JOURNAL

DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

TOME IX.

(DU 1er JUILLET AU 31 DECEMBRE 1847.)

16e Année. — 1re Série quotidienne.

PARIS

Rue de Beaune, n. 2.

Liste alphabétique des personnes qui ont concouru à la rédaction du tome IX.

Nom	Signature
MM. Barral.	B.
Bureau.	A. B.
Bourdon.	E. B.
Brunier.	Ch. Br.
Cantagrel.	F. C.
Colin.	A. C.
Considerant.	V. C.
Dain.	D.
Daly.	C. D.
Damet.	H. Dam.
Doherty.	H. D.
Duval (Jules).	J. D.
Fleury.	J. F.
Guillon.	F. G.
Guyornaud.	C. G.
Hennequin (Victor).	V. H.
Laverdant.	D. L.
Meunier (Victor).	V. M.
Olivier.	G. O.
Pellarin.	C. P.
Perreymond.	Perr.
Weill.	A. W.

La rédaction du Journal est soumise à la direction d'un Conseil composé de MM. V. Considerant, rédacteur en chef; Julien Blanc, E. Bourdon, All. Bureau, F. Cantagrel, C. Daly. Hugh Doherty, L. Franchot, V. Hennequin et D. Laverdant.

Généralités. — I. RELIGION. II. ÉDUCATION. III. POLITIQUE. — ÉCONOMIE SOCIALE. — MOUVEMENT PHALANSTÉRIEN. — IV. SCIENCE. V. INDUSTRIE. VI. ART. — Variétés.

GÉNÉRALITÉS.

I. — ÉDUCATION.

II. — RÉLIGION.

III. — POLITIQUE.

MOUVEMENT PHALANSTÉRIEN.

V. — INDUSTRIE.

VI. — SCIENCE.

VI. — ART.

VARIÉTÉS.

IMPRIMERIE LANGE LEVY ET Ce, 16, RUE DU CROISSANT.

PARIS, 30 JUIN.

Frédéric-Guillaume IV, son caractère et ses actes.

Il est évident que l'avénement de Frédéric-Guillaume IV a fait époque dans l'histoire intérieure de la Prusse, et par conséquent dans celle de l'Allemagne.

On a attribué le changement subit qui éclata dans l'opinion publique immédiatement après la mort du roi au respect pieux avec lequel on avait ménagé la personne du vieux champion de 1813. On a eu raison. Mais ce serait se méprendre grandement que de croire que le caractère, les qualités personnelles du roi actuel n'aient eu aucune part au mouvement profond et rapide qui entraîne le peuple depuis sept ans dans une carrière dont personne ne peut encore prévoir la fin. Le cours des affaires a été puissamment modifié par l'activité peu ordinaire de Frédéric-Guillaume IV. La personne de ce monarque devant exercer une grande influence sur les destinées de la Prusse, il convient d'en donner ici une esquisse rapide.

On s'accorde, en Allemagne, à nommer le roi « romantique ; » l'épithète est bien choisie. Qu'est-ce qu'un romantique en Allemagne, ou plutôt que veulent faire entendre les Allemands en appliquant cette expression au caractère de Frédéric-Guillaume ? Selon eux, le roi de Prusse est un homme qui ne manque ni d'idées, ni de talents, ni d'activité, qui est surtout agité du vif désir de faire quelque chose, de s'élever au dessus du commun, mais dans l'âme duquel les idées, souvent contraires, se combattent et tendent à se neutraliser. Frédéric-Guillaume, avec les meilleures intentions du monde, n'a pas su apprécier ses forces, ni limiter sa carrière, ni distinguer le rôle providentiel qu'il semble appelé cependant à jouer au centre même de notre société européenne.

Les hommes romantiques à la façon de Frédéric-Guillaume n'accomplissent rien, mais ils entreprennent beaucoup, et quelquefois même de fort bonnes choses. Ils ne sont point faits pour dominer les événements, mais ils les accélèrent, ils les compliquent ; ils peuvent être comparés à l'élève de ce magicien qui sut évoquer les esprits, mais qui avait oublié le mot pour les apaiser. Les hommes ainsi romantiques peuvent provoquer les révolutions tout en les haïssant, et susciter un ordre de choses nouveau tout en se posant comme les champions historiques du passé.

Les faits prouvent que tel est le caractère de Frédéric-Guillaume.

Ce roi a débuté par descendre du trône pour monter à la tribune publique, et haranguer le peuple déjà exalté par des espérances vives, mais confuses.

Le cabinet autrichien se courrouça pendant que dans toute la Prusse on s'enivrait de l'espoir de jouir enfin d'une liberté dont le prix, payé d'avance, avait déjà coûté si cher à la nation.

Ce fut quelques semaines après que l'ordonnance du 15 octobre vint couper court à toutes ses espérances, en proclamant hautement que le pouvoir était bien loin de se croire lié par les promesses du feu roi. Mais ce qu'il y avait encore de plus étrange dans le langage royal, c'est que, prenant le ton et l'allure des tyrans de théâtre, dans des apostrophes dirigées personnellement contre les députés de Breslau et de Kœnigsberg, Frédéric-Guillaume défiait cavalièrement qui que ce fût de toucher à sa couronne.

Tel fut à son début le règne du roi romantique.

Suivons-le dans son cours.

Une ordonnance royale permit aux censeurs de lâcher un peu la bride à la presse ; elle abolit même la censure en ce qui concernait les tableaux et les dessins. Mais, depuis que cette apparence de liberté existe, pour peu qu'on la fasse servir à autre chose qu'à faire l'éloge du libéralisme royal, les accusations de lèse-majesté, de haute trahison, sont lancées en masse contre les écrivains. La censure des tableaux a été rétablie, et des instructions secrètes n'ont pas tardé à interpréter dans un sens tout-à-fait défavorable les règlements de tolérance à peine publiés.

La liberté religieuse avait fait la gloire de la Prusse depuis le commencement de son histoire. Le roi parut d'abord très déterminé à la soutenir. On l'a même vu encourager les dissidents catholiques ; mais, quand les novateurs s'élevèrent au sein du protestantisme, quand les *amis des lumières*, se rapprochant des rongistes, laissèrent de côté le dogme pour embrasser purement et simplement le rationalisme, le prétendu patron de la liberté religieuse livra les sectaires aux persécutions de la police, et alla même, contrairement à l'esprit et à la lettre des lois, jusqu'à les priver de leurs droits politiques.

Le ministre de l'instruction publique, le piétiste Eichorn, se donne des airs de grand inquisiteur. Le roi qui ne l'a que trop écouté jusqu'ici, le protège contre les manifestations de l'indignation publique. Un procès a été fait aux pasteurs des amis des lumières. Après quoi, une ordonnance rendue le 30 mars dernier, peu de jours avant l'ouverture de la Diète, a établi le mariage civil et promis aux employés de n'être inquiétés, sous aucun prétexte, relativement au changement de leur conviction religieuse.

Nous reviendrons sur ce point, un des plus graves pour l'avenir de la Prusse, quand nous parlerons des débats de la Diète. Faisons seulement remarquer, dès à présent, que le député Strachowski a été repoussé par le gouvernement à cause de sa croyance religieuse, et que les pétitions des électeurs qui l'avaient choisi, non plus que celles de plusieurs communes de la Prusse orientale, n'ont réussi à faire rétablir ce citoyen dans la possession de son droit légitime.

Nous verrons, dans un prochain article, quelle a été l'impression produite sur la nation prussienne, par le caractère et les actes de son roi (1).

(1) Voir un premier article sur la situation politique de la Prusse avant Frédéric-Guillaume, dans le numéro 152 de ce journal.

Chambre des Pairs. — Loi sur la Médecine.

CARTE BLANCHE AU CHARLATANISME. — DISCUSSION SUR LES MÉDECINS CANTONAUX.

Par compensation à son activité d'hier, la Chambre a borné sa tâche d'aujourd'hui à défaire un article du projet de loi de sa commission. Que les Charles Albert, Girandeau-Saint-Gervais et consorts aillent porter le témoignage de leur reconnaissance aux nobles pairs qui ont pris en main la défense de leur honnête industrie ! Grâce aux heureux efforts de MM. Cousin, de Barante et Charles Dupin, secondés par beaucoup de leurs honorables collègues dont les noms nous échappent, le charlatanisme pourra continuer de marcher tête levée par tout le royaume. Libre à lui de couvrir nos murailles de ses promesses mensongères, d'afficher en tout lieu, aux regards de tous, en caractères qui fassent violence aux yeux les plus myopes, et ses merveilleux spécifiques, et la chaste indication des *maladies secrètes* qui en réclament l'emploi !

De par la Chambre des pairs donc, pleine licence à tous les genres d'annonces, prospectus, affiches, enseignes, avis, imprimés et distribués dans le but d'indiquer des consultations ou des méthodes particulières de traitement médical ! Oui, voilà le parti auquel la Chambre s'est arrêtée après un débat assez prolongé. Voilà ce qu'elle a consacré par son vote, en rejetant d'une manière absolue, et sans le remplacer par aucune autre disposition plus tempérée, l'art. 43 de sa commission, qui interdisait ces modes de publicité, presque toujours abusifs et souvent scandaleux.

La commission allait trop loin peut-être en établissant une prohibition complète. Mais, certes, *il y avait quelque chose à faire*, non-seulement dans l'intérêt de la dignité professionnelle du corps médical, mais aussi dans l'intérêt de la santé publique et de la décence.

Vainement le rapporteur, M. le comte Beugnot, et après lui M. le président Legagneur, dans une improvisation pleine de mesure et de justesse, ont-ils exposé les considérations sur lesquelles la commission s'était fondée pour proscrire un usage de la publicité déloyal et immonde, n'ayant pas plus trait aux progrès de la science qu'à l'avantage sanitaire des populations ; le principe du *laisser faire, laisser passer* a prévalu, comme cela devait être, dans une assemblée composée d'hommes imbus pour la plupart des doctrines de l'économisme.

Il a été dit, d'ailleurs, dans cette discussion scabreuse des choses assez étranges. C'est d'abord M. Cousin qui a, de sa place, argumenté pendant une heure entière, contre le malencontreux article, sans oser en demander formellement la suppression et sans pouvoir indiquer non plus quelle disposition il proposait d'y substituer. L'illustre éclectique tient beaucoup, et pour son compte personnel, a-t-il dit, à savoir par la voie de la quatrième page de son journal, quels nouveaux lénitifs la science pharmaceutique invente incessamment contre les maux de gorge, les catarrhes et autres infirmités dont aucune philosophie, hélas ! ne préserve ses adeptes. On avait beau faire observer à l'orateur que l'article ne lui ôterait nullement cette satisfaction, qu'il n'était point relatif à l'exercice de la pharmacie, qui devait être réglé par une autre loi du ressort du ministre du commerce, M. Cousin s'obstinait toujours à réclamer ses annonces, prospectus, etc. Si on avait eu la cruauté de refuser au pauvre valétudinaire cette ressource précieuse, nous avons vu le moment où il aurait soupiré sur un air de romance : *Rendez-moi ma pâte Regnault... ou laissez-moi mourir !*

Tâchons d'être sérieux, même à propos de M. Cousin, qui a plaidé, non-seulement pour l'annonce, mais aussi pour la réclame médicale, dût celle-ci présenter le mot pour rire, tandis que la com-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 1er JUILLET 1847.

LA PART DES FEMMES (1).

DEUXIÈME PARTIE.

II.

SUZANNE.

Le lendemain, Suzanne s'éveilla la première. Dix heures étaient déjà sonnées que Léonce dormait encore. Il n'était plus couché sur le divan ; on avait eu pitié de la fatigue du pauvre voyageur, on avait craint l'air froid et humide de la nuit dans une chambre sans feu. Un rhume, une fluxion de poitrine même sont sitôt gagnés, et Suzanne avait un si bon petit cœur qu'après une promesse bien sérieuse d'être sage, demandée et accordée bien sincèrement, accompagnée de beaux et bons serments, Léonce avait été admis à ne plus grelotter.

La jeune lorette avait-elle fait pendant la nuit le même rêve que la Dudu potelée dormant auprès de don Juan ? Je n'en dirai rien, non pas à cause de la discrétion de l'amant, on n'est pas discret à son âge, à moins d'être muet, et je veux avant tout qu'ici hommes et femmes vivent comme tout le monde, et se tiennent en dehors des proportions héroïques et solennelles. Léonce avait tout dit, mais les moralistes rougiraient jusqu'à l'apoplexie si j'osais vous répéter ses indiscrétions.

Il suffira de rappeler au lecteur que Léonce fuyait pour la première fois les frissons de novembre dans un lieu d'asile ainsi hanté, et le sommeil du pauvre voyageur à l'heure où nous le retrouvons sera parfaitement expliqué.

(1) Voir les numéros des 27, 28, 29 mai, 3, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19 et 20 juin.

Il dormait donc encore, et Suzanne, gracieusement accoudée sur l'oreiller, semblait par extraordinaire plongée dans une profonde méditation.

Sa figure était loin d'avoir l'expression éloquente de celle de Juanna ; ses traits ne reflétaient pas aussi vivement ses pensées intimes. Il est vrai qu'elle en avait beaucoup moins que celle-ci. Cette fois cependant ses yeux, si doux et si calmes, semblaient avoir une animation plus grande. Elle regardait dormir son gentil compagnon, et souriait comme si elle se fût félicitée de la réussite d'une espièglerie.

Par moment, ses joues à fossettes prenaient un pli malicieux ; elle sortait du lit celui de ses bras qui ne soutenait pas sa tête, et faisait un geste comme pour éveiller le dormeur obstiné ; mais elle résistait. Puis, presque sans transition, elle tombait dans une rêverie plus grave et plus sérieuse qu'il n'eût convenu à sa figure d'enfant, et des larmes semblaient rouler dans ses yeux.

Essayons de traduire ses mystérieuses méditations :

— Que va-t-il penser de moi en s'éveillant ? se disait-elle. J'ai eu grand tort de me laisser entraîner aussi facilement ; je ne serai à ses yeux qu'une fille perdue... Après tout, il aura raison, je ne suis plus que cela... J'aurais tant de regrets pourtant à m'en voir méprisée !... Mais aussi pourquoi me mépriserait-il ? C'est drôle, que nous autres pauvres filles soyons déshonorées pour nous être données, quand ceux qui nous séduisent, en nous priant souvent beaucoup, s'en font honneur !... Il est vrai que je ne me suis guère fait prier cette fois ; j'ai fait ce que fait ordinairement Juliette... Oui, mais ce n'est pas la même chose ; il m'a plu à moi ce cousin d'Adelstan. Il est si joli garçon ! il a une taille si fine, des yeux si doux !...

» Cher Léonce, comme il dort bien... Si j'avais été demoiselle du monde pourtant, riche comme lui, il aurait pu m'épouser... J'aurais été si heureuse d'avoir un mari aussi gracieux que lui !

» Mais à quoi vais-je penser ? Je ne suis qu'une pauvre fille, et pis encore, une fille perdue, dit-on... Et pourquoi perdue ?... Parce que j'ai voulu connaître un peu le luxe et le bien être, parce que je me suis laissé abuser par un de ceux qui avaient une parole et des manières plus douces que celles des amis de mes frères... C'est si bon pourtant un peu de luxe ! On est si bien dans de jolis habits, et puis j'avais toujours été si malheureuse !...

» Oui, c'est vrai. Cependant, j'aurais dû me rappeler que le luxe n'est pas fait pour nous. Notre propriétaire l'avait dit si souvent à ma mère, quand, avant sa mort, elle s'amusait à me parer avec une petite capote rose ou blanche, avec de petites robes de la même couleur et des bottines mignonnes, dont elle prenait le prix sur nos dîners... Pauvre mère !

» Pourvu que je n'aille pas l'aimer tout à fait ! Si cela m'arrivait, il rirait peut-être de moi, comme l'amant d'Elise qui la livrait aux railleries impitoyables de ses amis... Je crois que j'éprouve en le regardant ce que je n'avais jamais senti... Si c'était vrai, mon Dieu ! quel malheur ce serait... Et pourtant c'est une si douce chose que l'amour... Oh ! s'il m'aimait, je sens que je le lui rendrais bien de mon côté...

» Mais non ; quand il s'éveillera il aura regret de me voir près de lui... Après tout, je ne lui ai fait et ne lui ferai jamais de mal, je ne suis pas méchante, moi, et je suis bien aussi belle qu'une autre, qui le tromperait. »

Ici elle se leva sur son séant, et, faisant un examen consciencieux d'elle-même :

— Il me semble que, si j'étais homme, je m'aimerais, moi, se dit-elle naïvement.

En disant cela elle rougit comme si on eût pu la deviner. A ce moment Léonce fit un mouvement et un soupir ; elle n'eut que le temps, sans pouvoir réparer son désordre, de se glisser sous la couverture, en détournant la tête pour qu'il ne s'aperçût pas de sa rougeur. Léonce venait de s'éveiller. Il souleva un instant ses paupières, se rappela qu'il était à Paris, où, malgré ses serments, il avait une femme auprès de lui. Cette idée d'infidélité, que la puissance de la séduction matérielle avait étouffée la veille, le toucha vivement, bien que la douce force tentatrice fût encore à ses côtés. Voici pourquoi :

Il avait revu Juanna en songe. Il avait eu avec elle un second tête-à-tête sous le massif de lilas et de noisetiers. Il l'avait encore serrée dans ses bras, en lui jurant avec toute son âme et l'énergie produite par les rêves, qu'il l'aimerait toujours. Ces serments étaient entrecoupés de caresses. Il avait éprouvé en ce moment la fusion délicieuse, complète, extatique d'un amour entier entre deux natures vierges, qui ont réservé pour l'instant de leur réunion toutes les ineffables richesses des sens et du cœur, sans en laisser enlever follement la plus mince parcelle à ceux qui n'y ont pas de droit. Puis, au milieu de ces échanges d'amour, son père à lui, M. Lachaumelle, avec sa figure froide et despotique, était intervenu sévèrement. Il avait mis sa main glacée entre Léonce et Juanna.

Enfin, avant de s'éveiller la belle figure de son amante bien-aimée lui était apparue pâle et amaigrie. Les larmes qui ne tarissaient pas de ses yeux avaient creusé ses joues. Elle l'avait attendu longtemps et venait le chercher ; mais elle le trouvait joyeux, supportant parfaitement l'absence dans les bras d'une charmante fille qui lui était à peine connue. Voilà ce qui émouvait vivement Léonce en ce moment.

Pendant quelques minutes qui précédèrent encore son réveil complet, Léonce se promit bien de n'être plus infidèle à sa pauvre désolée. Il roulait dans sa tête mille réflexions et résolutions à ce sujet ; mais, quand il se fut bien frotté les yeux, qu'il eut vu des boucles blondes couvrant à flots soyeux son oreiller, son rêve se brouilla dans sa tête, ses résolutions fléchirent. Il se sentit prêt à succomber.

Et pourtant il voulut résister. Il repassa ses premières pensées et eut honte de sa faiblesse, tout en sentant grandir l'irrésistible séduction. Le combat fut violent, bien violent. Qu'on se mette à sa place : dix-neuf ans à peine, libre d'hier, l'amour d'Anacréon à ses côtés ; eh bien ! non, il eut la force de résister. Il résista.

Admirez-le, lecteurs ; car, au lieu de s'abandonner à cette attraction presqu'invincible, Léonce se jeta subitement hors du lit sans regarder Suzanne et courut à la fenêtre qu'il ouvrit.

Par hasard, pour le mois de novembre, un rayon de soleil se glissa dans sa chambre comme pour venir le féliciter. C'était sans doute l'ange gardien de Juanna qui lui jetait ainsi la palme éclatante qu'il méritait si bien. Mais il faisait froid. Léonce referma la fenêtre et se retourna pour aller achever de s'habiller. A quoi tient la victoire, hélas ! Si Léonce eût pu rester seulement cinq minutes à regarder les passants, il aurait mérité une part de la réputation d'Hippolyte, de Joseph, d'Alexandre et de Scipion.

Le voyant ouvrir la fenêtre, la blanche et ronde fillette crut l'instant favorable, elle se remit sur son séant et se disposait à réparer son ravissant désordre d'atelier juste à l'instant où le nouveau Joseph se retourna.

Le premier mouvement d'un artiste à cette éclatante surprise eût été de cesser tout mouvement pour

de charlatanisme aux gens qui ne sont pas encore connus. Il a cité à ce propos l'exemple célèbre d'un docteur (Portal) qui fut membre de l'Académie des sciences, de l'Académie de médecine et médecin du roi. Or, à son début, à Paris, où il arrivait il y a 70 ans, inconnu, sans protection, sans fortune, Portal eut recours, pour s'attirer la clientelle, à un stratagème légèrement empreint de charlatanisme. Il chargeait des personnes d'aller, le moins discrètement possible, demander dans les cafés, dans les maisons fréquentées le docteur Portal, appelé en toute hâte auprès du marquis X..., ou du comte ***. Cette ruse lui réussit, car il avait en outre un talent réel. Sans offrir une pareille conduite comme un modèle à suivre, M. Dupin l'a pourtant citée à l'appui de son opposition au système de la commission.

Faut-il le dire, à part les deux honorables membres que nous avons déjà nommés, MM. Legagneur et Beugnot, personne dans la Chambre n'a pris la parole pour soutenir la mesure honnête proposée par la commission. M. le baron Thénard, qui s'est mis en si grand frais d'éloquence pour repousser le concours, a trouvé à peine une seule parole de protestation contre l'annonce éhontée.

Comme M. de Barante, l'un des nobles champions de cette triste cause, alléguait la nécessité, lorsqu'un médecin, un opérateur étranger se rend dans une ville, qu'il informe la population de son arrivée : « Oui, s'est écrié M. Thénard, avec la grosse caisse et la trompette! »

Le mot était heureux ; mais ce n'était point assez de la part de l'illustre membre de l'Académie des sciences qu'une simple interruption dans un débat de cette nature.

Où se tenaient les représentants de l'opinion de cette immense majorité de médecins honorables qui rougissent de honte et qui souffrent dans leurs intérêts par suite des indignes manœuvres de quelques membres tarés de leur corporation? Cette opinion n'a pas été soutenue comme elle devait s'attendre à l'être. Ses organes naturels lui ont fait défaut.

Quel dommage y aurait-il eu cependant à ce qu'on fît disparaître ces placards qui salissent nos murs, affichant en grosses lettres des mots que devraient ignorer toujours les trois quarts de la population? Il est vrai que M. Charles Dupin n'a vu là rien que de fort simple. « L'indécence, a-t-il osé dire, au milieu des murmures improbateurs de l'assemblée, l'indécence n'est pas dans les mots ; elle est dans ceux qui s'exposent à contracter les maladies désignées sur ces affiches. » Si M. Charles Dupin avait continué encore un peu sur ce ton, il perdait la cause qu'il était venu défendre, et nous lui en eussions fait notre sincère compliment.

L'article 43 rejeté, on a voté sans discussion l'article suivant qui décide que « tout médecin ou pharmacien doit le concours de son art à la justice, lorsqu'il est requis par le magistrat compétent et qu'il n'a pas d'excuses valables. »

On est arrivé enfin au titre VI : *Des médecins cantonaux.*

Veut-on, oui ou non, assurer le service de santé aux habitants pauvres des campagnes? Voilà ce qu'il s'agirait de décider d'abord. Une fois l'affirmative bien fermement admise, il resterait le choix des moyens les plus convenables ; mais il n'y aurait plus à reculer sous prétexte de la dépense, ou d'autres inconvénients, devant toute espèce quelconque de mesure efficace. C'est à quoi tendent cependant certains arguments contre la charité légale employés par M. Daunant, par M. de Montalembert et M. Napoléon

ment pour cela qu'il ne faut le laisser que le moins possible dans cette alternative, entre un sacrifice pécuniaire et l'intérêt de sa santé, et qu'on doit lui procurer, autant qu'il se pourra, gratuitement les soins médicaux que son ignorance même l'empêche d'apprécier.

En second lieu, M. de Montalembert ne veut pas de nos médecins cantonaux, parce qu'il y a en Italie, dans le royaume Lombardo-Vénitien et dans les États de l'Eglise, des médecins communaux nommés et rétribués par les municipalités, chose dont tout le monde se trouve à merveille. Eh bien! on ne propose pas de faire autant chez nous, mais seulement de prendre l'initiative d'une mesure analogue. En quoi ce qui est excellent de l'autre côté des Alpes serait-il détestable de ce côté-ci ?

Déjà, sur l'intervention des conseils généraux et municipaux, intervention acceptée avec la meilleure grâce par M. le ministre de l'instruction publique, déjà tombent plusieurs des griefs allégués contre les médecins cantonaux.

L'institution a été défendue avec une éloquence chaleureuse par M. de Salvandy ; il s'est heureusement inspiré des raisons d'humanité qui militent en faveur d'une telle mesure. M. de Barante a aussi présenté des considérations en sa faveur.

La discussion continuera demain.

Conversations peu intéressantes, promesses répétées des ministres, voilà toute la discussion d'aujourd'hui à la Chambre des députés sur le ministère du commerce et des manufactures. Demain discussion du ministère des travaux publics.

De la capacité gouvernementale des Centres.

L'histoire nous montre à chaque pas des magistrats prévaricateurs, des ministres perfides, corrupteurs, de mauvais rois; mais, lorsque nous discutons les choses présentes, les cours se changent subitement en des séjours d'innocence et de paix, où personne n'a d'arrière-pensée, où on ne dit jamais que la vérité, où chacun est animé du plus pur amour du Bien et de la Patrie... si l'on en croit la phraséologie complaisante des amis du Pouvoir.

Naturellement la même métamorphose s'accomplit à l'égard des Chambres parlementaires. Lisez le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Crémieux tendant à éliminer du parlement les agents les plus influents des grandes compagnies financières. Il énumère complaisamment le récit des nombreux corrupteurs qui, de 1675 jusqu'en 1782, ont agi sur le parlement anglais, et les résume en disant :

Ainsi, à toutes ces époques, la vénalité des hommes publics était flagrante et générale, et les actes du parlement que nous avons rappelés ne sont aujourd'hui, dans la législature, que des monuments de la corruption qui a flétri en d'autres temps son gouvernement et son aristocratie.

Mais le rapport se hâte de tirer promptement une ligne de démarcation profonde entre le passé et le présent, qui n'est pas encore tout-à-fait historique.

Les faits nous condamnent-ils aujourd'hui à imprimer le même stigmate à notre temps, à notre pays, à notre société démocratique? La vérité nous commande-t-elle de donner cette confirmation éclatante

règles et les traditions les plus respectées parmi nous. Leur autorité n'a jamais été méconnue, dans les circonstances rares où il a pu y avoir lieu de la rappeler.

En résumé, *à toute époque*, les dépositaires du Pouvoir n'ont pas toujours eu les mains très pures, mais *aujourd'hui*, ah! aujourd'hui, ce sont tous des phénix de vertu.

Il faut en croire le rapport, car il est rédigé par un magistrat, M. Peyramont, qui, au commencement de la session dernière, fit entendre à la Chambre d'énergiques paroles contre la corruption électorale pratiquée par les ministres. Si donc il avait vu la corruption parlementaire pratiquée par les banquiers, il l'aurait dénoncée, et si lui, assis en plein centre, il ne l'a pas vue, c'est qu'elle n'existe pas !

Le raisonnement serait peut-être excellent s'il était établi que, pour posséder un juste sentiment des choses que l'on pratique, on possédât celui des choses qu'on ne pratique pas. Nous ne croirons nullement faire injure à M. Peyramont, en supposant que ce magistrat a une médiocre intelligence des choses industrielles et des pratiques de l'industrialisme. Plusieurs parties de son rapport sont bonnes à citer pour prouver dans quelles profondes erreurs vivent sur ce sujet un grand nombre d'honnêtes députés, qui, sans la moindre conscience de leur faiblesse et sous l'empire bénin des préjugés les plus extraordinaires, donnent aux banquiers ces votes qui leur livrent la fortune publique et stupéfient le pays.

Dans aucun pays, dit le rapport, l'intérêt public n'a été mieux sauvegardé qu'en France contre l'abus que les grandes Compagnies pourraient faire des concessions qu'elles ont obtenues. Nulle part des conditions plus sévères, des précautions plus multipliées ne leur ont été imposées. Les autres pays commencent à nous emprunter notre législation sous ce rapport, et rendent hommage à sa sagesse et à sa prévoyance, sans toutefois l'adopter dans toute sa rigueur, et en conservant aux Compagnies une bien autre liberté et une autre puissance.

Quant aux conditions des concessions, la situation générale de ces affaires prouve suffisamment que les Compagnies n'ont pas obtenu de trop larges faveurs ; et il suffit de voir le cours de leurs actions pour se convaincre que l'opinion publique proteste contre l'accusation qu'on voudrait lui faire accueillir.

C'est aujourd'hui une plainte mise à la mode par les banquiers et les agioteurs que de s'élever contre les conditions imposées aux Compagnies. Malheureuses Compagnies ! Quelles sont donc ces terribles conditions ? Pour celles où les grands banquiers ont mis la main, l'Etat a *donné* des sommes considérables, a prêté des fonds à bas intérêts, a fourni gratuitement ses agents et ses ingénieurs, a fait dresser gratuitement les devis et les plans, etc. Pour les autres, où il n'est entré que des spéculateurs de second ordre, ces faveurs ont été, il est vrai, plus restreintes ; mais nulle part nous ne voyons ces rigueurs dont on se plaint.

Les concessions sont trop courtes. Mais qui les a fixées à ces termes ? Les compagnies elles-mêmes à la chaleur des enchères, et rien ne prouve encore qu'en effet les termes accordés ne suffisent amplement pour bonifier les affaires entreprises.

Mais il serait trop long de combattre une à une leurs mauvaises raisons, elles se résument toutes en une seule réclamation : L'Etat avait commencé par fournir lui-même les capitaux aux compagnies ; il les force maintenant à travailler avec leurs propres fonds; c'est abominable !

---

admirer, la première impulsion de Léonce fut de se précipiter, en dépit de tous ses chastes projets vers ces gracieuses merveilles pour s'en emparer. Il oublia tout pour la seconde fois. La frêle paillette de fer n'est pas attirée aussi rapide vers l'aimant que l'inconstant Léonce vers l'attrayante enfant.

Hélas! hélas! que vont dire de lui les moralistes? Bien des choses fort sensées sans doute. Mais tous leurs beaux raisonnements n'empêcheront pas le créateur d'avoir embelli et aimanté la femme, dans le but d'attirer invinciblement l'homme jeune qui la voit telle qu'il l'offrit au premier embrassement. L'essentiel, dira-t-on, est que ce soit la sienne qu'on surprenne en pareil état. Faites alors que le milieu où vivait Léonce ait permis de l'unir à sa bien-aimée, et ce scandale, si l'on veut absolument que c'en soit un, eût été épargné.

Nous avons vu dans les rêveries de Suzanne le germe des causes qui avaient placé cette madone naïve sur la pente où les mépris des lâches poussent les femmes à l'infamie.

Il y a des gens sans pitié pour les faiblesses qu'ils n'ont pas commises, toujours prêts à jeter l'insulte à la femme qui tombe ; sans vouloir reconnaître aucune excuse à l'abandon de sa pudeur. Ceux-là sont les descendants des pharisiens qui traînaient la femme adultère devant le juge avec des pierres aux mains, dans l'espoir d'une sentence de mort. Ce sont ceux qui murmuraient quand le Christ accueillait sans mépris la Madeleine pécheresse. Il y en a qui, pour innocenter la pauvre abandonnée, veulent bien condescendre à admettre pour elle la dure loi de la faim ou le sacrifice du dévouement, et ceux-ci passent aux yeux des autres pour outrer la tolérance.

Les premiers forment la masse, pauvres êtres opprimés avant d'être oppresseurs, pauvres ignorants qui ne savent ce qu'ils font. Les autres sont les privilégiés de l'intelligence. Ils croient après leur enquête sévère s'être élevés à la hauteur de la charité chrétienne, en faisant grâce aux quelques infortunées écrasées sous le poids du besoin.

Nous, hommes de l'avenir, n'appartenons ni à l'une ni à l'autre de ces deux classes. Toutes les passions vraies ont leur place et leurs droits à nos yeux. Nous comprenons et excusons tous les malheurs causés par l'impossibilité de satisfaire dans notre triste milieu social, tous les désirs d'amélioration motivés. Nos sympathies nous poussent sans relâche à tendre la main aux victimes, à prêter notre force aux faibles, nos secours aux opprimés, tant que les préjugés placeront sur nos pas des victimes, des faibles et des opprimés.

Nous avons entendu et recueilli la voix divine qui à dix-huit siècles de nous a flétri le *væ victis* du conquérant gaulois.

Suzanne s'était dit avec une mélancolie touchante :

— Je ne suis qu'une fille, parce que, pauvre et privée, j'ai malheureusement voulu connaître un peu le luxe et le bien-être ; parce que mes sens plus délicats que ma condition ont répugné à l'alliance d'homme dont les paroles, les gestes et l'apparence présentaient un côté brutal qui m'effrayait.

Et Suzanne disait vrai, puisqu'elle se parlait à elle-même dans le mystère de sa conscience.

Sa mère, par un amour bien naturel, se plaisait à l'orner quand elle était enfant. C'est si peu coûteux d'être bien mis à cet âge, et les couleurs des jolies étoffes font un effet si gracieux sur ces anges non encore déchus. Mais la bonne femme vint à mourir. Le père resté seul et ayant avec elle trois garçons à sa charge, ne s'occupa plus de Camélia, âgée déjà de douze ans, que pour l'envoyer gagner péniblement quelques sous à des travaux d'aiguille, en sacrifiant les promenades au soleil et toutes ses heures de liberté.

Le dimanche, cependant, elle descendait dans la cour en simple costume d'apprentie couturière, pour jouer avec ses amis d'autrefois. Mais ses amis d'autrefois, petits garçons et petites filles, étaient devenus fiers. Ils avaient grandi et commençaient à mépriser, comme ils l'avaient vu faire, ceux qui ne portaient pas de beaux habits.

La cour de la maison où habitait Suzanne se terminait par une belle grille de fer donnant entrée dans un charmant jardin. Autrefois la grille s'ouvrait aussi pour elle, et les enfants du locataire principal l'admettaient, sans s'occuper des différences de rang, à cueillir des fleurs, à faire courir les cerceaux ou les balles dans les allées, à gambader dans l'herbe avec eux et leurs amis, au risque de verdir d'une manière incurable la robe de mousseline ou les genoux du pantalon blanc. Mais, depuis qu'elle allait en journée, depuis qu'elle n'était plus parée que de ses belles joues fraîches et de sa florissante santé, personne ne lui avait plus ouvert ce beau jardin vert si fleuri et si tentant.

Elle devait donc se contenter de regarder tristement par la grille les belles fleurs du parterre et les beaux habits de la petite société tarée déjà par le contact de la grande. Cette double privation lui faisait le cœur bien gros. Elle aurait bien voulu alors que son père, simple ouvrier menuisier peu à l'aise, eût eu assez de fortune pour lui réaliser ces deux souhaits.

Plus tard elle entendit les propos obscènes de ses frères et de leurs camarades qui se contaient cyniquement leurs premières aventures, sans plus se gêner de sa présence. A quoi son père, quand il était présent, se contentait de rire de temps en temps, comme si cette conduite eût été entièrement naturelle ou même plaisante.

Elle recevait ainsi, au foyer paternel, les leçons de tolérance amoureuse que Mme de Varens avait reçues de son premier amant. Elle apprenait à regarder la part matérielle de l'amour comme chose de peu d'importance, et à en estimer le dernier don presqu'à la valeur d'un simple baiser.

Pendant ce temps, elle se formait et dépassait sa dix-septième année. Ses gains n'avaient pas augmenté en proportion de sa beauté ; aussi portait-elle bien souvent des robes trop fanées et des souliers trop élargis. Ses belles formes n'avaient pas, il s'en fallait, les parures qu'elle leur eût désirées.

— Germes de coquetterie ! diront les grondeurs, désirs condamnables qui mènent au vice et que rien ne peut excuser !

Eh ! Messieurs, un peu d'indulgence, je vous prie. Qui de vous n'a jamais souhaité dans sa jeunesse des gants frais et des bottes vernies? Eh ! s'il vous plaît, à qui siérait d'aimer le luxe, si ce n'était aux femmes ? Quelle plus louable destination peut-on donner au bien-être de la vie, au confortable du corps que d'en entourer leurs membres si délicats, qu'elles soient nées dans le peuple ou dans les classes privilégiées?

Préféreriez-vous en voir jouir un honorable spéculateur aux yeux atones, aux traits inertes, aux membres tuméfiés ? Préféreriez-vous que cette part des natures frêles et gracieuses, que ces belles pommes d'or des Hespérides restassent aux mains de fer d'un hercule bouffi qu'une peau de bête fauve suffirait à parer.

Cependant, malgré les robes fanées que portait forcément Suzanne, un soir où elle avait travaillé fort tard, elle fit rencontre d'un jeune homme très poli, à moustaches brunes, lequel supposa, à sa démarche rapide, que la pauvre enfant se mourait de peur. Il s'offrit à l'accompagner. Suzanne, qui avait bien vraiment peur, n'osait accepter son offre ; mais il insista d'une manière si affectueuse et si simple, que cinq minutes après cette rencontre elle lui avait donné le bras.

Pendant quelques jours l'ouvrage pressé retint la belle enfant aussi longtemps que la première fois, et chaque soir le jeune homme se trouva là pour offrir son bras. Il sut l'adresse et fit parvenir à sa protégée de délicieux chiffons, dont elle fut bien reconnaissante, tout en s'obstinant à refuser d'aller chez lui.

Une demande en mariage précipita l'affaire.

Le marchand de vin du coin, veuf et ardent, haut en couleurs, fort en ventre, à l'œil lubrique, lorgnait Suzanne sans qu'elle y fît attention. Le père intervint et dit à sa fille :

— Ma chère amie, voilà ton mari, tu n'auras plus rien à faire désormais qu'à manger et à boire, et à tenir le comptoir chez cet homme excellent et établi.

La fille ne répondit rien. Le père y vit un consentement ; on ne refuse pas un parti aussi luisant.

Par malheur, Suzanne ayant horreur de tout ce qui était grossier et brutal, ne voulait pas, à tout prix, passer son temps à achever de griser les gens qui ont déjà trop bu. De plus, il était venu à ses oreilles certains bruits. Son prétendu abusait de sa marchandise, puis devenait querelleur, au point, disait-on, que sa défunte était restée maintes fois sur le carreau. Suzanne ne contraria donc ni son père, ni cet affreux fiancé ; elle se contenta de se laisser forcer à accepter un asile dans la chambre de son généreux protecteur.

Ce protecteur était Jules, parti depuis trois mois pour retourner à jamais en province, celui dont le nom lui était revenu, au moment où elle se décidait à le remplacer. Il n'y avait pas plus de sept ou huit mois qu'était arrivée la rencontre de Jules, quand Adelstan, ami intime de ce dernier, jeta les yeux sur sa maîtresse, pour l'inviter à dîner auprès de son cousin.

Voici l'histoire entière de la ronde fillette qui larronne si joyeusement à cette heure du jour et en plein soleil un fragment du lot d'amour choisi par la pauvre Juanna.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain*).

Et sur ce point, à M. Peyramont qui fort peu au courant de toutes ces affaires, comme il convient à un magistrat, mais comme il convient moins à un député, se plaint dans une autre partie de son rapport *qu'on ait voulu fouiller dans les livres des Compagnies pour y rechercher les actionnaires*, nous répondrons : Oui, c'est un devoir d'y fouiller ; car, puisque ces Compagnies (la Compagnie de Lyon à Avignon est dans le même cas que celle de Paris à Lyon) réclament un secours du gouvernement, le parlement doit connaître d'une manière exacte leur position, et si ce sont des capitalistes sérieux ou seulement des joueurs qui réclament son secours. La moindre investigation apprendrait à tout le monde que ce ne sont que des joueurs.

Pouvons-nous mettre un seul instant en doute la bonne foi de M. Peyramont ? Nullement ; car il se hâte lui-même de nous fournir la preuve que cette bonne foi devient presque de l'innocence enfantine.

Quant aux relations des compagnies et du gouvernement dans le cours de l'exploitation, elles sont déterminées, dit-il, et réglées par un contrat dont l'exécution n'est pas livrée à l'arbitraire de l'administration, mais placée sous la surveillance et la sanction de la justice.

Si M. Peyramont était un peu plus au courant de ce qui se passe dans les provinces où se trouvent des chemins de fer (ils n'ont pas encore pénétré jusqu'à son siége de Limoges ou de Poitiers), il saurait que l'exécution des contrats n'est pas réglée par les cahiers des charges, qui ne sont exécutés nulle part, grâce aux hautes influences des compagnies, lesquelles mettent l'autorité judiciaire et administrative hors de cause. — Et d'ailleurs, ces cahiers des charges ne sont-ils pas susceptibles d'être modifiés, et, en ce moment, les Chambres ne sont-elles pas saisies de différents projets qui changent ce qu'on a appelé la rigueur des conditions et donnent aux compagnies toute facilité présente et à venir de faire ce qui leur plaît et leur plaira, — sauf, bien entendu, à disputer avec les ministres et à s'entendre avec quelques amis dans le parlement.

Veut-on une dernière preuve du peu de tact politique dont sont doués les membres de la majorité ministérielle ? Écoutons encore une fois M. Peyramont :

On signale comme un des dangers qui peuvent s'attacher à la présence des hommes politiques dans les Compagnies de chemins de fer le grand nombre d'emplois dont elles disposent et le vaste patronage qui en résulte pour leurs administrateurs. Mais c'est là une conséquence inévitable de l'exploitation par l'industrie privée ; et assurément ce patronage exciterait de bien plus vives appréhensions, s'il était remis aux mains du gouvernement.

Si l'on réfléchit d'ailleurs au peu d'importance de la plupart des emplois dont les Compagnies disposent, et à la modicité de leur rétribution, on reconnaîtra qu'il n'y a pas là des moyens de séduction bien puissants, et l'influence qui peut en résulter pour les administrateurs est singulièrement atténuée par les inimitiés qu'ils provoquent autour d'eux parmi tous les intérêts qu'ils doivent inévitablement froisser.

Certes, il est difficile d'apporter un jugement plus bourgeois sur une pareille affaire.

Des compagnies à 2 et 300 millions de capitaux se forment ! elles s'emparent de toutes les voies de communication d'un pays ! elles enrégimentent des centaines de mille de travailleurs dans toutes sortes d'industrie, et les organisent hiérarchiquement ! et un des esprits les plus éminents des centres ne trouve là-dessus rien autre chose à dire si ce n'est que les appointements qu'elles paient sont peu de chose, qu'elles se font des ennemis par le choix de leurs employés, et que par conséquent leur influence n'est rien !

Il serait ridicule de notre part d'insister sur de pareilles pauvretés ; il suffit de les signaler, pour donner à chacun la mesure de l'incapacité politique des centres.

On nous écrit de Berlin, le 26 juin :

« La Diète a été close aujourd'hui dans une séance publique à laquelle assistaient les deux curies réunies. C'est M. le commissaire du roi, le ministre de Bodelschwingh, qui a lu le rescrit royal prononçant la fin de la session.

» Voici le texte du rescrit :

» *Princes sérénissimes, illustres comtes, nobles seigneurs, très honorés députés de l'ordre équestre des villes et des communes !*

» L'heure est arrivée où, d'après l'ordre de sa majesté le roi, notre très gracieux seigneur, la première assemblée de la Diète réunie doit être close. Cette assemblée a été troublée en voyant qu'un petit nombre de ses membres a refusé sa coopération dans le dernier acte de ses travaux, et par conséquent s'est soustrait à un devoir dont l'accomplissement était attaché d'une manière importante aux droits des Etats. *Le gouvernement saura maintenir l'autorité des lois.*

» Quand nous jetons un coup d'œil sur la période de onze semaines pendant lesquelles cette haute assemblée s'est livrée tout entière à son travail, nous éprouvons diverses émotions en nous-même. Qui pourrait étouffer ces émotions ? qui pourrait les traduire par des paroles ? Il y a cependant un sentiment auquel personne ne doit être étranger, et ce sentiment, c'est que les travaux de la Diète réunie ont été moins fructueux pour le pays qu'ils n'auraient dû l'être.

» Cependant nous avons la confiance que la divine Providence, qui a toujours protégé notre chère patrie dans les moments décisifs, daignera ordonner que le germe répandu de ce qui est bon et noble tombe dans une terre fertile, afin qu'il produise un arbre chargé de bons fruits et sous l'ombre duquel nulle ivraie ne pourra lever.

» En même temps, chaque cœur doit éprouver un sentiment de joie et d'orgueil, et ce sentiment, c'est la conviction que tous les Etats et toutes les provinces ici rassemblés, sont étroitement unis par une affection brûlante pour leur patrie, pour le noble roi que Dieu nous a donné et pour son auguste maison, car tout le monde est hautement d'accord sur ce point. Quelque diverses, quelque compliquées que soient les voies que chacun suit, nous avons la confiance que tous ceux qui les traversent avec le sentiment dont nous venons de parler, seront conduits à un seul but.

» Et ce but c'est d'affermir l'honneur et l'indépendance du pays, d'assurer sa prospérité matérielle et intellectuelle pour la gloire du peuple prussien sous la couronne inviolable, la couronne soutenue par les Etats et placée sur la tête des rois de l'auguste maison de Hohenzollern.

Après la séance d'ouverture. On se perdait en conjectures sur le sens de ces mots : *le gouvernement saura faire respecter les lois.* Cela veut-il dire que les députés qui ont refusé de voter ou ceux qui ont voté hier en protestant seront déclarés coupables de haute trahison et déclarés inhabiles à remplir désormais les fonctions de députés ? Il paraît évident, d'après ces très remarquables mots du message, qu'une mesure plus ou moins énergique va être prise. Reste à savoir si l'opinion publique se prononcera pour le roi ou pour les députés qu'il frappera de sa royale désapprobation.

» A Berlin, l'opinion paraît être toute d'opposition ; et quand MM. Devincke, Van Bekkerath, Sauchen et Hansemann passent dans la rue, les promeneurs s'arrêtent et les contemplent d'un œil admirateur et respectueux. Cependant cette opposition est toute monarchique ; elle veut une constitution, un gouvernement représentatif ; mais elle veut que le souverain conserve dignité et puissance ; même pour l'opposition, la royauté a un prestige réel ; elle commande et elle obtient le respect. »

FAITS DIVERS.

On nous écrit de Montbéliard :

« Les apparences de la prochaine récolte sont si belles que le prix des grains a subi une diminution considérable. A la dernière foire, la halle était encombrée ; de 42 fr., le blé est tombé à 8 fr. la *quarte*. Eh bien ! malgré cette baisse énorme, on a taxé le pain à 1 fr. 65 c. les 5 kil. La diminution n'est que de 10 c. On voit dans notre ville, chose inouïe ! les boulangers vendre *au-dessous de la taxe* ; ils donnent le pain à 1 fr. 55 les 5 kil.

» C'est encore 20 c. de trop. Nous sommes informés qu'à Montbéliard, en temps ordinaire, lorsque le blé est à 8 fr. la *quarte*, le pain se vend au plus 1 fr. 35 c. le kil. »

— Nous lisons dans une correspondance particulière de Berlin l'anecdote suivante : Le lieutenant de V., fils d'un général, causait avec un négociant sur l'émancipation des juifs et se prononçait contre une pareille mesure, opposée, disait-il, à ses croyances chrétiennes. Le médecin lui fit observer qu'il était un assez mauvais chrétien. Le jeune officier soutint qu'il était au contraire excellent chrétien. — Nous allons voir, reprit en riant son interlocuteur, et en même temps il lui appliqua un léger soufflet sur la joue en l'engageant à lui présenter l'autre joue, ce que l'officier fit sans hésiter. La renommée donna bientôt à ce badinage les proportions d'une véritable querelle, et l'on dit partout que M. de V. avait reçu deux soufflets sans en demander raison.

Les choses en sont venues au point que les amis du jeune officier n'ont plus voulu le voir. Enfin, un tribunal d'honneur a condamné l'un à six semaines d'arrêts, et l'autre à six semaines de prison. M. de V., à l'expiration de sa peine, s'est tué d'un coup de pistolet. Il a été enterré à Berlin sans aucune cérémonie.

ÉLECTION DU 4e ARRONDISSEMENT. — Le collége électoral du 4e arrondissement a repris aujourd'hui ses opérations pour l'élection d'un député. Dès hier, M. Flandin avait fait connaître par une circulaire qu'il se désistait de sa candidature en faveur de M. Say. Le scrutin a donné le résultat suivant :

MM. Malgaigne, candidat de l'opposition, 370 ; Bertrand, candidat ministériel, 256 ; Say, candidat de l'opposition, 214.

Il sera procédé demain à un dernier scrutin de ballottage entre MM. Malgaigne et Bertrand, tout porte à croire que le triomphe restera à l'opposition.

DES OSSEMENTS HUMAINS EN PLEINE RUE. — Nous avons été témoins d'une profanation à laquelle la police devrait mettre ordre. On verse en plein jour, rue Taranne, des mannes remplies de terre, dans lesquelles se trouvent en très grand nombre des ossements humains. Ces débris proviennent des fouilles commencées depuis trois semaines pour cause de construction dans les terrains situés derrière l'hôpital de la Charité, terrains qui étaient probablement le cimetière d'un couvent détruit.

On devrait avoir plus de respect pour les morts, et la foule attroupée ce matin autour du monceau de déblais avait raison de s'indigner de ce que les manœuvres triaient en riant aux éclats à coups de pelles les fragments de têtes, de tibias et d'humerus. Puis, n'est-ce pas chose hideuse d'étaler ainsi des squelettes brisés en pleine rue ?

AGIOTAGE SUR LES BLÉS. — On lit dans l'*Echo de la Frontière*, journal ministériel et féodal : « Nous ne pouvons revenir trop souvent sur les mercuriales des divers marchés de blé de nos deux frontières, où l'on voit les anomalies les plus singulières et les plus inexplicables : inexplicables n'est pas le mot, tout ce qui se passe s'explique fort bien par l'avidité des spéculateurs qui, ne trouvant pas encore assez forts les gains énormes faits dans les derniers mois, voudraient continuer cette réalisation de bénéfices plus longtemps que le cours naturel des choses ne le permet. — L'apparence admirable de la prochaine récolte, la grande quantité de pommes de terre plantée partout et qui sont généralement d'une belle venue et très-saines, les arrivages de blé étranger qui se succèdent, la mise en consommation des approvisionnements de prévoyance, tout enfin avait amené une baisse qui devait être définitive, et qui ne s'est arrêtée et changée en hausse (sur quelques marchés seulement) que d'après une entente, un concert entre les spéculateurs et détenteurs alarmés de voir leur avidité trompée. — Sur plusieurs marchés, on a signalé des ventes et reventes fictives, ventes dont après livraison le grain aurait été rapporté au marché. Le blé a monté à Orchies, d'une manière insolite qu'on ne peut attribuer qu'à des ventes factices, et il a baissé à Douai ; il a haussé à Armentières et le 22 il diminuait de 3 fr. par hectolitre à Bourbourg ; la veille, il baissait de 81 cent. à Bergues. Il est vrai qu'à Bourbourg on a cherché à fomenter quelques désordres que l'autorité a comprimés par plusieurs arrestations. Le marché de Louvain était en hausse et le 21, à Liége, le prix du blé a baissé de 3 fr. 25 c. au sac et celui du seigle 3 fr. — Ces différences d'une ville à l'autre sur les prix des mêmes qualités de céréales font toucher au doigt la réalité des manœuvres des spéculateurs ; ils réussissent sur un point et sont déjoués sur un autre ; la société de Prévoyance de Lille est parvenue à tempérer dans cette grande ville le mouvement de hausse malgré tous les efforts réunis des marchands de blé et quelquefois des fariniers. Ces diverses manigances ne peuvent durer et n'auraient rien de trop fâcheux si ces hausses factices ne servaient à dresser les mercuriales et à la tarification du pain ; c'est là où est le vrai mal, car les acheteurs de blé savent très bien où il est à meilleur marché et ils se gardent bien d'en acquérir lorsqu'on le leur présente en hausse : c'est là ce qui explique les très minimes quantités de blé vendues dans les derniers marchés. Il y a lieu d'espérer que l'autorité, tout en maintenant la liberté du commerce utile en soi, portera un œil investigateur dans les transactions vraies ou fausses qui s'opèrent autour de nous. »

UN ROI QUI DÉCOUCHE. — Nous lisons dans la *Semaine* : « On s'amuse beaucoup à Neuilly d'une querelle de ménage entre le prince [illegible] vait lui échapper. Elle demanda son carrosse, se fit conduire à Claremont, et l'entente cordiale se rétablit à la satisfaction de tout le monde.

» Depuis ce moment, le château de Neuilly, où l'on parle anglais comme à Windsor, et qui donne à tout une valeur monétaire, prétend que les fonctions du prince Albert lui rapportent : *Half crown in the day, a sovereign at night* — une demi-couronne le jour, un souverain la nuit. »

NAUFRAGE. — Un navire anglais chargé d'émigrants vient de faire naufrage et de perdre cinquante ou soixante personnes. C'est le *Miracle*, capitaine Elliot, qui fit voile de Liverpool, à la fin du mois de mars dernier, pour Québec. Outre son équipage, il avait à bord quatre cents émigrants, hommes, femmes et enfants.

On a peu de détails sur cet accident. Tout ce que l'on sait, c'est que le 9 mai une violente tempête jeta le navire sur un banc de rochers du côté des îles Magdalen, où en peu d'heures le navire fit eau de toutes parts. On coupa d'abord les mâts et on les jeta par-dessus le bord ; mais rien n'y fit, le navire était perdu, et le capitaine, ne songeant plus qu'à arracher à la mort les malheureux émigrants confiés à ses soins, fit mettre toutes les chaloupes à la mer, et l'on fit plusieurs voyages pour transporter dans l'île les naufragés.

A peine avait-on quitté *le Miracle*, au dernier voyage des embarcations, qu'il fut brisé en pièces et s'abîma. Le choc poussa la chaloupe sur un rocher, et toutes les personnes qu'elle contenait furent broyées. Avant qu'un bâtiment fût venu aux îles Magdalen, et eût pu sauver les émigrants et l'équipage du *Miracle*, la fièvre s'était déclarée dans ce lieu et avait décimé une trentaine de ces infortunés, dont on ignore les noms. On a transporté ceux qui ont survécu à Picton, où ils sont arrivés le 20.

CHRONIQUE DES THÉATRES.

Le théâtre des Variétés jouera demain une pièce en deux actes où figureront de véritables nègres. — Le *Chiffonnier* sera encore joué un mois à la Porte-Saint-Martin ; au commencement d'août, il fera place à une féerie.

Le théâtre des Délassements promet pour samedi les *Fifres et les tambours de Beaujolais*. 40 femmes toutes plus jolies les unes que les autres paraîtront dans cette pièce. Elles doivent danser, faire l'exercice à *feu*, jouer du *fifre* et battre la caisse. Les costumes et les décors sont entièrement *neufs*. On assure que la mise en scène de cet ouvrage a coûté 45 000 fr.

VARIÉTÉS.

PEINTURE MURALE. — MM. LEHMANN, AMAURY-DUVAL, MOTTEZ, GUICHARD, COUDER, GIGOUX.

En cherchant à résumer les conditions auxquelles doit satisfaire la peinture murale et en particulier la peinture religieuse, nous avons, dans un précédent article, justifié l'école de M. Ingres des reproches qu'on lui adresse. S'abstenir des grands effets de couleur et de perspective, c'est obéir à la nécessité de compléter par la peinture murale la pensée de l'architecte, au lieu de la contrarier en ouvrant des horizons là où il a mis des murs. En renonçant ainsi à profiter des progrès de la peinture, on arrive nécessairement à l'archaïsme, mais l'archaïsme, avons-nous dit, est un devoir lorsqu'on restaure des monuments anciens ; seulement il faut se garder des gaucheries involontaires des vieux maîtres, et employer toutes les ressources du dessin savant et sévère ; cette science du dessin, loin de nuire comme la science de la couleur à l'expression du spiritualisme chrétien, lui prête plus d'austérité et de profondeur. Aussi l'école de la ligne et du contour est-elle devenue une école de peintres religieux, de même qu'en Allemagne l'école religieuse de Munich et en France M. Ary Scheffer se sont voués au culte exclusif de la ligne et du contour ; mais les principes qui règnent sans contestation en Allemagne ont bien de la peine à prendre racine parmi nous. Ceux mêmes qui acceptent M. Ingres ont peu de sympathie pour son école. Nous avons cherché à rendre justice à M. Flandrin : nous allons passer en revue les travaux récents des autres élèves de M. Ingres, dont quelques-uns sont aujourd'hui des maîtres.

M. Henri Lehmann avait préludé à des travaux plus importants par la décoration d'une chapelle de Saint-Merry. Il a représenté, d'un côté, *Jésus baptisé par saint Jean dans le Jourdain*. Autour d'eux des hommes, des enfants, des femmes s'apprêtent à recevoir le baptême ou se recueillent dans l'attente de la régénération qui va s'opérer en eux. En face de cette composition, M. Lehmann a placé le *Miracle de la Pentecôte* : le ciel ouvert à la partie supérieure, et du milieu des anges le Saint-Esprit descendant en langues de feu sur les Apôtres recueillis. A part quelques détails moins heureux qui attestent l'inexpérience des procédés de la peinture murale et une certaine crudité de tons qui fait regretter la couleur paisible de M. Flandrin, ces peintures ont un mérite incontestable et sont sans contredit l'œuvre la plus remarquable que M. Lehmann nous ait encore fait voir. Mais les travaux qu'il exécute en ce moment à la chapelle des Jeunes-Aveugles, et dont une partie seulement est terminée, le placeront certainement au rang de nos premiers peintres. M. Lehmann a rassemblé les principaux passages de l'Ancien et du Nouveau-Testament qui ont trait à l'enfance, à la cécité, à la charité envers les faibles et les infirmes. Ce grand travail se divise en plusieurs parties : sur les deux arcades conduisant à la chapelle seront représentées la Foi, l'Espérance et la Charité, et la Charité publique recueillant un enfant aveugle et le rendant comme membre utile à la société. La voûte surbaissée, éclairée seulement par un demi-jour contiendra six sujets tirés de la Bible : la Création, la Chute des Anges, la Chute de l'Homme, la Naissance du Rédempteur, la Passion et la Résurrection. Les quatre pendentifs qui portent cette voûte seront remplis par les prophètes et les sybilles. La partie inférieure de l'abside présentera, d'un côté, Jésus guérissant un aveugle ; de l'autre, Jésus promettant le royaume des cieux aux enfants. La seule partie de ce travail qui soit terminée est la demi-coupole qui couronne l'abside.

Elle a pour sujet le Christ entouré de la Vierge, des évangélistes et des apôtres, recevant au milieu de la gloire céleste les âmes des enfants et des aveugles, qui sont amenés devant lui par les anges. Des enfants se pressent autour du Christ, se couchent à ses genoux et se tiennent aux pans de sa robe ; des jeunes filles se groupent autour de la Vierge, qui étend les mains sur elles et les couvre de son manteau, pendant que saint Jean montre aux jeunes gens le Rédempteur promis. Il est fâcheux que les convenances de la composition aient obligé l'artiste à reléguer aux deux extrémités de charmantes scènes épisodiques, des âmes qui se retrouvent au ciel, des enfants apportés à leurs mères par des anges. Mais la partie la plus remarquable de cette peinture est celle que la gravure a reproduite depuis quelque temps : deux anges enlèvent dans leurs bras deux âmes de jeunes filles aveugles, dont les yeux sortent avec peine de leur lourd sommeil et s'ouvrent pour la première fois à cette divine sensation de la lumière.

chéri sur l'école byzantine elle-même par la raideur des plis, la sécheresse des contours et la simplicité des poses. Au-dessus de l'autel, il a peint le *Couronnement de la Mère de Dieu* au milieu des vierges et des anges. De chaque côté est un ange agenouillé, tenant un encensoir; viennent ensuite des anges, debout et de profil, rangés sur une même ligne, puis un rang de vierges couronnées et vues de face. Dans tout cela, il n'y a que deux personnages, l'un de face, l'autre de profil, reproduits un certain nombre de fois, en changeant seulement la nuance de la robe. A part les figures du Christ et de la Vierge, vêtus en blanc, au milieu de l'ogive, la symétrie des deux côtés du tableau est telle, que l'un semble la contr'épreuve de l'autre. C'est une réminiscence évidente d'Angelico de Fiezole et des maîtres pisans. Cette exagération de naïveté est bien voisine de l'affectation. D'ailleurs, le type unique choisi par M. Amaury-Duval pour ses vierges et ses anges ne nous paraît pas heureux. Ces traits effilés, ces teintes d'un rose phthisique placées au sommet de la joue, donnent à tous les personnages un caractère de grâce efféminée et aristocratique plutôt que d'extase religieuse. Sur ces pendentifs, entre chacun des arceaux sont des anges encore plus allongés et plus grêles. Que M. Amaury-Duval se défie de cette grâce maniérée; un pas de plus dans cette voie le conduirait aux anges de bonbonnières à l'usage des duchesses et au catholicisme larmoyant des jeunes messieurs de l'archiconfrérie du Sacré-Cœur.

Les défauts de M. Amaury-Duval ne sont au fond que certaines qualités exagérées. Il possède incontestablement le sentiment de poésie mélancolique et rêveuse qui nous séduit dans Lamartine et dans Ary Scheffer. Mais nous voudrions voir ce mérite réel uni à une conception plus énergique et à une exécution plus large. M. Amaury Duval a parfois montré, notamment dans un portrait de femme exposé au salon de 1846, une pureté de style, une absence d'afféterie qui faisaient beaucoup espérer de lui sous ce rapport.

Dans les quatre figures de saintes, placées des deux côtés de l'autel et dans la petite peinture qui occupe l'espace compris entre la fenêtre et la chapelle, on trouve les mêmes qualités que dans le *Couronnement de la Vierge*, sans le défaut qui les faisait presque oublier. Cette peinture représente les apôtres autour du tombeau de la Vierge après l'assomption: des fleurs poussèrent, suivant la légende, au lieu où avait été déposé le corps. Mais à toutes les peintures de cette chapelle nous préférons celles que M. Amaury-Duval avait exécutées il y a quelques années, à l'église Saint-Merry, dans la chapelle de Sainte-Philomène. Cette sainte fut condamnée, sous Dioclétien, à être précipitée du haut d'un pont; les anges la reçurent dans leurs bras et la déposèrent doucement sur le rivage; Dioclétien lui offrit le titre d'impératrice pour prix de l'abandon de sa foi; mais elle aima mieux livrer sa tête au bourreau, et elle subit le martyre. Ces deux épisodes de sa vie sont représentés sur les murs de la chapelle. Une petite peinture placée à la partie inférieure nous montre sainte Philomène consolée dans sa prison par des anges; enfin, au sommet des murailles on la voit, d'un côté, reçue par le Christ au milieu de la gloire céleste; de l'autre, par la Vierge entourée des anges. Dans toutes ces peintures, M. Amaury-Duval a poussé l'archaïsme aussi loin qu'il lui était possible de le faire sans renoncer à cette science du dessin qui caractérise l'école à laquelle il appartient. On ne pouvait être plus maigre de formes et plus simple de lignes et de mouvements, sans tomber dans la sécheresse et la dureté, plus sobre de modelé dans les chairs et les draperies, sans se réduire à des teintes plates; avec une couleur plus pâle, la peinture serait invisible; avec moins de perspective, tous les objets seraient entassés sur un plan, comme dans les images chinoises. M. Amaury-Duval a su échapper à tous ces dangers, et, si nous y pensons en voyant sa peinture, c'est seulement pour le féliciter d'avoir su cotoyer de si près un précipice sans y tomber. M. Victor Mottez ferme la série des peintres archaïques. Les fresques qu'il a exécutées sous le portique de Saint-Germain-l'Auxerrois sont les seules peintures extérieures que nous possédions à Paris, avec celles de M. Jollivet, à Saint-Vincent-de-Paule; cela suffirait pour exciter la curiosité du public; de plus, l'importance de ce travail réclamerait au moins l'indulgence, quel qu'en fût d'ailleurs le mérite; on sait quelles sont les difficultés de la peinture à fresque, difficultés qui font que la plupart des peintres lui préfèrent la peinture à l'encaustique ou à la cire. Cette peinture sévère, sans effet, sans artifice ni trompe-l'œil, sans empâtements, sans corrections possibles, exige une rapidité d'exécution et une sûreté de main bien rares; mais la solidité de la fresque en compense largement les désavantages, et il faut savoir gré à M. Mottez d'avoir courageusement abordé un art presque abandonné aujourd'hui. S'il n'en a pas toujours vaincu les difficultés, il faut se rappeler qu'il ne pouvait pas même recourir à l'expérience d'un autre au défaut de la sienne.

M. Mottez a représenté, par l'ensemble de ses peintures, l'établissement de l'enseignement évangélique par Jésus-Christ. Au-dessus de la porte principale, il a placé le Christ en croix; à la partie supérieure, Dieu le père étend les bras au-dessus de la croix, autour de laquelle sont rassemblés les personnages qui ont le plus illustré l'église de France; parmi eux, on reconnaît facilement Jeanne d'Arc, la seule qui n'ait pas d'auréole. On a reproché à M. Mottez de n'avoir

Il a tiré un parti très heureux de cette disposition. Il a représenté d'un côté Jésus-Christ prêchant sur la montagne. Par ce moyen, la forme obligée du paysage répond à celle du tableau, comme dans la transfiguration de Raphaël, dont le sujet s'étend aussi sur une montagne. Au bas du tableau, au-dessous du Christ et des apôtres sont des hommes de toute condition qui accomplissent sa parole, des soldats qui remettent le glaive au fourreau, des femmes qui exercent la charité sous la forme de l'aumône. L'autre fresque représente Jésus envoyant ses apôtres. Le parallélisme est peut-être poussé trop loin: les deux figures du Christ sont presque identiques. En outre, on ne s'explique pas, dans cette seconde fresque, la présence de la Vierge et des saintes femmes à la partie inférieure.

Au-dessus d'une des portes latérales, on voit Jésus enfant enseignant au milieu des docteurs; au dessus de l'autre, l'Esprit saint descendant sur les apôtres; sous la voûte du milieu, au dessus des ogives sont les quatre Evangélistes. En général, M. Mottez a tiré un excellent parti de la place souvent très ingrate qu'il avait à remplir. Dans des espaces étranglés entre deux piliers ou coupés par des ornements, il place des symboles divers ou des paraboles, par exemple celle des maisons bâties sur le sable; sur les piliers du portique sont des figures peintes à l'huile qui personnifient les vices relégués à la porte du temple. Dans tous les pendentifs sont des anges dont la robe bleue se confond avec le ciel constellé des voûtes. La figure de ces anges rappelle un peu les types préférés de M. Chasseriau. Quant aux têtes des autres personnages, elles manquent en général de sévérité et de caractère, et c'est là le côté le plus faible des peintures de M. Mottez. Quelques têtes de femmes ressemblent aux grisettes de Devéria et de Vidal; cela fait le bonheur des collégiens; mais M. Mottez se passerait sans doute volontiers des admirations de ce genre. La figure du Christ en croix, la plus importante de toutes, nous paraît une des moins heureuses: ses cheveux s'étalent en pattes d'oiseaux sur ses épaules; pour éviter la banalité, M. Mottez a donné à son Christ une pose disgracieuse et maniérée. Mais il serait injuste d'insister sur des critiques de détail en présence d'une œuvre de cette valeur, comme à propos d'un tableau ordinaire; M. Mottez a fait preuve de talent et surtout de conscience, et ses qualités rachètent amplement ses défauts.

Avant d'entreprendre cet important travail, M. Mottez avait essayé ses forces par une fresque de plus petite dimension qu'il avait peinte à l'intérieur de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, près de la porte de la sacristie. Cette fresque, placée au dessus du tronc des pauvres, est destinée à encourager les fidèles à l'aumône en leur mettant sous les yeux la parabole du denier de la veuve et en leur rappelant la légende de saint Martin qui donna à un mendiant la moitié de son manteau, et qui vit pendant la nuit ce manteau couvrant les épaules de Jésus-Christ. Au sommet du tableau, le Christ, de grandeur colossale, étend les mains pour appeler l'aumône et reçoit auprès de lui ceux qui en ont donné l'exemple aux hommes.

Si M. Guichard avait employé la fresque pour ses peintures, nous n'aurions pas à redouter pour elles l'humidité de notre climat pluvieux. Il paraît qu'il lui a déjà fallu repeindre presque entièrement sa *Descente de croix*, vaste peinture placée près d'une des portes latérales de l'église, en face du charmant bénitier sculpté par M. Jouffroy, d'après le dessin de Mme de Lamartine; déjà cependant, depuis cette restauration, le mur tout entier se couvre de moisissure. Sa chapelle de Saint-Landry, dans la même église, a eu moins à souffrir. C'est par cette chapelle qu'a été commencée il y a quelques années la restauration de nos églises gothiques. Nous n'avons pas à apprécier ces peintures qui sont connues depuis longtemps du public. M. Guichard n'a pas visé à l'archaïsme: il a fait des tableaux tout-à-fait modernes, et cela vaut mieux, suivant nous, que de forcer systématiquement sa nature comme nous paraît l'avoir fait M. Couder qui a décoré une chapelle voisine, celle qui est placée derrière le chœur. Nous disions dans un article précédent que la couleur générale des peintures murales devait se rapprocher de celle de la pierre elle-même, mais M. Couder semble avoir cherché à donner aux siennes la couleur du badigeon. De simples filets de couleur qui paraissent des nuances de pastel vous avertissent que ce n'est pas une grisaille; c'est obtenir à trop bon marché un semblant d'harmonie. Nous préférons de beaucoup la chapelle de M. Gigoux, tout en reconnaissant que ses peintures gagneraient à être vues ailleurs que dans une église gothique. Ce sont de bons tableaux, mais ce ne sont que des tableaux. Au lieu de faire des pastiches du moyen-âge, M. Gigoux s'est abandonné franchement à ses tendances, et cela vaut mieux que de l'inspiration à froid.

Mais, puisque nous avons prononcé le nom de M. Gigoux, au lieu de nous arrêter devant sa chapelle que tout le monde connaît, parlons de son dernier tableau, un des plus remarquables qu'il ait faits, et que le jury a cru devoir exclure de l'exposition du Louvre. Ce tableau, destiné à l'une des salles du conseil d'Etat, représente Charlemagne dictant ses capitulaires. Le grand empereur, avec sa taille traditionnelle de six pieds, est debout, dans une pose noble et simple; Roland, son neveu, la main appuyée sur sa Durandal, et Alcuin, tenant ouvert le livre où il a inscrit les lois dictées par son maître, écoutent avec recueillement ses paroles. Charlemagne, pensif et calme, semble méditer les termes de sa législation, et la main

[illegible]			[illegible]		
3 p. 100 l.	»	[illegible]	O. V. de Par.	»	[illegible]
Emp. [illegible] au C.	»	[illegible]	C. hyp.	»	[illegible]
— fin C.	»	[illegible]	— [illegible]	»	[illegible]
B. du Trés.	»	[illegible]	— [illegible]	»	[illegible]

PRIMES.	fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0 — d. 20	[illegible]	[illegible]
5 p. 0/0 — d. 20	[illegible]	[illegible]
REPORTS.	du C. à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0	[illegible]	[illegible]
5 p. 0/0	[illegible]	[illegible]

FONDS ÉTRANGERS.

Naples, au C. [illegible]	»	[illegible]	[illegible]	[illegible] C.	[illegible]
Récép. Rothsch.	»	[illegible]	[illegible] 3 1/2	»	[illegible]
Esp. Dette act.	»	[illegible]	— à [illegible]	»	[illegible]
— — pass.	»	[illegible]	— [illegible]	»	[illegible]
— 3 p. 0/0	»	[illegible]	— [illegible]	»	[illegible]
Dette intérieure	»	[illegible]	— [illegible]	»	[illegible]
Portug. [illegible]	»	[illegible]	— [illegible]	»	[illegible]
Holl. 2 1/2	»	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]
Haïti	»	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]

Union [illegible] — Fourneaux de l'Aveyron [illegible]

— — nouv.	[illegible]
V. r. gauc.	[illegible]
Paris à Sc.	[illegible]
— à Orléans	1167 50
— à Rouen.	968 75
R.-Havre.	643 75
Avignon.	677 50
Str. à Bâle.	418 75
Paris-Str.	[illegible]
Tours-Nant.	[illegible]
Orl.-Vierz.	507 50
C. du Nord	563 »
Pamp.-Bas.	[illegible]
Diep.-Féc.	[illegible]
Boul. à Am.	[illegible]
Orl.-Bord.	[illegible]
Mont. à Tr.	[illegible]
Paris-Lyon	438 75
Bord-Teste	[illegible]
Zinc V. M.	[illegible]
Lin Maber.	[illegible]

CHEMINS DE FER EN LIQUIDATION (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	— —	Paris à Rouen	968 75	Orléans à Vierzon.	507 50
— (r.-g.)	— —	Rouen au Havre	643 75	Bordeaux à Cette.	455 »
Paris à Orléans	[illegible]	Marseille à Avignon	677 50	Nord	563 »
— à Lyon	438 75	Paris à Strasbourg	418 75	Boulogne à Amiens	[illegible]

MARCHANDISES.

Huiles.—Colza disponible, [illegible]; courant du mois, juillet et août, 94-50; 4 derniers mois, [illegible].

Lille.—Colza, [illegible]; lin, [illegible]; œillette rousse, »»»; cameline, »»; chanvre, »».

Esprits.—3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 85; juillet et août, 85 à 86; septembre et octobre, 86 à 87.

Savons.—Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102-50 à 103 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er juillet.

» h. »/» OPÉRA.—
7 h. »/» FRANÇAIS.—Tartufe, le Barbier.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—Le Bouquet de l'Infante, le Nouveau Seigneur.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE.—Le Dernier Amour, Lolotte, Partie à trois.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Jeune Père, Tardive, [illegible], une Femme.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS.—1re rep.: Malheureux comme un Nègre, un Mousquetaire.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Henriette, un Père, l'Almanach, Père et Portier.
6 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
5 h. 1/2 GAITÉ.—Le Chevalier de Saint-Remy, la Citerne d'Alby.
» h. »/» AMBIGU.—(Relâche.)
8 h. »/» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Les Niches de César, Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES.—Les Gueux, la Famille du Porteur d'Eau, la Fille de l'Air.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—Portrait, Lapanne, Appartement, Fifres, Etudiants.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS.—Claude, l'Homme, l'Amour, le Pantalon.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Meyboom.—Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 20).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et C°, rue du Croissant, 16.

On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris. | La petite ligne. | Réclames après la signature : — 40 — 50

PARIS, 1er JUILLET.

Chambre des Pairs. — Loi sur la Médecine.

Adoption des dispositions relatives 1° aux médecins cantonaux, désignés dans la loi sous le nom de *médecins de charité*, 2° aux conseils médicaux, 3° aux pénalités, en partic.

Nous n'avons plus longtemps désormais à entendre discourir sur la médecine dans l'enceinte législative du Luxembourg. Les lecteurs de la *Démocratie pacifique* ne s'en réjouiront pas moins que nous peut-être. Nous avons à nous excuser auprès d'eux de les avoir aussi longuement entretenus de la discussion médicale. Il est vrai que cette question touche à des intérêts si précieux et si délicats, qu'elle mérite, à notre avis, et toute préoccupation professionnelle à part, plus d'attention que le public ne lui en a généralement accordé. Si, après un laborieux enfantement dont elle n'aura parcouru encore que la première phase en sortant du Luxembourg, la loi actuelle arrive enfin à vie, elle régira pour un temps probablement assez long un ordre de faits auquel il n'est permis à personne de se montrer indifférent. Qui n'est intéressé, en effet, pour lui-même et pour les siens, à ce qu'un art tel que la médecine s'exerce dans les conditions les meilleures et sur la foi des garanties les plus sérieuses ?

Quoi qu'il en soit, le débat touche à son terme; demain, vraisemblablement, la Chambre en finira sans peine avec les cinq ou six articles qui lui restent à voter.

Aujourd'hui, après de nouvelles objections présentées par MM. de Feutrier et de Barthélemy, elle a adopté, à une seconde épreuve, l'institution des médecins cantonaux, dans les termes de l'amendement suivant, proposé par M. de Barante :

Art. 47. Sur la demande des conseils municipaux, et après délibération du conseil général, les préfets pourront établir des médecins de charité qui seront chargés de visiter les indigents reconnus comme tels par l'autorité municipale, de porter secours aux malades atteints par les épidémies, de vacciner gratuitement, de faire toutes les opérations de médecine légale qui leur seraient confiées par la justice ou par l'administration, et de transmettre aux conseils médicaux les faits et documents relatifs à la science et à l'hygiène publique qu'ils auraient recueillis.

En appuyant cette rédaction contre un amendement de M. le marquis de Barthélemy, M. Gérard a présenté des considérations d'une certaine valeur en faveur de la disposition qui créait des élèves boursiers, sous la condition pour ceux-ci de se vouer pendant dix ans à la pratique de la médecine dans des localités déterminées. L'honorable membre a vu avec peine le gouvernement abandonner cette disposition de son projet. Il était persuadé qu'elle aurait porté d'excellents fruits. Il en juge par le résultat d'une mesure analogue en ce qui concerne les instituteurs primaires. Les communes qui ont envoyé dans les écoles normales des jeunes gens choisis d'après leurs aptitudes, pour leur confier plus tard l'école municipale, se louent fort du parti qu'elles ont pris. Ces instituteurs qui reviennent ainsi enseigner dans leur commune natale sont l'élite de leur profession. Quelque chose de semblable se produirait pour les médecins. Ceux d'entre eux qui seraient sortis du village n'auraient aucune répugnance à y revenir habiter. C'est ainsi qu'on pourvoirait les campagnes des praticiens qui leur font défaut.

Cette observation n'est, certes, pas dénuée de fondement. Elle rappelle cette mesure par laquelle la Convention appela dans les Écoles de santé qu'elle venait d'instituer, un élève de chacun des districts de la République. Appliquée d'une manière moins générale et laissée à l'appréciation des localités elles-mêmes, une semblable disposition serait utile, surtout à raison de la suppression d'un second ordre de médecins, et en présence de cette avance considérable de vingt à vingt-cinq mille francs au moins qu'il en coûte pour arriver au doctorat, comme l'ont constaté MM. Cousin et de Montalembert.

L'article concernant les médecins de charité n'est d'ailleurs que facultatif. Quant à la nomination de ces médecins, elle sera faite par les préfets sur une liste dressée par les conseils médicaux de département, après examen et classement des candidats.

Les deux articles sur les conseils médicaux n'ont donné lieu qu'à de très courtes observations. M. Paulze d'Ivoy a exprimé le regret que le principe électif n'entrât pas pour une part dans la formation de ces conseils. D'autres membres auraient voulu qu'ils fussent investis de certains pouvoirs disciplinaires. M. le ministre et M. le rapporteur ont déclaré n'avoir pas d'objection contre les deux principes invoqués; mais, suivant eux, l'application en serait prématurée aujourd'hui. L'avenir y fera droit.

Les pénalités ont été controversées. M. de Boissy a insisté pour qu'on ne maintînt pas, contre les bandagistes qui délivreraient des appareils sans ordonnance de médecin, les peines portées dans le projet de la commission. Cette réclamation a été accueillie.

Enfin, M. de la Villegontier a proposé un amendement qui prononçait que les secours médicaux administrés gratuitement et dans un but charitable ne seraient pas considérés comme constituant l'exercice illégal de la médecine.

MM. de Montalembert et de Montépin ont appuyé cet amendement, nécessaire, suivant eux, pour garantir des atteintes de la loi les soins donnés par les sœurs de charité et par les curés eux-mêmes aux pauvres habitants des campagnes.

M. le ministre a vivement protesté contre les craintes exprimées par ces honorables membres. La loi n'interdit aucun exercice de la charité et de la bienfaisance; elle n'a nullement la portée qu'on lui attribue sous ce rapport. Elle ne sera jamais exécutée dans un esprit contraire aux sentiments d'humanité pour lesquels on réclame une disposition spéciale. Mais cette disposition serait la ruine de la loi; elle en détruirait toutes les garanties, établies bien plus encore dans l'intérêt de la santé, de la vie des citoyens, que dans l'intérêt des médecins eux-mêmes. A la faveur de cette exception, et sous le manteau de la charité, tous les genres de charlatanisme se donneraient impunément carrière. La société serait désarmée à leur égard.

MM. Fulchiron, Vincens Saint-Laurent et de Feutrier ont parlé dans le même sens. Enfin M. le rapporteur a proposé une rédaction qui a été consentie par le ministre et adoptée par la Chambre. Elle est ainsi conçue : « Pourront n'être pas considérés comme constituant l'exercice illégal de la médecine les conseils et soins donnés gratuitement dans un but charitable. »

Chambre des Députés

La Chambre a adopté aujourd'hui les 20 premiers chapitres du ministère des travaux publics sans beaucoup de discussions. Le nouveau ministre, M. Jayr, a soutenu son budget avec intelligence et facilité, ce qui ne veut pas dire qu'il ait toujours répondu avec précision aux questions qui lui étaient adressées. Il répondait pour les fautes de son prédécesseur, et, comme lui, il subit la pression exercée sur le gouvernement par les grandes compagnies financières, si imprudemment créées au milieu du pays.

Sur les plaintes énergiques formées par M. Grandin contre la compagnie de Paris à Rouen, il n'a été rien répondu de très satisfaisant. Et un membre de la Chambre, l'un des directeurs de cette compagnie, n'a guère trouvé mieux à dire à M. Grandin, sinon qu'il voulait faire du scandale. — Quoi ! s'est écrié M. Grandin, ne sera-t-il plus permis de rien dire contre ces grandes compagnies ? Sont-elles inviolables ? Devons-nous souffrir en silence leurs vexations et leurs empiétements ? Mais les plaintes de l'honorable député d'Elbeuf se sont perdues sous le tumulte des voix du centre, qui n'aiment pas qu'on parle mal des grandes compagnies.

Les Renards à queue coupée.

Nos lecteurs peuvent se rappeler que, dans nos numéros des 22 et 25 mai, nous leur avons expliqué, de la manière la plus claire, la position véritable de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon. Il résulte d'un aveu officiel contenu dans le rapport dressé par les administrateurs que, sur 400 000 actions, 107 000 sont possédées par 15 284 personnes, ayant chacune sept actions en moyenne, tandis que les 293 000 actions de surplus (les 3/4 du total) sont restées engorgées entre les mains de 1 716 spéculateurs.

Nous avons expliqué que les clameurs poussées par les agioteurs et les projets de loi présentés à la Chambre sont fondés sur des exagérations de devis, et n'ont d'autre but que de dégager la position de ces 1 716 agioteurs qui n'ont pas d'argent pour payer leurs cinquièmes échus.

Nous avons rappelé que, dans cette impossibilité où ils se trouvaient de payer ce qu'ils devaient, ils ont fait imprimer dans leurs journaux que les actionnaires ne devraient pas opérer leurs versements.

Nous avons fait comprendre que ce n'étaient pas les petits actionnaires à 7 actions qui étaient gênés pour effectuer ces versements, mais bien les gros matadors à 500, 1 000, 2 000 et 4 000 actions.

Ces 1 716 spéculateurs, chargés de 293 000 actions, qui ne pouvant pas les payer, engageaient les 15 284 actionnaires, populace financière, entre laquelle se répartissaient les 107 000 autres actions, à ne pas payer, — nous nous sommes permis de les comparer au renard auquel on a coupé la queue, et qui, ne possédant plus ce bel ornement, conseille à ses camarades de s'en défaire.

Eh bien ! ce sont les renards à queue coupée qui l'ont emporté; car ils sont gens influents et administrateurs du chemin.

Le versement d'un cinquième échéait le 5 juin dernier. Par une décision administrative émanée d'eux-mêmes, *ils l'ont ajourné indéfiniment*, et de cette façon n'ont rien à payer. La plèbe actionnaire des 15 284 souscripteurs solvables peut réclamer tant qu'elle voudra; elle n'a pas entrée aux assemblées, et les 1716 gros actionnaires, plus ou moins insolvables, se moquent pas mal que ces 155 284 souscripteurs aient de quoi payer. Eux qui n'ont pas de quoi payer ou qui n'y sont pas disposés se sont appliqué la maxime de Figaro : Quand je dois et que je ne paie pas, c'est comme si je ne devais pas.

Ils devaient faire leur versement au 5 juin, et n'avaient rien dans les poches. « Bel embarras ! nous sommes administrateurs, portons un décret : le versement fixé au 5 juin est ajourné. Et nous voilà tranquilles. Nous pouvons maintenant attendre l'effet de nos intrigues auprès des ministres et de la Chambre. Ces projets de loi, que nous avons présentés et qui contiennent tant de bonnes choses pour nous, vont faire hausser nos actions, d'ici à peu de temps nous serons hors du mauvais pas où nous nous étions engagés. Quelles bonnes gens que ces Français ! tout le monde les vole à qui mieux mieux, et ils prennent la chose si joyeusement qu'en vérité il y aurait conscience à ne pas les débarrasser de leur argent : ne nous en faisons faute. »

La France et la sainte alliance en Portugal ;

Par EDGARD QUINET.

M. Edgard Quinet nous communique ce soir les épreuves d'une brochure qui doit être demain mise en vente sous le titre placé en tête de cet article. C'est un cri d'indignation contre l'attentat des grandes puissances en Portugal.

Citons quelques passages de cette brochure écrite tout entière avec le style nerveux, chaud et les sentiments élevés qui distinguent les productions de l'auteur :

Imaginez, si vous le pouvez, une tyrannie fantasque, convulsive comme une crise de nerfs. J'ai vu de mes yeux les députés qui gênaient la discussion, appréhendés au corps, arrachés de leurs bancs et transportés sur les pontons d'une frégate amarrée dans le Tage pour cet usage parlementaire. Nous apprenions, sans nul autre avertissement, que la constitution était suspendue, tous les droits anéantis, parce que Sa Majesté la reine avait passé une mauvaise nuit, et qu'il est d'usage immémorial en ce pays-là que, si les rois ont la migraine, les peuples soient mis au carcan. Plus de tribunaux ni de jugements ; seulement, au coin des rues, une belle affiche portant que chaque suspect serait immédiatement passé par les armes, entendons-nous bien, sans instruction ni autre délibéré, *sem culpa formada*. On se frottait les yeux; on croyait rêver. Puis, quand il était sûr que le songe était une vérité, chacun se retirait dans sa province, où il pouvait.

Il arriva enfin que toute la nation fut déclarée suspecte. C'était en 1846. Ce jour-là un premier soulèvement éclate ; il se propage en un clin d'œil de l'extrémité du pays jusqu'aux portes de Lisbonne. Nul moyen de s'y méprendre. Ce n'est pas une émeute, c'est la voix d'un peuple indigné : il est en armes ; il demande justice, réparation. Le danger presse ; Cabral, le ministre des violences, s'enfuit sur un brick anglais. Quant à la reine, cet ange d'innocence s'éclaire subitement depuis que la force n'est plus de son côté. Quoi donc ! elle ignorait parfaitement que le Portugal ne dormît pas sur les roses; elle croyait qu'un ministère de rapines, d'oppression, de concussion, de parjures était l'âge d'or d'un pays, qu'il n'y a au monde rien de plus doux pour un peuple que de vivre sans lois, sans garanties, d'être rongé jusqu'à la moelle par l'impôt, et finalement passé par les armes sans jugement. Tout ce qu'elle avait fait à cet égard, elle l'avait médité, ordonnancé, exécuté par un excès de bonté angélique. Mais puisque ce peuple avait l'insigne manie de ne pas se délecter à l'ombre de la potence, puisqu'il était assez bizarre pour ne trouver nulle satisfaction ni dans les cachots ni sur les pontons, nulle volupté dans la famine, nulle sécurité dans la privation de tous les droits, nul orgueil dans la condition de la brute, dona Maria da Gloria, après un long délibéré, se conformant par pure délicatesse d'âme, à une si incroyable fantaisie, consentait à se priver de son ministre évadé. Elle en nommait un autre qui avait, non sa confiance, mais celle du pays, le duc de Palmella. De plus, elle promettait, foi de souveraine, de convoquer les cortès pour le mois prochain ; après quoi elle demandait, ce qui était de toute justice, que les provinces révoltées se reposassent entièrement sur elle du soin de la félicité publique. Surtout que ses regards ne soient pas affligés davantage par le spectacle d'hommes armés pour la défense des lois. Son cœur maternel ne pouvait, en vérité, supporter un tel spectacle. Que chacun rentre donc paisiblement chez soi, couvre son feu, surtout ait grand soin de se défaire de toutes armes offensives ou défensives. Des larmes scellent le serment. Le peuple est attendri ; il se retire, le front courbé, pleurant de son côté sur la bonté de sa reine, *idole de son adoration*.

Sitôt que le pays se fut lui-même désarmé, que les juntes se furent coupé les ongles et les griffes, qu'il ne resta plus un seul homme debout, la reine, dans la nuit la plus noire d'octobre 1846, convoque son nouveau ministère. L'heure indue, les apprêts sinistres, tout est de fâcheux augure. Le ministre Palmella arrive à demi éveillé avec ses collègues. Sans autre préambule oratoire, Sa Majesté leur dit net : *Messieurs, donnez votre démission, si non vous ne sortirez pas de ce palais*. Le sens est clair, le ton est décidé, le commentaire se fait de lui-même. *Vous ne sortirez pas de ce palais*, c'est-à-dire, j'ai autour de moi des gens apostés ; faites ce que je commande, ou ce palais deviendra pour vous la tour de Neslé. Vous, général Bomfim, qui me couvrez de votre popularité, convoquez à l'instant les troupes dans les ténèbres, afin de prêter l'appui libéral de la constitution à la restauration de l'absolutisme ; car, vous en conviendrez, c'est ainsi que doit s'interpréter le serment que j'ai prêté l'autre jour à toutes les libertés du Portugal, j'ai dit. On rapporte que le général Bomfim, voyant le guet-apens, porta la main sur son épée. Il est arrêté, le duc de Palmella exilé. Le Portugal, libre la veille, endormi sur la foi des serments, se réveille avant le jour les fers aux pieds et aux mains. Encore une fois le régime de Turquie restauré pour le bonheur de ce peuple tant aimé. Plus de constitution, plus de cortès, plus de lois, plus de droits; l'âge d'or des cachots et de la potence en permanence. La félicité publique est de nouveau portée à son comble.

Si la France a bien fait de s'insurger en 1830, le Portugal a fait mieux cent mille fois de s'insurger en 1846 ; car il n'est personne qui prétende comparer les ordonnances de Charles X à la folle tyrannie de dona Maria qui avait déjà reçu deux fois son pardon de son peuple ; sans compter que Charles X, roi de droit divin, sacré par l'étranger, ne devait rien à la liberté, et que dona Maria, reine par le droit des révolutions, lui devait tout au contraire. Ou chaque révolution est criminelle, illégitime en soi (et il faut appeler l'étranger pour écraser 1830), ou le mouvement qui fit courir le Portugal aux armes partait non seulement d'un droit, mais d'un devoir, hors duquel il n'y avait plus ni honneur, ni conscience, ni vie. Si quelque chose démontre que cette nation est un corps vivant, non un corps mort dans lequel chacun peut enfoncer le pied, c'est précisément qu'ayant senti l'injure, elle s'est soulevée pour la châtier ou pour y mettre un terme. Supposez que le parjure se fût consommé tranquillement, que la violence se fût établie sans contestation, que la charte portugaise eût été déchirée sans que personne eût touché une épée, j'entends aussitôt répéter que ce peuple a perdu la conscience, qu'on l'a revêtu d'une constitution empruntée dont il ne prend nul souci, qu'il ne veut rien que se chauffer à son soleil, que le sentiment du droit est évanoui chez lui, qu'il ne reste là qu'un simulacre de nation, que la servitude est devenue sa condition et son refuge. On se fût armé contre lui de son indifférence comme on s'arme contre lui de son indignation.

Deux choses sont à considérer ici : la première, que l'insurrection a été nationale; la seconde, qu'elle n'a pas été cruelle. La reine avait de son côté une armée organisée et toutes les ressources de finances que le Portugal, endossé par l'Espagne et par la France, peut encore renfermer. Sans troupes, sans armes, l'insurrection en haillons paraissait devoir céder dès le premier jour. Pourquoi, au contraire, allait-elle l'emporter ? Parce que cette guerre avait pris un caractère unique jusqu'à ce jour dans les dissensions de la Péninsule. Si vous ne voulez pas vous aveugler par l'esprit de parti, vous êtes contraints de reconnaître qu'avant cette insurrection, les guerres civiles y étaient, comme dans l'Amérique du Sud, des révoltes de soldats ; ce qui y manquait, c'était le peuple. Les violences de dona Maria ont eu cet avantage d'éveiller la résistance et la vie politique dans le cœur des populations ; aussi quelque chose de tout nouveau s'est montré. Combien de fois les troupes de la reine n'ont-elles pas vaincu sans que ses affaires y aient rien gagné ? Entre les armées un nouveau combattant avait surgi, le peuple portugais, non pas réuni par masses dans les grandes villes, mais embusqué derrière le rocher, le bois, le taillis, le ravin, et qui, interceptant les convois, offrait sur chaque point un refuge à ses amis, un danger à ses ennemis. Les barricades n'étaient pas, comme chez nous, dans la capitale; chaque chaumière avait sa barricade. De la

reine assiégée, bloquée dans sa capitale par la colère et le bon droit de son royaume tout entier, le dénouement était prévu d'avance ; il ne pouvait tarder. La jonction de Das Antas avec Sa da Bandeira avait pour résultat la victoire des lois. Un gouvernement inique était obligé de donner des garanties sérieuses à l'avenir du peuple portugais ; joué, trompé, toujours prêt à l'être, dans sa superstition monarchique, il ne voulait punir la royauté qu'en l'obligeant à tenir ses serments. Le sang versé trouvait sa récompense. La révolution fait un effort décisif ; elle concentre ses meilleures troupes sur une corvette et quelques bâtiments de transport. Un cri d'enthousiasme salue le départ des soldats ; la petite flotte cingle avec assurance. Dirai-je le reste ? les flottes de la France de juillet, celles de l'Angleterre, de l'Espagne révolutionnaire, apostées avec l'injonction de saisir, couler bas, massacrer au besoin la flotte de la révolution de Portugal, la petite armée entourée, sans provocation, sans déclaration, saisie, garrottée à l'improviste, jetée pieds et poings liés dans les cachots de Saint-Julien, sous le balcon du château de la reine ! « C'est une tache éternelle au nom anglais, » s'écrie un orateur de Londres.....

. . . .

Voici la conclusion de la brochure de M. Quinet :

Portugais de tous les partis, vous qui aviez la simplicité de croire que la patrie est bonne à quelque chose et vaut au moins le sang versé pour sa défense, que la terre natale est puissante tant que le cœur des hommes peut battre d'orgueil en y pensant, vous tous qui disiez que le mot de patrie vous était cher, parce qu'elle est le refuge, le foyer, le berceau, le tombeau inviolé ; parce que la tyrannie même y est douce au prix de la liberté imposée ; parce que le rocher y est plus fécond que la graisse de la terre envahie ; parce que, tant qu'elle s'appartient en souveraine, l'avenir lui reste ; apprenez de nous que ce mot sacré jusqu'à ce jour, n'a plus de sens, qu'il signifie la honte aussi bien que l'honneur, le servage aussi bien que l'indépendance ; que là où est la bourse, là est la patrie entière, immaculée sous le pied et le bon plaisir de l'étranger. Apprenez cela de nous ! et pour prix de ces enseignements, puisse le châtiment ne pas tomber trop tôt sur ceux qui vous les donnent !

Je croyais que pour légitimer un emploi aussi monstrueux de la force (puisqu'il va à supprimer une nationalité), il fallait du moins observer certaines règles du droit des gens : par exemple, que le pays lui-même vous appelât, et, si ce pays est constitutionnel, que tous les pouvoirs de l'Etat se réunissent dans le même vœu ; je croyais qu'une entreprise aussi extraordinaire, et qui suspend la vie d'un peuple, devait être entourée au moins des garanties sans lesquelles la moindre des lois, des ordonnances sur l'objet le plus infime, n'a ni sanction ni valeur.

On compare ce qui se fait en Portugal à l'intervention réclamée par l'Espagne en 1835. Cette comparaison est encore une embûche ; car, enfin, dans le dernier cas, la couronne et les deux chambres étaient au moins d'accord pour appeler contre la légitimité le secours d'un peuple voisin. Les règles du droit étaient observées, un gouvernement régulier s'était prononcé ; on pouvait dire constitutionnellement que l'Espagne avait parlé ; l'étranger pouvait s'appeler allié. Dans l'affaire du Portugal, montrez-moi rien de semblable. Où sont les chambres qui ont appuyé la couronne ? où est l'accord des trois pouvoirs ? où sont les cortès ? où est le gouvernement régulier ? où est la délibération ? où est le pays ? Je ne vois rien qu'une femme en colère, embarrassée de sa propre tyrannie, et qui vous convie à violer tout ensemble et le peuple qui lui a donné la couronne, et le droit des gens, et le droit constitutionnel, seul fondement de votre autorité.

Intervention forcée, invasion, quel que soit le mot que vous veuillez garder, la chose est-elle un bien ? Ils l'affirment. Est-ce l'avis de la France ? ou l'un de ces rares moments dans lesquels le divorce éclate entre une nation et ceux qui la régissent ? S'il est un pays qui ne puisse s'abuser dans cette affaire, c'est le nôtre ; et la Providence lui a donné une telle leçon, que je défie les sophistes les plus pervers d'égarer sa conscience à cet égard, quand même ils l'auraient déjà gorgée d'or.

N'y a-t-il ici personne qui ait conservé la notion de patrie ? personne qui se souvienne d'avoir fait pour son compte l'expérience de la doctrine de l'invasion ? personne qui se souvienne d'avoir vu sous son toit l'étranger lui apporter une charte bénigne à la pointe du sabre ? Dieu merci, la mémoire de cet enseignement n'est pas encore tout à fait éteinte ; elle vit dans quelques cœurs ; et ceux-là savent s'il est doux d'être dépossédé de soi-même ? Ils savent que, fût-il le meilleur, le gouvernement organisé par l'ennemi porte avec soi un sceau ineffaçable de malheur et de honte, en sorte que ces concessions sont des injures, ses bienfaits des fléaux. Une nation liée à un gouvernement imposé, c'est le supplice que l'on vous racontait hier de cet esclave auquel on a suspendu sur la poitrine une tête de bœuf. Il faut qu'il s'en sépare ou qu'il voie lui-même sa chair vive se putréfier et tomber avec cette chair morte. Le gouvernement établi, restauré par l'étranger, c'est la mort du droit, c'est la mort du génie, c'est la mort de la pensée, c'est la mort de l'âme d'un peuple. Voilà ce que savent en France les pierres du chemin. Voilà ce que les pavés de la rue crient sous le char des rois.

Tirez vous-même la conséquence de vos aveux. Oserez-vous dire encore une fois que l'humanité vous pousse à faire pour un peuple ami ce qui a été pour vous le comble des maux ? L'oserez-vous ? Mais ce serait en même temps le comble de l'hypocrisie ! Direz-vous que vous imposez aux Portugais un gouvernement tout exprès, pour qu'ils s'en délivrent à votre exemple ? Mais ce serait le comble de l'effronterie ! Voyez donc ce que vous faites. Vous placez la conscience publique dans cette monstrueuse extrémité, que si ce peuple se résigne à vos violences, d'après vous-mêmes il faut qu'il meure ; et s'il écoute votre exemple, il faut qu'il chasse le gouvernement que vous lui infligez. C'est-à-dire, que s'il ne vous imite pas, il périt ; et s'il vous imite, il vous démasque ; s'il suit votre exemple, il vous accable. Que faut-il donc qu'il écoute ? Votre expérience ? elle crie contre vos actions. Vos actions ? elles crient contre vos principes. Vos principes ? ils crient contre vos œuvres ; ou plutôt, vos actions renversent vos actions, comme vos principes renversent vos principes. Et nous sommes arrivés à ce fond d'apostasies, d'impossibilités, d'absurdités morales que la parole humaine se refuse à exprimer, et qui, se détruisant les unes les autres, ne laissent après elles que la tache cynique de tant de mensonges évanouis.

L'intervention forcée, c'est un *crime de la part des gouvernements*. Qui a dit cela ? Votre premier conseiller, Casimir Perier. Pourquoi donc, de votre propre aveu, commettez-vous des crimes ; et, si vous en commettez, pourquoi resteraient-ils impunis ?

Du milieu de ces embûches, il y a du moins une conséquence qui éclate. La voici : Hier, disiez-vous, les puissances absolutistes déchiraient dans Cracovie les traités de 1815 ; aujourd'hui le gouvernement de 1830 abolit la sanction de 1830. Les barricades commandent les barricades, elles se renversent elles-mêmes. Oporto achève Cracovie. Le [illegible] tombé en vasselage, frappé d'interdiction, la main des monarques étrangers est nécessaire pour rétablir chez lui la souveraineté. Jusque là, ses institutions, ses établissements, sont nuls de soi. Privé de ses droits, comment aurait-il pu en déléguer aucun ? Ce qu'il a fait, quiconque a la force est autorisé à le défaire. Interprétez, torturez, comme vous le voudrez, ce que vous venez d'accomplir, je vous défie d'en faire sortir autre chose que ces deux mots, qui déjà ont éclaté : Usurpateurs, cédez la place !

Il est vrai que, dans ce suicide, les puissances constitutionnelles sont pleines de libéralité. Songent-elles à rétablir l'absolutisme ? pas le moins du monde. Premièrement, elles promettent une amnistie ; on consentira à ne pas couper la tête à ceux qui ont défendu les lois. Secondement, ce n'est pas la tyrannie toute pure que les armées alliées de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, veulent rétablir ; elles donneront une Charte comme en 1815.....

La sainte alliance parlait-elle mieux, ni un plus doux langage ? N'avons-nous pas eu aussi, aux beaux jours de La Bédoyère et de Ney, notre amnistie débonnaire ? et pour cela l'invasion changeait-elle de drapeau ? Wellington et Blucher devenaient-ils nos frères, parce qu'eux aussi nous apportaient, à la pointe de la baïonnette, le pardon trop indulgent de nos fautes ? Non, non, vous ne ferez prendre le change à personne. S'il vous plaît de vous dégrader du titre que vous tenez des peuples, vous n'irez pas jusqu'à dénaturer cette langue que nous parlons. Il ne s'agit pas de la félicité que vous portez avec vous, ni des chartes dont vous bourrez vos canons ; il s'agit du droit d'après lequel vous renversez, vous, rois et reines des barricades, les barricades portugaises. Et ce droit est celui de l'invasion, ce droit est celui de la sainte alliance, ce droit est celui de la restauration, ce droit est celui de la contre-révolution, ce droit est celui qui renverse et abolit tous vos droits.

Que reste-t-il donc ? la force.

Oui, la force et rien autre chose ; l'Europe politique fait le vide sous ses pas. La personne morale des peuples n'a plus de garanties ; et ce sont les pouvoirs conservateurs qui, ruinant eux-mêmes le vieux système des nationalités, inaugurent pour nouveau droit des gens un communisme vandale où chacun vient par la justice du plus fort régner chez le plus faible, s'attribuer sa souveraineté, sa volonté, sa loi, sans avoir besoin pour cela d'autre raison à donner, sinon que le moment est propice. Vienne donc la force dans sa nudité ! son règne est préparé, de quelque côté qu'elle parte, des peuples ou des rois. Sainte alliance, congrès de Vienne, droit divin, droit des gens, droit des révolutions, toutes choses également mortes et ensevelies ; nul n'est plus obligé qu'autant qu'il veut bien l'être. L'absolutisme du Nord ne peut rien nous opposer si nous sortons de l'enceinte des traités ; nous ne pouvons rien lui opposer s'il lui plaît de déborder : chacun est désarmé de son droit.

Et c'est là qu'est le crime ! S'il est égal pour tous, les vrais périls sont pour nous. Défendue par les flots, l'Angleterre, quoi qu'elle fasse, subsisterait peut-être, hors de tout principe, sans autre amitié qu'avec les tempêtes du ciel. La France, sans frontière, mutilée par la défaite, n'est plus couverte que par la justice. Et c'est pourquoi je crie du fond du cœur, parce que mon pays, plus qu'aucun autre, a besoin du droit pour se sauver. Prenez-lui tout le reste, le pain, le sang, la parole ! Que ses libertés ne soient qu'une illusion ! Il y consentira peut-être. Mais ne lui ôtez pas la conscience ! ne lui enlevez pas la justice, sa dernière citadelle ! Le dépouiller du droit, c'est bien pis que l'asservir, c'est le livrer.

Jusqu'ici, la France de 1830 s'était contentée de renier les peuples qui se ralliaient à sa cause. Nous entrons dans une nouvelle époque. Que personne ne nous accuse plus d'inertie, nous courons à l'action. Non-seulement nous ne protégeons plus nos amis, c'est nous qui nous chargeons d'aller les étouffer. La Pologne était trop loin pour que nous puissions l'aider ; le Portugal est assez près pour que nous allions l'accabler. La Suisse libre est sous nos pieds ; nous n'aurons qu'un pas à faire avec l'Autriche pour lui écraser la tête. Trop longtemps nous avons été les contemplateurs muets des hautes œuvres de la sainte alliance ; nous voilà, Dieu merci, ses valets de bourreaux.

A cela il ne suffit pas de répondre que sans doute c'est une chose fâcheuse, regrettable, même blâmable, mais qu'enfin la faute en est au gouvernement, et que la nation s'en lave les mains. Le monde nous crie qu'il est trop commode de se décharger ainsi de la mort d'un peuple ; que chaque nation est responsable envers toutes les autres des œuvres de son gouvernement ; que, s'il est justement soupçonné, il faut l'accuser, coupable, le condamner, sinon partager avec lui la coulpe. J'affirme, de plus, que dans une si flagrante iniquité tout le monde est coupable, moi qui écris ces lignes, comme vous qui les lisez. Oui, notre indifférence, notre lassitude, notre complaisance, notre tiédeur, ont fait la moitié du mal. Si la conscience publique eût été debout, le meurtre n'eût pas été si aisément consommé ; ou la crainte des suites eût empêché d'y mettre la main, ou le châtiment l'eût racheté.

Quelle que soit au reste l'opinion que l'on professe, il est impossible de ne pas voir ici un signe avant-coureur. Jamais société n'a été bouleversée que les chefs de l'ordre social n'aient eux-mêmes commencé par se livrer eux-mêmes. Toutes les fois que pareille chose est arrivée, il est sans exemple que la terre n'ait fini par trembler ; et c'est sans doute la volonté de la Providence que le monde ne se repose pas, puisqu'en pleine paix, sans y être provoqués, les pouvoirs établis viennent de toutes parts déchirer les traités, les conventions, les actes, les titres, les origines, les serments sur lesquels se fonde la meilleure partie de leur autorité.

Au seizième siècle, l'Italie officielle nia le droit ; elle ne tarda pas à s'abîmer. Aujourd'hui, l'Europe officielle déclare de même la guerre à la conscience humaine, avec cette différence que les gouvernements italiens s'enveloppaient de ténèbres, et que de nos jours c'est peu de mal faire, si on ne l'affiche à tous les bouts du monde. Je comprends la doctrine de la force toute nue, quand elle se couvre du silence de Venise, de Saint-Pétersbourg, de Vienne ; mais cette doctrine étalée à la lumière des gouvernements constitutionnels, ces documents pleins de pièges, livrés aux regards, à l'examen du monde, sur les tribunes de trois puissances ; cette immense publicité dans l'immense dépravation, ce défi tout ensemble à la terre et au ciel, n'est-ce pas là trop oser ? Ou la conscience humaine périra, ou cette négation éclatante finira par ouvrir un abîme inconnu.

Pour moi, qu'ai-je voulu par ce qui précède ? Constater cette époque nouvelle et mémorable où le droit n'existe plus pour personne. Tel a été mon but ; je l'ai atteint et je m'arrête.

Car de parler à l'esprit de ceux qui disposent aujourd'hui du pouvoir et des affaires, je ne suis ni assez simple, ni assez vain pour l'espérer. Je sais qu'il est des temps où les oreilles et les cœurs se ferment, où toute vérité est une rêverie bonne au plus pour les enfants, où toute parole est inutile à ceux qui oppriment comme à ceux qui sont opprimés. L'iniquité s'amoncelle en silence, sans rien craindre. Ce sont les temps où la Providence se réserve d'agir seule, sourdement, au fond des choses, quand les âmes s'en sont retirées. Les

[illegible] les peuples, sur les relations des puissances européennes, et sur la consolidation de la paix générale.

D'une part, les développements que prend chaque jour la navigation à vapeur sur toute l'étendue des mers, et la mise en activité prochaine des lignes de chemins de fer qui vont aboutir à la Méditerranée, font sentir au commerce l'impérieux besoin du percement maritime de l'isthme de Suez.

D'une autre part, les puissances européennes, momentanément divisées par des difficultés politiques, ont également besoin de se rapprocher sur des questions plus générales, et de se grouper autour d'un grand principe et d'une œuvre d'utilité universelle.

Ainsi, dans cette occurrence, les intérêts du commerce et ceux de la politique s'unissent d'eux-mêmes ; ils peuvent, ils doivent se prêter un mutuel appui.

Les capitaux des divers pays de l'Europe ne demandent pas mieux que de s'associer pour établir un système de communications rapides à travers l'isthme de Suez ; déjà plusieurs projets ont été mis au jour ; déjà des tentatives ont été faites auprès du pacha d'Egypte ; déjà on aperçoit le germe de plusieurs compagnies.

Mais, pour agir prudemment, les intérêts particuliers ne peuvent se passer du concours de l'Europe ; pour que les capitaux s'engagent définitivement dans cette opération, ils ont besoin qu'un traité collectif vienne leur garantir que la paix ne sera pas troublée par les rivalités internationales, et que le principe de l'égalité des droits sera maintenu pour le passage maritime de Suez ; en un mot, une compagnie ne peut être solidement assise que lorsque l'Europe aura préparé et sanctionné ses relations avec le pacha d'Egypte, avec la Porte, avec les marines commerciales de tous les Etats.

Ce que l'expérience nous a démontré, à nous et à toux ceux qui se sont occupés activement de cette question, c'est qu'il est indispensable qu'une haute et puissante initiative rassure et garantisse les intérêts de l'Egypte, de la Porte, des Etats européens, et de toutes les personnes qui engageront leur travail et leurs capitaux dans l'opération.

Sans cette initiative, sans la garantie de justice et d'impartialité qui en résultera, toutes les tentatives échoueront, et l'affaire sera impossible.

Il importe donc, Messieurs, de provoquer un nouveau concert européen *ad hoc*, une entente spéciale entre les cabinets sur cette question ; il importe d'entamer des négociations, afin de conclure un traité à six, analogue à la convention du 13 juillet 1841 sur la neutralité du Bosphore et des Dardanelles, et appliquant le même principe au Bosphore artificiel de Suez, dont la compagnie aurait l'administration, sous la protection immédiate du pacha d'Egypte et l'autorité supérieure des puissances.

Vous remarquerez que la neutralité du passage maritime de Suez ne sera pas un principe abstrait et purement conventionnel, comme la neutralité terrestre de certains Etats de l'Europe ; mais que ce sera une fonction active et commune pour toutes les nations, qui auront par conséquent un intérêt direct et incessant à maintenir cette neutralité. Aussi, on ne peut douter qu'elle ne soit naturellement respectée, comme l'a toujours été, depuis six ans, la neutralité du Bosphore et des Dardanelles.

Le principe de neutralité appliqué à des surfaces terrestres, a été récemment une cause de division ; le principe de neutralité appliqué à des surfaces maritimes, sera un gage de concorde et de paix.

Il est de l'honneur, il est de l'intérêt, il est du devoir de la nation française et de son gouvernement, de travailler activement, incessamment, à réaliser l'entente des puissances européennes dans le sens que nous indiquons ici.

C'est pourquoi, Messieurs les députés, nous vous prions de vouloir bien renvoyer la présente pétition à M. le ministre des affaires étrangères, et de manifester ainsi, aux yeux de la France, de l'Europe et du monde, que vous désirez qu'un nouveau traité collectif soit négocié entre les six puissances Angleterre, France, Russie, Prusse, Autriche et Turquie, ayant pour objet d'établir que l'isthme de Suez et le canal maritime qu'on y construira, sont et seront soumis au principe de neutralité, comme les détroits du Bosphore et des Dardanelles, la propriété nominale et la possession d'État demeurant à la Porte et au pacha d'Egypte, ainsi que l'ont réglé les derniers traités et le firman du 1er juin 1841.

Nous offrons de communiquer à M. le ministre des affaires étrangères, et à la Chambre, si elle le désire, tous les renseignements, études, plans et projets, de lui donner tous les éclaircissements et explications, soit verbalement, soit par écrit.

Nous sommes certains, Messieurs, que vous saurez voir, dans la demande que nous vous adressons, l'expression légitime et vraie des besoins du commerce, en même temps que des intérêts les plus chers de la France et de l'Europe, et nous avons la ferme confiance que vous appuierez, de tout le poids de votre autorité souveraine, une pétition conforme en tous points à votre politique de paix, d'ordre et de conservation.

Nous sommes avec respect,

Messieurs les députés,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

AUG. COLIN. Cte DE NAIVES.

Un *extra* du *Courrier des Etats-Unis* en date de New-York du 25 juin, contient les nouvelles suivantes :

Une dépêche télégraphique nous apprend l'arrivée du steamer *New-Orleans*, venant de Vera-Cruz qu'il avait quittée le 1er juin et de Brazos Santiago où il avait touché le 4.

Par cet arrivage, nous recevons des nouvelles importantes sous plusieurs rapports.

En premier lieu, il nous apprend que Santa-Anna a résigné la présidence le 28 mai : on ne sait pas encore, il est vrai, si le congrès a ou non accepté cette résignation ; mais, au point où en étaient les choses, il n'est pas probable que l'on veuille remettre les rênes présidentielles aux mains du généralissime.

C'est en effet une manifestation énergique et répétée de la défiance publique qui a contraint Santa-Anna à prendre ce parti. Indépendamment de l'accueil qu'il a reçu à son arrivée dans la capitale, il a trouvé à ses plans de défense une opposition obstinée qui s'est traduite par des articles diffamatoires dans les journaux. Ils avait commencé en personne à fortifier Guadalupe et Mojicaezingo, faubourgs de Mexico, mais une désapprobation inusitée accueillit ces préparatifs, et c'est alors qu'il se détermina à résigner. On croyait généralement que sa résignation serait acceptée et que Herrera serait nommé à sa place. Cet événement, les démonstrations qui l'ont amené, le successeur que l'on désigne à Santa-Anna sont certainement les incidents les plus favorables à la perspective de la paix que cette guerre ait encore présentés.

Il y avait environ trois mille hommes dans la capitale, où l'on s'au[illegible]

conducteur de wagons que l'on croyait avoir été tués entre Camargo et Monterey, sont prisonniers à Mexico.

On craignait à Jalapa une tentative de la part des Mexicains, pour reprendre cette place. De nouveaux excès ont été commis sur la route entre cette ville et Vera-Cruz, et l'on estime à cinq cents hommes les forces de Rancheros qui s'y trouvent.

Nous lisons dans une lettre de Jalapa que le colonel Laurence, porteur de dépêches, a été tué en chemin : il est probable que c'est du colonel Sours que l'on veut parler.

Les nouvelles de l'armée du général Taylor ne contiennent rien d'important. On annonce seulement l'arrivée à Saltillo d'une partie du corps du colonel Doniphan ; le reste était attendu sous peu de jours. La nouvelle de la défaite de cette force par les Mexicains était donc controuvée.

On annonce que le général Taylor va se porter sur San Luis de Potosi ; mais, malgré le renfort qui vient de lui arriver, il n'est pas probable qu'il soit encore en état de tenter un pareil mouvement.

Le fait le plus grave, et qui a causé le plus d'émotion à Vera-Cruz, a été le massacre du colonel Sours et de son escorte. Cet officier, chargé de dépêches pour le général Scott, s'étant mis en route le 22 mai, accompagné de cinq hommes et du lieutenant Mac Donnell, appartenant à la compagnie du capitaine Wheat. Ils espéraient rejoindre à Santa-Fé cette compagnie, partie depuis deux jours ; mais, arrivés à ce village, ils apprirent que le capitaine Wheat avait trente milles d'avance sur eux. Malgré ce désappointement, le colonel Sours, après avoir passé la nuit à Santa-Fé et renforcé son escorte de deux hommes, poursuivit son chemin. On ne sait ce qui s'est passé depuis lors. Un de ceux qui l'accompagnaient est venu apporter la nouvelle que la petite troupe avait été détruite tout entière, dans une attaque à laquelle il avait seul échappé. Le colonel Wilson, gouverneur de Vera-Cruz, fit arrêter cet homme comme déserteur. Malheureusement des voyageurs venant de Jalapa sont venus confirmer la nouvelle, en déclarant qu'ils avaient rencontré sur leur route sept cadavres horriblement mutilés, dont la description semble se rapporter à celle du colonel Sours et de son escorte. C'est sans doute à un fait du même genre qu'il faut attribuer l'étrange silence que gardent sur le général Worth tous les avis reçus postérieurement à l'occupation de Puebla.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le *Moniteur* officiel d'aujourd'hui publie, sous la date du 27 juin, l'ordonnance royale qui appelle 80 000 hommes de la classe de 1847 sous les drapeaux.

— Aujourd'hui a eu lieu, dans le 4e arrondissement, le scrutin de ballottage entre M. Malgaigne et M. Bertrand.

En voici le résultat : M. Malgaigne a obtenu 409 voix ; M. Bertrand, 301. — M. Malgaigne a été proclamé député.

M. Malgaigne, chirurgien distingué, homme érudit, est fils de ses œuvres et du concours. — Ce grand travailleur ne tardera pas à achever son éducation politique. Son passé prouve qu'il a toujours mis les principes avant les hommes. C'est un ami du progrès en science et en politique ; mais il veut le progrès sans secousses violentes. Les électeurs du 4e arrondissement de Paris, presque tous commerçants, n'auront qu'à se féliciter d'avoir choisi un homme de science. Ils le jugeront à l'œuvre.

— L'inauguration du chemin de fer du Centre aura lieu le 15 juillet prochain. Il n'y aura aucune fête. Aucun des princes ne s'y rendra. Le conseil d'administration de la compagnie se rendra à Bourges le 14 au soir, et les autorités de la ville lui offriront un banquet. Le cardinal-archevêque de Bourges bénira la voie.

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

« D'après ce qu'on nous assure, le rapport de M. le juge d'instruction dans l'affaire Cécile Combettes sera incessamment soumis à la chambre du conseil. »

— Plusieurs chefs arabes de distinction des provinces d'Alger et d'Oran sont arrivés samedi soir à Marseille. Débarqués à Toulon depuis le 24, ils ont visité cette ville dans tous ses détails.

— Un nouveau portrait de M. de Lamennais, le plus ressemblant que nous ayons encore vu, vient d'être lithographié par M. Auguste Lemoine, d'après un dessin de M. Henri Lehmann.

— L'ouverture des débats de l'affaire Cubières à la cour des pairs est fixée au 8 juillet.

— M. Hébert, ministre de la justice, s'est rendu hier à Neuilly avec M. le procureur-général Delangle. Tous deux sont, dit-on, restés plusieurs heures en conférence avec le roi.

— A ce sujet on lit dans le *Moniteur parisien* : « Le journal la *Patrie* a annoncé, et plusieurs journaux répètent, que M. le ministre de la justice et M. le procureur-général Delangle se sont rendus à Neuilly et sont restés plusieurs heures en conférence avec le roi. Ce fait est entièrement controuvé.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« M. Parmentier a comparu hier devant M. le chancelier, et il a déclaré que l'état de la santé de Me Berryer ne lui permettant pas de se charger de sa défense, il avait fait choix pour avocat de Me Adrien Benoît Champy, avec lequel il avait déjà conféré de sa cause.

« Outre l'appui que doit lui prêter pour sa défense le talent de Me Paillet, M. Teste a choisi en outre pour conseil Me Marc Dehaut, aujourd'hui avocat à la cour royale de Paris, et qui a été secrétaire de M. Teste quand il exerçait la profession d'avocat et chef de son cabinet pendant qu'il était ministre des travaux publics. »

RAPPROCHEMENT. — Si M. Teste était encore ministre, il n'y aurait pas de procès devant la Cour des pairs. Un député, sans doute, serait monté à la tribune et aurait dénoncé les lettres du général Cubières publiées par M. Parmentier. MM. Guizot et Duchâtel n'auraient pas manqué de nier, M. Teste aurait répondu par cette même déclaration qu'il a faite le 4 mai, à la Chambre des pairs. La majorité *se fût déclarée satisfaite* des explications données par le ministre, et l'on aurait passé à l'ordre du jour !

Cependant, M. Teste va comparaître devant la Cour des pairs comme accusé de corruption !

Encore une fois, quelle différence y a-t-il entre les révélations de M. Parmentier et celles de M. Emile de Girardin ? entre les lettres du général Cubières et celles de MM. Thibaudeau et Alexandre de Girardin ? Pourquoi la justice s'est-elle émue dans le premier cas ? Pourquoi demeure-t-elle impassible dans le second ? *(Courrier.)*

TROUBLES DE MULHOUSE. — Le *Courrier d'Alsace* publie la correspondance suivante qu'on lui adresse de Mulhouse : « Samedi matin, vers dix heures, un rassemblement considérable d'ouvriers stationnait devant la mairie. Le nombre s'élevait à environ quatre cents hommes, lorsque ... répondit à l'appel. A midi, heure à laquelle les ouvriers quittent les ateliers, les groupes formés et grossis sur différents points de la ville se ruèrent sur toutes les boulangeries vouées dès cet instant au pillage. Les portes, les fenêtres furent enfoncées, et le pain ainsi que la farine enlevés et répandus. Dans quelques endroits les livres furent lacérés, la caisse et les valeurs tombèrent entre les mains des révoltés. Ces scènes de désordre s'exécutaient simultanément dans toutes les parties de la ville ; elles se sont continuées jusqu'à une heure de l'après-midi avant qu'il ait été possible d'opposer résistance.

» La foule se porta également dans les faubourgs ; elle attaqua des magasins de blé et de farine situés le long du bassin. Plus tard les sapeurs-pompiers et de faibles détachements de garde nationale se joignirent à la troupe de ligne ; mais ces forces réunies ne purent préserver les propriétés contre la dévastation.

» Ce n'est que vers sept heures du soir, que pour arrêter le pillage la troupe a pris une attitude menaçante. A la porte de Bâle où les révoltés avaient été refoulés par les patrouilles faites dans les rues, des pavés ont été lancés sur un détachement qui menaçait d'être écrasé sous le flot toujours grossissant ; pareilles violences avaient lieu sur la place des Victoires où demeure un boulanger membre du conseil municipal, qu'une vingtaine de gardes nationaux étaient venus protéger. Après de longues temporisations et des sommations souvent répétées sur tous les points, plusieurs décharges de mousqueterie furent commandées et laissèrent sur place cinq personnes tuées et quinze personnes plus ou moins grièvement blessées. On cite divers épisodes qu'il serait trop long de reproduire ; cependant un mérite d'être signalé : M. le lieutenant-colonel du 48e léger se trouvant à la porte de Bâle fut assailli et blessé par une pierre lancée par un ouvrier qui se trouvait à proximité de lui ; cette scène avait lieu au moment des décharges de mousqueterie ; M. le lieutenant-colonel riposta par un coup d'épée qui étendit raide mort l'assaillant. On parle enfin de plusieurs blessures reçues par les troupes de la garnison et par la garde nationale qui étaient restées exposées pendant quatre heures aux projectiles lancés par la foule. On cite notamment le colonel, le lieutenant-colonel, un capitaine et plusieurs citoyens.

» On remarque que la fureur populaire s'est principalement exercée contre la boutique d'un riche israélite, M. Weill, rue des Boulangers, où tout a été ravagé. Cet israélite était connu en ville pour s'être livré au commerce des grains ; aussi il ne reste en quelque sorte rien de son mobilier. Livres, papiers, argent, bijouterie, meubles, tout est devenu la proie des assaillants. M. Zweifel, autre marchand de grains, a aussi été attaqué trois fois, ses magasins ont été assaillis et livrés au pillage, malgré la présence des postes de secours qu'il avait réclamés. L'hôtel du Bouc a aussi été envahi. Une somme de 600 fr. est tombée entre les mains des révoltés, qui sont ensuite descendus dans la cave où ils ont bu et répandu la provision de vin. Tous ces excès, ainsi que ceux que nous ne signalons pas, n'ont cessé qu'au milieu de la nuit. Le dernier acte d'hostilité qui doit être signalé, est la résistance d'un marchand épicier de la rue des Tanneurs, qui, pour défendre sa propriété, a tué un assaillant d'un coup de fusil tiré par la fenêtre du premier étage.

» Les magistrats municipaux n'ont pas cessé de déployer la plus grande activité ; on a remarqué qu'accompagnant des piquets de troupes, ils se multipliaient sur tous les points et ont souvent réussi à calmer momentanément les esprits.

» On estime que les dégâts causés s'élèvent à plus de 30 000 fr., que la ville couvrira au moyen d'une contribution extraordinaire. On se plaît à rendre hommage à la longanimité admirable qu'a montrée la troupe. »

ACCIDENT SUR UN CHEMIN DE FER. — On écrit à la *Presse*, le 25 juin : « Un grave événement est arrivé sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, par l'imprévoyance de l'un des gardes attachés à la percée de Couzon, sur le territoire de Rive-de-Gier : deux convois de wagons, dont l'un remorqué par une locomotive, se sont rencontrés dans l'intérieur de ce tunnel. Le choc a été terrible ; deux ouvriers dirigeant la locomotive ont été tués sur le coup. Un troisième a été lancé à la voûte, mais a eu la vie sauve. Un grand nombre de wagons et le tender de la locomotive ont été brisés.

LISZT EN TURQUIE. — On lit dans le *Journal de Constantinople* :

« Nous avons annoncé l'arrivée de M. Liszt, et nos lecteurs savent que, reçu immédiatement par le sultan, ce célèbre artiste a joué deux fois en présence de Sa Majesté, qui a vivement apprécié toute l'étendue de son incomparable talent, et lui a fait un accueil plein d'affabilité et de bienveillance. L'éclatante réputation de cet artiste a retenti depuis longtemps jusqu'à Constantinople. Les mille voix de la renommée nous ont redit bien souvent l'admiration et l'enthousiasme qui l'ont accueilli dans toutes les capitales de l'Europe. Ainsi, nos éloges n'apprendraient rien au public et n'ajouteraient rien non plus au retentissement de ses nombreux triomphes. Le piano s'anime sous la main de cet habile artiste, son âme semble passer dans l'instrument qui obéit à toutes ses inspirations, partage toutes ses émotions, toutes les passions qui l'animent et va remuer ainsi l'âme du spectateur. »

LES CLEFS DE LA KAABA, dit le même journal, le lieu saint par excellence du temple de la Mecque, sont en vénération parmi les musulmans, et on est dans l'usage de les suspendre au sandjak cherif toutes les fois qu'on arbore cet étendard sacré. Ces clefs, remises à Sultan Murad IV après la prise de Bagdad, au commencement du dix-septième siècle, avaient été envoyées à Andrinople, et confiées à la garde de l'une des plus grandes familles du pays, celle de Dagh Deviren Oghlou, déré bey d'Andrinople.

Cette famille s'étant éteinte dans ces derniers temps, Sa Majesté le sultan Abdul-Médjid a ordonné que les clefs de la Kaaba fussent transportées à Constantinople et déposées au vieux Sérail, dans la chambre du Trésor impérial, avec les autres reliques du prophète.

PIE IX ET UN TESTAMENT. — Un riche seigneur italien, père de deux fils, voulait instituer un seul de ses fils légataire universel, en lui imposant un fidéicommis en faveur de l'Eglise ; mais, ayant appris que les deux frères avaient résolu de se partager également sa fortune, il fit un autre testament qu'il déposa chez le proto-notaire du Saint-Siége ; d'après cet acte, les fils étaient réduits à une modique légitime, et tous les biens du testament étaient légués au prêtre qui, par l'effet du hasard, aurait dit la première messe le jour de ses funérailles. Le seigneur étant décédé, le proto-notaire ouvre le testament et le communique au souverain pontife avant que personne en ait eu connaissance : celui-ci, quoique ayant reçu cet avis fort tard dans la soirée, se rend avant l'aube du jour à l'église où les funérailles devaient être célébrées, se fait ouvrir la porte, et offre le saint sacrifice. Devenu ainsi légataire universel, sans restriction, le Saint-Père a abandonné sur le champ aux deux fils la succession tout entière.

LES RUSSES EN CHINE. — Le *Daily-News* d'hier signale ce fait que la mission russe à Pékin aurait pris un caractère politique et permanent, et qu'un envoyé ou ministre russe serait autorisé à résider ... tée par un propriétaire plus vaillant. Elle appartient à la compagnie G, du 4e régiment des volontaires de l'Illinois, qui mit la première la main sur la voiture du général mexicain et est spécialement confiée aux soins d'un des officiers de cette compagnie. »

DÉVOUEMENT. — Le *Sud* nous a fait connaître tout à la fois un déplorable accident et un acte du dévouement le plus intrépide. L'un et l'autre ont eu lieu vendredi dernier, sur le chantier du chemin de fer, au quartier de Saint-Louis. La clef de voûte du souterrain venait d'être posée, et les ouvriers avaient préparé à cette occasion plusieurs mines, dont l'explosion devait avoir lieu en signe de réjouissance. Le maître mineur avait allumé une quinzaine de mèches, quand une mine, éclatant tout à coup, l'a blessé grièvement à la tête et l'a renversé. Un ouvrier s'est élancé aussitôt, a chargé le malheureux sur ses épaules à l'instant même où douze mines, éclatant à la fois, lançaient de toutes parts d'énormes rochers. Il est sorti sans blessures de ce déluge de pierres. Son nom est Lorenzo, il est natif du Piémont. Le maître ouvrier qu'il a si intrépidement sauvé a été transporté immédiatement à l'hôpital. Cet homme, âgé de 25 ans, est un Piémontais nommé Bertoglio ; il a la face brûlée, une plaie contuse au cou, le pouce, l'index et le bras gauche fracturés.

PRISE D'UN NÉGRIER. — Un correspondant de Sierra-Léone, écrit au *Times* que le négrier le *Tres-Amigos*, brick brésilien de 415 tonneaux, ayant à son bord 10 officiers et 46 hommes, a été pris et détruit par le sloop à vapeur la *Dévastation*, capitaine Levinge.

Dans la matinée du 19 mars, la *Dévastation* chassait un brick qui lui paraissait suspect et fit route immédiatement à toutes voiles dans la direction de la terre, dès qu'il s'aperçut qu'il était poursuivi. Bientôt on vit deux chaloupes chargées d'hommes se détacher du brick et se diriger vers le rivage.

La *Dévastation* mit alors à la mer deux embarcations qu'elle arma, et dans lesquelles montèrent un nombre suffisant de soldats de marine sous les ordres de deux lieutenants. Ces deux embarcations trouvèrent le brick armé pour sa défense. Mais attaqué par la *Dévastation*, qui avait jeté l'ancre, et qui les mitraillait, les hommes du négrier coupèrent les mâts avec des coutelas et se jetèrent à la mer, essayant de nager vers le rivage. On les a en partie recueillis, à l'exception d'un marin qui s'est noyé, et d'un autre malheureux que le capitaine du négrier avait jeté par dessus le bord, les fers aux pieds, parce qu'étant de garde au haut du grand mât, il n'avait pas aperçu le steamer anglais.

Dans cette excursion le brick de guerre français *le Léger*, a prêté son aide à *la Dévastation*, qui, dans sa croisière, s'est aussi emparée d'un brick américain aux couleurs brésiliennes, à destination de Rio, et ayant à bord 520 esclaves. Dans son dernier voyage à Bahia, *le Tres-Amigos* y avait transporté 1 400 esclaves.

Il a été perdu dans la matinée de samedi, 26 juin, dans un trajet de la Porte-Saint-Denis à la rue Jacob, le manuscrit d'un drame en un acte, intitulé *les Girondins*, sans nom d'auteur, mais portant l'adresse suivante : M. de Pouson, 15, rue Jacob.

L'auteur, qui en a un double et compte le mettre à l'étude incessamment, prévient la personne qui l'aurait trouvé, qu'il est dans l'intention de poursuivre par la voie des tribunaux quiconque se permettrait de se l'approprier, soit en y apportant un changement de nature quelconque, soit en le laissant intact.

CHRONIQUE DES THÉATRES.

Nous avons annoncé la reprise du *Chiffonnier*, de Théaulon, au théâtre du Luxembourg. Montée avec soin, jouée avec entrain par Grigny et Mlle Cécile, cette pièce, quoiqu'un peu vieillie de forme, a obtenu un plein succès. A côté de ce drame, citons aussi la *Chercheuse d'esprit*, de Favart, dans laquelle a débuté une jeune artiste, dont la voix charmante nuance les couplets avec beaucoup de goût. Elle se nomme Nathalie, un nom d'heureux augure. L'ode-symphonie, *Chiffons à vendre*, sera exécutée d'ici à quelques jours.

Trois théâtres sont fermés en ce moment : l'Odéon en vacances, l'Opéra et l'Ambigu-Comique pour cause de réparations.

Critique littéraire.

MADELEINE, par M. JULES SANDEAU.

L'auteur de *Mariana*, du *Docteur Herbaut* et de plusieurs autres livres, remarquables à divers titres, est un des des écrivains les plus aimés de ce temps-ci. Entrez dans un salon, et prononcez le nom de M. J. Sandeau, chaque femme vous répondra par un bon sourire et une douce parole. C'est que M. Sandeau a surtout trois qualités éminentes, qui vont droit au cœur de la femme, un esprit d'une exquise délicatesse et d'un goût parfaitement aristocratique, un style qui n'ignore aucune des charmantes et poétiques coquetteries de la forme, un sentiment profond et supérieur de ce qui est bon, noble, généreux, idéal et sacré. Je ne crois pas qu'il y ait en France un seul écrivain qui appartienne plus exclusivement à ce que l'Ecole phalanstérienne nomme l'*ordre mineur*, en d'autres termes, qui soit, dans la plus tendre acception du mot, plus femme que M. Sandeau.

Une femme d'esprit disait, il y a quelques jours, à l'une de ses amies, douce et frêle créature, blonde comme une élégie et délicate comme la sensitive : — Si jamais vous rencontrez *l'autre moitié de votre âme*, parmi les questions qu'en femme prudente vous ne manquerez pas de lui adresser, celle-ci doit être une des premières : Aimez-vous l'auteur de *Mariana?* Si la réponse est négative, refermez bien vite votre cœur et repliez vos blanches ailes, cet homme ne vous aimera jamais, comme vous, chère enfant, vous devez être aimée.

Il va sans dire que M. J. Sandeau appartient à cette école peu lucrative d'écrivains honnêtes, qui regardent l'art et les lettres comme choses sacrées, et qui ne font au *veau d'or* que tout juste les sacrifices nécessaires à leur existence matérielle. L'un de ces sacrifices se nomme peut-être *Valcreuse*, roman publié dernièrement par la *Presse*, et dont nous ne parlerons ici que pour mémoire.

M. Sandeau n'est pas nouveau-venu dans la carrière littéraire ; depuis longtemps son nom appartient à la publicité, et la première moitié de ce nom a été illustrée, il y a quelque quinze années, par une collaboration célèbre. Depuis, M. Sandeau a eu quelques difficultés à dégager victorieusement sa personnalité de certains souvenirs, qui eussent écrasé inévitablement une organisation moins robuste, un plus fragile talent. Il a lutté avec courage, avec énergie ; il a eu foi en lui-même, et le jour où parut *Mariana*, — un noble livre, que nous nous plaisons à relire à certaines heures, — de ce jour, nous avons compté, Dieu merci ! un charmant poète, un spirituel romancier de plus.

Ici se présente une question qui, pour nous, est la pierre de touche, par laquelle nous devons toujours éprouver et les hommes, et les œuvres, et les actions. — M. Sandeau est-il socialiste ? c'est-à-dire croit-il aux promesses du Christ, à un meilleur avenir pour l'Humanité ? Est-il dévoué de cœur et de pensée à la sainte cause du travail et de l'amour, à tout ce qui souffre, à tout ce qui gémit autour de

cette fange, de toutes ces turpitudes qui s'agitent autour de nous et qui infectent l'air même que nous respirons. Nous pourrions citer au besoin plus d'une page éloquente et hardie, échappée, comme malgré lui, de sa plume et de son cœur; cri d'indignation et de colère, instinctive protestation de l'homme de bien, trop sceptique peut être pour regarder d'où vient la lumière, mais aussi trop loyal pour faire alliance avec l'esprit des ténèbres, et d'une trop noble origine pour ne pas se souvenir un peu du ciel. Il voit le mal sans doute, et s'en indigne autant que nous; souvent, comme nous, il a sondé avec une profonde pitié les plaies hideuses qui dévorent tous les membres de cette société à l'agonie.

Seulement, au lieu de faire appel à la science de l'avenir, aux lois supérieures de la création, aux divins enseignements de l'éternelle sagesse, il s'est rejeté avec effroi en arrière, il a invoqué la sagesse humaine, et demandé aux vieilles et menteuses maximes d'une morale impuissante le remède salutaire, qui doit rendre la vie à l'Humanité et la relever de sa chute profonde.

Le poète ignore-t-il donc, hélas! que, depuis bien des siècles, cette ridicule science des moralistes n'est qu'un vain et hypocrite appareil, sous lequel chaque plaie, au lieu de se cicatriser, est devenue si saignante, si envenimée, si incurable, qu'il faudrait désespérer de l'Humanité, si Dieu n'était pas au bout de toutes les misères humaines, comme une vivante promesse et une ineffable espérance!

En défendant quand même la famille, considérée à son point de vue le plus étroit, telle enfin que nous l'ont léguée la loi romaine et les traditions des premiers âges; en se faisant le champion du mariage indissoluble, de la suprématie maritale, de ces pauvres et innocents maris, tyrannisés, comme chacun sait, par leurs farouches et implacables moitiés; en déguisant en vain sous le charme du style, sous les délicatesses du sentiment, sous les vives couleurs de l'esprit et de la poésie, toutes ses idées fausses et décrépites, M. Sandeau a eu un double tort et pour lui-même et pour l'influence qu'il peut exercer sur les nombreux lecteurs qui l'admirent et qui ont foi en lui.

D'abord, est-il bien généreux de venir en aide à la force elle-même, de faire cause commune avec elle contre les faibles et les opprimés? Qu'est-il besoin, quand l'on a un talent incontestable, de briguer les succès faciles, en se mettant au service du plus grand nombre, en flattant certaines passions mesquines et bourgeoises? Bon Dieu! n'avons-nous donc pas assez des phrases de MM. les procureurs du roi, et de tant d'autres *honnêtes gens*, souteneurs jurés et assermentés des saines doctrines! Pourquoi rétrécir à plaisir ses horizons? Pourquoi ne pas aller tout de suite puiser aux grandes sources les larges inspirations, les ardentes et fécondes pensées? Pourquoi rester en bas, quand on a des ailes, et que l'on peut s'envoler au sommet de la montagne?

Ne serait-ce point, — cela nous a été dit tout bas, — un parti pris par l'auteur de *Mariana* de jouer la contre-partie des théories audacieuses défendues avec tant d'éclat par un autre romancier? — Quoi qu'il en soit, M. Sandeau a trop d'esprit pour ne pas sourire quelque peu dans sa barbe en écrivant certaines phrases qui font tressaillir d'aise et d'admiration les matrones dévotes, les électeurs bien pensants, les Georges Dandin de la garde nationale, les lauréats Monthyon, et autres défenseurs de la morale douce et pure.

Nous regrettons de ne pas compter au premier rang des poètes réformateurs un écrivain tel que M. J. Sandeau; nos regrets sont d'autant plus vifs que nous venons de lire un charmant livre qu'il a publié dernièrement, — *Madeleine*, — une de ces religieuses inspirations que Dieu envoie parfois, comme un appel mystérieux, aux âmes privilégiées, aux poètes aimés du ciel.

Nous nous garderons bien d'analyser cette pieuse et touchante histoire de *Madeleine*; ce serait, en vérité, presque la profaner. Il en est de certains livres comme d'une fleur délicate et d'un premier amour; si vous y touchez, l'amour s'envole aussitôt, la fleur ferme son calice et se flétrit. Nous dirons seulement de l'œuvre de M. Sandeau que cela fait du bien, que cela est doux au cœur, que cela rafraîchit et repose l'âme délicieusement, et que ce livre est une bonne action. En effet, comment analyser un roman plein d'intérêt, de ravissants détails, de saintes émotions, qui repose tout entier sur ce seul fait:

Une jeune fille, Madeleine, une chaste et noble créature, un de ces types adorables comme M. Sandeau sait si bien les créer, et qui tiennent le milieu entre la femme et l'ange, Madeleine se fait, par dévouement et par amour, la providence d'un jeune et beau gentilhomme criblé de dettes, perdu de débauche, blasphémant Dieu et l'humanité, et réduit, pour échapper à la misère et au déshonneur, à cette ressource suprême des hommes qui ont mal vécu, le suicide!

Madeleine, ou plutôt l'ange-gardien de Maurice, lui apparaît au moment où il va accomplir sa fatale résolution. Elle sait tout, elle a quitté le vieux château de Valtravers, où ils ont été élevés ensemble,

» le travail qu'il faut bénir; car c'est par lui que vous avez retrouvé » la jeunesse, l'amour et le bonheur. »

Oui, ce livre est une inspiration sainte et un religieux enseignement. Si quelques femmes ignorent encore quelle est leur mission en ce monde qu'elles lisent et relisent *Madeleine*, et qu'elles se souviennent de ces paroles de l'Ecriture: — « C'est la femme qui écrasera la tête du serpent; — c'est par la femme que le monde sera régénéré. »

M. Sandeau nous pardonnera et nos lecteurs nous sauront gré de citer ici quelques pages d'un grand style et d'une bien éloquente vérité, dans lesquelles le romancier raconte la chute de Maurice, et qui nous ont profondément ému. C'est, hélas! un peu l'histoire de beaucoup d'entre nous, et plus d'un croira entendre sa propre confession:

« Voyez ce jeune homme, il a vingt ans au plus, il entre dans la » vie, qu'il n'a fait jusqu'ici qu'entrevoir à travers les songes en» chantés de la solitude où il a grandi. Son enfance s'est écoulée à » l'ombre du toit paternel, dans la profondeur des vallées. La natu» re l'a bercé sur son sein: Dieu n'a placé autour de lui que de no» bles et pieux exemples. Le voici qui s'avance escorté de tout le » riant cortège que traîne la jeunesse après elle. La grâce réside sur » son front, l'illusion habite dans son sein; comme une fleur éclose » sous le cristal de l'onde, au fond de son regard on voit la beauté » de son âme. Il croit naïvement, sans efforts, à toutes les passions » honnêtes, aux tendresses sans fins qui se perpétuent par delà le » tombeau; aux serments échangés à la clarté des nuits sereines. Il » n'a qu'une ambition c'est l'amour; eh bien! tandis que vous vous » demandez sous quel souffle assez embaumé de si précieux trésors » achèveront de s'épanouir, tandis que vous cherchez quelle est la » Béatrix dont la main assez pure osera cueillir cette virginité char» mante, tout cela est déjà la proie de quelque cœur vicieux et cor» rompu. Les Béatrix n'arrivent jamais à temps; et, lorsque enfin l'an» ge se présente, il ne lui reste plus qu'à glaner où le démon a mois» sonné.

» Tel fut la première expérience que fit Maurice du monde et de » la vie. Quelques femmes, elles sont rares, ont reçu du ciel le don » d'ennoblir et de féconder tout ce qui les approche; la douleur même » qui nous vient d'elles est bénie. D'autres, au contraire, plus nom» breuses, ont la funeste propriété de ces eaux qui pétrifient en » peu de temps tous les objets déposés dans leur sein. Malheur, » ah! trois fois malheur au jeune homme confiant et crédule, qui s'est » pris au charme fatal, trop souvent répandu autour de ces créatures » décevantes. Maurice y perdit la meilleure portion de lui-même, et, » comme c'est le propre des âmes faibles et ardentes de toucher à tous » les extrêmes, il sortit de là en insultant à l'Humanité tout entière. » S'il est de nobles cœurs qui se retrempent et se purifient dans le » sang même de leurs blessures, il en est d'autres qui s'y aigrissent » et finissent par s'y corrompre. Maurice n'imagina rien de mieux » que de donner tête baissée dans cette sorte de philosophie rail» leuse, qui consiste à persifler les sentiments qu'on appelle exaltés, » et à considérer comme des chimères tout ce qui ne rentre dans le » cercle des jouissances matérielles: philosophie d'antichambre, au» trefois réservée aux valets dans les comédies, à l'usage des Fron» tins et des Gros-René, et dont certains beaux esprits de nos jours » ont eu la prétention de faire la doctrine de la raison, la théorie du » bon goût et de l'élégance. Ces âmes avortées n'ont d'autre occupa» tion que de rabaisser à tout propos ce qui relève la nature humaine, » estimant que les mots d'enthousiasme et de poésie, d'héroïsme et » d'amour, de patrie et de liberté, n'ont été créés que pour servir à » l'amusement de leur médiocrité. Maurice devint bientôt un des dis» ciples les plus fervents de ce scepticisme moqueur. Une fois sur cette » pente, on va vite.....

»..... Au rebours des grands cœurs, qui, lorsqu'ils sont blessés » profondément, s'enfoncent dans la solitude pour y guérir en silence » ou pour achever d'y mourir, il s'était lancé à corps perdu dans le » tourbillon des distractions vulgaires. Le désœuvrement et l'ennui » qui succède aux orages de la passion l'y plongèrent chaque jour » plus avant. Etrange remède aux plaies de l'âme, et qui consiste à » les laver avec la fange du ruisseau! Il est à plaindre le jeune hom» me qui ne sait pas respecter sa douleur; il montre, en l'outrageant, » qu'il ne méritait pas d'être heureux. Beau, généreux, prodigue, ce» lui-ci ne tarda pas à se faire un nom dans ce monde équivoque, où » se sont réfugiées les mœurs de la régence, moins l'élégance des » manières et le charme du savoir-vivre. On parla de ses duels et de » ses chevaux, de ses dettes et de ses succès dans les ruelles. De » chute en chute, un jour il se rencontra face à face avec la débau» che. Il regarda le monstre sans pâlir, et lui jeta le reste de sa jeu» nesse à dévorer..... »

EUG. CAMUS.

Châlons-s.-M. — M. A. — Reçu les 60. — Remerciements pour vous et les autres; nous apprécions toutes les occ. et préocc.
Lyon. — M. M. — Reçu les 160. — Merci. — Comptez sur notre prud. et notre impart.
Saarunion. — M. F. — Nous prenons note et supprimons.
Ambert. — M. N. — La coll. complète est à votre disposition.
Libourne. — M. B. Nous recevons les 28.50, dont 4.50 pour vous. Merci.
Pont-de-Vaux. — M. A. Reçu les 100. Nous expédions.
Orléans. — M. C. Nous recevons ce matin votre lettre du 6 juin avec les 8.50 et l'art.
Orléans. — M. P. Nous transmettons à l'Ec. des mines, et hâterons autant que possible.
Le Persan. — M. D. — Nous vous envoyons le Bull. — Merci du renseignement. — Veuillez faire prendre par occ. un exempl. des St. de l'U. agr.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 30 juin. — Veaux 422, vendus de 1,30 à 1,60. Bœufs, 30; vendus de 1,00 à 1,20. — Vaches 10, vendues de 0,90 à 1,15. — Moutons, 70; vendus de 1,30 à 1,40. — Porcs, 10; vendus de 1,40 à 1,60.

Grains: Blé froment, 30-00 hectolitres au prix moyen de 28 fr. 65 c. l'hectolitre; avoine, 71 d°, 13 fr. »» c.; méteil, 3 d°, 25 fr. »» c.; orge, 15-00 d°, 16 fr. »» c.; seigle, »» d°, »» fr. »» c.; haricots, 3-00 d°, 47 fr. 50 c.; lentilles, 1 d°, 37 fr.; pommes de terre, » d°, » fr. »» c. — Blé sans variation. — Hausse sur l'avoine de 35 c. par hectolitre.

Taxe du pain: 1re qualité, 59 c. le kilog.; 2e qualité, 53 c. id.

Marché faible, vente facile.

Bourse du 1er juillet 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 35	77 80	77 35	77 80
— — fin courant	77 55	77 70	77 50	77 70
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 70	117 80	117 70	117 80
— — fin courant	118 15	118 20	118 15	118 20

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	»»»» »»
4 0/0 J. »	101 10	O. V. de Par. »	»»»» »»
Emp. 1844, au Ct	» »/»	C. hyp...... »	260 »»
— fin Ct	» »»	— Gouin.... »	»»»» »»
B. du Trés.	3 1/4	— Gann..... »	1160 »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0...... d. 50	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0...... d. 50	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0......	»» »/»	»» »/»	17 1/2	15 » »
5 p. 0/0......	»» »/»	»» »/»	37 1/2	40 »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct dr cours	» »/»	ROM............. Der C.	100 »/»
Récep. Rotsch.	103 50	BELG. 5 1/2......	»» »/»
ESP. Dette act.	»» »/»	— 4 1/2......	96 1/2
— — pass.	» »/»	— d° 1840......	»»» »/»
— 3 p. 0/0.	35 »/»	— d° 1842......	»»» »/»
Dette intérieure	» »/»	— Banque......	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »/»	— d° Em. 1844.	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»» »/»	PIÉMONT.........	»»»» »»
HAITI........	» »/»	AUTRICHE......	396 »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... 3475

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.

4 Can. 5 0/0	1193 »»
Act. d J.	»» »»
Ch. S. G.	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	240 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	»»»» »»
— à Rouen.	962 50
R.-Havre.	6.0 »»
Avignon...	672 50
Str. à Bâle.	181 20
Paris-Str...	417 50
Tours-Nant	4.0 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	561 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	246 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	563 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	433 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER EN LIQUIDATION (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	961 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	»»» »»	Bordeaux à Cette..	»»» »»
Paris à Orléans...	1265 25	Marseille à Avign.	6»» »»	Nord..............	563 »»
— à Lyon.....	»»» »»	Paris à Strasbourg	417 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 juillet.

7 h. 3/4 FRANÇAIS. — Bertrand et Raton.
7 h. 1/4 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur, le Maçon.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Intrigue et Amour.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Le Dernier Amour, Lolotte, Partie à trois.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Le Phare, Jeune Père, la Protégée, une Femme.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Malheureux comme un Nègre, un Mousquetaire.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Henriette, un Père, l'Almanach, Père et Portier.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
5 h. 3/4 GAITÉ. — Le Chevalier de Saint-Remy.
8 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Les Niches de César, Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau, la Fille de l'Air.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Portrait, Laponne, Appartement, Fifres, Etudiants.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Claude, l'Homme, l'Amour, le Pantalon.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Mayboom. — Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 2 JUILLET.

Situation politique de la Prusse,

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV.

Le caractère et les actes de Frédéric-Guillaume IV, depuis son avènement au trône, ont produit une profonde émotion, un ébranlement de toutes les classes de la nation prussienne.

L'indifférence en matière de politique qui sembla pendant trop longtemps former une partie essentielle du caractère allemand a sinon disparu, au moins fort diminué. Les semences jetées depuis 1808 à 1812 ont commencé d'éclore. C'est surtout dans les villes qu'une grande fermentation se fait remarquer. Les institutions municipales ont cessé d'être des formes stériles et à peine connues.

On prend maintenant dans les provinces le plus vif intérêt aux affaires communales. Il s'est presque partout formé des partis qui se disputent les élections. Sous Frédéric-Guillaume III, il fallait contraindre les citoyens sous peine d'amende à exercer leurs droits. On a vu naguère les magistrats de Kœnigsberg, de Magdebourg, de Breslau et d'autres villes, opposer une vive résistance aux entreprises du gouvernement contre les priviléges municipaux.

La publicité des assemblées municipales a été demandée vivement par la presse. La Diète vient de se prononcer dans le même sens, et il n'y a pas de doute que le gouvernement ne se voie forcé de céder aux instances générales.

Mais le mouvement ne s'est point borné dans la sphère étroite des intérêts locaux.

La liberté de la commune, bien qu'elle soit le véritable fondement de la prospérité publique, ne saurait se soutenir longtemps contre le défaut de sympathie dont elle est l'objet dans les hautes régions de l'Etat, si les institutions centrales ne s'accordent point avec elle.

Voilà ce qu'on a senti dans la plupart des villes de la Prusse. De là ces sociétés de citoyens (*Bürgergesellschaften*) fort semblables aux clubs et aux meetings anglais ou américains que le gouvernement a en vain fermées. Le besoin de se rapprocher les uns des autres pour discuter les importantes questions du jour l'a emporté presque partout sur les mesures de la police. Malgré la surveillance la plus soupçonneuse qu'elles ont à endurer, les réunions de Kœnigsberg, de Breslau, de Magdebourg continuent à étudier et à discuter les questions d'intérêt public avec un zèle qui, une fois éveillé, ne s'endormira plus.

L'intérêt des particuliers pour les affaires de l'Etat se contente rarement de pures théories. Peu à peu on arrive à vouloir appliquer les nouvelles maximes à l'ordre de choses existant. Or, en Prusse, ces tendances tournent puissamment contre le système actuel de gouvernement.

Deux causes ont mis le pouvoir dans cette fausse position : les fautes qu'il a commises en matière de religion et de finance.

Il n'existe en Prusse ni inquisition, ni dilapidation du Trésor, semblables à celles qui, dans d'autres pays, ont précédé les grands évènements politiques; mais on s'est fourvoyé dans une foule de maladresses et de demi-mesures. Le Trésor a été épuisé par des entreprises utiles en elles-mêmes, mais difficilement exécutables à cause de l'impossibilité où l'on se trouvait de faire des emprunts. On a aigri la masse du peuple par l'étalage inopportun d'un luxe que la renommée a exagéré.

Il y a deux ans, tout le monde était convaincu que les revenus ordinaires ne suffiraient pas pour achever les énormes travaux publics qu'on avait entrepris. Le gouvernement n'osa d'abord se procurer les fonds nécessaires en prenant le parti de convoquer la Diète générale, annoncée et promise depuis quarante ans. Il hésita. Il hasarda même une mesure déloyale, l'émission de nouveaux billets de banque. Cela ne suffisant pas aux besoins, on diminua les travaux, on renvoya les travailleurs de plusieurs routes au moment où la disette menaçait.

Toutes ces mesures ont eu des résultats plus funestes que n'en avait eu la politique rétrograde de Frédéric-Guillaume III; elles ont profondément ébranlé le respect de la petite bourgeoisie et des masses pour la royauté. On soupçonnait le roi d'avoir dissipé son argent en fêtes, en voyages, en constructions, soupçon gênant pour un gouvernement constitutionnel, mais beaucoup plus dangereux pour une monarchie absolue.

D'un autre côté, le gouvernement est parvenu, par son manque de tact dans les affaires de religion, à soulever contre lui, au plus haut degré, la plus grande partie de la Saxe prussienne, et même jusqu'à un certain point la Poméranie, provinces restées jusqu'alors inaccessibles à la fermentation politique.

Voilà donc, au commencement de 1847, toute la monarchie tombée dans une agitation profonde. Point d'idée dominante encore, il est vrai, dans la nation, non plus que dans le gouvernement; mais le malaise, la défiance, l'inquiétude partout, dans la Prusse orientale et la Silésie, dans les provinces rhénanes, où se trouvait le pivot de l'opposition politique, dans la Saxe, préparée par les troubles religieux à être entraînée dans le mouvement qui s'avançait des deux extrémités de la monarchie; tandis qu'à Berlin, centre dépourvu, non d'intelligence, mais de caractère, on cherchait vainement une opinion fixe et décidée, un lien qui produisît la fusion de toutes les idées, de tous les intérêts.

Un évènement extérieur vint accélérer une crise déjà inévitable. On a de bonnes raisons pour regarder la catastrophe de Cracovie comme ayant beaucoup contribué à la résolution prise par le roi de convoquer la Diète. Il est évident que ce coup imprévu devait porter le gouvernement à réfléchir sur sa position précaire au milieu des grandes puissances du Nord et de l'Ouest, position dans laquelle il ne pouvait plus se maintenir à moins d'être étroitement lié aux Etats constitutionnels de l'Allemagne.

Cette hypothèse s'appuie sur des faits trop réels.

Un effroi mortel s'était emparé du commerce de Breslau à la nouvelle de l'incorporation de Cracovie. Une députation de la commune se rendit auprès du ministre des affaires étrangères, M. de Kanitz, pour implorer la protection du gouvernement en faveur du commerce gravement menacé de la Silésie. Le ministre sembla tomber des nues lorsqu'on lui apprit que les Autrichiens avaient enfermé le territoire nouvellement acquis dans leur ligne de douanes, si fatale au commerce de leurs voisins. Il parla de promesses, d'assurances auxquelles cette mesure portait atteinte; il avoua franchement son ignorance touchant les relations commerciales de la Silésie avec la république détruite.

Le maire de Breslau, M. Pinder, profita de cette occasion pour mettre en pleine lumière les avantages des institutions représentatives qui offrent aux gouvernements les moyens les plus sûrs de s'instruire de la situation et des besoins des peuples. A cela que répondit le ministre du roi absolu? Il promit, *sur sa parole*, que le roi achèverait en très peu de temps l'édifice de la constitution. Nous avons eu sous les yeux une lettre dans laquelle un membre de la députation de Breslau racontait les circonstances de cette entrevue.

Enfin parut la lettre patente du 3 février. Tout le monde connaît l'impression qu'elle produisit sur l'opinion publique. A l'exception de trois villes, d'Elbing, de Thorn et de Mulhausen, on accueillit partout la nouvelle par un silence morne et profond. La joie qui éclata sur quelques points avait des motifs tout autres que l'approbation des vues politiques exprimées dans l'ordonnance royale.

Et pourquoi ce silence éloquent de la nation? Le désir d'un développement national dans le sens du progrès si hautement proclamé par la presse n'existait-il point dans les cœurs, ou bien s'était-il éteint durant la longue période qu'on avait mise à tromper toutes les espérances? Tout le monde sait le contraire. Ce ne fut point l'indifférence qui imposa silence à la presse périodique, ce fut une indignation longtemps contenue, et dont l'explosion fut empêchée par la censure.

La constitution était si contraire aux désirs du peuple comme au droit existant, que les meilleurs publicistes de l'Allemagne (entre autres Simon) donnèrent ouvertement le conseil aux représentants de ne pas accepter le don royal, de se déclarer incompétents pour les fonctions qu'ils allaient avoir à remplir.

Nous aurons à examiner l'utilité de ces conseils. Les débats les plus importants de la Diète, ses résolutions sur les propositions financières du gouvernement ne sauraient être appréciés si l'on ne voit clair dans cette matière.

Une partie de nos abonnés n'auront pas reçu leur numéro de hier, la *Démocratie pacifique* ayant été saisie à la poste.

Nous ne savions à quoi attribuer cet acte de rigueur, quand nous avons appris qu'il avait été motivé par notre feuilleton.

Immédiatement nous avons suspendu la publication de ce feuilleton (la *Part des Femmes*), et nous sommes pris à examiner de près l'œuvre de M. Antony Méray, pour savoir en quoi elle avait pu, entre tous les feuilletons contemporains, soulever de la part du parquet une animadversion aussi spéciale. En notre âme et conscience, examen fait, nous n'avons pas pu le comprendre.

Nous sommes les premiers à reconnaître que certaines peintures demandent à être exposées au grand jour d'un feuilleton avec plus de réserve que n'en exige la publication en volumes. Peut-être l'auteur du feuilleton saisi eût-il pu se conformer d'un peu plus près à cette règle de convenance et de perspective; mais, après un examen attentif, nous déclarons qu'à part cette question de convenance, question personnelle au journal qui publie, nous ne pouvons trouver rien, absolument rien de condamnable dans le feuilleton de M. Méray. Le sens, l'intention et le drame de ce feuilleton, sont à nos yeux d'une irréprochable moralité; quant aux peintures qui ont pu offusquer des yeux un peu susceptibles, elles sont, à coup sûr, cent fois moins vives que celles que les journaux conservateurs et les auteurs en crédit et décorés par le ministère, étalent continuellement au grand jour d'une publicité cent fois plus éclatante que la nôtre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 3 JUILLET 1847.

LE COLLOQUE D'EIROS ET CHARMION.

EIROS. Pourquoi m'appelles-tu Eiros?

CHARMION. Ce sera dorénavant ton nom. Tu dois oublier aussi mon nom terrestre et m'appeler Charmion.

EIROS. En vérité, ceci n'est point un rêve.

CHARMION. Les rêves ne sont plus pour nous; mais nous parlerons de ces mystères plus tard. Je me réjouis de te voir plein de vie et capable de raisonner. Le nuage de l'ombre n'obscurcit plus tes yeux. Aie bon courage et ne crains rien. Les jours que tu devais passer dans la stupeur sont passés; et, demain, ce sera à moi de t'introduire dans les joies et les merveilles de ta nouvelle existence.

EIROS. C'est vrai, je n'éprouve aucune stupeur, aucune. Le terrible étourdissement et l'épouvantable obscurité m'ont quitté, et je n'entends plus ce bruit sauvage, tumultueux, horrible comme la *voix des eaux*. Mais mes sens sont éblouis, Charmion, par la perception du nouveau.

CHARMION. Peu de jours suffiront pour faire passer tout cela; mais je te comprends, et je sympathise avec toi. Dix années terrestres se sont écoulées depuis que j'ai subi ce que tu éprouves, et j'en garde encore le souvenir. Cependant, tu as ressenti maintenant la seule, la dernière souffrance que tu doives éprouver en Eden.

EIROS. En Eden?

CHARMION. En Eden.

EIROS. Oh Dieu! plains-moi, Charmion! Je suis accablé de la majesté de toutes choses, de l'inconnu maintenant révélé, de l'avenir spéculatif confondu dans le présent auguste et certain.

CHARMION. Ne lutte pas à présent avec de telles pensées. Demain nous parlerons de cela. Ton esprit chancelle, et ton agitation trouvera du soulagement dans l'exercice de simples souvenirs. Ne regarde pas autour de toi ni en avant, regarde en arrière. Je brûle d'impatience d'apprendre les détails de cet évènement foudroyant qui t'a jeté parmi nous. Raconte-les moi. Parlons de choses familières dans le vieux langage familier de ce monde qui a péri d'une manière si effrayante.

EIROS. Effrayante, effrayante! En vérité, ceci n'est point un rêve.

CHARMION. Les rêves ne sont plus. Fus-je beaucoup regretté, mon Eiros?

EIROS. Regretté, Charmion? Oh! profondément. Jusqu'à la dernière heure un nuage de sombre mélancolie et de pieuse tristesse pesa sur ta famille.

CHARMION. Et cette dernière heure, parles-en. Rappelle-toi que, au-delà du simple fait de la catastrophe, je ne sais rien. Lorsque, quittant l'humanité, je passai dans la nuit à travers la tombe, à cette époque, si je me souviens bien, la calamité qui a fondu sur vous était totalement inattendue. Mais au fait, je connaissais fort peu la philosophie spéculative du jour.

EIROS. On n'avait, comme tu le dis, aucun soupçon de cette calamité; mais depuis longtemps les astronomes discutaient sur la possibilité de malheurs analogues. J'ai à peine besoin de te dire, mon ami, que même lorsque tu nous quittas, les hommes s'accordaient à regarder comme se rapportant à la terre seule les passages des saintes Ecritures qui parlent de la destruction finale de toutes choses par le feu. Mais, en ce qui regarde l'agent de la ruine, la spéculation était en défaut depuis que les comètes avaient été dépouillées des terreurs de la flamme. On savait que ces corps n'avaient qu'une très faible densité. On les avait vus passant au milieu des satellites de Jupiter, sans amener aucun changement apparent dans les masses ou dans les orbites de ces planètes secondaires. Depuis longtemps, nous regardions ces astres errants comme de vaporeuses créations d'une ténuité inconcevable et comme tout à fait impuissantes à endommager notre globe massif, même en supposant qu'ils vinssent en contact avec lui. Mais on ne craignait point ce contact, car on connaissait exactement les éléments de toutes les comètes. Que parmi *elles* nous dussions chercher l'agent igné de la destruction dont nous étions menacés, cela était depuis bien des années regardé comme inadmissible. Mais, dans les derniers temps, des merveilles et d'étranges fantaisies avaient singulièrement agité les hommes; et, quoique l'annonce d'une *nouvelle* comète n'excitât d'appréhension sérieuse que chez quelques individus ignorants, cette annonce fut généralement reçue avec agitation et inquiétude.

Les éléments de l'astre étranger furent immédiatement calculés, et tous les observateurs s'accordèrent à prédire que son orbite les mènerait très près de la terre. Deux ou trois astronomes, de réputation secondaire, maintinrent résolument qu'un contact était inévitable. Je ne puis pas bien t'exprimer l'effet de cette nouvelle sur les hommes. Pendant quelques jours ils se refusèrent à croire. Mais la vérité d'un fait d'une importance vitale se fait bientôt jour, même dans l'esprit le plus obtus. Enfin, tous comprirent que l'astronomie ne mentait pas, et ils attendirent la comète. D'abord son approche ne sembla pas rapide, et son aspect n'eut rien de très inusité. Elle était d'un rouge sombre, sa queue était peu considérable. Pendant huit ou neuf jours nous ne vîmes que peu d'augmentation dans son diamètre apparent et qu'un faible changement dans sa couleur. Cependant les hommes négligèrent leurs affaires ordinaires et ne trouvèrent plus d'intérêt que dans la discussion ouverte entre les gens de science sur la nature de la comète. Les plus ignorants élevèrent leurs lourds esprits à de semblables questions. Les savants mirent en exercice toute leur intelligence, toute leur âme; mais ils ne les employèrent ni à apaiser la crainte ni à soutenir leurs théories favorites. Ils cherchèrent, ils aspirèrent à des vues droites. Ils invoquèrent en gémissant la science parfaite. La *vérité* se leva dans la pureté de sa force et de sa majesté suprême, et les sages, se prosternant, adorèrent.

L'opinion que notre globe ou ses habitants subiraient, dans ce contact redouté, un dommage important, perdait de sa force à toute heure, parmi les astronomes et la foule acceptait volontiers leur autorité. Il fut démontré que la densité du noyau de la comète était bien moindre que celle de notre gaz le plus rare, et l'on insista fortement sur le passage innocent d'une comète parmi les satellites de Jupiter, comme sur une considération très efficace pour calmer la terreur. Les théologiens, avec une éloquence qui excitait la crainte, s'appuyèrent sur les prophéties bibliques, et les expliquèrent au peuple avec une netteté et une simplicité sans exemple. Partout on répétait que la destruction finale de la terre devait être opérée par le feu, et le fait (connu alors de tous) que les comètes ne sont pas des corps incandescents, délivra tout le monde, jusqu'à un certain point, de l'appréhension de la grande calamité. Il est à remarquer que les préjugés populaires et les erreurs vulgaires à l'égard des pestes et des guerres, — erreurs qui jadis se reproduisirent à chaque apparition de comète, — étaient maintenant complètement inconnus. Comme par quelque effort subit, convulsif, la raison avait d'un coup renversé la superstition. L'intelligence la plus faible avait puisé de la vigueur dans l'intérêt qui l'absorbait.

Les malheurs moins considérables qui pouvaient résulter du contact, furent le sujet de profondes études. Les savants parlaient de légers troubles géologiques, de changements probables dans les climats, et par conséquent dans la végétation, d'influences magnétiques et électriques. Beaucoup soutinrent qu'aucun effet appréciable ne serait produit. Pendant ce temps, l'objet de ces discussions avançait graduellement, grossissant et plus brillant. L'humanité pâlissait à son approche. Toutes les occupations humaines furent suspendues.

Un moment fit époque dans le cours du sentiment général; ce fut lorsque la comète eut atteint enfin une grosseur qui surpassait celle d'aucune autre comète. Le peuple alors, abandonnant une dernière et faible espérance que les astronomes se trompaient, éprouva toute la certitude du malheur. La terreur n'avait plus rien de chimérique. Les cœurs les plus courageux palpitaient violemment dans les poitrines. Bien peu de jours suffirent, cependant, pour faire succéder à ces craintes des sentiments plus insupportables encore. Nous ne pouvions plus appliquer au globe étranger aucune notion acquise. Ses

fatigue par une pantomime inintelligible et des éclats de voix fort peu oratoires.

Bref, la Commission comprenant que les travaux extraordinaires alourdissaient infiniment trop le budget, avait proposé une réduction de 85 millions sur ces travaux pour 1848. Cette réduction portait principalement sur quelques chemins de fer et avec beaucoup de raison, car on a entrepris à la fois trop de ces travaux, et il serait indispensable, comme nous l'avons plus d'une fois conseillé, de concentrer les efforts sur quelques lignes choisies avec intelligence, plutôt que de les éparpiller à tort et à travers. La Chambre a adopté la plupart de ces réductions.

On a entamé le budget du ministère de la guerre, dont la discussion ne sera reprise que lundi prochain.

La Chambre des pairs a voté aujourd' hui les derniers articles du projet de loi sur l'enseignement et l'exercice de la médecine. Elle en a ensuite adopté l'ensemble au scrutin secret, à la majorite de 101 contre 25.

Le bruit s'est répandu que M. le préfet de police s'opposait au banquet de la réforme électorale et parlementaire qui doit avoir lieu le mercredi 7 juillet au Château Rouge. Nous sommes en mesure d'affirmer que toutes les difficultés ont été levées et que le banquet aura lieu ainsi qu'il est convenu.

Outre les députés de la Seine, un grand nombre de députés de l'opposition sont invités, et tout annonce que cette manifestation politique aura un grand retentissement.

Les listes de souscription devront être remises à M. Pagnerre, secrétaire du comité central, rue de Seine, 14 *bis*, lundi 5 juillet, avant midi.

A l'imitation de ce qui se fait en Allemagne, quelques jeunes docteurs en droit de Paris se sont réunis pour faire des cours publics et gratuits sur certaines matières qui ne sont pas enseignées dans les écoles. Ces cours s'ouvriront le lundi 5 juillet, rue Sorbonne, 5, et se continueront chacun une fois par semaine dans l'ordre suivant :

Histoire littéraire du Droit français, par M. Malapert. Les lundis à 5 heures 1/2 ;

Histoire de l'Economie politique chez les peuples anciens, par M. Jacques de Valserres, auteur du *Manuel de Droit rural et d'Economie agricole*. Les mercredis à 5 heures 1/2 ;

Histoire du Droit privé en France, par M. Rollet. Les vendredis à 1 heure ;

Histoire des Institutions romaines, par M. Ferdinand Jacques. Les samedis à 3 heures 1/2.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR.— Par ordonnance du 29 juin dernier, le collège du premier arrondissement de la Haute-Garonne a été convoqué à Toulouse pour le 30 juillet prochain, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Cabanis, décédé.

— Le *National* annonce que tous les officiers attachés à l'armée d'Afrique qui se trouvaient à Paris en congé ont reçu l'ordre de rejoindre immédiatement leurs corps. Cette mesure serait, dit-on, provoquée par des nouvelles du Maroc.

— La chambre des pairs a, en ce moment, quatorze projets de loi à son ordre du jour. D'ici au 1er août prochain, on lui en présentera

Le n° 29 454, sorti le 5e, 10 000

Les dix numéros suivants, du 6 au 15,—35 254,—2 284,—11 599,—17 126,—34 035,—17 475,—37 636,—25 364,—14 648,—18 166 obtiennent chacun un lot de 500 fr.

Enfin, le numéro 21 923, sorti le 16e de la roue, gagne 1 160 fr.

Distraction faite des 1 197 obligations sorties au présent tirage, il reste dans la roue 11 995 numéros sur les 40 000 de création ; 28,005 en sont déjà sortis dans les trente-un tirages opérés.

Le prochain tirage, qui aura lieu le 2 janvier 1848, sera de 1 221 numéros. Il reste encore dix tirages à opérer jusqu'en juillet 1852, qui sera le dernier.

— Avant-hier, rue Neuve-des-Petits-Champs, devant la maison n° 60, la foule s'arrêtait ébahie devant une longue file de plus de cinq cents hommes tous vêtus de noir et portant au chapeau de larges rubans ; c'étaient les corporations des charpentiers qui venaient offrir à M. Berryer, qui avait défendu ces ouvriers dans une affaire de coalition et n'avait point voulu recevoir d'honoraires, un précieux travail, entièrement exécuté en bois, représentant une tribune monumentale, ciselée à la main. Un discours a été adressé à M. Berryer par un des compagnons qui, avec huit de ses camarades, était chargé de lui présenter le *chef-d'œuvre*. (*Voix nouvelle.*)

— Hier, de grand matin, un gendarme de la Seine, en grande tenue, se présenta rue de Ponthieu, 30, et demanda à parler à M. Auriol, artiste du Cirque National. Le concierge répondit qu'on ne visitait pas son locataire de si bonne heure, mais le gendarme fut tenace, et elle le conduisit à l'appartement de l'artiste.

Ce fut Auriol qui, lui-même, vint ouvrir après un assez long intervalle ; à la vue de l'agent de la force publique, il resta un peu surpris, et se demanda quelle infraction il avait pu commettre.

Le gendarme, qui connait son monde, commença par renvoyer la concierge, et il dit ensuite à l'artiste qu'il était chargé de l'arrêter comme insoumis de la classe de 1826.

L'étonnement d'Auriol redoubla devant cette singulière inculpation, car il a aujourd'hui quarante-un ans ; mais enfin, en sondant ses souvenirs, il se rappela que le maire de Marseille avait dans le temps tiré au sort pour lui et avait amené un mauvais numéro. Plus tard, en poursuivant sa carrière nomade, il avait complètement perdu de vue les services qu'il devait rendre à l'Etat, et s'était même cru réformé pour défaut de taille.

L'autorité, d'un autre côté, n'avait su où le prendre, et il serait resté ainsi oublié, si sa célébrité n'avait dernièrement éveillé l'attention du commandant du dépôt de recrutement des Bouches-du-Rhône, qui provoqua un ordre d'arrestation.

Le gentil clown se résigna promptement à cette légère disgrâce, et il s'est rendu à la maison de justice militaire, rue du Cherche-Midi, suivi à distance par l'honnête gendarme. Il n'a pas tardé à obtenir un congé qui lui a rendu sa liberté, et lui permettra de régulariser sa position.

— Les nouvelles de la Suisse font craindre que les hostilités ne soient engagées sous peu de jours entre le canton de Berne et le canton de Fribourg. De tous les côtés les Suisses sont sous les armes, et l'on s'attend à de graves évènements pour le mois de juillet.

— La *Gazette de Cologne* fait mention du projet d'emprunt du roi de Prusse à l'empereur de Russie. Voici comment ce journal s'exprime :

« Décidément l'empereur de Russie fait de ces coups hardis, inattendus, qui mettent en défaut la perspicacité des plus fins diplomates. Tout le monde se rappelle sans doute encore le fameux achat de rentes françaises pour une somme de 50 millions de francs. Cette fois-ci l'empereur aurait offert 15 millions, non pas au gouvernement prussien, mais au roi de Prusse lui-même. C'est tout bonnement un emprunt personnel. On comprend de quelle importance serait, si elle se confirmait, cette nouvelle dans les circonstances actuelles. Quant à

un bruit étrange. Il n'y fit d'abord aucune attention ; mais, après quelques minutes de réflexion, il se leva, et alla voir ce que signifiait ce bruit. En entrant dans son cabinet, il s'aperçut qu'un manuscrit assez volumineux, auquel il avait travaillé le soir même, avait disparu. C'était un ouvrage, déjà terminé, sur l'organisation des bureaux arabes, et destiné à l'impression. Nul autre objet n'avait été soustrait au préjudice de M. Richard. Mais on avait fait main basse sur divers objets appartenant à Bou-Maza, et, entre autres choses, sur trois foulards et sur une bague en diamant de la valeur d'environ deux cents francs, présent, à ce qu'on assure, d'une dame française.

» Plainte a été portée auprès de M. le commissaire du quartier. On se perd en conjectures sur ce singulier vol. M. Richard est décidé à diriger une instance à fin de réparation civile contre le propriétaire de la maison garnie. Bou-Maza se joint à sa demande, et le tribunal aura à juger la curieuse question de savoir si un Arabe, autrefois révolté, mais aujourd'hui soumis, est Français, et comme tel dispensé de fournir la caution *judicatum solvi*. »

NÉCROLOGIE. Un homme qui, après avoir fourni une brillante carrière de pratique médicale, a passé les vingt-cinq dernières années de sa vie à poursuivre, dans le silence de la retraite, la solution du problème de la destinée humaine sous le rapport psycologique et social, M. le docteur Amard, ancien chef du service medico-chirurgical de l'hôpital de la Charité de Lyon, ancien président de la Société de médecine et du Cercle littéraire de la même ville, est décédé à Paris, dans la nuit du 30 juin au 1er juillet. Comme Bichat et Richerand, M. Amard était originaire d'un hameau du département de l'Ain, sur la limite de celui du Jura. Il avait connu Fourier à Lyon et à Paris.

Les principaux ouvrages publiés par M. Amard, sont : 1° *Un traité analytique de la folie et des moyens de la guérir*, Lyon, 1807 ; 2° *Association intellectuelle* ; *Méthode progressive et d'association*, ou *De l'art d'étudier et d'opérer dans toutes les sciences et particulièrement en médecine*, 2 vol. in-8°, 1821 ; 3° *Homme, Univers et Dieu, ou Religion et Gouvernement universel*, 2 vol. in 8°, 1844.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 2 juillet.*

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du ministère des travaux publics pour 1848. (2e section. 2e partie. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.)

M. BEAUMONT (de la Somme) présente quelques observations sur les travaux qui ont pour objet de donner de l'occupation aux classes ouvrières, et se plaint de ce que ces travaux soient généralement commencés dans le cours de l'année, tandis qu'ils devraient l'être au commencement.

La Chambre passe à la discussion des chapitres.

CHAP. 13.—*Etablissement des grandes lignes de chemins de fer*, 66 000 000 fr.

La commission a proposé une réduction de 44 300 000 fr.

M. LÉON FAUCHER propose et développe un amendement ayant pour objet de porter ce crédit à 40 000 000. L'honorable membre rappelle que les années précédentes on a dépensé plus de 80 000 000 par année. Ce serait une calamité pour le pays que d'arrêter aujourd'hui l'essor donné aux travaux de chemins de fer, sous le rapport même des intérêts de la classe ouvrière ; car il ne faut pas se dissimuler que la somme allouée chaque année est employée pour moitié seulement à l'exécution des travaux, l'autre moitié étant applicable aux achats de terrains.

On objecte la situation du Trésor ; mais il faut considérer que les travaux que l'on fait doivent être utiles dans l'avenir ; c'est donc à l'emprunt à pourvoir aux dépenses de cette nature, car tôt ou tard il faudra arriver à cette mesure inévitable, pour faire face aux 250 millions environ que coûteront les différentes lignes commencées.

L'honorable membre signale l'infériorité déplorable dans laquelle se trouve la France à l'égard des autres puissances, en fait d'établissements de chemins de fer, et demande que la France reprenne enfin le rang qu'elle aurait dû toujours conserver.

---

attributs *historiques* avaient disparu. Une émotion nouvelle, hideuse dans sa *nouveauté*, nous oppressait. Nous ne le voyions plus comme un phénomène astronomique dans les cieux, mais comme un incube sur nos cœurs, comme une ombre sur nos cerveaux. Il avait pris, avec une rapidité inconcevable, la forme d'un manteau gigantesque de rare flamme, s'étendant d'horizons en horizons.

Encore un jour, et les hommes respirèrent plus librement. Il était clair que nous étions déjà sous l'influence de la comète, et pourtant nous vivions. Nous éprouvions même une élasticité de corps et une vivacité d'esprit inaccoutumées. L'excessive ténuité de l'objet de notre crainte était manifeste, car tous les objets célestes se voyaient à travers. Cependant, la végétation avait subi un changement remarquable, et cette circonstance nous fit ajouter foi à la prévoyance des savants. Une riche abondance de feuillage et de fleurs, totalement inconnue jusqu'alors, éclata sur tout végétal.

Encore un jour — et le mal ne nous avait pas complètement atteints. Il était évident que le noyau de la comète nous arriverait le premier. Tous les hommes avaient subi un changement étrange, et la première sensation de *douleur* fut le signal des lamentations et de l'horreur générales. Cette première sensation de douleur consistait en une constriction excessive des poumons et une insupportable sécheresse de la peau. Il était impossible de nier que notre atmosphère fût radicalement affectée ; la composition de cette atmosphère, et les modifications qu'elle pourrait subir, devinrent des sujets de discussion. Le résultat de l'investigation causa un frémissement électrique de terreur ; terreur la plus intense qui ait jamais traversé le cœur universel de l'homme.

On savait depuis longtemps que l'air qui nous entourait était un composé de gaz oxygène et d'azote, dans la proportion de vingt-et-une parties d'oxygène et de soixante-dix-neuf d'azote. L'oxygène, principe de la combustion, était absolument nécessaire à la vie animale. L'azote, au contraire, ne pouvait entretenir ni la vie ni la flamme. D'un excès hors nature d'oxygène résulterait une élévation des esprits semblable à celle que nous venions d'éprouver. C'était le développement de cette idée qui avait causé la terreur. Quel serait le résultat *d'une totale extraction de l'azote?* Une combustion irrésistible, dévorante, universelle, immédiate ; — l'entier accomplissement, dans tous leurs terribles détails, des épouvantables prophéties du saint Livre.

Pourquoi chercherais-je à peindre, Charmion, la frénésie déchaînée de l'humanité? Cette ténuité de la comète, qui d'abord nous avait rassurés, était devenue la cause principale de notre désespoir. Dans sa nature impalpable et gazeuse, nous voyions clairement la consommation de la Destinée. Une journée encore s'écoula, emportant avec elle la dernière ombre de l'espérance. Nous étouffions dans la rapide modification de l'air. Le sang bouillonnait tumultueusement dans ses étroits canaux. Un délire furieux s'empara de tous les hommes ; et les bras rigidement étendus vers les cieux menaçants, ils tremblaient et criaient. Mais le noyau de la comète était maintenant sur nous ; ici même, en Eden ; je frémis en parlant. Que je sois bref, bref comme la ruine qui fondit sur nous. Pendant un instant, il n'y eut qu'une lumière étrange et lucide, qui visitait et pénétrait toutes choses. Puis, — prosternons-nous, Charmion, devant la majesté du Dieu très grand! — puis vint un son éclatant, retentissant comme de la bouche même de CELUI QUI EST ; tandis que la masse d'éther dans laquelle nous existions éclata tout d'un coup en une espèce de flamme intense, dont l'éclat excessif et la chaleur ignée n'ont pas de nom, même parmi les anges dans le ciel élevé de la pure science. Ainsi tout finit.

EDGAR A POË.
(*Traduit de l'Anglais.*)

Le Rhône et le Lac de Genève.

FABLE.

Le Rhône rapide, écumant
Roule du haut des monts et se fraie un passage
A travers les eaux du Léman.
Le Lac lui dit un jour : « Ecoute un avis sage :
Dans mon lit calme et pur endors-toi mollement ;
Quelle impatience t'irrite ?
Vois : contre les vents orageux
De mille sommets neigeux
L'éternel rempart nous abrite.
Pour goûter désormais un facile repos,
Laisse mon onde avec tes flots
Se marier et se confondre... »
Mais le fleuve, sans lui répondre,
Précipite sa course ; ah ! c'est qu'il veut remplir
Sa tâche utile et glorieuse,
Quoiqu'en ses profondeurs une mer furieuse
Doive bientôt l'ensevelir.
Tout fier du but qu'il se propose,
Il se hâte, et chaque cité,
Et chaque rive qu'il arrose
Lui doivent la richesse et la fertilité.

Beau fleuve, ainsi que toi jamais ne se repose
Celui qu'une foi vive est venue agiter.
Par une main divine il se laisse conduire,
Et tout au seul devoir dont il sait s'acquitter,
Le danger ne peut l'arrêter,
Le plaisir ne peut le séduire.

PIERRE LACHAMBEAUDIE.

La rose et l'homme sans yeux et sans odorat,

FABLE

A M. Hippolyte Lucas.

« Je déteste la rose et ses dards inhumains !
Ils percent mon habit et déchirent mes mains !
Qu'on vante désormais ta beauté sans pareille
Et ton parfum si doux... Rose, maudite fleur,
Tu n'as, à mon avis, ni beauté ni senteur. »
Notre homme se trompait, et ce n'est pas merveille
Que la colère seule à ce point l'égarât :
Il lui manquait deux sens, la vue et l'odorat.

Lorsque vous entendez plus d'un esprit morose
Nier votre croyance et vos rêves chéris,
Femme, poète, enfant, ne soyez pas surpris :
Songez au malheureux qui méprisait la rose.

PIERRE LACHAMBEAUDIE.

Un Sonnet du Roi de Bavière.

La *Gazette d'Augsbourg* du 17 juin publie un sonnet du roi de Bavière, dirigé contre le parti jésuitique.

Voici la traduction littérale de cette pièce, qu'on ne lira pas sans intérêt :

Vous m'avez chassé du paradis,
Vous me l'avez fermé pour toujours,
Vous avez empoisonné les jours qui me restent à vivre,
Mais vous n'avez pas pu fermer mon cœur à l'amour pour [l'ouvrir à la haine.

La fermeté, elle ne m'a pas encore quitté ;
Si je n'ai plus les années de la jeunesse,
J'en ai encore l'énergie, et elle ne faiblira pas.
Vous qui avez voulu m'opprimer, tremblez.

Rien n'égale votre conduite à mon égard.
Vos propres actes vous ont perdus,
Votre ingratitude, vos calomnies.

Les nuages se dissipent, le ciel s'éclaircit.
Je bénis ce coup décisif,
Qui a brisé votre pouvoir à jamais.

LOUIS.

Je l'ai examinée avec l'honorable M. Lacave-Laplagne avant la session. Mon honorable prédécesseur pensait qu'il fallait restreindre les fonds plus que je ne le pensais moi-même. Depuis, le gouvernement est tombé d'accord avec la commission, et ce sont ses propositions que je viens défendre aujourd'hui.

Trois départements ministériels consomment les crédits pour les travaux publics extraordinaires. Ce sont les ministères de la guerre, de la marine et des travaux publics. Ils ont ensemble dépensé :

En 1843, 137 millions ;
En 1844, 130 millions ;
En 1845, 163 millions ;
En 1846, 190 millions.

Par suite des propositions de la commission, acceptées par le gouvernement, ces trois ministères dépenseront :

En 1847, 190 millions,
Et en 1848, 187 millions.

Ainsi, loin de ralentir l'activité des travaux publics, les propositions du gouvernement et de la commission ont pour but de la maintenir, même jusqu'à un certain point de l'accélérer. S'il y avait du reste quelque chose de raisonnable dans l'état de nos finances, ce serait de ralentir plutôt que d'activer les travaux entrepris.

L'orateur entre dans de longs développements à l'appui des propositions de la commission, en s'efforçant d'établir que tous les chemins de fer seront terminés en 1850.

L'orateur répond au reproche qu'a fait le préopinant à la commission, de faire supporter les réductions au centre de la France.

La contrée que représente M. Saint-Marc-Girardin possède un chemin de fer qui ira bientôt de Paris à Bourges et à Châteauroux. Les populations des centres auront à leur disposition 66 lieues de chemins de fer, tandis que Lyon et Strasbourg n'ont pas encore un kilomètre d'ouvert.

Il faut porter les travaux dans les contrées où il n'y en a point eu encore. Les autres se résigneront à un ajournement qui ne sera pas long, puisque 1850 verra, comme j'avais l'honneur de le dire, tous les chemins de fer achevés.

M. MURET DE BORT, chose étonnante ! parle contre le ministre, il est vrai que c'est dans un intérêt de localité, et le ministre lui pardonne facilement un discours qui peut avoir pour résultat de lui conserver un votant si fidèle.

M. DUPIN parle dans le même sens que le ministre et la commission.

M. DE LA PLESSE propose un autre amendement ayant pour but d'augmenter le crédit proposé par la commission de 6 millions. Cette augmentation serait appliquée pour moitié au chemin de fer de l'Ouest, et pour l'autre moitié aux chemins du Centre, pour lesquels le gouvernement avait demandé un crédit de 23 500 000 fr., et pour lesquels la commission n'en avait accordé aucun.

L'amendement est rejeté.

M. LACROSSE propose un amendement ayant pour objet d'accorder un crédit de 1 500 000 francs au chemin de fer de Versailles à Chartres.

M. JAYR, ministre des travaux publics, déclare que, d'après les explications qu'il a eues avec la commission, il n'a pas cru compromettre le chemin de Chartres en renvoyant à l'année prochaine la demande d'un crédit pour cet objet, d'autant plus que le gouvernement a présenté un projet de loi pour autoriser une compagnie à poser les rails, et que cette compagnie pourra toujours commencer ses travaux.

M. BOUDET ne voit pas quel avantage il pourrait y avoir dans le projet de loi présenté, si l'amendement n'était pas adopté ; car il faut que les travaux à la charge du gouvernement soient terminés pour que la compagnie puisse poser les rails.

L'augmentation de 1 500 000 fr. proposée par M. Lacrosse est mise aux voix au milieu d'une confusion générale. Une bonne partie de la Chambre ne comprend pas la position de la question ; les ministres eux-mêmes votent différemment ; M. Duchâtel fait rasseoir M. Guizot, qui se levait. Le résultat de ce malentendu est l'adoption de l'amendement de M. Lacrosse.

CHAP. 20. — *Etablissement de nouveaux canaux*, 14 500 000 fr.

La commission propose une réduction de 900 000 fr.

M. ÉTIENNE présente des observations sur les travaux du canal de la Marne au Rhin, qui intéresse trois départements. Ces travaux sont si mal faits, qu'il n'y a jamais eu d'eau dans le canal, et qu'on a été obligé de faire des réservoirs artificiels.

M. JAYR, ministre des travaux publics, répond que ce canal a été l'objet de nouvelles études qui ne sont pas encore terminées.

Après une réplique de M. Etienne, le chapitre réduit par la commission est adopté.

CHAP. 21. — *Amélioration des rivières*, 15,000,000 fr.

La commission propose une réduction de 14 millions.

Après quelques explications de M. de Bussières, le chapitre réduit est adopté.

On passe au budget du ministère de la guerre.

M. ÉTIENNE s'élève contre la progression continuellement ascendante du ministère de la guerre. Il présente ensuite des observations sur les vices de l'intendance militaire, vices attestés par l'affaire de la manutention de Paris, l'affaire de Rochefort, l'affaire de Montpellier, et bien d'autres encore. Plusieurs intendants militaires ont confessé eux-mêmes leur impuissance : ils ont déclaré qu'ils ne sont point indépendants ; ils se sont plaints que l'appui de l'administration supérieure et du ministère leur fit défaut.

M. ÉTIENNE poursuit ses développements au milieu du bruit des conversations et des vives préoccupations de la Chambre. L'orateur demande en terminant une nouvelle organisation de l'intendance militaire.

Après une courte réplique de M. Trézel, ministre de la guerre, et quelques observations de M. Oudinot, la séance est levée à 6 heures.

LA PHALANGE.

Revue de la Science sociale (1).

5e article. — 1er semestre 1847. — *Manuscrits de Fourier.*

Les manuscrits de Fourier, publiés dans le tome 2 de la Phalange (1er semestre 1847), comprennent 214 pages, c'est-à-dire plus du tiers du volume et se composent de la fin de l'*Appendice à l'analyse passionnelle*, (nous en avons rendu compte précédemment) ; — du cahier : *Parcours et Unitéisme* ; — du cahier : *Egarement de la raison démontré par les ridicules des sciences incertaines*, — et de fragments.

Le Parcours et l'Unitéisme, dit Fourier, sont deux effets d'harmonie si voisins, tellement liés qu'il convient de les réunir dans une même notice. L'un sert d'acheminement à l'autre, car entre le Parcours et l'Unitéisme il n'y a de différence que celle du simple au composé. — Le Parcours est la réunion d'une masse de plaisirs successivement goûtés dans une courte séance. Il exige une série de plusieurs voluptés qui s'enchaînent avec art dans un même local, se rehaussent l'une par l'autre et se présentent à des instants si rapprochés qu'on ne fait que glisser sur chacune, effleurer la sensation qui s'allie aux suivantes et en augmente l'intérêt. — Les parcours sont de trois titres, ceux de Cabaliste, ceux de Papillone et ceux de Composite. Ils sont en quelque façon les hauts accords des trois distributives, qui n'ont pas une échelle ou gamme de puissance comme les neuf autres passions. Nous allons les définir tous trois.....

(1) Prix d'abonnement : 18 fr. pour un an, 9 fr. pour 6 mois, 5 fr. pour 3 mois. — 2, rue de Beaune. — La livraison de juillet ne sera pas envoyée à ceux des souscripteurs qui n'auront pas renouvelé leur abonnement.

...vannes prenaient leur café comme d'autres hommes et qu'ils buvaient avant d'avaler. Voilà l'esprit des Marseillais et des amis du commerce. Tout ce qui n'est pas argent sonnant ou marchandise leur paraît le suprême ridicule : ils ont un peu raison comme civilisés, puisque l'argent est la seule chose honorable en Civilisation.

Au tableau des plaisirs transcendants comme les parcours, il continue à opposer dans un second chapitre intitulé : *des passions hongrées et avortées*, les faibles moyens que possède la Civilisation pour élever les passions au développement intégral.

Rien de plus fréquent que les passions avortées, et d'abord la Composite. On voit la plupart des civilisés se créer à tout âge des enthousiasmes factices et souvent simples, s'exalter l'imagination sur de menues jouissances, comme la culture de quelques fleurs et le charme d'un concert. On est si souvent forcé à simuler l'enthousiasme, que lorsqu'il y en a quelque peu on se hâte d'en étaler beaucoup. Telle femme qui dans la culture d'une fleur n'a, en stricte analyse, qu'un plaisir sensuel de la vue, s'imaginera y goûter des délices ineffables, qu'elle peindra en termes aussi forts que s'il s'agissait d'une jouissance composée, comme un succès amoureux. Elle affectera de trouver dans le soin de ses fleurs des voluptés morales, des illusions pour l'âme, — et ne prouvera autre chose, sinon que son âme a besoin de ces illusions et les suppose où elles ne sont pas, où il n'y a qu'un plaisir simple, sensuel. C'est une composite avortée, rêvée.....

Pourquoi tant de gens dont le sort paraît digne d'envie, dit encore Fourier dans le troisième chapitre sur la pression des douze passions radicales, sont-ils dévorés d'ennui même sur les trônes ?... Si ceux qui ont la puissance, les honneurs, les richesses, tombent si souvent dans l'ennui quel doit être le sort de cette multitude qui n'a ni subsistance ni travail ?... La dose de nos passions qu'on croit insatiables est en raison des voies de jouissance que nous ouvrira l'état d'Harmonie auquel nous sommes destinés. L'Harmonie satisfera une foule de passions qui ne peuvent pas avoir d'essor dans l'état civilisé, et puisque Dieu nous a ménagé ces jouissances immenses et très inconnues quant à présent, il a dû nous en donner les désirs qui nous *pressent*, comme autant d'aiguillons, et qui sont d'inégale activité chez les sujets de divers caractères. Nulle théorie ne peut arrêter leur impulsion. Quelquefois trois ou quatre passions radicales nous pressent à la fois, il suffit qu'une seule soit contrariée pour que l'individu pressé tombe dans le malheur et même dans le désespoir.

Nous sentons fort bien cette vérité quant aux pressions simples qui ne dérivent que d'une seule passion. Chacun conçoit qu'une jeune fille amoureuse à qui on refuse son amant, tombe dans un mortel ennui par cette privation, et que ni les caresses d'une tendre mère et d'une tendre grand'mère, ni les sages préceptes de Platon et de Senèque ne lui fournissent aucune distraction. Chacun conçoit fort bien, en pareil cas, que l'humanité est asservie à la pression passionnelle ; mais cette vérité, qui se comprend à merveille pour une passion ordinaire et isolée, personne ne la conçoit pour de vastes pressions, comme celles des caractères *omnigynes*, qui éprouvent une foule de pressions à la fois, et qui ont des désirs, des prétentions d'immense étendue.....

Dans le 4e chapitre, il traite spécialement de la passion foyère, dite *unitéisme* ; dans le chapitre 5e, de l'essence progressive de la foyère ; dans le chapitre 6e, des besoins des foyers disposés en gradation, et dans le chapitre 7e, des trois rameaux de la foyère en ses essors harmonique, subversif et mixte, et de son rameau pivotal ou Religion. Le cahier se termine par un fragment sur l'Administration et les transitions passionnelles.

Nous n'entrerons dans aucun autre détail sur ces divers sujets qui demanderaient trop de développements, et nous arrivons au cahier de *l'Egarement de la raison* dont voici le sommaire : *Métaphysique*, dénégation de la providence et avilissement de Dieu par la métaphysique. Nos destinées en cette vie, nos destinées après cette vie. — *Politique*, l'indigence, les révolutions, phases de la Civilisation en vibration ascendante et descendante. — *Morale*, origine de la morale. Relations de la morale avec la religion et la politique. Conclusion sur les sciences incertaines.

Ce cahier, écrit par Fourier vers 1806, et dont quelques parties ont servi de brouillon à certains chapitres de la *Théorie des Quatre Mouvements*, est remarquable par la largeur de style et de vues. Craignant de l'affaiblir par l'analyse, nous nous contenterons de quelques citations. Citons d'abord la *note* suivante, qui est raturée complètement dans le manuscrit, mais que nous avons rétablie à cause de son originalité.

Dieu aime se créer à lui-même de petites contradictions qui puissent l'intriguer, comme un prince aime laisser à son valet la faculté de l'intriguer et le contrarier dans une partie de jeu. Notre globe cause en ce moment à Dieu une intrigue assez piquante, et c'est moi qui en suis l'acteur principal. Dieu sait qu'un habitant de ce globe a saisi le calcul du mouvement, et il doit à ce sujet raisonner comme il suit :

» Ce petit globule nommé la terre, dont l'extrême ineptie nous amuse tant depuis 2 500 ans, se trouve aujourd'hui dans une passe fort brillante. Un de ses habitants tient le calcul du mouvement tout entier, et, s'il est goûté de quelque prince ou de quelque homme riche, on verra ce petit globule passer subitement à l'Harmonie ; nous perdrons là un bouffon très précieux, mais nous en serons dédommagé par le plaisir d'y faire une belle création. Il est à regretter que cet inventeur ne jouisse pas d'une immense fortune, il nous donnerait le spectacle le plus divertissant qu'on puisse voir dans tous les mondes, il organiserait une phalange d'attraction sans en indiquer le but, et en l'installant tout-à-coup il ferait sauter à la fois toutes les sociétés existantes, sans les avoir prévenues de ce grand saut ; nous aurions vu là une brillante farce.

» Mais quel sera, ajoute Dieu, le sort de sa découverte ? Sera-t-elle mise [illegible] ou bien l'inventeur sera-t-il mis à mort ? Cela pourrait arriver, [illegible] Civilisés de ce petit globe sont encore furieuse[illegible] politique, bien qu'ils soient devenus un peu rai[sonnables] [illegible] de religion ; il me tarde de voir le dénouement [illegible] tient en suspens depuis le temps où la dé-

... Dans l'état de faiblesse où se trouvent les théories morales, quel secours la religion pourrait-elle s'en promettre ? Qu'est-ce que votre influence, moralistes, au prix de la sienne ? Elle sait, au nom de Dieu, faire pratiquer les plus effrayantes austérités, et vous ne pouvez pas, au nom de la raison, faire observer la plus légère privation. Vous n'osez pas adresser aux grands la plus petite réprimande, tandis que la religion s'est maintenue dans le droit de les gourmander en face : la chaire est une citadelle d'où un orateur adroit peut remontrer les rois, parlant à eux-mêmes (s'il ne le peut pas aujourd'hui, il le pourra demain sous un règne faible). Avec son ton de rigueur, elle s'est fait aimer, tandis que la morale, en présentant la doctrine la plus radoucie, est tombée dans un mépris proportionné à la complaisance de ses dogmes ; aussi, moralistes, ne fûtes-vous jamais plus dédaignés qu'aujourd'hui, où vous avez transigé avec les vices commerciaux que vous attaquiez encore dans le dernier siècle.

Cependant, vous entreprenez la même tâche que les prêtres vos rivaux, corriger les mœurs et annoncer l'autre vie : d'où vient cet excès de fortune chez les uns et de revers chez les autres dans la même carrière ? C'est que votre science, malgré tout l'esprit de ses auteurs, a mal saisi le caractère civilisé. La masse dans nos sociétés est une vile canaille qu'il faut prendre par la terreur et l'intérêt, mais non pas persuader. La Religion serait conspuée comme vos dogmes, si elle se mettait aux genoux des civilisés pour les séduire, et si elle ne leur présentait que des raisonnements. Elle saisit le faible de tous les âges et de toutes les conditions. Aux enfants elle fait peur de l'enfer, ils ont le choix de croire ou brûler éternellement ; les enfants ont plus de peur que de raison, et ils croient. Aux pères de famille, elle promet de contenir leurs jeunes filles et leurs domestiques ; les pères sont ravis d'entrevoir quelque secours dans une tâche pénible, et ils accueillent la religion, lors même qu'ils la méprisent. Aux vieillards et aux coquettes délaissées, elle donne un régime spirituel pour tuer quelques heures d'une longue journée, elle leur donne dans ses confréries un simulacre d'importance, un dédommagement de l'ingratitude du monde qui les méconnaît. Aux hypocrites, elle applanit les voies, elle leur sert de marchepied. Aux scélérats, elle calme les remords pour un acte de contrition. Aux pauvres, elle promet leur chimère favorite, l'égalité dans le royaume des cieux. Où sont donc ceux à qui elle est inutile ? quelques esprits forts qui sont parfois bien aises, comme Voltaire, que leurs domestiques aient de la religion, quelques jeunes gens, qui sont de nulle influence et qui viendront à leur tour à son giron. Bref, elle sait effrayer les faibles, elle doit régner dans nos sociétés fondées sur la terreur. Elle sait distraire de l'ennui, elle doit régner dans nos sociétés où domine la monotonie. Elle sait se rendre utile aux plus rusés, elle doit régner dans nos sociétés dont l'intérêt est le pivot. Pour vous, moralistes, votre science ne présente ni terreur, ni agrément, ni bénéfice. Quelle influence pouvez-vous obtenir ? quels sont vos titres pour figurer à côté de la religion et prétendre à son alliance ? La raison dont vous vous appuyez n'est pas à portée du peuple. L'essai qu'il a fait du culte de la raison n'a abouti qu'à le rattacher à ses anciennes chimères. La théologie, qui semblait accablée par le ridicule, a ressaisi le sceptre de l'opinion, et, en accordant qu'elle soit une science chimérique, son triomphe prouve que le peuple qui la redemande a besoin de déraison en Civilisation. Quelle vérité désolante pour les partisans du perfectionnement de la raison ! De quelle utilité sont donc les philosophes dans l'ordre civilisé, si leur doctrine est repoussée du peuple qui compose le grand nombre, si leur règne momentané cause la ruine et le supplice du petit nombre qui peut les lire, et fait décliner rapidement vers la Barbarie cet ordre civilisé qu'ils prétendent perfectionner ?

Il termine ainsi le chapitre intitulé : *Conclusion sur les sciences incertaines.* — S'adressant aux philosophes :

La nature, si longtemps rebelle, a capitulé ; elle n'aura désormais plus de mystères, vous allez pénétrer cent fois plus loin que vous n'aspiriez ; mais il faudra cesser de dicter des lois à la nature et consulter les siennes dans l'attraction qui est son oracle. C'est en suivant cette marche que les sciences physiques ont élevé de concert un majestueux édifice de vérités, monument dont l'éclat sera à peine suffisant pour balancer aux yeux des générations futures l'opprobre que vos visions impriment à jamais sur le dix-huitième siècle.

Vous redouterez peut-être de voir naître pour vous des jours d'amertume et d'humiliation ; vous pourrez craindre que les civilisés ne s'élèvent contre les guides qui les avaient égarés, et que votre nom ne devienne la plus cruelle injure. Rassurez-vous, la certitude d'un prochain bonheur versera dans les cœurs plus de baume que de fiel, et à peine l'ordre combiné sera-t-il établi, que les âmes seront trop ivres de délices pour s'ouvrir à de haineux souvenirs.

Hâtez donc l'instant où vous partagerez l'allégresse universelle ; tournez contre l'infâme Civilisation cette éloquence que vous prostituez en préconisant un tel ordre. Le temps presse ; vous avez passé dans les orages vos plus belles années ; craignez d'atteindre à la dernière sans avoir goûté le bonheur qui s'apprête. Vous n'avez d'autre parti à prendre que de tomber honorablement. Préparez vous-même l'hécatombe due à la vérité, saisissez la torche, allumez les bûchers pour y précipiter ce fatras des sciences incertaines.

Je vous ai convaincus de petitesse ; vous m'en accuseriez à mon tour, si je tombais dans le vice que je vous reproche, si je croyais mes vues immenses, parce qu'elles s'étendent là où les vôtres n'avaient point atteint. J'ai fait ce que mille autres pouvaient faire avant moi ; mais j'ai marché au but, seul, sans appui et sans chemins frayés ; j'ai osé, comme Colomb, m'aventurer le premier dans un océan inconnu, dans le calcul des destinées qui avait effrayé les savants de toutes les classes. Moi seul j'aurai confondu trente siècles de visions et d'imbécillité. Nul ne peut revendiquer la moindre part à ma découverte ; c'est à moi seul que les générations présentes et futures devront l'hommage de leur bonheur, et cet hommage ne pourra être partagé que par celui qui opérera la délivrance du genre humain, en mettant à exécution les lois de Dieu dont je suis l'inventeur.

(*Inventeur* veut dire ici *découvreur.*)

La livraison de juin contient 34 pages, composée de 10 fragments, intitulés :

Insuffisance de l'aumône. — Les trois dégénérations. — Hypothès

et d'ouvrir sous ses pas un nouvel abîme, quand elle a employé des siècles à sortir d'un ancien abîme. A peine échappée au joug ridicule de la superstition, la voilà retombée sous le joug non moins odieux du monopole mercantile, et quand elle parviendrait à le dompter de vive force, d'autres fléaux sont préparés et se succèderaient d'âge en âge, baigneraient les nations dans le carnage et l'indigence et persifleraient les fausses lumières de la philosophie, ennemie de Dieu et de l'attraction.

Les désordres qu'enfante l'esprit commercial ne sont qu'à leur début. On en connaîtra l'étendue et la marche lorsque j'aurai fait connaître le mécanisme de la 4e phase de Civilisation à laquelle nous tendons, et qui ferait éclore de nouvelles calamités. Dans les 1re et 2e phases, que nous avons passées, les malheurs n'étaient pas réguliers ; souvent ils dépendaient de quelques intrigues qui pouvaient cesser sous un grand prince ou un grand ministre ; mais dans l'état actuel, il n'y a qu'une perspective de calamités régulières pour tous les peuples ; ils sont condamnés à s'égorger alternativement pour le bien d'une troupe de marchands qui entretiendra les déchirements successifs sur le continent, jusqu'à ce qu'elle l'ait réduit à l'état agricole et qu'elle ait envahi toute industrie commerciale et manufacturière. Ainsi les papes auraient excité les dissensions perpétuelles entre les cours jusqu'à ce qu'ils eussent envahi toute l'opinion et réduit chaque nation à ne voir que par les yeux de la cour de Rome. Bref, la marche est la même pour l'esprit mercantile que pour l'esprit théocratique.

Ces calamités politiques, ainsi que toutes celles dont Dieu frappe les peuples, ne sont que des amorces qu'il présente au génie. Les civilisés ayant l'orgueil de se croire savants dans l'art social, il faut bien que Dieu les confonde par une succession de disgrâces qui excitent à suspecter la Civilisation, à la regarder comme une boîte de Pandore qui répand incessamment des fléaux sur le genre humain ; enfin la servitude mercantile, à laquelle le continent se trouve réduit aujourd'hui, n'est qu'un des nombreux affronts que Dieu nous a préparés pour amener à chercher une issue totale ou partielle de la Civilisation.........

. . . .

La voie lactée ne se compose pas, comme on l'a cru, d'une foule d'étoiles amoncelées. Dans toute foule il est des portions plus ou moins pressées, et des bords clairsemés où l'on distinguerait les individus épars comme on distingue les masses confuses. De tels indices n'existent pas dans la voie lactée ; cependant quelques auteurs ont voulu qu'elle fût un amas d'étoiles ; sur ce débat comme sur toute question de mouvement organique, le vulgaire juge mieux avec son gros bon sens que les savants avec leurs subtilités. Le vulgaire prend la voie lactée pour un nuage permanent, il a raison. Elle est en grand ce que les nuages sont en petit, un immense magasin de matière sidérale évaporée ou peu condensée, qui s'entretient par l'absorption et la fusion des astres morts. De cette immense provision l'on tire des blocs pour les mettre en travail, les aromatiser, les imprégner de fluides vitaux, les condenser légèrement et en former des comètes, à divers titres, comme nos liqueurs fortes. Cette manipulation est exercée par une classe d'étoiles très actives, mais peu lumineuses et non visibles à nos lunettes, on peut les nommer *lactéennes*.

Ainsi, ceux qui ont représenté l'Eternel lançant des milliers de mondes, ont très exactement dépeint une des fonctions qu'il exerce, soit dans notre univers, comprenant tous les tourbillons de soleils visibles ou invisibles qui puisent et versent des mondes dans la voie lactée ; soit dans les milliers d'autres univers, compagnons du nôtre, et qui tous ensemble sont aux yeux de Dieu ce qu'est à nos yeux une goutte d'eau dans laquelle nous voyons au microscope circuler des milliers d'insectes......

. . . .

Les dogmes religieux, étayés de l'opinion générale, supposaient les destinées impénétrables, et enseignaient que les lois de Dieu se bornent à régler les formes du culte et l'ordre de la société conjugale, sans rien statuer sur l'ordre administratif et domestique, ni sur les relations industrielles.

Cette erreur, toute pernicieuse qu'elle est, ne contribuait que secondairement à détourner l'esprit humain de la recherche des lois divines. Il règne une erreur bien plus funeste, qui est la véritable cause de l'égarement de la raison dans les trois sciences incertaines.

J'appelle ***sagesse négative et comparative*** toute opinion qui estime pour **bien** l'absence du mal ou le moindre mal, — qui ne se propose pas d'atteindre le bien désirable, mais d'éviter ou adoucir le mal existant.

Si l'éloignement du mal était la mesure du bien, il serait facile de prouver qu'un scélérat qui demande les têtes de cent honnêtes gens, est lui-même un homme de bien. On pourrait raisonner ainsi : Marat pour bien social que l'ordre qui peut assurer à chaque membre de la société, pendant une longue carrière, la jouissance permanente des voluptés du corps et de l'âme, réunies et variées suffisamment pour préserver l'âme de la tiédeur, et garantir le corps des excès qui ont pour principe la rareté des plaisirs. Tel sera le genre de bonheur que nous goûterons sous les lois divines fondées sur la sagesse abstraite et positive.

La sagesse négative n'a en vue que le maintien d'un ordre quelconque, sans égard pour les individus qui seront froissés ou sacrifiés dans cet ordre ; aussi varie-t-elle autant de fois que l'ordre social change de face ; elle diffère chez tous les peuples.

Les institutions et coutumes réputées justes parmi les Sauvages, comme de manger les prisonniers de guerre, abandonner les vieillards aux bêtes féroces, sont une horreur aux yeux des Barbares ; — les institutions et coutumes établies chez les Barbares, comme l'usage des serails et des eunuques, les spoliations arbitraires, sont une horreur devant les Civilisés ; — les institutions et coutumes des Civilisés seraient de même absurdes et horribles devant d'autres sociétés plus relevées, et par suite les coutumes de toutes les sociétés subversives sont absurdes devant l'Harmonie.

La même diversité d'opinions règne dans une société, entre les degrés dont elle est susceptible. Considérez la Civilisation dans les nuances et gradations par lesquelles elle a passé, vous verrez la sagesse varier d'un siècle à l'autre, d'une année à l'autre, parce qu'elle a toujours pour base la comparaison au mal évité, et non pas l'existence du bien.

Massacrer les Américains pour le bien de la religion, brûler les hérétiques, c'était, il y a trois siècles, un acte de sagesse comparative, puisqu'il contribuait au maintien de l'ordre établi. Dénoncer et faire périr son ami, son frère, son père, c'était hier, en France, un acte de sagesse comparative tout aussi admissible que la conduite tant vantée des Brutus, qui égorgèrent, l'un son père, l'autre son fils, pour la raison banale de maintenir l'ordre établi. La Civilisation de France a changé ; mais ses usages actuels, traite des nègres, banqueroutes autorisées, garnisaires, ne seraient pas moins odieux dans une société plus élevée.....

Dans le second semestre de 1847, la *Phalange* publiera les trois manuscrits de Fourier ci-après : 1° *Du Clavier puissanciel des caractères* ; — 2° Des Transitions et Désordres apparents de l'Univers ; — 3° Echelle parallèle des attractions sociales.

PETITE CORRESPONDANCE.

R.—M. D.— Omis de vous dire que nous étions d'accord avec la v. du 21 juin.

Châteauroux. — M. B. — L'endos simple suffit ; mais l'act. nomin. se trouvera par ce fait transformée en act. au porteur : pour qu'elle redevienne nomin., et donne ainsi droit aux assembl. gén., il faut l'agrément de la gérance.

Ribeauvillé. — M. W. — Veuillez dire à M. K. que nous avons reçu seulement 17 fr. pour son abonn. à la *Ph.* ; qu'il veuille donc bien réclamer le surplus à l'intermédiaire. — Nous l'inscriv. à la R., selon l'indic. de votre lettre. — Merci.

Houdan. — M. L. — Nous recevons en même temps ce matin votre lettre du 30 juin, celle du 19 et les trois articles. — Merci. — Nous transmettons à J. D.

Blois. — M. G. — Vous aurez vu par le *Bull.* que tout était bien parvenu.

Tonneins. — M. D. — Reçu les 36. — Merci. — Cordial accueil à M. C., que nous inscriv. à la R.

Lyon. — M. F. B. — Tout va. — L'autorisation portera la date du 13, et vous toucherez vers la fin du mois. — Considérez comme non-avenue une lettre partie hier du M. des F., à l'adresse de E. F.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 10 juin 1847. — FOLLIOT-LENOIR (Jean-Baptiste), commerçant en nouveautés, rue du Sentier, 9. Juge-comm., M. Barat ; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

Du 16 juin — VINCENT (Auguste-Eugène), agent d'affaires, rue Saint-Roch-Poissonnière, 3. Juge-comm., M. Charenton ; syndic prov., M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21.

Du 29 juin. — PAILLETTE père (Pierre-Charles-Laurent), fabricant de brosserie à Claye, demeurant rue Grenier-Saint-Lazare, 12. Juge-comm., M. Gallais ; syndic prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.

BOURDEAU et VANAULD (Louis-Marie-Frédéric et Augustin), filateurs de coton à Gouvieux, demeurant rue Coquillière, 12 bis. Juge-comm., M. Rousselle-Charlard ; syndic prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.

Veuve MOINERY, parfumeuse, Bazar de l'Industie et galerie Bonne-Nouvelle, demeurant rue Beauregard, 43. Juge-comm., M. Couriot ; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

JAGOT (Paul et Léon) marchands de fers et laines, rue Grénetat, 5. Juge-comm., M. Gallais ; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

HEURTEAUX fils (Jean-Marie), nourrisseur, rue Croix-Nivert, 82, à Grenelle. Juge-comm., M. Couriot ; syndic prov., M. Haurtey, rue Geoffroy-Marie, 5.

PHILIPPE (Jean-François), marchand de fers et meubles, rue du Bouloi, 24. Juge-comm., M. George jeune ; syndic prov., M. Thierry, rue Monsigny, 9.

PRIMES.	fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0...... d. 50	» » » »	—	» » » »
5 p. 0/0...... d. 50	» » » »	—	» » » »
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0.....	» » » »		» » » »
3 p. 0/0.....	» » » »		» » » »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »		ROM............ Der C.	» » »
Récep. Rotsch.	» » »		BELG. 2 1/2......	» » »
ESP. Dette act.	» » »		— 4 1/2......	» 96 1/2
— — pass.	» » »		do 1840......	» » »
— 3 p. 0/0.	» » »		do 1842......	» 400 »
Dette intérieure	» » »		— Banque......	» » »
PORTUG. 5 0/0 1837	» » »		— do Em. 1844.	» » »
HOLL. 2 1/2	» » »		PIÉMONT........	» » »
HAITI...........	» » »		AUTRICHE......	» » »

Union lini-res... » » — Fourneaux de l'Aveyron... » »

R.-Havre..	610 »
Avignon...	672 50
Str. à Bâle.	» »
Paris-Str...	417 50
Tours-Nant	» »
Orl.-Vierz.	390 »
C. du Nord	570 »
Famp-Has.	» »
Diep.-Féc..	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	506 25
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	430 »
Bord-Teste	» »
Zinc V. M..	» »
Lin Maber	» »

CHEMINS DE FER AU 15 JUILLET (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» »	Paris à Rouen....	943 75	Orléans à Vierzon.	» »
— (r.-g.)..	» »	Rouen au Havre...	610 »	Bordeaux à Cette..	506 25
Paris à Orléans...	1267 50	Marseille à Avign.	672 50	Nord	570 »
— à Lyon.....	430 »	Paris à Strasbourg	417 50	Boulogne à Amiens	» »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 juillet.

7 h. 3/4 FRANÇAIS.—Bertrand et Raton.
7 h. 1/4 OPÉRA-COMIQUE.—Actéon, l'Eau, le Trompette.
6 h. » » THÉATRE HISTORIQUE.—L'Ecole des Familles, le Mari de la Veuve.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE.—Le Dernier Amour, Lolotte, Partie à trois.
6 h. » » GYMNASE.—Babiole, Jeune Père, la Protégée, une Femme.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS.—Malheureux comme un Nègre, un Mousquetaire.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Henriette, un Père, l'Almanach, le Trottin.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
5 h. 3/4 GAITÉ.—Le Chevalier de Saint-Remy.
8 h. » » CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—1re rep. : Edmond Kean, les Niches de César, la Fauvette.
5 h. 1/2 FOLIES.—Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau, la Fille de l'Air.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. » » BEAUMARCHAIS.—(Repr. extr.) Fille et Garçon, Gabrielle, intermèdes, Etudiants.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS.—Claude, l'Homme, l'Amour, le Pantalon.
3 » » HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix : 1 et 2 f.
7 h. » » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Mayboom.— Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
» h. » » JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 3 JUILLET.

Les deux Catégories de Délits.

Dans nos temps de misères physiques et morales, deux catégories de délits se sont produites. Au bas de l'édifice social, la disette et la faim ont poussé les masses laborieuses à l'émeute et au pillage; au sommet, l'égoïsme et la passion du lucre ont poussé les classes oisives à l'agiotage, à la prévarication, à l'escroquerie. Ainsi, la société se trouvait attaquée à ses deux extrémités. Pendant que les pauvres pillaient les magasins de blé et les boulangeries, les riches pillaient les finances de l'Etat et la bourse des particuliers. Bien que l'on pût dire, non sans raison, que les pauvres avaient pour excuse l'aiguillon de la faim, tandis que les riches, bien repus, n'obéissaient qu'à un individualisme sordide, il n'en est pas moins vrai que ces deux catégories de délit mettaient en péril l'ordre social et compromettaient le principe de conservation dont le système actuel se prétend le défenseur. Du reste, le pouvoir exécutif n'avait point à s'occuper de considérations secondaires; il n'avait point à apprécier les circonstances atténuantes; la loi réprimait, punissait ces deux catégories de délits; la justice, qui est le bras de la loi, devait également se lever pour porter la lumière dans tous ces désordres, pour traduire devant les tribunaux tous les délinquants.

Dans cette grave conjoncture, quelle conduite a tenu le système prétendu conservateur? Dépositaire de l'action publique, a-t-il obvié à ce double désordre qui se produisait aux deux extrémités de l'échelle sociale? Agent exécutif de la loi, a-t-il sévi en même temps et contre le pillage des pauvres et contre le pillage des riches? Investi de l'autorité judiciaire, a-t-il réprimé avec une égale énergie et les délits des classes oisives et les délits des masses laborieuses?

A ces questions les faits ne répondent que trop. Il n'y a qu'à regarder ce qui se passe. Non-seulement le pouvoir n'a pas réprimé l'agiotage et les manœuvres des compagnies industrielles, mais il a encouragé tous ces méfaits contre la fortune de l'Etat et celles des particuliers; il les encourage encore à l'heure qu'il est, en proposant aux Chambres des lois favorables aux accapareurs d'actions industrielles qui ne peuvent pas payer, qui ne paient pas leurs dividendes. Les malversations, les gaspillages, la dévastation des forêts de l'Etat, le système actuel ose ouvertement en prendre la défense. Les prévarications, les corruptions les mieux constatées, le système actuel ferme les yeux pour ne pas les voir. En face des scandales qui se dévoilent chaque jour, en face des dénonciations qui pleuvent de toutes parts, le système actuel demeure immobile; il ne poursuit ni les délits qui sont signalés ni ceux qui les signalent; il semble avoir oublié qu'il existe des lois contre les prévaricateurs, contre les escrocs et contre les calomniateurs. Eh! qu'importent, ici, les décisions de la Chambre? La Chambre peut-elle faire qu'il n'y ait pas de délit? Peut-elle empêcher l'exécution des lois existantes? La Chambre peut-elle paralyser le pouvoir judiciaire quand il s'agit de l'exécution des lois?

Cette situation est étrange, inouïe. Ceux qui l'acceptent le sentent bien; et le ministre de la justice, voulant échapper à la responsabilité qui le presse, s'est écrié: « Pour poursuivre un délit, il faut y croire. » Comme si le devoir de la justice n'était pas de porter la lumière précisément là où elle n'existe pas suffisamment! Comme si la justice n'était pas instituée pour rechercher, pour éclairer les faits qu'on lui signale! Comme si la démonstration de l'acte criminel ne devait pas sortir de l'enquête elle-même? La loi n'impose pas aux magistrats l'obligation de *croire*, elle leur impose l'obligation de *rechercher*. L'article 8 du code d'instruction criminelle s'exprime en ces termes: « La police judiciaire *recherche les crimes*, les délits et les contraventions, en *rassemble les preuves*, et en livre les auteurs aux tribunaux chargés de les punir. » Que signifie cette foi nécessaire aux magistrats pour faire œuvre de justice? Dans cette voie nouvelle, on arrive vite à la *complicité morale*; car, de même que le magistrat sera dispensé de poursuivre, quand il dira: « Je ne crois pas! » De même, il pourra créer les délits les plus imaginaires, en disant: « Je crois! » Nous ne croyons pas, pour notre part, que cette théorie soit admise par tout ce qu'il y a de consciencieux et d'honnête dans la magistrature française. Que penserait M. le ministre lui-même, si jamais un procureur du roi ou un juge d'instruction lui répondait: « Nous n'avons pas poursuivi, parce que nous n'avons pas cru. » Non, le ministère public ne doit jamais hésiter devant la manifestation de la vérité; il doit toujours douter, et c'est pourquoi il doit toujours agir. Mais, ici, le doute est-il possible? L'existence du délit n'est-elle pas manifeste? S'il n'y a pas prévarication, n'y a-t-il pas calomnie?

Voilà donc les dispositions les plus formelles du code d'instruction criminelle, du code pénal, du code du commerce, du code civil, qui demeurent sans exécution, alors qu'il s'agit de méfaits dont se rendent coupables certains individus des classes officielles, poussés par une avidité sordide et une avarice insatiable! Voilà donc le système prétendu conservateur inactif, indulgent, complice, approbateur même, alors qu'il faudrait réprimer cette catégorie de délits qui attaquent l'ordre social par en haut, mais qui l'attaquent d'une manière d'autant plus lâche et plus vile que les coupables travaillent à couvert, et ne s'exposent pas, comme les prolétaires affamés, aux balles et aux baïonnettes!

Retournons la médaille, et voyons quelle est la conduite du pouvoir à l'égard de cette autre catégorie de délits qui attaque l'ordre social par en bas.

Pour les délits inspirés par la faim, pour les méfaits individuels ou collectifs des prolétaires, le pouvoir est sans pitié. Faible et désarmé envers les riches, le système actuel déploie un luxe exagéré de répression envers les pauvres. Il n'a jamais assez de procureurs du roi, assez de gendarmes, assez de régiments. Il n'attend pas pour agir que les délits soient dénoncés par les journaux, à la tribune, et qu'on en parle dans toutes les réunions de citoyens; il poursuit, il recherche minutieusement, inquisitorialement sur le soupçon le moins fondé, sur la rumeur la plus vague. Que de complots chimériques n'a-t-il pas portés devant les tribunaux! Que de prolétaires accusés par lui, n'ont-ils pas acquittés! Non-seulement le système actuel est infatigable pour les délits des classes pauvres; mais encore, lorsque les coupables sont condamnés, il se montre sans entrailles. Après les troubles de Buzançais, il pouvait épargner trois têtes; il les a fait tomber. A Lille, c'est un déploiement de rigueurs extrêmes qui semblent n'avoir d'autre but que de pousser au désespoir les condamnés. Et, à Mulhouse, quel sort réserve-t-on à tant de malheureux compromis dans les dernières émeutes! On dirait que le système actuel voudrait inspirer une sorte de terreur aux masses laborieuses. Comme si la faim pouvait être arrêtée par quelque crainte! Comme si les trois têtes de Buzançais avaient empêché les soulèvements et les feux de peloton de Mulhouse! La Terreur ne fut pas inventée contre les pauvres, mais contre les riches.

Ainsi, l'expérience démontre que les lois sont rigoureusement, inhumainement exécutées contre les délits des pauvres industrieux, des prolétaires sans travail et sans pain, tandis qu'on ne songe pas même à appliquer les textes les plus positifs de nos codes aux méfaits des riches. Ceux-ci conservent le fruit de leurs rapines, de leurs escroqueries, de leurs malversations, de leurs concussions; ils ont des croix d'honneur, des traitements, des rentes, des actions industrielles.

Aveugles! ne voyez-vous pas qu'au lieu de conserver l'ordre social, vous le détruisez? Ne voyez-vous pas que les délits qui viennent d'en haut doivent être réprimés d'autant plus sévèrement qu'ils discréditent, qu'ils perdent, qu'ils tuent le pouvoir? Eh! comment les citoyens se sentiraient-ils unis dans une commune obéissance aux lois du pays si elles sont violées impunément par les riches et les puissants? Comment les honnêtes gens pourraient-ils aimer et respecter un pouvoir qui ne sait pas tenir la balance de la justice, qui a deux poids et deux mesures? Insensés! Vous appelez sur vous-mêmes l'opprobre et le mépris; vous envenimez les haines qui divisent les pauvres et les riches, les prolétaires et les bourgeois, ceux qui possèdent le capital et ceux qui n'ont que leurs bras! Vous élargissez l'abîme qui les sépare, et vous accomplissez une œuvre de désorganisation profonde! A nous, apôtres de l'ASSOCIATION, à nous qui avons mission de rapprocher les pauvres et les riches, les prolétaires et les bourgeois, les travailleurs et les capitalistes, et de les unir dans le sentiment de la justice distributive; vous nous gâtez notre œuvre! Malgré nos efforts pacifiques et conciliateurs, vous préparez à la France et à l'Europe de nouvelles convulsions! Ce ne sont pourtant pas les riches, ce sont les pauvres qui vous ont élevés au pouvoir! Ingrats! Rappelez-vous les barricades de juillet! Et, si le lion populaire se levait contre vous, que pourrions-nous lui dire pour vous justifier?

Les deux Communismes.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE DE M. REY (1).

M. Rey est le plus ancien et le plus vénérable représentant actuel de la doctrine de la *communauté*, en France. Il a publié en 1826 sur les vues d'Owen un petit ouvrage qui contient encore aujourd'hui, dans un style simple et clair, tout ce qui a été dit de fondamental et de plus sensé sur la doctrine de la communauté et sur son organisation sociale. L'organe de l'Ecole sociétaire s'est toujours fait un honneur et un devoir d'insérer les communications qui lui ont été, à de trop longs intervalles, adressées par ce socialiste, homme de bien.

Cette hospitalité, toujours empressée de notre part, envers les manifestations du plus ancien et du plus respectable des partisans de la doctrine de la communauté prouverait, à elle seule, que nous avons toujours, quant à nous, partagé les sentiments qu'il invoque dans sa lettre.

Nous sommes ralliés *de fait* avec tous les communistes qui professent la doctrine de la communauté à la manière de M. Rey. M. Rey, en effet, n'entend point imposer cette doctrine et son application pa[r]

(1) Voir cette lettre dans notre numéro de dimanche dernier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 4 JUILLET.

LA DETTE DU DÉVOUEMENT.

En se voyant enlever pour sept ans le fils qu'elle s'était appliqué par vingt années de privations et de fatigues à sauver du travail manuel, Marguerite s'affaissa sur elle-même. Tant que Pierre avait eu besoin de l'aide de sa mère pour vivre et pouvoir terminer ses études au collége; tant qu'il était demeuré près d'elle, la dédommageant par son amour de toutes ses humiliations, de toutes ses peines, la pauvre buandière avait pris son mal en patience; la préoccupation du sort de son enfant la tenait dans une fièvre continue; mais, quand elle vit tous ses beaux projets s'écrouler sous la main brutale du sort qui le condamnait au service militaire, la fièvre la quitta; elle tomba dans cette lourde atonie qui succède aux grandes crises; malade, elle fut bientôt sans ressources, car on ne thésaurise pas avec 60 centimes par jour pour nourrir deux personnes, et elle avait glissé jusqu'à son dernier sou dans la poche de son fils au moment du départ.

Jeanne, la bien-aimée de Pierre, lui vint en aide en ces fatales circonstances. L'amour des deux femmes s'appelait du même nom; souvent après leur journée elles s'étaient réunies le soir pour travailler ensemble en causant du jeune soldat, de son passé et de son avenir. Dès que Marguerite fut malade, Jeanne ne la quitta plus pendant les moments dont elle pouvait disposer. Mais ces moments étaient courts, et la fortune de la pauvre Jeanne ne dépassait pas de beaucoup celle de la buandière. La maladie empira; le médecin, qui ne venait que rarement, parce qu'il n'espérait pas être payé et qu'il était pauvre lui-même, le médecin avait laissé entendre que cette effrayante atonie pourrait bien se terminer par la mort. Jeanne qui avait toujours remis à informer Pierre de l'état de sa mère, s'y détermina enfin pour le préparer à une catastrophe probable.

Le médecin s'était trompé cependant. La constitution de Marguerite, fortifiée par son existence active et toujours en plein air, triompha de cette crise que les bons soins de sa jolie voisine lui avaient adoucie, et depuis ce fut entre les deux femmes une inaltérable et profonde amitié.

Un matin, Marguerite convalescente, s'était assise près de sa porte pour profiter d'un rayon de soleil, Jeanne cousait à quelques pas d'elle, sous une touffe de lilas, en chantonnant une romance du pays; une voisine qui revenait du marché s'approcha d'elles, et leur remit un paquet.

— Cela vient de la diligence, dit-elle, on me l'a donné pour vous, en me demandant cinq sous.

— Les voilà, dit Jeanne en se saisissant du paquet qu'elle s'empressa d'ouvrir.

Il contenait une lettre et un rouleau de pièces de cinq francs, soigneusement lié dans un sac. Marguerite les compta; il y en avait quarante. Jamais elle n'avait possédé le quart de cette somme.

Les deux femmes se serrèrent la main avec ivresse.

— Ce cher enfant! dit Marguerite.

— Ce pauvre Pierre!

— Moi qui m'impatientais!

— Moi qui l'accusais!

— Mais lisez donc! Vous tenez sa lettre depuis un quart d'heure, et nous n'en savons pas encore le contenu!

— C'est que... je n'y vois pas, dit Jeanne en s'essuyant les yeux.

Elle sécha rapidement ses larmes et lut:

« J'espère bien, ma bonne mère, que cet argent ne vous arrivera pas trop tard. C'est moi qui aurais dû, en apprenant votre maladie, courir auprès de vous, vous réchauffer de mes caresses, vous rappeler à la santé, au bonheur! Mais j'ai foi en l'ange que j'ai laissé à vos côtés. Elle aura fait ce que je n'ai pu faire. La bonne nouvelle que je vous donne devra d'ailleurs vous aider à vous rétablir, si vous ne l'êtes déjà. Vos mauvais jours sont passés. L'envoi que je vous fais n'est qu'un prélude; sous peu vous en recevrez un autre, et ainsi de suite, jusqu'à ce que vous soyez à jamais à l'abri du besoin. Alors j'irai vous voir, ma mère, — j'irai voir aussi Jeanne, notre bonne Jeanne, que j'aime encore cent fois plus, si c'est possible, depuis qu'elle me remplace auprès de vous. Oh! quand me sera-t-il donné de vous embrasser et de vous faire toutes deux heureuses, bien heureuses, comme je le désire, et comme vous le méritez si bien! »

— Mais ne pleurez donc pas comme cela, dit Marguerite en pleurant aussi. Voulez-vous que j'achève?

— Je continue, dit Jeanne en s'essuyant les yeux.

« L'argent que je vous envoie vous parviendra la veille de la Saint-Jean, vous pourrez aller à la foire et faire vos emplètes... »

— Pauvre Pierre! — il songe à tout.

Le reste de la lettre ne contenait que des détails d'affaires.

— Mais il ne dit pas comment il a gagné cette somme, objecta Marguerite.

— Qui sait? Ils l'ont peut-être déjà fait officier, dit Jeanne. Un savant comme lui ne peut pas rester simple soldat.

— Mais il ne dit rien de son régiment, de sa garnison; il en parlait dans les autres lettres.

— Il aura pensé que [...]

— D'où nous écrit-il [...]

— Il n'y a pas de [...]

— C'est étonnan[t] [...]

— Mais non: dans sa joie de vous envoyer de l'argent, il aura oublié... Ce bon Pierre! il vous envoie votre présent, et à moi le mien: à vous de l'argent, à moi une fleur de bleuet desséchée; la même fleur que nous effeuillions ce jour où je le rencontrai sur la falaise, lorsqu'il me dit qu'il m'aimait, vous savez?

Et la jeune fille baisait avec bonheur la fleur qu'elle avait trouvée dans un pli de la lettre.

— Il m'aime toujours! disait-elle avec ivresse.

— C'est cela, parce qu'il vous aime, reprit doucement Marguerite, vous n'avez plus d'inquiétude. Il ne parle pas de sa santé, il ne date pas sa lettre, il ne dit pas où il a gagné cet argent; tout cela me tourmente.

— Vous voilà comme toujours! Vous ne savez pas être heureuse, Marguerite. S'il ne dit rien de sa santé, c'est qu'elle est bonne; de sa garnison, c'est qu'il s'y trouve bien; de ses moyens de vous enrichir, c'est que ces moyens sont tout simples et tout légitimes. Vous savez le dicton: Point de nouvelles, bonnes nouvelles.

— J'ai tort, je le crois, et pourtant je tremble.

— Chassez ces noires pensées. Mon frère ira demain à la foire, il vous achètera une vache; vous aurez du lait à discrétion, et moi je me chargerai de vos autres affaires. Justement, voici l'heure du dîner; Thomas doit être revenu; je cours l'avertir.

Et la jeune fille s'éloigna joyeuse, emportant la fleur de bleuet pour en jouir plus à son aise dans la solitude.

Au même moment, un mouvement inattendu se faisait dans le village. Tous les habitants s'étaient mis aux fenêtres, et deux gendarmes, qui s'avançaient gravement à cheval, s'arrêtèrent devant la cabane de la buandière.

— C'est vous qui vous appelez Marguerite? dit l'un d'eux à la vieille en descendant.

— Oui, Messieurs, pour vous servir.

— Ouvrez-nous votre maison, au nom de la loi!

— Messieurs, ma maison est ouverte à tous les honnêtes gens, dit Marguerite effrayée. Venez.

L'un des gendarmes entra dans la maison; l'autre se plaça à l'angle, surveillant toutes les issues.

— Mais au moins, Monsieur, me direz-vous pourquoi cette perquisition au nom de la loi?

— Parbleu! vous le savez de reste!

— Moi?

— Il faudra vous apprendre peut-être que votre fils a déserté?

— Déserté! mon Dieu! Il a déserté!

— D'une place de guerre de première classe.

— Et vous le cherchez pour le fusiller?

— Peut-être.

— Mais cela ne se peut pas... on vous a trompés.

— C'est vous qui voulez nous tromper, la vieille. Vous savez bien

que, ainsi posée, elle rentrerait parfaitement dans nos propres principes.

Ce serait, en effet, méconnaître complètement le caractère de la Doctrine sociétaire que de croire qu'elle donne une valeur *impérative* à sa formule de la répartition *proportionnelle au Capital, au Travail et au Talent.* Cette formule n'est qu'une expression concrète du fait qui, suivant nous, se produira généralement dans un ordre de choses harmonique, fondé sur la *liberté organisée.* Mais il est parfaitement certain que si, le système phalanstérien établi, on supposait que dans telle ou telle phalange, dans toutes au besoin, il convînt aux anciens propriétaires d'abandonner leurs titres et leurs actions, et que tous les coopérateurs s'entendissent pour une répartition qui ne tiendrait pas compte du zèle, du talent, du mérite, de l'activité au travail, etc., déployés par chacun d'eux, il est parfaitement certain que, dans ces conditions, la Théorie phalanstérienne ne s'opposerait nullement à la volonté communiste des sociétaires.

Il y a plus, les partisans de la Théorie sociétaire trouveraient, dès maintenant, très légitime et même très utile, que des communistes, en assez grand nombre, missent volontairement leurs biens en communauté et essayassent la réalisation de leur doctrine.

Seulement, dans le dernier cas, nous sommes pleinement convaincus que l'essai communiste ne réussirait pas, et devrait se modifier; et, dans le premier cas, nous sommes tout aussi convaincus que, lorsqu'on jouira du régime de l'association et de la répartition proportionnelle au concours, la fantaisie de réclamer une répartition égalitaire ne viendra à personne, pas même à ceux que l'on pourrait aujourd'hui supposer avoir, dans cet ordre, intérêt à une telle répartition.

Au reste, comme le dit fort bien M. Rey, qu'importe ici notre opinion aux communistes qui ne veulent que le bien et qui ne sont pas des sectaires passionnés? Ah! si nous disions aux communistes: « La Théorie phalanstérienne vous *refuse le droit* de faire de la » communauté, de la répartition égalitaire, de la répartition suivant » telle formule qui vous convient »; à la bonne heure! nous comprendrions que les communistes se posassent en antagonistes du Phalanstère. Mais avons-nous jamais, en quelque écrit, en quelque lieu, en quelque temps que ce soit, refusé aux communistes la faculté, la liberté, le droit de faire du communisme sur eux-mêmes et pour eux-mêmes? Nullement! Loin de là, nous avons toujours proclamé, comme nous le proclamons encore aujourd'hui, ce droit dans toute sa plénitude.

Où est donc la difficulté? A quel point devons-nous nous séparer nettement du communisme, protester contre le communisme, et même le combattre? — C'est quand le communisme, changeant complètement le caractère que lui ont donné MM. Owen, Rey et d'autres, s'en vient refuser à autrui précisément ce droit, cette liberté, cette faculté que nous lui reconnaissons, que tout le monde, nous aimons à le croire, lui reconnaîtra comme nous-mêmes. C'est quand le communisme, non content de pouvoir faire de la communauté avec ses adeptes, avec ses volontaires, pose son principe comme un principe IMPÉRATIF, *nie* DOGMATIQUEMENT *tout droit de propriété individuelle*, et tend par conséquent à la destruction violente ou légale (ce qui est tout un) de cette propriété.

Quand le communisme conserve le caractère d'une doctrine facultative, quand il n'entend pas *imposer* à la société son principe de *négation de la propriété*, nous ne partageons point sa manière de voir sur la valeur de la communauté, mais nous reconnaissons qu'il soit violemment, soit par la loi, la société actuelle au régime phalanstérien, nous trouverions que la société ferait fort bien de se défendre contre l'envahissement de nos idées, qu'elle serait dans son droit en nous combattant énergiquement. Mais nous ne pourrions, nous, sans renier notre propre principe, sans cesser par cela même d'être phalanstériens, émettre une prétention semblable, et cela par une raison bien simple: c'est que notre principe objectif étant l'ASSOCIATION, c'est-à-dire la *coopération* VOLONTAIRE *de toutes les forces, Capital, Travail et Talent, Facultés, Goûts, Penchant et Caractères,* ce principe *exclut* lui-même toute idée de contrainte et de coaction, même juridique ou législative.

Nous disons donc que, indépendamment des principes spéciaux des doctrines, il y a à faire entre elles deux catégories de premier ordre:

La catégorie des doctrines qui veulent la liberté pour tous, pour les autres comme pour elles-mêmes;

Et la catégorie de celles qui, sous prétexte que leur principe est fondé sur le *droit absolu*, s'investissent d'un caractère obligatoire, et vont logiquement à sa réalisation par la passion, par la force ou par la loi.

Les premières doctrines, vraies ou fausses, existent légitimement; elles peuvent se discuter fraternellement les unes les autres, et se rallier dans leurs points communs.

Les secondes, vraies ou fausses, sont des tyrannies qui, au cas où elles auraient acquis assez de force pour faire craindre qu'elles n'allassent à leurs conséquences logiques, ne laissent à ceux qui ne les partagent pas qu'une seule voie de discussion ouverte avec elles, la voie des coups de fusil.

Voilà une limite très nettement tranchée; elle est, nous le répétons, indépendante de toute doctrine spéciale.

En l'appliquant au *communisme*, mot très vague et qui désigne fort mal aujourd'hui un grand nombre de tendances fort diverses, et pour chacune desquelles M. Rey aurait pu très légitimement proposer des dénominations plus précises, nous dirons immédiatement:

Que nous ne pouvons en aucune façon nous rallier aux communistes qui mettent en première ligne la négation, en droit, du principe de la propriété individuelle, qui tendent par conséquent à sa suppression par une coaction quelconque, et comptent sur la loi pour imposer leur idéal de communauté, quel qu'il soit, à ceux qui n'en voudraient pas;

Que nous sommes, que nous avons toujours été très sincèrement ralliés, sauf, bien entendu, le maintien de notre opinion sur les conditions de la véritable répartition sociale, aux communistes qui, comme MM. Owen, Rey et autres, mettent en première ligne la substitution de la *coopération* industrielle au morcellement et à la lutte, et qui proposent *comme un bien* la suppression de la propriété individuelle dans leurs réalisations pratiques, mais ne l'imposent pas à la société *comme un droit* auquel elle doit se soumettre.

Nous combattons le *compelle intrare* (1) en politique, en philosophie, en religion, en socialisme, partout. Sur ce point, on ne peut pas proposer de ralliement. Le *compelle intrare*, c'est la guerre: toute doctrine qui le contient explicitement ou implicitement se met, par le fait, avec toutes les autres, en dehors de tout *casus fœderis.*

Ainsi donc, pas de ralliement possible entre le communisme *exclusif, impératif* ou *négatif*, comme on voudra l'appeler, et tout ce qui n'est pas lui.

(1) *Compelle intrare,* forcez d'entrer; devise avec laquelle le catholicisme, au nom de Dieu, c'est-à-dire au nom du *droit absolu* de ce temps-là, justifiait aussi toutes ses tyrannies.

des économies, d'énormes bénéfices, tout le monde sera bientôt élevé au rang de propriétaire, de participant direct à la propriété sociale. Nous croyons que le véritable progrès ne consiste pas à *supprimer les privilèges et les avantages* sociaux, mais bien à les *universaliser.* Nous voulons donner progressivement, à ceux qui manquent, tout ce qui leur manque; nous ne voulons pas que l'on prenne même légalement, à ceux qui ont, tout ce qu'ils ont. — Ces réserves faites, nous répétons que nous ne voyons, dans cette catégorie du communisme, que des hommes de bons désirs, auxquels nous tendons cordialement la main, que nous considérons comme d'excellents soldats du socialisme, d'excellentes recrues pour l'armée qui marche à la conquête de l'avenir: le point qui nous divise spéculativement n'a aucune importance pratique. Dès qu'on ne prétend pas nier toute propriété individuelle en principe et en droit; marcher invinciblement par conséquent à la destruction de la propriété par la violence ou par la loi, on est d'accord avec nous sur le point important: ce point, c'est que la répartition doit être l'expression de la volonté collective et du consentement de chacun. — Que l'avenir nous donne raison en maintenant une répartition inégale et proportionnelle au concours de chacun; qu'il donne raison à l'espérance communiste par l'abandon *volontaire* des titres de propriété et de parts individuelles sur l'autel de la communauté, peu importe assurément aujourd'hui: dans ces termes, nous le répétons, ce n'est plus qu'une question purement spéculative et sur laquelle on peut, tout en se donnant fraternellement la main, soutenir des opinions différentes.

Nous croyons donc, avec M. Rey, que les communistes, quelles que soient leurs idées sur la répartition dans un avenir quelconque, devraient laisser là les arguments négatifs qui ne sont que les *desiderata* d'une coaction légale, et se rallier pratiquement à la formule de répartition qui prend sa base sur le droit au MINIMUM SOCIAL, c'est-à-dire sur le droit à une satisfaction, progressivement croissante, des besoins de chacun, et qui, au-delà de la sphère des besoins, attribue aux individus des parts proportionnelles au zèle, au mérite, au concours apporté par les personnes dans l'atelier social.

Vouloir pour tous des parts *égales* est quelque chose de si absurde, qu'aucune catégorie de communistes, nous le croyons, ne soutient sérieusement aujourd'hui cette thèse.

Supposer que le principe de la répartition *proportionnelle aux besoins* peut servir de formule à la division de la fortune publique au delà de la sphère des besoins proprement dits, c'est supposer que la personnalité, l'ambition, l'amour du raffinement, du luxe, et toutes les passions disparaîtront du cœur humain.

Eh bien! quand toutes ces passions auront disparu la communauté ira d'elle-même...

D'ici là et pour aujourd'hui occupons-nous surtout des moyens de substituer la *coopération* à la désunion, à la lutte, au morcellement, à la guerre industrielle et sociale. Attirons à l'œuvre de transformation toutes les forces vivantes, tous les intérêts, tous les droits acquis, aussi bien que tous les droits méconnus. Pourquoi présenter à la propriété, une négation qui peut bien fournir à quelques personnalités ardentes la satisfaction de faire de grandes phrases, de la fougue et du bruit, mais qui ne peut que tourner contre l'œuvre de réforme sociale toutes les classes assises sur le sol, depuis les fils aînés de Plutus jusqu'aux plus petits propriétaires et à la plupart des fermiers eux-mêmes?

Veut-on le bonheur des hommes, le rapprochement, l'union, la fusion des classes... ou bien veut-on le versement du sang et la guerre civile? Si l'on veut la guerre civile, il faut préparer la guerre civile en lan-

---

où il est.

— Moi! voyez plutôt cette lettre qui m'arrive à l'instant... Fusillé! mon Dieu!

— En effet, dit le gendarme après avoir parcouru la lettre, ce papier prouve que vous ignoriez tout. Mais comment vous est-il parvenu? Il n'y a pas de date.

— Je comprends pourquoi maintenant il ne l'a pas datée. Et dire qu'il a déserté pour moi! Je n'en veux pas de son argent... c'est le prix de sa tête... il me fait horreur!

— Ne méprisez pas l'argent comme ça, bonne femme, dit le gendarme en ramassant le sac que Marguerite venait de jeter à terre, l'argent est toujours bon à garder... A moins qu'il ne soit volé pourtant... Un soldat n'amasse pas des magots comme ça... Ça se vérifiera plus tard, ajouta-t-il en rendant le sac à l'ouvrière. Ce qu'il y a de sûr, c'est que votre fils n'est pas ici... Mais prenez garde de lui donner asile; nous aurons les yeux sur vous.

Les gendarmes se retirèrent, se consolant de cette fausse démarche; l'arrivée d'un paquet par la diligence leur indiquait la direction où il fallait fouiller. Mais le paquet avait été inscrit sur une fausse indication; d'autres précautions avaient dû être prises par Pierre, de sorte que l'arrestation du déserteur devint beaucoup plus difficile qu'on ne l'avait cru d'abord. On en vint même à penser que Pierre avait passé aux îles anglaises de la Manche, tant il avait bien su dépister les recherches.

Jeanne était accourue auprès de Marguerite à la nouvelle que des gendarmes étaient descendus chez elle.

— J'ai eu tort, s'écriait la mère de Pierre, j'ai eu tort de lui laisser voir les sacrifices que j'ai faits pour lui.

— Et moi, j'ai eu tort de lui écrire, ajoutait Jeanne, c'est ce qui l'aura déterminé à déserter. Mais vous étiez si malade!

— Faut-il qu'il périsse pour avoir eu trop bon cœur!

— Oh! il ne mourra pas, vous verrez qu'il ne mourra pas et que Dieu aura pitié de lui... Quelque chose me le dit là. Les jeunes filles devinent parfois l'avenir.

Mais Jeanne ne parlait ainsi que pour calmer Marguerite dont le désespoir l'effrayait, et elle se détournait pour pleurer.

Assez longtemps se passa cependant sans que rien vînt justifier les craintes ni les espérances. Malgré les transes où vivaient les deux femmes, Marguerite se rétablit peu à peu, grâce aux soins que lui donnèrent les acquisitions faites à l'aide des 200 francs de son fils; mais Jeanne se prit à dépérir. Sa frêle nature ne put résister à cette vie de fatigues, d'agitations et de larmes. Marguerite d'ailleurs, surtout depuis la scène des gendarmes était devenue trop impressionnable pour que Jeanne osât en faire sa confidente, et elle succombait sous le poids de cette souffrance trop lourde pour un seul cœur. Souvent on la trouvait assise dans la campagne, accablée de fatigue, sur une touffe de gazon et pleurant de longues heures en songeant au bien-aimé.

Jeanne affectionnait surtout les lieux où elle avait vu Pierre. Jamais elle ne passait sur la falaise où elle lui avait avoué qu'elle l'aimait sans s'asseoir près de la grotte témoin des premiers aveux. Un soir, elle s'y oublia si bien, qu'en sortant de sa rêverie elle s'aperçut qu'il était nuit.

C'était une de ces calmes nuits du commencement de septembre, aussi douces, aussi suaves que celles de juillet, mais d'un arôme plus pénétrant et plus frais. Tous les bruits humains se taisaient par degrés, et la lune dans son plein, éclairant doucement le paysage, détachait en larges ombres les sommets des collines; les ajoncs en fleur souriaient aux flancs de la falaise, et l'œil, suivant les détours d'un vallon sinueux, allait se reposer sur une mer bleue, calme et légèrement phosphorescente: le flot, comme s'il eût craint de troubler le silence de la nuit, ne faisait entendre sur le sable que des soupirs harmonieux et cadencés, qui se mariaient au gazouillement du ruisseau dans la vallée et au bruissement discret du feuillage. Un fluide composé des parfums du serpolet, de la menthe, des ajoncs et de ces milliers de fleurs à odeur suave qui s'épanouissent sur les hauteurs, dans les bois, au bord des eaux, et aussi quelque peu de cette force génératrice qui va répandant partout les semences de la vie, un fluide enivrant circulait dans l'espace et pénétrait tous les objets. C'était une nuit amoureuse, non de cet amour frénétique qui est un délire, mais de cet amour suave de deux êtres épris l'un de l'autre, qui s'aiment sans entraves, sans crainte et sans remords.

Tout attristée, tout inquiète qu'elle était, Jeanne ne put se soustraire complètement à l'action de cette nuit sensuelle; une molle langueur s'empara de tout son être. Pierre errant et proscrit disparut pour faire place à Pierre amoureux, à Pierre, beau, ardent et priant à genoux. Cette sensation devint si forte qu'elle domina tous les fantômes de l'imagination et de la solitude. Jeanne sentait les lèvres de Pierre sur sa main, l'haleine de Pierre effleurait sa joue, qui se colorait à ce contact... lorsque tout à coup une ombre se dressa à l'entrée de la grotte. Un homme s'arrêta, c'était Pierre.

Toute pleine de sa pensée, Jeanne le reconnut aussitôt, malgré son déguisement. Elle poussa un cri et s'élança dans ses bras.

— Vous ici! s'écria le déserteur avec ivresse, vous aux lieux où je venais rêver de votre souvenir, la réalité à la place du songe! Ah! je ne m'attendais pas à tant de bonheur!

Et il la pressait dans ses bras avec délire, et la couvrait de baisers.

— Que vous nous avez donné d'inquiétudes, Monsieur Pierre!

— Oh! ne m'en veuillez pas. S'il m'eût suffi de donner ma vie pour vous les épargner, votre paix n'en eût pas été troublée; je vous aime tant, vous et ma mère! Mais vous ne m'avez pas encore parlé de ma mère?

— Elle est mieux, beaucoup mieux. L'argent que vous lui avez envoyé a été employé selon vos désirs. Elle est heureuse... autant qu'on peut l'être lorsqu'on vous sait poursuivi par les gendarmes.

— Elle sait donc tout?

— Elle sait que vous avez déserté, et qu'on vous fusillera si l'on vous reprend.

— On vous a trompées, Jeanne, les peines ne sont pas si sévères. Ce qui importait avant tout, d'ailleurs, c'était de secourir ma mère. J'apporte ce qu'il faut pour cela.

Et il fit voir à la jeune fille un rouleau de pièces d'or enfermé dans sa ceinture de matelot.

— Oui, mais comme cela vous a coûté!

— Eh! pour l'acquérir j'aurais vendu mon âme au diable, si le diable achetait encore des âmes.

— Vous êtes bien fatigué! dit Jeanne en lui essuyant le front, reposez-vous un moment.

— Les heures me sont comptées; on me cherche sans doute dans ce pays. J'ai fait vingt lieues aujourd'hui pour arriver au village, il faut que je sois loin d'ici au point du jour.

— Un seul moment sur ce banc de mousse! J'ai ici du lait chaud, car je revenais de traire quand je me suis arrêtée ici...

— Comme le jour où nous nous sommes compris.

— Je ne passe jamais ici sans me rappeler ce jour où je vous trouvai désespérant du sort et vous proclamant indigne du sacrifice de votre mère, où je vous laissai consolé.

— Et amoureux de vous, et heureux de votre amour, dit Pierre en l'enlaçant frénétiquement de ses bras.

Jeanne frissonna à ces caresses; elle s'arracha doucement de cette étreinte, et présenta sa cruche à Pierre.

— Buvez, lui dit-elle, quand vous serez reposé, nous irons au village consoler votre mère. Vous me reconduirez; aussi bien avais-je peur de la nuit et n'osais-je partir.

— Oui, vous avez raison, dit-il. Allons au village, le devoir l'ordonne. Mais comme cette nuit est belle et voluptueuse, Jeanne, et comme il serait doux de rester ici tous deux, à causer, à rêver d'amour sous ce ciel étoilé, dans cette atmosphère embaumée! Jeanne! un baiser encore avant de partir! Après, je serai tout à ma mère.

Comme il serrait dans ses bras la jeune fille émue et frémissante, un paysan parut à l'entrée de la grotte.

— Je suis perdu! s'écria Pierre.

— Non, c'est moi qui suis perdue! murmura Jeanne. Elle avait reconnu Jacques, un jeune cultivateur qui la poursuivait de son amour et l'importunait de sa jalousie.

— Ah! c'est pour cela que vous veniez rêver toute seule sur la falaise, mademoiselle Jeanne, s'écria Jacques. C'est bien! Demain toute la commune saura que vos rêves sont de chair et d'os.

Et il voulut s'enfuir,

[illegible] qui mèneraient logiquement à la guerre sociale des classes, la marge est belle pour tous les socialistes de bonne volonté et de bon désir...

Conclusion : nous tendons fraternellement la main au communisme facultatif et chrétien : nous sommes les adversaires décidés du communisme négatif et impératif.

Chambre des Députés.

L'ordre du jour indiquait d'abord une pétition du prince Jérôme Bonaparte, qui demandait l'abrogation de la loi d'exil rendue en 1832, contre lui et sa famille. La commission proposait le renvoi au conseil des ministres pour marquer sa sympathie envers le pétitionnaire. M. Hebert, le garde-des-sceaux, a déclaré adhérer à ce renvoi d'un ton si aigredoux et en faisant intervenir si maladroitement le nom du roi en face de l'autorité de la Chambre, que nous nous dispenserons de toute réflexion.

Puis est venue une pétition des Maronites du Liban qui invoquent le protectorat de la France, étendu sur eux depuis plusieurs siècles. M. Guizot a commencé par déclarer que, comme il avait eu déjà l'honneur de le dire à la Chambre, il y a environ deux mois, le mieux, dans l'intérêt des pétitionnaires, était de ne pas parler de cette affaire en public, parce que les paroles pourraient déranger certaines combinaisons merveilleuses qui se préparent dans le Liban, en faveur des Maronites.

MM. Léon de Maleville et Crémieux, dans quelques paroles énergiques, ont signalé dans ce silence forcé l'abaissement du protectorat français qui devient plus dangereux qu'utile à ses amis.

M. de Quatrebarbes a vivement émotionné la Chambre par cette exclamation : Si la Restauration existait encore le Liban serait libre! Les ministres de juillet, MM. Guizot et Duchâtel, ont demandé le rappel à l'ordre. Le bruit nous a empêché de savoir si M. le président avait satisfait à cette demande, mais il est évident que M. de Quatrebarbes avait raison en ce point que le gouvernement des rois Louis XVIII et Charles X était bien plus indépendant des cours étrangères, dans la plupart des circonstances, que ne l'ont été les divers cabinets ministériels depuis longues années, et le silence obstiné de M. Guizot, sur toutes les questions, n'indique que trop qu'il suit une politique extérieure peu sympathique avec les intérêts et les sentiments de la France. Au surplus, il suffisait de voir aujourd'hui l'attitude de la Chambre pour comprendre que cette assemblée ne se sent pas la force de supporter le poids d'aucune grande affaire, et qu'elle laisse volontiers au pouvoir exécutif le soin exclusif d'entretenir avec les cours étrangères les relations diplomatiques; qu'à défaut de vues élevées et généreuses, elle ne pourrait soutenir glorieusement.

Est venue enfin la discussion d'un projet de loi concernant un emprunt à faire par la ville de Paris. Ce projet n'a pu être voté au scrutin, la Chambre ne se trouvant plus en nombre. Il se compose d'un article unique ainsi conçu :

Article unique. — La ville de Paris (Seine) est autorisée : 1° à emprunter, soit avec publicité et concurrence, soit directement à la caisse des dépôts et consignations, à un intérêt qui ne pourra dépasser 4 1/2 p. 0/0, une somme de 25 millions destinée à pourvoir, concuremment avec les ressources municipales, aux dépenses détaillées dans l'état C, montant à 49 913 089 fr., annexé à la délibération du conseil municipal du 26 février 1847 ; 2° à proroger jusqu'au trente-et-un décembre mil huit cent cinquante-huit les taxes d'octroi perçues actuel-

L'Altération du pain passée à l'état de vertu.

Les journaux de Bordeaux s'extasient sur une boulangerie fondée dans cette ville pour fabriquer et vendre, au-dessous du cours, du pain fait avec de la farine de froment mêlée de maïs. Le *Courrier de Loir-et-Cher* raconte à son tour qu'il existe à Blois un généreux boulanger qui s'est élevé à cette hauteur de bienfaisance, au grand ébahissement de toute la ville. Nous avons le regret de ne pouvoir nous associer à ces éloges de nos confrères. De tout temps les boulangers ont connu l'art de falsifier le pain en y introduisant des substances étrangères, telles que la farine de maïs, de haricots, de fèves, la fécule de pommes de terre, etc., mais jusqu'à présent ils avaient caché leurs fraudes aux regards de la justice et des populations. Grâce à la disette de l'année, et à la tolérance des autorités municipales, nous sommes menacés de voir la fraude réhabilitée, pour peu que les boulangers aient le bon esprit d'abaisser le prix, et plus cette différence de prix sera notable, parce que plus le mélange sera complet, plus on s'exclamera sur leurs vertus. Nous convenons que ces philanthropes d'un nouveau genre sont légalement et moralement irréprochables, puisqu'ils ont soin de prévenir le public de l'altération qu'ils font subir à la farine; mais ce n'en est pas moins une déplorable pratique que la presse doit sévèrement condamner et non célébrer; et cela pour deux grandes raisons. La première c'est que l'abaissement du prix n'est qu'une déception, puisque le maïs coûte moins et nourrit moins que le froment, et qu'il en faut par suite une quantité plus considérable pour obtenir la nutrition convenable. Autant voudrait féliciter les boulangers parce qu'ils vendent le pain de seigle et d'orge au-dessous de la taxe du pain de froment ! Il se pourrait bien que le maïs trompât l'estomac par son volume, comme font les substances lourdes, qui remplissent la fonction de lest, mais ce ne serait encore là qu'une autre déception, car si l'estomac est apaisé, le corps n'est pas substanté. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que le maïs est un aliment de qualité tout à fait inférieure au froment dont la farine constitue seule le bon pain. — La seconde raison, c'est que les mélanges de farines se prêtent à des abus trop faciles et trop graves pour mériter encouragement.

N'ayant aucune raison de révoquer en doute la probité des boulangers de Bordeaux et de Blois, nous n'aurons garde de le faire ; mais ils comprendront eux-mêmes, puisqu'on les dit honnêtes gens, combien il sera aisé à des confrères moins scrupuleux d'augmenter la proportion de farine de maïs, et de tirer par là de la vente un bénéfice illicite. Les acheteurs n'auront aucun moyen de contrôler les proportions, et les chimistes de la police ne pourront y suffire. On entre donc dans un état normal de falsification, où le public consommateur est bien certain d'être toujours victime dans sa bourse et dans sa santé.

En résumé, de telles entreprises méritent le blâme plus que l'éloge, et les administrations municipales rendraient un vrai service à ces citoyens en proscrivant tous ces mélanges de farine, que la loi, la conscience et la santé publique avaient jusqu'ici légitimement repoussés.

Exposition.

M. HENNEQUIN A MARSEILLE.

Un de nos amis de Marseille nous a adressé, sur l'exposition qu'Hennequin vient de faire dans cette ville, la communica-

[illegible] longtemps pour trouver à Marseille des cœurs généreux et progressifs. MM. Boisselot ont ouvert gratuitement leur magnifique salle de concert à l'Idée nouvelle qui ne pouvait être inaugurée plus solennellement à Marseille. Les dimensions de la salle, qui contient 850 personnes commodément assises, avaient limité le nombre des cartes d'entrée.

La première séance a eu lieu le 15 à 8 heures du soir. La salle convenablement éclairée présentait l'aspect le plus brillant. Les dames n'ont point fait défaut à notre invitation, et le nombreux auditoire qui se pressait sur tous les bancs était déjà saisi d'un sentiment de respect et de sympathie pour une doctrine qu'ils ne connaissaient pas encore, mais qui ne pouvait manquer d'être généreuse puisqu'elle se présentait sous les auspices de la femme. Les applaudissements qui ont accueilli l'apparition de l'orateur ont témoigné de cette disposition sympathique. Je ne prétends point faire l'analyse des leçons de M. Hennequin. Tous les lecteurs de la *Démocratie pacifique* ont lu à diverses reprises les comptes-rendu des expositions faites par les orateurs phalanstériens dans diverses villes. Je me contenterai de dire que l'orateur, après avoir jeté un rapide coup d'œil sur l'état de la société, démontré l'impuissance de la politique et de ses prétendues réformes à l'endroit du malaise général, que les révolutions, dont l'histoire conserve le souvenir à chaque page, n'ont fait que constater sans jamais y mettre un terme; après avoir signalé l'insuffisance de l'enseignement des dogmes religieux, de la pratique de l'aumône, et même, grande hardiesse! des prescriptions des moralistes, pour faire disparaître de la terre la lèpre hideuse de la misère et de son cortège de corruption, a posé les premiers principes de la science destinée à régénérer le monde. Les paroles brillantes et lucides de l'orateur ont rendu accessible à toute intelligence le plus haut problème que l'Humanité se soit encore posé et dont la solution faisait l'objet du cours. Les applaudissements nombreux qui ont à diverses reprises interrompu l'orateur ont prouvé que sa parole était comprise et que son auditoire avait trouvé en lui quelque chose de plus qu'un beau diseur, comme ont prétendu le faire entendre certains journaux dont les éloges, de douteux aloi, n'ont point tari l'éloquence de notre digne ami.

La deuxième séance a été consacrée à l'étude de la nature humaine. L'analyse des passions de l'homme a captivé pendant près de deux heures l'attention de l'auditoire de plus en plus bienveillant et sympathique à l'orateur. Le néologisme de Fourier sur lequel ses détracteurs se sont si longtemps rabattus comme un prétexte pour repousser sa doctrine, a été accepté par les auditeurs sans efforts et sans aucune contention d'esprit, grâce à la manière claire et naturelle avec laquelle se déroulait devant les yeux ce tableau du cœur humain qui n'avait jusque-là été étudié que dans les œuvres des moralistes stériles.

A l'ouverture de cette séance, M. Hennequin, averti que des interpellations pouvaient lui être adressées, a provoqué lui-même des objections soit par lettres, soit par des conférences chez lui, ou dans tel lieu qu'on voudrait bien lui désigner. Vous verrez tout à l'heure comment cette déclaration a été interprétée par le journal pharisien de la localité.

L'étude de la série a fait l'objet de la 3e leçon. Après avoir démontré que la série est l'œuvre de Dieu, que c'est par la série que Dieu a distribué les harmonies dans la création, l'orateur a démontré que partout où l'homme avait voulu introduire l'ordre et l'harmonie, il avait eu recours à la série. Des exemples nombreux sont venus à l'appui de cette proposition. La loi sériaire a apparu comme la loi universelle qui régit tous les êtres, comme la loi du mouvement. Par elle a été expliqué le développement de l'Humanité considérée comme un individu : l'histoire des sociétés humaines à travers l'Edenisme, la Sauvagerie, le Patriarchat, la Barbarie, la Civilisation, le Garantisme et l'Association ébauchée, la détermination des caractères qui ont distingué chacune de ces phases, et surtout de la Civilisation, qui est l'état actuel de l'Humanité pour les peuples les plus avancés : toutes ces questions, nouvelles pour un auditoire civilisé, ont été traitées

---

— Malheureux ! dit, en le saisissant par le bras, Pierre qui ne put retenir un mouvement de colère.

Jacques poussa un cri de douleur.

— C'est vous, monsieur Pierre, s'écria-t-il ; dame, je ne vous savais pas là. Du moment que c'est vous, je n'ai rien à dire... elle vous aimait depuis longtemps... Si je vous avais reconnu, je n'aurais rien dit.

— Et tu ne diras rien, j'espère ! Le hasard, le hasard seul m'a fait rencontrer Jeanne ici, je le jure sur l'honneur !

— Hasard ou non, je ne me plains pas ; mais lâchez-moi le bras, de grâce, vous allez me le briser !

— Tu jures donc de te taire ?

— Tout ce que vous voudrez, pourvu que vous me laissiez aller.

— Va donc, dit Pierre en le lâchant

Il prit avec la jeune fille le chemin du village, et tous deux allèrent frapper à la porte de Marguerite, qui s'était couchée, mais ne dormait pas et pensait à son fils.

— Pierre ! s'écria, en ouvrant la chaumière, l'ouvrière à demi habillée ; mon fils ici ! ah ! je n'espérais pas te revoir ! — mais entre, entre donc vite, et embrasse aussi cette chère Jeanne; — sans elle je serais morte, mon fils ; — tu n'aurais trouvé que mon tombeau dans le cimetière. — Mais toi, pourquoi donc déserter ? malheureux enfant !

— Parce que j'avais promis de vous retirer du travail, ma mère ; parce que j'avais à vous payer ma dette de dévouement, et que je n'ai pu y parvenir d'autre façon; mais je n'ai pas perdu ma peine. Tenez, ajouta-t-il en déposant son or sur la table, voici un capital qui vous assure l'aisance.

— Ah ! mon fils, tu l'as trop payé. Il fallait me laisser travailler et vivre. Que veux-tu que je fasse de la richesse, si je n'ai plus mon enfant ?

— Je ne mourrai pas, ma mère. En temps de paix on n'est pas inexorable. Si je vais me livrer surtout et dire : J'ai déserté, il est vrai, mais c'était pour donner du pain à ma mère ! il ne se trouvera pas de juges pour me condamner.

En parlant ainsi Pierre ne songeait qu'à rassurer sa mère et sa fiancée; il désirait si ardemment les persuader, qu'il réussit à leur faire concevoir un espoir que lui-même n'avait pas.

On avait fermé les contrevents pour ne pas laisser apercevoir la lumière, Pierre demanda à manger, et pendant ce souper il parla avec tant de bonheur de la réalisation de ses projets, que les deux femmes finirent par se mettre à l'unisson de sa joie et à la partager de bonne foi.

— Maintenant, dit Jeanne, vous allez nous raconter ce que vous avez fait depuis votre départ.

— Que voulez-vous que je vous raconte? Toute ma vie se résume en une seule pensée, vous rendre heureuses toutes deux. Les faits de ma vie ne sont que des détails, des accidents, qui méritent à peine qu'on s'en occupe.

— N'importe, racontez toujours, dit Jeanne. Que fîtes-vous, quand vous fûtes installé au régiment ?

— J'étudiai d'abord les chances de ma position ; ce n'est pas avec cinq centimes par jour que je pouvais vous venir en aide, et, dans le cas même de circonstances exceptionnellement favorables, il me fallait plusieurs années avant d'arriver officier. Je me tournai d'un autre côté. L'étude de l'exercice ne m'occupait pas tellement que je n'eusse beaucoup de loisirs. J'essayai de trouver un emploi de ces moments perdus. Je fus admis dans divers ateliers ; mais les études préliminaires me manquaient. Je gâtais instruments et matériaux, et l'on me congédiait. Partout, d'ailleurs, j'avais à lutter contre des haines de rivalité. Le travail étant insuffisant à nourrir tous les travailleurs, ma présence dans un atelier privait un père de famille d'un pain quotidien, dont je n'avais pas besoin après tout, étant nourri par l'Etat. Plus d'une fois, il me fallut lutter à la force du poignet contre ceux que je dépouillais. Les hommes de peine surtout opposaient la plus énergique résistance aux travailleurs nouveaux. Cela se conçoit. Tout le monde étant apte à remplir leurs fonctions, c'était le dernier recours des malheureux qui ne pouvaient trouver d'emploi ailleurs, et la concurrence était plus grande et plus dangereuse.

Tant que dura cette lutte, je n'eus pas le temps de réfléchir ; le sentiment de la difficulté à surmonter me surexcitait; mais, quand la force des poignets m'eut assuré ma place parmi les travailleurs, la honte me prit d'enlever pour un gain si misérable le pain à des hommes plus malheureux que moi ; je cherchai ailleurs.

On me conseilla d'utiliser les études que j'avais faites à donner des leçons particulières. Une nouvelle difficulté se présentait, moindre cependant que pour les travaux manuels; je n'avais appris pour moi seul, et je ne savais pas enseigner; j'éprouvais d'ailleurs quelques remords à me faire payer pour apprendre une science dont j'avais si bien éprouvé le vide. J'essayai cependant. Après bien des recherches infructueuses qui m'auraient désespéré et conduit à me jeter dans la rivière si je n'avais pas eu le pain de munition...

— Que dis-tu là, mon fils?

— Je raconte, ma mère, je n'invente pas. Il faut bien des souffrances, allez, pour que l'on se décide à rompre avec la vie, pour que l'on consente à n'être plus. Mais ces souffrances, les trois-quarts des prolétaires des grandes villes les éprouvent, et moi-même de rage de ne pouvoir rien faire pour vous, j'ai pensé plus d'une fois au suicide. Mais j'ai pu surmonter ces idées, je voulais arriver, et quand on veut !... le prisonnier qui veut s'échapper s'échappe! Celui qui veut s'enrichir s'enrichit! Il est vrai que cela coûte cher quelquefois, ajouta Pierre d'un air sombre.

Jeanne lui serra la main, il reprit :

— Je réussis peu dans mon métier de pédagogue. Il me manquait le grand art de flatter les parents. J'avais d'ailleurs été contraint de me mettre au rabais. Je me donnais beaucoup de mal, je faisais des mécontents, et en définitive tout cela me rapportait fort peu de chose.

Et puis on murmurait au corps ; j'avais beau redoubler d'activité pour faire marcher de pair mes occupations de la caserne avec mes occupations de la ville, les soins minutieux imposés au soldat pour lui faire perdre du temps, et ceux que je prenais pour rendre le mien utile, il y avait souvent des négligences, des retards ; j'étais sévèrement puni par les uns, sévèrement grondé par les autres. Une bonne fois on me mit quatre jours à la salle de police, et quand j'en sortis mes élèves me donnèrent congé.

Je réunis les petites sommes amassées si péniblement, et je vous envoyai un premier paquet, celui qui vous réjouit si fort. Dans ma lettre, je feignais d'être heureux mais en réalité j'étais au désespoir; car je me voyais en présence d'un mur de fer qu'il me semblait impossible de franchir.

J'avais eu quelques occasions de m'instruire sur les moyens de faire fortune. J'étais en garnison dans une ville maritime. Bon nombre de maisons s'étaient fondées et enrichies par le commerce, par la fraude surtout, et celles-ci n'étaient pas le moins respectées. Je reconnus que ce qu'on admire le plus dans le monde ce n'est pas la vertu, le dévouement, c'est l'habileté, le succès surtout. Les employés de l'administration des douanes faisaient bonne garde autour des propriétés de ces négociants; mais le directeur et le contrôleur allaient à leurs soirées. Il y a plus, ces honorables fraudeurs se faisaient souvent gloire de leur adresse, racontaient à qui voulait les entendre les bons tours qu'ils avaient joués à la douane, et comment ils avaient obtenu de l'administration de la marine de fermer les yeux sur certaines fournitures de mauvais aloi. Quand leurs agents subalternes étaient surpris, ils payaient de leur corps et de leur argent; puis on recommençait de plus belle. Personne ne s'étonnait de tout cela. La seule chose qu'on ne comprit pas, c'était mon étonnement.

Un soir que, livré à mes rêveries, je m'étais assis au bord de la mer sur une falaise ; je regardais, à travers la brume du soir, un chasse marée qui louvoyait à quelque distance. Il pleuvait un peu, et je me croyais seul, lorsque je me sentis frapper sur l'épaule. Je me retourne et j'aperçois un homme avec lequel je m'étais rencontré plusieurs fois. Il avait été marin, capitaine de corsaire, à ce que l'on assurait ; depuis il s'était retiré de la vie maritime, mais non des affaires; un homme tout rond, toujours vêtu d'une redingote imperméable, que l'on rencontrait partout, que tout le monde saluait, qu'on voyait toujours en mouvement, mais dont nul ne connaissait au juste les moyens d'existence.

— Vous n'avez pas l'air heureux, mon brave, me dit-il. — Oh ! je ne vous interroge pas. — Vous êtes fort, vous êtes adroit ; je vous regardais tout à l'heure franchir les rochers avec la légèreté d'un écureuil savez-vous que c'est mettre la lumière sous le boisseau, comme vous dites vous autres, de laisser sommeiller ces qualités-là. Vous ne

recevait des garanties de solidité que la civilisation est impuissante à lui donner; comment la famille délivrée des mille soucis qui la minent aujourd'hui, voyait ses liens se resserrer; comment l'amour qui se vend aujourd'hui à l'aune ou à l'hectare, repoussant d'un pied dédaigneux les entraves dorées du coffre-fort et les boues du trottoir, deviendrait le gage et le prix du mérite, de la constance et du dévouement; comment la religion, éclairant les âmes sur les destinées ultérieures, deviendrait véritablement catholique, c'est-à-dire universelle, reprendrait sur les esprits son empire naturel, et serait le complément de toutes les harmonies, car elle les résumerait toutes.

Des applaudissements unanimes et prolongés, des bravos partis de toutes les bouches, des émotions dans tous les cœurs, des larmes sous quelques paupières ont témoigné de la sympathie de tout l'auditoire, et du regret de se séparer de cet homme aux convictions si ardentes, à la parole si persuasive, à l'intelligence si éclairée, dans lequel chacun ne voyait plus qu'un ami, qu'un frère.

On a pu voir s'accroître à chaque séance le nombre des dames qui venaient entendre la parole sociale. Elles formaient sur les gradins les plus élevés de la salle une brillante couronne qui encadrait gracieusement l'auditoire comme une guirlande de fleurs. Quelques prêtres ont témoigné par leur présence et leur attention de l'importance qu'ils attachent à l'idée sociale, et, par leurs applaudissements, l'adhésion de leur esprit aux doctrines nouvelles, en attendant que l'indépendance du clergé inférieur lui permette de se prononcer plus hardiment pour la vérité, de quelque part qu'elle vienne.

Si l'empressement du public est un signe quelque peu certain du besoin d'une idée nouvelle, on peut dire que jamais ce besoin n'a été plus vivement manifesté. Le jour de la 1re séance, les cartes, imprimées à dix heures du matin, étaient toutes enlevées à quatre heures, et, jusqu'à dix heures du soir, on s'est porté en masse à la librairie Camoin, où elles avaient été déposées, pour en réclamer. Il a fallu en faire imprimer de nouvelles pour satisfaire aux sollicitations les plus pressantes. Pas un pouce de terrain n'est resté vide dans la salle; on se pressait aux portes, on était debout dans tous les passages ménagés au milieu des bancs et des gradins, et, malgré cette foule compacte, un silence religieux, une tranquillité à désespérer certain journal, interrompus seulement par des applaudissements, n'ont cessé de présider à toutes les séances. L'esprit de vie et de lumière semblait planer sur l'auditoire. Sur tous les visages rayonnaient l'espoir et l'admiration, et l'on a pu voir un nuage sombre obscurcir tous les fronts chaque fois que l'orateur, consultant sa montre, faisait pressentir que la séance allait finir.

Chaque jour les portes de la salle ne s'ouvraient que dix minutes avant le commencement de la leçon, et dix minutes suffisaient pour que la salle fût comble. Tout ce que Marseille compte de plus haut placé dans toutes les classes de la société, toutes les intelligences, tous les cœurs généreux s'étaient donné rendez-vous, comme nous l'avions prévu, dans la salle Boisselot, et plus d'un sceptique en est sorti, je ne dirai pas ébranlé, mais convaincu.

La visite de M. Hennequin laissera à Marseille de longs souvenirs; de précieux germes ont été semés, et vous reconnaîtrez que ces germes ne sont point tombés sur le rocher aride.

Pour compléter ce compte-rendu, il me resterait à parler de la critique des quelques journaux de Marseille qui ont été assez malheureux pour n'avoir pu se défendre des influences qui les ont mis en avant, bien malgré eux, je vous l'assure. Vous avez ces critiques sous les yeux; vous verrez un peu plus tard s'il vaut la peine d'y répondre.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

La discussion du budget a continué cette semaine à la Chambre des députés. Il y a 50 ans, Fourier a écrit le commentaire le plus clair [sic] ... tres échappent, grâce à leur position, grâce à la nature et surtout à l'énormité de leurs dilapidations; car rien n'est plus vrai en civilisation que cette maxime: *il n'y a que de petits voleurs*; un petit voleur est un voleur et mérite d'être puni; un gros voleur est presque un honnête homme et doit être honoré. Aussi, la haute société s'émeut quand un gros voleur tombe dans les filets de la justice, elle déplore, elle redoute ce scandale. « Il est certaines choses, dit-elle, que le peuple ne devrait jamais voir ni savoir, » confessant ainsi la fausse organisation sociale qui opprime les masses au profit d'un petit nombre de privilégiés de naissance ou d'astuce.

Les budgets passés en revue ont été ceux de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, et des travaux publics.

— La Chambre des pairs a terminé et adopté un projet de loi sur l'organisation médicale.

— Des événements déplorables se sont passés à Mulhouse. Excités par la cherté des subsistances, quelques ouvriers ont formé une émeute; une lutte s'est engagée entre eux et la troupe, qui s'est crue dans la nécessité de faire feu. Plusieurs hommes ont été tués.

GRANDE-BRETAGNE

Les journaux anglais annoncent la dissolution du parlement pour le 20 du mois. La plupart des députés ont publié leurs adresses aux électeurs des provinces, et lord John Russell s'est offert de nouveau aux électeurs de Londres. Le baron Lionel de Rothschild s'est offert aussi comme candidat aux suffrages de la Cité. Le célèbre banquier juif a fait une profession de foi parlementaire par laquelle il se prononce en faveur de la liberté du commerce et des cultes.

Il est probable que lord Russell et le baron de Rothschild seront tous deux élus par le parti dit libéral, qui compte plus de 8,000 électeurs, tandis que le nombre des électeurs conservateurs ne dépasse guères 6,000.

Les nouvelles politiques sont presque nulles. Tous les partis s'occupent de la prochaine dissolution et des résultats probables des élections nouvelles. Le parti chartiste et demi-socialiste paraît avoir quelques chances d'envoyer un certain nombre de députés au nouveau parlement, et beaucoup de députés whigs sont menacés de perdre les honneurs de la députation.

Les journaux anglais ne parlent que peu ou point de l'état industriel et sanitaire du pays, mais les journaux de l'Ecosse rapportent que la fièvre fait des ravages terribles à Edimbourg et à Glasgow.

L'Irlande est toujours à peu près dans le même état, qui semble devenir chronique. Le gouvernement s'emploie à encourager les travaux d'utilité publique, tels que ceux de chemins de fer et de défrichements.

D'après le *Times*, le rapport du parlement constate qu'il a été exporté de l'Irlande en Angleterre, depuis le 5 janvier jusqu'au 3 avril 1847, c'est-à-dire pendant le plus fort de la famine, 28 672 bœufs, 26 701 moutons et 45 998 cochons, sans parler d'immenses quantités de céréales, beurre, porc salé, etc., etc., qui sont expédiées journellement des ports de l'Irlande pour les marchés de l'Angleterre.

Le *Times* fait souvent des extraits de ce genre pour prouver que les grands propriétaires affaiblissent l'Irlande, sans profit pour le pays, et que le public anglais doit veiller à ce que ces aumônes ne passent pas dans les mains des privilégiés absents et indifférents au sort du peuple.

Le fait est que les Anglais sont embarrassés de savoir ce qu'ils devront faire pour l'Irlande. Aucun ministère n'ose braver leur force de ...

... français, M. Mortier. M. Mortier est à Turin le représentant zélé de la politique rétrograde du cabinet des Tuileries. Au lieu d'encourager le roi Charles-Albert à persévérer dans la ligne de conduite qu'il a suivie pendant quelque temps, M. Mortier a cherché à le ramener dans le giron de la cour de Vienne.

Voilà comment M. Mortier entend les intérêts de l'Italie, de la France et de la civilisation.

« Nous sommes persuadés, nous écrit-on du Piémont, que si la » France était ici représentée par un homme ferme, loyal et sincèrement » libéral, il eût prévenu la réaction dans laquelle nous sommes retom» bés. M. Mortier, en se faisant à tout propos l'apologiste de l'Autri» che, fait le plus grand mal à notre pays (*reca a questo paese un » danno grandissimo*). Quand donc les Italiens pourront-ils agir li» brement, et avoir l'initiative de leurs actions? »

L'attention de la police piémontaise, stimulée par la haine de l'Autriche contre la liberté de la pensée, a été mise en éveil, un nombre considérable d'arrestations ont eu lieu. On a sévi contre des personnes que l'on accusait d'avoir acheté et vendu des publications communistes et socialistes; et au su et vu de tout le monde, il n'existe pas de ces publications en langue italienne. Les quelques journaux piémontais que l'on avait laissés parler assez ouvertement de la politique autrichienne ont été supprimés ou placés de plus en plus sous les griffes de la censure.

Il est difficile d'expliquer ce retour du ministère piémontais vers des idées rétrogrades; — depuis un an il avait fait concevoir de meilleures espérances.

Le pape Pie IX a clos heureusement la première année de son pontificat en promulguant un *motu-proprio* qui décrète une nouvelle et meilleure organisation du conseil des ministres. Cet acte de bonne politique mis à côté de l'amnistie, de l'institution des députés des provinces, de celle des municipes, de l'éducation assurée aux enfants pauvres, des réformes législatives, de la création des chemins de fer, ont appelé sur la tête du pape les actions de grâce du peuple romain.

Le 17 juin, jour anniversaire de l'avènement de Pie IX, Rome tout entière s'est portée aux pieds du pape pour lui témoigner sa vive et chaleureuse reconnaissance. L'*Hymne* de Pie IX, cette touchante mélodie, inspirée par l'amnistie, remplissait de ses accords harmonieux les places et les rues de la cité éternelle, resplendissantes de mille feux de fête.

La presse prend en Toscane de franches allures qu'il est très important de signaler.

Nous avons déjà cité l'*Alba* parmi les nouveaux journaux qui se sont fondés dans ce pays. Les tendances de cette feuille ont un caractère très remarquable. Nous devons les faire connaître.

Les rédacteurs commencent par se déclarer solidaires les uns des autres; l'*Alba*, disent-ils, ne doit être regardée que comme l'œuvre d'une seule personne morale. Aussi, cette feuille se propose-t-elle un *idéal* et se base sur des *principes*, faisant, comme elle le dit, volontiers abstraction des influences de personnes.

Citons quelques passages du programme de l'*Alba*, signé par M. La Farina, historien distingué, au nom de tous les rédacteurs. Il s'exprime ainsi en parlant de la loi sur la liberté de la presse:

Les gouvernements qui méprisent et persécutent la liberté de la presse et les libres penseurs, tombent dans une bien grave erreur; c'est bien à tort qu'ils croient que l'art de gouverner réside dans une sorte de vulgaire expérience, dans une certaine ruse traditionnel-

---

ambitieux, votre *prêt* ne vous suffit pas; mais quel diable de métier avez-vous choisi pour vous faire de l'argent? Instruire des marmots!

— Pardieu! si j'en savais un autre.

— Vous en savez un, jeune homme. Je ne sais si vous l'avez appris, mais vous le ferez à merveille... Dame! il y a bien quelques dangers; mais il y a gros à gagner.

— Gros à gagner! m'écriai je; sans voler! sans rien faire de déshonorant!

— Vous êtes bien difficile, troupier! mais enfin c'est comme vous dites, il ne s'agit que de s'entendre.

— Et que faut-il faire?

— Courir adroitement dans les rochers, n'avoir peur ni de la pluie ni des balles de plomb — ces balles-là ne font pas souvent de mal; — reconnaître son chemin dans le brouillard, savoir disparaître à propos, et transporter à travers les rochers un fardeau sans être pris par ces perroquets verts que l'on voit rôder çà et là sur la falaise.

— Autrement dit, faire la fraude.

— N'allez-vous pas vous récrier? C'est tromper le gouvernement, voler l'Etat, m'allez-vous dire? Mais qu'est-ce qu'il fait pour vous, cet Etat, pour que vous ayez des scrupules? Il vous arrache à votre famille, à vos amours... — là, je le savais bien, ajouta-t-il en me voyant faire un mouvement, — la société ne sait pas tirer parti de vos talents; Eh bien! tirez-en parti sans elle, contre elle même, si vous voulez... Croyez-moi... chacun fait son affaire en ce bas-monde... Les sots et les méprisés sont ceux qui ne réussissent pas, le plus honorable est le plus riche.

Ces raisonnements étaient trop d'accord avec mes désirs secrets pour que je les combattisse vigoureusement. La pensée de conquérir une fortune au moyen d'une vie active, exerçant à la fois mon esprit et mon corps, me souriait malgré moi. Il n'est pas jusqu'à ce sentiment d'un danger à braver qui ne me fût un aiguillon. Je ne cédai pas cependant, mais je fus curieux de voir comment s'exerçait le métier, et je restai en embuscade pendant que le chasse-marée opérait son déchargement, à l'insu des douaniers, errant l'arme au bras sur la falaise.

Le lendemain les marchandises étaient emmagasinées chez des marchands complices, et le capitaine qui m'avait parlé me montra sa part du butin. Il avait gagné en quelques heures plus que je ne pouvais gagner en deux ans, en m'épuisant sur le plus fastidieux travail.

Un jour ce marin vint me relancer à la caserne; il m'avait pris en amitié, disait-il, et il tenait à m'arracher à mes préoccupations « d'autant que j'étais instruit et qu'il ne voulait pas me laisser abrutir à la vie de garnison. » Nous sortîmes ensemble. Il me parla d'une entreprise à tenter. Tout un chargement de dentelles et de coutellerie anglaise à débarquer; — une large part dans les bénéfices. Tout cela pour quelques heures de travail et un jour de salle de police.

J'étais vivement tenté; mais je m'obstinais à trouver pour arriver à mon but des moyens légaux qui n'existaient pas; je refusai d'abord.

En rentrant à la caserne, je trouvai la lettre de Jeanne qui m'annonçait votre maladie, ma mère. Il vous fallait de l'argent sur le champ. J'allai rejoindre le capitaine.

Je ne vous raconterai pas les agitations de cette nuit, l'ivresse du danger bravé, les balles sifflant sur nos têtes, — car nous avions été aperçus; — notre joie de nous voir en sûreté, et comment surpris tout à coup par les douaniers quand nous nous croyions hors de danger, il nous fallut abandonner notre butin, heureux encore d'en être quittes, nos capitalistes pour la perte de leurs marchandises, et nous pour celle de notre salaire.

On avait retrouvé un de mes boutons d'uniforme, et seul, par hasard, j'étais absent de la caserne pendant cette nuit; on m'interrogea, je niai, on était sans preuves contre moi, mais on me surveilla de près et je vis que de longtemps il me serait impossible de faire une nouvelle escapade.

J'avais la fièvre: la maladie de ma mère m'exaspérait outre mesure. Mon contrebandier me proposa une expédition nouvelle, suffisante pour faire sa fortune d'un coup, mais à vingt lieues de là. Il fallait pour réussir avoir un congé. Je le demandai sous prétexte d'aller voir ma mère... J'espérais bien y venir en effet. On me refusa sèchement et durement. J'étais au désespoir. Le capitaine me procura un vêtement de marin, et je partis.

— Grand Dieu! firent les deux femmes.

— Je ne possédais rien, rien! et ma mère se mourait!... J'avais quinze jours d'ailleurs pour revenir, quinze jours avant d'encourir d'autre peine qu'un châtiment disciplinaire. J'espérais bien être de retour avant le délai fatal.

— Eh bien?

— Eh bien! je ne retournai pas... Nous étions astreints aux précautions les plus minutieuses; beaucoup de temps se perdait en hésitations, en fausses démarches. L'affaire valait la peine qu'on prît toutes ses précautions... Elle réussit, elle nous rapporta une somme assez ronde, bien que fort inférieure à ce que nous en attendions; mais vingt jours s'étaient passés depuis mon départ du corps: j'étais déserteur.

En partant ce jour-là même pour ma garnison, je pouvais être traité avec quelques égards, innocenté peut-être; mais je ne songeai qu'au texte même de la loi, je me crus perdu, et dès lors je ne songeai plus qu'à tirer tout le parti possible de ma situation; on parlait d'une tentative nouvelle, je me laissai entraîner par mes compagnons, et depuis lors je mène la vie de contrebandier, heureux ici, vaincu là, jamais pris et riche en définitive à réaliser la modeste fortune où vous aspiriez.

Mais le temps se passe, l'aube approche; il me faut partir.

— Partir déjà!

— Il ne faut pas que le jour me retrouve ici. Jacques peut avoir parlé.

— Il en est bien capable, dit Jeanne à mi-voix.

— Mais, qui sait? nous nous reverrons bientôt peut-être.

Et baigné des larmes, couvert des caresses des deux femmes, Pierre s'apprêtait à partir, lorsqu'on frappa à la porte.

Marguerite alla ouvrir, pendant que son fils cherchait à sortir par une porte de derrière.

Le déserteur et sa mère se trouvèrent l'un et l'autre en face d'un gendarme. Dans sa fureur jalouse, Jacques était allé prévenir la maréchaussée.

— Ah! mon gaillard, nous vous tenons! s'écrièrent-ils; vous ne nous échapperez pas!

— Rien de plus facile si j'en avais envie. — Et il leur indiqua le mode d'évasion qu'il eût pu employer. — Mais je m'en garderai, ajouta-t-il, car, si vous n'étiez venus me trouver ce soir, je serais allé vous trouver demain.

— C'est possible, mais vous nous permettrez de vous attacher.

— Comme vous voudrez. J'avais une mission à remplir, une dette à payer; je l'ai payée, — maintenant, je me remets à mon pays, qui fera de moi ce qu'il voudra.

Jeanne fondait en larmes au fond de la salle, pendant que Marguerite, l'œil hagard, semblait délibérer si elle ne défendrait pas son fils contre les gendarmes.

— Adieu! leur cria Pierre à toutes deux; vous êtes les deux seuls êtres que j'aie aimés; aimez-vous pour l'amour de moi!

Marguerite et Jeanne se jetèrent dans les bras l'une de l'autre, et les gendarmes emmenèrent Pierre, qui sentit une larme dans son œil en contemplant aux clartés de l'aube le groupe formé par les deux femmes.

Quelque temps après, Pierre comparaissait devant un conseil de guerre.

Il était accusé de désertion volontaire à l'intérieur, avec cette circonstance aggravante qu'il avait déserté pour se livrer à la contrebande, et n'avait dû qu'à son adresse de n'être pas surpris. Le commissaire-rapporteur concluait à l'application sévère de la loi.

Le romanesque des faits avait attiré dans la salle un grand concours de curieux. Marguerite et Jeanne pleuraient dans un coin. Pierre avait remercié le défenseur d'office qu'on avait voulu lui donner. Il savait que les défenseurs d'office devant les conseils de guerre sont ordinairement des débutants dont on favorise les expériences *in anima vili*, et qui ont souvent fait condamner un pauvre diable dont les peccadilles eussent obtenu l'absolution du conseil. Il voulut présenter lui-même sa défense. La circonstance était grave; il éprouvait une vive émotion, et il parvint à surmonter sa timidité.

— Condamnez-moi, dit-il, vous êtes dans votre droit. J'ai déserté volontairement pour faire la contrebande, et rien ne prouve mon as-

ce sont des hommes honnêtes, de bons Italiens qui aiment leur patrie et désirent pour elle une meilleure destinée. Ils ne seront jamais ni les détracteurs, ni les apologistes systématiques des actes gouvernementaux. Ils conserveront leur indépendance tout entière, ils ne seront jamais les esclaves d'un parti. Tolérants envers tout le monde, ils accueilleront avec plaisir et reconnaissance les observations qui leur seront adressées ; tombés dans l'erreur, ils se rétracteront volontiers.

Le gouvernement ne sera jamais attaqué par nous, en tant que gouvernement ; nous n'encenserons jamais le peuple, en tant que peuple. Notre journal sera un journal de *principes*.

..... Pour que l'opinion publique produise de féconds résultats, il faut, croyons-nous, qu'elle soit lancée dans le vaste champ des théories, et non qu'elle se fourvoie dans les sentiers (*viazze*) et les couloirs étroits des questions personnelles. Nous ne serons jamais assez présomptueux pour nous croire une classe privilégiée, dans le domaine de la science, parce que nous tenons une plume à la main. Nous ne nous faisons pas les régenteurs du peuple : le peuple est fatigué des prétentions de tutèle que l'on a envers lui. Nous mettrons au grand jour ses désirs et ses espérances ; nous déchirerons le voile sous lequel on cherche à cacher ses larmes et ses douleurs.

..... Peut-on croire sérieusement que si l'organisation sociale était à la hauteur des besoins de notre époque, si la pensée jouissait de ses franches allures, si le désir de réforme n'était pas réputé acte de rébellion, peut-on croire que les peuples se jetteraient tête baissée dans la voie sanglante, incertaine et terrible des révolutions ? C'est une calomnie infâme celle qui accuse les Italiens d'être des hommes de poignards et de tumultes; le peuple italien repousse les excès; il a fait des pas immenses dans la carrière du progrès social. L'Italie ne demande pas du sang, mais elle veut des lois à la hauteur de sa civilisation.

En parlant de la foi aveugle que les gouvernements placent dans la police politique et la délation, l'*Alba* continue en ces termes :

Si, sans compromettre nos contemporains, on pouvait écrire l'histoire des conspirations et des révolutions depuis 1815, les gouvernements seraient étonnés et confus de reconnaître dans quelles graves erreurs ils sont tombés en plaçant leur confiance dans la délation. Cette sanglante histoire ferait reculer d'horreur ; elle prouverait combien les gouvernements ont manqué à leur mission en se servant d'une législation sommaire et précipitée, législation barbare que la presse a toujours stigmatisée là où elle n'est pas bâillonnée par un mors de fer.

Nous aimons surtout à retrouver dans l'*Alba* cet esprit de franchise qui la pousse à déclarer ouvertement que l'Italie ne possède pas une littérature politique. C'est là un aveu important, car, jusqu'à présent, les écrivains italiens — surtout ceux qui, depuis 1815, ont dû s'expatrier pour des motifs politiques — se sont isolés dans un amour exagéré des anciennes traditions de leur pays. Ces hommes d'ailleurs, d'un mérite réel, n'ont pas compris l'influence supérieure des idées générales de l'Europe réformatrice. Il y a plus : ils n'ont même pas compris la pensée française : le mouvement saint-simonien, le mouvement socialiste ont passé sous leurs yeux sans qu'ils sussent en tirer de profitables leçons. Ils sont restés, comme devant, de braves *cinquecentisti*. Erreur grave, et que les jeunes écrivains de la nouvelle presse devront s'appliquer à combattre. L'*Alba*, au surplus, entre dans cette voie ; elle dit :

L'Italie ne possède pas encore une littérature politique, c'est-à-dire la littérature la plus utile. On nous a fermé cette carrière. Nous ne nous sommes occupés que de sciences, de belles-lettres et d'érudition. Dans le pays des Machiavelli, des Galilée, des Vico, des Beccaria, des Filangeri, des Pagano, des Romagnosi, nous nous sommes

On le voit, ces principes, ces idées, font le plus grand honneur à la rédaction de l'*Alba*. Nous avons souvent applaudi à certains articles d'autres journaux italiens ; mais ils sont loin de présenter dans leur *ensemble* la hauteur de vues et le style sévère de la feuille de Florence. C'est le journal qui nous paraît se rapprocher le plus de la manière française, tout en conservant sa personnalité italienne, c'est là un grand progrès accompli.

Lisez plutôt les lignes suivantes de l'*Alba* sur la France ; ne semblent-elles pas extraites d'un des meilleurs articles de la presse parisienne :

La France, livrée à la fureur des spéculations commerciales, présente un bien triste spectacle ! La féodalité du blason, tombée sous la hache de 93, a été remplacée par la féodalité des écus, plus inexorable et plus égoïste que sa devancière. Les affaires de l'Etat ne se traitent plus qu'à la Bourse : on veut s'enrichir dans un jour. Au milieu du délire des passions matérielles, les grands sentiments se taisent, l'énergie de l'âme s'éteint, l'honnêteté se corrompt. Que l'exemple de la France serve d'enseignement à l'Italie ! Donnons à notre patrie le bien-être matériel, parce que l'homme n'est pas un pur esprit, mais versons aussi sur sa tête les bienfaits de l'intelligence, de la moralité et de l'amour de ses semblables.

..... L'esprit mercantile souffle dans les veines du corps social la corruption et l'égoïsme : il paralyse tout ce qui est noble et grand, il détruit le sentiment national, il mesure à l'aune les ouvrages d'art, il pèse à la balance les œuvres du génie : pour lui, les peuples ne sont que des chiffres ; sa politique n'est qu'un calcul d'arithmétique ; son bagage littéraire se compose de livres en partie double et de lettres de change ; la bourse est son champ de bataille ; l'agiotage sa stratégie ; son butin de victoire l'accaparement de la richesse sociale ou les fruits du travail du peuple. L'esprit mercantile place son honneur dans l'argent, son existence dans l'argent, sa gloire dans l'argent.

Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire l'article qui a pour titre : *Organisez le travail*, dans lequel on fait bon marché de la libre concurrence et de toutes les vieilleries de l'école économiste. « Eh quoi ! s'écrie l'*Alba*, la science ne trouverait pas le moyen d'empêcher que les conquêtes du commerce et de l'industrie ne fussent semblables pas à celles de la guerre? Des cris de douleur ne retentiraient donc toujours au milieu des chants de victoire?.... Donnons le bien-être au peuple ; de sourdes rumeurs ne s'élèveront plus alors des profondeurs de l'édifice social, comme celles qui sortent des vagues de l'océan aux approches de la tempête. »

L'*Alba* peut donc s'appeler un journal socialiste ; Florence aura eu l'honneur d'instaurer la première en Italie un organe des idées nouvelles ; nous n'attendions rien de moins de cette illustre Cité qui a vu naître dans son sein de si grandes et de si généreuses pensées.

BELGIQUE.

Situation malheureuse des Flandres. — La colonisation intérieure et extérieure.

On nous écrit de plusieurs communes que la mortalité y devient de plus en plus effrayante. Dans un seul hameau situé à deux lieues de Bruges et ayant seulement une population de 200 à 250 âmes, trois malheureux sont morts le même jour et presqu'à la même heure de faim et de misère. Aussi les vols se multiplient à l'infini, et, malgré tous les soins que se donnent les fermiers pour garder leurs récoltes, il leur est impossible de les défendre contre les maraudeurs. Le mal est donc bien grand, et Dieu sait où se trouvera le remède, car une bonne récolte pourra bien faire baisser les prix des céréales, mais la classe ouvrière de nos campagnes est tellement épuisée et dénuée de toute ressource, qu'elle ne pourra pas même se procurer la nourriture, fût-elle au quart du prix qu'elle a atteint aujourd'hui. La bourgeoisie profitera donc seule des bas paix des céréales, mais les pauvres n'y

... la reconstitution du crédit agricole en faveur des tisserands qu'il faut recommencer, et nous l'avouons, la chose n'est pas facile. Il faut mettre de grands capitaux dehors, distribuer des outils perfectionnés, surveiller le travail, et pour diriger tout cela, une administration bien organisée, qui vienne aboutir à l'autorité supérieure provinciale. Qu'importent néanmoins les obstacles, il faut oser aborder les difficultés de front, sinon nous périssons.

La Colonisation intérieure : Au train dont vont les choses et le peu d'efforts que l'on voit faire, il ne faut plus y songer ; — les fameux défrichements de la Campine et peut-être même les irrigations de M. Kummer iront-elles en eau de boudin.

Reste donc la colonisation extérieure dont tout le monde commence à sentir la nécessité. On nous dira, et le *Nouvelliste* tout le premier, qu'il est barbare d'exporter 50 ou 60 000 de nos malheureux ouvriers au-delà de l'Atlantique, nous répondrons à notre tour qu'il est moins inhumain de transporter, fût-ce à deux mille lieues de leur pays, nos ouvriers dans une contrée fertile où ils trouvent l'existence dans le travail, que de les laisser mourir de faim dans les rues de nos villages et sous les arbres de nos promenades.

Il est temps que l'on se décide à recourir énergiquement aux moyens que nous venons d'indiquer, et certes les Flandres et leur paupérisme dominent tellement la situation que c'est la première question dont le nouveau ministère devra s'occuper. (*Impartial de Bruges.*)

ALLEMAGNE.

La Diète prussienne vient de clore sa première session.

Une lettre de Berlin sous la date du 27, témoigne de la pénible impression causée au sein de la Diète par le message royal, et fait mention d'un bruit qui, s'il était exact, donnerait jusqu'à un certain point la clef des façons cavalières de Frédéric-Guillaume IV envers ses *très chers et très fidèles Etats*; voici comment s'exprime notre correspondant :

« La *Gazette d'Augsbourg* publie quelques nouveaux détails sur la session des Etats de la basse-Autriche, qui a été close ces jours derniers. L'assemblée a fait une réduction de 200 000 florins sur la somme des impôts de la propriété telle qu'elle était proposée par le gouvernement. Parmi les vœux émis par les Etats, se trouve celui d'une diminution de droits sur les objets servant à l'alimentation des basses classes. L'ordre des seigneurs et l'ordre équestre ont exprimé l'opinion que, pour fonder la confiance, pour consolider le crédit public et pour satisfaire les contribuables, il serait convenable que le gouvernement publiât le budget de l'Etat. Les deux ordres verraient dans cette mesure un lien nouveau de confiance et d'affection entre le peuple et le souverain. »

SUISSE.

Ouverture prochaine de la Diète.

L'association populaire du canton de Berne prend l'initiative de la formation d'une association populaire suisse destinée, d'après l'appel du comité central, à former entre les populations des cantons un lien plus solide et plus intime que le *pacte pourri* (morsch) de 1815 ; l'un de ses premiers soins sera de détruire l'alliance séparée, *contraire au pacte*. Il s'agirait, d'après le programme, signé *Niggeler*, avocat ; *Hubler*, notaire, et *Scherz*, avocat, de grouper autour d'un comité central helvétique des associations cantonales dirigées chacune par un comité. Le moment opportun pour réaliser ce projet paraît être la prochaine Diète ou le tir fédéral à Glaris. Sitôt que trois sections cantonales seront formées, l'association sera constituée.

L'irritation profonde que l'intervention étrangère produit en Suisse s'est traduite par un vote significatif dans le Grand-Conseil des *Grisons*. Le gouvernement lui a donné connaissance des ouvertures faites il y a quelques mois par M. de Philipsberg. Il est déclaré positivement que l'Autriche fera cesser tous les avantages accordés jusqu'ici à la route du Splügen si les Grisons votent pour la dissolution de l'alliance catholique. Le lendemain cette dissolution a été votée par 43 voix contre 21, et l'invitation fédérale à renvoyer les jésuites par 38 voix contre 23, proportion à laquelle personne ne s'attendait ni

---

sertion que j'avais la pensée d'aller me livrer à la gendarmerie pour être jugé.

« Je ne nierai pas que je ne tienne encore à la vie. Ces deux femmes qui pleurent, ma mère et ma fiancée, je les aime profondément, et je ne me séparerais pas d'elles sans une mortelle douleur ; elles m'aiment, et ma mort empoisonnerait leur existence ; mais, si je me défends, c'est pour elles, uniquement pour elles. Quant à moi, j'ai accompli un des devoirs qui m'étaient imposés : j'ai préservé ma mère du besoin ; je n'ai plus rien à faire dans ce monde, qui ne veut pas de mes services.

Le président l'interrompit.

— Vous ne pouvez pas dire qu'il ne vous reste rien à faire, à vingt ans, lorsque vous êtes soldat au service de votre pays.

— Mon pays m'a appris à partir du pied droit au commandement, à déchirer la cartouche et à manger à la gamelle ;—le premier imbécille peut en faire autant;—le tout dans la prévision d'une guerre possible qui ne se fera pas, et qui, dans tous les cas, l'intéresserait probablement fort peu. — Je suis né avec quelque intelligence, je sens en moi beaucoup de facultés qui pourraient être utiles ; mais le hasard de la société les paralyse. On m'a courbé huit années sur des études de langues ; dans ce but, ma mère a, pendant huit années, usé sa vie par le travail et les privations, et au bout de ce temps, on m'a trouvé moins propre qu'auparavant à une fonction quelconque. J'ai essayé de diverses existences, et j'ai dû renoncer à toutes parce que je n'avais d'aptitude que pour les professions opposées. Je n'ai aucune disposition pour l'oisiveté militaire, et cependant toutes les autres issues me sont fermées. Je ne suis pas même bon comme j'aurais pu l'être à douze ans à me faire simple expéditionnaire. Au reste, eussé-je toute l'habileté manuelle désirable, que je n'arriverais pas à m'utiliser dans cette carrière, la concurrence me la fermerait. Je me suis fait une place parmi les hommes de peine par la raison du plus fort, par la vigueur du poignet ; pour écarter les concurrents à une place, si minime qu'elle soit, il faut plus et moins : il faut des protecteurs, et je n'en ai pas, et je n'en puis avoir, car je ne rendrai jamais d'indignes services, car je ne me ferai jamais le complaisant de personne.

« Je ne demande pas mieux que d'être honnête, rangé, bon citoyen. Mais croyez-vous que tout cela est facile au pauvre? J'ai été contrebandier. Lutter de ruse et d'agilité, avoir l'esprit toujours en éveil, l'oreille toujours au guet, vivre dans des tanières et entendre à tout instant les balles des douaniers voler sur votre tête, ce n'est pas là une vie de fainéant, je suppose. Eh bien! cette vie me plaît, elle m'exalte, elle m'enivre! Elle me fournit l'occasion de lutter contre une société marâtre ! J'ai fait la fraude avec délices...

« Mais ce n'est pas un état que celui de contrebandier, ce n'est pas un métier que celui de voleur malgré les qualités qu'ils exigent. Mais que voulez-vous que fassent les natures, les forces que la société ne sait pas utiliser? On ne veut pas les employer à produire, elles détruisent. Donnez un emploi à mes facultés, je serai un honnête homme ; je ferai honneur à mon pays peut-être... mais si vous me rejetez dans la vie sans emploi, sans fortune, sans moyens d'en acquérir—aujourd'hui il n'y en a pas assez pour tous,— que voulez-vous que je devienne? Renvoyé au régiment, je ne déserterai pas, — ma mère est à l'abri du besoin — mais je serai toujours un mauvais soldat... Libéré, j'en reviendrai peut-être à regretter mon pain de munition et mon logement à la caserne.

« Condamnez-moi et que tout soit dit; ce sera plus tôt fait ; ces femmes me pleureront;— ici les deux femmes éclatèrent en sanglots—puis elles se consoleront ; toute douleur s'use sous le ciel, et vous aurez délivré la société d'un membre inutile, les autres hommes d'un concurrent importun. La loi militaire porte la mort pour la désertion. S'il faut mettre vos consciences à l'aise, je vous dirai que j'ai eu l'intention de déserter... tout ce que vous voudrez ; puisque ma vie est manquée, autant vaut en finir d'une fois... »

Pierre prononça ces mots d'une voix ferme et quelque peu amère, mais sans colère ni exagération. L'auditoire était stupéfait de cet étrange plaidoyer. Le président essaya de défendre la société par quelques-uns des lieux communs usités en pareille circonstance :

« Les tribunaux ne sont pas chargés de donner du pain. Ce n'est pas à nous de faire éclore les vocations. Si l'on écoutait tous ceux qui veulent être condamnés parce qu'ils trouvent la prison ou la mort moins amères que la vie, on n'en finirait pas, etc. »

Mais en réalité il était fort embarrassé. Le code militaire n'admet pas de circonstances atténuantes, et Pierre criait bien haut qu'il avait voulu déserter. Une circonstance militait en sa faveur, le dévouement qu'il montrait à sa mère ; mais il avait profité de sa désertion pour commettre des actes coupables et justement punis par les lois ; sa défense d'ailleurs était d'une audace qui ne devait pas être encouragée, — comme les plaintes de ce genre ne sont pas sans fondement, il importe fort qu'on les réprime, autrement elles pourraient devenir universelles, et une société ainsi attaquée de toutes parts, ne tiendrait pas longtemps.

Tout cela fut dit dans la délibération intérieure et longuement discuté. L'auditoire s'inquiétait fort de cette absence prolongée du conseil, et n'en présageait rien de bon. Enfin le tribunal reparut, et le président donna, au milieu du plus profond silence, lecture d'un jugement qui condamnait Pierre à la peine de mort.

Un cri de stupéfaction se fit entendre. Le président expliqua que le conseil avait cru devoir cette condamnation au respect de la loi ; mais qu'il avait, à l'unanimité, signé un recours en grâce.

Une partie de l'auditoire s'était précipitée vers le condamné. Marguerite et Jeanne sanglotaient. Que voulez-vous, leur disait-il, j'avais à choisir entre deux alternatives : vous voir périr de misère ou de regret, j'ai choisi la dernière. Ne craignez rien d'ailleurs, on ne m'exécutera pas, ma peine sera commuée en une punition temporaire.

Parmi ceux qui s'étaient rapprochés de Pierre, se trouvait Jacques. Il avait obéi à un premier mouvement d'humeur et de jalousie, mais il était brave homme au fond, et voyant les suites terribles de sa dénonciation, il était dans un désespoir voisin de la folie.

— Pierre, lui dit-il, je ne vous demande pas de me pardonner ; mais je vous supplie en grâce, si vous êtes renvoyé à votre corps, de me permettre d'achever votre temps. Aussi bien, puisque Jeanne ne m'aime pas, je n'ai rien à faire ici... Je ne veux rien recevoir de vous, je partirai gratuitement.

— Jacques, dit Pierre en lui tendant la main, après un tel témoignage j'aurais mauvaise grâce de vous en vouloir encore. Je veux bien accepter votre offre, dans le cas où cela me sera possible, mais vous ne partirez pas gratuitement, et je paierai votre complaisance au prix que je donnerais de celle d'un autre.

Les soldats de service vinrent interrompre cette scène en reconduisant Pierre à la prison. La foule s'écoula bruyante et inquiète. La plupart cependant comptait sur une grâce.

On ne se trompait pas. La grâce fut accordée, et Pierre, sur qui ces événements avaient attiré l'attention, parvint à trouver un emploi dans une fabrique, pendant que Jacques, duement dédommagé, allait servir à sa place.

Pierre a depuis épousé Jeanne, et il a inventé divers mécanismes pour réduire des trois quarts le travail de la fabrique. Il est évident que, s'il eût étudié les sciences, il serait devenu un savant des plus distingués ; mais notre société manque à la fois de moyens pour permettre aux vocations de se développer, et, la vocation une fois constatée, de moyens d'en tirer parti. Au reste, Pierre refuse obstinément d'appliquer ses découvertes ; elles auraient pour effet de délivrer l'homme de l'obligation d'exécuter une foule de travaux pénibles et répugnants qui atrophient et déciment les populations, mais elles jetteraient sur le pavé des quantités considérables d'ouvriers, qui sont complètement incapables de faire un travail quelconque autre que celui sur lequel ils soutiennent leur existence.

Quant à Marguerite, elle serait heureuse dans sa petite métairie, si ses fatigues d'autrefois n'avaient ruiné sa santé et ses inquiétudes continuelles, brisé son cœur trop sensible. Tant qu'elle fut utile à son fils, elle conserva sa vigueur de l'esprit et du corps ; depuis elle a perdu toute énergie ; épuisée par la souffrance, elle ne vit plus guère que de la vie végétative.

Triste société ! dans laquelle un bien ne peut être opéré sans qu'il en résulte un mal, et qui use son énergie à neutraliser ses forces productrices !

J. FLEURY.

la dissolution du Sonderbund, mais la députation, avant de voter les mesures d'exécution, devra prendre de nouvelles instructions.

ORIENT.

CONSTANTINOPLE. — La question grecque est presque oubliée ; le public, du moins, ne s'en préoccupe plus. On a suspendu les mesures de rigueur contre la Grèce. On sait qu'il n'y a plus à prévoir de complications, et d'ailleurs, s'il en survenait, c'est l'affaire du prince de Metternich.

L'arrangement entre la Perse et la Turquie est enfin signé ; il ne reste plus qu'à nommer les commissaires qui seront chargés d'aller fixer la délimitation des frontières et régler la nationalité des diverses tribus kurdes nomades qui se font tour à tour persannes pour guerroyer en Turquie, et turques pour guerroyer en Perse. Il est probable maintenant que l'ambassadeur persan qui se rend à Paris, Mirza-Mehemet-Ali-Khan, passera par Constantinople, et, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, il pourra s'entendre directement avec la Porte et aplanir les difficultés qui pourraient encore s'opposer à l'établissement de relations amicales et sincères entre les deux pays.

La flotte n'est pas encore sortie de l'arsenal. Dans deux jours on procédera, en présence du sultan, au licenciement des soldats de marine qui ont achevé leur temps de service sous les drapeaux, et ensuite l'escadre mettra à la voile pour la Méditerranée, sous le commandement du capitan-pacha. Elle rentrera après avoir fait quelques évolutions et visité les îles turques de l'Archipel. Du reste, la sortie de la flotte ne préoccupe plus personne ici. Le bey de Tunis peut être fort tranquille, et quant à la Grèce, au point où les choses en sont arrivées, on ne peut pas redouter une démonstration de la Porte contre cette puissance.

Il se fait toujours ici de grandes affaires en céréales. L'exportation continue sur une vaste échelle. Les prix ne sont pas très élevés, mais les nolis sont exorbitants. Pendant trois ou quatre jours de vents du sud, 500 bâtiments ont franchi les Dardanelles, et presque tous viennent charger des grains dans les ports de la mer Noire ; plus de 400 avaient leurs nolis assurés d'avance. On se ferait difficilement une idée des sommes d'argent que ce commerce laisse en Turquie, et ce mouvement paraît devoir continuer. La récolte de cette année se présente admirablement dans presque toutes les provinces de Roumelie et d'Anatolie, et si, comme tout paraît le faire supposer, l'occident de l'Europe éprouve de nouveaux besoins, l'agriculture, en Turquie, prendra de vastes développements.

Des ingénieurs anglais et américains viennent de réaliser une idée qui profitera à l'éducation industrielle de la Turquie. Ils ont résolu d'établir à Mekrikeng une sorte d'école d'arts et métiers où des cours gratuits seront faits chaque jour pour l'instruction pratique des ouvriers indigènes qui travaillent dans les fabriques. L'inauguration de cette utile institution a eu lieu l'un de ces derniers jours.

Le vice-roi d'Egypte fait construire à Beycos, sur la rive asiatique du Bosphore, un magnifique palais ; il sera bâti avec des pierres de choix et orné de 150 colonnes en marbre. Tout auprès sera un kiosque pour le sultan. La façade, qui donnera sur la mer, se prolongera sur une étendue de 200 pics. On estime la durée des travaux à trois ou quatre ans et la dépense à 50 000 bourses (environ 6 millions de francs).

ANDRINOPLE. — Le bateau dragueur a commencé à fonctionner dans le port d'Enos. La machine agit très rapidement au moyen de la vapeur ; la barque qui reçoit la vase contient mille quintaux et se remplit en un quart d'heure. Enos est enchanté de voir enfin se réaliser une mesure qui rend ce port accessible aux navires. Cependant, l'on ne sait encore par quelle voie les bateaux plats pourront arriver directement jusqu'au quai d'Enos pour décharger les sacs ; jusqu'à présent, il a fallu des dépenses et des frais immenses pour faire arriver les céréales à Enos par des voies détournées.

— On écrit d'Alexandrie au *Courrier de Marseille* :

« Tandis que je vous écrivais que S. A. se disposait à faire un voyage en Toscane, elle changeait d'idée et le renvoyait à l'année prochaine. D'abord, on a cru que c'était un bruit, car on ne pouvait s'imaginer qu'elle pouvait y renoncer aussi vite après les préparatifs et les dispositions qui avaient été prises ; mais, lorsqu'on en eut la certitude, on se demanda quelles pouvaient être les raisons d'un pareil changement. On se perdait en mille conjectures plus ou moins vraisemblables. Les uns disaient qu'elle voulait attendre la réponse de Constantinople pour autoriser son voyage, et que la crainte seule d'une opposition de la Sublime-Porte le lui avait fait ajourner. D'autres soutenaient qu'elle s'était sentie indisposée, et que les médecins lui avaient conseillé de prendre les eaux ; mais que, depuis lors, s'étant entièrement rétablie, elle ne voulait pas quitter l'Egypte ni les affaires du pays pour faire un voyage inutile. Les uns et les autres pouvaient avoir raison à certains égards ; mais le véritable motif est ailleurs. Il y avait une question plus délicate pour qui connaît Méhémet-Ali : c'était la question de la présentation aux cours d'Europe. Devait-elle avoir lieu par l'intervention de l'ambassadeur turc, ou bien Mehemet-Ali se serait-il présenté à elles comme vice-roi d'Egypte et prince héréditaire ? Cette question ne pouvait pas se trancher sans une négociation avec la Porte ; aussi *le Boulak*, bateau à vapeur égyptien, qui était parti pour aller chercher la décoration que la Porte lui destinait, portait également des instructions à S. E. Kiamil-Pacha, actuellement à Constantinople. Une pareille négociation exige du temps. Nous ne doutons pas que Sa Hautesse n'acquiesce aux désirs de Méhémet-Ali, mais ce ne sera pas de sitôt. Si le voyage avait eu lieu cette année, S. A. n'aurait pu se présenter que par l'intermédiaire de l'ambassadeur ottoman. L'année prochaine, ces difficultés n'existeront pas, nous en sommes persuadés. »

BRESIL.

Les difficultés survenues, il y a quelques temps, entre M. Wise, ministre américain à Rio-Janeiro, et le gouvernement brésilien, difficultés que l'on disait aplanies, menaceraient, au contraire, de se compliquer, si nous en croyons les dernières nouvelles.

Le gouvernement brésilien, dit-on, serait sur le point de rappeler son ministre à Washington, parce qu'il aurait fait au cabinet américain des concessions et presque des excuses, lorsqu'il devait, au contraire, exiger des réparations.

Le *Sun* dit que, d'après des avis de Rio-Janeiro et de Buenos-Ayres, la paix serait sur le point d'être conclue avec la république argentine.

On pense que les deux cours européennes vont accorder au président Rosas tout ce qu'il exige, mais que, la paix ainsi faite de ce côté, une guerre est inévitable entre les Argentins et le Brésil.

---

tie de notabilités légitimistes, une dernière compagnie. Cette compagnie était arrivée bien tard, et un jour, c'était au mois de juillet 1845, celui qui écrit ces lignes, rencontrant, dans la salle des Pas-Perdus du Palais-Bourbon, le célèbre mécanicien d'Arras, M. Halette, l'un des administrateurs de la compagnie Pepin-Lehalleur lui dit : « Vous êtes arrivés bien tard ; croyez-vous que vous trouverez encore des actionnaires en assez grand nombre pour faire un fonds social de 200 millions ? — Nous en trouverons, répondit aussitôt M. Halette, et des mieux posés. Nous avons reçu ce matin la souscription de M. Cunin Gridaine, *ministre de l'agriculture et du commerce*, pour 500 actions, et celle de M. Montalivet, intendant-général de la liste civile, pour 4 000. »

D'après le dire de M. Hallette, c'était donc *M. le ministre de l'agriculture et du commerce* qui avait souscrit 500 actions dans la compagnie Pepin-Lehalleur. Il y a, du reste, un moyen infaillible de connaître la vérité à cet égard. La compagnie Pepin-Lehalleur, qui a eu de nombreux procès à soutenir à la suite de l'adjudication du chemin du Nord, n'a pas encore achevé sa liquidation ; elle doit avoir conservé dans ses cartons toutes les demandes d'actions qui lui ont été adressées. Ce n'est pas tout : quand elle délivrait des actions, elle faisait signer sur le registre à souche duquel elle les détachait, l'engagement qui liait vis-à-vis d'elle la personne à qui elle les remettait. La qualité de cette personne et sa demeure étaient mentionnées dans cet engagement. Il n'y a donc rien de plus facile à savoir aujourd'hui que la véritable destination des 500 actions Cunin-Gridaine.

— Un autre journal ajoute : « Ce n'est pas seulement dans l'une des compagnies admises à soumissionner le chemin de fer du Nord que la maison *Cunin-Gridaine père et fils* a obtenu 500 actions. M. Cunin et ses fils ont figuré également comme souscripteurs de mille actions dans une compagnie formée pour le chemin de fer de Paris à Lyon, et de mille autres actions dans une compagnie qui avait en vue le chemin de Lyon à Avignon (la compagnie Vudeau).

« On assure que l'honorable M. Ledru-Rollin a la preuve de ces faits et qu'il la produira à la tribune à l'occasion de la discussion du budget du ministère des travaux publics. Vous verrez que ce bon M. Cunin, pour se disculper, n'aura d'autre ressource que de réunir ses enfants et de les traiter en vrai Brutus. »

LES COMPAGNIES D'ASSURANCE ET LE MARQUIS D'ALIGRE. — La mort du marquis d'Aligre a été un événement pour les financiers du riche quartier de Wall Street, écrit-on de New-York, 15 juin :

Il paraît qu'il y a huit ou dix ans, le marquis déposa environ 100 000 dollars (550 000 fr.) à New-York et à Philadelphie dans cinq compagnies d'assurance sur la vie, qui ne lui ont payé depuis lors que pour 49 200 dollars (environ 975 000 fr.) d'annuités, à elles cinq. Les conditions de ce placement étaient qu'après le décès du marquis, la somme originairement déposée reviendrait en toute propriété à ces compagnies. Celles-ci ne sont donc pas seulement dégagées du paiement des annuités par le décès du marquis, mais elles ont encore réalisé un grand profit, qui est estimé, après le calcul des intérêts, à 25 000 dollars (137 000 fr.) pour la compagnie *Farmer's Trust*, à 46 800 dollars (255 000 fr.) pour *New York Life and Trust*, et pour les autres en proportion. Le marquis d'Aligre ne vivait que par compas et mesure, sa nourriture était pesée pour qu'elle fût toujours d'une quantité égale, et il avait calculé qu'avec ce régime il vivrait 150 ans. Il s'était trompé de 67, car il est mort à 83 ans. S'il avait atteint l'âge qu'il ambitionnait, il eût probablement ruiné toutes les compagnies d'assurances qui lui payaient des rentes.

LE PROGRÈS DE NOTRE ÉPOQUE. L'empire se bornait à demander aux contribuables :

4,340 fr. par minute ;
87,500 fr. par heure ;
2,100 000 fr. par jour ;
62,500,000 fr. par mois ;
750,000 000 fr. par an.

Sous la Restauration, la France était arrivée à payer :

1.935 fr. par minute ;
116,665 fr. par heure ;
2.800.000 fr. par jour ;
83 333,333 fr. par mois ;
1.000,000,000 fr. par an.

Aujourd'hui le budget, toujours croissant, prélève :

2 900 fr. par minute ;
175,000 fr. par heure ;
4.200 000 fr. par jour ;
125,000 000 fr. par mois ;
1,500,000,000 fr. par an.

FALSIFICATION DE FARINES. — Le département de l'Aisne a été le théâtre de plusieurs procès, nés de spéculations ayant pour objet la falsification des grains.

Le tribunal correctionnel a condamné à trois mois de prison un nommé Leclé, boulanger. — Le tribunal de Laon, dans ses audiences des 26 et 27 juin, a eu à juger l'appel d'un jugement du tribunal de Vervins, qui a condamné le meunier Devillers en six mois de prison pour mélange de farine de févrolles dans la farine de froment.

Ce jugement était attaqué par le ministère public, appelant *à minima*, et par le sieur Devillers lui-même.

L'avocat du roi a conclu contre Devillers à une année d'emprisonnement, à raison de la nature même du délit dont le prévenu se serait rendu coupable.

Le tribunal a confirmé purement et simplement le jugement du tribunal de Vervins.

TROUBLES A THANN. — On écrit à la *Patrie*, de Thann, chef-lieu de canton du département du Haut-Rhin, et l'un de nos principaux centres manufacturiers, que des troubles graves ont éclaté dans cette ville par suite de la cherté des grains et de la crise commerciale. Dans la soirée de mardi, de forts rassemblements d'ouvriers sans travail ont eu lieu, et l'émeute a pris, dans la matinée de mercredi, une certaine gravité. Au moment où notre correspondant fermait sa lettre, pressé par l'heure du courrier, le sous-préfet de Belfort arrivait à Thann, accompagné d'un escadron de cavalerie.

Le bruit courait à Thann que le même jour des troubles avaient eu lieu également à Guebwillers.

LE CATÉCHISME ARABE ET LE PARADIS DE MAHOMET. — Un journal de Pau, l'*Observateur des Pyrénées*, raconte la petite anecdote suivante : « Un étranger, arabe d'origine et décoré de plusieurs croix, se trouvait depuis quelque temps chez un vénérable ecclésiastique de notre ville pour préparer sa prochaine et éclatante conversion au christianisme. Avant cependant d'abandonner la foi de ses pères, il voulut y faire un retour et se disposer aux joies pures

---

UN CONDAMNÉ QUI EN APPELLE A MINIMA. — On sait que notre société est tellement organisée, que la prison, loin d'être une punition pour le pauvre est souvent pour lui une véritable récompense : C'est un asile qu'il se trouve fort souvent heureux de se faire accorder. En voici encore un exemple dont nous trouvons le récit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Un pauvre vieux bonhomme a fait appel d'un jugement qui le condamne à huit mois de prison pour vol, mais appel *à minima*, comme aurait pu le faire le ministère public.

» Pourquoi avez-vous fait appel ? dit M. le président à ce singulier prévenu qui a nom Lesourd ; vous avez avoué le fait qui vous était imputé. Le tribunal, usant envers vous d'indulgence ne vous a condamné qu'à huit mois de prison.

» Le prévenu : Mon président, c'est pour ça que j'en ai *rappelé*.

» M. le président : Comment ?... Expliquez-vous.

» Le prévenu : Je demande que la cour me donne encore quelque chose...

« M. le président : Quoi donc ?... nous ne vous comprenons pas...

» Le prévenu, d'un air suppliant : Un peu plus de peine, mes bons messieurs... Mon jugement est du 29 mai ; on m'a mis huit mois... je ne resterai en prison que jusqu'au 29 janvier... c'est la morte-saison. N'y aurait-il pas moyen de me faire rester là jusqu'au beau temps ?... J'aimerais bien mieux sortir au mois de mai, comme les hirondelles. Si c'était un effet de votre bon cœur, Dieu vous le rendra !

» M. l'avocat-général de Torigny ne croit pas devoir aider de ses réquisitions la requête de Lesourd, qui n'a pas de défenseur. Il conclut purement et simplement à la confirmation du jugement de première instance.

» La cour confirme ; mais, si la supplique de Lesourd n'a pas porté ses fruits, son appel cependant ne sera point sans résultat : le mois qui s'est écoulé depuis le jugement du tribunal correctionnel ne compte point. C'est toujours cela de gagné. »

— Tous les jours de la semaine prochaine, vendredi excepté, M. Laignel fera publiquement à l'Hôtel-de-Ville, de 10 à 2 heures, des expériences sur les moyens d'éviter les accidents sur les chemins de fer, par de simples modifications du matériel actuel.

On entrera par le grand escalier. —

Librairie phalanstérienne.

La librairie phalanstérienne met en vente aujourd'hui :

1° Un manuscrit de Fourier, intitulé : *De l'Anarchie industrielle et scientifique*, brochure in-12 de 72 pages, imprimée à Périgueux ; prix : 75 c. — Ce manuscrit est un des brouillons laissés par Fourier de la *Préface* du *Nouveau Monde industriel*. Il est plus étendu que cette préface et contient de nombreuses variantes. Voici le sommaire des chapitres : Indices de l'anarchie scientifique ; — De l'anarchie industrielle ; — Enormité des bénéfices de l'Association ; — Coup d'œil sur l'échelle du mouvement social ; — Cercle vicieux de l'industrie civilisée et des sciences incertaines ; — Final sur les côtés faibles de la philosophie.

2° *Percement de l'isthme de Suez*, création de la première route universelle sur le globe. Brochure in-8°, prix : 25 c. — Dans cette brochure sont réunis divers articles publiés récemment dans la *Démocratie Pacifique*, elle se termine par la pétition adressée sur le même sujet à la Chambre des députés, par M. Aug. Colin et M. le comte de Naives.

M. le docteur Dechenaux a fait paraître la deuxième livraison de son ouvrage autographié ayant pour titre : *Clef de l'analogie en botanique*.

On peut se la procurer au prix de 50 centimes à la *Librairie phalanstérienne*, qui en a accepté le dépôt.

Mouvement socialiste de la presse.

La *Presse* ne veut pas qu'un grand peuple comme la France soit condamné plus longtemps à vivre, au jour le jour, de la vie des mollusques :

« Et ce grand peuple, qui croît chaque année en nombre et en besoins, comment vit-il ? S'en enquiert-on ? Qu'a-t-on fait, que fait-on pour lui assurer du travail et du pain, pour le mettre à l'abri des redoutables crises qui nous menacent ? Quelles leçons tirons-nous de ce qui se passe en Irlande, en Angleterre, en Belgique, où le paupérisme a pris de si effroyables proportions, où la misère a fait descendre l'homme plus bas que l'état de nature auquel la civilisation s'énorgueillissait de l'avoir arraché ? Par quels actes, nous les cherchons en vain, la prévoyance du gouvernement, sa vigilance, se révèlent-elles ? N'avons-nous pas tout à craindre de l'imprévu ? Est-il sage de se confier ainsi uniquement au hasard ? Sans doute la Providence veille, mais encore exige-t-elle qu'on l'aide !

» Nous voyons le mal, nous pressentons le péril ; mais l'insouciance qui règne est si grande, que notre voix, qui s'adresse à trente-cinq mille abonnés, à plus de deux cent mille auditeurs, n'a pas plus d'écho que si elle se faisait entendre dans le désert ! »

— La *Réforme* reproche énergiquement à notre gouvernement retranché, bâillonné, défendu comme un camp de guerre, de ne rien faire pour les services utiles et productifs :

« Comment voulez-vous qu'il organise l'agriculture, l'instruction publique, le commerce, et toutes les activités puissancielles, après avoir dépensé tant d'argent pour se protéger, pour s'enfermer, avec ses peurs et ses trésors, dans une enceinte palissadée de lois, de glaives et de dictatures ? Aussi la pauvre agriculture est-elle à peu près abandonnée. Le commerce obtient à peine quelques millions, et voilà que les grands économistes de la commission parlementaire proposent de réduire cette année de 89 000 fr. les deux petits budgets dont la guerre ne ferait pas une bouchée ! »

— La *Voix nouvelle* montre que notre situation devrait faire trembler tout esprit assez courageux pour l'examiner sérieusement :

« Nous avons dit que le communisme, cette négation de l'individualité, était la réaction naturelle contre l'égoïsme qui règne et gouverne comme une négation de la fraternité ; mais cet égoïsme prenant des proportions monstrueuses, atteignant, avec une rapidité effrayante, ses dernières conséquences, c'est-à-dire la corruption et l'immoralité, le communisme affecte alors des allures toujours plus sinistres ; il met le matérialisme à l'ordre du jour, il proclame la démoralisation comme une théorie. Or, cette folie est elle-même une réaction contre le vice qui gagne le sommet de l'édifice social. Le communisme matérialiste, c'est la corruption de l'instinct réformateur dans les masses ; la corruption, c'est le communisme matérialiste des hautes classes ; seulement, la cause est en haut, et l'effet est en bas ! »

bibliothèques, et demander qu'elles soient ouvertes le soir comme le dimanche; enfin on les voit écrire et publier des livres utiles, et s'unir pour créer et soutenir des journaux, expression réelle et sincère de leurs besoins et de leurs vœux, et preuve manifeste du développement croissant de leur intelligence. Non, non, les ouvriers d'aujourd'hui ne sont pas ce que dit M. de Lamartine; les nobles sentiments patriotiques sont plus que jamais gravés dans leur âme. Ils comprennent que c'est dans le silence de l'étude et de la méditation qu'ils doivent maintenant acquérir les connaissances nécessaires à la possession des droits politiques que la justice leur accordera un jour... Aussi, est-ce faire preuve d'une grande légèreté de caractère, et d'une étrange ignorance de l'état de servitude et d'impuissance dans lequel le peuple est systématiquement plongé, que de se rendre ainsi *l'écho* des accusations banales que la bourgeoisie, intéressée à l'exploiter, a toujours lancées contre lui. Il est temps enfin de s'occuper sérieusement de toutes les questions qui intéressent le sort des ouvriers, et de les aider en tout ce qu'ils veulent de bien et de juste.

» Si non, malheur à la société!... »

Nous nous associons de tout notre cœur à cette noble et juste protestation de la *Ruche populaire*.

— La *Revue de l'Ouest* constate les excellents résultats de la société d'approvisionnement de la ville de Niort dans des termes que nous signalons à la méditation des publicistes : « Les membres de la première association, pour achats de blés étrangers, réunis pour décider l'emploi du bénéfice qu'elle avait produit, et qui s'élève à 16,052 fr. 87 c. à partir de la fin de mai, l'ont attribué à la caisse municipale pour servir à payer des bons de pain à prix réduit. M. le receveur municipal a déclaré qu'il renonçait à toutes remises sur les sommes qui entreraient dans sa caisse pour cet objet. »

— Le *Journal d'Elbeuf* se lamente sur l'agiotage qui maintient la hausse des grains. — Eh! faites-lui concurrence, en vous associant pour faire vous-même les approvisionnements du pays!

— L'*Armoricain*, de Brest, continue à rendre bon témoignage des excellents résultats obtenus par l'association philanthropique pour l'approvisionnement.

— L'*Océan* propose l'éducation des enfants par le travail dans les entreprises agricoles; solution que nous ne cesserons de recommander : « Le département consacre à l'entretien de ses enfants trouvés une somme assez forte chaque année; considérez cette somme comme garantie de l'intérêt d'une souscription par actions pour des défrichements; employez à ces travaux vos enfants, sous un régime convenable (Mettray nous donne à cet égard un bel exemple), et, au bout d'un certain temps, ils pourront suffire à leurs propres besoins; la valeur foncière égalera la somme des intérêts à payer; le département, sans charges onéreuses et nouvelles, aura atteint un noble but et se sera délivré d'une lourde imposition; il y aura, si je puis l'exprimer ainsi, bénéfice double et composé : diminution des sacrifices et augmentation du bien-être général. »

— L'*Ordre*, rappelant le beau travail de M. Julien, regrette que le système de la régie du sel par l'Etat n'ait pas été abordé et accepté par la Chambre.

— L'*Indépendant du Midi*, qui s'est toujours signalé par sa ferme indépendance envers la féodalité financière, publie une lettre qui dénonce les abus de la Compagnie du chemin de fer d'Avignon envers ses ouvriers. On remarque dans cette lettre les passages suivants :

« Pour tant de douleurs, de souffrances, de privations, quel dédommagement la société offre-t-elle au travailleur dont les sueurs créent tant de richesses?... Lorsque ceux qui souffrent de la faim et dont on n'a pas su assurer la subsistance s'agitent et font entendre des plaintes, les gouvernements demandent des soldats... et, si leurs horribles privations redoublent, s'ils se rassemblent dans leur désespoir pour demander du pain, si les angoisses de la faim les égarent... les baïonnettes et les balles leur répondront, et puis l'amende, la prison, le bagne ou même l'échafaud, comme à Buzançais... »

« J'aurais bien d'autres abus à vous signaler; je me borne à dire un mot sur la caisse de secours que l'administration a instituée, dit-on, pour secourir les malades, mais avec l'argent des ouvriers, bien entendu, car on leur retient deux centimes et demi par franc sur leur salaire. Rien de mieux jusque-là, si les ouvriers qui versent les fonds intervenaient dans la gestion de la caisse. Mais il n'en est rien, et, si un ouvrier est malade, il n'a droit aux visites du médecin et aux remèdes qu'après une attestation du comptable. »

— Le *Courrier de Tarn-et-Garonne* publie un remarquable rapport de M. le docteur Raynaud, sur les crèches, dont la fondation est projetée à Montauban.

— L'*Abeille de la Vienne* juge ainsi les systèmes des économistes en fait de charité sociale... « Voilà le dernier secret de la philanthropie des économistes : Exiger du pauvre des efforts inouïs; obtenir de lui la plus grande somme de travail possible, l'épuisement des forces humaines jusqu'au dernier degré; arriver à cet heureux résultat de l'empêcher de mendier par la certitude de ne rien obtenir; ne point toucher à l'indigence, mais convertir tous les indigents en pauvres honteux. Oui, voilà bien les économistes; ce ne sont pas les souffrances du pauvre qui les affectent, c'est la vue de ses haillons qui les importune : comme ces juifs qui hurlaient des cris de mort contre le Christ, ils ne savent que s'écrier à l'aspect de l'indigent, sa douloureuse image : *Otez-le! ôtez-le!* et ils lèvent les épaules quand il ose manifester, même timidement, sa prétention au droit de vivre... Que les économistes se rassurent; au train dont vont les choses, on peut conjecturer que le moment n'est pas loin où l'indigent ne mendiera plus; car il faudra bien qu'il finisse par n'avoir plus foi en la charité des heureux du siècle et par savoir qu'il ne doit plus compter sur leur pitié. Il faudra bien qu'il se résigne à cacher sa misère, s'il ne veut pas voir ajouter à ses souffrances une privation qui les surpasse toutes, la perte de sa liberté. Cruel abus de pouvoir que rien ne justifie; politique inhumaine autant qu'imprévoyante qui nous mène aux *work-houses* et montre en perspective la torture du *trade-mill*. »

Passant ensuite à l'examen des doctrines socialistes, et particulièrement de la nôtre, l'*Abeille de la Vienne* s'exprime ainsi : « Entre le système des économistes et celui des socialistes il y a un abîme, c'est-à-dire toute la distance qui sépare l'égoïsme du dévouement; c'est par le principe du dévouement, posé en tête de leur doctrine, que les socialistes se rapprochent de l'économie catholique. Comme nous, ils s'inquiètent du sort des classes pauvres; comme nous, ils veulent les faire participer au progrès social; comme nous, ils proscrivent l'égoïsme pratique; comme nous, ils sentent que ce n'est pas assez que de produire la richesse, mais qu'il faut encore se préoccuper de sa répartition. »

currence que font aux ouvriers libres les entrepreneurs de travaux des prisons, ce qui, fait-il observer avec raison, est contraire à toute justice et à toute moralité.

— L'*Union d'Auxerre* se demande si, en jetant un coup d'œil investigateur dans l'antre entr'ouvert par l'instruction du procès pendant devant eux, les membres de la chambre haute ont aperçu dans toute sa hideuse nudité, dans tous ses détails putréfiants, la plaie de la CORRUPTION qui ronge le pays sans qu'il ait pu, lui, apprécier les causes réelles de ses souffrances : « L'orage s'accumule sur de grands coupables; l'opinion s'attend à quelque coup de tonnerre. Le mot d'enquête sur la conduite des ministres a déjà été prononcé au sein du parlement; l'attitude hostile de la pairie annoncerait que la mise en accusation succéderait à l'enquête. Quoi qu'il en soit, au début du drame politique dont nous n'avons encore que l'exposition, il est impossible de prévoir son dénouement. La péripétie la plus immédiate semble devoir être un changement de ministres, et le changement de ministère devrait avoir pour conséquence logique la dissolution d'une chambre nommée quand le vent de la corruption infestait nos comices électoraux. Nous le répétons, il y a commencement de réaction contre la politique éhontée du système, et si cette réaction se manifeste, c'est parce que du peuple français on ne fera jamais une nation d'esclaves et d'agioteurs. »

— Le *Courrier du Nord*, apostrophant sévèrement les hommes du gouvernement qui devraient craindre que le peuple se levant à son tour n'en vienne à vouloir juger par la force brutale du nombre la majorité ministérielle : « Conservateurs aveugles, gouvernants audacieux et cyniques, ne venez plus accuser les partis extrêmes de prêcher l'insurrection, ne venez plus combattre l'esprit de révolution et d'anarchie chez les radicaux, chez les républicains, chez les communistes, car, mille fois plus qu'eux vous poussez à l'anarchie, car, mille fois plus qu'eux vous appelez sur vos têtes, sur la France entière, toutes les horreurs des révolutions. Que seraient leurs cris sans vos actes, que seraient leurs menaces sans vos fautes? »

— L'*Argus soissonnais* fait, à propos du banquet phalanstérien de Laon, les réflexions suivantes sur l'École sociétaire :

« Il s'est formé depuis 1830 une école de socialistes qui a pour but la régénération complète de notre ordre social par les voies pacifiques du travail, de l'industrie et de l'association. Ces philosophes posent en principe que le bonheur peut exister sur la terre, et que l'homme n'est pauvre, souffrant, malheureux, que parce que le milieu social dans lequel il vit est mal organisé. Ils affirment avoir trouvé un système d'organisation, en vertu duquel il n'y aura plus ni souffrance, ni pauvreté dans le monde; les passions qui, dans leur état de compression actuelle, troublent la société, deviendront des éléments d'ordre, de puissance et de bonheur, à l'aide de l'expansion libre et harmonique qui leur sera donnée; la terre mieux cultivée, les forces particulières et collectives mieux dirigées, donneront une masse de produits en tous genres, qui feront nager dans l'abondance tous les membres de la nouvelle société. Nous ne sommes pas assez forts sur le système pour entreprendre ici de le combattre ou de le glorifier. Nous croyons savoir seulement que les fondateurs de cette École sont animés d'intentions pures et louables. Leurs idées sont plus ou moins applicables; mais leur but est généreux et philanthropique; ils excellent surtout dans la critique de l'ordre social actuel, et il est impossible de ne pas reconnaître dans les principes de réorganisation qu'ils proposent des vues d'une grande portée, et dont le progrès des lumières et le développement des choses amènera successivement la réalisation. »

— Le *Journal de Constantinople* établit entre la société *barbare* des Turcs et nos gouvernements européens, un parallèle qui est loin d'être à l'avantage des *Civilisés*.

« On peut se demander, sans être accusé d'aimer le paradoxe, comment il se fait que les plus grandes difficultés de gouvernement se trouvent là où il existe le plus de moyens de gouverner, et que la disette, la famine, les crises commerciales et sociales même, se produisent, sans qu'on puisse l'empêcher, dans les Etats les plus riches et les plus puissants. On serait autorisé à croire qu'il y a un vice dans leur organisme, par suite duquel les forces de la société agissant avec exubérance en faveur d'une faible partie de ses membres, tandis qu'elles s'énervent sans profit pour tous les autres, l'équilibre général se trouve détruit, d'où il résulte la confusion et le défaut d'entendement dans les affaires de la communauté. De sorte que le désaccord se met souvent à la place de l'harmonie, que les plus grandes misères coudoient les plus grandes richesses, et que l'on dépense pour maintenir ces inégalités, qui sont de perpétuelles et douloureuses antithèses sociales, vingt fois plus de puissance qu'il n'en faudrait pour établir un régime qui satisferait la majeure partie des intérêts par une répartition plus équitable des bénéfices de la société. »

REPRODUCTIONS.

La *Semaine* reproduit : Affaire Girardin à la Chambre des Pairs.
La *Gazette de France* : La Coupe allemande et la Coupe française.
La *Voix nouvelle* : Frédéric-Guillaume. — Pétition pour la Neutralité de l'Isthme de Suez.
Ruche populaire : Célébrité précoce de M. Hébert.

Le *Mercure ségusien* : Affaire Girardin à la Chambre des Pairs.
L'*Industriel de la Champagne* : La Coupe allemande et la Coupe française. — Suicide moral de la Majorité.
Le *Glaneur du Haut-Rhin* : Oberlin (feuilleton).
L'*Union de Saintes* : Affaire Girardin à la Chambre des Pairs.
Courrier de Marseille : Les Paquebots transatlantiques.
Nouvelliste de Marseille : M. de Girardin à la Chambre des Pairs.
Intérêt public : Suicide moral de la Majorité. — La Coupe allemande.
Le *Breton* : Sauniers et Paludiers (feuilleton).
Courrier de Nantes : Attitude du Ministère. — Affaire Girardin.
Echo de la Charente : Scandales parlementaires.
Union provinciale : Vote en faveur du Ministère.
Observateur des Pyrénées : Fausse théorie du Pouvoir exécutif.
Le *Haro* : Projet de Loi sur la Médecine.
L'*Union de la Sarthe*, ce journal vertueux que le banquet de *la Phalanstère* avait tant scandalisé, emprunte à l'*Almanach phalanstérien* (sans le citer) la notice de M. Jules Delbrück sur les crèches. Nous le félicitons de ce rapprochement, et espérons bien que sa pudeur lui permettra un jour de nous nommer.

Le *Débat social* reproduit : Mouvement chartiste.
Le *Libéral liégeois* : Les Bienfaits de l'Expérience. — Suicide moral de la Majorité.
Helvétie : Arnold Arn... (feuilleton).

— Un sonnet du Roi de Bavière.

PETITE CORRESPONDANCE.

Audenge. — M. B. — Notre ami D. nous transmet vos 270 en même temps que les siens. — Remerciement cordial. — Vous appréciez bien la situation.
Paris. — M. D. — Et vous aussi, ami : nous vous inscrivons pour la seconde fois. Les efforts *redoublés* hâteront la victoire.
Paris. — M. B. — A vous et à votre *associé perpétuel* les mêmes remerciements affectueux.
Verdun. — M. d'A. — Reçu les 81 80. — Nous prenons bonne note de tout. — Nous connaissions *le nom* et le zèle dévoué. — Compliments affectueux. — Le Bull. vous aura prouvé que vos sentiments sont les nôtres.
Metz. — M. de B. — Merci, merci. — Nous n'espérions pas un si bon et si beau lot. *Tout* est accepté avec reconnaissance. — Et les têtes de mois? devons-nous les prendre à Paris?
Landrecies. — M. L. — Nous prenons note du changement et ferons traite dorénavant sans autre avis.
Toulon. — M. A. — Merci. — A plus tard. — Nous faisons traite.
Barège. — M. K. — Reçu les 2 feuill. — On se met en quête de renseign. — Parlez-vous donc de votre santé.
Niort. — M. S. — Nous fournissons conformément à votre lettre, sauf 45 déjà lancés. Remerciement cordial.
Lyon. — M. R. — L'ab. à la *Ph.* ira ainsi jusqu'au nº d'avril 1848, inclus.
Ostheim. — M. F. — Impossible de faire remonter l'ab. — Il partira de juillet, et ira jusqu'à fin décembre 1848.
Erstein. — M. G. — Nous vous adressons épreuves par la poste.
Périgueux. — M. L. — Reçu les pièces : on étudiera à nouveau. — Fait le nécessaire pour M. G.
Rodez. — M. X. Y. Z. — Reçu avec la lettre le mandat inclus. — Remerciements et amitié. — *L'Encyclopédie nouvelle* en est depuis un an à sa 46e livraison. Je vous ai prédit que, faute de vouloir se faire phalanstérienne, elle resterait en chemin. Vous le verrez. Il n'y a plus à choisir qu'entre le suicide ou le socialisme. J. D.
Marcillac. — M. P. P. — J'ai fait ouvrir sous mes yeux le ballot et j'en ai retiré les livres. M. A. vous remercie de son lot et moi du mien J. D.
V. — Mme S. T. — Une lettre poste restante J. D.

Bourse du 3 juillet 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 70	77 80	77 70	77 75
— — fin courant	77 70	77 80	77 65	77 75
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 »»	118 20	117 95	118 20
— — fin courant	118 25	118 20	118 25	118 60

	Dr cours		Dr cours
4 1/2 J. 22 s.	106 »»	Banq. de Fr.	3220 »»
4 0/0 J. »	101 10	O. V. de Par.	1300 »»
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp.	260 »»
— fin Ct	» »»	— Gouin.	1160 »»
B. du Trés.	5 1/8	— Gann.	»»»» »»

PRIMES.		fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0	d. 50	»» »» »» »»	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» »»» »»	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»
5 p. 0/0	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM. Dr C.	100 »/»
Recep. Rotsch.	103 50	BELG. 2 1/2	»» » »
ESP. Dette act.	»» »/»	— 4 1/2	96 1/4
— — pass.	4 5/8	do 1840	100 1/8
— 3 p. 0/0.	»» »	do 1842	100 »/»
Dette intérieure	29 1/8	— Banque	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »/»	— do Em. 1844.	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»» »/»	PIEMONT	»»» »»
HAITI	» »/»	AUTRICHE	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1197 50
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	210 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1165 »»
— à Rouen.	952 50
R.-Havre.	627 50
Avignon...	670 »»
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str...	422 50
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	590 »»
C. du Nord	566 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	502 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	425 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	952 50	Orléans à Vierzon.	590 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	627 50	Bordeaux à Cette..	»»» »»
Paris à Orléans...	1263 »»	Marseille à Avign.	670 »»	Nord	566 25
— à Lyon.....	425 »»	Paris à Strasbourg	421 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN.—Les deux Forçats, Diane de Chivry, Bruno.
5 h. 3/4 GAITÉ.—Le Chevalier de Saint-Remy.
8 h. » » CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Le Fils du Pêcheur, Vive le Roi! Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES.—Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau, la Fille de l'Air.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS.—Fifres, Gabrielle, Rue de Lappe, Danse, Etudiants.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS.—Claude, l'Homme, l'Amour, le Pantalon.
3 » » HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix: 1 et 2 f.
7 h. » » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Meyboom.— Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
» h. » » JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.

Marchés de la Semaine dans la Province.

Amiens (Somme). Froment, 1re, l'hect, 39-50 à 40-50; — 2e, 35 à 36. — Méteil, 27 à 31-50. — Pamelle, 18-50 à 21. — Avoine, 9-50 à 11. — Baisse sur le froment, 2 fr.

Arras (Pas-de-Calais). Froment, 1re, 39-08; — 2e, 37-12; — 3e, 34-71. — Seigle, 22-49. — Scourgeon, 1re, 18-44; — 2e, 17-17. — Avoine, 1re, 10-95; — 2e, 10-45; — 3e, 10-09. — Colza, 27 68. — Son, 16 les 100 k. — Rebulé, 16. — Œillettes, 1re, 41-16; — 2e, 39-98; — 3e, 38-71. — Pain, le 1/2 kil., 40 c. — Biset, le kil. 1/2, 97 c 1/2. — Bis, 81 c. 1/4. — Bis, 2e, 71 c. 1/4. — Farine les 100 k., 1re, 66; — 2e, 64; — 3e, 58. — Baisse, 53 c.

Auxerre (Yonne). Froment, 37-85 à 41-37. — Méteil, 34 à 35. — Orge, 23 à 24. — Avoine, 12 à 13. — Pain blanc, le kil., 59 c. — Pain bis, 55 c.

Bar (Aube). Blé, 37-50 à 40. — Seigle, 22-50. — Orge, 12-25 à 17-50. — Avoine, 10 à 11. — Pain, 1re, le kil., 47 c. 1/2; — 2e, 45 c.; — 3e, 42 c. 1/2.

Bayonne (Basses-Pyrénées). Blé, 34 à 33. — Seigle, 19. — Maïs, 16. — Avoine, 11 à 10. — Haricots, 16 à 17. — Graine de lin, 22 à 21. — Farine, les 100 kil., 63 à 60.

Bourg (Ain). Froment, 1re, 34-25; — 2e, 29-25; — 3e, 23-75. — Méteil, 22-35. — Seigle, 24-10. — Orge, 17-90. — Avoine, 11-85. — Sarrazin, 15-55. — Maïs, 19-90. — Fèves, 29 25. — Haricots, 30. — Pois, 17-75. — Pommes de terre, 7-50. — Navettes, 23-55. — Farine, les 100 kil., 1re, 70; — 2e, 67; — 3e, 61. — Pain, le k., 1re, 65 c. 1/2; — 2e, 52; — 3e, 45; — 4e, 37. — Baisse, 3 fr. 35.

Bourges (Cher). Blé, 1re, 43-35; — 2e, 40-50; — 3e, 37-45. — Prix moyen, 40-15. — Mouture, 26. — Marsèche, 26-50. — Avoine, 12-40. — Foin, les 100 kil., 9. — Paille, 7. — Pains bis ordinaire, le kil., 53 c.; — id., à couronne, 62 c.; — id. jaunet, 71 c.; — id. jaunet à couronne, en flûte ou mollet, 80 c.

Bergues (Nord). Froment, 1re, 41-01; — 2e, 42-55; — 3e, 41. — Orge, 21-70. — Avoine, 12-91. — Fèves, 21-67. — Haricots, 26-68. — Pois bleus, 21-22. — Pommes de terre, 8-66. — Pamelle, 2.-66.

Bordeaux (Gironde). Froment, 1re, 30; — 2e, 28-50; — 3e, 24. — Seigle, 19-50. — Orge, 18. — Maïs, 12. — Avoine, 13-75 à 11-50. — Haricots, 21. — Pois, 26. — Pain, le kil., 1re, 51 c. 1/4; — 2e, 46 c. 1/4; — 3e, 41 c. 3/4. — Farine, 1re, 27; — 2e, 21; — 3e, 19; — 4e, 17.

Brou (Eure-et-Loir). Froment choix, 44-66; — 1re, 43-30; — 2e, 42; — 3e, 40-66. — Méteil mitoyen, 40. — Méteil, 36-66. — Orge, 22. — Avoine, 12-33. — Haricots, 40. — Pain blanc, 2-12 1/2; — bis, 1-95.

Caen (Calvados). Blé, 1re, 40 à 41; — 2e, 38 à 39; — 3e, 36-50 à 37-50. — Inférieur, 35-50 à 36. — Orge, 19 à 21-50. — Avoine, 14 à 16. — Sarrazin, 20 à 21. — Farine de froment, les 150 kil., 1re, 94 à 95, — 2e, 92 à 93. — Farine de sarrazin, 65 à 66. — Farine d'orge, 58 à 57. — Pain, les 6 kil., 1re, 3-50; — 2e, 3-35. — Haricots blancs, 30 à 31; — rouges, 31 à 32; — blonds, 33 à 34. — Pois verts, 30 à 32; — gris, 23 à 24; — chaux, 24 à 25.

Carcassonne (Aude). Froment, 23-97. — Seigle, 16-42. — Maïs, 13-47.

Charleville (Ardennes). Froment, 1re, 40-25; — 2e, 38-50; — 3e, 37-75. — Méteil, 1re, 31-50; — 2e, 29-50. — Seigle, 1re, 23-50; — 2e, 22-50; — 3e, 21-25. — Orge, 17 à 16. — Avoine, 10-50 à 9-50.

Condom (Gers). Froment, 30-24. — Maïs, 14. — Pain, 50 c.

Coulommiers (Seine-et-Marne). Froment, 1re, 34-75 à 41-25; — 2e, 37-50 à 38-12. — Prix moyen, 38-96. — Orge, 17 50. — Avoine, 12-63. — Pois tardifs, 16-88. — Vesces, 17-50. — Pain, le kil., 1re, 54 c.; — 2e, 49 c.

Epinal (Vosges). Froment, 36-55. — Seigle, 27-05. — Sarrazin, 19-25.

Fécamp (Seine-Inférieure). Froment, les 200 kil., 1re, 99; — 2e, 97; — 3e, 94. — Orge, 56. — Sarrazin, 52. — Avoine, 10-50 à 11-50. — Vesces, 22 à 24. — Trèfle, 85 à 92. — Son, les 100 kil., 14 à 15. — Farine, les 150 kil., 1re, 98; — 2e, 94.

Houdan (Seine-et-Oise). Froment, 1re, 42-10; — 2e, 41-33; — 3e, 40-67. — Méteil, 1re, 40; — 2e, 39-33; — 3e, 38-67. — Seigle, 1re, 24; — 2e, 23-33; — 3e, 22-67. — Orge, 1re, 22-67; — 2e, 22; — 3e, 21-33. — Avoine, 1re, 12-60; — 2e, 12-30; — 3e, 12. — Pain, 1re, le kil., 57 c.; — 2e, 52 c.

Lille (Nord). Froment blanc, 1re, 43-08; — 2e, 41-64; — 3e, 38-78; — id. macaux, 1re, 40-59; — 2e, 38-97; — 3e, 36-87. — Seigle, 24. — Avoine, 13. — Haricots, 25-50. — Pois, 31. — Lentilles, 120. — Foin, le quintal mét., 9-60. — Paille, 6-33. — Pain blanc, le kil., 60 c.; — id. de ménage, 45; — id. fleurs, 70. — Farine, les 100 kil., 65.

Mantes (Seine-et-Oise). Froment, 1re, 42; — 2e, 41-32; — 3e, 40-66. — Méteil, 1re, 34-66; — 2e, 34; — 3e, 33-32. — Seigle, 1re, 28; — 2e, 27-66; — 3e, 27-32. — Orge, 1re, 18; — 2e, 17-75; — 3e, 17-50. — Avoine, 1re, 13; — 2e, 12-80; — 3e, 12-60. — Pain, 1re, le kil., 53 c. 3/4; — 2e, 48 c. 3/4.

Marseille (Bouches-du-Rhône). Pologne, 19-37 à 22-50. Odessa et Ghirka, 18 12 à 18-75. — Galatz, 17-50 à 18-12. — Ibraïla, 17-50 à 18-12. — Romélie, 15-62 à 16-26. — Alexandrie, 11-87 à 12-50. — Taganrock dur, 20. — Marianopoli, 20. — Odessa, 18-75. — Romélie, 15-62 à 16-25.

Nantes (Loire-Inférieure). Froment de Hambourg et Angleterre (80 kil.), 27 à 32. — Pont-Rousseau (78 kil.), 29 à 30. — Seigle de la rivière d'Erdre, 22. — Avoine grosse (50 kil.), 11 à 12. — Graine de lin, l'hect., 24 à 25. — Colza, 22 à 23. — Blé noir ou sarrazin, 11. — Fèvres du Poitou, 18. — Farine fleur, 1re (les 159 kil., toile perdue), 95 à 100; — 2e, 90 à 95; en rame ou son (125 kil.), 55. — Farine d'Amérique, 47 à 50 fr. le baril.

Roye (Somme). Froment, 1re, 36-25; — 2e, 35-75; — 3e, 35. — Son, 3-30. — Mouture, 33-50. — Foin, les 100 kil., 6. — Paille, 3-30.

Saumur (Maine-et-Loire). Froment, 1re, 37-40; — 2e, 37; — 3e, 36-50. — Méteil, 35. — Orge, 23-20 à 22-70. — Avoine, 15. — Haricots blanc, 28; — rouges, 26. — Son, 1-10. — Mouture, 30-10. — Pain, le kil., 56 c. 94.

Vouziers (Marne). Froment, 1re, 33-66; 2e, 38-58; 3e, 37-51. — Seigle, 21-44. — Orge, 15. — Avoine, 9-64. — Pain blanc, le kil., 52 c. 1/2; — bis, 50 c.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 5 JUILLET.

Trois Saisies en cinq jours!

Il paraît que c'est un parti pris. Trois saisies de la *Démocratie pacifique* en cinq jours!

Jamais, jusqu'ici, nous n'avions eu maille à partir avec le parquet. On a bien raison de dire qu'il n'y a que le premier pas qui coûte...

Qu'est-ce donc que cela signifie? Donnez-nous, Messieurs, un peu de répit. On pratique mercredi soir une saisie dans nos bureaux! Nous lisons et relisons le numéro criminel pour savoir de quoi nous pouvons être coupables. Vains efforts! Ne pouvant deviner ce que l'on incriminait, nous nous rendons, le lendemain jeudi, au Palais pour tâcher de découvrir notre forfait. Là nous en apprenons bien d'une autre! Nous apprenons, que, pendant que nous venons si tranquillement chez l'ennemi, on opérait chez nous une nouvelle descente, et cette fois nous sommes saisis à la poste.

Et le crime, où est-il caché? — Dans l'œuvre si pleine de jeunesse, de loyauté, d'indignation naïve et d'honnêteté de M. Antony Méray, dans *la Part des Femmes*, dans le feuilleton...

Nous supprimons immédiatement la publication de ce feuilleton deux fois saisi, pour nous donner le temps d'examiner, d'étudier à la loupe, de poursuivre le crime dans ses replis cachés. Dimanche nous n'avions rien trouvé encore que quelques phrases beaucoup moins vives que celles qu'on rencontre dans tous les romans du jour, sous la plume de tous nos auteurs encouragés et décorés et dans les feuilletons des journaux les plus conservateurs: et nous cherchions, et nous cherchions toujours, quand on vint faire une troisième saisie sur notre numéro du dimanche!

Le feuilleton de M. Antony Méray ne pouvait plus être le prétexte de cette nouvelle rigueur: nous n'en avons pas encore repris la publication. Qu'est-ce donc? Nos revues? Non. Nos faits divers? Rien. *Les deux communismes? l'Exposition d'Hennequin?* Pas possible. Quoi donc? Il faut bien alors que ce soit le premier-Paris, où nous disions, avec un sentiment profond de tristesse et de douleur, ce que tout le monde sait et dit aujourd'hui, même dans les rangs de la majorité ministérielle, où nous déplorions l'avilissement du pouvoir, la corruption sociale, la pourriture politique, où nous montrions enfin cette décadence parvenue à son dernier terme par la partialité révoltante avec laquelle le pouvoir exécutif manie l'arme de la répression judiciaire!

Et c'est pour cela que vous nous saisissez une troisième fois? Mais saisissez donc les ministériels les plus *satisfaits* qui ne se gênent pas pour dire en conversation particulière ce que nous ne nous gênons pas, nous, pour dire tout haut! Mais saisissez donc la Chambre tout entière, saisissez tout le monde, saisissez-vous vous-mêmes, saisissez votre chef, M. Hebert, car cent voix ont crié dans la Chambre assez haut à M. Hebert: « Poursuivez, pour» suivez donc! il y a calomnie ou escroquerie! Poursuivez! vous » ne pouvez pas refuser de poursuivre! » Cent voix ont crié cela trop haut à M. Hébert pour qu'il puisse faire semblant de ne pas penser comme nous sur la partialité honteuse et coupable du pouvoir exécutif envers les diverses catégories de délits ou plutôt de délinquants...

Et c'est en ordonnant, sous de futiles prétextes, trois saisies de la *Démocratie pacifique*, en cinq jours, que vous entendez prouver votre impartialité! Et vous ne rougissez pas de cet abaissement moral où vous voici descendus! Et vous croyez qu'en frappant sur nous vous ferez taire le cri d'indignation de la conscience publique et que vous étoufferez vos propres remords!

Non, frappez, frappez! essayez sur nous d'une petite persécution, si cela peut vous convenir. Vous voulez vous signaler, vous voulez ranimer et émoustiller par quelques procès politiques vos légions blasées; vos amis vous accusent d'incapacité et d'inertie, vos meilleurs soldats ont écrit sur votre blason RIEN, RIEN, RIEN. Et vous voulez prouver que vous êtes capables de quelques chose! et, calculant bravement que la *Démocratie pacifique* est un journal de rêveurs, d'utopistes, auxquels sans doute personne ne s'intéresse, et qui d'ailleurs sont quelquefois gênants parce qu'ils ont assez l'habitude de laisser la vérité sortir toute crue et toute nue de leur bouche, vous avez dit: *Haro sur ces gens-là!*... Eh bien! vous ne nous ferez pas dévier de notre ligne: les nobles idées que nous défendons gagnent chaque jour du terrain pendant que votre monde officiel se putréfie de plus en plus; et, retenez bien ceci, un jour vous tendrez la main vers nous, et nous espérons bien que nous vous sauverons! En attendant, saisissez-nous, accusez-nous, faites gronder sur nous toutes les foudres de votre éloquence, et condamnez-nous... si vous pouvez trouver un jury pour nous déclarer coupables!

Plusieurs journaux de Paris se sont occupés de notre première saisie.

La *Réforme* de dimanche s'exprime ainsi:

La *Démocratie pacifique* annonce que son numéro du 1er juillet a été saisi à la poste et dans ses bureaux. Il paraît que cette saisie est motivée par un feuilleton que les Catons du parquet auraient trouvé un peu trop libre. La *Démocratie* ajoute qu'elle a suspendu aussitôt la publication de ce roman, bien que l'intention et le but en fussent d'une moralité irréprochable, et elle fait remarquer que, s'il s'est rencontré dans une ou deux pages quelques peintures un peu vives, elles n'approchent pas de celles que des auteurs en crédit et décorés par le ministère étalent depuis longtemps au grand jour de la publicité.

Cela est positivement vrai, et si la *Démocratie* veut se justifier par des exemples, elle trouvera une ample moisson à faire depuis 1830, en ne glanant que dans les journaux avoués et salariés par le gouvernement. Il y a donc quelque autre motif à cette rigueur inusitée. Une pudeur si longtemps complaisante ne devient pas tout à coup intraitable et farouche sans de graves raisons. Sans doute, après les honteux scandales dévoilés à la tribune, après les dures atteintes portées à la morale publique, aux sentiments d'honneur et de probité, au milieu de ce débordement de corruption qui nous inonde; lorsque les idées de droit, de justice, de vertu, sont outrageusement foulées aux pieds; lorsque les leçons de débauche, d'immoralité, de prostitution de l'âme descendent chaque jour des hauteurs sociales; lorsqu'on s'étudie à montrer à tous que tout se vend, que tout s'achète, votes, consciences, opinions, faveurs, emplois, honneurs, le parquet a compris la nécessité de rassurer l'ordre social ébranlé, et, en présence du vote de satisfaction délivré par la majorité à MM. Guizot et Duchâtel, il a voulu rétablir l'équilibre en saisissant dans un feuilleton l'histoire d'un étudiant et d'une lorette.

N'est-ce pas toujours et partout la fable des *Animaux malades de la peste?*

La *Patrie* d'hier soir prend également notre défense. On lit dans ce journal:

Nous allons encore avoir un procès de presse. Le numéro de la *Démocratie pacifique* du 1er juillet a été saisi dans les bureaux de ce journal et à la poste. Cette saisie aurait été motivée par la publication d'un roman feuilleton, dont plusieurs chapitres avaient déjà paru, sous le titre de: *La Part des Femmes*. Nous venons de lire ce roman, suspendu depuis par le journal, afin de nous édifier sur les motifs de haute moralité, car il ne s'agit plus ici de politique, qui ont pu amener le parquet à recourir à un de ces actes de rigueur dont on doit se montrer très sobre, si l'on veut qu'ils exercent une influence salutaire sur le régime de la presse périodique. La charte a consacré la liberté de la presse, et tous les citoyens ont le droit de publier leurs opinions politiques, littéraires, scientifiques ou autres, à la condition de se conformer aux lois. Le feuilleton de la *Démocratie pacifique* a-t-il blessé quelques lois, celles par exemple qui sauvegardent la moralité publique? On comprend que nous ne pouvons juger ici que par une comparaison avec des faits précédents, car il ne vient à l'idée de personne qu'un journal politique ait donné à ses lecteurs un feuilleton tellement immoral, qu'il tombe d'une manière flagrante et directe sous les coups du code pénal.

Après une lecture attentive, nous pouvons déclarer que le feuilletonniste de la *Démocratie*, qui s'est laissé aller sans doute à quelques licences dans une des scènes de son roman, n'a point dépassé cependant, n'a pas même atteint les modèles du genre publiés dans le *Journal des Débats*.....

Nous ne demandons pas mieux que le ministère se montre un peu plus soucieux de la moralité publique à l'endroit de la librairie, et qu'il fasse disparaître, entre autres mesures, des étalages de nos bouquinistes, ces petites brochures, ces recueils de chansons et d'anecdotes obscènes qui tentent, par leur bas prix, la curiosité oisive d'une partie de la classe ouvrière. Mais, quand on entre dans la voie des justes répressions, il ne faut pas frapper au hasard et sur le premier venu pour faire acte de rigueur; sous peine de se voir suspecté d'un faux zèle, on doit avoir le courage d'atteindre l'immoralité et les sollicitations à la corruption des mœurs politiques aussi bien que des mœurs privées, dans quelques régions qu'elles se trouvent, et ne pas chercher à se faire un mérite de l'œuvre qu'on entreprend ici, en petit, mesquinement, sournoisement, avec hypocrisie, et que l'on refuse d'accomplir là, parce qu'au lieu d'un journal qu'on croit faible, on a suivi sans y prendre garde peut-être les errements de la plupart de ses confrères, on a devant soi, dans une sphère plus élevée, des actes d'une même nature, mis en action, cette fois, et sauvegardés par le nom de ceux qui les commettent.

Le *Commerce* reproduit ce matin l'article de la *Patrie*.

Le *Charivari* nous consacre aussi quelques lignes bienveillantes:

La *Démocratie pacifique* vient d'être saisie pour un feuilleton accusé d'immoralité. Il s'agit de savoir ce qu'entend, par ce mot, le parquet, qui reste sourd aux dénonciations d'escroqueries formulées à la Chambre et dans la presse.

Parmi les journaux de province qui signalent notre saisie et défendent notre thèse, nous remarquons l'*Industriel de la Champagne*.

Accusations ridicules.

L'*Emancipation*, journal radical de Toulouse, contient l'article suivant, dans son numéro du 29 juin:

On nous écrit de Montpellier, le 27:

M. Victor Hennequin, après un court séjour à Marseille, est venu exposer à Montpellier la Théorie sociale de Fourier: un nombreux auditoire a suivi assidument les leçons éloquentes de l'orateur, dont la modération a su conquérir la bienveillance de l'autorité, qui a mis à sa disposition la salle des concerts.

Aujourd'hui, dimanche, le banquet d'adieu. — Une soixantaine de personnes y ont pris part, parmi lesquelles se trouvaient quelques patriotes qui croyaient être en communauté d'idées avec messieurs les Phalanstériens; après quelques toasts assez insignifiants, portés à l'Harmonie sociétaire, un de nos amis a prononcé le suivant:

« Messieurs,

« Le nombre imposant des personnes qui ont suivi les leçons de M. Hennequin nous prouve que sa parole ne s'est point fait entendre vainement dans les murs de Montpellier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 6 JUILLET 1847.

REVUE DRAMATIQUE ET LITTÉRAIRE.

THÉATRE DES VARIÉTÉS: **Malheureux comme un nègre**, vaudeville en deux actes, par MM. Clairville et Siraudin. — **Le nègre Saïd.** — THÉATRE FRANÇAIS: Mlle Plessy, Mlle Rachel.

Feuilles au vent, poésies par Just Albert, 1 vol. in-8, Gosselin. — ***Le Livre des Croyances***, par F. de Wiers, 1 vol. in-12, Amyot.

Les colons fougueux amis de l'esclavage n'avaient pu jusqu'ici se procurer dans Paris, même à prix d'argent, que deux défenseurs avoués, un député qui fait des brochures qu'on n'écoute pas, et des discours qu'on s'obstine à ne pas lire, et un journaliste en disponibilité qui, dans ces derniers temps, s'est amusé à vendre des projets de loi, des titres de pair et des titres de noblesse, des privilèges de théâtre, M. Guizot en gros, M. Duchâtel en détail, le tout à injuste prix, comme l'a prouvé le *satisfecit* donné auxdits ministres par leurs 225 féaux et amis. Les amis de l'esclavage viennent de rencontrer enfin leur troisième homme, c'est M. Clairville. Le dernier ouvrage du fécond calembouriste lui donne droit à une médaille d'honneur de la société pour la perpétuation de l'esclavage.

Sa pièce s'appelle **Malheureux comme un nègre** et se joue aux Variétés. M. Clairville nous raconte comme quoi un épicier de la rue aux Ours, — un *épicemar*, comme dit Mlle Flore, — M. Giboulot, s'embarque pour la Guadeloupe dans le but de s'instruire sur les moyens de frelater les denrées coloniales. Le naïf personnage ignorait qu'il n'est ville au monde comme Paris pour exceller dans cet art national et pharmaceutique. Mais il faut lui pardonner cette bévue; il y a des gens qui s'imaginent que le vin de Champagne se fabrique en Champagne, et que le vin de Madère peut se faire ailleurs qu'à Cette.

Le premier soin du brave Parisien est de se faire présent d'un nègre. On lui en offre un, non pas un nègre de théâtre, mais un vrai naturel de l'Afrique centrale, accompagné de sa femelle et d'un de ses petits. La famille l'examine. — Belle qualité, dit l'un. — C'est un nègre fin, pense l'autre. — Oh! c'est un nègre doux, fait observer le marchand. — Dans tous les cas, ce n'est pas un nègre laid, ajoute Mme Giboulot. Pour lier connaissance avec son acquisition, l'épicier l'interpelle dans la *langue noire*, inventée pour l'usage des nègres de mélodrame; mais Atar-Gul s'indigne de ces façons dédaigneuses; nègre de qualité, il entend ne pas être confondu avec le bois d'ébène commun. Il a des talents de société tout à fait distingués, il possède une voix de basse taille qui imite à merveille le miaulement du chat, l'aboiement du king's-charles. Il chante *Robert-le-Diable* en italien et la *Norma* en français, et de temps à autre, rarement il est vrai, il parvient à se mettre d'accord avec l'orchestre. Ajoutez qu'il connaît plusieurs langues savantes, qu'il parle le chocnosophe comme un étudiant de quinzième année, et le Clairville comme une figurante des Délassements. Il n'y a que le français que les auteurs aient oublié de lui faire parler, mais ce n'est pas leur faute.

L'épicier ravi achète ce nouveau serviteur, et, pour le mettre en goût de travail, le charge de porter son ombrelle; mais Atar-Gull sait son *Code noir*, il ne travaillera qu'à ses heures, et, comme il est trop noble pour cirer ses bottes, il en charge le garçon épicier, le propre fils du patron, — un enfant de Turlurette et du bal masqué; — habile à tourmenter ses maîtres, du reste, retors comme un avoué normand, rancunier comme un ministre pris en faute, impitoyable comme un tyran bien élevé. Grâce à la négresse et au négrillon, qu'il associe à sa rancune contre les visages pâles, la maison de l'ex-épicier est bientôt bouleversée; Giboulot irrité se fait apporter une batte d'Arlequin et administre à son nègre une volée de coups pour rire; aussi le moricaud en rit-il dans le poil follet qui lui tient lieu de barbe, car il sait que des coups appliqués par le colon en personne lui vaudront une grasse et belle indemnité. Bref, la pauvre famille Giboulot fatiguée, démoralisée et dévalisée, envoie à tous les diables nègre, négresse et négrillon, et va s'embarquer pour la rue aux Ours, plaignant les libres, maudissant les esclaves, et jurant [illegible] ne signera plus de pétitions en faveur de l'émancipation de cette infâme race noire.

Ce cadre exhibitoire a le plus grand des [illegible] [illegible]. Une débutante, Mlle Azimont, est fort jolie. [illegible]

Les rôles du nègre, de la négresse et de son fils [illegible] joués par des naturels de la Guinée, garantis bon [illegible] nique des renseignements sur le nègre chargé [illegible] rôle. Nos lecteurs seront bien aises de les trouver ici.

Charles Saïd, que l'affiche des Variétés nomme à tort Saïl-Abdalla, est né dans le Darfour, près de Cobbé, dans une ville de trois à quatre mille âmes, où ses parents occupaient un rang distingué. Cette ville a été détruite depuis par Ibrahim-Pacha, ou quelque autre chef égyptien. Saïd avait six ans quand cette expédition eut lieu. Les musulmans en ces circonstances emportent tout ce qui peut être utilisé par eux, le reste ils le brûlent. Le père de Saïd mourut frappé d'une balle à ses côtés; sa mère fuyait tremblante avec ses enfants pour échapper à l'incendie, quand un pillard la rencontra, et la jeta dans la foule des prisonniers.

Quelque temps après, la caravane victorieuse reprenait le chemin de l'Egypte avec son butin. Saïd, quoique bien petit encore, a retenu quelques circonstances de ce pénible voyage.

Les captifs avaient été distribués par bandes de dix ou douze, tous attachés par une main à une longue pièce de bois qui leur battait les jambes. On chassait les femmes à coups de fouet comme un troupeau de bétail. Saïd marchait le cou engagé dans une corde attachée à la selle d'un dromadaire qui portait d'autres enfants moins robustes. Après quelques heures de marche, il tomba sur le sable, et fut quelque temps traîné par le dromadaire. Il allait être étranglé, lorsqu'une vieille amie de sa famille l'aperçut; elle le détacha et le plaça sur le dromadaire dans un panier où se trouvait déjà un frère plus jeune que lui.

Quant à sa mère, il l'avait appelée en vain pendant la route, il ne la retrouva qu'à la halte, brisée de fatigue, de faim et de désespoir. Pour toute nourriture on avait distribué aux prisonniers du blé non moulu, et elle n'avait plus de dents. Saïd mâcha pour elle ce dur aliment et l'arracha ainsi à l'agonie. Mais elle ne devait pas survivre longtemps à cette torture. Le lendemain, un de ses gardiens la trouvant assise auprès d'une cruche brisée, et lui attribuant ce dégât, la frappa d'un coup de fouet par le visage; l'œil en jaillit de son orbite et quelques moments après elle expirait appelant en vain son fils qui la voyait de loin, mais que l'on empêchait d'aller auprès d'elle la consoler par une dernière caresse. Devenu tout à coup orphelin, il vit quelques jours après son jeune frère expirer à ses côtés. L'enfant n'avait pu résister à toutes ces fatigues, ni se nourrir de ces grossiers aliments. Ainsi, de toute sa famille Saïd n'est bientôt auprès de lui qu'un corps inanimé dont la tête cahotait à chaque mouvement et dont l'osier enlevait à chaque instant quelques lambeaux ensanglantés.

Au Caire, Saïd fut recueilli par un parent éloigné de sa famille, qui le racheta et l'éleva pendant huit années. Ce parent avait pour ami un négociant italien qui s'offrit à faire instruire le jeune nègre. Le parent accepta, et Saïd allait entrer dans un collège de Florence

pourquoi nous voudrions que les réformateurs se ralliassent à un principe politique ; voilà pourquoi nous, vos aînés, nous ne cesserons de crier à chacun de vous : Pour réaliser l'œuvre, aide-toi, Dieu t'aidera ! »

Un silence morne a accueilli ces paroles ; deux ou trois bravos se sont fait entendre, et, au milieu des regards étonnés, M. Hennequin s'est levé pour affaiblir par sa réponse et dissimuler, s'il était possible, la portée des idées qui venaient d'être émises. Mais l'effet était produit ; la séance a été brusquement interrompue.

La tolérance de l'autorité et les protestations de MM. les Phalanstériens nous ont éclairés sur le but de la mission de leur apôtre. Ce sont des endormeurs politiques ! Avis aux patriotes.

Ainsi, pendant que nous étions, de la part du pouvoir, en butte à des rigueurs inexplicables, à des saisies fondées sur des prétextes insoutenables, sur des motifs dont le moindre examen fait évanouir la culpabilité, et qui n'attestent que le parti pris d'une petite persécution, nous étions accusés, à Montpellier et à Toulouse, d'être des endormeurs politiques, des agents déguisés de l'autorité et dénoncés comme tels à l'animadversion des patriotes !

Qu'est-ce que cela prouve ? Cela prouve que la ligne dans laquelle nous nous tenons, dans laquelle nous nous sommes toujours tenus, est la ligne droite de la raison, de la vérité et des principes. Nous nous y maintiendrons, dans cette ligne, avec la modération ferme, énergique, qui distingue les hommes qui ont des idées larges et déterminées, qui savent ce qu'ils veulent, qui savent où ils vont et qui vont à leur but tout droit, sans donner dans aucun excès, dans aucun écart. Les tracasseries du pouvoir, pas plus que les calomnies de ses adversaires, ne nous feront dévier de notre route. Nous continuerons à proclamer la vérité et à la dire à tout le monde, sans faiblesse comme sans colère.

Un radical de Montpellier a cru pouvoir prendre un banquet phalanstérien pour occasion d'une démonstration politique. Le silence des convives et la réponse d'Hennequin lui ont prouvé qu'il s'était trompé de temps et de lieu. Les Phalanstériens peuvent repousser tout aussi énergiquement que les radicaux de Montpellier ou de Toulouse, les abus du pouvoir actuel; ils peuvent désirer et invoquer tout aussi vivement la réforme de ces abus. Par les fautes du pouvoir, par sa dégradation politique et morale, par son abandon coupable des grands principes de liberté et de justice pour lesquels nos pères ont versé leur sang, et que la bourgeoisie triomphante devait inaugurer à la base de l'ordre moderne, par la corruption profonde du monde officiel enfin, la *Démocratie*, sans avoir à se reprocher un seul acte d'opposition *systématique*, se voit malheureusement condamnée à faire chaque jour de l'opposition énergique à la conduite du gouvernement. Il paraît même, aux trois ridicules saisies consécutives dont la *Démocratie* vient d'être l'objet, que l'opposition de cette feuille honnête et fermement impartiale, pourrait être, plus désagréable au Pouvoir que certaines attaques plus passionnées.

Mais ce peu d'estime que, dans notre âme et conscience, nous sommes obligés de témoigner chaque jour envers le gouvernement et ses actes, ne nous fera jamais donner à une Exposition *phalanstérienne* et à un banquet *phalanstérien* une teinte quelconque d'opposition et de politique.

Quand nous faisons une Exposition de notre Doctrine, quand nous annonçons au monde la bonne nouvelle, quand nous développons les voies et moyens d'une pacifique et glorieuse transformation sociale, quand nous déroulons la science de l'Harmonie, de la fusion des classes, de l'association des individus et des races, [...] comme des endormeurs et des agents déguisés du Pouvoir.

La Constitution prussienne

A-T-ELLE ÉTÉ UN ACTE DE LIBÉRALISME OU UN COUP D'ÉTAT?

Avant le 3 février, il n'y avait qu'une loi en Prusse qui ne portât pas le caractère de l'arbitraire, et qui fût destiné à fonder un jour l'édifice de la constitution *sur les bases d'un libre contrat* entre le gouvernement et les représentants des gouvernés. Cette loi dont nous avons déjà parlé dans un article précédent, est celle du 13 janvier 1820. Elle mettait la couronne dans l'impossibilité de faire un emprunt quelconque, soit pour l'utilité, soit pour la conservation de la monarchie, sans l'assentiment des Etats généraux.

Le feu roi avait établi expressément que cette loi servirait de garantie aux créanciers de l'Etat, et que ni lui ni ses successeurs n'auraient le droit d'y faire la moindre infraction.

Les ordonnances du 3 février sont au contraire destinées à constater que désormais l'assentiment de la Diète ne sera plus nécessaire que pour les emprunts contractés en temps de paix et de tranquillité. En cas de guerre *imminente* ou réelle, le gouvernement sera libre de prendre toutes les mesures financières qu'il jugera convenables, sous la seule condition de *faire part* de ses opérations à une commission de huit membres, nommée par la Diète pour tout le temps qui s'écoulerait d'une session à l'autre, intervalle qui peut s'étendre au gré du gouvernement.

En outre, les dettes qui ne seront garanties que par une partie du domaine public seront mises entièrement à la discrétion de la couronne.

Il est impossible de ne pas s'apercevoir qu'il n'y a pas d'emprunt auquel, avec un peu d'adresse, on ne puisse appliquer l'une ou l'autre de ces conditions.

Ce coup d'Etat une fois consommé, il n'y aurait plus que deux chances de progrès pour le pays : ou bien un changement subit et complet dans les maximes du gouvernement, ou bien la détresse et la misère des masses pauvres au plus haut degré.

Mais ce n'est pas tout.

La loi de 1820 obligeait l'administration des finances de rendre à l'avenir des *comptes annuels* à la Diète. Or, cette obligation devient illusoire tant que la périodicité annuelle de l'assemblée nationale ne sera pas elle-même fixée et assurée.

Au lieu de se contenter des formes gênantes qui contrariaient déjà fort l'activité des Etats provinciaux, la nouvelle constitution crée une espèce de Chambre haute, la *Curie des Seigneurs* qui se compose : 1° des princes de la maison royale ; 2° des seigneurs médiatisés; 3° d'un nombre indéfini de nobles dont la nomination dépend uniquement du roi.

Aucune pétition ne pourra parvenir à la couronne à moins d'avoir obtenu les deux tiers des votes dans les *deux* Chambres *séparées*. Les questions d'emprunts et d'impôts, au contraire, seront résolues par la simple majorité de la Diète réunie.

La Prusse envoie donc à Berlin des députés auxquels on a eu raison de dire qu'ils n'étaient pas les représentants de la nation. Elle a une Diète à laquelle on n'a pas même laissé le droit de pétition, droit dont le simple citoyen jouit en pleine liberté.

Ce grand spectacle de l'ouverture de la Diète donné au pays n'a donc servi qu'à écarter par la ruse, la seule entrave mise à l'exercice du pouvoir absolu dans la monarchie prussienne. Cet appareil magnifique aura en même temps satisfait à peu de frais [...]

Les ordonnances royales, fidèles en un point *à la lettre* de la législation antérieure, changèrent les Etats provinciaux en Etats généraux. Mais, comme personne n'avait songé à cette éventualité lors des dernières élections, il s'en était suivi que le parti libéral, dégoûté du peu de succès obtenu par les Etats provinciaux, était resté inactif dans beaucoup d'arrondissements. Dans la ville de Naumbourg, entre autres, on avait été jusqu'à rejeter nettement l'élection comme inutile.

Il est vrai de dire qu'en Prusse la loi électorale n'est guères constituée de façon à rendre facile l'élection d'hommes intelligents.

Les députés doivent être propriétaires depuis dix ans, ceux des villes sont tenus d'exercer un métier industriel. (*Ein burgerliches gewerbe.*) Les représentants des grandes terres (*Die ritterschaft*) égalent en nombre ceux des deux autres ordres. Les corporations savantes, les Académies, les Universités ne sont pas représentées. De plus, il est nécessaire que le député ait son domicile dans l'arrondissement qu'il va représenter.

Chacun reconnaîtra sans peine qu'une assemblée élue d'une manière aussi défectueuse, et composée de tels éléments, ne pouvait ni manifester son activité en prenant des mesures hardies, ni rompre entièrement en face, dès la première session, avec le pouvoir qui lui avait donné l'existence.

Il faut se rappeler aussi que les députés étaient arrivés à Berlin, sans se connaître les uns les autres, sans expérience parlementaire, ne sachant à qui se confier, aucun d'eux, grâce à la censure, n'ayant pu se former une idée nette et précise sur l'opinion publique dans les provinces qu'il n'avait pas lui-même visitées. Si, à tant d'éléments d'insuccès, on ajoute l'influence exercée par la presse étrangère qui, sans connaître la situation véritable du pays, ni la portée exacte des ordonnances, se répandit étourdiment en louanges du roi et de la liberté nouvelle, on verra que la tâche des membres libéraux de la Diète était assez difficile.

Maintenant que cette tâche de la Diète est finie, nous dirons, comme l'*Indépendance belge*, que celle de l'opinion publique commence. Car il est très vrai que, préoccupée de détails pendant les débats, et jugeant les hommes et les choses d'après des renseignements souvent inexacts ou sous l'impression des passions du moment, cette opinion n'a pas toujours été et ne pouvait guère être impartiale. Il est très vrai surtout qu'elle ne pouvait pas s'élever à ce point de vue supérieur où toute considération secondaire, où toute tendance exclusive disparaissent pour céder la place au jugement calme, sérieux, digne enfin de l'importance et de la gravité de l'objet sur lequel il doit se porter. Les travaux de la Diète qui vient d'être close et leur influence sur les affaires intérieures et extérieures de la Prusse attendent d'être appréciés et peuvent l'être aujourd'hui de cette manière. Il faut que l'Allemagne et l'Europe sachent au juste ce que cet événement a produit et ce qu'il produira encore.

La Chambre des députés a adopté aujourd'hui plusieurs chapitres du budget du ministère de la guerre, après quelques conversations sans intérêt.

Celle des pairs, après avoir entendu quelques rapports de pétition, a adopté au scrutin quatre lois, l'une sur l'emprunt grec, l'autre sur les irrigations, la troisième sur un crédit de 155,000 fr. pour dépenses de la station navale de la côte occidentale d'Afrique, et la quatrième et dernière sur le règlement définitif du budget de 1844.

---

pour y recevoir une éducation choisie, quand le hasard lui fit rencontrer le prince Galitzin. Le seigneur russe, frappé de sa bonne tournure, de ses manières aimables et de sa grande beauté, fit des promesses magnifiques au négociant ; il s'engageait à compléter l'éducation de Saïd et l'entourer de soins paternels. Le protecteur consentit, et Saïd se rendit à Paris avec le prince.

Le premier soin du maître fut de faire baptiser le jeune nègre ; il voulut même lui servir de parrain ; la princesse Galitzin fut sa marraine ; mais là se borna l'exécution des brillantes promesses faites au négociant florentin. Saïd fut relégué parmi les domestiques et ne reçut d'autre éducation que celle qui leur était destinée. On n'en avait voulu faire qu'un objet de parade, en l'offrant en spectacle dans un salon pour sa beauté et son chant. Saïd se lassa bien vite de ces humiliations auxquelles il n'était pas habitué, et, quand le prince songea à retourner en Russie, le nègre profita de l'occasion pour reconquérir sa liberté.

Mais la liberté dans Paris est un bien souvent funeste pour celui qui n'a rien ; Saïd l'éprouva plus d'une fois, et la misère s'assit souvent à son chevet. Des amis se rencontrèrent qui le recueillirent; on lui fit apprendre la musique, et, sans sa couleur, il aurait aujourd'hui sa place à l'Opéra. Forcé de renoncer à la carrière musicale, il se remit au travail manuel ; puis des peintres le remarquèrent et c'est dans un atelier où il posait comme modèle que M. Nestor Roqueplan l'a rencontré et a songé à lui donner un rôle dans sa cavillade.

Espérons qu'on lui confiera de meilleurs rôles, et dans lesquels il lui sera permis de se faire remarquer d'un public par les nobles qualités du cœur et de l'esprit qui le distinguent entre ses congénères.

On sait que le sceptre des Variétés vient de passer aux mains de M. Morin, ancien professeur au conservatoire, M. Nestor Roqueplan étant allé régir l'Opéra de compte à demi avec M. Duponchel.

Le Théâtre Français est entré en négociation avec Mlle Plessy, il offre, dit-on, à la jolie fugitive, une remise entière des 100 000 francs de dommages-intérêts qu'elle lui doit, à la condition, par elle, de réintégrer le domicile sociétaire. Quant à Mlle Rachel, elle se promène en Allemagne et en Belgique, en attendant une excursion en Angleterre ; mais elle refuse toujours de faire une réponse définitive aux offres éplorées de la Comédie-Française. La Comédie l'a gâtée, en cédant à toutes ses exigences. Le Théâtre-Français peut se passer d'elle, mais elle ne se passera pas du Théâtre-Français. Que le théâtre lui tienne rigueur deux années seulement, la fière Hermione sera bien obligée de venir frapper à sa porte, et pendant ce temps le théâtre, contraint de chercher des succès ailleurs que dans le vieux répertoire, entrera forcément dans le mouvement de l'époque, et parviendra, s'il est bien administré, à attirer la foule tous les jours, et non plus seulement quand l'affiche porte le nom de la grande tragédienne.

Trois théâtres sont fermés en ce moment : l'Odéon, pour cause de vacances ; l'Opéra et l'Ambigu, pour causes de réparations et embellissements. Les autres scènes ont, cette semaine, vécu sur leur répertoire. Nous profiterons de ce répit pour entretenir nos lecteurs de deux volumes de poésies, qui, depuis longtemps, attendent une mention toujours retardée.

Le plus important et de beaucoup le meilleur s'intitule : ***Feuilles au vent***, il est signé Just Albert, — un nom qui n'est pas un nom, si nous en croyons la préface, — et il nous arrive tout droit de Bordeaux, bien qu'il soit édité à Paris. Cette provenance se décèle à certain parfum caractéristique : le mot ***reflets***, rimant avec ***blés***, — un *é* ouvert pour *é* aigu ; — un accent sur l'*e* muet de *ce*, dans ce vers :

> Un beau visage, et, *cé* qui vaut mieux, un bon cœur.

Cette prononciation, tache bien légère et fort rare du reste, est à peu près le seul détail qui, dans les ***Feuilles au vent***, décèle le poète méridional. Les vers de M. Just Albert n'a pas cette vivacité, cette verve échevelée, cet éclat am[...]ieux de la parole qui caractérise les habitants du Midi. On dirait plutôt un poète du Nord ou de l'Allemagne, rêveur, sentimental, un peu triste et ami des champs. M. Just Albert ne chante pas de parti pris et par choix comme M. Gout-Desmaitres, son compatriote, il chante parce qu'il est ému, parce qu'il rêve, parce qu'il pleure. Il peint souvent la joie, le soleil, les fêtes, les paysages éclatants, et pourtant dans ses pages un voile semble couvrir les objets ; il s'efforce de sourire et d'être heureux ; mais sa gaieté est celle du chant populaire, elle est dans le mode mineur. Dans son plus beau ciel il flotte un nuage pluvieux qui décompose au passage les rayons du soleil et en intercepte les teintes trop vives. Quand il prie ou loue, son vers ressemble au soir mélancolique d'une belle journée ; quand il maudit, à une nuit pluvieuse, orageuse quelquefois, mais de ces orages sourds qui attristent et font rêver aux joies passées sans retour.

Ce caractère mélancolique des poésies de M. Just Albert se retrouve également dans quelques pages de Lamartine et de Sainte-Beuve ; mais il tient surtout chez le poète bordelais à certain arrangement de mots, lent, uniforme, légèrement monotone et cadencé comme une vieille ballade ; il y a un peu de faiblesse chez lui, mais il y a une grâce charmante ; l'âme n'est pas saisie d'admiration à la lecture de son livre ; mais elle est pénétrée ; l'œil n'est pas ébloui, mais il se repose avec amour sur ces nuances doucement indiquées et harmonieusement fondues.

Quelques citations feront mieux comprendre le caractère de cette poésie.

Nous choisissons d'abord une idylle *à un jeune vacher*. L'inspiration est toute grecque ; mais le chaud soleil de l'Hellade y est remplacé par le ciel nuageux des bords du golfe de Gascogne. L'auteur parle à l'enfant de sa vache.

> Le soir, quand le sentier bleuâtre, où tout s'endort
> Fier de ses vers luisants, ferme ses boutons d'or,
> Vous reprenez gaîment le chemin de l'étable.
> Ton pied léger, son pied qui fait crier le sable
> Se suivent ; sa clochette et l'oiseau du buisson
> Accompagnent tous deux ta naïve chanson.
> Tu souris en songeant qu'à deux genoux, sous elle,
> Tu videras bientôt sa pesante mamelle,
> Et que bientôt tes doigts, agiles, vigoureux,
> Feront jaillir les flots de son lait savoureux.
> Mais ce soir, pauvre enfant, cette mamelle est vide !
> Car, pendant ton sommeil, une couleuvre avide,
> Dont le soleil faisait chatoyer dans le pré
> La belle robe bleue et le cou diapré,
> Guettant, suivant ta vache, hélas, comme une proie,
> A sucé tout son lait, ta richesse et ta joie !
> Ne chante plus ; ce soir, tu presseras en vain
> La mamelle si ferme et si douce à ta main ;
> Pas de lait sous tes doigts brisant sa blanche écume
> Contre les bords fêlés du grand vase qui fume...
> — Ta génisse tournant son œil grave et charmé
> Vers la crèche où l'attend le regain embaumé.

Le volume s'ouvre par les vers suivants, pleins de fraîcheur et de grâce, adressés à une jeune fille :

> A travers le brouillard qu'un vent léger déchire,
> Les pleurs du matin brillent comme un sourire ;
> L'engoulevent peureux rentre dans son vieux tronc ;
> Le flot scintille au jour comme l'acier d'un glaive ;
> Tout rit : — chaque brin d'herbe abattu se relève
> Avec un diamant au front,

pour lui, est allé au devant de l'attaque. Après une marche de nuit, avec l'aide des gens de la contrée, insurgés à sa voix, il a enlevé le camp du caïd El-Hamar, à la pointe du jour et presque sans coup férir. Cette action a dû avoir lieu vers le 5 de ce mois. Les gens qui viennent du Rif la confirment.

Le caïd a eu la tête tranchée ; armes, chevaux, tentes, tout est resté au pouvoir d'Abd-el-Kader. Les soldats marocains auraient été pillés ou tués par les tribus kabyles qu'ils avaient à traverser dans leur fuite. Le camp marocain était d'environ 2,000 hommes.

Tout est donc rompu entre Abd-el-Kader et l'empereur.

Des troupes du makzen se réunissaient à Taza pour aller venger le caïd El-Hamar. (On sait qu'il n'y existe que de la cavalerie.) D'après cela, lorsqu'il s'agit d'entrer dans un pays d'un aussi difficile accès que le Rif, on ne peut guère admettre que la lutte soit promptement décisive.

Il est à croire que ces faits ne seront pas sur notre frontière l'occasion prochaine d'hostilités. Abd-el Kader a assez à faire pour sortir de la situation extrême où il vient de se placer aux yeux des Musulmans, par son insurrection vis-à-vis du trône du scherif.

La province est tranquille.

— Le *Moniteur algérien* du 30 juin donne les dernières nouvelles de l'expédition dirigée contre les tribus des environs de Collo, par le général Bedeau.

Après avoir été accueillie sans résistance pendant les premiers jours de sa course, elle fut attaquée le 20 mai par une troupe de 250 hommes environ, qui, profitant des abris du terrain, s'approchèrent très près des grand'gardes du 19e léger. — Les assaillants tombèrent dans les embuscades qu'on avait eu, grâce à des informations reçues la veille, le temps de placer, et la mêlée s'engagea à la baïonnette.

Les grand'gardes du 31e engagèrent une vive fusillade. Deux officiers du 19e léger, MM. Pestiaux, lieutenant, et de Drée, sous-lieutenant, furent tués en repoussant bravement cette attaque à la tête de leurs soldats ; le lieutenant Ducoin, du même régiment, et 12 sous-officiers et soldats furent blessés. Le lieutenant Puech, du 31e, et 10 hommes, dont 3 tués, furent également atteints par le feu de l'ennemi.

L'affaire fut d'ailleurs promptement terminée par la vigueur des retours offensifs par lesquels elle fut accueillie. Les Kabyles laissèrent sur la place une vingtaine de morts, et s'enfuirent précipitamment en traînant à leur suite bon nombre de blessés.

Une nouvelle attaque eut lieu dans la nuit du 21 et fut repoussée, sans perte pour nous, plus sévèrement encore que la première.

Enfin, le 22 au matin quelques groupes suivant l'arrière-garde, M. le colonel de Barral qui la commandait, partit à l'improviste de la grand halte, cerna, dans les ravins, les assaillants qui y faisaient leur halte en même temps que la colonne, et auxquels cette surprise couta 27 morts, laissés au pouvoir des compagnies du 31e et du 38e.

Cette vigoureuse attaque a mis fin à la guerre.

La division est arrivée sous Collo le 26 et y séjournera probablement quelques jours avant de reprendre la route de Constantine.

La Zekkat (impôt du printemps sur les bestiaux) est payée partout dans la province d'Alger.

Un troupeau considérable, parti du Djebel-Boukaïl, à plus de 100 lieues d'Alger et envoyé par les Ouled-Aïssa (fraction des Ouled-Naïls), en paiement de la contribution imposée à cette tribu par M. le général Marcy, est arrivé à Médéah, sous la simple escorte de six cavaliers.

La population indigène s'occupe paisiblement de la moisson. Le blé a été arrêté dans sa croissance et produira peu.

Les sauterelles ont aussi commencé à se montrer près de Boghar.

— L'*Akbar* annonce qu'il se proposait de donner le compte rendu d'une réunion de colons, pour nommer des délégués, mais que la censure a supprimé cet article. En vérité, il est difficile de comprendre qu'il puisse y avoir plus de mal dans le récit que dans le fait lui-même, connu et toléré par la police.

Les colons n'ont qu'à faire insérer ce même récit dans un journal de Marseille et de Paris, et il circulera librement dans toute l'Algé-

même du Bou Merzouy. L'Etat fera enceintes, clochers, maisons, communes, etc., etc. Ces Messieurs n'ont qu'à se présenter pour être bien reçus, il suffit de venir de Paris et de demander beaucoup ; il n'en est pas de même pour les gens du pays, habitués au climat et qui, avec des ressources moindres, demandent 100 ou 200 hectares. Depuis longtemps on fait passer les grands seigneurs avant eux, et si par hasard se trouvent sur le terrain demandé quelques arbres, on ne manque pas de prétendre que les Arabes doivent y avoir des droits, on fait une enquête, etc., et souvent la demande est rejetée. Il est vrai, comme le dit M. de Tocqueville dans son rapport, que souvent les indigènes sont plus favorisés que les Français. Quant au plan de colonisation du général Bedeau, dont nous voyons un commencement d'exécution par la concession de Bou Merzouy, c'est toujours du système civilisé : des gens mourant de faim ou de gros capitalistes ne faisant rien et levant un impôt sur tout le monde. Le général est sans doute animé de bonnes intentions, mais il est bien dommage que, dans son plan de colonisation qu'il tenait à rendre différent de ceux d'Alger et d'Oran, il n'ait pas eu l'idée d'essayer l'association. La société agricole de Bone va commencer ses opérations. Le général Randon a, dit-on, favorisé ces messieurs ; il doit venir ici commander, à ce que l'on pense ; c'est à lui alors à modifier les idées du général Bedeau et à commencer l'œuvre glorieuse de la colonisation par l'association. Puisse-t-il nous entendre !

L'*Union provinciale* de Clermont, un des journaux légitimistes les plus considérables de province, vient de s'éteindre au milieu des complications de ses derniers procès, et sous les coups de la jurisprudence Bourdeau. La *Gazette d'Auvergne et de Bourbonnais* se fonde pour lui succéder. Ce nouvel exemple des abus de la jurisprudence Bourdeau confirme tout ce qui a été écrit sur la nécessité de modifier une loi que le talent et la haute position de M. le procureur général Dupin n'ont pu faire interpréter dans un sens loyalement progressif.

Nous remarquons avec plaisir dans le programme du nouveau journal la question de l'organisation du travail.

Par suite de difficultés purement matérielles, le banquet de la réforme électorale et parlementaire qui devait avoir lieu au Château-Rouge le mercredi 7 juillet est remis définitivement *au vendredi prochain 9 juillet*, 6 heures du soir.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le duc de Montpensier donne ce soir, dans le bois de Vincennes, une fête brillante. Le parc des Minimes est disposé avec un goût qui fait honneur à l'ordonnateur de la fête. L'allée conduisant à la salle du bal est couverte dans toute sa longueur d'une véritable nappe de lumière, et tous les arbres de l'avenue sont décorés de trophées militaires pour lesquels toutes les armes anciennes et modernes de l'arsenal de Vincennes ont été mises à contribution. On remarque surtout un trophée formé de toutes les pièces des armes nouvelles dont la portée merveilleuse va changer bientôt les conditions de la guerre, et donner, nous l'espérons bien, à la défense une supériorité tellement marquée sur l'attaque, que désormais les guerres d'invasion seront impossibles.

En contemplant ces armes et en réfléchissant à leur puissance, nous pensions avec joie que, dès que la Suisse aura deux cent mille fusils de ce modèle, elle pourra abriter la liberté dans ses montagnes, et défier toutes les armées de l'Autriche, comme celles qui seraient tentées de se liguer avec elles contre son indépendance.

Le prince a fait avec une grâce charmante les honneurs de cette soirée magnifique.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* : « M. le lieutenant-général Bedeau, commandant supérieur de la province de Constantine, est nommé gouverneur général par *interim*, de l'Algérie.

» M. le lieutenant-général de Bar, commandant la division d'Alger, est nommé, par décision royale du 29 juin, au commandement de la

compagnies d'infanterie pour mettre à la raison les paysans qui refusent d'acquitter leurs corvées. »

— Des lettres de Canton, du 14 avril, annoncent que le consul Mac-Gregor a été assailli à coups de pierres par le peuple souverain. On peut juger par ce fait de la disposition du peuple depuis la visite de sir John Davis. Le même jour on a jeté une tuile au capitaine Grave, pendant qu'il faisait une ronde d'inspection.

Le peuple de Canton a fait afficher une proclamation contre l'affaire qui a dernièrement eu lieu avec les troupes anglaises.

— Le tableau des prix des grains, publié par le ministère du commerce pour le 30 juin dernier, donne les résultats suivants, que nous plaçons en regard des prix du mois précédent :

		31 mai.		30 juin.	
1re classe.		34 fr.	77 c.	33 fr.	99 c.
2e —	1re section.	34	2	32	95
	2e —	38	42	33	20
3e —	1re section.	46	85	33	92
	2e —	42	15	38	35
	3e —	40	85	36	58
4e —	1re section.	42	18	38	41
	2e —	38	67	35	25

Si l'on fait la moyenne générale de ces prix, on trouve, pour les mercuriales de mai, 39 fr. 74 c., et pour celles de juin, 35 fr. 39 c. La baisse, de l'une à l'autre époque, a donc été d'environ 12 pour cent. On remarquera qu'elle a été beaucoup plus considérable dans la troisième classe, celle qui embrasse les départements de l'Ouest et de l'Est, et où la cherté s'est le plus vivement fait sentir.

ARMEMENT DES FORTIFICATIONS DE PARIS. — On lit dans le *National* :

« On n'arme pas seulement les forts de Châtillon, de Vanves et d'Issy ; mais il paraît qu'en dépit des prescriptions de la loi et du vote des chambres, le ministère prétend procéder imperturbablement à l'armement de tous les forts qui entourent Paris. Depuis un mois, la route de La Fère à Paris est sillonnée par des convois de chariots chargés de canons, d'affûts, etc., que l'on décharge en grande partie dans le fort de Saint-Denis. Aujourd'hui, la destination des convois qui vont suivre les premiers paraît-être le fort d'Aubervilliers-les-Vertus. Du reste, si l'arrivée autour de Paris est cachée mystérieusement, les chariots ne circulent pas moins de jour comme de nuit sur la route. »

LES MONTÉMOLINISTES. — Une correspondance de Burgos, en date du 21 juin, contient les détails suivants sur la levée de boucliers des montémolinistes :

Ce soir, nous avons appris officiellement que le curé d'Atapuerca avait suivi les factieux qui se dirigeaient vers les montagnes d'Oca. Les montémolinistes sont aussi entrés dans le bourg de Tanabuyes. Le curé, qui est bien connu par les atrocités qu'il a commises dans les dernières guerres, est à leur tête. Ils parcourent sans obstacle les bourgs des environs de Salas de Los Infantes.

Ce matin, le juge de première instance s'est rendu avec un greffier et des alguazils à Quintanes Pella, pour commencer une instruction sur les évènements d'hier. Le capitaine général est parti aussi avec toutes les forces disponibles ; mais nous ne savons pas ce qu'a fait la colonne qui s'est mise hier à la poursuite des factieux. Ceux-ci sont entrés dans le bourg de Belorado au nombre de trente-cinq ou quarante, amenant vingt-quatre chevaux démontés. Au bout de quelques heures ils sont partis, après avoir pris toutes les armes et tous les chevaux qu'ils ont pu trouver. On dit qu'ils sont aussi entrés dans Villapania et Montes de Oca, et qu'ils ont eu une rencontre avec quelques gardes bourgeoises.

LA FIÈVRE-FAMINE A MANCHESTER. — Un mal contagieux, que les Anglais ont nommé *Famine-Fever*, et qui résulte des privations et de la misère supportées par les classes ouvrières des villes industrielles, répand d'affreux ravages à Manchester. De nombreuses victimes meurent chaque jour sous le coup du fléau, le Gouvernement anglais a beau faire exercer par les officiers de la police sanitaire l'a

---

Pourtant tu dors encor dans ta douce retraite ;
Je n'ai pas vu s'ouvrir ta fenêtre discrète,
Et tes rideaux s'enfler comme une voile au vent.
Tu dors lorsque tes fleurs sont toutes éveillées,
Quand les oiseaux s'en vont sur les branches mouillées
Saluer le soleil levant.

Peut-être qu'un doux rêve, à la voix caressante,
A posé sur ton front son aile frémissante ;
Peut-être qu'il te berce avec des mots d'espoir,
Et que, ravi lui-même, à l'ombre de ta couche
Il a mis, en fermant sous un baiser ta bouche,
Son doigt léger sur ton œil noir.

Oh ! si tu dors ainsi — chaste, heureuse, charmée,
Que ta fenêtre, enfant, reste toujours fermée !
Laisse les fleurs s'ouvrir et les oiseaux chanter ;
Ne t'inquiète pas du nuage qui passe,
De l'aile qui s'épuise à voler dans l'espace,
Du flot grondant qu'on voit monter.

Laisse-nous nos labeurs et nos sillons stériles ;
Tout ce que nous versons de larmes inutiles
Dans le gouffre à nos pieds toujours sombre et béant :
Que ton rêve enchanteur, pauvre ange, se prolonge,
Et que l'horizon pur, où ton regard se plonge,
Soit sans fond comme l'Océan.

Voici un tableau plus vif et plus gai, un vrai chant matinal d'alouette légèrement attristée. L'auteur s'adresse à sa jeune muse ;

...Maintenant que dans la plaine
Tous les prés sont rajeunis,
Allons nous asseoir ensemble
A l'ombre de ce vieux tremble
Qui penche son front sur l'eau ;
Allons écouter la brise,
Et la cloche de l'église
Blanche aux flancs verts du coteau !

Le soleil qui se rallume,
Tout rayonnant de clartés,
A déchiré de la brume
Les longs voiles argentés.
La feuille où le rayon glisse,
Dans l'herbe l'humble calice
Du bouton d'or radieux,
Tout envoie, ô jeune abeille !
Une note à ton oreille,
Une étincelle à tes yeux !...

Vois comme l'arbre balance
Ses vastes rameaux épars ;
Vois le soleil qui s'élance
Pour éblouir tes regards !
Là bas, c'est le large fleuve
Où la brebis qui s'abreuve
Laisse un brin de laine à l'eau ;
Blanche toison qu'une pie
Songeant à son nid, épie,
Perchée au bout d'un ormeau.

M. Just Albert a l'âme trop sensible pour n'avoir pas des inspirations socialistes. Il souffre profondément de la misère des masses ; il a des larmes pour tous ceux qui pleurent, des cris d'émancipation pour ceux qui sont enchaînés, une réhabilitation toute prête pour ceux que la force des circonstances a jetés hors de la voie des pénibles devoirs que nous impose une société mal organisée.

Nous indiquerons, entre autres, à ce propos, de charmantes stances sur une jeune détenue, pauvre fille, qu'un désir de coquetterie, la vue d'un anneau d'or avait tentée, et qui gémissait repentante dans sa prison. La pièce commence ainsi :

Sur une de ses mains elle était appuyée.
Elle rêvait, peut-être ; une larme oubliée
Brillait, comme une perle, au bout de ses cils bruns.
Son âme de douleurs était alors si pleine
Que, pour qu'elle semblât une autre Madeleine,
Il ne lui manquait plus qu'un vase de parfums, etc.

Nous pourrions également citer *Une Nuit d'hiver*, où l'auteur nous représente une mère sans pain, sans ressource, attendant toute grelottante son fils qu'elle a envoyé mendier et que l'on a conduit en prison : mais l'espace nous condamne à nous restreindre. Nous préférons reproduire pour dernier échantillon ces vers adressés à une dame qui avait refusé son aide à une pauvre pécheresse qui l'implorait, en ajoutant à son refus des mots de mépris pour la jeune fille : Vous ne deviez pas, dit-il,

La condamner tout haut en l'excusant tout bas ;

car

Vous aussi vous vous êtes vendue.
Pourtant, on ne vous vit jamais sombre, éperdue,
Lutter avec la faim, spectre aux bras décharnés,
Qui frappe chaque jour aux seuils abandonnés.
Vous ne connaissez pas l'épine qui déchire,
Et vos pleurs n'ont jamais mouillé votre sourire.
L'hiver, si rude ailleurs, n'entre jamais chez vous ;
On vous fait, en janvier, l'air si tiède et si doux,
Que vos camélias près de votre lit s'ouvrent
Et que vos bras si blancs sans crainte se découvrent.

Cette enfant se vendit parce qu'elle avait faim,
Et lorsqu'elle n'eut plus un seul morceau de pain ;
Parce qu'on repoussa sa main toujours tendue.
Vous, sans faim, sans amour, vous vous êtes vendue ;
Vous avez recherché la fumée et le bruit,
Et vous avez trempé chaque jour, chaque nuit,
Sans honte et sans remords, sans rougeur sur la joue,
Votre âme dans le vice et vos pieds dans la boue.
Oh ! j'aime mieux la part de cette pauvre enfant ;
Car votre or vous accuse ; et sa faim la défend !

Nous réservons pour dimanche la citation d'un magnifique morceau du poète socialiste sur un grand génie méconnu.

Nous serons plus bref sur le *Livre des Croyances*. M. de Wiers en est déjà à son second recueil ; sa poésie est faible, cependant son volume contient un assez grand nombre de tableaux frais et doux, de pièces gracieuses et élégantes. M. de Wiers eût dû peut-être s'en tenir à l'élégie, car il lui manque la grandeur et l'émotion forte et profonde sans lesquelles la poésie religieuse risque de tourner à la déclamation.

J. FLEURY.

« Tout le monde t'accablera de coups, de mauvais traitements et de
» malédictions; il n'est pas jusqu'à cet ingrat Thiers, vrai cerveau
» brûlé, qui ne te donnera le coup de grâce avec sa langue de vipère. »

Les Français de Montevideo ont célébré le 7 avril le quatrième anniversaire de la formation de leur légion. Les Basques forment depuis deux ans une légion à part sous les ordres d'un de leurs compatriotes, le colonel Brie.

Le brave et digne colonel Thiébaut a adressé à la légion une allocution chaleureuse que nous regrettons de ne pouvoir reproduire.

Montevideo est toujours dans un état déplorable, les vivres y sont excessivement chers. La campagne est en grande partie sous la domination d'Oribe. L'intervention est toujours l'arme au bras, et consomme inutilement des millions que nous serons obligés de payer, en achetant ainsi la honte d'avoir été bernés par Rosas.

NÉCROLOGIE. — M. Pariset, membre de l'Académie des sciences et secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, est décédé samedi 3 juillet dans un âge avancé. On perd dans M. Pariset la plume médicale la plus élégante de notre époque. Ses *Eloges académiques*, dont il a été publié deux volumes, étaient goûtés des gens du monde comme des savants et des médecins. Le convoi aura lieu mercredi 7, à une heure.

Voici encore une autre perte dans la profession médicale. M. Casimir Broussais, médecin en chef de l'hôpital militaire du Gros Caillou, ex-professeur au Val-de-Grâce, agrégé libre de la Faculté de Paris, a succombé hier, lundi, à une douloureuse maladie organique. Médecin distingué lui-même, il était fils du célèbre auteur des ***Phlegmasies chroniques***, et âgé de 45 ans seulement. Les obsèques auront lieu mercredi, 7 juillet, à 10 heures. On se réunira à la maison mortuaire, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 18.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 5 juillet.*

La séance est ouverte à une heure et demie.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, on procède à la reprise du scrutin sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à contracter un emprunt de 25 millions de francs.

Le scrutin, qui se complète fort lentement, donne pour résultat l'adoption définitive du projet par 197 boules de l'urne blanche, contre 106 boules de l'urne noire.

Les noms des membres qui n'ont pas voté seront inscrits au *Moniteur*.

M. DE FALLOUX annonce qu'il fera demain des interpellations au ministre de la justice, sur des faits graves de prévarication commis par des fonctionnaires dans le département de la Mayenne.

L'ordre du jour est la discussion du budget du ministère de la guerre. La parole est à M. de Courtais.

M. DE COURTAIS. J'ai l'honneur de faire remarquer à la Chambre que je trouve bien sévère la mesure suivie à l'égard des officiers et des sous-officiers qui reçoivent un congé d'un mois. Ils sont envoyés en demi-solde, de sorte qu'il n'y a que ceux qui sont riches ou à l'aise qui peuvent aller voir leur famille. Les fonctionnaires publics ne sont pas privés de leur traitement, parce qu'ils ne remplissent pas leurs fonctions. Pourquoi une exception au détriment des militaires?

L'honorable orateur demande ensuite une augmentation du traitement de réforme, et 25 à 30 cent. de plus par jour en faveur des officiers chargés de conduire les chevaux de remonte. Il se plaint que l'effectif de l'armée augmente tous les jours en pleine paix.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE répond qu'on ne peut pas faire droit à l'observation du préopinant relativement à la demi-solde des officiers et sous-officiers.

M. DE MORNAY présente aussi quelques observations générales sur l'effectif de l'armée.

M. DE BEAUMONT (de la Somme) parle du camp de Compiègne et blâme le ministre de la guerre d'avoir donné son assentiment à cet établissement. Dans les circonstances présentes, et quand on s'appuie sur les dangers que court l'ordre public pour maintenir l'augmentation de l'effectif de l'armée, est-il prudent d'agglomérer tant de troupes sur un seul point, quand toutes les localités en ont besoin? Ce camp coûtera plus de 800 000 fr. Lorsque la commission a fait tant de diminutions dans les chiffres correspondant aux travaux publics, n'est-il pas révoltant de voir faire une dépense aussi inutile; car il n'en restera rien?

M. le ministre de la guerre ne répond pas.

M. DESJOBERT soulève la question sanitaire de l'armée. Cette question, soulevée l'année dernière par M. Paixhans, est restée sans solution; elle intéresse pourtant le pays et la population.

La Chambre passe aux chapitres du budget de la guerre.

Les chapitres 1, 2 et 3 sont adoptés sans discussion.

[...] ble, trois brigadiers et un maréchal ferrant. C'est une dépense annuelle, permanente de 50,000 fr. (Mouvement.)

M. TRÉZEL proteste contre cette pensée que la dépense aurait été dissimulée.

La commission propose une réduction de 2,550 fr., pour le traitement d'un capitaine hors cadres, comme instructeur à Saint-Cyr.

M. TRÉZEL, ministre de la guerre, combat cette réduction.

M. LE RAPPORTEUR défend avec vivacité la proposition de la commission, en s'élevant contre les augmentations énormes que subit chaque année le chapitre des états-majors. (Approbation.)

Cette seconde réduction est également adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. M. le ministre a la parole contre les deux autres réductions s'il le juge à propos. (On rit.)

Ces deux réductions sont la première de 5 000 fr., applicables aux inspections du génie, qui auraient lieu annuellement, et non plus tous les deux ans! l'autre de 25 740, pour des capitaines et des gardes d'artillerie.

M. LE MINISTRE s'élève contre ces réductions, en invoquant les travaux de fortifications faits en 1840. Il est nécessaire de faire garder l'immense matériel qui a été créé à cette époque. (Bruit.)

M. LE RAPPORTEUR persiste dans les conclusions de la commission, et dit qu'à l'époque où l'on a élevé les fortifications de Paris, on reconnaissait que cela était suffisant.

M. LE MINISTRE n'insiste pas à l'égard de la première réduction, qui est adoptée.

De nouvelles observations sont échangées entre M. le ministre de la guerre et M. le rapporteur au sujet de la seconde réduction qui finit aussi par être adoptée.

CHAP. 5. — *Gendarmerie*. 21 590 378 fr.

La commission propose une réduction de 233 000 fr.

Après une discussion sans intérêt sur la nécessité imposée aux localités qui veulent avoir des gendarmes, de construire des casernes pour ces mêmes gendarmes, la réduction est adoptée.

Ce chapitre est adopté.

M. DELESPAUL, à propos du chapitre 8 (justice militaire), appelle l'intérêt et l'attention de M. le ministre sur les greffiers des conseils militaires.

Une discussion s'engage ensuite sur la nécessité de s'occuper incessamment du code militaire.

La Chambre s'arrête au chapitre 9 (solde et entretien des troupes).

La séance est levée à 6 heures.

Demain, suite de la discussion des chapitres du budget de la guerre.

PETITE CORRESPONDANCE.

Montpellier.—M. E.—Merci des bonnes nouvelles.—Il y a eu triomphe sur toute la ligne.—Cordial accueil aux nouveaux.—Nous créditons B. D. des 300.

Plaisance.—M. F.—Nous comptions bien sur la bonne et intelligente cité.—A vous maintenant.

Grenoble.—M. G.—Les numéros avaient été expédiés, mais sous le nom du C. de l'U. Nous rectifions.—Nous expédions à M. C. R.

Lorient.—M. M. V.—Reçu les 60.—A vous et à vos amis de veiller au grain.

Fargniers.—M. C.—Reçu les 45.—Merci.

Nantes.—M. B.—Nous n'avons reçu ni fonds, ni avis.

Angers.—M. R. d'A.—D'accord, fin septembre. Vous aurez votre tour.

Loos.—M. G.—Reçu les 63.—Merci.

Metz.—M. de B.—Vous aurez vu qu'il y avait eu *force majeure* pour le numéro du 1er juillet, comme pour celui de dimanche.—Nous n'avons été chargés de rien.

En voyage.—M. D. L.—Lettre expédiée.

Paimbeuf.—M. C.—Bravo! nous vous enverrons du lest.—Vigne—ananas—ruche—palmier—couronne impériale—maïs, etc.

Berne.—M. F.—Nous expédions, et nous comptons sur vous.

Constantine.—M. L.—Reçu les 200.—Merci.

Bourse du 5 juillet 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	77 75	77 90	77 75	77 90
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
— — fin courant	118 55	118 90	118 55	118 90

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»		Banq. de Fr. dr cours		3225 »»
4 0/0 J.	»	101 40	O. V. de Par.	»	1300 »»
Emp. 1844, au Ct	»	» »/»	C. hyp.	»	260 »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin	»	1160 »»
B. du Trés.	»	5 1/8	— Gann.	»	»»»» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 50	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »»	»» »/»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 3 0/0	1200 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	360 »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	242 30
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1263 50
— à Rouen.	960 »»
R.-Havre.	640 »»
Avignon	»»» »»
Str. à Bâle.	183 »»
Paris-Str.	423 75
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 juillet.

7 h. »/» FRANÇAIS.—(Début de M. Tailliade), Mahomet, Pour arriver.
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE.—Ne touchez pas à la Reine, Actéon.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE.—Idée de jeune Fille, le Chirurgien, Dernier Amour.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Jeune Père, la Protégée, Femme.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS.—Malheureux comme un Nègre, Mousquetaire, 2 Pierrots.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—1re rep. de Secours contre l'incendie, 1re reprise de Judith et Holopherne.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
5 h. 3/4 GAITÉ.—Le Chevalier de Saint-Remy.
8 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Barbe-Bleue, les Enfants jaloux.
5 h. 1/2 FOLIES.—Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau, la Fille de l'Air.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS.—Fifres, Gabrielle, Rue de Lappe, Danse, Etudiants.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS.—Claude, l'Homme, l'Amour, le Pantalon.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Meyboom.— Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 6 JUILLET.

—

Les Dangers de la Situation.

La société politique est dans un état de décomposition déplorable ; il n'y a plus aucun lien moral entre ceux qui la composent ; d'homme à homme on avoue sans rougir les corruptions, les concussions, les malversations de tous genres. Cette sainte pudeur qu'inspirent l'amour du peuple et la conscience des destinées d'une grande nation, elle est effacée dans presque toutes les âmes politiques. Chacun cherche à faire sa fortune, à améliorer sa position, celle des siens ou de ses amis. La fortune de la nation française, l'amélioration de toutes les classes dont elle se compose, personne n'y songe dans le monde officiel. Au contraire, on en rit ; ceux qui s'en occupent sont des niais ou de dangereux rêveurs ! La politique n'est plus qu'un moyen de parvenir, de s'enrichir, moyen d'autant plus certain qu'on en avoue ostensiblement l'usage et qu'on a à sa disposition un budget énorme et ses dépendances.

Au dehors, et pour la galerie, on affecte encore quelques semblants de probité, de dévouement à la chose publique ; on s'écrie, par exemple, comme M. de Morny : « Il faut porter la lumière dans cet antre ! » Ou bien, comme M. le ministre de la justice : « Pour poursuivre un délit, il faut y croire ! » Ou bien encore, comme M. le ministre de l'intérieur (tout mauvais cas étant niable), on se défend par un superbe démenti. Mais ce ne sont là que des apparences auxquelles personne ne croit ; c'est la fiction légale, la nouvelle religion politique que l'on donne à la nation française comme une vérité, mais dont les desservants, ainsi que les augures d'autrefois, ne peuvent se regarder sans rire. Dans les coulisses, tout le monde sait bien que c'est pure comédie. Lisez ce qui s'écrit chaque matin dans les journaux, écoutez ce qui se dit dans les réunions des citoyens et jusque dans les couloirs des Chambres, vous ne pourrez plus douter que tous les faits de corruption, de prévarication, de malversation, dont la série est aujourd'hui trop longue pour être énumérée, ne sont qu'un faible échantillon de ce qui se pratique à tous les étages du monde officiel, et que c'est précisément pour cela qu'ils ne sont ni recherchés, ni punis.

Il y a deux hommes dans l'homme politique, l'homme intérieur et l'homme extérieur. Causez avec l'homme intérieur, et vous verrez qu'il traite les faits les plus répréhensibles de *bagatelles*, de *peccadilles dont tout le monde a plus ou moins sa part* ; il cherchera même à vous prouver que c'est là aujourd'hui l'unique moyen de gouvernement ; il vous démontrera que la corruption, l'agiotage, le mensonge légal et tout ce qui s'en suit, sont une merveilleuse invention du génie moderne, et que ceux qui ont inventé cela sont les sauveurs de la France. C'est le caractère du temps, le génie de l'époque. Suivez le même homme au moment où il entre en scène, où il se pose en face du public ; apparaît alors le personnage extérieur, le comédien politique, qui dira emphatiquement *mon pays, l'honneur de mon pays, l'intérêt de mon pays*, qui demandera que la lumière se fasse, qui déclarera ne pas croire à la corruption et à la malversation, qui s'indignera qu'on ose suspecter la fidélité, la probité et le dévouement des fidèles défenseurs de l'ordre de choses, qui s'écriera avec dignité : messieurs, vous sentez-vous corrompus ?

Il est évident que des hommes qui en sont venus là, ne peuvent plus avoir entre eux aucun lien sympathique, intellectuel et social ; ils ne peuvent plus être unis, ou plutôt juxta-posés, que par un égoïsme incessant, par le désir d'amasser de l'or, par le besoin de voiler leurs scandales communs ! C'est là, du reste, ce qu'on a exprimé depuis longtemps, quand on a dit : « Il n'y a plus de principes, il n'y a plus que des intérêts. » Aussi, voyez ces hommes s'attaquer les uns les autres avec acharnement, avec haine ; voyez-les se reprocher ouvertement des faits honteux dont l'égoïsme a été le seul mobile ; voyez-les, sous toutes sortes de motifs d'indignité réciproque, se disputer les lambeaux d'un pouvoir qu'ils contribuent également à avilir et à anéantir.

Nous soutenons qu'une situation pareille offre d'immenses dangers pour l'ordre social. La nation est forcée de séparer l'idée de justice et l'idée de légalité, de ne plus ajouter foi aux paroles de ceux qui gouvernent, de ne plus respecter l'autorité publique. Depuis longtemps, l'école libérale qui gouverne aujourd'hui a enseigné que les gouvernements sont des ulcères ; elle avait sans doute le pressentiment de la manière dont elle gouvernerait ; mais ses théories n'ont jamais fait au pouvoir autant de mal que son gouvernement ne s'en fait lui-même aujourd'hui. La nation française, cette noble et généreuse nation qui, quoi qu'on en dise, a toujours su obéir avec ardeur et dévouement à ceux qui l'ont conduite dans les voies de l'honneur et du progrès humanitaire, la nation française sent la douleur et la puanteur de l'ulcère. Elle veut, à l'heure qu'il est, la paix, l'ordre, le développement du principe social et l'amélioration de toutes les classes de la société ; et il ne lui vient d'en haut que le désordre, la lutte, l'égoïsme, la cupidité sordide, la pourriture politique. La nation française a une forte constitution ; elle l'a bien montré, il y a un demi-siècle. Aujourd'hui, elle ne veut plus d'échafauds ; mais n'est-il pas à craindre qu'une convulsion de dégoût ne mette fin à cette situation tendue, insupportable ?

Voilà le péril, et notre devoir est de le signaler. Quelque machiavélisme que l'on pratique, on ne parvient pas à corrompre trente-cinq millions d'hommes. Il faut donc s'attendre à une réaction, et qu'aura-t-on contre cette réaction que l'on prévoit ? des baïonnettes.

Nous avons foi dans les destinées de la France et de l'humanité ; nous sentons profondément que, malgré toutes les cupidités, toutes les infamies, toutes les comédies, toutes les impunités, toutes les partialités actuelles, la France n'a pas cessé d'être une nation énergique et vraie, une nation dont l'âme et la vie sont la justice et la vérité ; nous avons la ferme et inébranlable conviction que, lorsqu'ils seront éclairés sur leurs véritables intérêts, les bourgeois et les prolétaires, les capitalistes et les travailleurs, se rapprocheront, s'uniront dans une pensée commune d'honneur, de probité et d'association fraternelle ; nos paroles ne sont pas inspirées par un sentiment de désespoir, de colère et de révolte. Nous sommes calmes, parce que nous croyons au triomphe de la justice et du droit par les idées. Nous voudrions que le pouvoir fût aimé, chéri, respecté ; nous voudrions qu'il fût probe, moral, religieux ; nous ne sommes pas de l'école libérale, nous professons que l'ordre et la liberté sont deux termes corrélatifs. Nous voulons un Pouvoir fort, un gouvernement qui améliore et qui gouverne. Mais la force du Pouvoir doit être une force morale, et, quand nous voyons la gangrène dévorer à belles dents le monde officiel, nous devons dénoncer haut et ferme les gardiens infidèles du pouvoir, de la justice et de toutes les grandes forces du pays, ces gouvernants corrompus et corrupteurs, qui soufflent partout la démoralisation politique et sociale, et qui poussent la société vers les abîmes. Nous ne faillirons pas à notre tâche, et, en la remplissant, en signalant les dangers qui grandissent, les orages qui se préparent, nous prétendons être de meilleurs *conservateurs* que les exploitants, les repus, les complaisants, les aveugles, les satisfaits et tous les mauvais comédiens qui ont usurpé ce titre.

Qu'on parcoure l'histoire de France, n'importe de quelle époque, on verra que toujours l'alliance de la France avec l'Autriche était l'avant-courrière de la perte de ceux qui ont conclu cette alliance. Quand la France s'est alliée à l'Autriche contre Frédéric-le-Grand, elle a été honteusement battue ; quand l'empereur s'est rallié à l'Autriche, il a été ignominieusement vaincu. M. Guizot, en faisant un pacte d'oppression avec le prince Metternich, a fait une œuvre qui lui sera fatale. La politique autrichienne sera pour M. Guizot la boisson empoisonnée qu'un homme mourant de soif avale pour se désaltérer.

Il y a des paroles prophétiques, prononcées au hasard, dont la portée va plus loin qu'on n'aurait cru d'abord. Il y a sept ans que M. Guizot, accusé par la presse de servir l'étranger au détriment de son pays, a dit à la tribune : « Je crains plutôt le dedans que le dehors. » M. Guizot, en prononçant ces paroles, croyait échapper aux récriminations de la Chambre à l'égard de sa politique extérieure. Eh bien ! depuis sept ans, l'opposition constitutionnelle, d'accord avec M. Guizot pour le dedans, a été impuissante pour le renverser sur les questions extérieures. Voilà que tout à coup, dans le sein même du parti soi-disant conservateur, les questions de dedans s'élèvent, surgissent, s'enflent et se dressent devant ces petits hommes, leur barrant le passage, les étreignant, leur ôtant le souffle de vie. M. Guizot aurait-il eu un pressentiment prophétique en s'écriant : « Je crains plutôt le dedans que le dehors ? »

Chambre des députés.

L'ÉGALITÉ DES FRANÇAIS DEVANT LA LOI.

Nous nous rendions à la Chambre des députés pour accomplir notre devoir, car certes on ne peut dire que ce soit un plaisir d'assister à cette décomposition affligeante du système représentatif qui s'accomplit en ce moment en France. Arrivé à la porte de la Chambre, du côté de la rue de Bourgogne, nous rencontrâmes une pauvre vieille femme, qui, bravement, marchait pieds nus en plein soleil, tenant ses souliers à la main.

Quoique la misère ne soit pas rare à Paris, nous fûmes frappé de ce spectacle, et nous ne pûmes nous empêcher de railler intérieurement cette Civilisation si fière de ses progrès, et qui, au centre de son empire, à la porte du palais de ses législateurs, étale honteusement ses haillons sordides. Nous rappelant plu-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 7 JUILLET 1847.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

SOMMAIRE. — Election d'un correspondant étranger. — L'Observatoire de Paris et les comètes. — HYGIÈNE. Mortalité des aiguiseurs. — Un spécifique contre la phthisie, garanti en actions de chemins de fer. — Fièvres causées par les travaux du chemin de fer de Strasbourg à Bâle. — La galvanoplastie appliquée aux caractères typographiques. — Priorité des Chinois dans l'invention de plusieurs arts. — ANATOMIE et PHYSIOLOGIE. Structure des ganglions nerveux. — Ossification du larynx. — Sensibilité récurrente, par M. Magendie, niée par M. Longet. — CHIRURGIE. Rapport de M. Lallemand sur l'autoplastie vésico-vaginale, par le docteur Jobert.

L'Académie a, dans sa séance d'hier, 5 juillet, procédé à un scrutin, pour la nomination à une place de correspondant étranger, vacante dans la section de chimie, par suite du décès de M. Hatchett. Les candidats présentés par la section étaient : en première ligne, M. Graham, à Londres ; en seconde ligne, *ex æquo*, M. Bunsen, à Marbourg ; M. Dobereiner, à Iéna ; M. Robert Kane, à Cork ; M. Mosander, à Stockholm. M. Graham, ayant obtenu 35 suffrages, a été élu membre correspondant. — Deux suffrages seulement se sont portés sur deux autres candidats.

Le dépouillement de la correspondance du jour a été ouvert par l'annonce de la mort de M. Pariset, membre de la section de médecine.

M. Arago, en réponse à des critiques dirigées contre l'Observatoire de Paris, a donné lecture d'un relevé duquel il résulte que cet observatoire est celui de toute l'Europe où il a été découvert le plus de comètes (6) depuis 1840. Venant fort à propos à l'appui de cette remarque, une découverte de ce genre avait été faite dans la nuit même par M. Mauvais, qui a aperçu et signalé un de ces astres.

Hygiène. — M. Piobert a lu un Mémoire sur l'industrie des aiguiseurs. Cette classe d'ouvriers est une de celles qui ont le plus à souffrir des circonstances fâcheuses dans lesquelles s'exerce leur profession. Déjà nous avions vu, il y a bon nombre d'années, un tableau effrayant de la mortalité précoce des affileurs de Sheffield, en Angleterre, qui presque tous meurent poitrinaires avant d'avoir atteint leur trentième année. Il paraît que l'on constate des résultats analogues sur les ouvriers chargés du même travail dans nos manufactures d'armes. La poussière de grès qui se détache de la meule à aiguiser, mêlée à des molécules d'acier, et qui pénètre dans les voies aériennes, les gouttelettes d'eau qui sont lancées sur les vêtements et qui les imprègnent d'humidité, telles sont les principales causes de la fréquence des dégénérescences pulmonaires chez les ouvriers affileurs.

M. Piobert indique les tentatives faites jusqu'à présent, mais sans succès notable, pour diminuer cette insalubrité meurtrière. Il signale de nouvelles modifications à introduire dans les appareils dont on fait usage. Mais, en attendant que la mécanique réalise en faveur des ouvriers aiguiseurs toutes les améliorations dont leur industrie est susceptible au point de vue de l'hygiène, on pourrait appliquer à ces ouvriers, dont la tâche est assez simple pour ne pas exiger un long apprentissage, on pourrait leur appliquer, disons-nous, le principe de la variété des fonctions, ne les employer que pendant un nombre limité d'heures, chaque jour, au travail de l'aiguisement et leur procurer pour le reste du temps des occupations d'une nature moins compromettante pour leur santé. C'est ce qu'avec du bon vouloir on pourrait faire, à peu de frais, dans les grands établissements surtout.

— Voici tout à point une merveilleuse recette contre les affections pulmonaires, y compris la phthisie tuberculeuse la mieux caractérisée. Si ce spécifique tient les promesses cautionnées d'une forte somme par celui qui le présente, M. Louis Deschamps, de Graville, on ne verra plus mourir de poitrinaire. Avec la recette qui l'a sauvé lui-même, seul de plusieurs frères qui ont succombé à la phthisie, M. L. Deschamps envoie à l'Académie cent actions du chemin de fer du Havre à Rouen, qui lui ont coûté 70,000 fr., afin que, dans le cas où l'expérience ne confirmerait pas l'efficacité du remède, l'Académie appliquât cette somme à telle œuvre philanthropique qu'elle jugerait à propos. On ne saurait assurément donner une preuve plus incontestable de sa conviction profonde. Malheureusement, en médecine, la foi ne suffit pas pour sauver. Bien d'autres convictions, tout aussi solides que celle de M. L. Deschamps, n'ont abouti mainte fois qu'à des déceptions cruelles. Quoi qu'il en soit, le remède auquel M. Deschamps a la persuasion de devoir la vie, est un sirop dans la composition duquel entrent les substances suivantes : jalap, anis, salsepareille, rhubarbe, aristoloche, squine, séné, sassafras, alcool, cassonade et miel vierge. Il en a remis 50 litres à la disposition de l'Académie pour les expériences réclamées.

— *Empoisonnement miasmatique des populations par les travaux d'une compagnie de chemin de fer.* — Il a été adressé à l'Académie, il y a déjà longtemps, par M. Dolfus-Ausset, un Mémoire sur les maladies et décès causés dans les communes de Bolwiller et Feldkirch par la transformation en marais d'excavations pratiquées le long du chemin de fer de Strasbourg à Bâle. Pour l'établissement de ce chemin on a défoncé, sur une profondeur de 1 à 2 mètres, les champs cultivés qui le bordent afin de leur emprunter les terres nécessaires aux terrassements. Il en est résulté des excavations de 13 à 14 hectares de superficie, sur une longueur de 3 kilomètres. En automne et au printemps ces excavations se remplissent d'eau, puis elles se dessèchent partiellement en été, et déposent un limon insalubre. Elles sont ainsi transformées en véritables marais dont l'influence délétère a engendré des fièvres intermittentes qui ont décimé, depuis trois ans, la population des communes de Bollwiller et de Feldkirch. La première de ces communes, qui compte 1 443 habitants, a eu 36 fiévreux en 1843, 166 en 1844, 743 en 1845, et 1 166 en 1846. La mortalité s'est accrue dans la même proportion. En 1846, le nombre des décès s'est élevé à 54. Dans ce même espace de temps, les journées perdues par suite d'incapacité de travail, les honoraires dus aux médecins et les dépenses de médicaments représentent la somme de 116 315 fr.

Dans la commune de Feldkirch, qui n'a que 450 habitants, la progression des fiévreux a été : en 1843, 2 ; en 1844, 20 ; en 1845, 155 ; et en 1846, 376. La mortalité annuelle moyenne, qui n'était que de 11, s'est élevée à 18.

Dans un rapport très concluant, adressé au préfet du Haut-Rhin, par les docteurs Werber, Jœnger et West, il est constaté que les pharmaciens de Larcher de Soultz, chef-lieu de canton des communes atteintes, a vendu les quantités suivantes de sulfate de quinine : année 1843, 120 grammes, 1844, 150 ; 1845, 970 ; et cette dernière quantité aura probablement à peu près doublé pour 1846, comme le nombre des fièvres intermittentes.

L'Etat, dit M. Dolfus, ne saurait rester plus longtemps insensible et inactif en présence de pareils maux. Trois ans de souffrances ont complètement découragé les malheureux habitants. L'auteur du Mémoire fait appel aux lumières de l'Académie pour éclairer l'administration sur les mesures les plus propres à faire cesser le fléau.

Un pauvre diable, qui causera par imprudence une blessure entraînant incapacité de travail pour quelques jours, sera condamné à des dommages et intérêts, quelquefois même à la prison ; mais les compagnies peuvent créer des foyers de miasmes qui empoisonnent une contrée tout entière, sans avoir aucun compte à régler avec la justice, sans être tenues à aucune réparation envers les populations lésées.

Depuis que ceci était écrit, nous avons lu dans l'*Union médicale*, qui reprochait à l'administration sanitaire de France, dépendant du ministère du commerce, son incroyable inaction dans une semblable conjoncture, que M. le ministre de l'intérieur a ordonné de remettre immédiatement les terrains dans leur état primitif, et qu'il a chargé l'ingénieur en chef du Bas-Rhin de commencer tout de suite les travaux. Où en est aujourd'hui la question ? c'est ce que nous ne savons pas.

Application de la galvanoplastie à l'art typographique. M. Victor Coblentz, compositeur typographe, adresse à l'académie ses essais de galvanisation des caractères d'imprimerie. L'alliage de plomb, de zinc et d'antimoine dont ces caractères sont composés, offrira, après qu'ils auront été revêtus d'une couche de cuivre, une solidité que n'ont pas aujourd'hui ces caractères. L'antimoine s'effleurit à l'air et se détache ; d'où altération de l'œil des lettres qui ne servent pas fréquemment.

publics n'avait osé demander en leur nom à la Chambre. Autre exemple de l'égalité devant la loi, que cette facilité avec laquelle les banquiers font légaliser leurs spoliations par les députés ministériels.

En sortant de là, nous rencontrons un de ces hommes qui savent tout, et dont le premier mot : Savez-vous la nouvelle? M. Pellaprat a pris la fuite.—Qui? M. Pellaprat, celui qui est impliqué dans l'affaire Teste et Cubières? — Mais notre homme avait déjà disparu pour aller colporter sa nouvelle ailleurs, et nous ne pûmes avoir aucun détail.

Eh! c'est tout simple, il a pris la fuite; lui qui était riche à millions, il n'a pas été mis en prison, quoique sous le coup d'une inculpation des plus graves; car il aurait fallu aussi mettre en prison deux anciens ministres, dont l'un est président à la Cour de cassation. C'est vraiment fâcheux pour le principe de l'égalité devant la loi; mais cette fuite si facile lui donne une nouvelle entorse. Et M. Gudin aussi n'a pas été arrêté et a pu fuir... et M. le prince de Berghes aussi a fait son temps de prison en plein bois de Boulogne... et M. Kesner... et tant d'autres.

Mais pourquoi M. Pellaprat a-t-il fui? Cet homme déjà vieux n'était étonné que d'une chose dans son procès, à ce que l'on prétend; c'est qu'on fît tant d'éclat pour si peu de chose! « Toute ma vie, disait-il, j'ai été dans les affaires, et toujours j'ai vu donner, moi-même j'ai donné beaucoup d'argent, beaucoup de pots-de-vin à toutes sortes de fonctionnaires pour faciliter la conclusion des grandes opérations et rendre leur marche plus rapide, plus commode. En quel temps, mon Dieu! sommes-nous arrivés pour que l'on fasse tant de simagrées pour une misérable somme de cent mille francs! » On avait beau lui expliquer qu'au fond rien n'était changé, ni dans les mœurs, ni dans les méthodes, et que c'était une circonstance tout à fait inattendue qui forçait la main à tout le monde et nécessitait une procédure publique; le vieillard entêté ne voulait rien comprendre. Il faisait à notre temps et à nos administrateurs l'honneur de les croire beaucoup plus moraux qu'ils ne le sont.

Enfin, nous entrons dans la tribune des journalistes et nous écoutons l'orateur, M. Lanjuinais, qui est à la tribune. Bon! voilà qu'il s'agit encore de vols et de dilapidations. Ah çà, décidément les Chambres deviennent des cours d'assises!

M. Lanjuinais parlait de l'affaire Besnier. M. Besnier était munitionnaire-général; il est mort le 31 mai 1845, laissant la réputation d'un fort honnête homme et d'un garçon très aimable, aimé de ses supérieurs et de ses camarades. Mais, après sa mort, on dresse un inventaire qui constate un déficit considérable dans ses magasins. L'aimable garçon, l'honnête homme était un fripon. Grande esclandre; on tâcha d'étouffer l'affaire, on ne put y parvenir; on fit toutes sortes de démarches plus ou moins embrouillées. Bref, l'homme est mort depuis deux ans passés, et on ne voit pas encore clair dans cette affaire.

Aux accusations de lenteurs et presque de connivence adressées par M. Lanjuinais, M. Evrard Saint-Jean, commissaire du roi, l'un des principaux chefs du ministère de la guerre, répond en cherchant à justifier l'administration dont il fait partie. En passant, il attaque M. Boissy d'Anglas, député, ancien sous-intendant militaire... cette réponse ne répond qu'à l'observation générale faite à la tribune par M. de Mornay.

Tous les hommes qui ont de la fortune, disait ce député, ceux qui sont dans une position élevée, peuvent impunément braver la loi. (Agitation. Bruit prolongé.)

UNE VOIX. Les lois ne sont que des toiles d'araignée. (Agitation croissante.)

M. DE MORNAY. Oui, Messieurs, il est déplorable qu'avec de la fortune on puisse se soustraire à l'action de la justice. Et ceci a trait à la question qui nous occupe depuis deux heures; car, tout à l'heure, M. le commissaire du roi disait que l'affaire était pendante et soumise au juge d'instruction. Vous soumettez cette question au juge d'instruction, et vous laissez sauver M. Besnier.

UNE VOIX. Mais il est mort!

M. DE MORNAY. M. Besnier père est mort, mais M. Besnier fils existe et il a échappé à la justice. Eh bien! il est fâcheux, déplorable, que la rigueur des lois ne soit que pour les malheureux et qu'elle reste sans effet pour celui qui a de la fortune ou ce qu'on appelle une position dans le monde.

Heureusement pour M. de Mornay qu'il couvre ces paroles de son inviolabilité de député. — Car il n'a dit que ce que nous avons dit nous-mêmes, et il aurait pu tout aussi bien être saisi par M. le procureur du roi que notre numéro de dimanche.

Séance complètement insignifiante à la Chambre des pairs.—Adoption de diverses lois d'intérêts locaux.

La Honte et la Peur.

Cet article-ci n'est pas de nous. Nous le trouvons ce matin dans le *Courrier français*; nous n'y avons mis que les parenthèses.

Aujourd'hui la presse a droit de tout dire. Un journal a le droit d'imprimer en lettres triomphales :

1° *Cent mille francs ont été donnés par M. Adam à MM. Granier de Cassagnac et Solar.* M. Duchâtel a tout su et il n'a rien empêché.

Un mémoire de M. le baron Lambert a été racheté 30,000 *fr.*

MM. Adam et Lambert n'ont pas démenti ces faits.

M. le ministre de la justice reste impassible; M. le procureur-général ne poursuit pas. (Mais il poursuit la *Démocratie pacifique.*)

2° *Un million deux cent mille francs ont été demandés aux maîtres de postes pour la présentation d'un projet de loi sur les relais.*

MM. Jouhaud, Dailly, Duclos, Faucher et Labbé à qui cette proposition a été portée n'ont pas démenti ce fait.

L'accusation est bien précise. Les maîtres de postes sont nommés.

M. le ministre de la justice reste impassible; M. le procureur général ne poursuit pas. (Mais il poursuit la *Démocratie pacifique.*)

3° *M. Guizot a dit : « Rien pour rien. Condition offensante mise à une nomination de pair. »*

Point de démenti.

M. le ministre de la justice reste impassible; M. le procureur général ne poursuit pas. (Si bien! il poursuit la *Démocratie pacifique.*)

... bord que par un mensonge; puis il ne répond plus rien.

Cependant, MM. Guizot, Duchâtel, Cunin-Gridaine, sont ministres, ils sont le gouvernement; ils sont, aux yeux de l'Europe, les représentants de la France. Leur honneur est celui de la France, et ils ne le défendent pas! Ils restent silencieux, la tête baissée, comme de vrais coupables! (Comment donc la tête baissée! ils font saisir la *Démocratie!*)

« Ils n'ont rien là! ils n'ont pas de cœur, s'écriait M. de Larochejacquelein en se frappant la poitrine! »

« Ils n'ont qu'une sensibilité, disait aussi M. Billault, celle qui réveille, quand ils sentent vibrer la fibre de la Chambre qui menace de les chasser! »

Ah! monsieur Billault, pourquoi avez-vous retiré ces paroles! vous ne les retireriez plus aujourd'hui.

Encore une fois, où êtes-vous, monsieur Hébert? où êtes-vous, monsieur Delangle? Oseriez-vous prétendre, par hasard, que vous vous êtes pris d'un amour subit pour la liberté de la presse? (Pas dutout, car ils saisissent bel et bon la *Démocratie pacifique.*) Vous, monsieur Hebert, l'inventeur de la complicité morale; vous, monsieur Delangle, arrivé à la Chambre au prix d'une odieuse défection!

Ah! s'il était vrai qu'il y eût calomnie, vous vous seriez émus; vous auriez poursuivi... En d'autres temps, il fallait bien moins que cela pour réveiller votre zèle réquisitorial! (Messieurs du *Courrier*, on vous prouve qu'on n'a rien perdu de son zèle, on saisit trois fois en cinq jours la *Démocratie pacifique.*)

Vous avez peur! (Peur! quand ils livrent une bataille rangée à la *Démocratie pacifique!*) vous avez peur de tout ce qui est le pays; et le jury, c'est le pays. Vous avez peur de la justice, quand cette justice peut être indépendante, quand cette justice n'est pas politique.

Devant une cour d'assises, vous n'auriez plus d'action sur vos juges; vous n'auriez plus pour vous que la justice : c'est là ce qui vous alarme! (et c'est bien ce qui rassure la *Démocratie pacifique*). Vous tremblez à la seule pensée de ce grand débat, où les témoins, les accusateurs, les accusés, tour à tour excités, irrités, humiliés, laissent échapper enfin toute la vérité. Là, vous auriez un verdict émané d'un corps judiciaire : vous avez préféré, *suivant l'expression d'un journal anglais, un verdict d'acquittement émané de votre seul parti politique!*

Votre accusateur renouvelle tous les jours ses *calomnies*; tous les jours il les aggrave : il entasse accusations sur accusations, outrages sur outrages! Au lieu de faiblir, il se montre plus hardi, plus audacieux. Il vous défie de lui faire un procès!

Vous ne répondez pas; votre parquet reste sourd; vous avez peur! (Ils répondent que leur parquet ne reste pas sourd; ils n'ont pas peur, et la preuve c'est qu'ils saisissent la *Démocratie pacifique!*)

Pensez-vous que le public ne comprenne pas la vraie pensée de M. E. de Girardin? M. E. de Girardin veut vous forcer à le poursuivre devant les tribunaux. Voilà ce que tout le monde a compris! Voilà ce qui vous fait peur!

Votre *Journal des Débats*, l'unique défenseur qui vous reste, n'ose pas même répondre aux provocations de la *Presse*; il se tait.

Pour prévenir cette altération, M. Coblentz emploie le cyanure double de potassium et de cuivre qu'il réduit par la pile. L'auteur a remarqué qu'après le tirage, l'encre n'adhère pas aussi fortement au cuivre qu'au plomb; ce qui rend le nettoyage plus facile.

Priorité de l'invention de plusieurs arts par les Chinois. M. Stanislas Julien a terminé diverses communications qu'il a récemment faites à ce sujet à l'Institut par le résumé suivant :

« Il résulte de documents authentiques déjà publiés ou faciles à produire, que deux mille sept cents ans avant Jésus-Christ les Chinois avaient inventé l'art d'élever les vers à soie; mille ans avant, la boussole pour les voyages de terre et de mer; quatre cents ans avant l'encre et le papier à écrire; la poudre de guerre un siècle avant Jésus-Christ, suivant le père Amyot; après Jésus-Christ, l'imprimerie avec des planches de bois entre 581 et 593; avec des planches de pierres gravées, en 904; avec des types mobiles en 1041 et 1049; la porcelaine dans le 8e siècle; les puits forés, l'art d'éclairer et de chauffer avec le gaz inflammable, puisé au sein de la terre et conduit à de grandes distances, les ponts suspendus en rottins ou en chaînes de fer, les pompes à incendie, les cartes à jouer l'an 1120 de Jésus-Christ; le papier monnaie entre 1260 et 1341.

» En médecine, ils traitent avec succès, suivant les missionnaires, bien que par des moyens empiriques, un grand nombre de maladies jusqu'ici réputées incurables en Europe.

» Ils ont su atteindre et transformer, au moyen de médicaments et d'une alimentation particulière, le liquide qui colore tout le système pileux, et donner aux cheveux blonds et roux une teinte noire qui se maintient pendant leur accroissement continuel jusqu'à la vieillesse. M. Imbert, aujourd'hui évêque en Chine, à qui l'Europe est redevable de la description des puits forés des Chinois, offre, au témoignage de M. l'abbé Voisin, l'un des directeurs actuels des Missions étrangères, une preuve vivante de cette coloration interne des cheveux. C'est par ce moyen que les Chinois, en corrigeant ainsi de temps en temps les écarts de la nature, peuvent se dire, depuis la plus haute antiquité, *le peuple aux cheveux noirs.*

» En économie rurale et agricole, ils obtiennent par les engrais et les irrigations, et par une multitude de méthodes qui leur sont propres, des résultats constants et réguliers, qui, lorsque les inondations ou les fléaux du ciel ne viennent point entraver ou détruire le travail du cultivateur, suffisent pour nourrir une population de 360 millions d'hommes.

» En horticulture, ils savent changer la couleur des fleurs sur pied, hâter la floraison et la fructification des arbres, etc.

» Il est permis de penser que le génie des Européens trouvera par lui-même, pendant bien des siècles encore, après des essais et des efforts longtemps continués, une multitude d'inventions utiles ou bienfaisantes, que les Chinois avaient trouvées avant eux, mais qui gisent cachées dans leurs livres, et y resteront inconnues tant qu'un gouvernement libéral et éclairé ne fera pas entreprendre, soit le dépouillement, soit la traduction des ouvrages où des procédés scientifiques et industriels, applicables à notre état social et à nos besoins, sont consignés et décrits. »

Anatomie et physiologie. — M. Ch. Robin adresse un Mémoire qui a pour objet de démontrer que les ganglions des nerfs rachidiens et du grand sympathique ne donnent pas naissance à des tubes nerveux élémentaires, mais que tous les tubes nerveux naissent exclusivement de la moelle épinière et de l'encéphale. Par conséquent, dit l'auteur, on ne peut considérer ces ganglions que comme de petits centres nerveux speciaux, jouant pour certaines fonctions, le même rôle que le centre cérébro-spinal joue pour d'autres fonctions.

Sur l'ossification du larynx par M. Segond. — Cette altération qui influe sur l'état de la voix, est de nature à intéresser tout le monde et en particulier les chanteurs.

L'âge avancé est une cause d'ossification, mais d'autres causes encore président à ce changement d'état. Les grands et habituels efforts de voix comme en font les crieurs des rues, les phlegmasies chroniques, concourent à le produire. A partir de la 60e année, il est rare de ne pas trouver un commencement d'ossification dans certains points des cartilages; à 70 ans la transformation est complète d'ordinaire; cependant on trouve sur des individus morts à 80 ans, une ossification très imparfaite et bornée à certains points des cartilages. Les dispositions individuelles et certains états morbides exercent une influence particulière sur cette transformation.

L'exercice du larynx, le chant, par exemple, retarde-t-il ou accélère-t-il cette ossification? La plupart des chanteurs perdent d'assez bonne heure, c'est-à-dire à partir de 50 ans, la faculté de produire les tons élevés de la voix de poitrine. L'ossification explique dans quelques cas cette difficulté; mais il faut qu'elle soit arrivée à un certain degré. Du moment où le dépôt de matière osseuse commence, elle affecte plus particulièrement certains points, et ces points correspondent aux insertions musculaires.

On rencontre des points ossifiés dans le cricoïde, alors que le thyroïde, cartilage qui forme la saillie dite *pomme d'Adam*, n'a pas encore été atteint. Enfin, le cricoïde et le thyroïde peuvent être complètement transformés en os, tandis que les arythénoïdes présentent seulement des points cartilagineux.

Une fois le cricoïde ossifié, sa partie antérieure ne glisse plus sous le thyroïde comme dans les larynx cartilagineux, et il se trouve une raison matérielle de la difficulté que les personnes d'un certain âge éprouvent pour produire les sons élevés de la voix de poitrine. Le muscle cricothyroïdien, en portant le cricoïde vers le thyroïde, a pour action de tendre les cordes vocales. Or, le chevauchement du thyroïde sur le cricoïde ne pouvant plus se faire, les cordes vocales ne peuvent plus atteindre leur dernier degré de tension. L'épaississement du bord inférieur du thyroïde peut également contribuer à limiter ce mouvement de bascule.

Mémoire lu par M. Magendie sur la sensibilité récurrente. — Si l'on met à découvert une paire de nerfs rachidiens, on reconnaît que les deux racines sont *sensibles*, mais qu'elles le sont à des titres bien différents. Dans les postérieures, la source de la sensibilité est au centre et se répand à la circonférence; dans les racines antérieures, au contraire, l'origine de la sensibilité est à la périphérie et se propage vers le centre. M. Magendie donne à celle-ci le nom de *sensibilité récurrente.*

Si l'on divise transversalement la racine antérieure vers le milieu de sa longueur, des deux bouts de la section, le bout périphérique reste *sensible*, tandis que le bout central est *insensible*.

Si l'on divise la racine postérieure correspondante, à l'instant la racine antérieure perd toute sensibilité. Des deux bouts qui résultent de cette section, celui qui tient au ganglion est devenu insensible, tandis que celui qui tient à la moelle possède encore une vive sensibilité. La racine postérieure reçoit directement sa sensibilité de la moelle épinière.

Voilà ce que M. Magendie a communiqué dans l'avant-dernière séance. Dans la séance d'hier, M. Longet a donné lecture d'une note qui contredit formellement le résultat annoncé par M. Magendie, quant à la sensibilité de la racine antérieure. Si le fait était réel, M. Longet prétend qu'il aurait droit à la priorité, pour l'avoir signalé en 1839. Mais plus tard, cet expérimentateur a reconnu et publié qu'il avait été dupe d'une illusion, et c'est à une illusion semblable qu'est due la sensibilité récurrente de M. Magendie. Le débat est soumis à une commission.

Notre ami M. Brown-Séquard a, dans ces derniers temps, présenté à l'Académie plusieurs Mémoires sur les résultats de ses nombreuses expériences relatives aux fonctions des centres nerveux. Nous espérons que l'auteur voudra bien en faire lui-même un extrait résumé pour la *Démocratie pacifique*, qui l'accueillera avec empressement.

Chirurgie. — M. Lallemand a donné lecture du rapport qu'il a rédigé au nom de la commission chargée de l'examen du mode nouveau de traitement des fistules vésico-vaginales, par M. Jobert de Lamballe. Ce rapport, qui résume parfaitement l'historique de la question, se termine ainsi :

« La méthode nouvelle du docteur Jobert permet d'espérer la guérison de fistules vésico-vaginales qui seraient restées incurables par tout autre moyen et qu'on n'osait pas même opérer auparavant. Les dimensions de l'ouverture ne devront plus être regardées comme un obstacle insurmontable, pas plus qu'une situation profonde, une forme irrégulière, etc. L'autoplastie par glissement appliquée à ces cas désespérés, peut donc soustraire à la plus dégoûtante infirmité des femmes dont l'existence n'eût été qu'un supplice pour elles et pour les autres. Votre commission pense qu'un pareil progrès est assez important pour que le Mémoire du docteur Jobert soit inséré parmi les travaux des savants étrangers. »

D^r P.

ser que prochainement les chaleurs de la canicule lui calmeront le cerveau.

» On peut n'avoir point eu tort de souffrir jusqu'ici ce mépris des convenances, ce dédain de la loi, ces bravades à l'égard du pouvoir, qui, en définitive, n'est autre chose que l'incarnation de la volonté sociale et des droits de tous. Mais il faut enfin que cela ait un terme. La mesure est comblée. La froideur naturelle des honnêtes gens s'échauffe et veut avoir raison de tous ces outrages. Le jury, lui-même, demande ce qu'il a fait pour qu'on doute de son intelligence et de sa fermeté: Dans les temps ordinaires, sa mansuétude est grande, et il a peut-être le tort de ne point partager les susceptibilités du pouvoir. Il sait aussi comprendre la hauteur de sa mission, lorsque la presse recule les dernières limites de la liberté ! et il ne saurait consentir à être indirectement solidaire du désordre, par l'inaction qu'on lui impose.

» .... La minorité parlementaire a ses droits sans doute. Mais la majorité n'a-t-elle pas aussi les siens? Et nous-mêmes, et cette autre majorité paisible qui souffre de la gêne financière et industrielle, qui porte le fardeau des charges publiques aussi bien que l'opposition, et qui, plus qu'elle, respecte le pouvoir et les lois, est-il juste de ne tenir aucun compte de sa *légitime indignation*? Est-il juste de ne lui point épargner la douleur de voir insulter sans cesse et sans mesure ses opinions, *ses principes*, tout ce qui lui est cher, tout ce qu'elle honore?... (l'indignation et les principes de ces ministériels, qu'en dites-vous?)

» La licence, dit ce journal en terminant, est devenue telle que si l'on prenait au hasard une feuille d'opposition pour la presser entre ses mains, le délit en sortirait comme l'eau d'une éponge. »

La société européenne tout entière est dans un état de crise. La paisible Hollande s'émeut elle-même et fait entendre un bruit sourd qui annonce un orage ou une tempête. Voici un échantillon du ton dont les journaux de ce pays, ordinairement si calme, parlent de leur état politique et social et de la liberté de leurs paroles :

Entendez-vous les roulements encore sourds et étouffés, encore inégaux et interrompus, mais déjà menaçants, mais déjà terribles de cet orage qui s'approche?

Voyez-vous s'amonceler ces sombres nuages qui de toutes parts s'avancent et d'où déjà s'échappent de sinistres lueurs, aussitôt éteintes qu'allumées, et brillant tantôt çà, tantôt là, sur tous les points à la fois et se succédant avec une rapidité éblouissante?

Cet orage — c'est l'orage populaire.

Ces éclairs — ce sont les signes précurseurs de la foudre populaire.

Sire, vous êtes ému... Au nom de vous-même, réfléchissez, pendant qu'il en est temps encore.

Ministres, vous avez pâli, vous tremblez... Oh! quant à vous, cherchez un abri pendant qu'il en est temps encore.

Députés, vous vous troublez... Au premier bruit de l'émeute vous vous êtes dispersés, au lieu de demeurer réunis autour du trône, pour attendre avec fermeté les événements, comme c'était votre devoir. Votre conscience avait parlé... Oui, préparez-vous à rendre compte de votre mission........

Ce peuple en veut-il à son roi?

Non... pas encore.

Ce que nous voulons, c'est l'éloignement de vos ministres, qui vous trompent, Sire, qui vous trahissent, et qui, ô criminelle opiniâtreté, plutôt que de convenir de leurs erreurs et de leurs dilapidations, plutôt que de quitter les sièges qu'ils ont souillés et déshonorés, préfèrent braver la nation en insultant ses députés, et ruiner le peuple et la bourgeoisie en accumulant impôts sur impôts, vexations sur vexations.

Ce que nous voulons, Sire, c'est qu'on affranchisse de tout droit onéreux l'importation des denrées alimentaires, puisqu'on dit ne pouvoir et ne devoir en défendre l'exportation; — pour que nous ne périssions pas de faim pour l'enrichissement de quelques capitalistes cupides, de quelques monopolistes sans conscience, de ces Pharisiens qui ôtent au prolétaire sa pauvre bouchée de viande et puis se frottent les mains quand ils le voient sabré et fusillé lorsqu'il ose s'en plaindre.

Ce que nous voulons, Sire, c'est qu'on nous laisse garder intacte cette liberté de conscience, de discussion et de presse, que nos pères ont gagnée pour nous, au prix de leur sang, de leurs biens, et que l'on retire ces projets de lois abominables, qu'on a déjà désignées comme les *ordonnances de juillet* de votre règne; de votre règne, Guillaume II, vous, le neveu de ce Nassau qui se mit à la tête de nos aïeux pour conquérir cette même liberté... que quelques insensés ou traîtres voudraient vous voir fouler aux pieds, parce que cette liberté les épouvante.

On lit dans l'*Indépendant Belge* :

Dans la séance de la Diète germanique du 17 juin, il a été donné communication à l'assemblée d'une déclaration faite en commun par les envoyés d'Autriche et de Prusse, au sujet de l'incorporation de Cracovie, au premier de ces deux Etats. Ce document (que nous apporte le *Journal de Francfort*), après avoir établi les motifs sur lesquels se sont appuyées les trois puissances alliées pour décréter la suppression de la petite république, repousse le reproche de violation des traités qui a été adressé à cet acte. Il pose ensuite en ces termes les principes que les gouvernements de Prusse et d'Autriche envisagent comme la véritable garantie de la conservation et de l'entretien de la paix, de l'ordre et de la tranquillité en Europe :

« 1° Tout traité conclu légalement a la valeur de la foi réciproquement jurée. Quiconque participe à un traité est tenu de remplir consciencieusement et ponctuellement les conditions qu'il a acceptées; il a semblablement le droit d'exiger l'accomplissement des obligations contractées vis-à-vis de lui.

» 2° LL. MM. ne peuvent cependant point admettre qu'un traité puisse exister sans ce lien de droits et d'obligations réciproques, ni qu'on étende arbitrairement les limites de ces droits et de ces obligations au-delà du domaine des intéressés ou qu'on les circonscrive et les recule par l'intervention de parties non intéressées. »

La Diète a été appelée à donner son adhésion à ces principes, et à la conduite tenue par l'Autriche et par la Prusse dans l'affaire de Cracovie, ce qui équivalait à la déclaration que ces deux puissances, en supprimant la république polonaise, n'ont porté aucune atteinte aux traités de Vienne. Une adhésion pleine et entière a été donnée par les envoyés de tous les Etats formant la Confédération. La plus explicite a été celle de l'envoyé des Pays-Bas, qui ne s'est pas borné à donner son assentiment aux principes de la déclaration, au sujet du respect dû aux traités, et de la ferme intention de ces puissances de les faire respecter en les respectant elles-mêmes. Il constate ensuite officiellement l'entière solidarité qui l'unit aux gouvernements prussien et autrichien, tant sur cette question spéciale que sur toutes celles qui se rattachent au maintien de l'équilibre général consacré par les traités.

La Diète a encore donné une adhésion entière à cette communication faite au nom du gouvernement russe, et a décidé qu'on lui enverrait, sous forme de réponse, le protocole de ses délibérations.

Ainsi, aux yeux de la Diète germanique, la Russie, la Prusse et l'Autriche, en supprimant violemment la petite république de Cracovie, bien loin d'avoir porté la moindre atteinte aux traités, n'ont fait que donner une preuve de leur respect pour ces mêmes traités et pour le droit des gens. Les autres Etats de l'Europe, sur lesquels l'influence de l'Autriche et de la Prusse ne pèse pas comme sur les Etats de la confédération germanique, ne sont heureusement pas de cet avis.

Nous recevons ce soir une pétition pour la réforme électorale, qui nous est adressée par le comité de la droite; nous la publierons avec celle du comité de la gauche, le jour du banquet.

FAITS DIVERS.

Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier marquait 19°,7 au dessus de 0. Aujourd'hui, à six heures du matin, 18°,5; à midi, 27°,8; à deux heures, 30°,2.

— On sait que la haute administration de la marine comprend en ce moment trois directions et quatre divisions. Il est question de porter désormais à quatre le nombre des directions.

— M. de Rambuteau, préfet de la Seine, accompagné de M. Héricart de Thury, inspecteur-général des mines, et de l'ingénieur en chef du département, a visité ces jours derniers les excavations formées sous Montmartre. Il est descendu dans toutes les carrières; il a fait reconnaître et constater l'état de tous les fontis. Toutes les mesures ont été prises pour combler les excavations et consolider le sol dans les parties de la montagne qui pouvaient offrir des dangers. On fera cesser les exploitations clandestines et celles qui, pratiquées à l'aide de la poudre, lançaient des pierres et des débris jusque dans des propriétés éloignées.

On porte à 7 millions la valeur des propriétés qui couvrent Montmartre. En dépossédant et en dédommageant les propriétaires, on aurait pu continuer l'extraction du plâtre, et l'on estime que ces carrières, qui pourvoient depuis si longtemps aux besoins de la capitale, auraient encore rapporté 11 millions. Ce bénéfice eût été, comme on voit, considérable. Mais on a préféré renoncer à toute idée de dépossession. A ne considérer que le point de vue pittoresque, il semble que Paris perdrait beaucoup à n'avoir plus, au nord, l'aspect des hauteurs de Montmartre.

Après avoir visité l'église, qui possède une belle figure de Germain Pilon, et le cimetière, où reposent Greuze, Legouvé et Dazaincourt, le préfet de la Seine est allé visiter les travaux du débarcadère destiné au chemin de fer de Strasbourg. On sait que ce chemin, en sortant de Paris, passera sous l'aqueduc de ceinture. Le préfet a visité, dans le plus grand détail, ces travaux qui, dans ce moment, occupent seuls à Paris, sept cent cinquante ouvriers.

— On nous adresse de Mulhouse quelques nouveaux détails sur les troubles qui ont eu lieu dans cette ville. On craignait un mouvement dimanche; quelques tentatives ont même eu lieu, mais on avait mis la ville en état de siége, et il n'y a pas eu de sang versé. Les trois boulangers qu'on avait dits tués sont encore vivants. Le nombre des ouvriers blessés avait été également exagéré.

— Sir Henry Marsh, célèbre médecin irlandais, auteur de l'appareil qui porte son nom et qui est devenu d'un usage général dans les accusations d'empoisonnement, est mort le mardi 29 juin à un âge encore peu avancé.

— On annonce que les Maronites ont résolu de conserver à Paris un représentant qui y séjournera à poste fixe.

— On lit dans une lettre de Constantinople du 16 juin, adressée à la *Gazette d'Augsbourg* : « Le Liban sera soumis prochainement à un nouveau cadre, mesure jugée urgente pour mettre ordre dans les rapports entre les Druses et les Maronites. »

— Le gouvernement autrichien va, à l'instar de la France, envoyer un consul à Calcutta, la compagnie du Lloyd autrichien a nommé des agents dans les trois présidences de Calcutta, Madras et Bombay, pour l'entreprise des bateaux à vapeur qui commenceront au mois d'août prochain à faire le service directement d'Alexandrie à Trieste.

TROUBLES AU FAUBOURG DU TEMPLE. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Le faubourg du Temple a failli devenir hier matin le théâtre de désordres qui ont été heureusement prévenus par l'énergie et la promptitude des mesures de l'autorité. Un boulanger, dont la boutique située au n° 91, se trouve voisine de la barrière de la Courtille, ayant réclamé avec quelque vivacité à un ouvrier du faubourg une petite somme que celui-ci lui devait pour fourniture de pain, l'ouvrier, qui se trouvait dans l'impossibilité de le satisfaire, lui répondit par des menaces; une collision devint dès-lors imminente, et l'ouvrier ne se croyant pas apparemment le plus fort, sortit dans la rue et se livra à des vociférations et à des injures qui, en un instant, occasionnèrent devant la maison du boulanger un rassemblement que vinrent grossir les ouvriers nombreux, amenés par le chômage traditionnel du lundi.

» Tout d'abord ce rassemblement, dans lequel circulaient les versions les plus contradictoires et les plus exagérées, prit une attitude aggressive. Des menaces, des cris sinistres éclatèrent, et peut-être le boulanger et les gens de sa maison allaient-ils être exposés à de graves dangers, lorsqu'une force imposante arriva à la fois du sens opposé de la barrière et du quartier d'infanterie, vers la moitié du faubourg. Bientôt, l'autorité ayant été prévenue, un commissaire de police et une brigade centrale de sergents de ville arriva sur les lieux, où il fut procédé à l'arrestation d'une douzaine d'individus, que leur exaltation signalait comme des meneurs.

» A huit heures du matin tout était rentré dans l'ordre, à la suite d'une explication qui avait eu lieu en présence du commissaire de police, le différend survenu entre le boulanger et son débiteur était appiani, le boulanger accordant à celui-ci tout le temps qui lui conviendrait de prendre pour acquitter par menus à-comptes son arriéré. Quelques groupes stationnaient encore aux abords de la maison et de la barrière, mais on avait tout lieu de croire qu'il n'y aurait pas de nouveaux désordres.

» Hier soir à dix heures tout était calme dans le faubourg. »

A l'École vétérinaire d'Alfort, les travaux seront achevés en 1847.

Les travaux de l'École des Ponts-et-Chaussées seront achevés en 1847.

Ceux du palais de la Chambre des députés (hôtel de la présidence) n'ont pas encore de date certaine pour leur terminaison.

Les travaux des bureaux du ministère de l'intérieur, dans le bâtiment de la rue Hillerin-Bertin, sont terminés.

Les réparations au palais de la Chambre des députés seront terminées en 1847.

Les grosses constructions de l'hôtel, des bureaux et des archives du ministère des affaires étrangères ont été activement poussés en 1846, et on espère pouvoir livrer l'hôtel du ministre et les bureaux dans le cours de 1849.

Selon toute apparence, le bâtiment du timbre et de l'enregistrement pourra être livré à la fin de 1848 ou dans les premiers mois de 1849.

Le dépôt des archives de la Cour des comptes pourra être également livré au service des archives vers la fin de l'année 1848.

UNE VOCATION. — La *Gazette de Brighton* donne la nouvelle suivante, dont nous lui laissons toute la responsabilité : « Le faubourg Saint-Germain est dans la consternation, par suite de la résolution de la jeune et belle princesse de la Trémouille de paraître sur la scène. Tous les efforts qu'on a faits pour l'en dissuader ont été inutiles. Elle persiste dans sa résolution de faire ses débuts, au Théâtre-Français, dans un des rôles de Mlle Rachel, le jour même où elle sera majeure, et si l'influence de sa famille lui fait fermer les portes des Français, elle a fait connaître son intention de paraître sur le Théâtre-Français de Londres et de Saint-Pétersbourg. »

UN TRÉSOR. — On écrit de Woolwich, 5 juillet : Des ouvriers employés à déplacer de grosses caisses d'armes et d'autres objets entassés dans les magasins de l'arsenal royal de Woolwich, ont trouvé une cassette très pesante eu égard à son petit volume. Ouverture faite de ce coffre, on y a trouvé quatre petites boîtes remplies de doublons d'Espagne en or. Il reste à savoir quelle sera la part des ouvriers dans ce trésor, qui ne représente pas moins de 3 200 l. st., ou 80 000 francs.

NOUVELLE COMÈTE. — L'avant-dernière nuit, M. Mauvais a découvert une nouvelle comète télescopique entre la constellation de Céphée et celle de la Petite-Ourse. Cette comète se compose d'un noyau assez distinct entouré d'une nébulosité ovale qui se prolonge un peu d'un côté en forme de queue; le diamètre apparent de la nébulosité est d'environ 4 à 5 minutes de degré. Voici quelle était la position de cette comète le dimanche 4 juillet 1847 à 15 h. 53 m. 31 s., temps moyen. Ascension droite, 22 h. 8 m. 13 s.; déclinaison boréale, 80 deg. 26 m.

TENTATIVE DE SUICIDE. — Avant-hier, au Marais, un homme allait et venait d'un air agité, et attirait l'attention des passants. Tout à coup, il tira de sa poche un journal, dont il déchira un fragment, sur lequel il écrivit rapidement quelques mots au crayon. Ployant ensuite le papier, il le remit à un homme qui se trouvait près de lui, en lui disant : Faites-moi le plaisir de garder cela, vous le lirez tout à l'heure.

Celui à qui le billet était confié croyait avoir affaire à un fou; mais en ce moment passait une voiture de plâtre. Quel fut son effroi, lorsqu'il vit ce malheureux le quitter brusquement et se précipiter en travers de la roue; il voulut s'élancer pour le retenir, mais il n'était plus temps.

La voiture, heureusement, était vide, et, bien que la pression seule du véhicule eût suffi par son poids pour broyer la corps de cet individu, la roue lui avait passé sur le ventre et il n'avait rien de fracturé.

Le commissaire du quartier, qu'on alla prévenir, le fit enlever et transporter dans un hospice. On lui remit le billet qu'il avait écrit; il contenait ces mots :

« Je me nomme F..., je suis cordonnier, et c'est la misère qui me porte à me donner la mort; il n'y pas de la faute du charretier. »

CAPACITÉ DES GRANDES ÉGLISES. — Voici le nombre de personnes que peuvent contenir les plus grandes églises de l'Europe :

	PERSONNES.	AUNES CARRÉES.
Saint-Pierre, à Rome.	32 000	15 500
Cathédrale de Milan.	34 000	9 250
Saint Paul, à Rome.	37 000	8 000
Saint-Paul, à Londres.	25 000	6 400
Sainte-Pétrogne, à Bologne. . .	24 000	6 400
Cathédrale de Florence.	24 300	6 075
Cathédrale d'Anvers.	24 000	6 000
Sainte-Sophie à Constantinople.	23 000	5 750
Saint-Jean-de-Latran, à Rome. . .	22 000	5 725
Notre Dame de Paris.	21 000	5 250
Cathédrale de Pise.	15 000	3 250

La place devant l'église de Saint-Pierre à Rome, où se tient la foule, quand le pape donne la bénédiction, peut contenir 298,000 personnes quand elles sont alignées, et 624,000 quand elles sont pressées les unes contre les autres.

LE FONCTIONNAIRE ET LE NÉGOCIANT, histoire édifiante. — On lit dans le *Sylphe*, journal de Rouen :

« Un riche négociant de notre ville, ayant reçu dernièrement quelques services d'un fonctionnaire que nous ne désignons pas, et pour cause, voulut lui en témoigner sa reconnaissance. A cet effet, il lui adressa cinq bouteilles d'anisette capsulées. Le destinataire reçut le présent; mais, comme sa cave est abondamment fournie de vins et de liqueurs, il les revendit à un débitant.

» Au bout d'un certain temps, il n'y pensait plus, lorsqu'il fut abordé par le donateur, qui lui demanda comment il avait trouvé son envoi. — Parfait, répondit-il tout simplement.

» — Mais vous ne me parlez pas du bouchon?

» — Quel bouchon?

» — Eh! n'avez-vous pas remarqué que le bouchon de chacune était surmonté d'une pièce de vingt francs?

» A ces mots, le pauvre homme changea de couleur; il se confondit en remerciments, et se sauva, — où? — chez le débitant, à qui il redemanda ses cinq bouteilles. Mais déjà celui-ci avait fait passer les pièces de vingt francs dans sa poche, et déclara avoir revendu la liqueur et n'avoir rien trouvé.

» Nous ne savons comment cela se fit, mais, peu de temps après, cette petite anecdote fut racontée devant plusieurs chefs du malheureux fonctionnaire, qui en rirent beaucoup, EN GENS D'ESPRIT QU'ILS ÉTAIENT, mais qui se sont gardés de le destituer ou même de lui faire une réprimande; c'eût été condamner indirectement leurs chefs d'emploi, les ministres et leurs amis.

à l'heure l'importance.

» Or, en 1844, les dégâts compensés pour l'Etat par les 2 200 fr. de M. Duchâtel, s'élevèrent à 18 000 fr. Et notez que, cette même année, un M. Mermilliard, revendeur de gibier à Rambouillet, acheta, des mains de M. le ministre de l'intérieur 10 000 lapins qu'il lui paya 7 000 fr. Les années 1845 et 1846 furent plus fructueuses encore à Son Excellence, mais non pas à l'Etat, à qui la ferme de Rambouillet coûte, bon an mal an, 60 000 fr., tandis qu'elle devrait lui en rapporter 4 ou 5 000. Cela est si vrai que feu Shickler en offrait 10 000 fr. indépendamment des charges.

» Mais, direz-vous peut-être, comment M. le comte Duchâtel s'y prend-il pour favoriser la multiplication des lapins? Le moyen est simple et facile : M. le ministre de l'intérieur exige des gardes forestiers un service de nuit pour la protection du gibier qui grouille dans le parc, service gratuit, bien entendu. Ainsi, tel de ces pauvres diables qui réside à deux ou trois lieues de distance doit venir tous les deux ou trois jours patrouiller sous les croisées et pour le bon plaisir de monseigneur; après quoi il lui est permis d'aller faire le service des forêts pour lequel il est payé par le domaine. En résumé, voici le bilan de l'opération chassante, amusante et marchande à laquelle M. Duchâtel se livre depuis quatre ans, à Rambouillet, avec la désinvolture aristocratico bourgeoise qui le distingue.

Il paie pour la location 2 500 fr.; pour les dégâts faits par le gibier 2 200 fr.; pour salaire d'un garde élève-faisandier 1 000 fr. — Total 5 700 fr.

Produit net de la vente des lapins, 8 000 fr.; idem des faisans, lièvres, perdrix et autre gibier, 2 000 fr.; jouissance de la chasse, évaluée au minimum 5 000 fr., soit, défalcation faite de 2 500 fr. de location, 5 000 fr. — Total 13 500 fr. — Bénéfice net 7 800 fr.

» Qu'en direz-vous? Ne faut-il pas être né ministre et ministre du système, pour trouver dans une location de luxe, où un épicier se ruinerait, un bénéfice clair de 8 000 fr.? Je vous dis, moi, que ces gens-là ont du génie. Cependant, je ne sais lequel, du domaine de l'Etat ou de M. Duchâtel, du ministre fermier ou du ministre affermant, mérite le plus d'éloges dans cette circonstance; et, pour ne point faire de jaloux, j'avouerai franchement que ce sont deux gloires qui se balancent. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 juillet sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 6 juillet.*

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. de Falloux à M. le garde-des-sceaux.

M. DE FALLOUX se plaint d'arrestations arbitraires opérées sur des légitimistes de la Bretagne.

M. LE GARDE-DES-SCEAUX blâme la conduite des autorités qui se sont permis quelques abus, et fait de très belles déclarations de principes.

On passe ensuite au chapitre 9 du budget de la guerre, sur la solde et l'entretien des troupes, 47 777 019 fr.

M. LANJUINAIS entame le récit de l'affaire Besnier. Les limites restreintes de notre journal ne nous permettent pas d'entrer dans les longs détails de cette mésaventure.

Après une réponse de M. Evrard Saint-Jean, commissaire du roi, une altercation s'élève entre ce dernier et M. Boissy-d'Anglas; les mots les plus violents sont échangés entr'eux, sans faire trop d'impression sur la Chambre.

M. LUNEAU déclare qu'il a d'autres détails à donner et demande le renvoi à demain.

M. DE MORNAY interpelle, sur la fuite de M. Pellaprat, le ministre de la justice, qui déclare n'avoir pas encore eu le temps de s'informer.

La séance est levée à six heures.

Une séance du Libre-Echange.

On lit dans le dernier numéro du journal le *Libre-Echange*:

Hier soir, vendredi, une nombreuse réunion de jeunes gens, appartenant presque tous à l'Ecole de droit, se pressaient dans la salle de la rue Tarane, n° 12, pour entendre M. Frédéric Bastiat, qui s'était proposé d'adresser à la jeunesse des Ecoles quelques observations générales au sujet de la question du libre-échange, si mal étudiée jusqu'à ce jour, et par conséquent si mal comprise. M. Bastiat a surtout voulu démontrer la nécessité de se rattacher à un principe, toutes les fois que l'on aborde des matières de la gravité de celle dont s'occupe l'association pour la liberté des échanges, et il a fait ressor-

voulu aborder dans cette soirée le fond de la question du libre-échange, a cédé la parole à M. Jules Duval.

M. Jules Duval est l'un des principaux rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, organe quotidien de la Science sociale, découverte par Fourier, et l'on comprend tout de suite qu'il a dû formuler une série de reproches contre l'organisation actuelle de la société et contre l'école économique, qu'il suppose l'auteur et le défenseur de tout ce qui se fait dans ce monde. La liberté des échanges n'a pas été oubliée dans cette récrimination générale et pendant les trois quarts d'heure qu'il a parlé, M. Duval a eu le talent de résumer tous les arguments que nous opposent quotidiennement nos adversaires. Néanmoins l'orateur phalanstérien a conclu à la générosité de la doctrine libre-échangiste et à sa fécondité, lorsque la société se serait refondue et réorganisée sur les bases de la Science sociale.

M. Jules Duval, nous nous plaisons à lui rendre cette justice, a parlé avec un véritable talent; mais son discours, nous devons le dire aussi, venait complètement à côté de celui de M. Bastiat, qui n'avait nullement traité les points qu'il est venu aborder et combattre. Nous ajouterons que tous les arguments de M. Jules Duval sont loin d'être d'accord avec les principes de l'école à laquelle il appartient, et qu'il nous semble s'être beaucoup trop préoccupé du besoin de défendre le parti protectioniste, dont il a fidèlement reproduit les assertions.

M. Frédéric Bastiat, vu l'heure avancée, n'a pas pu combattre les nombreuses propositions de M. Jules Duval, et il s'est borné à renvoyer ses auditeurs à son écrit intitulé *Sophismes économiques*, dans lequel il s'est attaché à déraciner les plus grosses erreurs de la doctrine protectioniste. La séance a été levée, et chacun de ces jeunes gens a accepté un exemplaire de cet ouvrage, en témoignant par son empressement du désir d'approfondir les importantes questions sur lesquelles son attention venait d'être appelée. J.

L'impartialité de ce compte-rendu est un second acte de courtoisie dont le Socialisme remercie le Libre-Echange. Nous n'avons à en redresser que le reproche de désertion de nos principes au profit de la cause des protectionnistes, imputé à M. Jules Duval. Ayant à signaler les erreurs du Libre-Echange, l'orateur a été conduit à prendre à son égard une attitude d'opposition qui semblait le rapprocher de l'autre camp; mais, dans une société de protectionnistes, il eût pris une attitude non moins contraire. La différence profonde qui sépare le Socialisme des deux principes qui aujourd'hui se disputent la faveur des lois et de l'opinion, différence que M. Duval n'a certes pas abandonnée, c'est la nécessité de réformer le système actuel des rapports du maître avec le travailleur, fondés sur le salaire, pour y substituer le principe de l'association. Or, les protectionnistes, représentants de la grande industrie pour la plupart, travaillent de toute leur énergie pour le maintien du *statu quo*. C'est assez, à part bien d'autres considérations secondaires, pour qu'ils nous comptent parmi leurs adversaires. Qu'on le sache bien, nous ne sommes ni libre-échangistes ni protectionnistes, mais Socialistes, en matière de commerce comme en tout, et, sous cette dénomination plus large, nous faisons une juste part et aux vœux des premiers et aux protestations des seconds, en vue surtout des intérêts du peuple, oubliés des uns et des autres.

PETITE CORRESPONDANCE.

Rennes. — M. M. — Nous inscrivons cette notable augmentation. — Merci. — Nous prenons note de vos offres de bons services. — Reçu les 120.
Bacqueville. — M. H. — Reçu les 51. — Merci.
Saulieu. — M. L. — Reçu les 143. — Vous êtes un fidèle.
Lisieux. — M. D. — Reçu les 68. 40. — Vous êtes de ceux sur lesquels on ne cesse pas de compter.
Montagney. — M. B. de V. — D'accord. — Nous recherchons la cause de l'interrup.
Colmar. — M. G — Reçu les 435. — Cordial accueil aux six nouveaux. — L'Alsace est toujours la même terre généreuse.
Périgueux. — M. L — Nous avons la traite. — Tout partira demain.
Nantes. — M. B. — Nous recevons ce soir seulement. — Demain tout partira.
Audenge. — M. B. — Notre ami D. nous transmet vos 270 en même temps que les siens. — Remerciement cordial. — Vous appréciez bien la situation.
Metz. — M. de B. — Merci, merci. — Nous n'espérions pas un si bon et si beau lot. *Tout* est accepté avec reconnaissance. — Et les têtes de mois? devons-nous les prendre à Paris?
Landrecies. — M. L. — Nous prenons note du changement et ferons traite dorénavant sans autre avis.
Toulon. — M. A. — Merci. — A plus tard — Nous faisons traite.
Barège. — M. K. — Reçu les 2 feuill. — On se met en quête de renseign. — Ceux d'Angleterre sont promis.
Niort. — M. S. — Nous fournissons conformément à votre lettre, sauf 45 déjà lancés. Remerciement cordial.
Erstein. — M. G. — Nous vous adressons épreuves par la poste.
Périgueux. — M. L. — Reçu les pièces : on étudiera à nouveau. — Fait le nécessaire pour M. G.
Rodez. — M. X. Y. Z. — Reçu avec la lettre le mandat inclus. — Remerciements et amitié. — *L'Encyclopédie nouvelle* en est depuis un an à sa 46e livraison. Je vous ai prédit que, faute de vouloir se faire phalanstérienne, elle resterait en chemin. Vous le verrez. Il n'y a plus à choisir qu'entre le suicide ou le socialisme. J. D.
Marcillac. — M. P. P. — J'ai fait ouvrir sous mes yeux le ballot et j'en ai retiré les livres. M. A. vous remercie de son lot et moi du mien J. D.
V. — Mme S. T. — Une lettre poste restante, J. D.

— — pass.	»	» »[illegible]	de 1840...	»	460 [illegible]	Orl.-Bord.	210	»»
— 3 p. 0/0.	»	33 »[illegible]	de 1842...	»	»»» »»	Mont. à Tr.	»»»	»»
Dette intérieure	»	27 7/8	— Banque...	»	»»» »»	Paris-Lyon	433	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »»	— de Em. 1844.	»	»»»» »»	Bord-Teste	»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	[illegible] »»	PIEMONT...	»	»»»» »»	Zinc V. M..	»»»»	»»
HAITI...	»	» »»	AUTRICHE...	»	»»» »»	Lin Maber	»»»	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	961 25	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	613 75	Bordeaux à Cette..	»»» »»
Paris à Orléans...	1270 »»	Marseille à Avign.	637 50	Nord........	577 50
— à Lyon.....	485 »»	Paris à Strasbourg	425 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, r. de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN DE FOURIER, suivi de : *Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la destinée sociale*, par V. CONSIDERANT. Br. in-32 de jésus. — Prix : 60 c. Par la poste, 75 c. — Le même ouvrage non suivi des neuf thèses. Prix : 30 c. Par la poste, 40 c.

LES AMOURS AU PHALANSTÈRE, par VICTOR HENNEQUIN, renferment l'exposé clair et rapide, d'un point de doctrine sur lequel on sait que l'Ecole sociétaire a fait toutes réserves, mais qui n'en est pas moins, pour quelques esprits, une cause de préjugés contre la nature de notre mouvement.

Cette brochure est donc une nouvelle arme à l'usage de nos amis; nous les engageons à la mettre entre les mains de toutes les personnes qui produisent contre l'Ecole sociétaire des objections tirées de l'ordre moral.

Le prix est de 50 centimes. En prenant douze exemplaires à la fois, on les obtient pour 4 francs.

INSURRECTION DES AGIOTEURS. Collection des articles de la *Démocratie pacifique*, à propos des manœuvres des compagnies de Lyon et d'Avignon. 1/2 feuille in-8°. Prix : 5 centimes. Douze exemplaires, 30 cent.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE, par A. PAGET, docteur en médecine. 2e édition, 1 vol. in-8. Paris, 1841, pap. fin. Prix : 3 fr.; par la poste, 3 fr. 90 c.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT DES CRÈCHES DANS LA VILLE DE LYON, par le docteur F. BARRIER, chirurgien en chef désigné de l'Hôtel-Dieu, etc. Brochure in-32. Prix : 50 c., et par la poste, 55 c.

DES CRÈCHES ET DE L'ALLAITEMENT MATERNEL. Lettre au docteur Barrier, par le docteur F. Imbert. Professeur à l'Ecole de Médecine de Lyon, médecin de l'Hôtel-Dieu, ex-chirurgien en chef de l'hospice de la Charité de la même ville, etc. Prix : 50 c., et par la poste, 60 c.

VISITE A LA CRÈCHE-MODÈLE, et rapport général adressé à M. Marbeau sur les Crèches de Paris, par M. JULES DELBRUCK, orné de plusieurs dessins gravés sur bois. Prix, 1 fr. 25 c.; par la poste, 1 fr. 60 c.

ÉPITRE DE PAUL-JEAN AUX LYONNAIS. Brochure in-8. Prix : 30 c.; par la poste, 40 c

ESQUISSE D'UNE **ANALOGIE** DE L'HOMME ET DE L'HUMANITÉ, par F. BARRIER, chirurgien en chef désigné de l'Hôtel-Dieu à Lyon. — Brochure in-8°. Prix : 60 centimes. A PARIS : à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Beaune, n° 2. — A LYON : au dépôt de la Librairie sociétaire, rue du Commerce, n° 1, et chez Durier, libraire, quai des Célestins.

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

STATISTIQUE DES ASSURANCES EN FRANCE, comprenant, dans tous leurs détails, les chiffres des compagnies d'assurances, soit à primes, soit mutuelles, soit sur la vie, soit contre l'incendie, contre la grêle, la mortalité des bestiaux, etc., et les assurances maritimes; par M. J. MOREAU. — In-8°. 2 fr. — En dépôt à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25, en face du Pont-Royal.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 juillet.

7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Bertrand et Raton.
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon, le Déserteur.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Intrigue et Amour.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Dernier Amour, Lolotte, un Vœu.
» h. »/» GYMNASE. — Relâche.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — La Meunière.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Secours contre l'incendie, Judith, l'Almanach.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
5 h. 3/4 GAITÉ. — La Maupin, l'Eclat de Rire, le Chevalier de Saint-Remy.
8 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Le Fils du pêcheur, Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau, la Fille de l'Air.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Cherch[illegible].
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Fifres, Appartement, Rue de Lappe, Danse.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Claude, l'Homme, l'Amour, le Pantalon.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Meyboom. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 7 JUILLET.

Les lois ne sont que des toiles d'araignées.

Nous reproduisons textuellement, d'après le *Moniteur*, les paroles prononcées hier à la tribune de la Chambre des députés, par M. de Mornay, parlant en face à M. le ministre de la justice Hébert :

M. de Mornay. Je voudrais savoir si le bruit du départ de M. Pellaprat est exact ; s'il était exact, ce serait là, messieurs, un fait déplorable.

IL SERAIT DONC CONSACRÉ EN PRINCIPE QUE TOUS LES HOMMES QUI ONT DE LA FORTUNE OU UNE POSITION SOCIALE PEUVENT IMPUNEMENT ÉCHAPPER A LA JUSTICE. (Réclamations.— Interruption prolongée.)

Je disais donc, messieurs, que C'EST UN FAIT TRÈS GRAVE POUR TOUS, COMME ENSEIGNEMENT, QUE, PAR CELA MÊME QU'ON A UNE POSITION ÉLEVÉE OU DE LA FORTUNE, ON PEUT SE SOUSTRAIRE A L'ACTION DE LA JUSTICE.

Et ce que je dis, messieurs, a trait non-seulement à la question que j'ai l'honneur d'adresser au gouvernement, mais encore à la question qui vient d'être traitée depuis deux heures dans cette enceinte ; car M. le commissaire du roi disait tout à l'heure que l'affaire Bénier était encore pendante, qu'elle était soumise à l'instruction judiciaire. Eh quoi ! vous renvoyez cette question au juge d'instruction, et vous le privez des lumières et des moyens d'investigation qui pourraient éclairer sa conviction. Ce n'est pas ici seulement M. Pellaprat qu'on a laissé se sauver, mais on en a laissé faire autant à M. Benier. (Exclamations diverses.)

Plusieurs voix : Il est mort.

M. de Mornay. Je ne parle pas de Bénier père, ce serait une plaisanterie, et je vous prie de croire que je ne plaisante pas en ce moment ; je parle très sérieusement.

M. le commissaire du roi. Ce n'est pas une plaisanterie, c'est une confusion.

M. de Mornay. Bénier père est mort; mais Bénier fils existe, et Bénier fils a échappé à la justice. JE DIS QU'IL EST FACHEUX QUE LA RIGUEUR DES LOIS, LA JUSTE ET LÉGITIME RIGUEUR DES LOIS N'ATTEIGNE QUE LES MALHEUREUX, QUE CELUI QUI N'A PAS DE PROTECTEUR, ET QU'ELLE DEMEURE SANS EFFET A L'ÉGARD DE CELUI QUI A DE LA FORTUNE ET UNE POSITION. IL EST A DÉPLORER QU'IL EN SOIT AINSI. La fuite de M. Pellaprat est d'autant plus regrettable, qu'elle enlève à la Chambre des pairs un de ses moyens d'investigation les plus utiles, et qu'elle peut être également préjudiciable à la cause des autres accusés.

Le *Journal des Débats* et tous les autres journaux rapportent de plus les deux exclamations suivantes qui ne figurent pas au journal officiel ; elles en ont été retranchées probablement après que l'épreuve aura été fournie au journal officieux. Après ces mots : *à l'action de la justice*, on lit dans cette feuille :

Une voix à gauche : Les lois ne sont que des toiles d'araignée. (Agitation croissante.)

Une voix à gauche : La Cour des pairs n'a pas décerné d'ordonnance de prise de corps. (Confusion excessive.)

M. le juge d'instruction nous a appris aujourd'hui que la saisie de notre numéro de dimanche dernier repose sur une prévention d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, et d'excitation à la haine entre les différentes classes de citoyens.

Deux passages sont spécialement incriminés.

L'un commence par ces mots : « Dans cette grave conjoncture, quelle conduite a tenue le système prétendu conservateur, » et finit par ceux-ci : « Les délits des classes oisives et les délits des masses laborieuses. »

L'autre commence par ces mots : « Voilà donc les dispositions les plus formelles du Code, » et finit par ceux-ci : « Ils ont des croix d'honneur, des traitements, des rentes, des actions industrielles. »

Opinion de la presse sur notre saisie.

La presse tout entière, à l'exception, jusqu'ici, du *Journal des Débats*, de l'*Union monarchique* et de l'*Univers*, a pris notre défense contre les saisies ridicules dont la *Démocratie* vient d'être l'objet.

Hier déjà nous avons reproduit l'opinion des feuilles qui ont parlé les premières ; nous allons citer textuellement et sans commentaires les articles que les journaux de ce matin nous apportent. Nous étions sûrs, dans une cause aussi juste, de trouver l'appui de tous nos confrères ; ceux avec lesquels nous avons eu les polémiques les plus vives devaient même, nous n'en doutions pas, se distinguer par la chaleur de leur protestation, contre ces débuts honteux de la petite terreur de presse qu'un pouvoir aux abois paraît avoir la velléité d'organiser.

Le *National* s'exprime ainsi :

Le ministère n'a pas osé porter devant le jury les accusations émises par M. Emile de Girardin, qui l'y a provoqué évidemment pendant plusieurs jours ; mais il fallait que sa veangeance retombât sur quelqu'un, et c'est la ***Démocratie Pacifique*** qui paie les pots cassés par la ***Presse***. Elle a été saisie mercredi, puis encore le lendemain, puis encore hier : en somme, trois saisies coup sur coup ! — Nous reviendrons sur cette poursuite, qui semble annoncer un parti pris de persécution odieuse.

Voici l'article chaleureux du *Courrier français :*

Les poursuites dirigées contre la ***Démocratie pacifique*** tomberont sous le ridicule. Nous ne dirons qu'un mot de ce feuilleton incriminé qui a si fort scandalisé la pudeur du parquet. La ***Démocratie pacifique*** n'a qu'à reproduire deux ou trois chapitres des romans où MM. E. Sue et A. Dumas ont complaisamment étalé toutes les ardeurs, toutes les concupiscences de la chair, les amours de la reine Margot, par exemple, ou les convulsions lubriques de Jacques Ferrand, ces épopées priapiques dont la presse ministérielle a impunément régalé ses lecteurs. Il n'est pas de juré qui n'admette une pareille justification. Ah! pourtant, toute réflexion faite, que la ***Démocratie pacifique*** ne rappelle pas dans ses colonnes ces scènes immondes; il suffit qu'elle se présente à l'audience avec les chastes et vertueux feuilletons de MM. Sue et Dumas.

La ***Démocratie pacifique*** a fait justice de la théorie souverainement dangereuse, developpée par M. Hébert, le 25 juin, en plein Palais-Bourbon. Elle a démontré que le caprice pur se substituerait à l'inflexible justice, si, avant d'intenter une action publique, le parquet devait croire à l'***existence*** des faits criminels que lui a dénoncés la rumeur générale. Eh! mon Dieu! quel est donc le journal qui n'ait déjà mis en plein relief l'absurdité d'une telle doctrine?

Les prétentions de M. Hébert deviennent par trop étranges. L'illustre inventeur de la complicité morale ne souffre pas que l'on mette en question la sagesse et la convenance de ses paroles. Peu lui importe que, de l'un à l'autre bout de la France, les innombrables organes de la publicité traînent aux gémonies l'honneur de MM. Guizot et Duchâtel. Il ne s'en émeut d'aucune manière. On dirait que cela ne vaut pas la peine d'être défendu. Mais qu'on s'en prenne à la science de M. Hébert, c'est une autre affaire ! On doit succomber, si l'on touche d'un doigt indiscret à cette arche sainte. Nous avons une pleine confiance dans le bon sens du peuple français, et nous ne craignons pas que, du sein de ce peuple, il sorte douze citoyens disposés à venger les sottes et petites susceptibilités du garde-des-sceaux.

Mais on nous dira : Ce n'est pas là ce qui a ému l'impartial ministre de la justice. La *Démocratie pacifique* a prétendu que la répression judiciaire n'atteignait pas également toutes les classes, et il est évident que le parquet ne pouvait se dispenser de happer au passage une si scandaleuse assertion. — Pardon, il paraît que nous nous sommes trompés sur les évènements qui ont révolté naguère toute la France. Trois têtes d'hommes du peuple sont tombées à Buzançais, et le tribunal de Lille a prononcé de sévères condamnations, C'était justice ! Est-ce que, par hasard, on aurait eu la moindre indulgence pour les délits qui ont récemment souillé les plus hautes régions de la société française ? On vous a dit que l'escroc Gudin avait franchi la frontière ! Détrompez-vous, l'escroc Gudin a été bien et dument saisi au corps, après sa brillante équipée de Chantilly, et il attend sous les verroux qu'on lui inflige l'ignominie d'une sentence publique. — On a formellement accusé MM. Guizot et Duchâtel d'avoir vendu des promesses de pairie, des projets de loi, des privilèges de théâtre : mais aussi voyez avec quel empressement on a porté la lumière dans ces ténèbres hideuses ! Peu importe vraiment que MM. Guizot et Duchâtel soient ministres ! S'ils sont coupables, ils iront bel et bien rejoindre MM. Teste et Cubières sur la sellette de la cour des pairs. S'ils sont calomniés, ils ont droit à une réparation éclatante, et le châtiment qui atteindra leurs accusateurs, effacera jusqu'à l'ombre d'une tache sur leur considération. Nous vivons sous... des ministres responsables, ennemis de la fraude. Où qu'elle se produise, la fraude sera punie, soyez-en bien sûrs !

Hélas ! nous n'avons pas le courage de continuer sur le ton de l'ironie et du sarcasme : l'impudeur ministérielle a droit à quelque chose de mieux. Ce n'est pas trop, pour la flétrir, de cette indignation vengeresse qui attache d'avance au pilori de l'histoire les mauvais gouvernements. Nos ministres ont peur de la presse et de M. de Girardin. Nous offrons de parier que M. de Girardin reproduira demain dans la ***Presse*** l'article de la ***Démocratie pacifique*** : nous offrons de parier qu'il renchérira sur les réflexions de ce journal, et que le terrible M. Hébert se gardera bien d'ouvrir sa main pour lancer contre la ***Presse*** la foudre qui vient de frapper la ***Démocratie pacifique*** !

L'égalité devant la justice ! mais il n'y a jamais eu d'époque peut-être où l'on ait vu péricliter comme en ce moment cette conquête de 89. Aujourd'hui même, sur les marches du Palais-Bourbon, une pauvre femme toute couverte de haillons, les pieds nus et meurtris, était arrêtée par des agents de police qui proclamaient bien haut l'***infamie*** du délit qu'elle venait de commettre, — un délit de mendicité ! — Nous avons passé notre chemin, et comme nous entrions à la Chambre, M. le marquis de Mornay était à la tribune, dénonçant la fuite de M. Pellaprat, de cette homme quinze fois millionnaire qui devait comparaître après demain, devant la Cour des pairs, sous la double inculpation de corruption et d'escroquerie. La voilà, dans sa nudité révoltante, cette égalité devant la loi, au nom de laquelle vous vous récriez !

Nous n'ajoutons rien. Que nos lecteurs comparent et jugent ! Nos paroles affaibliraient cet odieux contraste. Nous n'accusons pas le ministère ni le parquet : ils se livrent assez d'eux-mêmes à la justice de l'opinion !

La *Presse* reproduit la plus grande partie de notre article de dimanche en le faisant précéder des lignes suivantes. Le bruit a couru aujourd'hui qu'elle avait été saisie. Une espèce de journal ministériel, fondé depuis quelques jours et appelé l'*Etoile*, l'annonce ce soir en ces termes :

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 8 JUILLET.

IMMORALITÉS.

Une réclamation contre l'outrecuidance du 1er étage. — Comme quoi la *Démocratie* a présenté un appât à l'aiguillon de la chair. — Les rats dans leurs rapports avec la morale et la diplomatie. — Digression sur le maillot des danseuses. — Dorine et Marion Delorme. — Pourquoi les chiens aboient à la lune. — Une lorette de haut parage. — Clarisse Harlowe, les yeux de Mlle Melcy et les questions de Mlle Désirée. — Mlle Flore et les balances de Thémis.

Nous reprendrons demain la publication du roman de M. Antony Méray ; mais, en attendant, le feuilleton de la ***Démocratie*** éprouve le besoin de réclamer contre une erreur de ses confrères du premier étage. Les rédacteurs politiques ont profité du silence de M. le procureur du roi pour s'attribuer l'honneur de la saisie du numéro de dimanche. Leur amour-propre les a aveuglés. Le premier-Paris se faisait remarquer ce jour-là par son attitude calme, noble et sa haute moralité ; la preuve qu'il ne pouvait être incriminé, c'est que la ***Presse*** l'a reproduit ce matin et qu'on ne l'a pas saisie. — Ce qui a excité, et justement, il faut en convenir, la colère du parquet, c'était... l'annonce des spectacles.

Oui, madame, l'annonce des spectacles. Elle était ce jour-là placée en évidence et déroulait, coquette et provocante, sa liste de plaisirs à tout prix. MM. du parquet ont vu là une intention perfide. Au lieu de laisser la population se porter hors Paris pour respirer l'air vertueux des campagnes, applaudir au couronnement d'une rosière, ou aux polkas des baigneuses d'Enghien, nous avons pu retenir une partie de la population dans la ville, en la poussant vers ces antres de perdition qu'on appelle les théâtres ; nous sommes coupables d'avoir rempli à dessein ou sans dessein le rôle de l'ami Bonneau ou de certain Annuaire artistique, publié naguères par un journal ministériel, et chèrement payé par le budget.

Dans ces termes, nous devons convenir que l'accusation n'a pas tout à fait tort. Les théâtres sont en effet des foyers de corruption, presque aussi actifs, dans un autre genre pourtant, que le ministère des travaux publics, les couloirs de la Chambre, la Bourse et autres lieux occupés par les membres ou agents du gouvernement national et agioteur.

Le gouvernement s'en est bien aperçu lui-même. Voyez, il vient de faire fermer l'Opéra, ce grand établissement érotique et subventionné, à l'usage des diplomates qui se livrent à des études sur la nature française, des députés embarrassés du prix de leur dernier vote et des moralistes curieux de faire des expériences sur la longueur précise où la jupe commence à être immorale, sur le degré de collant à donner au maillot, et dans quel cas une danseuse peut en être dispensée, ainsi que l'exigeait en son temps la toute-puissante danseuse aujourd'hui reine de Bavière (main gauche).

Quand il fut devenu impropre à l'amour, Louis XIV décréta que tous ses sujets devaient se faire dévots. Ainsi a fait M. Delangle, tant qu'il a eu besoin de l'opposition pour son avancement.... Mais ce n'est pas l'histoire de M. Delangle qu'il faut raconter, mais bien les causes de notre saisie. Notre Suzanne était un peu moins décolletée que ces dames du ballet, car, après tout, elle ne laissait guère voir que ses blanches épaules. Du moment où M. le procureur-général a cru devoir lui jeter un fichu comme certain personnage en jetait un à Dorine, il a senti qu'il ne pouvait laisser plus longtemps grignoter la morale par les rats dans le grand édifice que l'Etat leur a décoré : il a fait fermer l'Opéra. Autrement les poursuites opérées contre la ***Démocratie*** auraient ressemblé à celles qu'on intente à de pauvres diables, emprisonnes aussitôt que soupçonnés, tandis qu'on expédie à l'étranger, pour les soustraire au magistrat, MM. Pellaprat, Gudin et autres grecs vertueux.

Mais l'Opéra fermé, il existe encore douze ou quinze autres entreprises théâtrales, et celles-là ne doivent pas être moins criminelles aux yeux pudibonds de M. Delangle. Ainsi, dimanche, aux Français, on jouait ***Marion Delorme***. Or, vous, Madame, qui nous lisez,

> Savez-vous,
> Vous dont l'œil est si pur, dont le front est si doux,
> Savez-vous ce que c'est que Marion Delorme?

La ***Démocratie*** est trop chaste pour vous le dire. Qu'il vous suffise de savoir qu'avant ou pendant la pièce, Marion fait l'amour successivement avec une vingtaine de mauvais sujets, dont un prêtre, un prince de l'église, un ministre et une sorte de personnage odieux, procureur du roi ou procureur général, je ne sais trop lequel ; il est vrai, en revanche, qu'elle essaie en vain de le faire avec son amoureux de cœur. — A côté de ce drame figurait une comédie de Molière. Encore un gaillard, celui-là, que M. Delangle devrait bien faire saisir pour immoralité et excitation à la haine entre les diverses classes de citoyens ! Son gentilhomme escroc est une allusion évidente à ce qui se passe de nos jours, et sa Dorine se sert d'expressions qui feraient rougir notre Camélia... Mais M. Delangle répondra qu'il en a bien assez sur les bras de sa saisie de la ***Démocratie***.

L'affiche de l'Opéra-Comique annonce ***Actéon***. Je n'ai pas vu ***Actéon*** sur la scène, mais en flânant sur le quai Voltaire, aux abords de la librairie phalanstérienne, j'ai aperçu une gravure d'après Corrège, représentant cette scène mythologique. Actéon a un bois de cerf sur la tête. Notez que le bois de cerf seul est très séditieux. Il y a dans cet emblème ainsi placé excitation évidente aux mépris de toute une classe estimable de la société ... Mais cette inconvenance n'est rien auprès du reste de la scène. Elles sont là une dixaine de femmes, toutes fraîches, jeunes, appétissantes, bien qu'un peu maniérées, et vêtues !... un peu moins que Suzanne au moment où elle a effarouché M. le procureur-général. Seulement quand Léonce se retourne, Suzanne disparaît au plus vite sous les couvertures. Les nymphes se cachent aussi dans l'eau; mais non pas la déesse. Actéon a vu la lune dans une position délicate; il faut... mais M. Delangle écoute; je me tais par respect pour ses oreilles. J'ajouterai seulement qu'Actéon chassait avec ses chiens lorsqu'il aperçut la déesse, et que c'est en voyant l'étrange punition de leur maître que les chiens aboyèrent à la lune pour la première fois. On sait que ces animaux ont soigneusement conservé cet usage.— Je demande si l'on a pu faire une œuvre décente avec un pareil sujet.

La ***Reine Margot*** a disparu du Théâtre-Historique, mais ce théâtre n'en est pas moins voué au Malin. ***Intrigue et Amour*** a sa lorette comme la ***Part des Femmes***. Il est vrai que celle-là n'est pas fille d'un charpentier ; c'est une lorette de haut parage, une duchesse tout au moins, ce qui ne l'a pas empêchée de se vendre pour du pain à un roi vieux et imbécille. — Camélia, du moins, se donne par amour. — Le roitelet, son maître, tranche du grand monarque ; il ne pratique pas la coupe allemande, il est vrai; mais il vend ses sujets à des entrepreneurs, avec tout aussi peu de scrupule qu'un ministre français vendrait un privilège gratuit ou un projet de loi d'utilité publique. Remarquez que

langage assez peu digne d'un ministre de la justice. Mais, si l'on croit nous réduire au silence par cette voie de l'intimidation indirecte, on s'abuse étrangement! On n'y réussira pas plus qu'alors qu'on nous faisait insinuer que nous courrions, devant la Chambre des pairs, le danger de tomber sous l'application de l'art. 9 de la loi du 9 septembre 1835, lequel va jusqu'à prononcer l'interdiction des droits politiques. Nous avons dans le jury autant de confiance que nous en avons montrée dans la Chambre des pairs, et nous en donnons la preuve en reproduisant le passage le plus saillant de l'article de la *Démocratie pacifique*.

Le *Corsaire* publiait hier les lignes suivantes :

Gare aux feuilletons! La *Démocratie* vient d'être saisie pour avoir publié l'histoire tant soit peu mondaine d'un étudiant et d'une lorette. Si le jury condamne cette histoire, nous lui dénonçons un chef-d'œuvre de Gœthe intitulé : ***Wilhelm Meister***, où il y a une Philène presque nue qui se glisse dans le lit du poète ; nous lui dénonçons le ***Décaméron de Boccace***, les ***Nuits florentines*** de Henri Heine, les ***Histoires drôlatiques*** de Balzac, Rabelais en bloc, et Paul de Kock depuis la tête jusqu'aux cuisses. Si tout cela ne suffit pas, nous nous engageons à lui donner de la besogne pour dix années consécutives, sans même citer une seule fois Retif de la Bretonne.

On lit ce matin dans le *Constitutionnel* :

—Nous ne croyons pas qu'il y ait eu encore d'exemple d'un seul et même journal saisi trois fois en cinq jours. C'est ce qui vient d'arriver pourtant à la *Démocratie pacifique*. Ce journal, qui a déjà une assez longue existence, n'avait encore été l'objet d'aucune poursuite; et, sans partager le moins du monde les opinions qu'il défend, on peut lui rendre ce témoignage qu'il les a toujours soutenues avec modération.

Les deux premières saisies auraient été motivées, assure-t-on, par le feuilleton-roman que publie la *Démocratie*; la troisième par un article sur la situation actuelle. Il nous est impossible de trouver dans cet article la trace d'un délit; le journal ne faisait que résumer et caractériser en termes généraux les faits qu'un autre journal avait nettement précisés en articulant à propos de ces faits des accusations très directes et très positives. En bonne logique, ce n'était donc pas la *Démocratie pacifique* qu'il fallait saisir.

La *Gazette de France*, qui nous avait déjà consacré quelques paroles sympathiques, fait remarquer qu'elle a été poursuivie avec plus d'acharnement que nous encore. Elle a été, en son temps, saisie cinq fois en huit jours.

Le *Siècle* s'exprime en termes analogues à ceux du *Constitutionnel* :

La *Démocratie pacifique* annonce qu'elle vient de subir *trois saisies* en cinq jours. Les deux premières paraissent avoir été motivées par la publication d'un feuilleton intitulé : la *Part des Femmes*. Ce feuilleton, que nous ne connaissons pas, et sur lequel par conséquent nous ne saurions exprimer de jugement, ayant été suspendu avant la troisième saisie, celle-ci ne peut s'expliquer par la même cause. La *Démocratie pacifique*, sans pouvoir l'affirmer, pense que le parquet a voulu sévir en dernier lieu contre un article politique dans lequel cette feuille, d'accord avec la presse indépendante de la France tout entière, qualifiait sévèrement le système de corruption et d'immoralité qui pèse sur le pays. La *Démocratie* fait observer, non sans raison, que la partialité avec laquelle le pouvoir exécutif manie l'arme de la répression judiciaire, n'est pas le signe le moins caractéristique de ce honteux système. Quels que soient en effet les motifs ou les prétextes sur lesquels se fonde la prévention dirigée contre ce journal, on aura de la peine à prouver qu'ils sollicitaient plus impérieusement l'intervention de la justice que les crimes et les délits dénoncés publiquement du haut de la tribune, et contre lesquels M. le garde-des-sceaux a osé dire qu'il se trouvait désarmé.

La *Réforme* s'associe complètement à la pensée qui a dicté notre article de dimanche :

ÉVASIONS. — La *Démocratie pacifique* nous apprend qu'elle vient [...] temps de prendre des informations officielles, et que, dans tous les cas, il n'y avait rien à reprocher au gouvernement.

Nous nous permettrons d'être d'un autre avis que M. le garde-des-sceaux. M. Pellaprat était accusé d'escroquerie par le ministère public : nous demanderons depuis quand le parquet permet aux accusés de cette catégorie d'opter librement entre le jugement et la fuite. Nous demandons pourquoi les hommes qui sont accusés devant la cour des pairs, soit du délit d'escroquerie, soit du crime de corruption, sont restés en liberté depuis que la cour les a renvoyés à sa barre.

La charte dit formellement : Tous les Français sont égaux devant la loi. Certes, si cette égalité doit être respectée, c'est surtout devant la loi criminelle, à moins qu'on ne veuille assurer aux riches et aux puissants, ainsi que l'a dit M. de Mornay, le privilège de l'impunité.

Nous demandons comment il se fait que le simple citoyen, accusé, à tort ou à raison, du moindre délit, subisse pendant plusieurs mois, quelquefois pendant des années entières, une détention préventive d'autant plus cruelle qu'il n'a pas les moyens d'en adoucir les rigueurs, et que des hommes qui ont porté à l'Etat, au pouvoir lui-même, un dommage immense, conservent jusqu'au dernier moment une liberté qui leur permet de se dérober au châtiment par la fuite.

M. Pellaprat a quitté la France, emportant avec lui le secret de l'innocence ou de la culpabilité de ses co-accusés. Comment peut-on espérer maintenant que la lumière se fasse? Et quel que soit l'arrêt à intervenir, qui peut affirmer que la présence du quatrième accusé devant la Cour n'aurait pas modifié ses résolutions?

Dira-t-on que le parquet ne pouvait prévoir cette évasion, que ce sont là de ces choses que l'on n'a jamais vues, dont on n'a point d'exemples? Mais, quelques jours avant, M. Bénier, accusé de malversations, avait également pris la fuite; ses co-accusés en avaient fait autant.

Et l'aide-de-camp de M. le duc de Nemours, M. Gudin? Non-seulement il n'a pas été livré aux tribunaux, mais, s'il faut en croire un bruit qui paraît très fondé, il aurait été averti officiellement d'avoir à se dérober aux poursuites en quittant la France.

Tous ces faits, et tant d'autres que nous négligeons, rapprochés de la conduite ordinaire et régulière de la justice quand il s'agit d'une autre classe d'accusés, ne prouvent-ils pas jusqu'à l'évidence que la *Démocratie pacifique* ne disait rien que de fort juste quand elle reprochait au pouvoir d'avoir deux poids et deux mesures, et de réserver toute l'action répressive des lois pour les classes faibles et pauvres? Ce que l'on ne saurait comprendre, c'est l'imprudence avec laquelle le ministère, au milieu de tant de scandales, a osé porter devant le jury une question pareille. Il faut, en vérité, que ces gens-là aient le vertige pour ne pas voir à quel point ils sont en dehors de toutes les notions du droit et de la justice.

Chambre des députés.

Beaucoup de bruit pour rien, tel a été le résultat de la première partie de la séance; beaucoup d'argent sans bruit dans la seconde partie, où le ministre des finances est venu demander à la Chambre la permission d'emprunter 350 millions en rentes pour solder une portion des prodigalités du passé, et où la Chambre, réglant son ordre du jour définitif, s'est empressée d'inscrire aux premiers rangs les lois sur les chemins de Lyon, favorables aux banquiers et aux agioteurs.

La première scène de la première partie était la continuation de l'affaire Benier. M. Luneau a exposé avec détail qu'un sieur Texier, agent de l'administration de la guerre, avait dénoncé, en 1836, d'une manière précise, la mauvaise gestion de Bénier, que non-seulement on ne l'avait pas écouté, mais qu'on l'avait destitué. M. Texier étant mort, M. Luneau, d'accord avec M. Lanjuinais, demandait qu'on inscrivît au budget une rente de 3 000 francs au profit de sa veuve, à titre de réparation.

M. Hebert s'y est opposé, prétextant que le procès n'était pas encore jugé, et il a lu une partie de l'instruction qui innocentait complètement l'administration de la guerre de toute complicité [...] chacun le droit de faire arrêter et emprisonner préventivement les accusés du procès Teste et Cubières ou d'en requérir l'arrestation, de même qu'ils avaient le droit de ne pas le faire.

Pour nous, nous sommes complètement d'accord avec M. le garde-des-sceaux sur ce point : un magistrat, une cour quelconque, n'est pas *tenue* d'user du droit de faire arrêter un accusé; mais, quand cette arrestation préventive n'a pas lieu et qu'il s'agit d'accusation extrêmement grave, chacun a le droit de demander pourquoi on n'a pas usé de la faculté accordée par la loi, et, s'il est question de personnages d'une position élevée, chacun a le droit, sauf explication, de penser et de dire que c'est leur position même qui les a mis à l'abri de l'application de la loi. Que l'on fouille tous les dossiers de procédure criminelle, et nous offrons de parier qu'il ne s'en trouve pas un seul où des gens incriminés n'auraient été mis préventivement en prison, à moins qu'ils n'occupassent une position plus ou moins élevée.

Eh! mon Dieu! cela s'est passé ainsi de tout temps; il n'y a de ridicule et de faux là-dedans que l'affectation de nos perfectibiliseurs civilisés qui prétendent avoir introduit l'égalité dans la société, parce qu'on accomplit quelques simagrées de plus, et qu'on a écrit dans les codes et que l'on répète dans les assemblées publiques quelques paroles creuses et sonores.

Il faut toujours en revenir à cette réflexion de Fourier :

« Le parallèle des deux périodes Civilisée et Barbare serait très curieux. Par exemple, un pacha demande l'impôt parce qu'il lui plaît de piller et de dîner. Il ne va pas chercher dans les chartes de la Grèce et de Rome des théories de droit et de devoir. Il se borne à vous avertir que, si vous ne payez pas, on vous coupera la tête, pour vous apprendre à vivre. Ce pacha emploie un seul ressort, la violence, l'action simple.

» Un monarque civilisé emploie double ressort, d'abord les sbires et garnisaires, qui sont les vrais appuis de la constitution. L'on y ajoute un attirail philosophique de subtilités morales sur le bonheur de payer l'impôt pour l'équilibre du commerce et de la Charte, — (Précisément aujourd'hui c'était pour rétablir *l'équilibre* du budget que le ministre des finances demandait d'emprunter 350 millions ; ce budget est difficile à équilibrer ; depuis 17 ans on a emprunté un milliard, sans y parvenir !)—pour les jouissances de nos droits imprescriptibles. Des financiers vertueux surveilleront l'emploi de cet impôt ; le prince qui l'exige est un tendre père qui ne veut qu'enrichir ses sujets ; il ne perçoit l'impôt que pour obéir aux immortels représentants qui l'ont consenti ; c'est donc le peuple lui-même qui a voté le paiement et qui désire payer. Là-dessus, le paysan dit qu'il n'avait pas envoyé des députés pour faire augmenter les impôts. On lui répond qu'il doit étudier les beautés de la Charte, et y apprendre que la dignité des hommes libres consiste à bien payer, ou aller en prison.

» Dans cette méthode l'action est double ; elle repose sur deux ressorts hétérogènes, la violence et la morale. Chez les Barbares l'action est simple, reposant sur la seule violence. On retrouve cette différence fondamentale dans tout parallèle du régime Civilisé avec le Barbare ; tous deux vont au même but ; mais la Civilisation ajoute l'astuce à la violence qui suffit aux Barbares. Quoique fardée de justice, elle n'est pas plus juste qu'eux... »

Voilà une page de physiologie sociale écrite par Fourier, en 1828, dans un parallèle entre l'Etat barbare et l'Etat civilisé. Depuis 1828 la France a fait de grands progrès... en civilisation.

Rapports sur les Chemins de fer de Lyon.

Nous avons suscité contre nous des inimitiés profondes, en défendant les intérêts de la Nation contre les banquiers et contre les

---

dans cet ouvrage le roitelet est odieux et que l'on pleure sur la lorette. — Il faut convenir que c'était un écrivain bien immoral que ce Schiller! N'est-ce pas lui qui, une autre fois, s'avisa de raconter l'histoire d'une homme riche et bien élevé qui s'était fait brigand par amour de l'humanité?

Il n'est pas jusqu'au Gymnase qui ne soit une école d'immoralité. C'est là cependant un théâtre décent s'il en fut; un parfum de vertu s'en exhale, et ses belles actrices passent pour des Vestales (il faut toujours tenir compte du huitième d'exception). Mais M. Delangle sait bien que la volupté décente est la plus dangereuse, et qu'un demi-désordre est beaucoup moins chaste que la nudité. On a longtemps admiré sur cette scène une certaine Clarisse Harlowe, fort vertueuse sans doute, mais à l'endroit de qui on se permet certaines licences qui ne le sont pas; — au point que nos voisins d'outre-Manche, les inventeurs des tableaux vivants, ont classé la pièce dans les inexpressibles. — Ajoutons qu'on aperçoit parfois à ce théâtre deux yeux tout brillants d'émotion et d'amoureuse volupté qui se glissent au moyen d'une échelle jusqu'à la fenêtre d'un jeune homme; qu'il en est deux autres, plus éveillés et plus mutins, qui s'enquièrent souvent, avec une vivacité toute croustilleuse, des mystères d'une nuit de noces, et qui se prétendent volés quand on passe sur certains détails intimes. — Puis, qu'est-ce que c'est que cette *Vie en partie double* qui figurait dimanche sur l'affiche? Une immoralité des mieux conditionnées! — Un homme qui veut se faire aimer de deux femmes à la fois, une grisette et une bourgeoise, et qui se décide pour la grisette! Est-il rien de plus immoral que ce dénoûment? Que deviendraient les héritières, si les jeunes gens faisaient ainsi des mariages d'amour? Où recruterait-on des procureurs du roi pour sévir contre les pauvres filles abandonnées, si les étudiants épousaient ainsi leur Camélia? Que deviendrait le monde officiel, si l'on ne pouvait plus, dans certains cas, donner ou prendre une jeune fille comme appoint d'un marché? Le théâtre le plus moral est en définitive le plus dangereux.

Citerai-je le *Chiffonnier de Paris*, où l'on trouve un banquier assassin, voleur, infanticide? — Cela s'est vu, me dira-t-on. — Raison de plus pour que ce soit immoral. Il n'y a plus guère que l'immoralité qui soit dans la nature, par le temps qui court. — Parlerai-je des Variétés, où Mlle Flore veut absolument faire l'amour avec Lafont, et où Rebard s'emploie de tous ses moyens à savoir si une négresse est noire par tout le corps? — des drôleries du Palais-Royal? — des exhibitions des petits théâtres, où l'on s'amuse à faire parader devant le public de jeunes et intéressantes vertus qui ne demandent qu'à devenir plus intéressantes encore?

Et les bals publics que nous nous sommes aussi permis d'annoncer! Château-Rouge, où voltige Frisette, où tourne Marionnette! Et Mabille, le pays des lionnes, entre les griffes desquelles tant de défenseurs de la morale publique sont heureux de déposer leur bonnet carré!

Examen fait, le doute n'est plus possible. La *Démocratie* a été saisie dimanche pour excitation à la débauche par l'insertion de l'affiche des spectacles. Si l'on objecte à cette explication que les autres journaux l'ont publiée et n'ont pas été saisis, nous répondrons que d'autres journaux, avant et après nous, ont écrit tout ce que nous avons imprimé dans ce numéro de dimanche; qu'ils l'ont répété sur tous les tons, plus catégoriquement même, et n'ont pas été saisis; qu'hier encore, un député le disait à la chambre sans que personne le trouvât mauvais, et que par conséquent l'explication proposée par nous vaut au moins les autres. Les poursuites intentées contre nous de préférence ne font qu'ajouter un fait à la liste de ceux qui ont été cités dimanche pour établir que cette année il y a en France deux catégories de délits, ceux qui sont commis par les riches et les puissants, et ceux qui sont commis par les pauvres diables.

LE FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE.

LE CONQUÉRANT ET LE VIEILLARD.

Dialogue.

LE CONQUÉRANT.

Je me suis en chassant égaré dans ce bois,
Guide-moi, bon vieillard, jusques à la sortie.

LE VIEILLARD.

Quittez votre coursier, les chemins sont étroits,
Allons, et soutenez ma marche appesantie.

LE CONQUÉRANT.

Te serais-je inconnu?

LE VIEILLARD.

Jamais je ne vous vis.

LE CONQUÉRANT.

A défauts de mes traits, tu connais mon histoire?

LE VIEILLARD.

Seigneur, le calme est grand sous le chaume où je vis.

LE CONQUÉRANT.

Depuis vingt ans le monde est rempli de ma gloire,
C'est moi dont le courage a soumis tant d'Etats,
Dont le nom, célébré dans la paix, dans la guerre,
Fait trembler l'univers.

LE VIEILLARD.

Je ne vous connais pas.
Seigneur, mes bras sont las de cultiver la terre.

LE CONQUÉRANT.

Tu ne me connais pas?.. Plus d'un an s'est passé
Que, subjuguant l'Etat où le sort te fit naître,
J'en ai chassé tes rois, leur trône est renversé.

LE VIEILLARD.

Excusez, j'ignorais avoir changé de maître.

LE CONQUÉRANT.

Homme qui me confonds, quel est donc ton destin?

LE VIEILLARD.

Né dans ces bois, jamais je n'en ai quitté l'ombre;
Dans la paix, de mes ans j'ai vu croître le nombre;
Une épouse et deux fils embellissent ma fin.
Mes chèvres et nos bras, voilà notre richesse;
Elle a toujours suffi; nous en bénissons Dieu.
Mais voici le chemin : Seigneur, si je vous laisse,
Pardonnez à mon âge...

LE CONQUÉRANT, *ému.*

Heureux vieillard, adieu.

BÉRANGER.

mes, avaient formé vingt compagnies différentes ; par leur avidité ils se nuisaient réciproquement ; ils s'aperçurent de leur faute et se fusionnèrent ; les concessions leur furent accordées, et même celle de Paris à Lyon fut entachée d'une illégalité flagrante, ainsi que nous l'avons pleinement démontré dans notre numéro du 27 décembre 1845.

Mais une débâcle causée par la fureur même de l'agiotage étant survenue, les principaux promoteurs de ces chemins se trouvèrent fort embarassés, car le temps leur avait manqué pour écouler les innombrables actions qu'ils s'étaient réservées, et ils n'étaient pas en mesure de les payer.

Qu'ont-ils fait ? Tout naturellement, ils se sont tournés vers les ministres, et, prétextant l'énormité des travaux à faire, qui dépassaient les devis, selon des rapports dressés tout exprès par eux-mêmes, ils sommèrent le gouvernement de changer les conditions de leurs contrats, le menaçant de licencier immédiatement et de laisser sans travail leurs nombreux ouvriers, avec lesquels le gouvernement s'arrangerait comme il pourrait.

Les ministres obéirent, et ils ont dernièrement présenté des projets de loi qui admettaient en principe la faculté de changer les conditions de l'adjudication souscrite et accordaient quelques modifications, sauf plus tard à en concéder de plus considérables.

On comprend que ces modifications obtenues, les actions remonteront immédiatement, et que les spéculateurs se débarrasseront de celles qui les gênent. On n'a pas oublié que, sur les 400 000 actions du chemin de fer de Paris à Lyon, 100 000 sont possédées par 15 284 actionnaires, et les 300 000 du surplus par 1 716 actionnaires seulement, *suivant un passage d'un rapport émané directement de l'administration de cette compagnie.* — Un fait analogue se passe dans la compagnie de Lyon à Avignon.

Là est tout le nœud de l'intrigue, — faire monter les actions pour se défaire de celles qu'on ne peut payer.

Maintenant voyons les rapports.

Depuis la présentation des projets ministériels, les compagnies ont continué à peser sur les Chambres et sur les ministres, et elles ont arraché à ceux-ci, les 26 et 27 juin dernier, des traités nouveaux qui bouleversent les conditions de leur adjudication primitive, et que la commission propose de légaliser.

Avant d'arriver à l'énoncé et à l'examen de ces conditions, voyons sur quoi on se fonde pour changer les bases des contrats.

Le seul motif sur lequel s'appuyaient les compagnies pour réclamer la révision était celui-ci : les ingénieurs de l'Etat avaient dressé le devis des dépenses ; nous avons refait ce devis, et nous le trouvons de beaucoup supérieur à ceux des ingénieurs de l'Etat ; donc l'Etat nous a induits en erreur ; nous demandons à être indemnisés.

Eh bien ! sans nous arrêter aux réponses que l'on peut opposer à cette demande, que pensent les commissions de la Chambre de ces évaluations contradictoires sur les devis ? Ouvrons le rapport de M. Béhic sur le chemin de Paris à Lyon, et celui de M. Lafarelle sur Lyon à Avignon :

1er Rapport. — Entre des assertions contradictoires énoncées par des hommes également habiles, également spéciaux, appartenant au même corps et méritant une égale confiance, bien qu'ils agissent dans des intérêts différents, le choix était difficile. Il l'eût été quand bien même la commission eût eu sous les yeux tous les éléments nécessaires pour opérer en détail cette comparaison délicate, *mais ces éléments lui manquaient absolument*... La commission n'avait donc que des généralités sous les yeux.

Elle entre néanmoins dans quelques détails.

Voies et accessoires. — « La compagnie exposait qu'elle avait posé des rails plus épais, et que le prix ayant haussé, elle les avait payés plus cher. « Le ministre, dit le rapport, ne conteste pas l'utilité des substitutions de rails, mais il fait observer que cette substitution, toute facultative, ne constitue pas une erreur dans les avant-projets du gouvernement. En ce qui touche le prix auquel la compagnie a traité pour l'acquisition de ses fers, il maintient que le gouvernement ne peut être responsable des marchés passés par la compagnie, surtout lorsqu'aux cours actuels elle aurait pu traiter à des prix égaux, sinon inférieurs à ceux qui ont servi de base aux avant-projets. »

Ballast. — « Le gouvernement conteste la nécessité de l'augmentation que la compagnie a cru devoir ajouter à l'épaisseur du ballast. »

Matériel roulant. — « Le gouvernement ne conteste pas l'utilité des améliorations, mais il déclare qu'elles n'étaient pas indispensables, et que la compagnie aurait pu s'en tenir, *sans dommages*, aux prévisions primitives. »

Dépenses diverses. — Augmentation de cinq millions. — « Les renseignements fournis sont trop vagues pour permettre d'apprécier la nécessité de cette augmentation. »

Expropriations et indemnités accessoires. — « L'administration des ponts-et-chaussées admet qu'il n'a pu être que très utile de donner aux acquisitions de terrains une extension aussi considérable, en vue du développement que peut éventuellement recevoir la ligne, mais elle soutient que les prévisions de son avant-projet sur ce point étaient suffisantes pour desservir le nombre des voyageurs et le trafic des marchandises prévu au moment de la concession. Elle ajoute que, si la compagnie prévoit un tel accroissement dans ce trafic, qu'il lui paraisse nécessaire de doubler, par exemple, la gare de Paris, cette compagnie *doit trouver dans ce développement lui-même la rémunération des dépenses à faire* en capital pour l'accroissement des moyens d'exploitation. » (Nous avions fait la même remarque dans la *Démocratie* du 21 mai dernier en l'étendant à diverses autres dépenses.)

Terrassements et ouvrages d'art. — « Le ministre affirme que les marchés passés de gré à gré par les compagnies sont de beaucoup supérieurs aux soumissions que le gouvernement avait reçues pour l'exécution de ces mêmes travaux. L'administration des ponts-et-chaussées conteste aussi la nécessité du supplément donné par la compagnie au cube de la maçonnerie. »

Bâtiments et stations. — « L'administration persiste à penser que le service du chemin n'aurait pas eu à souffrir, si les bâtiments et les stations avaient été renfermés dans les limites de l'avant-projet. »

« En résumé, ajoute le rapport, l'Administration reconnait que la compagnie, en donnant à ses travaux un développement et un surcroît de solidité, dont le contrat primitif ne lui faisait pas une obligation [illegible] l'Etat ensuite, à l'époque de la cessation de jouissance (dans 99 ans), devraient recueillir directement les fruits des améliorations introduites dans la construction du chemin, il n'y avait rien d'exorbitant à ce que l'Etat y concourût *dans une sage et prudente proportion.* »

Ici nous exposons, nous ne discutons pas, nous disons seulement que cette sage et prudente proportion consiste à porter la concession de 41 ans à 99 ans.

Voyons maintenant le second rapport.

Page 20. « Sans admettre l'exactitude des calculs et des documents émanés des compagnies intéressées : il est cependant impossible de se refuser à cette conviction que la réalité en matière de dépenses pour l'établissement des chemins de fer dépasse déjà de beaucoup les devis dressés par ordre du gouvernement. — (Ceci n'est qu'une réflexion générale qui ne s'applique pas au chemin de Lyon à Avignon, où il n'a été rien fait, pas donné un seul coup de pioche). »

Page 35. « Il n'est que trop évident, aux yeux de tout le monde, que ces chemins, tels que l'opinion publique les réclame aujourd'hui ne peuvent pas être confectionnés en ne dépensant que les sommes énoncées dans les rapports parlementaires. Les terrains, les matériaux, les mains-d'œuvre ne diminueront pas d'ici à l'année prochaine. »

Page 30. — « Sans admettre ou repousser l'exactitude des calculs présentés par la compagnie, la commission a regardé comme une chose dont l'extrême probabilité se confondait avec la certitude que les prévisions du rapport et de l'exposé des motifs de 1843 seraient actuellement dépassés, mais en ce qui touche la proportion et le chiffre de cet accroissement de dépenses, elle a pensé *que l'expérience du fait accompli pouvait seule apporter une lumière suffisante.* »

M. Lapalisse..... M. Lafarelle, voulons-nous dire, a parfaitement raison : on ne saura exactement le prix exact des travaux que quand ils seront terminés. Mais ce n'était pas cela qu'on demandait à la commission : on attendait d'elle des évaluations plus ou moins précises, elle n'en donne aucune, elle se tient dans des généralités insignifiantes : elle regarde que... il est évident que... et autres banalités.

Ce qui est évident, c'est qu'aucune des deux commissions n'a acquis de notions précises sur le chiffre de la dépense, et que l'une d'elle avoue même que s'il y a excédant sur les évaluations, cet excédant se convertira, pour la plus grande partie, en dépenses rémunératoires ; et cependant aucune des deux n'a hésité, sous la pression des compagnies, à changer totalement la base des contrats.

Ce changement n'est nullement justifié par le motif de la dépense, puisque rien ne prouve qu'il y aura excédant de dépenses. Ce premier point bien établi par les rapports mêmes, il nous reste à examiner les dispositions projetées.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — C'est demain que commenceront, à la cour des pairs, les débats du procès Cubières, Teste et consorts.

On sait que la Chambre des pairs se réunit en cour de justice, elle n'admet point les dames dans ses tribunes.

Si elles ont été reçues lors du procès de M. de Girardin, c'est que la Chambre était réunie comme Chambre et non comme cour.

— Il n'est personne qui ne se soit intéressé au sort de cet honnête ouvrier qui, condamné par la police correctionnelle de Lille à la prison et à la surveillance, tenta, en plein tribunal, de se couper la gorge pour échapper au déshonneur. On apprendra avec satisfaction que, devant la cour royale de Douai, Bauchard, défendu par Me Bottiaux, a été *acquitté* et mis en liberté. De pareils faits portent avec eux une leçon trop éclatante pour qu'elle ne soit pas comprise.

— La fuite du sieur Pellaprat, l'un des principaux accusés dans le procès Cubières, que nous avons annoncée hier, est aujourd'hui officielle. On ajoutait que cet accusé avait écrit à la cour des pairs pour lui faire connaître les motifs de sa fuite. Quelques personnes prétendent avoir vu entre les mains de ses amis des lettres de M. Pellaprat, datées des frontières rhénanes ; on ne sait encore si cet incident modifiera le système de défense des autres accusés.

— On pense que la Chambre des députés terminera ses travaux le samedi 17 de ce mois. Les seuls projets de loi qui seront discutés avant le budget des recettes, sont les projets concernant les chemins de fer de Chartres, de Montereau à Troyes, de Paris à Lyon, et de Lyon à Avignon. Le ministère tiendrait à faire mettre à l'ordre du jour le projet favori du château, touchant le chapitre royal de Saint-Denis. Mais sa majorité, dont plusieurs membres sont déjà partis, est d'avis d'ajourner à la session prochaine ce projet auquel plusieurs conservateurs sont opposés. (*Patrie.*)

— D'après une correspondance particulière adressée d'Oporto à un journal de Londres, l'*Express*, l'armée espagnole serait entrée dans cette place après une capitulation portant les conditions suivantes :

1° Les quatre articles proposés par le colonel Wylde au nom des puissances alliées recevront leur pleine et entière exécution ; 2° les troupes de S. M. catholique tiendront garnison dans Oporto et les forts adjacents ; 3° les troupes de la reine n'entreront dans Oporto qu'après le départ des troupes des puissances alliées ; les troupes et les volontaires de la junte devront être traités avec les honneurs de la guerre ; les officiers garderont leurs chevaux et leurs épées ; 4° les soldats de la junte qui voudraient rentrer chez eux recevront des passeports ; 5° la vie et la propriété des habitants sont confiés à l'honneur des alliés.

Une deuxième édition du *Times* contient ce qui suit :

« Nous avons reçu une dépêche télégraphique de Southampton, contenant la nouvelle importante de la fin de la guerre en Portugal. Notre correspondant d'Oporto nous mande, à la date du 30 juin, que la junte s'est rendue et que la ville a été occupée par les troupes espagnoles sous les ordres du général Concha. »

— Nous lisons dans un journal les nouvelles suivantes, sous la rubrique d'Athènes, que nous donnons, tout en faisant remarquer qu'elles méritent confirmation :

« Le cabinet doit avoir appris, si nous sommes bien informés, qu'un mouvement d'une extrême gravité a éclaté dans les provinces. Le général Grivas serait à la tête des insurgés, et déjà, dit-on, il s'est rendu maître de deux places fortes dans l'Acarnanie. On affirme, d'un autre côté, qu'une nouvelle difficulté s'est élevée à Athènes, à

l'inquiétaient. Pour échapper à leurs obsessions, il s'était réfugié en Belgique ; mais, poussé par le besoin, il revint samedi dernier et pria de nouveau sa femme, qui avait fait sa demande en séparation de biens, de payer les dettes contractées dans l'intérêt de leurs enfants. Il est probable qu'il n'y eut pas d'arrangement entre eux, puisque le désespoir l'a porté à un tel acte de fureur.

— Au moment où la discussion sur les grandes lignes de chemins de fer va appeler de nouveau l'attention publique sur ces questions importantes qui touchent de si près à l'avenir du pays, nous ne saurions de notre côté trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le *Cahier des Charges* des chemins de fer. Ce recueil piquant, dédié par Bertall aux postillons et aux actionnaires malheureux, est le résumé le plus spirituel et le plus incisif de tout ce qui a été et sera dit à la tribune sur ce sujet intéressant. —

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY. — *Séance du 7 juillet.*

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les chapitres du budget.

La Chambre s'est occupée hier de l'affaire Bénier. Elle va continuer à s'occuper des dilapidations qui constituent le fond de cette affaire.

M. LUNEAU explique de nouveau cette affaire.

Ce n'est qu'au mois de septembre 1846, dix-huit mois après la mort de Bénier, que l'instruction judiciaire a commencé. Vous comprenez que, par suite de ce long retard, elle n'a pu produire tous ses résultats. Cependant la cour royale de Paris (chambre des mises en accusation) a décidé, le 16 juin dernier, que deux personnes seraient renvoyées devant la cour d'assises de la Seine. Ces deux personnes sont Bénier fils et un sieur Gobled.

Bénier fils avait continué la gestion de son père pendant le mois de juin 1845. C'est pour des faits relatifs à cette gestion qu'il est traduit devant la cour d'assises.

Quant au sieur Gobled, c'est également pour des faits relatifs à cette gestion qu'il est accusé. L'arrêt de la chambre des accusations a été rendu le 16. Bénier était encore à Provins comme employé des subsistances. D'abord, il est étrange, il est fâcheux que Bénier fils soit resté à son poste malgré les poursuites. Aucun mandat d'amener n'a été lancé contre lui avant le 18 juin dernier.

Or, le 18, on ne l'a plus trouvé à Provins. Il avait disparu ; il était à Paris. La police en a été informée ; je crois même qu'elle l'a vu. Sur l'assurance qu'il aurait donnée de se présenter à la cour d'assises, il est parti de Paris sans qu'on l'ait inquiété.

Messieurs, ces faits là sont très fâcheux, très graves, très compromettants pour l'avenir. Les comptables prévaricateurs y verront une promesse d'impunité. On les poursuit très difficilement. Quand ils ont été poursuivis et condamnés, ils sont graciés. En Algérie, de nombreuses malversations ont eu lieu parmi les comptables : on n'a pas poursuivi tous ceux qui méritaient de l'être. (Bruit.) Non, ils n'ont pas été poursuivis, car l'administration supérieure ignore ce qui se passe en Afrique.

L'un d'eux, cependant, a été condamné à une peine infamante. Immédiatement après, il a été gracié. Ceci n'est pas encourageant pour les employés honnêtes. C'est une prime donnée à ceux qui veulent faire leurs affaires par la prévarication. (Mouvement.)

J'ai à vous parler de deux autres personnes qui sont mortes et auxquelles se rattachent des faits très graves.

Un sieur Martouret, directeur des subsistances militaires, avait, en 1839, fait approuver par le ministre la création d'une usine à la manutention de Paris. Le sieur Martouret avait un intérêt dans cette entreprise ; il l'avait obtenu sans mise de fonds, par son seul titre d'employé supérieur de l'administration de la guerre. (Sensation.)

J'emprunte tous ces faits à l'instruction judiciaire.

Un nommé Davandeau était le prête-nom de Martouret, dont la veuve jouit paisiblement de cette part d'intérêt. Il est dit dans l'instruction que tout porte à croire que Bénier avait obtenu, lui aussi, sans bourse délier, un intérêt dans cette entreprise.

Les noms les plus haut placés dans l'administration de la guerre se trouvent mêlés dans cette mauvaise affaire. Qu'on lise l'acte de société, et l'on s'en assurera.

Relativement au moulin de manutention, j'aurais également quelques renseignements à donner. L'administration de cet établissement comptait à sa tête le sieur Bénier lui-même, des intendants militaires et plusieurs autres fonctionnaires de l'administration de la guerre. (Sensation.)

Je passe à un fait que j'ai à dessein laissé à l'écart, je veux parler du rapport et de la mise à la retraite de M. Tessier.

Lorsqu'un administrateur aussi haut placé entretient des relations aussi intimes avec les hommes chargés de le contrôler, comment voulez-vous que le contrôle soit sérieux ?

Aussi, jusqu'en 1836, personne n'avait osé ouvrir la bouche sur beaucoup de faits parfaitement connus de l'administration Bénier. Il s'est trouvé un honnête homme, un homme de courage, M. Texier. Il a adressé, en 1836, un rapport très clair et très net au ministre de la guerre, dans lequel il disait : « Les faits sont assez graves pour motiver la suspension des fonctions du sieur Bénier, chargé du service de la manutention. Les résultats de son administration sont déplorables ; depuis cinq ans, il a fait perdre au Trésor 200 000 fr.

M. Texier s'était livré à un travail très considérable ; il avait parfaitement établi la culpabilité de Bénier. Malheureusement, au lieu de s'adresser à des juges impartiaux, il s'adressait aux amis les plus intimes de Bénier.

Son rapport se terminait ainsi :

« Il faut, dans un service aussi important que celui de Paris, qui forme le dixième de la France, créer une surveillance qui donne des garanties sérieuses, et mettre fin au régime d'omnipotence, cause de tant d'abus et de désordres. »

Une commission a été nommée ; de qui se composait-elle ? Du directeur de l'administration, d'un intendant militaire, d'un sous-intendant, du sieur Martouret qui a déclaré lui même avoir un intérêt dans l'affaire, et enfin de MM. Lebeau et Denas qui étaient immédiatement sous les ordres de Texier. Texier ayant été destitué deux jours après, ce fut M. Lebeau qui le remplaça. (Mouvement.)

Voilà, messieurs, par qui le sieur Texier a été jugé, par cette même commission à laquelle il avait refusé de répondre. Texier a protesté jusqu'au dernier moment. Deux jours après il a été destitué. (Non ! non ! mis à la retraite.) Soit ! le mot ne fait rien à l'affaire.

Quoi qu'il en soit, le sieur Texier a été tellement accablé de chagrin qu'il en est mort. (Sensation.)

Une instruction judiciaire se poursuit. Je ne doute pas qu'il ne soit fait bonne justice ; mais elle sera tardive. M. Texier a souffert dans son honneur ; il a été accablé de dégoûts personnels ; il est mort sans avoir reçu la réparation à laquelle il avait droit ; et il reste à sa veuve une modique pension de 3 000 fr.

Messieurs, l'année dernière un amendement fut proposé par M. Lanjuinais, pour qu'une enquête eût lieu. Il fut voté, à l'unanimité, par la Chambre. Cette année, nous proposons un amendement pour demander une réparation. La réparation doit être aussi votée unanimement.

La Chambre entière, le gouvernement lui-même doivent s'associer à cette réparation. (Approbation aux extrémités.)

Après quelques discussions sur les formes de l'amendement, M. Hébert prend la parole.

M. LE GARDE-DES-SCEAUX. Le gouvernement n'a aucune espèce d'intérêt d'opinion ou de parti à repousser la proposition qui est faite si elle n'a pour objet que d'apporter secours à une infortune et de réparer un acte qui aurait été trop sévère. (Exclamations dans toute la salle. — Interruptions bruyantes. — Agitation prolongée.)

... une indiscrétion en vous faisant connaître un extrait de cet arrêt.

Les accusations qui s'élèvent attaquent, jusqu'à un certain point, l'honneur de l'administration. Voici comment s'exprime à cet égard l'arrêt de la Chambre des mises en accusations :

« Le déficit était si considérable, les moyens de surveillance si nombreux et si puissants, qu'on est surpris que l'administration n'ait pas découvert le déficit. Eh bien ! hâtons-nous de le dire, tous ceux qui, dans l'exercice de leurs fonctions, à un degré supérieur ou inférieur, ont concouru à cette surveillance, sont sortis purs des investigations de la justice. Aucune atteinte n'a été portée à leur honneur ou à leur probité... S'ils ont commis des fautes administratives, elles sont en dehors des appréciations de l'autorité judiciaire. Ils ne relèvent pour ces faits que de leurs supérieurs, qui ont seuls qualité pour en connaître. »

L'administration n'a donc jamais manqué à ses devoirs. Dans ces débats auxquels les questions d'honneur et de moralité se trouvent souvent mêlées, je constate que l'honneur et la moralité de tous les agents de l'administration sont sortis saufs de l'instruction judiciaire.

M. BOISSY-D'ANGLAS. Je n'ai rien pu dire hier qui portât atteinte au caractère du juge d'instruction chargé de l'instruction de l'affaire Bénier. J'ai autant de considération que qui que ce soit pour le magistrat dont il s'agit.

Voici le fait auquel j'ai fait allusion :

« Je causais amicalement avec M. le juge d'instruction Desnoyers de l'affaire Bénier ; je lui ai demandé s'il avait fait appeler certains témoins qui pourraient l'éclairer sur l'affaire des moutures. Il m'a dit qu'il n'avait pas interrogé les témoins sur ce point. Je lui ai répondu que c'était extrêmement grave. « Ah ! s'est écrié alors le juge d'instruction, il n'est plus temps : mon instruction est terminée. »

Messieurs, je suis peu versé dans les matières judiciaires. Mais je pense qu'un juge d'instruction peut entendre des témoins quoiqu'il ait déposé son rapport.

Voix nombreuses : Il ne le peut pas ! il ne le peut pas !

M. BOISSY-D'ANGLAS. Alors j'en appelle à cette Chambre. Il importe qu'elle sache que des témoins qui pouvaient être entendus ne l'ont pas été.

Après quelques mots de M. Lanjuinais et une réponse peu intelligible de M. Hébert, M. Allard monte à la tribune ; MM. Duchâtel et Guizot s'en vont pour ne pas assister à la petite scène qui se prépare.

M. ALLARD. Messieurs, j'appelle l'attention de la Chambre sur un fait d'une haute gravité, qui s'est révélé à nous depuis quelques jours et que nous croyons devoir vous soumettre. (Vif mouvement d'attention. Écoutez ! écoutez !) A côté des désordres honteux qui ont signalé quelques administrations, il sera consolant de voir comment nos officiers accueillent des tentatives de corruption. (Commencement d'agitation. Sourdes rumeurs aux extrémités.)

L'affaire dont j'ai à entretenir la Chambre n'est pas étrangère à celle qui nous occupe en ce moment, car il est encore question de subsistances. (Explosion de cris.) Le fait a trait au service du génie, dont la direction m'est confiée, et le ministre de la guerre m'a autorisé à lui donner toute la publicité qu'il mérite. (Allons donc ! allons donc !)

Ici M. Allard commence la lecture de plusieurs lettres dans l'une desquelles on dénonce une tentative des corruptions faite auprès d'un officier de l'armée.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT. Je demande la permission de protester, au nom de l'armée, contre des certificats de probité dont elle n'a pas besoin. (Très bien ! très bien ! — Bravo !)

Voix nombreuses : L'odre du jour ! l'ordre du jour ! (L'agitation est extrême. — M. Allard reste toujours à la tribune. — Quelques membres demandent qu'on lève la séance.)

La séance reste suspendue ; les interpellations les plus vives sont échangées.

M. ALLARD. La Chambre peut être assurée que j'apprécie les sentiments de l'armée aussi bien que qui que ce soit ; elle peut être convaincue que je n'ai pas l'intention de lui donner un certificat de probité. (Elle n'en a pas besoin. — L'ordre du jour ! l'ordre du jour !) Mais je dis qu'à une époque comme celle où nous vivons... (Applaudissements et rires ironiques à gauche. — Cris à l'ordre au centre. — Interruption prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. Si la Chambre avait écouté jusqu'au bout, elle se serait souvenue que j'avais prévenu M. Allard que, du moment où il s'écarterait de la question, je lui retirerais la parole. (Assez ! assez !)

M. ALLARD. Il n'est jamais entré dans ma pensée de calomnier qui que ce soit. Je n'ai donc voulu calomnier ni l'armée, ni...

UNE VOIX : Ni le temps où nous vivons. (Éclats de rires.)

Après quelques mots de M. Dupin, le président déclare l'incident terminé...

... et renvoyé à une autre juridiction à s'en expliquer.

Messieurs, je ne dirai qu'un mot ; une juridiction sans procédure, sans aucune des garanties dont la justice et le prévenu ont un égal besoin, est une offense à la raison, à l'équité, et doit disparaître d'une société organisée sur des bases constitutionnelles. (Très bien ! très bien !)

M. LE GARDE-DES-SCEAUX. L'accusation était en germe dans l'interpellation d'hier, le germe s'est développé aujourd'hui. Je comprends aujourd'hui sa portée ; c'est le soupçon qu'on appelle sur nous ! (Agitation prolongée.)

On nous reproche de ne pas avoir rempli notre devoir (oui ! oui, — tumulte), et d'avoir fait de la fortune et d'une haute position sociale un privilége, une inégalité qui blesse la justice. (C'est cela ! c'est bien !) Pour repousser ces reproches, il me suffit de citer une vie entière de magistrat. (Allons donc ! allons donc !)

Je maintiens contre tous les jurisconsultes, je maintiens contre M. Odilon Barrot, que c'est au juge d'instruction, que c'est à la chambre du conseil, ou à la chambre des mises en accusation, qu'il appartient de décerner l'ordonnance de prise de corps.

Le ministère public a fait ses réquisitions selon sa conscience. La cour a rendu son arrêt selon sa conscience. (Murmures. — Interruptions.) Dans une affaire qui n'est pas éloignée, la même chose a eu lieu.

Les magistrats n'ont pas décerné d'ordonnance de prise de corps. Je parle de l'affaire Drouillard. Les accusés ont été laissés en liberté.

UNE VOIX. Quatre des accusés ont été mis en prison. Ce sont ceux que le jury a acquittés.

M. LE GARDE-DES-SCEAUX. J'admets qu'il ne s'agit pas de la Cour des pairs, mais bien d'une chambre du conseil ou d'une chambre des mises en accusation. On aurait omis de lancer une ordonnence de prise de corps. Vous voudriez que le ministre pût se saisir de la question. L'exécution des lois est confiée à la conscience des magistrats ; elle est confiée en même temps à la haute censure de la cour de cassation.

Quant à moi, ce qui me rassure, ce qui me fait penser qu'il n'y a pas eu d'illégalité monstrueuse, c'est que les actes de l'instruction, le rapport à la Cour ont été rendus publics, tout le monde les a connus.

M. ODILON BARROT. Quoi qu'en dise M. le ministre, je crois que la responsabilité ministérielle est engagée dans cette question. (Bruits.)

M. le garde-des-ceaux justifie par des distinctions que je n'admets pas, la conduite du ministère public. (Mouvements divers.) C'est la question politique que j'ai seule soulevée.

Je maintiens que, s'il apparait de la conduite du ministère que sciemment, volontairement il s'est prêté à une telle illégalité, l'acte serait tellement grave que non-seulement ce serait un droit pour chaque membre de la Chambre de protester à la tribune, mais que ce serait un devoir pour la Chambre de faire entendre un blâme sévère et de faire respecter ainsi le plus fondamental de tous les principes constitutionnels, l'égalité devant la loi.

Après cette discussion sans résultat, la Chambre règle son ordre du jour au milieu d'un bruit et d'une confusion extrême.

M. LE PRÉSIDENT consulte successivement la Chambre sur chacun des projets de loi qu'il s'agit de mettre à l'ordre du jour ou d'en écarter :

1° Projet de loi sur les correspondances transatlantiques. — Ajourné.

2° Projet de loi sur les circonscriptions électorales du département de Saône-et-Loire. — Rejeté de l'ordre du jour.

3° Projet de loi sur les servitudes militaires. — Rejeté de l'ordre du jour.

4° Projet de loi relatif à la bibliothèque de la Chambre. — Rejeté de l'ordre du jour.

5° Proposition relative aux députés intéressés dans les entreprises de l'Etat. — Retirée de l'ordre du jour.

6° Loi des comptes de 1845. — Rejetée de l'ordre du jour.

7° Projet de loi relatif au chemin de fer de Vierzon. — Maintenu à l'ordre du jour.

8° Projet de loi relatif au chemin de fer de Nîmes. — Maintenu à l'ordre du jour.

9° Projet de loi portant demande d'une pension pour la veuve de l'amiral Duperré. — Maintenu à l'ordre du jour.

10° Projet de loi relatif au renouvellement du privilège de la Banque de Bordeaux. — Rejeté de l'ordre du jour.

11° Projet de loi relatif à divers travaux à la Chambre des députés, au Muséum d'histoire naturelle et à l'Ecole polytechnique. — Maintenu à l'ordre du jour après une épreuve douteuse.

12° Projet de loi sur le chemin de fer de Paris à Lyon. — Maintenu à l'ordre du jour.

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3320 »»	— Ob. anc.	»»»» »»
4 0/0 J. »	104 25	O. V. de Par.	1285 »»	— — nouv.	»»»» »»
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp.	360 »»	V. r. gauc.	212 50
— fin Ct	» »»	— Gouin	1160 »»	Paris à Sc.	»»» »»
B. du Trés.	5 1/8	— Gann.	»»»» »»	— à Orléans	1270 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0	d. 50	119 »»	»»» »»	119 25	»»» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	05 15 »/»	»» »/»		»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	15 37 1/2	»» »/»		»» »/»	»» »/»

— à Rouen.	937 50	R.-Havre.	640 »»
Avignon.	»»» »»	Str. à Bâle.	147 50
Paris-Str.	432 75	Tours-Nant	403 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»	C. du Nord	573 75
Famp-Haz.	»»» »»	Dieppe-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»	Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	270 »»	Paris-Lyon	431 25
Bord-Teste	»» »»	Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»		

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM.	Der C.	100 1/8
Récép. Rotsch.	»»» »»	BELG. 2 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»» »/»	— 4 1/2	»	96 »/»
— — pass.	» »/»	— do 1840	»	100 1/8
— 3 p. 0/0.	33 »/»	— do 1842	»	100 1/8
Dette intérieure	»» »/»	— Banque	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »/»	— do Em. 1844.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»» »/»	PIEMONT	»	»»»» »»
HAITI	» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	355 »»	Paris à Rouen	960 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	615 »»	Bordeaux à Cette.	447 50
Paris à Orléans	1270 »»	Marseille à Avign.	662 50	Nord	575 »»
— à Lyon	431 25	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 juillet.

7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Une Chaîne, le Médecin malgré lui.
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Le Bouquet, le Trompette.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Intrigue et Amour.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Dernier Amour, Lolotte, le Major.
» h. »/» GYMNASE. — Relâche.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — La Meunière, le Hochet, 1re représ. Qui dort dîne.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Secours contre l'incendie, Judith, Un père.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
5 h. 3/4 GAITÉ. — La Maupin, l'Eclat de Rire, le Chevalier de Saint-Remy.
8 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Deux Frères, Kean, Niches de César, Deux Intermèdes.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau, la Fille de l'Air.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Appartement, Rue de Lappe, Danse, Etudiants.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Claude, l'Homme, l'Amour, le Pantalon.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Meyboom. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 8 JUILLET.

Opinion des journaux sur les saisies de la Démocratie.

Nous continuons à reproduire l'opinion de la presse sur les trois saisies dont la *Démocratie* vient d'être l'objet.

L'Union monarchique et le *Journal des Débats* ont seuls gardé le silence dans toute la presse parisienne. Tous les autres organes de l'opinion publique s'accordent, dans une réprobation commune des rigueurs du parquet à notre égard.

L'Univers, avec qui nous n'avons guère eu jusqu'ici que des querelles, s'exprime ce matin en ces termes :

La *Démocratie pacifique* est en ce moment menacée de deux procès : l'un pour un feuilleton intitulé la *Part des Femmes*, l'autre pour un article politique. Ce dernier procès rentrerait dans la classe ordinaire des procès de presse ; le premier reposerait au contraire sur une accusation d'atteinte à la morale publique. Cette accusation est grave et tout à fait exceptionnelle; nous croyons en effet que c'est la première fois qu'un journal politique est appelé à répondre du délit d'immoralité.

Sans prétendre ici nous faire le moins du monde les avocats de la *Démocratie pacifique*, sans rechercher si son feuilleton ne peut guère être accusé, comme elle l'assure, que d'un *défaut de perspective*, nous avouerons que les colères du parquet nous ont causé une vive surprise. Nous avons lu la *Part des Femmes* dès que la saisie de ce feuilleton nous a été connue. Cette lecture nous a prouvé que la *Démocratie pacifique* devait se croire à l'abri de toute poursuite. En effet, le *Journal des Débats*, la *Presse* et le *Constitutionnel*, pour citer seulement ces trois journaux, ont publié des feuilletons à côté desquels celui de la *Démocratie pacifique* paraît quelque chose de fort innocent. Or, puisque les journaux que nous venons de nommer n'ont été l'objet d'aucune poursuite, il faut en conclure, nous sommes même forcés d'en conclure, par respect pour la justice, que le parquet les a jugés innocents ; comment donc se fait-il que la *Démocratie pacifique* soit coupable?

Du reste, en admettant, contre toute vérité, nous le répétons, que le feuilleton de la feuille phalanstérienne ne le cède en rien à quelques uns des produits de certains écrivains en vogue, il faudrait reconnaître que le délit serait beaucoup moins grave dans les colonnes de cette feuille que dans celle des *Débats*, de la *Presse* ou du *Constitutionnel*. La *Démocratie pacifique* est un journal spécial, prêchant des doctrines particulières et ayant un nombre assez restreint d'abonnés. Les *Débats*, la *Presse* et le *Constitutionnel* s'adressent, au contraire, à tout le monde et pénètrent partout. On lit d'autant plus facilement leurs feuilletons que leurs principes politiques inspirent moins de défiance. Leurs délits ont donc une bien plus grande gravité.

En somme, si l'on voulait mettre un frein aux licences du roman-feuilleton, il fallait s'en prendre aux véritables coupables, c'est à dire à ceux qui ont dépassé toutes les bornes et qui ont su trouver tant de lecteurs. Mais aller poursuivre dans la *Démocratie pacifique* les essais ignorés et par conséquent inoffensifs d'un écrivain inconnu, c'est au moins une bizarrerie. Si la *Démocratie pacifique* veut bien nous pardonner la comparaison, nous nous permettrons de rappeler qu'on semble vouloir lui faire jouer dans la *peste* des romans-feuilletons le rôle de certain mangeur d'herbe dont on a dit :

> Un loup quelque peu clerc prouva par sa harangue
> Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
> Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout *le* mal.

La preuve, il est vrai, sera difficile.

Maintenant, nous donnerons un avis à la feuille phalanstérienne :

Qu'elle n'essaie pas de défendre son feuilleton, mais qu'elle établisse, à l'aide de comparaisons, que depuis longtemps on devait croire que tout était permis aux feuilletonnistes. Le ministère public pourra objecter que les délits des uns n'excusent pas ceux des autres. En principe, il aura raison ; en fait, il aura tort. C'est un malheur, sans doute, que tout délit ne soit pas puni, mais il serait plus malheureux encore que l'on pût croire qu'il est permis à la justice de faire condamner chez celui-ci ce qu'elle a toléré chez celui-là, et que nous sommes revenus au temps où l'on disait avec quelque raison :

> Selon que vous serez puissant ou misérable,
> Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Quant au second procès de la *Démocratie pacifique*, il s'appuie sur un article de considérations générales dictées par les révélations de M. Emile de Girardin et par les châtiments terribles dont on a frappé quelques-uns des ouvriers compromis dans les troubles auxquels la crise des subsistances a donné lieu. La *Presse* cite aujourd'hui une partie de cet article, en disant qu'elle veut partager le sort de la *Démocratie pacifique*. Il est fâcheux que ce beau mouvement ait un peu l'air d'une fanfaronnade. La *Presse* se borne, en effet, à reproduire le résumé des faits que son rédacteur en chef a portés à la tribune, mais elle laisse de côté les conclusions vives, chaleureuses, et rien de plus, selon nous, que ces faits ont inspirés à la *Démocratie pacifique*. Il nous semble que le meilleur moyen de faire, sur ce point, une position pareille aux deux journaux, était de reproduire en entier l'article poursuivi. La *Presse* s'est bien gardée d'agir ainsi. Ne comprend-elle donc pas qu'elle paraît blâmer ce qu'elle élague? Cette manœuvre est peut-être trop habile.

La *Voix nouvelle*, organe du protestantime, contient l'article suivant :

La *Démocratie pacifique*, qui, comme elle dit, n'avait jamais eu maille à partir avec le parquet, a été saisie trois fois en cinq jours. Ce luxe de rigueurs correspond-il à une impérieuse nécessité? Le ministère public est-il en cela, comme il voudrait en avoir l'air, l'expression et le défenseur de la morale publique? C'est ce que nous allons examiner rapidement. Les deux premières saisies de la *Démocratie* ont eu lieu, en effet, à propos du feuilleton de ce journal ; mais, à ne juger le feuilleton saisi qu'au point de vue légal, au point de vue de l'égalité devant la loi, cette sévérité ne se justifie et même ne se comprend pas.

Les délits qualifiés sont poursuivis chaque fois qu'ils sont connus, et un voleur ne peut jamais arguer, comme moyen de défense, de l'impunité dont jouit pour l'ordinaire le méfait qu'on lui reproche; qu'on échappe parfois à la surveillance de la justice à force de prudence et de ruse, ou que, par une exception coupable, tel fripon puisse être soustrait à l'action des lois, toujours est-il qu'il reste acquis à l'esprit public que les attaques à la propriété sont frappées de peines déterminées par un code spécial. Or, si l'on veut bien le permettre, et sans établir d'ailleurs aucune autre analogie, nous assimilerons un instant les questions de moralité par rapport à la presse à la question criminaliste que nous venons d'effleurer. Le ministère public s'avise de trouver le feuilleton de la *Démocratie* immoral et punissable; mais est-il donc bien au courant de la littérature de bas étage publiée dans les journaux de toutes les opinions, et, tout particulièrement, par les feuilles officielles, qui ne peuvent lui échapper?

Cette littérature subversive, qu'il admet apparemment comme un fait accompli, qui, déplorable ou non, a presque force de chose jugée, cette littérature qui, par le fait, est bien la complice de la corruption qui nous désole, en connaît-il toutes les extravagances et toutes les monstruosités? S'il les connaît, d'où vient son apathie constante, son inaltérable impassibilité? C'est sans doute que les exigences de la vie politique lui donnent suffisamment de besogne et qu'il ne lui est pas resté jusqu'ici assez de loisir pour se faire le défenseur de la morale, détail intime qu'on peut impunément négliger. Mais alors d'où lui vient cette vergogne de hasard, cette pudeur d'exception? Car, enfin, ce qui éveille ici ses scrupules est incomparablement moins scandaleux que ce qu'il autorise, nous allions dire ce qu'il patrone comme moyens de faire la fortune de journaux *bien pensants*. Si, au contraire, il ne connaît pas, il ne remue jamais ces immondices qui forment la base de la publicité contemporaine, pourquoi se permet-il d'en juger par un faible échantillon? Le feuilleton qui l'indigne est tout au plus le petit-fils de ceux qui font chaque jour l'*éducation* de la société ; c'est même une œuvre de jeune homme bien intentionné qui est encore à croire que les sens ont quelque chose à dire à l'intelligence et qu'on propage une idée en éveillant une sensation, erreur fatale dont il lui reste à se désabuser, erreur sur laquelle nous aurons à revenir dans un moment plus opportun; mais, enfin, ce feuilleton n'est pas l'œuvre d'un roué qui, jugeant le monde d'après son imagination corrompue, sollicite ses suffrages par d'obscènes inventions. Non seulement ce collaborateur de la *Démocratie* n'est pas à cette dégradante *hauteur*, mais il n'est pas même le disciple, l'écolier de ces hommes de pures ou plutôt d'impures fantaisies. Il pensait faire la critique de la société en peignant ses vices avec quelque complaisance; c'est une illusion d'optique, et non pas un effet de perversité. Est-il beaucoup de nos écrivains brevetés par les organes officiels du gouvernement à qui une semblable défense puisse être applicable?

Deux jours après, la *Démocratie* est encore livrée aux fureurs du parquet; qu'a-t-elle donc commis encore? est ce une récidive? s'est-elle entêtée dans la publication de son œuvre littéraire mise à l'index? Nullement. On ne s'explique pas cet acharnement, à moins d'attribuer ce redoublement de colère à un article intitulé les *Deux catégories de délits*; mais cet article sort-il de la ligne suivie par toute la presse indépendante en ce moment? et, s'il est permis d'établir cette proportion, n'est-il pas à la politique habituelle des journaux que le ministère n'a pas accaparés ce que le feuilleton incriminé est à la littérature générale de la presse à feuilletons-romans? Non, l'article politique de la *Démocratie* n'est pas hors du ton de la presse qui, pour autant qu'elle a conservé le droit de puiser ses inspirations dans sa conscience, est bien fondée à exhaler son indignation devant toutes les immoralités qui poussent la société dans des abîmes de colère et de vengeance ; nous disons que la presse sincère a le droit de formuler ses anathèmes contre les suprêmes corrupteurs qui demain, peut-être, abandonneront tout à fait la ruse pour adopter le cynisme, nous ne disons pas assez : ce droit est devenu un devoir, l'indifférence, en nos temps de hontes, serait presque une complicité. La *Démocratie* exprimait au fond une idée honorable, un regret que partagent tous les hommes de cœur; elle déplorait que le pouvoir, paraissant avoir deux poids et deux mesures dans sa justice, se montrât complaisant envers les grands coupables et rigoureux jusqu'à la violence envers les petits, et cela dans un temps où tout se pèse dans une inflexible balance; la *Démocratie* se demandait, dans la prévision de tous les malheurs que ces iniquités préparent, si son œuvre de rapprochement entre les diverses classes de la société, de réforme toute pacifique, ne serait pas bientôt rendue impossible par les effets inévitables de tant de mauvais vouloirs. Qu'y a-t-il là de si coupable? Saisissez donc toute la presse indépendante qui n'est pas moins gémissante ni moins ulcérée! arrêtez donc la conscience publique qui se soulève dans une unanime et énergique protestation!

Les trois saisies de la *Démocratie* ont tout simplement l'air d'un prétexte. On se courrouce quand on veut frapper; jusque-là, on a l'air de ne rien voir. Eh bien! c'est cette allure d'arbitraire qui nous répugne le plus dans les poursuites intentées à la presse. On saisit un journal, ou quand on veut le ruiner, ou quand le hasard, si ce n'est une dénonciation, fait lire un article qui n'est ni plus ni moins dangereux qu'un autre, mais qu'on prédestine à rappeler à l'ordre l'esprit trop excentrique de la publicité. Eh bien! dans les circonstances présentes, et pour prévenir l'arbitraire dans l'application des lois autant que dans les lois elles-mêmes, il devrait suffire au gérant d'un journal saisi de lire à l'audience un article publié avant le sien dans un autre journal, et plus violent que celui qu'on lui reproche pour être, par cela même, renvoyé des fins de la plainte ; et pour que ce moyen de défense ne pût pas ressembler à une dénonciation, pour qu'il ne pût pas avoir cet effet, il faudrait que l'article, cité comme argument de défense, fût déclaré, *à priori*, hors des atteintes d'un ministère public qui n'a pas jugé à propos de l'arrêter au premier jour de sa publication. Si l'on pouvait introduire cette coutume dans les habitudes judiciaires, le ministère public n'agirait pas, comme en ce moment, sous l'unique influence d'une fantaisie arbitraire plus ou moins désintéressée.

On lit dans le *Commerce* :

On s'est beaucoup entretenu aujourd'hui à la Chambre d'un article de la *Presse*. Le journal la *Démocratie pacifique* a été saisi pour quelques lignes où se lisent des réflexions à cette heure habituelles sur l'état de notre corruption officielle. La *Presse* a reproduit dans sa feuille de ce matin l'article incriminé de la *Démocratie pacifique*. Le bruit a couru que le journal audacieusement reproducteur avait été saisi à son tour. Toutefois il n'en est rien : le ministère public n'a pas sévi contre la *Presse*. M. Emile de Girardin n'est pas parvenu à se faire assigner comme diffamateur devant le jury, où la preuve des faits diffamatoires est admise. On explique cette indulgence du ministère public par l'état de *satisfaction* [illegible] cabinet. La Chambre, sur la proposition de M. de Morny, a déclaré qu'elle était satisfaite de la moralité de nos ministres. [illegible] soucie pas d'exposer le certificat favorable qu'il [illegible] aux chances d'un débat contradictoire devant [illegible]

Le *Constitutionnel* s'exprime ainsi :

Nous avons dit que la *Démocratie pacifique* avait été saisie pour avoir publié, sur le dernier ordre du jour motivé, un article où, de la meilleure foi du monde, nous n'avons pu apercevoir la moindre trace d'un délit. Cet article, d'ailleurs, est beaucoup moins précis, beaucoup moins accusateur que tous ceux qu'a publiés antérieurement la *Presse*, et qui n'ont pas été poursuivis.

Aujourd'hui, la *Presse* elle-même déclare qu'elle croit être la cause indirecte des rigueurs déployées contre la *Démocratie pacifique*; qu'elle suppose qu'on veut la réduire au silence ; mais qu'on n'y réussira pas. Puis elle ajoute : « Nous avons dans le jury autant de confiance que nous en avons montré dans la chambre des pairs, et nous en donnerons la preuve en reproduisant le passage le plus saillant de la *Démocratie pacifique*. »

La *Presse* a été, dit-on, saisie à son tour, sans doute pour le fait de cette reproduction. Nous allons voir comment on expliquera devant le jury cet étrange procès, après avoir refusé à la chambre d'en intenter d'autres qui sortaient du fond même des choses. Le bon sens public est en ce moment fort éveillé ; il n'admettra pas cette poursuite détournée dirigée contre de simples raisonnements, lorsqu'on n'a pas poursuivi les accusations formelles : c'est ainsi qu'il n'a pas voulu admettre le procès indirect intenté à M. Emile de Girardin devant la Chambre des pairs, sous le prétexte d'une offense qui n'existait pas. Tous ces détours ne paraissent pas être d'un bon effet pour le ministère qui y a recours.

Le *Siècle* rapporte le bruit que le départ du numéro de la *Démocratie*, dont avaient été extraites les lignes citées par la *Presse*, avait été autorisé. Ce bruit n'était pas fondé. Le *Siècle* ajoute :

Personne n'avait pu comprendre les motifs de la mesure violente prise contre la *Démocratie pacifique*, nous ne pouvons donc nous étonner qu'on soit revenu sur une pareille décision.

La *Réforme* cite les lignes de la *Presse* et ajoute :

Le bruit a couru à la Bourse et à la Chambre que le ministère avait relevé le défi et que la *Presse* était saisie. On nous assure ce soir que cette nouvelle est inexacte, en sorte que le même article, publié dans un journal pacifique, est coupable aux yeux du parquet, et il est innocent dans un journal conservateur. N'est-ce point le cas de rappeler la naïve exclamation du maréchal Lobau : Quel gâchis!

Le *Courrier français* s'exprime ainsi:

Enfin un débat contradictoire va s'engager devant le jury, entre M. de Girardin et le ministère. Comme nous l'avions prévu, la *Presse* reproduit ce matin l'article incriminé de la *Démocratie pacifique*.

La provocation est-elle assez formelle, assez [illegible] pourriez penser que ce formidable M. Hébert demeurera toujours impassible? Allons donc! le pays n'aurait point assez de mépris contre un cabinet qui, à ces défis multipliés, chaque jour plus insultants, opposerait encore un lâche et inexplicable silence. Le bruit a couru à la Bourse qu'on avait saisi la *Presse* de ce matin, et, bien que la *Patrie* le démente ce soir, il nous est impossible de croire que ce bruit ne soit pas fondé. L'honneur est l'honneur, après tout, et la considération des ministres ne se défend pas d'une autre manière que celle des plus humbles citoyens.

L'Ami de la Religion contient les réflexions suivantes :

« La *Démocratie pacifique* nous apprend qu'elle vient d'être saisie pour la troisième fois. Il ne s'agit plus de son feuilleton, mais d'un article dans lequel elle reprochait au pouvoir la partialité révoltante avec laquelle il fait peser sur les classes pauvres les répressions judiciaires, tandis que les riches coupables jouissent d'une scandaleuse impunité.

Est-il permis, aujourd'hui que de nouvelles accusations de corruption jettent la stupeur et la honte dans le pays, de ne voir dans tous ces scandales qu'une tactique d'opposition? Nous n'ignorons pas que les maltôtiers, les traitants, les fournisseurs cupides ont existé de tous les temps. Henri IV, Louis XIV, Louis XV, et surtout l'empereur Napoléon, avaient soin, selon l'expression du premier consul, de leur *faire copieusement rendre gorge*; bien que Talleyrand et Cambacérès ne vissent pas de très bon œil cette justice du talion. Les dernières discussions de la chambre ont ajouté de nouvelles preuves à cette ancienne et toujours bien triste vérité, que les malversations, les fraudes et la rapacité de quelques fonctionnaires sont de toutes les époques, et qu'il est malheureusement bien rare qu'un parti ne puisse pas renvoyer à l'autre ces déplorables témoignages de l'humaine perversité. Aussi, ne sommes-nous pas étonnés que M. Thiers, par exemple, se souvenant sans doute du fameux vaisseau de carton, des pots-de-vin et des autres peccadilles de même espèce qui ont jeté quelque peu d'ombre sur les gloires de son règne ministériel, ait eu le bon goût de ne pas joindre sa pierre à toutes les pierres dont l'opposition accable en ce moment le cabinet du 29 octobre. Le crime d'un ministère n'est pas, selon nous, dans quelques faits de corruption commis par des agents de l'administration publique. Mais où le crime commence pour lui, mais où le gouvernement devient responsable de cette corruption, c'est lorsque les faits signalés par la presse ou par les chambres révèlent de sa part, sinon la coupable connivence d'une négligence volontaire, du moins une grande indifférence à saisir les vrais coupables et à les livrer à la justice du pays.

Le *Charivari* broche sur le tout à sa manière.

M. Hébert ne pouvait se consoler d'avoir vu un procès magnifique lui échapper, le procès-Girardin. Dans sa douleur, il maigrissait à vue d'œil, son œil n'avait que des regards de tristesse et de désespoir, ses joues prenaient un teint bilieux ; une maladie terrible, provenant d'une poursuite rentrée, était imminente.

Cet état de dépérissement frappa dernièrement tous ses collègues au sein du conseil des ministres, et fit l'objet de leurs plus vives inquiétudes.

« Qu'avez-vous, mon cher? lui disait M. Duchâtel; est-ce que ce portefeuille est pour vous un trop pesant fardeau? Voyez moi : voilà bien longtemps que je suis attelé au char de l'Etat, il a traversé bien des pas difficiles, une fange épaisse a souvent embourbé ses roues; et cependant j'engraisse tous les jours. Soyez plus raisonnable. »

A ces paroles, M. Hébert resta quelque temps en proie à une muette émotion ; puis, fondant en larmes : « Oh! non, dit-il, je n'y survivrai pas! Vous connaissez mon tempérament : il me faut, tout le moins une fois l'an, un journal à poursuivre et à dévorer; depuis longtemps je ne poursuis que des espérances, je ne dévore que mon dépit. Il y a six mois, j'ai couru sur le *National*, et le *National* m'a échappé; une bonne circonstance s'est enfin présentée : la *Presse* se trouvait à ma portée; que dis-je! elle s'offrait à moi soumise et résignée, je n'avais qu'à saisir; mais à ce moment vous m'avez retenu, et, consigné dans

La presse des provinces commente ... sur nos saisies ; voici l'article de l'*Echo du Nord* :

La *Démocratie pacifique* vient d'être saisie trois fois de suite en cinq jours. Le premier de ces actes de rigueur a eu pour prétexte l'immoralité des amours d'une grisette et d'un étudiant, et cela, quand au théâtre la censure tolère la pièce même de l'*Etudiant et la Grisette*. Comme la *Démocratie pacifique* a jugé à propos de se plaindre et de faire observer que la vertu n'était pas en honneur dans les hauts parages de la société, deux saisies nouvelles lui ont appris que le proverbe : On a vingt-quatre heures pour maudire ses juges, n'était pas plus réel que bien d'autres. Heureusement pour ce journal, ces trois saisies et surtout les deux dernières, le feront comparaître devant le jury, qui ne donnera pas une couronne de rosière à ceux que les conservateurs de Morny et d'Haussonville ont accusés de flagrante immoralité, tout en se déclarant *satisfaits ;* à ceux qu'ils ont flétris par leurs paroles et leurs écrits, et qu'il ont absous par leurs votes, en compagnie de cinq députés de notre département.

Le *Courrier du Nord* s'exprime ainsi :

Il existe à Paris un journal honnête et loyal entre tous, qui poursuit péniblement mais courageusement une œuvre de régénération sociale. Tout le monde ne croit pas à ses doctrines, tout le monde ne partage pas ses espérances, mais presque tout le monde cependant applaudit à ses sentiments généreux, et lui accorde cette sympathie, cette estime que commande toujours celui dont le cœur est droit, dont la parole est franche et généreuse. Ce journal c'est la *Démocratie pacifique*. En politique, l'organe des disciples de Fourier s'efforce de justifier son titre; il veut la liberté et le bien-être pour le peuple, la moralité et la grandeur dans le pouvoir ; mais il ne demande rien aux révolutions violentes. En littérature, la *Démocratie* sacrifie avec une répugnance évidente aux goûts du jour, et si elle est parfois, comme toute la presse, légère et futile, elle cherche au moins à racheter ces défauts inévitables, en glissant quelques idées sociales et moralisatrices.

La *Démocratie pacifique* n'a donc rien qui la signale d'une manière exclusive aux rigueurs du parquet et à l'animosité du pouvoir, et pourtant elle vient d'obtenir les honneurs d'une persécution extraordinaire, elle a été saisie trois fois en cinq jours ! Saisie, pourquoi ? Parce qu'elle a publié un feuilleton où quelques gravelures sans portée marchent de très loin sur la trace de cette littérature fangeuse qui se pavane impunément au bas de tous nos grands journaux conservateurs, et qui *mérite* des honneurs et des places à ces immoraux mais heureux interprètes. Saisie, pourquoi ? Parce qu'elle a, — nous copions ses paroles, — « déploré l'avilissement du pouvoir, la corruption sociale, la pourriture politique ; parce qu'elle a montré enfin cette décadence parvenue à son dernier terme par la partialité révoltante avec laquelle le pouvoir exécutif manie l'arme de la répression judiciaire. »

Nous avons lu le feuilleton qui a valu à la *Démocratie* les deux premières saisies, et nous ne voulons pas le justifier outre mesure ; il y a dans cette œuvre, comme dans beaucoup d'autres, des expressions un peu risquées, des peintures un peu lestes, que nous voudrions voir disparaître des feuilles sérieuses, que nous subissons avec peine, mais que nous subissons, comme la *Démocratie*, parce que c'est là malheureusement le goût du siècle, et qu'il faut, sous peine de mort aujourd'hui, sacrifier un peu à ce goût blasé et profondément perverti. Mais le feuilleton de la *Démocratie* n'a rien qui sorte de la licence ordinaire ; il est au contraire bien plus humble, bien moins audacieux, disons le mot, bien moins immoral que la plupart des œuvres de nos romanciers célèbres. Serait-ce donc cette humilité qui aurait excité le gouvernement et provoqué les sévérités de la justice ?

Nous avons lu l'article politique du 6 juillet, qui a motivé la troisième poursuite, et ici encore nous cherchons vainement le prétexte d'une saisie. Sans doute les paroles de la *Démocratie* sont dures pour nos gouvernants ; sans doute il y a dans les reproches qu'elle leur adresse, dans les conseils qu'elle leur donne quelque chose qui doit porter le fer brûlant de la honte et du remords dans les consciences les mieux cuirassées ; mais il nous est impossible d'y trouver un de ces délits qu'atteignent les lois correctionnelles, un de ces prétendus crimes politiques qu'une déplorable législation traîne devant les cours d'assises. La *Démocratie* n'a dit que ce qu'on pense tout haut partout, même dans les rangs du parti conservateur ; elle a répété en d'autres termes les cris d'indignation de toute la presse libérale ; elle a montré enfin au pouvoir qui la poursuit le précipice ouvert sous ses pas.

Le crime de la *Démocratie pacifique* est aujourd'hui partagé par tant de monde, qu'il nous a bien fallu chercher dans la position même de ce journal les motifs de la préférence du gouvernement et du parquet. Nous nous sommes alors rappelé cette nouvelle récente d'un journal ministériel de notre département qui présageait à la presse d'opposition de prochaines et nombreuses persécutions, et nous nous sommes demandé si la tactique du pouvoir n'était pas d'attaquer et de tuer d'abord les plus faibles, pour arriver graduellement jusqu'aux plus forts, ou du moins pour les réduire au silence par la crainte.

Guerre aux faibles aujourd'hui, guerre aux forts demain ! telle est pour nous la véritable signification des poursuites dirigées contre la *Démocratie pacifique*. — Avis à la presse indépendante !

Attitude vraiment fière du JOURNAL DES DÉBATS.

Depuis la fameuse séance des 225, le *Journal des Débats*, le seul journal qui défende aujourd'hui le gouvernement, voyage tantôt aux Indes, tantôt en Amérique, le plus souvent en Prusse et en Angleterre : il fait aussi de fréquentes pérégrinations en Chine.

En le lisant, il semble que la France n'existe actuellement que pour les fêtes de la cour et les décès de quelques notabilités. Dans ses articles sur l'Europe, le *Journal des Débats* émet souvent, sinon des idées, du moins des observations puisées dans de bonnes traductions; mais dès qu'une question internationale touche la France, il retourne sur ses pas et se blottit sur sa queue comme un lézard pris dans un cercle de feu. C'est qu'en effet la France du ministère est si malade, que ses journaux, de peur de hâter sa mort, jettent de la paille devant la porte et parlent d'une voix presque étouffée. La devise de cette France là, c'est *noli me tangere*.

La Chambre des députés a continué aujourd'hui la discussion du budget de la guerre. La chambre était peu nombreuse, et la séance a été fort languissante.

... à Pellapra et autres étant puni de la dégradation civique (art. 177 du code pénal) qui est une peine infamante d'après l'art. 8 du même code, *il fallait* délivrer, et le devoir du procureur général était de requérir une ordonnance de prise de corps et de la faire exécuter.

Je n'avais pas encore vu d'autre manière de procéder ; mais on apprend tous les jours.

UN AVOCAT ABONNÉ.

Au risque de ne pas faire lever nos saisies, nous devons reconnaître avec humilité que nous nous étions radicalement trompés hier. Les textes de loi cités par l'auteur de la lettre sont formels. La fuite de M. Pellapra est donc encore un grand trou dans la toile d'araignée...

La livraison de juillet de la *Phalange* paraît aujourd'hui.

Cette livraison contient :

I. PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER. — *Du clavier puissanciel des caractères.*

II. *Considérations positives sur la science sociale*, par M. Léopold Bresson, ingénieur des ponts-et-chaussées.

III. *Poésie* : Hyapathie, — Glaucé, — par M. Leconte de Lisle.

IV. *Des sciences naturelles* (2e article), par Victor Meunier.

V. *L'Ecole sociétaire en Allemagne*, ses amis et ses ennemis, par M. C. Guyornaud.

VI. *La première des lois*, fragments, par L. E.

VII. *De l'anarchie industrielle et scientifique*, manuscrit de Fourier.

L'autorisation de la police en fait de banquets.

Après divers pourparlers, M. le préfet de police a consenti à accorder l'autorisation demandée pour le grand banquet réformiste qui doit avoir lieu après-demain. Nous avons, dès l'an dernier, redressé l'erreur qui tend à s'accréditer, par les concessions des uns et les prétentions des autres, sur la nécessité d'une autorisation préalable, toutes les fois que les réunions dépassent le nombre de vingt personnes. C'est là une interprétation absolument fausse du code pénal et de la loi de 1834, qui défendent seulement les associations et nullement les réunions. Cette déclaration a été faite, lors de la discussion de la loi sur l'association, par quatre des plus hauts dignitaires de l'Etat, et nous la rappellerons, pour maintenir le droit indépendant des citoyens :

Déclaration de M. Martin du Nord, rapporteur de la loi sur les associations à la Chambre des députés.

J'ai entendu souvent, dans le cours de cette discussion, confondre deux choses qui ne doivent pas être confondues, les réunions et les associations... Vous savez la différence qui existe entre une association et une réunion. Les réunions ont pour cause des événements imprévus, instantanés, temporaires; le motif venant à cesser, la réunion cesse avec lui. Les associations, au contraire, ont un but déterminé et permanent; un lien unit entre eux les associés. Le plus souvent, une cotisation vient pourvoir aux moyens d'exécution : des conventions, soit verbales, soit écrites, leur donnent un caractère de permanence qui les fait facilement discerner. — Eh bien ! si cette distinction est indiquée par la raison, comment est-on venu dire qu'on voulait par la loi nouvelle frapper les réunions? Jusqu'à présent, personne n'a pensé que les réunions eussent été atteintes par l'art. 291. Ne craignez pas qu'elles le soient davantage par la loi que nous discutons.

Déclaration de M. Dupin, président de la Chambre des députés, lors de la discussion de la loi sur les associations.

La loi sur les associations présente quatre ordres de questions : 1° Les conditions auxquelles il sera permis de former, non pas des réunions, car la loi ne s'y applique pas, mais des associations.

Déclaration de M. Persil, ministre de la justice, lors de la discussion de la loi sur les associations.

Le gouvernement, s'est déjà plusieurs fois expliqué sur ce point. Il a déclaré que les réunions électorales ne sont pas comprises dans la présente loi. Nous faisons une loi contre les associations et non pas une loi contre les réunions accidentelles et temporaires, qui auraient pour objet l'exercice d'un droit constitutionnel.

(Sur ces explications, un amendement de M. Couturier et un autre de la commission, qui avaient pour objet de protéger la liberté des réunions, furent retirés comme inutiles.)

Déclaration de M. Girod (de l'Ain), rapporteur de la loi sur les associations, à la Chambre des pairs.

Si cette déclaration surabondante (celle du garde-des-sceaux), n'est pas la loi même, elle en forme du moins le commentaire officiel et inséparable. C'est sous sa foi que l'article a été adopté par l'autre chambre, qu'il pourra l'être par vous, et il n'est pas à craindre qu'un tribunal en France ne refuse de l'entendre ainsi.

Après de telles déclarations, les citoyens sont avisés, et il dépend d'eux en toute occasion que la France ne tombe pas, sous le rapport de la liberté politique, au niveau de l'Autriche.

Soumission de la Junte d'Oporto à dona Maria.

Le paquebot *le Jupiter*, arrivé lundi matin à Southampton avec les malles de la Péninsule, a apporté des nouvelles d'Oporto en date du 30; elles confirment la soumission de la junte et l'entrée des troupes espagnoles dans la place, que nous avons annoncées hier. Voici quelques détails, extraits des journaux anglais, sur les négociations qui ont précédé cet événement :

« La junte ayant manifesté son intention de ne céder qu'à la force, en exposant que les conditions stipulées pour sa soumission n'avaient pas été loyalement exécutées, ordre fut expédié immédiatement au maréchal Saldanha et au général espagnol Concha de se rapprocher de la place. On croyait aussi que l'amiral anglais s'y porterait avec une division ; mais il n'en fut rien, et il se contenta d'y envoyer le ... de sa mission ; mais, malgré l'espèce d'abandon dans lequel elle se voyait forcée de laisser ses chefs, il fut résolu, dans l'impossibilité de résister plus longtemps, d'envoyer le vicomte de Vasconcellos au général Concha avec carte blanche. Toutefois, mus par un sentiment honorable, les membres de la junte déclarèrent qu'ils ne se rendaient qu'aux mêmes conditions que Das Antas et Sa da Bandeira, et demandèrent à partager leur sort.

» En conséquence de cette décision, une nouvelle conférence s'ouvrit le lendemain, 29, où les conditions de la soumission des insurgés portugais furent définitivement réglées comme suit :

« Art. 1er. — Les gouvernements alliés garantissent l'exécution pleine et entière des quatre articles de la médiation.

» Art. 2. — La ville d'Oporto, Villa-Nova-da-Gaya et les forts situés sur les deux rives du Douro, seront occupés par les forces de S. M. catholique, qui recevront en même temps les armes des troupes de ligne et des volontaires. Des passeports seront accordés aux personnes qui désireraient retourner dans leurs demeures, et aux soldats dont le temps de service est expiré.

» Art. 3. Les forces de S. M. T. F. dona Maria, qui ont pris part à la guerre civile, n'entreront à Oporto qu'après l'évacuation de la ville par les troupes des trois puissances alliées.

» Art. 4. Les propriétés particulières des habitants d'Oporto sont confiées à l'honneur, à la protection et à la garantie des puissances alliées.

» Art. 5. L'armée de la junte sera traitée avec tous les honneurs de la guerre, et les officiers garderont leur épée et leurs chevaux.

» Art. 6. Des passeports seront accordés à toutes les personnes qui voudront rentrer dans le royaume ou en sortir.

» Art. 7. Les puissances alliées recommandent à S. M. T. F. d'améliorer le sort des officiers de l'ancienne armée royaliste.

» Cette convention a reçu la signature des parties contractantes ; le consul de France seul ne l'a pas signée, sous prétexte que ses instructions n'allaient pas jusque-là.

» En conséquence, le lendemain, 30 juin, le général Concha, à la tête de 6 000 Espagnols, est entré à Oporto où il a pris garnison. Le duc de Terceira a été mis en liberté et nommé gouverneur de la ville par les puissances intervenantes. Un seul incident fâcheux a signalé la capitulation : au moment où les troupes de la junte se dirigeaient vers le quartier-général espagnol, pour y déposer leurs armes, quelques prisonniers royalistes, rendus le matin même à la liberté, ont tiré sur un détachement, tué le major Villar et blessé plusieurs autres personnes. Toutefois, l'incident n'a pas eu de suites.

» Maintenant que les alliés ont obtenu la soumission des insurgés, dit une correspondance, il leur reste à accomplir la seconde partie de leur tâche, c'est-à-dire l'exécution fidèle des garanties stipulées par la reine ; et, jusqu'à présent, les actes de dona Maria n'ont pas indiqué qu'elle fût bien disposée à remplir ses engagements.

» L'amnistie générale a été renvoyée à la *complète* pacification du royaume, c'est-à-dire quand il plaira à Dieu.

» La révocation de tous les décrets contraires à la charte et promulgués depuis le commencement d'octobre, est promise, mais on l'attend toujours.

» Quant au rappel des bannis, on vient de donner une espèce de satisfaction sur ce point, en publiant un décret qui permet aux prisonniers de Torres-Vedras, expédiés comme des esclaves à Angola, de rentrer en Portugal. A eux de trouver comme ils pourront les moyens de revenir.

» Mais, pour ce qui regarde la composition du nouveau ministère, on a violé ouvertement les articles garantis par l'intervention. La nouvelle administration devait être neutre et *ne comprendre aucun membre du parti Cabral*. On a sout nu que cette mention ne s'appliquait qu'aux deux frère Cabral, et tous les portefeuilles, à l'exception de celui accordé à M. Leitao, ont été donnés à des réactionnaires, partisans avoués des Cabral et de leurs doctrines.

» Tous ceux des prisonniers septembristes qui ont voulu entrer au service de la reine ont été mis en liberté.

» Dans le sud, les restes de l'armée de Saint-Ubes, forcés d'évacuer Evora, se sont répandus aux environs, pour organiser des guerillas. »

FAITS DIVERS.

M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser au roi un rapport sur l'état des travaux exécutés depuis 1833 jusqu'en 1847, pour le recueil et la publication des documents inédits relatifs à l'histoire de France. Nous y remarquons le passage suivant sur les papiers d'Etat du cardinal de Granvelle, homme d'Etat qui a joué un si grand rôle dans notre histoire :

« La commission formée à Besançon par un de mes prédécesseurs, sous la direction de M. Weiss, pour recueillir et publier les papiers d'Etat du cardinal de Granvelle, conservés dans la bibliothèque de cette ville, a opéré le dépouillement complet des quatre-vingt-deux volumes in folio dont se composait ce recueil. Elle en a fait une analyse substantielle et détaillée, a transcrit et annoté toutes les pièces qui ont été jugées dignes d'être publiées, et préparé pour l'impression les matériaux des douze volumes dont se composera cette collection. Les six premiers volumes ont déjà paru ; les autres paraîtront successivement à des intervalles rapprochés. Pour constater l'importance de cette collection, il suffit de rappeler que les documents dont elle se compose embrassent presque tout le seizième siècle, si fertile en grands événements, et que l'on y trouve une foule de détails précieux sur les points les plus dignes d'exciter la curiosité, tels que la rivalité entre les maisons de France et d'Autriche, la réforme religieuse et ses progrès en Allemagne, en France et en Suisse ; le divorce de Henri VIII, le mariage de sa fille Marie avec Philippe II, la conquête du Portugal, l'insurrection des Pays-Bas, les guerres de la Ligue, etc.

Ces documents répandent un jour nouveau sur tous ces événements et en font apparaître les véritables causes, en initiant les lecteurs aux secrets les plus cachés du cabinet espagnol pendant l'époque de sa plus grande influence. C'est à cette collection qu'il faudra recourir désormais pour décrire les règnes de Charles-Quint, de François Ier et de leurs successeurs immédiats, la marche du protestantisme en Allemagne et son influence sur les troubles de la France et des Pays-Bas.

ENCORE UNE ÉVASION. — Ce n'est pas seulement, à ce qu'il paraît, MM. Pellapra et Hennier fils, qui, dans ces derniers jours, ont pu se soustraire à l'action de la justice. On lit dans un journal :

« Le directeur de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, M. L...., qui était depuis quelques jours, aux arrêts forcés, par mesure administrative, s'est soustrait avant hier aux poursuites judiciaires qui le menaçaient. L'administration supérieure avait eu des motifs pour concevoir des doutes sur l'honnêteté de sa gestion. Il y a quinze jours, M.

...ce et la mise en accusation du prévenu. »

BOU-MAZA a visité hier le Palais-de-Justice. Il était accompagné de M. le capitaine Richard et d'un officier de spahis. Il a successivement vu la cour de cassation, les chambres civiles et la cour d'assises. Bou-Maza, soit qu'il veuille garder l'incognito, soit qu'on songe à le façonner aux usages européens, ne portait point le pittoresque costume de chef arabe. Il était vêtu d'un pantalon à sous-pieds, garni d'un galon d'or, d'une redingote bleue, et coiffé d'un tarbouche, comme un Turc de Constantinople ou d'Alexandrie. Un gendarme de la garde départementale lui servait de guide dans le Palais.

LE ROI DE DANEMARK. — Une lettre de Copenhague du 26 juin explique de la manière suivante le bruit qui avait couru dans quelques journaux sur un prétendu attentat contre le roi de Danemark : « Un évènement peut-être tout-à-fait insignifiant et indifférent en soi est devenu ces jours derniers, par suite, à ce qu'il paraît, du silence qu'on a observé à ce sujet, le texte de toutes les conversations ; aussi croyons-nous devoir en parler. On dit que ces jours derniers, un Allemand s'est rendu au château d'Amalienbourg, et a demandé à être reçu en audience par le roi à un moment où S. M. n'était pas en ville, ou du moins où on ne pouvait pas lui parler. La sentinelle, dont l'attention avait été éveillée par les questions bizarres de l'étranger avait cru devoir l'arrêter. On prétend que, dans l'enquête qui suivit son arrestation, on s'aperçut que cet homme était atteint d'aliénation mentale. Il était muni d'une arme, mais nous ignorons de quelle espèce. »

LA BANQUE DE FRANCE vient de publier son bilan. Nous en extrayons les chiffres suivants.

« Actif. — 1° Espèces en caisse, effets échus ou à encaisser dans la journée même du 25 juin, 95 millions 585 870 fr. 52 c. ; 2° escomptes et prêts, 206 millions 748 008 fr. 48 c. ; 3° comptes-courants, débiteurs des comptoirs, et capitaux desdits comptoirs, 93 millions 709 462 fr. 51 c. ; 4° rentes, effets publics, et réserves, 58 millions 331 792 fr. 45 (dans le détail de l'article se trouve la mention suivante : divers débiteurs des produits de la vente des rentes faites au trésor russe, 44 millions 60 243 fr. 65 c.) ; 5° créances et objets divers, 91 631 fr. 46 c. — Total de l'actif, 454 millions 466 764 fr. 92 c.

» Passif. — 1° Circulation, non compris celles des comptoirs, 233 millions 745 213 fr. 60 c. ; 2° comptes courants, 130 millions 205 140 fr. ; 3° capital et réserves, 81 millions 900 000 fr. ; 4° articles divers, 9 millions 116 411 fr. 32 c. — Total du passif, 454 millions 466 764 fr. 92 c. »

De la comparaison du bilan publié aujourd'hui avec le bilan arrêté au 16 décembre 1846, il résulte que l'encaisse de la Banque s'est accru de 22 millions 851 078 fr. 02 c., tandis que les prêts et les escomptes ont au contraire éprouvé une diminution de 37 millions 703 589 fr. 6 c.

L'étendue des débats de la cour des pairs nous force à ajourner la publication de la suite de la *Part des Femmes*.

ERRATA. — Dans le feuilleton *Immoralités*, 1re page, 3e colonne, 2e alinéa, l'auteur avait écrit et les compositeurs imprimé : Actéon a vu la Lune (c'est-à-dire Diane) dans une position délicate; et non pas « la lune. » Cette faute a été corrigée dans les numéros envoyés par la poste.

Dans le même article, 2e colonne, 3e alinéa, lisez : Louis XIV, etc. Ainsi a fait M. Delangle. Tant qu'il a eu besoin de l'opposition pour son avancement, etc.

Cour des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Audience du 8 juillet.*

Affaire des mines de Gouhenans.

Cette affaire a attiré dans les tribunes publiques une grande affluence. Les accusés et leurs défenseurs occupent une longue estrade élevée à la place où était la tribune.

Derrière cette estrade sont les bancs réservés aux témoins.

Les défenseurs sont :

Me Baroche pour M. le général Cubières ;

Me Paillet pour M. Teste ;

Me Benoît Champie pour M. Parmentier.

On introduit successivement MM. le général Cubières, Teste et Parmentier.

Le banc du ministère public est à la droite de la cour, près de l'hémicycle. Il est occupé par M. Delangle, procureur-général, et M. Glandaz, avocat-général.

La cour entre en séance à midi un quart.

M. LE PRÉSIDENT. J'invite tous les assistants à écouter avec un respectueux silence les débats qui vont s'ouvrir. On va commencer l'appel nominal.

M. le greffier procède à l'appel nominal des membres de la cour.

Cet appel terminé, M. le président dit à M. Despans-Cubières :

Quels sont vos nom, prénoms, qualité, âge et domicile ?

M. DESPANS-CUBIÈRES. Amédée-Louis Despans Cubières, âgé de 61 ans, pair de France, lieutenant-général, né à Paris, demeurant rue de Clichy, 27.

M. LE PRÉSIDENT, à M. Teste. Quels sont vos nom, prénoms, âge, qualité et domicile ?

M. TESTE. Jean-Baptiste Teste, âgé de 67 ans, né à Bagnols (Gard), demeurant à Paris, rue de Lille, 88 bis.

J'ai pensé lorsqu'une accusation, quoique injuste, pesait contre moi, qu'il ne serait point convenable de me présenter devant la cour avec les insignes des dignités dont j'étais revêtu. Je les ai déposés hier entre les mains du roi.

M. LE PRÉSIDENT, à M. Parmentier. Quels sont vos nom, prénoms, âge, qualité et domicile ?

M. PARMENTIER. — Marie-Nicolas-Philippe-Auguste Parmentier, âgé de 55 ans, avocat, né à Lure (Haute-Saône), y demeurant, momentanément à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, 6.

M. GLANDAZ, avocat-général, se levant. — Messieurs, attendu que le sieur Pellapra, régulièrement cité, ne se présente pas ; qu'il a disparu de son domicile ; que l'absence dudit Pellapra ne peut retarder les débats à l'égard des autres accusés,

Requérons qu'il plaise à la cour décerner un mandat de prise de corps contre l'inculpé Pellapra.

M. Cauchy, greffier de la cour, lit l'acte d'accusation dressé par M. le procureur-général Delangle.

Le procureur-général du roi près la cour des pairs

Expose que, par arrêt du 26 juin 1847, la cour a ordonné la mise en accusation de

Amédée-Louis Despans-Cubières, âgé de 61 ans, pair de France, né à Paris, y demeurant, rue de Clichy, n° 27 ;

Marie-Nicolas Philippe-Auguste Parmentier, âgé de 55 ans, avocat, né à Lure (Haute-Saône), demeurant ordinairement à Lure, et habitant momentanément à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 6 ;

Leu Henri-Alain Pellapra, âgé de 75 ans, ancien receveur général, né à..., demeurant à Paris, quai Malaquais, n° 17 ;

Jean-Baptiste Teste, âgé de 67 ans, pair de France, né à Bagnols (Gard), demeurant à Paris, rue de Lille, n° 88 bis.

Après avoir rappelé qu'un procès devant le tribunal de la Seine dans lequel ...

... En 1839, le 1er mars, le général Despans-Cubières acheta du sieur Grillet un centième d'intérêt, moyennant 25 000 fr. ; en 1841 et 1842, le général a réuni dans sa main six autres centièmes; le total des prix payés par lui s'est élevé à 150 000 francs.

Le 17 juin 1840 est intervenue la loi nouvelle qui faisait cesser le monopole de l'Etat dans les départements de l'Est, et réglait les conditions auxquelles désormais les salines pourraient être concédées par l'administration. Le 1er juillet 1840, les sieurs Parmentier, Grillet et Stiefwater s'étaient hâtés de présenter leur demande en concession. Le 24 avril 1841, cette demande fut reproduite par eux.

La nécessité de délimiter les salines réservées à l'Etat dans les dix départements de l'Est fit suspendre jusqu'au mois de septembre 1841 l'instruction de toutes les demandes en concession. Les associés de Gouhenans avaient à lutter contre des préventions fâcheuses. La société n'était pas régulièrement organisée. Les conventions passées en 1826 et 1827 ne comprenaient même pas tous les intérêts qui se rattachaient à cette entreprise ; la situation du sieur Parmentier vis-à-vis de l'Etat inspirait des inquiétudes et soulevait une question préjudicielle que le sieur Pellapra, dans une lettre adressée au sieur Parmentier lui-même, appelait énergiquement la question d'indignité ; enfin, les dommages-intérêts auxquels le sieur Parmentier avait été condamné, et dont le chiffre n'était pas encore réglé, pouvaient faire douter des ressources d'une société formée en présence d'un passif considérable et d'une origine fâcheuse : de là des hésitations, des lenteurs, qui, dans les derniers mois de 1841 surtout, excitaient chez le sieur Parmentier une vive irritation. La correspondance, à cette époque, est remplie des expressions de son impatience. Il accuse l'administration de chercher, par une inaction calculée, à prolonger au delà du terme fixé le monopole de l'Etat ; il lui prête le projet de ressaisir le monopole par des moyens détournés que la sage fermeté du conseil d'Etat a pu seule déconcerter ; il explique le mauvais vouloir de M. le ministre des finances par des motifs moins avouables encore, et dans ses lettres des 28 juin, 7 et 24 septembre 1841, il exprime très nettement la pensée de vaincre la résistance du fonctionnaire en s'adressant à l'intérêt personnel du spéculateur.

Au mois de novembre 1841, le sieur Parmentier vint à Paris, il vit le général Cubières, et celui-ci dut facilement pressentir que l'auteur des lettres dont il vient d'être parlé ne reculerait pas devant des propositions plus directes et plus coupables. Cette confiance allait bientôt être mise à l'épreuve, et ne devait malheureusement pas être trompée. Le 14 janvier 1842, le général Cubières écrivait au sieur Parmentier :

« Mon cher monsieur Parmentier,

» Tout ce qui se passe doit faire croire à la stabilité de la politique actuelle et au maintien de ceux qui la dirigent. Notre affaire dépendra donc des personnes qui se trouvent en ce moment au pouvoir; il nous faudra agir ou faire agir auprès d'elles, et c'est ce qui doit nous préoccuper en ce moment. Voici un mot de M. le G. qui vous donnera l'éveil, sans doute, comme à moi. M'abordant de lui-même, il me demanda ce que nous faisions ; sur ma réponse que nous attendions l'expiration des délais, il ajouta que les délais couraient, mais qu'il fallait les mettre à profit pour disposer la réussite et le succès de notre demande en concession. « Quand nous étions direc-
» tion générale, les droits des tiers étaient suffisamment garantis par notre
» impartialité et par notre situation toute en dehors de la politique ; mais,
» aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, nous tenons à un ministère et par con-
» séquent à la politique ; dès-lors rien n'est certain : les droits les mieux
» établis peuvent être méconnus dans un intérêt de politique ; une conces-
» sion peut être l'objet d'une décision du conseil des ministres. Je vous en-
» gage donc à prendre vos précautions. »

» Tout en le remerciant de l'avis, j'ai parlé de la promesse faite de ne point statuer sur les concessions qu'on sollicite dans notre périmètre houiller, avant que nous soyons en mesure de concourir avec ceux qui veulent, à si bon marché, profiter de notre découverte. M. Le G. m'a répondu que cette promesse serait tenue et que rien ne devait nous faire craindre qu'elle ne le fût pas.

» Je n'ai pas voulu tarder à vous communiquer cet avis, si important et si sérieux dans la bouche de celui qui me l'a donné. Il ne faut pas perdre un moment, il ne faut pas hésiter sur les moyens pour nous créer un *appui intéressé* dans le sein même du conseil. J'ai les moyens d'arriver jusqu'à cet appui indispensable, c'est à vous d'aviser au moyen de l'intéresser. Ce sujet n'est pas facile à traiter par correspondance ; aussi, vous jugerez que votre présence à Paris est nécessaire, indispensable même pour dresser nos batteries. Toutefois, il faudrait que vous puissiez venir ici muni des pleins pouvoirs des intéressés pour les sacrifices qu'il faut nous imposer pour échapper aux chances qui peuvent se rencontrer contre nous, et que des rivalités nombreuses pourraient exploiter à notre préjudice. La transformation de notre société entraînerait trop de formalités et de lenteurs ; cependant, il faut pouvoir disposer d'un certain nombre d'actions : comment les fractionner dans la proportion de la part contributive de chacun ! J'avais pensé que les cent actions actuelles pourraient être transformées en trois cents actions, fractionnement qui permettrait à chacun de rapporter sa part dans le fonds d'actions dont nous aurions à disposer pour assurer le succès de l'affaire.

» Je ne veux pas traiter à fond cette question, que je réserve pour nos entretiens, mais je ne saurais trop vous engager à combiner les choses de manière à ce que *vous et moi* soyons autorisés, et même *nantis*, pour parvenir au but sans être exposés à des délais ou à des chicanes, en raison de la négociation *très secrète* qu'il nous faudra suivre pour nous rendre certains et assurés de la concession à l'exclusion de tous les autres. Dans l'état où se trouve la société de Gouhenans, ce ne sera pas chose aisée que d'obtenir l'unanimité et l'accord quand il s'agit d'un sacrifice. On se montrera, sans doute, très disposé à compter sur notre bon droit, sur la justice de l'administration, et cependant rien ne serait plus puéril. N'oubliez pas, mon cher monsieur, que le gouvernement est *dans des mains avides et corrompues* ; que la liberté de la presse court risque d'être étranglée, sans bruit, l'un de ces jours, et que jamais le bon droit n'eut plus grand besoin de protection. M. le préfet nous a fait, à ma femme et à moi, au moment de partir pour Vesoul, de nouvelles protestations et des offres de service pour notre affaire. Il se croit astreint à suivre l'avis du conseil général ; il proposera d'accorder plusieurs concessions; il me promet que la nôtre sera du nombre, et je pense que sa bonne volonté pour nous s'en tiendra là.

» Que le contenu de ma lettre soit l'objet de vos réflexions et d'une décision aussi prompte que possible ; voilà ce que j'attends de votre bon esprit et de votre position de principal intéressé.

» Mille compliments affectueux pour vous et M. Lanoir. »

La conversation de M. Legrand avec le général n'avait pas la portée que celui-ci lui attribue. Il le reconnaît lui-même ; et il faut se hâter de dire que la conduite de M. Legrand dans cette affaire ne peut pas laisser place au plus léger soupçon.

La lettre du 14 janvier resta sans réponse. Le 22, M. de Cubières, inquiet, écrivit pour s'assurer que sa missive n'avait point été perdue : le 24, Parmentier rompit le silence. Sans repousser la proposition de corruption, il paraissait croire que l'exécution pouvait en être ajournée jusqu'à l'expiration des délais de publicité. Le 26, le général cherche à le tirer de cette sécurité, insiste de nouveau pour qu'il vienne à Paris juger, par ses propres yeux, de la situation des choses, *et de la nécessité de se créer des appuis intéressés*. M. de Cubières annonce que M. Kœchlin a pris l'avance sur eux.

Le 28 janvier, le sieur Parmentier donnait sa pleine adhésion. Elle résulte de la lettre que, le 3 février, M. de Cubières lui adressait.

« M. Grillet consent à ce que les 100 actions constituant la société de Gouhenans soient converties en 500 actions ; il promet d'agir auprès de ses acquéreurs pour obtenir leur adhésion à cette transformation, que vous approuvez également, et qui sera certainement consentie par tous les actionnaires, du moment où vous vous emploierez pour l'adoption de cette mesure. A cet effet, et comme vous l'observez, une réunion des actionnaires est indispensable, il faut que chacun y soit représenté : je donnerai mes pouvoirs à M. Lanoir. Le courrier de ce jour lui portera ma lettre. Mais la convocation doit aussi avoir pour but de fixer le nombre d'actions qui devrait *être mis à notre disposition pour intéresser, sans mise de fonds, les appuis qui seraient indispensables* au succès de l'affaire. Cette fixation, vous m'engagez à vous la faire connaître, afin que vous soyez à même d'en instruire les actionnaires. A cet égard, je n'ai point de données précises, et je ne saurais vous donner qu'un aperçu basé sur des ouvertures qui ont été ... des sacrifices qu'il s'agit de faire accepter aux actionnaires. Dans le cas où il ne faudrait compter le produit des actions qu'à 600 fr., la société devrait mettre à notre disposition 35 actions ; si l'on pouvait, sans trop d'exagération, estimer à 800 fr. le produit de l'action, le nombre de 25 actions suffirait. Il est bien entendu que, si la négociation n'exigeait pas l'emploi de toutes les actions, l'excédant non employé serait rapporté à la société. C'est à vous, mon cher monsieur Parmentier, à rectifier ce qu'il y aurait d'erroné dans mes raisonnements, qui pèchent peut-être par la base, car je n'ai jamais eu sous les yeux de documents certains sur les produits réels de l'exploitation salinière de Gouhenans.

« Au surplus, je crois être en mesure d'obtenir non-seulement la concession, mais au préalable l'autorisation d'exploiter, sauf à considérer toutefois si cette faveur, déjà tardive aujourd'hui, vaudrait en avantages et en profits la peine de s'exposer aux criailleries de nos rivaux. »

Cette lettre indique clairement les trois personnes qui doivent figurer dans la négociation : les deux contractants et l'intermédiaire obligé.

A peine était-elle arrivée à Lure, que les intentions du général étaient remplies.

Le 5 février 1842, par les soins du sieur Parmentier, les différents intéressés dans l'établissement de Gouhenans s'étaient réunis à Vesoul, chez le notaire Lamboley, et avaient signé un acte par lequel le fonds social, originairement de cent parts, était divisé en cinq cent vingt-cinq actions. Cinq cents actions étaient attribuées aux associés dans la proportion de leurs droits ; l'acte ajoutait :

« Le nombre qui excède cinq cents actions dans les nouvelles portions ou actions est mis à la disposition de M. le général Cubières et de M. Parmentier, qui s'en serviront pour le bien et l'amélioration des établissements, sans être obligés d'en rendre compte ; à cet effet, il leur sera délivré deux grosses de la présente convention, et un plus grand nombre, s'ils le jugent convenable; ils sont même autorisés, pour rendre ces vingt-cinq portions ou actions plus disponibles, à créer eux-mêmes vingt-cinq titres au porteur, qu'ils signeront Parmentier, Grillet et compagnie, autorisant dès ce jour M. le lieutenant-général de Cubières à se servir de cette signature dans cette circonstance. »

Le sens de cette clause, commentée d'ailleurs par la correspondance qui l'a précédée et suivie, ne peut être aucunement douteux.

Le sieur Parmentier était associé au mandat du général par sa lettre du 3 février ; celui-ci l'avait exigé. Il paraît même que le sieur Parmentier aurait eu la pensée de se faire seul nantir des actions, mais que Grillet avait refusé de signer, et que sa résistance n'avait été vaincue que par l'adjonction du nom de M. de Cubières. Le sieur Parmentier entendait bien que rien ne serait fait sans son concours. Le 18 mars, il écrivait au général : « Vous et moi, général, nous ne pouvons, en vertu de notre mandat, rien faire l'un sans l'autre. » Il ne se contente pas d'écrire, il agit. Presque immédiatement après l'acte du 5 février, il part pour Paris et y prolonge son séjour jusqu'au 23.

Le 24 janvier, M. de Cubières écrivait :

« Maintenant c'est moi qu'on presse ; on m'a relancé hier et ce matin. On se montre très ardent, très désireux de terminer dans le plus bref délai. Peut être est-ce en effet le meilleur moyen d'éviter des embarras, de prévenir des plaintes de la part de la concurrence.

» Voici ce qu'on offre de soi-même, et nous pouvons y compter :

» 1° Stimuler votre préfet pour l'envoi immédiat et complet de toutes les pièces ;

» 2° Faire désigner un rapporteur selon le bien de la chose ;

» 3° Résister au système de morcellement ;

» 4° Avoir, comme on l'a déjà dit, un président à souhait, et faire avorter les prétentions adverses, si elles étaient appuyées dans l'un ou l'autre conseil.

» Il n'y a plus à hésiter, encore moins peut-on reculer devant un succès certain, succès auquel nous touchons, qui aurait pu se faire attendre longtemps encore, et qui ne saurait être complet qu'avec l'appui décisif qu'on nous promet et dont nous avons déjà ressenti les effets.

» On insiste pour 50, tâchez donc d'obtenir le doublement. Je réponds, en attendant la réussite de votre épineuse négociation, je réponds certitude pour 30, doutes très grands pour 40 ou 45. Le ton qu'on prend avec moi dénote qu'il est impossible de traiter à moins de 45. Surtout point de délais. Le char est lancé, ne le faisons pas verser en l'arrêtant trop court. »

Le 26 février, nouvelle lettre du général au sieur Parmentier.

« Je vous ai écrit avant-hier à Vesoul, chez M. Renaud fils. Le paquet contenait une note cachetée dans le sens de laquelle on continue à m'entretenir ici ; c'est d'après son contenu que vous devez agir et que vous aurez à conduire la négociation confiée à vos soins, et dont le succès me paraît garanti par l'influence qui vous revient naturellement dans une affaire que vous avez su créer et que vous saurez faire prospérer au milieu des plus grands obstacles. On se montre toujours très empressé de surmonter ceux qui restent à franchir pour atteindre au but définitif. On parle toujours d'en finir promptement. C'est, dit-on, une nécessité pour éviter de nouveaux concurrents ou pour les prévenir. Ceci m'a remis en mémoire le mot de M. T. au sujet d'un quatrième concurrent qu'il appelait, s'il vous en souvient, un demi-concurrent. J'ai demandé positivement qu'on me fît connaître ce quatrième rival, afin que nous sachions s'il est sérieusement à craindre, ou bien si ce ne serait qu'un épouvantail pour nous disposer à céder plus facilement aux exigences que nous sommes disposés à satisfaire, mais sans sortir de certaines limites que la raison et l'équité nous défendent de franchir. On m'a promis une réponse pour demain, si on parvient à s'entretenir aujourd'hui avec la personne qui peut donner l'explication demandée.

» C'est avec une certaine affectation qu'on m'a dit en finissant l'entretien que le Kœchlin qui nous faisait concurrence n'était pas celui dont les affaires étaient embarrassées, mais bien un frère du même nom, fort riche et très en état de fonder un grand établissement. A cela je n'ai pu répondre que par des doutes, que vous résoudrez par un mot dans votre première lettre, afin que je rectifie l'erreur, si elle existe dans ce qui m'a été dit.

» Dans votre première lettre, vous serez à même de me faire savoir si toutes les mesures dont l'exécution nous fut annoncée d'avance dans le cabinet de M. Teste ont reçu leur exécution, et particulièrement si le préfet a reçu des instructions propres à hâter l'expédition de son rapport et à prévenir le morcellement de l'affaire, et les envois successifs des avis et pièces concernant les demandes en concurrence.

» Vous comprenez avec quelle impatience j'attends le résultat de vos délibérations en commun, mais vous ne sauriez croire à quel point cette impatience est partagée par ceux qui s'identifient avec le succès de l'affaire ; si leur pouvoir égalait leur empressement et la confiance qu'ils témoignent, il faudrait ne douter en rien de l'avenir et concevoir la plus complète sécurité ainsi qu'eux.

» Mille compliments affectueux. »

Dans la lettre du 24 se trouvait une note cachetée ainsi conçue :

« De tout ce qui a été dit et fait,

» Il résulte :

» 1° Impossibilité de traîner plus longtemps la négociation, ni de continuer à se débattre entre la concession déjà faite de 25, et les exigences successivement réduites de 80 à 50, mais ne paraissant pas devoir fléchir au-dessous de cette dernière limite ;

» 2° Nécessité de conclure promptement et de trancher le différend entre 30 à peu près promis, et 50 toujours exigés ;

» 3° Nécessité de proposer 45 quand on sera en mesure d'effectuer cette promesse : 45 par rapport à 545 forment environ le douzième ; en n'offrant que 40, le sacrifice serait au-dessous du treizième. A la rigueur, il pourrait être admis en le présentant comme la limite du possible, et comme un dernier mot. Reste à considérer si la différence entre le douzième et le treizième mérite qu'on se tienne opiniâtrement à 40.

» L'entrepôt de Paris serait à concéder d'avance, et dès à présent, en rémunération des services rendus et à rendre par ***. »

Le 10 mars, M. de Cubières fait encore connaître à quel point il est *talonné*, c'est le mot dont il se sert ; des entrevues sont provoquées tous les deux ou trois jours ; en se séparant, on lui demande par quel courrier il attend des nouvelles de Gouhenans ; il croit fermement que l'arrangement est utile, indispensable, qu'il ne faut pas hésiter sur le sacrifice de 45 actions.

Le sieur Parmentier comprend les embarras du général, et redouble d'ef-

bien sûr de la persévérance de l'intention où je suis d'arranger la chose pour le mieux, suivant vos désirs et vos convenances. Nous nous en occuperons en temps opportun. »

Ces mots de la lettre du 18 mars : *l'aboutissant de votre intermédiaire*, rappellent les personnages de la lettre du 3 février, *les deux contractants et l'intermédiaire obligé*.

On a saisi le 9 mai 1847, chez le général Cubières, deux pièces écrites de sa main qui se rattachent à cette époque des négociations.

Sur la première de ces pièces, qui est sans date, se trouvent des calculs qui porteraient le revenu de chaque action nouvelle de Gouhenans de 625 fr. à 1 523 fr., représentant en capital 21 800 fr. A la suite de ces calculs, exagérés sans doute à dessein, se trouvent deux répartitions de quarante actions entre trois personnes désignées par les initiales P. C. T. La dernière de ces répartitions est ainsi conçue :

T. Quinze actions rapportant 22 845 fr., en capital 327 000 fr.

P. C. Quinze actions rapportant 22 845 fr., en capital 327 000 fr.

C. Dix actions rapportant 15 250 fr., en capital 218 000 fr.

Cet écrit, évidemment postérieur à l'acte du 5 février 1842, qui divisait le fonds social en cinq cent vingt-cinq parts, antérieur à l'acte du 18 juin 1842, qui fixait le chiffre des sacrifices à cinquante actions, se place naturellement à l'époque où ce chiffre était débattu entre les deux contractants.

Interrogé sur cette note le 1er juin 1847, le général a dit d'abord qu'elle avait été écrite pour le cas où M. Teste aurait voulu devenir propriétaire d'actions à prix d'argent; puis ensuite qu'elle pouvait se rapporter au cas non réalisé où un sacrifice aurait été nécessaire, soit en faveur de M. Teste, soit en faveur de toute autre personne qu'il aurait été utile d'intéresser au succès de l'affaire. Le général est convenu que les deux initiales C. et P. l'indiquaient lui et le sieur Pellapra.

Cette note révèle d'ailleurs la mauvaise pensée qu'avait eue le général de s'attribuer une partie des fonds destinés à la corruption; mauvaise pensée dont la réalisation, sans exclure la corruption, en se combinant au contraire avec elle, justifie, dans une certaine mesure, le reproche que plus tard le sieur Parmentier devait formuler contre lui et que la prévention a accueilli.

L'autre note trouvée chez le général Cubières est la contre-partie de celle qui précède. A côté du prix de la corruption devaient se placer ses promesses. M. de Cubières résumait en ces termes les services qu'il en attendait :

« Garantir :

» 1° La concession des 20 kilomètres demandés. Il y a de bonnes raisons pour cela, ou du moins la concession du sel dans tout le périmètre déjà concédé pour la houille. Il y a d'excellentes raisons pour cela.

» Entre le périmètre demandé pour le sel et le périmètre déjà accordé pour la houille, la différence est de 6 kilomètres 22 hectares; il faudrait qu'on n'en disposât en faveur de personne, et nous serions certains si on nous les accordait;

» 2° L'avis favorable du ministre des finances;

» 3° La bienveillance, l'aide, autant que possible l'appui de l'administration dans l'affaire de Lyon.

» Que les formalités seront poussées aussi activement que possible. »

L'écriture de cette note était déguisée. Le général a reconnu qu'elle était de sa main. Elle rappelait d'ailleurs en partie les offres spontanément faites au général, et qu'il reproduisait dans sa lettre du 24 février 1842.

Avant d'agir, une dernière précaution était à prendre. La demande en concession devait s'appuyer sur un acte établissant les droits de propriété de ceux qui l'avaient présentée. L'acte du 5 février 1842 ne pouvait pas être produit sans de graves inconvénients. Le 17 février, M. de Cubières en avait averti le sieur Parmentier, et, le 2 mars, un acte avait été passé à Lure, devant Me Richard, dans lequel on avait eu soin d'effacer la disposition de confiance, qui aurait pu exciter la sollicitude de l'administration. Cet acte avait encore un autre but qui sera indiqué plus tard.

L'affaire de Gouhenans, jusqu'à cette époque, n'avait marché ni aussi vite ni aussi bien que les deux associés avaient pu l'espérer. Les promesses du général Cubières et du sieur Parmentier n'avaient encore été suivies d'aucun résultat. Les vingt-cinq actions au porteur créées par l'acte du 5 février 1842 n'avaient pas pu être négociées. Elles ne suffisaient pas aux exigences qui s'étaient manifestées, ce fut alors qu'une négociation fut engagée entre le général Cubières et les sieurs Parmentier et Pellapra.

Pour trouver cette monnaie de corruption dont on avait besoin, on avait eu la pensée d'un dépôt d'actions dans les mains d'un tiers qui aurait remis ces actions au sieur X, mais seulement après l'obtention de la concession; deux obligations s'élevant ensemble à 200 000 fr., souscrites solidairement par les sieur et dame Parmentier au profit du même inconnu, sous la même condition, avaient également été préparées. Le tiers choisi et désigné par la lettre X dans les papiers du général était le sieur Pellapra.

A la date du 18 juin 1842, deux actes apparaissent.

Par le premier, passé par devant Me Roquebert, notaire à Paris, le sieur Parmentier, tant en son nom que comme mandataire de la dame Parmentier, vend au sieur Pellapra, vingt-cinq actions dans la société formée sous la raison Parmentier, Grillet et Ce, moyennant un prix de 100 000 fr., et avec faculté de réméré jusqu'au 1er janvier 1845.

L'acte porte que le prix a été payé comptant. Il n'en était rien. Le sieur Pellapra remit une contre-lettre au général, qui devait se constituer dépositaire de ce prix.

Le second acte, passé le même jour sous les signatures privées du sieur Parmentier et du général Cubières, montre à quelles conditions et dans quelles intentions ce dépôt était opéré.

Cet acte doit être rapporté tout entier.

« Par contrat reçu de Me Lamboley, notaire à Vesoul, le 5 février dernier, la compagnie de Gouhenans a mis à la disposition de MM. de Cubières et Parmentier vingt-cinq actions sur cinq cent vingt-cinq formant actuellement la somme de l'intérêt social, afin qu'ils en usassent, sans être obligés d'en rendre compte, pour le bien et l'amélioration des établissements, et les a même autorisés à transmettre ces actions par vingt-cinq titres au porteur, qu'ils pourraient revêtir chacun de la signature Parmentier, Grillet et Ce.

» MM. de Cubières et Parmentier ont tout lieu de croire que, dans le but indiqué par l'acte du 5 février, il leur fallait une somme de deux cent mille francs, et ils n'ont trouvé à négocier les vingt-cinq actions dont la compagnie les a autorisés à disposer, ni pour deux cent mille francs, ni pour une somme quelconque.

» En conséquence, ils ont cru n'avoir d'autre parti à prendre que celui-ci,

» 1° Transfert à M. de Cubières de vingt-cinq actions par la remise des vingt-cinq titres au porteur mentionnés dans l'acte du 5 février, et cela moyennant le prix de cent mille francs; vente par M. Parmentier et sa femme de vingt-cinq autres actions à prendre dans celles qui leur appartiennent, et cela sous la clause de réméré, et moyennant le prix d'une autre somme de cent mille francs.

» En conséquence, M. de Cubières reste dépositaire des cent mille francs qui font le prix de son acquisition, à la charge par lui de les employer à l'usage convenu entre lui et M. Parmentier.

» M. de Cubières recevra également comme dépositaire, et, pour en faire le même usage, l'autre somme de cent mille francs, formant le prix de la vente de vingt-cinq actions par M. et Mme Parmentier.

» Le talon des vingt-cinq titres au porteur transférés à M. de Cubières sera remis par M. Parmentier au gérant de la compagnie de Gouhenans, aussitôt que l'assemblée générale en aura choisi un, et qu'il sera installé.

» M. Parmentier s'oblige à procurer l'adhésion de sa femme au contrat du 5 février 1842, et promet, dans la limite de ses droits et de ceux de sa femme, la garantie de toute recherche de la part de M. Delphin Lanoir, l'un des membres de la compagnie de Gouhenans, qui n'a pas paru à l'acte du 5 février.

» Fait double à Paris, le 18 juin 1842.

» PARMENTIER, CUBIÈRES. »

Au bas de cet acte se trouvait la mention suivante :

« J'ai reçu la somme de cent mille francs de la vente des actions de M. et Mme Parmentier, dont je reste dépositaire, comme il a été dit ci-dessus.

» CUBIÈRES. »

Depuis ce moment, l'instruction de la demande en concession paraît prendre… fût représentée au conseil des mines. Il me dit que, si on attendait le retour du ministre, qui était aux eaux de Néris, nous pourrions courir le risque de n'avoir l'avis du conseil d'Etat qu'après les vacances. Je sortis assez préoccupé, comme vous devez le croire. Je courus sur le quai; j'y trouvai mon homme, qui faisait courir après moi depuis le matin, et dont les exprès s'étaient présentés deux fois rue de Clichy pour me donner communication d'un bil et du patron, dont voici la substance : « Vendredi matin. Le rapport est loin d'être » conforme à ce que je voulais qu'il fût; il est même contraire sur ce point » important; je ne veux pas qu'il soit discuté dans cette forme, et, pour » avoir le temps d'aviser, je retire l'affaire de l'ordre du jour. Sitôt arrivé à » N., je m'occuperai des moyens à prendre pour rentrer dans la bonne voie : » c'est un retard de cinq ou six jours au plus. »

» Il résulte de tout ceci que ce qui est trouvé favorable par M. Legrand n'est pas tel aux yeux de M. Teste. D'où je conclus que le rapport est dans le sens des morceleurs. Toutefois, comme l'observation de M. Legrand, sur le retard que doit occasionner le retrait du dossier, et sur le risque d'arriver au conseil d'Etat au moment des vacances, est d'une grande importance; comme il se pourrait que cette observation eût échappé à M. Teste, ou qu'il n'eût pas calculé les conséquences du retard, je viens de rédiger une note qui sera expédiée aujourd'hui même au patron, afin de lui faire apprécier combien serait dommageable pour nous toute mesure ou tout empêchement qui retarderait forcément la solution de notre affaire jusqu'en octobre.

Le 30 juin la correspondance continue :

« Mon cher Parmentier, voici ce qu'on me fait savoir de Néris, et je vous le transmets à l'instant.

» Le conseil d'Etat, dont tous les membres sont électeurs, se trouve forcément en vacance; l'absence des conseillers devant durer jusqu'au 12 ou au 15 juillet, il était parfaitement inutile de précipiter la décision du conseil des mines, pour la laisser dormir dans les cartons jusqu'au retour du conseil d'Etat, lequel coïncidera avec celui du ministre. Le parti qu'on a pris de suspendre la discussion ne peut donc que devenir avantageux et ne compromet nullement le succès de l'affaire, qui, au contraire n'en sera que plus assuré. »

Enfin, le 12 juillet 1842, M. de Cubières écrit encore au sieur Parmentier : « M. Pellapra attend de pied ferme le retour des eaux de la personne qui doit mettre en train et suivre l'expédition de notre demande. Des notes qui m'ont été communiquées prouvent qu'on a hâte d'en finir. »

Ce jour-là même, M. de Cubières partait pour une inspection, dont il n'est revenu que le 6 septembre.

Ce départ ne laissait pas le sieur Parmentier sans inquiétude. Le 8 juillet, il écrivait au général : « *Je pourrai bien aller à Paris afin de vous succéder, je ne dis pas remplacer, dans l'intérêt de Gouhenans.* » Revenant sur les faits antérieurs, il ajoutait : « Ce que vous dites de M. Guenyveau et autres, me fait voir que l'on comptait sans son hôte en comptant sur lui; qu'on ne lui a pas tracé son chemin, ou qu'il a cru pouvoir prendre la liberté grande d'en suivre un autre. Nous verrons mieux d'ici à quelque temps, et j'y compte. »

Le 16, le sieur Parmentier avait prié le sieur Pellapra de le tenir au courant des affaires de Gouhenans.

Le 18, le sieur Pellapra s'empresse de lui transmettre les renseignements qu'il vient de recevoir du ministre, *il y a deux heures*, dit-il. Le ministre a jugé convenable de retenir le rapport qui était pour le morcellement. L'opinion de M. Teste est tout à fait contraire à ce morcellement. Il est inutile que le sieur Parmentier se dérange; il sera au courant jour par jour. Le ministre se propose bien de présider le conseil d'Etat quand la demande en concession y sera portée.

Le 22, nouvelle lettre du sieur Pellapra : « Le conseil des mines s'assemble aujourd'hui pour la première fois; il s'occupera d'abord d'une affaire portée sous le numéro 1; celle de Gouhenans vient ensuite sous le n° 2. Le conseil est convoqué pour demain et lundi. Le ministre présidera les deux séances. Il est très prononcé dans son opinion contraire au morcellement, et veut que tout soit décidé au conseil d'État dans la première quinzaine de juillet. »

L'affaire de Gouhenans fut, en effet, portée devant le conseil des mines le vendredi 23 juillet 1842. Le sieur Pellapra s'empresse encore de tenir le sieur Parmentier au courant : « Dans la séance du 22, le ministre a présidé jusqu'à une heure; il a été obligé de se rendre au conseil du roi et n'en est revenu qu'à quatre heures. Il a été impossible de s'occuper de l'affaire n° 2. Il a vivement insisté pour que le conseil se réunît le lendemain 23, ce qui a eu lieu à dix heures, encore sous la présidence de M. Teste. La séance a commencé par la lecture du rapport qui concluait à 6 kilomètres 85 hectares, mais qui, avant d'arriver à la concession, soumettait au conseil trois questions hostiles à la demande, puisées : 1° dans la constitution imparfaite de la société; 2° dans l'indignité, c'est-à-dire dans la situation du sieur Parmentier vis-à-vis du Trésor; 3° dans une lacune que présentait le rapport du préfet sur les demandes des concurrents. »

Après d'autres détails, le sieur Pellapra racontait que le ministre, dans l'intérêt des prétentions de la compagnie, avait provoqué un ajournement au 29, pour que le rapport fût complet sur les trois concurrents. M. Teste promettait de voir et de presser le rapporteur. Le sieur Pellapra indiquait que sur la question de concessionnalité l'affaire avait paru un moment compromise, mais que les éclaircissements donnés par M. Teste au conseil l'avaient ramené; que sur la question de périmètre, la discussion avait été chaude; que le ministre l'avait si bien soutenue que l'un des plus acharnés morceleurs s'était rangé à son avis. La séance, disait le sieur Pellapra, avait duré neuf heures, présidée sans interruption par M. Teste.

L'analyse que cette lettre présente du rapport est fidèle. En prêtant à M. Teste une opinion favorable sur toutes les questions à la compagnie de Gouhenans, le sieur Pellapra ne s'est pas non plus écarté de la vérité; enfin, il est certain qu'après le renvoi de l'affaire du 22 au 23, par les motifs que donne la lettre du 24, cette affaire a été discutée le 23 et ajournée dans les termes indiqués par le correspondant du sieur Parmentier. Mais le procès-verbal officiel de la séance constate qu'ouverte à onze heures, sous la présidence du ministre, elle a été levée à quatre heures, qu'on s'y est occupé de deux autres affaires avant celle de Gouhenans. MM. Legrand et Thirria ont encore fait connaître que les débats n'avaient point eu ce caractère de vivacité dont parle le sieur Pellapra, qu'ils avaient au contraire été fort calmes. Sur ces deux points, cet accusé trompait donc le sieur Parmentier. On recherchera plus tard la cause et l'importance de ces mensonges.

Après cette première décision, il y eut nécessairement un temps d'arrêt. L'impatience du sieur Parmentier est attestée par ses lettres des 31 juillet et 5 août 1842. Ce jour-là même, le conseil des mines s'assemblait de nouveau pour délibérer sur la demande en concession. Le 5, M. Guenyveau avait déposé son rapport supplémentaire. Dans une longue lettre du 6, le sieur Pellapra s'empresse de rendre compte au sieur Parmentier de la séance, présidée encore cette fois par M. le ministre des travaux publics. Des circonstances calamiteuses (les funérailles de S. A. R. M. le duc d'Orléans) ont empêché la réunion du 29. M. Teste n'a pas voulu que le conseil eût lieu hors sa présence; il aurait plutôt convoqué une assemblée extraordinaire, s'il n'avait été arrêté par une observation de M. le sous-secrétaire d'Etat. La séance a commencé par le nouveau rapport de M. Guenyveau, cette fois plus favorable, quant à la concessionalité, mais le même quant au périmètre. Il a conclu de plus à l'annulation des demandes des concurrents, faute par eux de s'être mis en règle.

Suivent les détails, démentis encore par MM. Legrand et Thirria, sur la violence de la discussion et sur les opinions émises. Le sieur Pellapra ajoute :

« On a été aux voix : Il y a eu cinq voix contre et quatre voix pour les quatorze kilomètres; le ministre n'a pas voté. Mais sur-le-champ il fait insérer dans le procès-verbal qu'il ne votait pas pour que le partage des votes ne gênât pas la discussion; puis il a fait insérer la clause dont je vais vous parler, et qui nous donne gain de cause complet. Voici comment on a été aux voix sur six kilomètres : nous avons eu huit voix; une seule nous a manqué, c'est celle de M. Bonnard, qui est resté seul pour son unique kilomètre.

» Je reviens à la clause en question : elle porte que, pour les portions du terrain dont MM. Kœchlin, Lissot et Prinet ont demandé la concession, et dont ils sont déboutés, vous êtes en droit de vous présenter, en concur-

(*La suite à demain.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Orléans. — M. B. — Reçu les 302. — Remerciements à MM. R. et P. — Nous avons fait immédiatement l'emploi des 218, que nous attendions impatiemment.

Avesnes. — M. D. — Votre lettre est d'un cœur noble et dévoué. — Merci. — Reçu les 24.

Nevers. — M. R. — C'est bien. — Vous avez compris que c'était plus que jamais le moment d'agir. — Cordial accueil aux nouveaux.

Bazas. — M. L. — 19, rue Mably.

Nancy. — M. G. — Reçu les 79. — D'accord.

Sablé. — M. A. — Reçu les 30. — Merci pour le présent et pour l'avenir.

Marcigny. — M. S. — Reçu les 24. — Nous enregistrons.

Gannat. — M. R. — Reçu les 141. — Remerciements à tous.

La Verrière. — M. M. — C'est ici votre intention seule qui peut faire loi, même pour les 9.

Saumur. — M. B. — Reçu les 45. — Merci à vous et aux autres.

Auxerre. — M. B. — Nous expédions. — Nous serons heureux de vous voir tous les deux.

Châlon-sur-S. — M. C. — Nous expédions — Vous savez maintenant la cause des deux lacunes. — Nous avons transmis.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 juillet sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi des leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 7 juillet. — Veaux 303, vendus de 1,10 à 1,50. Bœufs, 29; vendus de 0,90 à 1,10. — Vaches 9, vendues de 0,80 à 0,90. — Moutons, 58; vendus de 1,20 à 1,30. — Porcs, 14; vendus de 1,20 à 1,40.

Grains : Blé froment, 63-00 hectolitres au prix moyen de 37 fr. 35 c. l'hectolitre; avoine, 150 do, 13 fr. 15 c.; méteil d'orge, 3 do, 21 fr. 35 c.; orge, 6-00 do, 18 fr. 65 c.; seigle, »» do, »» fr. »» c.; haricots, 2-50 do, 47 fr. »» c.; lentilles, 1-25 do, 37 fr.; pommes de terre, » do, » fr. »» c. — Baisse sur le blé de 1 fr. 30. — Hausse sur l'avoine de 15 c. par hectolitre.

Taxe du pain : 1re qualité, 68 c. le kilog.; 2e qualité, 52 c. id.

Marché faible, vente lente.

Bourse du 8 juillet 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 75	77 85	77 60	77 60
— — fin courant	77 70	77 85	77 60	77 65
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 75	118 85	118 »»	118 »»
— — fin courant	118 70	118 75	118 50	118 50

4 1/2 J. 22 s. dr cours		116 »»
4 0/0 J.	»	»»» »»
Emp. 1844, au Ct	»	» »/»
— fin Ct	»	» »»
B. du Trés.	»	3 1/8
Banq. de Fr. dr cours		3325 »»
O. V. de Par.	»	1400 »»
C. hyp.	»	360 »»
— Gouin	»	»»»» »»
— Gann.	»	1090 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 40	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	»» »» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours		» »/»
Récép. Rotsch.	»	103 75
ESP. Dette act.	»	20 1/2
— — pass.	»	» »/»
— 3 p. 0/0.	»	»» » »
Dette intérieure	»	31 5/8
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»
HAITI	»	» »/»
ROM	Der C.	100 1/8
BELG. 2 1/2	»	»» » »
— 4 1/2	»	96 » »
do 1840	»	100 1/4
do 1842	»	100 3/8
— Banque	»	»»» »»
— do Em. 1844.	»	»»»» »»
PIÉMONT	»	1130 »»
AUTRICHE	»	»»» »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 3 0/0	1200 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	992 50
— — nouv.	»» » »»
V. r. gauc.	210 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1161 50
— à Rouen.	972 50
R.-Havre.	637 50
Avignon	647 50
Str. à Bâle.	167 50
Paris-Str.	420 »»
Tours-Nant.	»» »»
Orl.-Vierz.	587 50
C. du Nord	566 25
Pamp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	309 »»
Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	437 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

Union linière… »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron… »» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	335 »»	Paris à Rouen	960 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	615 »»	Bordeaux à Cette.	437 50
Paris à Orléans	1270 »»	Marseille à Avign.	652 50	Nord	575 »»
— à Lyon	431 25	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 juillet.

7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Turcaret.
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Actéon, le Nouveau Seigneur, Sultana.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Intrigue et Amour.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Dernier Amour, Lolotte, un Vœu.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Les Nuits, Jeune Père, Mme de Cérigny, une Femme.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Malheureux, le Hochet, Qui dort dîne, Mousquetaire.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Secours contre l'incendie, Judith, Un père.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
5 h. 3/4 GAITÉ. — La Maupin, l'Eclat de Rire, le Chevalier de Saint-Remy.
8 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Les Chasseurs et la Laitière, Kean, la Barbe impossible.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau, la Fille de l'Air.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Appartement, Rue de Lappe, Etudiants, Gabrielle.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Claude, l'Homme, l'Amour, le Pantalon.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or — Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Meyboom. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 9 JUILLET.

La Spéculation enrichit et non pas le Travail.

Une des causes de la crise financière subie en ce moment par la France est la multiplicité des grandes entreprises de travaux publics. Un pays ne peut et ne doit consacrer aux travaux non immédiatement reproductifs qu'une certaine quantité de ses capitaux; faute de mesure dans cet emploi, elle se trouve gênée et obérée, puisque, pour opérer ces travaux extraordinaires, elle est obligée de détourner de leur direction habituelle une foule de bras et de valeurs qui se trouvent ainsi faire défaut là où leur concours avait établi des rapports réguliers, et où leur interruption subite apporte un grand trouble, une dislocation plus ou moins complète. Cette dislocation est d'autant plus fâcheuse qu'elle frappe sur des ateliers de travail, qui, après avoir passé par la première phase de mise en train et de dépenses préparatoires, étaient entrés dans celle de production et par conséquent de remboursement des avances faites et de création de valeurs nouvelles.

Dans un pays se trouvent toujours une certaine quantité de capitaux flottants, ou qui ne sont engagés nulle part d'une manière fixe. En outre, chaque année, le travail national donne un excédant de produits sur les dépenses; cet excédant est un accroissement de richesse, une création de valeur, un capital nouveau qui demande à être employé d'une manière reproductive. Ces capitaux flottants, ce capital nouveau, voilà ce qu'il faut verser dans les travaux extraordinaires; mais, si on établit ces travaux sur une échelle si considérable que ces deux sources soient épuisées, et qu'il faille avoir largement recours aux capitaux anciens engagés dans des industries stables, on commet une faute d'autant plus grande qu'on trouble, qu'on interrompt une reproduction active pour la remplacer par un travail simplement préparatoire, et qui ne sera reproductif qu'après un nombre d'années plus ou moins considérable.

Cette faute a été commise en France.

Les capitaux demandés pour les travaux extraordinaires, et notamment pour les chemins de fer, ont excédé la somme des capitaux anciens disponibles, et celle du capital nouveau créé chaque année, et à mettre en réserve. On a donc détourné d'un emploi utile et nécessaire une quantité plus ou moins considérable de capitaux, et par suite, arrêté le travail reproductif d'un grand nombre d'industries; par conséquent on a diminué pour quelques années l'excédant de la production annuelle sur la dépense annuelle, la création du capital nouveau, l'enrichissement de la France.

Mais une chose plus grave encore a été le mode d'appel fait à tous ces capitaux. Il a eu lieu avec de telles circonstances qu'une partie de ces capitaux est inévitablement tombée entre les mains des intermédiaires parasites, et que le joueur, l'agioteur, le spéculateur en profiteront presque seul et non le travailleur.

Les lois de chemins de fer ont constitué à nouveau ce fait ancien d'oppression et de spoliation du travail par l'astuce et le capital, et d'attribution à ce dernier d'une part *excessive* de rémunération.

Comment, de tous temps, se sont créées les grandes fortunes? Est-ce par le travail ou par la spéculation?

Il est évident que le travail pur et simple n'enrichit pas. Un ouvrier, après avoir travaillé trente ans, fût-ce à 10 fr. par jour, ou 3 650 fr. par an, ne sera jamais riche. Supposons donc les meilleures conditions possibles, supposons qu'il ait dépensé pour son entretien et ses plaisirs les deux tiers de son gain, avec le troisième tiers il se trouve posséder un capital de 30 000 fr. au bout de 30 ans de travail? Est-ce là de la richesse? Non, ce n'est que de la médiocrité. — Mais notre hypothèse est tellement exagérée qu'elle ne se réalise pas une fois sur cent mille ouvriers.— Dans une classe un peu supérieure, celle des commis de particuliers, des gens de confiance (qui ne volent pas), des agents du gouvernement, le travail peut amener plus souvent à une médiocrité plus ou moins tolérable, mais jamais à la richesse. En un mot, jamais le travail seul n'enrichit. — Quand on cite tels et tels enrichis par le travail, analysez les éléments de leur fortune, et vous trouverez que la spéculation, une spéculation quelconque, a été productrice de cette richesse, et non pas le travail. — Au surplus, combien y a-t-il de travailleurs en France? 30 millions et plus. Ils sont presque tous pauvres. Combien y a-t-il de riches? Fort peu. Dire que le travail seul enrichit, ce serait donc dire que les 30 millions n'ont pas travaillé.

Nous ne portons pas, bien entendu, au compte du travail les promotions lucratives ou honorifiques obtenues dans les fonctions, officielles ou non, par l'intrigue, la faveur, le dévouement aux volontés et aux passions d'un supérieur.—Le courtisan, à quelque degré de l'échelle sociale qu'il se trouve, n'est pas un travailleur, c'est un spéculateur.—*Courtisan*, au féminin, fait *courtisane*.

Restent deux sources de richesses : la spéculation unie au travail et la spéculation seule.— Nous les examinerons.

A la Chambre des Députés, continuation de la discussion du budget de la guerre, aussi peu intéressante que la veille. Encore moins de membres présents qu'hier, à ce point que c'est tout au plus si la Chambre se trouvait en nombre légal pour voter. — On a remarqué cependant un long débat sur la falsification des médicaments destinés aux hôpitaux militaires de l'Algérie. Ces falsifications proviendraient du fait de certains agents comptables qui, avec des appointements de 2 à 3 000 fr., sont revenus en France, au bout de quelques années, avec des fortunes de 100 et de 200 mille francs.

La Cour des pairs a continué aujourd'hui les débats du procès Cubières, Teste et consorts.

Au commencement de l'audience, il a été donné lecture de copies de lettres de M. de Cubières dans lesquelles il est question du versement d'une somme de 100 000 fr. par M. Pellapra à M. Teste. Ces copies ont été remises ce matin au chancelier de la Cour des pairs par M. Armand Marrast, rédacteur du *National*, qui avait été cité hier. M. de Cubières en a reconnu l'exactitude pour le fonds, et il a promis de fournir lui-même les originaux à la Cour. Nous reproduisons ces lettres plus loin.

Pressé de s'expliquer en présence de ces nouvelles pièces d'accusation, M. de Cubières, qui s'était tenu jusque-là dans une grande réserve, a confessé que M. Pellapra lui avait affirmé que 100 000 fr. avaient été remis en effet à M. Teste. M. Teste a nié énergiquement avoir reçu cette somme.

M. le président a procédé ensuite à l'interrogatoire de M. Parmentier, qui, dans une suite de petites plaidoiries, a soutenu qu'il n'avait jamais cru à la corruption.

Dans la situation respective où se trouvent les accusés, on sent que l'absence de M. Pellapra est un obstacle permanent à la découverte de la vérité.

Les trois accusés ont été arrêtés hier et écroués à la Conciergerie.

Dans la lettre que M. Pellapra a écrite à M. le chancelier, il se bornait à déclarer que l'état de sa santé et son grand âge ne lui permettraient pas de subir les épreuves et les fatigues de l'audience. C'était par ces seules raisons qu'il motivait et expliquait sa disparition. A sa lettre, M. Pellapra avait joint un certificat de médecin qui confirmait ses déclarations sur l'état de sa santé.

M. Pellapra avait quitté Paris dans la nuit de lundi à mardi. C'est le mardi matin que la lettre a été remise à M. le Chancelier, qui l'a communiquée immédiatement à M. Decazes, et ensuite aux membres de la commission d'instruction convoquée à cet effet.

La *Gazette de France* fait les réflexions suivantes à l'occasion de nos saisies :

Les trois procès intentés à la *Démocratie pacifique* ont occupé toute la presse, et c'est en effet un incident remarquable dans la marche du Pouvoir.

Pendant longtemps il a attaqué par prédilection la *Gazette de France* et le *National*, les idées monarchiques et les idées républicaines. Aujourd'hui c'est aux idées socialistes qu'il fait la guerre, et il les attaque dans leur organe le plus modéré et le plus pacifique. Cela est curieux, au moment où les doctrinaires se croient victorieux dans le combat politique, le combat social commence pour eux.

Mais il est absurde de croire qu'on peut combattre les systèmes sociaux autrement qu'en faisant marcher la société dans la voie du progrès. Les jurés, non plus que les soldats, ne sont pas compétents pour juger des théories.

On lit dans le *Haro* sur le même sujet :

La *Démocratie pacifique* a été saisie, à la poste et dans ses bureaux, trois fois en cinq jours. La première fois, il s'agissait d'un feuilleton intitulé : ***La Part des Femmes***, qui a effarouché la pudeur de M. Hébert. M. Hébert commence à se faire vieux aujourd'hui! Où est donc le temps de sa jeunesse; où est-il ce temps de l'adolescence pendant lequel il était étudiant à Caen? Oh! les jolies parties qui se faisaient et qu'il faisait en ce temps-là. Quel joyeux, quel aimable étudiant que M. Hébert! Personne ici n'a oublié cette vente de remèdes, faite à Notre-Dame-de-la-Délivrande, à des paysans qui finirent par se fâcher d'avoir acheté un remède enfermé dans du papier, et dont le parfum ne pouvait guère que soulever le cœur. — Les anciens amis, les anciens camarades de M. Hébert rient encore au souvenir des dangers qu'ils coururent ce jour-là, et de la fugue qu'ils furent obligés de faire. Aujourd'hui M. Hébert, quoiqu'il ne prenne pas pour confesseur M. de Genoude, et qu'il ne croie pas trop à l'infaillibilité du pape, ce dont nous ne lui faisons pas un crime, nous qui n'allons pas à confesse et qui n'avons absolument nulle foi à l'infaillibilité papale, M. Hébert irait peut-être aujourd'hui à la Délivrande faire ses dévotions, comme ce peuple de croyants qui tous les ans en cette saison inonde la route de ce lieu de prédilection divine. Nous le répétons, M. Hébert se fait vieux; il devient hermite; il s'effarouche de la plus petite gaze soulevée. C'est bien; mais cela ne nous empêchera pas de croire que cette vieillesse ne vaut pas la jeunesse de l'étudiant! Ah! le bon temps, et que c'était un gai bazochien il y a vingt-cinq ans, M. le ministre de la justice actuel!

Il est des écrivains qui ont sculpté la volupté la plus matérielle dans leurs romans; mais ils les ont publiés dans des journaux ministériels, ceux-là on les appelle de grands artistes, de grands ciseleurs, ceux-là on les décore. Mais un écrivain qui s'avise de jeter quelques pages un peu déshabillées dans un journal socialiste; vite un procès au journal qui les a reproduites et aussi sans doute à l'écrivain lui-même!

Ce n'est pas tout : la *Démocratie pacifique* publie le lendemain un article politique : saisie encore.

Cependant, toutes ces poursuites prouvent-elles quelque chose en faveur de nos hommes d'Etat? Elles prouvent qu'on veut retourner à la violence si bien pratiquée dès les premières années que M. Guizot arriva aux affaires. Les scandales, les malheurs, suite de l'incurie du pouvoir et des administrations, débordent, ils coulent de toutes parts; on veut empêcher la presse de les signaler : voilà tout le secret.

Le *Messager du Nord* s'exprime ainsi :

Depuis que M. Cunin-Gridaine a assumé sur lui une effrayante responsabilité, depuis que d'effrayantes révélations ont été portées à la tribune de la Chambre des députés, les poursuites contre la presse sont devenues plus nombreuses que jamais. Au midi, c'est l'*Union provinciale* qui est morte devant les persécutions sans nombre dont elle a été l'objet; à l'Ouest, c'est l'*Indépendant* qui est poursuivi, acquitté par le jury, condamné par le tribunal correctionnel. Au Nord, c'est l'*Echo* et le *Messager* qui ont expié le tort de ne pas porter aux pieds des ministres un encens mercenaire.

Jusqu'ici la presse parisienne était restée sauve au milieu de cette avalanche de poursuites; mais, depuis huit jours, M. le procureur du roi de Paris qui n'a pas osé poursuivre M. de Girardin, soutenant qu'une escroquerie ou une concussion avait été commise dans l'affaire Thibaudeau, M. le procureur du roi a saisi trois fois en cinq jours la *Démocratie pacifique*, journal phalanstérien.

[illegible] blié deux feuilletons immoraux. Nous qui ne lisons pas de feuilletons, nous avons dû examiner ceux qui vont être déférés au jury et si, en effet, nous y avons trouvé des peintures dont la mère ne permettrait pas la lecture à sa fille, nous devons dire qu'en les comparant aux feuilletons publiés trop souvent par le *Journal des Débats*, feuilletons signés de gens que le pouvoir charge de missions et qu'il décore, l'accusation nous paraît vouloir condamner un mal chez l'un, alors qu'elle laisse chez les autres un mal plus considérable se produire en liberté. — C'est, une fois de plus, l'histoire de nos 50 fr. d'amende, des 15 francs du *Journal de Lille* et de l'impunité du *Journal des Débats*.

Nous ne sommes pas phalanstériens, on le sait; nous appartenons à cette école révolutionnaire qui a pris la Bastille et les Tuileries, qui a fait la révolution de 1830 et qui veut que le pouvoir soit l'expression de la volonté de tous. Si nous reconnaissons *le droit* de l'homme et du citoyen, nous pensons aussi qu'il doit être basé sur l'accomplissement du *devoir* social; mais nous voyons sans crainte des hommes d'intelligence et de bonne volonté, bien que dans l'erreur, suivant nous, — nous ne disons pas ceci pour les phalanstériens seulement, mais pour toutes les écoles socialistes — rechercher le moyen scientifique de sortir de l'impasse sociale dans laquelle nous sommes acculés. A ce titre, en laissant en arrière sa doctrine, nous devons reconnaître que la *Démocratie pacifique* a soutenu, avec un rare courage et un talent supérieur, la guerre contre ces hordes de banquiers, qui, semblables aux barbares du moyen-âge, ont envahi la France et l'ont courbé sous leur sceptre d'argent. Pour un si grand crime, il fallait une expiation, et les saisies successives de la *Démocratie* nous indiquent comment se vengent aujourd'hui les grands seigneurs du gros sou.

Nous venons d'examiner l'article qui fait l'objet de la troisième saisie, c'est le *premier-Paris* du numéro de dimanche, il est intitulé : « ***Les deux catégories de délits.*** » Il a pour but de démontrer que la société actuelle se trouve attaquée par ses deux extrémités : l'une, celle d'en bas, composée de pauvres qui ont faim; l'autre, celle d'en haut, composée d'officiers d'ordonnance du roi, d'anciens ministres, de receveurs-généraux, de journalistes ministériels qui veulent s'enrichir, n'importe à quel prix; il prétend encore que si, d'un côté, on punit avec sévérité, si on envoie à l'échafaud, au bagne et à la maison centrale, les ouvriers qui pillent; de l'autre, on laisse passer impunis les Gudin, on laisse fuir les Benier, on ne recherche pas qui a *accepté* le billet Thibeaudeau, on ne veut pas savoir si, oui ou non, *quelqu'un* a proposé l'achat d'un projet de loi. Voilà le crime de la *Démocratie pacifique*. Qui, parmi les journaux de l'opposition, n'en a pas commis au moins un semblable depuis huit jours, soit en flétrissant l'immoralité de notre époque, soit en dénonçant la conduite misérable du ministère Guizot.

Est-ce là que nous en sommes venus? Faudra-t-il que la presse, cette sentinelle avancée de la moralité publique, n'ait plus le droit de crier *raca* à ceux qui abâtardissent le pays en le courbant sous le joug de la nouvelle maltôte? Non, cela ne sera pas, le jury de la Seine fera bonne et loyale justice, il apprendra à nos gouvernants qu'on ne guérit pas un mal comme la corruption en le niant, mais en lui appliquant un remède énergique. Nous espérons donc que la *Démocratie pacifique*, dont la cause est bonne, sortira saine et sauve des mains du parquet.

Ajoutons quelques mots encore. Nous avons souvent dit aux socialistes non politiques : Vous ne pourrez prêcher librement vos doctrines que quand la loi écrite vous en garantira le droit; si, jusqu'ici, on ne vous a pas poursuivis comme nous, démocrates, c'est que le pouvoir ne vous craignait pas : aujourd'hui que vous gagnez du terrain, surtout parmi ses anciens partisans, qu'arrive-t-il? On vous traite comme on nous a traités, on saisit vos journaux, et bientôt, M. Hébert aidant, on emprisonnera vos adeptes.— Vous avez de l'intelligence, vous connaissez les hommes et les choses, suivez donc les lois de la logique et concluez.... Si nous ne le faisons pas ici, vous savez pourquoi.

Le banquet pour la réforme électorale a eu lieu aujourd'hui au Château-Rouge, comme nous l'avions annoncé. Un grand nombre de toasts ont été prononcés. L'espace nous manque pour en rendre un compte détaillé ce soir. Nous y reviendrons demain.

La Diète helvétique s'est ouverte à Berne le 4 juillet.

M. Ochsenbein, président, a lu un discours qui s'est élevé à de plus hautes considérations que celles dans lesquelles il était d'usage de se renfermer ordinairement. Sa lecture a duré environ vingt minutes.

En voici les principaux passages :

« On ne peut douter que la tendance au progrès ne soit générale. Tandis que la Pologne saigne encore, tandis que tout récemment la destruction significative de l'indépendance d'une sœur de l'Helvétie, de la république de Cracovie, a eu lieu contre le droit des gens et au mépris du monde civilisé, et que, sur les rives du Tage, l'indépendance d'une nation a été foulée aux pieds, nous voyons sur l'Escaut et sur l'Isar des faits que naguères encore on considérait comme des impossibilités; dans cette catégorie, il faut mettre l'affermissement essentiel du principe constitutionnel dans le nord de l'Allemagne, étoile depuis longtemps annoncée et promise, mais qui ne fait que de paraître.

» Au milieu du nouveau monde intellectuel on aperçoit les anciennes colonnes des temps anciens, des institutions sociales *momifiées*, appartenant à des idées depuis longtemps évanouies, à d'autres notions et besoins, n'ayant d'autre appui que la puissance de l'habitude de l'ambition et de l'égoïsme, construction qui, à la plus légère oscillation, menace de s'écrouler comme un vieux mur. Ainsi, il faut attribuer l'agitation qui règne dans les Etats de l'Europe uniquement à l'entêtement qui repousse le progrès, à l'oubli des institutions et aux constitutions politiques qui par leur contenu ressemblent à un volcan éteint. L'éclair brille, mais le colosse des Etats européens n'y fait pas attention, car il dort, mais d'un dangereux sommeil.

»L'image que l'Europe offre en grand trouve un pendant fidèle en petit dans notre patrie, avec cette seule différence que la nature de ses institutions favorise infiniment mieux le frottement des opinions divergentes en matière politique et religieuse que partout ailleurs. En sorte que la possibilité d'une explosion des sentiments opposés est plus prochaine, et que sur tel point les idées politiques et économiques ont fait des progrès réels, tandis qu'ailleurs on y aspire seulement. »

Après avoir fait en quelques mots l'apologie de la liberté du commerce et constaté les beaux résultats qu'elle a produits en Suisse, l'o-

seront pas favorables à une réforme du pacte fédéral ; et déjà on a de nouveau montré en perspective le fantôme d'une intervention étrangère ; mais les intérêts de ces puissances sont encore les mêmes que ceux qui les ont engagés à déclarer « que l'intérêt général des Etats exige la reconnaissance d'une neutralité permanente en faveur de la confédération suisse. »

« Il existe en outre un motif plus sûr pour assurer le respect de l'indépendance de la confédération, et ce motif est le principe de paix si soigneusement recommandé et observé comme la garantie la plus sûre du maintien non interrompu de l'état de choses actuel et du prétendu équilibre européen.

» Il y a plus : le droit positif ne permet aux puissances étrangères aucune intervention dans nos affaires intérieures ; car ce n'est pas en vertu du traité de Vienne que la confédération possède le droit d'une constitution indépendante, mais en vertu de sa souveraineté, et ce n'est pas le pacte fédéral des vingt-deux cantons qui a été garanti par les puissances contractantes, mais le territoire appartenant à la confédération en vertu du traité de Vienne.

» Or si, en dépit de ces faits, nous nous trompions, si la chose la plus invraisemblable, une intervention dans les affaires intérieures de la confédération, était tentée, alors le monde apprendrait que la Suisse, forte de son bon droit, garantie par l'immense sympathie des peuples libres ou des peuples luttant pour la liberté, sacrifiera la dernière goutte de son sang pour maintenir l'indépendance conquise par ses pères dans tant de batailles, et transmettre le plus précieux de tous les biens tel qu'elle l'a reçu, intact et dans toute sa pureté, comme un legs sacré, à ses enfants.

» Dieu conserve notre chère patrie ! »

FAITS DIVERS.

LES BATAILLES DU COMMERCE. — Le *Courrier de Marseille* fait un récit pittoresque des agitations de la soirée du 30 juin, terme fixé pour la livraison de fortes quantités de blé :

« C'était le 30 juin à minuit, que de nombreux marchés de blé, à livraisons fixes, tombaient à échéance.

» L'arrivée des navires désignés dans les traités, devait entraîner une perte énorme pour les acheteurs, comme leur non arrivée ravissait aux vendeurs de gros bénéfices.

» C'était là le double intérêt qui poussait vers la haute mer une foule impatiente et fiévreuse. La lune éclairait cette scène et permettait d'apercevoir les voiles qui se montraient à l'horizon, apportant la fortune aux uns, aux autres la ruine. De temps à autre des voix se faisaient entendre : c'était un, deux, trois navires qu'on venait de découvrir ; puis le canon, si solennel dans le silence de la nuit, appelait les pilotes, bruit joyeux pour les uns, sinistre pour les autres, suivant les intérêts qui agitaient leur esprit.

» Peu à peu on distinguait la voix du commandement, on entendait le frémissement du sillage, et quelques instants après un cri jeté par un homme de quart, apprenait que le navire ne venait point de la mer Noire ; les heures s'écoulaient, heures bien lentes pour les uns, trop rapides pour les autres. Enfin minuit va sonner, minuit sonne, et vainqueurs et vaincus regagnent le port. Tous gardent le silence et répriment les sentiments divers qui les agitent. Un destin favorable venait d'épargner une perte de deux millions aux uns, et priver les autres d'un égal bénéfice. »

LA TRAITE DES MALAIS. — Des lettres particulières de la Chine, font mention d'un fait assez curieux. Des vaisseaux espagnols de Manille se sont rendus à Amoy, afin de se procurer des travailleurs chinois qu'ils transporteront à Cuba pour être employés comme *coolies* (travailleurs indiens). Les contrats sont faits pour six ou dix années, moyennant une somme d'argent et des portions de riz ou de poisson. On affirme, de plus, que les Espagnols n'ont pas de peine à se procurer cette nouvelle espèce d'esclaves.

ENCORE UNE ÉVASION. — SOUSTRACTION DES CANONS DESTINÉS AU MONUMENT DE NAPOLÉON. — Voici un nouveau fait qui vient s'ajouter à tous ceux dont se préoccupe en ce moment l'opinion publique. On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Au nombre des déclarations de faillites qu'enregistre dans sa partie légale la *Gazette des Tribunaux*, figurait récemment celle de M. Soyer, le célèbre fondeur de la rue des Trois Bornes, auquel ont été confiés, depuis la révolution de 1830, presque tous les grands travaux entrepris pour le compte de la ville de Paris ou pour celui du gouvernement.

» M. le ministre de la guerre qui avait dû, par suite d'un vœu sanctionné par un double vote des deux Chambres, mettre à la disposition de ce fondeur la quantité de pièces de canon nécessaire pour fournir les bronzes destinés à entrer comme ornements, statues et autres objets d'art dans la composition du monument que l'on érige aux Invalides à la mémoire de l'empereur, à la première nouvelle de la déconfiture de M. Soyer, M. le ministre de la guerre s'étant assuré que ces pièces de canon n'existaient plus dans les ateliers du fondeur, n'hésita pas à appeler sur ce fait l'attention de la justice.

» En même temps, et de son côté, M. le préfet de police ordonna qu'une rapide enquête eût lieu, et que toutes les mesures fussent prises pour découvrir ce qu'avaient pu devenir les bronzes confiés aux ateliers de M. Soyer.

» Un commissaire de police ayant été délégué, il est résulté de ses vérifications que les pièces de canon partie encore en nature, partie réduites en saumons de bronze par la fusion, avaient été enlevées frauduleusement de l'établissement de M. Soyer, et vendues à différents fondeurs et négociants en métaux.

» Dès le premier avis qu'il avait pu avoir de l'enquête provoquée par M. le préfet de police, M. Soyer avait pris la fuite. Nous apprenons qu'en exécution de mandats décernés par M. le juge d'instruction Legonidec, six individus, au nombre desquels figure un des employés de la fonderie de la rue des Trois-Bornes, 28, ont été mis en état d'arrestation.

» On le voit, M. Soyer a eu, comme MM. Pellapra, Bénier fils et le comptable de l'hôpital du Gros-Caillou, le temps et le loisir de se mettre en lieu de sûreté. On évalue à plus de 400 000 fr. la valeur des canons soustraits. Comment la soustraction et le transport d'objets aussi peu microscopiques ont-ils échappé aux yeux de la police ? Il y a là une incurie évidente. »

UNE CHAUMIÈRE ET SON CŒUR. — On attend sous peu de jours à Paris la princesse Bibesko, femme du prince régnant de Valachie. Mariée fort jeune au prince Gisto, ministre de la guerre de la principauté, elle l'avait rendu père quatre fois de suite, lorsqu'il y a cinq ans Bibesko en devint éperdument amoureux et résolut de l'épouser. Mais le vertueux monarque était déjà possesseur d'une femme légi-

[illegible] Le charretier fit de nouveau jouer sa redoutable lanière, et, à sa grande surprise, un homme se dressa subitement au milieu du buisson, suppliant son adversaire de suspendre ses coups, qu'il se rendait. Cet homme était un des deux forçats évadés la veille du bagne, et dont le premier avait été arrêté au moment où il se frayait un passage à l'orifice d'un égout. »

— Notre ami Julien Blanc nous prie d'annoncer qu'il ouvrira le 19 de ce mois, rue Sainte-Anne, 65, un nouveau cours d'orthographe et de grammaire pratique, auquel seront admis les adultes des deux sexes. Le cours aura lieu à 7 heures et demie du soir le lundi, le mercredi et le vendredi. Il durera 5 mois. Les personnes qui désireraient le suivre sont priées de vouloir se faire inscrire d'avance chez M. Julien Blanc.

Cour des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Audience du 9 juillet.*

Affaire des mines de Gouhenans.

La cour entre en séance à midi.

M. le chancelier fait donner lecture de la liste des témoins assignés à la requête de M. le procureur-général du roi près la Cour des pairs, pour être entendus dans les débats.

1° M. Legrand, âgé de 56 ans, sous-secrétaire d'Etat au département des travaux publics.

2° M. de Cheppe, âgé de 53 ans, maître des requêtes au conseil d'Etat, chef de division des mines.

3° M. Guenyveau, inspecteur général des mines, en retraite.

4° M. Renauld, âgé de 49 ans, rentier, demeurant à Vesoul (Haute-Saône).

5° M. Capin, âgé de 56 ans, ancien procureur-général près la cour royale de Nîmes, avocat à la cour royale de Paris.

6° M. Therria, âgé de 60 ans, ingénieur en chef des mines.

7° M. Grillet, âgé de 57 ans, avocat, ancien juge-de-paix, demeurant à Lure (Haute-Saône).

8° M. Roquebert, notaire à Paris.

Ont été assignés à la requête du procureur-général, sur la demande des accusés :

9° M. Mazères, ancien préfet de la Haute-Saône, maintenant préfet du Cher, sur la demande de M. Teste.

10° M. Lanoir, étudiant en droit, demeurant à Paris, sur la demande de M. Parmentier.

M. le président invite M. Renouard à donner lecture de l'arrêt de prise de corps et mandat d'amener, décerné hier par la Cour, et lancé contre Pellapra, absent.

Cette formalité remplie, M. de la Chauvinière, greffier de la Cour, lit un procès-verbal en date de ce jour, dressé par la commission d'instruction, sous la présidence de M. le chancelier, et constatant la comparution de M. Marrast, rédacteur en chef du *National*, comparution qui a eu lieu le matin même, lequel, par l'entremise de M. Léon de Maleville, avait fait parvenir à M. le chancelier un paquet cacheté renfermant copie de plusieurs lettres de M. de Cubières à Pellapra, et de Pellapra à M. de Cubières. Ces lettres étant de la plus haute gravité et très compromettantes.

Nous reproduisons les pièces et les lettres d'après le *Moniteur universel*.

L'an mil huit cent quarante-sept, le neuf juillet, à dix heures du matin, devant nous Etienne-Denis duc Pasquier, chancelier de France, président de la Cour des pairs, étant dans notre cabinet au Petit-Luxembourg, avec Léon de La Chauvinière, greffier en chef, adjoint de la Cour, s'est présenté M. Léon de Maleville, membre de la Chambre des députés, et l'un des vice-présidents de cette Chambre, lequel nous a fait la déclaration suivante :

J'ai reçu de la main de M. Armand Marrast, rédacteur en chef du journal le *National*, six pièces relatives au procès pendant devant la Chambre des pairs, pour être portées à la connaissance de M. le chancelier. Je dépose ces pièces entre ses mains ; je déclare d'ailleurs ignorer complètement comment M. Marrast s'est procuré ces pièces.

A la même heure est comparu, en conséquence de la citation à lui donnée le jour d'hier, par notre cédule dudit jour, en vertu de notre pouvoir discrétionnaire, le témoin ci-après nommé ; lequel a déposé ainsi qu'il suit :

Je m'appelle Armand Marrast, âgé de quarante-cinq ans, rédacteur en chef du *National*, demeurant à Paris, rue Lepelletier, n° 3.

Nous avons représenté à M. Marrast les six pièces déposées ce matin entre nos mains par M. de Maleville et placées par nous sous le scellé. M. Marrast les a reconnues.

D. Où se trouvaient les originaux sur lesquels vous avez fait ces copies ? — R. Permettez-moi, monsieur le chancelier, de ne pas répondre à cette question-là ; je ne pourrais le faire sans trahir la confiance qu'on accorde à un journaliste qui est dans le cas d'obtenir des confidences de cette nature. Mais je peux dire que je crois de toute mon âme à l'authenticité de ces lettres.

D. Pouvez-vous dire s'il y a longtemps que vous avez pris copie de ces pièces ? — R. Je puis affirmer que c'est l'avant-veille du jour où a été publié le rapport de M. Renouard.

D. Vous croyez bien avoir pris cette copie sur les originaux ? — Non, monsieur le chancelier, je ne peux rien affirmer de semblable ; vous devez comprendre ce que ma situation a de délicat. Le *National* a toujours pris soin de défendre avec une sollicitude particulière l'honneur et les intérêts de l'armée. Cette accusation d'escroquerie contre un lieutenant-général me causa l'émotion la plus désagréable, bien que je n'aie jamais eu aucun rapport ni avec le général Cubières ni avec personne de sa famille. Avant que le rapport de M. Renouard eût paru, j'avais le désir de m'éclairer à cet égard, et d'écrire pour le *National* un exposé des faits qui mît nos lecteurs à même de suivre les détails du procès. J'allai voir une personne que je savais liée avec MM. de Cubières et Pellapra ; je lui fis part de mes impressions. Une discussion s'engagea alors entre cette personne et moi, et, dans la vivacité du débat, elle s'écria : « Le général Cubières n'est pas escroqueur, mais escroqué. » Comme je faisais encore des réflexions, la même personne s'écria : « J'ai là des notes qui pourraient porter la conviction la plus complète dans votre esprit. Le public les connaîtra, et il ne restera aucun doute ni à lui ni aux juges. » Ma curiosité était excitée par le désir dont j'ai parlé déjà, de ne pas trouver une escroquerie flétrissant des épaulettes ; j'insistai donc très vivement pour prendre connaissance de ces notes ; elles me parurent si graves, après les avoir lues, que je refusai de m'éloigner avant d'en avoir pris copie. J'ajoute toutefois que je copiai seulement ce qui me parut le plus important.

Après avoir lu le rapport de M. Renouard, les interrogatoires de M. de Cubières et la correspondance publiée, je fus très frappé des lacunes que je remarquai. L'accusation d'escroquerie me semblait ressortir avec plus de force ; ce fut alors que, me trouvant au milieu d'un groupe de députés où l'on disait encore que le général de Cubières était sous le coup de l'escroquerie, je fus entraîné à faire vis-à-vis de ces messieurs ce que la personne dont j'ai parlé plus haut avait fait vis-à-vis de moi. M. Léon de Maleville, qui était présent, m'ayant demandé mes preuves, je crus pouvoir lui confier ce qui est aujourd'hui aux mains de M. le chancelier. Il me fit observer alors que les hommes publics ne pouvaient pas avoir une telle confidence, sans qu'elle leur imposât les plus graves devoirs. Il me dit aussi de songer aux remords que j'éprouverais moi-même si, par ma faute, un lieutenant-général se trouvait condamné pour un délit flétrissant. J'avais toujours cru que ces pièces viendraient à la connaissance de la justice par une autre voie que la mienne, et la fuite de M. Pellapra n'a plus permis à M. de Maleville, non plus qu'à moi, d'hésiter dans la pensée qu'il avait déjà de parler de ces lettres à M. le chancelier.

Un autre procès-verbal contient l'interrogatoire de M. de Cubières.

Le général dit : « Je reconnais d'une manière générale le sens de ces let-

Sans paraître aucunement m'effrayer de l'espèce de publicité dont M. Parm. menaçait, j'ai demandé pourquoi il ne s'appliquait pas à lui-même les nouvelles actions qu'il entend vous céder par autorisation de la société. Ce à quoi il a répondu que n'ayant trempé en rien dans les transactions occultes, les désapprouvant, et restant convaincu que l'intermédiaire n'avait rendu aucun service à la société, ni facilité, ni avancé l'obtention de la concession, il entendait rentrer dans ses actions, dont l'aliénation pourrait en outre nuire à son crédit personnel.

J'ai dit ensuite que je regardais comme hors de son pouvoir et de celui de la société de revenir sur un acte consommé, qui ne contenait d'ailleurs aucun indice légal de tout ce qu'il trouvait à propos d'avancer aujourd'hui. M. Parm. n'a pas craint alors de soutenir qu'il prouverait à la société et au besoin devant la justice qu'il n'avait pas reçu la somme stipulée dont il avait donné quittance, qu'il invoquerait mon témoignage, et la déclaration sous serment du notaire qui n'avait pas reçu l'acte en son étude, mais au domicile du cessionnaire, ajoutant que le seul moyen d'éviter cet esclandre, qui pouvait compromettre bien du monde, et le ministre T..... en première ligne, était l'échange qu'il proposait, et qu'au besoin cet échange pouvait se consommer sans la coopération de la société, à laquelle aucun compte ne serait rendu si on voulait traiter à l'amiable.

Après avoir combattu tous ces raisonnements, sans manquer, comme vous pouvez croire, de qualifier leurs motifs, je ne pouvais conclure qu'en disant que j'aviserais après avoir informé la partie intéressée.

Depuis lors, ce fâcheux incident ne me sort pas de la tête, et voici le résultat de mes réflexions.

Nous sommes tombés dans un guêpier ; la société est dans les mains de P., il la fera voter comme il voudra, et ne reculera pas devant un procès plus ou moins scandaleux. La cession de vingt-cinq actions nouvelles, quoique possible ou valable avec des gens honnêtes, peut couvrir quelque nouveau piége.

Dans cette situation, pour vous dégager, je ne vois qu'un moyen et je n'hésite pas à vous le proposer, quoiqu'il rejette sur moi tout le poids du sacrifice et une perte considérable. Il me reste dix-neuf actions libres, ou dix-neuf cinq cent vingt-cinquièmes du fond social. Je vous offre la cession de ces dix-neuf actions, dont je vous donnerai quittance. Avec les huit que vous tenez de moi vous serez encore possesseur de vingt-sept, au lieu de trente-trois. Il est vrai, mais vous serez à l'abri, et moi j'aurai satisfait à ce que l'amitié et l'honneur me commandent de faire... CUBIÈRES.

Réponse de M. Pellapra à la lettre précédente.

31 août 1844.

Mon cher ami, je ne veux pas vous écrire un seul mot sur l'effet qu'a produit sur moi la lettre que je reçois de vous. Hélas ! si vous vous rappelez tout ce que je n'ai cessé de vous dire depuis le moment où vous m'avez entretenu de ce misérable gueux, vous reconnaîtrez que je ne me suis pas trompé et que je n'ai cédé qu'à la confiance que je devais avoir en vous. Un pareil sujet ne peut se traiter par correspondance ; je vous attendrai donc avec la plus vive impatience du 16 au 18 septembre.

PELLAPRA.

Le général Cubières à M. Pellapra.

(Extrait.)

Strasbourg, 29 août 1844.

J'ai à vous annoncer une chose à laquelle je refuse d'ajouter foi au moment même où elle se passait sous mes yeux et à mes oreilles, tant elle blesse la délicatesse et tant elle dénote de turpitude. Il ne s'agit ni de la saline ni de son exploitation, mais de la moralité qui a présidé à des transactions antérieurement consommées. Vous allez en juger par ce récit aussi exacte que possible de la séance où j'ai en quelque sorte été mis sur la sellette.

Le 23, jour convenu et que j'avais indiqué dans ma réponse à M. Parmentier, je trouvai chez lui deux des principaux actionnaires qu'il avait également convoqués. Il prit pour texte les sacrifices inutiles que nous avions cru devoir nous imposer pour obtenir la concession. Il déclara que dans son opinion les sacrifices n'étaient point pécuniaires, que la concession n'aurait pu être refusée, ni même différée ; que l'administration des ponts et chaussées, et surtout le ministre qui la dirigeait alors, avaient déjà manifesté des intentions favorables, avant qu'un intermédiaire rémunéré fût intervenu, que lui, P..., n'avait cependant jamais été pris pour dupe par ses intermédiaires, et que, s'il avait consenti à la satisfaire, c'était moins pour s'assurer son zèle que pour l'empêcher de nuire...

M. P..., reprenant et voulant corroborer l'assertion, annonça qu'il avait tenu note, jour par jour, des ouvertures, des promesses et des engagements transmis par l'intermédiaire, et que c'était pour lui autant de preuves que cet intermédiaire n'avait rien stipulé, rien obtenu, qui n'eût été réglé sans lui et de la même manière. Tel, par exemple, que l'étendue du périmètre et l'époque de l'obtention de la concession, bien que l'intermédiaire eût pris engagement positif sur ces deux points, d'où M. P... concluait que l'intermédiaire n'a fait que fausses promesses, et que la plupart du temps il ne disait rien au ministre, quoiqu'il se donnât l'air de l'entretenir sans cesse...

Après ce préambule qui fut plus d'une fois interrompu par moi pour repousser des incriminations dépourvues de vérité et qu'il serait impossible de prouver, M. P... en vint au point décisif.

Il déclara ne pas vouloir consentir à supporter seul *le sacrifice fait* pour l'obtention de la concession, attendu que ce sacrifice avait été fait dans l'intérêt de toute la société ; en conséquence, il annonça l'intention d'exposer à tous les co-propriétaires réunis en assemblée générale l'objet de la vente à réméré des 5 anciennes parts d'intérêts cédés par lui à M. Pellapra, en demandant que le réméré fut annulé, et que la cession des cinq actions créées en plus des cinq anciennes remplaçât pour M. Pellapra la cession consommée aux dépens de lui, Parm.

Ainsi donc, il demanderait à l'assemblée générale l'autorisation de disposer en faveur de M. Pellapra des 25 actions créées par acte notarié sur titre au porteur en outre des 500 primitives, à la condition que M. Pellapra donnerait quittance du réméré.

Avant d'aller plus loin, je dois vous faire remarquer qu'il avait été convenu, verbalement il est vrai, entre ces messieurs et moi, que 12 des 25 actions nouvelles serviraient à me couvrir des 8 que je vous ai cédées, et à vous remplir des 4 que je vous ai promises, mais il n'y a rien d'écrit à cet égard, aussi n'en tient-on aucun compte, comme vous voyez.

Le général Cubières à M. Pellapra.

18 avril 1840.

Je réponds à votre lettre du 16, qui réclame de moi le complément de 40 000 fr.

Jusqu'à ce jour, par excès de condescendance et d'abnégation, j'ai eu le tort, gravement préjudiciable aux intérêts de ma famille de me sacrifier trop légèrement, de m'exécuter trop facilement et aussi promptement que mes moyens me le permettaient. Je vous ai déjà versé 20 000 fr. en deux payements, quoique en équité la somme que j'ai payée, ainsi que le complément restant à solder, vous fussent dûs par un autre, ce qu'il serait superflu de démontrer ici. Mais il est un terme aux sacrifices comme à l'abnégation ; j'y suis arrivé, et je viens vous le déclarer.

Avant tout, je dois vous dire que si j'avais reçu de vous un prêt d'argent, rien ne me coûterait pour compléter sans délai une libération, alors surtout que vous la réclamez comme urgente, en me faisant connaître que vous avez un pressant besoin de fonds pour le 26 de ce mois. Mais vous le savez comme moi, c'est de toute autre chose qu'il s'agit : vous ne m'avez avancé aucune somme, quoique j'aie mentionné le contraire, et il ne s'agit, en effet, que de satisfaire aux exigences déhontées de M***, qui a voulu réaliser un bénéfice à mes dépens, et sans doute aux vôtres, là où la probité la plus ordinaire lui commande d'y renoncer.

J'aurais dû me révolter plus tôt, je l'avoue, contre ces exigences déhontées ; je pouvais les repousser dès le moment où elles se sont produites, et si je ne m'y suis pas déterminé, c'est que j'ai cédé à des considérations qui vous étaient personnelles et qui prenaient leur source dans mon très ancien attachement pour vous.

Aujourd'hui, je ne veux plus être la victime et la dupe de M***. Mon parti est pris de [illegible]

mencer. Je vous fais cette demande en toute confiance, car vous ne devez pas désirer que je sois la victime de M***; et d'ailleurs mes intérêts ne sont point opposés au vôtre dans cette désagréable affaire, où je vous avais engagé à prendre part en raison des avantages que, dans mes prévisions, elle semblait devoir procurer.

CUBIÈRES.

Le général Cubières à M. Pellapra (Extrait).

3 mai 1846.

... Vous me proposâtes de souscrire à votre profit un engagement de la somme de 40 000 fr. Je le fis bien légèrement et sans aucune certitude d'obtenir de la Société que les vingt-cinq actions ci-dessus mentionnées seraient mises à ma disposition, pour me servir de nantissement et pour me couvrir de tous les sacrifices dont je pouvais être un jour accablé. En effet, ces vingt-cinq actions n'ont point été régularisées, leur annulation a été poursuivie et effectuée par la société, sans qu'il ait été possible de faire prévaloir les considérations qui devaient justifier l'attribution qu'il eût été équitable de me faire de ces actions, en raison de l'emploi que j'avais fait de celles qui étaient ma propriété. Mais le compte de ce que notre intervention dans l'affaire de Gouhenans me coûterait si j'étais tenu de satisfaire à moi tout seul au prix qu'il vous a plu de mettre à vos services, ce prix déjà très élevé pour la société tout entière, serait écrasant pour un seul de ses membres. C'est là une vérité que vous ne refuserez pas de reconnaître, surtout, j'en suis certain, lorsqu'il s'agit d'un de nos amis.

40,000 fr. d'une obligation que j'ai souscrite à notre profit alors que vous avez renoncé aux vingt-cinq de M. Parmentier.
40,000 fr. représentant, pour moi, le prix d'achat d'un centième, trois cinquièmes de centième du fonds social de Gouhenans, dont je vous ai fait la session gratuite.

80,000 fr. dont j'aurais pu me couvrir par les vingt-cinq actions que vous avez refusées, et dans le cas où, après avoir été régularisées, elles m'eussent été cédées par la société, mais dont je ne saurais plus obtenir aucune compensation.

Je m'adresse à votre conscience : vous ne voulez certainement pas ma ruine. Dois-je perdre 80,000 fr. quand même vous auriez à me dire que vous n'êtes pas responsable du peu d'habileté que j'ai mis à obtenir un dédommagement de la société ?

CUBIÈRES.

Le général Cubières à M. Pellapra (Extrait.)

Paris, 5 mai 1846.

..... Je vous expose de nouveau que je ne puis ni ne dois payer à moi tout seul le prix qu'il vous a plu de mettre à vos services dans l'affaire de Gouhenans; je vous expose que l'équité veut que je sois déchargé de ce que je dois point, ce que je n'ai pris à ma charge qu'à votre sollicitation pressante, par excès de confiance et d'abnégation, et dans la croyance que partie des vingt-cinq actions créées en dehors pourrait tôt ou tard combler le déficit. Je crois qu'il serait peu honorable d'exiger un salaire quand c'est de moi et non de la compagnie que vous l'exigez réellement. Si toutefois vous persistez dans les sentiments que vous m'avez exprimés hier, je me verrais contraint de recourir à des arbitres ou à des juges, afin qu'ils règlent le salaire qui doit équitablement vous revenir pour votre intervention dans l'affaire de Gouhenans, et la part de votre salaire qui devrait tomber à ma charge.

CUBIÈRES.

(Déjà, le 25 avril, Cubières s'était adressé à Me Baroche pour avoir ses conseils. Pellapra, irrité de ses menaces, répond le 6 mai qu'il a plus de 74 ans, que 50 années de sa carrière financière sont pleines d'honneur et de loyauté; à M. C..... que le 9 mai, samedi à midi, son billet sera remis aux mains de l'huissier Belou, place de la Bourse, 31, etc.)

Le général Cubières, à M. Pellapra. (Extrait.)

29 avril 1846.

..... Vous exigeâtes en même temps, et toujours *sans bourse délier*, une cession d'un centième trois cinquièmes de centième à prendre sur ma part, ainsi qu'une promesse de quatre autres cinquièmes de centième, mais dans le cas seulement où les vingt-cinq actions afférentes à l'acte du 5 février 1842 pourraient être régularisées. Par cette promesse écrite dans votre cabinet, vous exigeâtes en outre que je déclarasse avoir reçu les quatre susdits cinquièmes de centième, ce à quoi je n'aurais pas dû consentir, bien que vous eussiez essayé de me démontrer que cela était nécessaire pour la légalité de la promesse. Toutefois, aujourd'hui comme alors, votre loyauté me rassure sur les conséquences de cette exaction...

(Il existe plusieurs lettres de Pellapra, qui attestent l'activité de ses démarches et ses relations intimes avec Teste. La lettre du 6 août 1842, le lendemain du jour de la discussion au conseil des mines, est très explicite. Celle à Parmentier est imprimée, celle à Cubières n'a pas été saisie; elle n'est pas moins curieuse, Teste seul a pu donner ces détails si précis.)

Interrogé sur la fidélité de la copie et sur la véracité de ces pièces, M. Cubières a répondu : Je ne veux être ni le délateur ni le dénonciateur de personne.

M. le président procède à l'interrogatoire des accusés.

Il commence par le général Cubières.

D. A quelle époque êtes-vous entré dans l'affaire des mines de Gouhenans ?— R. J'y suis entré pour un centième dans le but d'assurer mon élection au conseil-général du département de Saône-et-Loire.

D. Cependant vous aviez connaissance de la condamnation de cette société pour exploitation illégale? — R. Mon opinion était contre le monopole et pour la liberté illimitée d'exploitation ; c'est ce qui m'a fait ne point m'arrêter aux obstacles que vous me signalez.

D. M. Humann, alors ministre des finances, possédait des terrains dans le voisinage de la mine de Gouhenans. Vous avez lié des rapports avec lui? R. Je n'ai jamais eu de rapports avec M. Humann.

D. Quels ont été vos rapports avec M. Teste ?— R. Je l'ai vu seul, deux ou trois fois ; autant de fois avec M. Pellapra, jamais depuis.

D. Comment, avec la connaissance que vous aviez du mauvais état de l'affaire, y êtes-vous entré? —R. Par mes antécédents, je suis peu versé dans les affaires commerciales.

D. Comment entendiez-vous prêter votre concours à la société? — R. En mettant à son service certaines influences légitimes, résultant de mes rapports sociaux.

D. Il y a dans ces lettres à distinguer le but que vous poursuiviez, c'est-à-dire l'obtention de la concession, et ensuite le moyen à l'aide duquel vous vouliez atteindre ce but. Or, il est question, dans ces lettres, de sacrifices. Quelles explications avez-vous à donner sur ces deux points? — R. Lorsque l'affaire de Gouhenans s'est présentée, elle a attiré l'attention de quelques personnes qui paraissaient y prendre un grand intérêt, et qui ont offert leur service, leur entremise, en s'y associant. Au nombre des moyens qu'elles faisaient valoir, elles m'ont indiqué l'influence qu'elles pouvaient avoir sur l'administration, et ont ajouté qu'elles étaient en mesure d'amener le succès de l'affaire par les moyens qui seraient remis entre leurs mains. Je reconnais ce qu'il y a de reprochable dans les moyens indiqués, puisqu'ils devaient conduire à un fait condamnable, mais ce fait n'a pas eu lieu.

D. Cependant il serait difficile de ne pas voir dans les propositions que vous faites au sieur Parmentier une résolution arrêtée de faire usage de moyens coupables? — R. Je le répète, cette pensée reprochable n'a pas reçu d'exécution.

D. Vous avez parlé de personnes qui auraient paru prendre intérêt à votre affaire et vouloir s'y associer, et, dans une lettre à M. Parmentier, vous parlez de la nécessité d'avoir dans le conseil un appui intéressé. Vous n'avez pu écrire ainsi sans avoir quelque donnée un peu certaine à cet égard? — R. J'ai ajouté foi, un peu légèrement peut-être, à ce qui m'a été dit à ce sujet; mais moi je n'ai pas cherché quel pouvait être cet appui, ni à quelles conditions il pouvait être obtenu.

D. Au moment où vous avez écrit cette lettre, il fallait que le désir d'arriver à votre but fût bien vif, qu'il allât même [illegible] pour que vous vous soyez décidé à écrire ces mots, destinés à agir sur l'esprit de vos [illegible] *le gouvernement est dans des mains avides et corrompues.* — R. Ces expressions étaient le résultat des préventions que l'on m'avait [illegible] et que l'événement n'a point justifiées.

[illegible], mais il n'a été fait usage ni de ces actions ni de leur valeur.

D. A la vérité, on voit, par la suite, qu'il n'a pas été fait usage de ces valeurs; mais cependant, elles n'ont été restituées qu'en 1844, deux ans après la concession.— R. Personne n'a été dans le cas de me forcer à restituer les actions.

D. Toujours est-il que ces actions sont restées entre vos mains longtemps après l'obtention de la concession. Veuillez vous expliquer sur votre lettre à M. Parmentier, du 3 février 1842. (Voyez également le réquisitoire.)

D. Ce qui ressort de cette lettre, c'est votre insistance, c'est vous qui êtes l'incitateur des démarches que vous croyez nécessaire de faire. — J'ai à répondre que, si je me suis décidé à agir de la sorte, j'y ai été amené par des personnes qui me promettaient de procurer à notre affaire les appuis dont elle avait besoin, en se faisant payer le concours qu'elles devaient nous apporter. C'est ce qui explique mon insistance.

D. Vous vous êtes rendu acquéreur des 25 actions qui avaient été mises à votre disposition par l'acte Lamboley, et moyennant le prix de 100 000 fr. ? — R. Oui, monsieur, je me suis rendu acquéreur de ces actions, mais je ne les ai pas payées, j'en ai gardé le prix par devers moi.

D. Et le prix devait être employé par vous pour l'usage convenu ? — Oui, Monsieur, mais il ne l'a pas été.

D. Préoccupé du but que vous vouliez atteindre, ainsi que le sieur Parmentier, vous avez cherché à vous procurer de l'argent dans le but de corruption dont il s'agit. Vingt-cinq actions ont été vendues par le sieur Parmentier, à réméré, moyennant cent mille francs; vous-même, vous vous êtes rendu acquéreur de 25 actions, moyennant cent mille francs. Voilà donc deux cent mille francs que vous aviez en main. Comment prétendez-vous que vous ayez été obligé de vous dessaisir des huit actions que vous aviez dans l'ancienne société ? — R. C'est le 18 juin 1845 que je me suis déclaré dépositaire de 100 000 fr. pour la valeur des 25 actions résultant de l'acte Lamboley. C'est le même jour que je me suis déclaré dépositaire de cent mille francs pour la valeur des 25 actions à réméré, vendues à M. Pellapra qui n'avait pas de fonds et qui attendait pour les payer plus tard. De plus, j'ai vendu à M. Pellapra huit actions, parce que je comprenais qu'il était important pour nous d'assurer à notre entreprise l'appui de son crédit.

L'interrogatoire porte sur un passage d'une lettre de Cubières à Parmentier ainsi conçu :

« Je sortis assez préoccupé, comme vous devez le croire. Je courus sur le quai ; j'y trouvai mon homme qui faisait courir après moi depuis le matin, et dont les exprès s'étaient présentés deux fois rue de Clichy pour me donner communication d'un billet du patron, dont voici la substance : « Vendredi matin Le rapport est loin d'être conforme à ce que je voulais qu'il fût ; il est même contraire sur un point important ; je ne veux pas qu'il soit discuté dans cette forme, et, pour avoir le temps d'aviser, je retire l'affaire de l'ordre du jour. Sitôt arrivé à N., je m'occuperai des moyens à prendre pour rentrer dans la bonne voie : c'est un retard de cinq ou six jours au plus. »

M. CUBIÈRES. Je ne me rappelle pas si j'ai vu ce billet ou si je n'ai appris son contenu que par M. Pellapra.

M. LE CHANCELIER demande à M. Cubières de quelle source lui sont arrivés les renseignements si précis énoncés dans les lettres par lui écrites à Parmentier.

M. Cubières répond qu'il a obtenu ces renseignements dans les bureaux, et de la part d'autres personnes dont sa mémoire ne saurait lui rappeler un souvenir précis.

M. TESTE. Je demande à M. Cubières s'il s'est adressé à ma femme pour savoir l'époque de mon retour de Néris ?

M. CUBIÈRES. Je me suis adressé au ministère.

M. TESTE. J'affirme que ma femme était partie avec moi pour Néris.

D. La vente des huit actions à Pellapra porte un caractère manifeste de simulation? — R. Elle est sincère, monsieur le chancelier.

D. Quoi qu'il en soit, qu'est-ce que M. Pellapra a fait des cent mille francs sortis de sa caisse? — R. Je l'ignore.

D. Parmentier a souvent répété ce qu'il avait dit, qu'il n'avait jamais cru à vos prétendus projets de corruption ; mais il a déclaré que, tout en regardant M. Teste comme au dessus de tout soupçon, vous lui aviez cependant déclaré que les sacrifices à faire lui étaient destinés? — R. Je lui ai laissé pressentir que les sacrifices étaient destinés à des personnes qui approchaient le ministre; mais que les sacrifices fussent destinés à M. Teste, c'est ce que je n'ai jamais dit.

D. Qu'avez-vous fait des cent mille francs du réméré? — R. M. Pellapra seul en a disposé.

D. En faveur de qui? — R. Je l'ignore.

D. M. Pellapra vous a-t-il rendu compte de l'emploi de ces 100 000 fr.— R. Non ; seulement, je sais ce que M. Pellapra m'a dit.

M. COUSIN. Je désirerais que M. Cubières s'expliquât sur les lettres qui ont été lues ce matin.

M. CUBIÈRES. Les lettres de ce matin parlent d'une somme de 40 000 fr. et non d'une somme de 100 000 fr.

D. Expliquez-vous sur les 80 000 fr. dont il est parlé dans ces lettres, et qui ne constituent pas encore la somme de 100 000 fr. Ces lettres parlent des exigences dirigées contre vous par un individu qui vous impose une amende. Vous demandez que Pellapra fasse rendre l'argent qu'il a donné, et vous devez savoir à qui? — R. Il avait donné de l'argent à M. Teste.

M. RENOUARD. Vous aviez dit que vous ignoriez à qui on avait donné de l'argent. Vous dites maintenant que cet argent a été donné à M. Teste? — R. J'avais cru devoir me tenir dans une réserve qui n'incriminât personne. Je ne puis plus maintenir cette position. C'est ce qui explique mon changement de langage.

M. LE CHANCELIER, à M. Teste. Qu'avez-vous à répondre !

M. TESTE. Une réponse à bout portant exigerait le développement de tout un système de défense. Je démontrerai jusqu'à l'évidence qu'autour de moi, à mon insu, on a organisé une spéculation ; on s'est vanté d'un crédit qu'on n'avait pas, on a inventé, en un mot, une corruption dans le but d'en profiter. J'établirai cela dans les débats. J'en prends l'engagement. Je prie donc la Cour, ou bien de continuer l'interrogatoire de M. le général Cubières, ou de m'accorder la parole pour plaider.

M. CUBIÈRES. Quand j'ai vu le mot d'escroquerie sortir de la bouche de l'homme qui est là (il montre Parmentier avec un geste de mépris), je l'ai dédaigné. Je regrette que l'accusation s'en soit emparée. Ce mot d'escroquerie peut-il s'appliquer à un homme qui a été constamment dépouillé ?

M. DELANGLE, procureur général. Les détails énoncés dans les lettres que vous écriviez à Parmentier sont-ils vrais, sont-ils sincères?

M. CUBIÈRES. Oui. On parle de machinations ; jamais je n'ai pu m'associer à des machinations. Voici la vérité : Je déclare que M. Pellapra m'a assuré avoir donné 100 000 fr. à M. Teste. Quant à moi, il ne m'est revenu que des sacrifices. Je dois dire que M. Pellapra, quand il apprit que j'étais victime, consentit à ne me faire supporter que la perte de 50 000 fr.

M. TESTE. J'adjure M. Cubières de m'expliquer comment, après ces sacrifices, il ne lui est pas venu à l'idée de m'aborder, moi, son collègue, et de me dire : Avez-vous reçu? Si vous avez reçu, pourquoi ne rendez-vous pas? C'est pour la première fois, à votre audience, que l'accusation éclata sur moi comme une bombe.

M. CUBIÈRES. — C'était à M. Pellapra à s'expliquer sur ce point avec M. Teste. Quant à moi, il m'en coûtait 80 000 fr.; mais j'aimais mieux les perdre que d'accuser un homme.

(L'accent de l'accusé est ému ; il y a des larmes dans ses yeux.)

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. — De qui vous est venue d'abord la pensée de corruption ? — R. De Pellapra.

D. A quelle époque ?— En 1842.

D. Vous parlez de la bienveillance du ministre pour Pellapra ? — R. J'ai entendu parler de l'influence que M. Pellapra avait sur le ministre des travaux publics.

D. Vous parlez des sacrifices nécessaires? — R. Oui, M. le procureur-général.

D. Près de quelle personne ? — R. Le ministre.

D. Quel était le quatrième concurrent ? M. le ministre vous en a-t-il parlé? — R. Parmentier et moi, dans le cabinet du ministre, nous lui avons parlé du quatrième concurrent.

[illegible] l'adjure d'être sincère et de produire les preuves qu'il a sans doute entre les mains.

M. LE PRÉSIDENT presse énergiquement M. Cubières de ne pas dissimuler les pièces qui seraient même propres à le justifier, et ajoute : réfléchissez, vous avez les originaux des lettres; je vous adjure de les fournir à l'audience de demain.

M. CUBIÈRES. Je tiendrai compte de l'avertissement. Après l'audience, je dirai où l'on pourra les trouver.

La cour passe à l'interrogatoire de Parmentier.

M. PARMENTIER Tout m'avait autorisé à croire que M. de Cubières avait voulu s'emparer d'une partie de l'avoir de la société de Gouhenans, mais il n'a jamais eu la pensée de corrompre personne.

L'accusé entre dans de fort longues explications où il raconte l'historique de la concession et soutient qu'il n'a joué qu'un rôle passif, et qu'il a feint de croire à ce que lui disait M. Cubières pour ne pas compromettre le succès de l'affaire.

M. GLANDAZ à l'accusé. Vous dites que vous n'avez jamais cru à la corruption ; or, le 21 décembre 1841, le conseil des mines avait prononcé sa décision, et trois jours après, le 24 décembre, vous avez donné à M. de Cubières mandat de disposer des fonds préparés pour la corruption. Comment expliquez-vous cela?

R. Je n'ai pas donné mandat de disposer des fonds préparés pour la corruption, mais pour l'*emploi convenu*, c'est-à-dire pour le bien matériel de l'établissement.

D. Mais M. de Cubières ne vous devait pas compte de ces fonds?

R. Il ne me devait pas compte de clerc à maître, c'est vrai, mais l'emploi convenu n'était pas la corruption, c'était le bien de l'affaire. Personne ne croit à la corruption. (Interruption.) Moi-même je n'y ai pas cru. (Nouveau mouvement.)

M. GLANDAZ, avocat-général. N'étiez-vous pas au courant de tout ce qui se passait à l'époque de décembre 1842, et n'aviez-vous pas vous-même fourni au ministre les renseignements nécessaires?

R. J'ai déjà répondu à cette question ; j'ai été informé des phases par lesquelles passait notre demande de concession ; mais je ne conviens pas avoir fourni de notes au ministère.

M. GLANDAZ. C'est votre droit.

M. PARMENTIER. Il ne s'agit pas de savoir si c'est mon droit (on rit); mais je n'en conviens pas.

M. DELANGLE, procureur-général. Nous produirons à la Cour des notes écrites de la main même de M. Parmentier.

M. GLANDAZ. Comment M. Parmentier explique-t-il qu'en écrivant des lettres qui l'exposaient à être accusé de corruption, il n'ait pas pris des précautions pour éviter cette accusation?

R. Cela seul suffit pour prouver que je n'ai pas agi avec mauvaise foi. On m'a peint comme un homme très adroit. Eh bien, je n'ai pas pris de précautions, parce que je ne croyais pas à la corruption, et par conséquent je n'avais pas à me prémunir contre une accusation que je ne croyais pas possible.

D. Puisque vous vous placez sur le terrain de la bonne foi, je vous demanderai si vous croyez avoir fait acte d'homme d'honneur en menaçant à trois reprises M. Cubières de la publicité de ses lettres, s'il ne veut vous acheter d'abord 1 600 000 francs, puis 1 100 000 francs votre part dans les mines de Gouhenans. Vous avez été jusqu'à menacer Mme Cubières elle-même. Croyez-vous que ce soit le fait d'un homme d'honneur?

R. J'ai pu me tromper sur l'étendue de mon droit, mais je ne crois pas avoir fait acte de malhonnête homme, et je vois avec bonheur que M. l'avocat-général m'ait amené sur ce terrain.

L'accusé entre dans de longs développements pour expliquer que M. Cubières lui aurait promis, dans une réunion avec les sieurs Regnauld et Lenoir, de terminer amiablement leur différend, mais que M. Cubières serait revenu sur sa parole, et aurait ainsi justifié l'usage qu'il a fait des lettres.

C'est alors, continue M. Parmentier, que je commençai à m'irriter quelque peu, et j'écrivis à M. Cubières une lettre assez vive. J'avoue que si j'avais cru à la corruption et que j'eusse voulu me faire rendre l'argent qui y aurait servi, l'emploi que j'aurais fait de ces lettres serait illégitime. Mais je ne croyais pas à la corruption : ne m'était-il pas alors dû très légitimement tout ce qu'on avait obtenu de moi sous prétexte de corruption ?

On dit que les lettres étaient confidentielles ; mais je ne comprendrais pas qu'on pût, avec ce mot, m'empêcher de me servir de lettres où l'on m'écrit qu'on veut me porter préjudice, et que, pour m'en être servi, on m'accusât d'être un malhonnête homme. C'est à ce point de vue que je prie la Cour de considérer les choses.

M. CUBIÈRES. M. Parmentier avait un titre légal, il était armé d'un droit pour forcer M. Pellapra à lui rendre le réméré. M. Parmentier est dans le faux quand il dit qu'il avait besoin de me menacer pour arriver à ce résultat. Il n'avait qu'à recourir aux voies légales.

M. PARMENTIER. S'il me faut répondre à la fois à M. Cubières et à M. l'avocat-général, cela rend mon rôle un peu difficile. M. Cubières a raison, j'avais le droit de retirer des mains de M. Pellapra, en lui payant 100 000 fr, mais de ce que j'avais ce droit, il ne s'en suit pas que je n'ai pas le droit de faire payer le capital et les intérêts par M. Cubières.

M. CUBIÈRES. Eh ! qui vous conteste ce droit, puisque j'étais votre garant ! vous faites perdre le temps de la Cour.

M. PARMENTIER. C'est vous qui m'interrompez.

On a dit que j'avais cherché à profiter des écrits de M. Cubières pour lui arracher quelque chose ? Que lui ai-je arraché ? Mon réméré, sans qu'il n'en coûtât rien et les actions de ma compagnie. Voilà tout. C'était mon droit légitime et incontestable.

L'accusé entre ici dans de nouveaux détails sur la défiance qu'il prétend toujours avoir eue contre M. Cubières, et il revient sur les reproches qui lui ont été adressés d'avoir cherché à lui extorquer des sommes considérables. Qu'y a-t-il de vrai, dit-il, dans ces allégations ? J'ai offert à M. Cubières de lui céder les mines pour 2 000 000 et quelques accessoires. (Murmures). Voilà tout, encore une fois. (A demain !)

M. LE CHANCELIER. En avez vous encore pour longtemps ?

M. PARMENTIER. J'ai encore à repousser bien des reproches. (A demain ! à demain !)

QUELQUES VOIX. Non ! continuez !

M. PARMENTIER. On m'a reproché d'avoir adressé une lettre de menaces à Mme de Cubières. Je lui ai écrit, c'est vrai, mais c'était pour qu'elle remît ma lettre au général. Cela est si vrai qu'elle n'a pas reçu ma lettre, puisqu'elle n'y a pas répondu. D'ailleurs, est-il si blâmable d'écrire à Mme de Cubières pour l'engager à avertir son mari de la fausse position où il se place. (A demain ! à demain !)

L'audience est levée à six heures et demie et renvoyée à demain midi.

SUITE DU RAPPORT DE M. DELANGLE ET FIN DE LA SÉANCE D'HIER.

La séance du 5 août 1842 était présidée par le ministre. La demande de 14 kilomètres a été rejetée également, mais à la simple majorité de cinq voix contre quatre. Le ministre était de l'avis de la minorité : il n'a pas voté pour éviter un partage. Ces deux points sont constatés par ses actes officiels. Il est enfin, dans la lettre du 6 août, un dernier détail qui doit causer plus de surprise.

Le sieur Pellapra parle d'une clause que M. Teste a fait insérer au procès-verbal, et qui, bien entendue, équivaut pour la compagnie Parmentier au succès le plus complet. On chercherait vainement dans le procès-verbal une clause de cette nature; on y voit seulement, comme conséquence de l'ajournement des demandes des trois concurrents, que le conseil ajoute ces mots : « Il n'y a lieu à statuer quant à présent sur la destination à donner aux terrains non concédés. » Cependant on verra bientôt que cette réserve si simple, et dans laquelle il était difficile de rien découvrir en faveur de la compagnie Parmentier, à quelque temps de là, était interprétée par M. le ministre des travaux publics dans le sens que lui prêtait le sieur Pellapra.

MM. Parmentier et Cubières en jugeaient de même.

» Toutefois, cette dernière opinion ne l'a emporté dans le sein du conseil qu'à la majorité de cinq voix contre quatre, et je me rallierais sans hésitation à l'opinion de la minorité, si l'ajournement qu'ont encouru trois autres demandeurs en concession (les sieurs Lissot, Prinet et Kœchlin), pour n'avoir point fait les justifications exigées par la loi du 17 juin 1840, ne laissait la question entière et ne permettait qu'elle soit examinée de nouveau lorsqu'il s'agira de concéder les terrains qui se trouvent en dehors du périmètre de 6 kilomètres 88 hectares que nul ne peut contester à la compagnie Parmentier. »

Ce dernier passage prouve clairement que, suivant M. Teste, la compagnie Parmentier avait le droit de se représenter plus tard en concurrence avec les demandes ajournées pour la portion de terrain non concédée encore.

Le ministre énumère ensuite toutes les raisons qui ont déterminé le conseil des mines à penser que la concession faite à la nouvelle société reconstituée en 1832 ne pourrait porter aucun préjudice aux intérêts de l'Etat. Le ministre partage entièrement cette opinion et demande que les pièces lui soient renvoyées le plus tôt possible.

Cependant des difficultés s'élevèrent. La communication au ministre des finances avait pour but principal de provoquer toutes les dispositions relatives à la production du sel ou la perception de l'impôt. A ce point de vue, il n'y avait aucune objection à faire contre la demande en concession, et l'avis du directeur des contributions indirectes fut entièrement favorable. Mais la position du sieur Parmentier vis-à-vis du trésor public appelait d'autres vérifications. Le chiffre des dommages-intérêts auxquels il avait été condamné, en principe seulement, n'était point encore fixé. La direction de l'enregistrement et des domaines dut être consultée. La question qui s'offrait à elle n'était pas sans gravité. Les condamnations de 1841 frappaient les sieurs Parmentier, Grillet et Stiefwater; la première demande de concession présentée en 1840 était au nom de Parmentier, Grillet et compagnie, paraissant représenter les trois associés primitifs. Cependant, le 2 mars 1842, un acte avait été passé dans lequel figuraient quatorze autres associés se présentant comme copropriétaires des établissemens de Gouhenans, et revendiquant le bénéfice de la dénomination générique et compagnie. En même temps que ces quatorze associés se rattachaient à l'ancienne compagnie par l'adoption de la raison sociale, ils s'en séparaient cependant en protestant, dans l'acte de 1842, qu'ils entendaient rester étrangers à toutes les conséquences de la fabrication du sel antérieure au 5 février 1842. N'y avait-il pas là un piége? Si la concession était accordée à l'ancienne société, le gage de l'Etat se trouvait amélioré; si au contraire une nouvelle société s'emparait de cette concession, il paraissait évident que, tenant directement ses droits de l'Etat, elle pouvait se soustraire à l'exécution de l'arrêt prononcé contre les anciens associés Parmentier, Grillet et Stiefwater.

La correspondance semble prouver que les craintes de l'administration n'étaient pas sans fondement. Dans une lettre du 5 août 1842, le général Cubières écrivait au sieur Parmentier qu'un procès sur les mots, associés actuels, qui se trouvent dans la déclaration du 2 mars, serait une chose bien fâcheuse. Le 18 octobre, le général manifestait encore les craintes que l'hypothèque résultant de l'arrêt de la cour de Lyon lui inspirait pour l'avenir de Gouhenans, et, le 21 octobre, Parmentier répondait: « Leur fameux arrêt, s'il doit jamais intervenir, les laissera désarmés contre les acquéreurs présens et à venir, et contre moi-même, si je le veux. » C'est contre cette pensée d'un débiteur de mauvaise foi que l'administration devait se mettre en garde. La question fut l'objet d'un examen approfondi. Le 20 septembre 1842, le conseil d'administration de la direction de l'enregistrement et des domaines pensa que la demande en concession devait être rejetée, ou qu'au moins il devait être sursis à statuer sur cette demande.

Ces difficultés imprévues causaient de grandes impatiences aux parties intéressées. La correspondance montre encore M. Teste s'associant à leurs efforts pour vaincre les résistances de l'administration. Le 27 août 1842, le sieur Pellapra avertit le sieur Parmentier de l'incident fâcheux qui arrête sa demande. Le ministre a exigé qu'on lui confiât tout le dossier; le 2 et le 7 septembre, le général Cubières écrit dans le même sens; le 9, il donne au sieur Parmentier des détails plus étendus: « A minuit et demi, dit-il, M. Pellapra, qui, depuis le commencement du mois, envoyait chaque jour demander si j'étais arrivé, me fit dire qu'il m'attendait le lendemain avant huit heures, pour affaires urgentes. Le ministre avait demandé le dossier entier et complet; plusieurs jours s'étaient passés sans qu'on sût ce qu'il était devenu; M. Teste s'indignait de ce qu'il nommait les empiétemens des finances; il voulait en faire une question d'attribution, considérant ce retard comme un véritable déni de justice. » Le général raconte ensuite qu'après cette conférence avec M. Pellapra, le même jour, il s'est rendu chez M. Teste, avec lequel il a concerté la discussion à engager vis-à-vis du ministre des finances. Le général a ensuite vu M. Lacave-Laplagne, et est venu, le 8 au soir, rendre compte de tout à M. Teste. Ils sont convenus de ce qui restait à faire. « Vous reconnaîtrez sans doute, dit-il en terminant, combien il est avantageux d'avoir en tout ceci l'aide de MM. Teste et Pellapra, et quels risques nous feraient courir les défenseurs de la fiscalité, si nous n'étions éclairés sur leurs manœuvres et soutenus contre leurs attaques. » Le 13, nouvelle lettre de M. de M. de Cubières. Depuis le 9, M. Pellapra n'a pas cessé un jour d'aller au ministère des finances. D'après l'avis du général, M. Teste renonce à briser les vitres. Le ministre doit voir son collègue dans la journée; le général ira le soir s'informer du résultat de l'entrevue.

Le 22 septembre, les nouvelles sont encore peu favorables; le dossier n'a point été arraché des mains du domaine, cependant le général espère une solution prochaine: « Nous le devons, dit-il, aux démarches incessantes de M. Pellapra et à ce que M. Teste, pour les appuyer, n'a rien négligé, qu'il a pris fait et cause pour nous si hautement, et je dirai si violemment, que personne n'a osé résister. » Le général ajoute qu'à l'occasion de la demande en extension d'établissement, M. Teste va écrire au ministre des finances pour lui démontrer qu'il s'arroge un droit que la loi ne lui accorde pas. Enfin le général termine cette longue lettre par le récit d'une visite qu'il a faite à un certain M. Mercier, domaniste très rigide et très ancien dans la partie, entre les mains duquel le dossier a été découvert, et qui paraît peu favorable à la demande. Sans attacher, dit-il, trop d'importance au dire du domaniste, je crois qu'il est bon d'en prévenir M. Teste, et c'est ce que je vais faire.

Le général était bien informé, lorsqu'il annonçait une lettre pressante de M. Teste au ministre des finances; le même jour, 22 septembre, ce haut fonctionnaire recevait, en effet, de son collègue une lettre très vive et conçue en termes presque blessans. M. Lacave-Laplagne transmit à l'instant même cette lettre à M. de Boubers, en l'engageant à donner au ministre des travaux publics les satisfactions auxquelles il avait droit, et en appelant l'attention du secrétaire général

bières ajoute que, depuis quinze jours, le dossier a été envoyé au ministère des travaux publics. Le 18, le général revient sur cet envoi. M. Teste a eu le dossier avant son départ; il nous fait dire d'être tranquilles, de ne point agir au conseil d'Etat avant son avis de le faire; il ne veut aucune démarche auprès de M. Legrand. M. de Cubières obéit à cette recommandation. Après le retour de M. Teste, le 21 novembre, un projet d'ordonnance fut préparé; à ce projet d'ordonnance était joint un rapport au roi qui en proposait l'admission.

Dans ce rapport, M. Teste exprimait encore l'opinion que la concession aux dix-sept propriétaires dénommés dans l'acte du 2 mars 1842 offrait garantie pleine et entière pour les intérêts de l'Etat; il expliquait les motifs qui devaient en faire prononcer l'ajournement. « Dans cet état de choses, il convient, disait-il, d'une part, de restreindre les limites sollicitées par la compagnie Parmentier; d'autre part, d'ajourner toute décision sur les autres demandes, sauf à leur donner plus tard telle suite que de droit. » Dans une autre partie de ce rapport, il était rendu compte de la délibération du conseil des mines sur l'étendue du périmètre qui devait être accordé à la compagnie Parmentier; le conseil des mines a été d'avis d'un périmètre de 6 kilomètres 88 hectares. « Ce vote, dit le rapport, n'a point, il est vrai, été unanime;
» quatre voix contre cinq s'étaient prononcées pour le périmètre de
» 13 kilomètres 78 hectares, par le motif qu'il serait plus avanta-
» tageux, pour la bonne exploitation des deux substances, que la com-
» pagnie fût propriétaire de l'une et de l'autre. Je me serais, ajoute le
» ministre, rangé à l'avis de la minorité, si l'ajournement encouru par
» les sieurs Prinet, Lissot et Kœchlin ne permettait de reprendre la
» question à l'époque où on pourra s'occuper de leur demande. Pour
» le moment, il me paraît qu'il suffit d'accorder les 6 kilomètres 88
» hectares; et, en définitive, j'adopte, dans l'état de choses, l'avis du
» conseil. »

Pour la seconde fois, M. Teste exprimait donc l'opinion qu'à l'époque où on s'occuperait des demandes en concurrence, la question d'étendue du périmètre pourrait être reprise dans l'intérêt de la compagnie Parmentier.

Le 6 décembre 1842, le comité des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, sur le rappprt de M. le conseiller d'Etat Réal, donna son avis.

Le comité considéra que les personnes dénommées en l'acte du 2 mars 1842 n'avaient pas satisfait aux conditions de publicité portées par la loi de 1810; qu'en outre, ce qui était plus grave, ce projet tendrait à faciliter une combinaison par laquelle, dans la prévision de l'exécution ultérieure de l'arrêt de la cour royale de Lyon du 27 août 1841, on transférerait à la société nouvelle des droits que des actes antérieurs, qu'une instruction commencée, que l'esprit de la loi, que tout enfin, ouvrait en faveur de l'ancienne société, dont les membres étaient présumés débiteurs personnels de l'Etat. En conséquence, le comité fut d'avis d'accorder la concession aux sieurs Parmentier, Grillet et Stiefwater.

Le 21 décembre suivant, l'assemblée générale du conseil d'Etat délibéra sous la présidence de M. le ministre des travaux publics, qui défendit le projet préparé par son département. Le conseil d'Etat adoptant, sauf une modication de rédaction, l'opinion de son comité, fut d'avis que la concession devait être faite à MM. Parmentier, Grillet et compagnie, aux noms et qualités qu'ils avaient pris dans leur demande en concession du 1er juillet 1840.

L'acte du 2 mars 1842 se trouvait ainsi écarté, et il était fait implicitement droit aux réclamations du domaine. Le 5 janvier, l'ordonnance de concession parut. M. de Cubières s'empressa d'en donner avis au sieur Parmentier, qui, le 6, en accusait réception en ces termes:

« La bienveillante politesse du directeur de la poste est cause de cette seconde lettre. Il m'a envoyé par sa domestique le paquet de la concession, et votre autre lettre par le facteur: différence, deux heures. C'est pour cela que je ne joins qu'ici l'avis de M. Teste. Je dois vous avertir que M. Roy, qui se trouvait dans mon cabinet, a vu ledit avis, mais il n'y entend pas malice.... »

Deux faits graves restaient encore à éclaircir. Les sacrifices préparés pour la corruption ont-ils été consommés? Est-il vrai, au contraire, comme l'ont toujours prétendu le général Cubières, les sieurs Parmentier et Pellapra, que les valeurs préparées pour cette corruption sont restées sans emploi, et qu'elles ont, par ce motif, été volontairement restituées par celui qui en avait accepté le dépôt? C'est dans la correspondance et dans les actes postérieurs à la concession qu'on trouvera la solution de cette question, et cette solution est encore évidemment contraire au système des accusés.

Le premier acte qui se présente après l'ordonnance du 5 janvier est une vente de trois actions, faite le 16 janvier 1843, par le général Cubières au sieur Raillard, moyennant une somme de 18,000 francs. Sans les besoins d'argent que le général éprouvait pour satisfaire à de coupables engagemens, cette vente serait inexplicable. En 1841 et 1842, le général avait fait tous ses efforts pour réunir dans sa main le plus grand nombre d'actions possible; en novembre 1842, il avait acheté cinq actions de M. Grillet pour 50,000 fr. Comprendrait-on que quelques jours après l'ordonnance de concession il en ait revendu trois à M. Raillard au même prix, lorsqu'à la même époque le sieur Renauld, dans une lettre du 10 janvier, lui disait que personne ne voulait plus vendre ses actions, qu'elles étaient à 40,000 francs, ce qui représentait 8,000 francs pour chaque action nouvelle, et que le sieur Parmentier lui tenait le même langage.

Un second acte, passé le 17 janvier devant Roquebert, vient éclairer cette situation. Le général vend encore à M. Pellapra huit actions de Gouhenans moyennant 40,000 francs. Il faut immédiatement rapprocher cette vente d'un acte sous seing privé, portant la date du 15 mai 1846, aux termes duquel le sieur Pellapra rétrocède les mêmes actions au général Cubières contre un prix de 15,000 francs. Ce simple rapprochement et la date de la première vente suffiraient seuls pour donner le sens de ces conventions. Il est évident que l'acte du 17 janvier 1843 n'était qu'un crédit ouvert au général Cubières, sur lequel celui-ci n'a pris que 15,000 francs, remboursés en 1846, et qu'à cette époque le sieur Pellapra a rendu les actions données en nantissement de ce crédit. Si l'on pouvait avoir quelques doutes encore, ils seraient tous levés par une décharge générale que M. de Cubières donnait le 15 mai 1846 au sieur Pellapra; voici en quels termes cette décharge était conçue:

« A M. H. de Pellapra.

» Venant de terminer le règlement de nos comptes relatifs à l'affaire de la saline de Gouhenans, je reconnais n'avoir rien à réclamer à ce sujet, cette affaire se trouvant réglée définitivement, sauf l'exécution des actes intervenus ce jour entre nous.

» Recevez l'assurance de tous mes sentimens.

» Général Cubières. »

Que signifiait cette décharge s'il n'y avait eu entre les parties qu'une

[illegible] et ce prix, le sieur Parmentier savait qu'il était de plus de 115,000 francs, c'est-à-dire des 100,000 francs montant du crédit de 1842, des 15,000 francs prélevés sur le nouveau crédit de 1843 et des frais d'actes. Il faut enfin remarquer qu'au moment où M. Parmentier indiquait avec tant de précision le montant des sacrifices que le général disait avoir faits, l'acte de rétrocession n'était point passé. C'est dix-huit mois avant cet acte que le sieur Parmentier savait que le général Cubières pouvait retirer ses huit actions en remboursant 15,000 francs au sieur Pellapra. Peut-on croire maintenant que ces actions étaient réellement vendues? N'est-il pas démontré péremptoirement qu'elles étaient simplement engagées pour 15,000 francs?

Cependant le général Cubières et M. Pellapra se sont efforcés de méconnaître le caractère et le but de cet acte. Leurs explications, toutes pleines de réticences et de dissimulations, suffiraient pour démontrer que la portée qu'on lui assigne ici est la seule véritable. Les sieurs Cubières et Pellapra n'ont pas même pu se mettre d'accord sur le véritable prix de l'acquisition des actions. M. de Cubières disait qu'il avait vendu les huit actions à raison de 1,800 francs chacune, ce qui donnait un total de 14,400 francs. M. Pellapra affirmait avoir payé 18,000 francs. A ce moment l'acte passé devant Roquebert n'était pas produit. Cet acte fut interrogé, et alors apparut ce prix de 40,000 francs qui détruisait tout le système des accusés. Ils ne se déconcertèrent pas cependant et cherchèrent à expliquer cette différence par le désir de ne pas déprécier les actions. Comment donc dans l'acte de rétrocession de 1846, après la constitution d'une nouvelle société, n'avait-on pas craint de rétrocéder ces huit actions pour un prix de 15,000 francs? Le sieur Pellapra n'en persista pas moins à soutenir que l'acte du 17 janvier 1843 s'isolait complétement des opérations antérieures; que pressé par M. de Cubières, il avait presque à regret acheté ces actions 18,000 francs, et qu'il s'était estimé très-heureux de les revendre plus tard à perte. M. de Cubières, de son côté, s'efforçait d'expliquer qu'il avait au contraire vendu ses actions à vil prix au sieur Pellapra pour le rattacher à l'affaire de Gouhenans; qu'il avait imité en cela certains spéculateurs qui, dans le but de se procurer l'appui des banquiers en crédit, leur abandonnent, même gratuitement, un intérêt dans leurs entreprises. Ces assertions, peu en harmonie avec les faits véritables, trouveront dans la correspondance une réfutation si péremptoire qu'il devient inutile de s'y arrêter quant à présent.

Immédiatement après l'acte du 17 janvier, le général Cubières s'était empressé d'en donner connaissance au sieur Parmentier, et avait sollicité de lui certaines modifications à l'acte du 5 février 1842, dans le but de donner aux actions créées par cet acte une valeur qu'elles ne pouvaient pas avoir. Le 28 janvier 1843, M. Parmentier répond:

« Général,

»..... L'acte du 5 février est parfaitement régulier. Ce que vous me demandez en serait donc un complément plutôt que la régularisation; mais, pour savoir ce que je dois faire à cet égard, et comment je dois faire, il faut, de toute nécessité, que je sois de retour à Lure. Du reste, il y a deux choses que je ne comprends pas bien: 1° que vous vous soyez cru obligé de céder à M. Pellapra huit de vos actions Grillet, 2° que ce soit huit de ces actions. »

Le 16 février, M. de Cubières revient à la charge. La veille il a renvoyé les vingt-cinq actions au porteur créées par l'acte Lamboley: le 16, il fait part de ce renvoi au sieur Parmentier, et il ajoute: « Toute émission d'actions au porteur étant du fait d'une société dite par actions légalement autorisée à cet effet, et se trouvant incompatible avec l'existence d'une société civile telle que la nôtre, il a été reconnu impossible d'opérer par le ministère d'un agent de change le transfert des vingt-cinq actions au porteur créées en vertu de l'acte reçu, le 5 février 1842, par Me Lamboley, notaire à Vesoul, et signées conjointement par MM. Cubières et Parmentier, autorisés à cet effet, par ledit acte. Dès lors l'annulation de ces titres ne saurait être ajournée, et j'ai dû m'y résoudre. C'est pourquoi j'ai fait à M. Mourgues l'envoi des titres en question, en le priant d'en opérer le dépôt entre les mains du directeur de l'établissement, pour être annulés ainsi que la souche à talons que vous devez représenter. J'ai prié M. Lanoir d'y concourir, afin que cette affaire ne soit traitée que par ceux qui la comprennent et qui l'ont suivie dans sa marche.

» Plus tard, vous examinerez quel parti il y aurait à tirer de l'acte du 5 février 1842, dans l'intérêt de celui qui se trouve ainsi conduit à des sacrifices qu'il ne devait pas supporter. Mais le premier devoir est de faire disparaître des titres dont la création se trouvait à l'avance frappée de nullité. »

M. de Cubières n'a pas craint de présenter ce renvoi des actions comme une restitution des valeurs destinées à la corruption et restées sans emploi. La lettre du 16 février prouve, au contraire, que les actions ont été renvoyées parce que M. de Cubières n'avait pas pu en tirer parti, et qu'il cherchait à les remplacer par des titres plus sérieux. Le sieur Parmentier ne s'y méprit pas. Le 20 février il répondait que l'acte du 5 février ne pouvait être modifié sans le consentement de tous ceux qui l'avaient souscrit. « Je dois, écrivait-il, leur faire apprécier ma conduite et ma position; vous savez pourquoi je ne le peux qu'en leur soumettant l'acte sous seing privé fait double entre vous et moi. » Cet acte était la convention du 18 juin 1842; le sieur Parmentier annonçait ainsi la prétention de laisser au général les vingt-cinq titres au porteur en paiement des sacrifices qu'il avait pu faire.

M. de Cubières pensait que, pour utiliser ces titres, le seul moyen était de donner à la société la forme d'une société anonyme. Le 25 mars, il adresse cette proposition à ses associés; le 27, il presse le sieur Parmentier de se joindre à lui, et il lui écrit:

« Vous êtes mieux que personne en état de comprendre tous les avantages que présente le changement du système suivi jusqu'à présent. Il faut mettre au premier rang de ces avantages les facilités financières et le développement rapide de la valeur réelle de l'entreprise. Il est encore un autre motif que vous et moi pourrons apprécier, ainsi que les deux amis auxquels vous avez confié nos démarches et le but où ont tendu nos efforts communs.

» La création des actions constituant la société anonyme donnera le moyen d'émettre les vingt-cinq actions jusqu'ici non négociables, et dont j'ai été forcé de prendre la valeur en huit actions achetées par moi, de sorte que ces vingt-cinq actions vous couvriraient des répétitions à faire sur les sociétaires, et me remplaceraient ce dont j'ai déjà été forcé de me dessaisir.

» Si vous voulez examiner ma proposition, vous serez sans doute disposé à l'adopter et à comprendre tout le parti que vous en pourrez tirer pour nous éviter à vous et à moi les pertes que nous risquons d'éprouver. »

Le sieur Parmentier était loin de se prêter aux vues de M. de Cubières; il avait compris que celui-ci était entièrement à sa merci, et de

[illegible] au sieur Parmentier, « si vous aviez pu soupçonner que je voulusse m'attribuer une part quelconque des bénéfices que promettait l'opération de 1842, vous devriez être aujourd'hui complétement désabusé par la cession forcée de huit de mes propres actions, en remplacement de celles qui ne purent être livrées, malgré les promesses dont j'étais garant moralement. »

Une autre lettre adressée, le 24 juillet 1843, par M. de Cubières au sieur Parmentier, en réponse à deux lettres des 11 et 14 qui n'ont point été retrouvées, est peut-être plus significative encore :

« Mon cher monsieur Parmentier, j'ai reçu successivement vos lettres des 11 et 14 de ce mois. Malgré l'importance de leur contenu, je ne peux en ce moment y répondre avec détail. Toutefois, vous devez croire que ce n'est pas faute d'y penser, mais le temps matériel me manque entièrement, et je ne le trouverai que dans les premiers jours d'août, entre l'inspection de deux régimens. A l'idée d'acheter Mont..: vous substituez celle de négocier avec D. la vente de Gouhenans, et vous y rattachez le moyen de régulariser l'opération dont les conséquences vous paraissent ne devoir atteindre que moi. Je suis très intéressé sans doute à ce que l'opération de la vente de Gouhenans puisse s'effectuer, et j'y ferais tout ce qui pourrait dépendre de moi : mais comment entamer une pareille négociation? A-t-elle quelque apparence de réussite? Voilà ce que je demande en ce moment. Vous n'ignorez pas que je n'ai pas reçu ce dont je parais être dépositaire; vous savez même que j'ai dû me dépouiller pour un complément qui ne pouvait être pris sur des titres non négociables. Maintenant, vous raisonnez d'après les pièces, et je réponds qu'il faut tenir compte d'autre chose.

» En résumé, ce sont les moyens de retirer votre chose qu'il vous faut, et je dis que les actions créées, si elles étaient négociables et si on pouvait en disposer sans en rendre compte, vous en auraient fourni les moyens, et que vous auriez pu en user sans scrupule. Vous dites qu'il en est autrement ; dès lors restent les opérations dont vous parlez, reste une nouvelle constitution de la société, et enfin reste le moyen de mettre ma chose à la place de la vôtre, de libérer vos actions engagées par celles qui me restent. Vous voyez que je vais droit au but et que je peux envisager ma ruine aussi froidement qu'un boulet de canon. Toutefois, je n'ai pas lieu de douter de vous et de votre concours pour éviter cette extrémité. Dans le sacrifice que vous vous étiez imposé, vous comptiez que moitié serait à la charge des autres sociétaires : ce serait donc cette moitié de votre chose qu'il faudrait affranchir. »

L'acte du 17 janvier 1843 est nettement défini dans cette lettre, c'est un acte qui a eu pour but et pour résultat de fournir ce complément qui n'avait pas pu être pris sur les valeurs mortes de l'acte de février 1842; s'il a fallu un complément, c'est que le crédit de cent mille francs mis à la disposition du général Cubières par la convention du 18 juin 1842, non seulement a été entamé, mais qu'il a été épuisé, et qu'il n'a même pas pu suffire aux besoins de la corruption. Dans ses interrogatoires, M. de Cubières explique cette lettre par les sacrifices qu'il s'est imposés pour payer les frais, et pour engager M. Pellapra dans l'entreprise, en lui vendant ses actions à moitié prix. Est-ce donc de ces sacrifices que le général entend parler, quand il dit qu'il s'est dépouillé, et qu'il envisagera sa ruine aussi froidement qu'un boulet de canon?

Cependant, le sieur Parmentier n'insista pas pour la libération immédiate de ses actions. Il est vrai que la correspondance présente ici une lacune considérable. Faut-il l'attribuer au hasard ou à la prudence des accusés? Ce qui paraît certain, c'est qu'à ce moment le sieur Parmentier avait des motifs puissans pour ménager M. de Cubières : des difficultés sérieuses existaient avec l'administration des contributions indirectes, qui ne voulait pas admettre les engagemens de la société en paiement des droits sur le sel. Il y avait aussi des projets de vente et d'emprunt dont M. de Cubières paraissait être l'intermédiaire. Une lettre du sieur Parmentier, du mois de décembre 1843, indique même que, par l'entremise du général, il sollicitait une subvention du gouvernement. Les hostilités ne furent reprises qu'au mois de juillet 1844 ; le terme fatal pour l'exercice du réméré approchait, il n'y avait plus de temps à perdre.

Une lettre adressée, le 18 juillet 1844, par le général Cubières au sieur Parmentier, en réponse à une lettre du 13 juin, qui a encore disparu, montre assez quelles étaient à cette époque les demandes de celui-ci ; le général écrit :

« Mon cher monsieur Parmentier, si je n'ai pas répondu plus tôt à votre lettre du 13 juin dernier, c'est que j'avais à rechercher si ce qu'elle proposait, étant impraticable par moi, pouvait devenir exécutab'e par d'autres.

» Personnellement, je n'ai point de fonds que je puisse appliquer à l'acquisition des 25 actions de récente création, et dont le prix devrait servir au rachat des cinq anciennes vendues par vous à réméré.

» En effet, c'est l'oncle de ma femme qui a bien voulu m'avancer la plus grande partie du capital que j'ai placé dans la saline ; et de plus, sur les 53 actions payées de deniers empruntés, je me suis vu dans la nécessité d'en transférer huit gratuitement pour rester fidèle, en partie du moins, à une promesse de rémunération qui, malheureusement pour moi, avait passé par ma bouche.

» Vu l'impossibilité où je me trouve personnellement de contribuer à l'arrangement conçu et proposé par vous, il ne me restait, pour vous venir en aide, qu'à trouver quelqu'un qui eût de l'argent à placer, et qui voulût le placer dans les affaires de la saline ; c'est à quoi je ne suis point parvenu : d'abord, parce que les salines ne sont pas en faveur aujourd'hui, et, je le soupçonne, à cause des demandes de fonds que réitère le possesseur des salines anciennement domaniales ; ensuite, parce que notre société n'est pas constituée de manière à donner confiance dans le mode de transmission de ses titres autrement que par actes notariés.

» Je ne suis donc, ni par moi ni par d'autres, en position d'acquérir ni de faire acquérir les 25 actions nouvelles, pour appliquer leur prix au rachat des cinq anciennes que vous avez vendues à réméré.

» Je pense, toutefois, que les 25 actions résultant de l'acte de division reçu par Lamboley, notaire à Vesoul, pourraient servir à l'opération que vous proposez, et tout naturellement, dans le cas de la transformation de la société civile en société anonyme par actions au porteur, sauf à considérer par vous si ces actions ne devraient pas servir aussi à me couvrir de ce dont j'ai été dans l'obligation de me dépouiller, m'en rapportant sur ce point à votre droiture, à votre bonne foi et à celle des deux amis que vous avez tenus informés de tout ce qui concerne cette affaire. »

Tout est à jour dans cette lettre : le sieur Parmentier demandait au général d'acheter les 25 actions nouvelles, c'est-à-dire les 25 actions au porteur, pour employer le prix au rachat des actions vendues à réméré. Quelle nécessité de les racheter s'il n'avait rien été distrait des 100,000 fr. ? M. de Cubières, en se refusant à cette demande, rappelle la nécessité où il s'est trouvé de transférer 8 actions gratuitement pour rester fidèle à une promesse de rémunération qui, malheureusement, avait passé par sa bouche; enfin, il exprime le désir et indique le

» Pensez-vous qu'il soit possible d'opérer régulièrement la vente des 25 actions nouvelles, par acte notarié, de manière que l'acquéreur soit propriétaire réel et incommutable?

» 2° Consentiriez-vous à garantir, de concert avec madame, la vente des susdites actions ?

» 3° Leur prix d'achat, servant à rembourser votre réméré, pourrait-il être déposé chez un notaire, de manière à opérer sans bourse délier ?

» 4° Enfin, consentiriez-vous à venir en aide pour le sacrifice que j'ai fait des 8 actions nouvelles en affectant pour cela une partie du produit de la vente des 25 actions? »

Rien de plus positif encore ; l'opération se résume ainsi : vendre les vingt-cinq actions au porteur ; avec le prix, 1° rembourser le réméré ; 2° indemniser M. de Cubières des avances qu'il a faites au moyen de l'engagement des huit actions. Le 20 août, M. de Cubières propose un rendez-vous pour le 24, à Lure, avec MM. Renauld et Lanoir. Cette réunion eut lieu, en effet, au jour indiqué. S'il faut en croire le sieur Parmentier, interrogé le 27 mai 1847, le général Cubières aurait confessé, devant MM. Renauld et Lanoir, qu'aucune somme n'avait été donnée par lui sur le prix du réméré. Le sieur Renauld, entendu comme témoin le 19 mai dernier, n'a pas confirmé cette assertion ; au contraire, lui et Lanoir étaient indignés de la conduite de Parmentier, qui menaçait le général de livrer ses lettres à la publicité. Le témoin a eu peu de détails sur le réméré ; il sait seulement que le sieur Parmentier offrait à M. de Cubières les actions au porteur, à la condition que celui-ci rembourserait M. Pellapra. M. de Cubières, dit-il, « évitait la conversation sur ce sujet, dont il paraissait honteux, sentant » bien qu'il était dupe des deux côtés, du côté de M. Pellapra, qui lui » demandait trop, et du côté de M. Parmentier, qui lui refusait tout. »

Plusieurs lettres du général et du sieur Parmentier, écrites pendant le mois de septembre, indiquent avec quelle insistance celui-ci pressait le général, qui paraissait hésiter encore.

Dans une lettre du 7 octobre, M. de Cubières demande qu'au moins les vingt-cinq actions au porteur lui soient laissées en échange des sacrifices qu'il va faire pour dégager le réméré. Le 12 octobre, le sieur Parmentier sentit qu'il fallait mettre fin à toutes ces irrésolutions, et il écrivit :

« Général,

» Votre lettre m'est renvoyée de Lure à Clerval, d'où je m'empresse de vous répondre, quoique devant retourner à Lure après-demain.

» Posons nettement la question.

« Ce qui a été convenu dans notre conférence avec MM. Lanoir et Renauld l'a été dans votre intérêt tout au moins autant que dans le mien.

» Il a été convenu que vous me feriez rendre par M. Pellapra les actions que vous m'avez fait vendre à réméré, et cela, par les moyens que vous jugeriez convenables, fût-ce par la remise que vous lui feriez des vingt-cinq actions dont les titres sont à votre disposition, quoique vous les ayez envoyés à M. Hézard ; que vous les lui remettiez ou non, il faut toujours que vous me fassiez rendre mes actions libres, et si vous lui remettez les vôtres, je n'ai point à intervenir dans cette remise.

» Vos arrangemens une fois faits avec lui, il est censé avoir reçu de moi-même le prix principal, les intérêts, les frais, même ceux de la quittance à me donner. C'est ainsi que nous l'avons entendu et dit tous les quatre.

» Vous n'avez donc besoin, pour accepter cette quittance en mon nom, d'aucun autre pouvoir que celui que vous avez.

» Tout cela est clair, et la présente doit, au besoin, faire disparaître tous vos scrupules.

« Je tiens à recevoir ma quittance dans la huitaine ; autrement, je me croirais obligé à des démarches sur lesquelles, une fois commencées, il ne serait plus possible de revenir. »

Le général comprit cette menace ; dans cette extrémité, il fit un appel au sieur Pellapra, qui, le 16 octobre, lui répondit en ces termes :

» Je regrette beaucoup, mon cher Cubières, que vous reveniez à la charge pour me presser d'accepter, en acquit du réméré des vingt-cinq actions de M. Parmentier, les vingt-cinq actions au porteur que j'avais refusées à l'époque du prêt que je fis, beaucoup plus par amitié pour vous, et pour concourir à ce qui convenait à vos intérêts, que par goût personnel. Vous me dites que cela vous embarrassera horriblement. Je déplore que vous éprouviez une pareille contrariété, mais je n'y peux rien, si ce n'est vous donner l'assurance, que vous avez sûrement déjà, que tout ce qui dépendra de moi pour vous faciliter sera à votre disposition. Je ne suis nullement jaloux de rester dans une affaire que j'ai servie et de ma bourse et de tout ce que je pouvais exercer d'influence auprès de mes amis. Je crois qu'il y a défaut de s'entendre dans tout cela. Je vous engage d'aller à Lure et à régulariser de vive voix, dans deux heures, ce qui ne finirait pas avec une correspondance. Mon notaire s'occupera de la quittance, je la signerai dès mon retour à Paris et vous remettrai tous les titres, en prenant les arrangemens pour les époques de remboursement que vous aurez à me faire. »

M. de Cubières devait céder. Le 18 octobre, la quittance du réméré fut signée à Paris, chez le notaire Roquebert ; le même jour, M. de Cubières en donnait avis au sieur Parmentier et ajoutait : En prenant à ma charge d'énormes sacrifices, j'assume sur moi et les miens un poids écrasant ; mais, du moins, j'aurai épargné à quelqu'un l'occasion de faire une mauvaise action.

Malgré l'évidence de ces faits, M. de Cubières a persisté à soutenir que les actions remises à M. Pellapra étaient libres dans ses mains; qu'aucune somme n'avait été prélevée sur le crédit de 100,000 fr.; que les sacrifices énormes dont le poids l'écrasait, lui et les siens, étaient les frais d'actes et la perte sur la vente des huit actions à M. Pellapra. Quant à la mauvaise action, elle avait consisté, de la part du sieur Parmentier, à faire sortir M. Pellapra de l'affaire de Gouhenans. M. de Cubières ne remarquait même pas, en faisant cette réponse, qu'en se soumettant aux exigences du sieur Parmentier, il avait hâté et non empêché la consommation de sa mauvaise action. Les réponses du général sur cette partie de la correspondance ont été tellement embarrassées, que, le 28 mai 1847, M. le chancelier s'est cru dans l'obligation de lui adresser ces paroles : « Je crois devoir vous avertir que vous ne répondez pas le moins du monde à l'objection, et que vous la laissez subsister tout entière. »

A l'exemple de M. de Cubières, le sieur Pellapra a soutenu également avec persistance qu'il n'avait jamais rien versé sur les 100,000 fr., qu'il n'avait jamais fait difficulté de rendre les actions : la lettre du 16 octobre faisait allusion à une somme de 40,000 fr. que lui devait M. de Cubières personnellement. Le sieur Pellapra voulait terminer cette affaire avec celle du réméré ; il n'imposait pas cependant d'une manière formelle cette condition à la remise des actions. Vaincu par les termes si clairs de la lettre du 16 octobre, M. Pellapra, dans son interrogatoire du 16 mai dernier, avait laissé échapper l'aveu qu'il manquait 40,000 fr. sur le prix du réméré ; que depuis M. de Cubières

une fois entre ses mains, il voulut faire un pas de plus, et contraindre M. de Cubières à se dépouiller de ses dernières ressources. C'est en lui prodiguant de nouveau l'outrage et la menace qu'il parvint à réaliser ce projet.

La correspondance qui se rattache à cette époque mérite d'être étudiée, moins pour y trouver les preuves désormais inutiles de la conduite peu loyale du sieur Parmentier que pour y saisir la confirmation de ces faits si graves, que les préparatifs de 1842 ne sont pas restés à l'état de simple projet, que la corruption a été consommée, que la restitution même des valeurs destinées à la payer, loin de détruire cette consommation de la corruption, l'établit invinciblement.

Le 21 octobre, le sieur Parmentier accuse réception de la quittance du réméré ; il se plaint de ce que l'expédition n'est pas complète, soupçonne un piége, et demande à M. Cubières ce qu'il entend par ce quelqu'un et cette mauvaise action dont parle sa lettre. Le 23, le général, dans une réponse fort obscure, explique en définitive que la mauvaise action à ses yeux, c'est l'abus qui a été fait de sa trop grande confiance.

Le 25, le sieur Parmentier revient sur les dissimulations de la quittance et ajoute :

« Je viens à la mauvaise action. J'ai eu, dès le principe, une conviction profonde et que la suite a confirmée, que je ne vous ai jamais exprimée formellement, parce que la chose est pénible à dire, mais que vous m'obligez à vous exprimer aujourd'hui : c'est que vous n'avez jamais voulu faire et que vous n'avez jamais fait part à personne, si ce n'est à M. Pellapra, qui n'a pas déboursé un centime, du dixième de l'affaire de Gouhenans, dont vous avez exigé de moi l'abandon, très peu solide heureusement. Les documens probans que j'ai entre les mains ne sont nullement de votre part une preuve de confiance. L'usage de ces documens ne serait point une mauvaise action, surtout s'il était invinciblement provoqué par votre manière d'agir.

» Mais, comme vous pensez tout autrement, et que vous le déclarez positivement, je vais incessamment soumettre la question à des juges compétens, et, à cet effet, convoquer une assemblée de nos copropriétaires.

» Recevez, etc. »

Dans cette lettre, l'accusation d'escroquerie qui a servi de base plus tard au système de défense du sieur Parmentier apparaît pour la première fois, et la menace de publier la correspondace du général l'accompagne.

Les 26, 27 et 30 octobre, M. de Cubières insiste auprès du sieur Parmentier pour obtenir au moins l'annulation de la convention du 18 juin 1842, qui le constitue en apparence dépositaire du prix d'une chose restituée par le sieur Pellapra. Dans ses lettres des 30 et 30 octobre, le sieur Parmentier refuse positivement de rendre l'acte de 1842 et les pièces qui s'y rattachent; il veut, au contraire, le transmettre à son fils pour en faire usage en cas de nécessité, et consent seulement à donner décharge des 100,000 fr. supposés versés par le sieur Pellapra. Enfin, le 3 novembre, le sieur Parmentier fait connaître en ces termes ses nouvelles prétentions :

« Général,

» Votre lettre datée du 30, quoique seulement timbrée du 31 octobre, vient compléter mes documens. Voici donc le moment d'une explication définitive, Je n'ai pas reçu le prix de mon réméré, vous ne l'avez pas reçu vous-même, quoique vous vous en soyez déclaré dépositaire; il n'a été employé ni par vous ni par M. Pellapra, pour le bien et l'amélioration des établissemens de Gouhenans ou pour un autre objet quelconque; en me remettant mon réméré, vous m'avez fait une restitution qui ne doit pas me coûter un sou.

» Il faut donc que, par un acte authentique à faire le plus tôt possible, il soit reconnu et déclaré que nous ne pouvons, ni vous ni moi, nous rechercher en aucune façon, soit à raison de ce que vous vous êtes déclaré dépositaire du prix stipulé dans ma vente à réméré, soit à raison de ce que vous auriez pu dire dans l'acte Roquebert, de telle sorte que l'un de nous ne puisse jamais rien réclamer à l'autre sous ce rapport.

» Vous n'avez disposé ni du prix stipulé pour la cession à vous faite de vingt-cinq actions, ni de ces actions elles-mêmes.

» Vous n'en avez disposé ni pour le bien et l'amélioration des établissemens de Gouhenans, ni pour un autre objet quelconque. Ces actions doivent donc revenir à la compagnie.

» Pour cela, il est nécessaire que vous invitiez par lettre M. Hézard à détruire les titres que vous lui aviez envoyés, et que vous me donniez en même temps avis de cette invitation, qui doit être pure et simple ; à ce moyen, je vous donnerai décharge du prix stipulé par la cession de ces vingt-cinq actions.

» Le tout, si vous le voulez, sera ensuite constaté par un acte authentique. La destruction des titres dans les conditions ci-dessus complétera la restitution qu'il est de mon devoir autant que de mon intérêt d'exiger.

» J'aurai ainsi consommé ce que vous appelez une mauvaise action, et ce que je regarde comme une bonne action, s'il en fut jamais. Pour le prouver à tous et en tout temps, s'il en est besoin, vous concevez bien que je dois garder la convention du 18 juin 1842, qui me sert d'ailleurs de garantie sous d'autres rapports, tandis que la destruction vous en est complétement inutile; vous le reconnaissez vous-même.

» Ma résolution est invariable, et je vous prie de me faire savoir si vous y adhérez.

» Recevez l'assurance....

» N. J'entends que l'acte ou les actes à faire ne me coûtent rien. »

M. de Cubières se reconnaît vaincu, il écrit :

« Mon cher monsieur Parmentier, vos lettres de 29 octobre et 5 du courant me sont parvenues; j'aime à reconnaître que leur contenu et en particulier les termes de celle du 3 sont de nature à me donner, sur les faits accomplis ainsi que sur leurs conséquences, la sécurité qui dépend de vous, et je vous en remercie.

» Je ne saurais avoir aucun motif de revenir jamais sur ce qui aurait été réglé d'accord entre nous et dans les termes que vous proposez ; je ne vois pas même de quelle pièce il me serait possible de m'armer contre vous ; mais la convention du 18 juin 1842 subsistant dans vos mains ainsi que dans les miennes, je comprends qu'une déclaration dans la forme authentique paraisse utile pour nous mettre réciproquement à l'abri de toutes recherches dans l'avenir.

» Cela posé, je n'ai aucune objection contre l'acte en question. »

En post-scriptum, il a ajouté :

« P. S. Je ne reviens pas ici sur la pensée que j'ai cru devoir traduire par les mots de mauvaise action, mais il me serait facile de l'expliquer de manière à lui ôter ce qu'elle pourrait avoir eu de personnel ou de blessant à vos yeux. »

En effet, aux dates des 14 et 17 novembre 1844, l'acte imposé par le sieur Parmentier fut signé.

Le 22 novembre, un procès-verbal constatait la destruction des vingt-cinq actions au porteur.

tions, M. de Cubières indiquait des capitalistes qui, à une autre époque, avaient eu le projet d'acheter Gouhenans. Le sieur Parmentier fit semblant de voir dans ces indications un moyen détourné de le satisfaire ; il suspendit ses persécutions ; elles n'eurent alors aucune suite. Le sieur Parmentier, en divulguant la correspondance de 1842, ne pouvait pas être sans inquiétude pour lui-même. Il hésita et chercha dans des négociations engagées à cette époque un moyen moins dangereux de vendre enfin sa part de Gouhenans. Des spéculateurs étrangers offrirent une commandite importante. Le 21 avril 1846, une nouvelle société, au capital de six millions, fut organisée, et l'on ne voit pas sans surprise le général Cubières et le sieur Parmentier figurer ensemble dans le conseil d'administration. Après la formation de cette société, le sieur Parmentier voulait vendre sa part 1,200,000 fr. ; une offre de 1,100,000 fr. lui fut faite : il aima mieux revenir à ses premiers projets. Les résistances qu'il rencontra mirent le comble à son irritation ; les menaces suspendues depuis 1845 sur la tête de M. de Cubières éclatèrent enfin au mois de mars 1847 ; un procès civil servit de prétexte aux révélations qui devaient avoir dans toute la France un si douloureux retentissement.

Tel est l'ensemble des faits que l'instruction a recueillis, et, dans le tableau fidèle qui vient d'en être tracé, il est dès à présent facile d'assigner aux accusés le rôle qui leur appartient respectivement. Il importe cependant de dessiner plus nettement encore leur position individuelle et de peser les moyens de défense que chacun d'eux oppose à l'accusation.

Au premier rang apparaît le général Despans-Cubières : c'est lui qui fait au sieur Parmentier la proposition de corrompre le ministre des travaux publics. Le général, dans sa correspondance, indique clairement les services offerts, le prix exigé, le honteux marchandage engagé sur ce prix, toutes les personnes qui doivent prendre part à cette coupable intrigue, le rôle de chacune d'elles. Le haut fonctionnaire auquel la corruption s'adressait est indiqué dans toutes les lettres de M de Cubières ; celui-ci accepte à titre de dépôt toutes les valeurs réalisées pour la corruption ; il rend compte jour par jour de ses heureux effets, des résultats utiles qu'il en attend encore. Pour suppléer à l'insuffisance des ressources créées par l'acte du 5 février 1842, le 17 janvier 1843 il engage ses propres actions ; lorsque tout est consommé, il demande à être indemnisé de ses sacrifices, renvoie les titres sans valeur dont il n'a pu tirer parti, cherche le moyen de les remplacer par de nouvelles combinaisons sociales, se défend avec une certaine vivacité contre les premiers soupçons du sieur Parmentier, cède bientôt à ses menaces, rachète ses actions, abandonne les titres au porteur, auxquels il rattachait sa dernière espérance, signe un acte qui, s'il était l'expression de la vérité, constaterait la plus basse tromperie, remercie l'homme qui lui a imposé par la terreur tous ces sacrifices, et lui fait réparation d'une expression blessante qu'un mouvement d'indignation avait jetée sous sa plume.

Comment M. de Cubières a-t-il essayé de repousser ces charges si graves ? On a déjà vu quelques-unes de ses réponses aux questions de M. le chancelier. Voici maintenant l'ensemble de son système. Lorsque la demande en concessions des salines de Gouhenans a été formée, plusieurs personnes ont entouré le général, lui ont parlé de la nécessité de se créer des influences utiles, de corrompre les agens de l'administration. M. de Cubières refuse de nommer ces personnes, qui n'étaient pas dans une haute position, qui étaient plutôt à l'extrémité de l'échelle sociale ; il a commis la faute grave de prêter l'oreille à ces propositions, de tout préparer pour l'éventualité qu'elles lui présentaient. Ainsi s'expliquent l'acte du 5 février 1842, auquel il n'a pas même assisté, la convention du 18 juin, ces projets de répartition qui accusent une pensée doublement coupable, mais que l'exécution n'a pas suivie ; il n'a rien été prélevé sur les 100,000 francs du réméré ; l'acte du 17 janvier 1843 est un acte à part et tout à fait sérieux ; toutes les lettres qui l'ont suivi s'expliquent par le bas prix auquel le général avait vendu ses huit actions. En définitive, M. Parmentier est rentré dans la possession de ses actions, les valeurs créées par l'acte du 5 février 1842 ont été renvoyées au directeur de Gouhenans et annulées ; la convention des 14 et 17 novembre constate qu'il n'a rien été déboursé sur les 200,000 francs dont le général avait imprudemment accepté le dépôt. Toutes ces restitutions ont été opérées volontairement et sans aucune contrainte.

La justice pourra-t-elle accueillir une pareille défense ? croira-t-elle qu'un homme du rang de M. de Cubières a pu se laisser prendre au langage de quelques intrigans obscurs ? qu'il a pu, sur la foi de leur parole, pousser si loin ses préparatifs pour la corruption ? La correspondance ne prouve-t-elle pas que ses espérances s'adressaient plus haut ? le nom du fonctionnaire dont il voulait acheter l'appui n'est-il pas dans chaque lettre indiqué par une initiale qui n'a pu rester mystérieuse pour personne, non moins que par les actes mêmes que M. de Cubières attendait et sollicitait de lui ?

Comment admettre avec le général que la corruption est restée à l'état de simple projet ? comment expliquer alors les actes des 5 février et 18 juin 1842, et les lettres dans lesquelles les conditions du honteux marché sont débattues en des termes qui ne laissent malheureusement aucune place à l'équivoque ? Si M. de Cubières s'était arrêté là, il y aurait eu au moins une tentative qui se serait approchée bien près de l'exécution, mais M. de Cubières ne peut pas même soutenir sérieusement que la corruption n'a point été consommée.

La vente à Raillard, quelques jours après l'ordonnance de concession, l'acte du 17 janvier 1843, auxquels viennent se rattacher la rétrocession et la décharge de 1846, qui seules suffiraient pour expliquer la nature de cet acte, les lettres qui l'ont suivi et qui démontrent, jusqu'à satiété, que cet acte a été le complément de ceux qui l'ont précédé, que les huit actions ont été abandonnées gratuitement par le général pour satisfaire à des rémunérations promises ; ses instances auprès du sieur Parmentier, pour que celui-ci se prêtât à un remaniement de l'acte du 5 février 1842, ou à une nouvelle constitution de la société, seul moyen d'arriver à couvrir les sacrifices qu'ils avaient faits l'un et l'autre : tous ces faits ne prouvent-ils pas que ces sacrifices avaient été consommés ? Si le crédit de 100,000 fr. n'avait point été épuisé, le sieur Pellapra ne se serait pas refusé à restituer les actions ; la lettre du 16 octobre 1844, dans le système de M. de Cubières, est restée sans aucune explication. La preuve des dépenses faites pour la corruption ressort même de ces restitutions dont le général veut se prévaloir. Il a renvoyé les actions au porteur, parce qu'il n'avait pas pu les négocier, et pour obtenir des valeurs plus utiles. Sur le refus du sieur Parmentier de se prêter à ses vues, le général s'est efforcé plus tard de ressaisir les vingt-cinq actions ; il voulait au moins qu'elles lui fussent laissées à titre de dédommagement des charges nouvelles que le sieur Parmentier faisait retomber sur lui ; s'il a consenti à leur annulation, c'est qu'à trois reprises différentes le sieur Parmentier l'a menacé de publier sa correspondance.

C'est sous l'empire des mêmes menaces que le général a libéré les actions du sieur Parmentier, mais au prix de sacrifices énormes con-positions de 1842. [illegible] signé par ses soins. Associé au mandat du général, qui ne peut pas agir sans lui, il vient à Paris, voit les personnes, s'assure des faits, les apprécie par lui-même, reconnaît la nécessité d'augmenter les ressources de la corruption, retourne à Lure dans ce but ; devant la résistance qu'il éprouve, se résigne à engager ses propres actions, ne demande que du temps, revient à Paris en avril, à la fin de mai ; y reste jusqu'à la conclusion des conventions du 18 juin. Présent, il voit tout par lui-même ; absent, le général Cubières, le sieur Pellapra, lui rendent compte de tout ce qui se passe.

Avant de renoncer à la concession des quatorze kilomètres, le sieur Pellapra demande son autorisation ; après l'ordonnance de concession, le sieur Parmentier soupçonne ce qui paraît être la vérité, que ses associés n'ont point géré fidèlement les deniers de la corruption : il se propose une revanche éclatante contre le général Cubières, qui seul reste exposé à ses coups. Le sieur Parmentier se refuse d'abord à toutes les mesures proposées par le général pour obtenir le remboursement des avances qu'il n'a pas pu prendre sur les actions au porteur. Il crée des prétextes pour ne pas tenir la promesse de l'entrepôt de Paris ; il laisse peser des soupçons sur la loyauté de M. de Cubières, parle d'un cas donné dans lequel il ne serait même pas tenu de sa part contributoire dans la corruption. Au mois d'août 1844, il revient avec plus d'insistance sur cette pensée, menace de faire un procès en prenant son point d'appui dans la correspondance de 1842, obtient la libération du réméré, dit nettement au général qu'il n'y a jamais eu corruption, mais escroquerie ; le menace pour la seconde fois, le force à rendre définitivement les actions au porteur, et à signer un acte qui est le démenti de sa propre correspondance. Plus tard, enhardi par ce succès, le sieur Parmentier veut tenter sur les terreurs de M. de Cubières une spéculation plus fructueuse encore ; il rencontre des résistances, et livre à la publicité les lettres qui le compromettent le moins.

Le sieur Parmentier a compris qu'en admettant cette correspondance, aujourd'hui complète, comme l'expression de la vérité, il était perdu ; il n'a pas tenté des dénégations impossibles, mais il a voulu tout expliquer par l'escroquerie. S'il faut l'en croire, il n'a jamais cru à la corruption ; il n'a pas répondu à la lettre du 14 janvier 1842 ; pressé plus vivement le 22, il a éludé encore, en manifestant le désir d'un ajournement ; si, plus tard, il a paru entrer plus sérieusement dans les vues du général, c'est par la crainte que celui-ci ne passât du côté des concurrens, qu'il ne leur livrât les secrets de Gouhenans. Dès ce moment, le sieur Parmentier a parlé le langage de la corruption, a paru se prêter à ses exigences, lui donner son concours personnel dans les actes des 5 février et 18 juin 1842 ; mais, par des clauses à double sens, il s'était ménagé les moyens d'obliger ceux aux yeux desquels il consentait à jouer le rôle de dupe, aux restitutions que plus tard ils ont faites à la fin de 1844 ; il a de plus contraint M. de Cubières à signer dans l'acte des 14 et 17 novembre 1844 l'aveu de son déshonneur.

Ce système de défense, particulier au sieur Parmentier, domine toute l'accusation, et doit être examiné d'un point de vue général. Dans le récit des faits dont la justice demande compte aux accusés, la correspondance a été le point de départ ; mais cette correspondance ne doit-elle être considérée que comme un long mensonge, une manœuvre honteuse mise au service d'une pensée d'escroquerie ? Ne contient-elle que le roman et non l'histoire de la corruption ?

On se demande d'abord si une pareille simulation continuée pendant un temps si long et se produisant sous des formes si diverses est possible. Que, dans le but indiqué par le sieur Parmentier, quelques lettres aient été écrites par M. de Cubières, on le conçoit ; mais que, pour consommer une action basse et odieuse, pendant toute une année, il ait soutenu cette fiction, supposé tous ces détails, accumulé tous ces incidens, donné aux personnages qu'il fait agir ces apparences de vie et de réalité ; que, de son côté, le sieur Parmentier ait, pendant tout ce temps, joué son rôle avec cette aisance et cet abandon, sans que jamais ses défiances se soient fait jour ; qu'il ait poussé la dissimulation jusqu'à engager une partie notable de sa fortune, jusqu'à s'employer de sa personne avec tant d'ardeur ; qu'à son tour M. Pellapra soit entré en scène au moment voulu par l'auteur de cette triste comédie, qu'il ait parlé si bien le langage de son emploi ; qu'enfin M. de Cubières ait eu l'habileté, pour donner une couleur de vérité plus grande à cette fable, d'y approprier tous les épisodes, toutes les péripéties de l'instance administrative, de la faire concorder à point avec chacun de ses mensonges, c'est là une œuvre qui paraît dépasser la puissance de l'imagination humaine, quelque perverse et quelque fertile qu'on veuille la supposer.

Le sieur Parmentier craignait, disait-il, la désertion à l'ennemi de M. de Cubières. Les capitaux engagés par lui dans l'affaire de Gouhenans rendaient-ils cette désertion probable ? Dans tous les cas, le sieur Parmentier, qui a su faire de la correspondance un usage si terrible pour attaquer le général Cubières, n'aurait-il pas su s'en servir comme d'une arme défensive contre ses attaques et ses trahisons ? Était-il nécessaire qu'il engageât ses propres valeurs ? Les pensées coupables du général lui commandaient plus de circonspection encore ; on ne livre pas sa fortune à l'homme dont on soupçonne la probité.

Le sieur Parmentier répond, il est vrai, qu'il avait pris toutes ses précautions ; mais on cherche vainement dans les actes les clauses à double sens dont il parle. Par l'acte du 5 février 1842, les vingt-cinq actions étaient abandonnées pour être employées au bien et à l'amélioration de l'établissement, et avec dispense d'en rendre compte. L'acte du 18 juin 1842 avait été conçu dans le même esprit ; le préambule rappelait la dispense de rendre compte, et le général n'acceptait le dépôt que pour faire des sommes déposées l'usage convenu. Dans sa lettre du 10 novembre 1844, le sieur Parmentier affirme qu'il a lui-même, sur le double de la convention du 18 juin destiné au général Cubières, souscrit le 24 décembre 1842, une déclaration portant qu'aussitôt l'ordonnance de concession rendue, le général pourrait disposer des 200,000 francs pour l'usage convenu entre eux. Le simple bon sens indique qu'en pareille matière il n'y a pas de comptes possibles. Où seraient donc les pièces comptables ? Est-il dans les usages de la corruption de donner quittance des sommes qu'elle reçoit ?

Le sieur Parmentier n'est pas plus dans la vérité quand il affirme qu'au moyen des précautions par lui prises toutes les valeurs dont il s'était dessaisi ont été restituées. Ces restitutions ont eu lieu devant les menaces dont ses lettres font foi, menaces qui excitaient l'indignation de MM. Renauld et Lanoir.

Ces invraisemblances, ou plutôt ces impossibilités, sont-elles assez fortes ? La démonstration peut être poussée plus loin. Les faits prouvent que le général Cubières n'a jamais voulu simuler la corruption, qu'il ne l'aurait pas pu, qu'il ne l'a pas fait.

Le général Cubières n'a jamais eu cette pensée. Que l'on jette les yeux sur sa correspondance, on verra que les 14, 22, 26 janvier 1842, [illegible] tuit que le général aurait fait de ses propres actions ? Il a pu sans doute se faire, et il paraît s'être fait sa part dans les deniers destinés à la corruption ; une pièce émanée de lui semble l'établir. Cette hypothèse n'exclut pas, elle suppose au contraire le crime qui en a été l'occasion. Mais que la corruption n'ait été qu'un leurre, que M. de Cubières ait sacrifié ses propres actions à une chimère, pour le soutenir, il faudrait aller jusqu'à prétendre que M. de Cubières a pratiqué une escroquerie à son propre préjudice.

Pour achever de rendre à la correspondance toute la valeur qu'elle doit conserver dans ce grave procès, il faut, en dehors du système qui vient d'être réfuté, examiner une dernière supposition qui s'y rattache directement. M. de Cubières n'a-t-il pas pu être trompé lui-même ? Avec des intentions moins pures que celles dont se pare le sieur Parmentier, M. de Cubières n'a-t-il pas pu être victime lui-même d'une escroquerie ? Ne serait-ce pas l'intermédiaire qui aurait créé toutes ces apparences pour détourner à son profit des valeurs auxquelles, dans sa pensée, le général donnait une destination plus coupable ? Un témoin, M. Renauld, a exprimé formellement ce soupçon.

Il faut remarquer que le sieur Parmentier n'a pas osé le produire ; il a bien dit que MM. de Cubières et Pellapra s'étaient entendus à son préjudice ; mais il a compris que, sans la complicité du général, M. Pellapra ne pouvait rien faire. Et, en effet, en supposant qu'il parvînt à tromper la surveillance du sieur Parmentier, le danger était encore bien plus grand du côté du général, qui habitait Paris, qui suivait toutes les phases de cette intrigue, qui voyait librement le ministre, et qui se serait infailliblement aperçu de la vérité si M. Pellapra s'était ainsi joué de lui. M. Pellapra recevait les lettres de M. Teste et les montrait à M. de Cubières. Dans sa lettre du 25 juin 1842, celui-ci dit avoir vu le billet du patron ; le 12 juillet 1842, il déclare encore que les notes venant de Néris lui ont été communiquées. Après l'ordonnance de concession, le sieur Pellapra avait adressé au général cet avis confidentiel de M. Teste que le général priait le sieur Parmentier de lui renvoyer, et que celui-ci regrettait d'avoir laissé sous les yeux de M. Roy. Faut-il donc supposer que, pour inspirer plus de confiance à sa victime, le sieur Pellapra aurait été jusqu'à contrefaire l'écriture du ministre ?

Le général Cubières et le sieur Pellapra ont pu s'entendre dans la pensée de détourner une partie des fonds destinés à un coupable usage. Le ton des lettres du sieur Pellapra indique, sur ce point, un concert coupable entre eux.

Sur la réalité de la corruption, M. de Cubières n'a pas pu tromper le sieur Parmentier, le sieur Pellapra ne pouvait pas tromper M. de Cubières, et la correspondance ne trouve d'explications possibles que dans la réalité des faits qui l'ont engendrée.

Sans doute il y a dans cette correspondance des exagérations et des mensonges ; on a pris soin de les relever ; c'est un motif pour l'interroger avec réserve, surtout vis à vis de celui des accusés qui n'y a pas pris part. Ce serait aller trop loin toutefois que de conclure de la fausseté de certains détails accessoires à la fausseté des faits principaux. A côté des mensonges se placent des vérités qui n'ont pu être livrées que par la corruption. Dans l'hypothèse des culpabilités que cette correspondance implique, ces exagérations et ces mensonges ont même dû se rencontrer. Les services rendus ont dû être quelquefois grossis pour justifier le chiffre des exigences. L'intermédiaire, dont les lettres, sous ce rapport, sont surtout reprochables, avait un honteux courtage à gagner, son langage était tout à fait dans la nécessité de son rôle ; M. de Cubières lui-même, qui avait poussé vers la corruption Parmentier, et l'avait amené à prendre à sa charge presque tous les sacrifices, a pu aller au-delà de la vérité sans qu'il faille conclure de ces écarts que la correspondance a une autre raison d'exister que la raison qu'elle accuse elle-même, alors surtout qu'en épuisant toutes les conjectures il est impossible d'en trouver l'explication en dehors des faits qu'elle raconte, et qu'elle prouve en même temps. Il faut donc, non-seulement écarter le système de défense du sieur Parmentier, mais il faut accepter la correspondance comme un guide que la justice a le devoir de surveiller sans doute, mais qu'elle a aussi le droit d'interroger, et qu'elle peut interroger utilement au milieu des détours de cette ténébreuse intrigue.

La lettre de M. de Cubières du 22 janvier 1842, celle du sieur Parmentier, en date du 7 mars suivant, indiquent la présence d'un intermédiaire obligé. L'accusation assigne ce rôle au sieur Pellapra, ancien receveur général, riche capitaliste, mêlé à de nombreuses affaires industrielles, et que les relations du monde avaient placé dans l'intimité de l'ancien ministre des travaux publics. C'est au sieur Pellapra que les actions au porteur ont été offertes ; il le dit dans sa lettre du 16 octobre 1844, et l'a répété dans ses interrogatoires. Il les a refusées, est-ce parce qu'elles ne lui offraient pas une garantie suffisante ? Dans un de ses interrogatoires, le sieur Pellapra dit qu'il attachait peu d'importance à la remise des actions, que l'engagement du général Cubières était tout pour lui ; mais on comprend que le sieur Pellapra ait trouvé dangereuse la possession de titres dont la propriété ne pouvait être justifiée que par la clause de confiance du 5 février 1842. L'acte du 18 juin 1842 a été la conséquence de ce refus et de l'engagement des actions appartenant au sieur Parmentier. Dans sa pensée, comme dans celle du général Cubières, le caractère de cet acte n'était pas douteux. Mais le sieur Pellapra a-t-il compris qu'il ouvrait un crédit à la corruption ? Il voudrait en vain le méconnaître. Les projets d'acte trouvés chez M. de Cubières, et dans lesquels le sieur Pellapra figure sous l'initiale X, suffiraient à l'établir. Les obligations que ces projets d'acte constatent étaient toutes subordonnées à l'obtention de la concession, ce qui en indiquait assez l'esprit et le but. La même condition s'est retrouvée dans la vente à réméré du 18 juin 1842 ; il avait été stipulé dans cet acte que la cession des actions serait régularisée par une notification à la société ; la loi le voulait ainsi : le sieur Parmentier ne s'y opposait pas ; mais il entendait que la notification n'aurait lieu qu'après l'obtention de la concession, subordonnant ainsi ses sacrifices à cette condition. Les lettres écrites par le sieur Parmentier au général, les 31 juillet et 25 août 1842 ; une lettre du général au sieur Parmentier, du 12 août 1842, constatent cette restriction tacite qui ne pouvait pas trouver place dans un acte authentique, mais à laquelle, en fait, le sieur Pellapra s'est soumis.

Les actes du sieur Pellapra vont, au surplus, pleinement confirmer ces premières charges. Ils vont prouver que, si son nom ne figure pas dans les lettres du commencement de 1842, s'il ne se trouve pas mêlé à ces honteuses négociations engagées sur le prix et sur les conditions de la corruption, c'est bien de lui, comme l'ont dit d'ailleurs le sieur Parmentier et le témoin Renauld, que ces lettres ont parlé ; c'est lui qui a demandé quatre-vingts actions, qui s'est réduit à cinquante, auquel on en a offert quarante-cinq ; c'est lui qui presse si vivement le général, qui le talonne, qui lui demande quand les courriers de Gouhenans viendront, c'est lui dont les impatiences excitent la colère du

[illegible] des finances, et M. de Cubières s'applaudit d'avoir l'aide de MM. Teste et Pellapra. Au moment même de la concession, c'est au sieur Pellapra que M. Teste en donne avis, et par un billet tellement confidentiel, qu'il ne doit être vu de personne. Après la concession, le 17 janvier 1843, il règle ses comptes avec M. de Cubières, et retient les actions qui font sa garantie jusqu'au moment où le solde de ses avances lui est payé, au mois d'octobre 1844, par le remboursement du réméré, et, au mois de mai 1846, par le remboursement de cette somme de 15,000 f. solde définitif du compte de la corruption, dont, pour plus de sûreté, le sieur Pellapra se fait remettre une décharge générale.

Les explications données par le sieur Pellapra ajouteraient encore, s'il est possible, à la gravité des charges qui pèsent sur lui. Il a été entendu comme témoin, le 14 mai 1847 : alors sa correspondance n'était pas dans les mains de la justice. Il s'attache, avec un art infini, à se présenter comme ayant été presque étranger à l'affaire de Gouhenans. M. de Cubières lui a demandé un crédit de 100,000 fr. sur un dépôt d'actions au porteur ; d'après l'avis de son notaire, le sieur Pellapra a refusé ; il ne se rappelle pas avoir ni l'acte du 5 février 1842, ni ses clauses particulières ; cette opération avait d'ailleurs si peu d'intérêt pour lui, que sa mémoire n'en a gardé que des souvenirs vagues et incomplets. Plus tard, le général et le sieur Parmentier sont revenus à la charge ; des actions nominatives lui ont été offertes, son notaire a trouvé ces valeurs bonnes, et l'acte de crédit a été conclu. Il attachait d'ailleurs bien peu d'importance à ce dépôt d'actions. Si M. de Cubières lui avait demandé 100,000 fr. sur sa seule garantie, il aurait été bien embarrassé pour le refuser ; il a pu aller plusieurs fois au ministère pour savoir où en était l'affaire, ce qu'il a fait cent fois dans sa vie, dans l'intérêt de diverses personnes ; il s'est adressé, soit aux bureaux, soit au ministre, qu'il avait quelquefois l'honneur de voir ; il ne se rappelle pas avoir entendu parler de concurrence ; il n'a eu aucune correspondance avec M. Parmentier, il croit cependant lui avoir écrit deux fois pendant l'absence du général pour lui dire où en était l'affaire.

Le lendemain de cette déposition, six lettres du sieur Pellapra, une copie de sa lettre du 16 octobre 1844, dont on a vu l'importance, étaient saisies au domicile du sieur Parmentier, en même temps que la correspondance de M. de Cubières, dans laquelle le sieur Pellapra figurait d'une manière si active. Le 16 mai, le sieur Pellapra a été interrogé de nouveau, mais cette fois comme inculpé. Il a persisté à présenter les démarches auprès des différens ministères comme des actes de complaisance, expliqués par l'absence de M. de Cubières, à soutenir qu'il avait complétement ignoré dans quelle intention l'acte du 18 juin 1842 avait été sollicité de lui ; il a prétendu que, sur cet acte, aucun fonds n'avait été versé ; il a présenté l'acte du 17 janvier comme une opération tout à fait isolée qu'il avait conclue à regret, dont il s'est débarrassé avec empressement. A la vue de la lettre du 16 octobre 1844, le sieur Pellapra s'était troublé un moment, il avait eu besoin de se recueillir et avait confessé un déficit de 40,000 francs sur le crédit de 1842 ; il s'est bientôt remis, et a soutenu jusqu'au bout que cette lettre devait s'expliquer par un prêt personnellement fait à M. de Cubières.

Ce système a déjà reçu sa réfutation en présence de toute la correspondance, qui atteste le refus persévérant que le sieur Pellapra opposait à la demande en restitution des actions du sieur Parmentier, des lettres de M. de Cubières, qui prouvent les sacrifices considérables auxquels il a dû se résigner pour désintéresser le sieur Pellapra. On a peine à s'expliquer comment celui-ci a pu persister à soutenir que le crédit de 100,000 francs était resté intact dans ses mains. Ces dissimulations maladroites ne pouvaient avoir d'autre résultat que d'établir l'intérêt du sieur Pellapra à nier l'emploi du prix de la vente à réméré. Il comprenait, comme le général et le sieur Parmentier, que la preuve de l'emploi de ce prix était la preuve de la corruption accomplie. Ces deux faits se liaient dans sa pensée, et il s'efforçait d'égarer la justice sur une circonstance qui aurait été indifférente pour lui, s'il n'avait point été le complice de M. de Cubières et du sieur Parmentier. Sous l'empire de cette préoccupation, le sieur Pellapra devait encore méconnaître les véritables caractères de l'acte du 17 janvier 1843, écrit en termes formels dans toute la correspondance ; pour y parvenir, le sieur Pellapra n'avait pas craint de tromper la justice sur le véritable prix de cette prétendue vente, et c'est ainsi qu'il avait espéré faire accepter un système qui, même dans l'hypothèse présentée par lui, était encore démenti par tous les élémens de l'instruction. Il fallait enfin que le sieur Pellapra attachât à la connaissance de la vérité sur ce fait, que le prix de la vente à réméré avait été compté par lui, l'idée d'un bien grand péril, pour qu'il pût se résigner à tenter sur la lettre du 16 octobre 1844 les explications qu'il a présentées. Pour réfuter ses explications, il suffit de les placer en regard de cette lettre même.

Il est une dernière réflexion qui naît des lettres du sieur Pellapra : à côté des détails vrais que ses lettres renferment, se trouvent des inexactitudes graves sur la durée des séances, leur physionomie, la vivacité des discussions. Ces inexactitudes tendent toutes au même but : leur auteur a évidemment voulu exagérer le zèle de M. Teste pour les intérêts de Gouhenans, l'ardeur de son dévoûment à la compagnie Parmentier. De qui procèdent ces inexactitudes? Est-ce de celui auprès duquel le sieur Pellapra est allé se renseigner? Quel pouvait être son intérêt? Le sieur Pellapra vient demander des renseignemens par complaisance, il remplit un office d'amitié ; c'est déjà faire beaucoup pour lui, c'est faire trop que de l'initier au secret du rapport et de lui ouvrir les portes de la salle des délibérations ; mais pourquoi le tromper, lui solliciteur officieux, s'adressant au ministre pour le compte d'autrui? Cela ne se conçoit pas. Est-ce de l'imagination de M. Pellapra lui-même que sont sorties ces narrations si vives et si colorées? Qu'il fasse connaître alors le but de ces fictions! Dans le rôle qu'il se donne, rien ne s'explique, rien ne se comprend : tout, au contraire, devient intelligible et clair dans le système de l'accusation.

Le général Cubières et le sieur Pellapra ont en outre à répondre à un chef de prévention sur lequel on s'est expliqué déjà. La note saisie chez le général Cubières, cette répartition des quarante actions, dans laquelle il se comprend lui-même pour une forte part ; le nom du sieur Pellapra accolé au sien dans cette répartition, les récits mensongers de celui-ci dans ses lettres des 21 juillet et 6 août 1842, prouvent tout ce qu'il y a de fondé dans le reproche adressé au général Cubières par le sieur Pellapra d'avoir trompé la société de Gouhenans, de lui avoir fait croire que la corruption exigeait plus qu'elle n'a reçu en effet, et d'avoir ainsi tenté de s'emparer d'une partie des valeurs mises à leur disposition.

A mesure que l'on avance dans l'examen de ce grave procès, la correspondance semble prendre une valeur plus grande et une autorité plus imposante. Elle indique au début les personnages qui doivent figurer dans cette criminelle intrigue : ce sont les deux contractans et l'intermédiaire, c'est-à-dire les corrupteurs, d'un côté; de l'autre, le [illegible] de cette corruption ;

Que le sieur Pellapra a été tout à la fois le banquier et l'intermédiaire; que les fonds préparés ont reçu leur destination; qu'un haut fonctionnaire a subi les honteuses influences de la corruption. Pour méconnaître ces différens points, il faudrait trouver une issue autre que la corruption par laquelle se seraient écoulés et perdus les fonds qui ont manqué sur les crédits de 1842 et 1843. Si cette supposition n'est pas possible, il faut bien reconnaître que les trois premiers accusés ont été des corrupteurs, et, par voie de conséquence inévitable, qu'il y a eu un fonctionnaire corrompu. Le nom de ce fonctionnaire reste seul à trouver.

Cette partie de l'accusation est grave et pénible. Le respect pour les grandes positions prend sa source dans les vertus qui les rehaussent ordinairement, et qui semblent en être le point d'honneur. L'esprit se trouble à la pensée de diriger, contre ceux que leur prestige défend encore, une accusation en apparence démentie par les devoirs et les habitudes qu'elles imposent. La conscience a besoin de se recueillir pour trouver en elle-même la force d'accomplir jusqu'au bout une douloureuse mission.

Le général Cubières, les sieurs Parmentier et Pellapra, dans leurs interrogatoires, ont fait effort pour écarter de l'ancien ministre des travaux publics ce qui pouvait fortifier l'accusation dirigée en ce moment contre lui ; ils se sont accordés pour affirmer que jamais aucune proposition outrageante ne lui avait été adressée, qu'aucune parole sortie de sa bouche n'avait encouragé une pareille proposition. Tous les témoins, le sieur Renauld notamment, ont tenu le même langage. Au moment où il livrait à la publicité les lettres du général Cubières, le sieur Parmentier s'adressait à M. Teste pour protester qu'il n'avait jamais cru à sa corruptibilité, qu'il avait toujours eu et qu'il conservait le plus grand respect pour son caractère.

Les révélations de la correspondance sur lesquelles il serait superflu de revenir présentent un fâcheux contraste avec ces protestations tardives et intéressées.

L'ancien ministre des travaux publics a reconnu que si cette correspondance était admise comme un élément d'accusation contre lui, le sens en était trop clair et les applications trop directes pour que, sur ce terrain, la lutte pût être engagée avec quelque espérance de succès. Aussi, dans ses dépositions et dans l'interrogatoire subi par lui, M. Teste a-t-il hautement protesté contre les lettres qui étaient mises sous ses yeux ; il en a relevé en passant les erreurs, et a renvoyé aux auteurs de ces lettres le soin d'en expliquer l'existence.

Est-il donc vrai que ces lettres soient contre M. Teste une arme impuissante dans les mains de l'accusation? Si, comme on croit l'avoir démontré péremptoirement, la correspondance n'a pas pu naître d'une autre pensée que celle qui y est exprimée, si elle est évidemment le produit de la corruption et non de l'escroquerie, et si les énonciations mensongères qu'elle renferme, loin d'exclure cette explication, s'accordent au contraire avec elle, comment cette correspondance, preuve complète contre les corrupteurs, n'aurait-elle pas au moins la force d'un indice grave contre le fonctionnaire qui se trouve à chaque instant désigné et nommé par elle? Les lettres qui accusent plus directement M. Teste n'ont pas été volontairement livrées. La justice s'en est emparée : elle a surpris les secrets confiés au papier dans les épanchemens d'une intimité née d'intérêts communs qui semblent devoir la cimenter plus longtemps. Non-seulement ceux qui ont écrit ces lettres ne sont animés contre M. Teste d'aucune passion haineuse, mais ils font au contraire tous leurs efforts pour le justifier, pour rétracter des accusations qu'ils regrettent sans les détruire, et qui ne peuvent trouver leur explication que dans la réalité des faits révélés par les lettres.

M. Teste a soutenu qu'à l'époque où la pensée de corruption s'est produite pour la première fois, cette pensée manquait d'aliment, qu'elle n'avait ni intérêt ni but; que la concession de la mine de Gouhenans ne pouvait pas être refusée à la compagnie Parmentier, propriétaire d'un établissement légalement existant et, à ce titre, protégé par l'art. 5 de la loi du 17 juin 1840 ; que la question de périmètre n'était point née, puisque l'instruction locale se suivait encore ; qu'enfin, la difficulté soulevée par l'administration des domaines ne pouvait point être prévue, et n'avait au fond aucune gravité.

Ces observations trouvent leur réfutation dans les pièces mêmes que l'instruction a recueillies. On comprend difficilement comment l'établissement illicite qui s'était formé à Gouhenans sous la direction du sieur Parmentier, condamné par la justice, fermé en exécution de ses arrêts, pouvait constituer un établissement légal ; comment, suivant l'observation du chef de bureau, M. Mercier, le droit avait pu naître de la contravention ; on pourrait se demander, comme le faisait M. Guenyveau dans son rapport du 21 juin, si les personnes qui avaient enfreint les lois les plus positives, résisté à toutes les injonctions, persisté à faire des gains illicites, subi des condamnations, pouvaient mériter la confiance du gouvernement, ou plutôt, suivant l'opinion de M. Teste, se faire de leur infraction aux lois un titre à ses préférences. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que la compagnie Parmentier était inquiète de cette situation : la correspondance le prouve. Ainsi l'instruction n'était point encore parvenue au ministère des travaux publics, que déjà l'on comptait sur l'influence que le ministre pourrait exercer sur les agens locaux, qui devaient la préparer, et on stipulait cette influence comme condition des sacrifices destinés à la rémunérer. Ainsi la question du périmètre n'était point encore agitée devant le conseil des mines, et l'on s'en préoccupait, on espérait que la haute protection à laquelle on avait recours pourrait n'être pas sans utilité, soit auprès de l'ingénieur du département, soit auprès du préfet, soit auprès du rapporteur devant le conseil des mines ; dès le 25 février 1842, le sieur Parmentier exprimait cette espérance, que M. Teste serait favorable au grand périmètre. Enfin, sans que la difficulté soulevée plus tard par le domaine fût encore précisée, on s'attendait à des résistances de ce côté, puisque l'on plaçait l'avis favorable de M. le ministre des finances au nombre des avantages que l'on entendait se faire garantir. Il est donc peu raisonnable de prétendre que la corruption, à l'époque où elle s'est révélée, n'avait aucun but, quand, au contraire, dès ce moment, elle formulait des prétentions qui toutes se rapportaient aux obstacles que la demande en concession prévoyait dans l'avenir, et contre lesquels il lui a fallu lutter en effet.

La justice devrait hésiter, sans doute, si les faits graves dont parle la correspondance, et qui n'ont pu arriver à la connaissance de ses auteurs par des voies légitimes, n'avaient reçu de l'instruction aucune confirmation, si la conduite administrative de M. Teste, par sa prudence, par son impartialité, s'élevait hautement contre les accusations dont il est l'objet. Mais en a-t-il été ainsi?

Il résulte de la déposition de M. Capin que, dès le début de l'affaire, M. Teste n'ignorait pas les préventions fâcheuses du ministre des finances contre la compagnie Parmentier. En supposant que le jugement de M. Teste sur cette compagnie fût moins sévère, cette circons[illegible] des 23, 28, 30 juin et 12 juillet 1842, ne assignent une autre [illegible] Teste n'aurait pas trouvé le rapport assez favorable à la société de Gouhenans. Entendu le 19 mai 1847, sur la lettre du 23 juin, M. Teste a dit :

« La commission comprend qu'après un délai de cinq ans je ne saurais me souvenir de ce que j'aurais pu écrire à telle ou telle personne, et spécialement à M. Pellapra, car c'est à lui qu'aurait été adressé, à ce qu'il paraît, le billet auquel la lettre de M. de Cubières fait allusion. Mais ce qui me confirmerait dans la pensée que je n'ai pas écrit un tel billet, c'est que ce prétendu billet me montre disposé, à l'époque de sa date, à seconder les espérances que la compagnie Parmentier avait conçues d'obtenir un périmètre de 13 kilomètres au minimum, et attribue à cette disposition la retenue du rapport et le retard que j'aurais fait subir à l'instruction de l'affaire, dans le but d'en rendre les conclusions plus favorables à la compagnie, tandis que j'ai le souvenir précis et la conviction profonde que, systématiquement et dans tous les actes qui se rapportent à l'exécution de la loi du 17 juin 1840, je n'ai pas cessé d'avoir pour règle de conduite que les concessions à faire devaient être morcelées autant que le permettrait une bonne exploitation.

» Ce qui ajoute à mon incrédulité sur l'existence d'un tel billet, c'est que, lorsque, dans les premiers jours du mois d'août 1842, l'affaire a été réellement soumise au conseil général des mines, les conclusions du rapport n'avaient été nullement changées, et limitaient toujours la concession au moindre périmètre possible ; que, le conseil des mines s'étant à peu près partagé sur cette question, si le ministre avait été en effet, comme on le dit dans le prétendu billet, le patron de la compagnie, il aurait été parfaitement libre de proposer au conseil d'Etat celui des deux périmètres qui était le plus étendu, en se fondant sur cette grave raison qu'au-dessus du banc de sel gemme, dans ce périmètre, existaient des couches de houille concédées à la compagnie depuis 1828 ; qu'au contraire, il s'est approprié les conclusions du rapport et les a transformées en projet d'ordonnance, en donnant lui-même, dans son rapport au roi, les motifs de sa détermination en faveur de la réduction; que ces circonstances lui rendraient le prétendu billet inexplicable, s'il lui était représenté en original, et, à plus forte raison, lorsqu'il est rapporté, en substance seulement, dans une lettre qui lui est étrangère et dont il prend connaissance pour la première fois ; qu'il y a d'ailleurs dans ce billet, tel que le trace la lettre de M. de Cubières, une autre invraisemblance fort grave, en ce qu'il y serait dit que la retenue du rapport par le ministre n'aurait occasionné qu'un retard de cinq ou six jours, tandis qu'on y représente le ministre partant à cette époque pour Néris, ce qui suppose une absence d'un mois au moins. »

M. Teste, on le voit, sans affirmer qu'il n'a pas pu écrire le billet dont parle la lettre du 23, énumère toutes les circonstances qui le confirmeraient dans la pensée que ce billet n'a pas été écrit par lui. Parmi ces circonstances, il en est qui ne paraissent pas être d'un grand poids. Le temps de son séjour à Néris ne pouvait pas, dit-il, coïncider avec un retard de cinq ou six jours annoncé au sieur Pellapra ; mais le billet ne disait pas que l'affaire serait suspendue pendant toute la durée de l'absence de M. Teste; il disait au contraire que, sitôt son arrivée à Néris, il aviserait. M. Teste fait encore remarquer que les conclusions du rapport ne pouvaient pas encourir sa désapprobation, parce qu'il a le souvenir précis et la conviction profonde que systématiquement il était pour le morcellement des concessions. Sur ce point la mémoire de M. Teste était complétement en défaut. Il est certain, en effet, que M. Teste s'est prononcé contre le morcellement de la concession de Gouhenans. M. Teste fait remarquer enfin que le rapport n'a point été changé, puisque les conclusions sont restées les mêmes. A part un propos sans importance de madame Grillet, la correspondance ne dit nulle part que le rapport dût être changé, que M. Teste l'ait promis. M. de Cubières exprime seulement comme une espérance et comme une conjecture que M. Teste pourra bien agir par des moyens à lui connus sur le rapporteur. On comprend que le ministre ait reculé devant la demande d'une pareille substitution, surtout si, comme l'écrit M. de Cubières le 28 juin, il a pensé que rien n'était plus facile que de combattre les argumens favorables au système de la petite concession.

Dans cette même déposition du 19 mai M. Teste, s'expliquant sur la lettre du 28 juin 1842, dit encore :

« Je vois d'abord qu'on aurait conçu l'espoir qu'un départ de Paris pour Néris, le 25 ou le 26 juin, pouvait être suivi d'un retour au 12 juillet, ce qui, eu égard aux exigences du régime thermal, était matériellement impossible ; j'y vois encore qu'on se serait vanté que, grâce à ma protection, l'affaire serait, immédiatement après mon retour, soumise au conseil d'Etat avant les vacances. Or, mon retour a été avancé de quelques jours, non assurément à cause de l'affaire de Gouhenans, mais parce que j'ai été rappelé par un courrier extraordinaire qui m'annonçait la mort de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, et cependant l'affaire n'a été soumise au conseil des mines que le 3 août, et elle n'est sortie des bureaux pour arriver au conseil d'Etat, avec un projet d'ordonnance portant réduction à six kilomètres, que le 21 novembre suivant, et l'ordonnance royale elle-même n'a été signée que le 5 janvier 1843. Tout cela prouve que cette affaire a été traitée avec maturité, sans aucune prédilection, et sans autre faveur que celle qui s'attachait naturellement à son caractère d'urgence. »

Que M. de Cubières ait avancé de quelques jours le retour probable de M. Teste, il importe assez peu ; mais ce qu'il faut remarquer, c'est que si en effet la demande des intéressés de Gouhenans a subi, plus tard, au ministère des finances un examen approfondi, il n'a pas tenu à M. Teste, ainsi qu'on l'a déjà vu, que cet examen ne fût plus précipité. Du reste, l'ancien ministre des travaux publics, sur les autres lettres de cette époque, déclare qu'il n'a pas souvenir que l'affaire de Gouhenans ait subi un retard par suite de son voyage aux eaux, que ce retard ait eu le motif qu'on lui assigne, ni qu'il ait écrit à ce sujet une ou plusieurs lettres au général Cubières ou au sieur Pellapra.

Le fait unique révélé par cette partie de la correspondance est celui-ci, que l'affaire aurait été ajournée parce que le rapport ne convenait pas à M. Teste. Est-il vrai?

On se demande d'abord dans quel but, dans quel intérêt il aurait été imaginé ; on se demande ensuite s'il ne trouve pas sa confirmation dans les élémens de l'instruction.

Dans sa lettre du 23 juin, le général Cubières dit que M. Guenyveau a reçu ordre de se tenir prêt pour le 23. Le général tient ce renseignement de M. Legrand, qui ne se rappelle pas cette conversation, indifférente pour lui ; mais le fait certain et prouvé, c'est que le rapport porte la date du 21, et qu'il a dû dès lors être déposé le 22. Le général ajoute que l'affaire a été mise à l'ordre du jour pour le 24, qu'elle a été rayée ; et, en effet, le rapporteur avait été averti le 23, en la forme voulue pour le service intérieur de l'administration, que l'affaire serait

Cubières dans sa lettre du [illegible] juin, l'affaire ne fût pas laissée à son cours naturel? Enfin, le billet rapporté dans la lettre du 25 juin analyse en deux lignes le rapport tout entier, hostile en la forme, et, sur un point, tout à fait contraire à la demande en concession.

Ces coïncidences entre la correspondance et les faits frapperont tous les esprits, et on aurait peine à en trouver l'explication ailleurs que dans la vérité des assertions du général Cubières.

On a fait la part des exagérations et des mensonges qui se trouvent dans les comptes rendus par le sieur Pellapra des délibérations du conseil des mines des 23 juillet et 5 août 1842; mais, à côté de ces mensonges, on a constaté aussi l'exactitude du plus grand nombre des faits dont les lettres du sieur Pellapra présentent le récit. Parmi ces faits, il en est sans doute qui ont pu ressortir d'une communication purement officieuse; mais il en est d'autres auxquels il est impossible d'assigner cette origine. Ainsi on ne s'explique pas comment le lendemain même des délibérations, M. Pellapra connaissait les rapports de l'inspecteur général, l'avis exprimé dans le sein du conseil par le ministre, le nombre des voix qui s'étaient prononcées pour telle ou telle opinion, les motifs personnels au ministre qui l'avaient empêché de voter.

M. Teste a déclaré que si des détails de la nature de ceux que contiennent les lettres qui précèdent ont été donnés aux intéressés, ce n'est assurément pas par lui. « Mes communications avec eux, assez fréquentes du reste, a-t-il dit le 17 mai, se sont bornées à leur signaler les objections dont leur demande était susceptible, et à provoquer de leur part des explications propres à éclairer l'administration. En cela je remplissais un devoir, et je me conformais aux précédens... »

S'il est vrai que M. Teste ne soit pas l'auteur de ces communications qu'il désavoue, on est vraiment surpris que le général Cubières et le sieur Pellapra en aient fait remonter la source jusqu'à lui. Pourquoi, quand ils mettaient si peu de réserve, on est autorisé à le dire, si peu de pudeur dans leurs confidences, ont-ils désigné le ministre des travaux publics comme les alimentant toutes par ses indiscrètes révélations? Il ne s'agit point de rechercher, quant à présent, si la question du périmètre a offert plus ou moins de difficultés, ni les motifs qui ont porté M. Teste à voter pour qu'il n'y eût pas un partage, mais de constater seulement que les auteurs de la correspondance étaient tenus bien au courant de tous les incidens intimes de l'affaire, et qu'ils attribuaient à M. Teste la connaissance qui leur en a été donnée; que, de tous les fonctionnaires, c'était celui que leur accusation, si elle n'était pas vraie, devait le moins atteindre, non-seulement à cause du respect dû à sa position, mais encore parce que c'était celui dont ils avaient reçu le plus de témoignages de bienveillance; et cependant, c'est sur lui qu'ils font retomber tout le poids de ces communications, tandis que, par l'expression de leurs mécontentemens ou de leurs défiances, ils écartent tout soupçon des chefs de service.

Il est une preuve irrécusable que la correspondance offre ici l'expression de la vérité, et cette preuve se trouve dans la clause de réserves dont le sieur Pellapra parle dans sa lettre du 6 août 1842, clause qui équivaudrait, selon lui, à la concession du plus grand périmètre.

Il est maintenant bien démontré que cette clause n'existe pas, ou qu'au moins le passage de l'avis du conseil dont on veut la faire sortir est tout-à-fait insignifiant. Ce passage ne peut avoir pour personne la portée que le sieur Pellapra lui attribue; c'est évidemment une consolation menteuse offerte par le sieur Pellapra au général Cubières et au sieur Parmentier, pour qu'ils acceptent avec plus de résignation la réduction de la concession à un périmètre restreint. Cependant, à deux reprises différentes, dans sa dépêche du 14 août 1842, et dans son rapport au roi du 21 novembre suivant, M. Teste exprime cette pensée, qu'il se serait rallié sans hésitation à l'opinion de la minorité si l'ajournement encouru par les concurrens ne laissait pas la question entière, et ne permettait pas qu'elle fût examinée de nouveau lorsqu'il s'agirait de concéder le terrain en dehors du périmètre de 6 kilomètres 88 hectares, que nul ne pouvait plus contester à la compagnie Parmentier. Dans le rapport au roi du 21 novembre, M. Teste s'exprime, s'il est possible, en termes plus clairs encore: il explique que c'est seulement pour le moment, et, dans l'état des choses, qu'il lui paraît suffisant d'accorder le périmètre restreint et d'adopter l'avis du conseil des mines.

Ainsi il est certain qu'aux yeux de M. Teste l'avis du conseil des mines ne règle pas d'une manière définitive le sort de Gouhenans; que, lors de l'examen des demandes en concurrence, la question du périmètre renaîtra, et qu'elle pourra être résolue en faveur de la demande des associés de Gouhenans.

On vient de voir dans la déposition de M. Teste qu'il nie positivement avoir pu présenter une pareille espérance au sieur Pellapra. M. Teste cite même un autre passage du rapport au roi qui détruirait, selon lui, le sens que l'on donnait aux mots qui ont été rapportés. Dans l'exposé des faits, cette partie du rapport a été analysée complètement, et on a pu voir qu'elle confirme pleinement l'opinion qui vient d'être prêtée à M. Teste. L'ancien ministre des travaux publics commence par reconnaître que le vœu de la loi de 1840 est pour le morcellement des concessions: c'est ce passage qu'il invoque; mais il ajoute que cette règle générale reçoit des exceptions, et, par les motifs qu'il donne, il place précisément les demandes en concurrence dans ces exceptions; il leur réserve tous leurs droits quand elles auront satisfait aux conditions voulues par les lois de la matière, sans préjudice toutefois de la concurrence que pourra leur faire à son tour la compagnie Parmentier, concurrence dont le droit est positivement reconnu en sa faveur par M. Teste, dans les termes qui viennent d'être rappelés.

Ainsi, M. Teste présente comme l'expression de son opinion dans l'affaire le rappel d'une règle générale qui, selon lui, au contraire, doit fléchir, dans le cas particulier, devant la nécessité d'une exception; de la réserve des droits des concurrens, il conclut à l'exclusion de la compagnie Parmentier, tandis qu'il a exprimé l'opinion que la question serait agitée de nouveau en faveur de la compagnie Parmentier comme en faveur des trois concurrens. Il est clair que M. Teste ne s'est pas rappelé les termes exacts de sa dépêche du 14 août et de son rapport du 21 novembre.

L'ancien ministre des travaux publics a dit encore que, sans doute, si les concurrens de la compagnie Parmentier ne s'étaient pas mis en règle, cette compagnie aurait pu se présenter de nouveau; que le vœu de la loi de 1840 était de ne laisser aucun terrain salifère sans exploitation. En admettant que tel soit en effet l'esprit de la loi de 1840, il est certain que cette explication ne concorde nullement avec le sens des actes officiels du ministre. Ce n'était pas l'expectative d'une concession à défaut des autres demandes, mais un concours possible avec ces demandes mêmes que M. Teste réservait à la compagnie Parmentier.

Le fait reste donc avec toute sa puissance et ne reçoit aucune atteinte ni des dénégations de M. Teste, ni de ses efforts pour en changer la nature.

au succès le plus complet.

Ces charges si graves ne sont pas les seules qui viennent confirmer l'autorité de la correspondance.

Dans toutes les lettres, soit du général Cubières, soit du sieur Pellapra, ces deux accusés annoncent que M. le ministre des travaux publics a promis de présider les deux conseils toutes les fois que l'affaire de Gouhenans y serait portée. Le conseil des mines s'est assemblé trois fois pour s'occuper de cette affaire; il a été présidé trois fois par M. Teste. Le conseil d'Etat a eu à en délibérer dans une seule séance, le 21 décembre 1842; M. le ministre des travaux publics a présidé le conseil d'Etat. M. Teste a dit qu'il lui arrivait souvent de présider le conseil des mines, où il puisait les connaissances spéciales dont il sentait le besoin, et que l'opposition du ministre des finances lui faisait, dans la circonstance, un devoir de présider le conseil d'Etat.

Faut-il admettre que le hasard seul ait pris soin de vérifier les prédictions de la correspondance? Elle ajoute que M. Teste avait promis de présider les conseils pour veiller aux intérêts de la compagnie et pour les défendre, et il se trouve précisément que M. Teste, par son attitude dans l'affaire de Gouhenans, est venu donner raison à la correspondance. L'ingénieur du département, le préfet, l'inspecteur général faisant fonctions de rapporteur près du conseil des mines, avaient été d'avis que la concession de 6 kilomètres 88 hectares était une concession large; M. Guenyveau notamment avait pensé qu'en accordant une étendue plus considérable on compromettrait les intérêts à venir de la fabrication des sels, qu'on ouvrirait la porte à des fraudes que les antécédens du sieur Parmentier devaient faire craindre.

M. Teste a objecté qu'en définitive, en ne votant pas dans le conseil des mines, il avait réservé sa liberté d'action; que rien n'aurait pu l'empêcher d'appuyer l'avis favorable au grand périmètre, s'il avait été vis-à-vis de la compagnie Parmentier dans les liens d'un contrat coupable; qu'au contraire, dans son rapport au roi et dans son projet d'ordonnance, il s'était rangé à l'opinion de la majorité, et l'avait défendue.

Qui ne comprend les périls d'une pareille marche, si M. Teste l'avait suivie? N'était-il pas à peu près certain que, malgré l'avis du ministre, la grande concession, combattue par des rapports contraires à tous les degrés de la hiérarchie administrative, ne s'appuyant que sur un avis du conseil des mines, dans le sein duquel les voix auraient été également partagées, ne recevrait pas la sanction du conseil d'Etat? Et M. Teste, en ne s'exposant pas à ce danger, en paraissant réserver à la compagnie Parmentier le moyen de reprendre la question dans des conjonctures moins menaçantes; ne faisait-il pas un acte de prudence, en même temps que par une combinaison très habile il dissimulait aux yeux des parties intéressées l'échec qu'il venait d'éprouver? Enfin, il n'est pas exact que, dans son rapport au roi, M. Teste se soit approprié l'avis du conseil des mines. Il l'a subi, au contraire, en annonçant qu'il ne s'y rangeait que provisoirement, dans l'état des choses, pour le moment, avec l'espérance que la question se représenterait, et qu'alors il pourrait faire prévaloir son opinion sur celle de la majorité du conseil des mines.

Ce n'est pas seulement devant le conseil des mines que M. Teste défend les intérêts de la compagnie Parmentier. On se rappelle la difficulté soulevée par le domaine sur l'acte du 2 mars 1842, acte à double face, par lequel les dix-sept associés qui y figurent s'étaient emparés de la raison sociale Parmentier, Grillet et compagnie pour s'approprier les effets de la demande en concession de 1840, et repoussaient cette raison sociale lorsqu'elle pouvait les exposer à l'exécution des condamnations prononcées en 1841 contre ceux dont elle se composait à cette époque. Avec quelle vivacité M. Teste ne s'est-il pas jeté dans cette lutte! La correspondance le dit, et à côté de cette correspondance, à la date même indiquée par elle, le 22 septembre 1842, vient se placer la lettre écrite par M. Teste, qui témoigne de l'irritation que lui causait la conduite prudente et sage de l'administration des domaines. Il ne convient pas de rechercher de quel côté était le droit et la raison dans cette discussion ni d'en reproduire les argumens. On constate seulement que l'avis du conseil d'administration des domaines avait été partagé par le secrétaire général et par le ministre des finances; que le comité des travaux publics, de l'agriculture et du commerce a également vu dans l'acte du 2 mars 1842 la germe d'une pensée mauvaise; que l'assemblée générale du conseil d'Etat, se rangeant de l'avis de son comité, n'a pas voulu reconnaître la société de 1842 et a fait remonter les effets de la concession à la demande de 1840; que cette dernière assemblée était présidée par M. Teste, qui défendait cette fois encore son projet d'ordonnance et qui, malgré tous ses efforts, n'a pas pu le faire adopter. Ainsi les promesses de la correspondance s'accomplissaient. M. Teste présidait les deux conseils toutes les fois que les intérêts de Gouhenans y étaient débattus, et dans les séances consacrées à l'examen de cette affaire, M. Teste adoptait toujours l'avis le plus favorable à la compagnie Parmentier.

Peut-on concilier les faits dont il vient d'être rendu compte avec les paroles prononcées par M. Teste à l'ouverture de la séance de la chambre des pairs le 4 mai dernier: « Dans l'affaire spéciale dont le sentiment public s'est justement ému depuis l'ouverture de l'instruction jusqu'à la consommation de l'œuvre par l'ordonnance royale, il n'y a pas même eu l'apparence d'un conflit d'opinion. »

Dans son ensemble et dans ses détails, la correspondance se trouve confirmée par les faits; les actes mêmes de l'ancien ministre des travaux publics justifient le rôle que cette correspondance lui assigne. La conduite administrative de M. Teste, isolée des lettres, exciterait l'étonnement si elle ne faisait pas déjà naître le soupçon; mais n'est-elle pas tristement éclairée par les lettres dont désormais il n'est plus possible à M. Teste de récuser le témoignage? Tout s'enchaîne et se suit dans cette grave accusation. Tous les faits se lient les uns aux autres, se combinent entre eux et se prêtent un mutuel appui.

Au commencement de 1842, on voit éclore la pensée de la corruption. Cette pensée grandit peu à peu; elle se produit au dehors et rencontre des adhésions qui se traduisent en exigences plus grandes que ses prévisions. Elle augmente ses ressources; elle en rend la disposition plus facile et moins dangereuse. L'affaire de Gouhenans languit jusqu'au moment où les dernières combinaisons qui doivent la vivifier sont arrêtées.

A partir de l'acte du 18 juin 1842, tout se ranime, le rapport est déposé, un jour est indiqué pour la discussion devant le conseil des mines; un incident fâcheux amène un retard nécessaire, mais au retour du ministre la demande marche avec une rapidité nouvelle; l'avis du conseil intervient; il n'est pas aussi favorable qu'on l'avait fait espérer, mais par les soins du ministre tout est réparable encore.

Les pièces sont transmises au ministère des finances, des difficultés imprévues s'élèvent, une nouvelle lutte s'engage à laquelle tout le monde prend part; enfin l'ordonnance de concession paraît, le règle-

elle était livrée aux intéressés de Gouhenans, reposait encore dans les mystères de la pensée intime du ministre. La correspondance contient des exagérations au profit de la corruption, qui voulait au moins se donner les apparences d'un grand zèle pour l'accomplissement des promesses qu'elle ne pouvait pas toutes tenir, et la plus forte de ces exagérations prend son point de départ plus haut que l'intermédiaire, qui n'en est que l'interprète. La correspondance annonce que, devant le conseil des mines et devant le conseil d'Etat, les intérêts de Gouhenans trouveront un défenseur dans M. Teste; avant même que l'instruction ait jeté ses premières lueurs sur l'affaire, la correspondance sait que le ministre sera pour la concession la plus large, et l'événement ne fait défaut à aucune des prédictions de la correspondance. Le ministre est pour la concession du grand périmètre: devant les manifestations contraires qui rendent cette concession impossible, le ministre s'abstient, mais avec l'espérance de reprendre plus tard la question. Le domaine lutte contre la possibilité d'une fraude qui est dans les habitudes et la pensée du sieur Parmentier, le ministre combat le domaine avec une telle ardeur qu'elle va jusqu'à blesser son collègue. L'un des comités du conseil d'Etat se range à l'avis du domaine, le ministre ne se rend pas, il défend son œuvre, et sa résistance ne s'arrête que devant l'adoption du projet d'ordonnance, qui ne lui permet plus de la continuer. Ainsi, de la culpabilité du corrupteur on avait pu, sans témérité, conclure à la culpabilité du ministre. Dans les actes de celui-ci, on trouve tout à la fois et la preuve de sa culpabilité et la confirmation de toutes les charges qui pèsent sur les trois accusés. A l'égard de tous, la correspondance a dit la vérité, et la justice, en la suivant, ne s'est point égarée dans ses voies.

Après la lecture de cet acte d'accusation, M. Teste a demandé l'impression de quelques pièces: sa demande lui a été accordée et ces pièces ont été distribuées aujourd'hui à la Chambre.

Nous avons annoncé que M. Teste a adressé sa démission au roi. Voici le texte de sa lettre:

« Paris, le 7 juillet 1847.

» Sire,

» Je dois à Votre Majesté, en retour d'un dévoûment dont je me suis efforcé de multiplier les preuves, la dignité de pair de France et l'honneur de siéger dans la plus haute magistrature du royaume, comme l'un de ses présidens.

» J'aborde, demain, une épreuve solennelle avec la ferme conscience de n'avoir rien perdu de mes droits à l'estime publique et à celle de Votre Majesté.

» Mais un pair de France, magistrat, qui a eu le malheur de traverser une accusation de corruption, se doit à lui-même de se retremper dans la confiance du souverain qui lui a conféré ce double caractère.

» Je dépose entre les mains de Votre Majesté ma démission de la dignité de pair de France et celle des fonctions de président à la cour de cassation, pour n'être protégé, dans les débats qui vont s'ouvrir, que par mon innocence.

Bourse du 9 juillet 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	» »	» »	» »	» »
— — fin courant	77 55	77 65	77 45	77 65
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	» »	» »	» »	» »
— — fin courant	118 35	118 40	118 15	118 40

4 1/2 J. 22 s. de cours	» »	Banq. de Fr. de cours	3315	» »
4 0/0 J. »	101 10	O. V. de Par. »	1370	» »
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	560	» »
— fin Ct »	» »	— Gouin.... »	1160	» »
B. du Trés. »	3 1/8	— Gann..... »	1110	» »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 1 1/2	» » 77 85	——	» » 78 15
5 p. 0/0......	d. 50	» » 118 50	——	» » 119 25
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0......	05 »/»	» »/»	15 »/»	» »/»
5 p. 0/0......	20 »/»	» »/»	» »/»	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct de cours	»	» »/»	ROM..............	Der C. 100	»/»
Récép. Rotsch.	»	103 75	BELG. 2 1/2......	»	» »/»
ESP. Dette act.	»	» »/»	— 4 1/2......	»	96 »/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840....	»	100 1/4
— 3 p. 0/0.	»	33 »/»	— de 1842....	»	» »/»
Dette intérieure	»	» »/»	— Banque....	»	875 » »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— de Em. 1844.	»	» » » »
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT........	»	1120 » »
HAITI........	»	» »/»	AUTRICHE......	»	» » » »

Union linière... » » » » — Fourneaux de l'Aveyron... » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 » »
Act. d. J. »	» » » »
Ch. S. G. »	912 50
V. r. dr.	» » » »
— Ob. anc.	992 50
— — nouv.	» » » »
V. r. gauc.	213 50
Paris à Sc.	» » » »
— à Orléans	1263 50
— à Rouen.	933 75
R.-Havre.	» » » »
Avignon...	632 » »
Str. à Bâle.	163 » »
Paris-Str...	421 25
Tours-Nant.	400 » »
Orl.-Vierz.	» » » »
C. du Nord	564 21
Famp-Haz.	» » » »
Disp.-Féc.	» » » »
Boul. à Am.	» » » »
Orl.-Bord.	501 50
Mont. à Tr.	270 » »
Paris-Lyon	428 75
Bord-Teste	» » » »
Zinc V. M..	» » » »
Lin Maber	» » » »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» » » »	Paris à Rouen....	935 » »	Orléans à Vierzon.	593 » »
— (r.-g.)..	» » » »	Rouen au Havre...	615 » »	Bordeaux à Cette..	» » » »
Paris à Orléans...	1270 » »	Marseille à Avign.	630 » »	Nord.............	570 » »
— à Lyon.....	431 25	Paris à Strasbourg	422 50	Boulogne à Amiens	» » » »

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 juillet.

7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Turcaret, Pour arriver.
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE.—Le Domino, le Châlet.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE.—Dernier Amour, Lolotte, le Major.
6 h. 1/4 GYMNASE.—Les Nuits, Jeune Père, Mme de Cerigny, une Femme.
7 h. »/» VARIÉTÉS.—Les Nègres, le Hochet, Qui dort dîne, Mousquetaire.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Secours contre l'incendie, Judith, Un père.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
5 h. 3/4 GAITÉ.—La Maupin, l'Eclat de Rire, le Chevalier de Saint-Remy.
8 h. »/» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Les Niches de César, Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES.—Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau, la Fille de l'Air.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS.—Les Fifres, Gabrielle, Rue de Lappe, Laponne.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS.—Claude, l'Homme, l'Amour, le Pantalon.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Meyboom.—Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 10 JUILLET.

La Décadence sociale.

Les sociétés modernes ont atteint, dans le mouvement qui les entraîne, un point de maturité tel, qu'il n'est plus possible de se faire illusion sur la valeur de la forme sociale dans laquelle elles vivent ; il n'est plus possible de méconnaître l'avenir fatal réservé aux civilisations européennes *si quelque changement heureux ne vient pas s'opérer dans leur constitution intime.*

Nous ne sommes plus au temps où ceux-là seuls dont le génie était élevé et le regard perçant, entrevoyaient les dangers qui menacent les nations européennes ; à ces temps où Montesquieu disait : « *Les sociétés civilisées sont atteintes d'une maladie de langueur, d'un vice intérieur, d'un venin secret et caché.* »

Alors les masses et le monde pensant étaient tout à l'espérance : l'aurore de la révolution semblait l'aurore du bonheur ; il semblait que tout le mal venait du poids féodal sous lequel la nation courbait le dos depuis des siècles, et qu'elle n'avait qu'à jeter ce fardeau pour marcher debout, forte et vigoureuse : on croyait qu'il suffirait de renverser le vieil édifice social pour que les peuples fussent bien logés.

Il y avait un gouvernement qui s'appuyait sur une antique autorité sans sanction populaire ; on fit une constitution. Il y avait une noblesse apanagée de vieux privilèges, on l'abattit. Il y avait un clergé doté d'immenses richesses, on abattit le clergé et l'on partagea ses richesses. Il y avait des puissances étrangères qui se dressèrent contre ce mouvement, on répondit à leurs manifestes insolents par le canon, et on écrasa leurs armées. Il y avait un roi on lui coupa la tête. Il y avait une religion qui depuis longtemps était entre les mains de ses prêtres un instrument d'exploitation, on tua au bout de ces prêtres, on déclara la religion un mensonge et on chassa Dieu ! ! !

Puis, après toutes ces œuvres de destruction, comme l'âge d'or n'était pas réalisé sur la terre, comme les peuples ne jouissaient pas encore d'un grand bonheur, on imagina de fouiller les arsenaux des temps passés ; on demanda aux républiques de Rome et d'Athènes leurs souvenirs, leurs traditions et leurs mœurs ; on essaya leurs poses et leurs allures ; on essaya jusqu'à leurs habits, on porta leur tunique, et l'on chaussa leur cothurne. — Tout cela, parce que les législateurs du peuple avaient étudié le latin dans Tite-Live, le grec dans Thucydide, parce qu'ils avaient appris par cœur, au collége, la prosopopée de Fabricius. — Si on les y eût nourris des pastorales de Florian et de Gessner, sans leur monter la tête avec ces rengaines grecques et romaines, ils eussent alors peut-être essayé de réaliser des bucoliques.

Et tout cela n'étant encore que vanité, mensonge ou monstruosité, tout cela n'eut qu'un instant ; instant bien court, mais terrible, et que l'humanité doit regarder comme un grand enseignement. Le passé ne se refait pas au gré de l'homme, en effet ; si la volonté de l'homme égaré et faisant fausse route, croit pouvoir appliquer de vive force au mal des remèdes empiriques, elle se brise bientôt contre la force des choses...

La philosophie, qui avait enrégimenté les peuples et préparé la bataille, imprévoyante, simpliste et passionnée, n'avait su forger dans ses arsenaux que des armes de guerre, et elle n'en sortit que des batteries de brèche et de campagne, de la poudre et des boulets. Elle devait pourtant savoir, puisqu'elle voulait la guerre, qu'il fallait préparer la paix ; qu'il fallait, après l'anarchie et le combat, des moyens d'ordre, de richesse et de liberté ; car le sang qui coule et fume sous la hache révolutionnaire et sous la gueule du canon, ne fait pas pousser double moisson à la terre. Mais elle n'y a pas songé ; elle n'y a pas songé, elle n'a pas su inventer la charrue avec laquelle on doit labourer le champ de l'avenir et le rendre fécond.

Honte et pitié sur elle, car elle a été ignorante et folle ! Honte, car elle a poussé l'humanité au nom de la raison, dans un mouvement dont elle n'avait calculé ni les chances ni les suites ; car elle a brisé comme brisent les enfants, et ravagé comme ravagent les barbares. Mais honte surtout sur elle pour ce que, au lieu de se retirer dans quelque coin obscur et de cacher sa face au monde, elle vient encore se pavaner avec impudeur, se proclamer bienfaitrice de l'humanité, et parader publiquement, drapée de ses vieux oripeaux grecs et romains, qui ont traîné dans la fange du Bas-Empire, dans la théologie du moyen-âge, dans le matérialisme et l'idéologie puérile et honnête du dix-huitième siècle, dans le sang de 93, dans les subtilités verbeuses, constitutionnelles et éclectiques de la Restauration.

Philosophes et politiques ! les peuples ont besoin d'une nourriture plus substantielle et moins délétère que ne le sont vos drogues, vos ramassis d'erreurs, d'abstractions et de contradictions. Tant que vous avez cru leur fournir du lait, c'était bien ; mais aujourd'hui, après trois mille ans de malheur des peuples gouvernés par vos préceptes et vos théories, il faut reconnaître que vous n'êtes que d'officieux ou de méchants empoisonneurs. — Ceci est vrai, ou l'expérience en a menti : l'expérience stigmatise vos systèmes.

Vos derniers essais ont achevé de mettre le sceau à votre ignorance profonde des choses sociales : c'est vous qui avez provoqué les redoublements du mal, élargi les plaies : et les progrès qui ont pu s'accomplir, ce n'est pas à vous qu'on les doit, c'est à la marche des sciences, des arts et de l'industrie, — non à votre idéologie retentissante.

Vos œuvres, à vous, les voici : trois millions de jeunes gens égorgés sur les champs de bataille, douze milliards pris à la noblesse et au clergé, et grugés par la Révolution, trente-cinq mille têtes coupées, l'Europe bouleversée de fond en comble, la France vaincue, réduite et abaissée, le pouvoir social sapé dans sa base, la misère toujours dominante, la guerre toujours imminente, des mensonges constitutionnels au lieu de liberté et de fraternité, et par dessus le marché la gangrène et la pourriture dévorant bel et bien votre vertueuse société bourgeoise et libérale !

Et, de fait, à la suite de ces catastrophes sanglantes, à la suite de ces actions et de ces réactions terribles, après tous ces mouvements révolutionnaires, après toutes ces marches militaires à travers l'Europe, après avoir fait en trente ans ce que Rome fit en dix siècles, et usé, comme elle, rois, tribuns, sénateurs, guerres civiles et proscriptions, consuls et empereurs, — où en sommes-nous ?

Nous en sommes où Rome en fut lorsque, lâchant le sceptre du monde, elle commença son ère de Bas-Empire, et ouvrit à deux battants les portes de ses villes à l'invasion de la Barbarie. Et la position est plus terrible encore ; car la Barbarie nous menace du dedans et du dehors ; car aujourd'hui la destruction de la Civilisation française peut entraîner la destruction de toutes les sociétés européennes, et plonger le monde dans un avenir fatal et inconnu.

Tout ceci n'est pas dit dans le but de produire des paroles, et d'ajouter aux vaines déclamations qui courent une vaine déclamation de plus. Est-ce donc chose impossible que votre Civilisation périsse ? La Civilisation a fleuri dans l'Inde, elle y a péri ; dans l'Asie occidentale, elle y a péri ; dans l'Egypte, elle y a péri ; dans la Grèce, elle y a péri ; sur les côtes d'Afrique, elle y a péri ; et la Civilisation romaine, enfin, a encombré l'Europe de ses débris pendant plusieurs siècles. Certes, les ruines de Babylone, de Palmyre, de Thèbes, de Carthage et de tant d'autres villes illustres et jadis puissantes, et tant de régions autrefois cultivées et florissantes maintenant converties en vastes déserts au milieu desquels l'Arabe dresse sa tente, ne sont-elles pas là pour nous dire qu'une société peut finir comme un homme, comme une plante, comme un monde, comme tout ce qui a vie, mouvement, existence ? Les habitants de ces contrées, — pas plus que nos bourgeois et nos philosophes de Paris, — ne croyaient à la destruction qui les menaçait et qui a frappé leurs sociétés.

Que si l'on doit juger d'après les enseignements du passé, et penser que les mêmes causes amèneront les mêmes effets, on ne peut nier que les nations modernes les plus avancées, comme l'Angleterre et la France, n'aient atteint l'époque de leur décadence.

Les signes généraux qui ont marqué la chute de l'empire romain, se reproduisent chez nous avec une frappante ressemblance. La dissolution s'est mise dans toutes les parties du corps social ; les lois n'ont plus de puissance : on les décrie et on les méprise, comme on méprise et comme on décrie ceux qui les font. Les révolutions se succèdent avec une effrayante rapidité, sans qu'il soit au pouvoir d'aucune main d'en clore l'abîme ; les nations s'obèrent et courbent de plus en plus le dos sous le fardeau des dettes publiques. Les constitutions, les chartes, les gouvernements n'ont pas, l'un dans l'autre, dix années de durée moyenne ; les peuples sont frappés de l'esprit de vertige et d'erreur qui leur fait prendre, pour moyens de soulagement, des idées qui ne peuvent que perpétuer de vaines et cruelles agitations et accroître leurs tourments. Il n'y a plus de respect pour aucun pouvoir social ; toute croyance est abolie ; toute majesté est vilipendée, celle des nations comme celle des rois. Et les besoins vont se multipliant avec le luxe des riches et la misère des pauvres. Puis, riches et pauvres, âpres au gain, se ruent et se culbutent sur les routes étroites qui mènent à la fortune ; et de ces routes, les plus courtes sont réputées les meilleures...

Il n'y a plus d'affections larges et de pensées sociales ; l'amour de la patrie n'est plus qu'un nom qui sert à décorer des intrigues de parti, à étiqueter des cabales ambitieuses. La Révolution et l'Empire ont absorbé presque tout l'esprit national ; la lutte de la Restauration et de 1830 a usé le reste. Il n'y a plus de faculté, d'activité, de puissance que pour conquérir de l'argent. De l'argent ! de l'argent ! !... Tout se vend ; les hommes et les consciences comme denrées de halle, et moins cher que le reste : car un homme qui s'est vendu sept fois peut se revendre encore. Et vous en voyez qui travaillent à se faire une réputation de talent et de vertu, qui font au public étalage et montre de probité et de conscience, dans le but industriel de rehausser leur titre de commerce, d'augmenter leur valeur vénale : c'est véritablement la traite des blancs, c'est la conversion universelle des peuples au Dieu Argent, c'est le catholicisme du Veau-d'Or !

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 11 JUILLET.

TRAVAILLEURS CÉLÈBRES.

A.-J. BEAUVISAGE, teinturier à Paris.

Antoine-Jean Beauvisage naquit à Paris le 5 mai 1786, dans la rue Meslay, où son père exerçait le modeste état de teinturier-dégraisseur. Sa mère, fille d'artiste, avait reçu de son père, le sculpteur Coypel, de nobles sentiments qu'elle sut transmettre à son fils. Malheureusement cette excellente mère était d'une faible santé, elle ne put instruire son cher Antoine comme elle aurait désiré le faire, si ces forces eussent égalé sa tendresse ; plus malheureusement encore une mort prématurée vint la frapper au milieu des siens le jour même de la fête des rois, qui est bien plutôt, de nos jours, la fête du peuple que celle des princes. Beauvisage s'affecta vivement de cette perte, et depuis lors il lui fut toujours impossible de célébrer cette douce fête de famille qui lui rappelait un si cruel souvenir ; la vue seule des gâteaux qu'étalent ce jour-là les pâtissiers et les boulangers lui arrachait encore des larmes à la veille de sa mort.

Privé de son guide et de son appui, le voilà donc, à dix-huit ans, simple ouvrier teinturier, sachant à peine lire et écrire, abandonné à lui-même. Que fera-t-il alors ? Fréquentera-t-il, comme tant d'autres, la buvette plus souvent que l'atelier ; les joies grossières du dimanche, la débauche du lundi, étoufferont-elles les germes de vertu déposés dans son cœur ? Non, il sera probe et rangé ; aux camarades de plaisir il préférera la conversation et les conseils d'amis prudents et sages ; sobre et laborieux il rêvera plutôt aux améliorations de son état qu'aux parties à la barrière. Ainsi vécut quelque temps Beauvisage, mais bientôt il s'aperçut qu'il ne pouvait faire un pas sans la science, sans cette science qui guide, éclaire, et n'égare jamais. Malheureusement, à l'époque dont nous parlons la science coûtait cher à acquérir, tous ces cours gratuits d'application, toutes ces écoles d'apprentis et d'adultes fondées par le gouvernement de juillet n'existaient pas ; on conseilla à Beauvisage de parler à un pharmacien. Celui-ci demanda au pauvre jeune homme les deux seules choses dont il ne pouvait disposer, du *temps* et de l'*argent* ; de cela il avait peu à sa disposition ; s'il n'avait fallu que du zèle et de l'application, il en possédait de quoi satisfaire le maître le plus difficile. Heureusement les bons amis qu'il avait su se faire par son excellent caractère, ne lui firent point défaut ; l'un d'eux se souvint qu'il connaissait quelque peu un savant chimiste de ce temps là, nommé Vauquelin, et lui présenta notre jeune ouvrier. M. Vauquelin, moins exigeant que l'apothicaire, ne lui demanda qu'un peu d'or, cent cinquante francs pour un cours de chimie ; car il n'y avait point alors une école primaire supérieure, où des élèves pouvaient, comme aujourd'hui, être admis gratuitement à suivre des cours de chimie et de dessin, faits par des professeurs habiles... *Cent cinquante francs*, quand on ne gagne que *quarante* sous par jour, ne laissent pas que d'être une forte somme. Beauvisage crut qu'il ferait face à cette dépense en se réduisant au stricte nécessaire ; mais la vie est chère à Paris, et vingt fois il fut sur le point d'être mis à porte de l'amphithéâtre où se donnaient les leçons, par le garçon de salle chargé de recevoir sa rétribution. Notez, qu'outre les leçons du maître il fallait étudier chez soi ; or, les livres et les drogues étaient dispendieux. Un jour il crut que son avenir lui échappait ; il s'était privé de tout, réduit au pain noir, rien n'avait pu y faire ; faute de quelques francs, la science, cette science désirée dont ses premières études ne faisaient que lui faire sentir davantage le prix, il va être forcé d'y renoncer pour toujours. Dans ces moments difficiles, qui décide d'une vie entière, le vulgaire des hommes succombe ; un instant le désespoir faillit abattre le courage de Beauvisage, briser cette persévérance qui seule mène au but et le faire changer d'état. Jeune et bien fait, il songea d'abord à se faire comédien ; brave, vigoureux, plein de cœur et d'amour de la patrie, il voulut ensuite s'engager dans les armées de l'empereur. Dans cette pénible anxiété il hésitait entre deux vocations qui n'étaient pas la sienne, lorsqu'il aperçut quelque chose de luisant à sa chaussure, c'était deux boucles d'argent ; Beauvisage les arrache avec transport, les porte au bijoutier le plus voisin, et cette faible ressource, jointe à une modique somme que lui prête un ami, le rend à la science et à l'industrie. Pour continuer ses études chéries, outre celui de la misère, Beauvisage eut un autre obstacle à vaincre, celui que l'amour-propre rend le plus insurmontable : les railleries de ses compagnons d'atelier. On le traitait de *savant*, on riait de son application, son enthousiasme était folie ; ajoutez à cela que le maître se plaignait que la chimie lui faisait *perdre son temps*. C'était à n'y pas tenir [illegible] gea d'atelier. Son petit bagage scientifique commençant à se [illegible] il fut bien reçu partout où il se présenta, et l'excellence de son caractère le fit cordialement accueillir de ses nouveaux camarades [illegible] aplomb, du reste, croissait avec l'âge, et l'on n'osait plus plaisanter comme un apprenti l'homme de vingt-quatre ans, actif, zélé, ingénieux, dont les lumières plus étendues que celles de ses compagnons trouvaient, dans tous les cas difficiles, quelque ressource inattendue.

Beauvisage avait de trop nobles idées et le cœur trop haut placé pour s'abaisser à ces demandes de *pourboire*, si communes parmi les ouvriers. Sur ce point même on peut dire qu'il poussait la délicatesse jusqu'au scrupule. Saint Maurice est le patron des teinturiers ; or, pour grossir le petit trésor destiné à célébrer la fête du saint, on faisait d'habitude une visite intéressée chez toutes les pratiques de la maison. Dans toutes ces circonstances notre jeune homme se tenait à l'écart, mais il était si bon camarade que ses compagnons d'atelier ne pouvaient lui en vouloir. Un jour même de Saint Maurice, qu'il était retenu au lit par une assez grave maladie, ils pénétrèrent dans sa chambre et y déposèrent sa quote-part de la collecte faite par eux. Un besoin pressant put seul néanmoins le forcer à employer cet argent, et encore ne le fit-il qu'à contre cœur, tant il lui répugnait de se servir d'une somme qu'il n'avait pas légitimement gagnée par son travail. Depuis lors on peut dire qu'il s'est constamment efforcé de faire renoncer la classe ouvrière à cet usage.

M. Vauquelin, dont Beauvisage s'était concilié l'amitié, lui procura l'entrée des Gobelins. Là il acquit de nouvelles connaissances pratiques sous les auspices de M. Roard, directeur de la manufacture royale, car son avidité pour la science ne se rassasiait pas. Cependant la hiérarchie établie dans la maison ne lui offrant que peu de chances d'avancement, il en sortit pour voyager et s'instruire de plus en plus en parcourant les villes de fabriques. Admis à Amiens dans un atelier de teinture, il y fit connaître de nombreuses améliorations. Mais le chef de la maison, dur et ingrat, ne le paya que par des vexations de toute espèce. Beauvisage s'en vengea en acceptant les offres des concurrents de son maître, et en les faisant jouir des avantages qu'il ne sut apprécier que quand il ne lui fut plus permis d'en profiter. D'Amiens il se rendit à Reims, où il signala son séjour par d'importants perfectionnements dans l'apprêt des étoffes. Puis, à la fin de 1815, il revint à Paris, toujours simple ouvrier, mais il était recommandé à un homme supérieur dont l'industrie française déplorera longtemps la perte, M. Ternaux aîné. Le célèbre manufacturier, appréciant tout ce qu'il y avait de talent et de probité dans le jeune Beauvisage, lui fit quitter le tablier de compagnon et l'installa chef [illegible] maison dont il commandita les débuts.

Voilà donc M. Beauvisage établi, dit le biographe qui me fournit les faits qui précèdent, avec deux cuves seulement, dans une petite rue de la Cité, et son début est un chef-d'œuvre. Les mérinos ne se coloraient alors qu'en rouge, vert, bleu ou violet ; à force de recherches, [illegible], et surtout de persévérance, il arrive à donner à ce beau tissu

de temple où loge Dieu, ni de palais que protége un pouvoir respecté : il n'y a plus que des casernes, une bourse, un hôtel de police et des prisons !

Tout est devenu vénal. L'esprit mercantile, qui a tout envahi, a succédé à l'esprit libéral, comme celui-ci avait succédé à l'esprit chevaleresque : il leur a succédé et les a vaincus. Il a soufflé partout l'égoïsme. Jamais l'égoïsme, sous toutes ses faces ne s'est montré plus souverainement maître de la société qu'aujourd'hui. Il règne et gouverne. Loin de rougir de son égoïsme, chacun s'en honore, s'en glorifie. On le porte au grand jour, on l'étale sur sa poitrine comme une décoration. C'est dans l'égoïsme que l'on fait consister toute vertu, toute sagesse : « Ne vous occupez pas de » l'humanité ; laissez là les grands sentiments et les grands mots ; » cherchez à vous caser, et faites votre fortune. » Voilà le conseil que reçoit le jeune homme de toutes parts ; il est jugé d'après cette maxime, et si, emporté par une générosité naturelle à son âge, il néglige ce que l'on appelle sa *carrière* pour des spéculations d'une nature large, élevée et sociale, il se voit accusé de folie et mis au ban par tous les sages de l'endroit.

Et des Philosophes imposteurs, de faux savants, pour donner débit et vogue à leurs drogues, flattent les nations et encensent la société moderne : ils ont dans leurs cours publics, leurs livres et leurs journaux, d'intarissables chants de gloire en faveur de leur civilisation pourrie, et ils se font suivre par la grande cohue des badauds qu'ils attroupent autour d'eux sur la place publique. La gangrène s'est pourtant mise aux nations : on la voit, on la sent, et il n'y a plus pour l'arrêter ni foi, ni loi, ni sentiment social, ni religion, et tout est guerre et division ! Guerre des gouvernants et des gouvernés, guerre des partis entre eux, guerre des propriétaires et des prolétaires ; guerre de l'argent contre l'argent, du travail contre le travail, du talent contre le talent : guerre de l'individu contre la masse et de la masse contre l'individu ; guerre dans l'Etat, guerre dans la famille, guerre partout ! « *Omne regnum in se divisum peribit* » Tout royaume divisé périra !

Qui donc fera face à cette décomposition ? Qui nous sauvera ?

Certes, ce ne sera pas la *Métaphysique*, si vaine, si creuse avec ses ballons pleins de vent, ses dissertations sur les idées innées ou non, et sa cognition de la perception de la sensation d'odeur de rose ! avec sa conscience, son moi humain, ses triplicités phénoménales ; avec ses systèmes sensualistes ou spiritualistes, ses recherches anglaises, écossaises, allemandes, indoues, chinoises, et que sais-je encore !

Ce ne sera pas la *Politique*, avec ses sabres, ses canons, ses révolutions, ses échafauds, ses émeutes et ses victoires sanglantes remportées sur ses émeutes ; ses constitutions qui ne constituent rien, ses légitimités, ses quasi-légitimités, ses budgets, ses emprunts et ses dettes à milliards, ses lois et ses protocoles, ses disputes sans fin !

Ce ne sera pas la *Morale*, avec ses prédications surannées et ridicules comme le verbiage du pédant sermonant l'enfant qui se noie ; la Morale qui ne sait plus sur quelle base se poser, et qui, après trois mille ans de prétentions à établir le règne de la vertu, n'est arrivée qu'à faire ridiculiser et persécuter la vertu même !

Ce ne sera pas l'*Economie politique*, ce dernier enfant de la Philosophie ; enfant bâtard, caduc à peine éclos, et menteur comme sa mère : l'Economie politique, cette science de la richesse des nations... qui meurent de faim ! Cette *science* enfin, réduite à confesser publiquement elle-même son *ignorance* et son *impuissance* !

Iniquité du Chef de la Justice.

La *Presse* a porté contre le pouvoir exécutif une accusation grave : elle l'a accusé de laisser sans exécution, envers certaines personnes, des textes formels de nos codes qui sont appliqués chaque jour à d'autres, et dont un vote de la Chambre des députés ne peut suspendre ou paralyser l'application. La *Presse* a signalé des faits criminels que le pouvoir exécutif laissait sans poursuites. — Ces faits, loin d'être détruits ou atténués par quelques preuves contraires, ont été corroborés par des témoignages concordants et venus de diverses sources, par des dépositions écrites, signées et produites sous la foi de l'honneur, devant le grand jury de l'opinion publique.

Nous disons que cette accusation est grave, d'autant plus grave que la constitution française n'accorde pas aux citoyens, comme autrefois la constitution romaine, le droit d'accusation et de poursuite en matière criminelle. En France, l'action publique, la répression des délits contre les particuliers et contre l'Etat, n'appartient qu'au pouvoir exécutif ; et il est évident que, dans certains cas, son abstention, son inertie, et son refus d'agir pourraient porter atteinte aux bases mêmes de la constitution politique et de l'ordre social. La justice, on l'a dit depuis longtemps, est l'âme de la société ; elle est la raison de l'obéissance aux lois. Si le mécanisme judiciaire peut être faussé, le pacte politique et social est rompu ; chaque citoyen rentre dans son droit naturel ; il n'y a plus d'autre principe que la force.

La *Presse* accusait donc le pouvoir exécutif d'exciter les citoyens à la haine et à la guerre, de détruire la constitution et la société. La *Presse* accusait le pouvoir exécutif de fouler aux pieds l'article 1er de la charte, cet article qui résume toutes les conquêtes de nos révolutions : « Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs. » En effet, puisque la *Presse* établissait que le ministère public, en s'abstenant de poursuivre les délits qui lui étaient hautement dénoncés, créait, par le fait, deux catégories de délinquants, il en résultait nécessairement que l'une de ces catégories avait un privilége dans le sanctuaire de la justice même, et que les Français, selon qu'ils étaient fonctionnaires ou simples citoyens, riches ou pauvres, faibles ou puissants, n'étaient pas égaux devant la loi pénale. C'était, comme on le voit, ressusciter des priviléges exorbitants, iniques, des priviléges d'impunité, bien plus odieux et bien plus révoltants que les priviléges d'avant 89 qui consistaient à avoir un instrument judiciaire pour chaque ordre de citoyen.

Le pouvoir exécutif peut faillir de deux manières : il peut envahir les attributions du pouvoir législatif, comme cela est arrivé au ministère Polignac ; il peut aussi, par son inaction ou sa connivence, *suspendre les lois elles-mêmes et dispenser de leur exécution*. Dans le premier cas, la forfaiture du pouvoir exécutif est positive ; dans le second cas, elle est négative. Dans le premier cas, le pouvoir exécutif viole l'article 14 de la Charte ; dans le second cas, il viole l'article 13. Or, la *Presse* a accusé le ministère d'avoir violé l'article 13 de la Charte, puisque, en réalité, l'inaction de M. le ministre de la justice *suspend les lois elles-mêmes*, et qu'ainsi les tribunaux et les délinquants *sont dispensés de leur exécution*.

Pendant deux ou trois semaines, tous les journaux de la capitale et des départements n'ont cessé de répéter, sous mille formes

Tel était l'état des choses lorsque nous avons pris la parole dans ce débat. Nous avons cru nécessaire, dans l'intérêt de l'ordre, de l'union des citoyens, de la considération du pouvoir exécutif, dans l'intérêt de la paix publique dont nous avons arboré la devise, nous avons cru nécessaire d'avertir le cabinet du 29 octobre, de lui montrer les périls auxquels il expose la société française, et, par contre-coup, l'Europe elle-même. C'était notre droit et notre devoir de publicistes, de citoyens, d'hommes honnêtes et pacifiques. Nous avons exercé ce droit et rempli ce devoir avec calme, avec modération. Afin d'être moins acerbes et moins irritants, afin que nos avertissements eussent plus de chance d'être accueillis par ceux à qui nous les adressions, nous avons eu soin de nous tenir dans des généralités, dans des considérations élevées et sociales, et nous n'avons été par conséquent que l'écho très affaibli, très adouci de toutes les accusations dirigées contre le ministère, et auxquelles le ministère ne répondait que par le plus profond silence.

Eh bien ! après un silence aussi obstiné, après une immobilité aussi entêtée, M. le garde-des-sceaux se rappelle qu'il est l'unique dépositaire de l'action publique, et prend enfin le parti de se servir des pouvoirs que la loi lui confère. Mais contre qui s'en sert-il ? Contre qui M. le garde-des-sceaux intente-t-il l'action publique ? Est-ce contre son accusateur infatigable, contre la *Presse*, en un mot ? Est-ce contre les citoyens qui ont dénoncé publiquement, et par lettres signées et insérées dans les journaux, les faits de corruptions, de prévarications ou d'escroquerie que le chef de la justice s'obstine à protéger contre la justice ? Est-ce, enfin, contre les corrompus et les corrupteurs, contre les prévaricateurs ou les escrocs ? Pas le moins du monde. M. le garde-des-sceaux poursuit la *Démocratie pacifique*, et l'accuse d'exciter à la haine du gouvernement et à la guerre entre les citoyens. C'est sur la *Démocratie pacifique* que tombe la colère du pouvoir, contre la *Démocratie pacifique* qui s'est bornée à remplir son devoir en donnant de sages conseils, mais qui n'a jamais articulé aucun grief précis, qui n'a jamais prononcé aucune parole d'emportement et de provocation ! C'est pour frapper la *Démocratie pacifique* que le pouvoir sort de son immobilité, la *Démocratie pacifique* que l'on accusait ailleurs en même temps de pencher vers le pouvoir et d'endormir l'opinion.

En vérité, par cette conduite incroyable, le pouvoir ne prouve-t-il pas lui-même combien est juste, vrai et mérité le reproche de partialité judiciaire que nous lui avons adressé ? Le pouvoir, en nous accusant, ne nous justifie-t-il pas ? Ne montre-t-il pas que sa préoccupation est d'essayer de faire des victimes plutôt que de réprimer des délinquants ? Ne dit-il pas assez clairement qu'il songe à frapper le premier venu, plutôt que de punir légitimement des coupables ? N'avoue-t-il pas, en un mot, qu'il entend gouverner par la crainte et non par la justice ? Et, en présence d'une partialité aussi ouverte, d'une absence aussi révoltante de raison et de conscience, n'est-il pas manifeste que l'accusation d'exciter à la haine du pouvoir et à la guerre entre les citoyens, retombe sur le pouvoir lui-même, sur le pouvoir lui seul ?

Du reste, cette manière de voir ne nous est pas personnelle ; c'est l'opinion unanime de la presse parisienne et départementale ; c'est l'opinion de tous les citoyens honnêtes, à quelque point de vue qu'ils soient placés. Nous sommes convaincus que ce sera aussi l'opinion du jury. Nous ne pouvons croire que dans un pays de franchise et de vérité, à une époque où tout le monde se pique d'impartialité et d'indépendance, il se trouve douze citoyens qui

---

les nuances les plus variées et les plus élégantes. On commence à citer son nom, on vient le voir, on lui donne du travail, il ne peut suffire aux commandes, il faut qu'il s'agrandisse. Ses procédés, dont il ne fait pas grand mystère, se répandent rapidement ; on établit de nouvelles teintureries en grand dans la capitale, et c'est de ce moment ***que date l'importance qu'a prise cette industrie***. Les Anglais employaient économiquement la lack-dye dans la teinture en rouge, mais ils cachaient soigneusement leur procédé. La Société d'Encouragement proposa un prix. M. Beauvisage travailla de concert avec M. Roard pendant plus d'une année ; mais leurs efforts furent vains, et ils avaient décidé que ***cela était impossible***, lorsque seul, et après de nouveaux essais, le secret sortit de ses mains, et la médaille fut conquise. Dès ce moment, l'emploi de la lack-dye devint générale, et depuis cette époque, le prix de la cochenille, qu'elle remplace pour un grand nombre de teintes ponceau et écarlate, a baissé de 80 pour cent. L'apprêt des tissus devint ensuite l'objet de ses études favorites ; il s'en est occupé jusqu'au dernier jour ; souvent il interrompait son sommeil pour prendre des notes, c'est ainsi qu'il fit de grands progrès dans l'objet de ses recherches, lorsqu'il eut découvert que l'état dans lequel un tissu est saisi par une forte chaleur humide, ne peut être changé que par une chaleur plus intense. Cette théorie se répandit et contribua au perfectionnement des étoffes françaises. Les rivaux de Beauvisage profitèrent de sa découverte ; mais ils lui rendirent toujours cette justice qu'il était demeuré supérieur dans l'application, attendu qu'il améliorait sans cesse par mille procédés de détail.

1824 vint jeter un grand trouble dans son industrie : une décision, qu'il attribuait à quelques animosités politiques, statuait sur un percement de rue qui n'est pas encore effectué ; il lui fallut donc perdre toutes les dépenses de mise en œuvre qu'il venait de faire sous la foi d'un bail de 12 années. Il lui fallut transporter ailleurs ses ateliers, et cela dans un moment fâcheux, car les rhumatismes l'avaient quasi perclus, et il ne marchait qu'avec des béquilles. Il créa cependant à l'île Saint-Louis un nouvel établissement sur un système tout à fait neuf, et qui n'avait pas encore été adopté pour la teinture, le chauffage à la vapeur. Il s'y donna tant de peines, que, tout en guérissant ses douleurs nerveuses, il contracta une inflammation d'estomac très grave. Plusieurs médecins de ses amis tentèrent vainement de le guérir. Il se mit alors à s'étudier et à se traiter lui-même, et, tout en se livrant à des travaux inouis, il parvint, à force de soins et en suivant le régime alimentaire le plus sévère, à recouvrer la santé.

Gérées avec ordre et sagacité, les affaires de M. Beauvisage prospérèrent. Je me rappelle avoir vu en 1817 et plus tard, les petites voitures portant dans tous les quartiers les étoffes apprêtées chez lui, sillonner Paris avec l'adresse de sa manufacture. Il se vit donc bientôt à la tête d'une fortune assez ronde pour se livrer quelquefois à son goût pour les voyages. Mais, plus sage en cela que beaucoup d'autres, qui ne demandent aux villes étrangères que des aventures, il ne voyagea lui que pour s'instruire.

En 1823, il parcourut l'Angleterre, visita en observateur éclairé tous les districts manufacturiers de ce pays industrieux, et rapporta de sa tournée une foule de perfectionnements et de manipulations nouvelles qu'il s'empressa d'introduire dans ses ateliers. Enfin, pour jouir un peu de sa position aisée, s'adonner plus paisiblement à la culture des sciences et des beaux-arts qui embellissent la vie, il organisa sa maison sur un pied régulier, sous la direction de son frère et de ses trois fils, tous initiés à ses procédés dont il se cachait peu du reste, se réservant pour lui une surveillance générale, mais peu pénible.

Débarrassé des détails minutieux de son établissement, M. Beauvisage put consacrer quelques instants à la musique, pour laquelle il était passionné ; il étudia aussi avec ardeur la physiologie, l'anatomie et la phrénologie.

A la fin de 1834, il fonda à Daours, près d'Amiens, un magnifique établissement de teinture, lequel a transformé en un bourg actif et aisé, un pauvre petit village formé naguère de misérables cabanes.

Voilà M. Beauvisage ouvrier et industriel, voyons-le maintenant ***chef de famille*** ; et c'est à dessein que je me sers de ce mot, car il ne cessa jamais de se montrer le père de ses ouvriers, n'oubliant dans aucune circonstance qu'il avait débuté comme eux. « Vous voyez mes » mains blanches aujourd'hui, leur disait-il souvent avec une sorte » d'orgueil, elles ont été longtemps noires comme les vôtres à force » de les plonger dans la cuve. Je n'oublie point que je fus longtemps » ouvrier, et je traite un ouvrier maintenant comme j'aurais voulu » qu'on me traitât alors moi-même ! » A l'époque du choléra, il fut le bienfaiteur zélé de ses subordonnés et de tous les pauvres de son voisinage, puis malade lui-même, dans un de ces moments où l'homme seul en présence de Dieu n'a plus de foi qu'en sa suprême assistance, il fit vœu, si le fléau épargnait sa famille, de consacrer plus que jamais sa fortune et ses loisirs à l'amélioration de la classe ouvrière. Il avait vu de trop près l'ignorance de cette classe, ses passions grossières, son intempérance, son imprévoyance de l'avenir ; il avait trop souvent essuyé les larmes des épouses et des mères, adouci la misère des enfants pour ne pas désirer ardemment une réforme nécessaire. Chez les hommes d'action, le fait suit de près la pensée : M. Beauvisage est de suite à l'œuvre, il s'inquiète, il agit, il consulte, et finalement des cours d'après la méthode d'enseignement universel, auxquels étaient données des leçons d'écriture, de lecture, de calcul, de français et même d'allemand et de musique vocale sont annexés à sa manufacture. Personne n'est forcé d'y venir ; mais, éclairés par son exemple, bien peu de ses ouvriers repoussèrent l'instruction qui leur était offerte. N'eût-ce été que par condescendance aux désirs d'un si bon maître, ils se seraient rendus aux vœux de celui auquel aucun sacrifice ne coûtait, s'il s'agissait de leur bien-être. A ses frais, de vastes salles d'étude sont construites ; comme à ceux de l'atelier, il préside aux travaux intellectuels, prie, conseille, encourage, distribue le blâme, l'éloge ou la récompense. A côté des études s'élève un gymnase ; car il veut former à la fois et le corps et l'esprit. Mais cela ne suffit pas, les développements de l'esprit et du corps n'ont amélioré que peu ou point la moralité de ses ouvriers ; son cœur paternel en gémit, une large lacune lui reste à remplir. Il a rendu son monde et plus intelligent et plus fort, il faut le rendre meilleur ; c'est au cœur maintenant qu'il reste à parler. L'instruction est bonne en soi, mais il y faut joindre l'***éducation***, cette instruction de l'âme, qui la nourrit, l'élève et l'améliore.

A cette époque (1830), le colonel Raucourt professait dans Paris un cours d'éducation positive, dont on vantait les excellents effets. Un matin, cet homme distingué qui a rendu de grands services à la science et à son pays, mais dont la philosophie est trop matérialiste pour nous convenir entièrement, reçut de M. Beauvisage la lettre suivante :

« Monsieur le colonel,

» Je viens de parcourir votre ***Traité d'éducation*** ; il m'a donné le plus grand désir de vous voir ; vous seul pouvez réaliser le rêve de toute ma vie. Je suis la mise en œuvre de vos principes : j'ai eu le bonheur de naître pauvre, et, bien que mon métier fût peu considéré, je suis consécutivement passé par des états croissants de prospérité, qui m'ont rendu heureux. De compagnon, je suis devenu maître, manufacturier, et par des procédés nouveaux j'ai procuré à mon pays pour des millions d'affaires. Enfin, père d'une nombreuse famille, et chef de 60 à 80 ouvriers, j'éprouve le besoin de communiquer à mes semblables les principes de conduite auxquels je dois mon bonheur. Voilà dix ans que cette pensée me poursuit, sans que je puisse l'appliquer hors de ma famille. J'ai toujours échoué avec mes ouvriers. Dès que j'en distingue quelques-uns qui me semblent avoir du cœur et de l'intelligence, si je leur donne quelques travaux plus lucratifs, ce sont des hommes bientôt perdus : l'un veut me quitter pour vendre ou porter mes procédés chez mes concurrents, et me revenir quelque temps après, méprisé et malheureux ; les autres, se croyant indispensables, deviennent débauchés, impertinents ; enfin, je cherche vainement à faire des heureux, je ne fais que des ingrats et des misérables ; et je suis obligé de m'abstenir ; j'avais même, en partie, renoncé à la douce chimère que je m'étais faite, de rendre tout ce qui serait autour de moi content, lorsque j'ai trouvé votre ***Education positive***, qui m'est une planche de salut. Vous avez fait une science exacte des moyens qui m'ont servi, que je sens, par lesquels je me

» comme tête d'une grande ligne qui irait jusqu'à Tours. » (*Moniteur*, p. 987.)

Elle faisait valoir, contre la ligne de la rive droite, un parcours plus long de 7 kilomètres, les pentes plus raides, les souterrains, et toutes les conditions qui devaient rendre plus considérables les frais de traction et l'usure sur la rive droite que sur la rive gauche.

Elle rappelait l'inconvénient de l'embranchement du chemin de la rive droite sur celui de Saint-Germain, subalternisation qui constitue un monopole au profit de celui-ci, et l'immense danger de l'accumulation sur un même point de tant de lignes diverses.

Le Conseil municipal de la Ville de Paris frappé de ces dangers, obéissant à des principes d'équité et de justice auxquels il a toujours montré un attachement dont on ne fait pas toujours preuve en d'autres lieux, s'était vigoureusement prononcé contre cette accumulation extravagante d'arrivages sur un même point, et avait énergiquement réclamé, pour la rive gauche toute seule, la tête de la ligne de l'Ouest.

Enfin, l'intérêt de l'État voulait que le mouvement commercial de l'Ouest ne se portât pas sur la rive droite, tributaire du chemin de Saint-Germain, dont la durée de concession est de 99 ans.

La Compagnie de la rive droite, le corps municipal tout entier, les engagements du gouvernement et l'intérêt de l'État parlaient donc, d'un côté, un même langage.

Seule de son côté, la rive droite n'avait qu'une raison à donner; mais cette raison emportait toutes les autres; cette raison la voici :

« Je veux le chemin de l'Ouest et je l'aurai, car je m'appelle » Rothschild.—*Ego nominor Leo.* »

Pris entre des engagements solennels, les droits de la rive gauche, les vœux unanimes du Conseil municipal, l'intérêt de l'État d'une part, et le respect qu'il doit aux volontés de son Souverain juif d'autre part, le gouvernement chercha à échapper à la difficulté en brouillant et mêlant les choses.

Il fit semblant de s'inspirer de l'exemple d'un autre roi juif, dans une difficulté bien connue avec deux mères qui se disputaient un enfant.

La Compagnie de la rive gauche résista longtemps à la proposition de fusion, qui n'était qu'une absorption déguisée du chemin de l'Ouest par la rive droite. Mais M. de Rotschild fit signifier à cette Compagnie, par son ministre des travaux publics, qu'elle eût à s'y conformer ou à se voir expropriée, son chemin étant engagé pour le prêt de 5 millions à elle fait par l'État en 1839.

La pauvre Compagnie fut bien obligée de céder et elle fit avec la rive droite des traités qui livrent, non pas à la rive droite, mais à la *Compagnie de Saint-Germain* elle-même l'exploitation des chemins de l'Ouest.

Elle agissait comme la bonne mère du jugement de Salomon.

Cependant la loi du 21 juin 1846 qui donnait la concession des chemins de l'Ouest aux deux Compagnies de Versailles fusionnées, avait stipulé que, si la fusion n'était pas effectuée et le fonds social souscrit au mois de janvier 1847, le chemin de l'Ouest serait mis

(1) Voir le *Démocratie* du 13 juin dernier.

proposât au gouvernement l'exploitation en s'embranchant sur la rive gauche comme le prescrit le cahier des charges C annexé à la loi du 21 juin 1846, M. de Rothschild s'est tenu à peu près à ce langage; il s'est dit :

« Emparons-nous d'abord, sans bourse délier, du chemin de la rive gauche. »

Ce discours était clair, net et concis. Des ouvertures ont été faites aux administrateurs de ce chemin, à l'effet de réunir et fusionner les deux Compagnies en une seule. Mais les administrateurs de la rive gauche ont protesté par la raison que la fusion à laquelle ont consenti les actionnaires était subordonnée à l'obtention de la concession définitive des chemins de fer de l'Ouest.

Cette résistance a surpris M. de Rothschild. Il s'est immédiatement retourné de nouveau du côté de ses ministres, et il leur a dit :

« Vous aurez bientôt besoin d'emprunter 3 ou 400 millions : je vous les donnerai... à condition que vous me les paierez bien; mais j'entends que la ligne de l'Ouest, dont je ne veux pas aujourd'hui et qui peut me convenir plus tard, à cause des intérêts que j'ai dans le chemin de Saint-Germain; j'entends que cette ligne ne puisse jamais s'exploiter par un autre que par moi. Pour cela, il faut que la Compagnie de la rive gauche, avec laquelle on peut facilement s'arranger, m'appartienne irrévocablement et sans condition dès aujourd'hui. Si les administrateurs de cette compagnie résistent, rendez une loi qui consacre la fusion. Cela fait, vous connaîtrez plus tard mon bon plaisir à l'endroit de la ligne de l'Ouest. »

Le gouvernement s'est empressé d'obéir; il a soumis immédiatement à la Chambre un projet de loi qui *consacre la fusion des deux Compagnies* et qui rendra, par conséquent, impossible l'adjudication voulue par l'article 5 de la loi du 21 juin, dans les conditions du cahier des charges C qui y est annexé.

L'enfant est coupé en deux et les morceaux en sont livrés à M. de Rothschild.

Tel est le sens de la loi soumise aujourd'hui à la Chambre des députés.

Sans la fusion des deux Compagnies de Versailles, le concessionnaire futur du chemin de Versailles à Rennes aurait la faculté en empruntant la rive gauche, pour se rendre à Paris, de ne payer que 16 kilomètres de parcours et d'augmenter son capital d'une somme de 16 millions tout au plus, pour acheter le chemin de la Rive gauche et faire une entrée dans Paris. Si ce même concessionnaire est obligé par la ratification du projet de loi Rothschild d'acheter les deux chemins de Versailles, il lui faudra augmenter son fonds social de 42 millions. Nous allons le faire voir.

Dans le projet de fusion des deux Compagnies de Versailles, la Compagnie de la rive gauche est représentée par :

1° Capital social.	5 000 000	
2° Dettes envers l'État, et Obligations. . . .	7 000 000	
3° Achèvement du chemin et construction d'une gare dans Paris.	4 000 000	
Total	16 000 000	16 000 000

CAPITAL DE LA RIVE DROITE.

1° Capital social.	5 000 000
2° Plus-value de la rive droite sur la rive	

de fer que pour cela : on ne lui suppose pas pour eux un amour platonique. Où seront les actionnaires disposés à s'intéresser dans une affaire GREVÉE DE 42 MILLIONS POUR UN TRAJET DE 16 KILOMÈTRES ??

La loi proposée n'a donc pour objet que de livrer l'avenir d'une grande ligne au bon plaisir de M. de Rothschild qui, une fois à cheval sur les deux entrées dans Paris, ne consentira à pousser le chemin de l'Ouest au delà de Chartres, qu'en échange des sacrifices énormes qu'il lui plaira imposer à l'État!

Il reste à savoir si les députés de l'Ouest et si les représentants de la France sanctionneront l'indigne marché qui livrerait définitivement l'avenir d'une ligne aussi importante à la volonté souveraine du Roi de la France industrielle et financière!

S'il en doit être ainsi, nous demandons que l'on entre dans la sincérité des choses : que l'on déclare le régime constitutionnel usé, fini; que l'on établisse la monarchie absolue, fondée sur le droit divin de l'argent, et que le roi des Français cède sa place au roi des Juifs.

Le Conseil municipal de Paris, dans sa séance de hier, a pris A L'UNANIMITÉ des membres présents la délibération suivante :

Considérant que l'intérêt de la circulation et celui de la sûreté publique dans Paris commandent impérieusement que les lignes de chemins de fer soient réparties entre les divers embarcadères existants à la circonférence de la capitale et suivant leurs directions naturelles;

Considérant que les trois arrondissements de la rive gauche de la Seine ne peuvent pas être déshérités des avantages inhérents à cette répartition généralement adoptée; qu'il a été plusieurs fois solennellement promis par l'administration supérieure, à la tribune des deux Chambres, que plusieurs lignes de chemin de fer, et notamment celles de l'Ouest, aboutiraient exclusivement à l'embarcadère du chemin de Versailles (rive gauche), et qu'un droit acquis résultait à cet égard de la loi votée à la fin de la session dernière, après l'expiration du terme assigné aux deux compagnies de Versailles pour opérer leur fusion;

Est d'avis : 1° Que la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Chartres, exonérée de l'obligation de pénétrer en arcades dans l'intérieur de Paris, soit, par une faible compensation, tenue de pourvoir aux frais d'établissement d'une large rue qui communiquerait de l'embarcadère de ce chemin sur la rive gauche au point désigné au cahier des charges joint à la loi du 9 juillet 1836.

2° Que l'embarcadère du chemin de fer de Paris à Versailles, rive gauche, soit, ainsi que le conseil en a déjà émis le vœu le 29 mai 1844, la seule tête du chemin de fer de Paris à Chartres et dans l'ouest de la France.

Nous éprouvons une certaine difficulté à rendre compte de la séance de ce jour à la Chambre des députés, car bien certainement nous y avons été le jouet d'une étrange illusion. L'assemblée nous paraissait si peu nombreuse que nous nous sommes mis à la compter; mais nous n'avons jamais pu arriver jusqu'à 100 députés, et cependant ils discutaient et votaient. Le règlement et la Charte exigeant pour la validité de tout vote que la moitié des honorables soit présente, il est clair qu'un nuage magique dérobait à notre vue 100 à 120 membres. Aussi n'est-ce qu'avec une défiance extrême que nous nous permettons de dire que la discussion sur le budget de la guerre a été très insignifiante, et que celle du budget des finances a commencé avec très peu d'intérêt. Peut-être nos oreilles, nous

---

continuer heureux, moi et les miens, tous les jours, ce que je ne puis étendre au delà de ma famille; et vous avez à mon avis, plus fait pour l'avenir de l'humanité que tous les philosophes ensemble. Aussi, le seul désir que je puisse former, c'est de vous voir consentir à venir professer votre *Éducation* dans ma manufacture; je suivrai vos cours; mes enfants en deviendront les propagateurs; j'engagerai les industriels de mon quartier à nous envoyer leurs ouvriers; nous affermirons leur bon sens; vos principes et vos avis sur la caisse d'épargne pourront faire bien des heureux; les résultats pourront faire comprendre aux gouvernants qu'il ne suffit pas d'administrer un peuple industrieux, mais qu'on doit faire en grand ce que nous faisons en petit; c'est-à-dire créer des établissements d'éducation qui lui apprennent à toujours faire un bon emploi de la vie.

» A.-J. BEAUVISAGE. »

C'était une belle occasion pour le colonel Raucourt de faire une expérience concluante sur la puissance réelle de l'éducation positive; il n'eut garde aussi de refuser l'offre qui lui était faite dans la lettre si remarquable qu'on vient de lire; il accepta avec empressement; et l'autorisation du gouvernement obtenue, il transporta son cours de la salle des Petits-Pères, dans l'île Saint-Louis. Le succès en fut si rapide, qu'en peu de temps M. Beauvisage recueillit d'irrécusables preuves d'une amélioration notable dans ses ouvriers; ils mettaient à la caisse d'épargne, vivaient plus régulièrement dans leurs ménages et restaient plus assidûment à leurs travaux.

On croira sans doute que cette conduite si méritante de M. Beauvisage ne lui attirait partout que des éloges mérités? Eh! mon Dieu non... l'ouvrier studieux avait été tourné en dérision par des camarades étourdis, par un maître ignare; le manufacturier, homme de bien, fut amèrement critiqué par des gens à courte vue. « Combien tout cela vous rapportera-t-il pour cent? » lui demandait-on d'un air moqueur. — « Beaucoup, répondait-il.

» Lorsque j'ai commencé à m'occuper du sort de mes ouvriers, je n'avais songé en aucune façon à mes intérêts; maintenant je continuerais par spéculation ce que je n'ai fait jusqu'ici que par amour de l'humanité. Ce que j'ai gagné, le voici : à la place d'ouvriers négligents, maladroits ou malveillants, je me suis fait des *collaborateurs* zélés, intelligents, consciencieux. J'ai gagné que mes ateliers fussent toujours au grand complet, malgré les lundis, le carnaval et les émeutes, auxquelles personne chez moi ne se mêle plus. Il me suffit d'un simple avertissement pour qu'à l'heure précise chacun soit à son poste, et vous savez aussi bien que moi ce que c'est que cette exactitude pour un manufacturier. De là économie de temps et de surveillance, profit réel, je pense; sans compter

ma réputation d'exactitude et de soins dans les commandes qui me sont confiées.

» Si tous les manufacturiers comprenaient bien leurs intérêts, ils s'empresseraient de propager des principes d'éducation qui leur attacheraient les ouvriers par des sentiments généreux, qui feraient des manufactures une famille unie d'intention et de cœur.

» Généralement on se défie trop de l'intelligence des ouvriers. Dans l'origine, on craignait que les premières leçons du colonel Raucourt ne fussent perdues pour les miens, et pourtant ils les ont si bien comprises qu'ils sont venus en corps me remercier de les leur avoir procurées, et nous nous sommes quittés en faisant des vœux pour que tous les Français soient mis à même de faire leur éducation positive, éducation qui doit tous nous réunir, nous faire respecter au-dehors, et nous rendre heureux au-dedans. Que n'étiez-vous là pour jouir avec nous des délicieuses émotions que nous ont fait éprouver ces effusions spontanées d'affection et de raison! »

On concevra, d'après ce qui précède, combien était profonde la sympathie qui existait entre M. Beauvisage et ses ouvriers, et combien fut douloureuse, pour ces derniers, la cruelle catastrophe qui mit fin à ses jours.

Le 24 mai dernier, M. Beauvisage, plein de vie, de santé et de contentement, était parti pour la Normandie; le 25, au matin, les travaux commençaient à peine dans la manufacture de l'île Saint-Louis, lorsqu'un messager arrive apportant une déplorable nouvelle, une nouvelle de mort! La voiture était trop chargée, l'essieu s'est brisé en route, la commotion a été si violente que l'homme de bien a été tué sur le coup. Ah! qui rendra jamais l'effet de cette terrible nouvelle lorsqu'elle se répandit dans les ateliers; ce n'est plus que cris lamentables, que sanglots, que pleurs amers; chacun regrette un *père* ou un ami! Je dis un *père*, car il l'était réellement pour toutes les personnes qui l'environnaient, et il n'est pas un de ses ouvriers qui n'aimât à lui donner ce doux nom. Vous demandez ce que l'on gagne à faire le bien? Méditez ces faits, hommes de peu de foi, et, si vous avez du cœur, votre cœur vous répondra.

Le 28, la dépouille mortelle arriva de Villeneuve-sous-Dammartin, théâtre de la catastrophe. A l'aspect des restes bien aimés, la scène de désolation fut renouvelée, les larmes coulèrent avec une nouvelle amertume; dans l'île entière régnait la consternation. Le lendemain eurent lieu les funérailles, les ouvriers se disputèrent l'honneur de porter le corps à l'église, trop petite pour contenir l'affluence des amis du défunt. Ils voulurent ensuite traîner le char funèbre jusqu'au champ du repos. Quel spectacle et quelle leçon pour tous que ce convoi funéraire composé d'ouvriers, d'artisans en larmes, de députés, de pairs de France, de généraux, de membres des Sociétés de bienfaisance dont Beauvisage fut toujours un des souscripteurs les plus

dévoués; il y avait là des représentants de toutes les classes de la société, et, riche ou pauvre, pas un qui ne pût se dire : ce convoi est celui d'un homme que je dois prendre pour modèle!

C.-G. SIMON.

DEVANT UN PORTRAIT.

Ils t'ont laissé mourir, sans une joie au cœur,
Sans jeter un regard sur ta couche glacée;
Toi qui les aimais tant, ô toi dont la pensée
Sans trêve, nuit et jour, poursuivait leur bonheur!

Tu n'avais pour veiller ta suprême agonie
Que deux ou trois amis, qu'un jour ils béniront;
Silencieux, devant ta douleur infinie;
Debout, pour essuyer la sueur de ton front.

Oh! qu'ils furent amers ces jours où dans ton âme,
Quand leurs sottes clameurs tombaient; pleuvaient sur toi,
Tu voyais se lever à l'horizon de flamme
L'aube de l'avenir que saluait ta foi!

Ils passaient en riant, aveugles et stupides,
L'épigramme à la bouche et la pierre à la main,
Sans couvrir de lauriers ton front chargé de rides,
Sans briser devant toi les cailloux du chemin!

Tu contemplais de loin, comme un autre Moïse,
Ton Eden ineffable et ses arbres en fleurs;
Et le vent parfumé de la terre promise
En passant sur tes yeux venait sécher tes pleurs!

Et quand tout rayonnait dans ton âme exaltée,
Quand la création palpitait dans tes bras,
Ils te raillaient encore, et leur foule hébétée
Te jetait le sarcasme et l'insulte d'en bas!

Cœurs fermés et fermés aux paroles divines,
Ah! sépulcres blanchis et pleins d'obscurités,
Aurez-vous donc toujours des couronnes d'épines
Pour les clouer au front des jeunes vérités?

JUST ALBERT.

le plus énergiquement.

Nous avons remarqué dans le nombre de nos défenseurs officieux :

A Paris, la *Réforme*, le *Courrier français*, la *Voix nouvelle*, la *Presse*, l'*Univers*, la *Patrie*, le *Commerce*, le *Siècle*, le *Charivari* le *Constitutionnel*, la *Gazette de France*, l'*Ami de la Religion*, le *Corsaire*, la *Voix de la vérité*.

Il n'y a eu oubli de nous dans la presse parisienne que de la part du *Journal des Débats*, on sait pourquoi ; et un peu aussi de l'*Union monarchique*, on le comprend moins.

Voici la protestation en notre faveur que nous trouvons ce soir dans la *Semaine* :

La *Démocratie pacifique*, saisie trois fois en cinq jours et défendue par toutes les sympathies de la presse contre un pouvoir tombé au dernier degré de la déconsidération et du mépris, poursuit courageusement sa tâche, sans se laisser intimider par de lâches persécutions ; elle y répond par un énergique appel à la France, à la morale, à l'Humanité. Après avoir tracé un nouveau tableau de l'administration misérable qui pèse sur le pays, elle témoigne sa confiance dans l'avenir, sa foi dans les destinées de la France.

Ce journal est convaincu que, malgré toutes les cupidités, toutes les infamies, toutes les comédies, toutes les impunités actuelles, la France n'a pas cessé d'être une nation énergique et vraie, une nation dont l'âme et la vie sont la justice et la vérité.

Parmi les journaux de province, il en est bon nombre qui n'ont pas reçu nos numéros saisis et qui ne nous en ont pas moins défendus d'après nos antécédents. Les journaux du Nord ont reçu les numéros incriminés, aussi presque tous ont-ils protesté avec une chaleur dont nous les remercions.

Parmi ceux qui ont publié des articles en notre faveur, nous citerons, entre autres : le *Messager du Nord*, l'*Echo du Nord*, le *Courrier du Nord*, le *Journal de la Somme*, l'*Eclaireur de Saint-Omer*, l'*Océan de Brest*, le *National de l'Ouest*, l'*Industriel de la Champagne*, le *Précurseur de l'Ouest*, le *Haro*, de Caen, l'*Intérêt public*, le *Journal de Rouen*, le *Journal du Havre*, le *Courrier du Havre*, le *Journal du Loiret*, le *Journal d'Elbeuf*, l'*Hermine*, le *Courrier de la Sarthe*, le *Glaneur d'Eure-et-Loir*, la *Sentinelle des Pyrénées*, etc., etc., etc.

Nous compléterons cette liste dans notre prochain numéro de huitaine.

Expositions phalanstériennes.

M. V. HENNEQUIN A MONTPELLIER.

L'*Indépendant du Midi* consacre un feuilleton à l'analyse du cours de notre ami. Nous le reproduisons :

Voici un abrégé de ces leçons intéressantes par le talent de l'orateur et par le sujet lui-même ; on doit se féliciter de l'affluence qu'elles ont attiré constamment ; c'est une preuve de plus que les esprits sont mûrs pour les études sérieuses, pour les questions d'un ordre élevé ; c'est la vie intellectuelle et morale qui se développe et grandit.

Sans intervenir dans l'appréciation des doctrines qui viennent d'être exposées parmi nous, nous prendrons le rôle de simples narrateurs ; le lecteur jugera les idées que nous nous efforcerons de reproduire aussi brièvement que possible. Toutefois, nous remarquerons d'après l'impression générale produite par l'exposition de M. Hennequin, que le public n'est plus disposé à partager les idées fort inexactes qu'on se fait encore quelquefois des phalanstériens et du but qu'ils se proposent d'atteindre. On ne les confondra plus, désormais, avec diverses écoles économiques, politiques ou religieuses, confusion fâcheuse pour tous les intéressés.

Les phalanstériens ou partisans de la doctrine sociétaire, ne sont point une secte politique ou religieuse. Ils s'efforcent de prendre leur part des devoirs publics et de la grande œuvre générale de transformation et de sociabilité, tout en s'attachant avec persévérance à un but spécial et déterminé qui leur est propre. Suivant leur expression, ce sont des ingénieurs sociaux qui présentent à leurs contemporains des plans susceptibles d'être vérifiés par une expérience locale et dont ils demandent instamment au pays les moyens de réalisation. En tant que promoteurs de la réorganisation industrielle d'une commune modèle, ils constituent une sorte de *ligue économique* à laquelle peuvent prendre part des hommes attachés d'ailleurs à des opinions diverses en tout autre ordre d'études ou de croyances. Ils pensent que, lorsque les préventions inévitables seront dissipées, chacun s'intéressera à leur œuvre d'organisation unitaire des fonctions économiques dans la commune, cet élément primordial des sociétés ; en d'autres termes, à la fondation du premier phalanstère.

La première et la seconde séance de ce cours ont eu lieu dans la grande salle du cercle philharmonique, mise obligeamment par MM. les membres de cette société à la disposition de l'orateur.

M. Hennequin a d'abord félicité l'auditoire sur son empressement honorable à venir écouter des leçons de science sociale. Il a démontré l'utilité de cette science, en établissant que l'insuffisance de la production, le défaut de richesse créée étaient au fond de toutes les difficultés que nous avons à résoudre. En effet, les entreprises les plus considérables, le développement de l'instruction publique, la sécurité générale auraient tout à gagner si la science économique donnait les moyens d'augmenter la production, de la distribuer conformément au concours des divers éléments sociaux, le capital, le travail, le talent. N'est-il pas évident, d'ailleurs, à la vue de tant de fléaux qui désolent l'humanité, que nous n'avons point encore trouvé la forme sociale correspondant à la nature humaine, et qu'y a-t-il de plus important que cette recherche?

M. Hennequin pense que, partant d'une analyse plus exacte des facultés de l'homme, Fourier a découvert les bases de la science sociale. Il raconte diverses anecdotes de la jeunesse de Fourier qui témoignent de son ardent amour pour la vérité et de la bonté de son cœur. Mais le fait capital de cette biographie si simple, s'est passé à Marseille où Fourier, employé dans une maison de commerce en 1799, fut chargé de jeter secrètement à la mer 20 000 quintaux de riz avarié. Son patron avait spéculé pendant la disette qui régnait alors et pour maintenir le prix élevé de la denrée qu'il possédait, il s'était exposé à la voir pourrir dans ses magasins ; ce qui arriva. Il fallut alors se débarrasser du riz, et Fourier, dont l'esprit était si incisif, si investiga-

[illegible] que de longues périodes où le génie du mal a triomphé ont fait croire à l'homme que le mal était fatal. C'est enfin qu'un mauvais usage de sa liberté l'a détourné de mettre à profit les révélations successives de la science. Toutefois, au début de sa carrière, l'humanité s'est trouvée en face de difficultés longtemps insolubles, et l'orateur, pour dépeindre ces premières luttes de l'humanité, a fait une poétique allusion à la discordance des divers instruments qui, dans le meilleur orchestre, précède les plus sublimes harmonies.

L'humanité avait donc à traverser de pénibles épreuves avant d'arriver à la connaissance et au développement de ses forces. Ces diverses phases sociales où le désordre a été le fait général, constituent ce que Fourier appelle les sociétés *lymbiques*, et sont caractérisées par des fléaux dont l'orateur a fait une rapide analyse.

On peut remarquer que ces fléaux, qui déchirent la société, sont causés par l'essor subversif des passions et le mauvais emploi des facultés de l'homme. Par l'analyse, il est donc possible de déterminer un certain nombre de caractères principaux qui en renferment beaucoup d'autres implicitement. En effet, toute calamité sociale pourra se rapporter à l'un des fléaux que nous allons nommer, et dont il conviendra de justifier les titres qui paraissent étranges au premier abord. Les voici d'après Fourier : — Indigence, Fourberie, Oppression, Carnage, Intempéries outrées, Maladies provoquées, Cercle vicieux.

Tous ces fléaux eux-mêmes se résument dans l'égoïsme causé par le morcellement et l'insolidarité des intérêts, par l'absence de toute convergence, de toute association intégrale des forces humaines.

M. Hennequin a d'abord parlé de l'égoïsme. L'amour de soi est loin d'être en soi une tendance condamnable. Il devient condamnable lorsque l'intérêt et le bonheur d'autrui sont sacrifiés à la satisfaction individuelle. Il s'agirait donc de trouver un état social dans lequel le bonheur particulier concorderait avec le bonheur général ; car le problème ne saurait consister à sacrifier l'individu à la société, ou la société à l'individu.

Partout on retrouve des effets de ce morcellement, de cette duplicité d'action. Ce sera l'opposition des intérêts du capitaliste et du travailleur, des gouvernants et des gouvernés, etc. Dans l'ordre intellectuel, ce sera le fractionnement et la lutte de tous les principes. C'est encore cette duplicité d'action que M. Hennequin a signalée dans les luttes de la raison et de la foi qui devraient être inséparables comme la lumière et la chaleur.

Voici maintenant quelques détails sur les principaux fléaux lymbiques.

L'*Indigence* est un fléau que chacun reconnaît. L'histoire ancienne ou contemporaine nous retrace trop souvent des scènes lugubres où les populations sont décimées par la faim. Mais, sans parler de ces crises terribles, sans faire allusion à ce qui se passe en Irlande et ailleurs, si l'on veut bien creuser au fond des choses, on verra que l'indigence, ou le défaut de ressources, se retrouve toujours comme un obstacle fatal qui entrave toutes les entreprises de l'homme. Il y a une échelle complète d'indigence pour les gouvernements comme pour les peuples. Il y a la misère du riche comme la misère du pauvre. Il y a défaut de richesse, en un mot, toutes les fois qu'un besoin bien constaté, qu'une tendance légitime ne peut trouver de satisfaction. D'ailleurs, il n'est personne que l'indigence ne puisse atteindre. Les banqueroutes, les désastres de toute nature qui frappent les fortunes les mieux assises, en sont une démonstration de chaque jour.

Mais les banqueroutes se rapportent souvent à un autre fléau : la *Fourberie*. Ne pouvant, dans une leçon rapide, indiquer les scènes si fréquentes d'astuce et de déloyauté ou de trahison, qui menacent chacun à toutes les heures de la vie, M. Hennequin s'est borné à la critique des fraudes commerciales, il a montré que le milieu actuel invite l'homme au mal. En effet, le fabricant s'il recule devant la fraude, ne pourra résister à la concurrence que lui feront des rivaux moins délicats. Peu à peu il sera entraîné à frauder lui-même, la concurrence anarchique lui en fait en quelque sorte une loi. S'il résiste, la méfiance générale ne saura pas toujours distinguer la supériorité de ses produits. On n'en voudra point donner le prix convenable.

Le troisième caractère général de subversion sociale est l'*Oppression*. Il suffirait de mentionner l'esclavage pour constater ce fléau dans les sociétés antiques et modernes. Le servage, encore en vigueur dans une partie de l'Europe, sera un autre fait à l'appui, ainsi que l'oppression des nationalités faibles par les nationalités puissantes. Dans la famille encore, l'oppression du faible par le fort se traduit trop souvent en délits que nos tribunaux ont tous les jours à réprimer. Toutefois, l'oppression est moins directe que dans les siècles de barbarie et d'esclavage. Elle est aussi intense peut-être, mais plus détournée et se marie à la ruse pour atteindre son but. Ne pourrions-nous encore recueillir des faits d'oppression dans la constitution actuelle de l'industrie qui, sous peine de manquer de pain, contraint des travailleurs à vivre dans des ateliers insalubres et à se consacrer quelquefois à des professions dangereuses qui abrègent la vie?

La divergence des intérêts poussée jusqu'à la lutte détermine l'effusion du sang, le *Carnage*. Sans s'arrêter au tableau de tant de guerres si terribles, de tant de massacres, et constatant qu'un ordre social où le carnage se produit si souvent ne saurait être conforme aux vues de Dieu, M. Hennequin a déroulé une perspective plus consolante. Il a montré comment les anciennes provinces de France, qui différaient de mœurs, de langage, d'intérêt, et se livraient des guerres continuelles, ont fini par se coordonner dans une unité nationale supérieure qui présente à la paix de meilleures garanties. Il pense que l'Europe, et plus tard l'humanité entière, subiront une transformation analogue.

Que signifie cette expression singulière : *Intempéries outrées*?

On ne voit point d'abord comment l'organisation sociale peut influer sur le climat et les saisons. Cependant un peu d'attention nous fera voir l'effet d'une mauvaise organisation agricole dans la destruction des forêts qui s'élevaient sur les cimes des montagnes et protégeaient le sol des terrains en pente. Les sources qui fécondent les vallées sont dues, au moins en partie, à l'existence des bois qui facilitent l'infiltration des eaux dans le sol. Les pentes dénudées donnent lieu à ces torrents furieux qui portent au loin leurs ravages et contribuent au fléau des inondations. Les grands végétaux jouent encore un rôle considérable dans l'équilibre des agents chimiques et physiques. Ils opposent aux violents courants d'air un obstacle puissant. L'homme ne pourrait-il d'ailleurs assainir les marais, organiser l'écoulement des eaux d'irrigation? etc. Ne sait-on point que les nouvelles colonies sont malsaines jusqu'à ce que l'action du défrichement se fasse sentir sur les climatures? L'homme a donc le pouvoir d'améliorer l'atmosphère qu'il respire, comme le sol qu'il cultive.

Il y a si évidemment des *maladies provoquées* par la monotonie des fonctions, qu'on a classifié les maladies particulières que l'exercice de chaque profession entraîne. La nature demande un dévelop-

[illegible] fonctions comme un terme immuable avec lequel il fallait mettre la société en rapport. Il a insisté sur les garanties qui résultent pour le progrès social, comme pour les véritables intérêts de l'ordre, de ce que la réforme proposée peut être vérifiée sur une commune modèle, qui contiendrait ainsi dans son sein le germe des futures améliorations.

Les idées sociales à l'île Maurice.

Un de nos amis nous adresse la lettre suivante :

Monsieur,

Au moment où s'agite plus que jamais en France la question si grave de l'émancipation des esclaves aux colonies, alors que les hommes les plus avancés de la métropole, les philanthropes par excellence, les démocrates pur sang, oublieux de l'état présent des colonies anglaises, semblent ne voir rien de mieux, ne conçoivent rien de plus heureux pour le noir que l'affranchissement pur et simple, l'abandonnement en liberté, je crois devoir, comme créole d'abord, et puis comme phalanstérien, d'appeler de nouveau, d'appeler toujours, et sans jamais me lasser, l'attention sérieuse, les méditations constantes des colons des Antilles et de Bourbon, sur ce qui se passe actuellement à Maurice, et de leur signaler l'enseignement précieux qui ressort pour eux des faits que les journaux de cette île portent chaque jour à notre connaissance, et qui en disent plus à eux seuls sur la question de l'organisation du travail aux colonies que des milliers de volumes.

Vous ne sauriez trop le redire aux colons français : avec ou sans indemnité, dans un délai plus ou moins long, l'émancipation doit s'accomplir, ceci ne fait plus doute pour personne aujourd'hui. — Maintenant, pour se mettre à l'œuvre, pour chercher à conjurer le sort qui les menace, attendront-ils que le salariat ait accompli parmi eux son œuvre de ruine, de destruction, de dépossession? ou bien, mieux avisés et avertis surtout par l'exemple douloureux, par le sort déplorable des colonies de l'Angleterre, consentiront-ils à demander leur salut, le pain de leurs femmes et de leurs enfants à l'association?

Agréez, etc.

A. DE R. LABISTOUR,
créole de l'Ile de France.

Voici la lettre adressée au rédacteur du *Mauricien* :

Monsieur, c'est avec un plaisir sincère que je me vois d'accord avec vous sur beaucoup de points importants. Vous adoptez, dites-vous, pleinement l'Association *en principe, en théorie* ; vous ne différez d'avec moi que sur le plus ou moins de facilité de la pratique. Vous êtes arrivé, Monsieur, au même point qu'un grand nombre de colons éclairés qui, jusqu'à présent, ne s'étaient pas préoccupés de ces grandes questions sociales, que l'Europe et l'Amérique étudient maintenant avec ardeur, et commencent à mettre en pratique, dans les colonies agricoles. J'étais bien sûr que les hommes sensés adopteraient ce puissant remède aux poignantes douleurs de notre société actuelle, basée sur le salariat et l'antagonisme des individus, comme des classes et des familles. *Magna est veritas*, me disai-je, *et prævalebit*. Mon espoir n'a pas été trompé. La question de *l'organisation du travail par l'Association* est maintenant à l'ordre du jour dans notre malheureuse colonie, où cette organisation est si déplorablement nécessaire. Les livres, les journaux, qui traitent cette matière, si importante pour les colons de tout rang et de toute fortune, sont recherchés avec avidité, et lus par plusieurs centaines de personnes, qui les passeront à d'autres, jusqu'à ce que chacun les ait étudiés. Le gouvernement même prend un vif intérêt à cette question vitale, dont la solution promet de concilier les intérêts (jusqu'ici inconciliables) du propriétaire et du travailleur. S. E. le gouverneur, afin d'avoir un rapport sur les résultats que donne déjà ce système dès les premiers débuts, vient d'envoyer deux fonctionnaires élevés, chez un planteur éclairé qui *s'est associé avec ses laboureurs*. Le mot d'*organisation du travail* a été prononcé au conseil législatif par l'un des hommes les plus éminents de la colonie. Décidément, nous entrons dans la voie du progrès. Je crois pouvoir dire que, comme vous, Monsieur, l'élite du public mauricien accepte le système d'association *en principe*, et reconnaît que c'est une admirable *théorie*. Mais, comme vous aussi, bien des personnes pensent qu'il rencontrera beaucoup de difficultés *dans la pratique*. Mais ces difficultés sont bien loin d'être insurmontables pour les hommes doués d'un peu d'intelligence et de bonne volonté.

Puisque nous voici d'accord, *en théorie*, sur les avantages qui doivent découler de l'Association, voulez-vous maintenant, Monsieur, que nous cherchions ensemble les meilleurs moyens de la mettre en pratique? Vous acceptez, n'est-ce pas? Fort bien, donnez-moi la main, entrons dans cette route, où la colonie entière nous suivra bientôt. Je ne vous demande pas si vous êtes né en France, en Angleterre, à Maurice, en Afrique ou en Asie. Peu m'importe votre race, votre sang, votre origine, votre couleur. Pour moi tous les hommes sont frères ; je veux travailler avec tous, au bonheur de tous. Le divin Jésus l'a dit : *Vos omnes fratres estis*. Voilà, ce me semble, dans quel esprit il faut procéder à la recherche et à la diffusion de la vérité ; laissant bien loin derrière soi les pitoyables mesquineries de l'envie, de la jalousie, de l'égoïsme, misérables attributs d'une civilisation corrompue.

La première question *pratique* que vous posez, dans votre excellent article, publié ce matin, est celle-ci : « De la plantation de la » canne à sucre à sa récolte, deux années doivent s'écouler. Sera-t-il » facile de persuader des hommes comme comme les Indiens, si dé» fiants et si ombrageux pour leurs intérêts, de manière à les amener, » d'abord à attendre aussi longtemps la rémunération due à leur tra» vail, puis à accepter la responsabilité des dommages qui seraient » occasionnés par le temps, ou les chances d'une diminution quelcon» que dans le prix des produits qu'ils auraient manufacturés? »

Je réponds d'abord que, pour passer les cannes, il ne faut pas attendre deux ans, mais seulement quinze ou dix-huit mois. De plus, on peut échelonner dans cet intervalle, un autre produit qui se récolterait au bout de quatre mois, en plantant entre les sillons de cannes, du maïs, du gram, du dholl, ou autres grains, comme le font beaucoup de planteurs, malgré l'erreur de quelques-uns qui pensent que cela nuit à la canne. Ce serait là un grand secours pour l'alimentation de notre population ouvrière, dont les vivres croissent maintenant en Asie, et coûtent une somme énorme (environ un *million et demi de piastres*), qui sort annuellement de la colonie.

Je réponds ensuite que cette difficulté a déjà été résolue par M. Camarmond, que j'ai pris la liberté de citer dans une précédente lettre publiée par le *Cernéen*. D'après les renseignements que m'a donnés mon ami, M. N. Savy, propriétaire de la Rosalie, à la Villebague, M. Camarmond s'est associé avec une bande d'Indiens pour planter des

[illegible] dix indigènes intelligents, disposés à écouter [illegible] les conseils de leur employeur, dix bons sujets, comme on dit? Eh bien! que chaque sucrier forme de ces dix hommes une petite bande d'élite; qu'il cherche à lui faire comprendre les avantages de l'Association. J'ai le droit de présumer que beaucoup de planteurs, s'ils veulent s'en donner la peine, réussiront aussi bien à cela que MM. Comarmond, Ernest d'Unienville, Marcy, Caradec et autres, que j'ai déjà cités dans mes précédentes lettres.

Que l'on donne à cette bande un carreau de terre d'une étendue proportionnée à ses forces, en la chargeant exclusivement de le planter, et de l'entretenir jusqu'à la récolte. Je suis convaincu que ce carreau sera le mieux soigné de toute la propriété. Les Indiens qui, comme vous le faites remarquer, comprennent fort bien leurs intérêts, y porteront une attention qu'ils n'ont pas, à présent, pour les cannes du maître, sachant que plus leur plantation rendra, plus grosse sera leur part; ils feront en sorte qu'elle rende beaucoup, en lui donnant les soins les plus assidus. Voilà un essai qui, certes, n'est pas difficile à tenter. Tout planteur d'un peu de bonne volonté le peut faire. Et si le résultat est favorable; si la part de chaque Indien excède son salaire ordinaire, et si le propriétaire y trouve aussi de grands avantages de son côté: 1° de ne plus payer de salaires mensuels; 2° de ne plus supporter les commissions, intérêts, etc. de ces salaires qu'il lui faut emprunter; 3° de ne plus avoir de déserteurs, ni de faux malades; 4° de conserver ses travailleurs tant que dureront les cannes; 5° de ne plus débourser les primes qu'il faut donner aux sirdars, à chaque engagement, etc., etc., avantages que j'ai énumérés dans mes précédentes lettres; qu'arrivera-t-il? — Il arrivera que d'autres Indiens seront disposés à faire comme la petite bande d'élite, à planter des cannes, et à recevoir une part du produit, au lieu de salaire. — Il arrivera que tous les planteurs seront convaincus, *par la pratique*, des avantages de l'Association.

Voilà comment, avec prudence, avec modération, par une gradation insensible, on peut substituer le système bienfaisant de l'Association au déplorable système du salariat, dont les fruits amers ne sont que trop connus; jetez les yeux sur le monde: voyez l'Angleterre, l'Irlande, la Belgique, la France, l'Europe entière, et voyez Maurice!

En un mot, voilà le moyen *pratique d'organiser le travail par l'Association*. — Il faut marcher avec mesure, je l'ai dit dans mes lettres précédentes, où j'ai pris soin de déclarer expressément qu'il ne s'agissait en aucune façon de changer la face de la colonie par un coup de baguette; mais seulement d'introduire, par degrés, avec une sage lenteur, le système de l'Association que tout le monde reconnait être supérieur à celui du salariat.

Ainsi, Monsieur, nous marchons désormais ensemble, je l'espère, sur le même terrain. Nous cherchons de concert les moyens *pratiques* d'établir à Maurice l'Association agricole.

Je propose, comme je viens de le dire, que chaque propriétaire l'essaie d'abord en petit, avec une faible bande d'hommes de choix. J'ajoute que ces premières tentatives et jusqu'à ce que l'expérience fasse mieux connaître le système (ainsi que je l'ai dit dans une autre lettre) que la part des travailleurs leur soit payée en sucre ou en tout autre produit. Cela vaut mieux pour les premiers temps du moins, que de mettre le laboureur à la merci d'une comptabilité tenue par le propriétaire. Il faut ménager les méfiances de l'Indien et les susceptibilités des pseudo-philanthropes qui soupçonnent toujours les colons. J'ai dit encore que je pense qu'un tiers du sucre serait accepté par l'Indien, parce que cela se fait ainsi dans son pays. Chaque fois que l'on emballerait un certain nombre de sacs, les Indiens en prendraient le tiers en nature, sauf à eux à le vendre au propriétaire, ou à le faire transporter au port par un roulier.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

A la Chambre des députés, discussion plus ou moins scandaleuse sur le budget de la guerre. — A la Chambre des pairs, procès scandaleux de MM. Teste et consorts et fuite de M. Pellapra, qui manque grandement au procès. — Aux fortifications de Paris, arrivée continuelle d'ustensiles de guerre. — Dans le budget, déficit de plus en plus considérable que ne peuvent combler les emprunts accumulés. — Chez les ministres, assurance imperturbable. — Chez leurs amis et adversaires, dégoût unanime de tout ce qui se passe et regrets impuissants sur la rareté d'hommes d'Etat. — Dans le pays, affaissement moral et triomphe de plus en plus éclatant des hommes d'argent. — Voilà le vilain côté de la semaine écoulée. Mais plus le mal augmente, plus il a besoin de remède; plus la vieille société dépérit, plus tôt viendra une société nouvelle; plus la foi manque aux appuis de cet ordre infernal dont la Terre gémit, plus elle doit emplir le cœur des amants de l'ordre divin qui délivrera et glorifiera l'Humanité.

ALGÉRIE ET MAROC.

Le *Moniteur algérien* du 3 juillet publie des détails sur la guerre entre Abd-el-Kader et l'empereur de Maroc.

« Le neveu de l'empereur, Muley-Hachem, et l'un de ses caïds, El-Hamar, s'efforçaient de déterminer les tribus à les aider dans un mouvement qu'ils préparaient contre l'émir, par ordre de Muley-Abderrahman. Abd-el-Kader eut aussi vent de ces projets et se tint sur ses gardes. Bientôt, il vit 200 cavaliers marocains s'approcher de la déira; il les chargea, les mit en pleine déroute avec l'appui des [illegible] qui lui sont dévoués, puis il écrivit au caïd pour lui demander si cette attaque avait eu lieu par son ordre ou à son insu. Mais El-Hamar, furieux d'avoir échoué, maltraita les deux envoyés de l'émir. Une rencontre eut lieu le 3 juin. El-Hamar fut fait prisonnier, et l'émir, après le combat, lui fit trancher la tête. Cette affaire décidera enfin Muley-Abderrahman à mettre en jeu toutes ses forces. Des gens venus du Rif annoncent qu'une armée considérable sort de Fez pour châtier l'émir, et d'un autre côté, le bruit d'un mouvement vers le Sud a couru dans la [illegible].

» Abd-el-Kader n'a point quitté le théâtre de sa victoire; la déira s'apprête à fuir sans savoir où, les forces marocaines sont en marche de tous côtés. Aucune tribu n'a encore proclamé la déchéance de Muley-Abderrahman, et l'émir même ne s'est point expliqué là-dessus. »

GRANDE-BRETAGNE.

La prorogation du Parlement anglais est remise à la fin du mois, ou au commencement d'août, à cause du nombre des questions qu'il est indispensable de [illegible] avant la dissolution. Lord John Russell a [illegible] que plusieurs bills très importants seront renvoyés à la nouvelle [illegible] vu une spéculation à faire, avec l'appui des ministres et les menaces parlementaires, voilà que la soif de la justice saisit le corps des ministres, et des menaces sont lancées aux pauvres gouvernements étrangers s'ils ne soldent pas immédiatement l'arriéré de leurs rentes en souffrance.

C'est quelque chose de plaisant aujourd'hui, en Europe, que la justice et le patriotisme sous l'influence de la féodalité financière, et cependant, il faut reconnaître que les nouveaux privilégiés font beaucoup de bien à leur profit en déracinant des fléaux séculaires de paresse et de parasitisme qui épuisaient le corps social de l'ancien régime civilisé. L'activité industrielle et mercantile déployée par les nouveaux féodaux vaut mieux que les tourments de la guerre et l'activité destructive de la féodalité toute militaire. Mieux valent des légions industrielles, des usines et des agioteurs, que des armées, des casernes et des généraux qui coûtent aux nations au moins autant, sans rien produire et trop souvent même sans offrir une protection efficace contre les ravages et les exploitations de l'étranger.

Le *Times* publie une lettre pour démontrer que la misère des pauvres à Londres dépasse tout ce qu'on peut imaginer, et que la prospérité, sinon l'existence même de la nation, est gravement menacée par l'accroissement inouï du paupérisme dans tout le royaume. Le *Chronicle* jette un semblable cri d'épouvante à propos de l'Irlande qui absorbe régulièrement, en aumônes extraordinaires, une somme de deux cent vingt-cinq millions par an, que l'Angleterre seule est obligée de lui fournir, sans parler de ce qu'elle dépense pour elle dans les maisons de travail et autres institutions pour les pauvres.

Le prix du pain a encore baissé sur les marchés de Londres, mais les journaux et le premier ministre lui-même ont annoncé que la récolte des pommes de terre offre déjà des symptômes de maladie sur tous les points du pays.

Les chartistes font des progrès notables parmi les classes industrielles, et leur société vient d'acheter près d'Oxford une nouvelle propriété de 500 arpents, qui doivent être divisés en une centaine de petites propriétés donnant le droit électoral.

Les privilégiés s'enrichissent tous les jours en Angleterre, tandis que les prolétaires se voient acculer journellement au fond de l'abîme de la misère, où le travail et le pain ne se trouvent plus que pour un petit nombre des plus jeunes et des plus robustes. C'est très agréable pour les heureux qui en profitent sans réfléchir, et très lugubre pour les multitudes de malheureux qui sont obligés d'y réfléchir malgré eux, et qui sont poussés ainsi dans le gouffre du désespoir et des bouleversements d'un pareil *ordre* politique et social.

ALLEMAGNE.

La Diète et le Roi. — La Récolte, la Famine, les Agioteurs et l'Association des honnêtes gens.

Les armes de la Diète de Berlin qui depuis six mois ont été continuellement chargées contre l'absolutisme du roi, viennent de rater avec un fracas stérile et inutile par l'élection des comités exigés par le roi. Les députés prussiens, animés des meilleurs sentiments pour le progrès pacifique, ont cru faire de la politique sentimentale en accordant au roi les comités qui, pendant l'absence des Etats, ont le droit de voter les impôts et qui par leur présence même, censés qu'ils sont de représenter la Diète, rendront inutile la convocation des Etats provinciaux. La réponse du roi dans le discours de clôture leur a prouvé qu'ils se sont cruellement trompés. Dans cette réponse, le roi déclare nuls et non-avenus tous les avis, tous les votes de la Diète; il a convoqué les Etats, c'était pour son bon plaisir. Il ne parle plus du tout de la périodicité de l'assemblée qu'il promettait quinze jours auparavant; il dénie à la Diète le droit de refuser l'impôt; enfin, il la remercie de bon cœur de ses services et lui dit poliment de s'en aller sans y ajouter: Au revoir!

Cette réponse a mis la Diète en émoi. Les députés sentimentaux, qui, dans un jour, ont détruit l'œuvre de six mois, se sont assemblés sous prétexte de dîners d'adieux pour se consoler mutuellement dans des toasts, et afin de jurer qu'on ne les y prendrait plus. Mais, à peine partis de Berlin, il est question de les poursuivre et de ne plus les admettre à la diète prochaine, qui sera convoquée à Pâques ou à la Trinité. Nous croyons que ce bruit n'est pas fondé. Frédéric-Guillaume est fin et rusé, mais il n'est pas plus logique et constant dans ses opinions que la Diète elle-même. Aujourd'hui, il est roi absolu, demain, il joue au gouvernement constitutionnel; aujourd'hui, il promet, demain, il ne tient pas; souvent aussi, il tient plus qu'il n'a promis. Les affaires resteront donc en Prusse dans le *statu quo* jusqu'à la Diète prochaine, à moins d'événements imprévus et extraordinaires, car l'Allemagne est un pays en fusion où il n'y a plus de repos possible. Les idées y marchent avec la rapidité de la lumière, et, malgré les fautes de la Diète, malgré la résolution du roi, la question constitutionnelle ressuscitera sous peu en Prusse, ainsi que toutes les autres questions agitées par la Diète et non résolues par elle.

Depuis que la récolte des blés et des pommes de terre s'annonce sous des auspices si heureux, les marchés allemands sont encombrés de grains. Le port de Cologne est tellement rempli de blés depuis huit jours, que tous les spéculateurs de la ville ont été forcés de déposer leurs bilans. Ceci prouve jusqu'à l'évidence que la cherté et la rareté des grains ont été principalement l'œuvre des agioteurs et des spéculateurs; car cette grande quantité de grains provient de ce que les détenteurs, craignant la moisson et la baisse, désirent profiter encore de la hausse momentanée des prix pour écouler leurs provisions.

Plusieurs grandes maisons de Cologne, profitant de cette circonstance et craignant que les spéculateurs, pour le moment en ruine, ne s'associent pour faire de nouveau monter les prix des blés, se sont réunis sous la direction d'un conseiller municipal, pour faire l'achat de ces grains, afin de les revendre plus tard au prix de revient.

Ce fait mérite d'être cité et d'être imité par tous les hommes de bien qui ne triompheront des spéculateurs et des fripons qu'en s'associant à leur tour au nom du progrès et du bien-être du peuple.

[illegible] Bruat, [illegible] par les menées qui, partant de Raiatéa, propageaient la révolte dans les îles sous le vent où les Anglais entretenaient de fréquentes communications, se résolut à entreprendre une expédition contre Huahiné, Borabora et celles de ces îles qui n'étaient pas protégées par la présence de la reine, soutenue par les Anglais. Cette expédition nous valut un échec à Huahiné, où nous fûmes repoussés. M. Bruat s'occupa des mesures nécessaires pour venger ce revers. Mais bientôt la recrudescence des hostilités à Taïti vint l'obliger d'y consacrer toutes ses forces, et il ne fut plus question de cette expédition manquée, sur laquelle le gouvernement, en France, a gardé le plus complet silence.

Le silence s'explique aujourd'hui, et il est évident que l'étrange inaction du gouverneur, après un échec qui demandait une réparation, n'a pas eu d'autre cause que l'interdiction d'agir, prescrite apparemment sur les réclamations de l'Angleterre, qui dès-lors élevait la prétention de s'opposer à toute entreprise de la France sur les îles sous le vent, quoiqu'elles fissent partie du protectorat. Telle est du moins la conséquence que l'on doit tirer de la convention que publient les journaux anglais, et qui stipule l'abandon définitif de ces îles, et la reconnaissance de leur indépendance. Si l'on rapproche les faits que nous venons d'exposer, de la soumission de Pomaré, on ne peut conserver aucun doute que cette convention, que nous allons reproduire, et qui donne pleine satisfaction à la prétention de l'Angleterre, ne soit le prix du marché. Voici cette pièce:

Déclaration des plénipotentiaires de la Grande-Bretagne et de la France ayant pour but de reconnaître l'indépendance des îles de Huahiné, Raiatéa, Borabora et autres petites îles adjacentes.

« S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et S. M. le roi des Français, désirant écarter un sujet de discussion entre leurs gouvernements respectifs, relativement aux îles de l'océan Pacifique ci-après désignées, ont résolu de s'engager réciproquement:

» 1° A reconnaître formellement l'indépendance des îles de Huahiné, Raiatéia et Borabora (sous le vent de Taïti) et des petites îles adjacentes ou dépendant de ces îles.

» 2° A ne jamais prendre possession desdites îles, ni d'aucune d'elles, soit d'une manière absolue, soit à titre de protectorat, ou sous quelque forme que ce soit.

» 3° A ne jamais reconnaître qu'un prince ou chef, régnant à Taïti, puisse, en même temps, régner sur une ou plusieurs des autres îles ci-dessus mentionnées; ni réciproquement, qu'aucun prince ou chef, régnant sur une ou plusieurs des autres îles, puisse régner en même temps à Taïti; l'indépendance réciproque des îles ci-dessus mentionnées, et de l'île de Taïti et de ses dépendances, étant établie en principe.

» Les soussignés, principal secrétaire de S. M. B. au département des affaires étrangères, et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Français à la cour de Londres, étant munis des pouvoirs nécessaires, déclarent par les présentes que leursdites Majestés prennent réciproquement cet engagement.

» En témoignage de quoi les soussignés ont signé la présente déclaration et y ont apposé le sceau de leurs armes.

» Fait en duplicata à Londres, le dix-neuvième jour de juin, de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quarante-sept.

» (L. S.) PALMERSTON.

» (L. S.) JARNAC. »

(*J. du Havre.*)

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — Par suite du décès de M. le lieutenant-général comte Meynadier, une ordonnance royale, en date du 9 de ce mois, a convoqué le 2e collège électoral du département de la Lozère à Florac, pour le 7 août prochain, à l'effet d'élire un député.

— Sur le rapport de M. le ministre de la guerre, le roi a rendu, à la date du 5 juin, une ordonnance contenant de nouvelles dispositions sur les concessions en Algérie.

— Le bruit courait à la Chambre des Députés que M. Pellapra, revenu de sa panique, aurait écrit à ses amis qu'il allait rentrer en France et se présenter devant la Chambre des pairs. (*Patrie.*)

— Par décision royale du 5 juillet, MM. les vice-amiraux de la Susse et Dupetit-Thouars ont été désignés pour inspecter les cinq divisions des équipages de ligne. Le premier de ces officiers-généraux inspectera les divisions de Cherbourg, de Brest et de Lorient, et le second celles de Rochefort et de Toulon.

— M. Delessert a été nommé président et M. Calmon fils secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à un emprunt de 350 millions de francs.

— M. le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt a été nommé président et M. le baron de Jouvenel secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'île Bourbon et aux Antilles.

— Les *Girondins*, de M. de Lamartine, viennent d'être défendus dans les Etats autrichiens.

TIR FÉDÉRAL. — On écrit de Glaris (Suisse), le 2 juillet: « On fait en ce moment de grands préparatifs pour le tir fédéral, qui, cette année, aura lieu dans notre capitale. Les Suisses demeurant dans les échelles du Levant ont envoyé ici pour ce tir un prix consistant en deux riches collections de monnaies, dont l'une, qui est en or, se compose d'une série qui remonte d'Abdul-Medjid, sultan actuel de Turquie, à Soliman II (1519), et l'autre, qui est en argent, contient une série qui, de Mahomet II, remonte jusqu'à Alexandre-le-Grand (né en l'an 356 avant J.-C.). Ces deux collections sont enfermées dans une espèce de médaillier antique en ébène, confectionné aux Indes-Orientales. On pense que ces précieuses collections numismatiques seront choisies pour former le grand prix du tir.

LES MISSIONNAIRES FRANÇAIS A GORÉE. — Le capitaine Masset, arrivé de Gorée d'où il est parti le 10, annonce qu'à son départ une difficulté sérieuse s'était élevée, par suite de l'emprisonnement de plusieurs missionnaires français dans les états du roi de Cayor. Cet acte de rigueur avait mécontenté les résidents, qui ne doutaient plus d'une prompte et sévère répression de la part du gouvernement français.

FRANCHISE DU PORT DE MACAO. — Un décret de la reine du Portugal, en date du 20 novembre 1845, déclare Macao port franc pour le commerce de toutes les nations sans exception.

Le gouverneur de cette ville, usant des pouvoirs qui lui ont été confiés par le gouvernement de la métropole, avait résolu d'établir, [illegible]

[illegible] petite scène célèbre par les jolis minois de ses pensionnaires, qui est le point de mire de toutes ses visées. Il n'est point de ruses qu'il n'ait employées pour pénétrer dans le sanctuaire. Il s'est déguisé tour à tour en figurant, en tailleur, en romain, en cornet à piston, et même en habilleuse. La concierge, cerbère vigilant, a déjoué toutes ses ruses. Le concierge d'un pareil théâtre est le gardien du jardin des Hespérides ! Quelle responsabilité !

Mais, si la surveillance du concierge est infatigable, l'imagination de M. Anatole n'a pas de fond. C'est comme le tonneau des Danaïdes : on peut y puiser toujours sans risquer de le mettre à sec.

C'était le 24 juin dernier. Il y avait répétition générale d'une petite pièce dans laquelle la plupart de ces dames se montraient sous des costumes d'hommes aux yeux des friands spectateurs. Anatole n'y tint plus.

Que fait Anatole ?

Il achète un étui de contrebasse, se fourre dans la boîte, et se fait porter au théâtre.

Le concierge avait flairé un amoureux ; il ordonne au commissionnaire d'ouvrir le paletot du prétendu instrument... Anatole est découvert !... Il entre alors en fureur et s'oublie jusqu'à porter un coup de poing au vénérable concierge, qui n'avait qu'un tort, celui de remplir son devoir.

Le concierge a été malade pendant six jours, et il a porté plainte contre M. Tignon, dit Anatole de la Fizardière.

Le tribunal a trouvé la conduite de ce monsieur un peu trop légère, un peu trop régence, et il l'a condamné à 50 fr. d'amende et 100 fr. de dommages-intérêts. (*Droit.*)

INCENDIE CAUSÉ PAR LA FOUDRE. — Mercredi dernier, un orage épouvantable a éclaté sur la ville de Greenwich, entre une et deux heures. Le fluide électrique a traversé le toit d'une habitation particulière, située à Brower's-Lane, près de l'hôpital, et mis le feu à cette maison.

Bientôt le feu s'est communiqué aux maisons voisines et un affreux incendie a dévoré tout un quartier de Greenwich. C'était un spectacle déchirant, dit le *Times*, que de voir les malheureux habitants chercher à sauver leurs meubles des flammes qui dévoraient leurs maisons. Des secours ont été portés rapidement, mais quels qu'aient été le zèle et l'empressement général que l'on a mis à les porter, on ne s'est rendu maître du feu qu'à sept heures du soir. Le lieu du sinistre n'offrait plus que le spectacle d'une masse de ruines.

La Librairie sociétaire met en vente, aujourd'hui, la deuxième édition du beau livre de Madame Vigoureux, intitulé : PAROLE DE PROVIDENCE. Cette édition, revue avec soin, est augmentée de plusieurs morceaux de l'auteur, réunis sous le titre de MÉLANGES.

Ce que valent les dénégations ministérielles. — La valeur d'une dénégation est généralement connue. On sait que, dès qu'un fait est nié par un ministre, il y a tout à parier qu'il est exact. Nous n'avons pas à examiner ici quelles peuvent être les conséquences de cet abaissement du pouvoir ; nous constatons la situation, et nous reproduisons un des faits entre mille qui en fournissent la preuve.

On se rappelle que, dans une séance de la Chambre des députés, il a été dit qu'un bateau à vapeur de l'État, *le Véloce*, avait été mis, *par un malentendu*, à la disposition de M. Alexandre Dumas, lors de son voyage en Espagne et en Afrique. M. Alex. Dumas publiait hier dans la *Presse* les pièces et les lettres qui constituent le démenti le plus formel aux assertions des ministres.

Voici d'abord une lettre datée d'Alger, 9 novembre, cabinet du gouverneur-général de l'Algérie :

« Monsieur, le maréchal n'est arrivé à Alger que le 6 de ce mois, et c'est en débarquant que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Madrid. Nous recevions en même temps une lettre de M. de Salvandy, qui nous demandait de vous envoyer chercher à Cadix.

» Je ne saurais vous dire, monsieur, combien le maréchal a été affligé de ce contretemps qui nous prive de vous voir quelques jours plus tôt. Un bateau à vapeur part ce soir pour Oran et porte à la frégate *le Véloce* l'ordre d'aller vous chercher à Cadix, ou sur le point de la côte où vous pourriez vous trouver ; le commandant doit même s'informer si vous n'auriez pas fait une excursion dans les environs et vous attendre là où vous pourriez vous embarquer. J'espère, monsieur, que le beau pays où vous vous trouviez vous aura fait prendre en patience la quarantaine involontaire que nous vous faisons faire sur la côte d'Espagne.

» *Le Véloce* vous ramènera à Oran en passant par Tanger. De là vous gagnerez Alger quand vous voudrez par le bâtiment à vapeur qui part le samedi de chaque semaine. Là, nous vous recevrons avec tout votre état-major ; nous désirons beaucoup vous voir le plus tôt possible parmi nous ; c'est pourquoi je vous prie en mon nom de ne vous arrêter que le temps nécessaire à Oran et de gagner vite la capitale de l'Algérie, *en gardant le droit de retourner sur vos pas si vous le jugez convenable.*

» Je n'ai pas besoin de vous dire, monsieur, que le maréchal sera très heureux de recevoir les compagnons de voyage que vous vous êtes adjoint.

» *Je regrette bien, monsieur, de ne pas pouvoir aller au devant de vous jusqu'à Cadix* ; j'aurais été heureux de me rapprocher plus tôt de vous ; mais je ne m'appartiens pas. Le maréchal est arrivé ici tout à fait malade, et n'a pas encore pu reprendre son commandement. Enfin, nous avons trouvé, en arrivant, une telle masse de travail arriéré, qu'il n'y a pas eu moyen de ne pas se mettre à l'ouvrage. »

Plus loin, M. Alex. Dumas ajoute :

« Comme M. le ministre de la guerre et M. le ministre des affaires étrangères ont dit tous deux à la tribune :

» Le premier, QU'ON POUVAIT ME CROIRE EFFECTIVEMENT CHARGÉ D'UNE MISSION, PUISQUE JE M'EN VANTAIS A TOUT PROPOS.

» Et le second, QU'IL IGNORAIT COMPLÈTEMENT QU'UNE MISSION EUT ÉTÉ DONNÉE AU MONSIEUR DONT IL ÉTAIT QUESTION, mes lecteurs me permettront de mettre sous leurs yeux mon passeport, comme j'ai déjà fait pour la lettre relative au *Véloce* :

» AU NOM DU ROI DES FRANÇAIS.

» *Nous, ministre secrétaire d'état des affaires étrangères*, prions les officiers civils et militaires chargés de maintenir l'ordre dans l'intérieur du royaume et dans tous les pays amis ou alliés de la France, de laisser passer librement M. Alexandre Dumas, Davy de la Paille-

Cour des Pairs.

Affaire des mines de Gouhenans.

Depuis trois jours la Cour des pairs se réunit pour juger l'affaire de MM. Teste, Cubières et Parmentier. Le quatrième accusé, Pellapra, qui a servi d'intermédiaire entre MM. Cubières et Teste, s'est évadé. Les trois autres accusés ont été arrêtés, conduits à la Conciergerie d'abord, puis à la prison du Petit-Luxembourg où ils sont maintenant.

La première audience a été occupée par la lecture de l'acte d'accusation. La seconde par l'interrogatoire de MM. Cubières et Parmentier. Le général, tout en mettant toujours beaucoup de réserve dans ses réponses, a fini par déclarer à diverses reprises que Pellapra lui a dit avoir remis 100 000 fr. à M. Teste, et que M. Teste en voulait davantage. Il n'a jamais douté de la vérité de ce que lui disait son intermédiaire. Il n'en a du reste jamais parlé à M. Teste lui-même, parce qu'il n'eût jamais osé l'entretenir en face de cette sale affaire, et parce que l'avidité de M. Teste et ses exigences, quand il savait que son ami et ancien collègue seul payait les frais, lui semblaient indignes. — M. Cubières ne laisse échapper toutes ces explications que peu à peu et lorsqu'il y est amené par les incidents d'audience.

M. Teste se défend énergiquement d'avoir jamais entendu parler de rien. Il y a une odieuse machination contre lui. Pellapra a abusé de la crédulité du général Cubières pour lui extorquer de l'argent, voilà tout.

Pellapra l'accuse seul, mais Pellapra est en fuite et M. Teste s'indigne qu'on puisse supposer que cette fuite ait été concertée avec lui, et que Pellapra n'ait passé la frontière que pour le tirer d'affaire. — Il reste à expliquer comment le général Cubières a pu apprendre si bien et avec tant de précision une foule de petits détails de l'affaire, qui n'ont guère pu être donnés que par M. Teste.

M. Cubières est souvent ému, M. Teste s'indigne, M. Parmentier est calme. Il nie qu'il y ait eu corruption. Le général Cubières a voulu lui escroquer de l'argent, sous prétexte de corrompre un ministre. Il a feint d'entrer dans ses vues et lui a remis des valeurs, mais en prenant ses précautions de manière à lui faire rendre gorge. C'est parce que le général n'a pas rendu gorge complètement qu'il a été conduit sur la sellette devant la Cour des pairs.

M. A. Marrast, rédacteur du *National*, avait déposé, il y a quelque temps, entre les mains de M. Léon de Maleville, des copies de lettres de MM. Cubières et Pellapra, dans lesquelles il est fréquemment question de sommes remises à M. Teste. La cour des pairs en a été instruite, et elle a assigné ces deux messieurs qui ont fait la remise de leurs lettres. Nous les avons publiées hier. Le général Cubières a déposé aujourd'hui les originaux, qui ne contiennent que quelques phrases de plus.

Au commencement de l'audience d'aujourd'hui, il a été donné lecture de ces lettres et du procès-verbal de leur remise. L'interrogatoire des trois accusés a ensuite continué ainsi :

M. LE CHANCELIER, au général Cubières. Ce qu'on vient de lire, sont-ce des minutes de lettres par vous écrites et envoyées ? — R. Oui, Monsieur le président.

D. D'où proviennent ces minutes ? — R. Elles faisaient partie d'un dossier confié à M. Cuzon, avocat, à l'occasion d'un procès antérieur.

D. Quelle rémunération était destinée à Pellapra ? — R. Vingt-cinq actions.

D. Lesquelles ? — R. Celles qui procédaient de la vente du réméré.

D. Et les autres 25 actions, à qui étaient-elles destinées ? — R. J'ignore à qui. M. Pellapra seul pouvait le savoir.

D. Vous avez remis à Pellapra 40 000 francs ? — R. Oui, comme représentant les 25 actions dont il avait employé le prix.

D. Pourquoi seulement 40 000 fr. ? — R. Il a bien voulu s'en contenter.

M. de Maleville est introduit.

M. LE CHANCELIER. Vos nom, prénoms, âge, qualité ?

M. Léon de Maleville, après avoir satisfait à cette formalité, dépose :

Je n'ai rien à ajouter aux déclarations énoncées dans l'acte de dépôt. M. A. Marrast, rédacteur en chef du *National*, par une confidence que je n'ai pas cherchée, m'a appris qu'il était dépositaire de pièces importantes ; il me les a fait connaître ; ce sont les copies que la Cour connaît. Je n'hésitai pas, à la lecture de ces documents, à engager M. Marrast à les faire arriver à la connaissance de la Cour.

Il hésitait, retenu par deux motifs : le premier, parce qu'il lui répugnait d'indiquer par quelle voie ces pièces étaient tombées entre ses mains ; le deuxième, parce qu'il espérait que ces documents arriveraient à la Cour par une autre voie.

Lorsque la fuite de M. Pellapra ne me laissa plus l'espoir que ces pièces vinssent à la connaissance de la cour, j'insistai de nouveau et j'obtins la remise des documents dont M. le chancelier a cru devoir dresser acte de dépôt.

M. Marrast est introduit. Après les formalités d'usage, le témoin dit :

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai eu l'honneur de dire à la commission.

D. Par quels moyens ces pièces sont-elles venues entre vos mains ? — R. Je ne puis faire connaître le nom de la personne qui me les a confiées.

LE TÉMOIN donne après cela quelques explications de détail déjà connues.

On entend M. Cuzon, avocat.

D. Comment êtes-vous devenu dépositaire des lettres et minutes qu'on a lues à la cour ? — R. Je demande si le général Cubières voit un acte d'abus de confiance dans la remise que j'ai faite de ces pièces.

M. CUBIÈRES. Je n'ai jamais autorisé la communication de ces pièces.

M. CUZON. Dans vos entrevues avec votre famille, il a été donné des raisons qui me justifient.

M. CUBIÈRES. Je n'accuse pas les intentions, mais je n'ai pas autorisé la remise des pièces.

M. LE PRÉSIDENT. Faites votre déposition.

LE TÉMOIN dit que, parmi des pièces au dossier qui lui avait été remis, il en a vu de telles qu'elles présentaient le général sous un point de vue qui exclut l'idée d'escroquerie.

Il crut devoir conseiller au général la remise de ces pièces. Le général craignait de passer pour l'accusateur d'autrui. M. Marrast détermina le témoin à lui remettre les pièces. Elles lui ont été remises pour en faire, dans l'intérêt du général Cubières, tel usage qu'il jugerait convenable.

Le témoin remet à M. le président l'original de la lettre de Pellapra du 31 août 1844.

D. Vous avez dit dans vos interrogatoires que la concession de Gouhenans étant de droit, aucune protection n'était nécessaire pour l'obtenir.

M. TESTE. Je dois d'abord signaler une erreur involontaire dans mon Mémoire. Elle consiste à avoir dit que la légalité de l'établissement de Gouhenans résultait d'une ordonnance royale. Cette légalité résulte seulement de l'état de la législation. L'accusé développe cette proposition avec une grande connaissance de la matière.

D. Des lettres des 3 et 26 février 1842, écrites par le général Cubières, il résulte que l'on comptait sur votre protection pour obtenir la concession.

M. TESTE. Je remercie M. le chancelier d'avoir appelé tout d'abord l'attention de la Cour sur mes rapports avec MM. Pellapra et Cubières. Dans mes rapports avec M. Pellapra, il n'y avait pas d'intimité. Je ne cherche pas à décliner la responsabilité de ces rapports. Quand la question de la mine de Gouhenans est venue devant moi, j'ai été dès l'abord d'opinion que la concession devait être faite à la compagnie Parmentier.

Ainsi, dès février 1842, mon opinion est connue ; on sait que je reconnais un droit certain à la compagnie Parmentier. Je prie la Cour de se rappeler ces prémices.

Cette opinion était connue du général Cubières : c'est avec cette prescience qu'il a écrit la lettre du 14 janvier. Je ne puis m'empêcher d'exprimer un sentiment mêlé de douleur et d'indignation qui m'oppresse.

Je ne saurais trop m'étonner de l'excès de crédulité du général au sujet d'une affaire qui n'avait pas encore rencontré d'obstacle. Qui a pu lui faire ajouter foi aux mensonges à mon égard ? N'avais-je pas assez de titres à l'estime ? Et l'on osait supposer la possibilité de me corrompre ? Mon passé tout entier devait démentir une pensée aussi injurieuse.

M. LE CHANCELIER fait observer qu'il résulte d'une lettre que M. Teste aurait pris l'engagement de stimuler le préfet pour l'envoi des pièces, de garantir un périmètre étendu, etc., et que le nombre d'actions qu'il recevrait pour ce service y est à peu près fixé.

[illegible]

M. [illegible]. [illegible] passage de la lettre du 26 février qui s'adressait à Parmentier : « Vous serez » à même de me faire savoir si toutes les mesures dont l'exécution nous fut » annoncée d'avance dans le cabinet de M. T... ont reçu leur exécution, et si » particulièrement le préfet a reçu des instructions propres à hâter l'envoi » du rapport et à prévenir le morcellement. »

M. CUBIÈRES. Je répète que jamais la note en question n'a été soumise à M. Teste.

M. RENOUARD demande que M. Teste s'explique sur la communication qu'il a donnée de ses relations avec le ministre des finances.

M. TESTE. Le ministre des finances avait interprété la loi autrement que moi, et m'opposait des délais ; le préfet de la Haute-Saône vous dira dans quelle irritation cette résistance du ministère des finances à l'accomplissement de la loi de 1841, qui détruisait le monopole du sel dans les départements de l'Est, dans quelle irritation, dis-je, cette résistance avait jeté les esprits. Dès lors, il n'est pas étonnant que je me sois empressé d'en donner connaissance aux intéressés lorsque l'obstacle a été levé.

M. TESTE explique, en citant les lois sur la matière, qu'il s'est, en tout ce qu'on vient de dire, conformé aux prescriptions de la législation en vigueur.

D. Il y a dans cette lettre un paragraphe important sur les sacrifices que nécessite l'existence d'un quatrième rival dont on veut faire un épouvantail, et qui a été qualifié de demi-concurrent. — R. En réalité, il n'y avait que trois candidats. Je n'ai pas tenu le langage qu'on m'attribue.

D. Accusé Parmentier, vous souvenez-vous que dans le cabinet du ministre il ait été parlé d'un quatrième concurrent ? — R. Je ne m'en souviens pas.

M. CUBIÈRES. Je sais qu'il a été question de M. Lisont.

M. le procureur-général insiste.

Le général Cubières ne peut dire positivement à qui se rapporte cette désignation de quatrième concurrent.

M. TESTE. Il n'y avait pas même un seul concurrent véritable. Je n'ai pu, dans tous les cas, parler d'un quatrième concurrent qui n'existait pas.

M. LE CHANCELIER. Expliquez-vous sur les sacrifices dont il est parlé dans la lettre. En avez-vous eu connaissance ? — R. Aucunement.

D. Cependant il est question, dans la lettre du 10 mars 1842, de protecteurs qu'on *aurait l'air de vouloir engager à des démarches décisives avant de les avoir satisfaits.*

M. CUBIÈRES. Ce protecteur était M. Pellapra, en raison de ses rapports avec le ministre.

M. TESTE. Il est évident qu'il y avait simulation d'une influence mensongère. Comment le général a pu y croire ! je m'en étonne. Une autre hypothèse se présente. On a imaginé une correspondance qui avait pour objet de faire croire à des sacrifices qu'on n'avait pas faits, et dont on prétendait exiger le remboursement. Comment, moi, puis-je rendre raison de toutes les expressions d'une telle correspondance ? Comment pénétrer dans ce dédale de mensonge ?

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous supposez donc l'escroquerie ?

M. TESTE. A vous d'accuser ; quant à moi, je ne dois pas qualifier les actes que je dénonce. Je ne veux point venir en aide à l'accusation. J'irai dans ma défense jusqu'où je veux aller ; mais je ne me laisserai pas pousser au-delà du but que je veux atteindre.

L'audience est suspendue pendant un quart d'heure.

L'audience est reprise à quatre heures.

M. LE PRÉSIDENT. Je n'ai pas l'intention de continuer l'interrogatoire sur ce terrain, parce que la vérité ne peut espérer d'être manifestée. Cependant ces lettres, qui toutes témoignent d'un but de corruption, qui désignent l'individu auquel on doit s'adresser, ces lettres échangées pendant si longtemps, l'ensemble de ces pièces a quelque chose de grave.

La défense, dans son intérêt, signale un grand système de machination, aucune sincérité dans la correspondance, etc. Le délit d'escroquerie serait la conséquence forcée de ce système, et je dois appeler sur cette conséquence l'attention de M. Cubières.

M. CUBIÈRES. Il m'a été dit qu'il fallait faire des sacrifices ; ces sacrifices sont restés à ma charge. Je ne crois pas, dans cette situation, que l'on puisse faire peser sur moi cette accusation d'escroquerie.

D. Ce serait cependant le seul résultat de la non existence de la corruption. — R. L'ensemble des faits me paraît exclure le délit dont on a parlé.

M. DELANGLE. Comment le général prétendrait-il rejeter sur M. Pellapra, absent, toute la responsabilité ? La correspondance [illegible] que M. Cubières prenait à tous les actes. Général, faites-y attention. Ce que Pellapra a fait, vous l'avez fait ; le délit qu'il aurait commis, vous en seriez complice. Dans une des lettres qu'on a lues aujourd'hui, vous parlez de faire un procès à M. Teste pour lui faire restituer ce qu'il a indûment reçu.

M. CUBIÈRES. J'ai dit ce qu'on m'avait dit. On m'accuse d'avoir eu des rapports avec M. Teste ; j'en ai eu très rarement.

Je disais à M. Pellapra : c'est à M. Teste à rendre ce qu'il a reçu. Je répète que j'ai dit toute la vérité.

M. DELANGLE. Général, je vous adjure de dire la vérité.

M. CUBIÈRES. M. Pellapra m'a fait une déclaration ; je l'ai dénoncée à la Cour, je n'ai rien à ajouter.

M. DELANGLE. Comment ! il y aura un homme qui vous laisse sous le coup d'une accusation d'escroquerie, vous qui avez ceint l'épée et commandé nos armées, et vous croyez faire de la délicatesse et de la générosité en ne rétorquant pas l'accusation !

Prenez garde, je le répète, prenez garde d'être complice de Pellapra... Parlez, la Cour vous écoute. Je vous adjure, dans l'intérêt de votre honneur, de dire toute la vérité. — R. Je n'ai remis de l'argent qu'à Pellapra ; je n'ai fait aucun autre sacrifice. C'est la vérité entière.

D. Considérez-vous, oui ou non, Pellapra comme un escroc ? cette question est décisive pour votre honneur. — R. Je ne puis considérer Pellapra comme ayant fait de l'escroquerie, puisque je lui ai abandonné les sommes que je lui ai versées.

D. A quel titre auriez-vous rémunéré M. Pellapra ? Il vous a dit avoir donné 100 000 fr. à M. Teste, l'avez-vous cru, oui ou non ? Si vous ne l'avez pas cru, pourquoi l'avoir rémunéré ? — R. J'ai cru à la réalité des paroles de M. Pellapra ; les sacrifices que j'ai subis l'indiquent.

Me BAROCHE, défenseur du général. Tout ce que dit le procureur-général à M. Cubières, je le lui dis. Je veux avant tout que l'honneur du général éclate et sorte pur de ce débat. La défense se joint à l'accusation pour engager le général.

M. COUSIN. M. le général Cubières ne veut être le dénonciateur de personne ; mais, malgré lui, des lettres ont tout révélé ; elles ont fait apparaître la vérité. C'est au général à démentir ou confirmer ces lettres. Qu'il explique ces mots, en date du 8 avril 1846 : « Je ferai donc connaître les faits sous la foi du serment. » On ne parle ainsi que sous la foi de sa conviction profonde ; qu'il explique cette phrase.

M. CUBIÈRES. Je n'ai rien à démentir. Je confirme tout ce qu'ont dit les lettres. J'ai dit pourquoi d'abord je n'avais pas dit la vérité. Mais je ne puis aller au delà. Je n'ai été acteur que vis-à-vis de M. Pellapra, c'est à lui seul que j'ai eu affaire. Ce que je sais, je le tiens de M. Pellapra.

D. Monsieur Teste, qu'avez-vous à répondre à l'affirmation de M. Cubières, qui a cru M. Pellapra quand il lui a dit vous avoir remis 100 000 fr. ?

M. TESTE. M. Cubières déclare tout tenir de M. Pellapra. Il n'affirme rien pour son propre compte. Qu'importe l'opinion de M. Cubières sur les allégations de Pellapra ? Il repousse toute connaissance personnelle de la corruption.

A moi, l'on dit : dénoncez l'escroquerie. Au général, on dit : prouvez la corruption. Eh bien ! je demande si l'on peut justement mettre un accusé dans cette situation.

Je sens, comme au premier moment, une profonde amertume de l'absence d'un de nos coaccusés. J'ai compris qu'on supposerait que cette fuite était le résultat d'un concert dans l'intérêt de notre défense. C'est ce qui a motivé ma réponse au procureur-général. Tout à l'heure, si j'eusse prononcé ce mot d'escroquerie [illegible] M. le procureur-général, on aurait dit que le bouc émissaire c'était M. Pellapra absent. En m'associant à l'accusation, j'aurais fourni la démonstration anticipée que, si l'un des ac-

[illegible] mon rapport au roi les motifs de ma détermination en faveur de la réduction. Certes, si j'eusse été corrompu, j'aurais accordé bien d'autres faveurs.

J'ai présidé le conseil d'Etat... Qu'y a-t-il d'étonnant? J'avais plusieurs motifs pour présider le conseil d'Etat; d'abord à cause de l'espèce de conflit qui s'était élevé entre le ministère des travaux publics et celui des finances; et, en second lieu, à cause de la question de principes que soulevait l'avis du comité des travaux publics. Mais ce qui est absurde et démenti par le résultat même, c'est que j'aie présidé le conseil d'Etat dans le but d'assurer le succès de l'affaire à laquelle s'intéressait le général Cubières.

M. TESTE fit une circulaire émanée de lui pour établir l'impulsion rapide qu'il donnait aux affaires de son département. Il fait ressortir qu'il n'a pas éprouvé un échec au conseil d'Etat dans une des dispositions de l'ordonnance rendue par ce conseil, et entre à cet égard dans de longs développements.

D. Expliquez-vous sur les réserves faites à votre demande en faveur de concessions nouvelles. — R. Les réserves n'étaient pas faites en faveur de la compagnie Parmentier, mais en vue de demandes de concession que pourrait faire dans le périmètre en question toute autre compagnie. C'était dans l'intérêt de la bonne exploitation et non dans un intérêt privé que cette réserve était faite. Croyez-vous qu'on se serait contenté d'une espérance pareille?

M. LE CHANCELIER donne la parole à M. le procureur-général sur la rémunération qui a suivi l'acte de concession.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Pourquoi avez-vous, s'il n'y avait pas de difficulté réelle à la concession, fait ajourner la séance du conseil des mines jusqu'après votre retour des eaux de Néris?

M. TESTE. J'ai dit que l'affaire n'offrait pas de difficulté sérieuse par rapport aux concessionnaires, qui devaient être les inventeurs eux-mêmes, c'est le vœu de la loi, mais qu'il y avait des difficultés: 1° de savoir si l'on aurait égard au gîte houiller superposé au gîte salifère, ce qui pouvait influer sur le périmètre; et 2° difficultés par les oppositions du ministère des finances. Il y avait donc des difficultés motivant suffisamment mon désir de présider le conseil des mines; d'ailleurs, c'était la première application de la loi de 1840.

Voilà encore ce qui rendait la présidence du ministre nécessaire; et c'est ce qui explique la remise de l'affaire, parce que je ne pouvais ce jour-là me rendre au conseil, partant pour les eaux de Néris.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL appelle l'attention de l'inculpé sur un billet relaté dans la correspondance, et qui aurait émané de lui. Je vous demande si vous avez écrit ce billet? — R. Mais, en vérité, je ne m'en souviens pas, après cinq ans. J'ai pu donner avis aux intéressés de ce qui se passait: en quels termes? je n'en sais rien.

M. le procureur général provoque des explications sur la division existante entre le ministre des travaux publics et le ministre des finances. Une discussion vive s'engage entre l'accusé et M. Delangle, sur le changement de raison sociale de la compagnie exploitante; changement qui laissait l'administration des domaines sans garanties pour le recouvrement des sommes considérables qui lui étaient dues.

M. LE CHANCELIER. M. Cubières est-il convaincu, dans son âme et conscience, que M. Pellapra a remis 100 000 fr. à M. Teste? — R. Je déclare que j'ai ajouté foi à l'assertion de M. Pellapra; c'est pour cela que je lui ai donné les sommes qu'il a reçues de moi.

Messieurs, j'ai renfermé en moi-même ma douleur, quand j'ai vu de nouveau apparaître l'accusation d'escroquerie.

En ce qui me concerne, je proteste contre cette accusation. Mais je déclare en même temps que je n'ai pas voulu élever contre M. Pellapra une telle accusation pour la somme que je lui ai faite des 40 000 fr., parce que je ne croyais tenu de les lui donner.

L'audience est levée et renvoyée à lundi.

Mouvement socialiste de la presse.

La Gazette de France, qui s'est flattée quelquefois de lire dans l'avenir, semble proclamer aujourd'hui l'avènement de l'ère sociale, en annonçant que le pouvoir va commencer contre les *idées socialistes*, la guerre que pendant longtemps il fit aux idées monarchiques et aux idées républicaines. « Cela est curieux, dit-elle, au moment où les doctrinaires se croient victorieux dans le combat politique, *le combat social commence pour eux.*

» Mais il est absurde de croire qu'on peut combattre les systèmes sociaux autrement qu'en faisant marcher la société dans la voie du progrès. Les jurés n'ont plus que les soldats, ne sont compétents pour juger des théories. »

— La *Voix nouvelle* répond à quelques *amis* fort occupés à lui trouver un nom. Elle les compare à ce quaker qui trouvant un jour avec une certaine tristesse, au moment de se mettre à table, qu'une pièce de résistance avait disparu, appela le chien auteur du larcin: « Ami, lui dit-il, ma conscience me défend toute violence matérielle, je ne te ferai donc pas le moindre mal: je me contenterai de te donner un nom; je t'appellerai chien enragé, le public fera le reste. » Ainsi font les prétendus amis de la *Voix nouvelle*. Le nom qu'il lui ont trouvé est sans doute un peu moins mauvais que celui qu'avait imaginé pour l'animal suspect le benin philanthrope; mais, en le portant, on est en ce moment surtout fort mal venu aux yeux du pouvoir: c'est celui de *socialiste*.

— *Socialiste ou anarchiste*, c'est tout un pour nos *ultra*, dit de son côté le *Courrier français* en renvoyant la première de ces épithètes à M. Guizot, devenu, sans le vouloir, le collaborateur du *Courrier*, qui s'était amusé à reproduire, dans ses colonnes, certains passages écrits en d'autres temps par le chef de la doctrine, et incriminés aujourd'hui par la presse ministérielle.

— Malgré l'espèce de réprobation qui pèse sur le nom seul de *socialiste*, on annonce qu'un nouveau journal hebdomadaire, le *Peuple*, va prendre rang dans la presse parisienne, entre la *Réforme* et la *Démocratiepacifique*. Que la nouvelle feuille soit la bienvenue, si elle doit concourir à opérer la fusion des socialistes de toutes les nuances, et à renouveler par leur alliance le vieux radicalisme politique.

—Le *Courrier de la Côte d'Or* annonce que, pour les conservateurs eux-mêmes, le moment est venu des conversions.

Voici venir le moment des conversions. Quand les dieux ne se respectent plus, les adorateurs de bonne foi cessent de jouer le rôle de dupes; quand l'église menace ruine, les fidèles gagnent la porte et portent ailleurs leurs oraisons. C'est précisément ce qui se passe à cette heure dans le monde politique. Les fanatiques du régime bourgeois, ceux qui ont eu jusqu'à ce jour la bonhomie de croire que tout était pour le mieux dans notre société, baissent aujourd'hui l'oreille et paraissent tout honteux d'avoir brûlé de l'encens au nez de gens que les révélations scandaleuses de ces derniers temps ont montrés sous leur véritable jour. Les illusions sont tombées brusquement, les riches nuances de la perspective se sont assombries, les idoles d'hier semblent à cette heure si misérables et si piteuses, que les croyants les plus intrépides secouent tristement la poussière de leurs genoux, et rougissent de leur aveuglement du passé.

— Le *Franc-Comtois*: « Oui, tel est le spectacle qui nous est donné; — aux uns on dit: *Enrichissez-vous*, c'est-à-dire laissez-vous corrompre, abdiquez entre nos mains toute idée de justice, tout sentiment de délicatesse, de vertu, et vous aurez de hauts emplois, vous aurez des actions de chemins de fer, etc.; *enrichissez-vous*, et faites un pacte avec nous; soyons solidaires des mêmes turpitudes; — aux [illegible] satisfaction qu'il se compromette, et il se compromet en accordant sa protection à des hommes coupables. Il se compromet parce que chacun en conclut qu'il a peur de leurs révélations, et qu'il s'associe à leurs méfaits en refusant de les condamner par l'organe des tribunaux. »

— *L'Union de l'Yonne*: « L'épreuve est faite et malheureusement elle est décisive; on peut désormais le dire et le dire hardiment, le règne exclusif des agioteurs, des gros patentés et des censitaires, c'est le règne de la médiocrité et de la corruption.

» Cette classe a combattu quinze ans pour obtenir le pouvoir, elle l'a obtenu. Qu'en a-t-elle fait? Elle ne pouvait pas invoquer pour elle le prestige de la naissance, la puissance et la consécration du temps; elle a usé d'abord de la force et puis ensuite de la corruption; elle s'est attelée aux intérêts matériels et s'est embourbée; elle a triomphé et jouit insolemment de sa fortune toujours croissante; elle a peu à peu oublié son origine et cherché à la faire oublier; elle a repris au dedans comme au dehors le langage d'autrefois. Elle a imité et elle continue d'imiter en les surpassant ceux qu'elle a renversés; mais les anciens royalistes du moins poursuivaient un but plein d'une certaine grandeur, bien que détestable, et avaient une croyance, une foi, tandis que les nouveaux venus ne sacrifient qu'au veau d'or. Ils ont éteint dans leur cœur toute foi et toute croyance; leur temple, à eux, c'est la Bourse où officie le grand prêtre M. de Rothschild, le roi des rois!

Journal d'Elbeuf: « La corruption est visible et flagrante comme le soleil qui fait briller les insectes immondes à la surface de l'eau putride des marais.

» Comme le monde physique, le monde moral a ses fléaux. L'histoire a raconté les grandes pestes qui, au temps passé, ont, par intervalle, visité tous les pays d'Europe et détruit jusqu'au quart de la population. Aujourd'hui, c'est un autre genre de contagion et de destruction qui sévit. La peste physique a cédé la place à la peste morale. La matière, les corps ne sont plus en proie à l'épidémie. Ce sont les âmes qui sont envahies et dévorées par le poison.

» Le mal est dans le gouvernement, parce qu'il est dans la société. C'est donc la société qu'il faut guérir avant tout. »

— *Messager du Nord*: « Qu'on y prenne garde! l'opinion s'est émue a bien juste titre, et voici ce qu'elle pense: Si l'on ne poursuit pas l'escroquerie ou la concussion, c'est que certains ESCROCS, certains CONCUSSIONNAIRES sont placés trop haut pour que la loi ose les atteindre.

» En vérité, le cœur se soulève, lorsqu'après dix-sept ans d'une révolution qui fut accomplie sans qu'un seul attentat à la propriété ait été commis par le peuple, on voit des hommes qui, par leur éducation, leurs fonctions et leur position, devraient être des modèles d'honneur et de probité, lorsqu'on les voit, au lieu de discuter avec la presse des théories politiques et sociales, la forcer à ouvrir des discussions judiciaires à cause de leurs actes, la forcer à fermer l'*Esprit des Lois* pour commenter le *Code pénal*... O! Bas Empire! »

— *Journal du Loiret*: « A notre triste époque, la cupidité, l'égoïsme, tout ce qui rapetisse et avilit. Aussi voyez les résultats! D'anciens ministres traînés comme escrocs devant la justice; les ministres en exercice accusés d'infamie et n'osant poursuivre celui qu'ils appellent calomniateur. Plus bas, en descendant l'échelle, les concussions de Rochefort, le comptable Bénier, l'incendie du Mourillon évoqué devant la cour royale, l'affaire Drouillard, Boutmy, etc., etc. Partout la corruption s'infiltre et déborde! L'argent, ce signe de capacité et de moralité, divinisé par nos ministres, excite toutes les cupidités et pousse au vol et à l'escroquerie. Hier, c'était un prince faisant de la fausse monnaie, aujourd'hui c'est un aide-de-camp des princes volant au jeu devant la reine. Demain..... grâce! ne remuons pas trop cette vase. Lorsque la contagion du mauvais exemple vient d'en haut et encourage les passions par l'espoir de l'impunité, alors tout frein disparaissant, l'égout déborde ou crève. C'est ce que nous voyons. La loi de réaction est à la fois nécessaire et morale, aussi le grand parti conservateur fourvoyé est-il en décomposition; c'est le mot. Son nom devient ainsi la meilleure épigramme et la plus sanglante ironie. La corruption qui le gangrène, mise à nu par tant de désordres et tant de scandales, révolte toutes les consciences honnêtes. A peine si les plus ardents osent encore balbutier l'éloge de la grande politique. L'autre jour le président du tribunal de commerce de la Seine repoussait comme injurieuse la qualification de ministériel. Bref, le dégoût de toutes ces saletés devient général et la réprobation unanime. C'est justice!»

— Le *Haro de Caen*: « La mission de tout homme d'opposition est désormais non pas de s'épuiser en vaines et stériles querelles pour tuer le ministère; car le ministère et le système conservateur sentent le cadavre, — mais de penser à l'avenir des classes les plus nombreuses de la société, de ces classes qui sont la force de la nation, de la liberté, et chez lesquelles on ne parviendra jamais à faire pénétrer le poison mortel de la corruption. C'est dans la marche à leur imprimer qu'est désormais la perte ou le salut de la France! »

— Le *Patriote de Saône-et-Loire*: « Oui, la corruption est dans les mœurs du monde officiel: interrogez les cours d'assises où apparaissent les concussionnaires et les prévaricateurs; reprenez à la Chambre des députés, la page interrompue par un vote de majorité; écoutez en ce moment le retentissement de ces débats ouverts devant la Cour des pairs... partout la corruption!...

» Mais cette corruption dont vous êtes les officieux défenseurs, vous ne la ferez pas aimer, vous ne la justifierez pas. La population tout entière la regarde comme un fait anormal, comme une tache, comme une honte, comme un crime. Vous en êtes responsables. »

REPRODUCTIONS.

Vigie de l'Ouest: Marcie (feuilleton).
Independant des Pyrénées-Orientales: Réflexions sur le Procès Girardin.
L'Abeille de la Vienne: Réflexions sur la Coupe de Bois.
Semaine: Suicide moral de la Majorité.
Conservateur de la Dordogne: Troubles de Mulhouse.
Le Courrier du Nord: Idem.
Echo de la Charente: Idem.
Indicateur: Arnold et Arnoldine (feuilleton).
L'Estafette: Les Dangers de la Situation.
L'Industriel de la Champagne: Fuite de M. Pellapra.
Gazette de France: La Police et les Banquets.
Sentinelle des Pyrénées: Nelly (feuilleton).
Le Censeur de Lyon: Les Renards à Queues coupées.
La Presse: Les deux Catégories de Délits (article incriminé).
L'Echo du Nord: Idem.
Journal de la Somme: Idem.

[illegible] Nouvelles d'Afrique, d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre, etc. — Travaux des Chambres. — Débats du procès Teste, Cubières et Parmentier. (Nous avons publié ce matin un numéro double pour mettre complètement nos lecteurs au courant.) — Faits divers, etc. — FEUILLETON. Revue dramatique et littéraire. — Académie des sciences. — *Immoralités.* — *Le Conquérant et le Vieillard*, dialogue de Béranger.

PETITE CORRESPONDANCE.

Dijon. — M. C. — Nous inscrivons le doublement — Reçu les 12. — Plût au ciel que tous fussent autant que vous *jeunes* de cœur et d'intelligence.
Paris. — M. G. — Merci de l'augment. — Pour Paris la diff. ne vaut pas la priv. qui en résulterait pour vous.
L. C. G. — M S. — Nous inscrivons les deux petits membres de la *réserve*. Bien cordial accueil. — Nous vous accusons récept. du man.
R. — M. L. T. R. — Reçu les 300. — Merci pour toute la lettre.
Dôle. — MM. S. et J. — Reçu les 168. — Merci de votre prop. à laquelle il sera donné suite.
Châteauroux. — M. B. — Reçu les 18 50. — Remerciements à tous. — Nous allons examiner votre cat.
Angers. — M. E. — C'est bien: nous continuerons. — Il y a longtemps que nous connaissons, admirons et préconisons cet excellent petit livre. — Le cours de V. H. qui va paraître, comblera la lacune.
Saint-Symphorien. — M. G. — Il n'y a point d'autre loi dans une affaire de ce genre que votre volonté.
Nismes. — M. C. — Reçu les 138. — Nous expédions.
Rio de Janeiro. — M. D. — Reçu les 228 57. — Merci. — Courage! nous ne vous laisserons pas manquer de munitions. — Vous pouvez compter sur nous. — Impossible de remonter au 1er janvier.
Schirmeck. — M. L. — La *Ph.* depuis le 1er n° est à votre disp.
Châlon-s.-S. — M. C. — Les livres étaient partis. — Nous expédions la nouvelle demande. — Nous sympathisons vivement.
En voyage. — M. D. L. — Avez-vous reçu à Saint-Gandens la lettre de J. D. K. datée de Talence? — Où faut-il faire suivre vos lettres?
Bourges. — Mme P. de L. — Aucune nouvelle de la cas. !...

Reproduction de la P. C. du 4 juillet.

Verdun. — M. d'A. — Reçu les 81 80. — Nous prenons bonne note de tout (y compris la dernière, reçue le 8). — Nous connaissions le nom et le zèle dévoué. — Compliments affectueux.
Lyon. — M. R. — L'abonn. à la *Ph.* ira ainsi jusqu'au n° d'avril 1848, inclus.
Ostheim. — M. F. — Impossible de faire remonter l'abonn. Il partira de juillet, et ira jusqu'à fin décembre 1848.

Bourse du 10 juillet 1847.

FONDS PUBLICS EN VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 65	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	77 60	77 70	77 60	77 65
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 40	118 30	118 40	118 30
— — fin courant	118 45	118 60	118 40	118 60

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»	»»» »»
4 0/0 J.	»	101 40
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»
— fin Ct	»	»» »»
B. du Trés.	»	5 1/8
Banq. de Fr. dr cours		3318 »»
O. V. de Par.	»	1370 »»
C. hyp.	»	300 »»
— Gouin	»	1160 »»
— Gann.	»	1115 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »/»
Récép. Rotsch.	»	103 75
ESP. Dette act.	»	»» »»
— — pass.	»	» »/»
— 3 p. 0/0.	»	33 1/4
Dette intérieure	»	27 »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»
HAITI	»	» »/»
ROM.	Der C.	100 »/»
BELG. 3 1/2	»	»» »/»
— 4 1/2	»	95 1/4
— dr 1840	»	100 1/4
— dr 1842	»	100 1/4
— Banque	»	880 »»
— dr Em. 1844	»	»»» »»
PIÉMONT	»	»»»» »»
AUTRICHE	»	»»» »»

Union linières... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»» »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	992 50
— — nouv.	1025 »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Se.	»»» »»
— à Orléans	1270 »»
— à Rouen	935 75
R.-Havre	»»» »»
Avignon	645 »»
Str. à Bâle	»»» »»
Paris-Str.	»»» »»
Tours-Nant.	»»» »»
Orl.-Vierz.	505 »»
C. du Nord	570 »»
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	500 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	430 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER AU COMPTANT (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	»»» »»	Orléans à Vierzon	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	» » »»	Bordeaux à Cette	500 »»
Paris à Orléans	1268 75	Marseille à Avign.	613 »»	Nord	570 »»
— à Lyon	430 »»	Paris à Strasbourg	422 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

TECTONIQUE, par V. CONSIDERANT. 1 vol. in-8. Prix : 2 fr. 50 c., et par la poste, 3 fr.
Il n'en reste que quelques exemplaires.

FOURIÉRISME, CONTRE-CRITIQUE avec EXPOSITION DE PRINCIPES. Par M. CH. MANDET, avocat. Se trouve aussi à RIOM, chez E. Leboyer, imprimeur-libraire.

La méthode EXPÉDITIVE et ATTRAYANTE employée par M. J. BLANC a reçu la consécration d'expériences nombreuses et concluantes. Pour suivre avec fruit ses cours, il suffit d'avoir l'habitude d'écrire. Il n'est nullement nécessaires d'avoir présentes à la mémoire les notions de grammaire qu'on a pu recevoir pendant sa jeunesse. Le cours comprend non-seulement L'ORTHOGRAPHE DE RÈGLE, mais encore les deux tiers au moins de L'ORTHOGRAPHE D'USAGE.

3 1/2 HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix : 1 et 2 f.
7 h. 1/2 CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Meyboom.— Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
8 h. 1/2 JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

CHEZ **CHAMEROT**, r. du Jardinet, 13, Paris

MAULÉON DE SAINT-PAIR, PAR M. MAURICE NAUDÉ.

2 volumes in-8°. PRIX : 7 FRANCS.

A paru Vendredi, 9 Juillet, la Première Livraison du Tome VI (Juillet 1847) de

LA PHALANGE

On s'abonne :

A Paris, au Bureau de la PHALANGE, rue de Beaune, 2. Dans les départements, chez tous les directeurs des messageries et chez tous les Libraires.

PRIX D'ABONNEMENT A PARTIR DE JANVIER 1847 :
POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.
UN AN. . . 18 fr. — 6 mois. . . 9 fr. — 3 mois. . . 5 fr.
Pour les pays à surtaxe.
UN AN. . . 22 fr. — 6 mois. . . 11 fr. — 3 mois. . . 6 fr.

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE, publiant les manuscrits de FOURIER.

ÉTUDES SUR LES QUESTIONS RELIGIEUSES, ÉCONOMIQUES ET ARTISTIQUES, AU POINT DE VUE DE LA SCIENCE SOCIALE; BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Par an, DOUZE NUMÉROS, de chacun 6 feuilles, formant 2 beaux volumes de près de 600 pages, format grand in-8.

Table des Matières contenues dans la 1re Livraison du Tome VI (Juillet 1847.)

I. PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER. — DU CLAVIER PUISSANCIEL DES CARACTÈRES. — Appréciation des sciences en abstrait et concret. — Des caractères en général et spécialement des *monogynes* ou âmes simples. — Des degrés caractériels et de leurs dominatifs. — De l'intégralité de l'âme. — Gamme intégrale de l'âme ou distribution numérique du clavier puissanciel des 810 caracteres. — Distribution typique des caractères de tous degrés. — Définition des monogynes des trois ordres. — Contresens de la morale en règle de caractère monogyne.
II. CONSIDÉRATIONS POSITIVES SUR LA SCIENCE SOCIALE. — Chap. II. Classification des sciences positives. — Chap. III. des Mathématiques. — Par M. LÉOPOLD BRESSON.
III. POÉSIES. — Hypathie. — Glaucé. — Par M. LECONTE DE LISLE.
IV. DES SCIENCES NATURELLES (2e article). — Par VICTOR MEUNIER.
V. L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE EN ALLEMAGNE, ses amis et ses ennemis. — Par M. C. GUYORNAUD.
VI. LA PREMIÈRE DES LOIS, fragments. — Par L. E.
VII. DE L'ANARCHIE INDUSTRIELLE ET SCIENTIFIQUE, manuscrit de FOURIER.

PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER.

Nous publierons, dans le cours du deuxième semestre de 1847, les manuscrits de Fourier ci-après : 1° DU CLAVIER PUISSANCIEL DES CARACTÈRES. — 2° DES TRANSITIONS ET DES DÉSORDRES APPARENTS DE L'UNIVERS. — 3° L'ÉCHELLE PARALLÈLE DES ATTRACTIONS SOCIALES.

AVIS. — Les Abonnés sont prévenus que la livraison de juillet ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement.

Chacun des cinq tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

A paru aujourd'hui, à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25,

LA DEUXIÈME ÉDITION DE

PAROLE DE PROVIDENCE ET MÉLANGES

Par Madame CLARISSE VIGOUREUX.

Un joli volume in-18. 1 fr. 50 c., et par la poste, 1 fr. 75.

---

10 FR. !! 1° Les *Mystères de Londres* ; 2° les *Amours de Paris* ; 3° la *Lescombat* ; 4° le *capitaine Aréna* ; 5° *Werther* ; 6° six belles gravures in-4°. — MARICOT, r. Vanneau, 38, de 2 à 4 h. (Aff.)

GUY D'AMOUR, DENTISTE, 4, faubourg Montmartre, à Paris, inventeur breveté (sans gar. du gouv.) du STUC-PLOMBAGE, pâte blanche comme la dent, qui s'y adhère complétement et durcit en cinq minutes. Son emploi est surtout d'une utilité précieuse pour les dents du devant qu'il évite souvent de limer, en leur rendant leur blancheur primitive. — Inventeur des dents OSANO-CRISTALLINES, se posant sans extraction des racines et sans plaques, pivot ni crochets métalliques.

PAPIER D'ALBESPEYRES, faubourg Saint-Denis, 84, et dans les pharmacies de province et de l'étranger, pour entretenir, sans *odeur* ni *douleur*, **LES VESICATOIRES.**

POMMADE DU BLAIREAU dite BRILLANTINE. Ce nouveau produit, inventé par NEUVILLE, parfumeur, galerie Feydeau, 28 et 30, passage des Panoramas, modère et arrête les ravages de la calvitie. Grâce à l'usage de la brillante, la chevelure la plus rebelle devient souple, soyeuse, et se polit comme l'ivoire. Prix du pot : 2 fr. 50 c.

MARMORINE. Marbres artificiels. Economie 50 à 500 0/0. Imitation parfaite des marbres les plus riches : portor, vert de mer, vert antique, brocatelle, etc. Autels, bénitiers, carrelage, cheminées, vases, plinthes, colonnes, etc. Boul. Beaumarchais, 65.

VARICES, Bas Leperdriel.
PROMPT SOULAGEMENT ET SOUVENT GUÉRISON. — Faubourg Montmartre, 78, et les pharmaciens des départem.

Maladies
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE ET PEU COUTEUSE par le traitement du Docteur
Ch ALBERT
Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales,
Rue Montorgueil, 21.
Consultations gratuites.
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (*Affr.*)

W. ROGERS
Dentiste de S. A. IBRAHIM-PACHA, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques, seul et unique inventeur des DENTS OSANORES INDESTRUCTIBLES, posées sans crochets ni ligatures. — RATELIERS COMPLETS LIVRÉS EN 24 HEURES. 270, RUE SAINT-HONORÉ. — Affranchir.

CAPSULES MOTHES
Les seules qui renferment le B. DE COPAHU pur, c.-à-d. liquide, et tel que le produit la nature. 4 *fr. la Boîte.* RUE STE-ANNE, N° 20, AU 1er, et dans toutes les pharmacies d'Europe. (*Approb. de l'Académie de Médecine.*)

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

SOCIÉTÉ CH. DUVEYRIER ET Cie.

TARIF des Annonces commandées SIMULTANÉMENT
Dans la GAZETTE DE FRANCE, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE, le DROIT, l'ESTAFETTE et le CORSAIRE.
A partir du 1er juillet 1847.

40 c. par journal, la ligne insérée	15 fois	en un mois,	dans le	même journal.	
20 c.	»	»	6 »	»	»
35 c.	»	»	3 »	»	»
50 c.	»	»	1 »	»	»

(Les lignes renferment 25 lettres environ justifiées en caractères de 5 points.)
Les RÉCLAMES : 2 fr. la ligne de 40 lettres environ.
Les FAITS-PARIS AGRÉÉS : 2 fr. 50 c. la ligne de 40 lettres environ.
Ces prix seront DOUBLÉS : 1° pour les commandes faites *séparément* à l'un des cinq journaux ; 2° pour les insertions concernant la formation ou la constitution des Sociétés, les appels de fonds, les ventes immobilières ou les jugements.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

In-Octavo. PRIX : 4 FRANCS.

LE SEL

In-Octavo. PAR LA POSTE : 4 FR. 50 c.

IMPOT. — RÉDUCTION. — RÉGIE.
OU LA QUESTION DU SEL SOUS TOUTES SES FACES.
Par J.-J. JULLIEN.

LE LIVRET, C'EST LE SERVAGE.

Prix : 15 cent. Brochure in-32, format Casin. 12 exempl. : 1 fr. 20 c.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

LES FEMMES.

Par HENRY BRISSAC. — In-Octavo. 25 cent.

GLACES-SORBETS EN 15 MINUTES. GLACIÈRES PARISIENNES portatives, très commodes pour faire des glaces, frapper le champagne et rafraîchir les boissons ; *seules approuvées* par la Société d'engouragement (M. DUMAS, prés.), proscrivant l'emploi des acides dangereux ; fonctionnant à l'aide d'un sel aussi inoffensif que le sel de cuisine.

LES **GLACIÈRES PARISIENNES** ont été employées par M. ORFILA, qui en a fait l'éloge à son cours public de l'Ecole de Médecine. Prix des appareils : 18, 38, 55 fr. Les accessoires sont tarifés au catalogue. 12, *boulevart Poissonnière*, à côté de la maison du Pont-de-Fer. *Expériences publiques* tous les jours de 2 à 3 h.

PATE PECTORALE

MÉDAILLE d'or en 1845. — à la réglisse **DE GEORGÉ**, Pharmacien d'Epinal (Vosges). — MÉDAILLE d'argent en 1843.

LA SEULE INFAILLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON DES
RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.
On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, rues des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

CAPSULES RAQUIN
AU COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR
Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE comme infiniment supérieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes, *quels qu'ils soient*, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc.
A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

POMMADE DE DUPUYTREN
Reconnue efficace pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration. MALLARD, pharmacien, rue d'Argenteuil, 31.

CREVASSES, — GERÇURES, — DARTRES FARINEUSES,
[illegible]

PARIS, 12 JUILLET.

—

Chambre des Députés.

La Chambre des députés, réduite à une centaine de membres, a consacré ses loisirs de ce jour à la continuation du budget du ministère des finances.

Parmi les divers sujets traités avec plus ou moins d'insistance, nous signalons les suivants :

— Une ligne de paquebots à vapeur existe entre Marseille et la Corse ; elle est administrée par l'Etat. — Songez que de Marseille part aussi la ligne des paquebots de l'Etat, qui correspondent avec Alexandrie, Constantinople, etc.

Or, une compagnie particulière se présente pour faire elle-même le premier service, en ne demandant au gouvernement qu'une subvention inférieure à ce que lui coûtent actuellement ces paquebots. — N'oubliez pas que M. de Rothschild désirerait bien avoir la ligne des bateaux-postes de Constantinople et d'Alexandrie, et qu'il a également fait des offres au gouvernement pour lui offrir un rabais sur les portes occasionnées par ces bateaux-postes.

M. Peltereau-Villeneuve, député ministériel des plus satisfaits, propose un amendement pour forcer le ministre des finances à remettre la ligne de Corse entre les mains d'une compagnie particulière. — Remarquez que rien n'est plus logique de la part de ce député, qui, dans la commission du chemin de Lyon à Avignon s'est montré très accommodant avec les compagnies financières.

M. Dumon, ministre des finances, combat la proposition, mais sans prendre d'engagement. — C'est tout simple, il se réserve, lorsqu'il accordera ce qu'on demande, de dire qu'il s'en est défendu pendant longtemps avec une ardeur dont le *Moniteur* aura recueilli des marques brûlantes, et, s'il lui convient de céder plus tard à M. de Rothschild les paquebots d'Alexandrie et de Constantinople, il pourra dire : « C'est ma conviction qui m'y force, car autrefois je n'avais là dessus aucun dessein arrêté.

Enfin, pour terminer cet incident, la chambre rejette l'amendement après une épreuve douteuse, et la gauche presque entière vote pour l'amendement, sans s'apercevoir qu'on ne joue qu'une comédie.

— M. Oscar Lafayette fait observer que, dans tous les autres pays, les télégraphes électriques placés le long des chemins de fer, sont mis à la disposition du public, qui, en payant, peut se servir de ce nouveau moyen de correspondance. Il demande que la même chose se pratique en France, et que le monopole n'en soit pas réservé au gouvernement et aux chefs des compagnies de chemins de fer.

Le ministre des finances combat cette proposition, sous prétexte qu'elle pourrait entraîner quelques inconvénients. Toujours cette même méthode illibérale et rétrograde : la privation de l'usage, par crainte de l'abus. En conséquence, le ministre conclut au maintien du double monopole du gouvernement et des gros agioteurs. — Quelques députés, M. d'Eichthal, entre autres, ont protesté contre ces conclusions, et invité le ministre à l'examiner de nouveau.

— M. Lherbette, avec son énergie ordinaire, a porté à la tribune l'affaire des prétendues grâces faites par M. Lacave-Laplagne à la *Démocratie* pour amendes de timbre. Celui-ci a persisté à soutenir qu'il avait fait, à la *Démocratie*, des remises d'amendes, et que les grâces accordées par lui à des journaux bien pensants étaient de même nature que celles dont nous devrions lui être reconnaissants.

Nous avions pourtant, en publiant notre correspondance avec l'ancien ministre des finances dans notre numéro du 6 juin, démontré l'*inexactitude* de l'assimilation soutenue encore aujourd'hui par M. Lacave-Laplagne. Non, vous n'avez pas fait de remises d'amendes, Monsieur l'ancien ministre, à la *Démocratie pacifique*. Toutes les fois qu'un numéro de la *Démocratie* non timbré a été saisi, nous avons eu beau vous représenter des timbres doubles, vous prouver que dans les rames sortant des ateliers du timbre nous recevions quelquefois des feuilles *non timbrées*, ces raisons très propres à motiver une remise pour cause d'erreur vous ont toujours, quand *nous* les présentions, trouvé inflexible : et vous faisiez cependant de colossales remises à des journaux conservateurs qui encombraient scandaleusement Paris et la banlieue de feuilles blanches !

Quant à votre prétendue remise de 12 000 fr., nous vous avons prouvé qu'elle n'était, de la part de votre administration, qu'une amende, *simulée*, fictive. Le passage de la lettre de M. Considerant à M. Lacave-Laplagne, en date du 30 mars 1847, lu à la tribune par l'honorable M. Lherbette, le prouve surabondamment. Nous nous contenterons de le reproduire :

« Nous étant aperçus que 547 exemplaires d'un numéro à supplément avaient été tirés sur papier frappé du timbre de 5 centimes au lieu du timbre de 6, *nous en sommes allés faire nous-mêmes déclaration* à l'administration, lui offrant le paiement de la différence (5 fr. 47 c.), et lui demandant, moyennant cette offre, d'autoriser le départ de nos 547 exemplaires. Cette proposition, aussi simple que juste et loyale, devait être agréée et le fut par le bon sens de M. le directeur du Timbre. Qu'après l'avoir consentie, l'administration ait dressé procès-verbal et simulé une amende et une remise d'amende, il est possible que ce soit la forme que vous donnez à ces sortes d'affaires ; mais cela ne me regarde pas : je n'ai pas encouru ici un centime d'amende. Rayons donc cette remise de 12 034 fr. » — Et voilà ce que l'on appelle une remise d'amende ? Quelle amende avions-nous donc encourue ici, s'il vous plaît ?

Les débats de l'affaire des mines de Grouhenans ont continué aujourd'hui à la Chambre des pairs.

M. Pellapra, que l'on disait s'être constitué prisonnier, n'a point paru ; mais deux lettres de cet accusé ont été communiquées à la Cour, ainsi que plusieurs documents livrés par Mme Pellapra, et parmi lesquels se trouvent plusieurs billets de M. Teste, relatifs à l'affaire qui occupe la Cour.

Parmi les dépositions faites par les témoins, on a remarqué celle de M. Roqueberts, notaire de Pellapra, lequel déclare de la manière la plus formelle avoir appris de M. Pellapra qu'il avait remis cent mille francs à M. Teste. Il soutient de plus que M. Pellapra est incapable d'une escroquerie.

Vers la fin de la séance, M. le chancelier annonce que des recherches ont été faites au Trésor, d'après son ordre, au sujet des bons qui auraient été achetés par M. Pellapra ou pour son compte.

De ces recherches il résulte qu'il a été versé par M. Pellapra 94 000 francs contre quatre bons du Trésor, qui ont été payés le 12 septembre 1843, et qu'à la même date du 12 septembre 1843, il a été versé par M. Charles Teste, député, la somme de 95 000 fr. contre laquelle il a été remis un seul bon à son ordre.

Cet incident cause une vive agitation. Tous les regards se portent vers M. Teste qui déclare au milieu d'un profond silence que l'opération paraît personnelle à son fils.

Tous les témoins ayant été entendus, les plaidoiries auront lieu demain.

Banquet de la réforme électorale et parlementaire.

DISCOURS PRONONCÉS

Au commencement du banquet, M. le président donne la parole au secrétaire du comité central.

M. PAGNERRE :

Messieurs,

Au début même de cette réunion, le Comité central des électeurs de l'opposition du département de la Seine croit devoir vous en faire connaître le but et l'organisation.

Le Comité central a pris l'initiative d'une grande mesure ; il a soumis aux Comités d'arrondissement un projet de pétition pour la réforme électorale et parlementaire. — Tous l'ont adopté.

Signalant les vices nombreux de la loi de 1831, mais laissant aux législateurs le soin d'y substituer un système d'élection qui respecte mieux le droit, la justice, la morale, la pétition du Comité central devrait être acceptée par tous ceux qui veulent l'application sincère et complète du gouvernement représentatif, quelles que soient, d'ailleurs, l'étendue de leurs espérances, la vivacité de leurs opinions, ou la modération de leurs exigences. (Très bien !)

Nous sommes heureux de le dire, déjà une franche approbation lui a été donnée par toutes les nuances de l'opposition, dans le parlement, dans la presse, dans le corps électoral.

Mais il fallait que ce triple assentiment fût constaté par une manifestation éclatante qui retentît et se propageât dans le pays tout entier. C'est pour cela, Messieurs, que le banquet de la réforme électorale et parlementaire a été organisé. Un appel a été fait par le Comité central aux comités d'arrondissement ; ils y ont répondu. Et si l'impossibilité de trouver un plus vaste local n'eût forcé de limiter le nombre des assistants, nous eussions vu réunis par un même sentiment, poursuivant un même but, ces 10 000 électeurs de la Seine qui, aux dernières élections, donnèrent à la France électorale un exemple, hélas ! trop peu suivi. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Des invitations ont été adressées aux députés du centre gauche, de la gauche et de l'extrême gauche qui se sont hautement prononcés pour la réforme électorale et parlementaire ; aux principaux rédacteurs des journaux de l'opposition qui en proclament incessamment l'impérieuse nécessité ; aux représentants de la presse libérale des départements et aux présidents des comités électoraux de plusieurs villes voisines.

Nos invitations ont été acceptées avec empressement ; quatre-vingts députés sont aujourd'hui parmi nous, et si des empêchements légitimes nous font regretter l'absence de quelques-uns, tous nous ont assurés de leur concours pour la réalisation des réformes que nous poursuivons.

VOIX NOMBREUSES. Nous y comptons !

M. PAGNERRE. La présidence de cette réunion a été déférée à un des derniers représentants de la révolution de 89, au vénérable président du Comité central, M. de Lasteyrie ; deux vice-présidents, MM. Recurt et Pagnerre (bravo ! bravo !), et de nombreux commissaires choisis parmi les électeurs de chaque arrondissement ont été désignés pour l'assister.

Nous vous prions, Messieurs, de consacrer, par votre assentiment, l'auto.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 13 JUILLET 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

—

VAUDEVILLE. Le *Chirurgien-Major*, vaudeville en 1 acte, par MM. E. Souvestre et Troussart. — *Un Vœu de jeunes filles*, vaudeville en 1 acte, par MM. Marc Michel et Couailhac. — PALAIS-ROYAL. *Secours contre l'incendie*, vaudeville en 1 acte, par MM. Labiche et Nyon. — VARIÉTÉS. *Qui dort dîne*, vaudeville en 1 acte, par MM. Cordellier Delanoue et Al. Roche. — DÉLASSEMENTS-COMIQUES. *Fifres et Tambours de Beaujolais*, vaudeville en 3 actes. — L'Odéon et le troisième théâtre lyrique.

Le drame, ce n'est pas au théâtre qu'il le faut chercher aujourd'hui, il est dans les faits. La comédie est dans les révélations de tribune à la Chambre des députés et dans l'affaissement du pouvoir ; elle est dans la saisie de la *Démocratie* par le pudibond M. Delangle, dans le procès pendant à la Cour de pairs ; le drame est dans les craquements et les angoisses d'une société qui s'écroule. Les théâtres l'ont compris ; ils voient qu'il ne leur est pas possible de lutter contre la réalité des événements, ils savent que la corruption, les friponneries, les scandales dont ils pourraient offrir le tableau ne sembleraient qu'un reflet pâli, un écho lointain de la vérité ; ils se reposent.

La Porte-Saint-Martin vit sur le succès du *Chiffonnier*, le Gymnase reprend successivement les œuvres où Mme Rose Chéri a été le plus applaudie : *Rebecca*, *Mme de Cerigny*, *un Changement de main*, *Protégée sans le savoir*, en attendant que la belle et noble artiste fasse revivre *Charlotte Corday* qu'on nous promet dans quelques jours. — Le théâtre des Folies-Dramatiques fouille aussi dans son vieux répertoire. Il vient de monter une de ses plus jolies pièces : *La Fille de l'Air*.

Pour se mettre à la hauteur des circonstances, le Théâtre-Français reprenait l'autre jour *Turcaret*, cette audacieuse et insolente satire des agioteurs, banquiers, monopoleurs et concussionnaires de la régence. Cette reprise n'a servi qu'à constater les immenses progrès opérés depuis lors dans nos mœurs politiques, administratives et financières. Le Turcaret de Lesage est aux Turcarets du jour ce qu'un pauvre diable qui dérobe un pain parce qu'il a faim, est à un riche et puissant [illegible]

Le Vaudeville, plus osé, a hasardé deux nouveautés. Plus osé n'est pas le mot ; il a joué ses vaudevilles nouveaux incognito, un dimanche, et sans prévenir la critique, qui ne pouvait deviner. Un de ces vaudevilles cependant n'est pas hors de propos. Il s'agit de deux tourtereaux, mâle et femelle, égarés dans une volière d'oiseaux de proie, spéculateurs, barons, concussionnaires, corrupteurs et corrompus. Ils se croient en pleine administration des travaux publics et appellent au secours. Un brave homme leur apparaît sous les traits de Bardou ; c'est le Pellapra de l'affaire ; il sait le secret de tout le monde, et, grâce à une opération de chantage (pardon du terme, il a été inventé par des voleurs, mais de hauts personnages l'ont anobli), Bardou parvient à marier Mlle Alphonsine à M. Gustave. Il pouvait davantage, mais il ne daigne, et se borne, en se retirant, à livrer les fripons à leurs remords. En honnête homme qu'il est, Bardou croit encore au remords des fripons.

Ce nouvel ouvrage de M. Souvestre pourrait être plus original ; mais il y a de l'observation et du cœur, qualités fort rares chez nos vaudevillistes à la mode.

Mlle Cécile et Mlle Fanchette ont juré de ne pas se marier : une femme est si malheureuse en ménage ! — Octave et André ont juré qu'elles se marieront : une femme est si malheureuse sans mari ! — La bataille s'engage, et les amoureux la gagnent. Telle est l'intrigue d'*Un Vœu de jeunes filles*. C'est moins original encore que le *Chirurgien-Major*, mais c'est vif, gai et sans prétention. Le public s'est montré accommodant. Auteurs, MM. Marc Michel et L. Couailhac.

Nous n'en sommes pas au bout des vaudevilles vertueux : le Palais-Royal vient aussi de nous fournir le sien. Au moins n'est-ce pas chez lui péché d'habitude.

Un jeune homme de famille s'est épris d'amour pour une plébéienne et la veut épouser. Mais sa sœur a juré qu'il ne s'encanaillerait pas, et elle conjure une sienne amie, jeune veuve un peu replète mais fort bien conservée, de coqueter quelque peu à l'adresse de son frère. L'amie y consent de grand cœur ; mais, par un de ces hasards dont les vaudevillistes disposent, c'est le mari de la sœur qui arrive et qui reçoit les agaceries destinées au frère. En pareille circonstance, M. Delangle eût tenu ferme ; mais le mari du Palais-Royal a moins de vertu ; le duo tourne bientôt à l'*amoroso*, un baiser même retentit derrière la scène. Le frère survient alors, la sœur apprend tout ; l'intrigue se complique d'une femme noyée ; si bien que la sœur retrouve son mari et que le frère épouse la dame au baiser.

Le principal rôle de ce petit acte est joué par Mlle Brassine, une échappée du Vaudeville. Echappée est le mot propre. Un soir qu'elle devait jouer un rôle dans un ouvrage nouveau, elle s'éclipsa, et quelque temps après elle faisait rompre son engagement comme mineure. La pièce est spirituelle et bien conduite. On dirait une comédie quelconque d'Hoffman, le *Roman d'une heure* ou *Céphise*.

Ceci nous conduit au théâtre des Variétés, où trône l'homonyme de l'auteur de *Femme sensible*, Hoffmann ou, si vous l'aimez mieux, Augustin s'est compromis par sa goinfrerie auprès de sa bien-aimée, Mlle Chauvinet. Il jure dès lors de se laisser mourir de faim, et va s'installer dans une auberge, déjeunant de l'air et dînant de la brise du soir. — Il a beau faire, non seulement il ne meurt pas, mais il engraisse. — A-t-il faim, il se couche et se réveille restauré. Qui dort dîne, dit le proverbe. Les victimes de l'aristocratie anglaise ont souvent recours à ce moyen pour dompter leur estomac ; mais, au bout de quelques jours, la fièvre de famine les prend, et elles meurent, à la grande joie de leurs landlords. Les propriétés réparatrices du sommeil ne suffisent donc pas à rendre compte du phénomène qui s'opère chez Augustin ; les plus habiles se perdent en conjectures, quand le hasard leur donne le mot de l'énigme : l'amoureux est somnambule, et la nuit il fait main basse sur les provisions de l'aubergiste, qui ne sait à qui se prendre.

L'idée de ce vaudeville est ingénieuse et originale. Nous voudrions pouvoir en dire autant de la pièce.

Les acteurs, Hoffmann et Lepeintre aîné surtout, ont joué cette œuvre mal née avec un soin qui fait grand honneur à leurs sentiments de confraternité. Le vaudeville est d'un de leurs camarades.

Le soir de l'exhibition de cette pièce, Lafont reprenait le *Hochet d'une coquette*, charmante petite comédie de M. Léon Laya, dont il joue à merveille le principal rôle.

Le théâtre des Délassements vient de monter une pièce à grand spectacle et en trois actes. Beaucoup de bruit, de tapage, d'évolutions, de coups de sabre et de coups de mousquet ; une trentaine de femmes, toutes fraîches et jolies sous leurs gracieux uniformes d'emprunt ; une mise en scène fort soignée, beaucoup d'ensemble et d'entrain, telles sont les qualités de cette pièce, qui pourrait être plus intéressante pour l'esprit, mais non plus agréable pour les yeux. Quelques troubles ont signalé la première représentation : des lions d'avant-scènes se sont, assure-t-on, permis d'apostropher quelques-unes des gracieuses troupières, au point de les faire pleurer ; les applaudissements de la salle les ont vengées.

Les acteurs du troisième théâtre lyrique répètent toujours à l'Odéon. On sait que des difficultés s'étaient élevées au sujet de l'ancienne salle du Cirque acquise par l'Opéra-National ; ces difficultés sont telles, dit-on, que le Cirque pourrait bien reprendre au mois d'octobre sa salle restaurée ; M. Adam s'arrangerait dans ce cas avec M. Vizentini pour installer ses chanteurs à l'Odéon ; les deux entreprises auraient chacune leur jour. Il serait même possible, ajoute-t-on, que les deux directeurs s'entendissent pour exploiter leurs privilèges en commun, et jouer les trois genres sur le théâtre de la rive gauche. Nous croyons que c'est là un essai à tenter.

J. FLEURY.

le soleil de la Révolution ;

Vainement, enfin, une dynastie de droit divin fut-elle imposée à la France, épuisée par vingt-cinq années de lutte, de combats et de gloire.

Le peuple de 1830 releva bientôt le drapeau de 89, et les principes de la révolution française firent une fois de plus le tour du monde. (Bravo! bravo!)

Qui n'aurait eu confiance alors dans l'avenir de cette liberté, dont tout un peuple s'était rendu digne à la fois par son courage et par sa modération ?

Qui aurait pu prévoir tous ces efforts tentés, depuis, pour rétrograder vers un passé, désormais impossible (oui, oui, désormais impossible), toutes ces atteintes portées aux droits conquis, et à ce retour vers des pratiques gouvernementales également réprouvées par la morale et la politique ?

Ce que la force n'a pu faire, la corruption le tente ; mais la volonté populaire saura triompher de la corruption et de l'intrigue comme elle a triomphé de la force. (Vifs applaudissements.)

Mon âge ne me permettra point, peut-être, de voir la fin d'un système si funeste à la prospérité et à la dignité de mon pays (Si, si, espérons-le); mais un grand nombre d'entre vous le verront, j'en ai la conviction.

Non, Messieurs, ce ne sera pas en vain que le principe de la souveraineté nationale, si fécond dans ses conséquences, aura été proclamé solennellement à deux époques mémorables. Répété de génération en génération, il trouvera un écho dans tous les cœurs. A LA SOUVERAINETÉ NATIONALE ! (Longs et chaleureux applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Recurt, vice-président du Comité central.

M. RECURT.

Messieurs,

Je porte un toast à la révolution de 1830.

Nous touchons au dix-septième anniversaire de ce mémorable évènement qui consacra de nouveau le grand principe de souveraineté nationale conquis par nos pères en 89, voilé pendant quinze ans sous les gloires de l'empire, et englouti plus tard sous nos désastres.

Quelle révolution fut jamais plus noble et plus légitime? La population en masse se leva spontanément pour défendre ses libertés, et repousser les tentatives criminelles du pouvoir. Elle combattit héroïquement, et après la victoire, elle fut généreuse et magnanime. (Très bien! très bien!)

Cette révolution eut un retentissement immense dans le monde. Que d'espérances elle jeta au sein des nations ! Les peuples la saluèrent avec des tressaillements de joie, et les monarques absolus de l'Europe furent frappés de consternation et d'effroi. (C'est vrai.)

Sous le souffle populaire avaient disparu et la monarchie de droit divin, et toutes les prétentions surannées de l'ancien régime. Le drapeau national était relevé, les honteux traités de 1815 étaient déchirés, une ère nouvelle de liberté et d'égalité, de dignité et d'indépendance, se levait pour notre glorieuse nation.

Ce triomphe éclatant avait porté l'enthousiasme dans tous les esprits. Tous les cœurs étaient inondés de bonheur. Notre belle patrie se relevait tout à coup de ses humiliations passées, et, plus forte et plus puissante, elle reprenait dans le monde son rang civilisateur à la tête des nations. (Très bien! très bien!)

Hélas! dans l'effusion de ses sentiments, le peuple fut confiant à l'excès. Il crut aux pompeuses promesses, et, dans sa bonne foi, il ne sut ni prendre ni exiger des garanties. Aussi, l'illusion ne fut pas de longue durée. Le gouvernement issu de la révolution nous riva de nouveau aux odieux traités de 1815. Les élans des peuples furent repoussés; partout leur espoir fut déçu, et constamment, depuis, notre gouvernement a laissé dans un lâche abandon les nations qui, à notre exemple, ont tenté de s'affranchir, lorsqu'il n'a pas fait cause commune avec leurs oppresseurs. (Vifs applaudissements.)

Aujourd'hui enfin, après l'attentat infâme des puissances envers Cracovie, il ose invoquer contre la Suisse démocratique ces traités de la sainte alliance qui nous couvrent de confusion. (Sensation prolongée.)

A l'intérieur, quels progrès se sont-ils accomplis? Dès les premiers jours, le pouvoir devint réactionnaire. Le programme de l'Hôtel-de-Ville ne tarda pas à être désavoué ; les hommes qui avaient le plus contribué à la révolution furent repoussés, et les libertés, et les droits les plus chers au peuple, lui furent enlevés.

Nos institutions, bien loin de se développer selon l'esprit de la révolution de juillet, ont constamment été faussées dans leur sens libéral, lorsqu'on n'a pu les détruire. Les élections, cyniquement viciées par la plus éhontée corruption, ont produit des majorités parlementaires plus hostiles et plus antipathiques à toute idée d'amélioration et de réforme que ne le fut aucune majorité sous la restauration. (C'est vrai!)

Dans l'ordre matériel, le gouvernement à bon marché s'est réalisé avec un budget de plus de 15 cent millions, un déficit énorme, et la perspective d'une crise financière inévitable.

On peut apprécier la surveillance, l'ordre et l'économie apportés dans les dépenses par toutes ces accusations de gaspillages et de dilapidations dont la tribune parlementaire et les tribunaux retentissent si souvent, et la moralité du pouvoir, par ces révélations accusatrices qui l'incriminent en face et ces procès scandaleux frappant des personnages qui ont été investis des plus éminentes fonctions de l'Etat.

Enfin, Messieurs, qu'a fait le pouvoir dans l'intérêt et pour le développement du commerce et de l'industrie ? quelle initiative a-t-il prise pour améliorer le sort des classes laborieuses? au milieu de ses préoccupations conservatrices a-t-il su avoir du moins une sage prévoyance et prendre opportunément toutes les mesures utiles pour assurer leur subsistance?... Les faits sont là pour répondre. (Très bien!)

Qu'on cherche aujourd'hui dans le pays quelque vestige de cette *prospérité croissante* dont on l'a leurré pendant si longtemps! On y trouvera le manque absolu de confiance, la plus déplorable stagnation dans les affaires, des souffrances générales inouïes ; partout le manque de travail, des bras inoccupés, et la misère et la faim décimant les populations malheureuses. Est-ce là ce que devait produire la révolution de juillet? Non! non!)

Ne désespérons pas cependant, toute force et toute puissance résident dans la nation. Il nous reste le principe de la souveraineté nationale remis en lumière par la victoire du peuple. C'est sous son invocation que notre vénérable président a placé cette imposante réunion. Rallions-nous autour de ce symbole sacré, vivifions-le par un chaleureux dévouement. Il est temps, Messieurs, si l'on veut éviter à la société des secousses violentes, des déchirements affreux, qu'une salutaire agitation réveille l'esprit public dans le pays; il est temps que tous les citoyens honnêtes, aimant la liberté et la patrie, se lèvent pour combattre légalement, mais avec énergie, ce funeste système qui dirige les affaires de la France. La mesure du mépris est comble (bravo! bravo!) ; protestons avec la plus véhémente indignation contre toutes ces lâchetés, toutes ces hontes, ces souillures et ces corruptions. Que l'opinion publique, provoquée par nous, fasse entendre sa voix puissante, et bientôt de son souffle bienfaisant elle aura dissipé tous ces miasmes délétères qui menacent de gangréner la nation.

AU TRIOMPHE ET A L'APPLICATION DES IDÉES ET DES PRINCIPES QUI AMENÈRENT LES RÉVOLUTIONS DE 89 ET DE 1830! (Longs et unanimes applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Odilon Barrot.

M. ODILON BARROT :

Je me réunis de toute la puissance de mes convictions au toast qui vient de vous être présenté ; oui! à la glorieuse, à la sublime Révolution de Juillet!.... (Très bien! très bien!)

Notre nation s'y est montrée ce qu'elle est : brave dans la lutte, magnanime après la victoire, trop confiante après le triomphe!.. (Oui! oui! — Bravo! bravo!)

Ah! permettez-nous de nous rattacher à ce glorieux souvenir ; qu'il nous console du passé et qu'il nous donne foi dans l'avenir... (Applaudissements prolongés.)

Ne la rendons pas responsable, cette glorieuse révolution, des misères de la politique actuelle.. (Non! non!) on est arrivé au spectacle honteux qui afflige nos yeux, non pas en gouvernant selon cette révolution, mais en gouvernant contre elle... (Bravo! bravo!) en mentant à tous ses principes....

... (Bravo! bravo!)

M. ODILON BARROT. C'est pour cela qu'il a été jeté, dès son origine, dans la triste voie où il est engagé. (Mouvement général d'adhésion.) Il n'y a que deux moyens de gouverner les hommes, ou par les sentiments généreux, ou par les sentiments égoïstes; le gouvernement a fait son choix; il s'est adressé aux cordes basses du cœur humain. Mais, pour appuyer et alimenter un tel système, ce n'était pas trop de jeter en pâture à l'égoïsme toute la fortune de la France... (Applaudissements.) En vain la Providence avait répandu sur nous tous ses bienfaits; on a jeté un défi à la Providence... (Très bien! très bien!) on a gaspillé ses présents ; on l'expie cruellement aujourd'hui. (Vive approbation.)

Messieurs, les atteintes portées à la liberté peuvent se réparer : la France a déjà traversé de difficiles et dangereuses épreuves ; elle en a triomphé! Un seul jour de victoire de l'opinion publique peut emporter toutes les mesures rétrogrades et liberticides dont on a chargé le pays.

VOIX NOMBREUSES. C'est notre espoir!

M. ODILON BARROT. Mais les atteintes aux mœurs publiques ; mais la démoralisation publique ; mais le mépris des pouvoirs ; mais la déconsidération des classes aisées ; mais la défiance entre les classes de citoyens, tout cela est un mal profond, et, je le crains irréparable.

Cependant, ayons foi dans notre pays; la corruption ne peut pas avoir de profondes racines dans ce pays... (Assentiment général.) Il est impossible qu'elle ait pénétré bien avant dans cette terre de loyauté et d'honneur!... (Longue et vive approbation.)

Et d'ailleurs, soyons francs, le gouvernement n'est pas seul coupable... (C'est vrai, c'est vrai!) Ne sommes-nous pas nos maîtres? Quelle est la puissance étrangère et irrésistible qui pèse sur nous?... ce ne serait pas même une excuse... (Non, non!) car des hommes libres et courageux lutteraient et briseraient cette puissance. (Bravo! bravo!)

Electeurs, c'est à vous que je m'adresse : faisons un retour sur nous-mêmes ; n'allons pas nous en prendre stupidement à des causes qui ne sont pas les vraies; le mal est en nous; le mal est dans l'indifférence politique... (Adhésion.)

Le mal est dans nos mœurs publiques, dans cet éloignement que nous avons instinctivement, et par nos vieilles habitudes de monarchie, à satisfaire aux vraies conditions de la liberté! (Applaudissements.)

Ce n'est pas dans l'isolement qu'on peut satisfaire à ces conditions-là ; c'est par la vie en commun ; c'est en n'épargnant aucun sacrifice pour le triomphe de ses opinions; c'est en mettant au-dessus de tout, et l'amour de la patrie et le respect de la conscience. (Bravo! bravo!)

La France est encore maîtresse de sa destinée!...

VOIX NOMBREUSES. Ses enfants le prouveront!

M. ODILON BARROT. Et tout découragement, comme toute colère insensée, lui serait une injure... (Assentiment.)

Qu'il me soit donc permis, évoquant les souvenirs de notre révolution de 1830, de cette nouvelle, et, j'espère, définitive consécration de la souveraineté nationale, m'inspirant du sentiment qui nous animait tous alors, qui faisait de la France un seul corps, une seule âme, de m'écrier : Oui! à la révolution de juillet!...

VOIX UNANIMES. Oui! oui! à la révolution de juillet!

M. ODILON BARROT. Puisse son glorieux drapeau nous rallier tous, faire cesser toutes les divisions puériles de personnes et de mots qui nous affaiblissent en face de l'ennemi commun, et puisse la France, sous ce glorieux drapeau, refaire ce qu'elle a manqué en 1830... (Triple salve d'applaudissements.) consolider à jamais sa liberté politique, entrer dans la voie du gouvernement représentatif sincère et sérieux... (Bravo! bravo!)

A la révolution de juillet, à ce qu'elle a fondé, mais aussi à ce qu'elle a voulu donner de liberté, de grandeur et de moralité à notre pays!... (Tonnerre d'applaudissements. Sensation vive et prolongée.)

(*La suite à demain.*)

PROTESTATION DE LA DIÈTE EN HONGRIE. — Le gouvernement autrichien se trouve placé en face de plusieurs actes qui tendent à le faire entrer dans la voie des réformes. Les Etats de la Basse-Autriche, ceux de la Bohême, ont exprimé leur opposition, les premiers en votant une réduction de dépenses, les seconds en réclamant la liberté de la presse. Voici maintenant un fait plus significatif encore. Un certain nombre de membres de la diète de Hongrie se sont réunis à Pesth et ont protesté contre la politique du gouvernement autrichien. La pièce que cette réunion a fait paraître énumère les griefs du libéralisme hongrois. Son importance nous engage à en publier la substance :

Il y est déclaré que l'opposition de la Diète n'est pas dirigée contre les personnes ; que les actes du ministère qui auraient pour but de développer les garanties constitutionnelles et le bien-être du pays seront toujours bien accueillis par elle, mais qu'il est du devoir des Etats de contrôler les actes du gouvernement, et que l'accomplissement de ce devoir est d'autant plus obligatoire que la marche du cabinet est de nature à donner des inquiétudes pour l'avenir. Jusqu'à ce jour, on n'a fait droit à aucun des anciens griefs de l'opposition, et le nombre de ceux-ci s'est augmenté. La non-exécution des ordonnances qui prescrivent l'usage de la langue nationale dans les écoles, les changements introduits par une simple ordonnance dans la constitution de la Diète croate, les nominations des administrateurs dans la plupart des comitats sont indiqués comme des griefs récents dont le redressement est attendu. La liberté de la presse et la liberté d'association sont aux yeux du parti libéral les plus puissantes garanties constitutionnelles, et il fera tous ses efforts pour obtenir ces libertés à la prochaine Diète, comme il travaillera à obtenir la réunion sous une même constitution de tous les parties du pays dont la population parle la même langue et appartient à la même race. L'opposition combattra pour obtenir les réformes utiles que réclame l'intérêt du pays et, entre autres, l'égalité dans la répartition des impôts à laquelle les classes pauvres sont seules soumises aujourd'hui; admission des bourgeois aux droits électoraux et de représentation nationale et municipale; égalité devant la loi; régularisation des affaires du pays et dédommagement à qui de droit, et enfin abolition de l'avituité. Le parti libéral déclare en dernier lieu qu'il s'occupera activement de donner à l'éducation tous les développements qu'exige notre époque de civilisation. « Les Hongrois n'oublieront jamais, ajoutent en terminant les auteurs du programme, les liens et les intérêts qui les unissent aux Etats héréditaires de l'Autriche ; mais, d'un autre côté, ils ne veulent pas que leurs intérêts soient subordonnés à ceux des autres provinces de la monarchie ; et ils ne permettront jamais que la constitution hongroise soit sacrifiée à l'idée de l'union sous un système de gouvernement général »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le président de la Chambre des députés a annoncé aujourd'hui à la Chambre la mort de M. le lieutenant-général Schneider, député de la Moselle, ancien ministre de la guerre. M. Schneider est mort aujourd'hui à Paris, rue de Lille, 53. Ses obsèques auront lieu mercredi, 14, à dix heures du matin.

— Un rassemblement a eu lieu aujourd'hui à la porte du Luxembourg, vers trois heures après midi, causé par l'entrée au grand trot d'une voiture chargée de paille dans la cour intérieure du palais des pairs, venant par la rue Tournon. Le peuple attroupé criait qu'on vou-

— Les avis de la Bolivie, en date du 1er avril, font pressentir l'explosion prochaine d'une guerre entre cette république et le Pérou. Les relations entre ces deux Etats, par les frontières de terre étaient entièrement rompues, les forces boliviennes sur pied, et des décrets extraordinaires promulgués pour pourvoir aux dépenses qu'entraînerait l'exploxion des hostilités. Les causes de cette querelle sont, dit-on, une guerre de tarif qui a précédé la suspension des rapports diplomatiques, et les prétentions de la Bolivie à la libre ouverture du port d'Arica au commerce étranger.

Les journaux de la république de l'Equateur continuent à se féliciter de l'avortement de l'expédition du général Florès.

— On lit dans *le Journal des Débats* :

« Depuis quelque temps le commerce et la population maritime du port de Dieppe se plaignaient vivement de ce que, contrairement à l'article 46 du traité du 23 juin 1846 entre les deux nations, les Anglais continuaient à se livrer à la pêche des huîtres sur le banc récemment découvert dans la baie de la Seine, tandis que nos pêcheurs étaient privés de cette faculté.

» On annonce que, faisant droit aux pressantes réclamations adressées à cette occasion par M. Quéru, commissaire de l'inscription maritime de Dieppe, M. le duc de Montebello, ministre de la marine, vient de donner sur-le-champ des ordres aux bâtiments de la station de Grandville pour qu'une reconnaissance exacte et complète de ce banc soit très prochainement effectuée. Déjà le cutter le *Mirmidon*, garde-pêche à la Hougue, a reçu l'ordre d'aller immédiatement croiser dans ces parages, et il y a lieu d'espérer que la présence de ce bâtiment permettra de constater les contraventions que les bateaux anglais pourraient commettre. »

UNE IMPERTINENCE. — On dit que la police a arraché ce matin, dans le faubourg Saint-Marceau, des affiches à la main, sur lesquelles on lisait : *On demande des ouvriers sans travail pour nettoyer une cour et deux chambres.*

DON FRANÇOIS DE PAULE ET LES SOCIÉTÉS SECRÈTES. — Les entrevues que les ministres espagnols ont eues plusieurs fois de suite avec l'infant don Francisco de Paula, oncle et beau-père de la reine, ont causé à Madrid un émoi qui est à peine calmé. Le correspondant du *Times* lui adresse, sous la date du 24 juin et relativement à cette affaire, une lettre assez piquante dont nous reproduisons ci-après les principaux passages :

« Les conférences entre l'infant et les ministres paraissent avoir été motivées (comme on l'a déjà dit) par la découverte que le gouvernement aurait faite de l'affiliation du prince à des sociétés secrètes d'un caractère radical, voire même républicain. Lorsque l'infant fut prié de se rendre au conseil, il ressentit une véritable terreur, et l'on prétend même qu'il avait pris d'avance toutes ses mesures pour s'assurer un lieu de refuge, dans l'hypothèse où le résultat de son entretien avec les ministres eût été aussi alarmant qu'il le supposait.

» L'entrevue eut lieu, et il paraît que don Francisco de Paula convint, sans hésiter, qu'il appartenait à une des sociétés en question ; seulement il nia que le but de cette société fût aussi terrible qu'on le prétendait.

» On dit que M. Pacheco et ses collègues ont agi dans cette affaire avec une extrême indulgence ; ils se sont bornés à donner à l'infant d'excellents conseils ; à lui représenter qu'il y avait folie pour un prince du sang qui a des droits éventuels à la couronne d'Espagne à s'associer avec des personnes dont les principes politiques, les vues, les tendances, les desseins sont hostiles à la forme du gouvernement monarchique; enfin à lui faire sentir l'anomalie de cette position. On le croira à peine, mais l'oncle de la reine avoua que ces idées ne lui étaient jamais venues ; du reste, il promit de s'abstenir désormais de toute participation aux opérations des sociétés secrètes.

Les correspondances de Madrid annoncent que la société à laquelle l'infant don Francisco de Paula appartenait, se proposait d'en finir avec la dynastie espagnole actuelle, et de placer le fils de dona Maria Da Gloria, reine de Portugal, sur les trônes unis d'Espagne et de Portugal, afin que la Péninsule fût assez forte pour résister aux vues ambitieuses de la France et de l'Angleterre. Il paraît que les sociétés auxquelles s'était affilié l'infant don Francisco de Paula et avec lesquelles il travaillait très activement, avaient les plus vastes ramifications dans la Péninsule. Il paraît aussi que l'infant don Francisco de Paula et sa fille ne s'arrêteront pas longtemps aux eaux, et que leur itinéraire, tracé par le gouvernement, aboutit à la France.

Cour des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Audience du 12 juillet.*

Affaire des mines de Gouhenans.

L'audience est ouverte à midi et demi.

Après l'appel nominal, M. le président demande de nouvelles explications à M. Cubières. Nous croyons utile de donner à nos lecteurs le complément d'une lettre importante dont nous n'avons publié qu'un extrait :

M. Le général Cubières à M. Pellapra.

Paris, 20 avril 1846.

Mon cher ami, il résulte pour moi, de quelques paroles échangées entre nous sur l'objet et à l'occasion de ma lettre du 18 de ce même mois, la crainte que vous ne compreniez pas la position qui m'est faite pour tout ce qui se rattache à l'affaire de la concession de Gouhenans et à la cession gratuite des actions de cette saline ; en mettant sous vos yeux le résumé de cette affaire et son fâcheux résultat pour mes intérêts et ceux de ma famille, j'espère porter la conviction dans votre esprit, en faisant ce dernier appel à vos sentiments d'équité et d'ancienne amitié.

Par divers actes notariés, dont l'un d'eux est entre vos mains, et avant l'obtention de la concession de sel, j'étais devenu acquéreur de sept centièmes du fonds social de Gouhenans pour la somme de 165 000 fr., dont 100 000 fr. furent payés des deniers de feu M. Buffault, oncle de Mme Cubières, de son vivant receveur général des finances.

Dès 1842, vous avez pris part aux démarches que la société Parmentier fut dans le cas d'entreprendre pour obtenir la concession du banc de sel gemme qui se trouvait dans le périmètre de la concession de houille que cette société exploitait à Gouhenans depuis plusieurs années.

Par acte passé devant Lambotey, notaire à Vesoul, le 5 février 1842, les co-propriétaires de Gouhenans avaient autorisé la création de vingt-cinq actions ou centièmes en dehors des parts possédées par eux : toutefois, je ne comparus point à l'acte du 5 février, de même que M. Delphin Lanoir, qui a toujours refusé de le ratifier.

Cette création d'actions nouvelles avait pour but d'adjoindre à l'entreprise des personnes en position de donner du crédit à la société. Vous trouvâtes qu'une société civile, comme celle de Gouhenans, ne pouvait pas régulièrement émettre des actions au porteur, et, ne voulant pas les accepter pour rémunération de votre intervention, vous avez dès lors exigé de M. Parmentier une cession gratuite de cinq centièmes à prendre sur sa propre part,

Ce fut seulement alors que vous me déclarâtes que vous vous étiez mis à découvert de 100 000 fr. payés par vous à M. ***, et que les actions reprises par M. Parmentier vous laissaient sans nantissement, ajoutant que ledit M. *** refusait de vous rendre cette somme. En conséquence, vous me proposâtes de vous souscrire un engagement de 40 000 fr., dont il me serait possible de me couvrir sur les vingt-cinq actions à créer en dehors, actions précédemment refusées par vous, mais dont il était probable que la société ne changerait point la destination. Je cédai à vos instances, bien que je dusse conserver peu d'espoir d'obtenir pour vous les actions en question, mais demeurant persuadé alors, comme je n'ai point encore cessé de l'être aujourd'hui, que les 40 000 fr. me seraient rendus si les actions n'étaient pas délivrées.

Maintenant, voici le compte de ce que votre intervention me coûterait, si je pouvais être tenu de satisfaire à moi tout seul au prix qu'il vous a plu de mettre à vos services. Ce prix, déjà trop exagéré pour la société tout entière, ne saurait retomber sur l'un de ses membres, et j'aime à croire que vous ne refuserez pas de reconnaître cette vérité, surtout lorsqu'il s'agit de l'un de vos amis.

Compte des charges résultant pour M. Cubières des engagements et cessions que M. Pellapra a exigés de lui pour son intervention dans l'obtention de la concession de Gouhenans :

1° Une obligation pour tenir compte de ce que M. *** ne veut pas vous rendre, et, quoique je ne puisse, à aucun égard, être sa caution envers vous.	40 000 fr.
2° Une cession gratuite d'un centième et trois cinquièmes de centième du fonds social, représentant pour moi, au prix que j'ai payé lesdites actions, la somme de.	40 000
Total à ma charge.	80 000 fr.

(1) Sur le premier article, je vous demande si c'est à moi à solder la corruption et à vous couvrir des 40 000 fr. que M. T*** vous a extorqués.

Je vous demande de quel droit vous pourriez exiger de moi un pareil sacrifice, alors que les vingt-cinq actions de surérogation ne peuvent plus y faire face.

Sur le deuxième article, je vous demande si votre intervention doit me coûter 40 000 fr. à sortir de ma poche pour aller dans la vôtre.

Enfin, je demande ce que vous perdrez en me rendant mes actions, et je réponds d'avance *rien*, si ce n'est l'occasion de gagner.

(2) Je vous le dis, après avoir recherché et interrogé les sentiments et les avis de la plus complète impartialité, il est de votre justice, il y va de votre honneur d'annuler mon obligation de 40 000 fr., de me rendre le montant des à-comptes que je vous ai payés sur cette obligation;

D'annuler ma promesse de quatre actions à prendre sur les vingt-cinq qui restaient à régulariser, et qui ne sauraient plus l'être;

D'opérer en ma faveur la rétrocession gratuite d'au moins cinq sur les huit actions que je vous ai cédées gratuitement, ne vous réservant que le nombre de ces actions correspondant aux frais que vous avez eu à supporter, et en estimant lesdites actions au prix que j'ai payé pour les acquérir, c'est-à-dire à environ 5 000 fr. chaque.

5 ou 8 000 fr., c'est tout ce que je consens à perdre, et ce sacrifice, je ne le fais que pour vous, et dans l'espoir d'éviter que, dans un débat public, votre nom ne se trouve accolé à celui de M. T***.

Je n'attends pas de réponse à cette lettre; vous éviterez d'écrire, par le motif qui fait que vous n'avez pas répondu à ma précédente lettre du 18.

De mon côté, je suis résolu à ne point conférer avec vous, dans la crainte de voir s'altérer les rapports d'amitié qui ont existé entre nous, et qu'il ne tiendra qu'à vous de voir se perpétuer.

D'ici à quelques jours je vous ferai connaître le nom de mon conseil, qui s'abouchera avec la personne que vous chargerez du soin de terminer cette affaire, que je suis résolu de soumettre au jugement des tribunaux, ayant en ma possession tous les documents qui peuvent les édifier sur la sincérité de mes déclarations.

Je vous renouvelle, mon cher ami, l'assurance de mes sentiments affectueux.

M. le chancelier donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée ce matin même par Mme Pellapra.

M. DE LA CHAUVINIÈRE donne lecture d'une lettre de Mme Pellapra à M. le chancelier, ainsi conçue en substance :

« Monsieur le chancelier,

» Au moment d'une fatale séparation, M. Pellapra a fait remettre entre mes mains un certain nombre de pièces avec une lettre que j'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui.

» En quittant Paris, M. Pellapra a cédé moins à la nécessité de soigner une santé fort ébranlée, qu'au désir de conserver l'honorabilité de son nom et de n'être pas contraint à accepter le rôle de dénonciateur.

» Ses efforts ont été inutiles, et les motifs de son absence ont été interprétés avec une perfidie si grande, que pour l'honneur du nom que je porte, il est indispensable que je remplisse la mission qui m'a été confiée.

» Ce jour est bien douloureux pour moi, et j'ai attendu jusqu'au dernier moment, pour rester fidèle aux intentions de mon mari.

» Agréez, monsieur le chancelier, etc.,

» Paris, 12 juillet 1847. ÉMILIE PELLAPRA. »

Voici la lettre adressée à Mme Pellapra par son mari :

« Paris, 2 juillet 1847.

» Ma chère amie,

» Au moment de m'éloigner, je te fais remettre par une main sûre diverses pièces qui se rattachent à l'affaire des mines de Gouhenans.

» Si je me suis associé à des démarches qui m'ont compromis dans cette affaire, je n'ai jamais rien fait qui fût de nature à faire rougir un honnête homme.

» Malgré les insinuations qui se sont produites, j'ai mieux aimé, pendant une longue instruction, rester exposé au soupçon que de perdre un homme qui a déjà racheté, par de longues et cruelles angoisses, un instant de faiblesse. Mais il est un bien que je ne puis laisser entamer, parce qu'il n'appartient pas à moi seul, parce qu'il appartient à toi et à mes enfants : c'est l'honneur de mon nom.

» Les papiers que je te confie en ce moment ne sauraient être mieux placés que dans tes mains; sois donc juge du moment où ce serait pour toi un impérieux devoir de les produire. Je connais assez ton cœur et ta générosité pour être sûr que tu n'en useras qu'à la dernière extrémité.

» Je t'embrasse, etc. « H. PELLAPRA. »

M. LE CHANCELIER. Les pièces dont il va être donné lecture sont des billets émanés de M. Teste, qui les reconnaît. (Mouvement.)

M. le greffier donne cette lecture.

La première des pièces est ainsi conçue en substance :

« 13 avril, sans indication d'année.

» Mon cher ami,

» On ne peut me donner que ce soir les renseignements que j'ai demandés. Je m'enferme tout demain, mais je ne sais si la journée me suffira, et je voudrais bien avoir également celle de lundi. Envoyez mardi, tout sera prêt. »

Et plus bas :

« Il y a à peine une demi-heure que les renseignements que j'avais demandés m'ont été remis; je m'en occuperai demain dès quatre heures du matin. »

AUTRE BILLET.

« 16 avril.

» Mon cher ami,

» Quelques renseignements de détail m'ont manqué; je fais demander à cet égard une note spéciale.

M. DE LA CHAUVINIÈRE. La pièce suivante.

QUELQUES VOIX. La note! la note!

M. LE CHANCELIER. La note n'était pas jointe au billet, et n'a jamais dû y être jointe.

M. DE LA CHAUVINIÈRE. La pièce suivante est un billet du 24 juin, de M. Teste à M. Pellapra. (Mouvement.)

Le lecteur se rappelle que cette date est celle du billet rapporté en substance dans une lettre du général Cubières à M. Parmentier, et comme adressée par le patron à M. Pellapra. Voici ce billet :

« Mon cher ami,

» Le rapport a été déposé hier soir; il est tout à fait contraire à mon opinion. Il conclut comme l'ingénieur et est fortement motivé. Il m'a paru utile de ne pas presser la délibération du conseil et de l'ajourner à mon retour, cela est plus sûr, et ce ne sera qu'un retard de 25 jours. Tâchez que je vous retrouve en bonne santé. »

Une légère agitation succède à cette lecture.

M. DE LA CHAUVINIÈRE lit deux autres billets de M. Teste à M. Pellapra, des 15 et 16 janvier 1845. Ils ne sont relatifs qu'au rendez-vous que M. Pellapra demandait à l'ancien ministre en termes assez pressants.

M. de la Chauvinière donne lecture de quelques passages sans intérêt des interrogatoires de M. Pellapra, ainsi que de bordereaux produits par Mme Pellapra, d'où il résulterait que des effets montant à 121 000 fr. auraient été escomptés pour le compte de M. Pellapra par M. Gouby, agent de change, chez M. Grillet et Ce, banquiers, place Saint-Georges, et convertis en bons du trésor au nom de M. T...

Ces pièces sont déposées sur le bureau du président.

M. le chancelier fait présenter à M. Cubières une longue note renfermant des détails sur la marche que suivait la demande en concession et contemporaine de cette époque.

M. Cubières ne connaît pas l'écriture de cette pièce; il n'a aucun souvenir du contenu.

M. le président fait donner lecture de plusieurs billets signés *Teste*, relatifs à l'obtention de concession. Ces pièces sont présentées à M. Teste, qui les reconnaît. Cette lecture est suivie de celle d'un extrait de l'interrogatoire de Pellapra; le voici :

D. En ouvrant un crédit à M. Cubières, vous faisiez un acte de la nature de ceux que font les banquiers; vous ouvriez sans doute aussi des crédits à diverses autres personnes : tout cela suppose nécessairement que vous avez des livres chez vous; autrement, comment pourriez-vous vous rendre compte des sommes que vous auriez successivement avancées? — R. Je n'ai aucun livre chez moi. Depuis bien longtemps je n'ai ouvert que ce crédit-là; depuis que j'ai cessé d'être receveur-général, je ne fais plus d'affaires, si ce n'est avec quelques agents de change, et mes comptes avec eux se règlent chaque mois à l'aide de quelques notes qui me suffisent pour cela.

Cette lecture est suivie de celle d'une note émanée de M. Pellapra et envoyée le matin par Mme Pellapra, énonçant que des livres très réguliers étaient tenus par M. Saint-Léon. Un extrait de ces livres entre dans des détails très précis relatifs à l'ouverture du compte qui a été contesté.

D'autres pièces de comptabilité sont également communiquées.

M. LE CHANCELIER, à M. Cubières. Qu'avez-vous à dire?

M. CUBIÈRES. J'ai besoin de résumer en quelques mots tout ce que j'ai à dire.

Oui, j'ai cru à la corruption, je l'ai crue utile, je l'ai crue nécessaire dès le commencement; je l'ai crue nécessaire dès ma première conversation avec M. Pellapra.

J'ai presque abandonné ces idées quand j'ai vu que l'ordonnance royale était si peu d'accord avec les promesses qui nous étaient faites. Mais j'y ai cru de nouveau quand j'ai reçu la déclaration de M. Pellapra, qui m'affirmait avoir payé 100 000 fr.

Messieurs, la vérité complète, tout entière, sans déguisement, c'est que je n'ai jamais eu aucun rapport avec M. le ministre pour affaire d'argent. Je n'ai jamais non plus connu M. Pellapra comme un malhonnête homme, car il m'a rendu 40 mille francs, et pour le surplus je lui en ai fait compte, parce que j'ai cru qu'il l'avait déboursé.

J'ai dit tout ce que je savais; maintenant on peut me condamner, on ne me déshonorera pas.

M. TESTE. Je me réserve d'expliquer cette correspondance, de lui restituer le sens qu'elle doit recevoir.

M. Cubières vient de dire qu'il avait dit la vérité; je ferai ressortir l'impossibilité de la corruption de ces lettres mêmes.

M. TESTE entre ici dans les détails de sa fortune, et établit que, sans les emplois publics dont il était revêtu, son état de fortune serait à peine aisé.

M. TESTE demande qu'avant de s'expliquer sur ces pièces, présentées à l'instant même, suffisante communication lui en soit donnée.

DÉPOSITION DES TÉMOINS.

Après un incident sans intérêt, M. Coupil, agent de change, est introduit.

M. COUPIL prête serment, examine un bordereau qui lui est communiqué et déclare que cette pièce n'est point sortie de ses bureaux, qu'elle vient probablement de ceux de MM. Grille et Bouquin. Cependant M. Coupil consulte ses livres de commerce; il les étale sur une table portée *ad hoc* dans l'hémicycle, et finit par déclarer que la négociation dont il s'agit a été faite par son entremise; elle est constatée sur ses registres.

PLUSIEURS VOIX. Lisez vos livres.

M. COUPIL lit :

« M. *** négocie à M. Pellapra, etc., suivent une série de sommes négociées, à la date du 9 janvier 1843. »

M. LE CHANCELIER fait donner lecture d'une autre pièce, envoyée ce matin par Mme Pellapra, énonçant aussi des opérations de banque, et où figure cette indication : Acheter pour M. T.

M. TESTE. Il est dans les convenances de lire M. T...., comme porte la note, et non de remplir par M. Teste.

M. LE CHANCELIER. M. Pellapra a-t-il revendu les valeurs que vous aviez achetées pour son compte?

M. COUPIL. Je n'en sais rien. Je vais cependant vérifier mes livres. Après un nouvel examen, je n'en trouve pas trace.

M. LE BARON CHARLES DUPIN demande si le témoin ne tient pas note des valeurs qui sortent de chez lui?

LE TÉMOIN. Je n'ai pas de compte-courant avec M. Pellapra. Mes opérations sont bien simples : j'achète des bons du Trésor, M. Pellapra m'en paie le montant, je lui livre sa valeur, et tout compte est ainsi terminé entre nous.

M. GLANDAZ. M. Goupil était-il habituellement l'agent de M. Pellapra?

LE TÉMOIN. Je rencontrais souvent chez lui M. Boileux, M. Laurent et M. Coste.

M. VIENNET demande à M. Cubières si l'obligation de 40 000 fr., souscrite à Pellapra, est rentrée dans ses mains après qu'il a eu souscrit des billets...

...

Je courus chez M. Cubières pour le rassurer et lui dire qu'il était aisé, sans le concours de Parmentier, d'opérer le réméré. A quatre heures, ces Messieurs se trouvèrent chez moi, et M. Cubières signa un bon de 40 000 fr. en faveur de M. Pellapra. Vous connaissez d'ailleurs l'acte qui, au surplus, a été passé en mon étude.

En 1846, M. Pellapra m'apporta ce bon de 40 000 fr., et me dit que M. Cubières se refusait de payer plus de 20 000 fr. Après discussion on tomba d'accord que M. Pellapra rendrait les huit actions à M. Cubières, et que celui-ci lui ferait un bon de 15 000 fr.

M. DELANGLE, procureur-général. M. Pellapra avait-il des rapports intimes avec M. Teste?

M. ROQUEBERT. Oui, il avait des rapports avec M. Teste, et il me dit : J'ai remis 100 000 fr. à M. Teste. (Sensation.)

M. DELANGLE. Croyez-vous que M. Pellapra fût capable d'énoncer des faits inexacts?

LE TÉMOIN. Il est incapable d'escroquerie. C'est un homme raide, dur peut-être en affaires, mais incapable d'escroquerie.

M. DELANGLE. Savez-vous en quelles valeurs M. Pellapra a donné les 100 000 fr.?

LE TÉMOIN. Partie en bons, partie en billets de banque.

Après quelques autres explications, le témoin fait observer combien sa position est délicate; il est à la fois le conseil et l'homme le plus dévoué à M. Pellapra.

M. Renauld est introduit. Après la prestation du serment :

Je me nomme Ferdinand Renauld, âgé de 49 ans, rentier à Vesoul. (Haute-Saône.)

D. Vous êtes depuis longtemps propriétaire d'une partie de l'établissement de Gouhenans? — R. Oui, monsieur; mon père a acheté des actions pour moi pendant que j'habitais le Bengale, en 1832 ou 1833.

D. Vous avez participé aux démarches qui ont été faites pour obtenir la concession de la mine de sel gemme qui devait être ajoutée à la mine de houille dont la compagnie était déjà concessionnaire? — R. Voici en quel sens j'ai participé à ces démarches. J'ai pris part à un acte provoqué par M. Parmentier, et qui avait pour but de mettre à sa disposition un certain nombre d'actions pour le bien de la société. Depuis, je suis venu à Paris, où j'ai vu pour la première fois M. Cubières, que je ne connaissais pas auparavant, et je suis allé une seule fois avec lui et avec M. Parmentier au ministère des travaux publics. En 1842, M. Parmentier assembla les sociétaires de Gouhenans, et leur dit qu'il était important et nécessaire d'intéresser à Paris quelqu'un de puissant pour amener le succès de l'affaire; c'était à M. Parmentier que les actions devaient être remises.

M. Grillet, qui avait eu des démêlés avec M. Parmentier, ne voulut pas consentir à cette remise, et il se retira sans vouloir signer l'acte. On alla le chercher, et, pour le déterminer, on lui dit que les actions seraient remises à M. Parmentier et à M. Cubières. M. Grillet dit que c'était différent, qu'il avait confiance dans le général Cubières, et il consentit à signer l'acte. Quand je vins à Paris, M. Parmentier me conduisit chez M. Cubières; nous parlâmes de l'affaire de Gouhenans, qui nous intéressait tous les trois; mais il ne fut nullement question, dans cette entrevue, de la remise des actions. Quelque temps après, M. Parmentier me dit que l'intermédiaire qui se mêlait de l'affaire demandait un plus grand nombre d'actions, et qu'il faisait prévoir des difficultés insurmontables si on ne faisait pas droit à sa demande; il ajouta que l'intermédiaire avait dit que, si la société ne mettait pas un nombre suffisant d'actions à sa disposition, on s'en apercevrait bien à l'accueil que ferait le ministre la première fois qu'on se présenterait chez lui. A quelque temps de là, nous allâmes chez le ministre, M. Cubières, M. Parmentier et moi.

Nous trouvâmes le ministre dans son cabinet; il avait sur son bureau le dossier de Gouhenans; il nous dit qu'il avait examiné ce dossier; que notre demande lui paraissait juste, mais que l'opposition du ministre des finances lui paraissait grave, gravissime (ce sont les propres expressions dont il se servit); que, du reste, son avis était que nous devions obtenir la concession; qu'il nous donnerait sa voix au conseil des mines, mais qu'il n'avait que sa voix, et que c'était le conseil qui déciderait. Enfin, il nous parut être favorable à notre demande en ce qui le concernait. Quand nous sortîmes, ces messieurs firent la réflexion que la conduite du ministre leur avait paru toute naturelle, que, s'il n'avait pas donné une assurance entière de la concession, c'était parce qu'il venait de prendre connaissance de l'opposition du ministre des finances. Cette réflexion conduisit à cette autre observation, que l'intermédiaire pourrait bien avoir réclamé un plus grand nombre d'actions dans son intérêt personnel; ç'a été mon opinion dès ce moment-là.

J'ai quitté Paris quelques jours après, et je n'ai plus revu le général Cubières qu'à Lure, en 1844; il descendit, à cette époque, chez M. Parmentier, qui lui fit une réception brillante, et ils paraissaient être dans la meilleure intelligence. Moi-même j'ai reçu le général, qui est venu à Vesoul en compagnie de M. Parmentier. Deux ou trois mois après que j'avais quitté Paris, j'appris que M. Parmentier avait vendu à réméré vingt-cinq actions qui lui appartenaient, à lui personnellement; j'ai su aussi que le prix de ces actions, ainsi que le prix des vingt-cinq premières, n'avait été ni offert ni donné à personne. M. Cubières a renvoyé les actions dont il était dépositaire au directeur de l'établissement, sans prendre aucune précaution. Au reçu de ces actions, le directeur lui écrivit de donner sa procuration à une personne qui assisterait à la destruction des titres. Cette destruction a eu lieu en présence de M. Mourgues, receveur particulier des finances, fondé de pouvoirs de M. Cubières. Je dois dire que les sociétaires autres que M. Parmentier n'ont jamais eu l'idée que M. Cubières ait voulu s'approprier les actions mises à sa disposition, et ils sont prêts à en faire la déclaration publique.

D. Ainsi, M. Parmentier vous a, dès l'origine, mis dans sa confidence; cela est assez naturel d'après la confiance qu'il avait en vous; car il y a des lettres de lui dans lesquelles il dit que, pour rendre sa position inattaquable, il a fait confidence entière de ses projets à deux amis, et vous étiez l'un de ces deux amis. M. Parmentier a dû vous dire quel était cet intermédiaire puissant qui devait l'aider dans le projet qu'il avait, je dois le dire, de corrompre la personne ou les personnes de qui pouvait dépendre le succès de son affaire? — R. M. Parmentier me parla d'abord de cet intermédiaire lors de mon voyage à Paris, en mars ou avril 1842, à ce que je crois, sans le nommer; plus tard, il me dit que c'était M. Pellapra.

D. Les sociétaires, lorsqu'on leur a fait la demande de l'acte du 5 février, ont-ils bien compris la portée de cet acte, se sont-ils bien rendu compte de ce qu'on leur demandait? — R. Il m'est resté dans la mémoire que M. Parmentier n'a nullement dit qu'il s'agit de corrompre; il a dit qu'il nous fallait à Paris quelqu'un de puissant, d'influent, qui pourrait écarter la demande en concurrence, et qu'il fallait intéresser ce quelqu'un.

D. Savez-vous si quelque sociétaire a compris, quand on parlait de mettre des actions à la disposition de M. Parmentier pour le bien des établissements, qu'il s'agit, par exemple, de constructions, de réparations à faire dans l'intérêt de l'établissement? — R. Personne n'a entendu cela. Tout le monde a compris qu'il nous fallait quelqu'un à Paris pour faire les démarches nécessaires; et cela était d'autant plus indispensable dans cette affaire, qu'il y avait des demandes en concurrence; mais le mot de corruption n'a pas été prononcé, ni le mot, ni la chose.

D. Savez-vous pour quel motif M. Parmentier a mis dix-huit mois entre les menaces par lui adressées à M. et Mme Cubières et le procès qu'il a fait plus tard au général? — R. Parce que, à ce moment-là, M. Lanoir était en négociation avec une personne qui annonçait l'intention d'acquérir l'établissement; alors M. Parmentier n'avait pas d'intérêt à imposer au général l'acquisition de ces actions. D'ailleurs, M. Lanoir et moi avions cherché à le détourner de cette idée, en lui représentant que c'était une mauvaise action. Mais depuis, M. Lanoir est mort, et mon influence, à moi, a été nulle.

D. A quelle époque M. Parmentier vous a-t-il dit qu'il était maître du général? — Je ne saurais préciser l'époque. M. Parmentier me dit qu'il tenait le général, que le général lui avait écrit des lettres très compromettantes, qu'il était perdu. Nous lui représentâmes que c'était une infamie, que ces lettres étaient confidentielles; nous le retînmes ainsi pendant quelque temps. Nous lui représentions que M. Cubières n'avait rien gardé pour lui, qu'il

---

(1) Dans une première rédaction de la minute, raturée depuis et remplacée par ce qui est énoncé dans le texte, mais fort lisible malgré la rature, cette phrase était ainsi libellée :

« Sur le premier article, je demande si c'est à moi à solder *l'infâme* corruption *de M.* *** pour 40 000 fr. »

(2) Dans une première rédaction de la minute, raturée depuis (comme il a été dit dans les notes précédentes), cette phrase et celles qui suivent étaient ainsi libellées :

« Vous avez en main le moyen de vous faire rendre ce que M. *** vous a » extorqué. Vous ne perdrez rien à tout ceci, en supposant la rétrocession » complète de mes actions; dès lors rien ne peut m'arrêter, et j'agirai en » toute sécurité, puisque je ne saurais vous faire aucun tort.

» En conséquence, je vous déclare que je vais poursuivre, par toutes voies » de justice, l'annulation de mon obligation de 40 000 fr., la restitution des » sommes payées à compte de la susdite obligation, enfin la rétrocession » des huit actions que je vous ai livrées gratis sur ma part, comme aussi » l'annulation de ma promesse de quatre actions à prendre sur les vingt- » cinq, pour le cas où elles auraient pu être régularisées, ce qui est désor- » mais impossible, vu leur annulation par la société.

» Le seul sacrifice auquel je pourrais me résoudre par transaction, ce se- » rait l'abandon de trois actions sur les huit; ces trois actions représentent » pour moi une somme de 15 000 fr., que je consens à perdre. J'espère que » d'ici au 4 mai vous voudrez bien désigner une personne pour régler tout » ce qui précède, de concert avec mon conseil; passé ce délai, je m'adres- » serai au tribunal. En attendant, et jusqu'au jour fixé, je vous conserve » tous mes sentiments d'amitié. »

soleil de la Révolution.

Vainement, enfin, une dynastie de droit divin fut-elle imposée à la France, épuisée par vingt-cinq années de lutte, de combats et de gloire.

Le peuple de 1830 releva bientôt le drapeau de 89, et les principes de la révolution française firent une fois de plus le tour du monde. (Bravo! bravo!)

Qui n'aurait eu confiance alors dans l'avenir de cette liberté, dont tout un peuple s'était rendu digne à la fois par son courage et par sa modération ?

Qui aurait pu prévoir tous ces efforts tentés, depuis, pour rétrograder vers un passé, désormais impossible (oui, oui, désormais impossible), toutes ces atteintes portées aux droits conquis, et à ce retour vers des pratiques gouvernementales également réprouvées par la morale et la politique ?

Ce que la force n'a pu faire, la corruption le tente ; mais la volonté populaire saura triompher de la corruption et de l'intrigue comme elle a triomphé de la force. (Vifs applaudissements.)

Mon âge ne me permettra point, peut-être, de voir la fin d'un système si funeste à la prospérité et à la dignité de mon pays (Si, si, espérons-le); mais un grand nombre d'entre vous le verront, j'en ai la conviction.

Non, Messieurs, ce ne sera pas en vain que le principe de la souveraineté nationale, si fécond dans ses conséquences, aura été proclamé solennellement à deux époques mémorables. Répété de génération en génération, il trouvera un écho dans tous les cœurs. A LA SOUVERAINETÉ NATIONALE ! (Longs et chaleureux applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Recurt, vice-président du Comité central.

M. RECURT.

Messieurs,

Je porte un toast à la révolution de 1830.

Nous touchons au dix-septième anniversaire de ce mémorable évènement qui consacra de nouveau le grand principe de souveraineté nationale conquis par nos pères en 89, voilé pendant quinze ans sous les gloires de l'empire, et englouti plus tard sous nos désastres.

Quelle révolution fut jamais plus noble et plus légitime ? La population en masse se leva spontanément pour défendre ses libertés, et repousser les tentatives criminelles du pouvoir. Elle combattit héroïquement, et après la victoire, elle fut généreuse et magnanime. (Très bien ! très bien !)

Cette révolution eut un retentissement immense dans le monde. Que d'espérances elle jeta au sein des nations ! Les peuples la saluèrent avec des tressaillements de joie, et les monarques absolus de l'Europe furent frappés de consternation et d'effroi. (C'est vrai.)

Sous le souffle populaire avaient disparu et la monarchie de droit divin, et toutes les prétentions tyranniques de l'ancien régime. Le drapeau national était relevé, les honteux traités de 1815 étaient déchirés, une ère nouvelle de liberté et d'égalité, de dignité et d'indépendance, se levait pour notre glorieuse nation.

Ce triomphe éclatant avait porté l'enthousiasme dans tous les esprits. Tous les cœurs étaient inondés de bonheur. Notre belle patrie se relevait tout à coup de ses humiliations passées, et, plus forte et plus puissante, elle reprenait dans le monde son rang civilisateur à la tête des nations. (Très bien ! très bien !)

Hélas ! dans l'effusion de ses sentiments, le peuple fut confiant à l'excès. Il crut aux pompeuses promesses, et, dans sa bonne foi, il ne sut ni prendre ni exiger des garanties. Aussi, l'illusion ne fut pas de longue durée. Le gouvernement issu de la révolution nous riva de nouveau aux odieux traités de 1815. Les élans des peuples furent repoussés ; partout leur espoir fut déçu, et constamment, depuis, notre gouvernement a laissé dans un lâche abandon les nations qui, à notre exemple, ont tenté de s'affranchir, lorsqu'il n'a pas fait cause commune avec leurs oppresseurs. (Vifs applaudissements.)

Aujourd'hui enfin, après l'attentat infâme des puissances envers Cracovie, il ose invoquer contre la Suisse démocratique ces traités de la sainte alliance qui nous couvrent de confusion. (Sensation prolongée.)

A l'intérieur, quels progrès se sont-ils accomplis ? Dès les premiers jours, le pouvoir devint réactionnaire. Le programme de l'Hôtel-de-Ville ne tarda pas à être désavoué ; les hommes qui avaient le plus contribué à la révolution furent repoussés, et les libertés, et les droits les plus chers au peuple, lui furent enlevés.

Nos institutions, bien loin de se développer selon l'esprit de la révolution de juillet, ont constamment été faussées dans leur sens libéral, lorsqu'on n'a pu les détruire. Les élections, cyniquement viciées par la plus éhontée corruption, ont produit des majorités parlementaires plus hostiles et plus antipathiques à toute idée d'amélioration et de réforme que ne le fut aucune majorité sous la restauration. (C'est vrai !)

Dans l'ordre matériel, le gouvernement à bon marché s'est réalisé avec un budget de plus de 15 cent millions, un déficit énorme, et la perspective d'une crise financière inévitable.

On peut apprécier la surveillance, l'ordre et l'économie apportés dans les dépenses par toutes ces accusations de gaspillages et de dilapidations dont la tribune parlementaire et les tribunaux retentissent si souvent, et la moralité du pouvoir, par ces révélations accusatrices qui l'incriminent en face et ces procès scandaleux frappant des personnages qui ont été investis des plus éminentes fonctions de l'Etat.

Enfin, Messieurs, qu'a fait le pouvoir dans l'intérêt et pour le développement du commerce et de l'industrie ? quelle initiative a-t-il prise pour améliorer le sort des classes laborieuses ? au milieu de ses préoccupations conservatrices a-t-il su avoir du moins une sage prévoyance et prendre opportunément toutes les mesures utiles pour assurer leur subsistance ?... Les faits sont là pour répondre. (Très bien !)

Qu'on cherche aujourd'hui dans le pays quelque vestige de cette *prospérité croissante* dont on l'a leurré pendant si longtemps ! On y trouvera le manque absolu de confiance, la plus déplorable stagnation dans les affaires, des souffrances générales inouïes ; partout le manque de travail, des bras inoccupés, et la misère et la faim décimant les populations malheureuses. Est-ce là ce que devait produire la révolution de juillet ? (Non ! non !)

Ne désespérons pas cependant, toute force et toute puissance résident dans la nation. Il nous reste le principe de la souveraineté nationale remis en lumière par la victoire du peuple. C'est sous son invocation que notre vénérable président a placé cette imposante réunion. Ralliions-nous autour de ce symbole sacré, vivifions-le par un chaleureux dévouement. Il est temps, Messieurs, si l'on veut éviter à la société des secousses violentes, des déchirements affreux, qu'une salutaire agitation réveille l'esprit public dans le pays; il est temps que tous les citoyens honnêtes, aimant la liberté et la patrie, se lèvent pour combattre légalement, mais avec énergie, ce funeste système qui dirige les affaires de la France. La mesure du mépris est comble (bravo ! bravo !); protestons avec la plus véhémente indignation contre toutes ces lâchetés, toutes ces hontes, ces souillures et ces corruptions. Que l'opinion publique, provoquée par nous, fasse entendre sa voix puissante, et bientôt de son souffle bienfaisant elle aura dissipé tous ces miasmes délétères qui menacent de gangréner la nation.

AU TRIOMPHE ET A L'APPLICATION DES IDÉES ET DES PRINCIPES QUI AMENÈRENT LES RÉVOLUTIONS DE 89 ET DE 1830 ! (Longs et unanimes applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Odilon Barrot.

M. ODILON BARROT :

Je me réunis de toute la puissance de mes convictions au toast qui vient de vous être présenté ; oui ! à la glorieuse, à la sublime Révolution de Juillet !.... (Très bien ! très bien !)

Notre nation s'y est montrée ce qu'elle est : brave dans la lutte, magnanime après la victoire, trop confiante après le triomphe !.. (Oui ! oui ! — Bravo ! bravo !)

Ah ! permettez-nous de nous rattacher à ce glorieux souvenir ; qu'il nous console du passé et qu'il nous donne foi dans l'avenir... (Applaudissements prolongés.)

Ne la rendons pas responsable, cette glorieuse révolution, des misères de la politique actuelle.. (Non ! non !) on est arrivé au spectacle honteux qui afflige nos yeux, non pas en gouvernant selon cette révolution, mais en gouvernant contre elle... (Bravo! bravo!) en mentant à tous ses principes....

VOIX UNANIMES. Oui ! bravo ! bravo !

M. ODILON BARROT. C'est pour cela qu'il a été jeté, dès son origine, dans la triste voie où il est engagé. (Mouvement général d'adhésion.) Il n'y a que deux moyens de gouverner les hommes, ou par les sentiments généreux, ou par les sentiments égoïstes ; le gouvernement a fait son choix ; il s'est adressé aux cordes basses du cœur humain. Mais, pour appuyer et alimenter un tel système, ce n'était pas trop de jeter en pâture à l'égoïsme toute la fortune de la France... (Applaudissements.) En vain la Providence avait répandu sur nous tous ses bienfaits ; on a jeté un défi à la Providence... (Très bien ! très bien !) on a gaspillé ses présents ; on l'expie cruellement aujourd'hui. (Vive approbation.)

Messieurs, les atteintes portées à la liberté peuvent se réparer : la France a déja traversé de difficiles et dangereuses épreuves ; elle en a triomphé ! Un seul jour de victoire de l'opinion publique peut emporter toutes les mesures rétrogrades et liberticides dont on a chargé le pays.

VOIX NOMBREUSES. C'est notre espoir !

M. ODILON BARROT. Mais les atteintes aux mœurs publiques ; mais la démoralisation publique ; mais le mépris des pouvoirs ; mais la déconsidération des classes aisées ; mais la défiance entre les classes de citoyens, tout cela est un mal profond, et, je le crains irréparable.

Cependant, ayons foi dans notre pays; la corruption ne peut pas avoir de profondes racines dans ce pays... (Assentiment général.) Il est impossible qu'elle ait pénétré bien avant dans cette terre de loyauté et d'honneur !... (Longue et vive approbation.)

Et d'ailleurs, soyons francs, le gouvernement n'est pas seul coupable... (C'est vrai, c'est vrai !) Ne sommes-nous pas nos maîtres ? Quelle est la puissance étrangère et irrésistible qui pèse sur nous ?... ce ne serait pas même une excuse... (Non, non !) car des hommes libres et courageux lutteraient et briseraient cette puissance. (Bravo ! bravo !)

Electeurs, c'est à vous que je m'adresse : faisons un retour sur nous-mêmes ; n'allons pas nous en prendre stupidement à des causes qui ne sont pas les vraies; le mal est en nous ; le mal est dans l'indifférence politique... (Adhésion.)

Le mal est dans nos mœurs publiques, dans cet éloignement que nous avons instinctivement, et par nos vieilles habitudes de monarchie, à satisfaire aux vraies conditions de la liberté ! (Applaudissements.)

Ce n'est pas dans l'isolement qu'on peut satisfaire à ces conditions-là ; c'est par la vie en commun ; c'est en n'épargnant aucun sacrifice pour le triomphe de ses opinions ; c'est en mettant au-dessus de tout, et l'amour de la patrie et le respect de la conscience. (Bravo ! bravo !)

La France est encore maîtresse de sa destinée !...

VOIX NOMBREUSES. Ses enfants le prouveront !

M. ODILON BARROT. Et tout découragement, comme toute colère insensée, lui serait une injure... (Assentiment.)

Qu'il me soit donc permis, évoquant les souvenirs de notre révolution de 1830, de cette nouvelle, et, j'espère, définitive consécration de la souveraineté nationale, m'inspirant du sentiment qui nous animait tous alors, qui faisait de la France un seul corps, une seule âme, de m'écrier : Oui ! à la révolution de juillet !...

VOIX UNANIMES. Oui ! oui ! à la révolution de juillet !

M. ODILON BARROT. Puisse son glorieux drapeau nous rallier tous, faire cesser toutes les divisions puériles de personnes et de mots qui nous affaiblissent en face de l'ennemi commun, et puisse la France, sous ce glorieux drapeau, refaire ce qu'elle a manqué en 1830... (Triple salve d'applaudissements.) consolider à jamais sa liberté politique, entrer dans la voie du gouvernement représentatif sincère et sérieux... (Bravo ! bravo !)

A la révolution de juillet, à ce qu'elle a fondé, mais aussi à ce qu'elle a voulu donner de liberté, de grandeur et de moralité à notre pays !... (Tonnerre d'applaudissements. Sensation vive et prolongée.)

(*La suite à demain.*)

PROTESTATION DE LA DIÈTE EN HONGRIE. — Le gouvernement autrichien se trouve placé en face de plusieurs actes qui tendent à le faire entrer dans la voie des réformes. Les Etats de la Basse-Autriche, ceux de la Bohême, ont exprimé leur opposition, les premiers en votant une réduction de dépenses, les seconds en réclamant la liberté de la presse. Voici maintenant un fait plus significatif encore. Un certain nombre de membres de la diète de Hongrie se sont réunis à Pesth et ont protesté contre la politique du gouvernement autrichien. La pièce que cette réunion a fait paraître énumère les griefs du libéralisme hongrois. Son importance nous engage à en publier la substance :

Il y est déclaré que l'opposition de la Diète n'est pas dirigée contre les personnes ; que les actes du ministère qui auraient pour but de développer les garanties constitutionnelles et le bien-être du pays seront toujours bien accueillis par elle, mais qu'il est du devoir des Etats de contrôler les actes du gouvernement, et que l'accomplissement de ce devoir est d'autant plus obligatoire que la marche du cabinet est de nature à donner des inquiétudes pour l'avenir. Jusqu'à ce jour, on n'a fait droit à aucun des anciens griefs de l'opposition, et le nombre de ceux-ci s'est augmenté. La non-exécution des ordonnances qui prescrivent l'usage de la langue nationale dans les écoles, les changements introduits par une simple ordonnance dans la constitution de la Diète croate, les nominations des administrateurs dans la plupart des comitats sont indiqués comme des griefs récents dont le redressement est attendu. La liberté de la presse et la liberté d'association sont aux yeux du parti libéral les plus puissantes garanties constitutionnelles, et il fera tous ses efforts pour obtenir ces libertés à la prochaine Diète, comme il travaillera à obtenir la réunion sous une même constitution de tous les parties du pays dont la population parle la même langue et appartient à la même race. L'opposition combattra pour obtenir les réformes utiles que réclame l'intérêt du pays et, entre autres, l'égalité dans la répartition des impôts à laquelle les classes pauvres sont seules soumises aujourd'hui ; admission des bourgeois aux droits électoraux et de représentation nationale et municipale ; égalité devant la loi ; régularisation des affaires du pays et dédommagement à qui de droit, et enfin abolition de l'avituité. Le parti libéral déclare en dernier lieu qu'il s'occupera activement de donner à l'éducation tous les développements qu'exige notre époque de civilisation. « Les Hongrois n'oublieront jamais, ajoutent en terminant les auteurs du programme, les liens et les intérêts qui les unissent aux Etats héréditaires de l'Autriche ; mais, d'un autre côté, ils ne veulent pas que leurs intérêts soient subordonnés à ceux des autres provinces de la monarchie ; et ils ne permettront jamais que la constitution hongroise soit sacrifiée à l'idée de l'union sous un système de gouvernement général »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le président de la Chambre des députés a annoncé aujourd'hui à la Chambre la mort de M. le lieutenant-général Schneider, député de la Moselle, ancien ministre de la guerre. M. Schneider est mort aujourd'hui à Paris, rue de Lille, 53. Ses obsèques auront lieu mercredi, 14, à dix heures du matin.

— Un rassemblement a eu lieu aujourd'hui à la porte du Luxembourg, vers trois heures après midi, causé par l'entrée au grand trot d'une voiture chargée de paille dans la cour intérieure du palais des pairs, venant par la rue Tournon. Le peuple attroupé criait qu'on vou-

— Les avis de la Bolivie, en date du 1er avril, font pressentir l'explosion prochaine d'une guerre entre cette république et le Pérou. Les relations entre ces deux Etats, par les frontières de terre, étaient entièrement rompues, les forces boliviennes sur pied, et des décrets extraordinaires promulgués pour pourvoir aux dépenses qu'entraînerait l'exploxion des hostilités. Les causes de cette querelle sont, dit-on, une guerre de tarif qui a précédé la suspension des rapports diplomatiques, et les prétentions de la Bolivie à la libre ouverture du port d'Arica au commerce étranger.

Les journaux de la république de l'Equateur continuent à se féliciter de l'avortement de l'expédition du général Florès.

— On lit dans *le Journal des Débats* :

« Depuis quelque temps le commerce et la population maritime du port de Dieppe se plaignaient vivement de ce que, contrairement à l'article 46 du traité du 23 juin 1846 entre les deux nations, les Anglais continuaient à se livrer à la pêche des huîtres sur le banc récemment découvert dans la baie de la Seine, tandis que nos pêcheurs étaient privés de cette faculté.

» On annonce que, faisant droit aux pressantes réclamations adressées à cette occasion par M. Quéru, commissaire de l'inscription maritime de Dieppe, M. le duc de Montebello, ministre de la marine, vient de donner sur-le-champ des ordres aux bâtiments de la station de Grandville pour qu'une reconnaissance exacte et complète de ce banc soit très prochainement effectuée. Déjà le cutter le *Mirmidon*, garde-pêche à la Hougue, a reçu l'ordre d'aller immédiatement croiser dans ces parages, et il y a lieu d'espérer que la présence de ce bâtiment permettra de constater les contraventions que les bateaux anglais pourraient commettre. »

UNE IMPERTINENCE. — On dit que la police a arraché ce matin, dans le faubourg Saint-Marceau, des affiches à la main, sur lesquelles on lisait : *On demande des ouvriers sans travail pour nettoyer une cour et deux chambres.*

DON FRANÇOIS DE PAULE ET LES SOCIÉTÉS SECRÈTES. — Les entrevues que les ministres espagnols ont eues plusieurs fois de suite avec l'infant don Francisco de Paula, oncle et beau-père de la reine, ont causé à Madrid un émoi qui est à peine calmé. Le correspondant du *Times* lui adresse, sous la date du 24 juin et relativement à cette affaire, une lettre assez piquante dont nous reproduisons ci-après les principaux passages :

« Les conférences entre l'infant et les ministres paraissent avoir été motivées (comme on l'a déjà dit) par la découverte que le gouvernement aurait faite de l'affiliation du prince à des sociétés secrètes d'un caractère radical, voire même républicain. Lorsque l'infant fut prié de se rendre au conseil, il ressentit une véritable terreur, et l'on prétend même qu'il avait pris d'avance toutes ses mesures pour s'assurer un lieu de refuge, dans l'hypothèse où le résultat de son entretien avec les ministres eût été aussi alarmant qu'il le supposait.

» L'entrevue eut lieu, et il paraît que don Francisco de Paula convint, sans hésiter, qu'il appartenait à une des sociétés en question ; seulement il nia que le but de cette société fût aussi terrible qu'on le prétendait.

» On dit que M. Pacheco et ses collègues ont agi dans cette affaire avec une extrême indulgence ; ils se sont bornés à donner à l'infant d'excellents conseils ; à lui représenter qu'il y avait folie pour un prince du sang qui a des droits éventuels à la couronne d'Espagne à s'associer avec des personnes dont les principes politiques, les vues, les tendances, les desseins sont hostiles à la forme du gouvernement monarchique ; enfin à lui faire sentir l'anomalie de cette position. On le croira à peine, mais l'oncle de la reine avoua que ces idées ne lui étaient jamais venues ; du reste, il promit de s'abstenir désormais de toute participation aux opérations des sociétés secrètes.

Les correspondances de Madrid annoncent que la société à laquelle l'infant don Francisco de Paula appartenait, se proposait d'en finir avec la dynastie espagnole actuelle, et de placer le fils de dona Maria Da Gloria, reine de Portugal, sur les trônes unis d'Espagne et de Portugal, afin que la Péninsule fût assez forte pour résister aux vues ambitieuses de la France et de l'Angleterre. Il paraît que les sociétés auxquelles s'était affilié l'infant don Francisco de Paula et avec lesquelles il travaillait très activement, avaient les plus vastes ramifications dans la Péninsule. Il paraît aussi que l'infant don Francisco de Paula et sa fille ne s'arrêteront pas longtemps aux eaux, et que leur itinéraire, tracé par le gouvernement, aboutit à la France.

Cour des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Audience du 12 juillet.*

Affaire des mines de Gouhenans.

L'audience est ouverte à midi et demi.

Après l'appel nominal, M. le président demande de nouvelles explications à M. Cubières. Nous croyons utile de donner à nos lecteurs le complément d'une lettre importante dont nous n'avons publié qu'un extrait :

M. Le général Cubières à M. Pellapra.

Paris, 29 avril 1846.

Mon cher ami, il résulte pour moi, de quelques paroles échangées entre nous sur l'objet et à l'occasion de ma lettre du 18 de ce même mois, la crainte que vous ne compreniez pas la position qui m'est faite pour tout ce qui se rattache à l'affaire de la concession de Gouhenans et à la cession gratuite des actions de cette saline ; en mettant sous vos yeux le résumé de cette affaire et son fâcheux résultat pour mes intérêts et ceux de ma famille, j'espère porter la conviction dans votre esprit, en faisant ce dernier appel à vos sentiments d'équité et d'ancienne amitié.

Par divers actes notariés, dont l'un d'eux est entre vos mains, et avant l'obtention de la concession de sel, j'étais devenu acquéreur de sept centièmes du fonds social de Gouhenans pour la somme de 165 000 fr., dont 100 000 fr. furent payés des deniers de feu M. Buffault, oncle de Mme Cubières, de son vivant receveur général des finances.

Dès 1842, vous avez pris part aux démarches que la société Parmentier fut dans le cas d'entreprendre pour obtenir la concession du banc de sel gemme qui se trouvait dans le périmètre de la concession de houille que cette société exploitait à Gouhenans depuis plusieurs années.

Par acte passé devant Lambotey, notaire à Vesoul, le 5 février 1842, les co-propriétaires de Gouhenans avaient autorisé la création de vingt-cinq actions ou centièmes en dehors des parts possédées par eux : toutefois, je ne comparus point à l'acte du 5 février, de même que M. Delphin Eanoir, qui a toujours refusé de le ratifier.

Cette création d'actions nouvelles avait pour but d'adjoindre à l'entreprise des personnes en position de donner du crédit à la société. Vous trouviez qu'une société civile, comme celle de Gouhenans, ne pouvait pas régulièrement émettre des actions au porteur, et, ne voulant pas les accepter pour rémunération de votre intervention, vous avez dès lors exigé de M. Parmentier une cession gratuite de cinq centièmes à prendre sur sa propre part,

Ce fut seulement alors que vous me déclarâtes que vous vous étiez mis à découvert de 100 000 fr. payés par vous à M. ***, et que les actions reprises par M. Parmentier vous laissaient sans nantissement, ajoutant que ledit M. *** refusait de vous rendre cette somme. En conséquence, vous me proposâtes de vous souscrire un engagement de 40 000 fr., dont il me serait possible de me couvrir sur les vingt-cinq actions à créer en dehors, actions précédemment refusées par vous, mais dont il était probable que la société ne changerait point la destination. Je cédai à vos instances, bien que je dusse conserver peu d'espoir d'obtenir pour vous les actions en question, mais demeurant persuadé alors, comme je n'ai point encore cessé de l'être aujourd'hui, que les 40 000 fr. me seraient rendus si les actions n'étaient pas délivrées.

Maintenant, voici le compte de ce que votre intervention me coûterait, si je pouvais être tenu de satisfaire à moi tout seul au prix qu'il vous a plu de mettre à vos services. Ce prix, déjà trop exagéré pour la société tout entière ne saurait retomber sur l'un de ses membres, et j'aime à croire que vous ne refuserez pas de reconnaître cette vérité, surtout lorsqu'il s'agit de l'un de vos amis.

Compte des charges résultant pour M. Cubières des engagements et cessions que M. Pellapra a exigés de lui pour son intervention dans l'obtention de la concession de Gouhenans :

1° Une obligation pour tenir compte de ce que M. *** ne veut pas vous rendre, et, quoique je ne puisse, à aucun égard, être sa caution envers vous. . . . . 40 000 fr.

2° Une cession gratuite d'un centième et trois cinquièmes de centième du fonds social, représentant pour moi, au prix que j'ai payé lesdites actions, la somme de. 40 000

Total à ma charge. . 80 000 fr.

(1) Sur le premier article, je vous demande si c'est à moi à solder la corruption et à vous couvrir des 40 000 fr. que M. T*** vous a extorqués.

Je vous demande de quel droit vous pourriez exiger de moi un pareil sacrifice, alors que les vingt-cinq actions de surérogation ne peuvent plus y faire face.

Sur le deuxième article, je vous demande si votre intervention doit me coûter 40 000 fr. à sortir de ma poche pour aller dans la vôtre.

Enfin, je demande ce que vous perdrez en me rendant mes actions, et je réponds d'avance *rien*, si ce n'est l'occasion de gagner.

(2) Je vous le dis, après avoir recherché et interrogé les sentiments et les avis de la plus complète impartialité, il est de votre justice, il y va de votre honneur d'annuler mon obligation de 40 000 fr., de me rendre le montant des à-comptes que je vous ai payés sur cette obligation;

D'annuler ma promesse de quatre actions à prendre sur les vingt-cinq qui restaient à régulariser, et qui ne sauraient plus l'être;

D'opérer en ma faveur la rétrocession gratuite d'au moins cinq sur les huit actions que je vous ai cédées gratuitement, ne vous réservant que le nombre de ces actions correspondant aux frais que vous avez eu à supporter, et en estimant lesdites actions au prix que j'ai payé pour les acquérir, c'est-à-dire à environ 5 000 fr. chaque.

5 ou 8 000 fr., c'est tout ce que je consens à perdre, et ce sacrifice, je ne le fais que pour vous, et dans l'espoir d'éviter que, dans un débat public, votre nom ne se trouve accolé à celui de M. T***.

Je n'attends pas de réponse à cette lettre; vous éviterez d'écrire, par le motif qui fait que vous n'avez pas répondu à ma précédente lettre du 18.

De mon côté, je suis résolu à ne point conférer avec vous, dans la crainte de voir s'altérer les rapports d'amitié qui ont existé entre nous, et qu'il ne tiendra qu'à vous de voir se perpétuer.

D'ici à quelques jours je vous ferai connaître le nom de mon conseil, qui s'abouchera avec la personne que vous chargerez du soin de terminer cette affaire, que je suis résolu de soumettre au jugement des tribunaux, ayant en ma possession tous les documents qui peuvent les édifier sur la sincérité de mes déclarations.

Je vous renouvelle, mon cher ami, l'assurance de mes sentiments affectueux.

M. le chancelier donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée ce matin même par Mme Pellapra.

M. DE LA CHAUVINIÈRE donne lecture d'une lettre de Mme Pellapra à M. le chancelier, ainsi conçue en substance :

« Monsieur le chancelier,

» Au moment d'une fatale séparation, M. Pellapra a fait remettre entre mes mains un certain nombre de pièces avec une lettre que j'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui.

» En quittant Paris, M. Pellapra a cédé moins à la nécessité de soigner une santé fort ébranlée, qu'au désir de conserver l'honorabilité de son nom et de n'être pas contraint à accepter le rôle de dénonciateur.

» Ses efforts ont été inutiles, et les motifs de son absence ont été interprétés avec une perfidie si grande, que pour l'honneur du nom que je porte, il est indispensable que je remplisse la mission qui m'a été confiée.

» Ce jour est bien douloureux pour moi, et j'ai attendu jusqu'au dernier moment, pour rester fidèle aux intentions de mon mari.

» Agréez, monsieur le chancelier, etc.,

» Paris, 12 juillet 1847. ÉMILIE PELLAPRA. »

Voici la lettre adressée à Mme Pellapra par son mari :

« Paris, 2 juillet 1847.

» Ma chère amie,

» Au moment de m'éloigner, je te fais remettre par une main sûre diverses pièces qui se rattachent à l'affaire des mines de Gouhenans.

» Si je me suis associé à des démarches qui m'ont compromis dans cette affaire, je n'ai jamais rien fait qui fût de nature à faire rougir un honnête homme.

» Malgré les insinuations qui se sont produites, j'ai mieux aimé, pendant une longue instruction, rester exposé au soupçon que de perdre un homme qui a déjà racheté, par de longues et cruelles angoisses, un instant de faiblesse. Mais il est un bien que je ne puis laisser entamer, parce qu'il n'appartient pas à moi seul, parce qu'il appartient à toi et à mes enfants : c'est l'honneur de mon nom.

» Les papiers que je te confie en ce moment ne sauraient être mieux placés que dans tes mains; sois donc juge du moment où ce serait pour toi un impérieux devoir de les produire. Je connais assez ton cœur et ta générosité pour être sûr que tu n'en useras qu'à la dernière extrémité.

» Je t'embrasse, etc. « H. PELLAPRA. »

---

(1) Dans une première rédaction de la minute, raturée depuis et remplacée par ce qui est énoncé dans le texte, mais fort lisible malgré la rature, cette phrase était ainsi libellée :

« Sur le premier article, je demande si c'est à moi à solder *l'infâme* corruption *de M.* *** pour 40 000 fr. »

(2) Dans une première rédaction de la minute, raturée depuis (comme il a été dit dans les notes précédentes), cette phrase et celles qui suivent étaient ainsi libellées :

« Vous avez en main le moyen de vous faire rendre ce que M. *** vous a » extorqué. Vous ne perdrez rien à tout ceci, en supposant la rétrocession » complète de mes actions; dès lors rien ne pe[...]t m'arrêter, et j'agirai en » toute sécurité, puisque je ne saurais vous faire aucun tort.

» En conséquence, je vous déclare que je vais po[...]ursuivre, par toutes voies » de justice, l'annulation de mon obligation de 40 0[...]00 fr., la restitution des » sommes payées à compte de la susdite obligation, enfin la rétrocession » des huit actions que je vous ai livrées gratis sur [...]ma part, comme aussi » l'annulation de ma promesse de quatre actions à pr[...]endre sur les vingt- » cinq, pour le cas où elles auraient pu être régularisées, ce qui est désor- » mais impossible, vu leur annulation par la société.

» Le seul sacrifice auquel je pourrais me résoudre par transaction, ce se- » rait l'abandon de trois actions sur les huit; ces trois act[...]ions représentent » pour moi une somme de 15 000 fr., que je consens à per[...]re. J'espère que » d'ici au 4 mai vous voudrez bien désigner une personne [...]our régler tout » ce qui précède, de concert avec mon conseil; passé ce déla[...]i, je m'adres- » serai au tribunal. En attendant, et jusqu'au jour fixé, je [...]ous conserve » tous mes sentimens d'amitié. »

M. LE CHANCELIER. Les pièces dont il va être donné lecture sont des billets émanés de M. Teste, qui les reconnaît. (Mouvement.)

M. le greffier donne cette lecture.

La première des pièces est ainsi conçue en substance :

« 13 avril, sans indication d'année.

» Mon cher ami,

» On ne peut me donner que ce soir les renseignements que j'ai demandés. Je m'enferme tout demain, mais je ne sais si la journée me suffira, et je voudrais bien avoir également celle de lundi. Envoyez mardi, tout sera prêt. »

Et plus bas :

« Il y a à peine une demi-heure que les renseignements que j'avais demandés m'ont été remis; je m'en occuperai demain dès quatre heures du matin. »

AUTRE BILLET.

« 16 avril.

» Mon cher ami,

» Quelques renseignements de détail m'ont manqué; je fais demander à cet égard une note spéciale.

M. DE LA CHAUVINIÈRE. La pièce suivante.

QUELQUES VOIX. La note! la note!

M. LE CHANCELIER. La note n'était pas jointe au billet, et n'a jamais dû y être jointe.

M. DE LA CHAUVINIÈRE. La pièce suivante est un billet du 24 juin, de M. Teste à M. Pellapra. (Mouvement.)

Le lecteur se rappelle que cette date est celle du billet rapporté en substance dans une lettre du général Cubières à M. Parmentier, et comme adressée par le patron à M. Pellapra. Voici ce billet :

« Mon cher ami,

» Le rapport a été déposé hier soir; il est tout à fait contraire à mon opinion. Il conclut comme l'ingénieur et est fortement motivé. Il m'a paru utile de ne pas presser la délibération du conseil et de l'ajourner à mon retour, cela est plus sûr, et ce ne sera qu'un retard de 25 jours. Tâchez que je vous retrouve en bonne santé. »

Une légère agitation succède à cette lecture.

M. DE LA CHAUVINIÈRE lit deux autres billets de M. Teste à M. Pellapra, des 15 et 16 janvier 1845. Ils ne sont relatifs qu'au rendez-vous que M. Pellapra demandait à l'ancien ministre en termes assez pressants.

M de la Chauvinière donne lecture de quelques passages sans intérêt des interrogatoires de M. Pellapra, ainsi que de bordereaux produits par Mme Pellapra, d'où il résulterait que des effets montant à 121 000 fr. auraient été escomptés pour le compte de M. Pellapra par M. Gouby, agent de change. chez M. Grillet et Ce, banquiers, place Saint-Georges, et convertis en bons du trésor au nom de M. T...

Ces pièces sont déposées sur le bureau du président.

M le chancelier fait présenter à M. Cubières une longue note renfermant des détails sur la marche que suivait la demande en concession et contemporaine de cette époque.

M. Cubières ne connaît pas l'écriture de cette pièce; il n'a aucun souvenir du contenu.

M. le président fait donner lecture de plusieurs billets signés *Teste*, relatifs à l'obtention de concession. Ces pièces sont présentées à M. Teste, qui les reconnaît. Cette lecture est suivie de celle d'un extrait de l'interrogatoire de Pellapra; le voici :

D. En ouvrant un crédit à M. Cubières, vous faisiez un acte de la nature de ceux que font les banquiers; vous ouvriez sans doute aussi des crédits à diverses autres personnes : tout cela suppose nécessairement que vous avez des livres chez vous; autrement, comment pourriez-vous vous rendre compte des sommes que vous auriez successivement avancées? — R. Je n'ai aucun livre chez moi. Depuis bien longtemps je n'ai ouvert que ce crédit-là; depuis que j'ai cessé d'être receveur-général, je ne fais plus d'affaires, si ce n'est avec quelques agents de change, et mes comptes avec eux se règlent chaque mois à l'aide de quelques notes qui me suffisent pour cela.

Cette lecture est suivie de celle d'une note émanée de M. Pellapra et envoyée le matin par Mme Pellapra, énonçant que des livres très réguliers étaient tenus par M. Saint-Léon. Un extrait de ces livres entre dans des détails très précis relatifs à l'ouverture du compte qui a été contesté.

D'autres pièces de comptabilité sont également communiquées.

M. LE CHANCELIER, à M. Cubières. Qu'avez-vous à dire?

M. CUBIÈRES. J'ai besoin de résumer en quelques mots tout ce que j'ai à dire.

Oui, j'ai cru à la corruption, je l'ai crue utile, je l'ai crue nécessaire dès le commencement; je l'ai crue nécessaire dès ma première conversation avec M. Pellapra.

J'ai presque abandonné ces idées quand j'ai vu que l'ordonnance royale était si peu d'accord avec les promesses qui nous étaient faites. Mais j'y ai cru de nouveau quand j'ai reçu la déclaration de M. Pellapra, qui m'affirmait avoir payé 100 000 fr.

Messieurs, la vérité complète, tout entière, sans déguisement, c'est que je n'ai jamais eu aucun rapport avec M. le ministre pour affaire d'argent. Je n'ai jamais non plus connu M. Pellapra comme un malhonnête homme, car il m'a rendu 40 mille francs, et pour le surplus je lui en ai fait compte, parce que j'ai cru qu'il l'avait déboursé.

J'ai dit tout ce que je savais; maintenant on peut me condamner, on ne me déshonorera pas.

M. TESTE. Je me réserve d'expliquer cette correspondance, de lui restituer le sens qu'elle doit recevoir.

M. Cubières vient de dire qu'il avait dit la vérité; je ferai ressortir l'impossibilité de la corruption de ces lettres mêmes.

M. TESTE entre ici dans les détails de sa fortune, et établit que, sans les emplois publics dont il était revêtu, son état de fortune serait à peine aisé.

M. TESTE demande qu'avant de s'expliquer sur ces pièces, présentées à l'instant même, suffisante communication lui en soit donnée.

DÉPOSITION DES TÉMOINS.

Après un incident sans intérêt, M. Coupil, agent de change, est introduit.

M. COUPIL prête serment, examine un bordereau qui lui est communiqué et déclare que cette pièce n'est point sortie de ses bureaux, qu'elle vient probablement de ceux de MM. Grille et Bouquin. Cependant M. Coupil consulte ses livres de commerce; il les étale sur une table portée *ad hoc* dans l'hémicycle, et finit par déclarer que la négociation dont il s'agit a été faite par son entremise; elle est constatée sur ses registres.

PLUSIEURS VOIX. Lisez vos livres.

M. COUPIL lit :

« M. *** négocie à M. Pellapra, etc., suivent une série de sommes négociées, à la date du 9 janvier 1843. »

M. LE CHANCELIER fait donner lecture d'une autre pièce, envoyée ce matin par Mme Pellapra, énonçant aussi des opérations de banque, et où figure cette indication : Acheter pour M. T.

M. TESTE. Il est dans les convenances de lire M. T...., comme porte la note, et non de remplir par M. Teste.

M. LE CHANCELIER. M. Pellapra a-t-il revendu les valeurs que vous aviez achetées pour son compte?

M. COUPIL. Je n'en sais rien. Je vais cependant vérifier mes livres. Après un nouvel examen, je n'en trouve pas trace.

M. LE BARON CHARLES DUPIN demande si le témoin ne tient pas note des valeurs qui sortent de chez lui?

LE TÉMOIN. Je n'ai pas de compte-courant avec M. Pellapra. Mes opérations sont bien simples : j'achète des bons du Trésor, M. Pellapra m'en paie le montant, je lui livre sa valeur, et tout compte est ainsi terminé entre nous.

M. GLANDAZ. M. Goupil était-il habituellement l'agent de M. Pellapra?

LE TÉMOIN. Je rencontrais souvent chez lui M. Boileux, M. Laurent et M. Coste.

M. VIENNET demande à M. Cubières si l'obligation de 40 000 fr., souscrite à Pellapra, est rentrée dans ses mains après qu'il a eu souscrit des bi[...]

Je courus chez M. Cubières pour le rassurer et lui dire qu'il était aisé, sans le concours de Parmentier, d'opérer le réméré. A quatre heures, ces Messieurs se trouvèrent chez moi, et M. Cubières signa un bon de 40 000 fr. en faveur de M. Pellapra. Vous connaissez d'ailleurs l'acte qui, au surplus, a été passé en mon étude.

En 1846, M. Pellapra m'apporta ce bon de 40 000 fr., et me dit que M. Cubières se refusait de payer plus de 20 000 fr. Après discussion on tomba d'accord que M. Pellapra rendrait les huit actions à M. Cubières, et que celui-ci lui ferait un bon de 15 000 fr.

M. DELANGLE, procureur-général. M. Pellapra avait-il des rapports intimes avec M. Teste?

M. ROQUEBERT. Oui, il avait des rapports avec M. Teste, et il me dit : J'ai remis 100 000 fr. à M. Teste. (Sensation.)

M. DELANGLE. Croyez-vous que M. Pellapra fût capable d'énoncer des faits inexacts?

LE TÉMOIN. Il est incapable d'escroquerie. C'est un homme raide, dur peut-être en affaires, mais incapable d'escroquerie.

M. DELANGLE. Savez-vous en quelles valeurs M. Pellapra a donné les 100 000 fr.?

LE TÉMOIN. Partie en bons, partie en billets de banque.

Après quelques autres explications, le témoin fait observer combien sa position est délicate; il est à la fois le conseil et l'homme le plus dévoué à M. Pellapra.

M. Renauld est introduit. Après la prestation du serment :

Je me nomme Ferdinand Renauld, âgé de 49 ans, rentier à Vesoul. (Haute-Saône.)

D. Vous êtes depuis longtemps propriétaire d'une partie de l'établissement de Gouhenans? — R. Oui, monsieur; mon père a acheté des actions pour moi pendant que j'habitais le Bengale, en 1832 ou 1833.

D. Vous avez participé aux démarches qui ont été faites pour obtenir la concession de la mine de sel gemme qui devait être ajoutée à la mine de houille dont la compagnie était déjà concessionnaire? — R. Voici en quel sens j'ai participé à ces démarches. J'ai pris part à un acte provoqué par M. Parmentier, et qui avait pour but de mettre à sa disposition un certain nombre d'actions pour le bien de la société. Depuis, je suis venu à Paris, où j'ai vu pour la première fois M. Cubières, que je ne connaissais pas auparavant, et je suis allé une seule fois avec lui et avec M. Parmentier au ministère des travaux publics. En 1842, M. Parmentier assembla les sociétaires de Gouhenans, et leur dit qu'il était important et nécessaire d'intéresser à Paris quelqu'un de puissant pour amener le succès de l'affaire; c'était à M. Parmentier que les actions devaient être remises.

M. Grillet, qui avait eu des démêlés avec M. Parmentier, ne voulut pas consentir à cette remise, et il se retira sans vouloir signer l'acte. On alla le chercher, et, pour le déterminer, on lui dit que les actions seraient remises à M. Parmentier et à M. Cubières. M. Grillet dit que c'était différent, qu'il avait confiance dans le général Cubières, et il consentit à signer l'acte. Quand je vins à Paris, M. Parmentier me conduisit chez M. Cubières; nous parlâmes de l'affaire de Gouhenans, qui nous intéressait tous les trois; mais il ne fut nullement question, dans cette entrevue, de la remise des actions. Quelque temps après, M. Parmentier me dit que l'intermédiaire qui se mêlait de l'affaire demandait un plus grand nombre d'actions, et qu'il faisait prévoir des difficultés insurmontables si on ne faisait pas droit à sa demande; il ajouta que l'intermédiaire avait dit que, si la société ne mettait pas un nombre suffisant d'actions à sa disposition, on s'en apercevrait bien à l'accueil que ferait le ministre la première fois qu'on se présenterait chez lui. A quelque temps de là, nous allâmes chez le ministre, M. Cubières, M. Parmentier et moi.

Nous trouvâmes le ministre dans son cabinet; il avait sur son bureau le dossier de Gouhenans; il nous dit qu'il avait examiné ce dossier; que notre demande lui paraissait juste, mais que l'opposition du ministre des finances lui paraissait grave, gravissime (ce sont les propres expressions dont il se servit); que, du reste, son avis était que nous devions obtenir la concession; qu'il nous donnerait sa voix au conseil des mines, mais qu'il n'avait que sa voix, et que c'était le conseil qui déciderait. Enfin, il nous parut être favorable à notre demande en ce qui le concernait. Quand nous sortîmes, ces messieurs firent la réflexion que la conduite du ministre leur avait paru toute naturelle, que, s'il n'avait pas donné une assurance entière de la concession, c'était parce qu'il venait de prendre connaissance de l'opposition du ministre des finances. Cette réflexion conduisit à cette autre observation, que l'intermédiaire pourrait bien avoir réclamé un plus grand nombre d'actions dans son intérêt personnel; ç'a été mon opinion dès ce moment-là.

J'ai quitté Paris quelques jours après, et je n'ai plus revu le général Cubières qu'à Lure, en 1844; il descendit, à cette époque, chez M. Parmentier, qui lui fit une réception brillante, et ils paraissaient être dans la meilleure intelligence. Moi-même j'ai reçu le général, qui est venu à Vesoul en compagnie de M. Parmentier. Deux ou trois mois après que j'avais quitté Paris, j'appris que M. Parmentier avait vendu à réméré vingt-cinq actions qui lui appartenaient, à lui personnellement; j'ai su aussi que le prix de ces actions, ainsi que le prix des vingt-cinq premières, n'avait été ni offert ni donné à personne. M. Cubières a renvoyé les actions dont il était dépositaire au directeur de l'établissement, sans prendre aucune précaution. Au reçu de ces actions, le directeur lui écrivit de donner sa procuration à une personne qui assisterait à la destruction des titres. Cette destruction a eu lieu en présence de M. Mourgues, receveur particulier des finances, fondé de pouvoirs de M. Cubières. Je dois dire que les sociétaires autres que M. Parmentier n'ont jamais eu l'idée que M. Cubières ait voulu s'approprier les actions mises à sa disposition, et ils sont prêts à en faire la déclaration publique.

D. Ainsi, M. Parmentier vous a, dès l'origine, mis dans sa confidence; cela est assez naturel d'après la confiance qu'il avait en vous; car il y a des lettres de lui dans lesquelles il dit que, pour rendre sa position inattaquable, il a fait confidence entière de ses projets à deux amis, et vous étiez l'un de ces deux amis. M. Parmentier a dû vous dire quel était cet intermédiaire puissant qui devait l'aider dans le projet qu'il avait, je dois le dire, de corrompre la personne ou les personnes de qui pouvait dépendre le succès de son affaire? — R. M. Parmentier me parla d'abord de cet intermédiaire lors de mon voyage à Paris, en mars ou avril 1842, à ce que je crois, sans le nommer; plus tard, il me dit que c'était M. Pellapra.

D. Les sociétaires, lorsqu'on leur a fait la demande de l'acte du 5 février, ont-ils bien compris la portée de cet acte, se sont-ils bien rendu compte de ce qu'on leur demandait? — R. Il m'est resté dans la mémoire que M. Parmentier n'a nullement dit qu'il s'agît de corrompre; il a dit qu'il nous fallait à Paris quelqu'un de puissant, d'influent, qui pourrait écarter la demande en concurrence, et qu'il fallait intéresser ce quelqu'un.

D. Savez-vous si quelque sociétaire a compris, quand on parlait de mettre des actions à la disposition de M. Parmentier pour le bien des établissements, qu'il s'agît, par exemple, de constructions, de réparations à faire dans l'intérêt de l'établissement? — R. Personne n'a entendu cela. Tout le monde a compris qu'il nous fallait quelqu'un à Paris pour faire les démarches nécessaires; et cela était d'autant plus indispensable dans cette affaire, qu'il y avait des demandes en concurrence; mais le mot de corruption n'a pas été prononcé, ni le mot, ni la chose.

D. Savez-vous pour quel motif M. Parmentier a mis dix-huit mois entre les menaces par lui adressées à M. et Mme Cubières et le procès qu'il a fait plus tard au général? — R. Parce que, à ce moment-là, M. Lanoir était en négociation avec une personne qui annonçait l'intention d'acquérir l'établissement; alors M. Parmentier n'avait pas d'intérêt à imposer au général l'acquisition de ces actions. D'ailleurs, M. Lanoir et moi avions cherché à le détourner de cette idée, en lui représentant que c'était une mauvaise action. Mais depuis, M. Lanoir est mort, et mon influence, à moi, a été nulle.

D. A quelle époque M. Parmentier vous a-t-il dit qu'il était maître du général? — Je ne saurais préciser l'époque. M. Parmentier me dit qu'il tenait le général, que le général lui avait écrit des lettres très compromettantes, qu'il était perdu. Nous lui représentâmes que c'était une infamie, que ces lettres étaient confidentielles; nous le retînmes ainsi pendant quelque temps. Nous lui représentions que M. Cubières n'avait rien gardé pour lui, qu'il

raissait que le ministre des finances, dans cette opposition, obéissait moins au vœu de la loi qu'aux intérêts de l'Etat. Quant à la concession en elle-même, j'ai dit à M. Cubières que je donnerais une décision, mais je n'ai pas dit que je donnerais une décision *favorable* ; car je ne me suis nullement expliqué à cet égard.

En résumé, je suis convaincu que l'affaire des mines de Gouhenans a suivi sa marche calme et naturelle dans ses deux périodes, celle de l'instruction et celle de la décision. Enfin, le projet d'ordonnance a été rédigé conformément à l'avis du conseil d'Etat.

M. TESTE. M. Legrand peut-il dire que le ministre ait exercé sur lui ou sur le conseil une influence pour obtenir un vote dans tel ou tel sens?

R. Aucune influence n'a jamais été exercée.

M. TESTE. M. Legrand, dans les bons rapports que nous avons eus, ne m'a-t-il pas engagé à présider souvent les deux conseils, celui des mines et celui du conseil d'Etat, en me disant que c'est là que je pourrais acquérir la pratique des affaires.

R. C'est exact.

M. DE CHEPPE (Augustin-César-François), âgé de 53 ans, maître des requêtes, chef de la division des mines au ministère des travaux publics, dépose :

L'instruction de l'affaire des mines de Gouhenans a été régulière depuis le commencement jusqu'à la fin. Une des questions à résoudre fut celle du périmètre.

Me PAILLET demande au témoin s'il n'était pas connu au ministère que M. Teste, ministre, voulait donner aux affaires relatives aux concessions de mines une impulsion toute particulière?

Le témoin répond affirmativement.

On appelle un autre témoin, M. Guenyveau.

Le témoin, à peine introduit, s'approche du bureau de M. le chancelier à qui il adresse quelques mots.

M. DE LA CHAUVINIÈRE. Le témoin entend avec quelque difficulté, et c'est par ce motif qu'il se place près de M. le chancelier. Il déclare se nommer André Guenyveau, inspecteur-général des mines en retraite, âgé de 65 ans, demeurant à Paris, rue Louis-le-Grand.

M. LE CHANCELIER, au témoin. Vous avez été chargé, comme inspecteur-général des mines, de faire un rapport sur la demande en concession de la mine de sel gemme de Gouhenans. Comme rapporteur, vous avez pris part aux délibérations du conseil des mines sur cette affaire, et vous l'avez suivie dans une partie de l'instruction administrative. Avez-vous quelque chose de particulier à faire connaître à la Cour?

M. GUENYVEAU. Il n'y a rien eu de particulier dans cette affaire. Je ne sache pas qu'elle ait donné lieu à aucunes sollicitations autres que les sollicitations ordinaires, et dont j'ai eu ma part comme rapporteur. Tout s'est passé régulièrement.

Me PAILLET. Je demanderai au témoin si M. Teste n'a rien fait pour l'amener à changer l'opinion qu'il avait d'abord émise sur la conclusion à donner à cette affaire?

M. GUENYVEAU. Il ne l'a pas fait et il ne pouvait pas le faire, en aucun cas. Il se serait gravement compromis. (Mouvement.)

Me PAILLET. N'est-il pas à la connaissance du témoin que M. Teste, étant ministre des travaux publics, présidait le plus souvent le conseil des mines?

M. GUENYVEAU. Non. Mais il a présidé plusieurs fois, par les motifs que M. Teste a dits lui-même sans doute. C'était pour le ministre un moyen de connaître les affaires et la jurisprudence du conseil; et la chose est assez importante, car la loi est médiocrement claire et très peu éclairée.

LE CHANCELIER. Le témoin peut se retirer.

M. THIRRIA (Charles-Edouard), âgé de 50 ans, ingénieur en chef des mines, secrétaire du conseil général des mines.

M. TESTE. Le témoin a-t-il eu, à propos de l'affaire des mines de Gouhenans, avec le chef des travaux publics des rapports dont il ait inféré que le ministre avait le moindre intérêt dans cette affaire?

R. Rien ne m'a fait penser que le ministre eût un intérêt dans l'affaire; il ne m'a même pas appelé dans son cabinet pour en référer. Seulement, le 21 juin, l'affaire venait en ordre utile au conseil; je la retardai par ordre de M. le ministre.

M. TESTE. Le témoin peut déclarer que j'avais l'habitude de présider le conseil des mines.

R. Cela est vrai.

M. LE CHANCELIER. J'ai ordonné des recherches au Trésor au sujet des bons qui auraient été achetés par M. Pellapra ou pour son compte. M. le greffier va donner lecture du procès-verbal dressé par le juge-commis. (Sensation.)

M. DE LA CHAUVINIÈRE donne lecture des pièces suivantes :

« Nous, Etienne-Denis duc Pasquier, chancelier de France, président de la Cour des Pairs, afin de faire rechercher si, le 27 janvier 1843, il n'a pas été pris, pour ou par M. Pellapra, des bons du Trésor public au porteur ou à ordre, et s'il en a été opéré des transports, à quel moment ils ont été opérés, avons commis, pour faire cette recherche, M. Dieudonné, juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine, lequel sera chargé d'en faire son rapport à la cour.

» Fait au palais du Luxembourg, le 13 juillet 1847.

» Signé duc PASQUIER. »

« L'an mil huit cent quarante-sept, le 13 juillet, à trois heures de l'après-midi, nous, Etienne-François Dieudonné, juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine, assisté de Jean-Baptiste Caron, greffier du même tribunal, sur la réquisition à nous adressée par M. le chancelier de France, président de la Cour des pairs, nous sommes transportés dans l'administration du Trésor public, où nous avons trouvé M. Lyonnais, caissier central, lequel, s'étant livré en notre présence, sur les livres du Trésor, à la recherche indiquée dans le mandat de M. le chancelier, en a obtenu le résultat suivant :

» Le 2 mars 1843, il a été versé par M. Pellapra 94 000 fr. contre quatre bons du Trésor, trois de 25 000 fr. chacun et l'un de 19 000, payables à son ordre, à l'échéance du 2 septembre 1843 et payés le 12 septembre 1843.

» Et qu'à la même date du 12 septembre 1843, il a été versé par M. Charles Teste, député, la somme de 95 000 fr., contre laquelle il a été remis un seul bon à son ordre, payable le 12 mars 1844 et remboursé à cette échéance.

» Les cinq bons ci-dessus ont été déposés à la cour des comptes par le caissier central pour justification de sa gestion en 1843 et 1844; les quatre premiers concernant Pellapra pour 1843, le dernier concernant Charles Teste pour 1844.

» Sur notre invitation, le caissier central nous a remis, en échange de notre récépissé, les deux bulletins, savoir de 94 000 fr. pour Pellapra, et de 95 000 fr. pour Charles Teste.

» N'ayant plus rien à constater, nous avons clos ici le présent procès-verbal.

Signé, DIEUDONNÉ. »

A ce procès-verbal sont joints les deux bulletins que voici :

Bulletin de versement, 2 mars 1843, pour Pellapra :

Contre bons du Trésor, à six mois, à son ordre, de 94 000 fr., au total, savoir :

25 000 fr.
25 000
25 000
19 000

Total........ 94 000 fr.

Vu au contrôle, certifié par la partie prenante.

Signé, PELLAPRA.

Bulletin de versement, par Charles Teste, député, conseiller référendaire à la cour des comptes,

Contre un bon du Trésor à six mois,

De la somme de 95 000 fr.

Certifié par la partie prenante,

Signé, CH. TESTE.

M. LE CHANCELIER. M. Teste a-t-il quelque chose à dire là-dessus?

M. TESTE, au milieu d'un profond silence. Je demanderai que les pièces

R. Oui, Monsieur, je l'ai entendu dire; c'était aussi mon opinion personnelle, parce que les affaires les plus justes ont besoin de recommandation et d'appui. Mais j'avais par devers moi et par Mme Grillet des moyens légaux et réguliers. (Rires).

M. LE CHANCELIER. Le témoin ne doit pas être interrompu par de semblables manifestations.

LE TÉMOIN. Ces rires me font un devoir de dire que Mme Grillet n'est pas une jeune femme. (Hilarité.) Elle avait 48 ans et a eu douze enfants. (Nouveaux rires.)

D. M. Parmentier n'a-t-il pas exprimé de très bonne heure l'avis qu'il y avait des sacrifices à faire en faveur de la personne puissante qui devait à Paris s'intéresser à l'affaire?

R. Il y a longtemps que M. Parmentier a eu ces idées-là; cela remonte à 1826; déjà, à cette époque, M. Parmentier prit cette couleur, et, sous ce prétexte, il s'est emparé des vingt-neuf centièmes qui m'appartenaient. En 1842, au mois de février, M. Parmentier demanda qu'on mît à sa disposition vingt-cinq cinq cent-vingt-cinquièmes du fonds social, pour un sacrifice à faire dans l'intérêt de la société. Comme j'avais été sa dupe, je me refusai à signer l'acte, et je me retirai après avoir eu avec M. Parmentier une altercation violente. Plus tard, on vint me chercher, en me disant que les actions seraient remises à M. Cubières et à M. Parmentier. J'avais confiance en M. Cubières, et je ne fis plus aucune difficulté de donner ma signature.

D. Vous venez de parler d'un acte qui a été passé à Vesoul le 5 février. Avez-vous compris la portée de ces derniers termes : *pour le bien des établissements*? vous êtes-vous bien rendu compte de ce qu'il s'agissait de faire?

R. Je n'avais aucune confiance dans M. Parmentier; je ne voulais m'associer à rien de ce qu'il proposait, parce qu'il m'avait déjà trompé et avait cherché à m'exclure de la propriété de la mine de houille. Plus tard, il chercha aussi à m'exclure de la propriété d'une source d'eau salée. J'ai eu, à cette occasion, vingt-trois procès avec M. Parmentier, et, dans le cours de ces procès, j'ai été dans le cas de déposer une plainte en faux contre lui.

D. Ceci ne répond pas à la question que je vous ai adressée. Je vous demande encore une fois si vous avez compris ce qu'on voulait faire, en distrayant ces actions pour le bien et l'amélioration des établissements?

R. J'ai cru qu'il s'agissait de nous donner de nouveaux associés qui nous aideraient de leur industrie et de leurs capitaux.

D. Comment vous expliquez-vous cette clause que MM. Cubières et Parmentier ne seraient pas obligés de rendre compte de l'emploi de ces valeurs?

R. Je vous fais observer que je pensais que nous avions tous les droits à obtenir la concession par les protections que nous avions de notre côté.

D. Etes-vous resté étranger à tout ce qui s'est pratiqué depuis cette époque pour obtenir la concession?

R. Oui, Monsieur; cependant Mme Grillet est venue à Paris pour solliciter.

D. N'avez-vous pas su que M. Parmentier, pour se donner plus de moyens d'agir comme il voulait le faire, c'est-à-dire par voie de corruption, aurait vendu à réméré vingt-cinq actions à M. Pellapra?

R. J'ai de faibles idées là-dessus. M. Pellapra était une personne fort riche, qui, à ce je croyais, devait aider la société de sa bourse et de son crédit, mais je ne sais rien de positif là-dessus. Après avoir été intime avec M. Parmentier, j'avais cessé, depuis nos querelles, de recevoir ses confidences. Je me souviens seulement d'avoir entendu un jour M. Parmentier et M. Hézard dire, en parlant de M. Pellapra : C'est un gaillard qui a bon appétit. J'ajoute que, dans mon opinion, M. Cubières n'était pas un homme à employer des moyens illégaux ou contraires à l'honneur, et je crois que la société n'aurait pas voulu recourir à de tels moyens.

D. Lorsque la concession a été obtenue, vous avez dû savoir ce qui s'est passé pour la rentrée à la société de ces 25 actions qui avaient été mises à la disposition de M. Cubières?

R. Oui, monsieur; ces actions ont été rendues, attendu qu'il n'en a pas été fait usage. M. Cubières avait renvoyé les actions à M. Hézard, en lui recommandant de les détruire. M. Hézard ayant dit à M. Parmentier qu'il avait les actions et qu'il allait les brûler, M. Parmentier lui dit : « Du tout; écrivez au général que vous les avez brûlées et mettez-les de côté; cela pourra nous servir plus tard. »

J'observe que ce n'est pas moi qui ai entendu ces propos, mais ils m'ont été rapportés par ma femme et par mon fils. M. Hézard écrivit au général pour lui demander de donner sa procuration à quelqu'un qui assisterait à la destruction des titres; plus tard, les 25 actions ont été brûlées en présence de M. Mourgues, receveur des finances et fondé de pouvoir du général.

D. Ainsi, vous n'auriez rien su non plus de ce qui se serait passé entre MM. Parmentier, Cubières et Pellapra, lors du retrait des actions que M. Parmentier avait vendues à réméré? — R. Je n'ai rien su de positif.

D. Vous n'avez donc eu aucune connaissance de ce qui s'est pratiqué entre MM. Cubières, Parmentier, Pellapra et l'administration, pour obtenir la concession? — Non, monsieur.

Me BAROCHE. Le témoin a rendu hommage à la loyauté du général. R. Complet.

Me BAROCHE. Il a aussi déclaré n'avoir pas de confiance dans le sieur Parmentier, qui lui a joué de mauvais tours. — R. Très mauvais.

M. Capin est introduit.

R. André Théodore Capin, âgé de 50 ans, ancien procureur-général près la cour royale de Nîmes, avocat à la cour royale de Paris, demeurant à Paris, rue Sainte-Anne, 27.

D. Dites à la cour ce que vous savez sur cette affaire.

R. J'avais pour parent et pour ami M. Charles Lanoir, juge-de-paix du canton de Lure (Haute-Saône); M. Lanoir avait un intérêt important dans l'affaire de Gouhenans. Après que la concession eut été obtenue, je revis M. Ch. Lanoir à Lure; il me dit qu'il s'était passé dans cette affaire, pour l'obtention de la concession, des saletés, des vilenies; que, si les faits venaient à être connus du public, ils causeraient un grand scandale; qu'il existait entre les mains de M. Parmentier des lettres de Cubières relativement à ces tripotages, et que ces lettres étaient très compromettantes. Je ne saurais dire précisément de quelles expressions M. Ch. Lanoir se servit, mais tel fut le sens de ses paroles.

Je lui exprimai ma pensée que M. Teste devait être pur dans cette affaire. Il me répondit qu'il en était convaincu, mais que des fonds avaient été remis, et que peut-être l'intermédiaire en aurait profité.

Quelque temps après, je vis M. Parmentier, qui me confirma ce que m'avait dit M. Lanoir.

Je dois relever un fait allégué par M. Charpentier : il a dit qu'après m'avoir fait des confidences sur ce qui ce serait passé dans l'affaire de la concession des mines de Gouhenans, il m'aurait recommandé de m'en bien souvenir, pour que je pusse lui servir de témoin dans le cas où des contestations s'élèveraient ultérieurement avec le ministre des travaux publics. Je puis affirmer que pareille recommandation ne m'a jamais été faite; mon caractère ne m'aurait pas permis de l'accepter. Il y aurait eu dans cette manière d'agir un guet-apens tendu à M. le général Cubières; je me crois incapable de m'y associer.

M. PARMENTIER. Je prie M. Capin de faire un nouvel appel à ses souvenirs. C'est en 1842, avant la concession, que je lui ai fait la confidence dont je parle.

M. CAPIN. C'est en 1842 que j'ai reçu les confidences de M. Lanoir, dont j'ai entretenu la Cour. Je ne saurais dire si, à la même époque, M. Parmentier ne m'a pas dit quelque chose d'analogue. J'en serais bien étonné, car je voyais alors M. Parmentier pour la première fois; mais, en tous cas, je puis affirmer qu'il n'a point été question entre nous du témoignage qu'il entendait se réserver pour l'avenir.

M. LE CHANCELIER. Le témoin peut se retirer. Faites entrer M. Mazères, premier témoin à décharge.

M. TESTE. M. Mazères a été désigné par moi comme préfet de la Haute-Saône en 1842, et comme pouvant donner des renseignements sur l'affaire; il n'est pas témoin à décharge.

M. MAZÈRES. Les relations les plus intimes existent entre ma famille et

... Quinze jours après, je retournai chez M. le ministre des travaux publics, qui m'annonça la solution qu'allait recevoir l'affaire de Gouhenans, et témoignait de son esprit de justice. Je lui représentai qu'il était temps de terminer, que la compagnie était impatiente, que la population ne l'était pas moins; ce n'est pas sans émotion qu'en voyant M. Teste accusé pour le zèle qu'il a mis, je me rappelle l'avoir stimulé. Quant à moi, je suis convaincu que si l'on a eu une mauvaise pensée, elle n'a pas été mise à exécution, du moins vis-à-vis de M. Teste.

M. TESTE. Je demanderai à M. l'ex-préfet de la Haute-Saône si dans la correspondance qui a existé entre nous à l'occasion de Gouhenans je l'ai jamais pressé de donner son avis? — R. M. le ministre ne m'a jamais stimulé ni pressé.

M. LANOIR (Charles), étudiant en droit, dépose des bonnes relations et de l'amitié réciproque qui existait entre son père et M. Parmentier.

L'audience est levée à six heures et demie et renvoyée à demain.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bruxelles. — M. C. — Cordial accueil aux quatre nouveaux. — Nous faisons droit.

C. — M. A. — Reçu les 400. — Merci. — Nous allons expédier, et nous vous écrirons.

Urdoz. — M. P. — Reçu les 88. — Merci. — Nous vous mettrons en mesure pour les 300.

Châlon-s.-S. — M. L. — Nous prenons note de la substit. et vous remercions. — Nous vous renverrons demain l'épr. avec quelq. obs.

Angers. — M. G. — Reçu les 131 70. — Merci. — Aussi nos éloges reviennent-ils en meilleure part à nos corr.

Seintheim. — M. V. — Reçu les 115. — Merci. — Nous vous savons gré de ce que vous faites et estimons que c'est bien assez pour votre part.

Guayaquil. — M. C. P. — M. G. D. nous transmet votre abonn. pour 6 mois, et vous accuse réception de votre lettre du 15 mai.

Havre. — M. B. — On vous a expédié par erreur deux liv. de juin de la *Ph.*, veuillez les retourner. On expédie les deux de juillet en échange.

Laon. — M. G. — L'abonn. de M. M. nous a été transmis le 23 juin. Il part du 1er juillet. Le n° du 27 juin est en sus. — L'effet que vous craignez sera tout à fait local, et nous comptons généralement sur le contraire. — Compliments.

Châlon-s.-S. — M. P. F. — Prière de renvoyer le bill. de 100 ou les espèces.

A l'*Indépendant de Lausanne* et aux autres journaux et abonnés qui réclament le n° du 4 juillet. — Adressez-vous à M. Hébert, ministre de la justice.

Bourse du 12 juillet 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 65	77 65	77 60	77 60
— — fin courant	77 75	77 65	77 .5	77 65
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 45	116 45	116 35	116 35
— — fin courant	116 45	116 50	116 40	116 45

4 1/2 J. 22 s. dr cours	106 »»		Banq. de Fr. dr cours	3315 »»	
4 0/0 J. »	»	101 40	O. V. de Par.	»	1365 »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »|»	C. hyp.......	»	340 »»
—— fin Ct	»	» »»	— Goum....	»	1161 »»
B. du Trés.	»	» » »	— Gann....	»	1.10 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 40	»» »» »» »»	——	»» »» »» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» »»» »»	——	»»» »» »»» »»
REPORTS.		du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0.....		»» »|» »» »|»		»» »|» »» » »
3 p. 0/0.....		»» »|» »» »|»		»» »|» »» »|»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »|»		ROM..............	Der C.	100 »|»
Récép. Rotsch.	»	103 75	BELG. 3 1/2......	»	»» »|»
ESP. Dette act.	»	»» »|»	— 4 1/2......	»	96 1/8
— — pass.	»	» »|»	— de 1840......	»	106 1/8
— 3 p. 0/0.	»	»» »|»	— de 1842.....	»	100 1/8
Dette intérieure	»	26 3/4	— Banque.....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »|»	— de Em. 1844.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »|»	PIÉMONT........	»	»»»» »»
HAITI...........	»	» »|»	AUTRICHE......	»	400 »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 3 0/0	1215 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. P. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	900 »»
— — nouv.	1025 »»
V. P. gauc	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1270 »»
— à Rouen.	961 25
R.-Havre.	»»» »»
Avignon...	642 50
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str...	423 »»
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	595 75
C. du Nord	570 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	430 »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	961 25	Orléans à Vierzon.	595 75
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	» » »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans...	1271 25	Marseille à Avign.	642 50	Nord..............	571 25
— à Lyon.....	438 75	Paris à Strasbourg	423 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 juillet.

7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Pour arriver, Mérope.
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon, le Nouveau Seigneur.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Intrigue et Amour.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Relâche.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Jeune Père, Mme de Cérigny, Rebecca, la Vie.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Le Pone respect, Turlurette, Qui dort dîne, Mousquetaire.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Secours contre l'incendie, Judith, Un père.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Diane de Chivry, Lucrèce Borgia.
3 h. 3/4 GAITÉ. — La Mauvin, l'Eclat de Rire, le Chevalier de Saint-Remy.
8 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Rico, intermède, Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau, la Fille de l'Air.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Les Fifres, Gabrielle, Rue de Lappe, Dur-à-Cuire.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Geordie, Vaugelas, les Fifres et les Tambours.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Meyboom. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Comment la loi s'exécute.

Il est certain que, lors de la répartition des actions du chemin de fer du Nord, cinq cents ont été attribuées à la maison Cunin-Gridaine père et fils.

Il est certain que M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce et de l'agriculture, a des intérêts dans cette maison.

Il est certain que M. de Mackau, lorsqu'il était encore ministre de la marine, a eu cent cinquante actions du chemin de fer de Paris à Lyon, *ni plus ni moins*, comme il l'a déclaré lui-même à la tribune.

Il est certain que M Guizot, chef du cabinet, a condamné hautement la conduite des ministres qui ont *pris ou reçu* des intérêts dans les opérations de chemins de fer, et qu'il a qualifié cette conduite d'*action infâme*.

Il est certain que l'article 175 du Code pénal ne laisse aucun doute sur la criminalité d'une pareille conduite, puisqu'il s'exprime en ces termes : « Tout fonctionnaire, tout officier public, » tout agent de gouvernement, qui, soit ouvertement, soit par » des actes simulés, soit par interposition de personnes, aura pris » ou reçu quelque intérêt que ce soit dans les actes, adjudications, » entreprises ou régies dont il a ou avait, au temps de l'acte, en » tout ou en partie, l'administration ou la surveillance, sera puni » d'un emprisonnement de six mois au moins et de deux ans au » plus, et sera condamné à une amende qui ne pourra excéder le » quart des restitutions et des indemnités, ni être au dessous du » douzième. — Il sera de plus declaré à jamais incapable d'exer- » cer aucune fonction publique. »

Eh bien! M. le ministre de la justice, qui ne peut pas ici prétexter d'incrédulité, demeure immobile; il ne fait aucune démarche pour poursuivre, en vertu de l'article 175, MM. Cunin-Gridaine et de Mackau, comme il a poursuivi MM. Teste et Cubières, en vertu des articles 177 et 179.

N'est-il pas évident que l'exécution d'une loi précise et positive est suspendue en faveur de MM. Cunin-Gridaine et de Mackau? N'est-il pas évident que M. Hébert, par son inaction, foule aux pieds l'article 13 du pacte fondamental, comme M. de Polignac, par les ordonnances de juillet, foulait aux pieds l'article 14?

Tant que cette condescendance durera, les fonctionnaires, les magistrats et tous les citoyens chargés de l'administration de la justice ne pourraient-ils pas dire à M. le garde-des-sceaux : « Nous ne vous obéissons plus ; vous n'avez plus le droit de nous donner des ordres; car vous êtes infidèle à votre devoir et traître à la loi? »

Cette insurrection de la hiérarchie judiciaire ne serait-elle pas aussi légitime que l'insurrection du peuple en 1830?

Nous ne jugeons point ici le côté moral des actes. Nous admettrons, tant que l'on voudra, que MM. Cunin-Gridaine et de Mackau, dans les discussions du Conseil des ministres ou dans leurs rapports au Conseil d'Etat, concernant les clauses et conditions à imposer aux compagnies sur les listes de souscription desquelles ils s'étaient inscrits, n'ont point fait fléchir leur devoir et leur conscience sous la pression de leur intérêt. Nous laissons de côté les hommes pour ne voir que les fonctionnaires et l'article 175 du code pénal. Cet article en tombe-t-il moins de tout son poids sur ces deux hauts fonctionnaires?

Et MM. les députés actionnaires des chemins de Lyon et d'Avignon dont on propose de modifier les contrats, oseront-ils donner leur voix de députés pour briser les contrats et les lois antérieures, et améliorer leur position d'actionnaires? Prétexteront-ils, au mépris de tout sentiment moral, au mépris de l'esprit de l'article 175 du code pénal, qu'ils ne sont point *fonctionnaires*, *officiers publics*, ou *agents* de gouvernement? Et se réfugiant ainsi sous une interprétation judaïque de la lettre, commettront-ils l'acte que le code pénal punit comme un délit chez les fonctionnaires inférieurs, et qui deviendrait un crime de leur part?

Nous le disons avec dégoût : malgré les leçons terribles que donnent à la France et au monde des *échantillons* de corruption qu'il n'a pas été possible de laisser dans l'ombre, malgré les flots de mépris que le peuple déverse aujourd'hui sur les régions officielles d'où sortent par bouffées ces exhalaisons empestées que nous respirons tous les jours, nous sommes convaincus que, de leur voix, de leur influence et de leurs votes, malgré la flétrissure qui de la tribune même est tombée sur une pareille conduite, bon nombre d'*honorables* actionnaires ne craindront pas d'intervenir dans les décisions législatives qui vont être soumises à la Chambre sur les *affaires* des chemins de fer où ils sont engagés! Si nous nous trompons, nous serons heureux de le proclamer.

Le débat est terminé. La Cour des pairs s'assemblera demain pour délibérer sur la peine. Tous les accusés, à l'exception de Parmentier, ont fait des aveux et reconnu leur culpabilité, tout en protestant, au nom de leur honneur, contre les conséquences qu'on en pourrait tirer.

Après les pièces accablantes découvertes dans l'audience d'hier, M. Teste n'avait rien perdu de son assurance quand l'instruction le mettait en scène, mais on pouvait apercevoir en lui une sourde et profonde agitation. Il dîna avec son défenseur et son fils, qui le quittèrent de fort bonne heure. Il était seul depuis quelques instants [...] s'empressa d'accourir. M. Teste venait de se tirer un coup à bout portant dans la région du cœur; mais il avait appuyé le canon contre la chair, et la balle n'avait produit qu'une légère contusion, qui n'offrait aucun danger grave.

Le bruit de ce fait s'était répandu ce matin, et une foule plus considérable encore que les jours précédents s'était portée aux abords du Luxembourg. On disait que M. Teste, poussé à bout, et ne pouvant plus reculer, allait se tourner en face de ses juges et accuser ceux dont l'exemple l'avait autorisé à vendre son influence. On citait des noms et des plus élevés; les détails précis abondaient. Les fonds en ont même fléchi un instant à la Bourse; mais ils n'ont pas tardé à se relever. On avait supposé à M. Teste une énergie qu'il n'a pas eue. Il s'est borné à écrire au président qu'il se reconnaît coupable, en le priant de passer outre aux débats. On trouvera les pièces et le récit détaillé des faits au procès-verbal de l'audience.

L'avocat de M. Teste s'est contenté de protester en faveur de M. Charles Teste qu'il a dit être resté étranger à toute cette affaire de corruption. On assure que M. Teste fils a adressé au roi la démission de ses emplois; il se serait aussi démis de ses fonctions de député.

L'aveu de M. Teste mettait fin au débat. Aussi, dès le début de l'audience, la parole a-t-elle été donnée au procureur-général, puis aux avocats.

M. Delangle a accablé les inculpés du poids de sa colère, et il a appelé sur eux toutes les sévérités de la justice. Il faut qu'un exemple, a-t-il dit, prouve que la loi s'applique aussi bien aux grands coupables qu'aux petits. M. Delangle a l'air de croire qu'après une condamnation la société officielle devra être proclamée pure et sans tache.

Me Baroche a, dans une assommante plaidoierie, discuté les faits et réclamé un bill d'indemnité pour son client.

L'avocat de M. Parmentier s'est contenté d'embrouiller les faits et de prétendre que rien n'est prouvé. L'avocat de M. Cubières avait fort incriminé M. Parmentier, l'avocat de M. Parmentier a renvoyé les accusations à M. Cubières, à la grande joie de l'accusation dont le rôle se trouvait singulièrement simplifié.

Le jugement sera probablement rendu demain.

La *Patrie* dit qu'une nouvelle pièce de conviction, un reçu de 100 000 fr. donné par M. Teste à M. Pellapra, devait être produite à la séance d'aujourd'hui.

M. Teste a passé, dit ce journal, une terrible nuit, en proie au désespoir le plus violent et exhalant sa douleur et ses regrets avec une sorte d'éloquence sublime, qui empruntait sa force et son élévation à cette extrémité suprême. On l'a entendu dire à plusieurs reprises : Ah! si les enfants savaient ce qu'ils coûtent!

Ce que sont ces grands hommes.

La session va finir. Les élections avaient donné à la *grande politique* une majorité énorme. Avec cette majorité, la *grande politique* pouvait, si elle avait eu des idées et du cœur, faire de grandes choses; si elle n'avait eu que quelque intelligence, faire des choses utiles; enfin, si elle avait eu seulement un peu d'esprit, faire de petits bouts de réforme sans conséquence, mais qui, du moins, eussent amusé le tapis et donné un prétexte à ses embrigadés pour chanter ses louanges.

Qu'a-t-elle fait? — Rien? — Non; moins que rien, beaucoup moins que rien. Cette session triomphante porte déjà un nom historique, elle s'appelle *la session des scandales*.

Vous avez démoralisé, corrompu et recorrompu; vous avez trompé, leurré, menti, démenti et archi-menti. Voilà ce que vous avez fait, voilà tout ce que vous avez su faire! Vous avez ruiné votre majorité, vous vous êtes ruinés vous-mêmes! Vous n'avez pas seulement prouvé, ô hommes de la grande politique, que vous n'avez ni idées, ni cœur, ni vergogne : vous avez prouvé encore, ô grands hommes! que vous n'êtes... que ce que Figaro disait des hommes d'esprit.

Depuis quelque temps le *Courrier français* se fait remarquer par de curieuses citations empruntées aux écrits de M. Guizot.

Ne dirait-on pas que les lignes suivantes ont été écrites pour peindre et caractériser la situation actuelle?

Qu'on lise et qu'on juge :

« Qui ne s'est étonné qu'une session si longue n'eût produit aucun grand travail, aucune loi de quelque importance? Je remarque cette impossibilité où est le ministère de nous donner, je ne dis pas les institutions qui nous conviennent, mais des institutions quelconques. Le parti qu'il sert *en a réclamé comme nous*; on y répète tous les jours que c'est seulement par des institutions, par une certaine organisation des droits et des influences que la révolution peut être vaincue. Le vœu de son propre parti, le ministère ne peut pas plus l'accomplir que le nôtre : dans la position où il est placé, nulle institution n'est possible. Bonnes ou mauvaises, elles ont pour effet inévitable de garantir des indépendances, de mettre des forces en mouvement, et il veut les forces sans action, toutes les indépendances sans garantie. Il faut bien qu'il le veuille. Toute institution suppose certains principes, provoque certains résultats généraux. Or, le ministère a entrepris de gouverner sans principes et sans résultats.

» ..... Telle sera la situation du ministère aussi souvent qu'il s'agira d'institutions : « Elles sont presque toujours importunes au » pouvoir; pour celui-ci, elles sont impraticables; il faut qu'il de- » meure dans l'inaction et le vide, qu'il refuse toute question géné- » rale, qu'il écarte toute idée de droits reconnus et garantis par les » lois, qu'il tienne enfin la société dans cet état de dissolution et » d'inertie où nous la voyons aujourd'hui. » Sous d'autres formes, le dix-huitième siècle a vu quelque chose d'analogue. Le gouvernement était doux; la France prospérait; les abus de l'administration, les intrigues de cour, l'incapacité des ministres, les essais de résistance de l'autorité, n'empêchaient pas les progrès des idées et de la prospérité publique : le pouvoir vivait sur les vieilles habitudes de soumission, sur quelques débris de forces et aussi sur ce sentiment d'un [...] soit garanti. Mais lui demandait-on de s'unir à la société, de marcher avec elle, de recueillir et de régler ses besoins nouveaux, son énergie croissante, de s'approprier enfin aux nécessités d'un avenir inévitable? « Aussitôt il se sentait saisi de mauvaise humeur et d'impuis- » sance : il ne savait pas, ne voulait pas, ne pouvait pas; et il a fini » par se trouver étranger, hostile même à une société qui, depuis plus » d'un demi-siècle, vivait paisible et florissante sous sa main. »

» La politique de nos ministres consiste donc à déployer dans les relations privées, tout ce manége de séductions qui a prise sur des hommes plus vaniteux que fiers, plus susceptibles qu'intraitables. C'est ainsi qu'on exploite tour à tour la peur, les prétentions personnelles, le défaut de principes, tout ce qu'il y a de mal, de faible et d'imprévoyant dans notre nature; ils cherchent de quoi prolonger leur station dans ce défilé sans issue où ils sont engagés.

» Je ne veux insulter personne : je me tais sur ces lâchetés imperturbables, ces platitudes opiniâtres, ces natures humiliées enfin, qui n'attendent pas que le pouvoir vienne à leur rencontre et s'élancent d'elles-mêmes au devant de la servilité. Ce n'est point là un élément d'un système politique. On peut momentanément se composer une certaine force, même en ne ralliant que des faiblesses et des peurs. Il n'y a nulle force à puiser dans les bassesses et les hontes. Un pouvoir qui n'aurait pas d'autre appui ne durerait pas un seul jour.

« Voilà, au vrai, la nature de la politique des ministres et les élémens de leur parti. « Prenant l'immobilité pour tactique et la peur » pour drapeau, ils invitent tous les hommes faibles, abattus, dé- » pourvus d'opinions arrêtées ou préoccupés d'intérêts personnels à » venir partager avec eux les bénéfices du pouvoir. »

» F. GUIZOT. »

A quelle époque M. Guizot écrivait-il ce qu'on vient de lire? — Sous la Restauration. Or, si ces lignes peignent fidèlement et sans exagération la situation actuelle, malgré la distance qui sépare les deux époques, quelle conclusion en faut-il donc tirer?

L'article est de M. Guizot, la réflexion est de la *Presse*.

La Leçon profitera.

Les affaires sont dans la stagnation. La plupart des actions industrielles sont tombées fort au dessous des cours ordinaires : la crise financière n'est pas passée. Il est pourtant une branche d'affaires à laquelle les tristes péripéties de la Cour des pairs auraient, répète-t-on de tous côtés, imprimé un mouvement énorme : c'est le *commerce des lettres compromettantes*. On ne parle plus que de lettres offertes ou redemandées à des prix fabuleux. Une de ces lettres aurait été, dit-on, il y a peu de temps, payée trois cent mille francs.

Ces faits actuels porteront leur enseignement. La leçon est trop forte pour ne pas faire sur les esprits une impression profonde. Désormais, nous n'en doutons pas, on saura se préserver..... d'écrire.

La Chambre des députés a terminé le cahier des finances et entamé celui de la marine et des colonies. Il y a eu peu de discussion. Un député a indiqué au ministre quelques dilapidations qui se commettaient dans ce département; craignant sans doute d'augmenter le scandale, il n'a voulu entrer dans aucun détail. — Un autre député a remis sur le tapis l'affaire du *Véloce* qui, l'année dernière, promena M. Alexandre Dumas sur la Méditerranée. L'affaire n'avait plus qu'un petit intérêt de scandale, car les ministres avaient nié à qui mieux mieux avoir rien autorisé. Or, on sait ce que vaut une dénégation de ministre. Le fait d'autorisation officielle a été très bien prouvé. Aussi, M. Guizot, qui avait pris part à ces dénégations, s'est-il tenu dans un silence absolu, laissant le nouveau ministre de la marine déclarer que les faits ne s'étant pas passés sous son administration, il n'avait qu'à s'en référer aux paroles prononcées par son prédécesseur. — Eh bien! son prédécesseur s'était tenu à côté de la vérité, ainsi que son collègue des affaires étrangères.

Banquet de la réforme électorale et parlementaire.

DISCOURS PRONONCÉS. (Suite.)

LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Duvergier de Hauranne.

M. DUVERGIER DE HAURANNE :

Le comité central de Paris a pensé que l'honneur de répondre au toast de la réforme électorale pouvait appartenir au député qui, avec peu de succès, mais avec beaucoup de zèle (Bravo!) a, pendant le cours de la session actuelle, saisi la Chambre de cette question importante. Bien que plusieurs de mes collègues, ici présents, eussent des titres antérieurs et supérieurs aux miens, je n'ai point décliné cet honneur parce que j'y trouvais une occasion naturelle d'exprimer mon opinion, et de renouveler ici les engagements que j'ai déjà pris ailleurs. (Applaudissements.) Je l'avoue sincèrement, je suis de ceux qui, même dans l'opposition, ont résisté longtemps à tout projet de réforme électorale. J'avais pris part aux dernières luttes de la restauration, et je me souvenais qu'à cette époque, malgré les efforts des classes privilégiées, malgré la pression de l'Europe absolutiste, malgré le double vote, un corps électoral de cent mille électeurs tout au plus, avait su défendre avec énergie, avec persévérance les grands principes de 89, et faire triompher le gouvernement représentatif. (Bravo!) Je ne pouvais imaginer que, deux fois plus nombreux, et dégagé du double vote, ce corps électoral fût capable de manquer à sa noble mission et d'abandonner les principes pour lesquels il avait si vaillamment combattu. (Sensation.) Sans regarder la loi électorale comme parfaite ou définitive, il ne me semblait donc pas, dans l'intérêt même du gouvernement représentatif, que le moment d'y toucher fût venu.

Malheureusement (je le confesse en toute humilité), je n'avais pas assez calculé quels sont les entraînements de la victoire, les séductions de la puissance, et combien les idées changent avec les positions. (Rires et applaudissements.) Je n'avais pas non plus tenu un compte suffisant des moyens innombrables et formidables que la centralisation met entre les mains d'un pouvoir astucieux et corrupteur. (Applaudissements prolongés.) A ma grande surprise, à mon vif regret, j'ai donc vu l'esprit politique s'éteindre dans la plupart des colléges électoraux, et faire place à l'esprit de calcul et de trafic. (C'est vrai!) J'ai vu une foule d'électeurs regarder le droit de suffrage comme une propriété privée, et examiner, rechercher, non plus quelle est l'opinion de leur député sur les affaires publiques, mais quels services personnels il peut leur rendre. (Très bien! bravo!) J'ai vu se former, s'établir ainsi entre le ministre et le député d'une part, entre le député et l'électeur de l'autre, une sorte de société en participation dont le budget fait les frais. (Vive approbation, bravos prolongés.) Je me suis alors demandé si c'est pour

elles les diverses formules de la réforme électorale et d'examiner, d'une part, ce qui est bon en soi, de l'autre, ce qui est possible. La réserve que garde à cet égard l'excellente pétition de votre comité me paraît sage, convenable, politique, et je m'y associe cordialement. (Nous aussi!) La loi de 1831, telle que nous la connaissons, est-elle propre à assurer à la France la représentation vraie, sincère, complète de ses droits, de ses opinions, de ses intérêts généraux? (C'est cela!) Voilà la première question qui se présente, et sur cette question nos convictions sont unanimes. (Oui! oui!)

Pour ne toucher qu'à un point tout spécial, est-il quelqu'un ici à qui il paraisse juste et raisonnable que le premier département de la France, le centre de la civilisation européenne, avec ses 14 cent mille habitants, avec les 154 millions de contributions qu'il verse au trésor chaque année, avec ses 17 000 électeurs, n'ait que 14 députés, à peu près 1 par 1 200 électeurs; tandis qu'ailleurs, là où certes l'intelligence politique est moindre, le nombre proportionnel des députés est dix fois plus considérable? (Non! non!). C'est là une de ces injustices, une de ces inégalités qu'il est impossible de ne point réparer une fois qu'on les a reconnues. (Applaudissements.)

Mais, Messieurs, sachez-le bien, si vous ne voulez pas que nos efforts dans la Chambre soient éternellement impuissants, il faut que vous nous veniez en aide. (Nous vous aiderons. Bravo!) On nous reproche quelquefois de ne pas montrer assez de fermeté, assez d'énergie, assez de persévérance: qu'il nous soit permis de renvoyer le reproche à beaucoup de ceux qui nous l'adressent. Qu'il nous soit permis de leur rappeler, avec l'honorable secrétaire du comité central, que, dans les pays libres, tout n'est pas fini pour les électeurs, pour les simples citoyens, le jour où les députés sont nommés. (C'est vrai, approbation prolongée.) Voyez ce qui s'est passé dans la discussion sur la réforme électorale. Le grand argument de M. Guizot, de M. Duchâtel, n'était-ce pas que le pays est indifférent à la réforme? Nous croyons que cela n'est pas vrai (Non, non.) et que, chaque jour, l'utilité, la nécessité, en sont mieux senties et démontrées. (Oui, oui.) Mais comment en donner la preuve tant que le pays reste muet et impassible? (C'est vrai.) Si, l'an prochain, ce prétexte n'est pas enlevé à MM. Guizot et Duchâtel, ne doutez pas qu'ils ne s'en servent encore avec avantage, avec succès. (C'est vrai.) Ceux qui partagent notre avis ont donc leur devoir à remplir, comme nous avons le nôtre. Il ne suffit pas qu'ils nous approuvent en silence et qu'ils fassent, au coin du feu, en lisant le journal (Hilarité générale.) des vœux stériles pour le succès de la réforme. (Bravo!) Il faut qu'ils expriment hautement, clairement, énergiquement, leur avis, et qu'ils nous mettent en mesure de réfuter, non par de simples assertions, mais par des faits positifs, l'argument de MM. Guizot et Duchâtel. (Oui! oui!) Il est une devise qui nous avait ralliés tous, vers la fin de la Restauration, et à laquelle surtout nous avons dû nos succès: « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Croyez que cette devise n'est pas aujourd'hui moins vraie et qu'elle ne serait pas moins efficace. (Applaudissements.)

Quand, d'ailleurs, je vois ici réunies toutes les fractions, toutes les nuances de l'opposition libérale, ma pensée se reporte naturellement, nécessairement à vingt années en arrière, à cette glorieuse époque de 1827, dont je parlais tout à l'heure. (Mouvement prolongé.) Au commencement de la Restauration, les amis des institutions libérales s'étaient aussi divisés en trois partis. Tout en déplorant son origine, les uns savaient gré à la Restauration d'avoir, bien que de fort mauvaise grâce, rendu le gouvernement représentatif à la France, et, malgré ses torts, malgré ses fautes, ils la soutenaient contre ses adversaires de toute sorte. Les autres apercevaient déjà ses déplorables tendances, ses funestes desseins, et la combattaient par les voies légales et parlementaires. (Ils avaient raison.) Un troisième parti enfin, plus jeune, plus ardent, plus impatient, s'efforçait de la renverser au moyen des sociétés secrètes et de l'insurrection. Cependant le temps marcha, et il arriva deux choses; d'une part, après quelques tentatives infructueuses, le parti le plus ardent comprit que les révolutions violentes sont la dernière ressource, la ressource extrême des peuples opprimés, et que la lutte légale est celle où l'esprit public se retrempe réellement et se fortifie. (Oui, oui.) D'une autre part, la Restauration, affranchie des inquiétudes qu'elle avait conçues, jeta le masque, proclama hautement les principes de la contre-révolution, et força les plus honnêtes, les plus modérés, les plus éclairés de ses partisans à se retirer d'elle et à lui refuser leur concours. Il résulta de là que, sans concert préalable, et par la seule force des choses, les trois partis se rencontrèrent sur un terrain commun et arborèrent ensemble le drapeau de la résistance légale. (Très bien!) Ce jour-là, le parti libéral fut reconstitué, et la liberté fut sauvée. (Applaudissements.)

Est-il besoin de prouver que, vingt ans après, la même situation se reproduit avec les mêmes dangers, avec les mêmes devoirs? (Oui! oui!) Assurément entre le gouvernement des dernières années de la Restauration et le gouvernement actuel, il y a des différences profondes, et que je suis loin de méconnaître; mais il y a aussi des ressemblances qui frappent les yeux les moins clairvoyants. (Oui! oui!) Ce que détestaient par-dessus tout les *ultrà* de la Restauration, c'est le gouvernement parlementaire, c'est le jury, c'est la presse. Croit-on que les *ultrà* du nouveau régime détestent moins la presse, le jury, le gouvernement parlementaire? (Vif mouvement d'adhésion.) S'il est de bonnes âmes qui conservent quelques illusions à cet égard je voudrais qu'elles pussent entendre ce que j'ai entendu récemment dans un des débats préparatoires de la Chambre. Je me croyais revenu, non pas à 1827, mais à 1824, au plus fort de la réaction contre-révolutionnaire. (Mouvement.) J'ai le droit de le dire ici, sans indiscrétion, car les journaux ont constaté que je l'ai dit au moment même, en présence des fonctionnaires élevés dont les sentiments, dont le langage me rappelaient ainsi les plus mauvais temps de la Restauration. (Applaudissements.)

Si l'on compare les ultrà des deux régimes, il faut d'ailleurs reconnaître que l'avantage est loin de rester aux ultrà du régime actuel. (Rires prolongés. C'est vrai!) Les ultrà de la Restauration appartenaient, pour la plupart, à des familles que la révolution avait rudement frappées dans leurs personnes, dans leurs biens, et pouvaient, sans qu'on s'en étonnât beaucoup, lui garder un peu rancune. (Rires.) C'est au contraire la révolution qui a fait ce qu'ils sont les ultrà du nouveau régime (Applaudissements.) à tous les degrés et dans toutes les positions. (Bravos prolongés. Longue interruption.) Quand, avec une ingratitude sans exemple, ils foulent aux pieds les principes de la révolution, ils sont cent fois moins excusables, cent fois plus coupables que leurs prédécesseurs. (C'est vrai! Bravo!)

Je sais qu'ils s'y prennent autrement (on rit); la leçon de 1830 a profité, et on ne recommence pas deux fois en vingt ans les mêmes folies. La Restauration, pour arriver à son but, aimait à prendre les grandes routes et à faire beaucoup de tapage (hilarité, vive approbation); le pouvoir actuel, plus modeste, recherche les sentiers détournés et chemine à petit bruit. (Très bien!) En d'autres termes, ce que la Restauration voulait faire par les menaces, par la force, le pouvoir actuel veut le faire par la ruse et par la corruption. (Applaudissements.) On ne brise plus les institutions, on les fausse (c'est vrai); on ne violente plus les consciences, on les achète. (C'est vrai! Très bien!) Pensez-vous que cela vaille mieux? (Non! non!) Je suis d'un avis tout contraire. Pour la liberté, le danger est le même, si ce n'est plus grand, et la moralité court risque d'y périr avec la liberté. (Très bien!) Ainsi, regardez-vous comme de purs accidents tous les désordres, tous les scandales qui viennent chaque jour porter la tristesse et l'effroi dans l'âme de tous les honnêtes gens? Non, Messieurs, tous ces scandales, tous ces désordres ne sont pas des accidents; c'est la conséquence nécessaire, inévitable de la politique perverse qui nous régit (applaudissements); de cette politique qui, trop faible pour asservir la France, s'efforce de la corrompre (très bien!) c'est la conséquence de l'appel incessamment fait aux intérêts privés contre les intérêts généraux, aux passions cupides et basses, contre les passions nobles et généreuses. (Applaudissements.) Déplorer, condamner les scandales, tout en maintenant le système, c'est imiter ces enfants qui s'en prennent à l'effet au lieu de s'en prendre à la cause; c'est prouver que l'on n'est pas sincère dans son blâme, ou que l'on n'a pas un grain de logique dans l'esprit. Tant que le système durera, les désordres, les scandales dureront et augmenteront. (Oui, oui.) Si cela n'est pas clair, il n'y a plus rien qui le soit au monde.

» Cette situation, au reste, n'est point sans exemple et l'Angleterre, il y a 120 ans, a vu quelque chose de semblable. L'Angleterre était alors gouvernée par un ministre plus habile et plus fier que nos ministres actuels, mais ce pas d'ailleurs le sauver au lieu de le perdre, le servir au lieu de lui nuire? Quoi qu'on ait fait pour assoupir, pour engourdir, pour amortir l'esprit de 1789 et de 1830, cet esprit vit encore; malheur à ceux qui, le supposant mort, se croiraient désormais dispensés de compter avec lui! (Longs applaudissements.)

Je reviens, en finissant, à l'objet spécial de cette réunion. Il ne s'agit de rien qui soit en dehors des lois, en dehors de la constitution. Il s'agit, par une réforme légale, constitutionnelle, pacifique, de restaurer les principes de la révolution de juillet, ces principes qui viennent d'être si éloquemment revendiqués par mon ami, M. Barrot. (Bravo!) Il s'agit d'arracher ainsi la France à l'exploitation systématique dont elle est la victime trop patiente. (Applaudissements.) Nous le pouvons si nous le voulons tous avec persévérance, avec accord, sans récriminer sur le passé, sans anticiper sur l'avenir. (Très bien!) Cela est impossible, si nous nous jetons sans cesse à la tête nos antécédents divers et nos prévisions différentes. (Très bien!) Vous connaissez l'histoire de ces deux époux qui, le jour même de leur mariage, se prirent de querelle et se brouillèrent parce que l'un voulait que le premier fils à naître de leur union fût soldat, et l'autre qu'il fût homme d'église. (Rires prolongés.) La conséquence, c'est qu'ils vécurent séparés, et que le fils, sujet innocent de la querelle, ne vint jamais au monde. (On rit, applaudissements.) Avant de nous quereller sur ce que nous ferons de notre fils, attendons qu'il soit né et qu'il ait un peu grandi. (Très-bien!) Pour ma part, à travers toutes les vicissitudes politiques, il est une idée que je n'ai cessé de poursuivre avec fermeté, avec ardeur, je dirais presque avec acharnement; c'est l'idée du gouvernement parlementaire. Or, à mon sens, ce gouvernement est perdu en France, si la loi de 1831 n'est pas sérieusement modifiée. (C'est vrai, c'est vrai.) C'est cette triste conviction qui, aux partisans anciens de la réforme a réuni et doit réunir chaque jour de nouveaux partisans, je saurai prouver, en ce qui me concerne, que les derniers venus sur ce terrain ne sont pas les moins résolus (Applaudissements), et que leurs adversaires les calomnient quand ils attribuent leur conduite récente à je ne sais quelle misérable tactique. En deux mots, je veux la réforme parce que je ne veux à aucun titre, et sous aucune forme, le gouvernement personnel. (Longs applaudissements.) C'est une raison, ce me semble, qui en vaut bien une autre. (Oui, Oui, oui, bravo!)

Je vous remercie, Messieurs, de la bienveillance avec laquelle vous m'avez accueilli. J'y vois un peu une récompense, et beaucoup un encouragement. (Bravos prolongés! Vive sensation!)

(*La suite à demain.*)

Un voyage dans l'intérieur de l'Afrique. — On nous communique une lettre de l'intrépide voyageur M. Raffenel, qui se trouve en ce moment dans l'intérieur de l'Afrique. Nous y remarquons le passage suivant:

« Mon cher X, le courrier vous remettra un énorme in-folio; c'est un rapport sur ma course de la Fatémée. Je l'ai poussée moins loin que je n'en avais le désir, mais j'ai dépassé néanmoins de 20 lieues l'endroit où nous nous étions arrêtés, Huard et moi, en 1844. J'ai éprouvé certaines difficultés de passage que j'aurais pu vaincre avec le temps, mais ce précieux élément me manquait.

» Je suis à Makana (30 lieues au dessus de Bakel) depuis 8 jours. Je pars demain pour Sego. Mes finances s'ébrèchent. Je doute que je ne sois pas obligé à Sego de prendre la besace du mendiant et de continuer ma course.

» Je laisse chez Barka trois caisses contenant des effets et des livres. Tamba vous en remettra les clefs. Le bateau à vapeur les prendra cette année. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'élection au grade de colonel de la 2e légion de la garde nationale, en remplacement de M. Ganneron, aura lieu vendredi prochain.

— La ville de Paris fait en ce moment exécuter dans la rue des Martyrs des travaux bien importants: on adoucit la pente de cette rue trop rapide, on la pave en dos d'âne avec des pavés taillés avec précision, et on élargit les trottoirs bitumés.

— Une réunion de ministres et hauts personnages a lieu ce soir, à Meudon, à la campagne de M. Duchâtel.

— Un grand nombre de directeurs et de régisseurs de théâtres étaient reçus ce matin par M. Duchâtel.

— Hier à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier marquait 23° au-dessus de 0. Aujourd'hui, à six heures du matin, 20°,6; à midi, 28°,4; à deux heures, 30°.

— Les eaux de la Seine se trouvant au-dessous d'un mètre de hauteur, et baissant pour ainsi dire à vue d'œil, ne seront bientôt plus navigables aux grosses embarcations.

— Un concours sera ouvert à Saint-Cyr, le 10 septembre 1847, à l'effet de pourvoir à une chaire de mathématiques au collége royal militaire.

Le programme de ce concours est inséré au *Moniteur universel* du 11 juillet courant.

— Il est arrivé aujourd'hui au Jardin-des-Plantes une magnifique gazelle.

LES COMMUNISTES MATÉRIALISTES. — Les débats de l'affaire dite des *communistes matérialistes* ont commencé aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. d'Esparbès de Lussan. Cette affaire devait être jugée dans la première quinzaine du mois de juin dernier, mais l'absence d'un témoin important en a nécessité le renvoi à la session actuelle. Nous nous bornerons à rappeler que les chefs d'accusation, au nombre de trois, sont: 1° Vols à l'aide d'effraction et de fausses clés; 2° association de malfaiteurs organisée contre les propriétés, convention tendant à rendre compte et à faire distribution du produit des méfaits; 3° complot tendant à détruire, changer le gouvernement, exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale et à s'armer les uns contre les autres.

Les accusés, au nombre de onze, dont un absent, sont: 1° Louis-Jean Crouzet, âgé de 29 ans, fondeur en cuivre; 2° Charles-Claude Gautier, 50 ans, cordonnier; 3° Louis-Joseph Chabannes, 26 ans, cordonnier; 4° Antoine Dejob, 44 ans, menuisier; 5° Théodore Dufour, 40 ans, ouvrier fondeur; 6° Félix-Désiré Lefèvre, 45 ans, cuisinier; 7° Jean Coffineau, 46 ans, marchand de vin logeur; 8° François Gibot, dit Comtois, 27 ans, ouvrier charpentier; 9° Léonard Delhongues, dit Henri Blanchard, 26 ans, cordonnier; 10° Jean-Lous Javélot, 42 ans, cordonnier; 11° Jean Sans (absent).

La table des pièces à conviction est chargée d'un grand nombre de livres et d'écrits séditieux, d'objets à l'usage des voleurs, ainsi que d'objets provenant de vols saisis chez les accusés.

Les débats de cette affaire occuperont plusieurs audiences; nous rapporterons les incidents, s'il s'en présente, et nous ferons connaître le résultat. L'audience d'aujourd'hui a été consacrée à la lecture de l'acte d'accusation et à l'interrogatoire des accusés.

tice contre les personnes impliquées dans l'entreprise tentée pour rétablir un Etat polonais avec les limites qu'il avait avant 1772, tentative qualifiée de haute trahison. Les accusés sont au nombre énorme de 254. Le chef de la conspiration, celui que l'émigration démocratique avait envoyé pour se mettre à la tête du mouvement, est Louis Mieroslawski. Il est né en France, à Nemours. Son père, lieutenant-colonel dans l'ancienne armée polonaise, était aide-de-camp du maréchal Davoust. Il est âgé de trente-trois ans. Il a participé à la révolution de 1831, et il en a plus tard publié l'histoire à Paris même, où il avait également donné une *Histoire de Pologne* depuis Sobieski.

Cour des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Audience du 13 juillet.*

Affaire des mines de Gouhenans.

A midi et demi, la Cour est introduite et prend séance.

M. Eugène Cauchy, greffier en chef, fait l'appel nominal, qui constate la présence de 189 membres.

M. LE CHANCELIER. M. le greffier-adjoint va donner lecture des procès-verbaux qui ont été dressés depuis hier à la prison du Luxembourg.

M. Léon de la Chauvinière, greffier en chef adjoint, lit le

Procès-verbal d'enquête et rapport du médecin relativement à la tentative de suicide de M. Teste.

« L'an 1847, et le 12 juillet, à neuf heures trois quarts du soir,

» Nous, François-Paul-Armand Monvalle, commissaire de police de la ville de Paris, spécialement du quartier du Luxembourg, officier de police judiciaire, auxiliaire de M. le procureur du roi,

» Informé par M. le grand référendaire que M. Teste, détenu à la prison du Luxembourg, venait de tenter de se suicider, nous sommes rendu immédiatement en ladite prison, et, conduit par M. le directeur, dans une chambre au deuxième étage; nous y avons trouvé, couché dans son lit, ledit accusé, et près de lui M. Antoine-Laurent Jaysse-Bayle, âgé de quarante-sept ans, docteur et professeur-agrégé de la Faculté de médecine de Paris, demeurant rue Taranne, 14;

» Nous étant approché du lit de M. Teste, nous l'avons interpellé sur la tentative dont s'agit, et il nous a répondu ce qui suit:

» Il est vrai que j'ai tenté aujourd'hui de me suicider, parce que j'ai toujours préféré l'honneur à la vie, et je regrette de n'y avoir pas réussi. Je ne veux pas faire connaître la personne qui m'a procuré les armes dont je me suis servi, mais ce n'est pas mon fils, et ce serait lui, que je l'en remercierais comme d'un acte de véritable piété filiale.

» Lecture faite, M. Teste a persisté et a signé avec nous:

» J.-B. TESTE, MONVALLE. »

» A cet instant, nous avons requis M. le docteur Bayle d'examiner M. Teste et de nous faire son dire sur son état, ce à quoi obtempérant, serment préalablement prêté en nos mains, aux termes de la loi, il nous a déclaré ce qui suit:

» Ce soir, à neuf heures environ, j'ai été appelé par M. Gauchy, greffier en chef de la Cour des pairs, pour constater l'état de M. Teste, détenu à la prison du Luxembourg, qui venait de tenter de se suicider et pour lui donner des soins s'il y avait lieu.

» A mon arrivée dans cette chambre, j'ai trouvé M. Teste dans son lit, couché sur le dos, paraissant dans un état de calme, le pouls plein sans être fréquent. Lui ayant demandé le siége de sa blessure, il m'a montré le côté gauche de sa poitrine. J'ai remarqué dans cet endroit une tache de sang sur sa chemise, ainsi que sur le gilet de laine placé dessous, mais sans aucune ouverture ou déchirure de ses vêtements. Après avoir soulevé ceux-ci, j'ai constaté sur la peau, au-dessous du sein gauche, une contusion sans solution de continuité, d'une forme à peu près circulaire, d'une étendue de 4 à 5 centimètres. Dans cet endroit, la peau était rouge et couverte d'une légère couche de sang. Il y avait au-dessous et autour de la contusion de la dureté et du gonflement, dans le tissu cellulaire subjacent. Ayant appris que depuis la tentative de suicide, M. Teste avait changé de chemise, je me suis fait représenter celle qu'il portait au moment de la tentative. J'ai remarqué dans la partie de cette chemise qui recouvrait la région du cœur une large tache brunâtre, au centre de laquelle se trouvait une dépression arrondie, telle que serait celle que pourrait faire une balle qui n'aurait point pénétré. En effet, je n'ai trouvé aucune solution de continuité à cette chemise. Le fait de non pénétration d'une balle ne pourrait guère s'expliquer que par l'application immédiate du bout du pistolet sur la poitrine, ou par une très faible charge de poudre. J'ai conseillé à M. Teste de se laisser faire une saignée, ou appliquer des sangsues. Il s'est refusé à l'un et à l'autre moyen, et n'a voulu consentir qu'à l'application du cataplasme émollient.

» Il résulte de ce qui précède que la contusion que M. Teste porte au côté gauche de la poitrine peut être le résultat d'un coup de pistolet dont la balle n'aurait point pénétré et que cette blessure n'offre aucune gravité.

» Lecture faite, M. le docteur Bayle a persisté et signé avec nous,

BAYLE, MONVALLE.

» Sur notre demande, M. Trevet, directeur de la prison du Luxembourg, nous fait le dépôt de deux pistolets de poche, dits coups de poing, à crosse d'ivoire. L'un est déchargé; une capsule éclatée est encore sur la cheminée, l'autre paraît chargé et est dépourvu de capsule, et rien n'indique, sur la cheminée, la trace d'une capsule qui y aurait été déposée ou qui aurait éclaté.

» Il nous fait également le dépôt de la chemise que portait M. Teste au moment de la tentative. Elle porte au côté gauche, et à hauteur de la poitrine, une large tache noirâtre, au centre de laquelle on remarque une dépression qui semble indiquer l'action d'une balle qui n'aurait pas traversé ou du bout du pistolet, qui alors aurait été très fortement appuyé. Cette dépression présente une teinte noire plus prononcée que le reste.

« Nous mettons cette chemise sous scellé avec étiquette indicative dûment signée. Nous mettons également sous scellé les deux pistolets dont s'agit pour le tout être transmis comme pièces de conviction.

» A cet instant, M. le procureur du roi, informé de l'évènement par M. le chancelier, est intervenu, et, après avoir pris connaissance de nos procès-verbaux, il nous a invités à continuer nos interrogatoires en sa présence.

» Et a M. le procureur du roi signé avec nous,

» FÉLIX BOUCLY, MONVALLE. »

« Et continuant lesdites opérations, nous avons fait dans la chambre occupée par M. Teste, et où avait eu lieu la tentative de suicide, nos recherches exactes à l'effet de retrouver la capsule dont le pistolet avait été amorcé, et la balle dont il avait été chargé. La capsule a été retrouvée à peu près au milieu de la chambre, sur le plancher, et son état nous a paru indiquer que, depuis qu'elle avait servi, elle avait dû être foulée aux pieds.

» La balle a été retrouvée au pied et à droite d'un buffet faisant face aux fenêtres, ce qui nous a paru d'accord avec la situation que M. Teste a indiquée comme celle qu'il avait prise au moment où il a tenté de se suicider. Il nous a dit, en effet, qu'il était placé obliquement, et appuyé contre le mur, devant la fenêtre du fond.

» Nous avons mis cette capsule et cette balle dans deux scellés différents, et nous avons contresigné les étiquettes qui y ont été apposées.

» Et a M. le procureur du roi signé avec nous, après lecture,

» MONVALLE. FÉLIX BAUCLY.

» De tout ce que dessus nous avons rédigé le présent procès-verbal, qui sera transmis à qui de droit. MONVALLE. »

Procès-verbal contenant les déclarations de témoins au sujet de la tentative de suicide de M. Teste.

« L'an mil huit cent quarente sept et le douze juillet,

effrayé. » Au même moment, et comme il retirait sa main, j'ai aperçu une large tache noirâtre sur sa chemise. Je lui ai dit : « Je craignais, Monsieur, » qu'il ne vous fût arrivé quelque accident.— Mais non du tout, a-t-il ré- » pondu, ce n'est rien, vous êtes plus effrayé que moi. » Je lui ai pris la main droite comme pour lui tâter le pouls, mais encore pour m'assurer s'il était ou non blessé.

» J'ai aussitôt envoyé le brigadier Jubert, prévenir M. le chancelier et M. le grand-référendaire, et j'ai fait en même temps appeler le docteur Rouget, qui, étant absent, a été remplacé par M. le docteur Bayle. M. le préfet de police a été également informé par mes soins. Quittant alors M. Teste, que j'ai laissé à la garde de deux surveillants, et de M. Arbousse, chef de la comptabilité du Luxembourg, qui se trouvait dans la cour avec moi lorsque la détonation a eu lieu, j'ai interpellé de nouveau le domestique, qui était resté dans le même état de stupeur, et qui n'a encore pu faire de réponse à mes nombreuses questions.

» Rentré près de M. Teste, j'ai cherché l'arme dont il avait fait usage; mais il m'a prévenu et m'a dit : « Je vais vous épargner la peine de chercher; vous trouverez les pistolets dans le premier carton de gauche de mon bureau, » où, en effet, je les ai trouvés.

» 2° M. Arbousse (Jean-Alphonse), âgé de 55 ans, chef de la comptabilité de la Chambre des pairs, demeurant au palais du Luxembourg ;

» Lequel a déclaré :

» Je confirme la déclaration de M. Trevet dans tout son contenu, étant arrivé presque aussitôt que lui dans le logement de M. Teste, avec lequel je suis resté pendant que M. Trevet était allé informer de l'évènement M. le chancelier et M. le grand référendaire.

» M. Teste a devant moi conservé un très grand calme, et nous avons parlé de choses étrangères à la tentative dont il s'agit. Il a ensuite appelé son domestique pour se coucher. A cet instant M. le colonel Pozac, commandant militaire du palais, est arrivé, puis ensuite M. le grand référendaire, et je me suis retiré.

» Ainsi que M. Trevet, je n'ai entendu qu'une faible détonation semblable au choc d'une planche.

» 3° Le nommé Poignard (Etienne-Joseph), âgé de trente deux ans, valet de chambre de M. Teste, demeurant rue de Lille, n° 88 *bis*.

» Lequel nous a déclaré.

» M. Teste fils est venu accompagner son père aujourd'hui à la fin de l'audience, et il est allé dîner avec sa mère, mais il est revenu vers huit heures, et s'est trouvé avec MM. Paillet et Dehaut, qui avaient dîné et passé la soirée avec M. Teste. Vers neuf heures, ils sont sortis tous trois ensemble, et je suis resté seul avec le détenu, c'est-à-dire qu'il était dans sa chambre et moi dans la mienne, la porte de communication seulement poussée tout contre. Cinq minutes après, comme je m'étais jeté tout habillé sur mon lit, j'ai entendu un léger coup sec, et j'ai vu une petite clarté dans la chambre de mon maître. Je m'y suis précipité en criant : Mon Dieu, Monsieur le président! Taisez-vous, m'a-t-il répondu avec beaucoup de calme, et sans se relever de la chaise sur laquelle il était assis, au pied de son lit. Je suis alors sorti en criant au secours, mais les forces m'ont manqué, et je suis tombé comme anéanti sur les premières marches de l'escalier, où M. le directeur m'a trouvé en montant.

» M. Teste a dîné comme à l'ordinaire, et rien n'a pu me faire pressentir sa détermination. J'ignore qui a pu lui fournir les pistolets dont il s'est servi, et je n'en ai jamais vu en sa possession, quoiqu'il y ait six ans que je suis à son service. Je n'en ai jamais vu non plus chez M. Teste fils.

M. RENOUARD, rapporteur, lit ensuite la lettre que M. Teste a adressée ce matin à M. Pasquier :

« Paris, le 13 juillet 1847.

» Monsieur le chancelier,

» Les incidents de l'audience d'hier ne laissent plus de place à la contradiction en ce qui me concerne, et je considère à mon égard le débat comme consommé et clos définitivement. J'accepte d'avance tout ce qui sera fait par la Cour en mon absence.

» Elle ne voudra sans doute pas, pour obtenir une présence désormais inutile à l'action de la justice et à la manifestation de la vérité, prescrire contre moi des voies de contrainte personnelle, ni triompher par la force d'une résistance désespérée. Je la prie aussi d'être bien convaincue que cette résolution irrévocable de ma part se concilie dans mon cœur avec mon profond respect pour le caractère et l'autorité de mes juges.

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur le chancelier,
votre très humble et très obéissant serviteur.
J.-B. TESTE. »

On donne ensuite lecture du procès-verbal constatant le refus fait par M. Teste de comparaître à l'audience.

« L'an mil huit cent quarante-sept, le treize juillet, onze heures et demie du matin.

» Je, André-Jean-Baptiste-Jouanne Beaulieu, huissier assermenté près la cour des pairs, en vertu de l'ordre de M. le chancelier de France, président de la cour des pairs, me suis rendu en la forme ordinaire en la maison de justice de la rue de Vaugirard, à l'effet d'extraire de cette maison les trois accusés qui y sont détenus et qui doivent être conduits à l'audience de ce jour.

» MM. Cubières (Amédée-Louis) et Parmentier (Marie-Nicolas Philippe-Auguste) ont déclaré qu'ils étaient prêts à me suivre.

» Quant à M. Teste (Jean-Baptiste), il s'y est refusé.

» Vu lequel refus, je me suis présenté de nouveau dans la chambre dudit accusé, cette fois assisté de la force publique, et, en vertu des mêmes ordres, je l'ai sommé, au nom de la loi, d'obéir à la justice, et de comparaître cejourd'hui à l'audience de la Cour des Pairs, lui déclarant qu'à défaut par lui de se rendre devant la Cour, il sera procédé conformément à l'art. 9 de la loi du 9 septembre 1835.

» M. Teste m'a délaré que, tout en protestant de son respect pour la Cour, il lui est impossible de consentir à reparaître devant elle, par les motifs exprimés dans la lettre qu'il a déjà eu l'honneur d'adresser à M. le chancelier, et où il expose que sa comparution est désormais inutile, en présence de la preuve acquise de l'unique faiblesse qu'il ait eu à se reprocher dans sa vie, et qu'il expie si cruellement; qu'il persiste donc formellement dans son refus de se rendre à l'audience, s'en remettant au surplus à la justice de la Cour sur tout ce qui doit suivre la présente déclaration.

» Dont de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison, et pour être immédiatement remis entre les mains de M. le chancelier de France, président de la Cour des pairs et à ledit sieur Teste, signé avec moi après lecture faite.

» Signé : TESTE. JOUANNE BEAULIEU. »

M. LE CHANCELIER prononce l'ordonnance suivante :

« Nous, chancelier de France, président de la cour des pairs ;

» Vu les pièces dont il vient d'être donné lecture à la Cour ;

» Vu l'art. 9 de la loi du 9 septembre 1835 ;

» Faisant usage du droit qui nous est conféré par cet article ;

» Ordonnons que, nonobstant l'absence de Jean-Baptiste Teste, l'un des accusés traduits devant la Cour, il sera passé outre aux débats. »

La parole est à M. le procureur-général.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Messieurs les pairs, le procès est fini; il n'est plus besoin de discuter, de débattre la culpabilité des accusés; elle est constante, incontestable. L'aveu de M. Teste détruit et ruine la défense de Parmentier depuis si longtemps préparée; les accusés sont réduits à renoncer à des systèmes insoutenables. Notre tâche est finie ; la vôtre commence.

Il faut épouvanter des fonctionnaires assez coupables pour trafiquer de leurs devoirs. Il faut épouvanter les hommes cupides capables de mettre les fonctionnaires à une telle épreuve. Le général Cubières est coupable ; qu'il soit donc exclu de l'armée qu'il a déshonorée, exclu de la pairie dont il s'est montré indigne.

Il a expié déjà une faute énorme par l'éclat d'un grand scandale, par sa position humiliée devant Parmentier, par la cruelle douleur dont ces débats l'ont abreuvé. N'oubliez pas que c'est de lui qu'est partie la première pensée de la corruption; n'oubliez pas que le général Cubières a eu l'honneur de siéger dans les conseils de la couronne, qu'il occupe dans l'armée le grade le plus élevé, qu'il est pair de France. J'appelle sur sa tête toute votre sévérité.

Vous avez à rendre un grand service à la morale publique, et nous avons la conviction que jamais plus utile arrêt n'aura été rendu que celui que nous attendons de la Cour des Pairs.

La parole est à Me Baroche, défenseur de M. Cubières.

Me BAROCHE prononce une longue plaidoierie. Il raconte trois ou quatre fois les faits déjà connus, et les discute point par point. Il s'attache à prouver que la première pensée de la corruption ne vient pas de son client, mais de Parmentier. Il rappelle la carrière honorable du général, il rappelle sa carrière militaire; il fait ressortir la douleur dans laquelle sa famille serait plongée, s'il était, comme l'a dit M. Delangle, chassé de l'armée qu'il a déshonorée, banni de la Chambre qu'il souillerait, et il conclut en demandant un acquittement.

Cet ennuyeux et maladroit plaidoyer a duré près de trois heures, au grand désespoir des auditeurs. Pendant le discours de son avocat, M. Despans-Cubières s'essuie les yeux à diverses reprises.

L'un des défenseurs de M. Teste, Me Dehaut, prend ensuite la parole.

Messieurs, dit le défenseur, M. Teste n'espérant plus dans la justice humaine, a voulu épargner à la Cour la triste mission qu'elle était appelée à remplir. Il m'a chargé de vous faire entendre le nom de son fils innocent, malgré les apparences, de son fils, qui a tout ignoré, et dont l'attitude dans ces débats vous a si vivement émus. Voilà, Messieurs, ce qu'il m'avait chargé de vous dire ; je n'ajouterai qu'un mot : Vous n'oublierez pas ces paroles de Bossuet que : « La miséricorde est une partie de la justice. »

L'audience est un moment suspendue. A la reprise, Me Benoit Champy, avocat de M. Parmentier, présente la défense de son client.

Me BENOIT CHAMPY s'efforce d'établir que son client a pu croire qu'il s'agissait réellement d'une escroquerie faite au profit de MM. Cubières et Pellapra. Il soutient que la pensée première de la corruption vient du général. Dans le cas, le plus défavorable même, rien n'est prouvé contre son client, homme honorable et honoré jusqu'à présent.

Le défenseur discute successivement tous les faits de la cause pour y établir la thèse qu'il défend.

M. DELANGLE prend la parole pour répliquer.

Messieurs, dit-il, je ne voudrais pas prolonger ces débats, mais je croirais manquer à mon devoir si je ne protestais, au nom de l'honneur, au nom de la morale, contre les espérances du défenseur du général Cubières. J'aurais compris non pas qu'on eût osé conclure à l'acquittement, mais cherché à atténuer la culpabilité.

Comment, la plus audacieuse corruption a été commise, nous en connaissons les dates, les circonstances, elle est avouée, et c'est à vous qu'on vient demander l'impunité, l'impunité d'un des plus grands scandales dont le pays ait eu à gémir, et au nom de qui, d'un général, d'un pair de France, d'un ministre du roi!

Ainsi, c'est un homme qui a su ce qu'il faisait, et c'est en sa faveur qu'on a osé solliciter un acquittement.

Que direz-vous donc à cet homme du peuple, si la brutalité de sa cupidité le jette dans des actes condamnables? Est-ce qu'il n'est plus vrai que les hommes placés au haut degré de l'échelle sociale doivent l'exemple des vertus ?

C'est à leur égard que la loi doit être impitoyable, lorsqu'ils sont prévaricateurs.

Mais quels sont les motifs que l'on invoque ? C'est que le général Cubières n'a pas eu la pensée de la corruption. Que devient cette téméraire allégation en présence des lettres des 14 janvier, 22 et 26 février ?

Dans ces lettres, on voit clairement la pensée du crime émané du général Cubières. L'idée n'est pas venue de Parmentier. L'initiative a été prise par le général Cubières ; il insiste pour qu'on réunisse les fonds nécessaires à la corruption.

Au commencement, à la fin, toujours, c'est lui qui agit, qui conduit, qui stimule. Il a eu un autre tort, celui de taire la vérité dans l'origine du procès. Il n'a parlé qu'alors que la vérité en partie lui a été arrachée. A-t-il voulu prouver sa franchise, mériter l'indulgence de la loi ? Nullement.

On a parlé de ses tortures. A-t-il purgé sa dette envers la société ? a-t-il expié le scandale qu'il a créé, lui qui a conduit un ministre du roi à la forfaiture, puis au suicide?

Général, vous avez manqué à l'honneur, vous, ministre du roi, vous pair de France. C'est vous qui avez fait tout, et l'on vient demander pour vous l'impunité.

Son sort ne peut être séparé de celui de ses complices; associés dans le crime, qu'ils le soient dans la peine. N'infligeons pas à l'armée le déshonneur de compter dans ses rangs un homme sur lequel a justement plané le glaive de la loi. Pour de tels crimes, il faut sévir et se montrer impitoyable.

Nous venons, messieurs, d'entendre le defenseur de Parmentier soutenir devant la cour que cet accusé a ignoré la corruption.

Ce système tombe devant les faits, devant toutes les circonstances du procès. C'est Parmentier qui a réalisé les moyens de corruption, qui les a mis aux mains du général Cubières.

Ce n'est pas pour lui une excuse, sans doute, d'avoir, par un ensemble de perfidies incroyables, tenté de s'exonérer de sa part dans les sacrifices nécessités par la corruption.

Messieurs, pour tous les accusés, le crime est patent, la preuve en est acquise. Après des transgressions aussi éclatantes, une éclatante répression est devenue nécessaire.

Me BAROCHE. M. le procureur-général a été bien sévère à l'égard de M. le général Cubières. J'ai la ferme conviction que, dans mes paroles, la Cour n'aura pas trouvé le sujet de ce scandale qu'on vous a fait craindre, et contre lequel on a cru devoir vous prémunir. Il y a, ce me semble, quelque témérité dans ces paroles; jamais un arrêt signé des noms qu'à l'ouverture de chaque audience nous entendons lire, ne sera un sujet de scandale. Je crois être dans les convenances en relevant l'indépendance de la Cour qui serait menacée par ces insinuations. Au surplus, laissons de côté les phrases plus ou moins dures, et allons au fond des choses.

Le défenseur reproduit les divers arguments qui ont fait le fond de sa plaidoierie, et termine en disant:

C'est donc à vous qu'il appartient, Messieurs, de trancher la question des débats ; vous avez en vos mains, non seulement le sort du général, mais celui de sa famille, et on veut que vous l'entraîniez dans l'abîme. Ma conscience se révolte contre cette implacable rigueur.

M. PARMENTIER. Personne plus que moi, Messieurs, n'est affligé des suites funestes qu'a eues la publicité d'une fâcheuse correspondance.

J'éprouve un autre besoin, celui de protester avec énergie contre l'imputation de M. le général Cubières.

Non, Messieurs, je ne suis pas l'homme qu'il vous a représenté; non, ce n'est pas une basse cupidité qui m'a fait agir.

Entraîné invinciblement à croire à la déception de M. Cubières et irrité de la persévérance avec laquelle il en poursuivait le plan et la pensée, c'est sous l'empire de cette idée que je me suis livré aux actes qu'on me reproche.

Ces vérités, elles finiront par se faire jour, et j'ose espérer que vous serez les premiers à le reconnaître aujourd'hui.

Après ces paroles, M. le procureur-général se lève et requiert

Attendu qu'il ne résulte pas des débats prévention suffisante d'escroquerie ou de tentative d'escroquerie contre Amédée-Louis Despans-Cubières.

Requérons qu'il plaise à la Cour de le renvoyer de l'accusation sur ce chef.

Attendu qu'il résulte des débats qu'il existe contre Amédée-Louis Despans-Cubières et Marie-Nicolas Philippe-Auguste Parmentier, preuve suffisante d'avoir corrompu, par offres, dons et présents, le ministre des travaux publics, pour obtenir la concession d'une mine de sel gemme ;

Attendu qu'il résulte des débats qu'il existe contre J.-B. Teste, preuve suffisante d'avoir, étant ministre des travaux publics, agréé des offres et reçu des dons et présents pour faire un acte de ses fontions non sujet à salaire.

Crimes prévus par les articles 177, 179, 34 et 35 du code pénal,

Requérons qu'il plaise à la Cour,

Déclarer Amédée-Louis Despans-Cubières, Marie-Nicolas Parmentier et J.-B. Teste, coupables des susdits crimes, et de leur faire application des peines portées par les articles précités.

M. LE CHANCELIER. Général Cubières, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense ?

reuse au commerce. La répartition de ces produits se fait entre les employés supérieurs. Pourquoi les employés inférieurs ne seraient-ils pas admis au partage ?

M. CRÉTERIN répond que le commerce sait fort bien faire payer aux consommateurs ce qu'on lui fait payer à lui-même pour estampillage et plombage.

Les chapitres suivants sont également adoptés. Le budget des finances étant terminé, la Chambre passe au budget de la marine.

Les premiers chapitres sont adoptés après quelques observations.

CHAP. 5. — *Solde et habillement des équipages et des troupes*, 29 866 720 fr.

M. DE LA ROCHEFOUCAULT se plaint de l'inutilité des mesures prises pour empêcher la traite des nègres.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères, répond que les ordres les plus énergiques ont été donnés à cet égard tant en France qu'en Angleterre, et que les résultats s'en font sentir.

MM. de Gasparin, de Tracy et le ministre de la marine prennent part à ce débat.

M. DEMARÇAY revient sur le voyage de M. Alexandre Dumas en Afrique. Il demande si, après avoir mis aux ordres de ce romancier un bâtiment de l'Etat, et lui avoir donné en outre 5 000 fr. sur les fonds des missions scientifiques, nous aurons enfin l'ouvrage intéressant que nous a promis M. le ministre de l'instruction publique. (On rit.)

L'orateur s'élève ensuite fortement contre l'abus qui a été fait en cette circonstance d'un bâtiment de l'Etat, et il demande au ministre de la marine si des ordres ont été donnés pour prévenir de tels abus à l'avenir.

M. DE MONTEBELLO, ministre de la marine, déclare s'en référer à ce que son prédécesseur a dit dans le temps sur cette affaire.

Le chapitre 5, réduit par la commission, est mis aux voix et adopté.

CHAP. 10.—*Approvisionnement général de la flotte*, 25 800 000 fr.

M. LEFORT-GONSOLLIN. Les abus les plus graves se commettent sur ce point comme sur tant d'autres. Pour s'en assurer, il suffit de consulter les manifestes et les chargements des navires, et l'on verra que les quantités portées sur ces manifestes ne sont pas les mêmes que les quantités reçues.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE. Je serai toujours disposé à poursuivre les abus partout où ils se produiront. Je prends note de ce que vient de dire l'honorable préopinant ; mais je désirerais qu'il fût moins discret, afin de me rendre la répression plus facile. (Allons donc!)

M. LEFORT-GONSOLLIN. Je signale d'une manière générale les faits parvenus à ma connaissance ; mais je ne dénonce personne. (Très bien! très bien!) Quant à ce que j'ai dit, je le maintiens. M. le ministre veut-il être aussi instruit et même plus instruit que moi sur les faits dont il s'agit? qu'il se fasse représenter par le ministère des finances les huit chargements de navires destinés au transport des bois de la flotte. C'est là, si je ne me trompe, une chose bien facile. Qu'il compare les quantités portées sur les manifestes avec les quantités reçues, et j'affirme que, cette vérification faite, il sera de mon avis. (Bruit.)

Le vote des chapitres continue.

M. DE LAS-CAZES, sur le service colonial, demande si le gouvernement a l'intention de présenter bientôt un projet qui accorde aux colonies la représentation parlementaire directe.

M. DE TRACY repousse énergiquement cette proposition, qu'il déclare totalement inacceptable. Tant que les colons n'auront pas aboli l'esclavage, dit-il, ils ne peuvent aspirer à être représentés au parlement ; nous représentons, nous, des hommes libres et non des esclaves. Un maître d'esclaves ne peut être député de la nation. Comment ose-t-on invoquer le droit, quand on le méconnaît dans ses semblables ?

M. GUIZOT déclare que les circonstances actuelles ne permettent pas d'accorder aux colonies la représentation.

Après l'adoption de divers autres chapitres, la séance est levée à 6 heures.

PETITE CORRESPONDANCE.

Marseille. — M. A. — 30 nouveaux ! — A la bonne heure. Voilà une première coupe qui promet un bon regain, et V. H. est heureux d'avoir semé en terre si généreuse. Cordial accueil à tous et à toutes. C'est un signe de prochaine victoire que d'y voir figurer la *réserve* pour une si bonne part; car c'est la fin de l'action, et nous ne pouvons pas être vaincus. — Reçu les 800. Ce mode est bon. Nous vous mettrons à même de voir s'il en est un meilleur. — La lettre de M. de G. n'est qu'ajournée.

Barèges. — M. K. — D'avance nous comptions sur vous, et, comme nous vous êtes heureux de le penser sur beaucoup d'autres. Vous aurez pu voir que nous n'avons pas envie de faiblir. — Comptez sur une revue attentive, minutieuse. Je m'en charge. — A. B.

Valence. — M. C. — Reçu les 96. 50. — Cordial accueil aux 4 nouveaux. — Remerciements à M. J. pour l'augm. — Nous avons reçu le règlement des 99 pour R. de divers, dans votre lettre du 26 juin.

Lisieux. — M. D. — M. A. T. a refusé de payer le mandat de 68. 40.—Vous avez raison de ne pas désespérer. Il y a des écorces plus ou moins épaisses ; mais on parvient toujours à la sève.

Dunkerque. — Mme M. M. — Reçu les 48. — Remerciements.—Vous n'aviez donc pas l'adresse de M. T. P. à Londres ?

Valenciennes. — M. B. — Nous savons bien que vous aviez fait tout le possible, et nous apprécions ce surcroît d'efforts.

La Ferté-sous-Jouarre. — M. C. — Nous servons. C'est bien d'utiliser ainsi les voyages, et de votre part cela ne nous surprend pas.

Lille. — M. R. A. — Nous contin. l'abb. — Quant aux ouvrages, Lille a une lib. loc. : adressez-vous à M. B.

Cassagnoles. — M. D.— Nous avons vu votre frère. — Nous vous inscrivons. D'accord sur toutes choses. — C'est aux Nimois de fortifier leur *lib. soc. loc.*

Bourse du 13 juillet 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 60	» »	» »	» »
— — fin courant	77 60	77 70	77 60	77 70
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 30	118 45	118 30	118 45
— — fin courant	118 50	118 55	118 50	118 55

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	»»»» »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par.	1260 »»
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp......	»»» »»
— fin Ct	» »»	— Goum....	1169 »»
B. du Trés.	5 1/8	— Gann....	1110 »»

PRIMES.		fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0......	d. 10	»» »» »» »»	—— »» »» »» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» »»» »»	—— »»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0.....	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»
5 p. 0/0.....	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM............. Der C.	100 »/»
Récép. Rotsch.	103 75	BELG. 2 1/2....	»» »/»
ESP. Dette act.	»» »/»	— 4 1/2......	»» »/»
— — pass.	» »/»	do 1840....	100 1/4
— 3 p. 0/0.	33 1/4	do 1842....	100 1/4
Dette intérieure	26 5/8	— Banque....	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »/»	— do Em. 1844.	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»» »/»	PIÉMONT........	»»»» »»
HAITI..........	» »/»	AUTRICHE......	406 »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1215 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	1025 »»
V. r. gauc.	210 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1272 50
— à Rouen.	960 »»
R.-Havre..	»»» »»
Avignon...	642 50
Str. à Bâle.	154 25
Paris-Str...	423 75
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	597 50
C. du Nord	573 75
Famp-Has.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	497 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	433 75
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	960 »»	Orléans à Vierzon.	598 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	» » »»	Bordeaux à Cette..	640 »»
Paris à Orléans...	1271 25	Marseille à Avign.	642 50	Nord.............	573 75
— à Lyon.....	430 »»	Paris à Strasbourg	423 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

DU TOME SEPTIÈME DE L'HISTOIRE

DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

PAR M. A. THIERS.

PRIX : 5 FR. Un volume in-8° de 680 pages renfermant les trois livres suivants: **PRIX : 5 FR.**

IÉNA - EYLAU - FRIEDLAND ET TILSIT.

En vente le même jour, **la cinquième livraison de L'ATLAS DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE,** renfermant 9 cartes ; prix : 3 fr. 50 cent.

Iéna, Eylau, Friedland et Tilsit, tels sont les grands noms sous lesquels M. Thiers a raconté dans ce nouveau volume les évènements accomplis depuis le mois de septembre 1806 jusqu'à la fin de juillet de l'année suivante ; période remplie par les plus magnifiques triomphes, par les plus éclatantes manifestations du génie qui conduisait non plus seulement la France, mais le monde, comme on le voit à la fin de ce volume, dans le tableau curieux que M. Thiers présente des conférences de Tilsit.

M. Thiers a soin d'indiquer les sources précieuses où il lui a été donné de puiser. C'est ce qu'il fait, dans ce volume, au sujet des mémorables scènes de Tilsit qu'il a éclairées d'une lumière nouvelle. Nous citons la note qui précède son récit :

« Il est fort difficile de savoir avec exactitude ce qui s'est passé dans les longs entretiens que Napoléon et Alexandre eurent ensemble à Tilsit. Toute l'Europe a retenti à cet égard de récits controuvés, et on a non-seulement supposé des entretiens chimériques, mais publié une quantité de traités, sous le nom d'article secrets de Tilsit, absolument faux. Les Anglais surtout, pour justifier leur conduite ultérieure à l'égard du Danemark, ont mis un jour beaucoup de prétendus articles secrets de Tilsit, les uns imaginés après coup par les collecteurs de traités, les autres véritablement communiqués dans le temps au cabinet de Londres par des espions diplomatiques, qui, en cette occasion, gagnèrent mal l'argent qu'on leur prodiguait. Grâce aux documents authentiques et officiels dans lesquels j'ai eu la faculté de puiser, je vais donner pour la première fois les véritables stipulations de Tilsit, tant publiques que secrètes, je vais surtout faire connaître la substance des entretiens de Napoléon et d'Alexandre. Je me servirai pour cela d'un monument fort curieux, probablement condamné pour longtemps à demeurer secret, mais dont je puis sans indiscrétion extraire ce qui est relatif à Tilsit.

» Il s'agit de la correspondance particulière de MM. Savary et de Caulaincourt avec Napoléon, et de la correspondance de Napoléon avec eux. Le général Savary demeura quelques mois à Saint-Pétersbourg comme envoyé extraordinaire, M. de Caulaincourt y séjourna plusieurs années à titre d'ambassadeur. Le dévouement de l'un, la véracité de l'autre ne permettent pas de douter du soin qu'ils apportèrent à faire connaître à Napoléon la vérité tout entière, et je dois dire que le ton de sincérité de cette correspondance les honore tous les deux. Craignant de substituer leur jugement à celui de Napoléon, et voulant le mettre en mesure de juger par lui-même, ils prirent l'habitude de joindre à leurs dépêches un procès-verbal, par demandes et par réponses, de leurs conversations intimes avec Alexandre. L'un et l'autre le voyaient presque tous les jours en tête-à-tête, dans la plus grande familiarité, et, en rapportant mot pour mot ce qu'il disait, ils en ont tracé, sans y prétendre, le portrait le plus intéressant et certainement le plus vrai. Beaucoup de gens, et notamment beaucoup de Russes, pour excuser Alexandre de son intimité avec Napoléon, mettent cette intimité sur le compte de la politique, et, le faisant plus profond qu'il ne fut, disent qu'il trompait Napoléon. Cette singulière excuse ne serait pas même essayée, si on avait lu la correspondance dont il s'agit. Alexandre était dissimulé, mais il était impressionnable ; et dans ces entretiens on le voit échapper sans cesse à lui-même, et dire tout ce qu'il pense. Il est certain qu'il s'attacha quelque temps, non pas à la personne de Napoléon, qui lui inspira toujours une certaine appréhension, mais à sa politique, et qu'il la servit très activement. Il avait conçu une ambition fort naturelle, que Napoléon laissa naître, qu'il flatta quelque temps, et qu'il finit par décevoir.

» C'est alors qu'Alexandre se détacha de la France, s'en détacha avant de l'avouer, ce qui constitua pour un moment la fausseté dont les Russes lui font honneur, mais ce qui n'en était presque pas une, tant il était facile de discerner dans son langage et dans ses mouvements involontaires le changement de ses dispositions. J'anticiperais sur le récit des temps ultérieurs, si je disais ici quelle fut cette ambition d'Alexandre que Napoléon flatta et qu'il finit par ne pas satisfaire. Ce que je dois dire en ce moment, c'est comment la longue suite des entretiens d'Alexandre avec MM. Savary et de Caulaincourt a pu me servir à éclairer le mystère de Tilsit. Voici comment j'y suis parvenu. Alexandre, plein du souvenir de Tilsit, rappelait sans cesse à MM. Savary et de Caulaincourt tout ce qui s'était fait et dit dans cette célèbre entrevue, et racontait souvent les conversations de Napoléon, les propos tour à tour profonds ou piquants recueillis de sa bouche, les promesses surtout qu'il disait en avoir reçues. Tout cela fidèlement transcrit le jour même, était mandé à Napoléon, qui contestait quelquefois, d'autres fois admettait visiblement, comme ne pouvant pas être contesté, ce qu'on lui rappelait. C'est dans la reproduction contradictoire de ces souvenirs que j'ai puisé les détails que je vais fournir, et dont l'authenticité ne saurait être mise en doute. J'ai obtenu, en outre, d'une source étrangère, également authentique et officielle, la communication de dépêches fort curieuses, contenant les épanchements de la reine de Prusse, à son retour de Tilsit, avec un ancien diplomate digne de sa confiance et de son amitié. C'est à l'aide de ces divers matériaux que j'ai composé le tableau qu'on va lire et que je crois le seul vrai entre tous ceux qu'on a tracés des scènes mémorables de Tilsit. »

IMPRIMERIE LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

Petite session des chemins de fer.

POST-SCRIPTUM PARLEMENTAIRE.

On a dit que souvent le sens vrai d'une lettre se trouvait caché dans son *post-scriptum* ; le mot peut être appliqué à la session parlementaire qui va finir. Rien n'a été fait d'important ni de durable depuis six mois. Du scandale et rien que du scandale. Mais voici qu'au moment où la Chambre est au point de se séparer, au moment où chaque député, même parmi les plus corrompus, a hâte de fuir ces délibérations, où la France est si misérablement abaissée, voici qu'arrivent les lois, les seules lois, après le budget, pour lesquelles la session ait été ouverte. Nous voulons parler des lois-Rothschild. La Chambre a retenu à son ordre du jour *sept* lois de chemins de fer. Parmi ces sept lois, *trois*, et les plus importantes, ne sont que la manifestation de la volonté du roi Rothschild et de ses grands feudataires, tous financiers et spéculateurs. Ces trois lois concernent les chemins de l'Ouest et ceux de Lyon.

On espère emporter ces sept lois en trois ou quatre jours. On compte que cette petite session de chemins de fer ne rencontrera aucun obstacle de la part de l'opposition de gauche, qui n'a jamais compris la question, ni de la part des conservateurs restés honnêtes, qui, accablés de dégoût, ne sont pas animés par un sentiment assez vif de leurs devoirs pour arrêter d'infâmes spoliations qu'ils connaissent bien, mais qu'ils laisseront passer, se contentant de lever silencieusement les mains au ciel et de pousser d'inutiles gémissements sur la fatalité.

Eh quoi! si une troupe de brigands envahissait votre maison, vous contenteriez-vous de plaindre l'immoralité de ces gens, et ne feriez-vous rien pour prévenir le pillage? Mais, députés, la fortune de la France vous a été confiée! Pourquoi donc, mandataires infidèles, permettez-vous qu'on la dérobe? Une sentinelle meurt à son poste, s'il le faut, plutôt que de se rendre, et vous, gardiens du Trésor, vous en donnez la clef au premier qui la demande, et, tandis qu'ils se ruent partout, vous restez là tranquillement assis près de votre caisse vide, répétant quelques vieux chapitres de morale sur le mépris des richesses.

Les banquiers liront Sénèque avec vous quand ils seront vieux et qu'ils n'auront plus de dents, et si vous le leur traduisez ; mais aujourd'hui qu'ils ont ongles et dents, vous ne les arrêterez point en leur remontrant humblement qu'il faut savoir se modérer et que l'avarice est un vilain défaut. Agissez, agissez donc, les pillards sont dans la maison ; vous avez la force en main : chassez-les!

Le journalisme de Paris se trouve dans la même position que la représentation nationale. Quelques journaux, à l'instar d'un certain nombre de députés, sont notoirement vendus, dévoués, soumis aux compagnies financières; d'autres, qui les ont combattues, se dégoûtent d'une résistance inutile et se taisent ou ne protestent plus que d'une manière molle, intermittente et par suite tout-à-fait infructueuse, tandis que de leur côté, les banquiers ne se reposent pas un instant. L'appât du gain et leur avidité les tiennent toujours alertes; ils frappent à toutes les portes, s'insinuent partout, se replient de mille manières, et tous moyens leur sont bons pour parvenir.

Si notre journal a mis plus de suite et de persévérance dans cette défense des intérêts nationaux, qui pendant quelques jours encore va l'absorber, nous pouvons avouer sans détour que nous le devons *principalement* à une circonstance toute particulière.

Fourier, on le sait, avait prédit, avant que personne pût la prévoir, la venue de la féodalité industrielle, et l'avait décrite en traits admirables. L'investiture au profit de la finance des principaux chemins de France, la dépossession qu'a soufferte, qu'a même offerte le gouvernement, les circonstances qui ont accompagné cet évènement majeur, comme tributs payés par l'Etat aux financiers, agiotages immenses, etc., tout cela nous indiquait de la façon la plus claire la réalisation des prévisions si lumineuses de Fourier. Tandis que pour tous les autres c'était ou un évènement insignifiant ou pour les plus perspicaces une simple faute de finances et d'équilibre budgétaire, nous devions y voir, nous, la réalisation d'un point de doctrine du plus grand intérêt, c'est-à-dire la descente en quatrième phase de Civilisation, décrite par notre Maître. L'inutilité même de la résistance que nous opposions à ce mouvement était à chaque instant pour nous une leçon qui nous confirmait dans nos idées, et dans ce moment où nous livrons une dernière bataille contre des prétentions folles, exagérées, que personne n'accorderait s'il était dans son bon sens, mais qui seront admises, parce que tout le monde a comme perdu la tête et est dominé par une force presque irrésistible, dans ce moment même nous croyons avoir conservé assez de sang-froid pour que l'ardeur de la lutte ne nous empêche pas de discerner les causes d'une défaite probable, qui rendra plus urgente l'application des idées de réforme sociale. Néanmoins, nous devons persévérer jusqu'au dernier moment dans notre système de défense des intérêts actuels, car le triomphe de la féodalité industrielle peut amener les catastrophes les plus terribles, et il n'est pas nécessaire que notre pays passe par cette épreuve pour arriver à une complète régénération.

La Chambre a clos aujourd'hui la discussion du budget, et, malgré les vives réclamations de quelques députés indépendants, a maintenu à l'ordre du jour les sept projets de loi sur les chemins de fer.

Cour des Pairs.

La Cour des pairs était encore réunie à six heures et demie pour délibérer sur les réquisitions du ministère public.

On dit que la Cour aurait statué sur la question de culpabilité. L'arrêt sera rendu certainement dans la journée de demain.

Rapports sur les Chemins de fer de Lyon.

Les compagnies, ou plutôt les spéculateurs des compagnies, cherchant à se tirer de l'embarras où les avait placés la fureur du jeu, s'appuyaient, pour réclamer la révision des contrats, sur l'évaluation insuffisante des dépenses faites par les agents du gouvernement.

Il est ressorti d'une manière irréfragable de l'examen auquel nous avons soumis les rapports de commissions de la Chambre que ces allégations n'ont été nullement justifiées.

M. Lafarelle, l'un des rapporteurs, sans entrer dans aucun détail, s'est contenté de répéter trois fois : il est évident que... il est clair que... la dépense excèdera les évaluations. — Ce n'est pas là un jugement.

M. Béhic, l'autre rapporteur, a avoué que les éléments de conviction avaient manqué à la commission, et, après avoir rapporté les assertions contradictoires des agents du gouvernement et des agents des compagnies, il a exprimé l'opinion que l'excédant des dépenses, s'il avait lieu, serait causé en grande partie par des dépenses *rémunératoires*, c'est à dire qui amèneraient une plus forte recette ou seraient nécessitées par elle.

Et cependant les deux commissions ont imperturbablement conclu, comme si les allégations des agioteurs avaient été prouvées. Rien ne les a détournées du but qui leur était indiqué, ni la fausseté, ou tout au moins l'incertitude de ces allégations, ni la dignité du corps politique qu'elles représentaient, cédant aux menaces et aux intrigues des financiers, ni l'intérêt du pays qu'elles vont livrer pendant une période de temps extrêmement longue au pouvoir de ces puissantes compagnies industrielles.

Leur aveuglement, volontaire ou involontaire, est si grand qu'ils ne s'aperçoivent pas que plus ils donnent à ces compagnies, plus celles-ci exigent.

Rien ne justifie les demandes des compagnies, et cependant tout leur est accordé.... Il leur suffit de demander, de menacer, d'intriguer.

Dans un des passages de son rapport M. Lafarelle s'écrie : Devait-on revenir à l'exécution par l'Etat, système discuté, jugé et abandonné?

Discuté! non, il n'a pas été discuté; — jugé! oui, mais jugé sans discussion ; — abandonné! oui, mais abandonné sans réflexion.

Le système des compagnies, discuté et accepté, est-il jugé? — On peut le juger maintenant et de la manière la plus sûre : aux conséquences qu'il a entraînées.

Quoi! ce jeu effroyable de la Bourse, cette immoralité universellement répandue dans les classes élevées par la fureur de l'agiotage, n'est-ce pas là le fruit du système des compagnies?

Et ces menaces qu'elles vous font, et ces conditions qu'elles vous imposent, et cet empressement avec lequel, sans logique, sans prévoyance, sans pudeur même, vous obéissez à leurs ordres, n'est-ce pas là encore la conséquence fatale de l'investiture des chemins au profit des financiers et de l'abandon du système d'exploitation par l'Etat, que vous repoussez si dédaigneusement. Pauvres hommes politiques que vous êtes, vous prétendez régir une nation, et traînez après vous la lesse qu'ont attachée à votre cou l'agiotage et une administration corruptrice.

Mais, en vérité, à quoi bon continuer cette discussion? tout *satisfait* la majorité. Des ministres ont souscrit aux conditions imposées par les banquiers : les commissions, deux jours après les traités conclus, se sont hâtées de donner leur adhésion, et ne prennent pas même la peine de la colorer de quelque raison spécieuse.

Tâchons donc de rapporter, avec le moins de commentaires possibles, les nouvelles conditions des concessions.

Elles sont réglées par deux traités diplomatiques dont les conditions ont été dictées par les compagnies, et qui ont été signés les 26 et 27 juin 1847 par le ministre des travaux public pour l'Etat, par M. Gouin, député, pour la compagnie de Paris à Lyon, et pour celle de Lyon à Avignon, par M. Talabot, député.—La signature du roi Rothschild n'y est pas apposée.

Traité pour le chemin de Paris à Lyon :

L'art. 1er casse en partie le cahier des charges annexé à la loi du 16 juillet 1845, l'ordonnance royale du 21 décembre suivant, et l'arrêté du ministre des travaux publics du 12 novembre de la même année.

Par les articles suivants, il est déterminé que la concession, qui est limitée en ce moment à 41 ans 90 jours, sera prolongée *d'une* année par *chaque* million dépensé sur le chemin de fer par la Compagnie au delà de 216 millions, un an après le complet achèvement des travaux. Il est cependant stipulé que la durée de la concession ne pourra excéder *quatre-vingt-dix-neuf ans*.

Suivent quelques stipulations relatives à la traversée de Lyon, ainsi qu'au droit de rachat par le gouvernement, qui de fait est rendu impossible; nous omettrons ces points.

Les hautes parties contractantes étaient tellement pénétrées de leur pouvoir, que, mettant de côté toute fiction constitutionnelle, elles ont, dans les articles 10 et 11, qualifié leurs conventions de *loi* : *La présente loi*, disent-elles. — C'est un oubli, s'écriera-t-on, c'est une inadvertance. — Non, cent fois non! c'est l'expression vraie d'un fait réel; les banquiers ont rédigé, ont imposé la loi, et ils ont parfaitement raison de dire que l'expression authentique de leur volonté est la loi.

Il est évident que la concession atteindra le terme extrême de 99 ans, si, pour chaque million dépensé, il est accordé à la compagnie une année de plus ; car la compagnie a le plus grand intérêt à dépenser ce million qui lui procure ce surcroît d'une année de jouissance.

Il est vrai que, par le calcul des intérêts composés, chaque million dépensé aujourd'hui représentera dans 41 ans 90 jours, et successivement jusqu'à 99 ans, une valeur de 3, 4, 5.... millions.

Mais, d'un autre côté, il faut considérer deux choses :

1° La plus grande partie de ce qui sera dépensé au delà de 216 millions se formera, *ainsi qu'en est convenue la commission*, de dépenses utiles, rémunératoires, qui contribueront à augmenter les recettes, et par conséquent *s'amortiront elles-mêmes* en totalité ou en partie avant les 41 ans 90 jours, terme de la concession actuelle.

2° A l'expiration de ces 41 ans 90 jours, quelles seront les recettes nettes de la compagnie?

Une clause semblable à celle du traité de M. Gouin a été faite, il y a 30 ans, pour le *pont des Arts*, à Paris. Qui en a été la dupe? Le public. Il y a 30 ans, il passait assez peu de monde sur ce pont et sur ceux compris dans la même affaire, et aujourd'hui, la circulation a multiplié dans des proportions indéfinies.

Pense-t-on que, dans 41 ans, le mouvement toujours ascendant des affaires, de la circulation des choses et des personnes, mouvement accéléré par les chemins de fer eux-mêmes, ne produira pas sur ces rails-ways un phénomène analogue, qui, de 41 ans à 99 ans, ne fera que s'agrandir?

La commission évalue à 14 millions seulement le revenu net du chemin dans 41 ans. Ce calcul est inexact, car ce serait supposer que, d'ici là, la compagnie, qui va dépenser 300 millions, ne retirera de son argent qu'un intérêt de 4 3/4 (300 millions produisent, à 5 p. 0/0, 5 millions) sans amortissement. Ce serait une mauvaise affaire pour elle, et elle n'accepterait pas.

Les calculs d'annuités, d'intérêts composés, faits par la commission, reposent donc sur une base fausse, sur cette supposition que, dans 41 ans, le revenu net n'excédera pas 14 millions, bien plus, qu'il n'excédera pas ce chiffre de 41 ans à 99 ans!

Ainsi le calcul des annuités est doublement erroné, en ce qu'il se fonde sur une évaluation inexacte du revenu net, et en ce qu'il ne tient pas compte de l'amortissement de l'excédant des dépenses qui trouvera en lui-même sa rémunération.

Mais encore une fois à quoi bon aller plus loin? Ce n'est pas de tous ces calculs, de tous ces prétextes qu'il s'agit; les agioteurs, embarrassés de leurs actions demandent, imposent une loi pour faire remonter les cours et leur permettre de gagner de nouvelles primes. Leur loi aura-t-elle cet effet? — Oui...— Eh bien! il n'y a pas à délibérer, à disputer. Le ministère a dit: Oui. Les commissions, composées de MM. Lafarelle, Béhic, employé au ministère des finances, M. Dejean, nouvellement promu aux postes, M. le colonel comte Dumas, aide-de-camp du roi, MM. Delangle et de la Tournelle, procureurs-généraux, MM. Pascalis, Saunac, Quénault, Proa, Pettereau-Villeneuve, tous ministériels renforcés et M. Muret de Bort, que nous oublions, la médiocrité incarnée, ont dit: Oui. — Que reste-t-il à faire à la Chambre et au pays que de répondre très humblement aux agioteurs: Votre volonté soit faite, Messeigneurs!

Dans un autre article, nous rendrons compte des conditions imposées pour le chemin de Lyon à Avignon.

Banquet de la réforme électorale et parlementaire.

DISCOURS PRONONCÉS. (Suite.)

LE PRÉSIDENT. La parole est à M. PAGNERRE, secrétaire du comité central.

M. PAGNERRE :

A LA RÉFORME ÉLECTORALE ET PARLEMENTAIRE.

L'élection, c'est-à-dire le choix des citoyens auxquels les pays libres confient la mission de faire les lois et de gouverner, est l'application immédiate, la réalisation pratique du principe de la souveraineté nationale.

Ce principe n'est une vérité que si le produit de l'élection, expression incontestable de la majorité, représente véritablement les sentiments, les intérêts et les opinions de la nation tout entière.

La loi d'élection qui méconnaît ces conditions essentielles est une première violation de la souveraineté nationale (C'est vrai!)

L'institution électorale de 1831 répond-elle à ces règles fondamentales du gouvernement représentatif? qui oserait l'affirmer? — Repoussée à son origine par les uns au nom du droit pur, par les autres au nom du progrès, elle est aujourd'hui condamnée par tous les hommes intelligents et honnêtes, au nom de l'expérience. L'arbre a porté son fruit; et ce fruit s'appelle d'un nom qui retentit du sommet à la base de notre organisation politique... LA CORRUPTION! (Bravo! bravo!)

Mais, ainsi que l'a dit ailleurs l'éloquent patriote que nous venons d'entendre, *la lumière se fait*, corrupteurs et corrompus, après de honteuses alliances, se font une guerre honteuse; ils escomptent les révélations comme ils ont escompté les consciences (bravo! bravo!): les complices dénoncent les coupables. (Vifs applaudissements.)

Oui, la lumière se fait; mais la justice se fera-t-elle? (Non! non! c'est bien ça!) Dans l'effroyable désordre qui a tout envahi où est l'autorité assez puissante, la main assez sûre, pour rechercher tous les crimes, atteindre tous les criminels?

Quand l'immense majorité de la nation s'indignait, n'avons-nous pas vu une autre majorité se déclarer satisfaite? (Très bien! très bien!).

Adressons-nous donc à la majorité de la nation; employons tous les moyens réguliers que la loi nous donne, ils seront encore assez puissants si nous savons en user. Que nos efforts soient constants, vigoureux, opiniâtres, qu'il n'y ait ni un jour de relâche ni un jour de découragement; ne désespérons jamais de l'avenir et de la liberté, et demandons sans cesse et partout la réforme électorale et parlementaire. (Bravo! bravo!)

C'est le seul remède au mal, la seule digue à opposer au torrent bourbeux qui nous entraîne. C'est la seule voie qui conduise aux autres réformes. Les nobles et généreux efforts qui ont été faits se sont toujours brisés contre les muettes servilités du scrutin, et tant qu'il sera permis à un ministère d'organiser les dociles bataillons d'une majorité systématique, il n'y a rien à espérer. (Non! non!)

C'est donc l'institution qui facilite de tels abus qu'il faut battre en brèche; car toute réforme est impossible si nous n'avons d'abord la réforme électorale et parlementaire (C'est vrai! c'est vrai!)

Joignez-vous donc à nous, vous qui vous inquiétez de la dilapidation des finances, qui vous indignez de la corruption au dedans et de l'abaissement au dehors, vous qui demandez la réforme postale, l'abolition du timbre des journaux, la conversion des rentes, la vérité du jury ; vous qui, gémissant sur le sort des classes laborieuses, réclamez la réduction de l'impôt sur le sel, la modification des octrois et des douanes ; vous tous enfin, qui voulez une réforme quelconque, à quelque degré que ce soit, économique, commerciale, industrielle ou politique. (Très bien! très bien!)

Ainsi se trouveront ralliées toutes les nuances de l'opposition. Pourquoi, en effet, chercherions-nous ce qui nous divise et non pas ce qui nous unit, ce qui nous sépare et non pas ce qui nous rapproche? (Vifs applaudissements.)

sions de la vie politique; appelons autour de nous les hommes de bonne volonté, les citoyens exclus de cette enceinte étroite qu'on appelle le pays légal, et que nous voulons agrandir pour les y faire entrer. Qu'ils ne disent plus que déshérités de tous droits politiques, la politique ne les regarde pas, qu'ils se persuadent qu'il y a pour eux d'autres ressources que la ressource extrême des révolutions. (Très bien? très bien !)

Et vous, électeurs, ne croyez pas avoir accompli entièrement votre devoir, lorsque vous avez déposé dans l'urne un vote silencieux : donner un mandat ce n'est pas abdiquer. Le régime représentatif, ce n'est pas seulement la tribune et la presse, ces deux grandes voix de la pensée humaine ; c'est encore la participation active du pays dans toutes les questions d'intérêt et de morale ; c'est son intervention incessante dans les conseils de la commune, de l'arrondissement, du département et de la nation ; c'est le mouvement ; c'est l'agitation (Oui ! oui !) régulière mais énergique, pacifique mais résolue. La condition de la liberté c'est le travail ; (Très bien ! c'est vrai !) et, comme l'a dit un grand publiciste : » Les constitutions ne sont pas des tentes pour le sommeil. » (Bravos prolongés.)

Travaillons donc ! Que notre réunion, consacrée par la présence de cette courageuse minorité parlementaire qui vient de lutter, qui luttera encore, qui luttera toujours pour la réforme, devienne le signal de manifestations semblables sur tous les points de la France. Que partout s'organisent des comités, que partout se régularise le travail du patriotisme. (Très bien ! très bien !) A un parti qui, sous prétexte de conserver, a fait tomber le gouvernement dans le désordre et l'anarchie, opposons l'exemple de l'union, de l'ordre et de la discipline. (Oui ! oui !)

La réforme électorale et parlementaire n'est plus combattue que par des intérêts et non par des principes. Elle n'a plus d'adversaires, elle n'a que des ennemis. (Très bien ! très bien !) Mais quelle sera leur force contre la volonté ferme de la majorité électorale ? Qui, parmi eux, aura la voix assez puissante pour étouffer la grande voix des pétitions qui, toujours grossissant, fera sans cesse retentir ces mots à la porte du palais législatif : « LA NATION LE VEUT ! » (Longs et chaleureux applaudissements.)

M. SENARD, avocat de Rouen, prononce un discours qui se termine par ces mots :

Il vous appartenait, à vous, citoyens de Paris, à vous, députés de la Seine, de prendre cette fois encore une généreuse initiative !

Vous devez faire un appel à la France !

La France va vous entendre, elle vous répondra. (Très bien ! très bien !)

De toutes parts nous concourrons à votre œuvre. Toutes les nuances d'opinion s'effaceront pour atteindre le but commun. Tous les hommes de cœur sentiront que la réforme électorale et la réforme parlementaire sont devenues des questions de dignité et d'honnêteté publique ! (Oui ! oui !)

Et si depuis dix-sept ans on a travaillé à diviser, pour abaisser, pour énerver, pour fortifier, nous travaillerons, nous, de tous nos efforts à réunir pour relever, pour affranchir.

PROBITÉ, SENTIMENTS GÉNÉREUX, LIBERTÉ ! (Vive sensation, applaudissements prolongés.)

LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Marie, député de Paris.

M. MARIE :

J'accepte avec bonheur, au nom de la ville de Paris, les dernières paroles que vous venez d'entendre, et je porte un toast à l'union de Paris et des départements !

DE TOUTES PARTS. Oui ! à l'union de la France entière !

M. MARIE. L'union, Messieurs, l'union fait la force des gouvernements contre les peuples ; l'union fera la force des peuples contre les gouvernements despotiques. (Très bien ! très bien !)

La France, grâce à son unité puissante, a vaincu tous les despotismes, à quelque époque qu'ils se soient levés : d'abord, la féodalité, puis la théocratie, puis la monarchie absolue ; grâce à cette unité puissante, elle a pu accomplir cette grande révolution d'où sont sorties la liberté, l'égalité et cette sainte fraternité dont tout à l'heure on nous vantait les prodiges. (Applaudissements.)

Que l'union s'établisse donc parmi nous, et l'avenir est à nous avec ses espérances, avec ses promesses, avec ses réalisations... et nous les obtiendrons quand bien même nous aurions à subir de nouvelles luttes, à livrer de nouveaux combats..... (Assentiment.) car il ne faut pas se faire illusion : si la révolution de 89 a posé de grands principes, ils sont encore contestés. Il y a dans ce pays deux puissances rivales, jalouses. Elles ne s'excluent pas, dit-on, soit ; mais au moins la lutte existe entre elles ; et chacune a ses forces, chacune a son drapeau... (Très bien ! très bien !) Sur l'un est écrit le mot : *Progrès*, cet espoir de la civilisation toujours accompli et toujours renaissant ; cette force active qui vivifie, mais à la condition de se développer sans cesse ! Sur l'autre est écrit ce mot : *Immobilité*... Immobilité ! espèce d'oiseau de nuit qui croit à son intelligence parce qu'il nie la lumière... (Rires d'approbation.) Fier de sa force quand tout dort autour de lui... (Nouveaux rires d'approbation.) et qui se cache aussitôt que le jour reparaît, et qu'avec lui la nature et l'humanité s'éveillent... (Bravo ! bravo !) Force passive, force négative, force lâche, qui règle les réactions, qui les désire, qui les espère, et qui n'ose pas combattre ouvertement pour elles... (C'est cela ! c'est cela !) Voilà les deux situations en présence desquelles nous sommes placés et entre lesquelles nous avons à faire un choix... Quant à nous, nous avons choisi le progrès. (Oui ! oui !)

On l'a dit avec raison : il faut se réunir ; nous l'avons compris. Nous avons combattu pour le progrès qui commence, nous continuerons de combattre pour lui, bien assurés que quand nous demanderons à notre tour le complément du progrès, nous aurons pour alliés ceux avec qui nous aurons combattu. (Comptez-y ! comptez-y !)

On l'a dit aussi avec raison : il faut que Paris ait la première pensée, la première volonté, le premier mouvement ; je pourrais dire que c'est son droit, car, dans ce rendez-vous général de la France, sur ce théâtre où viennent se placer toutes les illustrations que le pays a données, il y a la représentation vraie de la souveraineté nationale : — la pensée qui conçoit, la volonté qui commande, la force qui exécute. (Vifs applaudissements.)

Mais si l'initiative appartient à Paris, il faut aussi, et nous espérons que cela sera, il faut aussi que toute la France réponde à l'appel qui lui est fait ; il faut qu'à ce grand foyer tous les foyers s'allument ; il faut que tous les sons de cette grande voix, qui va parcourir la France entière, soient répétés sur tous les points (Ils le seront !) ; il faut que toutes les intelligences et toutes les volontés deviennent une seule intelligence et une seule volonté, et que la force vraie naisse de cet ensemble des intelligences et des volontés. (Bravo ! bravo !)

C'est ainsi que vous pourrez reconquérir ce qui vous a été enlevé, réveiller enfin ce peuple qui s'est endormi ; c'est ainsi que ce grand fleuve, qui va courant sans cesse de sa source à son embouchure, répandant partout et pour tous la sève et la fécondité, et où tous les autres fleuves doivent venir à la fois s'alimenter et se confondre, fera couler la régénération dans les artères du pays entier. (Très bien ! très bien !)

Voilà ce que nous désirons, ce que nous voulons pour la France ; et c'est pour atteindre ce but que nous réclamons l'union de Paris et des départements.

Je le répète donc en terminant :

A L'UNION DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS !

Là est la force, là est la vie politique, là est le triomphe complet de la souveraineté nationale... (Applaudissements vifs et prolongés.)

LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Grisier, membre du comité central.

M. GRISIER :

A L'AMÉLIORATION DU SORT DES CLASSES LABORIEUSES !

Tout se fait par le peuple, rien ne se fait pour lui.
Il donne sa vie pour la liberté, il meurt sans la conquérir ;
Il remplit tous ses devoirs, il ne jouit d'aucun droit ;

[...] l'époque, qu'appartient l'initiative de ces réformes qui doivent lui donner enfin la juste part qu'il a si glorieusement conquise, si noblement méritée. (Oui ! oui !)

Demandons avec énergie, persévérance, jusqu'à ce que justice soit faite, les droits politiques pour tous les citoyens de notre pays ;

Demandons l'égalité proportionnelle dans les charges publiques.

Demandons incessamment l'éducation pour tous ;

Enfin, recherchons tous les moyens de donner au travailleur la certitude de vivre en travaillant. (Très bien ! très bien !)

Ne croyons pas avoir accompli notre tâche lorsque nous avons donné au malheureux l'obole de la pitié ? Oh ! non, ce n'est pas par la charité que le monde se régénère, mais par l'assistance, le secours, l'appui, en un mot, par la FRATERNITÉ ! (Applaudissements vifs et prolongés.)

LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Gustave de Beaumont, député.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT :

Messieurs, quelle qu'ait été ma constante sympathie pour les classes laborieuses, quelque effort que j'aie tentés pour l'amélioration de leur bien être, je n'avais que des titres bien insuffisants à l'honneur qui m'est déféré aujourd'hui de répondre au *toast* que vient de proposer l'honorable préopinant dans des termes si vivement sentis, si énergiquement exprimés. Je ne suis que plus sensible à cet honneur, dont heureusement pour moi la responsabilité devient moins lourde, à cette heure avancée d'une séance si complète, si bien remplie, et qu'il serait téméraire de ma part de vouloir prolonger.

Après que tous les principes ont été si éloquemment proclamés, toutes les idées libérales si bien exprimées, que reste-t il à faire, sinon à résumer tous ces principes et toutes ces idées dans un sentiment commun ? Et quel sentiment peut mieux nous réunir tous que celui de la fraternité humaine, celui de la sympathie qui nous anime tous également pour l'amélioration du sort des classes ouvrières ? (Applaudissements.)

Messieurs, on peut être divisé d'opinions sur les questions de système et de parti, sur les questions, à proprement parler, politiques ; mais quand il ne s'agit en quelque sorte que d'un sentiment d'humanité et de justice, quelle dissidence pourrait s'établir entre nous ? (Bravos.)

L'honorable orateur auquel je réponds vous disait tout à l'heure que les classes ouvrières ont des devoirs et des droits ; cela est vrai. Elles ne seraient point dignes d'exercer des droits, si elles ne remplissaient pas leur devoir. Qui oserait dire que ces devoirs, elles y ont manqué de nos jours ? Quand les ont-elles plus rigoureusement accomplis que dans ces derniers temps de misère extrême, de disette publique ? Qui de nous ne s'est senti pénétré d'admiration et de respect en présence de ces détresses affreuses, si cruelles, si longues, si patiemment supportées ? (Vifs applaudissements.)

Et dans quel moment ont-elles offert ce spectacle ? — On parlait tout à l'heure de corruption cynique, de honteux scandales, d'odieuses immoralités, dont la pratique quotidienne jette la tristesse et le dégoût dans toutes les âmes honnêtes ? Messieurs, où faut-il aller pour trouver ces scandales, ces immoralités, ces corruptions ? est-ce dans la chaumière du pauvre, dans l'humble demeure de l'ouvrier ? Non, Messieurs. (Bravos ! bravos !)

Non, messieurs. Il faut pour rencontrer ces turpides, remonter presque dans les hautes régions du pouvoir... (Applaudissements.) Honneur, messieurs, honneur aux classes laborieuses qui luttent si énergiquement contre l'infortune, et, quand elle est fatale, la supportent avec cette héroïque résignation. (Applaudissements.)

Mais les classes ouvrières qui ont des devoirs ont aussi des droits. Le premier de tous, c'est celui de posséder une certaine somme de bien-être moral et matériel que toute créature humaine doit avoir le moyen de se procurer. Le second, c'est d'être à l'abri de certaines misères extrêmes dont les hommes doivent être mis à même de pouvoir s'affranchir. (Approbation générale.)

Remarquez que de notre temps les droits des classes ouvrières sont plus respectables et plus sacrés qu'ils ne l'ont jamais été ; la raison en est bien simple : c'est que jamais leur travail n'a été si utile ou plutôt si nécessaire, non-seulement à la richesse des sociétés, mais encore à la puissance des gouvernements. Autrefois, c'est sur les champs de bataille que se livraient les combats des peuples ; aujourd'hui les luttes des nations s'engagent sur le terrain du commerce et de l'industrie. Désormais la force des gouvernements naît surtout de leur richesse ; et leur richesse est elle-même le produit de l'industrie et du commerce. Or, n'est-ce pas surtout le travail des classes laborieuses qui crée cette richesse ; désormais, condition première de la force, de la puissance, j'ose dire de la grandeur nationale ?

Maintenant, Messieurs, le gouvernement fait-il, dans l'intérêt des classes laborieuses, ce qu'il devrait faire ? Loin de moi la pensée de diriger ici, contre le gouvernement et contre la société, des accusations exagérées qui ne seraient ni justes ni sages ! Je suis le premier à reconnaître que souvent on reproche à tort au gouvernement de ne rien faire du tout, et que quelquefois on lui demande d'exécuter ce qu'il ne pourrait faire lui-même sans de grands inconvénients. Mais, réduisant la question à des termes plus modérés, je demanderai si personne dans cette assemblée n'oserait se lever, et dire qu'en ce qui concerne l'amélioration des classes ouvrières, le gouvernement fait ce qu'il devrait faire ? (De toutes parts : non ! non !)

Messieurs, pour que le sort de la classe ouvrière fût sérieusement amélioré, il faudrait qu'un ensemble d'institutions bienfaisantes prît l'enfant de l'ouvrier au berceau, et le suivant à travers toutes les vicissitudes de son existence, l'accompagnât jusqu'à la tombe. Quelques-unes de ces institutions existent déjà, les unes seulement en germe, les autres répandues sur une partie de la France ; Paris tout récemment a vu naître dans son sein la première de ces institutions, la plus humble et peut-être la plus admirable, celle qui est comme le point de départ de toutes les autres, je veux parler des *Crèches*, premier anneau de cette chaîne bienfaisante qui doit enlacer la vie entière de l'ouvrier. (Applaudissements). C'est déjà un grand bienfait pour la classe ouvrière ; mais combien d'autres institutions seraient nécessaires pour combler toutes les lacunes encore existantes dans cette chaîne dont les mailles doivent se tenir toutes les unes les autres ? Qui ne sait le péril que court l'enfant dans la manufacture où sa faiblesse n'a d'autre protection qu'une loi reconnue vaine et impuissante ? Qui ne sait les dangers de l'apprenti et même de l'ouvrier adulte dans leurs rapports avec le maître, sous l'empire d'une législation qui n'a défini ni le contrat de louage d'ouvrage, ni le contrat d'apprentissage ? Et qu'a-t-il été fait jusqu'à présent pour l'éducation professionnelle de l'ouvrier ? L'ouvrier, faible dans son isolement, cherche de la force ; c'est à peine si les lois lui permettent l'association. Il a besoin de vie à bon marché : il paie toujours l'impôt du sel. Il a besoin de crédit : il trouve un établissement appelé Mont-de-Piété, qui lui prête à usure. Il a besoin de justice contre la spoliation : il n'y a point en France de justice civile possible pour le pauvre. Frappé par la loi du recrutement, il donne huit ans de sa vie, et ne reçoit aucune indemnité. Un jour il tombe dans l'infirmité et la vieillesse ; il cherche vainement une ressource pour ses vieux jours ; la caisse de retraite des invalides de l'industrie qui partout est fondée en Angleterre, n'existe point en France. Ce sont là, messieurs, toutes choses que le gouvernement pourrait faire, j'en omets bien d'autres. Pourquoi le gouvernement ne fait-il aucune de ces choses ?

Il en est qui se persuadent que c'est méchanceté de sa part. Détrompez-vous. Mon Dieu, non, Messieurs ; je crois que de sa part c'est bien plutôt de l'indifférence, non que je le prétende insensible aux misères publiques ; mais il n'en est pas assez ému Messieurs, pour être bienfaisant aux classes ouvrières, la première condition, c'est de les aimer ; c'est d'éprouver pour elles une vive sympathie ; c'est d'être heureux de leur bien-être ; c'est de souffrir de leurs souffrances ; c'est de ne pouvoir jouir vivement d'aucun bonheur, aussi longtemps qu'il y a des concitoyens qui éprouvent des douleurs et souffrent des maux injustes, auxquels il pourrait être porté remède. (Applaudissements.)

Messieurs, malheureusement les hommes du gouvernement ne portent pas en eux ce trouble intérieur, cette préoccupation continue des misères sociales, dont la responsabilité les touche de si près ; ils en détournent trop aisément leur cœur et leur esprit ; ils dorment trop profondément sur les misè-

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Riglet, membre du comité central.

M. RIGLET :

A LA PRESSE !

A ce second soleil des nations civilisées !

Au plus grand développement de son action et de sa liberté !

A ce palladium de nos droits et de la morale publique !

A vous qui les premiers avez jeté ce cri de *Liberté de la presse* et introduit dans nos codes politiques ce principe fécond ; principe, hélas ! trop souvent violé, et que notre zèle et notre persévérance rétabliront dans son intégrité.

A vous, hommes illustres que la France regrette, si grands par le cœur et par l'intelligence, qui avez laissé dans les fastes de la presse de si impérissables souvenirs : — Foy, Manuel, B. Constant, Carrel, Chatelain, et toi, Garnier Pagès, notre ami de si douce et si affectueuse mémoire, toi que, dans ses regrets, la France remercie chaque jour de lui avoir légué ton frère, ton digne élève. (Vifs applaudissements.)

A vous encore, champions moins illustres peut-être, mais non moins honorables, dont les noms et le souvenir sont gravés dans nos cœurs : — Les électeurs de 1847 déposent sur vos fronts une nouvelle couronne ! (Très bien !)

A vous, écrivains courageux, élite de la presse, qui la représentez si dignement à ce banquet, membres de ce nouveau sacerdoce dans l'exercice duquel vous alliez si noblement à votre apostolat et les hautes conditions du juge et le mandat du vengeur !

Athlètes infatigables qui, chaque jour, au mépris de votre fortune et de votre liberté, descendez dans l'arène pour le maintien des droits de 35 millions d'hommes et soutenez si vaillamment cette lutte inégale de la plume contre un pouvoir qui ne respecte rien !

Mais, que dis-je, non cette lutte, elle n'est point inégale, ou, s'il en est ainsi, l'avantage est pour nous. Oui, Messieurs, la vérité, la justice, la morale, le sentiment de l'honneur et de l'amour du pays, sont des armes à nulles autres pareilles, et ces armes sont les nôtres ; et, confiées à vos mains, le triomphe est certain ! (Bravo !)

Non ! rien de cet échafaudage de mensonge, de fraude et de corruption de tout étage, ne saurait résister à leur action réformatrice.

Non ! rien de ce système de lâcheté politique qui pèse sur la France et déshonorerait le pays, si le pays pouvait l'être, ne saurait échapper à leur toute-puissance ! (Très bien !)

Sentinelles avancées de l'opinion publique, courage donc ! les électeurs de 1847 sont avec vous ; leurs sympathies, leurs vœux, leur concours sont à vous !

Pénétrés du sentiment de nos droits à l'égal de celui de nos devoirs et de nos besoins, nous vous soutiendrons dans toute l'étendue de la grande voie légale. Aucun effort, aucun sacrifice ne nous coûtera pour rétablir le culte de ces grands principes, de ces grandes traditions de chevalerie, d'honneur et de loyauté, véritable apanage de la France, précieux legs de nos pères, et qu'une administration indigne du nom français a si honteusement désertés et foulés à ses pieds. (Très bien !)

Organes de l'opinion publique, courage encore un jour ! Et la Pologne, cette amie éprouvée de la France, vaillante et malheureuse victime d'une politique aussi lâche que parjure ;

Et ces montagnards, enfants de Guillaume Tell, que du doigt on menace dans leur indépendance ;

Et ces braves Portugais, défenseurs de leur constitution déchirée, contre lesquels aujourd'hui les canons constitutionnels de la France sont tournés ;

Et ces chrétiens du Liban, nos frères à double titre, ces lointains et antiques protégés de la France, chez lesquels aujourd'hui le drapeau tricolore n'est plus qu'un vain lambeau ;

Et ces innombrables victimes de l'abandon et de la lâcheté politique des hommes qui nous gouvernent, retrouveront ce haut protectorat du drapeau tricolore qui jusque aujourd'hui jamais n'avait trahi son mandat de protecteur des nations. (Très bien ! très bien !)

Et ces résultats seront votre œuvre, et cette œuvre sera la récompense de vos nobles travaux, l'éternel honneur de vos noms, l'éternel honneur de la presse !

Les électeurs de 1847 comptent sur vous, comptez sur eux.

A LA PRESSE DONC ! A VOUS, QUI EN ÊTES ICI LES REPRÉSENTANTS, L'ORGANE ET LA GLOIRE !... (Bravo ! bravo !)

RÉPONSE AU TOAST PORTÉ A LA PRESSE PAR M. RIGLET.

LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Chambolle, député, rédacteur en chef du *Siècle*.

M. CHAMBOLLE :

Messieurs, en donnant à la presse indépendante un témoignage public de votre estime, vous avez voulu honorer une des forces de la révolution, une des garanties du gouvernement libre. Instrument de la pensée, destiné à la propagation des vérités utiles et à la rénovation pacifique des sociétés, la presse, incessamment menacée, tentée, combattue, n'a point failli à sa mission. Comme les magistratures publiques, comme la justice et la religion elle-même, elle a pu, accidentellement, dans des temps malheureux et dans des mains indignes, servir d'agent à la corruption ou de complice à la tyrannie. Mais toujours elle a protesté par de courageux dévouements ; toujours elle a su donner une voix à la patrie dans ses malheurs, à la liberté durant ses épreuves, au bon droit sous l'oppression. (Très bien ! très bien !)

Aujourd'hui que les idées, les croyances, les mœurs, semblent fléchir, minées par la contagion des funestes influences et des scandaleux exemples, vous pourrez trouver son nom clandestinement compromis par quelques chevaliers du régime industriel. Mais portez plus haut vos regards : d'un bout à l'autre de la France vous la verrez suspendre ses querelles, apaiser ses murmures ou ses colères de parti pour défendre l'intérêt public et flétrir l'immoralité avec un redoublement d'énergie. (Bravo !)

Le ministère, qui a mis dans ses séductions le moins de scrupule et de retenue ; qui a fait entrer comme une monnaie courante dans ses ignobles trafics, les fonctions de l'état et les signes de l'honneur, n'est-il pas celui que la presse a frappé de sa réprobation la plus unanime ? (C'est vrai ! c'est vrai !)

A côté de ce fait qui ne vous a point échappé, laissez-moi, messieurs, rappeler un souvenir glorieux pour elle puisqu'il la montre unie de cœur et d'action à cette grande capitale dont vous êtes ici les représentants.

C'est par la résistance héroïque de Paris que s'est accomplie la révolution de juillet ; c'est la presse, fidèle à son devoir, qui en a donné le signal. (Oui ! oui !)

Vous savez, Messieurs, si les paroles ardentes des journaux démentaient alors les nobles élans du peuple victorieux ; vous savez quels sentiments de concorde et d'espoir remplissaient les âmes ! — Nos espérances à tous ont été déçues. Mais qu'il n'arrive jamais à aucun de nous de regretter que la révolution de 1830 ait été trop magnanime ! Cette modération, à laquelle elle a dû d'être restée si pure, cette confiance même qui devait être si tôt trahie, lui ont valu l'admiration des peuples et feront, dans l'histoire, son éternel honneur. (Bravo ! bravo !)

La grandeur morale de la révolution de juillet est une force impérissable pour elle. Ne lui reprochons donc pas d'avoir été trop généreuse, mais cessons de la livrer par nos divisions et par nos défaillances. Montrons-nous unis, vigilants, actifs ; soyons fermement résolus à conserver ou à conquérir tout ce qu'elle a voulu, tout ce qu'elle avait promis, et l'héroïsme des trois jours n'aura pas été perdu pour la liberté du monde ! (Applaudissements vifs et prolongés.)

M. RECURT :

M. Armand Marast, rédacteur en chef du *National*, devait prendre la parole en ce moment ; mais il s'est trouvé gravement indisposé ; il a été obligé de quitter l'assemblée, et je vous prie, en son nom, de vouloir bien l'excuser.

(La fin à demain.)

morale de messieurs de la police, les peintures en sont trop vives pour leurs yeux délicats. Eh! mon Dieu, ils ne nous avaient pas habitués à être si méticuleux. Personne ne comprend mieux que nous les devoirs de la presse et les convenances qui lui sont imposées. Nous serions heureux, nous l'avons dit cent fois, que la littérature abandonnât cette triste route où l'action se déroule souvent à travers des épisodes dont la crudité offusque les regards, où le drame n'apporte aucune idée nouvelle et n'offre d'autre intérêt que ces monstruosités mêmes et l'habileté de la charpente; mais le roman de M. Méray peut-il être classé parmi ceux-là ? Non certes, et il n'est comparable en ce sens à aucune des œuvres publiées par ses confrères. »

Ici l'*Océan* passe en revue divers feuilletons publiés par les journaux bien pensants, la *Presse*, le *Journal des Débats*, l'*Epoque*, etc., auprès desquels la *Part des Femmes* semble à notre confrère un chef-d'œuvre de réserve et de candeur. Il ajoute :

« Nous aurions donc lieu d'être surpris de cette saisie de la *Démocratie*, si elle s'appliquait réellement au feuilleton ; pourtant nous n'en sommes pas étonnés ; c'est qu'à notre avis le pauvre roman n'a été que le prétexte. Si l'on veut en trouver la cause, on n'a qu'à remonter jusqu'à certaine lettre de M. Considerant, qui contenait un démenti bien positif aux allégations d'un ministre. *Indè iræ*. »

Voici une partie de l'article du *Précurseur de l'Ouest* :

« La *Démocratie pacifique* est depuis quelques jours en butte aux rigueurs du parquet ; elle a été saisie trois fois dans l'espace de moins d'une semaine.

» Les deux premières saisies ont été motivées, dit-on, par la publication d'un feuilleton, dans lequel les rosières de la chancellerie, les Lucrèce du réquisitoire auraient trouvé des peintures trop colorées et qui blessaient leurs pudiques regards. Nous avons parcouru les premiers chapitres de ce feuilleton, et nous n'y avons rien rencontré qui justifie la rigueur dont ce journal a été l'objet. Il est vrai que le numéro saisi ne nous est pas parvenu, et que nous ne pouvons juger ce qu'ont de fondé les scrupules du parquet.

» Il nous semble difficile, pour ne pas dire impossible, que l'auteur de la *Part des Femmes*, le feuilleton saisi, ait dépassé en crudité certaines scènes de romans célèbres qui se sont étalées dans les colonnes des journaux ministériels et notamment dans le *Journal des Débats*. Nous ne sachons pas que la feuille Bertin ait été poursuivie pour cette publication.

» La troisième saisie dont la *Démocratie pacifique* a été l'objet est au moins aussi singulière. Il s'agit d'un article sur la situation, dans lequel l'écrivain s'élève avec une généreuse indignation contre les scandales dans lesquels se résume aujourd'hui la situation politique. »

On lit dans le *National de l'Ouest* :

La *Démocratie pacifique* vient d'être saisie *trois fois en cinq jours*. Deux fois pour son feuilleton, prévenu d'immoralité (le 29 octobre se fait vieux), et, en dernier lieu pour avoir flagellé avec une trop honnête indignation l'immoralité des corrupteurs et des corrompus de haut rang, ainsi que la partialité du pouvoir exécutif pour les coupables marquants.

» Il y a entre ces deux accusations un contraste vraiment piquant, et, si l'avocat de la *Démocratie pacifique* sait en profiter, il pourra faire repentir le ministère de sa conduite imprudente.

Quoi ! M. de Girardin jette de la boue au visage de M. Guizot et de ses collègues, il les accuse d'avoir trempé dans les plus vils tripotages, d'avoir laissé vendre des faveurs, des promesses de pairie, des projets de loi, des privilèges de théâtre, le tout à beaux deniers comptants, en connaissant ce brocantage, en y prêtant même les mains, et la *Presse* circule librement, et le garde-des-sceaux n'ose pas la poursuivre ! *Le 29 octobre fait seulement proclamer* son innocence par une majorité de fonctionnaires, et tout est dit. M. de Girardin conserve le droit d'en signaler certains membres comme des gens sans honneur, et M. Thibaudeau peut écrire à M. Duchâtel : *C'est vous qui êtes un comédien !*

» Ainsi, Messieurs les ministres, vous laisserez faire, vous laisserez dire et vous ne poursuivrez point le rédacteur de la *Presse*, parce que celui-là vous l'a déclaré nettement : si on le poursuit, *il prouvera*.

» Pourtant, cette voix infatigable qui vous accuse sans merci, vous irrite, vous donne le vertige. Vous n'osez rien tenter contre elle, mais il faut cependant que votre colère de demi-dieux soit apaisée. Que fait votre Marchangy moderne? N'osant pas tourner non plus contre le redoutable dénonciateur le glaive des lois, de peur que la pointe ne s'en retourne contre vous-mêmes, il cherche une victime plus facile dans la multitude des journaux qui répètent et commentent les terribles révélations de votre ancien ami ; cette victime, ce sera la *Démocratie pacifique*, ce sera ce journal, si toutefois vous pouvez trouver un jury assez complaisant pour servir, les yeux fermés, votre vengeance oblique et couarde.

Le ministère ne craint pas, dans la position honteuse où il se trouve, d'accuser un écrivain de porter atteinte aux bonnes mœurs ; il ne craint pas d'incriminer, dans un journal d'opposition, un feuilleton pour deux ou trois scènes décolletées, après les nudités lubriques, les publications érotiques qui firent le seul genre de succès des pudiques feuilles à sa solde. C'est ainsi que pour lui les Français, suivant le vœu de la Charte, sont égaux devant la loi.

En vérité, tout cela ne sent-il pas la fin prochaine d'un système gangrené? Nous ne sommes guère fouriéristes, et ce n'est pas par conséquent l'esprit de secte qui nous fait parler. Mais la presse est attaquée, et nous prenons sa défense. Le ministère veut de nouveau essayer du régime de la persécution de la pensée. Il s'attaque à plus fort que lui, il comprime la puissance dont la compression même serait pour lui le danger le plus grand, parce que l'explosion qui en résulterait serait la plus terrible. En un mot, ne nous y trompons pas ; c'est l'esprit de la presse lui-même que le ministère poursuit dans la *Démocratie pacifique*, qui, en échange, lui promet de le sauver un jour. Nous laissons ces bonnes intentions au compte privé du journal ; mais nous croyons que, s'ils n'y veillent, ce que les journaux auront de plus pressé à faire, ce sera de se sauver eux-mêmes.

Procédé pour préserver de la germination le blé nouvellement coupé.

Le ministère de l'agriculture et du commerce vient de publier une instruction sur les meilleurs procédés à employer pour la conservation des céréales après qu'elles ont été coupées. Nous croyons utile de publier ce document, en le recommandant à l'attention spéciale des cultivateurs.

ne dommage qu'une légère altération peut-être de la paille, à la circonférence du faisceau.

Ce moyen que, dans les circonstance actuelles, il serait si important de voir se propager, a, depuis trente ans, remplacé l'usage des *javelles*, dans le département de la Seine-Inférieure. Il ne nécessite guère plus de main-d'œuvre, dans le cas même où un temps contraire mettait les cultivateurs dans l'obligation de tourner et retourner les javelles ; il a d'ailleurs l'avantage de rendre la dépense de main-d'œuvre certainement utile, tandis que les javelles, quoique tournées et retournées, n'offrent plus, après plusieurs jours d'un temps humide, que du grain et de la paille avariée ; enfin, il a été reconnu : 1° que le blé mis en *villottes* ou *moyettes* (tel est le nom donné, suivant les localités, au faisceau que nous avons essayé de décrire), profite encore après avoir été coupé, et dans une proportion plus remarquable que le blé resté en javelles ;

2° Que sa couleur plus jaune lui fait donner la préférence dans les marchés et obtient un prix plus élevé de deux francs au moins par sac de deux cents kilogrammes (deux hectolitres et demi) ;

3° Que le procédé dont il s'agit donne une grande valeur aux récoltes sur pied, par cela seul qu'il garantit à l'acheteur la conservation de ce qui lui a été vendu.

Les cultivateurs qui ont adopté cet usage s'en sont si bien trouvés qu'ils l'ont étendu à la récolte des seigles et des avoines, et qu'ils le pratiquent même alors que l'état de l'atmosphère leur inspire le plus de sécurité.

NOTA. M. de Gasparin a décrit et recommandé ce procédé dans son *Cours d'Agriculture*, 3e vol., p. 584, où on peut voir deux figures donnant une idée exacte de la *villotte* ou *moyette*, avec ou sans son *chapeau*.

AVIS.

Le conseil d'administration de la société *l'Union agricole d'Afrique* annonce à MM. les actionnaires que l'assemblée générale se tiendra à Lyon le 1er d'août prochain, et les invite à y assister, ou à s'y faire représenter.

Pour y être admis, chaque actionnaire devra, pour lui et pour ses mandants, justifier du paiement intégral du premier cinquième, et, à cet effet, présenter ses titres dans les bureaux de la société, rue de Bourbon, 7, la veille de la séance.

Pour se faire représenter à l'assemblée générale, il suffira d'un pouvoir rédigé sous seing privé et sur papier libre. Le pouvoir sera vérifié à l'ouverture de la séance par le bureau provisoire.

FAITS DIVERS.

Autrefois en France tout finissait par des chansons, aujourd'hui tout finit par des scandales. (*Charivari*.)

— Hier à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier marquait 22°,8 au-dessus de 0. Aujourd'hui, à six heures du matin, 20°,0 ; à midi, 29°,5 ; à deux heures, 31°,5.

— On écrit de Madrid au *Times* que l'association secrète à laquelle l'infant don François de Paule est affilié est celle qui a pour titre, *les Vengeurs d'Alibaud* (*los Vendagorès de Alibaud*).

— Le *Republicano*, journal du canton de Tessin, du 6 juillet, annonce que 42 caisses d'armes ont passé le 4 de ce mois à Lugano. Ces caisses viennent de la Lombardie et sont destinées au Sonderbund.

— On dit que, par suite des bonnes intentions avouées de la reine de Madagascar, à l'égard de la reine d'Angleterre et de ses intérêts, lord Palmerston a résolu de répondre aux dispositions pacifiques de la souveraine de cette île, et qu'il va envoyer un agent accrédité à Madagascar pour rétablir les relations amicales entre les deux pays. (*Morning-Herald*.)

— Le gouvernement pontifical a adressé, le 3 juillet, aux autorités ecclésiastiques de toute la chrétienté, une circulaire apostolique, qui a été tirée à 500 exemplaires. Cette circulaire semble être un premier pas vers la réforme des couvents et des ordres religieux. Le pape a joint au document en question une lettre encyclique de sa propre main.

On espérait, à Rome, voir paraître, dans la soirée du 3 juillet, un décret portant organisation d'une garde urbaine.

— La presse européenne a déjà constaté, à diverses reprises, les indignes procédés du comte de Mornington, pair d'Angleterre, et neveu du duc de Wellington, envers lady Mornington, sa femme.

Les deux époux vivent séparés, mais sans qu'il y ait entre eux divorce légal, et le comte de Mornington refuse, non-seulement de recevoir sa femme au domicile conjugal, mais encore de lui assigner même des aliments, bien qu'elle se trouve sur le point de mourir de faim (*on the brink of starvation*, disent les journaux anglais), et qu'il jouisse, lui, d'une fortune considérable.

Après avoir épuisé toutes les voies légales sans parvenir à se faire accorder la moindre pension alimentaire, la comtesse de Mornington en est réduite à solliciter, par l'organe des journaux de Londres, les secours de la charité particulière, et le *Spectator* annonce que les offrandes destinées à cette malheureuse femme seront reçues chez MM. Ramsom et comp., banquiers dans Pall-Mall-East.

— On annonce que le général Grado, chargé d'affaires de Buenos-Ayres près la cour du Brésil, a demandé ses passeports et a quitté Rio-Janeiro.

M. TESTE. — Le *Droit* donne ce matin quelques détails nouveaux sur la tentative de suicide de M. Teste : « M. Teste a quitté l'audience hier après les graves incidents qui la signalèrent, suivi de l'huissier de la cour, accompagné de ses défenseurs et de son fils, ébranlé, mais non abattu, en apparence, et sans que rien parût trahir chez lui les projets sinistres qui devaient recevoir sitôt leur exécution. Arrivé dans la prison du Luxembourg, il salua avec calme le directeur, qui lui demanda de ses nouvelles ; il se fit servir presque immédiatement à dîner, après avoir envoyé son fils dîner rue de Lille, avec sa mère et avec sa femme. « Tu peux dire à ta mère que tout est fini, aurait-il dit à son fils ; la partie est devenue trop difficile pour moi, je ne veux pas la jouer. » Personne ne put comprendre le sens que M. Teste attachait à ses paroles. Il se mit ensuite à table avec ses deux défenseurs. Le repas fut triste et silencieux.

» M. Teste, qui, d'ordinaire, parlait avec complaisance de ses idées de défense, ne dit presque rien. Vers sept heures et demie, son honorable avocat, Me Paillet, qui lui a donné dans ces tristes circonstances tant de témoignages de sympathie, paraissant fatigué par les émotions de la journée, il lui dit : « Allons, mon ami, vous êtes las ; rentrez chez vous ; à demain. » Il causa après le départ de Me Paillet quelques instants encore avec son autre défenseur, Me Dehaut, l'an-

jamais pu entendre, sans un battement de cœur, le récit d'une bonne action ! Ah ! la fatalité ! la fatalité ! Mon pauvre frère, ajoutait-il, en parlant du lieutenant-général Teste, ils ne le verront plus là, montrant du doigt la Cour des pairs, et j'en serai cause ! »

LES COMMUNISTES MATÉRIALISTES. — Ainsi que nous l'avons annoncé, le procès de ces hommes qui se sont affublés du nom des doctrines communistes pour commettre des vols, a commencé hier. Nous empruntons au *Droit* l'interrogatoire des accusés. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir les étranges conséquences que les inculpés ont fait surgir de livres fort inoffensifs. Les livres de MM. Cabet et Proudhon ne nient ni la famille ni le mariage, au contraire ; et la *Réforme*, en retraçant un soulèvement du moyen âge, ne devait guère s'attendre à figurer en semblable affaire.

D. Vous avez fait partie de la société des Amis du Peuple, des Droits de l'Homme, des Saisons, des Travailleurs égalitaires? — R. Oui, Monsieur le président.

D. De quoi s'y occupait-on? — R. On y enseignait les droits de l'homme, et l'on s'occupait des constitutions à imposer au pays, quand on y aurait opéré une révolution complète.

D. Quelles lectures faisiez-vous ? — R. Je lisais les ouvrages de Cabet et de Proudhon.

M. LE PRÉSIDENT. Quel fruit en retiriez-vous ?

L'ACCUSÉ. Je considérais ces hommes comme des chefs de mon parti ; je m'appliquais à bien comprendre leurs enseignements, afin de les mettre à exécution.

M. LE PRÉSIDENT. Et qu'enseignaient-ils ? — R. L'abolition de la propriété, de la famille et du mariage, pour tout mettre en commun.

D. N'y avait-il pas deux sectes de communistes ? — R. Il y avait les spiritualistes et les matérialistes : les premiers professaient une liberté absolue dans l'exécution de toutes nos idées.

M. LE PRÉSIDENT. Le libre arbitre de ces communistes consiste à faire ce qu'on veut ? — R. Oui, précisément. (Hilarité.)

Les matérialistes enseignaient que tout ce que les riches possèdent de superflu est un véritable vol fait aux autres, lesquels peuvent rentrer en possession par tous les moyens.

D. Quels sont les ouvrages où vous avez puisé ces doctrines ? — R. Les ouvrages de l'abbé Constant et de Proudhon.

D. A quelle époque vous êtes-vous occupé des principes matérialistes ? — R. Lorsque j'ai connu Dejob, Dufour, Crouzet et Javelot.

D. Qu'est-ce qui a déterminé la réunion de la place Sainte-Opportune ? — R. A cette époque, en 1846, Javelot, abonné au journal la *Réforme*, m'a donné un feuilleton sur une révolution picarde qui aurait éclaté jadis et qui offrait beaucoup d'analogie avec celle que nous méditions. Nous nous assemblâmes rue Sainte-Opportune, pour traiter des moyens d'opérer cette révolution.

Me OLIVIER, avocat de Javelot, prie M. le président de faire retirer les accusés Crouzet et Chabannes pendant l'interrogatoire de Gautier.

M. le président fait droit à sa demande, et poursuit le cours de ses questions.

M. LE PRÉSIDENT : Que s'est-il passé dans la réunion de la rue Sainte-Opportune ?

GAUTIER : Crouzet a d'abord prononcé un discours sur les préjugés de l'humanité ; puis il a parlé de divers gaz et de certains poisons destinés à détruire tous les ennemis de la révolution. Il a même été question d'un massacre général, et on a proposé de faire une Saint-Barthélemy générale de toute l'aristocratie.

D. Quel était le langage des membres de la réunion ? R. Ils acceptaient tous les principes et les projets de Crouzet. Lefèvre demandait 5 000 fr. pour arriver au but commun. Crouzet en demandait 15 000. Il voulait procéder par des moyens chimiques. On se sépara en formant la résolution de trouver l'argent nécessaire pour cette révolution.

D. Quel moyen a-t-on proposé ? R. On a proposé le vol, et cette idée a été adoptée.

D. Avez-vous vu Gibon quelque temps après ? R. Oui, Monsieur le président.

D. Quelles étaient ses doctrines ? — R. Les mêmes que celles de Javelot et de Crouzet, il disait que la propriété devait être abolie et que le mariage était une liaison dangereuse (On rit). Dejob m'a donné à lire ensuite le *Sceptique mourant*, ouvrage qui prêche la négation de la divinité, et dans lequel on cherche à montrer que le vice seul est heureux en ce monde.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez ensuite commis plusieurs vols ?

GAUTIER. Ce sont les maximes dont j'ai parlé qui m'ont inspiré cette conduite.

L'accusé avoue les soustractions qui lui sont reprochées.

Pendant tout le cours de son interrogatoire, il s'exprime, comme on a pu s'en apercevoir, dans un style prétentieux.

D'après lui, Crouzet, Dufour, Lassenas et Lebrun l'ont accompagné à Belleville pour voler le nommé Michaud. Mais, continue l'accusé, quelques contestations se sont élevées entre nous. Les difficultés que présentait le vol nous ont effrayés, et puis Lebrun exigeait qu'on lui donnât sa part dans la soustraction ; il voulait voler pour son propre compte et non pour opérer une révolution générale.

L'audience est suspendue à une heure et quart et reprise ensuite.

LE COMMERCE DU SAHARA. — Le *Moniteur algérien* publie les détails suivants à ce sujet :

« On a déjà vu à Alger quelques-uns des chefs des villes les plus éloignées du Sahara. Ainsi le khalifa de Laghouat, dont le fils voyage maintenant en France ; Djelloul, agha du Djebel-Amour ; Hadj el-Maïza, un des principaux de la Djemmâa (assemblée des notables) de Ouergla, et plusieurs autres arrivés chez nous pour faire sanctionner par le gouvernement leur investiture provisoire, ou marchant avec des caravanes, ou simples curieux pour étudier le pays.

» Peu à peu, sans doute, nous verrons venir à nous tous ces petits sultans qui ne peuvent vivre que par le commerce, et que leur intérêt doit amener dans nos villes du littoral. En effet, sur notre territoire, ils trouvent partout la sécurité la plus complète pour eux et leurs marchandises, en appuyant à droite ou à gauche ; au contraire, pour aller à Tunis ou dans le Maroc, il leur faut traverser une infinité de tribus quelquefois ennemies, toujours exigeantes, dont ils n'achètent la protection qu'à prix d'argent, et qui, le plus souvent, leur tendent des embuscades au retour et les pillent. Ajoutons à ces considérations une économie de temps notable pour les voyageurs, et nous pouvons espérer que, si l'occupation du pays par les chrétiens les a un moment éloignés de nos marchés pour aller s'approvisionner à l'est et à l'ouest, leur intérêt bien entendu et notre renommée de justice et de tolérance nous les ramèneront, et qu'avec eux reviendront à nos négociants les bénéfices du commerce saharien.

» Tous ces faits résultent de renseignements nouvellement donnés par un chef de Negouça, maintenant à Alger. Ce voyageur, dont le

... d'une intervention armée pour soutenir le nouveau système im-

PLANTATION DES POMMES DE TERRE, par M. AUGUSTE DE GASPARIN. — Pour planter un demi-hectare, prenez un sac de pommes de terre (1 hectolitre) ; plantez les tubercules dans une bonne terre à l'abri (une espèce de couche), de l'étendue de 3 mètres en longueur sur 1 mètre de largeur. Dès que les pommes de terre germeront et que les pousses auront de 10 à 15 centimètres de hauteur, coupez-les et les plantez dans vos champs, comme on planterait des choux, et à la distance ordinaire ; cette première levée faite, vous en faites une seconde quinze jours après et une troisième huit ou dix jours après la seconde. Nous sommes à notre troisième, et, dix-sept jours après la plantation des premières, chaque bouture présente quatre à cinq rudiments de tubercules gros comme des pois.

CHEMINS DE FER DE LA FLANDRE OCCIDENTALE. — OUVERTURE DE LA SECTION DE COURTRAI. — Nous apprenons que la Société des chemins de fer de la Flandre occidentale mettra en exploitation demain 15 de ce mois, la section entière de Bruges à Courtrai.

Des convois d'essai ont parcouru la section entière pour la première fois le 10. — La distance qui est d'environ 52 kilomètres a été parcourue en une heure quarante-cinq minutes. — L'ouverture de cette ligne coïncide avec les changements des heures des convois du chemin de fer de l'Etat et des améliorations importantes auront lieu dans le service en ce qui concerne notre province.

Si nos informations sont exactes, il y aura un convoi direct entre le département du Nord et les villes de Bruges et Ostende. Ainsi, les voyageurs partant de Lille à six heures du matin, prendraient à Mouscron un billet unique pour tout le parcours jusqu'à Ostende, où ils seraient rendus avant dix heures du matin, sans changer de voiture.

Il en serait de même pour le retour d'Ostende que le convoi quitterait le soir à six heures directement pour Mouscron. Les voyageurs de Lille, Tourcoing, Roubaix, Tournai, etc., auront donc la facilite de se rendre à Ostende, d'y passer huit heures et de rentrer chez eux le soir.

Indépendamment de ces changements nous aurons, à partir de demain, un troisième convoi de voyageurs de Bruxelles à Ostende — et d'Ostende après le dernier depart actuel à 4 h. 30, deux autres départs, savoir à 6 h. pour Bruges, Roulers, Courtrai, Tournay et la France, et à 7 h. 30 du soir pour Bruges et Gand.

Ce sont là des améliorations importantes qui ne demandent pas de commentaires et que nous signalons avec plaisir au public. — Ainsi le voyageur partant de Paris à 8 h. du soir, arrivera à 9 h. 30 m. du matin à Ostende, d'où le voyageur partant à 6 h. du soir arrivera à Paris à 6 h. 30 m. du matin. (*Impartial de Bruges.*)

LES DEUX RIVES DE LA PLATA. — *Le Cassini*, qui portait M. Walewki, après avoir touché à Montevideo, le 7, ainsi que nous l'avons annonce, est entré le lendemain à Buenos-Ayres, où les négociations ont été immédiatement ouvertes avec le général Rosas. Une lettre datée du 8 au soir donne les détails suivants sur ces premières démarches :

« Le *Cassini* a paru sur rade ce matin. Le plénipotentiaire français est immediatement descendu à terre. En ce moment, son secrétaire, ainsi que M. Bazin Desprez, neveu et ex-aide-de-camp de l'amiral de Mackau, sont en conference avec le ministre Arana, et d'après ce que nous avons entendu dire, les choses prennent une tournure favorable à un arrangement. Le baron Deffaudis, l'ancien ministre de France, ainsi que l'amiral Lainé, n'ont pris aucune part aux négociations. M. Walewki leur ayant annoncé leur rappel, ils sont restés à Montevideo, d'où ils doivent partir incessamment pour Rio-Janeiro.

» Le plénipotentiaire anglais, lord Hewden, n'est pas encore arrivé;

posé au pape par ces éminences et par l'Autriche. La foule forma le projet de se défaire des chefs de cette ligue ; elle se porta devant le palais de Venise et voulut connaître les noms des invités. Un registre était ouvert où ils étaient inscrits au fur et à mesure qu'ils sortaient de l'ambassade. Fort heureusement, un homme du peuple, qui jouit de la confiance des masses, le nommé Ciceronachi, est survenu, et par d'incroyables efforts, il a réussi à calmer la foule, qui se disposait à se livrer à des actes de violence D'un autre côté, il a dû s'engager à faire connaître au pape l'état des esprits, Ainsi, la tranquillité de Rome et la vie de plusieurs cardinaux ont tenu à la sagesse d'un homme du peuple.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY. — *Séance du 14 juillet.*

La séance est ouverte à une heure et démie.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du budget de la marine pour 1848.

La Chambre s'est arrêtée hier au chapitre 23.

CHAP. 24.—*Dépenses des colonies de la Guyane française et de Bourbon*, 4 902 500 fr.

La commission propose une augmentation de 219 153 fr. Cette augmentation n'est que la reproduction d'une réduction faite sur le chapitre 23.

Le chapitre, ainsi augmenté, est adopté.

Le chapitre 25, relatif aux établissements coloniaux, est également adopté.

MM. FERDINAND DE LASTEYRIE et LACROSSE présentent quelques observations sur les arrangements intervenus à Londres relativement à nos possessions dans l'Océanie.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE, en l'absence de M. le ministre des affaires étrangères, répond que les arrangements intervenus à Londres ont eu pour but de faire reconnaître par l'Angleterre le protectorat de la France sur les îles que gouverne la reine Pomaré. — M. Guizot qui arrive quelques instants après déclare aussi que c'est dans l'intérêt de la France que ce traité, rapporté dans notre numéro de dimanche, a été dicté par l'Angleterre.— La Chambre accepte paisiblement cette moquerie.

La Chambre adopte sans discussion les derniers chapitres du budget de la marine, et passe à l'état B annexé au budget.

Le chapitre 1er est relatif à la grande chancellerie et s'élève à 166 000 fr.

M. LHERBETTE s'élève contre la prodigalité avec laquelle on a donné dans ces derniers temps la croix d'honneur. En agissant ainsi, on déconsidère l'institution. L'orateur cite l'exemple d'un vieux soldat qui, dénué de ressources, avait demandé au gouvernement un faible secours : « Accordez-moi cent écus, disait-il dans sa pétition, et si c'est trop, accordez-moi la croix. » La pétition n'était pas apostillée, ce fut la croix qu'il obtint.

Un grand ministre, ajoute l'orateur (et je ne veux rien dire ici de personnel), savait si bien apprécier l'importance d'une décoration qu'il en était econome, au point, disait-il, qu'il voulait qu'on se mît à la fenêtre pour voir passer un homme décoré.

Aujourd'hui, on est bien loin d'agir de même, car on a vu dernièrement un homme recevoir la croix et puis faire faillite deux jours après : aussi, qu'en résulte-t-il? C'est qu'aujourd'hui on se met aussi à la fenêtre pour voir passer des décorés; mais où vont-ils? (Mouvement.)

Les chapitres du ministère de la justice et des cultes, relatifs aux divers services de la Légion-d'Honneur, sont adoptés ainsi que ceux de l'imprimerie royale.

La Chambre adopte sans discussion les crédits demandés pour les chancelleries consulaires et la caisse des invalides, et ceux relatifs aux monnaies et aux médailles sont adoptés.

M. LE PRÉSIDENT. Tous les chapitres du budget sont votés, sauf le chapitre relatif au budget particulier de la Chambre; mais, avant de voter sur ce budget, je propose à la Chambre de régler son ordre du jour. (Réclamations diverses.)

M. LEMASSON demande que l'on mette à l'ordre du jour le projet de loi du chemin de fer de Dieppe à Fécamp. Cette proposition est adoptée.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 65	77 70	77 65	77 70
— — fin courant	77 70	77 70	77 65	77 65
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 40	118 40	118 35	118 35
— — fin courant	118 60	118 65	118 20	118 25

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3220	»»
4 0/0 J. »	101 10	O. V. de Par. »	1255	»»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp....... »	260	»»
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	»»»»	»»
B. du Trés. »	5 1 8	— Gann..... »	1110	»»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 10	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0.....	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»
5 p. 0/0.....	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »/»	ROM........... Der C.	100	»/»
Récep. Rotsch.	»	103 75	BELG. 2 1/2...... »	»»	»/»
ESP. Dette act.	»	29 1 2	— 4 1/2...... »	»»	»/»
— — pass.	»	4 3 4	de 1840.... »	100	1/4
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	de 1842.... »	100	1/4
Dette intérieure	»	36 »/»	— Banque.... »	»»»	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— de Em. 1844. »	»»»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIEMONT........ »	1135	»»
HAITI........	»	» »/»	AUTRICHE ...... »	»»»	»»

Union linière »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron .. »» »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1270 »»
— à Rouen.	961 25
R.-Havre.	637 50
Avignon...	630 »»
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str...	»»» »»
Tours-Nant	400 »»
Orl.-Vierz.	590 »»
C. du Nord	575 »»
Famp-Has.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	480 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	432 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	961 25	Orléans à Vierzon.	590 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	637 50	Bordeaux à Cette..	480 »»
Paris à Orleans...	1272 50	Marseille à Avign.	630 »»	Nord	575 »»
— à Lyon.....	433 75	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

PARC D'ENGHIEN. Vendredi prochain 16 juillet 1847, grande Fête extraordinaire musicale et dansante, donnee par M. DAVID BUHL. Cet habile artiste a su ordonner cette Fête avec le goût qui le caracterise; on entendra entre autres : 1° la Société musicale des Enfants de Paris, sous la direction de M. PHILLIPS, qui chantera les chœurs des principaux opéras ; 2° les premiers prix de trompette du Conservatoire, sous la direction de M. DUVERNÉ, leur professeur, qui exécuteront des fanfares. Enfin, l'affiche du jour donnera le programme exact de cette Fête. — Prix d'entrée : 4 fr. pour un cavalier et une dame; billets pris d'avance chez les marchands de musique, 3 fr.

Spectacles du 15 juillet.

7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Mérope, les Femmes savantes.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Le Domino, le Caquet du Couvent.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE.—1re repr. : le Chapeau gris, Lolotte, le Major, un Vœu.
7 h. 1/2 GYMNASE.—Dernier Chapitre, Charlotte Corday.
7 h. »/» VARIÉTÉS.—Porte respect, Turlurette, Qui dort dine, Mousquetaire.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Secours contre l'incendie, Judith, Un père.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN —Le Chiffonnier.
5 h. 3/4 GAITÉ.—La Maupin, l'Eclat de Rire, le Chevalier de Saint-Remy.
8 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Le Marin, le Fils du Pécheur, les Niches de César.
5 h. 1/2 FOLIES.—Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau, la Fille de l'Air.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS.—Portrait, Fille, Marguerite, Dur-à-Cuire.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS.—Vaugelas, Miel, les Fifres et les Tambours.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Meyboom.— Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 15 JUILLET.

Rapports sur les chemins de Lyon.

Les commissaires chargés de préparer la Chambre à l'acceptation des conditions imposées par les banquiers, n'ont eu garde de parler le moins du monde de la position véritable des détenteurs d'actions. Dans la Compagnie de Paris à Lyon, 1 500 agioteurs au plus détiennent *officiellement* 300 000 actions qu'ils ne peuvent payer; la commission n'en a rien su. Dans la Compagnie de Lyon à Avignon, la position est la même; la commission ne le sait pas davantage. Cependant elle avoue d'une manière assez maladroite qu'elle vient au secours des joueurs. « Grâce au projet, dit-elle page 26, les actions se caseront et se classeront. » Donc elles ne sont pas casées ni classées; où sont-elles? Entre les mains d'un petit nombre de spéculateurs, et votre projet a pour but, pour but unique, de soulager ces joueurs qui se sont gorgés d'actions et qu'elles étouffent.

Lors du réglement définitif de l'ordre du jour de la Chambre, M. le colonel comte Dumas, officier d'ordonnance ou aide-de-camp du roi et membre de la commission de Lyon à Avignon, disait publiquement : « Les commissions ont étudié *profondément* les projets!!! les Chambres peuvent un peu plus peut-être s'en rapporter aux propositions de leurs commissions!!! »

Les commissions ont étudié profondément les projets! voilà de la hardiesse... si profondément qu'elles ne savent pas la position des actionnaires ou n'osent pas en rendre compte... si profondément que la commission dont l'officier d'ordonnance fait partie, et en qui il engage les Chambres à avoir confiance, n'a pu émettre aucun jugement sur les devis contradictoires des ingénieurs du gouvernement et des ingénieurs de la compagnie, et qu'à défaut d'étude elle a été contrainte de cacher son ignorance et la manière infidèle dont elle a rempli son mandat sous ce raisonnement victorieux, il est clair que... il est évident que... il est indubitable que... le chemin coûtera cher!

Oh! que nous aimons bien mieux la franchise des banquiers; ils n'ont pas à cacher sous des paroles menteuses leur faiblesse, leur esprit servile; ils sont les maîtres et ils parlent en maîtres. Déjà nous avons analysé la *loi* qu'ils ont dictée pour le chemin de Paris à Lyon. Venons maintenant au traité qui concerne celui de Lyon à Avignon.

Après avoir, comme dans le traité précédent, cassé en partie les loi, ordonnance et réglement ministériel qui réglaient leur position, ils se font décharger de l'obligation de construire l'embranchement sur Grenoble, car la condition éventuelle qui est mise à cette construction est si ridicule qu'il est inutile d'en parler.

Ayant ainsi gagné une trentaine de millions sur le gouvernement, les banquiers font ensuite proroger leur jouissance de 44 ans 298 jours à 60 ans, sous la même forme que la Compagnie de Paris à Lyon, c'est-à-dire en stipulant que, par chaque 1 800 000 francs qu'elle dépensera au delà de 90 millions, la Compagnie aura droit à une année de jouissance de plus, jusqu'à 60 années.

Suit une clause, à l'effet d'amuser les badauds de la Chambre, sur un partage éventuel de bénéfice entre la Compagnie et l'État, à partir de la prolongation de la concession.

On comprend que plus tard, sous un prétexte ou sous un autre, la Compagnie obtiendra facilement la modification de cette condition, si elle venait à la gêner.

Nous en disons autant de la limite extrême de 60 ans fixée à la concession : cette limite sera reculée indubitablement dans quelques années, n'importe à quel sujet, mais toujours au nom de l'intérêt public, ce qui suffit pour garder l'honneur des commissions qui, comme s'en vante M. le député-d'ordonnance, étudient si profondément les questions soumises à leur examen!

Nous ne sommes pas de ces moralistes austères qui veulent la ruine du pécheur, nous nous contentons de demander que le pécheur ne se targue pas de ses fautes pour opprimer et piller son prochain.

Les spéculateurs des chemins de Lyon se sont trompés en jouant sur leurs actions, et se trouvent hors d'état de les payer. Nous ne demandons pas qu'on les mette en faillite, mais nous prions que, pour se tirer de leur mauvais pas, il ne leur soit pas loisible d'imposer des conditions onéreuses au pays, comme par exemple des prolongations de jouissance de 45 ans à 60 ans, de 41 ans à 99 ans.

Dans la Compagnie de Paris à Lyon, il y a 15 000 actionnaires sérieux, il y en a environ 1 500 qui ne sont pas sérieux et n'ont fait que jouer. (Nous disons la même chose, sans pouvoir préciser les chiffres, de la Compagnie de Lyon à Avignon.)

Que faut-il faire?

Il faut garder dans la Compagnie les actionnaires sérieux et mettre dehors les actionnaires non sérieux.

Le moyen est bien simple, et nous l'avons déjà proposé.

Qu'une loi soit portée, disant que le gouvernement est autorisé à acheter au cours de 450 francs toute action de ces deux chemins, dont les versements exigibles n'auront pas été effectués dans six mois.

Qu'en résultera-t-il? — Les actionnaires sérieux et solvables paieront et resteront actionnaires; — les joueurs et les insolvables se retireront de la société moyennant une perte, une amende bien légitime, de 50 fr. par action.

Il serait accordé un délai à l'État pour payer les actions rachetées avec intérêt à 5 p. 0|0.

Possesseur d'un certain nombre d'actions, l'État resterait associé avec les actionnaires solvables.

L'administration des chemins aurait lieu de concert entre l'État et ces actionnaires.

S'il était nécessaire d'emprunter pour achever les chemins, l'État prêterait son crédit.

En retour de son apport en capitaux et de son crédit, l'État aurait dans l'administration une part notable d'influence, qui n'annulerait pas cependant celle des actionnaires.

Dans cette situation, l'État s'appuierait sur l'association, la dirigerait et en tirerait parti dans l'intérêt général, mais ne se laisserait pas, comme aujourd'hui, maîtriser et faire la loi par elle.

Cette combinaison n'est-elle pas supérieure à la combinaison actuelle, qui abaisse l'État devant quelques particuliers et absorbe le crédit et la force de la nation au profit d'avides, d'insatiables individualités que rendent de plus en plus puissantes des faiblesses de plus en plus déplorables?

On objectera à notre projet qu'on ne peut pas forcer les compagnies; on le peut. Car leurs administrateurs se sont rendus coupables, légalement parlant, de *menaces sous conditions* envers le gouvernement. Pour prouver l'égalité des citoyens devant la loi, on les a laissés impunis : bien mieux, on les a récompensés.

Mais notre projet ne blesse pas ce scrupule de légalité. Il autoriserait le gouvernement à acheter à 450 fr. toute action dont les cinquièmes ne seraient pas versés, mais il ne forcerait pas les détenteurs des actions. Ils auraient parfaitement le droit de garder leurs actions, à condition d'en verser les cinquièmes. Or, comme nos agioteurs sont insolvables, ou que ce versement serait une charge trop lourde pour eux, ils préféreraient vendre au gouvernement que de se voir déchus de leurs actions aux termes mêmes des actes constitutifs des deux sociétés, à l'exécution desquels le gouvernement tiendrait la main.

Chambre des Députés.

Après avoir voté le budget des dépenses, la Chambre a adopté sans discussion les articles du premier des projets de loi relatifs aux chemins de fer, soumis à ses délibérations.

Il s'agissait de régler trois petits suppléments de dépense.

1er *Supplément*. — L'État a eu la complaisance de construire lui-même le chemin de Paris à Lille; les devis avaient évalué la dépense à 78 millions; elle s'est élevée à 82 millions. Mais rassurez-vous, contribuables; la compagnie adjudicataire remboursera en entier ces 82 millions, et vous n'y perdrez que quelques intérêts. Car vous saurez que, pour construire le chemin, le ministre des finances a emprunté de M. Rothschild la somme nécessaire à 4 0|0; mais que, lorsqu'il a recédé ce chemin au même M. de Rothschild, il lui a accordé des délais pour le paiement de cette somme, en n'exigeant de lui qu'un intérêt de 3 0|0 seulement. Il aurait pu ne lui faire payer que 2 0|0; il est donc évident que vous gagnez au moins 1 0|0 là-dessus.

Contribuables, il y a encore dans cet accroissement de dépenses de 78 à 82 millions un bénéfice que votre faible intelligence n'aurait jamais pu trouver à elle seule, mais que, grâce au rapporteur de la commission, M. Pascalis, député toujours *satisfait* à ce qu'il paraît, vous allez comprendre du premier coup.

Vous savez que la concession n'est que temporaire, quoique la Compagnie rembourse le capital de construction. Sur quoi M. Pascalis fait cette ingénieuse réflexion : « Plus ces conditions sont avantageuses à l'État, en considération de l'avenir, plus il doit se montrer empressé de réaliser des dépenses nécessaires *qui viennent accroître son propre capital.* » De manière qu'avec ce profond raisonnement, estimables contribuables, ils ne vous reste plus qu'à vous désespérer de ce que ce supplément de crédits, au lieu d'être de 4 millions, ne soit pas de 10, de 20, de 100 millions; car, tout en payant, vous vous seriez enrichis d'autant, vous auriez accru votre capital... pour l'avenir. — Heureux M. Pascalis, où diable trouve-t-il tant d'esprit?

2e *Supplément*. — On a *donné* à la Compagnie du chemin d'Avignon à Marseille 32 millions écus à la charge par elle de faire le chemin; en outre, on a pris l'obligation de lui livrer gratuitement tous les terrains nécessaires. On n'avait d'abord estimé ces terrains qu'à 4 ou 5 millions; ils en coûteront dix au moins, ce qui portera à 42 millions le don total fait à cette Compagnie.

D'où vient cet accroissement de 5 à 10 millions? D'un progrès de la moralité publique. Les propriétaires, comme on sait, forment un jury, juge souverain des indemnités à allouer pour expropriation. Les propriétaires de terres de Marseille et des environs ont cru qu'il leur était permis de s'allouer des indemnités énormes, et ils ont si bien fait que le kilomètre est revenu en moyenne à l'État à 80 000 fr., tandis que sur les chemins de Rouen et d'Orléans le kilomètre n'a coûté que 42 000 fr., et de Rouen à Dieppe, 28 000 fr. seulement. M. Pascalis cite, à propos de cette spoliation légale, un jury qui sur le chemin de Paris à Bordeaux, a fait payer 750 000 fr. des parcelles de terre évaluées 13 000 fr.

M. Pascalis dit que le jury d'expropriation étant une institution légale, a droit au respect pour les actes publics que sa *conscience* lui inspire. Oui, quand c'est la conscience; mais quand c'est une cupidité éhontée, non.

3e *Supplément*. — Il s'agit ici du chemin d'Orléans à Vierzon, que l'État, toujours avec son obligeance infinie, construit à ses risques et périls pour une compagnie adjudicataire. Il s'est rencontré de grandes difficultés sur ce chemin : — des crevasses, des éboulements, des inondations. Bref, l'évaluation primitive de 12 millions s'est trouvée tout-à-fait insuffisante, et il faut, à ce qu'il paraît, payer un peu plus de 21 millions. La compagnie adjudicataire ne vous remboursera pas cette perte, chers contribuables; mais, si vous avez besoin de consolations, vous devriez réfléchir que les cavités que cachait le Val de la Loire étaient tout-à-fait inconnues, et que les ingénieurs, vos [illegible], ont déployé un grand talent à parer à ces accide[illegible].

Si vous n'étiez pas assez consolé[illegible] encore répéter ici ce que disait plus haut M. Pas[illegible] vous rentrerez un jour en possession de ce [illegible] fait autre chose que placer votre capital pou[illegible].

Mais nous ne vous conseillerons pas [illegible] vous [illegible]der à ce raisonnement. Nous sommes assez de l'avis du fabuliste : Un bon Tiens, vaut mieux que deux tu auras. Vous rentrerez en possession de ces chemins dans 40, 50, 60, 90 ans. Que sera-t-il arrivé d'ici là? Ou la société aura été changée d'une façon radicale, soit pacifiquement, soit violemment, et alors les Compagnies exploitantes auront disparu, — ou elle aura continué de se développer dans sa direction actuelle.

Or quelle est cette direction? Deux hommes de génie vous l'ont dit : le premier, Fourier, pour en faire la critique et en indiquer une meilleure; le second, Saint-Simon, pour la louer et laisser ses disciples en suivre les voies. — Saint-Simon a dit en effet avec beaucoup de vérité :

« Les industriels sont parvenus à anéantir l'esclavage qui pesait sur eux, et ils ont constitué l'*argent*, signe du travail, force dominatrice. Il en résulte que les hommes qui disposent de la plus grande quantité d'argent, les banquiers, doivent exercer une influence directe et prépondérante sur l'administration des intérêts généraux..... Les banquiers dirigeront tous leurs efforts pour activer directement la circulation des capitaux dont ils sont les agents, et le porter au plus haut degré de rapidité possible, par la mobilisation de toutes les propriétés, mais c'est précisément le but qu'ils ne pourront atteindre qu'après s'être rendus maîtres de l'administration des finances... Si les progrès de la civilisation appellent les banquiers à opérer la réforme définitive des finances, et à en diriger la haute administration, etc... »

L'argent n'est-il pas devenu, en effet, la *force dominatrice*, et ceux qui la possèdent ne se sont-ils pas faits disciples de Saint-Simon, en adoptant avec lui, pour article de foi, ce qui n'est aujourd'hui qu'un mensonge : l'argent, signe du travail. — Mais ne nous écartons pas trop de notre sujet en suivant cette dernière idée.

Si la direction de la société est celle indiquée par les deux grands esprits que nous venons de citer, et qu'elle s'accomplisse paisiblement, qu'adviendra-t-il dans cinquante ans? Cette féodalité industrielle aura grandi en puissance, et, certes, *maîtresse de l'administration des finances*, maîtresse des routes, commanditant le commerce, l'industrie et même l'agriculture, commandant à des milliers de vassaux, elle devra garder et gardera naturellement et sans la moindre difficulté, les chemins qui lui sont loués aujourd'hui et ne vous les rendra pas, ô estimables contribuables, malgré les promesses de vos députés.

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

Cour des pairs. — La Cour des pairs était encore réunie en chambre du conseil aujourd'hui à six heures; la Cour a statué à l'égard de M. Teste; il lui reste à se prononcer sur MM. Cubières et Parmentier. Il est probable que le jugement ne pourra être rendu que dans la journée de samedi.

M. Despans-Cubières a envoyé ce matin sa démission de pair de France et sa demande de mise à la retraite pour ses fonctions de lieutenant-général.

M. Cubières avait été fort affecté du réquisitoire de M. Delangle.

M. Ch. Teste n'a pas donné sa démission comme on l'avait annoncé. Quant à son père, il est parfaitement remis. Dans la nuit qui suivit sa tentative de suicide, il a lu les *Mosaïstes*, de George Sand, et le lendemain, pendant la dernière audience, il avait fait demander *Monte-Cristo*.

Le *Droit* rapporte comme *on dit* : « que la personne qui a remis à M. Teste les pistolets dont il a fait usage, aurait pris la précaution de les charger elle-même; seulement, inexpérimentée dans le maniement des armes, ne sachant pas que ce genre de pistolets, dit *coups de poing*, se charge en dévisant le canon, cette personne aurait fait descendre la poudre comme dans un canon ordinaire, puis elle aurait fait pénétrer la balle en la forçant; par suite, une crevasse, un espace vide, un intervalle serait restés entre la poudre et la balle, qui n'a pas été repoussée avec force. »

On lit dans la *Presse* :

« La Cour des pairs devra se réunir de nouveau le 28 de ce mois pour juger M. Pellapra comme contumace, si cet accusé ne s'est pas présenté à la Cour avant cette époque. »

La Spéculation enrichit, et non pas le Travail.

Le Travail pur et simple n'enrichit pas, il n'y a guère d'exception à cette règle que dans les arts, et encore cette exception ne s'est-elle étendue que de nos jours. Ce qui enrichit c'est la Spéculation, soit seule, soit jointe au travail.

Travailler, c'est produire, — spéculer, c'est acheter bon marché du travail ou des produits pour les revendre cher; c'est gagner sur le travail d'autrui, soit en produisant quelque peu, soit en ne produisant rien.

Un ouvrier, un commis, un employé, généralement un subordonné, reçoit un salaire et ne s'enrichit pas : car il ne reçoit que le prix, plus ou moins équitable, de son propre travail.

Un joueur, un spéculateur proprement dit, ne travaille pas, quoiqu'il puisse se donner beaucoup de peine, mais il ne travaille pas puisqu'il ne produit rien; son gain se compose en entier des fruits produits par les travailleurs.

Un manufacturier, un marchand, un commerçant, un courtier, un banquier, travaillent plus ou moins, c'est-à-dire produisent plus ou moins, mais s'enrichissent parce qu'ils reçoivent la plus grande portion du prix du travail des autres.

Un manufacturier, en dirigeant une usine, en y appliquant son intelligence et ses connaissances, remplit le rôle d'ouvrier en chef; à ce titre, il travaille; à ce titre, il a droit à un salaire même considérable, mais ce salaire est-ce tout ce qu'il reçoit? Non. — S'il paie un ouvrier *trois* francs et que cet ouvrier produise une valeur de *cinq* francs, l'excédant de *deux* francs à qui va-t-il? A ce chef manufacturier. Déduisant de ces *deux* francs la part qui représente le travail effectif de ce chef, le travail de direction, de surveillance, etc., il reste une certaine somme que ce dernier reçoit comme *spéculateur*, c'est-à-dire comme ayant acheté bon marché (3 f.) le travail de cet ouvrier, pour le revendre cher (environ 5 f.).

Ainsi, tout manufacturier, grand ou petit, tout homme qui a des ouvriers, est en partie travailleur, en partie spéculateur en

on spécule beaucoup, ou gagne beaucoup sur les *différences* d'achat à la vente.

Le salaire d'un travailleur est toujours limité, restreint; c'est pourquoi le travail n'enrichit pas; mais le bénéfice de la spéculation est illimité. Que peut gagner un travailleur, un véritable travailleur? De 5 sous à 10 fr. par jour, mettons 20 fr. par exception. Mais, moi spéculateur, ce que j'achète aujourd'hui 20 sous, je le revendrai peut-être demain 20 fr., 400 fr.

Aussi, pour courir à la fortune, la spéculation la plus dégagée de travail est-elle la voie la plus courte; elle n'est pas la plus sûre, c'est vrai! Mais voyons, homme sage et prudent, venez et choisissez. On vous offre un travail assuré à 10 fr. par jour; mais vous n'aurez jamais plus, pour vous et votre famille.— Hé! mais c'est là un sort digne d'envie, tous les ouvriers vont accepter! — Attendez!... ou bien, entrez dans cette affaire, dans cette spéculation, et au bout de dix ans vous aurez un million.

Nous croyons que, dans cette alternative, la plupart des gens voudraient courir la chance du million. Beaucoup qui travaillent ne travailleraient pas et spéculeraient, s'ils étaient en position de spéculer.

Car, encore une fois, les profits, les richesses sont absorbés par la spéculation, plus ou moins patente, plus ou moins déguisée, plus ou mois transcendante, comme par exemple celle de la Bourse, qui enlève au travail des centaines de millions. C'est là le vice de notre mécanisme social et commercial. La profonde science de nos Economistes ne leur a jamais permis de voir que, dans l'ordre actuel, le travail ne recevait jamais qu'un *salaire*, et que le *profit* était toujours pour la spéculation.— Dans l'ordre futur, le travailleur s'enrichira par son propre travail: en effet, outre les immenses économies que lui procurera l'association, il recevra le prix entier de son travail, sans distraction aucune au profit de la spéculation.

On lit dans le *Moniteur algérien*, du 10 juillet:

« Après avoir achevé la pacification des montagnes comprises entre Collo, Milah et le bord de la mer, la colonne expéditionnaire de M. le lieutenant-général Bedeau a été dissoute le 30 juin. Celle de Bone, sous les ordres de M. le colonel Sénilhes, continuera, jusque vers le 15 juillet, ses opérations contre quelques tribus turbulentes de la frontière. Des renseignements plus circonstanciés reçus du Maroc, sans démentir les nouvelles que nous avons données, permettent de les envisager sous un jour moins défavorable.

» Il semble que Muley-Abder-Rahman soit bien décidé cette fois à venger son injure! Les troupes réunies sous le commandement de Muley-Mohammed, son fils, marchent contre l'émir, et ce dernier paraît fort inquiet. Aucune tribu ne l'a proclamé sultan, aucune, même dans le Riff, ne semble disposée à secouer le joug fort léger du vieil empereur, pour s'imposer, à travers les dangers d'une révolution, celui de l'émir auquel est visiblement attaché d'ailleurs tout le poids d'une lutte éternelle contre nous.

» Dans cette position, Abd-el-Kader s'efforce de calmer Abder-Rahman par des actes de respect fort significatifs; il se défend d'aucune intention hostile envers lui et rejette son attaque du camp d'El-Hamar sur la provocation et les menaces qui lui en étaient venues. Si ces excuses ne sont point admises, tout porte à croire en ce moment que l'avantage restera au pouvoir légitime. De cette manière, les événements qui nous auraient occasionné d'abord une vive inquiétude amèneraient précisément la solution la plus satisfaisante et la moins attendue. »

Nous continuons à reproduire les principaux articles des journaux sur nos saisies.

La *Démocratie pacifique* a été saisie trois fois en cinq jours. Les deux premières saisies ont été motivées par la publication de quelques pages d'un roman qui ont effarouché la pudeur du parquet; nous n'avions pas cru devoir en parler. Les romanciers des journaux conservateurs ont pu étaler librement tant de scènes horribles et scandaleuses, sans éveiller les susceptibilités de la justice, que nous ne redoutons guère pour la *Démocratie* cette soudaine colère du procureur du roi.

La troisième saisie a eu pour cause un article dans lequel la *Démocratie* disait que, malgré l'égalité de tous les citoyens proclamée par la charte, le pouvoir montrait, dans les poursuites judiciaires, une sévérité inexorable pour les classes pauvres et une indulgence coupable pour les classes riches. C'était dans son numéro du 4 que la *Démocratie pacifique* portait cette accusation contre le pouvoir. Depuis, M. de Mornay a répété les mêmes accusations à la tribune; et, par une coïncidence singulière, les faits sont venus tout exprès comme pour défendre la *Démocratie*: Lagrange, le comptable de l'hôpital du Gros-Caillou, Soyer le fondeur, Benier, le fils du célèbre comptable de Rochefort, et Pellapra, l'accusé de la cour des pairs, ont été assez heureux pour échapper à la justice!

(*Courrier de Nantes.*)

La *Presse* n'a pas été saisie hier, comme le bruit en avait couru vers la fin de l'après-midi. Le ministère n'a donc pas considéré comme un délit la reproduction faite par ce journal d'une partie de l'article pour lequel la *Démocratie pacifique* avait été saisie.

Il faut, du reste, avoir des yeux de procureur général, et de procureur-général de l'école de M. Hebert, pour avoir vu un délit dans l'article poursuivi dans la *Démocratie pacifique*. Il n'y a pas de journal d'opposition, soit à Paris, soit dans les départements, qui, depuis un mois, n'ait dit des choses plus violentes et tout aussi fondées, et nous ne sommes pas surpris que la *Presse*, malgré l'espèce de défi dont elle a fait précéder sa reproduction, n'ait pas cru se compromettre beaucoup par cet acte de témérité,

Quant au ministère, s'il n'avait reculé devant la *Presse* que parce qu'il aurait reconnu qu'on avait à tort saisi la *Démocratie pacifique*, nous excuserions très volontiers sa reculade. Mais il paraît qu'il a obéi à d'autres considérations. Pour poursuivre la *Presse*, signée par M. Emile de Girardin, *député*, il fallait l'autorisation de la Chambre, et dès lors il fallait que MM. Guizot, Duchâtel, Hébert, etc., se retrouvassent à la tribune en présence de leur adversaire. Il y avait à cela quelques inconvénients, et il paraît qu'on l'a compris.

Voilà pourquoi la *Presse* n'a pas été saisie; voilà pourquoi elle ne sera pas poursuivie; voilà pourquoi M. de Girardin n'ira pas s'asseoir sur les bancs de la cour d'assises à côté du gérant de la *Démocratie pacifique*; voilà enfin pourquoi nous avons une reculade de plus à

voulu voir jusqu'à quel point il était permis de se moquer du public et de la Chambre, et, avec un imperturbable sérieux, ils débitent sur le plus élevé de leurs tréteaux, la parade suivante, par l'organe de leur comique le plus exercé.

Lisez les *Débats* de ce matin et riez, ou indignez-vous, mais lisez.

Les agioteurs des chemins de Lyon, embourbés dans leurs actions, ont, comme on le sait, refusé de continuer les travaux, et menacé d'user de tous les délais légaux pour entraver la marche de cette opération, si le gouvernement ne venait pas à leur secours et ne payait pas leurs *différences* à la Bourse, en leur accordant de nouveaux privilèges, dont ils pussent faire argent.

A la séance d'hier quelques députés ont formellement demandé l'ajournement du projet de loi que le ministère s'était empressé d'apporter sur l'ordre des spéculateurs; ils indiquaient clairement qu'il fallait forcer ces gens à exécuter les conditions de leur marché, et ne pas plier devant leurs exigences avides.

« Hélas! s'écrie ce matin le *Journal des Débats* avec l'aplomb d'un ministre qui donne un démenti et feint de ne pas comprendre ce qu'on lui dit, *cette proposition d'ajournement est insensée*... Ajourner des travaux si urgents, que le pays demande à cors et à cris, ajourner, toujours ajourner, mais nous ne ferons donc jamais rien dans cette pauvre France. Voyez, Messieurs, voyez (et en se retournant, il frappe de sa baguette une carte de l'Europe collée à la 3e page de sa feuille), voilà l'Angleterre, voilà l'Allemagne, voilà l'Irlande elle-même, tout est couvert de chemins de fer. — Les lignes noires, Messieurs, indiquent les chemins de fer; il y en a partout. Et maintenant, Messieurs, voyez la France, pas de lignes noires. Si... j'en aperçois quelques-unes, mais à qui les devons-nous, Messieurs? A la munificence des banquiers, à leur générosité, à leur dévouement! Eh bien! Messieurs, ce sont eux qui vous demandent la permission de couvrir toute cette carte blanche de lignes noires, comme l'Allemagne, comme l'Angleterre, comme tous les pays du monde. Vous ne leur refuserez pas votre permission, Messieurs. Ce sont des travailleurs ardents et de plus très monarchiques. Belle qualité, Messieurs, que ne possèdent pas leurs adversaires, qui m'ont l'air de mal penser, et d'ajourner les chemins de fer pour amener plus vite la République!... » Et Paillasse disparaît derrière la toile, avec une cabriole et une grimace.

Cette pluie de raisonnements victorieux frappe les badauds assemblés; les compères achèvent d'étourdir ces pauvres cervelles par leur intarissable parlage, et chacun ne rencontre plus le plus mince commis de banque sans le saluer jusqu'à terre, en l'honneur des vertus et du désintéressement de ses patrons.

Bonne France! que ce soient ceux-là mêmes dont la détestable loi de 1842, loi de désordre, de gaspillage, de vol, quoique conçue et médaillée (1) par M. Teste, alors ministre des travaux publics, a retardé tous les travaux en les faisant tous à la fois, en les multipliant inutilement, en désorganisant le crédit public, en obérant le budget, — que ce soient les Compagnies chargées d'exécuter les chemins et que l'on a vues ne commencer aucun travail ou interrompre ceux commencés, — que ce soient tous ces gens qui, parce que l'on s'oppose à leurs pillages, viennent se plaindre que l'on veuille ajourner les chemins de fer, ô bonne France! c'est abuser de ta patience et de ta longanimité! Nous dirons même plus, ô spirituelle France! c'est mettre en doute tes droits à cette charmante épithète; car, en vérité, c'est insulter, comme dit le proverbe .... Ce proverbe est un mal appris, nous ne le répéterons pas.

Banquet de la réforme électorale et parlementaire.

DISCOURS PRONONCÉS. (Suite.)

LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Frédéric Degeorge, président du Comité de la Presse départementale.

M. FRÉDÉRIC DEGEORGE:

Messieurs, que pourrais-je ajouter aux éloquentes et énergiques paroles que vous avez entendues? Que la presse départementale ne faillira pas à l'appel adressé au courage et au patriotisme des citoyens.

Née aux dernières années de la Restauration, en face des menaces de coups d'Etat d'un gouvernement legs de l'étranger, la presse départementale se montra, dès les premiers pas, la glorieuse complice de la presse parisienne, en contribuant à la chute d'une dynastie infidèle à ses serments. (Très bien!)

Ce qu'elle fut alors, inspirée par l'esprit de liberté, elle l'est encore aujourd'hui, éveillée par les nouveaux dangers que court la patrie. Elle s'arma naguère pour le maintien d'institutions jurées et que le despotisme projetait de détruire. Elle est debout maintenant pour obtenir l'accomplissement des promesses faites, en échange du pouvoir donné par le pays, promesses que, sournoisement, on élude depuis dix-sept ans de remplir. (Bravo!)

Amélioration du sort du peuple; exercice complet par la nation de sa souveraineté; moralité dans le gouvernement; abolition de l'échafaud politique; lacération des lois de bannissement; — voilà ce qu'au nom de la Démocratie réclament les organes de la presse départementale, dont j'ai l'honneur d'être ici l'un des représentants. (Très bien! très bien!)

Que l'initiative prise, en ce jour, par les électeurs de la ville de Paris, provoque des banquets réformistes dans les quatre-vingt-six départements de la France, et ces réunions, où les principes conquis au monde par nos deux immortelles révolutions trouvent tant de chaleureux interprètes, féconderont un prochain avenir.

Votre intention, citoyens de Paris, ni la nôtre, habitants des départements, n'est pas de renverser l'édifice social; mais il faut, sous peine de périr, le nettoyer des saletés, le purifier des souillures dont on l'a infesté. Vous comme nous, comme tous ceux dont la peur ou la corruption n'a pas détrempé les âmes, voulons que la liberté marche. — Et elle marchera, et elle triomphera en dépit de tous les obstacles qu'elle pourra rencontrer. (Vifs applaudissements.)

LE PRÉSIDENT:

La parole est à M. Hamelin, membre du comité central.

M. HAMELIN:

AUX DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION.

A vous tous, Messieurs, qui poursuivez fermement la destruction des abus et la conquête des libertés publiques;

A vous qui mettez de côté les intérêts personnels, et vous occupez des in-

(1) On n'a pas oublié que M. Teste et ses collègues, fiers de leur belle œuvre, se sont décernés à eux-mêmes de magnifiques médailles d'or, en l'honneur de la loi du 11 juin 1842.

de la souveraineté nationale; courage, persévérance, la France est avec nous. (Vifs et unanimes applaudissements.)

La parole est à M. Léon de Maleville, député, vice-président de la Chambre des députés.

M. LÉON DE MALEVILLE:

Messieurs,

Ma tâche est difficile, après les émotions profondes que vous avez éprouvées et auxquelles j'ai été si heureux de m'associer; je viens faire entendre les derniers accents de cette tribune improvisée et déjà si fertile! Félicitez-vous de son influence après les discours qu'elle vient d'inspirer. Il n'est pas jusqu'à mes collègues (et, vous le savez, je suis accoutumé depuis longtemps au triomphe de leur parole) qu'elle n'ait rendus aujourd'hui supérieurs à eux-mêmes. (Applaudissements prolongés.)

Mais, si ma tâche est devenue bien difficile, elle est en même temps bien douce; car c'est un devoir d'effusion que je viens remplir; je viens vous remercier de l'accueil si bienveillant, si fraternel que nous avons reçu de vous, mes collègues et moi.

Je viens vous remercier surtout de l'appui que vous nous donnez par l'imposante manifestation qui éclate autour de nous. Cet appui nous était nécessaire, comme nous l'a si bien dit l'honorable M. Duvergier de Hauranne, cet ouvrier de la douzième heure dans la cause réformiste (Rires approbatifs); celui qui se proclame lui-même le dernier venu sur ce terrain, et que cependant nous avons mis à notre tête pour y marcher d'un pas ferme et sûr. (Très bien! très bien!) Il vous rappelait tout à l'heure qu'au début de la session on allait jusqu'à nous reprocher notre isolement dans le pays. Que parlez-vous de réforme électorale et parlementaire? s'écriait-on; personne ne vous écoute, nulle voix ne répond à la vôtre. Apôtres sans mission, pourquoi prêcher dans le désert une religion qui n'a plus de croyants? C'était l'argument favori de nos adversaires, le texte obligé des discours officiels, et du haut de la tribune l'honorable M. Duchâtel nous portait le défi d'oser invoquer en faveur de notre cause les sympathies publiques, parce qu'elles nous feraient toujours défaut. Vous vous êtes chargés de la réponse, vous avez tenu à relever la bravade du ministre; d'où je conclus, pour être juste envers tout le monde: le premier banquet pour la réforme électorale, c'est... l'honorable M. Duchâtel qui l'a convoqué. (Hilarité prolongée.) Grâces lui en soient rendues! (Nouveaux rires.)

Je vous remercie de venir en aide au progrès de nos mœurs politiques et d'initier le pays aux luttes soutenues et pacifiques de cette agitation qui n'est salutaire qu'à la condition d'être modérée. (Très bien! très bien!) Oui, Messieurs, opposons toujours à ceux qui ne manqueront pas de nous signaler comme des fauteurs de troubles et de désordres, un calme désespérant... (Oui, oui!) et nous obtiendrons ce que nous voulons, le progrès modéré, mais sincère, mais résolu... (Très bien! très bien!); c'est à celui-là que nous serons toujours dévoués. Vous venez de vous mettre à l'œuvre, et l'exemple que vous donnez est à mes yeux le meilleur et le plus haut enseignement que le pays puisse recevoir.

Je dis le pays, Messieurs, parce qu'en protestant avec nous contre l'immoralité politique, vous nous apportez un secours dont vous n'aviez pas besoin pour vous-mêmes. Grâce au ciel, la corruption n'ose pas affronter vos collèges (Bravo!); on s'en aperçoit bien aux choix qui la font reculer; mais il ne suffit pas qu'elle vous respecte encore: vous voulez la poursuivre partout et toujours, soit qu'elle emprunte le voile du mystère, soit qu'elle ose afficher l'effronterie du cynisme. (Vifs applaudissements!) Vous croyez le mal bien grand! Que diriez-vous si vous l'aviez vu de près comme nous! si vous comptiez un à un, dans certains collèges, ces électeurs dégénérés, transformés en frères quêteurs (Rires d'assentiment.), et en frères quêteurs qui ne quêtent même plus pour leur communauté, mais pour eux-mêmes. (Nouveaux rires. Bravo! bravo!)

Oui, les choses en sont arrivées à ce point. Hier encore, la patrie c'était le clocher, ses limites n'étaient pas bien étendues; mais elles se resserrent encore; déjà, c'est là le progrès, la patrie même du clocher a disparu; la patrie s'est réfugiée dans la maison, et elle n'en sort plus... (C'est vrai! très bien! très bien!)

Toutefois, Messieurs, grâce à vos encouragements, nous emportons une grande consolation et quelque espérance! encore quelques jours et nous rentrerons heureux dans nos provinces pour raconter ce que nous avons vu, pour essayer de répandre l'émotion que nous avons partagée avec tant de bonheur... J'espère qu'au sein de ces populations qu'il faut encourager, relever, en y reportant l'expression si chaleureuse des sentiments qui règnent ici dans toutes les âmes, nous trouverons encore un écho pour ces nobles accents, et qu'en leur montrant l'exemple de Paris, nous parviendrons peut-être, je dis peut-être, car je me rappelle l'état déplorable où nous les avons laissées, à propager en elles l'ardeur qui vous anime... (Nous l'espérons, oui, oui, espérons-le. Applaudissements.) C'est donc avec le sentiment d'une profonde reconnaissance que j'ai l'honneur, Messieurs, de porter un toast au comité central des électeurs de l'opposition du département de la Seine, à ce comité central si digne de notre confiance... (Oui! oui! très bien!) qui dirige vos efforts sans les contraindre, qui éclaire vos choix sans les dicter... (Applaudissements unanimes) à qui nous devons l'initiative de la pétition sur la réforme, et de l'imposante manifestation qui lui sert de préface:

AU COMITÉ CENTRAL!

DE TOUTES PARTS. Oui, au Comité central!

M. LÉON DE MALEVILLE.

AUX ÉLECTEURS DE LA SEINE, qui ont su maintenir dans Paris ce foyer de liberté et de patriotisme où se retrempera la France entière... Puis-je désespérer de l'avenir en voyant si près de moi 89 et 1830 qui se donnent la main... (Bravo! bravo! Vive émotion.)

Le vénérable M. de Lasteyrie et l'honorable M. Odilon Barrot, cédant à l'entraînement général, se précipitent dans les bras l'un de l'autre aux acclamations de toute l'assemblée.

Je le répète encore: — AU COMITÉ CENTRAL!

VOIX UNANIMES: Oui! oui! au Comité central! (Applaudissements prolongés.)

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le prix du pain baissera de 2 c. par kilogramme à Paris, et sera taxé ainsi qu'il suit pour la deuxième quinzaine de juillet:

Pain blanc, 55 c. le kil.
Pain bis, 48

— Hier à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier marquait 22°,7 au-dessus de 0. Aujourd'hui, à six heures du matin, 20°,8; à midi, 29°,4; à deux heures, 30°,2.

— L'ancienne souveraine de Mingrélie, Nina Georgiewna, est morte le mois dernier, à Saint-Pétersbourg, à l'âge de soixante-quinze ans.

— D'après une correspondance de Berne, M. de Bois-le-Comte aurait lu le 7 de ce mois, à M. Ochsenbein, une dépêche de M. Guizot, qui non seulement approuve en tout point le discours écrit remis le 2 juin au président du vorort par l'envoyé français, mais encore renchérit sur les doctrines émises dans cette pièce curieuse. M. Ochsenbein aurait, dit-on, manifesté le plus vif étonnement de ce que la note de M. Guizot différait si essentiellement des explications données récemment par ce ministre à la chambre des députés.

LA LOI EST ÉGALE POUR TOUS. (*Réquisitoire de M. Delangle.*) — On lit dans la *Presse*:

« La huitième chambre correctionnelle a consacré son audience de jeudi dernier à une affaire féconde en détails curieux, celle de l'évasion de M. Kalergi qui, par une inexplicable tolérance, avait été autorisé par M. le procureur-général Hébert à séjourner dans une maison de santé des Champs-Elysées, alors qu'il était traduit devant les assises sous l'accusation d'un crime odieux. Par l'organe de Me Nibelle,

sergents de ville, avec lesquels il allait au tir de Lepage, au café, au restaurant, voire même probablement à Mabille et au Château-Rouge.

» Ce fut sur ces entrefaites qu'il comparut devant la cour d'assises, accusé de viol commis de complicité et avec violences. Des charges accablantes s'étant élevées contre lui, sa condamnation semblait imminente, lorsque Me Crémieux, son défenseur, ayant remarqué de la part d'un juré un geste d'indignation et de dégoût, signala cette manifestation prévue par la loi au président, qui prononça l'annulation des débats et le renvoi de l'affaire à une autre session.

» Certes, après un tel incident, il eût semblé que la plus vulgaire prévoyance commandait de réintégrer l'accusé dans une maison de justice, et de lui appliquer cette fiction qu'on fait si souvent fléchir, de l'égalité des citoyens devant la loi. Il n'en fut pas ainsi, et M. Kalergi continua de jouir des doux loisirs que lui faisait la tolérance de ses gardiens, jusqu'à ce qu'un beau soir, ses affaires d'intérêts réglées, et rien ne le retenant plus à Paris, il disparut.

» Le médecin, ainsi que nous l'avons dit, rejette la faute de cette fuite sur les agents du préfet de police; ceux-ci, de leur côté, prétendent qu'ils n'avaient reçu qu'une consigne vague et des instructions écrites sur un chiffon de papier illisible. Somme toute, personne n'avoue ses torts. »

LES COMMUNISTES MATÉRIALISTES. — Nous empruntons au *Droit* la suite des interrogatoires.

L'audience a commencé par Delougres, cordonnier.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez fait partie de plusieurs sociétés secrètes?

DELOUGRES. Oui, Monsieur, de la société des Saisons.

D. Que faisait-on dans cette société? — R. Je ne le dirai pas; on en a déjà parlé.

D. Vous refusez donc de répondre à ma question? — R. Oui, Monsieur.

D. Vous avez déjà été condamné pour détention d'armes de guerre? — R. Oui, Monsieur.

L'accusé se rassied brusquement, sans invitation de la part de M. le président, puis se relève et se rassied encore. Il semble en proie à une vive émotion: « Monsieur, dit-il, je suis un homme politique et je ne répondrai qu'en cette qualité. »

M. LE PRÉSIDENT. — Il s'agit ici de communistes et de matérialistes. Cela n'a aucun rapport avec la politique. — R. Alors je ne vous répondrai pas.

D. Vous parliez communisme, à Doullens? — R. Je ne suis pas matérialiste. Nous voulions faire une révolution, et non pas voler.

M. LE PRÉSIDENT, à Chabannes. Delougres vous a-t-il parlé quelquefois d'un vol imputé à Gautier? — R. Non, Monsieur.

D. Il n'avait donc pas d'autres motifs de ne plus voir Gautier, que de ne pas avoir été convoqué à une réunion communiste? — R. Probablement.

D. Delougres, qu'avez-vous à dire sur la déposition de Chabannes? — R Je ne réponds pas.

CHABANNES. Ah! il a l'air de ne pas me connaître: eh bien, je vais lui rappeler un souvenir. C'est lui qui m'a fait recevoir membre de la société des Travailleurs égalitaires.

DELOUGRES. Cela n'est pas, puisque je n'en faisais pas partie, je ne pouvais y présenter personne. Le seul motif qui m'ait fait me brouiller avec Gautier, c'est le vol de Belleville; je ne voulais plus voir un voleur.

D. Gautier attribue cette brouille à un autre motif. — R. Il ne dit pas la vérité.

M. le président interroge Coffineau, marchand de vin logeur.

D. A quelle époque avez-vous commencé à débiter des brochures politiques? — R. A l'époque ou l'on s'occupait beaucoup de la réforme électorale; je vendais des brochures publiées à ce sujet.

D. Comment avez-vous connu Crouzet? — R. Il vint chez moi en 1843, il fréquenta mon établissement où il parlait beaucoup de communisme.

D. Vous vous occupiez alors de communisme? — R. Je m'occupais de socialisme; au reste, je ne connais pas bien la différence qui sépare ces deux doctrines.

D. Quelles étaient les conversations de Crouzet? — Il me parlait beaucoup de propagande, de révolution; je lui dis qu'un ouvrier devait d'abord s'occuper de travailler pour vivre, et qu'avant de réformer la politique, il fallait réformer les mœurs. Quant aux conversations que Crouzet a prétendu avoir eues avec moi sur le matérialisme, je déclare que Crouzet a menti à la justice afin de servir les intérêts de sa cause. Je ne suis pas matérialiste, je suis communiste, je l'avoue, car je crois le communisme basé sur les principes du christianisme.

D. N'avez-vous pas contribué à fonder un journal, sous le titre de la *Fraternité?* — R. On m'avait offert la place de caissier dans ce journal; je l'ai acceptée, et, pendant quelque temps, j'ai exercé les fonctions qu'on m'avait confiées.

D. Avez-vous fait partie d'un comité de secours pour les détenus politiques? — Non, monsieur, j'ai seulement organisé quelques souscriptions en faveur des familles de détenus politiques restées sans fortune. Au reste, monsieur le président, je déclare que je n'ai jamais fait partie d'aucune société secrète, que j'ai toujours repoussé des offres qu'on m'a faites à cet égard, et que dans cette affaire je ne désire qu'une chose, c'est que la vérité éclate et que le mensonge pâlisse, de quelque côté qu'il vienne.

M. LE PRÉSIDENT lit une grande partie de la brochure, intitulée les *Masques arrachés*, par M. Cabet, et où Coffineau se reconnait sous la désignation pseudonyme de Legrand.

Me CELLIER. Je prie M. le président de demander à Coffineau s'il adopte les doctrines qu'on lui attribue dans cette brochure.

A cette question Coffineau répond qu'il a déjà déclaré qu'il était communiste, mais non matérialiste.

M. LE PRÉSIDENT procède à l'interrogatoire de Dufour, fondeur.

L'accusé a connu Crouzet et Dejob; on a saisi chez lui plusieurs brochures communistes qu'il se faisait lire par ses enfants.

D. Pourquoi vous occupez vous de communisme? — R. Parce qu'on en parle beaucoup dans nos ateliers, où l'on fait de la propagande.

D. Qui est-ce qui fait cette propagande? — R. Des millions d'ouvriers; s'il fallait vous les citer, je n'en finirais pas.

CHOMAGES. — La désolation est parmi les employés de tous grades du chemin de fer du Nord. Plus de trois cents de ces malheureux ont reçu hier leur ordre de révocation. On assure même que des femmes vont remplacer les chefs de stations intermédiaires. On nous assure que la diminution du personnel est dans la proportion de deux à cinq. (*Messager du Nord du 15.*)

Quatre des principales usines de Troyes viennent de suspendre leurs travaux et de congédier leurs ouvriers. Près de cent trente in-

core, et les soins d'un médecin qu'on avait fait venir pour les époux Gripon purent la rappeler à la vie.

On a recherché aujourd'hui la cause de cet accident; il provient de ce qu'on avait oublié de tamponner une espèce de robinet qui se trouve placé à chaque emboîture de tuyaux.

Il est heureux que les pompiers n'aient pas fait usage de lumière, car la quantité de gaz répandu pouvait faire sauter la maison.

(*Droit.*)

LA DERNIÈRE DE LA FAMILLE. — On lit dans l'*Abeille d'Yvetot*:

« Une pauvre petite fille, d'une physionomie tout-à-fait intéressante, comparaissait dernièrement devant le tribunal correctionnel.

» Pourquoi avez-vous volé? lui dit avec bonté M. le président.

— C'était pour donner du pain à ma petite sœur.

— Que fait votre père?

— Il est aux galères.

— Et votre mère?

— Elle est à Bicêtre.

— Et votre frère aîné?

— Il est à Gaillon.

— Et votre sœur, âgée de dix-huit ans?

— Elle a été condamnée, l'autre semaine, à un an de prison. »

» La pauvre petite fille restera dans une maison de correction jusqu'à sa vingtième année.

» Et la petite sœur? — Elle fera ce qu'ont fait ses aînées; elle volera, on la condamnera, on la détiendra, mais on la nourrira jusqu'à ce qu'elle soit assez grande pour recommencer en toute connaissance de cause. C'est là un cercle vicieux dans lequel la société est réduite à tourner tant qu'elle n'aura pas organisé le travail. »

LA DURANCE AUX ENVIRONS DE MARSEILLE. — Marseille a célébré le 8 juillet, par une fête, l'arrivée des eaux de la Durance dans ses environs par le canal nouvellement construit.

On sait tout ce que cette œuvre immense a rencontré d'obstacles sur les terrains qu'elle avait à parcourir. Ces obstacles ont tous été vaincus, grâce à l'habileté du chef de l'entreprise, grâce à l'incessante activité des bras que dirigeait sa pensée. L'acqueduc de Roquefavour est terminé. Depuis la prise jusqu'au vallon de Saint-Antoine, les grands travaux d'art ont reçu la dernière main, dès lors on a pu ouvrir la voie aux eaux du fleuve, et elles n'ont pas tardé à venir réjouir les yeux de nos cultivateurs dans le vallon des Aygalades et sur les bords du Jarret.

Cette première épreuve a été couronnée d'un plein succès. Aucun accident n'a été signalé par le passage du flot coulant sur un espace de vingt lieues, sur cent six aqueducs, et par quatre lieues de souterrains, trois lieues en tranchée, deux lieues en remblai, quatre lieues à mi-coteau et seulement six lieues de plaine. On sait combien est tourmenté le sol qui s'étend des bords de la Durance à notre territoire; aussi le parcours a-t-il lieu, tantôt à plus de 80 mètres au dessus de la terre, comme à Roquefavour, et tantôt à une profondeur de quatre-vingts à cent mètres au dessous du niveau du sol, comme dans les percées des Taillades, de l'Assassin et de Notre-Dame. Ce parcours comprend cent vingt-sept ouvrages d'art, qui ont tous parfaitement résisté à l'épreuve. Les eaux du canal ont débouché, la semaine dernière, dans le ruisseau des Aygalades, à la grande surprise des blanchisseuses justement étonnées de cette abondance inattendue dans un ruisseau dont le lit était souvent à sec.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 15 juillet.*

Après lecture et adoption du procès-verbal, la Chambre, au nombre de 24 députés présents, adopte sans discussion des projets de loi d'intérêt local concernant des impositions, des emprunts ou des délimitations de communes pour les villes ou les départements ci-après: Dieppe, Oise, Nantes, Lot, Pas-de-Calais, Lyon, Isère, Manche, Vienne, Basses-Pyrénées, Loir-et-Cher et Indre, Charente-Inférieure.

La Chambre adopte ensuite les articles du budget qui restent à voter après la discussion et l'adoption des différents chapitres des tableaux qui représentent les services des différents ministères.

La commision a préparé un article additionnel ainsi conçu:

« La faculté accordée par des lois spéciales, de reporter, par une ordonnance royale, d'un exercice à l'autre, les crédits non consommés, cessera d'exister à partir du 31 décembre 1848.

» Cette disposition ne recevra pas son application dans le cas où il s'agirait, soit d'un crédit limité à un seul exercice, soit de la dernière allocation d'un crédit réparti sur plusieurs années. »

Cet article donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. Achille Fould, le ministre des finances, Deslongrais, de Rainneville et le ministre des travaux publics, qui soutient que, si la Chambre votait un semblable principe, il serait impossible de continuer les travaux commencés, lorsque les fonds spéciaux seraient épuisés. Il faut laisser au ministre la faculté de se mouvoir dans toute l'étendue des chapitres. (Réclamations diverses.)

La Chambre entend encore MM. Lacrosse, le rapporteur de la commission et le ministre des finances, qui, à son tour, soutient que de tout temps, dans le ministère des travaux publics, le report d'un chapitre sur l'autre a été fait sans avoir jamais donné lieu à aucune observation.

M. ACH. FOULD fait remarquer qu'il résulte de la discussion que le gouvernement entend la législation d'une tout autre manière que ne l'a entendue la commission du budget: ce sera un motif pour que l'année prochaine la commission du budget exprime son opinion d'une manière formelle.

Cette discussion n'a pas de suite.

L'art. 7 est adopté.

M. DESLONGRAIS propose et développe un amendement ainsi conçu:

« Il sera joint, tous les cinq ans, aux documents fournis à l'appui du budget, un état des traitements des fonctionnaires, agents administratifs, officiers de tous grades et employés des services civils et militaires, compris au budget général de l'état, conforme à celui publié en 1831. Cet état, ainsi que l'état de 1831, seront imprimés et joints au budget de 1849. »

M. LE MINISTRE DES FINANCES déclare ne pas s'opposer à l'amendement, qui est mis aux voix et adopté.

M. DE RAINNEVILLE propose et développe un autre article additionnel, ainsi conçu:

« A l'avenir, le budget de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations, sera annexé au budget général de l'Etat. »

Combattu par le ministre des finances, cet amendement est rejeté.

M. LE PRÉSIDENT. Il va être procédé au scrutin de division sur l'ensemble de la loi.

Voici le résultat du scrutin:

Nombre des votants	234
Majorité absolue	118
Pour	218
Contre	18

La Chambre a adopté.

On passe au projet de loi relatif au chemins de fer de Paris à Lille à Valanciennes, de Marseille à Avignon, et d'Orléans à Vierzon.

Les divers articles sont adoptés sans discussion; puis il est procédé au scrutin de division sur l'ensemble du projet. Mais le scrutin, resté ouvert jusqu'à six heures, est annulé à cause de l'insuffisance du nombre des votants. Il est renvoyé à l'ouverture de la séance de demain.

outré, et reconnaissons à tout groupe d'intérêts et d'idées le droit de se créer des interprètes auprès de tous les pouvoirs du pays. Un banquet d'une centaine de personnes vient de consacrer la reconnaissance des pseudo-électeurs et les mérites des pseudo-députés d'Alger. A la suite du banquet, ces derniers, considérant leur mission première comme terminée, ont donné leur démission, qui a été sans doute suivie d'une réélection dans une assemblée, dont la censure algérienne n'a pas permis que le compte-rendu parvînt jusqu'à nous. Comme témoignage du passé, comme programme de l'avenir, il est intéressant de connaître les idées que la délégation d'Alger a versées dans la circulation, et qui sont consignées dans les deux brochures qui figurent en tête de notre sommaire.

Pour elle, le nœud capital de la question algérienne est dans l'administration et la constitution politique, non dans la colonisation: aussi inscrit-elle sur son drapeau uniquement cette double devise: *assimilation à la France, institutions civiles,* double pensée. D'une justesse inégale, et surtout d'une manifeste insuffisance: d'une justesse inégale, car les institutions civiles sont le droit immédiat, absolument certain de la population civile de l'Algérie; l'assimilation à la France au contraire, un droit éventuel, subordonné à une foule de conditions et de réserves: pensée d'une manifeste insuffisance, car les délégués attribuent aux formes administratives une puissance de création qui n'appartient qu'à l'organisation régulière de tous les éléments sociaux, surtout des éléments industriels. Ils se traînent ainsi dans la vieille routine libérale qui s'imaginait que les chartes et les constitutions suffisaient au bonheur des peuples. Le spectacle de l'Angleterre, de la Belgique et de la France, les trois pays les mieux dotés dans ce genre, et les plus assaillis par la disette, prouve qu'il faut encore quelque chose avec les droits civils, — du travail et du pain, — ce qui est peu de chose pour des gens bien nantis de ce côté, mais beaucoup pour le peuple, qui ne peut, tout entier, devenir député, et qui préfère, en Algérie du moins, au plaisir de voter celui de ne pas payer d'impôt foncier.

Voyons, Messieurs les délégués et vous tous, publicistes et hommes d'Etat qui, non satisfaits que l'Algérie ait été, aux applaudissements du pays, déclarée terre à jamais française, demandez encore qu'elle soit assimilée à la France, qu'entendez-vous par là?

Voulez-vous dire que la mère-patrie doit, par de nouveaux actes, consacrer plus solennellement encore ses irrévocables desseins? Qu'elle doit exiger que tout orgueil, même celui du consul anglais, s'incline enfin devant notre souveraineté? Nous sommes des vôtres, et toute manifestation qui aura pour objet et pour résultat de souder, par des liens plus intimes encore et plus insolubles, l'Algérie à la France, aura notre pleine approbation. Il faut que les émigrants, les vaincus et l'Europe, ne conservent sur ce point le prétexte d'un doute.

Mais faut-il pour cela assimiler l'Algérie à la France en la déclarant partie intégrante du territoire français, à la façon de l'Alsace et du Roussillon, de la Corse et des pays conquis sous l'Empire? Ainsi le pensent et le disent avec plus ou moins de mesure, les délégués d'Alger. Ainsi le doivent proposer certains députés, d'après un bruit qui a couru récemment dans le monde politique.

Cette opinion, nous regrettons de le leur dire, ne supporte pas l'examen, et ne s'explique que par le besoin de stabilité qu'éprouvent des hommes tourmentés par les ennuis d'une mauvaise administration, ou le besoin qu'éprouvent certains agioteurs de vendre à plus haut prix des terrains acquis à fort bon marché. Nous compatissons à leur peine et n'en méconnaissons pas la gravité, mais pour Dieu, que l'on n'en cherche pas le remède dans les plus dangereuses, les plus impossibles chimères!

Sait-on bien à quoi s'engagerait la France par un décret d'annexe territoriale de nos possessions africaines? Toute leur étendue deviendrait désormais aussi sainte que chaque parcelle du sol national. De tout le Tell et de tout le Sahara algérien jusqu'à ses limites extrêmes, (et qui les a fixées?) nous ne pourrions par convenance politique ou militaire, abandonner un seul point, pas plus que nous ne pouvons livrer à l'ennemi le moindre hameau de nos frontières! Il faudrait, sous peine d'abdication et de suicide, que la puissance du pays fût toujours et partout en ces vastes solitudes présente avec les caractères de la souveraineté absolue! Or, la plus vulgaire sagesse conseille de ne pas se lier ainsi, par de téméraires engagements, en pays nouveau et inconnu, au seuil du désert, et d'attendre pour englober un territoire dans le sol national français, qu'une conquête bien déterminée, suivie des progrès tant de l'occupation que de la colonisation, et de la soumission définitive de la race vaincue, ait préparé l'annexion.

Les nationalités ne se font pas ainsi à la discrétion des conquérants. Elles doivent s'appuyer sur les faits et seulement les consacrer. En France nous sommes tous membres de la même patrie, parce que nous vivons d'une vie intellectuelle, morale et physique, commune sous ses aspects principaux, et que le coup porté sur un point, retentit, par l'intime solidarité de tous les organes, dans le corps social entier; aussi sentons-nous que nous sommes un dans la grande patrie française, et contre cette unité ne protestent ni le Corse, ni le Catalan, ni le Franc-Comtois, ni l'Alsacien, ni l'habitant du Comtat Venaissin, malgré la difficulté des premières soudures, et de réelles différences de mœurs: c'est qu'au dessous de toutes ces écorces diverses circule la même sève. Mais, peut-on nous proposer d'entrer en unité nationale avec cette multitude d'étrangers dont le nombre en Algérie dépasse celui des Français, avec les Arabes et les Kabyles du Tell et du Sahara? Les étrangers, dominés encore par les lois personnelles et les traditions de leur pays, n'entreront dans la communauté française qu'après une première élaboration, et les indigènes en ont pour des siècles peut-être avant de pouvoir y participer. Est-il bien difficile de comprendre que la nation française ne peut, sous peine de rompre l'unité qui fait sa force, reconnaître pour frères et concitoyens, des peuples qui ne sont encore que ses hôtes ou ses ennemis!

demande qu'il le donne ou non, que l'Arabe et le Kabyle soient déclarés citoyens français, assujettis à la milice, au recrutement, au jury, au code civil et pénal? Est-ce là ce qu'on veut? Que l'on ait le courage de son opinion!

On parle des Etats-Unis sans plus de fondement. Les Indiens, *exterminés*, *refoulés*, n'y sont que la moindre partie des habitants, et l'on comprend que la fédération n'ait pas à s'en préoccuper. Par le nombre, comme par la puissance, les émigrants sont tout, et l'Union tout entière est la grande famille au sein de laquelle ils viennent s'incorporer. L'Algerie n'offre rien de pareil. Là, sur une population de 3 millions, il n'y a que 45 à 50 000 Français, et les indigènes, que la France ne veut *ni exterminer*, *ni refouler*, comme les Indiens, y constituent le fonds même de la population; les étrangers européens et non naturalisés y sont plus nombreux que les Français. Enfin, l'Algérie n'est pas une solitude inculte au sein de la France, qui soit abordée par des colons que saisit malgré eux ou de leur gré le droit national, l'Algérie est en dehors de la France, et l'accession matérielle est défendue par la nature même.

Pressés par ces instances sévères de la raison publique, que répondent les partisans de l'assimilation? Ils se contentent de la jouissance pour les Français du bénéfice des lois françaises. A la bonne heure! mais qu'ils confessent donc le tort d'une formule qui implique la naturalisation immédiate des Arabes et des Kabyles.

Pour être moindre, l'erreur sera trop grave encore, et il importe de la faire toucher du doigt! Dans un pays où tout est nouveau, tout à faire, le droit commun est une vaine utopie. A une situation exceptionnelle il faut des règles exceptionnelles, variées, souples et mobiles comme les faits eux-mêmes. Les Etats qui naissent et grandissent ne doivent pas être enfermés dans les cadres immobiles des Etats vieillis. Où serait, je le demande aux colons, l'avantage pour eux d'être régis par des lois plutôt que par des ordonnances? Il faut n'avoir jamais vu comment se font les lois pour vouloir en tenter l'expérience! Les ordonnances, il est vrai, ont le tort d'être instables; mais c'est un grand bonheur que cette facilité de réforme et de progrès dans une société où la nouveauté des entreprises cause tant de fautes! Les colons ont du moins la chance de faire entendre raison au conseil-d'Etat ou aux ministres, qui, après tout n'ont pas, quoi qu'on en dise, le parti pris de les vexer; mais faire entendre raison à des Chambres entièrement étrangères à la question algérienne, se livrer aux chances des amendements, aux lenteurs des rapports et des discussions, à toutes ces pérégrinations du Palais-Bourbon au Luxembourg et du Luxembourg au Palais-Bourbon, qui laissent mourir en route une bonne partie des projets de loi, c'est renoncer à une condition désagréable pour une intolérable! C'est bien pis que de tomber de Scylla en Charybde, car le dommage est loin d'être égal. Les colons n'auraient pas assayé six mois du régime des lois qu'ils réclameraient à grands cris celui des ordonnances.

Sont-ils du moins fondés à demander par voie d'ordonnance les lois et institutions françaises? Pas davantage, et eux-mêmes, quand ils en arrivent à formuler leurs vœux en détail, ne proposent que des mesures en tout différentes du droit commun. Ils demandent que les étrangers soient admis dans un bref délai à la naturalisation, à être affranchis d'un odieux régime hypothécaire, dérogation du code civil! Ils demandent que la centralisation soit diminuée, que les autorités locales aient de plus amples pouvoirs, dérogation au droit administratif! Ils demandent que des listes électorales pour le jury et pour les élections de

tant à notre empire tous les éléments de la population africaine, réglons-les avec sagesse, élevons-les avec amour à la dignité humaine, à la puissance politique, à la fécondité productive: que notre œil de maître surveille et excite tout, mais gardons-nous d'une identité de procédés qui ferait violence aux situations naturelles. Entre la simple alliance par le protectorat, comme aux Marquises, et l'incorporation comme la Corse, il y a tout une échelle de combinaisons diverses, accommodées à la diversité des circonstances, où doivent prendre place à des hauteurs proportionnelles avec leur affinité à la France, les pays soumis à notre souveraineté. Et n'oublions jamais que les corps de nations, comme les corps humains ne doivent pas tenter de s'assimiler des éléments trop hétérogènes.

Au nom de ces principes, demandons une législation particulière, qui résume en elle tous les résultats de l'expérience, et facilite les généreuses témérités de l'innovation. La seconde formule inscrite sur la devise algérienne: *Institutions civiles*, est excellente et se prête à d'heureux développements, elle conduira bientôt à son complément naturel: *Institutions politiques*. A la base plaçons les institutions municipales d'une importance trop peu appréciée, et faisons de communes bien organisées, vivant de la plénitude de la vie sociale, les solides assises de l'édifice politique et administratif. Cessons enfin de nous extasier sur l'excellence du mécanisme administratif de la France, qui craque de toutes parts sous le poids de la bureaucratie.

Surtout dans nos prévoyantes sollicitudes faisons aux éléments de la vie domestique, agricole, industrielle et commerciale la part qui leur convient. Dépouillons-nous de cette vieille erreur qui nous persuade que la prospérité matérielle naîtra d'elle-même du mécanisme administratif et politique, et posons un bon système de colonisation comme complément nécessaire du système constitutionnel.

M. Delpech en a dit quelques mots dans sa brochure, et en bons termes: il critique avec une parfaite justesse la culture morcelée et préconise l'association. Mais comment il l'entend, nous l'ignorons. Si c'est à la façon de son collègue M. le comte Raousset-Boulbon, nous savons quel cas il faut faire de cette philanthropique pensée. Nous ne sommes pas plus rassurés, si nous ouvrons la toute petite lettre à Mgr le duc d'Aumale, dont l'auteur est, si nous avons bon nez, M. le vicomte de Pina, autre délégué de l'an dernier. Dans sa brochure, très spirituelle du reste, et des plus sensées, on n'est pas peu étonné de lire, après une mordante critique de la petite culture, des propositions comme celle-ci: « Pour » cela, Monseigneur, vous n'aurez qu'une seule chose à faire. Au » lieu de diviser la terre en cent parties et de la donner à cent qui » n'ont rien, vous la donnerez à un seul qui ait quelque chose, à » la seule charge d'y loger, nourrir et salarier les 99 autres. Tout » le monde y trouvera son compte et la patrie la première. » Le salaire! voilà l'association que recommandent MM. les délégués d'Alger. Le prolétariat, voilà leur idéal!

Aussi comprenons-nous bien les vives protestations qui éclatent du sein même de la colonie contre la mission de confiance dont les a investis l'aristocratie des habitants. L'*Akhbar* contenait, il y a peu de jours, une lettre qui les accusait de trahison envers la cause publique, lettre injuste sans doute, puisqu'ils obéissent aux convictions de leur vie entière et de leurs traditions de famille, non moins qu'à leurs intérêts, mais qui doit les éclairer sur ce qu'il leur reste à faire pour s'élever à la hauteur de leur mandat. Il ne s'agit plus de recommencer en Algérie la féodalité du

Vous pouvez juger par la *petite corresp.* même que tout va bien.

La Guignère. — M. de C. — Expédié votre lettre le jour même, et je ne vois rien venir. — F. C.

Marseille. — M. A. — Nous vous expédions un paquet *franco* pour l'île Rousse; veuillez l'acheminer également *franco* à sa destin. — Nous vous tiendrons compte.

Bourse du 15 juillet 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 60	77 60	77 45	77 45
— — fin courant	77 70	77 70	77 60	77 65
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 35	» »	» »	» »
— — fin courant	118 55	118 60	118 50	118 50

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours	3125 »
4 0/0 J. »	101 40	O. V. de Par. »	1265 »
Emp. 1844, au Ct	» »	C. hyp. »	» »
— fin Ct	» »	— Gouin »	1100 »
B. du Trés.	3 1 8	— Gann. »	1105 »

PRIMES.	fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0 ... d. 10	» » » »	—	» » » »
5 p. 0/0 ... d. 50	» » » »	—	» » » »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0	» » » »	» » » »
3 p. 0/0	» » » »	» » » »

FONDS ETRANGERS.

Naples. au Ct dr cours	» »	Rom. ... Der C. 100	» »
Récép. Rotsch.	103 75	Belg. 3 1/2 ...	» »
Esp. Dette act.	» »	— 4 1/2 ...	96 1/8
— — pass.	4 5 0	do 1840 ...	100 1/4
— 3 p. 0/0.	31 1/2	do 1842 ...	100 1/4
Dette intérieure	25 3/4	— Banque ...	» »
Portug. 5 0/0 1837	» »	— do Em. 1831.	» »
Holl. 2 1/2	» »	Piémont ...	» »
Haïti ...	» »	Autriche ...	» »
Union linière ...	» »	— Fourneaux de l'Aveyron ...	» »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	» »
Act. d J.	» »
Ch. S. G.	» »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	» »
Paris à St.	» »
— à Orléans	1272 50
— à Rouen.	937 50
R.-Havre.	636 25
Avignon.	623 75
Str. à Bâle.	» »
Paris-Str.	400 »
Tours-Nant	495 »
Orl.-Vierz.	507 50
C. du Nord	568 75
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc.	» »
Boul. à Am.	395 50
Orl.-Bord.	480 »
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	427 50
Nord-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» »	Paris à Rouen	962 50	Orléans à Vierzon.	507 50
— (r.-g.)	» »	Rouen au Havre	» »	Bordeaux à Cette.	490 »
Paris à Orléans	1272 50	Marseille à Avign.	623 75	Nord	565 »
— à Lyon	421 50	Paris à Strasbourg	423 »	Boulogne à Amiens	» »

SUIFS (les 50 kilog.) Les suifs de la boucherie ont éprouvé au marché de ce jour une forte baisse; on a vendu d'abord à 73 fr., et le cours a successivement tombé à 69 fr., prix auquel on a fait quelques achats, les fabricants étant arrêtés par la chaleur, les besoins sont peu pressants.

4 derniers mois en revente, 74.
Chandelle, 74 à 75.
Bougie stéarique supérieure, le 1/2 kil., 1 fr. 55.
Oleines (les 100 kil.), 84.
Stéarine, 265 fr., hors barrière.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 juillet.

7 h. 1/2 FRANÇAIS.—Amphitryon, le Distrait.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE.—Ne touchez pas à la Reine, le Nouveau Seigneur.
7 h. » THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Chapeau gris, dernier Amour, un Vœu, le Major.
7 h. 1/2 GYMNASE.—Dernier Chapitre, Charlotte Corday.
7 h. » VARIÉTÉS.—Le Hochet, Turlurette, Qui dort dine, Mousquetaire.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Secours contre l'incendie, Judith, Un père.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
5 h. 3/4 GAITÉ.—La Maupin, l'Eclat de Rire, le Chevalier de Saint-Remy.
8 h. » CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES.—Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau, la Fille de l'Air.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS.—Portrait, Fille, Marguerite, Dur-à-Cuire.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS.—Vaugelas, Miel, les Fifres et les Tambours.
3 » HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix: 1 et 2 f.
7 h. » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Meyboom.—Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
» h. » JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.

Etude de Me Ramond de la Croisette, avoué à Paris, rue Boucher, n° 4.

Vente sur licitation, entre majeurs et mineurs, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de la première chambre dudit tribunal, le mercredi 4 août 1847, une heure de relevée,

D'UNE MAISON sise à Paris, rue de Bourgogne, n° 15, à l'angle de la rue de Varennes, sur laquelle elle porte le n° 32.

Mise à prix	80,000 fr.
Produit brut	7,023
Contributions et charges	964

S'adresser pour les renseignements:
1° A Me Ramond de la Croisette, avoué poursuivant à Paris, rue Boucher, n° 4;
2° A Me Devant, avoué colicitant, demeurant à Paris, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 86;
3° A Me Tinay, avoué colicitant, demeurant à Paris, rue Louis-le-Grand, n° 23;
4° Et à Me Fabien, notaire à Paris, demeurant rue de Sèvres, n° 2.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Chemins de Lyon et chemin de l'Ouest.

Une partie des dispositions adoptées par le gouvernement à l'égard du chemin de Paris à Lyon, présente une contradiction manifeste avec celle qu'il propose pour le chemin de Chartres à Paris. Nous ne comprenons pas cette contradiction, et nous prions qu'on veuille bien l'éclaircir.

La Compagnie de Paris à Lyon demandait à ne pas être obligée de traverser cette dernière ville, et à arriver directement aux Brotteaux, en coupant la Saône et le Rhône avant Lyon.

Cette traversée par Lyon nécessitera trois gares au lieu d'une seule, un personnel plus nombreux et des dépenses de tous genres, sans compter qu'elle allonge le chemin de 2 à 3 kilomètres. La Compagnie évaluait cette traversée à 24 millions au moins, estimant qu'elle pourrait coûter 30 à 35 millions.

Mais la municipalité de Lyon a tellement insisté, en mettant en avant les intérêts de la ville, que le gouvernement et la commission ont adopté cette traversée. La Compagnie refusant *absolument* de s'engager dans une dépense dont elle ne pouvait déterminer la limite (Voir le rapport de la commission des députés), le gouvernement s'est chargé *à forfait*, moyennant la somme fixe de 24 millions, qui lui sera payée par la Compagnie, d'acheter les terrains, de construire les ponts et de faire tous les terrassements, ouvrages d'art et souterrains que nécessitera cette traversée.

Or, la ville de Paris a demandé avec non moins d'instance que la Compagnie de Chartres à Paris n'employât que la section du chemin de fer de Versailles, *rive gauche*, à l'exclusion de la section rive droite du même chemin. Elle a allégué que, si cette Compagnie, qui serait inévitablement dirigée par M. de Rothschild, était autorisée à employer les deux sections, elle annulerait complétement la section rive gauche pour reporter tout le mouvement sur la section rive droite, et ce au profit de la puissante Compagnie de Saint-Germain et des intérêts financiers qui se groupent autour de cette dernière Compagnie, dont les vues ne tendent à rien de moins qu'à créer une nouvelle ville à la suite des Batignolles, laquelle irait rejoindre la Seine du côté d'Asnières et de Saint-Ouen. La ville de Paris exposait que, dans l'intérêt bien entendu de la capitale, il ne fallait pas, en favorisant outre mesure ces spéculations illimitées ruiner le vieux Paris, et notamment les quartiers des 10e, 11e et 12e arrondissements, en mettant deux villes rivales l'une à côté de l'autre, et en reportant une grande partie du mouvement commercial et industriel dans la nouvelle ville.

Le gouvernement a refusé. Pourquoi ?

Parce que M. de Rothschild et ses amis sont maîtres du chemin de Saint-Germain, et propriétaires de la plus grande partie des terrains de la future ville des Batignolles, à laquelle cet illustre banquier veut donner son nom.

Les agioteurs se sont arrangés de manière à ne faire discuter les lois par eux présentées aux Chambres que dans les derniers jours de la session. Leur calcul est habile, car il suffit d'assister à une seule de ces séances de fin de session, pour comprendre que toute discussion est impossible. La vue d'un orateur à la tribune cause de l'impatience ; on a hâte de fuir la chaleur ; on ne pense qu'aux vacances ; on voudrait déjà voir arriver le moment du départ.

Ce sentiment est si répandu que personne ne le dissimule, et qu'il se traduit à chaque instant en paroles très libres et très énergiques.

Est-il convenable en de pareils moments de discuter, de voter aucune loi un peu importante ? C'est ce qui va pourtant arriver, car mieux vaut encore faire de mauvaises lois et sacrifier l'intérêt public que de mécontenter son ministre et surtout son banquier !

Les affaires publiques d'abord, les affaires privées ensuite, dit aujourd'hui le *Journal des Débats* aux députés trop pressés d'entrer en vacances et qui voudraient remettre à l'année prochaine les projets des chemins de Lyon. C'est un fort bel axiome et fort vertueux, ô journal des banquiers ! mais ces projets de loi sont-ils des affaires publiques ou des affaires privées ? Voilà la question.

Or, cette question n'en est plus une. Chacun sait qu'ils n'ont pour but que de soulager des intérêts privés et des moins respectables, ceux des joueurs de bourse.

Ces joueurs, par leur influence, ont fait suspendre les travaux, ajourner les versements, parce qu'eux-mêmes n'avaient pas d'argent, souscrire au ministre un traité honteux, qui leur permettra de payer leurs *différences* de jeu, et on ose décorer du nom *d'affaires publiques* ces projets de loi inspirés par le seul désir de sauvegarder les *intérêts privés* de joueurs embarrassés !

Non, non, le *Journal des Débats* n'a pas dévié de sa ligne habituelle de conduite : *les intérêts privés avant tout et par dessus tout !* — Peut-être cependant, dans son dévouement monarchique et dynastique envers la Maison Rothschild, a-t-il le droit d'élever au rang d'intérêts publics, les intérêts privés de cette Maison royale, de ses commensaux et de ses alliés, feudataires et subordonnés ?

La Chambre des députés a voté aujourd'hui presque sans discussion plusieurs lois. — Voir plus bas le compte-rendu.

Aujourd'hui, à six heures du soir, la Cour des pairs était encore en délibération en chambre du conseil. L'arrêt sera rendu, dit-on, ce soir, mais à une heure avancée. Il serait fort possible, cependant, qu'il fût renvoyé à demain.

Un vice de forme dans la partie de l'arrêt concernant M. Despans-Cubières aurait forcé la Cour à recommencer.

Cette lenteur dans la délibération de la Cour vient du grand nombre de scrutins que nécessite chaque question. — Hier la Chambre a, dit-on, résolu la peine de trois ans de prison à l'égard de M. Teste.— Aujourd'hui elle aurait prononcé 400 000 francs d'amende, la dégradation civique contre M. Despans-Cubières.

Le bruit court aujourd'hui que la démission de M. Despans-Cubières aurait été refusée par le roi, qui voudrait laisser à la justice toute son action sur cet accusé.

M. Pellapra se constituera prisonnier, à ce qu'on affirme, le 23 de ce mois. (*L'Etoile*.)

Le Chemin de fer de Montereau à Troyes.

Nous ne connaissons cette affaire que par le rapport fait à la Chambre par M. Antoni Calmon, député du Lot. Si ce rapport est exact, elle nous paraît digne d'intérêt.

Dans le projet du gouvernement, le chemin de Montereau à Troyes comprend un parcours de 99 kilomètres 50 mètres. L'Etat n'a fait aucuns travaux, payé aucuns terrains, prêté aucuns de ses ingénieurs.

La société, formée au capital de 20 millions, divisé en 40 000 actions, a marché avec ses propres forces. Elle a poursuivi activement ses travaux, au point qu'elle pourra livrer le chemin à l'exploitation un an avant l'époque fixée par son cahier de charges.

Cependant la crise financière pesant sur elle a fait baisser ses actions à 50 pour cent de perte, et, par suite, retardé et interrompre les versements des actionnaires. Pour arrêter la dépréciation, la Compagnie a racheté elle-même 8 000 actions ; les administrateurs ont gardé celles qu'ils avaient, et en ont même acheté de nouvelles. En un mot, c'est une Compagnie sérieuse, formée de véritables hommes d'affaires, et en partie de propriétaires des communes traversées par le chemin : ce n'est pas une Compagnie de prime et d'agiotage.

Ses travaux se trouvent presque achevés, et les évaluations des devis ont à peine été dépassées ; mais la Compagnie manque d'argent pour les payer, par suite du non versement d'une portion des cinquièmes exigibles ; dans ces circonstances, elle s'est adressée au gouvernement.

Le projet de loi amendé par la commission autorise cette Compagnie à emprunter 2 millions avec affectation hypothécaire sur les chemins. En outre, il autorise l'Etat à lui prêter une somme de 3 millions, sur hypothèque en second ordre et avec intérêt de *cinq* pour cent.

Cet intérêt de *cinq* pour cent, à défaut d'autres renseignements, suffit pour prouver que c'est là une affaire sérieuse et respectable ; car, si c'était une Compagnie de joueurs, d'abord elle aurait interrompu ses travaux, demandé une prolongation de concession, puis elle n'aurait payé que *trois* pour cent pour les sommes empruntées de l'Etat.

La Compagnie de Montereau à Troyes ne menace pas, n'intrigue pas, ne demande aucune faveur, et consent à payer *cinq* pour cent d'intérêt : il serait plaisant que ce fût elle que l'on ajournât !

Nous sommes heureux de trouver enfin dans un des rapports des Commissions de chemins de fer une pensée juste et vraie. Nous signalons donc le rapport de M. Le Masson, député du Bas-Rhin, sur le projet de loi relatif aux embranchements de Dieppe et de Fécamp, dont nous rendrons compte plus tard.

Ce député fait observer très sagement, page 18, qu'il serait peu raisonnable d'accorder aux compagnies des conditions exorbitantes en raison de la crise financière actuelle. Cette crise passera, les avantages resteront, et l'Etat aura été la dupe d'un entraînement passager, d'une panique entretenue par ceux-là mêmes qui veulent en profiter.

Rien n'est plus judicieux.

Il y a, nous en convenons sans peine, des embarras réels sur la place, causés par la trop grande multiplicité des affaires industrielles. L'imprudence, l'imprévoyance du gouvernement et des Chambres en sont cause. Il leur appartient de diminuer elles-mêmes ces embarras ; mais comment le feront-elles ?

Est-ce en accordant dès à présent des avantages, des faveurs onéreuses, en se dépouillant encore plus de leurs droits, de leurs prérogatives, en accroissant la puissance des banquiers ? Non.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 17 JUILLET 1847.

LES PÊCHEURS DE BOULOGNE.

Placé en présence des forces vives de la nature, l'homme sent doubler son énergie morale et physique. On voit partout la vigueur des populations se développer en raison directe de l'âpreté des contrées qu'elles habitent. Les montagnards et les habitants des côtes se sont toujours distingués par leur amour de l'indépendance.

En France, dès les temps les plus reculés, les Arvernes, les Vénètes, les Burgondes, enfin toutes les tribus gauloises établies sur les versants des montagnes et sur les côtes, firent voir par leur longue résistance combien était fort dans leur cœur le culte de la liberté.

L'ardeur qui animait les pères n'est pas glacée dans les veines des enfants, et la résistance aux tentatives des envahisseurs, quels qu'ils soient, fermente encore aussi vive que dans le passé. Un nouvel ennemi veut aujourd'hui asservir les travailleurs : aujourd'hui la faim décime la foule nombreuse des prolétaires, ces ilotes de la civilisation. Les rudes enfants de l'Armorique et de la Morinie font ainsi qu'autrefois face à la tourmente : ils luttent sans peur contre le mal. Le dénuement profond qui accable le travailleur met en relief son courage et sa moralité ; l'incalculable misère des masses douées de cette héroïque longanimité, la plaie hideuse et toujours croissante du paupérisme, l'accumulation des richesses dans les mains d'un petit nombre, donnent à la situation actuelle un caractère de gravité qui épouvante. De toutes parts des hommes tombent sans proférer de plaintes ! des femmes et des enfants meurent de faim ! le bruit de leurs gémissements ne troublera plus le silence des méditations de nos moralistes.

La population maritime de Boulogne nous paraît offrir par sa position, un exemple qui mérite d'être signalé. Cette classe malheureuse occupe à l'ouest de la ville un quartier nommé la Beurrière, qui, limité d'un côté par la mer, de l'autre par la cité, contient six mille habitants entassés plutôt que logés dans cet étroit espace de terrain. L'assainissement de ce quartier a plusieurs fois préoccupé les autorités de Boulogne : ainsi quand le choléra sévissait avec fureur, la [illegible] fut vivement agitée ; mais, une fois le fléau passé, on ne [illegible] plus au quartier de la Beurrière.

[illegible] rues plus spacieuses, des carrefours moins encombrés, [illegible] cons-[illegible] sans doute une amélioration ; toutefois les habitations n'en resteraient pas moins insalubres et surtout trop exiguës ; ce qu'il faudrait ce serait du bien-être, conséquence d'une prospérité effective qui permît de reconstruire des maisons sur un plan unitaire plus en harmonie avec les habitudes et les besoins de la population.

Or, l'esprit d'association, très développé chez nos pêcheurs, faciliterait l'introduction d'un système de construction plus simple, plus économique, et en même temps plus favorable à l'hygiène si gravement compromise dans les demeures actuelles.

Le pêcheur concentre sa sollicitude tout entière sur les instruments de son travail ; il aime d'amour sa barque et ses filets, ses agrès et tout ce matériel trop souvent englouti sous les vagues de la côte, avec sa dernière espérance. Ces trésors lui coûtent si cher !

Un bateau de pêche boulonnais, ponté, de 40 mètres de quille, sort des chantiers au prix de dix mille francs. La plupart de ces bateaux appartiennent à des *écoreurs*, négociants qui retirent des produits de la pêche une part proportionnelle à la valeur du capital. Ici nous trouvons le mode de répartition suivant la formule, *capital, travail et talent,* quoique ce dernier terme n'obtienne pas toute la part qui lui revient.

Un équipage de quatorze à quinze hommes divise la pêche en vingt ou vingt-quatre parts, dont trois appartiennent à l'écoreur, une et demie au patron, une à chaque matelot, plus des demi parts aux mousses et aux veuves qui ont des filets à bord ; les avaries sont réparées aux frais communs des co-associés. Ordinairement, on prélève 50,0 sur le produit brut du travail au bénéfice de l'écoreur, quand il se charge de la vente en bloc du poisson : c'est son droit de courtage. En retour de cet intérêt, il avance les fonds nécessaires à l'équipement des bateaux : les pauvres pêcheurs ne pourraient pas y suffire. En effet, il ne faut pas moins de 500 fr. de filets pour la pêche des harengs, autant pour celle des maquereaux, sans compter le prix des lignes nécessaires aux pêches d'ordre secondaire. Ajoutons à ces frais de la communauté les dépenses individuelles de chaque matelot. Elles sont onéreuses, car le riverain de la Manche vit sous un ciel habituellement brumeux, humide et froid. Les grosses bottes, le cotillon de forte toile, la chemise de laine et le chapeau de cuir verni sont indispensables. Aussi, quand le poisson manque, lorsque le pain est cher, la position du pêcheur est déplorable. Bien souvent une famille nombreuse, composée d'une femme et de dix à douze enfants, aggrave les malheurs d'une existence consacrée cependant au travail et les rendent intolérables. Et pourtant, nous devons le dire, cette femme et ces enfants cherchent de leur côté à faire quelques minces bénéfices. Quand les filets sont réparés et les vêtements raccommodés, la mère se charge d'une hotte et va recueillir sur les rocs de la plage, à mer basse, les crustacés restés à sec. Pauvre femme ! une lourde charge dont le faix la brise lui procure au plus un franc ! et, par jour, elle ne peut en amasser qu'une seule ! Voilà son travail de la belle saison. Pendant l'hiver, malgré le froid qui la pénètre, elle entre dans l'eau jusqu'à la ceinture et pêche avec un filet des crevettes, petites et rares à ce moment de l'année. Elle s'emploie aussi, quand elle peut trouver de la besogne, comme journalière ou comme porteuse de bagages.

Cette vie de rudes et pénibles labeurs commence de bonne heure pour les enfants. A huit ans, les garçons se mettent en mer à titre de mousses ; les filles ramassent du bois mort en hiver et gagnent dans les champs aux jours de la moisson. Le plus grand nombre gagne *quinze centimes* à l'atelier nouvellement établi pour la fabrication des filets de pêche.

Les écoles chrétiennes sont les seules qu'il soit donné à l'enfant du pêcheur de fréquenter. Les garçons les quittent le plus ordinairement sans savoir lire. Plus heureuses, les filles peuvent y aller assez longtemps pour arriver à écrire un peu. Le seul établissement qui rende à la population maritime de Boulogne de véritables services est la salle d'asile ; par malheur elle est trop petite pour que tous y aient accès. La crèche n'existe pas, même en projet, et pourtant combien l'utilité en serait grande !

On ne sait comment peuvent résister à tant de travaux ces pauvres mères éveillées à toute heure de la nuit par le fracas de la mer qui monte ou par les cris des plus jeunes enfants qui réclament l'allaitement. Eh bien ! malgré cette misère profonde, le sort de la *matelotte* Boulonnaise peut être envié par la Portelaise. Condamnée aux mêmes travaux que la femme de Boulogne, la Portelaise est vouée en outre à de bien durs labeurs. Il lui faut aller chercher des vers pour la pêche à douze et quinze kilomètres de la plage, mettre à flot les barques à force de bras, sur une côte aride et sans abri.

Le pêcheur boulonnais est de sa nature actif, laborieux, infatigable. Rarement il demeure à terre. Sa vie presque entière se passe à bord en pêches lointaines et périlleuses. La Manche et la mer du Nord le voient tour à tour lutter contre la tempête et les pluies torrentielles. Le profit est bien loin pourtant de compenser ce qu'il endure de souffrances. Le traité sur la pêche, qui pose des limites aux matelots anglais et français sur leur littoral respectif, force fréquemment les derniers à compléter leur fret par l'achat du poisson qu'ils ne peuvent prendre dans des eaux trop profondes ; et cette obligation est encore pour nos nationaux une cause de ruine.

Nous avons dit qu'il serait facile de donner aux habitations une distribution unitaire pour laquelle le matelot semble avoir du penchant : associés par groupes comme ils le sont, nos marins n'auraient nulle répugnance à accepter le ménage sociétaire ; une même demeure procurerait à des séries d'équipages et aux familles qui les composent la possibilité de réduire les frais de chauffage, d'alimentation et de loyer. D'ailleurs, cette vie de bord vers laquelle ils se sentent naturellement portés, est souvent celle qu'ils mènent, à leur grand préjudice, dans des bouges étroits et malsains.

Voilà quelle devrait être la règle à appliquer, mais, par malheur, elle est contraire à cette autre règle d'une pratique plus coulante et plus civilisée : les intérêts privés avant les intérêts publics.

On lit dans le *National* :

« Serait-il vrai que M. Guizot aurait envoyé son médecin faire un voyage d'agrément en Angleterre aux frais de l'Etat, et que, pour motiver cette dépense indécente, on aurait chargé le susdit médecin, transformé ainsi en envoyé extraordinaire, d'un paquet de dépêches ?

» Serait-il vrai qu'on aurait *créé*, il y a quelque temps, dans les environs de Florence, un vice-consulat pour y *caser* un jeune diplomate de vingt-trois ans qu'on voulait éloigner de la France ?

» Serait-il vrai que ce vice-consulat eût été supprimé, comme inutile, et que depuis on fit voyager l'apprenti diplomate dans tous les pays aux frais de l'Etat ?

» Serait-il vrai que le jeune *exilé* eût été choisi, malgré sa jeunesse, son inexpérience et ses vingt-trois ans, pour porter le grand-cordon au bey de Tunis, puis ensuite envoyé en Grèce porter le même cordon à M. Coletti ?

» Serait-il vrai que M. G., chef du cabinet de M. Guizot, et dont le traitement ne figure pas au budget, touche cependant une somme annuelle de 20 000 fr. ?

» Si ce fait est vrai, comment le concilier avec la déclaration de M. Guizot, qui a publiquement affirmé à la Chambre que M. G., contrairement à tous ses collègues des autres ministères, ne recevait aucun traitement et donnait tout son temps *gratis* au ministère ?

» Sans être trop curieux, nous désirerions fort une réponse catégorique à ces différentes questions. »

Autres questions du *National* :

« Le 9 novembre 1845, vingt-quatre heures avant la retraite du maréchal Soult et l'avénement de M. Moline-Saint-Yon, quatre ordonnances royales, portant concession pour quatre-vingt-dix-neuf ans de mines sises en Afrique, furent rendues sur la proposition du duc de Dalmatie. Parmi les concessionnaires figuraient MM. de Bassano et Talabot. Depuis, M. le marquis de Bassano, déjà concessionnaire de Belchita, aurait reçu la promesse formelle d'être aussi concessionnaire des mines de cuivre de Aïn-Barbar, et, malgré cette promesse, la concession aurait été donnée à M. Talabot. La *Semaine* demande à ce sujet s'il est vrai que, le 5 mai dernier, le représentant de la compagnie Bassano ait adressé au ministre de la guerre actuel des réclamations très vives contre la violation d'un engagement formel et *obligatoire* de son prédécesseur, engagement dont M. le général Trézel paraissait ne vouloir tenir aucun compte ? Elle ajoute ensuite :

» 4° Serait-il vrai que la lettre de la compagnie Bassano contenait de très graves accusations contre des employés chargés du service des travaux publics en Algérie, accusations dont on offrait d'administrer les preuves ?

» 5° Serait-il vrai que ce conflit eût été déféré au conseil d'état, qui serait déclaré incompétent, vu la nature des faits articulés ?

» 7° Serait-il vrai que M. Talabot aurait mandé près de lui plusieurs concessionnaires partiels, auxquels il aurait offert de ne former qu'une seule et même compagnie ?

» 8° Serait-il vrai que, parmi ces concessionnaires, se trouverait un M. J...., auquel on aurait déclaré qu'avant tout l'union devrait faire un prélèvement de quatre mille actions, représentant un capital de deux millions destiné à pourvoir à des besoins accidentels ?

» 9° Enfin, serait-il vrai que ces actions auraient été désignées par le nom cabalistique de : Actions X ? »

» La nature de ces questions oblige M. le ministre de la guerre à répondre. »

... avant de courir sus aux lecteurs civilisés, devrait du moins crier : Gare ! afin qu'ils se pussent mettre à l'abri.

Le *Charivari* publiait l'article suivant au commencement de la semaine :

AVIS AUX FEUILLETONISTES.

Le parquet n'épargne plus ni l'âge, ni le sexe. M. Delangle court sus au feuilleton.

Jusqu'ici du moins on lui laissait ses coudées franches, on lui permettait de babiller à son aise, on le traitait tout-à-fait sans conséquence. C'était un des derniers vestiges de la liberté de chanson qu'avaient nos pères.

Mais M. Delangle ne vivait pas au dix-huitième siècle. Le roi mettait le poème épique à la Bastille ; mais il aurait, lui, informé contre la chanson, et demandé arrêt au parlement pour faire brûler le Pont-Neuf par la main du bourreau.

Voilà donc le feuilleton passé à l'état de martyr. On lui intente des procès criminels, il va passer en cour d'assises. De quoi l'accuse-t-on ? de complot contre la sûreté de l'Etat ? d'attentat aux lois de septembre ? de crime contre les personnes et les propriétés !

Je ne sais pas quel est le forfait commis par le feuilleton que M. Delangle vient de saisir ; mais il y a longtemps que je connais ses parents ; il appartient à une famille honnête et rangée, inoffensive surtout. J'en répondrais comme de moi-même. Il est socialiste, voyez le grand mal.

Mais je veux supposer un instant que le feuilleton se soit émancipé, qu'entraîné par un accès de lyrisme, il ait outrepassé les bornes assignées à la littérature passionnelle, à qui la faute ? Pourquoi n'avez-vous pas imposé silence au feuilleton du *Journal des Débats*, lorsqu'il s'est mis à nous raconter avec tant de complaisance, d'abandon et d'éloquence le *furens amor* du notaire Ferrand ! N'avez-vous point laissé Cecily se montrer toute nue dans Paris sur les tréteaux du roman ? Qui a retenu dans vos mains les foudres de la justice ? Voulez-vous nous faire croire que le *Journal des Débats* et la *Démocratie pacifique* ne pèsent pas d'un poids égal dans la balance de Thémis ?

Ah ! messieurs les feuilletonistes, vous alliez la bride sur le cou, galopant çà et là dans tous les chemins où vous entraînait la fantaisie, parlant de tout à propos d'un vaudeville, de morale, d'histoire, de législation, de philosophie, de religion, sans y prendre garde, sans en être plus fiers, ni demander pour cela une place à l'Académie des sciences morales ! Vous comptiez sur votre esprit pour empêcher qu'on prît au sérieux vos théories. Vous croyiez à la liberté illimitée du feuilleton ; détrompez-vous, Messieurs, et prenez conseil d'un avocat avant d'envoyer votre copie à l'imprimerie ; rétrécissez votre verve, bornez votre horizon d'un gendarme. Sans cela M. Delangle pourrait bien vous faire expier vos paradoxes littéraires, par cinq ou six ans de ce paradoxe philanthropique qu'on appelle une cellule de Doullens ou du Mont-Saint-Michel.

Feuilletonistes, évitez surtout le roman socialiste ; M. Delangle n'en comprend pas le truc. Il est de l'école de Pigault-Lebrun ; il saisit la *Part des Femmes*, mais il adore *M. Botte* et le *Hussard de Felsheim*.

Quant à moi, je renonce dès aujourd'hui au feuilleton. Je ne pourrais m'empêcher d'attaquer ouvertement la tragédie, et M. Delangle le trouverait peut-être mauvais. Puisse ma démission servir d'exemple à mes confrères, et leur imprimer les idées de prudence et de modération indispensables à tout littérateur du dix-neuvième siècle qui ne veut pas aller rédiger des bretelles et des chaussons de lisière à Clairvaux.

La presse provinciale nous continue son sympathique concours. La poste nous apporte ce matin un excellent article, dans lequel

A toutes les époques, il faut aux sociétés un idéal dont elles poursuivent la réalisation, une croyance pour expliquer et justifier leur activité. Si loin qu'on remonte dans les annales des peuples, à chaque phase de leur vie, on trouve la colonne flamboyante pour éclairer la marche des sociétés, pour illuminer de nouveaux cieux et montrer la terre promise. Vouloir arrêter cette tendance universelle vers les régions de l'inconnu ; vouloir enfermer la société dans un cercle inflexible, et la murer dans les institutions du passé ; vouloir la condamner à un repos avilissant et lui interdire les espérances de rénovation qui la consolent et l'empêchent de défaillir, c'est vouloir une chose à la fois impie et impossible. Les révolutions, les catastrophes politiques ou sociales et les vastes décombres amoncelés autour de nous, disent assez si elle est vaine et stérile, si elle est contraire aux desseins de la Providence, l'œuvre des pouvoirs assez inintelligents pour méconnaître la nécessité du progrès, pour s'opposer au développement des institutions !

La révolution de 1793 eut pour but l'affranchissement politique, la conquête de la liberté. Quelle a été l'impuissance des efforts dirigés contre cette grande manifestation de l'esprit populaire, on le sait ; quelles tempêtes a fait éclater l'opposition à des réformes devenues nécessaires, on le sait aussi. Les annales de cette révolution, annales écrites avec du sang, montrent l'imprudence et la folie des hommes qui nient le mouvement au lieu de l'accepter, qui repoussent les idées de réforme au lieu d'en diriger l'application.

La gloire militaire, la conquête fut la préoccupation de l'empire. Elle tint les peuples en haleine jusqu'à l'avènement d'une idée nouvelle. Aux prestiges de la gloire impériale succéda le libéralisme, dont le triomphe s'établit sur les débris de la *restauration*. Le libéralisme a fait son temps ; on en a extrait tout ce qu'il pouvait donner, et cependant la société n'est pas satisfaite ; elle n'est pas plus disposée qu'elle ne l'était autrefois à se reposer au milieu de ses acquisitions. L'éclat du libéralisme s'est affaibli peu après 1830 ; le libéralisme ne jette plus maintenant qu'une lueur pâle, insuffisante, et le monde se plongerait dans la nuit, si un nouvel astre ne resplendissait à l'horizon de notre société. Cette étoile qui monte lumineuse et rapide, c'est le socialisme. Le socialisme, c'est le corollaire de toutes les manifestations de notre activité politique et de notre vie sociale ; c'est la conclusion du grand mouvement de la civilisation moderne. Le socialisme appelant tous les membres de la famille humaine à la constitution de l'unité, au partage des conquêtes de la civilisation ; le socialisme se présentant comme la synthèse de nos agitations et de nos labeurs pour introduire l'ordre dans les affaires des peuples, pour donner le mot de l'énigme du passé, pour couronner le travail des siècles, le socialisme a une incontestable raison d'être. Il est parce que la Providence le veut, parce qu'il entre comme un élément nécessaire dans les combinaisons de la sagesse qui gouverne le monde. Que sert de le désavouer ? Cela ne l'empêche pas de gagner chaque jour du terrain. Que sert de vouloir s'opposer à son passage à travers les nations ? Il renverse tous les obstacles qu'on lui oppose. Il faut l'accueillir comme un fait normal, comme la révélation d'un intérêt nouveau, d'une exigence sociale qu'il importe de satisfaire. Dites, si vous le voulez, que le socialisme n'est pas sans alliage ; dites qu'il est encore comme le métal enveloppé de sa gangue ; mais ne niez pas qu'il ne renferme de l'or, qu'il ne contienne des éléments de progrès, des principes d'amélioration, des vérités en rapport avec les intérêts, les idées et les aspirations des peuples modernes. Pour en user sagement avec le socialisme, il ne faut pas le persécuter, l'opprimer ; la violence exercée contre lui tournerait au désavantage du pouvoir qui aurait pris l'initiative de la répression, nous en sommes persuadés. Il faut accorder au socialisme le droit de cité ; si on ne le lui donne pas, il le prendra ; il le prendra comme l'ont pris le dogme politique de 93, l'esprit de conquête sous l'empire, le libéralisme sous le régime de la *restauration*. Il faut emprunter au socialisme les idées applicables aux intérêts actuels ;

Nous avons visité quelques-unes des habitations du quartier maritime, et tout ce que nous y avons vu nous a profondément attristé. Une chambre contenait vingt lits, placés dans des tiroirs ; de la paille humide composait uniquement la couche ; beaucoup de malades viciaient l'air de ce lieu repoussant. Plus loin, des caves regorgeaient de débiles créatures ; un père veuf et infirme avait à veiller sur huit enfants ; une femme veuve aussi était sans pain depuis deux jours, et ne pouvait se résigner à tendre la main. Les cas de misère se multipliaient à chaque pas ; et ils sont bien connus, car l'enquête était la conséquence d'un recensement fait par l'autorité l'automne dernier.

Notre municipalité fait délivrer à la porte de la mairie des bons de pain de vingt-cinq centimes à une foule de malheureux, qui sont quelquefois obligés d'attendre trois ou quatre heures sous un déluge de pluie que leur tour d'être introduit arrive ; et, pendant ce temps, ils perdent peut-être une occasion de gagner d'avantage, et se démoralisent par cette exposition publique de leur misère. Et cependant le conseil municipal a fait une bonne œuvre ; mais toute bonne action engendre un mal dans notre société mal organisée.

Il y a vingt ans, pas un seul membre de la caste des pêcheurs n'aurait humilié sa fierté dans la domesticité. Aujourd'hui, une centaine de malheureuses filles sans ressources servent les Anglais résidant à Boulogne. Le besoin les force d'abdiquer cette dignité, cette grandeur, que la majorité conserve encore comme traits caractéristiques de leur race. Plusieurs se sont engagés à la filature ; mais le travail d'esclave qu'on y exécute n'a pu convenir à leur indépendante nature ; les enfants dépérissent, et l'on est forcé de les renvoyer après quelques semaines d'épreuves.

Sortons un instant de la ville pour aller visiter le Portel, village situé à trois kilomètres de Boulogne. Les Portelais sont plus lourdement accablés encore que les Boulonnais, par le rude labeur qui se renouvelle chaque jour. Néanmoins la race est plus robuste, plus énergique, plus pure de mélange que toute autre population maritime de notre côte.

La variété des travaux en est la cause. Le Portelais, comme le pêcheur d'Equihen, d'Audresselles, cultive un petit champ sur la déclivité de la falaise ; quelquefois une vache augmente son mobilier productif. Sa cabane est mieux aérée, la femme et les enfants vont vendre le produit de la pêche après chaque marée. Les hommes composent plusieurs des équipages des cent quarante bateaux que le port de Boulogne renferme. Les barques du Portel, non pontées, contiennent quatre ou cinq hommes d'équipage, avec lesquels, à leur grand péril, elles bravent les bourrasques du détroit. L'audace des Portelais, qui va jusqu'à la témérité, est proverbiale dans la Manche. Aussi a-t-on souvent des accidents à déplorer.

On conçoit qu'en raison des travaux qui absorbent les journées du matelot dès la première jeunesse, l'ignorance des populations doive être grande ; elle l'est assez pour qu'il en résulte des préjugés superstitieux qui retiennent dans la routine des hommes doués cependant des plus riches facultés. Le matelot est dupe d'une certaine classe de charlatans qui vendent des oraisons et des prières. Quelques membres du clergé ont le grand tort d'entretenir ces dispositions à la crédulité. Ce n'est point par de semblables moyens que les prêtres feront aimer la religion et respecter leur caractère. Aussi la rencontre d'un chat ou d'un ecclésiastique est-elle regardée par ces populations comme un mauvais présage, et le pêcheur qui, sortant de sa cabane à la première heure, aperçoit tout d'abord la fourrure de l'un ou la soutane de l'autre, ne s'embarque-t-il qu'avec une extrême répugnance, si même il ne renonce pas à prendre la mer. Il y a six ans à peine que les bateaux du Portel osent sortir le jour des Morts ; car, en ce triste jour, la mer, disaient ces hommes crédules, faisait flotter à sa surface de sinistres et lumineux fantômes.

Mais les vieilles mœurs, en disparaissant, laissent la superstition faire place au doute, à l'abattement. Proverbiale autrefois, la gaîté du marin s'est changée en gravité soucieuse ; on ne voit plus danser sur la plage ces rondes joyeuses de jeunes filles qui frappaient du pied la terre en cadence pour en faire sortir les vents favorables ; on ne rencontre plus ces noces parées et chantantes qui promenaient dans les rues, guidées par un ménétrier, leur cortège éclatant de couleurs variées. La seule distraction du marin à terre est aujourd'hui la pipe et l'estaminet.

La jeune fille danse le dimanche à la guinguette pour trouver *un parti*. La poésie dans la vie du travailleur ne trouve plus le moindre petit coin pour chantonner gaîment ; le sombre souci du lendemain, du jour même, envahit tout, assombrit tout.

On ne retrouve l'animation qu'à la mer. Le maître fait crier : A bord ! et l'on s'embarque pour profiter du jusant. Le soleil éclaire de ses obliques rayons du matin la surface de la baie, on pousse au large ; les bras se tendent sur un chant monotone pour hisser la voile. La large toile monte, se gonfle et bientôt la barque emportée sillonne le chenal. Alors commence le travail, alors se croisent les joyeux propos. Assis en cercle sur le pont, les matelots coupent les harengs qui doivent servir d'appât et amorcent les hameçons. Les lignes sont jetées à quelques milles au large ; l'appareil couvre un vaste espace. Alors il faut veiller à la direction du courant, à celle du vent qui peut changer et compromettre tout à coup la sûreté des lignes, enfin, la pêche commence, le maquereau bondit et meurt sur le pont, perdant au contact de l'air son vert éclatant d'émeraude. Le temps est calme, mais chaud, quelques heures encore et cette abondante prise sera perdue : il faut faire force de rames, on s'excite, on s'encourage, la tranquille surface est régulièrement frappée des lourds avirons : les fronts ruissèlent, les muscles se raidissent et le bateau rentre au port. Femmes, enfants, tous à l'envie déchargent la barque qui reprend la mer aussitôt. Cette pêche est la pêche amusante, celle à laquelle bien des curieux vont prendre part ; autre chose est celle des équinoxes interrompue par la rafale, alors que passent rapidement à l'horizon les vastes voiles, gonflées par un vent redoutable. Malheur au matelot qui tombe heurté par la voile ainsi tendue, il ne reparaît plus. Au reste, cette fin lamentable du père frappe en vain les yeux de l'enfant, la mer a des attraits irrésistibles, ou bien plutôt le groupe, la série ébauchés exercent ici leur empire. Le mousse grandit, devient homme et courbé sous la vieillesse il foule encore le tillac de sa barque d'un pied ferme et content.

La solidarité est comprise chez les marins, le sentiment en est développé par le germe d'association qui les lie. Que la mer batte la côte, que les vents déchaînés poussent sur nos plages des navires désemparés, faisant des signaux de détresse, qu'un sinistre soit imminent, nos pêcheurs sont aussitôt sur le qui-vive, alertes et prêts à courir au danger. On les a vus lutter des journées entières pour soustraire à la mort des malheureux naufragés cramponnés aux débris. C'est dans ces moments suprêmes qu'il n'est point permis de douter de l'avenir de l'humanité ! On comprend tout ce qu'il y a de généreux instincts au cœur de l'homme ; on sent que cette fraternité, développée par le christianisme, est un fait réel qui ne demande pour se produire toujours, qu'un milieu d'où l'antagonisme soit organisé.

Mais cette abnégation, cette générosité trouvent-elles au moins leur récompense immédiate ou prochaine ? Les moralistes l'assurent ; ils affirment que les actions vertueuses ont assez de prix par elles-mêmes pour rémunérer ceux qui les accomplissent.

Etrange société que celle qui ne récompense que par de stériles éloges les vertus et l'abnégation du peuple ! Il est temps cependant que les gouvernants comme les obscurs gouvernés ouvrent leur cœur aux enseignements de la justice distributive ; le prolétaire est exténué ; un trop lourd fardeau pèse sur lui. Il est temps qu'on le soulage en organisant le travail.

L. G.

CHRONIQUE DES THÉATRES. — Nous sommes priés de démentir de la manière la plus formelle les bruits qui s'étaient répandus de la retraite du directeur actuel du théâtre royal de l'Opéra-Comique. Loin d'avoir l'intention de céder une exploitation entourée de la faveur publique, M. Basset ne songe qu'à en augmenter la propriété, et c'est dans ce but qu'il vient d'engager pour trois ans Mlle Darcier, éloignée un instant du théâtre où s'étaient formés son talent et sa réputation. Cette charmante actrice rentrera à l'Opéra-Comique dans les premiers jours du mois prochain, par le rôle de la *Fiancée*, une des plus jolies pièces du répertoire de MM. Scribe et Auber.

... nous voyons là un effet des préventions qui se sont élevées contre le socialisme. Tant qu'il a fait peu de bruit dans le monde, on l'a laissé tranquille; on s'est contenté de le tourner en ridicule. Maintenant qu'il devient fort, on essaie de s'en débarrasser par l'oppression. — Ce procédé est dangereux et mauvais. Nous déplorons une erreur funeste, la prévention du pouvoir contre le socialisme. Si, dans le grand naufrage des croyances, si, sur le vaste abîme où se sont engloutis les systèmes et les illusions du passé, quelque chose surnage comme une planche de salut pour le pouvoir, c'est le socialisme. Le socialisme peut seul sauver les peuples et les gouvernements.

Les nouvelles des Etats-Unis, en date de New-York du 30 juin, n'apprennent encore rien de décisif relativement à la guerre du Mexique, et laissent les choses absolument dans la même position.

Depuis nos derniers avis, les Américains se sont bornés à concentrer leurs forces à Puebla. Des propositions de paix ont, dit-on, été adressées au général Scott, mais elles étaient d'une nature telle qu'il n'a pas songé un moment à entrer en négociation sur ces bases. Avant de marcher vers la capitale, il attend des renforts qui ne lui parviennent que très lentement, les routes étant infestées par de nombreuses guérillas. Aussi, voyant que les garnisons laissées à Jalapa et dans les environs ne lui étaient d'aucun appui, a-t-il donné ordre au général Shields, qui commandait de ce côté, de venir le rejoindre avec toutes les troupes dont il pourrait disposer; de sorte que les communications entre Perote et la Vera-Cruz vont se trouver tout-à-fait rompues.

Cependant, pour ne pas rester complètement isolé dans l'intérieur du pays, le général a fait ouvrir une nouvelle route de Perote à Tuspan, port situé entre Tampico et la Vera-Cruz, afin de se mettre en relation avec la côte. Cette nouvelle voie est plus longue que celle de Jalapa et la Vera-Cruz; mais elle est, dit-on, aussi, beaucoup plus sûre, et permettra de faire parvenir plus facilement au corps d'armée les hommes et des provisions. Les maladies devenant de plus en plus nombreuses à la Vera-Cruz, des ordres ont été donnés pour qu'une partie de la garnison, avec tous les prisonniers, fussent transportés à Tuspan, où le climat est plus sain, et où se trouvera de cette façon rassemblée une force suffisante, pour en faire le centre des communications de l'armée. La Vera-Cruz restera défendue par quelques troupes et par la garnison du château, dans lequel la fièvre jaune sévit moins cruellement.

Le dernier convoi, parti de la Vera-Cruz par la route directe, sous le commandement du colonel Mac Intosh, a été attaqué en passant le *pont national* par une force mexicaine très supérieure, qui a voulu lui couper le chemin; mais, soutenu par le général Cadwallader, avec deux obusiers, l'escorte a occupé les hauteurs, et, après un engagement très vif, qui a duré plusieurs heures, les Mexicains ont été repoussés avec perte de 100 hommes. Le colonel Mac Intosh a perdu une vingtaine de soldats et quelques fourgons; toutefois, les plus précieux ont échappé à l'ennemi, et le convoi a pu poursuivre sa route vers Jalapa. Pour mettre un terme aux incursions des guérillas dans le voisinage des places où les Américains tiennent garnison, le capitaine Walker a fait une sortie de Perote; il est rentré avec de nombreux prisonniers, après avoir balayé la campagne à plusieurs lieues à la ronde.

Par suite de cet état de choses, les nouvelles de Mexico ne sont connues qu'imparfaitement et avec quelque confusion. On parle de pronunciamientos qui ont eu lieu dans la capitale, où paraît toujours régner la discorde; cinq généraux mexicains, ainsi que plusieurs chefs de parti, ont été arrêtés et mis au secret.

Le congrès n'a pas accepté la démission du général Santa-Anna; mais celui-ci, peu satisfait des dispositions qu'il continue de rencontrer chez ses concitoyens, a envoyé une seconde fois son abdication, et a résigné en même temps ses fonctions de général en chef. Aux dernières dates, le congrès n'avait pas encore prononcé sur ce second message. Il était, assure-t-on, dans le plus grand embarras, ne sachant à qui remettre le gouvernement, ni quel chef placer à la tête de la misérable armée dont il dispose. Aucune mesure n'a été prise pour défendre la route de Puebla à la capitale.

Le 9 juin, le commodore Perry est parti avec une division de l'escadre pour Tabasco, dont il doit s'emparer. La prise de cette place complètera l'occupation des ports mexicains du golfe, à l'exception du Yucatan, toujours en proie à des discussions intérieures qui se portent tantôt vers le Mexique, tantôt vers les Etats-Unis.

Les nouvelles intérieures de l'Union sont dénuées d'intérêt. Le président Polk a visité la ville de New-York. (*Journal du Havre.*)

Gare de Marseille.

On lit dans la *Patrie* :

La ville de Bordeaux n'est pas la seule qui ait à lutter contre les prétentions des intérêts privés dans la question des chemins de fer. Des dissentiments très graves se sont élevés à Marseille entre l'administration municipale et la compagnie Talabot, et ce sont encore les travaux du débarcadère qui y ont donné lieu.

Marseille ne possède, comme on le sait, que deux voies de communication principales, servant de débouchés du dedans au dehors. C'est sur l'une d'elles, la plus récente et sans contredit la plus belle, que le débarcadère est venu s'établir.

La ville a dépensé des sommes considérables pour ouvrir cette voie nommée le *boulevard d'Orléans*. L'emplacement du débarcadère en occupe les deux rives, et pour communiquer de l'une à l'autre, il avait été tout d'abord question d'établir deux ponts qui n'auraient enlevé au boulevart ni la largeur, ni l'air, ni la lumière. Ce moyen était trop simple, il coûtait trop bien tous les intérêts pour que la compagnie du chemin de fer s'y soit longtemps arrêtée.

Au projet qui avait l'assentiment de tous, elle en a, de son autorité privée, substitué un autre, qui a excité à juste titre les plus vives réclamations, et contre lequel la ville entière proteste, mais comme toujours, vainement.

Sous divers prétextes, au fond desquels n'apparaît en réalité qu'un intérêt d'inintelligente économie, la compagnie, si largement dotée par l'Etat d'avantages que, quelques années plus tard, elle n'eût certainement pas obtenus, fait aujourd'hui construire, pour le service de son débarcadère, un pont qui va transformer en un étroit et obscur tunnel la plus belle partie du boulevart, dont la largeur se trouverait réduite de 20 à 18 mètres sur un parcours de 145.

Vainement l'autorité judiciaire a-t-elle ordonné la suspension des travaux, qui ne pouvaient du moins s'exécuter sans une expropriation

... [illegible] ... Les personnes qui désireront prendre part aux séances et aux excursions y sont invitées, et seront admises en se faisant présenter par un membre de la Société.

La Société a été guidée dans son choix par le grand intérêt géologique que présente l'étude des Vosges et par la facilité avec laquelle on peut, d'Epinal, se porter sur des terrains de la nature la plus variée; savoir, le grès des Vosges, qui entoure Epinal de tous côtés; au S.-E., les terrains de granite et de gneiss, les leptinites, les serpentines et les porphyres; au N.-O., dans les plaines de la Lorraine, le grès bigarré, le muschelkalk, les marnes irisées, les différents étages du lias et le système oolitique.

Le basalte de la côte d'Essey, les sources thermales de Plombières, les bains de Luxeuil, pourraient également fixer l'attention de la Société. Les environs d'Epinal sont encore intéressants par les phénomènes erratiques; les *roches moutonnées de Remiremont*, les blocs erratiques de la *montagne de Grimouton*, les terrasses de la vallée de la Moselle, celles très étendues de la forêt des Charmes pourraient donner lieu à des observations très variées.

La grande course qui fait le complément habituel des séances de la Société pourrait être consacrée à la vallée de Saint-Amarin, si remarquable par l'ensemble des phénomènes géologiques qui s'y sont développés. Le tunnel de Bussang, actuellement en construction, donnera un moyen facile de les étudier.

FAITS DIVERS.

Hier à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier marquait 22° au-dessus de 0. Aujourd'hui, à six heures du matin, 20°3; à midi, 31°; à deux heures, 31°,7.

— Des littérateurs et des artistes accompagnaient, dimanche dernier, au cimetière Montmartre, le convoi d'un jeune homme de vingt ans, M. Emile de Longueville, dernier rejeton de sa famille et seul espoir de sa mère veuve. Il avait concouru deux fois pour le prix de poésie à l'Académie française et laisse un volume de vers et deux volumes de prose, dont on dit beaucoup de bien.

— Les plaidoiries ont eu lieu aujourd'hui dans l'affaire des communistes matérialistes. L'arrêt sera sans doute prononcé demain.

— L'administration du timbre vient de faire signifier aux messageries et aux administrations de chemins de fer qu'elles eussent désormais à faire sur timbre à 30 centimes les reconnaissances de réception de marchandises qu'elles font aux expéditionnaires.

— Le bateau à vapeur de l'Etat *le Galibi*, commandé par M. Mortemart de Boisse, est de retour au Havre de l'exploration qu'il a accomplie pour déterminer le gisement, l'étendue et la richesse du banc d'huîtres nouvellement découvert près de Fécamp.

Cette huîtrière s'étend à dix-huit milles dans l'ouest, et compte environ douze milles du nord au sud; elle a reçu le nom de *Banc de la baie de Seine*.

L'exploitation de cette mine huîtrière ne promet d'être productive que pour les pêcheurs, en raison de sa proximité des côtes, et il y a peu à craindre la concurrence des étrangers, qu'éloignent à la fois la distance, la difficulté de la pêche et la nature des produits. Ceux-ci, en effet, très abondants en quantité, sont de cette qualité qui s'adresse au goût particulier de la population des ports de mer, mais que sa dimension exclut des marchés de Paris et de Londres. L'huître foisonne sur ce banc, et il suffit d'y traîner la drague pendant quelques minutes, cinq à six au plus, pour la ramener pleine.

Il est possible que, par places, on puisse tomber sur des qualités qui conviennent aux tables parisiennes, ce qui augmenterait le débouché; mais, même avec cette restriction, la présence de ce banc est une ressource précieuse pour les pêcheurs au chalut, qui, à l'occasion pourront y utiliser, en se munissant de dragues, les moments de calme ou autres circonstances de leur navigation.

CAMP DE COMPIÈGNE. — On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Deux divisions composées de toutes armes et comprenant chacune deux brigades d'infanterie, une brigade de cavalerie, deux batteries d'artillerie et une section du génie, seront réunies vers la fin d'août à Compiègne, sous le commandement en chef de S. A. R. M. le duc de Nemours.

» L'une des divisions sera commandée par M. le duc d'Aumale, l'autre par le lieutenant-général Aupick. La première sera établie sur les hauteurs de Mouchy, rive droite de l'Aronde, la seconde autour de Compiègne et dans la ville même, rive gauche de l'Oise; des ponts seront jetés sur ces deux rivières par l'artillerie et le génie.

» L'infanterie sera sous la tente; la cavalerie sera en caserne dans Compiègne, en cantonnement et en partie au piquet.

» Les deux divisions, tantôt réunies pour appliquer sur une grande échelle les ordonnances sur les manœuvres, tantôt opposées l'une à l'autre pour simuler des mouvements et des actions de guerre, puiseront certainement dans ces études une instruction qui ne peut se trouver ni dans les casernes, ni sur les terrains d'exercice ordinaires.

Le camp ne durera pas plus d'un mois.

Les officiers généraux désignés pour y commander des brigades sont, dans l'infanterie, MM. Guesviller, Drolenvaux, Roguet et François; dans la cavalerie, MM. Korte et de Bois-le-Comte.

Les corps désignés sont les 2e et 4e bataillons de chasseurs d'Orléans, les 5e, 7e et 16e d'infanterie légère, les 13e, 29e, 43e, 57e et 60e de ligne, les 3e et 13e chasseurs à cheval, les 3e lanciers, les 2e et 8e dragons, et le 6e cuirassiers.

Ces 18 bataillons et 24 escadrons, joints au 5 batteries, aux deux sections du génie et aux agents et troupes d'administration nécessaires, formeront un total de 15 000 hommes et 4 000 chevaux.

Le général Perrot est désigné pour remplir au camp de Compiègne les fonctions de chef d'état-major-général.

Déjà la brigade commandée par le général Drolenvaux, composée des 29e et 60e de ligne, est réunie à Saint-Omer.

Le 1er août, une division de cavalerie formée des 4e et 6e hussards, 2e et 6e lanciers, sera rassemblée à Lunéville sous le commandement du lieutenant-général Létang et des maréchaux-de-camp Kœnig et Bourjolly.

Elle sera dissoute vers le 10 octobre.

M. Pagès, adjoint aux sous-intendants militaires, employé à Rouen, est désigné pour assister M. le colonel Borel de Bretizel dans les opérations nécessitées par l'établissement d'un camp à Compiègne.

TÉLÉGRAPHIE SOUS-MARINE. — On lit dans la *Vigie de Dieppe* :

« La route de Dieppe a été toujours considérée par les hommes pratiques comme la route la plus courte et la plus naturelle entre Paris

... verse, on alla chercher le médecin le plus voisin, mais il ne reçut bientôt que tous les soins étaient inutiles, et que le malheureux cantonnier avait perdu l'œil.

Le coupable qui avait pris la fuite, vient d'être arrêté par les soins du maire des Prés-St-Gervais, M. Simonneau.

NAUFRAGE DU WASHINGTON. — Le paquebot transatlantique le *Washington*, capitaine Hewitt, a quitté Southampton dimanche, 11 juillet à 4 heures de l'après-midi, chargé de la correspondance, et ayant à son bord 140 passagers et une énorme cargaison de marchandises de diverses espèces. Il a quitté la rivière, tirant 24 pieds d'eau.

Avant que le pilote n'eût abandonné le *Washington*, on s'aperçut que le charbon, qui était de l'anthracite, et qu'on avait supposé semblable à l'anthracite des Etats-Unis, éclatait et brûlait en dehors des grilles des fourneaux. On a essayé de mélanger du bitume avec le charbon, mais les tentatives sont demeurées infructueuses. D'après ces circonstances, il a paru prudent de ne pas continuer le voyage, et le *Washington* est rentré à Southampton décharger son anthracite et prendre une autre espèce de charbon.

Les passagers, dont la plupart venaient de France, ont débarqué et pris logement dans les hôtels, espérant que le retard ne serait pas long.

Le *Washington* est annoncé comme devant quitter New-York pour l'Europe le 15 août prochain; mais, avant ce second voyage, on est dans l'intention de lui faire subir quelques changements, entre autres d'abaisser l'axe des roues.

HYGIÈNE DE L'ARMÉE. — On lit dans la *Gazette des Hôpitaux*, à propos de la dernière séance de l'Académie de médecine :

« Une communication de M. Scoutetten sur une épidémie de scorbut qui a régné dans la garnison de Givet, a été l'occasion d'un sentiment pénible. Sur une interpellation de M. Moreau qui désirait avoir des renseignements sur l'alimentation de la garnison, M. Scoutetten a répondu qu'il ne lui était pas possible d'entrer dans des explications à cet égard dans une séance publique. La suite de la discussion a montré que l'épidémie était principalement due à l'insuffisance ou à la mauvaise qualité des vivres, peut-être à ces deux causes réunies. Ainsi, l'Académie et le public ont pu constater cette triste vérité, que nos soldats pourraient manquer de pain, être mal logés et mal vêtus, succomber sous l'influence des plus mauvaises conditions hygiéniques, sans qu'un médecin chargé de veiller à la santé de l'armée pût signaler non-seulement au public, mais encore aux corps savants la cause d'un état de choses aussi déplorable. Cette triste vérité, nous avons naguère eu l'occasion de la constater à propos de l'épidémie de bronchite capillaire qui a régné dans la garnison de Versailles. Bien des personnes auront de la peine à comprendre qu'à l'époque actuelle nous vivions encore sous un régime aussi nuisible aux intérêts de la science qu'aux prescriptions de l'humanité, et pourtant nous ne pouvons nous bercer à cet égard du plus léger doute.

UNE EXÉCUTION. — LE BRANDISSEMENT DU GLAIVE. — Un bizarre spectacle vient d'être donné à Arnhem. Ce matin, à la pointe du jour, les préparatifs d'une exécution à mort étaient disposés sur la grande place de cette ville: le billot, le monceau de sable sur lequel le patient devait s'agenouiller, le cercueil qui devait recevoir ses restes sanglants et mutilés, une hache, un glaive large et brillant. Une foule immense, composée de plus de 30 000 personnes de notre ville et de tous les environs, était accourue et encombrait la place. Les habitants se pressaient aux croisées des maisons, et les toits étaient couverts de monde.

Cette multitude, par ses cris, par ses trépignements, manifestait son impatience et cherchait à tromper l'ennui d'une longue attente par des chants. Hâtons-nous de dire que le sang ne devait pas couler. Tous ces préparatifs étaient faits non pour une exécution réelle, non pour ce qu'on appelait en France une exécution par effigie, mais pour l'application d'une peine très singulière, qui semble appartenir à un autre siècle, et que la loi nomme la peine du *brandissement du glaive* (*het zwaijen van het zwaard*), peine qui doit être accompagnée de tous les préparatifs du dernier supplice. Un prêtre catholique, nommé Gepkens, ayant été condamné à mort pour assassinat, le roi avait commué sa peine en celle de la réclusion perpétuelle avec application de la peine du *brandissement du glaive*, et c'est pour procéder à l'exécution que ces préparatifs effrayants avaient été faits.

A midi précis, arriva la charrette qui ordinairement transporte les condamnés à mort. Sur cette charrette était Gepkens, en manche de chemise, la tête et le cou nus, les cheveux coupés très courts derrière, et les mains liées sur le dos. A ses côtés, se trouvaient deux prêtres qui l'assistaient de leurs exhortations, et derrière eux l'exécuteur des arrêts criminels avec deux de ses valets. La charrette était suivie d'un carrosse dans lequel étaient le greffier de la cour royale et un employé du greffe, chargé de dresser procès-verbal de l'exécution. Les deux voitures étaient entourées de forts détachements de gendarmerie.

Lorsqu'on fut arrivé à l'échafaud, que gardait une triple haie d'infanterie, Gepkens descendit de la charrette, et monta d'un pas chancelant sur la plate-forme avec les deux ecclésiastiques. Là, on lui banda les yeux; les aides de l'exécuteur le firent mettre à genoux sur le sable, puis l'un d'eux le saisit par les cheveux comme pour préparer la tête à recevoir le coup, tandis que deux autres aides posèrent leurs mains sur chacune de ses épaules afin de l'empêcher de se relever. L'exécuteur saisit le glaive, le leva en l'air, l'approcha de la nuque du patient, de manière à lui faire sentir le froid du fer et il leva l'arme aussitôt. Ensuite, l'aide qui tenait le condamné par les cheveux le lâcha, et l'exécuteur brandit pendant cinq minutes le glaive en tous sens au-dessus de la tête du patient, qui en entendait le sifflement. Gepkens ne pouvant résister à son émotion, s'évanouit.

Ce simulacre d'exécution terminé, on délia les mains de Gepkens, on le fit remonter dans la charrette, où prirent place les deux ecclésiastiques ainsi que l'exécuteur et ses aides, et il fut reconduit à la prison avec la même escorte qui l'avait amené à la place de l'exécution.

De mémoire d'homme une telle exécution n'avait eu lieu en Hollande, et c'est le premier exemple qui en ait été donné dans notre ville. La foule, qui était si bruyante avant l'exécution, s'est retirée silencieuse et vivement impressionnée par ce spectacle. Dans quelques jours, Gepkens sera extrait de la prison, et conduit dans un pénitencier. (*Gazette des Tribunaux.*)

Tribunal de police correctionnel de Nogent-le-Rotrou.

La pauvreté est-elle un délit ?

Il est triste de le dire, c'est par l'affirmative que cette question se

[illegible] conditions venant à manquer, l'arrêté préfectoral se trouvait abrogé par la force des choses. Le code pénal n'érige la mendicité en délit que dans les lieux où il existe *un établissement public organisé pour obvier à la mendicité*, et c'est une dérision que de donner ce titre au dépôt de Beaugency, qui n'est autre chose qu'une prison destinée à recevoir les condamnés pour fait de mendicité; c'est donc un établissement répressif et nullement préventif. Rien n'étant plus fait maintenant pour *obvier* à la mendicité, il y a autant de barbarie que de déraison à interdire aux malheureux qui sont sans pain et sans travail, la seule ressource honnête qui leur reste, celle de s'adresser aux riches et de les mettre en demeure de remplir les *devoirs* que leur imposent l'humanité et la religion. Quand un homme voit sa famille consumée lentement par le besoin, et que, de votre aveu, vous ne pouvez rien faire pour lui, vous vous flatterez en vain de le condamner à s'éteindre tranquillement sur son grabat... Une société, si elle mérite ce titre, doit être constituée dans l'intérêt de tous ses membres : si elle ne leur donne pas la somme de bonheur dont la nature humaine est susceptible, elle doit au moins leur garantir le *minimum*, c'est-à-dire les ressources sans lesquelles il n'est pas possible de vivre. Si elle ne remplit pas ces obligations, il n'y a plus que l'apparence : il y a bien des hommes juxta-posés et divisés en castes hostiles, il y a des maîtres et des esclaves, des exploitants et des exploités. Si l'harmonie ne vient pas associer ces éléments discordants, la civilisation, si fière de ses prodiges, portera dans son sein un germe de mort qui la fera tomber en dissolution, et son cadavre ira rejoindre celui des civilisations antiques, basées aussi sur l'exploitation du plus grand nombre.

Le défenseur a développé plusieurs moyens que nous analyserons, car ils devraient être présents à l'esprit des magistrats dans toutes les affaires de cette nature.

1° On reproche aux prévenus d'avoir mendié étant *valides*. Mais, d'après l'article **275** du code pénal, cette circonstance n'est réellement aggravante qu'autant qu'il y a *habitude* de mendicité. Et ici c'est un fait unique. D'ailleurs un pauvre, même valide, dès qu'il manque d'ouvrage, est tout aussi dénué qu'un invalide, et doit avoir les mêmes droits. On prétend que mes clients auraient pu se procurer de l'ouvrage. Ils affirment avoir fait tout ce qui était en leur pouvoir pour en trouver et n'y avoir pas réussi. Or, l'instruction ne s'est même pas occupée de vérifier l'exactitude de ces allégations, et la cause se présente devant le tribunal sans qu'il puisse se former une conviction sur ce point si important. Et pourtant on ne craint pas de repousser comme mensonger tout ce qu'affirment les prévenus. Et s'ils disaient la vérité, alors qu'aurait-on à leur reprocher? D'avoir voulu vivre...

2° On leur reproche aussi d'avoir mendié en troupe. Mais les procès-verbaux des gendarmes constatent seulement qu'on les a trouvés en troupe, voyageant sur une route et venant de mendier. Cela ne suffirait pas; il faudrait savoir où ils ont mendié; s'ils s'y sont présentés en troupe, comment ils se sont comportés, s'ils ont été humbles et suppliants, ou si, au contraire, ils se sont montrés menaçants. L'instruction n'a pas daigné s'occuper de ces misères. Et le jugement déclare constant qu'ils ont mendié en troupe... Tous les prévenus ont été condamnés.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 16 juillet.*

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

A l'ouverture de la séance, on reprend le scrutin annulé hier sur le projet de loi relatif aux chemins de fer de Paris à Lille, d'Avignon à Marseille et d'Orléans à Vierzon.

En voici le résultat :

Nombre des votants	234
Pour	234
Contre	000

La Chambre a adopté.

La Chambre adopte ensuite sans discussion le projet de loi sur les réfugiés étrangers, qui est ainsi conçu :

Article unique. — Les lois des 21 avril 1833, 1er mars 1834, 24 juillet 1839, relatives aux réfugiés étrangers sont prorogées jusqu'à la fin de 1848.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants	233
Boules blanches	229
Boules noires	4

La Chambre a adopté.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif à la pension à accorder à Mme veuve Duperré.

Art. 1er. Il est accordé à titre de récompense nationale, à la veuve de l'amiral Duperré (Claire-Adélaïde Le Camus, née à la Martinique le 27 mars 1789), une pension annuelle et viagère de 12 000 fr.

Cette pension se composera des 6 000 fr. payables en vertu de la loi du 18 avril 1831, sur la caisse des invalides de la marine, aux veuves des amiraux, et de 6 000 fr qui seront inscrits au Trésor public.

M. DE STAPLANDE propose de porter la pension à 20 000 fr. (Exclamations diverses.)

M. DE RAINNEVILLE, tout en maintenant le chiffre de 12 000 fr., demande [illegible]

M. DE STAPLANDE et M. DE RAINNEVILLE, sur les observations de M. Dupin, déclarent retirer leur amendement.

L'article premier est adopté.

Art. 2. Après le décès de l'impétrante, cette pension sera inscrite, en totalité, au Trésor public, et sera reversible, par portion égale, sur ses trois enfants.

L'article 2 est adopté.

Art. 3. La jouissance de cette pension remontera au 2 novembre 1846, jour du décès de l'amiral baron Duperré. — Adopté.

On procède au scrutin de division sur l'ensemble du projet, qui est adopté à l'unanimité, par 246 votants.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif à des crédits applicables à divers travaux à l'Ecole polytechnique, au Muséum d'histoire naturelle et au palais de la Chambre des députés.

L'article 1er du projet est ainsi conçu :

Il est ouvert au ministre des travaux publics un crédit de 482 mille francs, qui sera employé à divers travaux à exécuter à l'Ecole royale polytechnique, au Muséum d'histoire naturelle et au palais de la chambre des députés, savoir :

Ecole royale polytechnique,	71,000 fr.
Museum d'histoire naturelle,	134,000
Palais de la chambre des députés,	277,000
Total,	482,000 fr.

La commission propose de retrancher le crédit demandé pour le Muséum d'histoire naturelle, et de réduire à 106,000 fr le crédit demandé pour la chambre des députés, en refusant ainsi la somme demandée pour établir une buvette et un fumoir, ce qui restreint le chiffre à 267,000 fr.

Le gouvernement adhère à cette réduction.

L'article 1er ainsi réduit est adopté.

Article 2, amendé par la commission.

Sur le crédit de deux cent soixante-sept mille francs ouvert à l'art 1er, il est attribué à l'exercice 1847 une somme de cent soixante-dix-neuf mille francs, savoir :

Ecole royale polytechnique.	71,000 fr.
Palais de la chambre,	108,000
Total,	179,000 fr.

Et à l'exercice 1848, une somme de quatre vingt-huit mille francs affectée aux travaux de la Chambre des députés.

On procède au scrutin sur l'ensemble du projet, qui est adopté par 225 voix contre 7.

M. de Vuitry dépose le rapport sur l'emprunt.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à autoriser le département de la Corse à s'imposer extraordinairement pour les travaux de chemins vicinaux et de grande communication.

La Chambre adopte, par assis et levé, et au scrutin, ce projet qui se compose de cet article unique :

« Le département de la Corse est autorisé, conformément à la demande que son conseil général en a faite, dans sa session de 1846, à s'imposer extraordinairement pendant dix ans, à partir de 1848, quinze centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, dont le produit doit être exclusivement affecté aux travaux des chemins vicinaux de grande communication classés.

Cette imposition sera recouvrée concurremment avec les centimes spéciaux dont les lois de finances autoriseront l'établissement, en vertu de l'art. 12 de la loi du 21 mai 1836.

L'ordre du jour est la discussion d'un projet de loi tendant à autoriser un emprunt pour la ville de Marseille.

M. DESLONGRAIS demande qu'on fixe dans le projet l'époque à laquelle l'emprunt sera remboursé.

M. LAPÈNE, rapporteur, adhère.

M. PASCALIS dit que l'emprunt dont il s'agit a pour but de pourvoir à un travail plus beau que tout ce qu'ont fait les Romains, la construction d'un canal destiné à amener les eaux de la Durance à Marseille. Il y a sur ce canal un pont-aqueduc dont les proportions dépassent en grandiose celles du pont du Gard. (Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT lit l'article unique du projet, dont voici le texte :

Article unique. — La ville de Marseille (Bouches-du-Rhône) est autorisée à emprunter, soit avec publicité et concurrence, soit directement de la caisse des dépôts et consignations, à un intérêt qui ne pourra dépasser 5 pour 100, une somme de 9 millions, applicable aux travaux d'achèvement du canal destiné à amener les eaux de la Durance dans l'intérieur de ses murs.

Il sera pourvu, dans le délai de vingt années, à partir du 1er janvier 1848, au remboursement de l'emprunt et au paiement des intérêts, au moyen du produit des concessions d'eaux, et, s'il y a lieu, au moyen des recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de la ville. — Adopté.

La séance est levée à six heures.

Ordre du jour du samedi 17 juillet.

A midi et demi séance publique.

Discussion des projet de loi relatifs aux chemins de fer de Paris à Lyon, de Lyon à Avignon, de Versailles à Chartres et de Troyes à Montereau.

Marchés.

La Chapelle, 16 juillet. — Taureaux : amenés, »; vendus, »; prix, le kil. sur pied, »,»»-»,»». — Vaches grasses : amenées, »»; vendues, »»; prix: »,»»-»,»». — Veaux : amenés, 928; vendus, 928; prix, 1,45-1,30-1,20. — Vaches laitières : amenées, »»; vendues, »»; prix, »»» fr. à »»». — Porcs, amenés, 999; vendus, 999; prix, 1,80-1,65-1,50.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 13 juillet 1847. — JOURNEAUX (Frédéric), passementier, rue Rambu-

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— — — fin courant	77 65	77 70	77 65	77 65	
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 [illegible]	»»» »»	»»» »»	»»» »»	
— — fin courant	116 40	116 45	116 40	116 40	

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3220	»»
4 0/0 J.	»»» »»	O. V. de Par.	1455	»»
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp......	560	»»
— fin Ct	» »»	— Gouin....	1160	»»
B. du Trés.	5 1/4	— Gann.....	»»»»	»»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 10	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM............ Der C.	100	»»
Recep. Rotsch.	101 85	BELG. 2 1/2......	»»	»»
ESP. Dette act.	29 »»	— 4 1/2......	96	1/8
— — pass.	» »»	do 1840......	106	1/4
— 3 p. 0/0.	»» »»	do 1842......	»»»	»/»
Dette intérieure	»» »»	— Banque......	»»	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »/»	— de Em. 1844.	»»»»	»»
HOLL. 2 1/2	»» »/»	PIÉMONT......	1150	»»
HAITI........	» »/»	AUTRICHE	»»»	»»

Union minière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

[illegible]	»»
Act. d J.	»» »»
Ch. S. G.	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1175 »»
— à Rouen.	961 25
R.-Havre.	617 50
Avignon...	680 »»
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str...	4[illegible] 75
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	5[illegible] 25
C. du Nord	566 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»» »»
Orl.-Bord.	456 »»
Mont. à Tr.	»» »
Paris-Lyon	426 25
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER EN LIQUIDATION (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	958 75	Orléans à Vierzon.	585 »»
— (r.-g.)..	»» »»	Rouen au Havre...	637 0	Bordeaux à Cette..	»»» »»
Paris à Orléans...	1276 25	Marseille à Avign.	681 »»	Nord	565 »»
— à Lyon.....	42[illegible] 25	Paris à Strasbourg	4[illegible] 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr.; août, septembre et octobre, 76 fr.; 2 derniers mois, 71 à 72.

Narbonne, 59 fr. Béziers, 59. Bordeaux, 67 à 68.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, courant du mois et août, 101 à 100-50; 4 derniers mois, 105.

Lille : Colza, 85; lin, 95.

Savon disponible, belle qualité, 100-50 à 101.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 juillet.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Tartufe, les Fourberies de Scapin.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Trompette, Actéon.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Intrigue et Amour.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Chapeau gris, dernier Amour, Trois Loges.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Dernier Chapitre, Charlotte Corday.
7 h. »/» VARIÉTÉS — Le Hochet, Turlurette, Qui dort dine, Mousquetaire.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Secours contre l'incendie, Judith, Un père.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
5 h. 3/4 GAITÉ. — La Nonne sanglante, un Tour de Faction.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Edmond Kean, Gentil-Hussard.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau, la Fille de l'Air.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Proscrit, Rue de Lappe, Dur-à-Cuire. Laponne.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Vaugelas, Miel, les Fifres et les Tambours.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or — Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Meyboom. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Où remonte la Responsabilité de la Corruption.

Le grand scandale du jour a donné son dernier mot; l'affaire Teste, Cubières et Parmentier, après avoir parcouru les phases mystérieuses de tout procès criminel, a éclaté au milieu d'une lumineuse péripétie. La justice légale a pu se prononcer en toute connaissance de causes : l'heure a sonné de la justice de l'histoire.

Qui pourra sonder les profondeurs de ce problème? Qui sera en mesure de formuler ce grand jugement?

Ce ne sont pas MM. les pairs : malgré les liens de leur position officielle, malgré les préjugés, les devoirs même de cette position, ils peuvent bien conserver la somme de liberté qui suffit à la justice légale; mais, certainement, ils ne sont pas placés dans cette sphère supérieure aux évènements actuels, hors de laquelle il est impossible de devancer le jugement de la postérité.

Ce n'est pas non plus le ministère public. Lui qui devrait embrasser le mouvement des sociétés d'un œil assez vaste, assez élevé pour faire partout et toujours la part de l'homme et la part des évènements, partout et toujours il se borne à accuser, à poursuivre, à accabler le coupable. Nous concevons pour le ministère public une mission plus humaine et plus vraie; mais, en se tenant à la hauteur de cette mission, les coryphées du parquet trouveraient, de nos jours, peu de chances de succès et d'avancement.

Ce n'est pas surtout M. le procureur-général Delangle; car, si à celui-là M. Teste n'a pu dire que ces mots : « Vous vous pressez trop, » un accusé innocent aurait pu ajouter : « Monsieur le procureur-général, pour prendre légitimement ce langage austère et passionné, il faudrait se sentir pur de tout intérêt, de tout calcul humain. Avez-vous bien la conviction de votre pureté, vous qui ne portez en ce moment la parole accusatrice qu'après être passé, sans transition et sans motif avouable, des rangs de l'Opposition qui ne pouvait rien vous donner, dans le camp ministériel qui vous a fait ce que vous êtes! Le phénomène de conscience qui vous a conduit sur votre siége, pour être moins matériel, en est-il plus moral? Pour n'être pas punissable, est-il moins digne de réprobation? L'homme qui, dans de telles conditions, combat aujourd'hui les opinions qu'il soutenait hier, peut-il bien se croire intact? Et, de ce que, par une voie que le matérialisme de la loi n'atteint pas, il est allé au-devant d'un salaire public, provoquant pour ainsi dire la corruption ministérielle, cet homme serait-il, par hasard, moins coupable que celui que la corruption est allée chercher clandestinement, qu'elle a entouré de ses mille replis, de ses mille tentations? Monsieur le procureur-général, la justice humaine peut vous donner une apparence d'innocence et de droit : la justice divine, qui va au-delà du fait, portera un tout autre jugement. Eh! prenez garde à l'histoire, car l'histoire, dans ses annales, contient une approximation de la justice de Dieu! »

Ce jugement, cette appréciation suprême, qui échappe à la compétence des juges officiels, quelle que puisse être d'ailleurs l'énergie de leur vertu, nous allons essayer de les porter, nous qui, dans tous les évène[illegible] exempt de passion comme d'intérêt.

Et, si nous osons aborder un problème à faire reculer tous les procureurs-généraux et tous les moralistes de ce temps-ci, ce n'est pas seulement parce que, entre tous les hommes de notre époque, nous sommes dans les conditions du plus complet désintéressement et de la plus complète impartialité : c'est encore, c'est surtout parce que, grâce au caractère de cette doctrine d'amour, de justice et de solidarité dont on nous reproche d'être les apôtres, nous seuls pouvons, selon la recommandation divine, juger l'arbre à ses fruits. Pourquoi? C'est que, tout en considérant le fruit et la nature de l'arbre, nous considérons aussi la nature du sol où l'arbre s'est développé; c'est que nous ne sommes pas assez injustes, assez fous pour exiger de l'arbre qui croît péniblement sur une terre aride et dans une atmosphère empestée le fruit que nous demandons à l'arbre épanoui sur un sol généreux.

Cette condition première, cette base de tout jugement à porter sur les hommes et sur les choses, le ministère public en tient-il compte? Non! Et comment le pourrait-il faire sans mettre en question la légitimité de cet édifice social que, par position, il se croit obligé de soutenir, depuis la base jusqu'au faîte, et jusqu'aux étais dressés pour en retarder la chute!

Pour le ministère public, tel que nous le voyons parler et agir sous nos yeux, la légitimité de l'ordre social actuel n'est pas contestable. Il est, donc il est légitime; donc il faut le maintenir tel qu'il est, avec son cortège de tentations, de corruptions et de répressions; donc il faut repousser les transformations, même progressives et pacifiques, que proposent de dangereux novateurs. — Ainsi toujours et toujours le matérialisme se retrouve au fond de la pensée ou de la position de ces hommes qui ont le front de jeter à tous leurs adversaires l'accusation de matérialisme!

Quand donc confesseront-ils que cette société, dont ils sont les avocats salariés, est une société en décadence, une société qui se dissout, qui tombe en pourriture! Combien de fois faudra-t-il le leur répéter, s'ils n'en trouvent pas la preuve dans le fait même de la corruption qui les déborde! Utopistes qui veulent guérir un état social en proie à la gangrène! Sophistes qui espèrent détruire la corruption! Comment ne s'aperçoivent-ils pas que leur esprit est dupe d'une illusion, d'un cercle vicieux? Guérir l'état social, détruire la corruption! Mais, si la corruption est inhérente à la phase sociale que nous subissons et qu'ils décorent du nom de Civilisation, si elle en est un des caractères nécessaires, essentiels, comment ne voient-ils pas qu'en détruisant la corruption, ils détruiraient la Civilisation même!...

Ah! qu'ils se rassurent! Ce n'est ni par des condamnations ni par des scandales qu'il sera mis fin à cette odieuse société! Pour la détruire, ou plutôt pour la régénérer, il faut des institutions et non des peines afflictives et infamantes; il faut des garanties sociales et non des amendes. Qu'ils se rassurent! ce n'est pas à eux qu'est réservé le rôle de régénérateurs!

Mais cependant qu'ils prêtent un peu l'oreille aux bruits du siècle! Tout le monde le dit, excepté les procureurs-généraux, tout le monde le pense et le sent, excepté les hommes officiels : notre état social atteint l'heure de la décrépitude! Autrefois les [illegible]ments honteux se couvraient du moins d'un vernis de pudeur, d'un masque de moralité; aujourd'hui le vice se montre à nu. Autrefois la corruption n'atteignait guère que les hommes usés par les difficultés de la vie ou irrités par les iniquités dont ils étaient les témoins ou les victimes; aujourd'hui les désirs, les projets déshonnêtes sont de tous les âges. Ecoutez les jeunes gens : ils ne s'en cachent pas, ils le disent à qui veut les entendre. Leur regret, c'est de n'être pas électeurs pour pouvoir se vendre, députés pour tirer leur épingle du jeu, ministres pour se faire corrompre. Signe terrible quand la corruption atteint la jeunesse, quand les enfants naissent vieux!

Oui, les sociétés humaines ont, comme tous les êtres, leur jeunesse, leur apogée et leur déclin; oui, nous assistons au déclin d'une société; oui, nous subissons tous les phénomènes qui accompagnent la dissolution!

Et c'est à cette heure suprême que l'on demanderait compte à un homme de ses actes, sans admettre que la société a sa part de criminalité!...

A Dieu ne plaise que nous pensions à faire l'apologie de ceux que vient de frapper la plus haute magistrature de la France! Nous prétendons que la corruption individuelle a sa cause principale et sa raison d'être dans la corruption sociale; mais nous savons mieux que personne que l'individu a sa part de responsabilité, et mieux que personne nous savons lui faire sa part.

Lagrange, Gudin, Benier, Kalergi, Soyer, Parmentier, Teste, Cubières et tant d'autres sont à la fois les instruments et les victimes d'une loi générale qui veut que toute société mauvaise disparaisse pour faire place à un monde nouveau. Autour d'eux et au-dessous d'eux s'agitent beaucoup d'autres instruments qui ignorent eux-mêmes leur rôle social, et auxquels il n'a manqué qu'un accident pour partager la triste célébrité de leurs pareils. Ils ne sont pas la corruption sociale; ils n'en sont que la [illegible] sont que les signes : pareils à l'écume du torrent, ils [illegible] à la surface et en indiquent le cours.

Mais l'écume ne peut qu'obéir au flot qui la porte, tandis que l'homme doit compte de ses actes à Dieu, à ses semblables, à lui-même. L'homme est libre, il est responsable; mais sa responsabilité est proportionnelle à la nature des conditions dans lesquelles il lui a été donné d'user de sa liberté. Mettez l'homme le plus fort, le plus vertueux, aux prises avec des circonstances funestes, et vous verrez si la pureté de son caractère n'en sera point ternie!

Ceci dit, nous pouvons juger M. Teste.

Sans doute, cet homme est bien coupable. Après les dures épreuves de ses premières années, il arrive au faîte des grandeurs et de la puissance; la société ne sait rien lui refuser; tout ce qu'un ambitieux peut désirer, elle le lui donne. Et, pendant que des millions de malheureux meurent de faim, de froid, d'abandon, dans cette société dont il tient en partie les rênes, il ne songe qu'à amasser quelques misérables écus! Cela est bas, cela est ignoble!

En vain dira-t-il qu'il a cédé à l'entraînement général; qu'il est bien mal-aisé de résister, dans un monde où chacun vend son âme, qui pour une place, qui pour un ruban, qui pour de l'or; en vain

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 18 JUILLET.

LA GRENADINE ET LE LAURIER ROSE.

I.

De toutes les jolies filles de Grenade, Inésille Romero était la plus jolie.

Brune, vive, sémillante, elle chantait du matin au soir dans sa mansarde, plus gaiement que les riches senoras dans leurs salons aux lambris d'or. Elle tenait un peu de la nature de la fauvette, qui ne module jamais mieux ses hardies et rapides roulades que sur la plus haute cime des grands arbres.

Inésille avait seize ans, l'œil noir comme le jais, les cheveux ondoyants avec des reflets pareils à ceux des ailes du corbeau, une taille si bien cambrée dans sa basquine de velours qu'on l'eût prise entre les dix doigts comme la taille d'un enfant... Inésille avait la bouche mignonne, la main fine et blanche, le pied charmant et petit à chausser la féerique pantoufle de cristal... et cependant Inésille était encore sans amant.

Comment l'ardente Espagnole avait-elle gardé son cœur froid sous les rayons passionnés de son soleil méridional?... c'était donc miracle? car la pauvrette n'avait plus dès longtemps son père le picador, tué dans une course de taureaux; et sa mère la manola était morte, cinq ans plus tôt, de misère dans un hôpital.

Une couturière, dona Serraba, sa voisine, l'avait alors recueillie et instruite dans son métier. Inésille ne possédait d'autre bien pour vivre que le mince salaire de son travail, personne au monde ne veillait sur elle quand au bout de la journée elle quittait l'atelier, et pourtant elle repoussait obstinément la foule des galants qui l'obsédaient chaque soir de déclarations et de témérités.

D'où venait cela?

C'est qu'Inésille avait sur sa fenêtre un laurier-rose et qu'elle l'aimait éperdûment.

Chaque soir, la belle enfant arrosait son arbre chéri, caressait de l'œil ses feuilles bronzées, sa tige brune et ses corolles roses, et souvent ses lèvres naïves effleuraient furtivement quelque pétale demi-fané, tombé au souffle de la brise.

Le matin encore, son premier regard était pour la fenêtre, et un frais sourire épanouissait son visage quand elle s'élançait demi-nue de son humble couche pour aller voir s'entr'ouvrir une jeune fleur qui n'était qu'un bouton la veille. L'enfant avait pour son arbuste la tendre sollicitude d'une mère, qui interroge à tous moments les progrès de l'âge sur son fils.

Quand les heures du travail la retenaient loin de sa petite chambre, Inésille pensive laissait parfois reposer son aiguille, l'ouvrage confié à son habileté par la senora Serraba tombait sur ses genoux, et ses compagnes railleuses lui disaient qu'elle rêvait de son amoureux. Inesille ne rêvait que de son ami le laurier-rose.

Au moindre souffle de vent, elle tremblait, et quand tournoyait la rafale de l'ouragan, rien ne pouvait retenir Inésille; elle courait légère comme une antilope à sa chétive maison, et ne retrouvait son joyeux rire que lorsque sa main caressait et comptait les fleurs de son laurier.

Ce n'est pas tout encore : Inésille faisait à de certains jours, le dimanche surtout, une parure à son ami. Elle couvrait le pot de terre grossier d'un mouchoir blanc, toujours le même, au coin duquel étaient écrites en soie rouge les deux initiales F. V... Elle nouait autour de la tige un ruban azur qui semblait être un nœud d'épée, enfin elle passait dans un des gros boutons tournés en spirale qui présageaient une fleur pour le lendemain, une petite bague d'or, simple comme un anneau, si ce n'est qu'un imperceptible saphyr chatoyait au milieu.

Alors, quand la *toilette* de son laurier était faite, elle s'agenouillait devant lui, l'admirait follement avec une gracieuse coquetterie, ou bien, par de singuliers revers de sentiments, inclinait brusquement sa jolie tête digne des plus beaux rêves de Zurbaran ou de Murillo, et laissait tomber de grosses larmes qui venaient lentement l'une après l'autre, se grossir et trembler au bord de ses longs cils noirs.

Pourquoi tous ces jeux du dimanche, ces joies et ces douleurs?

Ah! c'est que pour Inesille, dans le mouchoir blanc et la bague au saphyr, dans le ruban azur et le laurier-rose, dans le beau laurier-rose surtout revivait tout un monde de souvenirs...

II.

Trois années avant l'époque où nous commençons la double histoire d'Inesille et de son laurier, un dimanche, — ce qui explique sa prédilection pour ce jour, — la senora Serraba était allée avec sa petite ouvrière dans un château des environs de Grenade pour y prendre la commande de haute et puissante dame Isabelle de Velasquez...

Or, tandis que la marquesa causait avec sa couturière des intérêts de sa toilette, Inésille, que de pareilles discussions ennuyaient fort, était à jouer et à courir après les papillons dans le parc en compagnie du fils de la noble dame, don Fernand Velasquez, un autre enfant comme elle qu'elle avait rencontré seul au détour d'une allée. Jeunes tous deux, tous deux charmants, il s'étaient sentis attirés l'un vers l'autre au premier regard, et au bout d'une heure à peine ils étaient déjà les meilleurs amis du monde.

Après avoir fait une ample moisson de paons de jour, de libellules et de fleurs, ils étaient allés s'asseoir, l'un près de l'autre, sous un odorant berceau de feuillages, où les lianes grimpantes de la clématite blanche s'enlaçaient aux rameaux dorés du jasmin de Castille. Ils restèrent d'abord sages et tranquilles, causant à demi-voix de leurs merveilleuses [illegible].... Mais un long repos fatigue bien vite les enfants. Ils se [illegible] donc à se lutiner sous l'étroit berceau, comme [illegible] l'heure dans les vastes allées du parc.

Le jardinier de la marquesa mettait chaque matin à l'ombre, sous cette tente naturelle, plusieurs vases contenant des plantes rares ou précieuses, dont une ardeur trop grande aurait pu dessécher la sève.

Un de ces vases fut pour don Fernand la cause d'un double malheur : comme il se précipitait avec pétulance, pour éviter l'agaçante poursuite de sa compagne, le nœud de son épée s'arrêta dans les branches basses d'un admirable laurier-rose double, et le brusque mouvement qu'il fit pour se débarrasser de cet obstacle, déchira le ruban et brisa une des tiges tendres et nouvelles de l'arbuste.

Fernand poussa un cri, comme s'il eût été blessé. Il connaissait la sévérité de sa mère; elle le forcerait encore à suivre en tous lieux le révérend fray Antonio, son gouverneur, le moine sévère qui, même à la promenade, voulait toujours parler latin. Heureusement pour le jeune marquis, Inésille était là. Elle accourut toute tremblante au cri de don Fernand, puis, en voyant ce qui était arrivé et la figure consternée de son compagnon, elle se mit à rire aux éclats, la folle et joyeuse enfant; mais bientôt elle reprit son air doucement triste, car elle vit que sa gaîeté faisait de la peine à son ami.

Ensuite elle lui dit de bonnes paroles pour le consoler, et lui fit comprendre que tout espoir n'était pas perdu.

Fernand sourit, détacha son épée, la remit à Inésille et retourna s'asseoir près d'elle sur le banc de gazon.

Après quelques instants de travail de l'intelligente ouvrière, l'œil le plus soupçonneusement scrutateur, même celui de la marquesa, ne pouvait plus deviner ce qui s'était passé. Inésille avait fait une rosette avec un bout de sa ceinture bleue et l'avait adroitement substituée à l'autre, qu'elle mit par mégarde dans le corsage de sa basquine. Fernand, de son côté, fit disparaître les traces de la branche cassée en jetant un peu de poussière sur la plaie encore fraîche et tout humide de l'arbrisseau. Cet ingénieux moyen de faire mentir la date de l'accident venait encore, nous devons le dire, de l'espiègle Inesille, de même qu'une autre inspiration lui fit recueillir et cacher le rameau brisé pour l'emporter chez elle. Fernand approuva ce projet, alla chercher dans la serre un flacon de cristal, y plaça la branche, enveloppa le tout dans son mouchoir brodé de riches initiales et le remit à Inésille.

Il avait vu maintes fois son jardinier se servir de ce flacon pour faire naître des lauriers-roses, son amie le remercia du présent et de l'instruction qu'il lui donnait par un petit signe de tête plein d'une expression ravissante. Fernand prit plus qu'on ne lui offrait, et, s'avançant vers Inésille avec une hardiesse de page, il déposa sur ses lèvres un baiser bien long qui ne lui fut pas refusé.

Inésille rougit à ce baiser... elle se sentit toute confuse; une émotion étrange, inconnue, pleine de charme et de crainte à la fois, fit venir une larme dans ses beaux yeux qu'elle osait à peine relever. Dès ce moment une tranformation s'était faite en elle. Inésille perdait pour jamais ce charmant laisser aller du premier âge qui va, court, vole, revient étourdiment au gré de tout caprice. A sa place venait de naître un sentiment nouveau, la belle et chaste pudeur de l'adolescence. Le baiser de Fernand Velasquez l'avait trouvée enfant et laissée jeune fille.

affections familiales. Il est clair que, dans une société où l'abus est si facile, un tel ministre va mettre son ambition au service de sa famille, et sacrifie l'Etat à ses enfants.

—Mais, quelque position qui lui eût été faite, M. Teste ne se fût-il pas dégradé, vendu, avili ? Quelle place aurait-il donc fallu lui faire ? — Il est vrai, le grand malheur de la société actuelle, c'est de ne pouvoir donner à chacun la place qui lui appartient, c'est en suite d'égarer en des essors subversifs les plus saintes passions du cœur, comme celle de la famille ! Mais on aurait tort de nous demander ce que la société actuelle aurait dû faire pour M. Teste, puisque, suivant nous, ce qu'elle a de mieux à faire pour tout le monde, c'est de s'humilier dans son impuissance, de confesser sa malfaisance, et de favoriser l'éclosion d'un ordre social nouveau.

Dans un ordre social organisé selon la justice et le bon sens, les choses d'ordre général, comme les routes, de consommation générale, comme le sel et la houille, seraient régies par l'Etat et non exploitées par des particuliers. Plus de concessionnaires, plus de corrupteurs, partant plus de corrompus. — Deuxième faute de la société qui ne sait pas placer ses hommes d'Etat hors des atteintes de la corruption !

Dans un ordre bien organisé, tous les membres du corps social auraient pleine garantie contre les éventualités de l'avenir ; chacun étant placé sur l'échelle sociale en raison de son mérite et non de sa richesse, l'argent n'aurait plus aucun des privilèges subversifs dont il abuse si odieusement aujourd hui ; les pères auraient toute sécurité sur le sort de leur descendance, et dès lors la concussion n'aurait plus d'objet. — Troisième faute de la société qui place le fonctionnaire entre les séductions d'un crime productif et la crainte de voir ses enfants exposés aux humiliations d'une misère relative !

Mais à quoi bon pousser plus loin cette énumération ? Nous l'avons dit, le grand malheur, le crime capital de notre imprévoyante société, c'est de ne savoir utiliser aucune des facultés de ses membres, c'est de refouler les plus nobles instincts de l'âme et presque toujours de les pousser au mal.

Ecoutez tous ceux qui ont connu M. Teste, qui l'ont approché, qui l'ont pratiqué ; ils vous diront avec quel désintéressement, avec quel dévouement, avec quelle ardeur il recherchait les occasions de rendre service ; ils l'ont vu pleurer de joie en apprenant le succès d'un ami, d'un protégé. Placez un tel homme dans un milieu organisé pour la justice et pour la vérité : vous n'en ferez sans doute ni un grand ministre ni un grand homme d'Etat, mais vous ferez produire aux facultés aimantes de son cœur de beaux fruits d'ordre et de moralité.

C'est parce que, à la place de ces fruits d'ordre, elle produit des fruits de corruption, que la société actuelle est mauvaise ; c'est pour cela qu'elle est condamnée à se transformer, à disparaître ; c'est pour cela qu'elle est en décadence.

Renoncez donc, vous, ses adorateurs officiels, renoncez à la corriger, à la perfectionner, à en réparer les lézardes, car vous ne

M. le général Despans-Cubières à la dégradation civique et à 10 000 fr. d'amende ;

M. Parmentier à la dégradation civique et à 10 000 fr. d'amende.

La Cour a en outre condamné tous les accusés aux frais du procès ; elle a prononcé la solidarité quant à ces frais seulement, et a fixé à cinq ans la durée de la contrainte par corps.

Banquet réformiste du Château-Rouge.

Nous avons reproduit dans le courant de la semaine les discours prononcés au banquet du Château-Rouge. Nous ferons aujourd'hui quelques remarques sur cette manifestation.

Douze cents convives, — électeurs, hommes de la presse et députés, — étaient réunis sous un immense vélarium : le coup-d'œil de la réunion était fort beau. C'était, à la différence près du local, un spectacle semblable à celui de notre banquet phalanstérien du 7 avril. Le nombre des convives, dans les deux réunions, était à très peu près le même.

La manifestation a été animée, les applaudissements fréquents, spontanés, énergiques. Il y a une remarque à faire, c'est que, en dehors des manifestations qui rassemblent des hommes unis par une grande foi sociale ou religieuse, il n'est possible aujourd'hui d'arriver à la chaleur, de sentir circuler et bouillonner la vie dans une masse, qu'à la condition qu'on y fasse de l'opposition, de la protestation, qu'on y réclame enfin, de quelque manière, au nom du droit, de la liberté et de la justice contre *ce qui est*.

Si l'on faisait une réunion de douze cents *satisfaits* quelconques, en quelque lieu de l'Europe que ce soit, et que l'on dût y boire à la glorification de l'état de choses, nous sommes bien persuadés que l'on pourrait y entendre des battements de main, des cris de *vive ceci !* et *vive cela* ! mais nous offrons de parier que la manifestation serait froide, embarrassée, factice, guindée, et que le sentiment, la chaleur et l'électricité feraient parfaitement défaut à la fête.

Nous ne parlerons pas en détail des discours prononcés dans le banquet : la plupart des journaux les ont reproduits, et nos lecteurs les connaissent. Nous remarquerons seulement comme symptôme de l'état de l'opinion que les passages le plus vivement, le plus énergiquement applaudis par l'assemblée, ont été, sans contredit, ceux où il était question de l'effroyable corruption où sont tombés les mœurs politiques, le pays légal et le pouvoir en France.

Les orateurs officiels, M. Odilon Barrot, M. Duvergier de Hauranne, M. de Maleville, ont répété, avec plus de verve peut-être au milieu de cette assemblée sympathique, ce que nous leur avons entendu dire mille fois. Nous regrettons pour ces messieurs qu'ils n'aient rien ajouté à leurs vieux programmes, qu'ils ne soient pas sortis du cercle étroit où l'opposition purement politique tourne depuis quinze années.

Mais ce que n'ont su faire les orateurs officiels, l'assemblée l'a

sérieuse que le peuple seconderait, qui retrouverait la vie et l'autorité qui ne viennent qu'aux hommes dont le cœur et l'intelligence s'ouvrent aux sentiments des droits des masses et des besoins d'une époque.

Quoi qu'il en soit, l'innovation dont MM. Grisier et G. de Beaumont ont eu tout l'honneur dans le banquet réformiste, marque l'invasion de l'idée sociale sur le sol jusqu'ici réfractaire du pays légal et de l'opposition parlementaire. Ce fait, à nos yeux, donne à la réunion du Chateau-Rouge un caractère nouveau. Si l'opposition *politique* se montre fidèle à cet antécédent, si elle développe ce que ce fait contient en germe, elle marchera bientôt avec des forces immenses à la conquête des réformes qu'elle poursuit, et le Socialisme, qui lui donnera une vie dont elle manque, cimentera avec elle une union qui pourra devenir promptement féconde.

Chambre des Députés.

Les principaux actionnaires de la Compagnie de Paris à Lyon, surchargés d'actions en baisse, se sont prévalus de prétendues erreurs dans les devis primitifs pour réclamer une prolongation de concession. Ils ont demandé cette faveur en menaçant de susciter des troubles dans le pays par le renvoi immédiat de leurs 30 000 ouvriers, et d'entraver la marche de cette affaire par un repos absolu durant dix-huit mois, ainsi que leur en donne droit le cahier des charges. C'était comme le mendiant de Gil-Blas demander l'aumône l'escopette en main.

Le gouvernement n'a rien à refuser à M. de Rotschild et à ses amis, et il a accédé à ces prétentions. La convention que lui ont fait signer les banquiers, stipule que la concession, actuellement de 41 ans 90 jours, sera allongée d'un an par chaque million dépensé par la Compagnie au-delà de 216 millions. Or, comme la Compagnie prétend être obligée de dépenser 300 millions, elle arrivera facilement au terme de 99 ans, qu'elle ne pourra dépasser.

Nous laissons de côté les questions relatives à la convenance de ces révisions de contrats et à la position des joueurs de bourse, qui l'obtiennent. Nous ne dirons que quelques mots des raisonnements par lesquels le nouveau ministre des travaux publics, M. Jayr, et le rapporteur, M. Béhic, se sont efforcés de justifier leurs propositions.

D'abord M. Béhic. On lui demandait si la compagnie avait suffisamment justifié de la nécessité de l'excédant de dépense de 100 millions, sur lequel elle se fonde pour réclamer une prolongation. « Ce sont des gens si honorables, a-t-il répondu, qui se trouvent à la tête des compagnies, que nous n'avons pas dû suspecter leurs calculs et que nous croyons qu'il les ont présentés en toute sincérité.

Cette réponse, chacun le comprend, est d'une naïveté vraiment angélique. —Les concessionnaires sont des marchands, marchands en chemins de fer ; or, tout marchand a le droit et en use en toute occasion, de tromper, mentir, vanter sa marchandise,

---

Quant au marquis, il n'y prit pas garde, et continua, sans s'arrêter un instant, à s'occuper de ses insectes et de ses bouquets de fleurs.

Cependant, comme il vit que sa compagne ne l'aidait plus à tresser des guirlandes, il l'appela...

Elle ne répondit point.

Don Fernand s'avança vers elle... Inésille pleurait.

— Tu t'ennuies déja dans ce parc, lui dit-il. Eh ! mon Dieu ! que serait-ce donc si tu y passais comme moi toute l'année... Encore je suis seul ici. Eh bien ! tu pleures encore... Tiens, console-toi, voilà des fleurs... viens jouer, Inésille...

Inésille releva les yeux sur le bel enfant, et tressaillit sans répondre.

— Allons, tu te fâches contre moi, reprit-il, c'est mal... car je t'aimais déja beaucoup... Voyons, que t'ai-je fait, dis-le moi... Je devine, tu as peur à présent que ta mère ne te gronde d'avoir coupé ton ruban... Tiens, prends cette bague, si elle veut te punir tu l'as lui donneras de ma part... Adieu, je me sauve, j'entends la voix de mon gouverneur... Reviens ici demain, nous jouerons encore...

Et don Fernand s'enfuit à ces mots de toute la rapidité de sa course, pour éviter le plus longtemps possible le latin de fray Antonio.

Inésille voulut s'élancer après lui pour lui rendre sa bague, mais il avait déjà disparu derrière un massif lointain de grands arbres.

Puis, dans ce moment, elle entendit dona Serraba l'appeler avec impatience. Elle cacha au plus vite son laurier, le mouchoir et la bague, et s'empressa de rejoindre sa maîtresse.

C'était le départ... Elle quitta bien à regret le château ; mais elle sut si habilement dissimuler et sa tristesse et ses larmes passées que dona Serraba n'en vit rien. D'ailleurs l'honorable duègne ne laissa guères à son élève le temps de placer un mot, tant elle était fière de lui raconter comme quoi la marquesa Isabelle Velasquez l'avait chargée de faire un costume de cour, ce dont toutes les couturières de Grenade, ses rivales, mourraient de dépit.

Dès qu'elle fut rentrée dans sa mansarde, Inésille serra précieusement ses richesses, suspendit au soleil le flacon de cristal rempli d'eau jusqu'aux bords, et bientôt percèrent les racines et grandirent les feuilles.

III.

Inésille avait été rêveuse pendant quelques jours après sa visite au château de Velasquez. L'impression d'un premier baiser brûlait encore ses lèvres et prolongeait le trouble inexplicable de son âme... Mais peu à peu sa gaieté naturelle revint comme une brise dissiper la chaude atmosphère qui l'embrâsait d'une fièvre voluptueuse.

Cet amour, dont sa chaste ignorance n'avait pas deviné le nom, resta, il est vrai, profondément gravé dans son sein. Mais il se créa une chimère, il se trompa lui-même en rejetant son culte sur un objet insensible.

De là cette affection anxieuse et passionnée d'Inésille pour son laurier-rose. Une âme vivait pour elle dans ce muet compagnon de sa solitude ; le bruissement des feuilles de l'arbuste avait des murmures qu'elle comprenait et qui la faisaient tressaillir. Les frêles boutons que dénouait le matin semblaient ouvrir à demi leurs pétales tordus pour lui sourire ; les gouttes de rosée dont le crépuscule diamantait les corolles étaient les pleurs que son laurier mêlait à ses larmes involontaires.

Puis, quand le rayon pur du soleil levant avait séché les branches humides, quand il venait plus tard jeter le prisme de ses reflets sur les fleurs, Inésille radieuse reprenait ses vives allures, et sa voix lançait en gerbes harmonieuses les notes brillantes et pressées d'un boléro.

Or, un jour qu'Inésille rossignolait une de ses cantilènes les plus étincelantes, elle ne s'aperçut pas qu'au pied de la maison, sous sa fenêtre, passait et repassait pour l'écouter un beau jeune homme, un riche seigneur, sans doute, car il portait un pourpoint de velours bleu brodé d'or, une toque de pourpre à longues plumes blanches, et jouait en se promenant avec le pommeau de son épée.

La veille encore il était venu, il venait depuis huit jours ; mais il n'avait pu voir le visage de celle dont la voix était si charmante. En vain il essayait d'attirer son attention par les préludes de sa mandoline. Inésille avait tellement l'habitude des sérénades qu'elle n'y prenait plus garde.

Le hasard voulut ce jour-là qu'Inésille, lasse de chanter, allât poser ses deux bras ronds et polis sur le granit usé de sa fenêtre moresque, et qu'elle se mît, sans y faire attention, à effeuiller une des roses de son laurier qui venait de tomber flétrie sur sa main.

Et quoique ses yeux distraits errassent dans la rue, elle ne remarquait pas le beau jeune seigneur...

Mais tout à coup, elle se rejeta en arrière avec un petit cri joyeux... Quelques parcelles de la fleur effeuillée s'étaient abattues molles et lentes comme des flocons de neige près du promeneur qui, le front baissé, semblait attendre d'autres chants ; il avait relevé la tête, et c'est alors qu'Inesille s'était enfuie au fond de sa mansarde : elle venait de reconnaître don Fernand Velasquez.

Alors toutes les impressions du premier jour s'éveillèrent soudainement de leur léthargie, et peut-être plus violentes encore. Le voile d'illusions qui couvrait la vue d'Inésille tomba, un rayon vint illuminer sa pensée ; elle vit l'erreur de sa passion... ce n'était point le laurier-rose qu'elle aimait d'amour.

Le choc de ses sensations fut aussi prompt que fort, et la jeune fille avait à peine arrêté l'élan de sa fuite que déjà elle retournait, curieuse et timide à la fois, à la baie ogivale, cherchant à voir, et se cachant pour n'être pas vue dans les rameaux de son laurier.

Don Fernand était encore dans la rue, immobile à la même place, rempli d'une admiration extatique pour la ravissante vision qui venait de lui apparaître, ému et rougissant comme Inésille.

La curieuse vit tout cela, et l'ivresse d'une joie inconnue pour elle vint faire sourire son âme et ses lèvres.

Puis, par un mouvement spontané, par une délicatesse instinctive de l'amour, ses doigts brisèrent une tige de son laurier splendidement chargée de fleurs, et la laissèrent tomber dans l'espace. Elle ne s'aperçut de ce qu'elle venait de faire qu'en voyant le rameau détaché décrire dans sa chute comme un long ruban de satin vert marbré de rose, depuis la fenêtre jusqu'au pavé.

Inésille alors eut peur de cette hardiesse, elle referma vivement la mosaïque plombés de sa croisée, et des larmes, pluie de l'orage qui grondait en son cœur, coulèrent abondantes sur son visage ; mais ces larmes n'avaient rien d'amer.

Le reste de la journée se passa sans qu'elle reparût auprès de son laurier. Elle avait trop osé dans un instant pour oser plus encore.

Elle rêva pendant de longues heures, sans pouvoir faire succéder le calme au désordre qui remuait son imagination et ses sens.

Cependant vers le soir une idée étrangère à son amour lui revint à la mémoire... Elle avait oublié un message important de dona Serraba chez une duchesse, la Santa-Flor je crois ; il lui fallait sortir pour le remplir...

Quand elle fut descendue au dernier degré de l'escalier, elle trembla un peu, s'avança craintive vers la porte, interrogea la rue solitaire, puis, ne voyant plus don Fernand, elle continua sa marche rapide et cadencée.

Plus loin, comme elle tournait l'angle de la rue pour entrer sur la Plaza Mayor, elle vit une gitana vieille et ridée qui s'avançait vers elle.

— Faites-vous dire la bonne aventure, ma mignonne, dit d'un ton mystérieux la bohémienne.

Inésille ne répondit rien et pressa le pas...

La vieillesse doubla de vitesse et reprit :

— N'ayez donc pas peur, mon enfant, je n'ai que d'heureuses choses à vous annoncer... le beau seigneur qui vous aime.....

— Ah ! fit Inésille et elle marcha moins vite.

La gitana continua :

—Ce beau seigneur vous sera fidèle et il m'a chargée de vous attendre de sa part.

A ces mots Inésille s'arrêta et se tourna vers la bohémienne.

— Il m'aime donc aussi ? demanda-t-elle.

— Tenez, dit la sorcière en montrant à la jeune fille deux étoiles voisines qui brillaient de la même lueur, vous voyez bien ces astres, ce sont les vôtres.... Quelle différence y trouvez-vous ?

— L'un est plus grand que l'autre.

— Sans doute, c'est son étoile.. mais leur lumière ?

— Elle est semblable.

— Ainsi de vos cœurs, ma mignonne, flamme d'amour les éclaire tous deux.

Inésille voulut faire une question à la gitana... Celle-ci l'interrompit.

— Je n'ai pas le temps de vous en dire plus long ; mais prenez ceci, vous y trouverez le reste de l'oracle.

Et la vieille tira de sa robe en haillons un billet satiné, qu'elle remit à Inésille. Puis elle disparut.

La jeune fille la suivit un instant du regard, doutant peut-être si elle n'était point sous la puissance d'un rêve ; mais, comme elle ramenait ses yeux sur elle-même avec cet air inquiet d'une personne éveillée subitement au milieu d'un songe, elle vit la lettre que tenaient ses doigts et compris la réalité.

Dès lors, elle oublia le message dont l'avait chargée dona Serraba,

SUPPLÉMENT

longation que dans 41 ans et qu'elle va dépenser dès aujourd'hui 400 millions de plus, il s'ensuit que dans 41 ans et en suivant d'année en année, les intérêts de ces 400 millions et les intérêts des intérêts ajoutés au capital formeront une somme très considérable, que ces 58 ans de prolongation seront chargés d'amortir. Or, en supposant, comme il a toujours été admis dans les rapports antérieurs de la Chambre que le revenu net du chemin soit en moyenne de 14 millions, et en établissant un calcul d'annuités et d'intérêts composés, on arrive à prouver que ces 58 ans de concession correspondent à une somme de 36 millions qui serait aujourd'hui payée à la Compagnie. Donc nous accordons à la Compagnie purement et simplement un secours de 36 millions. En échange de quoi? D'une somme de 400 millions qu'elle va dépenser. — D'où il résulte que nous n'accordons à cette Compagnie qu'une indemnité, qu'une faveur assez minime?

Le vice de ce raisonnement, tendant à établir qu'on n'a indemnisé les compagnies que de 36 millions, tandis qu'elle en dépensera 400, consiste principalement en ceci, c'est qu'il est absurde de supposer que le revenu net ne sera que de 14 millions. Cette absurdité est facile à démontrer :

La Compagnie va dépenser 300 millions. Combien rapportent 300 millions à 4 3/4 p. 0/0. Précisément, ou du moins à peu de chose près, *quatorze* millions. On suppose donc que d'ici à 99 ans le chemin de Paris à Lyon ne rapportera net que 4 3/4 p. 0/0. C'est impossible. Si la Compagnie était persuadée qu'elle ne tirerait que ce chétif revenu, elle n'accepterait pas.

Le calcul des 36 millions basé sur un revenu net de 14 millions est donc totalement dénué de sens, et par conséquent l'indemnité accordée à la Compagnie s'élève bien au-dessus de ces 36 millions. — Nous aurions encore d'autres calculs à faire qui ajouteraient à cette démonstration, mais la chose nous semble superflue.

Qu'il y ait un immense avantage accordé à la Compagnie, ce serait une puérilité de le nier, puisque c'est en vue de relever son crédit et ses actions, de l'aveu même du ministre, que la prolongation est accordée.

Il ne faut donc pas s'arrêter à ces calculs mesquins et contradictoires avec le but avoué du projet. Il faut voir la chose de plus haut.

Convient-il d'accorder une concession si longue à une Compagnie pour une des lignes les plus importantes du pays? Faut-il aliéner pour un temps, pour ainsi dire indéfini, ce puissant moyen de communication? Faut-il accroître la richesse des riches en leur donnant l'exploitation de lignes si fructueuses? Faut-il augmenter leur puissance? Car la ligne de Lille à Marseille va se trouver à la disposition d'un petit nombre de hauts négociants pendant de bien longues années. En un mot, faut-il continuer de sanctionner la féodalité industrielle, en abandonnant pour un siècle à de fortes Compagnies actionnaires dirigées par quelques hommes et au profit de ces quelques hommes, tous les chemins du pays?

A été dit et fait ce qui suit :

Tous les soussignés sont concessionnaires ou demandeurs en concession :

Soit de terrains métallifères, soit de forêts, soit enfin de terres arables dans les possessions en Afrique.

Ils ont conçu la pensée de réunir dans une même société leurs droits acquis, *leurs espérances*, leurs capitaux et leurs efforts pour qu'une volonté commune préside aux travaux d'exploration et d'exploitation, et leur imprime une direction plus utile que celle qui résulterait de la dissémination et de la rivalité des intérêts.

A cet effet, une société en participation a paru nécessaire comme moyen transitoire pour arriver plus tard à une société publique, soit en commandite, soit anonyme.

Et tout d'abord, ils ont arrêté en principe que la part d'intérêts ou actions qui seront ci-après attribuées à chacun des associés leur demeureraient définitivement acquises, quel que soit le sort ultérieur des demandes qui ne sont pas encore arrivées au point nécessaire pour constituer des droits acquis, et alors même que ces demandes ne seraient suivies d'aucun succès.

Ceci exposé, les soussignés arrêtent de la manière suivante les clauses et conditions de leur association en participation.

Les soussignés mettent en commun et apportent dans la présente participation,

Savoir :

M. Jules Talabot : Le droit à l'exploration d'une mine de fer dénommée *Aïn Morka our Mokta el Haelid*, aux environs de Bone, résultant d'une ordonnance royale de concession du 8 novembre 1845;

Le droit à un affouage annuel de 25 mille stères de bois dans les forêts de l'Elough, résultant d'une décision ministérielle.

M. Péron. — Le droit à l'exploration d'une mine de fer, dénommée de *Bouhama*, résultant d'une ordonnance royale du 8 novembre 1845.

M. Girard. — Le droit à l'exploration d'une mine de fer dénommée de Carezat, résultant d'une ordonnance royale du 8 novembre 1845;

Et tous les droits d'affouage et de concessions de terres qui pourront lui être accordées, comme accessoires des concessions principales.

M. Perret. — Le droit d'exploitation d'une mine de fer située au bord du lac Tzara (Bone), résultant d'un arrêt ministériel.

M. le comte de Noue, M. Sentil, M. Marmier et M. Tiron. — Chacun un permis d'exploitation d'une mine de fer dans les monts Felfetot, ayant un périmètre séparé et résultant de quatre arrêtés ministériels.

M. le comte Clary. — Un permis d'exploitation de mine de fer au cap Ferrot (province d'Oran), résultant d'un arrêté ministériel;

Et tous les droits principaux ou accessoires qui pourront lui être accordés en raison de ceux qui viennent d'être désignés.

M. Louis Périer. — Une demande de permis d'exploitation pour gisement de fer au nord-est de la concession de M. Talabot.

M. Imbault. — Une demande de permis d'exploitation pour gisement de fer, à l'ouest même de la concession;

Et une demande de concession de terres arables, dans la plaine de Bou-Mazourg, province de Constantine.

M. Cardon de Sandrans. — Une demande d'exploration de gisement de fer, à l'est de la concession de M. Talabot.

M. W. Puget. — Une demande de permis d'exploitation pour gisement d'antimoine dans la plaine de Bou-Etmon, au sud de Constantine.

[illegible] tous les droits actuels et futurs qu'ils pourront prendre par suite des demandes faites ou à faire en leur nom personnel, à quelque époque que ce soit, dans les possessions en Algérie.

» Tous les droits présents et futurs, ainsi mis en société, deviennent la propriété commune de tous les soussignés dans les proportions qui seront indiquées ci-après, sans aucune exception ni réserve particulière, au profit personnel d'aucun soussigné; néanmoins chacun des soussignés devra, suivant les indications qui lui seront données par le directeur-gérant, employer tous ses efforts et tous ses soins personnels pour le succès des demandes en concession qui doivent profiter à la présente participation. »

Indépendamment de ces apports, le fonds social se composera d'un capital de dix millions de francs.

Ces dix millions de francs et la propriété des apports seront représentés par vingt mille parts ou actions, qui seront dès aujourd'hui réparties de la manière suivante. — L'acte énonce les diverses parts; puis, il ajoute :

« Autres parts sont aussi dès aujourd'hui souscrites par MM. Jules et [illegible] Talabot qui pourront les céder à divers amis qui ont annoncé vouloir faire partie de la présente société, en y apportant le concours de leurs travaux et de leurs efforts, ainsi qu'à divers ayant droit aux concessions qui pourront ultérieurement être apportées dans la présente participation, ainsi qu'il est dit sous le n° 4 de l'art. 1er. »

MM. Jules et Léon Talabot se réservent de faire en faveur des nouveaux associés, déclaration nécessaire par acte en suite des présentes, laquelle dûment acceptée par le cessionnaire et par le conseil d'administration opérera d'autant décharge de MM. Jules et Léon Talabot.

« A l'égard des quatre mille parts ou actions non réparties actuellement, elles sont destinées à être émises par les soins du directeur-gérant et à l'époque qui lui paraîtra convenable au mieux des intérêts de la participation, mais sans que jamais cette émission puisse avoir lieu au dessous du prix de cinq cents francs par action. »

Telle est l'étrange association qui exploite l'Algérie! Nous ne croyons pas qu'en aucun temps, il ait existé une société industrielle à de pareilles conditions. Il importait de la bien faire connaître dans tous ses détails. Nous dirons pourquoi dans un prochain article.

Dans une réunion qui a eu lieu ces jours derniers chez M. Duchâtel, le parti des *satisfaits* a décidé que le *Journal des Débats* était désormais insuffisant pour défendre la cause de la grande politique, et la création d'un nouveau journal conservateur a été résolue à l'unanimité; mais on s'est divisé sur le choix du rédacteur en chef. M. Granier de Cassagnac, porté par quelques-uns, excitait chez les autres d'assez vives répugnances. On a discrètement rappelé les scandales de tribune dont il a été l'occasion, et beaucoup de membres ont insisté pour que la direction de la nouvelle feuille fût confiée à un personnage moins compromis. Mais la voix prépondérante de M. Duchâtel l'a emporté. A ses qualités méridionales, M. Granier de Cassagnac joint celle de hair cordialement M. E. de Girardin.

Nous avons reçu ce matin un nouveau journal affectant le format et les allures de l'*Epoque*. C'est probablement la feuille an-

---

et, tout en laissant aller son âme au flot de ses ardentes aspirations d'amour, elle se retrouva dans sa chambrette, et, à la lueur de sa lampe de cuivre, brisa le cachet de son cher billet.

La lettre n'était point signée; mais, au milieu, était un beau et frais pétale de laurier rose, tout près de ces mots : « Inésille, je vous aime. »

— Il m'a reconnue aussi! s'écrie la belle enfant avec transport; il m'aime!

Et vingt fois elle relut dans sa délirante ivresse ces mêmes paroles, toujours les mêmes dans les choses d'amour, et qui semblent éternellement nouvelles.

Cependant, le marquis don Fernand de Velasquez ne se bornait pas à de stériles serments d'affection; il paraissait vouloir en donner des preuves ou bien en demander; car les dernières lignes de sa lettre laissaient pressentir son espoir d'obtenir d'Inésille un rendez-vous sous les sycomores d'El Corso pour le lendemain.

Il viendrait au matin chercher la réponse sous la fenêtre, une fleur de laurier rose, pareille à celle de la veille.

Inésille relut vingt fois cette lettre; l'heure vint où chaque cité commence à faire ses rumeurs, et la jeune fille ne dormait point encore... Elle pensait accoudée sur sa table vis-à-vis de son arbuste aimé qu'elle y avait placé, comme pour le faire témoin et confident de son bonheur; sa main passait d'une branche à l'autre avec son regard, afin de choisir à l'avance la fleur implorée pour réponse.

Une voix timorée avait bien dit sourdement à sa vertu chancelante de refuser... Mais l'amour aussi s'était fait entendre et sa voix avait couvert le fugitif accent de sa pudeur. D'ailleurs, innocente comme elle l'était, Inésille ne voyait dans le ciel de son avenir qu'un azur immaculé. Il n'y a que les âmes, veuves de la sainte virginité, qui devinent le péril de l'amour. Les autres s'y abandonnent avec une crédulité souriante. Aimer, se disent-elles, n'est-ce pas le devoir le plus pur? Et tout imprégnées du désir brûlant de se confondre par une mystérieuse fusion avec d'autres âmes leurs sœurs, elles s'en vont confiantes vers un précipice dont elles ne voient pas le gouffre sous le réseau de fleurs qu'un seul de leurs pas brise.

Inésille, dans sa naïveté, n'écouta que l'amour, et le lendemain elle laissa tomber avec une larme une seconde branche de laurier rose.

Elle était bien heureuse, et pourtant quelque chose lui fit peur.

La tige de l'arbuste, en éclatant, rendit un son mat et sec qui l'effraya, et le murmure des feuilles lui sembla une plainte. Un premier amour cherche partout des présages d'heur ou de malheur... ce qui ne l'empêche pas de braver le danger prévu, tant l'aveugle l'enthousiasme de la passion.

Ainsi fit Inésille, car le lendemain le jeune seigneur au pourpoint de velours n'attendit pas longtemps la fleur de laurier-rose.

Et cette fois la fille du picador fut sur le point de mentir à sa promesse... Elle avait entendu gémir la plante plus tristement encore que la veille.

C'était toujours la lutte entre l'amour et la pudeur; mais le premier l'emportait sans cesse et demeurait victorieux.

Un soir — il y avait huit jours qu'Inésille avait reconnu don Fernand — l'alcôve était fermée, un feutre à panaches reposait à côté sur une chaise, une épée luisait sur la table, et le laurier-rose ne possédait plus qu'une fleur.

Il y avait ce soir-là comme une tempête dans le ciel; le vent soufflait avec force, et les pesantes bouffées qui faisaient grincer les vitrages couvraient les paroles de l'alcôve.

Or, tout à coup le vent redoubla et vint heurter à la fenêtre... et sa fureur, pliant la cime du laurier-rose, emporta au loin sa dernière fleur.

Inésille oubliait son ami... elle qui naguères encore accourait pour le garder contre l'orage, elle restait insoucieuse par cette nuit de tempête, lorsque l'arbuste souffrait près d'elle, et le lendemain matin ce n'est plus au laurier que s'adresse son premier regard.

— Fernand, Fernand, je t'aime! s'écrie-t-elle.

Fernand s'éveille et aspire dans un baiser le sourire brûlant d'Inésille.

IV.

Cette vie d'amour, toute fiévreuse, dura trois mois, qui ne semblèrent qu'un jour à la jeune fille. Pendant toutes ces semaines de démence, le laurier fut abandonné. La pluie du ciel l'empêcha seule de périr, et fit reparaître à son sommet découronné de frêles espérances qui promettaient de nouvelles fleurs. La plante était plus fidèle que la jeune fille, et la plante n'avait pas d'âme.

Cependant, à voir la chaîne des événements, on aurait pu croire à l'existence d'un être pensant sous l'écorce végétale : car les boutons se firent jour dans le feuillage au moment où tombait sur l'âme d'Inésille ce voile de plomb qu'on nomme la douleur.

Oui, la douleur! Les joies d'amour sont éphémères, comme les autres... La flamme qui vivait hier, meurt ce matin; l'illusion s'envole, et la lèvre qui s'abreuvait d'une saveur divine pâlit au contact de l'amertume.

Un soir où Fernand Velasquez, distrait par d'autres idées sans doute, écoutait à peine la voix d'Inésille. En vain deux bras, purs et beaux comme ceux de la Psyché antique, voulurent le retenir; il resta froid et muet, prétexta un ordre de sa mère, et sortit.

Le jour suivant Inésille l'attendit... Don Fernand ne revint pas...

Une semaine entière s'écoula. Inésille comprit son malheur... L'ingrat la délaissait comme elle avait délaissé son laurier rose.

Elle aurait voulu douter encore; mais une preuve cruelle vint lui apprendre la vérité. Un message lui fut remis par la gitana de la Plaza-Mayor, et ce message contenait des fleurs séchées, qu'Inésille reconnut avec un cri terrible. Le désespoir écrasa son âme, et vint faire tourbillonner dans son imagination des pensées funèbres.

Cette âme ardente, qui s'était jetée tout entière à l'amour, ne pouvait plus vivre d'une vie sans affection.

Fernand l'abandonnait. C'était lui dire de mourir, et le projet du suicide, vague d'abord, finit par devenir chez elle une résolution fixe. Déjà sa main convulsive avait mis à nu dans ses crispations nerveuses les trésors de beauté dont une petite bague, présent du jeune marquis, allait ensanglanter la blancheur, lorsque, relevant les yeux comme pour dire un dernier adieu à la lumière, son regard rencontra sur la fenêtre le pauvre laurier étiolé par une chaleur sans rosée.

A cette vue, l'arme fatale tomba des doigts d'Inésille; ses mains se joignirent dans la supplication de sa prière, et le passé qui revint subitement à sa mémoire lui rendit sa foi et son courage.

— Merci, mon Dieu! s'écria-t-elle, vous ne voulez pas que je meure.

Puis elle courut pâle et brisée à cette fenêtre qui l'avait vue tant de fois radieuse de joie et de beauté. Ses lèvres touchèrent pieusement une pauvre fleur morte avant d'être épanouie... et peu d'instants après elle sortit emportant son laurier-rose.

Depuis ce jour on n'entendit jamais de chants joyeux dans la mansarde, et ceux qui vinrent heurter à la porte ne reçurent point de réponse.

Mais bientôt, en revanche, il ne fut bruit dans toute la ville que de la voix admirable d'une jeune et belle novice, admise depuis peu de temps au couvent de la Santa-Trinidad, et les compagnes de la jeune religieuse, tout en s'accordant à vanter ses vertus et sa piété, condamnaient en elle comme folie mondaine un attachement inséparable pour un laurier-rose.

Les rumeurs du cloître transpirèrent au dehors, et mirent à la mode la novice dona Magdalena. Les plus nobles dames de Grenade se disputèrent la faveur d'aller entendre la messe à la chapelle du couvent, et bien des jeunes hidalgos maudirent la règle sévère qui leur interdisait l'accès de l'enceinte bénie.

Mais un jour la foule brillante cessa d'envahir le portique de la Santa-Trinidad, et le tronc placé près du bénitier perdit bien de riches aumônes.

Hélas! la belle novice ne chantait plus. Dona Magdalena dormait au cimetière.

On dit que les plus jeunes sœurs du couvent accusèrent l'abbesse de cette mort... Elle avait été rigide pour la pauvre enfant jusqu'à la cruauté, en exigeant d'elle, le jour qu'elle prononça ses vœux, le serment de ne jamais revoir son laurier-rose.

Et cependant, l'arbuste charmant n'avait pas été brisé... On l'avait même laissé à dessein dans une des allées du jardin pour éprouver l'obéissance de la pauvre Magdalena.

Une des sœurs, qui l'avait aimée, crut remplir un devoir sacré en réunissant la fleur qui vivait encore à celle qui était morte, et, grâce à ce souvenir d'amitié, le laurier des amours devint le cyprès d'une tombe.

GEORGES OLIVIER.

ERRATUM. Dans notre dernier feuilleton de huitaine contenant une notice biographique sur *Beauvisage*, l'oubli d'une date nous a fait induire nos lecteurs en erreur. Il semblerait, d'après notre feuilleton, que le célèbre teinturier ne serait mort que cette année; or, c'est le 24 mai 1836 que cet homme de bien a terminé son utile carrière.

gnalive, car elle s'est tirée d'une position des plus scabreuses par un trait de génie : Si la corruption, s'est-elle écriée, se montre aujourd'hui partout, si nous avons eu l'affaire Drouillard, l'affaire Bénier, l'affaire de Rochefort, l'affaire Soyer, l'affaire du Gros-Caillou, l'affaire Parmentier, savez-vous pourquoi? C'est que le ministère est composé de Catons qui poursuivent la corruption en tous lieux, au lieu de la tolérer comme on faisait avant eux, et qui la traînent au grand jour des débats judiciaires.

Pourquoi, nous le demandons, le ministère, profitant de sa longue expérience administrative, a-t-il eu l'idée de découvrir et de traduire devant des juges les gens que dix ministères précédents avaient laissés en repos. Sans les affaires qui sont venues à dénouement devant les tribunaux de Maine-et-Loire, de la Vienne, de la Creuse, on n'aurait pas songé peut-être à la corruption. Le pouvoir central a-t-il donc fait preuve d'habileté en se chargeant de cette besogne de censeur? N'aurait-il pu imiter tant de ces individus zélés et pleins de cœur, qui laisseraient dévaliser une maison ou assassiner un pauvre diable sans y apporter obstacle, de peur d'être mêlés à la procédure?

Ceci est assurément fort ingénieux, l'auteur mérite de l'avancement dans la presse officielle, et nous admettrons son explication quand MM. Guizot, Duchâtel et Cunin-Gridaine, tournant enfin leur excès de zèle contre eux-mêmes, auront provoqué un débat sérieux et judiciaire sur les peccadilles que la *Presse* leur reproche depuis quelque temps.

Aux yeux du *Morning Post*, l'affaire Teste-Cubières est surtout importante en ce qu'elle a mis à nu *le profond cancer qui ronge la société française*.

« N'est-il pas évident, dit ce journal, que, dans ces derniers temps, tous les sentiments élevés semblent avoir disparu en France? Il semble que chacun n'ait en vue qu'un seul but, le plaisir à tout prix, et que toutes les facultés soient tournées vers les moyens quelconques d'obtenir l'argent nécessaire pour atteindre cet objet.

» Nous parlons d'un vice généralement répandu; mais nous ne nions pas néanmoins qu'il n'existe des milliers d'individus qui ne s'écartent pas un instant des sentiers de la plus austère moralité. Mais ce que nous disons, c'est que la tendance de l'esprit public en France, dans ces dernières années, a été de descendre. *Les hommes qui devraient former cet esprit* ont craint de diriger ses aspirations vers ce qui est réellement noble, loyal, juste et généreux, abstraction faite du profit. On a proclamé que la rouerie n'était pas moins respectable que le talent. Le succès quand même, et non le moyen de parvenir, est devenu la pierre de touche du mérite. *Être riche*, c'est avoir accompli l'œuvre par excellence.

» Nous ne sommes pas non plus étrangers à ce défaut en Angleterre, mais nous estimons l'argent comme la source du pouvoir et des distractions; tandis qu'en France on se jette sur les richesses avec l'avarice la plus âpre, rien que pour les dépenser avec la profusion la plus extravagante.

» Une sensualité qui absorbe et déprave règne partout, et les professeurs de sciences morales n'ont rien à objecter, *car ils sont eux-mêmes sans religion*. Il est difficile de concevoir comment pourra exister une nation qui a perdu toute vertu publique. Le patriotisme a disparu; il ne reste à tous qu'un prurit furieux d'ambition. »

Voici comment, à son tour, s'exprime le *Times* sur le procès Teste, d'après sa correspondance de Paris :

« Cette triste affaire est *surtout regrettable en ce moment*. Elle est de nature à faire plus de mal au gouvernement que tous les écrits des radicaux et des républicains ensemble. Les détails du procès seront lus dans toute la France, et interprétés *comme une révélation du système suivi depuis* 1830. Les chefs politiques du cabinet sont MM. Guizot et Duchâtel.

» Les scènes de corruption qui se développent aujourd'hui ne sont pas précisément de la nature de celles qui servirent de base aux accusations lancées, il y a soixante ans, contre un roi, ses ministres et sa cour; mais le peuple ne s'arrêtera pas à comparer les deux cas, et il adoptera de prime-abord cette conclusion, que la corruption émane du système du gouvernement, et, une fois cette opinion conçue, il en peut résulter des conséquences très fâcheuses. L'une de ces conséquences sera, du moins le croit-on généralement à Paris, un *changement* de ministère.

On lit dans le *Siècle* :

RECTIFICATION D'UN FAIT HISTORIQUE. — Nous entendons souvent comparer l'acte qui a conduit M. Teste devant la Cour des pairs à celui qui a fait condamner par la chambre des communes et emprisonner à la tour de Londres sir Robert Walpole. Cette assimilation n'est point exacte. Voici comment les choses se sont passées en Angleterre :

Dans la séance du 17 avril 1741, lord Stanhope prononça ces paroles : « Une personne qu'une enquête ferait connaître a été vivement recommandée par sir Robert Walpole à la compagnie qui a l'entreprise des fourrages en Écosse. La compagnie, plutôt que de recevoir dans son sein cette personne, a préféré lui faire un présent de 500 livres sterling, et le *client de ce ministre a touché l'argent*. Une telle transaction est un *acte de corruption*. Je demande donc que la chambre ordonne une *enquête*. »

« *Je nie formellement le fait*, répondit Walpole. *Ma dénégation doit suffire en présence de l'affirmation pure et simple de lord Stanhope*. Je pense donc que sa motion doit être rejetée. »

Sir Thomas Haumer fit observer que *l'un des deux ne disait pas la vérité*, que le parlement ne pouvait laisser ni son honneur ni celui du gouvernement exposés aux soupçons les plus odieux. La chambre des communes ne se déclara pas *satisfaite* des explications de Walpole. La proposition d'enquête fut adoptée à la majorité de 390 voix contre 23, et Robert Walpole fut condamné à la prison.

On voit donc que, sauf le dénouement, c'est avec l'affaire de M. Duchâtel et de l'*Époque*, et non point avec l'affaire Teste-Pellapra, que le procès Walpole présenterait de l'analogie. Il ne s'agissait pas en effet à Londres d'argent donné au ministre, mais bien d'une somme payée sur sa demande à son client.

M. Victor Hennequin à Marseille.

La lettre suivante, adressée à l'un de nos rédacteurs, complète les renseignements que nous avons déjà publiés sur le séjour de M. Victor Hennequin à Marseille.

l'habitude de le voir, de l'entendre causer et de se pénétrer tous les jours davantage des vérités de la nouvelle science.

A quatre heures et demie, il s'est dirigé, avec trois ou quatre phalanstériens, vers le haut du cours Bonaparte, à cette partie de la promenade où, du sommet de la colline, on voit se développer comme un magique panorama la reine du commerce de la Méditerranée, avec son vaste port devenu trop étroit, d'où s'élance une épaisse forêt de mâts, et ses îles arides qui semblent se baigner avec délices dans les flots d'une mer tranquille, dont la vive couleur s'harmonise si bien avec celle d'un ciel presque toujours pur et sans nuage, qui lui prête ses teintes les plus belles.

Dans ces lieux déjà si pittoresques une surprise agréable attendait M. Hennequin : on vint le prier d'entrer dans un jardin, où des ouvriers allemands s'étaient réunis pour lui donner une sérénade. Ces braves gens, assis autour de quelques tables rustiques, se rafraîchissaient et causaient, tandis que, non loin de là, d'autres ouvriers dansaient gaiement au son d'une musique entraînante.

A notre arrivée, un chant bien nourri jeta dans les airs, avec toute la vigueur d'expression et la justesse des voix allemandes, les accents tantôt doux et plaintifs, tantôt mâles et énergiques d'un morceau de musique inconnu, mais dont l'effet était remarquable.

Plusieurs autres chants suivirent celui-là, et ne lui furent pas inférieurs en harmonie, en exécution.

Nous étions heureux au milieu de ces enfants de l'industrie, si souvent méconnus et victimes de leur mère, dans notre triste société; mais les heures passent vite quand on est aussi agréablement occupé, et celle du banquet offert à M. Hennequin avançait à grands pas. Il fallut nous retirer : nous le fîmes avec regret, après quelques chaleureuses paroles d'adieu prononcées par le modeste héros de cette petite fête, et traduites en français par deux dignes interprètes, M. Schmidt et M..., ouvrier aussi intelligent que dévoué, dont on ne peut trop louer les efforts pour arracher au communisme et amener aux idées pacifiques de Fourier ceux de ses camarades, tous les jours moins nombreux, qui n'ont pas été initiés à la science sociale.

A sept heures, les convives arrivaient en foule à l'hôtel Paradis, dont les vastes appartements avaient été choisis par les commissaires du banquet d'adieu. Ici, comme dans la salle Boisselot, les impossibilités matérielles offertes par la localité avaient seules donné les limites à l'accroissement de l'assemblée. Près de cent personnes étaient présentes : c'était tout ce que la salle pouvait contenir.

M. Hennequin, à son arrivée, a été salué par une salve d'applaudissements, et le repas préparé avec soin, servi avec luxe et bon goût, a commencé vers 7 heures et demie pour se prolonger jusqu'à 10 heures.

Au dessert, après quelques paroles prononcées par le président, les toasts ont commencé. Je regrette que l'espace me manque pour les reproduire ici, mais je n'ai pas à rendre compte du banquet seulement, et le cœur de nos amis absents, le souvenir de ceux qui assistaient à cette fête touchante, sauront bien, d'ailleurs, suppléer à mon silence.

Les vœux les plus ardents pour la propagation de la Théorie et pour le bonheur de la classe ouvrière, comme de toutes les sociétés humaines, ont été tour à tour exprimés avec un rare succès; puis le poète Bonnefoy a lu, au milieu des applaudissements les plus flatteurs, une pièce de vers sur les illusions de la politique depuis la révolution de 93, et en contraste, sur les consolantes destinées ouvertes à l'Humanité par le génie de Fourier.

Un jeune avocat, nouvel adhérent, a vivement impressionné l'assemblée par une profession de foi calme, ferme et modeste à la fois, à la fin de laquelle il a, dans un élan de reconnaissance tout-à-fait imprévu et entraînant, proclamé hautement le nom de M. G., le disciple fervent, l'infatigable propagateur auquel il avait dû, disait-il, de sortir des ténèbres qui le désolaient. D'autres phalanstériens, plus nouveaux encore, ont fait un hommage touchant de leur conversion à la parole puissante de notre grand orateur, qui, se levant à son tour, a prononcé au milieu des applaudissements répétés et d'un enthousiasme difficile à décrire, le toast suivant :

« Messieurs, ou plutôt mes amis,

» Bien que vous ne soyez pas tous ralliés à la Théorie de Fourier, » je ne puis reconnaître qu'une distinction parmi nous, celle des » phalanstériens actuels et des phalanstériens à venir.

» Que les nouveaux venus le comprennent bien; nous ne poursuivons pas une chimère, et les splendeurs de la commune sociétaire » ne sont pas un mirage trompeur. Si l'on me demande combien de » temps nous sépare de la réalisation, je répondrai : ceci n'est pas une » question de temps, mais une question de volonté.

» Demandez au matelot dans son embarcation combien il lui faut de » temps pour atteindre la rive!... au lieu de regarder paresseusement » une montre, il se courbera sur ses avirons.

» L'Idée marche, et ce qui le prouve avant tout, c'est l'adhésion des » dames, qui sont venues à nos séances protester par leur empresse» ment, par leur sympathie, contre le caractère d'immoralité que la » calomnie attribue à la science sociale.

» Que le témoignage de notre gratitude parvienne à ces femmes » généreuses. — Je n'ai qu'un regret dans cette fête, c'est qu'elles » n'y soient pas associées.

» Le port n'est pas éloigné; le vent souffle dans nos voiles et des » mains sûres dirigent notre gouvernail. Il m'est permis de louer le » centre de direction de l'École sociétaire, à moi qui participe rare» ment à ses travaux, et qui traverse le système phalanstérien comme » une comète toujours errante!... »

La *Démocratie pacifique* croit devoir supprimer ici un hommage rendu à son rédacteur en chef, ainsi que le récit du mouvement d'adhésion que ce toast excita dans l'assemblée.

Les beaux vers phalanstériens d'un député, *M. Demesmay*, avaient été lus; de nouveaux toasts venaient d'être portés avec chaleur et effusion à M. Hennequin, et parmi ceux-là il faut distinguer les vœux exprimés avec une émotion vraie et contagieuse par M... l'ouvrier allemand dont nous avons déjà parlé; lorsque l'on annonça l'arrivée de chœurs dirigés par le jeune fils du poète Bonnefoy.

Toutes les fenêtres de l'hôtel furent envahies, et bientôt effectivement, au milieu d'un vaste rassemblement de curieux, formé sur la Cannebière, s'éleva un admirable concert de voix, auxquelles le silence d'une belle nuit donnait une puissance d'effet extraordinaire.

Trois morceaux furent chantés successivement par ces ouvriers musiciens, tous Français, et si bien conduits par M. Bonnefoy fils, qu'il était impossible de désirer mieux pour l'expression et la justesse; ils montèrent ensuite auprès de nous et chantèrent encore trois chœurs devant M. Hennequin qui profita d'un intervalle entre les

[illegible] lui parlaient, lui serraient la main, et savouraient à longs traits cet indicible bonheur de la communication des âmes d'élite entre elles, quand un sublime sentiment d'unité les échauffe et les confond! Heureux ceux qui ont assisté à un pareil spectacle!

Heureux ceux qui en comprennent toute la saisissante beauté!

Il y avait dans l'hôtel, parmi les voyageurs, un évêque, arrivant à peine, dont les sympathies étaient pour nous, sans doute, car il a exprimé hautement, nous a-t-on assuré, le regret de n'être pas vêtu de son costume épiscopal, pour en faire honneur à la salle du banquet. Nous l'avons vivement regretté aussi, nous pouvons le dire avec un légitime orgueil, le ministre de Dieu ne pouvait trouver que satisfaction et joie au contact de cette réunion, montée au ton de l'unité, c'est-à-dire de tout ce que le sentiment religieux a de plus pur et de plus élevé.

En sortant de l'hôtel, M. Hennequin est allé se reposer un moment à l'Athénée; mais là, tous les membres du cercle, disciples fervents, adhérents nouveaux, hommes sympathiques et autres, ont bientôt rempli le salon où il venait de s'asseoir. A la vivacité des conversations, à l'animation des visages, tournés avec amour vers l'ami que nous allions perdre le lendemain, il était évident que personne ne songeait à se retirer.

M. Hennequin, excité lui-même par cette belle journée, semblait désireux de la prolonger. Cédant à nos prières, un jeune homme, doué d'une voix de ténor remarquablement belle, chanta une jolie romance; une seconde suivit celle-là; puis vint la chanson sublime des *Fous*, de Béranger, suivie du *Dieu des Bonnes gens*.

Il était minuit, mais qu'importait l'heure sous ces flots de gaz et sous l'influence des courants magnétiques d'affection et de joie, qui, allant et venant de l'un à l'autre, nous avait enfermés dans un tel réseau de bien-être et d'intimité, que tout était oublié hors le bonheur d'être ensemble.

Que ne puis-je vous donner une idée de l'entretien de cette soirée, que nous ne devons jamais oublier! Comment vous peindre cette jouissance que nous éprouvions tous en voyant la tête calme et sérieuse de M. Hennequin s'éclairer du doux sourire qui lui est particulier, en entendant réciter par un des nôtres avec une verve et un talent prodigieux des tirades de vers patois qu'il avait demandés?

Et les toasts, et les serrements de mains qui se cherchaient, et les regards attendris qui se dirigeaient tous vers un foyer commun, et les âmes qui s'unissaient comme les regards et les mains, oh! tout cela se sent et ne peut se dire!...

A deux heures du matin, nous rentrions chez nous. Il fallait bien laisser un peu de repos à notre infatigable ami, qui n'y aurait jamais songé lui-même.

INFLUENCE DES CRÈCHES. — Nous avons quelquefois fait remarquer à nos lecteurs que les crèches d'enfants pauvres, telles qu'elles sont actuellement établies, c'est-à-dire avec toute leur imperfection, servaient cependant à mettre en relief pour la société certains avantages qui résultent du fait seul de la vie associée pour tous les âges. Nous en trouvons une preuve nouvelle dans un rapport fait récemment sur la crèche du XIIe arrondissement de Paris, par M. Arthur Baligot de Beyne. Nous en citerons un passage :

« J'arrive tout naturellement à vous parler, Messieurs, de la pouponnière et de ses excellents effets.

» La pouponnière, dont vous avez vu les modèles dans les Crèches les mieux tenues de Paris, rend de grands et utiles services. D'abord, elle facilite singulièrement le travail à l'heure du repas, et chaque berceuse peut, grâce à cette heureuse invention, distribuer la soupe à six ou huit marmots à la fois, sans provoquer ces cris assourdissants que font retentir ailleurs les plus impatients ou les plus affamés. J'ai vu l'un de ces repas; j'ai été tout surpris de l'ordre et du silence qui y régnaient. M. Delbruck a trouvé là le remède au mal que M. Siry indiquait dans son rapport médical sur la Crèche Saint-Philippe-du-Roule. La pouponnière fait mieux encore : elle a remplacé la *lisière* et le *chariot*, dont chacun depuis longtemps signalait les graves défauts sans chercher à y porter remède. — L'enfant se promène dans son enceinte « entre deux rampes d'appui et entre deux parois de filets » aux mailles desquels il peut s'accrocher à toutes les hauteurs, soit » pour se préserver d'un faux pas ou d'une chute, soit pour se relever » quand il est assis. » Ainsi, dans la pouponnière, l'enfant trouve, sans le moindre danger, le moyen de prendre l'exercice qui lui est indispensable, et peut développer ses forces sans être exposé à ces difformités ou ces maladies qu'amène trop souvent l'emploi de la *lisière* ou du *chariot*. — Nous ne saurions trop engager les dames inspectrices de tous les comités à propager la pouponnière de M. Delbruck, et, après avoir constaté ses beaux résultats à la Crèche Sainte-Geneviève, nous ne comprenons pas que d'autres Crèches qui possèdent ce meuble si précieux le laissent inemployé et inutile pour les enfants, auxquels il doit rendre de si importants services. A la Crèche Sainte-Geneviève, le centre de la pouponnière recouvert d'un paillasson, sert, entre les repas, de lieu de récréation, et là les enfants passent le temps sans cris et sans ennui, grâce à la présence de quelques jouets trop rares et aux complaisances d'un chat qu'attache à la Crèche une fâcheuse nécessité, et qui, du reste, se montre digne de sa position par la patience à toute épreuve et l'inaltérable douceur avec lesquelles il supporte les avanies dont il est l'objet de la part des enfants.

» J'ai signalé l'ordre et le silence qui régnaient pendant les repas, grâce à l'heureuse idée de M. Delbruck : l'action elle-même de la Crèche est pour quelque chose dans ce résultat. Cette vie en commun, ce contact incessant, ces rencontres quotidiennes, ne sont pas sans exercer une certaine influence morale sur les enfants. Cette idée a été partagée par les Dames du premier arrondissement, et je ne saurais mieux faire que de les citer en ce point : « Si l'enfant de la Crèche, » disent-elles, a les défauts inhérents à sa faiblesse, il les a moins » saillants; il est moins égoïste, moins jaloux, moins impatient, » moins capricieux que les enfants élevés dans d'autres conditions. Il » est obéissant par imitation. La Crèche est pour lui un établissement » mutuel de sociabilité, une école préparatoire de mœurs douces et » pacifiques. »

AVIS.

Le conseil d'administration de la société *l'Union agricole d'Afrique* annonce à MM. les actionnaires que l'assemblée générale se tiendra à Lyon le 1er août prochain, et les invite à y assister, ou à s'y faire représenter.

Pour y être admis, chaque actionnaire devra, pour lui et pour ses mandants, justifier du paiement intégral du premier cinquième, et, à

aussi pair de France; M. Pellapra, ancien receveur-général, riche millionnaire, tous trois impliqués dans des accusations de corruption, il y avait certes de quoi émouvoir l'opinion publique et le grand monde parisien. En outre, le drame se déroulait avec un art savant; des révélations inattendues surgissaient à chaque instant, et M. Teste, quoique vaincu par des preuves morales, résistait encore, lorsque M. Pellapra, son ancien ami, sur qui, dans la nécessité de sa défense, il faisait planer un soupçon d'escroquerie, a envoyé du fond de l'asile où il se cache, des preuves accablantes. Alors M. Teste s'est tiré dans sa prison un coup de pistolet qui l'a effleuré, et a refusé de comparaître devant ses juges, et ceux-ci, depuis quatre jours délibèrent en secret, suspendant sur la tête des coupables le verdict qui doit punir un des plus complets scandales du monde civilisé et perfectibilisé.

GRANDE-BRETAGNE.

Les journaux anglais, faute de mieux, sont obligés de remplir leurs colonnes de petites nouvelles de vols, de suicides, de procès et de meurtres, qui ne font jamais défaut dans nos pays *civilisés*. Quelques discours insignifiants de candidats aux prochaines élections sont jetés çà et là pour varier le tableau, mais rien d'important ne paraît sur l'horizon politique et social chez nos voisins d'outre-Manche.

Le prix du pain a encore baissé cette semaine, et le prix du blé a baissé subitement d'un tiers dans le comté de Berks. La quantité de blé qui se vendait 800 francs sur le marché de Windsor, il y a un mois, s'est vendu 500 francs sur ce même marché depuis quelques jours. Ce fait seul prouve que l'accaparement a joué un rôle infâme dans la disette apparente et la cherté réelle des céréales en Angleterre, depuis six mois; car la seule espérance d'une bonne récolte a suffi pour détruire à la fois la disette et la cherté, avant qu'un seul épi ait été moissonné.

Les gouvernements devraient pourtant mettre un terme à de pareilles manœuvres, ne fût-ce que dans l'intérêt de l'ordre public, qui est toujours menacé par une disette, réelle ou factice. De telles spoliations, par le monopole mercantile, sont une honte pour nos hommes d'Etat civilisés.

Du reste, la spoliation mercantile faite à la barbe des pouvoirs politiques, en Europe, n'est pas la seule preuve de l'ineptie des législateurs, car, de tous côtés la société et ses lois sont débordées par les faits et les méfaits des chevaliers d'industrie de haut et de bas parage. Les faits abondent à tel point qu'il devient superflu de les rapporter.

L'ineptie législative du parlement anglais est si grande qu'il ne sait rien imaginer pour guérir un mal social tel que celui qui est révélé par la statistique suivante: la proportion des récidives dans la prison de Perthes, a été de 67 pour cent depuis quatre ans, et dans celles des comtés de Middlesex et du Lancashire, cette proportion a été de 47 pour cent, de sorte que la population des prisons devient une classe dans la nation, se perpétuant et augmentant chaque année d'une manière effrayante. Après avoir absorbé toutes les richesses du pays et réduit les masses à un état de mendicité et de pillage permanent, l'aristocratie anglaise est menacée à son tour d'être dévorée par le paupérisme et les frais d'emprisonnement.

A ce propos, nous pouvons faire la remarque que les crimes augmentent en Irlande contre les personnes et contre la propriété. Le gouvernement vient de demander une centaine de millions de plus pour soulager les misères de ce malheureux pays jusqu'au printemps prochain, mais les journaux anglais les mieux informés prétendent que rien ne pourra sauver les grands propriétaires, et que tous les biens-fonds de l'Irlande doivent être et seront nécessairement sacrifiés à la nécessité de nourrir le peuple, dont la masse ne vit aujourd'hui que d'aumônes et de secours étrangers. La prospérité des riches a été immense depuis cinquante ans en Angleterre; la misère des pauvres est devenue encore plus immense de nos jours, et l'abondance nationale emmagasinée par les privilégiés est comme un grenier attaqué par des multitudes de rats affamés. L'Angleterre est à la fois le pays le plus riche et le plus pauvre de l'Europe; mais les autres pays civilisés marchent à grands pas pour le rejoindre vers cet abîme terrible.

SUISSE.

M. Guizot a-t-il, en effet, adressé une note nouvelle au président de la Diète? Il semble aujourd'hui, d'après des lettres de Berne, qu'il ne s'agisse plus que d'une lettre adressée à M. Bois-le-Comte, et communiquée officieusement par celui-ci à M. Oschenbein. On ne s'accorde pas davantage sur le sens de cette missive directe ou indirecte. Présentée d'abord comme menaçante pour la Suisse, elle paraît avoir beaucoup perdu depuis de ses airs d'intimidation. Le ton en serait encore malveillant pour le parti libéral, inconvenant à l'égard de M. Oschenbein; mais, cette fois, M. Guizot, conformant son langage à celui qu'il a tenu dans la chambre, aurait reconnu le droit de la Diète de régler souverainement les affaires intérieures de la Suisse. C'est une concession dont ce pays ne peut manquer d'être reconnaissant.

Cependant, cette dernière version est-elle exacte? Il nous est difficile de savoir au juste ce qu'il faut croire. Notre ministère, avec son dévouement à l'Autriche d'une part, et son défaut de résolution de l'autre, se prête à l'une et à l'autre hypothèse. Sa conduite est toujours louche comme sa pensée.

Quoi qu'il en soit, l'entente ne semble pas rétablie entre notre ambassadeur et M. Oschenbein. Celui-ci aurait refusé, dit-on, de faire part à la Diète des belles choses contenues dans la lettre de M. Guizot, et M. Bois-le-Comte, qui fondait nous ne savons trop quelles espérances sur cette communication, se serait chargé de la faire lui-même à chacun des députés, qu'il a tous visités. Nous ignorons de quel effet cela peut être sur les délibérations de l'assemblée. Mais déjà cette politique a produit en Suisse un résultat remarquable: elle a soulevé contre notre ministère, contre sa diplomatie hypocrite et déloyale les plaintes les plus vives et répandu les méfiances les plus profondes. (*National.*)

ITALIE.

Les nouvelles de Rome, publiées dans les journaux de Marseille du 13, confirment celles que nous avons données d'après notre correspondance d'Italie.

Portugal jusqu'au 9 juillet.

A cette date, tout était tranquille à Oporto.

Le maréchal Saldanha avait fait son entrée dans la ville le 7 juillet, à la tête de 8 000 hommes; le général Concha s'y trouvait avec 13 000 Espagnols.

Il a été publié dans la *Presse* du 8 juillet le texte de la convention conclue le 29 juin entre le colonel Wylde, le général Concha et le marquis de Loulé.

A la suite de cette convention, la junte a publié une proclamation dans laquelle elle abdique son autorité entre les mains de la reine de Portugal.

Il est dit dans cette pièce que les puissances médiatrices ayant garanti le maintien de la charte voudront bien aussi garantir la liberté des prochaines élections.

La reddition d'Oporto n'a, du reste, pas eu lieu sans effusion de sang. Un des officiers de la junte a été tué par un coup de feu tiré d'une fenêtre au moment où il ordonnait à ses soldats de déposer les armes. L'intervention active des officiers portugais et espagnols a seule empêché que cette affaire ne provoquât une mêlée sanglante et générale dans les rues de la ville.

Les principaux chefs de la junte ont tous quitté Oporto et se sont rendus à Vigo, à bord d'un vaisseau français.

Il paraît que l'amiral Parker, dégoûté du rôle qu'on lui faisait jouer, a demandé son remplacement.

Les prisonniers de l'escadre de la junte, détenus au fort Saint-Julien, ont été relâchés.

Nécrologie. — FÉLIX BEUQUE.

Nous voudrions donner, en quelques mots, une idée des qualités aimantes et dévouées de notre ami, et nous voudrions que nos paroles fussent à la hauteur des regrets que nous fait éprouver sa perte. Depuis 10 ans Félix Beuque avait pris à cœur la Théorie phalanstérienne, qu'il propageait plus par sentiment que par démonstration rigoureuse. Doué d'une nature tendre et affectueuse, il s'est fait aimer de tous ceux qui l'ont connu, parce qu'il les aimait sincèrement lui-même.

Après avoir étudié le commerce en qualité de commis, il avait établi pour son compte une maison de soieries à Lyon. Mais la nature de son esprit, trop peu propre aux spéculations, aux procédés commerciaux, ne s'y plia jamais qu'avec peine. Les inquiétudes attachées à la profession de négociant, la crainte de ne pas se maintenir au niveau de ses engagements, avaient miné depuis longtemps sa santé; et l'on peut dire en toute vérité qu'il a été victime de la Civilisation et du Commerce.

La mort frappe à coups redoublés dans nos rangs, et ce n'est pas aux moins utiles soldats de la Cause qu'elle s'attaque. Elle n'a de pitié ni pour l'âge ni pour les services rendus. Félix Beuque est mort à 44 ans. Il aurait donc pu ajouter bien des années encore à une carrière universellement honorée. Que ceux qui survivent se pressent, se serrent, s'unissent; qu'ils s'efforcent, par leur accord, de suppléer à la force qu'ils viennent de perdre: c'est le meilleur hommage qu'ils puissent rendre au noble cœur qui leur est enlevé.

FAITS DIVERS.

Hier à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquait 24°,4 au-dessus de 0. Aujourd'hui, à six heures du matin, 21°5; à midi, 32°,8; à deux heures, 35°,2.

—On assure que les conseils généraux vont être convoqués pour le 29 août prochain. (*National.*)

—Voici quel a été le résultat des élections des officiers et délégués de la 2e légion de la garde nationale parisienne pour la désignation au roi des dix candidats au grade de colonel, en remplacement de M. Gauneron.

Le nombre des votants était de 525.

Ont obtenu: MM.

Suffrages. MM. Talabot, lieutenant-colonel de la légion, 200; Dupaty, capitaine en 1er, 142; Baron Henry de Bayeul, chef de bataillon en 2e, 132; Baignères, chef de bataillon en 1er, 117; Lefebvre, chef de bataillon en 1er, 108; Labarte, chef de bataillon en 2e, 97; Perret, chef de bataillon en 1er, 81; Nouton, des finances, capitaine en 1er, 58; Chwals, capitaine en 1er, 55, et Chaperis, capitaine en 1er, 52.

D'autres élections auront nécessairement lieu, dans cette légion, par suite du choix qui sera fait dans cette liste.

LES COMMUNISTES MATÉRIALISTES. — Le procès dit des *communistes matérialistes* s'est terminé hier par une condamnation. On sait que ces hommes étaient accusés d'avoir tenté de se procurer, par le vol, les moyens de renverser violemment la société. Il paraît qu'il avait été question entre eux de faire sauter une partie de Paris par des procédés chimiques.

Ils étaient divisés en deux catégories distinctes: les communistes proprement dits, qui n'avaient pas participé au vol, et des malfaiteurs que l'on a représentés comme le bras des autres.

M. le président a fait son résumé, qui n'a pas duré moins de deux heures, et le jury, entré en délibération à sept heures, en est sorti à dix, avec un verdict qui a déclaré tous les accusés coupables d'avoir participé à un complot contre le gouvernement, complot qui n'a pas été suivi d'actes d'exécution.

Gautier, Chabannes, Crouzet, Gibot sont reconnus coupables d'avoir fait partie d'une association de malfaiteurs.

Des circonstances atténuantes sont reconnues en faveur de Gautier, Chabannes, Crouzet, Gibot, Lefèvre, Delhougnes et Dufour.

La cour entend les observations des accusés et des défenseurs sur l'application de la peine.

Lorsque M. le président interpelle Coffineau, ce dernier se levant avec vivacité dit qu'il ne sortira pas de l'audience sans répéter la parole de Brutus et la prière des Spartiates.

La cour entre ensuite dans la Chambre du conseil pour délibérer.

Elle en sort à onze heures avec un arrêt qui condamne:

Gautier, à deux années de prison; Crouzet, à trois années de prison; Chabannes, à trois années de prison; Dejob, à six années de détention; Gibot, à six années de réclusion, sans exposition; Javelot, à la peine de la détention pendant six années; Lefèvre, à la peine de cinq ans de prison; Delhougnes, à la même peine; Coffineau, à la peine de la détention pendant sept années, Dufour, à la peine de trois années d'emprisonnement.

dans le faubourg de Praga. On sait que ce faubourg, pris d'assaut par Souvaroff en 1794, et où les Polonais en 1831, avaient construit une tête de pont, est situé sur la rive droite de la Vistule, et est séparé en ce moment de la ville par un pont de bateaux.

» Le pays que cette ligne traverserait est généralement plat, et n'occasionnerait pas de grands travaux de terrassement. Aussi on espère en pousser très activement l'exécution. On évalue que la dépense totale ne s'élèvera pas au-delà de 600 000 fr. par myriamètre.

» Le chemin de fer qui va de Varsovie à la frontière d'Autriche, et qui est déjà en pleine exploitation, dans l'étendue de 17 myriamètres, jusqu'à Czenetochowa, va être entièrement livré à la circulation. On annonce déjà l'ouverture de la dernière section de ce chemin, qui mettrait Varsovie en communication directe avec les grandes lignes de la Prusse et de l'Autriche. Ainsi, dans quelques années, on pourra aller en chemin de fer depuis Moscou et Saint-Pétersbourg jusqu'à l'Océan et la Méditerranée. »

M. DUMAS ET M. PAPETY. — On lit dans le *Courrier français*:

« Il convient de faire observer, au sujet des interpellations de M. Demarçay, dans la séance du 15 juillet:

» 1° Que les résultats de l'excursion pour laquelle *l'Argus* a été mis à la disposition de M. Papety ont pu être publiquement appréciés à la dernière exposition du Louvre, d'après les dessins rapportés du Mont-Athos et devenus depuis l'objet d'une séance à l'Institut; d'où il suit que M. Demarçay, lorsqu'il a dit, en parlant de M. Dumas, qu'il *n'attendait rien de sérieux de ce côté*, n'a pu comprendre M. Papety dans la même réflexion; 2° que les frais de déplacement sont nuls, ou à peu près, pour un bâtiment à voiles dans la belle saison, tandis qu'ils peuvent être fort considérables, même à cette époque de l'année, pour un bâtiment à vapeur.

» Ce te note n'a d'autre but que d'établir ces distinctions et de préciser ces différences, ce qu'a omis de faire M. Demarçay dans son dernier discours. M. Demarçay a été sans aucun doute induit en erreur, car il n'est personne, d'ailleurs, qui ne se plaise à reconnaître son esprit de justice et d'impartialité. »

ARRESTATION DE M. SOYER. — Une arrestation des plus importantes a été opérée hier par les soins de M. le préfet de police. M. Soyer, investi de la confiance du gouvernement, avait été chargé, depuis la révolution de 1830, de presque tous les grands travaux entrepris pour le compte de la ville de Paris ou pour celui de l'Etat. Il avait été mis dernièrement en faillite. Cette déclaration éveilla l'attention de M. le ministre de la guerre, qui lui avait confié 1 500 000 kilogrammes de bronze, cuivres et autres matières. Une vérification fut ordonnée, qui apprit que cette masse énorme de métaux avait disparu des ateliers du fondeur.

M. le ministre de la guerre informa de ces diverses circonstances M. le préfet de police; par les soins de ce fonctionnaire, une rapide enquête fut immédiatement commencée, et des mesures minutieuses furent prises pour faire découvrir ce qu'avaient pu devenir les bronzes confiés aux ateliers de M. Soyer. En même temps un commissaire de police était délégué; ses enquêtes apprenaient que les pièces de canon, partie encore en nature, partie réduite en saumons de bronze, avaient été enlevées frauduleusement de l'établissement de M. Soyer et vendues à différents fondeurs et négociants en métaux.

Les investigations ont été couronnées de succès, et hier le fugitif était découvert dans le château de M. le baron de F..., près Poissy, dans le département de Seine-et-Oise, où il a été arrêté et de là conduit au dépôt de la Préfecture de police.

PETITES INDUSTRIES PARISIENNES. VOL DE CHARBON. — Un vol dont les ménages sont trop souvent victimes, est le vol de charbon. Voici la petite industrie qui est exploitée par quelques-uns de messieurs les charbonniers, industrie coupable à laquelle les soins vigilants de l'autorité viennent heureusement d'apporter un terme.

Tout le monde connaît les immenses bateaux de charbon qui stationnent le long du port du Louvre; c'est là que beaucoup de ménagères se rendent pour faire leur provision de charbon; on choisit la qualité de la marchandise, puis on charge un des noirs porteurs de transporter un sac de telle ou telle contenance.

Le sac était en effet rempli de la quantité voulue de charbon; seulement il arrivait que le charbonnier, après avoir assujetti sur sa tête son lourd fardeau, se rendait chez un des marchands de vins du voisinage, sous prétexte de s'humecter le gosier; mais là, le charbonnier et le sac, l'un portant l'autre, au lieu de s'arrêter devant le comptoir, pénétraient jusque dans l'arrière-boutique, où se passait l'opération suivante:

Le sac était transvasé dans un autre sac d'une contenance moindre, et c'était avec ce nouveau sac, beaucoup plus petit, que le charbonnier se rendait chez la pratique, qui n'en payait pas moins le charbon comme si elle avait son compte.

M. le préfet de police, instruit de ces manœuvres, ordonna une surveillance spéciale pour les réprimer.

Pendant plusieurs jours, des agents du service de sûreté ont épié les abords du quai du Louvre; enfin, hier matin, étant à leur poste d'observation, ils virent un charbonnier se rendre chez un marchand de vin des environs; un agent y était installé; il put reconnaître que le nouveau venu substituait au sac dont il était porteur en entrant dans la boutique, une sacoche beaucoup plus petite.

Le charbonnier ressortit bientôt, on le laissa s'éloigner, et quand il fut arrivé près de la halle aux blés, on l'arrêta. Cet homme est le nommé Antoine Chalvet, âgé de 52 ans.

Une fois que Chalvet eut été arrêté, les agents retournèrent chez le marchand de vin où il s'était rendu, et dans l'arrière-boutique on trouva dix sacs de charbon, contenant une quantité moindre que les sacs ordinaires, dont ils ont l'apparence et le volume extérieurs, et qui étaient sans doute destinés à faciliter des fraudes de même nature.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 17 juillet.*

La séance est ouverte à une heure.

La Chambre adopte successivement divers projets de loi d'intérêt local concernant des impositions, des emprunts ou des délimitations de communes, pour les villes ou les départements ci-après: Bouches-du-Rhône, Dordogne, Sarthe, Cantal, Hérault, Jura, Bas-Rhin, Saône-et-Loire, Gironde, Corse, Loir-et-Cher, Creuse, Indre et Charente.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon.

M. LE PRÉSIDENT. La discussion est ouverte. M. Nicolas a la parole.

M. NICOLAS. Je viens combattre le projet du gouvernement: que dis-je? ce n'est pas le projet du gouvernement, c'est une proposition faite par une

Messieurs, je le reconnais, et c'est là le vice du projet de loi, la compagnie de Lyon n'a pas tenu ses engagements primitifs. C'est un des grands malheurs de notre époque, que les compagnies ne regardent pas comme inviolables les contrats qu'elles ont acceptés.

L'orateur entre ensuite dans quelques détails, sans défendre le projet, encore bien qu'il le trouve vicieux.

M. D'ANGEVILLE. Je m'attendais à trouver l'honorable préopinant sur le terrain où il vient de se placer. Il a fort bien résumé les diverses phases que la législature a traversées en s'occupant des chemins de fer; mais il n'a pas assez fait ressortir la fermeté avec laquelle les Chambres, jusqu'à présent, ont maintenu les termes des contrats.

L'honorable orateur rappelle les discussions et résume les avis des différents orateurs qui y ont pris part. Il se prononce fortement contre le projet.

M. DE LA ROCHEJACQUELIN. J'ai longtemps hésité à me prononcer pour ou contre, et j'avoue que j'étais disposé à repousser au début des projets de loi que nous n'avions vraiment pas le temps d'étudier. Mais, quand des hommes très éclairés, très haut placés dans les finances, en dehors complètement des chemins de fer, nous disent que nous mettrions le comble à la crise financière, que ce chemin de fer a déjà dépensé 70 millions, qu'elle avait des contrats passés pour 60 millions, qu'il y avait 30 000 ouvriers qu'on serait obligé de congédier, enfin qu'il y avait 17 000 familles intéressées dans cette opération, j'ai hésité.

Eh bien! lorsque M. le ministre des travaux publics sera monté à cette tribune, et nous aura dit que l'estimation de 300 millions est une estimation vraie, lorsqu'il nous aura dit que la compagnie a déjà dépensé 70 millions, qu'elle a pris des engagements pour 60 millions, qu'il y a 30,000 ouvriers qu'on sera obligé de congédier, qu'il y a 17,000 familles intéressées dans cette affaire, je crois que nous pourrons alors nous laisser entraîner; pour mon compte, je m'y sens disposé.

M. GRANDIN attaque avec énergie le projet, dans un discours où se trouvent souvent et beaucoup de bon sens et des mots heureux, noyés dans beaucoup de paroles inutiles.

M. JAYR, ministre des travaux publics, répond aux orateurs précédents dans un discours assez long, assez facilement dit, mais pâle et sans couleur.

Ce discours a été interrompu par un incident des plus plaisants. M. Jayr s'était embarqué dans un raisonnement assez abstrait. Tout à coup M. Delongrais se lève: J'aime mieux m'en aller, dit-il, que d'entendre tout cela. J'ai toutes les peines du monde à me tenir tranquille à ma place. — Et il quitta la salle au milieu de l'hilarité générale, et le ministre continua son argumentation qui souleva de toutes parts de vives réclamations.

Une interpellation de M. Lasnyer lui donne occasion de répliquer avec plus de bonheur et de succès.

Après un long discours de M. Creton, et quelques paroles de MM. Lasnyer, Bébic et Lherbette, la discussion générale est continuée à lundi.

La séance est levée à six heures.

VARIÉTÉS.

Locomotion aérienne.

A M. VICTOR MEUNIER.

J'ai lu, comme tout le monde, avec un vif intérêt, votre savante dissertation sur *la locomotion aérienne*, à propos de l'invention du docteur Van Hecke, que vous ne me semblez pas apprécier à sa juste valeur, et dont les conséquences surtout paraissent vous avoir échappé.

Sans doute, l'art de bien conduire un navire dans l'air exigera tout autant d'études que l'art de conduire un vaisseau sur mer. Mais celui-ci est fait; l'autre est à faire, et il sera long sans doute à se compléter. Mais est-ce là une raison pour décourager les chercheurs en leur montrant des obstacles et des impossibilités qui cesseront bientôt d'en être après quelques essais pratiques?

Raisonnons un peu. Vous posez comme impossible le problème qui consiste à aborder sur un point du globe, tout en admettant *deux grands courants alisés*, l'un se dirigeant parallèlement à l'équateur et faisant le tour du monde, sur une largeur de 60 degrés (30 degrés de chaque côté de l'équateur), l'autre allant de l'équateur aux pôles (courant chaud) et des pôles à l'équateur (courant froid).

Eh bien! vous concevrez aisément que ces deux courants, qui se coupent à angle droit, suffiraient, au besoin, pour vous mener partout, d'après le principe du diagraphe de Gavard, qui n'a pas d'autre artifice pour atteindre tous les points de la perspective qu'il copie.

Ce n'est pas tout. Dans l'état actuel de nos connaissances sur la constitution de l'atmosphère, on reconnaît qu'il existe, sur une grande partie du globe, divers courants alisés et périodiques, qui se croisent à différentes hauteurs, et que chacun de ces courants a son *contre-courant*. Or, c'est à l'aide de ces larges voies naturelles que l'aéronaute pourra aborder tel point du globe qu'il aura désigné d'avance. Mais, pour arriver à ce résultat, il faudra de longues études, des explorations nombreuses, et l'appareil de M. le docteur Van Hecke était seul capable de nous aider en cela; ce n'est qu'en se maintenant pendant un certain laps de temps au milieu d'un courant qu'il sera possible d'en apprécier la *hauteur*, la *direction*, l'*épaisseur* et la *vitesse*.

— Tout cela sera bien compliqué, bien difficile, direz-vous.

— Vous seriez bien autrement effrayé de la seule nomenclature de connaissances qu'il a fallu au marin, et pourtant on navigue!

— Oui, mais il y a des naufrages en mer.

— Il y en aura cent fois moins dans l'air, qui est un océan transparent, sans bas-fonds et sans récifs.

Plus loin, vous dites, Monsieur, qu'avec un moteur on pourrait, jusqu'à un certain point, aller contre le vent. Je ne saurais, à cet égard, partager votre avis. Le docteur Van Hecke a très bien démontré dans son mémoire qu'il faut renoncer à l'idée de diriger les aérostats en sens horizontal; parce que, en raison de l'immense surface du ballon, la masse d'air à déplacer offrirait une si lourde résistance (même en temps de calme plat) qu'on ne parviendrait pas à faire avancer le ballon au delà d'un mètre et demi par seconde, ce qui équivaut à peu près à une lieue par heure. Tandis qu'à l'aide des courants on se transportera sans effort, avec une vitesse qui peut dépasser 150 000 mètres par heure. Ces calculs sont basés sur l'expérience, et sur la connaissance de la vitesse des courants atmosphériques.

De Paris à Calcutta, dites-vous, il faudra que sans relâche, nuit et jour, deux hommes tournent la roue. Ce serait vrai dans le cas du moteur dont vous parlez, ne fût-ce que pour *traîner* le ballon en temps calme. Mais vous oubliez que M. Van Hecke, se laissant emporter par les courants favorables, n'aura qu'à s'y maintenir, ce qui lui sera très facile, après avoir eu soin d'équilibrer autant que possible, la force ascensionnelle du ballon, de manière que l'aéronaute n'aura pas plus d'effort à faire que le pilote qui tient en main son gouvernail, et qui doit également tourner sa roue pour tenir le navire dans sa direction normale.

[illegible] il aurait continué de monter, surtout en plein soleil. L'air ne s'était donc surchauffé dans son enveloppe qu'en vertu du calorique réfléchi par le sol et les murs du jardin. Il n'y a pas de semblables excentricités à craindre dans les régions élevées où la température est plus souvent au dessus qu'au dessous de zéro.

Le fait de la dilatation du ballon par la chaleur a été particulièrement mentionné dans le rapport remarquable de l'Institut de France. Nous y lisons:

« Dans un ballon ordinaire c'est l'action des rayons solaires qui détermine les plus subites variations de légèreté spécifique. Notre aéronaute expérimenté, M. Dupuis-Delcourt, n'estime pas que l'action du soleil puisse dépasser 40 à 42 kilogrammes, et *encore dans un espace de temps assez long*. Ainsi, le moteur de M. Van Hecke serait suffisant dans ce cas extrême, et d'ailleurs le procédé d'ascension et de descente facile de l'auteur, en permettant de faire osciller le ballon de haut en bas et de bas en haut, renouvellerait le contact de l'enveloppe avec l'air ambiant, et préviendrait en grande partie l'effet de l'échauffement direct produit par les rayons solaires. »

Il ne me reste, monsieur, qu'à vous féliciter de votre aperçu sur le système des courants alisés et périodiques, qui est d'un grand intérêt. Vous voyez, qu'abstraction faite de quelques objections critiques que vous avez présentées, nous sommes bien près de nous entendre sur la portée de la découverte du docteur Van Hecke.

Certes, si l'inventeur s'était présenté à moi comme ayant résolu complètement tous les *desiderata* d'une navigation aérienne parfaite, je ne l'eusse pas écouté; mais il a été plus que modeste en ne réclamant qu'une chose: MONTER ET DESCENDRE, *sans perdre ni gaz ni lest*.

Il est vrai que dans votre précédent article vous avez proclamé vous-même:

En fait de navigation aérienne, savoir monter et descendre c'est naviguer, et que plus tard le premier corps savant du monde, l'Académie des sciences, a reconnu la justesse de cet aphorisme.

Mais avant de faire partager cette croyance aux myopes et aux aveugles, le docteur Van Hecke aura assez de peine pour remorquer son ballon à travers l'océan d'inertie qui lui reste à traverser, pour qu'on ne cherche pas à alourdir sa marche.

Les sots sont assez nombreux et assez puissants, vous le savez, pour que les hommes de votre mérite, Monsieur, n'ajoutent pas leurs efforts aux freins que la Providence a cru devoir attacher au char du progrès.

Permettez-moi de vous expliquer ma pensée par la parabole suivante:

LE BALLON VAN HECKE.

Voyez-vous là haut ce point noir
Qui se balance dans l'espace?
C'est le ballon Van Heck qui passe;
Mais il faut pour l'apercevoir
D'excellents yeux, disait à la foule assemblée,
Un amateur à l'œil perçant,
(Dire une vérité d'emblée
Est toujours un fait imprudent.)
Chacun lève aussitôt la tête,
Et du point noir se met en quête
Dans la voûte du firmament.
— Voyez vous pas? — Non, ma parole:
Nous sommes dupes de ce drôle,
Il faut l'assommer! — Moi, je vois,
Dit l'un d'eux; — Moi, je crois,
Reprend un myope en colère,
Que vous lui servez de compère!
Haro! sur ce vil imposteur!
A mort le mystificateur
Et ceux qui prennent sa défense!...
Victimes de leur clairvoyance,
Ils ont beau crier: Regardez!
Les malheureux sont lapidés.
Sur eux la canaille se rue
Et sans les écouter les tue.
Pourtant le ballon descendait
Et chacun déjà le voyait;
Mais personne n'osait le dire,
Devant cette foule en délire.
Enfin, quand le ballon fut prêt
A se poser à terre,
Il fallut bien croire et se taire;
Hormis les aveugles pourtant,
Qui voulurent toucher avant.
Le peuple alors, honteux de sa bévue,
A ces pauvres martyrs élève une statue.
C'était fort bien assurément,
Mais il eût mieux valu les conserver vivant.

Mes amis, vous pouvez m'en croire,
Ce conte-ci n'est que l'histoire,
De tous les *inventeurs*,
Précurseurs ou fauteurs
De quelque vérité nouvelle;
Colomb, [illegible] Fourier, Mesmer et Jacotot,
Ont monté leur ballon trop tôt.
Tous ces illuminés, ainsi qu'on les appelle,
Seront toujours crucifiés pour elle.

JOBARD.

A Monsieur Jobard.

Je répondrai en prose.

Je crois avec M. Jobard que nous sommes très près de nous entendre, au moins sur certains points, et rien ne saurait m'être plus agréable, si ce n'est l'entente complète.

Nous nous accordons très bien sur ceci, que M. le docteur Van Hecke n'a point résolu tous les *desiderata* de la navigation aérienne. « Si M. Van Hecke s'était présenté à M. Jobard comme les ayant résolus complètement, M. Jobard ne l'eût pas écouté. » J'ai, sous une autre forme, exprimé la même opinion. Car, ai-je nié l'utilité de l'invention? Assurément ce n'est pas refuser tout mérite à une découverte aéronautique que de « ne voir en elle qu'un moyen nouveau, utile, précieux d'acquérir une connaissance plus exacte de l'état de l'atmosphère? » J'ai voulu déterminer la valeur réelle du procédé, rien de plus, rien de moins; on l'avait exagérée; j'entendais dire que la locomotion aérienne était découverte. J'ai remis les choses à leur place. Était-ce utile? Il est toujours utile de combattre une erreur. Était-ce inopportun? compromettions-nous l'avenir de la question aéronautique?

Ainsi M. Jobard essaie de me persuader qu'il existe des courants périodiques. Est-ce que je l'ai nié? Il entreprend de me démontrer la possibilité de naviguer dans l'air. Mais M. Jobard lui-même n'y croit pas plus fermement que moi. Il suppose que je me prévaudrai des difficultés de la question, et il veut bien me rassurer sur les dangers imaginaires d'un mode de locomotion qui offre plus de sécurité qu'aucun de ceux que nous connaissons! Il me suffira, pour donner à M. Jobard une idée plus haute et plus exacte de ma confiance dans l'avenir de l'industrie, de lui dire que s'il est un nom, qui se soit souvent rencontré sous ma plume quand j'ai eu à parler technologie, ce nom est le sien; certes le savant directeur du Musée de Bruxelles ne passe pas pour un esprit timide.

Je prends une à une les objections de M. Jobard.

1° La première prouve que je n'ai pas su me faire comprendre. Je reconnais avec M. Jobard l'existence de courants périodiques qui se croisent dans l'atmosphère.. .. Mais j'ai ajouté, mais je répète qu'il ne vous suffit pas, pour aller dans un lieu donné, qu'un courant vous porte dans sa direction. Et c'est sur ce point que M. Jobard aurait dû m'attaquer. Que faut-il donc encore? Peut-être serai-je plus heureux en employant un exemple. La Seine va de Paris à Rouen. Vous vous embarquez à Paris au quai d'Orsay et vous allez à Rouen. Vous voilà partis. Mais à quelle condition arriverez-vous à Rouen? Suffit-il que la Seine y mène? Assurément non. Il faut encore... que faut-il? Il faut des moyens de direction, quelque chose comme un gouvernail, par exemple, autrement vous risquerez fort de passer devant Rouen, de n'y pas aborder. — La nécessité de moyens de direction paraîtra bien plus évidente si, au lieu du mince filet d'eau qui traverse Paris vous supposez un grand fleuve. Vous voici sur l'Amazone. L'Amazone a 40 lieues de large près de son embouchure: c'est une mer. Vous partez de Tabatinga et vous vous dirigez vers l'océan; l'Amazone coule vers l'océan; vous allez à l'île Marajo, l'Amazone passe devant l'île Marajo; mais vous pourrez bien vous-même passer devant et être emporté jusqu'à 80 lieues en mer, par le courant auquel vous vous êtes abandonné, si vous n'avez nul moyen d'incliner à droite pour toucher terre en temps opportun. — La même chose en l'air: un courant d'air est un fleuve, une mer, tantôt étroit comme la Seine, large comme l'Amazone, immense comme l'océan; les vents alisés règnent parfois sur une largeur de 12 à 1500 lieues. Tel courant mène où vous voulez aller, voilà qui est bien; M. Van Hecke vous fournit « un moyen nouveau, utile, précieux » d'atteindre un courant, c'est pour le mieux; mais il vous faut encore un moyen de direction; or, M. Van Hecke n'en a pas, et comme M. Van Hecke n'en a pas, j'en conclus que son invention ne répond qu'à l'une des conditions de la locomotion aérienne, et que, par conséquent, la question reste toujours pendante. Voilà ce que j'ai dit, ce qu'il s'agissait de réfuter.

2° M. Jobard répond à l'opinion que j'aurais émise, qu'on peut, jusqu'à un certain point, à l'aide de moteurs, faire marcher un ballon contre le vent. Ici encore j'ai le regret de reconnaître que je me suis mal expliqué; j'avais en vue dans le passage dont il s'agit, non pas les ballons, mais de véritables locomotives aériennes, c'est-à-dire de machines automotrices douées d'une force propre, s'élevant, se soutenant et se mouvant en l'air en vertu de cette force. J'admets sans restriction l'objection que M. Jobard dirige contre l'opinion qu'il m'attribuait et que je réprouve.

3° Je n'oublie pas du tout que M. Van Hecke n'a qu'à se maintenir dans les courants favorables, et c'est pour cela que j'ai dit que son invention exige pendant toute la durée du voyage le travail continuel de deux hommes. L'argument tiré du pilote porte tout à fait à faux. Quel est l'objet du gouvernail? De donner au navire une direction déterminée. Cette fonction est-elle celle de l'appareil Van Hecke? Pas le moins du monde. Dans le cas présent, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit, non pas de chercher un courant, mais de se maintenir dans le lit d'un vent favorable, sous ce rapport, l'appareil de M. Van Hecke n'est point l'analogue du gouvernail; il n'a point d'analogue parmi les machines en usage dans la navigation, et la marine n'avait en effet besoin de rien de semblable. Le navire se tient sur l'eau en vertu de son poids spécifique. De même, dans les expériences ordinaires d'aérostation, si le ballon cesse de monter ou de descendre, c'est que son poids est égal à celui du volume d'air qu'il déplace. Il en est tout autrement dans le système de M. Van Hecke: son ballon est rarement en équilibre avec l'air ambiant; il est tantôt plus lourd et tantôt plus léger que le volume de fluide qu'il déplace. De là un effort à produire pour diminuer ou pour augmenter sa force ascensionnelle. Notre objection reste donc sans réponse; nous ne l'avions pas d'ailleurs placée au premier rang.

4° Nous nous accordons, M. Jobard et moi, à établir une certaine analogie entre l'océan et l'atmosphère; mais nous différons sur la *forme* de cette analogie. Contrairement à M. Jobard, je pense que la surface de la mer est comparable à la couche inférieure de l'atmosphère, comme la couche inférieure des eaux est analogue à la couche supérieure de l'air. L'océan et l'atmosphère seraient entre eux comme les deux hémisphères du globe.

Je conviens volontiers que c'est là une pure hypothèse; mais l'objection de M. Jobard n'est pas autre chose. Seulement mon hypothèse est déduite d'un fait; à savoir que toutes les agitations de l'air prennent naissance au point de contact de l'atmosphère avec le globe, et que les effets de cette agitation, auxquels M. Jobard veut bien donner le nom de *courants zéphiriques*, ne le cèdent pas en violence aux tempêtes maritimes. L'hypothèse de M. Jobard repose, au contraire, sur une supposition toute *gratuite*; l'existence de courants supérieurs auprès desquels les tempêtes et les ouragans ne sont que *zéphirs et calmes relatifs*, ou n'explique pas d'ailleurs comment les courants prennent naissance, ni pourquoi ils n'ont pas dans les régions inférieures de contre-courants qui décèlent leur existence... Jusqu'à ce qu'on ait donné des bases rationnelles à cette hypothèse, nous sommes fondés à croire que la forme de notre analogie est la bonne; que les tempêtes qui ont lieu dans les basses régions de l'air ne sont point calme et zéphirs comparés aux courants supérieurs; que s'il y a dans l'air des régions constamment calmes, c'est dans les hauteurs atmosphériques qu'il faut les chercher, et que ces régions sont à retrancher des cartes aéronautiques du docteur Van Hecke.

Au reste, je prie M. Jobard de remarquer que son hypothèse conduit exactement aux mêmes conséquences que les miennes, à des conséquences également contraires au projet de M. Van Hecke; car qui oserait s'abandonner à ces courants effroyables auprès desquels les ouragans, les tempêtes, les trombes, ne sont que *calmes* ou *courants zéphiriques*.

5° M. Van Hecke a, dit-on, un moyen d'empêcher le ballon d'éclater dans les airs; je l'en félicite, tout en regrettant qu'il ait cru devoir n'en rien dire aux personnes conviées à ses expériences, pas même à la commission académique.

se expériences, dont j'ai parlé, le ballon de l'intrépide aéronaute ...ngea quatre fois de forme en 15 minutes? Trois minutes 45 se...des en moyenne suffisent donc pour qu'un ballon d'abord *flasque* ...*gonfle au point de craquer de toutes parts, et que l'issue, bien* ...*elle ait 6 pouces de diamètre, suffise à peine à la sortie du gaz.* ...oyez notre premier article.)

» Ceci est moins sérieux. M. Jobard veut me faire tourner mes ar...s contre moi-même; comme j'essaie de montrer qu'il ne suffit pas ...r naviguer en l'air de monter et descendre avec facilité, M. Jobard rappelle que j'ai précédemment proclamé moi-même ce qui suit: En fait de navigation aérienne, savoir monter et descendre, c'est ...viguer. »

Cette phrase ne se trouvant pas dans l'article auquel M. Jobard ...ond, il cite de mémoire et peut-être même de confiance. Ce qui ...blerait le prouver, c'est que cette rédaction n'est point exacte...nt celle que j'ai adoptée. Je prie M. Jobard de vouloir bien pren... connaissance de mon premier article, et il y verra que, lorsque ...ets cette opinion « *en matière de locomotion aérienne, monter et* ...*scendre c'est naviguer*, » je parle non point en mon nom, mais au ...n de M. Van Hecke et de ses émules, et la preuve, c'est que neuf ...nes plus loin, je termine cet article comme j'ai terminé le second, comme je termine cette réponse en disant que « l'invention du doc...r Van Hecke n'est qu'un moyen de plus de savoir jusqu'à quel ...nt sont fondées les espérances que les amateurs d'aéronautique ...t reposer sur les courants variés dont il vient d'être question. »

Je ne vois donc rien dans la lettre du savant technologiste qui ...ive me faire abandonner ou seulement modifier les opinions que ... émises. Le problème de la locomotion aérienne est très complexe, ... Van Hecke, je le veux, a résolu l'un des éléments, d'autres con...ions sont à remplir; et jusqu'à ce qu'elles soient remplies, le pro...me de la locomotion aérienne reste à l'ordre du jour.

S'il suffisait de savoir monter et descendre pour se diriger dans ...r, il y a longtemps déjà que les ballons seraient employés à des ...ages aériens, l'ancien moyen, si inférieur qu'on le suppose à celui M. Van Hecke, permettait de faire un séjour très prolongé dans ...r, et de franchir des distances considérables. J'ai cité plusieurs ...ériences, je rappelle le voyage de MM. Greun, Holland et Monk...son: *après avoir fait plus de 200 lieues en 15 heures*, « *il leur* ...*tait encore selon eux assez de force pour continuer leur course* ...*s l'eussent voulu autour du globe entier.* » Si donc l'art de l'aé...station est resté jusqu'à présent stationnaire, c'est qu'il ne suffit ... de savoir monter et descendre; et c'est pourquoi l'invention de ... Van Hecke trompera l'attente de ceux qui pensent qu'il n'y a ...s dorénavant qu'à étudier le régime de l'air pour en prendre une ...ssession définitive.

V. M.

Mouvement socialiste de la presse.

L'*Atelier* publie sous forme d'allocution de la classe inférieure à la ...se moyenne, une très juste critique de la fausse position où s'est ...sée la bourgeoisie entre la démocratie qu'elle redoute et l'aristocra... nouvelle des écus qui l'opprime. Pour nous, depuis longtemps ...us avons remplacé ces désignations impertinentes de classe *supé...rieure* et classe *inférieure* par celles de classe *riche* et de classe *pau...vre*, et les scandales du jour font une nécessité de cette correction.

L'*Atelier* repousse avec vigueur les avances du libre-échange et les ...tentions du communisme: il voit dans les premières une exagéra...n de l'individualisme, dans les autres une exagération du socialis...me. — Renouvelant ses protestations contre la composition des con...ils de prud'hommes d'où les ouvriers sont exclus, ce journal pu...e une lettre d'ouvriers typographes déclarant au nom de leurs ca...rades que pas un seul n'acceptera la nouvelle institution. L'indus...e typographique a le bonheur de posséder une commission compo...e de maîtres et d'ouvriers qui fonctionne depuis quatre ans à la sa...sfaction de tous: on entend la conserver.

— La *Voix nouvelle* signale l'esprit d'égoïsme et d'individualisme ...mme la cause première du désordre social:

« A peu d'honorables exceptions près, chacun met en pratique dans ... actions de sa vie cette odieuse maxime: *Chacun pour soi*; et l'on ...mprend, sans qu'il soit nécessaire de le démontrer, qu'un tel prin...e ruine les fondements de toute vraie moralité et autorise les in...ctions les plus graves à l'honneur et à la probité, à la seule condi...n de s'entourer des précautions que conseillent la prudence et l'hy...crisie.

» Comment et où trouver l'issue de cette terrible situation? Il faut, ...ra-t-on, changer le ministère qui nous corrompt depuis sept années ...tières. Mais, les ministres actuels renvoyés, qui aurons-nous? On ...rme dans l'opposition que le pays légal est corrompu. Comment ...nc s'attendre à une rénovation des pouvoirs gouvernementaux par ... pays légal corrompu? Nous craignons que ce ne soit sortir de ...arybde pour tomber en Scylla.

» Ce pays légal, à son tour, où l'avez-vous pris, quel est-il? Eh! ...est dans le sein de la nation elle-même qu'on l'a été chercher, et, à ... point de vue général, on peut dire qu'il en est la meilleure expres...on, la plus exacte représentation, qu'il en est la fleur, le joyau. ...illante parure, vraiment! suave parfum! »

La *Voix nouvelle* dénonce l'abus de pouvoir contre ses coreligion...aires, les protestants de Lyon, dont les réunions religieuses ont été ...ohibées par la police, dans une commune, sous prétexte que le culte ...otestant n'y était pas autorisé. Comme si la liberté des cultes et ... droit de libre réunion n'étaient pas consacrés par la charte!

— L'*Enquête sociale* relève avec solidité l'erreur d'une *Revue du* ...*avail*, de fondation nouvelle, qui déclarait *folie* toute théorie, même ...ut espoir d'organisation du travail! Voilà une revue qui a singuliè...ment choisi son titre. — Le même journal publie la lettre d'un mé...ecin anonyme qui signale quatre grands vices dans le régime actuel ...s crèches: 1° Le salaire de 20 centimes par jour demandé aux mères; ...° l'abandon aux soins des mères des enfants malades; 2° l'exclusion ...es enfants illégitimes dont la naissance atteste souvent dans la classe ...uvrière moins l'immoralité que la misère des parents, incapables de ...ire les frais d'un mariage; 4° le soin des enfants abandonnés à des ...ercenaires. — L'auteur oublie un cinquième vice, le plus grand de ...ous, le déplacement des enfants pendant la nuit. Il est vrai que ce ...ort disparaîtrait par l'adoption des plans du docteur Imbert, que le ...orrespondant de l'*Enquête sociale* recommande vivement.

— Le *Courrir français* a publié un compte-rendu favorable par ... E. de Pompéry, du livre de M. Jullien Le Rousseau, sur la Phré...ologie.

Le *Haro de Caen* apprécie en ces termes la conduite parlementaire ...députés conservateurs. « Les députés conservateurs avaient pro...

— L'*Ordre*, de Limoges, signale comme une amélioration à introduire dans les associations charitables leur organisation unitaire dans chaque ville.

— Le *Breton* commence une série d'articles sur le communisme. Dans le premier nous remarquons le passage suivant: « C'est à tort qu'on oppose la fraternité à l'individualisme; sur ce terrain, comme partout, il faut chercher à unir au lieu de diviser; il faut montrer que les droits de chacun ne sont pas incompatibles avec ses devoirs, c'est-à-dire avec les droits des autres, et qu'ainsi l'individu ne doit pas plus être sacrifié à la masse, que la masse à l'individu. Le jour où la solidarité des intérêts matériels et moraux sera bien établie, du jour où chacun comprendra que le bonheur complet n'est véritablement possible pour l'homme que dans une société heureuse, personne ne songera plus à proscrire l'individualisme, parce que tous travailleront librement et passionnément à réaliser la fraternité. »

— Dans l'*Echo de l'Aveyron* M. Pierre Pradié signale comme erreur fondamentale du socialisme de n'avoir point sa racine en Dieu, et de ne pas tenir compte de l'élément divin dans ses desseins. Nous nous étonnons que M. Pradié qui a pris quelque connaissance des livres de l'Ecole phalanstérienne, n'y ait pas vu que justement Fourier pose pour base même de toutes ses conceptions la découverte et l'application des plans divins qu'il accuse les sociétés civilisées d'avoir méconnus. En admettant que Fourier se soit trompé, nous prions M. Pierre Pradié de nous faire connaître, par la voie de l'*Echo de l'Aveyron*, les plans de Dieu relativement à l'organisation d'une commune, sous le rapport des travaux domestiques, agricoles, industriels et commerciaux. Nous serions curieux de savoir en quoi les plans divins d'organisation communale qu'il connaît sans doute, puisqu'il nous reproche de nous en écarter, diffèrent de ceux que Fourier a décrits.

—La *Sentinelle des Pyrénées* fait le tableau suivant de la situation: « C'est vainement que nous cherchons dans l'histoire une période de temps plus féconde en enseignements que celle que nous parcourons depuis quelques mois; dans l'ordre matériel, l'élévation des prix de toutes les subsistances alimentaires, la disette, le manque de travail, la misère croissante, des charges inouïes pour les communes accomplissant la mission civique de venir en aide aux pressants besoins de leur population; — dans l'ordre moral, le spectacle le plus affligeant: les concussions, l'agiotage, les passions cupides, les saturnales de la corruption et du matérialisme. Où allons-nous donc avec les principes subversifs qui poussent le monde officiel? Dans son *Histoire des Girondins*, M. de Lamartine a dit, en parlant de l'affaissement de l'esprit allemand sous Frédéric II, que ce prince fut *le héros de la décadence*. Les historiens de notre époque, avec plus de raison encore, donneront un jour ce nom au ministère du 29 octobre. »

— Le *Franc-Comtois* n'est pas moins sévère. « Ni la république, ni l'empire, ni la restauration n'ont érigé la corruption en système. — Mais aujourd'hui l'*abus des influences*, selon l'expression du chef de la doctrine, est la monnaie courante avec laquelle on stimule le zèle, avec laquelle on paie les services rendus, avec laquelle on fait capituler les consciences. — C'est à l'aide de cet expédient détestable qu'on est parvenu à pervertir une partie de la nation, à créer un monde officiel âpre à la curée des places, qu'on s'est assuré une majorité d'eunuques. — Qui ne sait que les suffrages électoraux se vendent, qu'ils sont cotés comme une marchandise? — Qui ne sait que l'avilissement de l'âme, que la dégradation des mœurs, que la bassesse du cœur, ne sont pas des titres d'exclusion, quand il s'agit d'octroyer des honneurs, des dignités? — Qui ne sait que toutes les taches, toutes les souillures disparaissent sous l'éponge de l'or? En vérité, il était réservé à notre lugubre époque de résumer, à elle seule, toutes les concussions, toutes les folies, toutes les profanations, toutes les hontes enfin des époques qui l'ont précédée, et de ne s'approprier aucune de leurs généreuses traditions, de ne s'inspirer à aucune de leurs patriotiques pensées. »

— Les protestations du *Courrier d'Alsace* ne sont pas moins généreuses: « Nous étouffons dans la honte; cela ne peut plus durer. La France est avilie aux yeux de l'Europe émue du spectacle de tant de malversations dans un pays qui vante son honneur antique, la puissance de ses garanties administratives et la sûreté de ses méthodes de comptabilité. Est-ce assez que le parlement soulève un à un tous les désordres qui nous ruinent en nous déshonorant? Son devoir est-il accompli parce qu'il porte la lumière dans cet antre de Cacus? Non, il faut qu'il renverse le flambeau ou qu'il chasse Cacus de sa caverne. Qu'attend-on? Que la plaie soit devenue incurable, que le dernier sentiment d'honneur soit éteint, que le pays soit ruiné et que la nation, justement indignée, fasse un violent effort pour se débarrasser du régime que la fatalité lui a imposé? »

— Nous ne pourrions suffire à citer tous les journaux qui s'associent à la réprobation de la pudeur publique, et au nombre desquels nous avons remarqué plusieurs journaux conservateurs. Leur unanimité constate que la conscience nationale n'est pas encore aussi tarée que le supposent nos gouvernants.

REPRODUCTIONS.

L'*Estafette* reproduit: La Spéculation enrichit, non le Travail. — Petite Session des Chemins de Fer. Post-scriptum parlementaire. — Rapport sur les Chemins de l'Ouest.

L'*Union monarchique*, la *Gazette de France*, le *Courrier français*, la *Réforme*, le *National*, la *Patrie*, le *Commerce*, la *Voix nouvelle*, ont reproduit le Commerce des Lettres compromettantes.

La *Voix nouvelle*, la *Voix de la Vérité*: Ce que sont nos grands Hommes.

Le *Courrier français*: Comment la Loi s'exécute.

Vigie de l'Ouest: La Dette du Dévouement (feuilleton).

Le *Propagateur des Ardennes*, l'*Union de Saintes*: Les Lois ne sont que des Toiles d'Araignées.

L'*Industriel de la Champagne*: La Police et les Banquets. — Les Pérégrinations du *Journal des Débats*.

Le *Publicateur de la Vendée*: L'Altération du Pain passée à l'état de Vertu.

Le *Glaneur d'Eure-et-Loir*: Embargo Rothschild sur le Chemin de l'Ouest.

L'*Echo de l'Aveyron*: Sur le Discours de M. de Quatrebarbes. — Les Lois ne sont que des Toiles d'Araignées. — Suicide moral de la Majorité.

L'*Inté*[illegible] encore une Evasion.

Le *C*[illegible]*es du Rhône*: Kin-Ho (feuilleton).

la Chambre et le *Journal des Débats*. — Le Chemin de Montereau à Troyes. — L'embranchement de Dieppe. — Le procès Teste, Cubières et Parmentier (tous les jours). — Banquet de la Réforme électorale et parlementaire (discours prononcés). — Comment la loi s'exécute. — Ce que sont les Grands Hommes. — La Leçon profitera. — Une Jovialité d'Agioteur. — M. Guizot et la situation actuelle. — Questions scandaleuses du *National*. — Procédé pour préserver de la germination le blé nouvellement coupé. — M. Raffenel dans l'intérieur de l'Afrique. — Gare de Marseille. — La Société Géologique de France. — L'Union agricole d'Afrique. — L'*Océan* de Brest, le *Précurseur de l'Ouest*, le *National de l'Ouest*, le *Courrier de Nantes*, la *Revue de l'Ouest*, la *Vigie de l'Ouest*, l'*Impartial de Besançon*, le *Corsaire* et le *Charivari* sur les saisies de la *Démocratie*. — Nouvelles d'Algérie, des Etats-Unis, d'Italie, de Hongrie, etc. — Faits divers. — Débats parlementaires. — La Pauvreté est un délit. — Variétés. Compte-rendu de trois ouvrages sur l'Algérie. — Feuilletons. Revue dramatique. — Les Pêcheurs de Boulogne.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nantes. — M. G. S. — Reçu. — Nous portons 257 à votre crédit. — Nous approuvons tout à fait l'emball. — Merci de l'indication. — Nous rechercherons le *Gl.*

Limoux. — M. D. — Vous avez toujours été de ceux qu'il faut retenir plutôt que pousser, et aujourd'hui encore, tout en enregistrant l'augment. de 100, nous vous disons, ami, de consulter vos forces après votre cœur; car, si prochain qu'une légitime espérance puisse montrer le succès, il faut être en mesure de continuer les efforts.

Bruxelles. — Reçu les 440. — Cordial accueil à M. T. — Vous voilà plus de 50! — Courage et confiance.

Besançon. — Reçu les 436. — Nous portons 596 à votre crédit. — Nous avons reçu les 50 ex. — Il nous en faudra promptement d'autres. — V. H. vous écrit.

Vienne. — M. C. — Reçu les 150. — Merci. — Nous expédions. — Conservez jusqu'à nouvel ordre les alm.

Indret. — M. P. — Nous avons reçu les 88. 50 par M. S.

Faubourg XXX. — M**. — Reçu les deux valeurs.

Saulieu. — M. L. — Merci. — Nous acceptons les 10, qui se joindront à d'autres sommes déjà promises ou envoyées dans la même prévision. — Mais l'état de la législation nous empêche d'aller au delà. — Nous pouvons recevoir, mais non demander. — Nous sommes heureux de voir que du moins sa demande sera sans doute superflue en cas de *sinistre*.

Bessège. — M. C. — Merci de la notable augment., et aussi des 50 que vous destinés à la réparation des avaries possibles.

Nièvre. — M. A. — Reçu les 82. — Remerciement cordial à tous et spécialement à M. R., sur qui nous ferons mandat. — Nous réclamerons les bons offices de M. D., qui aura tout à faire dans sa nouvelle résid.

Clermont-F. — D. L. — Allez à la poste. — Nous nous tenons prêts à faire honneur au mand. — A.

Ile Rousse. — M. P. — Nous vous envoyons les œuvres du Maître. — Nous sommes assurés d'avance que vous tirerez le meilleur fruit de cette lecture.

Urdoz. — M. P. — Avant l'arrivée de votre dernière remise, nous avions tiré 54 fr. sur M. L., pour ce qui le concerne, voyez s'il lui sera possible d'anticiper sur l'avenir en faisant accueil à notre mandat.

Nantes. — M. A. Ch. — Nous nous mettons entièrement à votre service. — Le proj. de boul. comm. est expédié

Nantes. — Mlle D. — Si la dissol. persiste, nous adhérons à ce que vous désirez.

Angers. — M. G. — Reçu les 131. 70. — Remerciements à M. R. pour le suppl. — Le détail est bien présenté ainsi. — Nous faisons remonter au 15 juin pour M. P. — *Fais ce que dois... le bien adviendra.*

Lechesney. — M. P. — Nous sommes d'accord. — Nous envoyons la quitt.

Lille. — M. B. — Reçu les 6. — Merci.

Metz. — M. P. de B. — Nous avons l'épreuve. — Vifs remerciements et compliments bien mérités à M. P. — Quant à la tombe, tout examen fait, l'entourage *ad libitum* est ce qui convient le mieux. — La pierre est la seule chose qui mérite attention et exactitude.

Bulletin des Marchés.

Baisse générale. De toutes les contrées du royaume, les nouvelles les plus satisfaisantes nous arrivent sur l'état des récoltes en terre. Les cours suivent une marche toujours décroissante que rien ne paraît plus pouvoir arrêter. Dans le Nord-Est, au dernier marché de Charleville, il y a eu baisse de 5 fr. 40 c. sur les blés, de 5 fr. 5 c. sur les meteils, de 2 fr. 10 c. sur les seigles et de 2 fr sur les orges. Dans le Nord, à Orchies, la baisse du froment est aussi de 5 fr. A Valenciennes, malgré des offres très nombreuses, il n'y a pas eu de vente; les boulangers épuisent leurs provisions et attendent la récolte pour la renouveler. Dans l'Ouest, la récolte des seigles est fort avancée. La coupe des froments a commencé le 8 juillet dans l'arrondissement de Niort; selon toute apparence la production sera l'une des plus considérables que l'on ait obtenue depuis longtemps. Aux environs d'Orléans, la coupe des seigles est aussi presque terminée: on assure que le battage donne un rendement triple de celui de l'an dernier. La moisson des blés va commencer; cette céréale, fort belle dans certaines localités, laisse cependant à désirer sur beaucoup de points du département. A Elbeuf, le blé a diminué de 5 fr. au marché du 10 courant. Dans le département de l'Eure, les seigles et les blés offrent une apparence magnifique, et l'on s'attend à voir le cours des céréales retomber au prix normal peu de temps après la moisson. A Bordeaux, les blés nouveaux se traitent à raison de 22 fr. les 80 kilog. On parle de vente de farines à livrer au 10 août moyennant 40 fr. le quintal métrique. Dans le Jura, la moisson des seigles s'avance, on assure qu'elle trompe en bien l'attente des cultivateurs, dont elle dépasse les espérances de 25 pour cent environ.

Les nouvelles de l'étranger ne sont pas moins favorables: en Prusse, la récolte s'annonce comme l'une des plus abondantes que l'on ait eues depuis le commencement du siècle. En Belgique, la coupe des seigles et de l'orge est à peu près terminée: les bras manqueront bientôt, dit-on, pour rentrer la magnifique récolte qui se prépare. Les avoines sont aussi fort belles et les pommes de terre présentent toujours une végétation luxuriante. En Irlande, tous les grains, sans exception, sont magnifiques; les pommes de terre ne présentent aucune apparence de maladie. Enfin, les avis des ports de la Baltique confirment de plus en plus les heureuses présomptions que l'on avait déjà sur toutes les natures de produits alimentaires.

(*Moniteur de la propriété.*)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 15 juillet 1847. — SULEAU, DE MAUTORT, DUCLOSEL et Ce, compagnie pour la libération du service militaire, rue des Mathurins, 20. Juge comm., M. George; syndic prov., M. Battarel, rue de Boudy, 7.

VIDEHEN, limonadier, rue Saint-Martin, 244. Juge-comm., M. Léon Vallès; syndic prov., M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21.

FRETILLE, fabricant de châles, rue de Cléry, 6. Juge-comm., M. Grimoult; syndic prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16.

CHAUVOT, marchand de vins et liqueurs, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, 3. Juge-comm., M. George jeune; synd. prov., M. Thierry, rue Monsigny, 9.

GOULUT (François-Claude), charron, rue du Cherche-Midi, 92. Juge-comm., M. Denière fils; synd. prov., M. Pellet, rue Paradis-Poissonnière, 56.

Dette intérieure	»	»» »|»	— Banque...	»	»» »»	Paris-Lyon	430	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »|»	— dº Em. 1844.	»	»»»» »»	Bord-Teste	»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	»» »|»	PIÉMONT........	»	»»»» »»	Zinc V. M..	»»»	»»
HAITI........	»	»» »|»	AUTRICHE......	»	400 »»	Lin Maber	»»»	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	973 »»	Orléans à Vierzon.	567	30
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	613 50	Bordeaux à Cette..	»»»	»»
Paris à Orléans...	1230 »»	Marseille à Avign.	637 50	Nord	575	»»
— à Lyon.....	439 »»	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»»	»»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr.; août, septembre et octobre, 76 fr.; 2 derniers mois, 72; 4 premiers mois 1848, 69 fr.

Narbonne, 59 à 60 fr. — Béziers, 59 à 60. — Cette, 60 à 61. — Bordeaux, 67 à 68. — Rouen, 75 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, courant du mois et août, 101 à 100-50; 4 derniers mois, 105.

Lille: Colza, 86 à 85-50; lin, 95.

Savon disponible, belle qualité, 100-50 à 101.

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

SOUSCRIPTION PERMANENTE A LA THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE,

ouvrage capital de FOURIER. 40 livraisons à 50 c. la livraison. — On peut prendre plusieurs livraisons par semaine. L'ouvrage entier, avec les vignettes et le portrait de Fourier, revient, par ce mode, à 20 francs. En prenant les 4 volumes brochés, on les obtient pour 18 francs.

Les autres ouvrages de Fourier sont en vente à la Librairie phalanstérienne, savoir :

Le NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL, 1 vol., 5 fr.

La THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS, 1 vol., 6 fr.

MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE

fondée par FOURIER, ou *Bases de la Politique positive.* Paris, 1842 (*écrit par* M. CONSIDERANT, *et adopté par le Conseil de l'Ecole*). Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée. 1842. Un beau vol. in-18. Prix : 1 fr. 25 c. Par la poste, 1 fr. 60 c.

SOLIDARITÉ.

VUE SYNTHÉTIQUE SUR LA DOCTRINE DE CH. FOURIER, par HIPP. RENAUD, 1 vol. in-18. 3e édition, revue et augmentée par l'auteur. — Prix : 1 fr. 25 c. Par la poste, 1 fr. 50 c. — Ce petit volume est très propre à être mis entre les mains des personnes qui, déjà initiées aux sciences historiques et positives, sont encore au début de leurs études en science sociale : il plaira infailliblement aux aimes intelligences et aux nobles cœurs.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS

du département de la Seine, en 1845, par JULIEN BLANC. 1 vol. in-12. Prix, 1 fr.; par la poste, 1 fr. 50 c.

LES TROIS MALFAITEURS,

légende orientale, par A. CONSTANT. Cette légende, qui a paru dans un des numéros de huitaine de la *Démocratie pacifique*, est en quelque sorte un annexe de la DERNIÈRE INCARNATION, du même auteur. (Voir plus haut.) — Brochure in-18. — 30 centimes.

NOTIONS DE PHRÉNOLOGIE.

par JULIEN LE ROUSSEAU. 1 fort vol. in-12 de plus de 600 pages, orné d'une gravure. Prix: 4 fr. 50 c., et par la poste, 5 fr. 75 c.

ORGANISATION DU TRAVAIL,

D'APRÈS LES PRINCIPES DE LA THÉORIE DE CH. FOURIER, par P. FOREST. 2e Edition. Prix. 75 c.; par la poste, 1 fr.

CRACOVIE

OU LES DERNIERS DÉBRIS DE LA NATIONALITÉ POLONAISE. Brochure in-8º. Prix: 1 fr., et par la poste, 1 fr. 20 c.

DÉFENSE DU FOURIÉRISME

contre MM. REYBAUD et l'ACADÉMIE FRANÇAISE, MM. *Rossi, Michel Chevalier, Blanqui, Wolowski*, M. DE LAMARTINE, par M. P. FOREST. Prix: 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25 c.

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

CONSEILS SUR LA ROYAUTÉ

A Monseigneur le COMTE DE PARIS, par JULES DE PRESLES. Brochure de 120 pages. Prix, 1 fr., et par la poste, 1 fr. 25 c.

DE L'OCTROI DE PARIS,

de son influence sur la falsification, et le prix des vins, et des moyens de prevenir la falsification. RÉPONSE à une brochure de M. le marquis de La Grange, député de la Gironde, intitulé : PARIS ET SON OCTROI, par M. LANQUETIN, négociant, membre du conseil général de la Seine et de la chambre de commerce de Paris. Broch. in-8; prix : 1 fr., par la poste, 1 fr. 25 c.

CATÉCHISME DE CHIMIE

ET DE GÉOLOGIE AGRICOLES, par le professeur F. W. JOHNSTON, traduit de l'anglais, par FR. ANDRÉ. 1 vol. in-18. Prix: 1 fr., et par la poste, 1 fr. 25 c.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La *Charlotte Corday* du Gymnase sera certainement discutée comme l'a été, l'année dernière, la *Clarisse Harlowe*, jouée au même théâtre; mais on peut affirmer qu'il n'y aura qu'une voix sur le merveilleux talent dont Mme

mois se paient d'avance, et le premier mois au moment de l'inscription.

MONITEUR DE LA PROPRIÉTÉ ET DE L'AGRICULTURE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DU SOL, rédigé par une association de propriétaires et de cultivateurs sous la direction de MM. LEFOUR et ELIZÉE LEFÈVRE. — Ce journal paraît cinq fois par mois : une fois en une brochure de 36 *pages* et *quatre* fois en un bulletin. — Prix d'abonnement, par an : journal et bulletin, 12 francs; journal seul, 10 francs; bulletin seul, 5 francs. — On s'abonne rue Saint-Honoré, 288. Ecrire sans affranchir.

PENDULES, MONTRES ET BIJOUX.

Soudures de bijoux de 30 centimes à 2 fr.; rhabillage de montres ordinaires, de 4 fr. à 6 fr.; rhabillage de montres à cylindre, de 6 fr. à 10 fr. — Soins et abonnement d'horlogerie par an : Montres, 4 fr.; pendules, 10 fr. — Commission pour ce qui concerne la partie. Relations fréquentes dans les départements: Allier, Aube, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure, Orne, Eure, Calvados, Manche, Alger, Saint-Pétersbourg, Varsovie, Rio-Janeiro. — DECHEVAUX-DUMESNIL, horloger-bijoutier, 58, quai des Orfèvres, près de la statue de Henri IV.

FABRIQUE DE BLEUS

de toutes qualités pour les divers azurages du linge. — ELZÉAR SANTONAX, à Dôle (Jura.)

Spectacles du 18 juillet.

7 h. 1/2 FRANÇAIS.—Bertrand et Raton, la Ciguë.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Le Maçon, le Déserteur.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Chapeau gris, dernier Amour, un Vœu, Chirurgien.
7 h. 1/2 GYMNASE.—Le Phare, Rebecca, Marie, Tirelire.
7 h. »/» VARIÉTÉS.—Le Hochet, Turlurette, Qui dort dine, 2 Brigadiers.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Secours contre l'incendie, Judith, Un père.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
5 h. 3/4 GAITÉ.—Mlle de La Faille, Georges et Thérèse, Tout pour les Filles.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES.—Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau, la Fille de l'Air.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS.—Etudiants, Marguerite, Rue de Lappe, Dur-à-Cuire.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS.—Vaugelas, Miel, les Fifres et les Tambours.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix: 1 et 2.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Meyboom.—Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

A paru à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25.

LA DEUXIEME ÉDITION DE

PAROLE DE PROVIDENCE ET MÉLANGES

Un joli volume n-8°. PAR MADAME **CLARISSE VIGOUREUX.** **1 fr. 50 c.; par la poste, 1 fr. 75**

CAFÉ DE GLANDS DOUX

D'ESPAGNE efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac et irritations. Agréable au goût, fortifiant pour les enfants, détruit l'effet irritant du café des îles. En gros, GROULT jeune, rue Ste-Appoline, 16; Garnier, rue des Arcis, 56; détail : GROULT jeune, passage des Panoramas, 3; aux Américains, rue Saint-Honoré, 147, et chez les principaux épiciers. Signé LECOQ et BARGOIN, ou contrefaçon. (1 fr. 20 c. le 1/2 kil.)

PAPIER D'ALBESPEYRES,

faubourg Saint-Denis, 84, et dans les pharmacies de province et de l'étranger, pour entretenir, sans *odeur* ni *douleur*, **LES VESICATOIRES.**

10 FR. !!

1º Les *Mystères de Londres*; 2º les *Amours de Paris*; 3º la *Lescombat*; 4º le *capitaine Aréna*; 5º *Werther*; 6º six belles gravures in-4º. — MARICOT, r. Vanneau, 38, de 2 à 4 h. (Aff.)

SAVON DE GUIMAUVE

Ce VÉRITABLE SAVON, si précieux pour la peau, ne se vend que chez BLANCHE, par fumeur, passage Choiseul, 48.— Eviter la contrefaçon. 2 fr. le pain; 5 fr. les 3. — CRÈME D'HÉBÉ, infaillible contre les rides. 3 fr.

LE CHOCOLAT MÉNIER

Comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les Médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom de Ménier soit sur les étiquettes et sur les tablettes.

Dépôt, passage Choiseul, 21, et chez un grand nombre de pharmaciens et d'épiciers de Paris et de toute la France.

Wm ROGERS

Dentiste de S. A. IBRAHIM-PACHA, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques, seul et unique inventeur des DENTS OSANORES INDESTRUCTIBLES, posées SANS CROCHETS NI LIGATURES.—RATELIERS COMPLETS LIVRÉS EN 24 HEURES. 270, RUE SAINT-HONORÉ. — Affranchir.

VARICES, Bas Leperdriel.

PROMPT SOULAGEMENT ET SOUVENT GUÉRISON. — Faubourg Montmartre, 78, et les pharmaciens des départem.

CAPSULES MOTHES

Les seules qui renferment le B. DE COPAHU pur, c.-à-d. liquide, et tel que le produit la nature. 4 *fr. la Boîte.* RUE STE-ANNE, Nº 20, AU 1er, et dans toutes les pharmacies d'Europe. *Approb. de l'Académie de Médecine.*)

Maladies

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE ET PEU COUTEUSE par le traitement du Docteur

Ch ALBERT

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales,

Rue Montorgueil, 21.

Consultations gratuites.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (*Affr.*)

SOCIETÉ CH. DUVEYRIER ET Cie.

TARIF des Annonces commandées SIMULTANÉMENT

Dans la GAZETTE DE FRANCE, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE, le DROIT, l'ESTAFETTE et le CORSAIRE.

A partir du 1er juillet 1847.

10 c.	par journal,	la ligne	insérée	15	fois	en un	mois,	dans	le même journal.
20 c.	»	»	»	6	»	»	»	»	
35 c.	»	»	»	3	»	»	»	»	
50 c.	»	»	»	1	»	»	»	»	

(Les lignes renferment 25 lettres environ justifiées en caractères de 5 points.)

Les RÉCLAMES : 2 fr. la ligne de 40 lettres environ.

Les FAITS-PARIS AGRÉÉS : 2 fr. 50 c. la ligne de 40 lettres environ.

Ces prix seront DOUBLÉS : 1º pour les commandes faites *séparément* à l'un des cinq journaux; 2º pour les insertions concernant la formation ou la constitution des Sociétés, les appels de fonds, les ventes immobilières ou les jugements.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

In-Octavo. PRIX : 4 FRANCS. — In-Octavo. PAR LA POSTE. 4 FR. 50 C.

LE SEL

IMPOT — RÉDUCTION — RÉGIE

OU LA QUESTION DU SEL SOUS TOUTES SES FACES.

Par J.-J. JULLIEN.

PATE PECTORALE

à la réglisse

DE GEORGÉ,

Pharmacien d'Epinal (Vosges).

MÉDAILLE d'or en 1845. — MÉDAILLE d'argent en 1843.

LA SEULE INFAILLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON DES RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

0 FR. 0 C.

On donne GRATIS 120 feuilles beau papier à lettres aux personnes qui achèteront un des articles désignés ci-après et AUTRES. 120 feuilles papier à lettre superfin 50 c.; extra-fin très glacé, 75 c. et 1 fr. (initiales). Enveloppes, 50 c. le cent.; papier écolier 3 f. la rame; cartes de visite porcelaine, 3 f. le cent. R. Joquelet, nº 8, au 1er, près la Bourse.

CAPSULES RAQUIN

... NI SAVEUR

Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE comme infiniment supérieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes, quels qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

En vente à la Librairie Phalanstérienne, quai Voltaire, 25, en face du Pont-Royal.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES de la science sociale DE FOURIER,

Par HENRI GORSSE.

Deuxième édition. 1 volume grand in-18. Prix : 1 fr., et par la poste, 1 fr. 40 c.

En vente à la Librairie sociétaire, quai Voltaire, 25.

DES CRECHES ET DE L'ALLAITEMENT MATERNEL.

LETTRE AU DOCTEUR BARRIER,

Par le docteur F. IMBERT.

Professeur à l'Ecole de Médecine de Lyon, médecin de l'Hôtel-Dieu, ex-chirurgien en chef de l'hospice de la Charité de la même ville, etc. — Prix : 50 c.; et par la poste, 60 c.

AU PROFIT DES CRÈCHES.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 19 JUILLET.

—

Chambre des Députés.

Si l'on veut réussir à la Chambre, il ne faut parler ni de raison, ni de prudence, ni de prévoyance, mais bien de l'urgence. C'est urgent, voilà le motif suprême! — Mais c'est ruineux, mais c'est absurde, mais vous favorisez les agioteurs, mais vous donnez votre démission d'hommes politiques. — C'est urgent, et cela répond à tout.

Les ministres n'ont pas eu d'autre mot aujourd'hui à la bouche. Les Compagnies refusent de travailler, dit M. Dumon, nous ne pouvons les contraindre : donc il est urgent de souscrire aux conditions qu'elles proposent. — Leurs conditions! s'écrie M. Jayr, le nouveau ministre, mais ce sont bien *nos* conditions, car les banquiers demandaient deux fois davantage, et nous ne leur avons accordé que ce que vous savez; c'est *donc* un marché très avantageux pour nous!

Eh! Monsieur Jayr! si vous entriez chez un pâtissier et que l'on vous demandât 40 sous d'une brioche de 2 sous, vous estimeriez, à ce qu'il paraît, avoir fait emplette à bas prix en ne la payant que 5 sous.

Car c'est là toute la question. Les banquiers, marchands en chemin de fer, cherchent à se défaire de leurs marchandises aux meilleures conditions possibles, et, naturellement, ils mentent, comme tout bon marchand doit le faire, et demandent de leur denrée le plus haut prix qu'ils peuvent, selon la mine des gens avec qui ils traitent.

La Chambre et les cabinets ministériels sont les marchés où se débattent ces affaires, et l'astuce du marchand l'emporte le plus souvent sur celle des hommes d'Etat.

La Compagnie de Paris à Lyon a fini par se rabattre à demander une prolongation de concession de 41 ans 90 jours à 99 ans, c'est-à-dire d'un an par chaque million qu'elle dépenserait en sus de 216 millions.

C'est encore trop, car cette prolongation de 58 ans est basée sur un revenu net annuel en moyenne de 14 millions pendant 99 ans. Or, il est certain que cette moyenne est de beaucoup inférieure à la vérité.

La Chambre a adopté aujourd'hui en principe la rémunération, par une concession plus longue, des dépenses non prévues à faire par la Compagnie. La seule chose qu'il reste à demander par l'opposition, c'est de réduire à des proportions moins exagérées cette indemnité de 99 ans.

Il faut aussi qu'elle exige la révision du cahier des charges, et notamment des tarifs, car il est sensible que des tarifs calculés par la Chambre pour une concession qui primitivement ne devait pas dépasser 45 ans, demandent impérieusement à être révisés si la concession est prolongée du double, et à plus forte raison de plus du double, comme elle le serait d'après le terme de 99 ans.

Une partie des conservateurs comprenait clairement que la loi proposée ne valait rien; quelques-uns ont eu le courage de parler; nous citerons avec plaisir M. d'Angeville, dont le discours a été très net et très incisif; mais les grands hommes d'Etat des centres gauche et droit ont abandonné à leurs propres forces ces bonnes volontés, et sont venus, sous ce prétexte impolitique d'urgence, au secours des banquiers et du ministère périclitant du 29 octobre. Ce ministère toujours moribond a une fortune singulière. Il ne vit que par les fautes et l'incapacité de ses adversaires.

M. de Vatry avait proposé un amendement qui rentre trop dans nos propres vues pour qu'il nous soit permis de le passer sous silence. Il demandait que le gouvernement se mît aux lieu et place des actionnaires déchus qui n'auraient pas payé leurs cinquièmes, et entrât en participation avec la Compagnie dans l'administration et l'exploitation du chemin.

Mais, avouons-le sans détour, personne n'a osé appuyer ce projet, et cependant c'était une heureuse alliance entre les deux systèmes exclusifs—d'exploitation par les compagnies—d'exploitation par l'Etat.

L'Etat n'est pas en mesure d'exploiter, disent les uns. — Dans ce système, l'Etat n'administrerait pas, il ne ferait que surveiller; ce serait la Compagnie, ce seraient les intérêts privés qui administreraient.

Il y a danger à ce que les Compagnies soient seules maîtresses des chemins de fer, disent les autres, et les dirigent dans l'intérêt de quelques puissantes individualités. — Dans ce système, l'Etat, présent à l'administration, annulerait les ambitions prépondérantes, et empêcherait qu'on ne détournât au profit de quelques personnes ces puissantes voies de communication, et qu'on en fît un instrument de monopole.

Ces raisons ne nous semblent pas trop à dédaigner, et le rire avec lequel la Chambre les a accueillies est un argument qui devra militer en leur faveur auprès de tout homme sensé.

N'oublions pas, dans le compte-rendu de cette séance, le discours de M. Lherbette, qui a excité une grande tempête, en caractérisant trop énergiquement certaines honorabilités de la Chambre, votant et actionnant en même temps. M. Guizot a qualifié d'infâme la conduite d'un ministre qui prend des actions; nous le prions de vouloir bien appliquer aussi un mot quelconque au député qui vote des faveurs extraordinaires à la compagnie dont il fait partie.

A ce sujet, rapportons ce que, d'après la *Semaine*, en pensait le général Schneider :

« Il n'est bruit, dans les quatre ou cinq salons encore ouverts à » Paris, que des circonstances qui ont précédé la mort du général » Schneider, qui fut, lui aussi, ministre de la guerre. Les amis les » plus intimes de ce brave officier, ceux qui ont recueilli son dernier soupir, racontent qu'il déplorait amèrement le tort qu'il » avait eu d'accepter la présidence d'un chemin de fer, et de s'être laissé arracher ainsi trois ou quatre votes législatifs contraires » à ses opinions et à sa conscience. Il disait que cette condescendance, le seul reproche qu'il eût à se faire, le poursuivait jusque » dans la tombe. On assure également que, l'avant-veille de sa » mort, le général Schneider, appréciant l'un après l'autre les » hommes qui dirigent les affaires de la France, fit de quelques-uns d'entre eux des portraits effrayants de vérité et d'énergie :

« Après tout, dit-il en retombant épuisé sur son chevet, s'ils » doivent rester, il vaut mieux que je m'en aille. Il vaut mieux » mourir que d'assister à l'agonie de son pays. Ah! pourquoi la » Providence *m'a-t-elle refusé un boulet?* »

Nous possédons enfin le texte de la lettre adressée par M. Guizot à M. Bois-le-Comte, pour être communiquée aux cantons suisses. Nous publions aujourd'hui ce document qui justifie toutes les accusations dont le ministère a été l'objet. Nous le commenterons prochainement.

La situation de la Suisse devient plus inquiétante à mesure qu'elle se prolonge. La prochaine Diète peut être amenée à des résolutions dont les conséquences possibles et presque inévitables peinent vivement les alliés nécessaires de la Suisse et les amis éclairés de l'ordre et de la paix dans ce pays. Le gouvernement du roi croirait manquer à son devoir si, dans de pareilles circonstances, il ne faisait parvenir à un peuple ami, menacé en ce moment d'une perturbation dangereuse, des avis inspirés par une longue connaissance des mouvements politiques, et par un véritable dévouement aux intérêts bien compris de la confédération.

L'esprit de parti s'efforce de défigurer nos intentions et de révoquer en doute les motifs de notre langage. Vous n'avez rien négligé pour réfuter ces erreurs; moi-même, je me suis exprimé récemment avec une franchise qui devait convaincre tout esprit accessible à la vérité. Malgré cela, soit par aveuglement, soit avec intention, on persiste à égarer les esprits sur notre politique et nos pensées. On prétend que, si nous ne reconnaissons pas à la Diète le droit d'imposer à une minorité de cantons la volonté de la majorité, nous portons atteinte aux principes de l'indépendance des peuples. Pour faire comprendre la fausseté de cette assertion, il suffit de dire que, soit d'après le pacte fédéral, soit d'après l'histoire, la Suisse n'est pas un état unique, mais une association d'états qui, en accordant à la Diète certains pouvoirs, jugés nécessaires dans l'intérêt commun, se sont en même temps réservé les droits essentiels de la souveraineté en ce qui concerne leur gouvernement intérieur. Telle est la Suisse reconnue par les traités; et c'est eu égard à cette organisation de la Suisse que ces traités ont été conclus.

Si la Diète, écoutant des insinuations fâcheuses, attaquait les droits qui forment la base de la confédération et des traités; si, sous prétexte de veiller à la sûreté de la confédération, elle prétendait prescrire aux gouvernements cantonaux, ou leur défendre, toute mesure qui, à son avis, pourrait un jour mettre en danger cette sûreté, une interprétation si erronée du pacte fédéral (comme l'interprétation de l'article 14 de la charte par les ministres de Charles X) ne serait que le premier pas vers la destruction de l'existence individuelle des cantons, c'est-à-dire vers la suppression du pacte fédéral même et des traités conclus relativement à ce pacte fédéral. Les puissances alliées de la Suisse, en protestant contre une pareille entreprise, sont bien éloignées de vouloir porter atteinte à l'indépendance des Etats dont se compose la confédération. Au contraire, elles donnent un témoignage évident de leur respect pour cette indépendance et pour les traités qui l'ont garantie.

Ces considérations, qui seraient parfaitement fondées dans le cas de l'adoption d'une résolution régulière en apparence qu'aurait adoptée la majorité de la Diète, deviendraient encore plus fortes si l'on essayait d'attaquer l'indépendance cantonale au nom d'une minorité, ou par des moyens irréguliers et violents. Ainsi le gouvernement du roi agit aussi bien d'après le droit que d'après une sage politique, en cherchant à prévenir, par des représentations aussi amicales que pressantes, une lutte funeste entre les états auxquels il est également dévoué. Et par la déclaration que, dans le cas où une pareille lutte éclaterait, il se réserverait, par rapport à la position à prendre, un droit libre d'examen et de jugement, nous n'avons pas porté atteinte à l'indépendance et à l'autonomie de la Suisse, et nous ne donnons aucun prétexte plausible aux reproches d'une intervention arbitraire et d'un abus de la puissance.

Tout peuple a le droit incontestable de changer sa constitution intérieure; mais la suppression des bases constitutionnelles de la confédération ne serait pas un changement libre des institutions émanées d'un peuple; mais l'oppression d'Etats indépendants qui seraient

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 20 JUILLET 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

—

GYMNASE. *Charlotte Corday*, p...rofanation en 5 actes, par MM. Dumanoir et Clairville. — VAUDEVILLE. *Le Chapeau gris*, vaudeville en 1 acte, par MM. de Comberousse et Brisebarre. — Le Normand et son... ministre des travaux publics. — La vérité et la pudeur de M. Delangle. — Une confidence.

Mercredi dernier une foule immense se pressait dans les couloirs du Gymnase. L'affiche annonçait la mise en scène de l'un des épisodes les plus attachants de cette *Histoire des Girondins* que tout le monde a dévorée. Charlotte Corday, la poétique héroïne de Caen, allait revivre sous les traits gracieux de Mme Rose Chéri. C'était plus qu'il n'en fallait pour aguerrir contre la chaleur. Aussi faut-il voir comment cette foule accourue avec son enthousiasme s'est montrée désappointée, abattue, irritée, quand elle a reconnu le piège qu'on lui avait tendu!

Un parti, pendant la révolution, un seul a eu l'honneur de croître et de mourir sous l'aile de deux femmes, c'est celui des Girondins. Ce n'est pas qu'il fût le plus grand, le plus généreux, mais son amour de la république et de la liberté s'isolait des hommes en guenilles, que les Jacobins flattaient et caressaient. — Or, la femme a horreur des haillons : elle a raison; le haillon doit disparaître; mais cette horreur va parfois jusqu'à l'aveugler sur les qualités réelles de ceux qui le portent. Elle a de plus, et à un haut degré, l'horreur du sang. Les Jacobins étaient hommes d'action et de violence, les Girondins semblaient hommes de théorie et de pacification. Les femmes se passionnèrent pour eux. Mme Roland fut longtemps l'âme de la Gironde, Charlotte Corday s'immola sur ses débris, sans pouvoir la sauver.

C'est une histoire toute de larmes et d'héroïsme que celle de Charlotte Corday. Petite-fille de Corneille, et née d'une noble famille, elle passa son enfance dans les champs, pauvre et laborieuse, fanant, sarclant, recueillant les pommes avec ses frères et ses sœurs, dans une métairie des environs d'Argentan. A treize ans elle entrait au couvent; un moment elle chercha dans la dévotion l'emploi des facultés qu'elle sentait déborder en elle; mais elle avait soif de dévouement, et d'un dévouement utile au genre humain tout entier; elle renonça à la vie religieuse et vint habiter Caen avec une pauvre vieille tante, qu'elle conduisait, à l'église le matin, et le soir dans le monde; libre du reste, et employant son temps à l'étude, à la culture des arts, ébauchant çà et là quelques fugitives liaisons d'amour rompues toujours avant l'aveu, débauches de sentiment qui usent l'âme et ne la remplissent pas. Mais sa passion, son bonheur, c'était la lecture. Elle lisait tout, un peu au hasard, la Bible et le roman, l'histoire et les traités de philosophie ou de politique. Pourtant si son regard tombait furtif quelquefois sur la *Nouvelle Héloïse* ou même sur *Faublas*, les auteurs qu'elle préférait étaient les plus graves. C'était Raynal, l'enthousiaste d'humanité, c'était Rousseau, le logicien de sentiment, le politique ému et inconséquent, qui réhabilite l'homme et prêche le renoncement; c'était encore Plutarque, le peintre des dévouements stoïques, le poète des crimes exécutés par vertu. Cette vie solitaire, cette éducation à l'aventure, cette étude de la vie dans l'abstrait, agirent puissamment sur sa nature forte et aimante, enfantine à la fois et virile, où l'audace, arme du fort, s'alliait à l'adresse, arme du faible, et contribuèrent à lui donner cette logique impitoyable d'action qui ne comprend pas l'obstacle et n'admet pas que l'on puisse dévier du but: femme par la grâce, la beauté, la tendresse enthousiaste, homme par les sentiments virils et par la résolution.

A l'époque où Charlotte cherchait sa voie, se reprochant d'être inutile au monde et en quête de quelque grand dévouement à accomplir, les Girondins proscrits s'étaient réfugiés à Caen. La personnification du parti victorieux et de la Terreur, ce n'était alors ni Robespierre ni Danton, c'était Marat, le fiévreux Marat, qui, irrité par les déceptions et les outrages, voyait la trahison partout, et, pour régénérer la France, voulait la saigner à blanc. Chaque nuit il rêvait une nouvelle hécatombe à la sûreté publique; chaque matin il faisait une dénonciation nouvelle. Adoré par le peuple de Paris, il était exécré dans les provinces, dans celles surtout qu'il voulait décimer, la Normandie entre autres. La jeune Caennaise recueillit les bruits qui se faisaient autour d'elle, elle alla écouter les discours des Girondins proscrits, elle alla même voir quelques-uns d'entre eux sous divers prétextes. Elle en vint à croire que la Terreur n'avait qu'une tête, Marat, et elle se dévoua pour sauver son pays, non par intérêt personnel : tous les siens étaient à l'abri des proscriptions; non par amour de la gloire, elle avait pris ses précautions pour demeurer inconnue, elle espérait être mise en pièces par le peuple après son coup de poignard; elle n'avait qu'un but, conserver un sang pur à la France, épargner des convulsions à l'humanité.

Il faut lire dans l'*Histoire des Girondins* le récit de son départ, de son voyage à Paris et de sa mort. Elle va recevoir la bénédiction paternelle sous prétexte d'un voyage en Angleterre; puis elle quitte sa tante, un petit paquet de vêtements sous le bras et un album en main; elle va, dit-elle, dessiner des faneuses. Un enfant la rencontre, elle lui donne l'album et l'embrasse. — Tu ne me reverras plus, lui dit-elle, et elle monte dans la voiture de Paris. Là, elle joue avec des enfants, et enchante tellement les voyageurs par son enjouement et sa beauté qu'un jeune homme présent lui demande la permission de l'obtenir de ses parents. A Paris, elle va voir un Girondin, pour qui Barbaroux lui a remis une lettre; puis, quand elle est bien renseignée, elle achète un poignard au Palais-Royal, et s'apprête à consommer son sacrifice.

Charlotte avait projeté de frapper Marat à la fête du Champ-de-Mars ou dans la Convention, publiquement, aux yeux de tous; mais la fête était remise, et Marat n'allait plus à la Convention. Ce n'était donc plus une immolation qu'il fallait accomplir, c'était un assassinat. Elle n'hésita qu'un moment cependant. Marat devait mourir pour le bonheur de l'humanité; le choix des moyens ne lui semblait plus que secondaire. Il lui fallut, à son grand regret, recourir à la dissimulation. Elle écrivit à Marat deux lettres pressantes pour lui demander une audience. La peinture a vulgarisé le reste. Introduite près de Marat pendant qu'il était au bain, elle se laissa interroger par lui, elle lui dicta même les noms des Girondins réfugiés à Caen et à Evreux. « C'est bien, dit Marat; dans huit jours ils iront tous à la guillotine. » Charlotte lui répondit par un coup de poignard dans le cœur. « A moi! » cria l'*ami du peuple*, qui expira sur l'heure. On se précipite sur la jeune fille, qui ne cherche pas à fuir; la police survient, la foule s'ameute; Charlotte Corday, qui s'était évanouie d'abord, est transportée à l'Abbaye, où l'escortent les vociférations de la populace. « Jetez-moi à ces forcenés, disait-elle; puisqu'ils le regrettent, ils sont dignes d'être mes bourreaux. »

Dans les interrogatoires qu'on lui fit subir, quelques-uns voulaient à tout prix lui trouver un instigateur. D'autres, touchés de sa beauté et de son enthousiasme, cherchaient à faire croire à sa démence. Elle déjoua énergiquement cette ruse bienveillante. « Vous avez frappé de bas en haut, lui dit un des juges : cela prouve une main exercée. — Le monstre! s'écria Charlotte, indignée de voir travestir son acte de sublime dévouement, il me prend pour un assassin! » On lui avait lié les mains de cordes qui entraient dans la chair; elle demanda de rabattre ses manches et de mettre des gants pour échapper à cette torture inutile. On rapporte qu'en ce moment plus d'un juge sentit ses yeux humides de larmes. Elle avait ambitionné l'obscurité; mais, quand elle se vit reconnue, elle prit son parti du bruit qui se faisait autour d'elle; elle posa même dans l'enceinte du tribunal pour permettre à un dessinateur de faire son portrait.

La foule cependant était plus curieuse que sympathique. Un homme faisait exception, Adam Lux, un député d'Allemagne venu pour s'entendre avec la république française. Chaque parole de l'accusée avait un écho en lui, il la dévorait du regard, il s'enivrait de cette belle âme enfermée dans un si beau corps; depuis ce moment il la suivit

… tranquillité, ils auraient le droit de se regarder comme dégagés de leurs obligations.

Je m'en rapporte à votre jugement, monsieur le comte, du soin de déterminer quel usage vous aurez à faire de cette lettre, uniquement inspirée par le désir que la tranquillité intérieure de la Suisse et sa position en Europe ne soient pas exposées à des épreuve dangereuses et à de funestes changements.

Agréez, etc. Signé : GUIZOT.

Le *Breton* fait les réflexions suivantes sur l'attitude de M. Teste pendant son procès :

En nous rappelant les paroles éloquentes qu'a fait entendre l'ancien président, son accent plein d'énergie et de vérité, l'hypocrisie de la vertu poussée au sublime dans son langage, — nous nous sommes rappelés que M. Teste a été avocat pendant 30 années.

Dieu nous garde d'attaquer un corps dans lequel on compte bon nombre de généreux talents ! Mais enfin M. Teste a été pendant 30 années avocat, et des plus habiles et de ceux qui font le plus d'affaires, et les meilleures. Qui sait si bien des fois, dans ce laps de temps, l'habile orateur n'a pas vendu sa voix et sa conscience ! Une longue habitude du barreau ne peut-elle parfois détruire le sens moral ? L'homme qui, pour faire une affaire, pour un gain quelconque, est capable de travailler au triomphe d'un droit qu'il sait ne pas être fondé, cet homme doit il nécessairement rester incorruptible, si nous faisons de lui un député ou un ministre ?

N'est-il pas malheureusement des professions qui entendues, qui exercées d'une certaine manière, rendent peu scrupuleux ? M. Teste, en acceptant 100 000 fr. pour plaider une cause qu'il croyait bonne, n'a eu qu'un tort, — un tort immense, il est vrai, — c'est d'avoir oublié qu'il n'était plus avocat, mais qu'il était ministre.

Opinions de la presse sur les saisies de la DÉMOCRATIE.

En reproduisant nos articles sur le commerce des lettres compromettantes et les grands hommes du jour, la *Voix nouvelle* les faisait suivre de ces lignes :

La *Démocratie pacifique* a toujours la même énergie, et nous croyons fort que le ministère public perd son temps à faire le croquemitaine en face d'esprits aussi résolus.

Voici un des articles du *Franc-Comtois* :

Le ministère, sous l'administration duquel nous avons le bonheur de vivre, est très chatouilleux, comme on sait, à l'endroit des mœurs. — Aussi, ne souffre-t-il, dans le feuilleton des journaux à sa dévotion, que des romans exhalant tous les parfums de la virginité. — Rien n'est plus chaste, plus moral, plus édifiant que les nouvelles qui émaillent çà et là le rez-de-chaussée des feuilles du pouvoir. — Lisez plutôt ces innocentes élucubrations ! Oui, le ministère est très collet-monté ; c'est pour cela qu'il vient de saisir la *Démocratie pacifique*, à propos d'un feuilleton de ce journal qui a alarmé la pudeur de nos gouvernants. — Il se peut que ce feuilleton intitulé : la *l'art des Femmes*, contienne quelques scènes un peu vives, mais nous garantirions bien d'avance qu'elles n'approchent pas de celles qu'on retrouve à chaque instant dans les feuilletons des organes de la presse ministérielle. — Nous espérons bien que la *Démocratie* sortira indemne de cette guerre étrange qu'on vient de lui déclarer. — Du reste, si le ministère est si susceptible, il faut absolument qu'il aille en guerre comme Marlborough, il pourra aisément se passer cette fantaisie ; le scandale est assez flagrant partout autour de lui pour qu'il puisse satisfaire, contre les abus, les escroqueries, les dilapidations, … jamais, se montrer sur la brèche et combattre avec intrépidité. — Il lui reste, Dieu merci, assez d'appui dans l'opinion publique, pour qu'en définitive elle puisse n'avoir point à redouter les foudres des Jupiters de l'Olympe ministériel.

L'*Ordre*, de Limoges, journal conservateur, s'exprime en ces termes :

Trois saisies opérées en cinq jours dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, ont causé une grande rumeur dans la presse opposante. Deux de ces saisies n'ont pourtant rien de politique, et ont été motivées par le feuilleton du journal. L'on est allé si loin en immoralité depuis quelques années, dans les publications de ce genre, que nous aurions peine à comprendre que le feuilleton de la *Démocratie* eût dépassé ceux qui ont été publiés dans les autres journaux. Les sentiments les plus sacrés ne sont-ils pas chaque jour profanés ? et ne doit-on pas se sentir plus d'indulgence pour un amour licencieux sans doute, mais qui du moins ne blesse aucune des lois de la nature ? Quant à la troisième saisie, elle s'adresse à l'article de fonds ; comme nous ne le connaissons pas, nous nous abstiendrons d'en parler, autrement que pour regretter qu'un journal qui, jusqu'à présent, n'avait eu aucun démêlé avec la justice, qui avait toujours fait preuve de modération et de bonne foi, ait pu être poursuivi pour *excitation à la haine et au mépris du gouvernement*. Du reste, quel que soit l'article incriminé, quel que soit l'arrêt qui l'attend, nous ne comprenons guère comment la *Presse* en a reproduit les passages les plus saillants, pour *prouver* qu'elle a, dit-elle, *dans le jury autant de confiance que dans la Chambre des pairs*. La justice est une chose trop digne de respect pour que l'on s'en joue ainsi ; et ce n'est pas lorsqu'un article a été incriminé par elle, qu'il convient à un autre journal de le prendre sous sa protection. Si l'intention seule établit le degré de culpabilité, ainsi que la *Presse* s'est efforcée récemment de le prouver, comment qualifier cette sorte de défi jeté au parquet ? Mais, pour rassurer les amis de la *Presse*, nous devons ajouter que la *Démocratie* déclare ce matin que ce journal n'a pas reproduit les passages de l'article qui ont été le plus spécialement incriminés.

Voici l'article de l'*Union de l'Yonne* :

Un journal honnête, cette épithète en vaut bien une autre en ce temps de mercantilisme, et remarquable souvent, entre tous par la manière dont il traite les questions d'économie politique, la *Démocratie pacifique*, vient d'être saisie trois fois en cinq jours. Le jury devant lequel la *Presse*, un autre journal, semble défier le ministère de la faire traduire, répondra par un acquittement à cette boutade d'un gouvernement aux abois.

On lit dans le *Journal de l'Ain* :

La *Démocratie pacifique*, comme autrefois la presse légitimiste et républicaine, se trouve aujourd'hui en butte aux persécutions du pouvoir. Trois saisies en cinq jours, c'est un beau début ; et comme la *Démocratie* s'efforce chaque jour de rapprocher les pauvres et les riches, les prolétaires et les bourgeois, les travailleurs et les capitalistes, et de les unir, par des moyens pacifiques, dans le sentiment de la justice distributive, il y a lieu de croire qu'on la saisira tous les jours. Socialistes, serrez vos rangs !

Nous avons sous les yeux un article incriminé (*les deux Catégories de délits*), et nous y cherchons en vain ce qui a pu motiver les rigueurs du parquet.

L'*Ami de la Religion*, le *Journal des Villes et Campagnes*, l'*Univers*, la *Gazette de France*, le *Constitutionnel*, le *Siècle*, le *National*, etc., etc., tous les journaux de Paris, à l'exception des *Débats* ; toute la presse départementale, excepté les *ultra* ministériels, se sont indignés de ces poursuites avec autant de vigueur de style et de chaleur de pensée que s'ils étaient eux-mêmes en cause. Nous nous joignons à cette multitude de défenseurs officieux, solidaires en semblables circonstances, et nous protestons contre la guerre acharnée déclarée …

On lit dans l'*Impartial du Nord* :

La *Démocratie pacifique* annonce qu'elle a été encore saisie samedi et dimanche derniers. Elle ignore encore les prétextes de ces poursuites successives qui ressemblent à un parti pris de persécution. Quand la voix de la presse indépendante s'élève avec unanimité contre les corrupteurs et les corrompus, on s'est dit peut-être que l'intimidation étoufferait les révélations dans un honteux silence. Si l'on a fait ce calcul, on s'est trompé.

Il est, d'ailleurs, étrange qu'on se montre si acharné contre les journaux, quand on assure le privilège de l'impunité à des escrocs et à des concussionnaires.

On lit dans le *Salinois* :

La *Démocratie pacifique*, qui jusqu'ici n'avait rien eu à démêler avec le parquet, a été saisie *trois* fois en *cinq* jours ; les deux premières saisies à propos d'un feuilleton accusé d'immoralité, la troisième, paraît-il, à raison du premier-Paris du numéro de dimanche, 4 juillet, qui établit, quant à leur répression, deux catégories de délits, ceux des riches et ceux des pauvres.

On lit dans la *Mouche* du Mans :

La *Démocratie pacifique* a été saisie, et, chose singulière, c'est le feuilleton qui a déterminé les rigueurs du parquet. Pauvre feuilleton, qui paies pour les fautes du *premier-Paris* ! tu ne t'attendais pas à cet excès d'honneur.

On lit dans l'*Impartial de la Meurthe et des Vosges* :

Des fait graves ont été imputés au ministère par le journal la *Presse*. Malgré la dénégation des membres du cabinet qui se trouvaient accusés, M. Emile de Girardin a maintenu la vérité de ses allégations, et de plus il a provoqué des poursuites judiciaires, qui n'ont pas eu lieu. Le ministère vient de prendre sa revanche : — trois numéros de la *Démocratie pacifique* ont été saisis cette semaine. Le procès qui sera intenté à ce journal fera-t-il oublier les faits reprochés aux ministres ? Nous en doutons.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le lieutenant-colonel Jamin, aide-de-camp de S. A. R. M. le duc d'Aumale, vient d'être nommé colonel du 74e de ligne, en remplacement de M. Valsin d'Esterhazy, qui reçoit une mission pour Tunis : M. d'Esterhazy est chargé de l'organisation des troupes du bey.

— Hier soir, M. le général Cubières a fait payer les 10 000 fr. d'amende, plus 1 000 fr. pour les frais du procès et 1 000 fr. de décime de guerre ; en tout 12 000 fr. M. le général Cubières a été mis aussitôt après en liberté. Il est dans un état de santé à donner de vives inquiétudes.

La santé de M. Teste est des plus mauvaises ; il commence à ressentir les atteintes d'une maladie calmée récemment à force de soins : la gravelle.

Quant à M. Parmentier, en s'apercevant que personne ne s'intéressait à lui, il s'est décidé à l'insouciance.

— On lit dans la *Réforme* :

« Malgré les engagements pris et les promesses faites par l'administration, deux carriers de Montmartre continuent avec plus d'activité que jamais à extraire le plâtre des flancs de la montagne. On assure que, si une enquête s'ouvrait sur l'exploitation de ces carrières, un nouveau procès en cour des pairs en résulterait. »

— Tous les condamnés dans l'affaire dite des Communistes ont formé aujourd'hui un pourvoi en cassation.

---

partout, jusqu'à la guillotine. Quelques jours plus tard, il publiait son apologie afin de mériter le bonheur de mourir pour elle. Son vœu fut exaucé, et il emporta sur l'échafaud le bonheur d'avoir été distingué par la belle martyre.

Charlotte, condamnée, légua pour salaire à son avocat le paiement de ses dettes à la Conciergerie, elle donna une mèche de ses cheveux à son peintre, écrivit à Barbaroux une lettre pleine d'enjouement et d'élévation, elle écrivit également à son père, puis elle marcha à l'échafaud, glorieuse de ce qu'on appelait son crime, — assez à temps pour ne pas voir l'inutilité de son dévouement.

Nous demandons pardon à nos lecteurs de leur avoir retracé cette vie comme s'ils n'avaient pas lu l'admirable récit de M. de Lamartine, mais nous tenions à faire toucher au doigt le dramatique de ce noble et grand caractère de Charlotte, si indignement travesti sur la scène du Gymnase. Les autres femmes martyres, dont l'histoire a gardé le souvenir, nous apparaissent avec la rigidité de la statuaire. Elles sont grandes, mais elles se drapent. Ce qui distingue Charlotte Corday, c'est l'alliance de l'attendrissement et de l'énergie virile ; c'est la simplicité unie à la grandeur ; c'est que la femme se décèle partout sous l'héroïne ; c'est la fermeté d'un sanglant dévouement, alliée à des goûts enfantins. Charlotte Corday est dans l'action ce que son aïeul Corneille était dans la spéculation ; elle est naïve et sublime à la fois. On admire les autres héroïnes, elle, on l'admire, on l'aime, et l'on pleure sur elle.

Au point de vue de l'art dramatique, il y a là un magnifique caractère : l'artiste n'a pas à le transformer, il n'a qu'à le reproduire. Son histoire seule est le plus admirable des drames, et l'œuvre de l'art en pareil sujet est de se dissimuler. Les faits sont trop récents d'ailleurs pour qu'il soit permis d'y rien changer. La tâche de l'auteur dramatique qui voulait s'emparer de cet épisode de notre histoire révolutionnaire, était de lui conserver son cachet original, se bornant tout simplement à rapprocher et à grouper les faits.

Trois actes pouvaient suffire ; mais avec des tableaux et un certain appareil scènique difficile à déployer au Gymnase. On eût pu d'abord montrer l'héroïne dans son intérieur, gaie, souriante et rêveuse, s'enthousiasmant de ses lectures et méditant un dévouement ; puis allant écouter le discours des Girondins, s'entretenant avec Barbaroux et se décidant à partir en entendant les malédictions de la foule contre Marat. L'amour n'eût dû apparaître dans tout ce drame que comme dans l'histoire, aperçu tout au plus et toléré, mais non rendu, l'amour tel qu'Adam Lux le ressentit, par exemple ; le personnage de Charlotte en eût grandi d'autant. Le jeune Allemand eut fait l'office du chœur antique, il eût exprimé la tendre admiration de la foule et des spectateurs.

Voilà pour le premier acte. Les autres eussent pu retracer les diverses circonstances du voyage de Charlotte à Paris ; le second se terminant à l'arrestation et au tableau de Schœffer, comme dans la pièce du Gymnase ; le troisième comprenant le reste de l'action, sans oublier le passage en chemise rouge sur la fatale charrette, et l'arrestation de l'amant enthousiaste qui cherche à soulever la foule et veut sauver Charlotte ou mourir avec elle. On eût pu rappeler ces éloquentes paroles de l'apologie qu'il publia de l'héroïne :

« Mourir pour elle, être souffleté comme elle de la main du bourreau, sentir en mourant le froid du même couteau qui trancha la tête angélique de Charlotte, être uni à elle dans l'héroïsme, dans la liberté, dans l'amour, dans la mort, voilà mes seuls vœux ! Je n'atteindrai jamais cette vertu sublime ; mais n'est-il pas juste que l'objet adoré soit toujours au-dessus de l'adorateur ? »

Mais pour écrire cette œuvre, sorte de drame antique, tableau historique qui se déroule, spectacle grandiose plutôt que pièce dramatique, où un seul personnage domine tout, où, hors l'héroïne, tous doivent se réduire au rôle de repoussoir, il fallait avant tout comprendre le caractère de Charlotte ; il fallait s'imprégner de souvenirs qu'elle a laissés, et non la transformer en personnage de mélodrame, indécise et flottante, d'une individualité commune, dissimulée tour à tour et guindée, ravalée par un amour vulgaire, sotte même et ridicule par instants, comme l'ont fait les auteurs de la pièce du Gymnase. Leur tentative n'est qu'une indigne profanation.

Aurons-nous le courage, après avoir rappelé l'histoire, d'analyser la pièce, qui n'en est qu'une misérable caricature ? On nous mène d'abord sur une terrasse où les Girondins causent avec Mme de Bretteville, la tante. Charlotte ne se mêle pas à la conversation et feint de lire la *Nouvelle Héloïse*, la petite hypocrite qu'elle est. Là dessus, Barbaroux, le voltairien, débite une magnifique tirade en l'honneur de la Bible, puis Charlotte qui voulait tuer Marat, renonce à son projet en retrouvant Henri de Belzunce, son amant. Mais Henri de Belzunce est conduit à l'échafaud, et Charlotte en revient à son dessein primitif. Voilà le premier acte. Il est long et niais.

Au second, la même scène se renouvelle. Charlotte vient pour tuer Marat : elle rencontre Henri de Belzunce, et renonce à son projet ; — mais elle trouve le nom de son amant sur une liste de proscription dressée par Marat — elle tuera celui qui a proscrit son amant. Le tout se termine par le tableau de Schœffer déjà cité. — Cet acte qui commence par des scènes populaires et sifflées, entre un portier et son propriétaire, fait rire aux endroits graves et ennuie aux scènes plaisantes. Il est vulgaire.

Le troisième se passe dans la prison. Belzunce, qui s'est déguisé en homme du peuple, vient pour sauver Charlotte : il lui fait part d'un plan d'évasion préparé par ses amis. Charlotte dévoile ce plan à un commissaire qui entre, au risque de faire tomber la tête de ceux qui se dévouent pour elle, puis elle marche à l'échafaud en compagnie de Belzunce démasqué. Nous avons cherché un mot poli et euphémique pour caractériser cette troisième partie. Nous croyons l'avoir trouvé : cet acte est stupide.

Le style est à la hauteur de l'action. Quelques mots historiques enchassés çà et là n'en font que mieux ressortir la vulgarité.

Mme Rose Chéri se débat de toute son énergie contre le rôle ridicule qu'on lui a imposé. Elle a de beaux moments, des élans heureux, mais cette lutte même fait mal. On souffre de voir tant de trésors d'émotion, tant de talent et d'efforts dépensés à soutenir une telle œuvre. Les autres acteurs s'emploient aussi de leur mieux à soutenir leurs rôles. Mais la troupe du Gymnase, la plus habilement composée que nous sachions, n'est pas faite pour ces scènes grandioses. Le drame l'écrase. Que M. Montigny se hâte de nous ramener aux gracieuses études du cœur et des ridicules, aux petites scènes d'intérieur, à ces douces larmes qu'il est si doux d'essuyer. La salle, les acteurs, les spectateurs, tout, au Gymnase, est disposé dans ce but, et ces émotions en valent bien d'autres.

Nous prions nos lecteurs d'excuser dans notre article certaine âpreté qui ne nous est pas habituelle. Qu'ils lisent le 44e livre de M. de Lamartine, puis qu'ils aillent voir la pièce du Gymnase, ils nous comprendront. Tout irritée qu'elle était du meurtre de Marat, la foule s'indigna quand un valet de bourreau souffleta la tête de Charlotte Corday.

Le Vaudeville a joué, il y a quelques jours, le *Chapeau gris*. Il s'agit d'un jeune homme qui veut à tout prix des obstacles en amour. Sa bien-aimée le contente tant qu'il n'est qu'amant, elle lui promet même de le contenter quand il sera époux, en tenant toujours un amant suspendu sur le lit conjugal. Mais elle aura beau faire, ce mari-là n'est pas du bois dont on fait les maris fidèles, et le jeu pourra bien devenir quelque peu dangereux pour l'aimable moitié, car le nombre est peu grand des amants en disponibilité qui se contentent d'un rôle d'épouvantail..... Il est vrai que M. Thiers fait ce rôle depuis sept ans entre la Chambre et le ministère Guizot.

Ceci nous ramène à la Chambre où quelquefois se passent des scènes plus piquantes qu'au théâtre.

On m'a raconté dans mon enfance l'histoire suivante d'un paysan normand et de son curé. Le curé prêchait sur l'Ascension. Il racontait comme quoi Jésus était monté au ciel en corps et en âme.

— Sans échelle ? demanda un paysan d'une voix de tonnerre.

— Certainement. Le fils de Dieu n'avait pas besoin de s'asservir aux lois naturelles comme les autres hommes.

— Tenez, monsieur le curé, dit le paysan fort en colère et s'empa-

en moins d'un tiers, appartiennent à neuf Etats, et 451 milles (5 382 kilom. 1/2) sont entre les mains de trente-et-une compagnies par actions.

Les chemins de fer privés les plus longs sont : le chemin de fer du Nord, de l'empereur Ferdinand et le chemin de fer de la Basse-Silésie à la Marche, lesquels ont chacun environ 385 kilomètres 1/2. Les chemins de fer réunis du nord de l'Allemagne forment un parcours total de plus de 364 milles (2 730 kilom.). Leur jonction avec les chemins de fer autrichiens, qui ont maintenant plus de 132 milles (990 kilom.), peut être regardée comme un fait accompli depuis l'ouverture de la section de Leipnick à Ratebor et à Olderberg, attendu que la solution de continuité n'est plus que de 5 kilom. 3/4. Le développement des lignes du Bas Rhin est d'environ 40 milles (300 kilom.), et celui du réseau du Haut-Rhin, en y comprenant la section du chemin de fer de Louis, qui est séparée par le Rhin, est de 59 milles 1/2 (4416 kilomètres 1/4).

MERCURE EXCLU DE LA BOURSE, A AMSTERDAM. — On demande, Asmodée, pourquoi la statuette de Mercure ne se trouve-t-elle plus à la bourse d'Amsterdam? Tu sais qu'elle a disparu il y a quelque temps, sans qu'on puisse se rendre compte pourquoi ni comment.

— Je trouve deux motifs pour expliquer cette disparition, Maître, et ces motifs me semblent plausibles.

— Dis-les...

— Le patron des voleurs aura fui le palais du commerce hollandais parce qu'il ne voyait plus moyen d'y faire ses affaires, les poches se désemplissant d'une manière désespérante par suite de la concurrence que fait audit patron des voleurs, votre grand législateur fiscal.

— Ce n'est là encore qu'*une* supposition : et l'autre?

— Le patron des marchands aura peut-être eu honte de se trouver plus longtemps au milieu de tous ces gens honnêtes et probes, tels que vos accapareurs de grains, vos capitalistes, détestant l'usure, mais voyant volontiers fusiller le peuple, quand il s'indigne d'une exportation déhontée des substances alimentaires, faite uniquement au profit de ces honnêtes capitalistes.

— Ces raisons peuvent être fort bonnes, Asmodée; mais il nous semble que ce n'est pas tout à fait cela. Voyons, réfléchis!...

— Je ne trouve plus que ceci. Mercure aime à *voler*, le *vol* lui est familier. Aussi longtemps qu'il est le seul de l'endroit, ou à peu près, à pratiquer le *vol*, son amour-propre satisfait doit lui faire chérir ce séjour; mais dès qu'il s'aperçoit que tout le monde se mêle de *voler*, il doit nécessairement se trouver humilié et prendre la poudre d'escampette.

— C'est peut être cela. (*Asmodée.*)

LE FRÈRE PHILIPPE ET SES OIES. — Le supérieur-général de la congregation des frères ignorantins est le frère Philippe. Il est l'auteur d'une histoire à l'usage des écoles de frères de la doctrine chrétienne, qui, supprimée dès 1837, attend encore aujourd'hui les modifications nécessaires. On a attaqué celle de feu Loriquet. Celle du frère Philippe ne lui est pas inférieure. Citons-en de courts extraits : « D'où viennent les *malheurs de la Révolution*? De la faiblesse de Louis XVI pour le peuple : la condescendance de Louis XVI pour l'opinion publique fut la cause de tous les malheurs de la Révolution. »

Voici comment s'est formée la garde nationale : « Au milieu de tous ces mouvements convulsifs, on s'arme de toutes parts, et une foule de dupes se vouent à la volonté des factieux, qui se jouent de leur crédulité, pour les conduire au malheur. »

La nuit sublime du 4 août, où les députés de la noblesse renoncèrent à leurs titres et privilèges, voici comment on la présente : « Les habitants furent massacrés ou jetés tous vivants les uns sur les autres dans des puits qui furent comblés jusqu'en haut.

» A Leipzig, Napoléon, poursuivi par l'ennemi, fut obligé de faire sauter le pont de la Saale et de sacrifier une partie de son armée qui n'avait pas encore pu passer.

» Les Français échappés au carnage de Waterloo rentrent en France dans le plus grand désordre, et ceux qui avaient été amenés *par force* au combat se hâtèrent de gagner leurs foyers. »

Voici un échantillon de la manière dont on veut enseigner l'histoire à la jeunesse française! Et qu'on dise que les conseils municipaux qui votent des fonds à de pareils professeurs sont excusables!

— Les *Péchés de jeunesse*, volume de poésies, par M. Alexandre Dumas fils, est en vente chez MM. Filleul et Dufour, rue Saint-Thomas-du-Louvre, 30. —

— MM. les actionnaires de la Société générale des Annonces sont prévenus qu'ils peuvent se présenter tous les jours au siège de la Société, place de la Bourse, 8, de midi à deux heures, pour y toucher le montant du dividende de l'exercice 1846-47, soit 6 fr. 75 c. par action, neuf pour cent du capital versé. —

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 19 juillet.*

La séance, ouverte à une heure, reste longtemps suspendue.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon.

M. DE VATRY, après quelques développements. Il y aurait un moyen de faire ce chemin, dont tout le monde reconnait l'incontestable utilité.

Le gouvernement pourrait engager les principaux actionnaires à compléter le versement des cinq premiers dixièmes, dont les actionnaires sont responsables aux termes des statuts. Les actionnaires, qui sont un peu comme les moutons de Panurge, suivraient cet exemple. Puis une loi dirait : le ministre est autorisé, trois mois après le versement des cinq premiers dixièmes, à racheter les actions qui se trouveront sur la place; de la sorte, le chemin pourrait se faire.

M. LHERBETTE. Il faut se méfier de projets tels que ceux présentés lorsqu'ils n'ont pas été étudiés.

Il faut s'en défier aussi lorsque nous voyons beaucoup d'hommes publics et même des feuilles publiques intéressés dans ces projets.

Enfin, il faut être plus réservé encore à certaines époques, lorsque l'opinion publique indignée vous fait une loi plus sévère de sauvegarder les intérêts du pays.

Maintenant, quels sont donc les motifs que l'on peut donner en faveur de nouvelles concessions à faire aux compagnies? Ces motifs se réduisent à deux :

La crainte qu'elles inspirent, et l'intérêt que l'on éprouve pour elles.

La crainte qu'elles inspirent en voici la cause.

Les compagnies, M. le ministre des travaux publics nous l'a dit l'autre jour, menacent de ne pas exécuter les traités, de renvoyer leurs ouvriers. Des ouvriers réduits à mourir de faim, la société menacée de désordre, telle est la menace.

La crainte est-elle parfaitement fondée?

Un honorable orateur, à la dernière séance, vous disait avec raison :

« Croyez-vous qu'une compagnie qui a déjà soldé 61 millions, et qui en a 20 engagés, se décide facilement à réaliser une telle perte? »

Croyez-vous, ajouterai-je, que la compagnie qui a fait des marchés pour la fourniture des rails sur tout le chemin, consente à cette perte?

D'ailleurs M. d'Angeville le disait avec raison l'autre jour, qu'il y avait 160 millions de travaux votés pour 1848 outre ceux des compagnies? N'y a-t-il pas là de quoi employer les ouvriers? Et parmi ceux que les compagnies renverraient, ne s'en trouve-t-il pas un très grand nombre qui retourneraient à l'étranger d'où ils sont venus, et d'autres à l'agriculture à laquelle ils ont été enlevés?

Passons à l'intérêt qu'excitent les compagnies. Je demande si cet intérêt est parfaitement fondé. Vous vous intéressez à des hommes qui viennent lequel, sur les 400 000 actions, 107 000 ont été réparties entre les 284 actionnaires, 7 pour chacun en moyenne; les 293 000 de surplus appartiennent donc à 1 716 personnes. Les trois quarts des actions se trouvent donc chez ces 1 716 détenteurs, et parmi eux combien de prête-noms? La vérité, c'est que l'immense majorité des actions est entre les mains de quelques gros banquiers. (Mouvement.)

Ce sont là ces hommes qui devaient, à entendre l'ancien ministre des travaux publics, activer les travaux, encourager l'esprit d'association, rendre la confiance aux capitaux. Qu'ont-ils fait? ils ont été très puissants pour l'agiotage; ils se trouvent impuissants pour les travaux. (Sensation.)

Ces actions qu'on dit si dépréciées, voulez-vous savoir ce qu'elles ont gagné? Elles ont gagné jusqu'à 290 fr. de prime. Ensuite il y a eu des variations énormes en novembre 1846 et en septembre 1847. Et pourquoi? Encore par le fait des principaux propriétaires d'actions. Qu'ont-ils fait? ils ont vendu des promesses, ont accordé des délais pour le paiement, puis sont devenus plus pressants, selon les circonstances; et lorsque la baisse a été plus forte, ils ont exigé livraison; et les malheureux petits actionnaires qui n'avaient pas de fond ont été obligés de vendre à tout prix. Et maintenant que les gros actionnaires sont rentrés en possession, il s'agit pour eux d'opérer une nouvelle hausse.

On a prélevé sur eux pour 150 millions de primes; ils n'ont plus de fonds. Voilà pourquoi les travaux ne s'exécutent pas, voilà pourquoi les actions baissent; ce n'est pas en raison des conditions faites aux compagnies, c'est en raison de l'agiotage. (A gauche : C'est cela, c'est cela.)

Un seul exemple va vous montrer quelle a été l'étendue de cet agiotage.

Le ministère public a fait poursuivre un nommé Bourgoin, courtier marron, pour vente de promesses d'actions. Il a été constaté que, en deux mois, il avait touché 360 000 fr. de courtage; ce qui, à 60 c. par action, représente environ 650 000 actions.

Il avait négocié, à lui seul, 272 millions d'actions. On ne va pas trop loin en disant que sur tous les chemins, il a été prélevé au moins 150 millions sur les actionnaires; et c'est sur les petits que les gros spéculateurs ont fait ces prélèvements. Et ces pour ces gros spéculateurs enrichis par l'agiotage, qu'on nous demande des conditions plus favorables. (A gauche : Très-bien! très-bien!)

Après avoir parlé des nombreux députés qui possèdent des actions et votent sur les avantages proposés en faveur des compagnies dont ils font partie, l'orateur rappelle que M. Guizot a dit qu'il était infâme à un ministre de souscrire des actions; il demande si aucun reproche ne doit être encouru par le député actionnaire. Il se fait rappeler deux fois à l'ordre sur les réclamations du centre, qui ne peut souffrir ce langage.

M. LHERBETTE. Si c'est un acte de patriotisme, ajoute-t-il encore, de prendre des actions, pourquoi aurions-nous le monopole du patriotisme? pourquoi ne serait-il pas partagé par d'autres? Pourquoi M. le ministre de l'intérieur disait-il dernièrement que c'était un acte honteux de la part des ministres de faire de telles opérations? Que le patriotisme qui est dans la Chambre gagne donc le ministère! Que les ministres ne se laissent pas arrêter par cette considération que ce sont eux qui présentent les projets, si nous ne nous laissons pas arrêter par celle que c'est nous qui les votons!

Mais la patrie ne peut pas nous demander de nous immoler. Si nous faisons des affaires, il nous faut les faire bonnes; puisque nous faisons ces conditions, il faut les faire avantageuses; et si elles ne le sont pas assez, il faut les changer! (Rumeurs.) Oui, si les conditions ne sont pas bonnes, il nous faut les changer, et c'est ce qu'on nous propose dans ce moment.

Je termine par cette réflexion :

Il est logique qu'un gouvernement favorise ce qui est conforme à son principe.

Or, le principe du gouvernement actuel, certainement, ce n'est pas l'enthousiasme de la liberté, qui enfante des miracles; ce n'est pas l'amour de la gloire qui peut rivaliser avec celui de la liberté. C'est un autre principe, c'est le culte des intérêts matériels. Le gouvernement est donc conséquent quand il en favorise les développements.

Mais cependant je ne puis m'empêcher de reconnaître qu'il va un peu loin dans les conséquences de son principe.

Ainsi, beaucoup de personnes se sont fixées aux promesses qu'on leur faisait de réformes, de progrès moraux et constitutionnels. On les a trouvées bien candides, ces personnes. Faudra-t-il aussi juger trop candides ceux qui, voyant fermer la porte aux progrès, espéraient du moins qu'on ne l'ouvrirait pas plus large encore à l'agiotage? (Vive adhésion à gauche.)

---

rant de son chapeau, je m'en vais. Quand j'entends mentir ainsi, j'enrage. »

La même scène s'est passée samedi à la Chambre des députés, M. Jayr, ministre des travaux publics, a joué le rôle du curé. Un député normand, M. Deslongrais celui du paysan. Il s'agissait de savoir s'il était indifférent pour l'Etat d'accorder à une compagnie une concession plus ou moins longue. M. Jayr, en avocat des compagnies qu'il est, soutenait que l'Etat était complètement désintéressé dans cette question. L'Etat, maître du chemin, serait forcé de diminuer le prix des transports, et de plus de réduire l'impôt, les produits dudit chemin pouvant servir de compensation. Le chemin rapporterait donc en définitive moins à l'Etat qu'il ne rapportera à la compagnie exploitante, donc, etc.

C'est en présence de cette mirobolante logique que M. Deslongrais s'est écrié, comme son compatriote : « Quand j'entends déraisonner ainsi, j'enrage! »

Et là-dessus, il a pris le chapeau de M. Sébastiani, croyant prendre le sien — M. Sébastiani est le seul député qui apporte son chapeau à la Chambre — et il est sorti de l'assemblée. M. Jayr ne s'est pas plus déconcerté que le curé du conte; il a continué son discours, et les intéressés lui ont continué leur approbation bruyante.

Mais le ministre, malgré ces approbations, enviait tout bas la liberté du député. Lui aussi souffrait du rôle que lui impose la féodalité financière; lui aussi *eût bien voulu s'en aller* comme certain personnage de comédie. Tout le monde officiel est dans ce cas : les ministres à la tribune quand pleuvent des révélations accusatrices, les députés du centre quand le regard du public tombe sur eux; pillards de tout ordre, malfaiteurs de tout degré, ministres de toute moralité, administrateurs de moyenne et petite vertu, journalistes vendus ou calomniateurs, procureurs-généraux dévoués, tous voudraient bien s'en aller quand la Vérité apparait devant eux resplendissante, et démasque leurs mensonges, leurs vices, leurs petitesses, leurs misérables intrigues. Quelques-uns poussent ce besoin de s'annihiler jusqu'à la pusillanimité. On se souvient encore de l'attitude de M. Moline Saint-Yon quand on lui adressait des interpellations. Les malins prétendent que M. Delangle ne s'est effarouché en voyant toute nue la Suzanne d'Antony Méray, que parce qu'au premier abord il l'a prise pour la Vérité.

Cela dit, j'ai une confidence à faire au public, qui pourrait se demander quel rapport la Vérité peut avoir avec la *Charlotte Corday* de M. Clairville. En fait de feuilleton, le souverain absolu ce n'est pas l'écrivain, ce n'est pas le rédacteur en chef, c'est le metteur en pages. Or, le metteur en pages de la *Démocratie* m'est venu trouver tout à l'heure, prétendant mon feuilleton trop long. J'ai allongé, mais il se plaint encore. Je m'arrête donc, priant Dieu, ami lecteur ou amie lectrice, qu'il vous préserve des griffes d'un censeur quelconque, procureur-général, employé du ministère ou metteur en pages.

J. FLEURY.

REVUE MUSICALE.

La lacune habituelle que l'époque des grandes chaleurs occasionne chaque année dans le mouvement musical, à Paris, est rendue plus complète que jamais par la fermeture de l'Opéra, qui, sous prétexte de restauration intérieure, laisse prudemment s'écouler la saison pendant laquelle chaque représentation ajoute un nouveau chiffre à la colonne du passif. Nous n'avons pas beaucoup de confiance dans la régénération de notre première scène lyrique tant que le déplorable abandon du privilège de cette institution publique, à l'intérêt privé d'un directeur-fermier, en fera un champ de spéculation commerciale. L'esprit marchand n'est pas précisément identique à l'esprit des beaux-arts. Il est évident que le problème dont le concessionnaire du privilège de l'Académie royale de musique, dans les conditions actuelles, doit chercher naturellement la solution, est celui-ci : « Quel » est le moyen d'obtenir le *maximum* de différence entre les dépenses » et les recettes, en d'autres termes, de gagner le plus d'argent possi» ble dans mon exploitation? » Quant aux éléments artistiques de la question, ils sont purement contingents, c'est-à-dire qu'il ne peut en être tenu compte que dans la mesure où ils peuvent influer eux-mêmes sur la différence susdite qui est le but unique de l'entreprise.

On allègue, il est vrai, qu'il y a un cahier des charges qui est destiné à maintenir, malgré lui, le concessionnaire dans les limites de ce qu'exigent l'art et l'intérêt public. Dabord, tout le monde sait ce que vaut un cahier des charges, et c'est sans aucun doute à la manière dont ces charges sont exécutées qu'est due la signification moderne, et seule véritable ici, du mot *charge*. Mais, en supposant, supposition hardie! la direction des beaux-arts animée des meilleures intentions et douée de la plus louable activité, les commissaires royaux pleins d'un beau zèle et exerçant leur mandat avec intelligence et rigueur, quel avantage peut-il résulter pour l'institution du conflit perpétuel qui s'établira forcément entre la direction générale des beaux-arts et la direction spéciale de ladite institution?

Tout en maintenant la thèse de l'exploitation par l'Etat des institutions de l'ordre du Grand-Opéra, nous ne contestons pas qu'il puisse y avoir des nuances très tranchées dans la manière dont les diverses directions comprennent la manière de mettre en valeur un établissement de ce genre. Nous attendrons donc à l'œuvre les nouveaux directeurs.

Il paraît, en tout cas, que leur intention est de consacrer uniquement aux travaux de restauration du matériel le temps de clôture, car les artistes ont reçu l'invitation de se considérer comme en congé. Il ne serait donc pas question de préparer pour une réouverture éclatante, soit un ouvrage nouveau, soit la reprise dignement montée de quelque ancien chef-d'œuvre. A moins toutefois qu'on ne recule la réouverture jusqu'au retour de la vraie saison théâtrale de Paris, c'est-à-dire vers octobre ou novembre. En tout cas, nous croyons que, pour le moment, l'absence de l'Académie royale de musique ne se fait pas beaucoup sentir; car il n'y a guère à Paris que des Parisiens, et encore des Parisiens qui voudraient bien s'en aller. Mais dans un mois les vacances judiciaires feront affluer de tous les départements une multitude avide des splendeurs matérielles que l'Opéra seul peut étaler.

Tout ce que nous croyons pouvoir affirmer, c'est que l'Académie royale de musique rouvrira ses portes au plus tard le jour où l'on devra compter sur un excédant de la recette, par rapport aux frais journaliers en temps d'activité.

— L'Association musicale de l'Ouest, qui donne chaque année un grand festival en deux journées, vient de tenir sa treizième session à Niort. Les feuilles locales rendent un compte très brillant des deux concerts qui ont eu lieu. Dans la première journée consacrée à la musique religieuse, on a exécuté un *oratorio* de M. E. Delavault, « amateur distingué de Niort, » dont plusieurs parties ont provoqué d'unanimes applaudissements. On donne de grands éloges à Mme Sabatier, dont la jolie voix et l'intelligence musicale ne se borne pas à la coquette interprétation des bluettes qui lui ont valu sa réputation dans les concerts, et à M. Bataille, dont la belle voix est connue à Paris. Marcello, Beethowen, Handel, Cherubini ont fourni leur contingent à cette première journee.

La séance de la seconde journée a été remplie par la symphonie pastorale de Beethowen, des fragments du *Don Giovanni* de Mozart, l'ouverture de *Freyschutz*, le grand final du 1er acte de *Guillaume Tell*, entremêlés de solos de voix et d'instruments, dans lesquels se sont fait remarquer encore Mme Sabatier, M. Bataille, et avec eux MM. Jancourt le basson, et Van Gelder le violoncelliste.

— Les journaux de Berlin parlent avec enthousiasme des succès obtenus par une jeune danseuse française, Mlle Guerinat, au théâtre royal de cette ville. Ainsi, par un heureux échange, tandis que les Allemandes et les Italiennes viennent tour à tour cueillir les palmes chorégraphiques en France, les Françaises vont soutenir en Allemagne et en Italie l'honneur de leur pays.

ALLYRE B.

« Art. 1er. Dans le cas où la campagnie du chemin de fer de Paris à Lyon viendrait à renoncer à la concession de ce chemin avant le 1er mai 1848, et où, depuis la promulgation de la présente loi, jusqu'à ladite époque du 1er mai, elle aurait employé en travaux d'art et de terrassement une somme de 25 millions au moins, non compris les indemnités des terrains, le gouvernement est autorisé à n'exercer les droits qui lui sont conférés par l'article 37 du cahier des charges, que jusqu'à concurrence de la retenue, au profit du Trésor, d'une somme de 16 millions de francs. Le surplus des dépenses utiles, faites par la compagnie, lui sera remboursé par le gouvernement. »

M. LE RAPPORTEUR combat l'amendement et s'attache à établir que la compagnie, si elle abandonnait les travaux avec le système de la commission, perdrait 50 millions, tandis qu'avec le système de M. d'Angeville elle n'en perdrait que 16.

M. D'ANGEVILLE explique que son amendement diffère du projet primitif du gouvernement en deux points seulement : ainsi il exigerait un minimum de 25 millions de travaux au lieu de 10 millions d'ici au 1er mai 1848, et il réduit le droit de retenue qu'exercerait le gouvernement au profit du Trésor dans le cas où ce maximum ne serait pas atteint, de 20 millions à 16 millions.

M. BÉHIC, rapporteur. On nous demande d'ajourner la difficulté et non pas de la résoudre; le système provisoire a le grave inconvénient de mettre du côté de la compagnie toutes les chances favorables et toutes les chances défavorables du côté du gouvernement. Il ne faut pas nous désarmer vis-à-vis de la compagnie. La commission sait déjà quelles difficultés elle a rencontrées quand il s'est agi d'amener les modifications que beaucoup d'entre vous trouvent aujourd'hui trop avantageuses; et cependant la compagnie était sous la menace d'une perte de 50 millions. Tout aurait été impossible si cette perte suspendue de la compagnie eût été réduite à 16 millions seulement, comme le demande M. d'Angeville. (Très bien ! très bien !)

L'orateur soutient que la menace que l'on veut laisser toute entière sur la compagnie n'aura d'autre effet que de créer des difficultes au gouvernement, sans amener aucun des résultats qu'on doit se proposer. Et quand même il devrait résulter de l'amendement pour l'Etat quelques embarras, ces embarras ne sauraient entrer en compensation avec l'avantage immense de ne pas augmenter d'une façon démesurée la durée de la concession.

M. DUMON, ministre des finances, combat l'amendement, qui n'est que la reproduction des premières propositions faites par la compagnie au ministère des travaux publics. Il importe de ne pas réduire à un chiffre relativement insignifiant l'amende à supporter par la compagnie, et de désarmer ainsi l'Etat devant les exigences que la compagnie ne manquerait pas d'élever l'année prochaine.

M. le ministre entre ensuite dans des détails de chiffres, d'où il conclut que la compagnie, en obtenant une concession de quatre-vingt-dix-neuf ans pour une dépense nécessaire de 274 millions au lieu d'une concession de quarante et un ans pour une dépense de 200 millions, arrivera à ce résultat, de perdre 3/4 ou 1 0/0 d'intérêts par an.

Après quelques paroles de M. B. Fould, M. Jayr, ministre des travaux publics, est encore entendu, et dit que la compagnie n'a pas voulu accepter au sein de la commission le projet du gouvernement.

Si la compagnie avait offert au gouvernement ce qu'elle a accordé à la commission, le gouvernement aurait accepté. Mais la compagnie voulait, non-seulement une concession de 99 ans pour 258 millions, mais elle voulait un prêt de 50 millions.

M. CRÉMIEUX sous-amende l'amendement de M. d'Angeville, en proposant d'adopter le chiffre de 25 millions pour les travaux à exécuter, mais de maintenir celui de 24 millions pour la pénalité.

L'honorable M. Crémieux lit un extrait de l'exposé des motifs, qui se termine ainsi : « Avisons à des mesures qui assurent le présent sans compromettre l'avenir, c'est la prudence qui le conseille. » Voilà ce que disait le ministre pour défendre le provisoire.

L'adoption du projet de la commission serait donc une énorme imprudence. (Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT. Je vais consulter la Chambre. (Aux voix ! aux voix !)

L'amendement de M. Crémieux est rejeté.

Celui de M. d'Angeville est également rejeté.

La séance est levée à six heures et continuée à demain.

La solidarité du mal.

Nous ne croyons pas, comme les civilisés, que chaque individu ait une âme intégrale et parfaite, pas plus qu'une abeille ne

[...] venu la maxime gouvernementale des hommes de Juillet. Nous touchons à une crise, et non pas à une crise salutaire, car il n'y a pas de salut pour la civilisation. Des réformes partielles ne feraient qu'extirper des cors à un pied pourri et gangrené, mais la logique et l'enchaînement des faits veulent qu'un crime engendre d'autres crimes. Quand on sème des chardons, on recueille des épines. Nous sommes à la veille d'une moisson d'épines, d'une récolte de châtiments et de malheurs. Le tonnerre gronde sourdement au milieu d'une atmosphère méphitique, de temps à autre brille un éclair, l'orage va éclater, bien des têtes orgueilleuses vont se courber, bien des cœurs vont être déchirés, bien des larmes vont être versées; c'est le doigt de Dieu, la colère divine selon la Bible, c'est la solidarité du mal selon la raison commune.

Le mal ne vient pas de Dieu, il vient des hommes. Or le mal fait par les hommes (et ne pas faire le bien c'est déjà faire le mal) est vengé tôt ou tard, même dans notre société. Il y a une solidarité pour le mal comme pour le bien, et c'est dans ce sens que la Bible dit que la vengeance divine s'étend jusqu'à la quatrième génération. Nous sommes arrivés à la crise du châtiment. Des hommes, échelonnés sur le sommet de la société, ont été lancés dans l'abîme du châtiment et du mépris, d'autres vont suivre.

Nous les plaignons, car la misère est toujours digne de pitié ; mais, dans l'intérêt de la civilisation même, il est du devoir de chaque homme sincère de suivre l'enchaînement des faits et de faire ressortir la justice inexorable de la logique.

MM. Teste, Cubières et Parmentier viennent d'être les premières victimes de cette logique divine.

La justice humaine ne s'en prend qu'à un fait isolé ; mais la justice divine n'isole pas les faits, elle les tient tous serrés avec les intentions.

M. Teste vient d'être condamné pour avoir reçu un pot-de-vin de 100 000 fr. D'autres avant lui en ont fait autant, d'autres encore en feront autant après lui sans être frappés par la justice des hommes. A en juger selon l'apparence, M. Teste aurait à se plaindre de la sévérité des hommes, mais qu'il fouille dans sa conscience, et il sentira lui-même la solidarité humaine !

N'est-ce pas M. Teste, en effet, qui, président de la cour de cassation, a fait maintenir la justice Bourdeau contre les honnêtes gens de la presse ? Homme convaincu par lui-même de la faiblesse des fonctionnaires, convaincu du droit du journaliste de formuler une accusation appuyée sur la vérité, n'aurait-il pas dû, ne fût-ce que par remords ou par un retour sur lui-même, n'aurait-il pas dû plaider la cause de la justice contre la fraude et l'iniquité ? N'a-t-il pas, par son honteux egoïsme, ruiné un honnête journal et contribué à la mort d'un honnête homme ! Qu'on juge maintenant, de ce seul acte, l'homme sans conscience ni vertu. S'il est vrai qu'il se soit écrié : « Ah ! si les enfants savaient ce qu'ils coûtent ! » il aurait dû savoir que souvent, dans notre société même, le bien des enfants acquis par le mensonge, la concussion et l'injustice des pères, n'est pas durable.

Passons à son corrupteur immédiat, M. Pellapra, qui proteste de son honnêteté, et qui, comme la plupart des hommes d'affaires sans cœur ni principes, sont, selon Figaro, juste assez honnêtes pour n'être pas pendus. N'est-il pas étonnant que le nom d'un millionnaire, âgé de 75 ans, ne soit connu et ne se fasse connaître que par une action honteuse ! Qu'ayez-vous donc fait, Monsieur le million-

[...]

Tôt ou tard les hommes de Juillet rouleront à plus ou moins de distance sur la pente de l'expiation.

Les uns ont fait du mal, les autres ont empêché le bien, tous sont coupables du crime de lèse-divinité et de lèse-humanité, tous sentiront le fer brûlant de la divinité outragée, tous expieront, fût-ce à la quatrième génération, la solidarité du mal.

Hommes de Juillet, faites pénitence ! Le temps d'expiation approche ! Frappez vos cœurs, si vous ne voulez pas que la justice humaine vous frappe. Faites enfin le bien, c'est le seul moyen de salut qui vous reste !

A. W.

Bourse du 19 juillet 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 85	77 85	77 65	77 70	4 Can. 5 0/0 » »
— — fin courant	77 85	77 90	77 85	77 85	Act. d J. » »
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 80	118 85	118 75	118 70	Ch. S. G. » »
— — fin courant	118 65	118 70	118 60	118 70	V. r. dr. » »

		INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
4 1/2 J. 22 s. dr cours » »	Banq. de Fr. dr cours 3330 »	— Ob. anc. 992 50
4 0/0 J. » 104 10	O. V. de Par. » 1385 »	— — nouv. » »
Emp. 1844. au Ct » » »	C. hyp. » 260 »	V. r. gauc. » »
— fin Ct » » »	— Gouin » » »	Paris à Sc. » »
B. du Trés. » » »	— Gann. » » »	— à Orléans 1381 25
PRIMES. fin cour.	fin proch.	— à Rouen. 976 25
3 p. 0/0 d. 40 » » » »	— » » » »	R.-Havre. 617 50
5 p. 0/0 d. 50 » » » »	— » » » »	Avignon. 631 25
REPORTS. du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.	Str. à Bâle. 182 50
5 p. 0/0 » » » »	» » » »	Paris-Str. 422 50
3 p. 0/0 » » » »	» » » »	Tours-Nant » »
FONDS ETRANGERS.		Orl.-Vierz. 591 50
NAPLES. au Ct dr cours » »	ROM. Der C. 100 »	C. du Nord 578 75
Récep. Rotsch. » 101 50	BELG. 2 1/2 » » »	Famp-Has. » »
ESP. Dette act. » 20 »	— 4 1/2 » 96 1/2	Diep.-Féc. » »
— — pass. » 4 5/8	do 1840 » 100 1/2	Boul. à Am. » »
— 3 p. 0/0 » 32 1/4	do 1842 » 100 1/2	Orl.-Bord. 492 75
Dette intérieure » 26 1/8	— Banque » » »	Mont. à Tr. » »
PORTUG. 5 0/0 1837 » » »	— de Em. 1844 » » »	Paris-Lyon 436 25
HOLL. 2 1/2 » » »	PIEMONT » » »	Bord-Teste » »
HAITI » » »	AUTRICHE » » »	Zinc V. M. » »
Union linière » »	— Fourneaux de l'Aveyron » »	Lin Maber » »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» »	Paris à Rouen	976 25	Orléans à Vierzon	591 50
— (r.-g.)	» »	Rouen au Havre	617 0	Bordeaux à Cette	491 50
Paris à Orléans	1250 »	Marseille à Avign.	631 25	Nord	578 75
— à Lyon	433 75	Paris à Strasbourg	422 50	Boulogne à Amiens	» »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 juillet.

7 h. 1/2 FRANÇAIS.—Le Dépit amoureux, Pour arriver, Amphitryon.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Les Diamants, l'Eau merveilleuse.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Chapeau gris, dernier Amour, Trois Loges.
7 h. 1/2 GYMNASE.—Charlotte Corday, une Femme.
7 h. »/» VARIÉTÉS.—Turlurette, Qui dort dîne, 2 Brigadiers, Mousquetaire.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Secours, Un Père, Henriette, Garde-Malade.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
5 h. 3/4 GAITÉ.—Nonne sanglante, une Heure de faction, Tout pour les Filles.
7 h. »/» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES.—Ni Jamais, Sans dot, Chevreuil.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS.—Gabrielle, Marguerite, Rue de Lappe, Dur-à-Cuire.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS.—Vaugelas, Miel, les Fifres et les Tambours.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 20 JUILLET.

—

Condamnés au Pouvoir.

C'est une belle chose que le pouvoir quand on s'en sert pour le bien des peuples, quand on est récompensé par leur estime, par leur amour!

C'est une belle et douce chose que la couronne de Henri IV, que la tiare de Pie IX, que le portefeuille d'un Sully ou d'un Colbert!

Mais est-il rien de plus douloureux qu'un pouvoir signalant ses dépositaires à l'animadversion publique; rien de plus triste qu'un banc ministériel transformé en sellette, et où l'on vient s'asseoir pour subir chaque jour des accusations?

Accusations proférées par tant de voix, qu'il faut renoncer à poursuivre ceux qui les renouvellent chaque matin. Vainement, notre ministère, rampant envers l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, fanfaron devant le Mexique, le Portugal et la Suisse, a-t-il voulu reporter dans la politique intérieure les allures héroïques de sa diplomatie; vainement tremblant devant la *Presse*, a-t-il voulu décharger sa colère et sa vengeance sur la *Démocratie*, sur un petit journal d'utopistes; il a senti que le petit journal devenait grand, puissant, populaire, soutenu par des sympathies presque universelles, précisément parce que la persécution désignait en lui l'organe de la conscience publique.

Non, messieurs les ministres, n'essayez plus de vous faire respecter, n'espérez pas y parvenir jamais; cette utopie dépasserait de fort loin les nôtres, allez-vous-en; quittez le ministère et la Chambre; faites oublier jusqu'à vos noms, c'est le seul moyen de terminer votre supplice, le seul moyen d'arrêter cette pluie de traits acérés qui vous transpercent.

Et cependant, nous en convenons, le conseil est difficile à suivre. Si vous quittez le pouvoir, si vous renoncez à votre majorité, au prestige qui protégeait avant vous d'autres ministres, ce n'est pas le loisir de la vie privée, c'est un débat judiciaire qui vous attend.

Un pouvoir empoisonné, rempli d'amertumes, ou les inquiétudes et les chances d'un grand procès, vous n'avez pas d'autre alternative. Si pénible que soit pour vous le ministère, vous y êtes maintenant condamnés.

Comment, en effet, M. Duchâtel, pour parler d'abord du plus compromis, se dispenserait-il de rendre des comptes à la justice? Un privilège de théâtre doit-il, oui ou non, être délivré gratuitement par le ministère?

M. Adam a-t-il, oui ou non, payé cent mille francs à MM. Solar et Granier de Cassagnac pour obtenir le privilège du troisième théâtre lyrique?

MM. Thibaudeau et d'Arlincourt, concurrents de M. Adam, n'ont-ils pas su et déclaré savoir que la condition de payer cent mille francs aux gens de l'*Epoque* était *imposée* à toutes les personnes qui prétendaient au privilège?

MM. Solar et Granier de Cassagnac auraient-ils eu la puissance d'exercer une pareille extorsion, s'ils n'avaient pas été appuyés par un ministre entièrement d'accord avec eux?

N'est-ce pas de M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, que dépendent les privilèges de théâtre?

M. de Girardin, que l'on a fort injurié, mais dont toutes les paroles se trouvent d'accord avec des lettres et des documents judiciaires, n'a-t-il pas dit, à la Chambre des députés, dans la séance du 17 juin:

« M. de Cassagnac fut abordé dans le jardin du ministère par
» M. Duchâtel qui lui dit: Voici un poulet qui vaut 100 000 francs.
» Demandez-les à MM. Adam et Thibaudeau, c'est leur privi-
» lège. »

D'après ce récit, M. Duchâtel serait intervenu personnellement; il aurait extorqué des dons pour faire un acte de sa fonction non sujet à salaire, délit prévu par l'article 177 du code pénal récemment invoqué contre M. Teste. Il est vrai que M. Duchâtel, toujours d'après ce récit, n'aurait pas touché personnellement les fonds; il les aurait fait toucher par des favoris; mais la culpabilité serait la même.

Il est encore vrai que MM. Granier de Cassagnac et Solar ne paraissent pas avoir fait profiter la caisse de l'*Epoque* des fonds touchés par eux; c'est du moins ce qui résulterait d'une lettre publiée dans beaucoup de journaux par M. Deville au commencement du mois de mars dernier. M. Deville y disait en parlant de ses collaborateurs:

« Maintenant je ne m'occuperai pas de relever les contes de dé-
» ménagements nocturnes, d'enlèvements de meubles et de toutes
» les diffamations enfantées par le cerveau de gens qui voyaient
» s'échapper les uns leur emploi, les autres *un instrument propre*
» *à la fabrication des* PRIVILÈGES *et autres faveurs dont le pro-*
» *duit net n'entrait pas dans la caisse sociale.* »

Mais l'usage plus ou moins personnel, que M. de Cassagnac ou M. Solar aurait fait des fonds extorqués à M. Adam pour la nourriture de l'*Epoque*, ne modifie en rien la culpabilité du ministre qui aurait facilité cette extorsion.

Il n'y a donc à discuter qu'une seule chose: les faits compromettants pour le ministre, tels qu'ils ont été déclarés par MM. Solar, Thibaudeau, d'Arlincourt, Deville, de Girardin, sont-ils vrais ou faux?

Cette décision ne peut appartenir qu'à la justice, et nous ne voulons pas usurper ses droits. Cependant, les moyens de défense employés jusqu'à ce jour par M. Duchâtel aggraveraient sa position devant un tribunal impartial. Au lieu de se disculper, il a voulu jeter le ridicule ou l'infamie sur ses dénonciateurs; il a reproché à M. Thibaudeau..... d'avoir été acteur, qualité qui, devant la justice ordinaire, n'infirme nullement un témoignage; à M. d'Arlincourt, il a attribué un projet de capitulation politique, démenti par le caractère loyal du vicomte, et d'ailleurs étranger au débat; enfin, il s'est écrié en pleine Chambre: NOUS NE CRAIGNONS PAS L'ENQUÊTE, VOUS POUVEZ LA DEMANDER SI VOUS VOULEZ; MAIS SI VOUS LA DEMANDEZ, NOUS LA COMBATTRONS! (Séance du 25 juin.)

Est-ce là le langage de l'innocence? N'y a-t-il pas dans tous ces faits dix fois plus de présomptions contre M. Duchâtel qu'il n'y en avait contre M. Teste au moment où la Cour des pairs ouvrit ses débats récents? N'est-il pas clair que M. Duchâtel, cessant d'être ministre, ne se déroberait pas à un procès en allant siéger au Luxembourg ou en revêtant la simarre de quelque présidence? MM. Guizot et Cunin-Gridaine savent aussi que le pays ne partage pas à leur égard la *satisfaction* du centre.

Ils sont donc cloués par le code pénal au ministère; leurs hôtels sont les temples, les asiles inviolables où les coupables se renfermaient dans l'antiquité. Ils sont condamnés au pouvoir, et ce pouvoir n'a pas épuisé pour eux toutes ses amertumes. Quand le coupable autrefois se renfermait dans un temple, la population l'y bloquait avec des pierres pour qu'il y mourût. Eh bien! tous les journaux indépendants, et nous les premiers, viendront apporter leur pierre afin de hâter l'agonie ministérielle, tous viendront crier chaque matin devant l'asile: « Quand on a entendu de pareilles » accusations et qu'on ne se justifie pas, on est indigne de repré- » senter et de régir la France! »

Petite session des Chemins de fer.

PRIÈRE AUX ABONNÉS.

Un peu de patience, chers lecteurs, encore un jour ou deux de courage, et nous ne vous parlerons plus de chemins de fer. Mais comment aurions-nous pu nous en dispenser depuis huit jours? Nous n'entendons parler que de cela. La Chambre est devenue une gare où aboutissent toutes les lignes de rail-way, les locomotives s'y précipitent pêle-mêle, avec un bruit assourdissant et en jetant une épaisse fumée dont la cervelle de tous les députés est remplie et troublée. On n'entend que ces mots rails, ballast, engins, vapeur et surtout ce son magique: millions! on ne parle que par millions; pour abréger, il a même été convenu qu'il ne serait permis que de parler par dix millions à la fois. O argent, dieu du jour, tu fascines la Chambre.... Mais tout ce bruit va bientôt s'éteindre, ils vont se séparer, et nos trop nombreux articles disparaîtront avec eux, et chacun de ces députés, après avoir préparé aux agioteurs un nouveau lit de primes et de richesses, retournera chez lui, pauvre, intègre, sans regrets, sans ambition, et satisfait de ce que le pays possède quatre cents et quelques députés aussi vertueux et aussi éclairés que lui-même!

Chambre des Députés.

Le triomphe de la Compagnie est assuré, disait ce matin le *Journal des Débats*; et, en effet, en arrivant à la Chambre, nous apercevons le centre au complet, tous les fonctionnaires sont à leur poste, et, sous la direction du désagréable M. d'Haubersaert, ils manœuvrent avec un entrain qui rappelle les plus beaux jours de la guerre contre M. Thiers. Les ministres répondent à peine, les ministériels crient sans cesse aux voix! en faisant un tintamarre de couteaux de bois, le président presse et enlève la lecture des articles..... O roi Rothschild! tant de peines pour vous! Pourrez-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 21 JUILLET 1847.

Mon cher Considérant,

J'ai été bien surpris d'avoir attiré par mes feuilletons des tracasseries à la *Démocratie pacifique*. Bien que je ne me sois pas encore rendu compte de l'outrageuse susceptibilité du parquet, je regrette vivement de vous avoir causé cet embarras.

Mon but dans ce roman est, vous le savez, d'une irréprochable moralité; mon intention y est nette, évidente, loyale; loin d'être cachée là comme une excuse utile au besoin, elle s'y montre ouvertement à chaque chapitre, à chaque page, presque à chaque ligne. Quelques adhésions vivement exprimées par des bouches gracieuses et plus pudiques assurément que celles de MM. les censeurs, m'ont, du reste, bien prouvé que je ne m'étais pas trompé.

Si j'ai fouillé avec une fantaisie un peu libre la situation des premiers chapitres de la seconde partie, les lecteurs au courant de l'œuvre n'ont pu s'en étonner: il m'a fallu expliquer la force presque irrésistible, la surprise vertigineuse qui fait oublier à un amant de vingt ans les premiers enivrements du cœur, les serments si consciencieux d'un premier amour. Ai-je été trop loin pour persuader mieux?

Cette question, à laquelle un artiste répondrait non, sans hésiter, est tout simplement, comme vous l'avez dit, une question de convenance pour le journal. Ici j'avouerai que j'aurais pu suivre de plus près vos conseils, malgré les retouches dont les ratures du manuscrit font foi. Mais je me voyais tellement en dedans de la limite tracée par les feuilletons des journaux conservateurs, que j'ai cru devoir, dans l'intérêt de ma thèse, réserver à l'ouvrage une modeste part de cette chaude couleur recherchée avec tant d'avidité chez les auteurs les plus illustres de la littérature contemporaine.

Cependant, en en reprenant la publication, je me suis décidé à supprimer toute la partie où je dramatisais la séduction des filles pauvres et ses affreuses conséquences pour elles. Cette suppression ne vous semblera peut-être pas motivée, à vous qui avez lu les chapitres sacrifiés; je ne m'en résigne pas moins à le faire. En agissant ainsi, je n'obéis pas à des [illegible] personnelles; je redoute seulement de voir [illegible] quotidien, dont la haute convenance est si généralement reconnue, être, à cause de moi, l'objet de nouvelles imputations, si ridicules qu'elles soient.

ANTONY MÉRAY.

LA PART DES FEMMES (1).

—

DEUXIÈME PARTIE.

II, III, IV, V.

La pudeur du parquet a effarouché Suzanne. Elle s'est revêtue d'une robe montante à la puritaine, a abaissé son voile sur ses jolis traits. La violence seule l'obligerait maintenant à reparaître aux yeux de nos lecteurs. D'ailleurs il arrive plus tard un malheur si affreux à la pauvre enfant; ce malheur, sur lequel nous nous apitoyons chaleureusement, est tellement ordinaire à Paris, malgré son irréparabilité, qu'un auteur honnête et poli doit avoir grand soin d'en éloigner le tableau.

Il y a des plaies dont la vue irrite. Et puis, que savez-vous, dira un homme de sens, si la société ne compte pas pour sa tranquillité sur les misères auxquelles vous accordez ici une aussi sotte pitié?

Notre feuilleton sera donc incomplet. Nous nous réservons cependant d'imprimer en volume la pensée entière, l'œuvre impolie avec tous ses développements; parce qu'elle nous semble vraiment morale, parce que nous l'avons faite plutôt avec le cœur qu'avec l'esprit. En attendant, voici en quelques lignes la donnée des quatre chapitres retardés.

Léonce a faussé les serments de sa lettre d'adieu, il a succombé à la dangereuse tentation; mais il y a succombé dans des circonstances où saint Hilarion lui-même eût été fort embarrassé. Sa gentille complice a eu des remords en s'éveillant; elle s'est repentie de sa précipitation. Que pensera d'elle Léonce quand il se sera frotté les yeux? Ici nous avons essayé, en racontant l'histoire entière de Suzanne, de faire apprécier la facilité de la pente par laquelle les filles pauvres descendent à la première faute, où les attendent les mépris des lâches et les insultes des tourmenteurs moraux.

Léonce est jeune; il ne connaît pas encore l'usage des paroles brutales qu'on échange parmi nous pour des baisers. Il ne pense point de mal de Camélia, et la séduction matérielle et réciproque se fortifiant, les deux coupables passent joyeusement une partie du carnaval.

Où le soit, la part de Juanna eût été gravement entamée, si rien autre chose que le remords ne fût venu troubler cette molle quiétude. Mais un triomphe étourdissant, une ovation bruyante de bal masqué, provoqué par les fantaisies pittoresques d'Adelstan, a perdu Suzanne.

Une dame dont je tairai la profession la voyant l'objet de l'enthousiasme général, l'examine avec une attention avide et en apprécie la rare valeur. Elle s'informe alors si cette belle fille est déjà compromise aux yeux de la police, décidée, si elle ne l'est pas, à la compromettre irrévocablement, afin de recruter en elle une des plus précieuses esclaves de son harem public. Les roueries de cette harpie amènent le résultat bien connu d'une descente dans un hôtel d'étudiants où demeurait Léonce. Le reste se devine.

Au moment où nous recommençons notre histoire, le drame de Suzanne est terminé. Léonce est seul.

VI.

UNE ÉNIGME.

Après avoir longtemps pleuré sur Suzanne, Léonce venait de s'assoupir lorsque le portier lui apporta une lettre et une carte qu'on venait de remettre pour lui.

La carte était du député, son beau-frère, rappelé à Paris par les travaux de la session; il la jeta d'un air contrarié, et se mit à examiner attentivement l'écriture formulée sur l'adresse de la lettre. Il ne la connaissait pas; cependant l'enveloppe semblait contenir une assez grande quantité de papier noirci. De qui pouvait être cette volumineuse expansion?

Il eût pu le savoir aussitôt en en brisant le cachet; mais une appréhension mystérieuse lui faisait redouter les tristes nouvelles qu'elle pouvait contenir. Le souvenir de Juanna lui vint à l'esprit avec toute la force des remords et de son actuelle surexcitation.

Par une sorte de pudeur délicate, il n'avait pas osé, malgré ses promesses, lui écrire de ces douces paroles auxquelles il l'avait depuis longtemps habituée. C'eût été fourberie à ses yeux de lui jurer encore une fidélité qu'il avait si mal gardée. Comment sa bien-aimée avait-elle interprété son silence? Le bruit de son intrigue avec Suzanne lui était peut-être parvenu. Peut-être en était-elle tombée malade, et s'était-elle servie d'une main à lui inconnue pour lui transmettre ses souffrances et les reproches de sa trahison?

Il retourna longtemps dans ses mains cette lettre si grosse d'anxiété; il l'entr'ouvrit pour chercher à en deviner quelque chose. Enfin, prenant une grande résolution, il l'ouvrit rapidement et alla d'abord à la signature.

— Elle est de Louis René, pensa-t-il. Ah! tant mieux, je saurai tout. C'est un véritable ami, celui-là, il ne me laissera rien ignorer de ce qui m'intéresse.

« Il faut bien vous aimer, mon cher Léonce, pour vous écrire encore malgré votre silence obstiné. Je ne suis pas seul à me plaindre de votre vilain oubli vous ne l'ignorez pas. Mes deux premières lettres vous l'ont suffisamment appris, n'est-ce pas? »

— Comment ses deux premières lettres! Mais c'est la première que je reçois de lui.

« Aussi m'a-t-on sévèrement défendu cette fois de mettre le plus petit mot de plainte de la part de votre délaissée. »

— Cette fois, cette fois!... voilà qui est étrange. Que peuvent être devenues ses premières lettres?

« Je pense que cette fierté souffrante vous touchera; que vous allez à l'instant vous retirer dans votre cœur, et envoyer à votre amie ses plus intimes et ses plus caressantes expansions. J'y compte et l'ai promis pour vous, n'hésitez donc pas. Quelles que soient les considérations qui vous retiendraient, elles seraient fausses.

« Vous êtes, m'a-t-on dit, logé près d'Adelstan, donc vous avez des reproches sur la conscience, vous vous croyez obligé à avoir des remords et vous avez tort. Les remords énervent quand ils se prolongent. Le malaise qu'ils nous causent à leur première invasion, peut se comparer à celui qu'éprouve le corps dans une fausse position; c'est un avertissement de changer d'allure, il faut en profiter et ne pas céder à l'énervement de l'irrésolution. Voici peut-être votre histoire:

« Adelstan vous a invité un soir à un petit souper avec sa maîtresse et quelque amie de sa maîtresse, dans l'intention de vous faire gagner un grade dans l'expérience des choses de la vie. Il voulait éprouver votre ardeur; le résultat de l'épreuve était évident. Jeune, bien constitué, les sens avertis par les licencieuses révélations des amis de collège, plein d'attraits vers le beau et le bon, c'est-à-dire sensuel, ajoutez à cela quelques joyeux verres de bon vin, vous deviez être attiré par la jeune fille rieuse

(1) Voir les numéros des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 30 juin et 1er juillet.

OBSERVATION PRÉJUDICIELLE.

Demain la Chambre doit discuter la convention arrêtée entre le ministre des travaux publics et M. Paulin Talabot, directeur de la Compagnie de Lyon à Avignon, sur la prolongation de la concession accordée à cette Compagnie.

Nous n'en discuterons pas les termes, puisque nous les avons déjà discutés ; nous nous contenterons de présenter à la Chambre une observation préjudicielle qui intéresse sa dignité et celle du gouvernement.

On ne se rend pas exactement compte de la nature d'une forte société actionnaire, lorsqu'on suppose qu'un même intérêt enveloppe les simples porteurs d'actions et les administrateurs de ces sociétés.

Un porteur d'actions n'a en vue qu'un seul but : recevoir le revenu le plus fort. Il ne connaît et ne peut connaître que la caisse et le dividende. C'est un soldat qui, en échange de la force *capital* qu'il apporte, reçoit une paie plus ou moins élevée, et porte aux nues ses chefs quand ils trouvent moyen de lui obtenir une surpaie.

Mais un administrateur ! c'est bien différent. L'administrateur est, le général, est le conquérant ; il peut vaincre et triompher quand le soldat grelotte et meurt ; ou, sans métaphore, il peut s'enrichir quand l'actionnaire se ruine.

Par le seul fait de sa position, l'administrateur jouit d'une grande influence à laquelle le simple soldat actionnaire ne peut prétendre, — renouvellerait-on dans les statuts de la société le fameux article de la charte : Tous les Français sont égaux devant la loi.

Au dedans, l'administrateur gouverne à peu près despotiquement ; il règle les dépenses, les travaux, la comptabilité ; c'est lui qui dispose des places, c'est lui qui manie les fonds, etc., etc.— A l'extérieur, il représente ce petit état appelé la compagnie de 2 à 300 millions, et il jouit en personne des prérogatives de l'influence de la puissance, qui appartiennent légitimement à cette respectable agglomération de capitaux.

Sans entrer dans d'autres détails, il a évidemment une foule d'intérêts particuliers qui restent constamment étrangers aux intérêts des simples associés commanditaires, bailleurs de fonds, actionnaires, et qui parfois peuvent même être contraires à ces derniers intérêts.

Par exemple, des actionnaires jugent que l'affaire périclite, et que, tout balancé, il est préférable de liquider immédiatement la société et de subir une perte déterminée, que de continuer une opération qui peut apporter une perte plus grande. Evidemment ici l'administrateur est mû par un intérêt contraire à celui des actionnaires ; car la liquidation le prive de sa place, de l'influence, des occasions de gagner que lui donnait cette place, etc., etc ; il doit donc désirer que la société continue, quand même ses actionnaires devraient perdre plus à cette continuation qu'à une liquidation opérée à temps.

Or, c'est le cas de la Compagnie de Lyon à Avignon.

[illegible] le ministre et le directeur de la Compagnie de Lyon à Avignon. Vous savez bien que ce directeur n'a pas les pouvoirs nécessaires pour traiter. Vous savez bien que l'assemblée générale devra être appelée pour donner force et vigueur à la loi que vous allez porter Or si, dans l'affaire de Paris à Lyon, vous n'avez pas cru vous compromettre parce que vous étiez assurée d'avance, par les conditions faites à cette dernière Compagnie, que son assemblée générale s'empresserait de ratifier votre loi, pouvez-vous en dire autant de la Compagnie de Lyon à Avignon ? Un grand nombre d'actionnaires ont déjà protesté par les voies légales. Ils prétendent que leur société n'existe plus ; ils prétendent qu'aux termes de l'art. 30 du cahier des charges (1), leur société a encouru la déchéance de la concession, faute d'avoir commencé aucun travail au 10 juin 1847, terme de rigueur. Ils se prévalent de ce défaut d'exécution de la part de leur société ; ils se prévalent de cette déchéance encourue ; ils demandent eux-mêmes la confiscation de leur cautionnement de 10 millions, préférant perdre cette somme que de courir la chance d'une exploitation qui leur paraît ruineuse — à tort ou à raison. — Or, si ces actionnaires se trouvaient former la majorité de la société, comme ils le prétendent, si M. Talabot et son conseil d'administration étaient vaincus par l'assemblée générale, qu'arriverait-il ? Que cette assemblée générale casserait votre loi et la foulerait aux pieds.—Est-il convenable que vous vous exposiez à cet affront ? — Attendez donc, députés, que la position de cette Compagnie soit éclaircie ; attendez que la question soit résolue, de savoir si elle a réellement encouru la déchéance, et si cette déchéance ne la frappe pas de dissolution. — Ajournez, jusqu'à ce que cette société ait vidé ses démêlés intérieurs, et ait arrêté elle-même si elle doit vivre ou mourir : ajournez. Aucun travail n'est commencé ; il n'y a pas d'ouvrier à renvoyer ; ajournez.

Et nous tournant vers le gouvernement, nous ajouterons : Voilà une Compagnie qui consent à porter la peine de son imprudence et de son entraînement. Laissez donner ce salutaire exemple d'une société subissant la peine légale de la non-exécution de ses engagements. Laissez dissoudre cette société ; puis, vous-mêmes, formez une Compagnie d'actionnaires nouveaux dont vous serez le tuteur et le surveillant, et que l'État commanditera pour une certaine partie, laissant l'administration de la partie matérielle de l'affaire aux actionnaires eux-mêmes. Vous couperez ainsi cette immense ligne de fer qui, de Lille à Marseille, tend à se réunir dans les mains d'un nombre de monopoleurs. Car, enfin, comprenez cette vérité, l'État ne doit pas se déposséder entièrement de cette artère vivante de la France.

(1) ***Article** 30 **du cahier des charges.*** Si dans le cours d'une année, à partir de l'homologation de l'adjudication (elle a eu lieu le 10 juin 1846), la Compagnie ne s'est pas mise en mesure de commencer les travaux qu'elle est chargée d'exécuter, et si elle ne les a pas effectivement commencés, elle sera déchue de ***plein droit*** de la concession du chemin de fer, et sans qu'il y ait lieu à aucune mise en demeure ni notification quelconque.

Dans le cas de cette déchéance, la somme de 10 millions déposée à titre de cautionnement par la Compagnie, deviendra la propriété du gouvernement et restera acquise au Trésor public.

[illegible] permettre à ces petites gens de croire qu'ils puissent marcher de pair avec les Compagnies de 2 et 300 millions.

Le gouvernement et la commission ont donc pris un sage tempérament : ils n'accordent pas aux concessionnaires la décharge de l'embranchement de Fécamp ; mais, par respect pour le principe nouveau de la révision des contrats, ils lui permettent de s'arrêter à la ligne du chemin de fer de Rouen au Havre, et de ne pas construire l'embranchement qui devait relier Bolbec à cette ligne ; en outre ils l'autorisent à n'acheter que pour une *seule* voie les terrains sur Fécamp.

La Chambre terminera par ce petit bouquet le grand feu d'artifice des chemins de fer. Des paroles vides, des mensonges, du bruit, de l'éclat, puis de la fumée, une obscurité favorable aux coupables desseins, et, en fin de compte, de l'argent perdu ; voilà pour le contribuable le résultat le plus certain des dernières festivités de la Chambre.

Quelques journaux racontent qu'hier il y a eu plusieurs réunions à divers ministères et chez le roi, à la suite desquelles M. le maréchal Soult aurait donné sa démission.

Un nouveau remaniement ministériel se préparerait. **M. Guizot prendrait la présidence du conseil ; M. Cunin-Gridaine se retirerait, et céderait la place à M. Muret de Bort.**

La Chambre des pairs a tenu aujourd'hui une courte séance. M. de Boissy, qui s'est permis de faire une allusion à la corruption, a été rappelé à l'ordre aussi sévèrement que si la noble assemblée ne venait pas de juger un procès de corruption.

On lit dans le *Moniteur* de ce matin :

Le chancelier de France, président de la cour des pairs, a l'honneur de prévenir MM. les membres de la cour que l'accusé Lou-Henri-Allain Pellapra s'étant constitué prisonnier, les débats sur l'accusation prononcée contre lui par arrêt du 26 juin dernier auront lieu vendredi prochain 23 juillet.

La cour se réunira dans la chambre du conseil à onze heures et demie du matin.

L'appel nominal sera fait à midi précis.

Lettre de Mme de Cubières.

En réponse à un journal ministériel qui parlait de l'anéantissement de Mme de Cubières et du désespoir de son époux, Mme de Cubières a écrit à la *Patrie* une lettre où nous remarquons les passages suivants :

Aucun abattement ne s'est manifesté dans cet esprit si ferme, si calme, si résolu toujours, et qui n'a hésité qu'une fois en sa vie, quand, pour sauver son honneur et pour conserver à la fois, il devait le croire du moins, une position acquise par quarante-trois ans de nobles services, il lui fallait perdre l'existence d'un autre homme que

---

et provocatrice qui vous faisait vis-à-vis, et vous l'avez été. Tout cela est bien dans la nature humaine.

» **Puis, et voilà ce qui vous semble grave, cette première infidélité, excusable par les excitations du repas, par l'entraînement de la curiosité, que sais-je encore ? cette première infidélité, pleurée d'abord peut-être, a été renouvelée. Il s'est formé entre vous et la sirène une habitude de satisfaction matérielle à laquelle vous n'avez pu résister, et vous vous êtes cru en droit d'oublier votre Juanna, malgré vos serments téméraires et à cause des remords soulevés par son souvenir. Encore une fois, Léonce, vous avez tort, vous avez raisonné en cette occasion comme raisonnent les civilisés, dont le clavier passionnel ne contient qu'une note, dont les accords d'amour ont la monotonie du mirliton.**

» **On avait compté sur votre chute, mon cher Léonce ; c'est ce qu'ils appellent ici jeter sa gourme. On savait que, détournés de leur premier amour, il est peu de jeunes gens qui ne fassent ce que vous avez fait, quand tout est préparé pour leur en donner le moyen. Bien plus, on a compté sur le raisonnement dont vous avez déjà essayé ; car, faut-il vous le dire, mon ami, votre union avec Mlle Dusablé n'aura jamais l'approbation de votre père.**

» Pardon si l'histoire que j'imagine ici est fausse ; mais elle m'a semblé assez en harmonie avec votre nature et le voisinage d'Adelstan. Je vous ai écrit ce rêve pour vous prouver que cela était possible sans que vous dussiez pour autant vous croire criminel. J'ai voulu vous faire comprendre que ce qui vous serait arrivé est ordinaire et parfaitement dans l'ordre des choses.

» Si ma supposition est véritable entièrement ou à peu près, consolez-vous donc et n'exagérez pas vos torts ; le plus grand à mes yeux, le seul peut-être, c'est votre silence de deux mois envers ceux qui vous aiment [illegible] partir [illegible] sans pouvoir [illegible] faire vos adieux. »

Ici [illegible] cause.

— [illegible] ma faute. Il l'a comprise et il l'excuse. Oh ! certes, il m'a bien jugé. La liaison toute sensuelle qui nous a unie un moment, Suzanne et moi, n'a pas empêché Juanna de rester la préférée. Je me sens là pour elle une passion profonde, complète, un amour de l'âme et des sens qui ne m'abandonnera jamais et parviendra certainement un jour à vaincre les résistances intéressées de mon père. Qu'elle a dû souffrir de mon lâche oubli !... mais avant une heure cette faute sera amplement réparée.

Puis après un moment de réflexion, il continua :

« Si vous m'aviez encouragé par une réponse affectueuse, mon cher Léonce, je vous reparlerais encore de mon amour. Je vous dirais que ma compagnie, tolérée d'abord, est devenue peu-à-peu agréable, puis désirée. »

—Tiens ! lui aussi amoureux et aimé. Tant mieux pour lui, ce cher Louis, il le mérite. Mais il est agréable à qui ?... Désiré par qui ?... Ah ! maudites premières lettres où êtes-vous pour débrouiller cette énigme ? Mais voyons toujours.

« Je vous dirai que je me sens maintenant plus à l'aise pour ouvrir mon cœur. L'intimité arrive. L'hiver au reste est une si favorable saison pour cela : le ciel est bien brumeux, les jours bien courts, les soirées à la lumière et au coin du feu excitent à l'expansion. Je ne sais pourquoi, mais en hiver je puis exprimer mes sentiments d'amour sans rougir. Malgré mes vingt-huit ans, cela vous étonnera, Léonce, j'en suis sûr, je ne suis jamais bien rassuré quand je laisse parler mon cœur. Cette pudeur vient-elle de la crainte des railleries ou de la force du désir ? Je ne sais ; toujours est-il que je suis heureux si dans ces moments-là mon front se trouve dans l'ombre, et l'hiver il y en a toujours un peu partout. C'est de l'enfantillage, de la niaiserie, dirait Adelstan ; mais c'est ainsi. Je crois que jamais je ne me déciderais à laisser passer les douces pensées qui me troublent le cœur, si j'étais dans le jour de la fenêtre en face de la femme qui doit m'entendre. En y réfléchissant bien, je crois que j'ai honte de traduire aussi pauvrement les riches odes de la jeunesse, de l'espérance et du bonheur d'aimer.

» Vous me comprenez, cher Léonce ; trop peut-être. Vous m'enviez en pensant à votre éloignement de Juanna, je ferais mal de continuer, et d'ailleurs, vous le dirais-je, ami, il me vient une pensée sur laquelle j'ai besoin d'être rassuré par vous.

« Vraiment, Léonce, si je ne connaissais la générosité de votre âge et de votre caractère, je craindrais de vous avoir blessé par cet aveu et ces confidences. Les quiétudes de mon amour allant doucement, mais sûrement, à son but comparées dans votre esprit aux résistances qui ont refoulé le vôtre, vous auraient-elles semblées provoquantes ? Serait-ce la cause de votre obstination à ne me rien répondre ? »

— Comment ! moi, je serais jaloux, envieux de le voir heureux. Quelle étrange idée ! d'où peut-elle lui être venue ?

« **Auriez-vous pensé que j'avais voulu faire un** parallèle railleur, parce que je me suis laissé entraîner à l'égoïste manie des amants, parce que je vous ai étourdi de cet amour en quelque sorte rival du vôtre ? »

— Bon ! il insiste. Son amour rival du mien... Voilà d'étranges phrases. Mais qui donc aime-t-il ?... il faudra m'en informer pourtant.

« Si vous aviez pu un moment me soupçonner de cet abominable dessein, je vous prie, mon cher Léonce, d'éloigner entièrement de vous cette vilaine idée et de retrouver enfin pour nous un de ces gracieux moments d'expansion qui vous font tant regretter ici.

» Vous allez revoir M Pernon qui part seul pour Paris, à son très grand regret, dit-on, et après une discussion très vive, violente même, où, malgré son autorité, assistée de celle de votre père, votre sœur a eu le dessus. Mme Pernon a pris tout à coup et bien justement à mon avis la ferme résolution de se cuirasser désormais de volonté, de s'armer d'ironie et de gaîeté apparente, pour résister à toutes les fantaisies égoïstes qui, depuis son triste mariage, tendaient à faire d'elle un nouvel exemple à son sexe, de la pratique, de l'abnégation. Je laisse maintenant à notre cher mandataire, s'il est consolé de sa déconfiture conjugale, le récit des nouvelles du pays qui pourront vous intéresser.

» Adieu, je vous aime et vous serre les mains. »

Cette lecture plongea Léonce dans une mer de réflexions contradictoires dont il ne sortit que pour écrire à Juanna ; sa lettre fut tendre et passionnée. Il sentit plusieurs fois sa paupière se mouiller en l'écrivant. La chère enfant était sans dot, et par conséquent délaissée, et lui, son ami, son amant, avait paru s'associer par son silence à cet injuste délaissement. Aussi, y eut-il, à certains endroits de cette réparation, de ces mots touchants, gros de remords, et paraissant implorer un pardon pour une faute cachée.

Si Juanna avait eu plus d'expérience, elle aurait tout deviné en la recevant. Il y mit aussi de ces bonnes petites phrases d'autrefois, simples, juvéniles, enfantines même, portant avec elles la confiance au bonheur, de ces paroles caressantes, de ces baisers de l'âme dont la jeunesse a un si copieux trésor ; enfin il lui renouvela la promesse d'être toujours à elle, quoi qu'il dût arriver, et il mit à ce dernier serment une chaleur fiévreuse qu'augmentait encore l'ébranlement nerveux causé par les événements de la nuit.

Cela fait, par un double motif de délicatesse, il la cacheta sous une enveloppe **adressée à sa sœur, à laquelle il ne prit pas le temps d'écrire de peur de retarder cet envoi si impatiemment attendu, et courut lui-même la porter à la poste, bien qu'il fût à peine neuf heures du matin pour précipiter, s'il était possible, l'heure de son arrivée entre les mains de Juanna.**

Comme il revenait, il entendit un grand bruit dans l'escalier. C'était Adelstan qui ébranlait sa porte et lui adressait à plein gosier de joviales vociférations dans le but de l'éveiller.

—Ah ! tu arrives à temps, dit-il, en voyant Léonce, la porte ne tient plus guère, et nous commencions à te calomnier.

— Si Suzanne est seule, dit Juliette, prions pour elle ; elle est morte, car elle a le sommeil de cette profession.

— Ne raillez pas, Juliette, la pauvre fille a été enlevée cette nuit par des agents de police.

— Vraiment !

— Hélas ! oui ; vous m'en voyez encore tout attristé.

— Ah ! pauvre Camélia ! dit Adelstan ; elle ne méritait pas cela.

— Elle sanglotait en s'en allant, la malheureuse enfant ; savez-vous au moins ce qui va lui arriver ?

— Elle ira à Saint-Lazare, dit Juliette, ça n'est pas gai, sans compter les mauvais traitements des sergents de ville ; ça fait frémir. Ma foi, je crois que, si l'on m'arrête encore une fois pour m'y conduire, je me jetterai par la fenêtre pour en finir plus tôt.

— Allons donc, reprit le fol Adelstan, tes amies appellent çà leur maison de campagne.

— Peux-tu bien railler sur un tel malheur ? fit Léonce.

—Quelle heure est-il ? s'écria Adelstan, bientôt dix heures ; en ce cas, sois tranquille, Léonce, le plus dur est fait. Console-toi, quelques jours de prison peut-être, et Camélia recommencera.

— Comment ! elle recommencera ? interrompit-il avec anxiété.

— Oui, avec quelque autre jouvencel de bonne volonté.

Léonce saignait intérieurement de cette froide et mordante ironie. Mais le souvenir renouvelé de Juanna l'empêcha de protester. Il se tut, comme s'il eût déjà accepté la fatalité de cette violente séparation.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

dignement mes propres infortunes, c'est qu'ils m'en avaient donné l'exemple.

Non, je ne me suis pas montrée désespérée... J'en appelle à l'opinion... et je crois en Dieu.

AGL. DE CUBIÈRES, née BUFFAULT.

Nouvelles poursuites contre la presse.

On lit dans le *National* :

Quand le ministère est en danger, il fait des procès à la presse. Il a commencé par la *Démocratie pacifique*, il continue par le *Journal de Rouen*. Voici ce qu'on lit dans cette feuille :

« Hier matin, à six heures moins un quart, nous a été apportée, par un huissier, assignation de M. le procureur du roi pour comparaître jeudi prochain à la barre du tribunal de police correctionnelle, sous la prévention d'avoir, dans notre numéro de samedi, rendu compte des *délibérations intérieures* de la Cour des pairs. Nous ne saurions, quant à présent, nous expliquer le motif matutinal de cette citation, pas plus que la cause légale de la citation elle-même. »

Nous ne comprenons pas plus que le *Journal de Rouen* le procès qui lui est intenté.

Nous nous rappelons qu'à l'époque du procès Dupoty, le *Journal des Débats* rapporta les bruits qui circulaient sur la condamnation de cet écrivain patriote, pendant qu'on délibérait encore, et qu'il précisait même le nombre des voix qui avaient provoqué cette condamnation ; plusieurs journaux indépendants des départements ayant reproduit les nouvelles publiées à ce sujet par le *Journal des Débats*, furent poursuivis, sans que la feuille ministérielle fût inquiétée.

Est-ce qu'on veut encore, comme à cette époque, donner au pays de nouveaux exemples d'intimidation et de mépris de l'égalité devant la loi ?

Il résulte d'une lettre de Turin, 8 juillet, publiée par la *Gazette d'Augsbourg* du 14, que l'Angleterre se sépare de la France dans la question de la Suisse. Nous savions déjà que M. Peel n'avait point approuvé pour son compte le discours écrit de notre agent auprès du directoire de Berne. La réponse du gouvernement britannique au cabinet de Turin est rapportée en des termes très obscurs dans la lettre que mentionne la *Gazette d'Augsbourg* ; cependant elle tend à confirmer ce que l'on sait déjà de l'attitude de l'Angleterre dans l'importante question de l'indépendance intérieure de la Suisse. (*Patrie.*)

On lit dans l'*Akhbar* :

« Il est arrivé à Alger, depuis quelques jours, plusieurs Marocains de distinction qui se disposent à faire le voyage de la Mecque. Ils ont reçu l'hospitalité chez un descendant de Moula-Tayyed, le célèbre chef d'une des plus importantes corporations religieuses de l'Algérie. Un de nos compatriotes, qui a eu occasion de causer avec ces étrangers, sur les évènements qui viennent de se passer auprès de la province du Rif, nous témoigne sa surprise de l'indifférence avec laquelle ces sujets de Moul-Abder-Rahman considèrent la lutte engagée entre leur empereur et l'emir Abd-el-Kader. Voici comment ils résumaient leur opinion à cet égard : « Le chérif Abd-el-Kader battra sans doute le chérif Abder-Rahman. Mais cela ne nous fait rien, puisqu'au bout du compte, nous aurons toujours un chérif pour empereur.

» Le Kabyle le plus insoumis n'est ennemi du chrétien que jusqu'à la bourse. Les farouches Zouaoua, les sauvages Béni-Raten, qui attendent pour demander l'aman que les Français aient brûlé quelques milliers de cartouches dans leurs âpres montagnes, n'éprouvent pas le plus petit scrupule à venir, comme manœuvres, contribuer à édifier nos maisons ; et, comme laboureurs, cultiver nos champs. Il y a plus, environ deux cents de ces insoumis sont arrivés récemment à Alger dans l'intention de louer ici un bâtiment, pour faire le voyage d'Alexandrie, et de là se rendre à la Mecque. Leur premier soin a été de se procurer un passeport français, afin de pouvoir, eux insoumis, se présenter aux autorités égyptiennes comme sujets français, et éviter ainsi les exactions, les avanies que leurs coreligionnaires du pays des Pharaons ne leur épargneraient pas, s'ils ne s'abritaient à l'ombre du drapeau tricolore. Ne pourrait-on pas tirer parti de cette particularité du caractère kabyle, pour dire aux Zouaoua et aux Béni-Raten : pas de soumission, pas de passeport ! »

— Une adresse au roi, dont l'objet est de demander à S. M. M. le duc d'Aumale pour gouverneur général de l'Algérie, vient d'être déposée chez plusieurs notaires de la ville, au Cercle du Commerce, et dans d'autres établissements. Dans la journée, elle a été couverte de plus de deux mille signatures.

— On nous écrit de Tlemcen, 7 juillet :

« La plus grande tranquillité continue à régner dans la contrée. Les Arabes arrivent journellement avec des grains pour payer l'impôt, ce qui porte à croire qu'ils ont l'intention de rester soumis, malgré l'espèce de tentative opérée récemment par Abd-el-Kader, dans le Maroc. Aucun bruit ne circule, du reste, au sujet de l'émir, et on ignore même complètement où il se trouve. »

Le comité central des électeurs de l'opposition du département de la Seine, vient de publier le compte-rendu complet du banquet de la réforme électorale et parlementaire. Ce compte-rendu a été tiré à un nombre considérable, il sera envoyé à tous ceux qui ont assisté à cette manifestation patriotique. Les personnes qui, dans l'intérêt de la réforme électorale, voudraient en distribuer, pourront se le procurer chez M. Pagnerre, rue de Seine, 14 bis. 100 exemplaires pour 25 fr., 50 pour 15 fr., 25 pour 7 fr., 15 pour 4 fr. et 6 pour 2 fr.

FAITS DIVERS.

M. Despans-Cubières, ayant payé les 10 000 fr. d'amende auxquels il avait été condamné, plus 4 000 fr. pour les frais du procès et 1 000 fr. pour décime de guerre, a été mis en liberté. M. Parmentier a été également mis en liberté après avoir acquitté l'amende et les frais du procès.

M. Teste a été transféré hier soir à la Conciergerie, où une cellule a été disposée pour le recevoir.

— La détermination attribuée à tort ou à raison aux membres de l'opposition de faire échouer le vote sur les projets de loi relatifs aux chemins de fer, avait excité une telle panique au sein du cabinet qu'une circulaire a été immédiatement adressée dans un rayon de plus de [illegible] qui distinguent les officiers de notre marine.

M. Mathieu avait exprimé le désir de célébrer le service divin sur le pont ; aussitôt les matelots s'empressent ; un autel est improvisé sur le gaillard d'arrière : l'équipage en armes, l'état-major en tête, se groupe autour du pontife. La présence d'une centaine de passagers, parmi lesquels se trouvait le fils du maréchal Macdonald, l'une de nos grandes illustrations militaires, ajoutait à la solennité de la cérémonie.

Un témoin nous rapporte que cette scène religieuse, en pleine mer, était empreinte d'un tel caractère de grandeur et de simplicité, que l'émotion devint générale et le recueillement profond. Le vénérable prélat, vivement touché de l'attitude de cette foule que le hasard réunissait ainsi sur le pont d'un navire, lui adressa quelques paroles pleines d'onction, en l'assurant que ce moment était un des plus doux de sa carrière évangélique.

LA FAIM DES IRLANDAIS. — Les journaux irlandais nous apportent encore le récit de nouveaux actes de violence commis, dans ces derniers temps, par des bandes de paysans affamés, sur la côte occidentale de l'île. On a vu dernièrement que ces malheureux n'hésitaient pas à s'attaquer même aux grands navires du long-cours ; néanmoins, les caboteurs surtout sont l'objet de leurs agressions.

Le samedi, 4 juillet, les deux goëlettes *l'Olive-Branch* et *la Sarah* ont été pillées en vue de l'île d'Aigle, sur la côte d'Erris ; cinq tonneaux de maïs ont été enlevés à bord de chacune d'elles. Le 5, une autre goëlette, *le Ranger*, allant à Westport, a de même été attaquée dans Blacksod, et les maraudeurs lui ont enlevé 170 barils de farine. Toutefois, craignant d'être surpris par les gardes-côtes que l'amirauté a envoyés dans ces parages, ils ont quitté le bord avec tant de précipitation qu'ils ont laissé un de leurs camarades entre les mains des matelots. A l'arrivée du navire, il a été mis à la disposition de la police.

Le 7, un petit chasse-marée de Skerries, *l'Emilie-Maria*, chargé de maïs, a été attaqué près d'Inniskea, mais le capitaine ayant pu faire des signaux au stationnaire *l'Emerald*, ce cutter est venu à son secours ; une collision s'est engagée entre les soldats de marine et les agresseurs qui ont fait une résistance désespérée. Dans la lutte, quatre d'entre eux ont été tués, et plusieurs autres blessés. On est enfin parvenu à les mettre en fuite.

De nouvelles mesures doivent être prises incessamment pour garantir la sûreté des navires qui passeront en vue des côtes d'Irlande.

DU TRAVAIL OU DU PAIN ! — Louis Majoie a à répondre d'un délit de mendicité. Pourquoi avez-vous mendié, lui demande M. le président, vous êtes jeune encore et vous pouvez travailler ?

Majoie : C'est vrai aussi, 36 ans, c'est pas vieux, mais j'ai pas de chance, Monsieur.

M. le président : Vous avez déjà été condamné plusieurs fois pour le même délit ?

Majoie : Ah ! oui, j'ai peu de chance ! Quand j'étais garçon, je ne pouvais point joindre les deux bouts ; je me suis marié en 44, v'lan ! voilà qu'il y a neuf mois ma femme se meurt, juste au moment que l'ouvrage ne donnait pas.

M. le président : Vous avez un état ?

Majoie : Toujours, cordonnier ; mais fichu état, allez. On va demander de l'ouvrage au bourgeois ; y en a pas aujourd'hui, repassez demain. On repasse demain, le bourgeois est sorti. Le bourgeois a-t-il coupé les semelles, qu'on dit à la bourgeoise ? — Je sais pas, qu'elle dit, repassez demain. Avec tous ces repassages, on met ses nippes au mont-de-piété, on vend les reconnaissances, on use sa casquette et son pantalon et on n'ose plus se présenter dans les boutiques.

M. le président : Tous les cordonniers n'en sont pas là, il y en a qui travaillent constamment.

Majoie : Ils sont pas lourds ; c'est les huppés, ceux-là qui pincent la botte fine dans le soigné ; moi, j'y ai jamais eu la main, me faut de la grosse ouvrage ; c'est comme je vous le dis, j'en suis pas plus fier pour ça.

Un agent de police déclare avoir vu le prévenu tendre la main à plusieurs reprises et recevoir l'aumône.

Majoie, avec volubilité : C'est la vérité, mais je commence jamais tant que j'ai un sou dans ma poche, c'est ma règle. Mais quand j'ai plus mes quatre liards, que j'ai pas déjeuné et pas d'invitation à dîner, je regarde sous le nez du monde ; quand j'en vois un qui me convient, je lui fais mon petit bagout, et c'est rare que je me trompe, il m'allonge un petit soutien.

L'enfant de saint Crépin eût continué à développer son système de mendicité, si le tribunal n'eût déclaré la cause entendue et condamné Majoie à 24 heures de prison et au dépôt. (*Gaz. des Trib.*)

EXPÉDITION DANS L'INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE. — On se rappelle que M. Robert Lamieson, mu à la fois par un esprit de patriotisme et d'entreprise tout britannique, fit construire un bateau à vapeur, nommé *l'Ethiope*, destiné à remonter le Niger, dans le but d'ouvrir des relations commerciales avec les indigènes de l'intérieur. M. Becroft, voyageur hardi et entreprenant, fut chargé de diriger l'entreprise. On vient de recevoir en Angleterre des nouvelles de l'expédition, dont les résultats ont été jusqu'à présent des plus satisfaisants.

En dépit des obstacles naturels qui déjà avaient fait reculer plus d'un explorateur, malgré les difficultés que lui suscitait aussi la présence, sur la côte, d'une escadre anglaise, presque constamment en contestation avec les rois indigènes du littoral, M. Becroft a réussi à établir ce fait : que l'intérieur de l'Afrique est accessible au commerce par les fleuves. Il a reconnu que la navigation pouvait remonter presque jusqu'à Tombouctou, après avoir exploré tous les cours d'eau qui sillonnent ces parages, à l'exception d'une quarantaine de milles, soit depuis Lever, le plus haut point de la rivière, jusqu'à Boussah, le plus bas. Cette grande artère fluviale traverse plusieurs régions d'un pays magnifique et fertile, peuplé par diverses races, et pouvant facilement entretenir un commerce des plus avantageux et des plus étendus.

Le bas Niger et ses branches forment un immense delta qui embrasse plusieurs centaines de lieues, couvertes de bois, où règne la plus riche végétation. Le climat n'est malsain que vers l'embouchure ; plus on remonte la rivière, plus l'insalubrité diminue, et l'on arrive bientôt sous un ciel aussi pur et aussi clément que celui de la plupart des pays intertropicaux. Toute cette contrée est habitée par des peuplades nègres, rudes et guerrières, qui cependant ne sont pas dénuées de civilisation et paraissent toutes disposées à faire la troque.

Vers le milieu du fleuve, au dessus d'Iddah, les habitants se rapprochent plus du type arabe, sont plus policés, plus avancés en civilisation et se réunissent pour former des villes, comme les Européens. L'une d'elles, la plus grande, contient, assure-t-on, plus de 20 000 âmes. Mais ils sont moins [illegible] des relations commerciales que ceux du bas Niger [illegible] cier la nature des produits dont l'échange pourrait être le plus fructueux. Il serait nécessaire d'avoir un équipage africain ou au moins né sous le ciel des tropiques ; les travailleurs noirs des Antilles par exemple, seraient bien propres à cet emploi.

Du reste, la plus grande, presque la seule difficulté est de naviguer dans la rivière, en ayant l'adresse de se concilier les indigènes. La force, avec eux, ne serait d'aucun secours et fermerait à jamais l'accès de ce pays aux Européens. L'ivoire, le suif, le poivre, l'indigo, le coton, l'huile de palme, une espèce de fève ou haricot, les bois de construction ou de teinture, les peaux y abondent; un explorateur habile y trouverait, en outre, une foule d'autres produits précieux, qu'il lui serait facile de se procurer à fort bon compte.

Il est probable, cependant, que le commerce dans ces parages sera très difficile, tant que les escadres de France et d'Angleterre croiseront sur la côte.

En temps ordinaire, elles excitent la défiance des naturels, et il n'est pas rare qu'en faisant leur service elles aient maille à partir avec l'un des princes qui gouvernent ces tribus sauvages. Puis, malgré l'accord qui existe entre les officiers des deux nations pour exécuter leur mission, les entreprises de l'une ne sont pas vues sans jalousie par l'autre.

Le gouvernement anglais, envieux des avantages que nous avions obtenus au Gabon, des traités que notre marine avait signés avec le roi de ce pays, a vivement encouragé l'entreprise de M. Becroft, qui a eu, dit-on, quelques difficultés avec le commandant d'un bâtiment français. Celui-ci, craignant à bon droit qu'il ne voulût pénétrer dans la rivière du Gabon pour obtenir des acquisitions territoriales et y supplanter l'influence française, a refusé pendant quelque temps l'entrée au steamer *l'Ethiope*. Enfin, tout s'est arrangé, et le hardi navigateur anglais a continué son exploration.

— MM. les actionnaires de la Société générale des Annonces sont prévenus qu'ils peuvent se présenter tous les jours au siége de la Société, place de la Bourse, 8, de midi à deux heures, pour y toucher le montant du dividende de l'exercice 1846-47, soit 6 fr. 75 c. par action, neuf pour cent du capital versé. —

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 20 juillet.*

La séance est ouverte à une heure.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon.

La délibération s'engage sur un amendement de MM. Fould, Vavin et de Morny, ainsi conçu :

« Deux ans après l'achèvement et la mise en exploitation du chemin de fer de Paris à Lyon, la compagnie aura la faculté de déclarer si elle entend conserver la concession ou si elle préfère y renoncer.

» Dans le cas où la compagnie opterait pour l'abandon de la concession, l'Etat lui rembourserait le montant intégral de ses dépenses utiles en rentes 4 0/0 au pair.

» Un règlement d'administration publique déterminera le mode d'exécution de la présente disposition. »

M. FOULD développe son amendement, qui est successivement combattu par M. le rapporteur et le ministre de l'intérieur, et défendu par MM. Deslongrais et Garnier-Pagès.

M. DARBLAY soutient que l'augmentation de dépense que l'on signale est faite par la Compagnie, uniquement dans son intérêt personnel et pour augmenter son exploitation et les bénéfices; il ne faut dès lors pas perdre de vue que ce motif n'est pas suffisant pour faire violer un contrat.

Il faut que la Chambre et le gouvernement montrent de la fermeté, et alors on ne verra pas une seule compagnie venir demander des modifications à son contrat. (Aux voix! aux voix!)

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT appuie également l'amendement dans l'intérêt du gouvernement et dans celui de la Compagnie. (Aux voix! aux voix!)

L'amendement est mis aux voix et rejeté à une faible majorité.

La Chambre revient au projet présenté par la commission.

L'article unique est ainsi conçu :

La loi du 17 juillet 1845 et le contrat de concession approuvé par l'ordonnance royale du 21 décembre 1845, rendue en exécution de ladite loi, sont modifiés conformément aux dispositions de la convention ci-annexée.

M. LE PRÉSIDENT. La Chambre comprend que je ne puis la faire voter sur cet article avant d'avoir également fait voter sur la convention.

La Chambre passe à la discussion des articles de la convention.

L'article 1er, purement réglementaire et indiquant qu'il sera fait au cahier des charges les modifications ci-après, est ajourné jusqu'après l'adoption des articles suivants.

Art. 2. Dans le cas où les dépenses que la compagnie aura à faire pour l'établissement du chemin de fer de Paris à Lyon excéderaient son capital social, fixé aujourd'hui à 200 millions, la durée de la concession accordée à la compagnie, et fixée à 41 ans 90 jours par l'ordonnance royale du 21 décembre 1845, sera prolongée d'un certain nombre d'années en proportion de cet excédant

M. LANYER propose un paragraphe additionnel ainsi conçu :

« Les modifications proposées par la compagnie ne pourront être exécutées qu'après l'approbation préalable de l'autorité supérieure. »

M. Lanyer s'efforce de se faire entendre au milieu de l'inattention et des causeries de la Chambre. Il y renonce de guerre lasse, et quitte la tribune en faisant entendre par un geste que ses forces trahissent son courage.

Après quelques paroles échangées entre MM. Lanyer, Bureaux de Puzy, de Rainneville, d'Angeville, Dufaure et Lherbette, l'amendement est adopté avec une modification de rédaction.

« Un règlement d'administration publique déterminera le mode de justification des dépenses faites par la compagnie ; les dépenses utiles de premier établissement seront seules comptées pour la prolongation de jouissance. »

L'art. 2, dans son ensemble, est adopté.

Art. 3. Ce nombre sera déterminé un an après le complet achèvement des travaux, d'après les bases suivantes :

Si la dépense reste comprise entre deux cent et deux cent seize millions, il ne sera accordé aucune augmentation dans la durée de la concession de la compagnie ; mais pour chaque somme de un million que la compagnie aura dépensée au delà de 216 millions, il lui sera accordé une année de prolongation dans la durée de sa concession, sans que, dans aucun cas, cette durée puisse excéder quatre-vingt-dix-neuf ans.

M. BINEAU propose de modifier le premier paragraphe, et de mettre : « un an après la mise en exploitation de la ligne entière. »

Cet amendement est adopté.

M. MORTIMER-TERNAUX, sur le second paragraphe, propose de substituer le chiffre de 70 années à celui de 99 années, demandé par la compagnie.

L'amendement est rejeté et l'article est adopté.

Art. 4. Les travaux relatifs à la traversée de Lyon, à partir du village de Collonges, tels qu'ils sont fixés par la décision ministérielle du 12 novembre 1845, seront exécutés par l'Etat conformément aux dispositions de la loi du 11 juin 1842. A cet effet, la compagnie sera tenue de verser dans les caisses du Trésor public une somme de 24 millions, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, c'est-à-dire que les acquisitions de terrains, les terrassements, les ouvrages d'art et les bâtiments des stations que la loi du 11 juin 1842 mettait à la charge de l'Etat, seront exécutés par le gouvernement et payés par la compagnie, jusqu'à concurrence d'une somme de 24 millions ; les autres dépenses relatives à cette portion de la ligne pour l'établissement des voies, la pose du ballast et le matériel roulant, restant toujours à la charge de la compagnie.

ées, elle seront jugées par l'administration.

Un débat confus s'engage à l'occasion de la garre à établir à Vaise, sur la distinction à faire entre les gares et les stations.

M. BENOIST propose de substituer dans le second paragraphe, à ces mots : *une seconde gare*, ceux-ci : *une station*.

Cette proposition est mise aux voix au milieu du bruit; une première épreuve est douteuse ; à la seconde, elle est adoptée.

L'article est également adopté.

Art. 6. Les prescriptions du cahier des charges, de l'ordonnance royale du 21 décembre 1845, et de l'arrêté de M. le ministre des travaux publics du 12 novembre 1845, qui seraient contraires aux dispositions de la présente convention, sont et demeurent abrogées.—Adopté.

Art. 7. La compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon sera tenue de mettre en exploitation la première section de son chemin, de Paris à Tonnerre, au plus tard le 1er mai 1849.—Adopté.

Art. 8. Le gouvernement est autorisé à faire à la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon la remise de la section de Dijon à Châlon, dans le délai d'un mois, à dater de la première convention.

La compagnie s'engage à rembourser à l'Etat, sur les comptes qui seront définitivement arrêtés par le ministre des travaux publics, le montant des dépenses de toute nature qui auront été faites ; elle sera d'ailleurs substituée à la continuation des engagements non encore réalisés. — Adopté.

Art. 9. Dans le cas où, par application de l'art. 53 du cahier des charges, le gouvernement jugerait convenable d'opérer le rachat de la concession, si ce rachat a lieu dans les cinquante premières années de la concession, l'annuité à payer à la compagnie ne pourra être inférieure à 5 et demi pour 100 du capital dépensé, quand même le produit net de l'exploitation serait inférieur à cette somme,

Si le rachat a lieu postérieurement aux cinquante premières années, les annuités du rachat seront égales à l'intérêt de 5 et demi pour 100 du capital dépensé, quand même le produit net de l'exploitation serait supérieur à cette somme.

Sera comptée, comme capital dépensé, la somme qui aura été admise par l'administration pour le calcul de la prolongation de jouissance, jusqu'à concurrence de 300 millions de francs au plus.

M. GARNIER-PAGÈS combat cette disposition. La compagnie, dit-il, aura intérêt à sacrifier ses revenus pendant deux ou trois années, afin de conserver ses quatre-vingt-dix-neuf années de jouissance. (Aux voix ! aux voix !)

M. DUFAURE. La Chambre est arrivée à l'un des articles les plus importants de la convention faite avec la compagnie du chemin de fer de Lyon, et je ne pense pas que la Chambre puisse la voter sans examen. (Parlez ! parlez !)

L'orateur, entrant dans l'examen de l'article, dit que le gouvernement ne doit user de la faculté de racheter que quand il a intérêt politique à être propriétaire du chemin, ou que, lorsqu'il se trouve en présence d'une compagnie qui administre mal; mais il ne doit pas user de cette faculté quand il est en présence d'une compagnie qui administre bien, et que d'ailleurs il n'y a aucun intérêt politique pour lui à devenir maître du chemin.

Supposez maintenant que dans trente ans la compagnie de Lyon administre mal ; vous imposez au gouvernement l'obligation de racheter le chemin et de lui donner une annuité de 5 pour cent. La Chambre ne peut admettre une semblable disposition ; elle doit se renfermer dans les termes ordinaires des cahiers des charges, et elle a assez fait pour la compagnie de Lyon en lui accordant 99 ans de jouissance.

M. LE RAPPORTEUR défend l'article de la convention.

M. DUFAURE insiste pour le rejet de l'article, qui aurait pour conséquence de détruire ce que la Chambre a fait en accordant à la compagnie de Lyon une concession de 99 ans.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS déclare que le gouvernement ne tient pas à cette clause, et qu'il adhère volontiers au retour aux conditions premières du cahier des charges.

M. BENOIST demande au contraire le maintien de l'article tel qu'il est ; c'est le seul moyen de forcer la compagnie à exploiter d'une manière convenable, et même à étendre son exploitation.

Après quelques nouvelles observations de M. d'Angeville, l'article est mis aux voix et adopté.

L'art. 10 porte que les actes à passer entre l'Etat et la compagnie seront réglés par ordonnances royales ; il est adopté.

L'art. 11, relatif au droit d'enregistrement, est également adopté.

M. GARNIER-PAGÈS demande si, après avoir accordé 99 ans, on conservera les mêmes tarifs. (Aux voix ! aux voix !)

La Chambre revient à l'art. 1er de la convention, qui avait été réservé. Il est adopté, ainsi que l'article unique du projet, dont nous avons donné le texte plus haut.

On procède au scrutin de division sur l'ensemble de la loi.

Cette opération, qui ne peut être complétée, est renvoyée à demain.

Que devait être le gouvernement de juillet? un gouvernement à bon marché! Vous savez ce qu'il coûte. Un gouvernement honnête ! Vous savez à quel degré de corruption il est arrivé. (Dénégations.) On nie; il me semble pourtant que le souvenir des douleurs et des fatigues de la Chambre devrait être encore assez présent pour confirmer ce que je dis là. (Nouvelles rumeurs.)

Je dis, messieurs, que votre jugement, devant lequel je m'incline en le déplorant, est une preuve irrécusable du degré auquel est arrivée la corruption. Nous avons pu voir que la corruption était descendue de haut et qu'on l'avait récompensée par un siége à la Cour de cassation, par un fauteuil dans cette Chambre et par la grand'croix de la Légion-d'Honneur. (Rumeurs)

UN MEMBRE. Vous oubliez la dégradation civique.

M. DE BOISSY. Je ne l'oublie pas ; mais la dégradation civique, c'est notre œuvre à nous, Chambre des pairs ; le reste, la corruption et la récompense, c'est l'œuvre du ministère.

Voilà ce qu'est devenu ce gouvernement honnête qu'on nous promettait en 1830. Le jugement que vous venez de porter, celui que vous allez porter dans quelques jours, et d'autres qui viendront peut-être plus tard, j'ai mes raisons pour le dire, prouvent que jamais gouvernement ne fût moins honnête. (Bruyants murmures)

UN MEMBRE Ne confondez pas le gouvernement avec quelques individus.

M. FULCHIRON. Il est par trop commode d'attaquer ainsi en masse tout le monde. Vous parlez de corruption : citez des noms propres.

M. DE BOISSY. Ah ça ! il y a donc plusieurs présidents? (On rit.)

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur de Boissy, je suis dans l'habitude, quand j'ai l'honneur de présider la Chambre, de laisser un libre cours à votre parole. Cependant vous me faites sentir vous-même en ce moment que j'aurais dû vous donner un avertissement. Lorsque vous confondez le gouvernement de 1830 avec un fait déplorable que la Chambre a dû frapper dans sa justice, vous sortez des limites où doit se renfermer la discussion.

L'honorable membre, poursuivant les développements de sa pensée, reproche au ministère son incurie sur les questions les plus graves, et notamment celles qui touchent au bien-être et à la moralisation des classes laborieuses.

L'article unique du projet de loi est adopté par assis et levé, et la Chambre adopte au scrutin, par 96 voix contre 10, l'ensemble du projet.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'avancement des lieutenants nommés à des fonctions spéciales.

Après quelques observations de MM. de Schauenburg, de Castellane, de Laplace et Trézel, la Chambre adopte ce projet par 98 voix contre 8, dans les termes où il a été amendé par la Chambre des députés.

Elle adopte également, sans discussion, par 99 voix contre 8, le projet de loi tendant à ouvrir un crédit pour l'acquisition de diverses collections scientifiques.

Enfin elle adopte sans discussion, par 105 voix contre 2 le projet de loi relatif à l'acquisition de la propriété Chante-Grillet, pour y établir l'école des mineurs de Saint-Etienne.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lille. — M. B. — Merci. — Nous profiterons certainement de votre offre dévouée. — Nous inscrivons MM. D. et F., et l'augm. en ce qui vous concerne. — Cordial accueil à ces messieurs.

X. — Une anonyme. — Reçu les 25. — L'*intermédiaire* a été très heureux de cette bonne commission.

Genève. — M. B. — Reçu les 300. — Remerciements à tous.

Moulins. — M. C. — Reçu les 131. — Nous expédions. — Les 20 fr. de M. V. sont appliqués à son abonn., qui courra jusqu'au 31 décembre.

Grenoble. — M. G. — Reçu les 194. — Nous prenons note.

Y...... — Reçu la lettre du 19. — Je ferai des recherches. — Mais donnez-moi vite les renseignements nécessaires pour agir. — Il sera facile, je l'espère, de conjurer l'effet de ces absurdes mauvais vouloirs. — C.

Laflèche. — M. B. — M. F. nous remet votre lettre et les 60; il vous reportera les objets réclamés.

Saint-Louis. — M. A. — C'est une grande entreprise ! et nous désirons pouvoir vous y aider. — Veuillez dire à M. B. que livres et réponse sont partis le 14 mai — Nous joindrons au prochain envoi ce qu'il demande.

Figeac.—M. V.—Très bien. — Tout sera fait. — Rien encore dans la séance d'hier.

Nantes. — M. D. — Nous avions enregistré le versement sur l'avis de M. L. — Remerciement cordial. — Nous regrettons de ne pouvoir acquiescer.

Nantes. — M. P. — 12 pour l'abonn. du trim. échu fin juin ; 28. 60 pour la R. qui, moyennant 1 fr. 40 c., sera soldée jusqu'à fin juin.

Nantes.—M. G.—Nous avons bien reçu les 218, qui sont compris maintenant

[illegible]				
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.....	» »	» »	» »	» »
5 p. 0/0.....	» »	» »	» »	» »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »	ROM.............	Der C.	400	» »
Récép. Rotsch.	»	101 85	BELG. 2 1/2......	»	» »	» »
ESP. Dette act.	»	» »	— 4 1/2......	»	96	1/2
— — pass.	»	» »	d° 1840.....	»	100	1/2
— 3 p. 0/0.	»	32 1/4	d° 1842.....	»	» »	» »
Dette intérieure	»	26 5/8	— Banque.....	»	880	» »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »	— d° Em. 1844.	»	1112	50
HOLL. 2 1/2	»	» »	PIEMONT.........	»	1140	» »
HAITI..........	»	» »	AUTRICHE.........	»	» »	» »

Paris-Str...	[illegible]
Tours-Nant	» »
Orl.-Vierz.	386 25
C. du Nord	535 »
Famp-Hav.	» »
Diep.-Féc..	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	487 50
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	433 75
Nord-Test..	» »
Zinc V. M..	» »
Lin Maber	» »

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... » »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» »	Paris à Rouen....	972 50	Orléans à Vierzon.	386 25
— (r.-g.)..	» »	Rouen au Havre...	618 »	Bordeaux à Cette..	487 50
Paris à Orléans...	1277 50	Marseille à Avign.	626 25	Nord............	576 25
— à Lyon.....	433 75	Paris à Strasbourg	422 50	Boulogne à Amiens	» »

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr. ; août, septembre et octobre, 76 fr.

Narbonne, 60 fr.— Béziers, 60. — Cette, 65 à 61. — Bordeaux, 67 à 66-50. — Rouen, 76 à 75.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 100 ; août, 101 ; 4 derniers mois, 105-50.

Lille : Colza, 85-50 fr.

Savon disponible, belle qualité, 100-50 à 101.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 juillet.

7 h. 1/2 FRANÇAIS.—Marion de Lorme.
7 h. » /» OPÉRA-COMIQUE.—Cendrillon, Zémire et Azor.
7 h. » /» THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Chapeau gris, dernier Amour, un Vœu, le Major.
7 h. 1/2 GYMNASE.—Charlotte Corday, une Femme.
7 h. » /» VARIÉTÉS.—Mousquetaire, Turlurette, Qui dort dine, M. Risley.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Secours, Un Père, Henriette, Garde-Malade.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
5 h. 3/4 GAITÉ.—Nonne sanglante, une Heure de faction, Tout pour les Filles.
7 h. » /» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Ricco, intermède, les Niches de César.
5 h. 1/2 FOLIES.—Ni Jamais, Sans dot, Chevreuil.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. » /» BEAUMARCHAIS.—Gabrielle, Marguerite, Rue de Lappe, Dur-à-Cuire.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS.—Vaugelas, Miel, les Fifres et les Tambours.
3 » /» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix : 1 et 2 f.
7 h. » /» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).— Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
» h. » /» JARDIN MABILLE.—Soirées-dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Caractère de la Diète prussienne.

L'impression générale que nous avons éprouvée en suivant soi[gneusemen]t le cours des débats de la Diète prussienne est celle [qui devait n]écessairement résulter du curieux spectacle de la lutte [en]tre la représentation nationale qui commence et l'ab[solutisme q]ui finit.

Tout le monde a été frappé de l'énergie avec laquelle la Diète, quoiqu'en témoignant de son profond respect pour le droit positif, a néanmoins su repousser les entraves sans nombre et sans mesure par lesquelles le pouvoir espérait arrêter le développement des nouvelles institutions.

La Diète a accompli ses débuts sans montrer la moindre tendance révolutionnaire.

Et cependant la position du gouvernement est si dangereuse, qu'à moins d'un changement complet de système il ne lui reste plus qu'à se perdre dans un abîme, maintenant que la force des choses pousse la Prusse à s'assimiler de plus en plus aux deux grands peuples constitutionnels qu'elle a pour voisins à l'occident.

Avant les ordonnances, la nation avait le droit de représentation, mais les armes lui manquaient. Le roi lui a donné une arme terrible avec défense de s'en servir.

La session, on se le rappelle, s'ouvrit par un grand effort du parti libéral. Il s'agissait de reprendre d'assaut les droits aliénés. Le discours du roi, fidèle image de son caractère, avait dépassé l'attente générale. Personne, pas même l'aristocratie, n'avait cru à la possibilité d'un tel langage dans la bouche d'un souverain régnant au dix-neuvième siècle.

Ceux des députés, en très petit nombre, qui avaient des vues politiques et qui formaient le noyau de l'opposition, se hâtèrent de profiter de l'indignation générale. Le projet d'adresse de M. Beckerath revendiqua en termes modérés, mais résolus, les droits de l'assemblée. On crut d'abord que ce projet serait adopté par une grande majorité, on se félicita de la victoire; mais on n'avait pas songé à l'inexpérience politique de la Diète. L'amendement du comte d'Arnim, remplaçant la parole énergique de M. Beckerath par des termes plus qu'ambigus, allait être adopté, et il fallut toute l'habileté de M. d'Auerswald pour éclairer la Chambre et l'empêcher de se lier elle-même les mains, de manière à se mettre hors d'état de faire valoir plus tard les réclamations les plus légitimes.

Telle qu'elle est sortie des mains de M. d'Auerswald, l'adresse est sans doute encore bien loin d'être un manifeste énergique; elle n'est même pas une profession de foi publique quelconque. Mais elle a le grand mérite d'ajourner la lutte sérieuse à un temps où l'on aura probablement acquis les forces et l'expérience suffisantes, pour faire dans toutes les règles, au sein du parlement, une guerre mortelle à la bureaucratie.

La bureaucratie excite en Prusse le même dégoût que chez nous la corruption. Attachée comme une lèpre à la monarchie prussienne, elle est pour ceux qui exercent le pouvoir le seul moyen de gouverner; mais il est impossible qu'elle tienne en face d'une grande assemblée qui, en se sentant chaque jour soutenue de plus en plus par l'opinion publique, a reconnu peu à peu ses propres forces et l'importance de sa position.

Nous nous attendions à voir les grandes questions sociales de l'époque prendre leur place dans les travaux de la Diète, à côté des problèmes politiques. Il y a plus, selon toute vraisemblance, les députés étaient en grande partie arrivés à Berlin, préoccupés des premières. Nous avons dit ailleurs comment la loi électorale en Prusse ferme les portes de la chambre aux théoriciens, aux hommes qui font métier de la politique. Et pourtant la situation [...] dans les plus graves questions le point de vue politique sur les considérations purement sociales.

Les hommes de progrès en Allemagne croient que leur pays doit savoir gré à la Diète de la marche qu'elle a suivie en cette circonstance. Non pas qu'ils méconnaissent l'immense importance d'une régénération de notre société civilisée; au contraire, ils ne regardent les formes politiques que comme des moyens et des instruments destinés à les aider à atteindre ce but suprême; mais ils pensent que, pour réussir dans une grande entreprise, il faut avant tout mesurer l'œuvre selon les forces qui doivent y être appliquées, et qu'une fois pesées et reconnues, ces mêmes forces ne doivent être employées qu'à remplir une tâche à laquelle on a quelque chance de suffire.

C'est que l'esprit allemand est ami des transitions sagement calculées. Dans l'œuvre de régénération qu'il se propose d'accomplir, qu'on ne s'attende donc point à le voir procéder ni avec l'audace grossière de nos jacobins, ni avec la fougue plus chevaleresque de nos girondins. Les révolutions terribles qui ont agité la France et l'Angleterre semblent aux Allemands des crises inséparables de la jeunesse des peuples, mais dont une nation plus mûre, telle que l'Allemagne, peut et doit s'affranchir.

Les graves Germains qui vénèrent la liberté comme leur grand'-mère, traitent un peu de fous les Anglais et les Français; ils les considèrent toujours comme des descendants de ces aventuriers qui, sous le nom de Franks et d'Anglo-Saxons, sortirent jadis de leur patrie pour se fixer dans les Gaules et dans la Grande-Bretagne, emportant avec eux la sève, mais aussi l'inquiétude fiévreuse de la jeunesse.

Ce qui s'est passé à la Diète prussienne pendant la première session, prouve en effet que les hommes sensés et raisonnables étaient restés de l'autre côté du Rhin.

Lisez la *Chambre des pairs*.

Chambre des Députés.

DU DROIT DES MINORITÉS.

La loi sur le chemin de Paris à Lyon a été adoptée aujourd'hui en scrutin par 194 voix contre 40. Ainsi, deux cent trente-quatre députés seulement ont pris part au vote, c'est-à-dire deux de plus que le nombre indispensable pour valider le scrutin, les membres de l'opposition de gauche s'étant retirés, dans la croyance que le défaut de votants ferait avorter le scrutin et renvoyer le projet à l'année prochaine.

Ce dessein, déjà annoncé ces jours derniers, a donné lieu, de la part du journal du ministère, à une polémique très vive contre l'opposition. Nous dirons aussi notre mot en passant.

La loi qui régit la société actuelle n'est certes point le droit humain et divin, le droit naturel harmonique. C'est un droit essentiellement passager et changeant, et qui, de quelque façon qu'on le considère n'est que l'expression d'une ou plusieurs volontés individuelles à l'encontre d'autres individualités.

Rien n'exprime mieux cette essence que la règle des majorités. « Nous ne sommes pas d'accord : comment décider qui a tort ou raison? Comptons-nous. Les plus nombreux seront censés avoir raison. La raison, la volonté de la majorité, deviendront la raison, la volonté de la minorité. »

Certainement on tranche ainsi la difficulté; mais on a beau faire, la minorité subit, mais ne s'incarne pas les raisons et les volontés de la majorité; elle proteste sans cesse, et attend qu'elle devienne majorité à son tour pour faire prévaloir sa propre volonté.

[...] périorité d'une idée sur une autre idée que d'en compter les partisans réciproques, et que le résultat du compte ne renverse en rien n'affaiblit pas l'idée la moins suivie, il s'ensuit que la loi quelconque imposée par la majorité est une contrainte, et ne peut jamais être acceptée par la minorité que comme un joug plus ou moins léger, plus ou moins supportable, mais qui la soumet à une volonté qui n'est pas la sienne.

En entrant donc profondément dans l'esprit qui a présidé à l'acceptation de la volonté de la majorité comme règle pour tous, il est sensible que cette règle ne peut subsister qu'à une seule condition : celle de n'être pas absolue, celle d'avoir égard, autant que possible, au vœu de la minorité.

Si donc la majorité, abusant de son nombre, veut imposer à la minorité sa volonté entière, si elle ne conçoit pas que la convention en vertu de laquelle elle l'emporte, n'est qu'un tempérament et ne vit que par les tempéraments, si elle viole enfin d'une manière trop éclatante les idées, les intérêts, les sentiments de la minorité; il est évident que celle-ci a le droit d'user de tous les moyens en son pouvoir pour amortir l'effet de la convention. Lorsque de part et d'autre les choses vont trop loin, cela s'appelle une révolution.

Mais renfermons-nous strictement dans les limites étroites du gouvernement parlementaire. Supposons une Chambre où la minorité ne prenne jamais en considération les idées de la minorité, où elle l'opprime et ne suive que ses propres fantaisies; supposons une Chambre où, à la fin de toute discussion importante, et à défaut de bonnes raisons, le ministre conclut toujours en disant : Au surplus comptons-nous.

Ne sera-t-il jamais permis à la minorité de dire : « Comptez-vous vous-mêmes, et vous verrez que seuls vous ne formez pas la Chambre, que nous en formons partie intégrante, et que puisque, nous absents, vous ne pouvez rien faire, il faut bien que vous nous comptiez pour quelque chose. Et en effet, comment, délibérant ensemble sur un pacte conventionnel, entendriez-vous réduire à néant les intérêts et la volonté d'une partie de cette assemblée sous le compte brutal des votes? La règle de la majorité n'est qu'une transaction perpétuelle; vouloir la transformer en loi absolue c'est la dénaturer. »

Maintenant la question était-elle assez importante pour que la gauche s'abstînt? Oui, parce qu'il y avait eu abus de la majorité; le tort de la gauche a seulement consisté à mal faire son calcul et à ne pas voir qu'elle n'empêcherait rien; — mais nous disons et soutenons, que dans toute discussion importante où il y aurait attentat de la majorité contre les intérêts représentés par la minorité, ce serait un droit, — ce serait même un devoir pour celle-ci de briser cet attentat par une abstention qui prouverait que la majorité n'a pas de droit absolu.

Chemin de Lyon à Avignon.

On peut se rappeler que M. Dumas, officier d'ordonnance du roi, disait ces jours derniers, à propos du projet sur ce chemin dressé par la commission dont il faisait, partie que cette commission l'avait si profondément étudié que la Chambre pouvait à peu près s'en rapporter à elle.

Eh bien! ce projet profondément étudié a été aujourd'hui renversé en pleine Chambre par un souffle de M. d'Angeville. L'honorable député, chaudement appuyé par M. Darblay, autre membre du parti conservateur, a démontré à la Chambre que la commission n'avait dans son rapport oublié qu'une petite chose: la déchéance encourue par la Compagnie à partir du 11 juin, dernier, faute d'avoir commencé l'exécution du chemin, comme elle y était tenue aux termes de son cahier des charges. (Voir notre article d'hier). Il a ajouté qu'un grand nombre d'actionnaires vou-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 22 JUILLET 1847.

LA PART DES FEMMES [1].

DEUXIÈME PARTIE.

VII.

CONSEILS D'ADELSTAN.

Léonce avait passé le reste de la journée avec son beau-frère, l'honorable M. Pernon. Bien que cette indigeste société eût dû lui donner un besoin sérieux de distraction, il n'était pas, en rentrant, venu s'égayer auprès de son cousin.

Il avait pourtant d'assez jolies gravités, d'assez ridicules conseils à jeter à l'examen railleur d'Adelstan. Le député lui avait bien recommandé de s'envelopper étroitement l'esprit du lourd bagage légal que lui, Pernon, travaillait à grossir et à entortiller. Il lui avait indiqué comme récréation le travail chez un avoué, les répétitions, les conférences. Il fallait, selon lui, viser le plus possible à la spécialité du magistrat. Il l'avait engagé à négliger comme frivole et puéril l'attrait si naturel de la jeunesse pour la poésie et les romans. Il l'avait averti de bien se garder des nouvelles doctrines et des opinions chaleureuses et exagérées; de ne pas porter la moustache, s'il voulait parvenir, de ne pas fumer, même des cigarettes, s'il voulait plaire, et d'acheter plutôt une cafetière à alcool que de hanter les cafés.

Enfin, il avait épuisé sur lui l'arsenal de massues, de cognées, de scies et des autres instruments réservés pour l'équarrissage des intelligences qui doivent servir d'étaie à la vieille société.

Eh bien! malgré l'immense besoin de francs rires, de railleries et de distractions qui devait amener le jeune torturé chez Adelstan, il était rentré tristement chez lui. Le père Morlot, son concierge, assurait même qu'en entrant dans sa loge pour y prendre sa clef et sa lumière, il avait l'air si bouleversé, que lui, Morlot, en avait laissé tomber la botte qu'il était en train de restaurer.

Le lendemain matin Adelstan, fort intrigué, entra chez lui, et le trouva assis à son secrétaire, pâle et les yeux rouges comme s'il avait pleuré. Il lisait une lettre froissée avec un air de doute, d'inquiétude et de colère, occupation qu'il n'interrompit même pas à la vue de son cousin.

— Léonce, tu as des secrets pour moi? dit celui-ci; tu n'es pas rentré hier soir me conter le résultat de ta visite à Pernon; tu te caches de moi. Tu as reçu une lettre qui t'a apporté du chagrin, et tu en as répondu une, non deux, puisqu'en voilà une seconde encore humide devant toi. Tout cela sans m'en faire part, ni me consulter comme si je n'étais plus ton ami.

— Te consulter, toi? répondit Léonce sans se retourner.

— Et pourquoi non?

— Pardonne-moi, Adelstan, mais cela ne t'intéresserait guère.

— Je ne te pardonnerai pas; rien de ce qui te touche ne m'est indifférent, tu le sais.

— Et puis tu trouverais peut-être au[ssi] là de quoi plaisanter.

— Ah! il s'agit d'amour; et tu me crois de bronze? Tu as tort, mon pauvre Léonce; j'ai été comme toi à ton âge, j'ai aussi voulu me marier, moi.

— Comment sais-tu?

— Ma foi, je ne sais qui m'a conté ton histoire, mais on a oublié de me nommer celle que tu as aimée.

— Que j'aime encore!

— Comme j'aime la mienne.

— La tienne! Parles-tu sérieusement? reprit l'amant de Juanna en regardant Adelstan avec un œil de doute.

— Je parle sérieusement. Je t'avouerai seulement qu'elle n'a jamais partagé mon projet, et qu'on l'a mariée avant que j'aie osé le lui déclarer, sottise dont je me suis fort applaudi depuis, tout en la réparant de mon mieux.

— Et qui était-ce?

— Secret pour secret, Léon, c'est Laure Terrier, devenue maintenant Mme de Logny.

Léonce se rappela le tête-à-tête de son cousin et de Laure, sous les charmilles de Blangy.

— C'est bien différent, dit-il, en se mariant elle ignorait ton amour, elle. Puis ce n'est pas un ami, le confident, le seul confident de tes pensées intimes et de tes projets les plus chers, qui a eu l'infamie de te dérober ta fiancée?

Léonce s'animait en parlant ainsi, il froissait la lettre qu'il tenait entre ses mains.

— Diable! c'est grave, très grave à ce que je vois.

— Tiens, lis, dit Léonce en lui tendant la feuille qu'il venait d'écrire, voici ma réponse.

— Ta réponse à qui? ta réponse à quoi?

— Ah! c'est vrai, j'en perds la tête, lis d'abord ceci.

Et il lui passa les pages qu'il froissait. C'était la lettre de Louis René. Adelstan la lut attentivement, en s'interrompant de temps à autre pour émettre ces réflexions :

— Ah! voilà une appréciation du remords qui me plaît; je suis de son avis, le remords n'est bon à rien..... Allons, bien, il me donne là un joli métier, ce serait moi qui aurais corrompu ta jeunesse..... Mais je ne vois pas dans tout cela le nom de ta fiancée?

— Continue, dit Léonce.

— Eh! eh! comme il explique l'orgie; c'est bien compris pour un phalanstérien..... « Tout cela est dans la nature humaine. » Diable! il semble t'encourager à continuer... Ah! ah! c'est Juanna Dusablé!

— Tu comprends, maintenant! s'écria Léonce.

— Mais il me semble avoir entendu dire chez mon correspondant qu'on parlait vaguement là-bas d'un mariage entre Louis René et elle, et cette lettre est de lui.

— Toi aussi, tu l'as entendu dire? C'est donc bien vrai. O mon Dieu! mon Dieu! reprit Léonce en laissant voir à son cousin les signes d'une violente douleur.

— Allons, mon cher Léonce, ne te désespère pas si fort; mon correspondant ne rapportait là qu'un bruit vague, tellement vague que je n'avais pas songé à t'en parler.

— Non, il n'est pas vague, puisqu'il se rapporte à ce que m'a dit à ce sujet mon beau-frère.

— Ah! M. Pernon te l'a dit aussi!

— Hélas oui!

— Négligemment sans doute, comme s'il eût pensé que la nouvelle fût pour toi de peu d'intérêt, n'est-ce pas?

— C'est vrai.

— C'est adroit, très adroit. Ce sera ton père ou lui qui auront inventé ce bruit-là à ton usage; car je sais que l'avis de mon oncle n'est pas de te marier

(1) Voir les numéros des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 20 juin, 1er et 21 juillet.

[illegible] Compagnie en déchéance. Le tumulte redouble, car chacun comprend qu'on entre dans un imbroglio inextricable. — M. Jayr explique de nouveau que cependant le gouvernement appliquera peut-être la déchéance. — Personne ne comprend plus rien à ces changements perpétuels, et des explications deux fois répétées à la tribune par M. Duchâtel ne font qu'embrouiller toute l'affaire. De guerre lasse, et pour donner à chacun le temps de se reconnaître, on renvoie, avec raison, le projet à la commission, en la priant de continuer à étudier non moins profondément qu'auparavant.

Nous verrons demain un quatrième ou cinquième projet. M. Talabot, agent de M. de Rothschild, et principal intéressé dans ce débat, n'a pas jugé à propos de prendre la parole lui-même; il s'est contenté de faire sentir par quelques mots qu'il a soufflés à son voisin, M. de Rainneville, et répétés par celui-ci, qu'il ne fallait pas que la Chambre comptât sans lui et sans son patron. D'ici à demain, leur esprit ingénieux aura trouvé un moyen de faire sortir le gouvernement de la position ridicule où il s'est placé aujourd'hui, tout en se conservant à eux-mêmes les avantages de leur position actuelle.

Pour nous, cet incident nous engage à persévérer dans le système que nous avons indiqué: formation d'une Compagnie actionnaire, administrée par elle-même, sous la haute surveillance et avec la commandite *partielle* de l'Etat. Ce mode réunirait les avantages de l'industrie privée avec celui de la participation du gouvernement dans des entreprises qui n'auraient jamais dû être entièrement abandonnées à la direction et aux intérêts individuels.

Le Monopole africain.

Le *Courrier français* revient ce matin sur le traité d'accaparement de l'Algérie, qu'il a publié samedi, et dont toute la presse s'occupe.

Cet acte, dit-il, constitue un fait notoire de coalition, prévu par le code pénal.

Pourquoi donc M. le ministre de la justice ne poursuit-il pas une coalition dont l'existence lui est dénoncée?

Puisque la politique n'est plus aujourd'hui, de quelque côté qu'on se retourne, qu'une affaire de code pénal, nous prévenons M. Hébert qu'il y a dans le code pénal un article qui atteint aussi le ministre infidèle à sa mission.

Une coalition existe, qui, directement ou par intermédiaire, peut accaparer l'Algérie tout entière, l'Algérie où la France a dépensé plus d'un milliard pour la rendre accessible à tous les citoyens qui voudraient s'y établir. Cette coalition ambitieuse est mise en évidence, ses statuts livrés à la publicité.

Pourquoi M. le ministre de la justice ne poursuit-il pas?

Plus loin le *Courrier* ajoute :

Il suffit, nous le croyons du moins, de signaler à M. Hébert un fait patent de coalition pour que, indépendamment de sa *conviction*, il livre aussitôt l'affaire au ministère public.

Or, nous pouvons fournir au ministère public des indications graves qui le mettront peut-être sur la voie de la vérité. Ces indications, les voici :

Il y a trois ans environ, la province de Constantine, siège principal et presque unanime des opérations de la compagnie Talabot, n'était encore ouverte qu'aux grands concessionnaires. Forêts, mines ou prairies, les concessions s'y donnaient par mille hectares, et jamais à moins de cent. Ce fait paraîtra d'autant plus singulier que la configuration du sol et l'état de sécurité dont jouissait la contrée rendaient surtout la province de Constantine, favorable à la petite propriété. La petite propriété fut donc obligée de se contenter de la province d'Alger, où les grands espaces ouverts nécessitaient des travaux de dépense et d'assainissement qu'auraient pu seuls exécuter les grands concessionnaires. C'est alors que nous vîmes les [illegible] venues historiques.

Il fallut donc composer avec la volonté du maréchal, si hautement exprimée. Que fit-on aux bureaux de la guerre? On passa d'une extrême à l'autre : on accueillit pour la province de Constantine toutes les demandes de concession, indistinctement, d'où qu'elles vinssent, quelles qu'elles fussent!

Ici le *Courrier* explique qu'il arrivait, par une étrange fatalité, que les demandes faites dans les bureaux par le commun des martyrs, se trouvaient généralement, après un délai d'examen, refusées comme étant arrivées *après* d'autres demandes qu'elles doublaient, et le *Courrier* articule très nettement cette question : « Les demandes prétendues antérieures n'étaient-elles pas tout » simplement copiées sur les pièces des solliciteurs éconduits, et » ANTIDATÉES? »

En présence de ces révélations, de ces accusations qui pleuvent de toutes parts, le gouvernement, s'il avait une bonne conscience, provoquerait la nomination d'une commission générale d'enquête à laquelle tous les citoyens seraient invités à faire connaître ce qu'ils savent.

Mais on s'en gardera bien, on ne poursuivra pas plus la coalition de l'Algérie que les coalitions sur les sels du midi, qui bravent audacieusement la loi et qu'on ne poursuit pas! On ne fera pas plus d'enquête sur la bande noire du monopole africain que l'on n'en fera sur les 100 000 fr. du troisième théâtre lyrique, sur le projet de loi proposé pour 1 200 000 fr. aux maîtres de poste, et sur tous les autres actes de corruption officielle ou d'escroquerie *bien pensante*, qui demeurent aujourd'hui constatés aux yeux du public entier, y compris les conservateurs les plus satisfaits.

Non! on ne fera pas d'enquête sur tous ces scandales, on ne poursuivra pas tous ces délits, mais on fera des procès à la *Démocratie pacifique* sur les prétextes les plus ridicules, on en fera au *Journal de Rouen* et à la *Réforme* pour les raisons les plus futiles! Voilà comment on espère se tirer d'affaire....

Il faudra pourtant bien que toutes ces lâchetés aient une fin. Il y a encore, nous le croyons, des honnêtes gens dans les Chambres et la France ne peut pas faire halte indéfiniment dans un marécage empesté.

Le *Courrier* publie ce matin en post-scriptum les lignes suivantes:

Nous recevons ce soir une assignation de M. François-Jules Talabot, qui cite le *Courrier français* devant la 8e chambre, pour avoir à répondre des articles que nous avons publiés sur cet acte de société déjà fameux, où nous avons signalé tous les caractères d'une véritable coalition.

M. Jules Talabot se plaint de la façon dont cet acte est tombé entre nos mains. Nous n'avons aucun compte à lui rendre. Ce qui importe, c'est l'acte même que rien au monde, aucune menace, aucune considération, aucune puissance, ne nous empêchera de discuter. Nous le publierons de nouveau si cela est nécessaire. C'est notre droit, et nous en appelons à l'opinion publique, qui certainement ne nous fera pas défaut.

Hier, nous annoncions des poursuites contre le *Journal de Rouen*. La *Réforme* nous apprend ce matin qu'elle vient d'être citée à son tour samedi en police correctionnelle pour avoir annoncé d'avance, et sous toutes réserves, une partie du jugement de la Cour des pairs, sous l'accusation d'avoir rendu compte des délibérations intérieures de la Cour. Le but de l'article des lois de septembre est évident. On a voulu protéger la liberté des juges dont les journaux avaient pris l'habitude de publier les opinions. Mais l'annonce pure et simple du jugement, c'est-à-dire d'une chose qui devait être livrée à la publicité sans aucune sorte de commentaire et entourée de formes dubitatives, ne saurait constituer un délit. Un petit journal ministériel, l'*Etoile*, a également publié d'avance le jugement de la Cour des pairs en annonçant qu'il était bien informé; pourquoi poursuit-on la *Ré*[illegible]

[illegible] dignes des gémonies. Et qu'on ne se méprenne pas sur le sens de nos remarques : nous n'imitons pas les partis intéressés à faire rejaillir dans les régions officielles l'ignominie des choses dévoilées devant la justice. Induire de ces incidents que la corruption a, dans le domaine du pouvoir, un développement systématique, et que le reste de la société est sain, c'est faire un déplorable usage des leçons et des enseignements offerts par les investigations de la justice.

La responsabilité des exemples si fréquents de la dépravation retombe sur la société tout entière. Ces deux hommes, que de coupables faiblesses ont précipités du sommet des grandeurs, dans d'autres circonstances, auraient été des modèles jusqu'au terme de leur carrière, et l'histoire n'aurait pas saisi leurs noms pour les flétrir, elle les aurait glorifiés. Ces deux hommes, ils ont été les victimes d'une époque de décadence morale, d'une époque où le bruit des intérêts matériels dominent toutes les voix de la conscience, d'une époque où les notions de probité et les traditions d'honneur sont obscurcies par les sophismes de la cupidité. Ils ont observé les mœurs et les usages de leur temps; ils ont respiré l'air vicié de notre civilisation putride; et leur constitution n'a pas été assez robuste pour résister à la contagion; ils ont sacrifié à la passion universelle, — à l'amour de l'argent. — Sont-ils beaucoup plus coupables que ne l'est la multitude des agioteurs, que ne le sont les innombrables spéculateurs qui fondent l'espoir de leur fortune sur la disette, sur la détresse des classes laborieuses? Sont-ils beaucoup plus coupables que les usuriers qui s'engraissent d'iniquités! Au milieu de l'anarchie morale, dans le chaos industriel où nous vivons, aucune croyance énergique, lumineuse et féconde, ne dirige l'activité générale vers un but commun; la société descend, chaque jour, dans l'abîme sans fond du scepticisme. On ne croit plus à rien, si ce n'est à la puissance de l'or; et l'on ne trouve rien de mieux à faire sur le globe que d'amasser de l'or pour soi et les siens. Faut-il s'étonner si des magistrats, des généraux, emportés par le torrent, participent aux vices et aux désordres de leur siècle, s'ils ont recours à des moyens illégitimes pour s'enrichir?

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Aujourd'hui mercredi 21 juillet, l'assemblée des notables, constituée sous la présidence de M. François Delessert, a commencé ses opérations électorales.

M. Bourget a été appelé à la présidence du tribunal de commerce par 535 suffrages sur 553 votants. M. Moinery a été élu juge pour deux ans par 334 suffrages sur 340 votants. M. Grimoult a été réélu juge pour deux ans par 99 suffrages sur 102 votants.

Les élections continueront demain.

— Par ordonnance royale du 15 juillet, M. Guérin, ingénieur des ponts-et-chaussées de première classe, attaché aux travaux du chemin de fer de Vierzon à Bourges, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

— M. Alfred Nettement annonce dans une lettre-réclame adressée à la *Gazette de France*, qu'il va publier un volume destiné à la réfutation des *Girondins*. Il est à parier que M. de Lamartine ne publiera aucun volume pour réfuter M. Alfred Nettement.

AFFAIRE BÉNIER. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« J'apprends par les journaux les préventions injustes que mon absence a fait naître contre moi dans l'opinion publique. Je me suis tenu en effet éloigné de Paris pour me soustraire aux rigueurs d'une détention préventive, mais bien décidé à me constituer prisonnier à l'ouverture des débats, ainsi que je l'ai écrit aussitôt à M. le procureur-général et à M. le ministre de la guerre.

» J'ai été en tout temps entièrement étranger à tous les actes relatifs à la manutention de Paris; j'étais officier comptable à Provins, et mon service, qui n'a jamais donné lieu au moindre reproche, vient d'être reconnu parfaitement régulier.

» Au moment de la mort de mon père, je fus appelé pour faire la remise des magasins de Paris à l'administration de la guerre; ce fut la seule occasion de mon intervention dans ces douloureuses affaires.

» Fort de mon innocence, je n'ai point fui les regards de la justice; depuis près d'un an que l'instruction judiciaire est commencée, je me suis rendu à tous les appels des magistrats; aujourd'hui, je dois à la [illegible]

---

si tôt, je te dirai le mien tout à l'heure. Quant à Louis René, puisqu'il te dit d'écrire à Juanna...

— Mais tu ne le comprends donc pas? dit Léonce en se levant brusquement. C'est d'un bout à l'autre le langage d'un hypocrite.

Puis, lui arrachant la lettre, il la lui lut avec verve et indignation en la parsemant de commentaires.

— Il m'engage à écrire à Juanna; mais il m'affirme que mon père ne permettra jamais cette union..... Il s'efforce, tu le vois, de m'amener doucement à changer mon amour en amitié. Dans ce but et sous prétexte de l'inutilité des remords et de la force de l'âge, il excuse toutes mes infidélités qu'il connaît sans doute, et dont il aura fait horreur à Juanna; pendant qu'il semble, comme tu l'as dit, m'encourager à continuer... Remarque bien, il s'appuie de précédentes confidences que je n'ai pas reçues pour ne me pas nommer une seule fois celle qu'il s'est choisie. Oh! je me rappelle bien d'ailleurs avec quel ton d'admiration enthousiaste il l'a louée devant moi la première fois que je la lui ai montrée.

— Pour cela, interrompit Adelstan, c'est vrai. Je sais qu'il l'admirait passionnément, et je me rappelle l'avoir vu s'attendrir vivement sur la virginité forcée que semblait lui faire la pauvreté à venir de sa condition.

— Eh bien! eh bien! que te disais-je? C'est un fourbe, un traître, c'est un....

— Oh! oh! Léonce, arrête-toi, mon cher. A bien prendre, cette lettre de lui peut s'entendre tout autrement. Il faudrait voir les premières dont il te parle.

— Les premières, allons donc! il ne se perd pas de lettres?

— A moins qu'on ne les confie à quelqu'un intéressé à les brûler.

— Mais celle-ci m'est bien parvenue!

— Parce que celle-ci remplit un but, celui de te faire croire que ton espérance est détruite.

— Oh! ce serait trop affreux.

— Bah! tu ne connais guères jusqu'où vont les droits ou les usurpations des gouvernements paternels.

— Mais la coïncidence de ses projets avec ceux que lui attribuent Pernon et ton correspondant, voilà ce qui m'a convaincu de son infâme trahison. Si cela est, Adelstan, je le tuerai.

En disant cela, Léonce s'essuyait les yeux humides de douleur encore plus que d'indignation.

— Allons, tu es un enfant, tu te montes la tête outre mesure sur de simples doutes, dit Adelstan en allant prendre dans une armoire une bouteille d'absynthe, une carafe et deux grands verres.

— Voyons, reprit-il en en préparant un, lis-moi ta réponse à ce pauvre diable de Louis qui ne se doute vraisemblablement de rien de tout cela.

Léonce prit la lettre et essaya en vain de la lire fermement.

— Tiens, prends la moitié de cette absynthe; crois-moi, cela raffermira ta voix.

— Non, dit d'abord Léonce.

Puis se ravisant :

— Au fait, j'ai besoin de m'étourdir un peu, et cette infernale lave verte brûlera peut-être mes pensées noires.

Il vida donc une bonne partie du verre et lut d'une voix ferme à Adelstan qui préparait le sien, la philippique suivante, produit de la colère du matin :

« Monsieur,

» Le bruit court ici que toutes les belles paroles qui m'ont fait vous aimer sont des paroles menteuses, que ces nobles sentiments qui attirent vers vous sont des pièges, que ces élans chaleureux sont préparés pour forcer les gens à servir vos intérêts égoïstes. L'on m'a prévenu que j'avais embrassé un envieux sur votre masque d'ami. Vous vous êtes, assure-t-on, introduit comme conservateur auprès de mon trésor pour me l'enlever, comme confident auprès de ma fiancée pour me la séduire et la détourner à votre profit, comme consolateur auprès de moi pour tuer adroitement ma plus chère affection; en un mot, vous allez épouser Mlle Dusablé.

» Cette lettre ne contiendra pas de reproches, monsieur, lorsqu'on est capable d'un calcul aussi lâche et aussi artificieusement approfondi, on n'est plus arrêté par le remords; d'ailleurs, vous le dites vous-même, les remords ne sont bons à rien. Non, je n'ai point de reproches à vous faire, *mon cher ami*, mais des menaces, oui des menaces et des menaces sanglantes, entendez-vous.

» Le jour de votre joie me verra en face de vous, vous rendant sur la joue les serrements de main que m'envoie votre lettre.

» A bientôt. »

— Tu n'enverras pas cela, dit Adelstan devenu pâle en entendant cette tragique lecture.

— Je l'enverrai, répondit Léonce, dont la voix s'était raffermie, je l'enverrai, n'en doute pas.

Le lion était arrivé chez son cousin décidé à se moquer, selon son habitude, de tous les sujets de chagrin qu'il pourrait lui trouver; mais l'exaltation extraordinaire de Léonce l'effraya sérieusement. Il connaissait l'immense bonté de Louis René, sa tolérance parfaite avec ses amis; il savait que si le bruit était faux, la terrible épître serait suivie d'une explication si franche, si noble, si entièrement loyale que Léonce partirait tout de suite pour aller implorer le pardon de l'offensé, et il s'était cru tout d'abord assuré de la fausseté du bruit. Mais l'indignation de l'amant de Juanna paraissait si bien motivé, sa conviction était si ferme, qu'il se prit à douter de la loyauté de l'absent.

Si réellement Louis était devenu amoureux de la belle vierge des bords de la Saône, cette lettre allait faire heurter deux vengeances implacables, et personne au monde, après un tel défi, n'était capable de les séparer que la mort. Tout léger qu'il était, il ne trouva pas là de quoi rire, et se mit à réfléchir au moyen d'intervenir pacifiquement en jetant du bois sur le feu et en tisonnant gravement. Pendant ce temps Léonce prépara et étendit sa cire, la cacheta, écrivit l'adresse; et il allait appeler le père Morlot pour la lui remettre à porter à la poste.

— Tu vas remettre une lettre de cette importance à ce soulard de père Morlot? dit négligemment Adelstan.

— Oui.

— Ah!

— Pourquoi non?

— C'est qu'il me semblait que tu tenais à ce qu'elle parvînt?

— J'y tiens beaucoup.

— Alors ne la confie donc pas à ce vieil idiot. Comme il ne sait pas lire, il met les lettres dans toutes les boîtes présentant une fente sur la rue; comme il est toujours gris, il les met très souvent à côté.

— Tu crois que çà n'est pas sûr?

— Ah! m'en a-t-il égaré, ce vieux scélérat! Garde-la; il n'est pas tard, nous la mettrons nous-mêmes en allant déjeuner.

— Au fait, tu as raison. Tiens, cette satanée liqueur m'a fait du bien, dit-il en vidant d'un trait le reste de son verre d'absynthe.

En effet, sa figure s'était désassombrie; d'ailleurs, cette lettre cachetée et adressée lui donnait la satisfaction d'une vengeance exécutée. Il vint s'asseoir près du feu, où Adelstan lui offrit une cigarette tout allumée, en disant :

— Dis donc, Léonce, sais-tu qu'elle est vigoureuse cette riposte; tu l'as rudement [illegible]

Léonce ne répondit rien; il regardait [illegible] la fumée de son tabac.

[illegible] dans le pays, le contumace a été acquittée aux bruyants éclats de rire de l'auditoire ; mais la jeune fille, persistant dans son assertion, n'a pu être condamnée. »

UN ABORDAGE. — *Courage héroïque d'une Femme.* — On écrit de Riga (Livonie), le 4 juillet : « En Prusse, de même qu'en Hollande, les capitaines de marine marchande peu aisés, et qui pour toute fortune n'ont qu'un petit navire qu'ils commandent eux-mêmes, établissent leur domicile sur le bâtiment et y demeurent continuellement avec leur famille, laquelle suit ainsi son chef dans tous les voyages que le navire exécute.

» Un de ces capitaines prussiens, M. Hesser, conduisait dernièrement de Kœnigsberg à Riga son navire, la galiote nommée *Minerve*, à bord de laquelle se trouvaient sa jeune femme avec ses trois enfants en bas âge, et son équipage composé d'un second et de quatre matelots. Dans la Baltique, par une violente tempête de nuit, pendant laquelle M. Hesser et son équipage se trouvaient sur le pont, la galiote fut abordée par le brick marchand anglais le *Star*, capitaine Robson. Le choc des deux bâtiments fut si fort que le capitaine Hesser et un de ses matelots furent lancés contre la proue du *Star* à laquelle ils se cramponnèrent et par où ils grimpèrent à bord de ce navire. Les trois autres matelots de la *Minerve* tombèrent à la mer et disparurent aussitôt, de sorte qu'il ne resta sur la galiote d'autres personnes que Mme Hesser avec ses trois jeunes enfants et le second ; mais par malheur celui-ci, lors de l'accident, avait fait une chute dans laquelle il s'était si grièvement blessé qu'il se trouvait hors d'état de travailler.

» Dans cet état de choses, Mme Hesser eut le courage de se charger elle-même de diriger le navire. Tour à tour capitaine, second et matelot, s'aidant avec le peu de connaissances nautiques qu'elles avait pu acquérir, en quelque sorte à son insu, dans ses précédents voyages, cette intrépide jeune femme est parvenue, par des efforts inouïs, à gagner avec son bâtiment le port de Riga.

» Les marins nationaux et étrangers, à Riga, ayant appris la courageuse conduite de Mme Hesser, ont fait frapper une médaille en son honneur, et la corporation des marins de Riga lui a fait présent de la somme de 4 000 roubles effectifs (4 000 francs).

» Le capitaine Hesser et celui de ses matelots qui s'était sauvé à bord du *Star* ont été amenés par ce navire à Rostock (grand-duché de Mecklenbourg-Schwerin), où il sont arrivés sains et saufs. »

AFFREUSE MISÈRE EN POLOGNE. — La *Gazette de Breslau*, dans son numéro du 12 juillet courant, fait le tableau suivant de la misère qui règne en Pologne, dans les contrées baignées par la Vistule :

Les ouvriers sont réduits à manger l'herbe des champs, qu'ils font bouillir. Le petit nombre d'entre eux qui ont le rare bonheur d'obtenir de l'ouvrage ne gagnent que 5 kreutzers (30 centimes) par jour, et alors ils achètent une espèce de farine noire ou gâtée qu'ils cuisent avec l'herbe.

Tous les jours on trouva dans les rues des personnes mortes de faim. Dans la ville de Saypuaul, on trouva un matin dix-neuf individus gisants morts sur le pavé, autour d'une église, et qui avaient péri faute d'aliments.

Les maladies que la faim cause ordinairement sont des fièvres nerveuses et une aliénation mentale consistant en une espèce d'imbécillité. Les personnes qui en sont atteintes marchent en pivotant sur leurs jambes ; elles ont l'air hébété et bégaient fortement. Il est facile de les distinguer parmi les centaines de mendiants qui assiègent les portes de toutes les maisons.

Les familles se séparent, les pères et mères abandonnent leurs enfants, et ceux-ci errent par bandes dans les rues, et invoquent la charité publique.

UN VOYAGE EXCENTRIQUE. — On s'entretient beaucoup, à Saint-Amand, de l'excentricité de M. le comte T..., qui, dans un temps où tout le monde veut aller vite en voyage, vient de prendre la résolution de se rendre à Paris par eau, avec toute sa famille, ses gens et quel[illegible]. Pour cela, il a armé un bateau de canal, sinon en guerre, [illegible] en [illegible] de transport ; l'installation en est des plus confortables ; on y compte salon, salle à manger et plusieurs chambres à coucher ; la cuisine n'a pas été oubliée. Le pavillon est aux couleurs du propriétaire ; un pilote est à la barre du gouvernail. La Sainte-Barbe est convertie en caveau ; enfin l'aménagement est complet.

C'est une affaire de trois à quatre mois, en y comprenant un court

pas sans une grande frayeur que, dans l'un de ces derniers mois, la population de l'île de Fogo a été avertie, par des grondements sortant des entrailles de la terre, qu'un travail intérieur préparait une explosion. En effet, le 9 avril, après une secousse qui a ébranlé l'île, le volcan a fait une violente éruption, qui probablement n'est qu'un prélude. Une relation officielle, adressée au gouverneur-général de l'archipel du Cap-Vert, s'exprime ainsi :

« Le volcan a ouvert ses cratères, une épaisse fumée s'en est échappée et a couvert l'horizon ; puis, au milieu des rochers énormes lancés en l'air et d'une pluie de cendres, il a versé par ses sept bouches des fleuves de laves ardentes, qui ont pris la direction du couvent du Saint-Sacrement, en dévorant sur leur passage les animaux, les établissements et les plantations de maniocs et de vignes. De là, ils ont poursuivi leur chemin jusqu'à la mer, en employant environ quatre heures pour parcourir trois milles de distance, et s'y sont jetés en continuant d'y verser leur torrents liquides, dont le flot grossissait de plus en plus.

» Tout le terrain qu'ils ont sillonné est ravagé. La peur, heureusement, avait fait fuir tout le monde d'avance, même le poste des veilleurs de nuit, et la perte à déplorer pour l'humanité, se réduit à un enfant de six ans, surpris par la lave bouillonnante, et qui a été enseveli sans qu'on ait pu le sauver. Quatre personnes ont été plus ou moins blessées.

» Les terrains dévastés étaient habités et cultivés par un cinquantaine de pauvres colons, qui se sont enfuis sans conserver un seul de leurs effets, et que cette catastrophe réduit à la plus extrême misère.

» Dans les laves vomies par les éruptions antérieures, et dont les couches ont successivement couvert le sol, on a trouvé une quantité considérable d'arêtes de poissons et de débris calcinés provenant de productions marines. Or, comme il n'existe sur la montage ni source ni cours d'eau, on en a conclu qu'il y avait, entre les profondeurs du volcan et de la mer, une communication souterraine ; ce qui suppose que le foyer exerçait une forte attraction sur la mer et ses poissons. Car il n'est pas naturel d'admettre que ceux-ci aillent, par plaisir, s'aventurer dans la fournaise qui doit les rejeter, grillés et mêlés à sa lave, uniquement pour donner de la tablature aux savants. »

(*Journal du Havre.*)

— MM. les actionnaires de la Société générale des Annonces sont prévenus qu'ils peuvent se présenter tous les jours au siége de la Société, place de la Bourse, 8, de midi à deux heures, pour y toucher le montant du dividende de l'exercice 1846-47, soit 6 fr. 75 c. par action, neuf pour cent du capital versé. —

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER D'AULNAY. — *Séance du 21 juillet.*

La séance est ouverte à midi et demi.

Le scrutin sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon, qui a été annulé hier faute d'un nombre suffisant de votants pour le valider, est repris, et reste ouvert jusqu'à trois heures un quart. En voici le résultat :

Nombre des votants	234
Majorité absolue	118
Pour	194
Contre	40

La Chambre a adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Lyon à Avignon.

M. DARBLAY. Je demande que la Chambre renvoie la discussion du projet de loi après le budget des recettes.

VOIX NOMBREUSES. Appuyé ! appuyé !

Cette proposition, appuyée par M. Lherbette, est combattue par M. Jayr, et rejetée après une épreuve douteuse. M. Félix Réal prononce contre le projet un long discours que personne n'écoute.

M. MURET DE BORT défend le projet de loi.

M. D'ANGEVILLE dit que les circonstances ne sont nullement les mêmes pour la compagnie de Lyon et pour celle d'Avignon ; car les travaux ne sont même pas commencés sur la ligne d'Avignon, tandis qu'ils étaient déjà commencés sur la ligne de Lyon. Le gouvernement ne doit-il pas faire à l'égard de la compagnie d'Avignon ce qu'il a annoncé être dans l'intention de faire relativement au cautionnement d'une autre compagnie de chemins de fer (celle de Fécamp), qui n'a pas tenu ses engagements ?...

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. J'ai dit que le gouvernement ne savait pas ce qu'il ferait du cautionnement de cette entreprise. (Rumeurs à gauche.)

M. D'ANGEVILLE. Indépendamment des motifs que je viens d'indiquer ; il en est un autre bien plus grave, qui m'a principalement fait monter à la tribune : la compagnie d'Avignon n'a pas encore donné un coup de pioche. A cela je réponds que la compagnie d'Avignon n'a été déclarée concessionnaire que le 11 juin 1846 seulement. Il avait fallu une année entière pour étudier l'embranchement de Grenoble, qui semble devoir être fatal à cette grande entreprise.

De plus, les statuts n'ont été approuvés que le 2 janvier 1847. Il y a là une circonstance très atténuante en faveur de la compagnie. La position n'était pas favorable : on était au milieu de la crise monétaire et de la crise alimentaire. Il n'est donc pas étonnant que la compagnie n'ait rien fait. Si cette compagnie n'a pas encore travaillé, elle est prête à le faire. (Vive hilarité.) Elle a des moyens d'action puissants : le chemin d'Avignon à Marseille va être livré, et cela facilitera l'exécution du chemin d'Avignon à Lyon.

Quant à la déchéance qui aurait été encourue à partir du 11 juin dernier, ce n'est pas une clause résolutoire, c'est une pénalité que le gouvernement seul pouvait invoquer et faire appliquer par la Chambre. Mais, le 26 mai, le gouvernement traitait avec la compagnie, renonçant ainsi à la clause pénale. (Allons donc ! allons donc !)

M. D'ANGEVILLE. Nous avons le cautionnement de dix millions. Au lieu du projet de loi, on pourrait dire simplement : article unique. Il est ouvert un crédit de dix millions pour commencer les travaux du chemin de fer de Lyon à Avignon. Le cautionnement de la compagnie sera affecté à l'exécution de ces travaux. (Mouvements divers.)

M. JAYR, ministre des travaux publics. Le gouvernement adhère à l'amendement (ah ! ah ! — exclamations, chuchotements, rumeurs), en ce sens que la question reste entière, que le gouvernement commencera les travaux sans qu'aucune décision soit prise en ce qui concerne la compagnie, et que dès le début de la session prochaine nous viendrons vous proposer une solution de la question. (Agitation.)

Il est bien entendu d'ailleurs que les travaux ne seront faits que sur la ligne principale, et que rien n'est préjugé à l'égard de l'embranchement.

Une longue agitation règne dans la salle ; de divers côtés on demande à aller aux voix.

M. LE PRÉSIDENT. La discussion générale n'est pas fermée : pour que la Chambre aille aux voix, il faut qu'elle soit fermée. (L'agitation continue.)

M. JAYR, ministre des travaux publics. On me demande une explication sur la question de savoir si en effet l'amendement de M. d'Angeville a pour but de faire prononcer la déchéance de la compagnie d'Avignon et la confiscation du cautionnement. Je réponds négativement ; cette solution est inutile. Qu'est-ce que la Chambre veut ? que les travaux soient continués. (Interruption.)

UNE VOIX. Ils ne sont pas commencés.

M. JAYR, ministre des travaux publics. La Chambre veut que les travaux soient commencés. (Oui, oui.) Mais le gouvernement ne peut les commencer sans que l'on mette à sa disposition les fonds nécessaires. Or, le cautionnement de la compagnie peut être affecté à cette dépense : l'année prochaine, le gouvernement présentera une solution définitive, c'est-à-dire une décision sur le point de savoir si la déchéance de la compagnie sera prononcée et le cautionnement confisqué. L'ajournement n'entraîne aucune espèce de conséquence fâcheuse, et le gouvernement ne s'y oppose nullement. (Aux voix ! aux voix !)

L'agitation, qui va croissant depuis quelques instants, est à son comble ; des interpellations animées se croisent et se confondent. Au banc des ministres, une conversation animée s'établit entre M. Duchâtel, M. Jayr et M. Legrand. Le président cherche en vain à se faire entendre, il ne peut y parvenir que très difficilement ; enfin, saisissant un moment de demi-silence, il fait remarquer que l'on demande comment le gouvernement pourra se servir du cautionnement sans prononcer la déchéance de la compagnie.

M. LE MINISTRE monte à la tribune. (L'agitation continue.)

VOIX AU CENTRE. Le renvoi à la commission ! (Oui ! oui ! Non ! non !)

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. On me dit que les travaux ne peuvent être commencés par le gouvernement sans que la déchéance de la compagnie ne soit prononcée : c'est parfaitement juste. (Ah ! ah !)

Mais la déchéance doit être prononcée par mesure administrative. (Bruit confus.)

Il faudrait donc dire qu'on ouvrira un crédit de 10 millions, égal au cautionnement, lequel crédit sera employé en travaux sur la ligne, après la déchéance prononcée et ses conséquences acquises. (Mouvement prolongé. — Agitation.)

M. LACAVE-LAPLAGNE. Messieurs, je crois que la question qui s'agite en ce moment est très grave et très compliquée. Il serait fâcheux que le vote fût précipité.

M. le rapporteur soutenait que la compagnie ne pouvait avoir encouru la déchéance. Il le soutenait par un motif spécieux. Mais enfin cette contestation existe. On ne peut adopter en cet état la proposition qui a été faite. Je demande le renvoi à la commission qui examinera la question d'ici à la séance de demain.

M. D'ANGEVILLE ne s'oppose pas au renvoi.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, avoue que le renvoi à la commission est indispensable ; mais le gouvernement a besoin d'expliquer comment il l'entend. Il importe de ne pas retarder l'exécution de la grande ligne de Paris à Marseille. Voilà le motif du renvoi, qui ne doit être autre chose que le maintien du provisoire.

Qu'arrivera-t-il ? De deux choses l'une : ou l'on fera l'année prochaine un nouveau traité avec la compagnie, qui remboursera à l'Etat les travaux qu'il aura faits, ou l'on ne s'entendra pas avec elle, et alors la confiscation aura

---

— C'est incroyable tout de même, qu'un garçon dont tu as été si enthousiaste, qui t'a si bien vengé des sottises de l'avocat Tullier et des pavés de ton beau-frère, ait agi aussi ignoblement avec toi ! Dis donc, si nous nous étions trompés !...

Le *nous* les rendait adroitement solidaires.

— Si nous avions écrit trop tôt sur des soupçons... si c'était un simple cancan de province... Un si bon garçon que Louis ! se voir innocemment en butte à une aussi épouvantable accusation !

— Oui, oui, dit Léonce, ce serait infâme ! Mais, pour moi, l'affaire est prouvée : que veux-tu ?

— A ta place, j'écrirais secrètement à ma sœur ; je lui demanderais des éclaircissements courrier par courrier. Si c'est vrai, ta lettre est prête.

— C'est une idée, oui ; mais...

— Si ce n'est pas vrai, comme je le crois, tu la brûles ; et, entre nous, il est très probable que c'est un faux bruit.

— Ah ! si je pouvais le croire, que je serais soulagé ! répondit Léonce.

— Sois donc soulagé, mon cher ami ; car cette trahison exigerait deux monstres, et ces deux monstres seraient Louis René et Juanna. Or, personne ne sait mieux que toi à quel point tu étais aimé de celle-ci.

L'espérance rentra dans le cœur de Léonce ; il sourit, et il n'osa pas articuler en paroles cette dernière objection qui lui était venue :

— Juanna m'aime [illegible], j'en suis sûr ; mais Louis René lui aura persuadé que je l'ai abandonnée, et elle [illegible] à chercher ailleurs une protection [illegible]

[illegible] Léonce adopta [illegible] Adelstan, et écrivit à sa sœur. Celui-ci avait [illegible] un ajournement [illegible] opinion, à lui, était que Léonce [illegible] folie [illegible] à regarder Juanna comme sa fiancée. Il se proposait d'user de son influence avec adresse pour lui enlever une aussi sotte [illegible].

Pendant le temps où l'on attendit la réponse justificative d'Ernestine, les deux jeunes gens s'étourdirent par une vie plus bruyante, plus ostensiblement joyeuse, plus débraillée que celle qu'ils avaient menée jusqu'alors. Adelstan entraînait Léonce avec un redoublement de vigueur sous le prétexte de ne pas rester inutilement en proie aux crampes et aux tiraillements douloureux de l'incertitude et du doute. Il saisit même, pour mieux sympathiser avec Léonce, l'occasion d'un petit mouvement d'humeur de Juliette, et rompit avec elle afin d'être, comme lui, libre de tous liens.

La première fois qu'ils retournèrent au bal, Léonce regretta Suzanne pendant la première heure, puis il n'y pensa plus. Comme il usait plus largement que jamais du crédit illimité ouvert pour lui chez son correspondant, les poches des deux cousins attirèrent autour d'eux assez de distractions pour leur faire oublier tous les chagrins. Adelstan assurait qu'il ne fallait pas moins ; aussi lui fit-il faire plus de progrès dans le dégourdissement désiré par son père, pendant ces quelques jours, qu'il n'en avait fait depuis deux mois.

Il lui fit connaître l'aphrodisiaque si puissant du changement. Après chaque bal, ils emmenaient de nouvelles conquêtes, offrant de nouveaux attraits, des formes ignorées d'eux, des caractères différents prêts à se déployer aux joies du souper.

Ils cherchaient et trouvaient sans cesse de nouveaux baisers sur de nouvelles lèvres, de nouveaux [illegible] des yeux inconnus. Dans les intervalles où ils se trouvaient seuls, Adelstan glissait dans leur conversation ses théories favorites sur le mariage. Ses idées étaient bien celles d'un libertin ; cependant examinées au point de vue des marchés actuels, quelques-unes d'entre elles ne manquaient peut-être pas d'une certaine justesse.

Un jour, entre autres, où Léonce s'indignait contre un orgue de barbarie en train de parodier sous ses fenêtres ses airs les mieux aimés :

— Tu as raison, dit Adelstan, et à ce propos il me vient une idée, c'est que rien ne ressemble mieux à un orgue de barbarie qu'un mari.

— Quel bizarre assemblage fais-tu là ?

— Il est tout naturel, tu vas le voir. L'instrument incriminé par toi vulgarise la musique et en réduit les chefs-d'œuvre à l'état d'air connu ; eh bien ! ledit employé vulgarise l'amour et le réduit à l'état d'habitude, de devoir ou de bienséance.

— Le mari, le mari, c'est un peu général ; certains maris, c'est possible ; mais non pas tous, s'il te plaît.

— Si, à peu près. Figure-toi, par exemple, une jeune fille dont le cœur est rempli d'aspirations vers les suaves harmonies de l'amour, une vierge altérée de poétiques et enivrantes paroles dont son cœur naïf fait le langage de la passion. Un beau jour lui amène, pour réaliser son rêve, un époux plus ou moins de son âge, plus ou moins aimant, plus ou moins aimé, qui la reçoit en fief féodal avec usufruit et propriété. Dis-moi, ce maître et seigneur prendra-t-il longtemps la peine, à supposer qu'il la prenne jamais, de faire vivre pour elle l'enchanteresse idéalisation de son âme ?

— Pourquoi pas, s'ils sont jeunes et beaux l'un et l'autre ? s'écria Léonce.

Il pensait à Juanna et à lui-même.

— Pourquoi ? reprit le singulier moraliste, parce tout désir s'allanguit par la possession paisible de l'objet désiré, parce que tout enthousiasme s'émousse [illegible] réalisation complète de son idéal, parce que toute jouissance s'altère par l'usage perpétuel, par l'habitude, ce qui conduit peu à peu le mari, fût-il jeune, aimant et aimé, à imiter le vieux mari ; c'est-à-dire, mon cher Léonce, à traduire les délicatesses passionnées qu'avait rêvées sa jeune épouse par des *mamours* et des appellations triviales, par des caresses sans saveur entrecoupées de bâillements, ce qui le pousse à ramener bientôt toutes ces divines visions entrevues un moment, à l'état de devoir et d'usage, à vulgariser l'amour, comme à ton grand désespoir cet orgue de barbarie vulgarise la musique et réduit sous ta fenêtre les plus splendides morceaux d'opéra à l'état d'air connu.

— Je comprends maintenant, dit Léonce.

— Bien, continua Adelstan, et remarque que ceci réserve pour les amants déçus une espérance assurée. En effet, vienne un grand artiste exécuter devant nous ce même air qui nous agaçait tant les nerfs, et nous applaudirions. Vienne l'amant parler d'amour avec l'accent passionné du désir, et la jeune épouse tressaillera d'un nouveau bonheur aux dépens du mari.

Cependant la réponse d'Ernestine se faisait longtemps attendre ; trois semaines étaient déjà écoulées. Ce silence était inconcevable, elle n'avait donc aucune explication favorable à envoyer. Léonce en conclut que la trahison de Louis était avérée. Adelstan lui-même fut obligé d'en convenir pour atténuer plus facilement le reste de fureur de son cousin. Chaque matin il était question de mettre la massacrante épître à la poste, bien que l'anxiété fût de moins en moins douloureuse. Enfin Léonce se laissa persuader par le lion ; il consentit à envoyer à Louis René une lettre pleine d'insolentes railleries à la place de cette redoutable provocation ; après quoi il se livra avec une ardeur nouvelle, exclusive, étourdissante à l'enivrement délétère des voluptés simplement matérielles.

ANTONY [illegible].

(*La suite à demain.*)

soit prononcée? Il n'y a qu'une chose à faire, c'est un traité provisoire avec la compagnie (Exclamation); car vous ne pouvez vous mettre ainsi en possession du chemin.

M. VUITRY. Toutes ces difficultés démontrent la nécessité du renvoi à la commission.

DE TOUTES PARTS. Oui! oui!

Le renvoi à la commission est prononcé à l'unanimité.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 21 juillet.*

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à proroger les lois relatives à l'introduction des céréales.

M. ANISSON-DUPERRON donne son assentiment à la loi, à condition que l'état provisoire qu'elle établit deviendra un état permanent. L'orateur appelle de tous ses vœux ce progrès dans l'intérêt du bien-être matériel du peuple.

M. LE BARON CH. DUPIN, rapporteur, s'étonne que les partisans des doctrines du libre-échange fassent entendre des plaintes au moment même où le gouvernement proroge les lois qui ont été proposées pour la libre importation des substances alimentaires.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, s'associe aux éloges donnés par M. le rapporteur à la législation actuelle.

M. BOULLET. Comment se fait-il que, malgré toute l'efficacité de votre loi sur les céréales, vous soyez forcés d'avoir recours à des mesures exceptionnelles? Si elle est si parfaite, elle devait vous sauver dans les temps de crise. Point du tout. Votre échelle mobile, si magnifique en théorie, n'a que de fort tristes résultats. Je me réunis complètement à l'opinion de M. Anisson-Duperron.

M. DE BOISSY. Je veux faire quelques observations sur le rapport de M. Dupin, qui nous a été distribué fort tard. M. Dupin accuse le gouvernement d'avoir, par son imprévoyance, amené le haut prix des subsistances. L'administration est responsable de toutes les calamités qu'a failli amener la quasi-disette : dès le mois d'avril, on pouvait prévoir le manque de subsistances. En novembre, le gouvernement rassurait naïvement les populations. Le gouvernement n'a pas eu à traverser des difficultés aussi grandes qu'en 1827, et cependant le prix du pain a été plus élevé qu'à cette époque. Si le gouvernement avait agi sagement, la diminution se serait fait sentir depuis longtemps. Le gouvernement a manqué au premier de ses devoirs, qui est d'assurer la subsistance du peuple. Je désire vivement que le gouvernement entre dans la voie qui lui a été indiquée. C'est celle de la vérité.

La Chambre adopte, à 110 voix contre 5, l'article unique du projet.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à proroger les dispositions du code forestier relatives aux défrichements

M. DE BOISSY. Je demande le renvoi à demain. M. le ministre des finances n'est pas là.

M. LE CHANCELIER. C'est la faute des ministres quand ils sont absents; ce n'est pas la faute de la Chambre des pairs. Du reste, les ministres sont solidaires les uns des autres; il y en a trois ici.

M. D'ARGOUT. Il y a urgence. Les inondations qui ont désolé la France dans ces dernières années nous avertissent qu'il y a quelque chose à faire. Que la Chambre remarque d'ailleurs qu'il ne s'agit ici que d'une mesure provisoire.

PLUSIEURS VOIX. Discutons! discutons!

M. ANISSON-DUPERRON regrette l'absence de M. le ministre des finances; il lui aurait dit qu'il est mal que l'administration accorde des défrichements dans un intérêt électoral.

M. CUNIN-GRIDAINE. Je proteste contre une pareille accusation au nom de mon collègue. On n'apporte d'ailleurs aucune preuve.

M. ANISSON-DUPERRON. Je demande à M. le ministre du commerce s'il est autorisé par son collègue à provoquer une explication.

M. CUNIN-GRIDAINE. Nullement; car mon collègue ne pouvait pas s'attendre à ce que de pareilles accusations se feraient jour dans la Chambre des pairs.

M. DE BOISSY. Les défrichements ont servi de monnaie électorale; depuis quelque temps c'est avéré. Moi, qui suis royaliste et qui le serai peut-être longtemps encore (Oh! oh!); je dis peut-être, parce qu'aujourd'hui l'on ne peut répondre de rien (On rit), tant de gens ont changé que je puis bien changer.

M. de Boissy connaît la réponse qui a été produite à la Chambre des députés, aux faits dont il a entretenu la Chambre. Je ne crois pas devoir le rappeler.

Tout le monde sait quelle est la conduite de la liste civile. (Hilarité.)

Quant aux faveurs accordées dans un intérêt électoral, sous la forme de défrichement, le ministre de l'agriculture s'est déjà expliqué sur cette question; d'ailleurs elle est bien petite à côté de l'autre.

M. DE BOISSY. Je reçois toujours avec respect les observations de M. le président. Quant aux leçons ministérielles, je les accueille moins facilement. M. le ministre de la marine le saurait s'il était moins nouveau dans cette enceinte.

M. DE MONTEBELLO. Je suis plus vieux pair que vous!

M. DE BOISSY. Mais beaucoup plus nouveau royaliste. (Agitation.)

M. LE CHANCELIER. Mais c'est intolérable, monsieur de Boissy; je ne puis vous laisser vous livrer à de telles personnalités! Eh quoi! il vous sera permis de dire que tel individu est devenu royaliste à telle ou telle époque? (Rumeur.) Je vous engage à être plus circonspect; vous y gagnerez, et la Chambre y gagnera aussi.

M. DE BOISSY. Je ne dis pas le contraire. Mais il nous est permis de dire ce que nous pensons. Quant à la discussion sur les défrichements, j'ai dit que des permissions de défrichements avaient été accordées dans un intérêt électoral. Je le maintiens. Je maintiens également, avant de me rasseoir, ce que j'ai dit sur mes opinions et sur celles des autres. (Rumeur.)

M. ANISSON-DUPERRON. Il est bien entendu que M. le ministre du commerce ne persiste pas au nom de son collègue à provoquer une explication?

M. DE MONTEBELLO. Nous répondrons toujours aux faits; mais nous ne comprenons pas qu'on nous attaque par voie d'insinuation.

M. ANISSON-DUPERRON. Je parle. Un particulier de Rouen...

M. D'ARGOUT. Nommez! nommez! (Agitation.)

M. LE CHANCELIER. Il est très fâcheux de jeter dans une Chambre comme celle-ci des noms propres... Les personnes attaquées ne sont pas là pour se défendre; elles ne peuvent lutter contre cette grande publicité.

M. LE BARON FRUTRIER. Il ne peut y avoir de débats contradictoires ici comme devant les tribunaux. S'il y a eu des malversations, c'est l'affaire des tribunaux et non pas la nôtre!

M. ANISSON-DUPERRON. On m'a provoqué à parler.

M. DE BOISSY. On nous a provoqués.

M. LE CHANCELIER. Je mets aux voix la clôture.

M. DE BOISSY. C'est le ministère qui nous provoque; soyez assez ministériels pour vous rendre à la prière du ministre. C'est M. le ministre qui désire que l'on parle. (Aux voix! aux voix!)

La Chambre ferme la discussion.

M. LE CHANCELIER. Ainsi, plus de discussion....

M. DE BOISSY. Générale, générale. Je demande la parole sur l'article.

M. LE CHANCELIER. C'est la discussion de l'article qui est fermée. Je le lis :

Article unique. « Les dispositions transitoires du titre 15 du Code forestier, relatives aux défrichements, continueront d'être exécutées jusqu'au 31 juillet 1850. »

M. DE BOISSY. Je demande la parole sur l'art. 2.

M. LE CHANCELIER. Il n'y en a qu'un. (Hilarité.)

La Chambre passe au scrutin. La loi est adoptée à 109 voix contre 7.

La Chambre adopte ensuite plusieurs projets de loi d'intérêt local.

PETITE CORRESPONDANCE.

Loudun. — M. S. D. — Le mand. de 93 comprenait la R. et les abonn. à la *D. P.* et à la *Ph.* pour six mois. — Nous appliquons le réabonn. de trois m., reçu ultérieurement à la soc. litt. — Nous allons aviser à compléter votre coll. sur Poitiers. — Compliments affectueux.

Besançon. — M. E. O. — Cordial accueil aux 4 nouveaux. — Remerciements à M. B. pour l'augm. et pour ses bonnes dispositions. — Reçu le cliché.

Lille. — M. R. A. — Sur l'invit. exp. de M. C., à Corb., nous devons suppr. l'envoi de la *D. P.*

Paris. — M. D. D. — Merci pour les 18. 25. — Nous tenons compte de l'excellent sentiment plus encore que de la somme.

Metabief. — M. L. — Reçu les 62. — Nous vous enverrons les coupons. — Merci.

Tampico. — M. P. — Nous recevons de Tarbes 80 fr., dont nous créditons votre compte.

Emp. 1844. au Ct	»	» »|»	C. hyp........	»	[illegible]
— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	»	1160 »»
B. du Trés.	»	5 1|8	— Gann.....	»	1085 »»

PRIMES. fin cour. fin proch.

3 p. 0\|0...... d. 10 »» »» » »» — »» »» »» »»

5 p. 0\|0...... d. 50 »»» »» »»» »» — »»» »» »»» »»

REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.

5 p. 0\|0..... »» »\|» »» »\|» »» »\|» »» »\|»

3 p. 0\|0..... »» »\|» »» »\|» »» »\|» »» »\|»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »|»	ROM............ Der C.		[illegible]
Récép. Rotsch.	»	101 85	BELG. 5 1|2......	»	»» »|»
ESP. Dette act.	»	»» »»	— 4 1|2.......	»	96 3|8 1|8
— — pass.	»	» »»	d° 1840....	»	100 1|8 1|8
— 3 p. 0|0.	»	»» »|»	d° 1842....	»	100 1|2
Dette intérieure	»	26 1|4	— Banque....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0|0 1837	»	»» »|»	— d° Em. 1844.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1|2	»	»» »|»	PIÉMONT........	»	»»»» »»
HAITI...........	»	» »|»	AUTRICHE	»	400 »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

[illegible]	
V. R. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1277 50
— à Rouen.	973 75
R.-Havre.	645 »»
Avignon..	683 »»
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str...	818 75
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	[illegible]
C. du Nord	[illegible]
Famp-Has.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	[illegible]
Orl.-Bord.	[illegible]
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	431 25
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	973 75	Orléans à Vierzon.	883 75
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	645 »»	Bordeaux à Cette.	485 »»
Paris à Orléans...	1277 50	Marseille à Avign.	683 »»	Nord	873 50
— à Lyon.....	432 50	Paris à Strasbourg	818 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3\|6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr.; août, septembre et octobre, 76 fr.

Narbonne, 61 fr. — Pézenas pour Pézenas, 61; — pour Cette, 62-50 à 62; — pour Béziers, 61. — Bordeaux, 67.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 101; août, 102; 4 derniers mois, 105-50.

Lille: Colza, 85-50 à 85-75. — Lin, 93.

Savon disponible, belle qualité, 100 fr.

SUIFS. — Les suifs de la boucherie ont repris faveur aujourd'hui. A l'ouverture du marché, il s'est traité quelques ventes à 68 fr.; mais peu après les fondeurs ont demandé 70 fr., et ensuite 71 fr.; 4 derniers mois, 73 à 73-50.

Chandelle, 75 fr.

Bougie stéarique supérieure, 1 fr. 55.

Oléine, 84 fr.

Stéarine, 205 fr., hors barrière.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 juillet.

7 h. 1\|2 FRANÇAIS.—Le Misanthrope, le Lansquenet.
7 h. »\|» OPÉRA-COMIQUE.—Ne touchez pas à la Reine, Sultana.
7 h. »\|» THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. 1\|2 VAUDEVILLE.—Chapeau gris, dernier Amour, un Vœu, le Major.
7 h. 1\|2 GYMNASE.—Charlotte Corday, une Femme.
7 h. »\|» VARIÉTÉS.—Mousquetaire, Turlurette, Qui dort dîne, M. Risley.
6 h. 1\|2 PALAIS-ROYAL.—Père et Portier. Un Père, Secours, le Trottin.
7 h. 1\|4 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
5 h. 3\|4 GAITÉ.—Nonne sanglante, une Heure de faction, Tout pour les Filles.
7 h. »\|» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1\|4 COMTE.—Kean, le Sourd.
5 h. 1\|2 FOLIES.—Ni Jamais, Sans dot, Chevreuil.
6 h. 1\|2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. »\|» BEAUMARCHAIS.—Gabrielle, Marguerite, Rue de Lappe, Dur-à-Cuire.
5 h. 3\|4 DÉLASSEMENTS.—Vaugelas, Miel, les Fifres et les Tambours.
3 »\|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix: 1 et 2 f.
7 h. »\|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).— Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
» h. »\|» JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle,22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

La Chambre ratifiera-t-elle l'embargo?

Les chemins de la rive gauche sur Rennes et de la rive droite sur Rouen, le Havre, etc., doivent-ils être reliés entre eux? Sans aucun doute, comme ceux de Lyon et d'Orléans, et comme tous les autres chemins aboutissant à Paris devront l'être, dans un temps donné, par des embranchements, par des chemins de ceinture, par des voies suburbaines ou de toute autre manière.

Mais cette condition, qui devra être réalisée pour tous les chemins, oblige-t-elle à ordonner aujourd'hui la fusion des deux compagnies de Versailles, rive droite et rive gauche, pour rendre d'ores et déjà MM. les administrateurs et fondateurs du chemin de Saint-Germain, maîtres des deux entrées possibles des voies de l'Ouest dans Paris? et cela malgré l'opinion UNANIME du conseil municipal de Paris trois fois exprimée, malgré les droits des arrondissements de la rive gauche, malgré les promesses du gouvernement qui leur garantissaient la tête du chemin de l'Ouest, malgré LA LOI du 21 juin 1846, qui en a fait leur propriété; enfin, malgré l'intérêt de l'Etat, qui serait déplorablement trahi par la confiscation, sans condition, des deux têtes des chemins de l'Ouest entre les mains des hauts-barons de la garre Saint-Lazare.

Répondre oui avec le projet de loi, avec le rapport de la commission, c'est répondre, disons-le nettement, une absurdité ou un mensonge, et, dans tous les cas, se moquer du public et de la Chambre.

Pourquoi, si cette fusion est obligée, n'exige-t-on pas aussi par les mêmes motifs la fusion du chemin de Corbeil avec celui de Lyon? Et ainsi des autres.

Laissons donc là cette mauvaise plaisanterie, et allons plus loin.

On a dit et répété de tous côtés que la rive gauche n'était pas en état de soumissionner la construction du chemin de l'Ouest, et que, pour assurer l'exécution de ce chemin, il fallait opérer la fusion des deux Compagnies.

C'est encore ici une de ces erreurs que l'on sait utiliser, mais que les faits démentent complètement. La rive gauche avait soumissionné le chemin de Chartres. On a rejeté sa soumission en lui disant que le gouvernement VOULAIT la fusion des deux Compagnies.

La rive gauche a dû subir la loi qui lui était imposée. Ses administrateurs ont fait, avec la rive droite, des traités qui la lieraient jusqu'au 1er octobre 1847, si toutefois les pouvoirs de ses administrateurs étaient valables pour ces traités, — ce que nous nions formellement : — dans tous les cas, ces administrateurs eux-mêmes se sentiront libres au 1er octobre, si on ne leur impose pas de nouveau le joug de la fusion, et la rive gauche prouvera sans doute qu'elle peut soumissionner aussi bien que la rive droite. La carrière sera d'ailleurs ouverte à tous, et l'Etat pourra obtenir des conditions raisonnables.

Avec la fusion, le capital de la Compagnie de l'Ouest se trouve grevé du prix de deux entrées dans Paris s'élevant à 36 millions, plus un droit à payer à la Compagnie de Saint-Germain, qui doit grever les produits de l'Ouest d'une somme de 300 000 fr. au moins par an, ce qui porte la charge en capital à 42 000 000!!

Sans la fusion, le capital de la Compagnie de l'Ouest ne se trouve grevé que d'un capital de 15 à 16 millions, en supposant les actions de la rive gauche reprises pour le même prix qu'elles avaient été estimées lors du traité avec le soumissionnaire du chemin de l'Ouest. Il est donc évident que, dans cette dernière hypothèse, les actions de l'Ouest doivent se placer avec beaucoup plus de facilité.

Pour la fusion, il est accordé 75 ans de jouissance.

Sans la fusion, la concession pourrait être considérablement réduite.

Avec la fusion, les chemins de Versailles auront toujours une jouissance de 75 ans, même quand ils ne deviendraient pas adjudicataires du chemin de l'Ouest; la Compagnie de Saint-Germain grèvera, jusqu'à la fin de la concession, une des deux entrées dans Paris, celle où elle appellera tout le mouvement pour continuer encore, après le terme de la concession des chemins fusionnés, de prélever son lourd impôt sur le trafic de l'Ouest.

Sans la fusion, le gouvernement pourra rentrer plus tôt dans la plénitude de l'exploitation du chemin de l'Ouest, et forcer la rive droite et la Compagnie de Saint-Germain à faire des réductions sur leurs tarifs en en faisant lui-même sur la ligne principale.

Avec la fusion, aucune Compagnie ne se présentera pour soumissionner le chemin de l'Ouest. Malgré les faveurs consenties par la loi présentée, les deux Compagnies réunies ne soumissionneront pas; elles agiraient contrairement à leurs intérêts si elles le faisaient: car, ne le faisant pas, il est évident qu'à la session prochaine elles se feront accorder de nouveaux avantages; il est évident que d'ici au 1er février, d'après l'état actuel des affaires, en présence de la baisse énorme de toutes les actions des chemins de fer en exploitation, il est impossible que les capitaux reviennent en assez grande abondance non-seulement pour améliorer les cours actuels des actions, mais pour en faire prendre de nouvelles. Ce sera donc pour les deux Compagnies réunies un très bon prétexte à n'avoir pas soumissionné.

Il est évident encore que, d'ici au 1er février, les Compagnies réunies n'auront rien pu faire d'utile pour le chemin de l'Ouest, si ce n'est de commander des rails et des locomotives, chose que le gouvernement peut exécuter sans se compromettre.

En effet, en supposant la loi rendue dans le courant d'août, pour que les Compagnies puissent faire quelque chose d'utile, il faudrait qu'elles contractassent un emprunt. Trouvent-elles à emprunter pour six mois? Evidemment non, et cependant la loi projetée dit que le gouvernement remboursera l'année prochaine les [illegible] faites avec 5 p. 0/0 d'intérêt. [illegible]

Pourquoi alors ne pas autoriser simplement le gouvernement à faire ces commandes livrables dans un an et remboursables soit par le gouvernement, soit par la Compagnie adjudicataire de l'Ouest?

Pourquoi donc changer la loi de 1846? Pourquoi changer la position avantageuse, que le gouvernement s'est assurée par cette loi, contre une position détestable? Ce n'est pas légèrement sans doute qu'il a fait stipuler dans la loi de 1846 la faculté qu'il se réservait d'adjuger le chemin de l'Ouest sur la rive gauche. C'est sans doute parce qu'il a bien compris que des Compagnies pourraient bien le suivre dans cette voie; et, disons-le hautement parce que c'est la vérité, si le chemin de l'Ouest n'est pas soumissionné, s'il n'est pas construit, c'est que, par la volonté d'une fusion qu'il s'est laissé imposer, le gouvernement a écarté tout traité avec la rive gauche, et qu'il est impossible d'en faire un avec les deux Compagnies réunies!

Il n'y a pas à sortir de là : vouloir la fusion, c'est vouloir livrer les deux têtes du chemin de l'Ouest, et par conséquent les destinées de ce chemin, aux intérêts de la garre Saint-Lazare; c'est vouloir passer sous les fourches caudines que ces intérêts imposeront à l'Etat pour l'exécution de ce chemin.

Maintenir l'indépendance des deux Compagnies, c'est au contraire assurer pour l'année prochaine l'exécution du chemin de l'Ouest à des conditions aussi favorables à l'Etat que la situation du pays et des affaires permettront de lui offrir.

La fusion ne pourra rien entreprendre d'utile d'ici au 1er février, elle ne pourra faire aucun travail important, parce que, pour cela, il faudrait, d'une part, contracter un emprunt; de l'autre avoir des plans, des devis, des marchés, des soumissions, et que toutes ces choses ne peuvent pas être faites avant l'hiver; or, en hiver, on ne peut pas espérer de travailler utilement.

Les Compagnies ne pourront donc faire que des commandes de rails et de locomotives, et à cet égard le gouvernement peut sans aucun inconvénient être autorisé à faire ces commandes pour prendre date et stipuler le délai des livraisons, car personne n'ignore que nos usines ne peuvent suffire à celles qu'elles ont déjà entreprises.

En face de toutes ces raisons si nettes, si puissantes, la Chambre livrera-t-elle sans aucun motif, sans aucun prétexte plausible, les deux têtes de l'Ouest au Minotaure financier qui les réclame, qui les veut, qui les exige du gouvernement? au Minotaure qui ne veut laisser échapper à sa domination aucune des grandes lignes de fer? au Minotaure enfin qui est si bien habitué à dicter ses volontés aux ministres et à commander à la loi, qu'en face de la loi qui a concédé, depuis le 1er janvier, la tête du chemin de l'Ouest à la rive gauche, il A OSÉ CONSTRUIRE SUR LA RIVE DROITE, DANS SES TERRAINS, LA GARE DE L'OUEST.

Que les gens d'affaires fassent leurs affaires et s'efforcent de tout tirer à eux, c'est aujourd'hui leur droit et ce n'est pas eux que nous accusons. Mais si le gouvernement trahit les intérêts de l'Etat, les Chambres consentiront-elles à pousser jusqu'où on ose le leur demander, l'abandon de leur devoir? — Là est maintenant la question? et nous allons voir...

Post-scriptum. — Nous avons vu. La Chambre des députés, éclairée par les vives réclamations qui l'ont assaillie de toutes parts, a refusé aujourd'hui de sanctionner le projet du gouvernement. En acceptant la proposition de M. Vavin, elle a fait ce que nous demandions. Nous espérons bien que la fusion est, dès maintenant, une affaire coulée.

Chambre des députés.

Le ministère était fort embarrassé entre M. de Rothschild, qui le sollicitait de faire passer ses lois de Lyon à Avignon et de Versailles à Chartres, et les députés du centre, mis presque en révolte par la longueur inusitée de la session, et qui menaçaient de mourir de nostalgie. M. de Rothschild se souciait assez peu de la vie de quelques honorables, et pensait qu'un pays comme la France trouverait facilement des gens aptes à les remplacer, mais le ministère n'a pas partagé son avis, et il a posé aux banquiers ce syllogisme : Un conscrit ne vaut pas un vétéran ; or nos députés sont formés de longue main, et ne sont plus conscrits, donc...

Le résultat de ce syllogisme, le voici : M. de Rothschild et le ministère ont laissé tomber leurs projets de loi. L'amendement de M. d'Angeville, proposé hier et complété aujourd'hui, a été converti en loi pour Lyon à Avignon, et un amendement de M. Vavin a également remplacé le projet sur le chemin de Versailles à Chartres.

La discussion de l'amendement de M. d'Angeville a présenté une particularité que nous pouvons opposer aux sceptiques à l'endroit de l'intelligence des députés. Cet amendement se composait de trois ou quatre articles assez difficiles à comprendre, et qui étaient une loi toute nouvelle. Eh bien! la Chambre, sans l'avoir étudié, sans même l'avoir lu, et à une simple lecture, que l'on a eu cependant la complaisance de répéter pour quelques intelligences récalcitrantes, la Chambre a compris, discuté et voté le projet, sans se gêner. Les calculs prodigieux du petit Mangiamelle ne peuvent être comparés à ce tour de force.

La Chambre a ensuite adopté les articles d'un projet qui autorise la compagnie de Montereau à Troyes à emprunter quelques millions pour achever ses travaux.

Demain ou après-demain au plus tard, la clôture de cette session stérile.

On lit dans le journal ministériel [illegible] :

« Les bruits de remaniement ministériel n'étaient pas dénués de fondement. Nous croyons pouvoir [illegible] que la combinaison [illegible] M. le maréchal Bugeaud, mandé depuis plusieurs jours à Paris, est nommé ministre de la guerre, et M. Muret de Bort remplace M. Cunin-Gridaine au ministère du commerce et de l'agriculture. »

Le même journal annonce qu'il est compris dans les poursuites dirigées contre la *Réforme* au sujet d'un compte-rendu des délibérations intérieures de la Cour des pairs.

Banquet offert à M. de Lamartine.

L'ancienne Grèce décernait quelquefois dans ses fêtes des couronnes aux grands poètes, aux grands historiens. Cet usage vient d'être renouvelé. L'historien des *Girondins* était, dimanche dernier, l'objet d'une ovation solennelle. Un banquet lui était offert dans la ville de Mâcon par 2,400 souscripteurs.

Ce n'était pas ici une manifestation de parti. C'était un hommage rendu, au nom de toute la France, au grand écrivain qui a replacé la Révolution française dans son véritable jour, exempt de haine et d'idées préconçues, qui dit la vérité à tous, raconte les grandes choses comme elles doivent être racontées et les environne de cette magie du style qui les rend accessibles à tous. Les critiques acerbes dont quelques écrivains poursuivent ce magnifique ouvrage en démontrent autant la valeur que l'immense succès qu'il obtient. Il faut bien des insulteurs au triomphe.

La fête a eu lieu dans un vaste enclos, sur les bords de la Saône. Une tente, soutenue par des colonnes de verdure, abritait les convives. Les tables avaient été disposées en forme de rayons d'un demi-cercle dont M. de Lamartine occupait le centre. A chaque colonne flottaient des drapeaux tricolores, des oriflammes avec les noms des députations des communes : Lyon, Châlon, Bourg, Autun, Cluny, Mâcon, etc. Des bancs en amphithéâtre étaient réservés pour les dames, ainsi qu'une longue galerie pavoisée d'où l'on dominait toute la salle. Plus de 4,000 spectateurs s'y pressaient pour assister à cette fête du génie.

A quatre heures le banquet s'est offert : tout à coup un ouragan crève sur la ville ; la toile est déchirée, emportée par le vent ; la pluie tombe à torrents. Quelques uns des convives s'enfuient ; mais la masse reste, se rapproche ; les dames elles-mêmes demeurent à leur poste, protégées seulement par de légères ombrelles, et un chœur immense répond aux rugissements de la tempête par la dernière strophe de la *Marseillaise* : *Amour sacré de la patrie*, etc.

L'orage apaisé, le maire de la ville, président du banquet, prit la parole et caractérisa énergiquement les qualités, non seulement littéraires, mais surtout la portée politique et sociale de l'*Histoire des Girondins*. Ce discours et un toast au grand écrivain furent couverts d'applaudissements.

M. de Lamartine prit alors la parole. Nous reproduisons son discours en entier.

Messieurs, dit-il, avant de répondre à l'impatience que vous voulez bien témoigner, laissez-moi vous remercier d'abord de la patience et de la constance qui vous ont fait rester imperturbables et debout aux intempéries de l'orage, au feu des éclairs, aux coups de la foudre, sous ce toit croulant et sous ces tentes déchirées. Vous avez montré que vous êtes vraiment les enfants de ces Gaulois qui s'écriaient dans des circonstances plus sérieuses : que si la voûte du ciel venait à s'écrouler, ils la soutiendraient sur le fer de leurs lances! (Bravos prolongés.) Ainsi vous mêmes vous bravez les éléments pour entendre quelques mots de probité et de liberté. Vous comprenez qu'une pareille situation néanmoins me commande d'abréger l'entretien que nous nous proposions d'avoir ensemble, et de me borner à vous exprimer une faible partie de mes sentiments; mais je ne puis supprimer ma reconnaissance.

Messieurs, en écoutant les paroles que vient de m'adresser en votre nom, M. Rolland, mon jeune ami, ce premier magistrat de votre ville, qui a déposé ici son caractère officiel pour y revêtir seulement la magistrature de votre amitié! En contemplant cet immense concours de concitoyens et d'étrangers, ce camp d'amis, cette armée de convives, et cette décoration vivante de femmes qui représentent ici le plus beau des rôles dans l'histoire des révolutions : le rôle de la miséricorde et de la pitié. (Applaudissements.) Quel étranger, quel voyageur, s'il passait par hasard en ce moment par nos murs, où s'il voguait sur notre beau fleuve, ne se demanderait quel événement national célèbre aujourd'hui notre pays? Quelle commémoration civique on y renouvelle? Quelle grandeur de la terre, quel ministre, quel puissant citoyen on y enveloppe de la réception, de l'acclamation, de la munificence publiques? Et si l'on répondait à ce passant que ce n'est rien de tout cela, que ce n'est ni un ministre, ni une puissance de l'Etat, ni un soldat chargé des palmes d'une campagne, mais que c'est tout simplement le retour dans ses foyers d'un obscur citoyen. (Non! non! Protestation bruyante.) M. de Lamartine : Oui, d'un simple citoyen comme vous, et qui ne veut d'autre distinction d'avec vous que l'estime et l'affection que vous lui prodiguez. (Bravos.) Le retour, dis-je, d'un simple citoyen qui, après avoir défendu bien infructueusement trop souvent les principes nationaux à la tribune, a écrit bien imparfaitement aussi quelques pages de l'histoire de son pays. Y a-t-il, si vous le demandez, Messieurs, y a-t-il un étranger, un voyageur qui ne se confondit d'étonnement à un pareil spectacle et qui ne s'écriât : que le peuple capable de décerner de tels honneurs aux plus modestes travaux de l'esprit, est entre tous, le peuple de l'intelligence, et mérite la suprématie, non sur le sol, mais sur l'âme de l'Europe, par ces mêmes travaux de l'esprit qu'il sait si rapidement comprendre, si vivement sentir, et si magnifiquement récompenser?

En effet, Messieurs, le spectacle dont nous sommes, vous et moi en ce moment l'objet, les acteurs ou les témoins ne s'est, je crois, présenté qu'une seule fois dans les annales du monde littéraire. C'était dans cette Grèce antique, berceau de la poésie, de l'histoire, des arts, de la gloire, de la liberté; dans cette Grèce florissante alors, renaissante aujourd'hui à l'abri de notre drapeau; elle célébrait ses jeux olympiques ; la nation entière y assistait par ses représentants ou par ses spectateurs, guères plus nombreux que nous ne sommes ici (car la grandeur des peuples ne se mesure pas à leur géographie, mais à leur âme!) On venait de couronner les vainqueurs dans tous les arts de la guerre ou de la paix, de la main ou de l'esprit ; un homme, un étranger se présente, la foule le regarde sans le connaître ; il était parvenu au milieu de la vie ; il avait voyagé de longues années dans toutes les contrées de l'Orient pour y étudier les mœurs des hommes, et pour y soulever le voile peint de rêves jeté par l'imagination sur le berceau des peuples; revenu dans *Halicarnasse*, sa patrie, il avait servi son pays dans les conseils du peuple; il avait été proscrit, tantôt par la tyrannie, tantôt par la démagogie ; car, en servant la liberté et les intérêts du peuple, il ne consentait pas à en servir les anarchies ou les caprices ; rentré dans la vie privée, il avait écrit ce qu'il avait vu, ou ce qu'il avait appris de la bouche des autres hommes ; il tenait à la main un manuscrit ; il le déroula à la voix des juges ; il lut le premier livre de ses récits devant l'assemblée. La Grèce entière suspendue à ses lèvres, lui décerna d'acclamation un des prix, et la postérité ratifiant ce jugement du peuple le plus sensible de la terre, l'appela depuis le père de l'Histoire : et cette voix eut un écho, car elle fit éclore un autre historien plus grand que lui. Le jeune Thucidide, caché parmi les auditeurs, pleurait d'émotion. Tu es heureux, dit l'historien couronné au père du jeune Thucidide qui lui présentait son fils, tu es heureux, car ton fils aime la gloire. C'est ainsi qu'on appelait alors la Vertu.

C'est dans cette pensée que peut se trouver seulement pour vous la dignité, le sérieux de ce banquet, et que se trouve seulement pour moi le courage de vous retenir un moment au milieu de ce désordre des éléments et des débris de cette enceinte. (Non! non! parlez! parlez!) Oui, Messieurs, sans cela je me perdrais dans la foule; mais, quand un homme représente en lui, ne fût-ce que pour une minute, la pensée collective d'une masse imposante d'autres hommes, il doit s'oublier lui-même, se respecter lui-même ou vous respecter en lui; il doit pour un instant se considérer, non comme un homme, mais comme un signe, comme un de ces drapeaux qui sont suspendus derrière moi, et sans se faire illusion sur son mérite ou sur son importance, il doit se tenir debout dans l'évidence où vous l'avez placé; il doit se dire ce qu'on honore en moi, ce qu'on salue en moi, ce qu'on acclame, ce n'est pas moi, c'est ma signification! Ce n'est pas l'étoffe du drapeau, c'est sa couleur! (Longue acclamation.)

Messieurs, voyons donc très rapidement les faits et le sens intime des évènements que j'ai essayé de décrire, voyons quelle clarté ils jettent sur notre route de nation pensante et de nation politique, car le flambeau de l'histoire n'éclaire pas seulement le passé, mais le présent et l'avenir. Oui, voyons les faits de cette grande époque tels qu'ils me sont apparus à moi-même bien jeune encore, quoi qu'on en dise, et bien avant l'époque où les hommes qui ne me connaissent pas de près, ou mes ennemis politiques supposent que j'ai été ramené, converti à ses doctrines philosophiques et sociales, soit par une ambition de pouvoir que je méprise aux conditions où je le vois souvent exercé (Bravos.), soit par une inextinguible soif de popularité! Popularité que vous m'avez vu au contraire braver habituellement quand elle ne me semblait pas d'accord avec le service des vérités ou des intérêts vrais du temps (murmures), mais dont je suis heureux, dont je suis fier quand je la rencontre par hasard comme la force morale de l'opinion! Rien de tout cela n'est vrai. (On applaudit.)

Je me suis dit dès l'âge de raison politique, c'est-à-dire dès l'âge où nous nous faisons à nous-mêmes nos opinions après avoir balbutié, en enfants, les opinions ou les préjugés de nos nourrices: Qu'est-ce donc que la Révolution française?

La Révolution française est-elle, comme le disent les adorateurs du passé, une grande sédition du peuple qui s'agite pour rien, et qui brise dans ses convulsions insensées, son église, sa monarchie, ses castes, ses institutions, sa nationalité et déchire la carte même de l'Europe? Mais à ce titre, la révolution opérée par le Christianisme quand il se leva sur le monde ne serait donc qu'une grande sédition aussi; car il n'a pas produit, pour se faire place, une plus grande commotion dans le monde! Non! la Révolution n'a pas été une misérable sédition de la France; car une sédition s'apaise comme elle se soulève, et ne laisse après elle que des ruines et des cadavres. La Révolution a laissé des échafauds et des ruines, il est vrai, c'est son remords et son malheur, mais elle a laissé une doctrine; elle a laissé un esprit qui durera et qui se perpétuera autant que vivra la raison humaine. (Bravos prolongés.)

Je me suis dit encore: La Révolution, comme le prétendent les soi-disant politiques du fait, n'a-t-elle été que le résultat d'un embarras de finances dans le trésor public, embarras que les résistances d'une cour avide ont empêché M. Necker de pallier, et sous lequel s'est écroulée, dans le gouffre d'un petit déficit d'impôts, une monarchie de quatorze siècles? Quoi! c'est pour un misérable déficit de cinquante à soixante millions dans un empire aussi riche que la France que la monarchie a été détruite, que la féodalité a été déracinée, que l'Eglise a été dépossédée, que l'aristocratie a été nivelée, que la France a dépensé des milliards de son capital et des millions de vies de ses enfants! Quelle cause pour un pareil effet! et quelle proportion entre l'effet et la cause! et quelle petitesse les calomniateurs d'un des plus immenses évènements de l'histoire moderne attribuent au principe de la Révolution, afin d'atténuer la grandeur et l'importance de l'évènement par l'insignifiance et la vileté du motif! Laissons cette puérilité aux hommes de finances qui, accoutumés à tout chiffrer dans leurs calculs, ont voulu aussi chiffrer la chute d'un vieux monde et la naissance d'un monde nouveau. (On applaudit.)

Enfin, je me suis dit: La Révolution française est-elle un accès de frénésie d'un peuple ne comprenant pas lui-même ce qu'il veut, ce qu'il cherche, ce qu'il poursuit à travers les démolitions et les flots de sang qu'il traverse pour arriver par la lassitude au même point d'où il est parti? Mais cinquante ans ont passé depuis le jour où ce prétendu accès de démence a saisi une nation tout entière, roi, cour, noblesse, clergé, peuple. Les générations, abrégées par l'échafaud et par la guerre, ont été deux fois renouvelées. La France est rassise; l'Europe est de sang-froid; les hommes ne sont plus les mêmes, et cependant le même esprit anime encore le monde pensant! et les mêmes mots, prononcés ou écrits par les plus faibles organes, font encore palpiter les mêmes fibres dans tous les cœurs, dans toutes les poitrines des enfants mêmes de ceux qui sont morts dans ce choc contraire de deux idées! Ah! si c'est là une démence nationale, convenez du moins que l'accès en est long et que l'idée en est fixe! et qu'une pareille folie de la Révolution pourrait bien ressembler un jour à cette *folie de la croix*, qui dura deux mille ans, qui sapa le vieux monde, qui apprit aux maîtres et aux esclaves le nom nouveau de frères, et qui renouvela les autels, les empires, les lois et les institutions de l'univers!

Non! la Révolution française fut autre chose: il n'est pas donné à de vils intérêts matériels de produire de pareils effets. Le genre humain est spiritualiste malgré ses calomniateurs; il se meut quelquefois pour des intérêts, mais c'est quand les idées lui manquent, ou quand il manque lui-même, comme nous en ce moment, aux idées. Le genre humain est spiritualiste, et c'est là sa gloire; et les religions, les révolutions, les martyres, ne sont que le spiritualisme des idées protestant contre le matérialisme des faits! (Oui! oui!)

La Révolution fut l'avènement d'une idée ou d'un groupes d'idées nouvelles dans le monde. Ces idées, vous les connaissez; vous en avez lu les premiers catéchistes, Fénelon dans le *Télémaque*, Montesquieu dans l'*Esprit des lois*, J.-J. Rousseau dans le *Contrat social*. C'est de ces livres que souffla cette première aspiration à la rénovation de toutes choses; aspiration unanime dans toutes les classes alors, dans celles qui avaient à perdre, comme dans celles qui avaient à gagner, dans les privilégiés comme dans les opprimés, dans la noblesse, dans le clergé comme dans le peuple; car la conviction puissante de ces vérités divines rendait tout le monde alors juste, désintéressé, généreux comme la vérité elle-même.

Je comptais ici, messieurs, parcourir avec vous les diverses phases de l'histoire de cette révolution, et en faire ressortir la leçon et la lumière. Les circonstances s'y opposent, la nuit nous gagne, le vent emporte les paroles. Je passe tout de suite au moment où cette Révolution, comme épuisée d'efforts, d'anarchie et de sang, se jeta de lassitude et de découragement, dans les bras d'un soldat ambitieux dont je reconnais la grandeur, dont je reconnais les services, car la gloire dont on couvre les armes d'une nation est un service, mais dont le règne civil ne fut, selon moi, que le règne de la contre-révolution.

De ce jour, de ce 18 brumaire, commence contre les principes populaires une réaction qui ne s'arrête qu'à la chute de l'empire. On dirait que le génie de Charlemagne, exhumé au moyen-âge, revive tout entier en lui. Mais ce génie est un anachronisme perpétuel. C'est le génie du passé; ce n'est pas celui du présent et de l'avenir des peuples. C'est le génie de la discipline, ce n'est pas celui de la société. Quand on écarte l'éclat du sabre qui couvre tout cela, on est étonné de la petitesse et de la fausseté des conceptions sociales qui se cachent sous cette grande gloire, et, dans l'homme des batailles, on ne peut s'empêcher de reconnaître en tout le génie sublime, mais le génie égaré de la contre-révolution. (Une voix: C'est vrai!)

La Restauration elle-même, qui certes ne pouvait pas apporter des sympathies personnelles à nos principes, fut moins loin que lui des idées libérales de 89. Mais il est plus aisé en politique de vaincre ses ennemis que de triompher de ses amis! Vous le voyez par vous-mêmes aujourd'hui. (Oui! oui!) La Restauration, entraînée par ses amis exagérés, se précipita elle-même dans le précipice de son passé!

Et maintenant, où en sommes-nous? (Mouvement d'attention.) Ici, Messieurs, ne craignez pas que je fasse descendre la vérité historique de sa pensée de la Révolution, et compter des âmes, et non des centimes. Mesurez la distance! (Oui, l'élection est matérialiste!)

En principe, la représentation nationale doit exister sans acception de classes, de catégories, de fortune, de professions sociales. En fait, la loi d'éligibilité, le cens obligatoire, le salaire national aux députés supprimé, excluent des catégories entières d'intérêts de la représentation, et livrent ces droits et ces intérêts des plus grandes masses à la merci des intérêts les moins nombreux!

Le principe? c'est la liberté réelle des cultes sans oppression comme sans faveurs. Le fait? c'est une religion non d'Etat, mais de majorité; c'est un concordat civil comme Louis XIV ou Napoléon! Qu'est-ce qu'un concordat civil, si ce n'est un pacte par lequel l'Etat traite du régime des consciences dans l'empire? A quelle distance cela ne nous tient-il pas de la véritable et impartiale liberté des consciences?

En institution gouvernementale, quel est le principe de votre constitution même de 1830? Une royauté démocratique, ou plutôt une royauté personnifiée sur une seule tête exceptionnelle au-dessus des vicissitudes électives, prudence ou habitude de la monarchie en France, à laquelle la raison publique se rangea comme à une de ses transactions entre deux temps qui sauvent les périls de l'un, en conservant les avantages de l'autre. Cette monarchie n'est dans son véritable sens, dans son intention première, qu'une magistrature couronnée, une délégation perpétuelle du peuple, et non une propriété du trône et de la nation, comme jadis. Mais avec les lois que vous lui faites depuis ces seize années, avec les attributions et les prérogatives nouvelles excessives, imprudentes dont on l'investit, depuis les lois de Septembre jusqu'aux fortifications de Paris et aux lois de régence, avec quinze cent millions de budget à distribuer par an à la partie administrative ou militaire d'un pays qui vit de fonctions et de salaires publics, avec cette véritable caisse d'amortissement de l'indépendance des caractères et de la liberté morale des citoyens, avec une oligarchie étroite d'électeurs faciles dans certains pays à capter par des avantages matériels, avec la diplomatie du monde et l'esprit militaire d'une armée nombreuse sous la main, avec une des deux chambres à sa nomination, ce qui détruit la trinité des pouvoirs, et en place deux sur trois dans la main d'un seul! Cette monarchie n'absorberait-elle pas inévitablement, au bout d'un temps donné, la puissance morale du pays, si elle en avait la funeste pensée? Ne se tromperait-elle pas un jour, sur son titre, et ne prendrait-elle pas insensiblement sa volonté propre pour la volonté constitutionnelle de la nation? (Oui! oui!)

Je passe bien d'autres contradictions entre les dogmes consacrés de la Révolution et notre situation politique présente. Cependant encore une ou deux, si vous voulez que je poursuive? (Parlez! parlez! nous ne nous lassons pas!)

Eh bien! Messieurs, le principe libéral, c'est la pensée et la presse libres comme l'air vital de l'opinion. En fait, c'est le gouvernement étouffant les uns, vivifiant les autres, mettant dans les organes de la pensée publique le poids de ses faveurs ou de ses antipathies, et frappant, pour ainsi dire, à l'usage des citoyens, une fausse monnaie d'opinion publique! (Bravos.)

Le principe enfin, c'est le patronage moral et avoué de la France libre sur tous les peuples attardés, voulant à son exemple transformer leurs institutions et corriger leurs vieilles servitudes. En fait, c'est la France qui affaiblit la liberté de tous et la sienne, en isolant sa cause en Europe! qui cherche ses alliances dans les dynasties et non dans les idées, qui recrée en Espagne les *pactes de famille* au lieu des pactes de peuple, et qui, ici même à quelques pas de nous, dans cette Suisse, dont nous voyons les montagnes de la place où je parle, menace d'une intervention à contre-sens, non pas seulement l'esprit de démocratie, qui y est aussi vieux que ses Alpes, mais l'esprit de confédération plus forte et de nationalité mieux constituée, qui s'y révolte contre l'anarchie de ses cantons! en sorte que nous irions faire la police de l'Autriche en Suisse avec une armée française! (bravos prolongés), et que nous irions reporter au bout de nos baïonnettes le joug de sa propre faiblesse à cette Helvétie d'où a soufflé sur nous l'air pur de la liberté civile et de la liberté religieuse! Non, cela n'est pas possible! nos baïonnettes se retourneraient d'elles-mêmes! Nous ne devons pas nous mêler des questions intérieures de constitution qui s'agitent en ce moment en Suisse; là où l'on n'a pas son sang, on ne doit pas avoir son opinion! Mais souffrir, mais aider une intervention extérieure contre ce pays dont l'indépendance est aussi nécessaire à nos frontières que les Alpes à la pondération du globe! Jamais!

Et voilà cependant où nous en sommes! Où nous arrêterons-nous? et jusqu'où l'esprit humain se laissera-t-il dévier ainsi et déposséder une à une de toutes les vérités où il était entré? Ah! si nous continuons encore quelques années à abandonner, par notre propre inconstance, tout le terrain gagné par la pensée française, prenons garde! ce ne sont pas seulement tous les progrès, toutes les lumières, toutes les conquêtes de l'esprit moderne; ce n'est pas seulement notre nom, notre honneur, notre rang intellectuel, notre influence d'initiative sur les nations qu'il nous faudra déserter, laisser honteusement derrière nous! C'est la mémoire et le sang de ces milliers d'hommes, combattants ou victimes, qui sont morts pour nous assurer ces conquêtes! (Bravos.) Les peuplades sauvages d'Amérique disent aux envahisseurs européens qui viennent les chasser de leur sol: « Si vous voulez » que nous vous cédions la place, laissez-nous du moins emporter les os de » nos pères! » Les os de nos pères, à nous! ce sont les vérités, les lumières qu'ils ont conquises au monde et qu'une réaction d'opinions toujours croissante, mais qui doit s'arrêter enfin, voudrait nous contraindre à répudier! (Applaudissement général.)

Mais encore une fois y parviendra-t-on? Voyons! l'histoire apprend tout, même l'avenir. L'expérience est la seule prophétie des sages!

Et d'abord ne nous effrayons pas trop des réactions. C'est la marche, c'est le flux et le reflux de l'esprit humain. Souffrez une image empruntée à ces instruments de guerre que beaucoup d'entre vous ont maniés sur terre ou sur mer, dans les combats de la liberté. Quand les pièces de canon ont fait explosion et vomi leur charge sur nos champs de bataille, elles éprouvent par le contre-coup même de leur détonation un mouvement qui les fait rouler en arrière. C'est ce que les artilleurs appellent le recul du canon. Eh bien! les réactions en politique ne sont pas autre chose que ce refoulement du canon en artillerie. Les réactions? c'est le recul des idées! (Applaudissements.) Il semble que la raison humaine, comme épouvantée elle même des vérités nouvelles que les révolutions faites en son nom viennent de lancer dans le monde, s'effraie de sa propre audace, se rejette en arrière et se retire lâchement de tout le terrain qu'elle a gagné. (On applaudit.) Mais cela n'a qu'un jour. Messieurs! d'autres mains reviennent charger cette artillerie pacifique de la pensée humaine, et de nouvelles explosions, non de boulets, mais de lumières, rendent leur empire aux vérités qui paraissaient abandonnées ou vaincues! (Bravos.)

Ainsi, ne nous occupons pas beaucoup de la durée de ces réactions, et voyons ce qui se passera quand elles auront achevé leur mouvement irrégulier en arrière. Le voici selon moi:

Si la royauté, monarchique de nom, démocratique de fait, adoptée par la France en 1830 comprend qu'elle n'est que la souveraineté du peuple assise au dessus des orages électifs, et couronnée sur une tête pour représenter au sommet de la chose publique l'unité et la perpétuité du pouvoir national; si la royauté moderne, délégation du peuple, si différente de la royauté ancienne, propriété du trône, se considère comme une magistrature décorée d'un titre qui a changé de signification dans la langue des hommes; si elle se borne à être un régulateur respecté du mécanisme du gouvernement, marquant et modérant les mouvements de la volonté générale, sans jamais les contraindre, sans jamais les fausser, sans jamais les altérer ou les corrompre dans leur source, qui est l'opinion; si elle se contente d'être à ses propres yeux comme ces frontispices des vieux temples démolis que les anciens replaçaient en évidence dans la construction des temples nouveaux, pour tromper le respect superstitieux de la foule, et pour imprimer à l'édifice moderne quelque chose des traditions de l'ancien, la royauté représentative subsistera un nombre d'années suffisant pour son œuvre de préparation et de transaction, et la durée de ses services sera pour nos enfants la mesure exacte de la durée de son existence. (Oui! oui!)

Si au contraire la royauté trompe les espérances que la prudence du pays a placées en 1830, moins dans sa nature que dans son nom; si elle s'isole sur piège! Et, après avoir eu les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire, vous aurez la révolution de la conscience publique, et la révolution du mépris! (Long applaudissement.)

Mais espérons mieux de la sagesse des gouvernements éclairés tard peut-être, mais éclairés à temps, désirons-le, par ses intérêts! Espérons mieux de la probité et de l'énergie de l'esprit public, qui semble avoir depuis quelque temps des pressentiments de crainte ou de salut! Que ces pressentiments que nous éprouvons nous-mêmes soient pour les pouvoirs publics des avertissements et non des menaces! Ce n'est pas l'esprit de faction qui nous les inspire! Nous n'avons rien de factieux ici dans nos pensées! Nous ne voulons pas être faction, nous sommes opinion, c'est plus digne, c'est plus fort, c'est plus invincible. (Oui! oui!) Eh bien! Messieurs, des symptômes d'amélioration dans l'opinion me frappent et vous frapperont peut-être aussi.

J'ai dit, il y a quelques années, à la tribune, un mot qui a fait le tour du monde, et qui m'a été mille fois rapporté depuis par tous les échos de la presse; j'ai dit un jour: « La France s'ennuie! » Je dis aujourd'hui: « La France s'attriste! » Qui de nous ne sent en lui-même la vérité de ce mot? (oui! oui!) qui de nous ne porte sa part de la tristesse générale? (Oui! oui! tous! tous!) Un malaise sourd couve dans le fond des esprits les plus sereins; on s'entretient à voix basse depuis quelque temps; chaque citoyen aborde l'autre avec inquiétude; tout le monde a un nuage sur le front. Prenez-y garde, c'est de ces nuages que sortent les éclairs pour les hommes d'Etat et quelquefois aussi les tempêtes. (Bravos réitérés.) Oui, on se dit tout bas: « Les temps sont-ils sûrs? cette paix est-elle la paix? cet ordre est-il l'ordre? peut-on jouir avec sécurité entre deux orages? avons-nous le gouvernement de nos idées? Le gouvernement, au lieu d'être une grande et sainte mission de lumière et de morale appliquée, de vertu publique et de patriotisme, n'est-il pas une grande industrie? L'esprit de matérialisme et de trafic ne remonte-t-il pas des membres dans la tête? Ne sommes-nous pas dans une *régence* de la bourgeoisie aussi pleine d'agiotage, de concussions, de scandales que la *régence* du Palais-Royal? Se sent-on glorieux ou humilié de vivre dans ce temps-ci? Ne sommes-nous pas une énigme pour nous-mêmes et pour les nations? Et quel sera le mot de cette énigme? Sera-ce un complet retour aux ténèbres, sous les *fourches caudines* de toutes les idées surannées? Sera-ce une révolution nouvelle, non plus de raison, mais de démence? Un débordement de démagogie irritée submergeant toutes les bases de la société, Etat, famille, propriété? (Non! non!) Sera-ce plutôt une de ces décadences douces? Une espèce de *Capoue* de la Révolution, dans laquelle une nation glisse comme une prostituée des bras d'un pouvoir corrupteur aux bras d'un pouvoir despotique, et s'endort dans un bien-être matériel pour se réveiller dans l'invasion? (Vive sensation.)

Oui, voilà ce qu'on se dit tout bas, et ce qui attriste même dans des réunions la physionomie de la France! Eh bien! cette tristesse fait la joie des bons citoyens, car elle prouve que la France a le sentiment de son mal, qu'elle en souffre, qu'elle en rougit, qu'elle s'en indigne, et qu'elle finira par en triompher! Cette tristesse, au fond, savez-vous ce que c'est? C'est le contraste entre les idées du pays et la conduite du pays! C'est la contradiction en tout entre les principes de la France et ses actes; c'est l'hypocrisie officielle de ses paroles qui s'usent avec ses pensées; c'est le remords de ses faiblesses d'opinion et de ses apostasies d'idées qui la poursuit.

Eh bien! ces dialogues à portes fermées sont des signes que la conscience du pays n'est pas en paix avec elle-même, et que les jours de régénération ne tarderont pas à se lever, et que vous faut-il pour cela? Une volonté! Ayez une volonté, et vous y plierez sans avoir besoin de les briser, vos gouvernements! Les révolutions des gouvernements libres peuvent se faire dans le cercle de la constitution!

Mais qu'ai-je besoin, Messieurs, de chercher d'autres symptômes de réaction et de régénération de la volonté publique que ceux que je vois ici même et dans le fait de cette immense réunion? Pourquoi ce faible livre a-t-il ému si rapidement votre fibre nationale ici et ailleurs? Pourquoi moi-même me suis-je senti poussé à l'écrire en attendant seul, ou avec le petit nombre, dans les conseils du pays où vous m'avez envoyé, que la réaction anti-libérale fût accomplie et que la France et le siècle revenant à leur nature, retrouvassent sur leur passage les hommes de foi libérale au poste où vous les avez placés?

Et vous-mêmes, pourquoi êtes-vous ici? Pourquoi avez-vous quitté un jour en masse si imposante et si inusitée dans nos mœurs, vos villes éloignées, vos villages, vos affaires, vos loisirs, pour venir entourer un homme sans force, mais dont vous pressentiez l'âme en rapport avec la vôtre? (C'est pour vous! c'est pour vous!) Non ce n'est pas pour moi! Et qui suis-je, moi? Un simple et modeste compatriote, qui n'a pas même pour la plupart d'entre vous le mérite d'exciter une vulgaire curiosité! que vous connaissez tous, qui est né sur votre sol, qui a vécu, qui a grandi, qui s'est avancé dans la vie au milieu de vous, qui n'a ni par sa naissance, ni par sa puissance, ni par ses dignités dans l'Etat, ni par d'éclatants services rendus à son pays aucun titre à ce concours du peuple se pressant autour d'un grand citoyen! (Vous l'êtes! vous l'êtes pour nous!) Non! je me connais, je ne m'exagère pas, je me juge, je ne trouve pas en moi-même la raison de cette glorieuse affluence de tant de milliers de convives et de spectateurs! Mais il suffit qu'un souffle de ces vérités rénovatrices qui portent en elles la vie et la gloire ait traversé mes lèvres pour que vous ayez voulu rendre en apparence à l'organe bien indigne de ces vérités, un honneur qui ne s'adresse en réalité qu'à elles-mêmes! qu'à vos principes, qu'à vos espérances. (Applaudissement prolongé!)

Eh bien! je le répète, c'est là un symptôme de régénération de l'esprit public! c'est là un symptôme que la réaction contre les apostasies des principes de 89 commence! Et qui sait si cette imposante manifestation ne sera pas un jour elle-même une des dates, un des points de départ de cette réaction? (Oui! oui! espérons-le!)

Cependant, Messieurs, ne nous y trompons pas. Cette réaction ne s'accomplira pas en un jour. Il y aura longtemps deux partis opposés de doctrines parmi nous et en Europe. Il y aura des hommes qui diront, et même consciencieusement, que la raison n'est qu'un fatal éblouissement des peuples qui les conduit aux précipices et aux anarchies; que les préjugés sont les racines immortelles des institutions, que les habitudes sont les lisières du genre humain, que la liberté des croyances, l'indépendance mutuelle des religions et des Etats, la liberté politique, l'égalité de droits entre les citoyens, la fraternité sociale entre les classes, ne sont que les rêves d'une philosophie insurgée contre la nature, qui n'a fait que des maîtres et des sujets, des forts et des faibles, des habiles et des dupes, des exploitateurs du pouvoir et des masses pour être des instruments de cupidité ou d'ambition!

Mais, en face de ce vieux parti de la routine et du préjugé, il se lève une génération jeune, forte, réfléchie, qui n'a trempé ni dans nos excès révolutionnaires, ni dans nos réactions contre-révolutionnaires, qui n'est pas contente des doctrines surannées dont on la nourrit, qui s'indigne contre les spectacles dont elle est témoin, qui aspire à mieux qu'à cette imbécille renaissance de tout ce que la raison du dernier siècle a sapé, et qui commence à se retourner avec étonnement et avec respect vers ces grandes éruptions de lumière émanées du cratère même de la liberté, et que j'ai essayé de dégager dans ce livre des nuages qui les ont trop longtemps obscurcies.

Et entre ces deux partis qui prononcera? qui sera juge? Sera-ce comme dans nos premières luttes, la violence? l'oppression? la mort? Non, Messieurs! rendons grâce à nos pères! ce sera la liberté! la liberté qu'ils nous ont léguée, la liberté qui a ses propres armes, ses armes pacifiques aujourd'hui pour se défendre et se développer sans colère et sans excès! (On applaudit.)

Aussi nous triompherons, soyez en sûrs!

Et si vous demandez quelle est donc cette force morale qui pliera le gouvernement sous la volonté nationale? je vous répondrai: C'est la souveraineté des idées, c'est la royauté des esprits! c'est la république! la vraie république! la république des intelligences! en un mot, c'est l'opinion! Cette puissance moderne dont le nom même était inconnu de l'antiquité. Messieurs, l'opinion est née le jour même où ce *Guttemberg*, que j'ai appelé le *mécanicien d'un nouveau monde*, a inventé par l'imprimerie la multiplication et la communication indéfinie de la pensée et de la raison humaine! Cette puis-

Messieurs, je m'arrête; je vous ai entretenus trop longtemps! pardonnez-le moi! (Non! non!) Je vous ai tenus trop longtemps debout; debout comme des témoins dans ce grand procès entre le passé et l'avenir! pardonnez-le moi!

Emportez, messieurs, de cette solennité littéraire et populaire à la fois la reconnaissance d'un citoyen qui n'a jamais rêvé sa gloire que dans votre amitié! (Bravos!) Vous venez, malgré le ciel, de me donner un beau jour! le plus beau jour de ma vie publique d'homme politique et d'écrivain! Permettez-moi de vous adresser une prière! Laissez-moi vos noms! (Sensation prolongée). Laissez-moi vos noms inscrits sur les listes de ce banquet! afin que je puisse les conserver pour mes années de paix parmi mes plus chers titres de famille, et dire en les montrant à mes neveux : « Le jour qu'un pa» reil pays donne ainsi à un de ses enfants ne se couche pas avec le soleil! » (Applaudissements.) Non, il ne se couche pas avec ce soleil qui disparait en ce moment sous tant de nuages au-dessus de nos têtes! mais il devient impérissable comme la reconnaissance d'un citoyen, et immortel comme la pensée d'une nation! (Applaudissements répétés.)

Messieurs, encore un mot avant de nous séparer. Je dois répondre par un toast à celui que vous venez de me faire porter par votre digne et éloquent président. Je le tire du livre, de la situation, de l'esprit même de cette manifestation.

Messieurs, au triomphe régulier, progressif et continu de la raison humaine! Au triomphe de la raison humaine dans les idées, dans les institutions, dans les lois, dans les droits de tous, dans l'indépendance des cultes, dans l'enseignement, dans les lettres, dans le fond et dans la forme des gouvernements! (Très bien!) La raison humaine, quoi qu'en disent les amateurs de ténèbres, est la confidente divine de la Providence sur la terre. Elle est la révélation continue des vérités dont la clarté s'accroît sans cesse sur l'horizon des peuples. La raison humaine est la foi intellectuelle de la France. La grandeur de la France est, pour ainsi dire, de tout temps liée à la grandeur de l'esprit humain. Invoquer son triomphe, c'est invoquer celui de la France, de la vérité politique, du peuple et de Dieu! (Salves répétées d'applaudissements.)

Emprunt de 350 millions.

Demain la Chambre doit discuter le projet de loi sur l'emprunt de 350 millions. On nous communique les observations suivantes adressées aux députés par les directeurs d'une compagnie de tontine. L'idée qu'elle renferme devant, à notre avis, faciliter la négociation et l'émission de l'emprunt, nous nous empressons de la publier :

Messieurs, nous venons vous soumettre respectueusement la proposition suivante qui a été adressée à MM. les ministres des finances et du commerce, à MM. les président et rapporteur de la commission, et communiquée à plusieurs d'entre vous, qui ont paru en goûter les avantages et la portée.

C'est de réserver, sur le capital de cet emprunt, aux vingt Compagnies d'assurances mutuelles sur la vie, improprement appelées *Tontines*, qui fonctionnent aujourd'hui avec l'autorisation et sous la surveillance du gouvernement, une somme de 25 à 50 millions, qu'elles verseront au trésor en deux ans au plus tard, au moyen des fonds de leurs nombreux souscripteurs, fonds que, d'après une disposition obligatoire de leurs statuts, elles convertissent journellement en rentes sur l'Etat.

Elles recevraient en échange, au fur et à mesure de leurs versements, des titres de rente de cet emprunt, calculés, soit sur le pied du cours moyen du 5 pour 100 à la Bourse de Paris, pour chaque jour d'achat, soit sur un pied constant et déterminé, qui serait la cote d'émission du nouvel emprunt par voie d'adjudication publique.

En un mot, elle achèterait directement leurs rentes à l'Etat, au lieu de les acquérir des particuliers.

Les principaux avantages de la mesure seraient ceux-ci :

1° Elle économiserait au Trésor les frais de négociation, courtage, commission, qu'il est obligé de payer aux capitalistes se rendant adjudicataires de tout ou partie d'un emprunt semblable, sur 50 millions, c'est-à-dire sur un septième de l'opération totale. Si l'on admet que la moyenne de ces frais inévitables soit de 2 pour 100 du capital à emprunter, ce serait, de ce chef seul, une économie d'un million.

Elle épargnerait aussi le paiement des semestres d'arrérages qui sont concédés d'ordinaire en pareil cas, même sur des fonds qui ne sont pas encore remis au Trésor, les établissements en question ne prétendant à jouir des arrérages courants que pour les portions de leur versement qu'ils auraient réellement acquittées, et à partir du semestre pendant lequel chaque versement aurait lieu.

2° Les titres de rente à leur délivrer devant être *inaliénables* pendant un certain nombre d'années, conformément à leurs statuts (*dix ans en moyenne*), c'est environ 2 millions de rentes 5 % en titres du nouvel emprunt, qui n'entreraient pas dans la circulation, ne viendraient point peser sur le marché des fonds publics, et faciliteraient d'autant le placement du reste.

3° Ces établissements font verser tous les jours les fonds de leurs clients aux caisses de MM. les receveurs-généraux et particuliers des départements ; ces fonds se transmettent immédiatement au Trésor, pour être convertis en rentes, sur les indications fournies par les Compagnies, et remis à leurs agents de change pour solder les rentes acquises en leur nom. C'est un service administratif déjà ancien, qui fonctionne avec régularité, et où rien ne serait changé, si ce n'est qu'au lieu de verser des espèces aux agents de change, le Trésor garderait les fonds, et payerait en simples coupons de rente. Il est à considérer qu'en conformité de l'article 21 de l'ordonnance royale du 14 avril 1819 (1), le Trésor a aujourd'hui toute la charge de ces mouvements de fonds, qui augmentent chaque jour, qui ont été de 21 millions en 1846, qui seront de 25 millions et plus en 1847, et dépasseront probablement 35 millions en 1848, ainsi qu'il en a été justifié à M. le ministre des finances. L'Etat trouverait donc désormais avantage à seconder ces opérations.

Il y a sans doute des objections possibles. Quelle est l'idée importante et nouvelle qui n'en soulève pas? Mais à toutes, la réponse est aisée et de nature à rassurer les hauts fonctionnaires chargés de la direction des finances.

Un précédent tout à fait analogue existe sur cette question.

En 1846, le département des finances avait, sur le dernier tiers de l'emprunt de 450 millions, réservé une somme de 100 millions en faveur des déposants aux caisses d'épargne, qui, ayant atteint le maximum de leurs dépôts, voudraient les convertir en rentes sur

(1) Chaque receveur général est chargé d'office, à la volonté des particuliers, d'opérer pour leur compte et sans frais, sauf ceux de courtage justifiés par bordereaux d'agents de change, toutes les ventes et achats de rentes qu'ils jugeront à propos de leur confier.

(*Ordonnance royale du* 21 *avril* 1819.)

Ces dispositions s'appliquent également aux associations tontinières autorisées par ordonnance royale.

(*Décision du ministre des finances du* 31 *octobre* 1842.)

Les directeur et co-directeurs de l'*Economie*,
A. DURAND, baron A. DE FOUCAULT,
F. LEFÈVRE, ancien élève de l'école Polytechnique.

Paris, 20 juillet 1847.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 juillet sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi des leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

La prochaine exposition de tableaux au Louvre, sera enrichie de quelques toiles d'un peintre persan. A la dernière, il y avait un tableau d'un prince de Java. Cette fois-ci ce sera Hassan-Hadji qui représentera la peinture orientale. Il est actuellement à Constantinople ; il va visiter l'Italie et se rendra de là à Paris.

—La Russie vient de chercher chicane à la S. Porte. Elle veut s'arroger le port de Battoum sur la côte de Mingrélie. Elle prétend que c'est par là que les armes arrivent aux Circassiens, que se fait le commerce des Circassiennes. On sait que la Russie qui vend ses serfs comme troupeaux attachés à la terre, s'est prise de belle passion pour l'humanité, elle a voulu empêcher le commerce des esclaves. Les insurgés du Caucase en leur qualité d'indépendants veulent ce commerce-là, et la Turquie qui a aboli l'esclavage récemment, est obligée de prendre parti pour les Circassiens parce qu'ils sont musulmans. Il faut avouer qu'il y a là-dedans bien des contradictions!

Enfin deux commissaires turcs viennent de partir pour s'entendre avec des commissaires russes et régler l'affaire de Battoum.

UN QUATRAIN SÉDITIEUX. — Un littérateur dont l'esprit caustique est redouté de tous ceux qui le connaissait, fut prié, il y a quelque temps, de faire quelque vers pour l'album d'une dame, dont le mari s'est enrichi dans d'heureuses spéculations de fonds publics.

Il refusa longtemps, s'excusant de ne pas savoir tourner des madrigaux.

Eh bien! lui dit le banquier, avec fatuité, faites-nous une de ces jolies épigrammes que vous affilez si bien.

Le poète prit l'album et écrivit :

Si l'on remontait à la source
Des biens nouvellement acquis,
On retrouverait à la Bourse
Ceux qui nous la coupaient jadis!

On ne dit pas si le banquier s'est montré très-satisfait du madrigal.

ROBERT-MACAIRE ENRHUMÉ. — Nous empruntons à un petit journal de Lyon l'anecdocte suivante, qui montre à quel degré d'impudence et d'audace certains filous sont arrivés :

« Dernièrement, sur les quais du Rhône, un émule de Robert-Macaire promenait avec une certaine aisance le costume le plus malpropre. Tout à coup, il aperçoit une jeune élégante qui donnait le bras à son mari, et tenait dans ses doigts mignons un riche mouchoir orné de valenciennes Le mouchoir lui donna dans l'œil. Il jeta les yeux autour de lui, puis, passant près de la belle dame, il tira si dextrement le mouchoir, que les jolis doigts qui le retenaient n'en sentirent pas la moindre secousse ; mais il avait été aperçu de quelques personnes qui marchaient derrière lui. Le cri : au voleur! retentit. Notre héros reste calme, il promène sur les assistants un œil plein de dédain, et se mouche à plusieurs reprises dans le riche tissu avec autant de vigueur que de dignité. Ensuite il rend à la dame son mouchoir, en lui disant : « Mille pardons, madame, je suis sorti sans mouchoir, cela est fort gênant, je vous remercie, » L'étonnement a été tel, que personne n'a songé à arrêter cet impudent filou. »

AUX PETITS DES OISEAUX DIEU DONNE LA PATURE. — Mais les enfants des hommes sont moins bien partagés ; l'intelligence et le courage ne leur suffisent pas toujours, ils sont parfois réduits à cette triste nécessité de mendier ou de mourir de faim.

De pauvres petits êtres, oubliés de leurs parents, seuls sur la terre, à l'âge où les heureux sont entourés de soins et de caresses, vivent ainsi au jour le jour, sans un seul bon souvenir dans le passé, sans avenir, et possédant pour toute fortune un morceau de pain quand ils le possèdent.

Henry Sauvanet, qui comparaît devant la 7e chambre correctionnelle, est un de ces pauvres enfants.

Il y a trois ans, il était dans le département de la Creuse, à Hun, sa ville natale ; il avait neuf ans alors, et trois frères plus jeunes que lui mangeaient avec appétit le pain gagné difficilement par leur père.

Henry était un petit blondin, à l'œil vif, plein d'intelligence, qui promettait un bon ouvrier ; mais à Hun, les ressources étaient bornées... Un jour passa par là un nommé Auguste, ouvrier peintre, que l'on ne retrouve pas aujourd'hui ; il remarqua la figure espiègle du petit garçon : Veux-tu venir avec moi à Paris? lui dit-il, tu trouveras là à te caser ; tu travailleras, tu deviendras vite un homme! »

Henry fut enchanté ; son père consentit imprudemment... Les deux voyageurs partirent.

Depuis trois ans, l'enfant abandonné a vécu ici, travaillant fort, mais mangeant peu; puis l'ouvrage a manqué; l'estomac a parlé haut.

M. le président : Quand on vous a arrêté rue de Rivoli, vous tendiez la main? — Oui, Monsieur.

— Vous n'avez donc pas d'état? — J'étais chez un passementier, je tournais la roue.

— Vous n'y êtes donc plus? — Il m'a renvoyé il y a trois semaines parce qu'il n'avait plus d'ouvrage à me donner.

— Comment donc vivez-vous depuis ce [illegible] ? — J'allais au Palais-Royal, où on me donnait du pain ch[illegible] les re[illegible]urs.

— Est-ce que depuis trois ans vous [illegible] pas eu d[illegible] nouvelles de votre père? — Non, Monsieur ; j'avai[illegible] M. Auguste [illegible] lui écrire, il ne l'a pas fait ; et moi je ne sais pa[illegible]

[illegible] de prononcer la déchéance.

Votre commission a pensé que ce n'était pas à la Chambre, mais aux tribunaux à prononcer sur une question de cette nature.

Nous aurions pu nous en tenir là ; cependant, si vous désirez connaître notre opinion, je vous dirai qu'à l'unanimité... la commission était complète, sauf les absents (Rire général et prolongé.) ; il y a un membre qui, étant soumis à la réélection, n'est plus à Paris ; mais pour les membres présents, tous ont déclaré, à l'unanimité (nouveaux rires), que l'amendement devait être rejeté par deux motifs. (Interruption.)

UNE VOIX. Celui que vous avez donné est suffisant, nous vous faisons grâce des autres.

Mais, lorsque votre commission a fait part de sa résolution à l'auteur de l'amendement, celui-ci en a présenté un second, conjointement avec M. de Collignon ; et ce second amendement n'a pas les mêmes inconvénients que le premier. Le voici :

« Art. 1er. Dans le cas où la déchéance serait prononcée, par application de l'art. 30 du cahier des charges relatif au chemin de fer de Lyon à Avignon, annexé à la loi du 16 juillet 1845, un crédit de dix millions de francs est ouvert au ministère des travaux publics sur l'exercice de 1847, pour commencer les travaux dudit chemin.

» Art. 2. Si la compagnie commence les travaux avant l'expiration du délai de déchéance stipulé par l'art. 30 ci-dessus mentionné, et si elle justifie au 1er mai 1848 d'une dépense de 10 millions au moins, elle pourra, à ladite époque, renoncer à la concession, et, dans ce cas, la dépense utile, justifiée, sera remboursée par le gouvernement.

» Le mode et les époques du remboursement seront fixés par une loi spéciale.

» Les contestations qui pourront s'élever sur la fixation de la somme à rembourser entre l'Etat et la compagnie, seront jugées conformément à l'art. 58 du cahier des charges.

» Art. 3. (Comme au projet du gouvernement.) En cas de retard ou d'abandon des travaux après ladite époque du 1er juin 1848, les dispositions de l'art. 32 du cahier des charges recevront leur pleine et entière exécution. »

Voilà, messieurs, le nouvel amendement. La commission persiste à penser qu'il vaudrait mieux que la Chambre sacrifiât quelques séances de plus et qu'elle votât le projet que nous présentons après l'avoir mûrement discuté. Toutefois, je persiste à dire que cet amendement ne présente pas les mêmes inconvénients que le premier. La Chambre jugera.

M. D'ANGEVILLE dit quelques mots en faveur de son amendement que combat M. Garnier-Pagès et qu'appuie M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, en disant qu'il préférerait le projet de la commission, mais qu'il doit avoir égard à l'impatience qu'éprouve la Chambre de partir.

M. DARBLAY. Comment veut-on appeler la Chambre à délibérer sur la simple lecture d'un amendement? cela m'est impossible pour mon compte. Je demande au moins une nouvelle lecture si l'on ne veut pas ordonner l'impression et la distribution. (Murmures.)

M. Luneau et M. Dumon, ministre des finances, sont entendus.

La Chambre passe à la discussion des articles.

La discussion s'ouvre d'une manière confuse sur l'amendement de MM. d'Angeville et Collignon, qui remplacerait complètement le projet de la commission.

M. BENOIST résume la question dans laquelle se trouve la Chambre : il y a quatre question en présence : le projet du gouvernement, le projet de la commission, l'amendement présenté hier par M. d'Angeville, et la nouvelle proposition présentée aujourd'hui par MM. Collignon et d'Angeville. L'orateur aurait compris l'adoption de la première proposition de M. d'Angeville ; mais il ne peut comprendre l'adoption de la seconde proposition. Ce qu'il y aurait de mieux à faire, ce serait de discuter d'abord le projet de la commission sauf à y ajouter celles des dispositions de la proposition de M. d'Angeville qui pourront paraître nécessaires.

La discussion continue d'une manière confuse au milieu des propositions de toute nature qui surgissent à l'improviste de tous côtés.

M. GARNIER-PAGÈS demande que l'on vote purement et simplement l'art. 1er du projet, qui suffit à toutes les exigences.

L'art. 1er de la proposition est mis aux voix et adopté à la presque unanimité avec cette addition :

« Les portions de crédit qui n'auront pas été employées dans l'exercice 1847, seront reportées à l'exercice 1848. »

Suit, sur l'art. 2, une discussion assez peu claire au milieu de laquelle surgissent divers sous-amendements.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Il est bien entendu que la Chambre n'ayant pas qualité pour trancher la question de déchéance, la loi doit être faite dans l'alternative de la déchéance et de la non déchéance. L'art. 1er n'empêche pas de voter l'art. 2, car les articles s'appliquent à des choses différentes.

Mais j'avoue que je trouve dans l'art. 2 quelque chose qui me ferait craindre que la compagnie n'eût le droit de soutenir que la déchéance n'est pas encourue. Cet inconvénient serait évité si, au lieu de dire : « Si la compagnie *commence* les travaux avant l'expiration, etc., » on disait : « Si la compagnie *a commencé* les travaux, etc. »

Cette rédaction s'applique aussi bien au passé qu'à l'avenir ; mais, comme elle s'applique au passé, la compagnie ne pourra tirer aucun argument de l'article.

La Chambre entend encore MM. Garnier-Pagès, de Morny, Bureaux de Puzy et Darblay, qui demandent que la dépense à faire par la compagnie pour éviter la déchéance, soit de 5 millions au moins en travaux d'arts et terrassements.

L'art. 2 est mis aux voix, chaque membre de phrase l'un après l'autre, la première partie est adoptée avec le sous-amendement de M. Lacave-Laplagne ; la seconde partie, relative à l'époque à laquelle les travaux devront être faits, donne lieu à une nouvelle discussion à la suite de laquelle la Chambre adopte l'époque du 1er avril, ainsi que le sous-amendement de M. Darblay, qui porte qu'il y aura au moins 5 millions de travaux d'art et de terrassements. Le reste comme au projet plus haut.

L'art. 3 est également adopté,

On procède au scrutin de division sur l'ensemble de la loi. En voici le résultat :

Nombre des votants......	231
Majorité absolue.........	116
Pour......................	195
Contre....................	36

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Versailles à Chartres.

M. VAVIN reconnaît que tout le monde désire la confection du chemin de fer de Versailles à Chartres, qui doit assurer plus tard l'exécution de celui de Rennes : mais le projet présenté par la commission lui semble beaucoup trop compliqué et peut être singulièrement simplifié : d'accord avec MM. de Jouvencel, de Remilly et de Rainneville, l'honorable membre présente un amendement qui remplacerait le projet de la commission, et qui a été adopté par le gouvernement et la commission.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Le gouvernement est autorisé à procéder à l'acquisition et à la pose de la voie de fer, et à l'acquisition du matériel destiné à l'exploitation du chemin de fer de Versailles à Chartres. Il est ouvert à cet effet au ministre des travaux publics un crédit de 10 millions, qui sera imputable sur l'exercice de 1846. La partie non employée de ce crédit sera reportée sur l'exercice 1848. »

VOIX NOMBREUSES : Appuyé! appuyé!

M. JAYR, ministre des travaux publics. La somme de 10 millions sera à peine suffisante pour acquérir les rails ; il faudrait retrancher du projet de loi l'acquisition du matériel.

M. VAVIN déclare retrancher de sa proposition ce qui est relatif à l'achat du matériel.

La proposition ainsi amendée est mise aux voix et adoptée par assis et levé.

On procède au scrutin sur l'ensemble du projet.

Nombre des votants......	230
Majorité absolue.........	116
Boules blanches..........	229
Boules noires.............	1

publique. C'est là une chose évidente, palpable; eh bien! depuis leur fondation, ces écoles ont été successivement rattachées à divers ministères ; on les a classées dans les beaux-arts, à côté des théâtres, dans les hospices et établissements de bienfaisance; on a proposé de les faire rentrer dans l'administration communale; pendant quelque temps même, on les a placées à côté des haras. M. de Monglave, membre de la commission consultative, a adressé l'an dernier une pétition aux deux Chambres, pour demander l'extension de l'éducation publique à tous les sourds-muets et l'annexion de ces établissements à l'Université.

Ces pétitions ont été renvoyées aux ministres compétents ; mais les établissements de sourds-muets continuent à flotter dans les diverses catégories du ministère de l'intérieur.

M. Ferdinand Berthier, doyen des professeurs des sourds-muets, nous adresse à ce sujet une lettre que nous regrettons de ne pouvoir publier en entier. Nous en reproduisons la plus grande partie.

Une école de sourds-muets est, nous objectera-t-on sans doute, une maison de refuge, un hospice. A ce titre, elle doit ressortir du ministère de l'intérieur.

Mais dans les infirmeries de nos écoles, les malades sont-ils donc plus nombreux que dans celle d'un collège royal quelconque? Et d'ailleurs, ne pourrions-nous pas répondre à cette objection par une question et demander, à notre tour, ce que c'est qu'une école primaire ou chrétienne, et à quel ministère elle appartient?

Pourquoi les sourds-muets sont-ils admis dans nos établissements publics? N'est-ce pas surtout pour y puiser les moyens de compenser avantageusement une des infirmités les plus cruelles dont la nature ait frappé l'humanité? N'est-ce pas surtout pour y travailler à devenir des hommes, des chrétiens, des membres utiles à la société, et non pour y trouver seulement du pain, des vêtements et des médecins, qui trop souvent cherchent en vain un remède à un mal incurable?

Ici se présente une contradiction flagrante, inconcevable :

L'Université a les yeux sur les jeunes sourds-muets tant qu'ils fréquentent les écoles du premier âge, placées sous sa dépendance, et journellement, sur le rapport de ses recteurs, elle accorde des secours aux chefs de quelques-uns des établissements particuliers qui leur sont ouverts. Sa vigilance à l'égard des sourds-muets ne cesse que lorsqu'ils sont admis dans nos deux écoles royales.

Essaiera-t-on de justifier le titre d'*établissements de bienfaisance* qu'elles portent en prétextant que le gouvernement dispose dans leur sein de bourses gratuites?

Mais l'Etat n'entretient-il pas aussi des bourses, dans les collèges et dans les maisons d'éducation?

S'il est bien et dûment démontré que les écoles de sourds-muets doivent être considérées comme de véritables maisons d'éducation, n'avons-nous pas le droit de demander avec surprise comment il se fait qu'on ne se soit pas encore décidé à les retirer du département de l'intérieur comme les autres établissements de ce genre auxquels elles étaient attachées pendant la Révolution et même sous l'Empire?

Si, pour justifier enfin le transfert, dans les attributions du ministère de l'instruction publique, des collèges des *jeunes entendants-parlants*, on prétend alléguer qu'ils se sont prodigieusement multipliés depuis, la réponse ne sera ni moins simple, ni plus difficile.

Le nombre ne fait rien à la question, si, à la rigueur, l'objet que se proposent les établissements destinés aux uns et aux autres reste parfaitement identique. Au surplus, on remarquera que, sur les 22 000 sourds-muets environ que renferme la France, 1 500 élèves à peine sortent annuellement de nos écoles, tandis que, dans beaucoup d'autres Etats qui ont emprunté à notre pays l'admirable découverte d'un humble prêtre, tous les sourds-muets sans exception reçoivent le bienfait de l'éducation publique.

Il est une autre considération non moins puissante, qui milite en faveur de la mesure que sollicitent en ce moment avec nous tous les professeurs de l'Institut royal de Paris.

Non-seulement il n'existe point d'unité de méthode dans nos écoles, mais encore elles sont dépourvues d'inspecteurs spéciaux, uniquement chargés de surveiller leurs études, de les ramener à une méthode uniforme, de leur ouvrir un avenir dont seules elles sont déshéritées, car les inspecteurs spéciaux, indispensables, ne font pas défaut aux institutions de sourd-muets tenues par des prêtres ou par des congrégations religieuses. On y supplée tant bien que mal dans les écoles royales à l'aide des inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance, hommes fort recommandables d'ailleurs, mais tout à fait étrangers aux études de cette spécialité, et dont la surveil-

n'en saurait être ainsi.

Le célèbre Sicard disait: « Un instituteur de sourds-muets qui ne sera pas métaphysicien profond, dialecticien rigoureux et grammairien parfait, un pareil instituteur ne pourra que perpétuer l'enfance d'une méthode dont le double but a été de suppléer le sens de l'ouïe et la faculté de la parole. »

Cette masse de connaissances variées, effrayantes, que l'Etat est en droit d'exiger d'un instituteur de sourds-muets plus peut-être que d'un instituteur d'entendants-parlants, le caractère de l'apostolat auquel celui-là est appelé, le nombre toujours croissant de nos écoles malgré les obstacles qu'elles rencontrent sans cesse et la désastreuse indépendance dans laquelle elles gravitent et qui est cause de la plus déplorable anarchie dans les méthodes, toutes ces diverses considérations ne sont-elles pas de nature à fournir les meilleurs arguments à nos instances communes?

Après tout, on ne saurait, sous aucun prétexte, différer d'y satisfaire sans manquer à la fois à l'humanité et à la religion. Jusqu'à quand laissera-t-on, en effet, le charlatanisme effronté, échappant à toute surveillance, exploiter, sous les yeux du pouvoir, les sympathies qu'excitent nos malheureux enfants? Jusqu'à quand laissera-t-on l'ignorance profaner, au détriment de ces jeunes intelligences, ce qu'il ne devrait pas lui être permis de toucher? On exige du plus modeste instituteur primaire des conditions sérieuses de moralité et de savoir, et l'enseignement du sourd-muet, ce pauvre enfant qui a plus besoin d'éducation que tous les autres enfants, continuerait à être abandonné à l'anarchie, à l'arbitraire, au hasard? Non, non, cela n'est pas possible!

Une pareille organisation, ou plutôt une pareille désorganisation ne pouvait manquer de frapper la même commission du budget de 1839. On me saura gré peut-être de reproduire le passage suivant du rapporteur :

« Pour remédier, disait-il, à ces abus et généraliser l'œuvre commencée par l'abbé de l'Epée, il faudrait qu'une loi établit entre les professeurs une hiérarchie convenablement organisée, et leur accordât des avantages égaux à ceux des autres membres de l'instruction publique. Il faudrait que, prenant de plus en plus le caractère de l'Ecole normale, l'Institution de Paris fût toujours à même de fournir des directeurs aux institutions départementales. Il faudrait, avant de créer des écoles nouvelles, ordonner une inspection pour reconnaître l'état actuel des écoles existantes, leur personnel et les ressources industrielles dont elles disposent; et le gouvernement, après avoir recueilli ces documents, qu'il joindrait aux renseignements statistiques demandés aux préfets depuis plusieurs années, pourrait dès lors préciser l'étendue des besoins et les moyens d'y pourvoir avec sûreté et économie. »

Tout considéré, comment veut-on que le ministre de l'intérieur, absorbé par des intérêts plus généraux, plus graves et se rattachant, bon gré, mal gré, aux exigences impérieuses de la politique, puisse trouver un moment pour songer aux pauvres sourds-muets et pour s'occuper de l'état d'un enseignement qui ne saurait manquer d'être tôt ou tard retiré de ses attributions, qu'il gêne, qu'il entrave, parce qu'il leur est complètement étranger. Voilà pourtant trente ans bientôt que les institutions de sourds-muets sollicitent sans se lasser leur véritable place, leur seule place, qui est toute marquée dans l'instruction publique. Pourquoi retarder sans cesse, au détriment de l'amélioration sociale de vingt-deux mille infortunés, l'adoption d'une mesure qui pourrait être prise demain, et qui, d'un bout de la France à l'autre, serait accueillie par les transports de joie et de reconnaissance de tous les sourds-muets et de tous ceux qui se vouent à leur éducation? Un grand pas est déjà fait : les écoles particulières de sourds-muets sont journellement visitées, inspectées, protégées par les recteurs des académies, qui sollicitent fréquemment pour elles des secours du gouvernement. Achevez ce qui est commencé. Placez les écoles royales de sourds-muets sous la surveillance de l'Université, et vous aurez bien mérité de cette classe exceptionnelle, et vous aurez arraché à la justice de nombreuses victimes que l'ignorance lui jette en pâture chaque année. Mais je m'aperçois que j'empiète beaucoup trop sur le terrain que la presse tient en réserve pour d'autres intérêts non moins graves. Cependant ma témérité mérite grâce en faveur d'une masse d'intelligences égales aux vôtres, claquemurées pour ainsi dire dans une impasse funeste où elles manquent d'air et de lumière, quand de nombreuses améliorations surgissent journellement de toutes parts dans notre belle France au profit des autres hommes.

Recevez, etc.

FERDINAND BERTHIER,
Doyen des professeurs de l'Institut royal des sourds-muets de Paris.

Marchés.

La Chapelle, 21 juillet. — Taureaux : amenés, »; vendus, »; prix, le kil. sur pied, », »»-», »». — Vaches grasses : amenées, »»; vendues, »»; prix:

Bourse du 22 juillet 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 60	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	77 65	77 85	77 60	77 65
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 40	118 45	118 30	118 45
— — fin courant	118 55	118 65	118 45	118 55

4 1/2 J. 22 s. dr cours	106 »»	Banq. de Fr. dr cours	3290 »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par. »	»»»» »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp. »	260 »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin »	»»»» »»
B. du Trés. »	3 1/8	— Gann. »	»»»» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 10	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»
5 p. 0/0	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours »	» »/»	ROM. Der C.	99 1/4
Récép. Rotsch. »	101 85	BELG. 2 1/2 »	»» »/»
ESP. Dette act. »	»» » »	— 4 1/2 »	96 1/4 »/»
— — pass. »	» » »	do 1840 »	100 3/8 1/2
— 3 p. 0/0 »	»» »/»	do 1842 »	100 1/2
Dette intérieure »	26 1/8	— Banque »	880 »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— do Em. 1841 »	»»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT »	»»»» »»
HAITI »	» »/»	AUTRICHE »	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1215 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	435 »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	300 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1271 25
— à Rouen.	973 75
R.-Havre.	645 »»
Avignon...	615 »»
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str...	416 25
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	573 50
C. du Nord	570 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	481 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	436 25
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	973 75	Orléans à Vierzon.	573 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	645 »»	Bordeaux à Cette..	482 50
Paris à Orléans...	1270 »»	Marseille à Avign.	615 »»	Nord	561 75
— à Lyon.....	432 50	Paris à Strasbourg	417 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr.; août, septembre et octobre, 76 fr.

Narbonne, 61 fr. — Pézenas pour Pézenas, 61; — pour Cette, 62-50 à 62; — pour Béziers, 61. — Bordeaux, 67.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 101; août, 102; 4 derniers mois, 105-50.

Lille: Colza, 85-50 à 85-75. — Lin, 93.

Savon disponible, belle qualité, 100 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 juillet.

7 h. 1/2 FRANÇAIS.—Bertrand et Raton.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Le Maçon, le Déserteur.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Chapeau gris, dernier Amour, un Vœu, le Major.
7 h. 1/2 GYMNASE.—Charlotte Corday, une Femme.
7 h. »/» VARIÉTÉS.—Mousquetaire, Turlurette, Qui dort dîne, M. Risley.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Père et Portier. Un Père, Secours, le Trottin.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
5 h. 3/4 GAITÉ.—Nonne sanglante, une Heure de faction, Tout pour les Filles.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES.—Ni Jamais, Sans dot, Chevreuil.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS.—Gabrielle, Marguerite, Rue de Lappe, Dur-à-Cuire.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS.—Vaugelas, Miel, les Fifres et les Tambours.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).— Roméria.— Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 23 JUILLET.

—

Révolution sociale des Colonies.

Nous recevons ce soir le discours prononcé par le général Ambert, président du conseil colonial de la Guadeloupe, à l'ouverture de la session.

Ce discours est un événement. Il a été accueilli par les cris d'enthousiasme du conseil, dont il deviendra dorénavant le programme. Le mouvement libéral l'emporte donc enfin, dans la colonie, sur l'esprit arriéré et les doctrines d'esclavage! Liberté, organisation du travail, initiative de l'affranchissement par les colons eux-mêmes, tel est le résumé du discours plein d'élévation, d'énergie et de noblesse, que vient de prononcer le général Ambert. C'est ce que nous prêchons depuis dix ans aux colonies comme leur unique moyen de salut. Nous sommes heureux de voir cette nouvelle victoire des principes.

Chaque jour apporte donc un triomphe aux idées d'affranchissement et d'organisation sociale. Allons! consolons-nous de toutes les turpitudes présentes en songeant avec quelle rapidité l'opinion marche et les esprits s'éclairent.

Le général Ambert a 80 ans; il était l'ami de Hoche et son second dans la guerre de la Vendée.

A la grandeur des sentiments et des idées qu'il exprime, à la hardiesse de l'impulsion que sa voix vient d'imprimer à la société coloniale, on reconnaît un homme qui n'a pas perdu, malgré son grand âge, les convictions de sa jeunesse.

La manifestation du général Ambert contient toute une révolution sociale pour les colonies. Si les colonies ont l'intelligence de l'accomplir promptement, elles donneront une belle leçon à ces nations européennes qui ne se sont montrées jusqu'ici libérales, envers leurs masses prolétaires, que de paroles et de haillons..... Mais laissons parler le président du conseil colonial de la Guadeloupe :

Messieurs et chers collègues,

Votre persévérante bienveillance semble avoir fait du fauteuil de la présidence un siége inamovible. Je me glorifie de la constance de vos suffrages, et mon immuable dévouement y puise des forces nouvelles.

Dans cette lutte inégale où nous sommes engagés, notre énergie, pour ne pas succomber aux atteintes de la lassitude et du dégoût, a besoin de se retremper souvent aux sources vives de l'amour du pays. Les violences d'une agression récente nous apprennent que nous n'avons plus même à compter sur la générosité de la force, cette dernière ressource de la faiblesse. Le nom de Français n'est pour nous qu'un vain titre, impuissant à nous protéger contre les haines et les colères que nous suscitent nos ennemis.

Mais, Messieurs, si nous devons courber la tête avec résignation devant les manifestations de la volonté nationale, le sentiment de notre dignité nous oblige à la relever avec fierté devant l'outrage et la calomnie. Nos vies et nos fortunes appartiennent à la patrie; notre honneur est sous la sauvegarde de Dieu et de notre conscience.

Vieux soldat de la liberté, j'ai versé mon sang pour elle sur les champs de bataille de l'ancien et du nouveau monde. Serait-il vrai qu'en acceptant, à la fin de mes jours, l'exil et les rudes labeurs du colon, j'eusse renié mes principes, déserté mon drapeau et souillé une carrière qui compte de glorieux souvenirs? Non, Messieurs, le titre de colon dont je m'honore n'a pas flétri le vieux serviteur de la patrie, et ma voix ne saurait être suspecte quand, au nom de mes concitoyens indignés, je repousse l'opprobre dont on voudrait les couvrir.

Nous voulons tous la liberté, mais nous la voulons pour tous, pour l'homme blanc comme pour l'homme noir; nous ne voulons pas que, dans votre injuste partialité, vous puissiez transformer la tribune nationale en un siége d'accusation du haut duquel vous nous livrez sans défense à la honte et au mépris public! Nous voulons tous la liberté, mais nous voulons en même temps l'ordre, la sécurité, le travail et surtout le bien-être des populations qui nous sont confiées. Nous ne voulons pas que, dans votre aveugle précipitation, vous fassiez de notre malheureux pays une Saint-Domingue sanglante ou une Irlande affamée!

Jetez un regard sur ces contrées paisibles que vous calomniez sans les connaître, et accusez-nous encore de barbarie, si vous l'osez. Tandis que la vieille civilisation de l'Europe plie sous le fardeau de la misère et de la faim, nous vous offrons le spectacle d'une population heureuse et tranquille, traversant sans souffrances et sans secousses les crises d'une situation difficile dont notre protection tutélaire lui épargne les contre-coups!

Pour répondre à ces dénonciations de quelques crimes isolés dont vous voudriez faire peser sur tous les colons la honteuse responsabilité, ne nous forcez pas à fouiller dans les sombres annales de vos greffes!... Mais, plus équitables que vous, nous ne demandons pas compte à tout un peuple de ces horribles forfaits, triste et éternel apanage de l'humanité! Nous laissons à vos tribunaux la représentation de ces lugubres drames. Nous abandonnons à la justice l'œuvre de la répression et de la vengeance, et quand elle a prononcé, nous nous taisons et respectons ses arrêts. Plus équitable que vous, nous croyons à l'honneur et à l'impartialité des magistrats; nous croyons à la conscience des jurés. Nous pensons qu'il faut des preuves pour punir; de tout accusé nous ne faisons pas un coupable; de tout innocent acquitté nous ne faisons pas un criminel obtenant grâce de la faiblesse du jury!

Messieurs, vous avez assisté à ce déplorable spectacle! Vous avez vu une assemblée française souffrir que l'on traduisît à sa barre des citoyens sans défense, et étouffer sous le bruit de ses murmures les quelques voix généreuses qui s'élevaient pour repousser, en notre nom, d'odieuses calomnies! Vous avez frémi d'horreur à la lecture de ces accusations, puisées dans d'infâmes libelles, dénuées de preuves et écoutées cependant avec une cruelle bienveillance. Colons, administrateurs, prêtres, magistrats, fonctionnaires, tous ont été compris dans la même haine et frappés des mêmes coups! Il n'y a de purs, sur le sol colonial, que les hommes qui mettent leur zèle ambitieux au service des passions et de la colère d'un parti; il n'y a de purs que ceux qui font métier de dénonciation et de calomnie.

Par quelle fatalité, quand il s'agit des colonies, les règles de l'équité la plus vulgaire sont-elles méconnues et foulées aux pieds? Vous qui présidez aux destinées de la patrie, prenez garde de prêter une oreille complaisante à ces étranges doctrines, n'oubliez pas que tous les principes s'enchaînent et se soutiennent dans l'ordre social; n'apprenez pas à vos adversaires qu'ils peuvent impunément porter la main sur l'arche sainte de la propriété; craignez que ces armes que vous laissez imprudemment entre leurs mains, ils ne les retournent un jour contre vous-mêmes!

Messieurs, la loyauté de vos pactes proteste contre des inculpations qui ne sauraient vous atteindre. Les colons de la Guadeloupe et leurs représentants ont fait leurs preuves. Tous, nous avons pris depuis longtemps l'initiative des améliorations qui dépendaient de nous, et nous avons donné un concours loyal et éclairé aux mesures de civilisation et de progrès compatibles avec les idées d'ordre et de travail dont nous serons les éternels défenseurs. Nous ne nous sommes pas posés en ennemis systématiques des idées nouvelles, nous comprenons les nécessités de notre époque. Enfin nous pouvons ouvrir nos fastes judiciaires; ils sont purs de ces crimes dont nous repoussons avec dégoût la hideuse solidarité, s'ils se sont produits quelque part.

Mais, Messieurs, de ces désaffections, de ces défiances, de ces colères, de ces agressions injustes, découlent de graves enseignements qui ne seront pas perdus pour nous. Ne nous dissimulons pas les périls de notre situation. Jamais les colonies n'ont été plus menacées, jamais leur sort n'a été plus compromis, le mouvement irrésistible des idées nous déborde et nous entraîne. Notre vieille organisation sociale, condamnée par l'opinion, en désaccord avec les institutions et les progrès du siècle, chancelle sur ses bases et menace de nous ensevelir sous ses ruines. Assisterons-nous à ce grand désastre en spectateurs impuissants, ou bien chercherons-nous, par quelque résolution héroïque, à en atténuer les malheurs? Je m'adresse à une assemblée chez laquelle les instincts généreux n'ont jamais fait défaut et qui jamais n'a prétendu défendre l'esclavage pour lui-même, ni en perpétuer la tradition; je m'adresse à elle avec une conviction profonde et réfléchie.

Messieurs, ne nous laissons pas entraîner par le torrent, quand nous pouvons encore le diriger. Ne laissons pas tout détruire quand il nous reste une chance de tout sauver. Ne nous laissons pas imposer par la violence ce que nous pouvons faire librement et volontairement. N'acceptons pas le triste rôle de vaincus! Rendons inutile, entre nous et nos esclaves, une intervention qui aurait pour effet de s'emparer du bénéfice de leur gratitude, en rejetant sur nous l'odieux de la résistance. Plaçons-nous hardiment et d'un seul pas à la tête de la civilisation coloniale, et marchons dans cette voie nouvelle avec le calme et la force que donnent toujours les situations nettes et bien tranchées.

Le gouvernement, Messieurs, ne peut vouloir la perte de ses colonies; il saura nous préserver des dangers d'une précipitation funeste et nous garantir contre toute usurpation du droit inviolable de la propriété. Mettons-nous avec confiance sous son égide. Travaillons, de concert avec lui, à préparer les bases de notre transformation future, et à en assurer le succès par une puissante organisation du travail, ce pivot des sociétés. Partisans d'une émancipation intelligente et féconde, mettons, sans arrière-pensée, notre expérience et nos lumières au service de cette grande cause; mais que la prudence et la sagesse soient nos seules conseillères! Organisons avant de détruire. En appelant toute une population aux bienfaits de la liberté, qu'aucun effort ne nous coûte pour lui épargner, dans l'avenir, les luttes et les misères du prolétariat, ce fléau des sociétés modernes.

Messieurs, la marche que je vous indique est désormais la seule qui soit digne de nous et du pays que nous représentons, la seule qui puisse conjurer les malheurs qui nous menacent. Ne nous en laissons pas écarter par un sentiment de découragement stérile ou par de vaines frayeurs; soyons à la hauteur de notre mandat; prenons en main avec courage l'arme puissante de l'initiative; levons l'étendard de la

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 24 JUILLET 1847.

LA PART DES FEMMES [1].

—

DEUXIÈME PARTIE.

—

VIII.

LES DROITS D'UN PÈRE.

Or, pendant que Léonce s'étourdissait ainsi, que devenait-on dans la petite ville de Bourgogne, où nous avons laissé deux jeunes filles si désolées?

M. Lachaumelle, on l'a pensé déjà, était le génie fatal qui embrouillait les fils de cette intrigue si simple, et préparait la désunion entre tous ces jeunes cœurs où l'affection était si naturelle et si gracieusement placée. Il n'avait qu'une pensée, c'était d'isoler complètement Juanna, afin que Léonce n'en entendît plus parler.

Lorsque l'activité de l'homme n'a pas son jeu nécessaire, elle se porte souvent et avec une énergie incompréhensible sur des occupations puériles dont l'imagination lui grossit l'importance, elle s'emploie, faute d'objets estimables, à des misères, à des tyrannies ou à des lâchetés.

Si le père de Léonce eût compris, en héritant de ses vastes domaines, qu'il avait devant lui une tâche plus digne que celle d'humilier ses vignerons, d'empêcher leurs filles de danser, de guetter quelque insignifiante augmentation de revenus dans un aggravement nouveau sur les charges de ses fermiers; s'il eût vu les grandes améliorations qu'il pouvait introduire dans ses propres cultures, et par son exemple dans celles des communes où ses terres étaient situées; si son esprit plus large, si son cœur mieux placé avaient su faire sortir des progrès actuels de l'agriculture aidée de la science moderne, une plus grande somme de bien-être pour lui et ses laborieux paysans, on aurait pu respirer autour de lui. Toutes ces niaises boutades dont il accablait son entourage eussent été épargnées.

On comprendra donc qu'ennuyé et désœuvré, il s'empara de cette occasion de tracasserie avec une sorte de joie. Il était presque fier de cette intrigue qui lui donnait vis-à-vis de lui-même une apparence d'habileté diplomatique.

Cependant, malgré ses efforts constants pour enlever à la Romaine et à sa fille les amitiés qui leur servaient d'appui, les seules amies intimes peut-être qu'elles eussent conservées, étaient précisément Ernestine et sa mère, sa femme et sa fille à lui. Au moment même où nous retrouvons ces intéressantes femmes, elles étaient réunies chez Mme Lachaumelle, elles devisaient ensemble auprès d'un bon feu après le dîner.

Nous avons vu qu'à l'époque du retour de Léonce aux dernières vacances, M. Lachaumelle avait cessé d'inviter ces dames. Elles n'avaient plus reparu à sa charmante villa du Villars; les fêtes des vendanges et les dîners offerts à cette occasion avaient eu lieu sans elles. Bien plus, exclusion très sensible, elles n'avaient reçu pour le mariage d'Ernestine qu'une simple lettre de faire part lithographiée et officielle, où elles étaient invitées, comme tant d'autres indifférents, à assister à la bénédiction nuptiale.

Le coup porté fut vivement senti; il y eut blessure profonde. Jusque-là le plan d'exclusion réussissait.

La lune de miel, expression atrocement dérisoire, si l'on songe aux dégoûts insurmontables de la nouvelle épouse, s'était passée à la campagne. La pauvre petite Mme Pernon avait eu le temps de s'y désoler; sa mère, elle-même, malgré son bon vouloir, ne savait quels remèdes appliquer à ces souffrances; son inexpérience en matière d'amour l'empêchait de les comprendre. Ernestine pensa donc souvent à sa meilleure amie, à Juanna. Elle désirait échanger avec elle ses confidences et ses chagrins, bien assurée qu'elles seules pourraient parvenir à se distraire mutuellement de leurs maux, et s'empêcheraient l'une et l'autre de se désespérer tout à fait.

C'est pourquoi, à peine de retour dans la petite ville où l'on revint passer l'hiver, elle témoigna ouvertement le désir d'aller revoir Juanna.

— C'est une connaissance qui n'est plus convenable, objecta son mari en entendant sa jeune femme exprimer son intention, ce sont, m'a-t-on dit, elle et sa mère deux caractères si originaux et si romanesques, que vous m'obligeriez infiniment, ma chère, en ne les revoyant plus.

Cette formule aigre-douce cachait évidemment un ordre. La jeune femme se tut; mais ce ton pédantesque l'avait choquée. Elle sentit en elle un violent mouvement de révolte contre l'ennemi imposé à son existence, cet homme sottement grave qui affectait de mépriser tout ce qui plaisait à son âge et à son sexe, ce masque austère sans cesse aux aguets du moindre sourire pour le comprimer. Ce n'était pas la première fois qu'elle se sentait l'envie de résister; mais jusqu'à présent elle n'avait jamais pu prendre sur elle assez d'empire pour cela.

— C'est étrange, se disait-elle, comme cet homme me glace; devant lui, je n'ai plus ni gaîté ni esprit, je suis annulée.

Néanmoins, son apparente soumission ne pouvait pas durer. L'habitude d'obéir avait jusque-là engourdi la partie de volonté que le sang de M. Lachaumelle lui avait transmise; mais ce qu'elle avait souffert depuis deux mois avait épuisé la dose de sa résignation. Le côté énergique allait apparaître, ou, dans peu de temps, toute velléité d'opposition en elle eût été comme chez sa mère définitivement étouffée.

Aussi, après cette espèce d'injonction de rompre avec sa meilleure amie, Ernestine se mit-elle à réfléchir profondément sur ce qu'elle avait à faire. Fallait-il obéir ou résister?

— Je le crains trop, pensa-t-elle; j'ai l'air d'avoir pour lui une déférence et un respect exagérés, et c'est ce qu'il désire... Vraiment si, au lieu de paraître ainsi soumise et craintive vis-à-vis de ce grave personnage, je reprenais un peu de mes habitudes volontaires de jeune fille, il finirait par voir en moi une femme au lieu d'un enfant, une égale, plus tard peut-être une supérieure au lieu d'une vassale honorée.

Puis la belle jeune femme mit un doigt sur sa bouche, le coude droit appuyé sur sa main gauche, et, après quelques minutes de muette et d'intime discussion, elle s'écria en frappant dans ses petites mains, comme pour s'enhardir et s'exciter :

— Eh bien, c'est décidé! j'oserai, oui j'oserai avoir aussi ma volonté. Et d'abord je refuserai positivement de l'accompagner à Paris, sans m'occuper de l'irritation soulevée contre moi par un pareil refus. Je ne veux pas m'exiler loin de ceux que j'aime avec cet homme que je n'aime pas.

On sait déjà si cette violente résolution fut exécutée.

— Et dès aujourd'hui j'irai revoir Juanna.

Cette fois ce fut M. Lachaumelle qui intervint encore au nom des convenances.

— Ma chère enfant, lui dit-il, les jeunes filles une fois mariées doivent rompre toute intimité au moins pendant les premiers mois avec leurs anciennes amies restées demoiselles.

Ernestine comprit le sens de cet usage plus strictement observé en province qu'à Paris. On craignait les confidences.

— Eh bien! reprit-elle, ma bonne petite mère ne refusera pas de m'accompagner.

Et elle alla chercher le chapeau et le châle de Mme Lachaumelle et l'en revêtit avec de petites manières félines si caressantes que l'excellente femme ne put résister.

La rancune de Mme Dusablé ne tint pas contre les bonnes paroles des aimables visiteuses, qui avaient à cœur de réparer les torts de leurs maris. Depuis Ernestine revint et revint seule donnant pour unique raison que Juanna était sa meilleure amie. Elle engagea même celle-ci à revenir la voir de temps en temps. Enfin, après le départ de son mari, elle avait obtenu de son père et plus facilement qu'elle ne s'y était attendue, de les inviter lui-même à un petit dîner qui rappellerait leur ancienne intimité.

C'est à la suite de ce dîner que nous allons voir la façon pleine de charmes dont M. Lachaumelle savait égayer de pareilles soirées de réception.

— La petite caisse de Léonce est-elle prête? demanda-t-il à Mme Lachaumelle.

— Entièrement, mon ami, répondit celle-ci; il n'y a plus qu'à l'envoyer.

— Alors, excusez-moi, mesdames, reprit-il poliment, si je me retire un instant pour écrire à mon fils deux mots qu'il doit recevoir par cette occasion.

Une fois seul, ce père-modèle prit sur son secré-

(1) Voir les numéros des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 30 juin, 1er, 21 et 22 juillet.

de loi sur la ligne de Fécamp et de Dieppe, et celui de l'emprunt de 350 millions ont été enlevés au pas de course, et on est enfin arrivé au dernier acte de la session, le budget des recettes.

Plusieurs chapitres ont été adoptés après quelques observations rapides, et demain verra se terminer le pénible labeur de la représentation nationale.

Cour des Pairs.

La Cour a jugé aujourd'hui M. Pellapra. Elle l'a déchargé de l'accusation d'avoir reçu une somme quelconque pour prix de son intervention auprès de M. Teste; mais, le reconnaissant coupable d'avoir été intermédiaire dans cette affaire, elle l'a condamné, comme MM. Cubières et Parmentier, à la dégradation civique, à 40 000 fr. d'amende et aux frais.

Un remaniement partiel du ministère est certain, mais rien n'est encore arrêté d'une manière précise. Aussi nous ne donnons qu'à titre de causeries ce que dit à ce sujet la *Patrie* :

« On a beaucoup parlé, ces jours derniers, de remaniements ministériels. On s'en entretenait encore aujourd'hui à la Chambre, et les députés les mieux informés assuraient que MM. Duchâtel et Guizot avaient résolu le remplacement de MM. Trézel, Cunin-Gridaine et Jayr, et que M. de Salvandy demandait à se retirer du ministère.

» M. Cunin-Gridaine serait remplacé par M. Vitet, M. Jayr par M. Muret de Bort, et M. de Salvandy par M. Liadières.

» Quant au ministère de la guerre, on hésiterait à le confier au maréchal Bugeaud, dont on redoute l'indocilité.

» Il est certain que le maréchal Soult a envoyé sa démission de président du conseil, et que M. Guizot remplacera le maréchal dans ce titre.

» On parle de l'ambassade de Naples pour M. de Salvandy et de la direction générale des contributions indirectes pour M. Jayr, en remplacement de M. Boursy, admis à la retraite à cause de son âge avancé. »

On lit dans le *Courrier français*, à propos de l'assignation qui lui a été donnée par l'un des MM. Talabot, pour avoir publié l'acte rapporté dans un de nos précédents numéros :

Le procès que nous fait M. Talabot est encore une lâcheté du ministère : le ministère a craint de le faire lui-même. Voici, en effet, ce que nous apprenons :

C'est M. Trézel, qui s'est ému le premier et le plus vivement de l'article publié par le *Courrier français*, du 17 juillet. M. Trézel voulait que deux ministres poursuivissent personnellement le *Courrier français* devant les tribunaux.

M. Trézel a couru alors chez l'un de ces ministres; l'autre était absent. Le ministre en question a répondu qu'il voulait bien lui-même provoquer en son nom une poursuite judiciaire, mais que, préalablement, il était nécessaire de consulter le conseil des ministres. Le conseil s'est, en effet, occupé de cette question. MM. Guizot, Duchâtel, Hébert et Dumon se sont très énergiquement prononcés contre une poursuite judiciaire au nom de leurs collègues. Leur raison a été qu'il faudrait porter l'affaire devant le jury : or, le jury leur fait peur! Ils ont donc imaginé de faire intenter le procès par M. Talabot, devant la juridiction correctionnelle. Là toute preuve des faits est interdite; il est même défendu de rendre compte des débats.

Nous devons faire observer que l'assignation est faite au nom de M. François-Jules Talabot seulement. Cependant, M. Léon Talabot est aussi en cause : notre article l'a désigné aussi bien que son frère, et comme son frère, il a signé l'acte de société. Mais M. Léon Talabot est député, et il eût été considéré comme fonctionnaire public.

Un journal suisse rapporte ainsi l'entrevue dans laquelle la lettre de M. Guizot a été remise à M. Ochsenbein :

« C'est le 7 juillet que l'ambassadeur de France, M. Bois-le-Comte, a été reçu en audience par le président de la Diète, auquel il a donné lecture de la lettre de M. Guizot, sur l'état actuel de la Suisse.

» Voici ce que M. Ochsenbein a répondu à l'ambassadeur :

» La lettre de M. Guizot contient des raisonnements basés sur des principes erronés. D'abord, ce ne sont pas les vingt-deux cantons qui ont agi dans les traités de Paris et de Vienne, mais la confédération elle-même. Ce n'est pas le pacte qui a été garanti : les puissances ont garanti à la Suisse son territoire. Il n'est pas exact de dire que les puissances contractantes n'ont traité avec la Suisse que sous la condition que la constitution fédérale et les institutions des cantons ne seraient pas changées; car non seulement la reconnaissance de l'indépendance de la Suisse renferme la reconnaissance du droit de réviser le pacte fédéral et les institutions cantonales, mais les puissances l'ont dit formellement à cette occasion.

» Je répéterai ce que je vous ai déjà dit : *La Suisse ne souffrira jamais que l'on se mêle de ses affaires intérieures*, et elle ne reconnaîtra ni à une puissance étrangère ni à une minorité des cantons le droit d'interpréter le pacte fédéral. Ce droit n'appartient qu'à la Diète. »

» M. Bois-le-Comte a dû penser, d'après cette réponse, que M. Ochsenbein n'était pas disposé à communiquer la lettre de M. Guizot aux autorités. Il lui demanda, en conséquence, s'il communiquerait la lettre au Vorort ou à la Diète. M. Ochsenbein ayant répondu négativement, l'ambassadeur répliqua : « *En ce cas, je livrerai la lettre à la publicité.* »

» M. Ochsenbein dit à son tour : « Il ne m'appartient pas de vous dire ce que vous devez faire ou ne pas faire; *mais je ne me laisse pas non plus prescrire ce que j'ai à faire ou à ne pas faire.* »

» M. Bois-le-Comte se leva, parla encore des puissances alliées et dit : « *On pourrait aisément se tromper sur l'intention des puissances d'intervenir.* »

» Le président répondit : « *Eh bien! si les puissances alliées veulent jouer la banque, nous jouerons avec elles.* »

» Ainsi se termina l'audience. »

Un barreau susceptible. — A propos de l'attitude de M. Teste pendant son procès, un journal nantais, le *Breton*, a fait sur la profession d'avocat des réflexions pleines de justesse; nous les avons reproduites dans notre numéro de mardi dernier. Il paraît que ces réflexions ont offusqué les avocats de Nantes. Le conseil de leur ordre s'est assemblé pour délibérer sur l'article du *Breton*. Ces messieurs croient y voir une atteinte à la dignité et à l'honneur de la profession d'avocat. Le *Breton* avait émis cette vérité incontestable : L'exercice du barreau fausse souvent l'esprit, et il l'avait émis avec une grande modération, car nous lisons dans son article : « Dieu nous garde d'attaquer un corps dans lequel on compte nombre de généreux talents », et plus bas : « Il est des professions *qui entendues, qui exercées d'une certaine manière*, rendent peu scrupuleux. » Messieurs les avocats de Nantes comptent, sans doute parmi les talents généreux, et ne voudront pas prouver par un injuste procès qu'ils entendent et exercent leur profession de la mauvaise manière.

FAITS DIVERS.

Deux cent trente-neuf élèves se présentent aux examens à Paris pour entrer à l'Ecole polytechnique.

— Le *Journal de Rouen* a été condamné par le tribunal correctionnel de cette ville, à un mois de prison et 500 francs d'amende pour avoir rendu compte des délibérations intérieures de la Cour des pairs lors du procès de MM. Teste, Cubières et Parmentier.

atelier au moment de l'explosion : 1 maître artificier entretenu, 5 ouvriers civils, 15 canonniers de marine, 1 soldat de la 3e compagnie d'ouvriers d'artillerie de marine, 1 distributeur, 1 écrivain d'atelier; en tout 22 personnes.

» Deux des canonniers, un des ouvriers civils, l'ouvrier d'artillerie, le distributeur et l'écrivain d'atelier, en tout six personnes ont été épargnées.

» Treize cadavres ont été transportés à l'hôpital, ainsi que trois blessés dont un est mort une heure après.

» L'incendie qui s'était manifesté à la suite de l'explosion était éteint à trois heures. Les pertes matérielles ont été circonscrites dans l'enceinte de l'atelier et du magasin des artifices.

» L'ordre n'a pas cessé de régner dans l'Arsenal. Les ouvriers se sont conduits avec dévouement.

» On ignore encore la cause de l'explosion, qui paraît ne devoir être attribuée qu'à une imprudence. »

SUCRE INDIGÈNE. — Depuis l'ouverture de la campagne, c'est-à-dire depuis le 1er septembre jusqu'au 30 juin, la quantité de sucre indigène fabriquée s'est élevée à 52 705 638 kil.; c'est 13 304 884 kil. de plus que l'année précédente, où il n'avait été produit que 39 403 754 kil.

Il y a eu pendant cette campagne 298 fabriques en activité; c'est ainsi à peu près une moyenne de 180 000 kil. pour la production de chaque établissement.

La mise en consommation n'a pas marché aussi vite que la production; elle n'a été que de 41 749 412 kilogr.; elle n'excède que de 6 058 804 kil. celle de l'année précédente.

Aussi les quantités restant dans les fabriques à la fin de juin dernier formaient un total de 12 407 851 kil., tandis qu'elles n'étaient en 1846 que de 5 157 490 kil.

EXPLOSION DANS UNE MANUFACTURE. — Un affreux accident est arrivé mercredi en Angleterre. Une manufacture de poudre-coton nouvellement établie à Faversham par M. Hall, fabricant de poudre à canon et autres substances explosives, a sauté au moment où les ouvriers étaient à l'ouvrage, engloutissant sous ses ruines un grand nombre de victimes. Les bâtiments ont été entièrement renversés, et les débris projetés en l'air à une distance considérable. A plusieurs milles à la ronde, on a éprouvé comme un tremblement de terre; des arbres ont été abattus ou brûlés, des champs ravagés, des maisons secouées jusque dans leurs fondations.

Une vingtaine de femmes et d'enfants plus ou moins mutilés, mais encore en vie, ont été recueillis et portés dans les maisons du voisinage. Dix cadavres sans aucune contusion apparente ont été aussi retrouvés. Dans les champs aux alentours, on a remarqué de nombreux débris sanglants, et il est à craindre que beaucoup d'ouvriers n'aient péri sans qu'on puisse jamais en retrouver la trace.

Quelques personnes ont échappé presque miraculeusement à la catastrophe. On cite un apprenti qui s'est trouvé enlevé et précipité dans un champ voisin, sans autre mal qu'un étourdissement passager. On ne peut encore apprécier le nombre total des victimes.

LONGÉVITÉ. — On connaît peu d'exemples d'une longévité moins exempte d'infirmités que celle dont on parle dans les lignes suivantes, adressées à l'*Echo de l'Aveyron* :

« Il y a dans la paroisse de Chaunhac un vieillard célibataire d'une stature colossale, droit comme un I, ayant servi dans les grenadiers sous Louis XVI, né en 1746, parcourant les villes des paroisses voisines un paquet sur le dos, rempli de marchandises qu'il cherche à débiter de maison en maison, couchant dans les granges la plupart du temps, ne mangeant presque jamais ni viande ni soupe, mais en revanche buvant 6 sous de vin par jour. Sa poitrine, solide encore, fait entendre des sons de voix tels, qu'il n'y a point de chantre qui l'égale. Il est d'une humeur agréable, ne passant pas au village sans récréer les habitants, et surtout les enfants, à qui il débite de petites chansonnettes de sa fabrique. De cette manière, dit-il, je vends ma marchandise et gagne ma vie. »

---

faire une lettre décachetée et la relut.

— Très bien! se dit-il; mon fils se croit trahi; il prend la chose au sérieux, et, sans la prudence de ce petit philosophe, il s'attirait une affaire d'honneur. Certes, il est bien naïf, ce M. René, de m'apporter à moi une réponse où tout est expliqué de la manière la plus satisfaisante. Vraiment, si celle-ci partait pour Paris, mon fils serait plus fou de cette petite Dusablé que jamais. Mais je sais mon devoir de père, et tous deux auront oublié cet imbroglio momentané, et l'amour romanesque de Léonce sera loin avant d'apprendre que c'est à moi qu'il doit des remerciements. Diable! cette fille, cette Suzanne, aurait bien pu prendre la place de Juanna, et cela n'eût pas mieux valu. Heureusement, j'apprends tout cela au moment où son plan est changé...... J'aurais bien voulu voir l'ébahissement de ce petit phraseur quand il a lu dans la lettre de mon fils cette petite sentence cavalière dont il lui fait de si amers reproches :

« Je connais maintenant les femmes; si on ne les abandonnait le premier, on serait prévenu par elles. Je souhaite fort que vous évitiez la seconde nécessité de cette proposition; pour moi je pratique trop gaiment la première pour qu'il en soit ainsi. »

— A la bonne heure, c'est parler cela, et parler de manière à m'enlever toute crainte et à faire tomber les dernières illusions de cette petite sang-mêlé qui voudrait à toute force devenir ma bru. Nous verrons bien!

Puis il se mit d'un air souriant et satisfait à couvrir une feuille de papier d'imprécations paternelles à l'adresse de Léonce.

Comment cette lettre de Louis René se trouvait-elle entre les mains de M. Lachaumelle?

C'est bien simple. Chaque mois il partait pour Léonce un paquet de linge blanchi. C'était la fantaisie de sa mère de veiller continuellement elle-même à son trousseau. Elle trouvait aussi moyen de lui faire passer par cette occasion des liqueurs douces faites par elle-même, des sucreries, des confitures et toute sorte de friandises. On pouvait encore lui économiser de cette manière le port de ses lettres; économie fort appréciée en province, même des provinciaux les mieux fortunés.

M. Lachaumelle, sous ce précieux prétexte d'économie, avait fait savoir les jours de départ aux amis suspects ou non suspects de son fils. Il avait ainsi trouvé moyen de prendre connaissance de toutes les lettres de Louis René, desquelles il avait jugé à propos de laisser passer la troisième par l'occasion de M. Pernon.

Léonce, de son côté, répondait ou écrivait par le paquet du retour. Ainsi, la lettre où il demandait des explications et celle où il envoyait d'affectueuses consolations à Juanna n'avaient pas été sauvées, malgré leur adresse à Mme Pernon. M. Lachaumelle, armé de son autorité de père et de chef absolu de sa famille, ne respectait de secrets que ceux qu'il ne pouvait absolument atteindre. C'est ce qui était arrivé pour la lettre de railleries insultantes directement adressée à Louis René.

Ce sans-façon inquisitorial d'un père est plus commun qu'on ne le pense. La famille, telle qu'elle existe encore maintenant, forme une sorte de tribu qui a ses lois et ses mœurs à part, bonnes ou mauvaises, douces ou violentes, tolérantes ou fanatiques, selon le caractère de son chef. Son intérieur est muré au gré du maître, et personne, excepté dans quelques cas d'atrocités matérielles trop palpables, n'a droit d'y intervenir.

Aujourd'hui, arrivés à un certain âge, la plupart des hommes sont aigris, ennuyés ou fanatisés par quelques idées arriérées ou incomplètes. Les uns frappent leurs enfants et préparent des brutes, les autres sont indifférents et laissent agir au hasard les exemples de l'entourage, les troisièmes font entendre de dures paroles, et menacent de malédictions ceux de leurs descendants qui voudraient ouvrir l'oreille au progrès. Bien que M. Lachaumelle puisse être plutôt rangé dans la classe des indifférents, il n'appartenait exactement à aucune de ces trois catégories; ce n'était même pas, on peut le dire, un des plus mauvais pères d'aujourd'hui.

Après avoir fini d'écrire sa boutade redoutable, M. Lachaumelle quitta son air souriant et rentra au salon avec un front sombre et préoccupé. Puis, allant à sa femme, il lui présenta ce chef-d'œuvre de colère.

— Permettez-vous, mesdames, que je soumette cette réprimande paternelle à l'approbation de la mère?

— Une réprimande, s'écria Ernestine, à Léonce? Mais, mon père, vous ne nous aviez rien dit de lui qui pût la faire supposer?

— J'avais cru d'abord à une simple effervescence de jeunesse, répondit-il d'un ton pénétré; il me semblait que ses incartades avaient été exagérées, et j'hésitais à laisser échapper ce que j'avais appris sur lui aussi vaguement.

— Mais, qu'est-il donc arrivé à ce pauvre garçon? interrompit Ernestine très alarmée.

Juanna était devenue pourpre; ses yeux expressifs et presque égarés se portaient tour à tour avec une vive inquiétude sur M. Lachaumelle et sur la mère de Léonce, dont la figure à la lecture de la lettre changeait en un étonnement pénible son habituelle placidité. De son côté Mme Dusablé suivait avec une anxiété non moins profonde l'effet produit sur sa fille par ce peu de paroles. Elle semblait redouter plus qu'un chagrin pour sa chère Juanna.

Si, en ce moment M. Lachaumelle avait voulu voir tout ce que cette pauvre mère aux abois mettait de supplication dans son regard, il eût cessé de poursuivre un projet aussi cruel, de jeter tant d'émotion à ces quatre nobles cœurs quand lui-même n'était nullement ému. Mais son parti était bien arrêté. Il avait compté sur la préoccupation simulée de sa sollicitude paternelle, pour excuser ce que les reproches à la conduite de son fils pourraient avoir de trop libres devant une jeune fille. Au fond il était décidé, lui fidèle observateur des convenances, à les oublier un instant.

Mme Dusablé ne tarda pas à deviner les pensées de cet homme. Elle eut alors l'idée de s'éloigner et d'arracher Juanna aux impressions de ses confidences; mais une curiosité invincible la retint.

— Vous êtes bien sévère, mon ami, dit en achevant la lecture Mme Lachaumelle. N'y aurait-il pas moyen d'avertir Léonce par des paroles moins dures?

— J'en ai calculé la portée, ma chère, et, malheureusement pour lui, il n'y a rien de trop.

— Tout ceci m'afflige au moins autant que vous, reprit-elle; les hommes ont une manière de considérer cela moins sérieusement que nous. Vous-même, mon ami, ne vous ai-je pas entendu traiter de pareils désordres de folies de jeune homme? Cependant...

— Je sais distinguer fort bien les folies des choses graves dans la conduite d'un jeune homme, les escapades de tempérament des attachements sérieux. Et pour qui? pour une fille perdue!... une nommée Suzanne, qui lui a fait oublier entièrement ses devoirs et ses affections légitimes.

Ici Juanna saisit le bras de sa mère et fit entendre un cri étouffé. Sa rougeur excessive avait fait place à une excessive pâleur. Elle regarda fixement la lettre et fit un mouvement comme pour aller s'en emparer. Sa mère lui prit la main, l'appela bas, afin de détourner son attention. Leurs yeux se rencontrèrent, et un regard de domination mêlé d'ineffable tendresse lui rendit la force de se contenir et de comprimer sa douleur.

M. Lachaumelle, absorbé dans la contemplation machinale du foyer, feignait ne s'être aperçu de rien. Mme Lachaumelle avait recommencé la lecture de cette rude admonestation, en cherchant un moyen de l'éviter à son cher Léonce. Ernestine seule avait tout vu.

— Mon père, dit-elle à son oreille, vous oubliez que nous ne sommes pas seuls.

Mme Dusablé s'était levée pour s'éloigner avec Juanna. Le père de Léonce parut s'éveiller comme en sursaut.

— Ah! pardon, Mesdames, mon indignation de père m'a fait oublier un instant votre présence...

— Pourquoi vous excuser, Monsieur? lui dit Mme Dusablé; je vous ai parfaitement compris.

Les dames s'embrassèrent affectueusement, plus encore que de coutume. L'affliction commune resserre les liens. M. Lachaumelle salua gravement, et Mme Dusablé emporta à la hâte son enfant meurtrie.

Le despote avait atteint son but; il avait alarmé la douce mère de Léonce afin d'amener ses cruelles indiscrétions. Juanna voyait maintenant son ami infidèle. Léonce, de son côté, la croirait toujours fiancée à Louis René. Le tour était fait, et la lettre sévère inutile.

Le soir même, la valise dut porter, à la place de cette dure réprimande, quelques phrases insignifiantes, où il était recommandé de ne pas sacrifier entièrement les cours et les inscriptions à l'entraînement des plaisirs.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite prochainement.*)

ouvrage. « Allez toujours, lui dit sa maîtresse, prenez votre temps, je me chargerai ce matin de mettre le pot et de l'écumer, » il fallut obéir.

La perle des cuisinières partie, la dame installée dans la cuisine, surveillait son pot au feu, épluchant bravement navets et carottes en attendant qu'il écumât. Ce moment venu, elle découvre la marmite, saisit l'écumoir, regarde; mais elle recule, tant ce qui s'offre à ses regards la surprend... Ce qu'elle voit nager à la surface de sa marmite n'est pas cette écume classique, blanche, légère, que toute bonne ménagère reconnaît à la première vue; c'est un corps gras, huileux, jaune, odorant, exhalant l'odeur d'un lampion mal confectionné. Ce n'était pas la viande qui pouvait donner ce produit; elle était de première qualité et fort peu grasse, superbe morceau de tranche coupé dans le gros de la bête. Qu'était-ce donc? Pour le savoir, il fallut enlever la marmite du feu et en retirer le contenu. Le morceau de tranche défcelé donna le mot de l'énigme; au beau milieu se trouvait un morceau de cire jaune qui, aux premières atteintes du feu, avait commencé à fondre. La partie fondue, refroidie, ajoutée à ce qui en restait, et le tout mis dans la balance, donna juste le poids de 500 grammes (une livre, vieux style).

Ainsi fut expliquée la probité de Catherine. Depuis quand avait-elle recours au morceau de cire? C'est ce qu'on ne put savoir; car au retour de sa commission, en voyant la marmite renversée, elle n'attendit pas les explications de sa maîtresse, et fit son paquet.

Aujourd'hui, sur la plainte de ses maîtres, Catherine, qu'on n'a pu retrouver, a été condamnée par le tribunal correctionnel à six mois de prison.

ORDRE DU MÉRITE AGRICOLE EN PRUSSE — Le roi vient de créer un ordre destiné exclusivement à l'agriculture, c'est-à-dire aux cultivateurs et personnes qui se distingueront dans cette partie. La décoration porte d'un côté l'effigie du roi de Prusse, de l'autre cette légende : *Pour le mérite agricole*, entourée d'une couronne d'épis, de feuilles de vignes et d'oliviers. L'exergue porte le nom du destinataire. Il sera établi trois classes de cet ordre : or, argent et bronze. Le roi se ménage le droit exclusif de la distribution de l'ordre de première classe. La deuxième et la troisième seront accordées aux cultivateurs présentés par l'*Economie Collegium*. La distribution aura lieu annuellement, à l'occasion des fêtes agricoles et des séances solennelles des Sociétés d'Agriculture de la monarchie prussienne. (*Union agricole.*)

— La Société Charles Duveyrier et Ce a l'honneur de prévenir le public que, par suite d'un traité conclu avec les propriétaires du journal anglais le *Galignani's-Messenger*, les annonces pour ce journal sont reçues, à compter du 1er mai, au siége de la Société, place de la Bourse, 8. Le *Galignani's-Messenger*, publié à Paris, s'adresse spécialement à tous les étrangers qui visitent la capitale; cette feuille compte également un grand nombre d'abonnés en Italie, en Espagne, en Angleterre, dans toute l'Allemagne. A ce titre, elle offre un complément de publicité que la Société Ch. Duveyrier et Ce met à la disposition de son immense clientèle.

S'adresser place de la Bourse, 8.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 juillet sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET — *Séance du 28 juillet.*

La séance est ouverte à midi un quart.

Le scrutin sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Montereau à Troyes, resté ouvert jusqu'à deux heures sans pouvoir se compléter. Enfin, à force d'appeler et de provoquer la présence des retardataires, on arrive [illegible] le scrutin.

En voici le résultat :

Nombre des votants	233
Majorité absolue	117
Pour l'adoption	232
Pour le rejet	1

La Chambre s'occupe ensuite du projet de loi relatif aux embranchements de Dieppe et de Fécamp, sur le chemin de fer de Rouen au Havre.

Point de discussion générale. On passe à la discussion des articles.

Art. 1er. Le délai de trois années, fixé par l'art. 1er du cahier des charges annexé à la loi du 19 juillet 1845, pour l'achèvement complet des travaux des chemins de fer d'embranchement de Dieppe et de Fécamp, sur le chemin de fer de Rouen au Havre, est prorogé de dix-huit mois.

M. BENOIST demande que le délai soit prorogé de trois ans; cette proposition est rejetée, et l'art. 1er est adopté.

Art. 2. La compagnie est autorisée à n'acheter les terrains et à exécuter les terrassements et les ouvrages d'art, sur l'embranchement de Fécamp, que pour une seule voie. — Adopté.

Art. 3. L'embranchement de Fécamp se terminera au point de raccordement avec le chemin de fer de Rouen au Havre. — Adopté.

La loi est adoptée au scrutin par 228 voix contre 10.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à un emprunt de 350 millions de francs.

M. DESLONGRAIS attaque la loi.

Disons la vérité, Messieurs, le nouveau ministre des finances, en sondant le gouffre creusé par ses prédécesseurs, a eu peur. Il aurait dû avoir plus de confiance et attendre. Mais la confiance que M. le ministre n'a pas eue lui-même, l'avons-nous en son habileté financière? Pour mon compte, je dois l'avouer, je n'ai pas reconnu jusqu'ici qu'il eût de grandes dispositions pour cette carrière. (On rit.)

En voulez-vous la preuve? Comme ministre des travaux publics, nous l'avons vu en son œuvre, il est allé un peu vite. Nous avons eu beau lui dire : Vous manquerez de capitaux, la bourse sur laquelle vous comptez ne vous aidera pas; les compagnies ne pourront pas exécuter les travaux. Il ne nous a pas écoutés; et nous voici depuis quelques jours réparant, tant bien que mal, ses imprudences. (On rit.) Je vous dis toute ma pensée. (Dites! dites!) M. le ministre n'est jamais suffisamment convaincu des thèses qu'il soutient; il se combattrait au besoin lui-même, et avec la même conviction et la même habileté. (Rires prolongés.)

L'orateur conclut au rejet du projet de loi.

M. DUMON, ministre des finances. Le préopinant se plaint d'abord de l'é-

[...] Après quelques mots de M. Garnier-Pagès, la Chambre adopte par assis et levé l'article unique du projet, ainsi conçu :

« Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique, et à négocier avec publicité et concurrence, la somme de rentes nécessaires pour produire, au taux de la négociation, un capital de 350 000 000 fr. Ces rentes pourront être aliénées dans les fonds, aux taux et aux conditions qui concilieront le mieux les intérêts du Trésor avec la facilité des négociations.

» Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes créées en vertu de l'autorisation qui précède, sera ajouté à la dotation de la caisse d'amortissement.

» Les crédits nécessaires pour le paiement des intérêts des rentes et de l'amortissement seront provisoirement ouverts par des ordonnances royales, sauf régularisation législative.

» Le produit de l'emprunt est affecté aux dépenses des travaux publics extraordinaires.

» Il sera, chaque année, rendu aux Chambres un compte spécial de la réalisation et de l'emploi des fonds provenant des susdites négociations. »

On procède au scrutin, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants	234
Majorité absolue	118
Pour l'adoption	205
Contre	29

M. LÉON DE MALEVILLE dépose sur le bureau le rapport de la commission chargée de rechercher les moyens d'obtenir un bon et prompt service du *Moniteur*.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des recettes pour l'exercice 1848.

Après une discussion sans intérêt, les cinq premiers articles du projet sont adoptés, et la suite renvoyée à demain.

Cour des Pairs

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER — *Audience du 23 juillet.*

Affaire des mines de Gouhenans.

A midi la Cour entre en séance.

La disposition de la salle est la même qu'aux précédentes audiences.

MM. Delangle et Glandaz occupent le siége du ministère public.

M. Pellapra est introduit; il est assisté de Me Chaix-d'Est-Ange.

Un grand nombre d'avocats en robes sont assis au banc de la défense.

M. Cauchy procède à l'appel nominal.

M. LE CHANCELIER, à l'accusé. Quels sont vos nom, prénoms, âge, profession et demeure? — R. Henri-Léu-Allain Pellapra, âgé de 75 ans et 7 mois, né à Lyon, ancien receveur-général, demeurant à Paris.

M. LE PRÉSIDENT rappelle au défenseur qu'il a prêté le serment de ne rien dire contre le respect dû aux lois et contre sa conscience.

M. Cauchy donne lecture de la portion de l'acte d'accusation se rapportant à M. Pellapra, et que nous avons déjà fait connaître.

M. LE CHANCELIER. Il n'y a point de témoins assignés par l'accusation ni par la défense. Il va être procédé à l'interrogatoire de l'accusé.

D. Vous venez d'entendre lecture des faits qui vous sont reprochés. Vous êtes accusé d'avoir été l'intermédiaire entre M. Cubières et M. Teste. C'est par vous qu'auraient passé les propositions de corruption. Comment êtes-vous entré dans cette voie? — R. Mon premier devoir est de demander pardon à la cour d'avoir voulu me soustraire à sa juridiction. Telle n'a jamais été mon intention. Mais je n'avais pas le courage de venir ici rendre impossible, par mes révélations forcées et par mes aveux, la défense de deux hommes placés dans la situation la plus difficile.

Je déplore d'avoir mis la cour dans l'obligation de revenir sur cette malheureuse affaire. Les insomnies qu'elle m'a causées sont déjà un châtiment capable de m'obtenir l'indulgence de la cour.

D. Comment êtes-vous entré dans cette affaire? Quels ont été vos motifs? — R. J'ai été chargé par M. Cubières de faire des démarches auprès de M. Teste pour arriver à l'obtention de la concession demandée. La compagnie avait le plus grand intérêt à obtenir cette concession avant les vacances, et dans un grand périmètre. Je vis à ce sujet M. Teste qui me dit : C'est une grande affaire, une excellente affaire.

Je dis à M. Teste que, s'il le désirait, on lui donnerait des actions. M. Teste me répondit : Il ne me convient pas d'avoir des actions et de figurer dans la compagnie. D'ailleurs, je n'ai pas d'argent. Eh bien! lui dis-je, consentiriez-vous à recevoir le montant de vingt-cinq actions, dont la valeur est de cent mille francs? M. Teste me dit : « A la bonne heure! »

D. Ne devait-il pas vous revenir une rémunération? — R. A moi?

D. A vous? — R. Jamais. On m'offrit de prendre douze actions; je refusai d'abord, puis consentis à en prendre huit, payables seulement après l'exercice du réméré.

D. Tout dans ces huit actions porte le caractère évident de la simulation. Et dans cette situation, il nous est difficile de croire que vous les ayez payées, et alors l'idée de la rémunération s'applique à vous comme à M. Teste? — R. J'ai pris ces huit actions pour faire plaisir à M. Cubières, pour l'obliger. Il n'y a pas eu d'autre motif.

D. Si vous avez reçu ces actions gratuitement, c'est une rémunération; mais si vous les avez reçues pour dix-huit mille francs, tandis qu'elles avaient une valeur plus considérable, c'est encore une rémunération? — R. Les actions de Gouhenans n'ont jamais eu aucun crédit, n'ont jamais pu se vendre. M. Cubières était le seul à leur attribuer un prix fabuleux. Pour moi, je le dis en toute sincérité, j'ai pris des informations, et vous pouvez être assuré qu'elles ne valaient pas 1 000 fr. Et ce qui vous prouve, au surplus, que je n'attribuais pas une valeur à ces actions, c'est que j'ai demandé, outre le dépôt des 25 actions, la garantie personnelle de M. Cubières, pour ouvrir un compte de cent mille francs à la société de Gouhenans.

On fait passer, sous les yeux de l'accusé, la note suivante envoyée par Mme Pellapra dans le cours de la procédure :

27 février.

Reçu de T...., sur Paris, au 1er mars :

13,951 f. 30 c.	sur Gautier, à Lyon, au domicile Pillet-Will.
25,000	00	idem.
27,000	00	sur Robin et Ce, au Havre, au domicile Jacques Laffitte.
27,750	00	idem, au domicile Fould et Ce.
93,687	50	à employer en bons du Trésor à six mois, pour son compte.

L'accusé reconnaît cette pièce.

D. Comment expliquez-vous que M. Teste vous remette les fonds énoncés dans cette note? — Quand j'ai compté à M. Teste la somme de 100 000 fr., il l'a mise dans son tiroir. Quelques jours après il me dit : Puisque vous êtes mon banquier, veuillez bien prendre cet argent qui dort dans mon tiroir et l'employer en un bon sur le Trésor. Cependant M. Teste ajouta qu'il avait besoin de quelque argent, et il conserva 7 000 fr. J'encaissai le reste.

D. En quelles espèces avez-vous versé la somme de 100 000 fr. à M. Teste? — R. En billets de banque.

D. De ces cent billets, M. Teste en a donc conservé 7, et il vous en a remis 93 pour être employés en bons du Trésor? — R. Oui, Monsieur.

M. LE CHANCELIER. La parole est à M. le procureur-général.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL DELANGLE soutient l'accusation. Il persiste à croire que l'accusé a reçu 40 000 fr. pour sa part dans l'opération, et, après quelques développements, il présente son réquisitoire.

La parole est au défenseur.

Me CHAIX-D'EST-ANGE commence par développer les motifs qu'a déjà exposés l'accusé, les motifs qui l'avaient engagé à se soustraire à ses juges. Puis il cherche à le disculper de la participation dont il est accusé dans la rémunération accordée à M. Teste.

M. LE CHANCELIER. Les débats sont clos, la Cour va en délibérer dans la salle du conseil.

L'audience publique est levée à trois heures.

A cinq heures et demie, la séance publique est reprise.

M. LE CHANCELIER prononce, avec la formule d'usage, l'arrêt qui condamne Henri-Léu-Allain Pellapra à la dégradation civique et à 10 000 francs d'amende, fixe à 5 années la durée de la contrainte par corps, et le condamne en outre aux frais de la procédure.

La séance est levée à 6 heures.

[...] prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs ont été ainsi répartis :

Un prix de 3 000 fr. à M. Eugène Cauchy, auteur d'un ouvrage intitulé : *Du Duel considéré dans ses origines et dans l'état actuel des mœurs.* — Un prix de 3 000 fr. à M. Cormenin, auteur d'un ouvrage intitulé : *Entretiens au village.* — Une médaille de 2 500 fr. à M. Brizeux, auteur d'un ouvrage intitulé : *les Bretons.* — Une médaille de 2 000 fr. à M. Ozanneaux, auteur de l'*Histoire de France, depuis l'origine de la nation jusqu'au règne de Louis-Philippe Ier.* — Une médaille de 2 000 fr. à M. Jules Sandeau, auteur d'un roman intitulé : *Madeleine.* — Une médaille de 1 500 fr. à Mme C. Guinard, auteur d'un recueil intitulé : *Poésie du foyer.* — Une médaille de 1 500 fr. à Mme Achille Comte, auteur d'un ouvrage intitulé : *Sagesse et bon cœur.* — Une récompense de 1 500 fr. à Mme Laverpillière, auteur d'un recueil de poésies intitulé : *Etudes poétiques.*

L'Académie avait proposé, pour 1847, un prix de 3 000 fr. pour être appliqué à une ou plusieurs traductions d'ouvrages moraux de l'antiquité ou des littératures modernes étrangères qui auraient paru dans le cours des deux années précédentes.

L'Académie a décerné :

Un prix de 1 500 fr. à M. Moreau, pour la traduction de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin. — Un prix de 1 500 fr. à M. Th. Hersart de la Villemarqué, pour la traduction des *Chants populaires de la Bretagne.* — Un prix de 1 000 fr. à M. Jules Lacroix pour la traduction en vers des *Satires de Juvénal et de Perse.* — Un prix de 1 000 francs à M. Ch. Louandre, pour la traduction des *Œuvres complètes de Tacite.*

Le premier prix extraordinaire, fondé par M. le baron Gobert, pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France, demeure décerné à M. Augustin Thierry, auteur de l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'Histoire de France* et *Récits des temps mérovingiens*; le second à M. Bazin, auteur de l'ouvrage intitulé : *Histoire de France sous Louis XIII.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix d'éloquence, qui sera décerné en 1848, l'*Eloge d'Amyot.* Le prix sera une médaille d'or de 2 000 fr. Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1848. Ce terme est de rigueur.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix de poésie pour 1847, l'*Algérie* ou *la Civilisation conquérante.* Ce prix n'ayant pas été donné, le même sujet est remis au concours pour l'année 1848. Le prix sera une médaille d'or de 2 000 fr.

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1848. Ce terme est de rigueur.

Enseignement populaire du Chant.

REFUS D'EXAMEN.

Nous avons fait connaître les premières tentatives de M. Chevé pour obtenir de l'autorité municipale l'examen de sa méthode d'enseignement de la musique vocale, comparativement avec celle qui est suivie dans les écoles de la ville. Malgré un premier déni d'examen, M. Chevé est revenu à la charge. Nous croyons devoir livrer à la publicité une dernière lettre adressée par lui à M. le préfet de la Seine, en date du 6 avril 1847, et qui n'a pas eu un meilleur sort que les précédentes.

La demande de M. Chevé, soumise par le préfet au comité central de l'instruction primaire, a dû être renvoyée par ce comité à sa commission du chant. Cette commission, présidée par M. Orfila, et exclusivement composée de wilhemistes, a obtenu pour la seconde fois, du comité central, que l'expérience proposée par M. Chevé avec une loyauté et un désintéressement évidents serait repoussée.

Si la méthode que pratique M. Chevé en était à ses débuts, si une expérience déjà longue n'avait prononcé avec éclat sur son incontestable valeur; s'il n'était d'ailleurs facile, en l'étudiant un peu, d'en reconnaître la simplicité, la rectitude et l'admirable logique, on concevrait les répugnances de l'autorité scolaire à se prêter à des expériences que rien ne l'inviterait sérieusement à tenter. Mais, nous n'hésitons pas à le dire, aujourd'hui que l'opinion des hommes compétents commence à éclairer le public sur les faiblesses de l'orphéon, et que le bel effet des chœurs exécutés par des masses (et des masses choisies) ne couvre plus les imperfections de l'enseignement : aujourd'hui refuser un *examen comparatif* avec une méthode connue par des succès éclatants, à la supériorité de laquelle des juges de mérite ont rendu témoignage, à laquelle quatre professeurs de la méthode officielle, de la méthode protégée, de la méthode de Wilhem enfin, viennent de passer avec armes et bagages; refuser cet examen, dans les termes si absolument désintéressés de la proposition de M. Chevé, c'est plus qu'avouer des doutes et des craintes, c'est avouer qu'on se croit sûr d'être battu.

Que prouve ce sentiment dans la commission? Il prouve qu'au lieu d'être une commission de *perfectionnement* de l'enseignement du chant, et de se sentir disposée à rechercher et à accueillir le progrès, la commission se considère comme préposée à la garde du *statu quo*, à la conservation de la routine.

Nous regrettons vivement que le comité central se soit laissé engager par sa commission du chant dans une voie où il ne peut que compromettre son autorité morale. Encore, si son rapporteur s'était donné la peine d'assister à quelques séances de l'enseignement de M. Chevé, de prendre quelques informations. Mais non. C'est sans aucun motif plausible qu'il a conclu à l'écartement de l'expérience facile et décisive que proposait M. Chevé.

Dira-t-on que M. Chevé avait donné à sa proposition des formes trop cassantes? — Nous répondrons que sans doute M. Chevé s'est exprimé en termes trop rudes, qu'il a exprimé trop franchement son opinion sur la méthode officielle. Mais qui ne comprendra, en jugeant les choses de haut, que cette rudesse était le signe même du désintéressement, de la conviction et de la loyauté. Un intrigant s'y serait certainement pris d'une tout autre façon. Il aurait donné toutes sortes d'éloges à la méthode en crédit, il aurait amoindri sa proposition, il aurait eu recours, pour la faire passer, à des formes insinuantes. Voilà ce que l'on devait comprendre. La rudesse de M. Chevé attestait l'honorabilité de son caractère et aurait [illegible] lui épargner cette allusion à des motifs intéressés, car elle portait témoignage en faveur de la force de sa conviction et de la loyauté de ses offres. N'était-elle pas justifiée d'ailleurs par l'insuccès de ses efforts antérieurs pour

citations, faites d'ailleurs avec goût.

En portant plus tard cette dénonciation à la face du pays, j'étais loin de me douter qu'après le refus inqualifiable des autorités d'accepter les expériences gratuites proposées par moi, les élèves de la méthode Wilhem se chargeraient eux-mêmes de fournir solennellement et devant l'élite de la capitale la preuve du fait que j'avançais : « que la méthode Wilhem ne produit pas cinq lecteurs sur cent élèves pris au hasard. »

Eh bien ! Monsieur le préfet, cette preuve, vous le savez aussi bien que moi, vient d'être donnée en public dans les trois séances des Orphéonistes (qui ne forment pas, à beaucoup près, 5 pour 100 des élèves qui ont suivi la méthode Wilhem), et elle l'a été d'une manière si éclatante que les voix sont à peu près unanimes maintenant pour s'écrier : « Les Orphéonistes chantent très bien, *mais ils ne lisent pas*. » Ces paroles se répètent à l'envi, et l'opinion tourne aujourd'hui à la vérité, malgré l'opposition calculée de quelques intéressés, qui feignent de ne voir qu'une question de personne dans une question de système, et cherchent à donner le change à l'administration pour arrêter un progrès qui les contrarie.

En effet, Monsieur le préfet, les wilhemistes, accusés publiquement de ne pas produire cinq lecteurs sur cent élèves pris au hasard, et ne voulant pas accepter les expériences comparatives proposées par nous, devaient au moins tenir à honneur, après deux années d'un silence absolu, de ne chanter dans leurs réunions solennelles que des morceaux entièrement nouveaux pour eux, et cela à chacune de leur trois séances. Cela faisait *trente-six* morceaux en *deux ans* ; pour des *lecteurs*, c'est une chose fort simple ; pour des *récitateurs*, c'est une tâche presque impossible à remplir. — Aussi les Orphéonistes ont-ils chanté douze morceaux au lieu de trente-six, et, sur ces douze morceaux, les deux tiers à peu près appartenaient à leur ancien répertoire ; EN SOMME, PAS UNE DEMI-DOUZAINE DE MORCEAUX APRÈS DEUX ANS DE SILENCE ! Quelle preuve sans réplique de l'impuissance à lire, et cela après VINGT SEPT ANS D'ENSEIGNEMENT officiel de la méthode Wilhem ! — Aussi, cette dernière solennité a frappé au cœur cette malheureuse méthode, qui est jugée aujourd'hui dans l'esprit de tous les hommes sérieux ; tous vous diront : « La méthode Wilhem est complètement inhabile à former des lecteurs, et sans lecteurs, point de musique populaire ! La méthode Wilhem a donc fait ses preuves ; elle est incapable. »

Malgré la manière dont a été repoussée ma proposition par le comité central, et malgré l'absence de réponse à la lettre confidentielle que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 8 juillet 1845, je viens, Monsieur le préfet, pour satisfaire ma conscience, renouveler ma proposition de 1845 ; et, pour ne soulever contre elle aucun intérêt de personne, je vais la rendre aussi explicite que possible. Voici donc, Monsieur le préfet, mes nouvelles propositions :

1° Je m'engage à démontrer, par *expérience comparative*, qu'à temps égal, et dans des circonstances identiques, je ferai *dix lecteurs* contre la méthode Wilhem *un*.

2° La majorité de mes élèves écrira sous la dictée un air vocalisé, et cela dans le ton et avec la clé que l'on voudra ; une très faible minorité n'y arrivera même pas par la méthode Wilhem.

3° Tous mes élèves apprendront à enchaîner les faits musicaux d'une manière logique, en rattachant chaque effet à la cause ; le contraire se présentera constamment pour les élèves de la méthode Wilhem.

4° Je passe sous silence l'enseignement de l'harmonie, que la méthode Wilhem n'a jamais eu et n'aura jamais la prétention de mettre sur son programme ; je m'engage cependant à enseigner cette science à mes élèves en sus du reste.

De cette manière, l'Orphéon, au lieu de chanter quatre ou cinq morceaux nouveaux en deux ans, et de laisser ainsi ses membres tourner toujours dans le même cercle, comme des écureuils en cage, pourra en chanter douze par trimestre, s'il plaît à l'administration de donner à cette belle institution tout le développement que le pays est en droit d'en attendre. Alors, Monsieur le préfet, tous vos élèves, enfants et adultes, lisant la musique comme le français, vous aurez véritablement vulgarisé la musique, au lieu d'avoir comme aujourd'hui mille chanteurs recueillis à grand'peine en un quart de siècle sur une population d'un million d'habitants.

Monsieur le préfet, pour qu'on ne vienne plus arguer de la difficulté d'une expérience comparative, qui désorganiserait les écoles (assertion parfaitement gratuite), je vous indique, comme l'un des cents moyens de faire cette expérience le suivant qui ne peut offrir aucun inconvénient, même en admettant que j'échoue complètement.

Que l'administration choisisse deux écoles communales, dans lesquelles l'enseignement musical soit à peu près arrivé au même degré, et dont le personnel soit à peu près le même : que l'une des deux écoles me soit confiée pour l'enseignement musical, à l'heure ordinaire de la leçon de chant, et que l'autre le soit à M. Hubert, et non à un moniteur, pour qu'on n'accuse pas la méthode Wilhem de l'insuccès qui pourrait tenir à l'impéritie du professeur.

Cela fait et sans qu'il en coûte un sou à l'administration, sans déranger un seul des tableaux qui décorent les salles de travail, je commencerai l'expérience de mon côté, pendant que M. Hubert la commencera du sien ; nous donnerons l'un et l'autre le même nombre de leçons de la même durée, exposées de la même manière et au même nombre d'élèves ; en un mot, en agissant l'un et l'autre dans des conditions identiques, un professeur de la méthode Wilhem assistera à chacune de mes leçons pour s'assurer que nous n'employons que des moyens qui nous soient propres ; une personne désignée par moi assistera à toutes celles de M. Hubert pour s'assurer que l'on ne se sert que des moyens indiqués dans la méthode Wilhem.

L'année révolue, les élèves des deux cours seront soumis aux mêmes épreuves de lecture, d'écriture sous la dictée et de théorie. La religion de l'administration sera ainsi parfaitement éclairée, le doute ne sera plus possible, et cela n'aura coûté ni argent, ni dérangement, ni embarras quelconque à personne, nous excepté.

Si nous sommes vaincus, l'administration le proclamera dans tous les journaux, pour empêcher les crédules de se laisser prendre à des promesses fallacieuses ; nous signerons notre arrêt des deux mains, parce qu'avant tout, nous sommes hommes de probité et de vérité ; — que si, au contraire, toutes les espérances que nous faisons entrevoir à l'administration viennent à se réaliser, elle ne condamnera plus la jeunesse entière de notre pays à se précipiter dans une route sans issue, dans une véritable impasse, puisqu'une belle et large route, dont la sûreté lui aura été démontrée par l'expérience, viendra de lui être révélée.

J'ajoute une dernière observation, Monsieur le préfet ; depuis la proposition de concours que j'ai eu l'honneur de vous adresser, en 1845, nos idées ont fait de grands progrès et pris un développement notable ; déjà plusieurs villes de province et de l'étranger sont venues prendre, sans qu'on la leur offrît, une idée féconde à laquelle les autorités de la capitale refusent opiniâtrement le droit de cité.

Hélas ! l'idée de Galin sera-t-elle donc un nouvel exemple de la fatalité qui semble peser sur la France, qui ne sait jamais accepter une découverte qu'elle n'ait été se faire naturaliser à l'étranger.

J'ose espérer, Monsieur le préfet, que cette lettre n'aura pas le sort de celle du 8 juillet 1845, que vous n'avez pas daigné honorer d'une réponse.

faites. Continuez à convertir les nobles cœurs.

Bourse du 23 juillet 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 65	77 65	77 55	77 55
— — fin courant	77 60	77 60	77 50	77 60
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 30	115 45	115 30	115 45
— — fin courant	115 45	115 50	115 40	115 50

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» » » » »	Banq. de Fr. dr cours	3220 » »
4 0/0 J. »	101 50	O. V. de Par. »	1260 » »
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	» » » » »
—— fin Ct »	» » »	— Goum.... »	» » » » » »
S. du Trés. »	3 » »	— Gann..... »	1075 » »

PRIMES. fin cour. fin proch.
3 p. 0/0...... d. 10 » » » » » » » » — » » » » » » » »
5 p. 0/0...... d. 50 » » » » » » » » » » — » » » » » » » » » »
REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0..... » » »/» » » »/» » » »/» » » »/»
3 p. 0/0..... » » »/» » » »/» » » »/» » » »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM..............	DerC.	99 1/4 4 8
Récep. Rotsch.	»	101 85	BELG. 2 1/2......	»	» » »/»
ESP. Dette act.	»	» » » »	— 4 1/2......	»	» » »/»
— — pass.	»	» » »	do 1840...	»	100 1/2
— 3 p. 0/0.	»	33 1/4	do 1842...	»	» » » »/»
Dette intérieure	»	26 »/»	— Banque....	»	825 » »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» » »/»	— do Em. 1844.	»	» » » » » »
HOLL. 2 1/2	»	» » »/»	PIÉMONT........	»	1180 » »
HAITI........	»	» »/»	AUTRICHE	»	» » » » »

Union linière.. » » » » — Fourneaux de l'Aveyron.. » » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.

4 Can. 3 0/0	1215 » »
Act. d J. »	» » » »
Ch. S. G. »	865 » »
V. r. dr.	» » » » »
— Ob. anc.	» » » » »
— — nouv.	» » » » » »
V. r. gauc.	195 » »
Paris à Sc.	» » » » »
— à Orléans	1268 75
— à Rouen.	975 » »
R.-Havre.	» » » » »
Avignon...	612 50
Str. à Bâle.	» » » » »
Paris-Str...	415 » »
Tours-Nant	300 » »
Orl.-Vierz.	341 25
C. du Nord	561 25
Famp-Haz.	» » » » »
Diep.-Féc..	» » » » »
Boul. à Am.	» » » » »
Orl.-Bord.	477 50
Mont. à Tr.	» » » » »
Paris-Lyon	417 50
Bord-Teste	» » » »
Zinc V. M..	» » » » » »
Lin Maber	» » » » »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» » » » »	Paris à Rouen.....	975 » »	Orléans à Vierzon.	» » » » »
— (r.-g.)..	» » » » »	Rouen au Havre...	» » » »	Bordeaux à Cette..	477 50
Paris à Orléans...	1268 » »	Marseille à Avign.	612 50	Nord	561 25
— à Lyon.....	417 50	Paris à Strasbourg	417 50	Boulogne à Amiens	» » » » »

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr. ; août, septembre et octobre, 76 fr.

Béziers, 61 à 62. — Bordeaux, 67.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois et août, 101 ; 4 derniers mois, 105-50 offert.

Lille : Colza, 85-50. — Lin, 94-50.

Savon disponible, belle qualité, 100 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 juillet.

7 h. 1/2 FRANÇAIS.—L'École des Vieillards.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Le Domino noir, Actéon.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Chapeau gris, dernier Amour, un Vœu, le Major.
7 h. 1/2 GYMNASE.—Charlotte Corday, une Femme.
7 h. »/» VARIÉTÉS.—Mousquetaire, Turlurette, Qui dort dine, M. Risley.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Secours, Henriette, Un Père, Bains à domicile.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
5 h. 3/4 GAITÉ.—Nonne sanglante, une Heure de faction, Tout pour les Filles.
7 h. »/» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Perrin et Lucette, la Barbe impossible.
5 h. 1/2 FOLIES.—Ni Jamais, Sans dot, Chevreuil.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS.—Fille, Gabrielle, Marcel, Nouveau Seigneur.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS.—Vaugelas, Miel, les Fifres et les Tambours.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
« h. »/» JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

L'Anniversaire de 1830.

Pendant longtemps les imaginations furent frappées d'une sorte de terreur maladive, au souvenir de la Révolution. Les grandes figures de cette époque apparaissaient comme des vampires. On ne voulait pas tenir compte des résistances aveugles, de la nécessité de sauver le principe révolutionnaire. Il semblait que la France eût honte de son ouvrage, et qu'elle tentait d'ensevelir dans la nuit de l'oubli ce drame sublime où elle prodigua son sang pour la cause du progrès. La Révolution n'avait pas d'anniversaires, pas de solennités, pas de fêtes; et, si l'on mentionnait quelques-unes de ses éphémérides, c'était pour les maudire.

Grâce au ciel, il n'en est plus ainsi aujourd'hui. L'idée de révolution n'apparaît plus escortée de deuil et de massacres. La Révolution de 1830 a réhabilité ces grands mouvements démocratiques, qui sont comme les lits de justice de la souveraineté populaire. L'humanité, la probité, le sentiment religieux sont entrés dans la Révolution. La Révolution a son histoire, sa tradition, son passé plein de gloire, son avenir plein d'espérances. Nous avons aujourd'hui une fête révolutionnaire, une fête qui rend hommage au principe de la souveraineté du peuple, base de notre constitution politique, germe des futures transformations sociales.

La Révolution de 1830 a été au-dessus de toutes les attaques, de toutes les calomnies; ceux-là mêmes qu'elle a vaincus en ont reconnu la générosité, la loyauté. Aux trois journées de Juillet, les Français se sont montrés braves et intrépides dans la bataille, humains et miséricordieux après la victoire. Descendus sur la place publique pour apprendre au pouvoir exécutif qu'on ne foule pas impunément aux pieds les lois établies, les prolétaires firent preuve de désintéressement, de probité, de justice. Ils firent preuve de désintéressement, car ils se battirent pour les droits du corps électoral, auxquels ils n'avaient aucune part; pour la liberté de la presse, dont ils ne profitaient que d'une manière indirecte. Les prolétaires firent preuve de probité; car, maîtres de la capitale et de toutes les richesses qu'elle renferme, ils n'en dérobèrent pas un fétu. Enfin, les prolétaires firent preuve de justice, car, de leurs propres mains, ils passèrent par les armes quelques individus surpris en flagrant délit de vol.

Les prolétaires parisiens, imités quelques années plus tard par les prolétaires lyonnais, n'avaient donc pas mérité seulement par leur courage, mais encore par une haute moralité sociale. Ils avaient droit d'attendre des qualités semblables dans le nouveau gouvernement; ils avaient droit d'espérer que les exemples de désintéressement, de probité, de justice, qu'ils venaient de donner à la France et au monde, ne demeureraient pas infructueux. La France devait croire qu'il s'établirait, entre les vainqueurs des trois jours et le gouvernement nouveau, une rivalité d'honneur, de patriotisme, de nobles sentiments. La France devait espérer que le pouvoir sorti des barricades, fier de son principe révolutionnaire, éclairé par l'expérience, animé de l'esprit de progrès, entrerait résolument dans les voies fécondes et glorieuses que venait de lui ouvrir la victoire du peuple.

Eh bien! voilà dix-sept ans que la France célèbre l'anniversaire de la Révolution de 1830! C'est pour la dix-septième fois que l'on appelle la ville de Paris et la nation entière à fêter ces trois journées où le peuple se montra si courageux, si magnanime, si intègre! Il y a dix-sept soleils révolus depuis ce soleil éclatant de Juillet qui sembla illuminer soudainement l'avenir, et marquer, à la grande horloge des cieux, l'heure de l'évolution sociale que la France et le genre humain attendent avec une anxiété douloureuse! — Nous voyons bien toujours les mêmes apprêts de la fête; nous voyons toujours les mêmes banderolles, les mêmes échafaudages, les mêmes théâtres, les mêmes jeux, les mêmes feux d'artifices... Mais où sont les conséquences politiques et sociales de la victoire? Où sont les résultats du principe de la souveraineté populaire, rendu à sa liberté d'action par le triomphe du peuple? Où sont les transformations du régime industriel qui devaient réaliser la justice et la fraternité, mettre les classes laborieuses à l'abri de l'oppression du capital, et assurer à tous les travailleurs le pain quotidien? Où sont les actes de désintéressement du pouvoir? A-t-il fait preuve de probité, d'intégrité? Qu'il montre, du moins, ses œuvres de répression judiciaire! Applique-t-il les lois avec impartialité, avec humanité? En un mot, a-t-il suivi les exemples que les prolétaires parisiens lui ont donnés, il y a dix-sept ans?

Hélas! qu'on nous dispense de dérouler ici le tableau des corruptions, des dilapidations, des coalitions, des pillages, des partialités, des lâchetés... On dirait que le gouvernement sorti des barricades a pris précisément le contre-pied de la conduite du peuple.

Le peuple avait rougi de son sang et jonché de ses cadavres le pavé des places publiques, le seuil des palais royaux; mais, après ce généreux sacrifice, il était rentré en haillons, les mains et l'estomac vides, dans ses faubourgs. Il avait eu à sa disposition les biens de la monarchie déchue, les richesses de la capitale; il n'y avait pas touché. Pendant trois jours, le peuple avait porté le sceptre; mais personne n'avait eu à se plaindre de sa royauté. Sentant instinctivement que le pouvoir oblige, le peuple avait religieusement gardé les hôtels des ministères, les banques, les comptoirs des particuliers, les dépôts industriels, scientifiques et artistiques. Sachant que toute justice émane du pouvoir exécutif, le peuple n'avait pas hésité à punir ceux qui avaient voulu porter atteinte à la propriété et à la sécurité des citoyens. Le peuple coupa, il est vrai, quelques arbres des boulevarts; mais c'était pour faire des barricades, et non pour faire de l'argent. Le peuple ne prit que les charges, que les obligations du pouvoir. Il paya la victoire de son sang; mais il ne réclama rien, il ne s'attribua rien pour l'immense service qu'il venait de rendre au pays.

Dans les régions officielles, qu'avons-nous vu? Après que le peuple eût quitté la place publique, les hommes du lendemain se ruèrent à la curée des places. Puis, quand toutes les places furent prises, vinrent les faveurs indirectes, les concessions de travaux, les privilèges d'exploitation, l'agiotage et les affaires de Bourse. Enfin, pour couronner l'œuvre, arrivèrent les concussions, les corruptions, les dilapidations, les vols et les brigandages de toutes sortes. L'État fut mis au pillage; toute pudeur s'effaça dans les âmes; on crut pouvoir justifier les actes les plus criminels, en disant: « C'est pour mes enfants! C'est pour ma famille! » De là tous ces délits contre la fortune publique, tous ces méfaits commis, non par des prolétaires sans pain, mais par des fonctionnaires opulents! De là tout ce système d'égoïsme, d'avidité, de vénalité, que l'austère M. Guizot a résumé par cette formule: « Enrichissez-vous! »

Le peuple de 1830 fit justice sommaire et prompte de quelques larrons de bas étage: le gouvernement de 1847 n'ose pas punir tous les malfaiteurs de haut parage qui dévorent la chose publique. Il poursuit quelques délinquants, mais la plupart conservent le fruit de leurs rapines: une sorte de privilège s'établit ainsi dans le sanctuaire de la justice; et cette impunité, cette partialité, cette demi-justice sapent par sa base le pacte social.

Mânes des martyrs dont les noms sont gravés en lettres d'or au Panthéon, venez voir ce qu'on a fait de la victoire obtenue par le sacrifice de votre vie! Venez voir comment ils ont imité vos nobles exemples de probité et de justice, comment ils ont réalisé vos généreux désirs de progrès et d'améliorations démocratiques, ceux qui tiennent de vous le pouvoir depuis dix-sept ans! Venez voir cette putréfaction morale du monde officiel, bien plus hideuse que la putréfaction physique de votre tombe! Ah! si vos ossements, qui reposent au pied de la colonne de Juillet et sous l'auréole du génie de la France, si vos ossements s'agitaient pour célébrer l'anniversaire de 1830, que deviendrait ce pouvoir *avide et corrompu*, qui a méconnu son principe et sa fin?

Les Droits de la Suisse et la Note de M. Guizot.

M. Guizot se pique d'être un philosophe, un historien, un logicien et un homme d'État.

Nous serions enchantés que sa conduite et ses actes justifiassent cette quadruple prétention. Ce n'est pas nous qui cherchons à amoindrir ou à humilier systématiquement et *quand même*, les hommes qui sont à la tête du gouvernement de la France et qui représentent notre pays devant le monde. Nous serions heureux — maintes fois nous avons donné des preuves formelles de la sincérité de cette disposition — que le gouvernement portât avec quelque honneur la parole de la France et la représentât dignement sur la scène extérieure. Malheureusement, nous sommes bien forcés de le reconnaître, plus nous allons, plus ce gouvernement trahit ces glorieux principes de liberté et de justice pour lesquels ont éclaté nos deux Révolutions, et dont la protection, la défense et l'expansion progressive constituent la fonction extérieure et le rôle de la France dans le monde.

A toute occasion, ces principes sont foulés aux pieds par une politique lâche et aveugle. La conduite du gouvernement à l'égard de la Suisse en constitue une nouvelle violation.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 25 JUILLET 1847.

LES VERTUS DU PEUPLE.

L'Académie française a tenu jeudi une séance solennelle pour décerner des prix littéraires et récompenser les belles actions qui lui ont été signalées. Le rapport sur les prix de vertu a été fait par M. Al. de Tocqueville. Nous le reproduisons.

Parmi les différents traits de vertu qui sont arrivés à la connaissance de l'Académie, il y en a un qui a été placé par elle bien au dessus de tous les autres et auquel elle a cru devoir accorder une distinction particulière.

La femme modeste qui en est l'auteur est une pauvre servante des environs de Buzançais, nommée Madeleine Pirodeau. Restée veuve d'un bûcheron appelé Blanchet après un an de mariage, au moment où elle venait d'accoucher de son premier enfant, elle était livrée sans ressources aux horreurs de la misère, lorsqu'une dame âgée et respectable de la ville de Buzançais, Mme Chambert, mit l'enfant de la veuve Blanchet en nourrice, et la prit elle-même à son service. Elle y était depuis 9 ans, lorsque éclatèrent, au mois de janvier dernier, les troubles dont la cherté des grains fut la cause et peut-être l'occasion, et qui eurent une fin si tragique pour leurs victimes et pour leurs auteurs.

Jamais insurrection ne se montra, dès l'abord, sous des traits si sauvages: des rumeurs vagues, comme il arrive toujours à l'approche des évènements funestes, parcouraient depuis quelque temps dans le pays, et excitaient les craintes sans leur donner encore d'objet précis. Des menaces de pillage, d'incendie et de meurtre étaient proférées contre la classe entière des propriétaires, désignés sous le nom générique de bourgeois. On racontait qu'un vieillard avait dit: « J'ai déjà vu deux révolutions; à la troisième, je mets ma faulx à l'envers, et alors malheur aux bourgeois. »

Ces voix menaçantes qui sortaient du milieu du peuple sans qu'on vît précisément d'où elles partaient, avaient d'avance porté la terreur dans les âmes et rempli les cœurs les plus courageux d'appréhensions sinistres.

Parmi les riches de Buzançais, plusieurs avaient été particulièrement désignés aux violences populaires. Mme Chambert et son fils étaient de ce nombre. La veille de l'émeute, on était venu avertir leurs domestiques. Si vous essayez de défendre vos maîtres, leur avait-on dit, vous serez tués.

Le 14 janvier, le tocsin sonne. La foule, déjà assemblée, se précipite vers une grande usine qui est située à la porte de Buzançais. Les propriétaires de ce vaste établissement sont chassés et maltraités; la maison est pillée; on y met le feu.

Excitée par ce premier acte, l'insurrection poursuit son chemin; elle entre dans la ville et fait subir à plusieurs maisons qui se trouvent sur son passage le même sort.

Cependant, la plus profonde terreur règnait dans Buzançais, non cette terreur mêlée d'énergie qui tourne bientôt le désespoir en courage, mais ce sentiment mou, égoïste et inintelligent qui s'empare si souvent, dans les révolutions, des âmes honnêtes et timides, et qui porte les bons citoyens à s'enfermer chez eux et à y attendre leur sort.

En un moment la ville entière est au pouvoir de l'insurrection et à sa merci.

C'est après plusieurs scènes de dévastation, dont le récit, passant de bouche en bouche, grossissait en courant, qu'une troupe furieuse se présente enfin à la maison de M. Chambert.

Celui qui la conduit, le nommé Venin, entre le premier. Il pénètre jusqu'à une salle où se tenaient en ce moment Mme Chambert et son fils. « Je suis le chef des brigands, » dit-il.

M. Chambert avait un domestique qui lui était affectionné, appelé Bourgeau. Cet homme se jette courageusement sur Venin et le terrasse. La foule entre. Effrayé à sa vue et au souvenir des menaces qui lui ont été faites, Bourgeau s'enfuit. M. Chambert, qui était allé chercher un fusil pour défendre son domestique, reparait à la porte. Venin se précipite sur lui; le coup part. Venin tombe; Chambert s'enfuit. Il se retire de chambre en chambre, toujours poursuivi. Une foule en fureur s'attache à ses pas, brisant les meubles sur son passage. Il s'élance hors de sa demeure; elle s'élance après lui.

Il se réfugie chez un voisin, elle l'y suit; il s'y cache; elle le découvre, elle l'en arrache. L'en voilà maître. Les coups se croisent alors sur le corps de ce malheureux avec une aveugle furie. Il chancelle, on redouble; il tombe, on frappe encore. Il meurt en s'écriant: Grâce, mes amis! Un homme répond du sein de la foule: Tu n'as plus d'amis!

Il se trompait, messieurs; au milieu de cette ville livrée tout entière par la peur à la violence, et où chacun semblait ne songer qu'à soi, une âme intrépide et fidèle veillait sur ce que Chambert avait de plus cher, sur sa mère.

A la vue de ces hommes, ivres de fureur et de vin, qui envahissaient la maison de ses maîtres, et dont on racontait déjà tant de crimes, la servante de Mme Chambert, Madeleine Blanchet, se trouble d'abord et s'évanouit.

Admirez un instant ici, messieurs, avec nous, le contraste que présente le courage moral [illegible] que dans l'âme, et le courage presque physique [illegible] au milieu de l'excitation du moment. Remarquez [illegible] physionomies sont distinctes, quoique souvent on [illegible].

Bourgeau, le domestique de [illegible], céda d'abord à un premier mouvement d'indignation et d'énergie imprudente; il attaque le chef de l'attroupement et le renverse. Bientôt après le cœur lui manque et il s'enfuit.

Le premier mouvement de Madeleine Blanchet est au contraire de s'abandonner à sa terreur. Elle tremble, elle pleure, elle se trouve mal. Revenue bientôt à elle, cette pauvre servante demande ce que sont devenus ses maîtres; elle apprend qu'on égorge le fils, qu'on va tuer la mère. Une force intérieure élève aussitôt son cœur au dessus de cette tempête. Son trouble cesse, son âme se rassérénère et se rasseoit tout à coup. Sa résolution est prise: elle s'élance vers le lieu d'où elle entend partir les cris de sa maîtresse.

Cette dame, respectable et infirme, était alors exposée aux plus grandes indignités et aux plus grands périls. Elle était entourée par une foule en désordre, toute tachée de vin et de sang, le sang de son fils. Des injures graves, des cris à mort retentissent de tous côtés à ses oreilles. Sur toutes les figures l'aspect de la haine; sur toutes les lèvres l'outrage; nulle part un regard ami ou protecteur. C'est en ce moment que Madeleine Blanchet se frayant péniblement un chemin, arrive aussi près d'elle; elle la rassure d'abord en s'associant à sa destinée. Puis elle entreprend de la sauver. D'un bras elle la soutient, de l'autre elle écarte les assaillants et se fait jour à travers la foule dont les flots resserrés dans un espace étroit devenaient plus dangereux en se heurtant. Elle parvient ainsi, après beaucoup de temps et avec des efforts inouis à conduire, ou plutôt à porter Mme Chambert jusque dans la cour. C'est là que l'attendait le plus grand péril. En voyant Mme Chambert sur le point d'échapper, la rage de ceux qui la suivaient arrive à son comble. Un coup l'atteint; d'autres le suivent; elle est renversée.

De sanglants exemples nous l'ont trop appris; malheur à qui tombe devant une populace en fureur. Déjà on se précipite vers elle avec les mêmes cris de mort qui ont accompagné la chute de son fils.

— Va-t-en, ma pauvre fille, murmure Mme Chambert; c'est ici que je dois mourir. Va-t-en.

Madeleine était bien loin de lui obéir:

— Vous ne tuerez ma maîtresse, s'écrie-t-elle, qu'après m'avoir tuée moi-même.

En disant ces mots, elle couvre Mme Chambert de son propre corps. Un homme brandit un coutelas au dessus de sa tête; plusieurs femmes la frappent.

Tandis que de ses deux mains elle essaie de parer les coups qui sont destinés à sa maîtresse, elle en appelle à haute voix à la justice, à la générosité des assistants avec cette éloquence naturelle que l'esprit ne fait pas découvrir, mais qui se révèle tout à coup aux grands cœurs dans les grands périls.

Deux hommes touchés de ce spectacle se décident enfin à intervenir; avec leur aide, Madeleine parvient à relever sa maîtresse, à protéger sa fuite. Elle la dépose enfin dans une maison amie et l'y cache. Qui le croirait, messieurs, Madeleine ne se renferme pas avec elle dans cet asile. Elle le quitte aussitôt. Elle rentre dans cette demeure encore humide du sang de M. Chambert, et dont elle-même vient de s'échapper avec tant de peine. La maison était alors livrée au plus affreux

rien, il se pique encore d'être homme d'Etat et logicien.

Que fait l'homme d'Etat?

En présence d'une coalition toujours prête à se reformer contre la France, il s'allie en Suisse aux cantons qui soutiennent les principes autrichiens, les principes absolutistes : il se fait, en Suisse, l'allié des hommes qui proclament dans la Diète que tous les maux de la Suisse viennent de l'influence delétère de la révolution de 1830, et qui sont les ennemis déclarés de cette révolution ! des hommes, enfin, qui ont toujours livré l'entrée de la Suisse aux armées autrichiennes, pour attaquer la France, qui la livreraient demain, si demain la France était attaquée de nouveau par les puissances du Nord!

Que fait et comment raisonne le logicien? Ecoutez :

Nous lisons dans la note de M. Guizot (2):

Si la Diète, cédant à de funestes excitations, voulait attenter aux droits qui sont la base et du pacte fédéral et des traités, ***sous prétexte*** de veiller à la sûreté de la Confédération, prétendait prescrire ou interdire aux gouvernements cantonaux toute mesure qu'il lui plairait de considérer comme pouvant affecter un jour cette sûreté, évidemment une interprétation aussi exorbitante, analogue à celle que les ministres de Charles X donnaient à l'article 14 de la charte, ne serait autre chose qu'un premier pas vers la destruction de l'existence individuelle des cantons, c'est-à-dire vers l'abolition du pacte même, et, par conséquent, vers l'annulation des traités conclus en raison du pacte. En protestant contre une pareille entreprise, les puissances alliées de la Suisse, loin d'attenter à l'indépendance des Etats dont la Confédération se compose, donneraient un éclatant témoignage du respect que cette indépendance leur inspire et de leur fidélité aux traités qui l'ont consacrée.

Et plus loin :

Il est d'ailleurs, Monsieur le comte, une autre considération essentielle que la Suisse ne devrait jamais perdre de vue dans ses rapports avec les puissances étrangères. L'Europe, en lui accordant par le traité de Vienne, avec une extension considérable de territoire, le précieux privilège de la neutralité, et en liant la jouissance de ces avantages à l'existence d'un système fédératif, a voulu surtout assurer la tranquillité d'un pays dont la paix intérieure est pour elle un intérêt de premier ordre. La position de la Suisse est telle qu'elle ne peut être livrée à l'anarchie ou à des troubles prolongés sans que plusieurs des principaux Etats du continent en ressentent le dangereux contrecoup. Si la Suisse se plaçait en dehors des conditions qu'elle a acceptées, si elle devenait pour ses voisins un foyer d'agitation et de propagande révolutionnaire ***qui compromettrait leur repos***, ils seraient certainement en droit de se croire déliés eux-mêmes de leurs engagements.

Voici donc, dans la même note, M. Guizot signifiant, — et dans quels termes ridicules! — à la Diète qu'elle n'a pas le droit, sous *prétexte de veiller à la sûreté* de la Confédération, de prescrire ou d'interdire aux gouvernements cantonaux telle mesure qu'elle considérerait comme pouvant affecter la sûreté de la Confédération, et vingt lignes plus bas il prétend justifier les menaces d'intervention, défendue qu'elle est par les fortifications inexpugnables que lui font le Jura et les Alpes, est de *servir d'abri* aux éléments de vie comprimés par les unités plus ou moins exclusives des grandes nations européennes.

Il y aurait pour la Suisse un danger sérieux à méconnaître le caractère de son rôle européen et à se jeter, par une imitation contraire à sa fonction, dans la recherche imprudente d'une unité trop précoce et trop tendue.

(1) La défense de relever les murs d'Huningue.
(2) Voir le texte entier dans notre numéro du 19 juillet dernier.

Chambre des Députés.

DERNIÈRE SÉANCE.

La Chambre a clos aujourd'hui sa session par le vote du budget des recettes. La discussion n'a présenté aucun incident remarquable, si ce n'est un discours extrêmement énergique de M. de Genoude, qui, après avoir démontré les mauvais résultats de l'absence de tout principe élevé dans l'administration actuelle, a appelé de toutes ses forces une représentation nationale plus complète et plus véridique.

Depuis quelque temps nos adversaires se chargent de nous faire des recrues et ne les choisissent pas mal. Tandis que le *Journal des Débats*, par l'organe de M. Cuvillier-Fleury, decerne à M. Louis Blanc un brevet de phalanstérien, l'*Union monarchique* imprime cette phrase :

Non-seulement M. de Lamartine est révolutionnaire, il se proclame démocrate. Successivement légitimiste, conservateur, barrotiste, le voilà qui cherche un abri dans le camp de l'extrême gauche... Le jour n'est pas éloigné peut-être où Fourier comptera un disciple de plus.

N'est-il pas curieux de voir les vieux partis proclamer ainsi qu'on ne peut dépasser les démarcations de leur politique surannée sans devenir socialiste et socialiste phalanstérien?

En cela nous partageons l'avis des *Débats* comme de l'*Union*, et nous acceptons leurs prophéties.

Opinion des journaux sur nos saisies.

Nous continuons à reproduire des extraits des journaux qui nous ont défendus contre le parquet :

La presse étrangère n'y a pas mis moins d'empressement que la presse française. De chaleureux encouragements nous arrivent d'Espagne, de Belgique, d'Italie, d'Autriche et d'Allemagne.

L'*Eco del Comercio*, journal de Madrid, s'exprime ainsi :

« Le gouvernement français comme une croisade contre la presse. La ***Démocratie pacifique***, ce célèbre (***ilustrado***) journal socialiste, aussi libéral que consciencieux et grave, a été saisi trois fois en une semaine; les deux premières pour son feuilleton, et la troisième pour un article dans lequel il parlait du gouvernement et appréciait sa conduite au sujet des accusations portées contre lui par la ***Presse***, et soutenues par le directeur de ce journal dans les deux Chambres. Le ministère français a voulu se venger de M. de Girardin sur la ***Démocratie***. La ***Presse***, pour défier le ministère, a reproduit l'article de la ***Démocratie***...

coaccusés. D'autres coupables ont pu également se soustraire au jugement par la fuite : l'aide-de-camp du duc de Nemours, M. Bénier et tant d'autres.

L'article de l'*Osservatore triestino* est beaucoup plus étendu ; nous n'en traduisons qu'une partie.

Il est singulier que le gouvernement français, qui se tait en présence de M. E. de Girardin, ait fait en cinq jours saisir trois fois la ***Démocratie***. De ces trois saisies on ignore la raison. On prétend que les deux premières ont pour prétexte un roman-feuilleton où se trouve quelque chose de peu moral. Il sied au ministère de faire le pudibond après ce qu'il a laissé passer dans le ***Journal des Débats*** et la ***Presse!*** Ces journaux, ont-ils, parce qu'ils sont ministériels, le privilége de l'immoralité?

La troisième saisie se rapporte à un article dans lequel la ***Démocratie pacifique*** accusait le gouvernement de partialité. Or, au moment même où se faisait la saisie, la mémoire était encore toute fraîche de la fuite de M. Gudin, le tricheur, qu'on a laissé sortir de France avec la plus grande facilité, et de beaucoup d'autres, comme le prince de Berghes, par exemple, qui ont pu se soustraire au châtiment.

La séance du 6 à la Chambre des députés est venue fort à propos corroborer la vérité des assertions de la ***Démocratie pacifique***.

Suit le récit de la séance. L'*Osservatore* ajoute :

Par bonheur, M. de Mornay est député, sans quoi il eût été saisi comme le journal.

Parmi les articles que les journaux allemands ont eu l'occasion de faire sur la saisie de la *Démocratie pacifique*, nous remarquons le suivant dans le *Graenzboten*, qui est fort original.

Le *Charivari* vise à être le La Fontaine de l'époque actuelle en France. Une collection de ses caricatures pourrait être considérée comme l'histoire philosophique des hommes et des choses de notre temps. Une des scènes amusantes de ce journal est celle où il représentait récemment deux cochers frappant mutuellement l'un sur le maître de l'autre. Ces deux cochers, qui ne sont pas des cochers ordinaires, ne sont autres que le ***procureur du roi*** et la ***Démocratie pacifique*** qui ont pour maîtres, l'un ***Duchâtel***, l'autre ***Considerant***.

La ***Démocratie pacifique*** vient de donner à M. Duchâtel deux coups de fouet vigoureusement appliqués. Le cocher du ministre de l'intérieur réplique en disant : Si tu frappes mon maître, je frapperai le tien ; et il donne à la ***Démocratie*** trois coups sans reprendre haleine.

La ***Démocratie pacifique*** est, sans contredit, celui des journaux français qui est le plus honnête. Elle s'est toujours tenue à l'écart des intrigants et des coteries puissantes, ne voulant pas qu'on puisse la croire capable de se laisser induire en tentation. Forte de sa bonne conscience, elle attaque hautement et sans détour tous les abus du pouvoir, elle poursuit toutes les fraudes petites et grandes commises par les exploiteurs de notre époque. Rothschild et les ministres ne peuvent pas échapper un seul jour à l'œil perçant et à la critique sévère de cet impitoyable censeur. Les grands scandales qui viennent d'éclater récemment avaient été de sa part le sujet de vifs reproches adressés à MM. les ministres.

Mais si la feuille socialiste a la conscience pure en ce qui concerne les affaires d'argent, elle ne laisse pas, d'un autre côté, d'être une pécheresse incorrigible. Lorsqu'elle était jeune, on lui passait mainte fredaine ; mais, depuis que la dame a cru en âge, on trouve la vie qu'elle mène scandaleuse. C'est que aussi elle a une vilaine faiblesse :

---

pillage. Que vient-elle y faire? Cette servante intrépide croit qu'elle n'a pas rempli tous ses devoirs en sauvant sa maîtresse, si elle ne s'efforce de préserver la propriété que celle-ci avait commise à sa garde; c'est à cette seconde tâche qu'elle se dévoue : tantôt elle arrache des mains des meurtriers des objets précieux dont ils s'étaient emparés ; tantôt, par un vertueux larcin, elle les leur dérobe. Quand elle les a mis en sûreté, elle revient. Les injures ne l'humilient pas ; les menaces ne lui font pas peur, les mauvais traitements ne la rebutent point. Elle ne se retire qu'au bout de plusieurs heures, quand tout ce qui n'a pas été préservé par elle, a été enlevé ou détruit par l'émeute.

Cet acte a moins d'éclat, sans doute; mais a-t-il moins de vraie grandeur? Ne se rencontre-t-il pas, au contraire, quelque chose de particulièrement méritoire dans cette vertu qui ne se lasse point par un premier effort, qui passe immédiatement de l'accomplissement d'un devoir principal à l'accomplissement d'un devoir secondaire, et qui, ayant fait le plus, ne se trouve pas quitte envers elle-même tant que le moins reste à faire?

Ces traits nous semblent admirables, messieurs ; ils ont toujours paru tout simples à celle qui en est l'auteur. Elle n'a jamais eu depuis l'idée de s'en enorgueillir ni de s'en vanter.

Lorsque Madeleine Blanchet parut devant la cour d'assises, assemblée pour juger les coupables de Buzançais, on lui demanda ce qu'elle avait vu Elle le raconta avec une brève et nette simplicité ; puis elle se tut. Elle avait tout dit, excepté ce qui ne se rapportait qu'à elle. — Mais, dit le président, les témoins nous ont appris que vous aviez couvert votre maîtresse de votre corps, et que vous l'aviez ainsi dérobée aux coups des assassins. Est-ce vrai?—Oui, monsieur, répond simplement Madeleine. — On vous a entendu vous écrier qu'on vous tuerait avant de pouvoir tuer votre maîtresse. Est-ce vrai? — Oui, monsieur, répond Madeleine avec la même brièveté. Rien de plus, pas un mot à travers lequel on puisse voir percer l'orgueil qui jouit enfin de son triomphe, ou la fausse modestie qui ne s'est tue que pour pouvoir ensuite mieux parler.

Frappé de la simple et modeste candeur de cette fille du peuple, le président prononce ces paroles mémorables, qui resteront comme le dernier mot sur ce sanglant drame :

S'il s'était trouvé dans Buzançais, dit ce magistrat, vingt hommes seulement qui eussent le cœur de cette femme, aucun des malheurs que nous déplorons n'aurait eu lieu.

Cela est vrai, messieurs ; Madeleine s'imaginait n'avoir accompli qu'un acte honnête; elle avait fait une action sublime. Elle avait donné à ses concitoyens un grand exemple, et, nous ne craignons pas d'ajouter, une sévère leçon.

L'Académie a voulu créer cette année un prix exceptionnel de 8 000 fr. Elle y a joint une médaille d'or. Elle accorde l'un et l'autre à Madeleine Blanchet. Cette distinction ne surprendra personne, excepté peut-être celle qui en est l'objet.

D'autres prix de moindre valeur ont été décernés par l'Académie à d'autres personnes dont le mérite, sans être aussi éclatant, est encore digne de nos respects.

Un prix de 2 000 fr. est donné à un brave jeune homme de la commune des Sablons, département de la Gironde, qui a arraché successivement un grand nombre de personnes à la mort.

Un homme se noyait dans la rivière d'Isle ; Egreteau le sauve au péril de ses jours. Cela fait naître chez lui une espèce de vocation à laquelle depuis il a été fidèle.

Peu après, il retire un autre homme du fond d'un marais où celui-ci allait disparaître. Plus tard, une rivière débordée enveloppe tout à coup la malle de Bordeaux ; la voiture est submergée; le postillon coupe les traits des chevaux et s'échappe ; le courrier et un voyageur se voyaient sur le point d'être engloutis : Pierre Egreteau survient et les sauve. En 1843, une inondation envahit plusieurs villages ; Pierre parvient à retirer du milieu des eaux trois familles. En 1845, un père et sa fille traversaient tous les deux, à cheval, un gué dangereux. Le vieillard et la jeune fille sont entraînés par le courant. Pierre Egreteau se trouvait heureusement sur la rive; il s'élance, et l'enfant est rapportée pleine de vie aux pieds de son père.

Ces aventures se sont si souvent reproduites dans la vie de Pierre Egreteau qu'on dirait que cet homme a embrassé la profession héroïque de sauver ses semblables, et que la Providence, venant en aide à son courage, l'a muni d'une sorte d'instinct particulier, qui lui fait sentir de loin le péril et qui l'amène sur le lieu même où des malheureux vont périr.

Un autre prix de 2 000 francs est accordé aux époux Renier.

Les époux Renier ont eu autrefois quelque fortune. Ils exerçaient dans un quartier populeux de Paris un commerce de charbon de bois. Le mari était rangé, la femme économe, la boutique achalandée. Ils auraient dû s'enrichir. Il n'en était rien pourtant. Les époux Renier avaient une passion qui les entraînaient à des dépenses plus grandes que leurs ressources ; car toutes les passions vives sont naturellement un peu aveugles et imprudentes.

Ces braves gens avaient la passion de la bienfaisance. Au lieu de vendre leurs marchandises, il leur arrivait bien souvent de les donner pour rien. On comprend qu'à ce compte ils devaient avoir beaucoup de pratiques et peu de profit. Parmi les pauvres familles de leur voisinage, celle-ci manquait de charbon pour preparer ses aliments, cette autre de bois pour se chauffer au milieu d'un hiver rigoureux. Mme Renier ne pouvait résister à la vue d'un pareil spectacle. « Peut-on laisser, disait-elle, des malheureux mourir de froid quand on a un chantier à sa disposition? » La charité faisait alors taire l'esprit du négoce, et la marchande se transformait en sœur hospitalière.

Dans leur maison habitait un homme livré à toutes les misères physiques et morales dont la maladie, la pauvreté, l'isolement peuvent accabler la vieillesse. Un tel malheur placé si près d'eux, avait des attraits irrésistibles pour les époux Renier. Le vieillard devint un membre de leur famille. Il mourut près d'elle sans s'être jamais aperçu des durs sacrifices qu'il leur imposait.

Près des époux Renier vivait un jeune ménage qui cachait avec soin, sous des dehors décents, une grande pauvreté. Le mari écrivait, et, quoique dans un siècle où les lettres donnent souvent plus de profit que de vraie gloire, il avait grand'peine à faire vivre sa jeune femme du produit de sa plume et à en vivre lui-même. Une longue maladie survient et avec elle les créanciers, puis les huissiers, puis la saisie. On ne lui laissa bientôt rien que la vie ; encore le désespoir et la misère allaient en abréger le cours, lorsque ce spectacle attira les regards des époux Renier.

Ceux-ci se contentèrent d'abord de payer quelques dettes qui restaient encore au jeune ménage. Puis la tentation, devenant plus forte à mesure qu'ils y cédaient davantage, ils conçurent le désir d'attirer ces malheureux chez eux et de les y loger. Mais la place manquait. Voici comment ils y pourvurent. Quand j'ai dit que Renier n'avait qu'une passion, la bienfaisance, j'exagérais un peu. Il en avait encore une autre, messieurs, qui, bien que fort petite en apparence, devient très tyrannique quelquefois. Il avait la passion, ou, si l'on veut, la manie de la botanique; il faisait depuis longtemps une grande collection de plantes, et il aspirait secrètement à la gloire de composer enfin un bel herbier. Un appartement était consacré à cet usage. Il en emportait toujours la clé avec lui, de peur qu'on ne lui dérobât son trésor. L'herbier fut sacrifié pour sauver le pauvre ménage. Le sacrifice est petit, dira-t-on ; mais le sentiment qui l'a fait faire ne l'est point ; et peut-être que Dieu, qui sait le fond des cœurs et qui voit si bien que la grandeur des affections humaines est rarement en proportion de la grandeur de l'objet qui les fait naître, tiendra plus de compte à ces pauvres gens de s'être privés par charité de leur herbier que d'avoir abandonné tout le reste.

Quand la vertu a une fois pris l'allure vive de la passion, elle ne recule pas devant les entreprises ardues. Le difficile la tente, le rare l'aiguillonne, et dans ses caprices sublimes, on la voit souvent préférer le bien, qui est loin d'elle, à celui qu'elle peut accomplir aisément. Les époux Renier découvrirent sous un hangar, au milieu d'ordures et d'immondices, un pauvre idiot qui semblait parvenu à ce comble de misère où l'homme ne comprend plus même qu'il est malheureux. Quels étaient son nom, ses parents, son histoire, nul ne le savait; il l'ignorait lui-même. Ce spectacle ne les rebuta point: ils entreprirent de réunir et de diriger les rayons épars et divergents de cette faible intelligence, et ils y parvinrent. L'idiot aperçut bientôt avec plus de clarté le spectacle du monde dont il n'avait eu jusque là qu'une vue confuse et troublée. Il comprit pour la première fois une partie de ce qu'il n'avait fait encore que voir. Il apprit du moins ce qu'il faut savoir pour gagner sa vie en travaillant.

On peut dire que les époux Renier ont plus fait pour lui que Dieu même, car ils lui ont donné l'intelligence ; tandis qu'avant de les connaître il n'avait que la vie.

Nous pourrions vous citer, messieurs, quelques autres faits également touchants; le temps nous force de les écarter ; qu'il nous suffise de dire que la vie entière de M. et de Mme Renier en est remplie.

Pour pouvoir venir en aide aux malheureux, ils achevèrent de déranger leur petite fortune. On les vit prendre d'abord sur le superflu, puis sur l'utile, puis sur le nécessaire. Ils sont aujourd'hui presque aussi pauvres que ceux qu'ils ont secourus jadis.

[illegible] du roi et le ministère de l'intérieur, mieux vaut encore la voir livrée aux attaques de ses ennemis que défendue par ses amis.

Le procès que l'on prépare à la *Démocratie pacifique* formera un joli *solo* au milieu de l'horrible cacophonie qui règne actuellement dans la société française.

Expositions phalanstériennes.

M. V. HENNEQUIN A MONTPELLIER, A TOULOUSE ET A CAHORS.

De Marseille M. V. Hennequin est allé faire un cours à Montpellier. Cette exposition s'est composée de cinq séances. Les deux premières ont eu lieu dans une salle privée; mais M. le Maire, présent à la seconde leçon, comprenant que l'enseignement ne présentait aucun danger, et voyant combien la salle était hors de proportions avec l'affluence des auditeurs, a autorisé l'orateur phalanstérien à disposer du foyer du théâtre, local immense employé pour les grandes réunions officielles. M. Hennequin y a terminé son cours devant un millier de personnes.

Après la dernière séance, un banquet a eu lieu, un ouvrier poète, M. Peyrottes, potier de Clermont-L'Hérault, y a lu les vers suivants que nous donnons comme un échantillon de la poésie languedocienne :

A M. VICTOR HENNEQUIN.

Prouféta dé l'humanitat,
A tus ma ruda pouésia,
A tus la douça sympatia
De mous councitouyens é d'aquesta citat !
Couma Charle Fourié, notre sublime mestre,
Qué per l'hôme inçabal révâva lou bén-estre,
Vénes caouffa toun âme al soureil del miechour.
Al noun de l'attracciou, sorre de l'harmounia
Engéjas, éfan d'el Genia,
Lous hômes al trabal, las fennas à l'amour.
Eh bé! siéga bénit; las démarchas sou dignas;
Séménas pas lou gran sus lou roc d'el cami,
Séménas pas lou gran al miech de las éspignas;
Mais dins lou boun terréu ounte pot éspéli.
Oh ! s'un jour una voués announçâva sus terra;
Es-hioy qué voon foundà lou prumie Phalanstera !
Couma saourio réspoune à sous appels toucans !
Couma abandounnario ma moudesta fabriqua
Per ana sul chantie counféctiouna la briqua;
Mais per l'inaougurà n'aourio pas prou de cants !

A ce banquet s'est produit un toast politique inattendu et déplacé. Nous ne parlerions pas de cette inconvenance, commise par un jeune homme étranger à l'Ecole sociétaire, si un journal du Midi n'avait entrepris de la célébrer.

Au surplus, cette incartade resserra plutôt qu'elle ne troubla les sentiments qui unissent les phalanstériens de Montpellier.

A Toulouse, M. Hennequin a fait son cours dans une vaste salle de concert. Les auditeurs furent aussi empressés qu'à Montpellier, et non moins sympathiques. Il est à regretter seulement que les telles originalités n'a certainement point fait fléchir nos convictions. M. Victor Hennequin, malgré sa diction élégante, sa parole distinguée, ne nous a point influencés. Nous avons seulement remarqué ceci : après chacune des cinq séances de M. V. Hennequin, l'assistance s'est retirée le plus paisiblement du monde. Hommes et femmes semblaient sortir d'un concert ou d'une solennité littéraire. La rue Montardy y gagna deux heures d'animation : ce fut tout. A notre honte éternelle, nous avouons n'avoir jamais assisté à des assemblées « patriotes ». En revanche, nous avons vu les gens qui en sortaient. Ces messieurs avaient des allures tellement rassurantes que les magasins se fermaient. Quand les lanternes n'étaient point brisées sur l'air de la *Marseillaise*, on s'estimait très heureux. Si donc des autorités locales, jugeant des théories par leurs conséquences immédiates, permettaient les cours de l'école sociétaire et se souciaient peu des cours de patriotisme, elles seraient en vérité bien excusables.

En revenant de Toulouse à Paris, M. Hennequin fit à Cahors une station de vingt-quatre heures. On nous écrit de cette ville :

Nous avons eu le bonheur de voir et d'entendre M. Victor Hennequin ; il n'a pu nous accorder qu'un jour à son passage ; mais ce jour nous a suffi pour nous faire admirer son talent, aimer sa modestie. Quoique accablé de fatigue, il a consenti, avec un dévouement dont nous lui sommes bien reconnaissants, à nous donner au cercle une courte conférence dont le succès a été unanime, et qui a inspiré à tous le plus vif désir d'avoir bientôt de lui une exposition complète de la Science sociale. Nous vous demandons instamment de nous inscrire parmi les villes que devra visiter M. V. Hennequin à son premier voyage.

Nous lui avons offert un petit banquet improvisé qui a réuni autour de lui plus de quarante personnes. Dans une courte allocution qui nous a profondément émus, il nous a raconté les progrès de l'Ecole dans les villes qu'il a parcourues, et nous a laissés espérer son prochain retour. Faites que cet espoir ne soit pas vain, et nous vous garantissons un grand effet de son éloquente parole parmi nous.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

La Chambre des députés a adopté cette semaine la loi sollicitée par les agioteurs et les banquiers, et qui porte la concession de la ligne de Paris à Lyon de 41 ans à 99 ans. — Pour les chemins d'Avignon à Lyon, et de Versailles à Chartres, elle n'a admis qu'une solution provisoire, renvoyant à l'année prochaine à livrer ces chemins à la puissante Maison Rothschild. Deux autres lois ont aussi été portées, l'une pour faire prêter par l'Etat trois millions au chemin de Troyes à Montereau, l'autre pour décharger l'embranchement de Dieppe et de Fécamp sur le chemin du Havre de quelques obligations qui lui avaient été imposées.

Ensuite la Chambre a autorisé le ministre à emprunter en rentes 350 millions ; ce qui, avec 450 millions déjà empruntés en 1841 et 1842, porte à 800 millions la dette créée par le ministère du 29 octobre, — sans compter que les 350 millions à emprunter ne combleront pas le déficit, qui restera encore de pareille somme.

Enfin, la Chambre a clos sa session en adoptant le budget des re- [illegible] sans cesse le détourner. Ce discours et ceux prononcés au banquet des réformistes de Paris sont des actes importants, car ils sont l'écho de l'opinion qui, partout où elle est libre, se montre unanime à manifester sa réprobation, tandis que, nulle part, le ministère ne trouverait un seul groupe d'hommes indépendants pour le défendre.

GRANDE-BRETAGNE.

Les partis politiques sont morts en Angleterre. Leur décomposition fait des progrès rapides, et bientôt ils seront à jamais ensevelis sous les ruines de leurs systèmes qui croulent de toutes parts.

Le correspondant du *Journal des Debats*, écrivant de Londres, s'exprime ainsi sur la position de whigs et les tories : « Rien n'est plus extraordinaire que l'espèce de transmutation qui s'est faite sur certains points entre les anciens whigs et les anciens tories. Ainsi, lord John Russell qui, en 1841, avait été renversé par l'Eglise et par le parti territorial, sera, en 1847, maintenu précisément par ces deux influences. On est extrêmement embarrassé pour parler par whigs et par tories, par libéraux et par conservateurs, car on ne sait plus ce que ces mots veulent dire. A tout prendre, lord John Russell est beaucoup plus tory, dans le sens moderne du mot, que ne l'est sir Robert Peel; il est à son tour l'homme de l'Eglise, et, sinon le chef, du moins le protégé des protectionistes. En ce moment même, il y a dans la chambre des communes une des discussions les plus animées de la session sur une affaire religieuse, la création d'un évêché pour Manchester. Eh bien! rien n'est plus curieux que la transformation qui s'est opérée dans l'attitude des principaux hommes politiques sur ces matières. Lord John Russell, le ministre libéral, fonde un évêché, et en annonce trois autres. Sir James Graham, le ministre conservateur, le premier lieutenant de sir Robert Peel, lui qui s'était autrefois séparé avec éclat du parti whig pour rester fidèle à l'Eglise, se met aujourd'hui à la tête de l'opposition libérale, et demande qu'on donne au clergé secondaire ce qu'on veut donner à de nouveaux évêques. Il s'adresse à la démocratie, comme lord John Russell à l'aristocratie du clergé. »

Les roués des anciens partis, ne pouvant plus galvaniser le pays par des *cris* politiques, ont imaginé, pour les élections, un *tour de main* qui consiste à ranimer des controverses et des susceptibilités religieuses. C'est l'extrême-onction des vieux partis et des vieilles idées qui se meurent d'impuissance et de décrépitude.

Des idées nouvelles un peu vagues, mais sociales et progressives, agitent déjà tous les esprits, et l'opinion publique chez les Anglais, comme chez tous les peuples de l'Europe civilisée, se transforme rapidement sans avoir pris encore une couleur nette et tranchée sur la nature positive de la réorganisation sociale et industrielle qui se prépare dans le monde. La féodalité financière a seule des idées nettes et pratiques aujourd'hui, et elle va dominer de plus en plus le pays et le parlement pendant la durée de la nouvelle chambre. Le capital industriel va dominer le travail et la féodalité territoriale, par le monopole des privilèges de fait dans toutes les branches d'activité productive. Le Rothschild de Londres va même entrer au parlement anglais, où il aura une majorité de fidèles intéressés dans les monopoles du commerce et des manufactures, des chemins de fer et de la Banque.

L'Académie a voulu montrer à ces époux vertueux que la Providence ne les oubliait pas tandis qu'ils s'oubliaient eux-mêmes, et qu'elle leur ménageait, sans qu'ils le sussent, pour leurs vieux jours, une petite épargne.

La vertu de Pierre-Hubert Jacoillot s'est surtout exercée dans les limites de la famille. Jacoillot est, par sa mère, le petit neveu d'un ancien ministre de la guerre sous la République. Son père était un cultivateur riche de la commune de Coulmier-le-Sec, en Bourgogne. La mère de Jacoillot étant morte, son père se remaria bientôt, quoiqu'il eût de nombreux enfants. Il épousa une femme pauvre. Cette union imprudente dérangea d'abord et bientôt ruina de fond en comble la fortune de cette famille. Lorsque le père de Jacoillot mourut, tous ses biens étaient saisis. Ils furent vendus sans pouvoir couvrir les dettes. A peine eut-il fermé les yeux, que sa femme et les enfants qu'il avait eus de sa seconde union étaient chassés de sa demeure par les créanciers. Cette pauvre veuve, malade et entourée de ses huit petits enfants en bas âge, était sans asile.

Jacoillot la recueillit, elle et ses huit enfants. Il les nourrit ; il les éleva. Ses amis, qui, comme il arrive souvent, donnaient plus volontiers des conseils que des secours, le pressaient de se marier ; il croyait leur fermer la bouche en disant : Si je me marie, qui prendra soin des enfants de mon père, qui nourrira ma belle-mère ? Pour cet homme courageux et honnête, la réponse était en effet sans réplique. Quand les enfants furent élevés, il ne les repoussa pas. Ses sacrifices changèrent seulement d'objet. Après avoir sauvé de la faim les enfants de son père, il continua à se dévouer pour préserver la bonne renommée que son père avait eue ; il paya toutes ses dettes.

Aujourd'hui, il a atteint le terme de ces deux grandes entreprises, mais elles ont rempli et usé sa vie. Sa santé, profondément altérée par les privations et les excès de travail, ne lui permet plus de grands efforts. Il est resté fort pauvre; cet aspect sombre de l'avenir ne l'attriste point. Il a l'air serein, le cœur content, le propos joyeux; il ne regrette rien et ne craint rien. Accoutumé à braver volontairement la pauvreté, il ne la redoute pas davantage quand elle devient inévitable. Mais ses concitoyens, dont il est tout à la fois l'ami et l'orgueil, la redoutent pour lui. Ils se sont unanimement adressés à l'Académie pour lui signaler cette rare vertu. L'Académie, messieurs, les a entendus; elle n'a jamais cru pouvoir mieux remplir les intentions de M. Montyon qu'en décernant un prix de 2 000 fr. à Jacoillot.

C'est aussi sur une sorte de cri public qu'une distinction pareille a été accordée à la veuve Gambon.

Depuis 47 ans, cette sainte femme est la consolation et le soutien de tous les pauvres de Nanterre.

Compatir aux misères de l'humanité, les soulager quand on les rencontre, prendre sur son superflu pour venir au secours de ceux qui n'ont rien, une telle conduite mérite sans doute qu'on l'honore ; mais se consacrer tout entier à soulager le malheur, l'étudier et le suivre obstinément sous les formes diverses et innombrables que Dieu lui a permis de prendre sur la terre, s'en rapprocher sans cesse pour l'embrasser et l'adoucir, braver, pour arriver jusqu'à lui, les glaces de l'âge, les souffrances de la maladie et la peur de la pauvreté, pire que la peur de la mort, cela ne mérite pas seulement notre estime, mais nos hommages.

La charité ainsi comprise touche à l'héroïsme. C'est ainsi que l'a toujours entendue la veuve Gambon. On peut dire qu'il n'y a pas de malheureux dans son voisinage qui n'ait reçu d'elle des secours : celui-ci un médicament, celui-là du pain, cet autre l'éducation. On disait à un médecin de Nanterre : la veuve Gambon vous accompagne donc souvent au lit des malades? — Jamais, répondait-il, elle s'y trouve toujours la première.

La charité délicate et ingénieuse de Mme Gambon ne s'arrête pas aux limites de la vie, elle suit, en quelque sorte, les malheureux au delà.

On ne sait assez combien l'idée d'être jeté dans la terre comme un fardeau inutile, sans les derniers égards qui se doivent à la dépouille d'un homme, est cruelle pour le pauvre auquel tout manque à l'heure suprême, jusqu'à un linceul, et on ignore combien cette image funeste trouble et empoisonne souvent ses derniers moments.

Mme Gambon le savait, et elle ne se croyait pas quitte envers le malheureux auquel elle avait fermé les yeux, si elle ne lui avait assuré de modestes funérailles.

Mme Gambon touche à l'extrême vieillesse : elle est atteinte d'infirmités cruelles. Ces obstacles rendent pour elle l'exercice de la bienfaisance plus pénible, mais non moins actif. Elle ne s'est jamais plaint que de n'être pas assez riche : c'est la plainte du siècle. Messieurs, plût au ciel que tous ceux qui la font entendre de nos jours fussent comme cette pieuse femme et qu'ils ne souhaitassent avec tant d'ardeur la richesse que pour se procurer comme elle de sublimes plaisirs!

Pour subvenir à sa charité, Mme Gambon a pris chaque année sur son patrimoine. Elle possédait quelques biens, fruits des économies et des labeurs de plusieurs générations. On sait quel est l'attachement ardent, et quelquefois aveugle, que le petit propriétaire porte à sa terre. La femme Gambon s'est cependant décidée à vendre chaque année tantôt une portion, tantôt une autre. Mais, dissipatrice avec prudence, elle ne se ruine que lentement, de manière à ne pas réduire tout à coup ses pauvres à la misère.

Quand sa bourse est vide, elle va puiser dans celle des autres, en les invitant à compatir aux infortunes qu'elle ne peut plus soulager elle-même; et, lorsqu'enfin l'argent lui manque entièrement, il lui reste encore pour les malheureux de chaudes et consolantes sympathies, cette richesse inépuisable des bons cœurs. Frappé de ces vertus, le comité de bienfaisance de Nanterre a voulu la nommer dame de charité. Mme Gambon est la veuve d'un simple vigneron. Ce titre de dame de charité effaroucha d'abord sa simplicité et sa modestie ; elle refusa longtemps de l'accepter, mais le peuple de Nanterre trouva moyen de lui donner sans la consulter un nom plus modeste et plus doux qui rappelât tout à la fois les bienfaits de cette miséricordieuse femme, et les soins maternels, plus précieux souvent que les bienfaits qu'elle savait y joindre. Il l'a nommée et il la nomme encore : *la mère de bon secours*.

L'Académie accorde 2 000 fr. à Mme Gambon. Il serait plus exact de dire, messieurs, qu'elle les donne aux pauvres de Nanterre, car c'est dans les mains de ceux-ci que cet argent se trouvera bientôt.

Le principe de la vertu est partout le même, mais la physionomie de la vertu varie sans cesse suivant les temps et les lieux. Il n'y a rien qui ressemble moins à Mme Gambon, cette pieuse veuve dont nous venons de raconter l'histoire, que l'homme dont nous allons parler.

Francheschi est un homme hardi, vigoureux, énergique ; il exerce une profession fort pacifique, mais il habite une contrée où l'artisan lui-même est familiarisé avec l'usage des armes, et a toujours sous la main son fusil à côté des instruments de son travail.

Francheschi est Corse. Il est né dans ce singulier et beau pays auquel nous donnons depuis si longtemps, nos lois, sans pouvoir lui donner complètement nos idées et nos mœurs ; pays de sauvages vertus et de crimes sauvages; dans lequel chaque famille conserve le souvenir des injures plus précieusement que les titres de propriété; où tout est stable et immobile, surtout la haine, et où, en dépit du christianisme et de la civilisation, la vengeance paraît encore le premier des droits et le plus impérieux des devoirs.

En tout pays, le rôle de conciliateur, quoique fort digne d'estime, est assez ingrat ; mais en Corse il est, de plus, très difficile, et souvent fort dangereux.

Pour l'exercer, il ne suffit pas seulement d'avoir un cœur bienveillant et honnête, il faut encore un esprit ferme, un caractère éprouvé et une âme intrépide.

Francheschi s'est plusieurs fois dévoué à cette mission conciliatrice.

Un jour, un de ses voisins, nommé Micaelli, est assassiné par les frères Giafferi. La famille Micaelli prend aussitôt les armes.

L'un des frères Giafferi est tué. Sa sœur combat à sa place et est tuée à son tour.

C'est alors que Francheschi, s'interposant, au péril de sa vie, entre ces passions furieuses, parvient à amener entre ces deux familles, sinon une réconciliation, au moins la paix.

En 1840, le meurtre du sieur Monti avait mis du sang entre deux familles de Corte, la guerre était ouverte. La mort planait déjà sur plusieurs têtes. Francheschi et quelques autres gens de bien interviennent et font déposer les armes.

Il est facile, dira-t-on, de faire bon marché de la haine des autres. Il faudrait voir cet homme dans sa propre cause. L'y voici :

Un jour, un des parents de Francheschi, le sieur Mattei, succombait dans une rixe, sous les coups d'un de ses voisins. Les parents du mort s'assemblent aussitôt. Francheschi se joint à eux, mais non pour partager leurs fureurs. La maison de l'homicide est entourée, le meurtre va être vengé par le meurtre. Francheschi seul s'y oppose. C'est à la justice, dit-il, à prononcer ; il faut lui livrer le criminel, mais non l'assassiner. Ceci, messieurs, nous paraît une idée fort simple. Mais en Corse, de pareilles doctrines semblent encore fort

que semblant d'agitation et de vie [illegible]

La vraie signification de tout cela, c'est que la *civilisation* féodale se meurt, et qu'un nouvel état social se prépare à la vie. Le capital s'associe en mode simple pour créer plus de richesses avec moins de bras, à l'aide des machines et des instruments perfectionnés, et, dans sa fougue de jeunesse puissante, il opprime les anciens privilégiés et tous les déshérités de la société. Cette féodalité toute nouvelle fait une œuvre de progrès et d'utilité, et de là sa puissance pratique. Elle est cependant plus ou moins subversive dans son action, qui épuise les ressources de toutes les classes au profit d'une seule. Ce qu'il faut pour l'équilibrer et pour rendre son action fiévreuse bienfaisante de tout point, c'est l'association du travail et du talent dans les bénéfices, aussi bien que dans la production de la richesse nationale. L'association des capitaux est donc une bonne chose en soi; mais, pour la compléter et la rendre socialement et politiquement admissible, il faudrait équilibrer son action absorbante et dangereuse par la coopération associée du travail et du talent. C'est là le problème capital de notre siècle, la difficulté réelle pour nos hommes d'Etat européens, qui n'en ont pas encore suffisamment la conscience. Il est pourtant bien simple d'associer les travailleurs aux bénéfices du capital associé pour la production et l'exploitation en grande échelle. L'association simple du capital facilitera plus tard l'association combinée des trois éléments de la production : *travail*, *capital* et *talent*. C'est là l'organisation nouvelle (dite du travail) vers laquelle les nations civilisées gravitent à leur insu, et de là la dissolution des opinions et des partis anciens.

Le travail doit donc entrer en association comme le capital, au lieu de perdre son temps en jérémiades contre l'association simple des capitaux. Le bien social ne peut venir que de l'idée nouvelle de l'association, qui doit vaincre le mal de l'incohérence et régénérer le monde. Perfectionner l'association, la rendre plus générale et plus intégrale dans ses degrés d'application, voilà la tâche de nos hommes d'Etat et le salut des sociétés.

SUISSE.

La Diète, après avoir consacré près de quinze jours aux affaires militaires, vient de se prononcer sur la question du *Sonderbund*. Voici le texte du décret :

La Diète fédérale arrête :

Article premier. L'alliance séparée (*Sonderbund*) des sept cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et Valais, est incompatible avec les dispositions du pacte du 7 août 1815, et en conformité de celui-ci elle est déclarée dissoute.

Art. 2. Les cantons mentionnés en l'article précédent sont rendus responsables de l'observation de cet arrêté, et la Diète se réserve, si les circonstances l'exigent, de prendre des mesures ultérieures pour la faire respecter.

Tels sont les termes de l'arrêté que la Diète a pris mardi, 20 juillet, à six heures du soir, après deux jours de délibérations.

La proposition a été faite par Berne, et elle a été votée par Berne, Zurich, Glaris, Soleure, Schaffouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Genève, Bâle Campagne et Appenzell-extérieur; ainsi par douze cantons et deux demi-cantons.

Bâle-Ville avait proposé un arrêté qui ne différait de l'article 1er [illegible] député du Valais, nous dirons que le colonel Luvini l'a ridiculisé, si cela était encore possible.

M. Calame, de Neuchâtel, a fort bien parlé; mais son plaidoyer sophistique, sans conviction et sans chaleur, n'était pas de nature à produire de l'impression.

Parmi les députés des petits cantons, M. Bossard, de Zug, s'est seul fait remarquer. Ses confrères ont donné froidement lecture de leurs discours.

M. le bourguemestre Sarasin, de Bâle, a prononcé une véritable homélie; mais le résultat des délibérations a dû lui prouver que les sermons et les prières ne sont pas de saison aujourd'hui.

—

On écrit de la Suisse primitive :

« On redoute ici généralement la guerre. Depuis quelque temps il n'est plus question que de la lutte prochaine : on en parle jusque dans les chaumières les plus lointaines et les plus solitaires des Alpes. Mais tous les entretiens qui roulent sur ce sujet trahissent plutôt la crainte d'une défaite que l'espérance d'une victoire. Les menaces et les rodomontades de quelques-uns ne peuvent pas même cacher aux yeux des moins clairvoyants les sentiments d'inquiétude qui les tourmentent continuellement. La crainte règne partout, et principalement dans les campagnes. On commence à s'apercevoir qu'on s'est engagé dans un labyrinthe des plus dangereux, et que la manière d'agir des gouvernements jésuitiques pourrait entraîner les plus funestes résultats. Il est évident que les troupes fédérales ne sont pas des corps-francs indiciplinés qu'une panique jette sans défense au milieu des baïonnettes ennemies; tout le monde comprend cela, et tout le monde a peur.

PORTUGAL.

On a reçu en Angleterre des avis de Lisbonne, du 12 juillet, qui confirment la nouvelle de l'entière pacification du royaume de Portugal. Le 9, tous les prisonniers politiques que renfermait le fort Saint-Julien, y compris das Antas, Sa da Bandeira et les autres chefs révolutionnaires, ont été mis en liberté. Ce premier acte de clémence avait été favorablement accueilli; mais il n'a pas dissipé les défiances qu'inspire la lenteur que le gouvernement de la reine apporte à l'accomplissement des promesses faites en son nom par les puissances alliées. Les libertés publiques, y compris celle de la presse, sont toujours suspendues, et aucune époque n'est encore fixée pour les prochaines élections, qui doivent donner au pays l'occasion de se prononcer également sur les derniers événements. Pour excuser ces délais, le *Diario* allègue la nécessité d'attendre que la sécurité publique soit rétablie partout. S'il entend par là la pacification des montagnes, où quelques guérillas tiennent encore, il est clair que ce prétexte peut durer indéfiniment.

ITALIE.

Bruits de conspiration.

On écrit de Rome, le 18 juillet, au *Courrier de Marseille* :

« Un bruit extraordinaire vient de se répandre dans Rome, et y excite une grande agitation. Il ne s'agirait de rien de moins que de la découverte d'une conspiration, à la tête de laquelle se serait trouvé celui de nos cardinaux le plus suspect à l'opinion populaire.

» Je n'ose vous rapporter les projets que l'on prête aux conjurés, jusqu'à ce que cet événement ait été rendu public d'une manière officielle.

» On assure qu'on procède en ce moment à diverses arrestations, et que plusieurs grands personnages seront transférés dans la journée au château Saint-Ange. »

[illegible] à recueillir de l'association. — CHAP. IV. Coup d'œil sur l'échelle du mouvement social. — CHAP. V. Cercle vicieux de l'industrie nouvelle et des sciences incertaines. — CHAP. VI. Final sur les côtés faibles de la philosophie.

Cette variante de la *Préface* du *Nouveau Monde* est un excellent petit livre de propagation, par la vigueur de sa critique sociale et ses aperçus lumineux sur la marche des sociétés humaines.

2° *Percement de l'isthme de Suez*, création de la première route universelle sur le globe. — Brochure in-8°; prix : 25 cent. — Dans cette brochure sont réunis divers articles publiés récemment dans ce journal ; elle se termine par la pétition adressée sur le même sujet à la Chambre des députés par M. Auguste Colin et M. le comte de Naives.

— —

Nous annoncions, dans le même numéro, que M. Dechenaux avait fait paraître la deuxième livraison de son ouvrage autographié ayant pour titre : *Clef de l'analogie en botanique*.

La troisième livraison de cet ouvrage a paru aujourd'hui. — On peut se procurer chacune de ces livraisons au prix de 50 c. à la *Librairie phalanstérienne*, qui en a accepté le dépôt.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — Les débats du procès intenté à la *Réforme* pour compte-rendu des délibérations intérieures de la Cour des pairs n'ont pas eu lieu aujourd'hui. L'affaire a été remise. Le *Journal de Rouen* annonce qu'il va interjeter appel du jugement qui condamne pour le même fait son gérant à un mois de prison et 500 fr. d'amende.

— On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Hier, immédiatement après l'audience de la Cour des pairs, M. Eugène Cauchy, greffier en chef, s'est transporté à la prison du Luxembourg et a donné lecture à M. Pellapra de l'arrêt rendu contre lui.

Le paiement de l'amende et des frais ayant été presque immédiatement réalisé, M. Pellapra a dû être mis en liberté le soir même.

— Le même journal publie ce soir le programme des fêtes de Juillet. Rien n'est changé aux dispositions ordinaires. Le 27, il y aura des distributions de secours; le 28, des services funèbres; le 29, des jeux, concert, embarcations pavoisées et feux d'artifice accoutumés.

— On nous écrit de la Nièvre :

« Denis Cartier, revenu de l'armée où il avait servi comme remplaçant, après avoir servi pour son propre compte, avait, à Decize, la réputation d'un mauvais sujet. D'une taille élégante, d'une figure distinguée, habile dans tous les exercices du corps, danse, escrime, bâton, savatte, etc., il excellait dans sa profession primitive de marinier, et dans la crue du 18 octobre dernier, il s'est distingué par des actes d'une intrépidité rare. On l'a vu, lorsque les arches des ponts étaient entièrement obstruées, se jeter seul sur une petite toue et courir jusqu'à Nevers pour savoir ce que deviendraient des bateaux arrachés de leurs amarres, et en diriger le sauvetage, dans l'intérêt de ses patrons. En le voyant ainsi partir au milieu des débris entraînés par le fleuve, personne ne croyait le revoir : mais la mort épargne les intrépides dans l'exercice de leurs fonctions, et Cartier rentra à Decize après avoir accompli noblement sa tâche.

» Plus tard, une commission fut nommée pour rechercher les auteurs des actions éclatantes et des services rendus pendant l'inondation [illegible]

étranges et quasi déshonnêtes. La famille de Franceschi résiste ; il insiste; elle murmure. Après avoir menacé le meurtrier, on le menace lui-même. Il persévère et il l'emporte enfin, grâce à cette autorité qu'obtiennent les hommes d'un courage éprouvé et d'une énergie reconnue, quand ils conseillent la modération. Le meurtrier est donc remis dans ses mains et il l'emmène dans sa propre maison.

Mais ici la cause change. Les parents du coupable ne se soucient pas plus d'avoir affaire à la justice que ceux du mort. S'il avait paru intempestif à ceux-ci de s'en remettre aux tribunaux pour obtenir une vengeance qu'ils tenaient déjà dans leurs mains, il paraissait très imprudent et fort inutile à ceux-là d'attendre un mot de la justice pour sauver un ami qu'ils pouvaient mettre eux-mêmes en liberté.

Ils s'arment donc à leur tour, enveloppent la maison de Franceschi, demandent à grands cris qu'on leur délivre leur proche, et menacent, en cas de refus, de donner l'assaut. Mais Franceschi tient bon; il repousse les attaques. La gendarmerie du voisinage, avertie de ce qui se passe, arrive enfin, le délivre et le décharge de son prisonnier.

L'Académie, messieurs, a vu dans l'ensemble de cette conduite de la grandeur, elle a jugé que les plus difficiles et par conséquent les plus louables de toutes les vertus sont celles qui s'exercent au mépris des préjugés de son temps et au mépris des passions de son pays. Elle pense qu'il y a un vrai mérite à s'élever au-dessus de la peur de l'opinion commune, cette dernière faiblesse des âmes vulgaires. Elle accorde une médaille de 1,000 fr. à Franceschi.

Hortense Fagot, dont il nous reste maintenant à parler, est née dans le sein d'une de ces familles infortunées, où la pauvreté, la maladie et l'inconduite semblent s'unir. Sa mère était depuis longtemps atteinte d'une de ces cruelles affections de poitrine qui font apercevoir la mort de si loin. Elle n'en travaillait pas avec moins de courage ; mais son mari venait d'ordinaire chercher, lui enlever le peu d'argent qu'elle avait gagné dans la journée, pour l'aller dépenser en orgie. Il ne rentrait au logis que pour la battre. Cinq enfants en bas âge achevaient ce complet tableau des misères humaines. Lorsque la pauvre mère se sentit enfin mourir, elle fit venir sa fille aînée auprès de son lit : c'était Hortense ; elle avait seize ans. Elle lui donna son dernier conseil ; c'était son seul héritage.

Elle lui recommanda longuement ses frères et ses sœurs, lui dit qu'elle était désormais leur seul appui (le père avait entièrement abandonné sa famille depuis peu), et lui fit jurer de leur servir de mère. Vous allez juger, messieurs, si cette vertueuse fille a bien tenu son serment.

La mère d'Hortense avait laissé quelques dettes : l'aîné des quatre enfants confiés à sa garde n'avait pas 14 ans. Hortense, dans cette extrémité, ne s'adressa point à la charité publique ; elle ne demanda de ressources qu'à l'ordre et au travail.

Voici comment elle s'y prit. Entendez ces détails, messieurs, ils sont dignes d'être écoutés par une assemblée quelque grande qu'elle soit, quand elle est composée de gens de bien.

Hortense place d'abord sa sœur cadette, enfant de 13 ans, en apprentissage, et ne la rappelle au logis que quand elle sait assez bien travailler pour aider à la vie commune. Elle l'institue alors la ménagère. Elle obtient pour les deux enfants qui suivent celle-ci l'entrée de la manufacture où elle travaille elle-même. Quant au quatrième, elle se charge d'en faire un excellent ouvrier en lui apprenant le tissage à la mécanique dans lequel elle excèle, et bientôt il peut se placer avantageusement dans un atelier d'une ville voisine. Grâce à l'admirable économie qu'Hortense introduit dans sa maison, non seulement on ne fait point de dettes, mais on épargne quelque argent. Cet argent-là est d'abord consacré à acquitter les dettes qu'avait laissées la mère de famille. Les dettes n'étaient pas grandes ; mais le fonds destiné à les acquitter était petit ; on mit quatre ans à se débarrasser de cette lourde charge. La dette éteinte enfin, Hortense n'employa pas le léger superflu qui en résultait à accroître l'aisance commune ; elle le plaça à la caisse d'épargne. Elle prit un livret pour elle-même. Elle voulut que chacun de ses frères et sœurs en prissent un. Sur ces livrets, on n'y devait pas voir figurer sans doute des sommes considérables ; mais les enfants s'habituaient ainsi à l'épargne.

N'y a-t-il pas, messieurs, quelque chose de singulièrement touchant dans le spectacle offert par la prospérité de ce petit ménage composé d'enfants, et si sagement conduit par une jeune fille à peine hors de l'enfance !

Tous les faits que nous venons de raconter sont confirmés par les habitants les plus recommandables de Bolbec. Des dames de charité, des ecclésiastiques, des négociants, en ont témoigné à l'envi. Ces personnes respectables ont joint à leur assertion la copie des recettes et des dépenses tenue par Hortense : c'est le budget complet de cette république enfantine. On y voit que, pendant les six derniers mois, le travail de la communauté a produit 1 279 fr. Sur cette somme, on en a dépensé 1 000 pour pourvoir aux besoins de toute espèce. 144 ont été placés à la caisse d'épargne, et 135 ont été gardés pour le nécessaire, pour pourvoir aux nécessités inconnues. L'Académie vient ajouter 1 000 fr. à ce petit trésor.

Nous venons de vous montrer la vertu, messieurs, sous des aspects divers. Nous avons fait passer sous vos yeux plusieurs de ces vivantes images ; depuis cette héroïque servante de Buzançais jusqu'à cette autre femme dont je viens de tracer le portrait, cette jeune fille si courageuse dans sa lutte opiniâtre et heureuse contre l'adversité. En accordant des prix aux auteurs de ces actes si méritoires, ne croyez pas que l'Académie ait prétendu les récompenser et même leur donner des imitateurs. Non, messieurs, l'Académie n'a point de telles pensées. Non, ce ne sont point des académies qui peuvent rémunérer la vertu ou la faire naître ; les gouvernements, ces grands instruments du bien et du mal sur la terre, y sont presque toujours eux-mêmes impuissants. C'est Dieu qui récompense la vertu, et c'est Dieu qui la donne !

Et cependant, messieurs, gardez-vous de croire que ce que nous venons de faire soit vain.

Une nombreuse assemblée qui, dans ce siècle d'incessante et souvent de cupide industrie, ne se réunit que pour jouir du plaisir désintéressé que donne la vue des bonnes actions ; qui s'attendrit au malheur des plus pauvres citoyens; qui s'émeut en pensant à leur mérite, qui les signale de préférence à l'admiration publique; il y a là, messieurs, un noble spectacle pour le pays : ce spectacle est grand, et en même temps il est utile.

C'est ainsi, en effet qu'on encourage la vertu et qu'on la suscite, non pas en distribuant à quelques lauréats de l'argent ni même des couronnes, mais en donnant aux esprits le goût du beau qui conduit naturellement au goût de l'honnête ; aux âmes l'amour des jouissances pures et saines qui les fortifient, au lieu de les amollir; en faisant voir pour le peuple ces vives et efficaces sympathies sans lesquelles les classes élevées seraient indignes de marcher à sa tête, et en rendant ainsi un volontaire et éclatant hommage à l'égalité, dans sa forme la plus sainte et la plus nécessaire, l'égalité qui doit créer une même vertu entre tous les gens de bien.

PRÉDESTINÉ!

Sur un tableau de Mme V..., représentant la *sainte Vierge*, *l'Enfant Jésus* et *saint Jean*.

Tout dort en cet enfant qu'un autre enfant admire.
Marie !... ah ? c'est bien là le fils qu'elle a rêvé !
Et doux instinct du cœur, à sa lèvre un sourire
Qui paraît s'ignorer ou n'oser se produire,
Jette son charme inachevé.

Mais sous tes longs cils noirs, ô Vierge immaculée !
D'où vient que lentement on sent germer des pleurs ?
Sur ton front soucieux ton âme révélée,
Par quelque noir présage en silence troublée,
Semble préluder aux douleurs !

Quoi ! pressens-tu déjà, pour l'enfant qui repose,
Et les fureurs du peuple, et la haine des rois ?
Vois-tu couler du sang sur ce front blanc et rose ?
Vois-tu dans l'avenir sa sombre apothéose
Au sommet d'une infâme croix ?

Ah ! détourne les yeux ! De tes destins qu'il sonde,
Par ces songes affreux l'enfer veut se venger.
Ton fils, verbe de Dieu, que Dieu même féconde,
Il vient fermer l'abîme et racheter le monde,
Le monde ira-t-il l'outrager ?

— Oui ! — tout Sauveur est né pour vivre d'agonie.
Un Golgotha pour lui s'édifie en tout lieu !
Mais tressaillez d'orgueil, mère, ô trois fois bénie !
Au creuset de la mort quand tombe le génie,
La terre tremble ! et l'Homme est Dieu !

MARIE CARPANTIER.

...eut le maire de Decize qui, à peine convalescent, était assis dans un angle obscur de la pièce ; cette vue paralysa un instant ses forces et donna le temps au juge-de-paix de l'étreindre dans ses bras et d'appeler au secours. Une lutte désespérée s'engagea ; les cris et le tumulte attirèrent du monde, Cartier fut désarmé et conduit en prison, où, loin de se repentir, il ne manifeste que le regret d'avoir manqué son coup ; il n'est honteux que d'avoir été vaincu dans la lutte par un adversaire plus faible que lui. Il n'osera plus, dit-il, se montrer dans les rues de Decize, où chacun pourra l'appeler *maladroit*. Voilà l'idée qui le préoccupe continuellement. On lui a fait, dit-il, un passe-droit, et comme M. D..., en sa qualité de juge-de-paix, a eu l'occasion de le réprimander souvent, comme il était membre influent de la commission des récompenses, c'est sur lui que s'est concentrée toute sa colère.

» N'est-il pas évident, d'après ce qui précède, que Cartier est une nature d'élite, que le défaut d'éducation et les privations attachées à son humble position sociale ont fait dévier de sa route. Puni souvent par la société, car il tombait souvent en faute, cette société ne l'a pas récompensé quand il a mérité de l'être, et maintenant que le premier moment d'indignation générale est passé, il n'y a qu'une opinion sur cette déplorable histoire. Cette opinion je l'ai entendu formuler ainsi hier par un sous-officier retiré du service : « Si l'on eût donné à ce vaurien un bout de ruban ou une médaille, on lui eût appris à se respecter lui-même : à la vue de sa décoration, il eût été beau, il eût été grand et fier de la montrer à tous, car il avait besoin de gloire comme les autres ont besoin de nourriture ; c'est à présent un homme perdu pour le pays, et jamais Decize ne le remplacera. »

» Voyez, Monsieur, à quoi tiennent les inimitiés dans ce monde subversif ? M. D..., le juge-de-paix, est un homme doux et bienveillant ; il est comme Cartier, d'une nature élégante, et des goûts semblables en beaucoup de choses les eussent infailliblement rapprochés dans une société meilleure. La différence d'éducation a mis entre eux un abîme ! »

— Une lettre de Ste-Hélène, en date du 10 juin, porte ce qui suit :

« Le navire français le *Gol*, de Nantes, venant de Bourbon, est arrivé hier sur notre rade, ayant à bord le capitaine et une partie de l'équipage du trois-mâts du même port le *Palladium*, de 400 tonneaux, capitaine Ravilly, brûlé en mer dans son voyage de Nantes à Bourbon. Ce navire avait quitté la France le 15 mars, avec un chargement de goudron, huile de térébenthine, étoupes, bois, etc., deux dames passagères et un équipage composé de quatorze hommes. Le 4 mai, on s'aperçut que la cargaison avait spontanément pris feu.

» On fit tous les efforts imaginables pour l'éteindre, mais en vain : la nature combustible des matières que renfermait le navire rendit les secours inefficaces, et bientôt le capitaine, voyant que tout était perdu, se résolut à faire mettre les canots à la mer, pour abandonner le trois-mâts. Le feu avait envahi rapidement toute la cale, aussi ne put-on sauver qu'une carte, un compas, quelques papiers, un peu d'eau et un petit sac de biscuit.

» Avec ces misérables provisions, les malheureux naufragés restèrent errants au milieu des flots, jusqu'au 10, en proie aux privations et aux plus atroces souffrances. Enfin, dans la soirée de ce jour, ils furent assez heureux pour être aperçus par le navire anglais le *Sutlej*, capitaine Corkhill, allant de Liverpool à Calcutta. Il les recueillit, en leur offrant de les débarquer au Cap ou à Maurice, à leur choix. Mais ayant rencontré le *Gol*, qui revenait en Europe, il mit à bord une partie de l'équipage. Aussitôt l'arrivée de ce navire, les naufragés ont été conduits, par les soins du consul, sur la frégate *la Belle-Poule* qui se trouvait en rade, pour être rapatriés.

» Le second du *Palladium* et les deux passagères, qui ont tout perdu dans ce sinistre, sont restés à bord du *Sutlej*.

» On estime la perte à près de 16 000 livres sterling. »

— Les jeunes élèves de l'Institution royale des Sourds-Muets sont venus il y a quelques jours visiter le Diorama. C'est une fête pour ces pauvres enfants, à qui tant de privations ne sauraient être évitées ; c'est en même temps un bonheur pour l'artiste qui peut leur procurer un tel plaisir, et qui voit son œuvre produire sur eux une impression si profonde et si chaleureusement exprimée.

L'ESTIME POUR LE ROI. — M. Adrien Van Bevervoorde, rédacteur responsable du journal intitulé l'*Asmodée*, qui se publie en langue française, à La Haye, a comparu le 28 juin devant le tribunal de l'arrondissement de La Haye, sous la prévention d'offenses et outrages contre la personne du roi, délits que le ministère public croyait trouver dans un article inséré dans le numéro du 18 avril dernier de l'*Asmodée*.

Voici le texte de cet article ;

« Nous n'éprouvons plus pour Guillaume II ni sympathie ni estime personnelles.

De la sympathie... et pourquoi en aurions-nous — nous qui n'avons jamais reçu du palais que des affronts ?

De l'estime... mais il est pour nous un axiome incontestable : qui veut se faire respecter doit se rendre respectable.

» Si nous respectons le roi, c'est comme tel, et parce que, en refusant de payer au chef de l'État le respect voulu par les lois, nous commettrions une infraction à ces lois.

» Donc, en somme, nous n'éprouvons plus pour le roi que le respect que la loi nous *impose* ; mais, ni sympathie, ni affection, ni estime personnelles, parce que nous sommes, croyons-nous, parfaitement, libres de lui accorder ou de lui refuser ces sentiments personnels, et parfaitement libres aussi de faire connaître à qui veut l'entendre, quels sentiments personnels nous professons pour Guillaume II.

» M. le procureur de l'État s'est borné à donner lecture de l'article, et à requérir une rigoureuse application de la loi.

» M. Van Bevervoorde s'est défendu lui-même.

» Le tribunal, après une délibération de deux heures en la chambre du conseil, a prononcé le jugement suivant, qui fait suffisamment connaître les moyens de défense que le prévenu a présentés :

« Attendu que le prévenu a répondu à l'accusation portée contre lui que, dans l'article incriminé, il n'a aucunement dit qu'il n'a pas d'estime pour le roi, et que S. M. ne serait pas estimable, mais qu'il y a seulement manifesté que, par suite d'affronts qu'il a reçus du palais ou du roi, il n'a plus d'estime personnelle pour le roi Guillaume II, et qu'il n'a pas posé en principe général que le roi ne mérite pas d'estime ;

» Que, en thèse générale, tout écrivain est lui-même plus capable que toute autre personne d'expliquer et d'interpréter le sens des mots qu'il a employés, et que les explications et les interprétations par lui données doivent être regardées comme exactes et véritables toutes les fois qu'elles ne se trouvent pas en contradiction claire et évidente avec ce qui précède ou suit ces mots ;

...quitte de l'accusation, et met les frais du procès à la charge de l'État. »

EMPOISONNEMENT D'UNE FAMILLE PAR UNE JEUNE FILLE. — Le 20 mai dernier, vers cinq heures du soir, le sieur Lahousse, tailleur, rue J.-J. Rousseau, envoya une de ses filles, Hortense Lahousse, chez le sieur Pennequin, épicier, acheter du raisiné pour le goûter de sa famille. Cette confiture fut étendue sur quatre tartines : Lahousse, sa femme et une des filles mangèrent la leur. Une heure après, trois personnes éprouvaient tous les symptômes d'empoisonnement ; Hortense Lahousse seule, qui s'était abstenue de manger sa tartine, n'était pas malade.

Hortense Lahousse va faire sa déclaration chez le commissaire ; et se rend, pour lui adresser des reproches, chez le sieur Pennequin, et s'y fait accompagner d'une voisine.

Trois jours plus tard, les victimes, après avoir été soumises à divers remèdes, se trouvaient dans un état assez satisfaisant : la famille mange une soupe au riz, rechute immédiate. Après six jours d'horribles souffrances le père meurt ; l'autopsie constate la présence du poison, l'analyse en désigne l'essence. M. Khulmann n'hésite pas à déclarer que c'est de l'oxi-sulfure d'antimoine.

Le 20 juin, le sieur Pannequin comparaît devant le tribunal correctionnel sous prévention d'homicide par imprudence, il est acquitté ; le ministère public, après avoir déclaré que l'ombre même d'un soupçon ne pouvait plus peser sur lui ajoute : « Un crime a été commis, et tôt ou tard la justice atteindra le coupable que nous abandonnons, en attendant, à ses remords !... »

Deux mois se sont écoulés depuis le crime, la mère d'Hortense, quoique paralysée de tous ses membres et gravement malade encore, sort de l'hôpital ; pour consolation suprême, elle veut au moins mourir dans les bras de sa fille bien-aimée ; Hortense la soigne, le docteur Cannissié est appelé et prescrit un traitement calmant ; mais, chose étrange, le docteur remarque de singulières alternatives dans le cours de la maladie, des rechutes inexplicables pour la science.

Enfin, dans la nuit du 17 au 18 juillet, la mère râlait sur son lit de douleur ; se sentant mourir elle voulut faire à sa fille qui la gardait un dernier adieu et la bénir sans doute ; l'orage grondait terrible sur la ville, et, soit épouvante, soit remords, tout à coup Hortense jette un cri que les voisins éveillés entendent avec horreur : pardon ! pardon ma mère ! grâce ! grâce ! C'est alors que la malheureuse mère dut entendre au milieu de ses angoisses, l'aveu du plus horrible forfait ; et elle sut après, par un effort surhumain, puiser dans son amour maternel l'héroïque courage de pardonner à la fille qui l'avait empoisonnée.

Mais les voisins que l'orage tenait éveillés avaient, ainsi que nous l'avons dit, entendu une partie de l'aveu d'Hortense : la nuit suivante, la mère vivait encore, c'était une voisine qui remplaçait à son chevet Hortense indisposée. Le délire, depuis l'aveu fatal, s'était en quelque sorte emparé de la mourante ; cependant elle avait des moments lucides, dans un de ses moments la voisine lui dit qu'elle a dû faire de bien mauvais rêves ; la mère s'inquiète ; qu'ai-je dit ? demande-t-elle. « Vous disiez, répond la voisine, ce que nous avons entendu hier, que c'est votre fille qui... — Mon Dieu, par pitié, s'écria la pauvre mère, ne la dénoncez pas !... »

La voisine consola la mourante et promit beaucoup ; mais le lendemain la police fut instruite.

Hier, à neuf heures du matin, à la suite de ces renseignements, un mandat d'amener fut décerné contre la jeune Hortense Lahousse, et peu d'instants après son arrestation, sa mère expirait.

Interrogée par M. Artaud, juge d'instruction, cette jeune fille, qui n'a que seize ans, avoua qu'elle avait empoisonné son père, sa mère et sa sœur, afin d'être débarrassée de leurs reproches et d'être libre de se livrer à ses habitudes de désordre avec le jeune Charles-Eugène Logeois, âgé de dix-neuf ans, sculpteur, logé en face de sa maison, avec lequel elle entretenait des relations. Elle déclara aussi que c'était à l'instigation de celui-ci, et à l'aide d'une fausse ordonnance de médecin qu'il avait fabriquée lui-même, qu'elle s'était procuré du poison chez un pharmacien, rue de la Grande-Chaussée.

A la suite de ces aveux, le jeune Logeois fut immédiatement arrêté, et il fit également, dit-on, des aveux complets.

Il paraît que, par une négligence inqualifiable, le pharmacien n'avait pas inscrit cette vente sur le registre de sa pharmacie ; il niait même avec opiniâtreté que cette vente eût eu lieu, et pour le convaincre, il fallut que la jeune fille Lahousse fût extraite de la maison d'arrêt et amenée dans la pharmacie, où elle désigna, d'une manière positive le bocal duquel on avait retiré la substance meurtrière. Pendant le trajet une foule immense accompagnait la fille coupable et la suivit jusqu'à sa réintégration au Palais-de-Justice.

Le cadavre de la femme Lahousse a été extrait de la fosse mortuaire et déposé à l'hôpital Saint-Sauveur où l'autopsie aura lieu.

La jeune sœur de l'empoisonneuse est dans un état désespéré, et tout fait croire que sa mort prochaine sera un des derniers épisodes de cet horrible drame. (*Journal de Lille.*)

LES RESTES D'O'CONNEL AU HAVRE. — Hier, à trois heures de l'après-midi, une voiture de poste, ayant la forme d'un cercueil, s'est arrêtée devant le portail de l'église Notre-Dame. Cette voiture contenait les restes d'O'Connell, que bientôt, par les soins de M. Herval, vicaire de cette paroisse, on a introduits dans l'église. Il avait été question d'abord de recevoir avec pompe le cercueil du libérateur, et même on avait, il y a deux jours, nous a-t-on dit, transformé en chapelle ardente une des chapelles latérales de notre temple catholique. Mais le fils et l'aumônier de Daniel O'Connell, voulant éviter toute manifestation, ont demandé que les restes de l'illustre défunt ne fussent l'objet d'aucune manifestation. Leur désir a été religieusement observé, et le cercueil a été déposé dans un des caveaux de l'église, jusqu'au moment où il sera transporté à Southampton.

PROCÈS-MONSTRE. — On écrit de Berlin, 17 juillet : « Les travaux pour convertir en salle d'audience l'église du pénitencier pensylvanien, où sera jugé le procès de l'insurrection polonaise, sont terminés. Cinq cents places ont été réservées au public, et l'on a établi une tribune pour le corps diplomatique, les hauts fonctionnaires de l'État et d'autres personnages distingués. Dans cette tribune prendront place deux chefs de division du ministère de la justice du royaume de Saxe, qui ont été envoyés à Berlin tout exprès pour assister aux débats de l'affaire dont il s'agit, et en faire un rapport détaillé à leur gouvernement, qui lui aussi a résolu d'adopter la publicité des débats judiciaires.

» Le nombre des accusés est de 250 à 260. Depuis quelques jours, le secret où ils étaient tenus a été levé, et ils communiquent librement entre eux et avec leurs défenseurs.

» Le gouvernement avait d'abord décidé que des billets seraient distribués pour toutes les places destinées au public ; mais le roi n'a pas sanctionné cette mesure, que S. M. a qualifiée de restrictive de la

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 juillet sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 24 juillet.*

La séance est ouverte à midi.

Le procès-verbal est lu et adopté.

A une heure, il y a soixante membres présents.

M. LE PRÉSIDENT. J'éprouve une vive douleur en apprenant à la Chambre la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Jourdan, député de l'Isère, enlevé à ses nombreux amis par une maladie foudroyante. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT tire au sort la députation qui assistera aux obsèques de l'honorable M. Jourdan.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des recettes.

M. DE GENOUDE demande la parole sur le paragraphe des droits d'octroi.

M. DE GENOUDE. Qu'avons-nous vu depuis le commencement de cette session ? Des discussions politiques et financières sans résultat, la situation empirée, des dépenses énormes votées.

La discussion de la première partie du budget vient d'offrir ce singulier spectacle de gens qui voudraient bien des économies et qui ont besoin de dépenses.

Vous ne pouvez, vous a-t-on dit, ni la conversion des rentes, ni la suppression des rentes rachetées par l'amortissement, ni les réductions des dépenses de l'armée et de la marine, ni les suppressions dans le luxe des employés et après avoir ajourné toutes les réformes financières.

Enfin on vous apporte à la fin de la session un emprunt qui ne se rattache à aucun système.

Si l'emprunt devait équilibrer les recettes et les dépenses, s'il devait laisser les resssources de l'amortissement aux travaux extraordinaires, on comprendrait qu'on l'eût présenté ; mais, au lieu de cela, l'emprunt restera suspendu sur la place, ce qui écrasera le crédit des compagnies de chemins de fer.

La plupart de nos lois de finances sont des lois barbares à force d'absurdité. Quand on pense que la mesure de vin valant 5 ou 6 fr., consommée par l'opulent citadin, n'acquitte pas un droit plus fort que le vin à 4 ou 5 sous dont s'abreuve le pauvre ouvrier, on est tenté d'accuser d'extravagance les législateurs qui ont fait de pareilles lois.

Messieurs, pour faire un budget, il faut un principe en finances comme en politique, car sans une règle fixe il n'y a pas de gouvernement possible. Il faut un principe d'économie politique et un principe de politique. Le principe d'économie politique, c'est que la société est fondée pour assurer la participation de tous à la richesse nationale, c'est que chacun, avec son travail, puisse jouir des biens matériels de la société. C'est ce qui faisait dire à Mirabeau : « Tout gouvernement qui ne nourrit pas le peuple qu'il régit, est un gouvernement qui abdique. » (Mouvement.)

Messieurs, le principe du bon marché de la vie du peuple doit être le principe d'un budget des dépenses, comme le consentement national de l'impôt doit être la base d'un budget des recettes.

Dans un vieux livre sur les finances, publié sous Colbert, je lis :

« Rendre la prospérité à un État accablé de dettes, c'est le travail national le plus suprême.

» La finance doit fournir un appui à la partie politique du gouvernement ; de là, une nécessité indispensable de bien connaître le ressort de la machine politique, et l'art de la savoir mettre en mouvement.

» Il y a des gens qui se disent financiers, parce qu'ils connaissent la partie distributive des finances, ce sont des receveurs, des trésoriers ; ce sont les sangsues des pauvres, mais non des financiers.

» J'ai trouvé des législateurs qui, dans la législation perceptive, ont manqué d'observer la règle d'équité, aussi nécessaire que celle de la justice, en faisant payer pour les mêmes objets également les mêmes taxes ou accises au pauvre qu'au riche. Cela est la chose la plus affreuse, et une criante preuve d'une profonde ignorance dans la connaissance ressourcielle de la France, et de l'harmonie qui doit lier toutes les classes de citoyens ensemble, et celle-là avec le gouvernement de part et d'autre. »

M. de Necker, dans son beau livre de l'*Administration des finances*, ne sépare jamais le soin du peuple du soin de la fortune publique.

« On doit concilier, dit-il, ce qu'il faut à la puissance de l'État, et ce que demande le bonheur du peuple.

« Ce n'est pas seulement comme un des plus saints devoirs de l'humanité qu'il faut recommander au ministère des finances le soin du peuple et la tutelle du pauvre, c'est encore parce qu'une telle sollicitude est le moyen efficace de contribuer à la prospérité d'un État et à sa force.

» Il est sans doute des inégalités de fortune, que les lois ne peuvent détruire, et que l'administration ne pourrait attaquer sans troubler l'ordre de la société et sans arrêter les progrès du travail et de l'industrie, mais le souverain doit chercher à tempérer l'effet inévitable de ces premières institutions en ménageant et en favorisant continuellement la classe de ses sujets la moins fortunée. »

Voici sur cette matière les principes proclamés en 89 :

« Les contributions publiques ne peuvent pas être supportées également par tous les citoyens, car tous les citoyens n'ont pas les mêmes moyens, les mêmes facultés, ni par conséquent l'obligation de contribuer également au maintien de la chose publique. »

Tout ce qu'on peut exiger, c'est qu'ils y contribuent en proportion de ce qu'ils peuvent. Encore y a-t-il une classe de citoyens qui, privés des dons de la fortune, n'ayant à peine que le nécessaire, devraient, par là même, être entièrement exemptés.

La proportion des fortunes doit être la base de la répartition des taxes, au lieu de cette égalité qui, sans contredit, serait l'inégalité la plus inique et la plus cruelle.

La science du gouvernement, l'économie politique, la constitution financière, doivent tendre à donner à chaque habitant d'un État la satisfaction de ses besoins moraux et matériels.

L'intelligente distribution du travail, la charité et la justice dans la répartition des impôts, voilà ce qui met en valeur les facultés des hommes et les met à même de satisfaire à leur besoin et d'augmenter la somme de leurs jouissances.

Les finances doivent être la rosée qui, enlevée par le soleil à la terre, retourne à la terre pour la féconder. C'est la feuille de l'arbre qui tombe sur

tration fait sans s'en douter précisément tout ce qui est en son pouvoir pour préparer les voies à des séditions et à des bouleversements.

Le montant des taxes que l'Angleterre a fait disparaître de son budget depuis 1814, s'élève au chiffre de 1,100 millions ; 300 millions ont été supprimés parce qu'ils pesaient uniquement sur les classes laborieuses. Les octrois n'existent pas en Angleterre, non plus que la taxe sur le sel.

On voit que l'aristocratie anglaise comprend très bien que, pour vivre et pour durer, il faut qu'elle fasse une juste part aux classes laborieuses. Non-seulement elle allége les charges du peuple, mais elle a pour l'indigence, moyen que je n'approuve pas parce qu'il y en a d'autres meilleurs, une liste civile de 250 millions sous le nom de taxe des pauvres.

Tant que vous n'avez pas établi ce principe, que tous les hommes étant égaux et indépendants par nature n'ayant consenti à faire le sacrifice d'une partie de cette égalité et de cette indépendance que pour vivre en société, ils doivent tous jouir d'une juste rémunération de leurs travaux; dans une société de frères, les choses doivent être ainsi. Sans cela, vous n'aurez pas de repos définitif, et le principe social sera en lutte avec le principe politique. Toutes les lois sont faites, et les gouvernements existent pour changer cette situation. Oui, messieurs, le gouvernement ne peut pas appliquer de pareils principes s'il n'a pas une grande force, et une force que je dirai populaire, car un gouvernement qui se trouve dans une situation comme celle dans laquelle nous sommes avec les chambres actuelles, ces chambres pouvant être comme les courtisans de l'Œil-de-Bœuf à Versailles, il en résulte que l'argent de l'Etat, au lieu d'être employé à améliorer le sort des classes laborieuses, ne profite qu'à celui qui le reçoit.

Il est certain qu'un gouvernement ne peut avoir la force de résister à de pareilles exigences que lorsqu'il est fondé sur la volonté nationale, parce qu'alors ce gouvernement agit dans le sens véritable des intérêts du pays ; il est impossible de l'ébranler : au lieu que, quand on est dans une situation de faiblesse telle qu'on est obligé de vivre au jour le jour, par expédient, au lieu de vivre avec un véritable système national, il en résulte qu'on ne peut pas, quand même on le voudrait, assurer la félicité des classes laborieuses, ce qui est cependant le but de la société.

Ayez une base nationale, vous avez la confiance de tous, la sécurité de tous l'obéissance, la subordination que fait naître un grand principe. Vous n'avez plus besoin de baïonnettes, vous laissez les intérêts à leur propre mouvement, vous ne craignez plus les associations qui sont le moyen de féconder la société, vous pouvez jeter le sceptre de fer et d'or que vous tenez à la main. Ce n'est plus un parti qui gouverne par la violence, c'est la nation elle-même qui dirige ses destinées. Ainsi, décréter le bon marché de la vie du peuple pour satisfaire ce principe social, avoir un gouvernement appuyé sur la volonté nationale pour lui donner la force qui lui est nécessaire pour réaliser le but de la société, voilà ce qui doit précéder la réalisation d'un budget qui doit être l'état social des chiffres et le consentement de l'impôt par tous les citoyens.

Je suis si convaincu de l'urgente nécessité d'avoir un plan régénérateur de nos finances, un budget vrai, et qu'on ne peut l'obtenir sans un système représentatif vrai, que, pour contraindre le ministère à changer le système électoral et à revenir au système de l'impôt national, à ce grand principe de M. Guizot, que nulle taxe n'est obligatoire si elle n'est consentie par celui qui la paie, j'ai considéré comme un devoir de bon citoyen de suspendre, depuis plus de deux ans, le paiement des taxes auxquelles je suis imposé jusqu'à ce que ces taxes aient été votées par les représentants de la nation.

Je le répète, je crois de mon devoir, comme député, de vous refuser le budget, et comme citoyen de vous refuser l'impôt.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà une parole que je ne puis laisser passer. Refuser l'impôt, c'est-à-dire refuser d'obéir à la loi du budget, ne peut être le droit et encore moins le devoir d'un bon citoyen. (Agitation.) Le budget est discuté ici, et chacun peut le voter ou le rejeter ; mais quand il est voté, c'est le devoir de tous les citoyens d'y obéir.

M. DE GENOUDE. Mais, Monsieur le président, je ne fais ici que répéter ce qui a été dit par la plupart des membres qui m'écoutent en ce moment. Nombre de fois plusieurs de mes honorables collègues ont dit que l'impôt n'était obligatoire que quand il avait été consenti par les représentants de la nation. (Rumeurs diverses. — C'est cela !)

M. DE GENOUDE. Eh bien, êtes-vous les représentants de la nation ? (Nouvelles rumeurs.)

M. MATER. Et vous, ne l'êtes-vous pas ?

M. DE GENOUDE. J'ai le même droit que vous, mais je ne suis pas représentant de la nation.

M. de Genoude quitte la tribune, et est rencontré au bas par l'honorable M. Mater. M. de Genoude semble inviter M. Mater à monter à la tribune pour lui répondre. M. Mater fait signe que non. Cette petite scène fait naître une vive hilarité dans l'assemblée.

M. MATER dit à M. Genoude que les députés sont nommés par les électeurs.

M. DE GENOUDE. Et qui a nommé les électeurs ?

M. MATER. La loi.

M. DE GENOUDE. Et qui a fait la loi ?

M. MATER. Nous.

M. DE GENOUDE. Vous vous êtes donc nommés vous-mêmes. Vous n'êtes donc pas les élus de la nation.

Le paragraphe sur l'octroi est voté. L'article 6 est voté dans son ensemble.

Le surplus de la discussion est dénué d'intérêt. Les votes par article se prolongent jusqu'à près de 5 heures.

M. LIADIÈRES dépose sur le bureau le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'instruction secondaire.

M. PLOUGOULM dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'instruction primaire.

M. LANYER dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les douanes.

Ces projets seront imprimés et distribués.

On procède au scrutin de division sur l'ensemble du budget des recettes. En voici le résultat :

Nombre des votants	249
Majorité absolue	125
Pour	235
Contre	14

La Chambre a adopté.

La séance est levée à 4 heures.

Il n'y aura plus d'autre séance que celle de clôture.

Fourier jugé par M. Cuvillier-Fleury.

« L'aigle dans les serres du moineau franc. »
VICTOR HUGO.

Lorsque Fourier mourut, certaines puissances du journalisme résolurent de lui décerner un enterrement honorable, — à lui ainsi qu'à sa doctrine, — et de faire des décharges à poudre sur son tombeau.

A cette époque (il y a près de dix ans) le *Journal des Débats* lui-même consacra des articles élogieux à la Théorie phalanstérienne et à son auteur.

Mais il fallait que Fourier fût bien mort et ne s'avisât pas de ressusciter. Les partis politiques lui disaient comme un vieillard de Molière à l'homme qui les a bâtonnés : *Je te pardonne, à condition que tu meures.*

La Théorie de Fourier sortit de sa tombe ; le revenant ne cessa de lancer des rayonnements toujours plus vifs, d'agiter un flambeau qui faisait pâlir les lumières philosophiques et politiques, ainsi que les lueurs du matin font pâlir les étoiles. Alors les journalistes déçus, comprenant que leur despotisme allait finir,

Tandis que nous analysions les éléments divers de ta rédaction, faisant la part des aides-de-camp, celle des précepteurs, celle des commis israélites, celle des socialistes apostats, qui voient aujourd'hui le progrès dans les monopoles de la féodalité industrielle, tu ne nous répondais pas, mais tu amassais du fiel, et l'un de tes rédacteurs en sous-ordre, M. Cuvillier-Fleury se charge aujourd'hui de le répandre à grands flots.

D'où vient M. Cuvillier-Fleury ? qu'a-t-il écrit ? qu'a-t-il fait ? Nul ne le sait. On assure seulement qu'émule de M. Trognon, il a rempli près d'un prince la fonction de précepteur, une fonction semblable à celle de ces gouverneurs de l'ancien régime, qui fouettaient quelque petit manant quand le prince se conduisait mal. M. Cuvillier est demeuré fidèle à cette justice distributive. Aujourd'hui, dans le feuilleton des *Débats*, ce sont les Phalanstériens qu'il essaie de fustiger, pour punir M. Louis Blanc de son opposition radicale.

M. Louis Blanc a publié une *Histoire de dix Ans* pleine de vérités désagréables pour beaucoup de gens. *Indè iræ*; l'*Histoire de dix Ans* est « un pamphlet, » exactement comme les affirmations de MM. Solar, Thibaudeau, d'Arlincourt, Deville, de Girardin, au sujet d'un privilége et de cent mille francs, sont des calomnies.

Depuis, M. Louis Blanc a récidivé par une Histoire de la Révolution française, qui ne paraît pas devoir tourner à la glorification des gens de finance. — Nouveau grief. — Pourquoi écrire cette histoire? pourquoi la faire précéder d'une introduction et pourquoi cette introduction est-elle socialiste?

Le socialisme ! oh ! voilà le crime impardonnable de M. Louis Blanc. M. Cuvillier-Fleury, qui n'est pas homme d'Etat, mais précepteur, M. Cuvillier qui n'a rien vu, rien lu, rien connu, excepté peut-être la grammaire à laquelle il fait une heureuse allusion dans son article *grammatici certant* ; M. Cuvillier ne se doute pas que la nation est indigente, malheureuse et de plus indignée, que le pouvoir s'en va en pourriture, que le *statu quo* est impossible et que le socialisme substituant des procédés d'organisation sociale aux moyens violents de 93 peut seul sauver l'ordre public, la propriété, la famille, prévenir de nouvelles proscriptions et d'aveugles convulsions politiques.

La conservation vraiment intelligente est socialiste, mais les regards de M. Cuvillier ne portent pas si loin. A l'examen calme et réfléchi des intérêts généraux, il substitue sa rancune ou plutôt celle de son journal, car nous n'avons jamais attaqué M. Cuvillier, et n'avons pu le faire n'ayant jamais eu sous la main livre, brochure, œuvre quelconque signée de son nom.

Le feuilleton des *Débats* se rue donc, à propos de M. Blanc, sur le socialisme et sur le socialisme dans sa formule la plus pacifique, la plus rassurante pour tous les intérêts, sur la théorie de Fourier. Ne parlez pas à cet impétueux adversaire du caractère sage et conciliateur de nos enseignements, caractère constaté par le témoignage de la presse conservatrice en province et par les attaques des radicaux exclusifs; ne lui parlez pas des sympathies qui nous sont acquises chez tant d'hommes dévoués à l'ordre et, qui sait?... chez son propre élève peut-être... M. Cuvillier a vu du rouge, le taureau est lancé.

Cités avec M. Blanc à la barre de M. Cuvillier-Fleury, nous aurions quelque envie de nous défendre, mais le réquisitoire est si bouffon qu'il suffira presque de le rapporter.

Il s'agit du phalanstère.

« On connaît ce système » (oui, monsieur Cuvillier, il y a des gens qui le connaissent, mais ce n'est pas vous) : « si nouveau qu'il soit, » malgré les rêveries rétrospectives de ses adeptes, si stérile qu'il » paraisse, malgré la confiance emphatique de ses prôneurs, ce sys- » tème n'en a pas moins occupé sa place dans les controverses du » jour. « Mais, parce que je te connais, dit Othello à son rival, je ne » te crains pas. » Parce qu'on sait ce que valent les idées de l'École » sociétaire, on ne les redoute plus. On a attaqué surtout le système » socialiste par le ridicule » (ceci est très vrai, on nous fait attaquer par M. Cuvillier) ; « et je crois qu'avec cette arme toute seule on l'au- » rait vaincu. »

« Le fouriérisme n'est plus une doctrine sérieuse » (pourquoi donc en parlez-vous avec tant de feu). « Il n'a rien produit, pas » un écrivain de quelque importance, pas un livre de quelque valeur » (la politique-borne, au contraire, a produit M. Fleury... et ses livres). « M. Louis Blanc, par je ne sais quelle abnégation platonique de sa » destinée, s'est donné au socialisme ; ce n'est pas le socialisme qui » a fait M. Louis Blanc. Le socialisme n'a en ce moment ni un hom- » me, ni un livre, ni un parti : il a une école, ce qui est bien différent. » Les partis agissent, les écoles dissertent. *Grammatici certant* » (chacun sait, en effet, que les écoles de Voltaire et de Rousseau n'ont eu aucune action sur les destinées de la France). « Mais qui songe à » s'enfermer sérieusement dans le phalanstère ? » (personne, pas même les phalanstériens ; le phalanstère est une commune organisée où l'on ne s'enferme pas.) « Qui voudrait s'enrôler dans les corpora- « tions phanérogames ! » (qui sait ? on a vu des ministres civilisés dans des lieux compromettants ; l'histoire a parlé de princes qui phanérogamaient, quoique élevés par des moralistes, et quand M. Cuvillier fait fi de la phanérogamie, il devrait parler pour lui seul.) « Qui oserait » renouveler la tentative malencontreuse de Condé-sur-Vesgres ? » (nous la renouvellerions, ô monsieur Cuvillier, si nous étions aussi bien que votre journal avec M. de Rothschild.) « Et même qui pour- » rait discuter sans rire la cosmogonie soi-disant poétique du père » de la doctrine, son clavier sidéral, ses bacchantes, ses damoiselles, » sa théorie de l'union des sexes en septième période ? » (ô grand précepteur, les géologues, les naturalistes, les mathématiciens ne rient pas de la cosmogonie phalanstérienne ; mais les ignorants en rient beaucoup, et vous avez le droit de rire.)

Suivent des gentillesses sur *le jargon* de cette école avortée, sur cette cause perdue, vouée à l'absurde, à l'impossible, ce culte menteur, ces faux dieux, cette secte impuissante, cette impraticable utopie, ce charlatanisme audacieux, etc., etc.

Nous voudrions être polis envers M. Cuvillier, qui n'est pas

Fleury se figure que, pour M. Blanc, l'autorité a fait son temps, qu'individualisme est synonyme d'égoïsme, etc. Comme nous avons déjà rendu compte de l'*Histoire de la Révolution* par M. Blanc, nous ne recommencerons pas ce travail dans le seul but d'aider une intelligence paresseuse.

Au surplus, la pauvreté d'esprit a sa compensation ; elle est couronnée dans les cieux, et M. Cuvillier y aspire. Il déclare dévotement qu'il ne veut pas du phalanstère, « c'est-à-dire du couvent moins la religion et le *salut*. » C'est au salut que les *Débats* prétendent, le diable est donc bien vieux ! Souhaitons aux *Débats* le paradis ; ses patrons font, en effet, tout ce qu'il faut pour y arriver, et le ministère exhale un parfum d'encens qui fait songer à la nef des cathédrales.

Arrêtons-nous sur cette religieuse pensée ; félicitons-nous d'avoir une société si heureuse, des ouvriers si contents, un ministère tellement aimé de la terre et du ciel que jamais le socialisme ne pourra fonder ni rêver même un monde meilleur.

Mouvement socialiste de la presse.

La *Gazette de France* avait reproduit quelques passages d'un article de la *Revue nationale*, où les prétentions les plus incommensurables se formulent avec une désespérante candeur.

La *Voix nouvelle* fait remarquer à ce sujet que l'école de M. Buchez n'est pas moins intraitable qu'au premier jour de sa manifestation, elle juge toutes ses concurrentes avec une intolérance et un orgueil qui, nous le répétons, participent des deux principes, la démagogie et le catholicisme, dont le rapprochement hétérogène constitue tout le bagage intellectuel de cette école. La *Revue nationale* a découvert que le libéralisme n'a pas eu la puissance de résoudre l'antinomie de l'ordre et de la liberté, quoiqu'il ait pris pour devise : Liberté ! ordre public ! Puis, passant du parti triomphant aux écoles militantes, elle constate que ces dernières n'ont pas su mieux faire à cet égard; selon elle, le saint-simonisme n'est qu'un pur synchrétisme, quelque chose comme un éclectisme bâtard, ayant des allures dogmatiques; quant à l'école sociétaire, elle ne vit que par les emprunts ou les vols faits à la *doctrine* de la *Revue nationale*; pour le communisme, ce n'est guères qu'une modification extérieure du parti républicain qui change le mot de liberté contre celui de fraternité. Voilà trois assertions également fausses et ridicules : le saint-simonisme était une réaction contre l'éclectisme, l'école sociétaire est l'antipode de la *doctrine*, puisqu'on veut que doctrine il y ait, de M. Buchez, et le communisme est repoussé par le parti républicain qui ne le comprend pas, et ne voit en lui que sa propre destruction.

On s'imagine, sans doute, que la suprême conciliation de l'ordre et de la liberté couronne cette magistrale condamnation ! nullement. La *Revue nationale* se contente d'affirmer qu'elle la possède, elle seule, bien entendu. A cela la *Gazette* répond : Nous verrons bien ; mais, en attendant, elle revendique le même honneur, et déclare, à son tour, qu'elle a donné le dernier mot de la France au dix-neuvième siècle.

— La *Provence* publie un article sur la prochaine fondation d'une crèche à Aix.

— L'*Observateur des Pyrénées* s'associe en ces termes au sentiment du mépris universel : « Quand les choses en sont là dans une société, on peut dire qu'elle est en pleine décadence et qu'elle marche à pas rapides vers d'épouvantables catastrophes. Et quels que soient l'audace, le cynisme de ceux qui sont payés pour la vanter, l'instant fatal n'en arrive pas moins à son heure, s'il ne survient quelque principe puissant et organisateur.

» Les désordres et les scandales de tous genres qui surgissent, qui pullulent chaque jour auraient dû attirer l'attention de nos gouvernants et les porter à suspecter la bienfaisance de nos combinaisons sociales actuelles. Ils n'auraient pas tardé à reconnaître qu'il n'y a ni justice, ni conciliation d'intérêts possible, et que nous vivons dans l'incohérence au lieu de vivre en association. Mais il aurait fallu pour cela des esprits amis de la vérité, de l'ordre véritable et non des optimistes gangrénés d'égoïsme et de vanité despotique, tels que le sont malheureusement nos gouvernants. Espérons que l'excès du mal finira par les éclairer, et que l'opinion agissant sur eux de son côté, ils se verront forcés bientôt d'aviser aux moyens de mettre un terme à la décomposition qui nous menace de toutes parts. »

— Le *Breton*, dans un second article sur le communisme, émet le vœu suivant : « Donc il est à désirer que la société arrive à garantir un minimum suffisant pour vivre à chacun de ses membres, le surplus des richesses sociales devant être partagé proportionnellement au concours dans la production. Resterait à savoir quels sont les meilleurs procédés pour accroître la masse des produits, et comment on pourrait apprécier avec une justice rigoureuse la part de chacun. »

— L'*Ordre*, journal conservateur de Limoges, faisant la critique des manifestations radicales, dit que « le peuple n'a garde d'oublier qu'une école, celle de Fourier, qui s'était occupée sérieusement du travailleur, a proposé des réformes en sa faveur, dont la plupart pouvaient être tentées sans aucuns dangers. Les amis du peuple, les radicaux, qui n'avaient su rien trouver d'eux-mêmes, ont accueilli par des sarcasmes ces plans consciencieusement élaborés. Ce fait a dû éclairer suffisamment les *prolétaires*; ils se sont dit que, si ces *prétendus amis* avaient été sincères dans leurs protestations, ils se seraient empressés de se rallier aux idées dont nous parlons, pour les faire triompher si elles étaient bonnes, pour les corriger s'ils y voyaient quelque chose à reprendre. »

— Dans l'*Emancipation de Toulouse*, M. B. Lavergne termine ainsi une profonde et lumineuse critique des opérations de morcellement exécutées par une caisse philanthropique du Midi :

« Eh bien ! nous prions les hommes de bonne foi d'y réfléchir froidement, mais impartialement. Il y a deux choses à remarquer : L'aveu d'un défaut de providence sociale pour le faible et l'ignorant, — et la proclamation d'un principe : la liberté absolue du commerce. Or, nous le demandons, n'y a-t-il pas là abdication du plus saint des devoirs d'un gouvernement ? par conséquent impuissance ou immoralité ! D'un autre côté, que penser d'un principe qui met à l'ordre du jour, parmi les hommes, la ruse, le mensonge, l'escroquerie, et, *au bout de tout cela*, l'impunité ? Ce principe, pourtant, c'est *l'arche sainte* de nos institutions ! Nous prions, dis-je, les hommes de bonne foi de réfléchir sur ces deux choses, et déjà ils nous auront permis de conclure que l'on peut espérer, appeler et chercher à réaliser par des voies

toire; on ne vous méprise pas précisément, on vous regarde avec indifférence.

» Nous sommes en pleine décadence, en pleine décrépitude; les vieux sont corrompus, la plupart des jeunes sont impatients de l'être. Comment cela finira-t-il? par une transformation sociale sans aucun doute, car il est impossible qu'une nation puisse se soutenir dans de pareilles conditions. » P. J.

— L'*Union de l'Yonne*. La corruption est aujourd'hui un système politique, que le gouvernement de juillet est fatalement forcé de mettre en pratique; il est arrivé là par ses fautes, par son inhabileté, par ses faiblesses, par son impuissance. La révolution de juillet a été indignement exploitée par des hommes sans cœur qui avaient, depuis cinquante ans, colporté de régime en régime et de dynastie en dynastie la banalité de leur dévouement et leurs services exclusivement intéressés. Une révolution jeune et vigoureuse, ardente et généreuse, servie par des vieillards! que pouvait-il en résulter? Les idées de liberté et de progrès perdaient chaque jour du terrain. Chaque jour aussi les dévouements des hommes honnêtes se refroidissaient. Que faire pour combler ces vides et pour ne pas faire croire à l'éloignement? Appeler autour de soi n'importe qui, pourvu que cela fît nombre. C'est alors qu'on a commencé à ouvrir ces grands bazars où la corruption étalait ses munificences et ses splendeurs. Pour fixer les adhésions chancelantes et mobiles qu'on sollicitait de toutes parts, il a fallu les attacher par des liens dorés. C'est alors aussi que, par toutes sortes d'artifices, par les usurpations de tout genre, par l'abus de toutes les influences mauvaises, par les appâts grossiers offerts aux instincts les plus grossiers de l'espèce humaine, on est parvenu à imprimer les apparences d'un parti à ce pêle-mêle d'anciens comme de nouveaux parvenus, à ce monstrueux rassemblement de toutes les cupidités, à ce tohu-bohu de tous les égoïsmes.

— L'*Impartial de Besançon*. La civilisation matérielle, éloignée du but que lui assigne la Providence, ne s'est pas encore mise au service de la civilisation morale. A l'époque de transition où nous sommes, on n'a pas encore songé aux admirables ressources que présenterait, pour l'amélioration des mœurs, pour l'exaltation de la dignité humaine, le développement de nos forces industrielles, s'il se régularisait, s'il aboutissait à l'organisation du travail. Ennoblir la destinée sociale, placer les populations au dessus de ces intérêts vulgaires qui absorbent leur vie intellectuelle, les moraliser par le travail, réaliser l'empire de l'esprit sur la matière, établir la domination de l'homme sur le monde extérieur, et lui donner des titres effectifs à la royauté terrestre; telle est la noble tâche dévolue à la civilisation matérielle. Notre société n'a pas encore conscience de cette mission; c'est parce qu'elle ne se rend pas compte des destinées suprêmes de l'industrie qu'elle reste dans la sphère intime où l'égoïsme, l'individualisme et la cupidité jouent un si grand rôle.

Tant que le monde industriel restera livré à l'antagonisme, à l'anarchie; tant que l'intérêt des classes laborieuses, le principe de la solidarité et de l'unité, le perfectionnement moral, seront comptés pour rien dans le développement de la civilisation matérielle, le travail de notre société manquera de grandeur, de noblesse, et la cupidité nous donnera souvent de hideux spectacles.

— Le *Courrier d'Alsace*. On a longtemps traité de chimère la corruption; les plus superbes assurances ont été prodiguées avec effronterie à la tribune du parlement. Le mensonge, la violence, la fraude, les dénégations impudentes, les apologies vénales ont essayé d'épaissir le bandeau que l'opinion publique porte depuis si longtemps et volontairement sur les yeux; mais aujourd'hui la vérité s'est fait jour avec une force irrésistible. Les plus aveugles ont sans doute été éclairés par les lumières foudroyantes qui ont éclaté à la Cour des pairs. Nous le disons avec une foi sincère, la corruption est l'âme de ce gouvernement; les deux dignitaires qui ont été châtiés ne sont point les seuls qui ont prévariqué. Qu'on le remarque, est-ce le gouvernement qui a demandé à sonder l'abîme? Non, c'est un accident judiciaire qui a dévoilé le crime, et, sans l'infâme cupidité de Parmentier, aujourd'hui encore l'on ne saurait rien...

Il ne faut point que le gouvernement se flatte que le dur réquisitoire de M. Delangle le réintègre dans l'estime du pays. Cela n'est point possible. Les accusations que la presse et la tribune ont dirigées contre lui depuis plusieurs années ont pris racine dans la conscience publique et ont porté leurs fruits; un soupçon général plane sur toute sa conduite, et une défiance incurable est entrée dans tous les esprits. Les hommes qui ont eu le courage d'être SATISFAITS de tant de scandales ne peuvent plus gérer la fortune publique et faire des lois. Il faut choisir. Sacrifiez vos hommes et vos principes, ou préparez-vous aux sacrifices suprêmes qu'exigent les révolutions.

— L'*Echo du Nord* fait, à propos du procès des communistes, les sages réflexions suivantes:

« Il n'y avait pas un seul communiste le lendemain de la révolution de juillet. Mais, quand le corps électoral se fut approprié la devise de M. Dupin, appliquée à la politique extérieure: *Chacun pour soi, chacun chez soi*; quand on eut appelé la lutte d'alors entre les révolutionnaires et la bourgeoisie qui voulait jouir de son avènement au pouvoir, à l'influence, à toutes les jouissances de l'amour-propre, » la guerre de ceux qui possèdent contre ceux qui ne possèdent pas, « il y eut de pauvres diables qui prirent au mot cette définition, et qui se demandèrent pourquoi ils ne possédaient point. Et depuis, tout ce qui s'est fait a tendu à encourager le matérialisme. Les communistes qu'on vient de juger ba[l]butiaient des mots de libre arbitre, de constitution, de vertu, qu'ils ne savaient pas définir, pauvres gens égarés par des livres coupables dont les auteurs se cachent dans l'ombre. Ils auraient pu présenter une défense bien plus simple et bien meilleure, en disant: Nous sommes les disciples des hommes qui gouvernent. On nous a appris que l'or était tout, l'or et la matière, autrement dit les intérêts matériels. Nous sommes peut-être des maladroits, mais c'est que nous ne sommes pas riches. Laissez-nous nous enrichir, et ce qui paraît aujourd'hui monstrueux sera le plus naturel du monde à tous les yeux. Tous ces agioteurs qui se voient les uns les autres sont-ils moins coupables que nous? ce ministre qui prend une centaine de mille francs dans la caisse d'une compagnie est-il moins matérialiste que nous? Est-ce que les fonctionnaires avides et corrompus ne foisonnent pas? Mais, en dehors même du monde officiel, n'y a-t-il pas les deux cinquièmes des électeurs qui trafiquent de leurs voix pour des places, pour des rubans, pour des faveurs qui ne profitent qu'à eux-mêmes ou à leur localité, et où la France n'est pour rien? Les gouvernants n'ont-ils pas changé la France entière en un grand bazar où les votes sont cotés comme les valeurs industrielles? Au rebours de ces filets dont les mailles retiennent les gros poissons et laissent échapper les petits, est-ce que nos lois pénales n'ont pas pour les riches et les puissants des trésors d'indulgence? »

camp à Dieppe.

Impartial de Nancy: Affaire des mines de Gouhenans.— La Leçon profitera.
Union de Saint-Etienne: Décadence sociale.
Guetteur de Saint-Quentin: La Session des Scandales.
Journal du Loiret: Ce que sont ces grands Hommes.
Hermine: Post-scriptum parlementaire.
Courrier de Saint-Quentin: M. Hennequin à Marseille.
Courrier de la Côte-d'Or: Ce que sont ces grands Hommes.
Progressif cauchois: Le Commerce des Lettres.
Echo de la Charente: Ce que sont ces grands Hommes.
Propagateur d'Alsace: Visite à la Crèche-Modèle.
Franc-Comtois: Comment la Loi s'exécute.
Intérêt public: Chemins de fer du Nord, de Marseille, de Vierzon. — Condamnés au Pouvoir.
Glaneur d'Eure-et-Loir: La Pauvreté est-elle un Délit?
Courrier de Nantes: Comment la Loi s'exécute.
Vigie de l'Ouest: Dette du Dévouement (feuilleton).
Courrier de la Sarthe: Comment s'exécute la Loi. — Chemin de Fer de la Rive gauche.
Observateur des Pyrénées: Ce que sont ces grands Hommes.
Industriel de la Champagne: Les Condamnés au Pouvoir.
Impartial de Nancy: Revue d'Angleterre.
Echo de l'Aveyron: Post-scriptum parlementaire.

Le Débat social: Ce que sont ces grands Hommes.
Portafoglio maltese: Convention pour la Neutralité de l'Isthme de Suez.
Helvétie: Revue d'Angleterre.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants: Chambres des Députés. Les Chemins de Fer. — Condamnés au Pouvoir. — Petite Session des Chemins de Fer. — Chemin de Lyon à Avignon. — Embranchements de Fécamp et de Dieppe. — Caractère de la Diète prussienne. — Le Droit des Minorités. — La Solidarité du Mal. — Chemin de Lyon à Avignon. — Le Monopole Africain. — La Chambre ratifiera-t-elle l'Embargo. — Chemin de l'Ouest. — Banquet offert à M. de Lamartine. — Emprunt de 350 Millions. — Révolution sociale des Colonies. — De la Classification des Ecoles de Sourds-Muets. — Enseignement populaire du Chant. — Lettre de M. Guizot à M. Boisle-Comte. — Opinion de la Presse sur les Saisies de la *Démocratie*. — Lettre de Mme de Cubières. — Nouvelles Poursuites contre la Presse (*Journal de Rouen*, *Réforme*, *Courrier français*). — Le Procès de la Cour des Pairs. — Un Barreau susceptible. — Nouvelles de Suisse, d'Algérie, d'Espagne, de Portugal, d'Italie, etc. — Séance annuelle de l'Académie. — Travaux des deux Chambres. — Jugement de M. Pellapra. — Faits divers, etc. — FEUILLETONS. Revue dramatique. — Revue musicale. — *La Part des Femmes* (trois feuilletons).

PETITE CORRESPONDANCE.

Prière à nos amis de nous envoyer au plus tôt les articles, dessins et renseignements qu'il pourrait convenir d'insérer dans l'*Almanach phalanstérien* de 1848, dont nous nous occupons déjà. Entre autres améliorations, il sera enrichi de *fac-simile* de l'écriture de Fourier.

Grandvillars. — M. R. — Nous devons ajouter à notre p. c. d'hier des remerciements pour l'augm. de R.

Perne. — M. E. — Merci; mais 24 heures trop tard.

Saint-Avold. — M. V. — Patience. — La question va venir à l'occ. d'une broch. qui est sous presse et qui en traite. Quant à la circ. du min., vous verrez ce que nous allons en dire.

Nantes. — M. P. — Nous pressons l'art. — Le dépôt ne pourra, dans tous les cas, venir qu'après.

Bilbao. — M. X. — Soyez sans craintes!... — L'intervalle des Chambres va vous donner temps et espace.

Narbonne. — M. T. — M. B. nous remet 20 fr. de votre part, sans désignation d'emploi.

Châlons-sur-M. — M. A. — Les mess. nous apportent 30 fr. — Veuillez nous en indiquer l'emploi.

Bordeaux. — M. M. — Au moment de remettre votre note, impossible à moi de la retrouver. C'est en fait d'ordre le 8e d'exception dont il vous faut bien prendre votre parti en envoyant une seconde note à l'administration directement. — J. D.

Bulletin des Marchés.

« Les spéculateurs tentent des efforts désespérés pour arrêter la baisse toujours croissante des subsistances; mais la justice les surveille, elle saura déjouer leurs manœuvres. » Ces paroles, prononcées par M. le premier président Séguier, à la dernière séance de la Société royale et centrale d'agriculture, donnent plus d'importance qu'elle n'en a réellement à l'action isolée de quelques négociants qui s'efforcent en vain de lutter contre le torrent. La baisse, quoi qu'on fasse, continuera sa marche, parce que la récolte est magnifique, parce que la température favorise admirablement la coupe et la rentrée des céréales, parce qu'enfin il est évident que les produits de 1847 dépasseront ceux d'une année ordinaire et suffiront largement à tous les besoins. Néanmoins, il est bon de prévenir l'opinion publique et de la rassurer d'avance contre les bruits fâcheux que des haussiers cherchent à propager. En Angleterre, les joueurs voudraient faire croire que le rendement du blé sera notablement diminué par la rouille et la carie; le *Marklane-Express* dément cette prédiction et affirme qu'elle n'est fondée sur aucune observation authentique. En France, ce sont les attaques d'un petit insecte inconnu que l'on cherche à exagérer pour épouvanter les consommateurs.

Le président d'un comice de l'Est nous a fait voir dans quelques épis de froment une petite larve qui vient se loger sur l'ovaire pour le dévorer au moment de la floraison. Cet insecte, connu des antomologistes sous le nom de cécidomie du froment, se rencontre tous les ans dans les champs de blé; ses ravages n'ont pas été plus grands en 1847 que les années précédentes. D'ailleurs, la cécidomie ne peut nuire au grain que dans sa première jeunesse et, pour ainsi dire, avant sa formation; tout le mal qu'elle peut faire est fait depuis longtemps les cultivateurs ont pu l'apprécier, et cependant ils persistent à compter sur un produit considérable.

Toutes les nouvelles sont toujours très satisfaisantes. Dans la Marne, l'Aube, l'Aisne et les Ardennes, le rendement du seigle est excellent, ainsi que la qualité. Au marché de Réthel, le seigle nouveau ne s'est vendu que de 11 à 15 fr. l'hectolitre; déjà les meuniers l'ont fait entrer dans la consommation, et il en a [illegible] la farine le 20 juillet au marché de Reims. Cette céréale a aussi paru [illegible] abondance sur le marché d'Orléans et de Clermont-Ferrand.

Les blés [illegible] aussi sur les marchés de la Loire-Inférieure, d[illegible] Gers et du Gars. Partout il en résulte une dépréciat[illegible] vieux. Nous espérons, dans une huitaine, av[illegible] aillées pour constater l'influence favorable de la récolte.

(*Moniteur de la propriété.*)

Marchés.

La Chapelle, 23 juillet. — Taureaux: amenés, »; vendus, »; prix, le kil. sur pied, »,»»-»,»». — Vaches grasses: amenées, »»; vendues, »»; prix:

5 p. 0/0....	»» »/»	»» »/»		»» »/»	»» »/»	Orl.-Vierz.	[illegible]

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. du Ct dr cours	»	»/»	ROM........ Der C.	99	»/»	C. du Nord	566 25
Résep.-Rotsch.	»	101 90	BELG. 2 1/2....	»	»» »/»	Famp-Hav.	»»» »»
ESP. Dette act.	»	»» »»	— 4 1/2	»	»» »/»	Diep.-Féc.	»»» »»
— — pass.	»	» » »	d° 1840....	»	109 1/2	Boul. à Am.	243 »»
— 3 p. 0/0.	»	31 1/4	d° 1842....	»	»» »/»	Orl.-Bord.	473 »»
Dette intérieure	»	26 »/»	— Banque....	»	»»» »»	Mont. à Tr.	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— d° Em. 1844.	»	»»»» »»	Paris-Lyon	410 »»
HOLL. 2 1/2	»	57 1/2	PIÉMONT......	»	»»»» »»	Bord-Teste	»» »»
HAITI..........	»	» »/»	AUTRICHE	»	400 »»	Zinc V. M..	»»»» »»
						Lin Maber	»»» »»

Union linière.. »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	971 25	Orléans à Vierzon.	532 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	642 50	Bordeaux à Cette..	475 »»
Paris à Orléans...	1260 »»	Marseille à Avign.	597 50	Nord	566 25
— à Lyon.....	410 »	Paris à Strasbourg	407 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr.; août, septembre et octobre, 76 fr.

Béziers, 61 à 62. — Bordeaux, 67.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois et août, 101; 4 derniers mois, 105-50 offert.

Lille: Colza, 85-50. — Lin, 94-50.

Savon disponible, belle qualité, 100 fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

∴ **PENDULES, MONTRES ET BIJOUX.** Soudures de bijoux de 30 centimes à 2 fr.; rhabillage de montres ordinaires, de 4 fr. à 6 fr.; rhabillage de montres à cylindre, de 6 fr. à 10 fr. — Soins et abonnement d'horlogerie par an : Montres, 4 fr.; pendules, 10 fr. — Commission pour ce

∴ **THÉATRE SÉRAPHIN.** Le directeur a l'honneur de faire part à ses petits abonnés qu'il s'occupe actuellement de leurs plaisirs autant que de leur bien-être, en faisant réparer et embellir sa salle. La réouverture aura lieu du 25 au 31 juillet. Son répertoire, déjà si varié, sera encore enrichi de scènes

3 h. 1/2 HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix: 1 et 2f.
7 h. 1/2 CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.— Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
8 h. 1/2 JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.

LES EAUX BONNES NATURELLES sont particulièrement recommandées par les médecins dans les maladies de poitrine, les rhumes, les affections du larynx et de la peau; cette boisson naturelle, lorsqu'elle est employée à temps et de suite, change la disposition qu'ont certaines personnes à être attaquées de la poitrine. On n'est certain de se la procurer dans toute sa pureté qu'en adressant ses demandes au fermier, soit à la source même (Basses-Pyrénées), soit à son dépôt spécial à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 44.

INJECTION TANNIN, 3 fr., bien préférable au COPAHU, faubourg Saint-Denis, 9.

TOUT PARIS ET LA PROVINCE voudra lire la piquante et instructive brochure des *Centenaires amoureux*. Elle ne se vend que rue du Bac, n° 58, au 1er, chez le médecin. Prix : 1 fr.

ESCOMPTE DE PAPIER DE COMMERCE DE PARIS ET DE PROVINCE.
Versements pour le compte des actionnaires.
Encaissements de dividendes et intérêts.
Ouverture de crédits et comptes courants.
A M. WEBER, rue Notre-Dame-des-Victoires, 34 (franco.)
On demande des correspondants qui seront appointés.

POMMADE DU BLAIREAU dite BRILLANTINE. Ce nouveau produit, inventé par NEUVILLE, parfumeur, galerie Feydeau, 28 et 30, passage des Panoramas, modère et arrête les ravages de la calvitie. Grâce à l'usage de la brillante, la chevelure la plus rebelle devient souple, soyeuse, et se polit comme l'ivoire. Prix du pot : 2 fr. 50 c.

MARMORINE. Marbres artificiels. Economie 50 à 500 0/0. Imitation parfaite des marbres les plus riches : portor, vert de mer, vert antique, brocatelle, etc. Autels, bénitiers, carrelage, cheminées, vases, plinthes, colonnes, etc. Boul. Beaumarchais, 65.

ALTÉRATION DU SANG. Eruptions, Dartres, Scrofules guéries par le sirop D'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE. LÉCHELLE, pharmacien. 35, rue Coquenard, à Paris.

Vve DE BOTHEREL, VINS, OUVERTURE à tous prix en pièces, 1/2 pièces, 1/4 de pièces, en bouteille sans eau. Essayez et jugez. Rue Vivienne, 49.

GANTS remis à neuf, lustrés, souples, sans odeur, plus beaux que s'ils n'avaient pas servi. Place de la Bourse, 13. Ecrire franco. On va les chercher et on les porte à domicile.

CHATEAU DES FLEURS

Avenue des Champs-Élysées, avant l'Arc-de-Triomphe (intra-muros, vis-à-vis Beaujon.)

AUJOURD'HUI DIMANCHE 25 JUILLET 1847.

OUVERTURE

PAR

LA FÊTE DES FLEURS

EXÉCUTION A GRAND ORCHESTRE

SOUS LA DIRECTION DE GIUSEPPE DANIELE.

Tous les soirs, de 7 à 11 h.,
PROMENADES ET CONCERTS,
NOCTURNES, CAVATINES,
ROMANCES, AIRS NOUVEAUX,
CHANSONNETTES COMIQUES.

JEUX DE TOUTE ESPÈCE,
Glaces de la reine de Castille
Glaces entières, 75 c.; demi-glaces, 40 c.

Prix d'entrée : 1 fr.

Chaises louées d'avance et numérotées, 1 fr. en sus.
L'entrée est gratuite pour les enfants au-dessous de 10 ans.
S'adresser pour les locations, chez BERNARD-LATTE, 2, boulevart des Italiens,
Et au **Château des Fleurs.**

Tous les soirs, de 7 à 11 h.,
PROMENADES ET CONCERTS,
DOUBLE ILLUMINATION AU GAZ
ET EN VERRES DE COULEURS.

FLAMMES DU BENGALE,
FEUX ROMAINS.
Tir au pistolet pour dames.

Prix d'entrée : 1 fr.

Chaises louées d'avance et numérotées, 1 fr. en sus.
L'entrée est gratuite pour les enfants au-dessous de 10 ans.
S'adresser pour les locations, chez BERNARD-LATTE, 2, boulevart des Italiens;
Et au **Château des Fleurs.**

LE CHATEAU DES FLEURS justifiera pleinement son titre : établi dans une position excellente, sur l'avenue des Champs-Elysées, en vue de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, il sera chaque soir la halte naturelle au retour du Bois, il sera le bouquet digne de la ville de Paris, un bouquet de huit mille mètres carrés.

Rien n'est épargné par l'administration pour satisfaire aux exigences des plus difficiles : LE CHATEAU DES FLEURS réunira les jeux de toute espèce ; il aura le tir au pistolet pour dames de Henry, les mélodies de Schubert et les glaces de Blanche; bercé sur sa banquette, l'élégant désœuvré y trouvera, à la clarté d'une double illumination au gaz et en verres de couleurs, des femmes à regarder, de la musique à entendre, des fleurs à respirer. Un orchestre choisi, dirigé par Giuseppe Daniele, et des chanteurs d'élite, exécuteront les chefs-d'œuvre des grands-maîtres et des morceaux inédits expressément composés pour la circonstance.

LE CHATEAU DES FLEURS est une excellente innovation à introduire en France, où, pour entendre de la bonne musique, il faut s'étouffer dans les loges d'un théâtre ou sur les chaises d'un salon. — A l'étranger, il n'en est pas ainsi, et pendant certains étés de Londres, on a vu toute la fashion anglaise, les lords en bas de soie et les femmes en toilette de bal, venir s'asseoir sur l'herbe au Vauxhall ou à Surrey-Garden, pour entendre chanter *en plein vent* Rubini et les plus célèbres virtuoses. Ce sont ces éblouissantes fêtes qui seront révélées à Paris, et pour les résumer d'un trait, nous emprunterons ce mot d'une spirituelle dame : *Nous aurons des concerts dans un bouquet.*

La création du CHATEAU DES FLEURS satisfera un des plus réels besoins de Paris, le goût de la musique et des fleurs, que le peuple partage avec les classes privilégiées ; dédié avant tout aux familles, il laisse l'entrée gratuite aux enfants ; créé pour tous, pour les riches comme pour la fortune moyenne, le CHATEAU DES FLEURS aura les sympathies de tous, et une vogue immense attend son ouverture.

TEINTURE GERMANIQUE MODIFIÉE, *préparée à la Pharmacie STEINACHER, rue Dauphine* 38. — L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité, admise par les anciens médecins, et MÉCONNUE DEPUIS 40 ANS par les modernes, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (voir la brochure délivrée gratis), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre TEINTURE PURGATIVE. Cette préparation à la fois TONIQUE ET PURGATIVE, produit ses effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus; elle est agréable et purge sans coliques ni tranchées. Nous avons modifié la formule du Codex, quant au goût, en ce qu'elle a de repoussant, quant aux effets, dans ses propriétés trop irritantes. Prix : 3 FRANCS 12 PURGATION.

Mise en vente aujourd'hui à la Librairie Phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

CAMÉES EN ÉMAIL REPRÉSENTANT FOURIER

MONTÉS SUR ÉPINGLES EN DOUBLÉ D'OR.

Petit modèle, Camée ovale, 6 fr. ||| **Grand modèle, Camée carré, 7 fr. 50.** ||| **Grand modèle, idem fond poli, 7 fr. 75.**

SOCIETÉ CH. DUVEYRIER ET Cie.

TARIF des Annonces commandées SIMULTANÉMENT
Dans la GAZETTE DE FRANCE, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE, le DROIT, l'ESTAFETTE et le CORSAIRE.
A partir du 1er juillet 1847.

Prix		Insertions	
10 c.	par journal, la ligne insérée	15	fois en un mois, dans le même journal.
20 c.	»	6	»
35 c.	»	3	»
50 c.	»	1	»

(Les lignes renferment 25 lettres environ justifiées en caractères de 5 points.)
Les RÉCLAMES : 2 fr. la ligne de 40 lettres environ.
Les FAITS-PARIS AGRÉÉS : 2 fr. 50 c. la ligne de 40 lettres environ.
Ces prix seront DOUBLÉS : 1° pour les commandes faites *séparément* à l'un des cinq journaux; 2° pour les insertions concernant la formation ou la constitution des Sociétés, les appels de fonds les ventes immobilières ou les jugements.]

PATE PECTORALE

MÉDAILLE D'OR en 1843. — à la réglisse **DE GEORGÉ,** Pharmacien d'Epinal (Vosges.) — MÉDAILLE D'ARGENT en 1843.

La seule infaillible pour la prompte guérison des
RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

★ COMÊTE ★

POMMADE de T. B. ROGÉ, rue Dauphine, 38, au 1er, arrête instantanément la chute des CHEVEUX, des poils, de la barbe, prévient la calvitie, guérit toutes les maladies du tissus pileux. Ses effets sont certains ; ne pas confondre avec ce qui est journellement publié.—Dépôts : NEUVILLE, parf. pass. des Panoramas; SMAL, Pal.-Royal. gal. Montpensier, 7 ; HIPPOLYTE, pass. de l'Opéra, 14; BEAUCAIRE, pass. de la cour des Fontaines, 1; POUPIN, pass. Vivienne, 44; CLERC, pass. du Perron, Palais-Royal, 93; ROUGER, boulev. Bonne-Nouvelle, 18, et chez les principaux parfumeurs et coiffeurs.—On délivre avec la Pommade une instruction sur la manière de l'employer.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Séances des deux Chambres.

La Chambre des Pairs s'est occupée de deux projets de loi relatifs aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices de 1846 et 1847.

A cette occasion, M. de Montalembert s'est plaint de l'emploi des fonds destinés à la restauration et à l'entretien des monuments historiques. Il a rappelé que des travaux inintelligents, exécutés à l'église de Saint-Denis, ont coûté 7 millions et n'ont abouti qu'à la démolition d'une des tours et à la dégradation de la façade, etc.

Aucun ministre n'a relevé ces critiques.

Un autre pair s'est plaint de l'incurie du gouvernement qui a laissé un fondeur vendre pour 100,000 fr. de canons appartenant à l'État.

Le ministre de la guerre a répondu que c'était la faute du ministre de l'intérieur et l'on a passé outre.

La Chambre a adopté le projet après cette brillante discussion, mais elle ne s'est pas trouvée en nombre pour le vote au scrutin.

Quant aux députés, ils n'étaient pas obligés d'être en nombre, et ils ont siégé aujourd'hui pour la dernière fois de la session. Cette séance finale est ordinairement consacrée aux pétitions. C'est un hommage à un droit écrit dans la Charte, mais illusoire comme la plupart des autres. Ils étaient soixante membres environ au début de la séance, et vingt-cinq à la fin. C'était pour eux une affaire de forme, et rien de plus.

Les Ennemis du Pape.

La correspondance du *Sémaphore* vient d'apporter à toute la presse française des détails sur le complot découvert à Rome, et que nous avons signalé dans notre numéro de dimanche dernier. Ces récits nous paraissent empreints d'une certaine exagération; les instructions judiciaires commencées les réduiront sans doute à leur véritable valeur, mais enfin voici les faits tels que le journal marseillais les rapporte.

Les ennemis du souverain pontife voulaient prouver que ses tendances libérales mènent à l'anarchie et provoquer une lutte sanglante entre le peuple et les soldats.

Le jour de la grande fête de l'amnistie, le 17, un grand feu d'artifice devait être tiré dans la soirée sur la place du Peuple. Des gens payés d'avance, et habilement organisés, devaient, au milieu de cette foule compacte, donner une fausse alarme, se quereller, en même temps que d'autres jetteraient des poignards aux armes du pape sur la place et aux pieds des soldats. Les officiers initiés au complot se seraient écriés : « On assassine les soldats! » et l'ordre de charger le peuple aurait été donné. La cavalerie, de son côté, serait tombée sur le peuple; qu'on juge du carnage qui en serait résulté. On évalue à quinze mille le nombre des individus qui auraient pu trouver la mort dans cette affreuse mêlée pendant la nuit, et Dieu sait ce qui serait advenu après une catastrophe de cette nature. Cinquante malfaiteurs qui se trouvaient dans les prisons, devaient être mis en liberté et lancés sur la place du Peuple quelques moments avant le feu d'artifice, armés de poignards pour commencer l'action.

Ciceronachia a tout découvert le 15; encore deux jours, et Rome aurait eu ses Vêpres Siciliennes. Le peuple a demandé la suspension de la grande fête; le pape, indigné d'un aussi épouvantable forfait, s'est écrié : « Le temps des bénédictions et de la mansuétude est fini, celui de la malédiction et du châtiment est venu. » Il a ordonné que la garde civique s'armât comme elle pût et veillât à la sûreté publique. Deux mille hommes en habit bourgeois parcourent la ville en patrouilles, et sont accueillis par des applaudissements.

Le cardinal Ferreti, nouveau secrétaire d'Etat, homme sur qui les amis de Pie IX fondent les plus grandes espérances, est entré le 16 dans Rome. Les chevaux de sa voiture ont été dételés, et le cardinal a été accompagné chez lui aux acclamations de la foule; la ville fut spontanément illuminée.

Les chefs présumés de la conspiration, Mgr Grasselini, gouverneur-général de la police, et le colonel Freddi, ont quitté la ville. Le colonel Freddi avait présidé, sous l'ancien gouvernement, la commission militaire qui versa tant de sang dans la Romagne.

Une partie des faits que nous venons de rapporter mérite confirmation, mais ce qui est certain c'est que Pie IX a des ennemis irréconciliables, c'est que, dans sa noble mission de pontife du progrès social, il devrait être secondé par la France, sinon par le gouvernement français, qui déjà, dans les questions portugaise et suisse, a donné sa mesure, du moins par les sympathies de notre nation tout entière. Héritier consacré de saint Pierre, ami des lumières et de la liberté, Pie IX réunit toutes les conditions pour rallier à son nom, à sa cause, les hommes de la tradition, du passé, comme ceux des innovations et de l'avenir. Assurément ceux qui entraveraient parmi nous ce ralliement de toutes les opinions autour du saint siège usurpent le titre de chrétien, ils n'ont pas le droit de le porter.

Nous avons rougi pour la France, quand le *Contemporaneo*, journal presque officiel de Rome, a cité avec indignation un livre français, *Clément XIV et les Jésuites*, où l'on ne se contente pas de prendre la cause des jésuites contre Ganganelli, et de présenter la nomination de ce pape comme due à la corruption et à l'intrigue, l'auteur dirige contre tous les papes amis de la conciliation et du bien public cette insinuation perfide :

> L'Europe peut avoir encore à redouter l'aveuglement de quelques princes, la corruption de leurs ministres, et les passions des multitudes que l'on efforce d'enivrer du vin de la colère et de l'égoïsme. Fasse le ciel que le monde catholique n'ait plus à gémir sur les funestes condescendances d'un pape! Puissions-nous ne jamais voir sur le trône apostolique des pontifes qui auraient encore le cœur plus grand que la tête, et qui se croiraient destinés à faire triompher la justice et la paix parce que les ennemis du siége romain les pousseraient de flatterie en flatterie vers un abîme couvert de fleurs.

Les prophéties de M. Crétineau Joly n'empêcheront point Pie IX de donner à l'Italie le signal de sa résurrection. Déjà la Toscane demande la garde nationale et une assemblée législative, et le grand-duc paraît disposé à accorder ces deux institutions. A Naples et en Sicile, on exprime le désir d'obtenir des institutions politiques et les anciennes franchises; enfin dans les États Sardes il y a longtemps que Charles-Albert se montre progressif. Le règne de l'Autriche au delà des Alpes est terminé.

Le roi de Sardaigne vient de décider la construction du chemin de fer de Turin à Chambery. Le mont Cenis sera percé par un tunnel de 11 kilomètres. Une machine de 500,000 francs a déjà été construite pour cet immense travail.

La Suisse et l'Europe.

Nous avons fait connaître le résultat des délibérations de la Diète suisse au sujet du *Sonderbund*. Nous recevons aujourd'hui les discours prononcés dans cette assemblée. Nous reproduisons une partie de celui de M. Druey, dans la séance du 20, qui caractérise parfaitement la situation.

> Nous avons en présence les deux principes qui divisent le monde : d'un côté la démocratie, la liberté, l'égalité, la fraternité, le progrès, la lumière, le dévouement; de l'autre, l'absolutisme, l'aristocratie, le privilège, l'abrutissement des masses, les ténèbres, l'égoïsme. Il faut que la Suisse le sache, maintenant qu'elle est appelée à choisir entre ces deux partis. Il est bon que l'Europe le sache, puisqu'elle cherche à se mêler de nos affaires.
>
> Qu'est-ce, en effet, que ce discours écrit remis par l'ambassadeur de France au président de la Diète? Qu'est-ce que cette dépêche de M. Guizot, maintenant connue de tout le monde, si ce n'est une intervention dans les affaires intérieures de la Suisse? On dit vouloir nous donner des conseils dictés par un attachement vrai aux intérêts bien entendus de la Confédération. En réalité, le but évident est de frapper le parti libéral et radical de la Suisse, de relever le parti réactionnaire prétendu conservateur et de lui donner des encouragements. On cherche à placer la Suisse sous la tutelle des puissances. Ce que l'on essaie en Suisse se rattache à ce qui s'est passé à Cracovie et en Portugal : c'est l'accomplissement de la même pensée. A Cracovie, c'est l'Autriche qui a pris l'initiative; en Portugal, l'Angleterre; en Suisse, c'est le gouvernement français. Le discours écrit et la dépêche semblent n'admettre plus que des cantons en Suisse, et faire abstraction de la Confédération; car, en dernière analyse, c'est en cela que se résume la négation de la compétence de la Diète, dans les matières que l'on a en vue. Autrefois, la France et les autres puissances tenaient un langage tout différent. Dans les notes de 1834, 1836 et 1838, c'est à la Confédération qu'on s'adressait et l'on partait de l'idée que la minorité des cantons devait se soumettre à ses injonctions.
>
> Les actes du congrès de Vienne que rappelle la dépêche étaient loin d'encourager les résistances de la minorité. Vous vous en convaincrez en relisant les nombreuses pièces insérées au recès de 1814 et 1815. La déclaration du congrès de Vienne du 20 mars 1815, entre autres, reconnaît explicitement l'autonomie de la Confédération et l'autorité de la majorité, elle conseille même aux cantons « de consolider l'œuvre de leur réorganisation, en travaillant à la perfectionner dans un esprit conforme au bien de tous, sans aucun retour sur le passé. » — L'unité de la Confédération est encore reconnue d'une manière plus formelle, s'il est possible, dans la note adressée le 8 avril 1815, par les ministres des puissances intervenantes, savoir, l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, aux cantons de Schwytz, d'Unterwald-le-Bas et d'Appenzel-extérieur, pour les engager à adhérer au pacte fédéral *librement arrêté par la grande majorité de leurs coétats* (déclaration du 20 mars). Voici, entre autres, ce que disent les ministres des puissances à ces cantons :
>
> « Du milieu des évènements menaçants qui touchent de si près la Confédération, se fait entendre un appel solennel aux cantons de Schwytz, Unterwalden-le-Bas et Appenzell-extérieur. Toute séparation, tout morcellement est maintenant une ruine et une perdition, une porte ouverte à l'ennemi, et, pour les puissances alliées, l'issue la plus inattendue et la plus ingrate de leurs efforts si magnanimes et si bienfaisants. Ni le salut de la Suisse, ni leur sollicitude pour la tranquillité future et l'ordre en Europe, ni l'amitié qu'elles ont vouée à la Confédération et dont elles ont donné des preuves si éclatantes, ne leur permettent de reconnaître une petite association quelconque à côté de la grande alliance qu'elles ont seule garantie; leur fidélité envers cette Confédération exclut toute idée de favoriser une séparation quelconque, et cela surtout parce que l'intérêt le plus particulier et le plus clair des séparés eux-mêmes commande leur réunion.
>
> » On dirait que ces lignes ont été écrites en vue de la situation actuelle. Ces vérités subsistent aujourd'hui aussi bien qu'en 1815, car

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 27 JUILLET 1847.

REVUE DRAMATIQUE ET LITTÉRAIRE.

Disette. — GLOSSAIRE FRANÇAIS POLYGLOTTE, *dictionnaire historique, étymologique, raisonné et usuel de la langue française et de ses noms propres*; par MM. L. GAUDEAU, A. PEAN, L. PLÉE, H. CLER et F. GÉRARD; in-4°, 1er volume. — Hermitte et de La Houssaye, 20, rue Dauphine.

Les grands acteurs courent le pays; la chaleur a vidé les salles de spectacle; la plupart ont fermé leurs portes pour s'éviter un affront; les autres vivent de reprises ou d'anciens succès; pas le plus mince mélodrame, pas le plus petit vaudeville n'a osé mettre le nez à la fenêtre cette semaine. Le théâtre des Variétés seul a cru devoir nous régaler d'une exhibition : il s'agit d'un brave homme qui jongle avec ses enfants comme un autre pourrait le faire avec des anneaux; mais la *Démocratie* a déjà apprécié M. Risley voilà quelques années. Nous avons congé : tant mieux : par les vaudevilles qui jasent la critique littéraire est une véritable corvée. Nous parlerons d'autre chose, de philologie, si vous le voulez bien.

L'ouvrage dont nous avons transcrit le titre n'en est encore qu'à son premier volume et ne comprend que les lettres A et B. Il est précédé d'une introduction signée L. Plée, qui contient une histoire de la langue française.

Pendant longues années les savants se sont escrimés à faire sortir notre langue presque exclusivement d'un seul idiome; tel n'y voyait que du latin, du grec, de l'hébreu; tel autre revendiquait pour le celte, pour le germain, le saxon, l'honneur de nous avoir appris à parler. Des partis se formaient, on s'arrachait les mots, on se les jetait à la tête, comme dans le fameux combat du *Lutrin*; des flots d'encre coulaient, et la victoire restait toujours indécise. Il n'en pouvait être autrement : tous les combattants avaient raison. Le mot [illegible] se trouvait à la fois dans le grec et le scandinave, dans le persan et le bas-breton, toutes ces langues ayant une souche commune : l'idiome de l'Inde, parvenu à sa perfection dans le sanscrit.

Si l'on cherche l'étymologie, des mots primitifs et essentiels surtout, la plupart des langues fournissent une traduction, une analogie; le sanscrit donne presque toujours une définition. Veut-on remonter à l'étymologie du mot *astre?* le latin fournit *astrum*, le grec *aster*, l'anglais *star*; mais ces mots ne sont que des traductions, ils n'apprennent rien : le sanscrit seul donne l'étymologie réelle : le radical *as* signifie *briller*. *Animal* vient d'*anima*, *animus*; mais quel est le sens de ce mot? le sanscrit répond : *an* signifie *vivre*. *Nez* vient de *nasus*, mais son origine est dans le sanscrit : *nas*, en cette langue, signifie *saillir* : le nez est une saillie du visage. *Serpent* a passé par le grec et le latin, mais il vient du sanscrit *sarp*, ramper.

L'Inde est la grande matrice des nations boréo-occidentales. Notre langage en vient comme nos traditions religieuses et philosophiques. Il est facile de suivre les migrations de ce grand peuple, qui sort de l'Inde aux époques les plus reculées, pour se répandre de là comme un torrent sur le monde. Il s'arrête d'abord en Perse, où la langue se modifie profondément, quoiqu'en gardant ses radicaux, et où les croyances religieuses se transforment. La langue de la Perse supérieure, l'idiome zend forme le lien entre le sanscrit et les langues européennes, comme les doctrines de Zoroastre forment la transition entre la religion de l'Inde et celle des Scandinaves d'une part, et les dogmes chrétiens de l'autre. Mais cette modification ne devient pas cause seconde unique. Elle influe puissamment, mais elle ne prédomine pas. La religion des Scandinaves a passé par la Perse, mais elle se souvient toujours de l'Inde. Le courant austro-occidental n'a même conservé à peu près aucune trace du zend ni du mazdéisme. Ce fait s'explique facilement. L'histoire se souvient de l'émigration des Ases dans la Scandinavie; elle a complètement oublié celle des Indiens dans la Grèce, l'Italie, la Germanie, la Gaule et l'Espagne. La légende tout indienne de Bacchus est la dernière trace des rapports de l'Inde avec la Grèce. L'émigration de la grande famille indienne est donc, selon toutes les probabilités, antérieure à la transformation du brahmanisme en mazdéisme.

La Grèce modifie les dogmes; elle en perd même complètement la signification au milieu des invasions multipliées qui la transforment elle-même; mais sa langue conse[illegible] profonde du sanscrit : le grec a les allures et la syntax[illegible]. — Le fleuve perd de sa limpidité en s'éloignant [illegible] sanscrit est beaucoup moins reconnaissable dans [illegible], qui ne peuvent cependant renier sa paternité.

Le latin cultivé se recrute [illegible] n'est pas une langue étrangère qu'il pille, c'est une autre forme de la sienne. Les Romains firent prédominer en Gaule le latin sur le celte, mais les radicaux du latin se trouvaient également dans le celte, et les peuples de la Gaule n'eurent souvent à changer que leurs terminaisons. On est quelquefois étonné de retrouver des mots grecs dans le patois de pays où les Grecs n'ont sans doute jamais abordé. On se demande comment le paysan des environs de Cherbourg appelle sa bêche un *truble*, et un petit panier un *coffin*, tout comme le Grecs d'Athènes, *trublion*, *gophinos*. C'est tout simplement qu'à Athènes et à Cherbourg on a conservé les radicaux primitifs venus des bords du Gange.

Les barbares n'eurent pas autant de peine à subir la langue romaine qu'on l'aurait pu croire; ils se contentèrent de la marier à la leur pour en former les idiomes modernes. Leurs langues étaient très riches en appellations naturelles, très savantes en tout ce qui a trait aux objets matériels, aux formes et aux couleurs; ils gardèrent cette partie de leurs idiomes en l'harmonisant avec leurs nouvelles acquisitions. Mais ils empruntèrent aux nations civilisées à la fois la métaphysique et la langue qui l'exprime. La prédominance du latin fut plus ou moins grande selon que l'on se rapprocha plus ou moins du foyer. L'Italie, la France méridionale, l'Espagne et le Portugal restèrent latins par le fond de la langue. L'élément gothique et scandinave eut le dessus dans le centre et dans le nord. Placé sur la limite, le français forma une sorte d'intermédiaire entre ces idiomes, bien que le latin y tienne place prépondérante. Les langues néolatines sont des sœurs, mais elles sont tout au plus les cousines des langues slaves et germaniques.

L'anglais offre ce singulier caractère d'être une juxta-position de deux idiomes non fondus. En anglais il y a presque toujours deux mots pour chaque objet, l'un à l'usage du peuple : c'est le mot saxon ou germanique; l'autre à l'usage de la société polie : c'est le mot français ou latin. Le peuple appelle une fleur *bloom*, les savants disent *flower*. L'anglais semblerait donc, par sa formation, destiné à servir de lien entre les langues du Nord et celles du Midi, si sa prononciation ne le séparait complètement des unes et des autres. Isolés du continent par la mer, les Anglais s'en sont également isolés par une prononciation qui n'est qu'à eux. Entre les autres langues, il n'y a différence de prononciation que pour quelques lettres, les Anglais ont dénaturé toutes les voyelles et un assez grand nombre de consonnes. Non-seulement les voyelles n'ont pas chez eux le même son que ont dans les autres langues de l'Europe, mais elles changent de valeur d'un mot à un autre. On a remarqué que cette seule syllabe, *ough*, se prononce de sept manières différentes, *auf*, *ow*, [illegible], *ô*, *oup* et *oo*. Cette divergence entre la prononciation et l'orthogra-

vous si le gouvernement français a bien pesé les conséquences de sa démarche et la portée des doctrines qu'il cherche à faire prévaloir. Nous lui dirons : Votre dépêche pourra vous être appliquée un jour. De même que vous nous dites que les traités de Vienne ont garanti le pacte fédéral actuel et s'oppose à tout changement de ses bases, on vous dira aussi que les traités de Vienne ont été conclus en vue de la restauration, et qu'ils ont garanti la branche aînée des Bourbons sur le trône de France ; que ce qui s'est passé en 1830 est contraire à l'esprit de ces traités ; que, si l'on a toléré cet état de choses révolutionnaire, c'est qu'on ne pouvait faire autrement ; mais que, le moment étant venu, on rétablit l'ordre troublé par l'appel d'une nouvelle dynastie. Vous invoquerez sans doute la volonté nationale ; mais on vous opposera les principes que vous avez proclamés vous-mêmes.

Et vous venez nous dire, dans votre dépêche, que si la Diète, se fondant sur le pacte, interdisait aux gouvernements cantonaux quelque mesure pouvant affecter un jour la sûreté de la Confédération, cette interprétation du pacte serait *analogue à celle que les ministres de Charles X donnaient à l'article XIV de la charte* ! Il y a bien autre chose qui rappelle les ordonnances de Charles X : ce serait une intervention armée en Suisse, pour faire triompher l'interprétation exorbitante que vous donnez aux traités de Vienne. Sachez que, si la Suisse est attaquée, elle saura résister les armes à la main. A-t-on bien réfléchi à ce qui pourrait arriver, si l'étranger se coalisait contre nous avec nos adversaires ? Quand la coupe est pleine, elle verse. Lorsqu'en Europe on saura que d'un côté est le drapeau de l'absolutisme, de l'autre celui de la démocratie, on se demandera pourquoi l'on inquiète la Suisse ; pourquoi l'on conteste à la Diète qui est l'autorité suprême de la Confédération, un pouvoir que l'on reconnaît à toute autorité nationale. Lorsqu'on saura que l'intervention a lieu contre le parti qui veut maintenir l'intégrité de la Confédération et les droits du peuple, cela fera naître de singulières pensées. Ces pensées ne se traduiront-elles peut-être pas par des faits ? Qu'on nous permette quelques rapprochements. Pourquoi les précédents gouvernements de Vaud, de Berne et de Genève ont-ils été renversés ? C'est qu'ils se sont mis en hostilité avec la majorité du peuple et que deux d'entre eux ont voulu faire marcher des troupes contre lui. Eh bien ! sans faire de menaces, on peut répéter ce propos si souvent tenu : gare le premier coup de canon.

Le député de Zug et ceux d'autres états de la minorité ont parlé du peuple des cantons de l'alliance séparée et nous ont annoncé sa résistance, en rappelant son ancienne valeur. Le peuple des cantons de la majorité a sûrement aussi son mot à dire, et sa volonté contre le Sonderbund n'est pas moins prononcée. Vaud est loin de contester la gloire des cantons primitifs, mais les peuples des autres cantons, même de ceux qui ont été sujets, ont aussi leur bonne part dans les batailles. Vaud vous a déjà rappelé l'année dernière que ses troupes ont figuré deux fois avec honneur à Villemergue et qu'elles se sont aussi fait remarquer dans les régiments que la Suisse fournissait à la France. Nos troupes ne craignent pas de se mesurer avec les vôtres. Nous désirons ne pas en venir à cette cruelle extrémité ; nous aimons à espérer que les sept états, convaincus de la volonté de la majorité de la Suisse, feront de sérieuses reflexions, qu'ils déféreront au vote de leurs confédérés ; qu'ils ne voudront pas jeter la Confédération et leurs cantons dans les horreurs d'une guerre civile. Ils feront à leur patrie le sacrifice de leur opinion. La majorité leur tiendra compte de cet acte de patriotisme. Eux qui désirent maintenir le pacte sans aucun changement, contribueront ainsi à l'affermir. Si, contre toute attente, il devait en être autrement, la députation fera usage de ses pouvoirs pour voter les mesures d'exécution nécessaires.

A l'ouverture de la séance de la Diète du 22, les députés des Etats de la ligue ultramontaine ont demandé l'insertion au protocole d'une protestation contre l'arrêté de la Diète, relatif au Sonderbund. Cette protestation se termine par les lignes suivantes :

Les députés soussignés, agissant au nom de leurs Etats, se voient dans le cas de déclarer qu'ils contestent à une majorité d'Etats confé-

---

A quoi s'occupe notre chargé d'affaires en Suisse.

M. Bois-le-Comte vient d'adresser la lettre suivante au président et au conseil exécutif du canton de Berne :

« Messieurs, j'apprends dans cet instant que, samedi dernier 17 de ce mois, un membre du grand conseil de Berne, M. Jenni, a fait porter publiquement à son chien, à la promenade de l'Engni, au moment où cette promenade était le plus fréquentée, la décoration de la Légion-d'Honneur.

» Je vous prie, Messieurs, de me donner satisfaction pour cet acte, que je m'abstiendrai de qualifier. Ne doutant pas de *l'effet* que *vous en éprouverez* vous-mêmes, je m'en remets à vous relativement aux moyens que vous jugerez convenables d'adopter dans le cas présent, soit que vous vouliez poursuivre d'office M. Jenni, en vous prévalant des pleins pouvoirs que la loi confère à l'autorité exécutive, soit que vous vouliez réclamer auprès du grand conseil l'application des mesures disciplinaires que toute assemblée *possède* vis-à-vis de ses membres. »

M. Bois-le-Comte s'est tellement voué à la politique de l'Autriche qu'il en a oublié sa langue maternelle. Le conseil lui a répondu :

« 1° Qu'il ne pouvait pas poursuivre d'office M. Jenni, vu que la loi ne lui en donnait pas le droit ;

» 2° Que l'affaire en question ne regardait pas le grand conseil, vu que M. Jenni n'était pas encore assermenté, et que son élection était attaquée ; que, d'ailleurs, le règlement du grand conseil ne permettait pas que l'on prît des mesures disciplinaires vis-à-vis de ses membres, relativement à des actes de leur vie privée ;

» 3° Que si M. le comte de Bois-le-Comte se croyait lésé, il pouvait s'adresser aux tribunaux. »

N'est-ce pas que la France est dignement représentée en Suisse ? Il paraît du reste que la prétendue offense n'existait pas, et que le chien portait tout simplement, attachés à son collier en guise de grelots, deux morceaux de fer blanc, dans lesquels une imagination malade pouvait seule voir un simulacre d'une croix de la Légion-d'Honneur.

Le parlement anglais a été prorogé le 23 juillet par la reine en personne, avec le cérémonial accoutumé. Le même jour, la *Gazette de Londres* a publié deux proclamations royales : la première annonçant la prorogation au 21 septembre, et la dissolution du parlement actuel ; la seconde invitant tous les pairs d'Ecosse à se réunir le 3 septembre, au palais de Holyrood à Edimbourg, afin de choisir les seize pairs qui doivent représenter l'Ecosse à la chambre des lords dans le prochain parlement.

La reine d'Angleterre se félicite du succès qui a couronné l'intervention de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne, et de la *pacification* d'un pays qui, depuis longues années, était déchiré par la guerre civile ; mais du côté constitutionnel et libéral de la question, de l'avenir des institutions représentatives, de cette lutte impie d'un pouvoir parjure contre un peuple qui ne s'était levé que pour défendre sa constitution et ses droits, et qui a été contraint par les trois puissances coalisées à déposer les armes, à se rendre à merci, sans garanties, il n'en est pas dit un mot dans le discours de prorogation. Nous nous trompons : en y regardant de plus près on découvre quelque chose qui pourrait ressembler à une nouvelle menace, et dont M. Guizot recueillera précieusement la promesse, afin de s'en prévaloir contre la liberté du Portugal, si la lutte venait à recommencer, pour les mêmes faits, entre les mêmes partis. L'Angleterre espère « que les *difficultés* qui viendraient surgir à l'avenir entre les partis politiques dans ce pays pourraient être aplanies sans en appeler aux armes ! »

Ainsi, voilà le Portugal dûment averti. On espère qu'il acceptera désormais le joug, ou du moins qu'il n'aura d'autres velléités d'indépendance que celles qu'il est possible d'étouffer avec trois ou quatre régiments ; mais, si la junte d'Oporto et ses chefs énergiques viennent à trouver des imitateurs, la liberté portugaise aurait encore ses jours

---

Il s'agit des mines situées sur le territoire des Mouzaïas, dans la province d'Alger. Ces mines, on le sait, se trouvent dans la proximité du col de Mouzaïa, illustré par le courage et par le dévouement de nos braves soldats. Ce gîte métallifère est l'un des plus considérables et des plus riches de nos possessions africaines.

Un permis d'exploration fut d'abord accordé à M. Elie de Mongolfier, ingénieur civil, qui, dans les différents actes de société intervenus plus tard, est indiqué comme ayant découvert des gîtes de cuivre et de fer. M. de Mongolfier s'était adjoint MM. Pancrace et Antoine Henry, plus tard concessionnaires des mines ; ils s'abouchèrent et traitèrent avec les autorités arabes. Les mines sont en effet placées dans le voisinage des terrains occupés par la belliqueuse tribu des Mouzaïas, et l'on avait intérêt à s'assurer de son bon vouloir. A la date du 19 avril 1844, ils obtinrent la cession du tréfond de toutes ces mines, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 400 réals boudjous (180 fr.).

Le 22 septembre 1844, par un arrêté daté de Soultberg, M. le maréchal duc de Dalmatie, président du conseil, a fait concession des mines de la Mouzaïa, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, à MM. Henry frères. Cette concession ne leur imposait que les conditions suivantes : 1° une redevance fixe annuelle de 10 fr. par kilomètre carré de surface ; 2° une redevance proportionnelle qui ne pourrait s'élever au-dessus de 5 p. 0/0, soit de la valeur des minerais présentés en douanes pour être transportés en France, soit du produit des minerais traités en Algérie.

MM. Henry s'empressèrent de fonder, avec M. de Mongolfier, une société civile ayant pour but l'exploitation des mines de la Mouzaïa. Cette société fut établie par un premier acte du 16 avril 1845. La durée en est fixée à 99 ans, comme la concession elle-même. MM. Henry et de Mongolfier déclarèrent constituer pour leur apport la concession faite par l'arrêté ministériel. Ils fixèrent le capital social à la somme modeste de 20 millions représentés par quarante mille actions de 500 francs chacune. Sur ce nombre, trente-deux mille sont immédiatement émises. Quant aux autres huit mille actions, aux termes de l'article 15, les administrateurs-gérants, d'accord avec le directeur général des travaux « sont libres arbitres de l'opportunité de *l'émission de ces* » *actions dont la vente se fera au mieux des intérêts de la société* » *jamais au dessous du pair.* »

MM. Henry frères se réservent les fonctions et la qualité d'administrateurs-gérants. Comme tels, ils reçoivent *chacun* un traitement de 12,000 fr., et de plus une commission de 3 p. cent sur le produit brut de la vente de tous les métaux extraits des mines.

M. de Mongolfier, comme directeur-général des travaux, jouit d'un traitement fixe et annuel de 12 000 fr. S'il lui convient de quitter l'Algérie ou de renoncer à ses fonctions, l'art. 19 lui permet « de conserver le titre de directeur honoraire ainsi que son traitement de » 12 000 fr. sa vie durant. »

On remarque, dans l'acte de société, un article 45 non moins curieux en ce qu'il constitue, au profit des administrateurs-gérants, un intérêt véritablement dynastique.

« Les contractants en la présente convention sont formellement d'accord qu'après le décès, démission ou retraite des administrateurs-gérants, leurs fonctions passent avec les mêmes attributions et charges à deux autres administrateurs-gérants qui soient descendants dans la ligne masculine de MM. Pancrace et Antoine Henry, et ayant nom patronimique de Henry, afin que l'administration ci-dessus dévolue à MM. Pancrace et Antoine Henry soit conservée héréditairement dans la famille (il est heureux qu'on ne leur impose pas l'obligation de s'appeler Pancrace ou Antoine) jusqu'à la fin de la présente société (pendant quatre-vingt-dix-neuf ans), ou jusqu'à extinction de leur descendance masculine. »

En ce qui concerne M. de Mongolfier : « Ses fonctions seront maintenues, aux termes de l'article 46 *héréditairement* avec les mêmes » attributions et charges dans la ligne masculine descendante de M. » Elie de Mongolfier père ou de M. Pancrace Henry ou de M. Antoine Henry, si la famille Elie de Mongolfier est en défaut d'y pourvoir par un de ses membres ayant nom patronimique Montgolfier. »

---

phe empêchera, selon toute probabilité, l'anglais de jouer le rôle d'intermédiaire entre les langues diverses de la civilisation. Le français, beaucoup moins germanique, mais central et plus sociable, commence à prendre ce rôle et sert déjà de lien entre les peuples de l'Europe. Il semble juste, du reste, de charger de cet office la langue du peuple qui le premier a proclamé la solidarité des nations et découvert la science sociale.

Il ne faut pas s'exagérer la parenté des langues européennes. Ce sont des sœurs, mais qui, séparées dès le berceau, ne se sont guères revues depuis. La séparation s'est faite à une époque où le genre humain était encore fort peu avancé ; les mots essentiels existaient seuls. Or, si les langues modernes sont beaucoup plus étendues que les langues de l'antiquité, le grec et le latin par exemple, ces langues antiques étaient infiniment plus riches que la langue primitive. La communauté d'origine ne se remarque que dans les mots exprimant des idées simples, des objets matériels, des rapports élémentaires ; le climat d'ailleurs et une foule de circonstances locales ont transformé les vocables et les sons. Nous avons nommé l'anglais qui s'empare des mots écrits et les dénature par la prononciation. Ce même fait se rencontre, quoiqu'à un moindre degré, dans toutes les langues. Prenons un radical au hasard, *ay*, par exemple, qui, en sanscrit, signifie *passer*, le grec en fera *aion*, le temps, *aei*, toujours ; le latin, *ævum* et *ætas* ; le gothique, *aiwe* ; le roman *atge*, et le français *age*. Il existe, dispersé dans l'Europe, un peuple dont nul ne comprend la langue ; ce sont les Zingari ou Bohemiens. Eh bien ! cette langue n'est autre que la langue-mère de l'Europe légèrement modifiée. La plupart de leurs mots sont de l'indoustani ; or, le sanscrit n'est que la langue savante de l'indoustani.

Des faits contemporains peuvent nous montrer de quelle façon bizarre se transforment les mots. Pour les Orientaux, Bonaparte est devenu Bounaberdi. Voici une transformation beaucoup plus curieuse : J.-J. Rousseau a séjourné quelques temps, en Angleterre, à la campagne de Wootton. Un touriste anglais, William Howit, se trouvant à Wootton, interrogea les habitants sur le séjour du philosophe au milieu d'eux. Ils avaient complètement oublié Jean-Jacques, mais ils se rappelaient un Hollandais, Oldrossâll, qui avait demeuré effectivement au milieu d'eux à l'époque indiquée et dont le portrait se rapportait assez au dire du voyageur. Cet Oldrossâll était l'auteur d'*Emile* lui-même. *Rousseau* était devenu *Rossâll* par la prononciation locale, on y avait joint d'abord l'épithète *Old*, qui signifie *vieux*, et la qualification avait fini par se confondre avec le nom.

Les transformations des mots s'opèrent ordinairement d'une façon régulière. Les consonnes du même ordre *b* et *p*, *d* et *t* s'emploient l'une pour l'autre ; l'aspiration remplace l'*f*, l'*s*, ou est remplacée par ces lettres. Les voyelles n'ont rien de fixe et se suppléent très souvent, à cela près cependant que jamais une brève ne remplace une longue, ni une longue une brève. Les règles sont nombreuses, on peut se tromper à l'application, mais elles ne sont ni confuses ni douteuses. On a beaucoup ri de celui qui prétendit le premier que *cheval* et *equus* ont la même racine. Les règles de la permutation des lettres prouvent qu'il ne s'était pas trompé.

Une grammaire générale des langues de l'Europe, indiquant cette loi des transformations et combinaisons, comparant les mots et les idiotismes, faisant ressortir les rapports et les différences, et éclairant les idiomes l'un par l'autre, rendrait un immense service aux progrès des idées et des lumières. Ce travail bien fait serait pour les intelligences ce que les chemins de fer sont pour les rapports matériels ; il détruirait les distances et aplanirait les lignes de douanes que la différence des idiomes place entre les peuples. L'étude des langues cesserait dès lors d'être un épouvantail et d'exiger le sacrifice de nombreuses années. Sous l'empire de cette méthode et grâce aux comparaisons et analogies, on se trouverait avoir appris toutes les langues de la civilisation ancienne et moderne, en aussi peu de temps qu'il en faut aujourd'hui pour s'en inculquer une seule.

Chaque langue, et c'est une conséquence forcée des migrations des peuples, s'est formée, comme les terrains, de diverses alluvions. Les Indous, les Celtes, les Romains, les Ibériens, les Teutons, les Normands ont apporté leur contingent de mots et de locutions au français. Il n'est pas même rare que le même mot nous soit arrivé de divers points à la fois et ne se soit intronisé dans notre langue sous sa double et triple forme avec des nuances diverses de signification. Nous avons ainsi une foule de mots qui coexistent à côté l'un de l'autre sous la forme romane et sous la forme latine.

Les dictionnaires étymologiques tentés jusqu'ici sont restés forcément très incomplets. L'étude des langues orientales et même des langues slaves est encore toute neuve parmi nous. Un dictionnaire étymologique publié aujourd'hui ne sera pas assurément exempt d'erreurs, mais il est temps de l'entreprendre. Il est temps de faire participer le commun des lecteurs à des connaissances philologiques renfermées dans des traités spéciaux et hérissés de caractères étrangers. Il est utile plus que jamais aujourd'hui de rappeler aux écrivains la signification primitive des mots que l'on a trop de tendance à oublier.

Mais il faut se garder de croire avec l'auteur de l'introduction au *glissaire polyglotte*, que la langue puisse et doive demeurer immobile. Quoi qu'on en ait pu dire, une langue ne se fixe pas. L'esprit humain, sans cesse en travail de perfectionnement, ne se contentera pas d'un instrument toujours le même. A mesure que l'esprit s'agrandit, que surgissent des idées nouvelles, des mots nouveaux surgissent aussi pour les exprimer. Chaque jour apporte son contingent à la langue, comme chaque source son contingent au fleuve. Le fleuve coule bourbeux ou limpide, mais c'est en vain que vous essaieriez de le retenir sous prétexte qu'il est limpide en un point donné, il brisera bientôt vos digues impuissantes. De même que la science de Galilée a brisé les cieux de cristal de l'antiquité, la science des temps nouveaux brise les toiles d'araignée des lexicographes. Elle laisse tomber en désuétude des mots qui n'expriment plus les idées du siècle ou les expriment d'une façon trop vague ; et elle s'enrichit des instruments de précision dont elle a besoin pour manifester ses découvertes nouvelles.

Qu'on ne nous dise pas que la langue française a été fixée au dix-septième siècle. Cette langue de Bossuet et de Corneille, nous la comprenons encore, mais nous ne la parlons plus. Le dix-septième siècle avait oublié la langue du seizième qui, quoique fort différente de sa fille, n'en était pas moins belle assurément. La phrase de Montaigne un peu flottante, mais hardie, ample et libre, la langue de Rabelais bizarre, un peu pédantesque, mais audacieuse, incisive et si profondément artistique, avaient certes bien leur prix. Le dix-septième siècle a trouvé cette langue trop vague, il l'a faite plus précise ; l'idiome y a gagné d'un côté et perdu de l'autre. Nous trouvons à notre tour l'idiome du dix-septième siècle trop vague d'une part et trop peu imagé de l'autre. Le dix-septième siècle a eu raison et tort à la fois, nous sommes dans le même cas ; mais il est impossible qu'il en soit autrement avec la marche de la civilisation.

Une forme de langage correspond à un certain état politique et social. Les langues antiques avec leur phrase flottante, leurs inversions et leurs désinences remplaçant nos prépositions, peignent bien ces républiques de Grèce et de Rome, synthèses confuses et tyranniques, où l'individu est sacrifié à l'être collectif, où la liberté est à la surface et l'esclavage au fond. Ce n'est pas de l'organisation, c'est du syncrétisme. Aussi voit-on ces langues se décomposer aux approches du christianisme, dont les dogmes contenaient toute une révolution sociale.

L'Italie féodale, l'Espagne monarchique ont pu sous le jour du despotisme et de l'inquisition garder leurs langues sans trop d'altération pendant quatre cents années. Mais, du jour où des idées nouvelles ont apparu, les idiomes se sont transformés. Le français du 17e siècle est la langue de la monarchie absolue, portée à son plus haut degré de perfection, mais la liberté, l'harmonie ont droit à leur idiome. Nos idées ont envahi les deux péninsules méridionales en même temps que

[illegible] quatre millions, représentés par *quarante mille actions de cent francs* chacune.

Des avantages importants sont assurés à MM. Henry frères et à M. de Mongolfier, dont l'apport consiste dans la concession précédemment obtenue par eux. Vingt mille actions leur sont attribuées. De plus, MM. de Mongolfier, Pancrace et Antoine Henry, leurs héritiers ou ayant-cause, auront droit, pendant toute la durée de la société, à un prélèvement annuel sur la vente de tous les produits bruts des mines, savoir : M. de Mongolfier d'un 1|2 p. 0|0, et MM. Pancrace et Antoine Henry. 2 1|2 p. 0|0. Enfin l'art. 11 stipule que, sur les premiers fonds provenant de l'émission de ces vingt mille actions, MM. Henry frères et Elie de Mongolfier se rembourseront de toutes les sommes qu'ils ont avancées jusqu'à ce jour en compte-courant aux mines, avec intérêt à 6 p. 0|0 l'an, s'élevant à 200,000 francs environ.

C'est ici que viennent se placer les faits qui ont donné lieu au procès actuel.

M. Rambour, qui avait des relations anciennes avec MM. Henry, acheta, moyennant 12,838 fr., vingt-cinq actions des mines de Mouzaïa. Il a demandé la résiliation de cette vente sous prétexte qu'elle était entachée de fraude et d'erreur. En effet, d'après lui, MM. Henry lui ont vendu pour 500 fr. chacune les vingt-cinq actions qui n'avaient, aux termes de l'acte de société, qu'une valeur réelle de 100 fr. Cette demande a été accueillie par le tribunal de commerce.

Le jugement a été frappé d'appel par MM. Henry frères. L'affaire a été appelée et retenue à la première chambre de la cour royale, présidée par M. le baron Séguier, premier président.

Au commencement de l'audience, Me Chauvelot, avoué de MM. Henry frères, a demandé une remise, motivée sur ce que Me Billault, chargé de plaider pour les appelants, avait renvoyé le dossier, et que ses clients n'avaient point eu le temps de se pourvoir d'avocat.

Me Nouguier insiste pour que l'affaire soit jugée, et la cour décide qu'il sera passé outre.

Me Nouguier, au nom de l'intimé, commence par l'historique des faits. M. Rambour, soutient-il, a toujours cru qu'il achetait des actions de 500 fr. et non de 100 fr. Il reproduit à ce sujet des passages de la correspondance de MM. Henry frères, qui ne laissent aucun doute à cet égard. En outre, les vingt-cinq actions ont été adressées à M. Rambour, sous un pli, avec cette suscription : « Pour M. Rambour, vingt-cinq actions au porteur, à régler par cinquièmes, vingt-cinq actions *à 500 fr. l'une.* » Or, en ouvrant le pli, M. Rambour n'a trouvé que des actions de la valeur nominative de 100 fr. Jamais M. Rambour n'a voulu payer 400 fr. de prime...

M. le premier président, interrompant Me Nouguier. — Mais, si les actions valaient plus de 500 fr. à la Bourse, M. Rambour aurait pu les vendre et réaliser un assez beau bénéfice.

Me Nouguier. — Je prends la liberté de faire observer à M. le premier président que M. Rambour croyait faire un achat sérieux et avait l'intention de trouver un placement avantageux pour ses 12,500 fr. Il n'avait pas consenti à acheter ces actions dans un but d'agiotage.

Me Péan, avoué de M. Rambour. — D'ailleurs la cour sait combien est artificielle et fictive le plus souvent cette valeur attribuée à la Bourse aux actions industrielles. La valeur existe quand il s'agit d'acheter, elle s'évanouit quand on veut vendre. J'ajouterai, au reste, que les actions des mines de la Mouzaïa ont disparu tout à coup de la cote de la Bourse par suite de certaines circonstances.

M. le premier président. — A quelles circonstances faites-vous allusion ? Il faut tout dire. Nous voulons qu'on voie clair dans cette affaire.

Me Péan. — Eh bien ! les actions de la Mouzaïa ont disparu en même temps que les valeurs espagnoles qu'on avait fait porter sur la cote, et qui ont été supprimées par suite d'interpellations faites à la tribune.

Me Nouguier aborde l'examen des faits relatifs à la concession des mines de la Mouzaïa. Il rapporte comment cette concession si considérable a été accordée par arrêté ministériel.

M. le premier président, avec vivacité. — Comment, par arrêté mi- [illegible] riel ?

Me Chauvelot. Il est daté de Soultberg, et il a été rendu, je crois, le 22 septembre 1844.

M. le premier président. — Et l'ordonnance royale a-t-elle été rendue par le même ministre ?

Me Chauvelot. — Non, Monsieur le premier président.

M. le premier président. — Par qui a-t-elle été rendue ? Est-ce par M. Moline de Saint-Yon ou par M. Trézel ?

Me Chauvelot. — C'est par M. Moline de Saint-Yon.

M. le premier président. — Et c'est par suite de cette ordonnance que le capital social a été réduit de 20 millions à 4 millions ?

Me Chauvelot. — Oui, Monsieur le premier président.

M. le premier président. — Mais il avait été convenu que cette réduction n'était que fictive, et que le capital social conserverait sa valeur première ?

Me Chauvelot. — Je ne puis répondre sur ce point à la cour. Il ne m'est permis de lui dire que ce que mes clients m'ont appris.

M. le premier président. — Sans doute. La cour connaît et apprécie votre loyauté, Maître Chauvelot. Mais bien qu'aucun avocat ne se présente pour les appelants, il est utile que cette affaire soit complètement instruite. Nos audiences sont publiques, et il faut préserver les citoyens de ces *chantages-là*.

La cour a remis à huitaine pour entendre les conclusions de M. l'avocat-général Poinsot et pour rendre son arrêt. Nous tiendrons nos lecteurs au courant du résultat de cette affaire.

Le CHANTAGE et la CORRUPTION ! voilà les mots désormais consacrés pour peindre notre état social !

AVIS.

Le conseil d'administration de la société *l'Union agricole d'Afrique* annonce à MM. les actionnaires que l'assemblée générale se tiendra à Lyon le 1er d'août prochain, et les invite à y assister, ou à s'y faire représenter.

Pour y être admis, chaque actionnaire devra, pour lui et pour ses mandants, justifier du paiement intégral du premier cinquième, et, à cet effet, présenter ses titres dans les bureaux de la société, rue de Bourbon, 7, la veille de la séance.

Pour se faire représenter à l'assemblée générale, il suffira d'un pouvoir rédigé sous seing-privé et sur papier libre. Le pouvoir sera vérifié à l'ouverture de la séance par le bureau provisoire.

Les auditeurs du cours de M. Jules Duval sont prévenus qu'il fera ce soir, mardi, la leçon ordinaire des jeudis.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — Les électeurs censitaires et départementaux du 12e collége électoral de la Seine sont convoqués pour le 5 août, à l'effet d'élire un membre du conseil général, en remplacement de M. Panis, démissionnaire.

—Des travaux de réparation devant être exécutés au canal Saint-Martin, le chômage de ce canal aura lieu du 2 août prochain au 31 du même mois, inclusivement.

—Voici la liste officielle des nouveaux président, juges et juges-suppléants du tribunal de commerce de la Seine:

Président : M. Bourget.

Juges : MM. Devinck, Barthelot, Letellier-Delafosse, Milliet, Gallais, Moinery, Grimoult, George, Odier, Belin-Leprieur.

Juges-suppléants : MM. Couriot, Charenton jeune, Denière fils, Léon Vallès, de Rotrou, Halphen, Plaine, Lucy Sedillot, Vernay, Coissieu, Davillier, Marquet, Cheuvreux, Leboucher, Talamon, Klein.

—Le directeur de la bibliothèque royale de Berlin vient de découvrir, parmi de vieux parchemins achetés en Espagne et donnés à la bibliothèque par M. Heine, docteur en théologie, un palimpseste contenant un fragment des livres perdus de Tite-Live. L'Académie des Sciences de Berlin, à laquelle ce palimpseste a été soumis, estime que le manuscrit remonte au premier siècle de l'ère chrétienne, c'est-à-dire au siècle même où vécut Tite-Live. Elle en fait en ce moment graver le contenu sur cuivre.

—Un journal anglais fait le rapprochement suivant à propos de la classe laborieuse, savoir: que le soldat combattant sur la tranchée d'une ville assiégée ou sur le champ de bataille, en présence du plus brave de ses ennemis, est exposé à moins de chances de mort que l'habitant de certaines villes manufacturières d'Angleterre, telles que Manchester, Liverpool, etc. La chance de mort au siége d'Anvers était comme 1 à 68 ; au siége de Bajados, comme 1 à 54 ; à la bataille de Waterloo, 1 à 50. Pour l'ouvrier de Liverpool, la chance de mort est comme 1 à 19 pour le tisserand de Manchester, comme 1 à 17 ; pour le coutelier de Sheffield, comme 1 à 14.

DON FRANCISCO ET LA REINE ISABELLE. — La correspondance générale de Madrid rapporte le fait suivant :

« Il paraît que la reine, avant son départ, avait exprimé le désir que le roi ne vînt pas résider au palais pendant que S. M. serait à la résidence royale de San-Ildefonso. Hier, dans la soirée, le roi fit donner l'ordre aux gens de sa maison de préparer ses appartements au palais, attendu qu'il comptait s'y rendre à neuf heures du soir. Tous les préparatifs avaient été faits dans ce but, et les hallebardiers avaient reçu l'ordre de mettre sur pied une garde d'honneur pour le service intérieur du palais. Les portes du palais avaient même été ouvertes le matin ; mais, avant que les hallebardiers eussent occupé le poste désigné, le général Cordova, porteur d'un ordre du ministre de la guerre, s'est présenté au palais et en a fait fermer les portes. Le général a donné ensuite lecture de l'ordre royal qui défendait au roi de s'installer dans le palais.

» Tels sont les bruits qui ont circulé aujourd'hui, et il est inutile d'ajouter qu'ils ont donné lieu à mille conjectures sur des complications nouvelles de nature à retarder la solution de la question si compliquée du palais. »

UNE SPÉCULATION SUR LES FARINES. — La *Réforme* rapporte que M. de Rothchild vient de vendre à un meunier de la vallée de Meaux 12 à 15 000 barils de farine d'Amérique, avec cette condition stipulée par l'acheteur et acceptée par lui : *que lui, Rothschild, s'interdit toute faculté de diriger d'autres farines sur Paris ou ses environs.*

C'est là ce que nous apprend un journal commercial.

Il n'est bruit en ce moment à la halle que de cette opération, dont les clauses sont si étranges et tout à fait inusitées dans le commerce des céréales.

« On est réellement édifié, dit la *Réforme*, d'une pareille *affaire*, qui, pour faciliter la vente et le placement de quelques milliers de barils de farines, prive toute une contrée du secours de ces immenses quantités de grains dont un port se trouve encombré. »

GRÈVE A NANTES. — Les ouvriers maçons ont quitté leurs travaux : ils ne cessent d'exposer, depuis assez longtemps, que leur salaire journalier ne se trouve plus suffisant pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, vu l'augmentation notable et incontestée des subsistances.

Un règlement, portant la date du 17 septembre 1836, a été formulé et adopté par les maîtres et les ouvriers. La réclamation des ouvriers maçons consiste à demander : 1° Le maintien de ce règlement; 2° que le prix de la journée, qui est actuellement de 2 fr., soit porté à 2 fr. 50; et que, pour l'été, il soit porté de 2 fr. 50, taux auquel il est actuellement, à 3 francs pour les ouvriers dont le livret constate qu'ils sont réellement ouvriers. C'est une augmentation de 50 c. par jour en toute saison.

Les ouvriers maçons auraient voulu que les maîtres prissent en con-

---

notre langue. Dante et Cervantes ne reconnaîtraient pas plus aujourd'hui les idiomes que les idées de leurs patries. Nous n'avons pu donner sans recevoir. Notre intelligence a grandi au contact des autres peuples, notre langage s'est enrichi à leurs dépens. Il y a eu échange mutuel d'idées, de sentiments et de mots entre tous les peuples de l'Europe.

Ce mouvement, loin de se ralentir, tend de plus en plus à se généraliser. Malgré les entraves que les gouvernements s'obstinent à placer entre eux, les peuples s'entendent. Il est bien évident aujourd'hui qu'un grand nombre de générations ne passeront pas sans que les nations civilisées se soient fait une langue commune. Les langues distinctes ne disparaîtront pas pour cela, mais on ne les parlera plus exclusivement. On les saura, on les parlera comme on parle aujourd'hui le patois de son pays, tout en s'exprimant habituellement dans la langue commune à toute la France. Il est également probable qu'à cette époque l'imperfection de nos alphabets aura disparu, et que, tout en conservant notre orthographe étymologique dans les livres actuels, on sera parvenu à simplifier la notation des sons articulés comme celle des sons musicaux.

Mais de ce que les langues ne s'arrêtent pas et ne peuvent s'arrêter, il ne s'ensuit pas qu'elles n'aient pas une période de croissance, d'apogée et de décadence. Une langue se forme et se polit pendant un certain nombre de siècles, puis elle se décompose et prépare l'enfantement d'une langue nouvelle. L'apogée de la langue française semble en effet correspondre à l'époque de Louis XIV. Nous sommes dans la décadence, on s'en aperçoit à l'exagération et à la recherche qui caractérisent le style contemporain, aux jeux de mots qui se multiplient et surtout à la facilité avec laquelle nous accueillons de nouvelles expressions. Le temps n'est plus où l'on pouvait appeler la langue française une gueuse fière.

Ch. Nodier déplorait cette facilité inaccoutumée, et il s'emportait souvent contre ce qu'il appelait le patois scientifique. L'auteur de l'introduction au *Glossaire* reproduit les plaintes de Nodier, mais elles n'en sont pas plus fondées. Le langage usuel est par sa nature même incapable de la précision qu'exige la science ; il procède par à peu près ; s'il s'empare d'une expression scientifique, il l'a fait participer de son vague ; la science, au contraire, est astreinte à une exactitude absolue, sous peine de ne plus être une science. Il est donc indispensable d'accorder au savant toute la latitude dont il a besoin pour la création de nouveaux termes. Tout ce qu'on peut exiger de lui c'est qu'il les fasse dériver de sources connues et ne crée que ceux qui représentent des choses réellement neuves. Cette langue des savants est du reste tout le contraire d'un patois. Le patois et le langage spécial d'une localité, la langue de la science est universelle. C'est même par elle probablement que commencera la fusion d'où sortira la langue pivotale de l'avenir.

Nous ne nous arrêterons pas à relever quelques erreurs secondaires de M. Plée, qui découlent de celle-là. Nous ne releverons pas non plus ses appréciations littéraires sur nos écrivains des derniers siècles. Pour le moyen-âge, il s'est contenté de copier les jugements des hommes compétents ; mais, à partir du seizième siècle, il a cru pouvoir s'en rapporter à lui, et, comme il n'a pas lu la plupart des écrivains qu'il cite, il lui arrive d'émettre des assertions fort étranges. Ces erreurs, du reste, n'offrent pas d'inconvénients aussi graves que s'il s'agissait d'une époque moins connue. Il est peu de lecteurs qui ne soient en état de les rectifier.

Son introduction forme à elle seule un gros volume. Elle est moins remarquable par le style que par les fautes d'impression, — le mot *Racine* y est écrit *Baune* quelque part ; — mais elle contient beaucoup de documents curieux, de renseignements utiles, enfouis jusqu'ici dans de gros volumes où on ne les cherchait pas.

Le *Dictionnaire*, que nous n'avons fait que parcourir, nous paraît fort supérieur à l'introduction.

Il se compose de trois parties : 1° un vocabulaire de la langue romane et de la langue française avec la traduction du mot dans les cinq grandes langues de l'Europe ; l'étymologie discutée ; les diverses acceptions, l'histoire, la synonymie, etc. Les mots y sont distingués par des caractères divers selon qu'ils sont racines, dérivés, chefs de famille, etc.

2° Un dictionnaire des noms propres, comprenant la biographie, la géographie, la mythologie, avec des explications suffisamment étendues et des recherches étymologiques presque toujours très curieuses.

Nous n'avons que des éloges à donner à ces deux parties, qui nous semblent aussi bien conçues que bien exécutées.

Sur quatre colonnes que présente le livre ouvert, deux sont consacrées au vocabulaire des mots usuels, une à celui des noms propres.

La quatrième est intitulée : *Applications et récréations philologiques.* L'idée est heureuse, mais l'exécution ne répond pas à l'idée. Au lieu d'applications ingénieuses des mots, de citations piquantes, d'anecdotes philologiques curieuses, on s'est contenté de réunir de longues tirades en vers et en prose, souvent fades et la plupart du temps sans aucun rapport avec le mot qui sert de prétexte à ce déploiement d'érudition facile. Les trois quarts de cette compilation ne présentent aucune sorte d'intérêt.

Mais l'ouvrage n'en est encore qu'à son premier volume. On peut améliorer cette subdivision dans les volumes suivants. L'ouvrage est bien conçu ; les trois autres parties sont exécutées d'une manière remarquable. Rien d'aussi complet n'avait encore été tenté, et nous ne doutons pas qu'un légitime succès ne récompense les efforts des éditeurs.

J. FLEURY.

Bibliographie musicale.

M. Marco Bordogni vient de publier un cahier de douze nouvelles vocalises, où l'on retrouve les mêmes qualités gracieuses et le même style coulant qui ont valu à toutes leurs aînées, et notamment aux deux premiers livres, une vogue si complète et si méritée. M. Bordogni, l'un des chanteurs les plus corrects, les plus habiles et les plus élégants que le Théâtre-Italien de Paris ait jamais possédés, est depuis longtemps un des professeurs les plus distingués de notre Conservatoire. Son ancienne réputation et les brillants résultats de son professorat lui ont valu l'honneur d'être choisi pour enseigner le chant aux jeunes princesses, qui font pénétrer aujourd'hui la musique jusque dans le cercle le plus intime de la famille royale, et les nouvelles vocalises, dédiées à la reine d'Espagne, paraissent avoir été écrites pour servir à l'instruction spéciale de sa jeune sœur, Mme la duchesse de Montpensier. Nous ne pouvons rien dire de mieux en faveur de ce recueil que de le déclarer digne des précédents.

Sous le titre de *Méthode combinée de solfége et de chant*, M. Nicou-Choron a publié un livre élémentaire qui présente en regard les principes de la lecture musicale et les préceptes du chant expressif. Nous ne partageons pas l'opinion de l'auteur qui paraît croire qu'il y a avantage à présenter à l'élève simultanément les difficultés de l'interprétation et celles de la simple lecture. Nous croyons au contraire qu'un enseignement prudent doit tenir essentiellement à isoler le plus possible l'une de l'autre les difficultés et à les présenter une à une dans l'ordre le plus logique et le plus méthodique. C'est sans doute à cette préoccupation de l'auteur que sont dues les charmantes vocalises qui remplissent la plus grande partie de son volume, et qui, tout en présentant, comme les solféges les plus ennuyeux, des études bien conçues sur les différents intervalles mélodiques, ne cessent pas d'offrir des phrases bien cadencées, d'une tournure élégante et susceptibles d'expression. L'élève trouve naturellement du charme à étudier les difficultés ainsi présentées. Si nous ne sommes point d'accord avec M. Nicou-Choron sur son point de départ, son solfége ne nous en paraît pas moins un des plus jolis et conséquemment un des meilleurs qui aient été écrits.

dont le travail profite à tous et sans lesquelles il n'y aurait pas de commerce, pas de produits industriels, est non-seulement un devoir sacré, mais encore un devoir religieux. C'est ainsi que toutes les classes de la société peuvent former un faisceau indestructible et dont toutes les branches, grandes et petites, se prêtent un mutuel appui en se fortifiant les unes les autres. (*National de l'Ouest.*)

LES PRISONNIERS POLONAIS.— On écrit de Wladislwa (Pologne), 10 juillet :

« Deux bourgeois de notre ville, qui ont été détenus pendant dix mois dans la prison d'Etat de la citadelle de Varsovie, sous la prévention d'avoir participé à des menées révolutionnaires, viennent d'être remis en liberté, et sont de retour à Wladislwa.

» Ils assurent que le séjour dans cette prison d'Etat est une torture continuelle. Les détenus sont logés dans des cellules souterraines si basses de plafond que l'on ne peut pas s'y tenir debout. Dès leur arrivée on leur ôte leurs chaussures, de sorte qu'ils sont obligés d'être nu-pieds, et de temps en temps on couvre de chaux vive le pavé des cellules. La nourriture des prisonniers se compose de pain et d'eau, et ce n'est que tous les trois jours qu'on leur distribue une petite ration de potage et d'eau-de-vie. Jamais ils ne reçoivent de viande.

» L'un des deux bourgeois dont nous venons de parler ayant été reconnu coupable d'avoir lu un livre prohibé, on lui a administré en pleine rue, à Varsovie, cent coups de bâton sur le dos.

» Le même jour, la police a fait donner à un douanier une forte douche, pour avoir laissé entrer à Varsovie quelques feuilles d'un livre français, qui enveloppaient des effets d'habillements placés dans la malle d'un voyageur de commerce prussien. »

— La Société Charles Duveyrier et Ce a l'honneur de prévenir le public que, par suite d'un traité conc u avec les propriétaires du journal anglais le *Galignani's-Messenger*, les annonces pour ce journal seront reçues, à compter du 1er mai, au siége de la Société, place de la Bourse, 8. Le *Galignani's-Messenger*, publié à Paris, s'adresse spécialement à tous les étrangers qui visitent la capitale ; cette feuille compte également un grand nombre d'abonnés en Italie, en Espagne, en Angleterre, dans toute l'Allemagne. A ce titre, elle offre un complément de publicité que la Société Ch. Duveyrier et Ce met à la disposition de son immense clientèle.

S'adresser place de la Bourse, 8. —

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 juillet sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON. — *Séance du 26 juillet.*

M. CLAPIER (du Var) demande que les rapports déposés dans la dernière séance soient envoyés aux députés dans leurs départements.

... quatorze pétitions de ce genre ont déjà été renvoyées au ministre des finances, et je ne vois pas le mal qu'ont pu produire ces différents renvois. Je ne comprendrais pas que la Chambre passât à l'ordre du jour. Ce serait préjuger d'une manière fâcheuse une question qui intéresse au plus haut point les classes les plus nombreuses de la société. Non-seulement je demande le renvoi de cette pétition au ministre des finances, mais j'invite le gouvernement à en faire l'objet de sa plus sérieuse attention.

La Chambre renvoie la pétition à M. le ministre des finances.

M. BOISSEL, 3e rapporteur :

— Le sieur Rambert, desservant à la Charrière, demande qu'un traitement de 200 fr. soit alloué aux maîtresses d'école.

La commission conclut au renvoi au ministre de l'instruction publique.

M. BOULAY (de la Meurthe) appelle toute la sollicitude de M. le ministre de l'instruction publique sur la situation des maîtresses d'école. L'année dernière M. le ministre avait promis des dispositions législatives qu'il a parfaitement oubliées depuis.

L'honorable membre insiste pour le renvoi de la pétition, afin de fournir à M. le ministre de l'instruction publique l'occasion de se rappeler ses promesses.

Le renvoi est ordonné.

M. LE RAPPORTEUR continue :

— Des propriétaires dans le val de la Loire, canton sud d'Orléans, victimes de l'inondation du 20 octobre dernier, demandent à être indemnisés des pertes que le remblai du chemin de fer du Centre leur aurait occasionnées.

La commission conclut au renvoi au ministre des travaux publics.

M. ROGER (du Loiret) attribue aux travaux du chemin de fer exécutés sur les bords de la Loire une partie des désastres qui ont désolé, l'année dernière, le val de la Loire.

M. DE TRACY. La question soulevée par les pétitionnaires est de la plus haute gravité. L'imprudence avec laquelle on fait des travaux de la nature de ceux du chemin de fer du centre, tels que des ponts suspendus, dont les arches resserrent le lit du fleuve, présente le plus grand, le plus sérieux danger, en augmentant outre mesure la rapidité du courant.

L'orateur appuie le renvoi de la pétition au ministre des travaux publics.

Le renvoi est ordonné.

M. le rapporteur poursuit :

— Le sieur Marbeau, adjoint, à Paris, demande que des améliorations soient apportées aux bureaux de bienfaisance ; que les enfants confiés aux nourrices ne restent plus sans surveillance ; que les apprentis soient protégés ; que le travail des prisons n'avilisse plus le salaire des ouvriers honnêtes ; qu'un fonds soit alloué au ministre de l'intérieur pour hâter la multiplication des crèches ; et qu'une loi règle mieux le sort des enfants-trouvés.

— Renvoi à M. le ministre de l'intérieur.

Après avoir entendu le rapport de quelques autres pétitions sans importance, la Chambre se sépare sans ajournement fixe.

PETITE CORRESPONDANCE.

Indret.—M. P.—La p. c. du 18 vous a porté le reçu de 88 50 que nous employons conformément à votre lettre.—Nous espérons voir souvent M. S.

Constantine.—M. L.—Reçu les 400.—Cordial accueil à M. M.—Il nous faut l'indic. précise des numéros non parvenus pour pouvoir réclamer.

Philippeville.—M. S.—Reçu les 30.—Remerciements aux trois.—Compliments de bienvenue à Mme M.

Cherchell.—M. G.—Reçu les 100.—Merci.

Guise.—M. G.—Reçu les 147 50.—Remerciements à MM. L., G. et à vous.

XXX.—Votre lettre nous faisait espérer l'énonciation de faits précis et circonstanciés ; mais ce n'est qu'en termes généraux que vous nous parlez de quelques griefs spéciaux.

Mont ouis.—M. J.—Reçu les 93.—Merci.

Châlons-s.-S.—M. F.—J. D. passera vendredi dans votre ville vers cinq heures du matin, se rendant à Lyon par les mess. gén. — Il désirerait vous serrer la main.

Bourges.—M. G. G.—On vous écrit de Bellevue et je m'associe à tous les compliments.—A bientôt, peut-être, A. B.

Besançon. — M. J. M. — Le moment est venu de nous envoyer les feuill. du *Mess.* — Hâtez-vous.

Digne. — M. P. B. — Nous vous envoy le mém. de Lev. sur sa planète ; pressez, pressez votre trav. pour l'alm.

Avis de nos mandats.

Pa'ma Mallorca. — M. P. B.— 135 fr. au 31 août chez MM. St. Tom. et Ce de

---

PARIS.					
3 p. 0/0......	d. 10	» »	» »	» »	» »
5 p. 0/0......	d. 50	» »	» »	» »	» »
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0.....	» »	» »	» »	» »	
5 p. 0/0.....	» »	» »	» »	» »	

FONDS ÉTRANGERS.

					Der C.	
NAPLES. au Ct dr cours	»	» »	ROM............		» »	» »
Récép. Rotsch.	»	101 70	BELG. 2 1/2......	»	» »	» »
ESP. Dette act.	»	» »	— 4 1/2.......	»	» »	» »
— — pass.	»	» »	do 1840......	»	» »	» »
— 3 p. 0/0.	»	» »	do 1842......	»	» »	» »
Dette intérieure	»	» »	— Banque......	»	» »	» »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »	— de Emi. 1844.	»	» »	» »
HOLL. 2 1/2	»	» »	PIÉMONT.........	»	1145	» »
HAITI..........	»	» »	AUTRICHE.......	»	» »	» »

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... » »

.. Havre..	400 »
Avignon...	580 »
Str. à Bâle.	» »
Paris-Str...	400 »
Tours-Nant	380 »
Orl.-Vierz.	537 50
C. du Nord	558 75
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc..	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	472 50
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	400 »
Bord-Teste	» »
Zinc V. M..	» »
Lin Maber	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» »	Paris à Rouen....	932 50	Orléans à Vierzon.	537 50
— (r.-g.)..	» »	Rouen au Havre...	630 »	Bordeaux à Cette..	470 »
Paris à Orléans...	1245 »	Marseille à Avign.	580 »	Nord	560 »
— à Lyon.....	402 50	Paris à Strasbourg	401 25	Boulogne à Amiens	» »

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr. ; août, septembre et octobre, 76 fr.

Béziers, 61 à 62. — Bordeaux, 67.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois et août, 101 ; 4 derniers mois, 105-50 offert.

Lille : Colza, 85-50. — Lin, 94-50.

Savon disponible, belle qualité, 100 fr.

SUIFS (les 50 kil.). — Les suifs de la boucherie valent encore 70 à 71 fr. ; les affaires sont calmes, et la consommation est presque nulle ; les fabricants travaillent peu à cause de la haute température.

4 derniers mois 72 sans affaires.

Chandelle, 75.

Bougie stéarique, 1-55 (le 1/2 kil.)

Oléines, 84 à 85 fr. (les 100 kil.)

Stéarines, 265 fr. hors barrière.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 juillet.

7 h. » FRANÇAIS.—Marion de Lorme.
8 h. » OPÉRA-COMIQUE.—Le Bouquet de l'Infante, Cendrillon.
7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. 1/1 VAUDEVILLE.—Chapeau gris, dernier Amour, un Vœu, le Major.
7 h. 1/2 GYMNASE.—Charlotte Corday, une Femme.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS.—Turlurette, M. Risley, Qui dort dîne, Mousquetaire.
7 h. 1/4 PALAIS-ROYAL.—Un Père, Secours, Henriette, Père et Portier.
7 h. » PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
6 h. 3/4 GAITÉ.—Nonne sanglante, une Heure de faction, Tout pour les Filles
7 h. » CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Barbe-Bleue, Enfants jaloux.
7 h. » FOLIES.—Les Empiriques, un Mariage, la Famille.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. » BEAUMARCHAIS.—Fille, Gabrielle, Marcel, rue de Lappe, Dur-à-Cuire.
6 h. » DÉLASSEMENTS.—Les Fifres et les Tambours, le Tonnelier, l'Officier.
3 » HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix : 1 et 2 f.
7 h. » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).— Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 27 JUILLET.

La Session.

Les députés ont pris la diligence pour regagner leurs provinces; les pairs votent encore, mais pour la forme et uniquement pour ne pas arrêter les rouages du gouvernement. La session est terminée de fait. L'heure du jugement a sonné pour elle.

La situation était grave lorsqu'elle s'est réunie, grave au dehors et au dedans. Une nation amie avait été rayée de la carte de l'Europe; les traités internationaux étaient rompus par ceux-là mêmes qui nous les avaient imposés. Un pape nouvellement élu se montrait animé de l'amour du progrès et prêt à prendre l'initiative des réformes frappées d'anathème par ses prédécesseurs. La Suisse, à l'étroit dans sa constitution fédérale, s'agitait pour échapper à la pression de l'Autriche. Le Portugal s'était soulevé contre une reine parjure et criminelle. Tous ces peuples tendaient les mains vers nous, implorant non pas des secours matériels, non pas des armes ou des soldats, mais un appui moral, mais l'approbation de la France. Aux uns, on l'a refusé, et ce sont les plus heureux. Les autres, le gouvernement français, s'est tourné contre eux; il a oublié le pape et s'est peu occupé de la Pologne, mais il s'est joint à l'Autriche pour menacer la Suisse libre, à l'Angleterre pour livrer le peuple portugais pieds et poings liés à sa vindicative souveraine! Et les Chambres qu'ont-elles fait? Quelques voix perdues ont protesté, mais la majorité s'est associée à ces lâchetés, et elle a étouffé le bruit des protestations.

Une saison désastreuse pesait sur l'Europe, la récolte avait manqué; l'Irlande et la Flandre se tordaient dans les tortures de la misère; en France même la famine se montrait menaçante; des inondations avaient ravagé les vallées; la détresse planait partout, et la crainte de la faim plus terrible que la faim même exaspérait les populations. C'était l'heure des grands actes, des hautes inspirations; un gouvernement intelligent se fût instruit en face de ces leçons de l'expérience. Imprévoyant pour le passé, il eût du moins préparé des préservatifs pour l'avenir. Qu'a fait le ministère? qu'ont fait les Chambres? Ils ont jeté quelques aumônes de plus aux malheureux, quelques baïonnettes de plus dans les villes, quelques têtes de plus dans le panier du bourreau, puis ils se sont fait décerner par leurs journaux le titre de grands ministres et de grands citoyens. Les Chambres dans cette tâche se sont montrées aussi impuissantes que le ministère à organiser la solidarité sociale. Les terribles leçons de l'expérience ont été perdues pour elles comme pour lui.

Le ministère n'avait songé qu'à une chose avant la session, obtenir une majorité ministérielle. Il n'a eu qu'un soin pendant la session, gagner du temps en annulant l'action parlementaire. Parcourez la liste des projets de loi présentés par lui, vous n'en trouverez pas un d'organisation; les Chambres sont nécessaires au ministère pour lui donner de l'argent, il a réduit leur action à homologuer ses dépenses. L'idéal du gouvernement pour lui c'est un parlement qui vote l'impôt et ne s'occupe pas de politique.

La majorité s'est empressée de se conformer à ce programme. Elle a voté tous les crédits, soit qu'il s'agît d'augmenter les troupes pour réprimer la faim, de confier un monopole nouveau à une compagnie de navigation transatlantique, de dédommager les maîtres de poste, ou surtout de jeter une large part d'argent et de pouvoir aux actionnaires de chemins de fer qui n'avaient pu réaliser sans bourse délier les bénéfices accoutumés de l'agiotage. A voir l'ardeur qu'elle y mettait, les railleries dont elle accablait, concurremment avec le *Journal des Débats*, les députés assez audacieux pour défendre les intérêts du Trésor, on eût dit que la Chambre travaillait pour son propre compte.

A défaut de l'initiative ministérielle, quelques députés avaient fait des propositions; les unes ont été écartées par les bureaux, une, entre autres, relative à la formation des listes des jurés, et une autre tendant à restituer à la presse quelques-unes des garanties dont on n'eût pas dû la dépouiller; les autres ont été écartées par la Chambre avant ou après discussion. Une proposition sur les irrigations, et celle de M. Demesmay sur le sel ont été adoptées à la vérité; mais la plupart des autres ont succombé devant la majorité optimiste et dévorante. La conversion des rentes, la réforme électorale, la réforme parlementaire, le droit de pétition, les défrichements, ont été sacrifiés avant d'être pris en considération; les propositions sur la réduction du timbre des journaux et écrits périodiques qui auraient eu pour effet de dégrever la pensée, sont restées à l'état de rapport; les propositions sur la réforme postale, sur les chiens et sur les députés intéressés dans des marchés avec l'Etat, ont été rejetées au scrutin.

La Chambre des pairs a suivi fidèlement l'exemple de la Chambre des députés. Elle n'a été saisie que d'un seul projet de loi, sur les remplacements militaires, et elle n'a pu le mener à bonne fin. Nous ne parlons pas de la loi sur le chapitre de Saint-Denis, qui n'a qu'une importance secondaire. Les Chambres se sont mises au diapason du gouvernement.

Jamais, depuis quinze ans, le parlement n'avait été si docile, la majorité si compacte, si aveuglément dévouée; jamais il n'avait été aussi facile au gouvernement de faire de grandes choses s'il avait eu la conscience du rôle qu'il pouvait jouer. Il s'est rapetissé, annulé; il a craint d'agir, les faits ont agi pour lui. Il croyait seulement s'effacer, il s'est déconsidéré en entraînant dans sa déconsidération toute la société officielle.

La session a été baptisée *session des scandales*. Jamais nom ne fut mieux justifié. La corruption électorale inaugura la petite session du mois d'août. Dix ou douze séances furent employées à des révélations de ce genre, et ces révélations s'accumulaient au point que la noble assemblée eût honte d'elle-même, et, de guerre lasse, finit par ne plus vouloir rien entendre. Mais ce n'était là qu'un prologue: le drame des révélations scandaleuses s'est déroulé conformément à toutes les règles de l'art, les petits faits d'abord, les gros ensuite, les coups de théâtre se réservant pour la fin. C'est un crescendo continuel qui monte du paysan bas-breton et limousin, au pair de France, au ministre du roi, — du procès Drouillard, du procès Boutmy au procès Teste et Cubières, de la condamnation d'un banquier et de quelques paysans, à la peine infamante tombant sur deux grands dignitaires de l'Etat, deux anciens ministres du roi.

Depuis la chute d'un journal fameux et les révélations qui en ont été la suite, on a pu compter les séances, non par les projets de loi mais par les scandales. Vente de promesses de pairie, vente de priviléges de théâtre, vente de projets de loi, les révélations se sont accumulées les unes sur les autres, et chaque jour il s'en formule de nouvelles; la presse en laisse échapper quelques unes, mais seulement à mesure qu'elle a des preuves, car les lois sont là pour protéger les coupables non convaincus. La majorité a cru sauver les ministres en se déclarant satisfaite des explications qu'ils ne lui avaient pas données. Elle n'a fait que hâter la décomposition du monde officiel. Comment le pays comptera-t-il sur la Chambre, s'il la voit fermer les yeux à des faits patents? La majorité n'a pas innocenté le ministère: elle s'est compromise, elle n'a fait que prendre sa part de complicité.

La session est terminée, le gouvernement a obtenu tout ce qu'il demandait; la majorité ne l'a pas abandonné un instant, et ses batailles parlementaires ont été une suite de victoires. Il a obtenu son budget et son *satisfecit*; il peut se reposer sur ses lauriers; mais il y a des victoires qui sont funestes. Encore une ou deux sessions aussi glorieuses, et la dynastie ne s'en relèverait pas.

Décidément M. de Boissy, en qui la presse n'a vu pendant longtemps qu'un orateur excentrique, est devenu à la Chambre des pairs le représentant énergique et persévérant de la vérité, de la dignité nationale. Soit qu'on l'ait d'abord mal jugé, soit que l'abaissement et les périls d'un gouvernement qu'il aime *de passion*, assure-t-il, lui aient donné des qualités nouvelles, il excite à chaque séance de la noble Chambre notre admiration sincère. Aujourd'hui, M. de Boissy a félicité malignement le ministère de la résolution prise par lui de poursuivre le *Courrier français* à l'occasion des mines de Mouzaïa. Il savait bien, le perfide orateur, que le ministère n'a pas poursuivi, que le ministère a horreur du jury et des enquêtes dans toutes les affaires où des membres *actuels* peuvent se trouver impliqués! On a vu avec plaisir M. Talabot faire le procès, en sa qualité privée; mais on ne s'en est pas mêlé, et l'on espère, à tort il est vrai, étouffer la question en police correctionnelle. — Un procès est engagé, a répondu le ministre des finances; nous devons en attendre le résultat. M. de Boissy a dû jouir beaucoup de cette réponse embarrassée. Au surplus, le spirituel pair mériterait qu'on lui frappât une médaille pour le dialogue suivant:

M. Hebert. Je vous prie de ne point confondre un accusé avec un ministre.

M. de Boissy. *Nous vivons dans un temps où certes beaucoup de confusions sont possibles.*

De pareils mots n'accomplissent pas la vengeance du pays, mais ils la commencent.

Le *Courrier français* annonce que M. de Montalivet doit donner à la Chambre des pairs des explications sur la fameuse coupe

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 28 JUILLET 1847.

LA PART DES FEMMES (1).

—

DEUXIÈME PARTIE.

IX.

VIERGE ET MARTYRE.

Lorsque Mme Dusablé crut sa Juanna endormie, elle chercha aussi à trouver du repos. Longtemps elle ne put y parvenir. Le travail inflexible de la pensée empêchait le sommeil de fermer ses paupières.

Elle voyait sa Juanna en butte à la haine intéressée de l'homme sans pitié qui venait de lui porter un si terrible coup. Le silence de Léonce et cette vie scandaleuse dont il s'étourdissait semblaient être la conséquence de quelque trahison. Elle avait appris, elle aussi, le bruit du mariage de sa fille avec Louis René. Elle savait le dangereux effet d'un telle nouvelle, après les intentions avides qu'on leur avait prêtées déjà sur l'héritier des Lachaumelle.

Quelle était la source de ce nouveau bruit? Louis était venu, il est vrai, les voir plusieurs fois pour les consoler et savoir des nouvelles de Léonce. Cela suffisait-il donc pour motiver une supposition qui entachait sa fille et elle-même d'une persistante cupidité? Cette rumeur n'était-elle pas le résultat d'un nouveau calcul de M. Lachaumelle? Ne l'avait-il pas fait glisser dans le cœur de Léonce pour enlever à [illegible] sa dernière espérance, sa dernière affection? Toutes ces pénibles suppositions l'inquiétaient et l'effrayaient. Et puis, cet amour que les contrariétés avaient fait grandir, était désormais la seule pensée de Juanna; elle dévorait son imagination, elle [illegible] son sang méridional; au point que la [illegible] craignait pour la raison, pour la vie même de sa fille les suites de ces désirs d'aimer, caressés désormais inutilement.

Depuis quelque temps elle voyait sa Juannetta, si gaie et si vive autrefois, se plaire au silence et à la méditation. Elle sortait d'un abattement profond, d'une crise sourde, d'un muet déchirement du cœur, et passait sans transition à une joie égarée, les pleurs coulaient sous ses rires presque convulsifs.

Souvent, après avoir tristement regardé à travers les vitres le flottement inégal des glaçons, la chute fantastique de la neige, elle se levait, frappait aux carreaux, en s'écriant gaiement:

— O maman, maman! voici Léonce qui passe, je le reconnais. Allons vite au devant de lui. Il vient enfin, maman, bien sûr il vient ici.

Mme Dusablé l'examinait alors avec crainte:

— Pauvre Juannetta, ne sais-tu pas qu'il est à Paris?

Juanna regardait en tressaillant, jusqu'à ce que le fantôme chéri eût disparu; puis toutes les deux se mettaient à pleurer. Imaginez quelles devaient être les appréhensions de cette admirable femme, qui aimait son enfant de toutes les amours, et qui eût tout fait pour la voir heureuse, au moins comme elle-même l'avait été.

Bien que ces accès d'hypocondrie ne fussent encore que des symptômes, elle craignait qu'ils n'amenassent bientôt une maladie terrible.

La seule digue au danger lui semblait être dans les bruyantes distractions, dans les promenades, comme on en fait en tout temps, sous les bosquets d'yeuses, de pins et de lauriers des villas de Rome, sa patrie; dans des courses d'amazones, dans des occupations attrayantes, dans des collections de tulipes, de jacynthes et d'autres jolies fleurs à faire devancer le printemps sous des châssis de verre. Mais de ces distractions salutaires, les unes étaient impossibles, vu l'époque et les lieux où elles vivaient; les autres, à cause de leur triste position de fortune.

Son expérience de femme redoutait surtout les effets du printemps, qui cette année, grâce, à la précocité de l'hiver, semblait déjà lui avoir succédé au commencement de février, où l'on se trouvait. Elle savait quelle large part dans les amoureuses excitations Dieu a faite à l'homme pendant cette triomphante époque de régénération universelle; elle savait quelle langueur passionnée font naître au cœur les émanations balsamiques de la sève des arbres, l'odeur provoquante des fleurs, ces lèvres ouvertes par la plante au baiser de la fécondation, les épithalames variées des oiseaux, enfin cet épanchement affectueux de la vie à ciel ouvert, qui semble faire revenir les couples des promeneurs avec les couples joyeux des hirondelles. Elle avait éprouvé et elle éprouvait encore cet énergique besoin d'être heureux, soulevé en nous par les premiers beaux jours.

Mais ce qu'elle redoutait au dessus de tout, c'étaient les rires impitoyables de la foule grossière, si jamais on apprenait les souffrances et les désordres d'esprit qui pourraient affliger sa chère enfant.

Toutes ces douloureuses pensées se succédaient dans la tête de Mme Dusablé. Peu à peu cependant la fatigue l'emporta. Ses idées devinrent de plus en plus confuses, et elle s'endormit.

Quelque temps après elle fut éveillée par un chant bien connu qui partait de la chambre de sa fille. Elle se leva, saisit un peignoir à la hâte, car il faisait une de ces gelées piquantes, contre-partie ordinaire des beaux jours de février, et courut à la chambre d'où venait la voix.

Elle trouva Juanna en simple costume de nuit, le cou et la tête nus, chantant avec un ton de résignation navrant la mélancolique canzonetta de Métastase *la Partenza*, qu'elle-même lui avait apprise autrefois. Seulement elle ne chantait alors que le second quatrain de chaque strophe. Peut-être était-ce pour en arriver plus souvent à cette phrase désolante de doute: ***E tu chi sa se mai, ti sovverrai di me.*** En ce moment ses lèvres murmuraient:

> (1) Dell' una a l'altra aurora,
> Te andrò chiamando ognora,
> E tu, chi sa se mai
> Ti sovverrai di me!

Le bruit que fit sa mère en ouvrant sa porte ne l'éveilla pas de sa rêverie; elle continua:

> (1) A me saran tormento,
> Cento memorie e cento;
> E tu, chi sa se mai
> Ti sovverrai di me!

La lune éclairant sa belle tête devenue sérieuse, argentait capricieusement les tresses brunes de ses cheveux. Elle était si exactement immobile qu'à part le mouvement des lèvres, on l'eût prise pour un chef-d'œuvre de la statuaire.

Sa mère s'était arrêtée avant de l'interrompre; elle voulait être bien sûre que ce n'était point là un phénomène de somnambulisme. En achevant ces stances plaintives, Juanna se prit à soupirer.

— Eh bien! ma pauvre enfant, dit Mme Dusablé en s'approchant d'elle, que fais-tu ainsi exposée au froid à l'heure où tu devrais dormir?

— Au froid, chère mère. Tiens! touche ma main, vois mon front, je trouve qu'il fait bien chaud; et puis regarde comme ma chambre est joyeusement illuminée; c'est qu'il va venir et je l'attends.

— Encore une de ces décevantes hallucinations, pensa la mère vivement alarmée. Mon Dieu! ces accès deviennent de plus en plus fréquents. Poveretta! ô Jésus! pourvu qu'elle ne devienne pas folle tout-à-fait.

— Allons, ma chère mignonne, dit-elle tout haut en la prenant dans ses bras, viens te coucher; tu sais bien qu'il est encore à Paris.

— A Paris! Oh! oui, je me rappelle, à Paris, avec Suzanne.

> ..... Ah! chi sa se mai
> Ti sovverrai di me!

Et elle se laissa emmener dans le lit de sa mère en sanglotant.

Toute la nuit la pauvrette fut agitée. Elle ne dormit pas, elle vit des gerbes de feu illuminer sa chambre, elle eut comme des secousses électriques. Son corps si souple et si jeune se convulsait, tous ses membres entraient dans un état d'éréthisme violent, pendant lequel une sorte d'intuition extraordinaire lui faisait trouver une foule de prévisions obstinément tristes, dont sa mère était effrayée.

Ces spasmes singuliers ne se terminaient que lorsque Mme Dusablé, avec l'énergique volonté de lui procurer du soulagement, la prenait dans ses bras et l'approchait du foyer de sympathie ardente que la nature a mis au sein de la mère pour les enfants de son amour.

Jusqu'à présent l'excellente mère s'était toujours rendue maîtresse des premiers symptômes du mal qui atteignait sa fille, par la simple pression de sa main dans la sienne, par la seule volonté bienveillante de son regard. Sa vigilance avait toujours empêché la curiosité insolente du dehors de pénétrer ce douloureux secret, mais la maladie empirait, la secousse de la veille l'avait avancée, il faudrait peut-être avoir recours à des soins étrangers.

C'était une question bien délicate et bien difficile que le choix d'un médecin à la fois habile et discret. Louis René était bien jeune, cependant, sans s'en rendre compte, c'était là le médecin qu'elle aurait préféré. La position où était Juanna réclamait plus d'intuition que d'expérience, plus de science [illegible] cœur que de science des livres, et le jeune d[illegible] lui

---

(1) Voir les numéros [illegible] 29, 30 mai, 2, 3, 4, 5, [illegible] 11, 16, 17, 18, 19, 20 juin, 1er, 21, 23 et 24 juillet.

(1) De l'une à l'autre aurore, j'irai te demandant sans cesse; et toi, qui sait si jamais tu te souviendras de moi?

(1) Ici cent et cent souvenirs me seront tourment; et toi, qui sait si jamais tu te souviendras de moi?

tillerie, sont arrivés à Ferrare le 17. Au lieu de se rendre à la forteresse, ils sont allés à la caserne de San-Dominico, en ville. Les officiers avaient même demandé des logements chez les habitants ; mais le cardinal Ciacchi, légat de Ferrare, a refusé net : il a immédiatement envoyé une estafette à Rome avec des dépêches.

» Aussitôt que l'on a su à Bologne l'arrivée de ces troupes à Ferrare, on a remarqué beaucoup d'agitation. Afin de calmer un peu les esprits, les hommes les plus influents ont fait entendre que ces étrangers n'étaient venus à Ferrare que pour renouveler ou augmenter la garnison que l'Autriche a dans la forteresse, dans laquelle ces soldats ne tarderont probablement pas à entrer.

» On n'a pas encore oublié les déceptions de 1831 : alors on comptait aussi sur l'appui du gouvernement français ; on disait que les Autrichiens ne dépasseraient pas Ferrare, et tout à coup ils se sont avancés jusqu'à Ancône.

» L'agitation de notre population augmenta encore par l'arrivée de la nouvelle qu'un vaste complot avait été découvert à Rome, et qu'il ne tendait à rien de moins qu'à exciter un mouvement le 17, pour obliger le pape à nommer le cardinal Lambruschini secrétaire d'Etat.

» Le 17, les carabiniers (gendarmes) de Faenza ont aussi, et sans aucun motif, attaqué les habitants, dont plusieurs ont été blessés. Par respect pour la vérité, nous devons dire que les Suisses ont prêté main-forte à la population contre les carabiniers, qui ont été consignés.

» Ces évènements font voir qu'une contre-révolution avait été ourdie dans tout l'Etat. On assure même que, si elle eût réussi à Rome, les Autrichiens auraient occupé les Légations, et que des gendarmes et des Suisses au service du roi de Naples se seraient avancés dans les Marches, afin d'empêcher les habitants des provinces de se porter vers la capitale.

» La conspiration a été fort heureusement découverte à temps, ce qui a hâté l'armement de la garde nationale et la nomination de M. Morandi comme pro-gouverneur de Rome. M. Morandi est un avocat distingué qui jouit de l'estime publique.

» *P. S.* D'après des lettres de Ferrare du 19, les Autrichiens étaient encore dans la ville, l'arme au bras, les canonniers à leurs pièces, tous dans une attitude si hostile qu'ils provoquaient même les habitants. »

Comme on se fait 20,000 fr. d'appointement.

On lit dans la *Semaine* les curieux détails qui suivent :

« M. Allard n'était qu'un simple capitaine du génie quand il fut élu député pour la première fois, en 1837. Il alla d'abord siéger dans l'opposition, au centre gauche, et les élections de 1839 le retrouvèrent capitaine. Or, tout le monde pense que M. Allard aurait fait une ignoble chose s'il avait changé d'opinions pour une somme d'argent, pour cent mille francs, par exemple. Mais n'y a-t-il pas moyen d'arriver aux mêmes résultats par des voies détournées et moins dangereuses ? Aux élections de 1842, M. Allard se plaça dans une sorte de neutralité entre le ministère et l'opposition. Il s'abstenait quand la Chambre avait à émettre les votes les plus graves ; c'était déjà une concession faite au ministère : il fut nommé chef de bataillon. Aux élections de 1846, il était lieutenant-colonel, votait habituellement pour le ministère. Aujourd'hui il est colonel, il occupe un poste de faveur, et compte parmi les *225 satisfaits*.

» Récapitulons : M. Allard avait, comme capitaine, de 3 à 4 000 fr. d'appointements. Aujourd'hui, après avoir, chose inouïe, obtenu, sans passer par les degrés intermédiaires, procureur général près la cour royale de Besançon, et il touche, à ce titre, *quinze mille francs par an*.

» M. Lavielle n'exerçait aucune fonction publique lorsqu'il fut envoyé à la chambre par le parti légitimiste. Il se rallie, et on lui donne un siège de conseiller à la cour de cassation, avec *quinze mille fr. d'appointements*.

« M. de Carné, quand il attaquait si sévèrement la politique extérieure de M. Guizot, ne touchait pas un écu sur le trésor public. Pour s'être raccommodé avec ce ministre, qu'il proclame aujourd'hui un grand homme d'état, il a obtenu une place de directeur aux affaires étrangères, avec *vingt mille francs d'appointements*.

« M. Delangle lui-même, lorsqu'il se présentait, en 1842, comme *candidat de l'opposition*, au deuxième collège électoral de Paris, appuyé par toute la presse et par les comités de la gauche et du centre gauche, était avocat général à la cour de cassation avec 15 000 francs d'appointements. Or, pense-t-on que, s'il était resté fidèle à ses amis, à son parti et à ses principes, il fût aujourd'hui procureur général, avec *vingt-cinq mille francs d'appointements*, c'est à dire avec une *augmentation de dix mille francs par an* ?

« Indépendamment des scandales, la corruption, par les places et les avancements immérités, engendre de graves et tristes abus. En même temps qu'elle enrichit les favoris des ministres, elle ruine, elle afflige les bons serviteurs de l'Etat. Par exemple, n'y a-t-il pas, dans l'arme du génie, quelque vieux lieutenant-colonel qui attend depuis longues années le grade de colonel dû à ses honorables services, et qu'il a vu avec douleur donner à M. Allard? La magistrature ne compte-t-elle pas dans ses rangs des hommes laborieux et savants qui avaient plus de titres que M. Lavielle à un siège à la cour de cassation, et qui l'auraient certainement mieux occupé?

« M. Laurence, qui ne savait pas le premier mot du service dont on lui confiait la direction, n'a-t-il pas usurpé une place qui appartenait de droit au zèle et à l'expérience de quelque chef du ministère des finances ? »

Opinion de la presse sur les saisies de la Démocratie.

L'*Echo du Nord* reproduit une partie de notre article, *les Deux Catégories de Délits*, il ajoute ensuite :

Il faut avoir des yeux de procureur général, et de procureur-général de l'école de M. Hébert, pour avoir vu un délit dans les paroles que nous venons de reproduire. Il n'y a pas de journal d'opposition, soit à Paris, soit dans les départements, qui, depuis un mois, n'ait dit des choses plus violentes et tout aussi fondées, et nous ne sommes pas surpris que la *Presse*, malgré l'espèce de défi dont elle a fait précéder sa reproduction, n'ait pas cru se compromettre beaucoup par cet acte de témérité. Quant au ministère, s'il n'avait reculé devant la *Presse* que parce qu'il aurait reconnu qu'on avait à tort saisi la *Démocratie pacifique*, nous excuserions volontiers sa reculade. Mais il paraît qu'il a obéi à d'autres considérations.

—Chaque matin, le journal de M. de Girardin flagelle le ministère et sa majorité qui s'est déclarée *satisfaite*. Les accusations infamantes qu'il avait articulées, il les répète et les commente dans chacun de ses numéros, et la *Presse*, ajoutant la provocation à ces insultes quotidiennes, défie le cabinet d'oser la traîner devant le jury. Le ministère, ordinairement si bravache et qui a la main si prompte quand il [...] de M. de Girardin. La majorité s'est déclarée *satisfaite* ; on ne veut pas s'exposer à voir cette satisfaction troublée par un verdict du jury.

(*Indépendant du Midi.*)

Les gens du pouvoir, malgré leur toge et leur bonnet carré, ne peuvent rester accusateurs, il faut qu'ils deviennent accusés, et que l'opinion publique, ce grand juge, les marque au front du signe de l'injustice et de l'inégalité.

Qu'on examine la conduite sans nom que tient M. Hébert, ministre de ce que, constitutionnellement, on appelle la justice, et l'on verra si, jamais, à aucune époque, on a foulé aux pieds avec autant d'insolence les règles du sens commun, les règles du droit, les règles du juste.

La *Presse*, journal conservateur, a soutenu et *offert de prouver*, ce qui, du reste, est fait surabondamment, qu'un privilège théâtral avait été vendu 100 000 francs par MM. Solar et Granier de Cassagnac, à MM. Adam et Thibaudeau, en complicité de Son Excellence Monseigneur Tanneguy-Duchâtel, ministre de l'intérieur. Eh bien! quand on examine ce qui se passe devant la Cour des pairs, ne trouve-t-on pas une ressemblance frappante entre M. Duchâtel et M. Teste, entre MM. Solar, Granier et MM. Pellapra et Cubières ; entre MM. Thibaudeau, Adam et les actionnaires de Gouhenans ? Cependant on poursuit les uns, on laisse en liberté les autres ! Cette ressemblance n'est-elle pas plus frappante encore dans l'affaire des 1 200 000 francs des maîtres de poste? La justice pourtant se bouche les oreilles et ferme les yeux. Elle laissent passer tranquillement les gens du roi, pourvu qu'ils portent grosse épaulette, simarre ou habit brodé, pourvu qu'ils s'appellent Gudin, Bénier, Lagrange ou Kessner. Ne dirait-on pas que le pouvoir est semblable à ces peuplades sauvages qui croient racheter leurs iniquités en sacrifiant quelques malheureux à une idole implacable ; ne dirait-on pas que MM. Teste et Cubières sont les victimes expiatoires qu'on immole sur l'autel de la conscience publique ? Vous avez beau faire, Messieurs les conservateurs, les crimes des uns ne font pas oublier les fautes des autres.

On croit museler la presse, on croit par des saisies effrayer les journalistes, on espère leur imposer silence à l'aide de la prison et de l'amende et accomplir ainsi l'œuvre de corruption qui pèse sur la nation ; on se trompe : d'un bout de la France à l'autre, la presse, comme un seul homme, s'est levée et a déclaré la saisie de la *Démocratie pacifique* injuste, vexatoire, attentoire aux droits de la liberté. Un journal a fait plus : la *Presse* a aussitôt reproduit l'article incriminé en jetant aux ministres ce superbe défi : *Poursuivez-nous donc*, SI VOUS L'OSEZ ! On n'a PAS OSÉ ! ! Donc, ce qui est incriminé, jugé coupable dans la *Démocratie*, est reconnu innocent dans le journal de M. de Girardin. — Maintenant, que l'opinion décide !

Oui ! voilà la justice, suivant M. Hébert ; la *Démocratie* avait raison de dire : « Il y a en France *deux catégories de délits*, » le ministre a voulu ajouter aussi une preuve nouvelle à la démonstration phalanstérienne.

Depuis 1830, à propos de cette presse qui, suivant une parole auguste, ne devait plus supporter de procès, on n'avait pas vu tenir une conduite aussi en désaccord avec l'esprit public et celui de nos institutions. Jadis les parquets, comme des loups, égorgeaient les journaux en masse, aujourd'hui, comme des renards, ils choisissent leurs victimes, jour par jour, prenant l'une, dédaignant l'autre. Qu'importe ; petit à petit, on arrive au but proposé : étouffer la presse entre deux portes, comme l'a écrit M. Cubières, qui connaissait si bien les ministres en particulier et les ministères en général.

(*Messager du Nord.*)

---

semblait parfaitement dans les conditions exigées.

Une seule chose l'arrêtait. C'était donner prise à cet indigne soupçon de captation de sa part, de calcul cupide rejeté de Léonce Lachaumelle à Louis René. Cela augmentait encore ses tortures et ses anxiétés.

Le lendemain la journée fut calme. Seulement Juanna répétait de temps en temps :

— Ce n'est pas vrai que Léonce ne m'aime plus... maman, M. Lachaumelle nous trompe... J'ai vu en rêvant son cousin Adelstan s'efforcer de l'entraîner loin de moi.

Le soir elle reprit sa place favorite près de la fenêtre et se remit à chanter. C'était à peu près l'heure où l'automne précédent nous l'avions vue attendre Léonce. La nuit allait venir, quand un coup de sonnette se fit entendre, chose assez rare à cette heure depuis quelque temps.

— Ah ! enfin, s'écria Juanna, le voici !

Sa mère la regarda avec inquiétude, et, avant que la vieille Marguerite eût eu le temps d'introduire le visiteur, elle alla à sa fille, et, l'embrassant :

— Allons, Juannetta mia ! lui dit-elle, ne sois donc pas aussi enfant ; souviens-toi donc qu'il est encore pour quelques temps à Paris.

— Ah ! oui, répondit-elle tristement, à Paris avec Suzanne.

Louis René entra, la jeune fille se leva et lui fit un salut cordial mais calme qui rassura entièrement la mère inquiète.

— Vous savez, monsieur, dit Mme Dusablé à Louis, quel bruit a couru à propos des rares visites que vous nous avez faites depuis le départ de Léonce ?

— Oui, madame, et je l'ai appris d'une étrange manière, la première nouvelle m'en est venue de Paris.

— De Paris, monsieur? interrompit Juanna, vous venez donc de Paris, avez-vous vu Suzanne à Paris ?

— Non, mon enfant, dit Mme Dusablé en essayant encore l'influence de son regard, M. René ne vient pas de Paris, ne te souviens-tu plus de l'avoir vu il n'y a pas longtemps chez Mme de Logny?

Juanna se tut; mais, depuis cet instant son œil ne quitta plus le jeune homme avec qui sa mère reprenait la conversation.

— Vous savez aussi, monsieur, quel motif indigne on attribuait à mon intervention supposée dans ce projet d'union.

— Est-il possible, dit Louis indigné, que l'on ait pu vous calomnier ainsi ?

— Que voulez-vous ? ma fille sera sans fortune, et ces sortes de marchés sont, il paraît, tellement en usage, que les personnes pauvres surtout passeront toujours aux yeux de chacun pour les subir sans peine, peut-être même pour les désirer.

— Je suis bien triste, madame, d'avoir été par l'indiscrétion de mes visites la cause de ces calomnies.

— Hélas, non ! Monsieur, vos visites étaient trop peu fréquentes et à des heures trop convenables pour exciter ainsi les propos envieux. J'ai bien peur, entre nous, que les auteurs de tout cela n'y soient poussés par une haine intéressée. Et contre deux femmes seules et sans protection il y a bien des moyens d'attaque et bien peu de danger à les employer.

— Mais ce serait une affreuse cruauté, une lâcheté inouïe !

— Mon Dieu ! oui, monsieur Louis, c'est une cruauté, mais une cruauté très commune ; c'est une lâcheté, mais une lâcheté très employée.

— Au moins, madame, celle-ci va tomber d'elle-même et je suis heureux de venir vous l'apprendre.

— Comment cela, monsieur? dit Mme Dusablé qui pensa tout de suite à la possibilité de le conserver comme ami et médecin dévoué.

— C'est bien simple, madame, et je l'ai écrit hier à Léonce. M. Terrier a vu naître avec plaisir mon amour pour Mlle Lucille sa fille cadette, et je puis espérer maintenant que le dénouement ne se fera guère attendre.

— Vraiment ! s'écria joyeusement Mme Dusablé, j'en suis bien heureuse pour vous, mon cher Louis, oh ! bien heureuse ; car vous êtes si parfaitement bon, que je vous aime, permettez-le-moi, comme si j'étais votre mère.

Juanna n'avait pas perdu de vue l'ami de Léonce. Sa figure s'enflammait et son œil s'illuminait peu à peu en la regardant. A ce dernier mot de sa mère elle quitta sa place et vint, sans que celle-ci ait eu le temps de s'en apercevoir, se placer sur les genoux de Louis René.

— Vois-tu bien, lui dit-elle en se serrant contre lui et le caressant d'un sourire étrange, vois-tu bien, Léonce, qu'il faut toujours rester ici avec moi, ne plus revoir Suzanne. Tu l'entends, ma mère l'accepte avec joie pour son fils.

Louis René devint pourpre. La mère était atterrée.

— Vous voilà en possession d'un lamentable secret, dit Mme Dusablé en pleurant, reprit-elle en se rassurant, j'avais l'intention de vous l'apprendre un jour.

— Je vous comprends, madame, répondit Louis qui se remettait de sa surprise et vit qu'il avait à jouer ici un autre rôle que celui d'ami.

La mère alarmée s'était levée pour entraîner sa fille, Louis lui fit signe d'attendre un peu. Il avait l'air si calme, il y avait tant de pudeur et de chasteté dans la manière dont il examina la malade, qu'eût-t-elle été sa sœur il n'aurait pu inspirer plus de confiance.

— Comme son cœur bat avec force ! Sa sensibilité est exaltée outre-mesure, un simple toucher la fait frémir comme une corde de harpe... Pauvre enfant ! sa peau est ardente, son œil a un éclat qui n'est pas ordinaire...

Pendant ces observations, Juanna le regardait avec un air d'étonnement mêlé d'un immense bonheur.

— Mademoiselle... reprit le jeune docteur.

— Mademoiselle !... interrompit-elle en se redressant, pourquoi ce vilain mot?

— Vous avez raison, je suis votre ami, et je viens de la part de Léonce qui reviendra bientôt auprès de vous.

Juanna se leva tout-à-fait, et se reculant avec un air de douloureuse surprise :

— C'est vrai ! mon Dieu ! c'est vrai ; il est parti... avec Suzanne.

Elle voulut regagner la place où depuis quelque temps elle l'attendait. Sa mère la prit dans ses bras, et le médecin instruit fut tout étonné de voir l'instinct maternel tenter, sans avoir été averti par la science, une épreuve énigmatique encore pour les savants.

Elle s'était emparée des mains de sa fille, lui parlait doucement pour contraindre celle-ci à la regarder, et, de temps à autre, elle lui communiquait par de longs baisers la volonté magnétique de son souffle énergiquement bienveillant. Chose étonnante ! il vit peu à peu disparaître l'égarement des yeux ; les nerfs, dont il craignait l'agitation se calmèrent, à l'irritation des fibres succédait l'abattement. La crise probable n'était plus à craindre : le vouloir et l'amour maternels l'avaient conjurée.

Louis René fut vivement surpris de ce phénomène inattendu. Il comprit toute la puissance de la volonté aimante sur l'organisation de l'individu aimé. Il vit une nouvelle part de la puissance de l'âme dans ce traitement si simple et si énergique à la fois. Ce dont il venait d'être témoin agrandissait largement son cercle d'observations et ouvrait à son zèle de néophyte de la science un horizon indéfini.

Il était dans l'enthousiasme; le côté douloureux de la maladie disparut un moment pour lui.

— Nous la sauverons, madame ! s'écria-t-il avec ardeur, nous la sauverons.

— Dieu veuille vous entendre! répondit avec un peu d'espoir Mme Dusablé.

— Avec un amour de mère comme le vôtre, avec un zèle comme celui que j'y emploierai, ayez confiance, madame, nous saurons bien la sauver.

— Tu vois, ma Juanetta, dit-elle ; c'est M. René qui est venu nous voir.

Juanna passa sa main sur son front, puis se rappelant vaguement son erreur, elle lui dit avec une confusion toute gracieuse :

— Pardonnez-moi, monsieur René, de ne vous avoir pas reconnu, il y a maintenant des instants où mes yeux me trompent, où mes idées m'échappent. Puis après cela il me reste une peur horrible de devenir folle.

— Ne craignez rien, mademoiselle, c'est un mal passager qui cèdera avant peu à nos soins.

— Ah ! si Léonce m'écrivait seulement !... car tenez, monsieur Louis, je crois bien que c'est le chagrin qu'il me cause qui me rend ainsi.

En s'en allant, Louis dit à Madame Dusablé :

— Ne la quittez pas un instant, madame, couchez-la près de vous, dans votre propre lit s'il se peut. Je vais vous envoyer une mixtion calmante ; si l'agitation reparaît, votre pouvoir sur elle et quelques gouttes de ce sédatif l'apaiseront. Je vais réfléchir sur ce que j'ai vu, et demain nous aviserons à traiter sérieusement votre chère affligée.

Rentré chez lui, Louis René réfléchit en effet. Il passa une grande partie de la nuit à travailler cette question et à consulter les auteurs expérimentés. Il ne s'aperçut pas sans effroi que le cas était plus grave qu'il ne l'avait imaginé en voyant les effets de l'influence maternelle.

Cette étrange perturbation venait à la fois de l'âme froissée et du corps privé ; son caractère n'était ni arrêté ni défini. Elle aurait les apparences de plusieurs maladies tenant comme elle du physique et du moral. C'était une bien grande responsabilité qu'il avait assumée sur lui en s'en chargeant, d'autant que le remède le plus efficace, l'union de Léonce à la malade, n'était et ne serait jamais en son pouvoir.

— Hélas ! hélas ! se dit-il, ce sera long, bien long, il faudra épuiser ce corps jeune et robuste, affaiblir cette brûlante et amoureuse imagination ; quel dommage ! A moins pourtant qu'un changement violent, immense, capital, en bien ou en mal, se fasse dans sa position. Pauvre fille ! mon Dieu ! pauvre femme ! Être si belle, si pure, si [illegible] et [illegible] doués pour arriver à souffrir ainsi !

[illegible]

([illegible])

[illegible] qui ne les voit pas. (*Le Franc-Comtois.*)

La *Démocratie pacifique* a été saisie trois fois, deux fois à l'occasion d'un feuilleton, et une dernière fois pour un article, prétend-elle, relatif à la malhonnêteté du pouvoir actuel, à sa complicité avec des hommes que l'opinion dénonce comme des escrocs. La *Presse* s'empare de cet article et en publie le passage le plus saillant, afin de répondre ainsi à l'intimidation indirecte dont elle voit un essai contre elle dans la dernière saisie du journal phalanstérien. Le défi de la *Presse* est significatif. M. Hébert ramassera-t-il le gant qu'on lui jette? (*Bien Public.*)

Chassez le naturel, il revient au galop.

C'est-à-dire, dans le temps où nous vivons, comme l'avoue M. Allard, chassez un scandale, une honte, une turpitude, il en reviendra mille.

Nous insistons sur ce point à cause de ce qui vient de se passer à Paris. La *Démocratie pacifique* est saisie pour un article en infraction, disait-on, aux lois de septembre; la *Presse* reproduit l'article le lendemain, et met le ministre de la justice au défi de poursuivre. On rend à la *Démocratie* ses numéros, on laisse la *Presse* en repos. Que signifie cette conduite? (*Revue de la Marne.*)

Le ministère vient de commettre trois énormités coup sur coup. En cinq jours la *Démocratie pacifique* a été saisie trois fois. Ce journal annonce que M. le juge d'instruction lui a fait connaître que la saisie de son dernier numéro reposait sur une prévention d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, et d'excitation à la haine entre les différentes classes de citoyens. (*Patriote de Saône-et-Loire.*)

TROIS SAISIES EN CINQ JOURS.—La *Démocratie pacifique* signale l'abandon de la fortune publique aux agioteurs ; elle flétrit énergiquement la corruption sociale, l'avilissement du pouvoir, la pourriture des corps politiques. C'est un *journal honnête*, comme le disait M. de Lamartine à la tribune. *Pour M. Hébert, c'est un journal dangereux.*— Elle a été saisie trois fois en cinq jours pour avoir publié de vigoureux articles contre les fripons de haut parage, articles qu'on n'a pas osé poursuivre, au dessus d'un feuilleton qu'on accuse d'immoralité.

Nous attendons avec confiance le verdict du jury dans ces trois procès. Nous connaissons assez les rédacteurs de la *Démocratie pacifique* pour affirmer que la persécution ne leur fera pas abandonner la tâche qu'ils se sont imposée. (*Indépendant de Perpignan.*)

Colonisation algérienne.

L'*Océan*, de Brest, a publié une série d'articles sur la colonisation de l'Algérie, inspirés par la science sociale, ainsi que le témoigne le passage que nous citons, placé à la suite d'une vive et juste critique des divers systèmes jusqu'à présent appliqués dans cette colonie.

«.... Mais changez la forme; appelez les capitaux par des concessions aux conditions d'associer le travailleur dans le bénéfice de l'exploitation, de manière à ce que la valeur primitive du terrain, augmentée par la plus value, soit divisée en actions rachetables au pair par les résultats du gain de l'ouvrier, et alors celui-ci, certain de devenir propriétaire un jour et d'avoir une part proportionnelle et plus équitable dans la répartition des produits, affrontera tous les dangers, supportera toutes les fatigues ; car il sait que ce qu'il fera sera pour vous et pour lui. Le capitaliste trouvera, du reste, de grands avantages à cette manière d'opérer, puisque la plus value augmentant par les efforts plus grands de l'exploiteur, il aura toujours une portion qu'il n'aurait pas eue si ces efforts avaient été moindres, si le travail s'était accompli dans les conditions ordinaires. Votre terrain est disposé pour recevoir un village, cinq ou six cents familles, plus même ; faudra-t-il faire les frais de cinq ou six cents habitations et ménages? Non, si vous associez relativement vos familles dans une exploitation unitaire. Une seule maison, convenablement disposée, recevra tous vos colons ; un restaurant unique donnera une nourriture appropriée aux goûts et aux ressources de chaque particulier ; nous n'insisterons pas sur ces détails. Là déjà il y a d'immenses économies à faire.

» Que de capitaux il faudrait? Moins qu'on ne le pense. Pourquoi, par exemple, appeler de suite cinq ou six cents familles? Construisez pour un nombre inférieur de manière à pouvoir facilement agrandir votre bâtiment, et expédiez la cinquième partie de votre population ; celle-là commencera à préparer l'exploitation, et dès que les produits auront augmenté de manière à pouvoir suffire doublement à tous les besoins, appelez la deuxième fraction, ainsi de suite. Les nouveaux arrivants trouveront leurs demeures préparées, auront le temps de s'acclimater et prépareront les voies à la troisième partie.

» Votre bâtiment étant unique, entourez-le de murailles et de fossés, construisez autour quelques fortifications peu considérables, mais capables de résister à un coup de main ; réunissez ainsi toutes les conditions nécessaires de sécurité et d'hygiène. Placez à la tête de ces exploitations une direction éclairée et intelligente, réservez-vous des récompenses à donner au talent ou au dévouement, et, au bout de quelques années, l'Afrique produira de manière à venir en aide à la mère-patrie, elle saura se défendre de toutes les attaques, elle ne sera plus une éternelle cause des sacrifices, elle deviendra enfin l'*ager publicus* où le prolétaire pourra trouver la réalisation de ce vœu que les esprits forts appellent aujourd'hui une utopie, c'est-à-dire du *droit au travail*.

On lit dans la *Revue de Genève* du 24 :

Nous apprenons à l'instant que le gouvernement français fait, par l'intermédiaire de M. de Broglie, nouvel ambassadeur à Londres, les démarches les plus instantes contre la Suisse. Il ne manque que l'Angleterre aux notes collectives qu'on voudrait faire parvenir à la Confédération sur les *prétendus projets unitaires*. On reproche à lord Palmerston d'avoir flatté la France de son appui contre la Suisse, en compensation de l'intervention en Portugal.

— L'ouverture du tir fédéral suisse a eu lieu le 20, à Glaris ; deux discours ont été prononcés sur la place même du tir : l'un tout conciliant, par M. Minder, membre du grand conseil de Bâle, l'autre d'un caractère libéral et anti-ultramontain beaucoup plus tranché, par M. Gaspard Jenni, président de la société du tir et membre du grand conseil de Glaris.

FAITS DIVERS.

[illegible] — Par ordonnance royale du 22 de ce mois, [illegible] département de [illegible] est convoqué, pour le [illegible] août prochain, à l'effet d'élire [illegible]

[illegible] sur le sort du ministère ; « Les partis sont tranquilles, lui disait-il, et la sainte-alliance vous veut du bien ; mais le code vous tracasse, et les tribunaux vous préparent bien des ennuis. Comment vous tirerez-vous de là? — Nous nous en rapportons à Dieu, répondit le ministre. — Ah! fit le conservateur parodiant le mot du grand Frédéric, c'est un allié que je ne vous connaissais pas.— Il est vrai, reprit M. Duchâtel, qu'il n'est pas inscrit à la caisse des fonds secrets. — Je ne m'étonne plus, dit l'autre, s'il vous sert si mal depuis quelque temps. » (*Réforme.*)

LE VICOMTE DENAIN ET M. MÉRILHOU. — On lit dans un journal :

« On se rappelle la tentative d'assassinat qui fut commise, il y a peu de semaines, par le vicomte Denain, sur la personne de M. Mérilhou. On voit tous les jours, par toute la France, comparaître devant les assises, des accusés qui sont sous le poids d'inculpations beaucoup moins graves. Il paraît cependant qu'il ne paraîtra que devant la police correctionnelle. Le vicomte Denain a déclaré formellement que, si on le conduisait en cour d'assises, et si sa tentative de meurtre n'était pas réduite aux proportions d'un simple délit, il tiendrait devant le jury un langage dont M. Mérilhou se repentirait, et qu'il ajouterait un nouveau scandale à la liste de ceux que le gouvernement tiendrait tant à faire oublier. »

LE CHOLÉRA. — La *Gazette d'Augsbourg* du 20 juillet contient, dans une correspondance datée du 1er juillet, des bords de la mer Noire, ce qui suit : « Des voyageurs venus de Redout-Kalé, il y a quinze jours, disaient que le choléra faisait des ravages à Tiflis. Des rapports plus récents confirment cette nouvelle ; mais les données sur l'intensité de la maladie varient à tel point qu'il est impossible de rien préciser à cet égard. »

HORTENSE LAHOUSSE. — Un grand nombre de témoins ont été entendus à Lille depuis deux jours par M. Artaud, juge instructeur dans l'affaire Hortense Lahousse ; il résulte des renseignements recueillis que le jeune Logeois serait innocent de la complicité que lui imputent les déclarations, encore formelles aujourd'hui, d'Hortense Lahousse. Dans le premier moment de son arrestation, il y a eu confusion, paraîtrait-il, entre l'aveu qu'il faisait de ses relations avec l'accusée et un aveu de complicité. Selon toutes probabilités, Logeois ne tardera pas a être mis en liberté, surtout si l'autorité judiciaire parvient à découvrir d'une manière positive comment Hortense Lahousse s'est procuré le poison ; il ne serait pas impossible qu'elle n'eût pas de complice ; on suppose qu'elle a pu le prendre dans la chambre d'un élève en pharmacie ou en médecine, si, comme on le dit, elle en fréquentait.

On conçoit le motif qui porte Hortense à cacher la vérité sur ce point : elle se sera peut-être pénétrée de cette idée qu'un crime par instigation a moins de gravité aux yeux des juges ; aussi s'est-elle empressée de désigner Logeois, et, pour mieux se disculper, de prétendre d'abord qu'il l'a forcée sous menace de mort d'empoisonner sa famille. Du reste, Hortense n'a pas l'air de comprendre le moins du monde sa position : hier elle demandait à sa sœur Louise (convalescente maintenant) si elles continueraient à demeurer ensemble après sa sortie de prison. Avec les témoins de sa connaissance elle semble tout à fait à son aise, et prend même parfois des manières enjouées, elle paraît d'ailleurs fort peu affectée de la perte de ses parents, dont elle porte cependant scrupuleusement le deuil.

LA MÈRE ET L'ENFANT. — Le 5 juillet courant, mande-t-on de Montpellier, à une heure après-midi, un enfant de trois ans, du Murviel, poursuivant une cigale, se laisse tomber dans un puits à bascule, dont la profondeur est d'environ cinq mètres. Son frère, âgé de huit ans, court annoncer ce terrible accident à la mère, qui était au lavoir, distant de soixante-cinq mètres. Surprise et troublée, la pauvre mère prend sa course, traverse un champ, plusieurs jardins, saute des murailles et arrive au puits où se trouvait l'enfant, couché sur l'eau ; le croyant mort, elle pousse des cris de détresse, et n'écoutant que l'amour, qui la porte à tout braver, elle se suspend à la bascule, se jette dans l'eau, en sort aussitôt, se cramponne aux parois des pieds et des mains, se place à califourchon (car le puits n'a qu'un mètre de diamètre), prend le corps inanimé de l'enfant, le presse contre son cœur, et le secoue si bien qu'elle parvient à le rappeler à la vie.

Alors les femmes qui avaient suivi cette courageuse mère accrochent le seau à la bascule, le font descendre dans le puits. La mère, conservant toute sa présence d'esprit, dépose son enfant dans le seau, le soutient d'une main, et se suspend de l'autre à la bascule, qui, mise en mouvement par les témoins de cette scène émouvante, les tire tous deux à la fois hors du puits. On est à se demander comment un enfant de trois ans a pu rester environ un quart d'heure sur l'eau sans couler à fond. Il est pourtant certain qu'il est resté toujours sur l'eau, dont la profondeur est de deux mètres et demi, et qu'il n'a été asphyxié que par la fraîcheur du puits, puisque, déshabillé et réchauffé, il s'est montré aussi dégourdi qu'auparavant. On ne saurait en dire autant de la mère. La commotion qu'elle a éprouvée l'a mise dans un état qui n'est pas sans danger.

— Parmi les facteurs qui ont fait faire le plus de progrès à la fabrication des pianos droits, M. Montal doit être cité en première ligne. La Société d'encouragement vient de lui décerner la médaille d'or. —

— La Société Charles Duveyrier et Ce a l'honneur de prévenir le public que, par suite d'un traité conclu avec les propriétaires du journal anglais le *Galignani's-Messenger*, les annonces pour ce journal sont reçues, à compter du 1er mai, au siége de la Société, place de la Bourse, 8. Le *Galignani's-Messenger*, publié à Paris, s'adresse spécialement à tous les étrangers qui visitent la capitale; cette feuille compte également un grand nombre d'abonnés en Italie, en Espagne, en Angleterre, dans toute l'Allemagne. A ce titre, elle offre un complément de publicité que la Société Ch. Duveyrier et Ce met à la disposition de son immense clientèle.

S'adresser place de la Bourse, 8. —

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 27 juillet.*

M. DE LAPLACE dépose le rapport du projet de loi qui ouvre des crédits pour divers travaux à l'Ecole polytechnique et à la Chambre des députés.

Le scrutin est ouvert sur dix projets de loi d'intérêt local. Ces projets de loi sont adoptés par 104 voix contre 3.

La Chambre adopte ensuite par un seul scrutin et à la majorité de 108 voix contre 3 les deux projets de loi relatifs aux crédits supplémentaires de 1846 et 1847, dont elle a adopté les articles dans la séance d'hier.

M. [illegible] dépose le rapport du projet de loi relatif aux chemins de fer de Paris à Lille, d'Avignon à Marseille et d'Orléans à Vierzon.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les relais de poste.

[illegible] examiné l'affaire mûrement, attentivement, et qu'il est complétement convaincu, par cet examen, qu'aucun reproche ne peut, à raison de cette affaire, atteindre aucun ministre ni aucun membre de l'administration.

Au surplus, un procès sur la matière est engagé ; nous devons en attendre le résultat ; il en ressortira, j'en suis sûr, qu'aucun soupçon ne peut s'attacher à un membre quelconque de l'administration.

M. DE BOISSY. Je me déclare satisfait des espérances que nous donne M. le ministre. Cependant nous avons vu récemment des affirmations péremptoires que la suite a prouvé ne mériter aucune créance.

M. HÉBERT. Je vous prie de ne point confondre un accusé avec un ministre.

M. DE BOISSY. Nous vivons dans un temps où, certes, beaucoup de confusions sont possibles.

M. HÉBERT. Oui, pour ceux qui ne savent pas distinguer.

M. DE BOISSY. Je remercie M. le ministre des politesses qu'il veut bien m'adresser.

M. DUBOUCHAGE. Le ministre de la justice a déclaré que le procès recevra tous les développements qu'il comporte ; on ne peut pas lui en demander davantage.

Les articles du projet de loi sont adoptés.

Le projet de loi est adopté par 103 voix contre 6.

La Chambre s'ajourne à demain pour la continuation de son ordre du jour.

VARIÉTÉS.

Une Découverte médicale?

Il a été fait à l'une des dernières séances de l'Académie des sciences une communication sur laquelle nous croyons devoir appeler plus spécialement l'attention de nos lecteurs. Il s'agit d'un remède contre diverses maladies. L'auteur de cette communication ne réclame ni gloire ni profit; il ne se donne pas pour l'inventeur ; il publie sa recette, qu'il est très facile de suivre ; il fait plus : comme garantie de sa sincérité et de sa foi, il a déposé, entre les mains de M. Arago, des actions du chemin de fer du Havre pour une valeur de 70 000 fr., et il engage le savant secrétaire de l'Académie à disposer de cette somme en œuvres de bienfaisance si les expériences qu'il provoque ne sont pas satisfaisantes. Cette conduite nous semble digne de sympathie, et nous nous empressons, sans rien préjuger, sans rien garantir, de mettre notre publicité au service de M. Louis Deschamps.

Nous reproduisons les principales parties de son Mémoire :

Menacé depuis mon enfance d'une maladie des poumons, et plusieurs de mes frères ayant succombé à cette affection, je craignais d'avoir le même sort. Une vie très active, suite de la passion pour la chasse que je contractai dès l'âge de onze ans, fut, je crois, la principale cause à laquelle je dus le prolongement de mon existence ; cependant, je fus toujours loin de jouir d'une santé robuste, éprouvant souvent des affections de poitrine, des maux de dents presque continuels et une foule d'autres indispositions.

Cinq maladies des plus graves me mirent autant de fois à deux doigts du tombeau : dans plusieurs de ces maladies, je reçus les soins éclairés du docteur Chabert ; à la suite de la dernière, dont je fus atteint en 1829, à Mexico, ce docteur me prescrivit l'usage d'un sirop dépuratif composé par lui pour les personnes qu'il supposait atteintes de la maladie syphilitique à l'état chronique ; cet état maladif est héréditaire dans un grand nombre de familles du Mexique.

J'en pris deux cuillerées le soir et deux le matin ; une circonstance heureuse et fortuite me servit à en apprécier les bons effets ; le hasard voulut que, lorsque je me l'ingérais le soir, il y eût toujours de huit à neuf heures que j'avais pris mon dernier repas, et que je ne me nourrisse d'aucun aliment contraire à l'action du médicament.

Après en avoir fait quelque temps usage, je me trouvai une force de santé qui m'avait été jusqu'alors étrangère, et que je ne pus attribuer qu'à l'effet produit par ce sirop.

Je reconnus que ce médicament avait pour qualité principale de fortifier les organes digestifs, et que ses vertus laxatives et sudorifiques pouvaient rétablir tous les désordres existant dans notre être.

J'avais depuis longtemps cette idée que, généralement, la désorganisation de notre machine provenait spécialement des désordres apportés dans le mécanisme digestif, et que, ce mécanisme éprouvant quelques altérations, le reste de la machine devait en éprouver de beaucoup plus grandes; de là, l'origine de la plupart des maladies et des indispositions.

Avec cette idée, et plein de confiance dans les qualités que je supposais que possédait ce médicament, je ne balançai pas à en faire usage dans toutes les indispositions que j'éprouvai; dans plusieurs occasions, je n'obtins pas les effets que j'en espérais; je pensai alors que quelques causes étrangères s'opposaient à l'efficacité de son action.

Je fis des observations ; j'étudiai le genre d'aliments dont je devais faire usage ; je les variais chaque jour, et, avec un peu de persévérance, je parvins à reconnaître ceux qui, contrariant les effets du remède, le rendraient plutôt nuisible que salutaire ; tels sont particulièrement : le lait, le café, le thé, le vin, tous les acides, les astringents et les crudités, qui, souvent, lorsqu'on se les ingère pendant l'usage du sirop, peuvent occasionner des gastrites, donnant ainsi au médicament un effet diamétralement opposé à celui qu'il doit produire, étant un spécifique sûr pour la guérison de ces affections.

Je parvins aussi à découvrir, après de nombreuses expériences, que, pour que ce médicament produisît son effet salutaire, il fallait, dans un état moyen de santé, ne le prendre que sept heures au moins après son dernier repas ; et que, quand on en faisait usage, quatre, cinq, ou même six heures après avoir mangé, il pouvait porter quelque perturbation dans l'économie animale ; mais, dans ce cas même, une seconde potion, prise à moindre dose, quelques heures après, alors qu'elle trouvait la machine absorbante ou digestive dégagée des corps nuisibles à son élaboration, produisait son entier effet, et réparait instantanément les désordres que le premier semblait avoir causés, surtout lorsque sa vertu laxative était obtenue.

Un moyen sûr de reconnaître si le sirop a trouvé le mécanisme digestif dans un état qui convient à son ingestion, c'est de n'éprouver aucune répugnance à en prendre une nouvelle dose, et qu'il ne pèse pas sur l'estomac après l'avoir pris ; mais, dans le cas de graves indispositions, il rencontrera presque toujours le mécanisme digestif obstrué, et les effets ci-dessus indiqués pourront se produire jusqu'à ce qu'il ait opéré purgativement.

Par une suite d'expériences, je reconnus que la meilleure manière de faire usage de ce médicament, était de le prendre par doses d'une cuillerée à bouche, étendue dans un verre d'eau, en mettant une heure d'intervalle entre chaque potion. Les personnes auxquelles il serait plus agréable de le prendre pur, pourraient se l'administrer ainsi, et avaler ensuite un verre d'eau, qui ne doit jamais être froide, et, si

estomac plus paresseux, il conviendra de mettre d'autant plus de temps entre le repas et l'heure à laquelle on prendra cette potion; l'autre se prendra le matin, deux ou trois heures avant de déjeuner.

Les doses que l'on doit prendre peuvent être facilement réglées par la personne qui en fait usage; car, si elle a une indisposition alarmante, elle en prendra jusqu'à ce qu'il ait agi purgativement, en observant une Diète sévère, même de plusieurs jours, si l'état de maladie l'exige. Elle se rappellera que le sucre contenu dans le médicament la nourrira suffisamment, et que, lorsque l'appétit se fera sentir, c'est qu'elle sera en voie de guérison; elle pourra alors presque toujours prendre sans danger quelques aliments légers. Il convient de continuer le régime trois ou quatre jours après qu'on a cessé de prendre le remède.

Après avoir découvert la manière la plus convenable d'employer le médicament, je ne balançai pas à en faire usage pour toutes les indispositions que j'éprouvai; et toutes, sans exception, furent arrêtées presque instantanément, et je ressentis toujours, après l'usage de ce médicament et avoir repris mes habitudes, une force de santé surprenante.

Je dois observer que Mexico, que j'habitais, étant fort élevé, la chaleur y est des plus intenses, à l'action du soleil, tandis qu'à l'ombre il y fait très frais. Cette variation continuelle de température, jointe au voisinage d'un lac presque à sec, d'où s'exhalent des miasmes pestilentiels, produit beaucoup d'indispositions et souvent des maladies très graves. Le succès constant que j'eus dans l'emploi de ce médicament, opérant sur tant d'indispositions ayant des symptômes si différents, me convainquit de ses précieuses qualités dans presque toutes les maladies, et que, s'il se présentait quelques cas exceptionnels, ils devaient être fort rares; je sais qu'il doit nécessairement se rencontrer des circonstances où il sera impuissant, mais je ne pense pas qu'il s'en trouve où il puisse aggraver le mal; au moins seront-elles très exceptionnelles.

Je ne balançai pas à conseiller à mes amis d'en faire usage et à en prendre sur moi toute la responsabilité; j'eus la satisfaction de voir que mes prévisions ne furent jamais trompées. J'eus lieu d'observer, entre autres, plusieurs maladies chroniques qui avaient résisté aux talents d'habiles praticiens, et qu'il guérit radicalement. Plusieurs personnes affectées de gastrites, migraines, maux de dents, furent complètement guéries en très peu de temps.

Les gastrites sont des maladies communes au Mexique; l'usage du chocolat et du piment en est la principale cause; j'en avais été souvent affecté par suite de l'usage trop continuel du cigare; ce remède me guérit toujours en très peu de jours.

En France, le changement de climat et d'aliments me fit éprouver beaucoup d'indispositions, telles que des affections de poitrine, de gastrite très répétées, occasionnées par l'usage immodéré de la fumée du tabac et des journées entières passées dans ma serre. Je les arrêtai toujours avec le secours de mon spécifique, et je suis arrivé jusqu'à ce jour, faisant usage de mon sirop depuis dix-huit ans, sans avoir été obligé de ne m'aliter qu'un seul jour, pour un violent accès de fièvre intermittente, que je traitai au moyen d'une diète sévère, et de fortes potions de mon sirop; aussi la fièvre se borna-t-elle à cet accès, et je ne la revis plus.

J'ai employé ce remède pour la même maladie sur diverses personnes de Graville, qui toutes ont été guéries en un, deux ou trois jours, sans que la fièvre ait reparu; elles ont joui d'une santé qu'il est rare de posséder après avoir eu cette maladie. L'état de force dans lequel on se trouve, après avoir fait usage de ce remède, est surprenant.

Si, quelque temps après l'avoir pris, il ne produisait pas l'effet la France entière, en toutes choses, trop à l'ordre du jour. Il faudrait, pour agir avec toute sûreté, avoir une connaissance spéciale de toutes les drogues que l'on doit employer; encore n'est-on certain de leur qualité qu'en les voyant en nature, c'est-à-dire sans être pulvérisées; car, lorsqu'elles sont dans ce dernier état, le plus habile peut y être trompé.

Je serais heureux, Messieurs, que l'on pût faire, en présence d'hommes compétents, l'expérience des qualités de mon spécifique; car il serait de la plus haute importance, en le livrant à la publicité, qu'il parût sous les auspices de personnages occupant, dans la science et la considération publique, une place telle que leur recommandation lui fût une garantie de succès, lorsqu'ils seraient convaincus, comme je le suis moi-même, de la vérité de ce que j'avance; dans cet espoir, je tiens à la disposition de M. Arago, pour en faire des expériences, cinquante bouteilles de mon sirop, contenant deux mille potions.

J'ai déposé entre les mains de M. Arago cent actions du chemin de fer du Havre à Rouen, qui m'ont coûté 70 000 fr.; si vous veniez, Messieurs, à acquérir la conviction que le spécifique que je soumets à votre examen ne produit pas les effets que j'annonce, M. Arago pourrait disposer de ces valeurs, ainsi qu'il aviserait bien, en faveur de l'humanité; car mon entreprise n'a d'autre moteur qu'elle, et je désirerais que cette caution fût consacrée à son bien-être.

RECETTE POUR LA COMPOSITION DU SIROP.

Jalap pulvérisé	28 grammes.
Anis id.	6,30.
Faites macérer pendant quatre jours, dans :	
Alcool	2 hectogrammes.
Agitez souvent pendant la macération :	
Salsepareille hachée	2 hectogrammes.
Rhubarbe pulvérisée	50 grammes.
Aristoloche id.	37,50.
Squine id.	50.

Faites une décoction avec la quantité d'eau nécessaire (environ 4 litres) pour qu'elle puisse bouillir deux heures, et à la fin ajoutez à la décoction :

Follicules de séné palthe / Sassafras haché — 1 hectogramme de chaque

Après avoir laissé infuser quelque temps ces deux substances dans la décoction, passez avec expression, mêlez le résidu dans un litre d'eau, et que vous passez avec expression, afin de ne rien perdre de la décoction, et remettez dans la bassine, en ajoutant :

Cassonnade	2 kilogrammes.
Miel vierge	4 hectogrammes.

Faites bouillir jusqu'à la consistance de sirop très rapprochée, laisser refroidir, et mettez en bouteilles. Divisez l'infusion alcoolique, après l'avoir filtrée, en autant de doses que vous avez de bouteilles de sirop, et mêlez exactement chaque dose avec chaque bouteille, au moyen d'une cuillère, dans un vase. Il importe beaucoup que l'amalgame soit bien fait. On aura soin de toujours agiter la bouteille lorsqu'on voudra faire usage du sirop.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 juillet sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales; et des dili-

— ... fin C.	»	» »»	— Gouin....	»	1160 »»
B. du Trés.	»	» »|»	— Gann.....	»	1040 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0|0......	d. 10	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0|0......	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» 75
REPORTS.		du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.
3 p. 0|0.....		»» »|» »» »|»		»» »|» »» »|»
5 p. 0|0.....		»» »|» »» »|»		»» »|» »» »|»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »|»	ROM.............. Der C.		100 »|»
Récép. Rotsch.	»	101 60	BELG. 2 1|2......	»	»» »|»
ESP. Dette act.	»	»» »|»	— 4 1|2......	»	»» »|»
— — pass.	»	» » »	do 1840....	»	100 1|2
— 3 p. 0|0.	»	31 1 4	do 1842....	»	100 1|2
Dette intérieure	»	»» »|»	— Banque....	»	880 »»
PORTUG. 5 0|0 1837	»	»» »|»	— do Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1|2	»	»» »|»	PIÉMONT..........	»	»»»» »»
HAITI...........	»	» »|»	AUTRICHE........	»	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

— à Orléans	1258 75
— à Rouen.	965 »»
R.-Havre..	637 50
Avignon...	587 50
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str...	403 75
Tours-Nant	375 »»
Orl.-Vierz.	537 50
C. du Nord	563 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	471 25
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	440 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	963 »»	Orléans à Vierzon.	550 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	637 50	Bordeaux à Cette..	477 50
Paris à Orléans...	1258 75	Marseille à Avign.	587 50	Nord.............	567 50
— à Lyon.....	441 25	Paris à Strasbourg	405 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3\|6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr.; août, septembre et octobre, 76 fr.

Béziers, 61 à 62. — Bordeaux, 67.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois et août, 101; 4 derniers mois, 105-50 offert.

Lille: Colza, 85-50. — Lin, 94-50.

Savon disponible, belle qualité, 100 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 juillet.

7 h. 1\|2 FRANÇAIS.—Bertrand et Raton.
8 h. 1\|2 OPÉRA-COMIQUE.—Ne touchez pas à la Reine, le Nouveau Seigneur.
7 h. 1\|2 THÉATRE HISTORIQUE.—L'Ecole des Familles, le Mari de la Veuve.
7 h. 1\|2 VAUDEVILLE.—Chapeau, dernier Amour, un Vœu, Heur et Malheur.
7 h. 1\|2 GYMNASE.—Charlotte Corday, une Femme qui se jette par la Fenêtre.
6 h. 1\|2 VARIÉTÉS.—Turlurette, M. Risley, Qui dort dîne, un Mousquetaire.
7 h. 1\|4 PALAIS-ROYAL.—Henriette, Secours, Un Père, Deux Papas très bien.
7 h. 1\|2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3\|4 GAITÉ.—Nonne sanglante, une Heure de faction, Tout pour les Filles.
7 h. 1\|2 CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1\|4 COMTE.—Les Chasseurs et la Laitière, Jeunes Lions, Edmond Kean.
7 h. 1\|2 FOLIES.—Les Empiriques, un Mariage, la Famille.
6 h. 1\|2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1\|2 BEAUMARCHAIS.—Fille, Gabrielle, Marcel, rue de Lappe, Dur-à-Cuire.
6 h. 1\|2 DÉLASSEMENTS.—Les Fifres et les Tambours, le Tonnelier, l'Officier.
3 h. 1\|2 HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix: 1 et 2 fr.
7 h. 1\|2 CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.— Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 28 JUILLET.

C'est la peur qui gouverne.

Par la grâce de M. Emile de Girardin et la reculade du ministère, la *Démocratie* n'aura pas de procès sur son article des *deux Catégories de délits*. M. le procureur du roi n'a pas même saisi, de ce dernier article, la chambre du conseil, et M. le procureur-général Delangle, qui s'était fait remettre le dossier, l'a retenu prudemment jusqu'ici, laissant s'accomplir la péremption légale.

Nous disons que ce résultat est dû à M. Emile de Girardin.

Que penser, en effet? — Que le ministère, en abandonnant la poursuite, se résigne à confesser, par cela même, qu'il « n'a pas réprimé avec une égale énergie et les delits des classes oisives et les délits des masses laborieuses? » Peut-on supposer qu'il reconnaisse que « les dispositions les plus formelles de nos codes demeurent sans exécution, alors qu'il s'agit de méfaits dont se rendent coupables certains individus des classes officielles? » S'il le reconnaissait, s'il reconnaissait que la *Démocratie* n'a fait qu'exprimer en termes sévères, mais calmes, un fait qui, une fois admis par l'opinion, est de nature à discréditer, à perdre le pouvoir, aurait-il osé dire à la Cour des pairs que « jamais l'égalité devant la loi n'avait été plus vraie qu'aujourd'hui? » Aurait-il osé dire cela, le 13 juillet, quarante-huit heures avant celle où expirait pour la *Démocratie* le délai de la péremption?

Mais d'un autre côté, comment sa propre affirmation n'a-t-elle pas rappelé à M. le procureur-général qu'il avait à poursuivre en nous deux délits, celui d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, et celui d'excitation à la haine entre les classes de citoyens? Serait-ce qu'il a cru avoir assez fait contre nous en s'écriant, toujours à la Cour des pairs: « Un bruit a été accrédité, bruit funeste au pays: c'est qu'il est des coupables qu'on ne peut atteindre, c'est qu'il est des crimes sur lesquels on n'ose appeler l'attention publique... Votre arrêt rassurera toutes les consciences. »

Nous savions bien que ces paroles allaient droit à notre adresse; seulement nous les avions prises comme un prélude d'accusation et non comme un prélude d'indulgence. Et maintenant, devrions-nous croire que, à l'exemple de MM. Duchâtel et Guizot qui pensent que leurs dénégations suffisent pour convaincre le pays, lui, M. Delangle, a pu se croire de taille à rassurer les consciences par une simple affirmation?

Il se tromperait: la conscience publique n'est pas plus rassurée depuis le réquisitoire de M. Delangle que le pays n'est satisfait, n'est édifié depuis les dénégations de M. Duchâtel.

Mais nous nous tromperions nous-mêmes, si nous persistions à chercher dans cette voie la véritable cause de l'indulgence du ministère public, de l'indulgence du pouvoir.

Indulgence, disons-nous. Oh! non, ce n'est pas par indulgence, c'est par peur que le pouvoir a renoncé à nous poursuivre. Comme tous les hommes faibles, comme tous les corps coupables, le pouvoir craint la lumière, il craint la publicité, il craint les enquêtes! Et de quel front le ministère public aurait-il dirigé contre la *Démocratie* les foudres de son éloquence, sans faire asseoir sur le même banc que nous le signataire du journal qui, en reproduisant, sinon tout notre article, au moins ce qui en constituait l'esprit général, avait aggravé, par une provocation directe, le délit qu'on nous reprochait à nous-mêmes?

M. le procureur-général eût peut-être été jusqu'à saisir la *Presse*, car ce n'est pas l'audace qui lui manque, et il brûle de s'illustrer. Mais on aura eu grand soin de ne pas l'abandonner à sa propre fougue, parce qu'on a peur de tout ce qui peut ressembler à une enquête, et que M. de Girardin, en cour d'assises, eût pu dire des choses telles que le ministère public n'eût pu éviter de faire procéder à une instruction. Mais une instruction! sait-on où cela peut conduire? Sait-on qui cela peut atteindre? Une instruction, c'est le commencement d'une explication, c'est le commencement d'une enquête, ce peut être même le commencement de la fin!

Et l'on croit que ce sont les ministres qui ont en main le gouvernement! Non, celui qui gouverne, c'est aujourd'hui M. Emile de Girardin; demain ce sera un autre, ce sera le premier venu, pourvu qu'il puisse faire craindre aux ministres une de ces indiscrétions qui effraient les gouvernements faibles et coupables! Ce qui gouverne aujourd'hui, c'est la peur de la lumière, c'est la peur de la vérité.

Nous avions donc raison de le dire en commençant: Par la grâce de M. Emile de Girardin, la *Démocratie* n'aura pas de procès sur son *premier Paris* du 4 juillet.

Reste la saisie du feuilleton de M. Méray, la *Part des Femmes*. Malheureusement M. de Girardin n'a pu reproduire ce feuilleton, et surtout y rattacher sa demande d'enquête, cette tête de Méduse du ministère; le procès aura donc lieu.

Nous connaîtrons, le jour des débats, la vraie mesure d'un procureur-général qui ne peut donner cours à ses poursuites sans s'informer d'abord si son ministre tremble ou non, d'un procureur-général qui va plus loin, dans ses hésitations, que son chef, M. Hébert; car, ainsi que le prouve notre histoire, il lui arrive de ne pas poursuivre, même lorsqu'il est convaincu.

Pauvre ministère public, obligé de consulter continuellement le pouls de ces hommes que la peur condamne au pouvoir à perpétuité!

Nous avons adressé ce matin à toutes les personnes qui ne l'avaient pu recevoir, par suite de la saisie, notre numéro du 4 juillet.

Revue rétrospective des travaux de la Diète prussienne.

Essayons de confirmer et d'éclaircir par une analyse impartiale et consciencieuse des travaux de la Diète, le jugement que nous avons porté sur les tendances et le caractère de cette grande assemblée nationale.

Le signal donné par l'adresse ne pouvait manquer d'avoir des conséquences. On sait que 137 membres de la Diète se réunirent pour mettre à l'ordre du jour une déclaration de droits. Le sort de ce document a été fort singulier. Le maréchal commença par élever des difficultés de forme; selon lui, c'était la Diète réunie qui devait continuer un débat qu'elle avait commencé. Les remontrances de M. de Vincke, pour prouver qu'il ne s'agissait point d'un débat, mais d'une déclaration, furent inutiles. Faiblement soutenu par l'assemblée, il céda enfin à la force de l'arbitraire. On communiqua le sujet de la contestation au prince de Salms, maréchal de la curie des seigneurs. Le résultat ne pouvait être douteux. La curie seigneuriale discuta la matière, en critiquant d'une manière peu parlementaire les opinions et les discours de ses collègues de l'autre chambre, et renvoya la déclaration sous prétexte qu'elle était en opposition avec les lois du 3 février. L'intrépide député de la Westphalie ne se rebuta point. Dans un discours on ne peut plus énergique, il reprocha au maréchal et à la curie des seigneurs d'avoir méconnu leur position et le droit de l'assemblée. Il obtint la lecture de la déclaration des 137, qui porte d'une manière nette et précise que les infractions faites par les ordonnances à la législation antérieure sont regardées par les signataires comme nulles de plein droit.

Le maréchal, appuyé sur le règlement, se mit alors en devoir d'arrêter tout court la discussion. Mais, en ajournant ainsi la décision la plus importante, on s'est exposé à la rendre de plus en plus dangereuse pour le gouvernement.

Les débats sur la *loi des rentes* ne devaient laisser aucun doute à cet égard.

Bien que les relations féodales, entre les paysans et la noblesse, aient en général été détruites, il faut savoir qu'il existe encore en Prusse un assez grand nombre de petites propriétés, chargées de certaines redevances à payer à tel ou tel seigneur voisin. Ces débris du moyen-âge ne profitent pas, il est vrai, seulement à la noblesse, car la vente des terres seigneuriales étant libre, une très considérable partie des grandes propriétés se trouvent actuellement entre les mains des roturiers. Mais cela n'empêche point que ces allégations ne pèsent quelquefois assez gravement sur la petite propriété, et ne mettent même quelquefois des entraves au libre essor de l'agriculture.

Pour détruire ces inconvénients d'une manière également favorable à tous les intérêts, le gouvernement proposa de fonder une grande banque de rentes. Les rentes à payer par les petits propriétaires devaient être capitalisées à 4 0/0. Le montant de ce capital était ensuite représenté (dans le projet) par des papiers au porteur, produisant seulement 3 1/2 0/0. La différence du 1/2 0/0 formait un fond destiné à rembourser le papier, de sorte que, au bout de cinquante ans environ, la petite propriété aurait été dégrevée sans le moindre sacrifice, et les grands propriétaires dédommagés de la perte que la loi faisait subir à leurs revenus, par le grand avantage de recevoir sur le champ des capitaux disponibles.

Il va sans dire que toute l'entreprise était nulle sans la garantie de l'État, qui seule pouvait maintenir à la banque le nouveau papier, et tel était aussi le but de la proposition royale.

La tentative fut grande pour les députés.

Les représentants de la petite propriété se levèrent l'un après l'autre pour remercier le gouvernement de ses bonnes intentions, et mettre en pleine lumière les grands avantages de la mesure, et l'effet salutaire qu'elle devait produire sur les intérêts matériels.

Cependant la garantie de l'État était beaucoup plus imaginaire que réelle; car il était très invraisemblable que des revenus reposant sur une hypothèque privilégiée ne fussent point assurés. Dans le royaume de Saxe, une semblable institution n'a donné que 300 francs de perte en sept ans. Pour contenter les plus exigeants, le comte d'Arnim proposa un amendement par lequel chaque province était appelée à payer l'intérêt de son papier, de sorte que la responsabilité de l'État n'était compromise qu'en seconde ligne.

M. de Vincke, avec sa fermeté accoutumée, répondit que la Diète méconnaîtrait ses devoirs, en faisant la moindre concession d'argent, sous une forme quelconque, tant que le gouvernement refuserait de reconnaître les droits inaliénables de l'assemblée, laissant libre celui-ci de charger à son gré le budget de nouvelles obligations. Malgré tous les efforts des ministres, la Diète se déclara contre la proposition royale à la majorité de 448 voix contre 101, et contre l'amendement, à la majorité de 366 contre 177. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans le vote, ce fut que la plupart des représentants de la petite propriété, même ceux qui s'étaient prononcés avec enthousiasme pour la loi, changeant d'avis, sacrifiè-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 29 JUILLET 1847.

LA PART DES FEMMES [1].

DEUXIÈME PARTIE.

X.

DIFFÉRENCE ENTRE DEUX PRINTEMPS.

Depuis bien des jours déjà, Louis René luttait courageusement, aidé de la science et de son cœur, contre les souffrances de la pauvre Juanna; mais la terrible maladie née de l'exaltation sans but de la passion d'aimer semblait l'emporter, malgré ses soins et sa bonne volonté.

La mère désolée parvenait seule à diminuer la violence des crises; mais les crises n'étaient plus simples ni éloignées comme les premiers symptômes. Il fallait à Mme Dusablé un redoublement d'énergie qui fatiguait ses forces sans que s'en aperçût l'infatigable tendresse maternelle. Il lui fallait veiller jour et nuit, afin d'être prête, et ne pas quitter le lit où l'abattement semblait avoir réduit Juanna.

Depuis bien des jours, cette admirable femme avait oublié les plus impérieuses nécessités de la vie; les veilles et la faim la rongeaient sans qu'elle y prît garde. Elle vivait attachée à sa fille par la main et par les yeux, lui transmettant presque sans trêve ce fluide de vie dont la source ne se renouvelait plus. Aussi, dans les moments où le calme l'emportait, eût-on hésité à indiquer laquelle de ces deux femmes devait donner ses soins à l'autre. Ces deux figures, belles d'une même beauté, avec la différence de l'âge, étaient également amaigries, pâles et fatiguées.

Le jeune médecin était désespéré et commençait à douter de lui-même. La maladie de l'amante de Léonce était si bizarre, les signes spéciaux en étaient si variés, si surprenants, si indécis, que nul des auteurs qu'il consultait n'en avait prévu tous les accidents.

— Que faire? se disait-il, quel remède appliquer à ce désordre effrayant qui trouble à la fois les organes corporels et les facultés intelligentes? Comment faire cesser les effets de cette vengeance de la nature qui punit sur la victime son espoir trompé? Pauvre fille, une riche dot la sauverait!

Ernestine était souvent venue la voir pendant ce temps d'épreuve, et plusieurs fois, à la grande affliction de la jeune femme, Juanna l'avait prise pour sa rivale, pour Suzanne. Depuis quelque temps même cette erreur semblait se fixer si bien dans la tête de la malade, que Louis avait prié Ernestine d'attendre qu'il y eût un mieux véritable avant de se montrer. Mais l'incertitude, à deux pas de la personne aimée, est une chose intolérable. Mme Pernon ne se sentait pas la force de se conformer à cette prière. Elle se résolut donc à aller rejoindre sa mère au Villars, où depuis quelques jours celle-ci attendait la floraison des lilas et des violiers.

En partant elle avait recommandé vivement à Louis René de venir lui donner des nouvelles de la chère malade le plus souvent qu'il le pourrait. Le jeune docteur y fut exact pendant les premiers temps. Presque chaque jour, en s'en retournant à Blangy, il passait chez Mme Pernon, et apportait à la mère et à la fille leurs parts de crainte et d'espérance.

Depuis plusieurs jours cependant madame Pernon aux aguets, le cœur palpitant, l'œil sur la route, ne voyait plus venir de loin le cheval gris bien connu. Son inquiétude habituelle s'augmenta comme on peut le croire. Mille images funestes traversaient sa pensée. Était-ce oubli? était-ce impossibilité?

Parfois il lui arrivait de penser que Louis René voulait peut-être lui ménager une surprise; car la dernière fois qu'elle l'avait quitté, elle lui avait dit:

— Aussitôt qu'il y aura du mieux, amenez-nous la pauvre petite ici avec sa mère qui a tant besoin de repos. Mon mari est à Paris, mon père est à ses fermes de la Bresse. Elles jouiront près de nous d'une solitude complète. Le calme et la tranquillité, joints aux attentions de l'amitié, vous aideront puissamment, soyez-en sûr. Songez à ce que je vous dis là, monsieur René, et faites que nous possédions promptement ces chères affligées.

Il se pouvait que cette prévision fût juste. Peut-être allait-elle voir un jour entrer dans la grande cour le petit char-à-banc vert au lieu du cheval pommelé. Cet espoir faisait contre-poids à ses angoisses, lorsqu'un soir, au moment où le soleil baissait, elle reçut un billet contenant ces simples mots:

« Venez, Madame, votre amie a besoin de vous. Sa mère se meurt d'une fluxion de poitrine gagnée en la veillant. »

— Mon Dieu! s'écria Ernestine, quelle affreuse nouvelle! Il n'y a donc rien de sacré pour le malheur.

Une heure après, Mme Lachaumelle et sa fille arrivaient auprès de celle qu'elles croyaient mourante. Tout était consommé. On avait allumé les cierges mortuaires, et, près du lit de la mère, l'orpheline, plus pâle que la morte elle-même, était agenouillée priant et sanglotant.

Quand elle entendit le bruit de leurs pas, elle se leva calme en apparence et allant à Ernestine:

— Tu viens me faire tes adieux, Ernestine, merci.

Ernestine l'embrassa convulsivement sans pouvoir lui répondre.

— Je n'avais que ma mère... c'était ma seule part d'amour et de bonheur à moi. Eh bien! elle est morte... tu le vois, morte pour moi... mais je vais la suivre, Ernestine, je ne l'ai jamais quittée.

Puis elle retomba brusquement à genoux.

A ce moment Louis René rentra. Il venait d'écrire lui-même les quelques lettres de faire part qu'il savait devoir être adressées, il prit en particulier Mme Pernon.

— Juanna est guérie pour quelque temps, lui dit-il fort ému.

— Mais à quel prix, grand Dieu! répondit celle-ci en essuyant ses larmes.

— Hélas! ce coup est affreux. Il l'eût tuée peut-être en pleine santé; mais l'abattement où elle se trouve empêchera son ardente imagination de nourrir sa douleur, si on l'arrache aux émotions qui vont suivre et aux souvenirs qui la déchireraient ici.

— Comment faire?

— Aussitôt qu'elle s'endormira, car elle va s'endormir, en vous attendant j'ai tout prévu, nous la transporterons dans votre voiture.

— Merci, monsieur, d'avoir pensé à nous en cette occasion. Pourvu qu'elle s'endorme au moins!

— Soyez tranquille, madame, voyez sa tête appesantie s'est déjà appuyée sur le lit.

Mme Lachaumelle voulut rester pour prier auprès de la noble trépassée.

— Si je pars avec ma fille, objecta-t-elle, qui veillera ici?

— Voyez, madame.

Et d'un geste Louis montra la vieille Marguerite; celle-ci, agenouillée comme sa jeune maîtresse, semblait la statue de la douleur, tant son humble figure violemment contractée indiquait de véritable émotion. C'est qu'elle sentait bien en ce moment la grandeur du trésor perdu pour elle aussi, trésor d'indulgence et de bonté sur lequel elle avait compté pour le reste de ses vieux jours.

— Pour le surplus des soins funéraires et des formalités à remplir dans l'intérêt de l'orpheline, ajouta Louis, MM. Terrier et de Log y m'aideront.

Mme Lachaumelle insista, et Ernestine reprit seule le chemin du Villar, emportant loin du lieu de l'orage le frêle débris épargné.

Louis René avait bien prévu combien d'émotions navrantes attendaient encore ici l'infortunée. La vue du cercueil, l'ensevelissement, cette seconde mort, cette première séparation complète, les prières lu-

---

(1) Voir les numéros des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 30 juin, 1er, 21, 22, 24 et 25 juillet.

rompus d'une manière brutale, faute, que les libéraux ont su éviter, et qu'on ne saurait flétrir avec assez d'indignation.

La Chambre des pairs a entendu aujourd'hui des rapports de pétitions, et adopté divers projets de loi relatifs à des impositions extraordinaires concernant divers départements. Le vote au scrutin sur ces projets a été renvoyé à la prochaine séance.

Un Courtisan.

Le métier de courtisan est très couru, et ceux qui l'entreprennent n'ont d'autre ressource que de s'y distinguer par des excès de bassesse. Nous ne savons qui a signé la circulaire suivante adressée à l'une des légions de garde nationale de la capitale, et reproduite par le *National*; mais, à coup sûr, cet homme a droit à l'estime des ministres, qui confond dans un même souvenir la révolution de 1830 et un infâme assassinat. Voici :

J'ai l'honneur de vous prévenir que MM. les officiers de la légion doivent se réunir à l'église Saint-Paul pour assister à la cérémonie funèbre qui sera célébrée le 28 de ce mois, en *commémoration* des victimes de juillet 1830 et **28 JUILLET 1835** (assassinat Fieschi).

Nous engageons M. Duchâtel, le ministre de la corruption morale, à décerner, si cela n'a déjà été fait, une haute recompense à l'inventeur de cette honteuse flatterie.

Le *National* assure que de sourdes rumeurs font craindre des troubles graves pour le 29 juillet; il prie les ouvriers de rester calmes et insensibles à des excitations qui proviendraient évidemment d'agents provocateurs. En l'état où se trouve aujourd'hui le pouvoir, une petite émeute lui ferait grand bien. Elle détournerait l'attention publique des scandales ignominieux dont nous sommes témoins chaque jour, et rallierait les conservateurs divisés. Nous espérons bien que la population sera trop sage pour donner à un ministère aux abois cette satisfaction et cet appui.

On lit dans la *Patrie* :

« La police a fait ces jours-ci une visite générale chez tous les armuriers de Paris. »

A l'occasion du procès intenté à la *Réforme*, au *Journal de Rouen* et à l'*Etoile*, sous le prétexte qu'ils ont rendu compte des délibérations intérieures de la Cour des pairs, en publiant d'avance la décision de la Cour à l'égard de M. Teste, l'*Echo du Nord* fait un rapprochement curieux.

Lors du procès Dupoty et de l'invention faite par M. Hébert du délit de complicité morale, un journal publia jour par jour le compte-rendu des délibérations intérieures de la Cour des pairs, dramatisant les séances et venant de tout le pouvoir de sa parole en aide à l'accusation. C'était non-seulement contraire à ces lois de septembre qu'on invoque aujourd'hui bruyamment, c'était odieux. Mais cet appui du journal officieux flattait les passions du ministère, et l'on se garda bien de poursuivre. Aujourd'hui, on trouve un prétexte de harceler des journaux de l'opposition, et qui sait? de tirer quelque argent de leur caisse;—on a déjà réussi pour le *Journal de Rouen*, — on fait bien vite un procès, et pour se donner une apparence de justice, on y englobe un obscur petit journal ministériel à qui l'on fera remise de l'amende, si tant est qu'il y ait condamnation. Toujours de nouveaux exemples de la cause.

Tandis que le ministère refuse d'accorder au *Courrier français* le champ clos de la cour d'assises, et qu'il laisse traîtreusement égorger ce journal en police correctionnelle, le journal ministériel obscur présente cette lâcheté comme un acte de clémence, et publie l'article suivant, dont nos lecteurs apprécieront l'impudence :

Le *Courrier Français*, fût-il convaincu du délit de calomnie par le témoignage d'une enquête, on ne l'enverrait point aux assises pour cela; ses virulentes colères sont utiles à certains égards, comme est utile au Luxembourg l'opposition de M. de Boissy, que personne ne voudrait imiter, même de très loin, par crainte de la comparaison. Elles sont utiles encore à un autre titre : — Une fois chaque année, Lacédémone enivrait un ilote qu'elle jetait dans la rue, pour offrir à la jeunesse le spectacle répulsif de l'ivrognerie et ainsi lui faire apprécier les hideux inconvénients de l'abus du vin. — Le *Courrier français* s'attribue librement le rôle de cet ilote : nous le poursuivons de nos huées dans la rue, le ministère ne peut pas le poursuivre devant les assises.

Ce n'est pas le *Courrier français* que les lecteurs compareront à l'ilote, c'est le journal ministériel obscur.

L'*Impartial de Rouen* vient d'adresser à M. le procureur-général Delangle une requête reproduite par plusieurs journaux. Rappelant à M. Delangle les phrases sévères qu'il a prononcées contre la corruption et l'engagement pris par lui de la poursuivre en tout lieu, l'*Impartial* adjure M. le procureur-général de poursuivre les auteurs des infamies dénoncées à la tribune et dans la *Presse*, par M. de Girardin : vente d'un privilège de théâtre, vente d'une promesse de pairie, marchandage d'un projet de loi, etc.

L'*Impartial* fait observer que les coupables sont désignés déjà par des présomptions suffisantes pour épargner à l'instruction toute espèce de tâtonnement et de fausses démarches.

Nous trouvons dans les journaux un nouveau fait qui montre jusqu'à quel point on a peur, dans les régions au pouvoir, de tout ce qui ressemble à une manifestation politique en dehors du monde officiel.

Quand, ces jours derniers, M. d'Aragon, député du Tarn, est arrivé à Alby, la population a manifesté le désir de lui faire une réception brillante, et cinq chefs ouvriers de la ville ont sollicité du maire l'autorisation d'élever un pavillon à la porte de l'hôtel où M. d'Aragon devait descendre. Le maire en a référé au préfet, le préfet a répondu par un refus, et a déclaré qu'il est bon d'interdire les manifestations politiques à tous les partis et à toutes les opinions.

Petitesse partout et toujours!

Il est inutile d'ajouter que la ville d'Alby n'en a pas moins donné une fête à M. d'Aragon.

Un journal auquel nous avons plusieurs fois donné des marques de sympathie, le *Courrier de Saint-Etienne*, vient de se transformer ; il s'intitule maintenant l'*Union de Saint-Etienne*, et annonce dans son programme l'intention de faire la guerre la plus vive aux abus de la féodalité industrielle, surtout à la compagnie des mines de la Loire, dont le monopole effrayant aurait dû déterminer une intervention plus active de la part du pouvoir législatif. Nous lisons dans un des premiers numéros de l'*Union* :

Un étrange procès va s'engager à Saint-Etienne devant le tribunal civil. Il prouvera, mieux que de longs articles, le degré de popularité

la qualité du coupable la faveur qui lui serait faite de subir la détention dans une maison de santé. Si cela est vrai, c'est un acte d'une indigne lâcheté qu'on ne saurait trop flétrir. Le ministère tenterait en vain de faire de M. Teste un bouc-émissaire chargé de toutes les iniquités de la classe gouvernementale. Les scandaleux tripotages et les actes de vénalité dont tout le monde a le sentiment, et qui éclateraient au grand jour si l'on n'évitait pas de porter la lumière dans cette bourbeuse caverne, sont trop nombreux pour qu'une seule tête en puisse être chargée. Le public ne s'y trompera point, et on ne lui fera pas prendre pour un acte de vertueuse indignation l'inqualifiable oubli des sentiments les plus élémentaires de compassion et les lois les plus simples de la charité.

M. Crétineau-Joly nous adresse la lettre suivante :

Paris, 28 juillet.

Monsieur le directeur,

Dans un article intitulé : les *Ennemis du Pape*, article que vous avez publié hier, vous analysez avec une réserve qui fait honneur à votre jugement, les fabuleuses nouvelles que le *Sémaphore* vient de répandre sur un complot dirigé par plusieurs autorités civiles et militaires de Rome, contre la population de cette ville. Les exagérations, les contradictions et les impossibilités qui abondent dans le récit de la feuille provençal ne me regardent pas. Mais, dans votre article, sur les ennemis que vous donnez au pape, je trouve mon nom cité d'une manière aussi inconvenante qu'injuste ; vous ne serez donc pas surpris de ma réclamation.

»Nous avons, dites-vous, rougi pour la France, quand le *Contemporaneo*, journal presque officiel de Rome, a cité avec indignation un livre français, *Clément XIV et les Jésuites*, où l'on ne se contente pas de prendre la cause des Jésuites contre Ganganelli et de présenter la nomination de ce pape comme due à la corruption et à l'intrigue, l'auteur dirige contre tous les papes amis de la conciliation et du bien public cette insinuation perfide. »

Suivent ici quelques lignes qui terminent mon ouvrage, puis vous ajoutez : « Les prophéties de M. Crétineau-Joly n'empêcheront point Pie IX de donner à l'Italie le signal de sa résurrection. »

Il se peut très bien, monsieur, que le *Contemporaneo*, qui n'est pas plus officiel à Rome que la *Démocratie pacifique* à Paris, ait fait monter la rougeur au front des phalanstériens en s'indignant contre mon pauvre livre. Moi qui connais de longue date les écrivains du *Contemporaneo*, j'avoue que cette indignation de commande m'étonne un peu moins que vous. La vôtre peut être naturelle; mais, permettez-moi de vous le dire, je ne souffre pas qu'elle s'épanche contre moi en termes injurieux.

Si la *Démocratie pacifique*, avec les doctrines qu'elle prêche, devient l'amie du pape, si le pape est condamné à n'avoir pour approbateurs que les adversaires les plus constants du saint-siége, je pourrais bien devenir son ennemi ; car, s'il écoutait certains conseils, s'il se laissait prendre à certaines flatteries, il ne serait plus le chef de l'Eglise. Mais que votre pudeur ne s'alarme pas si vite ; Pie IX, que j'ai l'honneur de connaître personnellement, n'arrivera jamais au point où il conviendrait aux idées révolutionnaires de l'amener. Il n'est pas pour moi un instrument de démocratie ou de dévergondage politique ; aux yeux de ma foi et de ma raison, il est, il sera toujours le vicaire de Jésus-Christ, il aura tous mes respects comme il a tout mon dévouement.

Ce premier point expliqué, vous ne trouverez pas mauvais, sans doute, que j'en aborde un second. Il est très vrai que j'ai présenté la nomination de Clément XIV comme due à la corruption et à l'intrigue, et, dussiez-vous en rougir encore pour la France, je maintiens que Ganganelli a été élu pape par des moyens qu'aucun homme probe n'oserait approuver. Les preuves de ce marché diplomatique surabondent dans mon livre, consultez-les, Monsieur, au lieu de vous en rapporter aux écrivains du *Contemporaneo*, et, vous qui poursuivez à Paris avec tant d'énergie l'intrigue et la corruption, si, après lecture, vous trouvez que ces deux éléments de honte n'ont pas assez souillé Rome en 1769 et sous le pontificat de Clément XIV, je ratifie d'avance le jugement que portera votre probité.

Vous flétrissez la corruption dans le présent, pourquoi me serait-il défendu de la flétrir dans le passé? Je n'ai écrit ni contre Clément XIV ni en faveur des jésuites. On veut donner aux Romains la liberté de la presse, on prétend que nous l'avons en France, je me suis permis d'en user et de raconter la destruction des jésuites, telle qu'elle s'est complotée, telle qu'elle m'apparaissait au milieu de tous les documents cardinalices ou diplomatiques que je venais de découvrir, la mémoire de Ganganelli reste froissée de tant de révélations; c'est mon seul crime. A voir la colère du *Contemporaneo* et la vôtre, je dois m'en glorifier, et lorsque la rougeur ne vous montera pas aussi facile-

---

gubres de l'église, qui ajoutent aux sombres idées de la destruction le doute sur le sort futur de l'âme tant regrettée et la crainte pour elle d'un supplice effroyable dans le temps ou dans l'éternité, le départ pour la tombe; enfin toutes les circonstances poignantes du drame terrible des funérailles, avec ses temps d'arrêt, avec ses reprises violentes, avec ses angoisses croissantes, et l'effroi de la solitude sur le lieu de la scène après le dénouement.

Puis, pendant l'accomplissement de tous ces apprêts, inventés par la douleur factice, qui semblent, quand elle est véritable, ceux de l'exécution du survivant, ne pourrait-il pas arriver aux oreilles de l'orpheline quelques uns de ces lambeaux de conversation remplis d'un bon sens brutal ou d'une grossière banalité. Il fut dit, en effet, à cette occasion bien des mots échappés légèrement ou prononcés par des hommes sans cœur et sans tact.

— C'est là une perte vraiment chère ; la défunte emporte tout.

— Tout, c'est vrai. En ce cas, le défunt devrait emporter aussi ses héritiers.

— Ce serait l'occasion, disait en ricanant l'avocat Tuilier, d'appliquer justement cette pointe de jurisconsulte : *Le mort saisit le vif.*

— La fille reste à marier et elle s'en meurt d'envie, dit-on.

— Oui, mais la voilà sans le sou ; quel est l'homme raisonnable qui voudrait s'en charger?

Grâce à la prévoyance cordiale de Louis, la pauvre vierge éprouvée se vit à son réveil entourée des soins délicats d'amies qui l'aimaient sincèrement. Les filles de M. Terrier, Laure et Lucile, étaient venues joindre leurs efforts consolateurs à ceux d'Ernestine et de Mme Lachaumelle.

Comme le jeune docteur l'avait prévu, l'abattement où l'avait plongée cette longue excitation nerveuse ne lui permit pas de souffrir d'aussi violentes secousses morales que la grandeur de sa perte et son excessive sensibilité pouvaient le faire craindre. Sa tristesse fut profonde, sérieuse, mais calme, sans cris ni sanglots. Elle continuait à se nourrir de l'espoir de rejoindre bientôt celle qui l'avait quittée, disait-elle, pour un moment.

Une mélancolie somnolente s'était emparée d'elle. Le sourire n'animait plus ses lèvres pâlies, dont le rouge brillant s'était glacé de violet. Le temps n'augmentait ni ne diminuait ses regrets; elle semblait moins vivre que se laisser vivre. Une indifférence complète sur toutes choses, excepté sur les témoignages d'affection dont l'entouraient ces charmantes femmes empreignait ses paroles et ses actions. Lorsqu'elle put sortir, elle se laissa promener sans manifester de préférence marquée pour aucun des sites qu'elle avait aimés.

Un jour cependant on était allé voir la famille Terrier à Blangy. Au déjeuner, le mari de Laure, M. de Logny, le joyeux capitaine de vaisseau, avait inutilement essayé d'égayer Juanna. Cette fois, ses plaisanteries avaient été plus retenues, car il avait, avons-nous dit, un cœur excellent, et il eût été désespéré de blesser par des gaillardises trop vertes une douleur aussi juste et aussi récente.

Cette persistance de tristesse, cette immutabilité de la face, annonçant une souffrance profonde de l'âme l'avaient touché infiniment. Aussi en sortant de table, il prit sa femme à part et lui dit avec simplicité :

— Laure, cette pauvre enfant est bien malheureuse, sa position m'émeut plus que je ne l'ai jamais été. Certes, je ne puis lui donner pour la consoler ce qui lui vaudrait le mieux maintenant, un bon mari: mais, si jamais Mme Pernon est forcée par son sans-cœur de père ou par son pédant de mari de l'abandonner, je l'adopte moi. Elle ne sera pas de trop auprès de nous, qu'en penses-tu?

Mme de Logny fut vivement touchée de cette noble résolution de son mari, elle lui sauta au cou en lui disant :

— Que tu es bon! Merci, tu as deviné mon désir.

Il y eut dans cette caresse de la jeune femme une rapide impression de remords, traduite par une légère rougeur. Elle estimait déjà et se voyait forcée d'estimer encore davantage cet homme bon, facile à vivre, franc et loyal, qu'on l'avait forcée à tromper en lui donnant sur elle d'autres droits que ceux d'un ami.

Après le déjeuner, Ernestine descendit au jardin avec Juanna. Cette fois, contre son habitude, l'orpheline conduisit Ernestine sous un massif de lilas et de noisetiers; arrivée là, elle se laissa tomber sur un banc de gazon et se mit à fondre en larmes. Ces deux actes si extraordinaires en elle depuis quelque temps étonnèrent beaucoup Mme Pernon.

— Eh bien! que t'arrive-t-il, ma bonne petite sœur?

Elle avait adopté depuis peu cette appellation si douce et si affectueuse pour avoir le droit de partager plus complètement l'amertume des chagrins de son amie.

— Ta sœur! Ernestine, ta sœur!... Je ne le serai jamais!

— Mon Dieu, chérie, quelle sombre idée te passe donc au cœur en ce moment?

— Il n'y a pas un an encore, reprit Juanna d'une voix entrecoupée, nous nous étions juré ici sur ce même banc de gazon de nous aimer toujours. Je l'aime encore, moi; mais lui...

— Lui! Juanna, peux-tu croire qu'il t'ait si vite oubliée?

— Oubliée! que c'est triste... Ma mère m'a quittée, et Léonce m'oublie.

— Ne dis pas cela, ne crois pas cela, Juanna.

— Mais ton père le dit, mais ton père le croit.

— Mon père n'est pas du tout sûr de ce qu'il avance. Il aura supposé cela en commentant à sa façon les sots propos que l'on fait si légèrement courir sans le moindre fondement. Si l'on croyait tout ce qui se dit, pauvre chère! les garçons n'attendraient que leur sortie du collège pour devenir tout à coup des monstres de débauche. Comme c'est vraisemblable! Moi je ne les suppose pas aussi différents de nous qu'on voudrait nous le faire accroire.

Peu à peu, pendant que parlait Ernestine, la figure de Juanna avait quitté son expression désolée, le sourire avait remplacé ses pleurs. Elle était visiblement dans l'extase de l'espérance ou du souvenir.

— Oh! non, dit-elle, comme se parlant à elle-même, ce n'est pas vrai que Léonce ne m'aime plus. Ne m'a-t-il pas fait éprouver ici l'émotion la plus vive que j'ai jamais ressentie? Ne m'a-t-il pas dit, au milieu de nos baisers d'amour : « — Quel bonheur d'être ensemble toujours! toujours! de te serrer ainsi dans mes bras, de t'embrasser sans témoins!... » Oh! je n'ai rien oublié de ses douces caresses ni de ses douces paroles... « — Je ne pourrais plus maintenant me passer de toi, a-t-il ajouté. » Comment m'aurait-il donc sitôt chassée de son souvenir..... Oh! non, non, j'en suis bien sûre, ce n'est pas vrai que Léonce ne m'aime plus.

Ernestine la regardait attendrie.

— Comme la voilà changée, pensa-t-elle, depuis moins d'un an... Et moi-même, qu'a-t-on fait de moi?

Ici la jeune femme frissonna de dégoût.

— Quel long martyre sera notre vie à toutes deux! Qui pourrait maintenant nous rendre nos joyeux éclats de rire, nos folles courses, nos doux projets, notre insouciance complète du passé et du présent? Hélas! dans l'intervalle d'un printemps à l'autre, tout ce frais trésor nous a été dérobé; le malheur nous a bien traitées en véritables sœurs.

Puis toutes deux s'embrassèrent étroitement; elles avaient en même temps senti un irrésistible besoin de solidarité dans la lourde charge de souffrances placée sur elles par la fatalité sociale.

Un moment après :

— Nous sommes là gravement assises, dit Ernestine, comme des mamans. Ah! il y a bien de la différence entre cette attitude sérieuse et notre bruyante gaieté de l'an dernier!

— L'année dernière, dit Juanna, nous étions encore des jeunes filles, presque des enfants, et maintenant....

— Maintenant, interrompit la sœur de Léonce, nous sommes vraiment des femmes, moi par la loi et toi par le malheur. Ah! ajouta-t-elle avec un gros soupir, c'était bien la peine de le devenir!

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

par nombre de journaux auxquels il n'a pas adressé de rectification.

S'il y a des choses que M. Crétineau ne souffre pas, nous ne souffrons pas davantage qu'on nous appelle révolutionnaires, ni ennemis du saint-siége. Cette dernière accusation nous étonne de la part d'un homme « *qui pourrait bien devenir ennemi du pape*, » si le pape se faisait trop d'amis, probablement par voie de compensation et afin de rétablir l'équilibre ; le reproche nous étonne de la part d'un homme qui se plaît à déconsidérer un pontife et un conclave pour faire briller l'ordre des jésuites d'un plus vif éclat. L'ordre, au surplus, n'y gagnera rien ; l'intrigue seule n'a pu amener la chute des jésuites, et ce n'est pas sans avoir à se reprocher quelques peccadilles qu'on arrive au *maximum* de l'impopularité chez presque toutes les nations du globe.

Les ennemis de Pie IX ont l'habitude de se cacher dans l'ombre ; ils ne s'avouent pas. A notre connaissance, la presse romaine n'a eu à repousser que deux attaques formulées contre le pontife : une lettre *de Vienne* publiée dans la *Presse*, et la phrase insidieuse qui, de l'aveu de M. Crétineau, termine son livre. Une plume française et une plume autrichienne liguées contre le pape du progrès et de la conciliation ! M. Crétineau ne veut pas qu'on rougisse de ce spectacle... Nous déclarons qu'il nous est impossible d'en être fiers.

Les dernières nouvelles du Portugal annoncent l'arrivée à Lisbonne du général Concha, qui a été reçu avec cet accueil que les princes dépopularisés par leurs fautes font aux chefs de troupes étrangères qui viennent les imposer par la force à leurs sujets. Les pacifiques soldats de Saldanha sont entrés à Lisbonne portant des branches de laurier à leur coiffure. La population les a accueillis par des railleries.

Il paraît certain que la moitié du corps d'armée du général Concha va être transportée par mer en Catalogne, et que, d'ici à un mois, l'autre moitié aura repassé la frontière. Alors commencera la bataille électorale, qui remettra tout en question, car il n'est pas douteux que, si le parti de la reine obtient la majorité, on ne voie recommencer les mesures qui ont motivé l'insurrection, et que, si le parti de la junte triomphe, au contraire, la couronne n'ait à subir les restrictions contre lesquelles l'intervention a prétendu la garantir.

Un allié du duc de Palmella, M. Villaréal, va, dit-on, remplacer Costa-Cabral à Madrid. Il est question d'envoyer aussi Saldanha en ambassade quelque part. Il est trop déconsidéré pour rester à Lisbonne.

L'autorité de la junte n'est plus reconnue aujourd'hui que dans les îles. Aussi, pour achever la soumission complète du royaume, une escadre anglo-franco-espagnole, composée des steamers britanniques *le Sidon* et *le Geyser*, des bricks *le Recruit* et *l'Amazon*, de la frégate française *l'Armide* et de la frégate espagnole *Villa-da-Bilbao*, est partie pour Madère, afin de réduire cette île et ses dépendances. L'amiral anglais a aussi dépêché le bateau à vapeur *le Terrible* à la côte d'Afrique, pour aller chercher les prisonniers de Torres-Vedras.

D'après les dernières correspondances d'Athènes, M. R. Schinas, qui a été ministre de la justice dans le premier cabinet Coletti, vient de s'embarquer pour Constantinople, chargé, à ce que l'on pense, d'une mission relative à l'affaire Mussurus.

On assure que le gouvernement britannique réclame le nouveau dividende échu de l'emprunt grec, avec la même insolence et les mêmes menaces que la première fois.

Des scènes sanglantes ont signalé les élections du Maïnas. Le jeune Mauromychalis est au nombre des victimes.

Nous lisons dans le *Times* :

« Nos correspondances particulières de Florence annoncent que le bruit courait en ville que les gouvernements de France et d'Angleterre avaient envoyé des instructions à leurs représentants en Italie, et que ces dépêches portaient que les deux gouvernements étaient décidés à soutenir le pape et les autres états libéraux dans leurs projets de réforme constitutionnelle. »

On écrit de Berne, le 24 juillet, au *Constitutionnel* : « L'ambassadeur de France a écrit aujourd'hui au conseil exécutif de Berne que M. Jenni, rédacteur du *Charivari bernois*, ayant déclaré spontanément que l'objet suspendu au collier de son chien n'était pas la décoration de la Légion-d'Honneur, cette déclaration lui faisait renoncer à donner suite à sa plainte, qu'on envisage généralement comme une démarche non moins malheureuse que son fameux *discours écrit*. »

FAITS DIVERS.

Nous recevons de l'administration du canal Saint-Martin la lettre suivante :

Monsieur, je lis ce qui suit dans votre numéro d'hier :

« Des travaux de réparation devant être exécutés au canal Saint-Martin, le chômage de ce canal aura lieu du 2 août prochain au 31 du même mois inclusivement. »

Ce renseignement est erroné, le chômage du canal Saint-Martin n'aura lieu que du 12 septembre au 1er octobre prochain, ainsi que l'indiquent l'arrêté de M. le préfet de la Seine et l'affiche que je joins ici.

Comme il importe singulièrement au commerce et à la marine d'être fixés à cet égard, je vous prie de vouloir bien rectifier votre annonce.

Agréez, etc. Pour le secrétaire général absent,

DESGRANGE.

— L'instruction concernant l'attentat dont a été victime Cécile Combettes est arrivée enfin à son terme. Elle a été longue et pénible, à cause des investigations multipliées auxquelles a dû se livrer la justice. A moins d'une ordonnance de non-lieu, que rien ne fait pressentir, on pense que l'affaire viendra aux assises de novembre.

— Un monument en bronze à la mémoire de Napoléon est exposé dans l'atelier de M. Rude, rue d'Enfer, 74. Le public est admis à le visiter tous les jours de onze heures du matin à 5 du soir.

UNE QUESTION INDISCRÈTE. — Dans la séance de la Chambre des pairs d'aujourd'hui, à propos de la discussion du projet de loi relatif

que sentiment des outrages qu'on lui avait fait subir, et quelques mots qu'elle laissa échapper firent naître des soupçons.

On la fit mettre au lit et un médecin ayant été appelé, constata d'une manière évidente les violences qui avaient été exercées sur sa personne.

Une plainte a été déposée, et l'auteur de cet acte odieux a été arrêté et remis à la disposition du procureur du roi. (*Droit.*)

UNE FAMILLE CIVILISÉE. — Le tribunal correctionnel de Reims avait à juger une fille Catherine Fontaine, accusée, de complicité avec son amant, d'avoir exercé des actes d'une révoltante cruauté envers son enfant.

Voici la déposition faite devant le tribunal par la victime de ces misérables, déposition dont tous les détails sont confirmés et ont été reconnus exacts tant par l'instruction que par les déclarations des divers témoins :

« J'étais, dit l'innocente Julie, chez ma marraine, lorsqu'il y a un an, ma mère m'a reprise avec elle. Depuis cette époque, j'ai toujours été enfermée dans la chambre où vous venez de me voir, sans jamais en sortir. Tous les matins, avant de partir pour aller travailler, ma mère me donne un très petit morceau de pain, une bouchée, et me met de l'eau dans une tasse. C'est la seule nourriture que je reçois d'elle, et je serais déjà morte de faim, si les voisins, prenant pitié de moi, ne m'apportaient du pain qu'ils me font passer par l'ouverture qui existe au dessous de la porte qui joint mal. Tous les jours et sans que j'y donne lieu, je suis maltraitée par ma mère et par l'homme qui est avec elle. On me frappe à coups de poing sur la figure, sur le corps, sur le dos ; on me frappe le matin avant qu'ils aillent à leur journée ; ma mère me bat à midi lorsqu'elle vient dîner, et tous deux me battent le soir lorsqu'ils rentrent. Ma mère me tient devant elle, me fermant la bouche pour m'empêcher de crier, et *son mari* me frappe à coups de poing. L'hiver dernier, ma mère, m'ayant jetée par terre, me marcha sur le ventre, ce qui me fit rendre des excréments et salir ma chemise ; elle s'en aperçut, me déshabilla et me mit dans un baquet d'eau froide, où je restai pendant deux heures. Je ne dis pas que les voisins me donnent du pain, car si on le savait, on me maltraiterait. Je couche sur le plancher, sur un sac où sont quelques chiffons, et je n'ai pas d'autres vêtements que ceux que vous me voyez. »

Tels sont les faits odieux, abominables, rapportés par la victime, dont tout le corps, a constaté le commissaire de police, est d'une maigreur extrême, et qui a été transférée à l'Hôtel-Dieu pour y recevoir tous les secours que réclamait sa position, et y être visitée par un médecin.

Sur les sévères réquisitions du ministère public, la fille Fontaine, la mère a été condamnée à six mois d'emprisonnement : et son complice, le serrurier Janin, à six jours de la même peine, et tous deux aux frais du procès. C'est six mois de repos pour la pauvre enfant, mais croit-on que la prison aura donné à la fille Fontaine l'amour qu'elle n'a pas pour son enfant ? Le tort de la société actuelle, c'est de vouloir forcer tous les caractères à se plier aux sentiments de famille.

UNE SINGULIÈRE EXISTENCE. — Nous avons parlé, il y a quelque temps, de l'arrestation d'un individu qui, simulant des infirmités et feignant de tomber d'inanition, éveillait ainsi la compassion des passants et recevait d'abondantes aumônes, montant quelquefois jusqu'à 40 fr. par jour, qu'il allait ensuite, vêtu élégamment, dépenser avec sa femme chez les meilleurs restaurateurs, au spectacle ou autres lieux de plaisir. Cet homme, nommé Goujon, était traduit aujourd'hui pour ce fait devant la police correctionnelle. Il déclare être âgé de 24 ans et exercer la profession de cultivateur.

Le prévenu est d'une taille élevée, mais il est excessivement maigre, et sa figure pâle et anguleuse prêtait admirablement au rôle qu'il jouait, grâce surtout au soin qu'il prenait de la jaunir à l'aide de quelques préparations. Sur la plainte d'un membre du conseil général, qui avait été pris pour dupe, on avait été mis sur la trace de ce mendiant. On sut que, dans la rue Geoffroy-Lasnier, 47, demeurait en garni un nomme Goujon dont l'existence était assez problématique, et dont la conduite, ainsi que celle de sa femme, les avait l'un et l'autre rendus suspects aux voisins. Cet homme sortait habituellement de chez lui, chaque matin, assez bien vêtu ; puis il rentrait, et ressortait bientôt dans le costume d'un ouvrier malheureux, ayant la figure jaunâtre, souffreteuse. Il rentrait à la chute du jour, et sortait de nouveau, vêtu d'une brillante toilette et dans toute la tenue d'un homme du monde.

On surveilla cet individu, et, le 23 juin, à sept heures et demie du matin, l'agent préposé à cette surveillance, le vit sortir avec sa femme, qui portait sous son bras un gros morceau de pain ; ils se dirigèrent vers la rue des Barres, entrèrent chez un traiteur, y déjeunèrent et en sortirent au bout d'une heure pour rentrer dans leur garni. A midi, l'homme ressortit seul ; il était alors très misérablement couvert ; il traversa les rues populeuses de ce quartier et ne s'arrêta que près du collége Henri IV, où il s'assit sur une borne. Il y resta environ vingt minutes à gémir, en donnant des signes de la plus vive souffrance. Après avoir reçu quelques aumônes, il se rendit au marché des Patriarches, où, à l'aide des mêmes moyens, il reçut encore des secours.

Il continua ainsi sa course, s'arrêtant de temps à autre et tombant près d'une borne en disant qu'il mourait de faim et qu'il n'avait pas mangé depuis trois jours. Comme on le pense, les aumônes pleuvaient autour de lui. Pour mieux exciter la pitié, il disait qu'il sortait de l'hôpital Saint-Antoine, où il était resté trois semaines, et qu'on l'en avait chassé, malgré le déplorable état de santé où il se trouvait. Alors les curieux de le plaindre, de crier contre l'inhumanité des hôpitaux et de vider leurs poches au profit du pauvre malade. C'est ainsi qu'en moins d'une demi-heure il reçut 4 fr. 50 c., du pain, du sucre et du bouillon. Quand la foule fut dissipée, il monta jusqu'à la barrière de Fontainebleau, où les agents l'arrêtèrent au moment où il se disposait à recommencer ses exercices.

Une perquisition opérée à son domicile amena la saisie d'une somme de 248 fr.

Le prévenu, tout en avouant qu'il avait mendié à l'aide de ces moyens coupables, soutient qu'il ne le faisait que depuis quinze jours et parce qu'il n'avait pas d'ouvrage.

Le tribunal condamne Goujon à quatre [illegible]nement, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine il [illegible] un dépôt de mendicité. [illegible])

— Tout était prêt dimanche dernier [illegible] château-des-Fleurs, aux Champs-Elysées, en fa[illegible]mps n'a pas voulu que le nouveau jardin tînt ce [illegible] promesses, et il a converti en fête nautique ce q[illegible] comme fête des fleurs. Les promeneurs ne perdront [illegible]ard, il a été

en Angleterre, dans toute l'Allemagne. A ce titre, elle offre un complément de publicité que la Société Ch. Duveyrier et Ce met à la disposition de son immense clientèle.

S'adresser place de la Bourse, 8. —

REVUE LITTÉRAIRE.

MISCELLANÉES.

Proverbes et Patois de l'Aveyron, par JULES DUVAL, 1 vol. in-8°. — HISTORICI MINORES. **Le Passé d'un grand Peuple**, par LÉON PLÉE, 1 vol. in-18, Hermitte et Delahoussaye, rue Dauphine. — **Etats pontificaux de France au seizième siècle**, par CHARLES PERRIN, de l'Isère, in 8°. — **Santerre**, *général de la république française, sa vie politique et privée*, etc., par A. CARRO, rédacteur du *Journal de Seine-et-Marne*, 1 vol. in-8°. — **De la Vérité du Gouvernement représentatif en France**, par CH. M., brochure in-16.

Encore quelques mots de philologie, mais brefs. Il s'agit cette fois des patois de la France. Ménage prétend, et M. Jules Duval répète après lui, dans le volume dont nous avons transcrit le titre, que le mot *patois* vient de *patrius*, *paternel*. Cette étymologie nous semble inadmissible. Le mot *patois*, au moyen-âge, signifie *langage* dans tous nos dialectes. Les poètes aiment à nous raconter comment les oiseaux s'entretiennent en leur *patois* ou en leur *latin*. S'il fallait absolument trouver à ce mot une étymologie dans les langues antiques, j'aimerais mieux le faire venir du latin *patere*, langage *ouvert à tous*, vulgaire, ou plutôt du grec *patos*, qui signifie *chemin fréquenté*, et, par extension, *conversation habituelle*.

Les patois d'aujourd'hui sont les débris des langues parlées au moyen-âge. Les points les plus isolés, les montagnes, les presqu'îles sont ceux où le patois est le plus caractérisé. La langue celtique s'est conservée dans la Bretagne ; notre français du dix-septième siècle vit encore chez les réfugiés français de Berlin. Le peuple de Jersey parle une langue où quelques expressions anglaises se juxta-posent à notre idiome du dix-septième siècle ; les montagnards de l'Auvergne, des Cévennes, des Pyrénées ont gardé assez fidèlement la langue d'*oc*, et c'est aux paysans du Cotentin qu'il faut recourir pour avoir l'interprétation des trouvères anglo-normands du douzième siècle.

Mais ce langage est loin de s'être perpétué sans alliage. Toute langue est essentiellement mobile ; si elle se frotte beaucoup à ses voisines, elle prend leurs formes ; mais qu'elle s'isole, elle ne s'en transforme pas moins par l'exagération de certaines prononciations, par l'abus de certains vocables. Les variétés du français que nous avons nommées rappellent le dix-septième siècle, mais par ses mauvais côtés ; presque partout, la phrase est lourde et peu variée, les métaphores sont monotones, la prononciation de certaines consonnes se distingue par une âpreté ou une mollesse insolite ; les voyelles tendent à se substituer les unes aux autres, etc.

Les patois de la France se divisent en deux grandes familles, chargées de nombreux rameaux. La Loire forme à peu près la limite. Au sud du fleuve, les mots se détachent davantage ; ils se terminent par un *a*, un *o*, un *e*, qui tiennent le milieu entre nos voyelles accentuées et nos *e* muets ; le *v* se prononce *b*, etc. Au nord de la Loire, cette prononciation est inconnue ; chaque mot se termine par une lettre accentuée, *á*, *é*, *è*, *í*, *ó*, *ú*, une diphtongue ou une consonne. Au midi on prononcera pour *père*, *paire* (*ai* diphtongue), en donnant à l'*e* final un son intermédiaire entre l'*e* fermé et l'*e* muet des Parisiens ; au nord on prononcera *pair*, en conservant la diphtongue, mais en supprimant totalement la syllabe finale. Il en est de même dans tous les mots, sans exception, dans les langues parlées en Europe au nord de la Loire. C'est à peu près la seule différence sérieuse de *prononciation* entre les deux idiomes. Les diphtongues que M. Jules Duval signale dans le patois du midi se retrouvent dans le patois normand. Le *tch* pour *ch* ou *s*, *dje* pour *je*, etc ; la triphtongue *iaou*, prononcée d'une seule émission de voix dans les mots en *au* et en *ou*, se retrouve églement au nord et au sud du grand fleuve. En revanche, le nord a des sons composés que n'a pas le midi. Dans le patois normand, les verbes en *er*, les noms en *é* se terminent tous par une des voyelles composées *ée* ou *iei*, l'accent sur l'*a* ou sur le premier *i*. Ex. : *Aidée préchiei*, *libertée*, *pitiei*, sons inconnus au midi. A mesure que l'on s'approche de Paris, le langage s'amaigrit et la quantité des diphtongues diminue. Un seul patois fait exception, le picard. Les sons du picard sont plus maigres encore que ceux du français proprement dit ; il a peu de diphtongues, et ne connaît ni l'*ll* ni le *gn* mouillés.

En revanche, le vocabulaire est fort différent du nord au sud de la France. Il y a là deux langues bien distinctes. Les patois du nord sont du français imparfait, les patois du midi sont du roman et participent beaucoup plus des langues parlées dans les deux péninsules méridionales que de la langue française. Les mêmes différences se trouvent dans la syntaxe. La syntaxe suivie par les paysans du Cotentin est celle du français le plus raffiné. Un paysan bas-normand se trompera moins sur l'accord des temps du verbe, l'emploi du subjonctif, l'accord des participes et toutes les difficultés de son idiome, qu'un grammairien blanchi à l'étude de la métathèse, de la catachrèse, de la synderèse, dans le respect de toutes les figures de grammaire et de rhétorique. La syntaxe du midi est plus confuse et n'a guères varié depuis les troubadours.

Les patois sont complètement dépourvus d'expressions générales et philosophiques ; mais, en revanche, ils sont fort riches d'appellations matérielles, de termes servant à désigner les couleurs, les aspects du ciel, les odeurs, les sons inarticulés, la météorologie, etc. La langue française, si pauvre à cet égard, aurait bien des emprunts à leur faire. Quelques-uns de leurs mots sont même fort gracieux ; nous regrettons que l'espace nous manque pour en donner des échantillons.

Les observations de M. J. Duval sur les patois ne sont qu'une introduction à un recueil de proverbes dans tous les dialectes de l'Aveyron. Comme tous les dictons populaires, ces proverbes sont en général entachés d'égoïsme. Il n'en peut être autrement en civilisation. Ce ne sont pas les jeunes gens qui font les proverbes ; ils sont trop occupés à sentir pour avoir le temps de raisonner et de mettre leurs observations en maximes. Les auteurs de proverbes sont les vieillards, qui, brisés par toutes les entraves que la société leur a opposées, aigris par les luttes qu'ils ont subies, ont formulé ce code de l'épargne et de l'intérêt personnel. Ce n'est pas la nature qui a inspiré ces proverbes, c'est la société qui les a rendus nécessaires. La preuve qu'ils répugnent aux populations qui s'en servent, c'est que les vieillards, ceux qui ont vécu, les ont répétés sous mille formes diverses, afin de parvenir à les inculquer dans des esprits souvent peu dociles. Cette tendance que M. Duval signale dans les proverbes de son département est com-

nier. Le *Passé d'un grand Peuple* est une de ces mille protestations écloses dans toute l'Europe libérale à la nouvelle de la confiscation de Cracovie. Mais le petit volume de M. Léon Plée a, sur la plupart des autres publications du même genre, l'avantage de n'être pas seulement un ouvrage de circonstance, mais de contenir des faits, des documents, et d'être en même temps une histoire rapide et chaleureuse du peuple polonais, surtout des révolutions qui se sont accomplies devers Varsovie depuis le premier démembrement du royaume. Les documents sont nombreux, les faits bien mis en lumière. C'est un excellent manuel d'histoire contemporaine en ce qui a trait à la Pologne.

Nous ne reprocherons à M. Plée que d'avoir péché par trop de générosité. Enthousiaste de son sujet, il s'est refusé à reconnaître des fautes possibles chez le peuple de sa prédilection. Il n'admet qu'une cause aux déchirements et aux malheurs de la Pologne, l'absence de frontières fortifiées. Nous reconnaissons l'importance pour un peuple, alors que le droit de la force est la suprême loi, de pouvoir s'enfermer dans des frontières naturelles, fleuves ou montagnes. La Suisse est restée indépendante au milieu de ses montagnes, mais il ne faut pas donner à ce fait une valeur absolue : les Alpes n'ont pas protégé l'Italie contre l'Autriche. La Prusse n'a de montagnes que d'un côté, la Hollande n'en a pas, et ses marécages lui ont, en temps de guerre, fait presque autant de mal que de bien, et cependant ces états existent vigoureusement constitués. Le Portugal n'a pas de frontières, il se réduit à une langue de terre, et pourtant l'Espagne n'a pu encore l'absorber.

Ce qui fait surtout la force d'un peuple en présence de la guerre étrangère, c'est sa concentration, son homogénéité, son unité, sa foi en lui-même. C'est par ces moyens que le royaume de Prusse a grandi tout à coup au dernier siècle ; c'est par suite de l'unité profonde imprimée à la nation française que la Convention a pu résister à l'Europe coalisée. Que les fédéralistes l'eussent emporté définitivement en 1793, et c'en était fait de la nationalité française, pour un temps du moins.

Or, la Pologne n'a jamais eu d'unité. Le peuple polonais est composé, comme la plupart des peuples de l'Europe, de deux nations : les conquérants et les indigènes. En France, les deux races se sont fondues, et il reste à peine trace des différences ; mais en Pologne elles sont restées distinctes. Les vaincus, les Slaves, sont demeurés esclaves ou serfs. On a coutume, dans les histoires, de faire abstraction de ceux-ci. Ils ont su se faire leur place cependant, et ils l'ont marquée avec du sang. Croit-on que les paysans galliciens se seraient levés à la voix de l'Autriche pour massacrer leurs seigneurs s'ils n'eussent eu d'anciens griefs contre eux ? si une haine sourde n'eût fermenté depuis longtemps de l'esclave contre le maître ? Cette haine ne diminue ni le crime de Meternich ni la compassion due aux victimes, mais elle constitue une énergique et juste protestation contre l'état social de la Pologne.

Ce qu'on appelle ordinairement la nation polonaise n'est donc qu'une aristocratie ; qu'elle soit nombreuse, généreuse, libérale, nous le savons, mais elle n'en existe pas moins en vertu d'une iniquité, et c'est cette iniquité qu'elle expie. La Pologne a subi les conséquences des principes de féodalité militaire et d'égalité confuse qu'elle a fait prédominer. Ne pouvant se résoudre à former une hiérarchie dans son sein, elle a demandé à l'étranger des rois qui, n'ayant avec elle aucune solidarité, n'ont pas pris la peine de la gouverner et de lui donner la force dont elle manquait ; et, malgré la bravoure, l'énergie, les hautes qualités de ses enfants, elle n'a pu parvenir à se faire nation homogène et se constituer fortement.

En haut l'anarchie, en bas l'esclavage, et pas de frontières, telle était la Pologne, et elle avait autour d'elle des ennemis tout puissants, intéressés à sa chute. Ce qui lui est arrivé a son explication toute naturelle. L'énormité du crime des puissances absolutistes qui ont cru pouvoir écraser une nationalité, n'en est pas moindre : l'imprévoyance de l'innocent qui tombe dans un guet-apens n'excuse pas l'assassin qui le lui a tendu.

pour la cause de la liberté, tandis que les massacres des Vaudois se faisaient au nom du despotisme et de la compression. La plupart des habitants de Mérindol avaient pu fuir, mais ceux de Cabrières, sur les terres pontificales, furent étouffés dans la flamme qui dévorait leurs habitations, ou asphyxiés dans les cavernes où ils s'étaient retirés. Une circonstance qui doit être notée cependant, c'est que la persécution était moins vive dans les terres françaises du pape que sur les terres du roi.

Les Vaudois ainsi traqués prenaient leur revanche ; ils pillaient à leur tour châteaux, couvents, églises ; ils massacraient par vengeance ou par espoir d'impunité. La liberté religieuse a bien droit d'être garantie. Elle a coûté assez de sang.

La brochure de M. Perrin est curieuse. Elle est écrite un peu sèchement peut-être ; mais elle contient des faits nouveaux, des documents intéressants.

Nous en dirons autant d'un ouvrage destiné à retracer d'autres épisodes de nos luttes pour la liberté, la biographie de Santerre, qui vient d'être publiée par M. A. Carro. Santerre, bien que placé presque au rang des figurants, a joué un certain role dans l'histoire de notre révolution. On a dit et répété que le général brasseur de bière avait, au moment où Louis XVI montait à l'échafaud, ordonné un roulement de tambour pour couvrir la voix du monarque. M. Carro défend Santerre de cette accusation, et rapporte divers témoignages pour rejeter sur le général Berruyer la responsabilité d'un acte qui lui a été si durement reproché. Le biographe fait du reste remarquer qu'un discours tenu par Louis XVI du haut de l'échafaud, dans l'état d'exaspération où se trouvaient les esprits, n'eût sauvé ni le roi ni la monarchie.

Cette biographie de Santerre est écrite d'après des documents originaux laissés par lui et les notes d'un de ses fils.

Un ouvrage qui traite de la vérité du gouvernement représentatif se trouve assez dépaysé en compagnie d'historiens. Si cette vérité s'est rencontrée quelque part, ce n'est assurément pas en France. La brochure, du reste, est élégamment écrite ; l'auteur est animé d'excellentes intentions ; il donne aux partis de sages conseils, et propose des moyens ingénieux pour éviter quelques-uns des vices du gouvernement actuel. Il est pour le gouvernement représentatif, du reste, il proclame l'excellence d'une double Chambre et d'un pouvoir exécutif irresponsable. Il traite surtout avec complaisance ce qui a trait aux élections et aux députés. Il voudrait que tous les électeurs fussent éligibles, que les députés fonctionnaires ne pussent avancer qu'à l'ancienneté, etc.

Pour obvier à la prédominance des intérêts de clocher, M. Ch. M. ne propose pas le vote au chef-lieu qui lui semble justement impossible ; il voudrait que chaque électeur participât à la fois à l'élection de tous les députés d'un département ; le scrutin serait recueilli dans une boîte cachetée à chaque collège électoral et envoyée au chef-lieu, où le dépouillement se ferait.

Ce mode de procéder serait déjà fort supérieur au mode actuel ; nous croyons cependant qu'il y a mieux à faire encore, c'est de nommer, non pas des députés du département, mais des députés de la France, et de ne faire le dépouillement qu'à Paris.

Somme toute, la modeste brochure de M. Ch. M. mérite d'être prise en considération par tous ceux qui s'occupent de politique.

J. Fl.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lille. — M. B. — Reçu les 203 05. — Merci. — Courage !
Philippeville. — M. P. — Reçu les 65 pour vous et M. C. — Remerciements.
— M. D. — Nous ferons traite de 124 au 5 oct., suivant votre avis. — Ce mode est bon.
C. de Bath. — M. A. — Reçu les 100. — Nous vous créditons de 50. 15.
R. — M. D. — Vous avez raison de nous signaler des faits de cet ordre, et de nous fournir des détails sur les résultats.
Plaisance. — M. A. — Nous vous envoyons le numéro réclamé et nous servi-

— — fin courant	77 30	77 35	77 25	77 35
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 40	118 25	118 10	118 25
— — fin courant	118 20	118 40	118 15	118 30

4 1/2 J. 22 s. d^r cours	»»» »»	Banq. de Fr. d^r cours	3200 »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par. »	1265 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp....... »	»»» »»
—— fin Ct »	» »»	— Goum.... »	1160 »»
B. du Trés. »	» »/»	— Gann..... »	1060 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 10	»» »» »» »»	——	»» »» »» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» »»» »»	——	»»» »» »»» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »»
5 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct d^r cours	»» »/»	ROM............. D^er C.	99 7 8
Récép. Rotsch.. »	101 60	BELG. 2 1/2...... »	»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »»	— 4 1/2...... »	»» »/»
— — pass. »	» » »	d° 1840.... »	100 3 8
— 3 p. 0/0. »	31 » »	d° 1842.... »	»»» »/»
Dette intérieure »	»» »/»	— Banque.... »	860 »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— d° Em. 1841. »	»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» » »	PIEMONT.......... »	1130 »»
HAITI........ »	»» »/»	AUTRICHE ...... »	»»» »»

Union minière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

Act. d J. »	»» »
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	992 50
— — nouv.	1040 »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1257 50
— à Rouen.	965 »»
R.-Havre..	»»» »»
Avignon...	577 50
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str...	408 »»
Tours-Nant	370 »»
Orl.-Vierz.	542 50
C. du Nord	567 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	480 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	413 75
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	965 »»	Orléans à Vierzon.	542 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	640 »»	Bordeaux à Cette..	483 50
Paris à Orléans...	1255 »»	Marseille à Avign.	577 50	Nord	567 50
— à Lyon.....	413 75	Paris à Strasbourg	407 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr. ; août, septembre et octobre, 76 fr.

Béziers, 61 à 62. — Bordeaux, 67.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois et août, 101 ; 4 derniers mois, 105-50 offert.

Lille : Colza, 85-50. — Lin, 94-50.

Savon disponible, belle qualité, 100 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 29 juillet.

» h. »/» FRANÇAIS.—Relâche.
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Cendrillon, le Déserteur.
7 h. 1/4 THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. »/» VAUDEVILLE.—Chapeau, dernier Amour, un Vœu, Heur et Malheur.
7 h. 1/2 GYMNASE.—Charlotte Corday, une Femme.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS.—Turlurette, M. Risley, Qui dort dine, un Mousquetaire.
8 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Henriette, Secours, Un Père, Deux Papas très bien.
» h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—Relâche.
6 h. 3/4 GAITÉ.—Nonne sanglante, une Heure de faction, Tout pour les Filles.
7 h. »/» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Le Fils du Pêcheur, intermède, Barbe-Bleue.
7 h. »/» FOLIES.—Chevreuil ou le Fermier anglais.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS.—Laponne, Fifres, Marcel, rue de Lappe, Dur-à-Cuire.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS.—Les Fifres et les Tambours, le Tonnelier, l'Officier.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Les Fêtes de Juillet.

Depuis quelques années nous avons l'habitude de réimprimer textuellement le même compte-rendu de la seance d'ouverture des Chambres. Double haie de troupes et de garde nationale depuis les Tuileries jusqu'au Palais-Bourbon, voitures royales escortées par la cavalerie, trône sous un baldaquin pavoisé, ministres aux pieds du roi, Chambres aux pieds des ministres, discours totalement insignifiant, ce cérémonial est immuable et le compte-rendu qui nous sert à cette occasion depuis trois ans, nous servira bien encore. On pourrait le faire clicher sans imprudence.

Il en est à peu près de même des fêtes de juillet; les trois mâts à banderolles du Pont-Neuf, les joûtes sur l'eau, le concert monstre, les théâtres, les orchestres et le mât de cocagne des Champs-Elysées, l'illumination, le feu d'artifice ont reparu dix-sept fois pour nous attester que, si le pouvoir dépense pour nous amuser beaucoup d'argent, il le dépense avec peu de goût et d'esprit inventif.

Nous étions sur le point de livrer à l'impression le compte-rendu des fêtes de juillet, qui nous a déjà servi l'année dernière et nous nous disions: Ces réjouissances n'ont qu'une manière de se distinguer les unes des autres, ce sont *les accidents*: nous repasserons ce soir au journal après le feu d'artifice pour ajouter au compte-rendu habituel le nombre des victimes.

Cependant, par un scrupule excessif, nous voulûmes contempler un instant la fête avant de la raconter, bien certains qu'elle présenterait dans son ensemble le coup-d'œil habituel, mais pensant que nous trouverions peut-être à constater quelques innovations de détail.

Nous voici sur les quais: regardez le Pont-Neuf, on y voit surgir avec leurs banderolles les trois mâts obligés, et nous pouvons dire, comme le sergent qui signe la feuille d'un corps-de-garde : *rien de nouveau*.

Aux Tuileries, estrade circulaire préparée en face du château pour le concert monstre : rien de nouveau encore, si ce n'est que la decoration de cette estrade devient chaque année un peu plus monarchique. On y remarque aujourd'hui, au milieu d'ecussons bleus, des lettres L P souvent répétées et surmontées de la couronne, cet emblème *de la forme de notre gouvernement*, comme on dit dans la langue du maréchal Soult, — aucun symbole de liberté, pas même les tables de la loi.

Autre innovation : la foule circulait jadis autour de l'enceinte, et les privilégiés se contentaient d'occuper des chaises rangées dans ces petits jardins du roi où le roi ne met jamais le pied. Cette année, tout l'espace compris entre les jardins, sous le pavillon de l'Horloge, est réservé aux billets, et de lourdes barrières, semblables au *travail* où l'on enferme les chevaux dangereux pour les ferrer, tiennent le public à distance respectueuse de la musique.

Aux Champs-Elysées, rien de nouveau, si ce n'est que les marchands ambulants s'injurient entre eux et se reprochent de si vilaines choses que nous les avons pris un instant pour de hauts fonctionnaires.

Mâts de cocagne, orchestres de danse, théâtres de pantomime, phénomènes vivants, parmi lesquels se distingue *la nouvelle Tom-Pouce*, âgée de 25 ans et haute de 74 centimètres. Les saltimbanques ont la mine par trop délabrée et l'ancienne tunique. Ce serait bien le cas pour M. Bois-le-Comte, l'ennemi des animaux décorés, de faire un nouveau procès à ceux qui abusent ainsi de l'uniforme civique.

En revenant, nous avons vu les joûtes, et nous n'avons pu nous empêcher d'admirer l'élégance des embarcations ainsi que l'adresse des canotiers et joûteurs. Voilà des gens qui savent esquiver les coups ou tomber de bonne grâce quand les coups ont porté. Nos ministres ne savent faire ni l'un ni l'autre.

Que penser de cette réjouissance? Nous pensons qu'un particulier fait honneur à un particulier en acceptant de lui une invitation, un plaisir; c'est une marque d'estime et d'amitié qu'on ne donne pas à tout le monde. Ces règles de convenance nous paraissent applicables aux nations, et la population de Paris devait peut-être à sa dignité de rester aujourd'hui chez elle et de refuser ainsi les feux d'artifice et les lampions d'un pouvoir qu'elle n'estime pas.

Si les Parisiens ont pensé qu'ils pouvaient accepter ces réjouissances, attendu qu'ils en font les frais, l'argument est valable; mais du moins la représentation finie, qu'on la siffle! Renouvelant un conseil qui fut donné par le *Figaro*, sous le ministère Polignac, nous engageons les habitants de Paris, hommes et femmes, grands, moyens et petits, à faire acquisition d'un sifflet et à parcourir les rues en faisant retentir cet instrument harmonieux. Les sifflets sont actuellement sans emploi, vu le relâche de presque tous les théâtres. Qu'on siffle donc bel et bien, non pas la révolution de juillet, mais la manière dont elle a été solennisée! Si le ministère pense que ces manifestations s'adressent un peu à sa grande politique, ainsi qu'à sa manière de voir, en fait de privilèges et de promesses de pairie... laissons lui son opinion, les opinions sont libres.

Les Deux Royalismes.

Il y a un royalisme qui consiste à se dévouer au prince, parce que le prince est l'expression vivante de l'honneur national, le défenseur et le père de la patrie, le promoteur des améliorations démocratiques. Ce royalisme est noble, grand, social; il est digne des âmes d'élite, des imaginations poétiques et chevaleresques. Aux époques célèbres de la monarchie française, ce sentiment de fidélité et d'attachement du prince brilla d'un vif éclat. Philippe-Auguste, Louis IX, François Ier, Louis XIV, Napoléon eurent le privilège d'inspirer ce véritable royalisme.

Mais il est un autre royalisme à l'usage des écrivains stipendiés, des banquiers agioteurs, des fonctionnaires corrompus. Ce royalisme bâtard n'a d'autre mobile qu'un sordide égoïsme. Ces modernes royalistes ne servent pas la royauté; ils s'en servent. Ils font parade de leur dévouement au monarque, parce que le gouvernement est pour eux un moyen de pressurer le corps social. Conserver leurs privilèges, en acquérir de nouveaux, voilà à quoi ils veulent faire servir la royauté. Cette épée des rois qui servit à la défense et au progrès du peuple, ils la voudraient tourner contre les masses laborieuses. Dans les balances de la justice, ils la font peser du côté du capital. Ils en émoussent la pointe, quand elle devrait poursuivre leurs mefaits. Ils ordonnent au pouvoir judiciaire l'inaction, afin de ne pas être troublés dans leurs manœuvres, et de garder le fruit de leurs spéculations. En un mot, ils voudraient faire de la monarchie l'instrument de la féodalité financière.

Ces prétendus royalistes sont donc les plus mortels ennemis de la royauté. Ils l'exploitent, la trahissent, la poussent à l'abîme. Au fond, que leur importe cette institution politique? Ils ne l'aiment que parce qu'ils la considèrent comme le pivot d'un mécanisme administratif et social qui leur permet d'entasser des millions. Pour ces gens-là, le cri de *vive le roi!* n'est donc que le cri de l'égoïsme. Quand ils boivent à la santé du roi, ils boivent à la santé de leurs privilèges, de leurs spéculations, de leurs coalitions, de leurs vols et de leurs brigandages impunis. Si, demain, la république leur assurait plus d'or et plus d'impunité, ils crieraient *vive la république!*

Oui, nous le disons bien haut; car il faut que la France et l'Europe le sachent! Le royalisme de 1847 est, chez ces gens-là, faux et menteur, il n'a d'autre principe que l'égoïsme, d'autre fin que la corruption. Ce royalisme de 1847 n'est qu'une coalition d'intérêts mercantiles, qui a pour devise : « Enrichissons-nous! » Ne cherchez rien de beau, rien de noble, rien d'élevé dans ce royalisme.

Les modernes royalistes écrivent des articles de journaux, prononcent des discours, mais pourvu que tout cela leur soit bien payé. Les royalistes agioteurs et spéculateurs veulent bien faire publiquement l'éloge de la royauté, mais à condition que le ministre obéira à leurs injonctions. A tous ces prétendus féaux et amis, que la royauté essaie de demander gratis une goutte de sang ou un écu, et elle verra comme elle sera accueillie. Le royalisme moderne est une affaire de bordereau, mais c'est toujours le royaliste qui dupe la royauté.

Oui, le royalisme de 1847 n'est qu'une mauvaise comédie; c'est une illusion, un rêve; c'est la plus fausse, la plus dangereuse des utopies.

Après nos deux grandes révolutions, il n'y a de fidélité et de dévouement possible qu'aux idées démocratiques et sociales; ce sont elles qui sont la vérité, la réalité, l'espoir de la France et du genre humain; ce sont elles qui triompheront. Le temps est venu du ROYALISME DE L'IDÉE.

Défection du Journal des Débats.

Enfin! enfin! il y a maintenant UNANIMITÉ dans la presse comme dans le pays! Il n'y a plus qu'un jugement sur ce ministère qui, dans une situation unique, avec une majorité de plus de cent voix, après une grande victoire électorale, préparée, il est vrai, par des moyens honteux, a laissé le pouvoir s'avilir entre ses mains, la corruption, la désaffection et le dégoût, s'emparer de tout, et la gangrène envahir le corps social!

Le *Journal des Débats*, qui était resté, dans la presse parisienne, le seul et unique champion de ce ministère de fainéantise et de corruption, qui, jusqu'à ces derniers jours encore, était demeuré son complice, le *Journal des Débats* entonne le glas funèbre, et tout d'un coup le voici qui parle comme tout le monde.

Les députés conservateurs, en partant pour leurs provinces, ont résumé leurs impressions en disant au ministère : « Pour vous empêcher de tomber honteusement, nous avons été contraints de » nous déclarer *satisfaits*; mais, sachez-le bien, nous partons » très *mécontents*. » C'est avec ces paroles d'adieu que la majo-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 30 JUILLET 1847.

A LA RECHERCHE D'UN RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE.

Tribulation en 2 actes et 10 tableaux.

ENVOI A M. DELANGLE.

Monsieur le procureur général, nous sommes les utopistes de l'organisation sociale, nous voudrions voir l'ordre en tout, l'organisation partout; et c'est parce que nous poursuivons l'idéal de l'ordre (de l'ORDRE, entendons-nous bien! de l'ordre véritable, de l'ordre qui régularise et garantit toutes les libertés), c'est pour cela que nous nous montrons si peu fiers de l'*ordre* actuel.

A ces causes vous voudrez bien, je l'espère, considérer comme une preuve, et de notre sentiment d'ordre et de celui qui n'existe pas dans votre administration judiciaire, le procès-verbal sincère et véritable des tribulations qu'il m'a fallu subir, au Palais-de-Justice, le 27 juillet présent mois, de onze heures à quatre heures et demie, pour ne pas pouvoir obtenir un certificat que la loi prescrit de donner, à peine de 500 fr. d'amende, mais que votre administration ne délivre pas.

Agréez, etc. F. CANTAGREL.

ACTE Ier.

1er Tableau. — Greffe criminel, 11 heures.

— Monsieur le Greffier, lorsqu'un journal a été saisi, la chambre du conseil doit rendre son ordonnance dans les dix jours de la notification de la saisie, à défaut de quoi la péremption est acquise, et les numéros saisis sont rendus au gérant. C'est le 5 juillet que nous a été notifiée la saisie du 4; la chambre du conseil a dû statuer le 15 au plus tard; nous voici au 27; l'affaire doit être maintenant devant la chambre des mises en accusation.

— Monsieur, je l'ignore.

— Comment, vous l'ignorez! Mais la loi veut qu'après la décision de la chambre du conseil, les pièces soient remises *sans délai* au procureur-général qui est *tenu*, dans les cinq jours de la réception, de faire son rapport à la chambre d'accusation, laquelle est *tenue* de prononcer dans les trois jours.

— C'est vrai.

— Eh bien! voilà douze jours, et vous ne savez rien!

— Non, Monsieur.

— Mais la loi...

— Elle n'a pas de sanction.

— « Le procureur-général est *tenu*, dans les cinq jours... »

— Il y est tenu, mais rien ne l'y oblige... La loi est ainsi faite...

— Mais alors où m'adresser?

— Si vous voyiez, au parquet, M. le substitut de service pour les journaux?

— Ce n'est pas un magistrat qu'il me faut, c'est un greffier; la loi dit: « Tous les dépositaires des objets saisis seront tenus de les rendre sur la simple exhibition du certificat des greffiers respectifs, constatant qu'il n'y a pas eu d'ordonnance, etc. » Et elle ajoute: « Les greffiers sont tenus de délivrer ce certificat à la première réquisition, sous peine d'une amende de 300 francs, etc. » A quel greffier dois-je m'adresser?

— Je l'ignore.

2e Tableau. — Parquet du procureur du roi, 11 heures 1/2.

— M. le substitut de service pour les journaux, s'il vous plait?

— Monsieur, vous le trouverez à deux heures ou deux heures et demie.

— Allons, bon!... Si je montais au greffe, au deuxième étage?... Montons.

3e Tableau. — Greffe du parquet.

— Monsieur le greffier, voudriez-vous me faire connaître s'il y a eu ordonnance du conseil sur la saisie de notre numéro du 4?

— Monsieur, la saisie est inscrite, mais rien de plus...

— Il n'y a donc pas eu d'ordonnance?

— Je l'ignore.

— Inscrivez-vous d'ordinaire les ordonnances de la chambre du conseil?

— Oui; voici l'inscription pour les deux saisies qui ont précédé celle du 4.

— Vous allez donc me délivrer, à peine de 300 fr. d'amende, le certificat que je cherche (art. 11 de la loi du 26 mai 1819).

— Je ne puis.

— Vous ne pouvez?

— Non.

— L'inscription de ces ordonnances sur vos registres est-elle obligatoire, et dans quels délais?

— Je ne puis vous dire qu'une chose, c'est que je n'ai pas sur mon registre l'inscription que vous demandez... Si vous vous adressiez en bas?

— J'en viens; il n'y a personne.

— Revenez.

— Monsieur le greffier, il n'y a donc pas, dans le Palais-de-Justice, un greffe, un cabinet, un lieu quelconque, où, selon le vœu de cet article 11, on puisse s'assurer que, sur une affaire donnée, il y a eu, oui ou non, ordonnance de la chambre du conseil?

— Monsieur, je ne connais pas cela.

— Mais, puisque la partie est autorisée à se pourvoir contre l'ordonnance de la chambre du conseil, il faut bien qu'elle connaisse cette ordonnance. Qui la notifie?

— Personne.

— Qui la communique?

— Je ne sais.

4e tableau. — Encore le greffe criminel, midi.

— Monsieur le greffier, il n'y a donc pas, dans le Palais-de-Justice, un greffe, un cabinet, un lieu quelconque où, etc...? (Question déjà posée.)

— Je ne connais pas cela... Si vous consultiez M. le substitut du procureur-général de service!...

— Comment! il me faut visiter, déranger un procureur-général pour m'informer d'un fait d'ordre, de pure administration? Voyons cependant...

5e tableau. — Au parquet du procureur-général, midi 1/4.

— Auriez-vous la bonté, Monsieur, de me faire savoir, etc...? (Voir plus haut.)

— Monsieur, je ne puis vous donner aucun renseignement.

— Monsieur le substitut, il n'y a donc pas, dans le Palais-de-Justice, un greffe, etc....? (Question déjà posée.)

— Euh! si vous voyiez M. le juge d'instruction?...

6e Tableau. — Chez M. le juge d'instruction, midi et demi.

— Monsieur le juge d'instruction, seriez-vous assez bon pour, etc...? (Voir plus haut.)

— Monsieur, j'ai remis le dossier de l'affaire à un de mes collègues; je ne sais ce qu'elle est devenue depuis. Il faudrait consulter ce dossier, qui doit être au parquet de M. le procureur du roi ou à celui de M. le procureur-général.

— M. le substitut du procureur-général ne sait rien, je viens de le voir.

— Alors, voyez M. le procureur du roi.

— Monsieur le juge d'instruction, il n'y a donc pas, dans le Palais-de-Justice, etc....? (Question déjà posée.)

— Non! voyez M. le procureur du roi.

(Ici intermède forcé pour attendre l'heure de M. le procureur du roi.)

ACTE II.

7e Tableau. — Encore le parquet du procureur du roi, 2 heures et demie.

— Monsieur le substitut, voulez-vous, je vous prie, etc...? (Voir plus haut.)

— Monsieur, je ne suis pas au courant de cette affaire.

— Quoi! vous ne pouvez me faire savoir s'il y a eu un rapport, si ce rapport a été présenté à la chambre du conseil, si la chambre a statué?...

— Pardon, nous dit avec obligeance un substitut présent à cet entretien; c'est moi qui ai fait le rapport.

— Ah! enfin!

[illegible] *s'est présenté à cette session sans idée arrêtée sur ce qu'il ferait, sans projets bien mûris et bien élaborés pour occuper la Chambre, soucieux seulement de gagner du temps* et de laisser passer la crise des subsistances et la crise financière! *Il est certain qu'il n'a pas indiqué avec assez de résolution les réformes auxquelles il pourrait consentir*, celles qu'ils ne jugeraient qu'inopportunes; et celles qu'il repousserait toujours dans l'intérêt du trésor ou de la stabilité politique; *on l'a vu varier, abandonner les projets qu'il avait présentés, et les reprendre selon le vent qui soufflait dans la Chambre.*

» ... Oui, *la session n'a pas été bonne.* La session prochaine, si » elle n'était pas meilleure, serait FUNESTE! On attend, on a le droit » d'exiger du ministère pour la session de 1848 des plans mieux pré» parés, des réformes nécessaires, un budget à l'abri de toute attaque » fondée, la suppression des abus. Qu'il sache bien ce qu'il doit con» céder, et qu'il ne concède que cela! *Qu'il gouverne, en un mot!* » Devant le ministère résolu et bien uni, le parti conservateur ne se » divisera pas. »

Tout cela est fort clair et très explicite. « Le gouvernement *n'a » pas gouverné.* — La session n'a pas été bonne. — La session pro» chaine, si elle n'était pas meilleure, serait FUNESTE! »

Le *Journal des Débats* va jusqu'à accuser la majorité qui se serait, dit-il, livrée à toutes *ses fantaisies*. Nous ne savons guère de quelles fantaisies l'honnête journal veut parler. Nous avons vu, dans tout le courant de la session, la majorité obéissant au ministère comme un troupeau parfaitement docile. Elle a poussé la complaisance jusqu'à se déclarer *satisfaite*, dans une circonstance où, sans aucun doute, chacun de ses membres se disait à lui-même, qu'en bonne justice les membres du cabinet eussent dû avoir à s'expliquer devant la Cour des pairs.

Mais on ne peut plus fermer les yeux; il y a des limites à tout, même à la plus extrême bonne volonté de complaisance et de docilité. Un ministère qui fait toutes sortes de bassesses politiques peut bien trouver une majorité qui l'apprécie; mais encore faut-il que l'on puisse colorer, de quelque façon, l'appui qu'on lui donne! encore faut-il qu'il soit assez heureux pour cacher ses turpitudes et qu'il n'éclabousse pas, au grand jour, tous ses amis, de honte et de scandale.

Il y a des limites auxquelles il faut pourtant bien que le plus obstiné dévouement s'arrête!

Cette limite est atteinte. Les conservateurs ont compris que ce ministère les perdait et déshonorait leur parti dans l'opinion publique. On aura peut-être aussi compris, ailleurs, vers quels dangers sérieux on descendait à grands pas en suivant un ministère devenu l'objet de l'indignation des uns, du mépris des autres, du dégoût de tous.

L'article du *Journal des Débats* nous fait espérer que quelque saine pensée s'élabore en ce moment dans la région où se font et se défont les ministères. Nous souhaitons ardemment de ne pas nous tromper, et nous ne saurions donner de meilleure preuve de l'ardent désir que nous avons de ne pas voir notre pays bouleversé de nouveau par de stériles catastrophes!

Le Pape et l'Autriche.

Certains journaux ont nié le complot organisé contre les réformes du pape, rapporté par un correspondant du *Sémaphore de* [illegible] cipateurs? Le *Journal des Débats*, pour se prononcer, attend-il que M. de Metternich l'ait autorisé à parler?

Le correspondant du *Sémaphore* lui adresse cette nouvelle lettre en date du 21 juillet.

Rome revient de son effroi, mais l'indignation et l'exaspération des esprits contre les auteurs de l'infernale conspiration sont difficiles à peindre. Il y a eu des prières publiques pour rendre grâces au ciel d'avoir préservé la population de cette capitale d'un aussi grand danger. Un autre incident est venu plonger aujourd'hui la population dans la stupeur, et nous apprendre que ce complot a été ourdi à Vienne. Vous vous souvenez de la fameuse réunion de certains cardinaux et prélats chez l'ambassadeur d'Autriche. L'instinct du peuple se trompe rarement! Ce que le peuple avait pensé de cette réunion, et ce qu'il voulait faire... Vous savez enfin comment Ciceronachia est parvenu à calmer l'effervescence et sauver ces mêmes cardinaux qui, dix jours après, devaient plonger Rome et l'état dans le deuil. Eh bien! le masque est levé. Le jour même de l'exécution du plan austro lambruschinien dans Rome, les Autrichiens devaient commencer par envahir Ferrare. La conspiration a été déjouée, comme vous le savez, le 15; mais les Autrichiens ne pouvaient s'attendre à ce dénouement providentiel, encore moins pouvaient-ils en recevoir l'avis. Or, le 16, 1200 Autrichiens entraient dans Ferrare. Le brave légat, le cardinal Ciachi, proteste vigoureusement. Le commandant s'étonne de la résistance du gouverneur; il lui demande s'il n'a pas reçu des nouvelles de Rome et des instructions. Le gouverneur répond négativement et persiste dans sa protestation contre une violation aussi flagrante du territoire du saint-siège. Bref, les troupes autrichiennes se sont repliées dans leurs cantonnements. La *Bilancia*, en donnant des détails sur la conspiration, parle de l'intention des Autrichiens d'occuper la ville de Ferrare le 16.

Ce journal *a osé*, et la censure le lui a permis, donner cette grave nouvelle d'une tentative d'intervention autrichienne dans les états de l'Eglise. Cette nouvelle a produit une profonde sensation. La coïncidence des dates, l'entrée des Autrichiens, en même temps que les troubles qui auraient ensanglanté Rome, prouvent bien qu'il y avait un plan habilement combiné d'avance... Cette intervention aurait été justifiée aux yeux de l'Europe par les troubles mêmes. Il n'y a pas de doute que le même jour, à la même heure, des troubles auraient éclaté dans toutes les villes des Etats-Romains: c'était la fête qui se célébrait dans tout l'Etat. La *Bilancia* rapporte une tentative essayée dans l'église de Bologne pendant que le prédicateur prêchait à l'occasion de l'anniversaire de l'amnistie.

En attendant, ici les arrestations des conjurés continuent. Des papiers très importants ont été saisis. Une nouvelle pancarte portant les noms des cardinaux affiliés à la conspiration, a été affiché, ce sont: LL. EE. MMgrs. Lambruschini, Bernetti, Della Genga, Mattei, Vanicelli; MM. les comtes Lutzof, ambassadeur d'Autriche, et Ludolf, ambassadeur de Naples; S. A. R. Marie-Louise de Parme, del Caretto. Il paraît que ces noms ont été remarqués et divulgués par les personnes qui ont arrêté les conjurés et saisi leurs papiers. On croit généralement à cette liste, attendu que celle qui avait été affichée le 16 était exacte.

Le gouverneur de Rome exilé est arrivé à Naples. Le cardinal Ferretti lui signifiait en ces termes l'ordre de son exil: « Il est accordé à l'abbé Grasselini deux heures de temps pour quitter le territoire des Etats de l'Eglise. »

Un célèbre espion, Minardi, a été arrêté avant-hier. Plus de dix mille hommes le traquaient de maison en maison, depuis six heures du soir jusqu'à minuit. L'effervescence était telle que le père Ventura a dû accourir et haranguer le peuple. Le célèbre prédicateur a été re-

[illegible] vement au chemin de fer de l'Ouest ainsi que sur la disposition que j'ai proposée pour la remplacer et qui a été votée, séance tenante, à l'unanimité moins une voix, des réflexions qui, dans ma conviction, contiennent de graves erreurs.

Je vous demande la permission de les rectifier.

D'après vous, les *nombreux* articles du projet élaboré par la commission avaient, sur mon amendement *improvisé*, l'avantage de décider deux questions importantes, celle de la fusion définitive des deux Compagnies, rive droite et rive gauche, et celle de l'achèvement du chemin de Versailles à Chartres.

En réalité les *sept* articles du projet (il n'en contenait pas davantage) ne décidaient rien, laissaient tout en souffrance et compromettaient l'avenir du chemin de l'Ouest.

La fusion n'était et ne pouvait être nullement décidée ni imposée par ce projet. Si elle doit avoir lieu, elle sera l'effet de l'accord des deux compagnies et non d'une prescription législative.

Quant à l'achèvement du chemin de Versailles à Chartres, le projet disait que les deux compagnies, après avoir été réunies devraient en faire la dépense, à titre d'avance dont le remboursement en capital et intérêts à 5 pour cent leur était assuré par le gouvernement; mais cette condition (fort peu avantageuse pour l'Etat) était essentiellement dépendante d'un évènement incertain, la fusion, et même l'évènement accompli, rien n'en assurait l'exécution, aucune clause pénale ne la consacrait.

Non-seulement, par ce projet, l'achèvement du chemin de Versailles à Chartres était subordonné au bon vouloir incertain des deux compagnies, mais encore le gouvernement se mettait, jusqu'au 1er février 1848, dans l'impossibilité de profiter des offres qui pouvaient lui être faites par des concessionnaires sérieux, soit pour la section de Chartres, soit pour la ligne entière, puisque, jusqu'au 1er février 1848, la concession était promise aux deux compagnies, sauf à elles à l'accepter ou à la refuser suivant leur intérêt et leur bon plaisir.

Le résultat très fâcheux de la loi proposée, si elle avait été adoptée, devait être celui-ci:

La loi du 21 juin 1846 abolie, sans nécessité, sans utilité.

Le gouvernement à la discrétion des compagnies rive droite et rive gauche.

Le chemin de la rive gauche confisqué au profit de la combinaison de la compagnie de la rive droite et de la compagnie de Saint-Germain: ce chemin ne pouvant plus, suivant le vœu de la loi de 1846, suivant le vœu émis deux fois par le conseil municipal de Paris dans ses séances du 31 mai 1844 et du 9 juillet 1847, être mis à la disposition d'une compagnie qui aurait voulu exécuter et exploiter la ligne de l'Ouest avec une seule entrée dans Paris par la rive gauche, au lieu de deux entrées, qui doivent grever l'entreprise, et d'un excédant de dépense de 26 millions et de doubles frais d'administration et d'entretien; tous les voyageurs de l'Ouest, enfin, toutes les marchandises, rejetés sur la gare de Saint-Germain, où l'encombrement, où les convois devant partir presque en même temps, ne peuvent que causer d'épouvantables malheurs;

L'achèvement du chemin de Versailles à Chartres ajourné.

L'exécution et l'exploitation de toute la ligne de Paris à Rennes par des concessionnaires, rendues à peu près impossibles.

Tels sont, mon[illegible], les motifs pour lesquels j'ai fait tous mes efforts afin d'empêcher ce projet d'être adopté.

Quelques jours avant qu'il fût mis en discussion, j'ai distribué à la Chambre une note destinée à en faire ressortir les inconvénients, et annonçant l'amendement que je voulais présenter et qui, comme vous le voyez, n'a pas été *improvisé*.

Cet amendement, dont j'avais arrêté la rédaction de concert avec M. Jouvencel, M. de Rainneville, M. Remilly, était adopté, notamment par les représentants des pays les plus intéressés à la confection du

---

— Je l'ai remis à M. le procureur du roi.

— Ah!!... Puis-je parler à M. le procureur du roi?

— Il est en affaires; attendez un instant, je vais lui dire un mot.

— Enfin, enfin!

— Monsieur, le dossier est entre les mains de M. le procureur-général qui l'a fait demander. Il faut que vous voyiez M. le procureur-général.

— Mais j'ai vu son substitut.

— Il faut voir M. le procureur-général lui-même.

— Monsieur, il n'y a donc pas, dans le Palais-de-Justice, etc...? (Question déjà posée.)

— Mais non!... Voyez M. le procureur-général.

8e Tableau. — Encore le parquet du procureur-général, 3 heures 1/2.

— M. le procureur-général, s'il vous plaît?

— Monsieur, il est à la Chambre.

— Alors, M. le substitut!

— Vous l'avez déjà vu.

— Il faut que je le revoie.

— Entrez.

(J'entre.)

— Monsieur, M. le procureur du roi me renvoie ici pour vous prier de me dire, etc... (Voir plus haut.)

— Je vous ai déjà dit, monsieur, que je n'en sais rien. Voyez M. le procureur-général.

— Mais il est à la Chambre.

— Pourquoi venez-vous si tard?

— Parce que l'heure de M. le procureur du roi n'est pas celle de M. le procureur-général.

— Revenez demain!

— Je reviendrai... Mais, monsieur, comment se fait-il qu'il n'y ait pas, dans le Palais-de-Justice, etc....? (Question déjà posée.)

— Pardon! cela doit exister. Allez au greffe de la chambre du conseil.

— De quelle chambre? Il y en a huit.

— Ah! c'est juste!

— Attendez donc..... Vous ne trouvez d'inscription nulle part...? Peut-être le rapport n'a-t-il pas été présenté?

— Cela commence à me paraître excessivement probable.

— Mais alors?...

— Alors il me faut un certificat, une attestation officielle enfin, pour retirer nos numéros.

— Si vous alliez voir M. Noël, greffier, dans la salle des Pas-Perdus, près de la police correctionnelle, corridor à gauche, puis à gauche encore au haut de l'escalier qui est à droite... Mais il est plus de quatre heures; vous ne le trouverez plus... Revenez demain...

9e tableau. — Un corridor. — Monologue.

Si, contre l'habitude de tout fonctionnaire bien appris, M. Noël se trouvait encore au travail, passé quatre heures... Tentons l'aventure...

10e Tableau. — Greffe de M. Noël, 4 h. 1/4.

— Municipal, M. Noël!

— Il va revenir dans un instant. — (Après dix minutes d'attentes:) Le voici!

— Monsieur Noël, ne pourriez-vous me dire si, etc...? (Voir plus haut.)

— Monsieur, je suis autorisé à vous rendre vos numéros dès que vous me les demanderez... Voilà!

— La chambre du conseil n'a donc pas rendu d'ordonnance?

— Je le suppose.

— Monsieur Noël, il n'y a donc pas, dans le Palais-de-Justice, un greffier, un cabinet, un endroit quelconque, où, etc...? (Question déjà posée.)

— Monsieur, envoyez un commissionnaire et un sac. Nous mettrons dedans vos numéros.

— Ah! fis-je en moi-même, on me doit bien cela pour m'avoir tant de fois mis dehors dans le courant de cette journée!

Conclusion.

C'est ainsi que, grâce à une énorme activité, après tout un jour de pas perdus dans la salle ainsi nommée, et dans un labyrinthe de corridors, nous avons pu, en payant un commissionnaire, retirer hier, 28, sans aucune espèce de certificat d'aucune espèce de greffier, nos exemplaires saisis le 4 juillet, et qu'on aurait dû, en bonne justice, nous rendre d'office le 15 au soir.

Morale.

Mais, je vous le dis en vérité, c'est ainsi que la loi est faite et exécutée. Et quant à la justice, la justice d'à-présent (ne pas confondre), on a dit avec raison qu'elle traite ses sujets de turc à maure.

Et notez que ce qu'il y a de mieux organisé dans la société actuelle, c'est la guerre et la justice! — Beau sujet de critique sociale!

Et ils repoussent, ils persécutent les hommes qui leur parlent d'organisation! — Quelle société!!!

F. C.

LA PART DES FEMMES (1).

DEUXIÈME PARTIE.

XI.

LE CHEMIN DE LA CROIX.

Quelques jours après cette visite aux gracieux hôtes de Biangy, M. Lachaumelle revint de ses fermes de Bresse. Il avait appris là bas la mort de Mme Dusabé et l'introduction de Juanna dans sa famille. Cet acte de bonté spontané de la part de sa femme et de sa fille fut loin de lui plaire.

Si à son retour, Léonce revoyait auprès de lui, abritée sous le même toit, aimée et protégée par sa famille cette belle jeune fille qu'il avait aimée avec tant de passion, son amour renaîtrait avec force, et le fruit de la politique de son père serait entièrement perdu. Bien plus, il se croirait obligé à réparer des torts; il n'est pas jusqu'à l'isolement de cette jeune fille, jusqu'à sa pauvreté qui ne deviennent des attraits pour cet étourdi. La sotte inexpérience de la jeunesse recherche avec tant d'avidité le rôle de consolateur et de garde-fou.

En pensant cela, M. Lachaumelle s'était bien gardé de l'écrire; les indiscrétions de paroles écrites pourraient le faire passer pour un brutal. Il voulut y mettre des formes moins faciles à incriminer. Il ne fut même pas fâché, en y réfléchissant bien, de laisser séjourner quelque temps chez lui l'orpheline, ce serait du meilleur effet aux yeux des braves gens.

— A mon retour il sera toujours temps d'en finir avec cette petite fille. Elle a été élevée comme si elle avait dû être riche, elle est fière et d'autant plus ombrageuse qu'elle se réveille dans le dénûment; il ne me sera pas difficile, tout en gardant les convenances, de la piquer au vif, de harceler son amour-propre, de blesser sa susceptibilité maladive au point de l'éloigner, et définitivement cette fois, d'une maison où sa présence ne peut que jeter le trouble.

M. Lachaumelle était donc retourné au Villars dans ces dispositions de cruauté froide, incapable d'appitoiement.

— Mademoiselle, dit-il en saluant Juanna, je prends une part sincère aux malheurs qui ont fondu sur vous; personne mieux que moi n'a senti quelle perte immense a été pour vous la mort de votre mère, et par suite la ruine complète qui va vous obliger à changer les délicatesses d'une vie oisive contre la dure nécessité du travail.

Juanna, aux premiers mots de son tourmenteur, avait été profondément touchée; mais, en entendant la seconde partie de cette phrase calculée avec un sang-froid impitoyable, elle contint sa douleur.

— Cette dure pauvreté dont vous m'avertissez, je n'y avais pas encore pensé, monsieur, lui dit-elle.

— Je ne vous dis pas cela pour vous faire comprendre le poids de l'hospitalité, mademoiselle, vous pouvez attendre auprès de nous la consolation...

— Je ne me consolerai jamais, monsieur.

— Le temps est un grand contradicteur, ajouta imperturbablement le despote sans vouloir faire attention aux signes suppliants de sa femme et d'Ernestine, ni à l'émotion déchirante peinte sur la figure contractée de Juanna.

— Vous pouvez donc attendre chez moi (ce chez moi eut un accent singulier) sinon la consolation entière, du moins la force de pouvoir lutter avec votre nouvelle destinée. Pendant ce temps, dont je remets la durée à votre discrétion (même intonation), nous ferons généreusement pour vous les petits sacrifices que réclameront vos besoins.

Juanna devint rouge, honteuse, humiliée, et ne répondit rien. Elle éprouvait un serrement de cœur inconnu encore pour elle dans la série de ses chagrins. Mais elle n'avait pas seule le cœur serré, Mme Lachaumelle et sa fille étaient comme elle, plus

(1) Voir les numéros des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 20 juin, 1er, 21, 22, 24, 25 28, et 29 juillet.

[illegible] a adopté la proposition de Genève, que nous avons fait connaître. Le Sunderbund a vainement fait tous ses efforts pour défendre ses officiers fédéraux. Il y aura une épuration qui s'étendra jusqu'au conseil militaire de la guerre.

» La protestation n'a encore donné lieu à aucune discussion; elle est d'ailleurs conçue en termes bien moins offensifs qu'on n'avait lieu de s'y attendre, après les instructions si menaçantes de Lucerne et de Schwytz.

» La Diète s'occupera bientôt, et probablement dès cette semaine, des mesures propres à amener l'exécution de son arrêté du 20 juillet. On pense qu'elle adressera une proclamation au peuple des Etats du Sonderbund, et que des commissaires fédéraux seront chargés de la porter dans chaque canton, d'assister aux délibérations des grands conseils et des Landsgemeinde, et d'engager encore de vive voix les autorités et les populations à se soumettre.

» Fribourg continue ses armements. Unterwald élève des fortifications de campagne pour défendre le passage do Brunig, qui conduit de l'Oberland bernois dans les petits cantons; mais il ne faut pas prendre ces préparatifs au sérieux; la guerre civile n'est que dans quelques têtes; un certain nombre de prêtres fanatiques et d'hommes qui se sont élevés à des fonctions publiques au dessus de leur mérite personnel méditent seuls de pousser les partis aux dernières extrémités, sans s'inquiéter des malheurs qui s'en suivraient. Déja des voix énergiques se sont élevées du sein même des populations de la Suisse primitive, pour protester contre toute résistance aux décisions légales de la Diète. En même temps, les chefs du Sonderbund ont acquis la conviction qu'ils n'avaient à espérer de la part des puissances étrangères qu'un appui purement moral, mais qu'ils ne devaient pas compter sur une coopération reelle de leurs forces.

» L'influence de ces faits s'est fait sentir jusqu'au sein de la Diète; les députations du Sonderbund n'ont pas agi, après le 20 juillet, avec l'énergie qu'elles manifestaient auparavant; des paroles de conciliation sont même échappées à quelques-unes, et l'on commence à croire généralement qu'elles saisiront le premier prétexte pour se soumettre. La Diète leur en offrira elle-même l'occasion, puisqu'elle épuisera tous les moyens de pacification avant de recourir aux armes. »

Le 2 juillet, lors du départ du dernier paquebot de New-York, les journaux s'occupaient à commenter les bruits de toute espèce qui transpiraient sur les dépêches arrivées à Washington, et annonçant, disait-on, l'ouverture définitive des négociations. C'est du Mexique, cette fois, que seraient venues les premières propositions. Des lettres particulières de Mexico disent, en effet, que les esprits y sont enfin tournés vers la paix. Les élections présidentielles n'étaient pas terminées; mais les deux seuls candidats qui restent sur les rangs, après le désistement réitéré de Santa-Anna, ont l'un et l'autre proclamé des intentions pacifiques: ce sont Herrera et don Angel Trias.

Ces bruits, toutefois, n'avaient encore rien d'authentique. On les considérait comme probables, et déjà les journaux américains se flattaient de l'acceptation des bases proposées par M. Trist, qui, comme on sait, accompagne l'armée du général Taylor, et est muni des pleins pouvoirs du gouvernement pour traiter. Elles consisteraient dans une cession de territoire à titre de conquête, et dans la vente de la Californie, qui serait payée en argent par les Etats-Unis. (*J. du Havre.*)

Réclamation. — M. Crétineau-Joly nous écrit encore pour démentir cette nouvelle que le livre intitulé *Clément XIV et les jésuites* ait jamais été mis à l'index. Nous lui donnons acte de sa déclaration formelle. Au surplus, s'il veut savoir quels sont les journaux

[illegible] — Un professeur d'un de nos premiers colléges, en entrant ce matin dans la classe où il allait donner la leçon d'arithmétique, a trouvé les lignes suivantes écrites sur le tableau:

Les griefs *s'additionnent*.
Les fonds de l'Etat *se soustraient*.
Les scandales *se multiplient*.
Les conservateurs *se divisent*. (*Charivari.*)

LES MARIS DE REINES. — Le prince Albert, époux de la reine Victoria, reçoit une liste civile annuelle de 30 000 livres sterling, dont il ne dépense point la sixième partie, faisant des économies, comme toute la famille Cobourg, achetant des terres et spéculant par placements de fonds; c'est tout à fait comme les Cobourg à Paris, à Bruxelles, à Lisbonne et à Vienne, ces derniers ayant augmenté leur fortune dans le temps par le mariage du duc Ferdinand avec une princesse de Cohary, dont la grande fortune provenait d'un immense commerce de bestiaux.

QUESTION SCIENTIFIQUE RÉSOLUE LÉGISLATIVEMENT. — La législature de l'Etat du Connecticut vient de trancher la question de savoir quel est le véritable auteur de la découverte de l'insensibilité produite par l'inhalation de l'éther. Elle a proclamé, après débats et au scrutin, que cette découverte appartenait au docteur Horace Wells, de Hartford. Voilà donc qui est décidé... dans le Connecticut.

PROVOCATIONS ÉGALITAIRES. — Samedi dernier, un ouvrier ébéniste nommé Rollet, qui avait trouvé sur le boulevard une boite, faillit être tué en l'ouvrant par l'explosion d'une combinaison de poudre fulminante et de poudre de guerre; au fond de la boite se trouvait une provocation à la révolte et au pillage. Hier encore un fait semblable s'est produit sous le péristyle du ministère des affaires étrangères: une pauvre femme ayant ramassé à terre une boite de ferblanc qui présentait l'apparence de celles où l'on renferme les sardines, cette boite éclata sous une faible pression, et la pauvre femme eut une partie du visage brûlée par l'explosion. Une dixaine de billets autographes se trouvaient au fond de la boite; voici quel en était en abrégé le contenu:

« Il n'y a que le juste partage des terres et des récoltes qui puisse fournir la restitution à faire aux innocentes victimes des accapareurs. L'incendie est un utile moyen, et moins dangereux pour faire triompher l'égalité, que de rester privé des parts de terre qui sont de 12 500 mètres carrés pour chacun. Les accapareurs arment des assassins pour tuer ceux qui veulent des parts de terre; ils font de coupables arrangements qu'ils nomment lois, ils s'adjugent d'énormes appointements qu'ils nomment impôts, et punissent les vols légitimes. Ils veulent qu'un homme puisse causer la famine s'ils a assez de métaux pour cela, et qu'il puisse, même en mourant, donner les terres à un fils qui regorge de tout, en en privant les autres... Le peuple ne possède pas seulement une place pour se coucher, et, comme il n'a rien, il n'y a pour lui ni justice, ni asile, et il est emprisonné.

» C'est là une législation de brigands, qu'il faut abolir en incendiant, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de résistance au partage des terres et des récoltes. »

ABD-EL-KADER ET ABD ER-RHAMAN. — La position prise par Abd-el Kader paraît avoir décidé l'empereur de Maroc, non à exécuter le traité de Tanger, mais à faire pour sa défense propre ce qu'il n'eût jamais essayé par respect des engagements pris envers la France. Une lettre de Tanger, après avoir rendu compte de l'attaque déloyale de l'émir contre le gouverneur du Riff, que sans provocation il a abattu d'un coup de pistolet, continue ainsi:

« Lorsque Muley-Abd-er-Rhaman fut informé de ces actes d'autorité souveraine exercés sur ses propres sujets, il en fut consterné, et il jura d'en tirer une vengeance éclatante. Il écrivit aussitôt à son fils Sidi-

[illegible] — La *Gazette allemande*, journal qui paraît à Heidelberg, dans le grand duché de Bade, publie, dans son dernier numéro, la correspondance suivante de Kowno:

« Depuis quelque temps, les voitures cellulaires se croisent dans tous les sens sur nos routes ordinairement si désertes. C'est qu'on vient de faire de nombreuses arrestations qui se rattachent, en quelque sorte, à la tentative d'insurrection qui, il y a deux ans, se manifesta dans notre province, et qui, comme on se le rappelle, ne tarda pas à échouer.

» Parmi les personnes arrêtées tout récemment, se trouve, en première ligne, une jeune fille de dix-neuf ans, Mlle Josèphe Przeciszewska, nièce du maréchal de ce nom, qui lui-même a été arrêté aussi, avec un grand nombre de membres et d'amis de sa famille.

» En 1845, M. Magdzinski, lieutenant dans la landwehr prussienne, l'un des émissaires du comité révolutionnaire de Posen, vint en Samogilie, et y fit les préparatifs d'une révolte, qui devait éclater en Lithuanie. M. Magdzinski trouva parmi les femmes de zélés partisans, et notamment Mlle Przeciszewska (son oncle, le maréchal, voyageait alors en pays étranger), qui se chargea des correspondances et des envois d'armes. Cette jeune et courageuse fille exposa même sa vie en plusieurs occasions.

» Lorsque l'insurrection fut vaincue dans le grand-duché de Posen et dans le royaume de Pologne, M. Magdzinski prit la fuite; il fut arrêté à Memel et conduit à la citadelle de Posen; mais il parvint à s'évader et se rendit à Bruxelles. Depuis cette époque, il faisait agir ici, dans l'intérêt des Polonais mécontents, plusieurs de ses amis, au nombre desquels se trouvait encore Mlle Pizeciszewska, laquelle se distinguait, comme auparavant, par son extrême activité.

» Ces menées se pratiquaient dans le plus grand secret, lorsque tout à coup, il y a une quinzaine de jours, l'un des conspirateurs les a lui-même dénoncées aux autorités, et aussitôt les arrestations, dont nous venons de parler ont été opérées sur tous les points de la province de Kowno.

» Mlle Przeciszewska a avoué complètement sa participation aux menées révolutionnaires, mais elle n'a voulu faire aucun aveu relativement à la complicité de son oncle et de ses autres co-accusés.

» Bien que l'instruction de cette affaire ne soit pas encore terminée, le gouvernement a déjà fait mettre en séquestre tous les biens des nombreuses personnes qui ont été mises en accusation.

» A ce malheur, qui plonge dans la douleur tant de familles, il s'en joint un autre: nous voulons parler des pillages que font les bandes qui parcourent nos provinces. Ces bandes ne se composent pas d'insurgés politiques, comme on le croit à l'étranger, mais elles se composent de jeunes gens qui ont quitté leur domicile pour se soustraire à la prochaine conscription, et qui se sont réfugiés dans les bois, où ils vivent en brigands. »

Le procès des Polonais commencera le 2 août, à huit heures du matin, dans le nouveau bâtiment des prisons, près de Moabit. Le premier jour, tous les accusés paraîtront à la barre. Les débats commenceront par la lecture de l'acte d'accusation en allemand et en polonais. Les séances se succèderont avec le moins d'interruption possible.

La cour se composera de huit juges, sous la présidence de M. Koch, président de la cour supérieure de justice. Trois juges supplémentaires assisteront aux débats pour pouvoir siéger au besoin.

A l'effet d'étudier les pièces du procès, qui ne contiennent pas moins de 1 000 volumes, M. le président Koch a établi, depuis le 1er de ce mois, son domicile dans le nouveau bâtiment des prisons, où l'on a organisé un bureau complet uniquement pour ce procès.

M. le procureur-général Wentzell est occupé depuis plusieurs mois à recueillir les renseignements les plus minutieux. On lui a adjoint pour le seconder MM. Michels, conseiller au tribunal d'appel supérieur, et Grothe, directeur du tribunal supérieur.

La Cour a nommé d'office des défenseurs à des prévenus qui n'ont

---

qu'elle même peut-être, honteuses et humiliées.

La mère, habituée à plier devant cette volonté, ne songea même pas à répondre. Ernestine, dont le caractère s'affermissait depuis quelque temps par l'excès de la contrainte, eût bien désiré détruire l'effet de ces paroles. Mais il n'y avait guère moyen de réparer une maladresse aussi adroitement commise.

Le soir, au lieu de prendre place à table avec la famille, Juanna alla se mettre au lit. Ernestine la trouva dans un état d'exaltation extraordinaire; sa figure était enflammée et sa peau brûlante, comme il arrive dans un accès de fièvre. Il semblait que la maladie, violemment interrompue par la mort de sa mère, allait reparaître.

— Ton père me hait, dit-elle; il me repousse.

— Et moi, Juanna, je veux te garder près de moi, ne t'ai-je pas dit que tu es ma sœur?

— Pauvre amie! tu n'es pas libre d'écouter ton amitié; je t'en prie, ne cherche pas à me défendre, j'ai trop de malheur pour qu'il n'en rejaillisse pas aussi sur toi. Je n'ai plus de protecteur désormais que Léonce. Oh! s'il savait cela, lui, que dirait-il? car il m'aime toujours, j'en suis sûre.

— Allons, Juanna, calme-toi, ma chérie; tu resteras près de nous à l'attendre; ce ne sera pas long, va; dans trois mois au plus il reviendra.

Pendant la nuit l'exaltation de Juanna s'augmenta; elle roulait mille projets fantastiques dans sa tête, et la base de chacun de ces projets était constamment son départ de la maison de cet homme, dans lequel elle venait de reconnaître un ennemi.

La nuit, les cerveaux les plus sains enfantent souvent pendant l'insomnie des idées si excentriques, de si folles résolutions, des projets si fabuleux, que l'esprit reposé du lendemain est interdit au souvenir de ces visions. Jugez de ce que durent être les rêveries de cette pauvre tête si diversement frappée en si peu de temps. A cette heure où le bruit des hommes et des choses a cessé, l'influence de la réalité s'amoindrit, les espérances s'exagèrent, les craintes se centuplent. On tient un faible compte des résistances matérielles dans les résolutions prises en vue de l'avenir.

Elle se voyait seule, sans parents, sans amis libres, sans argent, c'est-à-dire qu'un jour viendrait, pensait-elle, où elle pourrait mourir de faim si elle ne se résolvait à tendre la main comme ces pauvres mendiants pour lesquels elle avait toujours eu une si douloureuse pitié. Qu'allait-elle faire dans cette affreuse position?

M. Terrier, le père de Lucile et de Laure, était un homme excellent, qui lui avait toujours, ainsi que M. de Logny, témoigné beaucoup d'affection. Elle irait s'adresser à lui, et, pour ne pas lui être inutilement à charge, elle lui proposerait de l'employer à la surveillance du linge, à des travaux de broderie pour ses filles, au soin des fleurs, à la cueillette des fruits, à tout, pour ne plus être contrainte à recevoir l'humiliante hospitalité de M. Lachaumelle. Mais que penserait Léonce de cet abaissement de condition? Les filles de M. Terrier, la voyant à leurs ordres, Ernestine elle-même, continueraient-elles à la traiter en égale, en amie?

Un autre plan surgissait alors dans sa maladive imagination. Sa mère lui avait quelquefois parlé de ses parents d'Italie; ils étaient pauvres et travaillaient. Elle pourrait donc, si elle allait les retrouver, être pauvre et travailler près d'eux sans déshonneur. Et puis, Rome enflammait son enthousiasme; peut-on être malheureux sous ce beau ciel tant regretté de sa mère, dans ses villas si fraîches illuminées de lucioles, où pauvres et riches peuvent employer à des promenades le repos de leur soirée. Il lui restait quelque argent économisé par la prévoyance maternelle; au besoin, le mobilier qui garnissait encore la maison des bords de la Saône, où elles avaient habité ensemble, devait lui suffire largement pour faire le voyage. Elle irait donc en Italie.

Cependant, si elle s'éloignait ainsi, que deviendrait l'amour de Léonce? En s'exilant, elle se condamnait à ne plus le revoir. Ce sacrifice était trop au-dessus de ses forces pour l'accomplir volontairement; c'était tout ce qu'elle aimait au monde. Il lui avait promis de la prendre pour sa femme, malgré toutes les résistances, et elle y comptait.

M. Lachaumelle mentait certainement en disant que son ami l'avait oubliée. Avait-il complété sa méchante invention en écrivant la même fausseté sur elle à son bien-aimé? Si elle allait le détromper elle-même. Paris était encore plus près que Rome, et, puisqu'elle devait être sa femme un jour, personne ne pourrait le trouver mauvais.

D'ailleurs, une horrible crainte la tourmentait: si elle n'allait pas le retrouver pendant qu'il était seul, le père de Léonce ne l'empêcherait-il pas de la revoir jamais? Ne trouverait-il pas moyen de lui enlever son seul trésor en continuant ses perfides manœuvres? Elle n'avait que l'amour de Léonce pour le présent, que sa protection pour l'avenir. Il fallait aller réclamer ces deux parts de bonheur qui lui avaient été si énergiquement promises.

Elle prit encore de nouvelles résolutions, revint aux premières, et finit par s'arrêter au dessein de rejoindre Léonce. Le jour naissant la trouva veillant encore, l'imagination en feu, décidée, elle timide à l'excès, n'ayant jamais quitté le nid maternel, s'effrayant de la foule et du moindre contact d'inconnu, à partir seule et sans savoir comment pour aller à Paris.

Cette pauvre enfant, dont l'état de convalescence exigeait les soins les plus délicats, les plus exquises tendresses d'un cœur d'ami venait de retomber touchée par l'égoïsme brutal de M. Lachaumelle dans cet état d'irritation nerveuse, d'enthousiasme maladif, voisin de la folie.

Le soleil n'était pas encore levé, tout le monde dormait encore dans la maison. Juanna ayant fait un petit paquet, pris la montre de sa mère et sa bourse qui contenait quelques louis, ouvrit doucement la fenêtre qui donnait sur le jardin. Comme sa chambre se trouvait au rez-de-chaussée, elle mit simplement une chaise sur la plate-bande et descendit par là; puis, ayant tiré les verroux de la porte qui donnait du jardin sur la rue, elle sortit joyeuse comme une hirondelle reprenant sa liberté.

L'air frais du matin, loin d'attiédir sa folle témérité, semblait l'exciter encore davantage. Elle sentait en elle un courage et une force extraordinaires; aussi bien qu'elle n'eût rien pris depuis la veille à quatre heures de l'après-midi, se mit-elle à courir allégrement vers la grande route où elle savait devoir rencontrer sur les huit heures la diligence de Paris. Jusqu'à sa sortie du village et même jusqu'à l'endroit où le chemin de traverse atteignait la chaussée, tout alla bien, elle ne rencontra que des bergers conduisant leurs troupeaux, ou des laitières allant au marché. Elle évita soigneusement les yeux qui pouvaient la reconnaître, et parvint tranquillement à la longue avenue d'ormes séculaires par où l'on allait à la grande ville.

Il n'était encore que sept heures. Après s'être reposée quelque temps sur la berge gazonnée du chemin, elle se remit en route, certaine que la voiture l'atteindrait promptement. Elle cheminait ainsi sans songer aux attaques de tout genre et aux infâmes suppositions auxquelles allaient l'exposer son âge, son sexe et son isolement. Un roulier, encore sous l'impression du coup de l'étrier, l'interpella tout à coup par ce refrein populaire:

Bonjour, mamzell' Justine;
Comment vous portez-vous?

Juanna tressaillit, elle se retourna et vit un homme robuste qui s'approchait d'elle en riant.

— Sacrediè! quelle chance de rencontrer une princesse sur un grand chemin. Dites-donc, la belle fille, c'est-il pour moi que vous avez fait toilette si matin?

Juanna éperdue s'enfuit à toutes jambes, entendant la grosse voix achever son ironique couplet.

Elle courut jusqu'à ce qu'une pente inclinée l'eut dérobé à ses yeux, jusqu'à ce que son oreille n'entendit plus les grelots railleurs de ses chevaux. Un instant après, un bruit de galop la fit de nouveau tressaillir; elle avait à peine eu le temps de tourner la tête que le cavalier se trouvait sur ses talons. Elle sauta sur la lisière de la route au-delà du fossé par frayeur moins du maître que du cheval.

— Il est bien mis; il n'est pas autant à craindre que l'autre; pensa-t-elle.

D'ailleurs, elle ne pouvait cette fois s'enfuir aussi aisément. Celui-ci était un lionceau des environs en tournée du matin. Le roulier lui avait dit d'un ton goguenard:

— Plus vite, b.....! plus vite j'ai effaré la belle.

— Quelle belle?

— Ah! malin mirliflor, vous croyez donc que je ne comprends pas. Une demoiselle en beaux habits sur une grande route et un cavalier par derrière....

Piqué par la curiosité, le jeune homme avait escaladé la montée d'où il avait vu la pauvre biche effarouchée.

— Ne craignez rien, mademoiselle, mon cheval ni moi ne faisons jamais de mal aux jolies femmes,

y chercher : la fortune, le plaisir et le bonheur.

Les deux jeunes filles, joyeuses de se revoir après une si longue séparation, parlèrent beaucoup et longtemps de leur pays, de leurs souvenirs d'enfance, de leurs anciennes affections. Puis vinrent les questions, les confidences. Alphonsine ne cacha pas à son ancienne amie la position précaire où elle se trouvait, et celle-ci la consola en lui disant qu'à dater de ce jour son sort allait changer. « Viens chez moi, ajouta-t-elle ; je suis fort heureuse, je peux t'être utile. Tu demeureras avec moi, tu travailleras, tu t'occuperas de mes robes, de mes chiffons ; tu seras enfin tout à la fois ma femme de confiance et ma dame de compagnie ; cela te convient-il ? » Alphonsine accepta avec joie, et trois jours après, elle était installée chez Mlle Hélène, dans l'élégant appartement que celle-ci occupe rue Neuve-Bréda.

Dans cette nouvelle condition la pauvre Alphonsine n'était pas plus heureuse. Le luxe qu'elle voyait régner autour d'elle, les plaisirs au milieu desquels s'écoulait la vie de son ancienne camarade, dont les désirs étaient satisfaits aussitôt qu'exprimés, faisaient faire à la jeune fille de tristes et dangereuses réflexions : elle se demandait pourquoi les unes avaient tout à profusion quand les autres n'avaient pas même le nécessaire, et comment il se faisait que, parties du même point, son amie et elle fussent arrivées à un but si différent.

Plusieurs fois elle avait entendu Hélène parler des bals où elle ré-

la danse, la clarté éblouissante du gaz, les hommages dont elle était l'objet, tout lui troubla le cerveau, et, au lieu de rentrer le soir dans la rue Neuve-Bréda, elle accepta le bras d'un jeune homme qui l'avait fait danser et valser presque toute la soirée, et qui demeurait bien loin de chez Mlle Hélène.

Le lendemain, à son retour d'Enghien, l'amie d'Alphonsine, étonnée d'abord de ne pas trouver chez elle la jeune fille, conçut des soupçons et s'aperçut bientôt des emprunts forcés qui lui avaient été faits. Elle porta plainte en vol, et Alphonsine, arrêtée quelques jours après, fut renvoyée en police correctionnelle.

Mlle Hélène, revenue à des sentiments plus humains, demanda elle-même grâce pour son amie. « Je l'avais autorisée à se servir de ma toilette et de mes bijoux, » dit-elle.

A cela, M. le président oppose à Mlle Hélène ses premières déclarations, qui sont bien positives, et la bonne fille, ne sachant plus que dire, se met à pleurer.

Alphonsine pleure aussi ; ses sanglots compriment sa voix ; tout ce qu'on peut entendre de ces explications, c'est qu'elle se repent de ce qu'elle a fait, c'est qu'elle avait perdu la tête, qu'elle n'a plus osé le lendemain revenir chez son amie, et que son seul désir est de retourner dans son village, qu'elle est bien fâchée d'avoir quitté. Le tribunal la condamne à un mois d'emprisonnement. (*Gaz. des Tribunaux.*)

Spectacles du 30 juillet.

7 h. »|» FRANÇAIS.—Amphitryon, le Mari à la campagne.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Ne touchez pas à la Reine.
» h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Relâche.
7 h. »|» VAUDEVILLE.—Chapeau, dernier Amour, un Vœu, Heur et Malheur.
7 h. 1|2 GYMNASE.—Charlotte Corday, une Femme.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS.—Turlurette, M. Risley, Qui dort dîne, un Mousquetaire.
8 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Henriette, Secours, Un Père, Deux Papas très bien.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
6 h. 3|4 GAITÉ.—(1re repr.) : Julie de Monteil.
7 h. »|» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1|4 COMTE.—Le Fils du Pêcheur, intermède, Barbe-Bleue.
7 h. »|» FOLIES.—Chevreuil ou le Fermier anglais. (1re repr.) un Mariage en Espagne.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
5 h. 1|2 BEAUMARCHAIS.—Laponne, Fifres, Marcel, rue de Lappe, Dur-à-Cuire.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS.—Les Fifres et les Tambours, le Tonnelier, l'Officier.
3 »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix: 1 et 2 f.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.— Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

n'importe où nous les rencontrions.

Cette interpellation familière révolta Juanna ; elle hâta le pas sans répondre ni regarder.

— Où allez-vous donc ainsi, ma charmante ?

— Point de réponse.

— Accepteriez-vous une place auprès de moi, ce serait autant de pris sur la fatigue du pèlerinage.

Ce ton railleur inquiétait encore davantage l'orpheline que la rude basse-taille du voiturier.

— Vous me boudez, pauvrette ; serait-ce pour la frayeur que je vous ai causée ? Tenez, je vais prendre mon coursier par la bride pour mieux vous rassurer.

— Qu'est-ce que ça peut être ? pensait-il en descendant ; costume simple et décent, air timide, sauvage même.

Une fois à terre il chercha à voir les traits du visage ; mais elle avait, par un mouvement de pudeur instinctif, baissé son voile.

— Puisque vous ne voulez pas de place auprès de moi, permettez-moi au moins de vous offrir mon bras jusqu'à votre destination, car la route n'est pas sûre pour une femme seule à cette heure-ci.

Juanna joignit les mains et répondit avec un sérieux accent de terreur :

— Au nom de votre mère, monsieur, je vous supplie à genoux de continuer votre chemin.

— L'aventure est piquante et vaut qu'on la poursuive. Ou cette fille est folle, pensa-t-il, ou elle se joue de moi. La vertu ne court pas les rues ; à plus forte raison les grands chemins.

Il cherchait à renouer la conversation de la manière la plus favorable à amener un résultat lorsque les secousses sonores des ferrailles d'une voiture publique vinrent remplir de joie le cœur de Juanna.

— Ah ! enfin, se dit-elle une fois en diligence, je ne serai plus exposée aux familiarités révoltantes des passants.

Et elle se retourna dans la direction où s'entendait le roulement rapide, accéléré par une assez forte descente.

— Eh bien ! retournons ensemble sur nos pas, reprit le jeune homme ; vous m'accompagnerez ; je préfère cela.

La voiture Laffitte et Caillard était auprès d'eux. Juanna releva son voile et fit des signes très animés au conducteur.

— Elle est, ma foi, délirante, dit le lionceau extasié à sa vue.

Le conducteur s'était arrêté.

— Une place pour Paris, s'il vous plaît ?

— Eh ! eh ! observa le postillon, voilà de la fine pratique.

— Est-ce une place retenue ? cria le conducteur... non ?... Ah ! alors tant pis...

— Ah ! conducteur, ce n'est pas galant, s'écrièrent tous les voyageurs mâles, puisqu'il y a de la place par ici.

— Oh ! monsieur, disait Juanna, laissez moi monter, je paierai bien.

— Tiens ! elle est sans effets, observa une commère de la rotonde, c'est quelque gourgandine qui change de place.

Le conducteur avait cédé ; il allait introduire Juanna ; mais à quelle place ? Trois compères fort joviaux, un commis-voyageur, un sous-lieutenant de la ligne et un agent de maison de banque criaient à qui mieux mieux :

— Près de moi, conducteur, placez mademoiselle près de moi.

L'orpheline sentit sa terreur s'augmenter en voyant que la bienveillance seule n'animait pas ces yeux fixés effrontément sur elle. Elle serait sans doute retournée sur ses pas, si elle eût osé ; mais il fallait se retrouver avec le lionceau et le roulier, et bien d'autres encore. Au moins dans l'intérieur elle ne serait pas en tête-à-tête ; puis, au bout de cette dernière torture, elle voyait les deux bras de Léonce s'ouvrant pour la recevoir, et elle sentait plus que jamais le besoin de sa protection.

— Montez là, mademoiselle, dit le conducteur en ouvrant la portière du coupé, où se trouvait seul l'agent de banquier.

— Mais, essaya Juanna, il n'y a pas de dames...

— Montez donc, montez donc, nous sommes en retard !

Et, l'ayant poussée à la place désignée, le conducteur jeta son cri de guerre : « En route ! » et l'on partit.

— Une ben jolie femme, disait sur l'impériale le postillon.

— Ça lui irait à ce sacré Pierre. Ah ! c'est qu'elle a, ma foi, deux beaux points de vue, la particulière.

— Est-elle du pays ? dit quelqu'un.

— Peut-être bien, répondit Pierre ; je la connais pas.

— C'est quelque coureuse d'aventures, fit le commis.

— Bien rusée, dit le conducteur ; elle joue parfaitement la bégueule.

— Et bien nipée, dit le postillon. C'est sûr que c'est une fille riche de pas loin d'ici.

— Ce Pierre est-il naïf ! Une fille seule sur la route et sans bagage, ça n'est jamais riche, mon vieux.

— Mais elle a une montre d'or et une bourse, puisqu'elle dit qu'elle paiera.

— Pardieu ! reprit le commis, elle a gagné cela à Lyon d'une manière assez commode ; elle en gagnera bien d'autres à Paris.

Voilà les conjectures insultantes que faisait dans un langage plus ou moins libre chacun des voyageurs dans les différentes parties de l'énorme véhicule.

Il est odieux de penser à quel point la lâche agression du fort contre le faible est chose commune au milieu de nous. Chez les Monténégrins, hordes encore barbares habitant les gorges escarpées de l'Hertzégovine, une vierge est non-seulement à l'abri de toute insulte de parole ou de fait ; mais elle est pour l'étranger même une sauve-garde inviolable, un bouclier sacré sur lequel s'émoussent tous désirs de meurtre ou de pillage, si elle consent à lui servir de guide. Et parmi nous, qui nous estimons le peuple *le plus galant* du monde civilisé, une vierge se hasarde-t-elle à paraître seule dans notre tourbillon, on la flétrit d'abord de suppositions infâmes. Elle devient aussitôt le point de mire du rut perpétuel de cette foule stupide sans cesse excitée au mal par les privations.

Au relai Juanna descendit, le visage empreint d'indignation, elle déclara au conducteur qu'elle ne remonterait pas s'il ne la plaçait auprès d'une femme. Tous les hommes riaient, et la commère, qui avait remarqué le manque de bagage, faisait avec eux chorus de grossières réflexions. Ce que souffrait pendant ce temps la pauvre fille était inimaginable ; la peur, annulée devant l'exaltation, reparut. Elle croyait rêver en se voyant, elle qui ne s'était jamais trouvée isolée et loin de son pays, dans une compagnie aussi étrange, aussi lâchement cruelle et effrontée. Si la pensée du but de ce martyre ne l'avait soutenue, que serait-il arrivé de la pauvre orpheline ?

Heureusement pour elle une femme d'un certain âge, occupant à elle seule deux places retenues par elle à l'avance dans l'intérieur, s'éveilla aux lazzis et aux plaintes retentissants dans le silence du relai. Elle demanda ce que c'était, et l'ayant appris :

— Venez près de moi, mon cher amour, dit-elle à Juanna. Pauvre enfant ! comment voyagez-vous ainsi seule à votre âge ? Venez près de moi, puisqu'il n'y a autour de nous que des insulteurs de femmes, je me charge moi de vous protéger.

On se figurera sans peine la joie et la reconnaissance de Juanna à cette intervention inattendue. Le conducteur, dans la crainte d'encourir la perte de sa place et touché peut-être aussi des frayeurs si naturellement exprimées par la jeune fille, se hâta d'accéder à cet arrangement, et fit entrer dans l'intérieur la jolie voyageuse persécutée.

— C'est bien comme cela, ajouta la dame bienveillante ; ne craignez plus rien, vous ne me quitterez pas de tout le voyage : seulement je vous préviens, ma chère enfant, que je ne couche jamais sur la route. Vous passerez la nuit avec moi à Auxerre, où j'ai tout arrangé pour avoir les mêmes places dans la voiture du lendemain.

Juanna remercia affectueusement cette excellente femme, et ne pensa plus qu'à la joie et à la surprise qu'allait causer à Léonce son arrivée inattendue.

— Eh bien ! conducteur, dit le jeune homme de l'impériale, ça s'est arrangé ?

— Oh ! très bien ! j'ai là dans l'intérieur une grosse actrice de la Porte-Saint-Martin qui s'en est chargée pour jusqu'à Paris.

— Le monsieur du coupé doit être un peu vexé.

— Ah ! dame, tant pis pour lui ! il s'y est pris trop brusquement.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

PARIS, 30 JUILLET.

Un Arsenal socialiste.

Le compte-rendu général de l'administration de la justice criminelle en France, pendant l'année 1845, a été publié dans le *Moniteur* du 28 juillet. Déjà plusieurs journaux se sont emparés de ce travail, en ont tiré des documents statistiques, dont nous ne contestons pas l'intérêt ; mais notre tâche, à nous socialistes, est moins de recueillir des chiffres, de constater le nombre des crimes que de rechercher les causes qui les ont déterminés.

Or, le compte-rendu officiel prouve surabondamment que le défaut d'organisation sociale a plus de part à ces crimes que la volonté des malheureux qui les commettent. On prétend que nous nions la liberté, la responsabilité humaines, que nous prêchons le fatalisme et que nous disons au coupable : « Débarrasse-toi de tes » remords, tu es innocent devant Dieu, la société seule a tout » fait. »

Ceux qui tiennent un pareil langage ne font pas le portrait, mais la caricature déloyale de nos doctrines. Nous voulons que l'individu résiste de tout son pouvoir aux tentations d'une position fausse et glissante ; mais nous ne croyons pas que des efforts individuels puissent réaliser le bien absolu. Nous savons que le législateur, l'homme d'État ont leur tâche aussi, et que cette tâche est de rendre aux individus le devoir plus facile. Nous savons que la puissance de la volonté a ses limites, que beaucoup d'hommes aujourd'hui souillés seraient demeurés purs, si la misère ne les avait assiégés, mis à la torture. Au surplus, nos lecteurs trouveront plus loin l'histoire de deux époux que l'indigence a poussés à s'asphyxier avec leurs enfants, un de ces enfants seulement a succombé. Ce crime, commis par un couple honnête et laborieux, était si évidemment le résultat du malheur, que le réquisitoire du ministère public contre ces accusés se changea en plaidoirie, et que les jurés acquittèrent.

Le compte-rendu de la justice criminelle nous apprend que la femme commet moins de crimes que l'homme.

Le rapport des accusés de chaque sexe à la fraction correspondante de la population totale du royaume donne, pour les hommes, 1 accusé sur 5 165 habitants ; pour les femmes, 1 accusée sur 15 638.

Eh bien ! malgré cette aversion de la femme pour le crime, malgré la proportion minime dans laquelle elle se trouve, sur le nombre total des accusés il y a certains attentats qui ne sont guère commis que par elle.

On compte 90 femmes sur 100 accusés d'infanticide, 70 sur 100 accusés d'avortement.

L'avortement, l'infanticide, commis presque toujours par la femme, par la femme, qui a le sentiment familial bien plus développé que l'homme! D'où vient ce résultat, si ce n'est de l'impossibilité où se trouve aujourd'hui l'ouvrière de vivre par son travail, de l'insouciance de l'État, qui ne vient pas au secours des enfants pauvres, et leur ferme jusqu'au tour ouvert par la charité, du lâche calcul de l'homme qui abandonne sa maîtresse enceinte, et refuse de nourrir son propre fils? Assez de chiffres, magistrats ; concluez donc, concluez à l'organisation du travail !

Il faut observer encore que les célibataires, n'ayant pas de rapports réguliers avec les personnes d'un autre sexe, se rendent beaucoup plus fréquemment que les gens mariés, coupables de viol et d'attentat à la pudeur. Sans prétendre que le mariage soit le remède assuré du libertinage, nous devons constater qu'il en restreint le développement, et que des institutions rendant les unions légitimes *pécuniairement* accessibles à tout le monde, contribueraient notablement à l'amélioration des mœurs.

L'obligation de la cohabitation pour des parents et conjoints antipathiques, l'indissolubilité du nœud conjugal, la loi qui restreint la liberté des testateurs et fait de la mort des parents un bénéfice assuré pour les héritiers *à réserve*, voilà les causes de la plupart des crimes contre les personnes. C'est ce que font entendre les passages suivants du rapport.

En 1845, sur 824 crimes graves, 124 (151 sur 1 000) paraissent avoir eu pour cause la cupidité, le désir de faciliter des vols, *de recueillir des successions*, d'éteindre des rentes viagères, des usufruits, de s'assurer par l'incendie le bénéfice d'assurances exagérées ; 53 (0 064), l'adultère ; 135 (0,161), des dissensions domestiques, des discussions d'intérêt entre proches parents ; 14 (0,017), une passion d'amour contrarié.

Des liens de parenté unissaient 198 (24 sur 100) victimes des crimes aux individus qui en ont été poursuivis comme auteurs ; 80 étaient des conjoints : 25 maris et 55 femmes ; 24 étaient des fils ou filles, 21 des frères ou sœurs, 21 des beaux-frères ou belles-sœurs, 18 des oncles ou tantes, 10 des beaux-pères ou belles-mères, etc.

Nous ne savons pas si la prospérité publique est toujours croissante, mais ce qui croît indubitablement c'est le nombre des suicides.

Le nombre des suicides constatés en 1845 excède de 111 celui de 1844, et de 64 seulement celui de 1843

Les moyens les plus habituels que les individus emploient pour se donner la mort sont toujours la strangulation par suspension et la submersion ; 1 110 ont eu recours au premier de ces moyens en 1845, et 993 se sont noyés, 452 se sont servis d'armes à feu, 215 se sont asphyxiés à l'aide de la vapeur du charbon. Ce dernier moyen est surtout fréquent dans le département de la Seine.

Les motifs des suicides se présentent à peu près les mêmes, chaque année : les contrariétés d'amour, la jalousie, les suites de la débauche, la misère, les revers de fortune, les chagrins domestiques, le désir de se soustraire à des souffrances physiques, en sont les causes les plus ordinaires.

M. Hébert, signataire de ce rapport, félicite la magistrature du zèle qu'elle a mis à lui adresser des renseignements. Que n'a-t-il consulté aussi les socialistes, ils lui auraient appris à combattre les causes qu'il regarde comme déterminantes du crime et du suicide, c'est-à-dire les peines de cœur, la misère et les souffrances physiques!

Bien que le rapport soit très incomplet à cet égard, il n'en est pas moins un recueil d'arguments décisifs au service de la cause phalanstérienne.

On assure qu'il a été fortement question ces jours-ci, aux Tuileries, d'un changement de ministère, dont on comprend la pressante nécessité. Des pourparlers auraient eu lieu, et si l'on hésite encore, ce serait par cette considération que les personnages ministériels auxquels on aurait songé demanderaient la dissolution d'une Chambre déconsidérée dans l'opinion par des complaisances inouïes envers le ministère. Mais on redoute les conséquences de cette condition; on aurait peur que, dans l'état actuel des esprits, la nouvelle Chambre ne donnât la majorité à l'opposition et que plusieurs ministres actuels ne fussent mis en accusation.

Nous ne savons si ce bruit est vrai, mais il n'est pas dénué de vraisemblance.

Le *Journal des Débats* publie ce matin sur les affaires de Suisse une longue correspondance, où l'on présente les partisans de l'unité helvétique comme des *radicaux*, des perturbateurs, tandis que les fédérés catholiques, les membres du Sonderbund, sont assimilés aux *conservateurs* français et comblés d'éloges en cette qualité. Cette correspondance a évidemment pour but de justifier la plate attitude que notre diplomatie a prise en Suisse, où elle reçoit la consigne de l'Autriche.

Les élections de Londres ont eu lieu hier. Lord John Russell, M. Patterson, le baron Lionel de Rothschild et M. Larpant ont été élus.

Les votes se sont répartis de la manière suivante :

Lord John Russell.	7 100
M. Patterson.	6 906.
Baron Lionel de Rothschild.	6 745
M. Larpant.	6 688

M. Masterman, candidat tory, qui a réuni le plus grand nombre de votes, en a eu 6 673.

Les journaux anglais donnent des nouvelles de New-York jusqu'au 10 juillet courant. On avait appris dans cette capitale que Santa-Anna avait repris la présidence à Mexico, et qu'il était de nouveau investi d'un pouvoir dictatorial, mais toujours avec défense de traiter de la paix.

Le dictateur cherchait à pourvoir aux dépenses de la guerre au moyen d'un emprunt forcé d'un million de dollars (25 000 000 de francs). On fortifiait Mexico pour mettre cette capitale à l'abri de l'invasion.

Le général Scott était toujours retenu à Puebla par la faiblesse de son corps d'armée, réduit à moins de 6 000 hommes, à cause des détachements à fournir pour garder les points stratégiques, assurer les communications, escorter les convois, etc., etc.

Le gouvernement de Washington, pour en finir, paraissait avoir l'intention de renforcer de 20 000 hommes le général Scott, et de 10 000 le général Taylor, qui n'avait pas bougé de son camp près de Monterey.

Rapport de la Commission

CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI DU LIVRET.

La *Démocratie pacifique* a donné trop d'attention à la question du livret des ouvriers, elle a trop vivement critiqué le projet de loi présenté sur cette question par M. Cunin-Gridaine, pour ne pas faire connaître à ses lecteurs le rapport déposé par la commission chargée de revoir le projet ministériel.

L'auteur du rapport, M. Salveton, député de la Haute-Loire, a montré dans son travail du talent et un esprit conciliateur. Comme on devait s'y attendre, M. Salveton se renferme à peu près dans le même horizon que le ministre. Il ne s'indigne pas assez contre le principe même du livret ; il ne pressent nullement quel peut être l'avenir de la classe laborieuse. Toutefois, il est plus sympathique aux ouvriers que l'exposé ministériel, et les amendements qu'il propose sont tous en leur faveur.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 31 JUILLET 1847.

LA PART DES FEMMES[1].

DEUXIÈME PARTIE.

XII.

IVRE-MORT.

C'était grande soirée chez Léonce. Il avait réuni chez lui ce jour-là des amis de collège, des amis d'Adelstan et quelques-unes de ces folles insoumises si appréciées par la jeunesse de tous les temps. Juliette, par suite d'une capricieuse fantaisie de Léonce, s'y trouvait aussi.

Toute la nuit la maison trembla aux chants énergiques, aux discussions animées, aux trépignements des valses improvisées, au fracas des verres ou des bouteilles que le mouvement accrochait dans son ardeur. Heureusement l'hôtel était habité par des étudiants. Chacun d'eux pouvant se trouver dans le cas d'imiter un si plaisant vacarme, le voisinage fut tolérant et aucune plainte ne vint mettre le trouble dans ce joyeux désordre,

— J'ai vu Camélia hier, dit une voix d'homme.

— Ah! s'écria Léonce, elle n'est donc plus à Saint-Lazare, tant mieux !

— Oh! il y a longtemps. Il paraît qu'en sortant de là, elle a eu la mélancolique idée de reprendre son métier de couturière, de garder prudemment sa mansarde et de rester chaste jusqu'au mariage inclusivement.

— Ah ! ah ! s'écria Adelstan, la pauvre petite ! comme elle a dû s'ennuyer en essayant de ce maussade procédé.

— Mais pas mal, reprit une voix de femme, ce qu'elle a éprouvé de pis, c'est la misère : plus de bal, plus de toilette, plus de spectacles, plus de soupers et presque plus de dîners.

— Pourquoi ne revenait-elle pas me trouver? fit Léonce.

— Elle n'osait pas, m'a-t-elle dit.

— Et sa résolution, reprit Adelstan, qu'en a-t-elle fait?

— Elle l'a prudemment échangée contre un contrat de mille francs par mois avec un Hollandais d'une quarantaine d'années, assez laid, mais gros d'écus.

— A-t-elle eu de la chance! s'écrièrent les femmes.

— Eh bien ! Lucien, dit Adelstan, si tu l'as rencontrée, pourquoi ne l'as-tu pas amenée passer la nuit avec nous?

— Elle n'a jamais voulu.

— Ah ! je vois, c'est à cause de toi, Juliette.

— Et pourquoi, s'il te plaît?

— Elle fait peut-être tes projets sur Léonce, et, dans ce qu'on vient de dire, je vois bien qu'elle l'aime encore.

Léonce avait paru soucieux un moment au souvenir de Suzanne, son amour avec la lorette lui avait rappelé ses serments à Juanna dont l'image ne le quittait pas, quoi qu'il fît pour l'oublier. La première était la partie matérielle, la seconde la partie idéale et mystérieuse des prémices de son cœur dans la passion d'aimer. Mais, comme Adelstan attachait déjà sur lui un regard moqueusement scrutateur, il vida un verre de punch, et d'un air fanfaron répondit:

— Ah! ne me parlez plus de femmes qui aiment, je n'y crois plus.

— Il y en a cependant, dit une voix douce aux cheveux cendrés.

— Tant pis pour elles, je crois qu'aujourd'hui cette passion n'est bonne à rien.

Léonce avait raison, tout en étant persuadé qu'il blasphémait. Les passions enfantent l'enthousiasme, cette joie suprême de l'âme, cette ivresse où l'on oublie la pesanteur du corps, ce pont sublime de l'homme à Dieu ; or, l'enthousiasme dans un temps où tout est calcul et égoïsme ne nous élève un moment que pour nous laisser choir plus dangereusement sur les piques de la réalité.

— Remplissez vos verres, messieurs, continua Léonce, et vous aussi, mes anges, et en chœur :

> Nargue d'un cœur faux et volage,
> Quand d'aussi bon vin
> Mon verre est plein, etc.

— Tu bois trop vite, dit Adelstan, si tu y vas de ce train-là, avant une heure les convives soigneront l'amphitryon.

— Me prends-tu pour un enfant?

— Au contraire, tes moustaches m'effraient ; mais continue et tu verras.

— Bah ! je me sens capable maintenant de vider la botte de Bassompierre.

— Bien, bien, au surplus tu es chez toi, cette fois ce ne sera pas embarrassant.

Léonce s'étourdissait vaillamment, comme on voit, son père n'eût assurément pas demandé mieux. A la fin de la nuit, chacun des invités fut ivre-fou, Léonce était ivre-mort. On l'avait étendu sur son lit où il gisait pâle à faire peur. Autour de lui l'assemblée épuisait, avec force applaudissements, le chansonnier érotique du quartier latin. D'éphémères fiançailles se préparaient, et les femmes, fardées par les vins muscats, le punch et les liqueurs, l'œil provoquant, les vêtements en désordre, laissaient lire la préface du roman qui allait suivre.

C'eût été une curieuse chose assurément, pour les oreilles d'un spectateur de sang-froid, que ces lambeaux de conversations étranges se croisant sans vergogne dans cette chaude atmosphère d'orgie.

Premier lambeau.

— Tonnerre ! je n'ai jamais vu de jambe tournée comme la tienne, Zélie!

— Eh bien, mène-moi demain à Montmorency !

— Tout à l'heure ! tout de suite si tu veux !

— Vrai [illegible] longtemps que j'attends le printemps [illegible]r. Tu vas voir comme je serai gaie [illegible]

— Tout ce que tu voudras.

Deuxième lambeau.

— Bien ! voilà le second verre que tu verses sur ma robe de soie, Alfred.

— Bah ! jette-moi cette vieille voilure par la fenêtre, je t'en donnerai de plus cossues, ma grosse !

— Ce n'est pas l'embarras, et d'ailleurs c'est un cadeau d'Eugène.

— Oh ! alors, ça va, nous partirons en fiacre.

— Tiens ! crièrent plusieurs voix, Cécile qui ôte sa robe.

— Ouvre la fenêtre, reprit celle-ci, au revoir, et alllllez donc !

Et la robe disparut. Un tonnerre de bravos couronna ce léger incident.

Troisième lambeau.

— Qu'est-ce que l'Europe va penser de nous?

— Sacrebleu ! c'est vrai, c'est une honte ; moi, je rougis d'être Français.

— Oui, oui, ajouta un frêle étudiant de dix-huit ans, nous sommes des lâches, des misérables, de souffrir de pareilles avanies de l'étranger.

— Bah ! dit un autre un peu moins allumé, l'étranger n'y est pour rien ; ce sont les autres gouvernements qui calottent le nôtre.

— Mais notre gouvernement représente la France aux yeux des peuples. Et c'est Edme, c'est toi, c'est moi, qui recevons les soufflets !

— Pour cela, je n'en suis pas bien sûr, répondit le modéré.

Quatrième lambeau.

— Ange chéri… rêve de mon cœur… si tu comprenais ce que je sens pour toi… tu laisserais cette existence prodiguée… tu te consacrerais tout entière à moi, qui t'aime plus que…

— Adelstan, cria la voix aux cheveux cendrés, passe donc une tasse de thé ; voilà Sapiat qui s'attendrit.

— Commence-t-il à pleurer? fit Adelstan.

— Vois-tu, Élise, j'ai toujours été tendre, moi, relarmoya le buveur élégiaque, j'ai toujours rêvé une vie simple…, un cœur sympathique… une main pour serrer la mienne… Ah ! si tu voulais, cette vie de

(1) Voir les numéros des 27, [illegible] mai, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 30 juin, 1er, 21, 22, 24, 25, 28, 29 et 30 juillet.

[illegible]
» discernement, la charge est souvent trop lourde pour l'ouvrier
» qui les a reçues; elle le fait désespérer de son avenir et le dé-
» couragement l'entraîne presque toujours à la paresse au dé-
» sordre...

» Mais il s'est trouvé des chefs d'établissement d'une classe in-
» férieure qui n'ont pas craint d'employer ce moyen de bienfai-
» sance trompeuse, et presque inévitable dans le but unique de se
» procurer sur les ouvriers l'autorité sans contrôle que le créan-
» cier exerce toujours sur son débiteur. Ils en abusent pour leur
» imposer des conditions défavorables de travail et de salaire, que
» les imprudents sont obligés de subir, parce qu'ils trouveraient
» difficilement à se placer dans un autre atelier avec un livret
» chargé d'avances considérables.

» Votre commission est donc restée convaincue du danger des
» avances faites par le chef d'établissement à l'ouvrier. »

Ces prémisses sympathiques à la classe laborieuse servent de préambule aux amendements suivants:

1° La police administrative (préfet et commissaires généraux de police) n'aura plus de contact avec les ouvriers, à l'occasion des livrets qui seront délivrés dans les départements par l'autorité municipale et à Paris par les maires des arrondissements.

Cette réforme était indispensable, à Paris surtout, où une ordonnance de police du 1er avril 1831 astreint encore aujourd'hui les ouvriers à obtenir des visas répétés à la préfecture, et les soumet à la plus humiliante surveillance. La commission, d'ailleurs, conservant l'imposition du livret aux femmes, devait au moins leur épargner tout rapport avec les habituées numérotées de la rue de Jérusalem;

2° La commission dispense du livret les ouvriers en chambre;

3° Elle veut, comme le projet du gouvernement, que le chef d'établissement où travaille l'ouvrier conserve le livret entre ses mains, mais *à la charge d'en délivrer un récépissé*, garantie que le projet ministériel avait omise.

Sous ce triple rapport, le projet de la commission est un progrès. Il est inutile d'ajouter que ces progrès ne nous satisfont point, qu'ils laissent subsister contre le livret presque toutes nos critiques. À peine de violer le principe d'égalité devant la loi, le livret doit être facultatif, à moins qu'on n'assujettisse les hautes classes à quelque formalité gênante, ayant pour objet de forcer les commerçants à ne pas faire faillite, et tous les comptables à restituer les deniers de l'État.

BELLE SOCIÉTÉ! Le dimanche 9 mai dernier, la fille Elisabeth André, domestique au service des époux Courte, cultivateurs, demeurant au hameau de Saint-Leu, commune de Neuville, se leva sur les cinq heures du matin, sans avoir été comme d'habitude, réveillée par son maître. Elle se rendit immédiatement à leur chambre, séparée de la sienne par deux cinacles, pour y prendre les clefs du toit à vaches. Là un affreux spectacle frappa ses yeux. Le sieur Courte était couché au pied de son lit, presque nu et comme mort. Sa femme et ses trois enfants, âgés le premier de cinq ans, le deuxième de trois ans, et le troisième de cinq mois, étaient couchés dans un état d'immobilité qui ressemblait plus à la mort qu'au sommeil. Deux réchauds en fonte, remplis de braise, n'étaient pas encore éteints. La fille André fit immédiatement pré-
[illegible] Voici les adieux qu'ils adressèrent à leur famille.

Mon cher père et ma chère mère, je vous dis adieu pour toujours. Je vous prie de m'enterrer avec mon petit Victor, et ma chère femme avec son petit Eloi et puis son petit Florentin, en vous embrassant de tout mon cœur.

Mon cher père, ma chère mère, je vous dirai que voilà sept ans que nous sommes tous esclaves, nous vous quittons et vous embrassons nous et nos petits enfants.

Je vous dirai que c'est Léandre Mercier, le charron, qui est la cause de notre mort; car, s'il ne m'avait pas fait peur, je n'en serais pas là.

Défendus par d'excellents antécédents et par des larmes sincères, assez punis d'ailleurs par la mort d'un enfant, les époux Courte ont été acquittés. Ils ont dû ce résultat, non seulement au talent de leur avocat, Me de Rochefontaine, mais encore à l'humanité de l'avocat-général, M. Diard.

La *Gazette des Tribunaux* dit en rapportant ces faits: « En présence de tant de misère, de tant de douleur, la charité publique sera-t-elle stérile? »

Nous dirons, nous: En présence d'une société qui n'assure pas au travailleur le pain de ses enfants, les optimistes officiels seront-ils toujours aveugles?

La *Gazette de France* publie aujourd'hui un long éloge du journal romain le *Contemporaneo*. L'article débute ainsi:

Les idées favorables à un progrès modéré que manifesta Pie IX, dès qu'il fut élevé au trône pontifical, encouragèrent des écrivains, amis sincères de leur pays, à fonder à Rome des journaux ayant pour but de soutenir et faire prévaloir le système progressiste.

Parmi ces journaux, on distingua d'abord *Il Contemporaneo*. On approuva généralement la modération de ses opinions; si on ne les crut pas dictées par le nouveau pontife, on les supposa au moins ne pas être en désaccord avec les siennes.

Suivent de longues citations empruntées à l'un des principaux rédacteurs du journal italien, M. Sterbini. Cet écrivain caractérise ainsi l'état actuel de la France:

C'est ainsi que naquit cette corruption sociale qui, si elle ne trouvait pas une digue dans la partie saine et intelligente de la nation, conduirait ce royaume à une véritable ruine. Une nation, célèbre par la noblesse de ses mœurs, citée comme modèle de grâce, de générosité et de grandeur d'âme, se laisse dominer par la fièvre ardente de l'or, et est la proie d'hommes pour qui tout est objet de trafic.

Généralement les rapports présentés par le gouvernement aux Chambres et ceux faits par les commissions sur les divers projets de loi sont d'une faiblesse, d'une nullité désespérantes. Emanant du gouvernement, ils décèlent l'ignorance, la paresse, le défaut d'activité, d'entrain et de dévouement qui caractérisent l'administration du haut en bas de l'échelle. Sortant des bureaux des Chambres, et surtout de celles des députés, ils révèlent avec non moins d'énergie l'inaptitude de la majorité à toute affaire administrative et politique.

Nous sommes donc heureux de trouver dans le *Moniteur* du 29 juillet un rapport sur les crédits relatifs à divers chemins de fer, qui est étudié et apprend quelque chose. L'honorable rapporteur, M. le comte Daru, n'a pas pensé que le vote de pure forme, demandé à la Chambre des pairs sur ce projet, le dispensât de l'étu-
...sies qui ont frappé coup sur coup la ***Démocratie pacifique*** ne sont pas de nature à nous rassurer. Nous ne connaissons pas les articles incriminés; nous savons seulement que l'un d'eux est un feuilleton que le parquet poursuit pour son immoralité. Si le fait est vrai, nous ne pouvons qu'applaudir aux mesures prises par le ministère public; mais alors il faudrait justice égale pour tous, et il nous paraît difficile que le feuilleton saisi dépasse les gravelures dont un petit journal salit tous les jours ses colonnes. Quant aux articles politiques, il nous semble qu'avant d'attaquer la *Démocratie*, on eût dû donner satisfaction à l'opinion publique, en exigeant que le ***National*** et la ***Presse*** produisissent la preuve des faits dont ils ont poursuivi le ministère, sous peine de subir la condamnation infligée aux calomniateurs. Tant qu'il agira autrement, le ministère courra le risque d'être accusé de faiblesse, de partialité et de ne s'attaquer qu'aux journaux dont l'influence ne lui paraît pas à craindre. (***Le Progrès d'Alsace.***)

Le parquet est parfois mesquin et cruel dans ses vengeances; il vient de nous donner une nouvelle édition de la fable des ***Animaux malades de la peste***, en saisissant trois fois en cinq jours la ***Démocratie pacifique***, tandis qu'il n'avait osé saisir aucun des grands journaux de Paris et surtout la ***Presse***, si violente depuis quelques mois. Une de ces saisies est fondée sur un délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

La ***Presse*** prétend que c'est pour arriver jusqu'à elle que l'on a poursuivi la ***Démocratie***, et elle porte au ministre le défi suivant:

« Nous n'avons pas moins de confiance dans le bon sens du pays, que
» dans le bon sens de la chambre des pairs. Pour le prouver, nous re-
» produisons l'article incriminé de la ***Démocratie***. »

La ***Presse*** n'a pas été saisie! l'impunité de cette audacieuse bravade atteste la faiblesse du ministère.

Quant au délit d'immoralité poursuivi dans le feuilleton de la ***Démocratie***, c'est pour nous une preuve de plus, que ***Tartufe*** est un type de toutes les époques. (***Journal de Bézier***.)

— L'*Observateur des Pyrénées* apprécie ainsi la conduite du gouvernement à notre égard:

« La ***Démocratie pacifique*** vient d'être saisie trois fois coup sur coup. Ce sont les susceptibilités vertueuses du pouvoir en matière de morale qui ont motivé cette étrange conduite à l'égard d'un journal dont la haute raison et l'honnêteté sont universellement appréciées. Sans doute nos gouvernants croient pouvoir tromper l'opinion sur leur moralité à l'aide de cette ardeur pudibonde. Il est bien tard, et le procédé est bien grossier, pour qu'on puisse espérer qu'il aura du succès. On peut même répondre d'avance que le pouvoir perdra plus qu'il ne gagnera à cette maladroite tentative faite censément en vue de venger la morale publique, qui ne s'était même pas aperçue qu'elle fût outragée. Le parquet se chargera sans doute, en effet, d'expliquer la contradiction de sa susceptibilité pour les petites choses, et de sa tolérance absolue pour les gros scandales. Il y aura là un curieux enseignement pour le pays, et qui aurait véritablement manqué à l'histoire de toutes les corruptions politiques et sociales de notre époque. Si c'est cette lacune que le pouvoir a entendu combler, on doit lui en savoir de la reconnaissance. »

Une inexplicable rigueur vient de frapper la ***Démocratie pacifique***. Les moralistes du juste-milieu se sont émus d'un feuilleton publié par ce journal phalanstérien, et leur tendre pudeur a relégué dans les ombres discrètes du greffe des images qui avaient offensé, disent-ils, leurs propres yeux.

Si MM. les gens du roi étaient épris de la louable passion de soustraire aux regards du public des peintures trop libres, licencieuses et immorales, ce n'est pas nous qui les blâmerions de remplir un devoir commandé par le respect des bonnes mœurs. Il y a longtemps que les âmes honnêtes gémissent de la tendance funeste que prennent notre littérature et en général tous nos arts. Nous reprochons, au contraire, au gouvernement de fermer complaisamment les yeux sur les publica

---

déception où ma lèvre altérée... du vase de l'esp...

— De l'espérance, on connaît çà. Tiens, Elise, mets-lui sous la lèvre le vase demandé.

— Est-il sucré?

— Pardieu!

Cinquième lambeau.

— Oh! moi, mon cher, je suis tout le contraire d'elle; quand je suis en compagnie je n'ai jamais envie de dormir.

— Nous allons bien ensemble, corbleu! Je n'ai jamais besoin de repos, moi!

— Comment pouviez-vous la supporter, cette grosse sans-nerfs? Elle a dû joliment t'embêter?

— Mais non, pas trop.

— Pourquoi la quittez-vous, alors?

— C'est-à-dire si, beaucoup. Je ne sais plus ce que je dis. Tiens, embrasse-moi, Lutina.

Sixième lambeau.

— Le drôle s'éveille dans son cercueil de pierre; hein, quel effroyable monologue! Hier empereur, maintenant cadavre, c'est-à-dire enterré vif. Deux barbares le veillent; ils ont vu enfouir avec lui de l'or et des pierreries. Ils s'entendent et lèvent le couvercle. Mon dit Othon d'Allemagne se dresse devant eux. Colossale stupéfaction!

— Dis donc, ça n'est pas gai ton drame.

— Sois tranquille, ils aiment ça. Mes deux Bulgares rattrapent leur raison. Si le ressuscité parle, ils sont pincés. Ils pillent et filent avec le défunt.

— De quel côté?

— En Bulgarie. Ici, vie bucolique et amours de cet étrange esclave, qui finit par se plaire sur les bords du Danube. Plus tard, mes deux Huns vendent sa vie au nouvel oint du seigneur, et voilà! Cent représentations à la Porte-Saint-Martin, salle comble; cinq cents francs chaque soir, cinquante mille francs pour moi. Et j'achète deux mille francs par an les éloges de mon propre père, au lieu de recevoir de lui cette somme avec des galops.

— Si c'est vrai! dit avec admiration celle qui l'écoutait.

— Et ça, trois fois par an; total cent-cinquante mille francs. Alors plus de cours: l'Italie, l'Espagne, l'Orient, des équipages, des chevaux blonds comme toi, du champagne à flots, du punch aux laquais, de l'or aux amis.

Septième lambeau.

— Patatras! voilà ce que c'est que de valser dans une chambre aussi bien en ordre.

— Tiens, c'est cette pauvre Torine qui tombe; heureusement qu'elle ne s'est pas empallée dans les morceaux de verre.

— Elle? oh! elle n'a rien à craindre, tout ce qui tombe avec elle n'est pas elle.

— Qu'est-ce que c'est? par exemple! je te conseille de faire des propos, pauvre Zélie! cria la valseuse tombée, toi qui n'as jamais été assez riche pour te décolleter.

— Où avez-vous pris cela, ma chère? répliqua la première langue.

— C'est connu, dit la seconde.

— Faites vos preuves, mesdames, nous jugerons.

— Allons, allons, pas de disputes, intervint Adelstan; vous êtes délirantes toutes les deux, embrassez-vous, mes amours, vous êtes faites pour vous estimer.

Peu à peu cependant les couples improvisés disparurent, et il ne resta plus que trois femmes, dont Juliette avec Léonce et Adelstan.

— Ah ça, dit Juliette, qu'est-ce que veut donc dire Léonce? il ne cesse de marmotter Juanna entre ses dents. Qu'est-ce qui connaît quelqu'un de ce nom-là?

— C'est Fina, dit Victorine, une blonde fade.

— C'est peut être Anna, fit Héloïse, une petite femme sèche, à peau noire, un navet brun, un vrai pruneau.

— Pas du tout, c'est bien Juanna, interrompit Adelstan, je sais ce que c'est. Il veut parler d'une belle fille de son pays.

En ce moment Adelstan, tout en n'étant pas aussi affaissé par l'excès, n'avait guère plus conservé de raison que son cousin:

— Il veut sans doute boire à sa santé, ah, sacredié! elle mérite bien la santé, elle, ce n'est pas comme vous.

— Nous, nous! ça n'est pas comme nous! L'insolent!

— Allons, voyons, calmez-vous. Nom d'un sorbet! vous êtes de bonnes filles aussi, vous, c'est vrai; mais Juanna...

— Ah! Juanna... balbutia Léonce d'un air hébété, c'est ma fiancée... c'est la plus belle... à sa santé!

— Qu'est-ce qu'elle a donc de si beau cette fille-là? dit Victorine.

— Oui? fit Juliette.

— D'abord, répondit Adelstan, ce n'est pas une fille.

— Ni un garçon, faut croire.

— Je m'entends, reprit-il. Après tout, c'est tant pis pour elle; elle serait bien plus heureuse, au lieu de s'user bêtement en province.

— Enlève la, dit Juliette.

— C'est une fameuse idée, cinq cents diables! Ma foi! celui qui ferait ce beau coup lui rendrait un fameux service... Ah! mais, c'est qu'elle est belle à faire quitter leurs encensoirs aux séraphins. La voir et la désirer, vois-tu, Juliette, tant pis si ça te fait enrager, mais ce n'est qu'un.

En disant cela et bien d'autres choses encore, Adelstan se montait l'imagination sur Mlle Dusablé. La beauté réelle du sujet et la fixité des idées des gens ivres le retinrent à ce thème de conversation. Il s'exaltait, buvait à sa santé, criait qu'il lui ferait la cour tôt ou tard; enfin, son enthousiasme allait toujours grandissant, malgré le dépit des trois lorettes et leurs menaces de départ.

Il était déjà huit heures bien sonnées.

— Il y a du plaisir à se trouver avec vous deux, dit Juliette en plaçant ses deux pieds sur le guéridon; quand Léonce a dîné tant soit peu, il ne rabâche que ce bête nom-là. Si tu continues à l'imiter, toi, qu'est-ce qui pourra tenir à votre stupide compagnie?

— Qui? Eh bien! Juanna elle-même, pardieu!

Comme il parlait, la concierge ouvrit la porte de la chambre, et introduisit une jeune femme dont la figure était couverte d'un voile.

— C'est ici chez M. Léonce, madame, lui dit-elle. Puis elle sortit, refermant la porte sur elle.

ANTONY MÉRAY.

(***La suite prochainement.***)

De l'eau pour du vin.

On raconte, sur le voyage de M. l'abbé Paramelle dans les Vosges, une anecdote assez intéressante. Le savant hydroscope, en tournée dans un arrondissement, avait hâte d'arriver au chef-lieu, et c'était un jour où le soleil de mai brillait dans toute sa force. Dévoré par une soif ardente, il marchait d'un pas rapide sans découvrir la plus petite source pour se rafraîchir à son aise. Enfin, une habitation isolée se présente au milieu des champs; il y court, et demande par grâce un verre d'eau. La bonne femme qui gardait la maison lui répond:

— Je suis bien fâchée, monsieur le curé, mais il n'y a pas une goutte d'eau chez nous, et la fontaine est trop loin. Si vous désirez un verre de vin, je vous le donnerai avec plaisir.

— Va pour un verre de vin, puisque l'eau est si rare, dit l'abbé Paramelle un peu déconcerté.

Pendant que l'hôtesse descendait à la cave, le célèbre voyageur fait le tour du jardin. En rentrant dans la chambre, il s'écria:

— Voulez-vous que je vous paie ce vin avec de l'eau?

— C'est pour rire que vous me demandez ça, monsieur le curé, répliqua la villageoise en ouvrant de grands yeux.

— Non, non; acceptez-vous de l'eau pour du vin?

— Mais... je ne comprends pas... Il ne faudrait pas vous moquer de moi, monsieur le curé.

— Eh bien! venez, ma bonne; regardez à côté de la porte, vous avez une source abondante qui doublera la valeur de votre jardin. Faites seulement creuser à deux mètres, vous la trouverez sûrement. Cela ne m'empêchera pas de payer votre vin.

On devine assez quelle fut la joie de la pauvre femme. Aussitôt après le départ de M. Paramelle, on fouilla le terra[illegible] aujourd'hui une magnifique fontaine abre[illegible]ment tous les habitants de la ferme, qui cr[illegible] de tout leur cœur que le prêtre étranger est u[illegible]sorcier.

(*Impartial de Genève.*)

[illegible] de la pudeur, développer la théorie du vice et surexciter les plus furieuses exigences de l'égoïsme, du libertinage, de la sensualité et de l'athéisme. Jadis des écrivains anonymes, des imprimeries clandestines, des librairies mystérieuses répandaient le poison dans les veines de la société; aujourd'hui ce sont des écrivains appuyés par le crédit du pouvoir, décorés à la Saint-Philippe; les imprimeries fonctionnent publiquement; et c'est par les feuilles qui chantent les louanges du gouvernement que cette redoutable contagion pénètre partout et jusque dans le sein de la famille, moissonnant la vertu des mères, flétrissant la vigueur des fils, et profanant la candeur des jeunes vierges.

Nous ne connaissons point le feuilleton qui a motivé la saisie de la *Démocratie pacifique*; mais des hommes honorables de la presse de Paris l'ont examiné et sont d'accord pour assurer qu'il ne contient rien qui légitime la susceptibilité exagérée, exceptionnelle surtout, que le parquet de la capitale a montrée. Nous devons dire aussi que la *Démocratie pacifique* se recommande, en général, par une littérature honnête et que nous n'y avons jamais remarqué des tendances faites pour alarmer la morale publique et la sécurité des familles.

Il est donc de notre devoir de protester contre la rigueur haineuse qui vient d'atteindre ce journal. Que les parquets soient plus soucieux de ce qui intéresse les bonnes mœurs; nous y consentons; mais qu'on n'accorde point aux feuilles ministérielles le privilège de l'impunité, pour frapper arbitrairement les journaux hostiles au gouvernement !

(*Courrier d'Alsace.*)

— L'*Union de Saintes* s'exprime ainsi :

« La *Démocratie pacifique* organe de l'école fouriériste, dont la modération de langage est bien connue et qui n'avait jamais eu de procès, a été saisie trois fois dans l'espace de cinq jours : la première fois, pour un feuilleton dont la pudeur du parquet s'est trouvée offensée, bien que les termes en soient fort innocents, si on les compare à certains chapitres de MM. A. Dumas, E. Sue, etc., publiés dans la *Presse* et le *Constitutionnel*; les deux autres fois pour quelques réflexions trop véridiques sur la situation actuelle, qui résumaient et caractérisaient les faits que la *Presse* avait déjà nettement précisés en articulant des accusations très directes et très positives. Il est impossible d'avoir un procès de presse plus honorable. Nous félicitons la *Démocratie* des rigueurs de MM. Hebert et consorts; il faut qu'elle ait touché juste et ravive cruellement la plaie faite par M. Emile de Girardin. »

Ce journal place à la suite de ces lignes les articles des principaux journaux en notre faveur.

— Le *National de l'Ouest* a chaudement pris notre parti dans cette circonstance. Nous avons déjà reproduit un de ses articles. En voici un second :

« Sortons de la Chambre et voyons si la politique se gouverne plus régulièrement dehors que dans cette assemblée. Quoi donc ! le chaos est le même, et nous trouvons de nouveau, au premier pas que nous faisons, un témoignage de désordre, un indice de déviation. Un journal a accusé le pouvoir exécutif d'avoir deux poids et deux mesures, d'avoir une loi facile pour les uns et une loi inexorable pour les autres. Le pouvoir attaqué se cabre, et vite les gens de justice s'en vont au siège de la publication, munis d'un mandat en forme, opérer la saisie du journal en question. Le lendemain, une autre feuille, pour prouver la vérité des assertions poursuivies, reproduit dans ses colonnes le passage incriminé, et, comme pour donner raison aux attaques dont il demande la répression, le parquet laisse librement paraître et circuler la *Presse*. Il évite, par exemple, d'expliquer comment le même article publié dans deux feuilles différentes peut être chez l'une un délit susceptible de motiver une saisie, et n'être chez l'autre qu'un écrit sans danger et sans malice, à la circulation duquel les douaniers de la justice se gardent de mettre opposition. »

— Voici la fin d'une lettre de Paris publiée par le *Journal du Havre* : « Le triste ministère que nous avons l'inappréciable bonheur de posséder décharge sa colère sur la *Démocratie pacifique*. Il a fait saisir ce journal trois fois coup sur coup ! Voilà de l'héroïsme ! Et la *Presse* a bravement inséré les articles incriminés, en jetant au ministère le défi le plus formel de la faire saisir. Eh bien ! notre ministère a jusqu'à présent reculé; il n'a pas encore relevé le gant qu'on lui a jeté si insolemment. Que dire de cette conduite du gouvernement ? Il fait saisir un journal qui a, de la meilleure foi du monde, inséré des articles que le pouvoir trouve criminels; et il n'ose s'attaquer à un autre journal cent fois plus coupable, si culpabilité il y a, puisqu'il reproduit les articles incriminés en les accompagnant d'un défi audacieux jeté à la face des ministres et d'un commentaire des plus violents ? Il faut que le ministère se sente bien faible vis-à-vis de M. de Girardin, et que M. de Girardin se trouve bien fort vis-à-vis du ministère ! M. de Girardin disait ces jours derniers en parlant du ministère : « Le ministère ! c'est une *rosse* que je n'ose plus battre ! c'est un cadavre étendu par terre ! » Les expressions sont peu... polies, mais elles sont peut-être vraies. Vous me direz que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire; mais, bah ! entre anciens amis, cela passe ! »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Deux ordonnances du roi, en date du 27 juillet, disposent ainsi qu'il suit :

Les dispositions de l'ordonnance du 28 janvier dernier, relative à l'exportation des grains et farines de maïs et de sarrasin, sont prorogées jusqu'au 31 octobre prochain.

Les dispositions des ordonnances des 19 et 29 janvier dernier, qui ont prohibé jusqu'au 31 juillet 1847 la sortie des légumes secs, des pommes de terre, des gruaux et fécules de toute espèce, ainsi que des marrons, châtaignes et de leurs farines, sont prorogées jusqu'au 31 octobre prochain.

— Réuni mardi en séance extraordinaire, le conseil municipal de Paris a voté une somme de 330 000 francs pour payer les frais de la distribution des bons de pain pendant la première quinzaine d'août, et une autre somme de 9[illegible] 000 francs pour solder les déficits produits par les distributions des mois passés, pendant lesquels le nombre des bons s'est élevé au-dessus des évaluations primitives.

— La Hollande a aussi ses procès pour concussion. Un nommé Godefroy, chef d'un bureau de placement, après avoir recueilli de fortes sommes en se portant fort de la protection de personnages éminents, s'était enfui à Clèves en disant que ces personnages lui avaient manqué de parole. Son extradition ayant été demandée et obtenue, il est maintenant en jugement, et l'on s'attend à des révélations curieuses.

(*Gazette de France.*)

[illegible] environ [illegible] on entendit [illegible] détonation d'une arme à feu. C'était ce malheureux jeune homme qui venait de se tirer un coup de pistolet au cœur, et lorsqu'on arriva pour le secourir, il rendait le dernier soupir au milieu d'effrayantes convulsions.

» Le commissaire de police de Neuilly, aussitôt appelé, a dressé procès-verbal du suicide et a envoyé le corps à la Morgue. La lettre que ce jeune homme avait écrite chez le garde de la Porte Maillot, est adressée à sa sœur. Il lui explique longuement, et avec une grande exaltation, les causes de son suicide et parle d'une passion romanesque qui l'aurait poussé à se donner la mort. Ce malheureux jeune homme, qui occupait une position convenable dans le commerce, avait quitté de grand matin son domicile sans que rien pût faire supposer son sinistre projet. Il avait acheté la veille dans la soirée, chez un armurier revendeur du quai de la Mégisserie, l'arme avec laquelle il s'est donné la mort. »

CURIOSITÉ IMPRUDENTE. — Une jeune femme qui exerce la profession de lingère était sortie hier de son domicile en compagnie de quelques voisins pour se rendre aux Champs-Elysées, où, malgré son état de grossesse assez avancée, elle désirait voir les réjouissances auxquelles donne lieu l'anniversaire des événements de juillet 1830.

Arrivée sur le quai des Orfèvres, cette jeune femme, qui se nomme Virginie Labarière, se trouva tout à coup saisie des douleurs de l'enfantement, et l'on n'eut que le temps de la faire entrer au poste des sapeurs-pompiers, où le médecin-accoucheur le plus proche, M. Roi, opéra sa délivrance. Malheureusement l'enfant dont elle accouchait ainsi inopinément et avant terme était mort dans le sein de la mère.

Des soins intelligents ont été donnés à cette jeune femme, dont l'état toutefois a paru assez grave pour qu'on la fît transporter sans retard à l'Hôtel-Dieu. Quant à l'enfant, il a été porté à la Morgue où procès-verbal a été dressé.

EVASION HARDIE. — M. Moras, homme de lettres, habitait Mayence; il est parent de M. Heinzein, écrivain républicain, et on le soupçonnait d'introduire et de répandre en Prusse les écrits de son parent, dont on le disait même un peu le collaborateur. Par suite d'une instruction judiciaire et de la saisie de ses papiers, il fut arrêté, il y a quelques jours, à Mayence, sur la réquisition du gouvernement prussien, dont il est sujet, il devait être remis aux autorités prussiennes et transporté à la forteresse d'Ehrenbreitstein. A cet effet, il fut conduit, accompagné d'un gendarme prussien et d'un gendarme hessois, à bord d'un bateau à vapeur de la compagnie de Dusseldorf; beaucoup de ses amis se trouvaient au départ et quelques-uns l'accompagnaient.

Lorsque le bateau arriva à peu de distance d'une île située près d'Eltville dans la Rheingau, le prisonnier, qui se promenait librement sur le pont avec son escorte, s'élança tout à coup dans le Rhin, et se mit, en plongeant à plusieurs reprises, à nager vers l'île, d'où il vit aussitôt partir une barque que des amis apostés envoyaient pour le recueillir.

Sur la demande des gendarmes, le capitaine fit immédiatement arrêter la machine leur donna une nacelle et ils se mirent avec quelques matelots à la poursuite du fugitif. Mais, lorsqu'ils approchèrent de l'île, ils furent reçus par une décharge de coups de fusil de la part de huit ou dix amis de Moras, qui les tinrent éloignés de terre. Les matelots devant continuer leur route avec le bateau à vapeur, un batelier fut appelé et les deux gendarmes passèrent dans la barque pour continuer leur poursuite.

Soit hasard ou intention, le conducteur de la nacelle, au moment où elle se trouvait dans le milieu d'un courant rapide, laissa échapper son croc, seul instrument qu'il possédât pour se diriger, et il ne lui fut plus possible d'atteindre l'île. Pendant ce temps, le fugitif et ses amis traversèrent le fleuve, montèrent dans une voiture qui les attendait, et ils sont maintenant en sûreté.

LES ARTS ET LES SCIENCES EN CHINE. — On lit dans un journal :

« Il résulte de documents déjà publiés ou faciles à produire, que, 2 700 ans avant Jésus-Christ les Chinois avaient inventé l'art d'élever les vers à soie; 1 000 ans avant, la boussole pour les voyages de terre et de mer; 400 ans avant, l'encre et le papier à écrire; la poudre de guerre, un siècle avant Jésus-Christ, suivant le père Amyot; après Jésus-Christ, l'imprimerie avec des planches de bois, entre 581 et 593; avec des planches de pierres gravées, en 904; avec des types mobiles, en 1041 et 1049; la porcelaine, dans le huitième siècle; les puits forés, l'art d'éclairer et de chauffer avec le gaz inflammable, puisé au sein de la terre, et conduit à de grandes distances, les ponts suspendus en rottins ou en chaînes de fer, les pompes à incendie, les cartes à jouer, l'an 1120 de Jésus-Christ; le papier-monnaie, entre 1260 et 1[illegible].

» En médecine, ils traitent avec succès, suivant les missionnaires, bien que par des moyens empiriques, un grand nombre de maladies jusqu'ici incurables (réputées) en Europe. Ils ont su atteindre et transformer, au moyen de médicaments et d'une alimentation particulière, le liquide qui colore tout le système pileux, et donner aux cheveux blonds et roux une teinte noire qui se maintient pendant leur accroissement continuel jusqu'à la vieillesse. M. Imbert, aujourd'hui évêque en Chine, à qui l'Europe est redevable de la description des puits forés des Chinois, offre, au témoignage de M. l'abbé Voisin, l'un des directeurs actuels des missions étrangères, une preuve vivante de cette coloration interne des cheveux. C'est par ce moyen que les Chinois peuvent se dire depuis la plus haute antiquité, *le peuple aux cheveux noirs*.

» En économie rurale et agricole, ils obtiennent par les engrais et les irrigations, et par une multitude de méthodes qui leur sont propres, des résultats constants et réguliers, qui, lorsque les inondations ou les fléaux du ciel ne viennent point entraver ou détruire le travail du cultivateur, suffisent pour nourrir une population de 366 millions d'hommes. En horticulture, ils savent changer la couleur des fleurs sur pied, hâter la floraison et la fructification des arbres.

LES INVALIDES DU PAUVRE. — Une vieille bonne femme de soixante-huit ans, la veuve Varanger, était traduite aujourd'hui devant la police correctionnelle, sous la prévention de vol de légumes dans les champs. Le garde qui l'a arrêtée déclare qu'elle avait les poches de sa robe et de son jupon bourrées de pommes de terre fraîchement arrachées, et qu'elle portait sous ses vêtements un large chapelet de pois non écossés, réunis à l'aide d'une ficelle nouée autour de son corps.

M. le président. — Femme Varanger, convenez-vous du vol qui vous est imputé ?

La prévenue. — C'est devant Dieu vrai que j'ai pris quelques méchantes légumes; mais il le fallait.

M. le président. — Comment ! il le fallait ?

La prévenue. — Dame ! c'est pas par luxe qu'on se fait voleuse, bien sûr...

Une condamnation à quinze jours d'emprisonnement assure à la pauvre vieille de quoi vivre pendant quelque temps. (*Gaz. des Trib.*)

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 30 juillet.*

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'emprunt de 25 millions voté par la ville de Paris.

M. WURSTEMBERG déclare qu'il ne comprend pas la nécessité qu'on allègue d'amortir l'emprunt en six ans. L'amortissement peut être imputé sur les revenus ordinaires de la ville de Paris, cela est évident. Si l'on accordait à la ville de Paris le mode de remboursement qu'elle demande, il est certain qu'on ne pourrait le refuser à aucune autre ville, et que l'industrie vinicole en serait gravement atteinte.

Que la Chambre ne se donne donc pas un démenti en abrogeant aujourd'hui implicitement la loi qu'elle a adoptée en 1842, et qu'elle ne jette pas par cette abrogation les départements producteurs dans le découragement le plus complet.

L'orateur soutient que l'intérêt financier du Trésor exige que la loi de 1842 reçoive sa pleine et entière exécution. Il s'étonne que le gouvernement cède avec autant de facilité aux demandes des municipalités, dont les exigences deviennent de jour en jour exorbitantes.

Aucun inconvénient ne s'opposerait à ce que le projet fût ajourné jusqu'à la session prochaine. L'administration municipale de Paris est assez puissante pour supporter une telle résolution. En ajournant vous ferez acte de sagesse. Je vote pour l'ajournement.

M. BESSON justifie le projet de loi des reproches qui viennent de lui être adressés. Quant au remboursement, le délai de six ans doit être adopté; un plus long terme aurait fait peser sur les finances de la ville une lourde charge d'intérêts; avec un amortissement de six années, les intérêts déboursés se porteront à 3 millions 600 000 fr.; avec un délai de vingt années, les intérêts s'élèveraient à 11 millions 800 000 fr. D'ailleurs, l'administration municipale, tout en réclamant l'ajournement de l'application de la loi de 1842 comme une condition essentielle de l'emprunt, a eu le désir de ne rester que le moins possible dans une situation exceptionnelle, et elle a cherché, en rapprochant le plus possible l'époque finale du remboursement, à restreindre la durée de la prorogation des taxes sur les boissons.

La légère différence de 2 fr. 75 c. par hectolitre, que la prorogation des taxes maintiendra sur les vins jusqu'en 1858, ne paraît pas devoir produire, ni sur la production, ni sur la consommation, d'effet considérable. Les documents officiels n'établissent aucun accroissement sensible de consommation dans les communes où la loi de 1842 a reçu son application; et, quant à la classe ouvrière, s'il est vrai que la prorogation de la surtaxe ajoute environ 2 c. 1/2 à chaque litre de vin qu'elle consomme, n'est-il pas également vrai qu'elle subirait un prélèvement bien plus considérable et bien plus douloureux sur ses salaires, si l'administration municipale, frappée dans ses ressources financières et arrêtée dans l'inépuisable activité de sa sollicitude paternelle, diminuait ou ralentissait ses utiles travaux ?

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, défend longuement le projet de loi, dont l'ajournement serait, dit-il, funeste à la population parisienne.

L'article unique du projet est mis aux voix et adopté.

On apporte les urnes pour le scrutin, et cette opération commence.

M. LE PRÉSIDENT. Vous savez, messieurs, que ce n'est pas sur l'emprunt de 25 millions que vous voterez.

M. DE BOISSY. Ah !

M. LE PRÉSIDENT. C'est sur 36 projets de loi d'intérêt local adoptés avant-hier.

M. DE BOISSY. C'est bon à savoir. (On rit.)

Le scrutin des 36 projets de loi constate 105 boules blanches contre 8 noires.

La Chambre passe ensuite au scrutin sur le projet de loi relatif à l'emprunt de la Ville de Paris, qui est voté par 87 voix contre 20.

La Chambre adopte sans discussion, à 100 voix contre 11, le projet de loi relatif aux travaux de chemins de fer de Paris à Lille, d'Avignon à Marseille et d'Orléans à Vierzon.

La Chambre adopte au scrutin et sans discussion, à la majorité de 105 voix contre 10, le projet de loi relatif aux travaux à exécuter à l'Ecole polytechnique et à la Chambre des députés.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux réfugiés étrangers.

M. DUBOUCHAGE. Des réfugiés des armées espagnoles se sont plaints d'avoir été illégalement incarcérés. Ces faits se sont dernièrement renouvelés; divers réfugiés espagnols viennent d'être arrêtés. Je demande sur ce point des explications à M. le ministre de l'intérieur.

M. DUCHATEL. J'ai deux réponses à faire : il n'y a pas eu de nouvelles arrestations, il n'y a eu que des changements de résidence. Quant aux arrestations antérieures, je dois dire qu'elles ont eu lieu par suite d'une conspiration ayant pour but de faire monter le comte de Montémolin sur le trône d'Espagne.

C'est un devoir de bon voisinage envers l'Espagne que nous avons rempli, et un intérêt français que nous avons servi.

M. DE BOISSY. Je ne connais pas d'intérêt étranger qui autorise à violer les lois françaises.

Il y a trois lois relatives aux réfugiés : le gouvernement doit les respecter et surtout les exécuter.

Or, dans aucun cas, sauf celui du flagrant délit, on ne doit incarcérer préventivement un étranger.

Je citerai l'exemple d'un *simple* préfet (On rit); je l'appelle *simple* sans savoir s'il l'est, mais uniquement par comparaison avec les ministres, et pour établir une différence entre le subordonné et le supérieur : le préfet de l'Isère a ordonné que tous les Espagnols indistinctement, réfugiés dans son département, seraient contraints de rentrer en Espagne, en profitant, bon gré mal gré, de l'amnistie.

Suivons l'exemple de l'Angleterre, qui a su se ménager le comte de Montémolin pour le cas où il remonterait sur le trône d'Espagne, ce que je souhaite. (Réclamations.) Je le souhaite parce que son avènement rétablirait en Espagne la loi salique.

L'orateur annonce que lundi prochain, à propos du budget des dépenses qui sera discuté, il demandera aux ministres s'il est bien vrai que la France s'allie avec l'Autriche et abandonne le saint-siége dans les réformes utiles qu'il tente d'introduire au sein de ses états.

La loi est adoptée par 100 voix contre 12.

VARIÉTÉS.

Passé et Présent.

PAR M. CHARLES DE RÉMUSAT.

Il est une vertu civilisée que je n'ai jamais comprise. Je la comprendrais parfaitement dans un Etat organisé selon la loi de la nature sériaire; je comprendrais et j'aimerais la modestie, soit dans le caractère, soit dans les idées, absolument comme je comprends la violette qui cache son parfum, ou la vierge qui rougit quand on lui parle de sa beauté. C'est un attrait de plus donné par la nature. Mais que la civilisation recommande à ses enfants d'être modestes et réservés dans une société où le moindre des biens ne s'acquiert que par la lutte, le hasard et le droit du plus effronté; qu'on loue la modestie, la résignation et la modération, tandis qu'on s'approprie tout, grâce à l'effronterie, à l'impudence

mieux que ses concurrents, alors la modestie, loin d'être une vertu, est un véritable vice, car cette modestie, vraie sourdine, étouffe la volonté la plus précieuse, annihile le talent le plus remarquable, et neutralise les conceptions les plus utiles.

C'est à propos du dernier ouvrage de M. de Rémusat que ces idées me sont venues. M. de Rémusat possède tous les germes d'un philosophe social. Déjà en rendant compte, dans l'ancienne *Phalange*, de sa préface remarquable des *Esquisses philosophiques*, nous avons prouvé que tous les prolégomènes de l'auteur s'accordent avec la philosophie sociale de l'avenir, tandis qu'il rebrousse chemin en arrivant à la conclusion. En relisant les articles de M. de Rémusat, recueillis dans *Passé et Présent*, nous trouvons sur presque toutes les pages des éclairs de vérités sociales, des pensées frappées au coin du génie et du progrès. D'où vient donc que M. de Rémusat appartient à l'école doctrinaire? D'où vient qu'il appelle M. Cousin son maître et qu'il est ministre de l'intérieur, quand M. Thiers est président du conseil? D'où vient enfin que M. de Remusat est compté parmi les hommes stériles du passé, tandis qu'en réalité il pourrait figurer avec gloire dans les rangs des hommes d'avenir? C'est que M. de Rémusat a le vice d'être modeste, c'est-à-dire de reculer devant les conséquences logiques de sa propre pensée. A peine est-il accouché d'une idée jeune, saine et vigoureuse, qu'il la torture, l'étouffe, l'annihile, de peur qu'elle ne grandisse sous sa main, qu'elle ne fasse entendre les premiers vagissements, en un mot qu'elle ne vive en se dressant devant lui comme un fait faisable, comme un acte agissant, comme un être existant. M. de Remusat est un grand homme qui, depuis qu'il pense, essaie de se suicider, et, s'il n'a pas tout à fait réussi, ce n'est pas sa faute, c'est la faute de son cœur, qui, quatre fois étranglé, brise la corde; qui, cinq fois noyé, surnage, et qui à la fin se révolte contre son maître en s'écriant : « Fais ce que tu voudras, sois le collègue de M. Thiers, le panégyriste de M. Cousin, l'ami du centre gauche, mais laisse-moi penser à mon aise, laisse-moi mon idéal à moi, laisse-moi être moi-même. » C'est dans ces moments de rébellion que M. de Remusat prend la plume pour obéir aux suggestions de son cœur.

Nous allons citer quelques passages du livre de M. de Rémusat. On verra qu'on n'a qu'à changer quelques mots, relever la couleur quelque peu estampée et assombrie pour donner tout l'éclat de la jeunesse aux idées et aux pressentiments de l'auteur.

Ne serait-ce pas qu'il y a toujours dans l'âme une foule de besoins et de facultés, de sentiments et d'idées que rien n'emploie *ici bas* (c'est-à-dire que la société n'emploie pas).

Ne serait-ce pas que nul ne tire parti de toute sa nature (dans notre société), et que ceux qui ont été les plus prodigues d'actions, d'émotions, de pensées, emportent encore au tombeau un trésor inépuisable de volonté, de sensibilité et d'intelligence.

Voici maintenant la conclusion :

Tel est le pénible contraste qui sans cesse oppose notre nature et notre destinée (ce n'est pas la destinée, mais la société civilisée). Il y a en nous quelque chose d'infini que ce monde ne peut ni satisfaire ni contenir. Nous sommes à la fois supérieurs à ce monde et plus faibles que lui, c'est ainsi que nous ne pouvons ni remplir toute notre vie, ni déployer toute notre force. »

C'est vrai; mais ce n'est pas la faute de la nature ni de Dieu. L'homme isolé qui se plaint de son insuffisance ressemble à une abeille qui, seule, se plaindrait de ne pouvoir pas faire du miel, et qui pour tout talent ne saurait que piquer. Mettez-la dans une ruche où il y a une reine ouvrière et un bourdon, elle ne piquera pas, fera du miel et remplira toute sa destinée. Ainsi de l'homme associé à son groupe et à son tourbillon. M. de Remusat devine bien le commencement d'une vérité, mais il ne la poursuit pas.

En effet, dit-il, bien loin que l'activité proprement dite occupe toute notre existence, ce sont peut-être les émotions sans but, les sentiments en apparence stériles, les réflexions désintéressées qui consument le plus d'instants. Il se passe en nous mille choses qui nous éprouvent, nous développent, nous font connaître à nous-mêmes et que nul ne saura que nous (absolument comme l'abeille isolée qui a la conviction de savoir faire du miel en ruche, tandis que le monde lui dit qu'elle ne sait que piquer). Le monde (la société) n'aperçoit, ne soupçonne qu'une faible partie de notre réelle existence. Ce que nous manifestons n'est qu'un trait du tableau, et nous vivons bien plus qu'il ne paraît.

Somme toute, M. de Rémusat convient que la société, ou le monde, comme il dit, ne connaît pas toutes les aptitudes de l'homme; que celui-ci ne peut développer toutes ses facultés dans ce même monde; seulement il admet en conclusion que c'est le fini de la nature qui met une barrière à l'infini de l'idéal, absolument comme qui dirait à l'abeille, sans ruche : « Hélas! ma chère, [illegible] de ses doutes? Pourquoi n'écoute-t-il pas son cœur palpitant d'idées généreuses et sympathiques? Nous allons le lui dire, en toute sincérité.

M. de Rémusat a écrit un brillant article sur la jeunesse. C'est un des meilleurs de son livre. Mais, malgré son amour pour la jeunesse studieuse et utopiste, il ne la connaît pas plus que MM. Thiers et Cousin, ses amis rouillés. Dans sa noble ardeur, M. de Rémusat a stigmatisé la littérature stérile et crétine de nos jours.

Ce n'est point un être chimérique, dit-il, qu'un citoyen soumis aux lois, respectant à la fois ses droits et l'autorité, rendant hommage de par la raison aux choses respectables, riant des préjugés puérils, fuyant l'insolence, dédaignant l'envie. C'est là le vrai citoyen de la société moderne et d'un pays libre. A le former, à le rendre chaque jour plus commun, plus imitable, devrait incessamment travailler une littérature jalouse de répandre la lumière. Tout au rebours, la littérature s'est faite aristocratique. Le mot d'aristocratie, sans cesse employé dans les livres du jour, n'y est plus pris qu'en bonne part. Chose étrange en vérité, réaction ridicule, littérature de parvenus!

On a refusé de fixer le regard sur cet idéal de l'honnête homme que nos pères avaient dans l'esprit, un certain jour qu'ils s'avisèrent d'une certaine déclaration des droits.

Ces exemples (on en pourrait donner mille) suffiront pour indiquer ce qui, suivant moi, manque à la littérature du moment. Ces vains efforts pour refaire de la raison avec des préjugés, de la religion avec des légendes, de la société avec des abus, de la vérité avec de l'erreur, ce n'est pas l'œuvre d'une fausse doctrine comme celle des publicistes de l'émigration, d'un fanatisme sincère comme celui des hommes de 1815, d'une passion vindicative comme vous pouvez l'éprouver, vous qui avez senti le sang d'un père tomber goutte à goutte sur vos têtes à travers les fentes du plancher de l'échafaud.. Non! c'est lassitude et prétention d'esprit; c'est artifice ou mode d'une littérature qui courtise les plus mesquines faiblesses d'un public blasé. Les écrivains ont cessé de se croire une cause à défendre, un but à atteindre; ils s'appellent eux-mêmes de purs artistes, et se comparent au musicien qui ne veut que plaire avec des sons, etc., etc.

Nous sommes d'accord avec M. de Remusat sur la littérature contemporaine, même celle de la jeunesse. Elle est stérile, et comme dit l'auteur, pour n'avoir pas besoin de penser, elle feint de croire et ne croit en effet que ses sottises, ses mensonges et ses vices. Mais, à côté de cette littérature de zéros élégants, engraissés, il y a en France un essaim de jeunes principes, de jeunes poésies et de jeunes espérances; il y a en France toute une philosophie d'avenir, toute une littérature d'idéal, toute une poésie de ciel sur la terre. Pourquoi M. de Remusat n'étudie-t-il pas celle-là? Pourquoi ne fait-il pas mieux que ses amis impuissants, moisis dans le passé; pourquoi au *Passé* et au *Présent* M. de Rémusat n'ajoute-t-il pas l'*Avenir?* Pourquoi ne met-il pas son esprit et son talent à la hauteur de son cœur?

ALEXANDRE WEILL.

PETITE CORRESPONDANCE.

Marseille. — M. A. — Nous enregistrons les 10 nouveaux, et nous applaudissons. — Remerciements à M. G. pour l'augm. — Reçu les 300.

Metz. — M. de B. — Cordial accueil aux 4 nouveaux. — Merci à M. P. pour l'augm. — Nous avons fait la rem. chez Ledoyen le 15. — Le paquet est parti depuis trois jours.

Wissembourg. — M. H. — MM. H p. et f. sont les bien venus. — Reçu les 257. 50. — Merci.

Riquewihr. — M. L. — Reçu les 50. — Merci.

Figeac. — M. G. — Reçu les 28. 25. — C'est 19. 75 que vous voudrez bien remettre à notre corr. de Cahors pour complément des 48.

Saint-Etienne. — M. T. — Reçu les 291. — Merci pour la note. — Nous ferons tout ce que vous demandez.

Ribeauvillé. — M. W. — Reçu les 95. — Merci.

Dijon. — M. B. — Reçu les 53. 25. — Remerciements à tous. — Nous faisons les supp. indiquées.

Guingamp. — M. L. O — Reçu les 20. — Merci.

Niort. — M. P. — Nous nous conformons. — *L'orat.* de M. D. a été signalé.

Val de l'Arg. — M. H. de la M. — M. Q. nous remet les 100. — Merci de votre bonne lettre.

Strasbourg. — M. K. — Nous sommes heureux de ces bonnes nouvelles. — Nous vous écrirons.

Bruxelles. — M. D — Nous enregistrons. — Nous allons examiner et rectifier.

Dijon. — M. Mc. — M. P. nous remet les 42. — Nous lui remettons les *duplicata* réclamés. — Merci.

Châlon-sur-S. — M. C. — Nous allons en faire un envoi d'office à la *lib. soc. loc.* de votre ville.

Paris. — Prière à la personne qui nous a adressé deux notes, une sur l'adm. des tribunaux, une autre sur les notaires, de venir en causer avec nous.

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr.; août, septembre et octobre, 76 fr.

Béziers, 61 à 62. — Bordeaux, 67.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois et août, 101; 4 derniers mois, 105-50 offert.

Lille : Colza, 85-50. — Lin, 94-50.

Savon disponible, belle qualité, 100 fr.

— — [illegible]	»	» » » »	d° [illegible]	»	[illegible]
— 5 p. 0/0.	»	» » » »	d° [illegible]	»	[illegible]
Dette intérieure	»	» » » »	— Banque...	»	» » » »
Portug. 5 0/0 1837	»	» » » »	— d° Em. 1844.	»	» » » »
Holl. 2 1/2	»	» » » »	Piémont......	»	1150 » »
Haïti........	»	» » » »	Autriche.....	»	400 » »

[illegible]	[illegible]
Mont. 5 fr.	» » » »
Paris-Lyon	406 75
Bord-Teste	» » »
Zinc V. M..	» » » »
Lin Maber	» » » »

Union linière... » » » » — Fourneaux de l'Aveyron... » » »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» » » »	Paris à Rouen....	961 25	Orléans à Vierzon.	537 50
— (r.-g.)..	» » » »	Rouen au Havre...	632 50	Bordeaux à Cette..	476 50
Paris à Orléans...	1248 75	Marseille à Avign.	562 50	Nord	56[illegible] 50
— à Lyon.....	406 25	Paris à Strasbourg	407 50	Boulogne à Amiens	» » » »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 31 juillet.

7 h. » FRANÇAIS. — Turcaret, Pour arriver.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — Le Bouquet de l'Infante, Zémire et Azor.
7 h. » THÉATRE HISTORIQUE. — (1re repr.) : Le chevalier de Maison-Rouge.
7 h. » VAUDEVILLE. — Chapeau, dernier Amour, un Vœu, Heur et Malheur.
7 h. 1/2 GYMNASE. — (1re repr.) : Un Mari anonyme, le Phare, la Vie.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Le Précepteur, M. Risley, la Syrène, Qui dort dîne.
8 h. » PALAIS-ROYAL. — Henriette, Secours, Un Père, un Vieux de la Vieille.
7 h. » PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Julie de Monteil.
7 h. » CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Kokoli, les Niches de César.
7 h. » FOLIES. — Chevreuil ou le Fermier anglais, un Mariage en Espagne.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Gabrielle, Marcel, rue de Lappe, Dur-à-Cuire.
6 h. » DÉLASSEMENTS. — Les Fifres et les Tambours, le Tonnelier, l'Officier.
3 » HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix : 1 et 2 f.
7 h. » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 31 JUILLET.

Allez-vous-en !

Vous nous avez fait accuser, Monsieur le garde-des-sceaux, d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement, de troubler la paix publique en ameutant les classes de citoyens les unes contre les autres. Semée au loin par les mille voix de la presse, cette accusation a pu faire croire à ceux qui ne nous connaissaient pas, que nous sommes des ennemis de l'ordre et du repos public, des démagogues, des perturbateurs. Vous nous avez causé ainsi un tort grave ; vous avez présenté nos personnes et nos doctrines sous un faux jour ; vous avez méconnu ce qui fait l'essence de nos convictions et de nos idées, le sentiment d'ordre, d'union, d'harmonie.

Est-ce bien à nous que vous avez pu reprocher d'exciter les pauvres contre les riches, les prolétaires contre les bourgeois, les capitalistes contre les travailleurs ? Est-ce bien à nous que vous avez pu imputer de fomenter les antipathies, les répulsions, les haines que le morcellement et l'anarchie industrielle n'enfantent que trop ? Vous avez pu vous tromper à ce point sur nos intentions, sur notre œuvre ! Mais ne répétons-nous pas tous les jours que nous venons associer le capital, le travail et le talent ? Ne répétons-nous pas tous les jours que, dans un milieu faux et subversif comme celui où nous vivons, il y a solidarité de souffrances entre toutes les classes ? Ne nous attachons-nous pas constamment à démontrer que ces souffrances ne peuvent être attribuées à aucune classe de citoyens, mais qu'elles ressortent de la mauvaise organisation sociale ? N'est-ce pas nous qui, les premiers, avons prouvé que l'attitude purement révolutionnaire et négative de l'opposition, ne pourrait aboutir à aucun résultat utile aux masses laborieuses ?

Eh quoi ! c'est nous que vous donnez pour des perturbateurs, des démagogues, des brouillons ! Mais n'avez-vous pas regardé notre drapeau ? N'avez-vous pas jeté les yeux sur nos devises ? N'y avez-vous pas vu paix, union, fraternité ? Nous voulons la démocratie, mais par l'ordre, par la justice. Nous voulons l'organisation du travail, mais par l'association libre et raisonnée. Nous voulons substituer la répartition proportionnelle au régime inique du salariat, le travail par courtes séances au travail monotone qui abrutit et tue l'ouvrier ; mais par des combinaisons nouvelles acceptées de tous, et dans lesquelles travailleurs et capitalistes, prolétaires et bourgeois, riches et pauvres, trouveront également leur avantage. Ah ! si la société était organisée comme nous le désirons, il n'y aurait plus d'exploitation, de misère, de pauvreté pour les uns ; il n'y aurait plus aussi de soucis, d'inquiétudes, de craintes pour les autres ! Le règne de la justice serait enfin descendu sur la terre, et riches et pauvres y entreraient, en se donnant fraternellement la main !

Eh bien ! malgré une manifestation de principes qui ne s'est pas démentie un instant depuis de longues années déjà, voici que vous avez eu hâte de voir en nous des perturbateurs et des révolutionnaires, vous vous êtes empressé *d'avoir la conviction* de notre culpabilité : pourquoi ? Parce que le ministère dont vous faites partie est aujourd'hui en but à l'universelle animadversion de l'opinion publique pour sa partialité, pour sa corruption, pour des lâchetés sans nombre, et que nous nous sommes permis de dire ce que tout le monde dit, ce que vos propres amis répètent tous les jours, ce que l'on vient de vous jeter vingt fois à la face en pleine tribune.

Il vous fallait une diversion ! Vous sentiez le besoin de faire taire la voix de la vérité et de la réprobation publique, qui, de tous côtés, tinte à vos oreilles et les déchire ! Vous avez eu la velléité d'entreprendre une croisade contre la presse, de faire de la force et de l'intimidation, et vous n'avez pas même eu le courage de continuer sérieusement la bataille que vous aviez voulu livrer à ceux que vous regardiez comme les plus faibles, parce que, sur le terrain que vous aviez eu l'imprudence de choisir, vous sentiez le sol trembler sous vos pas ! Vous n'avez pas osé laisser aller devant le jury la question de votre équité, de votre impartialité, de votre intégrité dans l'œuvre du gouvernement de la justice !

Mais il n'en reste pas moins acquis que votre premier mouvement avait été de vous jeter sur nous, et que vous n'avez abandonné, dans votre entreprise, que la question dans laquelle vous alliez vous-mêmes, bien plus que nous, être mis en cause !

Entre temps, malgré cette ardeur d'accusation qui vous a si impétueusement déterminé à lancer sur nous trois saisies, la presse et la tribune vous ont dénoncé les faits les plus graves, et chaque jour la presse et la tribune produisent des faits, des témoignages et même des actes écrits. La voix publique appelle à grands cris des enquêtes, des poursuites devant le jury ; on vous somme d'user de votre initiative, puisque, dans notre système politique et judiciaire, l'action publique vous appartient exclusivement. Admettons que vous n'ayez pas une croyance entière et absolue à tous les délits sur lesquels on ne cesse d'appeler votre attention ; vous y croyez du moins bien autant qu'aux délits de la *Démocratie pacifique !* Pourquoi donc tant d'empressement à nous poursuivre ? Pourquoi tant d'obstination à rester les bras croisés, à ne pas faire usage de votre initiative contre les hauts fonctionnaires, les banquiers et les agioteurs ? Vous voyez bien qu'il faut donner raison à notre article des *Deux Catégories de Délits*...

En ce qui concerne les délits des fonctionnaires, des banquiers et des agioteurs, vous semblez prendre pour thermomètre de votre croyance le *satisfecit* de la majorité des Chambres. Mais, quand il s'agit de faire des instructions sur un délit, ce ne sont pas les pouvoirs législatifs que vous devez consulter, ce sont les probabilités, les commencements de preuves qu'ils faut examiner ; c'est l'opinion publique, c'est le sentiment général qui doit vous guider. Voyez quels seraient les monstrueux résultats de votre système ! Il y aurait deux classes bien tranchées de délinquants, les délinquants ordinaires et les délinquants administratifs et financiers. Ceux-ci pourraient se livrer à toutes sortes de malversations et de gaspillages, commettre impunément les délits et les crimes les mieux caractérisés, tant que la majorité ne renverserait pas le cabinet. Un vote de la Chambre vous laverait les mains et anéantirait l'action publique contre les membres de la hiérarchie administrative et les hautes puissances de la banque. Mais c'est créer le plus odieux privilège d'impunité ! C'est renverser de fond en comble tout notre système politique et social ! C'est détruire ce grand principe : « Toute justice émane du roi. » C'est anéantir le plus bel apanage de la royauté ! C'est soumettre le pouvoir judiciaire aux caprices d'une majorité flottante ! C'est violer l'article 15 de la charte, qui veut que le pouvoir exécutif ne puisse jamais *ni suspendre les lois elles-mêmes ni dispenser de leur exécution !*

Ah ! monsieur, le ministre, vous êtes ici dans une grave erreur, bien plus grave que celle qui vous a fait croire à la culpabilité de notre article. Ce vertige-là peut avoir des conséquences bien autrement déplorables que celui dont vous étiez frappé quand vous avez levé sur nous le bras de la justice. Vous détruisez la constitution en ne poursuivant pas les délits qui vous sont signalés par la presse ; car, encore une fois, vous seul pouvez les poursuivre. Mais vous n'aurez garde de le faire. Pourquoi ? Parce que vous ne voulez pas porter le jour dans la corruption du monde officiel, parce que vous ne voulez pas que la lumière se fasse sur les abîmes d'iniquité que l'égoïsme et le matérialisme, ces deux grands moyens de gouvernement que vous avez adoptés pour la France, ont creusé sous vos pas !

Mais la lumière est faite désormais, messieurs les ministres, vous êtes connus, vous êtes jugés, vous êtes condamnés. *Ecoutez* ce que vos propres amis, vos propres soldats disent de vous de toutes parts. Nous l'avons entendu par nous-mêmes : tous les députés conservateurs avec qui nous avons eu, dans ces derniers temps, occasion de parler de vous, l'ont fait avec le sentiment de respect et d'estime que nous vous exprimons dans cet article. Ceux qui se sont crus condamnés à vous soutenir rougissent de vous et vous méprisent. Si, à leur retour, ils vous retrouvent encore (car vous seriez capables de rester !), ils vous jetteront à la porte. Allez-vous-en. Oui, croyez-nous, allez-vous-en. Vos meilleurs amis ne vous donneront pas un meilleur conseil.

Opinions des journaux sur nos saisies.

Nous continuons à reproduire les articles des journaux sur notre saisie.

Nous remercions le *National* de la sympathie qu'il nous témoigne dans l'article suivant :

« De deux ou trois procès intentés à la *Démocratie pacifique* au commencement de ce mois, le plus grave vient d'être abandonné par le ministère public. La chambre du conseil n'a pas même été saisie, et maintenant les délais de la poursuite sont périmés.

On ne fera pas l'injure au parquet de croire à une négligence de sa part. Mais l'affaire était délicate, et le parquet n'a pas osé courir l'aventure de l'audience. Que reprochait-on à la *Démocratie ?* D'avoir dit de la justice qu'elle ne réprime pas avec une égale énergie les délits des classes aisées et les délits des masses laborieuses ? D'avoir montré que la loi n'atteint pas, qu'elle laisse fuir les uns, tandis qu'elle sévit contre d'autres avec une froide cruauté ? A cette accusation de forfaiture, la première pensée a été de poursuivre, mais à la réflexion, ce beau feu s'est éteint. C'est qu'en effet le jury est si

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 1er AOUT 1847.

UN VOYAGE DANS LES PAMPAS.

Le rapport suivant vient d'être adressé au ministre de l'instruction publique par M. de Castelnau, chargé d'une mission scientifique dans l'Amérique méridionale :

Monsieur le ministre,

J'ai à rendre compte à Votre Excellence d'une expédition entreprise dans des circonstances telles que ce n'est que par une sorte de miracle de la Providence que nous sommes parvenus à la terminer heureusement.

Vous savez déjà, monsieur le ministre, que nous nous rendîmes à Cuzco dans le but de pénétrer dans la Pampa del Sacramento, et de reconnaître le cours de la rivière Ucayali. Toute cette région est pour les Péruviens, ainsi qu'elle l'était auparavant pour les Espagnols, une terre de merveilles et de terreur. soixante-sept missionnaires y ont successivement trouvé le martyre, et, il y a peu d'années, quelques déserteurs qui s'y étaient réfugiés tombèrent tous dans une seule nuit sous la massue des sauvages. Un seul homme avait pénétré impunément dans ces solitudes ; cet homme est M. Palacios, habitant de Cuzco, condamné à mort par suite d'une de ces révolutions politiques si fréquentes dans ces pays ; il parvint à s'enfuir ; n'ayant rien à perdre, il se livra aux sauvages, et, après avoir couru de nombreuses aventures, il gagna l'Amazone et put recouvrer ainsi sa liberté.

Je trouvai auprès de M. le préfet de Cuzco l'accueil le plus aimable ; S. Exc. le président de la république lui avait recommandé l'expédition de la manière la plus formelle. Ce fonctionnaire, homme très éclairé, savait combien la reconnaissance de la région, à l'est des Cordilières, pouvait être utile à son pays ; il savait que les profondes vallées qu'on y trouve sont presque les seuls points fertiles du Pérou, et qu'aujourd'hui leurs riches produits restent sans valeur, faute de moyens d'exportation. Le préfet organisa donc l'expédition de la manière la plus large : soixante mules, chargées de provisions, de cordes et autres objets nécessaires pour le passage des torrents et des précipices, prirent bientôt par ses soins la route de la vallée de Santa Anna. L'expédition se composait de MM. d'Osery, Deville et de moi. Le gouvernement péruvien y avait joint le capitaine de frégate Carasco et trois officiers ; il y avait de plus seize soldats, chargés de nous protéger jusqu'au port d'embarquement. Ces soldats étaient eux-mêmes conduits et maintenus par quelques officiers ; car l'on savait que ces hommes témoignaient la plus vive terreur à la seule pensée de pénétrer dans la Pampa ; enfin je ne dois pas oublier mon fidèle domestique malais Florentino, qui m'a rendu de si grands services pendant le cours de cette pénible campagne.

M. le préfet de Cuzco, entouré d'un nombreux état-major, nous accompagna le 21 juillet hors de sa capitale, ainsi que plusieurs habitants de cette ville, parmi lesquels était un de nos compatriotes ; tous nous quittèrent avec un sentiment sincère de tristesse, pensant que notre perte était assurée. Nous dormîmes à Urubamba, et le lendemain nous arrivâmes à Oliantay-Tambo, ancienne résidence d'un guerrier célèbre dans le pays, qui osa lever l'étendard de la révolte contre le puissant Inca de Cuzco. D'admirables ruines s'étendent au loin dans la vallée. La forteresse, formée de pierres d'une prodigieuse grosseur, couvre un sommet qui domine la ville ; en face s'élève une montagne escarpée, sur le flanc de laquelle se voit un bâtiment antique surplombant un effroyable précipice, dans lequel la chronique raconte que le tyran faisait précipiter ses ennemis ; de nombreux squelettes, que l'on voit encore épars au pied de cette roche, rendent probable cette tradition.

La route que nous suivîmes ensuite est des plus pittoresques ; elle passe au milieu des contreforts de la grande chaîne des Andes. Nous traversâmes des forêts aussi antiques que le monde, dont le sol est à chaque pas profondément déchiré par des torrents qui, dans leur course rapide, entraînent encore la neige dont ils se sont saturés sur les pics voisins. Ces vallées sont peuplées de colibris et d'oiseaux mouches aux couleurs éclatantes ; parmi les beaux arbres de ces forêts, nous vîmes plusieurs fois des débris de l'antique civilisation indienne. Bientôt nous eûmes à gravir une chaîne qui semblait se perdre dans les nues. Le sentier serpentait sur le flanc de la montagne jusqu'à la limite des neiges éternelles ; d'épais brouillards nous entouraient et nos membres étaient engourdis par le froid ; le seul habitant de ces régions élevées est le condor, qui plane sans cesse au-dessus de la tête du voyageur.

Nous descendîmes du versant oriental des Andes par des chemins extrêmement étroits et bordés d'effroyables précipices, et nous arrivâmes à la belle vallée de Santa-Anna, si riche en canne à sucre, en café, en cacao et en *coca*. Ce dernier produit est ici le plus précieux, car, pendant que les richesses que nous venons d'énumérer se pourrissent sur pied, ne pouvant être exportées à la côte, la coca, au contraire, aliment nécessaire de l'Indien, trouve toujours une vente facile. Avec quelques poignées de feuilles de cet arbrisseau et sans autres provisions, ces hommes entreprennent un voyage de huit jours et même de plus. Je ne doute pas qu'à une époque rapprochée ce produit ne soit recherché en Europe ; il me paraît surtout être utile aux marins qu'il assurerait contre les horreurs de la famine si fréquente dans les voyages de long cours. Nous [illegible] hospitalité dans les belles fermes qui couvrent [illegible] cultivées par des Indiens libres qui gagnent de [illegible] ; mais les bras manquent souvent, et les propriétaires [illegible] beaucoup de l'esprit capricieux des ouvriers.

Parvenus le 29 juillet au petit village d'Echaraté, nous y restâmes quelque temps à organiser l'expédition, car ce point est le dernier établissement péruvien dans cette direction.

Malgré les précautions les plus minutieuses, plusieurs soldats avaient déjà déserté, et parmi eux se trouvait le sergent qui était parti en relevant la sentinelle. Le voyage de cette troupe offrait quelque chose d'éminemment burlesque. En marche, un officier était toujours en avant de la colonne et un autre formait l'arrière-garde ; lorsque l'on arrivait à un village ou à une hacienda, les soldats étaient enfermés à clef et des hommes du pays étaient mis en réquisition pour les garder pendant la nuit. Malgré tous ces soins, il n'en restait pas un seul peu de jours après notre arrivée à Echaraté. Un officier nous avait aussi abandonnés sur la route !

Ici huit hommes du pays furent engagés avec de grandes difficultés, et un vieux missionnaire franciscain, Fray Ramond Bousquet, qui, quarante ans auparavant, avait pénétré dans la Pampa del Sacramento, voulut bien accompagner l'expédition. Ce moine, né en Espagne, se décida, quoique âgé de près de quatre-vingts ans, sur la demande de M. l'évêque de Cuzco, à nous prêter l'appui de son expérience auprès des tribus du désert ; toujours gai et bienveillant, il soutint notre courage par son exemple et ses discours jusqu'au jour où il tomba victime de son zèle évangélique, ainsi que nous le verrons bientôt.

Un artiste français que nous trouvâmes à Echaraté se joignit également à l'expédition.

Nous devions nous embarquer sur le Rio Urubamba, qui prend ce nom de l'Ucayali après sa réunion avec le Rio Tambo. Le point d'embarquement était à six lieues d'Echaraté ; nous nous y rendîmes en passant par la mission de Cocabambilla, qu'avait formée le père Bousquet. Nous trouvâmes au port six pirogues et deux radeaux qui avaient été préparés par les soins d'un officier que le préfet avait envoyé en avant ; une dizaine d'Indiens Antès étaient aussi engagés pour nous servir de guides. Cette nation est très nombreuse et occupe toute la région qui s'étend entre l'Urubamba et l'Apurimac ; elle porte encore l'ancien costume des Incas, consistant en une longue robe ayant de chaque côté une ouverture pour le passage des bras. Les Indiens se peignent en rouge au moyen du rocou ; ils ne se réunissent pas dans des villages, mais vivent en familles séparées le long des rivières.

Enfin, le 14 août, l'expédition s'embarqua dans l'après-midi, et quitta le petit port de Chaouaris, dans lequel il ne se trouve qu'une seule hutte non habitée, et destinée à servir de magasin pour la récolte du quinquina, qui abonde dans cette région.

Je suis obligé de vous dire, monsieur le ministre, qu'il a malheureusement régné peu d'accord entre M. Carrasco et l'expédition française ; je n'entrerai pas dans les pénibles détails que j'ai communiqués à M. le chargé d'affaires de France à Lima. Tout ce que je dirai ici, c'est que cet officier a peu répondu aux intentions si bienveillantes et si généreuses du gouvernement de la république.

Quelques minutes après notre départ, nous passâmes le premier rapide ; l'extrême petitesse de nos pirogues rendait ces passages fort dangereux, et l'une d'entre elles fut au moment de chavirer. On fut obligé d'enlever les petites couvertures de feuilles de palmier dont on

dance elle eût manqué aux règles de sa conduite ordinaire. L'empressement avec lequel elle a interrompu son feuilleton prouve d'ailleurs sa bonne foi. Enfin, quoi qu'il en soit, une chose certaine, c'est qu'il est impossible que les pages incriminées égalent en licence certains romans publiés par des journaux ministériels, sans que la police y trouve à reprendre. »

— On lit dans le *Patriote jurassien* :

« Le parquet de Paris, qui reste sourd aux dénonciations d'escroquerie formulées à la Chambre et dans la presse, paraît décidé, pour faire diversion, à entreprendre une croisade contre la *mauvaise* presse; après avoir saisi, comme nous l'avons annoncé, le numéro de la *Démocratie* du 1er juillet, il vient encore de faire appréhender deux numéros de ce journal que les allures habituelles de sa rédaction semblent cependant mettre à l'abri de pareilles rigueurs. Espérons que le jury ne sera pas de l'avis du parquet, et qu'il protégera l'indépendance déjà si restreinte de la presse, protectrice de nos libertés.

» En achevant ces lignes, nous recevons les journaux de Paris, qui annoncent la fuite de M. Pellapra, l'un des hommes les plus compromis dans l'affaire Teste-Cubières. Ainsi, M. Pellapra, qu'on laissait en liberté quoique accusé d'escroquerie, vient de passer à l'étranger comme MM. Bénier fils, Lagrange et Gudin, le *grec* de haut parage! »

— Le *Courrier de Saint-Quentin* écrit les lignes suivantes :

« Le plus consciencieux des journaux parisiens, la *Démocratie pacifique*, vient d'être saisi trois fois en cinq jours, deux fois d'abord pour un feuilleton de M. Antony Méray, ayant pour titre *la Part des femmes*; la troisième fois pour un premier-Paris. Le roman de M. Méray n'avait pas d'autre tort que d'offrir, à l'exemple des journaux les plus conservateurs, une scène un peu libre où un étudiant et une lorette mettent en rapport un jeune homme et une grisette plus novices.

» L'article politique qualifiait en termes justement sévères pour le gouvernement les scandales du jour et la triste situation du pays. D'autres journaux, et des députés à la Chambre, se permettent bien autre chose et ne sont pas poursuivis pour cela. D'où vient donc cette rigueur soudaine? est-ce que l'on a espéré tuer l'organe des phalanstériens? On doit savoir que ce journal, soutenu par de nombreux partisans, ne peut tomber. La *Démocratie pacifique*, qui combat avec courage contre la féodalité financière, s'est fait de bien puissants ennemis, et c'est peut-être de là que vient le coup. En vérité, tout cela est fort maladroit, et l'on n'a réussi qu'à rendre ce journal très intéressant aux yeux mêmes des personnes qui ne le connaissaient pas et qui ne l'avaient jamais lu. »

Sous ce rapport on ne peut que féliciter la *Démocratie*, que l'on demande maintenant partout. La presse entière, les feuilles mêmes qui ont eu avec la *Démocratie* les polémiques les plus vives, la *Réforme*, le *National*, le *Courrier français*, le *Constitutionnel*, le *Siècle*, la *Gazette de France*, le *Charivari*, et un grand nombre de journaux de province témoignent une grande sympathie à la *Démocratie pacifique*. La *Presse* fait plus; elle reproduit en partie l'article saisi. Vous verrez que la *Presse*, elle, ne sera pas saisie.

Le gouvernement prend un bien mauvais moyen pour effacer tout ce qui s'est passé; la persécution et l'abus du pouvoir sont toujours dangereux.

L'Univers religieux, l'*Ami de la religion* et la *Voix nouvelle*, organe du parti protestant, font aussi des articles en faveur de la *Démocratie pacifique*.

... pour le placer sous le coup d'un mandat d'arrêt.

» M. Bénier, accusé de malversation, s'était sauvé sans difficulté quelques jours auparavant; ses co-accusés avaient suivi son exemple. »

Le Moraliste de la Gendarmerie.

Il se passe chaque jour des faits honteux que la loi n'atteint pas, mais qui doivent être punis par la publicité. Débaucher une jeune fille de l'âge le plus tendre ou profiter de sa démoralisation antérieure, la prendre pour maîtresse, la rétribuer comme telle, ce sont là des faits trop vulgaires pour soulever beaucoup la conscience publique; mais ce qui est vraiment odieux, c'est qu'à la facilité des mœurs on joigne le rigorisme de l'hypocrisie, c'est qu'on veuille moraliser de très haut cette jeune fille dont on a fait sa concubine, c'est qu'on la dénonce au parquet, c'est qu'on la traîne devant les tribunaux comme prévenue d'un vol vrai ou faux qu'elle aurait commis à notre préjudice.

Telle a été de point en point la conduite de M. le baron de S., officier supérieur en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, électeur et éligible. Si nous ne citons pas en entier le nom du baron c'est qu'il a fait preuve de quelque pudeur en renonçant à soutenir sa plainte. C'est ensuite que nous ne faisons pas la guerre aux individus, mais aux situations fausses. Toutefois nous ne pouvons résister au plaisir de dire que M. de S. est directeur du *Journal de la Gendarmerie*. Cette mission de guider et d'éclairer le corps le plus moral de France contraste plaisamment avec les faits que nous allons raconter.

Armandine Duplessis, émailleuse, âgée de dix-sept ans et très jolie, comparaît devant le tribunal de police correctionnelle de la Seine.

Armandine, dit le journal le *Droit*, abandonnée malheureusement à elle-même, comme le sont à Paris la plupart des enfants des classes inférieures, a passé ses premières années au milieu des plus mauvais exemples; ils n'ont produit que trop d'effet sur elle. Dépravée de bonne heure, elle a vécu trop souvent loin du travail, dans les bals, dans les orgies, avec quelques mauvais sujets de la classe ouvrière. Enfin, il y a quelques mois, elle abandonnait son père, se faisant suivre par sa jeune sœur, âgée de quatorze ans.

Qu'a-t-elle fait pendant cette absence? Dieu seul le sait! Mais bientôt une affreuse nouvelle vint tomber au milieu de l'atelier du pauvre ouvrier.

Une plainte avait été adressée à M. le préfet de police contre Armandine Duplessis.

Admirez, s'il vous plaît, le ton grave et collet-monté de cette plainte rédigée par le baron de S.

« J'ai à vous signaler une escroquerie qui vient d'avoir lieu chez moi, aujourd'hui mercredi 10 février, entre sept et huit heures du matin.

» Une jeune personne, se nommant Armandine Duplessis, fille d'un ouvrier en métaux, a quitté son père depuis une quinzaine de jours;

» Je ne me suis décidé, monsieur le préfet, à vous faire cette déclaration, que pour aider plus tard *à sortir du vice* ces deux jeunes personnes qui font le désespoir de leur père, trop digne père pour signaler ses enfants comme indignes des principes qu'il a pu leur donner. »

Dans l'instruction, M. de S... confirme ces faits, et comme le magistrat qui avait déjà interrogé la prévenue lui disait :

Je dois vous faire connaître le système de défense d'Armandine, système sur lequel il est indispensable que vous donniez une explication. Cette fille prétend qu'après avoir été la maîtresse d'un sieur Duchâteau, aujourd'hui en Afrique, elle est devenue la vôtre, que c'est pour cela qu'elle allait chez vous très souvent, toutes les fois que vous lui disiez de venir; que jamais vous ne lui avez refusé l'argent qui était le prix de ses faveurs, et que vous lui donniez l'un dans l'autre vingt francs par semaine.

M. de S... répondait :

Cette déclaration d'Armandine est un mensonge de plus à ajouter à tous ceux qu'elle m'a faits pour obtenir de l'argent de ma commisération. Je n'ai jamais eu avec elle aucune relation de cette nature.

La bonne de M. de S., Louise, jeune et jolie fille, avait déclaré ne pas connaître Armandine, soit qu'elle eût reçu consigne, soit par zèle pour son maître, soit que réellement M. de S. lui eût dissimulé, nous ne savons pour quelle raison, les visites de la jeune fille; mais qui veut trop prouver ne prouve rien. Aussi dans l'instruction cette question fut-elle adressée à M. de S. :

D. Comment se fait-il que votre domestique Louise ait déposé qu'elle ne connaissait point Armandine, qui, de votre propre aveu, paraît être venue très souvent chez vous? — R. Je serais étonné qu'elle ne la connût pas, car elle a dû lui ouvrir plusieurs fois la porte; cependant il serait très facile d'expliquer qu'elle ne la connût pas, car à l'époque du vol Louise n'était chez moi que depuis environ un mois, et d'ailleurs comme rédacteur en chef du *Journal de la Gendarmerie*, j'avais sur mon carré une porte particulière; c'est par cette porte qu'Armandine arrivait ordinairement, parce qu'il suffisait de tourner le bouton pour entrer.

Il paraît que le rédacteur en chef du *Journal de la Gendarmerie* a d'assez jolis privilèges. Cependant nous ne voyons pas trop quelle relation peut avoir avec la fonction d'éclairer messieurs les gendarmes une porte dérobée par laquelle se glissent des Armandine.

Depuis l'envoi de sa plainte, M. de S. a voulu en détruire l'effet par plusieurs lettres adressées aux magistrats. Ces lettres, plus indulgentes que la plainte, sont toujours écrites au ton de la moralité la plus susceptible et la plus pure.

M. de S. n'a pas cru devoir se présenter à l'audience. Il a écrit à M. le président une lettre d'excuse, dans laquelle il dit :

« Je suis obligé de me rendre au conseil d'arrondissement à Charolles (Saône-et-Loire), comme étant membre de ce conseil. Mais je vous prie de vous en référer à ma déposition devant M. le juge d'instruction, à laquelle je n'ai rien à retrancher ni à ajouter.

» Cette jeune personne, un peu légère, s'est éloignée sans doute de la vertu qui lui avait été tracée par son père, honnête et brave ouvrier;

---

avait surmonté les canaux pour nous garantir de la brûlante ardeur du soleil.

Le 15, nous passâmes plusieurs rapides et la cascade d'Illiampani. Le lendemain, l'une de nos embarcations faillit encore être submergée, et une caisse contenant nos instruments d'astronomie fut emportée par les eaux. Je proposai une forte récompense à qui repêcherait ce précieux bagage, et bientôt nous fûmes assez heureux pour le retrouver. Nous n'étions qu'à six lieues du port, et déjà, par suite de circonstances dont je ne pus me rendre compte, les provisions commençaient à manquer.

Le 17, quatre hommes désertèrent pendant la nuit, et le lendemain, en présence des difficultés qui se présentaient à nous, on agita la question de savoir s'il était possible de continuer l'expédition. Je crus alors qu'il était de mon devoir de montrer que les Français n'abandonnent jamais une entreprise, quelque périlleuse qu'elle soit, tant qu'elle peut offrir une chance de succès. Je réunis mes compagnons en conseil dont je pris la présidence, et je fis parler chacun selon son âge, en commençant par le plus jeune. Tout le monde s'accorda sur la gravité des circonstances. Je posai alors les questions suivantes : 1° Y a-t-il possibilité de continuer l'expédition en conservant les bagages? 2° Peut-elle être continuée en se séparant des bagages?

Sur le premier point, la réponse négative fut unanime; sur le second, il n'y eut que deux voix qui déclarèrent l'impossibilité de continuer dans tout état de choses. L'une était celle de M. d'Osery, qui, sachant que j'étais décidé à renvoyer le bagage à Lima sous sa garde, ne voulait pas contribuer à faire courir à ses compagnons de voyage des dangers qu'il savait ne pas devoir partager; je tairai le nom de l'autre personne, qui s'écria que c'était courir à une mort certaine, qui voulut faire revenir sur la résolution que l'on venait de prendre, en disant que les jeunes officiers n'avaient pas entendu la question, et qui enfin déclara que de ce que l'on avait décidé, qu'une partie de l'expédition pouvait continuer, rien ne disait qu'elle devait le faire.

Je levai aussitôt le conseil, et il fut décidé que tous nos instruments et presque tout notre bagage seraient laissés sous la garde de M. d'Osery et d'un officier péruvien, et que nous continuerions dans les pirogues. Il fut convenu que notre compagnon viendrait nous rejoindre par la route de terre sur l'Amazone. Cette séparation, dans de semblables circonstances, fut un des moments les plus douloureux de ma vie, et j'entrai dans mon canot en étouffant mes larmes.

Aussitôt après le départ, nous entrâmes dans une succession de périlleux rapides dans lesquels trois canots chavirèrent; les hommes parvinrent à se sauver; mais un sac de riz qui formait seule notre principale provision de bouche fut perdu, et nous nous trouvâmes réduits à environ quarante livres de chocolat pour nourrir tant de monde dans des déserts inconnus. Presque toute la poudre fut aussi enlevée par les eaux. Le soir nous nous arrêtâmes près de l'embouchure du rio Sirialo; notre repas se composa de quelques bananes vertes et d'un peu de biscuit mouillé et moisi. Pendant la nuit, il y eut une crue extraordinaire de la rivière, et en un instant nous fûmes envahis par l'eau. Vers le matin, nous fûmes assaillis par un violent orage qui acheva de nous mouiller jusqu'aux os.

Le 19, la pluie dura jusqu'à midi, et nous employâmes le reste de la journée à sécher nos objets les plus précieux; le coup d'œil qu'offrait en ce moment la plage était des plus curieux : là étaient étendus des habits et des uniformes, ici des étoles et des calices; plus loin étaient des sacs d'argent qui pour nous n'avaient plus de valeur. Tous nos soins se portaient vers notre chocolat que nous tâchions de sécher au feu, mais qui déjà était aigre. Je fis aussi ce même jour une perte bien grande, celle de mon chronomètre, dont l'eau fit arrêter les mouvements.

Parmi nos Indiens, il y en avait un que nous avions distingué à cause de son activité et de sa bonne volonté. Il nous avoua le soir qu'il fuyait parce qu'il avait assassiné une famille de dix personnes pour s'approprier une hache! C'est à la disposition de semblables hommes que nous allions désormais nous trouver.

Nous n'avions rien mangé de la journée, et la faim qui nous avait déjà extrêmement affaiblis nous donnait des vertiges continuels. Un jambon moisi et rempli de vers nous restait. On tint conseil pour savoir s'il serait sacrifié; la prudence nous engageait à le conserver pour des temps plus fâcheux encore, mais la gourmandise l'emporta, et il fut trouvé délicieux.

Le 20, pendant la nuit, deux hommes désertèrent. Nous étions tellement faibles, que ce ne fut qu'avec la plus grande peine que nous remîmes à flot les canots qui avaient été laissés à sec par le retrait des eaux après la crue extraordinaire de la veille.

Nous passâmes ce jour la cascade de Sirialo, formée de quatre fortes chutes successives; nous allâmes par terre, en supportant avec beaucoup de peine le vieux prêtre par dessus des roches souvent à pic, pendant que les hommes passaient les canots par dessus la cascade. Ce travail leur coûta des peines infinies, car l'équipage de cinq canots se trouvait réduit à deux engagés et à quatre Indiens, plus mon fidèle domestique Florentino.

Nous rentrâmes ensuite dans les canots, dont deux chavirèrent presque aussitôt dans un rapide, et nous perdîmes notre provision presque entière de chocolat, notre dernière espérance contre les horreurs de la faim.

Nous dormîmes à l'embouchure de la petite rivière de Sangobatea; deux hommes se rendirent à une cabane indienne située à une lieue dans l'intérieur et nous rapportèrent quelques racines de manioc : on peut juger de notre joie.

Le lendemain, je perdis un de mes canots dans un rapide, et je fus heureux de pouvoir acheter des Indiens, pour une hache, un petit radeau pour y mettre les objets que l'on avait pu sauver. Nous passâmes ensuite beaucoup de rapides, et nous nous arrêtâmes le soir à une hutte indienne dont le maître possédait un beau canot que j'essayai en vain de lui acheter : « Je suis heureux, me dit-il, et je ne désire rien au monde; j'ai une hutte, un canot, un arc, des flèches, une hache, trois femmes et deux chiens, que pouvez-vous me donner de plus? »

La végétation devenait de plus en plus belle; des fougères en arbres, ainsi que des milliers de palmiers donnaient à la scène un cachet tropical que ne démentait pas la présence de nombreux Indiens. Le Père Bousquet baptisa ici un enfant, dont le père exigea le présent d'une hache; il est probable que Maria-Francisca (c'est ainsi qu'on nomma l'enfant) ne saura jamais en ce monde que l'eau du baptême a régénéré son front.

Pendant la nuit, j'eus un fort accès de fièvre que j'attribuai non seulement à notre affreuse nourriture, mais encore à l'eau qui remplissait notre canot et à l'humidité dont nos vêtements étaient imprégnés. Les rapides étaient si rapprochés les uns des autres que nous n'avions pas le temps de nous sécher au soleil avant d'être mouillés de nouveau.

Le 22, un canot chavira encore. Quelque temps après, l'on tua un grand singe hurleur, mais je ne pus me résoudre, malgré le besoin que j'éprouvais, à manger d'un animal tellement semblable à un enfant. Nous étions déjà privés de chaussures, et, lorsque nous allions à terre, les galets et les roches, chauffés par l'ardeur du soleil, nous brûlaient les pieds en nous causant de vives douleurs; nous étions aussi affreusement meurtris par les pierres aiguës sur lesquelles il nous fallait marcher. Le soir, nous nous arrêtâmes à une hutte d'Indiens; il n'y avait pas d'habitants, mais nous y trouvâmes des bananes vertes. J'avais attaché mon hamac aux poteaux qui soutenaient le frêle édifice; pendant la nuit, le tout s'écroula sur moi, et je fus enterré sous le toit dont je ne me dégageai qu'avec peine. Nous restâmes en cet endroit toute la journée du lendemain pour y sécher la poudre et les autres objets qui avaient échappé à nos désastres successifs. L'on tua ici un hocco et des arras rouges, ce qui assura notre dîner. Ces derniers sont ici très communs, et l'éclat des couleurs de ces magnifiques oiseaux forme un charmant contraste avec le vert foncé des palmiers sur lesquels ils se perchent en troupes nombreuses.

Le 24, mon canot chavira dans un rapide, et je perdis une grande partie de mes effets. Ces sortes d'accidents arrivaient journellement, et je n'en parle ici que pour donner une idée des misères que nous eûmes à éprouver.

Le lendemain, n'ayant plus rien, nous tâchâmes d'avaler un peu de chocolat. Il était tellement aigre qu'il avait le goût du vinaigre. Nous passâmes ensuite avec beaucoup de peine la fameuse chute du Mantalo. Toute cette formation est schisteuse; mais parmi les cailloux de la rive l'on trouve beaucoup de débris de granit et de grès. Nous fûmes obligés de faire plus d'une demi-lieue à terre sur des roches très inclinées et en nous accrochant souvent aux branches. Pendant toute l'après-midi nous restâmes exposés à un violent orage.

Notre repas du soir consista en un *coati*, animal des bois qui ressemble extérieurement à un grand rat, et en racines que nous trouvâmes parmi les roches. A l'entrée de la nuit, des femmes indiennes nous apportèrent des bananes.

Le 26 fut pour nous un jour de deuil. Le canot dans lequel se trouvait le Père Bousquet fut entraîné par dessus une cascade, et le pauvre missionnaire se noya; les dernières paroles que l'on entendit de lui furent une prière à Dieu. Ce vieillard avait adopté un jeune enfant qui l'accompagnait, et rien ne peut rendre le désespoir du pauvre Fanchito lorsqu'il vit périr son bienfaiteur; il nous supplia de lui laisser chercher le cadavre, mais nous fûmes obligés, pressés ainsi que nous l'étions par la faim, de lui refuser même cette triste faveur. Ainsi périt un homme de bien qui avait passé cinquante ans dans les déserts de l'Amérique.

Si l'acteur principal de cette petite comédie voulait, comme Rousseau, publier ses Confessions, il nous semble qu'il pourrait tirer de ses souvenirs un feuilleton fort intéressant pour MM. les gendarmes.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

La Chambre des pairs a continué à voter plusieurs des lois déjà adoptées par celle des députés ; elle finira son travail la semaine prochaine.

— On a parlé de changement de ministère, personne ne pouvant s'imaginer qu'une administration aussi décriée, aussi affaissée puisse vivre. Nous ne croyons pas à un changement ; ce ministère est la représentation fidèle de l'immoralité et de l'esprit d'intrigue et d'égoïsme de la partie la plus forte de la classe gouvernante. Tant que le pays légal ne se sera pas fait des idées nettes sur le but à atteindre, il devra être dirigé et gouverné par des hommes de la même trempe que ceux du 29 octobre, et le gouvernement parlementaire continuera à être une comédie où on se moquera de la nation et dont elle paiera les frais.

— Les fêtes de juillet se sont accomplies avec calme à Paris. Dans ces jours de commémoration, il n'y a aucune harangue officielle, aucune flatterie, aucun mensonge ; c'est la fête du peuple, c'est lui qui a donné, c'est lui qui la reçoit. C'est la fête de la Nation et de la Souveraineté nationale, la première, la plus éminente de toutes les fêtes. Aussi la population y porte-t-elle un esprit libre et dégagé. — Vainqueur en 1830, le Peuple n'a pas reçu sa récompense : il attend. La publicité lui permet de pénétrer dans la vie politique, dans la vie intime des classes qui vivent du travail des autres classes, et il juge sévèrement leurs actes. La science sociale lui ouvre les ressorts secrets de l'organisation actuelle, et il comprend leur complication et leur fausseté. Elle lui montre les résultats funestes de l'incohérence et du morcellement ; elle lui fait entrevoir les prodiges de l'association, et il commence, après un premier moment d'éblouissement, à distinguer avec une sagacité merveilleuse les vices de la société présente et passée, et les perfections de la société future. Son instinct lui disait que ce monde est le véritable monde à rebours ; la science, s'ajoutant à l'instinct, lui apprend à graviter vers le vrai monde, vers le monde à droit sens, vers la véritable destinée humaine, la justice, la jouissance des biens de cette terre répartie entre tous, la paix, l'association, le bonheur, qui remplaceront un jour toutes les pestes régnant jusqu'ici, l'injustice, l'oppression, la spoliation, les meurtres belliqueux, la misère, le malheur !

GRANDE-BRETAGNE

Les journaux anglais sont remplis de détails sur les élections dont on saura les résultats d'ici à quelques jours.

Quatre candidats libéraux ont été élus à Londres, ce sont :

ÉMEUTES EN CORNOUAILLE.

Ce qu'il y a de plus sérieux et en même temps de plus solennel dans l'histoire des sociétés humaines, c'est sans contredit ce dernier appel d'un peuple qui a faim, ce soulèvement général, instinctif comme le besoin qui l'excite, soulèvement auquel on est convenu de donner le lugubre nom d'*émeutes des subsistances* (food riot).

Un tel événement est significatif en Angleterre où le peuple est si patient, sa colère si lente à s'allumer, si facile à diriger. Pour en venir à une émeute, il faut que les souffrances soient bien vives, ou bien que le joug inégal de la société, ait, dans ce temps malheureux, pesé d'un poids bien insupportable sur les travailleurs.

Le comté de Cornwall forme l'extrémité sud-ouest de l'Angleterre, c'est un pays très accidenté, mais nu, couvert de landes aux bruyères calcinées, où s'élèvent çà et là des collines aux croupes bizarres, déchirées par de nombreuses saillies de granit autour desquelles pas même un buisson sauvage ne saurait végéter. A force de sueurs et d'or on a pu fertiliser certains districts qui, cultivés d'après une méthode judicieuse, sont d'un excellent rapport, çà et là, au sein de vallées onduleuses, les arbres croissent, les prairies verdissent, mais c'est l'exception. Les vents d'ouest, chargés des tempêtes de l'Atlantique, soufflent avec fureur sur la campagne nue et désolée et paralysent les efforts de la nature. Presque partout les arbres sont rabougris, chétifs; leurs rameaux, quand ils atteignent à une certaine hauteur, s'aplatissent, s'entrelacent et rampent pour ainsi dire et tendent leurs bras tordus vers l'Orient, écrasés par ce vent humide de l'ouest, qui leur imprime cette direction, en soufflant pendant les trois-quarts de l'année. Aussi n'est-ce point dans l'agriculture que consiste la richesse de cet étrange pays. La nature, si avare de productions végétales, s'y est montrée prodigue en richesses métalliques qu'elle a renfermées dans un sol de granit. La Cornouaille est toujours cette terre d'où les anciens tiraient l'étain; de nombreux monuments attestent encore leur passage, et la tradition du peuple montre les restes antiques de leurs exploitations minières. De nombreuses usines s'élèvent de toutes parts. Le sol se creuse, on fouille les entrailles de la terre et dans certains districts les exploitations se touchent et couvrent une énorme étendue ; on dirait parfois une ville immense. Cette activité industrielle a nécessairement attiré une multitude de travailleurs qui, faute d'une bonne organisation, naissent, vivent et meurent dans une profonde misère, et dont l'existence tourmentée, incertaine, aujourd'hui riche, demain pauvre, tourne dans un cercle vicieux du berceau à la tombe, sans que le moindre rayon de bonheur ou d'espérance en vienne illuminer le triste cours.

Voici comment le travail des mineurs est actuellement organisé :

L'exploitation est ordinairement divisée en ateliers souterrains (pits) plus ou moins avantageux, selon la richesse de la veine ou la nature géologique du terrain. Tous les mineurs travaillent à forfait, c'est-à-dire qu'on leur donne tant par mètre s'il s'agit d'une excavation, ou tant par tonneau de minerai s'il s'agit d'exploiter une veine. Tous les mois ou tous les deux mois, il se fait une adjudication publique de l'entreprise de ces ateliers. Les mineurs se groupent par bandes de 6 ou 8 individus, quelquefois plus, quelquefois moins, selon l'importance de l'entreprise, et font leurs offres pour tel ou tel *pit*; la compagnie, qui fait la proposition la plus avantageuse pour l'exploitation obtient la *préférence*. Ces soumissions sont toujours basées sur la nature du travail. Si la veine est pauvre, ou le terrain ingrat, la rétribution est plus forte. Avec cette méthode, il est facile [...] bien sur une large échelle, il y a un grand nombre de mineurs à payer, et que le long intervalle qui s'est écoulé depuis le dernier payement, occasionne une forte accumulation, la somme que le caissier doit distribuer est énorme; delà, difficulté de payer en numéraire. Les mineurs reçoivent donc des billets de banque de cinq livres sterling chacun. Aussitôt qu'il a reçu le salaire commun, le chef d'escouade assemble son groupe et procède au partage; mais, comment diviser des billets? Il faut donc aller les changer à la banque, dès lors perte de temps. Ordinairement, tous se rendent ensemble à la ville voisine, entrent dans un cabaret, et y font changer leur papier par l'hôte qui ne manque jamais de prélever un escompte assez fort sur le maigre salaire, au moyen de la dépense que les malheureux travailleurs se croient obligés de faire pour reconnaître la complaisance et l'hospitalité du cabaretier. Souvent même, ils oublient en buvant outre mesure, et les fatigues de leurs travaux, et le besoin de leurs familles, et dissipent dans une soirée, le fruit de leurs sueurs de plusieurs jours. Le long espace de temps qui s'écoule entre ces jours de paie les force aussi, naturellement, à acheter à crédit les denrées nécessaires. Si le travail n'est pas bien rétribué, ils ne peuvent payer qu'une partie de leurs dettes, qui s'accumulent de plus en plus. Le petit débitant pauvre lui-même et qui peut à peine obtenir du crédit, devient dur pour ses débiteurs, et alors on vend ses meubles, ses outils, et on l'envoie en prison. Ainsi, tout concourt à ruiner le mineur, à le retenir enchaîné à ce terrible et pesant boulet, la misère : mauvaise organisation du travail, manque d'argent, vicieux mode de payement, l'ivrognerie qui en résulte, les dettes, la saisie, la faim et la prison.

D'après ce tableau qui n'est que trop exact, peut-on penser sans frémir à la condition de ces travailleurs pendant l'hiver qui vient de s'écouler, temps de disette où le prix du pain a plus que doublé ! D'abord, habitués à souffrir, ils ont souffert en silence, puis lorsque le manque de nourriture est venu anéantir leurs forces, ils ont fait entendre des plaintes que quelques administrations seulement ont écoutées. En effet, plusieurs compagnies ont eu l'humanité, ou de hausser les salaires, ou d'acheter de la farine qu'elles livrent à prix réduit. Mais, hélas ! un bien petit nombre a suivi cet exemple charitable, et alors les mineurs incapables de poursuivre leurs travaux, manquant de force pour descendre dans les puits d'où plusieurs n'ont pu remonter seuls, se sont assemblés, et l'indignation, le désespoir de chacun s'étant accru du désespoir de tous, ils sont allés dans les villes, ont pillé quelques magasins, il est vrai, mais en général, se sont conduits avec une dignité bien rare dans ces attroupements irréfléchis.

A Penzance, à Helston, ils annoncent leur arrivée par des placards; les autorités s'émeuvent, des détachements de gardes-côtes et de troupes de ligne circulent dans les campagnes et s'assemblent dans les villes menacées. Les habitants ferment leurs portes, les marchands leurs boutiques, puis vont se placer à leurs croisées, regardant d'un œil où brille une curiosité stupide, ces épais bataillons d'hommes du peuple, qui, le teint blême et terreux, les habits souillés, sans armes, sans cris, sans tumulte, passent comme dans une revue lugubre et étalent aux yeux du riche, les plaies de la misère. Le conseil municipal s'est assemblé. Le soldat mercenaire de la reine Victoria, presque toujours un Irlandais, échappé à la faim, sombre reine de son pays, a chargé son mousquet, le peuple hausse les épaules et passe en souriant de pitié. Au delà de la ville de Penzance, s'étend une vaste plage couverte d'un gazon fin et velouté et que baignent les flots de la mer. C'est sur cet espace, en présence de l'immensité, sous l'œil de celui qui a dit : *Beati qui lugent quoniam ipsi consolabuntur*, *Beati qui*

Dans la même occasion, nous fîmes une perte à laquelle nous ne pensâmes pas dans le moment, mais qui ensuite nous fut très sensible; je veux parler de notre provision de sel.

Nous suivîmes à terre la rive droite de la rivière en nous accrochant avec une peine infinie aux rochers. Les canots cherchèrent en vain à venir nous joindre ; la force du courant les en empêcha. Bientôt ils s'engagèrent dans la cascade de Maperontani ; là, encaissée dans des roches à pic, la rivière se précipite avec furie contre d'immenses blocs qui obstruent en partie son cours ; la chute est formée de trois marches successives et a environ trois mètres et demi de hauteur totale. Nous nous trouvions donc sur la rive droite, tandis que les canots passaient en suivant celle de gauche; nous pouvions tout voir, mais le bruit de la cascade nous empêchait absolument de nous faire entendre. Ceux des canots qui ne portaient que peu de chose passèrent heureusement, mais bientôt l'on reconnut l'impossibilité de faire passer les nôtres avec leurs charges. Les Indiens et les engagés, harassés de fatigue, refusaient cependant de prendre à bras les bagages; alors le fidèle Florentino mit les caisses sur ses épaules, et passa successivement à lui seul, et par dessus d'effroyables roches, les charges entières des deux canots. Je le suivais des yeux avec inquiétude, car je craignais que, ne pouvant supporter une semblable fatigue, il ne laissât dans les canots l'objet le plus précieux pour moi, mais dont il ne pouvait apprécier la valeur, mon unique baromètre, que nous avions avec tant de peine apporté de Lima. Ma joie fut grande lorsque je le vis prendre cet instrument avec le plus grand soin et le porter avec une sorte de respect jusqu'au point d'où l'on pouvait se rembarquer. Alors les Indiens attachèrent de fortes lianes aux canots et leur firent passer la cataracte ; ce ne fut qu'à l'entrée de la nuit et à une demi-lieue plus loin que nous pûmes nous rembarquer et rejoindre nos compagnons de voyage. Plusieurs d'entre eux avaient ce jour-là perdu tous leurs vêtements, et ce fut un grand plaisir pour M. Deville et moi que de partager avec eux le peu d'effets qui nous restaient.

Bien qu'affaiblis par la mauvaise nourriture et harassés de fatigue, notre courage était soutenu par la certitude que nous avions d'être arrivés près de la fin des cascades ; le baromètre nous l'annonçait ainsi que les contreforts de la Cordillière qui s'abaissaient d'une manière notable. En effet, le 27, nous passâmes les deux dernières cascades, mais ce sont les plus terribles de toutes ; la première se nommait Chalioncani et la seconde Chibucani ; cette dernière est un objet d'effroi même pour les indiens Antès, si habitués à affronter ce genre de danger.

La rivière passe en cet endroit dans un étroit canal, et de chaque côté s'élèvent à perte de vue des roches perpendiculaires ; les eaux se précipitent avec furie dans cette passe tellement resserrée que, vers son extrémité, elle n'a pas plus de six à huit mètres de large. Pendant que les sauvages passaient les canots en les retenant avec des lianes attachées aux deux extrémités, nous suivîmes un étroit rebord qu'offre la rive gauche ; ce passage est très difficile ; les roches schisteuses présentent des arêtes vives de trois à quatre mètres de haut par-dessus lesquelles il fallut passer en nous aidant les uns les autres, enfin nous arrivâmes tout à coup à l'extrémité de ce parapet de roches, et nous vîmes avec effroi que nous serions obligés de nous embarquer du haut d'un rocher très élevé et taillé à pic par les eaux qui battaient sa base avec une incroyable furie. Les Indiens firent passer les pirogues avec une grande dextérité. Cependant les lianes qui attachaient l'une d'entre elles s'étant rompues, elle fut entraînée à une grande distance avec la rapidité de la flèche ; les canots étant enfin réunis, l'embarquement commença.

J'étais tellement affaibli, que je fus obligé de me faire attacher par une corde avant de me laisser glisser du haut du rocher. Un peuple, très peu connu encore, les Pauca-Pacouris, s'embusquent souvent dans ces rochers pour assaillir les Antès occupés à surmonter les difficultés naturelles de ce passage.

A peine sortis de cette dangereuse passe, nous entrâmes dans un canal étroit, mais bien différent du précédent : ici les eaux sont mortes et parfaitement tranquilles ; il semblerait que, fatiguée d'un long travail, la rivière sentît le besoin du repos ; cet endroit est un des points les plus pittoresques que j'aie vus de ma vie : de chaque côté s'élèvent perpendiculairement d'immenses roches schisteuses qui affectent la forme de tours et de remparts immenses ; à une grande élévation, elles surplombent au-dessus de la rivière, et de leurs sommets se précipitent une immense quantité de petites cascades qui n'arrivent à la surface des eaux que sous forme de vapeur et de pluie, et que les rayons du soleil nuancent de toutes les couleurs de l'iris. Dans les interstices des roches pousse avec vigueur une végétation tropicale, dont d'élégants palmiers forment le plus bel ornement ; rien ne peut donner idée de la beauté de ce magnifique paysage.

Ici finissent les cascades de l'Urubamba. Nous ne devions plus rencontrer que des rapides généralement peu dangereux, et devant nous se déroulaient les immenses plaines boisées connues sous le nom de Pampa del Sacramento. Ce point est situé à environ soixante lieues d'Echaraté, et, si un jour le commerce s'empare de la navigation de l'Ucayali, l'on devra faire ici un port et ouvrir une route par terre jusqu'aux établissements de la vallée de Santa-Anna.

La nuit suivante, les Indiens nous abandonnèrent, et nous eûmes la plus grande peine du monde à continuer notre voyage sans eux. Nous passâmes toute la matinée sans manger ; enfin, pressés par la faim, nous entrâmes dans une petite rivière (rio Sabeti), et nous y jetâmes une racine vénéneuse dont les Indiens se servent pour empoisonner les eaux, et en peu de temps nous vîmes apparaître à la surface et engourdis plusieurs petits poissons de la grosseur du goujon; parmi eux se trouvait un individu d'une espèce nouvelle que je désirai joindre à nos collections ; mais son propriétaire ne me le céda que lorsque je lui abandonnai en échange toute ma part de poisson. Je ne cite ce fait que pour montrer où la faim nous avait déjà conduits ; un peu plus tard, des Indiens nous vendirent des bananes vertes, que nous dévorâmes à peine cuites dans les cendres. Un des canots chavira encore ce jour, et nous y perdîmes le dernier fusil de munition.

Dans l'après-midi nous arrivâmes à une case d'Indiens Antès qui nous donnèrent de la viande de vache marine (lamentin). On la servit dans une calebasse, et tout le monde, blancs et rouges, s'empressa d'y fourrer les mains. Deux de ces Indiens s'engagèrent pour des haches, des sabres, etc., à nous conduire jusqu'au pays des Choutaquiros ou Piros, que les Antès nomment Simirinchis.

Le 30, nous passâmes devant la bouche d'une grande rivière venant de l'est ; les Antès lui donnent le nom de Camisca.

Bien que partant avant le jour, nous avancions lentement, les Indiens s'arrêtant à chaque pas pour pêcher ou pour chasser des hoccos ou des pécaris (sorte de sangliers); mais, comme ils consentaient généralement à nous vendre une partie de leur chasse, nous eûmes désormais beaucoup moins à souffrir de la faim ; mais nos aliments préparés sans sel, nous causaient une grande répugnance. Le soir, les Indiens voulurent nous abandonner, bien qu'ils fussent payés pour un voyage de dix jours, et ils nous avouèrent avec une incroyable franchise qu'ils ne pouvaient aller jusque chez les Choutaquiros, parce qu'ils avaient volé plusieurs de ces derniers, et que, s'ils les rencontraient, ils seraient certains d'être tués.

Nous étions dans ce singulier embarras lorsqu'on aperçut deux pirogues qui venaient à nous et que l'on reconnut appartenir à cette nation ; elles contenaient deux familles dont tous les individus étaient entièrement peints en noir et avaient l'apparence de nègres. Ce peuple est connu pour être le plus voleur de tous ceux qui habitent ces régions; c'est aussi lui qui a commis la plupart des assassinats qui rendent le nom de la Pampa del Sacramento un objet de terreur; mais, d'un autre côté, ce sont les navigateurs les plus intrépides de l'Ucayali, et leurs expéditions s'étendent depuis l'Urubamba jusqu'à l'Amazone. Ils nous accostèrent avec des cris de joie, et ils reçurent avec une grande satisfaction des couteaux, des miroirs, des grelots et des colliers de verroterie. Ils s'engagèrent à nous conduire jusqu'à un de leurs villages qu'ils nommèrent Santa-Rosa et qu'ils nous dirent être à dix journées de distance. Je n'entrerai pas dans les détails de ce voyage, je dirai seulement qu'un jour nous fûmes tous empoisonnés par des haricots vénéneux que nous avions trouvés près d'une hutte abandonnée, et que nous souffrîmes cruellement.

Nous avions toujours soin de camper le soir sur la rive gauche, celle de droite étant exposée aux attaques des Impétéñérés ou Amahuacas, nation barbare qui est en guerre avec les Choutaquiros et dont nous vîmes plusieurs individus, réduits en esclavage, dans les cabanes de ces derniers. Nos apprêts pour la nuit étaient des plus simples : le sable tantôt brûlant et tantôt noyé par les pluies nous servait de lit, et nous y restions exposés jusqu'au jour aux tourments que nous faisaient éprouver les mousquites. Aussitôt que les canots accostaient, sachant que nous n'avions aucun service à attendre de personne, nous allions, M. Deville et moi, chercher sur la plage du bois pour faire le feu, et c'était une rude tâche, vu notre état de faiblesse, que celle de traîner jusqu'à notre petit camp de lourdes branches ou des troncs entiers. Pendant ce temps, Florentino tirait les canots à terre, en retirait l'eau, les déchargeait, puis faisait cuire nos aliments. Pendant ces courses, nous rencontrions souvent des crocodiles (caïmans), et la nuit nous étions sans cesse réveillés par les hurlements des tigres (jaguars).

Enfin, le 6, après avoir passé l'embouchure du rio Tambo ou Apurimac, nous arrivâmes au petit village Choutaquiro de Santa-Rosa, qui n'a de chrétien que le nom. Nous y fûmes reçus avec assez d'hospitalité, et les Indiens consentirent à nous conduire jusque [illegible] [illegible], le grand village de [illegible]

notre misère, nous avons souffert sans nous plaindre, aussi longtemps qu'il nous a été possible; mais la crise est arrivée à une extrémité si cruelle qu'il nous a bien fallu protester par le seul moyen à notre disposition, le rassemblement. Presque partout les salaires sont insuffisants, les vivres excessivement chers, à tel point que, sans parler de froment et de *nourriture animale* (*animal food*), il nous est impossible d'acheter assez de pain d'orge pour sustenter nos familles. Si, de temps en temps, un ouvrier mineur réussit dans son travail, ce n'est qu'une exception malheureusement fort rare, et généralement la misère est affreuse parmi les travailleurs. Il y en a beaucoup parmi nous qui, afin de rassasier leurs enfants et leur épargner les angoisses de la faim, se privent de nourriture, ou n'en prennent pas une quantité suffisante pour soutenir leurs forces, victimes de leur amour paternel. Il est même souvent arrivé que de pauvres ouvriers se sont mis à l'ouvrage sans autre chose dans l'estomac qu'un verre d'eau, et quand leur besogne était finie, ils se trouvaient si faibles qu'ils n'avaient plus la force de remonter à la surface du sol. Nous savons parfaitement bien qu'il serait hors de raison que nous demandassions à ceux qui nous emploient de plus hauts salaires; car, dans beaucoup de cas, les dividendes sont loin d'être proportionnés au capital dépensé par les actionnaires; tout ce que nous voulons, c'est que, comme mesure temporaire, on nous fournisse de l'orge à quinze shellings le boisseau. »

Cette harangue fit une impression profonde dans le conseil, le maire se leva, renouvela ses témoignages de sympathie, et déclara qu'il allait en délibérer avec le conseil, en exprimant toutefois la crainte que les prétentions des mineurs ne fussent un peu trop élevées, car la différence entre le prix stipulé par eux et celui du marché étant de sept shellings et demi, et les familles à sustenter étant très nombreuses, il se pourrait que les compagnies ne se trouvassent pas en état de soutenir une si forte charge.

Là-dessus les députés se retirèrent, le conseil délibéra et arrêta que pendant trois mois il serait distribué aux familles nécessiteuses de l'orge à 16 shellings le boisseau. Ainsi se termina cette *émeute*. Les mineurs regagnèrent leurs villages, à peu près satisfaits, les habitants leur ayant distribué tout ce qui se trouvait de provisions dans la ville.

Ailleurs, quelques excès ont été commis, des magasins pillés, des menaces proférées, des pierres lancées contre les magistrats; mais en général tout s'est passé d'une manière digne et tranquille. A Redrutte, on avait craint un instant de sérieux désordres. Par une nouvelle loi récemment votée par le parlement, on vient d'établir des tribunaux inférieurs pour le recouvrement des petites dettes, une espèce de justice de paix. C'est au milieu de l'effervescence populaire que cette nouvelle juridiction est venue s'installer dans la Cornouaille, et dans la ville de Redrutte. Pour la première session, il n'y avait pas moins de deux cents mineurs poursuivis par d'impitoyables créanciers. Qu'on juge de la colère de ceux-ci, déjà aigris par la misère et la faim, les magistrats avaient fait venir des dragons, de l'artillerie et de la troupe de ligne. Ce déploiement de force, ou tout autre motif, conjura le soulèvement, personne ne se présenta dans la ville, les mineurs ne quittèrent pas leurs travaux. Depuis tout semble rentré dans l'ordre.

Ces faits, quelque simples qu'il soient, quelque indignes même qu'ils puissent paraître d'être mentionnés, n'en ont pas moins une portée immense. Ils dénotent un pas de géant fait par le peuple dans l'appréciation de ses devoirs envers la société, et de ceux de la société

de gendarmerie papale, qui auraient profité de l'occasion pour faire sur la foule une charge meurtrière. On ajoutait que ce projet avait été conçu d'accord avec les Autrichiens, qui cherchent depuis longtemps un prétexte pour intervenir dans les Etats du pape et de substituer leur odieuse politique compressive aux vues bienfaisantes de Pie IX.

Accueillies par nous avec une certaine défiance, ces nouvelles se trouvent confirmées aujourd'hui par les renseignements qui arrivent de toutes parts. Les deux hommes les plus suspects au peuple, Mgr Grasselini, gouverneur de Rome, et Freddi, colonel des carabiniers, ont pris la fuite. Il est également certain que deux bataillons autrichiens se sont présentés dans Ferrare, afin de profiter de la perturbation qu'ils croyaient déterminée par les évènements de Rome.

On écrit de Ferrare, 21 juillet :

« Nous attendons aujourd'hui ou demain d'autres troupes autrichiennes : celles qui sont arrivées vendredi persévèrent dans leur attitude provocatrice. Avant-hier des soldats autrichiens ont insulté le portrait de Pie IX et cherché querelle à deux dragons pontificaux, d'autres ont attaqué une dame et arrêté la voiture du docteur Zacchetti qui faisait les visites à ses malades.

» On assure que le général commandant les troupes, a reçu de Vienne l'ordre de réagir sans pitié sur la population, au moindre symptôme de trouble. La garde civique continue cependant à s'organiser, et des jeunes gens font l'exercice dans la cour de *Prosperi*.

» On a aussi célébré l'anniversaire de l'amnistie : la société pour les salles d'asile de Ferrare s'est constituée le jour de cet anniversaire, sous la direction de M. le professeur Grillenzoni, qui a été nommé inspecteur-général

» On a cherché à exciter des désordres à Bologne lors des fêtes de l'anniversaire. Un Corse nommé Cristini, a commencé à crier contre Pie IX : le peuple s'est ameuté contre lui, l'a arrêté et remis entre les mains de la force publique.

» Des emissaires autrichiens parcoururent la Romagne poussant les populations au désordre. »

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« Nous apprenons que le corps d'armée lombardo-vénitien sera renforcé par six bataillons, pris dans les régiments frontières. Un bataillon a déjà passé le Pô, deux autres sont en marche pour Ferrare, et les autres sont en mouvement. »

Une lettre de Rome, publiée par le même journal, est ainsi conçue :

« Cinquante personnes ont été arrêtées dans les divers quartiers de la ville. La plupart sont des habitants de Faenza, qui, armés de poignards et munis de sommes considérables, avaient pénétré dans la ville à l'aide de faux passeports. On a calculé que le chef du complot avait dû dépenser 20 000 écus (*scudi*), car la plupart de ces émissaires avaient de 50 à 100 écus. On avait en outre promis des récompenses à ceux qui prendraient part aux désordres. Quoique les arrestations continuent, il n'a pas encore été publié un seul acte officiel pouvant donner des renseignements précis sur la conspiration.

» On assure que l'autorité a trouvé une liste de trente individus qui, dit-on, sont très haut placés, et le gouverneur aurait dit que maintenant on pourrait entamer un procès. »

Enfin, le *Journal allemand de Francfort* donne les détails suivants, sous la date de Rome, 19 juillet :

« Maintenant, on a acquis des renseignements sur le plan des cons-

Ce moment de crise ne sera pas durable si les nombreux amis de Pie IX en Italie et dans l'Europe entière savent rester unis, fermes et modérés en même temps. La régénération de l'Italie peut s'accomplir d'une manière pacifique. Si jamais ce mouvement changeait de caractère, s'il prenait quelque analogie dans ses allures avec la Révolution française, la faute en serait à la résistance aveugle et intéressée que le parti austro-rétrograde aurait opposée à l'avènement de la vérité et de la justice. Ce sont les folles et coupables machinations contre la volonté nationale qui rendent les révolutions sanglantes. Puissent les gouvernements de Toscane et de Sardaigne, comprenant leur intérêt véritable et leur dignité, prêter au Saint-Siége un appui qui déconcerte le machiavélisme autrichien! Quant à la diplomatie française, il est inutile de faire appel à son libéralisme, à son énergie, tant que les ministres actuels devront lui donner le mot d'ordre.

SUISSE.

Des nouvelles que l'on peut donner comme certaines annoncent que le ministère français a renoncé à toute espèce d'intervention dans les affaires suisses. Il ne sera plus adressé de notes en faveur du Sonderbund.

Les préparatifs militaires continuent dans les Etats de la ligue ; mais on ne croit pas à la résistance, et la diplomatie elle-même, qui sait à quoi s'en tenir, ne dissimule pas son opinion sur la dissolution prochaine du Sonderbund.

Nous avons des nouvelles des huit premiers jours du tir fédéral. Les cantons représentés au tir jusqu'au 22 juillet étaient, outre Glaris, ceux de Bâle, Zurich, Soleure, Lucerne, Schwitz, Berne, Grisons, Thurgovie, Vaud, Genève, Argovie, Tessin, Appenzell, Schaffouse.

Parmi les orateurs le bulletin nomme, entre autres, M. le pasteur Streiff, dont les mâles paroles ont plus d'une fois électrisé la foule. Son discours sur le vieux drapeau conservé à Glaris et qu'agitait en 1388, dans sa main triomphante, le brave général Mathis Am Bühl, a remué tous les cœurs. Le peuple enthousiasmé a demandé à voir cette vénérable bannière, que déploya alors aux regards attendris l'un des principaux magistrats glaronnais.

Un autre orateur, le grand penseur de la fête, comme l'appelle un écrivain glaronnais, est M. Jenni d'Enneda, président du tir fédéral. Dans le discours par lequel M. Jenni a ouvert la série des toasts, ce digne chef de la société flétrit les Suisses dénaturés, qui noircissent leur patrie dans les feuilles étrangères.

ETATS-UNIS.

Le paquebot royal à vapeur *le Caledonia*, capitaine Lott, arrivé dans la journée de mercredi à Liverpool, en un court passage de onze jours et dix-huit heures, depuis Boston, a apporté les nouvelles des Etats-Unis de la première quinzaine de juillet.

Le paquebot transatlantique français *l'Union*, parti de Cherbourg, le 22 juin au soir, est entré à New-York le 8 juillet, après une rapide traversée de quinze jours. *Le Britannia* est arrivé à Halifax. La jonque chinoise *Keying* est aussi arrivée à New-York.

Les avis des Etats-Unis sont politiquement dénués d'intérêt, et laissent absolument les choses dans le même état. La guerre du Mexique n'a pas fait un pas depuis les derniers arrivages, et l'espoir d'une paix prochaine paraît s'être évanoui avec la même promptitude qu'il avait été conçu. Santa-Anna, dont les démissions successives ne paraissent avoir eu pour but que de faire sentir combien il était néces-

---

par la même nation, et où nous eûmes à souffrir de nombreux vols, sans penser à nous en plaindre, pour éviter d'être massacrés.

Le 11, nous atteignîmes la nation des Conibos, qui ont la coutume de serrer la tête des jeunes enfants entre deux planches, ce qui la rend difforme, « afin, disent-ils, de lui donner la forme de la lune, tandis que celle des blancs ressemble à la tête d'un singe. » Un de ces Indiens me donna un petit morceau de sel.

Pendant le cours de ma vie aventureuse, j'ai quelquefois reçu des marques de bienveillance de souverains et de princes; mais, je l'avoue franchement, jamais je n'en ressentis plus de joie que je n'en éprouvai en recevant le présent du pauvre sauvage. Mes compagnons de voyage se pressèrent autour de lui; mais l'Indien avait disposé de tout son trésor, dont il connaissait à peine la valeur; alors des yeux de convoitise se tournèrent vers moi; l'on aurait pu croire que j'étais tout à coup devenu le dispensateur des faveurs d'un puissant monarque; mais non, il s'agissait du partage d'un grain de sel!

Le 16, nous arrivâmes au grand village Conibos de la Pachytea, situé en face de l'embouchure de la rivière du même nom, qui est habité par la nation anthropophage des Cashibos. Les maisons des Conibos sont remarquables par leurs immenses dimensions; elles peuvent généralement, chacune, abriter plus de deux cents personnes.

Le 17, nous quittâmes ce village, et le même soir les Indiens, engagés et payés pour aller jusqu'à Sarrayacu, ne voulurent pas aller plus loin. Des contrariétés de cette nature nous assaillirent ensuite tous les jours; quelquefois, en leur faisant un nouveau paiement d'objets ou en leur distribuant des pièces d'argent, ils consentaient à nous accompagner un ou deux jours de plus; d'autres fois ils nous laissaient dans le désert. Il est impossible de s'en rapporter à leur parole, leur mauvaise foi est incroyable.

Le 21, nous atteignîmes les premières huttes de la nation des Sepibos que nous trouvâmes plus civilisés que les peuples précédents, et qui nous conduisirent le 27 à la mission de Sarayacu, qui est située à quelque distance dans l'intérieur; mon état de faiblesse était tel que je ne pus m'y rendre par terre; le padre Plaza, préfet des missions de l'Ucayali, voulut bien m'envoyer un canot que l'on traîna dans un ruisseau qui va jusqu'au village. Nous fûmes reçus avec la plus grande hospitalité par cet excellent vieillard, qui se jeta à mon cou et me dit que, lorsqu'il avait reçu du gouvernement l'annonce de mon voyage, il avait aussitôt écrit pour me dissuader de l'entreprendre, le regardant comme impossible. Il s'empressa de célébrer une messe d'actions de grâces, et tous les Indiens de la mission, au nombre de mille environ, se livrèrent à leurs danses nationales en s'accompagnant de décharges de mousqueterie, en témoignage de leur joie de notre heureuse arrivée. Ces Indiens appartiennent à la nation des Panis.

Lorsque nous aurons recouvré nos forces, nous partirons avec M. Deville pour l'Amazone, où j'attendrai M. d'Osery jusqu'au 1er janvier.

La perte de nos instruments scientifiques nous a empêchés de faire sur la rivière des observations qui eussent été d'un grand intérêt, cependant nous en rapportons un nivellement barométrique, suivi même pendant les jours les plus néfastes, et qui offrira des résultats assez curieux en montrant la pente extraordinaire des rivières qui descendent de la Cordillière, un itinéraire exact de la rivière, beaucoup de renseignements géographiques et de belles collections pour le Muséum d'histoire naturelle.

Veuillez recevoir, monsieur le ministre, l'assurance du profond respect avec lequel je suis votre très humble et très dévoué serviteur,

F. DE CASTELNAU.

Mission de Sarayacu, 10 octobre 1846.

Ce fut le 17 août 1846 que M. d'Osery, accompagné de quelques soldats péruviens, sous la conduite d'un officier, quitta l'expédition. Il comptait la retrouver vers le mois d'octobre, après avoir suivi la route de terre; le lieu du rendez-vous était le point où l'Ucayali confond ses eaux avec celles du Maranon. Mais ce but assigné, M. d'Osery ne devait pas malheureusement l'atteindre; il ne devait plus revoir ceux que des misères communes, que des dangers partagés avaient faits ses amis les plus chers.

M. de Castelnau attendit trois mois sur les bords du Maranon. Au bout de ce temps, il se décida à partir, espérant trouver M. d'Osery à Belem. Il ignorait encore son sort au mois d'avril 1847.

Souvenir de Mâcon et de Saint-Point.

A Mesdemoiselles *** DU...T.

Hier, c'était une fête antique;
Hier, un populaire congrès
Décernait la palme olympique
A l'*Hérodote* du progrès.

Vous l'avez pu voir dans sa gloire,
Le front ceint de triples rayons,
Cet orateur chantant l'histoire
Des grandes révolutions.

Certes, c'est à lui de nous dire
Ce qu'ont fait les plus éloquents;
C'est à Jules César d'écrire
La guerre et les travaux des camps.

Hier, il parlait dans la tempête,
Comme Moïse au Sinaï;
L'éclair signalait un prophète
Aux respects du peuple ébloui.

Il parlait; et la grande époque
Levait ses drapeaux triomphants,
Et nos pères morts, qu'il évoque,
Saluaient en nous leurs enfants.

Il parlait; les nobles idées
Rallumaient leurs foyers éteints,
Et dans nos âmes fécondées
Rentraient les généreux instincts.

Non, le culte de la matière
Ne nous dégrade pas encor;
Nous aimons mieux voir la lumière
Que les rayonnements de l'or.

Aussi, quand l'immortelle aurore
Reparaît sur notre horizon,
Voyez comme la foule adore
Le pontife de la raison!

Serrée autour de la tribune,
La foule entière frémissait;
Cinq mille âmes n'en formaient qu'une,
Qu'un même souffle remplissait.

**

Vous avez vu l'homme sublime
Vous voyez l'hôte gracieux;
Aujourd'hui, sa maison intime
S'ouvre devant vos pas joyeux.

Voilà ses tourelles dorées,
Et son jardin, qui vous sourit,
Et les collines inspirées
Qu'il regarde quand il écrit.

Salut, ô belles voyageuses,
Et pénétrez dans ce Saint-Point
Que d'autres, moins que vous heureuses,
Ont souvent salué de loin.

Ce sont là de belles journées
Qu'on revoit pendant le sommeil,
Et qui ne sont pas terminées
Avec le coucher du soleil.

Quand vous les verrez reparaître
Dans vos souvenirs les plus doux,
Vous vous rappellerez peut-être
Celui qui les vit avec vous.

Dans ce bouquet de poésie
Se glisse un brin d'herbe importun;
En faveur de la fleur choisie,
Gardez le gazon sans parfum.

(*Le Bien public* de Mâcon.) F. PONSARD

[illegible] cet État continue à être en proie à des tentatives d'émeute, et les autorités militaires annoncent que de nouveaux désordres ont éclaté à San-Carlos, Facasazuna, Barlovento et autres localités. Polycarpe Sanchez, jeune homme de dix-neuf ans, chef des insurgés de San-Carlos, a été tué, mais ses partisans ne sont pas encore soumis.

Le président Monegas a publié des proclamations pour exhorter le peuple à maintenir l'ordre et la paix, et les troupes du gouvernement, sous les ordres de généraux expérimentés, stationnent dans les districts, théâtres des troubles.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — La taxe du pain vient d'être fixée ainsi pour la première quinzaine d'août : Pain de 1re qualité à 49 cent. le kilogr. ; pain de 2e qualité à 42 cent. le kilog.

AVIS. — On continuera à distribuer aux indigents et aux familles malaisées des bons, au moyen desquels ils pourront obtenir, chez tous les boulangers, du pain à 40 c. le kilogramme.

Cette distribution aura lieu, dans les arrondissements de Paris, par les soins des bureaux de bienfaisance, sous l'autorité de MM. les maires et conformément à l'avis publié par M. le pair de France, préfet de la Seine.

— « On annonce, dit le *Journal des Débats*, les nominations suivantes parmi les préfets et les sous-préfets :

« M. Pascal, préfet actuel du département de Vaucluse, est nommé préfet de l'Isère en remplacement de M. Pellenc, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

« M. Mallac est appelé de la préfecture de la Nièvre à celle de l'Hérault, en remplacement de M. Rouilleaux-Dugage, nommé à Nantes ; M. Mallac a pour successeur M. Ferdinand Leroy, actuellement préfet de l'Indre ;

« M. le baron E. Mounier passe de la sous-préfecture de Nyons à celle de Cosne, en remplacement de M. E. Deschamps. »

— L'instruction criminelle relative à l'assassinat de la femme Dacle, trouvée morte dans son appartement de la rue des Moineaux, où s'était manifesté un commencement d'incendie, est entièrement terminée. Sept individus sont renvoyés devant les assises par arrêt de la chambre des mises en accusation, sous prévention d'assassinat ou de complicité d'assassinat suivi de vol.

— La plainte en diffamation portée par M. Talabot contre le gérant du *Courrier français*, a été appelée aujourd'hui devant la 8e chambre du tribunal de police correctionnelle, présidée par M. d'Herbelot ; mais, sur la demande de Me Jules Favre, défenseur du gérant du *Courrier*, l'affaire a été renvoyée à mardi prochain.

— M. Muller, gérant de l'*Indépendant de l'Ouest*, qui avait été condamné par défaut pour diffamation envers M. Boudet, membre de la chambre des députés, s'est présenté le 27 juillet devant le jury de la Mayenne. La prévention a été soutenue par M. de Peyramont, procureur-général près la cour royale d'Angers. Déclaré coupable par le jury, M. Muller a été condamné à trois mois de prison, 1,500 fr. d'amende et 5,000 fr. de dommages-intérêts.

— A partir du 1er août, le conseil de prud'hommes pour les métaux sera transféré rue de la Douane, 12, près de l'Entrepôt.

— On adresse au *Droit* la lettre suivante, à propos d'un fait que nous avons rapporté d'après lui :

Monsieur,

Dans son numéro du 28 juillet, votre journal annonce l'arrestation d'un *dentiste* accusé d'avoir abusé d'une jeune personne soumise à l'inhalation de l'éther.

Il ne nous appartient pas de prononcer un nom que vous n'avez pas publié. Nous venons simplement réclamer de votre impartialité de vouloir bien ajouter que : non-seulement le coupable n'est pas membre de la Société des Médecins-Dentistes de Paris, mais encore qu'il n'est muni d'aucun diplôme et n'a aucun droit à prendre le titre de *dentiste*.

Agréez, etc. (*Suivent les signatures.*)

— On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais*, du 24 :

« On nous a remis hier une pièce fort curieuse ; c'est une image trouvée dans l'un des wagons du chemin de fer du Nord, représentant la résurrection de Jésus-Christ, qu'emporte un ange, au grand ébahissement des deux soldats gardiens de son tombeau. Au verso est une invitation de prier pour le repos de l'âme d'une comtesse belge. Plusieurs proverbes religieux accompagnent cette invitation. En marge, au recto, se lit, écrit au crayon, la prière suivante, que nous renvoyons à son adresse : « Mon Dieu ! faites-moi la grâce qu'il ne m'arrive pas plus d'accidents sur le chemin de fer du Nord que dans les diligences. Mais si ce malheur m'arrivait, j'intercèderais près de vous pour que M. de Rothschild, qui est le propriétaire du chemin de fer du Nord, prenne soin de mes enfants, si je viens à mourir. Ainsi soit-il. — L. D. » Si M. de Rothschild désire savoir le nom de la personne qui a tant de confiance en sa générosité, nous le lui ferons connaître en lui remettant l'image sur laquelle est écrite la prière que nous venons de reproduire. »

— On écrit de Beaumont-sur-Oise, le 27 juillet :

« Rien n'est beau comme la récolte de nos plaines ; tout s'y annonce sous les meilleurs auspices, et les pluies que nous avons eues, loin d'inspirer des craintes, n'ont fait que raffermir quelques opinions douteuses encore sur le résultat de la récolte.

« Notre dernier marché était bien approvisionné. Le seigle nouveau surtout s'y trouvait sur place en quantité, et est descendu à 16 fr. l'hectolitre et demi ; deux sacs de cette mesure et pesant 112 k. chacun ont été livrés même à 31 fr. On y vendait donc 15 fr. 50 c. ce qui se livrait, il y a six semaines, sur le pied de 58 à 59 fr. 50 c.

« On cite à cet égard un épisode assez curieux, bien que se rapportant à un objet d'une minime importance. Un vendeur de seigle a refusé, il y a cinq semaines environ, 50 fr. d'un dernier sac qui lui restait à livrer, désirant en obtenir 50 fr. 50 c. Le sac fut remporté et conservé précieusement par son propriétaire, qui berçait son imagination des heureuses espérances d'une réaction sur la baisse. Le même sac a été vendu, il y a cinq jours, 18 fr.

« Les petits vignobles les plus estimés des environs de Pontoise promettent bonne et pleine année, et la Picardie n'a qu'un embarras, c'est de savoir où trouver des fûts pour le cidre à récolter. »

UNE MORT ÉLECTORALE. — Une catastrophe terrible a signalé un meeting électoral tenu lundi dernier 26, à Halifax (Yorkshire, Angleterre). Les électeurs s'étaient rassemblés dans la grande salle de l'hôtel royal pour entendre sir Charles Wood, le chancelier de l'échiquier,

[illegible] sirée. Toute la noce était réunie dans le salon, en attendant le dîner ; toute la noce, excepté le plus essentiel de ceux qui en faisaient partie, le nouvel époux. On cherche, on s'informe : il avait disparu sans rien dire, sans que personne pût se rendre compte de cette disparition. L'événement fit quelque bruit dans le monde ; bien que la famille de la jeune femme eût pris ses précautions pour éviter tout retentissement, on se rappelle peut-être d'en avoir entendu parler.

» Quoi qu'il en soit, la jeune délaissée s'était retirée à la campagne, à peu de distance de notre ville, dans le département de l'Isère, cherchant à faire oublier son mécompte et à l'oublier elle-même. Huit ans se sont écoulés ainsi sans que le fugitif eût donné la moindre nouvelle de sa personne. Depuis 1839 enfin, on n'en avait pas entendu parler, quand dernièrement un personnage, inconnu des gens de la maison, se présente chez l'épouse abandonnée. Mais quelle n'est pas la surprise de la dame en reconnaissant son volage époux, qui venait achever de se marier après huit ans de réflexions !

« Il paraît que, pauvre et obscur à l'époque de son mariage et voulant procurer à sa femme un sort brillant et digne d'elle, il s'était sauvé sans mot dire à la porte de l'église, et était passé au Brésil où quelques années lui ont suffi, dit-on, pour réaliser une fortune, et d'où il est enfin revenu pour la déposer aux pieds de sa femme, ainsi que son cœur resté pur et fidèle. C'est là, du moins, l'excuse qu'il a fait valoir pour obtenir son pardon. On nous assure que le cœur de la dame était resté fidèle aussi, et que la noce interrompue a été reprise et menée à bonne fin, cette fois sans accident. »

LES RÉGATES DU HAVRE. — Les régates ont commencé avant-hier au Havre, en présence d'un grand concours de population. De nombreux voyageurs se sont rendus au Havre pour jouir de ce spectacle. La première journée a été consacrée à la course des bateaux pêcheurs.

Une lutte a d'abord eu lieu entre ces embarcations légères à fond plat, qui échouent chaque soir sur les grèves du littoral, et dont la voilure, rasant la mer, est de l'effet le plus pittoresque. La seconde course a été réservée aux bateaux gréés en sloops, et auxquels un grand tirant d'eau permet de déployer une voilure développée.

Le premier prix de la première course, à laquelle cinq embarcations ont pris part, a été remporté par *la Jeune-Elisabeth*, patron Lecoq ; *le Jeune-Emile*, patron Germain a obtenu le second prix, et le troisième a été remporté par *le Saint-Pierre*, patron Dufay.

Dans la seconde de ces courses, quatre coureurs se sont disputé la palme et sont arrivés dans l'ordre suivant : premier, *l'Adolphe*, patron d'Hout, de Honfleur ; second, *la Victoire-Désirée*, patron Picard ; troisième, *le Léon*, patron Fiollet, et quatrième, le *Victor-Henriette*, patron Vigor.

La seconde journée des régates, celle du 29 juillet, a été favorisée par un aussi beau temps et une aussi belle mer que la première. Le nombre des voyageurs arrivés au Havre les deux jours précédents était tel que la plupart d'entre eux ont été obligés de prendre gîte à bord des vastes paquebots américains, qui, gracieusement, se sont ouverts pour eux ; d'autres ont dû passer la nuit dans les restaurants et les cafés ; d'autres enfin, profitant du beau clair de lune, se sont promenés dans les rues.

A neuf heures et demie du matin, à un signal donné par l'artillerie de la garde nationale et du *Rôdeur*, mouillé au large avec tous ses pavillons, les courses ont commencé.

Les bateaux pontés à voile se sont présentés d'abord, et ont disputé les prix, qui ont été remportés comme il suit : 1er prix, l'*Hirondelle*, patron Leroy ; 2e, l'*Eole*, patron Cardon ; 3e, la *Henriette-et-Marie*, patron Pestel.

Les canots de service, partis presque en même temps que les bateaux pontés, sont arrivés dans l'ordre suivant : 1er prix, le *Casimir-Delavigne*, monté par un équipage anglais ; 2e prix, le *Honfleur*, patron Hanier ; l'*Alphonse-Karr*, patron Mazerat ; le *Mistigri*, patron Guerrier.

Le prix réservé aux bateaux de plaisance a été donné à l'élégant bateau *l'Horace-Vernet*, patron Cor, qui n'a du reste pas eu affaire à des concurrents redoutables, grâce à l'absence de *l'Avenir*, construit à Paris, et retardé à Rouen, et d'un bateau anglais qu'on avait annoncé et qui n'a pas paru.

Mais, dans la course des bateaux non pontés à voiles, *l'Horace-Vernet* a eu à lutter contre le célèbre sloop anglais *l'Alarm*, patron John Main, déjà trois fois vainqueur dans les régates du Havre et qu'attendait une quatrième victoire. *L'Horace-Vernet* n'a obtenu que la seconde palme ; la troisième est échue à *la Tortue*, patron Fort.

La joûte des pirogues baleinières a donné le premier prix au *Bernardin-de-Saint-Pierre*, patron Buttler ; le deuxième à *la Honfleuraise*, patron Hanier ; le troisième à *l'Alerte*, patron Louis Jotras.

La course d'amateurs excite d'avance une vive curiosité, à cause de la variété des embarcations engagées. Mais le défi qui avait eu lieu entre les canotiers parisiens et les amateurs anglais, lors de la récente victoire des premiers, dont nous avons rendu compte, n'a pas eu lieu.

En effet, *le Watermann* ou plutôt *le Nil-Desperandum* ne figurait pas au nombre des concurrents ; et quant à *l'Atalante*, elle a trompé l'espoir des amateurs parisiens qui la montaient. Un aviron s'est cassé à bord dès le début de la course, et nos marins de la Seine ont dû renoncer à combattre. Le premier prix a été accordé à la *Petite-Rouge*, patron de Tournion, et le deuxième au *New-York*, patron Favarger.

A midi, tout était terminé, et les récompenses, au bruit des fanfares, étaient décernées aux vainqueurs par la reine Christine elle-même, qui, comme nous l'avons annoncé, était allée assister à cette fête, et qui doit passer quelques jours au Havre. Ces réjouissances se sont terminées par un feu d'artifice tiré en mer ; mais ce n'a pas été la partie la plus curieuse de la fête, les pièces se trouvant mal disposées et en trop petit nombre.

UN NAUFRAGE. — Le *Courrier de Nantes* publie la lettre suivante, adressée par le capitaine du navire *le Palladium*, à son armateur :

« Parti de Nantes le 13 mars, j'essuyai quatorze jours de cap dans le Golfe ; je n'étais encore qu'en latitude du Finistère, lorsque les vents virèrent au Nord. Je fis bonne route alors, et me trouvais, le 4 mai, par 23° 52' latitude Sud et 25° 30' longitude Ouest, avec assez beau temps, lorsqu'à deux heures de l'après-midi une forte fumée se manifesta par le panneau d'en avant ; on le dégagea aussitôt, et l'on reconnut le foyer à fond de cale, entre le petit et le grand panneau. La fumée ne permettant plus l'allégement, nous jetâmes beaucoup d'eau et nous nous portâmes [illegible] pour en retirer et jeter à la mer trois caisses poudre en cargaison. Mais là aussi la fumée nous empêcha d'approcher, et nous dûmes abandonner

[illegible] le feu aux colis environnants, et qu'ainsi nous pourrions retourner à bord. Mais mon espoir était bien illusoire et la délibération bien inutile, car, à cinq heures, les flammes percèrent au dehors ; à cinq heures et demie, le mât de misaine tomba, le grand mât embrasé le suivit bientôt, et à sept heures, trois explosions à peine distinctes l'une de l'autre éclairèrent l'horizon ; mais le petit fonds et son contenu brillèrent jusqu'à minuit... Puis tout disparut.

» Nous voici donc quatorze hommes et deux dames dans deux canots, avec passablement de buiscuits, mais peu d'eau, sans linge, à 140 lieues environ de la Trinité et à près de 400 du Brésil. Depuis trois jours, nous avions des vents variables, et, dans la soirée de l'accident, ils étaient au Nord, c'est-à-dire directement contraires à notre trajet vers la Trinité. Nous étions à notre deuxième nuit de canot, lorsque nous aperçûmes un navire assez près de nous ; nous brûlâmes notre dernière chemise pour en faire un feu de signal ; le tout sans succès ; le bâtiment passa outre. Enfin, du 4 au 10 mai, les vents étaient restés presque constamment contraires, et ce n'était qu'à force de rames que nous avions franchi à peu près la moitié de notre distance de la Trinité.

» Les dames commençaient à perdre leur résignation, les hommes leur courage, et notre position se compliquait encore du manque d'eau. Ce jour-là, 10 mai, vers huit heures du matin, nous aperçûmes un navire à l'horizon ; je le relevai ; puis supposant bien qu'il allait vers le sud-est, je fis route à l'est avec des vents du nord, et à force de voiles et de rames, à dix heures environ, nous abordâmes ce navire. C'était *le Sudlej*, allant de Liverpool à Calcutta ; le capitaine Corkill, de ce navire, nous reçut fort généreusement, et promit de nous débarquer au Cap ou à Maurice.

La nuit qui suivit notre embarquement sur le *Sudlej*, fut bien mauvaise, et Dieu sait comment nous l'eussions passée dans nos canots ; si c'eût été sans accidents, elle eût du moins enlevé beaucoup de l'énergie de nos hommes, et cependant j'aurais peut-être couru les chances de notre trajet sur la Trinité, si, ayant de l'eau et mes passagers sauvés, une partie de mon équipage eût voulu m'accompagner.

» Mes instruments, mes livres, mon linge, une boîte d'argenterie complète et neuve, tout est perdu pour moi ; et, quoique j'eusse tout d'abord invité la famille Pecker (mes passagers) à sauver ce qu'elle avait de plus précieux, elle préféra aider à l'eau et au biscuit, de sorte qu'elle se trouve aujourd'hui dénuée de tout. »

VARIÉTÉS.

Des Histoires de la Révolution.

La publication simultanée, en 1847, de l'admirable *Histoire des Girondins*, par M. de Lamartine, de l'*Histoire de la Révolution*, par M. Louis Blanc, de celle de M. Michelet, voire même de la suite du *Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, et de l'*Histoire des deux Restaurations*, par M. de Vaulabelle, acquiert à nos yeux l'importance d'un évènement. L'heure à laquelle une lumière complète jaillit de toute part sur les grandeurs et les revers du dernier demi-siècle, n'est pas une heure indifférente ; c'est précisément celle qui sépare le souvenir personnel de l'histoire nationale, la mémoire des contemporains de celle de la postérité. L'inspiration des grands artistes ne va d'ailleurs tomber au même instant sur le même sujet que lorsque cet instant et ce sujet sont en rapport de perspective morale. En 1847 seulement, il a été possible de bien saisir et de bien rendre dans leur ensemble les scènes héroïques de la Révolution française, parce qu'il fallait cinquante années à trois générations, pour descendre du faîte de l'évènement pour voir se dissiper sous un impartial éloignement, l'amas nuageux d'impressions irritantes, de ressentiments personnels qui le couvraient, et pour en mesurer l'élévation dans toute sa vérité.

La Révolution était, en effet, une montagne humaine. Formée par les alluvions des siècles et par le douloureux soulèvement des dernières couches sociales, elle a atteint à la hauteur d'explosion de toutes les théories, de tous les rêves, de tous les désirs longtemps comprimés. Eruption volcanique d'idées, d'hommes et de choses, elle a déchiré les flancs de la terre en voulant d'un seul bond asseoir tout un peuple sur le trône qu'il venait de briser. Si, à la parole de Luther et de Calvin, des milliers d'hommes étaient morts pour conquérir une faible partie de la liberté d'examen, il a fallu entasser quatre fois plus de victimes pour atteindre, un instant, jusqu'à la libre vulgarisation du pouvoir, de l'industrie, de la science, de la propriété. Faut-il donc s'étonner que la société française, s'affaissant sur elle-même après ce sublime effort, lâchant le but qu'elle venait de toucher, ait dû racheter par une longue chute la violence de son élan ? Faut-il s'étonner que l'histoire de cette grande catastrophe ait exigé l'épuisement des partis, le silence des passions, le retour calme de la justice, de l'espérance et de la réflexion ?

Sans doute on n'avait pas attendu jusqu'à ce jour pour recueillir les traditions de ce grand évènement. Le retentissement nous en était arrivé par mille voix encore émues. Les couches de la lave révolutionnaire descendent [illegible] Les chroniques et les mémoires nous avaient initiés aux déceptions amères des acteurs survivants. Nos grand-pères nous ont fait pour au

[illegible] des bourgeois, elle a été sublime; du jour où elle a voulu étendre jusqu'au peuple sa revendication de droits et de bienfaits sociaux, elle est devenue un immense malheur. C'est là le système historique de la bourgeoisie. M. Thiers, MM. de Barante et Guizot ont écrit cette histoire-là.

Ce n'est que depuis quelque jours qu'on a tenté de faire un pas de plus et d'embrasser dans un cadre historique l'immense mouvement populaire qui constitue l'apogée ou le couronnement de la Révolution. C'était le tour de la démocratie pure d'avoir ses historiens fervents et dévoués. Elle devait, à travers la filière des sociétés secrètes, rattacher à la source même de l'esprit chrétien cette trinité de principes d'Egalité, de Liberté et de Fraternité, qui fut la glorieuse devise de la République française. Elle devait justifier le peuple dans ses excès les plus déplorables, en rappelant qu'il fut victime pendant deux mille ans avant d'être un seul jour bourreau. Il fallait faire remonter à la caste des oppresseurs et des corrupteurs séculaires la responsabilité de la catastrophe et tout le poids de la commune malédiction. MM. Louis Blanc et Michelet ont commencé cette œuvre de réhabilitation démocratique. Leurs premiers volumes d'introduction sont le péristyle d'un beau monument. Ils se sont placés au point de vue d'un idéal d'avenir, de progrès social et de solidarité humaine, qui enlève heureusement à leur plume l'aigreur du fanatisme, l'amertume de la récrimination. L'esprit de parti devient large et généreux lui-même quand il embrasse la cause d'un grand peuple. Cependant, il y a quelque chose de plus grand encore que le peuple, c'est la société entière; il y a quelque chose de plus élevé que l'esprit de parti et que l'esprit national, c'est l'esprit d'humanité. L'histoire qui noircit les grands pour innocenter les masses, laisse à désirer, comme celle qui incrimine les peuples pour glorifier les rois. Au dix-neuvième siècle, les sentiments de justice et d'humanité des lecteurs sont froissés par tout fatalisme historique qui prête à ceux-ci toutes les vertus, à ceux-là tous les crimes. Après la glorification systématique de tels hommes, de telle classe ou de tels partis de la Révolution, il restait donc encore une histoire à écrire, c'était l'histoire sympathique de tous les personnages, de toutes les classes, de tous les partis. Ce chaos de régénération sociale, où chacun s'est vu tour à tour et presque en même temps vainqueur et vaincu, puissant et opprimé, persécuteur et proscrit, victime et bourreau, réclamait pour peintre d'histoire un homme qui n'eût d'autre système préconçu qu'une foi ardente dans la Providence, qu'un amour profond pour l'humanité. Ce peintre, pour dégager une idée divine des horreurs de la Révolution comme un éclair de l'orage, pour en suivre le sillonnement sur toutes les scènes et sur tous les fronts, pour intéresser à chacun des acteurs en faisant à chacun sa part de bien et de mal, de misère et de grandeur, d'ombre et de lumière, devait allier à la sensibilité exquise du poète l'expérience amère de la vie politique, aux décevants labeurs de la gloire présente le pressentiment profond d'une société meilleure, à la science de toutes les douleurs l'intelligence de tous les droits. Cet homme devait être M. de Lamartine.

En effet, personne n'était mieux fait pour réhabiliter la Révolution, pour en purifier l'idéal salutaire. Par le cœur, le génie ou la position sociale, M. de Lamartine a touché à toutes les grandes choses qu'il a voulu peindre. Fils de noble et de mère pieuse, il a gémi d'abord de la décadence de la religion et du dernier renversement d'un trône. Lancé dans l'arène politique au moment où il fallait prévenir les excès d'une seconde révolution, il a souffert avec la bourgeoisie des dangers de l'ordre public, et, de son éloquente voix, il l'a aidée à maintenir la paix du monde. Navré plus tard de l'égoïsme des conservateurs et de l'inertie des gouvernants, il a tourné sa sympathie et son espoir du côté des misères et des vertus du peuple. Le spectacle de l'impuissance des partis et des turpitudes de leurs chefs ne lui a laissé pour refuge qu'un mélancolique isolement. Enlevez à M. de Lamartine ces pérégrinations dans les douleurs de chaque classe et de chaque parti, et son *Histoire des Girondins* n'aura plus la même portée morale. Enlevez également à ses lecteurs les déceptions et les tristesses des dix dernières années, et ils seront loin de vibrer aussi sympathiquement à cette apothéose de la grande Révolution française.

Cependant, le tribut d'admiration que nous payons une nouvelle fois à l'ouvrage de M. de Lamartine, n'est pas sans réserves. Parfait au point de vue de l'art, sublime comme œuvre de sentiment et de conscience, le livre des Girondins nous laisse, à nous socialistes, beaucoup à désirer comme étude sociale. M. de Lamartine a le culte de la vérité; mais le dogme lui échappe. Il n'a d'ailleurs voulu peindre qu'un épisode de la révolution et non en buriner la complète histoire. A ce titre, son ouvrage manque de commencement et de fin, de prolégomènes et de conclusions. M. de Lamartine vient de l'avouer lui-même dans l'admirable discours qu'il a prononcé à Macon et fait entendre à l'Europe entière. « Mon livre, » dit-il, avait besoin d'une conclusion. Cette conclusion, c'est que » la France sent tout à coup le besoin d'étudier l'esprit de sa Ré- » volution, de se retremper dans ses principes épurés, séparés » des excès qui les altérèrent, du sang qui les souilla, et de puiser » dans son passé les leçons de son présent et de son avenir.. » Oui, ce sont précisément les leçons laissées par la Révolution aux générations présentes et futures que nous aurions désiré voir mieux dégagées et précisées dans l'œuvre de M. de Lamartine. C'est bien cette étude même de l'esprit de la Révolution et des causes de ses déceptions sanglantes qu'il importe de faciliter à tous les esprits. L'*Histoire des Girondins* est un magnifique tableau qui prend sur le fait la plus grande manifestation morale de la Révolution, qui met en scène ses principaux acteurs; mais qui laisse trop ignorer d'où cette Révolution est venue et par quelle logique d'événements nouveaux elle doit se continuer et se poursuivre. Le plus grand mérite de cet ouvrage se trouve dans son inspiration même, dans [illegible]

» l'homme. Les idées végètent de sang humain. Les révélations » descendent des échafauds. Toutes les religions se divinisent par » les martyrs. Pardonnons-nous donc, fils des combattants ou des » victimes! Réconcilions-nous donc sur leurs tombeaux pour re- » prendre leur œuvre interrompue. Le crime a tout perdu en se » mêlant dans les rangs de la République. Combattre ce n'est pas » immoler. Otons le crime de la cause du peuple comme une arme » qui lui a percé la main et qui a changé la liberté en despotisme... »

Ces belles paroles, qui forment toute la morale du livre de M. de Lamartine, sont, en effet, de nature à réveiller le feu sacré dans bien des cœurs, à remettre à la poursuite de l'idéal de la Révolution les âmes honnêtes, inflammables, chercheuses et généreuses. Mais sont-elles suffisantes pour leur faire éviter les mêmes orages, pour les guider au milieu des mêmes écueils? Nous ne le pensons pas. A nos yeux, le livre de M. de Lamartine réclame un complément de morale et d'enseignement. Il est indispensable que nos historiens de la Révolution nous fassent mieux comprendre en quoi nos pères se sont trompés, et par quels moyens pratiques et pacifiques nous réussirons mieux qu'eux. Si cette tâche d'analyse et de science répugnait à l'inspiration du grand poète et échappait à son cadre épisodique, nous devons en appeler à d'autres, à MM. Louis Blanc et Michelet eux-mêmes, dont l'œuvre, à peine commencée, doit embrasser la Révolution tout entière, dans ses causes, dans ses péripéties et dans ses fins. Ces deux écrivains ne peuvent ambitionner d'autre succès, après les *Girondins*, qu'un succès d'études raisonnées et de démonstration philosophique. M. de Lamartine a jeté sur les principaux groupes de la Révolution l'électricité et la lumière, le sentiment et la couleur; c'est à d'autres qu'il appartient d'en achever le dessin, d'en étendre le cadre, d'en compléter la perspective et l'effet général.

Il est remarquable que les points de départ, les prolégomènes de MM. Louis Blanc et Michelet sont absolument semblables. On dirait que ces écrivains se sont confié leurs pensées et leurs plans. L'un et l'autre, dès les premières pages, se révèlent socialistes autant que démocrates. En faisant remonter jusqu'aux hérésies et aux sociétés secrètes l'origine religieuse et morale de la Révolution, ils s'accordent à reconnaître que dès lors la lutte s'est engagée entre les principes d'Autorité, d'Individualisme et de Fraternité, et que c'est dans le triomphe de ce dernier principe que consiste l'idéal véritable de notre grande Révolution. L'Autorité, disent-ils, maniée par le Catholicisme avec éclat, a engendré l'oppression par l'étouffement de la personnalité; — l'Individualisme, inauguré par Luther, a triomphé en France par les publicistes de la Constituante, et a mené également à l'oppression par l'anarchie; — la Fraternité, annoncée par les penseurs de la Montagne, a disparu dans une tempête; mais elle doit seule, par l'harmonie, enfanter la liberté. « La Révolution, dit M. Michelet, commencée » par la théologie, préparée par les philosophes, continuée par » les politiques, ne s'accomplira que par le socialisme. »

Certes, ces pensées sont vraies, et nous sommes heureux de voir les historiens de la démocratie avouer ainsi que la liberté sans garanties de sécurité et de solidarité est une chimère; que la lutte du droit et de l'intérêt individuel contre le droit et l'intérêt social n'est qu'un ferment de profonde anarchie; que toute réforme sociale qui ne débute pas par la conciliation des intérêts, des droits et des besoins, n'est qu'un effort stérile et décevant. Hélas! il y a longtemps que nous parlons ainsi. Mais à quelle conclusion cela mène-t-il, si ce n'est à la recherche et à l'étude de la nouvelle science sociale?

« Si la révolution de 89, dit M. Michelet, est la seule qui ait » pris racine dans les faits, c'est qu'elle ne venait point s'emparer » de la société à l'improviste; c'est qu'elle servait l'intérêt d'une » classe devenue dominante, la bourgeoisie; c'est, enfin, qu'elle » arrivait avec une doctrine complète sous le triple aspect de la » philosophie, de la politique et de l'industrie. »

Ce qui signifie, en termes plus concis, que le succès et la portée d'une révolution dépendent avant tout du degré de maturité de la science sociale qui y préside et qui l'éclaire.

Eh! mon Dieu oui, la théorie positive des révolutions n'est pas plus complexe. Il en est de ces cataclismes sociaux comme des comètes dans le ciel; quoiqu'ils paraissent échapper à toutes les lois générales, ils obéissent encore aux conditions les plus logiques du mouvement. Une révolution n'est que la crise violente par laquelle se dénouent et se développent en un instant les droits, les intérêts et les besoins humains longtemps méconnus et comprimés.

L'idée qui préside à cette crise est donc la même qui dirige le développement des sociétés. Elle prend sa source dans une révélation des consciences et des religions qui est celle-ci: Dieu en créant les hommes leur a laissé la tâche de créer à leur tour les formes de sociétés qui conviendraient le plus à leur nature et à leur degré de développement. A ce titre, il a d'abord investi quelques-uns d'entre eux des dons et des facultés de la révélation religieuse, des dons et des facultés du pouvoir politique, des faveurs et des lumières de la science, de l'industrie, de la propriété, du luxe et du bien-être, à la charge de féconder incessamment ces dons de la vie sociale et de les répandre progressivement sur tous leurs semblables. Quand les initiateurs obéissent à cette tâche, les sociétés suivent un développement normal et régulier. Lorsqu'au contraire, en dépit de la diffusion des lumières et des moyens de richesses, les privilégiés refusent aux masses le droit et le pouvoir de participer au progrès social, une révolution devient la seule issue légitime et nécessaire. Si cependant les masses, dans le délire de leur triomphe, exigent plus de pouvoir qu'elles n'ont de lumières, plus de droits qu'elles n'ont de moyens, plus de satisfaction naturelle qu'il n'y a de richesses accumulées, les excès dans lesquels elles tombent, rendent tout aussi légitime et inévitable un mouvement de recul ou de contre-révolution. Dans ce cas, l'insuccès de la Révolution ne prouve pas la vanité du but [illegible]

[illegible] la Révolution, après avoir proclamé des droits universels, n'a pu en assurer l'exercice qu'aux hommes d'argent. Comment, après avoir prouvé que la bourgeoisie était tout aussi capable que la noblesse de gouverner l'Etat, de commander les armées, d'administrer le pays, elle n'a pu initier aussi vite le peuple à ce rôle, ni même le garantir contre les abus des nouveaux détenteurs du pouvoir. Comment la science, manquant à la justice, il a été permis aux premiers maraudeurs de l'insurrection de dépouiller la noblesse vaincue, de se partager la grande propriété, par la loi du plus fort ou du plus avide, de se transmettre le sol par droit d'héritage, et d'exclure entièrement le peuple de ce partage du butin. Comment la Révolution, en brisant avec raison les lisières des corporations industrielles et commerciales, et en donnant libre essor au génie d'entreprise, n'a pas vu que cette carrière ne pouvait être parcourue avec succès que par les capitalistes; que la libre concurrence devait dégénérer bientôt en guerre sociale où le plus riche serait le plus fort, et qu'il devait résulter de cette guerre une féodalité nouvelle qui paierait la création des richesses, au prix du servage, de l'abrutissement et de la ruine du travailleur.

La science! la science sociale complète! Tel était donc le flambeau qui manquait à la Révolution pour être bienfaisante autant que terrible; tel est aussi le flambeau qui manque à nos historiens pour en comprendre tous les faits, pour en dégager toutes les leçons.

F. G.

Livrets et Prud'hommes,

Par G. DUCHÊNE, typographe.

Cette œuvre est une protestation de plus contre la nouvelle législation des livrets et des prud'hommes. L'auteur parle au nom de la classe ouvrière; il en a le droit, alors surtout que cette classe n'est ni représentée officiellement ni consultée quand il s'agit de modifier notre législation industrielle.

Que penser de ces épais optimistes, s'écrie M. Duchêne, qui, chaque fois que ces questions sont revenues à l'ordre du jour, ont eu l'impudence de présenter comme nous étant très favorables des mesures vexatoires contre lesquelles nous avons été unanimes à protester! A toutes les objections on n'a su répondre que par les banalités de sollicitude paternelle du pouvoir, bienveillance du gouvernement, comme si nous n'avions à invoquer que des droits à la protection bénévole et philanthropique de la caste dominante!

Dans cette brochure, l'auteur fait au projet de loi des livrets les mêmes reproches que nous; il s'élève surtout avec indignation contre l'imposition du livret aux femmes. Il montre que l'ouvrière des fabriques est déjà suffisamment à la merci des maîtres et contre-maîtres, que ceux ci ne dédaignent pas toujours d'exercer le droit du seigneur.

Est-ce pour moraliser ces relations qu'on a inventé le livret? Dans l'état actuel des choses, la femme, en quittant la manufacture, se trouve au moins affranchie de toute dépendance; grâce au livret, la vengeance de son persécuteur l'attend partout, en l'empêchant de trouver de l'occupation en dehors de l'établissement.

C'est une remarquable critique de ces conseils de prud'hommes, où le simple ouvrier n'est pas représenté, de ces conseils qui sont la basse et moyenne justice du fabricant. M. Duchêne fait en terminant appel à l'organisation du travail, et publie deux pétitions adressées à la Chambre des députés; l'une est relative aux livrets, l'autre aux conseils de prud'hommes; voici la conclusion de la première:

Nous demandons, Messieurs, en conséquence, que le livret ne soit pas étendu aux femmes;

Qu'il soit délivré aux travailleurs, sur certificat de capacité émanant des maîtres d'apprentissage, par les conseils de prud'hommes, dans lesquels les ouvriers seraient directement représentés; qu'il serve enfin et seulement à constater l'identité du travailleur, comme la patente constate celle du marchand et du fabricant.

« Alors, messieurs, ne devra-t-il pas perdre sa qualification de *livret*?

La seconde pétition se termine ainsi:

Aujourd'hui, la loi de 1806 blesse autant l'intérêt des ouvriers qu'elle compromet leur dignité; elle nous paraît contraire aux principes d'une saine justice; elle viole l'égalité, dont la pratique est pour nous si précieuse, en ôtant aux ouvriers, enlevés ainsi à la juridiction de leurs pairs, le droit de participer à leur élection, et en ne composant les conseils de prud'hommes que de maîtres et de contre-maîtres qui ne réclament point le fardeau d'une aussi grave responsabilité.

D'ailleurs, messieurs, la réforme de la loi de 1806 est commencée. Un des éléments qui composaient les conseils de prud'hommes n'existe plus. La nouvelle loi sur les patentes a fait disparaître de l'industrie les ouvriers patentés, et nous avons la certitude que la Chambre, conséquente avec elle-même, accordera au livret, cette patente de l'ouvrier sans capital, les droits particuliers attachés à la possession de la patente elle-même.

Nous adhérons pleinement à ces conclusions, et nous recommandons la brochure de M. Duchêne, comme inspirée par un sentiment profond de justice et de dignité.

Mouvement socialiste de la presse.

Le *Franc-Parleur de la Meuse* demande qu'on limite le prix des céréales, le taux du pain, comme on limite le taux de l'argent: « Honte sur ceux qui spéculent sur la misère publique! Oui, avec Fourier: honte sur l'organisation sociale qui permet cette spéculation! Notre ville, notre arrondissement même offre parfois le tableau de la misère et de la faim; comme partout, il y a des pauvres; mais heureusement que, comme partout, ou à peu près, ils trouvent dans la charité publique les moyens de ne pas mourir de faim.

» Ch. Fourier et quelques autres ont compris que l'existence du pauvre, voué presque fatalement à la misère, dès l'instant qu'il reçoit

moment, il le peut, le cultivateur ne le peut pas.

« Les années d'abondance, dit Fourier, deviennent un fléau pour l'a-
» griculture; une année de disette commence à obérer le laboureur,
» l'année suivante étant abondante vient couronner sa ruine, en le for-
» çant à vendre les grains subitement et au dessous de la valeur réelle
» pour satisfaire ses créanciers. »

Le négociant est le centre où viennent aboutir les denrées du producteur et l'argent du consommateur. Il spécule et sur la gêne du laboureur et sur la faim du pauvre.

—Le *Courrier d'Alsace*, revenant sur les troubles de Thann et rendant hommage à la conduite du maire, qui a déployé dans cette circonstance un zèle et un dévouement remarquables, démontre que la faute ne doit pas être attribuée aux ouvriers, mais plutôt à l'*organisation actuelle de la société*.

« Arrive-t-il un hiver rigoureux, une crise commerciale, une année de disette, qui en supporte particulièrement les douleurs, si ce n'est la classe ouvrière? Et sans les sacrifices des industriels d'Alsace, que seraient devenus ces malheureux pendant la dernière crise? Ils seraient morts de faim en l'an de grâce 1847! Dix-sept ans après la glorieuse mystification de 1830! — Tout le monde, du reste, a souffert de la cherté des subsistances, excepté les spéculateurs de grains, et encore!... Les usuriers seuls, dans ces temps de misère, font de bonnes razzias dans nos villes comme dans nos campagnes. Ils exploitent avec le cynisme le plus impitoyable la gêne et les souffrances du peuple; et, du train dont ils vont, dans vingt ans notre belle Alsace sera la proie de ces infatigables vautours. Le Christ a chassé les marchands du temple et proclamé la fraternité; sa mission est loin d'être accomplie. Jamais le temple n'a été plus profané par les marchands; jamais le spectacle des inégalités de droits et de fortune n'a rendu plus irréalisable le principe divin de la fraternité! Un homme, un grand penseur dont doit s'honorer notre époque, a pris à tâche de continuer cette noble mission, de la continuer par les voies pacifiques et sûres. Il a, lui, formulé les lois de la vie fraternelle en proclamant le principe de l'association de l'intelligence, du travail et du capital. Le moment n'est-il pas venu pour tous de se livrer sérieusement à l'étude de la science sociale de Ch. Fourier? »

— L'*Union de l'Yonne* reproche, en termes énergiques, à nos gouvernants, semblables à ces oiseaux de la fable antique qui souillaient tout ce qu'ils touchaient, d'avoir converti en une source de corruption un élément civilisateur, les chemins de fer destinés à rendre plus faciles les relations de peuple à peuple, et à rapprocher de nous l'époque de la grande fraternisation européenne. Loin de réglementer et d'organiser toutes les forces sociales, certaines institutions dites pondérées n'enfantent que l'antagonisme des intérêts et conduisent les nations au degré de prostration, de honte où est arrivée la France de 1850, dix-sept ans après avoir fait acte de puissance et de justice.

Le travail est-il organisé, le prolétariat a-t-il cessé d'être le serf du capital? Non, la devise du régime actuel est ce mot : réaction, et son emblème est une écrevisse marchant à reculons vers un abîme.

— Le *Breton* regarde comme un immense malheur que l'exploitation des chemins de fer ait été abandonnée aux compagnies, lorsqu'il était si simple, si juste que l'Etat se chargeât de leur exploitation.

« On a accordé à une compagnie, — à une association d'hommes riches et avides, — pour 41 ans, l'une des lignes les plus importantes du pays. Convient-il d'aliéner indéfiniment, — pour 99 ans, — cette route si importante? De mettre entre les mains de banquiers les moyens d'augmenter considérablement et en peu de temps des fortunes déjà immenses? Aujourd'hui que l'on sent de tous côtés la domination écrasante des hommes d'argent, les dangers de l'établissement d'une féodalité financière et industrielle, doit-on abandonner, pour un siècle, tous les chemins du pays à des compagnies dirigées par quelques hommes, et au profit de ces quelques hommes, M. de Rothschild et ses amis?

— L'*Ami de la Charte*, en annonçant l'ouverture de la crèche de *Notre-Dame-du-Port*, consacre un article remarquable à l'institution des crèches, qui se propage de plus en plus avec une facilité merveilleuse.

« Cela tient surtout à ce que cette institution répond à un besoin social, et qu'elle peut seule compléter l'ensemble des soins dont la charité chrétienne entoure l'enfant du pauvre. De nombreux établissements existent déjà à Clermont pour les enfants des familles pauvres et des ouvriers : dès l'âge de deux ans jusqu'à six, ces enfants sont reçus dans les asiles; au-dessus de cet âge, ils sont admis dans les écoles, au Refuge, à la Providence. Leurs parents peuvent se livrer à leurs travaux journaliers, libres de toute inquiétude à leur égard; mais, jusqu'à présent, aucun asile n'était ouvert aux enfants au berceau, à ceux précisément qui exigent les soins les plus assidus, les plus incessants. Et c'est pour remplir cette lacune que des personnes charitables ont songé à instituer la crèche de Notre-Dame-du-Port, où seront admis les petits enfants pauvres âgés moins de deux ans, dont les mères travaillent hors de leur domicile et se *conduisent bien*. »

—Le *Glaneur du Haut-Rhin* montre de quelle importance l'institution des boulangeries sociétaires doit être pour la solution de la question des subsistances. Cette solution se communique aux masses avec la rapidité ordinaire d'une utile découverte. L'état morcelé, l'isolement, et la divergence des intérêts sont les faits dominants dans le commerce ou le travail dont les vivres sont l'objet, de même que la source de tous les fléaux qui infestent la société. Le ralliement des intérêts, la puissance de l'association doivent être le remède pour la guérir de ses maux, et dans le cas dont il s'agit, la boulangerie sociétaire est sans contredit le moyen le plus juste et le plus conforme à l'intérêt général.

Du reste, la boulangerie sociétaire n'en est pas à son début, on en voit dans grand nombre de localités des essais qui portent leurs fruits; tels qu'à Thann, Eguisheim, Sainte-Marie, Strasbourg, Lyon, Dijon, Bruxelles et quantité d'autres. Beaucoup de journaux prennent aussi pour tâche d'en propager les heureux résultats ou d'en conseiller l'établissement. Nous citerons particulièrement l'*Alsacien* qui joint des connaissances profondes dans la matière à une logique rigoureuse. Cependant il paraît la traiter comme une question isolée, une bonne affaire, et ne la rattacher à aucun principe vital comme, par exemple, le progrès social, qui seul peut en assurer la durée. Tout au plus arrive-t-il, et c'est encore beau dans le siècle où nous vivons, à un palliatif des misères du travailleur, lorsqu'il dit : « Quant aux bénéfices, on pourrait les diviser en deux parts, dont l'une reviendrait aux actionnaires, et dont l'autre, accumulée en capital et placée à intérêts, serait destinée à venir en aide, par des secours extraordinaires, dans les années malheureuses, à la classe indigente et à la classe ouvrière. »

fraction qui possède et une fraction qui exploite au profit du possesseur disparaît complètement.

En nous résumant, nous dirons :

1° Que le problème de la colonisation est entièrement renfermé dans le mode d'exploitation que l'on emploiera pour mettre en valeur les terrains encore improductifs de notre conquête.

2° Que ce mode d'exploitation nécessite la coopération égale du capital et du travail, et que, par conséquent, il faut faire à ces deux éléments de la production des conditions également favorables.

3° Que l'égalité de ces conditions entraîne nécessairement l'organisation de ces exploitations sur des bases nouvelles, essayées par quelques-uns, mais non encore réalisées d'une manière complète.

4° Que cette organisation s'appuie principalement sur l'élément démocratique, c'est-à-dire le travail, et que, par conséquent, l'ordre qui doit amener la transformation successive du prolétariat doit être implicitement renfermé dans cette organisation même.

5° Que, par conséquent, tout système qui n'atteindra pas ce double but, d'après les principes que nous venons d'exprimer, non-seulement ne résoudra pas la question, mais encore se détruira de lui-même; car il ne pourra suivre la marche incessante du progrès, progrès dont l'aspect de nos institutions indique de plus en plus l'urgence.

Chaque siècle en passant apporte dans les sociétés un mot d'ordre nouveau qui sert de bannière à l'humanité. Le dix-neuvième siècle semble avoir pris pour devise cet immense problème : Emancipation. Tandis que la féodalité industrielle envahit tous les pouvoirs, le paupérisme ronge les populations et s'étend comme une lèpre hideuse sur tous les Etats de l'Europe. Les gouvernements placés entre cette double alternative, hésitent, luttent et voient surgir de tous côtés des obstacles nouveaux à côté des obstacles renversés. La voix du destin crie réformes et progrès; les réformes et le progrès nous conduisent pas à pas à l'émancipation pacifique du prolétariat; diriger ce mouvement par les routes les plus sûres, telle est donc la conduite imposée aux hommes que la Providence n'a placés à la tête des nations que pour accomplir ses vues secrètes.

— L'*Echo de l'Aveyron* publie aujourd'hui, contre la corruption qui mine le sommet de la société, un article beau d'énergie, article dont nous allons reproduire quelques passages :

A BAS LES VOLEURS!

(*Cri proféré par les ouvriers du faubourg Saint-Antoine, contre l'aristocratie nouvelle qui revenait de la fête donnée par le duc de Montpensier au château de Vincennes.*)

« *A bas les voleurs*! Cri terrible, car il exprime une affreuse vérité; formule palpitante des griefs qui jusqu'ici roulaient, à l'état vague et indéterminé, dans la bouche des opprimés sans pouvoir en sortir; jet de fumée, précurseur du volcan qui va ouvrir son cratère au milieu de la société qu'il couvrira tout entière de ses laves incendiaires!

» *A bas les voleurs*! Qui peut entendre ce cri sans frémir de peur, ou sans partager l'indignation qui l'a inspiré?

» Qui peut entendre ce cri sans frayeur! Sont-ce les gouvernants, qui, non contents d'absorber inutilement un budget de dix à quinze cents millions, ont chargé le grand-livre de la dette publique d'un chiffre de près de sept milliards? Sont-ce ces ministres et ces hauts fonctionnaires civils et militaires, retirés des affaires avec rentes de centaines de mille francs, voire de millions de francs?

» Et les propriétaires honnêtes qui doivent leurs moyens d'existence au travail et à l'économie, à ce cri : *A bas les voleurs*! n'ont-ils pas lieu de craindre d'être balayés par le torrent populaire, pêle-mêle avec ceux dont la perversité l'aura déchaîné?

Mais si trente-quatre millions d'opprimés tournés vers un million d'oppresseurs sont prêts à pousser ce cri unanime : *A bas les voleurs*! le gouvernement doit-il se contenter de faire battre la générale et peut-il espérer qu'il maintiendra tout dans l'ordre par ce commandement : *Chargez armes!* Ce serait une déplorable erreur, Tous les gendarmes, même avec leurs chapeaux galonnés en argent, sont incapables de comprimer l'indignation soulevée par le cynisme de déprédation qui s'étale à tous les yeux. Ce qu'il y a à faire pour prévenir une catastrophe, c'est de rentrer dans la voie de la justice et de la vérité; c'est d'être mu, en toutes occasions, par l'intérêt général du peuple et non par le désir de satisfaire la convoitise des intrigants qui obsèdent le pouvoir. Ce qu'il y a à faire, ce n'est pas d'enrichir un nombre restreint de partisans, aux dépens de la masse du peuple, c'est d'enrichir *tout le monde* par une impulsion intelligente donnée à la production, par une organisation du travail qui développe tous les germes de prospérité que la nature met à la disposition de l'homme.

REPRODUCTIONS.

Le *Courrier français* : C'est la Peur qui gouverne.
La *Voix nouvelle* : Les deux Royalismes.
La *Presse* : C'est la Peur qui gouverne. — Recherche d'un renseignement judiciaire.
L'*Echo de l'Aveyron* : Condamnés au Pouvoir.
Sentinelle de Toulon : Constitution politique de l'Algérie.
Argus soissonnais : Banquet offert à M. de Lamartine.
Courrier de Saint-Quentin : Condamnation de M. Teste.
Le *Salinois*, la *Semaine*, le *Populaire*, l'*Alba* ont reproduit le Commerce des Lettres.
La *Voix nouvelle*, le *Libéral liégeois* et le *Débat social*, ont reproduit le Caractère de la Diète prussienne.
La *Semaine* : Les Condamnés au Pouvoir.
Le *Propagateur des Ardennes* et le *Messager du Nord* : L'Anniversaire de 1830.
Voix nouvelle : La Session.
Courrier français : Opinion sur son Procès.
Messager du Nord : Scandales sur Scandales.
L'*Union du Mans* : La Spéculation enrichit.
La *Gazette de France*, le *Courrier français*, la *Presse* : C'est la Peur qui gouverne.
Le *Libéral liégeois* : Les Prophéties de M. Crétineau.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : Séances des deux Chambres. — Les Ennemis du Pape. — La Suisse et l'Europe. — A quoi s'occupe notre Chargé d'Affaires en Suisse. — Scandales sur Scandales. — Les Mines de Mouzaïa. — La Session. — Bataillons autrichiens à Ferrare. — Comme on se fait 20 000 fr. d'appointements. — Opinion de la Presse sur nos Saisies (2 articles). — Colonisation algérienne. — C'est la Peur qui gouverne. — Les Travaux de la Diète prussienne. — Un Courtisan. — Lettre de M. Crétineau-Joly. — Les Fêtes de Juillet. — Les deux Royalismes. — Défec-

Calais. — M. D. — Reçu de M. D., lib., 36 fr., que nous affectons à 6 m. de votre abonn. et de votre R.
Rochefort. — M. M. — Reçu les 138. — Merci.
Clermont. — M. L. — Reçu les 54. — Nous vous enverrons à l'occ. le reçu.
Issoudun. — M. C. — Reçu les 217. 35. — Nous sommes heureux de l'explic. bien que nous ne la trouvions pas justificative. — Il n'y a lieu d'être ni surpris ni affligé. — Celui dont vous nous parlez n'a jamais suivi qu'une bannière argentée.
Hazebrouck. — M. B. — Nous vous envoyons les numéros 3 et 4 du *Bull.* qui ne vous sont pas parvenus, mais ont été expédiés.
Saumur. — M. J. — Nous échangerons volontiers, aussitôt que le 1er vol. de *Dest. soc.* sera remis en vente. — Cet ouv. n'a que 3 vol.
Bouchery. — M. B. — Approuvé, approuvé! — Vous recevr. *Par. de Pr.*
Londres. — M. T. P. — Les documents demandés sont arrivés. — Ne faites plus de recherches. — Faites nous savoir les frais que vous auriez déjà déboursés, et agréez nos remerciements. — Amitiés de tous.

Bulletin des Marchés.

M. Emile Lefèvre, secrétaire de la Société d'agriculture de Provins, nous adresse, à l'occasion de la taxe du pain, la lettre suivante qui mérite d'être prise en sérieuse considération par l'autorité municipale :

« La douloureuse année qui achève de s'écouler a vivement dirigé l'attention publique vers l'étude des subsistances : un point important, celui de la taxe du pain, me paraît n'avoir pas été suffisamment éclairé, car à peine le ministère interpellé à la Chambre des députés a-t-il promis d'étudier la question pour Paris, et il n'a pas été fait la moindre mention de ce qui se passe dans le reste de la France, c'est-à-dire dans les cinq-sixièmes de la nation. Aujourd'hui que le calme ne sera plus troublé, c'est, je pense, le moment d'ouvrir le débat. La loi a réservé aux autorités municipales le droit, ou plutôt le devoir, de fixer le prix des aliments les plus indispensables, et surtout du pain; elle a, pour assurer le salut du peuple, mis des limites à la liberté du commerce, comme à tant d'autres, mais elle a imposé aux maires une bien lourde responsabilité. Sans doute les citoyens qui acceptent ces fonctions toutes de dévouement sont au-dessus de tout soupçon; mais la faim est une bien mauvaise conseillère, et cet hiver en est la preuve, des plaintes s'élèvent souvent contre la taxe, et malheureusement, il faut le dire, ces plaintes ne manquent pas toujours de fondement. Permettez-moi, pour fixer vos idées, de prendre un exemple. Provins est une ville dont le marché a de l'importance, surtout parce qu'on y vend beaucoup sous la halle. Voici comme on y procède pour taxer le pain. On part du principe que le blé de qualité moyenne produit un poids égal en pain de première qualité. Ce blé se compose de parties égales des trois qualités que l'administration reconnaît composer la masse du grain : à une époque donnée, de septembre à novembre, on pèse à trois marchés successifs, un hectolitre de chaque qualité, et le poids moyen obtenu est pris comme poids moyen de l'année. Ce poids n'est jamais un nombre rond; supposons-le de 72 kil. 83. A chaque marché on fait le prix moyen des trois qualités de blé, sans avoir égard à la quantité qui a été vendue dans chaque qualité, on ajoute le tiers de 10 fr. pour frais et bénéfice, et on a le prix de 73 kil. 83 de pain; il ne reste plus qu'à diviser ce prix par la quantité pour avoir le taux du kilogramme de pain. Ce procédé a plusieurs graves inconvénients : d'abord le poids moyen arrêté pour l'année est une fiction trop contraire à la vérité pour que les populations l'acceptent jamais; le même blé varie de poids suivant l'humidité atmosphérique, et les soins qu'on lui donne; de plus, le poids obtenu par trois pesées seulement court grand risque de n'être pas véritable, même le jour où il est constaté, trop d'intérêt étant en éveil le jour de cette opération pour que l'on croie à sa vérité, même quand elle existerait; mais le plus grand défaut du procédé dans son ensemble, c'est d'être incompréhensible pour les masses. Toutes les opérations seront justes, les mesures, les pesées, les additions, soustractions, multiplications, divisions seront irréprochables; si la taxe est élevée elle sera toujours incriminée. Et le remède à cela. Le remède est bien simple. Que la vente au poids simplement, ou au poids combiné avec la mesure (ce qui n'est pas difficile), devienne la règle obligée sur tous les marchés de France, et la lumière se fait si éblouissante qu'elle porte la conviction dans tous les esprits. En effet, la vente faite effectivement aux cent kilogrammes, le maire constate le prix, il y ajoute une somme fixe, soit 5 fr. pour fabrication, puis il taxe le kilog. de pain à autant de centimes que le quintal de blé a valu de francs. Soyez sûr, alors, que si élevée que soit la taxe, ce n'est pas contre elle que s'élèveront des plaintes. La vente au poids est recommandée par beaucoup d'autres avantages; elle est réclamée au point de vue de la sincérité des transactions par beaucoup de sociétés d'agriculture, le congrès central de cette année l'a encore mise au nombre de ses vœux; pourquoi le gouvernement ne la prescrit-il pas?

La moisson est terminée dans le Midi; on abat les froments dans le rayon d'approvisionnement de Paris; les seigles sont coupés partout. Maintenant il ne reste plus aucun doute que la récolte suffira aux besoins de l'année; aussi la baisse fait-elle tous les jours des progrès nouveaux, et s'il survient quelques fluctuations en hausse, on ne peut les attribuer qu'à l'absence des cultivateurs du marché, absence qui s'explique facilement par l'urgence des travaux de la campagne.

Dans plusieurs parties du Midi, les blés nouveaux paraissent seuls sur la place; on se félicite généralement de la qualité du grain; le poids de l'hectolitre atteint 78 à 80 kilogrammes. Dans les Basses-Pyrénées, à Bayonne, le froment qui se cotait, il y a quinze jours, 29 à 30 fr. est tombé à 22 ou 23 fr. Dans l'Aude, à Carcassonne, le prix ne dépasse pas 22 fr. Les seigles se cotent au maximum, 14 fr. 50 c. Dans le Gers, le froment ne vaut plus que 21 fr. A Bordeaux, les froments nouveaux ont paru en trop petite quantité pour activer beaucoup la baisse; on les cote encore de 26 à 27 fr. A Nîmes, la baisse grandit progressivement, mais avec une certaine lenteur : les touzelles valent de 24 à 25 fr.; le blé du pays, 22 fr.

Sur les côtes de l'Océan, dans la Charente-Inférieure, il s'est déjà fait quelques marchés à 23 fr. l'hectolitre pour livrer immédiatement après le battage. A Challans, l'hectolitre est tombé de 36 fr. à 20 et 24 fr. Des grains nouveaux ont pesé jusqu'à 82 kilogrammes. Dans l'Anjou, à Saumur, le cours est descendu de 8 fr. d'un marché à l'autre; la cote actuelle est de 23 fr. 50 c. A Luçon, la semaine dernière, le prix a baissé jusqu'à 22 fr.; mais on croit qu'il descendra bientôt à un prix inférieur.

Dans le Nord, la récolte n'est pas encore assez avancée pour que l'on cote les blés nouveaux; cependant la baisse s'y fait aussi fortement sentir : les cours ont fléchi de 3 fr. 30 c. à Armentières, de 4 fr. 50 c. à Bailleuil, de 7 fr. à Hazebrouck. Dans la Champagne, à Brienne, la baisse a dépassé 5 fr.; elle s'est élevée à 4 fr. au dernier marché de Strasbourg, où le prix moyen du blé ne se cote déjà plus que 25 fr.

Les farines, au contraire, se tiennent avec beaucoup de fermeté, et l'on s'attend à les voir coter en hausse. C'était un évènement prévu et qui arrive toujours à l'époque de l'année où la rareté de l'eau force un grand nombre de moulins de rester en chômage, ou tout au moins de restreindre beaucoup leur travail. Les nouvelles de la récolte de pommes de terre continuent toujours à être rassurantes.

Marchés.

La Chapelle, 30 juillet. — Taureaux : amenés, »; vendus, »; prix, le kil. sur pied, »,»»-»,»». — Vaches grasses : amenées, »»; vendues, »»; prix: »,»»-»,»». — Veaux : amenés, 1343; vendus, 1343; prix, 1,40-1,30-1,10. — Vaches laitières : amenées, »»; vendues, »»; prix, »»» fr. à »»». — Porcs, amenés, 862; vendus, 862; prix, 1,60-1,50-1,30.

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr.; août, septembre et octobre, 76 fr.
Béziers, 61 à 62. — Bordeaux, 67.
Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois et août, 101; 4 derniers mois, 105-50 offert.

[illegible]			[illegible]		90 1/2	[illegible]		
Récép. Rotsch.	101	60	BELG. 3 1/2			Disp.-Féc.		
[illegible] Dette act.			— 4 1/2			Boul. à Am.		
— — pass.			— d° 1840			Orl.-Bord.	472	50
— 3 p. 0/0			— d° 1842		100 1/2	Mont. à Tr.		
Dette intérieure			— Banque	880		Paris-Lyon	405	
[illegible] 5 0/0 1837			— 4° Emp. 1844			Bord-Teste		
[illegible] 3 1/2			PIÉMONT	1150		Zinc V. M.		
HAITI			AUTRICHE			Lin Maber		

Union linière... — Fourneaux de l'Aveyron...

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)			Paris à Rouen	955		Orléans à Vierzon		
— (r.-g.)			Rouen au Havre	630		Bordeaux à Cette	475	
Paris à Orléans	1245		Marseille à Avign.	555		Nord	561	50
— à Lyon	406	25	Paris à Strasbourg	406	25	Boulogne à Amiens		

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, r. de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

SOUSCRIPTION PERMANENTE A LA THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, ouvrage capital de FOURIER. 40 livraisons à 50 c. la livraison. — On peut prendre plusieurs livraisons par semaine. L'ouvrage entier, avec les vignettes et le portrait de Fourier, revient, par ce mode, à 20 francs. En prenant les 4 volumes brochés, on les obtient pour 18 francs.

Les autres ouvrages de Fourier sont en vente à la Librairie phalanstérienne, savoir :

Le NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL, 1 vol., 5 fr.
La THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS, 1 vol., 6 fr.

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET D'ÉCONOMIE SOCIALE, à l'usage des ignorants et des savants, par V. CONSIDERANT. — 40 c. Par la poste, 50 c.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL, par F. CANTAGREL. Dialogues sur la théorie de Fourier. 2e édition 1 fort vol. grand in-18, format Charpentier.—Prix : 4 fr. Par la poste, 4 fr. 50 c.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, dialogue familier sur l'éducation, extrait du FOU DU PALAIS-ROYAL, par F. CANTAGREL. Petit vol. in-32. Prix : 40 c. Par la poste, 50 c.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION, par MATH. BRIANCOURT. — 1 beau vol. in-32, 1re édition. Prix : 2 fr. Par la poste, 2 fr. 50 c. — 2e édition, 1 vol. in-32. Prix : 80 c., et par la poste, 1 fr.
Il ne reste que quelques exemplaires de la première édition.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par LE MÊME. 1 vol. in-32. Prix : 30 c. Par la poste, 40 c.

[illegible] CES, [illegible] poste, 1 fr. 25 c.

CONSIDÉRATIONS SOCIALES SUR L'ARCHITECTONIQUE, par V. CONSIDERANT. 1 vol. in-8. Prix : 2 fr. 50 c., et par la poste, 3 fr.
Il n'en reste que quelques exemplaires.

FOURIÉRISME, CONTRE-CRITIQUE avec EXPOSITION DE PRINCIPES. Par M. CH. MANDET, avocat. Se trouve aussi à RIOM, chez E. Leboyer, imprimeur-libraire.

ORGANISATION DU TRAVAIL, D'APRÈS LES PRINCIPES DE LA THÉORIE DE CH. FOURIER, par P. FOREST. 2e Edition. Prix : 75 c.; par la poste, 1 fr.

CRACOVIE OU LES DERNIERS DÉBRIS DE LA NATIONALITÉ POLONAISE. Brochure in-8°. Prix : 1 fr., et par la poste, 1 fr. 20 c.

DÉFENSE DU FOURIÉRISME contre MM. REYBAUD et l'ACADÉMIE FRANÇAISE, MM. *Rossi, Michel Chevalier, Blanqui, Wolowski*, M. DE LAMARTINE, par M. P. FOREST. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25 c.

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

CONSEILS SUR LA ROYAUTÉ A Monseigneur le COMTE DE PARIS, par JULES DE PRESLES. Brochure de 120 pages. Prix, 1 fr., et par la poste, 1 fr. 25 c.

TRAITÉ DES FALSIFICATIONS des substances alimentaires et moyen facile de les reconnaître, par MM. HAREL et GARNIER. — Prix : 4 fr. 50 c.; par la poste, 5 fr. 30.

CATÉCHISME D'ÉCONOMIE politique et industrielle. — *Question du libre-échange*, par Ch FAUVETY. C'est un exposé très vif, très exact et très impartial de la querelle soulevée entre les partisans *absolus* de la protection et ces propagateurs du *laissez-faire* international qui, sans tenir compte de l'incohérence de l'atelier de production et de consommation, voudraient dès à présent donner toute liberté à la distribution.—Prix : 50 c.; chez Moquet, libr. édit., cour de Rohan, 3, passage du Commerce.

FABLES DE LACHAMBEAUDIE, 2 vol. in-12. Prix : 4 fr.; par la poste, 4 fr. 75 c.

VOYAGE EN ANGLETERRE ET EN ÉCOSSE, SUIVI DE **MÉLANGES,** par VICTOR HENNEQUIN. 1 vol. in-8°. Prix : 6 fr.; par la poste, 7 fr. 50 c.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

PEINTURE, VITRERIE, DÉCORS, du faubourg du Temple, 44.

∴ **ENTREPRISE DE MAÇONNERIE.** Le Roudier frères, rue Saint-Martin, 103.

∴ **ENTREPRISE DE CHARPENTE.** Guvillier, rue Châtillon, 8.

∴ **CHAPEAUX** de tous prix et de toutes qualités. Gaspart, fabricant, rue du Coq-Héron, 3.

∴ **M. GRUB,** TAILLEUR, rue du Faubourg-Montmartre, 42.

∴ **M. WASMER,** tailleur. Assortiment de draps et nouveautés. Rue de Richelieu, 51.

∴ **M. LAVIGNE,** TAILLEUR, rue du Roule, 11.

∴ PLACE SAINT-ANTOINE, N° 9, MAISON DU RESTAURANT CHAMABANTI. **M. CELLIER,** fabricant de poids en cuivre, flambeaux, boules de chenets et rampes, socles, bougeoirs anglais, éteignoirs, brûle-tout, etc., etc. Dépôt de chandeliers en fer d'Orléans.

Spectacles du 1er août.

7 h. 1/2 FRANÇAIS.—Don Juan, un Coup de lansquenet.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—Les Diamants, le Caquet.
» h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—(Relâche.)
7 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Chapeau, dernier Amour, un Vœu, Heur et Malheur.
7 h. 1/2 GYMNASE.—Tirelire, Maître Jean, Charlotte, l'Article 213.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS.—Turlurette, M. Risley, la Syrène, Ether.
8 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Henriette, Secours, Un Père, la Garde-Malade.
7 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Bruno, Diane de Chivry, les Américains.
6 h. 3/4 GAITÉ.—Julie de Monteil.
7 h. 1/2 CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Les Enfants jaloux, Intermède, Barbe-Bleue.
7 h. 1/2 FOLIES.—Chevreuil ou le Fermier anglais, un Mariage en Espagne.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS.—Etudiants, Marguerite, Marcel, rue de Lappe.
7 h. 1/2 DÉLASSEMENTS.—Les Fifres et les Tambours, le Tonnelier, l'Officier.
3 h. 1/2 HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix : 1 et 2 fr.
7 h. 1/2 CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.— Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice. Prix d'entrée : 2 fr.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

PARIS, 2 AOUT.

—

Prendra-t-on le change ?

Le *National* révèle un nouveau fait de corruption dans les termes suivants :

Imaginez ceci : un homme connu pour être un des plus anciens et des plus intimes familiers d'un ministre du 29 octobre, promet à un ancien préfet de lui faire obtenir *un projet de loi* portant concession d'un chemin de fer; mais le familier exige, pour prix de ses démarches, 450 actions de 1,000 francs chacune sans débourser un centime.

Cette infamie, ils ont voulu lui imprimer un caractère authentique; ce marché abominable, ils l'ont voulu consacrer par un monument judiciaire : ILS L'ONT FAIT ENREGISTRER.

Nous en avons douté à la première nouvelle, comme le lecteur en doute lui-même ; mais enfin il a bien fallu se rendre à l'évidence devant un document précis, officiel, devant un extrait des registres de l'enregistrement. Voici la pièce, lisez-la. Nous en tenons l'original, sur papier timbré, à la disposition de M. Delangle, procureur-général.

ARCHIVES DE L'ENREGISTREMENT.

Extrait des registres de l'enregistrement des actes sous-seing-privé, 2e bureau, volume 15, folio 115 recto, cases 8 et 9.

« Le dix-neuf mai mil huit cent quarante-un, enregistré un acte sous » seing privé du 18 mai dernier, portant : « Lettre missive adressée » par M. Labalen à M. Alexis de Jussieu, énonçant que M. Gouze a » fait demander le signataire et l'envoie lui dire *qu'il est prêt, pour » satisfaire à ses désirs*, A FAIRE RENDRE LA LOI DANS CETTE » SESSION pour l'obtention de la concession du chemin de fer de Pa» ris à Meaux, à la condition de recevoir, pour indemnité de ses frais, » démarches, etc., 450 ACTIONS DE MILLE FRANCS CHACUNE, SANS » ÊTRE TENU D'APPORTER AUCUNS FONDS QUELCONQUES. »

Voilà sans doute un affreux scandale : un ami, un confident du ministère s'engageant, moyennant 450,000 francs, à faire voter les Chambres dans l'intérêt d'une compagnie ! En présence de la révélation du *National*, que fera le gouvernement ? Les faits sont avérés, les pièces produites. Pas moyen de faire la sourde oreille comme s'il s'agissait de privilèges dramatiques vendus, de promesses de pairie et autres sujets désagréables à MM. Guizot et Duchâtel.

On poursuivra donc; mais la presse officielle s'efforcera de mettre ses patrons à l'abri des éclaboussures en appelant toute la responsabilité sur la tête d'un ancien ministre déjà sacrifié. Ecoutez le *Moniteur parisien* :

« Le *National*, dans son numéro de ce jour, signale au ministère public, avec des indications précises et en offrant des preuves à l'appui, un fait grave, pouvant tomber sous l'application de la loi pénale, et qui se serait passé au commencement de 1841, dans une affaire qui rentrait dans les attributions du ministère des travaux publics.

» M. le procureur du roi près le tribunal de la Seine a immédiatement fait appeler le gérant du journal devant l'un de MM. les juges d'instruction, chargé de recevoir la déclaration du gérant sur le fait qualifié crime ou délit qu'il a dénoncé et de recueillir tous les renseignements qu'il croira devoir fournir à la justice. »

Maintenant, ô public ! ouvre les yeux et ne vas pas t'imaginer que le pouvoir soit mu en cette affaire par un pur amour de la justice ! Il faut bien livrer quelque victimes à l'indignation générale, il y a longtemps que M. Teste est abandonné, c'est le bouc émissaire. Or, comme le remarque ingénieusement le *Moniteur parisien*, le fait signalé se serait passé au *commencement de 1841*, dans une affaire qui rentrait dans les attributions du *ministère des travaux publics.* Le ministre des travaux publics en 1841, c'était M. Teste! Qu'importe une tache de plus sur la renommée de M. Teste et de ses agents! M. Duchâtel n'est pas en cause... poursuivons.

L'opinion ne prendra pas le change, elle dira qu'il est bien, sans doute, de punir les malversations du ministre des travaux publics en 1841, mais que les autres ministres, ceux qui sont aujourd'hui en fonction n'en ont pas moins leurs comptes à rendre à la justice; elle dira que si les amis de M. Teste se livraient à un commerce aussi effronté, il est incroyable que ses collègues n'en aient rien su ou qu'ils aient récompensé tant de corruption par les plus hautes dignités du royaume. Elle dira que deux favoris du 29 octobre, dont l'un est un ancien député conservateur, avaient pris dans la sphère officielle où ils vivaient un tel dédain pour tout ce qui s'appelle pudeur et conscience, qu'ils en donnaient hardiment la consécration légale aux marchés les plus honteux. Elle dira enfin que le projet de loi vendu pour 450 000 fr. à une Compagnie de chemin de fer ne permet plus de déclarer invraisemblable le fait d'un projet de loi offert pour 1 200 000 fr. aux maîtres de poste. Comment donc les ministres de la corruption actuelle échapperaient-ils à la responsabilité qu'ils veulent faire peser tout entière sur leur ancien collègue ?

Cette nouvelle affaire fortifie, par voie d'analogie, toutes les accusations de M. de Girardin, et au dessus des conséquences de détail qu'on en peut tirer plane ce grand fait : le sentiment du bien et du mal est perdu dans les régions officielles, la corruption y est devenue si naturelle qu'elle néglige les précautions les plus vulgaires pour se cacher. Peut-il y avoir des consciences bien saines parmi celles qui vivent depuis sept ans dans une pareille atmosphère ?

Un Nouveau fait pour l'enquête.

Nous appelons l'attention de la presse, indépendante des Compagnies de chemins de fer, sur un fait révélé aux audiences de la justice-de-paix de Pont-de-l'Arche, des 23 et 30 juin, 14 et 21 juillet, dont nous trouvons le compte-rendu dans le *Droit* de hier. Voici l'affaire :

On sait que les Compagnies de chemins de fer, riveraines de voies navigables, n'épargnent rien pour détruire la batellerie, et priver le pays des avantages de ces voies de communication ; les procédés habituels de la concurrence, les réductions de prix que le public trouve superbes, mais qu'il paie chèrement quand les plus forts ont détruit leurs rivaux et conquis le monopole, ne suffisent pas aux Compagnies de chemins de fer. Elles ne se contentent pas d'acheter les lignes de bateaux à vapeur et de les éteindre, comme l'a fait la Compagnie d'Orléans à Tours, il faut qu'elles tuent encore toute l'industrie batelière.

Les Compagnies de chemins de fer ont la vue longue, et beaucoup de prévoyance. Partout où elles ont eu à étendre leurs travaux dans des vallées et à traverser, sur des ponts, des voies navigables, elles ont toujours eu soin, autant qu'il était en elles, d'adopter les dispositions les plus gênantes pour la navigation. Ici, elles établissent un pont à proximité d'un autre pont déjà existant, avec l'ingénieuse précaution de faire correspondre les vides de l'un aux pleins de l'autre; là, idée non moins spirituelle, elles bâtissent des ponts de biais sur le courant...

On se rappelle que la Compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen avait présenté ce système biais pour traverser la Seine au pont du Manoir ; on se rappelle que le conseil des Ponts-et-Chaussées avait refusé de sanctionner ce projet, que ce projet n'en a pas moins été exécuté à peu près tel qu'il avait été présenté, et que, par un acte d'audace inouïe du ministre des travaux publics, ce travail, ainsi que d'autres sur la même ligne, formellement refusé par les ingénieurs à qui la réception incombait, a été reçu d'office...

Le ministre qui s'est rendu coupable de cette connivence expie cruellement aujourd'hui d'autres faiblesses...

La loi cependant avait prévu la gêne que les chemins de fer pouvaient, volontairement ou non, causer à la navigation des rivières. L'article 17 du cahier des charges imposait à la Compagnie de Rouen une obligation formulée dans les termes suivants :

A la rencontre des rivières flottantes et navigables, la Compagnie sera tenue de prendre toutes les mesures et de payer tous les frais nécessaires pour que le service de la navigation et du flottage n'éprouve ni interruption ni entrave pendant l'exécution des travaux, et pour que ce service puisse se faire et se continuer après leur achèvement, comme il avait lieu avant l'entreprise.

En conséquence de cette obligation légale, la Compagnie avait dû, dès le commencement de ses travaux, établir, à ses frais, au pont du Manoir, un pilote et des aides dans le but de faciliter le passage.

Mais la loi n'est pas faite pour les Compagnies. Elles se sont formées avec la certitude de la dominer ; et, chaque jour ayant marqué pour elles une victoire sur les pouvoirs publics, sur les droits du trésor et de l'Etat, sur la loi et sur ceux qui la font, la Compagnie de Rouen a bientôt jugé qu'il était temps de s'affranchir de l'obligation que lui imposait l'article 17 du cahier des charges.

Elle éleva en conséquence la prétention de s'affranchir des frais que le passage du pont du Manoir lui causait, et, chose qu'il faut bien croire puisqu'elle vient d'être révélée judiciairement devant le tribunal de paix de Pont-de-l'Arche, elle obtint, sous la date du 22 avril, de M. Dumon, ministre des travaux publics, un arrêté ministériel qui, *au mépris formel et textuel de la loi*, met les frais du passage au compte des mariniers!

M. le juge-de-paix du Pont-de-l'Arche vient de faire droit à la la loi et de casser, de fait, l'arrêté ministériel dans les termes suivants de l'un des considérants de son jugement rendu le 21 juillet :

Attendu que devant des dispositions aussi formelles et de la loi et du cahier des charges, il est difficile de comprendre la résistance de la Compagnie; qu'en vain elle excipe d'une décision ministérielle du 22 avril dernier, qui la déchargerait du paiement des frais de pilotage, cette décision... ne pouvant abroger ni les dispositions du cahier des charges, ni la loi qui a été votée sur le vu et après l'adoption, par la Compagnie, de ce cahier des charges.

Voilà donc un simple juge-de-paix, un magistrat du degré le plus inférieur, qui, pour agir honorablement et faire son devoir, est obligé d'administrer un soufflet à un ministre du roi, de lui casser son arrêté ministériel sur la figure!

Mais ce soufflet ne suffit pas. Il faut que la teneur de cet arrêté ministériel, rendu au mépris textuel de la loi, en faveur de la Compagnie de Rouen, soit donnée et connue et que le jour se fasse sur cette affaire.

Nous apppelons, sur cette nouvelle faiblesse, l'investigation publique. C'est un nouveau fait à joindre à tant d'autres, qui rendent indispensable l'enquête, l'enquête, dont le mi-

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 3 AOUT 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

—

GYMNASE. *Le Mari anonyme*, vaudeville en deux actes, par MM. d'Ennery et Laffitte. — VARIETÉS. *La Sirène*, vaudeville en deux actes, par M. Biéville. — FOLIES-DRAMATIQUES. *Un Mariage en Espagne*, vaudeville en deux actes, par MM. Laloue et Labrousse.

Savez-vous, lecteur, qu'il est fastidieux à la longue de fréquenter ces théâtres civilisés, qui ne savent donner à toutes leurs pièces qu'un seul et même dénouement : le *mariage*. Ce jeune homme épousera-t-il cette jeune personne ou ne l'épousera-t-il pas? Ce sujet peut fournir matière à une douzaine de pièces, mais non pas à douze douzaines, à douze cents douzaines. Encore si le jeune homme, au lieu d'épouser toujours une jeune personne à la fin de la comédie, en épousait quelquefois deux, il y aurait un peu de variété dans les sujets dramatiques. Cette variété, qui nous paraît monstrueuse, est normale en Chine, et le roman des *Deux Cousines*, *Yu Kiao-li*, nous montre un jeune licencié se mariant le même jour avec les deux femmes qu'il aime.

On prétend que l'empire du milieu nous a devancés dans tous les progrès possibles. L'Europe invente-t-elle la poudre, il ne manque pas de savants pour nous dire : c'était connu en Chine. — L'imprimerie? — connue en Chine; — les puits artésiens, la télégraphie électrique? — connus en Chine. Quand nous aurons construit des phalanstères, on nous démontrera que le céleste empire en avait la primeur depuis deux ou trois mille ans.

Eh bien! mes braves savants, au lieu de revendiquer après coup la priorité de toutes nos découvertes pour la Chine, que ne cherchez-vous dans les sciences, dans les arts, dans les institutions de ce pays, des progrès dont nous ne jouissions pas encore, afin de les importer parmi nous? Votre science serait alors utile à d'autres qu'à vous-mêmes, et la France comprendrait enfin dans quel but elle entretient des orientalistes.

Parmi ces idées neuves pour la France, vous trouveriez le mariage d'un seul homme avec une série de femmes, mariage qui n'est pas connu chez nous comme fait, mais seulement comme droit. Si vous n'osez proposer aux législateurs civilisés l'adoption de cette chinoiserie, du moins pourriez-vous la recommander aux littérateurs qui nous affadissent le cœur et nous font mourir d'ennui avec leurs mariages à deux personnes. Le duo peut tenir sa place dans un concert ; mais, si l'on exécutait toujours des duos, vous diriez bientôt c'est assez, comme le dirent ces convives d'Esope, auxquels on ne servit que des langues.

Que si vous n'osez, même comme peinture de mœurs étrangères, introduire quelque variété dans le nombre des époux, pourquoi du moins nous les représenter toujours jeunes, beaux, accomplis ; ne pourriez-vous faire aux exceptions une part un peu plus large, nous montrer quelquefois le vieillard aimé par la jeune fille, la femme sur le retour, inspirant au jeune homme une passion sincère comme Ninon ou Mme de Staël. On pourrait vous indiquer mille manières de varier votre vieux thème, mais non, il vous faut toujours ce que vous appelez des époux assortis, bien appareillés comme un attelage. Quelquefois la mariée sera brune, quelquefois blonde, c'est la seule variante que vous sachiez vous permettre.

Et les personnages qui concourent à l'intrigue qui amène le dénouement obligé, la liste n'en est pas longue, le dramaturge de profession parvient très vite à les manier, comme l'apprenti compositeur manie les caractères invariables de l'alphabet. Dans cette case vous trouverez le vieillard ridicule, le père courtisan, qui ne consultera pour le mariage de sa fille que son ambition personnelle ; — ailleurs, le séduisant proscrit dont la tête est vouée à la mort, et que vous costumerez à volonté en jeune raffiné, à longue rapière, ou en officier de notre garde impériale, prisonnier des Espagnols. — Case nº 3, le rival comique protégé par le père, mais bafoué par la jeune fille et par tout le monde. — Case nº 4, le roi qui néglige la reine et se jette au travers du roman, avec son amour impérieux pour l'héroïne, le roi tenté de faire du jeune et intéressant proscrit ce que le saint roi David fit au mari de Bethsabée, le roi capable cependant d'un retour de conscience et d'un mouvement chevaleresque.

On trouverait bien douze personnages aussi nettement caractérisés et suffisant à toutes les comédies civilisées, ces personnages eux-mêmes se réduisant à trois types essentiels, le mari, la femme et l'amant ; le mari, égoïste et brutal, correspondant aux passions *sensitives;* l'amant tout dévoué, aux *affectives*, et la femme, fine, rusée, qui conduit toute l'intrigue, *aux distributives*. Nous supposons que le lecteur connaît le système passionnel de Fourier.

Monotonie dans le dénouement, défaut de nombre, de variété dans les personnages, que dirons-nous des intrigues? Après avoir suivi assidûment le théâtre à Paris pendant une année on les connaît toutes, la surprise est impossible et l'on peut dire d'avance aux machinations les plus compliquées du dramaturge : *Toi, je te vois venir*.

Mais diront ces braves gens qui jugent nos idées sans les connaître, si la société devenait *harmonienne*, si l'on arrivait après un nombre plus ou moins grand de générations, à réaliser les coutumes amoureuses que Fourier a pressenties, les pièces deviendraient bien moins intéressantes et les ressorts de l'intrigue bien moins variés qu'aujourd'hui. La pudeur, l'honneur féminin, les droits du père, l'autorité martiale n'existant plus, tout homme n'ayant besoin pour réussir auprès de toute femme que d'exprimer ses désirs, l'amour sans combat, sans incertitudes, sans périls, arriverait bientôt au matérialisme le plus monotone.

Ah ! vous croyez cela, messeigneurs? Liberté pour vous signifie orgie, promiscuité. Merci de votre estime pour la liberté et pour la femme, une société monotone où l'on périrait d'ennui est celle que rêve le bon M. Cabet; car il enlèverait de la vie réelle et probablement du théâtre Icarien, jusqu'aux intrigues amoureuses qui se glissent à côté du mariage dans la comédie civilisée; des trois personnages, le mari, la femme et l'amant, il en supprimerait un, l'amant, laissant le mari et la femme en tête à tête perpétuel. En Icarie, par suite de cet admirable respect pour la liberté qui distingue toutes les inventions cabétistes, *le célibat est supprimé*, vous êtes obligés, bon gré, mal gré, de vous atteler à une femme, et, comme cette femme n'aura pas de dot, elle vous plaira nécessairement ; il est de plus décidé de par la loi qu'elle vous plaira toujours.

Chaque homme étant muni d'une femme dès sa plus tendre jeunesse, il ne songera pas à courtiser les femmes d'autrui ; dès-lors, plus d'amour à l'extérieur du ménage ; y aura-t-il de l'amour à l'intérieur? Assurément, c'est garanti par le gouvernement. — Et les veufs ? — Ils se remarieront avec les veuves. — L'amour qui tient un bougeoir et qui est coiffé d'un bonnet de coton dictera ses lois à toute l'Icarie.

Nous ne voulons point jurer que l'application de ce système ne sera pas essayée quelque part. On ne peut jurer de rien quand on voit l'homme qui publie de pareilles... innocences avoir des adhérents, un journal, et se faire écrire des félicitations des quatre coins de la France ; mais assurément, si ce système régnait quelque part dix mois seulement, la vie réelle et la vie dramatique deviendraient aussi émouvantes que les publications de mariages dans les mairies.

Quant à la liberté phalanstérienne, quelle est-elle? C'est l'essor régulier de toutes les natures, et ces natures sont aussi dissemblables que les notes et les couleurs. Où prenez-vous que toutes les femmes soient des bacchantes, que toutes les femmes doivent se jeter à corps perdu dans la galanterie? La fidélité, la pruderie, l'amour de la virginité sont aussi dans la nature. Jeanne-d'Arc ou sainte Geneviève prenant les allures de la Bayadère, produirait une fausse note en harmonie sociale, tout aussi bien qu'Aspasie ou Marion Delorme essayant de se plier à la vie de constance icarienne et de pot au feu. Au point

Le Siècle est bien bon de dire que M. Duchâtel a *laissé accomplir sous ses yeux*; M. Duchâtel a bel et bien *fait accomplir* le trafic du privilège de théâtre; il a été la cheville ouvrière du marché; il est revenu sur une concession, considérée dans ses bureaux comme faite et acquise, et il n'a livré le privilège à M. Adam qu'à la condition que celui-ci donnerait 100 mille francs à l'*Epoque*. Ce n'est donc pas seulement une ignoble affaire qui se serait passée sous les yeux de M. Duchâtel, c'est une affaire dans laquelle il a trempé, qu'il a faite, où il a eu le rôle principal.

Et dire que ces gens-là parlent de moralité, d'intégrité, de réforme des mœurs!... Quel spectacle! Des ministres condamnés à rester aux bancs du pouvoir de peur de tomber sur les bancs des accusés, où ils viennent de faire asseoir un de leurs anciens collègues! Une semblable situation s'est-elle jamais vue?

Et l'on imagine que c'est pour en arriver là, pour faire de la nation française un marais fangeux, pour livrer le pays au gouvernement du matérialisme, de la corruption, de la lâcheté, de l'hypocrisie, pour donner un portefeuille à tous les sentiments honteux, à tous les vices sociaux et politiques, que la France a fait deux Révolutions, que le peuple français a versé son sang sur tous les champs de bataille de l'Europe?

Non, la Révolution a fait son œuvre de destruction. Elle n'a pas encore posé la première pierre de son œuvre d'organisation. Prétendre qu'elle a fait son œuvre parce qu'elle a mis au pouvoir une aristocratie bourgeoise, égoïste, besoigneuse, vénale, cupide et peureuse, parce qu'elle a porté et personnifié au pouvoir les sentiments et les intérêts des comptoirs et des banques, prétendre cela et gouverner en conséquence, c'est élever un nouveau mur devant la Révolution et lui créer une nouvelle tâche de renversement....

Si l'on ne veut pas organiser progressivement les droits et les intérêts de la démocratie, le flot qui monte renversera et noiera cette aristocratie de parvenus, plus honteusement corrompue et bien plus méprisable que cette noblesse dégénérée, jetée par la Régence et par Louis XV sous la meule de 92! Voilà ce qu'il ne serait pas sans quelque utilité de comprendre.

La Moisson des Agioteurs.

Le Journal des Débats a son idée fixe, cette idée, ce n'est pas, [illegible] ministère actuel, les *Débats* n'y tiennent que fort médiocrement, un récent article nous l'a prouvé. L'idée fixe du grand journal, c'est de faire passer toute la fortune de la France dans la caisse des Compagnies de chemins de fer; le grand journal ne manque pas une occasion de quêter pour les coalitions financières et rattache fort habilement aux intérêts de la féodalité industrielle toutes les questions qui se présentent à l'ordre du jour. C'est le génie de la réclame poussé à ses dernières limites.

Aujourd'hui les *Débats* consacrent un premier-Paris à célébrer la belle récolte qui se prépare; les blés sont dorés, abondants, le prix du grain baisse partout, donc... savez-vous quelle est la conclusion?... Donc il faut construire des chemins de fer; la France a de l'argent pour le moment, qu'elle le donne au plus vite à MM. de Rothschild et compagnie. Qui sait? la pénurie peut reparaître; qui profitera de l'abondance actuelle si ce n'est le banquier? Ne lui devons nous pas ce qu'Israël offrait jadis au dieu des Juifs, les prémices et la dîme de toute récolte?

[illegible] tion, de reboisement, d'associations agricoles, il ne s'agit point pour la France de produire du blé, mais d'en faire circuler sur vos rails. Prenez la faucille, encore une fois, voici la moisson des agioteurs.

On sait que le *Courrier français* a dénoncé dans l'acte de société des mines de Mouzaïa une clause qui constituait des fonds secrets dont la destination pourrait être considérée par les malveillants comme ayant pour objet de faire marcher les affaires de la société, dans le monde officiel.

MM. Jules et Léon Talabot, à la disposition desquels cette somme était mise, se récrient avec indignation; ils intentent un procès en diffamation devant la police correctionnelle, tandis que le ministère joue la magnanimité et déclare avec une générosité bouffonne que rien ne pourra le décider à traduire le *Courrier français* devant le jury; générosité intéressée dont M. de Girardin a déjà ressenti les effets ainsi que nous-mêmes. Cependant le *Courrier* n'accepte pas une grâce donnée de si haut... ou de si bas. Il exige au nom de la loi l'enquête, la discussion, la publicité et la cour d'assises; il fait ce matin, au sujet de cette affaire, un rapprochement plein de justesse:

Maintenant, un mot au tribunal correctionnel:

Nous sommes parfaitement certains que cette affaire, qui commence, doit finir devant le jury: or, dans l'acte de société des mines de l'Algérie, la position de MM. Jules et Léon Talabot, abstraction faite des personnes, est identiquement la même que la position de MM. Parmentier et Cubières dans l'acte de société des mines de Gouhenans. L'occasion aurait pu mettre entre nos mains l'acte de société des mines de Gouhenans, comme l'occasion y a mis l'acte de la société Talabot. Si nous l'avions publié, M. Parmentier aurait pu se prétendre diffamé et demander contre nous des dommages-intérêts à la police correctionnelle.

Rien de plus vrai, et si les magistrats de police correctionnelle ne se déclarent pas incompétents, ils commettront une grave imprudence. Ils ne peuvent préjuger le grand procès qui s'ouvrira tôt ou tard en Cour des pairs ou en Cour d'assises.

La *séance* de la Chambre des pairs a été intéressante aujourd'hui. M. de Montalembert, dans un discours remarquable, a porté à la tribune tous les griefs de l'opposition, et réclamé une franche et sincère [illegible]. M. Guizot lui a répondu comme un homme préoccupé d'une idée fixe, celle de la déconsidération du ministère; son discours est faible et embarrassé. Après le drame, la petite pièce. M. de Boissy a cité ce mot de M. Martin (du Nord): *M. Teste est véreux*. M. Pasquier, entendant nommer M. Martin (du Nord), a prononcé magistralement ces paroles solennelles, mais tout à fait étrangères à la question: *Respectez les morts*. L'à-propos n'est pas le mérite oratoire de M. Pasquier, mais le discours de M. Guizot soulève des questions graves; nous y reviendrons incessamment.

On lit dans l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*, du 28 juillet:

PROCÈS DE LA RÉFORME ET DU JOURNAL DE ROUEN.

Voici une queue du procès de la Cour des pairs. La *Réforme* et le *Journal de Rouen* sont traduits devant les tribunaux pour avoir rendu compte des délibérations intérieures de la Cour, délit prévu par l'art. [illegible] d'une délibération?

A ce sujet, l'on rappelle avec raison que, dans une autre occasion, le *Journal des Débats* a été plus précis de beaucoup. Il est allé jusqu'à indiquer l'importance des condamnations, le nombre des voix pour et contre, etc., etc., et cependant le *Journal des Débats* n'a pas été poursuivi.

Mais sommes-nous vraiment égaux devant les réquisitoires, comme nous le disions ces jours derniers, et ce qui est permis aux *Débats* l'est-il à tout le monde? A-t-on oublié le procès du *Messager du Nord*, qui fut condamné pour la reproduction d'un article extrait d'une feuille ministérielle non poursuivie?

LE MOUTARDIER DU ROI. — Quinze à dix-huit cents boutiquiers du département de la Seine se sont fait délivrer par l'intendant de la liste civile, au prix, dit-on, de 500 fr. pièce, des brevets dont voici le modèle littéral:

« Intendance générale de la liste civile. Brevet de marchand de moutarde, n°... (Ici est le sceau de l'Etat).

« Louis-Philippe, roi des Français,

» Sur le rapport avantageux qui nous a été fait de la moutarde du sieur... demeurant rue... n°...

» Désirant donner un témoignage de bienveillance et de protection audit sieur... avons ordonné à notre intendant-général de la liste civile de lui accorder le titre et de lui délivrer le brevet de fournisseur de moutarde de notre maison royale. Paris, ce

» Le pair de France, intendant général de la liste civile,

» Signé MONTALIVET. »

Ces quinze à dix-huit cents brevets ont ainsi rapporté à la liste civile 750 à 900 mille francs.

N'est-ce pas là un impôt illégal?

Notez que ces brevets sont un affreux mensonge; car ces fournisseurs patentés ne fournissent jamais rien à la cour. (*Réforme*).

Tout en reproduisant les assertions de la *Réforme* et en admettant l'existence des brevets dont elle donne le modèle, nous ne pouvons nous résoudre à croire que ces brevets soient payés et nous attendons des explications à cet égard.

FAITS DIVERS.

Le premier collége de Toulouse s'est réuni à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Cabanis, décédé.

Il n'y a pas eu de résultat définitif au premier tour de scrutin.

Voici les chiffres:

Nombre des votants,	662
M. Bories, candidat conservateur,	295 voix.
M. Pagès (de l'Ariège),	209
M. Perpessac,	94
Voix perdues,	27

— Nous lisons dans les journaux du soir:

» M. Pagès de l'Ariège a été élu au second tour de scrutin à Toulouse, par 548 voix contre 522 données à M. Bories, candidat conservateur. »

— On lit dans le *Moniteur universel*:

Plusieurs journaux font observer que le feu d'artifice tiré cette année pour l'anniversaire des journées de Juillet 1830, qui est, au dire de tout le monde, *un des plus brillants, des plus longs et des plus riches qu'on ait vus depuis dix-sept ans*, n'a coûté que 40,000 fr., et ils demandent comment il se fait que, dans le budget de 1845, la dépense pour le même objet soit portée à 97,018 fr. 60 c.

La réponse est bien simple. Cette somme de 97,018 fr. 60 c., portée

---

de vue de l'amour, les caractères sont nuancés, gradués. S'adressant à des femmes de diverses catégories, l'amour devra prendre des chemins divers; héroïque et chevaleresque pour mériter la vestale, gracieux et pastoral avec la damoiselle; d'autres types inspireront un amour, tantôt léger, sémillant, spirituel, tantôt entreprenant, inventif, mais ce qui servira de base continue à ces accords divers, ce sera le respect de la décision féminine, ce seront le désintéressement, la courtoisie et la loyauté. Que de romanesques aventures nous promettent les rencontres des groupes divers au jardinage, aux pavillons de chasse, aux armées industrielles! que de fleurs offertes, que de vers inspirés, que de souvenirs échangés ou surpris, quelle émulation de dévouement et d'héroïsme social entre les rivaux, que d'espérances et de mécomptes, que de palpitations du cœur enfin, tandis que les maris icariens mettront chaque soir leur éteignoir sur la lumière en se disant: Bonne nuit!

Ici je me demande quelle sera la lumière des Icariens. Au point de vue spirituel je suis pour eux sans inquiétude; ils ont la lecture du *Populaire*, mais au point de vue matériel me voici embarrassé. S'éclaireront-ils avec des chandelles ou avec des bougies? Si l'on ne peut donner de bougie à tout le monde, à qui fera-t-on accepter la chandelle, tous les hommes ayant partout les mêmes droits? Si l'on peut donner à chacun de la bougie, qui sera préféré pour la bougie première qualité? Ne fera-t-on que des bougies d'une seule qualité? Mais alors voici la monotonie que nous remarquions dans les hyménées portée aussi dans le luminaire. Décidement l'Icarie est une société peu amusante. Il ne serait pas difficile aux communistes de trouver un meilleur idéal.... et un autre chef.

Les pièces données cette semaine aux différents théâtres ne sortent pas des données civilisées qui, pour être un peu plus variées en fait d'amour, que les données Icariennes, sont trop limitées cependant pour exciter un intérêt bien vif. Le *Mari anonyme* est une pièce comme on en a fait beaucoup, comme on en fera encore; l'intrigue est convenablement accidentée, il y a même un coup de fusil, non, je me trompe, un coup d'arquebuse au premier acte; mais, pour avoir le courage de vous raconter ce vaudeville dans ses détails, il ne faudrait pas vous avoir fait cent fois déjà des récits du même genre. Sachez seulement que le proscrit est gracié, le rival ridicule éconduit, que le roi reçoit une bonne leçon et que les amoureux sont mariés.

M. Bressant joue gracieusement et avec entrain. Il porte en vrai cavalier de fort jolis costumes. M. Landrol est bon et nous a fort intrigués. Nous ne savons encore comment se nomme la couleur de son costume en velours de coton. Serait-ce suie de cheminée ou conscience de conservateur?

Aux Variétés, la *Sirène* a pris peu de spectateurs dans ses filets, bien que Mlle Constance soit d'une remarquable beauté. La pièce se passe sous le Directoire, et le régisseur aurait pu mettre sur son affiche, comme celui du Théâtre-Historique, épisode *du temps des Girondins*, ou à peu de chose près; car aujourd'hui chacun veut avoir sa petite part dans le succès de M. de Lamartine, grand et noble succès qui croît encore à l'heure où nous écrivons et qui est assurément bien légitime, car jamais M. de Lamartine n'a mis plus complètement au jour cette calme impartialité, qui fait dans le monde politique son originalité, sa gloire. Dévoué aux principes de la Révolution, il n'accepte pas ses crimes; juste envers Robespierre, il n'en fait pas un croquemitaine, égorgeant à plaisir; mais il ne lui décerne pas, quoi qu'on ait dit, l'apothéose. Robespierre, en effet, n'était pas digne de clore la Révolution en construisant une société nouvelle, et l'on peut lui dire ce que le Dieu des juifs dit à David par la voix d'un prophète: « David, tu as versé trop de sang pour que tu puisses bâtir mon temple. »

Voilà ce que M. de Lamartine a compris, ce qu'il fait sentir aux lecteurs clairvoyants et de bonne foi. Son impartialité brille surtout dans les portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qu'il relève, qu'il réhabilite. Ceux qui font de ces deux victimes des martyrs sans tache, qui leur dressent des statues, qui leur creusent des niches ne sont pas des historiens, mais des fétichistes. M. de Lamartine est un historien sérieux; comme tel, il ne pouvait admettre que, sans cause aucune, sans provocation, sans prétexte, la nation la plus dévouée à ses souverains se fût jetée sur eux pour les mettre à mort. Ce serait sacrifier à la considération d'une famille l'honneur de tout un peuple. Assurément, il vaudrait mieux que la Révolution française eût été pure de sang royal. Assurément, le 21 janvier fut un jour néfaste, mais il y eut rigueur excessive, inhumaine, il n'y eut pas assassinat. La cour avait résisté aux besoins d'émancipation les plus légitimes; elle avait voulu maintenir contre le bon sens et l'équité une oppression séculaire. Louis XVI avait dirigé son pauvre petit coup d'état de juin 1789 contre la volonté nationale; il avait fermé aux représentants les portes de leur salle, les avait environnés de troupes; il avait fait cause commune avec l'étranger, et, lors même que le territoire était envahi, ralenti par tous les moyens l'armement de nos soldats. La duplicité de Louis XVI, jurant toutes les constitutions, contresignant les lois les plus libérales, et correspondant néanmoins avec la Prusse et l'Autriche, est un fait acquis à l'histoire. Avant de lire M. de Lamartine, on ne savait pas assez que cette duplicité n'avait rien du calcul et de la préméditation, qu'elle était complètement due à l'indécision, à la faiblesse. Louis XVI, dans les *Girondins*, devient excusable, intéressant, presque sympathique, au moment surtout où il se transfigure par son courage passif et le pardon légué à ses adversaires.

La noble impartialité de M. de Lamartine a rendu à la reine Marie-Antoinette des services encore plus grands. L'écrivain ne pouvait, sans manquer à son devoir, dissimuler complètement les légèretés de cette princesse, mais c'est à peine s'il les laisse entrevoir. Il ne pouvait nous cacher non plus que Marie-Antoinette défiant, provoquant la Révolution, la rendit terrible, qu'elle entraîna son époux dans l'abîme; mais il nous dit aussi qu'elle était Autrichienne, s'exagérant depuis le berceau les droits du trône, ignorant ceux des nations; nous la voyons mère tendre et dévouée, ralliée sincèrement à Louis XVI par la communauté du malheur. Enfin, M. de Lamartine la fait aimer, sans trahir la vérité pour elle.

Les *Girondins* sont un bel ouvrage, auquel un nouvel hommage a été rendu par tous ceux qui ont voulu relever dans ce grand livre des erreurs, des imperfections de détail. Que cet immense travail contînt des inexactitudes, la chose était inévitable, M. de Lamartine en avait prévenu lui-même en demandant qu'on lui signalât ses fautes. Eh bien! au lieu de rectifications discrètes, à lui personnellement adressées, on a fait un grand étalage devant le public des erreurs et contradictions de M. de Lamartine. Voyez combien elles sont peu nombreuses, malgré le soin que M. Thiers, déguisé en *brocheur*, a pris lui-même d'en exagérer la liste!

M. Thiers ne ferait-il pas mieux de corriger son *Histoire du Consulat*, que de nous offrir une nouvelle application de cette apologue évangélique où il est question d'une paille et d'une poutre?

Cet article avait pour objet de vous rendre compte des pièces de la semaine. Sachez donc, pour en finir avec cette corvée, que les Folies-Dramatiques nous ont donné *Un Mariage en Espagne*. Vous y verrez un personnage assez banal, celui du chirurgien, à qui on bande les yeux pour le conduire près d'une femme enceinte et inconnue, à qui son art est indispensable. Vous y verrez, comme dans la *Chanoinesse* de M. Scribe, une dame épousée un peu brusquement par un militaire dans une ville prise d'assaut, et retrouvant son honneur en se mariant légitimement avec l'homme qui le lui a ravi; vous entendrez une paraphrase dialoguée du chapitre du code civil relatif à la *légitimation par mariage subséquent*. Si tout cela n'est pas neuf, il y a dans la pièce comme accessoire un sapeur-barbier-cuisinier qui vous fera rire.

Vous rirez aussi d'un perruquier toulousain, toujours prêt à jurer par le Capitole. Nous causerons bientôt de Toulouse et de son Capitole. Toulouse est une grande et belle ville, mais les bustes des hommes illustres y sont placés dans des niches circulaires dorées, ou plutôt dans des chaudrons, le commerce civilisé ayant jugé à propos de fournir du cuivre pour de l'or aux illustrations toulousaines. Quand on voit ainsi les plus grandes célébrités en casserole, on se demande ce que c'est que la gloire.

V. H.

[illegible] journal belge :

« M. Barral, professeur de l'École polytechnique, qui s'occupe d'un travail comparatif sur l'industrie de tous les pays de l'Europe, a visité hier le Musée de l'industrie et l'Exposition de Bruxelles.

— On parle d'une société en commandite qui serait sur le point de se constituer pour la recherche des faits scandaleux. Ce serait une société de chantage véridique.

— Quelques désordres, qui ne présentaient toutefois aucun caractère de gravité, ont eu lieu ces jours derniers, à Nymègue et Zutphen (Hollande). Ils ont été provoqués par l'accaparement des pommes de terre. Dans la dernière de ces villes, des vitres ont été brisées chez les accapareurs et, dans toutes deux, la populace s'est opposée à l'embarquement des tubercules à bord des navires ; ceux-ci ont immédiatement quitté la rivière pour se soustraire aux violences du peuple exaspéré qui commençait déjà à leur jeter des pierres et d'autres projectiles. Grâce aux mesures prises par les autorités civiles et militaires, l'ordre a été promptement rétabli.

— Le 17 juillet, à Londres, Edward Common, cocher de M. le duc de Broglie, ambassadeur de France, ne s'était pas conformé aux règlements de police pour la file des voitures à la sortie de l'Opéra Italien à Haymarket. Il a été en conséquence arrêté et amené au tribunal de Marlborough-street.

M. Bingham, magistrat, a dit : « Je n'ai pas le droit de me mêler des infractions commises par les gens des ambassadeurs étrangers. Un des inspecteurs va conduire cet homme chez l'ambassadeur de France, qui, je n'en doute pas, le renverra de son service ou lui infligera toute autre punition qu'il jugera convenable. »

En conséquence, Edward Common a été mené sur-le-champ par un inspecteur à l'hôtel de M. le duc de Broglie.

— On écrit de Bonn, 19 juillet, à l'*Observateur rhénan* : « Le 14 au soir, nous avons été témoins d'un fait qui mérite d'être mentionné. Le fils du cabaretier N., occupé à pêcher à la ligne, tomba dans le Rhin et aurait péri infailliblement si, aux cris de plusieurs enfants, il n'était accouru d'un jardin du voisinage quatre messieurs qui, après s'être débarrassés de leurs vêtements, se précipitèrent dans le fleuve et deux d'entre eux parvinrent à saisir l'enfant et à le tenir au-dessus de l'eau, jusqu'à ce qu'un bateau qui venait à passer par hasard le recueillît. Le père de l'enfant a été très agréablement surpris de pouvoir exprimer sa profonde gratitude à S. A. R. le prince Frédéric-Charles de Prusse et à M. le comte de Bismark-Bohlen, car c'étaient eux qui, au péril de leur vie, avaient accompli cette généreuse action. »

— On écrit de Vienne (Autriche), le 23 juillet :

« Hier au matin, en ouvrant l'église de Sainte-Barbe, de notre capitale, le sacristain trouva, au pied du maître-autel, le corps mutilé, sanglant et inanimé d'un homme revêtu d'un costume ecclésiastique. Non loin de là, sur le pavé du chœur, était une houe qui, sans doute, avait servi à exécuter le meurtre sur ce prêtre. La position du cadavre et une touffe de cheveux, renfermée dans sa main droite, semblaient indiquer que la victime avait lutté avec vigueur contre son meurtrier avant de succomber.

» Le sacristain ne tarda pas à reconnaître la personne tuée pour l'ancien curé de Sainte-Barbe, M. Pierre de Pazlefsky, qui, il y a trois mois, fut nommé chanoine du chapitre de la cathédrale de Lemberg, en Gallicie.

» Déjà, depuis quelque temps, le bruit avait couru à Vienne que M. de Pazlefsky, qui appartenait à la haute noblesse gallicienne, aurait dénoncé quelques membres de cette noblesse qui se trouvaient impliqués dans la dernière conspiration ; qu'en récompense de ce service, le gouvernement lui aurait accordé un canonicat, et que les amis des personnes dénoncées auraient juré de se venger sur cet ecclésiastique.

» Ici, on croit positivement que M. de Pazlefsky a été la victime d'une telle vengeance, et ce qui, en effet, paraît y donner un certain degré de vraisemblance, c'est que tous les objets précieux que M. de Palefsky avait sur lui la veille ont été retrouvés sur son cadavre, savoir : un magnifique chronomètre anglais en or à répétition, deux bagues enrichies de diamants, une tabatière d'or, un porte-crayon en or, et une petite bourse, où se trouvaient, parmi différentes monnaies d'argent, deux petites médailles en or, antiques ; de plus, aucun vol n'a été commis dans l'église.

» Tous les soupçons se portent sur l'un des choristes de Sainte-Barbe, qui a précisément disparu depuis avant hier, le nommé Kowatzi, jeune homme à passions ardentes, noble gallicien lui-même, et que l'on croit capable d'avoir servi d'instrument aux haines politiques. »

— Le corps des officiers suisses en garnison à Bologne doit avoir remis au cardinal-légat une pétition à l'adresse du saint-père demandant le licenciement des troupes helvétiques dans les Etats romains. « Dès le moment, dit la pétition des officiers suisses, que le saint-» père croit devoir armer les citoyens et former une garde nationale, » nos services deviennent inutiles. »

Il est à désirer que le saint-père se rende aux vœux exprimés avec tant de chaleur par les officiers suisses. Tous les Italiens dignes de ce nom voient avec indignation des soldats étrangers se faire dans leur patrie les suppôts de toutes les tyrannies que leur impose la faction austro-jésuitique, et la portion éclairée du peuple suisse ne peut qu'applaudir à un commencement de suppression du honteux commerce qui déshonore l'Helvétie, et fait de ses enfants de vils mercenaires. (*Helvétie.*)

SUISSE. — La députation chargée de traiter à Vienne les affaires postales des cantons du Sonderbund, et d'obtenir, si possible, la protection de la cour impériale dans la grande question politique qui divise en ce moment la Confédération, aurait éprouvé plus d'un désappointement fâcheux, si l'on en croit la *Nouvelle Gazette de Zurich*. M. Vincent Muller, le landammann d'Uri, aurait dû se mettre à la poursuite de M. de Metternich, lequel serait parti de Vienne plusieurs jours après l'arrivée de la députation, sans dire gare aux honorables envoyés du Sonderbund. Après plusieurs circuits et détours qui rappelleraient assez les étranges pérégrinations que fit faire aux ambassadeurs de l'empereur grec Nicéphore le rusé roi des Francs et empereur d'Occident Charlemagne, M. Vincent Muller serait enfin parvenu à joindre M. de Metternich à Venise. Mais, hélas ! le diplomate du Johannisberg, le Talleyrand de la monarchie autrichienne n'aurait point dissimulé au très honorable landammann « qu'il ne fallait pas » compter sur l'Autriche en cas de guerre. Que l'intervention de sa » majesté sacrée l'empereur et roi dans les affaires fédérales helvéti-» ques n'était et ne pouvait être que diplomatique ; qu'il était des né-» cessités de position ; que le gouvernement de la Lombardie, par

[illegible] commencé depuis longtemps, est devenue très forte depuis peu de jours. Les travaux du barrage vont être également arrêtés. M. Mougel est arrivé ici le 16, il est parti aujourd'hui par le bateau français ; il se rend à Vernet pour prendre les eaux. En son absence, les travaux seront continués hors de l'eau et seront dirigés par M. Mouchelet.

Le vapeur l'*Ariel* est arrivé aujourd'hui et repart demain. Il n'avait à bord que trois voyageurs.

S. A. Saïd-Pacha est de retour de la Haute-Egypte.

Chambre des Pairs

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 2 août.*

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des dépenses pour 1848.

M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE. Depuis dix-sept ans on nous parle, à chaque ouverture de session, de prospérité croissante. Quelques jours se sont à peine écoulés après l'ouverture de la session, que le ministère qui verse de semblables flots d'abondance et de prospérité sur le pays, vient apporter un budget toujours en déficit.

Depuis vingt-sept ans toutes vos commissions financières signalent le danger d'une prospérité aussi dérisoire qu'insultante pour le pays ; néanmoins les dépenses grandissent toujours, et dépassent les recettes. Tel est le fruit de nos vaines réclamations.

L'honorable membre soutient que cette progression continue du budget, loin d'être le signe de la prospérité croissante du pays, comme on le répète sans cesse, tarit les sources du travail national et paralyse son activité. Il est incontestable que l'industrie et l'agriculture produisent d'autant moins que les charges qui pèsent sur elles sont plus considérables, ou du moins produisent à des prix d'autant plus élevés. Le bon marché de la production, voilà le véritable signe du progrès dans un pays.

Si du moins le gouvernement, par le judicieux emploi du budget, justifiait l'élévation croissante des dépenses ! Mais, quand on le voit refuser aux pauvres instituteurs un traitement qui les ferait vivre, lorsqu'on le voit refuser aux humbles desservants des campagnes le supplément de traitement qui leur donnerait seulement du pain, lorsqu'on voit en regard tant et de si étranges prodigalités, on ne peut y voir une justification du gouvernement qui nous régit.

Depuis dix-sept ans, dit en terminant le noble pair, le gouvernement est exclusivement préoccupé des intérêts matériels. Il s'attache à les satisfaire par tous les moyens, et dès-lors comment s'étonner à la vue de ces traitants, de ces agioteurs qui, dans leur soif démoniaque de l'or, ne reculent devant aucune énormité pour la satisfaire ?

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. A l'époque où nous sommes arrivés, il ne reste plus guère à faire aujourd'hui que l'oraison funèbre de la session : c'est la tâche que je vais essayer de remplir. (On rit.) Pour ma part, je suis ravi de voir MM. les ministres à leurs bancs, car, si je ne les retrouve pas à la session prochaine, je suis bien aise de leur faire mes adieux, et, en tous cas, de leur dire à quelles conditions je voudrais les y revoir.

Le grand mot de la session a été dit, Messieurs. Il a été dit dans une autre enceinte, mais on peut le reproduire ici : C'est *rien*, *rien* et *rien* ! Et, en effet, qu'a produit cette session commencée avec une si belle majorité, et qui devait avoir de si beaux résultats ? Faut-il énumérer tous les effets négatifs des discussions qui ont eu lieu, la déception qui a suivi chaque promesse ? Cela nous mènera loin, mais, enfin, j'essaierai cette recherche.

L'honorable membre parcourt rapidement les actes parlementaires de la session de 1847 ; il rappelle particulièrement ce qui s'est passé à la Chambre des pairs où, dit-il, bien des projets de loi, comme celui de la médecine, ont été changés en nourrice. (On rit.)

J'arrive à la situation morale du pays.

L'époque actuelle n'est pas plus entachée de corruption que les époques antérieures ; elle l'est même moins. Je ne m'associe donc pas aux craintes exprimées sur ce point par beaucoup d'honnêtes gens. Mais si la corruption à prix d'argent n'existe pas ou n'existe que dans un cercle très restreint, en revanche, la corruption politique, la corruption par les influences et par les places, a pris depuis peu un immense développement. Il viendra bientôt un moment où il n'y aura pas en France une place qui ne soit demandée ou obtenue en vue d'un intérêt électoral.

On nous objecte l'Angleterre ; mais la différence entre nous et les Anglais est grande. Les Anglais prennent dans leur poche l'argent qu'ils prodiguent aux élections ; chez nous, cet argent est pris dans la poche des contribuables.

L'orateur lit une circulaire électorale dans laquelle on remarque ces mots : « Il ne nous faut pour députés que des hommes qui obtiennent du gouvernement le plus possible. »

Plus de la moitié des nominations judiciaires se font dans un intérêt politique. Convient-il que des magistrats députés soient promus aux plus hautes fonctions pendant l'exercice de leur mandat ?

Comment l'homme d'Etat que vous avez dernièrement condamné était-il arrivé à la Cour suprême ? Vous, ministres du 29 octobre, vous ne l'aviez pas jugé digne de rester parmi vous ; vous l'avez envoyé à la Cour de cassation.

Deux places sont vacantes à la Cour de cassation. Le bruit public désigne déjà, comme devant y siéger, deux députés

Le ministère, depuis sept ans, n'a cessé de combattre toutes les libertés, notamment celles de l'enseignement. Vous êtes placés entre deux grands exemples, celui du gouvernement anglais et celui du grand homme qui occupe aujourd'hui la chaire de saint-Pierre. L'un et l'autre proclament la liberté religieuse, et effacent les dernières traces de l'intolérance du moyen-âge. Robert Peel et lord John Russell s'accordent sur le terrain de ce grand principe que notre gouvernement combat avec acharnement.

Le mal n'est pas dans les personnes qui sont au pouvoir ; il est dans le système qui consiste à vouloir tout gouverner ; à s'immiscer dans la vie privée et publique ; à tendre à tout propos et avec effort le câble de la civilisation. C'est cet excès de l'action gouvernementale qui amène l'excès dans le nombre des fonctionnaires.

En résumé, si les échecs et les avortements de la session doivent amener un nouveau système avec un ministère nouveau, tant mieux ; mais, si l'on doit jouer le même air, en le jouant mieux, ce n'est pas la peine de changer d'orchestre, nous pouvons garder les mêmes artistes. En résumé, que les ministres actuels se corrigent, qu'ils entrent dans la voie des réformes que j'indique : le mal que je signale n'est pas un mal nécessaire.

M. GUIZOT. Messieurs, ce que vous venez d'entendre est une opposition bien nette, bien vive ; j'en remercie l'orateur. Il y a, dans son opposition, le sentiment de l'honneur pour lui et ses adversaires. C'est un bonheur auquel nous ne sommes pas accoutumés.

En entendant M. de Montalembert exposer les fautes du gouvernement, les maux de la situation, les remèdes, il trouve que rien n'a été fait dans cette session. Ce reproche n'est pas digne de lui. La session ne pouvait produire de résultats ; mais elle les a tous préparés.

M. de Montalembert a prononcé le mot de corruption. J'ai craint un moment de le voir s'engager dans cette voie honteuse où d'autres se sont engagés.

Je le remercie de ne pas y être entré : cela est digne de lui et de son caractère. Il a restreint ses reproches à la corruption électorale. Cela peut se discuter. C'est le procès fait à l'autre Chambre. Mais ce procès, c'est à la Chambre des députés à le juger, et elle l'a jugé. (Mouvement marqué.)

Les élections ont été examinées par l'autorité compétente, et il en est résulté que ces élections ont été pures de toute corruption.

Il est vrai que, lorsque les grands intérêts politiques sont satisfaits, on peut songer aux intérêts locaux ; c'est que l'esprit politique s'est transformé. Il y a quelques abus, sans doute. Quelques branches peuvent être gâtées, mais la forêt est saine.

Je demande à répondre un mot au reproche d'avoir appelé à la Cour de cassation un homme récemment condamné par la Cour des pairs. Voici ma réponse : La Chambre a appelé aux honneurs de son bureau un autre hom-

[illegible] que le faible seul est condamné. Cette accusation a reçu récemment un démenti sur chacun des bancs de cette enceinte.

Soyez certains que partout le gouvernement fera rendre une impartiale justice ; mais il ne se croira pas tenu de mettre l'anarchie dans l'administration, il ne croira pas toutes les allégations, il n'aura pas toujours recours à la mesure grave d'une enquête, il examinera avec maturité ; la calomnie ne le fera pas dévier de sa ligne de modération.

M. DE MONTALEMBERT. La Chambre a fait justice, par son silence, de cette réponse par laquelle on a voulu assimiler le choix de M. Cubières par la Chambre, au choix de M. Teste pour la Cour de cassation, par le ministère du 29 octobre ; et cette autre réponse par laquelle on a placé la justification de la majorité parlementaire dans l'approbation de cette majorité, à propos d'une accusation dirigée contre elle.

M. le ministre s'est modestement comparé au grand Washington ; je ne le comparerai pas à lord Chatam, qui gouvernait alors l'Angleterre.

L'orateur termine en maintenant que nous n'avons pas la liberté religieuse, quoi qu'en dise M. Guizot.

M. DE BOISSY. On a parlé du dernier procès jugé par la cour des pairs. On aurait dû aussi parler des obsessions qui ont été exercées contre chacun de nous pour obtenir le pendant de la condamnation d'un ministre par la condamnation d'un autre ministre.

M. RENOUARD. Parlez clairement ; expliquez-vous ; vous en dites trop ou trop peu.

M. DE BOISSY croit que le ministère va tomber ; mais en tombant, il emportera la réprobation du pays, pour avoir appelé un ministre concussionnaire à la Cour de cassation.

Ce n'a pas été de sa part une erreur ; je crois savoir, dit l'orateur, qu'avant cette nomination, il a été fait au ministre de la justice des représentations.

UNE VOIX : Il est mort.

M. DE BOISSY. Je n'invoquerai donc pas son témoignage.

M. LE PRÉSIDENT. Respectez les morts.

M. DE BOISSY. Je respecte tout à la fois les morts et les vivants ; et je continue : on demandait à M. Martin (du Nord) pour quel motif le ministère se séparait de M. Teste ; il répondit : Parce qu'il est trop véreux. Cette promotion est un crime immense, et, à ce sujet, je fais mes réserves pour l'avenir.

La séance est levée à six heures.

VARIÉTÉS.

Alliance évangélique.

Deux faits en apparence contradictoires et qui semblent s'exclure l'un l'autre, se produisent néanmoins simultanément dans le domaine des idées sociales, philosophiques et religieuses, en même temps que le nombre des systèmes, des doctrines et des sectes, se multipliant sous toutes les formes et sous toutes les dénominations, accusent chaque jour de nouvelles et profondes divergences, la notion de l'unité se dégage de plus en plus lumineuse. C'est le remède, le besoin, le but suprême invoqué par toutes les opinions diverses et encore ennemies. Bien plus, la conscience plus ou moins distincte de la sainteté de ce but est une force intime qui les soutient dans leurs luttes aveugles. Elles font le mal pour faire triompher leur idéal du bien. Leurs guerres incessantes veulent conquérir la paix universelle, et, chose étrange mais consolante aussi, c'est souvent au fond dans l'amour qu'est puisée l'ardeur de leur haine. Immense malentendu ! déplorable déperdition de forces et de nobles sentiments ! dont il faut amèrement gémir, mais qui n'ont pas, du moins, pour cause immuable, la nature même des choses et la volonté du Créateur, et qui s'expliquent enfin par ces simples paroles : Faute de s'entendre ! Donc, point de stérile découragement, mais espérance vive et allègre ; car en sondant profondément le mal, on trouve encore les éléments vivifiants du bien, comme on rencontre l'eau vive en creusant le sol du désert.

Sans doute la lutte est cruelle, acharnée. Bien de honteux instincts, de sordides calculs veulent en perpétuer la durée, mais que le tumulte, le bruit de la bataille, un seul instant calmés, permettent d'entendre plus distinctement, et les combattants s'arrêteront hésitant, surpris, car ils reconnaîtront que leur cri de guerre, le même pour tous, est ce cri de ralliement : Unité ! unité !

Déjà la voix de la raison et de la charité, imposant silence aux clameurs confuses et furieuses, laissent entendre par intervalle ces cris semblables partis de tous les camps qui doivent devenir l'acclamation universelle.

La phalange du libre examen et de la liberté de conscience ne pouvait pas, sans abdication, rester la dernière à faire entendre sa voix. Le protestantisme, en effet, semble se rappeler enfin, sa mission progressive et nous offre le spectacle de tentatives encore timides, mais néanmoins pleines d'espérance. Là où la plaie du désaccord est plus étendue et plus douloureuse, le remède est aussi recherché avec plus d'ardeur. De toutes parts s'élèvent les vœux d'union et de concorde, et ces vœux tendent de plus en plus à passer dans les faits par des propositions de méthodes pratiques et même des essais de réalisation.

Depuis plusieurs années des plans d'union chrétienne avaient été proposés dans plusieurs pays du culte protestant. L'Angleterre, placée naturellement à la tête de ce mouvement, réalisa la première une conférence qui eut lieu à Londres en 1843, puis une seconde à Liverpool, et, enfin, la seconde conférence de Londres qui a constitué l'union projetée sous le nom d'alliance évangélique. Conformément aux principes proclamés dans cette dernière assemblée, une branche française de l'alliance évangélique a été créée à Paris au mois d'avril de cette année, et a tenu une séance publique à laquelle nous avons assisté avec un vif intérêt. Cette manifestation qui doit se renouveler chaque année, nous semble mériter l'attention sympathique de tous les hommes religieux, bien qu'elle manque de la largeur désirable, et offre de nombreuses lacunes. Telle est, d'ailleurs, l'opinion de ses auteurs eux-mêmes qui présentent leur œuvre comme appelant des modifications et des perfectionnements successifs.

Nous essaierons de faire connaître rapidement son but, ses principes et la portée ultérieure qui pourrait lui être donnée. Nous serons aidé dans ce travail par une petite brochure ayant pour titre : *Appel pour la formation d'une branche française de l'alliance évangélique,* et nous lui emprunterons quelques citations abrégées.

Suivant ce manifeste, le but de l'alliance est de raviver les sen-

» écritures; 2° le droit et le devoir de juger pour soi-même dans » l'interprétation des saintes écritures; 3° l'unité de Dieu et la » trinité des personnes (dans son sein); 4° la corruption totale de » la nature humaine, par suite de la chute; 5° l'incarnation du » fils de Dieu, son œuvre de propitiation pour l'homme pécheur, » sa médiation, son intercession et son règne; 6° la justification » du pécheur par la foi seule; 7° l'œuvre du Saint-Esprit dans la » conversion et la sanctification du pécheur; 8° l'immortalité de » l'âme, la résurrection du corps et le jugement du monde par » notre Seigneur Jésus-Christ, avec la félicité éternelle des justes » et la punition éternelle des méchants; 9° l'institution divine des » ministres évangéliques, ainsi que le caractère obligatoire et » permanent des sacrements du baptême et de la sainte cène. »

Nous n'entrerons pas dans l'examen sérieux de cette suite de dogmes, au fond si diversement compris par chacun de ceux qu'ils semblent réunir. Mais, après toute réserve de notre jugement particulier à ce sujet, nous reconnaîtrons hautement le droit de chacun de présenter à l'acceptation de tous ce qu'il considère comme la vérité religieuse; chacun est libre également d'examiner, de contester ou d'accueillir. Nous n'en voulons d'autre témoignage que l'article 2 de la profession de foi même que nous venons de citer, qui établit *le droit et le devoir de juger pour soi-même dans l'interprétation des saintes Ecritures*. A-t-on donc pu ne pas s'apercevoir que cet article si explicite détruit tout ce qu'on prétendrait mettre d'absolu et d'obligatoire dans tous les autres; car il autorise à les entendre de manières fort diverses et même à les rejeter entièrement; à moins que, reconnaissant le droit d'examen, ceux dont il est la raison d'être refusent le droit de conclure ou la permission d'en faire usage. Mais de telles réticences, dignes d'une compagnie trop célèbre, doivent lui être laissées, surtout par ses plus ardents adversaires.

La présentation d'une profession de foi obligatoire et développée a surpris et contristé bien des personnes confiantes aux premières promesses de l'alliance. Attirées par son début, large appel aux sentiments fraternels, elles ne s'attendaient pas à une sorte de mise hors la fraternité. Elles avaient pensé que l'amour des hommes les uns pour les autres étant, avec l'amour de Dieu, le plus grand commandement, c'était sur lui que devait s'appuyer l'alliance, et non, à son détriment, sur des dogmes beaucoup moins précis, et qui lui sont formellement subordonnés. Dire, vous serez nos frères, si vous voulez accepter nos croyances, ce n'est rien de nouveau ni de supérieur aux procédés ordinaires de prosélytisme; c'est là ce que se répètent, les unes aux autres, toutes les religions du monde depuis qu'elles existent, sans rien changer à leurs déplorables divisions.

Quelle que soit la vérité des observations qui précèdent, nous persistons à reconnaître une valeur réelle à la manifestation protestante qui nous occupe. Si les moyens sont insuffisants et incapables de son but, ce but est du moins reconnu et désigné à la recherche (1).

Ici donc comme partout, nous pouvons constater ce grand fait, que, malgré l'antagonisme, les erreurs, l'ignorance, s'accomplit le grand mouvement convergent vers le phare de l'unité.

(1) Si ses principes paraissent incomplets et étroits, elle le reconnaît elle-même, appelle de nouvelles lumières et promet pour l'avenir de plus larges développements; enfin, elle reprend tout avantage sur ses critiques purement spéculatifs en entrant résolûment et avant eux dans la carrière de l'expérience pratique et de la réalisation.

a été admis par un très grand nombre de personnes, lesquelles, après avoir sondé leur conscience, ont cru devoir s'abstenir, lors même que leurs scrupules ne portaient quelquefois que sur un seul point.

Les auteurs de la déclaration que nous continuerons donc à appeler une profession de foi, l'accompagnent, il est vrai, de quelques phrases ambiguës qui en atténuent et en maintiennent tour à tour la valeur: ils regrettent sans doute eux-mêmes ce qu'elle a de tristement restrictif et laissent voir clairement, dans ces affirmations contradictoires, l'existence, dans leurs assemblées, d'une majorité et d'une minorité qui, différant sur ce point fondamental, se sont exprimées alternativement l'une et l'autre. C'est ce qui ressort du passage suivant: « Si l'on nous demande: N'avez-vous pas de » doute sur la convenance d'une base dogmatique, ou tout au » moins ne regrettez-vous pas que tel ou tel article ait trouvé » entrée dans cette base? nous répondons: oui, dans les deux » cas, et surtout dans le second. Nous avons lutté même pour notre part contre les articles en question, mais la grande majorité » de l'assemblée ayant été d'un avis contraire, nous nous sommes » rendus. »

Ces incertitudes, ces contradictions manifestes ont été, nous le savons, l'objet d'appréciations sévères et ont compromis l'œuvre elle-même. Beaucoup d'hommes considérables dans le protestantisme se sont abstenus, la jugeant puérile et impuissante.

Nous pensons cependant que des hésitations regrettables peuvent s'expliquer, au point de vue de la charité, par les tâtonnements et la bonne foi même d'une recherche consciencieuse. Nous sommes loin de désespérer d'une majorité qui n'opprime ni n'exclue l'opinion moins nombreuse et dissidente, et nous avons foi dans cette minorité progressive qui, déjà assez puissante pour faire entendre aussi sa voix, finira par faire prévaloir, auprès d'hommes sincères, ses principes plus larges et plus féconds.

Nous dirons donc avec franchise et sympathie aux hommes honorables de l'alliance évangélique: Vous avez groupé autour de votre symbole tous les frères qui y adhèrent complètement, vous pouvez maintenant vous reconnaître, vous compter, vous entendre pour des œuvres communes, jouir ensemble de cette parfaite conformité de vue et de sentiments, ceci est bien, et tel est certainement votre droit. Mais il est un écueil que vous voudrez éviter sans doute: c'est que la formation même de ce groupe ne devienne une séparation tranchée relativement à tout ce qui l'entoure. Vous tiendrez aussi à compléter votre entreprise, que vous déclarez vous-mêmes susceptible de progrès et d'extension; et, jaloux de justifier son titre, vous réfléchirez qu'en appelant seulement ceux qui sont unis avec vous, vous n'avez pas constitué une véritable alliance, car vous ne vous êtes en quelque sorte alliés qu'avec vous-mêmes. C'est maintenant aux hommes qui vous entourent et vous approchent à différents degrés qu'il faut offrir une véritable et féconde alliance: écartez soigneusement tout point controversé, profitez, en les mettant en lumière, de toutes les affinités, de toutes les concordances. Sur ces points seulement, établissez des rapports bienveillants, des réunions d'édifications fraternelles. Déclarez hautement et sans restriction que tout homme religieux a le droit et le devoir de conserver intact le trésor de sa foi et de sa conscience.

C'est avec ce principe que, sans sacrifice de foi de votre part et sans en demander aucun, vous développerez dignement les germes précieux de votre œuvre, que vous pourrez rallier toutes les âmes fatiguées du doute et de l'isolement, recueillir tous les bons de-

3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 80	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	77 35	77 35	77 20	77 20
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
— — fin courant	118 45	118 50	118 30	118 30

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3240 »»		
4 0/0 J.	» »»» »»	O. V. de Par.	» 1265 »»		
Emp. 1844. au Ct	» » »/»	C. hyp.	» »»» »»		
— fin Ct	» » »»	— Gouin	» 1160 »»		
B. du Trés.	» 5 1/8	— Gann.	» 1055 »»		

PRIMES. fin cour. fin proch.

3 p. 0/0	d. 10	»» »» »» »»	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» »»» »»	»»» »» »»» »»

REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.

3 p. 0/0	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»
5 p. 0/0	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES, au Ct dr cours	» »/»	ROM.	Der C 99 1/2 99
Récép. Rotsch.	» 101 60	BELG. 2 1/2	» »» »/»
ESP. Dette act.	» »» »»	— 4 1/2	» »» »/»
— — pass.	» » »»	do 1840	» »» »/»
— 3 p. 0/0.	» 32 »»	do 1842	» 100 1/2
Dette intérieure	» »» »/»	— Banque	» »»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» »/»	— do Em. 1844.	» »»» »»
HOLL. 2 1/2	» »» »/»	PIEMONT	» 1130 »»
HAITI	» » »/»	AUTRICHE	» »»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

4 Can. 3 0/0	»»»» »»
Act. d J.	» »» »»
Ch. S. G.	» »»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	995 »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1242 50
— à Rouen.	915 »»
R.-Havre.	625 »»
Avignon	560 »»
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str.	405 »»
Tours-Nant	375 »»
Orl.-Vierz.	528 75
C. du Nord	560 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	473 37
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	405 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	935 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	630 »»	Bordeaux à Cette.	475 »»
Paris à Orléans	1245 »»	Marseille à Avign.	555 »»	Nord	562 50
— à Lyon	406 25	Paris à Strasbourg	406 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr.; août, septembre et octobre, 76 fr.

Béziers, 61 à 62. — Bordeaux, 67.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois et août, 101; 4 derniers mois, 105-50 offert.

Lille: Colza, 85-50. — Lin, 94-50.

Savon disponible, belle qualité, 100 fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 août.

7 h. »/» FRANÇAIS.—Œdipe, Turcaret.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Ne touchez pas à la Reine, Actéon.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—(1re repr.): Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE.—Chapeau, dernier Amour, un Vœu, les Habits.
7 h. 1/2 GYMNASE.—Charlotte Corday, un Mari anonyme.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS.—Turlurette, la Sirène, ma Femme, Ether.
8 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Henriette, Secours, Un Père, le Trottin.
» h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN—Relâche.
6 h. 3/4 GAITÉ.—Julie de Monteil.
7 h. »/» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—La Dinde du Mans, Barbe-Bleue.
7 h. »/» FOLIES.—Chevreuil ou le Fermier anglais, un Mariage en Espagne.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS.—Gabrielle, Marcel, François, rue de Lappe.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS.—Les Fifres et les Tambours, le Tonnelier, l'Officier.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

La Liberté religieuse et M. Guizot.

Les discours prononcés hier à la Chambre des pairs par MM. de Montalembert et Guizot présentent un contraste remarquable, et, il faut bien le reconnaître, dans toutes les questions de liberté en général, de liberté religieuse en particulier, M. de Montalembert, le catholique, l'homme des jésuites et de l'*Univers*, a été en même temps beaucoup plus logique et beaucoup plus avancé que M. le ministre des affaires étrangères, tout protestant et tout philosophe qu'il est.

Nous ne pouvons insister sur toutes les paroles prononcées par M. de Montalembert, et qui nous ont paru remarquables. Prenons acte cependant de cette déclaration du noble pair (il s'agit des sollicitations et des intrigues) :

On répète sans cesse que c'est là un mal nécessaire. Non, messieurs, ne laissons pas dire cela. Je ne connais pas de mal nécessaire; *il n'y a pas de mal nécessaire*; le croire et le dire, c'est blasphémer contre la justice de Dieu et contre la liberté de l'homme.

Nous enregistrons avec plaisir ces paroles, qui déterminent une ère nouvelle dans la polémique adoptée à notre égard par les journaux religieux. Ou l'on désavouera formellement M. de Montalembert, ou l'on cessera d'opposer à nos plans d'harmonie sociale ces objections sempiternelles : « C'est trop beau pour l'humanité, on ne peut supprimer la misère; l'homme est fait pour » souffrir, nous sommes dans une vallée de larmes; l'homme est » impuissant depuis sa chute, etc., etc. »

Si ces banalités se renouvelaient jamais dans quelque journal catholique, nous dirions aux rédacteurs : Entendez-vous avec votre principal représentant. Il a déclaré, lui, qu'il n'y a pas de mal nécessaire.

Faible à tous égards, M. Guizot l'a été surtout sur le chapitre de la liberté religieuse. M. Guizot admet, belle conquête ! le libre exercice du catholicisme, du protestantisme, du judaïsme et de l'islamisme même; en un mot, de toutes les religions qui sont plus vieilles que le gouvernement actuel, et qui ont dans le sol des racines autrement puissantes que les siennes. Mais M. Guizot excommunie les saints-simoniens et l'abbé Châtel (1). L'abbé Châtel n'est pour lui qu'un *profanateur*. Déjà nous avions entendu M. Martin (du Nord) tenir à la Chambre des députés le même langage, mais l'extrême austérité qui distinguait M. Martin (du Nord) lui permettait peut-être, en matière de religion, plus de rigorisme qu'à tout autre. Dans la bouche de M. Guizot ces expressions nous ont choqués. Si la religion de l'abbé Châtel était absurde, c'était une raison de plus pour la laisser mourir de sa belle mort. Toute religion peut sembler une profanation à celui qui n'y croit pas, et la grande, la véritable profanation, c'est le pouvoir séculier s'arrogeant, le droit de déterminer quelles sont les religions bonnes ou mauvaises. Vous, Monsieur Guizot, vous êtes scandalisé des cérémonies du culte Châtel, mais une autre personne en sera peut-être édifiée ! Pourquoi ne pas citer les *Débats* qui annonçaient avec une faveur marquée, toutes les solennités de l'Eglise française, et qui, depuis la fermeture arbitraire de cette Eglise, sont demeurés sans culte d'aucun genre ?

Dans aucun ordre de faits il ne peut y avoir de vitalité sans progrès, de progrès sans innovations, ni d'innovations sans liberté. L'ordre et la morale publics une fois saufs, la tolérance est due à tout culte qui n'a d'autre inconvénient que de choquer les manières de voir de celui-ci ou de celui-là. Le christianisme a été nouveau lui aussi; il a scandalisé les païens, il a passé pour une profanation. Que cet exemple nous rende plus respectueux pour les religions à venir. Sans doute il ne se produira pas de nouveau christianisme, mais les différentes sectes chrétiennes se rapprocheront les unes des autres; elles tendront à l'unité, et dans leurs efforts, pour y arriver, elles engendreront assurément beaucoup de nuances imprévues. Comment auriez-vous le droit d'entraver ce travail providentiel ?

Au surplus, le ministère actuel n'a pas persécuté seulement les religions nouvelles ; il a inquiété les anabaptistes et les membres de plusieurs communions protestantes beaucoup moins excentriques. Nous n'avons pas la liberté religieuse en France. On a grande raison de le dire, et, lorsque M. Guizot semblait invoquer à termes couverts, contre M. de Montalembert et ses amis, la réprobation qui s'attache aux catholiques intolérants exclusifs, il manquait à la fois de bon goût et de justice. Dans ce débat, l'intolérant et le rétrograde, c'était lui.

Encore et toujours.

Il faudrait s'entendre pour donner des numéros aux révélations scandaleuses qui se produisent journellement. On va bientôt ne plus s'y reconnaître.

L'un des derniers faits de ce genre, celui qui vient d'être porté à la connaissance du public par le *National* (promesse de 450,000 fr. pour l'obtention du chemin de fer de Paris à Meaux, sur les berges du canal de l'Ourcq), va prendre un développement nouveau.

L'affaire avait été montée avec une intelligence vraiment transcendante. Nous savons, par la convention duement enregistrée, que le projet devait rapporter d'abord 450,000 fr. après sa conversion en loi. On ne s'était pas borné là. Et, en effet, puisque l'on comptait sur la concession du chemin et qu'il devait y avoir des places à donner dans l'affaire, pourquoi n'eût-on point monté, sur le trafic de ces places, un système d'opérations lucratives ?

C'est ce qui paraît avoir été compris. Si nous sommes bien infor-

(1) Les sténographes de la plupart des journaux, n'ont pas entendu le nom de Fourier cité par la *Gazette de France* et par nous. Ce nom ne se trouve pas dans le discours de M. Guizot au *Moniteur*.

nous trompons pas, la place de caissier de l'entreprise avait été promise, moyennant 20 000 fr., à un employé de l'administration des finances.

Mais voici ce qui complique les choses : la place était promise, mais les 20 000 fr. étaient donnés. Le chemin de Meaux ayant été refusé par la Chambre, la place n'a pu été livrée.

Or, le personnage qui avait conduit l'opération et reçu les 20 mille francs, a jugé à propos de retenir la somme, bien qu'il ne pût donner la place.....

De-là, plainte en escroquerie déposée au parquet du procureur du roi.

Eh bien ! le procureur du roi a fait son devoir? Il a poursuivi le personnage qui avait reçu 20 mille francs pour une place devenue imaginaire, et qui ne voulait pas rendre le 20 000 francs très matériellement et réellement touchés? M. Guizot n'a-t-il pas affirmé hier encore, à la tribune de la Chambre des pairs, que l'administration de la justice est égale pour tous en France? Que la loi ne connaît pas deux catégories de délits, les délits commis par le commun des martyrs, que l'on réprime durement, et ceux que se permettent les personnages bien pensants et bien placés dans le monde officiel, auxquels la loi doit des égards ?

Hélas ! il y a trois ans que la plainte en escroquerie, duement qualifiée, avec preuves à l'appui, est déposée au parquet de la justice du pays; il y a trois ans que l'avocat de la partie civile attend qu'il plaise à M. le procureur du roi d'entamer la poursuite devant la justice du pays... Et M. le procureur du roi ne poursuit pas !

Attendez, patientez, le personnage en question va bientôt gagner de l'argent. Il a trouvé une position avantageuse dans des affaires de mines ; il s'empressera, dès qu'il le pourra, de restituer les 20 mille francs ; attendez, patientez, patientez et attendez... Voilà, il faut en convenir, une justice paternelle et tout-à-fait bonne personne. La position administrative de la partie plaignante ne lui a pas permis de se montrer récalcitrante ; la partie plaignante a craint de mécontenter ses chefs en ne patientant pas ; elle a attendu et patienté, patienté et attendu... et le parquet bénévole attend et patiente toujours...

Cela n'empêche pas que la justice en France ne soit égale pour tous, qu'elle ne connaisse ni rang, ni position sociale, ni catégories, qu'elle ne distingue pas entre les amis et les adversaires du pouvoir, et que les artistes auxquels on commande des Justices n'aient droit de les représenter sous des traits austères, un bandeau hermétique sur les yeux, une balance inflexible à la main, avec accompagnement de poids égaux et rigoureusement contrôlés...

Et l'on s'imagine que tout cela peut durer ! et l'on ne veut pas reconnaître que l'on empoisonne la société française, et qu'on la pousse à la décomposition ou à une révolution effrayante !

Ah ! il est temps, il est grand temps que les intérêts d'ordre et de stabilité s'unissent enfin aux intérêts de probité et d'honneur, pour arrêter la gangrène politique et sociale, et prévenir les conséquences d'une situation qui met tout en péril. Ceux qui tiennent le gouvernail de la France, et qui ont livré sa marche au courant des passions les plus égoïstes, vont nous faire échouer sur un banc de boue... La société a le cap sur un écueil immonde. Pour Dieu et dans leur propre intérêt bien entendu, que les plus Conservateurs y prennent garde : il est temps qu'ils avisent.

Affaire Gouze et A. de Jussieu.

On lit dans le *National* :

L'un des gérants du *National* a comparu aujourd'hui devant M. Legonidec, juge d'instruction, chargé d'informer sur le marché scandaleux dont nous avons publié l'acte enregistré.

Notre gérant n'avait qu'à répéter les indications précises de notre article. Nous avons publié un extrait officiel des archives de l'enregistrement, nous avons donné le numéro du volume, de la page et des cases de l'inscription. Il était extrêmement facile au juge de se faire apporter le registre pour vérifier la textuelle et parfaite exactitude de notre copie. Quant aux autres renseignements, c'est à la justice à les rechercher, et, comme des noms propres fort connus sont cités, la tâche ne nous paraît pas difficile.

Le *National* demande ensuite pourquoi M. Delangle, qui fait son devoir en cette occasion, ne poursuit pas M. Granier de Cassagnac, comme prévenu d'avoir offert un projet de loi moyennant 1,200,000 fr. aux maîtres de poste. Le *National* réclame une enquête à cet égard de la manière la plus pressante, et conclut ainsi :

Qu'on n'espère pas donner le change au public. On a l'air de déployer un beau zèle pour une offre de projet de loi qui remonte à 1841 ; ce zèle paraîtra suspect tant qu'on n'aura pas poursuivi un acte tout à fait analogue et d'une date beaucoup plus récente. Le public ne se trompe pas à un faux-semblant. M. Granier de Cassagnac a été fort avant dans la confiance des ministres, et des ministres prépondérants ; il est dénoncé, publiquement dénoncé, et si on ne le poursuit point, c'est qu'on redoute ses révélations. Ce motif seul explique la conduite de M. Delangle ; mais cette explication l'accuse lui-même, et elle fait remonter plus haut que lui la responsabilité d'un acte qualifié et puni par le Code pénal. Le parquet, qui se refuse aujourd'hui à exécuter la loi, s'expose lui-même à ce qu'on lui demande un jour un compte sévère de ce grave manquement à ses premiers devoirs.

Nous partageons complètement l'opinion du *National* en cette affaire. Il est incontestable que le marché passé contre MM. Gouze et de Jussieu détruit complètement le seul moyen de défense que M. Duchâtel ait employé à la Chambre des députés le 17 juin, lorsqu'il fut question de la loi offerte aux maîtres de poste. M. Duchâtel prétendit qu'un pareil trafic était impossible. Au surplus, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs l'attaque et la riposte :

M. DE GIRARDIN. On a vendu jusqu'à des projets de loi. (Exclamations au centre.) Oui, et si une enquête a lieu, je serai à même de le prouver. (Très bien ! très bien !)

proposé de le vendre. (Marques générales d'attention.)

On a dit à une réunion de maîtres de poste :

« Si vous voulez, nous vous ferons avoir une audience des deux ministres, de l'intérieur et des affaires étrangères. Ils vous montreront le projet ; il sera présenté et voté. » (Mouvement prolongé.) On a fait plus, on a ajouté : « Vous ne donnerez rien d'avance, vous paierez une somme de un million 200 000 fr. après. » (Mouvement.)

Il s'agissait d'intérêts très graves ; la Chambre le sait, puisqu'il y a peu de temps elle a décidé la question. La somme de un million 200 000 francs pouvait ne pas paraître trop considérable pour le prix d'un pareil projet... Mais les maîtres de poste ont rejeté la proposition qui leur était faite. Ils ne l'ont pas acceptée, par des motifs sur lesquels je ne veux pas insister.

Voici la réponse de M. Duchâtel :

En ce qui concerne les propositions qui auraient été faites à une réunion de maîtres de poste, en exigeant la promesse d'une somme de un million 200 000 fr., la Chambre sait bien que jamais les projets qui ont été présentés en faveur des maîtres de poste n'ont offert un intérêt assez grand pour qu'une somme pareille pût être promise par eux ; on oublie d'ailleurs que si on croyait pouvoir répondre du ministère, il était absurde de prétendre répondre des Chambres ; et la preuve c'est qu'elles ont repoussé les projets.

Est-ce que M. Gouze ne pourrait pas tenir aujourd'hui le même langage aux magistrats chargés de l'instruction, leur faire valoir l'énormité de la somme stipulée, sa disproportion avec le service rendu, l'absurdité qu'il y aurait à garantir le vote d'une majorité? — Les magistrats lui riraient au nez, car ils ont en main les preuves authentiques du marché. — Ce marché n'est donc pas impossible par lui-même; la réponse de M. Duchâtel est donc absolument sans valeur. — Il y a des pièces contre M. Gouze, il n'y en a pas contre le ministre de l'intérieur. Mais qui sait où nous irions, si M. de Girardin était mis en demeure de justifier cette parole qu'il a prononcée : *Si une enquête a lieu, je serai à même de prouver !*

Autre scandale. — Il paraît que la constitution de fonds secrets destinés... *à faire marcher l'affaire*, sert de formule dans les statuts des compagnies par actions. Voici ce qu'on lit dans le *Courrier de la Moselle*, numéro du 31 juillet.

Nous recevons d'une personne parfaitement posée à Metz, et que nous devons croire bien informée, la lettre suivante, qui signale une analogie frappante entre le procès de Gouhenans et certains détails peu connus d'une autre affaire de saline, récemment portée devant la cour royale de Metz :

« Metz, le 30 juillet 1847.

» Monsieur le rédacteur,

» Le dernier numéro de votre journal, en publiant le compte-rendu d'un procès relatif à une concession de mines en Algérie, signale avec raison, pour l'enseignement du pays, dans les statuts de l'acte d'association, ces conditions suspectes qui mettent à la disposition des gérants des sommes considérables, sans qu'ils soient tenus d'en faire connaître l'emploi.

» On est naturellement porté à supposer qu'ainsi que, dans l'affaire Cubières, Parmentier et Pellapra, ces sommes constituent le budget de la corruption. Il est à remarquer, d'ailleurs, que, quelle que soit l'époque de la formation de ces sociétés industrielles, quel que soit le ministère dont elles dépendent, on voit toujours, ou presque toujours, ces mêmes conditions suspectes se reproduire dans leurs statuts.

» C'est ainsi que nous les avons vues dans les sociétés de mines de Gouhenans et de l'Algérie, et que nous les retrouvons ici, dans l'affaire des salines de Saltzbronn.

» A la cour royale de Metz, M. Marlier, conseiller-rapporteur, a parfaitement expliqué l'analogie qui existait entre ce dernier procès et celui de la société de Gouhenans.

» Dans la saline de Gouhenans, la compagnie avait pris une délibération qui remettait aux sieurs Parmentier et Cubières un certain nombre d'actions pour faciliter l'obtention des concessions sollicitées ; la saline de Saltzbronn avait de même organisé, pour arriver au même résultat, un comité dit du Contentieux, autorisé à puiser dans la caisse de la compagnie les sommes qu'il jugerait nécessaires pour atteindre ce but, sans que le comité, qui a fait un large usage des pouvoirs illimités qu'il avait reçus, fût tenu de rendre aucun compte de l'emploi de ces sommes.

» M. Dorr, vivement pressé devant la cour, de justifier le versement d'une somme considérable dont l'application était dissimulée, se trouva dans la nécessité de produire des lettres d'un sieur M..., ancien receveur-général, habitant Paris, lesquelles accusaient réception d'une partie de ces sommes. Ces lettres ont aussitôt été saisies, à la requête de M. le procureur-général; la suite, peut-être, nous fera connaître dans quel but.

» Comme ces faits sont peu connus, vous penserez sans doute, monsieur le rédacteur, que dans l'intérêt général il y aura utilité de les signaler à la presse parisienne et au public.

» Agréez, je vous prie, etc.

» S., votre abonné. »

Les Infamies de Clairvaux.

Il s'est passé dans la maison centrale de Clairvaux des choses infâmes. Nous pouvons le dire sans préjuger les résultats de la double enquête administrative et judiciaire qui s'ouvre en ce moment. L'enquête recherche sur qui doit peser la responsabilité de faits odieux, aussi odieux que ceux reprochés naguères à certains colons, possesseurs d'esclaves. Quant à l'existence de ces faits, elle est déjà surabondamment démontrée.

Des prisonniers, des hommes mis à la discrétion du pouvoir, des hommes confisqués par l'Etat, mais qui doivent trouver du moins des aliments en échange d'un travail qui les exténue, ces hommes sont morts de faim par centaines, 208 détenus sur 2,000 ont péri dans les six premiers mois de 1847, et M. Etienne Ardit, l'un des entrepreneurs, écrit à la *Réforme : C'est la faim seule qui a produit le mal*. On a vu de malheureux prisonniers dérober l'huile [illegible] pour s'en faire une nourriture, on les a vus manger la [illegible] aux opérations de tissage. Et que faisaient les

partout, la féodalité nouvelle accomplit ses conquêtes par l'abus *des influences*. On lit dans l'*Union monarchique* :

L'autorité du témoignage de M. Etienne Ardit est incomparable. Il connaît bien le régime des maisons centrales. Par M. de Cingly, son associé dans l'entreprise générale de Clairvaux, il peut être parfaitement renseigné sur ce qui se passe à Eysses et à Riom, deux maisons centrales dont M. de Cingly cumule l'entreprise. Par lui même, M. Ardit, à titre d'entrepreneur en nom ou d'associé secret, n'ignore rien de ce qui se fait à Nîmes et à Loos. Enfin il a la haute main dans les neuf prisons du département de la Seine, puisqu'il est avec M. Troupel, co-adjudicataire de tous les travaux qui se font dans ces prisons. Ce M. Troupel ajoute, à cette immense spéculation, l'entreprise générale des maisons centrales de Montpellier et d'Embrun et, enfin, de la prison du Mont-Saint-Michel.

N'est-ce pas un scandale inouï qui ne pouvait naître que dans un temps où les fonctions de l'Etat sont considérées comme un patrimoine dont on dispose en famille? La division des prisons, au ministère de l'intérieur, a eu pour chef, jusqu'à ces derniers jours, M. Ardit, frère de M. Etienne Ardit, lié directement, comme on l'a vu, à l'exploitation industrielle de huit maisons centrales, sur vingt-et-une, et des neuf prisons de la Seine. Nous reviendrons aussi sur ce fait qui a paru à M. Duchâtel trop compromettant, dès que l'opinion publique était en éveil. M. Ardit, le chef de division, vient d'être mis à la retraite.

Il est clair que, dans de pareilles circonstances, l'enquête administrative, ordonnée par M. Duchâtel, est une vaine satisfaction donnée à l'indignation publique. Cette enquête, nous apprend le *Propagateur de l'Aube*, est confiée à un inspecteur-général des prisons; c'est-à-dire que l'administration se fait interroger, comme de coutume, par un de ses agents, par un fonctionnaire amovible qui aurait dû, si les inspections pénitentiaires ne sont pas de stériles promenades, observer, signaler, réprimer déjà, dans les autres prisons, les abus odieux dont il ne retrouvera que l'image à Clairvaux, s'il faut en croire M. Etienne Ardit.

S'il ne l'a pas fait, il n'ira pas, cette fois, se montrer sévère et rigoureux, pour s'accuser lui et ses collègues les inspecteurs, de négligence et de faiblesse. Il n'ira pas rechercher les torts du ministère qui l'a nommé et qui peut le destituer. Toutes les preuves qu'il recueillerait de l'odieuse exploitation de la pénalité, de la justice même sur une cupidité homicide, ne tourneraient-elles pas contre l'administration dont il est membre, et qui lui saurait mauvais gré de la convaincre d'imprévoyance et d'inhumanité.

Qu'il soit donc bien entendu, une fois pour toutes, que ces enquêtes faites avec un grand fracas par les administrations sur elles-mêmes, ne sont, ne peuvent être que des façons hypocrites d'amuser l'opinion publique et d'étouffer les griefs les plus légitimes. Il n'y a rien à attendre de sincère de l'examen de conscience auquel le ministre de l'intérieur fait mine de se livrer à propos de Clairvaux.

L'instruction judiciaire produira-t-elle plus sûrement la répression des coupables? Nous le souhaitons; mais, quoi qu'il arrive, déjà nous voyons clair dans cette fantasmagorie de la réforme pénitentiaire : on ne pourra nous dérober les enseignements généraux qui ont jailli de cette abominable affaire. Nous en avons recueilli quelques-uns; nous achèverons d'exposer les autres.

Tribunal correctionnel de Paris. (8e Chambre.)

PRÉSIDENCE DE M. D'HERBELOT. — Audience du 5 août.

***Affaire de M. Jules Talabot contre le* Courrier français.**

A deux heures, l'huissier audiencier appelle la cause entre M. Jules Talabot et le gérant du *Courrier français*.

La salle d'audience est envahie par une foule de curieux et d'avocats qui refluent jusque sur les bancs des prévenus.

M. le président. — Avant que les plaidoiries ne s'engagent, les parties ont-elles quelques observations personnelles à présenter?

M. J. Talabot. — Non, monsieur le président.

M. de Vresse, gérant du *Courrier français*. — Non, monsieur le président.

M. le président. — Alors la parole est à Me Duvergier, avocat du plaignant.

Me Duvergier. — Si mon confrère doit opposer une exception d'incompétence, peut-être vaudrait-il mieux qu'il prît d'abord la parole.

Me Jules Favre. — Je suis aux ordres du tribunal.

M. le président. — Peut-être est-il convenable que l'avocat du plaignant expose d'abord l'affaire.

Me Duvergier donne, au nom de M. Jules Talabot, lecture de conclusions tendant à une condamnation de 50 000 fr. de dommages-intérêts, et il expose l'affaire en faisant connaître le texte des articles incriminés, et s'attachant à prouver qu'ils présentent le caractère de la diffamation.

Nous devons, aux termes de la loi, nous abstenir de rendre compte de cette partie du débat.

Me Jules Favre conclut à ce que le tribunal se déclare incompétent et s'exprime ainsi : Je remercie mon honorable adversaire des explications dans lesquelles il est entré; elles sont précieuses pour moi; elles ont abrégé ma tâche; car elles ont démontré que le *Courrier français* n'est pas vis-à-vis de son adversaire naturel : M. Jules Talabot, isolément, comme personne privée, n'a rien à faire ici.

On voulait tout à l'heure confesser quelque estime pour le *Courrier français*, mais on a quelque convoitise pour son argent. Le gérant se devait à lui-même, il devait à l'opinion publique dont il est l'un des organes, il devait à votre caractère, à votre dignité, de protester contre votre compétence. L'accepter, c'eût été faire supposer que, poussé par je ne sais quelle mauvaise pensée, il aurait pu descendre au rôle de diffamateur privé, et que l'opinion publique ne se serait émue que pour une querelle privée. Non, le *Courrier français* a rempli un devoir en provoquant les légitimes soulèvements de l'opinion publique, et M. Talabot doit cruellement souffrir, lui qui refuse en face de tout le pays qui m'entend de laisser le *Courrier français* ouvrir la main qu'il a pleine de vérités. Oh! j'ai le droit de le dire, Messieurs, quand M. Jules Talabot s'expose seul aux coups du *Courrier français*, à l'abri des cuirasses de la police correctionnelle, il joue le rôle d'un Curtius de comédie.

De tous les faits du procès ressort la preuve que ce n'est pas ici qu'il doit s'engager : est-ce qu'une seule hésitation est possible pour le tribunal, pour le public qui m'entend, pour M. Talabot lui-même? Est-ce qu'il s'agit de l'honneur privé de M. Talabot? Est-ce qu'il s'agit de quelques-unes de ces cruelles atteintes qui vont jusqu'au sein du foyer domestique troubler les joies et la tranquillité de la famille, ou bien, au contraire, ne s'agit-il pas d'un grand soulèvement de l'o-[pinion publique... (illegible)] des-sceaux, le procès recevra, pour l'édification de tout le monde et de M. de Boissy lui-même, tous les développements, tous les éclaircissements qu'il comporte. Il est vrai que M. le garde-des-sceaux a ajouté une restriction... A moins, a-t-il dit, qu'il n'entre dans la pensée du journaliste de les circonscrire. Non, le journaliste ne veut pas circonscrire le débat : ce n'est pas M. Jules Talabot qu'il a attaqué, c'est l'administration de la guerre, c'est le gouvernement, c'est le cabinet. Si nos attaques ont passé à travers la personne de M. Jules Talabot, c'est que M. Talabot a été l'instrument du délit.

On nous a promis que le procès édifierait tout le monde, jusqu'à M. de Boissy lui-même. (On rit.) Or, il est impossible d'admettre que M. le ministre de la justice, chez lequel tout le monde reconnaît les qualités éminentes du jurisconsulte, ignore la loi et ne sache pas que la police correctionnelle interdit la preuve.

Mais M. le garde-des-sceaux aurait donc voulu dire que M. de Boissy, ce que je ne pense pas, assisterait à ces débats? Il faut reconnaître que cette affaire a un caractère politique, et qu'elle est justiciable du jury. Dire le contraire, c'est dire qu'il n'y aurait dans les paroles de M. le garde-des-sceaux qu'une amère dérision, et je le respecte trop pour le supposer.

Recherchant quel mobile a inspiré le journaliste, le défenseur s'écrie : Le *Courrier français* a obéi à une pensée indépendante et généreuse ; il a frémi en voyant le triste et effrayant tableau de chacun de ces jours, dont pas un ne se lève sans produire un nouveau scandale, et il a voulu pour sa part chercher sur qui la sévérité historique et nationale devra faire peser la responsabilité de cette désolante altération des mœurs.

Autrefois, les citoyens s'abordaient toujours sans rougir ; il n'y avait dans leurs entretiens que la lutte de pensées honorables. Autrefois, chaque matin, on apportait la nouvelle de l'entrée triomphante d'une de nos armées dans une capitale de l'Europe. Aujourd'hui, celui qui aime son pays n'ouvre pas la gazette nationale sans trembler; ce n'est plus dans les cabinets diplomatiques, ce n'est plus sur le champ de bataille que s'agitent les intérêts publics, tout aboutit au Palais-de-Justice, dans les avenues de la police correctionnelle ou de la cour d'assises.

Me Favre s'étonne qu'au *Courrier français*, provoquant tous les pouvoirs publics, les bureaux de la guerre, la liste civile, le ministre de la guerre, demandant une enquête à grands cris, ce soit M. Jules Talabot qui se charge seul de répondre. Il soutient que la société Talabot aurait pu seule poursuivre le *Courrier français* et non pas M. Jules Talabot en son nom privé.

Mais, si l'action était intentée au nom de la société, il apparaîtrait que M. Jules Talabot a pour associés, non pas seulement son frère, député, mais de hauts fonctionnaires de l'administration de la guerre, et M. le maréchal Soult lui-même. Il faut, dit Me Favre, que nous sortions de cette sorte de halte dans la boue, où certains esprits voudraient nous arrêter.

Après avoir soutenu qu'indépendamment de ce premier moyen d'incompétence, il y en a un autre dans la qualité de concessionnaire qui appartient à M. Talabot et qui lui attribue une certaine délégation du pouvoir public, le défenseur termine ainsi : L'heure n'est pas propice pour bâillonner la presse ; j'ai dit ce qu'elle a de sombre et de douloureux pour ceux qui aiment leur patrie et qui gémissent de la voir, elle si aimée de l'Europe pour ses idées chevaleresques, avilie par des hommes qui voudraient l'asservir au culte du veau d'or.

Ceux-là trouveront sans doute des complices; mais ils trouveront aussi des pouvoirs publics qui sauront dominer cette tempête de fange. Ces pouvoirs, je n'ai pas besoin de les nommer, et ce n'est pas une vaine adulation que de dire que la magistrature est restée pure; et tant que la statue de la justice ne sera pas violée, il ne sera pas vrai de dire que la société s'abdique et retourne à un honteux matérialisme. Oui, justice nous sera faite, et si haut que nos attaques aient porté, on ne nous bâillonnera pas.

Me Duvergier répond en peu de mots. La défense du *Courrier* l'a affligé parce qu'elle a ajouté aux diffamations précédentes une diffamation nouvelle, elle a retourné le couteau dans la plaie; elle l'a étonné, car elle s'est appuyée sur des moyens d'incompétence qui ne peuvent être sérieusement soutenus.

L'avocat discute ces moyens; il soutient que le journaliste ne peut enlever à un particulier le bénéfice de la juridiction correctionnelle en associant des hommes publics à la diffamation; d'ailleurs, les autres associés, M. Léon Talabot notamment, fussent-ils présents, on ne pourrait soutenir que la police correctionnelle fût moins compétente : la cour de cassation s'est prononcée formellement dans l'affaire Casimir Périer et dans l'affaire de l'Espée. Enfin, la qualité de concessionnaire de mines ne donne aucun caractère, aucun pouvoir public, et ne peut par conséquent motiver la compétence de la cour d'assises.

Me Duvergier termine en indiquant au *Courrier français*, s'il veut sincèrement un débat, un moyen infaillible, qui consiste à mettre en demeure l'action du ministère public par une dénonciation formelle. Il est vrai que cette voie a ses dangers. Mais il faut avoir le courage de ses actions.

M. l'avocat du roi Paillard conclut à la compétence du tribunal, et se livre sur le fond même du procès à une discussion qu'il nous est interdit de reproduire.

Après une réplique de Me Jules Favre, le tribunal se retire dans la chambre du conseil à six heures vingt minutes. A six heures et demie, il rentre en audience et rend un jugement par lequel il se déclare compétent et renvoie l'affaire, pour être plaidée au fond, au samedi 14.

ITALIE. — Au milieu de toutes les bassesses de notre politique extérieure, de toutes les corruptions de notre politique intérieure, l'Italie continue d'offrir un spectacle consolant. On comprend que de ce côté se lève une aurore et que nulle puissance des ténèbres ne pourra recommencer la nuit. Le *Diario di Roma* du 24 juillet annonce que les Autrichiens ont réellement renforcé la garnison de Ferrare ; mais ce journal déclare en même temps que le territoire pontifical ne sera pas envahi, et que la cour de Vienne maintiendra seulement l'état de choses établi par les traités de 1815.

Une lettre de Rome du 26 annonce que la ville était tranquille et que, la veille, le cardinal Ferretti, ayant visité les postes de la garde nationale, avait adressé à chaque bataillon des allocutions fort goûtées du public. Dans le quartier (*rione*) de Pigna, le cardinal avait dit aux gardes nationaux : « *Montrons à l'Europe que nous savons nous suffire à nous mêmes* ! » Ces paroles ont eu un grand retentissement; elles font l'éloge du peuple romain, mais non pas des cabinets soi-disant progressistes, ni surtout de la France.

Quelques-unes des personnes dénoncées au sujet du dernier complot rétrograde se sont rendues d'elles-mêmes au château Saint-Ange, et ont demandé des juges. L'une d'elles, le capitaine Riva, reconnu

[...] partout. Mais les personnes bien informées disent que cela ne durera pas longtemps ; elles affirment que les agents anglais travaillent tous les jours davantage les populations Druzes, auxquelles on fait passer en secret des armes et des munitions. En conséquence, dans le pays, on craint de voir éclater bientôt de nouveaux soulèvements.

En attendant, nos représentants dans la Syrie et dans la Palestine brillent toujours par la plus complète nullité. Il serait trop long de citer ici tout ce que l'on pourrait donner à l'appui de cette assertion ; deux traits suffiront pour faire comprendre comment l'influence française est soutenue maintenant dans des pays où elle était naguères souveraine.

Dernièrement, dans une réunion de consuls à Beyrouth, le consul anglais, avec cet esprit de philantropique abnégation que l'on connaît, s'est élevé fortement contre la détestable habitude des Européens de protéger un certain nombre de Druzes et de Maronites, qui étaient par suite de cette protection sous l'égide des pavillons qu'ils avaient choisis. C'était, disait le consul, une source déplorable de luttes entre les divers consulats et avec les gouverneurs ; il serait bien mieux d'y renoncer complètement. Le consul français n'eut garde de laisser échapper une si belle occasion de montrer l'entente cordiale : il applaudit au discours de son bien intentionné collègue, et le soutint de toutes ses forces.

Il fut décidé qu'on renoncerait à la protection. Jaloux de mettre vite la main à l'œuvre, M. Bourée expédie le lendemain à ses nationaux une circulaire, leur enjoignant d'abandonner tout cet absurde système protecteur mis en usage jusqu'alors, et spécifiant très nettement que dorénavant le consulat ne se croirait tenu à aucune obligation d'aide ou de secours, dans le cas où l'on viendrait réclamer son assistance pour des affaires de protégés.

Un Français protesta et prit même de suite sous sa protection trois domestiques du pays, disant que, si M. le consul renonçait à faire valoir ses droits, il tâcherait d'en venir à bout lui-même à l'occasion.

Mais voici bien une autre affaire : au moment où M. le consul français s'empressait de mettre à exécution les conventions faites avec son excellent collègue, celui-ci publiait hautement que la chancellerie anglaise était ouverte pour prendre les noms de ceux qui voudraient se mettre sous sa protection.

Et les Druzes, les Juifs, les Maronites d'accourir à l'appel de l'Angleterre, qui les reçoit à bras ouverts.

C'est drôle, n'est-ce pas? Le Français qui avait protesté le trouva ainsi. Il voulut s'assurer de la vérité d'un fait aussi curieux, et pour cela il envoya au consulat anglais un de ses domestiques, avec ordre de demander un bill de protection, sous le prétexte plausible d'un refus qui lui en aurait été fait par son maître; le domestique revint bientôt avec le bill dans sa poche : on l'avait inscrit de suite. — Et d'une.

A l'autre maintenant.

Il y a un an environ, un jeune berger maronite faisait paître son troupeau aux environs de Beyrouth; il venait de s'asseoir sous un arbre et allait commencer son repas frugal, lorsqu'un Turc revenant de la chasse, et alléché par l'appât de ce maigre festin, s'approche de lui et lui déclare qu'il prétend s'en rassasier, qu'il le lui faut absolument.

Le jeune homme refuse avec énergie, le Turc insiste, menace, et, tirant enfin un couteau de sa ceinture, il en frappe le berger, qui reçoit le coup dans le bras ; — mais, alerte et vigoureux, il s'élance sur son assassin, l'empêche de redoubler, et parvient même à lui arracher l'arme meurtrière qu'il lui enfonce dans la poitrine : l'injuste agresseur tombe et rend bientôt le dernier soupir.

Le berger plein d'effroi, revient chez son maître, un chrétien comme lui, et lui raconte ce qui s'est passé. Celui-ci lui conseille de rester tranquille et d'attendre les événements.

Quelques jours après on apprit que la police avait arrêté des individus soupçonnés d'avoir commis un meurtre sur la personne d'un Turc trouvé mort dans la montagne ; à cette nouvelle, le jeune berger, pressé par un sentiment de générosité peu ordinaire, se rendit à la ville devant les juges, et déclara qu'il était seul coupable.

Il fut mis en prison, jugé et condamné à mort. Cela dura près d'un an, car il fallait, après le jugement, avoir la sanction du sultan pour exécuter le coupable.

Enfin, il y a deux mois, l'ordre est venu de Constantinople de mettre en liberté d'autres meurtriers condamnés avec le berger, mais qui n'avaient tué que des chrétiens, et de trancher immédiatement la tête à ce malheureux enfant, qui n'avait tué, lui, que dans le cas de la plus légitime défense, mais qui avait tué un Turc.

On le sortit de sa prison ; il fut conduit sur une place de Beyrouth, escorté par des flots de populace qui l'abreuvaient d'insultes. Arrivé sur le lieu du supplice, deux ou trois bourreaux, aussi féroces que maladroits, se jettent sur lui, le frappant à coups redoublés de leurs sabres. La victime tombe, mais elle n'est que blessée; elle se débat sous le tranchant émoussé des lames, qui ont à peine entamé les chairs du cou. A la vue de cet horrible spectacle, quelques spectateurs s'émeuvent; un Grec s'approche de la mère du Turc mort, qui était venue se repaître de la vue de cette cruelle agonie; elle avait, suivant l'usage, le droit de racheter le sang du meurtrier de son fils; elle pouvait l'arracher à ses bourreaux; le Grec lui propose deux ou trois mille piastres. — Pour elle, c'est une fortune; elle est ébranlée ; mais les fanatiques l'entourent, lui crient qu'il n'y a pas de grâce pour l'assassin d'un Turc ; ils la menacent, et parviennent enfin à la jeter dans le délire de la vengeance maternelle. Entre temps un Turc avait appuyé son yatagan sur le cou ensanglanté du jeune berger ; il appuie son genou sur le dos de la lame, qu'il presse de tout le poids de son corps, pendant qu'un autre imprime à l'arme cruelle un mouvement de va et vient qui termine enfin l'agonie affreuse de la victime et sépare sa tête du tronc. — Dans ce moment, chose horrible ! la mère se jette sur ces restes encore palpitants, que la foule couvrait de boue et de malédictions, et elle trempe avidement ses mains dans le sang qui bouillonne et court sur le sol.

Le corps fut couché sur le ventre, au lieu d'être mis à plat sur le dos, et la tête placée entre les jambes, au lieu d'être posée sur la poitrine ; l'exposition devait durer trois jours.

Tout cela se passait donc en plein jour, au milieu d'une ville qui possède autant de consuls européens que d'habitants ; il aurait suffi de l'opposition du plus mince représentant de la plus mince nation, et cet assassinat infâme n'aurait pas eu lieu ; mais non ; personne ne bougea. — Le jugement, la condamnation, la boucherie, tout alla à souhait, sans qu'une seule voix s'élevât pour crier merci !

Que faisait donc la France, la protectrice des chrétiens en Syrie?

Deux jours après, un protestant, le consul américain, indigné de voir le cadavre de l'infortuné berger encore exposé sur la place, envoya un de ses cavas demander au gouverneur l'autorisation de le faire enlever, cela fut de suite accordé, et ce même consul fit inhumer

[illegible] nal, vous savez que les ingénieurs autrichiens, envoyés pour en faire l'étude, ont achevé leurs travaux.

Le pacha avait mis un bâtiment à leur disposition pour visiter attentivement la côte du côté de Péluse. Le résultat de ces recherches est celui-ci : Ils ont déclaré d'abord que toutes ces plages, depuis Rosette jusqu'à Gaza, sont très mal déterminées, ce qui est connu de tout le monde. Après cela ils ont trouvé que le seul point convenable possible, même pour le débouché du canal dans la Méditerranée, était l'enfoncement considérable qui existe à l'est de Damiette, et à la place qu'on suppose avoir été occupée par l'ancienne Péluse.

Là, la saillie des terres, à l'ouest, garantirait en partie, sinon totalement des vents très forts qui viennent de ce côté, et une autre langue de sable, plus avancée vers le nord que les cartes ne l'ont indiqué, mettrait à l'abri des vents d'est et de sud-est, bien moins dangereux parce qu'ils ne peuvent pas soulever une grosse mer. Toutefois pour y remédier encore plus, et pour permettre au canal de conserver la profondeur nécessaire jusqu'en dehors des plages, ces messieurs sont convenus qu'il faudrait faire une digue courant nord et sud, de l'ouverture du canal à la pleine mer, l'espace de 4 milles. Il n'y a que vingt-sept pieds d'eau à cette distance de la côte, et le fond va en diminuant toujours depuis ce point, qui serait celui du musoir du môle.

La dépense du canal, avec ses deux ports, l'un dans la mer Rouge, l'autre dans la Méditerranée, n'est pas estimée par les ingénieurs autrichiens à moins de 6 millions de livres sterling.

Ceci ne paraîtra pas exagéré, il s'en faut, si l'on pense aux difficultés d'une pareille entreprise.—Voyez, dans la Méditerranée seulement, cette jetée de quatre milles de long, dont il faudra faire venir les pierres du Caire ou d'Alexandrie, et qu'il faudra continuer sur un fond de sables mouvants ou de vase impalpable, avec des courants rapides et souvent une mer furieuse.

Du reste, la question des ports dans les deux mers, qui est *la question capitale*, n'avait pas été étudiée ; elle ne l'a guère été qu'en partie, et on pourra considérer comme nul tout ce qui aura été dit à ce sujet, tant qu'un marin habile, et connaissant bien ces parages, ne sera pas allé avec les ingénieurs chargés d'examiner les côtes, pour s'assurer des avantages ou des inconvénients que peuvent présenter, au point de vue nautique, telles ou telles combinaisons, fort séduisantes en apparence, et qui en réalité n'offriraient peut-être, en dernière analyse, que des difficultés pratiques très grandes.

Et il ne faut pas se faire illusion sur ces difficultés. Les vents de nord et de nord-ouest, très fréquents et très forts dans ces parages, battent en plein une côte basse, souvent brumeuse, que les courants et très peu de fond à une grande distance de terre rendent déjà bien dangereuse à accoster, pour des bâtiments à voiles surtout.

La jetée des ingénieurs autrichiens n'obvierait en rien, à notre avis, aux inconvénients présentés par la mer et les vents de nord ou nord-ouest. Avec ceux-ci il faudrait donner dans le canal, en ayant sous le vent, à toucher et courant sous la double impulsion d'une bise peu maniable et d'une grosse mer, un mur de pieux, plus terrible qu'un rescif ordinaire, à causes de ses grandes dimensions. Nous croyons qu'en tout état de choses une station de bateaux à vapeur remorqueurs, toujours prête à sortir du canal pour hâler en dedans ou sortir les navires, pourra seule empêcher des désastres continuels, et donner aux bâtiments à voiles assez de confiance pour se jeter dans des atterrages souvent difficiles à reconnaître, et toujours dangereux à fréquenter.

Jusqu'à présent on semble disposé à laisser à des compagnies patronnées par un ou plusieurs gouvernements l'honneur de l'œuvre colossale qui doit réunir les deux mers. Nous voyons avec plaisir qu'il en est ainsi, parce que, de nos jours, les gouvernements paresseux ou poltrons ne savent prendre aucune initiative, et qu'ils ont besoin d'être aiguillonnés par l'industrie ; mais nous sommes persuadés que là doit se réduire le rôle des compagnies, qui ne peuvent d'ailleurs en aucune manière, pas plus que les puissances étrangères, mener à bonne fin ces immenses travaux, sans la coopération active de Méhémet-Ali et de ses armées d'ouvriers, *que rien ne peut remplacer*. Ceci est regardé comme un axiome pour qui connaît l'Egypte.

Quand les compagnies, après avoir fait les frais d'explorations, si elles veulent bien les faire, se trouveront face à face avec un chiffre de dépenses fabuleuses, une réussite douteuse et un bénéfice plus qu'incertain, leur ardeur sera bien refroidie ; et il faudra bien du temps avant que le produit du canal soit en rapport avec les espérances conçues par ceux qui sont disposés à regarder le percement de l'isthme comme une affaire de spéculation.

Quelqu'un, qui est bien instruit, nous disait dernièrement que la moyenne des nolis de Bombay à Londres, depuis vingt-cinq ans, était de 4 livres sterling avec une moyenne traversée de 120 jours. — Les moyennes correspondants d'Alexandrie à Londres sont de 6 livres sterling et 80 jours.

La raison de cette différence, c'est d'un côté la force et les grandes dimensions des navires de l'Inde, qui portent beaucoup de marchandises, des passagers, etc., et de l'autre, la petitesse des bâtiments de la Méditerranée, l'incertitude de leur traversée dans une mer capricieuse, le manque de passagers, etc., etc. Supposez le canal créé, — pour s'y rendre, il faut traverser la mer Rouge, hérissée d'écueils, battue par des vents violents, et sur laquelle l'assurance est de 10 0[0, — les bateaux à vapeur s'en tireront bien, mais non pas les navires à voiles, et surtout ceux d'un tonnage considérable ; il y aura donc, jusqu'à ce que la vapeur et la voile aient trouvé le moyen de s'unir intimement pour la route de l'Inde en Angleterre par le Cap, l'avantage des roulages sur les chemins de fer ; ce sera plus long, mais plus sûr et moins coûteux : toutes choses qui conviennent parfaitement aux marchandises lourdes ou encombrantes.

Mais en voilà assez sur le canal de Suez. Aussi bien cette question doit être traitée plus longuement, et d'une manière plus spéciale que je ne puis le faire. A d'autres donc le soin de jeter quelque lumière sur une affaire d'une si haute importance, qu'on ne saurait y toucher avec trop de réserve, sans une conviction bien profonde, et basée sur des données positives. Les données positives, voilà ce qui manque, et cela sur la partie la plus essentielle, nous le répétons, sur les deux ports du canal, celui surtout de la Méditerranée ; c'est là que gît la difficulté à résoudre ; toute l'attention des gens sérieux ne saurait se porter trop tôt de ce côté. C'est tout ce que nous avons voulu dire ; car, pour le reste, nous serions fâchés de jeter le découragement dans l'âme des hauts financiers, qui pourraient bien, une fois au moins, tirer les marrons du feu sans les manger ; ce serait justice.

---

dant à Cherbourg, où il devait être procédé, en présence d'une commission spéciale, à la visite de sa machine et aux épreuves qui devaient précéder sa réception ; lorsqu'à six heures et demie du soir, au moment où le bâtiment se trouvait en vue des terres de Harfleur, le ciel du foyer de l'une des chaudières de babord se déchira, et livra passage à l'eau, qui, se précipitant avec violence dans la chambre des machines, atteignit plusieurs des mécaniciens et chauffeurs. Vingt hommes ont été atteints, dont sept avaient succombé à la date de la dépêche ; et treize étaient plus ou moins grièvement blessés.

Le ministre de la marine a pris sur le-champ les mesures nécessaires pour qu'une enquête, à laquelle seront appelés les fournisseurs de la machine, soit faite, à l'effet de constater les causes de cet événement.

— Un homme d'esprit, visitant dernièrement Chambord, a écrit sur le livre du château :

« Souvent *France* varie,
» Bien fol est qui s'y fie. »

— On se rappelle que, lors de l'écroulement du beffroi de Valenciennes, un cordonnier qui remplissait l'office de guetteur fut précipité du haut de l'édifice et écrasé sous les décombres. Les cordonniers de Valenciennes ont mis en vente, au profit de la veuve, l'alène que cet infortuné tenait encore à la main lorsqu'on retrouva son cadavre ; le produit de la vente s'est elevé à 57 fr. 25 c.

— L'*Indépendance belge* annonce l'arrivée à La Haye du roi de Wurtemberg, beau père de la princesse d'Orange.

Voici comment le correspondant du journal belge explique ce voyage inattendu :

« On s'entretient depuis longtemps d'un dissentiment assez grave entre le roi Guillaume II et son fils aîné, le prince d'Orange, lequel d'un côté vit au plus mal avec la princesse son épouse. Ce dissentiment aurait, à ce qu'on assure, une cause si délicate et les conséquences en seraient si déplorables, que nous nous abstenons complètement d'en faire connaître la nature.

» Cette circonstance, jointe à plusieurs autres, que le prince d'Orange apprécierait sagement, l'aurait engagé à déclarer sa ferme intention de renoncer à ses droits à la succession au trône.

» Il aurait communiqué sa résolution à la princesse, sa femme, laquelle en aurait immédiatement écrit au roi de Wurtemberg, son père, auquel elle aurait exposé ses sentiments sur une résolution qui entraînerait pour elle-même la perte d'un trône qui lui était promis, et aussi sa crainte de voir compromettre les droits et l'avenir de son fils, le prince héréditaire, qui devrait succéder un jour à son père.

» Je dois ajouter que S. M. wurtembergoise, au lieu d'être descendue au palais du roi ou à celui du prince, son gendre, a pris son logement dans un simple hôtel, l'*Hôtel de l'Europe*. »

NOUVEAU PROGRÈS DU SUCRE INDIGÈNE. — Un fabricant de sucre de Lille vient d'adresser à un journal de cette ville le détail d'une découverte fort importante pour l'industrie sucrière, et dont il abandonne au public l'exploitation. Cette découverte consiste dans l'emploi du tannin qui, mis en contact avec le jus de betterave, a la propriété de le mettre à l'abri de toute fermentation, de s'emparer de la chaux pendant la défécation et de faciliter la clarification.

CRUELLE BIENFAISANCE. — On lit dans le *Journal de Villefranche* (Rhône) :

« Jeudi dernier, une jeune fille, âgée de vingt ans à peine, a cherché à mettre fin à ses jours par un procédé dont l'exécution atteste une énergie de volonté peu commune.

» Cette jeune fille exploite depuis peu de temps un petit café à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue Chasset : à la suite d'une querelle bruyante survenue entre elle et un individu, tapageur de profession et dans un état complet d'ivresse, elle aurait publiquement subi des reproches outrageants pour son honneur. Après quelques heures de réflexions silencieuses, elle se dit que flétrie et déshonorée, la vie désormais serait pour elle un fardeau. Elle prit donc la résolution extrême de mourir ; elle envoya chercher chez l'épicier voisin un verre plein d'acide sulfurique, et elle avala sans la moindre hésitation le breuvage qui devait lui donner la mort. Les médecins, appelés presque immédiatement, lui ont prodigué tous les secours de l'art ; mais le séjour du poison dans son estomac a été assez long pour causer des accidents irréparables. Depuis trois jours, sa vie n'est plus qu'une longue et cruelle agonie. »

LE VOL AU SUICIDE. — Voici un trait effrayant des mœurs de certaine partie de notre population. Il y a trois jours, un homme ivre, dans son égarement d'esprit, veut se suicider : il se dépouille de sa veste et de son gilet, contenant une somme de 7 fr., et se jette à la Seine. Des gens étaient là, qui lui portent secours et le ramènent à terre ; mais pendant cette opération, d'autres s'étaient sauvés, emportant les habits et l'argent du pauvre diable ! Profiter de ce qu'un homme veut se suicider pour le voler ! quel nom cela mérite-t-il ?

(*Mémorial de Rouen.*)

LE MONDE RENVERSÉ. — Un journal de Soissons raconte une scène qui pouvait avoir un dénouement fâcheux, mais qui, heureusement, n'a prêté qu'à rire.

Par suite d'un incendie attribué à la malveillance, et qui vient d'avoir lieu à Oulchy-le-Château, un certain nombre d'habitants de cette commune s'étaient résolus à faire toutes les nuits des patrouilles volontaires. Un soir que deux des citoyens de garde étaient rentrés fatigués au logis, leurs femmes s'offrirent à les suppléer dans le service du sûreté. La proposition est acceptée.

Déjà nos deux héroïnes, le sabre à la main, avaient patrouillé un certain temps sans rien rencontrer, lorsque tout à coup elles aperçoivent un homme, un vagabond, sans doute. *Qui vive ?* crient-elles d'une commune voix.

Le voyageur, reconnaissant des voix de femmes, croit à une plaisanterie ; il prend le ton goguenard, mais les deux femmes se précipitent sur lui.

A la vue du sabre qu'elles lèvent sur sa tête, l'inconnu comprend que l'affaire est sérieuse. A l'assassin ! à l'assassin ! pousse-t-il de toute la force de ses poumons, à mon secours !!! A ces cris, le maire, près de la maison de qui cette scène se passait, s'éveille, et paraît au moment où, par de violentes secousses imprimées à ses assaillantes, le voyageur essayait de s'échapper de leurs mains. Il se fait bientôt connaître : c'était un gendarme de Soissons en tournée de police.

Nos amis apprendront avec peine l'accident déplorable qui vient de nous faire perdre un de nos collaborateurs. M. Edouard de Cressart, qui, depuis plusieurs années déjà, participait à la correction de la *Démocratie* en qualité de lecteur de copie, se baignait hier près

---

M. DE BOISSY. Je n'ai accusé personne ; seulement j'ai rappelé les accusations portées dans une autre enceinte ; je ne suis point accusateur, mais rapporteur ; je maintiens tout ce que j'ai dit, et j'ajoute qu'en bon royaliste, je regrette le mal qu'on a fait à la royauté en ne la couvrant pas comme on le devait.

M. DE MONTALIVET. Je n'ai pas à m'enquérir du royalisme de M. de Boissy. Il y a des royalistes de plusieurs sortes, et notamment de deux espèces ; ceux qui défendent sagement la royauté et ceux qui la défendent maladroitement.

Je crois que M. de Boissy ne s'est pas assez souvenu du rôle qu'il a joué dans une de nos dernières séances.

Il dit n'avoir pas attaqué la liste civile ; cependant il l'a formellement attaquee, Messieurs. Il n'y a pas que la responsabilité des agents du pouvoir ; il y a la responsabilité de la parole, même quand on appartient à l'opposition, surtout lorsqu'on élève à la hauteur de cette tribune des accusations sans base, et qu'on met son éloquence au service de toutes les factions.

Qu'a dit M. de Boissy ? Que la liste civile avait illicitement réalisé des bénéfices pour une somme de 75 millions. Ce chiffre seul démontre l'absurdité de l'accusation. Pour faire ce chiffre, il faudrait vendre le fonds même. Quel est le revenu des forêts de la couronne ? 5 millions 863 mille francs, sur quoi il faut prélever les charges locales, les frais de conservation, d'entretien, de vente, etc... Total, 1 867 980 francs. Le revenu net est donc au plus de 4 millions de francs. Cela fait, pour quinze années de revenu, depuis 1830, 60 millions de francs. Ainsi vous arrivez à 60 millions. Comment, sur cette somme, pourrait-il y avoir 75 millions de bénéfices illicites ?

On dit : La liste civile a inventé le système des éclaircies, et, sous prétexte de l'application de ce système, elle fait couper les plus beaux arbres ; elle accroît indûment ses profits annuels.

L'orateur fait l'historique du système des éclaircies, qu'il oppose au système des contenances : le système des éclaircies n'est pas nouveau ; il existe en Belgique, en Allemagne ; c'est celui que la liste civile a dû adopter, comme le seul conforme à une bonne exploitation.

Quant à l'accusation d'avoir fait disparaître des portions considérables de futaie, que répondre ? sinon : Allez-y voir ; que mon collègue dérobe quelques moments à ses travaux législatifs pour aller s'assurer par lui-même de la vérité du fait.

On peut vérifier l'exactitude de toutes mes paroles en consultant les documents qui l'établissent. Aucune vente ne se fait que par adjudication, et par conséquent il y a des affiches qu'on peut se procurer et contrôler.

Au moment où je parle, de grandes améliorations ont été introduites dans l'aménagement des forêts de la couronne. La liste civile dépense annuellement dans ces améliorations 500,000 fr. J'espère que l'honorable membre reconnaîtra que c'est là faire un digne usage des produits de l'exploitation.

Qu'il me soit permis, en terminant, de dire un dernier mot à la Chambre, Que devant cette pensé d'amélioration qui s'est portée dans toutes les possessions de la couronne, que devant de tels résultats, devant les embarras qu'ils causent à la liste civile, on vienne parler de bénéfices, en vérité c'est là une odieuse accusation !

M. DE BOISSY se justifie de ce reproche en déclarant de nouveau qu'il a pris ses renseignements et ses accusations dans le *Moniteur*. Il se félicite d'avoir provoqué cette discussion ; elle a donné à la liste civile une occasion de se justifier.

La Chambre continue le vote des divers articles du budget.

M. DE FLAVIGNY demande des explications sur l'Italie et la Suisse.

M. GUIZOT. Ni la Chambre, ni le préopinant ne s'étonneront pas de la réserve que je crois devoir garder sur les deux questions qu'il m'a adressées. Je tiens d'abord à écarter deux idées irritantes. Non, nous ne voulons pas intervenir dans les affaires de la Suisse, non que j'invoque le principe absolu en matière d'intervention ; je réserve formellement la conduite qu'il conviendra à l'intérêt du pays de tenir.

Et d'abord, nous n'avons aucune prétention de nous opposer aux améliorations dans l'intérieur de la Suisse ; mais nous avons le droit de maintenir les traités et l'état de choses qu'ils ont reconnus.

Nous respectons profondément la vieille Suisse, à laquelle la nouvelle Suisse ne doit pas toucher légèrement. La Suisse est une confédération d'Etats souverains et libres. C'est là le droit international entre la Suisse et l'Europe. La constitution actuelle fédérale est conforme à l'intérêt européen et à la nationalité de la Suisse.

Ainsi l'intérêt français est d'accord avec celui de la Suisse pour le maintien de la constitution. Et si l'on considère quelles idées travaillent à changer la constitution de la Suisse, on comprendra le sentiment qui nous anime.

Les idées radicales sont aussi vieilles que le monde ; elles ont perdu de plus grandes sociétés que la société suisse. Déjà, derrière le radicalisme, s'avance le communisme, cette dégénérescence du radicalisme ; et, derrière le communisme, l'anarchie, qui doit nécessairement conduire à l'abîme.

En présence des éléments et des faits anarchiques, nous exprimons modérément notre opinion sous la forme de conseils amis ; nous réservons notre action, si les événements ultérieurs appelaient d'autres moyens, en respectant les principes qui président à l'équilibre européen, nous ne manquerons ni à l'intérêt européen ni à l'intérêt français.

Quant à l'Italie, nous n'avons pas là d'intérêt territorial ; nous n'y avons que des intérêts de bon voisinage, de parenté royale, cela suffit pour que nous ayons intérêt à l'ordre en Italie, à l'indépendance, à la sécurité de ses gouvernements. Cette sécurité est une condition à la bonne intelligence entre les gouvernements et les peuples. Aujourd'hui, les peuples sont moins patients et moins résignés qu'autrefois aux mauvais gouvernements. C'est l'honneur de notre âge.

Un souverain d'Italie, qui représente dans le monde l'idée de perpétuité et d'autorité, a compris la nécessité de faire des concessions au siècle et à l'esprit de progrès. C'est un des plus grands et des plus beaux spectacles qui aient été donnés au monde ; on peut affirmer qu'il saura défendre les principes d'ordre et d'autorité ; mais, en même temps, puisqu'il entreprend d'utiles réformes, ce serait une faute énorme de ne pas le seconder ; au contraire, c'est le devoir de tous les Etats européens, de tous les gouvernements, de prêter leur appui à la tâche sublime que le pape a entreprise.

Aujourd'hui cette politique a de grandes chances de succès ; aux partis modérés seuls il appartient de présider aux réformes ; quand ces partis modérés ont le Courage, non-seulement d'agir, mais de penser.

Eh bien ! il paraît qu'un parti modéré commence à se montrer dans les Etats romains ; dans une occasion récente, dans la dernière crise, les forces intelligentes de ce parti modéré se sont unies au gouvernement.

Nous sommes donc heureux de cet état de choses, et nous lui viendrons en aide ; nous soutiendrons le gouvernement réformateur et le parti modéré qui l'appuie. C'est le rôle que la France doit remplir et remplira, non-seulement en Italie, mais dans le reste du monde.

M. DE MONTALEMBERT. L'occupation de Ferrare.

M. GUIZOT. Je demande la permission de me tenir sur ce point dans la réserve dont j'ai parlé ; je ne peux m'expliquer ni sur le fait, ni sur ses conséquences.

M. FULCHIRON et **M. VICTOR HUGO** échangent quelques paroles sur la direction à donner à l'art dramatique.

M. CHARLES DUPIN demande des explications sur les subsistances de la capitale, sur le mode dans lequel la taxe du pain est établie ; il dénonce l'agiotage sur les blés et les fausses mercuriales.

M. DELESSERT, préfet de police, reconnaît que la taxe n'est pas établie en vertu d'un mode irréprochable. L'administration s'occupait de remédier aux abus introduits depuis peu, quand la crise des subsistances est venue absorber son attention.

Du reste, les prix des céréales s'abaissent considérablement. Cependant le prix du pain, à Paris, ne peut suivre que lentement cette progression décroissante. L'approvisionnement de Paris ne se compose pas de blés, mais de farines ; il y a entre le producteur et le consommateur deux intermédiaires : le marchand de farine et le boulanger ; l'un et l'autre attendent, pour arbitrer, que les prix soient bien fixés. L'approvisionnement en souffre.

On a parlé de la réserve ; mais cette réserve est peu de chose, consacrée

luminer, pour vous, ce temple dont les murs sont chargés de mystiques emblèmes et de mystérieuses allégories ; au moment où, rentrant en vous-mêmes, vous cherchez à recueillir vos impressions et à deviner le sens caché derrière ces images, je devrais peut-être, parcourant avec vous cette enceinte et facilitant vos recherches, vous expliquer ces mystères et vous initier, pas à pas, à toutes les vérités qu'enseigne la science maçonnique.

Mais, parmi ces emblèmes, il en est que le grade que vous venez d'acquérir ne vous permet pas d'approfondir encore, et dont la révélation est réservée à des études persévérantes et à de nouvelles épreuves ; quant aux autres, permettez-moi d'en différer l'explication jusqu'à ce que, saisissant bien l'ensemble de nos travaux et comprenant la fin qu'ils se proposent, vous soyez plus à même d'en accepter le véritable sens.

L'objet de cette première instruction doit donc être de vous faire envisager l'œuvre à laquelle la maçonnerie travaille avec tant d'ardeur, et cette œuvre tout entière se cache, elle aussi, sous une allégorie dont nous allons tâcher de soulever le voile, qui la dérobe aux yeux du monde profane.

Ouvriers dévoués, infatigables, toujours revêtus des insignes du travailleur, nous appliquons tous nos efforts à l'achèvement de ce temple fameux, que l'histoire nous représente sans cesse détruit et sans cesse renaissant de ses propres ruines, de ce temple que Salomon, fils de David, célèbre par sa sagesse et par l'immensité de ses connaissances, résolut d'élever à l'Eternel ; de ce temple, enfin, si pur dans ses formes, si parfait dans ses proportions, si complet et si harmonieusement distribué dans ses détails, et dont la tradition seule nous a transmis les vastes plans.

Mais ce Temple, auquel chaque jour apporte une pierre nouvelle, et qui, assis sur des fondements profonds et durables, doit enfin s'élever dans le monde pour le bonheur des hommes et à la gloire du Gr.·. Arch.·. de l'Un.·., quel est-il ? Comme moi, mes FF.·., vous l'avez dit, c'est l'édifice social, tant de fois miné par sa base, sapé dans ses fondements, et dont la ruine devient de jour en jour plus imminente. Ce qui doit être, ce qui est le but constant de nos efforts, la préoccupation persévérante de nos esprits, la fin à laquelle aspirent nos âmes, c'est cette grande régénération humanitaire, œuvre de foi, d'espérance et d'avenir, bien digne des hommes d'intelligence et de cœur que la Maçonnerie compte dans son sein.

L'application à l'humanité tout entière de nos principes d'ordre, de fraternité, de solidarité, tel est le problème dont nous cherchons la solution, et quelque difficile, quelque impossible même que puisse paraître cette tâche, il ne nous est pas permis, à nous Maç.·., de l'abandonner, car nous avons foi dans la puissance, dans la sagesse et l'excellence de Dieu, nous avons foi dans la perfection de ses ouvrages, et sur cette double foi repose notre espérance en un avenir meilleur.

Devons-nous donc, dans l'étude du passé et des faits qui s'y rattachent, perdre ces croyances consolatrices ? Le tableau que déroule sous nos yeux l'histoire de tous les siècles, présente, je le sais, le spectacle du combat perpétuel des passions, des intérêts, du devoir et de la raison, aux prises dans le cœur de l'homme, se comprimant réciproquement, s'imposant sans cesse de cruels sacrifices, et réalisant les plus douloureux martyres ou les plus honteuses dégradations.

Je sais aussi que cette lutte intérieure, à laquelle nul au monde encore n'a pu soustraire son âme, s'est continuellement reproduite en grand dans la société, où le conflit des intérêts individuels et collectifs, la collision des ambitions, le choc des passions insultent à l'impuissance des lois répressives et comblent la somme de douleurs et de misères qui nous afflige.

Mais, de cette guerre acharnée, durable, de l'homme avec lui-même et avec ses semblables, de ces divisions sanglantes que des intérêts mal compris ont fait si souvent naître entre les peuples, entre les individus même d'un seul peuple, devons-nous conclure, et conclure à tout jamais que telle est la destinée fatale, invincible, immuable, que Dieu a décrétée pour l'humanité ici-bas ?

Ah ! mes FF.·., attendez encore avant de prononcer cet arrêt qui répugne à votre cœur, à votre raison, à votre intelligence ; attendez, avant de lancer ce blasphème impie à la face de celui dont nous tenons cœur, raison, intelligence, de celui qui, plein de sollicitude pour nous, nous a donné, comme demeure, une terre aux flancs fertiles, les flots lumineux d'un soleil qui l'échauffe et la féconde, toutes les harmonies et les richesses du ciel qui l'enveloppent.

L'homme est nativement mauvais, dites vous ; de ses instincts pervers, ressorts des actes humains, éléments de l'homme moral et social, auraient été déterminées sans coordination et sans but ! ou bien même, elles ne seraient destinées qu'à agir les unes contre les autres, à se combattre, à engendrer une lutte éternelle dans l'homme, une lutte éternelle dans l'humanité, un éternel concert de ruses, d'oppressions, de violences, de massacres et de misères.

Je dis enfin que cette accusation, derrière laquelle vous vous abritez, ne saurait être soutenue par votre intelligence ; car, pure émanation de Dieu, elle sent, elle comprend que Dieu n'a pu se tromper ; qu'il n'a pu déposséder l'homme dans la distribution de ses trésors d'harmonie, mais que l'homme a fait jusqu'alors un faux emploi des richesses qui lui ont été réparties, et qu'il a manqué cette organisation préconçue au milieu de laquelle il lui était donné d'employer toutes les forces de son organisme, de développer librement ses facultés intellectuelles, et d'accomplir ainsi la mission qui lui était réservée sur la terre.

Cessons donc d'accuser Dieu, absous par notre cœur, notre raison et notre intelligence ; admirons plutôt, et avec sincérité, l'ordre, la sagesse et l'harmonie qui président à l'œuvre entière de la création, et soutenus, guidés par cette admiration constante, cherchons à rapporter le mal à ses véritables causes, et ne passons plus, comme on l'a dit, au compte de la nature humaine les vices inhérents à nos organisations sociales.

Notre confiance dans les vues et les desseins du Gr.·. Arch.·. de l'Univ.·., notre foi dans la perfection de ses œuvres, notre respect pour les objets de sa création, nous font une loi, à laquelle nous ne pouvons nous soustraire : c'est celle de reconnaître que l'homme est bon dans tout son être, dans son âme comme dans son corps, dans les passions essentielles de ses sens et de son cœur comme dans les facultés de son intelligence.

Dégagés donc de toute préoccupation au sujet des éléments divers qui le composent, rassurés sur l'excellence de ce mécanisme passionnel dont il est pourvu et dont les ressorts ont été créés en vue d'une destination quelconque, cherchons, par des voies nouvelles, le milieu dans lequel il doit naturellement et librement fonctionner ; étudions avec soin l'homme sous le rapport de ses instincts, de ses besoins, de ses affections, de ses désirs, et, comme ces éléments de l'activité humaine doivent avoir nécessairement une raison et un but, cherchons à leur donner satisfaction, par une organisation solide qui les développe au lieu de les étouffer.

Depuis des siècles, si les moralistes ont échoué devant la tâche qu'ils ont entreprise de réformer l'espèce humaine, c'est qu'il ne leur était pas permis de rejeter l'homme dans un moule nouveau fait selon leur caprice ou le besoin de leurs utopies ; c'est qu'ils se sont étrangement trompés, en croyant plus facile de refaire l'œuvre de Dieu que l'ouvrage des hommes ; c'est que, dans leur fol orgueil, ils ont voulu se mettre au-dessus de la Divinité dont ils ont méconnu les intentions, et qui a puni leur audace en les frappant d'impuissance.

Sachons reconnaître cet avertissement providentiel, et, forts de nos grands enseignements maçonniques, marchons d'un pas ferme à la conquête du bonheur qui nous est promis ici-bas, en plantant partout et bien haut, notre drapeau, ce drapeau dont les banderolles déployées apprendront à l'humanité ce mot qui doit la sauver : *Fraternité*.

Et vous, mes FF.·., vous qui venez aujourd'hui nous demander votre part de travail, et qui ceignez avec joie ce tablier, gage de votre coopération native, pénétrez-vous de l'importance de l'œuvre que poursuivent sans relâche les Maçons ; venez étudier, sous l'œil des Maîtres instruits qui parent ces colonnes, l'usage des outils qu'ils vont mettre entre vos mains, encore malhabiles à les manier ; marchez avec zèle sous leur patronage, et quels que soient les obstacles, les difficultés qui vous arrêtent, les écueils jetés au-devant de votre dévouement, n'écoutez que cette voix de votre conscience qui vous crie :

« Fais ce que dois, le bien adviendra. »

MARCHANDISES.

3|6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr. ; août, septembre et octobre, 76 fr.

— Béziers, 61 à 62. — Bordeaux, 67.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois et août, 101 ; 4 derniers mois, 105-50 offert.

Lille : Colza, 85-50. — Lin, 94-50.

Savon disponible, belle qualité, 100 fr.

Dette intérieure	»	»» »|»	— Banque...	»	»»»	»»	Paris-Lyon	407 50
PORTUG. 5 0|0 1837	»	»» »|»	— dº Em. 18...	»	»»»	»»	Nord-Yonne	»» »»
HOLL. 2 1|2	»	»» »|»	PIEMONT...	»	1130	»»	Zinc V. M.	»»»» »»
HAITI...	»	» »|»	AUTRICHE...	»	400	»»	Lin Maber	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	960 »»	Orléans à Vierzon.	331 25
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	615 »»	Bordeaux à Cette.	477 50
Paris à Orléans...	1242 50	Marseille à Avign.	563 75	Nord..............	560 »»
— à Lyon.....	407 50	Paris à Strasbourg	405 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 août.

7 h. »|» FRANÇAIS. — Don Juan, les Rivaux d'eux-mêmes.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — L'Éclair, le Trompette.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Chapeau, dernier Amour, un Vœu, les Habits.
7 h. 1|2 GYMNASE. — Charlotte Corday, un Mari anonyme.
7 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Turlurette, la Sirène, ma Femme, Risley.
8 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Henriette, Secours, Un Père, le Troitin.
» h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN — Relâche.
6 h. 3|4 GAITÉ. — Julie de Monteil.
7 h. »|» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1|4 COMTE. — La Maison isolée, les Niches de César.
7 h. »|» FOLIES. — Cœvrenil ou le Fermier anglais, un Mariage en Espagne.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1|2 BEAUMARCHAIS. — Gabrielle, Marcel, François, rue de Lappe.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS. — Les Fifres et les Tambours, le Tonnelier, l'Officier.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix : 1 et 2 fr.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 4 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 4 AOUT.

—

Une passion malheureuse.

Ils aimaient trop l'Epoque.....

Les scandales signalés par la tribune, par la presse, ou constatés judiciairement depuis quelques mois, commencent à former un si long chapelet, qu'il est difficile de s'y reconnaître, et que les journaux indépendants seront obligés d'adopter, d'un commun accord, un système de numérotage. On pourrait, sauf rectification, convenir de ceci : n° 1 Drouillard, n° 2 Rochefort, n° 3 Bénier, n° 4 Soyez, ou bien, si l'alphabet convient mieux : A Drouillard, B Rochefort, C Soyez, D Pellapra-Teste-Parmentier-Cubières, E mémoire Lambert, F privilège vendu 100 000 fr., G promesses de pairie, H loi des maîtres de poste, I actions Cunin-Gridaine, J mines de Mouzaïa, K marché de Jussieu et Gouze, L Salines de Saltzbronn, M place de caissier au chemin de fer de Meaux, N infamies de Clairvaux..... Nous renonçons à continuer, les lettres de l'alphabet seraient épuisées avant le catalogue des scandales.

De tous ces faits honteux quels sont ceux qui ont le plus soulevé l'opinion publique ? quels sont ceux qui ont tué le ministère, qui lui ont enlevé la vie morale, bien que ses membres n'aient pas encore quitté leurs hôtels ? Ce sont les scandales qui se rattachent à l'*Epoque*. C'est pour s'être obstiné à galvaniser ce malheureux journal que le cabinet s'est perdu.

Ceci est un grave symptôme. Nous parlons sans ressentiment aucun. Si la polémique injurieuse et déloyale de l'*Epoque* avait pu faire naître chez nous le désir d'une vengeance, il y a longtemps que ce désir serait complètement assouvi. Les faits ont été plus cruels que ne pourrait l'être notre plume.

Sans vouloir attaquer des personnes qui sont connues suffisamment et à l'égard desquelles toute attaque serait superflue, nous rappellerons qu'au temps où l'*Epoque* s'appelait encore le *Globe*, et n'avait pas exagéré son format, des conservateurs honnêtes s'affligeaient amèrement de voir ce journal accueilli avec faveur aux Tuileries, dans les ministères, préféré même au *Journal des Débats*; car le *Globe*, c'était l'esprit de parti parvenu au plus haut degré de la mauvaise foi et du cynisme, c'était le maintien de l'esclavage plaidé tous les jours, c'était le travailleur français éternellement voué au salariat, c'étaient l'insulte et le défi jetés à toutes les idées généreuses, c'étaient le mensonge et le travestissement dans les citations.... enfin c'était le *Globe*.

Il semblait à ces conservateurs, dont nous avons alors exprimé les inquiétudes, que le pouvoir jouait avec le feu en se plaisant aux diatribes d'un pareil journal, en endossant son impopularité.

Tout à coup le *Globe* éprouve le besoin de remplir un nouveau rôle, il lui faut un immense format, des porteurs en uniforme, des affiches-monstres, des mascarades-prospectus; et l'élément aveugle, immobile, du parti conservateur croit utile de payer toutes ces dépenses. Le *Globe* faisait chaque matin des ennemis au gouvernement; il y a des hommes qui se sont abonnés aux journaux de l'opposition, par le seul dégoût que leur causaient les articles impudents du *Globe*. Ce journal ne pouvait avoir pour protecteurs intelligents que des radicaux, que des hommes d'une opposition extrême et subversive; — c'est égal, des amis de l'ordre établi, des amis passionnés, plus passionnés que M. de Boissy, croient bien faire en subventionnant le *Globe-Epoque*.

Passion malheureuse en vérité, car l'*Epoque* avait un insatiable appétit, et, comme certaines beautés, ce n'est pas gratuitement qu'elle déshonorait ses protecteurs. Bientôt l'argent manqua pour elle, tous les coffres furent à sec, même celui de l'amant discret qui, pendant longtemps, avait donné dix mille francs par mois sans se faire connaître.

Cependant on ne pouvait se résoudre à laisser mourir de faim une si belle maîtresse ; faute d'argent, on lui donna tout ce qui ne se vend pas, tout ce qui ne doit pas se vendre, tout ce qui ne se vend jamais sans prévarication et forfaiture... On sait le reste. Mais comprenez-vous que des hommes de sens, de raison, de talent même, aient ainsi engagé leur position, leur avenir, compromis leur considération, celle du pays, et pourquoi ?... Pour entretenir l'*Epoque* !

Il faut bien que l'amour ait un bandeau sur les yeux ! Mais pourquoi ne pas la renvoyer, cette malheureuse, qui ne vous faisait que du mal ? Est-ce que dans votre douce intimité elle aurait surpris tous vos secrets ? Est-ce que ces secrets sont de nature délicate ? Est-ce que vous avez craint des bavardages de sa part ? En vérité, il nous faut supposer tout cela pour comprendre comment vous avez fait de si énormes sacrifices, afin de conserver cette beauté compromettante et compromise.

Un Conservateur non-satisfait.

M. Tuja, conseiller de préfecture, secrétaire-général de la Haute-Loire, vient de donner sa démission en l'accompagnant de la lettre suivante, publiée par la presse locale :

Le Puy, 31 juillet.

Monsieur le préfet, j'ai salué de toutes mes sympathies l'avènement du 29 octobre; mais, au lieu du bien qu'elle promettait cette administration a laissé librement éclore tant d'abus et de désordres de tous genres, que je ne crois pas pouvoir tenir à elle plus longtemps, même par les modestes fonctions qui m'y attachent.

Le népotisme éhonté, la corruption, la vénalité, la rapine sont partout, et partout florissants ;

La pudeur, la morale, la justice, les intérêts les plus respectables, les droits les mieux établis, presque toujours et en tous lieux sacrifiés à des spéculations électorales, ou à de hautes cupidités ;

Le ministre obéissant servilement aux exigences les plus étranges du député, le député subissant de même le caprice de l'électeur, et celui-ci bien convaincu avec tout le public qu'il n'a besoin d'autre titre que de sa voix pour faire exempter son fils, gagner son proche, obtenir un emploi, une distinction, un secours, etc.;

Les tripotages scandaleux devenus si fréquents dans les régions les plus élevées de la société ;

La fortune publique abandonnée à un gaspillage sans nom, la considération et l'honneur du pays gaspillés d'une manière cent fois plus déplorable encore aux yeux de l'étranger, qui n'est que trop autorisé à ne voir qu'un ramassis de vils intrigants, de vendus et d'escrocs dans les descendants immédiats de *cette grande nation*, qu'il avait été si longtemps accoutumé à respecter et à plaindre ;

Nulle part une surveillance, un contrôle sérieux, rien que d'illusoire à cet égard, et, par suite, l'infidélité et la concussion passant à l'état normal.

Jamais l'honneur plus rare, jamais les honneurs plus prodigués ; aussi, n'est-il pas jusqu'à un méchant canton de Berne, qui ne se croie le droit de nous donner d'insolentes leçons à cet égard.

Enfin, un allègement de quelques centimes, obstinément refusé au malheureux cultivateur, sur le monopole d'une des substances les plus indispensables pour lui, et dans le même temps des milliers de francs ajoutés au traitement de milliers de fonctionnaires qui, certes, n'en étaient pas réduits à manquer d'un peu de sel...

Si c'est là tout ce qu'ont pu produire ces représentants des *glorieuses*, je doute fort que la postérité les qualifie comme telles.

Ce régime sur lequel il n'est plus permis de s'abuser, malgré les grandes phrases et les démentis de ses défenseurs intéressés, voire même le glorieux certificat des 225 *satisfaits*, ne m'inspire plus que dégoût et m'humilie profondément, avec tout ce qui porte un cœur français ; je ne puis y accepter une plus longue participation. Conservateur, mais pas à la façon de ceux qui semblent ne travailler qu'à tout perdre, je veux me séparer d'eux au plus tôt pour avoir le droit de les maudire hautement et partout; un air pur m'est nécessaire, et je ne saurais vivre dans une atmosphère infectée.

Ce n'est pas pour le plaisir trop banal de faire de la critique ou de l'épigramme, que j'ai écrit ce qui précède, mais pour obéir au cri de ma conscience, et donner aux honnêtes gens le signal d'une improbation éclatante, énergique, contre cet épouvantable débordement d'improbité qui envahit tout et menace de transformer notre malheureuse France en une véritable caverne.

Le *Siècle* fait à peu près les mêmes observations que nous sur l'affaire Gouze ; il ajoute :

Le *Moniteur* a tort de faire remarquer que l'affaire révélée par le *National* remonte à 1841, et rentrait dans les *attributions du ministère des travaux publics*. C'est son droit, et chacun entend la générosité à sa manière ; les anciens collègues de M. Teste peuvent trouver commode de faire retomber sur lui seul la responsabilité de tous les actes scandaleux ; mais, lorsque la négociation à laquelle se réfère l'acte du 18 mai, enregistré le 19 mai 1841 ; lorsque cette négociation se poursuivait, il ne s'agissait plus de rien obtenir du ministre des travaux publics ; le projet était présenté depuis longtemps et le rapport déposé. Il s'agissait de faire adopter la loi par la Chambre des Députés. Or, ce n'était pas un ministre isolé, c'était le cabinet tout entier qui pouvait seul exercer sur la majorité la pression nécessaire pour conquérir un pareil résultat, à une époque aussi avancée des débats parlementaires.

Le *Courrier français* fait ce matin les réflexions suivantes sur son procès de police correctionnelle :

Nous maintenons toutes nos assertions en ce qui concerne la société Talabot et nous en ferons la preuve devant le jury ou dans une enquête, si, comme nous l'espérons, nous aboutissons à une enquête ou à un procès en cour d'assises. Mais, en vérité, il faut être aveugle pour ne pas voir que l'affaire a pris des proportions immenses depuis le jour où a paru notre premier article ; que ces proportions atteignent de très grands personnages, auprès desquels, en définitive, M. Jules Talabot est assez petit ; et que c'est faire preuve d'un amour-propre un peu trop robuste, un peu trop naïf que de s'imaginer qu'on répondra aux profondes émotions de la conscience qu'on vient déposer en tremblant sur la barre d'un tribunal correctionnel ! Croit-on, par hasard, que l'enquête algérienne, si elle était ordonnée, demain, ne portât que sur les actes auxquels se trouve mêlé M. Jules Talabot ? Eh ! non, mille fois non ! On sait bien qu'il n'est pas, dans l'Afrique française, une seule province, une seule vallée, et peut-être un seul hectare de terrain, — pour parler le langage des concessions, — où la prévarication administrative n'ait laissé sa trace ignominieuse ! On sait bien qu'il serait impossible, sur cette malheureuse terre d'Algérie, de soulever un caillou sans qu'aussitôt on ne vît jaillir un scandale ! Nous disions, il y a quelques jours, que si le gouvernement n'ordonnait pas l'enquête, elle se ferait par la presse indépendante.

Nous sommes-nous trompés ? Ecoutez plutôt ces révélations accablantes qui, de l'un à l'autre bout de la France, se pressent chaque jour dans les colonnes des journaux de l'opposition ! Oui, l'enquête se fera, elle est commencée déjà, elle se poursuivra rigoureusement, invinciblement, jusqu'au bout ! Nous verrons s'ils finiront par s'émouvoir, ces grands personnages que nous attaquons par dessus la tête, oh ! oui, bien haut par-dessus la tête de M. Jules Talabot !

L'*Union de Saint-Etienne* a promis de faire une guerre décidée à la féodalité industrielle et tient parole. Nous lisons dans ce journal :

Nous avons une fâcheuse nouvelle à donner aujourd'hui. La compagnie des mines de la Loire fait chômer en ce moment quatre à cinq cents ouvriers mineurs. Que deviennent les fabuleux avantages qu'on nous promettait de l'association, si cette dernière, pour son début, provoque une grève aussi intense, plus intense même que celles qui survenaient sous le régime de la concurrence illimitée ?

Le *National* annonce qu'il est prié d'adresser la question suivante à l'administration de la guerre :

M. le ministre n'a-t-il pas reçu d'Algérie un rapport constatant qu'une somme de 15 mille francs figure au passif d'un fournisseur de la guerre tombé récemment en faillite sous cette désignation : — *Pour le ministère de la guerre à Paris : 15 mille francs* ?

Nous ne garantissons pas l'exactitude du chiffre, mais cela importe peu. Ce qui nous préoccupe, c'est de savoir si, au cas où le rapport aurait été reçu et où la désignation de la somme s'appliquerait à un employé de son administration, M. Trézel entend saisir la justice de cette affaire.

Dénonciation en règle.

M. A. Warnery, délégué de la ville de Bone, vient d'adresser à la Chambre des pairs une dénonciation dont suivent les termes.

Le ministre de la justice a dit en pleine Chambre des pairs que la lumière se ferait sur les faits avancés par le *Courrier français*, à moins que le journaliste n'en voulût pas lui-même.

Le journaliste ne recule guère... Quel défi ! quelle attaque ! Osera-t-on encore reculer contre une dénonciation aussi catégoriquement articulée ?

A M. le Chancelier et à MM. les Membres de la Chambre des pairs.

Paris, le 4 août 1847.

MESSIEURS,

Les ministres repoussent avec énergie *une enquête* sur les faits révélés dans plusieurs numéros du *Courrier français* ; ils la repoussent parce qu'ils comprennent qu'avec elle la vérité apparaîtra ; ils la repoussent parce qu'elle peut donner la clé de toutes les turpitudes, de tous les scandales.

Avec l'enquête on prouvera :

1° Que, depuis 1843, il s'est formé une Société d'accapareurs qui non-seulement a jeté son dévolu sur les richesses de France, mais sur toutes celles de l'Algérie.

2° Que cette Société a reçu dans son sein des fonctionnaires puissants, des représentants dans la Chambre élective, des pairs de France, des employés de toute espèce et de tout grade, des financiers considérables, etc., etc.

3° Que tous ces éléments réunis ont manœuvré avec ensemble et énergie ; qu'ils se sont emparés de secrets qui leur étaient livrés par des affidés fonctionnaires publics, employés dans l'administration de la guerre et autres.

4° Que les efforts de cette Société ont eu pour résultat de s'emparer scandaleusement de plusieurs *mines* d'Algérie, et d'un nombre incalculable de terres arables, les meilleures et les mieux situées de la colonie.

5° Que, sous toutes ces concessions, il y a des actes de la plus révoltante impudeur ; que des *intérêts généraux, locaux et industriels*, ont été sacrifiés à cette bande d'agioteurs et de concussionnaires tellement puissants qu'ils faisaient et font la loi à l'administration.

6° Que la pénurie de numéraire qui se fait si cruellement sentir en Algérie, est l'une des conséquences de ces indignes tripotages.

7° Que cette déplorable Société s'est tellement rendue maîtresse de l'administration de la guerre, qu'elle a concouru à faire produire les ordonnances *iniques et spoliatrices, des 1er octobre 1844 et 21 juillet* 1846, sur la propriété algérienne.

8° Que le but de ces deux ordonnances était de dépouiller un grand nombre de propriétaires d'Algérie pour jeter en pâture au monopole les plus riches terrains, les plus fertiles contrées.

9° Que l'ordonnance du 15 avril 1845 (sur l'organisation civile), n'avait d'autre but que d'introduire sur la terre algérienne des fonctionnaires dévoués à l'accaparement ! — Je me hâte de reconnaître qu'une grande partie de ces sinécuristes n'a pas voulu prêter la main à l'œuvre de spoliation !

10° Qu'*après avoir été gorgés de mines de toutes sortes, de terres arables sur lesquelles ils n'ont encore fait aucuns travaux*, les monopoleurs sont parvenus à obtenir une *ordonnance royale*, qui interdit à l'administration de la guerre la faculté d'accorder aujourd'hui des concessions sans le concours du *conseil d'Etat* !

11° Que c'est pour avoir à leur libre disposition toutes les richesses de l'Algérie, que ces trop heureux monopoleurs ont fait retirer au *maréchal Bugeaud* le droit d'accorder des concessions, et celui même de s'opposer à celles consenties à leur profit.

12° Qu'enfin cette société puissante est parvenue à mettre le ministre dans l'impossibilité de poursuivre le *Courrier français* devant le *jury*, car le *jury* entraîne *l'enquête* !

Depuis deux années, je suis pas à pas les manœuvres ténébreuses et déloyales que je viens de signaler ; depuis deux années je sacrifie mes veilles et ma position à l'accomplissement d'un devoir que je crois sacré ; rien ne m'a rebuté jusqu'à présent, et je ne faiblirai pas devant les conséquences d'une lutte avec de tels hommes.

Je ne suis pas un homme isolé, UNE VILLE vient de me confier son mandat ; toute une population craintive et ruinée demande à la mère-patrie d'écouter ses plaintes, d'entendre sa dernière et suprême prière.

La Chambre des pairs, la presse indépendante se sont émues des révélations du *Courrier français* ; aujourd'hui encore, je fais un appel à leur impartialité, et je les supplie, au nom de l'Algérie, au nom de notre honneur national, d'obliger par la discussion et la reproduction de cette lettre, le gouvernement à faire faire une enquête rigoureuse !

Je pourrais, dès aujourd'hui, nommer tous les membres de l'association scandaleuse contre laquelle nous luttons, mais à quoi bon donner à nos adversaires le temps de se mettre à l'abri ?

Pourtant, je signale à la Chambre et à la presse comme ayant pris part à toutes ces ténébreuses menées, soit par faiblesse, soit par suite d'une coupable vénalité, MM. (ici quatre noms que nous nous abstenons de reproduire) ; quant aux autres, l'enquête les trouvera. Je les nommerai au besoin.

Qu'ils y songent, *j'ai des documents précis* ; j'ai la liste des pièces contenues dans un grand nombre de dossiers ; si l'on fait disparaître ces documents, je saurai bien prouver qu'ils existaient ; et alors l'ENQUÊTE aurait des crimes à découvrir.

Pourquoi M. le ministre de la guerre (Trézel) n'a-t-il pas osé pénétrer dans cet *antre de l'iniquité* ? On lui a pourtant proposé de le guider et de l'éclairer !

Après l'*enquête* de France, viendra celle d'Algérie. Là nous aurons encore des *dilapidations*, des *concussions* de toutes sortes à dévoiler.

Il faut une victime, il faut un homme assez fort de sa conscience pour affronter les lâchetés d'une administration en décrépitude. J'accepte ce rôle, et je me fais fort d'obtenir les preuves de tout ce que j'avance.

Messieurs les pairs, j'ai foi en votre haute justice, et au nom de l'Algérie *ruinée et spoliée*, je vous demande la répression d'un état de choses désolant pour la nation, déshonorant pour l'administration.

Veuillez, messieurs les pairs, agréer l'hommage de mon profond respect.

A. WARNERY,
délégué de la ville de Bone, rue d'Enghien, 25.

Nous avons une petite correction à faire à l'histoire édifiante que nous avons racontée ce matin et qui forme un premier supplément à l'affaire de la vente, moyennant 450 000 fr., du chemin de fer de Meaux.

Nous avons dit que les 20 mille fr. avaient été demandés à un employé du département des finances contre la promesse de la place de caissier dans la Compagnie de ce chemin de fer. Cela est inexact.

L'ex-député archi-ministériel, qui conduisait l'affaire n'avait pas vendu la place de caissier pour 20 mille francs ; il avait exi-

[illegible] dix heures du matin, et j'entendis dire que des ouvriers de la ville et des environs étaient attroupés aux portes de la halle aux blés ; un jeune domestique de meunier dit à une personne avec laquelle je me trouvais : « Cela va fort mal, on veut nous faire payer pour les brigands !!!

Vers une heure de l'après-midi, j'entendis dire qu'il y avait une émeute à la halle ; je m'empressai d'y aller.

Il paraît que l'un des boulangers, le nommé Degron, offrait 64 francs d'un sac de blé, lors de l'ouverture de la halle ; et il y avait eu un autre sac vendu 54 fr. à la petite halle ; entendu alors par des ouvriers, arrivés là en foule pour suivre la halle, l'un d'eux s'écria : « ***En voilà un gueux qui offre 64 francs du blé, qui n'en vaut que 54*** ! » Et en même temps la foule se rua sur cet homme, qui fut heureux du concours du commandant de la garde nationale, homme très fort, qui l'aida et le jeta dans une maison (un café, je crois), d'où il s'évada aussitôt. Le bruit se répandit partout que cet homme avait dit au vendeur : « *Ce blé vaut 10 francs de plus* ! » Et toute la population accourut ; en peu d'instants les rues voisines furent remplies, on criait, on voulait tuer le boulanger. Les gens tranquilles tournèrent le dos ; mais les ouvriers, nombre de femmes et de jeunes gens, se portèrent sur la maison de Degron. Cette maison est en face de la halle.

Le piquet de garde nationaux qui était à l'hôtel de ville, comme d'habitude, pour les jours de marché, était arrivé sur la demande du maire. La femme Degron offrit (on criait : *mort à Degron, le pain à 5 sous le demi kilog*.) pour obtenir la tranquillité, de livrer son pain à 15 c. le demi kilog., on s'empara de ce qu'elle en avait dans sa boutique.

Le marché à l'avoine, aux farines et aux légumes secs, se trouve en face la maison ; les sacs furent renversés par la foule, 200, 400, 800, 1 600, 2 000 personnes passèrent successivement dessus, jusqu'à 3 ou 4 heures, que quelques voitures se glissèrent enfin parmi la foule pour enlever les sacs.

De toutes parts, les pierres volaient vers les vitrages : 1° de la boutique du boulanger ; 2° de sa chambre ; 3° du café ; 4° des chambres au-dessus (un étage) ; 5° des mansardes ; les cris d'encouragement partaient de tous côtés. Plusieurs gendarmes et agents de police étaient réduits au rôle de simples spectateurs. Au même instant l'autorité locale, avertie de l'accroissement du désordre, venait de donner l'ordre de battre la générale ; les tambours furent arrêtés par des femmes, on creva leurs caisses ou on leur ôta leurs baguettes.

Le sous-préfet, le maire, les adjoints, le procureur du roi se trouvaient sur le lieu du désordre, chacun faisant de sages exhortations ; un instant, on raisonna d'homme à homme : j'entendis des ouvriers parler avec énergie et bon sens, et de plus en termes sensés, et certes les autorités constituées purent apprécier l'érudition et la valeur de ces ouvriers ; ils démontrèrent ce que la classe travailleuse avait eu à souffrir de vexations, par les stratagèmes et les simulacres de ventes et d'enchérissements opérés par les marchands de blés ; opérations qu'ils ont accusé, en face, les autorités de bien connaître et de n'avoir pas réprimées ; ces ouvriers ont terminé en disant : « *Ce qui se passe est votre ouvrage.* »

Le calme paraissait se rétablir ; les autorités, dans l'espoir que chacun allait évacuer la place, se retirèrent. Une heure s'était écoulée ; des pierres avaient été lancées de nouveau, et en si grand nombre, qu'il ne restait plus de vitres au corps de maison ; des agents de police et plusieurs gendarmes étaient encore réduits à être spectateurs de ce désastre. Le procureur du roi arrive, se jette au milieu du désordre, saisit lui-même celui des mutins le plus rapproché qui lançaient des pierres ; les agents de police et les gendarmes le secondent ; mais on n'entend de toutes parts que cris et rugissements. Une rixe est engagée, on reprend celui qui avait été saisi, on bouleverse les agents de la force publique, qui sont encore réduits à devenir les impuissants spectateurs du désastre.

Forts de cette première réussite contre l'autorité, les plus acharnés précipitent d'énormes pierres contre les portes, les enfoncent, cassent les restes de croisées et devantures de boutiques, pénètrent dans l'intérieur, brisent les armoires, saisissent tout le pain qui s'y trouve, le donne à tous ceux de leurs camarades qui n'ont pu entrer ; on apercevait une pile de sacs de farine qui furent éventrés et emportés soit par fractions, soit en entier ; du café, on emportait tout ce qui se trouvait et l'on buvait l'eau-de-vie ; tout cela au milieu d'un bruit épouvantable. Des agents municipaux, adjoints, sous-préfet, conseillers, arrivent et essaient vigoureusement de réprimer le désordre. Les meubles, les tabourets et les tables du café sont, pour toute réponse, lancés par les fenêtres, et immédiatement saisis par d'autres qui les brisent avec fureur en les frappant sur le pavé. J'ai vu le procureur du roi saisir des tabourets, des meubles, les donner à ceux qui l'entouraient en leur disant : « Prenez, emportez, mais ne dévastez pas. » Du centre de la foule on criait (les femmes particulièrement) : « Apportez des pioches, il ne faut pas que sa maison reste debout. » Alors le bruit circula que l'on venait d'éteindre des allumettes placées à plusieurs endroits de la maison.

Les tailles furent aussi jetées, brisées et les registres déchirés, ainsi que les lits et les vêtements, tout cela par tant de mains qu'on aurait cru voir une fourmillière à l'intérieur de cette maison. Diverses personnes furent blessées dans cette cohue, des hommes forts firent sortir les pillards, mais à grande peine et sous une grêle de pierres et de débris. Il était environ 5 heures. La gendarmerie, qui avait disparu depuis un instant, revint à cheval, sabre au poing, en suivant une cinquantaine de gardes nationaux, débris de toutes les compagnies, qui avaient en tête le commandant, plusieurs chefs, tambours et canne-major. Les commissaires de police, criant : *Arrière* ! *arrière* ! *évacuez la place* ! firent reculer la foule de devant le lieu du pillage. Les femmes criaient : « Que vont-ils nous faire voir ? » Elles les traitaient de saltimbanques et excitaient les hommes et les gamins, en les appelant des lâches, etc. A un court instant de calme, succéda promptement une grêle de morceaux de briques, de débris de meubles et de pierres, jetés sur les gendarmes et les gardes nationaux.

Les gendarmes restèrent avec les autorités aux environs de la maison pillée. Les gardes nationaux s'avancent, font vider la place, et ***quelques-uns***, d'après le commandement, croisent la baïonnette pour faire reculer. Ce fut là le paroxisme de la fureur ; des nuées de pierres tombèrent sur les gardes nationaux et sur les gendarmes ; les gardes nationaux reçurent l'ordre de remettre l'arme au bras et reprirent, en carré, le centre de la place, où les projectiles de toute espèce continuèrent de les accabler. Cependant, la crainte d'une rixe sérieuse avait fait partir les deux tiers de la multitude.

Le commandant, le tambour-major, le capitaine des grenadiers, la moitié des autres gardes étaient blessés, quelques-uns étaient en sang, la gendarmerie reçoit l'ordre d'ouvrir la marche et s'avance au pas de charge vers la rue opposée, les autorités et la garde suivent en courant, sous la conduite des volées de pierres. Arrivée au centre de [illegible] de gens emportant les denrées du moulin.

A huit heures, les gendarmes de l'hôtellerie Livarot, réunis à ceux de notre ville, partirent, à cheval, au secours du moulin Langlois ; ils furent accueillis par des pierres ; mais ils firent évacuer les routes en les parcourant au pas de charge. De toutes parts, on entendait la multitude former des projets de semblables pillages pour diverses maisons et notamment pour le moulin d'un sieur Rebut, à Glos, à 4 kilomètres de la ville.

Une brigade de gendarmerie partit pour cette destination, repoussa cette foule embarrassée de son butin, qui ne se portait pas vigoureusement de ce côté. La garde nationale s'était réunie, des pelotons veillaient dans les rues. Vous savez que les autorités départementales sont venues, qu'elles sont reparties à 6 heures dimanche matin. Dès 4 heures, les arrestations à domicile ont commencé ; hier soir, elles étaient au nombre de vingt-six ; elles ont continué aujourd'hui

» Je parle peu du maire ; il s'est montré, avec son écharpe, au commencement ; il a voulu agir vigoureusement et a écoué ; il est peu aimé.

» Le soir, la ***Marseillaise***, la ***Parisienne***, ***Guerre aux Tyrans*** étaient des refrains que nous entendîmes jusqu'à 11 heures, heure de notre coucher. »

Le Droit au Travail

RÉCLAMÉ PAR LA PRESSE ITALIENNE.

L'*Alba*, nouveau journal de Florence, dont nous avons déjà signalé plusieurs fois les tendances éminemment progressives, vient de publier sur le paupérisme un article on ne peut plus remarquable, et dont nous sommes charmés de faire connaître les passages suivants à nos lecteurs :

La Toscane aura bientôt un code : écrivez sur la première page, et organisez le droit naturel de toute créature humaine, celui de vivre du travail de ses bras ; reconnaissez loyalement ce droit imprescriptible, qu'un petit canton de la Suisse consacrait hier dans sa constitution ; ce droit que le pauvre sent toujours dans son cœur, et qui s'identifie avec le devoir de sa propre conservation.

Songez qu'il ne suffit pas de ne pas le reconnaître pour qu'il n'existe pas. Il existe indépendamment de toute loi civile, et si vous lui refusez un mode d'existence légale, il se manifestera illégalement, et vous verrez la société menacée de tous les maux du communisme, ce monstre qu'il est urgent de combattre, soit qu'il se lève en rugissant, soit qu'il rampe avec une aspiration désespérée au fond de l'édifice social.

Proclamez LE DROIT AU TRAVAIL et préparez les moyens de l'exercer. Ouvrez des ateliers nationaux et de grands établissements agricoles. Faites que tout pauvre puisse trouver, à la sueur de son front, un pain ***honoré***, conserver sa liberté, veiller sur sa famille. Aidez-le, non dans la mesure de la valeur du travail, mais dans la mesure des besoins du travailleur.

» Ces ateliers, dira-t-on, ruineraient les grands spéculateurs. Et qu'importe à la société si vingt ou trente maisons gorgées d'or perdent sur leurs bénéfices, si des millions d'hommes ont le pain, le toit et le vêtement, si la société est préservée du plus terrible de tous les dangers, la lutte entre les pauvres et les riches ?

La *Réforme*, qui cite aussi quelques phrases de l'article de l'*Alba*, ajoute :

Voilà donc le ***droit au travail*** reconnu et proclamé de l'autre côté des Alpes. Ne nous étonnons plus de la grande colère des ***Débats*** contre les libéraux italiens. Notez que l'***Alba*** est un journal censuré. Pour peu que cela continue, cette vieille Italie, si longtemps plongée dans un sommeil léthargique, devancera dans les réformes sociales la France du juste-milieu.

Que restera-t-il donc à notre aristocratie financière, à la féodalité des actions et des écus ? où trouvera-t-elle des alliés, si même les gouvernements de Rome et de Florence la laissent si loin derrière eux ? On ne s'allie qu'avec ses semblables, et Metternich n'est pas immortel.

Avis aux charpentiers. — Une ordonnance du 9 juin dernier établit dans Paris trois nouveaux conseils de prud'hommes, savoir :

Un conseil pour les tissus et les industries qui s'y rattachent ;

Un conseil pour les produits chimiques et les industries qui s'y rattachent ;

Un conseil pour les industries diverses.

Dans ce dernier conseil seront représentés, entre autres catégories, les entrepreneurs de charpente, scieurs de long et à la mécanique.

Cette catégorie a le droit de nommer deux fabricants, l'un membre titulaire, l'autre membre suppléant, et deux contre-maîtres ou ouvriers patentés.

Il est très important pour les charpentiers de donner leurs voix à des hommes dignes de leur confiance. Tandis que la loi garantit aux entrepreneurs le droit d'association permanente sous le titre de chambre syndicale, les ouvriers charpentiers ont besoin de se réunir afin de s'entendre et de s'éclairer mutuellement en vue des élections prochaines.

Dans ce but, ils ont établi un comité électoral permanent, rue Grange-aux-Belles, 34, chez M. Vellu, l'un d'eux. C'est là que les ouvriers charpentiers peuvent aller demander les renseignements nécessaires.

La Situation actuelle et M. de Lamennais

On sait que M. de Lamennais refuse toute espèce de mérite aux Ecoles socialistes, et les définit lestement en deux mots : *Immoralité, spoliation*. Plus justes que lui, nous ne méconnaissons pas son talent supérieur. Nous regrettons seulement qu'il n'apporte pas la même sagacité dans toutes les questions, et, qu'après avoir admirablement décrit d'avance la corruption actuelle, il n'ait que des paroles amères et peu mesurées pour les hommes qui proposent, ce que lui n'a jamais fait, les moyens de nous tirer de cet abîme.

D'après la *Gazette de France* qui ne cite pas l'ouvrage à la vérité, M. de Lamennais écrivait, il y a plus de vingt ans, les lignes suivantes :

Il y aura dans les âmes un tel avilissement que l'on ne comprendra plus aucun sentiment noble, et que la simple probité deviendra presque qu'en demeurant irréprochable comme homme privé, on pourra, comme homme public, être, en sûreté de conscience et d'honneur, le dernier des misérables. Cette heureuse distinction une fois établie, l'administration marchera sans gêne ; certaine d'être obéie, elle pourra tout commander, même les plus révoltantes vexations, même les plus viles pratiques. Rien désormais ne sera respecté ; les confidences intimes, les secrets de famille, tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre sera violé impudemment pour tranquilliser une lâche défiance ou pour satisfaire une infâme curiosité.

Cependant, la politique bornée aux intrigues intérieures et n'étant plus qu'une dispute de places, la nation perdra rapidement toute considération et toute influence au dehors ; elle sera livrée aux hommes d'argent, et pour peu qu'on y trouve quelque profit, vendue peut-être à un publicain.

Les spéculations particulières se mêlant à celles de l'Etat et se multipliant à l'infini, il s'établira une circulation toujours plus active et toujours plus effrayante des fortunes réelles et des fortunes fictives créées par l'agiotage, jusqu'au moment où cet édifice d'illusions et de folies disparaîtra dans le gouffre d'une ruine universelle. Les esprits s'en iront, poursuivant au hasard, dans des routes diverses, les fantômes qu'ils se seront faits. Les uns s'applaudiront de leur sagesse, qui n'admet rien que de positif, c'est-à-dire ce qui se voit, ce qui se touche avec la main : les autres se passionneront pour des rêves.

SUISSE. — A l'ouverture du tir fédéral de Glaris, M. Minder, membre du grand conseil de Bâle, prononce un discours plein de sagesse. On remarque surtout les paroles suivantes :

« Vous désirez tous l'expulsion des jésuites, et je la désire avec vous. Toutefois, je ne m'exagère pas la puissance de cet ordre, ni les dangers auxquels il peut nous exposer : le fantôme des temps passés s'évanouit à mes yeux dans la lumière de l'esprit qui brille aujourd'hui de tout son éclat. Le Sonderbund nous paraît contraire au pacte fédéral et nous voulons sa dissolution.

» Mais, chers confédérés, demandons-nous, la main sur la conscience, si nous n'avons pas, jusqu'à un certain point, donné lieu par notre conduite à la formation de cette alliance ?... N'avons-nous rien à nous reprocher ? Essayons des moyens conciliants, et nous réussirons certainement. Nos confédérés de Lucerne et des petits cantons ne repousseront point la main fraternelle que nous leur tendrons dans un véritable désir de réconciliation. La Confédération tout entière a les yeux fixés sur nous ; vos pères de la Diète de Stanz vous regardent du haut du ciel et se réjouissent de votre courage, mais ils espèrent aussi que, suivant leur exemple, vous serez maîtres de ce courage qu'il vous ont légué. »

La Pologne devant ses juges.

Les débats du procès relatif à l'insurrection polonaise ont dû commencer le 2 août devant la cour criminelle de Berlin. Voici en substance les faits généraux sur lesquels repose l'acte d'accusation.

Une association polonaise démocratique fondée à Paris, le 17 mars 1832, publia, en 1835, ses statuts principaux et régla son organisation intérieure. Cette association avait pour but d'affranchir la Pologne en lui donnant des institutions démocratiques, et en réformant toutes les institutions sociales et politiques existantes. Le 4 décembre 1836, un manifeste adopté à Poitiers et signé de 1 135 membres, marqua la seconde période de l'association et résuma sa profession de foi. Cette déclaration portait, qu'à la réalisation des idées devait présider la liberté avec l'égalité et la fraternité ; que les institutions politiques doivent être basées sur la souveraineté du peuple ; que toutes les prérogatives politiques et civiles doivent être anéanties pour toujours ; que le peuple doit participer au gouvernement ; qu'il doit être formé par une éducation publique donnée en commun, et qu'au travail seul appartient le droit de propriété.

Le communisme était donc un des principes de l'association ; les idées de M. Cabet avaient malheureusement filtré dans la charte démocratique des Polonais. En même temps le comité central étendait ses relations, ralliait des membres, répandait des agents, publiait des écrits tels que le ***Manifeste***, le journal le ***Démocrate polonais***, les ***Statuts***, la ***Circulaire***, etc., etc., et surtout le ***Catéchisme démocratique*** de Henri Kamiuski.

Le but de ces ouvrages était, selon l'accusé Miroslawski, de neutraliser l'effet d'autres brochures qui tendaient à contrarier les tendances du comité central. Du reste, ce comité eut d'abord un plein succès ; les agents virent couronner leurs efforts ; ces écrits furent recherchés, un grand nombre de partisans se groupèrent autour du centre. Cela dura jusqu'en 1841, époque à laquelle le gouvernement commença à sévir.

Alors, comme l'association craignit de manquer son but par une propagande purement pacifique, elle résolut de flatter les passions insurrectionnelles du peuple polonais. A cet effet, elle chargea Joseph Wisocki et Louis de Miroslawski d'ouvrir un cours sur l'art de la guerre ; elle publia l'ouvrage intitulé : ***Cours de sciences militaires***, envoya plusieurs émigrés aux écoles spéciales, aux manufactures d'armes et aux fonderies de canon en France pour y puiser des connaissances théoriques et pratiques ; enfin, en 1845, elle créa, pour son propre compte, une école militaire.

Ces mesures provoquèrent le désir de voir éclater l'insurrection dans les pays polonais, notamment dans le duché de Posen, que poussait à la révolte le journal l'***Année***, publié par le docteur Libelt. L'association comptait 5,600 adhérents en 1843 ; elle établit un comptoir de finances à Posen, pour communiquer avec la France. En 184[illegible] elle fonda un comité spécial à Versailles pour régler et diriger la conjuration.

Cependant des schismes s'opérèrent ; mais l'activité des émissaires Wezzinowowski, Malinowski, Alcyato et Heltmann doubla par la lutte. Bientôt pourtant Malinowski se lassa des obstacles, céda sa place de membre du comité central à Miroslawski, et dès lors l'éclat de l'insurrection fut résolu.

Aussitôt que cette décision eut reçu quelque publicité, les émissaires annoncèrent qu'ils n'étaient plus maîtres des évènements, en présence de populations avides de révolte. Victor Heltmann obtint à grande peine quelques jours de délai, en attendant Louis de Miroslawski, lequel, après examen, déclara que cette année encore on ne devait pas songer à la révolte. Sur ces entrefaites, l'arrestation de Malezewski calma un peu les esprits ; Miroslawski retourna à Versailles laissant Victor Heltmann chargé de répandre ses instructions politiques et militaires.

Alcyato fut envoyé en mission pour procurer de l'argent à l'asso-

France, et, à cet effet, il se servait de l'entremise du négociant Remus. Le comité des affaires militaires, se composait du comte Mielcinski, Kosinski et Kurnatowski.

Outre ces comités, des associations autorisées et formées dans un but très licite en apparence répandaient dans le peuple polonais les ferments révolutionnaires. Les nobles, autrefois isolés et hautains, se rapprochaient avec affabilité dans leurs banquets des bourgeois et des paysans.

Tel était l'état des choses, lorsque Miroslawski arriva à Posen. Il se convainquit sur les lieux mêmes que la révolte ne pourrait plus être différée, et qu'il s'agissait seulement de la rendre aussi avantageuse que possible. En conséquence, il procéda aux préparatifs de la création d'un gouvernement national. D'après le désir des conjurés en Autriche et en Russie, on choisit Cracovie pour le siége de ce gouvernement. Dans une assemblée des chefs de la conjuration, tenue à Posen, le docteur Liebelt fut nommé membre du gouvernement national pour le grand-duché de Posen. Miroslawski partit en toute hâte pour Cracovie, après avoir reçu à Posen la promesse qu'à son retour il trouverait toutes choses prêtes pour l'insurrection. A Cracovie, vinrent aussi les chefs de la conjuration pour Cracovie et pour la Gallicie, ainsi qu'un agent de la Russie polonaise. Les conjurés tinrent quatre séances, qui eurent lieu les 18, 22, 24 et 26 janvier 1846. Aucune objection n'ayant été faite contre le pouvoir de Miroslawski, on établit le 18 janvier le gouvernement national. Les choix des membres de ce gouvernement tombèrent sur les individus suivants : 1° Alcyato, pour l'émigration ; 2° le docteur Liebelt pour la Pologne prussienne ; 3° le comte Wiesiolowski pour la Gallicie ; 4° Werzkowski pour Cracovie. Victor Heltmann leur fut adjoint comme secrétaire. Le gouvernement national devrait se constituer le jour où Alcyato et Liebelt arriveraient à Cracovie, et de suite s'adjoindre un membre pour le royaume de Pologne, tandis que les places de représentants de la Lithuanie et de la Petite-Russie pourraient sans inconvénient rester vacantes. On résolut en même temps que jusqu'à la fin de la révolution, la coopération du peuple à l'administration de la justice et à tous les autres services publics demeurerait suspendue, de même que l'exercice du droit d'association et la liberté de la presse. Le 21 février 1846, dernier jour d'une semaine, et veille de la dernière fête de carnaval, fut le jour fixé pour le commencement de l'insurrection.

Dans la deuxième séance du chef de la conspiration (22 janvier 1846), Miroslawski expliqua le plan de campagne et dicta à Kosinski et à Tissowski les instructions à donner aux autorités révolutionnaires.

Voici ce qu'elles contenaient de plus important : l'établissement d'un gouvernement révolutionnaire de cinq à sept membres, avec pouvoirs illimités ; la division de la Pologne révolutionnaire en cinq provinces, dont chacune aurait à sa tête un gouverneur ; chaque gouverneur nommerait dans sa province un tribunal révolutionnaire ; les provinces seraient divisées en cercle et ceux-ci en communes ; les chefs de cercles, appelés commissaires de cercles, seraient nommés par le gouvernement sur la proposition des gouverneurs, et la nomination des woyts des communes serait soumise à l'approbation des gouverneurs.

Miroslawski indiqua en outre le plan des opérations militaires, sur une carte qui a été trouvée chez Lacki. Il espérait tirer parti dans la Haute-Silésie du fanatisme excité chez les catholiques par l'apparition de M. Rouge ; mais les tentatives faites dans ce but restèrent sans résultat.

Le 12 février, Miroslawski fut arrêté ainsi que plusieurs autres chefs ; le 19, Trojanowski, commissaire du district de Stargard, subit le même sort après la promulgation d'une proclamation violente.

Lobodzky, voyant alors que le peuple avait peu de sympathie pour le rétablissement de l'ancienne Pologne, résolut de raviver la haine des catholiques contre les protestants. Ce nouvel effort échoua complètement.

En même temps, Cracovie, à la nouvelle des arrestations, agit énergiquement, la Gallicie et la Pologne se révoltèrent, les conjurés de Posen voulurent délivrer les chefs captifs.

A la tête de cette tentative se trouvait le docteur en droit Niegolewski, le candidat en droit de Chamski et le candidat en philosophie Paternowski. Voici sur quoi les directeurs de cette entreprise fondaient leur espoir de la faire réussir : Niegolewski, qui avait visité les environs de Posen, croyait pouvoir compter sur l'appui des paysans polonais. Dans la ville de Posen se trouvaient un grand nombre de conjurés. Le boulanger Alexandre de Neymann avait gagné la plupart des élèves du gymnase de Sainte-Marie et quelques-uns de ceux du séminaire ; le meunier Essmann avait intéressé à la même cause beaucoup d'habitants du faubourg de Schrottka ; enfin, le nommé Trasczynski, premier forestier du comte Dzialinski, à Bnim, avait été excité par Paternowski et Essmann à unir ses efforts à ceux des paysans de Bnim et de Kurnik.

L'insurrection devait commencer le 3 mars 1846, à onze heures du soir. Mais de sourdes rumeurs parvinrent à l'oreille du président de police de Posen, qui fit faire les préparatifs nécessaires pour repousser l'attaque.

Les conjurés l'apprirent, voulurent le devancer et changèrent l'heure de la révolte. Mais l'engagement n'eut lieu que sur un seul point, au pont de Wallesch. Paternowski fut tué, Trapezynski et deux autres conjurés tombèrent grièvement blessés, bientôt la déroute fut complète. Dans la nuit même du 3 au 4 mars 1846, un grand nombre de conjurés furent arrêtés et le lendemain une commission dite immédiate, installée le 15 janvier 1846, qui avait déjà commencé les poursuites contre d'autres conjurés précédemment arrêtés, s'occupa de l'instruction de l'affaire.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cet important procès, à mesure que les détails nous parviendront.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur officiel* a publié l'ordonnance royale qui convoque les conseils généraux et d'arrondissement ; voici les dispositions de l'ordonnance, sous la date du 1er août :

« Art. 1er. La session des conseils généraux de département, pour la présente année, s'ouvrira le 30 août présent mois, et sera close le 15 septembre dans tous les départements du royaume, à l'exception de ceux de la Corse et de la Seine.

» La session du conseil général de la Corse commencera le 11 octobre, et sera close le 25 du même mois ; celle du conseil-général de la Seine commencera le 2 novembre, et sera close le 16 du même mois.

— M. le juge d'instruction Legonidec est chargé de l'affaire de MM. Labalen, Gouze et Alexis de Jussieu. Les deux premiers inculpés ont été, dit-on, interrogés dans la journée d'hier. Quant à M. Alexis de Jussieu, il est en ce moment en Italie. (*Patrie.*)

— Un jeune avocat du barreau d'Aix, actuellement à Marseille, se propose d'exposer prochainement, dans notre ville, en quatre ou cinq leçons, la doctrine de Fourier. (*Mémorial d'Aix.*)

— On lit dans la *Gazette des Théâtres* :

« Un nouveau privilége de théâtre vient d'être accordé. Il s'agit d'un théâtre nautique, mais cette fois d'un véritable théâtre nautique, n'ayant d'autre rapport que le nom avec celui qui barbota quelque temps dans la salle Ventadour, où il reçut de son corps de ballet une passade si perfide, qu'il coula au fond de sa cuve et y rendit sa belle âme de théâtre aquatique. Le nouveau théâtre nautique, dans la personne de son directeur-pilote, M. Bucquet, est autorisé à exploiter sur le bassin de la gare de Saint-Ouen un spectacle de curiosités qui se composera de jeux nautiques, de natation, d'exercices maritimes, de joûtes, de régates, appareillages, manœuvres et simulacres de combats, et généralement de tous jeux et exercices dans lesquels l'eau sera le moteur principal.

» Ses jours de représentation seront les lundi, mercredi, vendredi et dimanche. Le prix des places est fixé à 1 fr.

» On ne sait pas encore si ce sont des gardes municipaux ou des pompiers qui feront la police de la salle ; mais ce que l'on sait déjà, c'est que la surveillance ne sera pas exercée par un commissaire de police comme dans les théâtres ordinaires, mais par un inspecteur de la navigation.

» A défaut de souffleur, quatre barques montées par des mariniers experts seront proposées au repêchage des acteurs qui ne sauraient pas bien leurs rôles.

» Les représentations ayant lieu en plein jour, on ne dit pas encore si les artistes mettront du rouge ; mais ce qui paraît certain, c'est qu'ils mettront un caleçon.

» A propos du projet aquatique de M. Bucquet, quelques-uns de nos lecteurs vont peut-être crier *au canard*. Nous leur affirmons que ce projet est parfaitement sérieux. L'arrêté de l'autorité porte la date du 9 juillet 1847, et le privilége est accordé jusqu'au 18 octobre 1850. Bientôt nous aurons donc le Théâtre Nautique, si toutefois ce projet ne tombe pas dans l'eau. »

— On parle, vaguement encore, d'un nouveau complot découvert dans le grand-duché de Posen. Ce qui donne lieu à ce bruit, ce sont de nombreuses arrestations qui viennent d'être faites parmi les nobles et le clergé comme dans les basses classes de la population. On ignore cependant encore si ces arrestations sont véritablement le résultat de nouvelles tentatives de conspiration ou si elles se rattachent au grand complot de l'année dernière.

Le congrès agricole de Suède réuni à Stockholm, qui a offert cette année un intérêt inaccoutumé par l'empressement que le roi a mis à assister à ses séances, a exprimé le vœu de voir créer des écoles d'agriculture dans toutes les provinces du royaume. Il a en outre exprimé l'opinion que la fabrication du genièvre de grain n'est pas nécessaire à l'agriculture, et qu'il y a lieu d'augmenter le droit qui pèse sur la distillation des grains. (*Indépendance belge.*)

— Nous lisons dans un journal de Cambrai :

« On parle d'un meurtre qui aurait été commis dans une commune voisine du Cateau, avec des circonstances atroces. Un malheureux jeune homme aurait été contraint par son père à aller marauder dans un jardin. Surpris par le propriétaire, et malgré les cris de grâce qu'il proférait à genoux, ce malheureux aurait reçu dans le ventre un coup de fusil à bout portant. La mort s'en serait suivie. »

Voici maintenant la version que nous apporte le *Journal du Cateau* :

« Depuis quelques jours la veuve Loncle-Tuboise, de Saint-Souplet, s'apercevait qu'on allait dérober les légumes de son jardin, quoiqu'il fût entièrement entouré de haies vives. Voulant mettre un terme à cette dévastation, elle s'adressa à un de ses voisins, qui consentit à se rendre sur les lieux, armé d'un fusil à deux coups, pour faire bonne garde pendant la nuit. Cette précaution ne demeura pas longtemps sans résultat : dans la nuit du 24 au 25 juillet, vers une heure du matin, à peine notre surveillant était-il entré dans le jardin, qu'il aperçut trois individus occupés à cueillir des pois ; l'un d'eux se dirigea bientôt sur lui, sans doute avec l'intention de s'en rendre maître ; car, sommé d'arrêter, il marcha jusqu'à ce qu'il eût atteint le gardien, qui lui tira une charge de sel dans le ventre. Cet individu, nommé Notrice fils, tisseur, est mort le lendemain. Des deux autres maraudeurs, l'un est parvenu à se dérober jusqu'à présent à toutes les recherches, et l'autre a reçu dans l'épaule une charge de plomb, au moment où il sortait du jardin ; il est le père du misérable qui est mort le 26.

» M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction, accompagnés de M. Chantreuil, médecin, se sont rendus immédiatement sur les lieux. »

Nous ne nous chargerons pas de choisir entre ces deux récits ; la justice est saisie, et nous attendrons avec confiance le résultat de ses recherches.

Dès ce moment, toutefois, nous ferons remarquer que, punir un simple maraudage à coups de fusil, tuer un individu, en blesser un autre pour une poignée de pois, c'est s'arroger un droit qui dépasse les bornes de la légitime défense. Si maintenant le récit du journal de Cambrai est exact, et que le meurtre de Notrice fils ait été commis dans les circonstances indiquées, l'action du gardien qui, après avoir tué le fils, aurait blessé le père dans sa fuite précipitée, serait condamnable au premier chef.

— On écrit de Berlin, le 29 juillet, à la *Gazette de Cologne* : « Ces jours derniers nous avons eu, dans les environs, un grand nombre d'incendies. On ne peut douter qu'ils ne soient le résultat d'un complot d'incendiaires. Plusieurs soirs de suite des villages presque entiers ont été la proie des flammes. La joie que faisait régner dans les campagnes la perspective d'une abondante récolte s'est changée en tristesse. La plus grande partie des grains, qui étaient déjà dans les greniers, ont été détruits. »

— Le conseil communal d'Anvers s'est occupé, dans sa séance du samedi, de la communication faite par le ministère relativement à l'établissement, dans cette ville, d'un institut supérieur de commerce et d'industrie.

Une proposition, formulée par M. le bourguemestre, a été adoptée à une très grande majorité. Elle est ainsi conçue :

« Le conseil a vu avec intérêt et accepte avec reconnaissance l'initiative prise par le gouvernement, de la création à Anvers d'un en-

jambe desséchée, son talon de liége, les marques de coup de feu qu'il avait sur le corps, et sa cicatrice, résultant d'une ancienne tentative de suicide, s'appliquant positivement à la description qui a été faite de sa personne, indiquèrent, sans l'ombre d'un doute, qu'il était le célèbre Thunderbolt qui a tant occupé de lui l'Angleterre et les Etats-Unis, et l'un des plus audacieux voleurs de grand chemin qu'aient jamais signalés les annales du crime.

On a trouvé également sur sa personne un poignard et un pistolet ; parmi ses effets, et enfouis dans de la sciure de bois, étaient des armes de toute nature, et des montres, des diamants, de la bijouterie, etc., etc., pour une valeur énorme. Il portait toujours trois vêtements les uns sur les autres pour se rendre plus gros, et empêcher qu'on le reconnût ; sa jambe sèche était enveloppée de linges, et paraissait de la même dimension que l'autre.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 4 août.*

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur le budget des dépenses.

M. Dubouchage demande la parole sur le chapitre de la Légion-d'Honneur.

M. DUBOUCHAGE. Je crois devoir protester publiquement contre la déclaration du ministre des finances, qu'il n'a pas le droit de contrôler les dépenses de l'Etat, comme si ce n'était pas là le premier de ses devoirs.

A défaut du ministre, l'opinion publique veille ; soyez certains que l'année prochaine nous aurons la réforme postale et la réduction de l'impôt du sel. Je prends l'engagement de revenir, à la prochaine session, sur la question de l'augmentation de la dotation de la Légion-d'Honneur et du traitement des desservants et des instituteurs primaires.

Je reçois chaque jour des lettres sur l'augmentation de la dotation de la Légion-d'Honneur. Il faut que cette question ait une solution ; je la provoquerai ou je n'existerai plus.

M. DUMON, ministre des finances. En règle générale, les administrations des divers ministères sont indépendantes et ne sont pas soumises au contrôle du ministre des finances ; ce qui n'empêche pas que le ministre de ce département n'ait, en matière de finances, des principes qu'il s'efforcera de faire prévaloir et qu'il fera prévaloir quand l'occasion s'en présentera.

Avant de passer au scrutin, la chambre passe à la discussion du projet de loi relatif à la pension de la veuve de l'amiral Duperré.

L'article unique du projet de loi est adopté.

La Chambre procède à l'adoption, par la voie du scrutin, de huit projets de loi d'intérêt local.

La Chambre adopte ensuite au scrutin, à la majorité de 105 voix contre 13, le budget des dépenses pour 1848.

La Chambre adopte ensuite au scrutin, à la majorité de 109 voix contre 4, le projet de loi relatif à la pension de la veuve de l'amiral Duperré.

La Chambre, encore, adopte par un seul scrutin 28 projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la composition des cours criminelles des colonies.

Après avoir entendu MM. de Gabriac, Charles Dupin, et le ministre de la marine, la Chambre adopte les articles du projet de loi. — Il est procédé au scrutin.

Pendant cette opération, M. de Boissy demande quel est l'ordre du jour de demain.

M. LE PRÉSIDENT. Les crédits de l'Algérie.

M. DE BOISSY. Le rapport a 119 pages ; comment le lire d'ici à demain ?

M. LE PRÉSIDENT. Rien ne vous y oblige. Du reste, vous n'avez pas la parole en ce moment.

M. DE BOISSY. J'ai le droit de parler.

M. LE PRÉSIDENT. Attendez jusqu'à demain.

Le scrutin est annulé faute de votants.

Demain discussion des crédits de l'Algérie.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Beaux-Arts.

LA RÉSURRECTION DE NAPOLÉON, par M. RUDE.

La foule se pressait, il y a quelques jours, à la porte du n° 74 de la rue d'Enfer, pour aller voir le monument de Godefroy Cavaignac, sculpté par M. Rude. Aujourd'hui encore elle retourne à l'atelier du maître afin d'y admirer une œuvre nouvelle, un grand et magnifique poëme de bronze qui a pour titre la *Résurrection de Napoléon*. C'était une entreprise hardie d'ériger, après tant d'autres, un monument à l'empereur. Déjà bien des ciseaux vantés avaient dans ce but fouillé la pierre et le marbre pour reproduire cette grande figure, sans atteindre complètement l'idéal que voit l'imagination en rêvant à l'homme-épée. Jusqu'ici le problème sculptural était resté sans solution. M. Rude l'a trouvée. Le monument qu'il vient de terminer est beau comme les chants de Lamartine, de Barbier, de Méry et de Victor Hugo sur l'empire, noble et fier comme les souvenirs qu'il retrace, digne enfin de son puissant modèle.

C'est que M. Rude n'est pas un de ces artistes vulgaires qui pétrissent l'argile en manœuvres, sans comprendre qu'ils peuvent, sous les muscles et les vêtements qu'ils modèlent, faire vivre un sentiment ou une idée, de même que certains poètes dits *plastiques* alignent des vers sonores, irréprochables par la forme, sans s'inquiéter de leur donner l'âme de la pensée. M. Rude procède autrement : le magnifique bas-relief de l'Arc-de-Triomphe, où la Liberté qui s'élance en avant chante à pleine voix la *Marseillaise*, est une preuve éclatante de la manière sérieuse dont ce statuaire embrasse ses sujets. L'enthousiasme a crayonné d'un seul jet devant lui l'esquisse générale ; mais la perfection des accessoires, de l'entourage, n'est que le résultat de longues et laborieuses méditations.

La *Résurrection de Napoléon* a été puisée à la même source d'inspiration poétique, de même aussi que chacune de ses parties n'a pris forme sous les doigts de M. Rude qu'après avoir été profondément réfléchie. On reste immobile d'admiration quand, après avoir soulevé la portière de l'atelier on se trouve face à face avec cette resplendissante sculpture, tant il y a de noblesse dans l'ensemble, de force et d'habileté dans les détails.

M. Rude a posé Napoléon sur le rocher de Sainte-Hélène ; mais, traduisant mot à mot le vers de l'un de nos poëtes célèbres, il a fait le rocher trop étroit pour l'homme à qui ne suffisait pas le monde. Le roc stérile est ciselé avec une âpreté pleine de tristesse. On sent un frisson navrant à l'aspect de ces pointes nues et pareilles où ne fleurit pas une plante, que ne veloute pas même la mousse. Des chaînes retombent des deux côtés le long du roc, mais les carcans qui les terminent sont brisés par

Les plis du manteau retombent gravement sur le devant du rocher sans multiplicité tourmentée, sans affectation, et pourtant avec énergie et mouvement. Les formes du corps se laissent deviner sous les draperies, et le bras gauche relève hardiment en auréole au-dessus de la tête un pan de l'étoffe, tandis que la main droite, appuyée sur le rocher, soutient sans effort le corps qui se relève. Le buste, vêtu d'un costume traditionnel (habit de colonel de chasseurs, avec une croix d'honneur pour toute décoration), révèle chez M. Rude une science peu commune à faire sentir les muscles sous le voile des vêtements.

La tête frappante de ressemblance est aussi largement conçue que vigoureusement exécutée. Nous reprocherons seulement à l'artiste d'avoir laissé fermés les yeux de son héros; il nous semble que les regards de Napoléon devraient exprimer une pensée au moment où il *ressuscite*. Mais, à part ces observations, nous n'avons trouvé qu'à applaudir. Le poli donné au bronze illumine le visage et le fait rayonner par contraste avec la teinte mate de toutes les autres parties du monument.

Puis, au-dessous du corps, la tête inerte, la langue pendante, réduction parfaite obtenue par le procédé Colas, et dont on tire en ce moment de belles épreuves.

GEORGES OLIVIER.

Bourse du 4 août 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 »»	77 »»	76 95	76 95
— — fin courant	77 05	77 10	77 05	77 05
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 25	118 50	118 25	118 35
— — fin courant	118 40	118 50	118 40	118 45

4 1/2 J. 22 s. dr cours	106 »»	Banq. de Fr. dr cours	3240 »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par. »	1265 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	»»» »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1160 »»
B. du Trés. »	5 1/8	— Gann..... »	1060 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 40	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER	
4 Can. 5 0/0	1210 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1288 75
— à Rouen.	962 50
R.-Havre..	625 »»
Avignon...	560 75
Str. à Bâle.	178 75
Paris-Str..	403 75
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	635 »»

7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Domino noir, Aucoon.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE.—Chapeau, dernier Amour, un Vœu, les Habits.
7 h. 1/2 GYMNASE.—Charlotte Corday, un Mari anonyme.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS.—Turlurette, la Sirène, Mme Pinchon, Ether.
8 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Le Chiffonnier de Paris.
» h. »/» AMBIGU.—Relâche.
» h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—Relâche.
6 h. 3/4 GAITÉ.—(1re repr.): Léa.
7 h. »/» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Le Fils du Pêcheur, Barbe-Bleue.
7 h. »/» FOLIES.—Chevreuil ou le Fermier anglais, un Mariage en Espagne.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS.—Gabrielle, Marcel, François, rue de Lappe.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS.—Les Fifres et les Tambours, le Tonnelier, l'Officier.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 5 AOUT.

—

Chambre des Pairs.

La séance de la Chambre des pairs offre encore aujourd'hui un grand intérêt. La dénonciation de M. Warnery, publiée ce matin dans nos colonnes, a été portée à la tribune par M. Dubouchage, qui a même cité des noms propres de personnages incriminés. Dans cette circonstance, comme partout et toujours, le ministère s'est refusé à une enquête sur les faits dénoncés, et il a refusé également de poursuivre le dénonciateur en calomnie. Triste attitude, et qui révèle une grande peur de la vérité. M. Hébert, oubliant que récriminer n'est pas se défendre, a parlé avec un suprême dédain de M. Warnery et de ses antécédents. La question n'est pas là. MM. Guizot et Duchâtel, à la Chambre des députés, ont eu beau traiter M. de Girardin avec la même hauteur, les accusations formulées par M. de Girardin n'en sont pas moins considérées comme des vérités par l'opinion publique, et passeront pour telles tant qu'on n'aura pas fait à M. de Girardin un procès en calomnie.

M. Hébert a vu un vaste complot dans l'indignation de la presse libre.

Les défenseurs du gouvernement, effrayés de ce déluge de scandales qui menace de tout engloutir, en sont venus à imputer l'existence de ces scandales aux hommes courageux qui les dénoncent et qui mettent la magistrature en demeure de remplir son devoir. C'est curieux, en vérité! Les honnêtes gens sont des anarchistes! Les ministres cependant devraient bien s'entendre sur leurs moyens de défense. Si le *Moniteur* ne nous abuse pas, M. Guizot, dans un récent discours, se serait félicité de cette vive susceptibilité du pays.

La séance de la Chambre des pairs a été triste, malgré les saillies intarissables de M. de Boissy, malgré M. Pasquier lui-même, meilleur comique peut-être, car il est comique sans le savoir. Pour éviter, pour ajourner au moins un fâcheux éclat, M. le chancelier n'avait-il pas imaginé de renvoyer la dénonciation de M. Varnery *à la commission des pétitions!*

Oui, la séance a été triste, car la décomposition d'une société est pénible, même pour ceux qui ont, comme nous, pleine confiance dans la régénération, dans l'avenir de l'humanité. On lit avec peine les annales du Bas-Empire, on assiste avec mélancolie à la décadence, à la corruption du monde romain, alors même qu'on entrevoit à l'horizon le triomphe définitif du christianisme et la constitution d'une Europe nouvelle. Et puis, tout en distinguant la nation des hommes qui l'administrent, on n'aime pas à voir le nom français déconsidéré dans ses représentants officiels. Il est pénible d'apprendre qu'à Toulouse, à l'ovation de M. Pagès (de l'Ariège), la foule a crié *à bas les voleurs*, et de remarquer avec la *Gazette* que ce cri, pour la première fois en France, devient une manifestation politique.

De la Représentation des Colonies dans le Parlement (1).

Jusqu'à notre époque les colonies ont été fondées et constituées en vue du seul profit des métropoles; les privilèges même qu'on leur concédait, ayant pour unique objet d'encourager les émigrations, n'étaient qu'un calcul de la mère-patrie. Ces privilèges, cependant, en fait, furent une compensation au monopole imposé. Aujourd'hui des principes plus justes et plus chrétiens pénètrent dans le droit public, et tendent à modifier les rapports des nations européennes avec leurs colonies; et d'ailleurs, lorsque tous les privilèges coloniaux ont disparu ou vont disparaître, il n'est plus possible que subsistent le système d'exploitation dont les métropoles ont bénéficié, le régime de minorité que les colons ont subi. Cette parole de MM. de Tracy et Rossi, que l'écrivain créole affecte de ne pas comprendre : « La société colonial *appartient* à la France plutôt qu'elle n'en fait partie, » cette parole qui exprime un droit de propriété et une condition de servitude, a été vraie, a été fondée sur l'état réel des choses; il faut que désormais elle ne puisse plus être prononcée. Le temps est venu où, pour tous les Français, il ne doit plus y avoir de droit que le DROIT COMMUN.

Mais aussi le temps est venu où les habitants des îles ne doivent plus invoquer la pire des exceptions, défendre le plus méchant des privilèges, l'esclavage. C'est avec joie qu'au moment où les colons font une manifestation éclatante pour conquérir leurs justes droits, nous recueillons la déclaration suivante :

« Il ne faut pas que, ni dans les colonies, ni en France, aucun colon se méprenne sur le sens et la portée de cette manifestation. » Que ceux qui n'y verraient qu'un moyen de continuer avec d'autres armes la lutte engagée jusqu'ici, que ceux qui ne songeraient qu'à déplacer la question en déplaçant les arguments, » que ceux-là se retirent ou s'abstiennent! — Le temps de la » tactique est passé, celui de la sincérité commence. — La représentation directe, si elle était demandée avec quelque arrière- » pensée de vieille résistance coloniale; si, trompant l'idée qu'y » attachent le pays et le parlement, ce grand fait politique se » glissait furtivement comme un moyen d'avocat, la représentation directe deviendrait pour les colonies l'une de ces armes » dangereuses qui éclatent et broient des mains imprudentes... »

Dans la pétition reproduite en tête de la brochure dont nous rendons compte, il est dit :

« La conviction des colons pétitionnaires est que le moment est » arrivé où le parlement doit arrêter définitivement les bases de » la réforme coloniale, en poser les conditions, rechercher et » adopter les mesures qui doivent conduire à l'organisation du » travail libre... »

Voici donc enfin les colons sur le terrain où nous les appelons depuis si longtemps; et, dans cette voie nouvelle, leur premier acte est, comme nous le leur conseillions, il y a deux mois, de confier leur défense à ceux qu'ils considéraient naguère comme leurs ennemis. MM. le duc de Broglie et de Tocqueville ont été priés de présenter la pétition aux Chambres, et ils ont accepté cette mission.

Ce que nos frères des colonies demandent, c'est l'expression suprême du droit de citoyens français, c'est la représentation dans le parlement. Ils veulent concourir à discuter et à réglementer le grand fait de l'émancipation, qui, de l'aveu de tous, ne peut s'accomplir fructueusement sans le concours des planteurs.

L'écrit qui vient commenter et appuyer cette pétition n'est pas signé; mais nous croyons y reconnaître la plume d'un publiciste exercé sur les questions coloniales, d'un fonctionnaire public versé dans les affaires d'outre-mer. Quoi qu'il en soit, l'écrivain créole démontre admirablement le droit de ses compatriotes.

Au point de vue de la politique traditionnelle de la France, il établit clairement que l'ancienne monarchie avait fait les colonies à son image; qu'elle leur avait donné ce qu'elle possédait elle-même, son organisation administrative, ses formes représentatives. Le *Conseil souverain*, aux colonies, avait toutes les attributions des parlements de nos provinces françaises.

La déclaration de 1642, ce droit primordial de la colonisation française, proclamait les Français émigrants et leurs descendants « aptes à toutes charges, honneurs, ainsi que les originaires et les régnicoles... » Cette plénitude des droits de naturalité, l'édit de 1685 (ou Code noir) vint la confirmer et l'étendre aux affranchis. Ainsi l'assimilation parfaite des colons aux métropolitains, quant aux droits politiques, se retrouve partout à l'origine de la société coloniale. La misérable politique de Louis XV vint un moment fausser ces rapports, et introduisit le régime d'exceptions dont les colons souffrent aujourd'hui; mais l'Assemblée nationale et la Convention n'hésitèrent pas à reconnaître le droit des colons, et elles accueillirent dans leur sein les députés des îles, même plusieurs années avant de décréter l'abolition de l'esclavage. La Restauration recula naturellement vers le régime des exceptions que lui avait légué la vieille royauté; mais ce qu'elle devait faire pour être conséquente à son principe, le gouvernement de Juillet pouvait-il le continuer sans illogisme? Chose singulière! les libéraux abolitionnistes ne s'aperçurent pas qu'en excluant les colons de la représentation nationale, ils concouraient à maintenir le *statu quo* de ce régime exceptionnel qui portait en lui l'esclavage.

L'écrivain créole combat avec autorité les objections autrefois suscitées par quelques publicistes considérables au point de vue du droit public et du droit constitutionnel. Nous ne le suivrons pas sur ce terrain, où il s'appuie de démonstrations vigoureuses, parce que les arguties de ses savants adversaires ne nous semblent pas mériter une discussion sérieuse. D'ailleurs, il en a été fait justice, dans le sein même de la commission des affaires coloniales, par MM. de Broglie et de Tocqueville.

Nous ne nous arrêterons pas davantage à démontrer avec lui la praticabilité de fait de la représentation coloniale; mais nous engagerons les colons à ne pas compter seulement sur la vapeur et sur les paquebots anglais, et à ne pas renoncer au bénéfice de la loi du 1er vendémiaire an IV (art. 4), qui continuait provisoirement le mandat expiré pour les délégués des colonies. Nous croyons cette disposition bonne et nécessaire.

En réalité, rien dans le droit public, comme dans les lois spéciales, n'empêche la représentation directe des colonies; rien dans les institutions et les mœurs coloniales ne s'y oppose. Quelques colons doutent encore que leur intérêt leur commande de réclamer l'exercice de ce droit politique. Que ceux des planteurs qui aiment à se repaître de vaines illusions et à s'attacher aux vieilles erreurs, lisent et méditent les déclarations que leur adresse un des leurs, bien placé pour apprécier et juger les questions. Craignent-ils que l'importance des conseils coloniaux, venant à diminuer par le fait de la représentation directe, leurs députés en même temps ne se trouvent réduits à l'impuissance en raison de leur petit nombre? Qu'ils se rassurent! Ce n'est pas lorsque les conseils généraux, en France, grandissent si rapidement en importance que les conseillers coloniaux peuvent s'inquiéter; les bases des institutions municipales doivent tout particulièrement s'élargir pour les colonies. Les créoles trouveront aisément, dans leurs îles et dans la métropole, des hommes ambitieux de défendre leur cause avec désintéressement, et dignes de remplir cette belle et délicate mission; et ces hommes seront écoutés avec respect, car le parlement, car le pays tout entier, nous pouvons le dire, est impatient d'entendre enfin pour les colonies une défense noble et généreuse. Regretterait-on la délégation? Hélas! l'impuissance et la nullité de l'institution n'ont-t-elles pas été assez démontrées par tout ce qui s'est fait depuis trois ans? Faut-il compter davantage sur ce mode hybride de représentation qui se personnifiait dans MM. Jollivet et Dupin, représentants indirects par leur présence dans le parlement, délégués par leurs appointements? Ceci est la pire des combinaisons. Les délégués purs n'étaient qu'impuissants et oubliés; les amphibies se voyaient traités avec dédain et répugnance, et, pendant des années, ils ont fait asseoir en leurs personnes, sur les bancs des chambres, les colonies déconsidérées par la position même qu'elles faisaient à leurs représentants. C'est à ne pas concevoir comment les créoles, si fiers, ont pu, par cette voie indirecte, porter tant et de si longs outrages.

(1) Brochure in-8°, chez Amyot.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 6 AOUT 1847.

LA PART DES FEMMES (1).

—

DEUXIÈME PARTIE.

—

XIII.

LA FOSSE AUX LIONS.

La jeune femme qui d'abord était entrée rapidement s'arrêta tout à coup en voyant la chambre ainsi occupée.

— Oh! oui, Juanna, dit pesamment Léonce sans s'être aperçu de l'introduction, c'est... une bonne fille... Buvons... à sa santé!

En entendant cette voix avinée, l'inconnue fut obligée de s'appuyer à la muraille; il semblait s'opérer en elle une violente révolution.

— Jeune vierge au voile! dit Adelstan d'un ton goguenard, notre ami fortuné, mais un peu ivre, vous a-t-il apprivoisée à la Chaumière ou à Mabile?

Et disant cela, Adelstan s'avançait vers elle en festonnant. Celle-ci fit entendre un cri de terreur et recula effrayée, ce qui fit rire les trois joyeuses aux larmes.

— Ta tenue effraie ma doublure, dit Juliette.
— Offre donc un verre à madame, dit Victorine.
— Et un siége, ajouta Héloïse.
— Reçois donc son chapeau.
— Et son châle, et ses gants.
— Mais, comme elle est sauvage!
— Dis-donc, je parie que c'est Clara?
— Oh! si c'est elle, nous allons rire.
— Ah! ça, est-ce qu'elle est muette?
— Oh! faudra bien qu'elle montre sa figure.
— Et sa voix.
— Quel drôle de manége!
— Ah! bon! voilà qu'il la tient.

Pendant ces quolibets, Adelstan avait essayé de saisir la nouvelle venue par la taille en faisant de gros rires inintelligents. Celle-ci l'évitait en poussant des cris étouffés. Enfin, il crut un instant s'en être rendu maître; mais, lui glissant adroitement entre les mains, elle se laissa tomber sur ses genoux à demi-morte d'effroi.

— Grâce, monsieur Adelstan! grâce! protégez-moi!

— Bien joué! cria Juliette.

— Elle se croit chez des brigands, cette petite, prit Victorine.

Adelstan imita ce mouvement, et, avant qu'elle eût eu le temps de se relever, il tombait devant elle et faisait tourner cette position à son profit.

— Ah! ah! dit-il, c'est fini, nous allons nous embrasser.

— Monsieur, s'écria alors la pauvre enfant aux abois se décidant à jeter son nom comme dernière sauve-garde, Monsieur, je suis mademoiselle Dusablé!

Le jeune homme ne témoigna aucun étonnement. Sa tête alourdie ne comprit pas tout le respect qu'exigeait cette déclaration; ses yeux noyés ne virent pas la pâle fierté de ce regard ni la confiance du geste qui avait fait tomber son voile.

— Juanna!... c'est Juanna, répondit-il en s'adressant aux joyeuses. Eh bien! ça n'est pas bête tout de même d'être venue à Paris.

— Ah! la bonne histoire, cria en riant Juliette, ça n'est pas comme nous, hein! ta Juanna? ah! la bonne charge... la bonne charge...

— Il n'y aura pas besoin de l'enlever, dis donc? dit Héloïse.

— Elle connait son affaire, ajouta Victorine.

— Ah! mon Dieu! mon Dieu! que c'est amusant! continua Juliette, il faudra lui faire perdre les idées du pays.

Les accents suppliants de l'orpheline eussent attendri des tigres; mais, à part l'ivresse, rien ne rend plus impitoyable que d'avoir été toute sa vie en but aux lâchetés et aux mépris. Juliette surtout trouvait infiniment comiques la frayeur et les larmes de Juanna. En effet, qui avait jamais eu pitié de son abandon et de ses misères à elle? Enfant trouvée, confiée dès sa naissance à des mains étrangères, elle avait été maltraitée pendant son enfance et vendue par une protectrice dès l'âge de la puberté. Aussi avait-elle fini par ne rien prendre au sérieux. Son esprit avait contracté l'habitude de chercher le côté comique des plus cruelles positions pour elle-même et pour les autres. La causticité mordante était devenue le fond de son caractère. C'était chez elle une seconde nature créée forcément par sa misérable éducation.

Essayez de comprendre cependant toute l'amertume de la désillusion de Juanna. La pauvre fille s'était attendue à trouver Léonce seul, occupé à travailler; elle avait arrangé dans sa pauvre tête à moitié folle d'exaltation une surprise et un bonheur sans égal de la part de son ami. Elle était trop chaste elle-même, malgré l'ardeur secrète de ses sens, pour pouvoir pousser ses prévisions jusqu'à craindre les suites probables de cette joie inouïe dont elle croyait l'accabler.

Il y avait bien eu pendant la route des moments où, plus calme, elle avait presque compris l'inconvenance de sa démarche. Elle savait que la protection d'un jeune homme de l'âge de Léonce était de nature à compromettre une jeune fille honnête; mais il était trop tard pour reculer et revenir sur les résolutions fiévreuses de la nuit. Qu'avait-elle d'ailleurs à compromettre? Sa mère était morte, et la jeunesse ne calcule plus lorsqu'il n'y a que sa réputation et sa personne en jeu. Et puis elle avait résolu, après les premiers bonheurs du revoir, de louer dans l'hôtel de Léonce une petite chambre, selon ses ressources, où elle gagnerait, pensait-elle, au delà de son nécessaire à des travaux de broderie.

Tout cela était fantastique et bien peu raisonnable; mais, après tant de secousses, qui d'entre vous, mesdames, serait sûre encore de conserver sa raison? Or, cette lourde part de souffrance, ne l'oublions pas, s'était appesantie sur un faible cerveau de dix-sept ans.

En se débattant contre les brutales tentatives d'Adelstan, le châle de Juanna avait glissé à terre, et plusieurs boucles du corsage de sa robe s'étaient rompues. Ses virginales épaules montrèrent alors, malgré elle, leur tissu ferme et brillant, et la pauvre enfant, pourpre de honte, cherchait à réparer ce désordre avec un air de pudeur éperdue, impossible à voir sans pleurer. Adelstan, enflammé par la fuite et par cette vue, profita des alarmes de la vierge pour l'étreindre enfin dans ses bras et l'embrasser avec une ardeur cynique; comme si c'eût été une chose consentie; comme si Juanna, dégradée déjà, n'avait dû voir dans cet appétit luxurieux qu'un hommage

(1) Voir les numéros des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 30 juin, 1er, 21, 22, 24, 25, 28, 29, 30 et 31 juillet.

» vous honore; il prouve qu'on vous a bien réellement méconnus.
» Mais, qui vous a conduits là, qui vous a courbés sous les
» fourches parlementaires? N'est-ce pas vous-mêmes? n'est-ce
» pas l'imprudence de vos avocats et de vos patrons? Croyez-vous
» que jamais de telles paroles eussent été dites si vous n'aviez pas
» habitué la représentation nationale à considérer votre société
» comme une société *à part, distincte?*... Croyez-vous qu'elles
» se fussent présentées à l'esprit si vos députés eussent été assis
» sur le même banc que l'homme éminent (1) qui les a laissé
» tomber sur les colonies abattues, comme le *vœ victis* de ces
» Romains dont il évoquait le souvenir!

» Vous aimez les maximes; eh bien! que cette leçon chaude
» encore vous apprenne à méditer celles-ci: *Il n'y a de droit en*
» *France que le* DROIT COMMUN. — *Il n'y a de Français en*
» *France que ceux qui sont représentés à la tribune nationale.*

» Habitants des colonies, croyez-le, dans la vie des sociétés
» comme dans celle des individus, il est de ces moments suprêmes
» qui sauvent ou qui perdent à jamais l'avenir: vous touchez à
» l'un de ces moments. Tout dépend de la promptitude et de la
» vigueur des résolutions que vous avez à prendre... »

L'auteur, comme nous n'avons cessé de le faire depuis quinze ans, appelle ainsi ses compatriotes à une transformation radicale de leur politique. Il faut tout changer, principes, esprit de conduite, tactique; il faut, qu'on nous passe l'expression triviale, faire peau neuve, si l'on ne veut périr avec honte; il faut se renouveler à fond; se régénérer dans son âme, si l'on veut reconquérir des droits qui sont méconnus, une vieille renommée d'honneur qui est contestée, qui est perdue.

La brochure dont nous venons de parler commence par la pétition des colons; elle se termine par le texte d'un projet de loi sur la représentation directe, projet de loi élaboré au sein de la Commission des affaires coloniales, où les droits des colons furent libéralement défendus par MM. de Tocqueville, duc de Broglie, d'Audiffret, de Sade, Bignon, de Saint-Hilaire, les amiraux de Moges et de Mackau. Ainsi tout est prêt; la requête est signée, la cause est défendue, le projet de loi est rédigé; comme dit l'auteur: « Il n'y a plus qu'à voter. » Nous faisons des vœux pour qu'un vote des Chambres vienne promptement consacrer les droits de nos frères créoles, et donner le signal d'une ère nouvelle, féconde et glorieuse pour les colonies.

Le comité central des électeurs de l'opposition du département de la Seine vient d'adresser aux électeurs des départements la circulaire suivante:

Paris, le 1er août 1847.

Monsieur et cher concitoyen,

Une grande manifestation politique a eu lieu à Paris. Electeurs et députés de toutes les nuances de l'opposition, rassemblés dans un banquet fraternel, ont sanctionné l'union de tous les citoyens dévoués, de tous les hommes politiques, qui veulent garantir le bien-être du pays, la moralité du pouvoir.

Le comité central des électeurs de l'opposition du département de la Seine a fait appel au patriotisme de tous, et cet appel a été entendu.

Les divisions ont cessé, sans que les opinions aient abdiqué; l'accord s'est fait, sans que les convictions aient transigé; chacun est resté libre en s'associant au mouvement général sous un drapeau commun, celui de la Réforme électorale et parlementaire.

Cette réforme, en effet, doit conduire à toutes les autres. Sans elle, les efforts des amis du bien viendront se briser contre les votes opiniâtres d'une Chambre hostile à tout progrès. C'est donc la Chambre elle-même qu'il faut modifier dans son essence, dans ses éléments, dans son principe. Tel est le but de la Réforme électorale et parlementaire.

Mais comment agir sur la Chambre? Comment vaincre une majorité systématique, qui, pour éviter tout changement, se dérobe à toute recueillant les adhésions.

Nous tenons à votre disposition des exemplaires de la pétition rédigée par le comité central. Non pas que nous prétendions en imposer la formule; mais nous l'avons ainsi adoptée, parce que, dans ces termes, elle a été accueillie par tous les comités d'arrondissement de Paris, par les députés de la gauche, du centre gauche et de l'extrême gauche, et par les principaux organes de la presse opposante de Paris et des départements.

Depuis trop longtemps la vie politique est languissante; réveillons-la par toutes les démonstrations publiques qu'autorise la loi. Les électeurs de Paris ont pris l'initiative en se réunissant dans un banquet qui a été le premier signal d'un heureux accord. Les électeurs des départements feront comme eux, et consacreront par cette communion fraternelle le principe irrésistible de l'unité d'action.

Dans ces banquets, les pétitions pourront être lues, signées et répandues parmi les assistants, qui se chargeront à leur tour de recueillir au dehors de nouvelles signatures.

La prompte formation des comités électoraux dans les arrondissements qui en manquent, leur développement dans les arrondissements où ils existent, seront aussi de puissants moyens de propagation, et donneront une circulation active à la pétition.

Il serait également à souhaiter que les conseils d'arrondissement, que les conseils-généraux exprimassent hautement des vœux en faveur de la réforme électorale et parlementaire. Usez de votre influence, Monsieur, employez celle de vos amis, pour obtenir de ces corps électifs cette importante manifestation.

Surtout ne nous dissimulons pas qu'il faut une activité constante, un zèle infatigable, afin que la pétition pour la Réforme électorale et parlementaire obtienne des résultats efficaces. C'est par le nombre des signatures autant que par les bonnes raisons que seront jugés à la tribune les vœux et les plaintes des citoyens; il importe qu'un ministère en déchéance ne puisse voir une approbation de sa funeste politique dans l'indifférence générale; il importe qu'une Chambre mal disposée ne puisse se refuser plus longtemps à faire justice. Ne craignons pas de secouer son immobilité, d'exercer sur elle cette contrainte morale qu'exerce le droit qui parle haut et ferme, et faire valoir enfin cette autorité légale qui appartient à la nation, fatiguée des privilèges et des exclusions. La Chambre a pu repousser les vœux des généreux députés de la minorité parlementaire; elle n'osera résister aux vœux de la nation entière. Mais il faut que la nation se manifeste; il faut que les pétitions s'accumulent sur la tribune, chargées d'innombrables signatures, portant à la Chambre les volontés de la véritable majorité; il faut qu'au bruit de tant de voix, formulant d'un accord unanime la même demande, aucune voix ne puisse s'élever pour contredire ou refuser.

Agréez, Monsieur et cher concitoyen, l'assurance de notre dévouement.

Pour le Comité central:
Le président, comte C.-P. DE LASTEYRIE.
Le secrétaire, PAGNERRE,
rue de Seine, 14 bis.

La Ligue des Propriétaires.

Ce serait un spectacle curieux que celui d'un homme endormi par un procédé magique, et se réveillant après, au bout de plusieurs siècles, avec tous les préjugés, toutes les ignorances de son temps. Cette fiction, souvent mise en œuvre par les romanciers, est réalisée par le journal l'*Union monarchique*, fort honnête journal assurément, mais qui ne paraît soupçonner ni la ratification donnée, à la Révolution française par l'immense majorité dans l'opinion, ni le mouvement nouveau qu'on appelle socialisme. Nous n'insisterons pas sur une récente appréciation des *Girondins*, vraiment curieuse comme anachronisme, et nous attirerons seulement l'attention de nos lecteurs sur une polémique, qui se prolonge depuis plusieurs jours, entre l'*Union monarchique* et la *Presse*.

La recette de l'*Union*, pour guérir toutes les plaies sociales, excès de misère, corruption, etc., etc., ce serait bien l'avènement de Henri V; mais le journal légitimiste, tout en indiquant cette passions, mais le problème moderne est au-dessus d'une discussion qui ne se résout que par des Jaqueries. Il y a aujourd'hui quelque chose de bien plus général qu'un intérêt de race: c'est l'intérêt universel des hommes qui ont et qui veulent garder, et qui ont droit de garder. Est-ce que la propriété, à ce point de vue, n'est pas la première aristocratie? Est-ce que le citoyen, quel qu'il soit, à quelque titre qu'il possède, ne fait pas partie intégrante d'une vaste association, contre laquelle s'arment et bouillonnent les instincts farouches de ceux qui ne possèdent pas? Est-ce qu'en présence d'une situation aussi violente et aussi désespérée, il est permis à des politiques de venir proposer le problème du droit d'aînesse et des substitutions? Est-ce qu'il ne suffit pas de l'hérédité commune à tous pour servir d'aliment aux haines insensées? Est-ce que la *Presse* connaît un seul homme éclairé qui fût tenté de rompre cette défense mutuelle de tous ceux qui ont, pour constituer une situation exceptionnelle, et en faire le point de mire de toutes les fureurs?

Nous ne savons pas quels procédés veut employer l'*Union* pour comprimer les instincts *farouches* des gens qui ne possèdent pas, et qui cependant n'ont pas été mis sur la terre pour y mourir de faim, nous pensons que son procédé n'est pas celui qui fut employé naguère à Buzançais. Les propriétaires n'ont cependant que deux voies pour combattre la réprobation qui s'élève contre l'inique répartition des richesses sociales: ou l'égoïsme inhumain recourant à l'exclusion, à l'intimidation, s'armant de grilles, de fossés, de chausses-trappes, de gardes et au besoin d'échafauds; — ou la fraternité élargissant toutes les avenues qui conduisent à la propriété, la rendant accessible à tous les hommes, en reconnaissant enfin les droits du travailleur, du prolétaire, à qui l'on doit tout, à qui l'on n'accorde rien, et qui, avant la fin de ce siècle, obtiendra nécessairement quelque chose.

La première voie mène à des révolutions sociales, la seconde à l'union, à l'accord de toutes les classes, au milieu d'une société plus riche et plus éclairée que la nôtre.

L'homme qui ne possède pas a raison de désirer la possession, et la ligue des propriétaires n'est louable que si elle a pour but d'assurer une satisfaction légitime à ce vœu qu'on n'étouffera jamais.

Propositions anarchiques.

Des troubles ont eu lieu à Nîmes pendant les fêtes de Juillet. On sait que dans cette ville les catholiques et les protestants forment encore deux partis opposés; les 28 et 29 juillet dernier, si l'on en croit la *Gazette du Bas-Languedoc*, le quartier Saint-Charles, habité par les catholiques, a été assailli de pierres par des groupes tumultueux. Nous attendons cependant que des renseignements nous arrivent d'une source plus impartiale. Nous nous défions de cette tactique qui tend à perpétuer des divisions déplorables et à faire retomber sur les sectateurs d'une religion toute la responsabilité d'un désordre dont on n'indique pas assez les causes. Les protestants de Nîmes réclameront probablement contre la version de la *Gazette du Bas-Languedoc*. Au surplus, ce journal est connu depuis longtemps comme le représentant des idées les plus arriérées. Nous allons donc lui emprunter une citation qui fait assez juger de ses tendances et de ses lumières:

> Historiens fidèles et impartiaux, nous devons dire que des cris d'une nature fort suspecte se sont fait entendre dans les rangs des assaillants; que les mots: *Nous voulons du pain et du travail* ont été souvent proférés. Nous ajoutons que, pendant la lutte, de jeunes ouvriers, sortis des rangs pertubateurs, se sont avancés en parlementaires vers les groupes catholiques, disant que les vieilles haines avaient fait leur temps, et qu'il fallait se réunir pour avoir *du travail*: ces propositions anarchiques ont été énergiquement repoussées.

Nous voulons du pain et du travail, *cri suspect!* — Appel à la concorde, à la fusion des vieux partis, en présence des grandes questions sociales, *propositions anarchiques!* Que d'intelligence! que d'amour pour l'humanité!... O *Gazette du Bas-Languedoc!*

---

(1) M. Dupin, l'aîné, le chef de la magistrature métropolitaine.

à ses charmes. Juliette continuait à rire; ses deux amies hésitaient par amour-propre entre l'hilarité et l'attendrissement, tant il y avait de déchirante vérité dans les angoisses de la victime. Quant à Léonce, il était retombé dans la plus complète insensibilité.

— Est-elle heureuse d'être faite comme ça! Quand elle sera apprivoisée, elle vous enfoncera toutes, mes amours...

Juanna poussait des râlements lamentables et saccadés; il semblait que sa poitrine se déchirât et allait éclater pour laisser échapper ses sanglots. C'était horrible à voir et à entendre.

— O maman!... maman! murmurait-elle d'une voix éteinte, ô mon Dieu! qui viendra donc à mon secours?

Son désordre augmentait cependant sous les efforts diaboliques du bourreau; ses forces et son courage commençaient à l'abandonner, lorsque la porte s'ouvrit pour la seconde fois et laissa pénétrer un défenseur. C'était Louis Réné.

Dès qu'on s'était aperçu au Villars de la disparition de Juanna, Ernestine, inquiète, avait envoyé aussitôt savoir si elle n'était pas allée se réfugier à Blangy. Louis Réné, à qui elle avait envoyé un billet confidentiel indiquant les motifs probables de cette fuite, vint lui-même assurer qu'on ne l'y avait pas vue; puis il partit pour la ville, où il supposait qu'elle avait pu retourner dans l'appartement inoccupé depuis la mort de sa mère. Il craignait pour elle les émotions poignantes des souvenirs. Ses recherches, on le sait, furent inutiles.

— Si elle n'est pas là, lui avait dit Ernestine, j'ai peur que sa pauvre tête si ébranlée n'ait conçu la folle idée d'aller retrouver Léonce à Paris. Elle répétait souvent qu'il était désormais son seul protecteur, son seul espoir, son seul ami. Si cela est, mon Dieu! qu'allons-nous faire?

Or, ce projet, si fou qu'il parût, était dans la nature des actes que pouvaient conseiller les accès désespérés de l'hypocondrie, triste reliquat de la maladie étrange dont la mort de sa mère semblait l'avoir guérie. Louis Réné le savait bien. Il fallait donc sans retard partir pour aller s'en assurer. L'intérêt était trop palpitant pour lui permettre d'hésiter, le danger trop pressant pour souffrir un délai. Aussi, après s'être assuré de son absence dans la petite maison du quai de la Saône, il alla décidément retenir deux places pour le premier départ de Paris.

Cependant, comme il eût été peu convenable aux yeux du monde qu'un jeune homme se chargeât seul d'une mission aussi délicate, où un honneur de vierge était en jeu, il écrivit aussitôt à Blangy et apprit à M. Terrier, son futur beau-père, la nature des soupçons d'Ernestine, et son projet d'aller aussitôt les vérifier. Il terminait en le priant, lui ou M. de Logny, de venir le joindre sans balancer pour l'accompagner à Paris.

Dès le lendemain, à dix heures du matin, M. de Logny et lui étaient donc en route par les messageries Royales qui alternaient avec celles Laffitte et Caillard les départs du soir et du matin pour éviter la concurrence.

Par un heureux hasard, Juanna, nous l'avons vu, avait passé la nuit à Auxerre avec sa protectrice. Ils étaient ainsi arrivés tous trois à Paris à quelques minutes de distance, et, pendant que M. de Logny cherchait un coupé complet, disponible dans une diligence qui repartît le jour même, son compagnon s'était précipité à la recherche de la fugitive imprudente. Et voici comment celui qui entrait était bien le jeune docteur, sans qu'il y eût à cette apparition rien de surnaturel.

Le nouvel introduit fut un instant interdit en apercevant l'état de la chambre où il entrait et les postures pittoresquement insolentes des trois femmes placées en face de lui. Puis, d'un regard rapide, ayant sondé l'appartement, il vit Léonce ivre-mort et Juanna en proie aux insultes odieuses d'Adelstan. Il comprit tout; et, rapide comme l'éclair, en un clin d'œil il avait renversé celui-ci, que la luxure seule soutenait, et couvert Juanna de sa protection.

— Très bien! très bien! s'écrièrent spontanément, et presque malgré elles, Victorine et Héloïse.

— Oh! oh! voilà qui se complique, dit ironiquement Juliette qui se mit à imiter le bruit agaçant par lequel on excite l'animosité des chiens.

Adelstan s'était relevé et se précipitait sur Louis en balbutiant:

— Ah! tu veux t'en mêler toi!... je vais te rendre ton bonjour, mauvais carabin.

Celui-ci n'eut pas grande peine à le contenir.

— Si tu n'étais dans un état d'abrutissement complet, lui répondit-il, je te dirais que tu agis en lâche.

— Ça chauffe, fit Juliette.

— Ah! tu veux t'en mêler, répétait stupidement le cousin de Léonce, et il essayait d'échapper à son adversaire, pour pouvoir lutter librement avec lui; mais ses efforts étaient vains.

— Je te dirais, ajouta Louis, que tu es un bourreau, que tu n'as plus rien dans le cœur ni dans l'âme, que cette ignoble action t'a rayé du rang de mes amis, t'a fait perdre à toujours le nom d'homme d'honneur. Je te souffletterais sur les deux joues, entends-tu, Adelstan?... Mais tu es ivre tout autant que Léonce; va te mettre près de lui, et Dieu t'accorde de perdre entièrement à ton réveil le souvenir de cette odieuse action!

— En voilà un fanatique! qui voudrait nous empêcher de rire, dit encore Juliette. Petit sournois! petit tonsuré! qui profite de ce que cet infortuné Adelstan n'y voit plus pour nous enlever sa poupée!...

Louis avait en effet pris sous son bras la pauvre orpheline, affreusement pâle et avait disparu, laissant les spectateurs avinés de cette scène dans le doute s'ils avaient vu ou rêvé ce qui venait de se passer sous leurs yeux en si peu de temps.

Après avoir déposé dans le fiacre qui l'attendait la malheureuse Juanna à demi-assassinée par des accablantes émotions, le jeune docteur allait s'y placer auprès d'elle, quand il se sentit arrêté par une idée subite.

— Quelle imprudence! murmura-t-il; il faut tout prévoir. Il ne s'agit pas ici de mon indignation.

Il revint sur ses pas, entra chez la portière, obtint d'elle ce qu'il fallait pour écrire, et prépara pour Adelstan le billet suivant:

« En t'éveillant, Adelstan, tu auras, j'en suis sûr, oublié la cruauté de ta conduite à la suite de votre orgie. Si cependant tu en conservais un vague souvenir, ou si l'une des trois femmes qui étaient présentes te la rappelait, songe alors qu'il est de ton devoir le plus sacré d'oublier et de faire oublier. Il s'agit de l'honneur d'une orpheline, sa seule fortune désormais. Si donc tu es encore bon et brave comme je t'ai toujours connu, silence et oubli au retour de ta raison. J'y compte et t'en supplie au nom de notre vieille amitié.

» LOUIS RÉNÉ. »

— Ayez l'obligeance, dit-il à la mère Merlot, de remettre cette lettre à M. Adelstan demain, à cette heure-ci et non avant; retenez bien ceci. C'est pour lui du plus haut intérêt.

Puis il rejoignit Juanna, et le fiacre s'éloigna.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

avocat, ... que le projet n'aborderait plus... [illegible]

Alors M. Ferran redemanda ses 20,000 fr.; mais le gouffre les avait engloutis. Il porta une plainte en escroquerie, et l'affaire fut appelée devant la police correctionnelle, où M. Dupaty occupait le siége du ministère public. Celui-ci traita la chose avec un grand dédain; mais l'avocat ayant persisté, une instruction fut ordonnée.

Où en est-elle aujourd'hui? M. Legonidec, chargé de poursuivre les auteurs du marché enregistré, peut le demander à son collègue M. Michaud, lequel a dans les mains : 1° l'acte authentique du 9 avril 1841; 2° une correspondance curieuse où M. Alexis de Jussieu fait souvent intervenir le nom de M. Gouze et du ministre des travaux publics; 3° des documents accessoires qui complètent cette édifiante moralité.

Tout cela est incontestable aujourd'hui; et devant des faits aussi accablants, comment M. Hébert, comment M. Delangle peuvent-ils se retrancher dans une invraisemblance quelconque lorsqu'on leur dénonce publiquement un individu qui aurait offert à des maîtres de poste de faire présenter un projet de loi moyennant le dépôt d'une somme de 1,200 mille francs? Celui-ci n'a rien écrit, mais il a parlé; on cite la maison : c'est chez M. Jouhaut, avocat des maîtres de poste; on cite le nom des personnes présentes; on affirme qu'elles déposeront de la vérité du fait. Le député qui l'a révélé le premier n'est pas le seul qui en soit instruit. D'autres le savent d'après des témoins oculaires et auriculaires. Si d'ailleurs ce fait monstrueux était incontestable, imagine-t-on qu'il aurait si longtemps retenti dans les journaux, échappé l'attention publique sans qu'une seule des personnes nommées vînt le démentir. Est-ce que la parole manque, par hasard, à M. Isambert, avocat? Est-ce que M. Dailly, maître de poste à Paris, n'aurait pas dû écrire à la *Presse* ou ailleurs pour déclarer la fausseté de cette invention? Tout individu nommé ou seulement désigné dans un journal a le droit de répondre. Eh bien! en voilà cinq nommés plusieurs fois comme témoins d'un acte qualifié par la loi, soit comme crime si un ministre est complice, soit comme tentative d'escroquerie si le familier du ministre a fait abus d'un crédit imaginaire; la dénonciation de cet acte a eu le retentissement de la tribune, et les mille échos de toute la presse libre ou non libre en France et à l'étranger; et ni le dénonciateur ni le dénoncé ne sont appelés devant la justice! M. Hébert demande des preuves? Des preuves de quoi? D'une proposition verbale? Elles ne peuvent être que dans des témoignages; on vous les offre, et vous les refusez!

L'*Intérêt public* de Caen était aujourd'hui composé tout entier d'articles de circonstance, dont voici les titres : — La Moisson de *Scandales*. — Toujours la Moisson de *Scandales*. — Encore des *Scandales*. — Fatalité de *Scandale*. — Petit Résumé de *Scandales*. — Un tout petit *Scandale* à propos de... Moutarde. — Aujourd'hui nous avons beaucoup de *Scandales*.

Pour compléter cet ensemble, l'*Intérêt public* aurait bien fait de prendre pour épigraphe ces paroles du Christ : *Væ illi per quem scandalum venit!* (Malheur à celui par qui le scandale arrive!)

Le *Courrier français* maintient toutes les accusations portées contre la liste civile à l'occasion du ravage des forêts, et termine ainsi son article :

De l'avis de tout le monde, la méthode allemande est sujette à trop d'abus pour qu'on puisse plus longtemps permettre à la liste civile de l'appliquer à nos forêts. Nous croyons savoir qu'à la prochaine session, on proposera le rachat de la jouissance des bois accordée jusqu'ici à la liste civile.

Il est remarquable que les intérêts de la féodalité industrielle sont toujours directement opposés à la gloire et à la grandeur des peuples. Nous trouvons dans la *Réforme* l'observation suivante :

L'emprunt romain, qui était encore à 100 1/2 il y a quelques jours, a baissé aujourd'hui de 1 0/0, il est à 98. — Si la conspiration *jésuitico-autrichienne* avait réussi, il serait tout au moins à 103. — Il est banal de rappeler qu'à la nouvelle de la perte de la bataille de Waterloo, les fonds publics haussèrent à Paris. — Pour que les fonds haussent à Rome, il faut que l'Autriche gagne une sanglante bataille contre les Italiens et que Pie IX vienne à résipiscence.

Voulez-vous connaître en deux mots quelle sera la conduite de M. Guizot au milieu des graves évènements qui se passent en Italie? Laissez-nous résumer d'abord la discussion qui a eu lieu hier à ce sujet, dans la Chambre des pairs.

M. DE FLAVIGNY. Je prie M. Guizot de vouloir bien nous faire connaître sa pensée sur ce qui se passe en Italie.

M. GUIZOT. Mon opinion est bien arrêtée là dessus, et ma conduite sera bien franche. L'Italie, Messieurs, est une contrée, etc.

M. DE MONTALEMBERT. Parlez-nous un peu, s'il vous plaît, de ce qui se passe, et non de ce qui devrait arriver; de l'entrée des Autrichiens à Ferrare, par exemple. Y sont-ils entrés? avaient-ils le droit d'y entrer?

M. GUIZOT. S'ils y sont entrés, je n'en sais rien. Je n'ai donc pas à m'expliquer sur le fait, et n'ayant pas à m'expliquer sur le fait, je n'ai pas à m'occuper du droit.

C'est-à-dire que M. Guizot, craignant que l'Autriche n'ait déjà envahi Ferrare, n'a pas osé dire : « Non, l'Autriche n'a pas le droit d'occuper Ferrare. »

Mais il a voulu se réserver la faculté de dire : « Oui, l'Autriche a le droit d'occuper Ferrare, » lorsque l'occupation sera un fait accompli.

Voilà en quoi consiste la *grande politique*. Il n'est pas d'opinion plus arrêtée que celle de M. Guizot. On ne trouvera nulle part ni jamais de conduite plus franche! (*Courrier français.*)

Ovation de M. Pagès à Toulouse.

A l'issue de l'élection qui l'a proclamé député, M. Pagès, entouré d'une foule immense, a prononcé les paroles suivantes :

Je vous remercie, Messieurs, des suffrages dont vous m'avez honoré. Electeurs et candidat, nous avons tous conservé notre indépendance et notre dignité. Toulouse a voulu sauvegarder son vieil honneur, et l'élection a été par elle un acte de probité. Au milieu des scandales qui affligent et irritent le pays, c'est la première protestation de la moralité contre la corruption. Heureux si votre voix trouve de l'écho et si votre exemple est imité! Alors nous verrons s'accomplir pacifiquement les promesses de 89 et de 1830.

Je remercie mes concitoyens de l'affection dont ils m'entourent. Leur nom-

autant du ridicule. »

La Pologne devant ses Juges.

Berlin, 1er août.

Ces jours-ci sont arrivés successivement les témoins qui seront entendus dans le procès de l'insurrection polonaise, lequel, comme on le sait, commencera demain (lundi), à huit heures du matin.

Ces témoins sont au nombre de onze cents environ, et tous ont été transportés à Berlin aux frais du gouvernement, soit par les chemins de fer, soit par les messageries. Dès leur arrivée dans notre capitale, ils ont été au bureau établi exprès pour faire connaître leurs noms et leur domicile à Berlin, et là on leur a en même temps remboursé leurs frais de nourriture pendant le voyage; ces frais ont été déterminés en raison de leur position sociale respective.

Pour la dernière classe des témoins, composée de simples paysans, d'ouvriers, d'hommes de peine, de domestiques, etc., ces frais étaient fixés à 20 gros d'argent (2 fr. 40 c.) par jour.

La plus grande partie des témoins appartiennent aux communes rurales du grand-duché de Posen, de la Silésie et de la Prusse occidentale; ceux-là ne sont jamais sortis de leurs villages et ne savent parler que leurs patois polonais, silésien, letton, etc.; aussi se trouvent-ils entièrement dépaysés dans notre capitale, où ils ne cessent d'exciter la curiosité publique par leurs costumes, leur langage et leurs manières.

Le gouvernement a fait donner du linge et des habillements neufs à tous les accusés indigents qui figurent dans le procès, afin qu'ils puissent se présenter décemment devant la justice. Il leur a aussi fait donner les plus grands soins hygiéniques. Pendant tout leur séjour dans la prison pensylvanienne, on leur a fait prendre des bains toutes les semaines, et la nourriture qui leur a été distribuée a été à la fois saine et abondante.

Les prisonniers riches ont vécu avec un luxe princier, et tous ont pris des mesures pour être habillés avec la plus grande recherche pendant la durée du procès, qui sera de trois mois au moins.

M. Louis de Miroslawki, l'un des chefs de l'insurrection, avait l'intention de se défendre lui-même et de le faire en langue française, mais sur les conseils de ses amis, il a renoncé à ce projet, et il vient de faire choix d'un jeune et habile avocat, M. le docteur Meyer, de Berlin.

De la partie de la salle d'audience réservée au public, et qui pouvait contenir à l'aise cinq cents personnes, on vient de retrancher l'espace de cinquante places, dont le ministre s'est réservé la disposition. Dans le reste de cette partie de la salle, on n'admettra que quatre cents personnes, quoiqu'il y ait place pour une cinquantaine de plus.

CONFÉDÉRATION SUISSE. — La Diète a pris, dans sa séance de vendredi, une importante résolution.

Le directoire avait reçu la veille une lettre du conseil d'état du Tessin, qui lui annonçait que neuf caisses d'armes et de munitions pesant 140 quintaux, venant de la Lombardie et destinées pour Lucerne, avaient été arrêtées le 26 à Lugano par le peuple; que le gouvernement les avait fait séquestrer, en attendant les ordres de l'autorité fédérale.

Le 30, le conseil exécutif de Berne porta lui-même plainte au directoire sur les fortifications que les gouvernements d'Underwal et d'Uri font élever, à quelques pas des frontières bernoises de l'Oberhasli, et sur les armements et mouvements continuels de troupes qui ont lieu dans le canton de Fribourg, et qui sont de nature à agiter les populations du canton de Berne.

Le directoire se réunit à 9 heures du matin, et, après avoir pris connaissance des dépêches des gouvernements de Berne et du Tessin, il les transmit aussitôt à la Diète qui allait se réunir.

Après lecture de ces pièces, Zurich (M. Furrer) proposa la nomination d'une commission de sept membres, pour examiner cette affaire, qui lui parut grave, et pour faire des propositions.

Malgré l'opposition du Sonderbund, la proposition de Zurich fut adoptée, et la Diète passa immédiatement à la nomination de la commission, qui est composée de : MM. Ocsbenbein (Berne), Furrer, (Zurich), Munziger (Soleure), Næff (Saint-Gall), Kern (Thurgovie), Luvini (Tessin), Druey (Vaud).

La majorité de la Diète s'est montrée compacte et résolue; elle n'a pas hésité un instant et les 12 et deux 1/2 voix se sont trouvées, comme au 20 juillet, impatientes de donner cette nouvelle preuve de leur accord. Tous les choix ont été faits au premier tour de scrutin.

Les députés du Sonderbund étaient dans la stupéfaction; ils commençaient à s'endormir sur la décision du 20 juillet, à laquelle ils pensaient qu'on ne donnerait aucune suite. Ils n'ont pris aucune part au scrutin. La députation de Neuchâtel a mis, la première fois, un billet blanc dans l'urne, et elle n'a plus voté.

Il faut admirer le bon sens des citoyens de Lugano; leur logique est simple : le Sonderbund résiste aux décisions de la Diète, il s'arme; il faut donc empêcher des rebelles de se procurer les moyens d'entretenir la guerre civile. Des gouvernements auraient peut-être trouvé des raisons pour laisser passer ces munitions. (*Helvétie.*)

FÊTE DE LA CONSTITUTION A PORRENTRUY. — L'anniversaire de l'acceptation de la constitution a été dignement célébré dans le district de Porrentruy. Des toasts furent prononcés, empreints tous du plus pur patriotisme. M. Braichet, préfet de Porrentruy, porte un toast à la constitution qui a introduit un régime d'égalité dans le pays et fait cesser le népotisme, l'arbitraire. M. Daguet, directeur de l'école normale boit à la Diète de juillet 1847, dont l'attitude énergique en face de l'étranger, du Sonderbund et des jésuites sauvera la patrie, et lui procurera la centralisation tempérée dont la Suisse a besoin.

M. Kohler, professeur au collége, porte une santé à la fusion toujours plus intime du Jura avec la Suisse et montre la France, cette puissante et naguère encore si glorieuse voisine humiliée, avilie par le pouvoir qu'il ne confond pas avec le peuple. Esprit français, cœur suisse, telle doit être la devise du Jura, qui est aussi celle des cantons de Vaud et de Genève.

M. Lardon, rédacteur de l'*Helvétie*, veut aussi l'union avec la Suisse et la partie allemande du canton; mais avec le maintien de la petite nationalité jurassienne. (*Helvétie.*)

ITALIE. — On lit les détails suivants dans le *Sémaphore* :

« Un journal de Livourne annonce qu'une tentative d'assassinat a été dirigée contre le pape. L'auteur de ce crime, sur qui on aurait trouvé un poignard et des pistolets, serait un prêtre sicilien, qui aurait cherché à frapper Pie IX au retour de la promenade. Rien n'an-

que de Rome aurait été le théâtre, et qui aurait coûté la vie à plusieurs des combattants. »

— Un acte de juste rigueur contre un personnage qui occupait à Rome un poste élevé est venu prouver une fois de plus au peuple que la justice de Pie IX sait atteindre et frapper les coupables, quelque haut qu'ils soient placés. Le capitaine Pfifer, commandant la garde suisse du palais apostolique, convaincu de concussion, a été immédiatement destitué. Le pape, dont l'exquise bonté concilie toujours la justice avec la miséricorde, a assuré une pension à la malheureuse famille du prévaricateur.

— Le célèbre Nardoni, qui, de simple gendarme était devenu colonel des carabiniers, c'est-à-dire chef de la police sous l'ancienne administration, et qui avait toute la confiance de l'ex-gouverneur Grasselini, vient d'être arrêté aux environs d'Albano, après plusieurs jours de minutieuses recherches; cette arrestation est très importante, car il paraît être un des principaux chefs de la conjuration qui vient de menacer Rome.

— On écrit de Florence que l'édit concernant l'institution de la garde nationale pour la Toscane paraîtra à l'occasion des fêtes qui auront lieu pour les couches de la grande-duchesse, dont on attend d'un jour à l'autre la délivrance.

TURQUIE. — Constantinople, 20 juillet. (Correspondance particulière du *Sémaphore* :

« Hier, le ministre de la marine, Méhémet-Ali pacha, a été destitué et remplacé par Halil pacha.

» Ce changement a produit ici une très grande sensation. Méhémet-Ali pacha, beau-père du sultan, en très grande faveur auprès de lui, était l'un des membres les plus importants du ministère de la réforme. Sa chute est considérée par beaucoup de personnes comme un premier coup porté par le parti rétrograde au cabinet de Reschild-Pacha. »

FAITS DIVERS.

M. Henry Scheffer, qui avait visité l'année dernière l'établissement de Petit-Bourg, vient d'envoyer au directeur de cette colonie un grand Christ pour l'autel de la chapelle. L'administration de Petit-Bourg a reconnu cet acte de générosité pieuse en fournissant à M. H. Scheffer le moyen de faire un acte de bienfaisance de plus, c'est-à-dire en mettant à sa disposition une place gratuite pour un orphelin.

— On lit dans le *Courrier de Lyon*, du 5 août :

« Hier, les débats contradictoires, relatifs aux presses lithographiques, saisies dans la maison de retraite de Fourvières, dirigées par M. l'abbé Valentin, et dans l'établissement des frères de la Doctrine chrétienne dirigé par le frère Dugravé, se sont terminés devant le tribunal de police correctionnelle. M. le directeur de la maison de retraite a été condamné à six mois de prison et 10,000 francs d'amende. Le frère Dugrave a été acquitté. »

— On a avancé avec une légèreté bien fâcheuse que les troubles de Mulhouse et de Thann avaient pour cause principale le communisme. Au dire des nouvellistes qui ont inventé ce bruit, nos ateliers industriels, et surtout ceux de Mulhouse, seraient tous infectés des principes de cette doctrine subversive de notre ordre social. Nous avons pris des renseignements dans plusieurs établissements et chez les fabricants eux-mêmes, et il en résulte de la manière la plus positive que cela est faux, que cela est absurde. Il règne une certaine irritation dans cette classe toujours malheureuse, une aigreur qui s'explique par les souffrances qu'elle a endurées pendant la longue disette, et surtout par la crise industrielle qui continue malheureusement et qui prive l'ouvrier de son travail normal. Mais de là aux idées d'une doctrine sociale nouvelle, aux idées d'un bouleversement général, il y a la distance de l'énonciation légitime et isolée d'un grief à une révolution sociale à main armée. Pourquoi donc cette insinuation malveillante contre une classe d'hommes qui a peut-être bien le droit de se plaindre de la part injuste qui lui est faite dans notre organisation sociale? Est-ce pour plaire à un pouvoir qui aime mieux rejeter les troubles dus à son imprévoyance et à son aveugle résistance à toute réforme populaire, sur les doctrines politiques ou sociales de ses adversaires? Est-ce dans ce but par exemple que le *Journal de Belfort* revient aujourd'hui avec insistance sur une assertion contraire à la vérité? Il nous semblait que notre confrère, satisfait de sa spécialité des annonces judiciaires, affectait de rester étranger à la politique; c'est au moins l'argument qu'il oppose à toute communication qui a pour objet un blâme des actes de l'autorité. C'était alors mal choisir son temps pour violer cette règle que de publier une accusation malveillante et mensongère contre les ouvriers, au moment même où soixante d'entre eux attendent dans les prisons l'arrêt de la justice. (*Courrier d'Alsace.*)

— On vient de publier à Londres une généalogie fort curieuse de la reine Victoria, qui descend en ligne directe, au septième degré, d'un gentilhomme du Poitou, Alexandre Dessemier, seigneur d'Olbreuse, et de Jacqueline Poussard du Vigean, sa femme. Eléonore, leur fille, née au château d'Olbreuse, commune d'Usseau, canton de Mauze, arrondissement de Niort (Deux-Sèvres), inspira la passion la plus vive à Georges-Guillaume de Brunswick, duc de Lunebourg, qui l'épousa d'abord secrètement et reconnut ensuite publiquement son mariage, lorsqu'elle eut été créée comtesse de Harbourg. Sophie-Dorothée, fille du prince de Brunswick-Lunebourg, épousa, le 21 novembre 1682, son cousin le duc de Brunswick, électeur de Hanovre, depuis roi d'Angleterre, sous le nom de Georges Ier.

— On mande de Vienne à la *Gazette de Cologne*, que les armements pour l'Italie continuent, et qu'on a fait partir de cette ville et de Gratz, un matériel considérable d'artillerie de campagne, avec des munitions de guerre.

UN MARIAGE EN ESPAGNE. — On assure que l'ordre royal donné récemment aux gens de la maison de la reine était ainsi conçu : « Les ordres du roi ne seront obéis qu'autant que j'aurai donné l'autorisation préalable. »

EST-IL POSSIBLE? — On écrit de Berlin, 27 juillet, au *Journal de Francfort*, l'étrange nouvelle qui suit :

« M. Guizot a appelé l'attention du ministre des affaires étrangères sur une dame polonaise qui, dans l'intérêt de la propagande polonaise, voulait se rendre de Paris à Berlin pour parler à un des Polonais qui vont être jugés. Le ministre a communiqué cet avis au tribunal, et l'on a reconnu [illegible] M. Guizot contrôlait d'une manière exacte les [illegible] à Paris. En effet, cette dame étant arrivée à Berlin [illegible] la prison pour parler au Polonais

cette grande agglomération, sur un seul point, d'individus, déjà prédisposés à toutes sortes de maladies, a-t-elle occasionné le typhus dans plusieurs de ces établissements. On nous assure que le nombre des détenus à la prison de notre ville, qui sont atteints de ce terrible fléau, se monte déjà à près de 40. (*Impartial de Bruges.*)

TRIOMPHE DU TONNEAU. — Douai, 2 *août*. — C'était grande fête aujourd'hui dans le 10e régiment d'artillerie. Un chariot conduit par quatre chevaux blancs, orné de rameaux verts et pavoisé de drapeaux, s'avançait triomphalement par les rues de la ville, escorté d'un détachement d'artilleurs commandé par un officier, et précédé de la musique du régiment exécutant des marches et des fanfares guerrières.

Un triomphateur, la tête ceinte d'une triple couronne de fleurs, était assis sur le devant du char. Ses trophées étaient trois tonneaux abattus par lui au polygone, à l'école d'aujourd'hui.

Chose rare et peut-être inouïe dans notre ville d'artillerie, l'artificier Collier, de la 5e batterie, commandée par le capitaine Richard, venait d'abattre trois tonneaux en trois coups consécutifs, sous les yeux de M. le général baron de Lacoste et de M. le colonel Perrodon, et du quatrième il avait coupé la perche.

C'était là un bouquet magnifique offert par le 10e d'artillerie à son nouveau colonel et à notre nouveau général.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 5 août.*

M. LE COMTE MOLÉ prononce l'éloge funèbre de M. le maréchal comte Valée.

La Chambre reprend le scrutin annulé dans la séance d'hier sur le projet de loi relatif à la modification des cours coloniales.

La loi est adoptée par 96 voix contre 21.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture de crédits extraordinaires pour les dépenses de l'Algérie.

M. DUBOUCHAGE. Messieurs, personne ne peut nier qu'il ne règne certains désordres dans nos possessions si vastes de l'Algérie.

Pourquoi n'y aurait-il pas des inspecteurs civils comme il y a des inspecteurs militaires? Ces investigations feraient cesser les désordres et les clameurs auxquels il faut porter remède; car ces clameurs, messieurs, c'est l'opinion générale, universelle.

Ce matin même, j'ai reçu la visite d'un délégué des colons de Bone, province de l'Algérie. Il m'a remis une épreuve autographiée d'une lettre qu'il a adressée à chacun des membres de cette Chambre.

Il m'a dit qu'il n'avait pas trouvé un imprimeur qui voulût l'imprimer. Cependant je l'ai vu imprimée dans la *Démocratie pacifique*, avec la seule suppression des noms propres; et ce n'est pas moi qui les ferai connaître. A la lecture de cette lettre, je suis resté stupéfait. Il m'a autorisé à le nommer, je n'en ferai rien; mais on peut lire son nom dans la *Démocratie pacifique*.

Cette lecture m'a convaincu qu'il est indispensable de porter la lumière sur les désordres commis sur cette terre où notre devoir est de porter la civilisation.

DE TOUTES PARTS : Lisez la lettre!

L'orateur donne lecture de la lettre que nous avons publiée ce matin, et qui est signée Warnery.

Plusieurs membres demandent avec force la lecture des noms mentionnés dans la lettre.

M. DUBOUCHAGE lisant : « Je signale parmi les coupables MM. le maréchal Soult, Moline de Saint-Yon, Vauchelle, de La Rue, etc.

M. LE PRÉSIDENT. Hier, la lettre dont lecture vient d'être faite m'a été adressée; je l'avais envoyée à la commission des pétitions.

M. TRÉZEL, ministre de la guerre, prend la parole. Le commencement de ses explications est inintelligible. Il continue ainsi :

Le signataire de la dénonciation qu'on vient d'entendre s'est présenté au ministère de la guerre comme voulant me donner des renseignements sur les concessions de l'Algérie; je lui dis alors de me les adresser par écrit.

Effectivement, en..., je ne sais plus à quelle époque, des demandes en concessions ont été adressées au ministère de la guerre. Avant de quitter le ministère, le maréchal Soult a cru devoir accorder quelques-unes de ces concessions, conformément aux formes légales : aucun motif non avouable n'a présidé à ces actes.

Pour mon compte, je n'ai accordé aucune concession. Les concessions ont été régulières; il est impossible de les incriminer. Quant aux associations ... core exploitées : il y a seulement association pour une exploitation future. Cependant la question de cette association a été examinée par le gouvernement. Le conseil d'état est saisi de la question; il en délibère, elle recevra une solution.

Convient-il maintenant d'aller, au nom d'un vieux maréchal, du général de Saint-Yon, engager une lutte contre un homme tel que Warnery? je ne le crois pas utile. Ces poursuites, d'ailleurs, ne pourraient avoir lieu que sur les demandes des personnes diffamées.

M. LE GÉNÉRAL DE LA RUE donne quelques explications qui n'arrivent pas jusqu'à nous.

M. LE GÉNÉRAL FABVIER. Messieurs, la Chambre des pairs n'est pas chargée de juger des individus; renfermons-nous donc dans le cercle de nos devoirs, et écartons les questions personnelles.

M. DE BOISSY. Je ne comprends pas qu'on ne poursuive pas le calomniateur, alors que nous avons vu des noms glorieux traînés sur la sellette.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne pouvez pas dire que, parce que des accusations sans fondements sont articulées contre des noms glorieux, ces noms sont traînés sur la sellette.

M. DE BOISSY. Je le dis dans un sentiment d'indignation, rappelez-vous que Casimir Périer a poursuivi ses diffamateurs et les a fait condamner.

J'adjure mes collègues de poursuivre les calomniateurs en cette circonstance; ce sera un acte utile à la considération du gouvernement. (Vives rumeurs.)

La Chambre passe à l'ordre du jour sur l'incident, et reprend la discussion du projet de loi.

M. DE BOISSY s'élève contre le projet qu'a le ministère d'ériger le gouvernement de l'Algérie en vice-royauté.

Ici l'orateur se plaint d'être interrompu par les conversations particulières.

M. LE PRÉSIDENT. Quand les paroles d'un orateur flattent l'oreille, il n'est jamais interrompu.

M. DE BOISSY. C'est un talent que je tâcherai d'apprendre.

L'orateur exprime le vœu de voir la Chambre des pairs puissante. Le gouvernement la traite avec peu de respect. Malheur au gouvernement si elle n'était plus qu'un sénat impuissant pour le bien, tout puissant pour le mal, comme celui qui prononça la déchéance de l'empire. Messieurs, le gouvernement est injuste, est oppresseur; vous en gémissez, et pourtant vous ne le renversez pas, vous gémissez; un corps politique ne doit pas gémir. Vous pleurez, vous vous affaiblissez par des larmes. Je suis sûr qu'en parlant ainsi, j'ai obtenu votre assentiment.

M. DE CASTELLANE repousse les allégations du préopinant sur l'affaiblissement de la Chambre.

M. DE BOISSY. Je persiste et je vous dis : Vous n'avez aucune liberté de discussion; vous enregistrez, rien de plus.

M. CHARLES DUPIN, rapporteur, résume la discussion et justifie les termes du rapport.

Il est donné lecture de l'art. 1er du projet de loi.

M. de Boissy demande la parole.

M. DE BOISSY. Messieurs, je viens reconnaître un tort que j'ai eu; j'ai dit que pour défendre les côtes de nos possessions d'Afrique il n'y avait qu'un canon. J'ai dit une absurdité. J'aurais dû dire qu'il n'y avait qu'une batterie, et j'aurai dû ajouter que cette batterie n'a pas de canons. (On rit.)

La loi est adoptée par 98 voix contre 13.

PETITE CORRESPONDANCE.

Isles-s-S. — M. U. — Nous avons reçu les 57. — Merci.

Verdun-s.-D. — M. C. — Reçu les 108. — Compl. aff.

Pontarlier. — Mlle S. T. — C'est le 24 juillet seulement qu'est arrivé le réabonnement échu le 30 juin. — Nous expédions juillet.

Issoudun. — M. C. — Nous ne pouvons faire partir l'abonn. de 8e que de juillet.

Y... — M. X. — Pas de trace à Paris de lettre du 4 ou du 5; mais seulement du 1er et du 19. — Tâchez de tirer à clair.

Bagnères-de-B. — M. B. — Compliments sincères.

Côte occ. d'Afr. — M. X. — Nous ne vous oublions pas, et une prochaine lettre le prouvera. — Nous gémissons plus que personne de l'inqualifiable irrégularité des communic.

Marseille. — M. A. — Renseignez-nous donc sur le 4e *fait Paris* de notre numéro du 4.

Void. — M. C. — M. C. est à Paris. — Pour M. S., nous ignorons. — De 1 à 4. — Vous serez bien reçu.

Brest. — M. G. — Nous vous envoyons les numéros depuis le 28. — Mais votre éch. est au 30. — ? —

Saint-Etienne. — M. T. — Nous espérons bientôt des détails.

Bourse du 5 août 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 95	76 95	76 70	76 70
— — fin courant	77 05	77 05	77 75	77 75
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 25	116 25	[illegible]	116 15
— — fin courant	116 40	116 40	116 10	116 10

4 1/2 J. 22 s. dr cours	106 »	Banq. de Fr. dr cours	3240	»
4 0/0 J. »	»	O. V. de Par. »	1270	»
Emp. 1844. au Ct	» »	C. hyp. »	300	»
— fin Ct	» »	— Gouin. »	1160	»
B. du Trés.	5 1/8	— Gann. »	»	»

PRIMES.		fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0	d. 1	» » » »	» » » »
5 p. 0/0	d. 50	» » » »	» » » »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0	» » » »	» » » »
5 p. 0/0	» » » »	» » » »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »	ROME	Der C. 97 1/2	96
Récép. Rotsch.	101 60	BELG. 2 1/2	»	» »
ESP. Dette act.	» »	— 4 1/2	»	» »
— — pass.	» »	— de 1840	»	100 1/2
— 3 p. 0/0.	[illegible]	— de 1842	100 3/8	1 4
Dette intérieure	24 5 8	— Banque	»	» »
PORTUG. 5 0/0 1837	» »	— de Em. 1844.	»	» »
POLL. 2 1/2	» »	PIÉMONT	»	1150
HAITI	» »	AUTRICHE	»	» »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 3 0/0	» »
Act. d. J. »	» »
Ch. S. G. »	900 »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	» »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1228 50
— à Rouen.	937 50
R.-Havre.	617 50
Avignon.	557 50
Str. à Bâle.	137 50
Paris-Str.	400 »
Tours-Nant	» »
Orl.-Vierz.	378 75
C. du Nord	556 25
Famp.-Haz.	» »
Diep.-Féc.	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	475 »
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	407 50
Bord.-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber	» »

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... » »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» »	Paris à Rouen....	936 25	Orléans à Vierzon.	378 75
— (r.-g.)..	» »	Rouen au Havre...	617 50	Bordeaux à Cette.	476 »
Paris à Orléans...	1228 50	Marseille à Avign.	557 50	Nord........	556 »
— à Lyon......	404 25	Paris à Strasbourg	400 »	Boulogne à Amiens	» »

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr.; août, septembre et octobre, 76 fr.

Béziers, 61 à 62. — Bordeaux, 67.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois et août, 101; 4 derniers mois, 105-50 offert.

Lille : Colza, 85-50. — Lin, 94-50.

Savon disponible, belle qualité, 100 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 août.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Amphitryon.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires de la reine.
7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Chapeau, dernier Amour, un Vœu, les Habits.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Charlotte Corday, un Mari anonyme.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Turlurette, la Sirène, Mme Pinchon, Qui Dort dîne.
8 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Chiffonnier de Paris.
» h. 1/2 AMBIGU. — Relâche.
» h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
6 h. 3/4 GAITÉ. — (1re repr.) : Léa.
7 h. 1/2 CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Kean, le Sourd.
7 h. 1/2 FOLIES. — Chevreuil ou le Fermier anglais, un Mariage en Espagne.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Cherchense.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Laponte, François, Marcel, rue de Lappe.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Les Fifres et les Tambours, le Tonnelier, l'Officier.
3 h. 1/2 HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 fr.
7 h. 1/2 CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 8 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 6 AOUT.

La position morale et la position officielle de la Diète prussienne.

Dans les questions purement sociales, la Diète s'est prononcée, on ne peut plus énergiquement, pour le principe de l'égalité des droits et de la libre concurrence. Les discussions qui ont été les plus intéressantes, sous ce rapport, sont celles qui concernent les droits des dissidents religieux et la proposition royale qui voulait modifier le droit de succession dans la classe des paysans.

Dans la vue de défendre les paysans contre les dangers qui résultaient pour eux de la libre vente des terres et de garantir à l'Etat des propriétaires capables de payer les impôts, le projet de loi accroissait considérablement les droits des tuteurs. Il les autorisait à choisir entre les fils du propriétaire défunt le plus apte, et à lui adjuger la propriété pour les deux tiers seulement de la valeur taxée de l'immeuble, afin de prévenir le morcellement et l'aliénation.

On doit convenir que le danger signalé par le projet de loi n'est point imaginaire, car la prépondérance des gros capitaux est parvenue en plusieurs contrées à diminuer considérablement le nombre des petits propriétaires, et à augmenter d'une manière alarmante le prolétariat dans les communes rurales. Mais, cette fois encore, la crainte de s'éloigner tant soit peu du principe de l'égalité absolue devant la loi prévalut sur toute autre considération. Tout en reconnaissant l'utilité de quelques paragraphes de la nouvelle loi, et en recommandant au gouvernement d'en faire usage pour perfectionner les lois générales sur la tutelle, la Diète désapprouva le projet comme destiné à établir un état exceptionnel pour une classe de citoyens.

Dans les discussions sur les droits politiques des dissidents, le ministre des cultes, M. Eichhorn, s'est efforcé en vain de démontrer que la charité chrétienne imposait le devoir de refuser les droits politiques à toute secte qui ne serait pas reconnue chrétienne *par le clergé d'une des Eglises reconnues*. L'assemblée a revendiqué tous les droits de citoyen pour tout Prussien qui *se déclarerait* chrétien, qu'il appartînt ou non à une des Eglises établies.

Les discussions postérieures ont présenté le spectacle d'une lutte continuelle et toujours croissante contre les entraves qu'on a voulu imposer à la Diète. On a soumis le règlement à une critique sévère, et, tout en témoignant un certain respect pour ses dispositions, on en a attaqué et même renversé les points les plus essentiels.

Il serait trop long de suivre tout le détail des débats, quelque intéressants qu'aient été plusieurs des discussions. Contentons-nous d'énumérer rapidement les principaux résultats obtenus.

La Diète a résolu, à une grande majorité, que le roi serait prié d'accueillir les pétitions qui obtiendraient la simple majorité des votes; elle a revendiqué le droit d'interpellation par 324 voix contre 168, la nomination des secrétaires par 339 votes contre 159, celle des commissions par 305 contre 193. Cependant le maréchal sera libre de désigner le nombre des députés que chaque province pourra faire entrer dans chaque commission.

La commission d'*Aldenhoven*, demandant pour les commissions le droit de choisir elles-mêmes leurs présidents, a obtenu 337 voix contre 150.

Vu les nombreuses infractions que le maréchal s'est permis de faire au règlement, la Chambre a approuvé l'amendement de M. de Vincke qui oblige le maréchal à donner immédiatement la parole à tout député ayant à protester contre la violation du règlement.

305 votes contre 160 ont protesté contre le droit du commissaire royal de s'opposer à la publication d'une discussion.

On a contesté au maréchal la faculté d'interpréter le règlement et de repousser les propositions, parce qu'il ne les jugerait pas du ressort de l'assemblée. On a demandé, à une grande majorité, le droit de discuter les affaires de l'extérieur comme celles de l'intérieur. En un mot, la Chambre a prouvé que son organisation actuelle ne peut être utile au pays.

Au point de vue officiel, tous ces votes et quelques autres ne sont pour le moment, il est vrai, que des remontrances sans aucun effet immédiat, le roi étant libre de leur refuser son assentiment. Mais ce n'est pas ainsi que la question doit être envisagée, et l'observation attentive de l'ensemble des débats aura sans doute détrompé, à ce sujet, les partisans les plus zélés de la bureaucratie.

Les commissaires royaux avaient commencé par traiter l'assemblée avec un ton de supériorité, de bienveillance tout au plus; mais leur autorité a diminué de jour en jour. M. de Savigny lui-même a échoué, en voulant en imposer à de simples industriels et cultivateurs par son éloquence et son érudition. Non-seulement le langage des fonctionnaires a changé, mais l'on s'est habitué aussi à regarder les projets rejetés par l'assemblée comme impraticables.

Le maréchal avait repoussé une interpellation sur les affaires du Holstein, comme n'étant pas de la compétence de l'assemblée. La pétition contre la disposition dont il s'était prévalu ayant été votée, il ne fit plus la moindre difficulté de laisser ouvrir la discussion sur le Holstein ni sur Cracovie. La loi sur la succession des paysans allait être discutée par la curie des seigneurs, mais le roi n'eût pas plutôt appris le sort qu'elle avait eu à la Chambre des trois ordres, qu'il se hâta de la retirer de l'ordre du jour.

En un mot, la position morale de l'assemblée s'est élevée fort au-dessus de sa position officielle.

Désignée pour figurer comme instrument du gouvernement, la Diète, lorsqu'elle s'est retirée, avait acquis un commencement de puissance par sa modération et sa fermeté. Il est à souhaiter que le gouvernement, mesurant ses prétentions sur ses propres forces, assigne bientôt à l'institution qu'il vient de créer, une situation qui soit en harmonie avec les droits et le degré de civilisation de la nation prussienne.

Chambre des Pairs.

M. Dubouchage a demandé la parole sur un passage du procès-verbal. L'honorable pair avait cru voir dans quelques mots prononcés par M. Hébert, une atteinte à sa considération. M. Dubouchage a fait connaître que M. Warnery avait réellement reçu des habitants les plus considérables de la ville de Bone, mandat de les représenter et de défendre leurs intérêts. La Chambre a refusé d'entendre les explications concernant M. Warnery.

La Chambre a adopté le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon. Le chemin de Lyon à Avignon a été repoussé.

Le projet relatif au chemin de fer de Montereau à Troyes a été adopté, et le vote sur l'ensemble du chemin de Versailles à Chartres est renvoyé à demain.

De la Représentation des Colonies dans le Parlement (1).

(Suite et fin.)

Nous devons dire un mot sur une tendance qui, motivée par les circonstances présentes, nous semblerait excessive si elle devait servir de base absolue au droit public et aux rapports des colonies avec la métropole. Nous voulons parler de la pensée que l'auteur enferme dans cette devise : *Assimilation*.

Faut-il assimiler complètement les colonies aux provinces et aux départements de la France continentale? Oui, en tant qu'il s'agira de faire cesser le système d'exploitation qui a pesé jusqu'ici sur les pays d'outre-mer, et de faire participer le colon à tous les droits et priviléges du citoyen français; — non, si l'on entend substituer aux abus de l'ancien monopole les inconvénients du régime de concentration absorbante.

Le droit public, en se développant, organisera sans aucun doute une centralisation plus naturelle, établira entre la tête et les membres des conditions de hiérarchie plus équitables et plus fécondes. Mais, dès aujourd'hui, bien plus que nos provinces et nos départements, les colonies auraient à souffrir du système métropolitain, en raison de leur éloignement et de leur condition économique très distincte. Il est donc de leur intérêt pressant de se tenir sur leurs gardes et de ne pas se laisser étouffer dans une unité oppressive. Les colonies anglaises de la Couronne nous offrent un triste exemple de cette sorte de servitude. Là s'agit-il d'ouvrir une route, de nommer un agent de police, de favoriser la fondation d'une école primaire, de relever un monument ébranlé par les coups de vent, de laisser entrer des grains étrangers en prévision de disette, même dans des cas de nécessité pressante, le gouverneur répond imperturbablement, comme sir Hudson Lowe à Napoléon : J'en écrirai à mon gouvernement. Prenons garde d'exposer jamais nos colonies à de pareilles souffrances, en les forçant à un recours simpiternel auprès des Chambres et de l'administration central.

Afin de prévenir ces souffrances et tous les abus qu'engendre une centralisation fausse, nous voudrions que les colons s'entendissent, dès à présent, pour réclamer, avec la représentation directe, une large base d'attribution municipale et la constitution d'un ministère spécial des colonies.

Il est évident qu'on ne saurait à 2 000, à 4 et 6 000 lieues accepter les rênes et les lisières gouvernementales sous lesquelles se débattent, gênées et irritées, les communes mêmes du territoire continental. La juste prétention des colons ne saurait donc être repoussée; pour cela il faut savoir demander avec fermeté; on peut même en venir à exiger, quand la demande est fondée sur la nature des choses et sur la raison.

D'un autre côté, il est temps que l'importance et le rôle particulier des colonies soient reconnus et consacrés par la création d'un ministère special, comme cela a été fait en Angleterre. La colonisation est l'une des fonctions supérieures harmoniques d'un grand peuple; il faut que cette fonction ait son organe qui la distingue et la mette en relief et la garantisse; il faut qu'elle soit spécialement représentée dans le gouvernement et dans les Chambres, auprès du roi et devant le pays. On ne peut, sans injustice et sans maladresse, refuser une organisation propre à cette fonction capitale qui tient le milieu entre le gouvernement de l'intérieur et celui des relations extérieures.

On a parlé d'un ministère de l'Algérie : c'est prendre la partie pour le tout, c'est séparer la partie du tout; c'est poser la question d'une manière étroite. L'Algérie n'est qu'un des actes de la grande œuvre colonisatrice réservée à la France; l'Algérie n'est qu'un des points de ce vaste et généreux embrassement sous lequel le continent africain doit éclore à la civilisation, puissante entreprise dont la gloire sera partagée par les souverains musulmans d'Egypte et de Tunis, par les Portugais dans le Mozambique, par les Anglais au Cap, par les Espagnols peut être dans le Maroc, mais où la France est appelée à jouer le principal rôle, par ses possessions de l'Algérie et de Madagascar. Sans nous arrêter ici, à notre vue favorite, sur l'île malegache, et en reconnaissant que l'Algérie est incontestablement, à cette heure, la reine de nos colonies, nous demandons simplement qu'il ne soit pas fait oubli de nos établissements lointains, le Sénégal, Bourbon, Madagascar, Mayotte, Pondichéry, Taïti, la Guyanne, les Antilles. Là sont des centres d'affaires considérables, des foyers de vie importants qu'il faut developper; là, des populations mêlées, blanches ou colorées, brillantes ou naïves, toutes intéressantes, qu'il faut aider dans leurs progrès et rattacher de plus en plus à la métropole par le lien des bienfaits. Ces colonies, il importe de les traiter avec égards et considération, si l'on ne veut pas que, découragés, les colons à leur tour oublient la mère-patrie et s'en détachent. Que l'Algérie occupe maintenant les soins particuliers de la France, que l'Algérie, comme on dit, soit la grande affaire du pays, nous le voulons bien; mais qu'elle ne fasse pas perdre de vue d'autres intérêts coloniaux. Que l'Algérie soit le pivot d'activité du ministère spécial projeté, cela se conçoit momentanément; mais que ce ministère soit constitué dans des formes générales, et adapté à la fonction fondamentale, qui est la colonisation. Qu'il soit donc nommé *un ministère des colonies*, et qu'il embrasse, dans sa sollicitude, avec l'Algérie grandissante, tous ces pays éloignés, qui, fussent-ils d'imperceptibles îlots, représentent la France dans l'œuvre progressive de la mise en culture du globe, œuvre qu'il faut savoir accomplir comme un devoir supérieur, car c'est bien du Ciel que venaient les voix qui ont dit : *Croissez et multipliez; remplissez la Terre et l'assujétissez... Allez par toute la terre, et instruisez toute créature!*

Ainsi, administration générale spécialisée dans un ministère, attributions très larges aux conseils coloniaux, représentation directe dans le parlement, telles sont les trois assises constitutives que les colons doivent demander et qu'ils ont le droit d'exiger. Il y aurait imprudence, il y aurait danger à repousser ces justes prétentions. Le temps est passé des exploitations et des oppressions déguisées; l'émancipation pour les noirs c'est aussi l'émancipation pour les blancs; avec l'abolition de l'esclavage et l'organisation du travail libre va commencer, pour les colonies, une nouvelle vie de loyauté, de dignité et de force. Grâce aux institutions dont vont jouir les colonies émancipées, elles travailleront sans trouble à leur développement, à leur perfectionnement. Leurs privilèges nouveaux, conformes au droit naturel, croissant en proportion de leurs progrès, feront incessamment germer dans leur sein des éléments de grandeur. Soit qu'avec le progrès des temps, elles aient pour gouverneur un président élu, soit qu'elles méritent d'être érigées en vice-royautés, elles demeureront affectueusement unies à la mère-patrie : au ministère des colonies aboutiront toujours les rapports administratifs subsistants, et dans le parlement viendra toujours se resserrer le nœud de l'unité politique. Ainsi se développera pour le bien de tous le lien de solidarité familiale, qui doit rattacher les colonies à la métropole; ainsi la France, entourée de ses filles tropicales, se faisant une ceinture de ses empires coloniaux, se présentera, sereine et glorieuse, dans le concert des nations, donnant au monde l'exemple et le modèle des fédérations chrétiennes, fondées sur la justice et sur la liberté.

En ce moment, où les colons vont consentir de grands sacrifices, au nom d'un intérêt d'humanité, il faut qu'ils songent à leur avenir, qu'ils soient résolus à maintenir leurs justes droits, qu'ils soient dignes et fermes dans leur attitude. Comme il importe que toutes les questions relatives à cette vie nouvelle qui va s'ouvrir soient élaborées et approfondies, nous engageons l'intelligent écrivain créole qui vient de défendre si bien le droit de ses compatriotes à la représentation directe, à élucider ces deux autres questions capitales : élargissement nécessaire du droit municipal colonial et organisation du ministère des colonies.

D. L

(1) Brochure in-8°, chez Amyot. (Voir la *Démocratie* d'hier.)

En traitant avec tous les développements qu'elle comporte la question de la représentation des colonies dans les Chambres, nous avions compté que la pétition qui soulève cette question serait rapportée à la dernière séance de la Chambre des pairs. Une absence du rapporteur, M. le comte de Tascher, a nécessité un ajournement qui ne saurait être de longue durée en présence de l'attitude que vient de prendre l'une de nos principales colonies. Nous aurons donc à revenir sur cette question, à laquelle nous attachons un grand intérêt dans l'état actuel des choses coloniales.

Taisez-vous.

Ce qui nous surprend le plus dans tout ce qui se passe aujourd'hui, c'est le courage des principaux membres du cabinet, MM. Duchâtel, Guizot et Hébert. Nous comprenons que l'on passe un pont sous la mitraille de l'ennemi, que l'on monte à la brèche sous la fusillade des assiégeants; mais nous ne comprenons pas que l'on monte à une tribune nationale et que l'on ait la force d'y rester, sous les yeux de la France et de l'Europe, pour y parler comme l'ont fait, dans ces derniers temps, les trois personnages ministériels que nous venons de nommer.

Cet aplomb à nier, en face des Chambres, des faits scandaleux desquels pas un seul membre des majorités ministérielles ne doute et ne peut douter, tels que les 100 000 fr. du théâtre lyrique, les 1 200 000 fr. du projet de loi en faveur des maîtres de poste, etc., cet aplomb dénote un courage d'airain digne d'une meilleure cause. Certes, il faut être doué d'une robuste constitution, pour oser, après tout ce qui vient de se révéler, se carrer dans sa virginité et dans son innocence, comme l'ont fait tout récemment encore MM. Guizot et Hébert à la tribune de la Chambre des Pairs.

Laissons de côté toutes les accusations, et, pour ne parler que de M. Hébert, n'avons-nous pas lieu de nous étonner de la résolution qu'il lui faut pour se jouer, comme il l'a fait, de la Chambre des Pairs, à propos des dénonciations africaines du *Courrier français*?

M. Hébert a refusé l'enquête, réclamée à grands cris par le *Courrier français* sur des actes criminels dont ce journal imprime et réimprime tous les jours qu'il tient les fils et les preuves; il a refusé de traduire devant le jury le *Courrier*, qui appelle à grands cris une accusation devant un tribunal où il lui soit permis de faire *la preuve*.

Eh bien! nonobstant l'obstination de ses refus, M. Hébert entretient la Chambre d'un procès en diffamation intenté au *Courrier* devant un tribunal correctionnel, où la loi ne permet

à quelques documents, ou des pièces dont il parle sans cesse et *qu'il ne montre jamais*; chacun ne saura-t-il pas qu'il y a là une diffamation, une calomnie? »

Ne sont-ce pas là, dans la bouche d'un garde-des-sceaux, des paroles honteuses, et la Chambre des pairs, en acceptant des arguments aussi étranges, n'expose-t-elle pas sa propre considération? Quoi! la loi et les tribunaux, dont vous êtes le grand-maître, interdisent absolument la preuve des faits dans tout procès en diffamation, et vous osez triompher, crier à la calomnie et démontrer votre innocence, parce que l'on n'a pas fait la preuve dans un procès où vous ne pouvez permettre et où vous ne permettez pas qu'elle soit faite! et quand vous ne voulez accorder à celui que vous traitez de calomniateur, ni l'enquête, ni le jury, où il pourrait la faire?

Et le refus de donner suite à la dénonciation de M. Warnery, motivé sur le caractère qu'attribue à celui-ci M. Hébert! Depuis quand donc la justice exige-t-elle la vertu de Socrate chez ceux qui lui apportent des dénonciations? Est-ce que les légions d'indicateurs et de mouchards que la justice met à la piste des délits et des crimes ne sont composés que de lauréats des prix de vertu?

Nous vous avons donné naguère un bon conseil, messieurs les grands ministres, quand nous vous avons dit: *Allez-vous-en*. Vous avez eu tort de ne pas le suivre. Notre insuccès toutefois ne nous empêchera pas de vous en donner un second, et nous vous dirons en terminant: « Si vous voulez rester, du moins *taisez-vous* ! »

Ligue des Propriétaires.

Les expressions employées par l'*Union monarchique*, au sujet d'une ligue des propriétaires, avaient éveillé chez la *Voix nouvelle* les mêmes susceptibilités que chez nous. L'*Union* donne aujourd'hui à ce journal les explications suivantes:

Nous aurions regret que la *Voix nouvelle* ou trompât les autres ou se trompât elle-même sur le sens de quelques-unes de nos paroles relatives à ceux qui possèdent et veulent garder, et à ceux qui n'ont pas et veulent déposséder. Quand nous avons dit le grand péril des temps modernes, nous n'avons pas, à Dieu ne plaise! porté atteinte à la loi commune qui lie les hommes, soit qu'ils aient, soit qu'ils n'aient pas. Ce n'est pas nous, certes, qui opposerons à la doctrine violente du communisme, une doctrine sans pitié. Nous proclamons la paix et non la guerre au sein de l'humanité. Il ne faut pas nous faire dire autre chose que ce que nous disons. La propriété est le droit commun des hommes, et le travail est la première propriété. Il n'y a donc pas d'antagonisme entre la propriété et le travail dans nos doctrines. C'est là ce que nous entendons; et si nous avons parlé d'une ligue entre ceux qui ont, il est trop clair que cette ligue embrasse tous les hommes honnêtes, car tous ont quelque chose, ne fût-ce que la liberté d'avoir, et tous doivent vouloir défendre ce qu'ils ont contre ceux qui, ayant quelque chose ou n'ayant rien, aspirent à jeter sur la société humaine le dogme de la *communauté*, dogme farouche, qui ôte à chacun non-seulement ce qu'il a, mais ce qu'il est; non-seulement la propriété, mais l'individualité.

Les intentions sont fort bonnes assurément. Reste à savoir par quels procédés l'*Union monarchique* entend organiser la paix et réconcilier pour toujours le capital avec le travail.

L'Ours de la Fable.

Chacun sait comment la politique extérieure de la France se traîne sur les genoux depuis longtemps. On connaît notre intervention en Portugal et le rôle de notre diplomatie en Suisse. En Italie, nous sommes indécis et lâches à ce point que le parti progressif ne compte nullement sur nous, et que Mgr Ferretti donne ce mot pour consigne à la garde nationale romaine: *sachons nous suffire à nous-mêmes*. On n'a pas oublié le discours ministériel prononcé mardi dernier à la Chambre des pairs, M. Guizot y donnait à la Suisse libérale une schlague autrichienne; il faisait en l'honneur du pape quelques belles phrases, mais il refusait formellement de s'expliquer sur l'occupation de Ferrare et *sur les conséquences de cet événement*. Il n'osait pas dire que la France résisterait par les armes à toute violation du territoire pontifical, et même qu'elle agirait diplomatiquement contre cette violation... Vous verrez que si l'Autriche envahit les villes papales, la France, mise en demeure par l'opposition de faire quelque chose, en envahira aussi quelques-unes d'accord avec les impériaux, et glanera derrière l'Autriche dans la Romagne, comme elle a figuré honteusement, derrière l'Angleterre, dans la capture de la flotte libérale du Portugal.

Eh bien! le *Journal des Débats* entreprend l'apologie de ce triste discours; il ne s'agit point d'une justification timide, les *Débats* embouchent la trompette héroïque. Lisez plutôt:

C'est la première fois que du haut de la tribune il a été parlé officiellement des réformes qui s'effectuent en Italie; c'est la première fois que notre gouvernement manifeste ses sympathies pour le mouvement *qui se fait remarquer* au delà des Alpes. Depuis dix-sept ans, les partis extrêmes n'ont pas cessé d'adresser aux Italiens des provocations que malheureusement on n'était que trop disposé à écouter; mais à aucune époque un ministre, un membre du gouvernement, n'avait cru pouvoir donner une sanction solennelle aux vœux de ceux qui aspirent en Italie aux réformes légales et pacifiques.

Il a fallu à notre ministère plus d'un an pour remarquer le mouvement qui se passe au-delà des Alpes, et pour se décider à en faire l'éloge! Continuons:

On aime à voir M. Guizot prendre une position si franche, si nette dans cette question. D'autres auraient pu désirer, peut-être, qu'avant de manifester sa pensée, le gouvernement attendît que les affaires italiennes eussent pris une tournure plus décisive. Pour nous, nous ne pouvons qu'applaudir à cette noble hardiesse d'un homme d'État.

La *netteté*, la *franchise*, la *hardiesse*, la HARDIESSE dans une pareille politique et dans un pareil discours, ô vraiment c'est trop d'assurance, trop de mépris pour les lecteurs, ou bien l'arti-

[illegible]

tout de deux pouces à la fois.

Les Fagots de M. Duchâtel.

Les scribes subventionnés de tous les carrés de papier conservateurs usent tous les jours leur plume pour [illegible] M. le ministre de l'intérieur. Ils le canonisent vivant, et lui ceignent le front d'une auréole virginale, qui pourrait quelque beau jour se changer en couronne d'épines; car il s'en faut bien que tout le monde ait le même culte adulateur pour leur fétiche. Bien plus, il se trouve des incrédules qui osent jeter un peu de fiel dans la coupe sucrée de flatteries que le *Journal des Débats* et ses copistes de province offrent chaque matin à son excellence.

Ainsi fait l'*Echo du Nord*, aujourd'hui, à propos des fagots ministériels — il s'agit de fagots de bois et non d'autres — l'*Echo* prétend que M. le ministre de l'intérieur a obtenu le droit de défricher des bois très considérables dont il était propriétaire aux environs de Douai, alors que d'autres propriétaires, placés absolument dans les mêmes conditions de droit que lui, se voyaient refuser la même autorisation. Il insinue méchamment que le titre du ministre aurait bien pu être de quelque poids dans la balance pour lui faire obtenir une faveur vainement sollicitée par d'autres. Enfin, il a l'outrecuidance de dire:

Les défrichements de bois ont souvent servi de monnaie électorale; s'ils avaient été pour certains ministres un moyen de doubler la valeur de leurs propriétés, ces ministres auraient-ils bien le droit de se prétendre aussi purs, aussi honnêtes, aussi vertueux que personne?

Nous espérons qu'on répondra à la question que nous venons de poser, et qui a bien, on nous permettra de le croire, son importance.

L'*Echo du Nord* est trop curieux... Pourquoi s'avise-t-il de demander comment M. Duchâtel a seul le privilége de couper ses forêts, de les débiter en fagots et de les convertir en terres labourables?

Cela est parce que... On ne lui en dira pas davantage. Il doit savoir que le ministère, quand on l'accuse, serre les lèvres et ne répond guère... et c'est bien ce qu'il peut faire de mieux.

Un Pavé.

On lit dans un journal ministériel de Toulouse:

Nous déplorons pour notre cité que M. Bories n'ait pas été nommé. Avec des mandataires tels que MM. de Genoude et Pagès, Toulouse peut être certaine que ses intérêts souffriront, et l'on viendra se plaindre ensuite que notre ville est délaissée et sacrifiée au Nord!

Voilà un aveu, dit le *Constitutionnel*, dont la franchise, pour employer un terme poli, confondra M. Guizot lui-même. Comment! il est établi en principe, dans les journaux ministériels, dans le parti ministériel, qu'une ville qui est représentée par des députés opposants verra certainement ses *intérêts* sacrifiés, sera *délaissée* par le gouvernement!... Remarquez d'ailleurs que l'aveu que nous venons d'enregistrer est publié par l'organe même de M. N. Duchâtel, préfet, frère de M. le ministre de l'intérieur, et qui doit connaître à fond le système du gouvernement auquel il est attaché par des liens si étroits et si personnels.

Troubles de Lisieux. Décomposition du pouvoir.

Lisieux, la ville introuvable, la perle de Normandie, le nouveau tonneau des Danaïdes, dans lequel vont s'engloutir, sans pouvoir le combler jamais, toutes les grâces pécuniaires du système, tous les rubans dont il dispose, tous les sourires qui déchaussent ses vieilles dents; Lisieux, la patrie adoptive du déplorable rhéteur auquel la France doit sa ruine et son abaissement; Lisieux, où pénètrent à peine deux journaux d'opposition, ne compte pas une seule presse indépendante.

Nous ne recevrons donc aucun document certain sur les troubles de cette ville. Si nous venions à publier les notes, les lettres anonymes, les lettres signées dont nous avons enrichi notre collection, le sous-préfet avec le procureur du roi, le conseil municipal avec la gendarmerie, les caporaux de la garde nationale assistés de leurs tambours, importuneraient aussitôt M. le président du tribunal civil de Caen; ils troubleraient son repos, ils exciteraient sa mauvaise humeur, en demandant tous la faveur d'une poursuite à bref délai. Ce seraient encore des tracasseries sans nombre et des prétentions pécuniaires sous lesquelles il nous faudrait peut-être succomber, ne pouvant deviner au milieu de ce colin-maillard politique où mettre la main sur un fonctionnaire. Nous savons beaucoup de faits, et des plus curieux; mais aujourd'hui le plus inoffensif récit se tourne en diffamation, tant les actes de nos maîtres sont purs et irréprochables; et nous devons nous taire, puisque parler de certains hommes, c'est toujours diffamer.

Nos lecteurs voudraient cependant savoir quelque chose; voilà pourquoi nous sommes forcés de couper dans le *Journal de Caen* le compte-rendu censuré *des troubles de Lisieux*.

Ce récit ne met pas en relief le sang-froid, l'énergie, le dévouement surtout de cette belle garde nationale qui figure si bien aux banquets de M. Guizot: « *Les quelques gardes nationaux que la générale avait amenés ont été divisés, bousculés, plusieurs d'entre eux assez grièvement blessés, et ils étaient en grand péril, sans un retour offensif de la gendarmerie, qui parvint à les dégager. La garde nationale n'existait plus, six gendarmes restaient seuls à la disposition de l'autorité, qui demeura (la malheureuse) paralysée et comme bloquée dans l'Hôtel-de-Ville, depuis trois heures jusqu'à sept heures du soir. Pendant ce temps, l'émeute était maîtresse du terrain, et, après le sac du boulanger Degron, elle se porta sur le moulin du sieur Langlois, à Saint-Désir. Là s'est passée une scène déplorable: le meunier avait fui; ses domestiques ont ouvert aux émeutiers, qui se sont partagé le blé et la farine.* »

Mais qui donc a dégagé les *paralysés* de l'Hôtel-de-Ville? Qui a repris l'offensive contre l'émeute? Qui a dispersé la foule? Qui a mis les pillards en fuite, et rétabli l'ordre? Qui?... Selon le *Journal de Caen*, quarante braves gendarmes et une partie des gardes nationaux *convoqués, cette fois, à domicile*: quarante braves gendarmes des brigades de l'Hôtellerie, de Livarot, d'Orbec, de Croissanville et même de Pont-l'Évêque, c'est-à-dire des militaires venus de cinq et de huit

[illegible] Nos renseignements, que nous ne publions pas, nous ont appris qu'il y avait... avons vu que 634 familles sont attachées dans Lisieux au râtelier des faveurs, des honneurs et du budget. Nous avons trouvé que depuis 1834, 276 croix, dites d'honneur, étaient descendues de Paris sur la poitrine de 276 braves défenseurs de la dynastie, sans porter nos investigations dans toutes les communes voisines sur lesquelles tombe aussi la pluie dorée du nuage ministériel. Et les pauvres paralysés de l'Hôtel-de-Ville n'auraient trouvé parmi tous les adorateurs du pouvoir aucun glaive à leur service? des hommes qui peuvent réunir chaque année, au coup d'un sifflet guizotin, douze cent vigoureux estomacs autour des tables du banquet, seraient restés sept heures bloqués dans l'Hôtel-de-Ville sous la ridicule protection de six gendarmes! Que faisaient donc vos électeurs, vos dévoués, vos percepteurs et vos buralistes? mais en vidant tous les bureaux de l'octroi, tous les bureaux de la sous-préfecture, de la recette, de l'enregistrement, de l'Hôtel-de-Ville, du tribunal, tous vos salariés, tous ceux qui chaque trimestre émargent si facilement la feuille de leurs bénéfices, il y avait un bataillon tout entier! et vos autorités ont attendu sept heures que quarante vaillants soldats, mal payés, point favorisés, très peu décorés, vinssent en hâte de sept à huit lieues, prendre l'offensive contre l'émeute, disperser les pillards et rétablir l'ordre!

On nous avait écrit toutes ces choses, mais nous ne voulions, ni ne pouvions les croire. C'était là, selon nous, une diffamation au premier chef, et nous n'avions pas publié nos renseignements.

Aujourd'hui profondément humiliés devant l'évidence *des faits accomplis*, nous ne pouvons dire comme le *Journal de Caen*: « *Le caractère de ce mouvement ne se lie en aucune façon à la politique.* » Nous disons au contraire: les troubles de Lisieux doivent avoir pour le gouvernement une signification très sérieuse. Quel enseignement pour lui en effet que cette longue défaillance du pouvoir sans mouvement, sans voix, sans pouls, sans vie apparente, étalé là comme asphyxié en présence d'un peuple étonné de cette soudaine décomposition, de ce passage subit de la vie au trépas; en présence de tous ces fonctionnaires implorant pour les ranimer au milieu d'une population de quinze mille âmes l'insufflation de quarante gendarmes.

Cette révélation de votre impuissance ne nous étonne pas cependant, car vous n'avez jamais parlé qu'aux intérêts matériels, et les intérêts matériels excluent toute chance périlleuse, tout danger pour sa famille ou pour soi-même. C'est à Lisieux, au milieu de vos fêtes du monopole qu'a été prononcée votre ignoble devise: *Enrichissez-vous!!* Or, pour s'enrichir, il faut se conserver, se préserver, se sauvegarder de la pierre, du fer et de la trique, il faut se blottir chez soi, boire, manger, voter, dormir et faire ses affaires sous l'égide de la force publique. Mais sortir dans la rue, lutter avec l'émeute lorsqu'elle rugit; non, ceci n'entre pas dans le programme, nous sommes obligés de l'avouer. Reconnaissez-le donc, il ne vous est plus permis d'éveiller dans le peuple, ou même parmi les vôtres des sympathies désintéressées, l'esprit de dévouement, le courage civique enfin, qui, triomphant de toutes les passions égoïstes, nous apprend à vivre pour nos frères, et, s'il le faut, à mourir pour eux.

(*L'Intérêt public de Caen.*)

FAITS DIVERS.

Le conseil de l'ordre des avocats à la cour royale de Paris a décidé que les élections pour l'année 1847-1848 auraient lieu le mercredi 11 août prochain.

Le scrutin pour l'élection du bâtonnier sera ouvert à 9 heures et demie et fermé à 11 heures et demie.

Le scrutin pour l'élection du conseil sera ouvert à midi et fermé à 5 heures.

— Hier, rue de Lille, n° 2, l'administration de la guerre faisait encore vendre 600 pains de munition qui n'avaient pu être, sans doute, donnés aux soldats faute de qualité.

— On lit dans le *Haro* de Caen du 5:

« Les troubles de Lisieux sont complètement apaisés. L'instruction se poursuit activement. Heureusement, la nouvelle du pillage d'un moulin au Breuil et de la mort de huit personnes ne s'est pas confirmée. Dans les localités environnantes, l'autorité a pris des précautions. Ainsi, à Dives, dimanche et lundi, on a établi un poste de garde nationale. Du reste, au marché de lundi, le grain a subi une forte baisse, et le pain a diminué de 30 cent.

» P. S. Les arrestations continuent à Lisieux; il y en a 80 de faites. On a relâché quelques personnes. MM. Daigremont Saint-Manvieux et le procureur-général ont commencé hier les interrogatoires. »

— On écrit de Caen, à l'occasion des troubles de Lisieux, que la cour royale a été convoquée jeudi extraordinairement. Cette réunion a pour but, dit-on, d'évoquer l'affaire.

— Le 14 juillet, on a aperçu près de Prague, sur la route de Carlsbad, un météore en forme de globe, décoré d'une queue enflammée. Ce corps lumineux se dirigeait avec la plus grande vitesse, de l'ouest à l'est, laissant sur son passage comme une ligne de feu qui est restée près d'une demi-heure dans l'air. A Beaunau, le même jour, une aérolithe est tombée à la suite d'une explosion semblable à un coup de canon. Avant sa chute, elle s'est divisée en deux parties, dont la plus grande pesait 42 livres 6 onces. L'aérolithe avait l'aspect d'un bloc de fer de fonte. Les phénomènes de ce genre ne sont pas rares en Bohême, et le Musée national de Prague renferme plusieurs aérolithes, et entre autres une qui ne pèse pas moins de 191 livres.

LE LIVRE ROUGE. — Nous avons sous les yeux les 10e et 11e livraisons du *Livre Rouge*, ou *Clé du coquinisme des ministres*. Ces accusations de 1790 sont des bagatelles à côté de ce qu'on lit dans les journaux de ce matin.

Un des grands griefs du *Livre Rouge*, c'est une pension de 600 livres faite par *Monsieur*, à Fleury, du Théâtre-Français, *pour l'avoir enchanté dans le rôle du marquis de Tulipano*; ce sont les dépenses pour les écuries de M. le comte d'Artois, etc., etc.

Il n'est question de vol nulle part.

(*Gazette.*)

NOBLE VENGEANCE. — A la Chambre des Députés, dans la séance du 13 juillet dernier, M. Demarçay a protesté, en termes peu mesurés, contre l'emploi que M. l'amiral Turpin a fait d'un bâtiment de son escadre, en le mettant à la disposition de M. Papety, qui accomplissait une mission d'art en Orient. On sait que, dans une circonstance analogue, nos ministres avaient bravement désavoué M. Alexandre Dumas, après l'avoir chargé d'une mission et avoir signé son passeport. Les artistes ont beaucoup mieux défendu M. Papety, leur collègue. Une lettre de remercîments, signée de plus de trente noms, parmi lesquels nous remarquons ceux de Paul Delaroche, Ingres, Vernet, Ziegler, a été adressée à M. l'amiral Turpin, commandant la

[illegible] poissonneau ! Pendant que le faubourg [illegible] est mis sponta-[illegible]ément en éveil par son émotion patriotique, on a l'attention de vouloir que les habitants s'y livrent au repos ; dans ce but paternel, l'infanterie de ligne, l'infanterie légère, les chasseurs à cheval, carabine chargée, arrivent des casernes plus ou moins distantes ; les pas cadencés des fantassins, le piétinement des chevaux mettent en émoi la plus grande partie de la ville, qui ne se rendort pas, ou rêve émeutes et fusillades. D'où il suit que, dans sa stratégie soporifique, l'autorité réveille tout le monde pour assoupir les autres. Ce sont là des explications à dormir debout, qui font entrevoir un abîme de stupidité officielle. (*Emancipation de Toulouse.*)

PLUS DE BRUIT QUE DE MAL. — D'après les nouvelles qui nous arrivent par le *Courrier du Gard*, les troubles de Nîmes, pendant les fêtes de Juillet, n'ont eu aucune gravité. Le *Courrier* proteste contre la version de la *Gazette du Bas-Languedoc*, tendant à faire peser sur les protestants toute la responsabilité des désordres. Des pierres ont été lancées, des carreaux brisés, mais personne n'est resté sur le carreau, même comme blessé.

TORTURES EXERCÉES CONTRE UN ACCUSÉ. — Un singulier incident a signalé une des dernières séances du tribunal de première instance d'Ulm.

On allait juger un paysan nommé Louis Gotthief-Radstecher, du village de Ruhethel, qui était accusé d'avoir tué à coups de couteau un autre paysan nommé Braenlich, du même village. Interrogé par M. le président, Radstecher nia énergiquement avoir commis ce crime, et lorsqu'on lui rappela que dans l'instruction il avait fait des aveux complets et circonstanciés, il a répondu qu'il avait été contraint de les faire par la torture morale que le juge d'instruction lui avait fait subir.

« Ce magistrat, a-t-il dit, m'a jeté au visage les deux mains de l'individu tué, que l'on avait détachées du cadavre; il m'a aussi montré deux côtes du même cadavre, et il m'a dit que si je n'avouais pas le crime qui m'était attribué, le mort apparaîtrait à minuit devant mon lit, et me dirait : « Louis, Louis, rends-moi la vie que tu m'as ôtée ! »

« Le juge d'instruction m'a demandé si je croyais aux spectres, et sur ma réponse affirmative, il m'a dit qu'un grand nombre d'entre eux viendraient et m'entraîneraient en enfer, si je n'avouais pas. Frappé de terreur par ces menaces, j'ai avoué tout ce qu'on a voulu, et j'ai signé les procès-verbaux de mes interrogatoires ! »

Le juge d'instruction a été mandé sur-le-champ devant le tribunal, et comme il est convenu avoir en effet eu recours aux moyens d'intimidation indiqués par l'accusé, le tribunal a déclaré l'affaire mal instruite, et l'a renvoyée à trois mois. Il a en outre adressé au ministre de la justice un rapport sur la conduite tenue par le magistrat instructeur envers l'accusé Radstecher.

CONCURRENCE ANARCHIQUE. — Lundi dernier, la place de l'Hôtel-de-Ville et l'intérieur de l'église Saint-Remi ont été le théâtre d'une scène scandaleuse à l'occasion du mariage de la veuve Thuillier, âgée de [illegible] ans, avec un jeune ouvrier qui en compte 25 à peine.

La concubine de ce dernier, délaissée avec trois enfants, a accompagné les deux époux à la mairie, comme certains esclaves accompagnaient autrefois au Capitole les triomphateurs romains. Pendant le trajet de la maison conjugale à la place de l'Hôtel-de-Ville, et de l'Hôtel-de-Ville à l'église Saint-Remi, la jeune maîtresse abandonnée n'a pas cessé d'accabler les nouveaux époux de ses injures et de ses sarcasmes. Puis des injures on en est venu aux voies de fait, le voile de la mariée quadragénaire a été mis en pièces, les coups de poing ont remplacé les dragées et la police a dû intervenir en arrêtant les deux parties belligérantes. La maîtresse abandonnée et la jeune mariée mère d'un enfant qu'elle pouvait exempter du recrutement par six mois de plus de veuvage, ont été toutes les deux mises au violon. (*Journal de Reims.*)

ADIEUX AU MONDE. — A L'époque où les actions des chemins de fer furent répandues avec tant de profusion et recherchées avec tant d'ardeur sur la place de Paris, M. R. donna sa démission d'un emploi considérable qu'il occupait avec distinction, et il se lança dans les hautes régions de l'agiotage. La fortune le favorisa si bien, qu'en peu de temps il devint millionnaire, et pendant deux hivers, la chronique parisienne a retenti du bruit des fêtes qu'il donnait. Tout Paris allait chez lui. Les courtisans croyaient le flatter en disant qu'il recevait des ministres ; — mince honneur par le temps qui court ! Son opulence, largement étalée, était un objet d'envie pour tous les spéculateurs ambitieux. Mais, après les succès sont venus les revers ; après la hausse, la baisse ; après l'élévation, la chute : M. R... est tombé de six millions, ou plutôt les six millions se sont écroulés sous lui et l'ont laissé sur le carreau.

Son départ de Paris a eu lieu dans des circonstances assez piquantes. Son désastre avait été soigneusement caché. Pour protéger sa fuite, il s'est tout simplement servi de l'ancienne méthode, qui est toujours la meilleure : il a annoncé une fête, il a adressé des lettres d'invitation à tous ses amis, à tous ses créanciers, ses agents de change, ses courtiers, ses banquiers ; il leur a donné le samedi un rendez-vous pour le lendemain dimanche, à sa maison de campagne d'Asnières, où il les conviait à un succulent déjeuner. Comment se défier d'un amphitryon ? Les convives arrivèrent à onze heures par le chemin de fer : M. R... n'était pas chez lui ; on l'attendit jusqu'à midi, et alors seulement le jardinier, qui avait reçu ses instructions, apporta et déposa sur la table nue de la salle à manger une lettre adressée à la société, et ainsi conçue : « Mes bons amis, ce n'est pas un déjeuner que je vous donne à ma maison de campagne, c'est mieux que cela, c'est ma maison de campagne elle-même que je vous laisse. » M. R..., qui a beaucoup d'amour-propre, a fait circuler des copies de cette lettre qui a eu un grand succès, dans un certain monde parisien. (*Echo du Nord.*)

[illegible]. — On lit dans le *Journal des Flandres* :

« D'infâmes spéculateurs cherchent encore à maintenir par des manœuvres détestables les hauts prix des céréales, mais la police, que nous ne pouvons assez louer dans cette circonstance, a fait hier une prompte justice, en arrêtant, au marché aux grains, un accapareur et en le mettant en lieu de sûreté. Nous apprenons qu'un spéculateur en grains et un individu répandant de faux bruits sur la prétendue maladie des pommes de terre, ont été également arrêtés jeudi, par la police à Eccloo. »

M. TISSERANT A BRUXELLES. — Un excellent acteur et un homme digne de toute estime pour ses qualités personnelles, M. Tisserant, obtient actuellement en Belgique un succès que nous sommes heureux de pouvoir constater. On lit dans l'*Eclair*, journal de Bruxelles :

Hier, il y avait du monde au théâtre des Galeries Saint-Hubert ; la salle était aux trois quarts pleine ; c'était la première représentation de M. Tisserant. Tout d'abord le succès et la vogue de l'artiste distingué, que le Gymnase nous [illegible], ont été assurés. M. Tisserant avait choisi, [illegible] du public, deux rôles de caractère et d'[illegible] il a excellemment joué l'un et l'autre, — le [illegible] dans *Clotilde* et le père dévoué jusqu'à l'abnégation dans *Philippe*. Le parterre [illegible]

[illegible]. Mlle Thuillier a joué le rôle de [illegible] avec la charmante bonne grâce et le sentiment dramatique si remarquablement vrai que le public aime tant en elle. On ne saurait allier avec plus de bonheur une ingénuité plus candide à plus d'énergie et de sensibilité ; c'est chez Mlle Thuillier un talent précieux et rare qu'après vous avoir fait si doucement sourire, elle sache faire tant pleurer.

— Au Théâtre-Historique, le beau drame des *Girondins* de MM. Alex. Dumas et Auguste Maquet, commence maintenant à 6 heures et demie seulement, par suite de la promptitude du service des décors et machines. L'impossibilité de déplacer l'immense matériel de ce drame a déterminé la direction à le faire représenter les dimanches et fêtes, sans interruption. —

Nous trouvons dans le *Courrier* de ce matin, les lettres suivantes :

Paris, le 4 août 1847.

M. Hébert a poussé l'audace jusqu'à s'armer pour sa défense d'une condamnation subie par moi le 21 juillet 1841 ; il me suffira, Monsieur, de reproduire les motifs de cette condamnation pour diffamation, et tous les honnêtes gens comprendront que, pour nos ministres, la pudeur est un sentiment ridicule.

Voici, Monsieur, l'exposé des faits contenus dans le *Contrôleur général* du 29 juillet 1841 :

Le 21 juillet dernier, nous comparaissions devant le tribunal correctionnel de Rouen, pour répondre à une plainte portée contre nous par Me Hébert-Delahaye, avoué en cette ville, et qui nous assignait pour le 14 juillet ; nous nous sommes présenté à l'audience du 14 et nous avons demandé le renvoi de la cause, nous fondant sur ce qu'un avocat de Rouen, qui avait accepté notre défense, nous avait écrit le 13 qu'il ne pouvait s'en charger, *dans la crainte de mécontenter les officiers ministériels*. Nous avons donc été forcés de demander remise à l'audience du 21. MM. Gallien et Bougarre, du barreau de Paris, ont décliné l'incompétence du tribunal, se fondant sur l'art. 1er de la loi du 8 octobre 1830, qui attribue aux cours d'assises la connaissance des délits de la presse, et n'admet d'exception que pour ceux commis envers les particuliers.

La loi d'octobre renvoyant à l'art. 14 de la loi du 26 mai 1819, et cet article se trouvant expliqué par l'art. 20, qui attribue formellement *aux cours d'assises* la connaissance des délits de diffamation commis envers *toutes* personnes ayant agi *dans un caractère public*, les défenseurs se sont appliqués à démontrer que les avoués sont fonctionnaires publics ou au moins ont un *caractère public* dans l'exercice de leurs fonctions ; puisque, entre autres motifs, ils sont nommés par le roi, qu'ils sont assujettis au serment, qu'une circulaire ministérielle les réputait démissionnaires pour refus de serment après 1830 ; que l'art. 91 d'une loi du 28 avril 1816 leur donne le titre de *fonctionnaires publics*, etc., etc., et que dès lors la cour d'assises seule est compétente pour juger les délits de la presse commis envers un avoué.

Ce système, combattu par Me Thinon, avocat de notre adversaire, n'a pas prévalu : le tribunal s'est déclaré compétent. Quant au fond, il nous a condamnés par défaut.

Nous ne rendons pas compte de la discussion sur le fond, parce que les lois de septembre nous l'interdisent.

Nous avons interjeté appel du jugement sur la compétence ; nous avons foi dans les lumières de la cour royale, et aussi dans sa haute impartialité ; nous sommes persuadé qu'elle comprendra que la garantie des citoyens est dans la liberté de la presse, et que la répression des abus serait impossible si la preuve des faits ne pouvait être admise.

Je mets le ministre de la justice *au défi* de produire une lettre ou un témoignage honorable, attestant que j'ai jamais, soit comme rédacteur du *Contrôleur-Général*, soit comme rédacteur de l'*Afrique*, tenu une conduite qui ne soit pas conforme aux plus strictes lois de la délicatesse et de l'honneur.

M. le ministre a dit que j'avais toujours eu une position flottante. Je le remercie, loin de le blâmer ; je le remercie, parce qu'il a prouvé par-là que je n'avais jamais loué ma conscience ou mis ma plume au service de la corruption.

J'ai été frappé en 1841, parce que je combattais *la vénalité des offices*, j'ai été écrasé parce que je luttais contre *120 mille électeurs qui nomment la majorité ministérielle*.

Merci, monsieur le ministre de la justice, vous avez levé le masque, la France jugera quel est l'homme d'honneur et de cœur : elle prononcera entre celui qui a tout sacrifié à son ambition et qui venge aujourd'hui des haines de famille, et celui qui a sacrifié à ses convictions, ses intérêts de famille, sa fortune et sa liberté.

Pardon, monsieur le rédacteur, de la longueur de cette lettre, mais il y avait ici des questions de presse et d'honneur : j'ai cru devoir leur donner quelques développements.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

A. WARNERY,
Délégué de la ville de Bone.

La lettre qui suit a été adressée à M. le président de la Chambre des pairs :

Paris, 6 août 1847.

Monsieur le chancelier,

Citoyen, j'ai été cruellement insulté dans ma vie privée ; membre d'une famille des plus honorables, j'ai été odieusement calomnié.

Absent, ne pouvant répondre à la tribune, je n'ai d'autres moyens de détruire des allégations contraires à la vérité que celui de supplier la Chambre des pairs de me faire comparaître devant une commission de cinq membres, choisis parmi les pairs d'opinions différentes, auxquels je PROUVERAI :

1° Que j'ai toujours été homme d'honneur et de dévouement.

2° Que je n'ai jamais employé les odieux moyens que l'on a signalés.

3° Que je ne suis nullement poussé par MM. de *Bassano et Ce*, auxquels nul intérêt ne me lie.

4° Que le mandat des habitants de Bone *est gratuit*.

5° Qu'enfin ma vie comme citoyen et comme publiciste est pure de tout cet acte vénal.

L'insulte a été accueillie, la défense ne peut être refusée.

Convaincu de la haute impartialité de la Chambre des pairs, monsieur le chancelier,

Je vous prie d'agréer l'hommage de mon respect.

A. WARNERY.
Délégué de la ville de Bone.

Un Ex-Défenseur du Gouvernement.

On lit dans la *Presse* de jeudi dernier :

Une scène scandaleuse et violente a troublé aujourd'hui un instant l'audience civile de la seconde chambre du tribunal.

[illegible] par M. Granier de Cassagnac, et établissant que les intérêts avaient été payés d'avance par l'emprunteur sur la somme entière de 9,000 fr. fr. Il ajoutait que ce n'était qu'après avoir payé un premier à-compte de 3,000 et un second de 4,000 fr. que, après trois ans, M. Granier de Cassagnac, pour l'arrêter dans l'exercice de ses droits, s'était avisé de contester sa dette et de la réduire à 6,000 fr.

En présence de ces dénégations, le tribunal crut devoir ordonner la comparution des parties, qui avait lieu à l'audience de ce jour.

M. le président Jourdain à M. Delassalle. — D'après un acte du mois de mai 1844, reçu par Me Dessaignes, notaire à Paris, vous auriez prêté à M. Granier de Cassagnac la somme de 9,000 fr.?

M. Delassalle. — Oui, monsieur le président.

D. Les fonds ont-ils été versés, comme le dit le contrat, en la présence du notaire?

R. Oui, j'ai remis neuf billets de 1,000 fr.

D. Mais en sortant de chez le notaire, M. Granier de Cassagnac ne vous aurait-il pas remis une somme de 2,000 fr.?

R. C'est complètement faux.

D. Vous seriez cependant sortis ensemble.

R. Oui ; mais il a gardé les 9,000 fr.

M. le président à M. Granier de Cassagnac. — Vous prétendez cependant, Monsieur, avoir remis 2,000 fr. à M. Delassalle ; dans quel lieu cette remise se serait-elle effectuée ?

M. Granier de Cassagnac. — J'ai besoin de donner des explications au tribunal ; j'étais avec M. Delassalle dans les rapports de la plus étroite intimité, je l'avais prié de me prêter 6 000 fr. ; je lui offrais alors une délégation de pareille somme sur M. Jollivet, député et membre du conseil colonial. M. Delassalle accepta la délégation ; j'ajoutai : Je n'ai pas besoin des 6,000 fr, à la fois. Mon prêteur fit préparer une obligation chez son notaire, et exigea, en outre, une lettre de change. De mon côté, je demandai, pour le cas de mort, qu'il fût fait une contre-lettre stipulant que l'obligation et la lettre de change ne faisaient qu'un seul et même acte. M. Delassalle, qui demeurait dans la même maison que le notaire, monta chez lui chercher 9,000 fr. ; en redescendant il me dit : — Eh bien, combien voulez-vous? 2,500 ou 3,000 fr. me suffiront, lui dis-je. — Il me remit cette somme ; puis, quelques jours après, il me donna quelque argent ; enfin, le solde des 6,000 fr. fut remis en échange d'une traite d'un banquier d'Auch, que je laissai à M. Delassalle sans en tirer de récépissé.

J'affirme ici sur mon honneur, comme homme, et sur ma conscience, comme chrétien, que les choses se sont ainsi passées.

M. Delassalle. — Nous faites là un mensonge infâme !

M. Granier de Cassagnac poursuivant son récit : M. Jollivet ne fit point honneur à ses obligations envers moi, en sorte que la délégation que j'avais faite à M. Delassalle devint nulle ; il me demanda alors le remboursement : c'était naturel. Le 3 juin 1845, je lui remis un à-compte de 3 000 fr., ce qui n'est pas contesté ; puis, au mois de septembre, n'ayant pas d'argent à lui donner, je lui remis une délégation de 7 500 fr. sur M. Foucault, encore sans exiger de contre-lettre. C'était la seconde fois que j'agissais ainsi. Cette délégation n'ayant pas été payée, je remis en espèces à M. Delassalle, le 4 avril 1846, une nouvelle somme de 4 000 fr., ce qui faisait, en totalité, 7 000 fr. Je me croyais alors à peu près libéré envers lui ; je dis à peu près, parce que je n'entendais pas que ce prêt eût été fait sans intérêts, et que d'ailleurs M. Delassalle avait payé les frais d'obligation notariée, et avait même été obligé de contracter lui-même des emprunts onéreux.

Je lui fis donc offrir 15 et même 20 pour 100 ; il refusa, et vint chez moi, dans mon salon, me réclamer 9 000 fr. pour le capital prêté. Je lui dis que ne lui en devais que 6000 fr.

M. Delassalle. — Vous n'eussiez pas osé me le soutenir en face.

M. Granier de Cassagnac. — Enfin, plutôt que de me brouiller, j'étais décidé à payer les 9,000 fr. qu'il me réclamait, quoiqu'il me parût dure de payer jusqu'aux intérêts d'une somme de 3,000 fr. que je n'avais pas reçue. Mais, je le répète, j'en aurais passé par là, si M. Delassalle ne s'était pas livré, à mon égard, à des violences inouïes et n'était allé, lui, mon ami, jusqu'à faire saisir ma voiture et mes chevaux, dont il se servait chaque jour.

M. Delassalle. — J'éprouve un profond sentiment d'indignation et de mépris en entendant un homme pousser l'impudence jusqu'à ce point ; tout ce que vous venez d'entendre n'est qu'une fable, qu'un roman, et il devrait savoir, cet homme, que ce n'est pas ici le lieu d'en faire... (A M. Granier de Cassagnac) : Comment avez-vous l'audace de mentir ainsi, mais c'est misérable, c'est infâme ; toutes les pièces, tous les bordereaux, mes livres sont là pour prouver votre mensonge...

M. Granier de Cassagnac. — Si je vous demandais raison ?

M. Delassalle. — Je suis prêt à vous la rendre.

M. le président. — Ces provocations sont inconvenantes.

Me Desmarest, avocat de M. Granier de Cassagnac. — La seconde délégation avait été donnée avant le paiement de 4,000 fr. M. Delassalle invoqua ensuite la lettre de change remise devant notaire, mais cette lettre de change n'est même pas acceptée par M. Granier de Cassagnac.

Me Bérit, avocat de M. Delasalle. — Qu'importait en effet à M. Delassalle la signature de M. Granier de Cassagnac ? Il savait bien qu'elle n'avait pas la moindre valeur ; il voulait celle de Mme Granier de Cassagnac, qu'on lui avait promise, lui laissant ignorer qu'il existait séparation de biens, moyen commode de tout soustraire aux créanciers et de faire des dupes.

M. le président (aux parties). — Allons, retirez-vous ; à huitaine pour prononcer le jugement.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir tout ce qu'il y a de piquant dans ce débat, la délégation offerte sur M. Jollivet, représentant des colonies, par le rédacteur du *Globe-Epoque*, journal de l'esclavage, et cette déclaration solennelle : *J'affirme sur mon honneur comme homme, sur ma conscience comme chrétien*, déclaration à laquelle M. Delassalle répond tranquillement : *Vous faites-là un mensonge infâme*. Nous rappellerons seulement à nos lecteurs que M. Granier de Cassagnac est sujet à de grandes absences de mémoire relativement aux engagements contractés par lui, et nous remettrons sous leurs yeux une lettre qui, par voie d'analogie, peut aider beaucoup à la solution de l'affaire aujourd'hui pendante. On a lu dans l'*Epoque* du 4 février dernier :

Une polémique, récemment engagée entre la *Presse* et l'*Epoque*, ayant été, pour M. de Girardin, l'occasion de dire qu'il m'avait, en 1837, prêté 16 000 fr., je répondis que ce prêt m'avait été fait à 8 0/0 sur hypothèque, et que je l'avais intégralement remboursé depuis cinq ans (le 1er décembre 1841). M. de Girardin a répliqué qu'il m'avait gratuitement prêté, et m'a intenté un procès en raison du fait que j'avais avancé.

Que le procès se fasse ou ne se fasse point, je crois devoir à ma

Me Jules Favre a présenté la défense de la *Réforme*.

Après cette plaidoirie, l'*Etoile* a déclaré s'en rapporter, en ce qui la concernait, à l'équité du tribunal.

Après une heure de délibération, le tribunal a condamné le gérant de la *Réforme* à un mois de prison et 500 fr. d'amende, et le gérant de l'*Etoile* à la même peine.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 6 août.*

Un de MM. les secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier.

M. DUBOUCHAGE. Je demande la parole.

Messieurs, j'ai cru hier remplir le devoir d'un bon pair de France, un devoir que ma conscience m'a dicté.

Ayant entendu hier M. le garde-des-sceaux contester au dénonciateur la qualité de délégué des habitants de Bone, j'ai voulu éclaircir le fait. Ce délégué m'a apporté ses pouvoirs; je les ai vérifiés, et je les dépose sur le bureau de la Chambre. On y trouve les plus honorables signatures, parmi lesquelles figurent celles du maire de la ville de Bone, des consuls d'Angleterre et des Etats-Unis, et d'un grand nombre de négociants de Bone, des plus honorables. Voilà, Messieurs, quels sont les mandataires du délégué de Bone. (Interruption.)

Messieurs, j'ai la conviction sincère qu'il y a eu des dilapidations, des spéculations coupables. (Vives exclamations.)

M. DE BOISSY. Parlez! parlez!

M. TUPINIER. Monsieur le président, allons-nous recommencer le scandale d'hier?

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle à l'orateur qu'il ne peut rentrer dans la discussion d'hier.

M. DUBOUCHAGE, avec force. Vous n'empêcherez pas un de vos collègues de présenter sa justification.

M. LE COMTE MOLÉ. Vous n'en avez pas besoin.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Dubouchage, je vous retire la parole. Il s'agit du procès-verbal et pas d'autre chose.

M. DE BOISSY. Pas de loi, monsieur le président.

(Des rires se mêlent au tumulte qui s'élève en ce moment: plusieurs de MM. les pairs parlent à la fois, tandis que d'autres crient avec force: La clôture! l'ordre du jour!)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'ordre du jour, qui est adopté.

Le procès verbal est adopté.

Le calme se rétablit peu à peu.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon.

Après avoir entendu M. d'Alton-Shée et M. le ministre des finances, la Chambre passe au scrutin, qui donne 92 voix pour et 21 contre. En conséquence le projet est adopté.

On passe ensuite à la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Lyon à Avignon.

MM. de Bussières, Jayr et le comte Daru sont successivement entendus.

Le scrutin donne pour résultat:

Nombre des votants	129
Majorité absolue	65
Pour l'adoption	62
Pour le rejet	67

La loi est rejetée. (Marques de surprise.)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Montereau à Troyes.

Les articles sont adoptés sans discussion.

La loi est adoptée par 98 voix contre 28.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Versailles à Chartres.

Le projet de loi autorise le gouvernement à l'acquisition et à la pose de la voie de fer. La commission y ajoute par amendement l'acquisition du matériel nécessaire à l'exploitation du chemin.

M. D'AUBERNON, préfet de Versailles, combat l'amendement qui a l'inconvénient d'exposer la loi à ne pas être adoptée cette année; cette perte de temps serait certainement préjudiciable.

M. DE BUSSIÈRES, rapporteur, défend l'amendement, dans lequel la commission persiste.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS déclare ne pas accepter l'amendement, qui équivaudrait au rejet du projet de loi.

Si la Chambre avait voulu, par son dernier vote, indiquer son désir de renvoyer l'exécution des chemins de fer à une époque plus favorable, le gouvernement s'associerait à ce désir; mais il n'en est point ainsi.

La Chambre veut, comme le gouvernement, que nos voies de fer s'exécutent sans délai.

M. DE BUSSIÈRES fait ressortir l'inconsistance et la mobilité que le ministère a mises dans toute cette affaire. Il insiste sur l'adoption de l'amendement.

M. LE MINISTRE DES FINANCES fait observer que le matériel est l'outil d'une compagnie, et qu'il serait sage d'attendre que la compagnie existât et de lui laisser le choix de la confection de son matériel. Le rejet du projet de loi ferait détériorer tous les travaux déjà exécutés.

M. DE GABRIAC demande l'ajournement du projet de loi. Cet ajournement sera sans inconvénient.

M. LE DUC DE NOAILLES. Messieurs, je prie la Chambre de considérer le tort immense que le rejet du projet de loi causerait à plusieurs départements; cette considération doit engager la Chambre à rejeter l'amendement de la commission.

Il sera toujours temps l'année prochaine de demander les fonds nécessaires à l'acquisition du matériel. L'important, c'est de ne pas marcher d'ajournement en ajournement. (Aux voix! aux voix!)

L'amendement de la commission est rejeté.

le peuple de Dieu. On peut tirer les mêmes conclusions des préceptes donnés par M. de Cormenin, qui paraît avoir étudié essentiellement la matière.

Nous conclurons, non pas comme les moralistes, à la perversité indélébile de la nature humaine, mais bien à l'absurdité des législateurs qui, après avoir mis partout l'intérêt particulier aux prises avec l'intérêt général, s'émerveillent de voir que le premier exploite le second à son profit toutes les fois qu'il en a le pouvoir (l'exception ne fait ici que confirmer la règle); et ce pouvoir, c'est la loi elle-même qui le plus souvent prend le soin d'en nantir l'intérêt particulier.

Nous citons:

DEVOIRS ENVERS SOI-MÊME.

Tout d'abord, la bonne renommée, la bonne vie privée du maire, doit singulièrement fortifier son autorité publique, relever la dignité du fonctionnaire, et rendre l'obéissance des administrés plus empressée, plus facile et plus douce.

Ainsi, le maire ne doit pas se quereller en ménage, se relâcher de mœurs, se prendre chez lui de boisson, se railler des choses saintes; hanter les cabarets, les tripots et les billards, et y ravaler son caractère de magistrat parmi les pots et les cartes, soit parce que la double autorité dont il est revêtu se dégrade et se perd dans ces sortes de familiarités, soit parce qu'il ne pourrait pas faire fermer, aux heures indues, les cabarets dont il aurait été le compagnon, et réprimer efficacement les tapages de jour et de nuit qui s'y font, ni donner aux jeunes gens des conseils de sobriété, de tempérance et de retenue, qu'il démentirait par ses exemples.

Il ne doit pas transiger moyennant dons, taxes arbitraires, argent ou promesses, sur des crimes, délits ou contraventions, soit à son profit, soit au profit du garde champêtre; tenir à titre de bail, de vente ou d'échange, par personne interposée, quelque domaine de la commune; se servir, en un mot, de son titre, de son pouvoir, de son influence directe ou indirecte, pour augmenter son propre bien; ruser pour gagner; manquer à parole donnée; enfouir son argent ou le placer à usure; dénoncer à faux ses ennemis; se venger au lieu de pardonner; s'affranchir d'un impôt, d'une servitude, d'une prestation, d'une charge collective ou individuelle, pour s'appliquer un bénéfice, un lucre, un avantage quelconque.

Le maire ne doit pas non plus favoriser, par des déclarations de complaisance, des jeunes conscrits, au préjudice de leurs camarades.

Témoigner devant la justice, par haine ou par faveur, dans les affaires criminelles, correctionnelles et de police.

Exagérer dans ses demandes, soit les frais de bureau de mairie, soit les frais des registres de l'état civil.

Opprimer par une terreur matérielle ou révérencielle, et altérer par des fraudes le libre et pacifique exercice des élections départementales, communales et de la garde nationale.

Entraîner sa commune, par ressentiment ou par cupidité, ou même par peur, dans des procès injustes et ruineux.

Distribuer à ceux qui ne sont pas les plus indigents, les places gratuites de l'école, ou les secours de la charité, ou les indemnités discrétionnaires de l'administration.

Composer des masses noires, d'accord avec le conseil municipal ou à son insu, à l'aide de produits accidentels, tels que sablières, carrières, marnières, pépinières et fonds de caisse.

Toucher en aucune façon aux deniers de la commune, le percepteur municipal étant seul institué pour recevoir et payer en son nom.

Omettre de justifier la dépense réelle des fêtes publiques et des allocations pour imprévu.

Et autres cas analogues.

Le maire, dans tout emploi d'argent, dans tout bail passé, dans tout marché conclu, dans tout ouvrage commandé au nom, pour le compte et avec les fonds de la commune, doit stipuler les conditions, débattre les prix, suivre la filière, les incidents, la réception et la fin de l'œuvre ou des travaux, comme un tuteur le ferait pour ses pupilles, un père pour ses enfants, un propriétaire pour soi. Il faut qu'il ne laisse pas un sou de dépense sans justification ni sans preuve. Sa comptabilité doit être à jour et visible, pour ainsi dire, aux yeux de tous les passants.

Nous ajouterons que, si quelque incendie venait à éclater, ou si quelque inondation subite noyait la commune, le maire devrait non seulement se porter le premier au fort du danger, encourager son monde et diriger les secours, mais il devrait, en cas d'urgence, donner de sa personne, se jeter dans l'eau, dans le feu, et risquer sa vie; que si sa maison était brûlée, si ses champs avaient été ravagés, il ne devrait se faire indemniser que le moins de tous et que le dernier; que s'il ouvre quelque liste de souscription en faveur des malheureux, il faut qu'il s'y mette en tête, et, relativement à sa fortune, pour la somme la plus grande.

Il doit savoir aussi et se rappeler sans cesse que le secrétaire de la mairie n'est pas fait pour écrire ses lettres d'amis, dresser ses comptes de maison et copier ses actes de famille; ni le garde champêtre

Eh bien! nous, nous ne craignons pas d'affirmer que, dans la société que nous proposons, tous les magistrats, tous les fonctionnaires de la commune, de la province, du royaume, du globe, suivraient de point en point, et bien au delà, les prescriptions de M. de Cormenin. Tous pratiqueraient ce dévouement constant aux intérêts de tous, et ils le pratiqueraient avec intelligence, avec passion, avec bonheur. Et la raison en est bien simple: c'est que, dans cette société, les choses seraient organisées au point de vue de l'accord permanent entre l'intérêt particulier et l'intérêt général. Ce ne serait point un sacrifice qui leur serait imposé, ce serait une haute récompense, une grande faveur qui leur serait faite. Mais l'on nous dit que nous rêvons. Oui, sans doute, et dans la sombre et triste nuit qui environne l'humanité, c'est bien ce que nous avons de mieux à faire. Nous rêvons, mais comme le Christ, *les splendeurs du royaume de Dieu et de sa justice*; et notre rêve s'accomplira, parce que *la volonté de Dieu doit être faite sur la terre comme au ciel.*

Bourse du 6 août 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 60	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4 Can. 4 0/0 1265 [illegible]
— — fin courant	76 70	76 70	75 50	[illegible]	Act. d. J. [illegible]
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 85	117 85	117 75	117 75	Ch. S. G. [illegible]
— — fin courant	118 »	118 05	117 90	118 »	V. r. dr. [illegible]

				INDUSTRIE.
4 1/2 J. 22 s. dr cours	[illegible]	Banq. de Fr. dr cours	3310	— Ob. anc. [illegible]
4 0/0 J. »	[illegible]	O. V. de Par.	1370	— nouv. [illegible]
Emp. 1844. au Ct	[illegible]	C. hyp.	[illegible]	V. r. gauc. [illegible]
— fin Ct	[illegible]	— Gouin	[illegible]	Paris à St. [illegible]
B. du Trés.	5 1/8	— Ganh.	[illegible]	— à Orléans [illegible]

PRIMES.	fin cour.	fin proch.	INDUSTRIE.
3 p. 0/0 d. 10	[illegible]	[illegible]	— à Rouen. 935
5 p. 0/0 d. 50	[illegible]	[illegible]	R.-Havre. [illegible]
REPORTS. du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	Avignon. 530 [illegible]
3 p. 0/0	[illegible]	[illegible]	Str. à Bâle. [illegible]
5 p. 0/0	[illegible]	[illegible]	Orléans-Vierzon [illegible]

FONDS ÉTRANGERS.

				INDUSTRIE.
NAPLES. au Ct dr cours	[illegible]	ROM.	Der C. [illegible]	[illegible]
Récép. Rotsch.	101 60	BELG. 3 1/2	[illegible]	[illegible]
ESP. Dette act.	[illegible]	— 4 1/2	[illegible]	[illegible]
— — pass.	[illegible]	— dº 1840	[illegible]	[illegible] 470
— 3 p. 0/0.	[illegible]	— dº 1842	100 1/4 100	[illegible]
Dette intérieure	24 3/8	— Banque	[illegible]	Paris-Lyon 390
PORTUG. 5 0/0 1837	[illegible]	— dº Em. 1841.	[illegible]	[illegible]
HOLL. 2 1/2	[illegible]	PIÉMONT	[illegible]	Zinc V. M. [illegible]
HAITI	[illegible]	AUTRICHE	[illegible]	[illegible]

Union Minière... [illegible] — Fourneaux de l'Aveyron... [illegible]

CHEMINS DE FER À TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	[illegible]	Paris à Rouen	925 [illegible]	Orléans à Vierzon	[illegible]
— (r.-g.)	[illegible]	Rouen au Havre	600 [illegible]	Bordeaux à Cette	[illegible]
Paris à Orléans	1236 25	Marseille à Avign.	535 75	Nord	548 [illegible]
— à Lyon	393 75	Paris à Strasbourg	387 50	Boulogne à Amiens	[illegible]

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr.; août, septembre et octobre, 76 fr.

Béziers, 61 à 62. — Bordeaux, 67.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois et août, 101; 4 derniers mois, 105-50 offert.

Lille: Colza, 85-50. — Lin, 94-50.

Savon disponible, belle qualité, 100 fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 août.

7 h. » FRANÇAIS.—Le Verre d'eau, Chef-d'œuvre inconnu.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE.—(1re repr.): La Cachette.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. » VAUDEVILLE.—Chapeau, dernier Amour, un Vœu.
7 h. 1/2 GYMNASE.—Charlotte Corday, un Mari anonyme.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS.—Turlurette, la Sirène, Mme Pinchon, Qui Dort dîne.
8 h. » PALAIS-ROYAL.—Le Chiffonnier de Paris.
» h. » AMBIGU.—Relâche.
» h. » PORTE-SAINT-MARTIN.—Relâche.
6 h. 3/4 GAITÉ.—Léa.
7 h. » CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Ricco, Riquet à la Houppe, intermède.
7 h. » FOLIES.—Chevreuil ou le Fermier anglais, un Mariage en Espagne.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS.—1re rep.: Habits d'emprunt, 1re rep.: Toto Carabo.
6 h. » DÉLASSEMENTS.—Les Fifres et les Tambours, le Tonnelier, l'Officier.
3 h. » HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 7 AOUT.

La dégradation sociale.

Un mot a été dit à la Chambre des pairs, ce mot le voici : « En se déchirant de ses propres mains, la Chambre s'est imposé de grandes obligations. »

Cet avertissement ne va pas seulement à l'adresse de la Chambre des pairs. La société tout entière doit s'en faire l'application.

La forme sociale qui a reçu en Europe le nom de Civilisation, est en phase de déclin ; elle s'avance rapidement vers ce terme où tout être collectif doit rendre compte à l'histoire de la mission qui lui avait été confiée. Pour la forme sociale qui va disparaître en faisant place à une société meilleure, l'heure du jugement approche. C'est à cette société de formuler elle-même sa propre condamnation.

Elle le pressent, elle s'y apprête. Qui pourrait en douter ? Croit-on qu'ils n'atteignent que les pouvoirs publics, ces coups portés à la moralité des plus hauts fonctionnaires de l'état ? A-t-il le caractère d'une pure tactique de parti, d'une stérile attaque aux personnes, ce *tolle* général qui retentit d'un bout à l'autre de la France et du monde ? Non ! la préoccupation publique a une cause plus profonde, plus féconde, devrions-nous dire. La société s'examine et se juge ; elle se sent rongée au cœur, elle enfonce dans ses flancs le scalpel de la critique sociale ; *elle se déchire de ses propres mains.*

Tout tend à ce but, tout, depuis l'indignation des hommes restés purs au milieu de la corruption générale jusqu'aux manœuvres du spéculateur, exerçant sur le gouvernement ou sur les particuliers l'horrible *chantage*, cette industrie moderne pour laquelle la langue parlementaire a dû emprunter un mot à l'argot des voleurs.

Tout concourt à cette fin, depuis les dénégations des ministres en qui l'on a cessé de croire, jusqu'aux protestations des écrivains dont la plume s'est gorgée de fonds secrets et de privilèges ; depuis la fièvre de famine imposée à des populations qui demandent à quoi servent les merveilles de la Politique, de la Science et de l'Industrie, si elles ne les garantissent pas contre la faim, jusqu'au luxe effréné des barons du coffre-fort, voués au culte de l'agiotage !

La presse elle-même, si longtemps rétive aux idées de rénovation, la presse qui, se modifiant au contact de l'opinion publique, réfléchit, en définitive, assez exactement l'âme du peuple dont elle est la voix, la presse consacre tous ses organes, toutes ses colonnes à la critique sociale ; car c'est bien de la bonne et utile critique sociale que l'enregistrement de tous ces vols, de toutes ces turpitudes dans lesquels notre époque sera un jour personnifiée, de toutes ces manœuvres frauduleuses, enfin, qui montrent que la société est empoisonnée corps et âme, et que la morale sociale n'est pas moins frelatée que les denrées qu'on vend au peuple sous prétexte d'aliments.

La société est tellement corrompue, qu'il suffit de l'avoir représentée à un titre quelconque pour être suspect de vénalité, de concussion ! Ne voyez-vous pas que les plus grands noms sont accusés de toutes sortes de choses infâmes ? Que d'hommes tremblent à cette heure ! Combien sont véritablement intègres ! Combien échapperont au mépris public, à la publique condamnation !

Eh bien, soit ! poursuivez-les, traquez-les, punissez-les ! Mais, dans le crime, il y a deux parts à faire. Faites la part de l'individu ; mais faites aussi la part de la société. Dégradez les concessionnaires, dégradez les corrupteurs et les corrompus ; mais infligez aussi la dégradation civique à cette société qui ne sait pas élever, et qui, d'ailleurs, ne saurait garder intacts des hommes dignes du nom de citoyens !

Que tardez-vous à dégrader cette société malfaisante ! Ne voyez-vous pas que, pareille à tous les milieux corrompus, elle exerce sur les hommes une influence délétère, fatale !

Quoi donc ! si un marais ne produit que des plantes vénéneuses, vous décidez que le marais doit être assaini. Si une race d'animaux dégénère, vous en concluez que ces animaux manquent de soins, de pâture, d'air, de direction. Et vous verriez dégénérer le physique et le moral de l'homme au milieu d'une atmosphère d'où tous les sentiments sociaux sont bannis, sans décider que cette atmosphère est physiquement et moralement empestée ! — au sein d'une société où se prélasse un honteux matérialisme, sans dire, en face, à cette société qu'elle est athée, qu'elle est immorale, qu'elle mérite la dégradation !

Oui, déclarez solennellement la dégradation sociale !

Mais que cette déclaration soit féconde ! Ne faites pas comme les pouvoirs politiques qui se bornent à punir, sans jamais rien faire pour prévenir de nouveaux crimes ! Dégradez votre société ; mais surtout hâtez-vous d'en sortir, hâtez-vous de la transformer, hâtez-vous d'abriter, de fortifier la faiblesse humaine au moyen d'institutions où l'intérêt individuel s'accorde avec l'intérêt collectif, où l'homme, qu'il soit placé au sommet ou au bas de l'échelle sociale, n'ait pas sans cesse à combattre de dangereuses tentations !

Une obligation suprême vous est imposée. Reconnaissez, constatez l'état de dissolution flagrant de votre société ; acceptez la nécessité d'un Ordre nouveau ; déclarez que tout est à refaire ; constituez, enfin, et constituez de toutes pièces une société qui ne soit pas réduite *à se déchirer de ses propres mains !*

La Guadeloupe donne en ce moment au monde un noble spectacle. Le président du conseil colonial, l'ami et le lieutenant de Hoche, le brave général Ambert, n'a pas tardé à prouver que les belles paroles prononcées par lui à l'ouverture de la session, n'étaient pas un vain [illegible], et que le conseil, sous sa présidence, devait se mettre réellement à la tête du mouvement libéral et émancipateur, prendre bien positivement l'initiative de la révolution sociale qui abolira l'esclavage dans les colonies françaises.

Nous recevons ce soir le texte d'une Adresse au roi, votée par le conseil colonial. C'est la conséquence des prémisses posées dans le discours du général Ambert, que nous avons reproduit dans notre numéro du 24 juillet dernier.

Sire,

La loi du 18 juillet 1845 semblait devoir, pendant quelques années encore, prémunir les Colonies contre de dangereuses innovations ; mais elle n'a pas répondu aux exigences toujours croissantes des idées nouvelles.

Le Conseil colonial de la Guadeloupe veut s'associer à la pensée de la France. Il vient offrir à Votre Majesté au nom du pays, de marcher avec elle dans la voie de l'émancipation.

En entrant franchement dans cette voie, le Conseil doit appeler l'attention de Votre Majesté, sur l'utilité de son concours dans les mesures à prendre pour arriver, sans compromettre le bonheur et la sûreté de tous, à la transformation qu'il accepte ; il proteste de son dévouement à la cause qu'il embrasse, et, pour gage de sa sincérité, il veut sans retard se mettre en devoir d'accomplir la tâche qu'il s'est imposée.

Déjà une commission a été nommée par le conseil ; elle a pour mission de préparer un plan qui, dans la vue de la transformation sociale des Colonies, aurait pour objet le maintien du travail, et pour base, le principe de l'association, principe d'une application peut-être impossible en Europe, mais qui peut se réaliser dans des pays où se trouvent déjà tout formés des groupes de famille et de société.

Si les vœux du Conseil sont écoutés, Votre Majesté daignera consulter le travail qu'il aura préparé comme l'un des éléments de la loi qui règlera les conditions de l'émancipation, en fixant l'indemnité dont votre Gouvernement a maintes fois proclamé la justice.

La situation exceptionnelle des Colonies pouvait expliquer jusqu'ici l'exclusion des colons de la chambre élective, mais l'initiative que le Conseil prend en ce moment, fait disparaître des distinctions que repousse la qualité de Français ; ils demandent à Votre Majesté de participer à la représentation nationale.

Sire, toute émancipation partielle, en introduisant des causes de dissolution dans les groupes dont se compose la société coloniale, serait fatale au succès de l'œuvre que nous voulons accomplir avec la France. Le Conseil supplie Votre Majesté de préserver les colonies des malheurs qu'entraîneraient inévitablement pour elles, de semblables mesures.

Nous sommes avec un profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Les très humbles, très obéissants et fidèles serviteurs,

Le Président du Conseil colonial,

Signé : AMBERT.

Les Secrétaires,

Signé : A. LEGER et LE DENTU.

Ainsi le parti du progrès, de l'avenir et de la liberté triomphe dans nos colonies ! C'est avec une joie bien vive que nous en reprenons acte. Voilà enfin les principes, que nous ne cessons, depuis seize ans de conseiller aux colons, franchement et noblement arborés par leurs représentants officiels. La lumière s'est faite : nos avis, dictés par le double sentiment des grands principes appelés à triompher bientôt dans le monde moderne, et par le sincère intérêt que nous portons à nos frères des colonies, reçoivent aujourd'hui une consécration éclatante. Après avoir longtemps soldé, en France, de honteux défenseurs de l'esclavage, les colonies, sous la direction de leurs chefs les plus intelligents et d'un des plus purs et des plus glorieux soldats de la Révolution française, mettent elles-mêmes la mère-patrie en demeure de résoudre par la liberté, par l'organisation du travail et par l'association le monstrueux problème de l'esclavage. Qu'elles en reçoivent nos féli-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 7 AOUT 1847.

PERDRIEL-LA-VALEUR.

I.

Au mois de juillet dernier, j'étais à Bourbonne-les-Eaux, dans la Haute-Marne. Non pas que je fusse malade, au contraire, je ne m'étais jamais si bien épanoui en pleine fleur de santé ; mais un démon familier, vulgairement appelé fantaisie, m'avait poussé par les épaules hors des rues incandescentes de Paris pour me mener en quête de fraîcheur et d'ombrages dans les ravines des montagnes.

Mais, ici j'entends, je crois, une observation :

— Pourquoi, voyageur de caprice, aviez-vous plutôt choisi Bourbonne pour centre de vos excursions que Plombières-la-Jolie, Plombières, la ville des amours ?

— A ceci je répondrai d'abord que la véritable fantaisie est un peu comme le papillon ; elle marche au hasard. Je m'étais arrêté à l'hôtel des bains de Bourbonne parce que le chariot patenté qu'on nomme diligence m'avait sournoisement déposé dans la cour de cet hôtel, où était son bureau de départ. Il avait fallu dîner, et, comme à table d'hôte on noue vite connaissance, je me trouvai, après le champagne, l'intime ami, le *fidus Achates* que demandait à la Providence un colonel de cavalerie, nommé Durand, un peu moins malade que moi et tout aussi désireux d'explorer les environs.

Le colonel était un homme de soixante ans, mais vert et gai comme on l'est à vingt-cinq. Il avait servi sous *l'autre*, et tout naturellement il parla batailles.... Je prenais plaisir à l'entendre, il le vit et ce fut assez....

— Monsieur, me dit-il, je loue demain, avec deux de ces messieurs, un char-à-bancs pour aller à Montureux, voir un de mes anciens camarades aux dragons de l'armée d'Italie... Voyons, sans façon, voulez-vous être des nôtres ?

— Comment donc, colonel, mais je ne puis refuser...

J'allais faire un compliment détestable et suranné. M. Durand me coupa la parole.

— Allons, dites oui tout simplement... avec moi ni phrase ni gêne. Ainsi, demain matin, à cinq heures, je compte sur vous... En attendant, pour passer la soirée je vais vous faire voir ce qu'il y a de mieux à Bourbonne.

Je le suivis à la piscine, au jardin, au billard ; il me fit donner à l'hôtel une chambre contiguë à la sienne, et le lendemain nous roulions frais et dispos, à quatre heures et demie, sur la route de Montureux, fumant, riant, bavardant, et je crois même chantant.

La journée fut ravissante. Le camarade du colonel, M. Fouquet, ex-officier payeur de son régiment, nous reçut avec la cordiale hospitalité des montagnes ; aussi le soir, en revenant, nous détonnions à qui mieux mieux les chœurs écossais de la *Dame-Blanche*.

Puis cette première partie de plaisir avait eu le charme d'en faire préméditer à l'instant une seconde. Comme les deux vieux amis se rappelaient l'un à l'autre leurs souvenirs d'Eylau, de Friedland et d'Arcole, un nom bien inconnu pour moi s'était jeté au travers de leur entretien et semblait avoir fait impression sur M. Durand.

— Perdriel ! avait-il dit en interrompant brusquement son ami, Perdriel ! attends donc, Fouquet... je connais ça... parbleu, si je le connais, mais c'était mon soldat, mon brosseur, en 1800, quand je passai lieutenant.

— Il ne l'a pas oublié, va, mon vieux !

— Comment, est-ce que tu l'as revu ?

— C'est-à-dire que je le vois presque tous les dimanches au marché de Plombières.

— Oui, au fait, il était de ce pays-ci, et où demeure-t-il ?

— A Forqueux.

— Et où prends-tu Forqueux, s'il vous plaît ?

— A six lieues d'ici, à trois lieues de l'autre côté de Bourbonne.

— Sacredieu, que je suis content de savoir cela, dit le colonel un peu ému, j'irai le voir, ce pauvre Perdriel ; vous viendrez avec moi, n'est-ce pas ? continua-t-il en se tournant de mon côté.

Je profitai de la leçon de la veille et je répondis brusquement :

— Oui, mon colonel.

Dès le lendemain il voulut me faire exécuter ma promesse ; mais, comme il ne m'avait pas fixé la date de son projet, ma journée se trouvait prise, ainsi que la suivante, et force lui fut de différer la course, tout en jurant d'impatience contre l'oubli qui l'avait empêché de me lier à lui corps et âme sans rémission.

Cependant il prit son parti, et s'amusa très joyeusement avec les autres baigneurs pendant les deux jours de délai.

Le troisième, [illegible] éveillé avant le soleil — si tant est qu'il eût dormi pendant [illegible] ne l'affirmerais pas sur ma tête.

Avant le jour [illegible] m'arracher brusquement aux charmes d'un rêve [illegible] de réplique lorsque j'eus, après de longs bâillements [illegible] facile et modeste costume de touriste : un pantalon [illegible], un chapeau de paille et un rotin.

Le colonel [illegible] dents contre ma lenteur ; enfin, comme ponctualité [illegible] première lueur du matin, je me livrai à lui prêt à partir et nous descendîmes.

Arrivé dans la cour, mon premier regard fut d'y chercher le char-à-bancs qui devait nous conduire ; car on sait que ce véhicule est le moyen de transport aussi ordinaire qu'économique de ce pays voisin des Vosges (1).

Or, la cour était vide.

— Eh bien ! dis-je au colonel, vous voyez bien que j'avais raison de ne pas me presser, puisqu'il nous faut attendre.

— Attendre quoi ? repartit mon compagnon d'un ton passablement bourru.

— Eh ! le char-à-bancs, parbleu !

— Inutile, tous ces gredins de cochers étaient retenus hier soir ; nous ferons l'étape en vrais soldats. Vous devez marcher comme un lièvre, sacrebleu !... A votre âge, moi, je faisais vingt lieues par jour et nous n'en avons que trois à faire !...

— Plus trois pour revenir, dis-je en riant.

— Eh bien ! après, trois et trois font six ; reste encore quatorze pour aller à vingt.

L'argument était triomphant : y répondre eût été couardise. Je me tus, et pris le bras de mon intrépide marcheur.

Deux heures se passèrent en joyeux propos, en remarques poétiques ou burlesques sur ce qui frappait nos regards sur la route... Une belle route, pardieu ! variée, pittoresque, accidentée, comme tout ce qui est l'œuvre de la nature... mais longue, longue à désespérer les piétons !

Le bourg de Forqueux faisait comme le sylphe que poursuivit la fée Urgèle : il reculait sans cesse devant nous.

Un pâtre s'en allait poussant un troupeau de moutons... J'interrompis la rustique monotonie de sa mélopée fort peu virgilienne pour lui demander si nous étions loin de Forqueux.

— A deux pas d'ici, notre monsieur, me répondit le Mélibée vosgien ; vous tournerez à la première route à gauche, et puis à la première route à droite, et puis vous irez devant vous au village qui est en bas du coteau.

L'itinéraire me parut peu précis ; je fis une autre question :

— Et combien de temps nous faut-il pour y arriver, mon ami ?

— Ah ! parguienne, un petit quart d'heure, sans vous presser.

— Alors, doublons le pas, mon cher, me dit le colonel ; nous y serons dans sept minutes.

Et il se mit à courir au pas de charge, en fredonnant l'air de marche : *Veillons au salut de l'empire.* Force majeure me fut d'en faire autant, — mais sans chanter.

Nous dévorions l'espace, et de village point.

---

(1) Pour 3 francs par jour, on a la voiture, le cheval et le cocher à sa disposition, sans même être forcé de nourrir ni l'homme ni son coursier.

[illegible] des colonies, de la popularité, en alignant des phrases [illegible], en poussant à l'émancipation immédiate, à l'abandonnement pur et simple du noir en liberté. Nous n'avons point voulu prendre ce rôle facile. Nous avons toujours rappelé à l'Europe que, si elle voyait une poutre dans l'œil des colonies, elle avait une poutre plus grosse peut-être dans son œil. Nous avons dit à ceux qui ne réclamaient pas, comme nous, l'affranchissement des esclaves blancs, chez nous, par l'organisation du travail et l'association, que nous ne pouvions considérer leurs accusations et leurs philippiques contre l'esclavage des noirs, que comme des déclamations dérisoires. Nous n'avons cessé, en même temps, de rappeler aux colons que l'esclavage était une abomination, que leur intérêt aussi bien que l'humanité exigeaient impérieusement qu'ils en préparassent la fin prochaine, et que, s'ils ne s'occupaient pas à résoudre cette question suprême par l'organisation, par l'association, par les voies et les moyens de la science, la pression exercée sur eux par le mouvement des choses, par les amis désintéressés de la liberté, et même par ces charlatans de libéralisme qui n'hésiteraient pas à les offrir en holocauste à la liberté et au progrès pour se dispenser d'y sacrifier sur le sol de la mère-patrie, que cette pression croissante ne tarderait pas à leur faire payer tous les frais d'une solution mauvaise.

Avec quelle joie, nous le répétons, ne devons-nous pas voir que nos paroles désintéressées l'ont enfin emporté sur les intrigues des misérables stipendiés qui nourrissaient les colons dans les illusions et la défense d'une cause odieuse et fatale, pour faire durer l'esclavage et entretenir, en le prolongeant, la source impure et souillée de leurs honteux profits!

C'est aujourd'hui à la presse sincère, indépendante, amie de la liberté pour la liberté, d'encourager avec nous le mouvement qui vient d'éclater aux colonies, de soutenir et de pousser les colons libéraux dans la voie où ils se sont glorieusement placés, de les aider, par un concours énergique, à triompher promptement, et aux colonies et en France, des obstacles qui pourraient entraver encore le mouvement libérateur et organisateur que nous glorifions aujourd'hui. Nous espérons qu'elle ne faillira pas à cette tâche.

Hausse des prix des farines et du pain à Paris!

La déplorable résolution prise par l'administration supérieure de Paris, et consentie, nous avons le regret de le dire, par la majorité du conseil municipal, sur la réserve des farines, a porté ses fruits. Après une récolte magnifique, au sein de l'abondance, et quand le prix des grains et farines subit de toutes parts des réductions énormes, les farines viennent d'augmenter de 9, de 10 et de 11 fr. par sac depuis quinze jours! Le discours de M. le préfet de police à la Chambre des pairs, par lequel ce magistrat, dont personne ne mettra en suspicion la haute probité, mais qui est étrangement abusé dans cette circonstance, ce discours a occasionné immédiatement une hausse de 3 fr. sur le prix des farines, en confirmant les détenteurs et spéculateurs dans la connaissance, qu'ils avaient déjà, de la détermination de l'administration à ne pas livrer à la consommation les farines de la réserve.

« A quoi peut servir une réserve si on ne la livre pas à la consommation dans des circonstances où son emploi est aussi impé-

[illegible] heure de la session; il l'a déclarée honteuse, calamiteuse; M. de Boissy a, en outre, indiqué un point sur lequel nous engageons la presse indépendante à insister fortement : c'est que les pouvoirs de M. Warnery, comme délégué de Bone, sont en règle ; on ne détruit point la valeur d'un pareil mandat par des personnalités comme celles que M. Hébert a portées à la tribune. Le ministre n'avait pas affaire à un homme, mais à une cité, et les antécédants fort dénaturés de M. Warnery ne pouvaient pas nuire aux intérêts collectifs dont il est le représentant. C'est la ville de Bone, ce n'est pas M. Warnery qui dénonce, c'est la ville de Bone que M. Hébert a insultée.

Ravage de nos Forêts.

Le *National* ne se montre nullement satisfait des explications données à la Chambre des pairs par M. de Montalivet, sur l'exploitation des forêts nationales confiées à la liste civile. Le *National* fait observer :

1° Que M. de Montalivet a rendu sa justification facile en ne la prononçant que devant la Chambre des pairs et le 3 août, plus d'un mois après la discussion de la Chambre des députés, lorsque MM. Lherbette et Odilon Barrot se trouvaient dans l'impossibilité de répondre ;

2° Que M. Dumon a été par trop courtisan en prétendant que l'administration de la liste civile échappait au contrôle du ministre des finances ; que les forêts confiées à la couronne sont au contraire soumises aux dispositions du code forestier, qui en a déterminé l'aménagement ;

3° Que la coupe allemande ou par éclaircies peut être sans inconvénient dans les forêts de l'Allemagne, composées d'arbres résineux très serrés, mais qu'elles opéraient une véritable dévastation parmi les arbres feuillus de la France;

4° Nous emprunterons la quatrième observation à la rédaction même du *National* :

Du reste, puisque M. de Montalivet prétend que les forêts de la couronne ne produisent que 4 millions, il est un moyen bien simple de mettre tout le monde d'accord. Que l'Etat reprenne ses forêts, dont on épuise le fond, et que la liste civile accepte en échange les 4 millions auxquels elle réduit trop modestement le revenu annuel. Mais c'est un marché qu'elle ne consentirait jamais à conclure, car, au lieu d'être le gardien fidèle, le *conservateur* des hautes futaies de nos plus riches forêts, comme on le promettait en 1832, M. de Montalivet s'est fait marchand de bois et des plus intéressés : ce commerce est trop lucratif pour qu'il y renonce à aucun prix.

En attendant, le *Journal du Havre* signale un fait très grave sur le gaspillage des *forêts de la couronne*, ou plutôt des forêts nationales :

Si nous sommes bien informés, parmi ces coupes si étrangement hâtives, et qui ont fait monter le revenu annuel de la forêt de Compiègne de 500 000 fr. à un million, il en est une dont le produit a été vendu en adjudication publique, pas plus tard que l'un des mois derniers. Pour préciser et mettre M. le ministre de la marine au courant, cette vente se composait de 45 lots, parmi lesquels 10 lots, comprenant un total de 7 000 stères, étaient formés de *chênes de la plus grande dimension*, essentiellement propres aux constructions navales, et qui peut-être lui seront offerts pour nos arsenaux. Eh bien! nous ignorons si c'est en vertu de la méthode allemande ou française, par suite de la *coupe sombre* ou de la *coupe claire*, mais

[illegible] ment favorable à la classe ouvrière, comme destinée à lui assurer une juridiction bienveillante, très compétente et fort peu coûteuse. On opposait le nombre toujours croissant des conseils de prud'hommes aux socialistes, et on leur disait : Vous voyez bien que le gouvernement s'intéresse aux prolétaires et veut organiser le travail.

Nous avons répondu : Pour que l'institution des prud'hommes fût réellement libérale, il faudrait que le simple ouvrier eût le droit de choisir ses juges, qu'il pût être élu lui-même. Or, il n'en est pas ainsi : les ouvriers *patentés* sont les seuls à qui la loi reconnaisse des droits électoraux, et des manœuvres sont mises en jeu pour restreindre illégalement leur nombre.

Lorsque les ouvriers charpentiers se sont présentés à la préfecture de la Seine, afin de se faire inscrire en temps utile et de pouvoir participer aux élections qui auront lieu le 17 de ce mois, on en a éconduit un grand nombre, sous prétexte que, remplissant plusieurs professions à la fois et brévetés pour certains états, ils ne l'étaient point pour la charpente.

Un ouvrier qui se présente dans les bureaux d'une administration publique y est habituellement reçu avec brusquerie et se laisse intimider. Les charpentiers connaissent peu les lois et sont trop occupés, cette année surtout, à chercher de l'ouvrage, pour prendre une entière connaissance de leurs droits. Cependant la législation des patentes autorise formellement l'homme qui exerce plusieurs industries à ne payer que la patente la plus chère, tout en conservant les droits de patenté dans ses différentes professions. Il est de fait que, cédant à cet argument, M. le chef de bureau du commerce à l'Hôtel-de-Ville a inscrit plusieurs charpentiers à qui les droits électoraux avaient été d'abord déniés ; nous donnerons leurs noms, s'il le faut, afin que la décision soit constatée et qu'elle serve de point de départ en cette matière.

Depuis, l'administration a repoussé des demandes semblables, et tout aussi bien motivées. Est-ce parce qu'elles étaient présentées par des ouvriers trop nombreux? Toutes les demandes ont été faites séparément, individuellement, et le nombre n'est rien dans une question de droit. Il faudrait se garder d'avouer que l'on craint de voir la prépondérance des entrepreneurs de charpente neutralisée dans les élections de prud'homme par le nombre des ouvriers patentés. Il faudrait se garder de faire croire et de faire dire bien haut que l'administration a deux poids et deux mesures en cette matière, et qu'elle veut faire des conseils de prud'hommes comme de toutes nos institutions industrielles un instrument à l'usage de la féodalité financière.

Nous ne voulons point mettre d'amertume dans ce débat, car nous espérons encore que justice sera rendue. L'administration est engagée en faveur des ouvriers par les décisions qu'elle a prises elle-même; mais nous suivrons cette affaire de près, et nous y reviendrons plus d'une fois.

Le Mal présent.

Sous ce titre, la *Presse* publie un article où elle cherche à remonter aux causes de la situation actuelle. Il y a d'excellentes choses dans ce travail. Il est un peu superficiel, ainsi qu'on devait s'y attendre, et, pour la *Presse*, les causes du mal sont plus administratives que sociales ; les travaux publics sont lents, coûteux, mal dirigés, etc. Quant au morcellement du sol, à l'absence

---

— Colonel, dis-je après avoir trempé mon mouchoir à m'essuyer le front, quelle heure est-il?

— Sept heures et demie.

— Et combien peut-on faire de lieues à l'heure au train dont nous allons?

— Deux lieues et demie.

— Eh bien! il était sept heures quand nous avons rencontré le pâtre.

— Alors, nous avons fait cinq quarts de lieue.

On le voit, M. Durand était foudroyant avec son arithmétique...

— Mais, j'ai beau regarder, je ne vois pas Forqueux.

— Patience, nous le verrons, mon ami. En avant, marchons! Et il entonna la *Parisienne*.

Tout à coup il s'interrompit ; je relevai la tête, et un cri de joie partit de mes lèvres à pleins poumons.

A un détour brusque de la route, nous nous trouvions subitement et sans le prévoir à l'entrée d'un village.

II

Mais ce village était-il Forqueux? Voilà ce qu'il nous importait de savoir.

Une charmante jeune fille, qui venait une cruche sur la tête puiser de l'eau à la fontaine d'un rocher voisin, nous tira de notre perplexité.

— Oui, Messieurs, nous dit-elle avec une gracieuse révérence, vous êtes à Forqueux.

— Connaissez-vous dans ce village, ma belle enfant, dit mon compagnon, un nommé Perdriel.

— Dame, Monsieur, répondit la jeune fille en nous regardant curieusement, c'est selon celui que vous demandez. Il y a beaucoup de Perdriel dans le pays... d'abord Perdriel le borgne, son cousin Jean-Marie, puis Perdriel-Meru, un fameux brave homme, allez! ainsi que son oncle Michel, et puis il y en a encore bien d'autres, si ce n'est pas ceux-là que vous demandez...

Quant à moi, je trouvais déjà la nomenclature passablement longue, et le colonel décapitait des fleurs sauvages avec son rotin, — ce qui était chez lui le signe évident de l'impatience.

Nous nous regardâmes tous les deux avec une figure béante d'étonnement, et certes la jeune fille ne dut pas avoir sur notre mine une opinion bien favorable de notre intelligence.

Heureusement son babil nous vint en aide; elle eut pitié de notre embarras, qu'elle avait peut être causé tout exprès, la malicieuse.

—Ah! j'y songe, dit-elle, c'est Perdriel-la-Valeur que ces messieurs veulent voir!

— Qu'est-ce que c'est que ce Perdriel-là? dit le colonel de fort mauvaise humeur.

— Perdriel-la-Valeur! dame! c'est un vieux qui, à ce qu'ils disent à la veillée, a été autrefois dans les dragons...

— Précisément, ma belle enfant, reprit M. Durand redevenu joyeux; et où demeure-t-il, s'il vous plaît?

— V'là sa porte, monsieur, dit la jeune fille, en nous montrant à gauche, près de nous, une maisonnette blanche tapissée de treilles. Tiens! justement le voici qui vient s'asseoir sur le banc au soleil.

— Comment, dit le colonel, ce vieillard serait Perdriel? Ce n'est pas possible!

—Dame! je suis pourtant bien sûre que c'est le père La Valeur qui a été dragon à l'armée... Hé! père La Valeur! cria plus haut notre cicerone, voilà des messieurs qui vous demandent.

— Hein! tu dis, Jeannette!.. repartit le vieillard.

— C'est nous, monsieur, dit le colonel, qui était déjà auprès du banc de pierre. Vous êtes monsieur Perdriel?

— Présent, dit La Valeur en portant militairement la main à son bonnet de laine grise. Qu'est-ce qu'il y a pour votre service?

— Ma foi, je ne sais que lui répondre, me dit à voix basse le colonel; j'ai les idées tout embrouillées d'avoir retrouvé ce vieux soldat.

— Donnez-lui de vos nouvelles, parbleu! le reste viendra de soi-même, répondis-je tout aussi discrètement.

— Vous avez raison; je vais essayer.

— Ah çà! nous dit Perdriel, avec le sans-façon d'un ancien soldat, vous êtes là tous deux à vous parler en coulisse, comme disait la cantinière du régiment, une fière gaillarde du temps de l'autre; me feriez-vous la chose de m'informer sur ce que vous me voulez.

— Vous êtes bien Perdriel, l'ancien dragon?

— Comme vous avez l'honneur de le dire, je suis Jacques Perdriel, ex-soldat du 3e dragons de la garde, 1er escadron, 4e compagnie, décoré, comme vous pouvez le voir, par l'empereur Napoléon, après la bataille d'Arcole.

En effet, un ruban décoloré que je n'avais pas remarqué ornait la veste de bure du vieux légionnaire.

Le colonel continua :

— Vous souvenez-vous encore du lieutenant Durand?

— Si je m'en souviens?... de mon lieutenant?... Je crois bien... un si bel homme, cinq pieds huit pouces, plus grand que vous, Monsieur.

Le colonel sourit en me regardant.

Perdriel n'en vit rien et ne suspendit pas ses souvenirs.

— Et puis, dit-il, j'étais son soldat, son brosseur, son homme de confiance, quoi! *J'astiquais* tous les jours son sabre, son casque et ses bottes; je soignais son cheval *Austerlitz*, une bête superbe comme son nom... Si vous l'avez connu, mon lieutenant, Monsieur, il a dû vous dire tout ça; vous voyez bien que je m'en souviens.

En disant ces mots, la tête du vieillard tomba sur sa poitrine et une larme coula sur ses joues ridées. J'observais le colonel, il ne pleurait pas, mais il était pâle d'émotion. Sa voix tremblait lorsqu'il dit à Perdriel :

— A quoi songez-vous donc, mon ami? Qui vous afflige?

— Pardieu! vous devez bien le deviner; je pense à mon lieutenant, qui doit être mort depuis longtemps comme tant d'autres.

— Alors consolez-vous, il vit encore.

— C'est impossible...

— Au contraire, et je puis même vous assurer qu'il est en parfaite santé.

— Bien vrai?

— Si vrai que je viens vous voir de sa part afin de vous donner de ses nouvelles et de m'informer des vôtres.

— Vous venez de la part de mon lieutenant! donnez-vous donc la peine d'entrer à la maison, messieurs, nous allons boire un coup ensemble à sa santé.

Et sans attendre notre acceptation ou notre refus, Perdriel alla chercher un broc de vin et des verres sur un bahut de chêne propre et luisant, les mit sur la table, versa pleine rasade, et s'accoudant près de nous, entama de nouveau la conversation.

— A la vôtre, messieurs, dit-il en choquant son verre contre les nôtres, mais à celle de mon lieutenant d'abord.

— Vous l'aimiez donc beaucoup? dis-je, voyant que l'émotion coupait la parole au colonel.

— J'avais bien mes raisons pour ça, répondit Perdriel, parce que, voyez-vous, d'abord il était bon pour le soldat... il aurait partagé son pain avec lui, et puis il était brave que ça donnait du courage à toute la compagnie... c'est même ce qui a fait qu'il nous a quittés.

— Comment donc, repris-je avec intérêt.

— Ah! il ne vous l'a pas dit?... Eh bien! voilà. Pour lors, nous étions auprès de Magdebourg, une bicoque autrichienne qui se donnait l'air de nous fermer ses portes. Il y avait surtout une polissonne de redoute qui nous crachait de la mitraille en veux-tu en voilà... Donc ça gênait le petit caporal dans ses mouvements... Au moment que le fer tombait comme de la grêle, il passe dans les rangs, les mains derrière le dos, juste devant la 4e du 1er du 3e dragons... Il nous regarda; hommes et chevaux étaient fixes et *mobiles* comme le clocher de Forqueux. Ça parut lui faire plaisir au petit caporal... Pour lors, se tournant vers mon lieutenant, il ne fit qu'un geste et ne dit qu'un mot : « Redoute. » Il n'avait pas fini de parler, que nous étions au pied de la muraille... Nous descendîmes de nos chevaux... le lieutenant grimpait au mur comme un singe, sauf votre respect, nous le suivions, et un quart-d'heure après nous avions si bien tapé sur les Autrichiens que nous avions tous le poignet foulé...

— Et la redoute? fis-je en souriant.

[illegible] assez des lieux communs ; nous avons envoyé à la fonte toutes nos vieilles monnaies qui n'avaient plus le titre légal, et nous avons gardé dans la circulation une foule de vieilles idées, qui en d'autres temps ont pu être marquées au coin de la vérité, mais qui ne sont plus maintenant que des idées fausses. Rien n'en arrête le cours. C'est ce contrôle que devrait exercer la presse. Les journaux devraient être aux erreurs ce que les gendarmes sont aux malfaiteurs, les douaniers aux contrebandiers. Pas une doctrine juste ou fausse, pas une idée neuve ou bannale, pas une exagération ne devraient pouvoir circuler sans que les journaux placés sur leur passage ne leur demandent d'exhiber leur passeport, d'où elles viennent et où elles vont.

Ce programme est parfait ; mais voit-on la *Presse* elle-même examiner sérieusement, impartialement, toutes les grandes idées qui se produisent dans ce temps-ci ? Cependant, les idées seules peuvent nous sauver, elle le sait bien, puisqu'elle explique ainsi le mal présent :

Il faut l'attribuer d'abord, et avant tout, à la rareté, parmi nous, des hommes capables, et au peu de cas que nous faisons des idées-mères. Les idées-mères sont celles qui ont reçu le don de la fécondité. Nous avons l'esprit brillant, nous n'avons pas l'esprit juste. Le bon sens a oublié de se faire naturaliser français. Nous ne voulons jamais sérieusement les moyens de ce dont nous voulons la fin.

Un Héritage.

La rédaction des *Débats* s'évertue de son mieux à remplacer ce pauvre M. Granier de Cassagnac, à jamais perdu pour la grande politique. Dans un article qui rappelle assez bien le ton de feu l'*Epoque*, on lit que les députés du centre gauche ont joué, au banquet du Château-Rouge un rôle *à jamais honteux*, et que les amis de la réforme électorale grossissent leurs rangs *de dupes et de niais* ; il est question aussi de la coalition *menteuse et hypocrite des partis*. Ah ! si les *Débats* se prononçaient nettement contre tout ce qui est honteux, hypocrite et menteur !

Procès de la Réforme.

Le gérant de la *Réforme* vient d'être condamné à un mois de prison et 500 francs d'amende, pour avoir reproduit avec beaucoup de réserve les bruits qui couraient avant la prononciation de l'arrêt des pairs sur la condamnation de MM. Teste, Parmentier et Cubières. Ce procès a été considéré par la presse entière comme la chicane la plus déloyale. Publier ce qu'on sait, ce qu'on présume sur la *décision* d'un tribunal, ce n'est pas *rendre compte de ses délibérations*, seule indiscrétion prévue et punie par les lois de septembre. Depuis que ces lois sont rendues, d'ailleurs, presque tous les journaux, à commencer par les *Débats*, ont commis impunément le délit, si délit il y a, qui vient de faire condamner la *Réforme*.

Un gouvernement déconsidéré, honni, n'osant affronter le grand jour de la justice toutes les fois qu'on lui reproche un scandale nouveau, se venge par des moyens indirects des révélations qui le tuent. Il est vrai que, pour se donner une couleur d'impartialité, l'accusation a englobé dans le procès de la *Réforme* un journal ministériel obscur, appelé l'*Etoile*. Mais on a eu la main forcée ; il fallait bien poursuivre l'*Etoile*, alors que la maladresse commise par cette petite feuille était signalée par toute la presse. Mais la condamnation du journal ministériel n'est pas sérieuse, et le gérant [illegible] une citation à prévenu.

Tout en reproduisant cette rectification, nous demanderons pourquoi l'*Etoile* n'a pas contredit M. Jules Favre, à l'audience même ? Pourquoi l'*Etoile* n'y avait pas de défenseur ? Enfin, pourquoi elle n'a pas fait le moindre effort pour obtenir son acquittement ? Il paraît qu'elle craint peu de payer l'amende.

Une correspondance étrangère publie, à l'occasion de la condamnation de M. Teste, les faits suivants, qui sont d'une extrême gravité :

La cour de cassation est humiliée et froissée de ce malheur : humiliée de ce qu'un président de la première magistrature du royaume a été condamné d'une manière infamante ; froissée de ce que M. Guizot n'a pas eu pour elle assez de respect pour ne pas y mettre M. Teste, quand il le savait capable d'actions basses et flétrissantes : ainsi, lorsqu'il s'est agi de former les compagnies de chemins de fer, qui depuis tant d'années bouleversent la France, en y apportant l'agiotage, un personnage important, tout à fait dans l'opinion du ministère, vint trouver M. Guizot, et le prévint que laisser M. Teste ministre des travaux publics serait une grande faute, parce qu'il *travaillerait pour son compte*, l'ayant déjà fait dans d'autres occasions.

M. Guizot se récria ; la personne qui lui donnait des conseils s'offrit à lui apporter des preuves de son dire. Le ministre y consentit. Le lendemain, les preuves furent, comme on l'avait promis, remises entre ses mains. Alors il n'y avait plus à balancer : M. Teste quitta le ministère, et on exigea de l'honorable M. Boyer de céder sa présidence à la cour de cassation pour la donner à celui qu'on ne trouvait pas assez pur pour le conserver au ministère. Est-ce donc respecter la loi que de ne pas respecter ses représentants ?

Washington du 29 octobre, qu'avez-vous à répondre à ces déclarations ?

(*Union monarchique.*)

Le Sept avril à Maurice.

Nos amis de Maurice se sont réunis le 7 avril dernier pour célébrer le Fondateur de la Théorie d'unité universelle. Le compte rendu de leur banquet, publié dans le journal le *Mauricien*, nous arrive au bout de plusieurs mois, après avoir franchi les mers. Ainsi la fête de l'Association commence à être célébrée sur les points les plus éloignés du Globe, heureux présage du moment où le 7 avril sera solennisé comme une ère de lumière et de bonheur, par l'Humanité tout entière.

Le banquet dont nous enregistrons aujourd'hui le compte-rendu, mérite, à plus d'un titre, d'occuper l'attention de tous ceux qui portent sincèrement intérêt à la cause de l'île Maurice.

C'est pour mettre chez nous en honneur l'Association, cette source pure et vive de toute prospérité générale, que quelques personnes, déjà pénétrées des principes d'après lesquels doivent se modifier, graduellement et partout, les rapports qui existent à présent entre les diverses catégories d'une communauté, et entre les communautés elles-mêmes, ont proposé la réunion dont nous parlons. Cette proposition a été accueillie avec faveur, et son résultat est des plus satisfaisants. Ce n'est ni la morgue, ni la flatterie, ni l'esprit de parti, ni l'appétit du ventre qui ont amené, du jour au lendemain, trente convives (presque tous créoles, nous le ferons remarquer en passant avec quelque velléité d'orgueil), dans le grand salon de l'hôtel Masse. Il s'agissait de choses plus sérieuses cette fois : il s'agissait du bien-être de la grande famille humaine, de cette famille dont le père est l'homme énergique [illegible] enfante de grand et de beau. Fidèles à nos antécédents, allant au devant du temps plutôt que d'en subir l'action, mais procédant toujours avec réserve, nous exigerons de l'Association, comme de tous les autres moyens de faire fonctionner notre petite machine sociale mauricienne, des garanties d'ordre et d'utilité générale ; et nous les exigerons avec d'autant plus d'insistance que nous savons qu'elle peut, mieux que toute autre institution, nous les fournir pleines et entières.

LES AMIS DE L'ASSOCIATION.

Sous ce titre, une trentaine de personnes se sont réunies, mercredi dernier 7 avril, à l'hôtel Masse, dans un banquet improvisé. La proposition n'en ayant été faite que l'avant-veille, beaucoup de personnes qui auraient désiré en faire partie ont été privées d'y assister, et comptent bien, disent-elles, se dédommager une autre fois. Le nombre des Amis de l'Association est déjà considérable à Maurice. Tous les bons esprits se préoccupent des importantes questions qui s'y rattachent. On admet généralement ce système comme excellent en théorie ; et l'on se préoccupe maintenant des moyens d'application. Quelques propriétaires éclairés ont fait d'heureux essais qui ne tarderont pas à trouver des imitateurs.

La plus grande cordialité a régné dans ce banquet, où se trouvaient réunies des personnes de professions diverses, planteurs, négociants, avocats, médecins, avoués, employés, etc., etc. Des questions extrêmement sérieuses y ont été présentées comme on le verra par les toasts, que nous rapporterons tout à l'heure. La plupart ont été accueillis avec un chaleureux enthousiasme, particulièrement ceux qui ont été portés à *l'Union de tous les créoles de Maurice* ; à *l'Union de la France et de l'Angleterre* ; et à *l'Enfance !* Ce dernier, proposé par un jeune père de famille, avec l'accent du cœur, avec cette conviction entraînante qui, de l'orateur, passe à tous ceux qui l'écoutent, a été vivement applaudi. Chacun sent que la génération qui commence est destinée à de plus grandes choses, à plus de bonheur que celle qui l'a précédée. Lorsque le toast à la religion a été prononcé d'une voix émue par l'homme pieux, l'homme de bien qui s'en était chargé, tous les convives se sont levés ensemble par un mouvement spontané, et se sont inclinés avec respect. L'effet a été électrique.

Le président du banquet a exposé les avantages considérables que promet l'Association, surtout en ce qui touche la question du travail et les intérêts de l'agriculture. En l'étudiant avec maturité, a-t-il dit, en recherchant avec prudence, avec circonspection les meilleurs moyens de l'appliquer, on sera sûr de n'en obtenir que des bienfaits.

Le vice-président a proposé de former, séance tenante, un comité qui se réunirait, une fois par semaine, pour discuter la question de l'Association sous toutes ses faces, et pour indiquer les méthodes les plus avantageuses d'application.

La proposition a été accueillie à l'unanimité ; un comité de sept personnes a été immédiatement choisi. Comme nous ne leur en avons pas demandé la permission, nous ne rapportons pas ici leurs noms, mais nous espérons être autorisés à les publier prochainement. Pour nous, qui les connaissons, nous y trouvons les plus sûres garanties de prudence, de recherches consciencieuses, d'attachement pour le pays et de désir de faire le bien. Nous savons que l'intention de ce comité est de demander l'assistance de tous les amis de l'Association, afin de profiter de leurs lumières. On ne peut douter que le concours de tous les hommes éclairés ne leur soit acquis. Tout le monde sait qu'ils doivent également compter sur l'assistance bienveillante de l'autorité, car Son Excellence le gouverneur a récemment manifesté, dans des actes officiels, sa sympathie pour l'association des propriétaires et des travailleurs.

Les toasts suivants ont ensuite été portés avec l'ordre le plus parfait, et couverts d'applaudissements :

I. — À L'ASSOCIATION ! Puisse-t-elle se répandre et se réaliser à Maurice ! Elle seule a le pouvoir de résoudre le grand problème de

---

— Elle était prise, répondit Perdriel d'un ton simple et sans ostentation. Mais ce n'est pas tout. Voilà que le soir nous étions dans Magdebourg ; les maréchaux, les généraux, l'état-major, tout le tremblement causait sur la grande place autour de l'empereur. On parlait de mon lieutenant ; — Sacrédié ! vous avez raison, dit le petit caporal, c'est lui qui a pris Magdebourg ; qu'on appelle le lieutenant Durand. — Qui fut dit fut fait. Mon lieutenant était au café ; il ne prit seulement pas le temps de finir son petit verre, que je bus pour qu'il ne fût pas perdu, et il courut vers l'empereur. — Lieutenant, que lui dit Napoléon, je suis content de vous ; ça vous irait-il d'être capitaine ? — Comment donc ! reprit mon lieutenant, mais avec plaisir, mon empereur. — Eh bien ! vous l'êtes ; demain vous irez rejoindre le 7e cuirassiers, qui est avec la division de Lannes ; il y a là une compagnie pour vous. — Merci, mon empereur, répondit mon lieutenant... Et voilà comment il quitta notre régiment, ce qui fait que je ne l'ai jamais revu, et que sans vous peut-être j'aurais mâché ma dernière cartouche avant d'avoir de ses nouvelles... Mais, mille z'yeux ! vous m'avez dit qu'il allait bien... À sa bonne santé alors... comme disait un marchand de vin de Maestricht en parlant de l'empereur Napoléon, pour pousser le soldat à la consommation.

À cette dernière réflexion tout à fait hors d'œuvre pour la circonstance j'oubliai que le récit du vieux dragon m'avait remué le cœur, et je ne pus m'empêcher de rire en buvant mon verre de vin. Le colonel aussi reprit sa belle humeur... car, depuis que Perdriel parlait, son front était resté grave et soucieux, si ce n'est que l'éclair d'un légitime orgueil avait passé dans ses regards au souvenir de sa gloire passée. Cependant sa voix n'eut pas son timbre accoutumé d'assurance joviale en disant au père La Valeur...

— Est-ce que vous le reconnaîtriez, mon brave, ce lieutenant que vous n'avez pas vu depuis tant d'années ?

— Si je le reconnaîtrais, monsieur. Oh ! je crois bien, entre dix mille, entre cent mille...

— Ah ! reprit le colonel en échangeant avec moi un sourire, je crois qu'il a dû se détériorer diablement depuis ce temps-là...

— C'est égal, je le reconnaîtrais tout de même...

— Eh bien ! continua M. Durand avec une émotion croissante, puisque vous êtes si bon physionomiste, on dit que je lui ressemble, regardez moi en face... Qu'en pensez-vous ?

Le vieillard leva les yeux à cet appel, et se prit à fixer mon compagnon.

Alors se passa une scène muette dont je me souviendrai toute ma vie, mais qu'il me faudrait presque renoncer à décrire.

Perdriel quitta respectueusement son bonnet de laine, et des mèches de cheveux blancs tombèrent sur sa veste brune ; ses traits durs et tranchés comme ceux des ***grognards*** qu'a popularisés le crayon de Charlet s'adoucirent progressivement ; sa bouche béante semblait faire de vains efforts pour parler... des gouttes de sueur perlaient sur son front... la pupille de ses yeux rayonnait en se dilatant... Il se leva, et ses jambes tremblèrent comme agitées par un frisson de fièvre...

Le colonel ne put tenir davantage à ce spectacle, si plein d'un intérêt intime pour lui... Ses bras s'ouvrirent avec des paroles inentendues... Et le vieillard, tout chancelant de joie, s'élança vers lui, le pressa contre sa poitrine avec plus d'amour peut-être qu'il n'avait fait à dix-huit ans pour répondre aux baisers de sa première maîtresse.

Deux nobles cœurs, frères par le courage, battirent l'un contre l'autre, et sans doute ils se dirent bien des choses dans cette mystérieuse étreinte...

Pour moi, témoin silencieux de l'émouvante reconnaissance, je ne regrettai plus le long voyage du matin... et même je sentis une sorte de remords d'avoir retardé de quelques jours tant de bonheur pour le colonel et son vieux soldat.

Tous deux se tinrent longtemps embrassés, et je n'entendis que le murmure saccadé qui trahissait les sanglots de Perdriel. M. Durand, je l'ai déjà dit, ne pouvait pas pleurer, — il étouffait. Enfin La Valeur fit un effort et dit avec un accent humide des larmes qu'il versait encore :

— Mais, c'est-y Dieu possible que ce soit vous, mon lieutenant ?

— Tiens, reconnais-tu cela ? répondit le colonel en ouvrant sa blouse et sa chemise.

— Mille tonnerres ! c'est le coup de sabre d'Austerlitz, je vous demande, pardon, mon lieutenant, d'avoir douté lorsque vous me disiez que vous n'étiez pas mort... mais, voyez-vous, il ne faut pas m'en vouloir, tous les vieux soldats sont de même, ils croient toujours que ceux qu'ils ont connus sont allés rejoindre là-haut notre empereur... Faites excuses, mon lieutenant.

— Dites ***mon colonel***, soufflai-je tout bas au père La Valeur.

— Ah ! mon lieutenant, reprit-il, ce que me dit ce jeune monsieur est bien sûr ?... vous êtes colonel ?

— Oui, mon ami, reprit M. Durand.

— Parbleu ! au fait, dit Perdriel, il y a bien assez longtemps que vous servez pour cela, mon lieutenant, non... mon colonel, que je veux dire. Encore, on vous a fait des injustices...

— Tu crois ? dit en souriant le colonel.

— Certainement, vous devriez être à présent général, maréchal de France... car, lorsque je me rappelle...

Ici le vieux soldat commença une pompeuse narration des hauts faits de M. Durand et des siens, narration très intéressante assurément, mais beaucoup trop longue à rapporter ici, car il me faudrait écrire l'histoire de toutes les campagnes d'Italie et d'Allemagne.

Tout en causant, nous déjeunâmes ; Perdriel, dans son enthousiasme, n'avait pas oublié que trois lieues de pays, qui en valent six de poste, creusent profondément l'estomac des promeneurs. Il avait mis toute sa maison en campagne pour nous préparer le dîner et faire des invitations dans le village : c'était jour de fête pour lui.

Sa femme et l'une de ses filles, restées à la maison, nous servirent un déjeuner pastoral : des œufs frais, du lait et du fromage composaient toute la carte de ce repas improvisé, et cependant, jamais les splendides services de la Maison-Dorée ne m'ont semblé aussi succulents. Je l'avouerai à ma honte, malgré l'impression de la scène précédente, je ne mangeais pas, je dévorais. Quant au colonel, son cœur était trop plein pour me tenir tête avec son appétit accoutumé.

Il est vrai qu'il prit parfaitement sa revanche au dîner !

Une vraie noce de campagne que ce dîner ! Tous les Perdriel du village, frères, sœurs, neveux, arrière-neveux, cousins et parents de tous les degrés, étaient venus prendre part à la joie du père La Valeur.

Il avait fallu dresser la table sous les arbres du jardin. Je comptai les convives, ils étaient cinquante.

Aussi toute la basse-cour du vieux Perdriel avait subi mort violente pour apparaître en désordre et couvrir la table d'un bout à l'autre,

> Ce n'étaient que poulets, ce n'étaient que chapons,
> Poules, coqs et canards, pigeonneaux et dindons.

Plus des oies magnifiques, lesquelles prirent très bien place sur la table, mais que la mesure a obstinément repoussés de mes vers dignes du ***bienheureux*** Scudéry.

Les éclats de rire francs et bruyants s'animaient dans les fréquentes santés portées au colonel avec un petit vin clairet fort piquant et fort bon.

Puis, par moments, on faisait silence ; langues, verres et fourchettes se taisaient pour écouter M. Durand et Perdriel racontant tour à tour à la foule ébahie les prouesses du temps passé.

À la fin du repas la conversation tomba sur les uniformes de l'armée actuelle. Pas n'est besoin de vous dire que le père La Valeur les trouvait détestables, pour la plus grande gloire de ceux que portait l'armée sous l'empereur, et je crois, ma foi, qu'il avait raison.

Ce qui est certain, c'est que le colonel, homme très expert sur pareille matière, était tout-à-fait de son avis.

— Hein, mon vieux, disait-il à Perdriel, te souviens-tu de notre tenue au 5e dragons ?

— Mille z'yeux ! mon colonel, est-ce que ça peut s'oublier ces choses-là... Tenez, je vas vous le prouver que je m'en souviens. — Femme, continua-t-il en s'adressant à Mme La Valeur, va me chercher le paquet noir qui est dans le bahut, et surtout prends bien garde de le chiffonner.

Quand je vis le paquet en question, la dernière recommandation

nous, qui sont encore sous le joug. Efforçons-nous de leur porter la liberté par les voies pacifiques, par les voies qui ont propagé les lumières et répandu le christianisme.

5. — *A l'Ordre!* Bien non moins précieux que la liberté; qui ne peut complètement exister sans elle, comme elle ne peut exister sans lui.

6. — *A la liberté de la presse!* Le droit de publier sa pensée est un des premiers droits de l'homme. La liberté de la presse est un de nos plus précieux biens. Elle seule peut nous garantir la jouissance et le développement de toutes les libertés. La publicité, c'est le frein qui arrête dans leur recul les esprits rétrogrades; c'est l'aiguillon qui stimule les esprits généreux, et les pousse en avant; c'est la voix qui rappelle aux gouvernements et aux peuples leurs devoirs et leurs droits; qui contraint le fanatisme à compter avec la raison; le despotisme, avec la liberté.

7. — *A la religion!* Le sentiment religieux est la manifestation la plus haute de la dignité de l'homme. A la religion du Christ, religion d'amour et de lumière, qui doit un jour unir tous les hommes entre eux, unir l'homme à Dieu et à l'univers!

8. — *Aux propriétaires!* Puissent-ils bientôt comprendre tous leurs intérêts véritables, et se convaincre de cette grande vérité, que la propriété ne peut devenir complètement féconde que par l'Association, qui seule guérira les plaies nombreuses dont souffre actuellement la colonie.

9. — *Aux Prolétaires!* Grâce au ciel la misère n'existe pas parmi les nôtres, comme parmi ceux de la vieille Europe. Mais ce n'est point assez encore. Il faut qu'ils cessent d'être en proie à l'ignorance. Faisons efforts pour les instruire, pour leur apprendre quelle sainte solidarité lie leurs intérêts aux nôtres. Unissons-les à nous par les liens de l'Association, qui fera disparaître les graves inconvénients du salariat, et surtout cet antagonisme qui règne malheureusement encore entre ceux qui possèdent le travail indispensable pour la fertiliser. La terre ne peut produire sans le travail, ni le travail sans la terre. Ils sont nécessaires l'un à l'autre: il faut donc qu'ils s'unissent par l'Association.

10. — *A l'Agriculture!* source féconde d'où découle tout ce qui est nécessaire à la vie. *A l'Industrie*, qui sait mettre en ordre ce que l'Agriculture a créé! *Aux Beaux-Arts*, qui rejouissent notre intelligence et notre âme, qui révèlent la partie matérielle de notre nature, l'empêchent de prévaloir, et nous rapprochent du ciel!

11. — *Aux Faibles! A l'Enfance!* courbée, par un système absurde d'éducation, sous un régime de contrainte qui étouffe les bons germes au lieu de les féconder. Voici que brille pour elle l'aube des jours heureux! Saluons la Crèche et la Salle d'Asile, ces divins présages, cette première ébauche de l'éducation future, où des soins également tendres et maternels entoureront TOUS les enfants dès le berceau, où les jeux de l'enfance seront des travaux utiles et attrayants; où toutes les vocations et tous les caractères que Dieu a faits dans sa sagesse, se développeront dans la liberté et le bonheur, au lieu d'être viciés, faussés et déformés.

12 — *Aux délaissés! A la vieillesse!* La société actuelle isole les vieillards et les livre à l'abandon; le hasard disperse les familles que l'intérêt divise. Dans l'Association, les liens de famille se resserrent et s'épurent, dans l'Association la vieillesse est entourée de soins et de respect.

13. — *Aux femmes!* Chez presque tous les peuples de la terre, les femmes sont encore esclaves; même dans nos tristes sociétés civilisées, leur existence est précaire et abreuvée de douleurs. A la réhabilitation de la femme, l'égale de l'homme devant Dieu, devant l'éternelle justice! Elle a ses fonctions à remplir dans une société organisée, comme nous avons les nôtres; elle n'est pas destinée à être à jamais notre esclave ou notre servante.

14. — *A l'Union de la France et de l'Angleterre!* A la véritable

communier dans une même pensée, celle de l'association, de l'union, de la fraternité humaine. A ces hommes dévoués qui se consument en efforts quotidiens, pour répandre cette lumière qui, traversant les vastes mers, a pénétré jusqu'à nous, cette science divine qui donnera le bonheur au monde, et qui sera la réalisation du Christianisme, sur cette terre jusqu'ici abreuvée de larmes et de sang. A notre ami et compatriote, à Désiré Laverdant!

17. — *A la mémoire d'Adrien D'Epinay!* le plus digne enfant de Maurice, le patriote énergique et dévoué. Une réunion de Mauriciens jamais ne doit manquer de rappeler son souvenir. S'il vivait encore, son esprit vaste et sûr, son cœur aimant et généreux eût compris les bienfaits de l'Association; il serait aujourd'hui assis parmi nous.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Les scandales se multiplient toujours. Le *National* vient de prouver par un acte authentique qu'un conservateur, M. Gouze, a promis à un autre conservateur, ancien député, M. A. de Jussieu, de faire rendre une loi en faveur de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Meaux, moyennant 450 actions de mille francs chacune, livrées gratis. — La *Démocratie* a complété cette révélation, en ajoutant que 20 000 fr. avaient été extorqués, sous prétexte de cautionnement, à un employé des finances, M. Ferran. On lui promettait une place de caissier dans le chemin de fer: le place n'a pas été donnée ni le cautionnement rendu.

Devant la cour royale de Metz, M. Dorr, gérant des mines de Saltzbronn, a reconnu qu'il avait versé entre les mains d'un receveur-général des fonds provenant de la Compagnie, et destinés à faire marcher l'affaire.

A Clairvaux, les détenus meurent de faim par centaines, en mangeant de l'huile et de la colle. L'*Union monarchique* dénonce une effrayante coalition parmi les entrepreneurs du travail des maisons centrales. Le *Courrier français*, qui avait signalé dans la Compagnie de Mouzaïa l'existence de fonds secrets destinés peut-être à la corruption des fonctionnaires, est poursuivi par M. Talabot en police correctionnelle, et n'a pas encore pu obtenir, à l'heure qu'il est, une juridiction qui lui permît de faire la preuve des faits articulés par lui. M. Tuja, conservateur, conseiller de préfecture de la Haute-Loire, a donné sa démission, en déclarant que la France officielle était une caverne où l'air n'était plus respirable. Des troubles ont éclaté à Lisieux, ville qui envoie M. Guizot à la Chambre. Il y a eu également des troubles à Nimes; ils ont fait explosion pendant les anniversaires des journées de Juillet, et semblent être une revanche des libéraux contre les légitimistes, qui avaient célébré cette année avec affectation la Saint-Henri.

A Toulouse, M. Garnier-Pagès, candidat de l'opposition, a été nommé député, en remplacement de M. Cabanis, conservateur. C'est le seul fait un peu honorable de la semaine; le reste n'a été qu'une avalanche de boue. En dernier lieu, M. Warnery, délégué par le maire et les principaux habitants de Bone, n'a pu réussir à faire prendre en considération une dénonciation adressée par lui à la Chambre des pairs sur les malversations de tout genre commises en Algérie. M. Hébert a répondu, pour justifier le pouvoir, que M. Warnery avait des antécédents détestables. Il est vrai que M. Warnery a été condamné à Rouen comme diffamateur par la police correctionnelle, c'est-à-dire sans être admis à se justifier par aucune preuve.

pour faire place à un riche industriel ... John Hobhouse, membre du cabinet, a été délaissé pour le célèbre chef des chartistes, M. F. O'Connor. A Lambeth, M. Hawes, l'un des sous-secrétaires-d'Etat du ministère des colonies, a été battu par l'avoué de la Cité, M. C. Pearson; et le général Fox, membre du gouvernement, a échoué dans l'arrondissement des *Tower-Hamlets*. Il a été remplacé par M. George Thompson, célèbre orateur démocrate. Sur beaucoup de points, des hommes très éminents ont été chassés, seulement par le désir de changer; ce qui prouve que les électeurs sont fatigués de ce qui est, sans savoir ce qu'ils voudraient substituer à la place.

Les intérêts des chemins de fer et d'autres monopoles industriels ou mercantiles ont su faire nommer, dit-on, un assez grand nombre de nouveaux députés des villes et bourgs industriels. Les provinces et les comtés agricoles dont les élections ne sont pas encore terminées, enverront un assez grand nombre de toriès et protectionnistes, mais la majorité de la nouvelle chambre est déjà assurée aux idées libérales de nuances différentes. Ces nuances sont, toutefois, tellement nombreuses et tranchées, qu'on redoute les effets d'une divergence parlementaire trop considérable pour rendre la marche du gouvernement facile et régulière.

Dans les élections des villes, le parti libéral a gagné 45 et perdu 17 députés; ce qui lui laisse un avantage de 28.

Le *Times* paraît un peu contrarié de ce résultat; car il accuse les électeurs d'avoir chassé des hommes d'Etat d'un mérite reconnu pour mettre à leurs places des hommes inconnus et sans expérience en affaires politiques. Il suffit, dit-il, aujourd'hui, d'être agitateur politique, ou directeur de chemin de fer, pour se faire élire de préférence à des hommes d'Etat de premier ordre. Cela devrait prouver au *Times* que le public est fatigué des hommes d'état, whigs et tories, de tous ordres et de tout mérite. On les regarde comme des hommes qui ont pour but de faire leurs propres affaires plutôt que celles de la nation. Il est fâcheux pour les hommes d'État capables et influents que le public ait de pareilles opinions d'eux et de leur politique.

Du reste, la misère et l'oppression dont le peuple anglais souffre de plus en plus lui font désirer un changement d'hommes et de système, quand même ce changement devrait manquer le but cherché: celui d'améliorer l'état social et industriel des masses.

— A Barustaple, dans le Devonshire, lors de la proclamation du résultat du poll, il s'est trouvé une voix pour le pape Pie IX.

— Dublin, 2 août. — Tout Dublin est en émoi aujourd'hui; deux évènements absorbent l'attention publique: la nomination des membres du parlement pour la ville de Dublin, et l'arrivée des restes d'O'Connell.

Avant le corbillard marchait tout le clergé catholique de Dublin, et derrière, les fils, les parents, les amis particuliers d'O'Connell. Il y avait au moins 250 000 personnes échelonnées depuis le débarcadère jusqu'à la cathédrale.

ETATS ROMAINS.

ROME. — (*Correspondance particulière du Sémaphore.*)

Décidément l'Autriche joue de malheur en Italie: du jour où de l'urne du conclave sortit si miraculeusement le nom de Pie IX, l'étoile de l'Autriche a pâli dans les Etats-Romains, où elle gouvernait en maîtresse naguère avec la main de fer des Albani, des Bernetti, des Lambruschini. La Providence prend sous sa tutelle ce malheureux pays; l'archevêque de Milan, porteur de l'exclusion du cardinal Mataï n'arri

---

me parut assez inutile.

Cependant Perdriel le prit respectueusement, l'ouvrit et en déploya le contenu à nos yeux.

C'était son ancien uniforme, respectable débris à demi rongé par les vers et tout poudreux de vétusté...

Les deux anciens dragons admirèrent pourtant ces reliques avec la joie d'un enfant qui admire ses joujoux; puis, relevant la tête, ils se regardèrent tous deux, et ce regard était si expressif que je sentis une larme rouler au bord de ma paupière...

— Eh bien! mon colonel, dit enfin Perdriel après un long silence, vous voyez bien que je ne l'ai pas oublié; je l'ai gardé parce que je veux être en tenue pour aller dans l'autre monde. Quand le curé aura signé ma feuille de route pour le grand congé définitif, je veux qu'on m'habille comme les anciens, afin que si je rencontre là haut le petit caporal, il ne puisse pas me dire, quand je le saluerai: « J'te connais pas, pékin, t'as pas ton uniforme. » Aussi, rien n'y manquera, fourniment complet, et ma croix d'honneur avec le ruban que m'a offert le village cette année à ma fête. Quant à l'autre ruban, celui que m'a donné Sa Majesté Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie... suffit... je m'entends.

Six heures sonnèrent en ce moment à l'horloge du clocher de Forqueux, et je fis remarquer au colonel qu'il était temps de partir.

M. Durand, qui, sous son écorce militaire, possédait à un rare degré le sentiment des convenances, se rendit à mon observation par politesse; car, s'il eût été seul, il me l'avoua au retour, sa visite à Forqueux eût été bien plus longue encore.

Nous voulûmes donc prendre congé de nos hôtes; mais Perdriel ne l'entendit pas ainsi; malgré nos remerciements, il s'obstina, le brave homme, à venir nous faire la conduite.

Il avait été convenu au départ qu'il ne viendrait avec nous qu'à un quart de lieue de sa maison, et déjà la nuit commençait à brunir qu'il cheminait encore côte à côte avec le colonel.

Bien des fois il nous avait dit adieu, en nous faisant renouveler la promesse de revenir le voir... On s'arrêtait, les mains se serraient cordialement, on allait se séparer... mais un nouveau souvenir revenait à Perdriel, et il reprenait la marche, comme si une puissance irrésistible l'eût empêché de quitter M. Durand.

Ce dernier le décida enfin à nous laisser aller seuls à Bourbonne... Mais il lui fallut presque user de son autorité militaire, et assurer le vieillard d'une autre visite par des promesses vingt fois répétées.

Cette visite, le colonel la fit seul; car deux jours après cette journée délicieuse, je reçus une lettre qui me rappelait sans retard à Paris. Il me fallut quitter Bourbonne sans revoir le brave montagnard.

III.

Vers la fin de l'année dernière, je reçus une invitation de bal de la part de M. D..., en des officiers supérieurs de la place de Paris. Un bal au commencement de novembre est une véritable bonne fortune... J'y allai, conduit par ma bonne étoile, car une surprise charmante m'y attendait.

La première personne que je vis en entrant dans les salons fut mon compagnon d'excursions dans les Vosges, le colonel Durand, toujours cordial et ouvert comme à Bourbonne.

Il me tendit la main, et nous reprîmes à l'instant même toute l'intimité qu'avait établie entre nous une semaine de joyeuses promenades.

Je ramenai tout naturellement l'entretien sur notre belle journée de Forqueux.

— Et votre bon Perdriel, lui dis-je, avez-vous eu de ses nouvelles?

— Hélas, mon ami, répondit M. Durand... il est mort depuis mon retour des eaux.

Et il m'entraîna sur ses pas, dans un coin désert du salon...

— Comment! mort! repris-je sans pouvoir me défendre d'un violent serrement de cœur, lui qui se portait si bien cet été...

— Ah! que voulez-vous, il avait fait son temps, et puis l'émotion de me revoir a été trop forte pour sa vieille tête.

— Quoi! vous pensez?

— J'en suis sûr, il n'a fait que décliner depuis ce temps-là... Je suis allé chez lui plus de dix fois, jusqu'à la fin d'août, et j'ai bien remarqué qu'il s'en allait...

— Mais qui vous a dit?...

— Sa mort, n'est-ce pas... Tenez, lisez, mon ami, dit tristement le colonel en tirant de son portefeuille, un papier grossièrement plié.

Je le pris... il renfermait deux lettres... L'une était de la fille aînée de Perdriel, et contenait ces quelques mots:

« Monsieur le Colonel,

» Notre cher père vient de mourir, et m'a chargée de vous envoyer ses regrets avec cette lettre qu'il m'a fait écrire sous sa dictée, pour vous. Ma mère et ma sœur vous disent bien des choses, ainsi que moi, monsieur le colonel,

» Votre servante,

» LOUISE PERDRIEL. »

L'autre lettre était beaucoup plus longue, et des larmes, celles de la jeune fille sans doute, l'avaient mouillée en l'écrivant. — On sait que M. Durand ne pleurait jamais.

» Mon colonel,

» Je vous l'avais bien dit la dernière fois que je vous ai vu que je ne serais pas long à rejoindre notre empereur. Voilà que je commence à tourner de l'œil, et je ne veux pas que vous puissiez dire: Perdriel a quitté l'armée sans prévenir son chef. Pour lors donc, avant de filer la parade, je viens vous faire mes adieux, mon colonel, et vous remercier de toutes les bontés que vous avez eues pour moi. Ce n'est pas pour dire, mais dans le temps vous m'avez rendu de fameux services, surtout le jour de Lodi qu'ayant eu mon cheval tué sous moi, vous m'en avez donné un autre, Annibal, une fameuse bête que Sa Majesté l'empereur m'a fait crever plus tard à porter des dépêches. Si je le revois là-haut, comme je l'espère bien, le petit caporal, mon colonel, vous pouvez être certain que je lui dirai bien des choses de votre part. Ça lui fera plaisir et à vous aussi, n'est-ce pas? Je causerai avec les anciens qui m'attendent là bas dans la grande caserne du bon Dieu du siége de Magdebourg et je dirai à ceux de la compagnie que je vous ai revu en parfaite santé, dont je vous souhaite de tout mon cœur la bonne continuation. Quand vous viendrez nous passer la revue à votre tour, mon colonel, j'espère bien que le gouvernement actuel, qui ne vaut pas l'autre, vous aura fait enfin justice, et que vous aurez en main le bâton que tous les conscrits portent dans leur giberne, comme disait le clairon de la compagnie, un farceur à mort, qui me donnait dix sous par mois pour cirer ses bottes.

» Pour lors, mon colonel, en attendant ce jour-là, j'ai l'honneur de vous envoyer quelque chose qui me récupère à votre souvenir. Je vous avais parlé du ruban que m'avait donné l'empereur, un ruban qui était à sa redingote grise le jour d'Arcole, je vous supplie de vouloir bien le garder, parce que, voyez-vous, ce qui a touché au petit caporal ne doit pas pourrir en terre avec moi... Voilà ce qui fait que je peux emporter ma croix qui est d'argent et d'or... Et puis j'ai pensé, mon colonel, que vous seriez bien aise d'avoir une relique de notre empereur.

» Adieu, mon colonel, je finis parce que je sens ma langue qui devient plus lourde qu'un boulet de vingt-quatre, et ça me gêne pour parler. Adieu encore une fois, dans une heure j'irai répondre à l'appel.

» Votre soldat,

» JACQUES PERDRIEL, DIT LA VALEUR,

» Ex-soldat au 3e dragons, 1er escadron, 4e compagnie. »

« *P. S.* Vous trouverez dans cette lettre le ruban de ma croix dont je vous ai parlé. Adieu. »

Après cette lecture je restai un moment absorbé par l'admiration de la naïve et touchante simplicité du vieux soldat... J'étais fier d'avoir vu cet homme une fois dans ma vie.

Le colonel me devina et me dit, quand je lui remis la lettre:

— N'est-ce pas que c'est un beau cadeau que celui de mon soldat?

— Oui, colonel, c'est un présent magnifique; car il a reçu la double consécration d'être donné par l'empereur et mérité par Perdriel.

— C'est vrai, mon ami; aussi, jusqu'à ma mort il sera là, mes jours de fête, me dit le colonel, en me montrant le ruban un peu fané qui soutenait sa croix.

GEORGES OLIVIER.

La cardinal Ferretti est allé en personne rendre visite aux gardes nationaux, en s'arrêtant à chacun des postes des quatorze quartiers; il a remercié ces messieurs du zèle et de l'activité qu'ils déploient; il leur a exprimé la satisfaction du saint-père et leur a dit : « Montrons à l'Europe que nous savons suffire à nous-mêmes. » Ces paroles du brave et courageux secrétaire d'état ont été sur-le-champ imprimées en gros caractères et affichées partout. Il n'y a pas un Romain qui n'ait dans sa poche un exemplaire de cette pancarte; tout le monde répète : « Montrons à l'Europe que nous savons suffire à nous-mêmes. » L'ordre, il faut le dire à la louange du peuple romain, n'a pas été un moment troublé pendant cette violente crise. Abandonnée de la police et du gouvernement pendant trois jours; Rome était à la merci du peuple, et cependant pas un chapeau, pas un mouchoir n'a été perdu, pas un habit n'a été déchiré, pas un acte de vengeance n'a eu lieu! Les étrangers qui habitent Rome et qui ont vu des mouvements populaires sont remplis d'admiration.

Le 27, voici une grande nouvelle, le fameux colonel Freddi et le capitaine Allai, qui ont réussi à s'échapper de Rome, lors de la découverte du complot dont ils étaient l'âme, ont été arrêtés près de Subbiaco et conduits dans le fort Saint-Ange. Cette arrestation importante a réjoui toute la ville. Qui aurait dit au colonel Freddi, lorsqu'il présidait la terrible commission militaire dans les Romagnes, lorsqu'il prononçait des arrêts de mort et d'exil par centaine, qu'il serait lui-même pourchassé, traqué comme une bête fauve dans les forêts de Rome, arrêté et mis en jugement?... Voilà les destinées de ce monde, voilà la vengeance de Dieu contre l'homme qui a forfait à ses commandements et à sa justice!

Un de ces jours paraîtra l'ordonnance sur les chemins de fer des Etats-Romains. Plusieurs compagnies, qui avaient présenté des projets, se sont associées.

On assure qu'un corps de troupes napolitaines, de six mille hommes, a pris position sur l'extrême frontière des Etats-Romains. C'est une précaution bien inutile de la part du gouvernement des Deux-Siciles; mais c'est toujours une démonstration armée contre les doctrines progressistes.

Le roi de Piémont, Charles-Albert, a offert au pape un don de dix mille fusils.

La garde civique romaine continue de faire preuve d'un zèle louable. On voit partout des gardes nationaux à demi-équipés, et l'on vend chez la plupart des libraires des feuilles imprimées pour l'éducation militaire des bourgeois qui s'exercent tous les jours au métier des armes.

ALLEMAGNE.

La Pologne devant ses Juges (1).

Un grand procès se déroule en ce moment devant la cour criminelle de Berlin. Les insurgés polonais ont à répondre à nombre de faits, énoncés dans un long acte d'accusation, au sujet de la révolution malheureuse, tentée l'année dernière. Ces faits sont l'association démocratique polonaise, fondée à Paris en 1832, la publication d'écrits provocateurs de la révolte, le soulèvement du duché de Posen, les prédications d'Aloyato, d'Helmann, de Mieroslawski surtout et de plusieurs autres membres du comité central, l'organisation d'un plan de campagne, la tentative d'excitation au fanatisme des catholiques silésiens, les troubles de Stargard, les combats de Posen et de Cracovie.

Les témoins de cette immense affaire sont arrivés à Berlin le 1er août, au nombre de onze cents, aux frais du gouvernement prussien, qui a fait également pourvoir de linges et d'habits les accusés indigents.

Ce procès qui, si nous en croyons les journaux allemands, doit durer au moins trois mois, a commencé le 2 août.

Avant six heures du matin, une foule immense se pressait déjà devant la prison, pour assister à l'ouverture du procès. De forts détachements de troupes entouraient cet édifice. A huit heures, les portes du tribunal se sont ouvertes, et la place réservée au public a été aussitôt envahie. On remarque dans ce public un grand nombre de Polonais domiciliés à Berlin. Aucune femme ne se trouve dans la salle, parce que, selon la loi sur la publicité des débats judiciaires, ce sont seulement les personnes ayant droit de porter la cocarde nationale qui peuvent y assister, et cette loi a reçu de tous nos tribunaux une interprétation judaïque. On a exclu des salles d'audience les femmes, parce qu'elles ne sont pas admises à se décorer de la cocarde nationale.

A huit heures et demie on introduit les 254 accusés.

Plusieurs d'entre eux, qui se revoient après une longue captivité, s'embrassent. On voit même quelques-uns des accusés d'une condition inférieure qui baisent la main à des accusés d'une condition supérieure.

Les plus distingués d'entre eux, comtes, gentilshommes, ecclésiastiques et écrivains éminents, sont mis avec recherche, ils sont presque tous en noir. Les ecclésiastiques portent leurs robes : l'un d'eux, un vieillard à cheveux blancs et barbe blanche, Sokolniki, porte le costume national. Les autres portent des habits d'été. (Le gouvernement avait fourni des habits à plusieurs d'entre eux.) Parmi les accusés, on voit des vieillards fort avancés en âge et des jeunes gens qui sont à peine sortis de l'enfance.

M. Louis de Mieroslawski est assis à l'extrémité du premier banc des accusés, et il est l'objet d'attentions particulières de la part des Polonais qui se trouvent parmi les assistants, et qui le saluent par des gestes expressifs de sympathie.

A neuf heures précises la cour entre en séance; M. de Kock la préside entouré de sept juges et de plusieurs assesseurs. M. Wentzel remplit les fonctions du ministère public. Les avocats sont au nombre de vingt. Les uns ont été choisis, les autres nommés d'office. Le plus grand nombre des avocats sont des jurisconsultes de la ville, et les autres ont été appelés du duché de Posen, parce qu'ils parlent la langue polonaise.

M. le président déclare l'audience ouverte et invite M. le greffier en

(1) Voir les numéros de la *Démocratie* des 2 et 3 août. — Un mot échappé dans son premier article au rédacteur chargé d'analyser le procès polonais, pouvait laisser croire fort à tort que nous voulions faire autre chose qu'une abréviation pure et simple de l'acte d'accusation. Il doit être bien entendu que la *Démocratie* ne donne pas comme son opinion ce que contient cet acte ou son analyse.

La Diète avance lentement dans les mesures d'exécution à prendre pour arriver à donner force au décret qui déclare la ligue des sept cantons dissoute, comme contraire au pacte fédéral.

Dans sa séance de vendredi, elle a nommé une commission chargée, au nom de la Confédération, de faire une enquête sur les armements et les préparatifs de défense de la ligue. Ceci est un pas pour bien préciser la question et pour poser en face l'une de l'autre les deux Confédérations, celle légale et celle qui s'est constituée en état de révolte.

Le *Républicain de la Suisse italienne* donne les détails suivants sur l'arrestation à Lugano, le 26 juillet, de munitions destinées au Sonderbund :

« On avait demandé à notre gouvernement une escorte, afin que le transit pût avoir lieu sans danger et sans inquiéter le public. Le conseil d'Etat avait pris en conséquence des mesures pour que les chars en question fussent accompagnés par un détachement de soldats. Ces mesures étaient commandées par la prudence; on voulait soustraire autant que possible le transit à la curiosité du peuple, et éviter toute agitation. Mais, à l'étonnement du général, le bruit se répandit tout à coup dans la ville que neuf grands chars, chargés de 140 quintaux de poudre, de bombes et d'autres munitions de guerre étaient arrivés devant les portes de Lugano.

» L'idée d'empêcher le transit vint en même temps que la nouvelle. En peu d'instants la place de la Réforme fut couverte d'une masse de peuple, et déjà se faisait entendre le cri : « A l'eau la poudre! » Mais une autre idée s'empara bientôt de la foule. On saisit les chevaux et on arrêta les chars hors de la ville. « Ne sommes nous déjà pas en état de guerre ouverte avec le Sonderbund? disait-on. La Diète a déclaré cette ligue dissoute. N'avons-nous pas le droit d'empêcher le transit d'armes pour cette ligue, armes destinées contre la Diète, contre nous? » Quelques conseillers d'Etat vinrent parmi le peuple et cherchèrent à le calmer, en rappelant les concordats sur le libre transit. Mais on répondit que les hostilités avaient déjà commencé de la part du Sonderbund, et qu'il était impossible de laisser passer librement des munitions destinées à opposer résistance à la Confédération, sans avoir reçu du moins à cet égard un ordre du Vorort. Le conseil d'Etat suspendit provisoirement le transit et invita la municipalité de Lugano à indiquer un local convenable pour garder les chars. Toute la population de la ville et beaucoup de citoyens de la campagne ont pris part au mouvement, sans qu'on ait eu à se plaindre d'une action ou d'un mot offensant. Le bruit court que l'expéditeur de la poudre a fait un second envoi, malgré l'ordre du conseil d'Etat, pour irriter les Luganais et les provoquer à des actes de nature à amener de fâcheux différends. »

LA PLATA.

(Correspondance particulière de la *Démocratie*.)

Par le *Griffon* et l'*Express* on a des nouvelles de Montevideo jusqu'au 19 mai, et de Buenos-Ayres jusqu'au 16.

Le 7 mai, M. Walesky, ministre plénipotentiaire, et M. de Brossard, secrétaire de légation, sont débarqués à Montevideo, accompagnés de M. Deffaudis ils sont allés chez M. Suarez, président provisoire de la république, et chez M. Chucarro, ministre des affaires étrangères; ces messieurs se sont en suite rendus à bord du *Cassino*, et sont partis pour Buenos-Ayres.

Que Rosas vante son empressement à recevoir le nouveau plénipotentiaire, cela se conçoit; nous verrons s'il met la même promptitude à signer et à exécuter le traité qui lui est soumis.

Lord Rosslen est arrivé à Buenos-Ayres le 10 mai. Il avait avec lui sir Thomas Herbert, qui était allé à sa rencontre avec *le Firebrand*, pour empêcher le plénipotentiaire britannique de s'arrêter à Montevideo. Le commodore anglais a une profonde aversion pour cette ville depuis qu'elle est devenue si française, et, dans plus d'une occasion, sa conduite envers nos brave nationaux a excité l'indignation générale.

Les intelligences secrètes du chef de l'escadre britannique ne sont pas mystère pour personne. A la date du 15 mai, le colonel Thiébaut a été obligé de répondre à une diatribe contre la légion française, laquelle diatribe avait été insérée dans le *Defensor*, feuille d'Oribe, et envoyée au lieutenant rosiste par sir Thomas Herbert. La réponse du colonel Thiébaut a paru dans le *Courrier de la Plata*, nouveau journal qui se publie depuis peu à Montevideo.

Les intentions bien connues aujourd'hui, non-seulement du Brésil, mais aussi du Paraguay et des Corrientes, ne laissent pas de doute sur le résultat des négociations entamées à Buenos-Ayres.

Le dictateur argentin n'ignore aucun des grands préparatifs faits par le gouvernement brésilien en vue d'une guerre très prochaine. Il sait aussi que, tout récemment, un diplomate est venu à Rio-Janeiro pour se rendre dans la province de Corrientes, afin de s'entendre avec les chefs de cette province. Personne ne doute donc qu'il ne signe le traité à lui soumis par les plénipotentiaires. Mais l'exécutera-t-il? Ici le doute est permis, après ce qui s'est passé depuis le traité Mackau de funeste mémoire.

En attendant une solution qu'on croit prochaine à Buenos-Ayres et qu'on attend à Montevideo avec calme et courage, les transactions de toutes espèces sont complètement suspendues; aussi les vivres commencent à devenir rares. La garnison cependant est suffisamment pourvue de vivres, moyennant la continuation du contrat accordé par le gouvernement oriental aux actionnaires de la douane. La fourniture de vivres a été consentie pour six mois à partir du 1er juin.

Un parlementaire s'est rendu le 17 mai au camp d'Oribe pour proposer une armistice. Le général rosiste a adhéré à une armistice provisoire, mais il a demandé deux jours pour peser les conditions proposées. La réponse définitive n'arrivera pas assez tôt pour la communiquer par ce navire.

L'Africaine partira aujourd'hui ou demain pour se rendre en France, après avoir touché à Rio-Janeiro. Cette frégate, qui est déjà à l'ancre à une certaine distance, reconduit en France deux hommes qui ont honoré le nom français dans ce pays : ce sont MM. Deffaudis et Lainé. Aussi emportent-ils des regrets universels. Indigènes ou étrangers, chacun a voulu leur donner des témoignages de l'estime qu'ils ont su inspirer par une conduite loyale et digne. Les derniers jours qu'ils ont passés à Montevideo, ils ont reçu des adresses des négociants français et anglais, des officiers des deux légions françaises, et toute la population leur a servi d'escorte le jour où ils se sont embarqués à bord de *l'Africaine*. La France serait bientôt honorée à l'étranger, si elle avait partout de pareils agents. Et on les rappelle!

MEXIQUE.

Le *Courrier du Havre* a reçu des lettres de Mexico du 29 juin. Elles confirment l'élévation de Santa-Anna à la dictature, avec des pouvoirs [illegible] Washington [illegible] l'armée américaine par le président de l'Union, avec pleins pouvoirs de traiter. Tout dépend donc maintenant de l'issue de la prochaine bataille.

Les guerillas continuent leurs excursions avec des succès partagés; mais leurs déprédations ont toujours pour effet de rendre les communications fort difficiles entre les divers corps de l'armée américaine.

Le capitaine Mayo, gouverneur du port d'Alvarado pour les Etats-Unis, a dirigé une excursion dans l'intérieur contre Tlaliscoya, dont il s'est emparé sans résistance. Cette ville est d'une certaine importance, mais le capitaine Mayo, de peur de s'affaiblir, n'y a pas laissé garnison. Il a été assailli, au retour, par des maraudeurs qui lui ont tué quelques hommes. Le steamer de guerre *le Spitfire* a aussi obtenu la soumission du petit port de Nantla, où un navire américain, qui était venu à la côte, avait été pillé par les habitants. Le capitaine, instruit de ce fait, est venu ouvrir le feu contre la ville, dont les portes lui furent immédiatement ouvertes.

Le bruit courait que le général Taylor avait été blessé dans un engagement contre les guerillas du Nouveau-Léon.

Quand *l'Avon* a quitté la Vera-Cruz, les troupes américaines, qui tiennent garnison dans la place, étaient en proie au vomito; le colonel Banks et le major Harrington en ont été victimes. Les églises ont été converties en hôpitaux, et l'on comptait 600 à 700 malades.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Tampico, 25 juin.

La sanglante bataille du Cerro-Gordo est le dernier drame sérieux ou hideux que nous ait offert l'infernal théâtre de la guerre. L'armée mexicaine, débandée ou anéantie, ne se compose plus que de quelques chefs, officiers et généraux invulnérables, qui, à l'aide de quelques milliers de recrues ramassées dans les rues, prétendent faire face au général Scott, qui s'avance sur la capitale. Santa-Anna est le seul homme qui, malgré ses nombreux échecs, donne encore quelque signe de vie et montre un reste d'énergie et de bravoure (surtout tant qu'il n'est pas en présence de l'ennemi). Ce général en chef de tant de batailles perdues avait fait mine de refuser la présidence qui lui a été conférée de nouveau; mais, s'étant aperçu qu'il pourrait être pris au mot, il s'est hâté de retirer son refus. Il avait aussi offert le commandement de l'*armée* à d'anciens généraux de l'indépendance, Bravo, etc.; mais tous ont refusé, persuadés qu'ils seraient battus, sans armée, bien plus facilement qu'il ne l'avait été lui-même avec des forces considérables. Forcé donc d'être le premier dans la débâcle, comme il a toujours voulu l'être dans la prospérité, Santa-Anna se débat dans son impuissance pour arrêter le torrent qui a déjà miné les fondements mal assurés de sa fausse popularité; il s'aperçoit que les forces lui manquent, et que, nouveau Richard, l'univers et les siens l'abandonnent. Cependant, il fait encore chasser et emprisonner quelques généraux soupçonnés d'avoir des intelligences avec l'ennemi, et lance des décrets foudroyants contre tous ceux qui, directement ou indirectement, chercheraient à endormir (comme il dit) *la colère du peuple* contre les ennemis de leur pays et de leur race. Mais le peuple ne l'écoute pas; au contraire, il demande appui et protection au général Scott pour le délivrer des bandes de voleurs armés qui le dévorent. Chose curieuse, c'est le peuple de Taxcala ou Flaxcala qui fait cette demande au nouveau conquérant, comme il l'a fit anciennement à Fernand-Cortez, qu'ils aidèrent si puissamment au succès de la conquête du Mexique; ce qui prouve que les descendants de ce grand capitaine n'ont pas été très reconnaissants envers ce pauvre peuple, puisqu'il se voit forcé de demander aujourd'hui contre eux l'appui du *nouveau venu*.

C'est faute de troupes que le général Scott a dû s'arrêter à Puebla, grande et belle ville, remplie d'églises et de couvents. Aucun désordre n'a troublé le bon accueil qui lui a été fait par les autorités civiles et archiépiscopales, et le séjour des Américains, qu'on appelait avant « los Vandalos del Nort, » y a dissipé bien des préjugés. Le peuple s'aperçoit qu'ils ne sont pas aussi Vandales qu'ils en ont l'air avec leurs chapeaux de mille formes. On dit même que les franciscains, jésuites et dominicains ne sont pas fâchés de leur présence, car ils trouvent avec eux un placement considérable de leur denrée; reliques, médailles et chapelets se vendraient en plus grand nombre qu'on n'en pourrait bénir; tous les volontaires en auraient plusieurs pendues à leur cou, les Irlandais surtout, qui professent pour ces sortes d'amulettes une grande vénération. La population de Puebla se trouve très bien du surcroît de consommation dans les fruits, petits pâtés et autres douceurs faites par les *volunteers*. Elle se venge sur la bourse de ces hardis gaillards des rudes attaques qu'ils ont fait essuyer à l'honneur de leurs armes nationales.

Cependant plusieurs milliers d'hommes sont en route pour rejoindre le général Scott, qui a commencé son mouvement sur Mexico. Les convois de vivres, argent et munitions de guerre sont inquiétés tout le long du chemin par des bandes de voleurs ou guerillas, qui tuent quelques hommes à la faveur des broussailles et des accidents de terrain; mais rien de sérieux n'a été tenté par ces nouveaux Bédouins, auxquels il ne manque que la bravoure pour égaler leurs modèles; on parle de mettre à leur poursuite quelques centaines de chasseurs d'ours du Texas et du Tenessee, qui ne tarderont pas à les déloger.

Les nouvelles propositions de paix faites par le général Scott ayant été rejetées avec bravade et dédain par le général Santa-Anna et ses partisans, nul doute que la prise de Mexico ne fera qu'accroître la haine et l'orgueil humilié de ces hommes, qui ont voulu la guerre, et entre les mains desquels se trouve encore une ombre de gouvernement, ou plutôt le droit de consommer la perte de la nationalité mexicaine.

C'est un triste et singulier spectacle de voir ce vaste et beau pays passer sous la domination de nouveaux conquérants, sans qu'il se trouve un seul homme capable de le représenter. S'il est vrai, comme l'a dit Montesquieu, que les hommes ne manquent jamais aux circonstances, le Mexique semble être l'exception qui confirme cette règle; serait-ce pour que les destins s'accomplissent, et qu'une nouvelle race, supérieure à celle des premiers conquérants, vint achever de compléter l'œuvre de civilisation qu'ils n'avaient importée sur ce sol barbare que pour en extraire les trésors au bénéfice de la mère-patrie, et par l'assujettissement des indigènes? L'histoire de la domination espagnole nous dit assez qu'il y a quelque chose de vrai dans cette appréciation hasardée, on en voit la preuve dans la fermeture de tous les ports du Mexique aux nations étrangères, dans les entraves qu'on mettait à l'instruction et aux progrès des Indiens, dans la haine des étrangers qui s'y est pour ainsi dire naturalisée, etc.

Quel contraste avec les nouveaux venus qui ouvrent ces mêmes ports à toutes les nations du monde, payent des écoles pour faire instruire

guerre dont les résultats aboutiront à la conquête définitive du Mexique, tout en ayant l'air de la dédaigner.

Les auditeurs du cours de M. Jules Duval sont prévenus qu'à raison de son absence momentanée, son cours d'aujourd'hui dimanche n'aura pas lieu. Nous en ferons connaître ultérieurement la réouverture.

Librairie Phalanstérienne.

La librairie phalanstérienne a réuni la remarquable lettre de M. Rey, de Grenoble, *Appel au ralliement des socialistes*, et l'article dont nous l'avons fait suivre, ayant pour titre : les *Deux Communismes*. Elle les a accompagnés d'observations accessoires sur la situation qu'a prise et le rôle que joue M. Cabet parmi les différentes catégories de communistes. Le tout forme une petite brochure de 32 pages, qui se distribue gratuitement à librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

La 4e livraison de l'ouvrage de M. Dechenaux, *Clé de l'analogie en botanique*, vient de paraître.

FAITS DIVERS.

On vient de construire au Palais-de-Justice une salle supplémentaire pour la police correctionnelle, qui en a déjà trois.

— Il paraît certain maintenant que la reine Isabelle a fait offrir à Espartero de lui rendre ses honneurs et ses dignités, et de lui confier l'ambassade d'Espagne à Londres, à condition qu'il ne remettrait pas le pied en Espagne avant un an. Mais Espartero aurait refusé de prendre aucun engagement de cette nature. (*Gazette*.)

— Des désordres assez graves ont été commis, le 31 juillet, à Chemnitz (Saxe). Il y a eu une véritable émeute de la population ouvrière contre les boulangers, qui, dans l'attente d'une surtaxe prochaine du pain, n'en avaient pas cuit assez pour les besoins des habitants, réservant leurs approvisionnements de farine pour le moment où les prix auraient haussé.

Plusieurs boutiques avaient été pillées lorsque la garde communale est parvenue à contenir l'émeute sans effusion de sang.

— Nous avons dit ce matin que l'administration de la guerre faisait vendre 600 pains de munition qui n'avaient pu être, sans doute, donnés aux soldats, faute de qualité. Nous apprenons que des affiches placardées dans Paris annoncent la vente de pains provenant d'*essais*. Ce fait semble détruire le soupçon que nous avions mis en avant.

— Le Musée de Saint-Omer va s'enrichir d'un schall provenant d'une Africaine. L'histoire de ce schall est racontée dans les termes suivants : « Un grenadier du 32e de ligne puisait de l'eau à une fontaine au pied de la montagne d'Etrara, près de Madroma, province d'Oran, le 27 septembre 1845. La femme d'un caïd de Beynasem s'approche du militaire et lui tire un coup de pistolet dans le côté droit. Il est frappé mortellement. Le nommé N..., de Reclinghem, canton de Fauquembergue, alors brigadier au 2e régiment de hussards, ayant vu tomber son malheureux compatriote, s'élance sur l'Africaine, la saisit par les vêtements, mais elle lui échappe, et se jette dans un ravin, laissant son schall aux mains du brigadier, qui, furieux de ne pouvoir s'emparer de celle qui venait de tuer son camarade, ajuste l'Africaine, et lui lâche un coup de fusil qui l'étend raide morte. Il conserva le schall de celle qu'il venait de punir si sévèrement, et c'est ce schall qui est donné au Musée de Saint Omer. (*Courrier du Nord*.)

CERCLE VICIEUX. — Il est malheureux qu'on ne puisse pas être humain sans avoir souvent à s'en repentir. Il y a quelque temps, le département du Nord, qui avait bien assez de ses pauvres, était envahi par une masse de mendiants flamands mourant de faim et de misère. On leur donna les premiers secours et on les dirigea sur la ligne des travaux du chemin de fer de Lille à Dunkerque, où on leur procura de l'ouvrage et une existence assurée. Ils y ont bientôt fomenté une coalition qui a fait des progrès rapides ; samedi 31 juillet, les choses en sont arrivées au point que les entrepreneurs, menacés gravement, ont dû demander la prompte intervention de la gendarmerie. On assurait dimanche, à Lille, que des arrestations avaient été faites.

(*Dunkerquoise*.)

MACHINE AGRICOLE. — On construit dans les ateliers de M. Humbert, ingénieur civil, place de la Grève, à Metz, une nouvelle machine brevetée, dite *Brouette moissonneuse*, due à l'invention de M. Adolphe Nouviaire, de Langwy (Moselle). Cette machine est destinée à supprimer l'usage de la faucille qui exige un travail lent, pénible, très onéreux pour le cultivateur, et qui par fois lui fait perdre ses plus beaux grains par les pluies qui surviennent souvent à l'époque de la moisson. On a essayé en Angleterre, dans ce pays des machines, différents systèmes, destinés au même emploi, qui n'ont eu aucun succès, parce que les appareils étaient trop lourds, trop dispendieux, susceptibles de grands dérangements, d'une réparation difficile et que leur prix était trop élevé. La *Brouette moissonneuse* de M. Nouviaire évitera tous les inconvéniens que nous venons de signaler, et donne la solution d'un problème qui intéressait à un si haut point un des travaux les plus importants de l'agriculture. En effet, un seul homme dirige sans efforts la *Brouette-moissonneuse* sur tous les terrains, quelles que soient les inégalités qu'ils présentent. La force d'impulsion qu'il lui imprime, passant directement des roues aux tranchants, les oblige à couper les chaumes et les plantes parasites qui s'y trouvent mêlées. Son travail est remarquable, régulier, les chaumes sont coupés court et d'égale hauteur, et ce qu'il y a de très important c'est que cette machine peut être réparée par les serruriers ou les forgerons d'un village; en outre l'affutage des lames peut être fait par le cultivateur lui-même avec autant de facilité que celui des faulx ordinaires. Pour arriver à cet utile résultat, il a fallu à M. Nouviaire des connaissances pratiques, éclairées par une observation intelligente des travaux agricoles.

Espérons que l'usage de la Brouette-moissonneuse, deviendra populaire en France, ainsi que dans le nord de l'Europe, en Russie, en Pologne et en Suède. (*Indépendant de la Moselle*.)

FUNÉRAILLES DE M. BEUQUE. — L'école sociétaire de Lyon vient de faire une grande perte dans la personne de M. L.-A.-F. Beuque, décédé le 11 juillet dernier. Une nombreuse suite a accompagné le convoi de ce citoyen recommandable. Deux discours ont été prononcés

tance évidente, et nous espérons que le jury en fera justice.

(*Tribune de Lyon*.)

LA JONQUE CHINOISE *le Keying*. — En même temps que l'Europe montrait à l'Amérique le paquebot à vapeur transatlantique l'*Union*, un de ses chefs-d'œuvre d'architecture navale, le hasard faisait arriver de relâche à New-York la Jonque chinoise *Keying*, le premier navire du Céleste-Empire qui ait osé s'aventurer de ce côté-ci de l'Océan. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le journal français le *Courrier des Etats-Unis* :

« Ce navire, frété par la spéculation anglaise pour en faire un musée flottant, et dont la destination primitive était l'Angleterre, ne nous arrive, pour ainsi dire, que par hasard, avec 212 jours en mer, et après avoir touché au cap de Bonne-Espérance et à l'île Sainte-Hélène.

Le *Keying*, qui paraît briller par la solidité beaucoup plus que par la vitesse, est un bâtiment d'environ 700 tonneaux, ayant 130 pieds de long sur 25 de large, et 12 pieds de cale : il ne ressemble d'ailleurs à aucune des embarcations connues parmi nous. Bas dans le milieu, l'avant et l'arrière présentent au contraire une élévation tout-à-fait insolite, au moins aussi grande que celle d'un vaisseau à trois ponts. Les côtés sont ornés de nattes chinoises peintes en blanc, en noir et en rouge. A droite et à gauche de l'avant se trouve un œil gigantesque, et à l'arrière un aigle les ailes déployées. Les deux extrémités sont, du reste, coupées presque carrément ; l'avant est ouvert, à peu près comme le sont les bateaux de Brooklyn, de Jersey-city et d'Hoboken, et l'on voit suspendue une ancre en bois de fer. Mais la pièce la plus curieuse de cet extérieur est, sans contredit, le gouvernail, joujou qui pèse huit ou dix tonneaux et qui plonge dans l'eau *ad libitum* depuis douze jusqu'à vingt-trois pieds. Dans un gros temps, il ne faut pas moins de trente hommes pour manœuvrer cette masse suspendue à des câbles de bambou qui traversent le navire dans toute sa longueur. Ce gouvernail fait, du reste, en partie l'office de quille, car le bâtiment n'a rien qui ressemble à celle-ci ; il est en bois de teck, comme le corps même du navire.

» Les mâts, au nombre de trois, sont simplement des troncs d'arbre dont on s'est borné à polir la surface. Ils portent des voiles latines faites d'un tissu semblable à celui des nattes, qui se ferlent avec des cordages en bambous, sans qu'il soit besoin de monter dans la mâture. Au demeurant, le navire est bâti dans des conditions de sûreté parfaite et se comporte bien à la mer.

» L'intérieur qui, dans quelques jours, va se trouver converti en un curieux musée, est tapissé de peintures représentant des animaux plus ou moins fantastiques, mais tous d'un aspect également féroce. A l'extrémité de la cabine, on voit dans une niche la statue en bois doré de la déesse Josh, ornée de quatre yeux, de dix-huit bras et d'autant de mains, tenant chacune une chose différente. Devant la statue se trouvent deux autres images représentant probablement des prêtres. Dans une autre chambre se trouve l'image du dieu de la mer, quelques peintures représentant des femmes chinoises, dont l'une tient une pipe à la bouche. Une lampe brûle constamment devant cette seconde divinité pour laquelle les Chinois ont une dévotion profonde. Cette dévotion s'est pourtant singulièrement affaiblie dans le cours du voyage. Pendant les premiers jours, en effet, ils ne manquaient jamais à leur adoration quotidienne. Mais peu à peu ce beau zèle s'est refroidi, et sur la fin ils se contentaient de lui rendre un culte hebdomadaire. Décidément les Chinois sont des hommes comme les autres.

» Il ne se trouve pas à bord un seul morceau de verre. Les ouvertures ménagées pour donner du jour sont fermées par des écailles d'huîtres à perles, découpées en lames très fines et enchâssées dans des cadres de bois.

» L'équipage est composé de quinze matelots européens et d'environ cinquante Chinois, ceux-ci destinés naturellement à figurer au nombre des curiosités du navire.

» Dans le nombre est un mandarin qui a déjà donné quelques renseignements curieux sur les mœurs du Céleste-Empire. Il a, dit-il, trois femmes, et s'il n'en a pas davantage, c'est faute de pouvoir les nourrir. On lui demandait comment il venait à bout de les faire vivre d'accord :

» A coups de cravache, » a-t-il répondu avec un sang-froid digne d'un adepte de la civilisation la plus avancée. Cet heureux époux n'a pu dissimuler son dédain, lorsqu'on lui a appris que l'on ne pouvait, en Amérique, avoir plus d'une femme à la fois.

» Nous n'avons pas besoin de dire à quel point la curiosité publique a été excitée par ce spectacle aussi nouveau qu'intéressant. »

FAITS DE PUBLICITÉ.

Une *Biographie de D. O'Connell*, aussi complète qu'intéressante est en vente : in-18 anglais de 132 pages. Prix : 60 c. Chez Saguier et Bray, et chez Dentu, au Palais-Royal.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 août sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 7 août.*

La Chambre entend des rapports de pétition.

La Chambre vote ensuite le projet de loi relatif au chemin de Versailles à Chartres, le projet de loi relatif aux embranchements de Dieppe et de Fécamp, sur le chemin de fer de Rouen au Havre, enfin le projet de loi relatif à l'emprunt de la ville de Marseille.

Au moment actuel, si l'on fait entrer en ligne de compte les chemins de fer, déjà en cours d'exploitation, et qui ne nécessitent pas de nouveaux versements, on trouvera que les compagnies n'ont plus en réalité à demander à leurs actionnaires qu'une somme de 500 millions, ce qui ne saurait certainement effrayer la place.

M. DUBOUCHAGE. Je me félicite d'avoir engagé M. le ministre des finances à monter à la tribune. Mais M. le ministre me reproche de brûler la chandelle par les deux bouts, et de demander tout à la fois l'augmentation et la réduction des dépenses, ce qui serait une absurdité. Je ne suis pas aussi absurde que voudrait le faire croire M. le ministre des finances.

Je dois faire observer que les assurances qu'on nous donne pour l'avenir sont bien précaires ; elles supposent qu'il n'y aura ni calamités nouvelles, ni nouveaux besoins extraordinaires ; ce qui est peu prudent.

M. DE BOISSY fait observer que les chiffres de M. le ministre des finances ne sont pas d'accord avec ceux de la commission ; il engage le ministre et la commission à se mettre d'accord.

M. D'AUDIFFRET. Entraînés par la grande pensée des chemins de fer, nous n'avons pas mis dans l'exécution de cette pensée, toute la prudence nécessaire.

La situation de la dette flottante qui, en 1848, atteindra le chiffre de 696 millions, a nécessité l'emprunt qu'on nous demande.

Cet emprunt, notre devoir est de l'accorder.

Seulement, à l'avenir, il est indispensable que le revenu public soit mieux défendu, et que la prépondérance du ministre des finances sur les autres ministères soit franchement établie.

La loi est adoptée au scrutin par 124 voix contre 7.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des recettes.

M. DE BOISSY. Comme il n'est que quatre heures et demie et qu'il s'agit de 1 500 millions, permettez-moi de dire quelques mots.

Nous allons terminer la session la plus stérile en résultats utiles, la plus féconde en scandales.

Messieurs, nous ne sommes pas gouvernés ; il y a absence complète et de gouvernement et d'initiative de la part du pouvoir. La chose a paru dans tout son jour dans une autre enceinte dans la discussion des crédits d'Afrique. L'orateur signale comme preuve de la faiblesse du gouvernement le procès intenté à la *Démocratie*, parce qu'on n'osait poursuivre M. de Girardin, et abandonné ensuite.

Messieurs, j'en viens aux dénonciations portées à cette tribune. J'ai vu hier un général qui revient d'Afrique. Il m'a assuré que M. Warnery était véritablement le délégué de Bone. C'est donc un homme auquel il ne suffit pas de répondre par le dédain. Il faut, dans l'intérêt du pays et du gouvernement, que des exemples terribles soient faits.

Dernièrement, à Toulouse, on a vu inscrits sur le drapeau de l'opposition ces mots : *A bas les voleurs !*

M. LE PRÉSIDENT. C'est une grossière injure, et, quand vous prenez sur vous de la reproduire, vous vous rendez vous-même complice de cette injure.

M. DE BOISSY. Ce que j'ai dit, je l'ai lu dans les journaux.

M. LE PRÉSIDENT. Quand les journaux contiennent des inconvenances, vous ne devez pas les reproduire dans cette Chambre.

M. DE BOISSY. Je passe à autre chose ; je viens à la question de savoir si l'on doit une créance implicite aux allégations des ministres.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à la question.

M. DE BOISSY. Je veux parler des recettes de l'enregistrement. Il paraît que cette administration se fait payer l'enregistrement du crime ; ce crime, on ne l'a pas signalé ; voilà comment vous êtes gouvernés. Je suis désolé que la discussion ait eu lieu sur l'enregistrement aujourd'hui ; car lundi j'aurais pu vous signaler un nouveau crime.

Messieurs, je crois les ministres hors de toute culpabilité, mais ils ont le tort de protéger les coupables.

L'orateur répète ce qu'il a dit dans l'une des dernières séances, sur l'absence de batteries armées sur les côtes de l'Algérie.

M. LE GÉNÉRAL GOURGAUD. En temps de paix les batteries ne sont pas armées.

M. DE BOISSY continue ses critiques et parcourt les divers chapitres du budget. Interrompu par les conversations particulières, il demande à M. le président de le protéger dans l'exercice de son droit.

M. LE PRÉSIDENT. Ce que je protège avant tout dans cette Chambre, c'est l'ordre, la décence et la convenance.

M. DE BOISSY. Messieurs, voilà une partie de ce que j'avais à dire.

Je regrette que cette session se termine sous d'aussi tristes auspices ; c'est, à tout prendre, une session calamiteuse, une session honteuse. (Murmures. —Réclamations.)

M. DE BOISSY. Quoique vous en disiez, mes paroles sont vraies, et j'y persiste.

M. DE MACKAU donne quelques explications sur les approvisionnements de la marine et les constructions navales.

M. DE BOISSY répond à ces détails en citant l'exemple d'un bâtiment de l'Etat ne pouvant mettre à la voile de l'un de nos ports militaires, faute d'approvisionnements de charbon.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE oppose ses dénégations aux assertions du préopinant.

M. DE LAPLACE explique le désarmement du littoral algérien par la nécessité de s'assurer la possession de l'intérieur ; mais le moment est venu de s'en occuper.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE déclare qu'il y a 650 pièces de gros canons en Algérie, et que le gouvernement s'occupe de l'armement des côtes. Du reste, si une flotte ennemie venait, comme celle de lord Exmouth en 1816, se placer audacieusement devant la formidable batterie établie à Alger, en moins d'une heure elle serait détruite.

Les divers articles sont adoptés

Le budget des recettes est adopté au scrutin par 115 voix contre 5.

Lundi, séance de clôture ; communication du gouvernement.

La séance est levée à 5 heures et demie.

La Voie de Dieu.

L'*Echo de l'Aveyron* pose, dans un premier article, les points de doctrine d'où part la divergence qui, selon lui, sépare le Christianisme de la Théorie phalanstérienne. Il dit :

La pensée fondamentale du système phalanstérien est prise de ce que l'homme n'étant point naturellement mauvais, n'est devenu tel que par le vice de l'institution sociale.

L'homme sortant des mains de Dieu en est sorti bon, ainsi que nous l'enseigne le christianisme, et jusque-là nulle contradiction entre nous et les phalanstériens. Mais il ne tarde pas à se corrompre; ceci est une question de fait que les phalanstériens constatent eux-mêmes avec une grande supériorité de démonstration ; car la partie d'exposition, chez eux, cette partie qui met à nu nos plaies sociales, est d'une grande vérité et d'une grande force.

. . . .

Le Christianisme réhabilite l'Humanité par le sacrifice, les phalanstériens veulent la réhabiliter par la pleine et entière satisfaction donnée à tous les penchants (en prenant le mot dans son acception honnête).

Faire de l'Humanité un enfant gâté auquel on ne refusera rien, et espérer que cette éducation ainsi faite arrêtera les convoitises de la nature humaine, juste sur cette frontière périlleuse où elles pourraient se heurter contre d'autres droits ou d'autres intérêts, tel est le problème dont l'Ecole nouvelle croit avoir trouvé la solution !

Pour nous, consultant l'expérience du passé, il nous semble que le

... textes de l'Evangile à l'appui de cette doctrine Qu'est-ce, par exemple, que le dogme de la Charité, sinon l'impératif de faire le bonheur de ses semblables en faisant son propre bonheur?

Quoi qu'il en soit, des deux parts le but est le même; il ne peut donc y avoir divergence complète sur les moyens : et en effet, l'un (le sacrifice) n'est que transitoire, et l'autre est définitif; l'un est relatif, et l'autre absolu; mais l'un et l'autre se proposent l'établissement de l'ordre sur la terre.

Mais, pour admettre le problème de la réhabilitation par le bonheur général, et pour le résoudre comme nous, il ne faudrait pas dire que « nous espérons arrêter les convoitises de la nature humaine en faisant de l'Humanité un enfant gâté. » Non! ce n'est pas de ce problème-là que nous croyons avoir trouvé la solution. — Nous voulons que chacun des membres de l'Humanité agisse, en vertu de sa spontanéité propre, dans des conditions telles qu'il fera avec bonheur le bonheur de ses semblables; et nous affirmons que, dans ces conditions nouvelles, dans ce milieu social nouveau, l'ordre résultera de l'exercice le plus complet de la liberté. C'est donc à savoir si nous nous trompons en affirmant que cette solution est trouvée, et qu'elle est applicable dans les limites de la pratique, c'est sur ce terrain, et non ailleurs, que le débat doit être vidé entre nous et nos adversaires; car il est bien certain que, pour tout homme qui admettra notre affirmation, qu'il soit) chrétien, turc, ou sectateur de Brahma, la question de concordance entre les moyens disparaîtra devant la grandeur du but et la suprême valeur de la solution.

Eh bien! nous le disons à l'*Echo*, il ne sera pas dans la situation d'esprit nécessaire pour admettre ou pour rejeter légitimement la doctrine phalanstérienne, tant qu'il croira que nous ne voulons pas *donner à la nature humaine de l'empire sur elle-même*. En traçant son admirable analyse des passions constitutives de l'homme, Fourier n'a fait autre chose que découvrir qu'il existait une échelle entre les différents ordres de ces passions, et si la solution qu'il a apportée est sublime, c'est précisément parce que l'institution sociale qui en est la conséquence aurait pour effet, selon lui et selon nous, d'assurer aux passions supérieures la direction des passions de second et de troisième ordre. Or, c'est le contraire qui a lieu, très généralement aujourd'hui, sous l'empire des simples prescriptions de la morale évangélique. Et, en effet, l'Evangile, c'est-à-dire le code des prescriptions divines, devait, sous peine d'attenter à notre liberté, se borner à indiquer à l'Humanité le but à atteindre, et laisser à l'homme la découverte du moyen. C'est pourquoi Jésus-Christ a dit : *Cherchez et vous trouverez.*

Plein de foi dans la Providence universelle, Fourier a cherché; nous croyons qu'il a trouvé. Démontrez-nous le contraire, et, comme nous n'avons aucun attrait pour l'erreur, nous nous empresserons de renoncer à nos convictions, pour chercher, — à l'exemple de Fourier, et selon le précepte du Christ.

L'*Echo* comprendra que, parvenus à ce point de la discussion, nous nous abstenions de répondre au reste de son article, car, s'il est vrai que la Théorie sociétaire donne le moyen de placer les passions humaines et sociales dans les conditions de leur accord absolu, Fourier parvient donc à *dompter l'égoïsme, ce monstre du monde moral*, comme s'exprime l'*Echo*, ce monstre de toutes les sociétés fausses du passé, ajouterons-nous sans crainte que l'*Echo* nous contredise.

On le voit, toute la discussion se renferme, entre l'*Echo* et nous, dans les termes mêmes où nous l'avions posée dernièrement à son savant collaborateur, M. Pierre Pradié : savoir si les plans divins d'organisation sociale que Dieu, dans sa Providence universelle, a dû prévoir pour notre Humanité, savoir si ces plans diffèrent de ceux de Fourier, et, s'ils en diffèrent, nous les décrire, et nous montrer qu'ils appelleront du ciel l'ordre et toutes les vertus morales que les prescriptions de l'Evangile n'ont pu, au sein de nos sociétés mauvaises, anti-divines, faire descendre, sinon exceptionnellement, sur notre malheureuse terre.

P. S. Nous recevons aujourd'hui l'*Echo* du 4. Nous y lisons un article de M. Pradié sur le problème que nous lui avions posé. Ce qui vient d'être dit nous dispense, croyons-nous, de plus longs développements. M. Pradié doit comprendre maintenant que, loin de prétendre que l'homme puisse rien sans la *coopération* active, incessante de Dieu en nous, nous cherchons à réhabiliter l'homme en le réintégrant dans sa fonction de collaborateur de Dieu; et si nous nous trompons sur les vues de Dieu, nous souhaitons vivement qu'on nous éclaire. Ici revient donc tout entière la question de savoir si nos plans d'organisation sociale, leurs principes et leurs effets sont ou non conformes aux plans de la Providence. Mais, comment serions-nous en dehors de la vraie religion, si nous sommes bien dans les voies de Dieu?

Faut-il ajouter que nous ne prenons pas pour base de nos doctrines la nature humaine telle qu'elle est, mais bien telle qu'elle est sortie des mains de Dieu? Nous admettons, avec M. Pradié, que l'homme est déchu dans sa nature morale comme dans sa nature physique; mais, comme il a pu décheoir, il peut se relever, et la foi en Dieu nous oblige à croire que le Très Bon et le Très Puissant, en nous donnant la volonté d'opérer notre double rédemption, et nous en a donné aussi la vertu.

Mouvement socialiste de la presse.

La *Voix nouvelle* engage les bons citoyens à délivrer la France du *parti des voleurs*. Ce cri étrange : *A bas le parti des voleurs!* poussé à Toulouse au milieu des triomphes de l'élection de M. Pagès, n'est pas vide de sens; il a été excité par l'horreur qu'inspire un fait trop réel dont il est la vive réprobation.

« Des citoyens croient à l'existence d'un parti de voleurs, voilà donc la résultante de la grande politique de sept ans! Ils y croient parce que le ministère n'a jamais poursuivi ses agents qu'à son corps défendant, parce qu'aux premiers symptômes de la défiance publique contre les suspects, il a fait l'éloge de ceux-ci dans ses journaux; parce qu'en ... bord quelques échos retentissants pour retentir ensuite dans tout le royaume, et mettre enfin un terme au fléau. »

— L'*Impartial de Besançon*, journal conservateur, ne nie pas la corruption; mais, si elle a pénétré l'esprit public, c'est parce que l'industrie, qui ne présente d'autre mobile que la possession des richesses, d'autre but qu'une béatitude toute sensuelle, a livré les hommes aux ardentes convoitises et aux suggestions de la cupidité. « Cette application de l'activité générale aux choses positives, cette civilisation matérielle, qui ne comprend pas la nécessité de s'associer à la civilisation morale et de faire servir l'industrie au triomphe du spiritualisme, a produit des résultats déplorables. Elle a produit la dégénération des mœurs et la misère des classes laborieuses. Ce sont là les deux fléaux de notre époque, les deux plaies béantes de notre société. L'industrie, se développant avec une liberté absolue dans les désordres de l'antagonisme et de l'anarchie, est devenue un champ de bataille. La prospérité de quelques intérêts s'achète par la ruse, par la fraude, par l'oppression exercée sur la masse des travailleurs, dont l'infortune s'aggrave à mesure que se développe la civilisation matérielle. La généralité des populations n'a jamais joui de l'aisance; mais jamais la misère n'a été aussi féconde en souffrances qu'elle l'est aujourd'hui. La pauvreté n'est plus ce qu'elle était sous l'empire de la barbarie, alors qu'on n'avait pas l'idée des satisfactions que donne la richesse. L'extrême misère apparaît à côté de l'extrême richesse; la pauvreté se compare avec l'opulence, et le sentiment de contraste avive, aigrit ses douleurs. Les progrès de l'industrie ont multiplié les exigences de la vie sociale, sans offrir aux classes ouvrières le moyen de profiter des richesses qu'elles produisent.

» Il est temps de modifier cette situation anormale. Si elle se prolonge, elle amènera des bouleversements et des catastrophes. »

— Le *Messager de la Haute-Marne*, autre journal conservateur, s'exprime ainsi : « La conservation est bonne, aussi sommes-nous conservateurs; mais laisser pourrir toute chose n'est pas conserver. La confusion est l'opposé de la conservation, et il y a aujourd'hui confusion dans les pouvoirs, confusion dans les idées, confusion dans les hommes, dans les choses, confusion partout. De cette situation étrange, menaçante pour l'avenir, de cette situation qui appelle une main ferme, une main comme celle de M. Guizot, par exemple, si les systèmes, chez ce grand ministre, n'avaient pas plus souvent raison que la raison; de cette situation, disons-nous, résulte le manque absolu de principes, et le manque de principe conduit à ce que nous avons vu, et même plus loin...

» Espérons cependant! car il y a toujours eu dans la nation française des sentiments d'honneur et de dignité qui, toujours à temps, sont venus la tirer de l'abîme. Ces sentiments sont impérissables, et nous avons la confiance qu'ils se manifesteront avec énergie le jour où la pourriture ayant rongé sourdement le tronc, et l'arbre menaçant ruine, il faudra se détourner du chemin pour ne pas être écrasé. »

— Le *Courrier de la Sarthe* s'élève avec indignation contre le cynisme et l'impudeur dont les gens du système font parade en face des tortures et de la misère de la classe ouvrière :

« Croirait-on qu'il eût pu se rencontrer un homme assez osé pour venir glorifier à la Chambre les actes du règne à propos de la question des subsistances, et pour affirmer qu'à Paris les classes malheureuses *n'avaient pas souffert*!

» A entendre tous ces repus nier ainsi les faits les plus patents, il y a de quoi bondir d'indignation. Parce que cet hiver, pendant la froidure, ils avaient les pieds chauds et secs, parce que la cherté du pain n'avait rien changé à l'abondance de leur officine ou à la somptuosité de leur table, ils viennent paisiblement dire à la France que les enfants de son peuple n'ont pas dû avoir faim, qu'ils n'ont pas pu avoir froid, et que puisqu'eux, privilégiés du système, ils ont toujours trouvé de quoi varier leurs mets et fournir à leurs festins, il n'y a point eu disette, il n'y a point eu souffrance. »

— Le *Courrier d'Alsace* se demande s'il n'y aura donc pas de trêve à ces scandales abominables qui sont comme l'expression nécessaire de la vie de ce gouvernement! Chaque jour qui se lève doit donc éclairer une infamie nouvelle! Du mépris, nous n'en pouvons plus éprouver davantage, mais le cœur est envahi par une inconsolable douleur, par un désespoir sans nom, à la vue des crimes que l'immoralité politique multiplie dans toutes les régions de la société, et particulièrement dans les hautes classes, parmi les hommes qui gouvernent, qui administrent, qui conduisent les affaires publiques, et qui, d'après les lois de la morale, doivent à la nation l'exemple de la probité, de la droiture et du désintéressement.

Ce n'est plus seulement de corruption administrative qu'il s'agit; ce n'est plus un ministre qui se laisse corrompre pour faire un acte de son devoir. La gangrène a attaqué jusqu'à la plus sainte des puissances, la puissance législative. Ce n'est plus la conscience d'un ministre avide que l'on peut acheter, c'est la majesté de la LOI ellemême qui est devenue l'objet des plus cyniques trafics.

Oui, nous sommes au fond de l'abîme, et nous y périrons si la main de Dieu ne se hâte de nous en tirer; le mal est au comble, et si la nation ne fait un courageux et nécessaire effort pour se relever de la dégradation où nous tient abaissés la main fatale apesantie sur nous, nous sommes perdus, nous, notre honneur, nos principes, notre pays et nos destinées.

— L'*Impartial du Finistère* voit dans la *solidarité* le seul moyen de remédier à l'égoïsme, vraie gangrène du corps social, qui tend chaque jour à l'envahir jusqu'à ce qu'il l'ait complètement désorganisé :

« Les rivalités, les petites jalousies viennent tout diviser, et qui pis est arrivent au point de faire parfois se réjouir du malheur ou de l'insuccès d'un voisin et d'un ami.

» Le médecin jalouse la clientelle de son confrère, le juge envie l'avancement d'un autre juge, le notaire les actes faits par son collègue; le marchand qui voit la boutique d'un concurrent incommode fermée par les syndics d'une faillite, se contente souvent de dire en se frottant les mains... ENFONCÉ LE VOISIN! (textuel) et cependant ce voisin ne sera pas le seul ENFONCÉ, car il aura peut-être à sa suite une famille agenouillée et dans les larmes!... Mais, que font au hideux égoïsme le malheur et les larmes d'autrui?... Et, pourtant, voyons et comptons : la prospérité de l'un ne fait-elle pas celle de l'autre, et ne devons-nous pas travailler à la prospérité mutuelle? Le voisin succombe, prenons cet exemple, mais que deux ou trois autres voisins succombent encore, et le crédit du corps est ébranlé, et pour le mieux établi les affaires devien[illegible]; que le voisin prospère, au contraire, que toute [illegible] d'un grand crédit, demandons-le au moins expérim[illegible], et, certes, nous doutons qu'il se trouve un [illegible] une solution dans le sens de la thèse que no[illegible]

... mais en nous signalant, avec quelques raisonnements concis et logiques, les moyens de sortir de cette situation. »

Le remède cherché par l'*Armoricain* ne se trouve que dans l'*Association*.

— Le *Ségusien* voit dans l'association, le principe régénérateur qui enfantera des merveilles. « Que de plaines incultes, que de landes stériles, faute d'une route ou d'un canal qui permette d'y amener facilement des engrais, et, avec eux, la fertilité! Que de marais improductifs, pernicieux même par leurs exhalaisons miasmatiques, faute de ces rivières artificielles qui enlèvent ici les eaux surabondantes, et portent plus loin la richesse et la fécondité! Ces travaux ne sont pas de ceux que l'industrie privée puisse aborder; l'association seule ou le gouvernement peut les entreprendre avec succès : à défaut de l'une, nous devrions avoir le droit de compter sur l'autre. Et qu'on ne vienne pas ici nous opposer cet éternel argument de la dépense; il s'agit d'un placement, et d'un placement avantageux; car nous le répétons encore, l'agriculture ne veut pas imposer au pays d'onéreux sacrifices; elle n'a besoin que d'avances. Ayez le courage de placer sur elle, elle se chargera de vous servir l'intérêt, et de vous rembourser avec usure.

REPRODUCTIONS.

La *Semaine*, l'*Emancipation de Toulouse*, le *Courrier de Saint-Quentin*, l'*Helvétie* ont reproduit : Les Fêtes de Juillet.

Le *Progrès du Pas-de-Calais*, l'*Impartial de Bruges*, le *Courrier de Nantes*, le *Haro national*, la *Gazette d'Auvergne*, le *Courrier de Saint-Quentin* : C'est la Peur qui gouverne.

Le *Messager du Nord*, l'*Union de Saintes* : Les deux Catégories de Délits.

La *Voix nouvelle*, l'*Intérêt public*, l'*Echo de l'Aveyron* : Les deux Royalismes.

Le *Courrier de Tarn-et-Garonne*, le *Courrier de Nantes* : Scandale sur Scandale.

L'*Estafette*, la *Voix nouvelle*, l'*Echo de Vésone*, le *Messager du Nord*, l'*Intérêt public* de Caen : Un nouveau Fait pour l'Enquête.

L'*Union de la Sarthe*, le *Franc-Parleur de la Meuse*, l'*Echo de Vésone*, le *Courrier de la Sarthe*, le *Bien public*, l'*Echo de la Charente* : Remaniement ministériel.

Le *Courrier français*, le *Siècle*, la *Réforme* : Encore et Toujours.

L'*Emancipation de Toulouse*, l'*Helvétie*, le *Franc-Parleur de la Meuse* : Défection des *Débats*.

La *Semaine* : La Corruption.

La *Feuille hebdomadaire* de l'Ile Bourbon : La Réforme de l'Enseignement scientifique. — La Pologne et l'Irlande.

Le *Courrier de Nantes* : Les Condamnés au Pouvoir.

Le *Franc-Comtois* : Le Bulletin des Marchés.

L'*Industriel de la Champagne* : Un Avis.

Le *Journal de la Côte-d'Or* : M. Crétineau-Joly.

Le *Journal d'Elbeuf* : Les Infamies de Clairvaux.

Le *Courrier de Loir-et-Cher* : La Dénonciation du *National*.

La *Sentinelle des Pyrénées* : Si les Riches savaient.

Le *Précurseur de l'Ouest* : Allez-vous-en.

L'*Eclaireur de l'Indre* : Les Historiens de la Révolution.

La *Voix nouvelle* : Emeute de la Cornouaille. — Les Livrets et les Prud'hommes.

L'*Union* : La Question suisse.

Le *Patriote de Saône-et-Loire* : Commerce de Lettres.

L'*Observateur des Pyrénées*, l'*Echo de l'Aveyron* : Anniversaire de 1830.

L'*Helvétie*, le *Bien public* : La Dette du Dévouement (feuilleton).

Journal d'Epernay : Nelly (feuilleton).

L'*Eclaireur de Saint-Omer* : La Rivière des Songes (feuilleton).

La *Sentinelle des Pyrénées* : Valérie (feuilleton).

Mémorial bordelais : La Fille du Pêcheur (feuilleton).

L'*Union* de Saint-Etienne : Grenadine (feuilleton).

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : Prendra-t-on le change? — Un Nouveau fait pour l'enquête. — Un Avis. — La Moisson des agioteurs. — Le Moutardier du roi. — Alliance évangélique. — La Liberté religieuse et M. Guizot. — Encore et toujours. — Affaire Gouze et A. de Jussieu. — Autre scandale. — Les Infamies de Clairvaux. — Le Temple maçonnique et l'édifice social. — Une Passion malheureuse. — Un Conservateur non-satisfait. — Dénonciation en règle. — Le Droit au travail réclamé par la presse italienne. — La Situation actuelle et M. de Lamennais. — La Pologne devant ses juges (2 articles). — La Résurrection de Napoléon, par M. Rude. — Plusieurs articles sur la Chambre des Pairs. — De la représentation des Colonies dans le Parlement (2 articles). — La Ligue des propriétaires (2 articles). — Propositions anarchiques. — La Position morale et la position officielle de la Diète prussienne. — Taisez vous. — L'Ours de la fable. — Les Fagots de M. Duchâtel. — Un Pavé. — Le Maire de village, par M. de Cormenin. — Feuilletons : *La Part des Femmes*, roman. — Revue dramatique.

PETITE CORRESPONDANCE.

Mulhouse. — M. S. — Reçu les 617. 50. — Remerciements à tous. — Cordial accueil aux nouveaux, présents et à venir.
Meru. — M. D. — Nous enregistrons l'augm. — Merci.
Sig. — M. X. — Reçu. — Compliments affectueux. — M. D. au 31 juillet 1848, et M. L. au 28 février.
Bordeaux. — M. C. — Reçu les 20. — Nous vous inscrivons. — Merci pour vos obs.
Sainte-Affrique. — M. P. C. — Nous vous envoyons le *cent. am.* demandé. — Inspection faite, cela ressemble beaucoup à une mystification.
Louhans. — M. H. — Nous n'avons rien reçu. — Nous expédions.
Bilbao. — M. X. Y. — Réservé pour les cons. gén. — Intact.
Auxerre. — Le numéro du 20 est épuisé.
Nogent-le-Rotrou. — M. M. — Pour livrer à la publ. des imput. de ce genre, il faut des détails très circonstanciés et des attestations de témoins.

Cours et marchés.

Depuis notre dernier bulletin, le cours des farines a notablement augmenté à la halle de Paris. Le restant du marché diminue chaque jour; jeudi, les ventes ont dépassé les arrivages de mille quintaux. Il dépendrait de M. le préfet de police de faire immédiatement cesser un état de choses si fâcheux. On sait qu'il existe dans les greniers publics et chez les boulangers une réserve équivalente à vingt jours de nourriture pour la capitale; depuis plusieurs semaines la boulangerie sollicite l'autorisation de mettre cette réserve en consommation; mais le préfet s'y refuse sous le singulier prétexte que cela diminuerait les bénéfices du commerce. Cette question, d'une haute gravité, a été portée à la Chambre des pairs par M. Dupin, et M. Delessert a déclaré, de la manière la plus positive, qu'il persistait dans

lités de pain dont la taxe doit régler la valeur. De ce point découlent plusieurs inconvénients : le premier, c'est que l'on peut dans une certaine limite éluder la taxe en baissant la qualité du pain. Supposez la taxe à 40 c. le kilog, il y a lieu de la descendre à 39, 38, 37 c., il suffit de diminuer la qualité de 1/40, 1/20 pour annuler la mesure, et cette manœuvre ne peut être réprimée. Un deuxième inconvénient, c'est qu'il est impossible de se rendre compte de la valeur relative du prix du pain dans les différentes localités. Comparez les différentes taxes, vous n'en trouverez pas deux qui présentent le prix du blé et celui du pain dans le même rapport. Cette observation que tout le monde fait aujourd'hui, car tout le monde lit, amène à conclure que les taxes du pain sont mal faites, et cette conclusion rend l'autorité suspecte sans que l'on puisse repousser cette suspicion par la mise en rapport des qualités, ni du poids du blé, qui diffère sensiblement suivant les localités. Un troisième inconvénient, plus grave à lui seul que tous les autres réunis, c'est d'entraîner l'autorité à son insu, et je dirai plus, malgré elle, à faire payer le pain du pauvre proportionnellement plus cher que celui du riche, et cela d'autant plus que la cherté est plus grande. Ceci a l'air d'un paradoxe, et malheureusement c'est la pure vérité. Le défaut de type pour les qualités de pain a obligé de définir comme 2e qualité celle qui est à tant de centimes le kil. au-dessous de la 1re qualité. Voyez le résultat : la 1re qualité est à 30 c., la 2e se trouve à 24 c., ou 6 c. au-dessous; elle vaut les 4/5 de la 1re, ou autrement, on a 5 kil. de pain 2e qualité pour la même somme que 4 kil. de la 1re. Vienne la cherté, la 1re qualité monte à 60 c. ; la 2e, qui doit être à 6 c. au-dessous, est portée à 54 ; elle vaut alors les 9/10, c'est-à-dire que le pauvre n'a plus que 10 kil. pour 9, tandis qu'en année d'abondance il en avait 10 pour 8. Son pain a renchéri proportionnellement beaucoup plus que celui du riche. Outre l'injustice relative, et c'est la plus blessante des injustices, ce système a pour effet nécessaire de diminuer la consommation du pain de 2e qualité. Or, comme ce pain est plus nutritif que le pain blanc, il y a perte sèche pour la nation. Ce dernier point exige prochainement au moins un palliatif. Heureusement la mesure est facile. Il suffit de rendre fixe le rapport des deux taxes en laissant variable le chiffre de la différence. On pourrait adopter le rapport 4/5. Alors à 30 c. la 1re qualité, la 2e vaudrait 24, et à 60 c. elle vaudrait 48 c. au lieu de 54. Mais, quant à l'absence de type, il n'y a de remède que dans une fabrication véridique. En attendant, il est important de répéter, *vente de céréales au poids* et taxe des diverses qualités de pain suivant une *proportion invariable*.

EMILE LEFÈVRE,
Secrétaire de la Société d'agriculture de Provins.

Bourse du 7 août 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 50	76 60	76 40	76 60	4 Can. 5 0/0	1205 »»
— — fin courant	76 55	76 70	76 50	76 65	Act. d. j. »	»» »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 75	118 10	117 75	118 »»	Ch. S. G. »	»»» »»
— — fin courant	117 75	118 10	117 75	118 10	V. r. dr.	»»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	» »» »»	— Ob. anc.	»»» »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par.	»»»» »»	— — nouv.	»»» »»
Emp. 1844 au Ct	» »/»	C. hyp.	»»» »»	V. r. gauc.	175 »»
— fin Ct	» »»	— Gouin	1160 »»	Paris à Sc.	»»» »»
B. du Trés.	» »/»	— Gann.	»»»» »»	— à Orléans	1235 »»
				— à Rouen	933 »»

PRIMES. fin cour. — fin proch.
3 p. 0/0 ...... d. 40 »» »» »» »» — »» »» »» »»
5 p. 0/0 ...... d. 50 »» »» »» »» — »» »» »» »»

REPORTS. du Ct à fin du mois. — D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0 ..... »» »/» »» »/» — »» »/» »» »/»
5 p. 0/0 ..... »» »/» »» »/» — »» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES fin Ct dr cours	» »/»	ROM.	Der C. 91 »/» 92
Récép. Rothsch.	» 101 60	BELG. 2 1/2	» »» »/»
ESP. Dette act.	» »» »»	— 4 1/2	» »» »/»
— — pass.	» » »	— de 1840	» 99 1/2 3/4
— 3 p. 0/0.	» »» »	— de 1842	» 100 »/» »»
Dette intérieure	» 24 3/4	— Banque	» »»» »»
[illegible] 5 0/0 1837	» 26 1/2	— de Emp. 1841	» »»»» »»
HOLL. 2 1/2	» »» »»	PIÉMONT	» »»»» »»
HAÏTI	» » »/»	AUTRICHE	» »»» »»
Union minière	»»»»	— Fourneaux de l'Aveyron	»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER (suite) : R.-Havre 600 »» — Avignon 565 »» — Str. à Bâle »»» »» — Paris-Str. 395 25 — Tours-Nant 370 »» — Orl.-Vierz. 337 50 — C. du Nord 541 50 — Famp.-Has. »»» »» — Diep.-Féc. »»» »» — Boul. à Am. »»» »» — Orl.-Bord. 476 75 — Mont. à Tr. »»» »» — Paris-Lyon 397 50 — Bord.-Teste »» »» — Zinc V. M. »»»» »» — Lin Maber. »»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	935 »»	Orléans à Vierzon	337 50
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	600 »»	Bordeaux à Cette	477 50
Paris à Orléans	1235 »»	Marseille à Avign.	565 »»	Nord	542 50
— à Lyon	396 25	Paris à Strasbourg	392 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr.; août, septembre et octobre, 76 fr.

Béziers, 61 à 62. — Bordeaux, 67.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois et août, 101; 4 derniers mois, 105-50 offert.

Lille : Colza, 85-50. — Lin, 94-50.

Savon disponible, belle qualité, 100 fr.

Spectacles du 8 août.

7 h. »/» FRANÇAIS. — Don Juan.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche, le Châlet.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Chapeau, dernier Amour, un Vœu.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Charlotte Corday, un Mari anonyme, Geneviève.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Turlurette, ma Femme et mon Parapluie, la Sirène.
8 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Le Chiffonnier de Paris.
» h. »/» AMBIGU. — Relâche.
» h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Léa.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Pierrot, intermède, Barbe-Bleue.
7 h. »/» FOLIES. — Chevreuil ou le Fermier anglais, un Mariage en Espagne.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Rue de Lappe, François, Marcel, Toto, Proudhon.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — Les Fifres et les Tambours, le Tonnelier, l'Officier.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'inondation de la Loire et de l'Église Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 9 AOUT.

—

Le Journal des Débats réformiste.

Le *Journal des Débats* continue à insulter M. Warnery et refuse de le reconnaître comme délégué de la ville de Bone. Le *Journal des Débats*, que l'on ne croyait pas si aristocrate, rit beaucoup de voir, parmi les signataires du mandat, des serruriers, boulangers, menuisiers, selliers, tapissiers et autres artisans, qui probablement n'ont ni droits ni intérêts à défendre, et auxquels il faudra sans doute refuser en France la qualité d'électeurs pour cause d'indignité. Le grande officiel devient singulièrement talon rouge. Vous rappelez-vous M. le comte Duchâtel répondant à M. Thibaudeau : Vous êtes un comédien, vous ne méritez pas qu'on vous croie? On veut donc nous reporter au commencement du dix-huitième siècle? Ce serait en vouloir aussi la fin.

Le *Journal des Débats* se garde bien de nous dire que, parmi les mandants de M. Warnery, se trouvent le maire de Bone et tous les principaux négociants et propriétaires de la ville. La grande feuille se contente de railler en faisant remarquer que M. Warnery est délégué par 121 personnes seulement, tandis que Bone renferme six mille habitants. Il ne s'agit pas du nombre des habitants, mais de celui des intéressés à mettre un terme aux exactions et aux pillages. Dans vos six mille habitants vous comprenez des femmes, des enfants, des Arabes, mais nous serons de bon compte, et nous admettrons que Bone renferme une population de six mille Français. Cela ferait, pour nommer M. Warnery, un électeur sur 49 personnes environ. Or, en France, en prenant pour chiffre de la population trente-six millions, et pour chiffre des électeurs deux cent vingt mille, on ne trouve qu'un électeur sur 163 personnes pour nommer les membres de la Chambre des députés. Les *Débats* trouvent cependant que ces électeurs et ces députés représentent admirablement le pays. Quelle contradiction ridicule!

Ou les *Débats* confesseront que M. Warnery est bien le délégué de Bone, ou ils réclameront avec nous la réforme électorale en France, et viendront porter des toasts au premier banquet du Château-Rouge.

Nous lisons dans le *Journal du Havre* :

Il se signe en ce moment, en Algérie, une pétition dans le but de demander une enquête sur les faits relatifs aux concessions de mines et autres concessions du même genre. Cette pétition renferme la matière d'un fort volume, et contient la copie de pièces certifiées conformes et qu'on dit fort curieuses.

M. Lherbette, député, nous adresse la lettre suivante :

A M. le comte de Montalivet, membre de la chambre des pairs, intendant général de la liste civile.

Monsieur le comte,

Je lis, à mon retour, après une courte absence, le compte rendu de la séance de la chambre des pairs de mardi dernier, où vous avez répondu indirectement aux attaques que j'avais dirigées dans l'autre chambre contre l'administration des forêts de la liste civile.

Je commencerai par reconnaître que vous avez remporté une victoire éclatante. A la vérité, vous n'aviez pas d'adversaire; car on ne saurait considérer comme un adversaire un honorable membre qui s'était borné à solliciter infructueusement, quinze jours auparavant, des explications de M. le ministre des finances, et qui annonçait, mardi, ne pas savoir le premier mot de la question. Vous avez alors déclaré que vous alliez « donner à l'erreur la seule leçon que vous passiez lui donner, lui infliger le triomphe de la vérité! » Permettez-moi, monsieur le comte, de profiter de ces bonnes dispositions. Veuillez croire que j'accepterai avec reconnaissance des lumières pour mes doutes, des leçons pour mes erreurs, et que je ne me plaindrai pas de vous avoir fourni une occasion d'ajouter une nouvelle palme à votre victoire, un nouveau lustre à votre triomphe.

La tribune législative m'est fermée pour quelques mois; force m'est de recourir à la presse, cette autre tribune, ouverte toujours et à tous.

A la chambre des députés, j'avais adressé mes plaintes à M. le ministre des finances, votre surveillant légal et l'adversaire constitutionnel contre lequel les attaques devaient être dirigées. Il avait reconnu sa responsabilité et accepté le débat. Mais autre lieu, autre langage. A la chambre des pairs, voilà le modeste ministre en face de l'intendant, moins modeste; voilà le surveillant en face du surveillé, qui, impatient du joug, quoique purement nominal, s'écrie : « On attaque le chef de l'administration des domaines de la couronne, dont M. le ministre des finances n'est pas responsable. J'ai marché droit au débat qui s'ouvrait forcément devant moi. Quant à M. le ministre des finances, il n'avait rien à dire, rien à faire. » Et M. le ministre des finances courbe le dos sous la verge qui le flagelle si durement; et, pour s'excuser d'avoir parlé dans l'autre chambre, quand, dans le fond, on ne lui savait mauvais gré que de la manière dont il avait parlé, il répond « qu'il n'était pas en mesure. » Cela est possible; peut-être même on s'en était aperçu. Mais il avait été prévenu par moi quinze jours à l'avance; et quelle cause alors que celle qui, après quinze jours de préparation, ne peut être défendue d'une manière satisfaisante par un homme d'un esprit aussi rapide, d'une instruction aussi réelle, d'une élocution aussi facile!

Laissons ces vains subterfuges; disons la vérité. Il fallait des prétextes pour p'aider de nouveau sans contradicteur la cause perdue ailleurs devant des contradicteurs.

Et on l'a fait en dénaturant les lois, en foulant aux pieds les garanties dont elles environnent les propriétés de l'Etat.

Rétablissons, car c'est là une question fondamentale, le sens des lois, surtout de celles de 1814, 1825 et 1832, constitutives des listes civiles de Louis XVIII, de Charles X et de Louis Philippe, que, dans la séance de mardi, M. le ministre des finances engageait à lire pour y chercher le principe de l'indépendance de l'intendant de la liste civile. Dans toutes je vois, au contraire, l'administration de cet intendant placée sous la responsabilité d'un ministre.

La première dit : « Art. 12. Les biens de la couronne sont réglés par le *ministre* de la maison du roi, ou, *sous ses ordres*, par un intendant » La seconde, par son silence sur ce point, laisse les choses dans le même état. Il y avait bien là, je l'avoue, indépendance à l'égard du ministre des finances; mais il y avait dépendance à l'égard d'un autre ministre, de celui de la maison du roi. Or, un ministre, quel que soit son département, est un fonctionnaire responsable; et, pour qu'il soit responsable, il faut qu'il ait une volonté propre, une action propre, une indépendance réelle; sinon ce n'est qu'un commis, décoré d'un nom plus ou moins pompeux. Mais un intendant a-t-il une volonté propre, une action propre, une indépendance réelle, une responsabilité réelle? Evidemment non : il ne peut agir que *sous les ordres* d'un chef, disait la loi de 1825, ou du moins sous la surveillance de ce chef; et, sous un gouvernement constitutionnel, ce chef ne peut être ici qu'un ministre. Après la suppression du ministère de la maison du roi, il a fallu un autre ministre surveillant, responsable. Et la loi de 1832 a dit : « Art. 12. Les forêts de la couronne sont soumises aux dispositions du code forestier en ce qui les concerne. » Et le code forestier a dit : « Art. 1er. Sont soumis au régime forestier, et seront administrés conformément aux dispositions de la présente loi : 1° les bois qui font partie du domaine de l'Etat : 2° les bois qui font partie du domaine de la couronne, etc. — Art. 88. Toutes les dispositions de la présente loi qui sont applicables aux bois et forêts du domaine de l'Etat, le sont également aux bois et forêts qui font partie du domaine de la couronne, sauf les exceptions qui résultent de l'article 86. » Et l'exception de l'article 86 consistait à placer « les bois de la couronne sous l'administration du ministre de la maison du roi, conformément à la loi de 1814. » Mais le ministère de la maison du roi étant supprimé, l'exception s'évanouissant, on retombe donc dans la règle générale. Et quelle est la règle générale? C'est que l'administration des bois de l'Etat, et dès lors de ceux de la couronne « soumis aux mêmes dispositions » est sous la surveillance et sous la responsabilité du ministre des finances. Prétendre qu'ils ne doivent plus être que sous celle de l'intendant, c'est maintenir une exception quand les conditions en ont cessé; c'est faire passer les attributions d'un chef au fonctionnaire qui était sous ses ordres; c'est donner le commandement à qui la loi imposait l'obéissance; c'est ne pas savoir distinguer un ministre d'un intendant; c'est confondre dans les mêmes mains l'administration et la surveillance : en d'autres termes, c'est supprimer la surveillance; c'est ici abandonner la nue-propriété, les droits de l'Etat, à la discrétion et à la merci de l'usufruitier. M. le ministre des finances ne reculera-t-il pas devant ces conséquences strictes de ses paroles?

Et si, pour l'arrêter dans cet abandon de ses droits et de ses devoirs, il lui fallait, après des textes de lois, des autorités de jurisconsultes, je lui citerais celle de M. Dupin, proclamant dans la discussion de la loi de la liste civile la nécessité légale de l'intervention de l'administration forestière dans les bois de la couronne, et plaçant ces bois sous la responsabilité du ministre des finances. Et M. Dupin était président du conseil privé du roi! Et M. Dupin parlait comme commissaire du gouvernement pour soutenir le projet de loi de constitution de la liste civile! Prétendra-t-on que ce qui est bon à dire avant l'adoption d'un projet est bon à oublier après cette adoption; qu'un gouvernement habile a deux langages, celui de la veille et celui du lendemain; qu'il prend alors deux organes différents, à moins que le même organe ne soit de nature à faire entendre tour à tour les deux langages? Je ne saurais, l'on pourrait jamais me faire croire à l'existence de telles manœuvres dans les questions politiques, mais dans des questions d'intérêts matériels, dans des questions pécuniaires, fi donc! je n'y puis croire, même après avoir rapproché les paroles du commissaire du gouvernement en 1832 des paroles du ministre des finances et de l'intendant de la liste civile en 1847.

L'on sera donc trop juste pour ne pas voir que, dans les concessions de M. le ministre des finances, il n'y a pas opinion de jurisconsulte, mais gracieuse condescendance d'un ministre qui sait vivre et qui veut vivre. Il nous répondrait peut-être, au surplus, comme son prédécesseur, sur qui retombaient aussi nos reproches de tolérance des abus commis dans l'administration de la liste civile : « Que pouvais-je faire? » C'était bien adroit ou bien maladroit, bien naïf ou bien perfide de la part du ministre déchu. Car, ou ces mots n'ont aucun sens, ou ils signifient : « Je rencontrais une force extra-légale, extra-constitutionnelle, contre laquelle je ne pouvais lutter; qui, si j'eusse voulu être ministre de fait, m'aurait réduit à ne l'être plus même de nom. » Il oubliait même que ces choses-là ne se disent pas.

Je ne vous suivrai pas, monsieur le comte, sur le terrain où vous nous entraînez quand, confondant avec les actes de la liste civile des actes du domaine privé et des actes personnels, vous mettez en avant un auguste personnage, placé dans une sphère élevée d'irresponsabilité, d'où nous ne pouvons le faire descendre dans nos débats. Laissons donc de côté les embellissements de Versailles, dont des ministres ont voulu faire une préface des demandes d'apanage et de dotation; ne parlons pas de ce qui a été fait là ou ailleurs, pour qu'on ne demande pas compte de ce qui n'a pas été fait au Louvre, à l'achèvement duquel la liste civile devait consacrer deux millions par an, disait le rapport de M. Schonen. Et, lorsque dans un passage de votre discours, vous dites que la responsabilité des actes vous appartient, reconnaissez qu'il est aussi inconstitutionnel de vous abriter derrière la personne du roi qu'il est illogique de traiter ensuite d'inconstitutionnel l'examen des actes dont vous vous êtes déclaré responsable. C'est l'administration forestière de la liste civile; c'est vous, son intendant; c'est le ministre, son surveillant légal, qu'on a attaqués; et louer le roi sur d'autres points, ce n'est pas vous défendre sur celui-ci.

Qu'ai-je dit? J'ai d'abord posé les principes. La liste civile n'a que la jouissance des biens compris dans la dotation; et la nue-propriété en reste à l'Etat. (Art. 1er et 16 de la loi de 1832, — et toutes les au-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 10 AOUT 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

—

Théatre-Historique. *Le Chevalier de Maison-Rouge*, drame en cinq actes, par MM. Alexandre Dumas et Auguste Maquet.—**Palais-Royal.** *Les Chiffonniers de Paris*, pièce en cinq actes, par MM. Bayard, Sauvage et de Courcy.—**Gaieté.** *Léa*, drame en cinq actes, par MM. Bouchardy et Paul Fouché.

Commençons par déclarer que le *Chevalier de Maison-Rouge* vient d'obtenir un grand succès, un de ces succès qui se prolongent pendant cent représentations au moins. L'époque mémorable qui sert de cadre à l'intrigue, l'année 1793, était émouvante par elle-même, le drame est plein d'intérêt, et la fidélité historique des costumes, la perfection de la mise en scène font revivre les plus beaux jours du *Cirque national*.

Les lecteurs de la *Démocratie* connaissent le roman du *Chevalier de Maison-Rouge*, que nous l'avons publié en feuilleton, avec plus d'une intermittence, il est vrai, du 21 mai 1845 au 12 février 1846. Le drame, c'est le roman, quelque peu réduit, mais conservant les mêmes personnages, les mêmes péripéties, quelques dialogues tout entiers. Seulement les auteurs ont rendu le dénouement un peu moins sombre en assurant la vie aux deux amants. Geneviève et Maurice sont exceptés de cette hécatombe judiciaire qui enlevait presque tous les personnages du feuilleton. Ensuite les *Girondins* sont rattachés à l'action comme personnages secondaires. Bien que l'on doive à leur intervention deux beaux effets de scène, et l'avantage de faire figurer en gros caractères sur l'affiche ce titre aujourd'hui si populaire : *Episode du temps* DES GIRONDINS, ces hommes politiques sont trop considérables pour figurer à l'état de comparses dans une action qui leur est étrangère; leur chute et leur mort ne peuvent paraître sur la scène, qu'en y occupant le premier plan. Les auteurs, en prenant cette enseigne, ont pensé qu'ils éveilleraient plus vivement la curiosité publique, mais l'art n'y trouve pas son compte, et M. Alexandre Dumas n'avait nul besoin de mettre une pièce aussi saisissante que la sienne, sous le patronage du succès d'autrui.

La toile en se levant nous montre Paris la nuit (effet de réverbère). Des sans-culottes en patrouille ont arrêté une jeune femme qui couvre ses traits d'un capuchon, et qui ne peut produire sa carte de sûreté; une patrouille de gardes nationaux en fort belle tenue, commandée par Maurice Linday, officier, et par Lorin, sergent, revendique la prisonnière; les sans-culottes la retiennent, on en vient aux mains, l'inconnue est sauvée d'une mort à peu près sûre.

Pour exprimer sa reconnaissance à Maurice, elle lui donne un anneau en souvenir, lui permet de voir un instant ses traits et lui confie son nom de baptême, *Geneviève*.

Nous voici maintenant chez Maurice; il est en habit de ville et reçoit la visite de Lorin qui lui présente la jeune Artémise, son amie intime, aspirante au rôle de *déesse Raison* dans les cérémonies républicaines; mais Maurice est distrait, il a reçu un billet reconnaissant de Geneviève, et fait suivre le commissionnaire par son domestique Jean, domestique assez volontaire, spécimen comique du serviteur républicain.

Mélingue est charmant dans le rôle enjoué et spirituel de Lorin, Mlle Hortense Jouve pleine de gentillesse dans celui de la déesse Raison. Tous deux s'étaient signalés à l'Ambigu dans les *Mousquetaires*, et M. Dumas a eu grande raison de les attacher à sa fortune.

Voici maintenant une admirable décoration : la maison de Dixmer, époux de Geneviève; deux pavillons ombragés sur les côtés de la scène, une porte cochère au fond, puis à l'horizon les plus beaux monuments de Paris, éclairés par la lune. C'est dans cette retraite qu'un royaliste, un noble, un adorateur de la reine, le chevalier de Maison-Rouge, complote la délivrance de Marie-Antoinette. Il est secondé par Dixmer, homme courageux mais brutal, qui fait trembler sa femme, et qui feint d'exercer la tannerie sur une grande échelle, afin de s'attacher plusieurs hommes du peuple à titre d'ouvriers.

Cherchant Geneviève, dont il est épris, Maurice a pénétré dans la maison redoutable en escaladant un mur; on le saisit, on le bâillonne, on le tuerait, si Geneviève ne reconnaissait en lui son sauveur, Maurice Linday, patriote renommé, officier de la garde nationale, délégué municipal au Temple.

C'est bon, se dit le faux tanneur, il pourra nous servir.

Applaudissons une décoration plus belle encore que la maison de Dixmer. Voici le jardin du Temple; c'est l'heure où l'on relève la garde. Deux détachements de gardes nationaux, dans la tenue la plus authentique et la plus correcte occupent la scène; derrière eux sont rangés les gendarmes, au plastron rouge, à la buffleterie jaune, les canonniers, coiffés à cette époque d'un casque de cuir, et portant pour toute arme à feu une paire de pistolets. Un général, à cheval ainsi que son état-major, passe la revue; la garde descendante se retire.

Ce jour-là, si les plans du chevalier de Maison-Rouge ne sont pas déjoués, Marie-Antoinette sera libre, car on a terminé un souterrain qui communique d'une maison récemment achetée par Dixmer, au jardin du Temple. Dixmer, officier de la garde nationale, est de service; le chevalier de Maison-Rouge, rendu méconnaissable par des lunettes bleues, est dans les rangs comme simple soldat; on a su faire coïncider avec tous ces éléments de succès, le tour de Maurice comme municipal.

Etranger à tout complot, il se fait attendre; mais il arrive enfin donnant le bras à Geneviève. Celle-ci, d'après les secrètes injonctions de son mari, demande à voir la *prisonnière*. Maurice se dispose en effet à la conduire près de la reine, lorsqu'une fausse bouquetière, Héloïse Tison, cachant son cœur tout royaliste sous une robe à larges raies tricolores, offre à Maurice un bouquet d'œillets. Maurice fait accepter le bouquet à sa compagne qui le donne ensuite à la reine dans sa prison. Or, chaque œillet contenait un billet où l'on avertissait la reine de l'existence du souterrain en lui indiquant ce qu'elle devait faire pour profiter de cette issue. — Un des œillets de la bouquetière est tombé dans la cour du Temple; un misérable sans-culotte, le dénonciateur Rocher, ramasse la fleur accusatrice, lit le billet et s'écrie : « J'ai découvert une conspiration contre la république! »

A ce cri les tambours battent; la garde court aux armes, l'état-major monte à cheval, et les canonniers, faisant rouler leurs pièces sur la scène, les mettent en batterie devant la porte du Temple. Prévenue par Rocher, la population des quartiers voisins arrive en hurlant, agitant des fusils, des drapeaux et des piques.

La salle d'un club. — Nous trouvons les sans-culottes en séance. Ce ne sont point quelques figurants chargés de représenter le peuple, c'est un peuple entier; les tricoteuses garnissent les plus hauts gradins avec leurs bonnets à cocarde; pas un détail historique négligé, pas un costume qui fasse disparate. Poussée par Rocher, la femme Tison, concierge du Temple, vient dénoncer un prétendu complot de Maurice et de son ami Lorin pour faire évader la reine. Rocher se venge des deux amis qui l'ont bousculé une belle nuit pour sauver Geneviève, car c'est lui qui avait capturé la jeune femme en qualité de chef de patrouille.

La femme Tison, dans la dénonciation qui lui est soufflée, implique Maurice et Lorin dans le complot de la bouquetière, car elle sait qu'une bouquetière vient d'être arrêtée; bientôt la bouquetière paraît entre deux gendarmes. La femme Tison reconnaît avec désespoir qu'elle a compromis sa fille. Quant à Maurice et à Lorin, protégés par leur patriotisme notoire et par l'interrogatoire de la jeune Héloïse, qui ne les connaît pas, le club les déclare à l'abri de tout reproche.

Eh bien ! cette question des résultats, il n'y a que deux manières de la résoudre, l'examen de la quotité des bois abattus et des bois réservés et celui du montant des produits.

J'ai montré et vous niez, monsieur le comte, la trop grande quantité des uns et des autres. Voyons quels sont nos renseignemens et nos preuves. Je n'en ai évidemment pas sur toutes les forêts ; j'aurais même pu, comme député, m'en tenir à celles qui sont situées dans mon arrondissement ; mais j'ai été plus loin. Je n'ai pas seulement parlé de la forêt de Villers-Cotterets ; j'ai parlé aussi de celles de Coucy et de Compiègne.

Quant à la quotité des arbres abattus, voici ce que j'ai cité.

Pour la forêt de Coucy, une attestation de 75 habitans ; M. Odilon Barrot a proclamé leur honorabilité et la notoriété publique des faits qu'ils allèguent. Cette attestation, lue ensuite par M. Barrot, dénonçait, en résumé, « l'intervention du mode d'aménagement, la coupe de la presque totalité des futaies sur taillis, vivantes ou non, et la dévastation encore plus forte des futaies pleines. » On me précise même que, depuis 1833, l'anticipation est de près de un dixième sur 3,500 hectares.

Pour la forêt de Compiègne, des renseignemens analogues me sont adressés.

Enfin pour celle de Villers-Cotterets, j'ai lu une autre lettre déclarant « et le même changement dans l'aménagement et la destruction des réserves sans égard à leur beauté et à leur utilité. »

A cela que répondez-vous ?....

D'abord sur les anticipations dans les taillis, rien pour aucune forêt.

Puis pour les futaies ; relativement à la forêt de Coucy ? Rien

Relativement à celle de Compiègne, vous vous en tenez à cette seule assertion qu'un point de ses futaies, le point dit des Beaux-Monts, n'a pas été touché par vous. Soit ; il est un point que vous avez respecté ou oublié. Mais sur tous les autres, pas un mot d'explication de votre part.

Enfin, relativement à la forêt de Villers-Cotterets, vous dites que cette forêt avait 1,900 hectares de futaies pleines quand vous en avez pris l'administration ; que votre droit, d'après l'aménagement ancien, était d'en couper 75 par an. Qu'entendez-vous par l'aménagement ancien ? Sous l'empire, cette forêt était aménagée à bien longues années, à 150 ans, je crois. D'après cet aménagement vous n'auriez pu prendre que 12 hectares 66 ares sur 1,900 hectares. Sous la restauration, où elle est redevenue apanage de la maison d'Orléans, il est de fait que, par suite de la bienveillance que les deux rois ont successivement témoignée au prince apanagiste, on lui a laissé couper beaucoup de futaies, comme beaucoup de taillis. Mais n'oubliez donc pas qu'en le reconnaissant j'ai dit que cette forêt, qui était dans l'état le plus florissant quand elle fut restituée en apanage au prince et qui aurait dû y rester, se trouva épuisée par suite de la condescendance des rois aux sollicitations du prince. N'oubliez donc pas qu'on proclama ce fait en 1832 quand on la fit placer dans le domaine de la couronne ; qu'on insista sur cet épuisement pour faire considérer comme d'autant moindre l'abandon fait à la couronne. Ne présentez donc pas comme un aménagement régulier ce qui n'était qu'un affranchissement illégal de toute condition d'aménagement. Veuillez en outre réfléchir à ceci : 75 hectares que vous couperiez annuellement feraient le 25e du total 1,900 ; et alors ces futaies, qui, sous l'empire, étaient aménagées à 150 ans, le seraient pour vous à 25. Certes voilà une prétention qui dépasse toutes les accusations de vos adversaires les plus prononcés. Et si vous coupez chaque année le 25e de vos futaies, au bout de 25 ans l'arbre le plus âgé n'aura plus que 25 ans. En d'autres termes, il n'y aura plus dans la forêt que des baliveaux, pas une seule futaie. Et vous appelleriez cela jouir en usufruitier, « présider à la restauration des antiques futaies ! »

Vous dites, il est vrai, que vous n'avez pas coupé autant d'hectares que vous vous attribuez le droit d'en couper. Mais d'abord vous savez très bien qu'avec le mode par éclaircies, qui consiste non plus à prendre une contenance, mais à couper çà et là dans toute l'étendue de la forêt, il n'y a plus moyen de vérifier la quantité d'hectares qui a été coupée. Puis, ce que vous dites couper, vous le coupez effectivement

[illegible] la faire des sacrifices ! Nous aurons alors à vous offrir, avec l'expression de notre reconnaissance, celle du bonheur que nous éprouvons à penser que ces sacrifices ne vous ruinent pas trop.

Telles sont donc les seules preuves que vous donnez de votre restauration des antiques futaies ! Vous comprenez, il est vrai, qu'il est des gens à qui elles pourraient ne pas paraître suffisantes, et vous ajoutez alors : « En vérité, il ne me reste plus qu'une chose à leur dire : allez y voir. » C'est ce qu'avaient fait, ce que font journellement les habitans des localités dont nous vous avons lu les témoignages à la tribune ; et vous savez ce qu'ils attestent après avoir été voir ! Que les Parisiens, au surplus, aillent seulement voir le bois du Vésinet au bas de Saint-Germain, et même ce qu'on persiste encore à appeler le bois de Boulogne : ils admireront là de beaux résultats de votre administration ! On m'écrivait, relativement à vos forêts du département de l'Aisne qui se dépeuplaient tant, qu'on est tenté de se demander si l'ennemi ou l'incendie a passé par là. Qu'on se rappelle ce qu'était resté le bois de Boulogne après la dévastation par les Cosaques, et qu'on voie ce qu'il est devenu sous votre administration ; quelle petite quantité de gros arbres s'y trouvent encore, excepté dans deux ou trois grandes avenues ; et l'on en concluera peut-être que l'ennemi n'est pas ce qu'il y a de plus à redouter pour nos forêts. Oui, jusqu'à ce qu'on y ait appliqué le système dit des éclaircies, les forêts de la liste civile étaient des plus belles de France ; elles seront bientôt des plus pauvres : et si vous continuez longtemps encore à les régir sans qu'on prenne des mesures énergiques pour vous entraver, à peine dans quelque temps mériteront-elles encore le nom de *forêts*.

De la quotité des arbres abattus, passons à la quotité des sommes perçues.

Vous vous contentez d'affirmer un total, sans joindre aucune preuve à votre affirmation. Daignez me permettre de vous soumettre quelques calculs, de vous demander quelques explications.

D'abord êtes-vous bien sûr de vos chiffres ? N'avez-vous pas été obligé de faire votre calcul à la hâte ? Avez-vous à présent dans votre administration ce que vous n'aviez pas encore, si je suis bien informé, il y a deux ou trois ans, les comptes de ce qui a été dépensé et reçu dans chaque année terminée, les lois de comptes, et non pas seulement les aperçus de ce qui doit être touché et dépensé dans l'année qui s'ouvre, des budgets ? Lors de la dernière demande de dotation, on ne nous produisait, dans la commission dont j'avais l'honneur d'être membre, que des budgets, et vous sentez que ce ne sont pas là des preuves.

Puis, les notes que j'ai gardées de ces budgets ne m'offrent pas une concordance parfaite avec votre assertion.

Enfin, ces assertions en elles-mêmes, votre relevé général, m'étonnent au dernier point, quand je les rapproche de quelques relevés partiels.

Le produit général de vos forêts ne serait que de 5,855,000 fr. bruts, dont il faudrait déduire environ 1,900,000 fr. de dépenses diverses ; resteraient 4 millions, chiffre rond, pour le produit net de vos 105,000 hectares.

J'avoue d'abord ne pas comprendre comment vous déduisez pour dépenses un tiers des revenus relativement à des bois non soumis à l'impôt, assujétis seulement aux charges communales et départementales, quand tout propriétaire de bois non affranchi de l'impôt ne calcule généralement les dépenses qu'à 1/10e des revenus. Sur cette base, vos dépenses, si même vous payiez des impôts, ne s'élèveraient qu'à 585,000 fr., et à moins de 400,000 fr. sans impôts, au lieu de 1,900,000 fr., c'est-à-dire environ un cinquième de ce que vous annoncez.

Je veux bien accorder le chiffre des dépenses ; mais il faut alors admettre, de toute nécessité, un chiffre beaucoup plus élevé pour le revenu ; c'est là, je crois, la vérité ; et votre exactitude sur le premier point démontrerait votre erreur sur le second.

Je ne prendrai pas pour estimation de vos revenus le chiffre de vos dépenses, qui n'en devraient pas même être le dixième, dirait-on, comme pour tout propriétaire, puisque vos bois sont affranchis de l'impôt : cela me donnerait un chiffre trop effrayant, celui de 49 millions. Il y aurait manque de générosité à argumenter si logiquement contre vous du chiffre exagéré des dépenses.

Vous aimerez mieux une autre base aux calculs. J'en avais pris une

[illegible] nos évaluations. Cette forêt est, je crois, de [illegible] hectares (je n'ai pas là le chiffre), et des attestations qui m'ont été fournies me disent que, depuis quelques années, le produit a souvent atteint 1,800,000 f., et que depuis octobre ou novembre dernier, jusqu'en mai inclusivement, il a été de 2,188,000 fr. Cela me donnerait, pour votre revenu général, un chiffre encore bien plus élevé, celui de 16,500,000 fr., chiffre évidemment beaucoup trop élevé, puisque je viens d'en indiquer un bien inférieur pour une autre forêt. J'aurais pu m'arrêter à une moyenne. J'ai mieux aimé prendre pour base de mes calculs la forêt que l'on annonçait devoir être la moins productive : celle de Villers-Cotterets, que l'on disait devoir être ménagée plus que toute autre, en raison de l'épuisement où elle se trouvait par le fait des coupes et surcoupes excessives du prince apanagiste ; cette forêt qu'on estimait, quand on la demandait pour la liste civile, ne devoir produire que 500,000 fr. environ, dont la plus grande partie serait dépensée en travaux d'utilité. Et, sur cette base partielle, on devrait croire à un revenu total presque double de celui que vous déclarez. Vous me répondrez peut-être que la liste civile, en bonne mère de famille, a soigné davantage celui de ses enfans qui était le plus malade. J'avouerai alors que les soins ont bien profité, du moins à qui les donnait. Peut-être aussi direz-vous que votre sollicitude, absorbée sur un point, n'a pu se porter sur d'autres, qui n'ont alors que peu produit ; mais ce serait par trop modeste, et la renommée proclame que votre administration a été la même partout, et que partout votre sollicitude a donné des fruits abondans.

Et dans votre émulation de vous-même, croyant n'avoir rien fait tant qu'il vous reste à faire, vous ajoutez, monsieur le comte : « Je dirai, pour donner plus beau jeu à mon honorable collègue, que le revenu des dernières années a été plus considérable que celui des premières ; et je le préviens qu'il en sera probablement ainsi dans l'avenir ; je lui donne l'espérance que ce sera bien mieux encore dans 20 ou 40 ans. » C'était effectivement lui offrir beau jeu ; permettez-moi d'en profiter. Voilà seulement treize ans que vous administrez les forêts de la liste civile ; or, quant aux coupes par contenance, vous n'êtes repassé par aucune, où vous auriez pu profiter des réserves que vous y auriez faites ; et quant aux coupes par possibilité ou par éclaircies, vous n'avez pu y trouver chaque année plus de produits qu'en abattant plus d'arbres ; or, ceux que vous trouviez dans ces forêts aménagées, avant vous, à longues années, étaient vieux et forts ; ils n'ont pu, dans l'intervalle entre les premières années et les dernières années, être remplacés que par des arbres plus jeunes, et vous n'avez pu en tirer plus d'argent qu'en y laissant moins d'arbres. Vous pourrez bien continuer encore pendant quelques années ; mais alors vous aurez non pas mangé votre fonds avec votre revenu, mais mangé avec votre revenu le fonds d'autrui.

Ce n'est probablement pas là ce qui vous fait prononcer ces paroles remarquables : « Dans la science forestière, les éclaircies représentent le progrès, tandis que le système des exploitations des futaies par contenance peut et doit être justement qualifié d'ancien régime. » La liste civile est personne de progrès, et de progrès non stériles, et de progrès tels que ne les concevait pas, disons-le franchement, l'ancien régime ; et de progrès auxquels elle est bien décidée à ne pas renoncer, dites-vous. Tenons-nous-le donc pour dit.

J'arrive à la dernière question, celle de l'addition du mode par éclaircies au mode par contenance. Le mode par contenance, répétons-le au public, consiste à couper chaque année une contenance déterminée ; le mode par possibilité ou par coupes sombres, ou par éclaircies, à couper çà et là, dans toute l'étendue de la forêt, des arbres aux endroits les plus sombres qu'on éclaircit.

La question se divise en deux : celle de la légalité et celle de l'avantage sous le point de vue de la sylviculture.

C'est de la première que j'avais à m'occuper ; c'est par l'examen de la seconde que vous me répondez. J'avais démontré à la tribune, et je viens de démontrer de nouveau, qu'usufruitier vous n'aviez pu changer le mode d'aménagement sans une ordonnance royale, c'est-à-dire une ordonnance délibérée en conseil et insérée au *Bulletin des Lois* ; que, néanmoins, sans l'intervention d'une ordonnance, vous aviez joint au mode par contenance, pour une quotité d'hectares de bois vendus sur pied, le mode par éclaircies pour une autre quantité d'arbres abattus et par vous. J'avais ajouté que le premier mode permettait un ordre dé-

---

La chambre de Maurice. — Lorin lui propose, afin de rétablir complètement leur réputation politique, de se mettre à la tête d'un détachement qui doit chercher partout le chevalier de Maison-Rouge. Maurice accepte et ceint l'écharpe tricolore de municipal.

La maison de Dixmer. — Le faux tanneur, sachant que le souterrain est découvert, et qu'on est sur ses traces, se décide à fuir le premier, chargeant le chevalier de Maison-Rouge et Geneviève de brûler quelques papiers. A peine est-il parti que Maurice arrive. Il a placé des factionnaires à toutes les issues, en donnant pour mot de passe *œillet, souterrain*. Surpris de trouver Geneviève en tête-à-tête avec Maison-Rouge, qu'il voit pour la première fois sans déguisement, Maurice se croit un rival et s'emporte ; mais le chevalier détruit son erreur en montrant une miniature conservée sur son cœur ; c'est le portrait de la reine. — Vous êtes le chevalier de Maison-Rouge ? je vous arrête ; — et mes pistolets ? — Vous ne me tuerez pas sans que j'aie poussé un cri qui appellera les gardes nationaux ; d'ailleurs toutes les issues vous sont fermées, votre tête est perdue. — Je renonce à la défendre et à commettre un meurtre inutile, dit Maison-Rouge en laissant tomber ses armes.

Alors Geneviève implore Maurice ; elle demande la vie de son ami, de son hôte, promettant en retour un amour qu'elle a seulement fait espérer jusqu'alors. — Maurice se laisse séduire, égarer ; il donne au chevalier les mots de passe, et rappelle les gardes nationaux après lui avoir donné le temps de fuir.

Les gardes nationaux fouillent inutilement toute la maison. Jalousie et désespoir de Maurice, quand il reconnaît que Geneviève a disparu avec le chevalier.

L'appartement de Maurice. — Il se croit trahi et se désole. Mais voici Geneviève qui vient en tremblant remplir sa promesse et donner à Maurice toute sa vie. — Quittons la France, lui dit le jeune homme. J'étais devenu suspect pour vous avoir introduite au Temple ; je le serai plus encore après avoir manqué l'arrestation du chevalier. Je vais tâcher de me procurer un passeport.

Pendant l'absence de Maurice, entre Dixmer, qu'on avait oublié dans ces rêves de bonheur. C'est la tête de Méduse. Sa femme lui demande grâce ; mais il l'entraîne, en lui déclarant qu'il la fera mourir sur l'échafaud, comme instrument et victime de ses projets politiques.

La Conciergerie. — La reine y est maintenant transférée ; un mur sépare en deux la décoration. A droite le greffe, à gauche le vestibule de la prison de la reine, avec une grille donnant sur la cour ; deux gendarmes dans le vestibule : l'un d'eux s'endort bientôt. Le chevalier de Maison-Rouge, travesti en guichetier et de service dans la cour, amuse l'autre à travers les barreaux pour l'empêcher d'entendre la reine qu'on ne voit pas, mais qui lime la grille de sa fenêtre. Cependant Dixmer, qui a surpris le laisser-passer d'un commis au ministère de la guerre, arrive au greffe sous prétexte d'y relever quelques écrous de prisonniers militaires. Sa femme, pâle et silencieuse, l'accompagne. Il lui impose un rôle dans la tragédie qui va se jouer. — Je vais, madame, frapper à cette porte ; un gendarme ouvrira. Je le poignarde, j'entre ensuite ; je poignarde aussi son camarade, tandis que vous irez changer de vêtements avec la reine. Elle s'évadera par sa fenêtre dont elle a limé la grille, et vous serez arrêtée, jugée et exécutée. Je punis en vous une femme coupable, mais je lui assure une gloire immortelle.

Geneviève est résignée. — Dixmer frappe à la porte ; on ouvre ; il tue un gendarme ; mais ce gendarme, en se débattant, l'entraîne loin du cachot de la reine ; l'autre gendarme est retenu par le faux guichetier, qui l'a saisi à travers les barreaux par sa buffleterie ; mais ce gendarme a les mains libres ; il dégaîne son sabre et l'enfonce dans la poitrine du chevalier de Maison-Rouge, qui tombe mort. On crie aux armes, on bat la générale, toute la prison s'emplit de rumeurs ; Geneviève est arrêtée ; la toile tombe.

Le tribunal révolutionnaire. — Cette décoration et celle du jardin du Temple sont les deux plus belles de cette pièce, qui est riche en effets de scène. Voici les juges au panache tricolore, le greffier, les gendarmes, les gardes nationaux, la foule. Les bancs des accusés sont remplis par les Girondins, c'est-à-dire par un chœur d'orphéonistes dressés probablement par la méthode Wilhem et entonnant avec beaucoup d'ensemble un refrain sur le bonheur de mourir pour la patrie. Parmi ces accusés chantants, il n'y a qu'un accusé parlant ; il se tue devant les juges. La scène produit peut-être un grand effet sur certains spectateurs, mais, à nos yeux, les Girondins sont maladroitement rattachés au chevalier de Maison-Rouge.

Vient ensuite le procès de Geneviève ; elle est condamnée à mort.

Sous une arche de pont. — Dixmer a donné rendez-vous au greffier déjà corrompu par lui, et lui fait signer, le couteau sur la gorge, des cartes d'entrée pour la salle funèbre où les condamnés à mort sont visités par leur famille. Dixmer veut y pénétrer et en faire sortir sa femme, par lui *condamnée à vivre*. Survient Lorin. Indigné de l'égoïsme et de la perfidie avec lesquels Dixmer a perdu sa femme et compromis Maurice, Lorin provoque en duel le faux tanneur, le tue, et lui enlève les cartes précieuses.

Salle des Morts à la Conciergerie. — Nous voyons parmi les condamnés Geneviève et la femme Tison, qui a crié dans la rue : *Vive la reine !* afin d'aller rejoindre sa fille, la pauvre bouquetière guillotinée. Lorin pénètre comme visiteur, à l'aide de sa carte, au milieu du triste groupe. Mais, hélas ! Maurice, emporté par son désespoir et par son amour, a voulu rejoindre Geneviève sur l'échafaud ; il s'est fait condamner à mort, chose facile en 93. — Lorin ne peut, avec deux cartes, faire sortir trois personnes ; mais les amants sont si heureux de se revoir, qu'il ne se décide pas à les séparer, il leur donne ces deux cartes, leur faisant croire qu'il en possède une troisième, qu'il les rejoindra bientôt ; puis il reste généreusement pour mourir.

Alors le fond de la toile se lève : nous entrevoyons le dernier banquet des Girondins ; la lueur des bougies éclaire les cristaux, les porcelaines, le groupe enthousiaste des victimes et un cadavre à demi caché par une nappe, celui de Valée, qui s'est frappé devant les juges. Place, messieurs les Girondins ! s'écrie Lorin, place à votre dernier banquet ! Le groupe entonne un chœur solennel.

Voilà toute la pièce ; elle est longue, et cependant la variété des émotions, des tableaux, empêche le spectateur de s'apercevoir qu'elle dure six heures ; on y trouve l'invention dramatique, les combinaisons puissantes, le dialogue vif, tout ce qui fait le grand mérite de M. Dumas. On y trouve aussi son grand défaut : l'absence de convictions fortes, la facilité d'un esprit-miroir, qui adopte ou plutôt qui reflète toutes les opinions à la fois, et qui ne sait pas, en dernière analyse, s'il se décide pour les républicains ou pour les aristocrates.

Avec l'impartialité de M. de Lamartine, montrant les mauvais côtés des meilleures choses, les bons côtés des pires, s'abstenant des jugements exclusifs, absolus sur les personnes, mais se déclarant d'une manière tranchée, dans les questions de principes ; avec cette impartialité qui n'est pas l'indifférence et qui sait se prononcer chaleureusement pour la cause du peuple et de la liberté, il ne faut pas confondre la légèreté de M. Dumas, peignant les scènes de la Révolution, rapidement, avec d'heureux effets de détail, comme M. Horace Vernet peint des batailles, mais restant complètement étranger de cœur à cette grande époque. Si le drame du *Chevalier de Maison-Rouge* avait une couleur, ce serait une couleur aristocratique ; car tout y est réuni pour vouer à l'exécration et au mépris les agents de la Révolution, et surtout les agents populaires.... Mais le *Chevalier de Maison-Rouge* n'a pas de couleur, c'est une œuvre d'art fort habilement construite, comme M. Dumas en a déjà créées beaucoup, comme il en créera beaucoup d'autres.

Les acteurs se sont montrés excellents, Mélingue surtout, accablé au dénouement par une pluie de bouquets. Mais pourquoi nous annoncer que l'aimable Mlle Jouve a été nommé déesse de la Raison et ne pas nous la montrer dans son costume officiel ? C'eût été l'occasion d'introduire sur la scène toutes les pompes d'une fête républicaine ;

[illegible] mais je ne pourrais concevoir qu'ils eussent recommandé ce système d'une manière générale, sans distinction des diverses natures de bois. Je vous ferai observer aussi que ces auteurs sont loin de faire autorité dans les questions forestières, dont ils se sont d'ailleurs fort peu occupés. Je ne comprends pas enfin qu'un intendant des forêts puisse tomber dans la plus forte des erreurs en affirmant que le système des éclaircies a triomphé dans l'ordonnance de 1669, quand cette ordonnance ne permettait pas même au roi de faire extraire sans formalités très rigoureuses un seul arbre des forêts du domaine en dehors des superficicies arrivées à leur ordre de coupes. (Tit. 17, 21, 23, 24.) Et puisque vous citez l'Allemagne, je vous ferai observer que ce système des éclaircies, bon en Allemagne, où les 19/20 des bois sont des résineux, est par un grand nombre de sylviculteurs regardé comme mauvais pour la France, où les 19/100 des bois sont des bois feuillus dont la reproduction est soumise à des conditions entièrement différentes. D'ailleurs, si ce système est convenable à la France, comment expliquer qu'il ne soit pas adopté par les particuliers; qu'on ne puisse citer que bien peu de propriétaires qui l'aient mis à exécution, en l'exception de ceux qui, pour me servir de leur expression, ont besoin ou désir de faire tout de suite de l'argent? Je dois avouer cependant que l'administration de la liste civile actuelle n'est pas celle qui a eu le premier tort de l'introduire dans ses forêts. Je crois qu'il a commencé en 1823, mais sur une beaucoup plus petite échelle, presque comme essai, d'une manière également illégale, mais non pas également désastreuse.

Quelle est, au juste, l'étendue de ce désastre? et quel est le chiffre des sommes perçues en trop par la liste civile, au détriment de l'Etat? Je l'ai indiqué : personne ne saurait le préciser. Il faudrait, pour cela, avoir le relevé des abatages et des réserves de bois, les affiches et les procès-verbaux de martelage pour toutes vos forêts dans les diverses parties de la France, le relevé aussi de vos recettes et de vos dépenses; le tout depuis quinze ans. Il faudrait aussi visiter les lieux.

Or, une personne seule pourrait-elle suffire à une telle œuvre? On n'arriverait à un résultat que par une mesure toujours sollicitée par qui désire la lumière, et toujours repoussée par qui préfère les ténèbres, par une enquête. Là parleraient, d'ailleurs forcés par leur serment, des hommes dont la timidité ou les fonctions enchaînent la langue. En l'attendant, cette mesure, que chaque député dans le département duquel se trouvent des forêts de la liste civile fasse ce que j'ai fait pour le mien. Si, pour toutes ces forêts, il ne m'a pas été adressé des renseignemens aussi spéciaux que ceux qui m'ont été fournis pour quelques-unes, il m'est arrivé pour toutes, avant que je prisse la parole, une plainte générale de dévastation ; et, depuis, des confirmations de ce que j'avais avancé. A ce sujet, je dirai à mes concitoyens : « Se plaindre, gémir, donner des renseignemens secrets ne suffit pas. Vos députés ne sont pas des hommes d'affaires destinés à agir pour vous, qui, après avoir fait l'effort d'un vote, n'auriez qu'à vous reposer. Non ; ils ne sont que des hommes d'avant-garde, que vous devez toujours seconder. Et ici faites ce qu'ont fait ceux de Coucy : ayez le zèle de prendre, de transmettre des renseignemens et le courage de les signer. Ce sera ensuite à vos députés à savoir s'en servir. »

Soyez assez bon, monsieur le comte, pour excuser la longueur de cette lettre, en songeant que, modeste écrivain, je ne suis pas, comme vous, placé dans une haute position, où l'on croit pouvoir tout affirmer sans prendre la peine de rien prouver.

Agréez, etc. LHERBETTE, député.

Subsistance. — Agiotage.

Nous voyons avec plaisir la *Presse* inviter M. le préfet de police à se rendre à la raison en ordonnant la mise en consommation de la réserve des farines. La *Réforme* et la *Presse* ont vivement poussé dans ce sens. Le *Siècle* soutient ce matin la mesure en ces termes ;

Tout le monde sait qu'au moment de la récolte, par suite du travail forcé de la campagne et de la baisse des eaux, il arrive d'une part que [illegible] s'il y a lieu de faire aujourd'hui une exception à une règle générale. La réponse ne nous semble pas pouvoir être douteuse un moment.

Les observations suivantes, qui nous sont fournies par un des plus anciens boulangers de Paris, nous ont paru très dignes d'être prises en considération.

Malgré les mesures déjà adoptées par l'administration municipale, il se produit encore à la halle aux farines de Paris des faits scandaleux d'agiotage. Ces faits auxquels ne prennent part qu'un petit nombre de boulangers et quelques spéculateurs ont pour résultat nécessaire une surélévation du prix du pain.

L'administration pourrait facilement mettre un terme à ces abus sans porter atteinte aux droits des personnes qui font des affaires à la halle ; elle pourrait réprimer l'agiotage sans faire aucun tort à la boulangerie ; celle-ci même gagnerait à ce que les cours régularisés devinssent plus véridiques.

Les facteurs n'ont été institués que pour servir d'intermédiaires entre le vendeur et l'acheteur. Presque toutes les ventes se faisant à crédit, il est utile d'y faire intervenir un agent qui connaisse la place et garantisse au meunier le paiement de ses produits. Pour ce service, le facteur recevait originairement un droit de 1 fr. 30 par chaque sac vendu.

A cette époque, les facteurs ne vendaient que les farines existant réellement à la halle. Ils étaient alors au nombre de 24. Maintenant on n'en compte plus que 12, et c'est à peine si, lorsque la halle est garnie, il s'y trouve 10 000 sacs de toutes qualités. C'est, dit-on, pour éviter l'encombrement: cependant, en février 1827, elle contenait 24 000 sacs et le service ne souffrait pas.

Les facteurs ont obtenu, il est vrai, la faculté de mettre des farines en dépôt, soit au grenier d'abondance, soit au marché aux fourrages de la barrière du Trône. Il résulte de cet état de choses que, lorsqu'un boulanger va à la halle, il n'y trouve presque jamais assez de marchandises pour faire un choix. Car, souvent des quantités considérables de farines appartenant à des spéculateurs et placées par les facteurs dans les dépôts ne sont pas portées en arrivage, ou ne le sont qu'au moment où les détenteurs jugent convenable d'en effectuer la revente. En opérant ainsi, le spéculateur peut augmenter à volonté le *restant* de la halle et par là faire hausser ou baisser à son gré la taxe du pain. Il y a, d'un côté bénéfice pour quelques trafiquants, de l'autre besoin pour, les intérêts de tous les consommateurs et de la plupart des boulangers.

Nous venons de faire voir le mal ; voici le remède que l'administration pourrait appliquer :

1° Il serait interdit en principe aux facteurs de faire aucune vente *à livrer*, sous quelque prétexte que ce soit; car presque toujours ces ventes sont faites à des spéculateurs qui gardent jusqu'à ce qu'ils trouvent avantage à revendre, ce qu'ils font par le ministère du facteur même dont ils ont acheté. Les facteurs sont donc intéressés à favoriser ces transactions d'agiotage, et l'on peut citer tels d'entre eux qui ont revendu 5 ou 6 fois les mêmes marchandises. Ne payant que la première fois le droit perçu au profit de la ville, on conçoit quels avantages ils retirent de ces marchés ainsi renouvelés ;

2° Les facteurs ne pourraient vendre que les farines existant *sur leurs places* ;

3° Les farines vendues devraient être enlevées dans les 48 heures qui suivraient la vente ;

4° Dans le cas où quelque boulanger voudrait faire revendre des farines dépourvues des qualités pour lesquelles il les aurait achetées, les facteurs ne pourraient s'en charger que d'après un [illegible] dulgence serait prise en faveur des individus condamnés par les tribunaux pour pillage ou entraves à la libre circulation des grains.

Nous nous associons aux sentiments exprimés par le *Journal de Rouen* qui rapporte cette nouvelle, et nous souhaitons avec lui qu'elle ne soit pas démentie. Ce serait de la bonne politique aussi bien que de l'humanité.

La dernière séance de la session des Chambres a eu lieu aujourd'hui, sous la présidence de M. Bignon.

Les ministres présents étaient : MM. Guizot, Dumon, de Salvandy et Jayr, tous en habit de ministre.

Après la lecture du procès-verbal, M. Guizot est monté à la tribune et a lu l'ordonnance de clôture devant soixante députés.

M. le président ayant déclaré que la session était close, les députés présents se sont séparés aux cris de : *Vive le roi !*

La session sera, dit-on, ouverte vers le 26 décembre.

Nous lisons ce soir dans le *Moniteur parisien* :

Quelques journaux ont parlé d'autorisations de défrichements accordées à M. le ministre de l'intérieur, pour ses propriétés aux environs de Douai. Ces autorisations ont été accordées en 1838, c'est-à-dire à une époque où M. Duchâtel n'était pas ministre, mais simple député et dans l'opposition. Toutes les formalités ont été scrupuleusement suivies ; tous les avis de l'administration forestière étaient favorables, et ces défrichements n'ont pas été sans utilité pour un pays où la terre labourable manque.

Depuis 1838, M. Duchâtel n'a pas demandé la faculté de défricher un seul hectare ; il n'aurait pas voulu avoir, étant ministre, ce qui peut paraître une faveur.

Il est bien possible que les explications du *Moniteur parisien* soient fondées ; mais, toute prévention à part, et avec le désir sincère que cette version soit exacte, nous déclarons que nous ne pouvons en aucune façon nous sentir édifiés. Nous le demandons à M. Duchâtel lui-même, quelle foi est-il possible d'ajouter aujourd'hui aux dénégations ministérielles? N'est-il pas cruel pour un gouvernement d'en être arrivé à ce point que les hommes de bonne foi ne puissent faire aucun fonds sur les déclarations émanées de lui.

M. Ferrand nous adresse la lettre suivante :

Paris, le 8 août 1847,

Monsieur,

A mon retour de la campagne, j'ai lu votre numéro du 4 de ce mois, qui contient des détails sur une affaire qui me concerne, relative au chemin de fer de Meaux.

Je n'ai pas, comme vous le dites, porté plainte contre M. de Jussieu (Alexis) ; j'ai saisi directement, comme la loi m'en donne le droit, le tribunal de police correctionnelle de la Seine (6e chambre).

L'affaire, en raison de sa nature, a été renvoyée à l'instruction, ainsi qu'il arrive, la plupart du temps, dans des cas analogues.

Les retards qu'elle a subis ne peuvent être imputés ni à M. Poulfranklin ni à M. Michaud, magistrats qui ont été successivement chargés de l'instruction de cette affaire.

Ces retards proviennent uniquement de mon fait, à raison des demandes à moi adressées par des amis de M. de Jussieu et par d'autres causes que j'expliquerai quand il en sera temps, lorsque je serai devant la justice, et dont je n'ai, quant à présent, à rendre compte à personne.

Je compte, Monsieur, sur votre impartialité pour insérer cette let-

---

on y pensera probablement quand la pièce aura été représentée soixante fois, afin de varier le spectacle.

Quelle a été l'intention de MM. Bayard, Sauvage et de Courcy, lorsqu'ils se sont cotisés pour écrire les *Chiffonniers*, une pièce en cinq actes où l'on ne voit que hottes, crochets et chiffons? Ont-ils voulu parodier le *Chiffonnier*, drame socialiste de M. Félix Pyat? Nullement; leur pièce n'est pas calquée sur celle de notre ami. On n'y trouve ni les mêmes évènements, ni les mêmes personnages. Ont-ils voulu, sans entrer dans l'ornière habituelle de la parodie et sans suivre pas à pas la pièce de M. Pyat, critiquer indirectement les intentions de son drame? Nous le soupçonnons, mais cette pensée n'est ni clairement rendue ni logiquement suivie.

Enfin, les trois auteurs auraient-ils fait ce raisonnement : M. Pyat et Frédérick-Lemaître ont merveilleusement réussi en mettant deux hottes et deux crochets sur la scène, faisons figurer douze hottes, douze crochets, toute une bande de chiffonniers, nous aurons un succès douze fois plus grand? — Ce serait une erreur, la vue des haillons peut produire exceptionnellement des effets dramatiques. Mais cette ressource est de celles dont il faut le moins abuser. Quoi qu'on puisse dire, *le laid n'est pas beau*. Une bande de gueux accroupis et tirant de leurs mannequins des loques, forment un repoussant tableau. Ne dites pas que les *communistes et fouriéristes* doivent s'y plaire. Un de vos personnages fait cette plaisanterie; mais, si les communistes aimaient le goût des loques, ce qui n'est pas vrai, nous ne serions pas de leur avis. Croire que pour être vraiment démocrate il faut aimer la blouse, le pain noir et l'odeur des tabagies, c'est renouveler le raisonnement si bouffon de l'*Univers* : *Si vous aimez les pauvres, vous devez aimer leur pauvreté*. C'est parce que nous aimons le peuple, que nous voulons le transfigurer, lui faire perdre de grossières habitudes, lui garantir des aliments, des vêtements plus confortables. Nous n'aimons ni la misère, ni la mauvaise éducation, ni leur livrée.

L'amphigouri de MM. Bayard, Sauvage et de Courcy a dû quelque apparence de succès au jeu de M. Grassot, bien que cet acteur spirituel nous ait montré les chiffonniers plus laids encore qu'ils ne le sont, et qu'il ait dépassé le naturel pour arriver à l'ignoble.

La *Gaîté* nous a donné aussi une pièce nouvelle, elle est de M. Bouchardy et de M. Paul Fouché, à qui l'on doit plus d'un drame estimable, et dont nous avons surtout apprécié le *Don Sébastien* ; mais M. Paul Fouché, pour qui nous professons une sincère sympathie, devrait bien nous donner carte blanche pour rire un peu de *Léa ou la Sœur du soldat*; que lui importe? Ces pièces à empoisonnements, à coups de pistolet, à échelles de corde, à femmes masquées, ne s'écrivent point pour les gens de lettres, mais pour la foule, ce qui vaut mieux; à la première représentation on les applaudit beaucoup, on les siffle un peu ; le lundi suivant, les feuilletonnistes en font des gorges chaudes, puis le drame se joue cinquante fois de suite pour le moins; tel est l'avenir que nous espérons pour *Léa*, et qui déjà s'est réalisé en partie.

Laissez-nous rire un peu, monsieur Paul Fouché, votre gloire n'en souffrira pas; les incidents qui nous ont amusé à la première représentation ne dépendaient pas de vous, mais de la fatalité seule. Est-ce votre faute si M. Deshayes (le soldat Pietro) croyant tomber sur une chaise s'est assis par terre? Est-ce votre faute si la jeune Léa, qui du reste a fait preuve de sentiment et de chaleur, a failli se casser le nez en arpentant la scène à grands pas? Est-ce votre faute si un spectateur, à qui la notion du beau manquait au même degré que celui des convenances, a interrompu ainsi l'artiste chargé de nommer les auteurs : Messieurs, la pièce que nous avons eu l'honneur de représenter devant vous — *est mauvaise*!

Notre sympathie pour les auteurs nous porte à protester contre cet incident, mais non pas à en supprimer la narration ; car il est comique. Autre fatalité ! Mme Mélanie, chargée du rôle d'Octavie, espèce de marquise de Brinvilliers qui sort masquée, qui empoisonne et qui tue, n'a point les yeux ardents, les cheveux noirs, la taille souple, exigés par son rôle diabolique; c'est une blonde et grasse personne dont le naturel paraît excellent, et qui joue de temps en temps à la Gaîté le rôle d'une marchande de dindons avec un succès incontestable. Ce dernier rôle est complètement dans ses moyens ; pour beaucoup de spectateurs elle restait marchande de volailles sous son beau costume de marquise, et, lorsqu'il était question de ses meurtres, nous pensions involontairement à des poulets égorgés.

Comme vous le voyez, les auteurs sont complètement étrangers à ces petites mésaventures. Ils avaient mis dans leur drame juste ce qu'il faut de crimes, de mystères et de reconnaissances imprévues pour obtenir un succès durable à la *Gaîté*. S'ils sont restés au [illegible] la moyenne à certains égards, ils se sont élevés au-dessus [illegible] rapports. Ils sont restés au-dessous en traçant la [illegible] Scopetto, qui n'est ni un brigand, ni un honnête hom[me] [illegible] pas le traître voulu par la tradition. Ils se sont élevé[s] [illegible] la création de Ginetto, joué fort spirituellement p[ar] [illegible] netto est un prince déchu, exilé du grand-duché de [illegible] la principauté de Monaco. Mortadelle a quelques [illegible] ches. Le rôle de Ginetto est amusant, bien touché, vra[iment] [illegible], quoiqu'un peu trop invraisemblable pour une pièce qui a des prétentions historiques. Ginetto, avec sa guitare, son chapeau pointu, sa plume cassée et ses souvenirs de grandeur, appartient moins au drame sérieux qu'au vaudeville ou à la pièce fantastique ; mais le spectateur le revoit toujours avec plaisir, et il contribuera beaucoup, pour sa part, aux cent représentations que nous souhaitons à *Léa, la Sœur du Soldat*.

V. H.

LE CHATEAU DES FLEURS.

Les réunions d'été se multiplient. Autrefois, on ne connaissait guères que les classiques ombrages de la Chaumière. Aujourd'hui, les amateurs des soirées en plein air ont le Château-Rouge, le Château-des-Fleurs. Le plaisir devient aristocratique. Mais qu'est-ce donc que le Château-des-Fleurs? Je l'avoue, j'avais de la peine à attacher à ce nom une idée précise. Je me figurais quelque chose de semblable au château d'Armide, une construction ronde, svelte, légère, étagée, percée à jour, avec ses plates-bandes de fleurs sur les croisées et dans les galeries, avec des pots de fleurs dans les escaliers, dans les appartements, une sorte de maison chinoise, où la végétation se marie à la construction, où l'on voit des fruits et des fleurs depuis la porte jusque sur les toits. Mon imagination m'avait mal servi. Le Château-des-Fleurs n'est pas un château, c'est un parterre, un parterre émaillé de fleurs et de chansonnettes, de verres de couleurs et de mélodies, de frais gazons et de chants montagnards. On ne danse pas au Château-des-Fleurs, mais on y respire des courants d'air pur et frais qui vous apportent un arôme composé du parfum de mille fleurs ; on y jouit du charmant coup d'œil d'un jardin illuminé fantastiquement à la manière des Arabes, avec une mosquée et un minaret pour toile de fond ; on y entend un orchestre sonore qui jette ses flots d'harmonie au milieu des flots de parfums et de lumières, des morceaux d'ensemble très bien exécutés, des chansonnettes chantées et dites avec beaucoup d'esprit et de sensibilité. En faut-il davantage pour passer une soirée délicieuse? La société du Château-des-Fleurs est moins mobile, moins agitée, moins pétulante que celle du Château-Rouge et de Mabile; elle est plus calme, plus reposée. Elle est assise devant une sorte de théâtre en plein air qui renferme l'orchestre, et où montent tour-à-tour les chanteurs. Ce petit théâtre, entouré de plates-bandes, ressemble lui-même à une corbeille de fleurs. La *Bouquetière*, charmante chansonnette, y est dans son milieu naturel. On le voit, le Château-des-Fleurs n'est pas une copie des autres jardins publics ; il a son originalité ; il réunit l'attrait du concert au plaisir de la promenade. Il y règne un ton fort distingué.

A. C.

Aussi bien, puisqu'on vend tout, il n'est pas fort étrange que la députation prenne sa place aux *Petites-Affiches*. Il y a bon nombre de colléges électoraux où le marché se conclut sans publicité; mais le régime actuel nous a fait des mœurs si honnêtes et si pures, que désormais on annonce en gros caractères, sur les murs et dans les journaux, à quel prix on peut avoir la certitude d'être nommé député. Cela devient, comme un chemin de fer, une affaire industrielle : vous placez votre argent à 4 0/0, et vous devenez député par dessus le marché.

Mais vous êtes curieux de savoir qui produit ainsi, aux yeux du public, ce brocantage de la députation? C'est tout simplement le *Journal des Débats* publié ce matin, 7 août 1847. Il nous semble que ce genre d'enregistrement vaut bien l'autre.

Voici donc ce qu'on lit à la seconde colonne de la quatrième page de cet estimable journal :

« A vendre, UNE PROPRIÉTÉ sise dans le Haut-Rhin, d'un revenu net de 4 0/0, prouvé par baux authentiques remontant à quinze ans, et finissant en 1853.

» CERTITUDE POUR L'ACQUÉREUR D'ÊTRE DÉPUTÉ, S'IL LE VEUT.

» S'adresser à l'administration centrale des appartements vacants, n° 2, cité Bergère. »

Vous voyez qu'il n'y a pas le moindre doute : achetez ladite propriété du Haut-Rhin, et vous aurez un bon placement, prouvé par baux authentiques, plus *la certitude d'être député, si vous le voulez*. — Pourquoi ne voudriez-vous pas? La députation étant comprise dans le prix du domaine, vous auriez tort de vous montrer dédaigneux.

Aux réflexions du *National* nous n'ajouterons qu'un mot : quand on vend un immeuble en Russie, on a soin de faire savoir combien de paysans sont aliénés avec la terre. Il paraît que la mode va venir en France de vendre avec les propriétés quelques centaines d'électeurs. Voilà les membres du corps électoral ravalés à l'état de paysans russes; le knout, il est vrai, les épargne encore; mais il y a commencement à tout.

URI. — *Nouvelle de la guerre.* L'armée féminine du canton d'Uri prend des proportions colossales, et menace d'ébranler le sol helvétique à l'heure fatale de sa mobilisation. Elle se compose déjà de deux bataillons qui, dans des évolutions parfaitement exécutées, présentent un aspect à la fois formidable et ravissant. Le génie, personnifié dans la personne de M. Salis Soglio, a présidé à l'organisation de cet illustre corps. Les plus belles d'entre les amazones étalent fièrement leurs charmes guerriers à l'avant-garde de l'armée, tandis que leurs compagnes, que la nature a moins favorisées, se retirent modestement à l'arrière-garde, heureuses de voir exposés au premier feux de l'ennemi les minois séduisants dont elles sont jalouses. Les compagnies se forment d'après le tempérament des personnes; les plus vives sont *voltigeurs*; les flegmatiques *grenadiers*. Le corps d'armée se compose de celles dont l'embonpoint présente des garanties solides, et peut offrir soit un point de résistance à toute épreuve, soit un noyau perpétuel de recrutement. Les plus légères seront placées aux deux ailes, et les *viragos*, vulgairement appelées *hussards* ou *dragons*, seront les cantinières de l'armée belligérante. M. Salis-Soglio s'est réservé le commandement supérieur pour éviter les dissentions qu'aurait pu susciter le choix d'un chef pris dans l'armée, comme cela arriva jadis parmi les guerriers homériques qui campaient sous les murs de Troie.

Les préparatifs guerriers des cantons du Sonderbund continuent avec une étonnante activité. Le conseil d'état de Lucerne a reçu l'ordre, ces jours derniers, de préparer des billets de logement pour plusieurs milliers d'hommes. Cinquante à soixante individus travaillaient continuellement à fortifier la rive droite de la Reuss, vis-à-vis du Lædeli. A Meinhousen, non loin de Munster, près des frontières d'Argovie, l'on a élevé une redoute défendue par une batterie composée de trois pièces. Le landsturm est organisé et forme 18 bataillons. Chaque bataillon est pourvu d'un ou de plusieurs aumôniers et les curés de chaque paroisse ont reçu l'ordre d'accompagner leurs paroissiens. — 5000 fusils autrichiens et des munitions sont arrivés à Zug. Les cantons primitifs doivent éprouver une singulière impression en se voyant protégés maintenant par un gouvernement contre lequel ils ont jadis défendu leur liberté. Schwytz a aussi sa part dans l'avilissante protection de l'Autriche, qui lui a envoyé 1 200 fusils.

FAITS DIVERS.

M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur en France, est arrivé à La Haye avec sa famille, et est descendu au grand hôtel des bains à Scheveningue.

— Une juste protestation contre l'organisation des conseils de prud'hommes est soumise en ce moment à la signature des ouvriers de Paris. Nous en publierons le texte incessamment.

— Plusieurs journaux, trompés par le *Moniteur parisien*, ont raconté, en les attribuant au capitaine Pajol, fils du général de ce nom, les circonstances de la mort de M. de Cressart, notre collaborateur et employé au ministère des finances. M. de Cressart avait des liens de parenté avec la famille Pajol, telle est sans doute l'origine de l'erreur.

— L'affaire Cécile Combette a été soumise à la chambre des mises en accusation de la cour royale. Deux chambres ont été réunies pour entendre le rapport de M. le procureur général. La délibération de la cour a commencé lundi; on pense qu'elle statuera aujourd'hui. (*Emancipation*.)

— Notre compatriote M. X. Boisselot, dont la charmante composition de l'opéra *Ne touchez pas à la Reine* a obtenu un si beau succès qui va grandissant, travaille en ce moment à une autre partition. Le poème, dû à MM. Scribe et Vaëz, est achevé, et tout nous fait espérer que l'œuvre nouvelle de M. X. Boisselot pourra être mise à l'étude dans quelques mois à l'Opéra-Comique. (*Nouvelliste de Marseille*.)

PROPAGATION. — L'un des plus zélés propagateurs de la *Théorie sociétaire*, M. Jules Duval, passait la semaine dernière dans notre ville, se rendant à Lyon pour assister à l'assemblée générale de la compagnie de l'*Union du Sig*. On nous annonce qu'en retournant à Paris, M. Jules Duval s'arrêtera à Châlon-sur-Saône, pour consacrer une ou deux séances publiques à l'exposition des principes généraux de la doctrine phalanstérienne. (*Courrier de Saône-et-Loire*.)

REFUS MOTIVÉ. — Dans une lettre adressée à la presse, et datée du 3 août, M. Jollivet déclare qu'il a péremptoirement refusé la délégation de 9 000 fr., avec laquelle M. Granier de Cassagnac prétendait payer M. de Lassalle, par la double raison que le conseil colonial de la Martinique n'avait mis à sa disposition aucune somme pour M. Granier, et que lui-même, personnellement, ne devait rien à ce personnage.

DÉCORATION BIEN PLACÉE. — M. Mortet, le comptable du ministère de la guerre qui vient d'être jugé à Montpellier pour concussion, s'était pourvu en révision contre le jugement du 1er conseil de guerre qui l'a condamné à un an d'emprisonnement; mais, vendredi matin, il s'est désisté de son pourvoi, et le jugement est devenu, par conséquent, définitif.

Le fait suivant, qui témoigne de la moralité ministérielle, a été révélé devant le conseil de Montpellier par le capitaine-rapporteur : M. Mortet, qui vient d'être condamné, avait été, quoique failli non réhabilité, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. (*National*.)

— En treize ans, 276 croix de la Légion-d'Honneur ont été distribuées à la seule ville de Lisieux, bourg-pourri de M. Guizot. *L'Intérêt public* de Caen tient un registre exact de cette menue dépense électorale.

COLLÉGE FRANÇOIS Ier. — Aujourd'hui a eu lieu la distribution des prix du collége municipal François Ier. Le bureau, composé de membres du conseil municipal et de professeurs à l'Ecole polytechnique, était présidé par M. le préfet de la Seine.

M. de Rambuteau a ouvert la séance par une allocution dans laquelle il a rappelé que le but de l'institution François Ier était de créer un système d'éducation qui répondît à la diversité des aptitudes professionnelles.

Le directeur du collége est venu ensuite constater le progrès fait et ceux qui restent encore à faire.

La séance a été interrompue par l'arrivée de Bou-Maza et des chefs arabes.

Parmi les élèves dont les noms ont été le plus souvent proclamés, nous avons remarqué des Anglais, des Espagnols, d'autres nés en Amérique, à Madagascar, à l'île Bourbon. Ceux qui ont excité le plus d'applaudissements de la part des élèves comme de celle du public, sont : MM. Duturnière, Salome, Droz, Bouillard, Geny et les fils de deux de nos plus grands artistes, Tamburini et Lemaître.

Des chœurs d'élèves, dirigés par M. Foulon, ont contribué à rendre cette solennité plus attrayante.

[illegible] cices.

Angers. — M. E. — Nous tâcherons, par un de nos amis (anc. cam.), d'avoir les renseignements désirés.

Saulxures. — M. A. — Le volume que vous nous demandez est depuis longtemps épuisé. — Nous avons envoyé à M. D., sur sa demande, un catal. nous attendons la dem. de livres.

Figeac. — M. V. — Communic. de votre récl. a été faite le 26 juillet. — Ce n'est pas ma faute s'il n'en a été rien dit encore dans la *D. P.* — Je viens de corrig. très scrupul. les épr. pour le proch. n° de la *Phal.* — Toutes vos int. seront exécut. — C.

Bourse du 9 août 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 55	76 60	76 55	76 55
— — fin courant	76 60	76 65	76 50	76 [illegible]
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 95	—	—	—
— — fin courant	118 —	118 10	117 95	118 05

4 1/2 J. 22 s. dr cours	—	Banq. de Fr. dr cours	3200 —
4 0/0 J. »	—	O. V. de Par. »	1390 —
Emp. 1844 au Ct »	—	C. hyp. »	260 —
— fin Ct »	—	— Comm. »	[illegible]
S. du Trés. »	3 1/2	— Gann. »	[illegible]

PRIMES. fin cour. fin proch.

3 p. 0/0...... d. 10 [illegible]

5 p. 0/0...... d. 50 [illegible]

REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.

3 p. 0/0..... [illegible]

5 p. 0/0..... [illegible]

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	—	ROM.	Der C. 96 1/2 96
Récép. Rotsch. »	101 60	BELG. 3 1/2 »	—
ESP. Dette act. »	—	— 4 1/2 »	—
— — pass. »	5 1/4	do 1840 »	99 3 4 1/2
— 3 p. 0/0. »	—	do 1842 »	100 [illegible]
Dette intérieure »	—	— Banque »	—
PORTUG. 5 0/0 1837 »	28 1/2	— do Em. 1841. »	—
HOLL. 2 1/2 »	—	PIÉMONT »	1150 —
HAITI »	—	AUTRICHE »	—

Union linière... — — Fourneaux de l'Aveyron... —

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.

4 Can. 3 0/0 [illegible] — Act. d J. — Ch. S. G. — V. r. dr. — — Ob. anc. — — — nouv. — V. r. gau. — Paris à Sc. — — Orléans 1[illegible] — — à Rouen. 901 — R.-Havre. 5[illegible] — Avignon. [illegible] — Str. à Bâle. — Paris-Str. 5[illegible] — Tours-Nant. 5[illegible] — Orl.-Vierz. [illegible] — C. du Nord 5[illegible] — Fecamp-Hav. — Diep.-Fec. — Boul. à Am. — Orl.-Bord. [illegible] — Mont. à Tr. — Paris-Lyon 3[illegible] — Bord-Teste — Lise V. Y. — Lin Mabe. —

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	—	Paris à Rouen....	935 —	Orléans à Vierzon.	53[illegible]
— (r.-g.)..	—	Rouen au Havre..	640 —	Bordeaux à Cette..	47[illegible]
Paris à Orléans...	1235 —	Marseille à Avign.	565 —	Nord..........	53[illegible]
— à Lyon.....	396 25	Paris à Strasbourg	393 50	Boulogne à Amiens	—

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr.; août, septembre et octobre, 76 fr.

Béziers, 61 à 62. — Bordeaux, 67.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois et août, 101; 4 derniers mois, 105-50 offert.

Lille : Colza, 85-50. — Lin, 94-50.

Savon disponible, belle qualité, 100 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 août.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Cachette.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Chapeau, dernier Amour, un Vœu.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Charlotte Corday, un Mari anonyme, Geneviève.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Qui Dort dîne, la Sirène, Trois Portiers, Ether.
8 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Chiffonniers de Paris, Secours.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Relâche.
7 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Léa.
7 h. 1/2 CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Enfants jaloux, Barbe-Bleue.
7 h. 1/2 FOLIES. — Chevreuil ou le Fermier anglais, un Mariage en Espagne.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Gabrielle, Quelque chose, Françoise, Toto Carabo.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Les Fifres et les Tambours, le Tonnelier, l'Officier.
3 h. 1/2 HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. 1/2 CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Ce que MM. les pairs n'ont pas fait.

Le *Journal des Débats* célèbre aujourd'hui la Chambre des pairs et dresse la liste des travaux accomplis par elle dans la dernière session. Il est vrai que MM. les pairs ont rendu au pays un grand service en atteignant la corruption dans sa plus haute sphère, et en marquant d'une juste flétrissure deux anciens ministres. On doit les féliciter de n'avoir pas partagé, à l'égard des faits reprochés à MM. Teste et Cubières, l'incrédulité obstinée de MM. Dumon et autres ministres, affirmant à la Chambre des députés, séance du 3 mai, que ces faits n'étaient *ni vrais, ni possibles*.

Cependant, à côté de l'éloge, la critique aussi doit se placer, et, puisque le *Journal des Débats* donne la liste des travaux accomplis par MM. les pairs, nous dirons à notre tour ce qu'ils n'ont pas fait.

Ils n'ont pas donné suite aux réclamations de M. de Montalembert, demandant comment on avait dépensé 7 millions à l'abbaye de Saint-Denis pour dégrader cette église.

Ils n'ont pas donné suite aux questions d'un autre membre qui voulait savoir comment un fondeur a pu vendre pour 100 000 fr. de canons appartenant à l'Etat.

Ils n'ont pas exigé du ministère qu'il fît poursuivre le *Courrier français* devant les assises comme ayant calomnié les hauts fonctionnaires que l'on dit intéressés dans la compagnie des mines de Mouzaïa.

Un pair ayant déclaré que les autorisations de défrichement étaient une monnaie électorale, ayant même annoncé des exemples et commencé ainsi une phrase : *un particulier de Rouen*..... Ses collègues ne l'ont pas prié de la finir.

MM. les pairs n'ont pas forcé les ministres à expliquer comment ils avaient porté M. Teste à une présidence à la cour de cassation alors même qu'ils le jugeaient indigne de figurer dans le cabinet du 29 octobre...

MM. les pairs n'ont pas voulu tenir compte de la dénonciation qui leur était soumise au nom du maire et des principaux habitants de Bone.

Ils n'ont pas accordé à M. Warnery l'arbitrage qu'il demandait afin de détruire les allégations diffamatoires dirigées contre lui par M. Hébert.

Non, MM. les pairs n'ont rien fait de tout cela. Loin de nous la pensée d'accuser leurs intentions ; ils ont cru servir l'ordre public en étouffant l'explosion de grands scandales. Mais ils sont allés contre leur but, la corruption politique et sociale est une gangrène d'autant plus dangereuse, qu'on la dissimule au lieu de la mettre à découvert et d'y porter le fer et le feu. La Chambre des pairs, en interposant son autorité, aurait pu hâter le jour de cette enquête générale que le pays réclame et qu'il obtiendra. Nous regrettons qu'elle n'ait pas ainsi compris sa mission, et nous ne pouvons, en bonne conscience, nous associer aux éloges que le *Journal des Débats* lui décerne.

L'enquête ! l'enquête ! Le *Courrier français* publie aujourd'hui un jugement du tribunal de police correctionnelle d'Alger, d'où il résulte :

Que les sieurs Martin et Canton, courtiers maritimes chargés des nolisements de navires pour le compte de l'Etat, ont été dénoncés au procureur du roi par un autre courtier, le sieur Thouard, comme s'entendant avec les agents du gouvernement pour voler le Trésor, en se faisant remettre de la main à la main une partie des sommes payées par l'Etat pour le nolisement des navires ;

Que le ministère public, voyant des fonctionnaires importants compromis dans cette affaire, ne donna aucune suite à la dénonciation du sieur Thouard ;

Que celui-ci fut, au contraire, traduit en police correctionnelle, à la requête de MM. Martin et Canton, comme diffamateur et auteur d'une dénonciation calomnieuse ;

Que M. Thouard déclina la compétence du tribunal de police correctionnelle, vu la qualité des fonctionnaires compromis, et demanda que la vérité des faits dénoncés fût préalablement examinée par la juridiction compétente ;

Que le tribunal, en effet, se reconnut incompétent, déclarant que rien n'avait prouvé la fausseté des faits signalés par M. Thouard, et que rien ne mettait, quant à ces faits, les sieurs Martin et Canton à l'abri des poursuites du ministère public.

Ce jugement fut prononcé le 18 septembre 1843. Depuis, le ministère public n'a fait aucune poursuite, et nous demandons, avec le *Courrier français*, quels sont les hauts fonctionnaires qu'il craint d'atteindre.

Bureaux de l'Esprit public. — Les journaux ministériels de province ont reçu la consigne de publier la note suivante envoyée de Paris. Nous la trouvons textuellement reproduite le même jour dans l'*Echo de la Nièvre* et dans le *Courrier de l'Eure*.

Dans notre pays, on ne sait jamais s'occuper des choses à demi ; on passe toujours le but, et souvent, en voulant faire le bien, on cause beaucoup de mal. Ce qui arrive en ce moment en est la preuve.

Depuis le procès tristement célèbre de la Chambre des pairs, depuis les révélations et les catastrophes qui en ont été la conséquence, il s'est formé à Paris, comme une société de dénonciation, une sorte de comité des recherches, qui va fouillant, interrogeant, paperassant, pour découvrir des tentatives de corruption et des actions blâmables ou supposées blâmables.

Une bande de faiseurs s'est organisée, et, par tous les moyens, elle cherche à effrayer les uns, à amener les autres à composition. C'est par des agents de cette bande que certains journaux, un peu trop prompts peut-être à se passionner, sont assaillis de révélations, de communications qu'ils assurent devoir être très importantes, mais qui, au fond, n'ont aucune signification, aucune base.

Seulement, le résultat de cette coalition que l'on ne saurait trop flétrir, de cette conspiration de gens d'affaires de bas étage qui cherchent à tous prix à gagner de l'argent, est de faire jeter dans la circulation beaucoup de bruits, de nouvelles fausses, de calomnies, qui répandent partout l'inquiétude et la désolation. S'il y a des coupables, qu'ils soient punis, mais que la société ne devienne pas la pâture d'une autre espèce d'oiseaux de proie cent fois plus dangereux qu'on ne saurait le croire, car ses armes sont celles des lâches. Elles frappent dans l'ombre et parviennent à blesser les réputations les plus solidement et les plus anciennement établies. Il faut espérer que la justice du pays veillera à ce que le repos des bons citoyens ne soit pas troublé.

La justice du pays n'a qu'un moyen de protéger le repos des bons citoyens : c'est de punir comme calomniateurs les hommes qui ne prouvent pas la vérité de leurs dénonciations. Pourquoi ne pas employer cette voie contre M. de Girardin, l'auteur des révélations les plus graves ?

Le *Constitutionnel* prend acte du mouvement qui se manifeste parmi les colons de la Guadeloupe, et qui les rallie à la cause de l'émancipation par l'association et l'organisation du travail :

Le conseil colonial de la Guadeloupe annonce le dessein de s'associer, à certaines conditions, aux efforts de la métropole pour opérer l'émancipation des esclaves. C'est une détermination importante. Cependant le conseil ne se borne pas à cette déclaration. Il pose déjà les bases de son concours : le maintien du travail assuré par l'association. C'est un principe fécond, dont l'application a été tentée avec succès dans plusieurs colonies anglaises, et particulièrement à l'Ile de France, où la population est toute française. Il consiste à admettre les nègres attachés aux grandes exploitations au partage des produits. On éveille ainsi chez eux l'amour du travail et le sentiment de la propriété. Le conseil colonial de la Guadeloupe a nommé une commission chargée de préparer, dans la vue de la transformation sociale des colonies, un plan d'organisation du travail d'après ce principe.

Tous les hommes intelligents comprennent que la situation politique et sociale actuelle ne saurait se prolonger, mais ceux qui ne se rallient à aucune théorie d'avenir nettement dessinée se sentent inquiets et attristés en présence de l'imprévu. Cette situation d'esprit a été bien rendue dans l'éloge de M. le maréchal Valée, prononcé par M. le comte Molé à la Chambre des pairs.

Pour moi, Messieurs, a dit l'ancien ministre à la noble Chambre, qui appartiens à ce passé dont les souvenirs s'effacent et l'histoire se dénature tous les jours, tout attaché que je suis au présent, il doit m'être permis d'interroger l'avenir et d'étendre sur lui un mélancolique regard. J'y cherche de nouveaux cieux, et j'y rencontre des nuages impénétrables. Plus que jamais je trouverais téméraire de prédire. Je me borne à appeler la protection de la Providence sur cette patrie que j'aime avec ardeur dans ma vieillesse, comme je l'ai servie depuis ma jeunesse avec dévouement.

Liberté religieuse. — Un ancien conventionnel, Sergent, vient de mourir à Nice. Quelque temps avant sa mort, il se plaignait à M. Carnot, député de Paris, des obsessions des jésuites qui assiégeaient son lit de mort afin d'obtenir de lui une confession et le désaveu de *sa conduite révolutionnaire*. Il paraît cependant que, si M. Sergent ne désavoua pas son passé politique, si on ne put l'enrôler même à l'heure de l'agonie sous les drapeaux du père Loriquet et du frère Philippe, on obtint de la faiblesse d'un mourant un simulacre de cérémonie religieuse en opposition directe avec les croyances qu'il professait encore la veille de sa mort. De pareils faits sont trop communs pour soulever beaucoup l'opinion publique ; mais que penser de l'*Univers*, organe de la liberté partout et toujours, quand il trouve excellent qu'on tourmente ainsi les mourants pour leur faire donner un démenti à leur vie, et quand il qualifie d'*hypocrisie* la protestation contre une confession forcée !

LA SESSION. — Nous nous associons de grand cœur à ces remarques de la *Gazette de France* :

Toutes les observations faites sur la session se résument dans ces quatre faits : Aucune session n'a duré aussi longtemps, aucune n'a été plus dépourvue de travaux politiques, aucune n'a livré autant d'argent aux prodigalités du gouvernement, aucune n'a mis en commun[illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 11 AOUT 1847.

LA PART DES FEMMES (1).

—

DEUXIÈME PARTIE.

—

APRÈS BOIRE.

Les deux cousins dormirent du sommeil du juste une partie du jour et la nuit suivante tout entière. En s'éveillant, Adelstan se rendit chez Léonce pour le féliciter sur les plaisirs sans bornes qu'il avait procurés à ses amis.

— Ta soirée a réussi, lui dit-il en entrant, nous nous sommes rudement amusés, on peut le dire.

— Mais oui, répondit Léonce en se frottant les yeux, moi qui ne me rappelle que le commencement, je trouve que ça flambait assez bien déjà avant que je n'en perdisse la vue.

— Le commencement était assez animé, sans doute, mais la fin?...

— La fin... Ah mon Dieu ! s'écria tout à coup Léonce avec un œil effaré, te la rappelles-tu bien, toi, la fin ?

— Quel est ce transport, aussi dramatique qu'insolite ? dit gravement Adelstan.

— Es-tu bien sûr, Adelstan, réponds-moi sérieusement, de savoir tout ce qui s'est passé hier ici ?

— A peu près. Cependant je n'en jurerais pas... Mais pourquoi ?

— Rappelle-toi, je t'en conjure, tu n'as rien conservé d'extraordinaire dans ta mémoire ?

— Ma foi non.

— Si c'était un mensonge de cette infâme Juliette, si elle avait voulu simplement se railler d'un secret surpris dans l'ivresse.

— Mais explique-toi donc, que t'a dit Juliette ?

— Des choses impossibles et tellement insolentes, que je l'ai chassée de chez moi hier soir.

Ici Adelstan se mit à réfléchir profondément. Son insouciante figure se couvrit d'inquiétude.

— Attends donc, je me souviens de quelque chose ; mais c'est un souvenir si vague, si interrompu, si embrouillé...

— Eh bien ? fit Léonce qui se dressa sur son séant.

— Mais ce sont des rêves, à coup sûr.

— C'est égal, voyons ces rêves.

— Oui, il me semble qu'à partir d'un certain moment, j'ai entendu éclater le rire aigu de Juliette pendant le reste de la nuit.

— De quoi riait-elle ? cherche bien.

— A bah ! à quoi bon te dire ces choses-là, ce sont des fantaisies d'esprit de vin, certainement.

— Tu n'as pas tourmenté une jeune fille ?

— Si !... Comment, diable ?... Mais c'est donc vrai !

— N'était-ce pas ?...

Léonce hésitait.

— Juanna, dit vivement son cousin.

— Juliette a dit vrai ! reprit sourdement Léonce renversé de cette découverte.

— Est-ce possible ? objecta le lion, mais comment aurait-elle été ici ?

— Je ne sais ; tu l'as empêchée de parler, m'a dit Juliette.

— Etait-elle seule ?

— Non. Et non, pardieu ! puisque tu te rappelles des choses incroyables, dis-tu, prends-les pour la vérité, et tu sais tout.

— Il me semble encore que je me suis disputé, mais avec qui, mais pourquoi, je n'en sais rien.

— Allons, mon Dieu, tout est vrai, je le vois. Oui, tu t'es disputé, c'est juste ; tu t'es disputé avec Louis René. Ils étaient là ensemble ; ils sont mariés, c'est fini.

— Louis René ?... Ah ça, mon pauvre ami, nous battons la campagne. C'est vraiment fabuleux que nous nous permettions d'aussi absurdes suppositions. Louis René à Paris, dans cette saison, à propos de quoi ?

— Eh ! c'est malheureusement trop simple. Il a voulu amener ici sa jeune femme, selon l'usage, et ils sont venus me faire une surprise, et Juanna est entrée la première, et tu t'es mis à l'embrasser.

— Après tout, cela se peut.

— C'est sûr, mon Dieu, c'est sûr !

— Au surplus, reprit Adelstan, s'ils sont venus te voir, après ta lettre, c'était pour te railler.

— C'est vrai pourtant, l'insolent ! Il a voulu me faire envie de son bonheur. Il savait bien que je l'aime encore, que je l'aimerai peut-être toujours, quoi qu'elle fasse.

— Eh bien, si c'est cela, ce n'est pardieu pas mal qu'ils aient été reçus de cette pittoresque manière. Ils ont vu de leurs propres yeux que tu sais te passer d'eux.

— Peux-tu plaisanter ainsi, Adelstan ? Tu ne comprends donc pas que c'est affreux pour moi ? Me passer d'eux, me passer d'elle, est-ce possible ? Je l'aime plus que jamais !

— Allons, mon pauvre Léonce, ne te désespère pas. S'il en est ainsi, souviens-toi de ma consolante équation : Le mari est à l'amour ce que l'orgue de barbarie est à la musique. Ce qui est fait est fait, on n'y peut rien. Quand tu te dépiterais, quand tu te fâcherais... Voyons, console-toi. Si tu n'as pas cette charmante fille d'une manière légitime, tu l'auras illégitimement. Je te dirigerai, sois tranquille. Tu feras à cet hypocrite de René ce que j'ai fait, moi, à ce brave homme de père de Logny. Bien mieux, tu le feras sans remords, car ce sera une vengeance qui lui est bien due.

— Oh ! Juanna, [illegible] Léonce, m'avoir oublié ainsi, malgré mes [illegible] mes serments ; c'est odieux !

— Tu n'es [illegible] mon cher ami ; as-tu oublié [illegible]

— Oh ! c'[illegible]

— Pour to[illegible] paraît qu'il ne lui en a pas semblé ainsi [illegible]

— Si ce n'était pas vrai ! dit Léonce se rattachant à un reste d'espoir fondé sur le peu de clairvoyance où ils étaient la veille.

Comme il disait cela, la mère Moriot remit à Adelstan le billet de Louis René, en lui faisant part de la recommandation formelle de son auteur.

— Tiens, lis, dit-il à Léonce en le lui passant après en avoir pris connaissance.

— Plus de doute, fit celui-ci désespéré. Mais elle est donc orpheline, la pauvre enfant ! Elle est donc sans fortune, elle souffre donc !... Et moi qui passais mon temps à m'étourdir ici, sans penser à la consoler.

— Ce que tu n'as pas fait, un autre s'en est chargé ! Tu l'as dit : c'est fini. Louis nous recommande d'oublier : oublions !...

— Je ne pourrai jamais.

— Au moins jusqu'aux vacances. Dans trois ou quatre mois nous retournerons auprès d'elle, et nous verrons.

Les consolations d'Adelstan étaient trop peu cordiales pour produire un effet instantané ; il fallait entrer d'une manière plus délicate et plus intime dans la douleur de Léonce pour le soulager. Aussi n'y put-il rien ce jour-là. Ce ne fut que quelque temps après qu'il obtint de lui de chercher des distractions à sa tristesse désormais inutile : ils le croyaient tous deux.

En effet, comment supposer le motif qui avait conduit Juanna à Paris. Il ne pouvait pas entrer dans leur imagination, si loin qu'elle pût aller, que l'orpheline se fût décidée à venir seule à Paris, à y venir pour demander la protection d'un jeune homme de dix-neuf ans, d'un étudiant dont elle savait indubitablement la vie joyeuse et dissipée.

Dans l'angoisse de ses incertitudes, Léonce pensa à son beau-frère, il devait être assurément au courant de tout cela. Pour la première fois, le député eut à ses yeux une valeur et un intérêt ; pour la première fois, il se dirigea vers sa demeure d'un pas rapide et le cœur impatient. Il lui sembla même un moment qu'il allait consulter un ami, un confident affectueux, dont la parole bienveillante devait calmer ses inquiétudes et ses chagrins.

En arrivant chez lui, il le vit occupé à causer de choses graves avec un personnage décoré. Il dut

(1) Voir les numéros des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 20 juin, 1er, 21, 22, 24, 25, 28, 29, 30, 31 juillet et 6 août.

Vous en avez jugé autrement.

Déjà, il y a deux ans, l'on a créé des prud'hommes pour l'industrie des métaux, et le 9 juin dernier a paru une ordonnance qui en étend l'application à presque toutes les branches de l'industrie parisienne.

Si nous ne prenions en considération que l'ordonnance du 9 juin, nous nous contenterions d'aviser au moyen de nous soustraire à la juridiction des conseils qu'elle établit, et ce serait chose assez facile.

En effet, les prud'hommes n'admettent de contestation que pour un travail exécuté. Il y aurait pour nous un moyen bien simple d'éviter d'aller devant eux : ce serait de fixer le prix d'un ouvrage avant de le commencer.

En second lieu, quatre-vingts professions et plus sont respectivement justiciables de trois conseils, composés chacun de quinze membres, en tout quarante-cinq. Or l'art. 12 de la loi du 11 juin 1809 porte : « Les conseils de prud'hommes ne connaîtront *que comme arbitres* des contestations qui leur seront soumises. » Il y a donc ici une quarantaine de corps d'état qui, en dépit de l'ordonnance, ne pourront être renvoyés devant un tribunal où ils ne comptent pas un seul membre capable de se prononcer comme expert. Quant aux industries qui se trouvent représentées, elles ne peuvent avoir qu'un ou deux arbitres, trois au plus. Dans ce cas encore, les quatre cinquièmes des prud'hommes ne pourront juger comme experts, c'est-à-dire qu'aux termes mêmes de la loi, ils ne devront pas juger du tout.

Mais ces faux-fuyants ne peuvent nous satisfaire. La loi impériale renferme un principe que nous ne pouvons admettre, parce qu'il est subversif de nos institutions, parce qu'il contient en germe l'organisation d'une féodalité financière.

Le gouvernement, au mépris de la Charte, a consacré l'inégalité sociale dans le domaine politique par la loi électorale, par la législation sur la presse, etc. Quant à la question industrielle, il ne s'en était pas occupé ; il avait promis le *laissez-faire*. Il abjure aujourd'hui son principe et essaie de substituer une organisation à l'anarchie de la concurrence.

Nous avions lieu d'espérer qu'un pouvoir qui a porté si haut le culte des intérêts matériels saurait du moins respecter ces intérêts chez toutes les classes. Notre espérance a été vaine. Il organise aujourd'hui les capitalistes en coalition permanente. A eux seuls le droit de fixer nos salaires ; à eux de nous dicter leurs conditions, non plus seulement au nom de la misère et de la faim, mais au nom des baïonnettes et de la prison.

On nous a exclus de toute participation à l'élection des représentants du pays ; on nous refuse aujourd'hui le droit de discuter nos salaires. Il semble que tout ce qui peut ravaler notre dignité, accroître notre détresse, trouve l'appui du gouvernement. Et les académiciens, les moralistes, les philanthropes, tous les charlatans officiels ne parlent que de moraliser la classe laborieuse et d'améliorer son sort ! Croit-on que nous serons dupes de cette menteuse bienveillance ?

Puisque l'autorité remplace le *laisser-faire* par un commencement d'organisation, nous demandons que cette organisation soit égalitaire ; que les contestations de salaire soient portées devant un tribunal arbitre composé en nombre égal d'ouvriers *non patentés* et de patrons, élus respectivement par ceux dont ils sont chargés de défendre les intérêts.

Nous ne sollicitons point ici une faveur ; c'est notre droit que nous invoquons. L'égalité nous a été promise il y a dix-sept ans ; nous sommes décidés enfin à la prendre au sérieux.

M. Warnery et les Débats.

M. Warnery adresse au *Journal des Débats* une lettre que nous regrettons de ne pouvoir citer tout entière. En voici quelques extraits :

D'abord, je proteste contre votre dédain pour cette population généreuse et hardie qui a osé choisir pour défenseur un homme de cœur ... électeurs.

MM. de Bassano et comp. n'ont nullement engagé les habitants indépendants de Bône à me confier leur mandat. Voici ce que M. Michel, négociant et propriétaire, m'écrivait, le 14 juin dernier, à ce sujet :

« J'ai trouvé le temps d'aller voir M. le marquis de Bassano, nous » avons causé longuement ; il m'a promis son adhésion, *mais par » lettre particulière* ; je le crois dans cette position embarrassante » de bien vouloir signer, mais de ne pas se mettre mal avec les *auto» rités*. »

Vous voyez de quelle liberté jouissent les hommes les plus honorables en Algérie ; vous voyez aussi que MM. de Bassano et comp. ne sont pour rien dans cette manifestation.

Je le répète, je ne suis ni l'agent de la compagnie des mines et usines de Bône, ni l'agent des intérêts particuliers. Que cette société vienne à accepter les propositions que lui renouvellent chaque jour ses concurrents, les bienheureux protégés du ministère, et je vous donne l'assurance que je ne l'épargnerai pas ; car alors elle aura failli à sa mission, elle aurait fait cause commune avec la corruption, avec le monopole.

On me dit toujours : « Produisez vos preuves !... » Mais M. le ministre de la justice sait bien que je n'ai plus vingt-quatre ans, et que j'agis prudemment en ne lui donnant pas des armes pour m'égorger dans le prétoire de la police correctionnelle.

Je serai plus réservé que le *Courrier français*, auquel on peut être convaincu que je ne ferai pas défaut ; et, si je puis être assez heureux pour être cité devant le jury (ce tribunal mal disposé, comme l'appelait M. le ministre de la justice il y a quelques jours), je ne m'aventurerai pas, sans lest et sans provisions, sur la mer orageuse des débats.

On a soutenu à la tribune que j'avais usurpé le titre de délégué. Mais, il y a trois mois, deux prétendus délégués de l'Algérie (ils étaient nommés par 50 à 60 personnes d'Alger) étaient reçus en grand honneur par les ministres, et obtenaient une audience du roi !...

Il est vrai que ces délégués nagent dans les eaux du pouvoir.

Serait-ce parce que je ne suis ni banquier ni fournisseur que l'on me repousse ! Serait-ce parce que je ne me prosterne pas devant l'omnipotence du ministère que je ne suis point digne de représenter une population que l'on *tyrannise* ?

Hélas ! puisque M. le ministre de la justice le veut, je me prosterne à ses pieds, non pas pour l'honorer, mais pour le supplier de me traduire devant la justice du pays.

Mais vous redoutez donc bien cette justice, qu'elle vous fait pâlir ? Mais vous craignez donc bien l'opinion des hommes honnêtes, indépendants, que vous faites tous vos efforts pour m'attirer dans le guet-apens de la police correctionnelle ?

M. Warnery, relevant l'insolente expression de M. Hébert, explique ce que c'est *qu'un Warnery* ; il parle de son grand-oncle le général Warnery, de son oncle le capitaine Warnery, mort à Wilna, et se défend par respect... pour les lois de septembre de dire ce que c'est *qu'un Hébert*.

Le délégué de Bône complète sa réponse en publiant le texte de sa lettre à M. le général de Larue, lettre que M. Hébert avait présentée comme une tentative de chantage en en citant un simple extrait qui ne permettait pas d'apprécier le sens général de cette pièce.

Distributions de prix dans les Écoles rurales.

M. Dutrône, conseiller honoraire à la cour royale d'Amiens, a présenté à la Chambre des députés une pétition ayant pour objet de faire organiser des distributions solennelles de prix dans les écoles primaires de campagnes. Les observations de l'honorable ... et essentiel qu'il soit en possession, lui est plus indispensable encore dans les campagnes que dans les villes. En effet, dans les campagnes, l'instituteur est, non-seulement par son savoir scolaire, mais par son éducation sociale, plus avancé en civilisation que la majeure partie de la population, dont il reçoit les enfants ; et il importe que cette population ait pour lui une déférence qui la prédispose à le suivre dans la voie des progrès.

Si cette position morale de l'instituteur, considéré comme *père de famille communal*, est plus désirable pour lui dans les campagnes que dans les villes, elle y est malheureusement plus difficile à acquérir que dans celles-ci.

Plusieurs causes contribuent à ce grave inconvénient.

Les hommes qui sont habituellement courbés sous le poids de travaux exigeant un grand emploi de force physique et s'accomplissant sous le coup des injures du temps, trouvent que, dans sa classe, l'instituteur, à l'abri de toutes les intempéries des saisons et exempt de tout travail de force, est une sorte d'oisif, trop bien payé pour le peu de peine que lui donnent ses fonctions. De là, mille propos où l'irrévérence égale l'injustice. Ajoutons à cela que le temps passé en classe par l'écolier augmente d'autant la tâche des autres membres de la famille dans les travaux du ménage ou de la ferme : travaux qui, dans la petite agriculture, se font par assistance mutuelle et sont moins répartis en attributions spéciales que dans les autres industries. De là encore, plaintes contre l'instituteur, qui enlève, pour l'école, un auxiliaire dont le travail était utile à la maison. Plaintes mal fondées, incontestablement, mais dont l'écolier conserve de fâcheuses impressions.

Ce n'est pas tout. Il revient onze fois par an le jour où il faut prélever, sur les modestes ressources de la famille, le prix du mois d'école, et c'est alors que les paroles amères n'ont plus de frein. Tout ce que les parents auraient à reprocher pour son peu de progrès à l'élève ou à eux-mêmes, ils le reprochent à l'instituteur. Et chaque pièce de monnaie qu'ils retirent d'une bourse déjà trop légère, est accompagnée à son adresse d'expressions dont la dureté rustique est destructive du respect que l'enfant doit à son maître.

N'oublions pas qu'en outre et par une déplorable vérification de cet axiome, *les extrêmes se touchent*, chez nos villageois comme chez nos sommités gouvernementales, on rend à la richesse un culte scandaleux, et que l'étroite position de fortune où se trouve habituellement l'instituteur vient encore s'opposer à ce que son influence morale, sociale, s'établisse convenablement.

A ces causes si nombreuses qui pèsent sur la considération dont l'instituteur doit jouir dans la commune, il est un contrepoids, et c'est encore la *distribution solennelle des prix*.

C'est là, en effet, que l'instituteur apparaît dans toute sa valeur, dans toute sa puissance, dans toute la dignité de sa position. C'est là que se vérifient, pour les parents et les élèves intéressés solidaires, ses prédictions de toute l'année. Nominations, livres, lauriers, triomphe, honneur et gloire, voilà ce qu'il avait promis aux élèves assidus, soumis et laborieux ! Repentir, larmes, honte, voilà ce qu'il avait annoncé devoir être la part des élèves négligents, rebelles ou paresseux ! Or, le jour de *la distribution des prix*, tout cela se réalise solennellement devant la population assemblée, qui en conservera le souvenir ; et ce souvenir lui représentera sans cesse, planant au-dessus des familles, qui toutes acceptent ce jour-là sa supériorité, l'instituteur dans son vrai caractère de *père de famille communal*.

ITALIE. — Le gouvernement pontifical vient de nommer les vingt-trois députés qui devront se réunir à Rome le 5 novembre prochain, pour faire connaître au souverain pontife les besoins et les vœux de chacune des provinces. On trouve sur cette liste des noms chers à l'Italie, des hommes qui depuis longtemps ont donné des gages aux idées d'ordre et de progrès. Pour la légation de Bologne, par exemple, l'avocat Silvani, homme qui jouit d'une grande considération, a été élu membre du gouvernement provisoire lors des mouvements politiques ...

---

donc attendre la fin de l'entretien politique et paraître s'y intéresser en refoulant son impatience.

Une fois seul avec M. Pernon, Léonce le questionna avec ardeur ; mais l'homme public répondit dignement, froidement à sa fiévreuse curiosité, de manière à donner le poids d'une tuile à chacune de ses paroles. — Il ne savait rien de précis. — C'était une affaire de bien peu d'importance à ses yeux. — Il croyait pourtant que l'union projetée avait dû s'accomplir. — C'était justement l'époque désignée. — Il ne pensait pas qu'il y ait eu à cela le moindre empêchement.

— Au surplus, laissons cela, avait-il ajouté. Puisque vous voici, Léonce, je vous dirai qu'on vous a vu dernièrement au parterre *des Français*. Vous y faisiez un tapage improbateur très peu décent, à la représentation d'une tragédie nouvelle d'un mes collègues...

Celui-ci, plus triste et plus écrasé que jamais avait repris son chapeau dès le commencement de ces dernières observations. Il s'était enfui, laissant M. Pernon, étonné d'abord, puis indigné d'une retraite qui lui coupait forcément la parole. L'honorable resta à maugréer tout seul contre le degré de parenté, qui autorisait un étudiant de dix-huit ans à se permettre avec lui des libertés aussi fraternelles.

Après quelques jours de cuisants regrets, Léonce se décida, par désespoir, à admettre la compensation tant soit peu immorale d'Adelstan, et la vie débraillée reprit son cours.

Dans les intervalles de ses parties folles, Léonce avait pourtant d'amères rêveries. Son désir le plus grand ne serait plus satisfait, son espérance la plus ardente s'était enfuie, le plus grand mobile de sa vie jusqu'à ce jour s'était brisé pour jamais. Il revenait alors sur le passé de son amour et regardait s'aigrir au dedans de lui comme autant de remords ces joies de la seconde enfance, dont le souvenir se grave en nous si profondément.

A côté de ses plus vives, de ses plus chères émotions d'autrefois il voyait toujours cette figure souriante d'amie gracieuse prête à devenir amante dévouée. Se pouvait-il que cette suave jeune fille qui l'avait si longtemps préféré à tout, qui l'avait toujours caressé de la plus affectueuse expression de son doux regard le vît désormais d'un œil froid et indifférent ?

Il lui venait à cette idée des mouvements de rage indicible contre Louis René. Se pouvait-il que lui, Léonce, si particulièrement choisi par Juanna pour être son tuteur aimé dans cette vie de pièges, ait été abandonné pour ce nouveau venu ?

— Après tout... se disait-il.

Et ceci augmentait encore les durs reproches de sa conscience.

— Qu'ai-je fait pour elle depuis que je l'ai quittée ? Me suis-je informé si elle était heureuse, si mon oubli ne l'affligeait pas ? A peine lui ai-je écrit une fois ; et qui sait si cette lettre était convenable après ce qui lui est arrivé... Si elle lui était survenue pendant la maladie de sa mère, pendant que l'infortunée veillait son agonie... Pauvre Juanna ! le ton joyeux et dégagé de ma lettre l'aurait en ce cas blessée profondément.

Puis ces noires pensées cédaient aux distractions, pour revenir dans les moments de fatigue ou d'ennui. La présence de son beau-frère surtout lui rappelait tous ces regrets, car il lui était impossible de séparer la destinée faite à sa sœur du malheur de sa propre position. Il avait comme un pressentiment que toutes les deux venaient du même despotisme, de la volonté de celui qui lui avait fait cadeau de ce sermonneur pour parent. Aussi entrait-il depuis quelque temps, à la grande surprise du député, en révolte ouverte contre les conseils et les prescriptions. Il les accueillait avec une impatience pleine de railleries, et y répondait par des bons mots que lui eût enviés Adelstan.

Ce manque de respect blessait d'autant plus vivement l'homme public, qu'il ne pouvait imaginer aucun moyen de contraindre ce jeune étourdi à lui accorder la haute estime et à lui témoigner le respect qui lui étaient dus.

L'honorable ne pouvait attribuer ces sentiments à l'éducation : il avait vu agir M. Lachaumelle sur ses deux enfants, et il l'approuvait. Cependant, tous les deux étaient dans les mêmes dispositions hostiles : Ernestine, sa femme à lui, celle qu'il avait honorée de son alliance, semblait décidée à lui témoigner de la résistance et de l'éloignement ; Léonce, son jeune beau-frère, paraissait de son côté très peu fier de cette illustre parenté. Il se permettait insolemment de discuter ses conseils et de ne pas se rendre à la solidité de ses arguments.

Cette façon d'agir du frère et de la sœur bouleversait toutes ses idées ; mais, plutôt que d'y reconnaître l'exaspération née de la contrariété, il préférait attribuer cette hostilité, sans causes selon lui, au mauvais naturel des deux enfants. Il était loin de comprendre le motif vrai de l'éloignement ordinaire de la jeunesse pour les hommes dits raisonnables ; aussi eût-il été fort surpris si une voix bienveillante lui eût glissé dans l'oreille :

— Ne t'ébahis pas, ô Pernon ! à l'aspect d'un phénomène parfaitement naturel ; ne tombe pas de ton haut, ô homme grave ! en constatant la répulsion des passionnés pour les gravités de ton âge et de ton temps. Daigne auparavant jeter un regard malin sur toi et tes amis, tous gens honnêtes, taisant l'amour par contrats et parlant par proverbes, n'ayant plus de passions et point d'idées pour les remplacer. O homme austère ! si toi et tes amis voulez plaire, tâchez donc d'être plus affectueux, cherchez à devenir plus attrayants.

M. Lachaumelle cependant était fort inquiet du résultat du coup de tête de Juanna. Il savait bien qu'on l'avait ramenée à Blangy sans lui donner le temps de séjourner seulement douze heures à Paris ; mais il ignorait comment elle avait été reçue par son fils et ce qui avait pu se passer entre eux.

S'étaient-ils expliqués ? un mot pouvait suffire à rallumer leur amour mutuel, se l'étaient-ils dit ? En ce cas tout ce qu'il avait imaginé pour le bonheur de Léonce était détruit d'autant mieux qu'aux prochaines vacances il ne pourrait empêcher son fils d'aller la voir, autant qu'il le voudrait, chez Mme de Logny.

Or, afin de conjurer ce nouveau danger et de savoir quelles étaient en ce moment les dispositions d'esprit de Léonce, il lui proposa comme récompense à son travail (excellent prétexte) un voyage dans l'intérieur de la Corse, où un jeune cousin de Mme Lachaumelle était sous-préfet.

C'était, lui écrivait-il, un pays doublement pittoresque, par les mœurs et par le climat. Il partirait avec le frère du jeune homme qu'ils allaient voir, il visiterait la Provence : Arles-la-Romaine, les arènes de Nîmes, le pont du Gard, Avignon l'ancienne ville papale, Toulon où, pour la première fois, il verrait les arsenaux maritimes et des flottes de guerre, Marseille la phocéenne au port encombré par les visiteurs de toutes les nations ; puis la belle Méditerranée verte et bleue, d'où il verrait les cimes chenues des Alpes et les sommets cuivrés des Apennins ; enfin la Corse où les attendait avec impatience leur parent prêt à leur faire admirer la végétation originale de cette limite des contrées brûlantes et des zones tempérées.

— S'il accepte, dit-il en cachetant cela, c'est que le souvenir de Juanna ne l'occupe plus guères. Un an de plus, et il l'aura oubliée complètement.

La lettre de M. Lachaumelle trouva Léonce dans des dispositions favorables aux projets de distraction qu'elle apportait. Il redoutait ses propres émotions en revoyant Juanna. Ou elle était seule coupable ou lui-même l'était ; dans les deux cas, croyant à ce mariage que la présence des deux prétendus époux avait si bien confirmé, ce lui serait bien pénible d'assister aux premières joies d'une union qu'il maudissait.

Il fut donc charmé de trouver à prolonger son étourdissement, même pendant le temps des vacances. Alors, il accepta sans peine la proposition de ne pas revoir Juanna cette année.

Cette absence, d'ailleurs, le rendait intéressant. Il écrirait les incidents de ses pérégrinations, l'infidèle saurait tout par ses parents et penserait encore davantage à lui. Puis, quand plus tard il reviendrait près d'elle, il lui serait plus facile à lui, l'absent, le regretté peut-être, de faire renaître plus vivement cette passion endormie.

Son cœur commençait, on le voit, à se façonner aux principes d'Adelstan.

— Je pourrai très bien parvenir alors à suppléer le mari, cet amant obligé de chaque jour, ce monotone représentant du plaisir d'aimer changé en devoir à son égoïste profit.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

SUISSE. — Une correspondance particulière nous permet de publier les propositions que la commission de la diète fédérale a préparées, et qui doivent être soumises à la haute Diète le 9 ou le 10 août. Ces propositions sont entièrement conformes à l'opinion de la majorité dans l'assemblée, et nous avons le droit de dire dès à présent :

« 1° Qu'on peut considérer ce prochain arrêté de la haute assemblée comme une preuve nouvelle de sa ferme résolution de procéder avec énergie, et d'atteindre le but qu'elle s'est proposé, et qui est de dissoudre réellement et complètement la ligue; 2° Que les préparatifs de la ligue révèlent sa connivence avec des gouvernements étrangers : les armes et munitions saisies en Tessin étaient envoyés jusqu'à la frontière de cet état par le gouvernement autrichien et sous escorte autrichienne; on croit même que plusieurs des envois saisis sont aux armes d'Autriche; 3° on dit que l'Autriche a déclaré à la ligue qu'elle ne pourrait, pour le moment, faire plus, et que son appui devait se borner à des armes, des munitions et de l'argent. Elle a fourni, dit-on, d'assez fortes sommes à la ligue; 4° La population suisse libérale est animée d'un excellent esprit; elle a confiance en ses forces pour dissoudre cette ligue, s'il faut le faire à main armée, et ces manifestations de l'Autriche n'ont fait qu'exciter son ardeur; 5° La France est tombée si bas dans l'opinion des cantons libéraux, que, suivant un bruit général, mais auquel nous refusons de croire, des canons seraient envoyés prochainement de Strasbourg à la ligue. On se dispose à les arrêter soit à Bâle-Campagne, soit à Argovie, soit à Zurich. »

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DE LA DIÈTE FÉDÉRALE.

« La Diète fédérale :

» Vu les communications faites par le Directoire fédéral, sous date du 30 juillet, du 2 et du 3 août de cette année, concernant des préparatifs de guerre dans divers cantons, ainsi que la saisie d'armes et de munitions, dans le canton du Tessin ;

» Après avoir entendu le rapport et les propositions de la commission nommée le 30 juillet ;

» Considérant :

» 1° Que par décret du 20 juillet dernier, la Diète a déclaré la ligue séparée des sept cantons de Lucerne, Ury, Schwitz, Unterwalden, Zoug, Fribourg et Valais, contraire au pacte, et dissoute, en se réservant les mesures ultérieures que les circonstances pourraient rendre nécessaires ;

» 2° Que les préparatifs militaires incessants qui ont lieu dans ces cantons simultanément; la distribution d'armes et de munitions, l'établissement de fortifications sur différents lieux, frontières desdits Etats, et les livraisons continuelles de quantités considérables d'armes et de munitions de l'étranger, joints à la protestation des sept cantons contre le décret de la Diète du 20 juillet écoulé, et aux proclamations adressées au peuple dans quelques-uns d'entre eux, ne laissent aucun doute sur le but de ces préparatifs ;

» 3° Que ces actes sont à un haut degré de nature à exciter les populations, à augmenter l'irritation et à compromettre ainsi la paix du pays qu'il est du devoir de la Diète de maintenir ;

» Arrête :

» 1° Les sept cantons mentionnés plus haut, sont sérieusement avertis qu'ils aient à s'abstenir de tout ce qui pourrait troubler la paix du pays, notamment à faire cesser tous préparatifs militaires extraordinaires ;

» 2° Le gouvernement du Tessin est chargé de retenir provisoirement les armes et les munitions mentionnées dans son rapport du 26 juillet dernier, en attendant les dispositions ultérieures de la Diète ;

» 3° Les Etats confédérés devront de même retenir tout envoi d'armes et de munitions destiné aux cantons de la ligue séparée, et en donner immédiatement connaissance au Directoire fédéral ;

» 4° Le Directoire fédéral est chargé de communiquer immédiatement le présent arrêté à tous les cantons, pour qu'ils aient à s'y conformer. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — Le *Moniteur parisien* déclare que la liste civile n'a jamais perçu aucun droit sur les brevets de fournisseurs de la maison royale.

— La cérémonie de l'inauguration de la statue élevée au prince royal a eu lieu le 8 août, à Saint-Omer avec une grande pompe.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« M. de Polbusque, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la 1re division du camp de Compiègne, se rendra sur le terrain le 15 du courant pour y faire les dispositions préparatoires a l'installation des troupes dans leurs cantonnements respectifs et procéder à cette installation. »

— On a procédé aujourd'hui, au Palais-de-Justice, à la nomination de cinq candidats entre lesquels le conseil de l'ordre des avocats en désignera deux pour prononcer les discours de rentrée. L'un de ces discours sera l'éloge de Dumoulin; le sujet de l'autre n'est pas encore fixé. Les suffrages se sont ainsi partagés : Me Merville en a obtenu 247, Me Adelon 171, Me Margerie 138, Me Ducoux-Laperière 133, et Me Busquet 60. Demain mercredi auront lieu les nominations des membres du conseil et d'un bâtonnier; les douze secrétaires seront élus jeudi au matin, de neuf heures à midi.

— C'est jeudi que s'ouvriront les débats de l'affaire d'Ecquevilley, suite du procès Beauvallon, et dans laquelle la déposition de M. de Meynard doit être d'une grande importance.

— On vient d'adresser de la prison de Troyes au *Propagateur de l'Aube* un morceau de pain que consomment les prisonniers. Nous ne savons, dit ce journal, si c'est là le pain ordinaire; mais, si nous jugeons sur l'échantillon, il faut avouer qu'une pareille nourriture n'est guère propre à soutenir ceux qui l'absorbent.

La mie est d'un brun de suie, veinée de filets visqueux qui indiquent une manutention imparfaite et une cuisson insuffisante. Ce pain est fade et amer tout à la fois et constitue une triste nourriture. Dans tous les cas, il est certain qu'il ne renferme pas les quantités de froment déterminées par le marché conclu entre l'administration départementale et la congrégation des sœurs de Saint-Vincent-de-Paule qui, nous assure-t-on, est chargée de cette fourniture.

FOURIER DEVANT LE SIÈCLE. — Sous ce titre, la *Gazette de France* vient de publier deux feuilletons signés Lourdoueix; elle annonce la continuation de ce travail. Nous l'apprécierons prochainement.

[illegible] a produit à Saint-Quentin une sensation d'autant plus grande qu'on s'attendait moins à cette catastrophe; en effet, le sieur Denouvion passait pour avoir gagné un million, cette année, dans le commerce des grains, ce qui inspirait une certaine confiance; il n'en est pas moins vrai que ces chevaliers d'industrie sont partis emportant environ 600,000 fr. en espèces; c'est un acte de friponnerie des mieux caractérisés. Denouvion, en passant par Cambrai avec sa famille, a liquidé une dernière affaire. On s'est mis à sa poursuite, mais sans résultat, en Belgique et en Angleterre.

L'extradition des sieurs Denouvion et Boulanger a été demandée et obtenue. Plusieurs émissaires sont partis pour l'Angleterre et la Hollande, où ils espèrent trouver les fugitifs. Cependant le bruit court qu'ils se sont déja embarqués pour les Etats-Unis.

(*Journal de Lille.*)

— On a annoncé, le 6 août, à Londres, la faillite d'une maison engagée dans le commerce des grains. On parle d'un passif de 200 000 livres sterling (5 millions de francs). (*Idem.*)

UN GÉNÉRAL INDISCIPLINÉ. — A l'une des dernières courses de Toulouse, M. de L..., ancien maréchal-de-camp en retraite, suivait, avec sa voiture, une ligne qui n'était pas celle indiquée par les règlements. L'artilleur Irigoyen, qui était l'une des sentinelles chargées de veiller à ce que les voitures prissent la direction prescrite, invita le général à rentrer dans la voie assignée. Celui-ci résista; il adressa au militaire des paroles injurieuses et lança des coups de fouet qui, d'après le militaire, l'atteignirent sur le dos.

Cité à raison de ce fait devant le tribunal correctionnel, M. de L..., a été reconnu coupable de rébellion et d'injures publiques envers un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions, et condamné à quinze jours de prison et à 100 fr. d'amende.

LES MOUTONS IMPRUDENTS. — Mercredi matin, un troupeau de moutons, occupé à tondre son déjeuner dans les pâturages de Massachusetts, alla se jeter étourdiment dans un train du chemin de fer allant de Boston à Worcester. Trois furent tués par la locomotive, et le reste se mit à fuir dans le plus grand désordre. Mais les étourdis se jetèrent de Charybde en Sylla, ou plutôt d'un convoi dans l'autre; le train qui allait en sens inverse les rencontra à son tour; et quatorze d'entre eux restèrent cette fois sur la place. Avis aux promeneurs de la race ovine.

AMOUR, MEURTRE ET SUICIDE. — Un jeune marin portugais, nommé Antonio Francis, aimait une jeune fille qui logeait avec lui dans une pension de Franklin Square, et elle lui avait promis de l'épouser à son prochain retour. Mais elle changea d'idée, et lorsque son fiancé revint, elle refusa de tenir sa promesse. Le Portugais saisit un couteau, l'en frappa, et alla au pied de Dover-Street se jeter dans la rivière de l'Est. Double sottise, car il s'est noyé, tandis que sa volage amante survivra à sa légère blessure.

PAQUEBOTS TRANSATLANTIQUES. — Le steamer français l'*Union*, capitaine Hébert, a mouillé samedi, à trois heures du soir, sur la rade du Havre, au bruit de son artillerie qui saluait le terme du premier voyage de la ligne nationale du Havre à New-York. Sa traversée de retour a été effectuée en treize jours et demi; celle d'aller, non moins remarquable, eu égard à l'aggravation de ses conditions nautiques, avait employé quinze jours et demi; double succès qui égale ou dépasse les plus beaux résultats obtenus par les entreprises concurrentes de l'Angleterre, des Etats-Unis et de la Belgique. Cette heureuse réussite de la première campagne des paquebots affectés par l'Etat aux services transatlantiques, fait à la fois l'éloge des qualités du bâtiment et de l'habileté qui les a mises en valeur, et, dès son début, assigne à la ligue française un rang distingué parmi ses rivales.

COUR ROYALE DE METZ. — *Audience du 17 juillet.*

AFFAIRE DES MINES DE SALTZBRONN.

Le sieur de Lassalle, un des actionnaires de la compagnie des salines de Saltzbronn, avait dirigé, en 1845, contre le sieur Dorr, banquier à Metz et entrepreneur général de ces salines, des poursuites ayant pour objet de lui demander compte de divers détournements qu'il lui reprochait d'avoir commis au préjudice de la compagnie, et qui montaient à des sommes considérables.

Les faits étant parvenus à la connaissance du ministère public, qui soupçonnait aussi dans le principe le sieur Dorr d'avoir fait usage de fausses pinces ou de fausses marques, une instruction criminelle fut requise et dirigée contre lui au mois de novembre 1846, et elle eut pour résultat de le faire renvoyer en police correctionnelle, sous l'inculpation d'abus de confiance.

Cette instruction fit connaître notamment que la compagnie était pourvue d'un comité dit *du contentieux*, voté à l'unanimité, le 18 octobre 1842, sur la proposition du sieur Dorr, et composé de lui, de son père, du sieur de Geyer et du sieur de Thon. La délibération qui institue ce comité porte qu'il sera dispensé de rendre compte de ses démarches et de ses actes, soit à l'assemblée générale, soit aux actionnaires, tant que ne sera pas décidée la question des concessions; qu'il est investi de tous les pouvoirs de la compagnie et de l'assemblée générale, sauf celui de vendre l'établissement; *que l'étendue de ces pouvoirs est telle qu'il sera autorisé à faire toutes les dépenses et sacrifices qu'il jugera nécessaires, et à puiser à cet effet dans la caisse de la compagnie*, ou à emprunter sans être obligé de rendre compte de ses actes, ou de justifier de l'emploi des capitaux, et sans autre condition que celle que les résolutions seront prises à l'unanimité et consignées sommairement et sans explication dans des délibérations qu'il tiendrait secrètes jusqu'après l'obtention de ces concessions; que ces pouvoirs s'étendent à tous les engagements pris précédemment pour le contentieux comme à ceux que nécessiteront à l'avenir les besoins de l'établissement.

Le surlendemain même de sa création, ce comité alloua 10 000 fr. au sieur Dorr, qui prétend que c'était pour la rémunération des soins et démarches auxquels il s'était activement livré depuis 1839. Une autre somme de 6 300 fr. fut en outre partagée dans des proportions inégales *entre les quatre membres du comité* et un sieur Blondin.

30 000 fr. furent en même temps envoyés par le sieur Dorr au sieur Milleret, ancien receveur-général, à Paris.

Cela dit sur le comité contentieux et sur les circonstances qui se rattachent à sa formation et à ses dépenses, revenons aux faits constitutifs de la prévention.

Nous nous bornerons à cet égard à citer par extrait le jugement de première instance du tribunal de Metz, qui le relate avec soin. Le sieur Dorr se prévalait de l'approbation donnée par le conseil d'administration de la compagnie à ses actes et à sa conduite; il n'en fut pas moins condamné, par les motifs suivants, le 26 avril 1847 :

Attendu qu'il est prouvé que le sieur Dorr, qui d'ailleurs en fait l'aveu, au lieu d'expédier les sacs de sel tel qu'il les recevait de la saline, vidait au [illegible] quatre mois d'emprisonnement, 1 000 fr. d'amende et aux frais...

Le sieur Dorr ayant interjeté appel de ce jugement, M. le procureur du roi, de son côté, en a relevé appel à minimâ.

Les débats ont occupé cinq audiences consécutives.

Après un rapport complet et lumineux de M. le conseiller Marlier, qui a rempli toute la première audience, et après l'interrogatoire du prévenu, Me Dommanget a présenté la défense, M. Limbourg, premier avocat-général, a fortement soutenu la prévention, en concluant d'ailleurs à la confirmation pure et simple de la décision des premiers juges, que la cour a néanmoins infirmée en ces termes :

Attendu que le traité du 7 octobre 1840 sainement interprété ne donnait pas à Dorr le droit de faire son profit particulier des excédants de poids qui se trouvaient dans les sacs de sel que la saline de Saltzbronn lui expédiait en sa qualité d'entreposeur général;

Attendu que, malgré les preuves d'indélicatesse et les graves présomptions de culpabilité qui résultent des débats, néanmoins il n'est pas suffisamment démontré qu'en s'appropriant ces excédants, il ait agi avec l'intention frauduleuse nécessaire pour constituer le délit qui lui est imputé; qu'il y a donc lieu de réformer la décision des premiers juges et de le renvoyer des poursuites;

Infirme, etc...

Le *Courrier de la Moselle* annonce dans son dernier numéro que, par suite d'une commission rogatoire adressée par M. le procureur-général au parquet de Paris, M. Milleret aurait été appelé devant un juge d'instruction.

Ier CONSEIL DE GUERRE DE PARIS.

Présidence de M. Buisson, colonel du 55e de ligne.

Audience du 9 août.

DILAPIDATION ET VOL DES FOURNITURES FAITES A L'HOPITAL DU GROS-CAILLOU.

On avait signalé depuis plusieurs mois des malversations importantes dans l'administration des vivres et denrées fournis à l'hôpital du Gros-Caillou. Ces abus éveillèrent l'attention d'un infirmier aide de cuisine qui surveilla plus attentivement ce qui se passait, et, lorsqu'il eut acquis la conviction des soustractions frauduleuses dont les malades étaient victimes, cet aide de cuisine, l'infirmier Labourot écrivit une lettre à M. l'intendant militaire de la première division pour lui révéler les faits parvenus à sa connaissance.

Cette lettre fut remise à M. l'intendant Melcion-d'Arc, le 22 mai à dix heures du soir, et dès le lendemain matin à quatre heures et demie, ce fonctionnaire accompagné de M. le sous-intendant militaire Villemain, se rendit à l'hôpital du Gros-Caillou pour procéder à une visite et s'assurer par l'inspection des livres si les faits révélés étaient vrais.

A la suite de cette inspection, M. Melcion-d'Arc prescrivit de procéder immédiatement à une enquête administrative, qui justifia complètement les faits énoncés par Labourot. M. Lagrange, officier principal comptable (grade qui équivaut à celui de capitaine dans la ligne), fut interrogé par M. le sous-intendant Villemain, et ses réponses furent loin de le justifier. M. l'intendant lui retira tout pouvoir sur l'administration de l'hôpital et lui ordonna de garder les arrêts forcés jusqu'à nouvel ordre; un factionnaire fut placé à la porte de son domicile, conformément aux règlements militaires. Cette surveillance fut insuffisante; car, deux jours après, on apprit que cet officier-comptable avait pris la fuite.

Peu de jours après, M. le commandant-rapporteur Courtois-d'Hurbal reçut l'ordre de procéder sans le moindre retard à une information judiciaire. Toutes les investigations auxquelles la justice s'est livrée ont amené non-seulement la mise en accusation de l'officier-comptable, mais encore celle de son adjudant (grade de lieutenant), le sieur Delorme.

Dès l'ouverture de la salle d'audience, la garde a peine à contenir la foule qui se précipite dans l'auditoire. A midi précis, M. le colonel Buisson a fait donner lecture par le greffier de toutes les pièces de l'information. M. Lagrange est poursuivi par contumace et l'adjudant Delorme comparait en état d'accusation préventive.

L'accusation reproche particulièrement à l'officier Lagrange d'avoir exagéré sur les quittances qu'il produisait à l'Etat à l'appui de ses comptes les sommes qu'il payait aux fournisseurs. Les bouchers, boulangers acquittaient les factures en blanc, et l'administrateur comptable remplissait les blancs en y mettant la somme qu'il lui convenait d'inscrire.

Après la lecture de toutes les pièces de l'instruction, la garde introduit l'accusé Delorme; il porte l'uniforme brodé au collet et aux parements. Il prend place sur le banc des prévenus; il déclare être âgé de 62 ans et né à Paris.

M. le président à Delorme : Avez-vous jamais fait prendre quelques fournitures pour le compte de votre maison? — R. Je n'ai jamais fait une chose semblable.

D. Mais il est à votre connaissance que M. Lagrange le faisait journellement, et vous le laissiez faire? — R. Oui, colonel, c'est la vérité; j'avais la conviction que tout ce que prenait M. Lagrange pour servir aux besoins de son intérieur, était payé par lui.

J'étais comptable, sans doute; mais j'étais sous les ordres de M. Lagrange, et je n'étais responsable qu'envers lui. C'est lui qui vérifiait mes comptes et mes écritures..

D. L'instruction constate que vous avez pris pour votre compte diverses provisions; parlez franchement, dites la vérité. — R. J'ai pris une fois un petit approvisionnement de pommes de terre dont j'ai tenu compte à M. Lagrange à raison de 10 c. le kilogramme. J'ai pris aussi une autre fois deux kilogrammes de vinaigre rouge, que j'ai remplacés le lendemain par deux litres de vinaigre blanc.

D. L'infirmier Labourot a dit que sa mère, étant femme de ménage à votre service, a été envoyée maintes fois par vous pour prendre à l'hôpital tout ce qui vous était nécessaire. Cette femme, entendue dans l'instruction, a déclaré que le vermicelle, le bouillon, le sucre, l'huile, les chandelles et autres objets étaient journellement pris par elle et par votre ordre dans les réserves de l'hôpital. — R. Je n'ai pas donné des ordres de cette nature. La femme Labourot était à mon service, et, comme je ne l'ai point gardée, elle a conçu contre moi des sentiments de méchanceté.

Après quelques autres questions adressées par M. le président à l'accusé sur des œufs, sur du jus de viande régulièrement enlevés tous les deux jours, sur des cotelettes, certains jours de la semaine, et, en hiver, du bois de chauffage, on introduit l'infirmier aide-cuisine qui a donné les faits à la justice.

Labourot déclare être âgé de vingt-quatre ans, infirmier, jeune soldat, servant comme appelé par la loi de recrutement.

M. le président, au témoin. — Ce que vous avez fait est grave, et tout prouve jusqu'à présent que vous n'avez cédé à aucune mauvaise passion contre les inculpés; vous allez prêter serment de dire la vérité; il faut la dire tout entière. Racontez au conseil de guerre tout ce

employés qui... bon feu dans son intérieur et qu'il se ... bien.

M. le président. — Et en ce qui concerne M. Delorme, que disait-on ?

Le témoin. — On le croyait très tolérant pour M. Lagrange et on disait qu'il faisait comme lui. M. Delorme avait fait faire un paletot avec de grandes poches, et, quand M. l'adjudant le mettait, nous disions : « Allons, bon, le voilà avec son paletot de corvée. » (On rit.)

M. le président au prévenu. — Vous deviez comprendre tout ce qu'il y avait d'inconvenant à venir prendre toutes vos provisions dans les fournitures de l'hôpital. Ni vous, ni M. Lagrange, ni personne, ne deviez toucher aux objets achetés par l'administration ; un sentiment de pudeur aurait dû faire comprendre à ceux qui se livraient à ce genre d'abus qu'ils auraient dû avoir leurs fournisseurs particuliers pour eux et en dehors de ceux qui agissaient pour l'hôpital ?

Sophie Labourot, mère du précédent témoin. — Je suis entrée au service de M. Delorme en qualité de femme de ménage ; j'y suis restée pendant trois mois et quelques jours ; tous les jours j'allais, d'après les ordres de M. Delorme que voilà, à la cuisine et à la dépense de

Vienne. — Mme de B. — Priére de faire un petit article sur l'... pour joindre à l'autre, et donner le tout sous le titre N. et V.

Lorient. — M. J. — Reçu le tout ; mais relisez la dern. lettre pour l'objet *spécial* qu'elle indique.

Bourse du 10 août 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 55	76 55	76 45	76 50	4 Can. 5 0/0 »»»» »»
— — fin courant	76 55	76 65	76 40	76 40	Act. d J. » »» »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 95	118 »»	117 85	117 85	Ch. S. G. » 810 »»
— — fin courant	117 95	117 95	117 75	117 90	V. r. dr. 270 »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours 101 50	Banq. de Fr. dr cours 3200 »»	— Ob. anc. 993 »»
4 0/0 J. » » 103 75	O. V. de Par. » »»»» »»	— — nouv. 1080 »»
Emp. 1846 au Ct » » »»	C. hyp...... » 200 »»	V. r. gauc. 475 »»
— fin Ct » » »»	— Gouin..... » »»»» »»	Paris à Sc. »»» »»
B. du Trés. » 5 1 8	— Gann..... » 1075 »»	— à Orléans 1230 »»
		— à Rouen. 930 »»

Spectacles du 11 août.

» h. »|» FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires, l'Eau.
6 h. 1|2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Chapeau, dernier Amour, un Vœu.
7 h. 1|2 GYMNASE. — Charlotte Corday, Mari anonyme, Geneviève, Moiroud.
7 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Qui Dort dîne, la Sirène, Trois Portiers, Ether.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Les Chiffonniers de Paris, Secours.
» h. »|» AMBIGU. — Relâche.
» h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
6 h. 3|4 GAITÉ. — Léa, la Maupin.
7 h. »|» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1|4 COMTE. — Kean, Riquet à la houppe.
7 h. »|» FOLIES. — Sans dot, le Triolet, un Mariage en Espagne.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1|4 BEAUMARCHAIS. — Gabrielle, Malheur est bon, François, Tuto Carale.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS. — Les Fifres et les Tambours, le Tunnelier, l'Officier.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap d'Or. Prix : 1 et 2.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 1 fr. — Feu d'artifice.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

—

Ce que sera la Révolution nouvelle.

Hélas! oui. Nous qui luttons depuis quinze ans pour faire quitter aux peuples la voie des réactions violentes, et pour leur faire accepter les pacifiques solutions des difficultés politiques et sociales, nous voilà forcés de croire à l'imminence d'une Révolution nouvelle. En dépit de nos efforts, ce danger est devenu un pressentiment général. L'aveuglement des hommes du pouvoir a seul rendu presque inévitable ce que nous voulions empêcher. L'excès de corruption et d'inertie gouvernementale implique une réaction prochaine d'indignation, de moralité et de progrès, comme une misérable chute dans la boue nécessite un brusque élan de délivrance. L'agitation intérieure des Etats civilisés, de Rome à Genève et à Berlin, de Londres et Dublin jusqu'à Madrid et Lisbonne, prouve d'ailleurs que le danger est commun à l'Europe entière. Ce n'est évidemment plus pour parer aux éventualités d'une guerre étrangère que les gouvernements maintiennent leurs onéreux armements; c'est uniquement pour se garantir contre l'émotion de leurs propres peuples. L'attitude des gouvernements démontre ainsi, beaucoup mieux que celle des peuples, l'imminence d'une nouvelle révolution.

Nous avions espéré que les cruelles leçons de l'histoire contemporaine ne seraient pas sitôt perdues; que les hommes d'Etat trouveraient leur propre intérêt à diriger, à stimuler eux-mêmes l'évolution pacifique de tous les progrès, et que les découvertes du génie, propagées par les hommes de bonne volonté, porteraient leurs fruits avant le retour des convulsions fiévreuses. Illusion! L'orage se forme avant notre moisson. Nous sommes menacés de déchirements nouveaux, avant d'avoir pu convaincre nos frères que le secret des destinées sociales est trouvé. Mais qu'importe! La charrue révolutionnaire peut déchirer le sol, on verra que notre grain a déjà germé sur la terre entière. Nous défions le navire d'atteindre à d'autres plages que celles que nous avons décrites. Il n'est pas une pensée d'avenir en travail qui ne soit fille ou sœur de nos pensées. Faite malgré nous, la Révolution qui se prépare ne pourra triompher que par la science qui nous éclaire.

Déjà les signes sont assez nombreux pour rendre la prophétie facile.

La Révolution prochaine ne sera pas nationale, c'est-à-dire française, anglaise ou allemande; elle sera européenne. Elle ne sera pas purement religieuse ou politique, elle sera principalement économique et sociale. Elle ne prendra plus son origine dans la violation d'une charte, ni même dans un déni de droit électoral, mais bien plutôt dans un déni du droit de vivre en travaillant, dans une grève d'ouvriers affamés, dans un conflit d'intérêts entre le prolétariat et la bourgeoisie. Ce ne sera plus un combat de trois jours dans les rues d'une capitale, mais bien une série d'agitations morales et de soulèvements populaires, prenant naissance au hasard sur le Tibre ou sur le Rhin, sur la Tamise ou sur la Seine, et se propageant par mille secousses sympathiques dans l'Europe entière. Cette Révolution dernière ne devra pas triompher seulement en vertu de la force des masses et par la puissance des baïonnettes, elle triomphera surtout, nous l'espérons, par la force morale, par l'action de la presse et la toute puissance de l'opinion. Elle n'ira pas aboutir au dehors à la lutte glorieuse et obstinée d'une seule nation contre une coalition étrangère, mais bien à la constitution d'une fédération européenne désormais gardienne de la paix du monde. Elle n'aura pas non plus pour dernier résultat au dedans la lutte permanente du principe d'individualisme contre le principe d'autorité, du droit individuel contre le droit social, mais bien l'alliance de ces principes et de ces droits dans un procédé supérieur d'association, de solidarité et de fraternité. En un mot, ce ne sera plus une Révolution critique et brutale, substituant une classe victorieuse à une classe vaincue, mais une Révolution organique et pratique ayant pour objet final, l'union réelle des classes et des peuples et le bonheur des sociétés.

Ces signes sont ceux que les penseurs les plus éclairés de l'Europe reconnaissent aux prochains évènements. Ils n'échappent plus même aux organes les plus intelligents des partis. Chaque jour, en France, quelque journal les signale vaguement. Ainsi, la *Presse*, en védette avancée du parti conservateur, les pressent, les devine et fait de louables efforts pour dessiller les yeux des hommes du pouvoir. La *National* et la *Réforme* modifient peu à peu l'humeur militante et l'esprit exclusif du radicalisme, afin de l'initier à une grande tâche d'organisation. La *Gazette de France* elle-même, par M. de Genoude, a préparé le parti légitimiste à une refonte de la vieille société. M. de Lamartine, comme orateur, comme écrivain, comme poète, prélude magnifiquement au rôle de pacifique agitateur de ce Rappel européen. MM. Pierre Leroux, Michelet, Louis Blanc, Eugène Sue, George Sand, etc., conduisent la philosophie, l'histoire et la littérature au seuil de la Révolution nouvelle, comme les encyclopédistes ont conduit le dix-huitième siècle à la porte de 89. Evolution ou révolution, catastrophe sanglante ou transformation pacifique, accouchement forcé ou délivrance heureuse, on juge, à cela près, quelle sera aussi la part du génie de notre Maître dans la conception et dans le fruit de l'enfantement.

La Révolution nouvelle, avons-nous dit, sera européenne. — Oui, car partout elle trouvera également mûrs les droits, les besoins et les vices de la civilisation chrétienne; car les émeutes et les insurrections sont même aujourd'hui plus à craindre en Irlande, en Suisse, en Italie, en Allemagne ou dans la Péninsule, que dans les rues de Paris. Car, sous l'action de la presse et des communications nouvelles, les diverses parties de l'Europe sont aussi bien préparées à la centralisation et à la fusion morale que l'étaient les provinces de France en 89. Car les douleurs de l'Irlande et de la Pologne sont devenues plus rapidement européennes que les mœurs bretonnes ne sont devenues françaises. Car l'Europe en est encore à solliciter ce que nous avons conquis en 89 et en 1830; car nulle part même, autant qu'en France, l'opinion publique n'est assez forte, l'unité morale assez complète, la pensée assez libre, la propriété assez répandue, les distinctions sociales assez faibles, l'égalité assez bien gravée dans le droit civil et politique, pour qu'on puisse réaliser de larges progrès sans convulsions. Donc, puisque la France, qui pourrait mieux que toute autre nation se régénérer sans crises, fait halte dans la boue, il est à craindre que, sans elle, l'Europe ne puisse tenter que de violentes insurrections, que de douloureux tâtonnements.

La Révolution nouvelle sera principalement économique et sociale. Sans doute; car c'est dans la vie réelle que sont les douleurs les plus cuisantes, les difficultés les plus terribles. L'homme de nos jours souffre moins dans sa dignité et dans sa foi que dans ses affections et ses besoins. L'inégalité de charges entre la famille et la société, l'inégalité de pouvoirs sociaux entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien, sont devenues beaucoup plus criantes encore que l'inégalité de droits politiques. Le *væ victis* de la Concurrence, le despotisme de la Production, la Féodalité de l'argent et les hasards de la guerre industrielle font plus de victimes que l'arbitraire des rois absolus. L'insolidarité des intérêts et la Liberté sans garanties engendrent des maux plus graves que l'Oppression et la Corruption des gouvernants. Le double joug de la misère et de l'ignorance est plus lourd à supporter que celui des seigneurs. Pour acquérir une parcelle de sécurité et un plat de lentilles, tout citoyen pauvre est aujourd'hui disposé à vendre son droit politique et sa liberté. Donc, que la première secousse révolutionnaire prenne ou non sa source dans un conflit politique, elle ne peut, en se propageant à travers la ruine du crédit, le chômage des grèves et les émeutes d'affamés, que produire une crise sociale et qu'aboutir à une organisation plus juste et plus rationnelle du travail européen.

La Révolution nouvelle, avons-nous dit encore, ne sera pas une affaire de trois jours, mais une série d'ébranlements partiels, de secousses sympathiques et successives. — La bourgeoisie a mis, en effet, huit cents ans, du dixième au dix-huitième siècle, pour arracher par bribes et par morceaux quelques libertés à la noblesse féodale, avant d'en venir contre elle à l'argument de l'expropriation. L'œuvre de revendication du peuple contre la bourgeoisie exigera moins de luttes et moins de temps. Ce n'est plus ici un débat de droit de naissance et de droit d'aînesse, mais une querelle secondaire de partage, une affaire de famille entre le dernier né et le puîné. La science, bien plus que la modération et la justice, manque aux partis pour s'accorder. De même que les *Communes* et les *Milices* furent les premières formes de coalition sous lesquelles les bourgeois s'engagèrent à se soutenir contre les seigneurs et obtinrent d'eux successivement la liberté de s'armer, celles de posséder, de tester, de marier leurs filles, etc., de même les coalitions de grèves et les associations de secours sont les premières barricades derrière lesquelles les ouvriers réclament du gouvernement bourgeois la faculté de vivre en travaillant, la garantie d'un tarif, la certitude d'un salaire. Cependant, de nos jours, mieux que les morts, les vivants vont vite. Le danger commun aux bourgeois et aux prolétaires sollicite une délivrance commune. Pour que l'émancipation du peuple s'accomplissent; pour que les nouvelles *Communes* se forment et se régularisent, il ne faut plus l'agitation des siècles; mais, à défaut de l'impulsion prévoyante et salutaire des hommes du pouvoir, les secousses répétées, les conflits successifs, les déchaînements de passions et d'intérêts sont inévitables.

Dans la Révolution nouvelle quel sera le rôle que jouera la France? — Ici la prophétie hésite. Qui sait quels démentis les faits peuvent donner à nos pacifiques efforts? Qui sait jusqu'à quel point doivent aller l'aveuglement du pouvoir et la douleur des masses? Cependant voici notre pensée, ou plutôt notre espérance: Dans le grand drame de la rénovation du monde, la France a déjà joué le rôle le plus terrible, le plus sanglant. En épuisant l'anarchie et la terreur, elle a dû épargner ces excès aux autres peuples et rendre leur tâche plus facile. En s'abstenant depuis trente ans de participer à leur émancipation par d'autres armes que la pensée, la sympathie et la lumière, elle a racheté l'erreur de son orgueil belliqueux et ramené les mœurs à plus de mansuétude. La France, après avoir récité à elle seule le plus grand monologue de la Révolution et éclipsé les autres peuples sous sa personnalité glorieuse, doit laisser à ces autres peuples quelques rôles et quelques scènes, afin de leur prouver son amour de la paix, et de rassurer leur ombrageuse indépendance. Son rôle d'ambition et de gloire, dès le prologue, doit, à l'heure du magnifique dénouement, se changer en rôle de générosité dévouée et d'humanité ardente. La France doit devenir moralisatrice des révolutions après en avoir été l'instigatrice. Eclairée par ses déceptions amères et tenant en main le faisceau des sciences, elle doit faire sortir l'harmonie sociale du chaos politique, et présenter aux peuples déchaînés les moyens pratiques des destinées heureuses. La France économique et industrielle souffre moins que l'Angleterre; la France politique est moins entravée que l'Italie et l'Allemagne, la France morale gémit seule des maux de l'Europe entière. Il est dès lors de son devoir et de son intérêt d'épargner aux peuples des convulsions stériles. Sans sortir peut-être du cercle de sa légalité, la France pourra présider à la Révolution nouvelle. En maniant vaillamment la tribune, la presse et l'opinion, elle sera peut-être demain plus prépondérante que par les armes. C'est donc très probablement des extrémités de l'Europe, et non de Paris, que surgiront les secousses révolutionnaires les plus vio-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 12 AOUT 1847.

LA PART DES FEMMES[1].

—

DEUXIÈME PARTIE.

—

XV.

L'AVENIR S'ÉCLAIRCIT.

Léonce était dans ces dispositions d'esprit lorsqu'un matin, trois mois après l'apparition de Juanna à Paris, il reçut de Louis René l'explication suivante:

« Vous ne devez pas revenir cette année près de nous, Léonce: votre père nous a parlé d'un voyage projeté par vous et approuvé par lui. Eh bien! ce voyage qui vous semble une fuite est un véritable exil dans ses secrètes intentions. Vous êtes, sans le savoir, complice d'une grande cruauté. Jusqu'à présent, ami, votre conduite a été pour moi une triste énigme et pour celle que vous aimiez une preuve assurée d'abandon. De votre côté, vous l'avez crue oublieuse et m'avez jugé capable d'une infâme trahison.

» Nous avons tous douté cruellement les uns des autres; mais c'est fini, mon cher Léonce; l'énigme a été débrouillée par votre sœur. Depuis hier seulement que nous savons tout cela Juanna est redevenue tout-à-fait gaie et bien portante. Car, vous le savez, elle a été bien triste et bien malade, c'est-à-dire, non, vous ne savez pas combien de malheurs sont venus fondre sur elle à votre insu.

» J'ai bien des choses à vous apprendre, par où dois-je commencer?

» D'abord, votre sœur a retrouvé une lettre de vous à Juanna dans un volume de Walter-Scott pris dans la bibliothèque de son père. Comme ce souvenir était daté précisément de l'époque où M. Lachaumelle avait porté un coup terrible à votre amie, en assurant devant elle qu'une liaison de Paris vous faisait oublier vos plus légitimes affections, Ernestine a justement supposé que votre père l'avait à dessein empêchée de parvenir. Dans cette idée, elle s'est mise à chercher s'il n'y aurait pas eu d'autres prohibitions du même genre.

» Ses recherches n'ont pas été vaines. Elle a trouvé à son adresse une demande pressante d'explications sur un projet de mariage entre Mlle Dusabié et moi, dont le faux bruit était parvenu jusqu'à vous. Puis mes deux premières lettres, où je vous expliquais en phrases d'amoureux, c'est-à-dire avec force répétitions, les premières phases de mon amour avec Lucille Terriers, que je dois épouser en octobre prochain. Enfin, ma réponse à votre désolante épître, où, furieux, comme je le comprends maintenant, de n'avoir point d'explications justificatives à vos craintes, vous m'envoyiez, à mon indicible étonnement, des railleries méprisantes, où vous me jetiez avec une colère à éclats de rire, les plus irritantes provocations de l'ironie.

» Vous avez été cause de bien des maux ici, vous avez bien souffert vous-même, mon cher Léonce, ou plutôt votre père nous a bien fait souffrir tous. Mais heureusement tout est fini maintenant que nous avons l'explication complète de ce désolant imbroglio. »

Puis Louis René racontait à Léonce la maladie de Juanna, la terrible épreuve de la mort de sa mère, l'exaltation désespérée qui l'avait fait entreprendre le voyage de Paris. Il terminait par le prier de ne pas montrer à M. Lachaumelle une irritation inutile.

« D'abord, c'est votre père, disait-il, puis en agissant ainsi, il avait en vue votre bonheur à venir, inséparable, selon lui, d'une riche alliance. Cet homme a raisonné comme le font presque tous les pères aujourd'hui. Ils ont peur des captations, des spoliations, des duplicités, et par suite du dénuement auxquels leurs enfants peuvent tomber en proie dans ces temps de concurrence destructive et du *chacun pour soi*. Un élan spontané leur fait peur. Ils veulent étouffer dans leurs fils toutes les résolutions enthousiastes, toutes les sympathies désintéressées. Ils savent qu'aujourd'hui les impulsions du cœur nous conduisent trop souvent à la ruine.

« Et franchement, Léonce, lorsqu'on a déjà vu comme moi toutes les misères de l'isolement des intérêts, régime funeste de notre époque, on ne peut guère leur en vouloir, si l'on ne va pas jusqu'à les excuser.

» Ce qu'il y a de vraiment triste dans tout cela, c'est que la masse croit avec un fanatisme farouche, avec une obstination granitique, avec une bonne foi terrifi[illegible] c'est folie à nous d'espérer pour l'aveni[illegible] à fonder une société plus heure[illegible]rmoniée.

[illegible] résignation au mal ne serait-[illegible] notre croyance aux dogmes [illegible] pas, avant de faire croire au [illegible]r à ce monde d'enfants cette po[illegible] souverain croquemitaine, qui attriste encore les imaginations, en les laissant dans le doute, si nous n'avons pas été créés radicalement mauvais, si une puissance bizarre n'a pas résolu de rendre éternellement vains tous nos efforts d'amélioration?

» Mais je m'aperçois, mon cher Léonce, que je me suis un peu éloigné de notre sujet; ne vous impatientez pas, j'y reviens.

» Ne heurtez donc pas de front les volontés de M. Lachaumelle. Rassurez Juanna, si vous l'aimez toujours, comme je n'en doute pas, et pour le reste comptez sur votre patience et sur votre énergie. Un jour viendra où votre père, qui au fond vous aime comme son fils unique, devra céder devant la fermeté et la persistance de votre noble résolution. »

Cette lecture bouleversa Léonce, et le remplit d'une joie mêlée de trouble. Cette soif de Juanna, qu'il essayait si péniblement de tromper lui revint plus vive et plus brûlante. En apprenant les ruses hostiles de son père, les souffrances de sa bien-aimée, les désillusions de toute espèce dont lui-même avait contribué à l'accabler, il sentit pénétrer brusquement en son cœur une bouffée d'amour plus forte qu'il n'en avait jamais senti.

Il se réveilla comme en sursaut à cette atteinte pénétrante. La foi au bonheur lui revint large et active. Il se résolut à vaincre les répugnances de son père ou à les braver, malgré les sages conseils de son ami.

— Eh bien! s'il en est ainsi, s'écria-t-il, une fois au moins mon seigneur et père changera d'opinion; il voudra ce que je voudrai moi-même. Et d'abord, annonçons-lui que le voyage en Corse sera définitivement ajourné.

Pendant que Léonce menait à Paris une vie d'étourdissement, avant la découverte des preuves justificatives faites par Ernestine, il s'était fait un changement considérable dans le caractère de Juanna.

---

[1] Voir les numéros des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 30 juin, 1er, 21, 22, 24, 25, 28, 29, 30, 31 juillet, 6 et 11 août.

réponse aux vœux et aux pétitions de la Diète générale.

Rien ne prouve, d'après cette réponse, que le monarque ait l'intention de convoquer de nouveau la Diète générale dans un délai rapproché. Les propositions du gouvernement, admises par cette assemblée, sont sanctionnées; quant à celles qui ont été rejetées, il n'est pas question de les soumettre bientôt à un nouvel examen après les avoir modifiées.

La réponse royale prend assez nettement son parti de ces rejets.

« La taxe des revenus en remplacement des droits de mouture et d'abatage n'a pas été adoptée, dit-elle, les choses resteront comme par le passé. » Le gouvernement avait cru que c'était le meilleur moyen d'épargner le pauvre et d'atteindre le riche.

La garantie de l'Etat *pour les banques chargées du rachat des redevances féodales* ayant été refusée, le roi fera des propositions aux Etats des provinces qui en exprimeront le désir.

Il n'y aura pas lieu de faire une nouvelle proposition à une Diète prochaine, touchant la garantie demandée pour *la construction du chemin de fer de Kœnigsberg*, garantie qui a été refusée par la dernière Diète; si l'état du budget le permet, il sera pourvu avec les fonds ordinaires à la construction de ce chemin de fer.

Les propositions du gouvernement, relatives aux *caisses provinciales d'assistance*, étant admises par la Diète, il sera procédé incontinent à l'érection de ces caisses.

Voici comment il a été répondu aux vœux et aux pétitions de la Diète.

Relativement à la *publicité des séances des conseils communaux*, il est dit que cette publicité est introduite à quelques exceptions près.

Le gouvernement considère comme un hommage rendu à la loi du 17 juillet 1846, la demande de *l'application à toutes les parties de la monarchie de l'oralité et de la publicité des débats en matière criminelle*.

Pour ce qui est de la révision du règlement *de la Diète*, il sera fait un nouveau règlement à l'ouverture de la prochaine session.

Promesse est faite d'une *nouvelle ordonnance militaire sur les églises*, c'est-à-dire concernant les devoirs religieux de l'armée.

Le paragraphe le plus important, à cause de son caractère politique, est celui qui concerne *le choix des membres des comités et de la députation de la Diète*. Conformément à la disposition de la première ordonnance du 3 février, relative au droit qu'il s'est réservé, le roi a approuvé ces choix. Les déclarations ou réserves qui les accompagnent ne peuvent être admises tant que subsistent les attributions résultant de la législation du 3 février, pour les comités et la députation de la Diète; or, ces attributions subsisteront aussi longtemps que cette législation n'aura pas été modifiée par une loi.

L'*Indépendance belge* fait remarquer avec raison qu'il pourrait bien se faire que, par la force même des choses, le roi Frédéric-Guillaume se trouvât entraîné à convoquer les Etats beaucoup plus tôt qu'il n'en a peut être l'intention aujourd'hui. Quand une fois un Etat s'engage dans la voie constitutionnelle, il lui est bien difficile de s'arrêter. Le premier pas nécessite les autres, et ce premier pas le roi de Prusse l'a fait. Le régime constitutionnel s'arrangerait mal d'une représentation sans fixité, sans périodicité, n'ayant de réunions qu'à des intervalles inégaux ou très éloignés.

Que le roi de Prusse n'ait pas eu l'intention de constitutionaliser la Prusse, qu'il se soit même défendu d'avoir eu une semblable idée, rien n'est plus certain; mais une idée, lorsqu'elle est réellement progressive, ne recule pas. Si l'on voulait une preuve de cette facilité avec laquelle les formes constitutionnelles s'introduisent dans un pays, en quelque sorte à l'insu des gouvernants, on la trouverait dans le texte même du préambule de la loi sur les ques, des sciences naturelles, de géographie et des langues. Ils restent exclus de toutes les autres matières de l'enseignement des universités; ils ne peuvent faire partie du Sénat académique, ni exercer les fonctions de doyens, de recteurs et de prorecteurs. Les juifs peuvent être admis à enseigner aux écoles d'art, d'industrie, de commerce et de navigation. Pour tout le reste, la nomination des juifs en qualité d'instituteur demeure restreinte aux établissements israélites d'instruction publique.

« Paragraphe 3. — Les juifs continueront à ne pouvoir exercer aucun droit représentatif. Si ces droits reposent sur la possession d'un bien-fonds, l'exercice en restera suspendu pendant tout le temps que la propriété se trouvera dans la possession d'un juif. La même disposition s'applique au patronat et à la surveillance des biens d'église. Les juifs ne pourront exercer personnellement ni la justice, ni la police; toutefois ils pourront nommer le juge et l'administrateur de la police. Le propriétaire juif continuera de supporter toutes les charges résultant des droits ci-dessus. Lorsque le patronat appartiendra à une commune, les habitants juifs n'y pourront prendre part, mais ils supporteront du chef de leurs propriétés les charges en résultant. En outre, les propriétaires juifs seront tenus d'acquitter les redevances ecclésiastiques du chef de leurs biens. »

La loi comprend 71 paragraphes relatifs à l'exercice des industries, à l'obligation pour les juifs de porter un nom de famille héréditaire, à la protestation du serment, aux actes de l'état civil, au maintien dans le grand-duché de Posen de la classification en juifs naturalisés et en juifs non naturalisés, aux affaires du culte et de l'instruction publique des juifs, aux établissements de bienfaisance israélites, à la tenue des livres de commerce et au domicile ainsi qu'au séjour des juifs étrangers.

Le journal officiel prussien publie également la loi dont le projet a été discuté par la Diète générale des Etats, relative à la perte ou à la suspension des droits représentatifs pour les personnes tarées. Au nombre des causes qui emportent à priori la perte de ces droits, figure la condamnation en vertu du jugement d'une cour d'honneur militaire confirmé par le roi.

La grande affaire de la Prusse en ce moment est le procès politique intenté aux conspirateurs polonais. L'Autriche et la Russie sont attentives, et l'Allemagne tout entière est vivement émue, car elle pressent avec raison que la question de son unité se rattache étroitement à celle de l'émancipation de la Pologne.

L'enquête. — Le *Courrier français* insiste aujourd'hui sur l'affaire Thouard, il adresse la question suivante à M. Dubodan, aujourd'hui procureur-général à Rennes, chargé de diriger les premières poursuites contre les sieurs Canton et Martin, si formellement accusés de s'entendre avec des *agents du gouvernement pour voler le Trésor* :

Pourquoi la procédure a-t-elle été brusquement interrompue? C'est un bruit public, à Alger, que les sieurs Canton et Martin se sont justifiés ou plutôt expliqués en déclarant qu'ils ne retenaient qu'une faible partie des sommes extorquées aux capitaines, et que ces sommes étaient remises presqu'en entier à de hauts fonctionnaires dont les noms ont été nettement articulés par eux, à cette occasion.

Cela est-il vrai, monsieur Dubodan?

La ville de Troyes vient d'être le théâtre de troubles qui ne présentaient pas une grande importance, et qui n'ont amené la mort de personne. L'agitation était provoquée par un véritable crime des spéculateurs en grains. Pour éviter le retour de pareils troubles, il faut donner à la population pleine confiance dans la sévérité de la justice envers ces hommes qui exploitent la faim du pauvre, à l'aide du mensonge et du vol.

Un boulanger, le sieur Garnier, venait d'acheter une certaine quantité de grains, au prix de 5 fr. 50 c. le double décalitre; une demi-heure après, il faisait au contrôleur la déclaration que ce grain avait

s'il y a lieu, de rendre compte à la justice.

ITALIE. — Une récente ordonnance pontificale porte diminution d'un mezzo-baroccо (demi-sous) par livre de sel. Ainsi le gouvernement pontifical ne trouve aucune difficulté à cette réduction de l'impôt du sel qui est pour nos gouvernants un si effrayant problème. M. Guizot fait bien de considérer le mouvement *qui se fait remarquer* au-delà des Alpes, il y puisera plus d'un enseignement.

L'Alba, journal de Florence, publie une *illustration* qui représente l'uniforme de la garde nationale romaine, et forme le vœu de voir ce costume adopté par les gardes civiques de toute l'Italie, en signe d'unité nationale.

ESPAGNE. — La Bourse est en baisse, le 3 p. 100 est à 26 5/8, et les actions de la Banque de Saint-Ferdinand à 140 piastres. Cette banque ne cesse de recevoir des espèces venant de tous côtés, et principalement de France.

— Le 26 juillet, à onze heures du soir, une bande carliste, composée de quatorze hommes, s'est présentée pour traverser la ligne du côté de Puycerda; les troupes françaises qui gardent la ligne de douane les a arrêtés. Parmi eux se trouvent le colonel Joseph Almera et Benito Ramon Chambonet, de l'ancienne armée de Cabrera.

— Une bande de voleurs qui infestaient la province d'Alava, a été détruite; son chef a été tué, et sept hommes arrêtés. On a trouvé dans le lieu qui leur servait de refuge, des armes, des munitions et le produit des vols qu'ils ont commis.

— On prétend que la reine veut absolument convoquer les cortès dans le plus bref délai, afin de saisir le congrès national de la question relative à son mariage. S. M. paraît vivement préoccupée de sa situation, et voudrait qu'une détermination radicale et énergique fût prise. Parmi les courtisans, le mot de *divorce* est dans toutes les bouches. On remarque que Mgr Brunelli, nonce du pape, ne s'empresse pas d'aller à la Granja, bien qu'il y soit attendu depuis plusieurs jours en médiateur.

(*Memorial bordelais*.)

Dans le sommaire publié hier des articles que contient la livraison d'août de la *Phalange*, nous avons omis de mentionner une Lettre adressée à M. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, par M. VALLÈS, sur la *Théorie des imaginaires*.

Cette livraison d'août comprend sept feuilles d'impression au lieu de six.

FAITS DIVERS.

Jean-Louis Janin, âgé de 18 ans, élève du petit séminaire de Meximieux (département de l'Ain), vient d'être condamné à cinq ans de travaux forcés sans exposition, pour avoir mis le feu à l'établissement.

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES. — Pendant la délibération de la cour royale de Toulouse et afin de rendre plus lucides encore les détails fournis par M. le procureur-général, on avait fait établir, et on avait mis sous les yeux de la Cour, non-seulement un plan géométrique, mais un plan en relief du théâtre du crime.

Sur celui-ci, on avait reproduit, avec une religieuse exactitude, les traces des dégâts remarquées au mur de clôture du jardin des Frères et à l'intérieur du même jardin. Il a été facile à la Cour, à l'aide de ce plan, de suivre la victime depuis son entrée vivante dans le premier corridor, jusqu'au cimetière où elle a été trouvée morte en passant par les lieux où le crime s'est accompli. En outre, les membres de la Chambre des mises en accusation ont voulu se transporter sur les lieux mêmes.

ENTRE LES SESSIONS, tous les monstres reviennent sur l'eau. Voilà que le *Boston Advertiser* nous annonce la réapparition d'une autre illustration, célèbre cette fois dans l'Atlantique, et qui depuis quelque temps avait été perdue de vue : c'est le fameux *serpent de mer*, qui tient, à ce qu'il paraît, à ne se manifester qu'aux yeux des Bostoniens. Voici la version du journal américain :

De craintive, de peureuse même qu'elle était autrefois, elle était devenue, au grand étonnement de tous et à la grande admiration de M. de Logny, d'une audace et d'une témérité surprenantes. Rien ne l'effrayait plus; elle semblait vouloir user contre le péril une surabondance de vie qui n'appartenait pas à son sexe et dont elle était embarrassée.

Elle qui, depuis la mort de sa mère, s'était obstinément refusée aux distractions, cherchait désormais les plus émouvantes avec une véritable passion. Elle montait à cheval, et l'allure qu'elle affectionnait était le galop, quels que fussent d'ailleurs les accidents de terrain. La première fois surtout qu'elle se trouva en selle, elle lança l'animal avec un sang-froid d'écuyer, elle si inhabile à cet exercice, et effraya les assistants par une course vertigineuse à fond de train, dont elle revint heureusement sans accident fâcheux.

Quand on allait gravir les pentes rocheuses et escarpées des montagnes d'alentour, elle se penchait en riant sur quelque rocher à pic ou s'y suspendait, avec une hardiesse à faire dresser les cheveux, par les branches basses des châtaigniers. Si l'on descendait quelque sentier où toute sa prudence d'équilibre devenait nécessaire à chacun, elle s'élançait avec la rapidité du torrent, au risque de se heurter mortellement à quelque aspérité du roc ou contre un reste de racine aiguë, oublié par la négligence du bûcheron.

Elle appelait le danger avec une gaîté de cœur inouïe. Ses plaisirs étaient, au dire des gens du pays, de vrais casse-cou.

Cette brusque transition, cette métamorphose subite d'une vierge souffrante en amazone intrépide, avait d'abord charmé tout le monde. Cet exercice, bien qu'il eût quelques phases effrayantes, pouvait lui rendre la gaîté et la santé. Il ramènerait probablement chez l'orpheline cette régularité essentielle aux fonctions de la vie : c'était une espérance placée sur elle par ceux que sa tristesse uniforme et sans larmes avait si fort désespérés.

Cependant Louis René voyait là encore des symptômes qui réclamaient son inquiète vigilance. Il venait plus fréquemment que jamais à Blangy, car là étaient réunis pour lui deux des plus grands attraits humains : son amour pour Lucille et son amour pour la science dans ses mystères les plus attachants.

D'abord il avait espéré avec les autres, mais depuis il s'était aperçu qu'à part ces accès de folie audacieuse, Juanna restait pâle et triste. La mélancolie ne s'éloignait pas, l'hypocondrie variait ses phénomènes, mais le mal visible ou latent persistait. D'ailleurs, elle avait confié à Laure, dans un moment d'expansion, qu'à certains moments elle n'oserait pas descendre seule au jardin à cause d'un puits qui s'y trouvait.

Le jeune docteur était donc bien loin de partager le vain espoir qu'excitait ce retour inattendu aux jeux bruyants, aux énergiques distractions.

— La vie lui pèse, se disait-il, d'autant plus qu'elle n'a que dix-sept ans. Cette première ardeur d'une âme pleine d'exquises sensibilités et d'un corps vigoureusement formé la tourmente, parce qu'elle est sans but possible à ses yeux. La vie entière lui semble ne devoir être qu'une lamentable prolongation de la rude épreuve faite par elle en si peu de temps, épreuve d'autant plus douloureuse qu'elle a succédé brusquement aux caresses prodiguées à son enfance. Pauvre fille, Léonce seul la sauverait du désespoir incommensurable où elle a été amenée!

Louis René ne craignait pas le suicide direct. Les idées religieuses qu'elle avait reçues, [illegible] eussent fait, il en était sûr, repousser l'idée avec terreur. Mais elle y allait à son insu et par une impulsion presqu'irrésistible. Dans tout ce qu'elle faisait de téméraire, il y avait au fond une idée de délivrance, dans laquelle elle ne voyait rien de coupable; les dangers affrontés par elle l'ayant été déjà par l'adresse ou la nécessité.

Or, cette délivrance, c'était la mort.

Voilà quelles étaient les craintes du jeune docteur pendant cette période de bruyante témérité. Personne ne croira sans doute qu'elles fussent exagérées. On concevra donc sans peine le soulagement que lui procura la découverte de la vérité et les bons résultats qu'il en attendait.

En effet, en apprenant que le motif d'irritation de Léonce était une nouvelle preuve de son amour pour elle, en relisant les paroles affectueuses qu'il lui avait écrites à une époque où elle croyait en être oubliée, Juanna éprouva une satisfaction à laquelle elle ne s'attendait plus.

Ce fut bien mieux, après avoir reçu de lui une rénovation chaleureuse de ses serments, lorsqu'elle tint entre ses mains l'assurance de n'être jamais oubliée de son bien aimé, et la douce perspective de l'avoir pour amant, pour mari, dès que son père aurait consenti, ou ne pourrait plus s'y opposer. Sa figure s'anima désormais des reflets du bonheur espéré. Elle redevint joyeuse, vive, aimable, bonne et expansive comme elle avait été autrefois, elle fut pour tous la Juanna des années passées. La belle et forte nature de ce joli chef d'œuvre du créateur l'emportait.

En dépit des ronces sociales, il semblait que cette tige précieuse arriverait à donner les fruits promis. Les temps sombres qui avaient alangui l'éclosion de cette fleur s'éloignaient et laissaient pénétrer à présent de lumineux et chauds rayons de soleil qui lui rendraient la vie.

Alors, les enivrantes pensées lui revinrent au cœur; son âme se remit à lui chanter de nouveau ces mystérieuses odes des passions enthousiastes de la jeunesse qu'elle s'était efforcée d'oublier. Elle peignait sa brune chevelure avec plus de coquetterie et ne négligeait aucune de ces mille petites ruses délicates qui devaient faire ressortir davantage encore sa rare beauté.

Depuis longtemps, elle n'avait pas cherché à voir les traits de son visage, chose si naturelle pourtant aux jeunes femmes. Après la réception de ces bonnes nouvelles, elle se prit à se regarder dans la glace à trumeau qui ornait la cheminée de sa petite chambre. Elle se trouva belle encore, plus touchante même qu'elle ne l'avait jamais été, et en tressaillit d'aise.

Sa beauté lui devenait précieuse maintenant; dans huit jours, Léonce allait venir l'admirer.

Celui de tous qui jouissait le plus de cette merveilleuse renaissance était peut-être Louis René. Il s'était attaché à l'orpheline par les soins qu'il lui avait donnés et par l'imprévu des nouveaux horizons que lui avait ouverts la maladie étrange à laquelle il la voyait échapper. Il s'était fortifié auprès d'elle dans cette idée que la société actuelle fait constamment sortir les maux des germes du bien; qu'elle prépare sans cesse des tortures aux natures les mieux douées en établissant un désaccord permanent entre les attractions et les destinées.

Combien de fois avait-il tremblé de voir cette noble enfant sacrifiée, nouvelle victime de la civilisation, nouveau martyr de l'égoïsme et de l'isolement.

Celui qui a suivi avec anxiété un voyageur aventuré sur un pont qui s'écroule ou que les eaux du torrent entament pourra donc seul comprendre le sentiment de bien-être éprouvé par le jeune docteur en voyant Juanna hors de danger.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

Il y avait dans cette affaire un côté fort sérieux. Rouget n'a pas de moyens d'existence ; il a cependant passé de longues années dans les prisons. Mais les prisonniers sont aujourd'hui la proie d'industriels qui ne songent qu'à les exploiter au lieu de leur apprendre un état utile, et qui divisent le travail à l'excès pour augmenter la fabrication. Rouget déclare qu'on lui a fait faire exclusivement *des queues de boutons* dans les maisons centrales.

UN OU DEUX BAISERS.— Sous ce titre le journal le *Droit* raconte un procès où l'accusé n'aurait été convaincu que d'avoir embrassé, malgré elle, une jeune fille rousse et peu jolie. Aussi n'aurait-il été condamné qu'à cinq jours de prison, vu ces circonstances atténuantes. Le maire de la localité aurait dressé un long procès-verbal où nous remarquons ces passages :

Le nommé Sylvain Capri, de ma commune, homme assez mal, du moins par les facultés intellectuelles et les qualités distinguées de l'âme, fourbe dans le fond, audacieux en paroles, et reconnu dans le pays, à une lieue à la ronde, par ses gestes criminels au vis-à-vis du sexe timide, le 25 du mois dernier, a tenté d'escalader la virginité d'une jeune fille qui rejetait bien loin ses manifestations.

Des témoins, clairvoyants de l'individu, n'ont pas eu de peine à distinguer le vermifuge (*refuge?*) du coupable, dont le désordre de ses habits et du mouchoir de la jeune fille annonçaient les malversations insipides. Il l'a maltraitée, même dont il lui reste des traces dans les parties du corps invisibles à l'œil nu pour l'homme pur, et que nous avons vues investi de notre ministère légal et revêtu de notre écharpe. La figure de l'innocence de cette malheureuse était peinte dans ses yeux, dont le nez et les joues étaient meurtries par le contact contondant de la barbe et des mains du ravisseur.

Le *Droit* n'indique point le pays où cette affaire aurait été jugée, et, quand on réfléchit aux noms symboliques du satyre, *Sylvain Capri*, et de la vierge, aussi sage qu'inflexible, *Sapience Rocher*, il est impossible de voir dans cette affaire autre chose qu'une plaisanterie.

PROGRÈS DES LUMIÈRES. — On parle dans la Charente d'une découverte de la plus haute importance pour nos départements. Cette découverte est due à M. Livenai, chimiste fort distingué.

Il s'agit de l'éclairage au gaz hydrogène par la distillation des marcs de raisin et des lies de vin. Ce gaz, d'après ce que l'on dit, serait supérieur à celui que l'on extrait de la houille ; il a d'abord l'avantage d'être préparé en une demi-heure au lieu de quatre heures, qui sont nécessaires pour la distillation du charbon ; il ne contient point d'hydrogène sulfuré, par conséquent, son odeur n'a rien de désagréable, quoiqu'elle soit suffisante pour qu'on reconnaisse les fuites qui peuvent avoir lieu ; on peut introduire cet éclairage dans les appartements sans s'exposer à détériorer les couleurs, les dorures et les soieries. Il est blanc, plein d'éclat, et il possède un pouvoir éclairant très remarquable ; il présente en outre une économie de 20 p. 0,0 sur le gaz des houilles ; on obtient encore, en faisant subir une opération aux résidus, de l'alcool et du carbonnate de potasse. (*Publicateur d'Arles.*)

PARTIE REMISE. — Après la course du 30 juillet, les canotiers havrais demandèrent une revanche aux Parisiens, leurs vainqueurs. Cette partie devait avoir lieu à Rouen; mais, à en juger par la lettre suivante, des circonstances particulières s'opposeront peut-être à la réalisation d'un projet qui pourtant intéressait à un haut degré les amateurs de régates. Voici le texte de la note adressée par les canotiers de l'*Atalante* à leurs émules du Havre :

MM. les canotiers parisiens de l'*Atalante* ont l'honneur de prévenir MM. les canotiers du Havre qu'il leur est impossible de se rendre à Rouen, parce que les maisons de commerce auxquelles ils appartiennent n'ont pas voulu leur accorder de congé. Ils espèrent cependant que MM. les canotiers du Havre leur feront l'honneur de venir jusqu'à Paris, à l'exemple des canotiers de l'*Atalante* qui sont allés jusqu'au Havre ; il sera frappé une médaille d'or à frais communs, qui sera courue par la *Petite-Rouge*, le *New-York* et l'*Atalante*. L'inspecteur de la navigation présidera la course et décernera le prix.

AMOUR MÉRIDIONAL. —Un dépit amoureux vient de donner lieu à un acte d'une incroyable férocité. Le mardi 20 juillet courant, un moissonneur de la commune de Château-Vert (département du Var), avait été remarqué par ses camarades aiguisant une hache qu'il emporta avec lui à l'aire à fouler le blé. Peu d'instants après le commencement des travaux, et au moment où une jeune fille, qui résistait depuis quelques temps à ses sollicitations amoureuses, venait de poser près de lui un faisceau de gerbes, il saisit vivement sa hache et en frappa à la tête cette infortunée. Il allait la frapper encore, si les moissonneurs témoins de cette horrible scène ne se fussent empressés de jeter sur ce misérable un des filets de cordes dont on se sert pour enfermer la paille.

MŒURS AMÉRICAINES. — Le beau sexe de New-York semble livré aux feux de la jalousie. De tous côtés, ce ne sont qu'histoires de vengeances d'amour. Une jeune femme nommée Julia Kelly, ayant rencontré dans Pearl-Street le nommé Bloom, dont elle a eu trois enfants et qu'elle croit infidèle, a commencé par lui briser son parapluie sur la tête, puis lui a jeté de l'huile de vitriol à la face. Dans la soirée du même jour, Mary Ann Bradbury, ayant rencontré dans le Bowery, Mary Ann Martin, qu'elle croyait avoir vue la veille au théâtre avec son amant, lui a lacéré avec des ciseaux son voile et son tablier, au grand étonnement de celle ci qui assure n'avoir jamais vu l'amant de l'autre. Amour, amour, voilà de tes coups !

MACHIAVÉLISME RUSSE. — On écrit de Varsovie à la *Gazette allemande* d'Heidelberg que l'on opère en ce moment en Pologne, et surtout dans l'ouest, de nombreuses arrestations ; les prisons de Varsovie, qui s'étaient vidées pour livrer leurs hôtes aux peines auxquelles ils ont été condamnés, regorgent de nouveau. Le correspondant de la *Gazette allemande* ne croit pas à l'existence d'une nouvelle conspiration. Depuis l'exécution de Babinski, la propagande a reconnu l'inutilité d'envoyer des émissaires ; elle a pris le parti d'attendre l'issue des difficultés européennes actuelles. On croit que la Russie veut faire croire à l'existence d'une nouvelle conspiration, afin d'empêcher que la clémence du roi de Prusse ne s'étende sur les individus que juge en ce moment la cour criminelle de Berlin.

Ier CONSEIL DE GUERRE DE PARIS.

Présidence de M. Buisson, colonel du 55e de ligne.

Audience du 10 août.

DILAPIDATION ET VOL DES FOURNITURES FAITES A L'HOPITAL DU GROS-CAILLOU.

M. Melcion-d'Arc, intendant militaire. — Le 1er avril, je suis allé faire une visite à l'hôpital du Gros-Caillou, et j'ai eu la douleur de [illegible]

[illegible]

C'est carrés de mouton que l'on prend pour eux, il n'en ont jamais. En plasse on leur donne des poitrines de mouton. Cest cotelettes sont données aux officiers que l'on ne doit pas prendre sur la pesée. Maintenant, sur six œufs qu'on doit mettre à une omelette, l'on ne met que quatre; sur quarante litres de lait l'on mêle quinze litres d'eau.

M. Lagrange prend tout en générale de la *dépence* chez lui ; de plus on doit donné tous les trois jours des lentilles et ils n'en ont que les jours de revues, et l'on donne deux fois des baricot contre une fois de poids. Vous pouvez prendre des informations auprès des malades qui vous donneront les mêmes que moi. M. Lagrange, trompant la surveillance du factionnaire préposé à sa garde, s'esquiva et prit la fuite sans qu'on ait pu savoir ce qu'il était devenu.

M. le président.—Quelle est votre opinion sur les précédents et la moralité de M. Lagrange?

M. l'intendant.—Cette opinion est loin de lui être favorable. Il était employé à l'hôpital de Versailles, et, pendant le service qu'il avait fait, il m'était arrivé des rapports qui le signalaient comme un homme qui devait être très activement surveillé. M. Lagrange est un homme fort habile, car il est parvenu à se faire proposer pour la décoration de la Légion-d'Honneur, qu'il a obtenue en faisant valoir un rapport fait en 1831 par M. le baron Lejard, qui trois ans plus tard était obligé de demander sa destitution ou son changement, tant les faits et la conduite de cet officier étaient peu honorables.

M. le président.—Comment a-t-il été à l'hôpital du Gros-Caillou, ayant des antécédents si peu favorables à sa probité?

Le témoin.—M. Lagrange avait sans doute des protecteurs bien puissants, ou beaucoup d'adresse pour tromper la religion de ses supérieurs, car on a envoyé M. Petit à Versailles afin de faire place à Paris à M. Lagrange, qui avait même l'espoir d'aller plus haut : au Val-de-Grâce.

M. le président.—Avez-vous quelques renseignements à donner sur la moralité de l'accusé Delorme? — R. Oui, Monsieur le colonel, je le connais depuis longtemps ; c'est un homme qui s'est toujours bien conduit, qui a rendu de bons services à l'administration. Mais il a eu le malheur de se trouver en contact avec un employé supérieur à son grade, d'une probité fort douteuse, et c'est là ce qui a entraîné cet employé à suivre le déplorable exemple qui lui était donné.

M. Villemain, sous-intendant militaire est introduit.

M. le président.—Quelle est votre opinion sur la conduite et les habitudes de M. Lagrange?

Le témoin.—Je dois dire au conseil que je le connais depuis longtemps, et que j'opposai une vive résistance à sa nomination, parce que je savais qu'il était d'une probité fort contestable. Il eut des appuis très puissants qui vainquirent ma résistance, et M. Lagrange fut nommé.

Plusieurs fournisseurs sont entendus ; ils produisent leurs comptes, et il résulte du chiffre de ces opérations que M. Lagrange faisait un bénéfice sur toutes les fournitures qui entraient à l'hôpital.

Le conseil, après une demi-heure de délibération, a prononcé à la minorité de faveur de trois voix contre quatre, la non-culpabilité de Delorme, et M. le président a ordonné sa mise en liberté.

Lagrange a été déclaré coupable de vol de denrées appartenant à l'Etat et prises sur le compte de l'hôpital, à l'unanimité des voix, et condamné par contumace à cinq années de travaux forcés, à la dégradation militaire, ainsi qu'à la perte de la qualité de membre de la Légion-d'Honneur.

Bibliographie.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE, en deux volumes, par M. J. D. MORELL. Londres.

Une histoire de la philosophie devrait nous expliquer l'analyse et la synthèse de chaque système philosophique. M. Morel a négligé la partie la plus importante de cette tâche, celle des synthèses. Les idées spéculatives sur la vie universelle, les divers systèmes d'analyse de l'entendement humain, et les nombreuses variétés de méthodes logiques ont seuls attiré son attention.

La plupart des philosophies, il est vrai, n'ont formulé que des synthèses vagues et indéterminées, mais quelques-unes, au moins, ont produit des théories politiques ou sociales, ou théologiques, plus ou moins bien déterminées. Platon a produit sa république, Aristote sa politique, et, dans les philosophies morderne, Morus, Morelli, Campanella, Fourier, Saint-Simon, Owen et une foule d'autres ont formulé des systèmes politiques et sociaux d'après leurs principes et leurs méthodes philosophiques.

Pourquoi M. Morell n'a-t-il rien dit de tous ces systèmes, ou plutôt pourquoi les a-t-il jugés sans examen ? Serait-ce parce que le mot système n'est pas populaire en Angleterre et qu'il eût craint de faire du tort à son ouvrage en parlant de systèmes dans un pays où le mot seul suffit pour exciter des préventions? Mais dans ce cas il aurait pu parler des synthèses philosophiques, car le mot synthèse n'est pas en mauvaise odeur comme le mot système.

Ne serait-ce pas plutôt parce que M. Morell est imbu lui-même et à son insu, du préjugé national contre les systèmes, et que ce préjugé les lui a fait dédaigner? Mais alors pourquoi s'occuper des méthodes et des analyses qui n'ont abouti qu'à des systèmes ou des synthèses arbitraires, sans valeur théorique ou pratique? Il les accuse toutes de sensualisme et les juge indignes d'une étude sérieuse. En cela il s'est trompé lui-même, sous l'influence d'un préjugé, et le lecteur ne doit pas accepter sans réserve un pareil jugement. Il doit être mis à même de juger de la valeur théorique ou pratique d'une synthèse dont il vient de voir esquisser les formules analytiques.

Il n'est pas permis de dire que les limites de l'ouvrage ne comportaient pas de tels développements. Tout livre doit être complet dans sa mesure, et celui que nous examinons ne l'est en aucun degré ni à aucun point de vue.

La raison de cet oubli capital se trouve, sans doute, dans l'esprit national dont M. Morell subit l'influence, esprit d'orthodoxie sceptique en religion et d'exclusivisme orgueilleux en politique; esprit qui dédaigne tout système politique, social ou religieux, qui ne s'accorde pas en tout point avec l'idée dominante du pays. Malgré son affectation de religion et de philanthropie, l'Angleterre est la nation la plus anti-fraternelle, et par conséquent la plus antichrétienne de tous les pays civilisés de l'Europe. Nous parlons, [illegible] *ex cathedra* sans aucune espèce de raisonnement régulier à l'appui des opinions et des jugements formulés. Nous avons lu cependant avec peine la page 627 du second volume. Cette page de dédain pour tout système social nous révèle à la fois une dose de préjugé très fâcheuse et une ignorance impardonnable à quelqu'un qui se mêle de philosophie sociale.

En parlant de Fourier, il donne deux pages à l'histoire de son Ecole, huit pages à la description superficielle, mais d'ailleurs très exacte, de son analyse passionnelle et historique, avec une légère mention de ses idées sur la cosmogonie; et il termine par deux pages de critique où il formule un jugement banal sur l'insuffisance du principe philosophique, sans daigner dire un seul mot sérieux de la synthèse sociale en elle-même comme moyen externe de progrès pour l'humanité. Il ne voit même pas que la théorie contient, dans l'analyse et la synthèse des passions et des caractères, le germe trop peu développé d'une nouvelle science positive, la science de l'organogénie sociale, qui doit donner à l'humanité la base mécanique de sa constitution unitaire comme complément indispensable de la base morale et religieuse donnée par l'Evangile. Il ne croit seulement pas que l'humanité ait besoin d'une telle science, car il termine en disant que « les vérités que Fourier a émises (et il en a beaucoup émises) se fondront dans la masse des connaissances humaines, quand son système, *en tant que système*, aura disparu comme un rêve. » C'est donc un parti pris? Tout système doit nécessairement être un rêve!

Ce n'est pas un système social qu'il faut, selon lui, pour guérir la société des maux qui l'accablent ; c'est autre chose. « Il y a, dit-il, une perturbation dans la nature humaine qui exige un remède divin, pour la rendre susceptible de jouir du bonheur par le libre essor des attractions naturelles. » Quelle est donc la nature de ce remède divin ? Serait-ce une nouvelle révélation céleste? Et, dans ce cas, quelle est la part de l'homme dans l'œuvre de la régénération, et pourquoi la révélation, donnée par le Christ lui-même, ne suffirait-elle pas? Si le chrétien orthodoxe attend un nouveau Messie ou une nouvelle révélation céleste, quelle différence y a-t-il entre lui et le juif qui n'admet pas l'Evangile? Croit-il que la science sociale, comme le verbe religieux, doit nous être révélée par un ange du ciel? Mais, alors, pourquoi chercher à découvrir aucune science ? Pourquoi parle-t-il de la philosophie et des efforts de l'intelligence pour comprendre Dieu, l'homme et la nature.

Il s'est placé dans un cercle vicieux d'études et de recherches, puisqu'il affirme l'insuffisance de l'Evangile et de l'homme, c'est-à-dire de la révélation divine et de la science humaine. Il faut donc attendre, selon lui, que Dieu revienne lui-même, ou qu'il envoie un ange du ciel pour formuler une science sociale divine, et refaire le cœur de l'homme ; car, telle qu'elle est, la nature humaine est impuissante pour le bonheur et l'harmonie, même avec une science sociale divine. Selon ce préjugé, ce n'est pas une meilleure organisation sociale qu'il faut pour guérir la société, mais une réorganisation de la nature humaine !

De pareilles idées seraient impies, si elles n'étaient puériles et maladives.

Nous croyons que l'Evangile suffit pour régénérer le cœur de l'homme et le retremper toutes les fois qu'il tombe en défaillance. Nous avons foi en Dieu et en sa parole, et nous croyons qu'il faut chercher le royaume de Dieu et de sa justice pour le trouver, selon l'injonction de cette même parole. Nous croyons qu'en le cherchant on le trouvera, selon l'assurance qui nous en a été donnée par le Verbe ; et ceux qui n'ont pas avec nous cette croyance ne sont pas, à notre avis, chrétiens, quels que soient leur *credo* et leur culte.

Mais il est puérile de prétendre que la science sociale est inutile et impraticable à cause de la corruption de la nature humaine, quand le Verbe de la régénération est révélé depuis deux mille ans; l'homme n'a qu'à s'en nourrir pour se guérir de sa faiblesse et se relever de sa chute, pour se mettre en quête de trouver le royaume de Dieu et sa justice, qu'il lui est ordonné de chercher et de trouver.

Le bon sens suffit, d'ailleurs, pour faire comprendre que le milieu social est à l'individu ce que le climat est au végétal. Le meilleur germe dépérit dans un mauvais climat. Le meilleur cœur peut faillir dans un mauvais milieu.

C'est donc un esprit faux et malade qui refuse de croire à l'efficacité d'une science, fût-elle vraie et complète. La question à discuter pour un esprit droit n'est pas la valeur négative d'une pareille science, mais le plus ou le moins de vérité que présente telle ou telle prétendue science sociale.

Qui ne voit qu'une meilleure organisation sociale permettrait de donner cette instruction morale et religieuse si nécessaire pour l'âme et qui manque partout à présent.

M. Morell dit que le système de Fourier, pas plus que ceux de Saint-Simon et de Pierre Leroux, ne peut être franchement disculpé de l'accusation de *panthéisme*.

Le panthéisme est donc une espèce de délit philosophique, selon lui, parce que dans son pays il est regardé comme tel par l'opinion théologique. Cependant aucune secte religieuse que nous sachions n'a donné une définition nette et précise de la différence qui existe entre la doctrine de saint Paul et celle du panthéisme, car saint Paul dit : « C'est en Dieu que nous avons la vie, le mouvement et l'être. » (Acte XXVII, 28.)

Si nous avons bien compris la différence qui distingue le panthéisme en général du théisme chrétien, cette différence se rapporte à la question de la personnalité divine, admise par l'un, niée par l'autre. Or, Fourier admet la personnalité de Dieu et le principe de la trinité dans cette personnalité, tout comme les chrétiens catholiques et protestants. Il n'est donc pas panthéiste dans le sens ordinaire du mot : il n'est panthéiste qu'à la manière de

ne peut être ni défini ni limité par l'esprit humain, quoique senti et même compris par la conscience ou la foi, qui n'est autre chose que l'intuition de l'âme. C'est donc la foi qui représente l'infini dans l'âme humaine. La conscience affirme l'existence de l'infini absolu, incréé, mais la raison humaine ne peut connaître et définir que le fini cosmique organisé et dirigé par la puissance supra-panthéïstique, qui le pénètre et le dépasse à l'infini. Le monde le plus étendu que l'on puisse imaginer, et toutes les myriades de myriades de soleils et d'êtres organisés qu'il peut contenir dans le temps et l'espace, ressemblent à une sphère qui forme un point tout limité de vie et de matérialité dans l'absolu infini. Il faut donc descendre à l'homme-Dieu et à la révélation du Verbe, pour avoir une idée nette de la religion ou du principe universel qui lie les hommes entre eux et à la nature ; l'humanité et toute la nature créée au Créateur, Dieu. Il importe peu d'ailleurs que les idées de Fourier sur Dieu et sur la vie des astres soient vraies, puisqu'il ne prétend pas nous donner une nouvelle religion. Ce qui nous intéresse le plus, c'est de bien connaître l'homme et le développement de la société. Il faut toutefois convenir que l'athéisme, le panthéisme, le monothéisme, le polythéisme, tels qu'on les a compris jusqu'à présent, ne nous expliquent ni la nature humaine, ni la nature divine, ni, par conséquent, le lien entre l'homme et Dieu. La conscience nous révèle l'existence de l'infini vivant, et le Verbe religieux nous révèle l'existence de l'Homme-Dieu, des anges du ciel et de la Providence toute directe de l'humanité au ciel et sur la terre. La science analogique nous révèle la vie dans tous les êtres organisés et dans tous les mondes. Fourier *conjecture* sur la vie des astres ; il *croit* au monde des esprits et à la religion qui relie ce monde à notre terre ; il *raisonne* sur l'humanité et la loi sociale qui doit réaliser la religion dans cette vie, la fraternité, l'unité de tous les hommes, le bonheur, en un mot, ces moyens de délivrer l'homme de l'esclavage, de la crainte, qui le rend méchant et impropre à aimer Dieu et son prochain.

De tout cela, M. Morell ne dit rien. Il ne voit qu'un système philosophique qui s'éloigne plus ou moins des idées admises par l'esprit aristocratique et anti-fraternel de son siècle et de son pays, et il croit cependant avoir écrit l'histoire de la philosophie moderne, et indiqué ce qui est capital dans tous les systèmes. Il n'a rien trouvé d'efficace dans aucune théorie. Il n'a même pas cherché quelque chose de pratique dans la philosophie d'aucune école, mystique, sceptique, idéaliste, sensualiste ou ecclectique. Il dit bien à la fin de son second volume que le sensualisme philosophique, qui manque de principes spirituels élevés, a produit de temps en temps des systèmes de gouvernement aussi indigestes en théorie qu'impossibles en pratique. Des systèmes sociaux en Angleterre, des théories industrielles en France, et des modèles de république ont été prônés outre mesure dans les deux pays ; mais tous ces systèmes, en se bornant à agir sur le milieu social, sans tenir compte suffisamment de la nature intime de l'homme, font preuve d'une imperfection radicale qui ne peut être corrigée que par une connaissance plus parfaite de la nature humaine.

Or, tout cela n'est qu'une escobarderie indigne d'un homme sérieux qui prétend juger ces mêmes théories.

Pour avoir le droit d'en parler ainsi, il aurait fallu d'abord analyser les principes philosophiques de ces théories, et prouver que ces principes sont les mêmes que ceux des écoles sensualistes, fragmentaires et sceptiques des systèmes philosophiques soit modernes, ou renouvelés des anciens. C'est un travail d'autant plus dangereux pour l'esprit confiant de la jeunesse, qu'il est toujours très véridique dans ses descriptions fragmentaires, et souvent très dénué de fondement rationnel ou scientifique dans ses jugements. Il trouve partout du bon et du mauvais, et en cela il manifeste un esprit plus ou moins libéral, mais il ne démontre nulle part à quoi le bon est bon, ni en quoi le mauvais est mauvais. Cependant le ton et les expressions de son livre nous révèlent que le bon pour lui, c'est l'idéal aristocratique et anti-fraternel de son pays ; le mauvais, tout ce qui s'éloigne en principe ou en pratique de ce formalisme britannique.

Et pourtant M. Morell se croit chrétien, et il combat avec chaleur tout ce qui est contraire à sa foi. En cela il partage l'erreur de son siècle, car tous les peuples civilisés de l'Europe se croient chrétiens, tandis que leurs lois, leurs mœurs, et leurs institutions sont en tous points basés sur l'exclusivisme politique et social le plus anti-fraternel qu'il soit possible d'imaginer, sans tomber dans le paganisme et la barbarie.

Il faudrait toutefois peu de chose pour rendre le livre de M. Morell un bon livre. Il faudrait une étude sérieuse de la fraternité religieuse dans l'Evangile, et de la fraternité pratique dans la science sociale, qui est, pour ainsi dire, le corps extérieur par lequel l'amour du prochain peut se manifester dans sa gloire. Au moyen de cette étude, l'auteur pouvait faire une autre édition de son livre, qui le rendait aussi utile à son pays et au monde qu'il est à présent insuffisant et illusoire.

La philosophie ou la science positive de l'homme, de Dieu et de la nature est une chose trop grave pour être traitée avec légèreté, et M. Morell, qui rend justice à l'importance de cette science, devrait faire ses efforts nécessaires pour montrer en quoi toutes les recherches dont il nous trace l'histoire ont approché ou éloigné l'esprit humain de la vérité.

Pour cela, nous dira-t-on, il faudrait qu'il la connût parfaitement lui-même cette vérité, ou du moins qu'il sût démêler l'erreur en toute circonstance. Nous ne demandons pas tant à M. Morell : nous demandons seulement qu'il complète son œuvre en donnant de son mieux le résumé clair et des synthèses philosophiques dont il donne les méthodes analytiques. Ce n'est pas trop demander à une histoire de la philosophie moderne, d'autant plus que nous croyons l'auteur très capable de le faire, en se plaçant au-dessus des préjugés nationaux qui gâtent son premier travail.

Son esprit est très lucide, son style est clair et graphique, et une étude complète lui révélerait encore bien des qualités qu'il possède sans le savoir. C'est parce qu'il a ces qualités que le public a le droit de lui demander plus de rigueur et de justice dans son œuvre.

H. D.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 août sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des dili-

—	au Ct	»	» »»	— Gand.....	»
B. du Trés.	»	5 1	3 — Gann.....	»	4675 »»

— à Orléans	»»»	»»
— à Rouen.	916	25
R.-Havre.	285	»»
Avignon...	570	»»
Str. à Bâle.	»»»	»»
Paris-Str...	388	75
Tours-Nant	367	50
Orl.-Vierz.	510	»»
C. du Nord	531	25
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep.-Féc.	»»»	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord.	472	50
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	395	»»
Bord-Teste	»»»	»»
Zinc V. M.	»»»	»»
Lin Maber.	»»»	»»

PRIMES.		Au cour.			Au proch.	
3 p. 0/0......	d. 10	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	Du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct du cours	»	»/»	ROM............	Der C. 97	97 1/2	
Récép. Rotsch.	»	101 60	BELG 5 1/2.....	»	»»»	»»
ESP. Dette act.	»	»» »»	— 4 1/2......	»	»»	»/»
— — pass.	»	» »/»	d° 1840....	»	99 1/2	»/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »»	d° 1842....	»	»»» »/»	»»»
Dette intérieure	»	24 5/8	— Banque....	»	»»»	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— d° Em. 1841.	»	»»»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	»» » »	PIÉMONT.........	»	1150	»»
HAÏTI........	»	» »/»	AUTRICHE......	»	400	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	933 75	Orléans à Vierzon.	331 25
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	392 50	Bordeaux à Cette..	472 50
Paris à Orléans...	1237 50	Marseille à Avign.	585 »	Nord............	534 75
— à Lyon.....	378 75	Paris à Strasbourg	390 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr.; août, septembre et octobre, 76 fr.

Béziers, 61 à 62. — Bordeaux, 67.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois et août, 101 ; 4 derniers mois, 105-50 offert.

Lille : Colza, 85-50. — Lin, 94-50.

Savon disponible, belle qualité, 100 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 août.

» h. »/» FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Cachette.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Chapeau, dernier Amour, un Vœu.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Petit Fils, Charlotte Corday, Mari anonyme, Geneviève.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Turlurette, ma Femme, Risley, Ether, l'Homme.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Chiffonniers de Paris, Secours.
» h. »/» AMBIGU. — Relâche.
» h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Léa, la Maupin.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Le Marin, Intermède, Barbe Bleue.
7 h. »/» FOLIES. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Etudiants, Marguerite, Rue de Lappe. Dure à cuire.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — Les Fifres Tambours, l'Officier, Geordie, Conseil.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 12 AOUT.

—

Mieux vaudrait un sage ennemi.

A la veille de l'apparition d'un nouveau journal conservateur (qui s'appellera le *Satisfait*), les *Débats*, craignant la concurrence, redoublent de violence contre l'opposition, et deviennent un véritable *Père-Duchêne* ministériel. A leurs yeux les convives du Château-Rouge sont des républicains, des *jacobins*, des régicides.

Vraiment ! Il vous sied bien d'accuser, vous qui êtes sur la sellette. Répondez à M. de Girardin, répondez à M. Warnery, répondez au *National*, au *Courrier français*, à toutes les voix de la France indignée !

Mais vous savez parfaitement bien que vous n'avez rien à repondre, aussi voulez-vous sortir de votre camp, miné de toutes parts, pour porter la guerre chez l'ennemi. Soyez du moins plus intelligents dans l'emploi de vos armes, et ne vous chargez plus de projectiles qui éclatent entre vos mains.

En vérité, les *Débats*, qui aspirent au rôle d'insulteur public, sont malheureux dans le choix des épithètes qu'ils adressent au parti des honnêtes gens. Si la situation était moins grave, on rirait de voir ce journal conservateur se blesser lui-même tous les matins. On lui a déjà fait voir que son dédain pour les marchands et les artisans, dont M. Warnery tient des pouvoirs, retombait sur les électeurs français les mieux pensants, sur la garde nationale parisienne, sur les derniers soutiens de l'ordre actuel. Samson aveugle, vous ébranlez les colonnes de votre temple !

Sans être averti par cette première bévue, voilà le journal ministériel-quand même qui s'imagine de dire aux convives du Château-Rouge : *Vous êtes des jacobins !* Le mot a été relevé; le *National* démontre aujourd'hui, par de longs extraits empruntés au journal du duc de Chartres, que sa majesté Louis-Philippe était, en 1790 et 1791, un jacobin aussi zélé qu'assidu. Lisez plutôt :

« 2 *novembre* 1790. — J'ai été reçu hier AUX JACOBINS ; on m'a fort applaudi. J'ai témoigné ma reconnaissance de l'accueil plein de bonté qu'on voulait bien me faire; *et j'ai assuré que je ne m'écarterais jamais des devoirs sacrés de bon patriote et de bon citoyen.*

» 3 *novembre*.—..... J'ai été ce soir AUX JACOBINS ; on m'a nommé membre du comité chargé d'examiner les préposés...

» 9 *novembre*.—..... J'ai été ce soir AUX JACOBINS ; on m'a nommé *censeur*. (Ce sont ceux qui font *les fonctions d'huissier*...) J'ai été de la députation chargée de porter à l'assemblée le projet relatif au serment du Jeu de Paume (1). Comme la salle est beaucoup trop petite pour contenir les amis de la constitution, dont le nombre augmente tous les jours, on a nommé des commissaires pour s'occuper de trouver un autre local...

» 19 *novembre*. — ... J'ai été AUX JACOBINS... j'ai demandé la parole... j'ai été très applaudi...

» 20 *novembre*. — ... J'ai été hier soir AUX JACOBINS. M. Pujot, apothicaire et très bon patriote, avait prêté sa carte. On l'avait mise à part, parce qu'il y a un arrêté qui exclut de la société tous ceux qui prêteront leur carte : chaque récipiendaire est obligé de le signer. M. Pujot ne l'avait pas lu. J'ai sollicité l'indulgence de l'assemblée pour ce patriote, et l'on a ordonné de lui rendre sa carte.

» 25 *novembre*. — Après le dîner, j'ai été AUX JACOBINS..., etc.

» 30 *novembre*. — ...Je suis arrivé au comité des présentations AUX JACOBINS.

» 2 *décembre*. — ... J'ai été le soir de bonne heure AUX JACOBINS ; nous avions à élire un président et un secrétaire... *J'ai été nommé censeur*.

(1) Ce projet consistait à faire graver cette scène fameuse.

» 5 décembre. — ... J'ai été au comité des présentations AUX JACOBINS. J'ai *endossé* (1) MM. Lecouppey, Conad et Alyon. J'ai encore *endossé* MM. Hénézet et Issonrah. Un article portait que nul ne pourra être admis avant l'âge de vingt-et-un ans, à moins d'un cas particulier. J'ai demandé que l'âge fût fixé à dix-huit ans, en disant qu'à dix-huit ans on était bien en état de suivre une délibération; que la société, n'ayant aucun caractère légal, *on devait la regarder comme une école*, et qu'alors *il était important d'y admettre de bonne heure les jeunes gens*, parce que leur timidité serait plus aisément vaincue, *et qu'ils pourraient quelque jour défendre les droits sacrés de la nation dans la tribune de l'assemblée nationale.* On n'a pas trouvé mes raisons suffisantes, et on a rejeté mon amendement. J'ai dit alors que j'avais un intérêt dans cet amendement, *que mon frère désirait ardemment être admis dans cette société, et que cela le rejetait bien loin*, M. Collot-d'Herbois m'a dit que cela ne ferait rien ; *que, quand on avait reçu une éducation comme la nôtre*, ON ÉTAIT DANS LE CAS DES EXCEPTIONS ; *je l'en ai remercié*...

» 15 *décembre*.—Hier matin, j'ai mené M. Laiffert au Panthéon, pour le lui faire voir, *parce qu'il cherche un local pour les Jacobins*...

» 24 *décembre*.—J'ai été hier au soir au comité des présentations. M. Cara a dit que l'on nous ferait sauter en mettant de la poudre dans la cave. J'ai dit que cela était absurde, que l'on n'oserait pas. On a demandé que nous allions visiter les caves. *J'ai dit que cela n'avait pas d'inconvénients*, mais que cela était inutile. On a nommé trois commissaires, qui étaient MM. Févelat, Carra *et moi*. Nous avons fait la visite des caves, où il y avait beaucoup de vin, mais rien qui pût inquiéter. J'ai *endossé* M. Potocki.

» 8 *janvier* 1791.—J'ai été AUX JACOBINS, etc.

» 10 *janvier*. — Le soir, AUX JACOBINS, etc.

» 23 *janvier*.—J'ai *endossé* MM. Galand, Topin et Gaspard Fontaine, *dont le patriotisme m'était certifié par M. Lebrun*...

» 17 *février*. — J'ai été nommé, AUX JACOBINS, un des commissaires *chargés d'examiner le plan d'éducation publique de M. Léonard Bourdon*, ci-devant Lacronière.

» 10 *mars* 1791. — J'ai été AUX JACOBINS ..

Le *National* ajoute à ces piquantes citations des observations qui ne le sont pas moins :

C'est le cas, je crois, de répéter l'apostrophe pindarique des *Débats* :

« Constitutionnels ! ne craignons pas ces factions... Marchons sur » elles... Disons-le à la face du pays : nous vous connaissons ; IL Y A » CINQUANTE ANS, VOUS VOUS APPELIEZ LE CLUB DES JACOBINS ! »

Hélas ! alors aussi, vers 1790, ces assiduités du duc de Chartres auprès de Collot-d'Herbois et de Carra excitaient les vives railleries de quelques jeunes gens de la bazoche, petite sève du parlement qui répandait son venin sur les enfants de la branche cadette. Les survivants de cette époque nous ont raconté qu'il paraissait alors un petit recueil hebdomadaire intitulé les *Sottises de la Semaine*, dont les principaux rédacteurs étaient les frères Séguier. Le fils de Philippe-Egalité y était tancé comme son père ; et, à propos même de la place de *censeur* acceptée par le jeune prince, la verve d'un Séguier s'échauffa, et une très rude et très mordante chanson fut décochée contre le duc de Chartres. Si, par hasard, M. le premier président Séguier en avait conservé un exemplaire, nous en apprendrions très volontiers l'air et les paroles.

Etranges vicissitudes ! un demi-siècle s'est à peine écoulé, et le *censeur* des jacobins porte la couronne, et deux fois par an il reçoit les hommages les plus tendres de la muse du chansonnier revêtue de l'hermine de premier président. Défiez donc la fortune, prédisez les évènements, essayez de dire au Temps : *Assieds-toi, nous sommes vieux, nous voulons fonder*... Fonder quoi ? Tout est en ruines, le sol de l'Europe est labouré par le soc de la pensée révolutionnaire ; les hommes et les choses sont transformés, et, quand on rejoint par l'imagination ce qui fut hier, ce qui est aujourd'hui, on dirait que le moment présent donne le spectacle de la plus ridicule mascarade. Ils veulent arrêter ce qui fuit d'une fuite éternelle ; ils se croient sages, les insensés qui dressent une borne contre l'océan qui les envahit ; ils parlent de stabilité, eux qui ont vu les hautes fortunes et les renversements prodigieux des années contemporaines... Misère sans nom, comme s'écrie Pascal, de se croire assuré *dans l'enceinte de ce raccourci d'atôme*.

(1) On appelait *endosser*, répondre pour un candidat.

Ainsi, les *Débats* ont employé, comme injure grossière, ce titre de *jacobin*, dont le roi s'est fait jadis honneur ; ce sont les *Débats* qui ont insulté le roi sans le savoir, comme ils attaquaient l'autre jour la classe moyenne et nos institutions électorales. Décidément ce journal est bien l'ours de la fable, chacun de ses articles est un pavé !

Troubles au faubourg Saint-Antoine. — La *Patrie* contient ce soir les nouvelles suivantes ; nous nous associons de tout cœur aux conseils qu'elle donne aux ouvriers. Point d'émeute ! ce serait prêter appui au ministère de la corruption.

Une agitation qui, nous l'espérons, n'aura pas de suite, vient de se manifester dans le faubourg Saint-Antoine.

Hier, dans la soirée, des groupes nombreux d'ouvriers ont entouré les ateliers du sieur Kriéger, situés rue du faubourg Saint-Antoine, n° 84. M. Kriéger, dans la journée, avait annoncé aux ouvriers qu'il occupe que leurs salaires seraient diminués. Telle a été la cause apparente de l'émeute.

L'agitation est allée croissant, et, vers dix-heures et demie, l'émeute était complète. Les ateliers de M. Kriéger étaient envahis et dévastés, la circulation des voitures avait cessé dans le faubourg ; trois omnibus, dit-on, ont été même renversés du côté de la place de la Bastille. Le force publique est alors intervenue, mais trop tard, comme d'habitude, pour prévenir le désordre ; quelques charges ont eu lieu et les attroupements se sont dissipés. On a arrêté un grand nombre de personnes.

Aujourd'hui, des groupes ont continué à stationner dans le faubourg. Quelques individus allaient colportant le bruit que l'agitation redoublerait ce soir.

Nous conseillons de toutes nos forces aux ouvriers du faubourg Saint-Antoine de se tenir sur leurs gardes et de ne point se laisser entraîner par une irritation momentanée !

Au plus fort de la double crise que nous venons de traverser, ne les avons-nous pas vus donner au pays l'exemple d'une admirable résignation ?

Les provocations, nous le savons, ne leur manqueront pas ; nous avons un système, un cabinet qui s'en vont par lambeaux, et qui ne demanderaient pas mieux que de se rendre nécessaires, de se raccrocher à une émeute, de mettre les pouvoirs en péril, afin de s'imposer indéfiniment à ces pouvoirs. Que le bon sens public déjoue ces calculs : il ne faut pas que le peuple fasse les affaires de nos gouvernants.

Ces hommes, dont l'existence comme ministres déshonore et perd la France, veulent à tout prix garder leur position. Ils se raillent du cri universel de réprobation qui s'élève contre eux de tous les coins du pays, et cette vapeur fangeuse qui sort de la boue de corruption qu'ils ont pétrie à plaisir, ils s'efforcent de la faire voir aux honnêtes gens de leur parti comme l'émanation de projets révolutionnaires.

C'est ainsi qu'aujourd'hui encore le *Journal des Débats*, sous prétexte que les réformistes du Mans ont choisi le *dix août* pour un banquet, feint un grand effroi et prétend qu'on veut renverser le trône de Louis-Philippe, comme on a renversé celui de Louis XVI.

Non ! le pays ne veut pas *actuellement* de révolution, mais il jette contre votre immoralité le cri de la conscience. Il ne veut pas

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 13 AOUT 1847.

LA PART DES FEMMES (1).

—

DEUXIÈME PARTIE.

—

XVI.

L'ILE DU TREMBLE.

Sur ces entrefaites on résolut, dans cette bruyante petite société, de faire une partie de bateau sur la Saône, qui coulait paresseusement à trois quarts d'heure de Blangy. Le projet fut préparé avec une véritable science du plaisir. On avait sagement prévenu la monotonie, par la variété. Il y aurait concert de trompes, repas sur l'herbe, pêche à l'épervier, exercices de natation, enfin, tous les agréments champêtres que l'imagination de chacun saurait trouver d'ici là.

On avait, d'avance, fait prévenir le propriétaire d'un moulin sur bateau établi à l'endroit où l'on devait s'embarquer, et l'on avait retenu le plus sûr et le plus profond de ses batelets. Le père Paillet, habitué depuis longtemps à ces fantaisies maritimes, s'y prêtait avec complaisance, d'autant mieux qu'il avait la pratique de la maison et de toutes les fermes qui en dépendaient.

La veille même de la partie projetée, ils étaient encore venus lui et son garçon, c'est-à-dire son fils, apporter une grosse fourniture chez M. Terrier.

Juanna, cachée par le feuillage épais des charmilles, les vit passer du haut de la terrasse qui longeait le mur du jardin. En ce moment elle tenait à la main un petit billet d'une écriture hâtée, contenant ces simples mots :

« Me voici, Juanna, me voici ! Quand tu recevras par René ces quelques lignes, un jour à peine me séparera de toi. Aussitôt arrivé, rien ne m'empêchera d'aller t'embrasser ; ma pauvre bien-aimée, je n'ai jamais tant désiré cet instant. Je ne perdrai pas une minute, afin de venir bien vite réparer mes torts ; je veux te prouver que, si mon amour est changé depuis mon séjour à Paris, c'est qu'il s'est accru en résolution et en énergie. Tu ne souffriras plus, je te le jure. L'avenir sera beau, car nous le ferons à notre volonté.

» Attends-moi donc avec confiance, demain je serai près de toi, et tu verras que je suis bien encore ton ami, ton amant, ton fiancé, malgré tout.

» LÉONCE. »

Elle lisait et relisait ces assurances ardentes avec un attendrissement candide, avec des spasmes de joie. Sa confiance était entière ; il allait revenir. Ce qui s'était passé à Paris n'était plus qu'un rêve pénible, évanoui à l'aube de son nouveau bonheur. Elle avait chassé de sa pensée le souvenir des infidélités ; elle ne savait plus qu'elle avait souffert. Son âme avait trouvé naturellement pour lui la forme la plus généreuse du pardon : l'oubli. Celui qu'elle attendait était bien toujours pour elle le Léonce d'autrefois, aussi aimant, aussi aimé ; c'était plus encore, puisqu'elle avait souffert pour lui.

Voilà dans quelle disposition d'esprit se trouvait la noble fille, quand vint à passer lentement au-dessous d'elle l'envoi du moulin. Or, le père Paillet et son fils parlant très haut, elle entendit, d'abord par hasard, puis écouta attentivement ce qu'ils [illegible] en les suivant le long de la terrasse. Elle [illegible] un fragment suivi de leur conversation.

Le voici :

LE FILS. — C'est là que demeure cette belle brune si hardie, qu'on voit si souvent passer au galop dans les sentiers.

LE MEUNIER. — Ah ! oui, cette petite diablesse qui est au crochet de Mme de Logny. Avise-toi d'en devenir amoureux, mon garçon !

— Pourquoi pas ?

— C'est que j'aimerais mieux, vois-tu, te rompre les os que de te laisser prendre pour femme une fainéante qui n'a pas le sou.

Puis il ajouta :

— Ah ! c'est que je n'aurais pas assez d'argent, moi, pour t'envoyer guérir à Paris, comme le fils à M. Lachaumelle.

— Il en était donc amoureux, lui ?

— Pardieu ! ça a assez tourmenté son père.

— Et maintenant ?

— Oh ! maintenant, si ça le tient encore, après la vie qu'il a fait là-bas avec les femmes de Paris, ça ne le tiendra pas longtemps. C'est un caprice qui durera jusqu'à ce que la petite ait cédé, pas davantage.

— Pas possible !

— Quand on a changé si souvent, vois-tu, Gaspard, c'est fini, on aime le changement. D'ailleurs, il a encore sept ans devant lui avant de pouvoir se passer du consentement de son père pour faire cette bêtise. C'est plus de temps qu'il n'en faut à un pareil gaillard pour jeter sa gourme.

Ces quelques mots furent le coup de grâce de l'orpheline. Ses espérances se trouvaient réduites à néant par ce plat bon sens du meunier. Cette enfant, dont l'entretien était si peu coûteux, qui avait été accueillie par le mari de Laure avec une attention si bienveillante pour le présent et pour l'avenir, eut l'amère pensée qu'elle devait être à charge à ses amis. Leur délicatesse les empêchait probablement de lui faire comprendre, comme l'avait fait M. Lachaumelle, dont l'implacabilité avait été si bien rendue par les répugnances du meunier. [illegible] autre côté, la vie dissolue de Léonce était [illegible]ente pour tous ; elle-même n'en avait-elle [illegible] être la victime à son excursion à Paris. La débauche avait sans doute amoindri son cœur et découronné son amour. Le rustre disait juste : ce dernier élan ne serait pas durable. D'ailleurs il y avait encore sept ans d'attente ! que d'évènements pouvaient se passer d'ici là. A supposer que Léonce fût encore capable de persister, pendant ce mortel délai, à tenir ses serments, les manœuvres perfides de son père, qui l'avaient déjà trompé, ne parviendraient-elles pas encore à triompher de cette constance improbable ? Cet homme riche, honoré, puissant par sa famille et ses relations, n'arriverait-il pas sans peine à triompher d'elle, si jeune, si pauvre et si inexpérimentée ?

— O mon Dieu, que ma vie est amère ! s'écria-t-elle après ces désolantes réflexions.

Pauvre jeune fille ! Que fallait-il cependant pour la lui rendre douce ? Il n'était besoin simplement que de laisser agir la vivifiante influence répandue par sa double beauté. Elle n'eût pas été obligée, on le voit, de courir beaucoup après le bonheur ; le bonheur serait de lui-même venu à ses pieds.

Le soir elle relut les dernières lignes de Léonce et se reprit à croire en lui. Mais, évoqué par les grossières paroles du meunier, tout ce qu'elle avait généreusement chassé de sa mémoire, revint, malgré elle, détruire encore cette réespérance. Longtemps elle veilla en proie à ces réactions fiévreuses. Ses pleurs et son sourire se mêlaient fréquemment. En face de ces hésitations douloureuses, de ces alternatives de foi et de désespoir, dans ces palpitations d'un cœur jeune qui se brise, bien peu eussent hésité à reconnaître la folie. Elle finit par s'endormir en riant.

Le lendemain chacun fut debout, même les dames, à huit heures du matin. Le soleil s'était levé éblouissant ; ses rayons commençaient à incendier la campagne et préparaient une de ces ardentes journées du mois d'août, où la création entière semble altérée, où l'imagination se baigne sans cesse dans des lacs limpides et de frais ruisseaux. La partie de plaisir était doublement attrayante ; il ne s'agissait que d'arriver sur la rivière avant les ardeurs du midi. On se mit donc à remplir la voiture de pâtés épiqués, de tourtes aux fruits, de volailles froides, de vins déli-

(1) Voir les numéros des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 30 juin, 1er, 21, 22, 24, 25, 28, 29, 30, 31 juillet, 6, 11 et 12 août.

pendant le repas, on a exécuté des airs patriotiques. La présidence avait été acceptée par M. Rossée, premier président de la cour royale de Colmar.

On voyait à ce banquet M. Struch, député du Haut-Rhin, 14 membres du conseil-général du Haut-Rhin, 10 maires de communes rurales et plusieurs membres des conseils municipaux de Strasbourg et de Mulhouse.

Des toasts ont été portés *au roi*, par le président du banquet; *au patriotisme*, *à la réforme électorale*, par un avocat de Colmar; *à l'union des peuples*, par un propriétaire, M. Kœnig. Voici un passage de son allocution :

Déjà la vapeur a rapproché les distances qui séparent les populations les plus éloignées ; un autre moteur plus puissant marche avec elle ; toutes les pensées nobles, généreuses, fraternelles, mises en action par la démocratie, surgiront du contact incessant de peuple à peuple. Alors les intérêts de localité, perdant leur exigence toute personnelle, viendront converger vers le grand intérêt national et les intérêts nationaux, vers l'intérêt universel des peuples réunis dans une alliance véritablement sainte.

M. Ignace Chauffour, avocat à la cour royale et membre du conseil municipal de Colmar, a porté ensuite le toast suivant :

« *A la révolution française! à la réalisation pacifique, mais sincère, progressive, mais constante, de ses doctrines et de ses principes!* »

M. Tœnger, docteur en médecine à Colmar, dont le nom est bien connu des phalanstériens, a prononcé un toast *à l'organisation du travail*. Nous reproduirons dans un prochain numéro tous les développements qu'il a donnés à sa pensée. Nous aimons mieux ajourner cette publication que la mutiler.

M. de Heckeren, propriétaire et membre du conseil-général du Haut-Rhin, a porté un toast, assurément de circonstance, *à l'honneur national*. Il a conclu ainsi :

Eh quoi! messieurs, assisterons-nous impassibles à la décadence de notre nationalité? Notre devoir n'est-il pas de sauver notre pays de la honte? Hommes indépendants, hommes honnêtes de tous les partis, n'entendez-vous pas ses cris de détresse? Réunissez vos efforts aux nôtres pour appliquer un remède *pacifique* à la plaie qui le ronge et prévenir les chances dangereuses d'un nouveau bouleversement.

Protestons avec toute la force que nous donne l'énergie de nos convictions et la sainteté de la cause que nous sommes appelés à défendre. Protestons contre le système honteux de ces hommes qui gaspillent nos trésors, et, parmi nos trésors le plus sacré, le plus précieux de tous, l'honneur national.

Sauvons la dignité du pays, tel est le cri qui doit partir spontanément de toutes les poitrines, cri de ralliement qui doit cimenter au jour du danger l'union de tous les enfants de notre belle patrie!

Protestons, messieurs, par ce cri solennel, et que les ministres apprennent par la gravité de cette manifestation si digne, que cette France, de laquelle on a dit qu'elle était assez riche pour payer sa gloire, est assez riche aussi en sentiments nobles et généreux, pour acheter son honneur national!

Ont pris encore la parole : MM. Coulmann, ancien député du Bas-Rhin; Yves, avocat, qui a porté un toast *à la probité des pouvoirs publics*; Charles Basset, conseiller municipal de Strasbourg, et Kock, avocat à la cour royale. Enfin, M. Fuchs a remercié en ces termes le président du banquet :

Nous comprenons toutes les difficultés d'une haute position. Nous vous remercions de votre présence au milieu de cette imposante réunion; elle sera pour tous un *salutaire enseignement*.

Honoré trois fois des suffrages de vos concitoyens, appelé par votre mérite, et non par la faveur, aux fonctions les plus élevées de la ma-

M. le ministre ne connaît ni la personne que le sieur Warnery avait diffamée, ni le sieur Warnery lui-même. Il ne connaît que le jugement qui l'a condamné comme diffamateur, et la lettre par laquelle il menaçait l'administration de la guerre d'une nouvelle diffamation, si l'on ne satisfaisait pas à son *ultimatum!*

Nous répondrons à cette rectification par les observations du *Siècle* :

Nul ne peut s'expliquer l'impunité avec laquelle M. Warnery reproduit incessamment ses dénonciations autrement que par la crainte qu'éprouve le ministère de voir de nouveaux scandales mis au jour.

Les hommes impartiaux qui avaient commencé par douter comme nous, et qui sont encore disposés à croire à l'exagération des accusations portées devant la Chambre des pairs, ne peuvent néanmoins s'empêcher de reconnaître que le ministère craint par-dessus tout d'appeler sur les affaires de l'Algérie la lumière d'un débat public.

Voici une lettre écrite par M. de Lamartine à M. Pautet, rédacteur de la *Revue de la Côte-d'Or*, qui, dans un article très bienveillant sous d'autres rapports, avait reproché à l'auteur des *Girondins* une phrase mal interprétée dans le dernier paragraphe du huitième volume.

Paris, 5 août 1847.

Monsieur,

Vous êtes non seulement un homme de bonne foi, mais vous êtes encore un homme bienveillant. Si vous vous trompez en m'interprétant, il faut donc que je me sois trompé moi-même en écrivant; permettez que je proteste ou que j'éclaircisse.

J'ai écrit cette vérité historique et presque banale : — « Les idées végètent de sang humain : toutes les révélations descendent de l'échafaud. » — Vous en concluez que je passe condamnation sur le sang versé et que je me résigne à la nécessité de l'échafaud. Si ma phrase avait cette signification dans mon esprit, mon livre aurait dû tomber de vos mains et mon nom s'effacer de votre mémoire. Mais le livre n'est qu'une protestation en huit volumes contre cette prétendue nécessité du crime. Il n'a été écrit que pour séparer le sang de la vérité. J'y ai montré à toutes les pages que le meurtre révolutionnaire, en suppliciant les victimes, n'a tué que la Révolution; que chacun des partis, en recourant à la mort, n'a fait que motiver, préparer, justifier sa propre mort; que Danton a succombé pour avoir provoqué les assassinats périodiques; Robespierre, pour n'avoir pas eu le courage de les abolir. Je croyais avoir fait un code de morale et d'humanité en action : j'aurais écrit dans cette phrase un code de bourreau. Relisez-la, Monsieur, ne la séparez pas de celles qui précèdent ni de celles qui suivent, et vous reconnaîtrez tout de suite que ces mots : « *Les idées végètent de sang humain*, » s'appliquent au sang répandu par les victimes volontaires d'une vérité pour laquelle ces victimes et ces martyrs meurent, et nullement au sang versé par les bourreaux qui immolent. Lisez, je vous prie, les deux ou trois phrases qui sont le commentaire de celle-là; le vrai sens vous réapparaîtra avec évidence. Je n'ai pas le livre sous les yeux, mais je suis sûr de ma pensée, et je m'en rapporte à votre interprétation comme à votre justice. Quand la haine m'interprète odieusement, je ne réponds rien : c'est son métier. Mais quand une bienveillance comme la vôtre se trompe, j'y prends garde, je me justifie ou je me corrige.

Soyez assez bon, Monsieur, pour donner quelque publicité à ma réclamation dans la *Revue* que vous rédigez, et restez surtout bien convaincu qu'il n'y aura jamais une goutte de sang au bout de cette plume, dont vous avez bien voulu si souvent honorer, à défaut de génie, la droiture et la pureté d'intention.

DE LAMARTINE.

La *Gazette de Lyon* publie la lettre suivante adressée par M. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, au *National* qui ne l'a pas encore insérée et que nous nous empressons de reproduire.

voie donnée par la *Démocratie pacifique*, je m'adresse à votre justice pour vous prier d'accueillir mes réclamations.

Il serait étrange qu'à mes yeux le grand pape qui gouverne l'Eglise eût besoin de *conversion*, quand j'aurais à me reprocher d'avoir, un des premiers, encouragé Sa Sainteté à entrer dans la voie que je condamnerais. Pourrais-je blâmer l'amnistie quand, à mon arrivée à Rome, j'ai respectueusement représenté au saint-père la nécessité de cette mesure? Oserais-je l'accuser de chercher à améliorer le sort de la population des Marches, quand je me suis permis d'exprimer le vœu d'un plus grand bien-être pour elles, et qu'à cette occasion j'ai montré tous les avantages qui résulteraient de l'établissement des chemins de fer dans les Etats pontificaux? Les correspondants de la *Démocratie pacifique* feignent d'ignorer tous ces détails; l'Italie les connaît, et à Rome on disait de moi : *Parla franco*. On m'a trouvé quelquefois un peu trop franc. Mais j'étais allé au conclave avec la résolution de dire ma pensée hautement.

Je ne voulais donner ma voix qu'à celui de mes collègues que je croirais déterminé à attaquer tous les abus, à améliorer le sort des Etats, *à donner au peuple les libertés qu'il avait droit d'obtenir*, *à proclamer l'égalité de tous devant la loi*, à mettre l'ordre dans les finances, à rendre plus régulière l'administration de la justice, à donner une meilleure organisation aux établissements de charité, à accorder les dignités au mérite, sans tenir compte de certains privilèges. Je voulais un pape qui montrât à l'Europe que son gouvernement pouvait se suffire à lui-même.

Le cardinal Mastaï aurait eu mon suffrage; et je le lui aurais donné, dans l'espérance qu'il était l'homme de la Providence pour entreprendre les réformes désirées, et donner à ses Etats une liberté véritable.

Sans doute, je ferai faire des prières pour le pape, mais ce sera afin que ce grand pontife ne se laisse arrêter, dans la voie qu'il parcourt si glorieusement, ni par les intrigues de ceux qui regrettent les abus, ni par les sourdes menées de ceux qui ne lui tiendraient compte de ses efforts que s'il pouvait abolir la papauté.

Je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer ma lettre dans votre journal.

Agréez, monsieur le rédacteur du *National*, l'assurance de ma considération distinguée.

+ L.-J.-M. CARDINAL DE BONALD,
Archevêque de Lyon.

Mgr l'archevêque de Lyon encense le *National* et affecte un grand dédain pour la *Démocratie pacifique*. Ce n'est pas juste. La *Démocratie*, en insérant une nouvelle qui lui avait été affirmée de la manière la plus formelle par des personnes qu'elle était en droit de considérer comme *très bien informées*, et en présentant cette nouvelle avec réserve et comme un *on dit*, a donné à monseigneur l'occasion de faire connaître ses sentiments libéraux à l'Europe, qui lui en attribuait de tout autres.

Comment eût-on cru, à Lyon, aux prières ordonnées par monseigneur pour la conversion du pape, si on l'eût supposé aussi partisan de la politique vraiment chrétienne du noble régénérateur de l'Italie, et, nous l'espérons, du catholicisme? Comment des personnes très sincères nous en eussent-elles donné l'avis formel, si monseigneur eût été en possession de la réputation que lui mériteront les sentiments dont nous voyons avec plaisir qu'il se pare aujourd'hui?

Mgr de Lyon sait bien et doit s'avouer qu'il ne passait point en France pour un prélat libéral. Soit que l'opinion publique se fût trompée sur les sentiments libéraux du prélat, qui jusqu'ici n'avaient jamais brillé d'une lumière bien vive, soit que sa conversion libérale porte une date récente, Mgr doit s'estimer heureux d'avoir été contraint de faire connaître la conduite que sa lettre nous révèle. La violence que nous lui avons faite n'était, après tout, qu'une douce violence, et, comme nous nous étions exprimés avec réserve, malgré la netteté de l'affirmation qui nous était transmise, il ne

---

cats, de fruits fraîchement cueillis, de tout ce qui était nécessaire enfin pour improviser un restaurant portable à l'île du Tremble, où l'on devait se reposer.

Tout le monde riait et causait, Juanna surtout. Jamais le mouvement ni le soleil ne lui avaient donné d'aussi fraîches couleurs. Si Louis n'eût pas été aussi complètement rassuré sur elle, peut-être eût-il pu remarquer un reste de fièvre nerveuse dans cette bruyante animation. Elle témoigna le désir de gagner la rivière à cheval, et suivit, en compagnie de M. de Logny, de René et de deux jeunes gens invités à cette fête champêtre, le char suisse qui contenait le reste de cette gaie société.

Avant d'arriver au but de la petite excursion, on dût traverser un torrent que les montagnes des environs lancent à la Saône, quand la lèvre du classique Apollon ne l'a pas tari. En ce moment, par exemple, il était complètement à sec, et l'herbe croissait serrée jusqu'au milieu de son lit.

— Qui d'entre vous ferait franchir ce joli saut à son cheval? dit le capitaine de vaisseau.

Les jeunes gens, déjà à l'entrée du petit pont où la voiture avait passé, ne se soucièrent pas de retourner en arrière pour répondre à ce défi.

— C'est impossible, dit l'un d'eux.

— Impossible? vous allez voir.

Disant cela, M. de Logny distança sa monture, la lança et atteignit heureusement l'autre bord du ravin. Il se retournait pour triompher lorsqu'il vit en l'air le cheval de Juanna retombant sur la rive sans la jeune fille. Par bonheur, il n'eut pas le temps de s'inquiéter, car il la vit assise sur l'herbe, sans mal ni blessure, au beau milieu du torrent, où elle riait aux éclats.

— Bravo! bravo! ma mignonne, s'écria-t-il en battant des mains, voilà du courage tout aussi méritoire que si le succès l'avait payé.

Puis il descendit et aida galamment à remonter en selle la jolie amazone dont il aurait été volontiers amoureux. Les jeunes gens se mêlèrent à ces félicitations. Le jeune médecin seul remarqua de l'exaltation et de l'égarement dans les yeux de Juanna.

— Encore, pensa-t-il, que lui est-il donc advenu de nouveau pour recommencer ces épreuves téméraires où sa vie est en jeu. N'est-ce pas une dernière crise amenée par l'ardeur de la canicule?

Quand chacun eut pris place dans le bateau, Gaspard Paillet, le fils du maître des barques et du moulin, sauta dans une sorte de navette flottante, employée pour les chasses aquatiques, un batelet lilliputien, un vrai soulier de Goliath nommé dans le pays un *arlequin*, vraisemblablement parce qu'il faut à celui qui s'y aventure l'adresse et la légèreté de l'agile persécuteur du père Pantalon, et il se mit dans cette dangereuse coquille à faire des évolutions habiles autour de la joyeuse compagnie.

Une heure après on arrivait à l'île du Tremble où le déjeuner commença. A ce moment l'expérience vint démontrer que, si la nature a horreur du vide, les estomacs de province ne lui cèdent en rien sur ce point. Les dames à la campagne ne se contentent pas toujours d'œufs frais et de laitage, la gastrite y est à peine importée. Quant aux hommes, ils buvaient franchement à leurs santés sans en bredouiller les motifs dans de longs toasts à la façon anglaise; mais en trinquant bruyamment à la mode bourguignonne. Au moyen de ce procédé de bon goût, la gaieté qu'ils avaient apportée avec eux doubla, tripla promptement. Elle s'était déjà élevée jusqu'à l'enthousiasme lorsqu'un cri se fit entendre.

Louis René venait d'apercevoir Juanna essayant sa folle témérité dans la frêle coquille sur laquelle était venu Gaspard Paillet. Elle avait détaché le dangereux batelet, y était entrée sans bruit, et le laissait aller à la dérive.

Quand le jeune docteur l'aperçut, elle se balançait avec de téméraires éclats de joie qui retentissaient follement jusqu'à la rive de l'île du Tremble, où tous les cœurs tressaillaient d'anxiété. Louis René s'était jeté aussitôt dans le bachot pour aller la recueillir et l'arracher à cette dangereuse occupation.

Juanna le regardait faire en souriant.

Cependant, quand elle le vit s'approcher, elle saisit la rame pour aller le rejoindre; mais, comme la douteuse nacelle vacillait encore, la rame lui échappa des mains et elle-même retomba sur son séant. Sa chute avait fait bondir l'arlequin de manière à faire dresser les cheveux à tous les spectateurs du rivage. Les rires avaient cessé. Tout le monde était attentif.

— Laissez votre rame, mademoiselle, criait le fils du meunier.

— Au nom de Dieu, Juanna! plus un seul mouvement, lui jetait de son côté René qui faisait ses efforts pour arriver à elle plus promptement.

Juanna n'avait pas entendu ce double avertissement. Elle ne s'occupait plus des terreurs de l'île du Tremble. Elle n'écoutait plus les voix qui lui arrivaient de ce côté. Une émotion d'un autre genre appelait sa pensée ailleurs.

Ses regards s'étaient portés dans la direction du chemin de traverse aboutissant au moulin. De cette partie du rivage de la Saône, un nouveau venu bien imprudent venait de prononcer fortement son nom :

— Juanna! Juanna!

Et elle répondait à cette appellation familière par des cris de joie.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite a demain.*)

Fables par M. le baron de Stassart.

7e édition.

M. de Stassart, qui occupait sous l'empire de hautes fonctions administratives en France, a laissé d'excellents souvenirs dans le département de Vaucluse, et obtenu cette gloire que les échos de la célèbre fontaine mêlent aujourd'hui son nom à ceux de Laure et de Pétrarque. Est-ce l'influence de ces lieux inspirateurs qui le rendit poète? Nous ne savons; mais, au printemps de 1818, il publia un recueil de cent vingt-neuf fables, et, malgré les emplois qu'il eut à remplir en Belgique, le gouverneur, le sénateur et le chambellan, laissant vivre en lui le fabuliste, M. de Stassart en est arrivé, en 1847, à sa septième édition et à son cent soixante-et-quatorzième apologue. Juger ce recueil ferait supposer qu'il n'est pas déjà connu, nous épargnerons à l'auteur cette injustice, et nous nous contenterons de citer, parmi les fables nouvelles, celle qui peint le mieux la sagacité de l'auteur, sa modération politique et cette naïveté fine, cette bonhomie spirituelle qui, pour un imitateur de Lafontaine, doit être la première des qualités.

Le Vautour libéral.

« Vive la liberté! combattons l'injustice, »
Disait maître vautour aux oiseaux rassemblés.
« Du joug de l'aigle il faut qu'on s'affranchisse!
» Périssent les tyrans sous nos coups redoublés!
» Vous verra-t-on toujours les jouets du caprice
» D'un maître au regard dédaigneux?
» Satisfait de mon sort, sachant borner mes vœux,
» Si j'aspire au pouvoir, c'est un grand sacrifice
» Que je fais pour vous rendre heureux. »
Dans une lutte électorale,
Un candidat, chez nous, ne parlerait pas mieux.
A ce discours ambitieux
Par d'éclatants bravos répondit la cabale;
Mais, proclamé tribun, l'estimable vautour
Modifia de jour en jour
Les fougues de son éloquence,
Et bientôt même il vanta, sans détour,
Du monarque la bienfaisance,
La douceur, l'aimable indulgence.
L'aigle, touché d'un semblable retour,
Nomma notre ex-frondeur, malgré la concurrence,
Intendant de la basse-cour.
Pour lui quelle heureuse chevance!
Il s'en donne à cœur joie, il vit dans l'abondance.
Chaque jour ses quatre repas
Sont la cause de maint trépas...
On se plaint, on murmure. « Eh! mais quelle démence!
« Vraiment, dit-il, la conçoit-on?
» Elle ignore, la sotte engeance,
» Qu'on créa le vautour pour manger le dindon. »

Je vous en fais la confidence,
Les cafards libéraux, les tribuns convertis,
Ne sont pas trop rares en France,
Ni même dans d'autres pays.

[illegible] des presses clandestines. Si nous signalons ce fait, après le *Siècle*, ce n'est point pour remplir, contre qui que ce soit, les fonctions du ministère public, mais pour faire sentir à quel point tout le monde se moque du ministère..... et a raison de s'en moquer.

Nous demandons avec toute la presse libre quels sont les puissants protecteurs qui ont exigé le changement d'un fonctionnaire honorable, afin de placer à l'hôpital du Gros-Caillou M. Lagrange, déjà signalé pour ses malversations à Bastia, à Lyon et à Versailles.

La *Presse*, qui nous a donné l'occasion de la louer quand elle a publié l'article intitulé : *le Mal présent*, publie aujourd'hui le complément de son travail sous ce titre : *le Mal et le Remède*. Nous n'admettons pas que ce nouvel article dise tout sur les imperfections de la société actuelle, nous n'admettons pas qu'il aille au fond des choses, mais du moins tout ce qu'il dit est vrai, incontestable. La *Presse* distingue fort justement la centralisation politique ou l'unité nationale de la centralisation ou plutôt de la concentration qui est l'accaparement des affaires par le pouvoir central et par suite leur complication. Quand on veut tout faire sur un seul point, on n'y fait rien ; l'action gouvernementale, la surveillance administrative deviennent nulles.

On ne peut le nier, la malversation est partout : au sein de toutes les administrations : administration de l'intérieur, administration des travaux publics, administration de la guerre, administration de la marine, etc., mines, prisons, arsenaux, vivres, etc. ; à Paris, à Rochefort, à Clairvaux, etc., tout aussi bien qu'en Algérie ; en haut comme en bas ; de toutes parts la malversation éclate, et cependant ce n'est jamais que par accident qu'elle est découverte, et que, par exception, qu'elle est réprimée.

Cela est un fait incontestable et qui résulte de l'instruction, des interrogatoires, des dépositions et des débats de tous ces procès si multipliés.

Donc, à quoi bon tant de lenteurs et de paperasses, si elles ne servent qu'à paralyser l'activité nationale, si elles sont des obstacles, et non des garanties ?

La *Presse*, à l'appui de ce jugement sévère, cite les scandales de ces derniers temps, notamment les dilapidations du Gros-Caillou, qui, malgré des inspections multipliées, seraient demeurées dans l'ombre sans l'intervention d'un aide de cuisine. La *Presse* proteste ensuite contre les intrigues des sollicitations, et conseille à tous les députés ou fonctionnaires de publier dans les journaux les noms des personnes qui leur demandent une faveur.

La Pologne devant ses juges.

Le 3 août ont commencé à Berlin les débats du procès polonais, par la lecture d'un acte d'accusation particulier contre Louis Mieroslawski. Cet acte nous apprend que le jeune accusé est né à Nemours, en France, d'un ancien lieutenant-colonel, aide de camp du général Davoust. Homme d'intelligence et d'action, Louis Mieroslawski a pris la plus grande part aux derniers évènements par ses prédications, ses écrits et ses conseils. Lecture faite de l'acte d'accusation, M. le président de Kock a procédé à l'interrogatoire de Mieroslawski. Cet interrogatoire a présenté un incident pour lequel M. le procureur général Wentzell mérite tout entier le blâme le plus sévère ; le prévenu avait parlé pendant une heure en polonais, et les Allemands ont réclamé, ainsi que les autres étrangers, la traduction de ce discours par les interprètes qui avaient pris constamment des notes. M. de Wentzell s'y est brutalement opposé, par un argument grossier et sans fondement. Ce n'est qu'après une demande formulée par les avocats et les jurisconsultes présents à la séance que M. le président a ordonné la traduction des paroles de Mieroslawski. L'interrogatoire a été repris après ce long épisode causé par le refus du procureur-général. Mieroslawski a répondu avec énergie et netteté à toutes les questions qui lui ont été posées, niant quelques-uns des faits qui lui étaient imputés, avouant sans peur la plupart des autres.

La séance du 4 août a été consacrée à l'interrogatoire d'Eusèbe Kosenski. Comme cet accusé connaît l'allemand, l'interrogatoire n'est fait que dans cette langue. Nous extrayons du *Droit* les détails de cet interrogatoire.

Cet accusé est né le 25 janvier 1814 à Targowa-Gorka, dans le cercle de Schodaer ; il est catholique. Wladimir de Wolniewicz l'engagea à entrer dans la conspiration au mois de juin 1844.

Il prêta serment et s'engagea à soutenir les principes démocratiques et à faire des prosélytes à cette cause. Il fit entrer dans la conspiration Joseph Szoldreskt, pour le cercle de Kosten. Dès ce moment, l'accusé travaille pour la conspiration, et se trouve fréquemment en rapport avec Mieroslawski ; puis il s'occupe d'organiser le mouvement dans la Prusse occidentale. M. Mieroslawski avait chargé l'accusé du commandement de la Prusse occidentale ; mais il refusa et offrit d'être l'aide-de-camp du général ; et il proposa pour ce grade M. Siesiekierski et conseilla à Mieroslawski de nommer un autre officier supérieur. Celui-ci promit de nommer un major de l'émigration.

Ce fut surtout à Brumberg qu'il prit toutes les mesures pour faire réussir la conspiration d'après le rôle qui lui avait été assigné. Plus tard, il fut arrêté à Libenöw, près de Landsberg sur la Warta. Il avait fait préparer dans son domaine 900 lances qu'il voulait envoyer à Posen. On a trouvé à Targowa-Gorka 300 perches.

L'accusé a dit qu'il voulait les employer à une clôture. On lui fit remarquer que ces perches n'étaient pas en bois de chêne, il répondit que cela lui importait peu. On a en outre saisi chez l'accusé plusieurs brochures, notamment la *Démocratie polonaise*, etc., etc.

L'accusé a révoqué ultérieurement la déclaration qu'il avait faite dans le procès-verbal de police.

M. le président. — Quels étaient vos rapports avec l'association démocratique polonaise ? Vous en avez parlé fort longuement.

L'accusé. — On m'avait dit qu'il ne s'agissait que de donner des [illegible] si l'accusé l'a fait entrer dans l'association démocratique.

Szoldreski. — Je ne connais pas l'association dont on parle, et je n'y suis pas entré.

M. le président. — Matecki, vous étiez présent ?

Le docteur Matecki. — Je nie le fait, et je déclare que tout ce qui a été dit dans l'interrogatoire de police est faux.

M. le président. — Je vais vous faire donner lecture de ce que vous avez déclaré.

On donne lecture à l'accusé de la déclaration qu'il a faite dans l'interrogatoire de police, et dans laquelle il reconnaît avoir participé à la conspiration.

M. le président. — Comment expliquez-vous cela ?

L'accusé. — Je ne puis nier avoir participé moralement au rétablissement de la Pologne.

M. le président. — Mais on dit que vous y avez participé réellement.

L'accusé répond d'une manière vague et dit que son défenseur s'expliquera.

M. le président. — Vous dites que vous n'avez fait vos déclarations que pour obéir au juge d'instruction. Prétendez-vous que vos déclarations sont inexactes ?

L'accusé. — Elles sont inexactes.

M. le président. — Quand avez-vous connu pour la première fois Mieroslawski ?

L'accusé. — En 1846.

M. le président. — Expliquez-nous comment vous avez fait sa connaissance ?

L'accusé. — Je n'ai entendu parler de Mieroslawski que lors du voyage à Cracovie.

M. le président. — Vous avez excité plusieurs étudiants à soulever le peuple dans les districts manufacturiers de la Haute-Silésie ?

L'accusé. — Cela est faux. Je ne connais pas même les noms des étudiants.

M. le président. — Vous avez dit à Clzanowski que, dans le changement du personnel, vous aviez l'espoir d'être nommé officier supérieur.

L'accusé. — Je le nie.

Le président appelle Clzanowski. — Après une discussion sur le point de savoir si Clzanowski s'expliquera en allemand ou en polonais, la cour décide qu'il s'expliquera en polonais. L'interrogatoire continue. Clzanowski dit qu'en 1844 il a vu Kosinski, qui a traité avec lui d'une affaire d'argent entre deux Polonais. Il ajoute que Kosinski ne lui a pas dit qu'il espérait être nommé officier supérieur.

L'interrogatoire de Kosinski continue.

M. le président. — Vous avez assisté à la réunion de Posen, où Liebelt a été nommé membre du gouvernement national ?

L'accusé. — Je le nie.

Le greffier lit le procès-verbal contenant la déclaration. Il y est dit que Mieroslawski était présent.

M. le président. — Accusé Mieroslawski ?

Celui-ci déclare qu'il a été question de savoir si l'on choisirait le docteur Liebelt ; mais que Kosinski n'était pas présent.

Kosinski déclare successivement qu'il n'a pas assisté à une réunion de Cracovie, et qu'il n'a pas écrit d'instruction dans une de ces réunions. On lui montre l'écrit, il dit que l'écriture est de M. Markinski.

M. le président. — M. Mieroslawski vous a-t-il sommé de prendre le commandement de la Prusse occidentale ?

L'accusé. — Je n'ai pas pris de commandement, car je [illegible] pas de confiance dans la réussite de l'affaire.

M. le président. — Avez-vous déclaré que vous accepteriez une position inférieure ?

Kosinski. — Oui, pour le cas où la Prusse se mettrait d'accord avec le gouvernement national contre la Russie.

M. le président. — Mais vous avez dit à Sadowski que vous prendriez le commandement de la Prusse occidentale.

Kosinski. — Non.

M. Sadowski, appelé par M. le président, dit qu'il ne se souvient pas d'avoir reçu de Kosinski cette communication.

Kosinski, répondant à une question du ministère public, déclare qu'il n'a pas vu Mieroslawski à Cracovie. Il était parti avec lui de Posen, mais Mieroslawski s'est rendu seul à Cracovie.

M. le président. — Avez-vous dit à Emile Moszezenski, en prison, que vous aviez fait confectionner 500 lances ?

Kosinski. — Non.

Sur une observation de Moszezenski, le président appelle le serrurier Lepinski, qui répond qu'il ne sait rien des 500 lances, mais qu'on a parlé de 300 perches.

Kosinski. — Oui, j'ai parlé de perches et non de lances.

Le docteur Trelinger prétend que le ministère public ne doit pas adresser directement des questions aux accusés.

M. le président soutient que le ministère public a ce droit.

Les avocats protestent.

L'audience est suspendue pendant une demi-heure.

A sa reprise, on entend successivement le directeur de la police Duncker, le charpentier Klarkiewicz et le menuisier Schindel.

M. le président demande à M. Duncker de quelle manière il a obtenu les aveux de Lepinski et quels arrangements ont eu lieu entre les accusés à Sonnenbours pour retracter ces aveux.

M. Duncker répond que tous les aveux ont été spontanés, et qu'on n'a employé aucun moyen illicite pour les obtenir.

Dans la séance du 5, l'accusé Bronislas Dabrowski a été interrogé, et la première partie des débats s'est trouvée close.

M. le procureur du roi prend la parole, et, après avoir fait un résumé rapide des interrogatoires de trois accusés, Mieroslawski, Kosinski et Bronislas Dabrowki, il s'exprime ainsi : J'ai qualifié les faits de haute trahison, et je maintiens l'accusation.

M. le procureur général continue par une argumentation hérissée de textes de loi. Son discours a duré trois heures.

HOLLANDE. — On écrit de La Haye, 5 août, à l'*Observateur* :

« La nouvelle de l'abdication prochaine du roi, dont je vous ai déjà plusieurs fois parlé, acquiert tous les jours une plus grande certitude. Le prince d'Orange avait déclaré qu'il ne consentirait à ceindre le diadème des Nassau qu'à condition qu'il lui fût permis d'introduire d'importantes modifications dans nos institutions politiques, et que le prince Frédéric, son oncle, lui prêtât son assistance pour l'accomplissement de cette œuvre.

Le prince d'Orange n'ignore point que des bruits calomnieux ont été répandus à profusion pour le discréditer dans l'opinion publique. D'où sont partis les coups ? Les soupçons tombent généralement sur les favoris du roi.

[illegible] dent à leurs yeux que l'abdication du roi et la renonciation de son fils éviteraient à la Hollande une crise qui pourrait avoir des suites fâcheuses dans la situation anormale des esprits. Ils ne se dissimulent pas que, malgré les bonnes intentions que pourrait manifester le prince d'Orange, le pays accueillerait son avènement avec froideur et défiance. L'impopularité laisse des empreintes que le temps parvient difficilement à effacer. D'un autre côté, la nation tiendrait compte au fils de la détermination du père, qui présenterait, même pour les esprits prévenus, un certain caractère de générosité ; et une régence, à laquelle serait attaché le nom aimé du prince Frédéric, loin d'être désastreuse, comme les régences le sont ordinairement, pourrait avoir les plus heureux résultats.

Il est juste d'ajouter que toutes ces nouvelles sont démenties par le *Journal de La Haye*.

MARTYRS DE LA POLOGNE. — Nous recevons les tristes détails de la double exécution à Léopol (Lemberg), des Polonais Théophile Wisniowski et Joseph Kapusczinski, que quelques journaux assuraient avoir été graciés. Le jugement qui les condamnait à être étranglés leur avait été lu, trois jours auparavant, devant le bâtiment de la cour criminelle, en présence de toute la population. Ils étaient accusés de haute trahison, et il était dit dans l'arrêt qu'ils subiraient le supplice de la corde.

L'exécution a eu lieu le 31 juin, et l'on peut dire que la foule en a fait une sorte d'ovation. C'était à qui leur témoignerait ses sympathies. Chacun se découvrait sur leur passage. On les saluait par toutes sortes d'acclamations, les hommes en agitant leurs chapeaux, les femmes leurs mouchoirs ; de tous côtés pleuvaient des couronnes de fleurs, et en si grande quantité que, dès la veille, le moindre bouquet était hors de prix.

La force armée était très nombreuse, mais rien n'effrayait la foule, ni le nombre des baïonnettes, ni la présence des agents de la police. Personne ne voyait dans les condamnés des criminels, mais les martyrs de la Pologne qui s'était sacrifiés pour la patrie. Kapusczinski a dit sur l'échafaud : « Dieu bénisse la Pologne ! » Wisniowski a ajouté : « Ne vous laissez pas effrayer par notre mort, persévérez ! »

LES AMAZONES D'URI. — Les doutes que l'on a élevés sur les *nouvelles de la guerre*, que nous avons données dans notre dernier numéros, seront pleinement dissipés, nous l'espérons, par l'article suivant, que nous empruntons à l'*Union suisse*, de Fribourg. Cet article, au dire du journal ultramontain est extrait d'une lettre écrite par un touriste qui se trouve en ce moment dans les montagnes de la Suisse primitive :

« Je les ai vues enrégimentées, dit le touriste, et s'exercer sur le champ des manœuvres ; elles font le coup de fusil avec une rapidité et une adresse remarquables. Enrôlées au nombre de 770 hommes (770 femmes, veux-je dire), elles forment trois compagnies, commandées par des officiers *mâles* expérimentés. Elles ont leurs tambours, leurs drapeaux, leur cri de ralliement, leur costume militaire, leurs aumôniers, et leur cri de guerre formulé par ces trois mots : *Patrie, liberté et religion* !

» Cet étrange corps d'armée est des plus pittoresques, je vous assure ; il s'exerce tous les jours, soir et matin, et il a juré sur la croix de vaincre ou de mourir. » (*Helvétie.*)

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 août sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. Daudé a été élu député à Florac au scrutin de ballottage par 146 voix sur 152 votants. L'opinion de M. Daudé n'est pas encore bien dessinée. On le croit opposant.

— L'ordre des avocats à la Cour royale de Paris s'est réuni pour procéder à l'élection du bâtonnier et des membres du Conseil de discipline pour l'année judiciaire 1847 — 1848.

Nombre des votants, 249 ; M. Baroche, bâtonnier sortant, a obtenu 215 voix ; M. Bethmont, 13 ; M. Gaudry, 6 ; M. Boinvilliers, 5. 10 voix ont été perdues.

M. Baroche a été proclamé bâtonnier.

Le scrutin pour l'élection des vingt membres du conseil de discipline a été ouvert immédiatement. 358 votants ont pris part au scrutin. Voici les noms des vingt avocats qui ont été proclamés membres du conseil et le nombre de suffrages qu'ils ont réunis ;

MM. Duvergier, 287 ; Marie, 281 ; Paillet, 280 ; Bethmont, 258 ; Chaix-d'Est-Ange, 249 ; Billault, 224 ; Boinvillers, 220 ; Gaudry, 214 ; Lacan, 207 ; Berryer, 198 ; Pinard, 197 ; Liouville, 194 ; Adrien Benoit, 188 ; Caubert, 187 ; Fontaine (d'Orléans), 177 ; Durand Saint-Amand, 175 ; Arago, 167 ; Crémieux, 148 ; Thureau-d'Angin, 145 ; Caignet, 137

Ont ensuite obtenu le plus grand nombre de suffrages : MM. Vatimesnil, 119 ; Quétand, 111 ; Jules Favre, 106 ; Desboudets, 89 ; Desmarets, 87 ; Plocque, 80 ; Mollot, 78 ; Landrin, 71 ; Léon Duval, 68 ; Moulin, 67 ; Colin-Delisle, 66, etc., etc.

— Hier soir, à neuf heures, une détonation s'est fait entendre sur le boulevard des Italiens, et aussitôt après on aperçut sur la chaussée les débris enflammés d'une pièce d'artifice.

Au milieu de ces débris se trouvaient des petits carrés de papier, sur lesquels on avait, au moyen d'un cliché en bois, imprimé ces mots :

Incendions jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de résistance au juste partage des terres et récoltes

M. Delassalle 2 570 fr. 55 c., avec intérêts, et à tous les dépens.

— Nous reviendrons incessamment sur le procès de M. d'Ecquevilley, accusé de faux témoignage dans l'affaire de M. Beauvallon. Disons seulement que les débats se sont ouverts aujourd'hui, et que, d'après la déposition très précise de M. Meynard, M. Beauvallon, beau-frère de M. Granier de Cassagnac, a tué M. Dujarrier avec des pistolets appartenant à M. Granier. Ces pistolets, fort connus de M. Beauvallon, auraient été essayés par lui, le matin même du duel, chez M. d'Ecquevilley. Ces circonstances, dissimulées à M. Dujarier et à ses témoins, constitueraient un véritable assassinat, car il avait été convenu sur le terrain qu'on emploierait des armes inconnues aux deux combattants.

LE BOUC ÉMISSAIRE. — M. Teste, qui est toujours détenu à la Conciergerie, vient, dit-on, d'adresser au roi une demande en remise de l'amende de 94 000 fr. dont l'a frappé l'arrêt de la Cour des pairs.

Le Conseil des ministres, à qui cette supplique a été soumise immédiatement, a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de faire intervenir la clémence royale.

Avis de cette décision a été donnée à M. Teste.

Déjà, depuis quelques jours, M. Teste a fait verser dans la caisse des hospices de Paris la majeure partie de la somme de 94 000 fr., qui leur a été accordée comme restitution du prix de la corruption.

TRIOMPHE DE L'ÉTHER. — Sous ce titre le *Yankee Doddle*, charivari des Etats-Unis, publie une caricature fort spirituelle. Tandis que le général Santa-Anna, reconnaissable à sa jambe de bois et à son uniforme mexicain, est soumis à l'inhalation de l'éther, un petit médecin vêtu de noir, le docteur Polk, lui ampute sa bonne jambe sur laquelle est écrit : *Nouveau Mexique*. Le général ne parait pas s'apercevoir de l'opération, mais aussi l'espèce d'éther employée à son égard ne coûte pas moins de 3 millions sterling. Allusion sans doute aux frais de la guerre.

PÉNALITÉ BIBLIQUE. — Le tribunal indigène de Tenez (Algérie) vient de condamner une femme arabe à la lapidation pour adultère commis avec un chrétien. Nous sommes persuadés, comme la *Gazette des Tribunaux*, que les autorités françaises ne laisseront pas exécuter cette feroce sentence.

Suivant la loi musulmane, quand la lapidation s'applique à une femme, on creuse une fosse où celle-ci entre, afin que, lorsqu'elle vient à tomber sous les coups, elle ne puisse se trouver dans une position qui choque les bienséances.

LA SÉRIE DES VIGNES. — Un de nos amis nous écrit :

« J'ai visité, en passant à Neustadt, le jardin de S. F. Doehmahl,
» qui possède 778 variétés de ceps de vigne, rassemblés de toutes
» les parties du globe. 300 ceps donnent des raisins cette année ; ils
» sont plantés depuis 3 ans. Tous les autres promettent pour l'an-
» née prochaine. M. Doehmahl s'occupe du classement de ces ceps
» par séries et groupes. Il n'a encore trouvé que 5 genres bien ca-
» ractérisés. J'ai beaucoup engagé M. Doehmahl à étudier la *série*
» dans Fourier, en lui prédisant que son classement y gagnerait
» beaucoup ; il m'a promis de suivre mon conseil. »

NAÏVETÉS. — Au tribunal de police correctionnelle, on demande au voleur Maximilien pourquoi il a pris 77 fr. — Pour mes enfants. — Vous n'êtes pas marié ? — Je pense me marier plus tard.

M. le président interroge ensuite le volé en ces termes :

— Comment le prévenu s'est-il présenté chez vous ?

— Il s'est présenté en velours, avec une casquette.

M. le président. — [illegible] pas ; je vous demande en quelle qualité il s'est présenté.

— Il n'a aucune qualité, il n'a que des défauts.

AMBASSADEUR PERSAN. Toulon, 8 août. — On a reçu en ville l'avis officiel de la prochaine arrivée d'un ambassadeur que le roi de Perse envoie à Paris, et dont la suite est, dit-on, fort nombreuse. M. de Bourqueney, ambassadeur de France à Constantinople, a dû mettre un bâtiment à vapeur à la disposition de ce personnage.

Les autorités maritimes et militaires ont reçu l'ordre de rendre à l'ambassadeur persan les honneurs dus à un maréchal de France hors de son commandement. Il lui sera fait, en conséquence, un salut de onze coups de canon ; les principales autorités iront à sa rencontre, et une partie des troupes de la garnison bordera la haie sur son passage. (*Sémaphore*.)

Le succès qu'ont obtenu mercredi les fameux *Boxeurs américains* et les frères Lecour, bâtonistes, a décidé la direction du Cirque des Champs-Elysées à traiter avec eux pour dix représentations. Aujourd'hui vendredi, à trois heures, deuxième représentation de ce spectacle exceptionnel.

[illegible] à la garde et à l'accroissement de ce trésor de connaissances positives, de règles essentielles, de traditions nationales qui constituent un grand peuple. *Elle voudra et nous voudrons avec elle la liberté que le siècle appelle partout.* Mais les lois nouvelles ne feront que retremper l'institution, en la perfectionnant, pour la perpétuer ; et, résolus à écarter des entraves inutiles ou surannées, nous trouverons l'appui nécessaire pour maintenir à cette belle et savante magistrature de l'enseignement public l'ascendant qui appartient à son autorité, à ses lumières et à sa mission. (Applaudissements.)

Le régime de liberté n'est possible, à la longue, qu'autant que chacun trouve en soi-même le frein et les barrières que mille pouvoirs et mille principes distincts lui auraient opposé autrefois de toutes parts. Ce frein, l'avons-nous ? à nous seuls, pouvons-nous le donner ? La sanction des siècles, les prescriptions des lois, le cri du genre humain nous répondent : L'homme n'est pas suffisamment tenu par les maximes et par les lois humaines ; il faut au devoir, comme à tous les codes, des sanctions, et les siennes sont placées plus haut que nous.

Messieurs, jamais l'autorité de la religion ne fut plus facile et plus douce à invoquer que dans ce moment heureux, où son chef visible, où le pasteur de Rome et de tout l'univers, fait remonter vers lui, de Rome et de tout l'univers, autant de bénédictions que sa main en versa ! (Acclamations prolongées.)

Jeunes gens, vos pères ont accompli de grandes choses. Vous voyez que la génération qui vous précède poursuit de difficiles tâches. Vous aussi, de grandes choses vous attendent. Le monde, qui avait paru un moment s'arrêter devant la surprise et l'effroi de nos révolutions, a repris sa marche.

Le gouvernement représentatif se déploie partout autour de nous. La civilisation sur tous les points du globe fait des conquêtes, et soyez sûrs qu'il n'y a pas un progrès régulier dans lequel une part ne soit à faire à l'esprit de nos pères et au nôtre.

Parmi ces conquêtes, la plus grande de toutes est notre œuvre et notre honneur. Depuis les enfants du peuple romain, vous êtes les premiers qui voyez assister à vos fêtes un evêque d'Hippone (ici tous les élèves se lèvent en face de Mgr Pavy et le saluent à trois reprises de leurs applaudissements) et un lieutenant de Jugurtha. (Bou-Maza est présent à la cérémonie.)

Cette race biblique et guerrière n'avait pas visité l'Europe depuis les temps de Charles Martel et des Abencerrages ; après mille ans, la voilà revenue dans nos contrées, non plus le glaive et la torche à la main, mais pour rendre hommage à la France, à son roi, à ses arts, à la science dont nous lui avons ravi et conservé le dépôt.

Que ces vivants trophées vous rassurent sur le patrimoine que vous laisseront vos pères. Fasse Dieu seulement que nous sachions communiquer à vos esprits et à vos âmes les forces nécessaires pour le conserver et l'agrandir ! (Bravos unanimes et prolongés.)

Cette année, le prix d'honneur de rhétorique a été remporté par l'élève Libert, du collége Henri IV. Ce même élève a obtenu trois autres prix. Aussi, M. le ministre de l'instruction publique a-t-il institué un prix extraordinaire pour récompenser cet élève de ses succès.

Les colléges Bourbon, Saint-Louis et Louis-le-Grand ont remporté les trois premiers prix d'honneur.

Nous résumons les prix et nominations obtenus par chaque collége :

RÉSUMÉ.

Collége Charlemagne. — 107 nominations. — Premiers prix, 15. — Deuxième prix, 14. — Accessits, 78.

Collége royal Louis-le-Grand. — 87 nominations. — Prix d'honneur de philosophie (dissertation en français), 1. — Premiers prix, 10. — Deuxièmes prix, 8. — Accessits, 68.

Collége royal Bourbon. — 72 nominations. — Prix d'honneur de rhétorique (discours latin), 1. — Premier prix, 1. — Deuxièmes prix, 5. — Accessits, 65.

Collége royal Henri IV. — 49 nominations. — Premiers prix, 7. — Deuxièmes prix, 5. — Accessits, 37.

Collége royal de Saint-Louis. — 30 nominations. — Prix d'honneur de mathématiques, 1. — Premier prix, 1. — Deuxièmes prix, [illegible] — Accessits, 25.

Collége Rollin. — 18 nominations. — Premiers prix, 2. — Deuxièmes prix, 3. — Accessits, 13.

Collége royal de Versailles. — 16 nominations. — Deuxième prix, 1. — Accessits, 15.

Collége Stanislas. — 15 nominations. — Premier prix, 1. — Deuxième prix, 1. — Accessits, 13.

Nous donnerons demain la liste des élèves couronnés.

PETITE CORRESPONDANCE.

Dijon. — M. A. G. — Merci. — Nous faisons toucher les 50.
Périgueux. — M. A. L. — Nous les avons reçus et nous allons transmettre la réclam.
Lyon. — M. B. — Votre éch. est au 15 courant. — Veuillez renouveler entre les mains de Mlle B.
Clermont-F. — M. G. — Nous réabonnons M. C. à votre compte. — ? —
Gannat. — M. R. — M. L. a dû recevoir une lettre qui lui portait rép. explic.
Athènes. — M. B. — Veuillez faire connaître, à l'occ., le nom de votre corr. chargé d'acq. votre ab. à la *Rev. d'arch.*

[illegible] fin courant [illegible]

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »	Banq. de Fr. dr cours	3200 »»	— Ob. anc.	»» »»
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par. »	»»» »»	— — nouv.	»» »»
Emp. 1844 au Ct »	» »/»	C. hyp. »	260 »»	V. r. gauc.	»» »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin. »	»»» »»	Paris à Se.	»» »»
B. du Trés. »	3 1/8	— Gann. »	1075 »»	— à Orléans	1245 »»
				— à Rouen.	938 75

PRIMES.	fin cour.		fin procn.	
3 p. 0/0 ...... d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0 ...... d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM.	Dt C. 100 99 7/8
Récép. Rotsch.	» 101 60	BELG. 3 1/2	» »»» »/»
ESP. Detto act.	» »» » »	— 4 1/2	» 95 3/8
— — pass.	» » »/»	— d° 1840	» 99 1/2 »/»
— 3 p. 0/0.	» 32 » »	— d° 1842	» 100 »/» »»»
Detto intérieure	» 24 3/8	— Banque	» »»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» »/»	— d° Emp. 1841.	» »»» »»
HOLL. 2 1/2	» »» »/»	PIÉMONT	» »»» »»
HAÏTI	» » »/»	AUTRICHE	» 400 »»

R.-Havre.	603 75
Avignon.	606 25
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str.	400 »»
Tours-Nant.	375 »»
Orl.-Vierz.	560 »»
C. du Nord	541 25
Famp-Haz.	»»» »»
Disp.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	475 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	400 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

Union minière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	938 75	Orléans à Vierzon.	560 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	603 75	Bordeaux à Cette..	475 »»
Paris à Orléans...	1245 »»	Marseille à Avign.	606 25	Nord	541 25
— à Lyon.....	400 »»	Paris à Strasbourg	400 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr. ; août, septembre et octobre, 76 fr.

Béziers, 61 à 62. — Bordeaux, 67.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois et août, 101 ; 4 derniers mois, 105-50 offert.

Lille : Colza, 85-50. — Lin, 94-50.

Savon disponible, belle qualité, 100 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 août.

» h. »/» FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires de la Reine.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Chapeau, dernier Amour, un Vœu.
[illegible] — Charlotte Corday, Mari anonyme, Geneviève.
» h. »/» VARIÉTÉS. — Relâche.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Chiffonniers de Paris, Secours.
» h. »/» AMBIGU. — Relâche.
» h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Léo, la Maupin.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — La Dinde du Mans, Intermède, Kean.
7 h. »/» FOLIES. — La Famille, la Fille de l'Air.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Gabrielle, Marguerite, Toto, François.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — Les FifresTambours, l'Officier, Geordie, Conseil.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

L'Agiotage et les Subsistances.

Le *Journal des Débats*, qui n'ose plus parler des *jacobins* du Château-Rouge, et qui s'est privé depuis longtemps de tout autre sujet politique, entreprend ce matin de justifier le refus que fait encore l'administration préfectorale de la Seine, d'autoriser l'emploi progressif de la réserve des farines.

Voici le raisonnement tout à fait concluant par lequel l'habile journal démontre l'excellence de cette obstination déplorable :

« Il faut considérer que, si la prévoyance du gouvernement a » exigé la formation de réserves permanentes, même pour les » temps où la situation des substances est normale et régulière, il » y aurait témérité à *dissiper ces ressources* quand nous sortons à » peine d'une crise dont les effets affectent encore si vivement le » crédit public. »

Est-il possible, nous le demandons, de pousser jusque-là l'audace du sophisme ? — Employer la réserve dans un moment où les récoltes sont faites, où elles sont plus abondantes que jamais, et où pourtant le blé et le pain restent démesurément hors de prix. Voilà ce que l'on ose appeler *dissiper les ressources* de la réserve.

Eh ! que signifie donc la réserve, s'il n'est pas permis d'y toucher ? Quoi ! la récolte, dites-vous vous-mêmes, « dépassera » cette année tout ce qu'avaient pu faire concevoir les espérances » les plus brillantes ; mais les fermiers n'ont pas encore eu le » temps de battre leurs grains et de les conduire au marché ; et il » faut tenir compte des *efforts désespérés de la spéculation* qui » cherche *par tous les moyens* à relever les cours... »

Eh bien ! en face de cette cherté due aux *efforts désespérés* de la spéculation, c'est vous qui le dites, et à l'absence des grains nouveaux qui n'ont pas encore eu le temps de se rendre sur les marchés, en face de cette cherté *momentanée* à laquelle vous ne pouvez assigner que ces deux causes, vous osez conclure qu'il ne faut pas appliquer la réserve ? La réserve, dont l'emploi paralyserait immédiatement les menées odieuses des spéculateurs, vos amis, et donnerait le temps aux blés de l'année de se moudre et d'alimenter les marchés ! — C'est vraiment incroyable d'absurdité ou de trahison...

Et que dire de cette ineptie : « Il y aurait témérité à dissiper ces » ressources quand nous sortons, etc. » S'agit-il, pour apprécier la mesure, de savoir d'où nous sortons, ou bien de savoir où nous allons ? Nous allons à une grande abondance, c'est vous qui le dites, encore une fois ; la récolte est faite, et elle est magnifique ; la rareté dure pourtant, par les raisons que vous avez signalées, et vous osez dire qu'il *y aurait témérité* à combattre la rareté momentanée et en grande partie factice, par l'emploi de la réserve ? Et notez que ce même journal, qui voit de la *témérité* à user de la réserve en présence d'une année d'extrême abondance, a écrit dix lignes plus haut : « En principe, nous accordons assez peu de va- » leur au système des réserves ! »

Mettez donc du sable dans vos sacs de réserve, puisqu'on n'y doit pas toucher, de cette façon au moins vous ne retirerez pas de la circulation vingt jours ou six semaines de la nourriture du peuple, [illegible] qu'il ne faut pour faire la disette !

[illegible] concevable théorie économique, qu'il n'emploierait la réserve que dans certains cas, si, par exemple, les voies de navigation gelées n'amenaient plus de farines à la capitale. Mais qui ne voit que le cas actuel est tout à fait identique à l'exemple cité par M. le préfet de police ? Est-ce que M. le préfet imagine que, la navigation interceptée, il n'arriverait pas de farine par les routes et les chemins de fer ? Il en arriverait plus qu'il n'en vient aujourd'hui que les efforts désespérés de la spéculation, joints aux basses eaux, aux faibles moutures, tiennent les prix toujours si élevés.

En résumé : 1° il n'y a aucun danger à employer la réserve, puisque nous marchons sur l'abondance et que la réserve pourra être reconstituée facilement dans le courant de l'année ; 2° il y a urgence de la mettre en consommation pour déjouer les *manœuvres désespérées* de l'agiotage, donner aux blés de l'année le temps de se moudre, d'arriver en masse sur les marchés, et pour faire tomber le prix du pain à un taux raisonnable sur l'immense marché régulateur de la capitale.

Dans un pareil état de choses, il y a cécité complète ou trahison à interdire l'usage de la réserve ; il y a peut-être l'une et l'autre : aveuglement chez le magistrat intègre de qui la mesure dépend, trahison de la part des influences qui lui ont inculqué ces étranges doctrines qui font manger à la population le pain si cher et qui épuisent, pour le profit et la gloire des spéculateurs, le trésor municipal.

Affaire Warnery.—Le *Mémorial de Rouen*, journal ministériel, publie la lettre suivante :

Rouen, 12 août 1847.

Monsieur le rédacteur,

Je crois remplir un devoir de bon citoyen en portant à la connaissance du public, par l'intermédiaire de votre estimable journal, qu'il est très vrai que je n'ai aucun lien de parenté avec M. Hébert, ministre de la justice.

En poursuivant M. Warnery comme diffamateur, je ne pouvais prévoir la triste célébrité que son nom acquerrait un jour, et, sans entendre discuter le mérite des accusations par lui portées sur des personnages justement vénérés, je suis heureux de lui ravir le droit de prétendre que son antagoniste naturel serait discrédité par sa parenté avec moi.

Je déclare donc que, quelque honneur qu'il pût en rejaillir sur ma famille, je suis complètement étranger à M. le ministre de la justice, ainsi qu'à M. son frère, Me Adolphe Hébert, avoué à Rouen.

J'ai l'honneur de vous saluer. HÉBERT-DELAHAIE, avoué.

Que M. Hébert-Delahaie ne prenne pas un air de triomphe en disant : *Je l'ai poursuivi comme diffamateur* ; ce fait prouve tout bonnement, vu la législation actuelle, que M. Warnery a publié des choses nuisibles à la considération de M. Hébert-Delahaie, mais nullement que ces choses fussent controuvées. Pour se targuer comme d'un succès de la condamnation obtenue contre M. Warnery comme diffamateur, il faudrait que le plaignant eût accepté, sollicité même, soit la cour d'assises, soit un arbitrage, et que M. Warnery, après avoir été libre de fournir toutes ses preuves, eût été convaincu de calomnie. M. Hébert-De[illegible] qu'un avoué n'avait aucun caractère public ; il a décliné la juridiction de la cour d'assises et a refusé de soumettre ses actes au contrôle des débats. Il n'y a pas là de quoi s'enorgueillir, et la condamnation survenue en de pareilles circonstances ne flétrit pas plus M. Warnery qu'elle n'honore M. Hébert-Delahaie.

Quant à cet empressement à déclarer qu'on n'est point parent de M. Hébert le ministre, nous avons peine à le comprendre. M. Warnery n'a pas, à notre connaissance du moins, attribué à M. Hébert-Delahaie cette parenté contre laquelle il réclame. M. Warnery s'est borné à écrire aux *Débats* qui n'ont pas encore inséré sa lettre : « J'ai, aux yeux de M. le ministre de la justice, le tort de connaître parfaitement les antécédents de quelques-uns de ses très proches parents. »

Quels sont ces très proches parents ? Ce ne saurait être dans tous les cas M. Hébert-Delahaie à lui tout seul, ni même M. Adolphe Hébert, avoué, frère de M. le garde-des-sceaux. Voilà donc M. Warnery mis en demeure de fournir des explications qu'il aurait voulu éviter peut-être, et la réclamation de M. Hébert-Delahaie pourrait devenir préjudiciable à ceux mêmes qu'il voulait servir.

M. Warnery fera bien de se méfier toutefois ; car, en le poussant à des attaques contre des particuliers, on veut peut-être se donner l'occasion, ardemment cherchée, de le faire comparaître encore une fois en police correctionnelle et condamner à coup sûr. S'il a dans ses mains, comme il le prétend, des pièces qui jettent un jour tout nouveau sur l'administration de l'Algérie, qu'il se réserve pour la cour d'assises ou pour la Chambre des pairs. On peut retarder le jour de la justice, mais on ne l'empêche pas de se lever.

Aujourd'hui, à la cour d'assises, deux incidents ont vivement frappé l'auditoire. Un témoin a déclaré que M. Granier de Cassagnac l'avait menacé en lui disant que, s'il déposait contre M. d'Equevilley, *il serait crossé*.

En outre, on a entendu M. Rosemond de Beauvallon comme témoin à décharge. Dans une déposition très étendue, il a nié complètement le fait de l'essai des pistolets et même celui de s'être présenté chez M. de Meynard le matin du duel ; ce dernier, dans une confrontation, a persisté à affirmer que l'essai avait eu lieu ; la dame Valori a également continué à soutenir que M. de Beauvallon s'était présenté chez elle vers six heures et demie du matin, le même jour ; M. Arthur Bertrand a aussi affirmé de nouveau qu'il avait tiré son doigt noirci du canon de l'un des pistolets.

En présence de ces déclarations, M. de Beauvallon ayant persisté à nier l'essai des pistolets, M. le président a ordonné d'office sa mise en état d'arrestation.

M. de Beauvallon a été placé aussitôt entre deux gardes municipaux chargés de veiller sur lui.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'impression produite par cette scène.

M. Granier de Cassagnac, que nous considérions comme un ex-défenseur du gouvernement, serait-il encore un défenseur en activité ? On serait tenté de le croire quand on voit, d'une part, le *Moniteur parisien*, qui rend compte aujourd'hui du procès

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 14 AOUT 1847.

LA PART DES FEMMES[1].

DEUXIÈME PARTIE.

DERNIÈRE ENTREVUE.

A peine arrivé de Paris, Léonce avait manifesté résolument le désir de visiter ce jour même les gais vivants de Blangy. Il partit avec sa sœur pour aller revoir celle envers laquelle il avait tant à réparer. N'ayant trouvé personne à la maison, ils continuèrent leur chemin vers l'endroit où tous, leur avait-on dit, étaient allés essayer la réussite d'une charmante partie projetée.

Pendant le trajet, Léonce faisait mille folies à la pensée qu'il allait retrouver et embrasser Juanna. Il montait en postillon sur le cheval qui les conduisait ; il chantait à pleine voix des motifs d'opéras nouveaux ; il s'efforçait d'égayer aussi Ernestine, qu'attristait profondément le retour prochain de son mari, ce dont celui-ci ne s'apercevait nullement, tant sont égoïstes les amoureux. Enfin, il grimpait, au risque de tomber, sur la capote du cabriolet, pour chercher à apercevoir sa bien-aimée de plus loin.

— Ah ! les voilà ! s'écria-t-il en frappant bruyamment dans ses mains ; j'aperçois les bateaux. Ah ! quel bonheur, Ernestine ! Mais ris donc avec moi ; sois donc joyeuse. Qu'as-tu donc à rêver ainsi ?

La jeune femme, malheureuse elle même, semblait en proie à de tristes pressentiments. Elle voulut attendre dans la voiture l'arrivée de la petite caravane. Léonce, lui, sauta à terre et se mit à courir rapidement, le cœur palpitant, les yeux brûlants d'émotion, la tête folle de joie.

Quand il fut sur la rive, la première chose qu'il aperçut fut Juanna dans cette dangereuse position. Il eut un éblouissement. Comment était-elle là, seule, sans rames, si éloignée du reste de la compagnie ? Il ne pût tout d'abord s'empêcher, nous l'avons vu, de l'appeler fortement.

— Juanna ! Juanna !

Puis voyant la jeune fille le reconnaître et chercher à lui témoigner sa joie, il frémit de son imprudence. Cette joie lui ferait oublier le danger imminent. Pourquoi s'était-il montré sitôt ? Sa venue ne pouvait-elle pas causer la mort de celle qu'il avait tant désiré revoir ?

Il aperçut alors Louis René qui ramait de toutes ses forces vers elle. Il le regarda faire sans chercher à l'encourager par ses cris ; il eût craint de détourner son attention. Il ne respirait plus, il suivait avec une anxiété terrible tous les mouvements de ce dernier. Il n'osait risquer un geste, une parole, et pourtant ses membres tressaillaient, tout son corps était agité par une horrible fièvre d'impatience. Il lui venait à la gorge de ces cris d'encouragement pleins d'une rage impérieuse, de ces ordres irraisonnables arrachés par la peur et le suprême danger.

Cependant Juanna ne pouvant résister aux émotions de son bonheur, se leva pour l'appeler, pour le mieux voir, pour se montrer à lui après une si douloureuse absence. Elle avait tout oublié : convenances, péril, angoisses de l'avenir. Elle revoyait Léonce et cédait à l'ivresse d'un tel moment avec tout l'aveuglement du désir. Elle tendait vers lui ses bras, malgré la distance, pour l'y serrer.

Léonce, lui, en proie à la terreur, n'osait répondre à ces ardentes manifestations. Du lieu où était Juanna il paraissait immobile. Sa figure semblait calme, malgré le trouble qui la contractait.

La pauvre enfant, folle d'avoir déjà tant souffert par lui, sentit s'opérer en elle une violente révolution. Étonnée de cette froideur apparente, blessée de ne pas le voir partager les transports et les voluptés des premières minutes du revoir, elle sentit tressaillir en elle les accablantes paroles du meunier.

Elle chancela sous le poids de ce découragement subit.

— Oh mon Dieu ! dit-elle, il ne m'aime plus !

Puis elle se laissa glisser lentement sur les genoux, la figure tournée du côté de la berge, à deux pas de René, qui arrivait.

— Avancez donc, René ! jeta d'une voix de tonnerre M. de Logny au jeune docteur ruisselant.

Tous les spectateurs, pâles d'effroi, répétèrent cet ordre. Léonce, que soutenait Ernestine, ne pouvait plus articuler un son. Juanna, que Louis René dévorait du regard, avait la figure noyée de larmes. Sa chute, quoique lente et insensible, avait fait vaciller fortement la parcelle de chêne flottante.

Un moment le corps de la jeune fille suivit le mouvement avec indécision ; il y eut une lueur d'espoir dans toutes les poitrines. Une minute encore, et René l'aurait recueillie. Mais, éblouie par la chute et par sa douleur, l'orpheline retomba, cherchant à s'appuyer de ses deux mains sur une des minces parois du batelet, qui tournoya sous cette pression.

Elle s'abîma sans jeter un cri.

Lorsqu'il la vit disparaître, Léonce voulut s'élancer à l'eau pour aller à son secours, mais Ernestine, aidée du domestique qui les avait amenés, le retint sur la rive. Une pareille tentative eût été au moins vaine ; Louis René s'était déjà précipité à sa recherche. M. de Logny, qui s'était mis à la nage dès qu'il eut vu le péril où se trouvait Juanna, venait d'arriver aussi à l'endroit de la catastrophe.

— Laissez-moi ! criait le pauvre amant, vous voyez bien qu'ils ne la trouvent pas... Laissez-moi, je veux aller la sauver... Elle est perdue sans moi...

Disant cela, il se débattait violemment. Sans les efforts de M. Terrier et du père Paillet, arrivés près de lui, il se fût échappé des bras robustes de celui qui le tenait.

— Ah ! la voilà, mon Dieu ! trop tard peut-être...

Et il se tordait les bras.

— Soyez donc tranquille, dit le père Paillet, ce ne sera rien, cinq minutes de bain ne noient personne.

— Si c'était vrai, mon Dieu !... Qu'ils tardent donc à venir... Il ne disent rien, si elle était morte.

Et il suffoquait de sanglots.

— C'est pas possible, disait toujours le père Paillet, soit qu'il le crût réellement, soit qu'il voulût lui donner une consolation. J'en ai bien vu d'autres. Aussitôt à terre, elle boira un verre de vin et tout sera dit.

Léonce se rattacha à cet espoir grossièrement exprimé et confirmé par la longue expérience du vieux meunier. D'ailleurs, [illegible] médecin était penché sur elle ; il semblait [illegible] donner des soins. Elle vivait donc encore.

Lorsque la [illegible] royait plus à la mort.

Cependant [illegible] ine de vaisseau en sortirent p[illegible] pauvre Juanna inondé d'eau et [illegible] ent. L'asphyxie avait été rapide. [illegible] ue, frappé par une dernière et terrible réaction, tomba foudroyé.

On les emporta tous deux, elle morte, lui mourant.

Trois ans plus tard, le fils de M. Lachaumelle avouait à qui voulait l'entendre, au milieu d'une fête donnée par son père, qu'il avait autrefois couru un grand danger ?

— Celui de mourir de désespoir ?

Hélas ! non. Il avait failli, disait-il, commettre la sottise de commencer sa vie par un chapitre de roman. Ce blasphème était-il consciencieux ou n'était-ce qu'une fanfaronnade de respet humain ?

En tout cas M. Lachaumelle regarda son fils avec orgueil. Il le voyait désormais à la hauteur de son désir. Il jouissait de se sentir revivre en lui. Il était fier de l'avoir enfin amené à comprendre les raisonnables lois de cette société qui nomme gourme les impulsions du cœur, et dont les moralistes déclarent œuvre sainte et méritoire l'atrophiement de nos passions.

— Mais au moins, ajouta le jeune homme blasé, ma folie avait pour excuse, aux yeux d'un artiste, la beauté merveilleuse de celle que j'avais choisie.

—Ah ! la pauvre fille ! elle était de trop ici-bas, dit d'un ton de pitié moqueuse le père triomphant.

Elle était de trop ! Que penser d'une civilisation qui rejette avec de tels mots ses plus précieux éléments ? M. Lachaumelle ne faisait pourtant que constater la triste réalité.

Qu'avait à faire, en effet, Juanna dans un monde où l'on réduit ainsi les attractions d'une âme passionnée ? Qu'avait-elle à espérer à une époque où tant d'infortunées se consument comme elle en attendant les ineffable affections d'amante et de mère, en attendant la venue de l'époux. Elle eût grossi la foule des jeunes filles forcément vierges, parce qu'elles sont pauvres, regrettant leur inutile beauté. Elle eût partagé les souffrances de ces patientes victimes qui, avec un cœur ardent, sont obligées, au milieu des brocards et des railleries de la foule lâche et cruelle, de défendre leur virginité comme le prêtre, bien plus de la défendre sans honneur, sans gloire et sans en avoir fait aucun serment.

XVIII.

ÉPILOGUE.

Dix ans plus tard, Léonce était allé se promener seul à cheval du côté de la rivière où il avait éprouvé autrefois une si violente émotion. C'était au mois d'août, à la même époque de l'année et presqu'à la

(1) Voir les numéros des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 30 juin, 1er, 21, 22, 24, 25, 28, 29, 30, 31 juillet, 6, 11, 12 et 13 août.

[illegible]

L. Veydt, ministre des finances ;

le général baron Chazal, ministre de la guerre ;

Frère-Orban, ministre des travaux publics.

Les membres du nouveau cabinet prêteront serment aujourd'hui à midi entre les mains du roi.

L'*Indépendance*, organe du parti libéral, donne à ce ministère une adhésion chaleureuse.

SUISSE. — On nous annonce, dit la *Mouche*, de Mâcon, la formation prochaine de *Comités suisses* à Paris, Lyon, Bourg, Besançon, Strasbourg et Grenoble, à l'instar des *Comités polonais*. Ces comités, en cas de guerre provoquée par l'Autriche et le Piémont, apporteront à l'Hélvétie le concours de la France révolutionnaire, car c'est toujours de la cause des peuples qu'il s'agit et le principe de notre gouvernement qui est attaqué. Si la Pologne était trop loin pour être secourue autrement que par des vœux, la Suisse est à nos portes. La France de Juillet doit maintenir le trône élevé sur les barricades victorieuses ; elle a intérêt de ne pas se laisser enserrer dans un réseau que l'absolutisme dresserait autour d'elle. Le peuple français doit s'entourer de peuples libres, qui puissent sympathiser avec lui, et nous devons espérer que la Suisse régénérée ne fournira plus, à prix d'argent, des satellistes aux despotes.

ANGLETERRE.—La reine a tenu le 11, à Osborn-House, un conseil privé, dans lequel a été résolue la prorogation du Parlement au 12 octobre.

On écrit de Vienne, le 5 : Le ministre d'état comte Kollowrat s'est rendu dans ses terres en Bohême, où il restera jusqu'au milieu de septembre. Le prince de Metternich est resté à Vienne, et il ne paraît pas qu'il doive s'absenter cette année. Les affaires de l'Italie et de la Suisse occupent tous les moments du prince. L'échange des dépêches avec toutes les cours de l'Italie est plus actif que jamais.

Cour d'Assises de la Seine.

Présidence de M. d'Espalbès de Lussan.—*Audience du 12 août 1847.*

AFFAIRE D'EQUEVILLEY. — FAUX TÉMOIGNAGE DANS LES DÉBATS DU PROCÈS DE BEAUVALLON ET DUJARRIER.

On remarque dans la salle divers témoins qui ont déjà déposé, à Rouen, dans le procès du duel Dujarrier. Parmi eux figure le sieur Rosemond de Beauvallon.

M. l'avocat général Bresson occupe le siège du ministère public, Me Crémieux, le banc de la défense. A dix heures et demie la cour entre en séance, ainsi que l'accusé, amené par des gendarmes à cheval de la Seine. C'est un homme grand, d'une large carrure, ayant des cheveux lisses et noirs, un visage orné d'une moustache et d'une royale. Il est vêtu de noir et porte une brochette de décorations.

M. le président.— L'audience est ouverte. Accusé, levez-vous. Vos nom et prénoms ?

L'accusé, dont la voix est un peu voilée.— Victor-Vincent, vicomte d'Equevilley, âgé de trente un ans.

D. Votre profession ?

L'accusé.— Capitaine au service de S. M. la reine d'Espagne.

D. Où demeuriez-vous avant votre arrestation ?— R. Au château de mon père, à Bellevue, près Jussey (Haute-Saône).

Les antécédents d'Equevilley sont peu honorables. Il a été, à Ver-

[illegible]

1830. Alors, ma chère mère me fit entrer chez les frères maronites, à Saint-Remy, arrondissement de Besançon. De là j'allai chez le colonel Labaume, qui tient une école préparatoire pour Saint-Cyr ; mais j'étais trop jeune en 1834 ; je ne pus entrer à Saint-Cyr en 1835 non plus, quoique je fusse un excellent élève. Je partis pour l'Espagne.

D. N'avez-vous pas eu des relations en Espagne avec un nommé Rollet, qui a émis des traites fausses à Gibraltar et à Cadix ? — R. Je ne l'ai pas connu.

D. Etes-vous encore au service de la reine d'Espagne ? — R. J'y suis toujours ; j'ai un passeport signé des autorités espagnoles. J'ai servi dans le régiment du roi, qui est aujourd'hui le 1er de cuirassiers.

L'accusé donne des détails sur ses premières relations avec de Beauvallon, qu'il a connu chez une dame Albert, chez qui on jouait et on dansait. Il raconte ensuite les détails, bien connus de l'altercation qui eut lieu au jeu entre Dujarrier et Beauvallon, altercation à la suite de laquelle d'Equevilley alla chez Dujarrier, qui le reçut assez cavalièrement et lui dit : « Je ne connais pas M. Duvallon, M. Grandvallon. — Monsieur, lui répondis-je, M. de Beauvallon est un écrivain du *Globe* comme vous êtes un écrivain de la *Presse*. D'ailleurs, M. Roger de Beauvoir a été choqué aussi, il y a peu de temps, de vos manières d'agir. — Ah ! ce brave Roger ! il est donc devenu bien belliqueux ! Eh bien ! nous arrangerons tout cela. »

L'accusé soutient qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher le duel et pour concilier les adversaires. Je me présentai à M. de Boigne, en lui disant que M. Roger de Beauvoir voulait aussi se battre avec M. Dujarrier, et M. de Boigne dit alors : « Comment ! ce pauvre Roger, lui si poltron d'ordinaire, il veut se battre ! » Je m'indignai qu'on traitât ainsi mon ami. Si la mère de M. Roger n'était pas morte dans ce temps-là, il se serait battu ; mais il a dû se retirer pour pleurer sa mère.

M. le président donne lecture d'une lettre de Beauvallon, écrite pendant l'instruction du procès de celui-ci, et où de Beauvallon recommande aux témoins et à d'Equevilley d'*arranger la vérité* et de s'entendre pour faire des dépositions concordantes.

L'accusé ne peut donner d'explications sur cette lettre.

D. A Rouen, dans la salle des témoins, vous vous attribuiez le principal rôle, et vous vous agitiez beaucoup pour distribuer aux témoins leurs rôles.— R. Je suis heureux de ces dépositions, car je prouverai qu'elles sont controuvées.

L'accusé dit qu'il a été quelquefois chez Mlle Liévenne, actrice, chez qui l'on jouait.

D. N'avez-vous pas connu chez Mlle Liévenne un sieur de Juliac, qui a été depuis condamné à cinq ans de prison pour filouterie au jeu ? — R. Non, Monsieur, je n'ai pas été lié avec lui ; j'ai pu le rencontrer chez Mlle Liévenne les trois ou quatre fois que j'y ai joué. Je n'ai d'ailleurs jamais gagné chez Mlle Liévenne, et j'ai perdu une fois 12 000 fr. (Chuchottements.) J'ai fait assigner la personne qui me les a gagnés.

On passe à l'audition des témoins.

M. Arthur Bertrand, âgé de trente ans, propriétaire. — J'ai vu l'accusé chez Mlle Liévenne et dans une autre maison.

D. Vous avez été témoin de M. Dujarrier ? — R. Oui, j'étais présent au dîner des Frères-Provençaux, au bal qui a suivi et à la partie de jeu qui a terminé cette soirée.

Je n'ai accepté d'être témoin de Dujarrier que dans l'espoir d'arranger l'affaire, qui ne me semblait pas devoir donner lieu à un duel sérieux.

Le témoin déclare que, sur le terrain, il a vérifié qu'il y avait de la poudre dans le canon d'un des pistolets avant le flambage.

D. N'est-ce pas [illegible] vous auriez taché votre doigt à

Me Crémieux. — Qu'étaient devenus M. de Boigne, M. de Flers ? Comment d'un évènement si important, n'a-t-on rien dit à personne ? — R. Je n'ai parlé qu'à d'Equevilley ; nous étions tête-à-tête.

Le témoin déclare que M. de Meynard ne lui a pas parlé des pistolets ; d'abord, aux colonies, chacun se sert de ses armes. Plus tard M. de Meynard, ami d'enfance du témoin, a su par lui ce qui s'était passé chez d'Equevilley. Il croit que M. de Meynard est un homme aussi honorable qu'on peut l'être, et en qui on peut avoir toute confiance.

Le sieur Granier de Cassagnac, homme de lettres, âgé de 40 ans, est entendu. Ses pistolets ont été envoyés à son beau-frère, le 10 mars au soir, mais il ne croyait pas qu'ils dussent servir ; il ne l'a su qu'après le duel. Interpellé par le président, il donne des explications sur la position qu'il avait personnellement avec la *Presse*, et soutient qu'entre le *Globe* et la *Presse* il n'y avait aucune animosité.

D. Vous avez envoyé les pistolets à votre beau-frère ; comment se fait-il que vous ayez dit, le 28 mars 1845, au juge d'instruction, que vous ne saviez pas d'où provenaient les pistolets ? — R. Je ne comprends pas cette déposition ; je ne comprends pas comment j'aurais pu dire cela ; je me suis présenté spontanément chez le juge d'instruction. (Murmures.)

M. le président. — On explique cela par le désir que vous aviez de vous éloigner vous-même du duel, où vous pouviez paraître, jusqu'à un certain point, engagé par le prêt de vos pistolets.

Dans la journée du duel, vous êtes allé chez votre beau-frère ; vous avez dû vous occuper de cela ? — R. Je ne me suis occupé que de l'affaire, et de prendre des mesures pour faire mettre mon beau-frère en sûreté. D'ailleurs, il y avait un concours de pistolets. D'autres pistolets que les miens devaient être apportés et pouvaient être choisis.

D. Vous avez affirmé sur l'honneur que votre beau-frère ne s'était pas servi des vôtres ? — R. Oui, Monsieur.

D. Vous avez dit que s'ils avaient été pris chez Devismes, c'était sans votre participation. Et il est constaté, au contraire, que vous avez donné une autorisation écrite, la veille du duel, pour prendre ces pistolets chez Devismes, qui les avait en dépôt ? — R. Il y a trois ans de cela ; j'ai dit ce que je croyais être la vérité ; j'ai réuni les témoins chez moi pour savoir ce qu'ils auraient à dire. Mais avant cela, j'avais l'esprit fort troublé, après avoir appris que mon beau-frère avait mis une balle dans la tête de Dujarrier. (Murmures.) C'est depuis quatre ou cinq jours seulement que je sais pertinemment que ces pistolets étaient à moi.

M. L'avocat-général. — Ce qui est vrai, c'est que, jusqu'aux débats de la cour d'assises de Rouen, des efforts ont été faits pour faire croire à la justice que les pistolets ne vous appartenaient pas. Il est temps aujourd'hui de dire la vérité tout entière.

M. Granier de Cassagnac. — J'ai pu me taire sur un point peu important, au surplus. (Murmures.)

D. Vous auriez dû dire toute la vérité ? — R. J'ai dit la vérité à Rouen, parce qu'alors j'ai vu qu'il n'était plus nécessaire d'en dissimuler une partie. (Mouvement.) J'ai dit que ces pistolets étaient les miens, mais j'affirme que j'ai ignoré que mon beau-frère dût s'en servir.

M. Granier de Cassagnac affirme ensuite que son beau-frère ne s'était pas servi des pistolets avant le duel ; puisque l'essai des pistolets n'a pas eu lieu chez d'Equevilley. A ce propos, le témoin entre dans des détails qui lui sont personnels. Il affirme qu'il n'y avait pas de balles avec les pistolets.

Devismes, arquebusier, boulevart des Italiens, a vendu une paire de pistolets à M. Granier de Cassagnac, qui les a emportés lorsqu'il est parti pour la campagne. Il ne sait s'il a fourni des balles, mais le moule était dans la boîte. Le 10 mars 1846, M. Granier de Cassagnac

---

même heure. Pour compléter le souvenir, une barque et des baigneurs se trouvaient devant lui. L'un des baigneurs était Louis René.

Malgré l'endurcissement produit en lui par les raisonnements de son entourage et sa vie dissipée sans contrepoids d'affection, Léonce fit un retour très lucide sur le passé.

Il revit la belle jeune fille qu'il avait tant aimée ; il pensa au bonheur qu'il avait attendu de ce premier amour et comprit en ce moment que la réalité était loin de valoir une pareille illusion. Que de caprices n'avait-il pas satisfaits, que d'attachements frivoles, que de liaisons légères n'avait-il pas noués et dénoués pendant les années qui venaient de s'écouler ? Et cependant il sentait le vide dans son âme si remplie autrefois de la pauvre Juanna.

Sa poitrine se gonfla à ce souvenir. Cette tête pâlie par la mort lui apparut. Il descendit de cheval et toucha la rive où la noble enfant était morte, morte d'amour pour lui en lui envoyant un dernier baiser.

Depuis bien longtemps déjà ce jeune homme si bien doué avait passé dans le camp des railleurs. Une passion sérieuse, il en riait ; une foi en l'honneur d'une femme, il en riait ; une séduction, un abandon, une douleur profonde, il riait de tout cela. Et pourtant, au souvenir de sa première amante, à l'examen de son dénuement de cœur actuel, il se sentit pleurer.

Il attacha sa monture à l'ombre d'un saule ; lui-même s'assit au pied de l'arbre pour suivre et épuiser l'amertume de ses réflexions.

Il était jeune, mais le vide de ses croyances et de ses affections l'atterait. Il était riche, mais il n'avait personne à qui il eût été joyeux de faire partager son bien-être. Donner, c'est aimer. Mais il n'aimait plus. Il avait des amis, mais il ne trouvait dans leur compagnie que des parties de plaisir où ne se mêlait jamais à la gaieté banale la généreuse ivresse des idées ; il n'échangeait avec eux que de faux bons mots, vraies morsures de l'âme, et des railleries sur tous les nobles sentiments. Il sentait maintenant le mensonge de pareilles affections. Quelle sympathie y avait-il entre eux, quel lien de pensée et de conviction ? Quand le jeu ou le vin ne les réveillait pas, trouvaient-ils dans leurs réunions autre chose que les bâillements et l'ennui ?

Il comprenait vivement en cet instant que les mêmes principes qui avaient tué Juanna l'avaient dégradé, et il maudissait ceux qui l'avaient détourné de ses voies. Mouvement fugitif peut-être ! le travail de travestissement avait été trop loin pour que ses remords fussent durables de par sa propre force.

Il était resté à cette même place bien longtemps, oubliant les heures dans cette énergique méditation. En détournant la tête, il aperçut Louis René qui le regardait rêver.

Depuis la mort de Juanna il n'y avait plus eu entre eux que les rapports obligés de la plus stricte politesse. Léonce, surpris de se voir observé par lui, salua froidement et allait se lever.

— Mon cher Léonce, lui dit René en lui tendant la main, ne réfléchissiez-vous pas au temps passé ? Ne veniez-vous pas de franchir l'intervalle qui vous sépare des premières années de la jeunesse ? Pourquoi donc voudriez-vous vous éloigner de moi ? N'étais-je pas votre ami aux jours qui revivent en ce moment pour vous ?

Léonce, surpris de cette entrée cordiale, de ce ton de sympathie auquel il n'était plus habitué, serra la main de Louis René.

— C'est vrai, lui dit-il, je pensais au temps de mes folles illusions.

— Et vous les regrettiez, n'est-ce pas ?

— Peut-être ; il me semble que j'eusse été plus heureux si je ne les avais pas perdues.

— Vous n'êtes donc pas heureux maintenant ; que vous manque-t-il, voyons ?

— Je ne sais.

— Je le sais, moi. Cet ennui, ce malaise intérieur, cette souffrance vague, ce sont les plaintes de l'âme que vous avez essayé d'émembrer, ce sont les restes de ces mystérieux et puissants moteurs presque inutiles à notre époque qui s'agitent en vain en vous. La tristesse vous saisit irrésistiblement dans la solitude, parce que vous n'êtes pas encore arrivé à cet entier dépouillement du cœur, à cette indifférence du sentiment, à ce mépris complet de tous les élans généreux, à ce scepticisme stupide qui ne comprend plus ce que lui veulent les convictions.

— Peut-être bien, reprit Léonce. Comment donc faire pour en arriver là plus promptement ?

— Pauvre Léonce ! en arriver là, c'est arriver à la mort de l'âme, et la résistance désespérée que vous sentez en vous annonce que la vôtre luttera longtemps encore avant d'être étouffée.

— Il y a une manière bien simple d'en finir, dit Léonce avec un étrange sourire.

René le regarda ; il avait les yeux tournés vers la rivière.

— Voilà, continua-t-il, le dernier lit où s'est couchée Juanna.

— Ne parlez pas ainsi, Léonce, vous me navrez le cœur. Tenez, écoutez-moi, ajouta-t-il en lui prenant la main, ne disiez-vous pas tout à l'heure que vous seriez plus heureux si vous aviez encore vos folles illusions ?

— Oh ! oui ; elles valaient mieux pour moi que la sagesse qui les a remplacées.

— Eh bien ! si quelqu'un vous montrait que loin d'être folles, loin d'être des illusions, ces aspirations candides annonçaient des destinées certainement heureuses, sentiriez-vous l'espoir renaître en vous ?

— Vous voulez me consoler, René, répondit-il en hochant la tête. Mais ma sœur, mais Juanna, mais moi-même, qu'avons-nous retiré de ces indices certains de bonheur ? Nos désirs joyeux et confiants ne nous ont-ils pas trompés ? Ces élans vers des destinées plus belles n'étaient-ils pas des illusions ?

— Aujourd'hui, mon ami, reprit Louis, nous sommes tous plus ou moins victimes d'un ordre conventionnel. Les philosophes et les théoriciens de toute espèce ont, à l'envi, fait éclore de leurs cerveaux, sans tenir compte des essors vrais, les régimes utopiques sous lesquels nous vivons. Ils ont méconnu la grande loi d'attrait, essence pure de la liberté, lien harmonique de l'univers, et les sociétés établies par leurs principes éclateraient à l'instant sans l'énorme poids de compression dont ils les ont surchargées. Ils se sont tous mêlés des dons de celui qui a fait l'homme pensant et aimant à son image. Ils ont irréligieusement supposé que ces dons étaient des pièges, et qu'en nous créant tels que nous sommes, la sagesse infinie avait voulu nous éprouver. Eh bien ! Léonce, c'est ce fragment d'athéisme qui a brisé l'enthousiasme des passions. C'est ce doute de la prévoyance suprême qui a enfanté le système impitoyable sous lequel ont succombé Ernestine, Suzanne et Juanna.

— Hélas ! mon cher Louis, dit Léonce avec un ton de regret sincère, vous êtes seul à raisonner ainsi.

— Seul ? oh, non, ne le croyez pas.

Puis, d'une voix pleine d'une affection profonde, animée par le désir sincère d'apporter la consolation :

— Voyons, mon pauvre désespéré, lui dit-il, reprendriez-vous courage, si je vous donnais des amis véritables, si je vous faisais sympathiser avec des âmes ardentes, rejetant toutes les idées qui ne portent pas pour cachet l'empreinte même du vouloir de Dieu, si je vous faisais serrer la main de ces ouvriers infatigables qui préparent l'avènement d'une splendide rénovation sociale avec les éléments que le créateur a mis en nous, si je vous faisais communier avec ces intelligences d'élite qui croient que les hommes ne sont pas destinés à se haïr toujours et à s'entre-déchirer, avec ces nobles cœurs cherchant la fraternité ailleurs que dans la division et l'hostilité des intérêts.

— Il me semble que j'aimerais bien les hommes dont vous me parlez.

—Oh ! oui, Léonce, j'en suis sûr, vous vous rappellerez auprès d'eux ces élans affectueux que vous regrettez, et ils vous aimeront aussi. Vous les aiderez dans leur œuvre de vaste charité. Vous préparerez ensemble les temps où les hommes de labeur ne seront plus *des hommes de peine*, où les pauvres seront délivrés des préoccupations de la faim, où les riches pourront savourer en paix les douceurs d'un luxe agrandi. Nous presserons, en unissant nos mains, la venue de ces jours de joie où pourront vivre sans angoisses d'autres Suzanne, d'autres Ernestine, d'autres Juanna, où les *hommes de bonne volonté* comprendront qu'il faut laisser épanouir, au lieu de les étouffer, tous les instincts délicats de la femme, toutes ses affections tendres, toutes ses passions vitales. Nos efforts obtiendront enfin cette ère de rédemption promise, où l'on tiendra compte de l'âme, du cœur et de l'intelligence. Alors personne ne rira plus de cette parole du Christ : « L'homme ne vit pas seulement de pain. » On ne raillera plus l'amour, mobile sacré de tout ce qui se meut dans l'univers, et l'on ne gaspillera plus ce noble trésor, dont le partage se fait si brutalement aujourd'hui.

Léonce tomba dans les bras de René ; il suffoquait d'enthousiasme. Après un instant d'émotion muette :

— Ami, lui dit-il, ne me quittez plus. Je mourrais, s'il m'arrivait jamais de railler les saintes espérances dont vous venez de m'enivrer.

ANTONY MÉRAY.

FIN.

il, que c'étaient les pistolets de M. Granier de Cassagnac.

Courcy a été attaché au service de M. Granier de Cassagnac. Il a vu les pistolots chez Granier, à Paris et à la campagne.

M. Avond, sténographe de l'*Epoque* lors du procès de Rouen, dit que M. d'Equevilley a déclaré alors que les pistolets n'avaient pas été essayés, mais seulement flambés.

On appelle le témoin Meynard. (Mouvement d'attention.)

M. Fr. Auguste de Meynard, 29 ans, homme de lettres, journaliste aux colonies, dépose en ces termes : La veille, ou plutôt l'avant-veille du jour où M. de Beauvallon s'est battu, j'ai reçu de lui une lettre par laquelle il me demandait de passer chez lui, parce qu'il m'avait choisi pour être un des témoins de son duel. Je ne suis allé chez lui que le soir, bien tard ; il avait chargé dans la journée M. d'Equevilley et M. Alfred de Flers de régler les conditions du combat.

D. Quelle était la nature de vos relations avec M. de Beauvallon ? — R. Je l'ai connu dans un journal. Nous avons fait ensemble un voyage en 1843, aux colonies. Je le connais, quoique pas très intimement ; j'avais avec lui des relations d'homme du monde.

Je dois dire que je n'accepte pas la position de dénonciateur qu'on a voulu me faire dans ce débat. J'ai été forcé de parler, à la suite de démarches maladroites qu'on a faites ; mais j'affirme que ce que je vais dire est la vérité.

Le témoin dit qu'il a vu d'Equevilley pour la première fois la veille du duel, au café de Foy, avec Beauvallon. Là, M. d'Equevilley lui remit sa carte avec son adresse. Le lendemain, dit le témoin, ne voyant pas M. de Beauvallon, qui devait venir me prendre, j'allai chez M. d'Equevilley, chez qui M. de Beauvallon arriva un quart d'heure après. M. de Beauvallon avait une paire de pistolets sous son palletot, enveloppée de serge verte, je crois. Il m'a dit que c'étaient ceux de M. Granier de Cassagnac, son beau-frère. Nous allâmes dans l'angle du jardin, entre deux murs. Je fis une raie sur un mur, et là M. de Beauvallon tira dix, douze, peut-être quinze coups. Je tirai moi-même moi-même. Les pistolets de tir étaient des armes très bien faites. M. de Beauvallon tira aussi plusieurs coups avec des pistolets d'arçon. (Mouvement.) Sur les pistolets de tir, il y avait le nom de Devismes.

Après cet essai, M. d'Equevilley alla chez M. de Boigne, et je ne sais ce qu'il est devenu. J'appris plus tard que M. Dujarrier avait été tué. Je vis dans l'après-midi M. de Beauvallon fort ému ; nous lui conseillâmes, ses amis et moi, de quitter son domicile.

J'ai raconté à diverses personnes ce qu'avait fait M. de Beauvallon. J'ai cru sincèrement qu'il avait le droit de le faire.

M. le président. — Vous ne saviez pas que les combattants devaient ne se servir que d'armes qui leur seraient étrangères ? — R. Ce n'est qu'à neuf heures que les conditions du combat ont été fixées.

Le témoin raconte ensuite par quelle suite de circonstances il a été amené à penser qu'on voulait l'intimider, et alors, devant plusieurs personnes, il a déclaré formellement ce qu'il avait déjà dit à d'autres ; de là est né le procès.

Les pistolets sont représentés au témoin. M. de Meynard les reconnaît. M. de Meynard, sur l'interpellation du président, répète que Beauvallon a tiré quelques coups avec des pistolets d'arçon. Beauvallon a dit au témoin qu'il s'était déjà servi de ces pistolets de tir, appartenant à son beau-frère, sur la terre de celui-ci. (Vive sensation.)

M. le président. — D'Equevilley, qu'avez-vous à dire ?

M. d'Equevilley. — Pour me servir d'un terme poli, le témoin se trompe.

M. de Meynard. — Je veux être aussi poli que l'accusé : ce qu'il dit n'est pas exact ; consultez les croix que vous portez, Monsieur, avant de me démentir. (Mouvement.)

M. le président. — D'Equevilley était présent ?

M. de Meynard. — Oui, M. d'Ecquevilley était là.

Me Crémieux fait passer au témoin des lettres d'une écriture fine, en lui demandant s'il ne la reconnaît pas. Le témoin répond qu'il voit bien que cette écriture est celle d'une femme, mais qu'il ne la reconnaît pas.

Me Crémieux. — Je prie M. le président et M. l'avocat-général de garder chacun une de ces lettres, parce que je puis vouloir m'en servir pour la défense et en lire d'autres, et qu'il est bon de constater l'écriture.

M. le président. — Nous pouvons lire ces lettres en vertu de notre pouvoir discrétionnaire.

Me Crémieux. — Je conteste ce droit (murmures), et je prends des conclusions que je rédigerai ; je demande que ces lettres ne soient pas lues, attendu que ces lettres ont été écrites par une main tierce, étrangère au débat ; que la défense s'est réservé le droit de les lire, ou de ne pas les lire, et qu'elles peuvent attaquer l'honneur d'autrui.

M. Bresson combat ces conclusions.

Me Crémieux insiste.

M. de Meynard. — Je demande à revoir ces lettres. (On les fait passer au témoin.) Je ne sais si tout cela cache un piège ; je déclare que cette écriture ne m'est pas familière ; je jure sur l'honneur que cette écriture ne m'est pas assez familière pour que je puisse la reconnaître.

La cour, après en avoir délibéré, repousse les conclusions de Me Crémieux ; mais la lecture des lettres, qui est faite, cause un certain désappointement à l'auditoire, qui avait cru à quelques révélations. Ce sont des lettres d'amour écrites par quelque lorette sans doute, et la plupart sans signature, à M. d'Equevilley.

M. de Meynard. — Je ne reconnais pas l'écriture, mais je reconnais le style, et je crois devoir user de la même discrétion que la défense.

Me Crémieux, le témoin M. de Meynard et M. Devismes engagent un débat sur ce qui a dû être fait pour l'essai des pistolets. M. de Meynard se rappelle parfaitement que, pour l'emploi des pistolets d'arçon, il a enveloppé les balles dans du papier.

Me Crémieux fait remarquer que, d'après la déclaration de Devismes, celui-ci n'a pas joint de balles aux pistolets qu'il a envoyés à de Beauvallon, et que d'Equevilley est allé chez Devismes à dix heures pour avoir quatre balles.

M. de Meynard. — Ce que j'affirme, c'est qu'on avait des balles chez M. d'Equevilley, puisqu'on a tiré au mur.

Devisme declare que le calibre des armes de tir qu'il fabrique est le plus petit de ceux qui se fabriquent à Paris.

La demoiselle Valory, âgée de vingt-six ans, a habité avec M. de Meynard. Elle demeurait rue Sainte-Anne, nº 49, à l'époque du duel. M. de Beauvallon est venu chez le témoin, à six heures du matin, pour chercher M. de Meynard, afin, a-t-il dit au témoin, d'aller tirer avec lui au pistolet, parce qu'il devait se battre dans la journée. M. de Meynard m'a dit, quelques instants après le duel ou le lendemain, que de Beauvallon s'était essayé avec des pistolets, qui étaient ceux de M. Granier de Cassagnac.

La demoiselle Valory a vu d'Equevilley chez Mlle Liévenne, et aussi le sieur Bacon, dit Julien. Elle a su qu'il avait été condamné à cinq ans de prison pour filouterie. Elle a entendu dire alors : « Ce n'est qu'on ait tiré dans le jardin le jour du duel. Je n'ai pas du tout, ajoute-t-elle, parlé de çà à M. Klein, vrai comme je suis une femme véridique.

M. Klein cherche à rappeler les souvenirs de la femme Lusine ; cette dernière persiste à nier avoir tenu le propos. Il y a un fait, ajoute M. Klein, c'est que je n'ai pas pu deviner cela, et que vous mentez ou que je mens.

La femme Lusine. — Je dis la pure vérité. (On rit.)

M. Faverie, avocat, chargé de rendre compte, pour la *Gazette des Tribunaux*, des débats qui ont eu lieu devant la cour d'assises de Rouen, affirme avoir entendu d'Equevilley dire, pendant le cours desdits débats, que les pistolets n'avaient pas été essayés.

M. de la Riffaudière, propriétaire à la Martinique, connaît M. de Meynard.

M. de Meynard demande à être entendu.

M. le président à M. de la Riffaudière. — Retirez-vous dans la salle des témoins.

(Un de MM. les audienciers reconduit M. de la Riffaudière dans la salle des témoins.)

M. de Meynard, s'avançant au milieu du prétoire. — J'ai résolu d'apporter dans cette affaire la plus grande modération ; mais je ne peux pas laisser diriger contre ma personne une accusation injuste. Dans son interrogatoire, M. d'Equevilley s'est attaché à me représenter comme accablé de dettes, et on a ajouté que c'est à cause de cela que j'aurais refusé la mission de témoin que m'avait offerte M. de Beauvallon.

J'ai eu occasion de dire à la cour que M. de Beauvallon m'avait écrit pour me prier de lui servir de témoin dans son affaire avec M. Dujarrier, et que cette lettre ne m'étant pas parvenue immédiatement, j'avais été remplacé par M. de Flers

Je déclare maintenant que, quand même j'eusse reçu en temps utile la lettre de M. de Beauvallon, je n'aurais pas accepté la mission qui m'était offerte. J'ai eu l'occasion d'en dire les motifs à M. de Beauvallon lui-même et à M. Arnoult, son compatriote et son ami. Je regrette vivement que M. Arnoult ne soit pas présent, car je ne doute pas que, dans sa haute loyauté, il n'eût affirmé les faits que je raconte à la cour.

Quelque temps auparavant, j'avais été prié par M. Roger de Beauvoir d'aller demander à M. Dujarrier une petite explication qui aboutit à une réunion de MM. Roger de Beauvoir et Dujarrier, à la grande satisfaction de tout le monde. C'était pour moi un motif de ne pas m'occuper d'une nouvelle provocation à M. Dujarrier. J'avoue, de plus, que je ne me souciais pas de me mêler à cette affaire, dans laquelle se trouvaient des personnes qui ne me convenaient pas.

Je ne voudrais pas trop parler de moi ; seulement je dirai que la situation d'affaires où je me suis trouvé, et où je me trouve encore, tient au régime des colonies. J'ai remarqué hier, dans l'auditoire, plusieurs personnes qui connaissent mes affaires mieux que moi ; je prie en grâce la cour, MM. les jurés, M. l'avocat du roi, la défense elle-même, de vouloir bien entendre une ou même plusieurs de ces personnes, et notamment M. Alexandre Reboul, maire de la ville de Port-Royal, et qui, de plus, est à la tête du barreau de cette ville. Il a été mêlé à mes affaires ; il les connaît parfaitement, et pourra donner sur mes prétendues dettes les explications que pourra désirer la cour.

M. l'avocat-général. — Mais on semble rattacher ces dettes à des faits qui se seraient passés à Paris.

M. de Meynard. — Eh bien ! je prierai M. le président de faire assigner la personne qui, à Paris, est chargée de mes affaires : c'est M. Buffaut, rue Montmorency, nº 7.

M. le président ordonne que M. Buffaut sera entendu, et il prie l'autre personne désignée par M. de Meynard de s'avancer.

M. Alexandre Reboul, avocat, demeurant à la Martinique, et maintenant à Paris. (Le témoin, qui assiste aux débats, est en robe). — Je connais intimement M. de Meynard depuis longtemps. Il est mon ami. Il avait une assez belle fortune, consistant en propriétés dans la métropole et en créances dans les colonies. Il s'est engagé dans quelques entreprises malheureuses, et il a pu en résulter quelquefois pour lui des besoins d'argent ; mais il n'est pas à ma connaissance qu'il ait jamais été criblé de dettes. C'est un galant homme et d'un caractère très doux. M. de la Riffaudière vous donnera aussi à son sujet des renseignements très honorables.

M. le président. — Faites venir M. de la Riffaudière.

M. de la Riffaudière, interpellé, déclare qu'il connaissait M. de Meynard depuis longtemps, et qu'il a toujours eu, avec lui, de très bonnes relations. Quant à son caractère, il le regarde comme l'homme le plus honorable qu'il connaisse. Tous ceux qui ont eu des relations avec lui n'auront qu'une voix pour confirmer ce renseignement.

Interpellé ensuite sur l'état des affaires de M. de Meynard, le témoin déclare que le père de M. de Meynard lui a laissé une fortune assez belle. Il a pu, ajoute-t-il, manger, comme beaucoup de jeunes gens, une partie de son patrimoine, sans jamais porter préjudice à personne.

D. M. de Meynard vous a-t-il fait quelques confidences sur ses rapports avec Beauvallon ?

Le témoin répond affirmativement. — M. de Meynard lui a dit que de Beauvallon lui avait demandé d'être son témoin dans le duel qui devait avoir lieu, et qu'il n'avait pu lui rendre ce service ; il lui apprit ensuite qu'il était allé chez d'Ecquevilley essayer des pistolets dans un jardin. De Meynard fit une observation à M. de Beauvillon ; il lui dit qu'il tirait un peu haut. M. de Beauvallon répondit : Je connais les pistolets ; ce sont ceux de mon beau-frère, Granier de Cassagnac, et j'en suis certain. (Sensation.)

Après le duel, on a parlé des incidents de ce duel. Je dis à M. de Meynard que l'affaire était très grave, et je l'engageai à beaucoup de prudence à propos de tout ce qu'il savait ; que si, plus tard, cette affaire allait en cour d'assises et qu'il fût appelé, il parlerait alors à la justice, mais que, jusque-là, il devait garder le silence, parce que, dans de semblables circonstances, on ne saurait être trop discret.

Plus tard, lorsque je fus revenus de la campagne, je fus très étonné d'entendre M. de Juigné raconter, dans un salon, tous les détails que M. de Meynard m'avait racontés sur les préliminaires du duel, et notamment sur l'essai des pistolets. M. de Juigné me dit que M. de Meynard lui avait tout dit.

Quelques jours après je vis, dans le *Globe*, une lettre signée d'Aurebourg, et dans laquelle il démentait tout ce que M. de Meynard m'avait dit. Je dis à ce dernier : Vous devez parler maintenant, sous peine de passer pour calomniateur. Plus tard, il raconta encore les mêmes faits devant plusieurs personnes que j'avais rassemblées.

D. A quel moment M. de Meynard vous fit-il la confidence de l'essai des pistolets ? R. Très peu de jours après le duel, sous le sceau du secret ; et je déclare sur l'honneur que, pour mon compte, je n'ai jamais ... Rouen, que les pistolets avaient été essayés devant lui.

Edme Briffaut, homme d'affaires, a été chargé de la liquidation de la succession de M. Meynard père, décédé à la Martinique. M. de Meynard fils eut des difficultés avec son beau-frère. M. de Meynard, fort jeune, avait le tort de croire qu'il était plus riche qu'il ne l'était, ce qui vient de ce que M. de Meynard père avait possédé une fortune de 6 millions, qui fut un peu diminuée ; M. de Meynard fils eut le grand tort de me cacher quelques petites dépenses qu'il avait faites. Ainsi, il fut poursuivi pour une somme de 600 fr. de diamants qu'il avait achetés pour une dame ; il fut arrêté, et je le fis mettre en liberté. Depuis, il y a eu contestation entre lui et son beau-frère ; un arrangement eut lieu entre eux, et en fait, M. de Meynard est redevable à son beau-frère d'une somme de 96 mille francs.

M. de Meynard déclare qu'à une certaine époque, ayant besoin d'argent, il a emprunté à tout prix, qu'il a reçu des diamants pour en faire de l'argent, et que, s'il voulait nommer la personne qui lui a vendu ces diamants, on pourrait juger de la valeur de ce prêt.

Me Crémieux. — M. de Meynard est-il libre ou n'est-il ici qu'en vertu d'un sauf-conduit ? — R. Je jure que je suis entièrement libre. Je n'ai jamais eu que cette affaire pour dettes.

M. le docteur de Guise raconte les circonstances du duel, et affirme que sur le terrain les pistolets n'ont pas été flambés, mais qu'on fit seulement partir une capsule sur la cheminée.

D. Avez-vous entendu le bruit d'une détonation ? — R. Je n'ai entendu que le bruit de la capsule.

D. N'avez-vous pas entendu dire, dans le procès de Rouen, que des témoins avaient entendu des détonations ? — R. Je n'ai pas cru à ces dépositions.

D. Arthur Bertrand vous a-t-il dit que les pistolets avaient été essayés ? — R. En revenant, M. Arthur Bertrand m'a montré son doigt noirci de poudre et me l'a fait sentir ; j'ai reconnu l'odeur de la poudre.

Revenant sur les circonstances du duel, le témoin dit qu'il s'est passé un temps assez long entre le coup de Dujarrier et celui de Beauvallon ; il entre dans des détails sur les signes qui lui ont démontré que la blessure était mortelle, puis il raconte comment Dujarrier mort avait été transporté chez lui dans sa voiture.

Le témoin répète qu'au retour, M. Arthur Bertrand lui avait dit qu'il avait introduit son doigt indicateur dans le pistolet, qu'il avait été surpris de le voir noirci par la poudre, mais qu'il s'en était rapporté à la parole d'honneur de M. d'Equevilley.

Interpellé sur ce qui s'est passé à la cour royale de Rouen, le témoin dit qu'appelé seulement à la fin des débats, il n'y a pas assisté et n'en peut rien dire ; mais, dans la salle des témoins, on aurait dit qu'il s'agissait d'une fête de famille dont M. d'Equevilley était l'ordonnateur. M. d'Equevilley aurait même cherché à lui dicter une déposition inexacte, et comme par voie d'intimidation, il parlait beaucoup des duels qu'il avait eus : il disait que ce procès occasionnerait beaucoup d'autres duels, qu'on verrait comment se comporteraient ces messieurs devant la cour. Cette jactance était si apparente que le témoin crut devoir déclarer que, si une provocation lui était adressée, il la voulait par écrit, afin de pouvoir l'envoyer au procureur du roi. (On rit.)

M. le président. — D'Equevilley, qu'avez-vous à dire sur la déposition du témoin ? — R. Rien du tout.

M. le président, au témoin. — N'avez-vous pas vu M. de Meynard à Rouen ? — R. Oui, monsieur le président. Je l'ai rencontré comme j'allais de mon hôtel à l'embarcadère du chemin de fer. Il me dit qu'il était venu à Rouen, quoiqu'il ne fût pas témoin, pour être prêt à fournir des explications si son nom était mêlé à ce débat. Ce fut alors qu'il me raconta qu'il avait été témoin de l'essai des pistolets qui avait eu lieu le matin du duel chez d'Equevilley. Il me demanda le secret sur cette confidence, et je n'en ai pas parlé jusqu'au moment où un ami commun vint me dire qu'il était chargé par M. de Meynard de me relever de la promesse que je lui avais faite. J'ai alors parlé de l'essai des pistolets à quelques personnes, mais avec beaucoup de réserve.

Ludovic-Charles comte d'Aurebourg, attaché à un journal.

M. le président. — A quel journal ? R. Au *Moniteur de l'Armée*.

J'ai eu, dit le témoin, occasion de rencontrer M. d'Equevilley dans les bureaux de l'*Epoque*, à laquelle j'étais attaché. Nous nous liâmes facilement, en qualité d'anciens élèves de la même école préparatoire militaire. Je connaissais depuis longtemps M. de Meynard, qui a été mon camarade à cette école.

Je dois, à cette occasion, protester contre l'attitude qu'on a voulu me prêter. Assurément, si M. d'Equevilley avait voulu intimider M. de Meynard, ce n'est pas moi qu'il eût voulu charger de cette mission.

Un jour que j'étais avec M. d'Equevilley, il fut appelé par M. Alexandre Dumas fils, qui était à une fenêtre, rue Taitbout, 34. M. Dumas montra à M. d'Equevilley un article de l'*Esprit public*, où l'on disait que M. d'Equevilley était arrêté pour faux témoignage à Rouen. Nous allâmes à l'*Esprit public* et parlâmes à un rédacteur, qui s'excusa sur l'initiative prise par la *Démocratie pacifique* ; nous allâmes aussi à ce journal. Une lettre fut publiée pour démentir le bruit de de l'arrestation de M. d'Equevilley.

Je ne sais par qui M. d'Ecquevilley vint à savoir que le bruit partait de M. de Meynard. Un jour que nous avions dîné ensemble, je dis à M. d'Equevilley, qui n'avait pu trouver M. de Meynard : Mais, enfin, M. de Meynard doit coucher quelque part ; nous allâmes à la campagne qu'il habitait alors ; il était une heure quand nous arrivâmes. Le concierge fut surpris de notre visite, finit par nous dire que M. de Meynard était à Paris, rue Labruyère, 22.

Nous attendîmes jusqu'à 5 heures pour aller à ce domicile, et je lui posai les questions que M. d'Equevilley m'avait chargé de lui adresser. M. de Meynard me répondit : « Je n'ai rien dit à M. le vicomte Daru, que je n'ai pas l'honneur de connaître, et je n'ai pas écrit au parquet de Paris ni au parquet de Rouen ; c'est une accusation odieusement bête. » Puis, baissant la voix, parce que la confidence allait commencer, M. de Meynard me dit que les pistolets avaient été essayés ; qu'il en avait parlé à quelques personnes, et que, si l'une de ces personnes avait révélé ce qu'il leur avait dit, il devait en accepter la responsabilité. « Au reste, me dit M. de Meynard, je vais tâcher d'étouffer ces bruits, ce soir, au club ou chez mon parent, M. de Lariffaudière, où je dîne. »

Je suis allé chez M. d'Equevilley pour lui rendre compte de ce que m'avait dit M. de Meynard ; il était absent et je lui ai laissé un mot. Je n'ai jamais, au reste, parlé à M. d'Equevilley de ce que m'avait dit M. de Meynard de l'essai des pistolets.

Quelques jours plus tard, par suite de propos tenus au club, j'ai eu avec M. de Meynard une nouvelle entrevue en présence de M. Auger, et c'est là que fut signée une déclaration qui est entre vos mains.

D. Vous reconnaissez bien cette déclaration ? — R. Oui, monsieur

que M. le duc de Glucksberg était de la partie des six cartes. (Nouveau mouvement.)

Le défaut d'espace nous oblige à nous arrêter ici. Demain nous donnerons dans tous ses détails un incident fort grave relatif à M. Granier de Cassagnac, convaincu d'avoir menacé un témoin, ainsi que la déposition de M. Rosemond de Beauvallon, qui, après confrontation avec M. de Meynard, a été mis en état d'arrestation.

Concours général.

Liste des élèves qui ont obtenu les prix.

PHILOSOPHIE.

Dissertation en français. — 1er prix. Prix d'honneur, Weiss, Louis-le-Grand; 2e prix, Lenient, Henri IV.

Dissertation en latin. — 1er prix, Lenient, Henri IV; 2e prix, Merlet, Stanislas.

Mathématiques spéciales. — 1er prix. Prix d'honneur, Caron, Saint-Louis; 2e prix, Mojon, Charlemagne.

Physique (deuxième année). — 1er prix; Wolff, Rollin; 2e prix, Richard, R.

Chimie. — 1er prix, Debray, Ch.

Mathématiques élémentaires. — 1er prix, Sarell, L.-G.; 2e prix, Leroy, S.-L.

Mathématiques accessoires. — 1er prix, Vattier, Ch.; 2e prix, Guillault, H.

Physique (première année). — 1er prix, Rémusat, R.; 2e prix, Leroy, S. L.

Histoire naturelle. — Prix, Plichon, Bourbon.

RHÉTORIQUE.

Discours latin. — 1er prix (vétérans). Prix d'honneur, Taine, B.; 2e prix (vétérans), Belot, L.; 1er prix (nouveaux), Libert, H; 2e accessit (vétérans), Albert, L.; 2e prix (nouveaux), Aquarone, R.

Discours français. — 1er prix (nouveaux), Libert, déjà nommé, H.; 2e prix (vétérans), Dumas, Ch.; 1er accessit (vétérans), Sarcey, Ch.; 2e prix (nouveaux), Marot, Ch.

Vers latins. — 1er prix (nouveaux), Marot, Ch; 2e prix (vétérans), About, Ch.; 1er accessit (vétérans), Albert, déjà nommé, L.; 2e prix (nouveaux), Hugo, Ch.

Version latine. — 1er prix (nouveaux), Villetard, L.; 2e prix (nouveaux), Cicile, Versailles.

Version grecque. — 1er prix (nouveaux), Libert, H.; 2e prix (nouveaux), Dupré, B.

Histoire. — 1er prix (nouveaux), Libert, déjà nommé, H.; 2e prix (nouveaux), Brincard, R.

SECONDE.

Thème latin. — 1er prix, Larnac, C.; 2e prix, Bourchard, B.

Version latine. — 1er prix, Gautier, L.-G.; 2e prix, Monic, C.

Vers latins. — 1er prix, Alaux, C.; 2e prix, Bellin, L.-G.

Version grecque. — 1er prix, Bellin, L.-G.; 2e prix, Touzelin, B.

Thème grec. — 1er prix, Bellin, L. G.; 2e prix, Fustel, Ch.

Histoire. — 1er prix, Fustel, Ch.; 2e prix, Crouslé, Ch.

TROISIÈME.

Thème latin. — 1er prix, Riboult, L. G.; 2e prix, Louis, H.

Version latine. — 1er prix, Massaloup, Ch.; 2e prix, Riboult, L. G.

Vers latins. — 1er prix, Bazin, Ch.; 2e prix, de Bonazé, B.

Version grec. — 1er prix, Vernon, H.; 2e prix, Ribout, L.-G.

Thème grec. — 1er prix, d'Héliand, L. G.; 2e prix, Charles, Ch.

Histoire. — 1er prix, Brucker, Ch.; 2e prix, Bourges, H.

QUATRIÈME.

Thème latin. — 1er prix, Azur, Ch.; 2e prix, Goumy, Ch.

...aujourd'hui dans tous les colléges de Paris, nous nous bornons à reproduire le résumé qui est publié ce soir dans la *Patrie*. Nous sommes heureux de signaler le succès du jeune de Salvandy, car M. le ministre de l'instruction publique a prononcé hier à la distribution des prix du concours général des pensées chaleureuses, sincèrement et largement progressives. C'est de cœur, croyons-nous, qu'il s'est associé aux vues bienfaisantes de Pie IX et qu'il a béni le nom de liberté. Au surplus, par ces temps de révolutions et de scandales aucun bruit n'a terni l'honneur de M. de Salvandy, et aucune voix ne l'associe à la triste réputation de ses collègues.

La distribution des prix a eu lieu aujourd'hui dans chacun des colléges de Paris et de Versailles. Cette solennité a été présidée dans chaque collége par un conseiller titulaire ou un inspecteur-général de l'Université, assisté d'un inspecteur d'Académie, excepté au collége royal Louis-le-Grand, où elle a été présidée par le préfet de la Seine, assisté de M. Viguier, inspecteur-général, et au collége royal Saint-Louis, par M. le procureur-général Delangle, assisté de M. Charpentier, inspecteur d'Académie. M. Guizot assistait à la distribution du collége royal Bourbon, où son fils, M. Guillaume Guizot, a remporté plusieurs premiers prix.

M. le ministre de l'instruction publique, en habit de ville, et Mme la comtesse de Salvandy, ainsi que MM. Paillet, de Béranger, députés, et Romieu, préfet d'Indre-et-Loire, assistaient à la distribution du collége Henri IV, présidée par M. Dutrey, inspecteur-général de l'Université, assisté de M. Bouchitté, inspecteur d'Académie.

Le discours sur la philosophie de l'histoire a été prononcé par M. Dreyss, professeur d'histoire. M. le proviseur de Wailly a retracé, dans une courte et vive allocution, les succès des élèves de ce collége au concours, et a rappelé les hommes éminents dont il a doté le pays. Plusieurs ont été, et d'autres sont encore, à la tête des affaires de l'Etat.

Il a annoncé les succès au concours de l'élève de rhétorique Libert, dont nous avons parlé hier, avec la décision du grand-maître qui autorise la lecture de la composition de cet élève. Il avait obtenu les trois premiers prix de rhétorique au concours. M. le proviseur a lu ce morceau, réellement remarquable, aux acclamations de l'auditoire.

M. Dutrey, dans une allocution écrite, a montré que l'éducation morale, philosophique de l'homme, marchait de front avec l'instruction littéraire dans un système d'enseignement qui, en fécondant l'intelligence, élève et fortifie les âmes. Ces paroles, ainsi que celles de M. le proviseur de Wailly, ont été fort applaudies.

La musique militaire a exécuté la *Parisienne* au milieu des applaudissements réitérés du jeune auditoire.

On a proclamé les noms des lauréats. Le jeune de Salvandy, fils du ministre de l'instruction publique, a remporté trois premiers prix en rhétorique et plusieurs seconds prix. Les élèves les plus heureux, dans cette lutte qui fait battre tant de cœurs, ont été Lenient, Masséna, Guillot, Fouqué, Libert, Romieu, Louis, Véron, Bourges, Marie, Paillet, Adam, Casimir Delavigne, d'Anglemont, Pigeonneau, Gauthier de Claubry, Andral, etc. Tous les élèves couronnés trois fois au concours ont eu une médaille.

A Versailles, la distribution a été présidée par M. Aubernon, préfet de Seine-et-Oise, assisté de M. l'inspecteur-général Geoffroy Saint-Hilaire.

Le *Moniteur* nous apprend que le roi vient d'accorder une médaille d'or à M. Farochon, auteur d'une statue colossale de l'*Intégrité*, dont tout le monde a remarqué au dernier salon la pose calme et ferme et les belles proportions. L'attitude simple et noble de cette figure répond bien à l'expression du sentiment que l'artiste a voulu rendre et qu'il a complétée par les symboles de conscience, de droi-

PETITE CORRESPONDANCE.

M. Triat vient de fonder à Paris un établissement où il enseigne une méthode de gymnastique intégrale et progressive qui nous paraît parfaitement entendue.

Il y aura, dimanche prochain, 15 courant, à midi et demi précis, séance publique dans cet établissement, situé allée des Veuves, 36. Nos amis sont particulièrement invités à y assister.

A divers. — On ne peut pas encore fourn. à toutes les dem. de camées; les dem. sont inscrites et les envois se feront dans l'ordre des dates.

Figeac. — M. V. — Vous avez dû recevoir l'épr. de votre récl.; faites-nous sav. s'il y a quelques chang. à faire avant le tir. à part.

Bourse du 13 août 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 90	» »	» »	» »
— — fin courant	76 95	76 95	76 90	76 90
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 20	118 20	117 95	117 95
— — fin courant	118 25	118 25	118 »	118 »

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours 3200 »
4 0/0 J. »	» »	O. V. de Par. » » »
Emp. 1844 au Ct	» »	C. hyp. » »
— fin Ct	» »	— Gouin » »
B. du Trés.	5 1/2	— Gann. » »

PRIMES. fin cour. — fin proch.

3 p. 0/0 ...... d. 1 » » » » » — » » » »

5 p. 0/0 ...... d. 50 » » » » — » » » »

REPORTS. du Ct à fin du mois. — D'un mois à l'autre.

3 p. 0/0 .... » » » » — » » » »

5 p. 0/0 .... » » » » — » » » »

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours » »	ROM. .... Der C. 97 1/8 99
Récep. Rotsch. » 101 60	BELG. 3 1/2 ..... » » »
ESP. Dette act. » » »	— 4 1/2 ..... » » »
— — pass. » » »	— de 1840 .... » 99 3/4 »
— 3 p. 0/0. » » »	— de 1842 .... » 100 »
Dette intérieure » » »	— Banque ...... » 885 »
PORTUG. 5 0/0 1837 » » »	— de Em. 1841. » » »
HOLL. 2 1/2 » » »	PIEMONT .... » 1150 »
HAITI .... » » »	AUTRICHE ...... » 408 »

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.

4 Can. 3 0/0	1103 »
Act. d. J. »	» »
Ch. S. G. »	» »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	995 »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	» »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1135 »
— à Rouen.	930 »
R. Havre.	391 »
Avignon...	196 »
Str. à Bâle.	172 50
Paris-St-G...	305 »
Tours-Nant.	270 »
Orl.-Vierz.	341 50
C. du Nord	531 25
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc.	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	471 50
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	393 75
Nord-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber.	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» »	Paris à Rouen....	930 »	Orléans à Vierzon.	341 50
— (r.-g.)..	» »	Rouen au Havre...	390 »	Bordeaux à Cette..	» »
Paris à Orléans...	1135 »	Marseille à Avign.	191 »	Nord	531 25
— à Lyon.....	393 »	Paris à Strasbourg	393 »	Boulogne à Amiens	» »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 août.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Relâche.

7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Cachette.

6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.

7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Chapeau, dernier Amour, un Voeu.

7 h. 1/2 GYMNASE. — Charlotte Corday, Mari anonyme, Geneviève.

7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Relâche.

7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Chiffonniers de Paris, Secours.

7 h. 1/2 AMBIGU. — Relâche.

7 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.

6 h. 3/4 GAITÉ. — Léa, la Maupin.

7 h. 1/2 CIRQUE. — Soirée équestre.

7 h. 1/4 COMTE. — Le Marin, intermède, Barbe Bleue.

7 h. 1/2 FOLIES. — Sans Dot, un Mariage en Espagne, le Triolet bleu.

6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.

6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Fil et Gazon, la Closerie des Genêts.

6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Les Fifres, Tambours, l'Officier, Geordie, Conseil.

3 h. 1/2 HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.

7 h. 1/2 CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Fête d'artiste.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Les deux Routes du Phalanstère.

Tout grand progrès social est à la fois le travail d'un homme et celui des hommes, l'œuvre du génie et celle des circonstances, la tâche d'un réformateur et celle de la société. L'homme de génie devance seulement l'intelligence de ses concitoyens ; il n'a raison contre eux que lorsque la société confirme elle-même, par ses tendances et par ses actes, l'exactitude de ses prévisions. Le rapport d'analogie qu'il y a entre les tendances d'une société et l'idéal de ses réformateurs est ainsi la vraie mesure pratique de la vérité de leur prophétie. Pour que la nouvelle organisation sociale proposée par Fourier ne paraisse plus un rêve, une vaine utopie, il faut que la société se trouve en flagrant délit de tendances vers cette forme sociale ; il faut qu'elle se surprenne elle-même construisant le phalanstère, sans le savoir.

Or, à l'heure qu'il est, nous croyons que la société prépare le phalanstère dans les faits, tout aussi activement que notre enseignement le prépare dans les intelligences. Nous croyons que, par la route de l'empirisme, elle arrive à notre théorie, comme par la route de la science nous marchons à la pratique. Nous croyons que la société construit le phalanstère par fragments, par tâtonnements aveugles, par fondations partielles et éparses, et par l'excès même de la lutte et de l'anarchie, pendant que nous y travaillons par l'exposition d'un plan organique, par la synthèse des idées, par le ralliement des convictions, des intérêts, des dévouements, des espérances. Nous croyons enfin que les idées mères, les propositions fondamentales de Fourier ont toutes aujourd'hui des racines profondes dans la réalité ; que les germes, sinon les fruits, en sont partout, et que la création phalanstérienne résulte tout aussi forcément des efforts généraux qu'elle doit résulter de la persévérance de nos propres efforts.

Seulement, la société suit une route longue et ardue, entravée de périls, de détours et d'incertitudes, pendant que nous marchons avec assurance les yeux fixés sur une étoile. A la rigueur, nous pourrions désormais laisser la société atteindre sans nous aux splendeurs de ses destinées, si chaque pas que nous faisons au devant d'elle ne devait avoir pour effet d'abréger son anxiété, de lui épargner les douleurs du doute, de l'épuisement et de l'impatience. Elle irait sans nous au phalanstère, mais ce serait à travers des déceptions nouvelles, au milieu des larmes et du sang.

Voyez-vous cette nuée de spéculateurs avides, remuant ciel et terre, se coudoyant et s'écrasant, à la recherche des biens matériels. Nous nous sommes déclarés leurs adversaires acharnés. Chaque jour nous reprochons à l'aveuglement de leur égoïsme, d'enrayer le progrès, de paralyser nos efforts, de forger des maux nouveaux, d'entasser des victimes nouvelles. Eh bien ! ces hommes, à leur insu, concourent cependant à l'œuvre que nous poursuivons nous-mêmes. Ils vont par le mal au bien ; ils marchent, par la lutte et l'anarchie, là où nous voulons arriver par la science et la concorde. Nous les combattons par devoir, et cependant, soulevée par leurs épaules, s'élève jusqu'à nous la première poutre du phalanstère. Ils nient l'Association en tant que vérité intégrale et pierre fondamentale d'une société entière, mais ils la font servir cependant à l'éducation de leur fortune, à la réalisation de leur ambition féodale.

L'Association ! ce principe social par excellence, vieux comme le monde, leur doit chaque jour une extension nouvelle. Depuis que le Christ l'a jeté comme un besoin dans les âmes, ce principe n'a fait que croître par toutes les luttes comme par tous les dévouements. La fusion des races, la destruction des castes, les nivellements révolutionnaires, les guerres du continent, les découvertes de la boussole, de l'imprimerie, de la vapeur, la création des machines, en sont les glorieuses victoires ; mais, de nos jours, l'agiotage, l'accaparement, les monopoles, la féodalité financière, les coalitions et les grèves en sont encore les combats et les moyens. L'Association forme plusieurs camps hostiles avant de former une seule armée. Elle féconde le chaos avant de produire l'harmonie. Dans ses conflits aveugles, elle laisse à déplorer la ruine, la banqueroute, l'usure, les fraudes, les dépréciations de salaires, le chômage et les émeutes d'affamés ; mais elle conquiert en même temps pour trophées de nouveaux instruments de travail, des moyens démocratiques de luxe et de bien-être, les premières institutions de solidarité humaine, les splendeurs de l'industrie, le mobilier matériel d'un monde nouveau. Toute association partielle est une coalition dangereuse ; mais toute coalition est un pas manifeste vers une plus vaste et plus bienfaisante association.

Ainsi, cette coalition de capitalistes éhontés rançonne producteurs et consommateurs, établit de vastes maisons commerciales sur la ruine des petites, fonde d'immenses manufactures pour tuer les petits métiers, dépouille les familles du fruit de leurs épargnes pour édifier d'aventureuses spéculations ; — mais les conquêtes de la féodalité nouvelle servent cependant d'étapes vers l'unité ; mais cette concentration du commerce prépare les comptoirs communaux et la centralisation commerciale aux mains de l'Etat ; mais ces grandes manufactures préludent à la synthèse industrielle, facilitent une division plus sériaire du travail, une application plus large des machines, et doivent bientôt permettre au principe d'association lui-même de descendre des capitalistes jusqu'aux directeurs et aux travailleurs.

L'Association partielle des ouvriers ayant pour but de maintenir les salaires ou de les faire augmenter et de résister à la coalition des maîtres et capitalistes, ne peut également se traduire qu'en réactions violentes, arbitraires, en émeutes, en grèves, en désordres et en abus ; — mais elle constitue en même temps un droit de légitime défense ; elle est la première forme d'émancipation et d'initiation sociale des prolétaires ; elle les prépare par la solidarité, autant que par la lutte, à entrer dans l'Association intégrale, dans l'Association qui, pour être bienfaisante, doit être entière comme la Vérité.

L'Association partielle des producteurs et des consommateurs, sous les drapeaux de la Protection ou du Libre-Echange, est encore une coalition aveugle qui a pour dangers d'aggraver les maux de la concurrence, d'étouffer le génie industriel dans son enfance, de généraliser dans le commerce et dans l'industrie la loi du plus riche et du plus fort ; — mais par là elle a aussi pour bienfaits de démontrer les vices du morcellement et de la liberté sans garanties ; par là elle pousse aussi logiquement à la fondation de vastes ateliers communaux, agricoles et industriels, qui, reposant sur l'association des capitalistes, des directeurs et des travailleurs, réglant avec unité leur consommation et leurs échanges, seraient seuls à l'abri des excès ruineux de la concurrence, et pourraient seuls harmoniser le génie industriel de chaque contrée avec les ressources de son sol.

Enfin, l'Association partielle des hommes d'idées, d'instruction, de sciences et de talent, se manifeste également par des ligues, des sectes, des coalitions et des systèmes, à la tête des partis, des journaux, des académies, dans les régions de la littérature, de la science et de l'enseignement. Elle entretient dans le pays une agitation fiévreuse et souvent stérile ; elle sème le doute, l'inquiétude et le désordre moral dans les esprits et dans les consciences. Cependant, par ce trouble et cette agitation même, elle sert à l'ardente recherche des vérités de l'avenir ; elle fournit au commerce des idées dans le monde ; son effervescence entretient le feu sacré de l'illusion et de l'espérance dans les cœurs ; par le roman, par la politique ou par la science, elle arrive chaque jour à mieux formuler cette religion nouvelle de fraternité et d'harmonie dont la synthèse des sciences doit être le dogme, dont l'industrie attrayante sera le culte, dont la terre embellie sera le majestueux autel.

Pour que ces Associations partielles, ces ligues, ces coalitions se fondent dans une association générale, dans l'unité harmonieuse décrite par Fourier, que faut-il ? L'épuisement de la lutte et la lumière de la science ; quelques pas de plus de la société dans la route de l'empirisme, quelques pas de plus de notre école sur la route de l'enseignement.

Voyez-vous ces gouvernants écrasés sous le poids du pouvoir, entravés dans leur inertie, n'osant gouverner par frayeur de la gloire et de la grandeur de la tâche, résistant au lieu de conduire, corrompant au lieu de convaincre, réprimant au lieu de guérir, divisant au lieu de rallier. Ils nous traitent de factieux ou d'utopistes, et ce sont eux qui tentent l'impossible, car ils tentent de gouverner sans agir, de résoudre cent problèmes sans études, de rester à la tête d'un peuple libre sans partager ses sentiments, ses espérances, sans comprendre ses destinées, ses droits et ses besoins. Ils nous traitent de rêveurs, et cependant ils servent encore à leur insu, par peur et par égoïsme, la cause que nous servons par enthousiasme et dévouement. Ils sourient de notre *paix universelle*, et cependant ils proclament *la paix partout et toujours*. Ils ne croient pas à la fédération prochaine de l'Europe ni à un congrès central des nations, et cependant ils s'empressent d'effacer la France, afin de faciliter la neutralité des points centraux du globe et de reconstituer un concert européen. Ils feignent de croire qu'il ne leur est pas permis d'intervenir dans les crises de subsistances, dans les conflits d'intérêts, de l'industrie et du commerce, et cependant, sournoisement, ils y interviennent par l'intimidation, l'arbitraire, la colère et la partialité. Ils se moquent du projet de transformer les armées guerrières en armées industrielles, et, sans oser l'avouer, ils font servir l'armée à la fondation des villes et ne visaient à rien de moins qu'à fonder par elle seule une entière colonisation. Ils refusent de croire à une loi qui, distribuant l'ordre et l'harmonie dans l'univers, puisse également les distribuer dans les relations sociales, et cependant ils appliquent chaque jour la loi

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 15 AOUT 1847.

DEUX PAGES DE MON JOURNAL D'ÉLÈVE.

PREMIÈRE PAGE.

La matinée d'un Gentilhomme.

J'étais élève de marine. Et, ma foi ! c'était un bon et beau temps ! J'entrai dans la carrière la plus enviée, peut-être, avec un entrain, un enthousiasme, dont il m'a fallu déchoir plus tard. Mais alors, point de regrets encore et beaucoup d'espérances. Le présent est bien léger, bien brillant, à qui n'a point le souvenir du passé pour désenchanter l'avenir !...

Un congé de vingt jours venait de me permettre une échappée vers Paris. Quel bonheur de montrer mon aiguillette toute neuve, noircie à dessein, pour faire croire à l'ancienneté de mon grade à mes parents, à mes amis, aux indifférents, et surtout aux factionnaires, qui oubliaient trop souvent de mettre l'arme au bras quand je passais devant eux, fier comme un amiral. Hélas ! j'en rougis encore aujourd'hui de dépit et de colère : ils me prenaient sans doute pour un de ces enfants que leur mère affuble d'un costume de polonais ou de hussard. Mon petit poignard en forme de sabre donnait prise à cette supposition humiliante ; et moi, malgré la haute opinion que j'avais de mon grade, je baissais la tête sans avoir le courage de me retourner et d'exiger le salut militaire qui m'était dû.

Sauf ces affreux déboires, mon temps s'écoulait fort joyeusement. Invité, fêté par toutes mes connaissances, je renouvelais les amitiés d'enfance que mon année d'Angoulême m'avait fait perdre de vue. Or, parmi les camarades que je visitais alors, il y en avait un plus âgé que moi de deux ou trois ans, et qui est encore en ce moment très noble, très riche, très laid, très bête et très fat.

Mon ex-camarade de collège se nommait le vicomte Gaëtan de Villeduc. Les noms sont tellement fragiles aujourd'hui, qu'on ne peut guère s'en servir sans les casser ; je prie donc les personnes de ce nom, s'il en est, de ne pas me traduire en police correctionnelle. La nature avait créé Gaëtan pour porter des sacs de farine à la halle ; on lisait cette mission providentielle écrite sur ces larges épaules, le hasard l'avait fait vicomte. Des yeux à fleur de tête, un front déprimé, une peau rude et brunie, les cheveux épais et tordus, les pieds larges et plats, les mains osseuses, tel était le physique aristocratique de Gaëtan. Parlerai-je du moral. — N'est-ce pas inutile ? Pour tous ceux qui comme moi croient à l'unité des œuvres de Dieu, pour ceux qui pensent que le fond finit toujours par être d'accord avec la forme, qu'une grande et noble idée n'existe que vêtue d'un beau style ; qu'enfin, Quasimodo et Phébus, loin d'être des types, sont de monstrueuses anomalies, la laideur de Gaëtan doit être en analogie avec sa vulgarité physique ; s'il en était autrement, il faudrait accuser l'impuissance ou le non savoir du sublime créateur de toutes choses. Aussi, chez Gaëtan, l'amitié allait jusqu'à la camaraderie orgueilleuse et égoïste, l'ambition jusqu'à l'admission au Jockey's-Club inclusivement, l'amour jusqu'à la grisette élégante, achetée à bon compte, le sentiment de famille jusque et y compris l'héritage maternel.

Bien que la nullité de mon ex-ami le vicomte lui fût sans cesse démontrée, il lui restait néanmoins la persuasion qu'il dépassait de la tête tout ce qui l'entourait. Ainsi, le peu de choses futiles, auxquelles il s'était adonné pour vernir sa nature commune, lui paraissait d'une importance bien supérieure à toutes les sciences humaines. Porter un chapeau d'une certaine façon penché, se servir très simplement d'une canne de 1 200 fr., mettre des gants très justes, discuter sérieusement laquelle des deux mains, quand elles diffèrent de grossier, doit être gantée la première, d'étonner impitoyablement *casta diva*, siffler son nègre, conduire son tilbury au grand trot, lui semblait des connaissances si élevées qu'il eût sans crainte tenu tête au premier savant de l'Europe.

Il est curieux de remarquer que cette croyance outrecuidante d'un suprême ridicule dans notre société a pourtant, comme tout ce qui existe, sa raison d'être. Que de gens mécontents de leur rôle relatif ici-bas, chez qui l'importance qu'ils donnent à leur petite spécialité retient l'envie et la haine ?

Demandez au plus mince feuilletoniste, au poète le plus infime qui aura commis un volume de poésies intitulées *pénombres* et qui sont parbleu bien ! des ombres tout entières, s'il n'est pas au dessus d'Arago, Humbolt ou Hershell ? Demandez au professeur de *calligraphie* et de tenue de livres si sa *spécialité* n'est pas mille fois plus utile que les inspirations des deux premiers poètes du monde, Molière et Béranger. Demandez à MM. Cousin et compagnie si l'éclectisme alambiqué, sophistiqué, le moi, le non moi, le subjectif et autres fariboles philosophiques, ne valent pas les sublimes révélations de Newton et de Fourier. Comment tous ces pauvres hères accepteraient-ils cette différence s'ils pouvaient l'apprécier ?

Le vicomte Gaëtan, que je n'avais pas encore vu depuis mon arrivée à Paris, habitait un vieil hôtel de la rue de Grenelle. Je montai au premier, sur l'indication du suisse, trois portes s'offrirent à moi ; mais mon indécision cessa bientôt. Des cris plaintifs, des vociférations féroces partaient de l'intérieur. Vilain négrillon, arrive ici. Et deux coups de fouet cinglants servaient de confirmation à ces mots.

Malgré deux ans d'absence, j'avais reconnu le timbre glapissant de Gaëtan, et j'entrai [illegible] espérant faire cesser l'exécution.

Gaëtan debout, [illegible] robe de chambre de cachemire, l'œil animé, le fouet [illegible] physionomie brutale d'un commandeur d'habitation créole.

— Ah ! canaille maudite, tu ne veux pas m'obéir.

— Qu'a donc fait ce pauvre nègre ? m'écriai-je en avançant la main.

— Ah ! c'est toi, bonjours ; laisse-moi corriger ce moricaud.

— Mais quelle faute a-t-il commise ?

— Quelle faute !... Il est cause d'abord que mon premier coup de fouet vient de briser cette statuette.

— Alors tu le punis de ta maladresse. Très bien. Mais le premier coup, qui l'a motivé ?

— Tiens, viens voir...

Il me conduisit dans la chambre voisine, où une vingtaine de paires de gants jaunes étaient étendus pour y sécher.

— Je ne comprends pas, dis-je étonné.

— Je donne à ce gueux-là mes gants sales à blanchir à la chaux.

— Pour lui, fis-je en l'interrompant.

— Non, pour moi, pour conduire mon cabriolet. Crois-tu que je vais en noircir une paire fraîche avec les guides, chaque jour. De loin ça ne se voit pas.

— Eh bien, il l'a fait ?

— Oui, mais conçois tu ? il les met sécher sans les détirer, sans les avoir passés au moule. Un moule que j'ai acheté exprès ! !

— Ça n'a pas de nom, fis je sans sourire.

— Allons, va-t-en, mal blanchi, tu ne perdras rien pour attendre. Que mon tilbury soit prêt dans une heure, et que mes deux bêtes soient convenablement étrillées.

— Vos deux bêtes ? demanda le nègre Zéphir d'un air craintif.

— Oui, Lélia, ma jument, et toi, répondit Gaëtan en me lançant un regard fin qui sollicitait une approbation. Allons, file ton nœud et veille au grain.

Zéphir sortit.

— Eh bien, mon cher ! tu vois que nous sommes un peu marin.

— C'est sans doute la lecture de *Plik et Plok*, de la *Salamandre* qui t'a donné ce parfum goudronné.

— Oui, mon cher ! ce diable d'Eugène Sue, continua Gaëtan poursuivant une idée, il vit comme un homme qui a cent mille livres de rentes. Ce n'est pas l'embarras, j'en aurai deux fois autant quand les deux bonnes femmes seront mortes.

— De qui parles-tu donc ?

— Ah ! de ma tante *meurt peu*, qui doit me laisser cet hôtel accompagné de plusieurs autres, et de ma mère *vit trop*, qui amasse des piastres en province pour sa progéniture.

Je ne jouais plus que le rôle d'observateur ; un pareil cynisme, une nature d'aussi bas titre me paraissait un sujet d'étude assez curieux. Gaëtan prenait sans doute mon silence pour de l'admiration, car il continua d'un air dégagé :

— Mais vois-tu, mon cher, l'argent, ça ne suffit pas. On est apprécié, considéré par ceux qui n'en ont pas ; c'est même le vrai plaisir ; où serait le bonheur d'être riche, s'il n'y avait pas de pauvres — pour faire contraste ?

— Tu ressembles, dis-je en l'interrompant, à certains catholiques

[illegible] architectes qui dressent à la bourgeoisie de somptueux monuments, des habitations luxueuses, de magnifiques bazars ; ils vous répondront aussi par un sourire. Cependant, ces hommes font suivre chaque jour à l'art tous les progrès de l'esprit d'Association A tous les besoins nouveaux de la sociabilité humaine, ils répondent par un gracieux ou magnifique édifice. A toutes les institutions de plaisirs ou d'intérêts qui mettent en commun et à la portée de tous ce que chacun ne pourrait se procurer isolément, ils fournissent une architecture nouvelle. Les temples, les palais publics, les préfectures, les bourses, les halles, les docks, les usines populeuses, les magasins somptueux, les musées et les théâtres, les salles de concert, les cercles et bals publics sont autant d'hommages rendus par eux à l'association des âmes, des intérêts ou des plaisirs. Ils comprennent que plus l'association s'étend et embrasse d'éléments variés, plus l'édifice qui y correspond doit se faire imposant, vaste et grandiose. Ils savent qu'aujourd'hui les découvertes de la science permettent de démocratiser le beau et le grand, le luxe et l'or, les lambris et le bien-être, et de dresser à tous les désirs du peuple des palais dix fois plus somptueux, plus féeriques, que ceux des vieilles monarchies. Dites-leur, à l'instant, de bâtir un édifice propre à faciliter toutes les relations d'intérêts, de plaisirs et de travaux d'une commune associée de propriétaires, de travailleurs et de consommateurs, et ils se mettront à l'œuvre sans surprise. Ils feront un phalanstère sans le savoir ; car, par fragments et par instinct, ils ont déjà construit cent phalanstères !...

En vérité, en vérité, laissez dire les détracteurs. Si l'influence de notre enseignement n'est pas encore de force à transformer le monde, la société elle-même y pourvoit par l'impulsion irrésistible de ses tendances. Elle vient tout aussi vite à nous par l'empirisme que par la théorie nous allons à elle. Notre rencontre sera l'instant de la réalisation heureuse, le point de concordance du génie d'un homme avec les desseins de la Providence. Résignons-nous donc, fils de Fourier, à ne bâtir aujourd'hui, avec nos propres ressources, qu'un phalanstère d'enfants ; car voici venir un peu plus loin la société elle-même qui porte en mains tous les matériaux du grand phalanstère !

Le Conseil municipal et les Subsistances.

Le prix du pain hausse toujours à Paris, quand l'abondance inouie de la récolte le fait baisser sur tous les marchés. Ce résultat déshonorerait l'administration municipale, si elle n'y mettait ordre, surtout depuis que le *Journal des Débats* lui-même, le grand ami des agioteurs, a écrit qu'il était dû aux *efforts désespérés de la spéculation* en même temps qu'à la faiblesse du battage et de la mouture, causes qui peuvent être si facilement combattues par l'emploi de la réserve.

La réserve est aujourd'hui de 36 mille sacs, sans compter le fond de garantie que la boulangerie offre de remplacer en numéraire. A mille sacs par jour, il y en a pour plus d'un mois : c'est au-delà de ce qu'il faut pour [illegible] jurer les manœuvres des agioteurs et faire tomber les prix au niveau du taux qu'ils tendent à prendre dans toute la France.

[illegible] ne seront votés mercredi prochain qu'à la condition de cette salutaire mesure de l'emploi de la réserve. Le Conseil ne veut pas consentir à faire les affaires de messieurs les agioteurs en imposant à la population et au trésor de la ville un tribut des plus lourds au profit exclusif de la spéculation.

La ville de Paris a déjà dépensé 8 millions pour les bons de pain. Le Conseil a voté aujourd'hui 360 000 fr. pour la dernière quinzaine d'août et renvoyé le vote de 370 000 fr., relatif à la première quinzaine de septembre, à mercredi, pour la raison que nous venons de dire. On peut donc compter que la réserve va être promptement employée.

Qui trompe-t-on ici? — Le *Mémorial de Rouen* a publié, et nous avons reproduit, une lettre signée Hébert-Delahaye, qui respirait le ministérialisme le plus pur, et où le soi-disant Hébert-Delahaye, avoué à Rouen, déclarait avec beaucoup de regret qu'il n'était point parent de M. Hebert le ministre. Les observations que cette lettre nous a suggérées ne portent plus sur M. Hébert-Delahaye, car elle n'émane pas de lui. On s'était emparé de son nom pour s'en servir dans une mystification qui n'est pas encore expliquée. Voici ce qu'on lit aujourd'hui dans le *Mémorial* :

> Nous avons publié hier une lettre portant la signature de M. Hébert-Delahaye, et qui, bien que contenant un fait exact, n'émanait pas de cet honorable citoyen, ainsi que le prouve la lettre suivante qu'il nous a remise lui-même.
>
> Monsieur le rédacteur,
>
> C'est avec une grande surprise que je lis ce matin dans votre journal une lettre souscrite de mon nom et relative à M. Warnery.
>
> Je suis complètement étranger à cette lettre. Je n'ai point à m'expliquer sur son contenu ni sur sa rédaction, non plus que sur la pensée qui a dirigé son auteur.
>
> Le seul fait vrai que je suis naturellement amené à constater ici, c'est que je ne suis nullement le parent de M. le ministre de la justice.
>
> Agréez, etc. HÉBERT-DELAHAYE.
>
> Nous ne savons trop après cela quel a été le but de l'auteur de la lettre apocryphe qui nous a été adressée, mais une lettre semblable, sauf quelques variantes dans les expressions, a été envoyée au *Journal de Rouen* et à l'*Impartial*. Par hasard, le rédacteur du *Journal de Rouen*, à qui elle est parvenue, ayant connaissance personnelle de la signature de M. Hébert-Delahaye et ne la reconnaissant pas, crut devoir surseoir à l'insertion ; le rédacteur de l'*Impartial*, de son côté, l'ayant reçue trop tard pour la publier hier, se proposait de la faire paraître aujourd'hui, lorsque nous lui avons nous-même appris la vérité.
>
> Cette lettre, nous le répétons, et on vient de le voir par celle que nous reproduisons ici, contient un fait exact, mais comme son auteur doit avoir eu un but en l'écrivant, et qu'il ne doit pas être permis à un misérable d'abuser de la signature d'un citoyen et de la bonne foi d'un journal, nous devons faire mieux que de flétrir ici le faussaire, et en dénonçant le fait au parquet, nous devons appeler sur lui les sévérités de la justice. Telle est d'ailleurs la résolution de nos confrères de l'*Impartial*, et nous pensons que ceux du *Journal de Rouen* ne peuvent avoir un autre avis. Nous sommes, en outre, déjà sur la trace de circonstances positives qui nous donnent droit de croire que le coupable n'échappera pas aux recherches actives dont il est l'objet.

[illegible] voir comment le *National* a reçu la communication qu'il a publiée. Les agents de police ont été mis en mouvement, les rapports les plus mensongers ont été recueillis et accueillis comme paroles de la Bible ; on a même ordonné une visite domiciliaire et une perquisition chez un citoyen qui nous aurait informés de ce crime enregistré.

Ainsi, au lieu de remercier ceux qui s'efforcent d'arrêter ce dévergondage d'immoralité en lui infligeant un premier châtiment, on les tracasse ; c'est leur maison qu'on va fouiller, et un magistrat n'hésite pas à s'armer de misérables rapports pour supposer des motifs et des actes peu honorables.

Ce qu'il faut avant tout, ce n'est pas que les crimes soient découverts et punis, c'est que les citoyens soient effrayés quand ils font à la presse des communications utiles. Ce qui est hideux, ce n'est pas que M. Duchâtel fasse payer 100 000 fr. un privilège de théâtre déclaré mauvais par lui-même, c'est que la révélation de ce fait arrive au public. Qu'un ami, qu'un séide de MM. Guizot et Duchâtel s'en aille dans une réunion de maîtres de postes leur proposer de faire présenter un projet de loi au prix de 1 200 mille francs, cela importe peu ! Ce n'est que fantastique. Le mal abominable, c'est qu'on le dise, c'est qu'on en parle. Le public s'est révolté en voyant l'audace de ces industriels qui portaient à l'enregistrement l'instrument authentique de leur corruption. Le public a tort. Qu'est-ce que la corruption ? Qu'a-t-elle de nouveau ? Une ignominie de plus ou de moins, est-ce que cela vaut la peine d'être compté ? Ce qu'il y a d'affreux, ce qu'il faut empêcher, c'est que des actes semblables soient racontés et prouvés par le *National* !

Citation tronquée. — Le *Journal des Débats* analyse ainsi à sa manière un vigoureux article du *National* :

> Le *National* a découvert sous nos paroles un aveu qui nous accable, et cet aveu, que nous avons laissé échapper à notre insu, c'est que la monarchie de Juillet n'est pas de force à supporter la moindre réforme ; non, pas même l'adjonction des capacités ! L'immobilité absolue est la condition nécessaire de l'existence du régime actuel ! Le *National* nous en fait un argument en forme ; on ne raisonnait pas mieux, il y a six cents ans sur les bancs de la rue du Fouarre. Ah ! vous dites que la réforme électorale n'est qu'un prétexte de sédition pour les républicains, et qu'ils cachent sous ce mot tout autre chose que l'adjonction des capacités ou les plans candides de M. Duvergier de Hauranne ! Vous dites que, pour eux, la réforme c'est la république ! Nous vous prenons par vos paroles : vous voyez donc bien que votre monarchie est incompatible avec le progrès, puisque, de votre propre consentement, la plus petite réforme, l'innocente adjonction des capacités équivaudrait à un 10 août ! Du reste, soyez tranquilles, nous dit encore le *National*, si nous avons un 10 août, nous vous ferons grâce du 2 septembre. Le 2 septembre a eu du bon en son temps ; *aujourd'hui nous n'en aurions plus besoin.*

Les *Débats* en restent là ; mais voici la phrase tout entière :

> A quoi bon aller jusqu'au 2 septembre ? Les *Débats* savent bien que l'on n'en aurait pas besoin : les temps ont changé, *et la prison où l'on enferme les fripons suffirait parfaitement aujourd'hui.*

Ce dernier membre de phrase est indispensable à la complète expression de la pensée.

Il y a une loi en Danemark qui oblige tout homme en place, sous *peine de destitution*, à poursuivre devant les tribunaux l'auteur de l'écrit où il est inculpé. Là, un écrivain n'en est pas quitte pour dire qu'il s'est trompé, et « l'agent prévaricateur n'a pas la ressource ba-

---

qui ne voudraient pas du paradis si tout le monde devait y aller.

— Ah ! ne plaisantons pas sur la religion ! reprit-il d'un ton sérieux ; non, l'argent ne suffit pas.

— Diable ! pensais-je, serait-il meilleur que je ne le supposais ? va-t-il reconnaître la nécessité du travail ?

— Il faut faire quelque chose.

— A la bonne heure !

— Etre quelque chose, afin d'être remarqué de ceux et surtout de celles qui sont aussi riches que nous.

— Très bien ; tu veux justifier la société de t'avoir donné la part de cent autres.

— Hein ? comment dis-tu ? justifier la société ? de quoi ?... Eh non, mon cher ; il faut un nom dans les arts, dans les lettres, ou même au pis aller dans les sciences, quand ce ne serait qu'Arago.

— Rien que cela.

— Oui, cela pose, et les femmes de votre monde vous lorgnent. Ce n'est pas que j'en manque, mais, tu ne le croirais pas, toutes celles que je désire me résistent. — La femme est un animal à caprices, mon cher. — Tiens ! figure-toi que dans un salon, l'autre jour, il y avait un jeune homme, un intrus, un nommé... ma foi, je ne sais plus, est-ce qu'on se souvient de ces noms-là ! — il fait des romans qui ne sont pas mal, — eh bien, mon cher, nos duchesses faisaient plus attention à lui qu'à nous tous, et pourtant il y avait là des Rohan, des Montmorency. — Ce diable d'Eugène Sue ! on dit qu'il est très laid ; pourtant les femmes le recherchent. — A propos, est-ce que tu n'écrivailles pas, toi ? tu devrais bien me faire un roman, — je le signerais : — Hein ! un roman de M. le vicomte Gaëtan de Villeduc, ce serait d'un bon effet ! — Mais qu'as-tu ?

Je venais de lui tourner le dos, révolté de son impudeur.

— Oh ! ne te fâche pas, reprit-il avec un ton d'excuse naïve, je sais que tu n'es pas riche, je te le paierai, mais à condition que tu me garderas le secret.

A ce dernier trait, je pris le parti de rire d'une fatuité aussi niaise. On n'en veut pas à un homme d'être estropié.

— Volontiers, répondis-je gaiement. Mais pour que ton talent littéraire paraisse plus probable, rends-toi d'abord coupable du premier roman, je me charge du second.

Ce dialogue fut interrompu par l'entrée de Zéphir qui apportait une lettre.

A peine Gaëtan l'eut-il lue qu'il entra dans une colère affreuse. — Zéphir se sauva.

— Est-ce qu'il se moque de moi ?

— Qu'y a-t-il ? dis-je avec calme.

— Tiens ! mais au fait, tu le connais, c'est un de nos anciens camarades.

— Qui donc ?

— Georges.

— Oui. Il était ton ami intime ; vos familles sont liées ; il est plus âgé que moi ; nous nous voyions à peine au collège.

— C'est égal, reprit Gaëtan, tu pourrais peut-être lui rendre service.

— Tu ne le peux donc pas, toi ?

— Impossible. On a des exigences en raison de sa fortune.

— Ah ! il s'agit d'argent.

— Oui, il me demande 500 fr. pour le tirer d'un mauvais pas.

— Eh bien ! tu vas les lui envoyer.

— Où veux-tu que je les prenne, prête-les lui, toi.

— Y penses-tu ? ai-je le droit de l'obliger ? et puis tu viens de le dire, je ne suis pas riche. 500 fr. ! c'est à peine cinq jour de ton revenu, tandis que moi...

— Ma foi, tant pis pour lui, qu'il se tire d'affaire !

J'allais sortir révolté, me promettant bien de ne plus revenir, quand une grosse petite femme portant 40 ans, rondelette, épanouie, au regard oblique, entra sans frapper.

— Ah ! pardon ! excuse, messieurs et la compagnie, fit-elle d'un air assez confus en m'apercevant.

— Bonjour, Madame Grippard, répondit Gaëtan fort mal à l'aise.

Mon premier mouvement fut de céder la place, mais l'embarras de Gaëtan et les signes mystérieux de Mme Grippard piquèrent ma curiosité, je pris aussitôt la résolution de rester.

— Fais tes affaires, lui dis-je en m'éloignant d'eux pour me rapprocher de la glace placée au-dessus de la cheminée.

— Oh ! je n'ai rien de secret.

— Mon Dieu ! non, ajouta Mme Grippard en ouvrant un paquet, c'est votre gilet que je vous rapporte.

— Mon cher ! Mme Grippard, la première giletière de Paris, je te la recommande.

— Fort bien ! à l'occasion, répondis-je sans me déplacer, car la réflexion de la glace aidant, j'espérais connaître le véritable sujet de la visite de Mme Grippard. Le gilet frippé, nullement à la taille de Gaëtan, les réticences, l'embarras manifeste des deux personnages, prouvaient déjà que leur entrevue avait un tout autre but.

Gaëtan prit le gilet et se rendit près de la fenêtre comme pour mieux juger l'étoffe et la façon du vêtement ; quelques mots prononcés à demi-voix suffirent bientôt pour m'éclairer sur la profession de Mme Grippard.

— Eh bien ! que fait-elle ?

— Oh ! ce cher amour ! soupira la brave dame avec un air de componction, toujours sage et rangée, — vous lui plaisez, ça ne fait pas de doute, — mais... pas moyen !

— Vous êtes une maladroite, que ne suivez-vous mes recommandations ? elle serait bien forcée d'accepter.

— Ah ! monsieur le comte ! je fais ce que je peux. Mais on la sait si bonne ouvrière, et puis fidèle ; bon sang ne *sait* pas mentir, qu'on lui donne de la dentelle à faire. Je ne peux pas aller dire du mal d'elle dans les fabriques ; oh ! non, je n'ai pas le cœur à ça. D'ailleurs, elle saurait que c'est moi, et ne me croirait plus quand je lui dis du bien de vous.

— Et que gagne-t-elle ainsi ?

— Oh ! jusqu'à trente sous quelquefois, elle y passe les nuits, cette chère petite.

— Il faut empêcher cela, Madame Grippard, votre nièce se fanerait le teint.

— Mais, monsieur le comte, je lui *rabache* cela du matin au soir. Tu travailles trop, Mélanie, ça te fatigue ; à vingt ans tu seras voûtée, tu ne trouveras pas de maris. C'est comme si je chantais ; depuis huit jours elle n'a pas *décessé*. J'e m'en vas vous dire pourquoi.

— Allons ! faites vite.

— V'la ce qui est arrivé. Je me suis dit : quand cette pauvre mignonne ne saura plus de quel bois faire flèche, il faudra bien qu'elle accepte l'argent de ce bon monsieur le comte. Alors, sans faire semblant de rien, j'ai laissé tomber, comme par hasard, toute l'ouvrage qu'elle allait rapporter sur ma chauffrette. Il y en avait pour vingt francs de roussi — Ah ! mon Dieu ! pauvre enfant ! que je lui dis, comment que tu vas faire ? Et voilà que je me suis mise à pleurer pour de bon. On n'a pas un cœur de cristal de roche, monsieur le comte ! Elle m'a consolée : elle m'a dit qu'elle travaillerait jour et nuit. Je croyais bien faire. Ah ! allez, il n'y a pas de ma faute. Ce pauvre cher ange du bon Dieu ! je fais bien tout ce que je peux pour l'empêcher de trouver de l'ouvrage !

— Et a-t-elle réussi à payer ? reprit Gaëtan.

— Ne m'en parlez pas, monsieur le comte, c'est comme un guignon, il lui aurait bien fallu un mois pour rattraper ces vingt francs, avec la dépense que je fais dans la maison, car c'est moi que je vais au marché. Alors, je pensais que je pourrais lui donner de votre part, quand elle se serait trouvée à court. Mais, bah ! v'là son frère Adrien, mon propre neveu, quoi ! le fils du frère de défunt Grippard qui m'a joué le tour de travailler aussi lui, et qui lui a apporté ces vingt francs. On n'est jamais trahi que par *les autres*, monsieur le comte.

— Et quel métier a-t-il maintenant le frère ?

— Oh ! c'est un démon. Vous savez bien comme y s'est battu aux glorieuses, il est capable de tout ! Depuis que vous l'avez fait renvoyer de son administration, il se met en quatre pour gagner de l'argent à sa sœur. Il vient de se faire employer dans un journal où il travaille pendant la nuit.

— Lequel ?

— Le *Mouvement de l'Epoque*.

— Bien ! il n'y sera pas longtemps. Allons ! madame Grippard, continua Gaëtan d'un air sans façon en voyant que j'avais remarqué son geste, voilà le prix de vos derniers gilets ; mais soyez plus exacte et plus habile une autre fois. Il lui remit alors plusieurs pièces d'or qui résonnèrent, malgré lui, en tombant dans la main de la digne femme.

— Quand viendrez-vous voir mes dernières étoffes ? articula finement cette dernière.

— Ce soir, avant huit heures.

— Au revoir, monsieur le vicomte, et la compagnie.

— L'heure me paraît assez mal choisie pour voir des étoffes et distinguer des couleurs, dis-je froidement après le départ de cette igno-

SUPPLÉMENT

Au moment où M. Bresson arrive à la scène du doigt noirci, M. le président l'interrompt pour continuer l'expérience du flambage.

M. Arthur Bertrand est appelé pour introduire son doigt dans les pistolets.

L'expérience faite, le doigt de M. Arthur Bertrand est légèrement noirci, mais il y a une différence notable entre la noirceur actuelle et celle remarquée lors du duel.

M. de Guise, à qui M. Arthur Bertrand a montré son doigt en sortant du bois de Boulogne, déclare qu'il y a une différence notable, aujourd'hui le doigt de M. A. Bertrand est à peine sali, et il était alors très noir.

M. l'avocat-général s'élève contre les duellistes et le préjugé d'honneur, et persiste dans l'accusation.

M. le président.—La parole est au défenseur de l'accusé.

Me Crémieux.—Messieurs les jurés, il y a deux jours encore, le public tout entier était ému, avant le débat, du débat qui allait s'ouvrir. L'homme malheureux qui avait volé son nom, qui avait volé sa noblesse, qui, chassé de la maison d'éducation où il avait été élevé, avait mené à Paris une vie pleine de désordres, se présentait devant vous entouré de préventions qui grandissaient toujours, parce que les bruits que je viens de rappeler avaient été répandus, multipliés par tous les échos de la presse.

Aussi, Messieurs, croyez-moi, j'ai refusé sa défense jusqu'au moment où j'ai été convaincu que l'homme qui est là, sur ce banc, est le rejeton d'une des familles les plus nobles de France, que toute sa vie il a été le digne descendant de sept chevaliers de saint Louis, qu'il n'a cessé d'être homme d'honneur. Ce n'est pas tout : j'ajoute qu'il a assisté à sept duels et que sur ces sept duels six ont été conciliés. Et dans le duel qui a donné naissance à ce triste procès d'Equevilley a eu le malheur de vouloir deux fois empêcher la mort de celui que, dit-on, il avait voulu faire tuer.

Le défenseur s'attache à justifier ensuite la conduite de d'Equevilley fils, et blâme vivement l'accusation d'être allée fouiller jusque dans la vie d'écolier de l'accusé.

Quant à ses grades dans l'armée d'Espagne, Me Crémieux donne lecture de plusieurs certificats qui établissent que d'Equevilley a reçu le brevet de capitaine dans un régiment de cavalerie en Espagne, puis il produit d'autres certificats dans lesquels sont détaillés les états de service de d'Equevilley et ses faits d'armes.

Après avoir soutenu que son client n'a jamais eu de duels, qu'il a concilié tous ceux dans lesquels il a été appelé comme témoin, et être entré dans de longs détails à l'effet d'établir que d'Equevilley était reçu en Espagne, en Portugal et en France par la meilleure société, voilà, s'écrie Me Crémieux, voilà l'homme, qui n'a pu être reçu chez Mlle... je ne sais qui !... (Hilarité.) »

Vous l'avez entendu, messieurs ; c'est à vous de juger. Mais, songez-y, vous avez à prononcer sur l'honneur de deux hommes, de Beauvallon qui pleure le malheur qu'il a eu de tuer un homme, de d'Equevilley, dont je vous ai dit la vie, et qui n'a rien dans cette vie dont il doive rougir. Pour lui, messieurs, l'honneur c'est la vie ; celui qui a encouru une condamnation capitale voit avec sa peine la fin de ses tourments ; mais celui qui survit à une condamnation déshonorante n'a plus rien à faire dans le monde, car il ne pourrait plus y paraître que la marque de l'infamie au front. Réfléchissez, messieurs, et je suis certain que vous ne direz pas que M. d'Equevilley est coupable.

M. le président déclare les débats clos, et présente son résumé, dans lesquel nous remarquons le passage suivant :

« Ce n'est pas sans émotion que nous avons entendu hier l'homme qui a paru devant la cour de Rouen sous le poids d'une accusation grave, et qui peut se trouver ultérieurement sous le poids d'une accusation également grave : ce n'est pas sans émotion que nous l'avons entendu dire : « C'est donc un duel que vous voulez entre M. Bertrand » et moi ! »

Non, il ne peut être question de duel ici ; non, il n'y a pas de duel possible avec l'homme qui s'est servi dans un combat d'armes qui peuvent être caractérisées par la justice d'armes frauduleuses ; un homme comme celui-là ne mérite plus d'adversaires, et les gens d'honneur sont admis à refuser toute espèce de provocation de sa part. (Applaudissements dans l'auditoire.)

A six heures, le jury entre dans la chambre de ses délibérations, et il en ressort cinq minutes après avec un verdict de culpabilité avec circonstances atténuantes.

M. le président. — J'engage M. d'Equevilley père à quitter l'audience.

M. d'Equevilley père sort soutenu par un avocat.

L'accusé est introduit. Il lui est donné lecture du verdict du jury.

M. le président. — Accusé, avez-vous quelque chose à dire sur l'application de la peine ?

D'Equevilley. — Après tout ce qui a été dit, que voulez-vous que j'ajoute ? je suis victime et je dois m'incliner devant la loi.

Me Crémieux.— Je prie la cour de se rappeler que ce n'est pas d'Equevilley seul que son arrêt va frapper ; elle ne voudra pas infliger à sa famille une flétrissure ineffaçable ; j'espère qu'elle le frappera paternellement, et qu'en présence de sa vie passée, que le verdict du jury n'a pu effacer complètement, elle ne voudra pas perdre irrévocablement son avenir.

La cour se retire dans la chambre du conseil, et après dix minutes de délibération, elle rend un arrêt qui condamne Toussaint-Victor-Vincent d'Equevilley à la peine de dix ans de réclusion et le dispense de l'exposition.

L'accusé, qui est resté calme, se retire sans proférer un mot.

M. de Beauvallon, qui n'a pas été ramené à l'audience, reste prisonnier.

L'audience est levée à six heures et demie.

Mouvement socialiste de la presse.

L'*Eco del Comercio*, de Madrid, a consacré cette semaine trois articles à la critique de la société civilisée. Cette critique, faite au point de vue de l'Ecole sociétaire, a donné lieu à une attaque fort inintelligente de la part du *Correo*, qui a feint de croire que les socialistes préconisent avec J.-J. Rousseau l'état sauvage, qu'ils préféreraient à la civilisation. Espérons que les *Estudios sociales* de M. Moya mettront bientôt le *Correo* et les autres organes de la presse espagnole à même de distinguer quelles sont les véritables vues des socialistes.

— La *Lege catolica*, de Malte, se joint aux principaux organes de la nouvelle presse italienne pour réclamer l'*organisation du travail*. Le parti démocratique tend de plus en plus, en Italie, à entrer dans le mouvement socialiste. Une revue allemande, le *Grenzboten*, dans un article consacré en partie à décrire les clubs socialistes de Londres, annonce que le chef de la *Jeune Italie*, Mazzini, réfugié dans cette capitale, étudie sérieusement les ouvrages de Fourier.

— Le *Courrier d'Alsace* proteste avec toute la presse démocratique [...] temps encore de revenir à la moralité [...] et à la pureté dans les administrations publiques ; il est temps encore de rentrer dans la voie féconde que le sang de nos pères a tracée depuis 1789 ; il est temps encore de gouverner pour la nation, avec le droit, la vérité et la justice, au lieu de gouverner pour une classe, avec le privilège, le mensonge et la corruption. Il est encore temps de faire tout cela, mais que l'on se hâte, et que l'on n'attende point cette heure suprême où Charles X entendit cette funèbre parole : *Il est trop tard !*

— Le *Franc-Comtois* rappelle, à propos des fêtes de juillet, qu'il y a dix-sept ans le peuple pouvait disposer de tout, depuis la place de garde champêtre jusqu'à celle de roi ; il était le maître, il avait ses flatteurs, ses courtisans ; mais il voulut être grand ;—après la bataille, le lion se musela lui-même ; il retourna à son labeur, à ses charges, et ces charges il s'aperçut bientôt qu'elles étaient plus lourdes encore après qu'avant ;—les intrigants, les tartufes du nouveau régime avaient fait irruption, les coureurs de places, les accapareurs de rubans affluaient, les agioteurs escaladaient l'Olympe de la Bourse ; c'en était fait, le règne de l'argent était inauguré.— Et la France, cette terre classique des grandes vertus, des nobles dévouements, des généreuses inspirations, la France se trouva livrée, elle et ses trésors, aux adorateurs de Moloch ; elle se trouva exploitée par les uns, trahie par les autres, démoralisée par tous.—Son histoire contemporaine se résume dans ce qui s'est passé ces mois derniers ; — la corruption la plus effrénée, le brigandage le plus audacieux, tels sont les fruits d'un ordre de choses qui a voulu marcher sans principes.— Où est-il cet esprit qui enfanta la révolution de 1830, où est-il ? La France est livrée aujourd'hui à l'anarchie la plus complète ; le monde officiel s'en dispute la fortune comme une proie ; la France, naguère encore si glorieuse, si digne de l'admiration des peuples, ses voisins, est devenue une sorte de sentine ; elle est le séjour des dilapidateurs, des concussionnaires ; elle est l'asile des hommes qui ne croient plus ni à la vertu ni à Dieu ; elle, si célèbre dans tout l'univers, par la loyauté, par la générosité de ses enfants, elle est devenue un objet de mépris ; on peut dire d'elle ce que le prophète disait de Jérusalem : *Ceux qui l'honoraient l'ont méprisée, parce qu'ils ont vu son ignominie.*

— Le *Messager du Nord* définit le radicalisme et s'attache à prouver que notre gouvernement n'est pas démocratique par sa nature, mais qu'il prend sa base sur une aristocratie qui ne se forme qu'à l'aide de la richesse dont on a fait le mobile social. Mais, vient-on dire, la démocratie conduit au communisme. C'est là une erreur qu'on se plaît à semer afin d'effrayer les propriétaires. La pratique démocratique veut que les questions sociales soient résolues par la volonté de la majorité de tous les citoyens ; Les feuilles ministérielles ne sauraient prétendre, ce serait un trop mauvais argument au point de vue monarchique, que la majorité des citoyens soit ou doive être jamais communiste ; donc, la démocratie ne mène pas au communisme, elle conduit à un état social régulier et approuvé par tous ceux qui le forment.

Veut-on des preuves plus évidentes ? Qu'on lise les journaux démocrates, la *Réforme*, le *National*, à Paris, toutes les feuilles radicales des départements et l'on y trouvera partout la pensée communiste combattue avec force pour trois causes principales : la première, parce qu'elle attente à la liberté de l'homme, en lui imposant une vie mécanique, pour ainsi dire ; la seconde parce qu'elle touche à la justice qui ne veut pas que la société rétribue le paresseux comme le travailleur, le vice comme la vertu ; le troisième, enfin, parce que cette doctrine est impraticable dans une société dont la base, appuyée sur une pratique de six mille ans, est le droit de propriété.

Mais, par contre, et en voyant ce qui se passe en France, ne pourrait-on pas soutenir, avec plus de justice, que le règne de l'argent, la glorification de la richesse poussent les esprits vers l'égoïsme, la concussion, la corruption et le vol ? Ce qui se passe sous nos yeux depuis si longtemps serait un argument sans réplique à cette opinion, malheureusement trop démontrée par les procès Cubières-Teste, Drouillard, etc., et par tant d'autres faits qui ne font plus doute aujourd'hui.

Que devient donc, en présence de cette terrible réalité, la fantasmagorie communiste ?

— L'*Echo du Nord* explique à son tour ce qu'il entend par radicalisme :

« Nos idées sont radicales en morales, elles le sont aussi en politique ; c'est-à-dire qu'ayant adopté la charte pour évangile, nous en poursuivrons envers et contre tous la réalisation. Nous pensons que les idées dites radicales, — et nous appelons ainsi la liberté, l'égalité, la fraternité, — ressortent de l'esprit et du texte de la Charte ; mais nous savons aussi que la faction absolutiste qui a profité de la léthargie du peuple après 1830 a su faire violer notre pacte national par une majorité aveuglée qu'elle exploitait au moyen de la terreur. Inutile de dire ce qu'est devenu le principe de fraternité devant la ridicule aristocratie nobiliaire que l'on replâtre avec des pièces de cinq francs, devant les fonctionnaires à sinécures, le haut commerce, les banquiers et les agioteurs ; tout cela ne sent ni le *communisme*, ni les *mauvaises erreurs de l'humanité*, ce ne sont pas là des *idées vieilles comme le monde, honteuses, erronées, anti-sociales* : ce qui mérite ce débordement d'injures que M. Guizot réserve aux idées radicales, c'est la bassesse, le mensonge, le parjure, la corruption, qui entachent presque tous les actes du ministère et de ses amis.

REPRODUCTIONS.

Le *Courrier de Loir-et-Cher*, le *Courrier de la Sarthe* et le *Courrier de Nantes* ont reproduit : Un nouveau Fait pour l'Enquête.

Le *Précurseur des Ardennes*, l'*Echo de l'Aveyron*, l'*Observateur des Pyrénées* : Un Avis.

Le *Courrier de Nantes* : Prendra-t-on le change ?

L'*Herminie*, la *Gazette d'Auvergne*, l'*Echo de l'Aveyron*, le *Courrier de Nantes*, le *National de l'Ouest* : Encore et toujours.

Le *Mercure ségusien* : Une Découverte médicale.

L'*Union* : La Liberté religieuse et M. Guizot.

L'*Union de Saintes* : Allez-vous-en.

Le *Courrier de la Sarthe*, le *Franc-Comtois* : Une Passion malheureuse.

Le *Libéral liégeois*, l'*Industriel de Champagne* : Nouvelles de Syrie et d'Egypte.

L'*Industriel de Champagne*, l'*Emancipation de Toulouse* : Dé[...]

L'*Union de Saintes* : [...] ministériel.

La *Gazette d'*[...] *Courrier de Saint-Quentin* : Les Fêtes de Juillet.

Le *Siècle*, l'[...] *nouvelle*, l'*Industriel de la* [...] gradation soci[...]

L'*Estafette*, [...] Subsistances et Agiotages.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : Le *Journal des Débats* réformiste. — Lettre de M. Lherbette à M. le comte de Montalivet.—Subsistances, agiotage (2 articles).— Lettre de M. Ferrand.— Electeurs à vendre. — Ce que MM. les pairs n'ont pas fait.— L'enquête ! l'enquête ! — Bureaux de l'esprit public.— Liberté religieuse. — Protestation contre la législation des prud'hommes. — M. Warnery et les *Débats*. — Distribution de prix dans les écoles rurales. — Affaire des mines de Saltzbronn. — Dilapidation du Gros-Caillou (2 articles). — Ce que sera la Révolution nouvelle. — Réponse du roi de Prusse aux vœux de la Diète. — Histoire de la Philosophie moderne, par M. Morell, *bibliographie*. — Mieux vaudrait un sage ennemi. — Troubles au faubourg Saint-Antoine. — Banquet de Colmar. — Lettre de M. de Lamartine. — Lettre de Mgr de Bonald. — La Pologne devant ses juges. — Martyrs de la Pologne.— Concours des collèges de Paris et de Versailles. — Affaire Warnery, lettre de M. Hébert-Delabaie. — Cour d'Assises, affaire d'Equevilley. — Distribution des prix dans les collèges de Paris.— FEUILLETONS. *La Part des Femmes*, roman. — Revue dramatique. — Le Château des fleurs, — Fables, par M. le baron de Stassart.

PETITE CORRESPONDANCE.

AVIS GÉNÉRAL. — Nous rappelons que c'est aujourd'hui dimanche, à une heure, que doivent avoir lieu, allée des Veuves, 36, dans l'établissement de M. Triat, les exercices de la nouvelle gymnastique auxquels tous nos amis sont invités à assister.

Valence. — M. C. — Reçu les 218. — Cordial accueil à M. S.— Compliments aux 33 pour leur exact.— Remerciements spéciaux à M. C. — Nous expédions.

Orléans. — M. B. — Reçu les 105. — Remerciements à tous. — Nous vous écrirons.

Nîmes. — M. de S. A. — Merci de votre bonne lettre. — Nous avez bien le sentiment de ce qu'il faut.—Compliments affectueux à M. E. C. et à tous nos amis.

Amsterdam. — M. E. B. — Votre lettre nous fait un vif plaisir ; nous vous écrirons prochainement.

L. C. G. — M. S. — Nous faisons hâter la copie, et nous l'enverrons aussitôt faite.

Châlon-sur-S. — M. C. — Vous serez servi le plus tôt possible.

Mâcon. — M. V. — Reçu les 18. — Merci. — Nous inscrivons.

Bilbao. — M. X. Y. — Voyez la p. c. du 8. — Soyez tranquille. — Toujours intact. — L'allusion poétique est trop directe.

Quimperlé. — M. B. — Reçu les 96. — Merci.

Saint-Etienne. — M. D. — Reçu les 12. — Remerciements pour votre comm.

Sig. — M. C. — M. P. n'a plus à régler que le 4e trim. de 1846. — Nous n'avons reçu pour la R. de M. Doderet, en 1847, que les 13 envoyés par votre lettre du 9 oct.

Angers. — M. G. — M. P. est cependant bien servi, et sa bande imprimée est exacte.

Lille. — M. B. — Reçu les 6. 50. — Votre lettre confirme ce que nous a dit M. B.— Quant au dernier point, votre lettre nous prouve que nous ne pouvons mieux faire que nous en remettre à votre jugement et à votre prudence.

Bulletin des Marchés.

Chaque semaine, la baisse fait des progrès nouveaux et d'une rapidité vraiment extraordinaire. Il est probable que le blé descendra bientôt à peu près au prix normal de chaque contrée. Nous avons l'espoir de voir démentir, avant la fin de l'année, les sinistres prédictions du *Journal des Débats*, qui nous menaçait d'une excessive cherté jusqu'à la récolte de 1849.

L'Alsace, qui a tant souffert de la disette, commence à jouir de l'abondance. Au dernier marché de Colmar, il est arrivé trois mille quatre cents hectolitres de grain d'excellente qualité ; l'approvisionnement ordinaire ne dépasse jamais deux mille hectolitres. Les acheteurs étaient nombreux aussi, car il n'a été remisé que quatre cent soixante-onze hectolitres. Néanmoins, le plus haut prix du froment ne s'est pas élevé au dessus de 24 fr., et on en a vendu à 17 fr. Le seigle s'est coté 14 fr. 33 c., et l'orge 10 fr. 96 c.

A Saverne, le froment est descendu à 15 et 18 fr.

A Schelestadt, le marché s'est fait en baisse pour toutes les denrées alimentaires ; les pommes de terre ne se sont vendues que 3 fr. 50 c. l'hectolitre.

Dans la Marne, à Sainte-Menehould, le froment s'est coté de 20 fr. 60 c. à 23 fr. 75 c. A Châlons, le seigle ne va plus au dessus de 10 fr. et l'orge 8 fr. 40 c.

Dans le Jura, les blés donneront, dit-on, une admirable récolte. On se félicite surtout de l'état des pommes de terre qui ont heureusement traversé leur période de floraison. Les champs présentent généralement des tiges vivaces et touffues, sans le moindre symptôme de maladie, et rien, jusqu'à ce moment, ne fait encore soupçonner le retour du mal qui, depuis deux ans, a fait tant de ravages dans cette contrée.

Dans le Midi, le froment se cote 22 fr. à Pau, 21 fr. à Carcassonne, de 19 à 21 à Castelnaudary, et seulement 18 fr. à Toulouse. Sur ce dernier marché on livre même à 16 fr. des blés mitadins.

Dans l'Ouest, le froment nouveau se cotait, la semaine dernière, 19 fr. 50 c. à Fontenay ; l'orge nouvelle est descendue à 9 fr. 75 c.

La baisse n'est pas aussi prononcée dans le Nord et dans le Centre ; mais elle tend tous les jours à se rapprocher du prix ordinaire.

(*Moniteur de la Propriété.*)

Bourse du 14 août 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 65	76 70	76 55	76 70
— — fin courant	76 60	76 75	76 60	76 75
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 75	117 85	117 75	117 85
— — fin courant	118 »»	118 20	118 »»	118 20

4 1/2 J. 22 s. dr cours		103 75
4 0/0 J. »	»	101 30
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»
— fin Ct	»	» »»
B. du Trés.	»	3 1/3
Banq. de Fr. dr cours		3200 »»
O. V. de Par.	»	1235 »»
C. hyp......	»	»»» »»
— Gouin....	»	1150 »»
— Gann.....	»	1070 »»

PRIMES.		fin cour.	fin procn.
3 p. 0/0......	d. 10	»» »» »» »/»	»» »» »» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» »»» »»	»»» »» »»» »»
REPORTS.		au Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0.....		»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»
5 p. 0/0.....		»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»
Récep. Rotsch.	»	101 60
ESP. Dette act.	»	»» »»
— — pass.	»	» »/»
— 3 p. 0/0.	»	»» » »
Dette intérieure	»	»» »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»
HOLL. 2 1/2	»	»» » »
HAITI..........	»	» »/»
ROM...........	Der C.	98 1/8 98
BELG. 5 1/2....	»	»»» » »
— 4 1/2.....	»	93 3/8
do 1840....	»	»» » » »/»
do 1842....	»	100 »/» »»
— Banque....	»	»»» »»
— do Em. 1841.	»	»»»» »»
PIEMONT.........	»	1130 »»
AUTRICHE........	»	400 »»

Union linière... »/» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1260 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1237 50
— à Rouen.	935 »»
R.-Havre..	595 »»
Avignon...	193 »»
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str...	392 50
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	530 »»
C. du Nord	531 25
Famp-Haz.	»»» »»
Disp.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	472 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	300 25
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	935 »»	Orléans à Vierzon.	530 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	595 »»	Bordeaux à Cette..	472 50
Paris à Orléans...	1237 50	Marseille à Avign.	193 »»	Nord..............	131 25
— à Lyon.....	333 25	Paris à Strasbourg	391 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

[illegible] livraisons par semaine. L'ouvrage entier, avec les vignettes et le portrait de Fourier, revient, par ce mode, à 20 francs. En prenant les 4 volumes brochés, on les obtient pour 18 francs.

Les autres ouvrages de Fourier sont en vente à la Librairie phalanstérienne, savoir :

Le NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL, 1 vol., 5 fr.

La THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS, 1 vol., 6 fr.

THÉORIE DE L'ÉDUCATION NATURELLE ET ATTRAYANTE, par V. CONSIDERANT. 1 vol. in-8°, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 80 c.

CHANSONS SOCIALES, CRITIQUES ET POPULAIRES, de LOUIS FESTEAU, avec musique et épigraphes; 1 vol. in-32, orné de 20 vignettes. Prix : 2 fr. 25 c., et par la poste, 2 fr. 50 c.

DES **BOULANGERIES SOCIÉTAIRES.** Brochure in-32. Prix : 40 cent., et par la poste, 50 c.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION, par MATH. BRIANCOURT. — 1 beau vol. in-32, 1re édition. Prix : 2 fr. Par la poste, 2 fr. 50 c. — 2e édition, 1 vol. in-32. Prix : 80 c., et par la poste, 1 fr.

Il ne reste que quelques exemplaires de la première édition.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par LE MÊME. 1 vol. in-32. Prix : 30 c. Par la poste, 40 c.

INTRODUCTION A L'ETUDE DE LA SCIENCE SOCIALE, par A. PAGET, docteur en médecine, 2e édition, 1 vol. in-8. Paris, 1841, pap. ill. Prix : 3 fr.; par la poste, 3 fr. 90 c.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS du département de la Seine, en 1845, par JULIEN BLANC. 1 vol. in-12, Prix, 1 fr.; par la poste, 1 fr. 50 c.

LES TROIS MALFAITEURS, légende orientale, par A. CONSTANT. Cette légende, qui a paru dans un des numéros de huitaine de la *Démocratie pacifique*, est en quelque sorte un annexe de la DERNIÈRE INCARNATION, du même auteur. — Brochure in-18. — 30 centimes.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER; par HENRI GORSSE, auteur de la Défense du Fouriérisme. 1 vol. in-18, de 2 à 300 p. Prix : 1 fr. Par la poste, 1 fr. 35 c.

LE SEL, IMPOT — REDUCTION — RÉGIE OU LA QUESTION DU SEL SOUS TOUTES SES FACES, par J.-J. JULLIEN. In-octavo, prix : 4 francs; par la poste, 4 fr. 50 c.

ORGANISATION DU TRAVAIL, D'APRÈS LES PRINCIPES DE LA THÉORIE DE CH. FOURIER, par P. FOREST. 2e Edition. Prix : 75 c.; par la poste, 1 fr.

CRACOVIE OU LES DERNIERS DÉBRIS DE LA NATIONALITÉ POLONAISE. Brochure in-8°. Prix : 1 fr., et par la poste, 1 fr. 20 c.

REVUE DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS, JOURNAL DES ARCHITECTES, DES INGÉNIEURS, DES ENTREPRENEURS, DES INDUSTRIELS ET DES PROPRIÉTAIRES. Publiée sous la direction de M. CÉSAR DALY, architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Stockholm et de l'Institut royal des architectes britanniques.

Paris : un an, 40 fr.; six mois, 20 fr. — Départements et étranger : Un an, 45 fr.; six mois, 23 fr.

Sommaire du numéro 5e du 7e volume. — HISTOIRE. Mémoire sur trente-deux statues symboliques, observées dans la partie haute des tourelles de Saint-Denis (2e partie). — Zoologie symbolique, par Mme Félicie d'Ayzac, dame de la maison royale de Saint-Denis.

PRATIQUE. Projet d'une église paroissiale. — Tombeau élevé au cimetière Mont-Parnasse, sur les dessins de M. H. Labrouste, par M. César Daly. — Grille et charpente de la gare du Nord (Paris), par M. C. D.

MÉLANGES. De l'architecture religieuse au dix-neuvième siècle. Observations, par M. César Daly. — Lettre de M. Magne. — Excursion dans Paris. — Nouvelles et faits divers. — Paris : Des paysages. Jury de l'École des Beaux-Arts. Nécrologie. Exposition du concours pour les vitraux de la Sainte-Chapelle. Suppression de la voirie de Montfaucon. Numérotage des rues de Paris. Un vrai théâtre nautique. Procès de M. Soyez, fondeur. — Départements : Ecroulement d'un clocher. Un ami de l'architecture peut être ennemi des monuments funèbres. Villages celtiques. Inauguration du canal de Marseille. — Pays étrangers : Architecture des prolétaires. Télégraphes électriques. Vente des maisons de Schiller et de Shakespeare. Miss Burdett Coutts et l'église Saint-Etienne. Première église rongienne. Mosquées et synagogues. Le tombeau de la reine Frédérique. Les hippodromes. Nouveau gaz hydrogène de Madrid. Une Académie de sciences et d'histoire constituée à Vienne, Autriche. Travaux d'utilité publique en Egypte. Monuments turcs foudroyés.

Trois planches représentant : la première, *Ecole des ponts et chaussées*, exécutée et dessinée par M. Garrez; la deuxième, *idem*; la troisième, *projet d'église paroissiale*, par M. Dainville, élève de M. Constant-Dufeux.

Il paraît chaque mois un numéro composé de 3 ou 4 feuilles de texte grand in-4°, élucidé par des gravures sur bois, et accompagné de 2, 3 ou 4 magnifiques planches gravées sur acier. — Paris, rue de Furstemberg, 6, près de la rue Jacob. — Prix de chacun des volumes déjà publiés (1840, 1841, 1842 et 1843) : Pour Paris, broché, 40 fr.; cartonné, 43 fr.; relié en toile gaufrée, lettres d'or, 46 fr. — Pour les départements et l'étranger, 45 fr.; cartonné, 8 fr.; relié en toile gaufrée, lettres d'or, 51 fr. — Un numéro seul, 5 fr. — L'abonnement se paie d'avance. — Les recouvrements sont faits au domicile des souscripteurs.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE PRATIQUE. Lundi, 16 août, ouverture d'un NOUVEAU COURS, par M. JULIEN BLANC, à sept heures et demie du soir. Le cours se composera de 60 leçons, à 3 par semaine, les lundi, mercredi et vendredi.

La méthode EXPÉDITIVE et ATTRAYANTE employée par M. J. BLANC a reçu la consécration d'expériences nombreuses et concluantes. Pour suivre avec fruit ses cours, il suffit d'avoir l'habitude d'écrire. Il n'est nullement nécessaires d'avoir présentes à la mémoire les notions de grammaire qu'on a pu recevoir pendant sa jeunesse. Le cours comprend non-seulement L'ORTHOGRAPHE DE RÈGLE, mais encore les deux tiers au moins de L'ORTHOGRAPHE D'USAGE.

S'adresser pour inscription ou pour renseignements, de dix heures à six heures, chez M. JULIEN BLANC, rue Sainte-Anne, n° 63. — Prix de l'inscrip-

---

[illegible] riques. Prix : [illegible] — L. HACHETTE, éditeur.

M. GRUB, TAILLEUR, rue du Faubourg-Montmartre, 42.

M. WASMER, tailleur. Assortiment de draps et nouveautés. Rue de Richelieu, 51.

M. LAVIGNE, TAILLEUR, rue du Roule, 11.

FABRIQUE DE BLEUS de toutes qualités pour les divers azurages du linge. — ELÉAR SANTONAX, à Dôle (Jura.)

HOTEL DE NANTES ET DE VENDOME A PARIS, rue Neuve-des-Petits-Champs, 78, près celle de la Paix, entièrement restauré, tenu par Mlle Blanchet. — Appartements et chambres confortables.

CAFÉ D'APOLLON, rue du Roule, 3, avec billard au premier. On y trouve en lecture tous les journaux allemands, la *Démocratie pacifique* et les principaux journaux de Paris.

A CÉDER à des CONDITIONS TRÈS AVANTAGEUSES, une créance de 1 000 francs en principal, sur M. THIBAUDEAU et sur sa femme née de DUNY. Cette créance résulte d'un billet signé A. THIBAUDEAU et MATHILDE DE DUNY, femme Thibaudeau. On peut avoir des renseignements auprès de Mme Thibaudeau, chez M. DE DUNY, intendant militaire à Meaux, père et beau-père des débiteurs, et au concierge de la rue Saint-Honoré, n° 297.

Spectacles du 15 août.

» h. »|» FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
6 h. 1|2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Chapeau, dernier Amour, un Vœu, les Habits.
7 h. 1|2 GYMNASE. — Charlotte, Mari anonyme, 1re repr. : un Homme sanguin.
» h. »|» VARIÉTÉS. — Dîner de Madelon, M. et Mme Pinchon, Sirène, Risley.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Les Chiffonniers de Paris, Secours.
» h. »|» AMBIGU. — Relâche.
» h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
6 h. 3|4 GAITÉ. — Léa, la Maupin.
7 h. »|» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1|4 COMTE. — Crispin dans l'embarras, Barbe-Bleue.
7 h. »|» FOLIES. — Sans Dot, un Mariage en Espagne, le Triolet bleu.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1|4 BEAUMARCHAIS. — Le Pacte, Marcel, François, Toto Carabo.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS. — Les Fifres Tambours, l'Officier, Geordie, Conseil.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 20). — Vues de l'Inondation de [illegible] et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Mise en vente aujourd'hui, à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25,

PROJET DE CRÉATION D'UNE ARMÉE DES TRAVAUX PUBLICS.

Par J.-B. KRANTZ, ingénieur des ponts-et-chaussées, ancien élève de l'Ecole polytechnique.

AUTEUR DE : ÉTUDE SUR L'APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX D'UTILITE PUBLIQUE.

Grand in-octavo. — Prix : 1 franc 50 cent. — Par la Poste : 1 franc 80 cent.

Prix : 5 centim.

APPEL AU RALLIEMENT DES SOCIALISTES,

La douzaine : 30 cent.

Lettre de M. Rey, de Grenoble, communiste, ancien conseiller à la Cour royale de Grenoble;

Suivi de : LES DEUX COMMUNISMES, par M. Victor Considerant, phalanstérien, membre du conseil général de la Seine.

La Belgique et la Suisse.

Le temps n'est plus où les grandes nations regardaient avec une sorte de dédain les peuples de leur voisinage qui n'occupaient sur la scène politique qu'un rang secondaire. C'est à ses actes, c'est au rôle qu'il joue dans le monde, bien plus qu'à l'étendue de son territoire, qu'on estime un peuple. La Russie est un empire immense, Cracovie n'était qu'une ville libre polonaise, et cependant quel homme, doué d'un cœur généreux, n'eût pas préféré succomber avec les démocrates polonais, dans Cracovie, que de triompher avec le czar et Metternich?

La jeune Europe tout entière ne combattait-elle pas en esprit, dans la ville sainte, contre les derniers représantants de l'absolutisme.

Là où se trouve la justice, là se trouve aussi la véritable grandeur.

Malgré la connivence de nos gouvernants avec les implacables ennemis de la liberté, la France sait respecter et saurait défendre au besoin la nationalité de deux petits peuples que le despote du Nord ne demanderait pas mieux que de voir immolés à l'instar de la Pologne.

Il s'agit de la Belgique et de la Suisse. Ces deux nations, les plus libres de l'Europe, sont les boulevarts de la France, qui sera d'autant plus forte contre l'ennemi commun, qu'elle aura mieux respecté leur liberté et leur dépendance.

N'oublions jamais que la France nouvelle, la France qui date de l'affranchissement des communes, a grandi et s'est fortifiée entre les cantons helvétiques et les municipalités flamandes. Tandis que le peuple français accomplissait l'œuvre de son unité nationale sur les ruines de la féodalité, les tribus industrielles des Flandres, les peuplades alpestres de l'Helvetie combattaient, elles, pour la liberté.

Le courage a été grand de part et d'autres, cependant la tâche de la France *unie*, à force de concentration, n'est pas plus achevée que ne le sera celle de la Belgique et de la Suisse, tant que la liberté n'aura pas brisé, dans ces deux pays, les dernières entraves que lui oppose la théocratie.

Cent fois vaincue par les Belges et par les Suisses, l'absolutisme tend à dominer chez ces deux peuples, en empruntant les formes de la théocratie. Mais, à Lucerne comme à Malines, le parti théocratique, malgré d'incroyables efforts, touche également à sa dernière heure. Que tous ceux donc qui veulent savoir comment, en dépouillant le vieil homme, les sociétés se renouvellent, fassent attention à ce qui se passe aussi bien vers l'Aar que sur l'Escaut.

La Belgique et la Suisse sont admirablement placées pour servir de berceau aux organismes sociaux que notre siècle doit mettre à l'épreuve, et pour allier et fondre, dans la pratique, l'initiative diverse des grands peuples qui les entourent. Les institutions politiques de ces deux pays accordent la plus grande latitude aux tentatives individuelles, et la plus grande liberté à l'esprit d'association. Leur sol est le rendez-vous commun où les peuples européens se rencontrent, dans la guerre, pour se combattre, dans la paix, pour s'harmoniser. A ce double titre, les traités de 1815 et de 1839 ont proclamé la neutralité politique de la Suisse et celle de la Belgique, en consacrant par là même, pour ainsi dire, le caractère harmonique de ces nations.

L'Europe peut se diviser en deux zones, celle du Midi et celle du Nord. Une atmosphère plus douce, une nature plus spontanée, toute une organisation plus animée et plus brillante distinguent le versant méditerranéen du versant baltique, caractérisé par un [illegible] plus sévère. Au Midi, la vie est plus libre ; l'imagination l'emporte. Au Nord, elle est plus assujettie, la réflexion domine.

Les Alpes sont la démarcation naturelle de ces deux régions. Jetées entre la Germanie et l'Italie, elles en forment la brusque séparation. En passant d'un versant à l'autre, le voyageur est frappé des différences et des contrastes. Or, c'est précisément dans ce point de passage, sur cette frontière la plus nette et la mieux marquée, que se trouve établi le petit peuple suisse, qui tient à la fois de l'Allemand et du Lombard, et qui donne la main à l'un et à l'autre. La Suisse a grandi en situation politique, à mesure que la civilisation moderne s'est élevée. Rattachée au Midi par le Rhône, au Nord par le Rhin, variée en climats et en cultures, pourvue d'un certain bien-être par son travail agricole, libre par ses institutions, elle est placée en pivot entre les deux régions de l'Europe que nous avons distinguées. Le protestantisme s'y est développé, et avec lui l'esprit d'examen, la science et l'industrie s'y sont donné rendez-vous dans Genève, les doctrines sociales à Lausanne et à Berne. C'est l'union générale de tous les caractères.

Mais, à un autre point de vue, on peut établir en Europe une autre division, celle de l'Occident et de l'Orient, de la partie maritime et de la partie continentale. A la première de ces régions appartiennent les côtes de l'Océan et de la mer du Nord, avec les îles Britanniques. Là vient aboutir le mouvement commercial du monde entier. L'esprit mercantile y domine ; à sa suite l'individualisme a constitué le caractère prédominant de la société. Les chances variées des expéditions lointaines, les hasards des grandes spéculations maritimes ont conduit à la division et à l'opposition des intérêts. Dans l'Europe continentale, au contraire, le principe vital des sociétés s'est conservé plus intact. La production, tant agricole que manufacturière, qui doit faire l'objet le plus essentiel du travail de l'homme, occupe presque exclusivement les habitants. Il en résulte plus d'égalité entre les conditions sociales, plus d'accord dans l'ensemble ; mais, en même temps, tandis que la partie maritime nous donne l'exemple d'une activité puissante, de la hardiesse dans les desseins, de l'initiative dans les entreprises, la partie continentale est plus immobile et plus timide.

C'est entre ces deux régions si distinctes que la Belgique sert de lien. Voisine de la France et placée en regard de l'Angleterre, s'unissant de l'autre part à l'Allemagne, sans frontières caractéristiques, elle est le passage naturel de l'Occident à l'Orient. D'un côté, elle offre les bouches de l'Escaut, et, de l'autre, elle pousse ses rameaux de chemins de fer vers le cœur de l'Europe. Commerçante à Anvers, industrielle dans les bassins de la Sambre et de la Meuse, agricole dans les Flandres, elle réunit sur un petit territoire les travaux de toutes les contrées qui l'entourent. Parlant, comme la Suisse, les langues de tous ses voisins, elle harmonise aussi leurs caractères. Elle allie, dans de certaines limites, en les modérant l'une par l'autre, l'ardeur française à la puissance germanique. Le libéralisme y excite à l'émancipation de la pensée, et la division entre les hommes du préjugé et ceux de la science l'agite comme la Suisse.

Les situations de ces deux petits peuples sont donc bien remarquables. La Suisse et la Belgique constituent deux centres européens, qui peuvent prendre un jour une importance que les auteurs de leur neutralité politique n'avaient point prévue. Lorsque le temps est venu d'harmoniser, pour que toutes les tendances isolées, pour que tous les mouvements particuliers puissent s'utiliser et s'unir, il faut un lien qui les embrasse et les confonde. Déjà le mouvement intellectuel et social de notre siècle, tout imparfait qu'il soit encore dans ses œuvres pratiques, et le mouvement industriel qui anime l'Europe, sont venus converger vers la Suisse et vers la Belgique.

[illegible] lence les climats, les mœurs, les idées de l'Europe, le second représente mieux l'industrie et le travail. Aussi la Suisse a-t-elle devancé la Belgique dans les études sociales et dans les tentatives de réformes. Le saint-simonisme y comptait de nombreux adhérents, et le communisme allemand a essayé de s'y propager dans ces derniers temps. La Belgique, en persistant dans son caractère, marchera dans les voies de l'organisation du travail et de l'application des théories d'association.

La Gare de Bordeaux.

L'administration aura prochainement à prononcer sur une question soumise en ce moment au conseil général des ponts-et-chausssées, et qui mérite de fixer l'attention au double point de vue de l'intérêt public et de l'importance qu'attache à sa solution une de nos villes principales.

Il s'agit de déterminer le point d'arrivée du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux et l'emplacement sur lequel devra être établie la gare de cette dernière ville.

Deux projets sont en présence :

Le premier consiste à conduire le chemin de fer jusque sur la rive gauche de la Garonne, dans le quartier de *Paludate*, formant l'extrémité sud de la ville de Bordeaux. La chemin traverserait la Garonne sur un pont qui serait construit en amont du magnifique monument de ce genre qui existe déjà devant Bordeaux.

Le second projet place la gare sur le territoire de la commune de la Bastide, qui occupe la rive droite de la Garonne, devant le port de Bordeaux.

Le projet qui établit la gare en Paludate, sur la rive gauche, offre l'espérance de la réunion dans le même local, et sans solution de continuité, des trois chemins de fer qui devront aboutir à Bordeaux, Cette, Bayonne et Orléans. Cet avantage, de la non solution de continuité, nous avait frappés dès l'origine, et ce n'est qu'après un mûr examen de la question que nous nous sommes convaincus que c'est avec raison que le conseil général des ponts-et-chaussées n'y a pas attaché une grande importance, lors d'un premier avis qu'il a été appelé à émettre, il y a déjà plusieurs mois.

La non solution de continuité à Bordeaux des chemins d'Orléans, de Cette et de Bayonne ne peut être, pour la première de ces villes, la source d'aucun avantage ; ce qui se passe aujourd'hui à Orléans, depuis l'ouverture des chemins de Tours et de Bourges, peut à ce sujet ouvrir les yeux aux moins clairvoyants.

Cette non solution de continuité importe-t-elle à l'intérêt général ? Offre-t-elle une compensation équitable des sacrifices considérables qu'elle exigerait du Trésor et des inconvénients de toute espèce qui résulteraient de la construction de la gare en Paludate ?

Là seulement peut donc être la raison de décider.

Il faut prendre garde, avant tout, qu'il ne peut être question, quant à présent, de relier dans une gare commune les trois chemins d'Orléans, de Cette et de Bayonne. Quand s'occupera-t-on sérieusement de celui de Bayonne ? Qui pourrait le dire ? Mais est-il permis d'attendre la prochaine construction de celui de Cette à Bordeaux ? On sait que la compagnie adjudicataire vient de se mettre en liquidation.

Mais enfin, après l'exécution des trois lignes qui nous occupent, il faut savoir quelle est l'importance des relations que le chemin d'Orléans mettra en communication avec ceux de Cette et de Bayonne.

Les expéditions de Paris et route sur Bayonne, et réciproquement, sont d'une importance si minime qu'elles n'acquittent pas sur le pont de Bordeaux un péage annuel de plus de 20 000 fr. Celles qui seront faites de Paris et route sur Cette et route, il ne faut pas les compter. Le chemin de Cette à Bordeaux a pour but de mettre en communication l'Océan et la Méditerranée ; mais il ne servira jamais à alimenter la ligne de Bordeaux à Orléans. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup-d'œil sur la carte des chemins de fer.

Sachons maintenant à quel prix on obtiendrait la réunion sur la rive gauche de la Garonne des deux chemins de fer d'Orléans et de Bayonne.

Il faudrait construire sur ce fleuve un pont élevé au moins de 40 à

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 17 AOUT 1847.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. — La *Cachette*, 3 actes, paroles de M. de Planard, musique de M. E. Boulanger.

Lorsqu'il arrive à M. Auber de perdre son temps à écrire une longue partition sur un poème absurde et ennuyeux, comme celui de la *Barcarolle*, par exemple, il ne peut en résulter aucun inconvénient pour sa réputation, établie sur une longue série de beaux succès, et le dommage qu'en éprouve sa bourse n'est que très léger ; au lieu de percevoir des droits d'auteur sur un nouvel ouvrage, il continue à en toucher sur ceux de ses opéras, qui, en grand nombre, figurent sur le répertoire courant de tous les théâtres où l'on chante. Mais, quand le même malheur arrive à un débutant, ou à un jeune homme qui n'a encore fait que le premier pas dans la carrière, les conséquences sont autrement graves. D'abord son nom se trouve accolé à une chute ; peu de personnes sont capables de faire la part du livret et de la partition dans un cas de ce genre, et, parmi ceux qui le pourraient, un plus petit nombre encore se donne la peine d'établir et surtout de formuler la distinction. A cette question : Qu'est-ce que le nouvel opéra-comique? on répond laconiquement : — Mauvais ! ennuyeux ! — De qui est-il ? — De tel et tel. Et encore, le plus souvent, nomme-t-on le compositeur tout seul. Il résulte donc, pour la réputation de celui-ci, un dommage réel, alors même que sa part dans l'œuvre tombée aurait mérité applaudissements et succès. Pour sa bourse, cela représente, s'il s'agit d'un opera en trois actes, par exemple, six mois ou un an de travail perdu et un ajournement illimité de toute rémunération de son labeur. M. E. Boulanger vient d'être cruellement frappé de cette manière ; et avec cette aggravation de circonstances que la première représentation de son ouvrage, depuis longtemps terminé, a été reculée de mois en mois, de saisons en saisons, de telle sorte qu'il faut ajouter au temps qu'a exigé son travail quinze ou dix-huit mois de délais, pour avoir la somme des jours perdus pour lui.

Pour tout le public qui assistait à la première représentation, il est évident que M. Boulanger n'a eu qu'un seul tort, celui d'accepter un mauvais poème ; et personne, de ceux qui connaissent la situation faite aux jeunes compositeurs, n'osera reprocher à M. Boulanger d'avoir pris les yeux fermés et considéré même comme une précieuse faveur, un livret de M. de Planard.

Quant à celui-ci, nous ne pouvons expliquer que par un moment d'erreur la conception d'un semblable livret, et par cet aveuglement naturel dont sont frappés tous les pères à l'endroit des difformités de leurs enfants, la persistance qu'il a mise à ne pas reconnaître aux nombreuses répétitions qui ont dû avoir lieu sous ses yeux, la non viabilité de ce produit cacochyme.

Voici la fable inventée par M. de Planard :

Cromwell vient de triompher. Les cavaliers sont proscrits et traqués ; leurs châteaux militairement occupés et fouillés par les émissaires du Parlement. Le comte d'Arundel, fuyant les poursuites des têtes rondes pénètre une dernière fois, avant de s'embarquer pour l'exil, dans son manoir où sa fille unique, encore au berceau, est commise à la garde d'une vassale dévouée, Hélène. A peine a-t-il pu faire ses dernières recommandations à la fidèle nourrice et lui remettre un coffret plein d'or et de diamants, extrait d'une *cachette*, qu'il est obligé de fuir au bruit d'une troupe de soldats, sans avoir le temps de voir et d'embrasser sa fille, qui dort dans une pièce voisine, auprès de l'enfant d'Hélène. Peu après arrivent deux commissaires du Parlement, chargés d'emmener à Londres la fille du comte d'Arundel pour être élevée dans un pensionnat spécial, fondé par Cromwell pour les filles des stuardistes émigrés. Hélène, dans l'ardeur de son dévouement et sous l'empire du serment qu'elle vient de faire de ne jamais abandonner l'enfant du proscrit, se décide à un sacrifice bien héroïque pour une mère : elle livre sa fille aux commissaires du Parlement. Puis elle écrit au comte pour lui faire connaître cette substitution ; mais, avant que sa lettre ait pu être expédiée, les soldats envahissent la salle où elle se trouve. Elle cache précipitamment la lettre dans la *cachette*, d'où le coffret a été extrait. Quelques instants après, et par suite de l'émotion qu'elle éprouve en voyant le comte atteint d'une balle, pendant qu'un bateau le transporte à bord d'un navire en rade, elle devient folle. La toile se baisse sur ce premier acte qui n'est en quelque sorte qu'un prologue. Au second acte, 45 ou 46 ans se sont écoulés ; Cromwell est mort ; Monck prépare sa trahison, ou son acte de dévouement, comme on voudra l'appeler. Hélène est toujours folle, en sorte que tout le monde encore ignore la substitution, dont le secret reste enfoui dans la *cachette* ; quand nous disons tout le monde, nous devons en excepter le public, mis au courant dès le début, et, par conséquent, privé du seul élément d'intrigue et d'intérêt qu'il y eût dans la donnée de l'ouvrage. Il ne peut plus être question pour lui que du moment où il plaira à l'auteur de suspendre la folie infiniment trop prolongée d'Hélène, et de faire ouvrir de nouveau la *cachette*. Des deux jeunes filles qui ont, au deuxième acte, quinze ou seize ans, l'une, celle du comte, qui passe aux yeux des personnages de la pièce pour celle d'Hélène, file un roman d'amour avec le jeune comte de Derby, partisan des Stuarts à qui Arundel a promis la main de sa fille ; la fille d'Hélène au contraire, qui passe, toujours aux yeux des personnages, pour celle du comte, aimerait bien mieux un jeune paysan dont elle se croit séparée par son rang. On comprend, d'après cela, que tout s'arrange pour le mieux au troisième acte ; mais le public qui sait d'avance et dès longtemps comment tout cela doit finir, pour lequel aucune péripétie n'est possible, trouve excessivement long et fastidieux le dévidage d'un écheveau dont il voit tous les fils. Aussi, le nom de M. de Planard a-t-il été accueilli par des murmures et des sifflets. Celui de M. E. Boulanger, au contraire, a été légitimement applaudi ; le public a fait à chacun sa juste part ; il a compris, au milieu de tout l'ennui dont il avait été abreuvé, que la partition valait mieux que le poème. L'énergique final du premier acte, un duo bouffe au second acte, qui mérite de prendre place auprès des chefs-d'œuvre de ce genre, et de charmantes fleurs de mélodies répandues çà et là dans plusieurs autres morceaux, lui ont permis d'apprécier que M. E. Boulanger méritait d'avoir à traiter un livret meilleur, et que, mieux aidé, il pouvait prétendre à de légitimes et francs succès. La direction de l'Opéra-Comique doit à M. E. Boulanger, en compensation de la mésaventure dont il est si tristement victime et sans l'avoir aucunement mérité, un bon poème pour qu'il puisse, le plus promptement possible, prendre une éclatante revanche. Les deux morceaux capitaux de sa partition, que nous avons cités, le final du premier acte et le duo bouffe, prouvent qu'il est également capable de rendre les mouvements vigoureux d'une forte situation dramatique, et les fines délicatesses d'un morceau spirituellement comique.

La plupart des artistes, chargés de rôles dans ce triste ouvrage, ont lutté courageusement, mais sans succès possible. Mlle Grimm a prouvé qu'elle tirerait un excellent parti d'un bon rôle quand on voudra le lui confier. Mlle Marie Lavoye a vu échouer toutes ses plus gentilles mines ; Mlle Revilly, chargée du rôle d'Hélène, a mis beaucoup d'intelligence mimique dans les scènes de folie qui malheureusement occupent tout son rôle, contrairement à toutes les lois du bon sens en

Enfin, un autre inconvénient, dont la gravité nous frappe, est attaché à l'établissement de la gare en Paludate. Ce point se trouve éloigné de près de 3 kilomètres du centre de Bordeaux et de son port. Les marchandises, arrivant par le fleuve, auraient donc, après leur débarquement, à subir les retards et les frais considérables que nécessiterait leur transport du centre de la ville à son extremité.

La gare à la Bastide réunit au contraire le triple avantage d'une économie considérable, d'une grande facilité et rapidité d'exécution, d'une communication directe avec le port de Bordeaux

Economie, car la dépense de la gare à la Bastide est évaluée seulement de 5 à 600,000 fr., au lieu de 42 à 45 millions que coûterait celle en Paludate.

Exécution facile et rapide, car il n'y aurait plus ni pont ni viaducs à construire, et les travaux de la section d'Angoulême à Bordeaux ne tarderaient pas à être achevés; cette dernière ville entrerait donc prochainement en possession d'un nouvel anneau de la chaîne qui la reliera bientôt à Paris,

Communication directe avec le port, car l'emplacement qui lui est destiné à la Bastide, se trouve situé sur le bord même du fleuve, au centre du port et sur cette partie de la rive droite qui s'avance au milieu du croissant décrit sur la rive gauche de la Garonne par le développement de la ville.

La gare à la Bastide serait une gare maritime. Elle recevrait directement, à leur débarquement, les marchandises arrivant de l'Océan, et de la haute et basse Garonne; le transbordement aurait lieu, en quelque sorte, du navire dans le wagon, sans frais, sans perte de temps, et surtout sans les inconvénients de toute espèce résultant, dans le cas de la gare en Paludate, du trajet de 3 kilomètres qui séparerait le port du chemin de fer.

Chacune des considérations que nous venons d'indiquer nous paraît décisive en faveur du projet de la gare à la Bastide.

Au surplus, l'exécution de ce dernier projet n'engage nullement l'avenir. Il est impossible de nier qu'une gare maritime à Bordeaux sera toujours de première nécessité; et cette gare maritime ne peut être placée nulle part ailleurs qu'à la Bastide. Supposons maintenant que, dans un avenir plus ou moins éloigné, les chemins de Bayonne et de Cette soient construits, le moment sera alors venu de se préoccuper des avantages de la non solution de continuité entre les trois lignes; si, à cette époque, l'Espagne sortait enfin de la crise douloureuse dans laquelle elle gémit et gémira peut-être bien longtemps encore; si nos relations commerciales avec ce malheureux pays tendaient à se développer, si nos exportations de ce côté prenaient une importance réelle, le moment serait favorable alors pour s'occuper de lier à Bordeaux, dans une gare commune, les deux chemins de Paris et de Bayonne.

La construction actuelle de la gare à la Bastide ne saurait être alors un obstacle au prolongement du chemin de fer jusque sur la rive gauche de la Garonne; elle ne pourrait même pas être alléguée comme un excédant de dépenses. La gare à la Bastide ne coûtera guère au gouvernement que l'intérêt d'un an du capital qu'il faudrait consacrer à la construction de la gare en Paludate. Autant d'années donc que la gare à la Bastide aura rendu inutile une gare en Paludate, autant de fois le trésor aura économisé une somme de 6 à 700,000 fr. représentant l'intérêt annuel du prix des travaux nécessaires pour conduire le chemin d'Orléans sur la rive gauche de la Garonne.

Simples questions. — Les journaux ministériels ont l'habitude de répondre par des dénégations pures et simples, aux assertions des journaux de l'opposition, quand elles compromettent le pouvoir.

Cette méthode, empruntée à M. Duchâtel, est assurément fort commode. Malheureusement, pour qu'une dénégation, dénuée de preuves, ait quelque valeur, il faut que le public ait pleine confiance dans l'honneur et la véracité de celui qui nie. Or, telle n'est pas la situation de l'opinion publique à l'égard du ministère actuel et de ses journaux.

Il y a d'ailleurs des questions fort nettes formulées par l'opposition honorable, afin d'appeler à l'hôpital du Gros-Caillou M. Lagrange, déjà signalé pour malversation dans trois grandes villes?

Quelles mesures a-t-on prises pour s'assurer des personnes de MM. Gouse et A. de Jussieu?

Nous complèterons incessamment la liste de ces questions intéressantes, et nous les reproduirons jusqu'à ce qu'on ait répondu par autre chose que par des dénégations sans preuves.

La lettre suivante a été adressée aujourd'hui par M. Dain au *Courrier français*.

A Monsieur le rédacteur en chef du *Courrier français*.

Paris, 15 août 1847.

Monsieur le rédacteur,

Votre numéro de ce matin renferme un compte-rendu inexact de l'un des incidents du procès d'Equevilley.

Sans vouloir entrer dans de longues explications, je me bornerai à vous dire qu'il a été établi devant la cour : 1° que je n'avais eu, avant la lecture que le président en a faite à MM. les jurés, aucune connaissance de la lettre adressée par M. R. Beauvallon à M. A. Beauvallon, son frère ; 2° que je n'ai eu, par conséquent, à m'occuper de l'accomplissement d'aucune mission que, dans son ignorance des convenances de ma profession, M. Beauvallon aurait cru pouvoir me confier.

Je vous prie, Monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération,

CH. DAIN.

Affaire Cécile Combettes. — Le supérieur général des Frères des écoles chrétiennes nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

En réclamant de votre obligeance l'insertion de cette lettre dans votre journal, j'ose espérer que vous trouverez juste que je recoure à la publicité, puisque la publicité elle-même s'est occupée de nous la première.

J'apprends que, depuis l'instant où le frère Léotade a été renvoyé devant les assises, plusieurs journaux ont exprimé sur cette mesure judiciaire des opinions différentes, et ont apprécié diversement et les actes et même les intentions des magistrats qui ont pris part à l'instruction.

Un devoir naît pour moi de cette circonstance, et j'éprouve le besoin de dire ***bien haut*** que je suis et serai toujours complètement étranger ***à toute espèce de publication*** sur la procédure relative à l'affaire du 15 avril dernier.

Déjà j'ai amèrement déploré l'indiscrétion qui avait livré à la publicité une lettre purement confidentielle; car, quel qu'ait été le résultat des recherches privées auxquelles j'ai dû me livrer, qui pourrait croire que j'aie prétendu juger une instruction que je ne connaissais pas, et sachant fort bien d'ailleurs que bientôt elle pourrait être jugée par tous?

Je respecte profondément les lois dont l'exécution se poursuit en ce moment, et je sais à combien de déférence ont droit les magistrats chargés de semblables missions; aussi est-ce avec confiance et résignation que j'attends les décrets de la justice humaine, suppliant ardemment la justice divine d'éclairer et de guider celle des hommes dans la conduite de cette ténébreuse affaire.

Veuillez agréer, etc. Frère PHILIPPE, sup. gén.

Paris, le 15 août 1847.

Guerre du Mexique. — Le *Courrier des Etats-Unis* donne, en date du 31 juillet, des nouvelles assez confuses du théâtre de la guerre. Il paraît en résulter que les Américains auraient éprouvé plusieurs échecs; le général Pearce se serait replié sur Vera-Cruz, où l'on attendrait une attaque des Mexicains. Le colonel de Russy

eu beaucoup d'aigreur dans la discussion; mais elle a été remarquable.

Maintenant, voici les cantons séparés mis en demeure sur un fait matériel ; leurs préparatifs militaires extraordinaires, dont ils se vantaient encore, il y a quelques jours, avec tant d'assurance, et qu'il nient en Diète, doivent cesser, ou l'on peut les considérer comme refusant d'obéir aux décrets de la Diète et dès-lors en flagrant délit d'hostilité. (*Revue de Genève.*)

— On avait prétendu que le représentant de l'Angleterre, en approuvant la conduite du directoire, n'avait pas exprimé l'opinion de son cabinet. Tous les doutes sont levés maintenant : dans la matinée de jeudi, M. Peel a demandé une audience à M. le président Ochsenbein, et lui a donné lecture d'une dépêche de lord Palmerston, extrêmement bienveillante, et qui est le contre-pied du discours écrit de M. de Bois-le-Comte et de la note de M. Guizot. M. Peel doit adresser au directoire une copie de cette dépêche, ou note verbale ; nous la ferons connaître. (*Helvétie.*)

— Le bruit court que, dans une conférence qui vient d'avoir lieu entre les députés de la majorité radicale, le premier député de Saint-Gall a formellement déclaré que ses instructions lui prescrivaient de se séparer de la majorité, si celle-ci se prononçait pour l'emploi de mesures violentes contre le Sonderbund. Il y a déjà quelque temps que la presse radicale se plaignait de la tiédeur du canton de Saint-Gall, dont le vote a d'autant plus d'importance dans les circonstances actuelles, qu'il suffirait pour changer la majorité radicale en minorité.

RUSSIE — D'après la *Gazette d'Augsbourg*, le général russe Lipipsky aurait été fait prisonnier dans le Caucase par les Circassiens. Les Russes ayant proposé un échange de prisonniers pour obtenir la délivrance de leur général, les montagnards s'y sont refusés. Ils ont répondu qu'ils avaient coupé les oreilles au général et qu'ils les avaient envoyées comme un trophée au commandant de la province.

FAITS DIVERS.

L'Académie des Beaux-Arts a jugé aujourd'hui, à l'Institut, les compositions musicales qui ont concouru pour le grand prix de Rome; elle a décerné le premier grand prix à M. Deffes, élève de M. Halévy; le premier second grand prix à M. Crèvecœur, élève de M. Hippolyte Colet; et le deuxième second grand prix à M. Charlot, élève de M. Carafa.

— La ***section d'architecture***, école royale des Beaux-Arts, vient d'élire un membre en remplacement de M. Achille Leclère, promu à l'emploi de secrétaire archiviste. Le nombre des votants était de 17, la majorité absolue de 9.

Les candidats étaient MM. Garrez, Morey, Lequeux, Vancleempute et de Gisors. Au premier tour de scrutin M. Garrez a obtenu 11 voix, M. de Gisors 5 voix, M. Lequeux 1 voix. En conséquence, M. Garrez a été proclamé membre du jury. (***Revue de l'architecture.***)

AFFAIRE WARNERY. — M. Warnery vient d'écrire au ***Mémorial de Rouen*** que son intention est de poursuivre comme faussaire l'auteur de la lettre dirigée contre lui et où l'on a usurpé le nom de M. Hébert-Delahaye.

Le ***Mémorial*** avait annoncé le premier qu'il traduirait le faux Hébert en cour d'assises, et nous avons reproduit fidèlement ses déclarations à cet égard.

Ce sont ces réflexions du ***Mémorial de Rouen*** que le journal ministériel obscur du soir met aujourd'hui sur notre compte en assurant qu'il a bien ri de notre colère. Mais, pauvre journal ministériel, vous riez d'un confrère, et c'est la colère du ***Mémorial*** qui vous divertit si fort.

Le journal obscur est coutumier de ces bévues. Tout récemment il a copié machinalement dans la ***Démocratie*** l'article nécrologique d'un phalanstérien, M. Godefroy, sans même en retrancher cette phrase :

---

matière théâtrale. MM. Riquier et Sainte-Foy seuls ont pu dérider un peu le public, et l'excellent duo, qu'ils disent ensemble, a été bissé à la deuxième représentation. Nous pouvons cette fois ci mettre sur le compte de la pièce l'insuccès de MM. Hermann-Léon et Audran.

Concours du Conservatoire de Musique.

Nous avions formé le projet de suivre assidument cette année les concours du Conservatoire ; mais, dès le premier jour, nous avons éprouvé un tel froissement par suite du désaccord entre les décisions du jury et nos impressions, partagées du reste par la majorité du public, que nous n'avons pu nous décider à affronter une seconde fois l'ennui de ces longues luttes et le désappointement causé par les dénouements. Il est évident, pour quiconque a suivi un peu les concours du Conservatoire, que le jury a par devers lui des éléments d'appréciation qui échappent au public. Il se peut que les motifs de ses choix, de ses décisions, soient parfaitement légitimes, et que, en fait et tout considéré, les couronnes soient loyalement distribuées ; mais il nous semble que, quand il s'agit d'un concours public, la véritable question posée au jury est celle-ci : quel est celui des concurrents qui a le mieux exécuté les morceaux du concours? Il ne doit pas y avoir lieu à tenir compte de l'âge, du nom du professeur, des examens du courant de l'année, de la connaissance plus ou moins complète que tel ou tel membre du jury peut avoir de la capacité réelle de tel ou tel concurrent. Que l'on donne des prix d'excellence correspondant aux succès remportés dans l'intérieur de l'école ; mais que, dans le concours public, le prix revienne au plus habile joûeur, abstraction faite de toute considération prise en dehors de ce qui s'est passé au concours.

La première journée des concours publics a été, comme d'usage, consacrée au violoncelle et au violon. Tout d'abord nous nous demandons quelle règle suit le jury relativement au nombre des couronnes qu'il décerne? Le concours de violoncelle avait été très faible, à ce point que, sur neuf membres, cinq seulement, la majorité tout juste, avaient répondu par une boule blanche à cette question préliminaire : « Y a-t-il lieu à premier prix. » Cependant, dépouillement fait des bulletins, il se trouve que deux concurrents obtiennent le premier prix. Il y avait sept concurrents. Le concours de violon, au contraire, avait été d'une force remarquable, et neuf boules blanches, l'unanimité, avait conclu à décerner un premier prix. Cette fois alors le premier prix est donné à un seul des concurrents. Un autre, qui obtient trois voix, est tellement choisi que chaque fois son nom est salué par les murmures du public, et même par des coups de sifflets, dont l'inconvenance seule était incontestable. Il y avait treize concurrents, dont trois au moins avaient balancé les suffrages du public, et le public qui subit les longues séances des concours, est certainement un des plus compétents que l'on puisse réunir à Paris.

Quoi qu'il en soit des motifs et des considérations qui déterminent les décisions du jury du Conservatoire, nous croyons lui rendre service en l'avertissant qu'il en est venu à jouir d'une bien mauvaise réputation. On fait une grande part, dans ses jugements, à ***l'abus des influences*** et à d'autres abus encore d'une nature plus délicate. Cela est fâcheux, très fâcheux, et ceux que cela regarde devraient mettre tout en œuvre pour donner à des bruits aussi graves les démentis les plus fréquents et les plus éclatants.

On assure qu'une scène de scandale a eu lieu dans le salon attenant à la loge du jury après le concours de piano, et que la mère d'une des concurrentes désappointée s'est donné le plaisir très malséant d'aller reporter en termes fort crûs, à M. le directeur du Conservatoire, tous les ***on dit*** qui circulent. Nous savons bien que les emportements d'un concurrent battu, comme ceux d'un prévenu condamné, méritent quelque fois peu de créance, mais il n'est pas moins vrai que l'opinion publique s'imprègne tous les jours de plus en plus de ces bruits nuisibles à la considération de l'aréopage musical, et que, déjà, les lauriers du Conservatoire n'ont guères plus de valeur aux yeux du monde que les croix de la Légion-d'honneur. Pour ceux-ci comme pour celles-là, non-seulement la qualité des élus décroît à mesure que leur nombre s'accroît, mais l'opinion publique est loin de ratifier tous les choix qui sont faits et de s'associer aux exclusions prononcées.

Pour passer des généralités aux détails, nous ne pourrons parler ***de auditu*** que des concours de violoncelle et de violon. Les noms proclamés pour le violoncelle (MM. Jouet et Marx, 1er prix; Allier, 2e prix, et Dufour, accessit) n'ont soulevé aucune réclamation. Le public ne s'émeut guère des surclassements; il ne proteste que contre ce qu'il regarde comme des interversions de classement. — Pour le violon, l'unanimité du jury et du public a donné le premier prix à M. Dumas; quatre membres du jury et donnant leur voix à M. Altès, ont rendu à cet élève le mauvais service de provoquer, à chaque appel de son nom, les manifestations les plus désobligeantes. Sept concurrents au moins, indépendamment de M. Dumas, avaient mieux exécuté le concerto que M. Altès, et deux avaient mieux lu le morceau à première vue. M. Altès a eu néanmoins le deuxième prix à l'unanimité du jury. Le public a persisté dans la manifestation — inconvenante — de son opinion. Il a vivement applaudi, au contraire, M. Reynier, qui n'a eu que les cinq voix de rigueur pour obtenir le deuxième prix, et qui, s'il s'était montré meilleur lecteur, aurait presque mérité le premier prix. Le nom de M. Portehaut, deuxième prix également, n'a soulevé aucune réclamation. Notre choix personnel ne serait peut-être pas tombé sur lui, bien que nous lui reconnaissions un mérite et une habileté réels. M. Mangeant méritait au moins l'accessit qu'il a obtenu. Une voix courageuse et sincère s'est portée sur M. Grodvolle pour cet accessit.

Le deuxième jour était consacré au piano. Quarante-deux concurrents, hommes et femmes, se sont fait entendre. Parmi les hommes, MM. Schelling, très applaudi, et Gunsselman ont eu le premier prix, MM. Portehaut et Lecureux le deuxième prix, MM. Prévôt et Véronge l'accessit.

Parmi les femmes : Mlles Malescot et Ausseur, 1er prix.— Mlles Aubriot, Lalanne, Salomon, 2e prix.— Mlles Leroy, Lascabanne, Lejolliot, Lorotte, accessit. C'est, nous a-t-on assuré, Mlle Lascabanne qui aurait montré le plus de talent.

La troisième journée était remplie par 46 chanteurs et cantatrices. MM. Battaille et Barbot, une basse et un ténor, ont partagé le premier prix, aux applaudissements de toute la salle ; MM. Gaymard et Reynard ont partagé le second prix, et MM. Ballanqué, Ribes et Meillan l'accessit. Pour ce concours la salle et le jury ont été parfaitement d'accord. Le concours des femmes a été, dit-on, plus faible, mais la distribution des couronnes n'a motivé aucune manifestation — inconvenante. Le 1er prix a été partagé entre Mlles Rouaux et F. Miolan; le second entre Mlles Duez et Poinsot; l'accessit entre Mlles Petit-Brière, Daniel et Decroix.

Les instruments à vent ont occupé le quatrième jour. Voici les noms des lauréats, et les notes que l'on nous a fournies : ***Flûte*** (concours médiocre), 1er prix : M. Lascoretz. — 2e prix : M. Penas. — Accessit : M. Heimbach. — ***Hautbois*** (concours médiocre), pas de premier prix.—2e prix : MM. Blainvillain, Bruyant, Martin.—Accessit : M. Barthélemy, qu'on nous dit être le meilleur.—***Clarinette***, 1er prix : M. Rose, beaucoup de talent. — Accessit : MM. Parès et Mimart. — ***Cor ordinaire***, 1er prix : M. Mohr, talent très remarquable. — ***Cor à pistons*** (concours médiocre), pas de premier prix.—2e prix : MM Maury.—1er accessit, M. Sauvaget.—2e accessit : M. Lefèvre.—***Trompette*** (bon concours), 1er prix : M. Michiels. — 2e prix : MM. Stutz et Capelle. — ***Trombonne*** (concours faible ; tous les concurrents ont man-

[illegible] Palais. En ce moment même, le faîte de la plus haute de ces tours vient d'être enlevé.

LES LETTRES RECOMMANDÉES.—Un fait bien grave vient de se passer à l'administration des postes : avant-hier, une lettre contenant 50 000 fr. en billets de banque, envoyée de Châteauroux par le comptoir de cette ville à la Banque de France, a été volée ; cette lettre était recommandée, c'est-à-dire qu'elle devait être attachée par une ficelle spéciale à la dépêche et ne pouvait être remise au destinataire que sur sa signature. Malgré les recherches et les investigations qui ont eu lieu hier dans la direction des postes, on ne sait sur qui faire planer les soupçons ; cependant le vol n'a pu être commis qu'au bureau du départ ou au bureau d'arrivée ; et on assure que quatre personnes seulement ont pu se rendre coupables de la soustraction.

L'envoi de billets de banque par la poste est interdit : il en résulte que l'administration que dirige M. Dejean n'est pas responsable du vol de ces 50 000 fr. ; elle ne peut, aux termes des règlements, être passible que d'une indemnité limitée à 50 fr. ; il est donc heureux dans cette circonstance que l'envoi ait été fait à l'établissement de la Banque et non à un particulier.

— Un journal du soir annonce que M. le directeur-général a prescrit immédiatement une enquête. On a interrogé tous les commis du bureau de l'arrivée où on présume que la lettre a été détournée, et on a donné à l'inspecteur des postes de Châteauroux des instructions pour procéder à l'information.

ABONDANCE.— Au marché de Beaumont, le 12 août, les blés ont baissé de 10 et 11 fr. par sac. Ainsi les effets de la dernière récolte commencent à se faire sentir. Espérons que Paris ne sera pas longtemps privé de cette influence salutaire.

CRÉANCIER TERRIBLE.—Une scène des plus extraordinaires s'est passée récemment sur la place du spectacle au Havre.

Un employé de la manufacture des tabacs, que nous ne voulons pas nommer, rencontra sur l'asphalte une personne qu'il disait être son débiteur et lui réclama une somme de 600 fr. qu'il prétendait lui être due depuis longtemps. Le créancier paraissait en proie à une agitation des plus vives. Il exigeait le remboursement immédiat de l'argent, disant que sa patience était à bout, et qu'il entendait être payé sur l'heure. Ses mouvements désordonnés, son exaltation attirèrent plusieurs personnes qui remarquèrent qu'il sortait à demi de sa poche la crosse d'un pistolet. La police, aussitôt avertie, s'empressa de procéder à l'arrestation de ce créancier un peu trop féroce, qui fut trouvé nanti de deux pistolets chargés... à poudre. Il a été mis en lieu de sûreté.

Comprenant mal les dispositions du code de commerce, ce créancier paraît s'être rendu en pleine bourse pour *tirer* son son débiteur., mais dans cette affaire, c'est le *tireur* qui a encouru lui-même la *contrainte par corps*.

Des renseignements nouveaux, qui nous sont communiqués, il résulte que la personne à laquelle cette demande de remboursement était faite d'une si singulière façon, ne doit rien à l'individu arrêté et que la réclamation de ce dernier ainsi que son exaspération n'avaient pas le moindre fondement.

EMPOISONNEMENT.—On lit dans le *Journal de Lille* : « L'instruction de l'affaire Hortense Labousse avance très péniblement ; elle est entravée sans cesse par de nouvelles allégations de l'accusée, qui cherche évidemment à détourner l'attention de la justice de son véritable complice ; il est assez remarquable d'ailleurs que, sauf l'aveu du crime même, sur lequel elle ne peut plus revenir, vu les circonstances dans lesquelles cet aveu formel a été fait, cette malheureuse fille s'est en quelque sorte complue à entasser mensonge sur mensonge, avec la plus perfide duplicité : ainsi elle accuse d'abord le jeune Logeois d'avoir fabriqué une fausse ordonnance de médecin, au moyen de laquelle elle se serait procuré du poison chez le sieur Damide, pharmacien, rue de la Grande-Chaussée ; l'impossibilité de la part de Logeois d'avoir écrit cette ordonnance étant trop évidente, elle change de version et

[illegible] férend survenu entre les ouvriers et les maîtres. Les ouvriers maçons se plaignent de ne pas gagner assez pour vivre et faire subsister leur famille. Ils demandent à être payés : en hiver, 2 fr. 50 c. par jour, au lieu de 2 fr. ; et, en été, 3 fr., au lieu de 2 fr. 50 par jour. — Nos lois, qui punissent sévèrement les ouvriers, quand ils quittent le travail en masse, quand ils s'entendent pour obtenir une augmentation de salaire, leur donnent-elles des moyens légaux de faire valoir des réclamations qu'ils croient justes? Voilà la question à résoudre.

(*National de l'Ouest*.)

PROPRIÉTAIRE FÉROCE. — Une jeune fille de douze ans, surprise en maraude du côté de la Marquette il y a quelques jours, avait reçu des coups violents à la suite desquels elle a succombé tout récemment. Une instruction est commencée; il convient de savoir jusqu'à quel point l'amour exagéré de la propriété peut permettre de se faire aussi cruellement justice. (*Emancipation de Toulouse*.)

DÉNONCIATIONS. — Le *Bûcheron de la Nièvre*, dans un article sur l'approvisionnement de Paris, dénonce des faits sur l'approvisionnements des ministères et des grandes administrations en bois de chauffage, faits qui devraient conduire le *Bûcheron* en cour d'assises, s'ils n'étaient pas vrais.

Il dit que les marchands de bois de Paris ont formé une coalition pour exploiter les ministères et les grandes administrations ; que les bénéfices en sont partagés tous les cinq ans ; qu'ils ne fournissent ni les quantités ni les qualités voulues. Enfin, il nomme franchement et ouvertement les prétendus tripoteurs ; il cite les ministères et les employés des ministères qui, suivant lui, se prêteraient à ces vols.

Et pas une poursuite n'a lieu ; bien plus, pas une réclamation n'a été faite !

FRIPONS MALADROITS. — On a appris avec une certaine satisfaction dans notre ville que les sieurs Denouvion et Boulanger dont on avait annoncé la banqueroute et la fuite, avaient pu être rejoints en Angleterre. M. J. L., banquiers, ont dirigé les recherches avec beaucoup d'activité et d'adresse. L'entremise d'un Vidocq anglais, l'emploi du télégraphe électrique, ont été fort utiles. Il faut avouer aussi que les Denouvion et Boulanger étaient des fripons assez maladroits; ils avaient fait inscrire leurs véritables noms partout sur leur passage et l'on a suivi facilement leurs traces. Cependant il était temps d'arriver ; les fugitifs n'avaient pu trouver place sur un paquebot en partance pour les Etats Unis, et attendaient à Liverpool un autre départ. C'est un retard que l'on a su mettre à profit ; on a pu profiter de leur embarras, et, grâce à la présence de plusieurs agents de la police anglaise, ils ont laissé reprendre ce qu'ils avaient en main; on a saisi leur portefeuille, contenant leurs papiers et environ pour 82 000 fr. de valeurs dont 4 mille seulement étaient, disaient-ils, à Boulanger. Un moment Denouvion, remis de sa surprise, a, dans un mouvement de colère, voulu s'emparer du portefeuille. 300 fr. leur ont été laissés pour frais qu'ils avaient déjà faits avec leur famille dans l'hôtel. Si Denouvion et Boulanger avaient connu les lois anglaises, ils n'auraient sans doute rien abandonné; car on ne pouvait les arrêter sans un mandat d'extradition qui eût demandé beaucoup de temps ; il est donc malheureusement à craindre qu'on ne retrouve pas le reste des 3 ou 400 000 francs qu'on suppose enlevés par eux.

(*Courrier de Saint-Quentin*.)

JUSTICE A LA TURQUE. — Trois ouvriers travaillaient dans une maison turque à Cordelio ; l'heure du dîner venue, le propriétaire leur apporte des olives, du fromage et du miel, puis se retire pour leur préparer le café. Lorsqu'il rentre dans le hangar où étaient les maçons, quel est son effroi de les voir tous les trois étendus par terre raides morts ! Il appelle aussitôt du secours, l'agha arrive et l'empoisonnement paraissant sur les cadavres, l'agha se rend auprès de l'épicier qui avait vendu le fromage, les olives et le miel, et lui ordonne de manger de chacun de ces objets. Le malheureux épicier avale le fromage et les olives sans trop faire la grimace, mais à peine a-t-il touché au miel, que ses membres se crispent, une sueur froide inonde son visage. On s'empresse de lui porter secours ; on vide la jarre de miel au fond de

[illegible]

Nous avons dernièrement rendu compte d'expériences entreprises dans le but de déterminer le rôle de l'électricité dans la fécondation. L'auteur de ces expériences, M. Beckeinsteiner, vient de publier sous le titre commun de ÉTUDES SUR L'ÉLECTRICITÉ (1) trois mémoires pleins d'intérêt. Le premier se compose d'*Observations sur l'électricité animale*; nous allons en présenter l'analyse. Le second est celui qui a donné lieu à notre précédent article (2). Le troisième enfin a été traduit de l'allemand par M. Beckeinsteiner. Il a pour auteurs les docteurs Henle et Kœlliker, et pour sujet *les Corpuscules de Pacini*, dont nous avons déjà dit un mot. (3) Tous ces opuscules ont été communiqués à la Société linéenne de Lyon. Tous portent la date de 1846, ce qui prouve que le zèle de M. Beckeinsteiner ne le cède pas à sa sagacité.

Le mémoire de MM. Henle et Kœlliker est celui sur lequel nous voulons appeler spécialement l'attention. En cela nous nous conformons aux intentions du savant lyonnais; les mémoires originaux, joints à la traduction, ont pour but de compléter le travail des auteurs allemands; il le déclare dans sa préface. Pacini et les deux docteurs qui se sont faits les propagateurs et les continuateurs de sa découverte, ont émis l'opinion que les corpuscules qu'ils décrivent sont peut-être des organes électriques. M. Beckeinsteiner pense que ce qu'ils supposent est une vérité certaine, et, à l'appui de cette opinion, il publie les deux mémoires dont il est l'auteur.

Les Observations sur l'électricité animale rendent compte d'expériences faites sur des chats et sur une vache. Leur résultat a de quoi surprendre; ce n'est pas une raison pour les rejeter sans examen, ni même pour en mettre l'exactitude en doute. Ces expériences sont heureusement de celles que tout le monde peut répéter. La chose, comme on va le voir, en vaut la peine.

D'après M. Beckeinsteiner, rien ne serait plus facile que d'obtenir du chat et de la vache ce phénomène extraordinaire, observé jusqu'ici sur un très petit nombre de poissons (la torpille est de tous le plus célèbre), je veux dire la commotion électrique. En ce qui concerne le chat, voici les conditions du succès.

Par un froid au dessous de zéro, un vent du nord, un ciel serein, si le chat a froid, ce qui se voit facilement à l'aspect du poil, qui est couché et semble avoir été graissé partiellement, et, si l'expérimentateur a également froid aux mains, il prendra le chat sur ses genoux, lui passera les doigts de la main gauche sur la poitrine, et passera la main droite depuis le cou jusqu'à la queue le long de l'épine dorsale. Après quelques passes légèrement appuyées, la secousse électrique se produira ; elle paraît partir de la poitrine du chat, traverser le corps de l'expérimentateur et se terminer à la main placée sur le dos du chat.

Quoique le chat éprouve du plaisir aux passes faites le long de l'épine dorsale, il se sauve à toutes jambes après la secousse. Il se prête difficilement à une seconde épreuve, et ce n'est que le lendemain, lorsqu'il aura oublié cette sensation désagréable, qu'il pourra servir à de nouvelles épreuves.

M. Beckeinsteiner a obtenu dans un jour, mais avec beaucoup de peine, trois commotions d'un chat : la dernière était très faible. Après chaque décharge, le chat semble fatigué, épuisé ; il se couche étendu ; au bout de quelques jours, il perd l'appétit, de-

(1) 1re livraison. Brochure in-8° de 72 pages, accompagnée de 3 planches ; chez Baillière.

(2) Il a pour titre : *Observations sur l'électricité libre dans l'acte de la génération*.

(3) Dans notre précédent article. *Démocratie* du 13 mai.

---

qué la lecture à première vue); pas de premier prix.—2e prix : MM. Moreau et Audran.—Accessit : M. Sauret.

Cinquième journée. — Opéra comique. — 1er prix : M. Battaille, aux applaudissements unanimes; 2e prix : Mlles Petit-Brière, Pillot, Evrard, cette dernière très applaudie; accessit : Mlles Nathan, Vosse et Decroix, toutes les trois très applaudies, surtout la première.

Sixième journée. — Grand-opéra. — 1er prix : M. Battaille, trois fois couronné, succès d'enthousiasme, et Mlle Poinsot, protestations, malgré les qualités très remarquables de sa voix ; 2e prix : Mlle Decroix, déjà nommée, très applaudie, et MM. Gaymard et Barbot, déjà nommés, applaudis ; accessit, Mlle Dannhauser aînée, et MM. Genibrel, Reynard et Balanqué.

Septième et dernière journée. — Tragédie et comédie. — La salle qui regorgeait la veille et l'avant-veille est presque dégarnie.

Pour la tragédie, pas de premier prix ; 2e prix : M. Beauvallet fils ; accessit : Mlles Hugon et Favart, M. Gaudé.

Pour la comédie. —1er prix : M. La Rochelle; 2e prix, Mlle Favart ; accessit : MM. Passerat et Thiron.

Le jury et le public se reposèrent le huitième jour, après avoir entendu et apprécié l'exécution de plus de 200 morceaux de musique et l'interprétation de 25 actes environ.

ALLYRE B.

REVUE DRAMATIQUE.

Silence du Théâtre-Français. — Espérances du prochain feuilleton. — Les féeries et les collégiens. — De la boxe en général et des boxeurs du Cirque en particulier.

Les théâtres ont tous été cette semaine d'une stérilité désolante ; pas une tragédie, pas un drame, pas une comédie, pas même un brinborion de vaudeville dont nous puissions constater la naissance sur l'état civil de l'art dramatique. La plupart des temples sont fermés ; le mot *relâche* constelle en grandes lettres tous les jours un bon nombre d'affiches; le grave Théâtre-Français lui-même a voulu prendre ses petites vacances. Il ne fonctionne plus depuis dix jours. De méchantes langues ont dit qu'on ne s'en était pas aperçu. Espérons qu'il en sera autrement à sa réouverture. Le coquet vieillard, à ce qu'il paraît, met du fard en ce moment, efface ses rides et veut se donner des airs de jeune homme ; en d'autres termes, et pour ne pas faire de métaphores-Vacquerie, M. Fontaine, architecte de la liste civile, brosse, balaye, vernit et badigeonne la scène un peu jaunie de la rue de Richelieu. MM. les comédiens ordinaires du roi ne feront pas mal de profiter de la circonstance pour récrépir leur répertoire. Une belle salle demande de belles pièces. Qu'ils secouent donc la poussière de leurs cartons ; nous voulons saluer un chef-d'œuvre le jour où nous irons applaudir la décoration nouvelle du Théâtre-Français.

L'Ambigu nous promet, à ce propos, des merveilles de peinture pour cette semaine, en même temps qu'un drame de MM. Frédéric Soulié et Paul Féval. *Le Fils du Diable* vaudra-t-il la *Closerie des Genêts?* Nous vous le dirons lundi ; nous vous raconterons aussi les magnificences de la *Belle aux cheveux d'or*, grande féerie destinée par la Porte-Saint-Martin à faire attendre à son public, pendant l'absence de Fréderick-Lemaître, la reprise déjà vivement désirée du *Chiffonnier*, de Félix Pyat. Les distributions des prix viennent de libérer les captifs des colléges, il faut bien amuser, par un conte *moral*, truffé de calembourgs, miroitant de costumes dorés, ébahissant de changements à vue fantastiques, tous ces joyeux gaillards qui croient encore naïvement à la baguette des génies et aux transformations de croquemitaine. Le Gymnase a raisonné comme nous venons de le faire; car, émule de ses voisins MM. Coignard, M. Lemoine-Montigny prépare, dit-on en ce moment, une gigantesque invraisemblance de MM. Bayard et Scribe, intitulée *Biribi* ou *la Déesse*

En attendant toutes ces fabuleuses promesses, disons quelques mots du seul spectacle que nous ayons vu cette semaine. Le Cirque avait traîtreusement convoqué la presse jeudi dernier, pendant la journée, pour lui donner deux heures d'ennui, précédées et suivies d'un double voyage énervant de chaleur, à travers la place de la Concorde, que l'obélisque, à mon avis, ombrage d'une manière trop insuffisante. Il s'agissait de voir dans l'enceinte illustrée par les cabrioles indescriptibles d'Auriol et les poses gracieusement hardies de Mlle Loyo, trois boxeurs américains se distribuer des coups de poings, et deux professeurs émérites, MM. Lecour, se cingler fraternellement et réciproquement l'omoplate avec de longues cannes.

Ce spectacle, tout à fait *civilisé*, ne serait pas ennuyeux que nous le blâmerions encore. Certes nous sommes, autant et plus que d'autres, partisans de la gymnastique, lorsqu'elle a un but utile, tel que le développement des forces physiques ou les besoins de l'industrie : nous sommes un des élèves fervents de notre ami Triat; mais, quand on détourne cette science de la voie qu'elle doit suivre, pour en faire un art brutal qui réveille chez des peuples en décadence des émotions [illegible]tes, nous croyons devoir la désapprouver hautement. Laissons à l'Angleterre ces plaisirs stupides, et ne rions pas des cris de douleur qu'arrache la souffrance d'un combat. L'adoption de ces genres de spectacles en France révèlerait un abaissement nouveau dans les idées. L'esprit romain avait perdu sa grandeur, lorsque empereurs, sénateurs et matrones allaient applaudir les gladiateurs du Cirque. La pente est facile dans l'ordre des représentations théâtrales... Aujourd'hui on admet des luttes simulées où les adversaires se ménagent ; demain on ne sourcillerait même pas en voyant un boxeur tomber mort sous un coup de poing.

Du reste, au dire des amateurs, les champions, MM. Hay, Percy, Hatois et Lecour sont, dans leur spécialité, de véritables artistes; des Anglais, qui nous entouraient, ont fort applaudi... Si nous avions payé notre place, nous aurions sifflé.

GEORGES OLIVIER.

M. TISSERANT A BRUXELLES. — Nous reproduisons avec plaisir une juste appréciation que nous trouvons dans un journal de Belgique :

« M. Tisserant nous quitte après un trop court séjour. Peu d'artistes, jouant le vaudeville, ont trouvé plus de sympathie près de la partie intelligente du public. Nous demanderions pardon à l'autre partie de nous exprimer de cette façon, si chacun n'était naturellement disposé à se ranger ici dans la catégorie d'exception. Des comiques dont le talent, si talent il y a, nous inspire peu d'estime, ont davantage le privilége d'exciter le gros rire du parterre; mais le naturel de M. Tisserant vaut beaucoup mieux, suivant nous, que cette gaîté forcée. L'un de ses derniers et de ses meilleurs rôles a été celui du *Mari qui se dérange*. Il a rendu d'une manière piquante les tribulations de l'époux embarrassé de ses bonnes fortunes. Dans Patrick Macdonald de *Clarisse Harlowe*, il a parfaitement indiqué les nuances de caractère qui séparent l'orgueilleux coquin du pécheur converti. A propos de Clarisse Harlowe, nous y avons vu l'essai d'un jeune homme qui a joué le rôle de Lovelace, en attendant ses débuts. Ce rôle est l'un des derniers qu'il aurait dû choisir pour risquer cette apparition. Il est si difficile de répondre à l'idée que le spectateur se fait du séducteur de Clarisse ! M. Joly a été loin de réaliser le portrait que l'imagination se fait de ce héros d'aventures amoureuses. On le jugera mieux ailleurs, et comme il doit faire prochainement ses trois débuts, nous [illegible]

les reste tranquilles pendant quelque temps. »

Je passe à l'expérience faite sur la vache. M. Beckeinsteiner ne l'a faite qu'une fois. « Une vache était attachée en plein air à un barreau de fer ; la terre était gelée. Je lui fis des passes sur le dos avec la main droite, pendant que je tenais ma main gauche sur sa poitrine ; après quelques passes, j'obtins une si forte commotion, que je fus renversé par terre. Je ne saurais dire si ma chute fut due à la force de la secousse ou à la surprise, comme il arriva au premier expérimentateur de la bouteille de Leyde, qui s'en exagéra tellement les effets, qu'il assura que, pour aucun prix, il ne recommencerait l'épreuve. La vache paraissait fort irritée, et elle m'aurait, je crois, éventré, si je m'étais approché de nouveau ; mais je n'étais pas tenté de recommencer cette expérience. Je ne sais si la vache en fut malade, car elle fut vendue quelques jours après au boucher. »

L'expérience n'a pas réussi sur le chien. Elle a eu plusieurs fois du succès sur le lapin ; il meurt ordinairement le même jour.

Sans doute le récit qui précède a rappelé au souvenir de plus d'un lecteur cette jeune fille qui, au commencement de l'année dernière, excita un moment une si vive curiosité à l'Académie, dans tout le monde savant. Mais je veux me borner, pour le moment, au rôle de narrateur.

Le second mémoire de M. Beckeinsteiner (*Observations sur l'électricité libre dans l'action de la génération*) est celui d'où nous avons extrait dernièrement certaines expériences relatives à la présence de l'électricité libre chez le chat, à l'époque de l'accouplement, et à l'influence vivifiante que cet agent exerce sur les vers à soie.

Ce dernier fait n'est pas sans précédent. Vers la fin du siècle dernier, M. d'Ormoy, disciple de Bertholon, eut l'idée d'élever des vers à soie sur l'appareil appelé *Tableau magique* ; d'heure en heure il les électrisait au moyen de trois à quatre cents tours de roue ; ces insectes se développèrent avec plus de vigueur qu'un lot d'égale force non électrisé ; ils mangeaient avec plus d'appétit, et leur santé paraissait plus forte ; finalement ils commencèrent à filer avant que le lot comparatif eût achevé sa troisième mue. (Voyez le *Journal de Physique*.)

M. Beckeinsteiner pense que l'intervention par lui constatée de l'électricité dans la fécondation du chat et du bombix, loin d'être particulière à ces animaux, est un fait dont la haute généralité ne tardera pas à être confirmée. Selon lui, il ne s'étendrait pas seulement ... un effet de l'électricité.

Des expériences directes, dues à une autre physicien, M. Cross, avaient déjà montré combien il est facile de soutirer l'électricité libre de l'air au moyen de fils de fer suspendus à des perches, à quelques décimètres au dessus de la surface du sol. Le docteur Phorster plaça deux perches, orientées du nord au sud, aux deux extrémités d'une pièce ensemencée en ray-grass mêlée d'orge. Il assujettit à ces deux perches un fil de fer dont il fixa les deux extrémités à deux fiches de bois enfoncées à fleur de terre. Tout autour de la pièce de terre il disposa à quelques centimètres au dessous de la surface du sol, des lignes de fil de fer en contact avec les deux extrémités du fil de fer suspendu. La paille fut plus forte, les épis plus nombreux, les grains plus abondants et plus développés que dans une pièce de même grandeur, qui n'avait point été soumise à l'action de l'électricité. On cite une expérience dans laquelle l'électricité porta la récolte de 17 hectolitres et demi d'orge à 37 hectolitres. Un Americain, M. Ross, a présenté au club de New-York plusieurs pommes de terre provenant d'un même pied dont l'une avait vingt centimètres de circonférence, tandis que les autres n'étaient pas plus grosses que des pois. Elles avaient toutes végété dans le même sol et reçu les mêmes soins ; seulement, la plus volumineuse s'était développée sous l'influence continuelle d'un courant galvanique. M. Ross avait placé dans son terrain une plaque de cuivre et une plaque de zinc mises en communication par un fil de cuivre. On a projeté d'électriser l'eau et d'expérimenter l'action de cette eau sur l'électricité employée aux arrosages. Toutes ces expériences, je le répète, viennent à l'appui de l'opinion de M. Beckeinsteiner : car la reproduction n'est au fond qu'une suite et une dépendance de la nutrition.

M. Beckeinsteiner s'occupait depuis longtemps déjà de recherches sur l'électricité, quand il eut occasion de faire l'application thérapeutique de cet agent. Les nombreuses expériences qu'il tenta dans cette voie le conduisirent à penser « que l'homme et probablement tous les êtres organisés possèdent un fluide pareil au fluide électrique produit par les machines, et qu'il devait y avoir en lui des organes producteurs ou modificateurs de cette électricité ; déjà cet organe avait été reconnu dans la torpille et dans quelques autres poissons, et je présumai, dit-il, que les autres animaux devaient en être aussi pourvus. »

La découverte des Corpuscules de Pacini lui paraît une démonstration complète de cette hypothèse.

NAPLES. au C. d' cours	»	» [illegible]	ROM.	D°C.	[illegible]	Damp.-Har.		
Récép. Rotsch.	»	[illegible]	BELG. 5 1/2	»	[illegible]	Diep.-Féc.		
ESP. Dette act.	»	[illegible]	— 4 1/2	»	[illegible]	Boul. à Am.		
— — pass.	»	[illegible]	d° 1840	»	[illegible]	Orl.-Bord.		
— 3 p. 0/0.	»	[illegible]	d° 1842	» 100	[illegible]	Mont. à Tr.		
Dette intérieure	»	26 1/2	— Banque	»	[illegible]	Paris-Lyon	396	[illegible]
PORTUG. 5 0/0 1837	»	[illegible]	— d° Em. 1841.	»	[illegible]	Bord.-Teste		
HOLL. 2 1/2	»	[illegible]	PIEMONT	»	[illegible]	Zinc V. M.		
HAITI	»	[illegible]	AUTRICHE	»	[illegible]	Lin Maber.		

Union linière... — Fourneaux de l'Aveyron...

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..		Paris à Rouen....	983 »	Orléans à Vierzon.	336 »
— (r.-g.)..		Rouen au Havre...	595 »	Bordeaux à Cette.	472 50
Paris à Orléans...	1237 50	Marseille à Avign.	595 »	Nord	131 25
— à Lyon....	393 25	Paris à Strasbourg	391 50	Boulogne à Amiens	

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 août.

» h. »|» FRANÇAIS.—Relâche.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—La Sirène.
6 h. 1|2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE.—Chapeau, un Vœu, l'Amour s'en va, Heur et Malheur.
7 h. 1|2 GYMNASE.—Charlotte, Mari anonyme, un Homme sanguin.
» h. »|» VARIÉTÉS.—Dîner de Madelon, les Foyers d'Acteurs.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL.—Les Chiffonniers de Paris, Secours.
7 h. »|» AMBIGU.—1re repr. : Le Fils du Diable.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—1re repr. : La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. 3|4 GAITÉ.—Léa, la Maupin.
7 h. »|» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1|4 COMTE.—Vautour, Gentil-Hussard, la Fée Urgande.
7 h. »|» FOLIES.—Sans Dot, un Mariage en Espagne, le Triolet bleu.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1|4 BEAUMARCHAIS.—Fille, Ecaillère, Toto Carabo, Dur-à-Cuire.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS.—Les FifresTambours, l'Officier, Geordie, Conseil.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS.—Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr.—Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

SOCIETE CH. DUVEYRIER ET Cie.

TARIF des Annonces commandées SIMULTANÉMENT

Dans la GAZETTE DE FRANCE, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE, le DROIT, l'ESTAFETTE et le CORSAIRE.

A partir du 1er juillet 1847.

10 c. par journal, la ligne insérée 15 fois en un mois, dans le même journal.
20 c. » » » 6 » » »
35 c. » » » 3 » » »
50 c. » » » 1 » » »

(Les lignes renferment 25 lettres environ justifiées en caractères de 5 points.)

Les RÉCLAMES : 2 fr. la ligne de 40 lettres environ.

Les FAITS-PARIS AGRÉÉS : 2 fr. 50 c. la ligne de 40 lettres environ.

Ces prix seront DOUBLÉS : 1° pour les commandes faites *séparément* à l'un des cinq journaux ; 2° pour les insertions concernant la formation ou la constitution des Sociétés, les appels de fonds les ventes immobilières ou les jugements.

PARIS, 17 AOUT.

—

Destitution pour cause de probité.

Décidément M. Tujal avait bien raison : le monde officiel est une caverne où l'atmosphère est empoisonnée, et où les hommes de cœur ne sauraient vivre. La municipalité de Toulouse avait pour architecte M. Bonnal, homme de talent et de loyauté, dont le caractère est estimé de toute la ville. M. Bonnal vient d'être destitué pour avoir refusé à des entrepreneurs, protégés par la mairie, un certificat de complaisance. Nous ne saurions donner trop de retentissement à l'explosion d'indignation que cette mesure a déterminée chez les journaux indépendants de Toulouse.

Ecoutons d'abord la *Gazette du Languedoc* :

Toulouse, 12 août.

Hier, M. Bonnal, architecte de la ville, a été révoqué de ses fonctions par la municipalité. Cette destitution était, hier soir, dans les lieux publics, l'objet de tous les entretiens. Il est facile de deviner quels sont les motifs de cette brutale mesure. On se rappelle les discussions qui ont eu lieu, il y a quelques jours, au conseil municipal, à l'occasion de quatre mille francs, indûment payés par l'administration, à M. Cazeneuve, ancien directeur de nos théâtres. Les représentations théâtrales n'avaient commencé qu'au mois de juin, et cependant l'administration ne craignit pas, plus tard, de payer à M. Cazeneuve la subvention du mois de mai.

Aujourd'hui, pour justifier sa conduite, l'administration prétendait que M. Cazeneuve était prêt à jouer, dès le mois de mai, et qu'il en avait été empêché par les réparations qui étaient faites en ce moment à la salle de spectacle. Le conseil municipal a répondu en disant qu'il voterait l'allocation si on produisait un certificat de l'architecte de la ville, constatant que les réparations faites pendant le mois de mai à la salle de spectacle, étaient de nature à empêcher les représentations. Ce certificat fut demandé à M. Bonnal, et M. Bonnal le refusa, ne voulant pas, disait-il, affirmer sur l'honneur un fait qu'il savait totalement faux. Les réparations, ajoutait M. Bonnal, étaient si minimes, qu'on aurait pu jouer tous les soirs. Trois jours après ce loyal refus, M. Bonnal est destitué !

On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

Si nous avions pu conserver encore quelques doutes sur la cause qui a valu à M. Bonnal l'honneur d'une destitution, le *Journal de Toulouse*, moniteur officiel de la mairie, nous aurait complètement édifiés.

Veut-on connaître, dit-il, les motifs de cette révocation ? Qu'on lise notre article du 7 août, *auquel on n'a rien répondu.*

L'accès de fureur qui saisit MM. Milhes et Lignières (les adjoints) à la lecture de notre exposé du 10 août, nous avait fait penser qu'ils se considéraient comme suffisamment aplatis ; mais, puisqu'ils ne paraissent pas *satisfaits*, nous leur promettons une réfutation complètement édifiante. En attendant, voici le texte de la défense du 7 août, publiée dans le *Journal de Toulouse*, en ce qui concerne l'architecte de la ville :

La déclaration qu'on demandait à M. l'architecte n'était que la *conséquence obligée* de son certificat; car, puisque les travaux n'avaient été terminés à la salle du Capitole *que le 28 mai*, il demeurait constant qu'il y avait *eu impossibilité de l'ouvrir au public avant cette époque.*

Eh bien ! M. l'architecte, appelé mardi devant M. le maire, répondit à la demande qui lui était faite : *que sa conscience ne lui permettait pas de faire la déclaration qu'on réclamait de lui.*

Après le certificat de M. l'architecte, dont nous venons de donner le texte, la susceptibilité de cet employé paraîtra *bien étrange*; en déclarant que les réparations *n'avaient fini que le 28 mai* au théâtre du Capitole, il *a démontré jusqu'à l'évidence* que les représentations *n'avaient pu avoir lieu sur ce théâtre avant cette époque*; car peut-on admettre qu'il soit possible de livrer au public une salle où *tout est bouleversé* par des réparations ? Il est évident que M. l'architecte se donne ici un démenti *formel à lui-même*...

L'*Emancipation* fait ici les observations suivantes :

A chaque ligne de ce factum perce la rancune du refus contre lequel sont venues échouer les supplications de la mairie aux abois, l'effort impuissant tenté pour établir, entre la déclaration écrite de l'architecte et son refus actuel d'une attestation plus ample, une contradiction qui n'existe pas ; enfin, on y voit poindre la menace sous la modération calculée de la forme.

Il est donc bien avéré, bien incontestable aujourd'hui, que MM. Milhès et Lignières ont renvoyé l'architecte de la ville, non parce qu'il a failli à ses devoirs ou manqué de zèle, d'intelligence et d'habileté dans l'exercice de ses délicates fonctions, mais uniquement parce qu'il a refusé de délivrer à l'administration une attestation qu'il ne croyait pas pouvoir consciencieusement lui donner ; parce qu'il n'a pas eu la faiblesse de se plier à certifier la sincérité d'une allégation qu'il savait être de toute fausseté; parce qu'il n'a pas voulu se faire le complice d'une véritable dilapidation.

Nous n'aurions jamais osé espérer qu'on eût le courage de faire un semblable aveu ; à cette heure, nous commençons à comprendre pourquoi MM. Milhès et Lignières ont été décorés. Les hommes de leur trempe sont rares à toute époque, même aujourd'hui que bien des gens manquent de sens moral et se targuent d'en manquer.

Ce n'est pas la première fois, sans doute, qu'un fonctionnaire a vu ses espérances anéanties, son avenir compromis, sa position brisée pour avoir écouté les inspirations de sa conscience ou refusé de transiger avec ses devoirs ; mais, jusqu'à ce jour du moins, quand ils exerçaient ces ignobles vengeances, tous les pouvoirs, même les moins scrupuleux, avaient eu la pudeur d'inventer un prétexte quelconque, et cette hypocrisie dans l'arbitraire était encore une sorte d'hommage rendu à la majesté de la justice. Il n'était réservé qu'à une mairie *constitutionnelle*, telle que nous la possédons, d'ériger en principe et de pratiquer ouvertement cette maxime révoltante, que l'employé, sous peine de destitution, doit être, entre les mains du supérieur dont il dépend, un instrument servile jusqu'à l'aveuglement, docile jusqu'à la complicité.

La *France méridionale*, journal de la préfecture, ne donne pas plus d'explications que le *Journal de Toulouse*, sur la destitution M. Bonnal, et se borne à dire, en langage de sergent de ville, qu'elle ne veut pas *prêter le collet à ces étranges querelles.* Tout homme de sens et d'honneur appréciera cette réponse.

Le fin mot.

Tout le monde a pu lire hier dans les *Débats* un article libéralement violent contre le roi de Prusse ; tout le monde s'est demandé d'où vient que l'organe des bornes et des *satisfaits* se change tout à coup en journal du progrès pour l'étranger. Est-ce que M. Guizot a commis une nouvelle *habileté* en Italie, en Autriche, en Portugal pour jouer au matamore en Prusse ? Nous sommes sûrs que la *Gazette d'Etat de Prusse* répondra aux *Débats*, et leur dira des vérités très vraies ; mais, en attendant, nous sommes en mesure de donner le mot de cette énigme apparente.

Le roi de Prusse peut être obstiné comme roi absolu et borné comme homme d'état, mais c'est un honnête homme dans toute la force du terme. Frédéric-Guillaume veut le bonheur de son peuple. Il peut se tromper dans les moyens, mais son but est noble et généreux. Il ne connaît ni la ruse ni l'hypocrisie. C'est le monarque le plus franc de l'Europe, de plus, le seul roi artiste.

Or, nous savons de science certaine que, depuis les révélations accablantes et scandaleuses qui retentissent en France et en Europe, le roi de Prusse professe un mépris souverain pour... le ministère qui malheureusement gouverne la France. S. M. ne se fait pas faute d'exprimer ses sentiments, soit à sa cour, soit dans les dépêches adressées à l'ambassadeur de Londres, ami du roi.

Un propos de ce genre s'est échappé de la bouche royale pendant un dîner à Sans-Souci ; le propos a été répété dans les salons de l'ambassadeur français, et celui-ci ayant demandé officieusement une explication, S. M. l'a répété en autorisant l'envoyé français à le rapporter à Paris. Un journal de Hambourg parle tout au long de cet incident, en y ajoutant que toute l'Allemagne était de l'avis du roi de Prusse.

Inde iræ ! Et nunc erudimini !

La Liberté et le haut clergé.

Une affaire grave occupe en ce moment la ville de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Il s'agit de l'interdiction de l'aumônier du collège communal de cette ville, prononcée par M. l'évêque.

Voici les motifs de cet acte rigoureux, tels que les explique le prêtre interdit :

Monseigneur a déclaré à plusieurs ecclésiastiques que ce n'était nullement moi qu'on poursuivait dans cette affaire, et quelqu'un qui a vu les lettres du prélat au ministre, a rapporté que la suppression des pouvoirs spirituels de l'aumônier ne devait avoir lieu que dans le cas où le gouvernement refuserait le renvoi de trois des principaux fonctionnaires du collège. Ce sera donc ce refus qui aura déterminé Sa Grandeur à la mesure qui enchaîne ma bonne volonté dans ses influences sur le collège.

L'évêque, au surplus, avait notifié confidentiellement sa détermination à M. le préfet des Côtes-du-Nord.

Cette détermination était contenue dans une lettre de M. l'évêque, demandant, sans aucune allégation de causes, le remplacement immédiat, par le ministre de l'instruction publique, de trois fonctionnaires :

1° Le principal ;
2° Le sous-principal ;
3° Le régent de rhétorique ;

Et l'envoi, à leur place, de trois professeurs chrétiens et exemplaires, le tout dans le délai de trois semaines, faute de quoi l'aumônier serait retiré et la chapelle interdite.

M. le préfet a, comme bien on le pense, refusé de se soumettre à des injonctions aussi déplacées, et le conseil municipal de la ville, consulté par lui, après une enquête faite avec soin, a donné les meilleurs témoignages sur la tenue du collège.

L'affaire est soumise à M. le ministre de l'instruction publique.

L'*Univers* (avec qui, par parenthèse, nous avons un compte à régler) a jeté feu et flamme à propos de cette affaire. Il trouve très légitime que les évêques s'arrogent la haute main sur le personnel des collèges et traitent avec l'Etat sur la base d'un *ultimatum* résumé dans ces termes : Nous exigeons le renvoi de tels ou tels professeurs (dont le bureau administratif du collège et le conseil municipal de la ville garantissent la conduite et le caractère), ou nous retirons l'aumônier.

Il est possible que Nosseigneurs les évêques soient dans leur droit rigoureux en le prenant sur ce ton; mais si l'Etat usait, lui aussi, de son droit rigoureux à l'égard du haut clergé, et, entre autres usages de son droit rigoureux, décrétait la suppression ou une réduction considérable du traitement de Nosseigneurs les évêques, nous voudrions savoir ce qu'en penserait l'*Univers*.

On voit, en ce temps-ci, de singuliers spectacles! Voici des gens qui se sont faits les bouillants champions de la liberté; tous les jours ils rompent des lances et prononcent des discours superbes en faveur de la liberté ; et, en même temps, ils soutiennent, avec une ardeur fanatique, le monstrueux régime disciplinaire qui livre sans garanties, pieds et poings liés, le bas clergé tout entier,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 18 AOUT 1847.

UNE MISSION DANS LE MIDI.

—

Voyage de Paris à Châlon-sur-Saône, *épisode du temps des* GIRONDINS. — La halle des diligences. — Napoléon couché dans les Alpes. — La carabine à tige. — Nos amis de Grenoble. — Les bottes du *Patriote des Alpes.*

Et d'abord, demandons pardon au lecteur civilisé de lui raconter encore un voyage de propagation phalanstérienne. Ces récits doivent l'intéresser faiblement, et, s'il est désagréable pour lui de voir un auteur se mettre en scène dans de longs feuilletons, nul n'éprouve cette répugnance aussi vivement que l'auteur lui-même.

Après avoir retracé *une Promenade en Lorraine, un Pèlerinage à Besançon*, j'étais bien décidé à ne plus commettre de récidive, mais que voulez-vous ? la famille phalanstérienne aime et réclame de pareils récits, ils resserrent le lien qui nous unit tous, et j'ai compris que, si je ne racontais pas mon passage à Grenoble, à Valence, à Marseille, je trahirais plus d'une attente. Que le désir de nos amis s'accomplisse donc, dût le civilisé poser ici la *Démocratie pacifique*, crime, hélas ! qu'il a commis plus d'une fois!

Le lundi 20 mai 1847, je quittai Paris pour parcourir les villes du Midi. J'avais d'abord en perspective une route fatigante : celle de Paris à Châlon-sur-Saône ; point de navigation, point de chemin de fer qui puissent délasser le voyageur; trente-six heures de diligence. Heureusement j'avais emporté le sixième volume des GIRONDINS, et cette lecture anéantit pour moi les heures. L'historien me fit assister à la ruine des Girondins et au supplice de Charlotte Corday, à l'exécution de Marie-Antoinette. Emu par ces tableaux, je ne vis ni mes compagnons de route ni les bornes du chemin.

Soit dit sans faire entre ces bornes et ces compagnons aucun rapprochement désagréable.

A Saulieu, j'entrevis un instant les phalanstériens, plus dévoués que nombreux, de cette petite ville. Puissent-ils faire de rapides conquêtes; ce ne sont pas toujours les grandes cités qui s'inscrivent en première ligne sur nos écussons d'honneur.

Après un jour et deux nuits de voiture, voici l'aurore ; nous sommes à Chalon-sur-Saône, ville de grand passage, entrepôt et café sur le bord d'un fleuve. Il y a peut-être cent cafés sur le seul quai de Châlon. Bien qu'il fût à peine cinq heures du matin, je trouvai nos amis sur pied. On déjeuna en s'entretenant des progrès de la cause. Là je revis tous les visages qui, l'année dernière, m'étaient apparus à mon arrivée, sauf celui de l'acteur Tisserant, dont l'absence se faisait sentir, car on trouve chez peu de natures autant de franchise, de loyauté, de sympathie pour l'humanité souffrante. Avant de connaître les tendances socialistes de cet acteur, je trouvais dans son jeu sur la scène du Gymnase quelque chose qui gagnait la confiance et qui dans l'artiste faisait estimer l'homme.

Tisserant n'avait été, dans le groupe de Châlon, qu'un élément éphémère. Quant aux astres fixés dans cette constellation, je les retrouvai tous ; l'entretien fut court : le bateau à vapeur fumait sur la Saône. Bientôt il fallut s'embarquer et passer depuis Châlon jusqu'à Lyon sous nombre de ponts en fil de fer.

A Lyon je ne vis personne ; le moment de mon passage n'avait pas été annoncé d'une manière assez précise pour que je dusse m'attendre à trouver nos amis rassemblés sur le quai de la Saône. Au surplus, je ne comptais pas faire de propagation dans cette ville ; peu d'heures après mon arrivée je pris la voiture de Grenoble.

Un immense courant commercial, passant par Châlon, Lyon, le cours du Rhône, entraîne les voyageurs et les ballots de Paris à Marseille et en Algérie. Pour aller à Grenoble, il faut sortir de cette ligne fréquentée, traverser des pays à peu près perdus, et qui, depuis longues années, ne se transforment pas. Parti à sept heures du soir, je ne prolongeai pas longtemps mes études sur le paysage ; le sommeil les interrompit bientôt, ce sommeil pénible et cahoté qui se cache sous la forme de quelque démon dans les doublures de la diligence ; la nuit venue, il s'élance de sa retraite, et les voyageurs deviennent sa proie ; au lieu de les assoupir doucement, il leur jette brusquement son lacet au cou. Vous est-il arrivé, lecteur, de vous endormir dans une diligence, le menton sur la poitrine ? Plus le sommeil devient complet, plus votre tête se penche ; mais bientôt cette attitude vous gêne la respiration : c'est le lutin qui vous étrangle ; vous sentez vaguement que vous êtes endormi, courbé ; que, pour respirer, il vous suffirait de lever la tête, mais vous ne pouvez ni faire aucun mouvement, ni vous réveiller. Cette angoisse est intolérable.

Après avoir passé entre Lyon et Grenoble une nuit passablement infernale, je m'estimai fort heureux d'ouvrir les yeux et d'apercevoir de chaque côté de la route des montagnes pleines de caractère. Celles qui s'élevaient en face de nous sur notre passage étaient du style le plus grandiose et portaient une cime de neige. Ces montagnes font partie des Alpes. Nous étions aux portes de Grenoble.

Les environs de cette ville forment la décoration la plus majestueuse, une ronde de montagnes enveloppe la cité. Parmi ces montagnes il y en a de fort bizarres ; la cime de l'une d'elles imite, par ses découpures, le profil de Napoléon ; vous retrouvez le nez aquilin, la bouche serrée, le menton arrondi, et vous restez en longue contemplation devant ce caprice de la nature, espérant que le géant couché sur le sol finira par se relever.

Ce gigantesque profil remet en mémoire la poétique fantaisie du sculpteur grec qui voulait tailler le mont Athos à l'image d'Alexandre ; le colosse eût porté une ville dans la main droite, un fleuve se fût échappé de sa main gauche.

On me dispensera de décrire en détail les curiosités de Grenoble : la place Grenette, la statue en bronze de Bayard mourant, les quais refaits à neuf, le jardin public, les musées d'histoire naturelle et de peinture ; je ne parlerai même pas des gants Jouvin, bien que le nom de Jouvin soit populaire à Grenoble, où la fabrication des gants est l'industrie *pivotale*.

Je serai laconique également au sujet de mon cours, qui, protégé par la bienveillance de M. le maire Taullier, eut lieu six jours de suite, à la salle de spectacle. J'étais accompagné sur la scène d'un docteur qui est médecin, naturaliste, qui serait poète, s'il voulait, et puis d'un officier, tous deux aussi connus qu'estimés à Grenoble. Je ne reviendrai pas sur les détails donnés au sujet de ce cours par la *Démocratie*.

Ce qu'elle n'a pas dit, c'est que je formai bientôt, dans la ville, des liaisons nombreuses et propres à servir notre cause. Les tendances vers les idées d'organisation sociale sont, depuis longtemps, saillantes chez les officiers d'artillerie et de génie. — Je trouvai à Grenoble de la sympathie dans l'infanterie, — quand la cavalerie se mettra-t-elle en marche?

A l'une de mes premières sorties dans la ville, je fus abordé par un lieutenant en qui je reconnus un ancien camarade de collège. Je l'avais rencontré l'année dernière à Saint-Etienne. Il avait même rendu compte de mes cours dans les journaux de cette localité. Je lui demandai s'il avait changé de garnison. — Non pas; je suis détaché avec plusieurs hommes de mon régiment, à l'école de tir. Cette école, fondée à Grenoble, est une institution nouvelle. Elle réunit des hommes de tous les corps d'infanterie, les soldats se perfectionnent dans le tir à la cible, et les officiers suivent des cours relatifs à la théorie des

[illegible] vos paroles ne tromperont personne! Vous donnez trop souvent votre mesure pour que, à défaut de vos antécédents, il soit possible de prendre le change sur votre compte. Nous différons de la plupart de vos adversaires en ce que nous voulons la liberté, même pour vous qui ne la voulez pour personne. Mais, si vous croyez que cette liberté peut vous soumettre de nouveau le monde, vous nourrissez une espérance folle, et nous pouvons même vous prédire, sans crainte de nous tromper, que le joug de fer sous lequel vous courbez ignominieusement tout le peuple-prêtre, sera brisé entre vos mains. La démocratie marche et s'organise dans le monde, et, quoique vous fassiez, aristocrates de la religion, le clergé, lui aussi, aura son émancipation et sera démocratisé.

Coupes trop éclaircies.—Le *National* adresse à la liste civile une lettre tendant à prouver que M. de Montalivet a commis une erreur maladroite en attestant que son administration n'avait pas touché aux arbres du canton des Beaux-Monts (forêt de Compiègne).

En 1842, MM. Mackensie et compagnie, concessionnaires des travaux du chemin de fer de Paris à Rouen, auraient, d'après cette lettre, exploité par *éclaircies* la forêt de Compiègne.

Il serait resté à leur charge 500 stères de mauvais bois rebutés par les ingénieurs du chemin de fer.

En compensation de ce déchet, ils auraient obtenu de la liste civile 500 stères de bois magnifiques, et ces bois auraient été coupés dans les futaies des *Beaux-Monts*, du *Boquet-Gras* et de la *Belle-Image*.

Le *National* ajoute que ces bois ont été vendus à la marine anglaise, il cite les noms de plusieurs témoins, et réclame de rechef une enquête qui n'aura pas lieu plus que toutes les autres, ou qui aura lieu en même temps.

A quoi sert la réserve. — La *Presse* publie ce matin un article qui vient à l'appui de notre opinion sur la nécessité de mettre en circulation la réserve de la boulangerie. Au surplus, à l'exception du *Journal des Débats*, tous les organes de la publicité se sont prononcés énergiquement pour cette mesure, et les agioteurs seuls ont intérêt à la combattre. Voici l'article de la *Presse* :

Le pain n'a subi qu'une légère augmentation d'un centime, dit ce matin le *Journal des Débats* ; c'est une manière fort adroite de dissimuler l'étendue des sacrifices que l'administration impose à la ville de Paris. Voici la vérité : le pain est monté à 50 c., tandis qu'il serait descendu à 46 ou peut-être 45 c. si l'on avait permis à la boulangerie de mettre sa réserve en consommation. Cette différence coûtera plus d'un million à la caisse municipale, et si le conseil ne prend pas une mesure vigoureuse, s'il ne trouve pas le moyen de faire céder l'incroyable obstination de M. le préfet de police, il faudra sacrifier encore des millions pour nourrir la classe indigente pendant le mois de septembre. La question doit être discutée de nouveau mercredi prochain. Que MM. les conseillers se fassent présenter le tableau général de toutes les mercuriales de France depuis quinze jours, et ils verront avec quelle admirable rapidité le blé se rapproche de sa valeur normale dans les contrées mêmes qui ont le plus souffert de la disette. En Alsace, où le froment s'est vendu jusqu'à 55 fr. l'hectolitre, ils remarqueront les cours de Colmar, qui vont de 17 à 24 fr.; ceux de Saverne qui ne dépassent pas 15 à 18 fr.; en Lorraine, à Metz, le cours est de 15 fr. 21 c. Dans le Midi le blé se cote 22 fr. à Pau, 21 à Carcassonne, de 19 à 21 à Castelnaudary, et seulement 18 à Toulouse.

Mais il est un fait qui doit surtout éveiller l'attention du conseil municipal : dans le rayon d'approvisionnement de Paris, la baisse est arrêtée et la hausse recommence. Il résulte de là que les meuniers n'osent plus acheter et suspendent leur fabrication, de telle sorte que l'approvisionnement de la capitale doit devenir de jour en jour plus coûteux et plus difficile. En permettant à la boulangerie d'utiliser sa réserve, le prix de la farine diminuera sur le carreau de la halle, et la

ouvriers. On lisait récemment dans ce journal :

A propos des réflexions que nous a suggérées la protestation des ouvriers de Paris contre l'organisation actuelle des conseils de prud'hommes, une lettre nous est adressée, dans laquelle on nous signale quelques-uns des inconvénients de cette loi. L'auteur anonyme de cette lettre n'hésite pas à avancer que les ouvriers ne sont point représentés dans les conseils de prud'hommes, « car ils ne considèrent pas les » chefs d'ateliers, les ouvriers patentés et les contre-maîtres comme » des ouvriers. Les contre-maîtres, les chefs d'ateliers, les ouvriers » patentés, dit l'auteur de la lettre, sont même plus redoutables pour » les ouvriers que les patrons eux-mêmes ; ils ont une place à con- » server. »

A l'appui de cette opinion, l'auteur de la lettre cite plusieurs faits, d'où il résulterait que des maîtres imprimeurs, dont il nous cite les noms, afin de s'assurer des élections à leur guise dans les conseils de prud'hommes, auraient nommé jusqu'à trois contre-maîtres, outre le prote, qui existait déjà, dans un atelier de vingt-cinq ouvriers ; naturellement, il induit de là que le même abus, les mêmes compromis avec la loi et la conscience ont pu se produire dans d'autres corps d'état.

C'est là le fait le plus saillant que nous trouvions dans la lettre qui nous est adressée et dont nous nous abstenons de publier le texte, par des motifs que l'auteur comprendra fort bien. Mais c'était un devoir pour nous d'appeler l'attention publique sur le grave abus qu'il nous a signalé.

Enfin !! Pressé de questions depuis plusieurs semaines par tous les journaux de l'opposition, le *Moniteur parisien* se décide à laisser tomber cette phrase :

« Plusieurs journaux annoncent que l'on a trouvé sur les livres » d'un fournisseur de la guerre tombé en faillite en Algérie l'inscrip- » tion d'une somme de 15 000 francs *pour le ministère de la guerre*.

» Ni le ministre ni le gouverneur-général de l'Algérie par intérim » n'ont connaissance de ce fait. »

Encore une dénégation pure et simple. C'était bien la peine de se faire prier si longtemps. Nous gageons que la réplique du *National* sera plus significative.

Troubles de Nîmes. — Nous n'avions accueilli que sous bénéfice d'inventaire la version de la *Gazette du Bas-Languedoc*, faisant peser sur les protestants seuls la responsabilité des troubles qui ont inquiété la ville de Nîmes pendant la célébration des fêtes de juillet. Notre réserve étant bien motivée, voici ce que nous apprend notre correspondance particulière :

Le 15 juillet les légitimistes ont fêté à Nîmes saint Henri, avec un luxe (inusité pour les saints) de cris, de coups de pistolets, boîtes, fusils, etc.; ce à quoi une administration paterne n'a rien trouvé à redire. Tout, du reste, s'est passé, sauf le tapage, le plus paisiblement du monde, absolument comme s'il se fût agi de fêter tout bonnement par ces manifestations, le souvenir

Du seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.

Beaucoup de gens cependant avaient été choqué de tout ce bruit, et de ce qu'il avait de trop clairement provocateur, comme s'il eût été fait en l'honneur de quelque autre personnage moins populaire. Leur amour-propre fut piqué, et ils résolurent (projet bien condamnable sans doute) de fêter sous peu, et avec non moins de bruit, les trois glorieuses journées. Et ils n'y manquèrent point. Il nous a été donné d'entendre pendant trois jours retentir la ville des témoignages d'un enthousiasme qui semblait devoir être universel, à en juger par la consommation de poudre qu'il s'y fit ; l'administration palpitait d'aise, en voyant ces masses d'ouvriers saluer avec une allégresse si peu commune l'anniversaire des journées à la suite desquelles nous sont venus tant de bienfaits, et le gouvernement à bon marché, et les lois de septembre, et le 29 octobre, et des mœurs publiques si pures, et,

Belgique. — Voici dans quels termes l'*Indépendance*, journal libéral de Belgique, salue l'avènement du ministère dont M. Rogier est le chef.

« Un fait politique immense vient de s'accomplir. L'opinion libérale est revenue au pouvoir d'où elle était sortie il y a six ans, et elle y rentre représentée par un cabinet composé de manière à répondre aux vœux du pays.

» Le nom de M. Rogier se rattache à chacun des grands évènements qui ont amené et consolidé l'indépendance de la Belgique. Successivement membre du gouvernement provisoire, du Congrès national et de la Chambre des Représentants, où il a siégé sans interruption, deux fois déjà il a eu l'honneur de faire partie des conseils de la couronne. Nommé ministre pour la première fois le 20 octobre 1832, il se retira le 4 août 1834. Le second ministère dont il a fait partie fut constitué le 18 avril 1840, et personne n'ignore comment et pourquoi ce cabinet fut dissous le 14 avril 1841. Les adversaires eux-mêmes de M. Rogier rendent hommage à son ardent amour du pays ; ils lui reconnaissent un cœur droit, généreux, animé du patriotisme le plus pur. Il a été appelé à donner trop souvent des preuves de sa capacité administrative, de son talent oratoire, de la noblesse de son caractère pour que personne puisse lui dénier ces qualités.

» M. Dehaussy, le nouveau ministre de la justice, siège au sénat depuis le mois d'avril 1833. M. Dehaussy est l'un des plus fervents représentants de l'opinion libérale dans cette assemblée. Plus que tout autre peut-être M. Dehaussy a fait preuve de dévouement en acceptant les hautes fonctions qui lui ont été proposées. Il a dû abandonner pour cela une position éminente, sacrifier des intérêts privés considérables.

» M. d'Hoffschmidt représente peut-être dans le cabinet une nuance de libéralisme un peu moins prononcée que ses collègues. Mais on n'a pas oublié avec quelle fermeté, après avoir fait partie du cabinet de M. Van de Weyer du 30 juillet 1845 au 31 mars 1846 et s'être retiré avec ce dernier, il refusa de faire partie de la nouvelle combinaison formée par M. de Theux. M. d'Hoffschmidt, déjà initié par un précédent ministère aux détails de l'administration, est un orateur calme, un peu froid, mais de bon ton et dont les paroles ont du poids à la chambre.

» Le défaut d'habitude de la parole est la seule chose que l'on pourrait peut-être reprocher à M. Weydt ; mais cette habitude, il peut facilement l'acquérir, et il possède déjà des qualités éminentes pour les fonctions qu'il a acceptées. Membre de la Chambre des représentants depuis 1845, M. Weydt est un de nos hommes politiques les plus laborieux, les plus rompus au travail. Il connaît parfaitement tous les détails de l'administration. Une grande droiture, du zèle, de la capacité, telles sont les principales qualités que M. Weydt apportera au ministère des finances.

» M. le général Chazal date, comme M. Rogier, de la révolution à laquelle il se dévoua et dont il fut l'un des principaux défenseurs. M. le général Chazal ne rencontrera que sympathie en arrivant à la tête du département de la guerre.

M. Frère-Orban, le ministre des travaux publics, est un homme nouveau dans le monde politique, mais il y entre précédé d'une réputation qui explique suffisamment l'appel que l'on a fait à son dévouement. Avocat distingué, membre du conseil communal de Liége, il y a montré une grande aptitude pour tout ce qui se rattache à l'administration. Ses succès au barreau donnent la mesure de son talent comme orateur, et ses concitoyens, en le choisissant pour représentant aux dernières élections, ont témoigné de la confiance qu'ils avaient en son caractère et en sa capacité.

Pris individuellement, les nouveaux ministres nous paraissent donc tous parfaitement à la hauteur de la mission que chacun d'eux a acceptée. Mais ce qui doit donner surtout une grande confiance dans le cabinet qui vient de se former, c'est l'union, l'entente, la sympathie qui existent entre tous ses membres. Nous avons la ferme persuasion que rien ne viendra démentir les heureuses espérances qu'il est aujourd'hui permis de concevoir.

---

armes à feu.

Il y avait en effet, à Grenoble, indépendamment de la garnison, cinq cents hommes à peu près détachés de différentes armes. Les officiers formaient deux tables auxquelles je fus successivement invité, et j'admirai la cordialité de ces hommes chez lesquels on ne trouve ni l'astuce du marchand, ni l'esprit faussé de maint avocat, ni la servilité du fonctionnaire administratif. Quand on n'est pas en rivalité pour les intérêts pécuniaires, quand on est placé comme le militaire dans un milieu organisé, quand on exerce une profession qui développe le sentiment du dévouement, les bonnes tendances de notre nature se manifestent. Elles se manifesteraient plus complètement encore sans l'oisiveté des garnisons, sans la grande part laissée dans l'avancement à la faveur, et, par suite, aux intrigues.

Je trouvai de la bienveillance, non-seulement pour moi, mais pour les idées d'association et de progrès social chez la masse des officiers de l'école de tir. Je me rappelle avec un plaisir spécial, outre mon camarade de collège, l'officier des chasseurs d'Orléans. Il m'avait entendu à Besançon, et me rappela un déjeuner partagé avec les officiers de son bataillon. Je n'oublierai jamais le chef des zouaves, homme plein de bonté comme de bravoure. En voyant la croix d'honneur sur sa poitrine, je trouvai ce noble insigne presque vengé des affronts qu'il essuie à d'autres boutonnières.

Je me flatte d'avoir laissé des amis à Grenoble dans l'infanterie légère et dans l'infanterie de marine.

Les officiers de ce dernier corps se distinguent par une tenue élégante et commode ; ils portent la cravate noire, la capote ouverte, le gilet blanc, perfectionnement destiné à se répandre dans tous les rangs. Pourquoi respecter ce préjugé prussien et russe qui ne conçoit un cœur de brave que dans un corset comme celui de l'empereur Nicolas, et qui met au carcan le parfait guerrier ? Deviendrait-on mauvais militaire, parce qu'on ne porterait plus de col et qu'on substituerait les mouvements dégagés de l'homme à la raideur du piquet ? La cravate est déjà de tenue dans l'armée d'Afrique. Une transformation du costume est exigée par ces fonctions agricoles et industrielles auxquelles nos légions seront appelées tôt ou tard, et qui ne les aviliront pas plus qu'elles n'avilissaient les légions romaines.

Vous verrez que nos régiments d'Afrique, par leurs habitudes, par leur uniforme, par les gloires nouvelles qu'ils sont appelés à conquérir, apprendront au monde comment une armée destructive peut se transfigurer en armée industrielle.

A Grenoble, l'officier des zouaves me parla de l'Afrique, de la colonisation, des associations agricoles, du bien que feraient des idées pacifiques et progressives publiquement enseignées à Oran, Alger, Constantine. Puis il vanta comme il convenait son corps de zouaves, représenté à l'école de tir par dix ou douze hommes. Les zouaves, qui se composaient d'Africains indigènes à l'origine, voient aujourd'hui leurs rangs formés presque exclusivement de Français ; les indigènes ont été reçus dans des bataillons de tirailleurs spéciaux, qui portent le costume maure, couleur bleu de ciel.

Les zouaves, lors de leur création, étaient précédés par dix sapeurs choisis dans la race nègre et coiffés de turbans blancs ; leur chef, également nègre, avait été surnommé Charles X, à cause de sa ressemblance avec le vieux prince. On peut se figurer l'effet produit par une pareille tête de colonne ; mais en campagne les nègres se montrèrent mauvais soldats, il fallut renoncer au contraste piquant des blancs turbans et des faces noires.

A son arrivée à Grenoble, le détachement des zouaves y avait fait grande sensation. L'un d'eux surtout, un Arabe, Ben-Haouda, pouvait se flatter d'un succès populaire. Après avoir servi dans les fantassins réguliers d'Abd-el-Kader, il avait embrassé le parti de la France à la suite d'une bastonnade imméritée. Ben-Haouda est grand, couleur pain d'épice et parfaitement doux pour un garçon qui doit avoir coupé plus d'une tête. Grenoble a reproduit pour lui les délices de Capoue. Il aimerait mieux y rester, même pour y fabriquer des gants, que d'aller en Afrique recevoir la bastonnade ou couper des têtes.

Les officiers de l'école de tir m'offrirent des parties... de cible.

A ce sujet, les amis de la destruction n'apprendront pas sans intérêt que l'arme à feu des chasseurs d'Orléans sera bientôt remplacée par une *carabine à tige*, portant au fond du canon une tige de fer sur laquelle la balle est enfourchée. Cette balle est cylindro-conique ; on la force avec une baguette dont le bout présente en creux la forme du cône. Par sa précision, par la longueur de sa portée, la carabine à tige est un immense progrès.

Oui vraiment, progrès social autant que progrès militaire, et je ne sais pas en vérité pourquoi je faisais tout à l'heure admirer la carabine à tige aux amis de la destruction. Tous les raffinements qui rendent la guerre plus meurtrière, la rendent aussi plus rare et plus courte. Les carabines justes et à longue portée sont d'ailleurs l'arme naturelle d'un peuple envahi, c'est-à-dire de celui qui combat pour la plus sainte des causes. Les Autrichiens seraient aujourd'hui moins insolents à l'égard des Romagnols, si chaque patriote romain était armé de ces carabines qui donnent la mort à mille mètres et qui se jouent de l'artillerie.

Les nouvelles amitiés que je contractai *dans l'exercice des armes* ne doivent pas me faire négliger les vrais phalanstériens de Grenoble, ceux qui sont acquis sans réserve et qui forment un noyau permanent. Après avoir salué la maison qui me donna l'hospitalité, je n'oublierai pas Mme E... de C..., qui utilise courageusement ses tristes loisirs pour la propagation et pour l'Ecole.

Loisirs bien tristes en effet. Figurez-vous une dame d'une vive intelligence, d'un caractère actif, enchaînée depuis quatre ans à un lit de douleur, paralysée pour tous les mouvements, mais non pour la souffrance.

C'est donc une âme détachée du corps et une âme dans le purgatoire. Déjà, en dehors de la vie terrestre, elle rassemble toutes ses impressions, tous les souvenirs de son existence *passée*, pour composer des romans phalanstériens, interrompus seulement par des redoublements de souffrance qui vont jusqu'au délire.

Mme de C. a déjà publié, dans les journaux des départements et en brochure, des nouvelles qui sont un noble concours apporté à notre propagation. J'ai lu surtout avec intérêt le *Lion désœuvré*. Il appartenait à l'auteur de prouver que nos doctrines ne sont point immorales, que des femmes peuvent s'y rallier sans rougir. Voici la conclusion du *Lion désœuvré* :

Ernest, un jeune oisif, a séduit, pour passer le temps, une pauvre fille de la campagne. Abandonnée par lui, elle est tombée dans la débauche, et s'est vue poussée au suicide. La sœur d'Ernest s'écrie :

« — Deux morts à se reprocher. Oh ! mon Dieu ! seras-tu assez fort pour porter ce fardeau !

» — Quoi, ma sœur, sa vieille mère ?...

» — Morte ! morte chez moi, bien soignée, il est vrai ; — mais morte de l'infamie de sa fille, qu'elle a su deviner. — Enfant, tu as péché par *faiblesse*. — L'homme doit être *fort*, partout, toujours ? Tu n'as pas même lutté. — Ta conscience sera ton juge !

» — O sœur ! pourquoi m'aviez-vous dit que tous les penchants nous venaient de Dieu, par conséquent étaient saints et sacrés ?

» — Et n'avais-je pas dit en même temps, Ernest, que dans notre milieu faussé, la *vertu* c'était la *force* de vaincre ces penchants, presque toujours nuisibles à autrui ? — Ne vous ai-je expliqué la nécessité d'une société harmonique et *vraie* pour *le libre essor des passions* qui, hors de là, est impossible.

» Allez, vous m'aviez bien compris, Ernest ! et ce prétexte n'était qu'un leurre de votre faiblesse pour tromper votre raison !

» — Hélas ! maintenant tout est fini !... Que vous dirais-je ?

» — Oui, pleure, pauvre enfant ! que les larmes te purifient ! et que cette terrible leçon soit désormais la force et la vertu de toute ta vie ! »

L'officier d'infanterie, mon camarade de collège, avait eu l'intention de rédiger mes cours comme à Saint-Etienne, espérant faire accepter

est extrêmement critique. »

— Vainement la reine aspire au divorce. Le président du conseil a fait de la réconciliation des royaux époux une question de cabinet ; si, dans un délai très rapproché, le roi et la reine ne sont pas réunis, M. Pacheco se retire, ainsi que quatre autres ministres, laissant à M. Salamanca le soin de composer une administration nouvelle. L'ambassadeur d'Angleterre est maintenant pour la réconciliation. Le pape a écrit à M. Brunelli que, non seulement il ne consentira pas à dissoudre le mariage, mais qu'il ne conclura aucun arrangement avec l'Espagne, tant que durera un désaccord qui est un sujet d'affliction publique.

— Le bruit a couru ce soir que la reine Christine et le gouvernement avaient reçu des nouvelles inquiétantes de Madrid. La reine Isabelle II aurait pris la résolution de quitter cette capitale pour venir à Paris.

PORTUGAL. — On lit dans l'*Express* :

« Nous apprenons par le télégraphe électrique de Southampton l'arrivée du bateau à vapeur *le Pacha*, qui a quitté Lisbonne le 9 août. La reine a signé le protocole des trois puissances, mais le peuple était mécontent du retard qui avait eu lieu. L'escompte était toujours à 25, à 28 0|0. Oporto a été démantelée. Le commerce et les affaires étaient languissants. Il se fomentait des conspirations. »

ROYAUME DES DEUX-SICILES. — Le nombre des bandes armées s'accroît dans les Calabres. Trois cents réfugiés italiens ont debarqué, dit-on, en Sicile, transportés par un navire anglais. Les nouvelles de Rome agitent les Abbruzzes, et malgré l'attitude menaçante du gouvernement, des pamphlets libéraux se multiplient. On a été jusqu'à en jeter dans la voiture du roi ; les journaux romains sont prohibés sévèrement. En un mot, le roi Ferdinand accepte aveuglement l'influence de l'Autriche et se croit un *prince paternel*, tout aussi bien que la marionnette impériale dont M. de Metternich tient tous les fils.

IRLANDE. — M. Steele, le grand *pacificateur*, comme le qualifiait O'Connell, a proposé, bien que protestant, d'élever au centre de Dublin une église catholique en l'honneur de celui que l'Irlande peut à bon droit appeler son père. Dans cette église serait exposé un bloc de pierre grossièrement sculpté, qui passe pour avoir servi d'autel aux premiers chrétiens, et que M. Steele avait fait transporter dans une pièce de son habitation où O'Connell entendait la messe chaque fois qu'il honorait d'une visite son vieil ami du bord des lacs.

Cette proposition a été accueillie avec enthousiasme.

MARTYRS DE LA POLOGNE. — On écrit de Lemberg, capitale de la Gallicie, le 4 août.

« L'agitation produite par les exécutions du 31 juillet n'a fait qu'augmenter chez notre population.

» Avant même que les corps suppliciés eussent été retirés des potences, les parents et amis de Théophile Wiesniowski sont arrivés en habits de deuil pour prier autour du cadavre; des vieillards se sont agenouillés en pleurant au pied de la potence, tandis que de jeunes dames baisaient les pieds du supplicié, jetaient de l'argent aux valets du bourreau, semaient des fleurs et s'éloignaient les yeux baignés de larmes, après avoir emporté un peu de la terre dans laquelle étaient plantées les potences.

» Les condamnés une fois ensevelis, depuis le point du jour jusqu'à la nuit, ce n'a été qu'un pèlerinage continuel à leur tombe, qui s'est bientôt trouvée couverte d'une profusion d'immortels et d'autres fleurs.

» C'était un spectacle vraiment imposant que celui que présentait cette longue procession de vieillards, de jeunes hommes, de femmes et d'enfants qui, tristes et silencieux, s'approchaient avec ordre, lenteur et recueillement de la tombe où ils venaient verser, comme l'a dit un grand orateur chrétien, des *larmes avec des prières*. »

nando, attendu qu'elle est trop favorable aux Américains. Matamoros doit être aussi attaquée par une force considérable.

» Au départ du *Mary-Kingsland*, on disait que le général mexicain Urrea, ayant sous ses ordres 5 000 hommes, devait attaquer Beynosa : le quartier-maître qui commande ce poste avait retiré d'un steamer une compagnie pour renforcer sa garnison, et se disposait à répondre à l'attaque que devaient faire les Mexicains.

» Des bandes de maraudeurs mexicains avaient paru dans les environs de Brazos et inquiétaient beaucoup les convois.

» Les affaires sont à Vera-Cruz dans un état déplorable. Nombre de négociants anglais, espagnols et français ont été contraints de fermer leurs magasins, attendu qu'ils ne faisaient rien. Les Américains se trouvent dans le même cas, et ceux qui étaient venus ici croyant faire de grands bénéfices ont dû vendre leurs marchandises à l'encan. Tout cela provient du défaut d'acheteurs; car les communications avec l'intérieur sont complètement interrompues. La population mexicaine de la ville est allée rejoindre les guérillas, et c'est à peine s'il reste sept ou huit mille Européens, la plupart espagnols.

» La garnison se compose de 500 hommes, mais en dehors des murs est campée une division d'environ 4 000 hommes.

» Le général Scott et le général Cadwallader sont toujours campés, avec leur 40 000 hommes, aux environs de Puebla, où ils se trouvent plus en sûreté.

» Il paraît certain que la capitale du Mexique opposera une résistance désespérée aux Américains.

» La population tout entière y est animée d'un même esprit, et des préparatifs de résistance ont été faits, non-seulement hors de la ville, mais dans les rues, où des barricades multipliées arrrêteront à chaque instant l'ennemi. Il a, en outre, été décidé qu'à l'approche de l'armée américaine, les femmes et les enfants seront envoyés sur quelque autre point, pour laisser à la défense toute sa liberté et toute son énergie.

» L'escadre du commodore Perry, composée de huit navires, était devant Vera-Cruz, ainsi que neuf bâtiments de guerre espagnols, anglais et français. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Le vicomte Denain, auteur de l'attentat commis sur la personne de M. Mérilhou, conseiller à la cour de cassation, vient d'être renvoyé devant la cour d'assises. L'instruction a eu pour résultat de modifier les faits qui, dès l'abord, présentaient les caractères d'un assassinat. La chambre du conseil et la cour royale ont reconnu seulement une tentative d'extorsion de signature, et c'est sous cette accusation que l'affaire sera soumise au jury. »

— Le congrès scientifique de France ouvrira à Tours sa quinzième session le 1er septembre prochain. Un grand nombre d'adhésions, parmi lesquelles on remarque les noms des notabilités de la science, l'heureuse situation de la ville de Tours, les dispositions qui ont été prises, tout fait présager que cette réunion aura un caractère plein d'intérêt.

SPECTACLE SANGLANT. — Avant-hier, les nombreux spectateurs qui assistaient à la représentation de l'Hippodrome ont éprouvé une vive émotion lors de la course dite la Croix de Berny. Les deux *porteurs* anglais, montés par deux jockeys, luttaient avec la plus grande rapidité et touchaient ensemble à la haie la plus élevée. Tous deux se sont abattus en sautant. L'un s'est tué sur la place en jetant loin de lui son cavalier, qu'il a fallu emporter, assez gravement blessé ; l'autre, saigné de suite, a pu se relever, celui qui le montait n'a éprouvé que quelques contusions.

UN SUICIDE. — Avant-hier au soir, un affreux accident est arrivé sur le chemin de fer de la rive droite.

Au moment où le convoi dépassait Asnières, on a senti une secousse, et les gardiens avertis ont relevé un cadavre dont la tête était lit-

s'abstenir de tout concours moral ou autre dans cette publication. »

(*Patrie.*)

UN SCANDALE. — M. Farran, député d'Angers, présidant la distribution des prix des écoles mutuelles de cette ville, s'est permis de prononcer un discours qui avait pour sujet *la probité*. Ce texte ne pouvait le conduire à faire l'éloge du ministère actuel. L'orateur a même dit, à ce qu'il paraît : « L'exemple de la probité et de l'honnê- » teté ne vient point d'en haut. « Voilà, dit le journal ministériel obscur *ce que nous appelons un scandale*.

Il paraît, qu'il n'est plus permis de nommer la probité dans les réunions officielles. Une autre fois, M. Farran se souviendra du proverbe : *Il ne faut point parler de corde dans la maison d'un pendu*.

INONDÉS DE LA LOIRE. — Des rumeurs assez graves circulent en ce moment dans la Haute-Loire sur la manière dont les 40 000 fr. mis à la disposition de la préfecture auraient été répartis. Quelques-uns, entre autres, vont partout répétant que la pluie des indemnités est tombée de préférence sur les riches et sur ceux qui ont une influence plus ou moins directe dans les élections. Un journal du Puy, la *Haute-Loire*, après avoir constaté les bruits qui circulent à cette occasion, ajoute :

«Nous pensons donc, avec tous les honnêtes gens, qu'il est indispensable que *la lumière se fasse* ; que M. le préfet doit faire connaître au public les sommes qui ont été mises à sa disposition pour les inondés de la Loire, et la répartition qu'il en a faite. C'est le seul moyen de confondre les calomniateurs. Tout mandataire qui a reçu des fonds pour autrui doit en rendre compte. Sans doute, ce compte a été rendu à l'administration supérieure, mais le public, qui a fourni une grande partie des fonds, est seul compétent pour juger la *moralité* de l'emploi. La publicité peut être fâcheuse ; mais, dans les circonstances où nous nous trouvons, elle est devenue une nécessité. »

(*Observateur des Pyrénées.*)

COLÈGE DU AVRE. — On a remarqué qu'un des premiers mots écrits en grandes capitales, qui commencent le placard indicatif de la distribution des prix du collège du Havre, contient une faute d'orthographe assez grossière : c'est le mot *Réthorique* pour *Rhétorique*. — Cela est peu universitaire.

HORTENSE LAHOUSSE. — (Lille, 14 août.) — Un nouvel incident vient de surgir dans l'affaire Lahousse. Une visite effectuée avant-hier chez M. Coustenoble, pharmacien, rue des Prêtres, aurait été la conséquence de nouveaux aveux faits par Hortense Lahousse. Cette malheureuse ne nie plus maintenant s'y être prise à deux fois pour empoisonner sa famille. Son père, sa mère et sa sœur doivent mourir... ils mourront. Ainsi, les voyant en convalescence, malgré la dose de poison qu'ils avaient prise dans le raisiné avec lequel elle avait tenté une première fois de leur donner la mort, elle leur aurait dit que, pour calmer les douleurs qu'ils ressentaient encore, Mme Vanwaescappel, pour qui ils travaillaient, avait un remède excellent; feignant ensuite d'en aller chercher rue Basse, elle se rend, selon sa déclaration, chez M. Coustenoble, rue des Prêtres, où elle aurait acheté le poison, qu'elle mélangea immédiatement avec de la mélasse achetée chez l'épicier voisin.

De retour au logis, insistant sur l'efficacité du remède, elle persuade à ses parents de prendre la potion dont elle présente d'abord une cuillerée à son père; le goût étrange qu'il trouva à cette boisson lui inspira une certaine répugnance qu'il surmonta cependant; la mère fit de même, la sœur seule ne put s'y décider; plusieurs fois elle essaya sans pouvoir vaincre son dégoût. Hortense, pendant ce temps, voulait le lui faire prendre de force ; elle fut obéie d'une façon si impérative, qu'elle jeta la cuillère sur le plancher ; c'est ce qui la sauva, car deux jours plus tard le père expirait. La mère survécut et fut transportée à l'hôpital ; sa situation s'améliora, mais un mois après, de retour chez elle, cette malheureuse femme ne tarda pas à succomber entre les bras de la parricide.

Comme on le voit, les détails de cette horrible affaire s'aggravent et se compliquent de jour en jour ; c'est au point, dit-on, que les magistrats eux-mêmes sont aujourd'hui épouvantés de l'incroyable perver-

---

ses comptes-rendus par les journaux de l'Isère. Il s'était placé, pour prendre des notes, dans une loge d'avant-scène; mais il était facile de concevoir que sa bonne volonté serait inutile, et lui donnerait seulement nouveaux titres à l'amitié des phalanstériens.

Légitimiste ou radicale, catholique ou philosophique, toute la presse nous a été longtemps hostile. Une transformation s'opère sans doute à cet égard. Notre indépendance, la loyauté de nos intentions seront prouvées par des faits si patents et si multipliés, que bientôt on rougira d'avoir employé contre nous soit le silence systématique, soit le ridicule, soit la calomnie. Déjà le pouvoir, par ses persécutions maladroites, nous a rallié bien des amis. Mais je savais, en arrivant à Grenoble, que la presse y conservait encore les vieux préjugés à notre égard. Voici quel était autrefois, quel est encore, en certains lieux, le langage des journaux de département, quand une exposition phalanstérienne vient d'avoir lieu dans leur localité.

LE JOURNAL RÉPUBLICAIN : « Vous êtes des endormeurs politi- » ques; vous voulez entraver les progrès de la réforme électorale, » ajourner l'émancipation des peuples. Vous êtes évidemment les » complices d'un pouvoir corrompu qui étouffe les manifestations de » toutes les doctrines, et qui vous laisse prêcher et pérorer à votre » aise dans les salles de spectacle et dans les mairies. Par quels sa- » crifices, par quels marchés déshonorants achetez-vous une tolérance » aussi suspecte? Nous persuaderez-vous qu'un gouvernement habi- » tué à fouler aux pieds les principes les plus inviolables respecte en » vous le seul prestige de la liberté? Nous ne sommes pas si naïfs. » On compte sur vous pour abrutir le peuple, pour mieux l'assoupir » dans ses chaînes. Vous lui ferez oublier la conquête de ses droits » en lui parlant de bien-être matériel et de sensualité dégradante. » Honte sur vous, car votre doctrine est celle de l'égoïsme dans toute » sa sécheresse! Vous tuez le dévouement dans son germe. A vos » yeux, l'héroïsme déployé par nos pères en 89, en 92 et en 93 n'est » que folie, duperie, et, pour vous mettre en faveur, vous outragez ces » illustres morts qui vous dépassent de cent coudées. Honte sur » vous..... etc., etc. »

LE JOURNAL PHARISIEN (école de l'*Univers*) : « Assurément nous » sommes les sincères partisans de la liberté d'enseignement; dans nos » articles et dans nos pétitions nous avons versé beaucoup d'encre » pour cette sainte cause; mais, quand la liberté n'existe pas encore » pour tous les Français, nous avons peine à découvrir la raison du » privilège accordé aux disciples de Fourier. Ces messieurs viennent, » sous la garantie des autorités municipales, scandaliser une popula- » tion religieuse, amie de l'ordre et des bonnes mœurs, par l'exposi- » tion d'une doctrine païenne dont l'antique immoralité cherche vai- » nement à se rajeunir par des bouffonneries telles que l'anti-lion, la » mer de limonade et la queue de 32 pieds. Avec le zèle que nous » avons constamment apporté à la défense de toutes les libertés, nous » prions les autorités de notre ville de ne pas encourir un ridicule » ineffaçable en patronant plus longtemps un *apôtre* auquel ils ne » devaient, en conscience, qu'une place aux petites maisons. »

Le journal pharisien n'en dit pas davantage; il a posé son thème, on le développe à loisir, et beaucoup plus habilement dans des sanctuaires où nous ne pénétrons pas.

LE JOURNAL CONSERVATEUR. . . . .

Le journal conservateur pur sang, autrement dit conservateur borne, exécute au sujet des expositions phalanstériennes, la partie indiquée dans la musique d'orchestre par ce mot *tacet*. Craignant de mécontenter une partie de ses abonnés s'il nous attaque, une autre partie s'il se montre bienveillant ou même impartial à notre égard, craignant avant tout de donner *de la publicité à des utopies*, le journal conservateur passera sous silence une exposition phalantérienne, dût-elle attirer trois fois plus de personnes qu'il n'a de lecteurs. Excellente malice et tactique merveilleuse comme vous voyez !

Je savais que la presse grenobloise était encore embourbée dans ces ornières, et je ne croyais pas qu'elle pût admettre l'analyse d'un cours phalanstérien, cette analyse fût-elle exempte de toute adhésion et de tout éloge. J'ignore en quels termes notre ami l'officier avait rédigé son travail, mais il ne put le faire admettre ni même examiner au *Patriote des Alpes*, journal républicain, tandis que, dans les bureaux du *Courrier de l'Isère*, journal conservateur, on s'exprimait en ces termes :

« Nous nous refusons à toute appréciation du système de Fourier. » Nous ignorons quelle est la manière de voir de M. le préfet sur cette » Théorie. »

» D'ailleurs, c'est au pape qu'il appartient de décider en dernier res- » sort quels sont les bons ou les mauvais systèmes d'organisation so- » ciale. Un laïque ne saurait avoir d'opinion sur ce point, tant que le » souverain pontife ne se sera pas prononcé. »

La presse grenobloise resta donc muette pendant la durée du cours. J'ajouterai qu'après mon départ le *Patriote* publia un article dont il faut lui tenir compte. Le rédacteur se montrait plus favorable à la Théorie que je ne l'eusse pensé, d'après la couleur exclusivement politique du journal. On n'avait pas encore compris la généralité, je pourrais dire l'universalité de nos principes, on ne leur accordait pas la vertu de transformer la société [illegible] mais on nous octroyait le pouvoir de fonder, dans un [illegible], quelque bergerie tout inoffensive. Je n'avais pas [illegible] *Patriote des Alpes*, bien entendu, et c'est avec un désintéressement complet que je lui avais fait une visite de confrère en journalisme. Je le remercie de sa bienveillance, quoiqu'elle ne se soit pas étendue de la Théorie au propagateur, assez mal mené par son article. Je suis loin de m'en offenser ; que le *Patriote* ne s'offense pas non plus s'il me vient à l'esprit une vieille chanson républicaine, ainsi parodiée par la malice dauphinoise :

Le patriote
Porte des bottes;
Mais ses bottes
Ne portent pas.

Au surplus, la science sociale gagne du terrain tous les jours, et la *Démocratie* reproduira bientôt un discours sur l'*Organisation du travail*, publié le 12 août dans le *Patriote des Alpes*. Nous y remarquons cette phrase :

« *Amour*, *association*, telle est la formule magique qui doit produire tous les prodiges de bonheur entre les humains, et sur l'accomplissement de ces deux mots se fonde toute la *science sociale*. »

Un jour viendra donc où tous nos contradicteurs actuels nous donneront la mains, et, quels que soient les pavillons arborés sur tous ces navires, un même flux les portera dans le même port.

Je ne demeurai pas à Grenoble assez longtemps pour parcourir ces montagnes où l'on trouve à la fois toutes les températures et tous les végétaux de l'Europe ; où l'on passe en quelques heures des chaleurs de l'Espagne aux frimats de la Norwège; mais ce site admirable était pour mes yeux une fête continuelle. Quant aux mœurs dauphinoises, je n'observai qu'un seul trait caractéristique et local.

Le mois de mai, le mois de Marie, n'était pas fini. Tant qu'il dure, des petites filles vêtues de blanc et voilées se placent aux principaux carrefours sur de modestes trônes, et leurs amies, abordant chaque passant, vont quêtant *pour la reine*, comme on quête à Paris pour les petits reposoirs.

Une de ces quêteuses, enfant à l'œil noir, à la physionomie expressive, s'adressait un jour à moi. Va t-en, lui répondit le Grenoblois qui m'accompagnait, est-ce qu'on fait encore des reines?

— Que voulez-vous! répondit la petite fille, la misère en fait bien faire.

La misère, oh! voilà ce qui n'est pas local en France, voilà ce qu'on trouve partout, et ce que les égoïstes seuls ne voient nulle part.

VICTOR HENNEQUIN.

(*La suite à demain.*)

Ainsi, elle a voulu tuer tout ce qui l'approchait : père, mère, sœur, amant ; les uns par le poison, l'autre par la main du bourreau.

— L'institution Tuffier-Dupont, rue Saint-Lazare, 46, a obtenu cette année, avec 28 élèves, cinq nominations au concours général, et soixante-sept nominations, dont onze prix, au collége Bourbon.—

Malversations au 4e régiment de dragons.

Le premier conseil de guerre, présidé par M. le colonel Buisson, du 53e régiment d'infanterie de ligne, juge en ce moment l'affaire de malversations du 4e régiment de dragons, en garnison à Versailles.

Trois accusés figurent dans la cause : le capitaine Mairesse, commandant le 4e escadron ; le maréchal-des-logis-chef Passoit, et le brigadier Lémper.

C'est le maréchal-des-logis Passoit qui a dénoncé le capitaine. Les principaux griefs que le sous-officier articule contre son capitaine sont qu'il se faisait remettre par le brigadier d'ordinaire une somme de vingt-cinq francs par mois, provenant de la remise de cinq pour cent, faite par les fournisseurs sur les vivres de l'escadron ; qu'il retenait par devers lui ce boni de l'ordinaire, et l'appliquait à son profit personnel, ainsi que celui qui provenait de la retenue exercée sur le service des ouvriers et des ordonnances.

Suivant Passoit, le capitaine Mairesse aurait toujours confié la gestion des fonds de l'ordinaire, à des brigadiers dont la moralité était douteuse, et ce choix aurait été dicté par le désir qu'avait le capitaine de commettre des fraudes, de complicité avec eux. Des discussions vives en auraient été le résultat, et le brigadier et le capitaine se seraient traités mutuellement de voleurs et de canailles.

Une retenue illicite aurait été également exercée sur l'eau-de-vie, et, au lieu de fournir aux hommes de l'escadron l'allocation qui leur était due, le capitaine se serait approprié les deniers destinés à l'acheter.

Une autre imputation beaucoup plus grave, et qui se rattache plus particulièrement à la défense du maréchal-des-logis-chef, est que son capitaine se serait aperçu des surcharges et des ratures faites sur les livrets de l'ordinaire, mais qu'il aurait toléré ces altérations de chif-[illegible]

La tenue du maréchal-des-logis-chef Passoit est le complément de ces documents, et, sans en admettre comme vraies toutes les allégations, elles sont si révoltantes, qu'on ne peut que gémir de la possibilité d'un pareil état de choses, et exprimer le vœu que, pour *le calomniateur ou le coupable*, bonne justice soit faite.

L'instruction signala bientôt Passoit comme complice des manœuvres qu'il avait dénoncées. Quant au capitaine Mairesse, ses antécédents ne sont pas mauvais, et il soutient devant le conseil que les fonds touchés par lui ont été employés à améliorer soit la tenue, soit la nourriture de son escadron.

Demain, probablement, nous pourrons donner le jugement qui sera rendu dans cette affaire.

PETITE CORRESPONDANCE.

Tlemcen. — M. M. — Reçu les 99. — Remerciements à tous, et à vous pour l'augm. — Nous avons bien reçu les 124, en date du 8 juillet. — Le proch. *Bull.* vous rassurera.

Abbeville. — M. M. — Vifs remerciements. — Quand un esprit comme le vôtre entreprend l'étude, c'est un esprit gagné à notre cause.

Genève. — M. B. — Reçu les 100. — Nous inscrivons et expédions.

Louvain. — M. B. — Voilà d'excellentes nouvelles. — Il y aura bonheur à semer sur une terre aussi bien préparée. — A bientôt. — Reçu les 115.

Issoudun. — M. C. — L'accent fait tout, et malheureusement la lettre en est privée. — Relisez avec le ton affectueux, et vous aurez le contrepied de ce que vous avez senti. — Croyez à notre vive et sincère sympathie.

Mâcon. — M. C. — Reçu les 32. 25. — Nous expédions.

Saint-Avold. — M. V. — Voyez notre p. c. du 25 juillet.

Strasbourg. — M. P. — Reçu le rouleau. — Merci.

Châteauroux. — M. B. — Reçu les 45. — Remerciements à tous.—Bien cordial accueil à M. C.

Poligny. — M. W. G. — Reçu les 98. — Merci. — A la bonne heure ; nous y comptons.

Blois. — M. G. — M. F. nous remet pour vous 71 au lieu de 73. 07.

Chartres. — M. F. — Votre circ. sera insérée au *Bull.*

Nimes. — M. B. de C. — Lisez le *Bull.*, et notamment les deux derniers numéros.

Emp. Rotsch. [illegible]		— [illegible]			[illegible]		
Esp. Dette act.		[illegible]			[illegible]		
— [illegible]		[illegible] de 1842			[illegible]		
— 3 p. 0/0	31 »|»	— Banque			Paris-Lyon	392 75	
Dette intérieure		— 4e Em. 1841			Bord.-Teste		
Portug. 5 0/0 1837		PIÉMONT		1150	Zinc V. M.		
Holl. 2 1/2		AUTRICHE			Lin Maber.		
HAITI							

Union linière... — Fourneaux de l'Aveyron...

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»» »»	Paris à Rouen....	930 »»	Orléans à Vierzon.	540 »»
— (r.-g.)..	»» »»	Rouen au Havre...	395 25	Bordeaux à Cette..	472 50
Paris à Orléans...	1227 50	Marseille à Avign.	507 50	Nord..........	[illegible]
— à Lyon.....	395 »»	Paris à Strasbourg	391 50	Boulogne à Amiens	»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 août.

» h. »|» FRANÇAIS.—Relâche.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—La Cachette, le Nouveau Seigneur.
6 h. 1|2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE.—Chapeau, un Vœu, l'Amour s'en va, Dernier amour.
7 h. 1|2 GYMNASE.—Charlotte, un Homme sanguin, Mari, Geneviève.
7 h. »|» VARIÉTÉS.—Dîner de Madelon, les Foyers d'Acteurs.
» h. 1|2 PALAIS-ROYAL.—Les Chiffonniers de Paris, Secours.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.— : La Belle aux Cheveux d'or.
» h. »|» AMBIGU.— Incessamment le Fils du Diable.
6 h. 3|4 GAITÉ.— Léa, le Tour de faction.
7 h. »|» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1|4 COMTE.—Les Chasseurs, les Enfants, la Fée Urgande.
7 h. »|» FOLIES.—Sans Dot, un Mariage en Espagne, le Triolet bleu.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, le Chercheur.
6 h. 1|4 BEAUMARCHAIS.—Ecaillère, Toto, Quelque chose, Appartement.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS.—Les FifresTambours, l'Officier, Geordie, Conseil.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).— Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Les Charges de la Famille et celles de la Société.

L'inégalité disproportionnelle des charges entre la Famille et la Société constitue le principal grief de notre opposition sociale. A nos yeux, la Famille, berceau de la Société, est restée trop chargée d'embarras, de responsabilité et de devoirs, tandis que la Société, développement de la Famille, n'a, au contraire, dans son ensemble, comme dans ses agglomérations principales, ni assez de devoirs, ni assez de responsabilité.

Notre Théorie sociale a principalement pour objet d'étendre régulièrement sur un grand nombre d'intéressés, ou sur des associations normales, comme la Commune et l'Etat, les entreprises et les institutions qui pèsent trop lourdement sur les bras des familles, et d'organiser dans des conditions générales d'unité et de variété, de solidité et de durée, de liberté et d'attrait, de grandeur et d'économie, ce qui, dans l'état morcelé des familles, ne peut être que pénible et précaire, mesquin et monotone, repugnant et onereux. Donner à la Société entière l'esprit d'union et de solidarité de la Famille, en dégageant celle-ci de tous les embarras qui détruisent le charme de son intérieur, tel est tout le problème posé et résolu par le génie de Fourier.

En cela Fourier n'a fait qu'obéir aux tendances générales, et que précipiter vers l'avenir un mouvement déjà imprimé par le passé. Il n'est pas, en effet, une seule de nos institutions sociales importantes qui n'ait été, à sa naissance, proportionnée aux faibles ressources de la Famille et qui n'ait dû, pour se perfectionner, passer aux mains des Associations, des Communes ou de l'Etat. L'Autorité, la Justice, l'Armée, l'Instruction et les Arts ont été de pauvres et mesquines institutions familiales avant de devenir de belles et grandes institutions dans la société. L'Agriculture, l'Industrie, le Commerce, le Ménage et l'Education de l'enfance sont encore des institutions à leur berceau, parce qu'elles ne reposent presque uniquement que sur la Famille. Ce n'est qu'en s'étendant, comme leurs devancières, sur toutes les ressources de l'Association des Communes ou de l'Etat qu'elles pourront rendre tous les bienfaits sociaux qu'elles recèlent et réaliser tous leurs progrès.

Les familles isolées n'ont pu se suffire à elles-mêmes; c'est pourquoi les tribus, les clans, les communes, les provinces et les nations ont été formées par des familles confédérées. D'abord ces confédérations de familles n'ont eu qu'un caractère purement défensif: c'est pour se garantir, avant tout, contre les attaques de l'ennemi, contre les exigences de la féodalité ou les abus du pouvoir royal, contre le vol et l'assassinat, que les chefs de famille ont fondé les Milices et les Communes, les Etats et les lois qui les régissent. Ce n'est qu'ensuite, et tout graduellement, qu'elles ont fait servir cette association défensive à quelques bienfaits sociaux plus larges et plus positifs. Les routes, les moyens de correspondance et de transport, les monuments et les travaux publics, les établissements de secours et les institutions de charité du christianisme ont été les premiers résultats du progrès de l'Association sur l'esprit de famille.

En créant à leurs portes des boulangeries communes, des restaurants, des halles, des marchés, des magasins commerciaux de tous les produits du monde, les familles ont eu en vue de remédier en partie au vice d'isolement de leurs ménages. En fondant des institutions de crédit, des garanties hypothécaires, des assurances mutuelles, des sociétés d'actionnaires, elles ont également tenté de préserver de la ruine leurs métiers et leurs industries, de les garantir contre la concurrence, de les faire progresser et de les fortifier par l'Association. Enfin, au moyen des crèches, des salles d'asile, des écoles primaires, des institutions d'enseignement de toutes sortes, les familles ont encore voulu se décharger sur la Commune ou sur l'Etat d'une partie de leurs obligations paternelles, et assurer en même temps à l'enfance de meilleures méthodes d'enseignement.

Cependant, la famille est encore accablée sous le poids des inquiétudes, des labeurs, des soucis et des charges. Ses tâtonnements et ses efforts d'association ont jusqu'ici plutôt prouvé la nécessité d'un grand progrès qu'elles ne l'ont réalisé. Les neuf dixièmes des familles voient encore la sécurité et le charme de leur intérieur empoisonnés, soit par les divisions d'intérêts que font naître l'héritage et le morcellement de la propriété, soit par l'insuffisance des ressources de science et de crédit dont elles disposent, soit encore par l'impossibilité d'assurer à de nombreux enfants l'alimentation présente et une carrière pour l'avenir. Aussi, est-ce là que s'agitent les souffrances sociales les plus vives, les plus cruelles et les plus nombreuses, quoique les plus modestes et les plus cachées. Aussi est-ce là que fermente cette véritable opposition de douleurs qui éclate au jour des révolutions.

Le grand progrès social à accomplir consiste donc à associer les forces, les ressources, l'intelligence et la volonté des familles, pour leur assurer les jouissances de la sécurité, de la sociabilité, de l'instruction et du bien-être, comme elles ont déjà mis en commun leurs forces, leurs ressources et leurs volontés pour se protéger contre le vandalisme, l'invasion et la spoliation.

Or, qu'on suppose un instant réalisée l'association communale proposée par Fourier, ralliant dans un seul faisceau toutes les charges domestiques, agricoles, industrielles, commerciales de ses trois ou quatre cents familles de propriétaires et de travailleurs, et ce progrès est accompli, et toutes les douleurs sociales de la famille disparaissent aussitôt, pour faire place chez elle aux seules douceurs des affections du sang. La propriété, devenue accessible à tous, en se mobilisant et en s'étendant au capital, au travail et au talent, n'est plus un sujet de soucis et de discordes. L'héritage, en portant sur des titres d'actions, n'a plus le même effet funeste de division et de morcellement. L'industrie agricole, en combinant les avantages économiques de la grande culture avec l'émulation d'intérêts de la petite propriété, évite toutes les pertes de temps, d'argent, de peines et de main-d'œuvre, réalise tous les bienfaits de la science, du crédit, des machines, de la variété de produits et de l'unité d'exploitation. L'industrie manufacturière, en venant s'associer à l'agriculture, profite de toutes ses matières premières et fait une diversion heureuse à ses travaux des champs. Le commerce, en tombant aux mains d'une administration communale, évite les nombreuses rançons des parasites intermédiaires, échappe heureusement aux sophistications, aux fraudes, aux faillites des familles isolées, et entretient sans peine l'équilibre entre la production et la consommation. Le ménage, qui, à l'état d'industrie purement domestique, était un embarras permanent pour chaque famille, et qui entretenait à grands frais la misère, au lieu de l'assouvir, en devenant une branche d'industrie sociale, acquiert toutes les ressources de la science et des machines, toute la richesse des produits de la nature, tout le bénéfice économique d'une grande gestion. L'éducation elle-même qui était une charge des plus onéreuses, un problème des plus difficiles pour les chefs de famille, pour ceux surtout qui ont besoin de tous leurs bras, devient une tâche aisée et agréable pour l'association communale, puisque, sans arracher l'enfant aux regards et aux soins affectueux de sa famille, elle peut l'initier à toutes les méthodes, à toutes les sciences, à tous les arts et favoriser toutes ses aptitudes, toutes ses vocations. Enfin, toute entreprise, tout travail, toute fonction qui était une source de peines, de chagrins et de dangers, lorsqu'elle reposait comme une croix sur les épaules d'un seul homme, d'une seule famille, devient une œuvre aussi aisée que certaine, aussi attrayante que féconde, dès qu'elle repose sur l'association intégrale de 300 ou 400 familles bien pourvues de capitaux, d'instruments et de science, et ralliés aux mêmes travaux et aux mêmes plaisirs par les mêmes mœurs et les mêmes intérêts.

Que les hommes de gouvernement, de presse et d'opposition y songent donc! Il est temps que leur intelligence daigne s'abaisser jusqu'à comprendre que la Société elle-même ne sera paisible et prospère que lorsque l'intérieur des familles sera plus heureux. Il est temps qu'on fasse pour assurer le travail et le bien-être, ce qu'on a fait pour assurer la justice et l'ordre public. Il est temps que l'armée productrice ait son organisation sociale comme l'armée guerrière, et que les associations qui ont pour objet d'assurer l'ordre et la sécurité des familles, soient favorisées et encouragées comme les plus propres à extirper le mal social dans sa racine, et à prévenir de nouvelles révolutions.

Mise en consommation de l'Approvisionnement des Farines.

Le Conseil municipal a consacré toute sa séance de ce jour à l'importante question de l'emploi de la réserve des farines. Après une discussion de plus de quatre heures, dans laquelle les deux préfets et un grand nombre de membres ont porté coup sur coup la parole, la mesure que nous avions annoncée dimanche dernier comme devant, sans aucun doute, être prise, a été votée à une grande majorité.

Le Conseil, qui a le bon esprit de chercher, en toute question, les termes de conciliation et d'accord, aurait été très disposé, en cette circonstance, à se contenter de l'émission pure et simple d'un vœu. Mais M. le préfet de police, de qui l'application de la mesure dépend, ayant, avec sa loyauté et sa franchise accoutumées, déclaré nettement au Conseil qu'il persistait et persisterait, quel que fût le vœu, dans sa conviction personnelle, le Conseil, autant pour assurer l'exécution de la mesure que pour assumer une responsabilité morale qu'il n'eût pas été convenable de laisser peser sur l'administration, a dû faire, de l'emploi de la réserve, une condition *sine quâ non* du vote des crédits qui lui étaient demandés pour les bons de pain pendant les mois de septembre et d'octobre.

La réserve va donc être mise immédiatement en consommation. Les bons effets de cette mesure, à laquelle le commerce s'attendait lui-même depuis longtemps, sont certains. Déjà l'annonce que nous avions faite dimanche dernier des dispositions du Conseil à ce sujet, a fait, à elle seule, baisser de 12 et 15 fr. les grains sur le marché de Brie lundi dernier.

L'Economie politique, quoique représentée par un de ses noms les plus illustres, a vainement essayé de combattre la mesure en soutenant qu'elle était contraire aux principes sacrés du *laissez-faire*, qu'elle touchait à l'arche sainte des libertés commerciales.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 19 AOUT 1847.

UNE MISSION DANS LE MIDI.(1)

Diviser pour régner. — Comment se porte M. Cabet? — Le théâtre de Valence. — Un bon pasteur. — De l'invalide considéré comme aristocrate. — Une armée de vers à soie, détruite par l'artillerie.

A la fin de mon séjour à Grenoble, un banquet eut lieu; si j'en parle, c'est pour mentionner deux circonstances. Quelques mots fort touchants furent prononcés au nom de madame de C. De son lit de douleur, elle formait des vœux pour la réalisation du premier phalanstère; elle exprimait le désir de vivre jusqu'à cet instant. J'accepte de grand cœur, ajoutait-elle, toutes les tortures auxquelles ce vœu m'engage.

L'autre incident fut la présence d'un jeune aveugle, connu pour ses opinions communistes. Jamais, à nos banquets, une manifestation communiste n'aura lieu, jamais on n'y portera des toasts à l'abolition de la propriété; mais, en écartant les opinions dans ce qu'elles ont de contraire aux nôtres, nous ne pouvons exclure les personnes, nous serions, au contraire, fort heureux de voir tomber les préjugés qui les séparent de nous, et l'on accueillit, avec de vifs applaudissements, un toast adressé par le jeune aveugle, à ce grand principe qui unit toutes les Ecoles socialistes, *à la solidarité humaine!*

A Grenoble, plusieurs communistes déclarèrent que mon enseignement ne les avait pas froissés, et j'ai la conviction d'avoir excité partout le même sentiment chez les hommes de cette école qui sont impartiaux. Dans toutes les villes, j'ai dit, en parlant de leur doctrine: Je n'attaquerai pas les communistes; je leur tiendrai compte de ce que j'ai la parole, de ce qu'ils ne l'ont pas pour me répondre; je me contenterai d'exposer nettement les différences qui, sur la question de propriété, sépare notre Théorie des leurs.

Ce langage leur a toujours paru convenable et loyal. J'ignore donc pourquoi M. Cabet, dans son journal le *Populaire*, prend texte de mes enseignements et de mes voyages, pour lancer contre les phalanstériens, des insinuations malveillantes, les supposant patentes par le pouvoir, amis du privilége et de l'injustice. Si M. Cabet n'était animé que par cet amour du bien public dont il fait parade, il chercherait à rallier les socialistes au lieu de les diviser; mais M. Cabet, sous prétexte de faire notre portrait, ne présente aux ouvriers que notre caricature. Il a besoin que nous soyons méconnus, haïs même, afin de se conserver un parti. La Théorie de Fourier satisfait tout ce qu'il y a de légitime dans les inspirations du communisme. Propice à la population tout entière, elle est favorable à la classe laborieuse plus qu'à toute autre. Elle empêche l'individu d'usurper la terre, patrimoine de l'humanité; elle rend impossible les accaparements et les monopoles; elle fait vivre tous les éléments de la population dans les rapports les plus intimes; elle donne à tous les enfants un même point de départ, et, sans tenir compte de la race, elle développe religieusement leurs aptitudes, leurs vocations. M. Cabet ne veut pas qu'on sache tout cela. Sans cesse il nous présente à l'ouvrier comme des ennemis, des bourgeois, des *aristocrates*, bénigne expression qui rappelle les beaux jours de la lanterne, et qui reparaît, de temps à autre, dans le journal doux et pacifique de l'Icarie.

M. Cabet ne serait-il pas un homme dont le bagage intellectuel est fort mince et qui ne peut jouer quelque rôle qu'en égarant l'opinion? Quels sont ses titres pour s'ériger en chef d'école? Il ne vit qu'aux dépens de Fourier, auquel il a emprunté successivement, et sans les comprendre, les formules *d'organisation du travail, d'association, de travail attrayant*. Il veut détourner ses lecteurs de puiser aux mêmes sources que lui. Aussi a-t-il soin de décrier cette source qui l'abreuve, en la déclarant empoisonnée.

Cette tactique de la dissension fomentée, du dénigrement mis au service d'une impuissante [illegible], m'a paru flagrante dans ces derniers temps. Le *Populaire* [illegible] obligés d'enregistrer minutieusement ses faits [illegible] acquitté à Rouen, à la suite d'un procès insignifiant [illegible] sur une doctrine ni sur un article, mais sur un [illegible], tous les journaux indépendants, la *Démocratie* [illegible] coupables de lèse-humanité pour n'avoir pas fait [illegible] chicane, et M. Cabet s'écrie dans son *Populaire* [illegible]

« N'est-ce pas [illegible] conspiration du silence; n'est-ce pas injuste, inique, petit, [illegible], ignoble, insensé? »

M. Cabet voudrait que la *Démocratie* donnât chaque jour de ses nouvelles et qu'elle devînt une seconde édition du *Populaire*, où l'on trouve si souvent ce refrain:

Bonjour, monsieur Cabet; comment vous portez-vous?
— Merci, mes chers amis, ça n'va pas mal, et vous?

Quand on exige des autres qu'ils fassent une attention minutieuse à nos moindres actes, il ne faudrait pas céler parmi leurs actions celles qui peuvent avoir une portée salutaire. Le *Populaire* est renseigné, par sa correspondance, sur les propagateurs phalanstériens; il a pris l'habitude de les suivre pas à pas pour exciter l'envie et le ressentiment des Icariens contre la tolérance dont nous jouissons. Eh bien! il n'est pas à ma connaissance que le *Populaire* ait parlé du banquet de Grenoble pour mentionner le toast porté *à la solidarité humaine* et le cordial accueil fait par les phalanstériens à l'intéressant orateur qui le prononça.

Autre circonstance plus grave. Lorsque l'un de nos amis, Charles Dain, se rendit à Blois en sa qualité d'avocat pour y défendre M. Blanqui et consorts, M. Cabet s'est tu; son journal n'a pas dit que l'avocat socialiste avait tendu la main à des communistes persécutés; il n'a pas dit que, tout en réservant ses opinions personnelles, M. Dain avait protesté contre le système oppresseur qui transformerait des convictions en délit. Le *Populaire* s'est tu, quand la *Démocratie pacifique* a soutenu la même thèse après que la plaidoirie du défenseur eut été interrompue.

La tactique perpétuelle du *Populaire* est de dissimuler les points de ralliement qui se présentent entre les deux écoles, d'insister au contraire sur les dissidences et de les envenimer.

Cette tactique, c'est le progrès des idées sociales sacrifié à la vanité d'un homme et à l'importance qu'il veut s'arroger. Cette tactique, je la dévoilerai soigneusement; je mettrai en lumière les faits qui la prouvent, et, puisque M. Cabet m'a fait cet honneur de parler de moi, je parlerai de lui.

Je quittai Grenoble pour Valence, où la salle de spectacle fut encore mise à ma disposition et remplie, du parterre au paradis, pendant toute la durée du cours. Bien que l'entrée fût gratuite et que les places fussent au libre choix du public, la gradation des autres soirs ne fut nullement intervertie; les dames se placèrent aux avant-scènes, au balcon, aux premières loges, les jeunes gens au parterre, les officiers d'artillerie à l'orchestre. Depuis les baignoires jusqu'au paradis, on vit régner spontanément, sinon l'ordre idéal et absolu, du moins celui qui était le plus conforme aux convenances actuelles; le tout

(1) Voyez la *Démocratie* d'hier.

Parmi les scandales du jour, le public ne doit pas oublier que les plus importants, au point de vue politique, ont été dénoncés à la tribune, par M. de Girardin : Vente d'un privilége de théâtre, marchandage d'un projet de loi sur les postes, vente de promesses de pairie, etc.

Mais, autour de ces mystères transparents, qu'un nouveau cabinet aura mission d'approfondir, viennent chaque jour se grouper des révélations édifiantes.

La cavalerie de l'armée d'Afrique, dit ce matin le *Courrier français*, a besoin de 453 000 quintaux de fourrage.

L'administration n'en a soumissionné en Algérie que 90 000, le reste était soumissionné d'avance à l'étranger.

L'Algérie en avait cependant fourni quatre fois plus qu'il n'était nécessaire, et on aurait payé 3 millions en Afrique, ce qu'on paie 5 millions à l'étranger.

Pourquoi cette dépense de deux millions, dépense inutile à l'Etat? Que de pots-de-vin, que de marchés frauduleux ne doit-on pas soupçonner dans cette affaire !

L'administration allègue que le foin pris à l'étranger, arrive pressé par la machine hydraulique, et propre à tous les transports; mais on pourrait le faire presser en Afrique.

La vérité, suivant le *Courrier français*, c'est que les foins achetés en Angleterre, en Hollande, en Italie, amènent des nolisements considérables de navires, et que de hauts fonctionnaires s'entendent avec les courtiers maritimes, pour s'attribuer une bonne partie de l'argent que l'Etat consacre aux nolisements.

On ne pourra rien opposer à cette version du *Courrier français*, tant que le ministère public n'aura pas repris les poursuites commencées contre les courtiers Canton et Martin, sur la dénonciation de M. Thouard.

Le parti sans nom. — Sous ce titre le *Courrier français* publie aujourd'hui contre les *Débats* un article écrasant. Le *Journal des Débats* pourra continuer de paraître, MM. Guizot et Duchâtel restent bien au ministère, mais le journal est tué moralement comme les ministres. Voici le dernier paragraphe de cet article :

Encore une fois, comment vous appelez-vous? Vous avez servi tous les pouvoirs, tous les régimes; vous avez toujours volé au secours du vainqueur; vous avez vanté, exalté chaque nouveau ministre en abandonnant, en insultant, en repoussant violemment du pied le ministre de la veille. Arlequins politiques, courtisans de toutes les opinions, vous avez pris tous les visages, porté toutes les couleurs! Votre histoire, que nous venons de dire en peu de mots, est l'histoire même du système de corruption qui nous gouverne depuis dix-sept ans. Demain, si la république était proclamée, vous vous prosterneriez devant elle; vous feriez des dithyrambes en son honneur! Vos sympathies, votre admiration, votre encens seraient pour la souveraineté du peuple! Votre mépris, vos injures seraient pour les puissants d'aujourd'hui! Vous vous donneriez à la république, vous vous donneriez à Robespierre, si Robespierre rouvrait ce club des Jacobins que vous aviez si maladroitement et si lâchement insulté! A qui ne vous donneriez-vous pas? A qui ne vous êtes-vous pas donnés? Vous êtes à tout le monde! Encore une fois, comment vous appelez-vous? Vous avez porté tant de noms que vous n'en avez plus aucun. Ayez donc la pudeur de vous taire!

Troubles à Roanne.

Nous recevons de Roanne la lettre suivante ; elle est datée du 16 courant.

Au moment où je vous écris, notre petite ville est tout en émoi.

L'on compte ici environ 1 500 ouvriers, cotonniers, tisserands, [illegible] baisses successives de salaire, et je n'ai jamais vu la moindre hausse quand les temps deviennent meilleurs.

Dimanche matin, hier, les cris au feu et la générale nous ont réveillés à deux heures.

Le feu était dans les écuries et remises de l'hôtel du Renard et du Nord réunis.

Beaucoup de chambres ont été incendiées, soixante mille kilos de foin brûlés. — Chaîne pendant quinze heures. — Tout est tranquille à présent, sauf la colère des ouvriers, qui ne sera peut-être pas aussi facile à apaiser, à éteindre que cet incendie fortuit.

Il est fou! — Voilà toute la réponse que les *Débats* aient su faire à la lettre indignée de M. Tuja, conseiller général de la Haute-Loire. En réponse à cette insolence, M. Tuja publie dans un journal du Puy une lettre dont nous citerons ce passage :

On ne discute pas avec le délire, ajoute majestueusement l'inspiré des *Débats*... Vous n'avez jamais dit plus vrai, ô sublime oracle! ô grand soleil du 29 octobre, dernier espoir de sa caducité!!! Mais, depuis qu'il vous a plu de laisser un de vos éclatants rayons sur ma raison obscure, elle a trouvé assez de lucidité pour reconnaître aussi qu'il ne serait pas moins absurde de vouloir discuter avec l'optimisme gorgé et la servilité tombée à l'état chronique.

Je me bornerai donc à faire des vœux, afin que la France, *qui est assez riche pour payer ses victoires*, ait de plus assez d'énergie pour entreprendre au plus tôt une guerre vive et persévérante, non seulement contre les flibustiers et les *Verrès* qui l'exploitent et la pillent à merci, mais encore contre les charlatans éhontés qui osent, avec tant d'aplomb, nous vanter leur vertu, et voudraient endormir le pays sur sa déplorable situation.

Les continuateurs de Voltaire.

Nous sommes très partisans de la prescription religieuse qui suspend, comme mesure générale, le travail un jour sur sept. Nous ne serions pas embarrassés pour démontrer combien cette disposition est sage et démocratique. Mais, en vérité, nous désespérerions de cette prescription, si elle devait être souvent défendue comme elle l'est ce matin dans les colonnes de l'*Univers*. Il y a des gens qui semblent prendre à tâche de ruiner les bonnes causes en les plaidant en langue gothique, au lieu de se servir de la langue et de la raison de leur temps. Nous estimons que ces gens-là sont les véritables continuateurs de Voltaire. Si le catholicisme résiste aux coups qu'ils lui portent sans cesse sous prétexte de le défendre, il faudra bien que les plus incrédules confessent qu'il est d'institution divine.

Au sujet de l'observation du dimanche et de la *bénédiction des pierres*, l'*Univers* vient de publier un article tellement ridicule que le *Constitutionnel* de la Restauration n'eût pas mieux fait pour bafouer le parti dont l'*Univers* est l'organe.

Nous allons citer, mais, que nos amis le sachent bien, nous n'inventons pas une seule phrase.

On nous signale un scandale assez grave pour mériter de fixer l'attention de l'autorité. Le gouvernement, qui se donne le mérite de bâtir des églises, devrait bien obéir aux exigences religieuses les plus vulgaires, et ne pas violer inutilement et publiquement les lois de Dieu. Chacun sait que l'on construit sur la place Bellechasse une église en l'honneur de sainte Clotilde. Croirait-on que les jours de dimanche le travail n'est pas interrompu? Les habitants des environs ne cessent d'entendre la pioche et le marteau des ouvriers, malgré le commandement formel qui interdit ce jour-là toute œuvre servile. Le transport des matériaux n'est pas même suspendu, et des charrettes portant d'énormes blocs de pierre sont rencontrées le dimanche, comme les jours ouvrables, dans les environs de la place où se poursuit [illegible] est d'usage, même dans les constructions civiles, que l'autorité religieuse soit appelée à bénir la première pierre des édifices ou monuments. Or, nous ne sachions pas qu'aucune cérémonie religieuse ait inauguré la pose de la première pierre de Sainte-Clotilde. Les fondations paraissent cependant fort avancées, car déjà les murs de l'édifice commencent sur plusieurs points à s'élever. Est-ce que M. l'architecte aurait pensé que ses pierres peuvent se passer de la bénédiction épiscopale; comme ses ouvriers se dispensent d'observer le jour du Seigneur?

Les Prud'hommes. — Un ouvrier menuisier écrit aujourd'hui à la *Réforme* pour lui signaler le fait suivant :

Etant ouvrier menuisier, je n'ai porté mes observations que sur les élections effectuées par les menuisiers, rampistes, parqueteurs, etc. On est modeste en évaluant le nombre des ouvriers de cette catégorie à 20 000, celui des maîtres à 600 et celui des contre-maîtres à 400. Les quatre conseillers élus aujourd'hui, 2 maîtres et 2 contre-maîtres, sont donc les représentants de 21 000 travailleurs.

On aurait pu croire, monsieur le rédacteur, que pour une telle opération la salle Saint-Jean eût été trop exiguë; erreur manifeste, le plus étroit local se trouvait trop spacieux.

Les électeurs fournis par la masse industrielle que je viens d'énumérer se composaient de 40 maîtres et 4 contre-maîtres : total, 44 votants! Quant aux ouvriers patentés, ces êtres fantastiques inventés par nos bourgeois législateurs pour donner, au moins sur le papier, un semblant de justice à leur œuvre prétendue réorganisatrice, personne n'a remarqué leur absence, car ils n'existent pas.

Lettre de Monseigneur de Bonald. — Nous avons reproduit dans notre numéro du 13 courant une lettre de Mgr de Bonald, archevêque de Lyon. Dans cette lettre, adressée au *National* et publiée d'abord dans la *Gazette de Lyon*, le prélat démentait une nouvelle donnée originairement par la *Démocratie*.

Nous avions vu avec étonnement que Mgr n'adressât pas sa rectification directement à nous-mêmes. Nous ne comprenions pas non plus le ton d'aigreur adopté à notre égard par la lettre épiscopale; car tout journal peut être abusé de fort bonne foi, et il nous semblait impossible que Mgr de Lyon fût animé des sentiments humains et progressifs que sa lettre exprime si bien, sans éprouver pour nous quelque sympathie.

Tout s'explique maintenant : c'est à nous que Mgr avait écrit d'abord, et sa lettre était exempte de toute amertume. En voici la première et la dernière phrase :

Après un premier moment de surprise, je me suis demandé comment une feuille toute consacrée aux intérêts populaires avait pu ouvrir ses colonnes aux renseignements puérils qui lui ont été transmis, etc.

Vous voyez, monsieur, si, à mes yeux, Pie IX a besoin de *conversion*. Méfiez-vous de vos correspondants. La franchise et la vérité conviennent surtout à un journal comme le vôtre.

Nous ne reproduisons pas les autres parties de la lettre, elles sont semblables à la missive que nous avons déjà publiée.

Assurément nous eussions fait un accueil immédiat à la rectification de Mgr, si elle nous était parvenue en temps utile; mais cette lettre, datée de Lyon, 8 août, nous arrive ce matin, 18 août seulement.

Quelle que soit la cause de ce retard, nous ne pouvons regretter notre erreur primitive, et Mgr sans doute ne la regrette pas non plus, vu le succès que sa déclaration de principes a obtenu dans toute la presse indépendante.

---

sans factionnaire, sans agent de police, et même sans commissaire distingué par un insigne. Au surplus, tous ceux qui ont vu des banquets phalanstériens de 8 à 900 personnes et des bals d'ouvriers phalanstériens ont pu reconnaître que notre Théorie apportait avec elle, dans les réunions, la paix et l'accord.

Les phalanstériens de Valence en sont la démonstration vivante. Pendant près d'une semaine que je passai dans cette ville, une même table nous réunit tous à presque tous les repas. Elle était dressée dans un grand jardin, sous les arbres. Quelques-uns de nos amis avaient passé le Rhône; ils étaient venus de l'Ardèche pour participer à ces réunions de famille, ou plutôt à cette intimité beaucoup plus douce que les réunions de familles civilisées.

Je remarquai dans le groupe, un pasteur protestant, M. M..., qui rendit compte de mes leçons dans le *Courrier de la Drôme*, confiné pendant toute l'année dans un village au sein des montagnes, il a rarement l'occasion d'échanger des sentiments et des idées, aussi devint-il avec nous fort expansif. Il nous dévoila dans ses entretiens une intelligence élevée, un noble cœur. Avant de connaître Fourier, avant de savoir qu'il existât une théorie d'organisation sociale fondée tout entière sur l'attraction, c'est-à-dire sur l'amour, M. M... voyait déjà le christianisme tout entier dans l'amour des hommes, noble définition que l'Evangile ne contredit pas.

Plus d'une fois nous écoutâmes notre pasteur discourant à table comme ces illustres convives que Plutarque réunit dans son *symposion*. Longtemps encore, nous l'écoutâmes en nous promenant dans les allées comme les disciples ambulants d'Aristote. Qu'ils sont précieux ces hommes qui unissent le passé à l'avenir, la lettre à l'esprit, les traditions saintes de l'humanité à sa vie toujours nouvelle! Pourquoi l'église catholique, asservie par une discipline de fer, en fournit-elle encore si peu?

J'ai montré dans le caractère de M. M... le côté sérieux. Il ne s'offensera pas si je dévoile aussi les qualités aimables, et si j'esquisse, après le pasteur, l'homme de salon. Ces deux attributions ne s'excluent pas plus que le savoir et le plaisir, que l'utile et l'agréable. Pourquoi, s'il vous plaît, un ministre de la religion destiné à rallier les hommes ne posséderait-il pas des talents de société? M. M. est doué richement à cet égard. Présentez-lui des bouts rimés, il va les remplir avec une facilité merveilleuse; puis vous apprendrez que les arts du crayon, du ciseau même, ne lui sont pas étrangers. En parcourant à pied l'Allemagne, il a ciselé sa canne avec son couteau; cette canne vous présente en saillie la cathédrale de Strasbourg et maint autre site. Toute couverte de monuments, elle est devenue elle-même un monument qui ferait envie à M. de Balzac.

Grenoble n'est pas la seule ville où des dames se rallient à la science sociale. Quelle belle réponse à ces banales accusations contre l'immoralité de nos théories que la vue de femmes mariées, mères de famille, respectées de tous, et déclarant que les livres de Fourier contiennent le salut du monde!

A Valence, je vécus dans l'intimité de plusieurs officiers d'artillerie, qui me firent connaître les petites merveilles de leur ville. J'admirai sincèrement une maison dans le goût de la renaissance, sculptée du haut en bas sur la façade et dans les cours. Je saluai la belle statue de bronze du général Championnet; puis je traversai le polygone, attristé l'année dernière par la fatalité. Un obus égaré éclata dans les champs; un homme passait tenant par la main sa petite fille; l'enfant fut tuée et le père perdit une main; triste accident, sans doute, mais voici le plus triste : le régiment d'artillerie offrit douze cents francs à cet homme ainsi mutilé et privé de sa fille, le malheureux reçut la somme avec des transports de joie. Ne l'accusons pas, plaignons-le plutôt; mais accusons un état social où l'or est tout, et où la misère continuelle des travailleurs émousse trop souvent en eux les affections les plus saintes.

Ainsi l'artillerie, en temps de paix, produit des ravages. Cette arme est dangereuse même pour ceux qui l'emploient; il n'est pas extrêmement rare que des *servants*, dans les manœuvres, aient les bras emportés par des explosions inattendues; on leur donne alors 200 fr., une fois payés; puis on les renvoie, on les abandonne mutilés à toutes les chances de la misère. L'Hôtel des Invalides est un paradis où beaucoup sont appelés, peu sont élus. Tous les estropiés n'ont pas un électeur dans leur manche.

Le jour même de mon arrivée à Valence, je franchis avec plusieurs amis le pont jeté sur le Rhône en face de la ville, et je me trouvai à Saint-Péray, dans le département de l'Ardèche. Nous déjeunâmes dans une maison encombrée de vers à soie. C'est l'industrie du Midi; elle commence dès Grenoble, où mainte dame trouve, dans le revenu de ses vers à soie, l'entretien de sa toilette. Autour de Valence, l'élève des vers à soie prend d'immenses proportions, et, si le lieutenant, M. ne s'est pas joué de ma crédulité, l'artillerie ne commence ses écoles qu'après la reproduction des œufs. Autrement, l'ébranlement donné par les coups de canon tuerait les vers par milliers et détruirait une richesse. Ce qui est certain, c'est que le tonnerre est fatal à ces animaux, mais beaucoup moins par le bruit que par la commotion électrique.

VICTOR HENNEQUIN.

(*La suite à demain.*)

VILLAGES CELTIQUES. — En partant de Saumur, si on dirige ses pas sur la route du Mans, on rencontre, avant d'avoir franchi le troisième kilomètre, une vallée marécageuse détrempée par les débordements de la Loire. Au milieu de ces marais, par-ci par-là, s'élèvent des plateaux qui dominent légèrement la surface environnante, et forment comme des îlots où l'on peut reposer le pied sans craindre de se noyer dans la boue.

Il y a peu de temps, l'un des propriétaires de ces plateaux, y faisant exécuter un défoncement extraordinaire, découvrit des traces évidentes et nombreuses d'habitations rustiques très anciennes.

L'emplacement de ces huttes ou cabanes était indiqué par la couleur noircie du terrain, par les pierres calcinées du foyer domestique, et par des débris d'armes en silex, et autres instruments et ustensiles.

Ces huttes devaient être de forme circulaire, et leur emplacement se trouvant couvert de cendres et de charbons, on suppose qu'elles furent détruites par le feu. On en a compté plus d'une centaine.

A l'emplacement de l'une d'elles, on découvrit un amas considérable de pointes de flèches et de haches en silex, ainsi que des cailloux propres à la confection de ces armes. On y trouva aussi le squelette d'un cheval.

On suppose que ces îlots furent habités par des tribus celtiques, qui communiquaient entre elles et avec la terre ferme au moyen de bateaux, ou par des chaussées ou des gués à elle connus.

(*Revue de l'Architecture.*)

Chronique des théâtres et des lettres.

Le Théâtre-Français se met en mesure de rappeler le public dans son enceinte depuis si longtemps solitaire. M. Etienne Arago, le spirituel critique de la *Réforme*, aura les honneurs de la réouverture par une étude en cinq actes des mœurs contemporaines, intitulée les *Aristocraties*. — Tout le monde veut marcher à la remorque du grand succès de M. de Lamartine. Le théâtre du Palais-Royal annonce les répétitions d'un petit acte ayant pour titre les *Girondins*. Les *Girondins* au Palais-Royal! Cela peut nous faire espérer de voir jouer les *Montagnards* en pantomime aux Funambules. — A propos de montagnards, constatons une découverte littéraire faite par le bibliophile Jacob, un roman de Marat l'ami du peuple : *les Aventures du comte Potowski*. Le *Siècle*, en publiant cet ouvrage, annonce que le manuscrit original est exposé dans ses bureaux pour qui voudra le visiter. Nous rendrons compte de ce roman, dès que sa publication sera terminée.

[illegible] des portes et fenêtres, qui comptent toujours au locataire lors même qu'elles sont payées par le propriétaire (3).

2° Faire inscrire tous les citoyens qui réunissent les conditions exigées par la loi; mais qui, par ignorance des formalités à remplir, ou par négligence ont omis de se faire porter sur les listes.

3° Faire rayer les citoyens, qui, ne possédant pas ou ne possédant plus la capacité électorale, sont cependant maintenus sur les listes de l'administration.

Pour toutes ces différentes opérations, l'intervention des tiers est de droit; elle est formellement établie dans la loi de 1831 et consacrée par la jurisprudence.

Chaque électeur peut donc personnellement faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir les inscriptions ou les radiations, et les comités d'arrondissement peuvent déléguer dans ce but un de leurs membres.

S'il appartient au pouvoir de dresser les listes électorales, il appartient aux citoyens de les apurer et de les compléter. L'opposition parisienne ne doit pas négliger cette précieuse garantie que lui accorde la loi; c'est en maintenant rigoureusement tous ses droits qu'elle conservera, qu'elle augmentera les avantages déjà obtenus dans les différentes luttes électorales.

Jusqu'au 30 septembre, époque fixée par la loi pour la clôture des listes électorales, les citoyens qui auraient besoin de renseignements, pourront se présenter *tous les jours de midi à cinq heures*, au secrétariat du comité central, rue de Seine, 14 bis.

Pour le comité,

Le président, C. P. DE LASTEYRIE.
Le secrétaire, PAGNERRE.

Le porte-amarre Delvigne.

Nos lecteurs se rappelle que nous leur avons fait connaître l'ingénieux procédé de sauvetage inventé par M. Delvigne.

Le *porte-amarre* consiste simplement en un projectile cylindrique creux, en bois, contenant une bobine sur laquelle s'enroule un fil dont l'extrémité reste fixée au point de départ du projectile, et qui se dévide sans effort tout le long de la trajectoire.

Le cylindre de bois fait fonction de bouée, et, s'il ne tombe pas sur le navire en péril, flotte sur l'eau où on peut le saisir.

Les expériences du *porte-amarre de sauvetage* de M. Delvigne ont été terminées vendredi, et leur résultat a été si satisfaisant sous tous les rapports, que la chambre de commerce a décidé, à l'unanimité, qu'une pièce serait fondue spécialement sur les plans de M. Delvigne, à l'effet de doter le plus promptement possible le port du Havre de cet instrument de salut, aussi simple dans sa forme que puissant dans ses effets.

Dans les épreuves opérées avec des instruments provisoires, la moyenne de la portée obtenue a été de 250 mètres, et la justesse du tir telle, que l'amarre servant de projectile, n'aurait pas une seule fois manqué à cette distance un canot de porte-manteau.

La pièce qui sera fondue, sur la demande de la chambre de commerce, sera de quinze centimètres, correspondant au calibre de 24. Elle coûtera environ 200 fr., et les frais de l'amarre, avec son enveloppe pouvant servir jusqu'à vingt fois, n'ajoutent qu'une dépense imperceptible à celles que nécessitent les moyens ordinaires de sauvetage. L'extrême économie du *porte-amarre* doit donc faire espérer que cet instrument, aussi utile que peu dispendieux, sera bientôt adopté dans tous les ports, et s'y multipliera en raison de la variété des usages auxquels il peut être appliqué.

En effet, indépendamment de son efficacité précieuse dans les sauvetages, il peut être très avantageusement employé dans les localités où, comme au Havre, les bâtiments ayant à lutter, pour entrer, contre des vents contraires et un violent courant qui porte sur des dangers, sont obligés de raser la jetée, pour saisir au vol la drome ou touée qui leur est lancée à la main. S'ils la manquent, et que le courant les entraîne, ils risquent de tomber sur le poulier; s'ils s'y échouent, il leur faut porter une amarre avec une embarcation, qui, outre le péril auquel s'expose l'équipage, coûte encore quelques frais. Dans l'un et l'autre cas, et l'on sait qu'ils sont fréquents au Havre, le porte-amarre, moyennant quelques centimes, leur enverrait à la distance de deux cent trente mètres, c'est-à-dire jusque sur le poulier, le grélin sauveur.

Cette application usuelle du *porte-amarre* de M. Delvigne n'est qu'une de celles, en grand nombre, que l'on pourrait utiliser pour les besoins de la navigation; mais elle suffit pour montrer tout le parti que l'on peut tirer de l'instrument, auquel la chambre de commerce vient, à juste titre, de donner son approbation.

SUISSE. — Dans les séances de la Diète helvétique, consacrées à la discussion des armements du Sonderbund, un député de Genève, M. Rilliet-Constant, a victorieusement repoussé la lâche accusation de M. Guizot et du *Journal des Débats*, qui, pour expliquer leur connivence avec l'Autriche, transformaient les libéraux suisses en amateurs d'anarchie.

« La Suisse, dit-on, est en proie aux horreurs de l'anarchie !

» A quel moment vient-on affirmer cela? C'est lorsque, au milieu des excitations de la politique, l'ordre le plus parfait règne dans le pays, lorsque nos tirs nationaux, nos fêtes publiques ne retentissent que d'accents de joie et de fraternité; lorsque les hommes de divers partis vivent à côté les uns des autres, sans qu'aucun fait regrettable trouble la paix publique; que le peuple, livré à lui-même, fournit la preuve, par son bon ordre, sa cordialité, sa décence, qu'il est son plus sévère mentor, son surveillant le plus consciencieux. Où sont-ils les désordres qui ont troublé nos marchés? où sont nos meurtres de Buzançais? où sont les malheureux qui ont manqué de pain? Dans quelle partie de la Suisse la voix des magistrats a-t-elle été méconnue? Ah! si, voulant opposer tableau à tableau; si, paraphrasant le passage que je viens de lire, et nous servant des mêmes expressions, nous venions demander *au nom de quelles idées et par quels moyens* on travaille à changer l'intérieur de la France, nous ne dirions pas que c'est au nom d'idées *radicales*, mais au nom *de principes corrupteurs*, et nous dirions aussi que partout où *ces idées ont dominé une société, elles ont amené sa ruine et sa honte*; nous dirions aussi que ce sont de *vieilles et honteuses idées, nées de mau-*

---

(1) Art. 6 de la loi du 19 avril 1831.
(2) Art. 8 de la loi du 19 avril 1831.
(3) Art, 62 de la loi du 19 avril 1831.

l'autorisation de s'expatrier, tout en reprochant aux alliés avec beaucoup de fermeté et de noblesse l'appui qu'ils ont donné à une faction contre le Portugal tout entier.

Cette lettre a déterminé les ambassadeurs à faire à la reine des représentations qui n'ont obtenu aucun succès.

— Les braves soldats cabralistes que l'époux de dona Maria couronnait de lauriers à leur rentrée dans Lisbonne, se livrent aux plus indignes violences à Lisbonne. Trois officiers sont entrés dans un café tenu par un Français, y ont déchiré un journal libéral, le *Revoluçao de setembro*, et ont déclaré que, s'ils retrouvaient ce journal sur les tables, ils briseraient tout dans l'établissement. Le maître du café s'est plaint à notre ambassadeur, M. de Varennes, qui a d'autres griefs à venger. Le bataillon des Algarves a presque démoli, à Faro, la maison du consul de France.

L'œuvre de la réaction est désormais complète.

Semblables à ces renégats qui crachent sur ce qu'ils ont adoré, les satellites de dona Maria, insultant aux plus saints souvenirs de cette lutte qui a mis la couronne sur la tête de leur patronne, ont brûlé en effigie à Oporto Maria da Fonte, l'héroïne de la révolution.

Après cette indigne parade, les meneurs ont été félicités, au nom de la reine, par le baron Cazal !

ITALIE. — Le pape se propose d'étendre le décret d'amnistie rendu l'année dernière aux ecclésiastiques et aux militaires qui en avaient été exceptés. Il a commencé par ordonner la mise en liberté de MM. Lucca Averardi et Vivarelli, qui, depuis 1836, étaient en prison à Corneto.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que plusieurs régiments autrichiens viennent de recevoir l'ordre de partir pour l'Italie, notamment le 4e régiment de chevau-légers, qui se trouve en garnison à Radkersbourg, dans la Styrie.

RUSSIE. — On écrit des bords du Rhin, 4 août, à la *Gazette universelle d'Augsbourg* :

» Le gouvernement russe a commandé pour sa marine, à la fonderie de Séraing, des machines à vapeur, qu'il fait transporter maintenant à Saint-Pétersbourg; en même temps il a engagé des constructeurs de vaisseaux belges, hollandais et allemands. C'est là une mesure bien importante pour le commerce du monde. Il s'agira d'abord de construire des steamers pour le Wolga, qui, comme on sait, traverse la Russie du nord au sud; comme il a son embouchure dans la mer Caspienne, et qu'il est joint au lac Ladoga et au golfe de Finlande par le canal de Sus, il en résulte que la navigation de ce fleuve établira entre ces deux mers une communication qui a été regardée jusqu'ici comme impossible.

« Les produits de l'intérieur de la Russie qui jusqu'à présent ne pouvaient trouver de débouchés, pourront être transportés sur les marchés; les magasins de blé de la Russie et ses forêts vont nous ouvrir leurs trésors, attendu qu'on se propose d'étendre la navigation à vapeur à d'autres grands fleuves, à savoir : la Duna, le Don, le Dniepre et le Bug. Dans la suite, l'Ukraine, la Tauride, la Bessarabie, la Grande-Russie, la Russie occidentale et les provinces de la Baltique exerceront sur le commerce des céréales de l'Europe une beaucoup plus grande influence que ne l'exerce déjà actuellement l'Amérique. Si la Russie avait eu des steamers sur ses fleuves, la disette, qui, cette année, a affligé le reste de l'Europe, n'aurait pas été si grande; les approvisionnements de blé auraient pu être transportés dans les ports et en être réexportés. La perspicacité de l'empereur a bientôt reconnu ce qu'il fallait pour imprimer de l'essor à l'industrie du pays, et il saura faire exécuter cette idée avec la même énergie de volonté qu'il l'a conçue. »

— On écrit de Varsovie (Pologne), le 2 août :

« Le nouveau code pénal, que notre gouvernement a adopté, et qui remplacera le code pénal français actuellement encore en vigueur chez nous, est à peu près une traduction littérale de celui de la Russie. Ce code sera mis en vigueur à partir du 1er janvier 1848, et alors le peuple polonais se trouvera, quant à la législation criminelle, entièrement assimilé au peuple russe. »

FAITS DIVERS.

La cour royale de Paris a évoqué l'affaire de M. Rosemond de Beauvallon, poursuivi pour faux témoignage. M. le conseiller Perrot de Chezelle est chargé d'instruire cette affaire. Les principaux témoins, et notamment M. de Meynard, M. Arthur Bertrand, Mlle Valory, ont été entendus dès ce matin par le magistrat rapporteur.

Le procès sera jugé, dit-on, à la seconde quinzaine de septembre, sous la présidence de M. d'Esparbès de Lussan. On racontait au palais que l'on avait constaté que le véritable nom de l'accusé n'est pas celui de Rosemond de Beauvallon. Il s'appelait tout simplement Brun, dit Baupin.

On s'entretenait également d'une cérémonie qui aura lieu, dit-on, dans le courant de cette semaine à la Conciergerie. Dans le procès qui a eu pour résultat la condamnation de M. d'Equevilley, on a parlé à plusieurs reprises d'une dame qui portait habituellement le nom de Mme d'Equevilley. M. d'Equevilley est célibataire. Il s'agissait d'une de ses parentes qui, soit avant, soit après le procès, lui a donné de nombreuses preuves d'affection et de dévouement. Il paraît que M. d'Equevilley père a désiré que leur union fût légitimée. Sur ses démarches, il paraît que la solennité du mariage sera célébrée sous quelques jours dans la chapelle de la Conciergerie.

— Le 15 août, jour de la fête de l'empereur, les anciens soldats de l'Empire, réunis en société ayant son siège au café du Bosquet, place Saint-Paul, a célébré ce mémorable anniversaire.

La façade du local était illuminée en verres de couleurs et ornée d'un transparent portant le mot *Souvenir*, surmonté du petit chapeau traditionnel et de deux drapeaux aux couleurs belges et françaises.

ASSASSINAT COMMIS SUR LA DUCHESSE DE PRASLIN. — Hier, Mme la duchesse de Praslin, fille de M. le maréchal Sebastiani, âgée de 42 à 45 ans, mère de neuf enfants, est arrivée à Paris, à l'hôtel de son père, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 55, venant de Praslin, pour assister à la distribution des prix d'une institution où se trouvent plusieurs de ses enfants.

La duchesse, fatiguée du voyage par une chaleur caniculaire, se coucha de bonne heure; sa femme de chambre était logée au-dessus d'elle.

Vers quatre heures et demie, ce matin, cette femme se réveille au bruit de la sonnette d'appel, étonnée que sa maîtresse, qui était la veille extraordinairement fatiguée, s'éveillât d'aussi bonne heure.

[illegible] les magistrats étaient encore sur les lieux.

On se confond en conjectures sur l'auteur et la cause du crime dont la grande rue du Faubourg-Saint-Honoré, épouvantée, vient d'être le théâtre.

On dit que plusieurs arrestations ont été faites.

On nous donne comme certain que la cour des pairs est convoquée à l'occasion d'un crime qui tomberait sous sa juridiction.

Minuit. — Plus de doute! M. le duc de Praslin est arrêté; on l'attend à l'heure qu'il est à la Conciergerie du Luxembourg où il va être écroué sous prévention de l'horrible assassinat que nous venons de rapporter....

AVIS AU LECTEUR. — Ceux de nos abonnés qui auraient à se plaindre de la négligence apportée par les facteurs ruraux dans la distribution des journaux et des lettres, feront bien de communiquer à ces agents le petit article que voici :

« Un facteur rural, attaché à l'arrondissement de Nevers, vient d'être suspendu de ses fonctions pour inexactitude dans son service, notamment dans la distribution des journaux qu'il se permettait de laisser lire par des personnes autres que les destinataires. »

AFFAIRE DU 4e DRAGONS. — Ainsi que les débats nous l'avaient fait pressentir, le capitaine Mairesse, accusé de malversations, a été acquitté par le conseil de guerre, en même temps que le maréchal-des-logis Passoit et le brigadier Lécuyer. MM. Cartelier et Edmond Prin ont plaidé pour les sous-officiers. Me Avond a défendu le capitaine avec beaucoup de chaleur et d'habileté.

LA VRAIE NOBLESSE. — La cour d'assises du Haut-Rhin vient de juger en quatre audiences les prévenus compromis dans les troubles de Mulhouse. Parmi les accusés onze ont été acquittés *et réintégrés préalablement en prison sur la demande de l'avocat-général Desèze.* Interpellé sur l'application de la peine, l'un des accusés, Becker, a répondu : « Je n'ai aucune observation à faire à la cour; ma conscience est pure et tranquille. Ce que l'on m'impute à crime, je l'ai fait par pitié pour la classe malheureuse, et, quelle que soit la peine qu'on m'inflige, je n'aurai jamais de regret. » (Sensation prolongée.) Tous les autres accusés réclament l'indulgence de la cour en fondant en larmes.

Assurément, il est impossible de prononcer des paroles plus dignes que celles de l'accusé Becker. Comment cette noblesse de caractère a-t-elle été récompensée? Aujourd'hui, les hommes les plus vils portent la croix. Becker devait avoir cinq ans de prison; il les a eus.

Les autres condamnés ont tous été frappés de peines moindres.

UN CONTRASTE. — L'indulgence, disons mieux, l'humanité du jury de la Moselle contraste avec la rigueur de celui de Mulhouse. L'audience de samedi de la cour d'assises de la Moselle, a été signalée par un incident digne d'intérêt. Un malheureux comparaissait devant le jury, sous l'accusation de vol qualifié, et il avouait en partie les faits qui lui étaient imputés. Mais les débats ont révélé que l'accusé en commettant les actes coupables dont il avait à répondre devant la justice, avait cédé aux funestes suggestions d'une misère si horrible, si poignante, dans les temps de disette que nous venons de traverser, que les jurés émus ont rapporté un verdict unanime d'acquittement après une courte délibération. Le digne président des assises, en ordonnant la mise en liberté de l'accusé, lui a adressé quelques paroles dans lesquelles la juste sévérité du magistrat était tempérée par la charité de l'homme bon et bienfaisant. Cette scène a produit une impression profonde sur toutes les personnes présentes.

« Nous désirons vivement, dit à ce sujet l'*Indépendant de la Moselle*, que l'exemple donné par notre jury trouve de nombreux imitateurs parmi les hommes appelés à l'imposante mission de régler l'arriéré des transgressions à la loi que nous ont légué les cinq ou six premiers mois de l'année courante. Les classes pauvres ont été admirables de courage et de résignation dans cette dure période où rien n'a manqué pour la richesse et l'aisance, mais où tout aurait manqué pour l'indigent, sans la charité, et plus encore pour l'artisan, qui ne tire qu'un salaire faible ou médiocre de son travail. Si quelques-uns ont failli dans cette rude épreuve, plaignons-les et ne les condamnons qu'après avoir fait la part des circonstances. Fermons le code et jugeons avec le cœur l'infortuné dont la probité n'a pu résister aux douloureux gémissements de sa femme et de ses enfants qui lui demandaient du pain. Grâce ou amnistie pour celui-là! Rendez-le à ses travaux. Permettez-lui de faire participer la famille, pour laquelle il s'est sacrifié, aux compensations que la divine Providence semble nous réserver après tant de privations! »

UN ASSASSINAT HORRIBLE a été commis vendredi, à sept heures du matin, à Lokeren (Belgique). Voici les détails de ce crime abominable :

Un jeune homme de dix-neuf ans, occupant une échoppe près du pont de la ville susnommée, avait momentanément abandonné celle-là pour voir passer un bateau, au moment où l'on allait tourner le pont. Un portefaix de mauvaise mine, connu par son ivrognerie autant que par d'autres excès, s'approche brusquement du jeune homme et lui enjoint de se reculer.

Sur un refus suivi de quelques pourparlers, le portefaix saisit son couteau, et ouvre littéralement le ventre à sa victime, qui tombe baignée dans son sang et répandant ses intestins. L'assassin referme de sangfroid l'instrument de son crime, et se retire tranquillement au milieu d'une foule effrayée. Personne n'osa arrêter le meurtrier, et ce n'est qu'à quelques pas du lieu de l'assassinat qu'un homme déterminé a saisi le coupable pour le mettre entre les mains de la justice.

Cependant un ecclésiastique arriva pour porter les derniers secours de la religion à l'agonisant, et après qu'il eût rempli les devoirs de son saint ministère, un médecin-chirurgien a donné tous les soins possibles à la victime, mais inutilement, les intestins étaient blessés. Après une demi-heure d'affreuses souffrances, le jeune homme a rendu le dernier soupir.

LE CURÉ DE GUERCHY. — On lit dans le *Propagateur de l'Aube* :

« Une affaire dont les détails révoltent les esprits les plus habitués aux monstruosités judiciaires vient d'être jugée par la cour d'assises de l'Yonne, mercredi dernier 11 courant. Un nommé Casimir Durand, desservant de la commune de Guerchy, comparaissait sous l'inculpation d'attentat aux mœurs sur la personne de jeunes enfants dont il faisait l'éducation religieuse. Une heure avant de les faire communier pour la première fois, il s'était livré sur eux à des actes infâmes. Cette affaire a produit la plus vive émotion dans le nombreux auditoire qui écoutait les faits de l'accusation et le résumé de M. le président. Les débats, développés à huis clos, sont de nature à révolter les gens de la moralité la plus facile. Le sacrilége enté sur la dépravation, telle est l'affaire en deux mots. L'*Union* d'Auxerre nous en apporte le résultat : l'abbé Casimir Durand a été condamné à huit ans de travaux forcés. »

Monsieur,

Je vous annonce la découverte d'une nouvelle planète, près l'étoile Piazzi XIX 596. Je l'ai trouvée le 13, à neuf heures et demie. Elle égale en éclat une étoile de huitième grandeur, et elle appartient évidemment au groupe des petites planètes situé entre Mars et Jupiter. Les positions observées sont les suivantes :

	Temps moyen de Greenwich.	Ascension droite.	Déclinaison.
	9 h. 39 m. 46 s.	19 h. 57 m. 30 s. 38 t.	13°,27'21",5'''
Août 13.	10 37 24	19 57 28 41	13°,27'27",6'''

on en déduit que le mouvement diurne, et en ascension droite, est de 51 secondes de temps. HIND.

SIÉGE DE BAPAUME. — Voici le résultat des opérations qui ont eu lieu à Bapaume :

« Le 12 août, trois fourneaux de mine, placés sur la face gauche du bastion 2, près de l'orillon, sont chargés ensemble de 730 kil. de poudre (deux de 303 kil., et le troisième de 124 kil.) Le feu est communiqué à midi et demi ; une première explosion renverse l'escarpe. La foule se précipite ; les officiers font les signaux pour empêcher d'approcher, et quelques secondes après, deux explosions montrent le spectacle imposant de hautes et fortes murailles, assises pour des siècles, et qui craquent, se divisent et tombent comme le château de cartes sous le souffle d'un enfant. Les nombreux spectateurs n'ont pu retenir leurs applaudissements ; la brèche, d'environ 25 mètres, est très praticable.

» Le 15, à sept heures et demie du matin, on a fait partir deux globes de compression placés dans le donjon, et chargés, l'un de 100 kil. de poudre, et l'autre de 60 kil. de piroxile (poudre-coton). Ces globes ont pour objet de rompre les galeries qui les avoisinent. Après l'explosion, le terrain supérieur est entièrement crevassé, l'entrée des galeries est visiblement compromise. Cet effet se prolonge probablement à une grande distance. Le feu a été communiqué aux deux fourneaux à la fois, et les bâtiments voisins ont reçu une assez forte commotion.

UN MEURTRIER DÉÇU. — Le canton de Condé vient d'être ému par un crime épouvantable. Mercredi dernier, un des pauvres moissonneurs belges qui vont couper les blés en Brie et en Beauce avec de petites faux à la main, et que l'on nomme *picqueteurs* dans le pays, revenait dans ses foyers, probablement avec un compagnon de voyage, et allait passer la frontière ; mais il ne devait plus revoir ni son village, ni sa famille. Il avait eu l'imprudence de confier à son compagnon de route improvisé, qu'il avait amassé 45 fr. par le travail de ses mains en France, et l'appât de cette faible somme fut suffisant pour entraîner ce misérable à lui ôter la vie.

Le meurtrier s'est armé d'une petite enclume portative, qui sert aux moissonneurs à réparer leurs faulx, et il en frappa sa victime à la tête d'une douzaine de coups portés d'une main sûre. L'assassiné est horriblement mutilé. On l'a trouvé baigné dans son sang. Un léger paquet de pauvres vêtements était ouvert près de lui ; l'assassin y avait fouillé, et son crime avait été inutile pour lui ; car il n'avait pas trouvé la somme amassée par le moissonneur. Il enleva néanmoins son livret, pour empêcher qu'on eût connaissance du nom de sa victime, ce qui pourrait mettre sur la trace du meurtrier. On a retrouvé l'argent cousu avec le plus grand soin dans la ceinture du mort ; il avait conservé l'argent qu'il avait accordé.

Le banquet réformiste n'en aura pas moins lieu.

PROSPÉRITÉ CONSTANTE. — Jeudi, dans l'après midi, on a trouvé dans un misérable grabat, à Graville, un malheureux jeune homme qui, depuis une quinzaine de jours, était resté couché sans secours, en proie à une affreuse maladie. Cet individu, qui se nomme Alphonse Boullé, âgé de vingt-trois ans, natif de Rouen, n'avait pas voulu prévenir ses amis en se mettant au lit, et, la maladie empirant, il s'était trouvé dans l'impossibilité de se lever. C'est seulement après une absence de douze ou quinze jours qu'une personne qui le connaissait s'est décidé à faire des recherches, et l'a trouvé demi-mourant sur un amas de fumier. Ce malheureux était déjà dévoré par les vers.

Il a été transporté à l'hospice, mais dans un état si épouvantable, qu'il est mort peu de temps après.

UNE NÉGRESSE SOMNAMBULE. — Nous lisons dans le *Courrier de la Louisiane* du 18 juin : « La police a arrêté, la nuit dernière, dans la rue, une jeune mulâtresse de 16 à 17 ans, qui portait un gros paquet de linge sale. Cette esclave, conduite, sans mot dire, au poste de la mairie et examinée, a été reconnue se trouver dans un état parfait de somnambulisme. Elle avait les yeux fermés et jouissait cependant de la plénitude d'action de tous ses sens. Une heure après, réveillée en sursaut, elle eut une crise nerveuse des plus violentes et fut remise à ses maîtres. Il paraît que cette jeune fille allait pendant son sommeil laver le linge sale de la maison. On découvrit alors que cette esclave était depuis plusieurs années dans cet état qui tient du phénomène, et que, pendant son sommeil lucide, elle avait exécuté des travaux de couture d'une incroyable perfection, et bien supérieurs à ceux qu'elle faisait quand elle était éveillée. »

Bourse du 18 août 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 80	76 90	76 80	76 90
— — fin courant	76 85	76 95	76 80	76 85
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 »»	118 15	118 »»	118 15
— — fin courant	118 30	118 40	118 30	118 40

4 1/2 J. 22 s. dr cours	105 75	Banq. du Fr. dr cours	3200	»»
4 0/0 J. » »	101 60	O. V. de Par. »	»»»	»»
Emp. 1844, au Ct »	» »/»	C. hyp. »	260	»»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin »	»»»	»»
B. du Trés. »	» »/»	— Ganu. »	1072	50

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 10	»» »» »» »»	——	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» »»» »»	——	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»
5 p. 0/0	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM.	Der C.	98 98 1/2
Récép. Rotsch.	» »»» »»	BELG. 2 1/2	»	»»» »»
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2	»	»» »/»
— — pass.	» » »/»	d° 1840	»	»» »/» »/»
— 3 p. 0/0.	» »» »»	d° 1842	»	»» »/»
Dette intérieure	» »» »/»	— Banque	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» »/»	— d° Em. 1841	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2	» »» »/»	PIÉMONT	»	»»» »»
HAITI	» » »/»	AUTRICHE	»	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER		
4 Can. 5 0/0	1065	»»
Act. d J.	»	»» »»
Ch. S. G.	»	»»» »»
V. r. dr.	»»»	»»
— Obl anc.	»»»	»»
— — nouv.	»»»	»»
V. r. gauc.	»»»	»»
Paris à Sc.	»»»	»»
— à Orléans	1136	25
— à Rouen.	955	»»
R.-Havre.	600	»»
Avignon	610	»»
Str. à Bâle.	175	»»
Paris-Str.	386	25
Tours-Nant	»»»	»»
Orl.-Vierz.	565	»»
C. du Nord	585	»»
Famp-Has.	»»»	»»
Diep.-Féc.	»»»	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord.	477	50
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	410	»»
Bord-Teste	»»	»»
Zinc V. M.	»»»	»»
Lin Maber.	»»»	»»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 août.

» h. »/» FRANÇAIS.—Relâche.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Le Trompette, les Mousquetaires.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE.—Chapeau, un Vœu, quand l'Amour s'en va.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Un Homme sanguin, Mlle Agathe, la Femme, intermède.
7 h. »/» VARIÉTÉS.—Turlurette, les Foyers d'Acteurs.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Les Chiffonniers de Paris, Secours.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
» h. »/» AMBIGU.—Incessamment le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ.—Léa, la Maupin.
7 h. »/» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Kokoli, la Fée Urgande.
7 h. »/» FOLIES.—Sans Dot, un Mariage en Espagne, le Triolet bleu.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—Gabrielle, Marcel, Toto, Dur-à-cuire.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS.—Les Fifres Tambours, l'Officier, Geordie, Conseil.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illumination. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS.—Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr.—Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris. | et Comp^{e}., 8, place de la Bourse.

PARIS, 19 AOUT.

—

La Belgique sous le dernier ministère.

L'opinion libérale se félicite en Belgique de l'avénement du nouveau ministère.

Pour reconnaître ce que la Belgique renferme d'avenir, pour apprécier le sens et la portée du mouvement social qui commence à s'y manifester, il est nécessaire de remonter à quelques années.

A l'époque où la révolution de 1830 éclata, ce pays s'était élevé à une haute prospérité matérielle. Les marchés des Indes-Hollandaises servaient de débouchés aux produits de ses fabriques de toute espèce. Le développement considérable imprimé au travail national y avait introduit ce degré d'aisance et de bien-être qui accompagne la création de la grande industrie. Les efforts du gouvernement, pour modérer la puissance du clergé, joints à cet esprit de tolérance inséparable de l'industrie et du commerce, avaient commencé à détruire certains préjugés funestes. Aussi le congrès constituant, assemblé dès l'origine de la révolution, s'est-il distingué par un caractère de haute indépendance. Le roi des Pays-Bas lui-même, favorisant personnellement le mouvement industriel, n'était pas aussi hostile qu'on aurait pu le croire au mouvement libéral. Remarquable par son aptitude et son initiative, accessible à tous les projets suffisamment mûris, peut-être était-il, de tous les souverains de l'Europe, celui qui présentait au plus haut degré les qualités du candidat si persévéramment attendu par Fourier.

Depuis la révolution de 1830, et jusqu'à l'anné présente, la Belgique, souffrant d'une longue réaction, a vu apparaître le paupérisme à côté de l'industrie, tandis qu'à l'esprit libéral on tentait d'opposer la loi d'autorité.

La détresse de la classe ouvrière est sans doute, en civilisation, un caractère général de l'industrie : on ne peut l'éviter nulle part. Mais, suivant la sagesse des gouvernements, on la pallie d'une manière plus ou moins efficace. En Belgique, qu'a-t-on fait depuis 1830 pour assurer le sort des travailleurs? Rien. L'industrie linière, par exemple, occupait une partie notable de la population des Flandres. Les débouchés de cette industrie à l'étranger se sont fermés peu à peu. Et, lorsque le gouvernement aurait pu agir utilement en dirigeant le travail vers les fabrications d'une autre espèce, en engageant ses capitaux pour fournir de nouveaux moyens d'activité, il s'est tenu dans une inertie coupable. On l'a même accusé avec quelque apparence de raison, d'avoir présenté la décadence de l'industrie linière comme passagère, d'avoir engagé la population à une résignation qu'il donnait comme momentanée, alors qu'il devait savoir que la ruine de cette industrie était sans remède.

L'impuissance du gouvernement placé à la tête de la Belgique, s'est montrée d'ailleurs dans toutes les circonstances qui touchaient aux questions de travail. Depuis plusieurs années, le paupérisme a pris le caractère d'un fait permanent dans les Flandres, en proie aux mêmes horreurs que la Silésie et l'Irlande. Des secours en numéraire ont été distribués régulièrement dans les localités les plus affligées; mais rien n'a été entrepris par le gouvernement pour attaquer le fléau dans son principe, pour fournir aux populations un travail fécond et assuré. Nous ne pouvons pas regarder comme dirigées vers ce but quelques entreprises de travaux publics, qui n'offrent le caractère ni de la permanence ni de la production. On n'a pas songé à organiser comme service public le défrichement des vastes landes de la Campine. A défaut d'une armée industrielle spéciale, l'armée militaire, dont la Belgique a peu besoin, aurait pu y être appliquée. Enfin, pendant la disette qui a marqué le dernier hiver, le gouvernement n'a tenté par lui-même ni d'approvisionner ni de réglementer les marchés.

Le paupérisme est donc établi en Belgique, et il est à craindre qu'il y reste aussi longtemps que la civilisation elle-même. Mais, à côté de cette plaie physique qui exténue les corps, un mal moral, non moins grave, affaiblit les esprits. L'influence et la puissance du clergé ont été poussées à l'excès dans les campagnes. L'autorité de la théocratie s'est exercée d'une manière funeste pour les mœurs et pour la pensée. Cette autorité se résume dans l'interdiction de tout ce qui pourrait satisfaire, dans la vie du campagnard, aux besoins d'expansion et de relation. La danse, qui égayait les anciennes kermesses flamandes peintes par Téniers, a été proscrite avec une sorte d'acharnement, Il y a aujourd'hui bien des communes en Belgique où l'on n'a pas dansé depuis sept ou huit ans, et où toutes les fêtes qui réunissaient la population ont été frappées tour à tour. Ce système de privation et de compression devait conduire nécessairement à l'isolement des individus, assombrir les caractères. Mais, comme la nature tend toujours à se satisfaire, l'absence d'expansion légitime a enfanté différents vices. L'un des plus désastreux et des plus tristes est l'ivresse solitaire, à laquelle la population rurale des Flandres s'adonne de plus en plus, vice qui atteint les femmes comme les hommes.

Il est facile d'apercevoir dans le mal moral et dans le mal physique qui règnent en Belgique, deux effets particuliers d'un même principe, l'antagonisme des intérêts. Les ministres de la religion ont trop souvent substitué l'exploitation des fidèles à la solidarité simple et touchante qui doit former la base naturelle de leurs rapports avec eux.

Dans le monde industriel, la division du capitaliste et du travailleur devient de plus en plus profonde. La féodalité industrielle ou financière, que nous combattons en France chaque jour, grandit depuis longtemps en Belgique. Un petit nombre de faits suffisent pour l'attester, nous citerons l'organisation des casernes d'ouvriers, qui renferment plusieurs centaines de familles, près des établissements d'Hornu, la ration économique fabriquée pour les ouvriers par la société des mines de la Vieille-Montagne et par quelques industriels particuliers; enfin, pardessus tout, l'obligation sévère du livret pour tous les travailleurs. Cette obligation, imposée par un décret impérial, était restée inappliquée, principalement dans les établissements houillers, jusqu'à l'année 1840, où les grandes sociétés industrielles se liguèrent pour la faire mettre en vigueur. Le livret est une sorte de titre de servage, qui rend l'ouvrier responsable d'une faute ou d'une négligence vis-à-vis de tous les maîtres.

C'est au milieu de conditions si défavorables, en présence d'une décadence de civilisation si bien caractérisée, que l'esprit d'avenir vient de se réveiller.

Affaire Canton et Martin.

M. Thouard adresse au *Courrier français* une longue lettre dont nous allons reproduire les passages essentiels :

Paris, le 18 août 1847.

Monsieur,

J'ai lu dans plusieurs numéros du *Courrier français* les faits que vous avez publiés concernant l'affaire Martin et Canton. Votre récit est tout-à-fait exact, sauf quelques erreurs de détail qui se rectifieront d'elles-mêmes par cette lettre et par la pièce qui l'accompagne.

Une seule de ces erreurs est importante. Je tiens à la rectifier sur-le champ. Vous dites dans le *Courrier français* du 11 août :

« Pourquoi la procédure a-t-elle été brusquement interrompue?
» C'est un bruit public, à Alger, que les sieurs Canton et Martin se
» sont justifiés ou plutôt expliqués en déclarant qu'ils ne retenaient
» qu'une faible partie des sommes extorquées aux capitaines, et que
» ces sommes étaient remises presque en entier à de hauts fonction-
» naires dont les noms ont été nettement articulés par eux à cette oc-
» casion. »

Il y a là une erreur. Je ne sais pas, pour mon compte, et je ne crois pas qu'on puisse savoir ce que MM. Canton et Martin ont pu dire dans l'instruction criminelle, attendu que cette instruction a été étouffée. Pour ce qui concerne leur déposition devant le tribunal de police correctionnelle, je dois dire qu'ils n'ont pas tenu le langage que votre correspondant leur attribue. J'ajouterai même qu'ils n'ont dit absolument rien, et qu'ils se sont bornés à faire soutenir leur plainte par leur avocat. Le seul témoin entendu dans cette affaire a été M. Delaroche, alors sous-intendant militaire à Alger, spécialement chargé des nolisements de la guerre.

Je n'entends pas ici, monsieur le rédacteur, retirer aucune des accusations qui pèsent sur les courtiers maritimes, sur les agents de l'administration, sur le parquet d'Alger et sur le maréchal Soult, alors ministre de la guerre. Je veux tout simplement expliquer les faits tels qu'ils se sont passés; les faits parlent d'eux-mêmes.

L'acte imputé à MM. Martin et Canton a eu lieu en 1845. Voici comment il est constaté dans une pièce authentique dont je n'ai pas besoin de faire ressortir l'importance, la dénonciation s'appuyant précisément sur cette pièce-là :

« Je soussigné Pasquale Cammarota, capitaine commandant le brick napolitain *la Marie*, déclare sur l'honneur et certifie, en présence du sieur Blaise Grimaldi, mon second; de M. Grémillet, de M. Lubrano et du sieur Thouard, courtier maritime, que dans le nolisement de mon bâtiment pour le transport à Oran, pour les prisonniers arabes, je suis convenu avec les sieurs Martin et Ce, courtiers, pour la somme de douze cents francs et cinq pour cent de chapeau, quoique la charte-partie portât la somme de quinze cent deux francs, plus cinq pour cent de chapeau, et qu'il a été convenu que je leur remettrai trois cent deux francs et cinq pour cent de courtage, le jour de mon paiement au Trésor.

» Alger, le 28 juin 1845. »

(Suivent les signatures.)

La déclaration que je viens de mentionner, méritait bien qu'on s'attachât à éclaircir les faits. Et ce n'est rien encore que cette déclaration, car il était de notoriété publique, il était établi, il était prouvé que, pour couvrir la faute des sieurs Canton et Martin, M. le sous-intendant Delaroche lui-même fit faire, après la dénonciation, une seconde charte-partie. Vous concevez la gravité d'un tel acte, fait après coup, pour une opération consommée.

Si l'enquête était ordonnée, tous ces faits seraient démontrés jusqu'à la dernière évidence; je pourrais les démontrer déjà, si la loi n'interdisait de reproduire les débats qui ont eu lieu devant le tribunal correctionnel d'Alger.

Il y a pourtant une chose que la loi ne me défend pas de dire, c'est que l'on fut très étonné de voir comparaître dans cette affaire, en qualité de témoin, M. le sous-intendant militaire Delaroche, que, pour mon compte, je considère comme le complice de MM. Canton et Martin; M. Delaroche ayant avoué lui-même publiquement, non-seulement qu'il avait fait faire la seconde charte-partie, mais qu'il avait surchargé les deux chartes-parties de sa propre main. Ceci, du reste, est hors de toute contestation, puisque les deux chartes-parties existent, toutes deux signées par M. Delaroche.

Ouvrez le code pénal, monsieur le rédacteur, vous verrez à l'article 145 quelle peine terrible est prononcée contre un pareil acte.

Il est vrai que M. Delaroche fut appelé en France à la suite de cette affaire, mais il fut placé, toujours comme sous-intendant militaire, et, quelque temps après, on le renvoya en Afrique, non plus à Alger, mais à Oran.

Je termine en déclarant qu'il n'y a rien d'inique et de révoltant comme l'administration en Afrique. Il serait impossible d'énumérer les prévarications et les fraudes qui se commettent dans notre colonie. Je me propose de vous fournir d'autres faits qui mettront les honnêtes gens en état de se prononcer sur le grand débat que vous avez soulevé.

Agréz, Monsieur, etc. THOUARD (J.-Ant.).

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 20 AOUT 1847.

UNE MISSION DANS LE MIDI.[1]

—

Un incendie. — Pompiers en voiture. — Un avocat au phalanstère. — Cathédrale de Vienne. — M. de Balzac et les poissons rouges. — M. Ponsard. — Sur le pont d'Avignon. — Une invasion de *facchini*.

Après avoir déjeuné à Saint Pérey et visité les environs, nous allions repartir pour Valence, quand le tambour communal apprit à tous les villageois qu'un incendie venait de se déclarer. Les vins de Saint-Pérey ne manquent pas de réputation, et les celliers sont nombreux dans cette bourgade. C'est dans la maison d'un marchand de vin que le feu avait pris. En allant au lieu du sinistre, nous rencontrâmes des centaines de femmes et d'enfants qui s'y rendaient avec leur sceaux. Déjà la chaîne double était formée, elle atteignait le Rhône; les sceaux plongés dans le fleuve arrivaient pleins par une des rangées, et revenaient vides par l'autre. Les hommes, occupés sans doute par les travaux des champs, étaient rares. Rien n'était plus admirable que le zèle désintéressé de la population, et cependant ce zèle est vulgaire; il se reproduit partout où la famille humaine est menacée. La solidarité de tous est déjà dans les sentiments. Quand passera-t-elle dans les institutions ?

Beaucoup de civilisés attendent la Théorie de Fourier *à l'épreuve*. Eh! braves gens, elle est éprouvée tous les jours. Il ne se produit, parmi les hommes rassemblés, aucun effet passionnel qui ne vienne confirmer la psychologie de notre Maître. A Saint-Pérey, j'ai vu la *cabaliste* en action; mais la cabaliste harmonique, la *cabaliste* ralliée à *l'unitéisme*; j'ai vu la passion des rivalités, portant l'homme au bien, comme dans le phalanstère; les deux rangs de la chaîne luttaient d'activité. C'étaient deux corps en présence : la série qui faisait passer les sceaux pleins, ne manquait pas de railleries pour la série des sceaux vides, qui avait choisi le travail le moins fatigant. Il est vrai que cette série n'était composée que des personnes les plus faibles, et qu'elle cherchait à compenser l'infériorité de sa tâche par la rapidité de ses mouvements. *Composite*, ou enthousiasme dans chaque série de travailleurs; *cabaliste*, ou vive émulation dans les rapports d'une série à l'autre; *unitéisme*, ou dévouement harmonisant tout l'ensemble, tel était le tableau général.

Les phalanstériens prirent en main des sceaux; un prêtre était en face de nous, mais bientôt nous reconnûmes que notre présence n'avait pas d'objet; le feu était comprimé, presque éteint. Nous partîmes. Alors seulement les secours organisés arrivaient en masse. Revenant à pied, nous rencontrâmes d'abord un brigadier de gendarmerie de Saint-Pérey qui rentrait au grand trot; il était allé prévenir les pompiers de Valence. Voici maintenant des nuages de poussière à l'horizon, des hommes groupés sur une voiture que traîne un cheval essoufflé : ce sont des ouvriers qui n'ont pas quitté leurs costumes de travail, mais leurs casques, brillant au soleil, annoncent assez leur caractère et leur mission. Les officiers seuls ont revêtu l'uniforme.

Nous vîmes passer ainsi tous les pompiers de Valence, traînés par des attelages insuffisants, dans des voitures de toute forme; les pompes roulaient; une demi-heure après, l'artillerie s'ébranlait à son tour pour maintenir l'ordre et prêter des bras à la manœuvre des pompes.

Le 11e d'artillerie était dégarni de chevaux lors de mon passage; un nombreux détachement de ce corps était allé chercher du blé à Marseille; mais, en temps ordinaire, il nous semble qu'un régiment d'artillerie, habitué à promener ses chevaux, uniquement pour les maintenir en santé par l'exercice, devrait avoir des attelages à la disposition des pompiers. La France ne voudra pas toujours laisser dans l'inaction tant de soldats, de chevaux, un matériel si puissant qui ne lui rendent en temps de paix aucun service direct et qui pourraient en rendre de si grands sans perdre leur valeur comme instruments de guerre. Pense-t-on que, pour trouver au moment du péril une armée instruite, il faut l'accabler de manœuvres, d'exercices renouvelés sans cesse, absorber son temps dans la répétition constante d'une scène de carnage qui ne sera peut-être jamais représentée? Reproduits au delà d'une certaine mesure, ces exercices fatiguent, abrutissent et font prendre l'état militaire en dégoût à l'officier comme au soldat. Engréné avec des travaux de terrassement, des transports, des manœuvres agricoles, des séances industrielles, l'exercice militaire ferait diversion. On en profiterait mieux, parce qu'il répugnerait beaucoup moins.

Au banquet de Valence, je fis allusion à l'incendie de Saint-Pérey. En parcourant le compte-rendu de ce banquet, les lecteurs de la *Démocratie* ont pu apprécier l'éloquence chaleureuse et le dévouement phalanstérien de notre ami M. Bancel fils, avocat. Les toasts furent portés sous une espèce de tente dans le jardin qui nous avait reçus tant de fois. Le portrait de Fourier présidait à la fête. A l'entrée de notre salle improvisée, un membre distingué du barreau de Paris, M. Jules Favre, nous écoutait entouré de plusieurs amis. Il était venu plaider devant les jurés de Valence, dans un procès fort tragique. Les applaudissements dont il donna le signal à son entourage, après les paroles prononcées par quelques-uns d'entre nous, prouvent que, s'il n'est pas acquis à nos idées, nos sentiments du moins avaient remué son âme.

A Valence, je pris le bateau à vapeur et je remontai le Rhône jusqu'à Vienne. Vienne est une fort jolie ville; je n'ose pas dire qu'elle est *disposée en amphithéâtre* sur les bords du fleuve, car je ne connais rien de si banal que cette expression : « ville disposée en amphithéâtre »; autant vaudrait dire : « un horrible *drame judiciaire va se dérouler* devant les assises de... » ou bien encore : « un enthousiasme *impossible à décrire* a signalé cette belle journée. »

Vienne est pourtant en amphithéâtre et dominée par des ruines pittoresques. Sa cathédrale, noble église gothique parfaitement conservée, forme point de vue des bords du fleuve. Aux environs, les ruines romaines abondent : on en trouve dans les montagnes, dans les plaines et jusque dans le patois des habitants, plein d'expressions latines.

A Vienne, jusqu'à ce jour, les phalanstériens ont été peu nombreux. En revanche, la propagande communiste y est active. Ce parallèle ne me déterminera nullement à marquer la ville de Vienne d'une croix noire et à désespérer de son avenir. La ville qui se préoccupe des questions sociales est plus avancée que celle où règnent le fatalisme et l'inertie. Les aspirations des communistes sont généreuses. On travaille à les ameuter contre nous, mais nous cesserons de les avoir pour adversaires quand le nouvel Icare, trop confiant dans son vol et s'approchant trop du soleil, aura fait fondre ses ailes de cire et tombera dans la mer, comme son malencontreux homonyme.

Je ne parlerai pas de mon cours à Vienne, où je fis seulement deux leçons dans une salle de la mairie. J'ai dit qu'à Vienne nos amis sont peu nombreux; mais leur phalange se recrutera; le cadre est excellent d'ailleurs, et plus d'un journal parisien serait heureux d'emprunter des feuilletons à cette plume qui enrichit la presse viennoise

---

(1) Voyez la *Démocratie* des 18 et 19 août.

[illegible] les droits de l'État et en des points où il ne semblait pas que jamais l'Université dût faiblir : nous voulons parler de l'inspection des écoles primaires, inspection établie par la loi de 1833, qui a éprouvé et qui éprouve encore des résistances insurmontables dans les maisons tenues par des religieuses. Comme on pouvait le présumer, c'est le haut clergé qui excite, commande et dirige cette résistance ; c'est par l'ordre des évêques que les institutrices congréganistes ferment leurs portes aux inspecteurs de l'Université et des comités. L'évêque de Luçon s'appuie sur le concile de Trente, qui défend aux autorités civiles de s'introduire dans les maisons cloîtrées ; il ajoute qu'on lui passera sur le corps plutôt que d'entrer dans le couvent. Nous respectons les décisions du concile de Trente et les scrupules de Monseigneur, à tel point que, si nous avions en main le pouvoir exécutif, pour mettre en repos toutes les consciences, nous proclamerions l'incompatibilité absolue de ces prescriptions avec celles de la loi de 1833, et, en conséquence, nous supprimerions toutes les congrégations enseignantes ; nous ne reconnaîtrions, comme le veulent nos lois, la liberté de l'enseignement que pour les individus ; en excluant rigoureusement les corporations, nous nous sauverions du double reproche ou de compter pour rien les décisions des conciles ou de ne pas exécuter les lois de notre pays.

Mais pour prendre ce parti, il faudrait un peu d'énergie et une volonté persévérante ; quand trouverons-nous ces qualités dans l'administration universitaire ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on compte si bien sur sa faiblesse aujourd'hui, que voilà un évêque qui met un collège en interdit ; il retire l'aumônier, et pourquoi ? parce que le principal, le sous-principal et un professeur n'ont pas le don de lui plaire : l'évêque se plaint d'eux, il les a accusés de fautes très graves ; il a sollicité une enquête : c'était son droit, et jusque-là nous n'avons rien à dire. Mais du moment qu'il était accusateur, il ne pouvait pas être juge. Or, l'enquête a été faite et les accusations de l'évêque se sont trouvées sans fondement : et c'est parce que conseil municipal, conseil académique, inspecteur d'académie, inspecteurs-généraux ont prononcé qu'il avait tort, qu'abusant du pouvoir sans contrôle que la religion lui donne, il met en interdit la chapelle du collège. Certes, on ne se serait jamais permis une telle chose sous le régime impérial. Avec l'Université, telle qu'elle est aujourd'hui, on peut tout oser.

La *Revue de l'Instruction publique* ajoute :

Dans les pièces relatives à cette incroyable affaire, le ministre parle un langage convenable et digne ; espérons qu'il le soutiendra par des actes, et que l'intolérance épiscopale sera punie par le blâme de l'autorité civile, comme elle l'a été déjà par celui du public.

On lit ce matin dans l'*Univers* :

Puisque nous en sommes sur le chapitre du collège de Saint-Brieuc, nous devons constater que la *Démocratie pacifique* prend la défense de cet établissement universitaire avec fureur. Croirait-elle donc qu'il s'y est passé quelque scène de mœurs harmoniennes ?

Nous ne comprenons pas que l'*Univers* ose parler de mœurs harmoniennes, dans le sens qu'il y voudrait attacher, le lendemain du procès du curé de Guerchy et la veille du procès de Toulouse. Nous lui annonçons en outre qu'un Frère de la Doctrine chrétienne vient de s'enfuir d'une petite ville de l'Est, après avoir attenté à la pudeur de trois jeunes filles. Ces exemples feront-ils comprendre à l'*Univers* la nécessité de réformer le régime disciplinaire du clergé et de ne pas imposer à de jeunes hommes, qu'une consécration, quelle qu'elle soit, ne peut empêcher de rester hommes, un état contre nature ?

On lit dans le *Mémorial du Gard* que M. Daudé, élu député à Florac, a été porté par une véritable coalition d'honnêtes gens, fiers de protester, comme les électeurs de Toulouse, contre la corruption qui nous déborde. Une lettre adressée au *Mémorial*, à propos de cette élection, donne les détails qui suivent :

Vous dire toutes les bassesses, toutes les turpitudes mises en jeu [illegible] sans nom qu'on puisse avouer, nous en convenons ; mais regardez-y de plus près, et vous verrez que, si les *Débats* ne représentent ni la monarchie constitutionnelle, ni la légitimité, ni la république, ni M. Guizot, ni M. Thiers, ils servent fidèlement les intérêts des gens de finance, et qu'on peut les appeler le *journal des agioteurs*. Ne les a-t-on pas vus plaider en toute circonstance, contre l'Etat et le public, la cause des compagnies de chemins de fer et des marchands de farine ? Comment donc les *Débats* admettent-ils dans leurs variétés un article où M. Michel Chevalier, se rappelant ses vieilles convictions saint-simoniennes, assène au commerce anarchique, monopoleur et mensonger, des coups aussi vigoureux que cette citation d'Adam Smith :

….. On a cité souvent de M. Smith un passage ***qui n'est pas sans quelque application de nos jours***. « Le commerce, dit il, qui, pour les nations comme pour les individus, devrait être un lien d'union et d'amitié, est devenu la source la plus féconde des animosités et de la discorde. L'ambition capricieuse des rois et des ministres n'a pas été plus fatale au repos de l'Europe que l'impertinente jalousie des commerçants et des manufacturiers. La violence et l'injustice de ceux qui gouvernent le monde sont un mal qui date de loin, et contre lequel la nature des affaires humaines laisse peu espérer de remède assuré. Mais la basse rapacité, le génie monopoleur des négociants et des manufacturiers, qui ne sont ni ne doivent être les maîtres du monde, sont des vices incorrigibles peut-être, mais qu'on peut très aisément empêcher de troubler le repos de tout autre que de ceux qui s'y livrent. »

Nous avons remarqué dans le même article les passages suivants :

….. Je ne nomme pas ici les Ecoles socialistes, qui cependant ont remué tant d'idées et souvent montré des talents pleins d'éclat, parce qu'elles ont fait plus que de l'économie politique, et c'est un sujet trop vaste pour pouvoir être touché incidemment ici. Disons cependant que les efforts de quelques-unes d'elles ont introduit dans la science économique une pensée féconde qui doit en étendre le domaine et en accroître la puissance bienfaisante, celle de l'association, contrepoids nécessaire de la concurrence illimitée. C'est la plus précieuse acquisition que la science économique ait faite depuis vingt ans.

….. S'il existait, dit M. Droz, une propriété qu'on dût respecter plus encore que les autres, ce serait celle des hommes qui ne possèdent que leurs bras et leur industrie. Gêner leur travail, c'est leur ôter les moyens de vivre ; un tel vol est un assassinat.

M. de Lamartine à Marseille.

M. de Lamartine est arrivé le 10 à Marseille. L'adhésion populaire dont le banquet de Mâcon venait d'être un si éclatant témoignage semblait l'avoir devancé. A peine la nouvelle de son arrivée avait-elle eu le temps de se répandre dans cette ville, qu'elle avait spontanément ému la population. A neuf heures du soir, des groupes nombreux d'ouvriers et d'autres habitants de Marseille ont commencé à se former dans l'immense place de la Cannebière, sur laquelle est situé l'hôtel des Empereurs, où l'honorable député de Mâcon était descendu ; bientôt ces groupes se sont multipliés et rangés en silence sous les fenêtres de l'hôtel occupant la moitié de la longueur et toute la largeur de la place. Cette foule de trois à quatre mille têtes ne faisait entendre aucun cri, et paraissait ainsi disciplinée d'elle-même par un recueillement volontaire. A ce moment, une députation composée d'une vingtaine d'ouvriers est sortie de la masse et a demandé à être présentée à M. de Lamartine. M. de Lamartine a répondu avec l'effusion de la reconnaissance qu'il les priait d'être ses interprètes auprès de leurs camarades et de leurs compatriotes. Qu'ils ne se trompaient point en voyant en lui un véritable ami du peuple, et spécialement des ouvriers ; qu'il avait constamment cherché dans sa vie publique à établir entre toutes les classes de la population ce sentiment de fraternité en action qui devait être la loi des vrais gouvernements démocratiques, comme elle était à ses yeux la loi divine de la société ; et qu'il croyait avoir d'autant mieux prouvé ce dévouement sincère de son cœur à leur intérêt et à leur progrès, qu'il ne les avait jamais [illegible]
nous sommes heureux de voir M. de Lamartine repousser loin de lui les rêves et les utopies par lesquels on leurre la foule. Ces expressions nous montrent que M. de Lamartine est complètement désillusionné des rêves creux de la politique exclusive, et qu'il se rattache aux idées sociales, les seules pratiques, les seules capables de servir le peuple dans les limites du possible, du juste et du vrai.

AFRIQUE. — On écrit d'Oran, le 10 août : « M. le maréchal-de-camp Renault n'est pas sorti de Tlemcen depuis qu'il y est arrivé pour remplacer provisoirement au commandement de la subdivision dont cette ville est le chef-lieu, M. le maréchal-de-camp Cavaignac, en ce moment en France, et les troupes mises récemment en mouvement de cette place sont rentrées.

» La colonne aux ordres du colonel Mac-Mahon, du 41e régiment d'infanterie de ligne, sortie de Nemours (Djemma-Ghazaouat), n'était pas encore rentrée à la date du 3 ; elle s'est portée entre Lalla Maghrnia et Ouchda, après un court séjour à Aïn-el-Tobi. Cette colonne est composée de cinq bataillons d'infanterie et trois escadrons de chasseurs.

» On disait à Nemours que des transports appartenant à des juifs avaient été enlevés, et que des guides européens refusaient de voyager, sous prétexte que le pays n'était pas tranquille. Rien cependant jusque-là n'était venu justifier ces craintes.

» D'après des avis récents de la frontière, il paraît hors de doute que l'empereur Abdeherraman est arrivé à Fez, ce qui n'a nullement intimidé Abd-el-Kader, dont l'autorité est solidement établie dans les provinces de l'est de l'empire.

» L'émir déploie beaucoup d'activité en ce moment, tandis que le sultan de Maroc hésite, n'ose pas agir.

» La grande tribu des Beni-Suassen qui, à diverses reprises, a été rudement secouée par nos troupes, et qui paraissait indécise dans ces derniers temps, paraît s'être prononcée ouvertement pour Abd-el-Kader. Ainsi, les populations se détachent insensiblement d'Abderraman, dont la position s'aggrave de jour en jour.

» On assure que les travaux pour la fondation de la ville de Bel-Abest vont commencer ; 80 mille francs auraient été alloués pour cet objet, et un officier du génie serait désigné pour aller diriger les premiers travaux. Cette affaire occupe déjà beaucoup les esprits. Il y a des demandes de concessions de lots à bâtir et de terrains à cultiver. »

ESPAGNE. — Le *National* publie aujourd'hui, sur l'Espagne, un article du plus vif intérêt.

Suivant ce journal habituellement très bien renseigné sur les affaires de la Péninsule, que d'incroyables histoires prenant chaque jour un tour nouveau, et présentant des péripéties inattendues ! Tantôt Isabelle, tourmentée de ses seize années, veut dompter son tempérament par une gymnastique furieuse ; elle se jette au hasard sur un coursier arabe qui l'emporte, se cabre, écume ; elle joue sa vie, dévore l'espace, éreinte le quadrupède et revient triomphante ; tantôt elle s'imagine que le moëlleux du duvet amollit ses membres et pâlit son teint, et elle décide solennellement que S. M. couchera par terre. Une autre fois, des bruits étranges circulent autour du palais : un jeune homme a été provoqué par Serrano ; la rencontre peut être fatale ; Isabelle, sans manteau royal, se jette en vraie Sabine entre les combattants, et son aspect suffit à tout pacifier.

Alors les amis de Christine se remuent, s'agitent ; des avis indirects sont adressés à Isabelle, et celle-ci, ennuyée, fatiguée, excédée de la politique, s'écrie avec impatience : « Au diable la royauté ! » qu'on m'en délivre ! Je veux courir, je veux ma liberté ! La vie n'est » qu'une heure : cette heure, j'en veux jouir pour moi. Paris ! Paris ! » séjour des arts et des plaisirs, n'entendrai-je que de loin le bruit » de tes fêtes ! » Et, continuant sur ce ton, elle maudit le sang de Philippe V et insulte la destinée, qui ne lui a pas permis de naître et de vivre en grisette.

Ce ne sont pas des suppositions : Isabelle, depuis plus de trois mois, ne tient pas d'autre langage. A l'une des dernières courses, elle regardait pensivement l'emportement fougueux d'un animal dont la fureur faisait merveille, et l'une de ses femmes ayant exalté tout haut l'intrépidité féroce du taureau : « ***Ah ! je voudrais***, reprit Isabelle, ***voir ma couronne à la pointe de ses cornes***. »

---

de si originales fantaisies, plume légère et cependant incisive, qui renvoie assez lestement M. de Balzac, cet écrivain blasé, sans théorie et sans principes, à l'***éducation des poissons rouges***, plume si gracieuse dans sa méchanceté qu'on la dirait féminine, s'il n'était avéré dans la ville que l'auteur de tant de charmants articles….. est un officier de hussards.

J'assistai à Vienne à la procession de la Fête-Dieu. Cette solennité n'avait rien de remarquable, si ce n'est l'excellente musique formée par les élèves des Frères de la doctrine chrétienne ; plusieurs Frères y figuraient la clarinette à la main. La bonne tenue des élèves des Frères et les tendances progressives de ces établissements, quant à l'organisation matérielle du moins, frappent l'œil impartial dans toutes les villes du Midi. Quant à l'enseignement, quant à l'esprit intérieur, je ne les connais pas assez pour en rien dire.

Si la gloire littéraire de M. Ponsard est quelque part un sujet de discussion, ce n'est pas à Vienne, sa patrie. Elle y est admise et consacrée. L'opinion de M. Ponsard exerce une grande influence sur ses concitoyens, fiers de l'illustration qu'il a répandue sur leur ville. M. Ponsard, à Vienne, c'est Guillaume Tell en Suisse ou Clémence Isaure à Toulouse. Au surplus, l'auteur de ***Lucrèce*** et d'***Agnès de Méranie*** possède assez de talent et de qualités personnelles pour qu'on n'attribue pas exclusivement au patriotisme local l'estime dont il est entouré. Je le vis avec plaisir à ma première leçon, et je regrettai que des circonstances imprévues l'empêchassent d'assister à la seconde.

Le matin de mon départ j'allai lui rendre visite sur sa montagne ; car il habite à une demi-lieue de la ville. Nous allâmes nous promener dans les champs, près des moissons déjà grandies, mais vertes encore. L'auteur de ***Lucrèce*** portait, en vrai campagnard, un chapeau de paille et un costume de toile rayée. Nous causâmes littérature et socialisme. J'estime, dit l'auteur de ***Lucrèce***, le sentiment qui vous porte à poursuivre un idéal supérieur à la société actuelle ; mais, en présence de vos assertions, je reste indécis, car je vois d'une part de grandes injustices, de l'autre certaines impossibilités.

J'espère que M. Ponsard étudiera nos plans et reconnaîtra bientôt qu'une société renfermant de ***grandes injustices*** ne saurait se perpétuer toujours. La maintenir, malgré toutes les protestations de l'âme humaine, voilà ce qui est vraiment impossible. Au surplus, elle se décompose chaque jour et se déchire de ses propres mains.

Ce n'est pas dans ces rapports fugitifs avec M. Ponsard que je pourrais puiser une opinion nouvelle sur ses tragédies. J'ai toujours pensé que *Lucrèce* est une pièce estimable, trop exaltée, et qu'***Agnès de Méranie***, contre laquelle toute la presse s'est déchaînée systématiquement et de parti pris, est une pièce plus méritante que ***Lucrèce***. De l'une à l'autre, il y a progrès marqué ; l'auteur a mis à sa lyre des cordes nouvelles ; qu'il continue à marcher vers son apogée. Il trouvera chez nous des juges impartiaux, étrangers aux luttes littéraires, heureux de constater, suivant ses degrés, le talent dans toutes les écoles. M. Ponsard peut compter encore que nous l'apprécierons sérieusement. Son caractère plein de douceur et d'urbanité rend, à son égard, le sarcasme inconvenant et la personnalité peu digne.

L'auteur d'***Agnès*** prit place à un déjeuner qui me rapprochait encore, au moment du départ, des représentants de la jeunesse viennoise. Il m'accompagna jusqu'au bateau à vapeur, et sa main est une des dernières que je pressai sur la rive.

Vienne fuit au loin ; le Rhône serpente entre des montagnes arides, le fleuve est impétueux, des masses de rochers se dressent sur ses bords, et, malgré sa sévérité, le site n'est pas sans charmes. D'ailleurs, des constructions pittoresques varient parfois la décoration. Voici Tournon, avec son collége monumental, caserne où logeraient 800 écoliers. Je revois Valence, j'y aborde ; je retrouve nos amis pour les quitter le lendemain et continuer ma navigation vers Marseille.

C'est à partir de Valence surtout que le cours du Rhône offre un spectacle intéressant, et que la France méridionale se révèle. Le ciel devient plus bleu, la lumière plus dorée ; le nuage disparaît du firmament comme l'ombre de la terre, l'air est pur, les couleurs se tranchent vivement, et puis les monuments abondent. Ce vaste pont, dont on a peine à compter les arches étroites, c'est le pont Saint-Esprit, célèbre et redouté comme le cap des tempêtes ; entraînée par le courant, plus d'une embarcation s'est brisée contre ses piles serrées ; mais notre bateau à vapeur, sagement gouverné, passe comme une flèche, les deux roues frisent la pierre, mais sans la toucher, et, quand notre cheminée inclinée se relève, déjà le pont terrible décroît et bleuit à l'horizon.

La France possède peu de villes d'une construction aussi originale qu'Avignon. De loin, cette cité pontificale s'annonce par de grandes masses qui ressemblent à des falaises. Ce sont les vieilles tours du château des Papes. La ville entière était jadis entourée de remparts à machicoulis, dont les restes, encore imposants, longent le bord du Rhône. Le vieux pont d'Avignon, célébré dans les rondes enfantines, est en ruine aujourd'hui ; ses arches sont rompues, un pont moderne en fil de fer le remplace ; mais sur ce pont de la nouvelle France, les capucins ne passent plus.

Oh ! si l'on voyageait en touriste, pour son instruction personnelle ou pour son plaisir, comment résister au désir de faire une station dans la ville papale, de visiter ses nombreuses églises du style italien, de sonder les mystères de son palais pontifical, doublement souillé par les cruautés de l'inquisition et par les horreurs de la glacière ? N'irait-on pas aussi faire un pèlerinage à Vaucluse, à la fontaine de Laure, au figuier planté par Pétrarque ?

Mais je n'ai pas le droit de dépenser ainsi mes journées ; les phalanstériens marseillais m'attendent. Restons sur le bateau qui débarque des passagers nombreux, qui en reçoit de nouveaux. Le nombre des marchandes d'oranges étalant leurs fruits d'or me rappelle que l'Espagne n'est pas très éloignée. A Marseille, à Montpellier, à Toulouse, je verrai la pomme des Hespérides commune et dédaignée. Pendant que le bateau fume immobile, des hommes rangés sur le quai fatiguent les voyageurs de leurs cris ; tous ouvrent la bouche à la fois, célébrant l'hôtel du ***Palais Royal*** et dix autres établissements, chacun prêchant pour son bateau, pour sa voiture, pour son hôtellerie. Ce n'est pas encore l'espagnol ou l'italien, ce n'est déjà plus le français qu'ils parlent ou plutôt qu'ils vocifèrent.

Les fameux portefaix d'Avignon font leur descente à bord, race terrible qui jadis prenait de force les paquets du voyageur, et le rançonnait la menace à la bouche. On n'a pu les discipliner qu'en leur assurant un tarif qui met le port d'une malle pendant cinq minutes à plus haut prix que la journée d'un ouvrier….. Et ne discutez pas ce tarif, entendez-vous bien ! — Subissez-le sans dire mot, vous serez sage.

Je quitte Avignon sans y mettre pied à terre ; à Beaucaire, je m'arrête pour dîner. Beaucaire et Tarascon sont une seule et même ville, coupée en deux par le Rhône. Chacune a ses merveilles : à Beaucaire, une foire fameuse et le couvent du roi René, dont on vous montrera le castel ; à Tarascon, *la tarasque*, monstre vaincu par Sainte-Marthe et dont l'image en bois peint, figure dans les processions avec des pétards dans les narines. Le Rhône est là vraiment beau. Comme le portefaix d'Avignon, celui de Beaucaire ne se met pas à votre discrétion, il saura bien vous dire en vous montrant son tarif : ***C'est tant qu'il me faut***.

J'ai dit qu'Avignon était peut-être la ville la plus curieuse et la plus originale de France. Je ne voudrais cependant pas faire tort à la ville d'Arles, qui n'est pas moins excentrique, et qui remplace les souvenirs pontificaux par de splendides monuments romains.

VICTOR HENNEQUIN.

(*La suite à demain*.)

[illegible] elle fera un éclat, elle partira secrètement, trompant les argus qui la surveillent, elle arrivera à Paris, coûte que coûte, et datera son abdication solennelle de la capitale de la France. Tant pis pour ceux qui auront causé cet embarras. Elle ne demande rien ; redevenir simple infante pourvu qu'on lui donne trois millions de réaux par an et l'air libre ; elle courra le monde, cueillant au hasard la fleur qui pousse au bord des fossés, maîtresse de sa vie, échappant enfin à ces regards qui l'épient, à ces méchants qui la surveillent, aux affaires qui l'ennuient, aux intrigues qui l'étouffent, heureuse, mille fois heureuse d'être débarrassée des tracas et du fardeau de l'étiquette, et de n'avoir à servir, comme une simple mortelle, que Dieu en haut et l'amour en bas.

L'*ultimatum* est arrivé ces jours derniers écrit de sa main, et comme elle n'en avait pas fait mystère, le courrier apportait en même temps les lettres et les alarmes des courtisans de toutes couleurs. Notre correspondant de Madrid nous écrivait, il y a peu de jours : « Vous serez témoin bientôt d'une nouvelle que vous ne prévoyez » guères ; et M. Guizot ne se doutait pas non plus que le dernier » mot de cette grande chose qu'il fit tout seul serait un divorce et une » abdication. » Nous demandons pardon de traduire littéralement les dernières phrases de son post-scriptum : « La Nina (jeune fille) parait » bien décidée à savoir par elle-même ce que c'est que le bal Mabille. » Isabelle a toujours eu des goûts champêtres ; mais, malgré le dire de notre correspondant, nous ne croyons pas qu'elle soit ambitieuse à ce point de venir disputer le trône à celle dont M. Rambuteau honore la frétillante majesté.

ITALIE. — La garde nationale de Ferrare et la garnison, ou plutôt l'invasion autrichienne, en sont venues à un point d'animosité mutuelle qui fait prévoir une lutte. Déjà on assure que le capitaine autrichien Sankowich, arrêté par une patrouille civique, a été obligé de chanter et de danser pour obtenir sa liberté. Si le fait est vrai ce seraient là des hostilités fort innocentes de la part de citoyens dont le territoire est violé, et cette mystification ne motiverait pas la mise en état de siége de Ferrare. Le général Auesperd s'est arrogé cependant la police de la ville, usurpation contre laquelle le cardinal Cracchi, légat de Ferrare, a noblement réclamé. Voici le texte de sa protestation. M. Guizot, s'il observe toujours le mouvement *qui se fait remarquer* au delà des Alpes, fera bien de demander au cardinal Ciacchi un peu de son encre.

« Ferrare, le 6 août 1847.

» Par suite d'un incident arrivé au capitaine Jankowich, du régiment de l'archiduc François-Charles, et sur les ordres de S. Exc. le lieutenant-maréchal comte Auersperg, commandant, au nom de S. M. l'empereur d'Autriche, la citadelle et les troupes impériales, des patrouilles autrichiennes ayant parcouru les rues de la ville, je déclare un tel fait complètement illégal, contraire aux stipulations du traité de Vienne et aux usages depuis longtemps en vigueur à cet égard.

» En ma qualité de représentant de la souveraineté du saint-siége, comme légat apostolique, gouverneur de cette ville et de la province, voulant conserver intacts et sacrés les droits du saint-siége, je proteste solennellement contre l'illégalité du fait énoncé et contre tout autre fait de même nature qui pourrait porter préjudice à ces droits ou à ceux des sujets pontificaux confiés à mon administration et à ma tutelle.

» Je fais cette protestation pour l'acquit du devoir de ma charge et pour l'autorité représentative qui m'est déléguée, en attendant les résolutions souveraines auxquelles je réfère. L'évènement arrivé au capitaine Jankowich n'est d'ailleurs pas prouvé ; le fût-il, il ne donnerait pas le droit aux forces autrichiennes de parcourir en maîtresses toute la ville.

» A l'égard des termes de la dépêche que m'a adressée sur ce sujet S. Exc. le lieutenant-maréchal, et dont je ferai part au gouvernement, je proteste de nouveau contre tout ce qui peut porter la moindre atteinte aux droits de souveraineté du saint-siége apostolique, que je veux en toute occasion maintenir et faire respecter.

» Signé LUIGI, cardinal CIACCHI,
» légat apostolique. »

— Les nouvelles de Rome vont jusqu'au 11 août.

Rome était tranquille, mais elle était indignée de la conduite de l'Autriche et de son obstination à harceler Pie IX et son gouvernement.

On prétend que la cour de Rome voulait, le mois dernier, à l'occasion de l'arrivée d'un corps d'Autrichiens à Ferrare, renouveler la protestation, faite en 1815, par le cardinal Gonzalvi, relativement à l'art. 103 du traité de Vienne, et demander, par conséquent, l'évacuation des forteresses de Ferrare et de Commacchio, ainsi que la restitution de la partie du Ferrarais, située sur la rive gauche du Pô.

C'est aux démarches, dit-on, de l'ambassadeur de France que l'on doit la suspension d'un acte semblable. M. le comte Rossi ayant promis, au nom de son gouvernement, toute l'assistance nécessaire contre l'intervention étrangère. L'Autriche ne manquera pas de faire naître une collision entre ses troupes et les Ferrarais. Nous verrons comment le ministère français fera respecter les droits du saint-siége.

SUISSE. — Des lettres particulières que nous recevons aujourd'hui confirment la nouvelle, déjà publiée, d'une note remise au président de la Diète suisse par le représentant de l'Angleterre à Berne. Les termes dans lesquels on nous parle de cette note s'accordent avec le sens qui lui a été attribué par d'autres journaux. Lord Palmerston, tout en déclarant qu'il verrait avec peine la guerre civile éclater en Suisse, approuve la conduite de la majorité, et témoigne les plus grands égards pour le directoire fédéral. Il se prononce implicitement contre toute intervention étrangère.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que cette note a été envoyée de Londres, à ce qu'il paraît, sur la demande de M. Guizot. Entendons-nous : notre ministre sollicitait une démarche, non pas en faveur des libéraux, mais des ultramontains. Lord Palmerston s'est rendu à ce désir, seulement, il a changé l'adresse.

— La *Gazette fédérale* annonce que la majorité de la Diète suisse vient de fixer au Sonderbund un délai de quinze jours pour raser tous les forts qu'il a élevés, s'il ne veut voir le vorort autorisé par un vote solennel à les faire raser par les troupes fédérales.

AUTRICHE. — On écrit de Vienne, le 6 août :

« On s'occupe activement, dans la forteresse de Spielberg, près Brünn (Moravie), à bâtir les maisons de détention où seront enfermés les individus condamnés, pour participation aux troubles dans la Gallicie, à l'emprisonnement à temps ou à perpétuité. En attendant l'achèvement de ces maisons, la plupart des condamnés seront transférés [illegible] ment d'après une nouvelle toute récente, ils auraient essuyé une première défaite. Plusieurs bandes ont poussé jusqu'à Janina ; le pacha de cette province voulait enrôler des soldats, mais personne ne répondit à son invitation. Quelques provinces se disposent au contraire à s'armer pour leur propre compte. Ainsi des Chimariotes se rendent à Corfou pour acheter des munitions. »

Nouveaux détails sur l'assassinat de Mme la duchesse de Praslin.

La nouvelle donnée hier par la *Démocratie pacifique* de l'arrestation de M. le duc de Praslin, était regardée comme certaine au palais et à la bourse ; toutes les informations particulières venues de personnes qui sont à même de connaître ces faits nous le confirment. M. le duc de Praslin a été mis en état d'arrestation et conduit à la Conciergerie avec l'autorisation de M. le chancelier Pasquier. Nous rapportons, sous toutes réserves, ce qui a été dit sur les indices accusateurs qui ont motivé l'arrestation.

M. le duc de Praslin, d'après ces bruits, serait blessé à la main, et il aurait au visage de fortes égratignures. Les cheveux qui ont été trouvés dans la main de la duchesse, seraient exactement de la couleur des siens, et l'on aurait remarqué l'endroit où ils auraient dû être arrachés. Sur la porte de sa chambre des traces sanglantes auraient été laissées par lui après la perpétration du crime. Enfin, une robe de chambre d'été qui, la veille au soir, était chez lui sur une chaise, aurait disparu, tandis que dans le foyer des cendres fraîches indiqueraient que cette robe de chambre a été brûlée. (*Gaz. de France.*)

— Pour rétablir hier la circulation interrompue par l'agglomération de la foule, au sein de laquelle couraient des récits contradictoires sur le tragique évènement de la rue Saint-Honoré, force a été de recourir à l'intervention de la garde municipale et des brigades de sergents de ville.

L'hôtel du maréchal Sébastiani, qu'habitait M. le duc et Mme la duchesse de Choiseul-Praslin avec leur famille, ne présente sur le faubourg Saint-Honoré qu'une façade très exigue qui se compose de la porte d'entrée soutenue par deux colonnes, et d'un petit logement attenant à droite et servant de loge au concierge. Après avoir franchi la porte, on suit une longue avenue au bout de laquelle se développe la façade de l'hôtel, dont le derrière, ou plutôt la seconde façade, donne sur les jardins qui s'étendent dans la direction des Champs-Elysées. L'appartement de Mme la duchesse de Praslin, situé au rez-de-chaussée, mais cependant à une certaine hauteur, car pour y arriver il faut franchir un perron de six marches, donnait sur la seconde façade, et la chambre à coucher particulièrement, située au midi, ouvrait ses fenêtres sur les jardins.

Dès onze heures du soir, un calme profond régna dans l'hôtel ; toutes les lumières se trouvaient éteintes, et le concierge lui-même crut pouvoir se mettre au lit, pensant que tout le monde était plongé dans le sommeil. Entre quatre et cinq heures, alors qu'il faisait déjà grand jour, la femme de chambre, qui couchait au-dessus de l'appartement de la duchesse, fut tout à coup réveillée par le bruit de la sonnette d'appel qui était agitée avec violence. Elle se leva en toute hâte et courut à l'appartement de sa maîtresse, dont elle s'efforça vainement d'ouvrir la porte. Inquiète, éperdue, elle prêta l'oreille et crut entendre un faible gémissement ; elle appela alors les domestiques à son aide, et, en réunissant leurs efforts, ils parvinrent à jeter la porte en dedans.

Ils virent alors, gisante sur le parquet, au milieu d'une mare de sang, leur infortunée maîtresse qui ne paraissait plus donner signe de vie. Une blessure, dans laquelle on eût pu mettre trois doigts, se montrait béante au côté gauche de la gorge ; deux autres blessures avaient pénétré profondément dans la poitrine ; une quatrième enfin avait presque séparé entièrement le petit doigt de la main droite. Ces différentes blessures paraissaient avoir été faites avec un instrument à lame large et à double tranchant.

Tout dans la chambre à coucher témoignait d'ailleurs que la victime, bien que surprise dans son sommeil, avait opposé au meurtrier une vive résistance : une petite table avait été renversée, des porcelaines, quelques objets d'art jonchaient le parquet, l'étoffe qui garnit les parois du mur portait les traces d'une main sanglante, il en était de même du cordon de la sonnette dont le tintement avait réveillé la femme de chambre ; entre les doigts crispés de la main gauche enfin on retrouvait quelques cheveux du meurtrier, tandis que d'autres, arrachés dans la lutte, en quantité plus considérable, étaient épars çà et là sur le parquet, où le sang en se coagulant les avait fixés.

Ainsi que nous l'avions dit, les magistrats s'étaient empressés de se rendre sur le théâtre du crime. Dès le moment de leur arrivée l'enquête judiciaire commença. En même temps les hommes de l'art que l'on avait appelés essayaient de donner à la duchesse des soins malheureusement inutiles ; elle expira au bout de quelques instants, sans avoir même repris connaissance.

Des premières constatations faites par la justice, il est résulté qu'aucun vol n'a été commis ni même tenté ; le jardin, examiné avec le soin le plus minutieux dans toutes ses parties, s'est trouvé dans un état tel qu'il est demeuré évident que personne n'y avait pénétré pour entrer ni pour sortir de l'hôtel ; on n'a pu découvrir d'aucun côté de traces d'escalades ni d'effraction.

Depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, M. le procureur-général, M. le procureur du roi, MM. Broussais et Legonidec, juges d'instruction, ont procédé sans désemparer à des interrogatoires auxquels assistait le chef du service de sûreté. Ce soir les opérations de l'enquête ont été reprises, et elles paraîtraient devoir se prolonger toute la nuit.

Les docteurs médecins qui ont été appelés dans cette douloureuse circonstance à donner des soins à madame la duchesse de Choiseul-Pralin, et qui ont eu à constater son décès, sont MM. Orfila, Pasquier, Bois-de-Loury et Tardieu.

Le *Moniteur parisien*, qui donne ce soir quelques détails sur ce déplorable évènement, dit que M. le duc de Praslin se trouvait dans son appartement, séparé de celui de madame la duchesse, au moment de la découverte du crime ; qu'ayant entendu les cris de la femme de chambre, il accourut en toute hâte, et se jeta sur le corps ensanglanté de sa femme, qu'il étreignit dans ses bras.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— M. le duc et madame la duchesse de Praslin occupent avec leur nombreuse famille, composée de neuf enfants, un hôtel pendant leur séjour à Paris ; hier, vers neuf heures du soir, ils y sont arrivés, de retour des eaux, et se proposaient d'y passer quelques jours seulement avant de retourner à leur campagne. Comme leur séjour aux eaux avait duré quelque temps, en arrivant à Paris ils avaient permis à la plus grande partie des gens de leur maison d'aller voir leurs parents et amis et de s'absenter jusqu'au lendemain ; ils n'avaient conservé auprès d'eux que deux ou trois personnes.

[illegible] Coigny, ainsi que de M. le lieutenant-général Tiburce Sébastiani, commandant la 1re division militaire. C'était une femme aussi remarquable par les agréments de sa personne que par la distinction de son esprit et de ses manières. A toutes les vertus d'une mère de famille, son excellent cœur joignait une charité toujours active et une bienfaisance inépuisable. (*Droit.*)

— La justice a fait une descente dans une pension de demoiselles au Marais, où habite une Anglaise, ancienne institutrice des enfants de Mme la duchesse. Cette jeune personne a été expulsée par Mme la duchesse, il y a peu de temps. Au moment où elle fut congédiée, elle proféra quelques paroles de menace contre cette dame. On a saisi, dès hier, tous les papiers trouvés à son domicile, et, ce matin, l'ex-institutrice a été arrêtée.

Le corps de la duchesse a été embaumé et sera inhumé samedi. M. le maréchal Sébastiani a été trouvé à Lyon et mandé par le télégraphe. Il est attendu à Paris samedi prochain. (*Etoile.*)

— La vigilance des magistrats dut se porter sur les domestiques de la maison, qui fut cernée, et tous furent interrogés et retenus dans des pièces séparées. M. le duc de Praslin fut à son tour interrogé et également gardé à vue par deux agents de police, sans pouvoir communiquer avec personne. On saisit plusieurs instruments tranchants et tous ses vêtements, auxquels on remarqua d'épaisses gouttes de sang. Pendant ce temps, un juge d'instruction et le chef de la police de sûreté se rendaient dans une pension de demoiselles, située au Marais, et dans laquelle habite une institutrice anglaise qui a donné, pendant plusieurs années, des leçons aux enfants de la duchesse, mais qui avait été expulsée récemment de cette famille par madame la duchesse même. On l'accusait d'avoir des relations intimes avec M. le duc de Praslin, mari de la victime.

La présence de cette jeune personne aurait même donné lieu, assure-t-on, à quelques querelles dans le ménage. Cette ancienne institutrice reçoit une pension de la famille de Praslin. On a saisi, dit-on, tous les papiers trouvés à son domicile ; elle était absente.

On rapporte qu'elle prononça des paroles de menace contre la duchesse au moment où elle fut congédiée : elle lui dit qu'*elle le paierait cher*. A cette occasion, deux autres domestiques auraient été expulsés.

L'ancienne institutrice a été mise aujourd'hui en état d'arrestation. (*Patrie.*)

Au dire du médecin qui a été commis à l'examen du corps de la victime, les coups ont été portés avec une arme à deux tranchants qui devait être d'une trempe excellente ; on ajoute, d'autre part, qu'un pistolet aurait été trouvé dans la chambre à coucher de Mme de Praslin ; le duc aurait reconnu que ce pistolet lui appartenait ; mais il en aurait expliqué la présence sur le lieu du crime en disant qu'il s'était armé pour courir au secours de sa femme.

Le *Moniteur parisien* se borne, au sujet de la duchesse de Praslin, aux observations suivantes :

A la suite de la première information faite sur les lieux par les magistrats instructeurs, il a été décidé, hier au soir, qu'à l'exception des enfants de Mme la duchesse, toutes les personnes qui se trouvaient dans l'hôtel au moment où le crime a été commis, y seraient gardées à vue jusqu'à nouvel ordre avec interdiction d'en sortir. C'est donc par erreur qu'un journal annonce ce matin l'arrestation de M. le duc de Praslin et son transfert à la prison du Luxembourg : M. de Praslin est seulement gardé à vue dans son hôtel comme les autres personnes.

Nous en demandons bien pardon au *Moniteur parisien* ; mais nous n'avons commis aucune erreur dans la nouvelle que nous avons donnée ce matin. Nous le prions de croire que nous ne nous serions pas exposés à une légèreté dans une affaire aussi grave.

Nous avons dit, à la date de hier *minuit*, que le duc de Praslin était arrêté ; le *Moniteur parisien* confirme ce que nous avons dit, puisqu'il reconnaît que M. de Praslin était gardé à vue, c'est-à-dire arrêté dans son hôtel.

Nous n'avons pas dit qu'il avait été transféré au Luxembourg. Nous avons dit qu'il y était attendu pour y être écroué. Or, hier à cinq heures du soir, on faisait les dispositions à la Conciergerie du Luxembourg, pour recevoir M. le duc de Praslin. A minuit, les dispositions étaient faites, les corridors éclairés, le poste de la prison doublé et l'ordre donné d'être prêt à recevoir le prisonnier. En outre, dans la journée, M. le grand-référendaire de la Chambre des pairs avait écrit à plusieurs de ses collègues de suspendre leur départ, parce que la Cour allait être convoquée incessamment pour un horrible assassinat dont la prévention pesait sur un des membres de la Chambre.

Le *Moniteur parisien* reconnaîtra donc que, si nous avons parlé, ce n'était que sur informations positives.

FAITS DIVERS.

Un grand banquet réformiste doit avoir lieu à Saint-Quentin, le 20 septembre prochain. MM. Odilon Barrot, Vivien, Cambacérès, députés de l'Aisne, y assisteront.

On annonce également qu'une manifestation du même genre aura lieu prochainement à Lille, et que MM. Delespaul et Lestiboudois, députés de cette ville, y seront invités.

— Bar-le-Duc (Meuse) organise en ce moment un banquet réformiste. Un grand nombre de signatures couvrent déjà la liste de souscription.

— M. MORAS, qui avait été arrêté par la police prussienne pour délit politique, et qui a réussi à se sauver des mains de la gendarmerie en sautant dans le Rhin, est arrivé à Bruxelles.

— M. Brifaut, de l'Académie française, est gravement malade ; son état inspire de sérieuses inquiétudes à ses amis.

RECTIFICATION. — Plusieurs journaux ont raconté une scène qui se serait passée dernièrement au bal Mabille. M. de Rambuteau, préfet [illegible] présenté par M. Cottenet, maire de Paris, à une des [illegible] du lieu qui a nom *Rigolette* ou *Frisette*. Le fait n'est pas exact. C'est au contraire cette princesse qui a été présentée comme une des [illegible] arrondissement à M. le préfet, qui, ainsi forcé dans son retranchement, a dû lui offrir ses hommages respectueux, et rien de plus.

guère fait sentir à l'égard des crimes contre les personnes.

LA PROVIDENCE DE CHATEAU-SALINS. — M. Dufays, sous-préfet de Château-Salins, a laissé par testament à cette ville une inscription 3 p. 0/0 de 450 fr. de rente sur l'Etat; mais à la condition que cette somme sera capitalisée jusqu'en l'an 2116. A cette époque, par suite des intérêts cumulés, le montant de la donation se composera : 1° d'une somme de 2 326 041 fr., formée par un prélèvement sur les rentes annuelles; 2° d'un capital de 9 millions, garantissant à 3 p. 0/0 une rente de 270 000 fr.

ATTENTAT A LA PUDEUR COMMIS PAR UNE FILLE DE DIX-HUIT ANS, SUR DES ENFANTS DE MOINS DE ONZE ANS. — Cette affaire a attiré, dans le local de la cour d'assises de Versailles, une affluence inaccoutumée.

L'accusée est introduite : c'est une fille de la campagne, brune, d'un visage agréable, éclairé par deux yeux noirs d'un éclat extraordinaire. Me Paul Huot est assis au banc de la défense.

Après les formalités d'usage, M. le président Poultier, après avoir consulté la cour, rend un arrêt qui ordonne que les débats auront lieu à huis clos, et il ajoute :

« Je préviens les personnes qui forment le public, et qui ont, sans doute, mieux à faire que de passer leur journée aux abords du palais, que les deux affaires qui suivront celle-ci, auront lieu à huis clos également ; par conséquent, je les engage à se rendre à leurs travaux. »

On fait évacuer la salle, on ferme les portes, et, deux heures après, on les ouvre pour le résumé de M. le président.

Le jury entre dans la salle de ses délibérations, et en ressort au bout d'un quart d'heure avec un verdict de culpabilité, mitigé par l'admission de circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour rend un arrêt qui condamne la fille Paris à cinq années d'emprisonnement.

UN VOLEUR ÉMÉRITE. — Une arrestation des plus importantes a été opérée hier matin dans la cour du Louvre. Vers dix heures, un agent du service de sûreté traversait le Louvre, lorsqu'il rencontra un repris de justice, le nommé Marotte, malfaiteur de la plus dangereuse espèce, qui était parvenu, il y a quelques mois, à s'échapper d'entre les mains de la gendarmerie départementale.

En reconnaissant Marotte, l'agent ne consulta que son courage, et, bien qu'il fût seul, il n'hésita pas à saisir au collet Marotte, qui est doué d'une force athlétique.

Une lutte s'engagea, Marotte, tout en repoussant l'agent se dirigeait vers le guichet du Carrousel, mais à ce moment l'agent cria : *A l'aide! arrêtez-le! c'est un voleur!* et les deux factionnaires, avertis par ces cris, croisent la baïonnette et barrent le passage à Marotte, qui fut bientôt saisi et conduit sous bonne escorte au poste voisin.

Une fois arrêté, Marotte a fait preuve d'un cynisme extraordinaire ; il s'est vanté de son audace, et a prétendu qu'il saurait bientôt s'échapper. Marotte, qui est attaché à l'armée, a donné les premières preuves de sa perversité depuis longtemps déjà ; condamné une première fois par un conseil de guerre, il s'est évadé du pénitencier militaire de Besançon, où on l'avait renfermé. Peu après son évasion, un vol ramenait Marotte devant la justice civile, et là, une nouvelle condamnation en 5 années d'emprisonnement et 5 ans de surveillance l'atteignait. Sous le coup de cette condamnation, Marotte revendiquait sa qualité de soldat, et demandait à être renvoyé devant l'autorité militaire.

C'est en effet au moment où, remis entre les mains de la gendarmerie départementale, que Marotte, conduit d'étape en étape, et dirigé vers un port de mer, d'où on devait le transférer en Algérie parvint à s'échapper.

L'évasion de ce malfaiteur, signalée immédiatement à l'autorité, demeura sans résultat...

Un autre individu, plus prudent que son camarade, se laissait glisser sur le balcon de la maison n° 9; puis, descendant chez le portier, il le priait de lui tirer le cordon, disant qu'il était un pauvre ouvrier sans ouvrage, ne possédant plus que 5 francs qui lui étaient indispensables pour payer sa place dans le chemin de fer qui devait le reconduire dans son pays ; jurant que c'était par suite de son dénuement qu'il était entré dans la maison, espérant y passer la nuit dans l'un des appartements où l'on fait des réparations.

Le concierge ne se laissait pas attendrir, et notre homme lui offrait sa pièce de 5 fr., lorsque les cris de l'extérieur parvinrent jusqu'aux oreilles du concierge. Un vague soupçon s'empare de son esprit ; il distingue à travers les rumeurs du dehors ces mots : C'est un voleur ; il s'est tué en voulant fuir sur les toits ; il avait un complice qui s'est caché dans une maison voisine. Il comprend alors que l'ouvrier larmoyant, qui implore sa pitié, n'est autre qu'un voleur, et se décide à conduire au poste de la Madeleine son suppliant, qui retrouve la couche sur un lit de camp le cadavre de son camarade, sur lequel on venait de trouver un trousseau de fausses clés.

Le cadavre de l'individu qui s'était brisé le crâne, en tombant du 5e étage, a été transporté à la Morgue.

Quant à l'autre individu qui a persisté à soutenir qu'il n'avait jamais eu l'intention de voler en s'introduisant dans la maison n° 9, il a été conduit au dépôt de la Préfecture de police.

DÉPLACEMENT POUR CAUSE DE PROBITÉ. — On nous assure que M. Villemain, frère de l'ancien ministre, et sous-intendant de la 1re division militaire, est envoyé en résidence à Vernon. Nous ne savons de quel prétexte on cherchera à couvrir cette espèce de disgrâce. Mais il est difficile de ne pas l'attribuer à la franchise des réponses qu'a faites récemment M. Villemain devant le conseil de guerre dans le procès du comptable Lagrange. En supposant qu'une cause étrangère à l'incident que tous les journaux ont signalé ait motivé ce changement, ce qui n'est guère probable, on conviendra que le moment est singulièrement choisi. N'est-il pas à craindre que le public ne soit frappé d'un rapprochement qui se présente tout d'abord à l'esprit, et ne dise : Voilà d'un côté un agent infidèle qui a détourné, dans quatre établissements, les fournitures des hôpitaux, au détriment des pauvres soldats malades ; à chaque dénonciation portée contre lui par ses supérieurs il avait reçu une décoration ou de l'avancement. Voilà, de l'autre, un fonctionnaire qui n'a pas craint de révéler devant la justice l'inutilité de ses rapports et de ses plaintes : dès le lendemain il est disgracié ! (*Siècle*.)

FAIT DE PUBLICITÉ.

La société Charles Duveyrier et compagnie a l'honneur de prévenir le public que, par suite d'un traité conclu avec les propriétaires du journal anglais le *Galignani's-Messenger*, les annonces pour ce journal seront reçues, à compter du 1er mai, au siège de la société, place de la Bourse, 8. Le *Galignani's-Messenger*, publié à Paris, s'adresse spécialement à tous les étrangers qui visitent la capitale ; cette feuille compte également un grand nombre d'abonnés en Italie, en Espagne, en Angleterre, dans toute l'Allemagne. A ce titre, elle offre un complément de publicité que la société Charles Duveyrier et compagnie met à la disposition de son immense clientèle.

S'adresser place de la Bourse, 8. —

PETITE CORRESPONDANCE.

Montbéliard. — M. W. — Cordial accueil aux six nouveaux ; remerciements aux huit qui augm. et à tous les donataires des 74. — Nous expédions. — Reçu de M. M. 106 50.

Roanne. — M. F. B. — Nous serons heureux de vous voir. Le chiffre est largement suffisant pour comm.

Dijon. — M. M. — Merci ; nous attendions cela.

Bourse du 19 août 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 90	76 95	76 80	76 85
— — fin courant	76 90	76 95	76 70	76 75
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 20	» »	» »	» »
— — fin courant	116 40	116 40	116 35	116 35

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours	3200 »
4 0/0 J. »	» »	O. V. de Par. »	1200 »
Emp. 1844, au Ct	» »	C. hyp. »	260 »
— fin Ct	» »	— Gouin »	» »
B. du Trés.	5 1/8	— Gann. »	» »

PRIMES.	fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0 d. 40	» » » »	—	» » » »
5 p. 0/0 d. 50	» » » »	—	» » » »
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0	» » » »		» » » »
5 p. 0/0	» » » »		» » » »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »	ROM	Der C. 99 »
Récép. Rotsch.	101 60	BELG. 3 1/2	» »
Esp. Dette act.	» »	— 4 1/2	» »
— — pass.	» »	— d° 1840	» »
— 3 p. 0/0	» »	— d° 1842	» »
— Dette intérieure	24 1/2	— Banque	» »
PORTUG. 5 0/0 1837	» »	— d° Em. 1841	» »
HOLL. 2 1/2	» »	PIÉMONT	» »
HAITI	» »	AUTRICHE	» »
[illegible]	» »	— Fourneaux de l'Aveyron	» »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1265 »
Act. d J.	» »
Ch. S. G.	» »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	» »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1242 50
— à Rouen	987 50
R.-Havre.	660 »
Avignon	631 50
Str. à Bâle.	» »
Paris-Str.	» »
Tours-Nant	» »
Orl.-Vierz.	570 »
C. du Nord	531 50
Famp-Has.	» »
Diep.-Féc.	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	475 »
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	398 75
Bord-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber.	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» »	Paris à Rouen	932 50	Orléans à Vierzon.	570 »
— (r.-g.)	» »	Rouen au Havre	660 »	Bordeaux à Cette.	477 50
Paris à Orléans	1240 »	Marseille à Avign.	625 »	Nord	532 75
— à Lyon	398 75	Paris à Strasbourg	397 50	Boulogne à Amiens	» »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 août.

» h. » » FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. » » OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la reine, la Perruche.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. » » VAUDEVILLE. — Chapeau, un Vœu, quand l'Amour s'en va.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Un Homme sanguin, Mlle Agathe, la Femme, intermède.
7 h. » » VARIÉTÉS. — Le Diner de Madelon, les Foyers d'Acteurs.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Chiffonniers de Paris, Secours.
7 h. » » PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
» h. » » AMBIGU. — Incessamment le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ. — Léa, la Maupin.
7 h. » » CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Perrin et Lucette, intermède, Ricco.
7 h. » » FOLIES. — Sans Dot, un Mariage en Espagne, le Triolet bleu.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Quelque chose, Ecaillère, Toto, François.
6 h. » » DÉLASSEMENTS. — Les Fifres Tambours, l'Officier, Geordie, Conseil.
3 h. » » HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. » » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 20 AOUT.

Est-ce le commencement d'une fin ?

Voici une nouvelle que faisait pressentir l'article du *National*, que nous avons reproduit ce matin, et qui, si elle se confirme, va mettre notre intrépide gouvernement dans une belle position!

La reine d'Espagne, ne pouvant plus tenir à l'*esclavage de la royauté*, serait partie pour réaliser ses rêves de plaisir et de liberté!

Nous ne savons ce qu'il faut croire de ce bruit qui vient d'une source ordinairement bien informée sur les affaires d'Espagne. La vérité, en tout cas, ne peut pas tarder à être connue.

Si le fait est réel, si la reine accomplisait son projet d'abdication, nous offrons de parier que nous n'oserons pas prendre la couronne qui nous écherrait, et qu'avant deux mois, « *la seule grande* » *chose que la France ait faite seule depuis* 1830 » aura, avec l'appui de l'Angleterre, établi la république en Espagne!... Bien visé!

Dona Maria, le cas échéant, peut préparer ses passeports, et ce serait, suivant toute apparence, le commencement d'un voyage général des couronnes. Léopold de Belgique et Guillaume de Hollande veulent déjà s'en aller. Le roi de Bavière a suspendu son sceptre à la cravache de Lola Montès, et les danseuses sont inconstantes Nous n'engageons pas le roi de Prusse a continuer ses théories historiques et ses allures d'absolutisme intelligent avec sa Diète : elle pourrait, dans l'état présent des choses en Europe, se montrer assez peu intelligente pour n'y rien comprendre, et l'envoyer professer ses théories ailleurs. Dix peuples, depuis la Pologne jusqu'à l'extremité de la Péninsule italique exècrent cette couronne impériale d'Autriche, toute dégoûtante encore du sang de la Gallicie, et sont en état permanent de conspiration contre elle.

Est-ce donc qu'il y aurait dans l'humanité une saison pour la chute des sceptres... et toucherions-nous au décembre des royautés?

En posant cette question, nous ne sommes qu'un écho de tout ce que nous entendons dire... La grande politique et nos conservateurs ont, en vérité, bien employé leurs *dix-sept ans!*

Cependant, les Enfants meurent!

Des abus criants sont chaque jour signalés dans les opérations des bureaux particuliers de placement en nourrice des enfants de Paris. La direction des nourrices, faute d'une réorganisation absolument indispensable, ne peut offrir aux enfants placés par elle une protection efficace. Une concurrence inégale a d'ailleurs rendu, pécuniairement, la position insoutenable.

Depuis sept ans, le conseil municipal a fait des efforts incessants pour sortir d'un état de choses qui ne se solde chaque année que par un nombre considérable d'*enfants morts!* Neuf ou dix délibérations, toujours plus pressantes, sont venues, coup sur coup, presser M. le ministre de l'intérieur.

Eh bien! depuis sept ans M. le ministre de l'intérieur n'a rien fait, n'a rien voulu faire. M. le ministre de l'intérieur s'occupe de préparer les élections, de fabriquer des députés, d'arranger des influences et d'acheter des consciences : que lui importe la vie des enfants d'une population qui pullule trop! Pas grand chose, assurément, puisque la plus coupable inertie a été la seule réponse faite *pendant sept ans* aux délibérations, aux représentations et à toutes les démarches du corps municipal!

Le conseil, reconnaissant la vanité de ses espérances et l'inefficacité de ses paroles, s'est vu contraint d'employer enfin son *ultima ratio*, le refus de crédit. C'est ce qu'il a fait dans sa séance d'aujourd'hui en motivant son refus comme suit :

Considérant qu'en présence de la position précaire qui est faite à la direction des nourrices, par le silence prolongé de M. le ministre de l'intérieur, sur les questions de réorganisation qui lui sont soumises, il n'y a pas lieu d'allouer le crédit demandé;

Considérant que le conseil a fait tout ce qui dépendait de lui pour remédier à un état de choses si désastreux pour la population parisienne;

Déclinant la responsabilité des conséquences que les retards déplorables apportées à la solution de cette affaire pourraient entraîner;

Délibère : Il n'y a pas lieu d'allouer le crédit proposé.

Pour rendre justice à tout le monde, il faut ajouter que le préfet de la Seine s'est associé autant qu'il l'a pu aux efforts du conseils pour vaincre l'inertie du pachalik de l'intérieur. Rien n'y a fait.

Nous reviendrons sur cette affaire édifiante, qui, cent fois déjà, a excité l'indignation du conseil municipal. C'est une leçon pour lui, au reste, et il doit comprendre que le style mou, pâle et châtré dont on a fait la langue obligée des délibérations, n'est pas toujours un verbe suffisant. Il y a des gens qu'on ne fait marcher qu'à coup de sangles, et il y a des cas où c'est un devoir de sangler fort.

Les Martyrs et les Bourreaux.

Un grand fait politique a soulevé l'année dernière l'indignation et le mépris du monde. Partout des voix justement irritées ont jeté l'anathème aux gouvernements qui se partageaient la Pologne; mais les cris ne suffisent pas pour chasser les vautours. Le hideux festin s'accomplit. Le sépulcre fermé sur les nobles vaincus de Praga, se rouvrit pour engloutir les morts de Cracovie, derniers soutiens brisés de l'indépendance polonaise. Tous les journaux libres publièrent des protestations énergiques, mais inutiles, car l'épée des tyrans effaça le nom de la Pologne de la carte d'Europe.

Depuis un an, toute institution nationale a été détruite sur le sol envahi par la Russie, l'Autriche et la Prusse, tous les moyens ont été employés pour abâtardir les derniers restes d'une population décimée, toutes les mesures ont été prises pour tâcher d'ensevelir dans l'oubli la mémoire d'un passé glorieux. Les universités et les collèges n'existent plus, la langue maternelle est défendue aux enfants, et, dans quelques mois, à partir du 1er janvier 1848, le code russe, recueil de lois compressives et barbares, régira seul, au mépris de la législation et des traditions nationales, ce malheureux pays, à qui les tyrans ont dit, comme Brennus à Rome prise d'assaut : *Væ victis!*

Malheur aux vaincus! ont crié les bourreaux dans leur jour de triomphe, et depuis ce fatal instant leur rage inassouvie persécute sans relâche au-delà du tombeau la nation martyre.

Ce n'a pas été assez pour eux des massacres collectifs qui décapitaient plusieurs centaines d'hommes par jour en Gallicie, il leur faut encore du sang, et goutte à goutte, ils en arrosent cette pauvre terre si fertile en élans sublimes. Qu'ils y prennent garde, le sang tôt ou tard fait germer des vengeurs, le jour de la justice viendra... il viendra, espérons-le, ce jour où, se relevant de ses ruines, la Pologne demandera compte à ces instrumenteurs de supplices, des villes qu'ils ont brûlées, des têtes qu'ils ont abattues, des gibets qu'ils ont dressés.

Longue et terrible sera cette liste d'assassinats, au bas de laquelle hier encore la main de Metternich a écrit le nom des deux derniers cadavres, Théophile Wisniowski et Joseph Kapuscinski. Ils ont prié pour leurs bourreaux à leurs derniers moments, comme le Christ au jardin des Oliviers. « Dieu sauve la Pologne! » ont-ils dit encore, lorsque déjà la corde fatale les serrait à la gorge; et bien des voix, en répétant ce cri suprême des agonisants, ont ajouté : « Dieu venge la Pologne! »

Cette vengeance, la justice divine et humaine la demande; puisse-t-elle se fondre en une transformation paisible! Trop de sang déjà s'est répandu dans les sept révolutions qui ont successivement ébranlé Cracovie par des clameurs de liberté.

Si pour parvenir à une solution désirable et complète, il fallait suivre la vieille ornière des calculs politiques, ne serait-ce pas folie d'attendre quelque chose des gouvernements bourreaux de la Pologne? Un seul d'entre eux, celui de Prusse, aurait par ses tendances libérales, pu faire concevoir quelques espérances : et pourtant ce gouvernement a laissé commencer, et permet de continuer en ce moment un monstrueux procès, dont le dénouement ne peut être que tragique. Il tolère, sans mot dire, toutes les violences d'un magistrat, son représentant. M. le procureur-général de Wentzel remplit avec cruauté les sinistres fonctions de son ministère... Il a soif du sang des Polonais; il a demandé aux juges, par un réquisitoire violent, la mort de Mieroslawski et de ses deux premiers co-accusés, chaque jour il réclame au nom des lois une tête de plus!

Quel espoir fonder alors sur la Prusse? Que Frédéric-Guillaume y prenne garde: il est entré dans une crise décisive, et, s'il ne veut pas servir le droit des peuples et les destinées de l'humanité, la justice des peuples se retournera contre lui...

Rien de bon ne viendra de la Russie. L'autocrate Nicolas a pour passion dominante, pour passion unique peut-être, l'ambition. A tout prix, il lui faut écraser les peuples par sa puissance. Que ses conquêtes soient injustes, que ses sujets souffrent et gémissent, que le sang ruisselle autour de son trône et jaillisse jusqu'à son front, peu lui importe pourvu qu'il règne. Impitoyable pour ceux qu'il foule aux pieds, le czar ne lâchera pas la proie qu'il a saisie. Le partage de la Pologne a élargi de quelques provinces le cercle immense de ses Etats; malgré l'univers entier, qui a maudit ce partage, malgré le désespoir et les larmes de ce grand peuple qu'il veut anéantir, il ne rétrécira jamais volontairement les limites acquises par une déprédation injuste. L'ambition a tué chez l'empereur de Russie les nobles instincts. Aussi amoncèle-t-il chaque jour autour de lui les éléments qui produiront contre sa

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 21 AOUT 1847.

UNE MISSION DANS LE MIDI.(1)

La ville de Vénus. — Les arènes. — Fabrication d'antiquités. — Les impressions de Robinson Crusoé. — Opinions de M. Esquiros sur l'anti-lion et l'anti-girafe.

Un bateau à vapeur, pris à Lyon de grand matin, peut vous conduire le soir à la ville d'Arles; mais il n'ira pas plus loin; un pont de bateaux lui barre la route. Au delà de ce pont, sont rangés les embarcations des pêcheurs et les navires, car le Rhône prend alors des proportions immenses et la Méditerranée n'est pas éloignée.

En entrant dans la ville, vous êtes frappé d'abord du costume et de la beauté des femmes. Elles sont pâles; mais leurs yeux grands, expressifs, ont un charme déjà connu des anciens qui avaient consacré la ville d'Arles à Vénus. Toutes ces femmes ceignent étroitement leur tête d'un large ruban de couleur foncée, cachant presque entièrement leur bonnet; elles portent un spencer et un jupon de couleurs contrastées. Ce costume piquant se retrouve dans un rayon de quelques lieues autour d'Arles. Je l'avais remarqué dès Beaucaire. Il est dans Arles d'un usage universel. On voit dans cette ville fort peu *de dames* en toilette; la bourgeoisie, proprement dite, n'y est pas constituée; mais l'aisance règne dans la classe laborieuse, les salaires sont assez élevés pour que des ouvriers agricoles viennent des Alpes travailler dans Arles. De grand matin, on les voit sur le marché, leur faucille sur le dos.

Ce qui frappe l'étranger dans Arles plus encore que le costume des Arlésiennes, c'est un gigantesque édifice dominant toutes les habitations. Il est circulaire ou plutôt elliptique, formé d'arcades à triple étage. Vous reconnaissez un cirque romain bien conservé, mais vide, inanimé, bruni par le temps, analogue à un débris ostéologique. Je croyais voir, en l'apercevant, le crâne colossal de quelque géant. Obligé de passer la soirée et la nuit dans Arles avant de repartir pour Marseille, je courus au cirque impatiemment; j'y restai jusqu'à ce que le jour eût disparu, et que des rayons de la lune, passant par toutes les ouvertures de la ruine, eussent donné à ce monument de la cruauté païenne un caractère encore plus sépulcral.

Tous les environs d'Arles recèlent des antiquités; les fouilles des archéologues y furent longtemps fécondes, et le Musée de cette ville n'est pas sans intérêt, bien que Paris lui ait enlevé ses plus beaux trophées.

Grand partisan de l'unité nationale en France, mais non pas du système de concentration qui dépouille toutes les villes secondaires au profit de la capitale, Fourier protestait sans cesse contre la faiblesse et l'asservissement des départements toujours prêts à s'honorer des larcins que leur fait Paris. Il raconte quelque part que, passant dans la ville d'Arles, il voulut visiter le Musée, et que le gardien, pour le disposer à l'admiration, lui dit avec emphase : Nous avons ici des objets très précieux; on nous en a pris une bonne partie pour le Musée du Louvre. — C'est assez, dit Fourier, qui n'avait pas franchi le seuil du Musée, je ne me soucie pas de voir les objets dédaignés par les Parisiens. Ils ne vous auront laissé que ce qui ne vaut pas la peine d'être vu.

Non loin du Musée s'ouvrent des boutiques où l'industrie privée spécule sur l'amour des antiques, et où vous paierez cher des lampes romaines semblables à des sabots de terre cuite, des sous verdegrisés et la girouette réformée de quelque vieux clocher. Le même commerce fleurit à Nîmes.

L'hôtel où j'étais descendu, et qui est dirigé par M. Pinus, a des colonnes romaines incrustées dans sa façade.

Après avoir parcouru d'un premier coup d'œil les curiosités arlésiennes, j'allai frapper à la porte d'un phalanstérien — il y en a partout. — Nous passâmes la soirée ensemble, et le lendemain, dès les premiers rayons du jour, nous faisions à tous les monuments une visite attentive en attendant le départ du bateau à vapeur qui devait me porter à Marseille.

Je revis le cirque, j'y pénétrai même : il est un peu plus vaste que les arènes de Nîmes, mais moins bien conservé. Des sommes considérables sont employées à sa restauration, et déjà plusieurs arcades de la rangée inférieure, recrépies, blanchies à neuf, nous donnent l'espoir que nous reverrons un jour ce monument colossal tel qu'il fut conçu par l'architecte.

Le cirque d'Arles est encore témoin de combats ou plutôt de *courses* de taureaux. On y fait paraître des animaux nourris dans les prairies de la Camargue, vaste delta formé par les embouchures du Rhône. Mais ces parades n'ont pas la cruauté des [illegible] romains ni espagnols. Les autorités arlésiennes s'y placent [illegible] autorités du monde antique, sur le gradin central désigné par [illegible] inscription : LOCA DATA (places réservées); une cass[illegible] se lire aujourd'hui que ces mots tronqués : LOC[illegible] municipale conserve aussi la place indiquée aux tro[illegible]

Au temps des invasions sarrasines qu[illegible] le Midi de cruels souvenirs, les Arlésiens se retranchèrent dans les arènes comme dans une citadelle et couronnèrent le monument romain d'une tour carrée encore debout. A diverses époques les profondes galeries du cirque furent habitées par les indigents qui s'affranchissaient ainsi du loyer. On bâtit même des maisons sur les gradins; il y a peu d'années seulement les dernières disparurent.

Du cirque, M. G., mon guide, me conduisit au théâtre. Il ne faut pas confondre les cirques destinés aux combats d'animaux et de gladiateurs avec les théâtres où se jouaient les pièces romaines. Le théâtre d'Arles était en hémicycle comme les nôtres, mais entièrement construit en pierre; il est beaucoup plus ruiné que les arènes; cependant on retrouve les gradins semi-circulaires, on distingue l'emplacement de la scène jonchée de magnifiques débris; deux puissantes colonnes de marbre ont échappé à la dévastation générale; couronnées de leurs chapiteaux corinthiens, elles se tiennent debout sur la scène où elles complétaient un portique, éternelle décoration du *théâtre* antique. Une pierre sculptée unit ces deux colonnes par la tête; elles demeurent ainsi, se découpant sur le ciel comme un couple de héros survivant à la ruine d'un monde.

Le moyen-âge n'a pas laissé dans Arles des monuments aussi imposants que l'antiquité; mais il a marqué son passage dans cette ville exceptionnelle en ciselant les colonnettes du cloître Saint-Trophyme. Dans ce cloître il n'est pas de chapiteau qui ne représente une légende, un trait de l'Ancien ou du Nouveau-Testament; on y passerait sans regret des journées entières d'observation et de rêverie.

Si le sentiment de l'art est gravé dans toutes les pierres de la ville d'Arles, c'est qu'il a toujours vécu dans l'âme des habitants. Les Arlésiens aiment le pittoresque, ils ont horreur du médiocre et du banal en toutes choses. Chez eux la bizarre institution des *pénitents* fleurit encore, et leurs processions de la Fête-Dieu offrent un cachet piquant. Cette année on y vit des jeunes filles porter des objets en relief qui symbolisaient la Vierge. C'étaient l'arche d'alliance, la tour d'ivoire, la maison dorée, l'étoile du matin; toute la litanie passait dans les rues.

Malgré tout mon désir de faire une connaissance plus intime avec cette ville originale, mes moments étaient comptés; je montai à sept heures et demie du matin sur le bateau à vapeur qui devait me conduire à Marseille, par les bouches du Rhône et la Méditerranée. J'aime que chaque chose ait sa couleur, que tous les types soient francs, et je remarquai avec plaisir que notre capitaine était un *Provençal* bien complet. Sa panse était prononcée, ses favoris noirs s'arrêtaient au milieu de chaque joue, son langage offrait l'accent le plus phocéen qui jamais ait fait retentir la Cannebière. Il n'aurait pas fallu l'écouter longtemps pour surprendre sur ses lèvres un *tron de l'air*.

J'étais seul passager, mais en revanche on embarquait beaucoup d'argent et de marchandises. Le trajet d'Arles à Marseille se fait habituellement en cinq heures, mais le capitaine me prévint que, vu le

(1) Voyez la *Démocratie* des 18, 19 et 20 août.

Schroeder place Metternich, vieillard caduc qui, pour se rajeunir, veut du sang et des saturnales.

S'il est un gouvernement plus coupable que les autres de l'anéantissement de la Pologne, c'est l'Autriche. S'il est un homme que l'opinion publique doive flétrir avec plus d'énergie que ses complices, c'est Metternich.

On lit aujourd'hui dans le *Siècle* :

Pour le projet de loi dont la présentation et le vote étaient garantis aux maîtres de poste à la condition par eux de payer 1 200 000 fr., rien de plus facile que d'arriver à la découverte de la vérité, car on connaît déjà et le familier des ministres qui aurait proposé ce marché et les délégués des maîtres de poste qui auraient reçu cette cynique proposition. — Etes-vous incrédule, Monsieur Hebert, parce que c'est M. E. de Girardin qui, le premier, l'a signalé ce fait à l'indignation publique? Eh bien! nous vous apprendrons, ou plutôt nous vous rappellerons que trois autres députés avaient reçu des délégués des maîtres de poste la même confidence. Il en est un qui nous a autorisés à vous dire qu'il en témoignerait au besoin; nous vous le nommerons, si vous le désirez, et il ne vous sera pas facile de révoquer en doute sa parole. Qu'attendez-vous donc pour ordonner une information judiciaire sur tous ces faits scandaleux? Ou les principaux ministres, encore une fois, désespèrent de se justifier devant le public, ou ils prennent un bien grand intérêt aux coupables que chacun désigne tout haut!

On lit dans la *Réforme*, **au sujet de la perte du paquet confié à la poste et renfermant 50 000 fr.** :

Les administrations particulières (messageries, roulages, transports par eau, etc.) sont responsables des valeurs qui leur sont confiées. Est-ce donc parce que le transport des lettres et valeurs qu'elles renferment appartient exclusivement au gouvernement que le public pourra être volé impunément? Si les chefs de l'administration voulaient sérieusement mettre un terme à ces infidélités périodiques, nous leur dirions :

La première mesure à prendre est de rendre matériellement responsables, au moyen d'une retenue proportionnée à leurs traitements : 1° Tous les employés du bureau où aura eu lieu une soustraction; 2° les chefs et sous-chefs de ce bureau; 3° le chef de la division; 4° le directeur général. De cette manière, *chacun étant intéressé* à ce qu'il n'y ait pas de soustraction, aura sans cesse les yeux ouverts, et l'employé mal intentionné n'osera pas se permettre la moindre infidélité, de peur d'être à l'instant même arrêté.

ITALIE. — Le comte Pietro Ferretti a été envoyé en mission extraordinaire auprès du roi de Naples. Son départ a fourni au peuple de Rome l'occasion d'exprimer ses sentiments d'une manière enthousiaste; le comte a été conduit comme en triomphe hors de la ville. Les conseils provinciaux ont été convoqués extraordinairement pour s'occuper de règlements que le cardinal Ferretti désire promulguer le plus tôt possible.

PRUSSE, *Berlin, le 15 août.* — Dans la séance d'hier de la Cour criminelle, l'avocat général a présenté son réquisitoire contre la première catégorie des accusés dans le procès polonais. La première catégorie comprend seize accusés sur lesquels pèsent les charges les plus graves de l'accusation, et en particulier celle d'avoir voulu et tenté de s'emparer du fort de Bromberg dans la Pologne prussienne. Le ministère public a requis contre eux l'application de la peine de mort. Des trois autres, l'un, le doyen Chelsderf, a été renvoyé de la poursuite, et, à cause des troubles les plus considérables en population, ainsi que plusieurs des plus petits, ont décidé de procéder à la révision. Ils ont nommé une commission de quatorze membres pour examiner les moyens d'y parvenir, et donner un préavis si la révision doit être totale ou partielle. Chacun des cantons, qui ont voté pour l'institution de cette commission, y a fourni un membre, et comme le canton de Bâle est partagé en deux Etats, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, ce canton a été appelé à fournir deux membres, afin que chaque demi-canton ait son représentant. A cette occasion la Diète s'est occupée aussi des propos, qu'il a plu à M. le ministre des affaires étrangères de France, de prononcer à la Chambre des pairs à l'égard de la Suisse. Aucune voix, pas même de la part des cantons du Sonderbund, n'est venue soutenir l'opinion de M. Guizot. Bien loin de là, et les autres députations, notamment celles de Zurich, de Bern, de Saint-Gall, de Vaud, de Genève, d'Argovie, du Tessin, de Thurgovie, des Grisons et de Glaris, ont cru devoir repousser hautement, au nom de leurs Etats, les paroles de M. Guizot, comme « mensongères et blessantes pour » l'honneur de la Suisse et des cantons respectifs en particulier. »

— Le correspondant du *Journal des Débats* en Suisse cherche à flatter cette feuille du doux espoir que M. Guizot est aussi bien avec l'Angleterre qu'avec l'Autriche. Ce correspondant s'exprime ainsi :

« Les journaux s'occupent beaucoup depuis quelques jours d'une » note dont le chargé d'affaires de S. M. B., M. Peel, a récemment » donné lecture au président du Directoire. Vous aurez, je n'en doute » pas, lu ou reçu diverses versions pour entachées d'erreurs plus ou » moins volontaires, et vous aurez bien fait. Le fait est que cette » Note n'a pas le sens qu'on a voulu lui attribuer. M. Ochsenbein, » personnellement, a pu en être flatté; mais il est douteux qu'il en » soit de même du parti dont il est encore le représentant. La Note » dit que le gouvernement anglais voit avec plaisir à la tête de la Confédération un homme ferme et qui saura comprimer les mauvaises » passions qui fomentent autour de lui. Jugez par là si ce document » a le sens qu'on lui a prêté! »

AFRIQUE. — On écrit d'Oran :

« L'ex-émir Abd-el-Kader, après l'échec qu'il a fait subir aux troupes de Muley-Abd-er-Rhaman, semble chercher à s'excuser de cette téméraire agression. Il a renvoyé à l'empereur le fils du kaïd tué, et restitué 71 chevaux ou mulets.

» Il a ensuite écrit à Faradj, gouverneur de Fez, une lettre dans laquelle il cherchait à donner à sa conduite une interprétation nouvelle. Faradj n'aurait, selon le bruit public, répondu à cette ouverture que par des expressions de mépris, et combattrait de toutes ses forces l'influence qu'Abd-el-Kader cherche à se créer dans cette cité religieuse.

» La deira est toujours sur l'Oued Kœrt, et comprendrait au plus un millier de chevaux et 1 200 fusils. »

Nouveaux détails sur l'assassinat de Mme la duchesse de Praslin.

Nous extrayons de tous les journaux les détails nouveaux qu'ils apportent sur cet événement :

LE DROIT.

A l'heure où nous écrivons, on assure qu'on attend l'ordonnance royale qui doit constituer la Chambre des pairs en cour de justice, et que provisoirement le duc de Praslin, sans mesure légale proprement dite, est gardé à vue dans son appartement avec un soin extrême.

Le bruit s'était même répandu qu'il s'était évadé dans la journée; mais ce bruit était dénué de toute espèce de fondement. M. le duc de Praslin est tombé depuis hier dans un accablement profond. A peine peut-il remuer, et l'état de sa santé est tel, qu'il ne lui permettrait aucune tentative de ce genre.

M. le duc de Praslin serait, dit-on, blessé à la main. On assure que, avait été veillé toute la nuit par deux membres du clergé de l'église de la Madeleine.

Dès le premier moment où la justice était arrivée sur les lieux, un fait bien grave avait été constaté.

En examinant le parquet on découvrit qu'une trace sanglante marquait le trajet de la chambre à coucher de la duchesse à celle du duc. En même temps on recueillit le témoignage du domestique, qui, attiré par les cris de la femme de chambre, avait, après d'inutiles efforts pour ouvrir la porte de la chambre à coucher de la duchesse, fait le tour de l'hôtel afin de tenter d'arriver au secours de son infortunée maîtresse, en escaladant les fenêtres donnant sur le jardin.

Ce domestique déclarait qu'au moment où il arrivait dans le jardin il avait aperçu un homme ayant la taille et tout l'extérieur du duc, lequel, en entendant le bruit de ses pas, s'était rejeté dans l'intérieur de la chambre à coucher, s'écartant ainsi brusquement d'une des fenêtres qu'il venait d'ouvrir, pour faire croire sans doute que c'était par cette issue que le meurtrier s'était introduit.

Parmi les objets trouvés dans la chambre, où tout, ainsi que nous l'avons dit, était en désordre, on a ramassé un pistolet, chargé à balles et amorcé de sa capsule. Cette arme, qui a été reconnue pour appartenir à M. le duc de Praslin, était non-seulement souillée du sang dans lequel elle était tombée, mais elle portait à la crosse des fragments de chair, et sur le visage et le crâne de la victime, on retrouvait la trace de coups qui avaient conservé l'empreinte des arabesques et ciselures creusées par le burin de l'ouvrier.

En même temps une perquisition était faite dans un logement particulier, où des pièces de nature à établir des charges graves étaient saisies, à ce que l'on assure, et où l'on constatait en même temps que des papiers et objets dont on n'a pu reconnaître la nature venaient d'être tout récemment livrés aux flammes. Sur les vêtements dont était couvert le duc, on précisait également l'existence de nombreuses taches de sang, que du reste il disait avoir reçues dans le contact du corps de la malheureuse duchesse qu'il avait serré entre ses bras en arrivant dans son appartement au moment de la découverte du crime. On établissait également que les cheveux trouvés entre les doigts crispés de la duchesse et dans la mare de sang où gisait son corps étaient précisément de la même couleur et de la même longueur que ceux de son mari.

L'attitude du duc durant ces pénibles investigations de la justice présentait, à ce que l'on rapporte, un singulier contraste avec ce qu'elle était d'ordinaire. Petit de taille, nerveux, énergique, fier et d'une extrême irascibilité, il n'avait pu jusqu'alors supporter une contradiction et aurait regardé une question comme une offense, maintenant il se montrait abattu, atterré et ne trouvait pas une parole pour protester contre l'horrible soupçon qui semblait planer sur lui.

Cependant les premières constatations matérielles une fois faites, il restait à rechercher quelles causes avaient pu pousser au crime celui que tant d'horribles circonstances semblaient en désigner comme l'auteur. On apprit que des relations de coupable intimité existaient entre lui et une jeune femme, Mlle de Luzy, qui, après avoir rempli durant six années les devoirs d'institutrice des jeunes enfants de Mme la duchesse de Praslin, avait été depuis un mois environ congédiée par celle-ci, à la suite de scènes assez vives, mais qui cependant n'avaient pas empêché la duchesse de lui constituer à titre de rémunération une pension viagère.

Un mandat de comparution fut décerné contre cette dame, âgée de vingt-neuf ans, et qui, depuis sa sortie de l'hôtel Sébastiani, s'était placée dans une institution de demoiselles. On avait appris, par les déclarations même de M. le duc de Praslin, qu'en arrivant de sa terre avec la duchesse, qui avait fait le trajet dans le même wagon, que lui, il s'était rendu près de mademoiselle de Luzy avant de rentrer à son hôtel. Il était dès lors important de l'entendre sans retard; mais le commissaire de police, porteur du mandat, ne la trouva pas à son domicile, et ce ne fut qu'un peu plus tard qu'il l'a rejointe chez une de ses amies, rue de la Chaussée-d'Antin. Amenée devant les magistrats

---

mauvais temps, nous mettrions peut être vingt quatre heures à faire le voyage. Je pensai qu'il voulait rire et je restai à bord; bien mal m'en prit.

Nous levons l'ancre, une voile et la vapeur nous entraînent. Le Rhône s'élargit rapidement, la mer n'est pas loin. Mais tout à coup il faut s'arrêter, les vents sont décidément contraires. Nous n'irons pas à Marseille aujourd'hui, dit le capitaine; j'ai 500 000 fr. à bord, et je ne veux pas les compromettre en entrant dans la Méditerranée. Sans délibérer davantage, il jette l'ancre près de la Camargue, établit avec une planche la communication du navire à terre, et m'annonce que je puis aller sur le rivage pour chercher des provisions de bouche.

Ceci devenait un peu trop Robinson. La perspective de passer un jour et une nuit à l'embouchure du Rhône me souriait d'autant moins que les phalanstériens m'attendaient à Marseille, et que ce retard ne pouvait manquer de les intriguer vivement. Il n'y avait pas moyen de retourner à Arles. Encore si l'on avait pu manger!

Je ne prétendais point à un repas confortable, je me savais dans un bateau où l'on ne fait pas de cuisine à cause de la brièveté habituelle des traversées. Du pain m'aurait suffi; mais il n'y en avait que pour l'équipage, et l'invitation que m'adressait le capitaine de chercher ma vie, disait assez que je n'aurais pas chez lui l'hospitalité de la table.

Je descendis à terre en suivant la longue planche élastique, et je ne vis devant moi qu'une immense prairie; à gauche, cependant, pointaient quelques habitations, dominées par une tour. Je me dirigeai de ce côté, et je finis par atteindre un village de pêcheurs; point d'hommes, mais des femmes costumées en arlésiennes et parlant exclusivement le patois. Je finis par comprendre qu'il n'y avait pas de provisions dans les maisons, ni d'hôtellerie dans le village. Une seule cabane, ornée de rideaux à carreaux rouges, comme les cabarets, et entourée de poules que j'aurais volontiers mangées vivantes, avait l'air d'attendre les voyageurs; mais elle était fermée à clé. C'est la maison du boulanger, me dit-on; le voilà dans les champs, tout là-bas.

Je courus au boulanger, qui s'éloignait du village à pas pressés. Je parvins à l'atteindre et à lui demander du pain, mais il me dit en bon français qu'il avait tout vendu, et ne m'offrit que des regrets peu substantiels.

Je revins au navire, et, comprenant bien que je n'aurais, avant mon arrivée à Marseille, c'est-à-dire avant vingt-quatre heures, aucun moyen de manger ni de boire, je jugeai que le plus sage était de n'y plus penser et de chercher au moins quelque nourriture intellectuelle.

J'avais sous la main un nouvel ouvrage de M. Alphonse Esquiros : PARIS ou *les Sciences, les Institutions et les Mœurs au dix-neuvième siècle*; j'en dévorai sans désemparer le premier volume. C'est un recueil d'observations du plus vif intérêt, mais le sujet indiqué n'y est pas complètement traité. L'auteur, qui semble avoir pour but de parcourir toute la capitale et de rattacher des considérations de tous les ordres à la visite des établissements parisiens, conduit seulement ses lecteurs au Jardin-des-Plantes, aux maisons de fous, à l'hospice des Enfants-Trouvés et à l'établissement des Sourds-Muets. Ses réflexions se rattachent à peu près toutes à la médecine ou à l'histoire naturelle. Il conviendrait de donner à cet ouvrage un titre moins vaste que celui de *Paris au dix-neuvième siècle*, ou de compléter ce travail par des volumes nouveaux.

Quoi qu'il en soit, les dix volumes aujourd'hui publiés forment une lecture très attachante. On y trouve des études sérieuses, une forme littéraire. L'auteur demande qu'il soit créé au Jardin-des-Plantes une chaire ayant pour objet d'initier l'homme du monde à l'ensemble des sciences naturelles. Si l'on créait, en effet, une pareille chaire, il faudrait souhaiter que M. Esquiros y parût comme professeur.

Le premier volume, le seul que j'aie lu sur mon bateau à vapeur, développe, à propos du Jardin-des-Plantes, un tableau séduisant de la nature. Les systèmes de Buffon, de Cuvier, de Geoffroy-Saint-Hilaire, sont déroulés, comparés entre eux; les monstres antédiluviens ressuscitent, la théorie des créations successives est proclamée. La terre a déjà enfanté plusieurs fois, elle enfantera encore; la composition de son atmosphère et de ses mers a déjà varié, pourquoi ne se transformeraient-ils plus? Les faits accumulés par M. Esquiros viennent à l'appui de la cosmogonie de Fourier, et l'auteur de *Paris au dix-neuvième siècle* pouvait arriver à une conclusion moins timide que celle-ci :

« Sans admettre les êtres créés par l'imagination d'un célèbre écri» vain socialiste, il serait permis de croire logiquement que des ani» maux inconnus maintenant se montreront plus tard à la surface de » la terre. Les premiers peuples sauvages ne se doutaient pas du chien » tel qu'il existe à cette heure dans nos pays civilisés. Le mouvement » futur des sociétés pourrait amener de même à l'existence de nou» veaux habitants du globe, qui seraient les anciens transformés par » la main de l'homme. L'*anti-lion* et l'*anti-girafe* de Ch. Fourier ne » seraient ainsi que des images exagérées de notre puissance créatrice » sur les animaux pour les soumettre à nos caprices et à nos be» soins. »

Je remarquai encore ce passage conforme aux idées de Fourier sur l'éducation attrayante des animaux.

« Les poneys norwégiens ont pris l'habitude d'obéir à la voix et au » coup-d'œil de leur maître. S'il faut en croire le témoignage des ma» quignons, il serait aujourd'hui impossible de soumettre ces ani» maux au mors. De semblables progrès pourraient, sans aucun » doute, être étendus dans les autres pays à toute la race chevaline. » Il est déjà permis de rêver un monde meilleur, où, remplacé par le » mouvement des machines, délivré peu à peu des plus rudes travaux, » mieux instruit et mieux traité, le cheval verrait tomber dans la pous» sière le frein par lequel nous morigénons à cette heure sa bouche » impatiente. Le fouet même, ce dernier instrument de la servitude, » ce sceptre brutal que nous étendons sur les bêtes de somme, le » fouet serait brisé. Que faudrait-il pour cela? Il faudrait que, non » content de conquérir la force et les grossiers instincts du cheval, » l'homme formât avec cet utile auxiliaire un pacte moral qui lui ga» gnât l'animal tout entier. Il faudrait, en un mot, régler sa volonté » par la douceur, au lieu de régner sur ses mouvements par la » crainte. »

Le musée d'anthropologie du Jardin-des-Plantes fournit à M. Esquiros l'occasion d'analyser le système de Gall. Voici une observation remarquable sur l'organe cérébral de la maternité.

« Lorsque je ne vois pas cet organe très prononcé chez les jeunes » femmes, nous disait Broussais dans son cours, et que je leur en » fais l'observation, elles ne manquent pas de me dire pour s'excuser » que les cris, les caprices, la saleté des enfants les dégoûtent. » Messieurs, quand l'attrait est fort et que la nature parle, rien ne » dégoûte les femmes. »

Après avoir cité à la louange de la phrénologie un grand nombre de faits très démonstratifs, M. Esquiros finit par apprécier cette science nouvelle avec un peu de dureté. Nous ne saisissons pas les motifs de sa conclusion sévère. Il est vrai qu'il a dit :

« La tête des poètes et des savants n'est pas celle des philosophes; » la nature varie sans cesse le moule sur la pensée et la pensée sur le » moule. M. Pierre Leroux, ce panthéiste moderne, porte, comme » Charles Fourier, les vingt-sept organes de la phrénologie — les » vingt-sept dieux de la fable — sur la grande circonférence de son » crâne ouvert à tout. »

Si l'observation est bien constatée, si la phrénologie met en effet sur le même rang Fourier et M. Pierre Leroux, il faut bien avouer que la doctrine de Gall croule par la base.

Mais le fait reste à vérifier.

Assis sur des ballots au milieu d'un tillac, je lus M. Esquiros jusqu'à la tombée de la nuit. Cette nuit fut pénible : on n'avait pas plus de lit que de pain. Toutefois, en me réveillant sur une banquette rembourrée où j'avais fini par m'assoupir, je sentis avec joie le mouvement régulier de la machine. Nous avions démarré; nous marchions, le jour allait se lever.

Bientôt nous sommes en mer; une moitié du soleil rayonne sur la Méditerranée; à peu de distance de nous la côte file. Quand il ne fait aucun vent, la navigation sur la Méditerranée est aussi douce que sur un fleuve; point de roulis, point de tangage. Cette mer, privée de reflux, et qui n'élève la voix qu'à de rares intervalles, est aussi évidemment féminine que l'Océan est masculin. La langue a constaté instinctivement cette juste analogie.

La couleur de l'Océan varie de l'azur au vert, et même au brun; la Méditerranée me parut d'un bleu constant, d'un bleu prononcé et semblable à cette mer qui figure dans les tableaux classiques.

VICTOR HENNEQUIN.

(*La suite prochainement.*)

[illegible] matin. Son frère, le lieutenant-général commandant la 1re division, aurait rejoint le maréchal à Mâcon.

Le corps de la duchesse est exposé dans une chapelle ardente, édifiée dans le salon de l'hôtel. Deux membres du clergé et les domestiques sont seuls admis près des restes mortels de la malheureuse duchesse.

Aujourd'hui, les magistrats se sont occupés du résultat obtenu par les investigations dans les fosses d'aisance, qui ont été vidées la nuit dernière en leur présence. On dit qu'on y a découvert un couteau-poignard et des objets de lingerie lacérés, tels qu'une chemise et des serviettes.

On rapporte que la présence de Mlle de Luzy, dans la famille de Praslin, était l'objet de continuelles querelles; que le duc avait obligé sa femme à la garder, alors que depuis longtemps elle voulait la congédier. Ce ne fut qu'à la suite d'une querelle où des coups furent portés, assure-t-on, entre les époux de Praslin, et sur l'ordre du maréchal Sébastiani, que Mlle de Luzy fut expulsée. Un journal judiciaire assure qu'une instance en séparation de corps avait été commencée, à laquelle la duchesse aurait renoncé par crainte du scandale et par tendresse pour ses enfants.

M. de Praslin, interrogé d'abord sur ses relations de coupable intimité avec Mlle de Luzy, ne les a pas désavouées, ainsi que sa visite en arrivant de Praslin, dans la journée du 17.

Le duc de Praslin est né en 1804; il a épousé, en 1825, Fanny, fille d'Horace Sébastiani, aujourd'hui maréchal de France, et d'Antoinette-Françoise-Jeanne de Coigny, morte jeune, cousine de la *jeune captive* qu'ont immortalisée les vers d'André Chenier.

De ce mariage sont nés neuf enfants, dont six filles et trois garçons; le sixième de ces enfants, qui est un garçon, s'appelle Gaston-Louis-Philippe de Praslin.

GAZETTE DE FRANCE.

L'arme a été retrouvée: c'est un couteau de chasse, dit-on, appartenant au duc.

Les premiers soupçons relatifs à M. de Praslin ont été conçus par le chef de la police de sûreté. En voyant les horribles blessures de l'infortunée duchesse de Praslin, M. Allard a dit: « L'auteur de l'assassinat n'est pas un malfaiteur de profession; ces gens-là s'y prennent mieux. » M. le procureur-général Delangle, au moment où l'on commençait la perquisition dans l'hôtel, voulut se retirer, disant: « Ceci est l'affaire du procureur du roi. » M. Allard lui répondit: « Pardon, Monsieur le procureur-général, ceci est votre affaire, et il faut que vous restiez, car la cour des pairs pourrait bien être convoquée, et c'est vous dans ce cas qui seriez chargé de porter la parole devant elle. » Ces mots ont semblé une accusation, et on a remarqué que M. de Praslin a pâli.

— La malheureuse duchesse de Praslin, dont tous les journaux ont annoncé la mort affreuse, était le type de la charité. Les pauvres des environs de Melun, qui tous connaissaient le château de Vaux, dont ils ne revenaient jamais sans une aumône abondante et sans une parole de consolation, avaient surnommé la noble et sainte châtelaine: *Notre-Dame de Praslin*. Il n'y a que les malheureux pour avoir la poésie du cœur. (*Corsaire Satan.*)

Nous avons entendu un magistrat sortant d'une chambre de conseil raconter, d'après une nouvelle donnée par des membres du parquet, que le duc de Praslin se serait reconnu l'auteur de l'assassinat. Ce fait est cependant démenti par la *Patrie*.

Les lettres de convocation ont été envoyées, la nuit dernière, à MM. les pairs.

—

ASSASSINAT DE LA RUE VIVIENNE. — Un nouveau crime vient d'épouvanter Paris.

Aujourd'hui même, à une heure et demie de l'après-midi, le commis de M. Meyer-Seltmann, changeur, rue Neuve-Vivienne, 26 (au coin de la rue Feydeau), a été assassiné dans des circonstances qui rappellent l'attentat commis autrefois sur le changeur Joseph.

Le commis de M. Meyer, Allemand comme lui, et jeune homme de 18 ans, était seul assis dans un bureau séparé par un grillage de l'endroit réservé au public.

Un homme bien couvert, âgé de 25 à 30 ans environ, se présente sous prétexte de changer un billet; le commis prend à travers le guichet le papier qu'il exhibe, et, pendant qu'il le déploie, le prétendu chaland s'empare d'une sébile pleine de pièces d'or, plus d'une poignée de billets de banque, et s'élance vers la porte.

Le jeune commis, qui voit ce mouvement, se précipite de son côté vers la porte de son bureau, l'ouvre avec violence et saisit le voleur au collet. Le voleur tire de sa poche un couteau-poignard et en frappe le jeune homme d'abord au front, puis à la main. Le commis lui arrache le couteau, et à son tour lui en laboure tous les doigts de la main droite, et le blesse à la jambe.

Au milieu de cette lutte, qui occupe à peine l'espace de quelques secondes, et que d'épais rideaux ont dérobée à tous les yeux, le couteau tombe, l'assassin se baisse pour le ramasser; le commis profite de ce moment pour crier au secours en se précipitant vers la rue; une servante accourt du fond de la maison, les voisins se dirigent en hâte vers le bureau du changeur, l'assassin, sur le point d'être pris, fait un suprême effort: il ramasse l'arme ensanglantée, et la plonge de haut en bas dans le ventre du malheureux commis, qui tombe expirant sur le seuil.

L'assassin va s'échapper; mais le commissionnaire du coin de la rue Feydeau lui jette son crochet dans les jambes; un passant, domestique chez M. Biétry, se joint à lui: puis tous deux, aidés de quelques voisins, et notamment du sieur Frischmuth, propriétaire de la boulangerie allemande, située rue Neuve-Vivienne, et compatriote de la victime, ils le traînent jusqu'au corps de garde de la rue Joquelet; arrivé là, le misérable est fouillé, et l'on trouve sur lui un second couteau-poignard enveloppé dans du papier, plusieurs montres et d'autres objets de prix provenant évidemment de vol.

L'agent de police qui procède à cette première perquisition s'écrie, après avoir fixement regardé l'assassin: « Je te reconnais, tu es un voleur de profession. »

Le misérable courbe la tête sans répondre. Une voiture de place est approchée; l'assassin y est déposé tout sanglant, sous la conduite d'un agent de police; une escorte d'infanterie entoure la voiture, qui se rend chez M. Vassal, commissaire de police du quartier de la Bourse. Une foule immense suit le triste cortège en s'écriant: « Encore un assassin! Encore un assassin! » Au même instant, un brancard emporte à la Charité le malheureux commis, qui a, dit-on, rendu le dernier soupir dans le trajet.

On est frappé de stupeur en songeant à l'audace qu'il a fallu pour commettre un pareil crime, en plein jour et dans le quartier le plus

FAITS DIVERS.

M. le ministre de l'agriculture, voulant témoigner de son intérêt pour la colonie de Petit-Bourg, fondée il y a quatre ans en faveur des jeunes garçons pauvres, des orphelins et des enfants-trouvés, vient de décider qu'il sera établi dans cette colonie une *ferme-école* aux frais du gouvernement. Nous félicitons M. le ministre des dispositions progressives que cet acte témoigne.

La société de Petit-Bourg admettra avec ses colons ordinaires les élèves pensionnaires qui lui seront adressés des divers points de la France.

— On nous avait annoncé ce soir un troisième assassinat dans la rue de Nevers; nous avons pris des informations, et nous sommes heureux de pouvoir d'avance démentir cette nouvelle. Voici le fait tel qu'il s'est passé:

Un ouvrier menuisier s'était présenté ce matin, vers sept heures, rue de Nevers, pour toucher de l'argent chez son patron, qui l'avait remercié hier soir. La somme lui fut remise en même temps qu'il reçut assez durement l'ordre d'emporter ses outils. Il obéit, alla déposer son sac chez un marchand de vin voisin, puis retourna chez son maître pour lui demander des explications sur son renvoi. Il s'y prit en termes violents, et le maître, en fureur, lui déchargea sur la tête un coup de bâton, qui fit une plaie assez considérable. C'est la vue de cette blessure saignante qui a donné lieu au bruit de meurtre qui agitait ce soir le quartier Dauphine.

— La Société royale d'horticulture de Paris a fixé l'époque de son exposition publique annuelle; elle aura lieu dans l'Orangerie du palais du Luxembourg, du 16 au 19 septembre prochain.

DESPOTISME ÉPISCOPAL. — Il y a quelque temps, M. l'évêque de Saint-Brieuc a cru devoir retirer à M. l'abbé de Garaby les pouvoirs en vertu desquels il exerçait au collége de cette ville les fonctions d'aumônier. Cette décision a causé à Saint-Brieuc une assez vive émotion; les autorités administratives et universitaires ont protesté. Le *Français de l'Ouest* annonce aujourd'hui que, dans la soirée du 10 de ce mois, vingt à vingt-cinq très jeunes gens sont venus à la porte du palais épiscopal, souffler dans une corne et un cornet à piston, en criant: *A bas l'évêque! A bas le tyran! Vive Garaby!* De là, ils sont allés adresser leurs vivats à l'ancien aumônier; puis, ils sont revenus à la porte de l'évêché. La police est enfin intervenue, et l'un des perturbateurs a été arrêté. Le même jour, le préfet remettait à M. l'abbé de Garaby la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

ABRUTISSEMENT DE L'ENFANCE — On lit dans le *Censeur de Lyon*:

« Nous pourrions citer tel établissement d'éducation où chaque jour on raconte aux élèves un des miracles suivants:

» Un protestant avait un jardin voisin du cimetière. Pendant une fête consacrée à la Sainte-Vierge, il s'occupait à élaguer des arbres. Chaque branche qu'il coupait laissait couler du sang: il en était couvert. La Vierge lui apparut dans son grand costume et lui dit: « Malheureux! vous voyez ce que c'est que d'être incrédule. Vous serez taché de sang jusqu'à ce que vous soyez converti. » Il raconta ce miracle, se convertit, et alors seulement il put laver les taches dont il était souillé.

» Un homme, voulant abattre la statue d'un saint, monte sur une échelle. Après qu'il l'eut renversée, il voulut redescendre, mais il n'y avait plus d'échelons à l'échelle, et il se rompit le cou. Un autre homme, voyant à terre la tête du saint, voulut la faire rouler d'un coup de pied, mais sa jambe fut à l'instant paralysée.

» Un paysan était dans un cabaret situé à côté de l'église. Dans ce moment on chantait la grand'messe. Il se mit aussi à la chanter en buvant. Il voulut simuler sur son verre la formule de la consécration et se mit à genoux; mais, lorsqu'il voulut se relever, il ne le put: ses jambes étaient ankylosées.

» Ces miracles édifiants et instructifs sont racontés sérieusement par un prêtre aux élèves qui font leur philosophie dans un établissement ecclésiastique de plein exercice. Il ajoute ordinairement: *Cela est arrivé dans mon pays*. Nous désirerions savoir si ce prêtre ne ment pas.

» Nous espérons augmenter la collection de ces miracles. Nous nous empresserons de la communiquer à nos lecteurs. »

GARANTISME. — Le conseil municipal de Bourges vient, sur la proposition d'un de ses membres, d'adopter une mesure que nous désirerions voir mettre en pratique dans toutes les villes. A l'Avenir les familles seront dispensés d'envoyer leurs nouveau-nés au bureau de l'état civil; les médecins iront vérifier les déclarations à domicile. On sait les inconvénients qui s'attachent au transport des enfants nouveau-nés, et toutes les réclamations que, dans un grand nombre de localités, ce mode de procéder a suscitées.

DES PASSAGES DANS LES VILLES. — L'ancienne église Saint-Benoît, qui était devenu le théâtre du Panthéon, a fait place à un passage qui fournit une communication directe du collége de France à la Sorbonne.

Les passages deviennent de plus en plus à la mode, non pas seulement à Paris, mais dans toutes les capitales, et en France, dans toutes les grandes villes. Un passage, c'est une rue couverte, les boutiques y sont généralement prospères. Les promeneurs s'y réfugient pendant les mauvais temps, et ce qui devient une perte pour les boutiques des rues découvertes, est un bénéfice pour les boutiques des passages. L'important est d'y ménager le jour et une bonne ventilation.

Nous avons rappelé plus d'une fois qu'à Londres, la plupart des rues trop étroites pour servir de passage aux voitures, avaient été converties en passages découverts, c'est-à-dire qu'elles ont été dallées dans toute leur largeur, et l'écoulement des eaux se fait par un canal couvert. A moins de l'avoir vu, on se figure difficilement comment cette simple mesure transforme promptement un quartier; car bientôt les piétons désireux d'éviter les éclaboussures lancées par les voitures et les portefaix chargés de leurs fardeaux, cherchent de préférence les rues dallées; les propriétaires riverains y ouvrent promptement des boutiques pour mettre à profit cette nouvelle circulation, le passage s'anime de plus en plus, et bientôt on ne reconnaît plus l'ancien aspect.

La première mesure à prendre pour amener ce résultat est si simple, que nous la recommandons vivement à l'attention des municipalités et des spéculateurs intelligents. (*Revue de l'Architecture.*)

—

FAIT DE PUBLICITÉ.

[illegible] découverte aurait une importance considérable si ces organes jouent véritablement le rôle qu'on leur attribue, nous en tracerons rapidement l'historique.

D'après les auteurs du mémoire sur les *Corpuscules de Pacini*, ce médecin aurait découvert les organes auxquels on a donné son nom dans les premières années qui suivirent 1830. Il communiqua ses observations, pour la première fois, à la Société *Medico-fisica di Firenze* en octobre 1835. D'après sa première préface, la découverte remonterait à 1831.

De leur côté, en 1833, MM. Andral, Camus et Lacroix, ayant à préparer les ramifications nerveuses de la main pour un concours à une place de chef des travaux anatomiques, firent la même découverte. Les savants français n'en informèrent le public que dans l'année 1836 par l'organe de M. Cruveilhier (*Anatomie descriptive*, t. IV, p. 822). L'année suivante, M. Andral consigna sa découverte dans ses *Observations et propositions d'anatomie, de chirurgie, de médecine* (thèse, Paris, 1837, p. 9). Enfin, en 1838, M. Blandin mentionna à son tour les observations de nos compatriotes (*Anatomie descriptive*, t. II, Paris 1838, p. 675).

Lorsque Pacini vit pour la première fois les nouveaux organes, ce fut aux nerfs de la main. Il s'offrirent à lui comme des corpuscules blanchâtres de forme elliptique. Les considérant comme un endurcissement du tissus cellulaire, il y attacha peu d'importance et passa outre.

Cette opinion est celle à laquelle s'arrêta M. Cruveilhier; il vit que ces corpuscules étaient seulement juxta-posés aux nerfs, et que par conséquent on ne pouvait les considérer comme des ganglions. Un instant M. Andral, au contraire, avait vu en eux les ganglions du tact. M. Cruveilhier, les rencontant à la face palmaire de la main, et jamais à sa face dorsale, sous la plante des pieds, vers les nerfs qui sont fréquemment soumis à la pression, pensant d'ailleurs qu'ils manquent chez le nouveau-né, et les trouvant, en outre, en nombre d'autant plus grand à la main, que celle-ci est plus rude, M. Cruveilhier les regarda, ainsi que l'avait fait Pacini, comme résultant de la pression extérieure. L'anatomiste français découvrit des corpuscules semblables à un nerf intercostal qui se dirigeait du côté du sternum.

De son côté, Pacini donnait suite à ses recherches longtemps interrompues. Il s'arrêta quelque temps à l'idée que les corpuscules appartenaient au système nerveux, dont ils avaient été un produit pathologique et par conséquent accidentel; c'est ainsi qu'il s'expliquait comment des organes aussi nombreux, aussi volumineux avaient pu échapper jusqu'alors aux observateurs. Mais bientôt il reconnut la constance du fait. Il les découvrit aux pieds, en vit un certain nombre à la face postérieure du pancréas, dans le voisinage des gros vaisseaux et une fois au pli du coude. Plus tard il constata qu'ils sont attachés par des filaments ligamenteux aux ramifications des nerfs; finalement, qu'ils consistent en kystes contenant une substance blanche pulpeuse, humectée par un liquide séreux, qui en sort sous forme d'un ver, lorsqu'on presse le kyste, après en avoir coupé une extrémité. L'aspect extérieur des corpuscules est d'un brillant opalin, le milieu est demi transparent et traversé longitudinalement par une petite bande blanche légèrement tordue.

Tel était le point où Pacini avait amené la question, quand, en 1835, il écrivit ses lettres à la *Société médico-physique de Florence*. Cinq ans après, il publiait un mémoire (*Nuovi organi scoperti nel corpo umano da Pilippo Pacini di Pistoja*, 1840), rempli de faits nouveaux. Il y reconnaît d'abord que la présence des corpuscules est un fait normal; il constate, contrairement à l'opinion de Cruveilhier, qu'ils ne se rencontrent pas seulement chez l'adulte, mais chez le nouveau-né. Il les trouve au plexus sacré, au nerf crural, au plexus épigastrique et aux nerfs qui de là se rendent aux plexus voisins, enfin à quelques nerfs de la peau du bras et de l'avant-bras. Il en constate la présence chez le bœuf et le dromadaire.

D'après la description de Pacini, le volume des corpuscules varie avec l'âge, et, circonstance importante, si ces organes sont ce qu'on croit, c'est chez les femmes et chez les individus à complexion nerveuse que leur volume est le plus considérable. Leur longueur moyenne, chez l'homme adulte, est de 1 1/3 à 2 millimètres; les plus grands sont situés vers la terminaison du métatarse et du métacarpe, les plus petits se trouvent aux extrémités des doigts. On en compte de 60 à 200 dans une seule main. Ils sont tantôt isolés et tantôt agglomérés; dans tous les cas ils tiennent par un pédoncule aux nerfs dont ils sont plus ou moins éloignés. Ces pédoncules sont longs, grêles, contournés, souvent ils adhèrent deux à deux et ne forment qu'une seule tige qui se bifurque à son extrémité. Ils pénètrent dans les corpuscules jusqu'à un quart, et même plus, de leur profondeur.

En examinant les corpuscules au microscope, on y aperçoit des petites raies noires formant des courbes concentriques. Ces lignes sont autant de sections de capsules emboîtées les unes dans les autres; si on coupe l'extrémité d'un corpuscule, il en sort aussitôt un autre, plus petit et plus allongé. Cette opération peut se répéter six à sept fois, d'où l'on doit conclure que ces corpuscules sont formés de couches superposées; ces couches sont séparées les unes des autres par un liquide transparent que contient chaque capsule.

Il n'est pas rare de voir, à l'extrémité libre du corpuscule, une ligne blanchâtre, qui pénètre plus ou moins avant dans celui-ci, et semble être un prolongement de la tige opposée; cette ligne est due à la présence d'un ligament qui lie les capsules les unes aux autres.

Les pédoncules se composent, comme les corpuscules eux-mêmes, de couches concentriques qui ressemblent à autant de petits tubes. Ils ne contiennent aucun liquide. Ces tubes sont les prolongements immédiats des capsules. Ils servent à relier les corpuscules entre eux.

Pacini ne borna point ses recherches à l'homme. Il décrivit les organes nouveaux chez le bœuf, enfin renonçant à voir en eux des produits pathologiques, il songea à en chercher l'analogue dans des organes déjà connus, il pensa l'avoir trouvé dans les organes électriques des poissons. Cette opinion est celle qu'adoptent MM.

de 0 l. 8 à 4 l. 2, et la largeur de 0 l. 45 à 0 l. 6. Une fois ils trouvèrent un corpuscule de près de deux lignes de longueur.

Chacun des corpuscules se divise en deux parties : le corpuscule proprement dit et le pédoncule par lequel il est attaché au tronc nerveux. Un seul filet nerveux primit f entre par le pédoncule dans le corpuscule, où il se termine, non loin de son pôle périphérique, en ligne droite ou recourbée. Les corpuscules sont composés d'un nombre considérable, mais variable, de capsules membraneuses emboîtées les unes dans les autres ; les extérieures sont elliptiques comme les corpuscules, et les autres se rapprochent toujours plus de la forme cylindrique en allant au centre ; ces capsules renferment un liquide séreux ; leur distance augmente de l'intérieur à l'extérieur, et avec elle la quantité de sérosité. La sérosité forme presque les 3/4 du volume du corpuscule. Elle est très transparente et très limpide, et, chez l'homme, elle est legèrement tachetée de jaune. Traitée avec un mélange d'acide nitrique et d'alcool ; elle se coagule sous forme de petits grains : mise en contact avec l'eau, elle devient visqueuse et peut s'étirer en fils très menus. Cette sérosité a donc de l'analogie avec le blanc d'œuf et le sérum contenu dans le sang. Elle ne se rencontre jamais dans les corpuscules des embryons humains, des nouveau-nés, ni dans les corpuscules très petits qu'on trouve chez les adultes. La plus grande distance entre les corpuscules est, chez l'homme, de 0 l. 02. Il existe des cloisons transversales entre les capsules, mais aucune de ces cloisons ne s'étend au point de partager une capsule en deux hémisphères. Les corpuscules de Pacini sont pourvus de vaisseaux qui pénètrent dans leur intérieur, sans cependant s'étendre jusqu'à l'ensemble des capsules centrales.

Nous n'avons fait qu'effleurer le sujet minutieusement traité par MM. Henle et Kœlliker. C'est dans leur mémoire seul qu'on peut en faire une étude approfondie.

Après avoir décrit les organes nouveaux, les auteurs cherchent à en déterminer la nature. Ils démontrent aisement qu'on ne doit pas voir en eux des produits pathologiques; leur constance chez tous les animaux où on les a observés, proteste contre cette opinion. D'autre part, leur présence dans les parties les plus profondes de l'organisme et chez le fœtus lui-même démontre qu'on ne doit pas voir en eux les résultats de la pression extérieure ; enfin, leur organisation ne permet pas de les considérer comme des ganglions nerveux. Ce sont donc des produits normaux de l'organisme. Sont-ce des organes propres à l'homme et aux animaux les plus voisins de l'homme ? Les grands travaux anatomiques de ce siècle nous ont habitués à considérer l'organisation sous un point de vue qui s'accorde peu avec cette hypothèse. L'état présent de l'anatomie ne permet pas de croire *à priori* à l'existence d'organes spéciaux à certains êtres, créés pour leur usage personnel et sans analogue dans les autres degrés de la série. Tout ce que nous pouvons et devons admettre, c'est que des organes communs à un certain nombre d'êtres, affectent chez plusieurs d'entre eux des formes très variées sous lesquelles se dissimule leur identité... distinctes superposées, et séparées les unes des autres par un ... qu'de. Ils se fondent encore sur ce que la présence d'organes électriques chez l'homme viendrait donner une base solide au magnétisme. Et ici, sans prendre fait et cause ni pour ni contre le magnétisme, dont nous ne sommes ni l'adversaire ni le partisan, pour cause d'ignorance absolue, nous ferons remarquer qu'en effet l'existence d'organes électriques aux mains et au plexus hypogastrique en particulier, viendrait expliquer les pratiques habituelles du magnétisme, et peut-être aussi l'un des phénomènes les plus contestés et assurément des plus surprenants de l'état extraordinaire qu'il est censé produire. J'ajoute encore que l'exagération du nombre et du développement de ces organes chez les femmes et les enfants viendrait donner la raison d'un fait dans lequel beaucoup de personnes n'ont vu qu'une preuve manifeste de jonglerie, à savoir l'impression magnétique plus grande chez les êtres les moins préparés, en raison de leur âge ou de leur instruction, à reconnaître la fraude en matière d'expériences scientifiques.

M. Beckeinsteiner va plus loin, et il serait facile de le dépasser, car nous flottons dans les vagues régions de l'hypothèse, d'elle (l'électricité) expliquera, dit-il, bien des coutumes naturelles, telle que celle de se toucher la main en signe d'alliance ; elle fera comprendre une foule de rapports qui existent dans la société, et elle donnera peut-être la cause de phénomènes qui, jusque-là, paraissent si mystérieux et si incompréhensibles, que la science, désespérant de les expliquer, a mieux aimé les nier, ce qui, d'un côté, était beaucoup plus facile, et de l'autre satisfait davantage l'amour-propre. »

Il ne nous appartient, et il n'appartient à personne de trancher les questions que nous venons de soulever. Ces questions sont du ressort de l'expérience, l'expérience les résoudra. Toutefois on ne peut s'empêcher de reconnaître que les nombreuses recherches qui semblent constater la présence de l'électricité libre chez tant d'animaux qu'on en croyait dépourvus, vient donner aux explications dont nous nous faisons l'écho un degré de *possibilité* qu'elles n'eussent pas eu il y a bien peu de temps encore. Quelques années plutôt on se serait cru fondé à passer dédaigneusement devant elles, on ne pourrait maintenant en agir de la sorte sans faire preuve d'un mauvais esprit scientifique. Les expériences de M. Beckeinsteiner sur la vache et sur le chat rendent admissible l'existence d'organes électriques chez ces deux mammifères, leur presence chez des êtres si voisins de l'homme ne permettrait guère de supposer que l'homme en fût dépourvu. Parvint-on à les constater dans notre espèce, une foule de faits réputés *impossibles* deviendrait *nécessaires*, et en particulier les phénomènes du genre de ceux qu'on attribuait à la jeune fille électrique n'ont plus rien de surprenant. Il ne serait pas impossible qu'on en vînt là.

V. M.

PETITE CORRESPONDANCE.

Figeac. — M. V. — Ce sera fait. — Nous prenons note pour la distrib. — Reçu les 100. — Cordial accueil à M. E. — Vos prop. pour la *Ph.* sont acceptées avec empressement ; mais le moins poss. d'x pur — des cond. id.

à 0/0 J.	»	401 60	O. V. du Par.	»	[illegible]	[illegible]
Emp. 1844. au C.	»	» »	C. hyp.	»	» »	V. P. [illegible]
— au C.	»	» »	— Gonin.	»	1130 »	Paris à Sc.
B. du Trés.	»	» »	— Gann.	»	1072 50	— à Orléans 1135 »

PRIMES.	fin cour.		fin proch.			— à Rouen. 950 »
3 p. 0/0	d. 10	» » » »	—	» » » »		R.-Havre. 603 »
5	d. 50	» » » »	—	» » » »		Avignon. 615 »

REPORTS.	Du ... au mois.		D'un mois à l'autre.		Str. à Bâle.
3 p. 0/0	» »	» »	» »	» »	Paris-Str. 3/3 75
5 p. 0/0	» »	» »	» »	» »	Tours-Nant. » »

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au C. d. cours	»	» »	ROME.	D. C. 98 7/8 1 2		Orl.-Vierz. 567 50
Récép. Rotsch.	»	401 60	BELG. 5 0/0	»	» »	C. du Nord 583 50
Esp. Dette act.	»	» »	— 4 1/2	»	» »	Fam.-Hax. » »
— — pass.	»	» »	— d° 1840	»	96 3 4 »	Mon.-Fec. » »
— 3 p. 0/0	»	» »	— d° 1842	»	» »	Boul. à Am. » »
Dette intérieure	»	» »	— Banque	»	» »	Orl.-Bord. » »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »	— 1° Em. 1841	»	» »	Mont. à Tr. » »
HOLL. 2 1/2	»	» »	PIEMONT	»	1150 »	Paris-Lyon 393 »
HAITI	»	» »	AUTRICHE	»	» »	Bord-Teste » »
						Zinc V. M. » »
						Lin Mabo. » »

Union Belge... » » — Fourneaux de l'Aveyron... » »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» »	Paris à Rouen	930 »	Orléans à Vierzon.	» »
— (r.-g.)	» »	Rouen au Havre	605 »	Bordeaux à Cette.	475 »
Paris à Orléans	1135 »	Marseille à Avign.	615 »	Nord	581 25
— à Lyon	393 »	Paris à Strasbourg	393 75	Boulogne à Amiens	» »

MARCHANDISES.

3/6 (Phectolitre) disponible, courant du mois jusqu'en décembre, 70 c. Béziers, 52. — Bordeaux, 62. — Rouen, 72 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 99 ; 4 derniers mois, 103; 4 premiers mois 1848, 101.

Lille : Colza, 84-50. — Lin, 92-50.

Savon disponible, belle qualité, 104 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 août.

» h. » » FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. » » OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène, le Châlet.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. » » VAUDEVILLE. — Elle est Folle, Chapeau, un Vœu.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Mari anonyme, Mlle Agathe, un Homme sanguin.
7 h. » » VARIÉTÉS. — La Veuve de 15 ans, les Foyers d'Acteurs.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Chiffonniers de Paris, le Roman de la Pension.
7 h. » » PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
» h. » » AMBIGU. — Incessamment le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ. — Léo, la Maupin.
7 h. » » CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — La Dinde du Mans, la Fée Urgande.
7 h. » » FOLIES. — Sans Dot, un Mariage en Espagne, le Triolet bleu.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari, la Chercheuse.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Fille, Son Portrait, l'abbé de l'Epée, M. Jovial.
6 h. » » DÉLASSEMENTS. — Les Fifres Tambours, l'Officier, Geordie, Conseil.
3 h. » » HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. » » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 21 AOUT.

Une société qui tombe.

Oui, une société qui tombe... ou plutôt une société qui s'affaisse dans sa corruption parvenue à l'état de consommation et de pourriture...

Quels enseignements terribles! Voilà où ils en sont arrivés en dix-sept ans de paix, en dix-sept ans de pouvoir, ces tribuns hypocrites de la bourgeoisie, ces princes de la banque, ces héros de la spéculation, ces hommes qui, ayant en main le gouvernement d'une noble nation, ont cru pouvoir dompter, au profit de leur immonde égoïsme, les généreuses tendances de sa destinée libératrice!

En d'autres temps, ils avaient arboré la bannière du progrès, proclamé les principes de justice et de liberté. Mais ces principes n'étaient pour eux que des armes de guerre. Il leur fallait, pour renverser l'ancienne aristocratie et se mettre à sa place, avoir avec eux la force nationale, la volonté, le courage et les bras du peuple; et, pour avoir la nation et le peuple, ils prodiguaient alors les principes et les promesses.

Aujourd'hui le monde les a vus à l'œuvre et le monde les a jugés! Cette puissance qu'ils avaient conquise par la propagation des principes d'affranchissement, ils ne l'ont employée qu'à avilir, à amortir, à corrompre. Ils ont semé l'égoïsme et le matérialisme, ils récoltent le crime et la mort...

Quel spectacle! quels enseignements! La peur les gagne. La stupeur s'empare d'eux. A la vue d'une société qu'ils ont empoisonnée, les voilà, comme le meurtrier interrogé devant la victime sanglante, tremblants, balbutiants, pétrifiés.

La victime, c'est la société qu'ils devaient protéger, aimer, guider dans la voie de sa destinée : les juges instructeurs et accusateurs devant qui ils pâlissent, ce sont les cœurs animés du saint amour de la liberté et de la justice, ce sont les hommes qui scrutent et dévoilent toutes les infamies de ce monde gangrené, qui les révèlent chaque jour, qui instruisent le grand procès social, qui dressent l'acte d'accusation d'une société criminelle et qui, [illegible] l'exécution des hautes œuvres et l'enterrement de ses morts, portent dans les esprits la lumière de ces enseignements sinistres, rallument dans les âmes le feu sacré des sentiments divins de l'humanité, invoquent les principes du juste et les droits des peuples, et préparent aux nations enveloppées du linceul de l'égoïsme et de la mort une résurrection glorieuse...

Le défenseur patenté du matérialisme officiel, l'organe de la corruption systématique, ce *Journal des Débats* qui, par son exemple, par sa servilité, par le cynisme de ses complaisances, a tant contribué à faire perdre le sentiment moral à la tourbe des repus, des satisfaits, des gorgés, dont il est l'évangile quotidien, essaie ce matin, comme le coupable sous la parole du juge, de balbutier quelques dénégations indignées... A qui donc croit-il faire illusion? L'ardeur imprudente qu'il met à défendre *sa société*, tout en se refusant, dit-il, à une pareille polémique, n'est-elle pas elle-même une révélation du trouble de sa conscience?

Non. Vous connaissez bien votre culpabilité; vous savez bien que toutes ces révélations, toutes ces corruptions, et ces crimes de honte ou de sang, qui impriment leur sceau à une époque historique que vous gouvernez et que vous avez faite à votre image, vous savez bien que ce sont des *signes du temps!*

Vous avez tué toute foi; vous avez cherché à éteindre toute noble idée, tout généreux sentiment; vous avez traité en ennemi tout ce qui pouvait régénérer les âmes, éclairer les esprits, échauffer les cœurs; vous avez voulu faire un monde où les seuls intérêts légaux fussent les intérêts repus; vous avez honni le dévouement, la passion sociale; vous avez honoré toutes les bassesses, glorifié toutes les lâchetés, décoré toutes les turpitudes qui trahissaient, à l'extérieur et à l'intérieur, partout et toujours, les traditions, les devoirs et les sentiments de la France; vous avez enfin couronné votre écusson de gouvernement avec ces deux exergues infâmes : pour le dehors, *chacun chez soi!* pour le dedans, *enrichissez-vous!*.... Et c'est quand vous avez ainsi, travailleurs infatigables, labouré pendant dix-sept ans chaque jour le sol national pour y verser vos semences de dissolution, de matérialisme, d'athéisme politique, social et religieux, que vous ne voulez pas laisser constater l'empoisonnement du sol par vous ensemencé, et que vous vous défendez en disant : Nous ne sommes pas coupables!

Allez! vous tremblez. — Vous tremblez, parce que vous sentez que votre heure est proche. Et, nous vous le disons en vérité, nous qui voyons en vous les plus grands ennemis de l'ordre aussi bien que de la liberté, si vous vous aveuglez assez sur vos propres intérêts pour ne pas donner, en vous retirant, prompte satisfaction à l'indignation publique, l'indignation publique se changera en *colère du peuple*; et vous aurez provoqué une tempête terrible qui pourra bien entraîner avec vous tout ce que vous avez défendu... Voilà le grand danger politique et social de la situation... Déjà la main de feu du festin de Balthazar écrit les premiers mots de la malédiction fatale.... Repus! nous vous aurons du moins avertis.

Les Droits et les Moyens de la Démocratie.

Aujourd'hui, en France, la Démocratie pénètre partout, hormis dans le pouvoir. La résistance ou l'immobilité du gouvernement n'est plus qu'un faible obstacle aux progrès du peuple. Ce qui n'est pas encore dans la législation est dans les tendances; ce qui n'est pas dans les choses est dans les idées; ce qui n'est pas écrit dans le droit, se prépare dans les faits. Les améliorations que le pouvoir refuse sont rendues, chaque jour, plus faciles par les efforts de la société elle-même. On peut se consoler des turpitudes de notre Bas-Empire en voyant tous les signes d'avènement de la société nouvelle.

Tant que la Démocratie s'en est tenue à la revendication pure et simple des *droits* politiques, elle a eu pour écueil les difficultés de la réalisation. Depuis que la société entière conquiert chaque jour, les *moyens* positifs d'une organisation démocratique, il ne peut plus y avoir de fin de non-recevoir durable contre le *Droit*. On commence à comprendre généralement qu'à côté de la tâche législative du pouvoir du pouvoir, il y a la tâche pratique de tout le monde; que le meilleur moyen d'obtenir le droit, c'est de préparer le fait, et qu'enfin toute découverte, tout effort humain qui ont pour objet de vulgariser la science et la richesse, d'organiser la liberté et la solidarité humaine, sont des progrès tout aussi démocratiques que l'extension du droit électoral, parlementaire ou représentatif.

Sans doute le Pouvoir est la première institution à laquelle la justice veut que les hommes les plus éclairés participent. Des mains dans lesquelles le Pouvoir est remis dépendent les progrès sociaux les plus réguliers et les plus larges. Cependant, il ne faut pas oublier que la somme de liberté dont jouit déjà chaque citoyen est aussi un pouvoir. Il faut qu'on se persuade qu'il est bien des progrès démocratiques qu'aucune loi n'empêche les citoyens de réaliser eux-mêmes, et pour lesquels, au contraire, l'intervention de l'Etat est difficile ou impossible. En général, le Pouvoir politique se délègue bien plutôt qu'il ne s'exerce. Mais ce qui ne se délègue pas, et ce qui peut être exercé par tous les hommes de bonne volonté, c'est le droit de mettre en pratique toutes les idées utiles et généreuses; c'est le droit d'associer les intérêts des prolétaires à ceux des capitalistes; c'est le droit de fonder l'unité, la sécurité et la solidarité dans l'organisation du travail agricole, industriel et commercial; c'est le droit d'éprouver par l'expérience toutes les améliorations sociales que l'Etat devra plus tard consacrer dans la législation. Le Pouvoir exécutif, sans sortir de ses attributions légales, n'aurait pas le droit de construire un phalanstère, d'essayer dans une commune l'association du capital, du travail et du talent, tandis qu'il ne peut empêcher les capitalistes de tenter cette œuvre de progrès, et les hommes de cœur de la réaliser eux-mêmes par le concours de leurs dévouements.

C'est donc mal comprendre l'idée démocratique que d'attendre tous ses progrès d'un changement de pouvoir; c'est donc surtout mal travailler à son triomphe que de séparer dans ses efforts la conquête du *droit* de celle des *moyens*.

A nos yeux, la Démocratie est une vérité absolue et une tendance universelle. Nous ne croyons pas seulement juste qu'après avoir été le privilége héréditaire de quelques hommes, le Pouvoir devienne par l'élection politique le mandat de confiance de la généralité des citoyens, nous croyons encore non moins juste qu'à chaque progrès du talent, l'autorité soit déférée au plus digne, dans toutes les ramifications de l'activité sociale, dans tous les groupes du travail humain. Nous croyons encore qu'après avoir été despotique comme le Pouvoir ancien et avoir initié les hommes à la création des richesses, la Propriété doit affranchir aussi ses esclaves et devenir démocratique comme le Pouvoir nouveau, c'est-à-dire accessible à tous et compatible avec tous les intérêts. Nous croyons encore que la Religion, jusqu'ici le privilége apostolique de quelques hommes, doit devenir, à droit égal quoiqu'en modes divers, l'inspiration de toutes les âmes, la révélation continue et démocratique de l'idée de Dieu. Nous croyons encore que la Science, après avoir eu ses théocraties, ses priviléges et ses mystères,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 22 AOUT 1847.

LES CATACOMBES DE PARIS.

I.

Tout le monde sait que Paris est, ainsi que Rome, en partie construit sur des catacombes; mais ce que beaucoup de gens ignorent, c'est la disposition du caverneux labyrinthe, les curiosités qu'il renferme, les aspects singuliers et pleins de contraste qu'il présente On en soupçonne vaguement les dangers, voilà tout. A cela rien d'étonnant, car la porte des souterrains est formellement interdite au public. Il faut être privilégié pour jouir des émotions que procure la visite de cette crypte géante. J'ai eu ce bonheur-là il y a quelques jours, grâce à la charmante invitation d'un membre du conseil-général, qui touche de fort près à la *Démocratie*. Une commission devait aller inspecter les travaux de voûtage et d'étayement. Chacun des commissaires s'est adjoint, à la façon antique, une ou deux ombres, de sorte que nous étions toute une caravane, quatorze ou quinze, si j'ai bonne mémoire. Nous nous sommes gaîment engouffrés dans le réseau ténébreux par l'escalier en spirale situé derrière le pavillon de la douane, à la barrière d'Enfer. Après soixante-quinze marches, nos pieds ont posé sur un sol argileux et humide. Un frisson nous a saisis : un air frais et moite nous a frappé la figure : c'était naturel; au soleil, le thermomètre marquait vingt-neuf degrés; dans les catacombes, il ne s'élevait plus qu'à huit et demi : la transition était un peu brusque.

— Bah! n'importe, s'écria bravement M. G..., un joyeux conseiller municipal, gros et rond comme feu Panurge; en avant! qui m'aime me suive!

Et brandissant au-dessus de sa tête, en signe de ralliement, sa *bougie de l'Etoile* allumée, qui se mit à pleurer des gouttes sur les voisins, il s'élança le premier dans l'étroit boyau muré en pierres de taille, hautement voûté en plein cintre, qui forme la première rue de la cité souterraine.

Peu à peu, le sol s'éleva ou le ciel de la voûte s'abaissa, toujours est-il qu'au bout de deux cents mètres, nous fûmes obligés de courber la tête. Puis vint une flaque d'eau à franchir sur des pierres mal assurées, entre deux murailles luisantes de cristallisations formées par les sédiments calcaires du perpétuel suintement des rochers. De petits stalactites diamantaient la voûte, à la lueur des lumières dont le jeu fantastique silhouettait nos visages sur les parois, papillonnait dans l'eau pure, ridée à chaque instant par le mouvement des pierres de passage.

— Savez-vous, Messieurs, dit Victor C..., que nous avons tant soit peu l'air de brigands d'Hoffmann ou de faux monnoyeurs.

— Vous êtes bien assez phalanstériens pour cela, répondit M. G... de sa plus belle basse-taille.

Puis il jeta un gros cri.

Le désir de plaisanter lui avait porté malheur : sa bougie était tombée dans l'eau avec son bon mot... Une pierre trop branlante du gué lui avait fait tourner le pied... Un peu plus, il prenait un demi bain ou se donnait une entorse. Du reste, l'émotion de ce petit accident ne lui coupa nullement la parole; il continua d'éveiller par ses joyeusetés les échos endormis dans leurs solitudes.

Nous l'écoutions en riant, sans perdre toutefois l'occasion de remarquer les routes nombreuses que nous laissions dans notre marche à droite et à gauche, les unes droites, régulières, voûtées en maçonnerie, les autres sinueuses, accidentées et telles encore que les creusa jadis le pic du carrier.

Rappeler ici les détails successifs de notre itinéraire, me serait impossible. A peine pourrais-je les reconnaître aujourd'hui sur le plan des catacombes. Pardonnez-moi donc, ô lecteurs, si vous ne trouvez pas dans ces notes un ordre topographique, propre à vous guider, si jamais le hasard vous conduisait sous l'impoétique Montrouge.... Je n'ai pas la prétention de vous servir de cicerone; car, comme disait M. G... en arrivant tout essoufflé au point qui correspond à l'embarcadère du chemin de fer de Sceaux :

— Le diable m'emporte, si feu le labyrinthe de Crète fut jamais plus compliqué que cette grande taupinière.

Et pourtant la voie qui lui arrachait cette exclamation mythologique, était une des plus belles que nous eussions à parcourir. Large, élevée, coupée en plein roc, cette rue est recouverte d'un toit horizontal naturel, et se développe sur une courbe assez vaste pour aboutir à un grand carrefour dont le ciel est soutenu par de gros piliers carrés en pierres de taille. Au fond, dorment des quartiers de calcaire, énormes débris d'une avalanche souterraine.

Ces crèvements du toit s'appellent des fontis; lorsqu'ils entraînent toute la partie supérieure du rocher, et qu'ils laissent à nu la terre végétale du sol en y creusant une sorte de dôme elliptique, on les nomme cloches. Nous en avons remarqué plusieurs dont les ruines semblent le résultat d'un puissant cataclysme; et, dans plus d'un endroit, des fissures énormes du ciel qui avait craqué, des pointes de rochers surplombant nos têtes, présageaient un éboulement prochain, inévitable.

Nous hâtions le pas instinctivement, sans préméditation, en passant sous ces menaces du souterrain; mais M. G..., dont la vitesse n'était pas en raison directe du carré de la pesanteur, arrêtait un peu notre élan; car il marchait le premier en tête, derrière MM. les ingénieurs des mines, nos guides érudits autant que bienveillants, obstruait par conséquent le chemin, et de plus s'arrêtait de temps en temps pour se reposer, sous le malicieux prétexte de faire une observation nécessaire à sa commission inspectoriale.

— Avancez donc, G..., lui criait alors Victor C..., la voûte va nous enterrer.

— Bah! répondait M. G... avec une halte nouvelle; je m'en moque bien, l'homme juste n'a rien à craindre.

Justum ac tenacem propositi virum
Impavidum ferient ruinæ.

—Oh! oh! bravo! bravo! môsieu sait encore fort bienne son Horèce, interrompit un de nos amis, enfant de la blonde Irlande.

— Parbleu! je crois bien, reprit M. G..., au collége...

Le gaillard conseiller allait nous commencer le récit de ses souvenir du lycée impérial, mais nous ne jugeâmes pas à propos de l'entendre; et, bon gré mal gré, nous le poussâmes en avant.

L'aspect de la *grande taupinière* devenait de plus en plus intéressant : les chemins se décuplaient sur toute la ligne, les embranchements se multipliaient, les accidents de terrain variaient à chaque pas. Souvent nous passions péniblement un à un, courbés et blanchissant nos habits aux murailles, dans une route basse et si étroite que le digne M. G... se lamentait sérieusement sur les inconvénients de son maximum de rotondité.

— Je vais sortir d'ici plat comme...

— Comme un ministre, interrompit une voix.

— Votre comparaison est fausse, dit M. G... en s'accroupissant pour riposter, de nos jours les gens en place sont loin d'être plats... la corruption les fait enfler... de billets de banque.

— Ce ne sont pourtant pas des poules aux œufs d'or pour la France, reprit un troisième rédacteur de la *Démocratie*, que je ne signalerai pas à M. Delangle.

— Allons, messieurs, pas de politique, dit quelqu'un, nous ne sommes pas venus pour faire des *premiers-Paris*.

— Ce serait pourtant bien l'endroit pour les faire au niveau de la société actuelle, reprit l'intarissable M. G..., nous sommes très bas ici.

— Très bien, G..., dit Victor C..., mais de grâce avancez un peu; voici là bas une lumière : j'entends un bruit de pioches.

Nous pressâmes le pas, et bientôt nous arrivâmes près d'un ouvrier qui construisait un pilier à la lueur d'une maigre chandelle de suif. Cet homme était là, isolé de toute créature vivante, ainsi que le sont à peu près tous les travailleurs employés à la consolidation des catacombes... c'était un vieillard aux cheveux blancs... Sa vue nous

[illegible] tière, il ne nous suffira pas d'obtenir du Pouvoir une large et juste extension du droit électoral, il sera encore indispensable que la société elle-même sache et veuille exercer ce *droit*; il faudra, par exemple, qu'elle trouve dans l'association le meilleur *moyen* de réveiller le patriotisme des électeurs, et de leur garantir une indépendance matérielle et une aptitude morale que le morcellement actuel de leurs intérêts leur permet bien difficilement.

Ainsi, nous voyons bien que, par nos codes, par nos institutions de crédit, par les sociétés d'actionnaires, la Propriété a déjà une tendance et un droit légal à se mobiliser, à répandre ses bienfaits sur plusieurs têtes, sans se détruire ni se morceler; — mais il est également évident que la société, mieux que le Pouvoir, dispose des *moyens* de ce *droit*, et qu'elle peut seule, par l'association plus large des capitaux, des bras et des idées, opérer cette extension démocratique de la Propriété.

Il est non moins facile de voir que, par la liberté des cultes écrite dans nos chartes, par le libre examen et la tolérance de nos mœurs, la Religion tend, tous les jours, elle-même à devenir une affaire de conscience, de libre suffrage et de *droit* commun; — mais à la société seule il appartient de transformer graduellement sa morale, ses cultes et ses dogmes, et le *moyen* de cette transformation progressive ne peut être encore que l'association des lumières, des sentiments et des arts.

Il est clair que, par la liberté de l'enseignement, par la concurrence légale des individus, de l'Eglise et de l'Etat, on va faciliter en *droit* la vulgarisation théorique et professionnelle de toutes les sciences, et donner à l'instruction publique une immense émulation; — mais c'est encore des *moyens* sociaux mis en usage que dépend le succès de cette diffusion de lumières; c'est encore finalement à l'association qu'il faudra avoir recours pour garantir au peuple la variété des méthodes et l'enseignement à bon marché.

Enfin, s'il est vrai que l'application des sciences à l'industrie démocratise chaque jour le luxe et le bien-être; s'il est vrai que tous les éléments, l'air, l'eau, le feu, le fer, l'électricité, la vapeur et la lumière, se combinent admirablement pour assurer bientôt au peuple les douceurs économiques du comfort; s'il est vrai que la création des machines, accomplissant la parole du Christ, vient racheter l'esprit du joug de la matière et permettre à l'ancien esclave de penser à son tour; s'il est vrai que la poésie use déjà largement du droit qu'elle a de naître dans la foule, et qu'aucune loi n'empêche les fêtes du peuple d'éclipser celles des rois; — il est également vrai que tous les progrès à faire dans ce sens sont plutôt la tâche de tout le monde que celle du Pouvoir; il est encore vrai que l'association est le seul *moyen* de fortifier et de répandre cette démocratie du luxe et du bien-être; le seul moyen d'empêcher le génie des machines d'affamer les prolétaires et la poésie du peuple de s'imprégner, en naissant, de désespoir.

Qu'on ne s'étonne donc plus si notre opposition porte autant sur l'ignorance et les préventions de la société elle-même, que sur l'inertie et l'aveuglement des hommes du pouvoir; si la conquête et la vulgarisation des *moyens* démocratiques nous tiennent autant à cœur que celles des *droits*; si la plus mince découverte de la science ou d'un génie obscur nous paraît souvent plus intéressante et plus féconde que les victoires parlementaires et que toute l'éloquence de nos tribuns.

[illegible] ont émis autant d'idées socialistes que le comportaient les dispositions des convives; mais ils n'ont pas forcé la dose, et se sont gardés de donner à leurs paroles le cachet d'une école spéciale. Les principes qu'ils ont proclamés sont au nombre de ceux que tout le monde accepte ou est bien près d'accepter. En agissant ainsi, les orateurs n'ont surpris ni blessé personne, et se sont concilié au contraire un assentiment unanime.

Discours de M. Chauffour :

A la Révolution française! A la réalisation pacifique mais sincère, progressive mais constante de ses doctrines et de ses principes.

Messieurs,

Il y a plus d'un demi-siècle qu'une nation entière se mit à chercher son droit; elle le trouva dans sa conscience, et elle le proclama à la face du monde. Cette profession de foi sortie du cœur d'un grand peuple, consiste dans ces trois mots : Liberté, Egalité, Fraternité!

La gloire avec ses tentations, les désastres avec leurs découragements, les triomphes et les déceptions, le sarcasme et l'anathème ont passé tour à tour sur l'immortelle formule; à travers toutes ces épreuves le principe est resté certain, incontestable, rayonnant de cette évidence divine qu'il emprunte à sa source toute chrétienne.

Aucun des gouvernements qui se sont succédé depuis, n'a pu détruire la foi de la nation dans le droit proclamé par elle, et tous ceux qui ont osé se séparer de ce droit, ou lutter contre lui, se sont engloutis dans leur tentative insensée.

Les destinées de la France sont inséparables désormais du triomphe de la Révolution.

La monarchie, quoi qu'on ait dit, n'avait fait de la France qu'un royaume.

La Révolution en a fait une nation.

Elle a fait plus : elle a créé à cette nation une âme, un sentiment immense et énergique qui s'appelle patriotisme et nationalité.

L'intérêt général, l'intérêt de la nation doit dominer tous les intérêts particuliers : législateurs, soldats, fonctionnaires de tous les rangs, simples citoyens, nul ne doit se préoccuper de sa position personnelle, et nul sacrifice ne doit paraître pénible pour que la patrie soit grande et glorieuse!

Que nous sommes aujourd'hui loin de cet idéal sublime! A quel honteux spectacle sommes-nous condamnés à assister!

L'égoïsme érigé en règle suprême; chaque intérêt, si petit qu'il soit, s'insurgeant contre l'intérêt public; le pouvoir mettant à la disposition des personnes et des localités la puissance qu'il doit faire tourner au profit du bien général; une avidité sans nom substituée à cette noble émulation qui fait les dévouements civiques; partout l'individualisme étouffant les vrais intérêts de la patrie; la suspicion jetée à tous les sentiments nationaux; le savoir-faire seul qualifié de sagesse...; les plus hautes fonctions réservées en prime à qui se sera signalé par l'apostasie la plus cynique!

Dégradation lamentable! mal profond auquel il est temps de porter remède!

La Révolution avait dit aux citoyens : « Aimez la patrie; rendez-vous dignes de la servir par vos lumières et vos vertus! »

Le Pouvoir leur dit aujourd'hui : « Enrichissez-vous! » Déplorable précepte, aux réalités duquel nous assistons maintenant!

Conseil immoral, qui a imprimé la flétrissure de la corruption à notre antique honneur!

L'égalité n'est pas encore organisée parmi nous : là est la cause du mal. Comment se fait-il que, dans un pays aussi avancé que le nôtre, sous l'empire d'une charte qui proclame l'admissibilité de tous les Français aux emplois publics, le gouvernement soit resté investi du droit de disposer sans contrôle, et selon son bon plaisir, des innombrables places que défraie le budget? L'entrée, l'avancement dans les

[illegible] les rangs de la nation, qui ne sera plus divisée en une France officielle et une France civique; ce sera, en un mot, introduire dans la vie pratique, dans les rapports du citoyen avec l'Etat, la règle salutaire de l'égalité.

Que la fraternité ait aussi sa part dans les réformes patriotiques! Que le législateur s'occupe enfin du sort de ces classes pauvres et souffrantes dont la misère est à la fois la honte et le péril de notre civilisation! Que le droit au travail devienne un droit sacré! sanctifier le travail, n'est-ce donc pas sanctifier la propriété, ce dogme éternel de la société humaine! que l'Etat proclame qu'il est de son devoir d'ouvrir un asile à l'infirme, au vieillard resté seul, à l'ouvrier estropié sur le champ de bataille du labeur! Que la loi adoucisse aussi avec une sage sollicitude notre régime répressif! que l'échafaud de Buzançais ne se relève plus! que moins d'air vicié, et un peu plus de lumière circule dans ces affreuses maisons de réclusion où règne un silence morne comme le désespoir et d'où ne sortent que des êtres irréconciliables avec la société!... L'homme qui est tombé est encore un homme! L'améliore-t-on en le dégradant à ses propres yeux! L'intérêt de l'ordre social veut qu'on cherche à le ramener à la moralité par une éducation ferme et éclairée, et non à le rejeter de son sein, frappé du sceau d'une dégradation ineffaçable.

Liberté! Respect à tous les droits, à toutes les convictions.

Egalité! Egalité de tous devant la loi, égalité pour toutes les activités, pour toutes les aptitudes, pour tous les intérêts.

Fraternité, charité pour les faibles, pitié pour tous ceux qui souffrent!

Au triomphe des principes de la Révolution!

Discours de M. Iænger :

A l'organisation du travail!

Messieurs,

Les nations modernes dans le développement de leur activité industrielle, sont arrivées au point de transition entre deux grandes époques.

Dans le passé nous voyons les masses dominées et exploitées par la force. La conquête païenne dépouille le vaincu de sa dignité d'homme, le réduit en esclavage, le condamne au travail dont le fruit appartient à un maître; l'homme devient une chose qui a son propriétaire.

L'idée chrétienne proclamant le principe de la fraternité relève l'homme de son abjection; impuissante encore pour abolir l'esclavage, elle modifie cette triste condition et la transforme en servage. Dès lors le travail reprend espoir et trouve un stimulant dans ses aspirations vers la liberté. Par d'incessants efforts il se dégage des étreintes de la force et se donne des garanties par l'institution des corporations sous le régime des jurandes et des maîtrises; mais la masse des travailleurs souffre encore sous les entraves du privilége; elle les brise aux cris d'enthousiasme : *liberté, égalité, fraternité*! drame magnifique, mais terrible, où une nation rejette une forme sociale usée et dégage avec violence les éléments comprimés de son individualité.

Si l'ordre sans la liberté entrave, paralyse le travail et permet le despotisme de la force; la liberté sans l'ordre a des dangers tout aussi graves pour une nation; elle isole les activités, les met en concurrence hostile et déprédatrice, provoque une lutte anarchique dans le domaine industriel, lutte où le faible succombe et subit la loi du plus fort. Dès lors à la domination de la force vient se substituer la domination du coffre-fort. Dans les deux conditions, le travail subit des entraves et des spoliations. Autrefois les exactions violentes, les détrousseurs, les confiscations, de nos jours la spéculation, l'accaparement, l'agiotage, l'usure nationale et cosmopolite. Par la durée du désordre, le mal a pris une intensité qui engendre la corruption, inocule la gangrène au cœur de la nation et jette l'organisme social dans de fiévreuses agitations.

---

remua le cœur. N'est-ce pas un supplice cruel de passer ainsi, dans la mort d'un sépulcre anticipé, une journée de travail que n'adoucit presque jamais la causerie d'un compagnon. Nous voulûmes connaître si le prix attaché au labeur compensait au moins les misères de cette vie solitaire.

— Combien gagnez-vous, mon brave homme? lui dit Victor C...

— Cinquante sous par jour, monsieur, répond le vieillard, si j'étais terrassier je n'en aurais que quarante.

— Et combien de temps travaillez-vous?

— Dame! tous les matins je viens à six heures, et je m'en vais à six heures tous les soirs.

— Pauvre homme! dirent en même temps toutes les voix...

— Ah! que voulez-vous, mes bons messieurs, il faut bien travailler pour vivre; les temps sont si durs... V'là quarante ans que je fais ce métier-là... Y a eu ben des révolutions, mais elles n'ont rien changé pour moi.

Personne ne répondit; M. G... lui-même demeura taciturne pendant dix minutes, et il ne fallut rien moins que le spectacle inattendu et merveilleux d'un véritable chef-d'œuvre pour ramener dans la troupe l'entrain d'une conversation générale.

MM. les ingénieurs nous avaient ménagé une surprise charmante : ils s'étaient bien gardés de dire qu'un dédommagement de nos fatigues nous attendait dans une belle salle carrée, placée à l'extrémité d'une rue tortueuse. Un cri d'admiration nous échappa quand nous y arrivâmes. Un château semi-gothique décorait le fond, la pierre, sculptée avec une délicatesse prodigieuse, reproduisait tous les caractères de l'architecture militaire du seizième siècle. Rien n'était oublié, ni les tourelles crénelées à machicoulis, jetées en encorbellement aux coins de l'édifice, ni les meneaux des croisées, ni les décorations des linteaux et des archivoltes, ni les pignons dentelés du comble. L'escarpe, la contrescarpe fortifiaient le manoir, les escaliers de communication n'étaient point omis, les échauguettes et les bastions protégeaient l'entrée, la poterne tenait béante sa porte au pied des remparts.

Cette sculpture tournait autour de la grotte et représentait les sinuosités de la côte. Une mosaïque formée de silex noirs imitait la mer qui baignait les rochers sur lesquels se dressait la forteresse. Inexpliqués pour nous, ces petits monuments, hauts à peu près d'un mètre, excitaient vivement notre curiosité. MM. les ingénieurs se hâtèrent de la satisfaire en nous conduisant dans une salle voisine où, près d'une vue en relief de la cour intérieure du même château, nous lûmes sur une plaque de marbre l'inscription suivante :

CET OUVRAGE FUT COMMENCÉ EN 1777 PAR DECURE DIT BEAUSÉJOUR, VÉTÉRAN DE SA MAJESTÉ, ET FINI EN 1782.

Décure, après avoir suivi, en 1756, le maréchal de Richelieu à Minorque, et forcé par sa réforme, à s'occuper dans les carrières, s'amusa à modeler cette triple sculpture représentant Port-Mahon, où il avait été longtemps prisonnier.

Le malheureux, du reste, finit misérablement écrasé dans un éboulement au moment où il pratiquait un escalier pour conduire le public à son œuvre. Il n'eut pas le temps d'en jouir, et pourtant il le méritait bien.

En effet, quelle merveilleuse patience chez cet artiste inconnu! Il fallait vraiment avoir comme lui contracté, par une longue captivité, l'habitude de l'isolement pour se condamner volontairement à venir chaque jour, pendant cinq ans, dans ce souterrain connu de lui seul, exécuter le travail opiniâtre qu'il avait rêvé. On regrette, en voyant son ouvrage, qu'une éducation digne de lui n'eût pas développé les talents naturels de cet homme intelligent et plein de persévérance. Les arts compteraient peut-être aujourd'hui dans leurs fastes un grand homme de plus.

Décure n'est pas la seule victime dont nos guides nous aient parlé... ils nous ont raconté encore qu'un jardinier du Val-de-Grâce avait été trouvé cadavre en 1750, neuf ans après sa disparition dans les catacombes. On retrouva près de lui le squelette d'un chien qui l'avait accompagné; le fidèle animal aurait pu sans doute, grâce à l'instinct de son flair, retrouver son chemin : il resta et mourut aux pieds de son maître.

Des salles de Port-Mahon notre caravane s'achemina vers les caveaux des morts, ossuaire colossal divisé en plus de cinquante compartiments et qui, nous a-t-on dit, renferme les restes d'une population de quatre millions d'hommes. Ce palais funéraire est triste et repoussant. Les murs sont recouverts à une hauteur de deux ou trois mètres de fémurs, de tibias, de bras et d'avant-bras superposés perpendiculairement aux parois; des zones de crânes bruns suant l'humidité, varient cette tapisserie de rotules et de noix à demi-rongées. A quelques endroits au-dessous de chacune de ces têtes aux orbites vides, aux mâchoires désunies le plus souvent, mais encore garnies de quelques dents, de grands os attachés ensemble forment des croix semblables à celles que les sculpteurs de village ciselent sur les pierres tombales.

On prétend qu'autrefois existait un autel fait d'os et de crânes bizarrement arrangés; le tabernacle, les crédences, les vases, les chandeliers, tout avait été fabriqué avec des ruines humaines. Ce monument n'existe plus. Nous n'avons vu d'autre table de sacrifice pour le culte catholique qu'un massif de pierre nue, blanche et noire, qui semble un tombeau d'hier au milieu de ces vingt générations de squelettes brisés, mêlés, sans sépulture, dans un chaos immense.

Une des salles funéraires forme une sorte de musée consacré à des os bizarres ou plus grands que les autres, à des crânes troués de trépan ou de balles, à des membres sur lesquels la pourriture n'a pas encore achevé son œuvre en laissant à découvert les fibres, les nerfs et les veines sur les os. Perdus sans retour dans le tohu-bohu de la tombe, les débris des hommes grands par leurs vertus ou leur génie n'ont point pris place dans cette collection exceptionnelle : s'il s'en trouve quelqu'un c'est par hasard, et nul ne pourrait l'indiquer. Le choix est tombé sur des monstruosités de forme, sur des os rendus affreux par des fractures... la matière l'a emporté dans cette élection suprême, et le cœur est pris d'un indicible dégoût en face de tant d'horreurs.

Il est encore un spectacle repoussant que nous n'avons pas signalé : c'est celui des caveaux où les ossements n'ont pas reçu leurs dispositions symétriques. Ils sont là gisant par millions, mêlés, cassés, verticaux, obliques, horizontaux, parallèles, formant des tas énormes qui montent jusqu'au plafond. A côté de chacune des meules de cette moisson de la mort, les crânes mis à part et fracassés pour la plupart forment des piles analogues à celles des bombes et des boulets d'un parc d'artillerie.

La vue de toutes ces ruines humaines emplirait l'âme d'une douloureuse amertume, n'était le soin délicat qu'ont pris les moralistes d'égayer les visiteurs par leurs amusantes sentences. D'espace en espace des plaques de pierres de jais portent gravées en noir des inscriptions capables de faire rire les morts eux-mêmes, en vue desquels on les a posées. J'en excepterai quatre qui rappellent simplement l'ensevelissement des victimes de journées mémorables et sanglantes.

Les voici :

I.

COMBATS DE LA PLACE DE GRÈVE, DE L'HOTEL DE BRIENNE ET DE LA RUE MESLÉE, CHEZ LE CHEVALIER DU GUET, LES 28 ET 29 AOUT 1788.

II.

COMBAT DE LA MANUFACTURE REVEILLON, 24 AVRIL 1789.

III.

COMBAT DU CHATEAU DES TUILERIES, 10 AOUT 1792.

IV.

JOURNÉES DES 2 ET 3 SEPTEMBRE 1792.

Cette dernière m'a rappelé une vigoureuse page de l'un des plus beaux livres des temps modernes. M. de Lamartine raconte, dans son *Histoire des Girondins*, qu'on fit préparer d'avance aux carrières des sépulcres pour les victimes égorgées au 2 septembre.

Nos réserves faites sur ces quatre inscriptions, nous abandonnons les autres aux commentaires ironiques de nos lecteurs. C'est le cas de dire ou jamais :

Aimez-vous la *morale*? on en a mis partout.

Je n'ai pas compté les plaques, c'eût été trop de besogne; mais, par distraction, je les ai lues à peu près toutes, et même j'en ai copié quelques-unes à votre intention, ô mon cher lecteur, prévoyant avec rai-

truction, les armées opèrent de grandes choses, elles doivent ce résultat à la savante combinaison des forces. Dans l'activité productrice, l'association sera de même la source d'une prospérité à la condition que les agents de production soient ralliés par une organisation appropriée. Or, les forces vives du travail humain sont : le *capital*, cette épargne faite sur le produit du travail accompli, et qui se convertit en instrument fécond de production. Le travail ou l'activité libre et spéciale de l'individu dans le champ de la production ; c'est la dot légitime que la nature dispense à l'homme comme corollaire du droit de vivre. Le talent, cette lumière de l'intelligence qui doit éclairer et diriger le travail dans les opérations ; dans l'état présent, ces trois agents ne sont pas ralliés, ils n'ont pas trouvé leur terme de conciliation ; leur antagonisme va parfois jusqu'au point de se dénier réciproquement leur droit naturel. La science qui organise le travail est d'une justice plus compréhensive ; elle accorde à tous trois un titre de légitimité ; ce titre elle le confère en vertu de la charte éternelle qui veut que toutes choses se développent conformément à l'*ordre*, à la *liberté* et à la *justice*. Quand l'organisation du travail sera constituée sur ces bases, les trois puissances de production se rallieront dans une intime solidarité d'action et de prospérité, et confesseront leur légitimité réciproque.

Le problème de l'organisation du travail se pose donc en ces termes : déterminer la méthode ou la combinaison dans laquelle le *capital*, le *talent* et le *travail* peuvent développer leur action convergente dans un accord d'*ordre*, de *liberté* et de *justice*. La solution de ce haut problème préoccupe vivement les esprits. Disons-le, à la gloire de notre patrie, c'est sur la terre de France que pour la première fois, ce problème a été posé avec netteté et précision, et que probablement il recevra la démonstration pratique.

Citoyens éclairés et dévoués aux intérêts du pays, nous sommes réunis ici dans un but commun ; nous demandons tous le perfectionnement des institutions et des garanties politiques. Dans les circonstances présentes nous déclarons ces réformes d'urgente nécessité. Toutefois portez vos regards plus loin ; pénétrez à la cause du mal et voyez si les réformes politiques les plus libérales ne sont pas fatalement altérées et déviées de leur tendance, quand elles sont appliquées à une société divisée par la lutte des intérêts, en proie aux tiraillements égoïstes de l'individualisme. Comprenez alors que ces réformes ne produisent leur effet bienfaisant, qu'autant qu'elles trouvent un milieu qui féconde le germe qu'elles y déposent ; et qu'ainsi les réformes politiques impliquent la nécessité des réformes sociales. C'est dans l'organisation du travail, reliant les intérêts de toutes les classes dans une association librement consentie, que ces réformes ont leur principe et leur moyen de réalisation ; désormais c'est sur cette base que pivote tout progrès social.

Représentants intelligents et loyaux de tous les partis politiques, faites un accueil sympathique à l'idée de l'organisation du travail. C'est en son nom que vous pouvez vous donner fraternellement la main et imprimer le sceau au pacte de réconciliation ; car c'est par l'organisation du travail que l'ordre obtient des garanties de stabilité, que la liberté peut prendre un large et noble essor, et que la justice pratique donne à la constitution sociale une haute sanction de moralité.

Le gouvernement français jugé en Prusse.

Le *Journal des Débats* a récemment attaqué le roi de Prusse avec une grande imprudence. Nous avions prévu que ce défi donnerait à la presse allemande l'occasion d'exprimer ses sentiments pour le gouvernement français, et que ces sentiments seraient peu flatteurs. Nous ne nous étions pas trompés, et voici comment l'*Observateur rhénan*, dans un récent article, relève le gant si té-

pas, il sait trop bien son monde pour s'imaginer que ses paroles pussent produire un effet quelconque à Berlin. Nous garderions en conséquence sur tout l'article le silence qu'il mérite, s'il ne s'y était pas glissé une observation dont dans ce moment le *Journal des Débats* aurait dû avoir le bon esprit de se priver. Le silence du *réces* sur la périodicité de la diète générale, paraît au *Journal des Débats une ostentation du dédain*, et, ajoute-t-il, l'ostentation est la *force des faibles*. Vraiment il est inutile de défendre le gouvernement prussien contre les attaques du *Journal des Débats*, mais nous ne pouvons pas nous abstenir d'admirer l'audace avec laquelle la feuille ministérielle parle de la *force des faibles* à une époque où le gouvernement français pousse le dédain pour l'opinion publique jusqu'à la dernière effronterie. Les dénonciations les plus terribles se suivent coup sur coup, et le ministère ne sait leur opposer que le dédain, c'est-à-dire la *force des faibles*. Récapitulons quelques faits :

Tout le monde se rappelle l'étonnement causé par le certificat de satisfaction délivré par la Chambre des députés à M. Duchâtel, et le lendemain M. de Girardin répéta ses accusations. Et depuis neuf mois le journalisme vit là-dessus.

Le lendemain du jour où M. Hébert montant à la tribune présenta M. Warnery comme un misérable, celui-ci écrit au chancelier pour demander la nomination d'une commission composée de cinq pairs pour se justifier. Et l'opinion publique reste flottante là-dessus.

Un conseiller de préfecture, M. Tuja, donne sa démission, en la motivant sur ce qu'il ne peut rester plus longtemps témoin salarié « du despotisme éhonté, de la vénalité qui règne dans toutes les branches de l'administration. » Il ajoute que « la moralité, la justice, sont sacrifiées aux spéculations électorales et à la plus vile cupidité ! » Et chacun se demande, si M. Tuja a réellement vu tout cela, ou s'il est fou.

Toute la presse retentit journellement de paroles, dont une seule aurait suffi, il y a six mois, pour mettre le feu aux poudres du parquet, et les moteurs du système de la complicité morale laissent imprimer des phrases comme celle-ci : « Eh bien ! nous disons au ministre, qu'il a menti sciemment ; et cela ne nous étonne pas d'un collègue de M. Duchâtel, d'un homme qui — après tout — se nomme Hébert. »

Malgré toutes les démarches du gouvernement, M. Pagès est nommé député à Toulouse. Le peuple crie à cette occasion : A bas les voleurs ! Et ce cri devient une manifestation politique.

Que fait le ministère ? Il *dédaigne* M. de Girardin, il dédaigne le *Courrier français*, M. Warnery, M. Tuja, toute la France, et avec un orgueil, voisin du délire, il met en usage *la force des faibles*. Le *Journal des Débats* a néanmoins le courage de reprocher de but en blanc au gouvernement prussien son dédain pour les vœux d'une fraction de la Diète. Il y a mieux. Ce journal se moque aussi de la patience des Prussiens. Le journal des Tuileries devrait se garder d'en appeler à l'impatience des peuples. Et, du reste, où trouver la patience des anges, sinon en France ? Si les Français n'étaient pas d'une patience inouïe, les manifestations du mécontentement général, en présence des scandales dont la France s'attriste, se traduiraient d'une manière énergique.

Vraiment, nous n'entendons pas reprocher aux Français leur longanimité, nous savons que les violences ne pourraient qu'empirer les choses, mais nous nous sentons révoltés de la perfidie d'une feuille qui, feignant de prendre un véritable intérêt à l'avenir de la Prusse, ne laisse passer aucune occasion de prêcher au peuple prussien la défiance envers son gouvernement.

Une Education religieuse.

Depuis la chute de l'empereur, c'est-à-dire depuis la réaction soi-disant religieuse de la Restauration, il est devenu de mode

par les princes du sang. En France, l'Université n'existe que pour la bourgeoisie aisée ; la haute noblesse, habituée à la regarder comme athée et impie, la craint comme une peste et préfère les éducations particulières.

Figurez-vous un jeune homme noble dont l'éducation est faite selon les principes néo-catholiques à la mode. D'abord il a un profond mépris pour toute idée de progrès. De bonne heure on lui dit et redit que la littérature du dix-huitième et du dix-neuvième siècle n'est que l'œuvre de Satan et de ses inspirés. A partir de Bossuet et de Racine il ne connaît plus d'écrivain digne d'être lu, à peine lui permet-on la lecture des *Méditations* de M. de Lamartine. Ses manières sont froides et altières, il se méfie des hommes, par contre il a l'air contrit, les cheveux coupés à la jésuite et tous les dehors de la piété. On le voit souvent à la messe, et en sortant de l'église il ne connaît d'autres études que celles de l'escrime et de la chasse. Cet homme qui, grâce à son éducation particulière, ne sait tout au plus qu'une langue étrangère, juste assez pour demander dans les hôtels tout ce qui lui faut pour être servi, à moins que ce soit une nature d'élite, faisant son éducation elle-même, cet homme n'a pas la moindre notion de la véritable morale, c'est-à-dire de la solidarité humaine.

On lui a enseigné les devoirs envers Dieu ; on lui a dit d'aller à l'église, d'entendre la messe et de se confesser ; mais, quant aux devoirs de citoyen et d'homme, il sait tout au plus qu'il faut faire l'aumône en la faisant passer par la main du confesseur. Aussi a-t-il le ton dur et altier ; il regarde les domestiques comme des hommes d'une autre trempe ; au lieu d'amis il n'a que des connaissances, sa femme même devient sa propriété, pour laquelle il n'a de compte à rendre qu'à l'église. La loi civile, pour lui, n'est qu'une nécessité qu'il subit, mais qu'il n'accepte pas.

Cet homme sera peut-être un marguiller ; il ne sera jamais un homme ; il pourra devenir un voleur ou pis encore.

Les conseils de Prud'hommes.

La lettre suivante nous est adressée par un ouvrier typographe :

Paris, 19 août 1847.

Monsieur,

Dans votre numéro d'hier vous avez reproduit un article du journal le *Commerce* ; cet article était une réponse à une lettre qui lui avait été adressée par un typographe qui, par des motifs faciles à apprécier, a dû garder l'anonyme ; les faits dénoncés dans cette lettre sont de la plus rigoureuse exactitude ; le *Commerce* en a passé quelques-uns sous silence ; qu'il serait bon de livrer à la publicité. Nous comptons sur vous pour cela. Voici cette lettre :

Paris, 18 août 1847.

Monsieur le rédacteur,

Nous avons lu dans votre numéros du 11 de ce mois la critique de la protestation que les ouvriers de Paris signent en ce moment contre les conseils de prud'hommes établi par l'ordonnance du 9 juin.

Nous espérons, monsieur, que vous voudrez bien insérer cette lettre en réponse à votre article.

Puisque vous voulez user de votre droit d'Aristarque, vous auriez dû, ce nous semble, insérer d'abord notre protestation, puis, naturellement après, serait venue votre critique ; vos lecteurs auraient pu ainsi apprécier la valeur et peser la justice de vos raisons, qui, nous le disons tout de suite, ne sont pas solides.

Tout en blâmant l'ordonnance du 9 juin, sur ce qu'elle fait juger un

---

son que viendrait dans mon feuilleton tel passage où j'aurais grand besoin de jeter un peu de rire en guise de poudre sur une description des moins gracieuses, afin d'en dissimuler autant que possible la noirceur.

Donc laissez de côté vos idées sombres, je vous en prie, et ne vous gênez pas pour rire avec moi du *chauvinisme* suranné de ces braves moralistes. — Je ne dis rien des citations bibliques.

Place au grave Sénèque, il vous dit :

ÆQUAT OMNES CINIS, IMPARES NASCIMUR ; PARES MORIMUR.

> La mort nous confond tous sous un même niveau,
> La distance des rangs se perd dans le tombeau.

Puis vient Marcus Tullius Cicero :

> PRIMUM NON NASCI ALTERUM QUAM CITO MORI,
> PRIMA FUGIT...
> (Mieux vaut ne pas naître que de mourir tôt.)

Puis le doux et pieux Virgile s'écrie :

> OPTIMA QUÆQUE DIES MISERIS MORTALIBUS ÆVI
> (Hélas ! nos plus beaux jours s'envolent les premiers.)

Je trouve même un des rares péchés du bon Horace, lequel, comme chacun le sait, n'était pas trop moraliste :

> OMNEM CREDO DIEM TIBI DILUXISSE SUPREMUM.
> (Croyez que chaque jour est pour vous le dernier.)

Après les poètes latins, les prosateurs et les poètes français. Une seule de ces inscriptions m'a vraiment ému, celle inscrite sur le sarcophage dit *tombeau de Gilbert* :

> Au banquet de la vie, infortuné convive,
> J'apparus un jour et je meurs ;
> Je meurs et sur la tombe où lentement j'arrive,
> Nul ne viendra verser des pleurs.

C'est le cri d'une âme écrasée par la société. A la bonne heure ! Malfilâtre, dans un jour d'erreur, a écrit :

> Insensés, nous parlons en maîtres,
> Nous qui, dans l'océan des êtres
> Nageons tristement confondus ;
> Nous, dont l'existence légère,
> Pareille à l'ombre passagère,
> Commence, paraît et n'est plus.

On ne lui en a pas fait grâce. On l'a mis à côté de ces rimes flandreuses de Legouvé, poète médiocre, mais vertueux :

> Tel est donc de la mort l'inévitable empire :
> Vertueux ou méchant, il faut que l'homme expire.
> La foule des humains est un faible troupeau,
> Qu'effroyable pasteur, le temps mène au tombeau.

Enfin, pour clore la liste, citons celui qui a fourni le contingent le plus abondant, l'excellent M. Delille, traducteur juré, patenté et breveté des auteurs latins et anglais, auteur en outre, pour son propre compte, de très flasques moralités sur les *Trois Règnes* et l'*Imagination*. Ecoutez-le, ce digne M. Delille :

I.

Les palais de la mort nuit et jour sont ouverts.

II.

Protéger les tombeaux c'est honorer les morts !!!

III.

> Chaque mortel paraît, disparaît sans retour.
> Mais par d'illustres faits vivre dans la mémoire,
> Voilà la récompense et le droit de la gloire.

Pendez-vous, ô phalanstériens mes amis, pendons-nous ensemble, car ni vous, ni moi n'aurions jamais pu trouver tout cela.

Ou, plutôt, rions aux éclats, morbleu ! Rions comme j'ai fait dans les catacombes, sans pouvoir m'en empêcher, malgré les ossements qui m'entouraient, comme fit également notre compagnon d'excursion M. G..., à qui ces mirifiques inscriptions rendirent sa belle humeur et mirent l'âme en joie. Le feu roulant de ses saillies recommença à jaillir sans interruption, comme une gerbe d'artifices ; il me faudrait une mémoire pareille à celle de Pic de la Mirandole pour me rappeler tous les calembourgs qu'il commit depuis la porte des caveaux, jusqu'à notre retour au grand air, par le même escalier qui nous avait introduits dans la crypte.

II.

Jusqu'ici, ô lecteur, nous n'avons encore visité que les catacombes situées *extra-muros* ; quelques minutes d'indulgence encore, si vous le voulez bien, et nous reviendrons dans la grande ville par un chemin des moins fréquentés. Il me reste à dire, en quelques mots, la seconde partie de notre excursion. Une porte bâtarde, située entre la barrière d'Enfer et la barrière Saint-Jacques, sur le boulevart intérieur, ouvre l'escalier du souterrain creusé *intra-muros*. Les deux catacombes communiquaient jadis entre elles, mais l'octroi qui veille aux intérêts du fisc, pour le plus grand mal du commerce, a fait clore tout passage, par crainte de la contrebande. Les employés font même souvent des patrouilles et des rondes dans les corridors de la crypte intérieure, pour voir si quelque fraudeur n'essaierait pas de renouveler des tentatives depuis longtemps inusitées. Ils perdent leurs pas et leur temps. Le fraudeur des catacombes est passé à l'état de mythe. Le vol et la contrebande n'ont pas peur, de nos jours, de se montrer en plein soleil.

Continuons. Cette seconde partie des souterrains est beaucoup plus avancée que la première pour les restaurations. Les allées y sont plus droites, mieux voûtées, soit en arc cintré, soit en ogives, soit en dalles plates.

Dans toute la traversée, c'est-à-dire en passant sous le boulevart Saint-Jacques, la Grande Chaumière, le Luxembourg, jardin et palais, les rues de Vaugirard et du Pot-de-Fer, nous n'avons trouvé qu'un seul passage difficile. Ah ! par exemple, disons de suite qu'il l'était beaucoup plus que les autres ; il nous a fallu descendre une mauvaise échelle, marcher à quatre ...... dans une longueur de quarante mètres, ramper sur le ventre dans un trou terreux en pente.

Pour le coup, M. G... n'était plus le seul à s'emporter contre les embarras du voyage ; toutefois, il dominait le chœur des murmures par l'éternel solo de ses jurons ou de ses lazzis.

Un moment avant d'arriver à la porte de la rue du Pot-de-Fer, comme la croûte du ciel de rocher qui nous recouvrait laissait entendre distinctement le bruit des voitures, M. G... se mit à crier :

— Arrêtez, cocher, une place !

Un rire général suivit cet appel.

— Il a répondu, reprit M. G.... impossible à déconcerter ; j'ai entendu crier : Complet !

Il faut vous dire en terminant que M. G... a reçu le jour dans les campagnes fécondes qu'arrosent les flots bavards de la Garonne. C'est une indiscrétion, je crois, mais, en bonne foi, lecteur, il me semble que je vous la devais comme éclaircissement avant de m'écrier à mon tour sur la dernière ligne de ce feuilleton : — Complet !

GEORGES OLIVIER.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES LETTRES.

M. Scribe est un de ces esprits charmants qui ne vieillissent point et produisent toujours. Le fécond écrivain ne veut pas mentir à son passé, car on annonce de lui une foule de nouvelles créations. — Au Théâtre-Français, le *Puff*, étude sur la corruption, et une pièce en cinq actes, anonyme encore, pour Mlle Rachel. — A l'Opéra-Comique, trois poèmes, avec MM. Auber, Reber et Boisselot. — A l'Opéra, quatre actes, avec M. Auber. — Au Gymnase, la *Déesse*, et deux autres vaudevilles pour Mmes Rose Chéri et Melcy. — Lundi, réouverture de l'Ambigu-Comique par le *Fils du Diable* de MM. Frédéric Soulié, Paul Féval et Saint-Yves... Puisse l'*Epoque* défunte n'avoir pas déteint sur ce drame extrait d'un roman publié dans ses colonnes ! — Tisserant va rentrer sous peu de jours au Gymnase... Les habitués du boulevart Bonne-Nouvelle s'en réjouissent d'avance ; ils ont raison. — Les Délassements-Comiques promettent monts et merveilles d'une fantaisie lumineuse et gigantesque, intitulée le *Château Rouge*. — L'Opéra-Comique va mettre en répétition un ouvrage en trois actes, de M. Luigi Borghèse, paroles de M. de Leuven. — L'Opéra-National prépare son ouverture ; l'œuvre de M. Maillard est à la copie, le prologue de MM. Alphonse Royer et Gustave Waëz est prêt, et se trouve en ce moment dans les mains des compositeurs, MM. Auber, Halévy, Adam et Carafa. Ce théâtre vient de recevoir un petit acte de M. de Saint-Georges, musique d'Offenbach, le violoncelliste. — *L'Entr'acte* annonçait hier la mort de M. Armand Séville, rédacteur en chef du *Corsaire* et du *Mentor*, pendant la Restauration, auteur d'un grand nombre d'ouvrages dramatiques, entre lesquels on cite le *Forçat libéré*, qui obtint un succès immense à l'Ambigu-Comique.

y aura des voies qui paieront des brevets de contre maître. C'est surtout dans l'imprimerie que le tripotage s'est montré. Les maîtres imprimeurs, très peu nombreux en comparaison des patrons des autres industries de la même catégorie, ont passé la jambe à l'ordonnance; ils ont nommé jusqu'à trois contre-maîtres, outre le prote qui existait déjà, dans un atelier de vingt-cinq ouvriers, pour obtenir la représentation dans les conseils. Les maîtres lithographes, ayant appris la ruse employée par les maîtres imprimeurs, ont fait comme ceux-ci, qui sont aujourd'hui sur les épines.

Mais ce n'est pas tout. M. ..., maître imprimeur breveté, philanthrope qui rêve l'âge d'or du patronage, et qui, pendant quatre ans, a présidé un conseil de prud'hommes composé en nombre égal de patrons et d'ouvriers pour l'imprimerie, s'est fait porter sur la liste des électeurs comme lithographe, et son associé, non breveté, M. ..., comme imprimeur. M. ..., breveté, autre philanthrope encore froissé de ce que ses ouvriers ont refusé une diminution de salaire qu'il voulait leur faire subir, à cause, disait-il, de la cherté des subsistances et de la rareté des travaux, s'est fait porter comme relieur, et son associé non breveté comme imprimeur. Or, MM ... et ... ne sont ni lithographe ni relieur, ils sont philanthropes (2).

Eh bien! lorsque nous sommes allés à la préfecture pour dénoncer ces manœuvres, on nous a éconduits sous prétexte que nous ne sommes pas électeurs.

Étonnez-vous après cela de l'amertume de nos expressions!

Quant à la bonne foi et à l'impartialité dont les prud'hommes patrons ont fait preuve jusqu'ici, dites-vous, c'est une pastorale que le journal le *Commerce* fera bien de laisser chanter au *Moniteur des Prud'hommes*, qui est payé pour cela, sinon demandez la suppression des tribunaux et des gendarmes, la bonne foi seule servira de garantie contre les vices et les passions des hommes.

Nous arrivons au reproche que vous nous faites de l'amertume de nos paroles, ce qui, dites-vous, a nui à notre cause; il est possible que les charlatans officiels n'aient pas été satisfaits, mais le nombre de signatures obtenues prouve que nous avons touché juste. Nous pourrions nous justifier par cette seule raison : les ouvriers se sont demandés : Est-ce le peuple qui doit être soumis au gouvernement, ou si c'est celui-ci qui doit être soumis au peuple? Ils se sont dit : Puisque nous nourrissons les hommes du pouvoir, ce n'est pas pour qu'ils nous gouvernent selon leur plaisir, mais selon le nôtre; et puisque M. le ministre de l'agriculture et du commerce ainsi que les autres improductifs, ne font pas leur devoir, nous avons le droit de les rappeler à la justice et à la raison. Mais voici ce que nous dirons pour nous justifier d'avoir parlé comme des hommes forts de leur bon droit : Nous avons pétitionné en temps opportun devant les Chambres pour obtenir la révision des lois qui régissent les prud'hommes, on n'en a pas tenu compte, l'ordonnance du 9 juin le prouve; le temps des pétitions est donc passé, il ne nous reste plus qu'à *protester*, c'est ce que nous faisons aujourd'hui. A l'avenir, nous aurons la précaution de fixer nos prix de main-d'œuvre, avant de commencer aucun travail; par ce moyen, nous éluderons la compétence des conseils de prud'hommes.

Du reste, nous dirons en terminant qu'il n'y a rien de moins assuré que l'existence des conseils de prud'hommes. Est-ce que toutes ces accusations de vol qui ont lieu depuis quelque temps ne vous révèlent pas comme à nous que l'édifice élevé en 1830 par la bourgeoisie sur un tas de boue mêlée d'or, est sur le point de crouler, sans qu'il soit même besoin de contribuer à sa chute? Bientôt il ne restera plus qu'à déblayer le terrain, et vous et nous, la presse et le peuple, nous élèverons un monument qui aura pour base la justice et l'égalité, et pour couronnement l'organisation du travail.

Recevez, Monsieur, etc., UN TYPOGRAPHE *non électeur*.

Leur Vertu.

Nous avons déjà annoncé que M. Teste était dans un état de santé déplorable; nous avons annoncé que les témoignages des médecins et les démarches faites auprès du ministère étaient restées sans aucun résultat, et nous avons exprimé notre indignation d'une inflexibilité qui, en cette occasion, est une lâcheté de plus et un véritable crime. Quoi! il ne reste donc plus un seul sentiment noble et humain chez ces gens là? C'est par peur des journaux, dit-on, qu'ils agissent ainsi. Ce sentiment est une insulte à la presse. Il n'y a pas une feuille en France capable, non-seulement de blâmer, mais encore de ne pas approuver un acte que commanderaient les premiers droits de l'humanité; il n'y a pas un journal qui veuille que la prison soit un tombeau même pour les plus grands coupables à qui la justice a laissé la vie : le pouvoir, nous n'en doutons pas, le sait fort bien.

Espèrent-ils donc faire prendre à l'opinion leur froide cruauté pour une vertu stoïque, et témoigner ainsi de leur horreur pour la corruption? L'opinion publique ne croira pas plus à la sincérité de leur colère qu'à la réalité de leur vertu. Non, le public ne s'y trompera pas : le refus de transférer M. Teste dans une maison de santé sera pour le public une lâcheté, à moins qu'il n'y voie quelque chose de plus odieux encore, une vengeance. Mais que l'ancien collègue de ces messieurs meure en prison, il n'emportera pas pourtant dans la tombe l'indignation soulevée dans le pays par une politique de corruption dont ce malheureux, qui paie pour tout un état de choses, n'a été qu'un complice conséquent, mais maladroit.

Nous trouvons dans le *Droit* de ce matin la nouvelle déclaration que voici :

On nous communique la pièce suivante, qui constate l'état de santé de M. Teste :

« Nous, soussignés, docteurs en médecine, nous sommes réunis à la Conciergerie pour conférer de nouveau sur l'état de la santé de M. Teste.

» Nous avons reconnu, comme dans nos réunions précédentes, que l'affection du cœur, caractérisée par un bruit de souffle avec augmentation dans la force d'impulsion de cet organe, ne présentait aucune amélioration. (Cette affection du cœur consiste dans une hypertrophie

(1) Le bruit court aujourd'hui que les maîtres imprimeurs avaient pris la détermination de protester contre l'ordonnance du 9 juin, s'ils n'avaient pas été représentés au sein des conseils.

(2) M. ... a été élu *comme imprimeur*. Pour s'assurer de la vérité de ce que nous disons relativement aux contre-maîtres et aux patrons, on n'a qu'à consulter la liste des électeurs.

LETTRE DÉDIÉE AUX ADORATEURS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE L'ARTICLE 1421 DU CODE CIVIL.

La lettre suivante a été adressée au *Journal des Débats*, qui ne l'a pas pas insérée; nous la publions en rectifiant seulement l'orthographe.

Monsieur le journaliste,

Vous avez fait une bien vilaine chose; mais je ne crois pas que ce soit par méchanceté, c'est faute d'avoir réfléchi. Vous avez dit pendant bien longtemps, il faut que les ouvrières portent leur argent à la caisse d'épargne, et ma maîtresse, qui est très bonne, m'a dit : Charlotte, tu as un enfant, il faut être économe, car ton mari ne l'est pas. Va porter ton argent à la caisse d'épargne. Voilà que mon enfant a bientôt treize ans, et qu'elle va faire son apprentissage chez la couturière de madame; mais il faut payer, et je veux reprendre mon argent, et on me dit qu'il faut que ce soit mon mari. Mais, que je dis à ces messieurs, ce n'est pas mon mari qui a mis l'argent; mais ils disent que c'est la loi, que tout ce qui est à la femme est à son mari, et qu'elle n'y peut toucher que si son mari le veut bien. Mais, que je leur dis, messieurs, vous ne faites pas attention que c'est une loi qui est pour les dames qui ne font rien et qui ne gagnent rien; mais moi je travaille, et ce n'est pas mon mari qui a mis l'argent ici, puisque le dimanche il mange l'argent de la semaine, et il finit le lundi s'il en reste. Lui, il est ouvrier, il a sa chambre; moi, je suis cuisinière, et je veux que mon enfant soit bien élevé, et quand je disais à mon mari que j'avais de l'argent, il faisait le mardi aussi, et je n'en avais jamais rien. Ce n'est pas qu'il soit un mauvais garnement, mais il a des camarades, et ça aime à riboter un peu avec l'argent des autres. Vous voyez bien que si je dis à mon mari que j'ai de l'argent, je n'en aurai plus. C'est vous, Monsieur le journaliste, qui avez trompé ma maîtresse, et moi je n'aurai plus un sou; mais ou dit que les journalistes ça parle à tout le monde, parlez à tous ceux qui font les lois pour qu'on arrange cela, et que les femmes des ouvriers ne soient pas obligées de dire à leur mari qu'elles ont de l'argent, surtout quand elles ont des enfants. Vous avez fait mon malheur et celui de bien d'autres qui vous ont cru; il faut arranger cela, il faut leur faire lire ma lettre pour qu'elles ne portent pas leur argent, si elles ont des maris; il faut parler au roi et à la chambre, pour que la femme de l'ouvrier ait la permission d'amasser de l'argent pour son enfant; enfin, il faut que vous me tiriez de là.

Votre servante, CHARLOTTE.

P. S. J'irai l'autre semaine demander si je peux prendre mon argent.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Le conseil municipal de Paris, malgré les *Débats* et la spéculation, a pris une heureuse initiative en faisant décider la mise en consommation des 26,000 sacs de farine, formant la réserve de la boulangerie de Paris. Ce vote accélérera la baisse des grains. Il est à regretter que, dans cette circonstance l'autorité administrative, ait montré une fâcheuse incapacité, en résistant, par respect pour les préjugés des économistes, à une mesure que dictait le simple bon sens. Espérons qu'elle ne persistera pas dans cette opposition, et qu'elle obéira franchement à l'intelligente initiative de nos représentants municipaux.

— Ceux-ci ont aussi donné une leçon au ministre de l'intérieur, qui, malgré de vives et instantes sollicitations, se refuse à opérer les améliorations réclamées depuis longtemps, relativement aux bureaux des nourrices. — Pour donner force à son vœu, le conseil municipal a refusé les crédits. — Depuis trop longtemps, l'administration supérieure se croit en droit de décider souverainement sur les intérêts locaux; il est temps que les municipalités assez éclairées pour se conduire elles-mêmes, se pénètrent du sentiment de leurs devoirs et de leur puissance, en même temps que de celui de la profonde incapacité de l'administration supérieure, tout absorbée par ses viles intrigues.

— Le *Courrier français* continue à dérouler la liste des nombreuses dilapidations qui se sont commises impunément en Algérie. Le ministère, écrasé sous la honte de tous ces méfaits, profite de l'absence des Chambres, pour se dérober, par le silence, à la discussion de ces importantes révélations, et jouit encore quelque temps du pouvoir. Ah! cependant, est-ce jouir du pouvoir que de traîner une existence aussi misérable, et que de rester à la tête d'une grande nation pour l'avilir et se perdre avec elle dans ce gouffre d'infamies qu'ils ont eux-mêmes ouvert sous ses pas!

— L'état de l'Europe est peu rassurant. Évidemment il y a une décomposition imminente dans les classes élevées. En France, elles ont poussé l'égoïsme, l'ingratitude et l'oubli de tout devoir social envers les classes inférieures à un tel point qu'elles en sont arrivées à ne plus pouvoir et à n'oser même réclamer un respect que leur conscience leur dit fort bien ne pouvoir être accordé qu'à ceux qui font œuvre de dévouement. Si quelques écrivains stipendiés exaltent la profusion de leurs aumônes, elles ne se dissimulent pas que des charités privées restent toujours bien au dessous de leurs devoirs sociaux; et d'ailleurs de quelle source impure sortent souvent ces aumônes si prônées? — A l'étranger, les royautés se dégradent de leurs propres mains. Les lâchetés de dona Maria en Portugal, le machiavélisme de François II et de l'infâme Metternich en Autriche, les légèretés de l'innocente Isabelle en Espagne, les cruautés de Nicolas en Pologne, les ennuis profonds de Léopold en Belgique, la déconsidération morale de Guillaume en Hollande, etc., présagent la transformation de ces formes usées de gouvernement : elle coïncidera sans doute avec la transformation sociale, dont l'avènement pourra seule prévenir les catastrophes terribles dont la Civilisation est menacée et par sa propre impéritie et par le mauvais vouloir de ses gouvernants.

GRANDE-BRETAGNE.

Les journaux anglais sont peu intéressants depuis quelque temps. Les élections les préoccupent presqu'exclusivement. Ils sont évidemment embarrassés pour formuler une opinion sur les partis nouveaux qui se forment aux dépens des vieux partis et des vieilles idées qui s'en vont. Ce qui est certain, toutefois, c'est que les directeurs et les intéressés des divers chemins de fer anglais sont au nombre d'une... efforts soutenus et réitérés pour forcer la chambre et les journaux à s'occuper de questions sociales.

Le *Times* commence à craindre que l'Europe entière ne soit menacée de perturbation par les idées nouvelles qui remuent les classes ouvrières, surtout en Angleterre et en France.

« Le sentiment universel, dit-il, est celui du mécontentement à l'égard du passé et d'inquiétude pour l'avenir, et qui pourrait dire combien cet avenir est proche de nous, et jusqu'à quel point il pourrait être d'un caractère redoutable. »

Le *Northern Star*, journal des chartistes, affirme que l'on ne pourra plus maintenant étouffer la question de la réforme électorale par une foule de propositions oiseuses sur des réformes *sanitaire, médicale, militaire, coloniale*, etc., etc., auxquelles on ne donne aucune suite, et qu'on ne propose même que pour amuser le public, sans y porter le moindre intérêt sérieux.

Il y a pourtant une question de réforme monétaire, à laquelle le public commence à s'intéresser vivement : c'est la base du système actuel du papier-monnaie qu'on veut modifier profondément. Le prix de l'or monoyé est fixé à un taux permanent par le gouvernement anglais, tandis que ce prix varie comme celui de toute autre marchandise dans le commerce. Cette anomalie cause de grandes perturbations dans l'industrie nationale au seul profit des juifs et des usuriers, et les classes productives, maîtres et ouvriers, commencent à se préoccuper très vivement de cette spoliation périodique opérée sur eux par un faux système d'équilibre monétaire.

Un journal hebdomadaire, le *Douglas Jerrold's Herald*, s'est beaucoup distingué depuis un an, par la manière lucide et persévérante dont il expose à la fois les vices du système actuel et les éléments d'un système nouveau qu'il propose comme remède. Le fait est que c'est une des questions les plus importantes de notre époque, au point de vue de l'économie politique et industrielle, et le nouveau parlement anglais ne pourra pas faire autrement que de s'en occuper dès les premiers mois de la session. Le journal qui est parvenu à mettre cette question à l'ordre du jour avec tant de bonheur et persévérance, a bien mérité au public anglais, et même de l'Europe entière; car le coup qu'il a porté au système usurier et banquier ne pourra pas manquer de profiter à tous les peuples civilisés.

Les faillites continuent à éclater chez les grandes maisons d'accaparement des céréales à Londres. Déjà les déficits annoncés dépassent cinquante millions.

Le journal irlandais la *Nation* affirme que les victimes de la famine et de l'oppression dans ce malheureux pays, ne sont pas de moins de deux millions.

ALLEMAGNE.

LA POLOGNE DEVANT SES JUGES.

Audiences des 13 et 14 août.

Plusieurs autres accusés ont subi leur interrogatoire et le réquisitoire du procureur général.

Les avocats de ces nouveaux prévenus ont prononcé leurs plaidoiries.

M. Gall, un des défenseurs, se plaint de ce qu'un journal a reproché aux accusés d'avoir rétracté leurs aveux; il cherche à justifier les accusés à cet égard. Ainsi, Ogrodowicz a déclaré qu'on lui avait fait éprouver les tortures de la faim pour lui arracher des aveux. Il discute ensuite les dépositions des témoins. M. Gall adopte le même système à l'égard des autres accusés.

L'avocat Deycks prend la parole en faveur de Tulodziecki et Jankowski. Il prétend que l'association polonaise démocratique de Paris était une continuation de la révolution de 1830 et de 1831. A cette époque, il n'est pas question de la Pologne prussienne. Cette fois, il n'en a pas été question non plus. Cela prouve que Mieroslawski a dit la vérité en parlant des projets de l'association. Le défenseur dit en terminant que les accusés qu'il défend ne sont pas coupables, et qu'ils doivent être acquittés.

La parole est à M. Niesieki, avocat de Woysieschowski, Redmann et Chachulski. Le défenseur prétend que l'anéantissement d'une nation est un péché contre la volonté de Dieu. Voilà pourquoi le partage de la Pologne a été un crime contre l'humanité. Les Polonais ne reculent devant aucun sacrifice quand il s'agit de rétablir leur patrie. Il faudrait un grand caractère moral pour résister à de pareilles tentations; mais il y a impossibilité d'exiger une dénonciation de ceux qui aiment leur patrie. L'avocat dit en terminant que les accusés qu'il défend n'ont commis aucun crime et encore moins le crime de haute trahison; et que d'ailleurs les charges élevées contre eux ne sont pas prouvées.

M. Przywinski, défenseur de Poleski et Cieldorf, s'attache à démontrer que les accusés ne voulaient point attaquer la Prusse, et que leur but était seulement de réunir des forces dans la Pologne prussienne. Il prétend que Poleski n'a point commis le crime de haute trahison, attendu qu'il a seulement promis d'agir.

M. Crelinger prend la parole pour défendre l'accusé Stanislas Rankiewick. Il s'attache à démontrer que cet accusé, ne sachant pas l'allemand, a pu soutenir avec raison que les procès-verbaux ne contenaient par l'expression fidèle de ses aveux. Le défenseur s'attache ensuite à détruire tout ce qu'il y a de grave dans les charges contre l'accusé.

M. Woss, défenseur de Dach Lewinski, prétend que le serment prêté par son client n'a pas le caractère de crime de haute trahison, attendu qu'il n'a pas promis de coopérer d'une manière violente au rétablissement de la Pologne.

Il doit être au plus condamné à une peine de 5 à 10 thalers d'amende. Il demande en outre qu'il soit mis en liberté jusqu'au moment où la sentence sera rendue.

Le procureur du roi déclare qu'il doit prendre la parole en faveur des fonctionnaires qui n'ont pas pu se défendre. On a affirmé hautement sans prouver.

M. Gall, un des défenseurs, répond qu'il n'a pas nommé les fonctionnaires afin de les ménager.

L'audience est levée, elle sera reprise mardi 17 août.

SUISSE.

Dans la séance du 16, la Diète a pris une décision importante. Sur la proposition de Zurich, 13 États contre 8 1/2 ont voté la nomination d'une commission chargée d'examiner la question de la révision du pacte fédéral et de faire des propositions relatives à cet objet. Les États suivants ont voté pour la proposition de Zurich : Zurich, Berne,

derrière le communisme l'anarchie, derrière celle-ci je ne sais quel abîme. Mais pourquoi rester en si beau chemin et ne pas remonter plus haut dans les causes du mal ? Il fallait dire que, devant le radicalisme, il y a le libéralisme, devant le libéralisme, le libéralisme conservateur, ou le conservatisme progressif, et devant celui-ci le conservatisme. Alors le ministre des affaires étrangères aurait pu s'écrier : Messieurs, gardez-vous du conservatisme, car derrière lui il y a le libéralisme conservateur ou le conservatisme progressif qui conduit au libéralisme pur, derrière celui-ci le radicalisme qui engendre le communisme, lequel mène à l'anarchie et derrière l'anarchie un abîme, etc. Au reste, ces attaques contre le radicalisme en général et le radicalisme suisse en particulier sont loin de nous affecter ; bien au contraire, nous nous en félicitons ; car elles jettent une vive lumière sur la question et sur les desseins réels de ceux qui essaient d'intervenir dans nos affaires en donnant des encouragements à une minorité rebelle. C'est le cas d'appliquer à M. Guizot le dire allemand : *Er hat aus der Schul geschwatzt* (il a trahi les secrets de l'école.)

M. Ochsenbein, de Berne, s'est aussi occupé des paroles de M. Guizot, paroles qu'il a qualifiées de mensonges et de calomnies. Le ministre français a-t-il voulu masquer sa retraite en ce qui concerne l'intervention ? c'est possible ; mais encore il a voulu prêter un appui moral à une faible minorité, au parti conservateur. Ce que veut la France, c'est d'entretenir en Suisse des partis qui soutiennent ses intérêts, comme cela a eu lieu en Espagne.

—Nous avons parlé de munitions de guerre expédiées de la Lombardie aux cantons du Sonderbund et arrêtées en route par l'ordre des autorités du Tessin, au moment où le convoi traversait ce canton. Voici, relativement à cette saisie, quelques détails extraits du procès-verbal même dressé par le gouvernement du Tessin :

« 1° Les munitions venaient de la citadelle de Milan ; 2° le convoi avait été escorté par un détachement de cavalerie autrichienne et par un officier d'artillerie autrichien, en passant par la Lombardie ; 3° l'ordre avait été donné d'introduire le convoi dans le canton du Tessin, et s'il y avait impossibilité on devait ramener le convoi sur le territoire lombardo-vénitien ; 4° on voit sur les barils de munitions l'aigle autrichienne, d'autres signes ont été effacés ; 5° les munitions consistent en balles et boulets. »

ITALIE.

Rome 7 août.—Le comte Ferretti, frère du cardinal, a pris la route de Naples. On espère qu'il sera de retour avant dix jours.

A la porte *Cavalleggieri*, un concours immense de citoyens et Ciceruacchio, s'étaient rassemblés pour lui souhaiter un bon voyage et un prompt retour.

L'enthousiasme du peuple est toujours le même à Rome. Le gouvernement est en quête dans cette ville d'un local spacieux pour le procès des conspirateurs austro-jésuitiques.

Tout se passera sous les yeux du peuple, en sa présence, et avec l'assistance de 1,400 citoyens sous les armes.

Toscane.—« Est-il vrai que l'Autriche ait l'intention et le pouvoir d'intervenir en Italie? »

Telle est la question que discute le journal l'*Alba*, et voici sa réponse :

« Aux quarante ou cinquante mille hommes de l'Autriche, Pie IX peut opposer plus de 400 mille hommes armés de l'esprit de liberté qui enfante des prodiges et des héros.

» Un coup de canon en Italie mettrait l'Europe en feu !

» Un coup de canon en Italie pourrait accélérer les événements qu'il est de la prudence de l'Autriche de retarder avec le plus grand soin.

» En un mot, il ne s'agirait pas de combattre quelques insurgés comme en 1831, mais la garde nationale et des troupes réglées avec canons, armes, provisions, retranchements, en un mot, des troupes possédant tous les moyens moraux et matériels dont peut disposer un gouvernement constitué.

» Et si le sort des armes, comme cela est probable, se déclarait en faveur du droit et du nombre, quel serait l'avenir de l'Autriche en Italie?

» Et si les événements des Etats romains, comme cela est probable encore, ont un contre-coup dans les autres provinces de l'Italie, quelles en seront les conséquences?

» En un mot, les Italiens attendent les Autrichiens de pied ferme, et Metternich n'intimide personne avec ses Hongrois en Italie. »

— Les représentants de l'absolutisme en Italie sont aujourd'hui le roi de Naples, Marie-Louise, duchesse de Parme, les princes de Lucques et de Modène ; le pape est à la tête du progrès, les gouvernements de Florence et de Turin demeurent flottant entre les deux partis ; toutefois il faudra se décider bientôt. Dix à douze bataillons autrichiens sont concentrés sur la rive gauche du Pô, vis-à-vis de Brecello (duché de Modène). Ils construisent en ce moment un pont de bateaux pour pouvoir au besoin traverser le Pô.

Un grand nombre d'arrestations ont été faites la semaine dernière à Reggio et à Modène.

— Il paraît que le but de cette conspiration, qui sera bientôt jugée à Rome, était de s'emparer de la personne de Pie IX, et de la transférer à Subiaco, vers la frontière napolitaine, où il aurait été gardé en otage par les cardinaux.

ESPAGNE.

L'Angleterre cherche à capter, en Espagne, la bienveillance de tous les partis. Récemment la reine Victoria a inutilement essayé de faire accepter à Espartero une pension de 2 000 livres sterling.

La lettre officielle qui informait le général des dispositions bienveillantes de la reine est ainsi conçue : « S. M. la reine Victoria, et le gouvernement de Sa Majesté, animés du sentiment de l'amitié la plus vive pour la reine Isabelle, verraient avec le plus profond regret le premier et le plus distingué des serviteurs de Sa Majesté catholique quitter l'Angleterre autrement que pour retourner dans son pays natal avec les honneurs et les égards qui lui sont dus. »

Il serait difficile de donner une juste idée des sentiments de reconnaissance que ce procédé a inspirés aux libéraux de Madrid.

— Les carlistes ont dernièrement surpris la petite ville de Fraga, dans l'Aragon, et s'y sont approvisionnés de presque tout ce qui leur manquait.

Le capitaine-général Canedo s'est dirigé contre eux à marches forcées, à la tête d'une colonne mobile, que les bulletins espagnols appellent colonne *volante*.

Malgré la rapidité de mouvement que ferait supposer ce titre assez prétentieux, la colonne n'a pas atteint un seul des insurgés ; « mais, dit la relation officielle, bien a pris aux factieux de se sauver, car si

DROIT.

Une institutrice avec laquelle on croit que M. de Praslin entretenait des relations intimes, Mlle de Luzy, a été mise en état d'arrestation dès le mercredi soir, en vertu d'un mandat délivré par M. Broussais. Conduite au bureau de M. le commissaire Bruzelin, elle y a été retenue pendant la nuit, et son interrogatoire a continué pendant la journée d'hier, puis elle a été écrouée à la Conciergerie, où elle est mise au secret. Mlle de Luzzy a soutenu qu'elle n'avait jamais eu de relations intimes avec M. de Praslin, et a protesté de son attachement, de son affection pour les enfants dont elle avait commencé l'éducation.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'infortunée duchesse avait pris ombrage des rapports de son mari avec Mlle de Luzzy, et, sans une haute intervention, Mme de Praslin aurait poursuivi sa séparation de corps ; cédant à des conseils sages, M. le duc aurait consenti au renvoi de Mlle de Luzzy, et Mme la duchesse, reconnaissante de cette concession, aurait constitué une pension viagère à l'ancienne institutrice. On affirmait toutefois que M. de Praslin aurait été vivement blessé des susceptibilités de sa femme, auxquelles il attribuait la divulgation de leurs discussions intérieures.

En faisant perquisition dans l'appartement particulier du duc, vers trois heures de l'après-midi, on a retrouvé dans une des cheminées un fourreau de poignard en maroquin et un poignard.

Cette gaîne et le manche du poignard, avec lequel a sans doute été frappée la victime, étaient à moitié dévorés par les flammes.

Le *Droit* ajoute qu'on a trouvé dans la chambre du duc une cuvette remplie d'eau ensanglantée. Ce détail s'accorde avec la correspondance du *Journal de Rouen*, suivant laquelle un domestique aurait vu le duc laver ses mains tachées de sang.

Le bruit s'était répandu que le duc de Praslin, comme écrasé par les charges qui pèsent sur lui, s'était résolu à faire l'aveu de son crime ; ce bruit était dénué de fondement. On a pu croire en effet, un moment, que le duc allait parler, comme s'il eût été fatigué lui-même de la lutte à laquelle il était condamné depuis deux jours ; mais, après quelques paroles, il est retombé dans son silence et dans son accablement habituels.

M. le duc de Praslin était propriétaire du château de Vaux, nous aurions pu ajouter que la nouvelle de la mort de Mme la duchesse a jeté la consternation et la douleur dans ces campagnes où elle n'était connue que par ses nombreux bienfaits.

Hélas ! qui l'eût vue, il y a trois semaines environ, à la fête de Saint-Ambroise, à Melun, donnant le bras à son mari, aurait-il pu soupçonner le fatal destin qui la menaçait?

La fortune de M. de Praslin, quoique considérable, rendait lourde pour lui la propriété d'une terre comme celle de Vaux.

Dans ces derniers temps, par exemple, il avait été obligé de dépenser près d'un million, rien que pour faire restaurer les couvertures de son château.

M. de Praslin, qui s'était porté plusieurs fois comme candidat à la députation et privé de la pairie héréditaire, avait été nommé pair en 1845.

Pour faire cesser la position irrégulière dans laquelle l'autorité se trouve vis-à-vis de M. de Praslin, on assure que M. le chancelier a décerné contre lui un mandat d'amener, en vertu duquel le duc doit être transféré immédiatement à la Conciergerie du Luxembourg.

Ce bruit, qui du reste paraît certain, s'était répandu dans la soirée. En effet, on a pu remarquer dans la prison des préparatifs annonçant l'arrivée prochaine d'un prisonnier.

NATIONAL.

Mlle Laure de Luzzy, et non de Luzy, qui a été écrouée à la Conciergerie, appartient à une famille italienne noble. Mlle Laure de Luzzy est d'une taille médiocre ; ses cheveux sont d'un beau blond cendré, et disposés en *tire-bouchons ;* ses dents un peu séparées et très belles, sa peau très blanche. Elle a le front bas, le nez quelque peu retroussé ; son cou est un peu court ; sa poitrine et son buste sont bien faits. Elle a toujours passé pour avoir un caractère très résolu. Mlle Laure de Luzzy excelle à dessiner et à peindre les fleurs.

PATRIE.

La cour des pairs s'est réunie aujourd'hui à deux heures pour connaître du crime commis sur Mme la duchesse de Praslin. Soixante-dix pairs en tout étaient présents. M. Hébert, garde-des-sceaux, a donné lecture des ordonnances qui renvoient M. le duc de Praslin devant la cour, et qui désignent pour remplir les fonctions du ministère public, MM. Delangle, procureur-général, Bresson, avocat général, et Boucly, procureur du roi.

La cour, vu le réquisitoire de M. Delangle, a ordonné que l'instruction serait continuée par M. le chancelier de France et six pairs commis pour l'assister.

De midi à deux heures, on a fait prendre au duc quinze ou vingt glaces ; on disait, sans que nous puissions le garantir, que ces glaces étaient destinées à servir d'antidote à un poison que le duc aurait essayé de prendre.

D'après un journal judiciaire, ce serait dans l'une des cheminées de l'appartement du duc qu'on aurait retrouvé un fourreau de poignard en maroquin et un poignard.

On disait ce soir que la lame avait été trouvée cachée dans une commode au milieu de linges fins.

On croit généralement que la duchesse ayant pu sonner, a été frappée d'abord dans son lit et pendant son sommeil ; elle avait quitté son lit quand les coups les plus forts, les plus décisifs l'ont achevée.

On dit que des membres de la famille royale seraient intervenus récemment pour réconcilier les deux époux. Le roi, la reine et surtout Mme Adélaïde avaient une affection particulière pour Mme la duchesse de Praslin. Le duc, qui avait été l'ami intime du duc d'Orléans, avait des rapports d'intimité avec le duc de Nemours, qui l'invitait à toutes ses parties de chasse. On croyait le duc et la duchesse réconciliés depuis le départ de Mlle de Luzzy qui exerçait, dit-on, une influence fâcheuse sur le duc.

Le bruit court qu'on a saisi chez Mlle Luzzy des lettres qui établissent son influence sur le duc et leurs relations illicites ; et que, de l'aveu d'un pair, il est difficile que cette jeune personne ne soit pas compromise dans l'horrible prévention qui pèse sur le duc.

On ajoute qu'un mandat d'amener a été décerné contre une autre maîtresse du duc, demeurant rue de Varennes, mais qu'on ne l'a pas trouvée à son domicile.

Le corps de la duchesse a été transporté, du salon où il avait d'abord été déposé après les opérations de l'embaumement, dans une pièce dite l'*atelier des demoiselles*, que l'on a convertie en chapelle ardente, et au milieu de laquelle a été dressé un lit de parade où re-

Aujourd'hui les grilles de la chapelle sont restées fermées, et de nombreux ouvriers se sont mis à l'œuvre pour commencer les grandes funérailles de Mme la duchesse qui auront lieu mardi.

M. le maréchal Sébastiani était attendu aujourd'hui à midi. Louis-Philippe a offert, dit-on, au vieux maréchal les Tuileries ou le Palais-Royal, pour le séjour qu'il vient faire ; quant au général Tiburce Sébastiani il n'a point quitté Paris, quoi qu'on en ait dit.

— On assurait ce matin au Luxembourg que les débats de cet horrible procès n'auraient lieu qu'à huis-clos ; par là on ferait croire qu'il contient des relations trop intimes de la vie privée.

Mme la duchesse de Praslin est né à Constantinople, pendant l'ambassade de M. le maréchal Sébastiani, à l'époque où, s'étant mis à la tête des Turcs, il força la flotte anglaise à quitter les Dardanelles.

M. le comte Sébastiani eût la douleur de voir Mme la comtesse Sébastiani, sa femme, succomber aux suites des couches. Il n'était pas possible à M. le comte Sébastiani de garder auprès de lui l'enfant qui lui était doublement chère, et il dut se résigner à la faire partir pour la France.

Elle arriva en France après de grands détours, en même temps que les cendres de sa mère étaient transportées en Corse, à Olmeta, résidence de M. le maréchal Sébastiani. C'est là que, selon toute vraisemblance, seront déposés les restes de Mme la duchesse de Praslin.

On raconte des détails très touchants sur la manière dont il a fallu prévenir Mme la duchesse douairière de Praslin de la mort de sa belle-fille qu'elle aimait tendrement ; la vieille dame est presque aveugle. On lui a dit d'abord que sa malheureuse belle-fille avait été assassinée par des voleurs, alors elle a demandé son fils pour pleurer avec lui, s'étonnant de ne pas le voir paraître. Il a fallu lui faire connaître toute la vérité. Son désespoir est sans bornes.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — Le bruit s'est répandu hier dans Paris que le prince de Joinville était sérieusement malade.

— On écrit de Bapaume, 20 août :

M. le duc d'Aumale est attendu à Bapaume dimanche, 22 août, pour assister aux dernières expériences du génie et de l'artillerie, qui se termineront lundi 23, par une brillante fête militaire.

— On lit dans la *Réforme* : « Quoique chaque jour ait ses scandales, et qu'il y en est assez pour fatiguer la mémoire et le cœur, on n'a pas oublié sans doute la révélation des deux pots-de-vin de 15 000 et 10 000 fr. donnés pour la vente d'un notariat en Algérie. On nous affirme à ce sujet qu'un fonctionnaire des bureaux de la guerre a presque perdu la raison depuis que la presse a divulgué ces méfaits, et que, dans ses transports, il menace de compléter la chronique des journaux par des déclarations publiques, si on laisse peser plus longtemps sur lui la responsabilité tout entière.

» Ces bruits seraient-ils fondés, et la haute administration de la guerre aurait-elle encore à craindre des révélations fâcheuses ? »

— Plusieurs journaux se sont préoccupés récemment de maisons modèles construites à Londres pour le logement de la classe laborieuse. Le défaut d'espace nous empêche de traiter aujourd'hui ce sujet. Nous y reviendrons dimanche.

— Une troupe mauresque, nouvellement arrivée à Marseille, va donner des représentations en costumes juifs et mauresques. Il est probable qu'elle viendra ensuite à Paris, où la curiosité du public est si facile à exciter.

— Le célèbre trompette Escoffier, ce soldat intrépide, attaché aujourd'hui au personnel d'un des châteaux royaux de France, est en ce moment à Tournay, chez les parents de sa femme, qui est une, ou plutôt qui était une de nos concitoyennes : Mme Escoffier est morte dernièrement, des suites d'une couche. (*Feuille de Tournay.*)

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE. — La *Gazette de France* a été saisie aujourd'hui à la poste et dans ses bureaux. Deux autres numéros, lui a-t-on dit, sont impliqués dans le nouveau procès qu'on lui intente.

Le gérant de la *Gazette* est sorti de prison il y a quelques mois ; un autre vient d'y entrer. En voici un troisième poursuivi !

— L'*Homme gris*, journal satirique de Bordeaux, adresse à ses abonnés la déclaration suivante :

« L'*Homme gris* a comparu, dans trois années, 2 fois en cour d'assises, 47 fois en police correctionnelle, et 11 fois en cour royale : les amendes, les frais, les dommages-intérêts, et les emprisonnements auxquels il a été condamné, forment un chiffre presqu'incroyable, (plus de 10000 fr.), auquel viennent encore se joindre les saisies de journaux, les arrestations, les poursuites, les vexations de toutes sortes, et dans les circonstances les plus fâcheuses et les plus sévères : quatre arrestations brutales par les agents de police, six fois traînés au tribunal entre deux gendarmes, comme des criminels.

» D'où nous viennent toutes ces rigueurs, ces persécutions sans nombre et sans exemple. — La franchise de notre critique, notre caractère indépendant, notre dévouement illimité à toutes les misères et à toutes les souffrances, notre haine contre toutes les injustices, les déloyautés des hauts et puissants seigneurs qui nous gouvernent, nos satires mordantes contre leurs ridicules, leur sottise et leur vanité, — voilà notre crime ! — Le lion aime à dormir en paix !

» Le directeur et le gérant de l'*Homme gris* ont plusieurs fois même gémi sous les verroux de la prison cellulaire : 18 mois et demi en 3 ans, avec toute sorte de vexations et de privations, même celle de la *lecture*.

» Voilà, notre très cher abonné, les seules causes des irrégularités qui ont pu se glisser dans le service. — Elles sont malheureusement trop fâcheuses pour ne pas nous servir d'excuse ; — et nous avons trop besoin de compter aujourd'hui surtout, sur la sympathie et le dévouement de tous nos amis, pour n'être pas persuadé d'avance que leur concours et leur bienveillance nous suivront toujours dans cette voie si rude et si difficile, dans laquelle nous marchons hardiment, malgré les obstacles et les persécutions par lesquels on voudrait nous intimider ou nous faire perdre courage.

» Avant peu nous aurons versé le cautionnement nécessaire pour nous transformer en feuille politique, alors le champ sera plus large, la mission plus élevé, — alors aussi nos amis verront si nous sommes dignes de la bienveillance et des sympathies dont ils ont bien voulu nous honorer. »

LA GRÈVE des maçons continue à Nantes. Elle a pris depuis quelques jours un caractère de gravité, qui ne donne pas l'espoir de voir bientôt la fin de cette lutte entre les maîtres et les ouvriers. 200 d'entre eux sont allés sur le chemin de fer, jusqu'à Mauves, pour empê-

la prévention de grève, et qui n'ont pas répondu à l'appel, ont été condamnés de 8 à 10 jours de prison. (*Courrier de Nantes.*)

UN TÊTE-A-TÊTE. — Il parait que M. le marquis de Boissy va être nommé membre du conseil général du Cher, où il se trouvera par conséquent en communication directe avec M. le comte de Montalivet, qui est président de ce conseil général. Ce sera une occasion toute naturelle pour M. l'intendant général de la liste civile de donner des explications sur les coupes de bois et de réfuter la dernière lettre publiée par M. Lherbette, en réponse au discours de tribune du noble pair. (*Journal du Havre.*)

SUITES D'UNE BANQUEROUTE. — La disparition de M. Cornaton, notaire à Saint-Laurent-les-Mâcon, les fausses signatures dont il a abusé au détriment de ses meilleurs amis, les doubles ventes, les spoliations sans nombre dont ce dépositaire infidèle s'est rendu coupable, ont jeté dans la localité une agitation, une inquiétude et des désespoirs dont nous avons à déplorer les tristes conséquences.

Un malheureux, qui avait toute sa fortune chez ce notaire, a tenté de se suicider en avalant une substance vénéneuse qui l'a mis dans une position tellement alarmante qu'on craint pour ses jours.

Un agent de change, auquel M. Cornaton avait remis pour une somme considérable de faux billets, en a perdu la raison, et, bien que l'état de ses affaires ne présentât rien de désespéré, il s'est tiré un coup de pistolet dans la tête et a succombé dans la matinée de jeudi dernier.

N'y a-t-il donc rien à faire pour empêcher le retour de ces basses infamies? Si certaines opérations de banque étaient interdites aux notaires, si, comme jadis les respectables tabellions, ils savaient toujours limiter leurs fonctions dans le cercle rigoureux de la loi, peut-être serions-nous moins souvent affligés par le récit de ces fuites subites, de ces défections criminelles qui plongent dans le deuil et le désespoir des cités tout entières!

Le corps des notaires, qui est le premier à gémir sur ces scandales et à en souffrir aussi, par suite des atteintes graves qu'il peuvent porter à sa considération, est puissamment intéressé à une prompte et énergique réforme. Comme le médecin, le notaire a besoin de jouir pleinement de la confiance publique. Si des faits nombreux de nature à ébranler cette confiance se produisent dans la société, il est évident que ce sera un grand mal; il est donc du devoir de nos législateurs de porter remède à cette situation dangereuse et anormale.

CHIEN ET LOUP. — La cour royale de Douai (chambre des appels correctionnels) doit, la semaine prochaine, juger une prétendue contravention aux lois de septembre qui ne laisse pas que de présenter un côté drôlatique.

Il s'agit de deux figures en terre cuite, représentant l'une un loup, l'autre un chien. C'est le 27 juin dernier que, dans la commune de Steenverck, la coupable exposition a frappé les regards des gardes-champêtres au moment, dit le procès-verbal, où ils suivaient le corps municipal à la procession de la fête patronale. De leur procès-verbal il résulte qu'à l'intérieur du jardin du sieur François Théry ils ont aperçu deux figures d'animaux en terre cuite placées à un mètre de distance, se regardant en face et assis sur le derrière. Dans la gueule du chien se trouvait une planche portant, en caractères gros et lisibles, cette inscription :

> Ah! voleur impudent, sans recours au berger,
> Mes moutons, aujourd'hui, je saurai mieux garder;
> Ma formidable dent, à défaut de police,
> Saura fort bien de toi faire bonne justice!

A quoi le loup répondait par une autre inscription non moins poétique :

> Je ne crains ni Thémis, ni ta dent meurtrière,
> Voler est mon instinct, je le dis sans mystère;
> Est-ce donc un grand mal! Les saints-simoniens
> Ont toujours réclamé communauté de biens.

Les curieux qui firent, dans la journée du 27 juin, de nombreux pèlerinages au jardin de Théry, n'avaient vu dans ces postures animales qu'une fable moulée, une contrefaçon en relief de Granville; mais un voisin plus clairvoyant crut y découvrir une charade en action et prétendit que c'était lui qu'on avait voulu métamorphoser en loup. Ce nouveau Lycaon intenta en conséquence, contre l'Ovide de Steenverck, une plainte en diffamation que le tribunal d'Hazebrouck accueillit par une condamnation à l'amende et à la prison.

Mais ce n'était pas tout, et les lois de septembre avaient aussi leur compte à régler avec la ménagerie, et le malheureux Théry se vit de rechef actionné en police correctionnelle, pour contravention à l'art. 20 de la loi du 9 septembre 1835, par exposition d'emblèmes et de dessins, et condamné de ce chef à un mois de prison et 100 fr. d'amende. (*Libéral du Nord.*)

CÉLIBAT FORCÉ. — Nous lisons dans le *Patriote de la Meurthe* :

« En même temps que le *Journal de la Meurthe* nous apprenait que la munificence de M. de Salvandy venait d'accorder 1 500 francs aux Frères des écoles de la doctrine chrétienne de Nancy, par un assez triste rapprochement, il nous faisait connaître qu'un des Frères de cette maison, prévenu d'attentat à la pudeur sur de petites filles, venait de prendre la fuite.

» D'après les renseignements que nous nous sommes procurés, c'est jeudi dernier, dans la matinée, au jardin de la communauté, situé rue de l'Hospice, que ce misérable a eu l'infamie de souiller successivement de ses lubriques attouchements trois malheureux enfants de neuf à dix ans, attirés dans le jardin par l'appât de quelques fruits.

» La justice informe. Il faut espérer qu'elle saura atteindre le coupable, malgré la protection congréganiste, qui semble déjà s'être étendue sur lui pour le soustraire à son action, et qui pourrait lui continuer son aide pour entraver l'action de la justice, comme cela a eu lieu à Toulouse dans une affaire bien plus épouvantable. »

UNE INSTALLATION. — Un journal de Bruxelles raconte à propos du dernier changement de ministère en Belgique, l'anecdote suivante :

« Ces jours derniers, un monsieur se présente dans un ministère. Il paraissait assez peu familiarisé avec les lieux, et hésitait, lorsqu'il aperçoit un individu qui lui parait appartenir à l'hôtel. Il l'appelle.

— Le cabinet du ministre, s'il vous plaît?

— Le ministre n'y est pas, monsieur.

— C'est possible... mais le cabinet du ministre?

— Je vous répète qu'il n'y a personne, et dès lors...

— Pardon... vous ne me comprenez point; je ne vous demande pas le ministre, mais son cabinet.

— J'entends fort bien; mais du moment où M. le ministre est absent, je n'ai pas à vous dire où est son cabinet, et je ne vous le dirai pas.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 août sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

VARIÉTÉS.

Le Harem,

JOURNAL D'ANNONCES MATRIMONIALES.

Quelquefois on trouve, parmi les enseignes destinées à fixer sur une boutique les regards de la foule, des tableaux peints avec talent, avec verve. Parfois aussi, au milieu des réclames industrielles, on en distingue de fort spirituellement rédigées. Nul n'ignore que les annonces de M. Aymès, le célèbre marchand d'huile, se sont fait une réputation pour *la sagacité méridionale de leur rédaction*. C'est l'expression de l'auteur lui-même.

Parmi les réclames amusantes, on en trouve difficilement d'aussi ingénieuses que le *Harem*, journal fondé pour faciliter tous les genres de placement, et surtout les relations d'*ordre mineur*. La rédaction de ce journal est si piquante, et, d'ailleurs, elle peint si bien cette société civilisée où tout devient denrée et marchandise, que nous ne résistons pas au désir de faire passer dans nos colonnes un numéro du *Harem* presque entier. M. du Vivier, qui veille en gardien fidèle à la porte de ce sérail, ne se plaindra pas sans doute, surtout quand nous aurons ajouté qu'il demeure à Paris, rue Cadet, n° 34.

Après avoir justifié de son mieux le titre de *Harem*, qui, malgré ses explications, nous paraît attentatoire à la dignité des femmes civilisées, titre auquel on pourrait substituer sans inconvénient *magasin de poupées* ou *pacotilles de bonheur conjugal*, M. du Vivier célèbre un peu comme Fontanarose les services qu'il a déjà rendus à la société.

> Accourez tous, venez m'entendre,
> Moi, l'ami de l'humanité,
> A juste prix je viens vous vendre
> *Et l'innocence et la beauté.*

Silence à la musique! et que l'on fasse le cercle autour de la voiture. M. du Vivier a la parole.

Depuis six ans, notre office a placé à l'étranger plus de 300 personnes des deux sexes, dames de compagnie, lectrices, gouvernantes, sous-maîtresses, professeurs et secrétaires.

A Paris, nous sommes en rapport avec presque toutes les dames qui s'occupent de mariages et qui savent fort adroitement s'insinuer dans les familles. Est-ce que vous n'avez jamais rencontré aux Tuileries de ces dames empanachées, traînant un épagneul à leur suite, que les jeunes gens de province prennent pour de riches marquises, mais que le vieux Parisien reconnaît pour des chercheuses d'affaires, de ces dames qu'on rencontre partout, à l'église, en promenade, au concert, au spectacle et même au bal, et qui partout cherchent à lier conversation avec ce qui a bonne mine ou toilette distinguée, et qui ne tardent pas à vous parler d'un procès qui va leur donner une fortune dont elles ne sauront que faire, n'ayant pas d'héritiers. Elles finissent toujours par s'introduire chez vous; il est bien rare, si elles ne vous présentent pas tôt ou tard un bon parti pour vos filles, ou une demoiselle de bonne maison pour l'un de vos fils; eh bien! ces dames sont les agents indispensables de notre office, elles en sont l'âme, et c'est souvent à elles que nous avons dû la réussite de nos négociations. Une d'elles voulant se mettre en bons termes avec nous, nous a écrit la lettre suivante il y a quelques jours :

Monsieur,

La manière franche avec laquelle vous traitez les affaires, me décide à entrer en rapport avec vous, si toutefois cela peut vous être agréable; depuis dix ans je m'occupe de la négociation des mariages, et je vous avoue même que c'est ma seule ressource pour soutenir ma maison, *après les nombreux malheurs qui m'ont ruinée*. Mes relations sont nombreuses, et toutes dans la meilleure compagnie de Paris; je puis donc vous être d'une grande utilité, comme vous pourrez au besoin m'être indispensable par la publicité de votre journal. Je vous tiendrai au courant de toutes les places vacantes de dames de compagnie, lectrices, femmes de chambre ou professeurs particuliers; j'appuierai les sujets présentés par vous, et nous débattrons ensuite la question d'intérêt. D'un autre côté, je vous offre mes salons, si vous en avez besoin, pour les entrevues qui doivent amener des mariages; j'ai l'espoir que nous serons contents l'un de l'autre; car, à l'aide de votre journal, nous aurons du monde, et nous ne serons plus embarrassés que du choix à faire. — J'ai une liste très nombreuse de dames à marier; je ferai lire votre feuille, elles y verront des types qui leur conviendront, et je me chargerai de les faire répondre.

Vous me ferez l'honneur de venir à mes petites soirées du samedi, j'y compte.

Agréez l'expression, etc. Baronne B...

Allons, la musique! une fanfare en l'honneur de la baronne. Jouez-nous un peu l'air : *Gai, gai, mariez-vous!* Mais voici que, d'un geste, M. du Vivier nous impose silence du haut de son cabriolet; il tire de son habit galonné une correspondance, qu'il bat quelque temps comme un jeu de cartes; puis il coupe, choisit une

Au tour du beau sexe maintenant. Après le roi la dame de cœur.

A M. du Vivier, directeur de l'Agence des Mariages.

Quoiqu'en général on ne doive point accorder une grande confiance aux établissements comme le vôtre, je me décide cependant à m'adresser à vous pour essayer et voir si le bien qu'on m'a dit est exact; nous sommes voisins, et à ce titre je réclame votre franchise; voici qui je suis :

J'ai 49 ans, et je suis maîtresse de mes actions; c'est vous dire que la mort m'a enlevé mes père et mère dans l'espace de deux ans. Seule et toujours seule, sans affection sur terre, et sans autre ami que mon travail, je voudrais me marier, d'abord pour n'être plus seule, et ensuite, parce qu'avec tout mon courage, je puis à peine suffire à mes besoins; je suis, dit-on, fort jolie; on m'accorde de l'esprit et de la gaîté. Hélas! je ne suis cependant pas toujours gaie; de bien tristes pensées me viennent parfois; je suis blonde, d'une taille plutôt grande que petite; j'ai quitté ma pension à 15 ans, après y avoir appris ce qu'on peut demander à une femme; je ne possède que mon modeste mobilier; je ne suis point exigeante, par cela même que j'ai peu; je m'estimerais heureuse de rencontrer un honnête homme, je crois que je ferais son bonheur, et qu'il ne regretterait pas la confiance qu'il aurait eue en moi. Si, dans vos relations, vous pouvez me caser, je vous en conserverai une vive reconnaissance.

Agréez mes respects.

E.

Ce parti n'est pas riche, mais on promet d'être aimable; voici maintenant un cavalier impétueux, vrai volcan d'amour, c'est un messager feminin qui vient exprimer son impatience.

Mon cher monsieur du Vivier,

Cherchez de suite : il me faut une femme de 20 à 25 ans, ayant un peu de dehors et 150 à 180 000 fr. de dot; c'est pour un journaliste bien posé dans le monde, et qui, entre nous, fait de l'opposition, vous savez pourquoi.

C'est un ambitieux qui arrivera aux honneurs; un bel avenir est donc réservé à celle qui l'épousera. — Inutile de vous en dire plus long; c'est un homme superbe, et son langage répond à son plumage.

Je vous verrai à cet effet.

Veuve R...

En effet, grâce à Mme veuve R., vous savez pourquoi le journaliste bien posé fait de l'opposition, c'est parce qu'il est ambitieux et qu'il veut arriver aux honneurs. Allons, jouez la musique :

> Ah! l'honnête homme,
> L'excellent homme! etc.

Monsieur du Vivier,

Je suis veuve, âgée de 30 ans, et j'ai une fille de 12 ans, qui n'est pas à ma charge; ma maison de modes me rapporte environ 2 000 fr. tous frais payés; j'ai 700 fr. de placés, mon mobilier et mon argenterie; je me déciderais au mariage si je trouvais quelqu'un de convenable, de posé dans le monde, un médecin, par exemple, ou un chef d'institution. Je suis petite, un peu forte, brune et un peu volontaire; ce qu'on pourrait peut-être prendre en considération, c'est que je suis forte pianiste, et que ma voix ne manque pas d'une certaine étendue. Je serai difficile, je vous en préviens, la raison présidera à mon choix; à mon âge, il ne faut pas s'engager légèrement.

J'ai l'honneur, etc.

Veuve M...

M. du Vivier ne se borne pas à préparer les flambeaux de l'hyménée, il fait aussi la police de Cythère et surveille les belles Portugaises dans l'intérêt des jalouses ladies.

A monsieur du Vivier.

J'attache la plus grande importance à savoir ce qu'est une dame, se disant comtesse d'A..., qui était l'année dernière à l'hôtel des *Pavillons*, à Boulogne, pendant la saison des bains. Elle se dit Portugaise, veuve d'un diplomate, et affiche un luxe qui fait tourner la tête à M. le prince de B... Le voilà pris d'un amour pour cette dame, et il ne parle plus que mariage. — Cherchez bien, car je voudrais empêcher cette union, et je crains que le pauvre jeune homme ne soit victime d'une intrigante. Mme V... vous remettra l'argent nécessaire.

Signé lady A...

Que pensez-vous du *Harem* et de sa correspondance? Croyez-vous que ces lettres soient des plaisanteries? Nous l'avons entendu soutenir par des hommes qui n'étaient pas au courant des mœurs actuelles. Pour notre compte, nous ne pensons pas qu'on publie un journal tout entier, affaire assez coûteuse, pour se livrer à sa fantaisie. D'ailleurs, nous avons lu sur un placard affiché à Nîmes des réclames matrimoniales bien plus choquantes que celles de M. du Vivier, où l'esprit du moins ne manque pas, et où certaines convenances sont observées. Nous avons lu à Nîmes :

Un tel n'ayant que sa mère malade et très âgée (*voyez-vous, on s'en débarrassera bientôt*) désire se marier.

Nous avons lu à Lyon, sur une affiche à la main :

Plusieurs fonds de boutique à vendre.
Plusieurs veuves et demoiselles à marier.

Les veuves, ainsi placées les premières, comme on met sur le devant de l'étalage la pâtisserie qui n'est pas de la dernière fournée, et dont on veut se débarrasser tout d'abord.

La grande prétention de M. du Vivier, c'est d'être philanthrope, de rendre des services importants en rapprochant les cœurs faits pour s'unir et qui sans lui auraient dépéri dans l'isolement ou auraient formé des liaisons mal assorties. Il est incontestable en effet que l'industrie des Williaume, industrie dont nous ne sommes pas les apologistes, est le résultat à peu près nécessaire d'un ordre social qui élève une barrière entre le jeune homme et la jeune fille, les isole pendant toute la période de l'éducation, et ne sait pas répandre sur toutes les existences une lumière large, impartiale, désintéressée, comme la clarté du jour.

Mouvement socialiste de la presse.

La *Réforme* a publié quatre articles de M. Ch. Séjail sur l'*Union de la bourgeoisie et des classes ouvrières*. L'auteur essaie de prouver que les intérêts de la bourgeoisie sont identiques à ceux des classes ouvrières.

[illegible]

» L'agiotage ne règne pas seulement à la bourse : plus d'une fois il a dominé les pouvoirs constitués eux-mêmes. Ceux-ci proposent-ils d'utiles mesures, si elles lui nuisent, elle sait si bien s'y prendre qu'on les ajourne. Essaie-t-on de réformer les scandaleux abus de la vénalité des offices, de convertir le 5 pour cent, d'unir commercialement la France avec la Belgique l'agiotage y met son *veto*. Ne s'est-il pas emparé des canaux et des chemins de fer, ces voies de communication qui ne sauraient, cependant, sans les plus grands inconvénients, être distraites du domaine de l'Etat ?

» L'agiotage compte dans ses rangs les plus hauts personnages. A sa voix, l'aristocratie de naissance et l'aristocratie du capital ont scellé leur alliance sur les dépouilles des victimes des cahiers des charges et des prospectus. Les financiers dressaient les pièges, les gentilshommes fournissaient leurs noms ; ces noms qu'avaient jadis illustrés leurs pères servaient de glu. Il a fallu au public cette leçon qui lui coûte plus d'un milliard pour l'édifier sur la moralité de certains membres des deux aristocraties.

» Mais combien d'autres reproches est-on en droit d'adresser aux agioteurs ! Quand il s'agit de répartir à chacun le prix du travail, voyez jusqu'où va l'odieuse parcimonie et la scandaleuse prodigalité d'une société où ils dominent ! Si Fourier meurt dans un état voisin de la misère, si Hégésippe Moreau est tué par la faim, on a vu dans une seule saison d'hiver deux maîtres à danser, gagner à Paris soixante mille francs chacun ! Il est vrai que les premiers ils initiaient les gens comme il faut aux mystères de la Polka ! »

— L'*Ordre*, de Limoges, recommande vivement l'établissement de boulangeries sociétaires et communales, qu'il regarde comme le seul moyen de faire renaître la confiance parmi les populations irritées contre les spéculateurs, et d'empêcher ces hausses ou ces baisses capricieuses qui ruinent les petits boulangers et portent la désolation dans les familles ouvrières.

— Le *Haro*, de Caen, voit dans la dissolution de la civilisation, qui se produit au moment même de l'avènement du socialisme, un motif d'espoir pour la démocratie européenne.

« Il se fait enfin, parmi les prolétaires, un travail immense. Les idées socialistes, les pensées de liberté et d'association ont pénétré dans leurs rangs. Ils sont las de la concurrence, à laquelle ils attribuent non-seulement leur position précaire, mais encore la corruption.

» La situation, vous le voyez, n'a rien de décourageant à l'intérieur, tout au contraire semble se réunir pour nous dire d'espérer des jours meilleurs et pour nous conseiller de les préparer.

» Après l'orage vient la sérénité. Or, aujourd'hui, l'orage gronde de toutes parts. Ne le voyez-vous pas dans l'alcôve royal de la reine d'Espagne ? N'entendez-vous pas la foudre qui gronde au haut du Vatican ? N'apercevez-vous pas cet immense nuage noir qui s'étend sur toute l'Italie, sur la Suisse ? Vainement la Russie, la Prusse, l'Autriche assassinent judiciairement ou sans forme de procès ces valeureux enfants de la Pologne, qui ont naguère tenté une fois encore d'affranchir la patrie ; vainement Metternich menace les fiers et libres enfants de l'Helvétie ; vainement il étend ses griffes sur l'Italie, tous ces peuples sont prêts à se lever, et il suffira d'une étincelle pour que l'Europe entière soit en combustion.

» Non, certes, la démocratie européenne n'a point à se plaindre ; jamais elle ne fut plus près de voir ses idées triompher. Courage donc, les ouvriers du grand œuvre de la régénération, et que rien ne puisse les abattre !

D'ALBAS. »

— Le *Courrier*, de Colmar, examine au point de vue social la portée des discours qui ont été prononcés au banquet réformiste.

« Dans un banquet politique qui a eu lieu à Colmar, dimanche dernier, en faveur de la réforme électorale et parlementaire, il fut prononcé plusieurs discours rivalisant d'érudition et de patriotisme. Ce n'est pas à nous à en donner ici un aperçu raisonné, les colonnes de notre journal se refusant au compte-rendu de manifestations de ce genre. Mais qu'il nous soit permis d'en examiner un seul côté. Tout en maintenant nos réserves sur l'ensemble des sentiments qui animaient l'assemblée, nous avons appris avec plaisir que la classe des travailleurs, cette partie la plus productive de la société, a rencontré dans cette solennité des organes généreux et dévoués qui ont appelé l'attention de l'auditoire sur l'état de son bien-être matériel dont ils demandent l'amélioration, avant de demander pour elle des droits politiques dont elle ne saurait aujourd'hui que faire. Nous voyons un besoin imminent et un progrès réel dans la recherche de ce bien-être, à la réalisation duquel l'autorité paraît déjà s'être attachée par la confection de lois sur les manufactures et l'autorisation des caisses de secours et de prévoyance. Tout le monde sait que les discussions politiques sont trop vagues et se plient trop facilement au jeu des ambitions, pour qu'on soit en droit d'en attendre de grands résultats et des institutions solides. Nous fondons donc nos espérances sur le développement d'une science plus positive dont s'occupent les esprits réfléchis, et qui faisaient l'objet de l'étude du prince enlevé trop tôt aux destinées de la France qui lui a déjà voué cinq années de regrets. La tendance du vœu public vers ses applications, s'est manifestée dans plusieurs toasts, comme par exemple dans ce passage : « Que le législateur s'occupe enfin du sort de ces classes pauvres et souffrantes dont la misère est à la fois la honte et le péril de notre civilisation ! Que le droit au travail devienne un droit sacré ! Sanctifier le travail, n'est-ce donc pas sanctifier la propriété, ce dogme éternel de la société humaine ! » Un autre orateur, en allant encore plus loin, a indiqué les bases de la science dans un discours sur l'organisation du travail. Après l'exposé fidèle des conditions du travail dans les temps passés, de sa désorganisation et de ses aspirations actuelles, il montre que l'agitation a fait son temps et trouve le remède au malaise social dans un appel à l'association.

— L'*Impartial du Nord* ne veut pas qu'on s'en remette au libre arbitre des boulangers et à la concurrence pour la taxe du pain : « Tout ce qui tient à l'alimentation du pays est d'ordre public, et notre seul regret c'est que la loi n'atteigne pas le producteur et laisse le champ libre à ceux qui ne craignent pas de spéculer sur la subsistance du peuple. Les conséquences du *laissez-faire* sont trop bien appréciées maintenant, pour que des essais de ce genre puissent se produire désormais. Ce ne sont pas les boulangers qui, par leurs exigences, ont fait monter le prix du blé à 40 et 50 fr. l'hectolitre. Ce n'est pas dans leurs modestes boutiques qu'il faut chercher les coupables ; c'est dans les rangs les plus élevés de la société, c'est parmi les agioteurs du grand monde ; c'est dans les salons dorés de la haute banque qu'on a escompté la misère du peuple, qu'on a joué avec la vie de l'ouvrier ; c'est là qu'il faut porter le blâme et appeler la sévérité des lois, qui viennent trop souvent expirer aux pieds du privilége. »

— L'*Armoricain* engage le gouvernement à tenir compte de la marche du temps, à faire droit aux besoins qui se manifestent à mesure [illegible] de réclamer, mais d'exiger un partage égal des biens, c'est-à-dire la dislocation de la société ; mais, pour détourner un danger immense, il ne suffit pas de fermer les yeux, de se cacher la tête pour ne pas voir ; il faudrait au contraire agir résolument et attaquer le mal dans sa racine jusqu'à complète extirpation.

— L'*Océan*, de Brest, met à profit les événements qui se passent sous nos yeux, pour faire la *critique sociale*.

« Entre les scandales que les assertions de M. de Girardin ont soulevés et le procès de M. d'Equevilley, il y a pour nous un lien intime, une corrélation évidente. Tous les gentilshommes qui figurent dans ce procès, tous ces héros du lansquenet, ces raffinés du moment, ces nobles sans blasons, ces capitaines d'une armée hypothétique, tous ces hommes à la mode, écrivains ou publicistes, dont la conduite nous a révélé un chapitre qui manquait aux *Mystères de Paris*, que faisaient-ils ? les principaux du moins, ceux qui servaient de tête à la colonne, les plus célèbres de cette illustration de soupers fins et du *Baccarat* étaient employés à l'*Epoque*, — cette production monstrueuse dont le nom restera dans nos annales par une prédestination providentielle, comme la représentation d'une part de la société actuelle. Or, quel était le but de ce journal ; il soutenait le ministère ! Hélas ! où donc le ministère allait-il chercher ses défenseurs ?

— Le *Censeur de Lyon* montre que nous donnons à l'Europe un spectacle indigne d'une nation civilisée ; nous ressemblons à un peuple arrivé à sa décadence. Toutes les branches de la fortune publique, les mines de fer, de cuivre, de sel, les forêts, ont été livrées à de honteuses spéculations ; une armée de truands a fait invasion chez nous.

Ceux-ci achètent une concession et un ministre par-dessus le marché ; ceux-là volent la ration du soldat et sophistiquent son pain ; un autre détourne la viande des malades ; un gouvernement incapable ne sait que faire de l'Algérie, des concussionnaires en font le théâtre des plus misérables tripotages, des spéculateurs y fondent des dynasties d'exploiteurs. On dirait qu'un volcan a vomi sur nous une lave de fange qui descend et pénètre dans tous les interstices du corps social.

— Le *Messager du Nord* rappelle que les sieurs Beauvallon, Granier de Cassagnac et d'Equevilley étaient les propriétaires et les rédacteurs du journal l'*Epoque*.

La conséquence de leur conduite est bien simple : ces messieurs ont appliqué à eux mêmes cette doctrine coupable qu'on a appelée le *chacun pour soi*.

Sans aucun doute, la conduite des d'Equevilley, des Beauvallon, des Bacon nous représente la société telle que nous la feraient les coryphées du juste-milieu si la direction leur en était donnée. Nous aurions en haut les Teste, les Cubières ; au milieu les d'Equevilley, les Beauvallon ; en bas les mouchards et les valets. Et, comme un trait d'union, les tripots où l'on jouerait, avec des cartes biseautées, la vertu des femmes et l'honneur du pays. — Le vol, la corruption, l'assassinat et la déloyauté. — La honte, la misère et la faim. — Voilà ce que nous donnerait l'état social préconisé par ceux qui, la face barbouillée de lie, les dez pipés à la main, écrivent dans certains feuilletons que la vertu est une niaiserie, la démocratie un crime, l'amour du peuple une sottise.

Ces gens-là méprisent le travailleur aux mains calleuses, ils hantent les Tuileries, ils sont les acolytes du ministère. Bravo, messieurs, ce que vous faites, ce que vous êtes, dit à la nation quels sont les hommes qu'il lui faudrait, ceux qu'il ne lui faut plus : c'est pour les honnêtes gens la meilleure preuve de l'abâtardissement moral sous lequel un système corrupteur a flétri tous ceux qui l'ont touché.

Oui, encore une fois, Teste et d'Equevilley sont la dernière expression appliquée du système Guizot.

France de 89 et de 1830, telle est ta nouvelle noblesse ! Quand tu ne la verras plus dans la rue, tu la chercheras, tu la retrouveras sous la casaque du galérien ou sous la veste du réclusionnaire.

REPRODUCTIONS.

L'*Estafette* : L'Agiotage et les Subsistances.
L'*Impartial du Nord* : Ce que sera la Révolution nouvelle.
L'*Estafette* : Dortoirs publics.
L'*Avenir national* : Nouvelles de Syrie.
La *Revue de l'Ouest* : L'Enquête ! l'Enquête !
L'*Observateur des Pyrénées* : Affaire Warnery.
L'*Akbar* : Dénonciation en règle.
L'*Echo de l'Aveyron* : Dégradation sociale.
La *Voix nouvelle*, le *Courrier de Nantes* : Simple Question.
L'*Union monarchique*, le *Commerce*, le *National*, le *Siècle*, le *Courrier français*, la *Gazette de France*, la *Voix nouvelle*, l'*Intérêt public*, le *Progrès du Pas-de-Calais* : Le Fin Mot.
Le *Courrier de Marseille* : Le Fort du Cèdre (feuilleton).
Le *Journal d'Elbeuf*, le *Sémaphore*, l'*Espérance*, de Nancy : Perdriel-la-Valeur (feuilleton).

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : La Belgique et la Suisse. — La Gare de Bordeaux. — Simples Questions. — Lettre du Frère Philippe. — Organes découverts chez l'Homme et producteurs de l'Electricité (2 articles). — Destitution pour cause de probité. — Le fin Mot. — La Liberté et le haut Clergé. — Coupes trop éclaircies. — A quoi sert la Réserve. — Les Conseils de Prud'hommes. — Lettre sur les troubles de Nîmes. — Les Charges de la Famille et celles de la Société. — Mise en consommation de l'approvisionnement des farines. — Les Foins d'Afrique. — Le Parti sans Nom. — Troubles à Roanne. — Lettre de Monseigneur de Bonald. — — Assassinat commis sur la duchesse de Praslin (5 articles). — La Belgique sous le dernier Ministère. — Affaire Canton et Martin. — Liberté d'enseignement. — M. de Lamartine à Marseille. — Est-ce le commencement d'une fin ? — Cependant, les Enfants meurent. — Les Martyrs et les Bourreaux. — Assassinat de la rue Vivienne. — FEUILLETONS. Une Mission dans le Midi (4 articles). — Revue musicale et dramatique.

PETITE CORRESPONDANCE.

Marseille. — M. A. — Cordial accueil aux dix nouveaux. — Ainsi voilà le chiffre 100 dépassé. — Bravo ! — Reçu les 300. — Nous ne comprenons rien aux inexact. du service. — Nos registres de *départ* sont en ordre. — Nous remplaçons aux abonnés désignés nominat. Quant aux autres, nous ne pouvons rien faire, pas même réclamer à la poste, qui exige la plus grande précision dans l'artic. des faits pour donner suite ou en avoir l'air.

Châtellerault. — M. P. — Complex sur le développ. ultérieur, et bon courage !

Nogent-le-R. — M. M. — Nous expédions. — Vous ne nous aviez point parlé de nos publ. — Vous devez comprendre la rais. de notre rés. — Ce n'est pas là une quest. de plus ou moins de conf.

Erstein. — M. G. — Nous mettons aujourd'hui à la poste l'ensemble complet

[illegible] que celle de la population, qu'on consacre tous les ans, en Belgique, à la culture de ces céréales, une étendue de 569 000 hectares environ, on voit qu'en admettant qu'un excédant de production de 1 à 1 et demi hectolitre par hectare, ce qui, certes, est très modéré, il y aurait sur toute la récolte un surplus de 853 500 hectolitres, comparativement à une année ordinaire. Si, d'autre part, on considère que, de 1839 à 1844 inclusivement, la quantité de froment et de seigle importée en Belgique a dépassé, année commune, de 459 344 hectolitres ce qu'on en a exporté, et que, par suite, ce chiffre représente assez exactement les besoins qui, en temps ordinaire, doivent être satisfaits par la production étrangère, on voit que la récolte de 1847 promet de laisser, même après avoir couvert le déficit habituel, un excédant de 394 156 hectolitres.

» Il est vrai de dire que les produits de cette récolte seront mis en consommation plus tôt que d'habitude, et que, par suite de cette circonstance, cet excédant ne doit pas être pris trop à la lettre ; mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue non plus, c'est que tous les jours il est encore mis en consommation des quantités considérables de blés étrangers, ce qui, en temps ordinaire, n'a pas lieu ; que ces grains ne sont probablement pas tous consommés au fur et à mesure qu'ils entrent dans le pays, et que dès lors l'on peut admettre, sans crainte d'erreur, que l'on arrivera à l'époque où commence habituellement la consommation des produits de la nouvelle récolte, avec une quantité de céréales qui équivaudra, ou peu s'en faut, à la production entière de 1847.

« Quoi qu'il en soit de ces faits, il est évident que ce que l'on a nommé la *situation alimentaire* du pays est telle, que, même sans toutes garanties données par la législation actuelle sur cette matière, les populations ont des motifs suffisants de sécurité et de confiance pour l'avenir. »

En Angleterre, quoique les nouvelles de la récolte ne soient pas aussi brillantes, on compte cependant que le pays se trouvera dans une situation assez heureuse d'approvisionnement.

En France, il n'y a plus maintenant aucun doute sur la richesse de la moisson. Les menus grains, tels que l'avoine, le sarazin, le maïs, qui avaient souffert de la sécheresse dans plusieurs localités, semblent s'être beaucoup améliorés depuis les pluies abondantes de la première quinzaine du mois. La baisse ne va pas tarder à faire de nouveaux progrès dans toutes les parties du royaume.

Les cours, qui se maintenaient assez élevés dans le rayon d'approvisionnement de Paris, par suite de la rareté des farines disponibles sur le carreau de la halle, commencent à fléchir depuis que le conseil municipal a décidé que la réserve de la boulangerie serait mise en consommation. Il n'est pas douteux que cette mesure ait la plus heureuse influence sur tous les marchés des environs.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 19 août. — AMETTE, marchand de vin, rue de l'Oursine, 42. Juge-comm., M. de Rotrou ; syndic prov., M. Heurtey, rue Geoffroy-Marie, 5.

ROTH tailleur, rue Richelieu, 10. Juge-comm., M. Ferté ; syndic prov., M. Hausmann, rue Saint-Honoré, 290.

SIDRAC, fabricant de chaussures et ancien entrepreneur de voitures de Lavarenne, à Saint-Maur, rue Lenoir, 6, faubourg Saint-Antoine. Juge-comm., M. Ferté ; syndic prov., M. Hausmann, rue Saint-Honoré, 290.

Bourse du 21 août 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au C!	76 75	76 90	76 75	76 90	4 Can. 3 0/0 [illegible]
— — fin courant	76 90	76 85	76 75	76 75	Act. d J. » [illegible]
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au C!	116 30	116 35	116 15	116 35	Ch. S. G. » [illegible]
— — fin courant	116 30	116 35	116 30	116 35	V. r. dr. 305 [illegible]

4 1/2 J. 22 s. d[er] cours 106 75 — Banq. de Fr. d[er] cours 3300 [illegible]
4 0/0 J. » [illegible] — O. V. de Par. » [illegible]
Emp. 1844. au C! » [illegible] — C. hyp. » [illegible]
— fin C! » [illegible] — — Gouin » [illegible]
B. du Trés. » [illegible] — — Gann. » [illegible]

PRIMES. fin cour. fin proch.
3 p. 0/0 d. 10 [illegible]
3 p. 0/0 d. 50 [illegible]

REPORTS. du C! à fin du mois. D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0 [illegible]
5 p. 0/0 [illegible]

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au C! d[er] cours [illegible] — ROM. D[er] C. 96 97 [illegible]
Récép. Rotsch. [illegible] — BELG. [illegible]
ESP. Dette act. [illegible] — — à 4 1/2 [illegible]
— — pass. [illegible] — — d° 1840 [illegible] 99 3/4 [illegible]
— 3 p. 0/0 [illegible] — — d° 1842 [illegible]
Dette intérieure » 25 1/8 — — Banque [illegible]
PORTUG. 5 0/0 1837 [illegible] — — d° Em. 1841 [illegible]
HOLL. 2 1/2 [illegible] — PIÉMONT » 1150 [illegible]
HAITI [illegible] — AUTRICHE » 393 [illegible]
Union linière [illegible] — Fourneaux de l'Aveyron [illegible]

Industrie et chem. de fer (suite) : — Ob. [illegible] ; — — nouv. [illegible] ; V. r. [illegible] ; Paris à Sc. [illegible] ; — Orléans 1235 ; — à Rouen 950 ; R.-Havre 601 25 ; Avignon 625 ; Str. à Bâle [illegible] ; Paris-Cor. 320 [illegible] ; Tours-Nant [illegible] ; Orl.-Vierz. 875 ; C. du Nord 553 ; Famp-Has. [illegible] ; Diep.-Féc. [illegible] ; Boul. à Am. [illegible] ; Orl.-Bord. [illegible] ; Mont. à Tr. [illegible] ; Paris-Lyon 393 ; Bord-Teste [illegible] ; Zinc V. M. [illegible] ; Lin Maber. [illegible]

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	[illegible]	Paris à Rouen	950 »	Orléans à Vierzon	875 »
— (r.-g.)	[illegible]	Rouen au Havre	601 25	Bordeaux à Cette	875 »
Paris à Orléans	1230 »	Marseille à Avign.	625 »	Nord	553 75
— à Lyon	3?6 25	Paris à Strasbourg	[illegible]	Boulogne à Amiens	[illegible]

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, courant du mois et toute l'année, 69 à 68 fr. Narbonne, 51 fr. — Béziers, 53. — Bordeaux, 62. — Rouen, 71 à 70.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 99 ; 4 derniers mois, 103 ; 4 premiers mois 1848, 104-50.

Lille : Colza, 84-50.

Savon disponible, belle qualité, 104 fr.

PORTRAIT DE FOURIER. Gravé par *Calamatta*, d'après le tableau de *Gigoux*. Épreuves d'artiste, sépia, 50 fr ; sur chine, 40 fr.; avant la lettre, sépia, 35 fr. sur chine, 30 fr.; sur blanc, 24 fr.; après la lettre, sépia et chine, 15 fr. sur blanc, 12 fr.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT DES CRÈCHES DANS LA VILLE DE LYON, par le docteur F. BARRIER, chirurgien en chef désigné de l'Hôtel-Dieu, etc. Brochure in-32. Prix : 50 c., et par la poste, 55 c.

DES CRÈCHES ET DE L'ALLAITEMENT MATERNEL. Lettre au docteur Barrier, par le docteur F. Imbert, professeur à l'École de Médecine de Lyon, médecin de l'Hôtel-Dieu, ex-chirurgien en chef de l'hospice de la Charité de la même ville, etc. Prix : 50 c., et par la poste, 60 c.

VISITE A LA CRÈCHE-MODÈLE, et rapport général adressé à M. Barbeau sur les Crèches de Paris, par M. JULES DELBRUCK, orné de plusieurs dessins gravés sur bois. Prix, 1 fr. 25 c.; par la poste, 1 fr. 60 c.

LA DERNIÈRE INCARNATION. Légendes évangéliques du XIXe siècle, par A. CONSTANT. Prix : 60 c.; par la poste, 75 c.

ESQUISSE D'UNE **ANALOGIE** DE L'HOMME ET DE L'HUMANITÉ, par F. BARRIER, chirurgien en chef désigné de l'Hôtel-Dieu à Lyon. — Brochure in-8°. Prix : 60 centimes. A PARIS : à la LIBRAIRIE

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

∴ **CODE DES PRUD'HOMMES,** par C. JACOB, avocat, contenant 1° l'ordonnance royale du 29 décembre 1844, le texte des lois et décrets relatifs à la juridiction et organisation des prud'hommes aux marques des fabricants de contrefaçon; 2° l'application faite par la jurisprudence. — 1 vol. Prix : 75 c.

Chez l'auteur, rue Saint-Honoré, 108, et chez Maresq, libraire, rue Gît-le-Cœur, 11.

∴ **LIBRAIRIE ET CABINET DE LECTURE.** M. PRUDHOMME achète et vend tous livres ayant trait au Socialisme. — Rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 177.

∴ PLACE SAINT-ANTOINE, N° 9, MAISON DU RESTAURANT CHAMARANTE.
M. CELLIER, fabricant de poids en cuivre, flambeaux, boules de chenets et rampes, socles, bougeoirs anglais, éteignoirs, brûle-tout, etc., etc. Dépôt de chandeliers en fer d'Orléans.

∴ **M. NOLAU,** tient magasin de café torréfié de toutes qualités. Rue Saint-Marcoult, 1, quartier Saint-Martin.

∴ **LECLÈRE,** dessinateur lithographe pour bronzes, orfèvrerie, et généralement tous objets de commerce, rue Samson, 6.

... tous les journaux allemands, la *Démocratie pacifique* et les principaux journaux de Paris.

Spectacles du 22 août.

» h. »|» FRANÇAIS.—Relâche.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Les Diamants de la couronne.
6 h. 1|2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE.—Elle est Folle, Chapeau, un Vœu.
6 h. 1|2 GYMNASE.—Mari anonyme, Mlle Agathe, Homme sanguin, Femme.
7 h. »|» VARIÉTÉS.—La Veuve de 15 ans, les Foyers d'Acteurs.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL.—Les Chiffonniers de Paris, le Roman de la Pensée.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
» h. »|» AMBIGU.—Incessamment le Fils du Diable.
5 h. 3|4 GAITÉ.—Le chevalier de Saint-Remy.
7 h. »|» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1|4 COMTE.—Barbe-Bleue, le Sourd, intermède.
7 h. »|» FOLIES.—Sans Dot, un Mariage en Espagne, le Triolet bleu.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari.
6 h. 1|4 BEAUMARCHAIS.—Fille, Son Portrait, l'abbé de l'Épée, M. Jovial.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS.—Fifres et Tambours, l'Hospitalité, la Bouquetière.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Étoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Église Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS.—Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr.—Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

8, PLACE DE LA BOURSE.

ANNONCES-OMNIBUS dans les DÉBATS, le CONSTITUTIONNEL et la PRESSE.

Jusqu'à ce jour :

Les propriétaires, pour la LOCATION DE LEURS APPARTEMENTS,

Les négociants, pour la VENTE DE LEURS FONDS DE COMMERCE,

Les commis et domestiques sans emploi, pour faire LEURS OFFRES DE SERVICE,

N'ont trouvé de publicité à BON MARCHÉ que dans des petits journaux, dont le nombre des abonnés est tellement limité que cette publicité était incomplète, et que le BON MARCHÉ était illusoire.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ANNONCES, en créant des annonces-omnibus dans le JOURNAL DES DÉBATS et dans la PRESSE, à 50 CENTIMES la grande ligne, et dans le CONSTITUTIONNEL, à 25 centimes la petite ligne, a eu en vue de créer dans chacun de ces journaux une sorte de répertoire quotidien que TOUT le monde consultera :

Les locataires, pour trouver des APPARTEMENTS ;

Le commerçant pour acheter des FONDS DE COMMERCE ;

Tous, pour se procurer ou des COMMIS ou des DOMESTIQUES.

Cet extrême BON MARCHÉ, combiné avec l'immense publicité de ces trois grands journaux (ils réunissent 70,000 abonnés), doit amener dans leurs colonnes l'insertion de TOUTES ces sortes d'annonces.

DITES A VOS DAMES que les modes de la maison AIMÉE-HENRY sont exactement semblables à celles des premières maisons de Paris, et qu'elles coûtent moitié moins cher.— Chapeaux de poult de soie, gros d'Afrique, crêpe, 12 et 15 fr. Rue Basse-du-Rempart, 1?.

LA SOMNAMBULE Mme PIRON, de la rue Gît-le-Cœur, a transféré son domicile, 8, rue de l'Éperon, où elle continue ses consultations comme par le passé, de 10 à 4 heures.

PAPIER D'ALBESPEYRES, faubourg Saint-Denis, 84, et dans les pharmacies de province et de l'étranger, pour entretenir, sans *odeur* ni *douleur*, **LES VÉSICATOIRES.**

TAVERNE ANGLAISE AVEC JARDIN. Restaurant anglais à l'usage du beau monde, rue Richelieu, 104, près le boulev.

---

2 FRANCS. Maladies mieux guéries qu'ailleurs. Bureau du major, 104, r. Montmartre.

GUIDE DES MALADES

TRAITÉ sur la guérison des MALADIES CHRONIQUES, des dartres, des scrofules, de la syphilis, des maladies de la tête, des poumons, du cœur, du foie, des reins, de la vessie, de l'estomac (gastrite, gastralgie), des maladies des intestins, du système nerveux et de tous les organes de l'économie, par l'emploi d'un TRAITEMENT VÉGÉTAL DÉPURATIF ET RAFRAICHISSANT. Étude des tempéraments, conseils à la vieillesse, maladies des femmes, des enfants; maladies héréditaires, art de conserver la santé et de prolonger la vie,

Par le Docteur BELLIOL.

Un vol. de 1100 pages, 10e édition, 6 fr., 8 fr. 50 par la poste; chez Floret, libraire, rue Hautefeuille, 10 bis; chez l'Auteur, rue des Bons-Enfants, 32, à Paris. (Affranchir.)

SIROP de DIGITALE de LABELONYE

Il résulte des déclarations des médecins les plus recommandables, que ce sirop a ces avantages incontestables sur les autres préparations de Digitale, entre autres celui de ne pas fatiguer l'estomac, et qu'il est employé avec succès non seulement dans les MALADIES du CŒUR, l'HYDROTHORAX ou hydropisie de poitrine et toutes les HYDROPISIES essentielles, où il agit d'une manière si prompte et si énergique, mais encore dans les AFFECTIONS DE POITRINE (Rhumes, Asthmes, Catarrhes, etc.), contre lesquelles son action est également très remarquable. A la ph., rue Bourbon-Villeneuve, 19, et dans toutes les ph. de chaque ville.—Prix : 5 fr. et 3 fr. la bouteille.

Maladies contagieuses:

TRAITEMENT DU DOCTEUR

Ch ALBERT

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Dr ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Rue Montorgueil, 21.

Consultations gratuites tous les jours.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (*Affr.*)

LES DENTS ÉBRANLÉES

et les GENCIVES MALADES ET RAMOLLIES sont raffermies promptement par les dentifrices de quinine et de magnésie de PAUL GAGE, pharmacien, à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

CAPSULES RAQUIN
AU COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR

Approuvées et reconnues *à l'unanimité* par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE comme infiniment supérieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes *quels qu'ils soient*, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

MALADIE DES CHIENS POUDRE DE VATRIN PERFECTIONNÉE par l'auteur. Seul spécifique ordonné par MM. les vétérinaires de l'école royale d'Alfort, pour la prompte guérison de ces animaux et préservatif certain pour les jeunes chiens. Ph. rue Croix-des-Petits-Champs, 44, Paris. Exiger la signature Vatrin sur chaque paquet.

PATE PECTORALE

MÉDAILLE D'OR en 1843. | à la réglisse **DE GEORGÉ,** Pharmacien d'Épinal (Vosges.) | MÉDAILLE D'ARGENT en 1845.

La seule infaillible pour la prompte guérison des

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

VARICES, Bas Leperdriel.

PROMPT SOULAGEMENT ET SOUVENT GUÉRISON. — Faubourg Montmartre, 78, et les pharmaciens des départem.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

En vente à la Librairie Phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

Prix. . . 5 cent. Par la Poste, 10 cent.

APPEL AU RALLIEMENT DES SOCIALISTES

CONTENANT :

1° Lettre de M. Rey (de Grenoble), communiste, ancien conseiller à la Cour royale, aux rédacteurs de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

2° Les DEUX COMMUNISMES, réponse à M. Rey, par M. V. Considerant, phalanstérien, membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine.

LA DEUXIÈME ÉDITION DE

PAROLE DE PROVIDENCE ET MÉLANGES

Un joli volume in-8°. PAR MADAME **CLARISSE VIGOUREUX.** 1 fr. 50 c.; par la poste, 1 fr. 75.

PROJET DE CRÉATION D'UNE ARMÉE DES TRAVAUX PUBLICS.

Par J.-B. KRANTZ, ingénieur des ponts-et-chaussées, ancien élève de l'École polytechnique.

AUTEUR DE : ÉTUDE SUR L'APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Grand in-octavo. — Prix : 1 franc 50 cent. — Par la Poste : 1 franc 80 cent.

PARIS, 23 AOUT.

La *Démocratie pacifique*, déjà si étrangement citée devant le jury pour son feuilleton intitulé : la *Part des Femmes*, a été saisie hier, dimanche, à la poste et dans nos bureaux.

Les motifs de cette dernière saisie prennent source dans le sentiment de réprobation morale, unanime dans le pays, contre le ministère, et dont nous nous sommes faits l'écho avec toute la presse indépendante.

En trois jours, le cabinet s'est ainsi vengé de la honte de sa situation sur six journaux : la *Réforme*, la *Gazette de France*, l'*Union monarchique*, la *Démocratie pacifique*, le *Charivari*, l'*Estafette*.

Les lois de septembre, ainsi appliquées, ne conduisent-elles pas aux ordonnances de juillet ?...

Oui vous êtes responsables !

La France marche à grands pas vers une crise : elle est à deux doigts d'une révolution qui menace de faire éclater l'Europe.

Si les hommes qui portent dans le cœur l'amour sacré de la justice et de la liberté, ne se lèvent pas comme un seul homme, s'ils ne conjurent pas, par les seuls moyens légaux qui restent encore, l'ouragan de mépris qui se forme dans les couches profondes de la nation, un cataclysme est proche.

Toute société a l'instinct et le droit de son salut. La France est empoisonnée.. Si on n'applique pas promptement à la France le remède constitutionnel capable de la débarrasser du poison qui corrode ses entrailles, de par la loi vivante de tous les organismes, elle s'en débarrassera dans des convulsions terribles.

Ce n'est pas seulement aux amis de la justice et de la liberté que nous adressons aujourd'hui la parole ; nous l'adressons aux rois et aux princes de l'Europe entière, tous solidaires de la royauté française, s'ils veulent conserver leurs couronnes ; nous l'adressons aux propriétaires de l'Europe entière, s'ils veulent conserver la propriété ; nous l'adressons au monde officiel et gouvernant, à tous ceux qui tremblent, à tous ceux qui doivent trembler, s'ils ne veulent être bientôt broyés comme le grain sous la meule...

L'impopularité s'attache presque légitimement aujourd'hui à tous les défenseurs de l'ordre dans un monde où les défenseurs de l'ordre ont été si longtemps des tyrans, des exploiteurs ou des traîtres. Or, au nom des principes les plus élevés de l'ordre et de la liberté, de la stabilité et du progrès, au nom de la paix du monde et des glorieuses destinées de l'humanité, nous avons, depuis dix-sept ans, au risque de l'impopularité, combattu inflexiblement l'esprit révolutionnaire. Eh bien ! nous le déclarons, parce notre conscience nous le crie et que le devoir nous l'ordonne, encore un pas dans le bourbier de démoralisation et de honte où la France a été conduite par ceux qui la gouvernent aujourd'hui, et nous croyons que la société ne pourra plus demander son salut qu'à un effort tout-puissant de son désespoir !

Il y a aujourd'hui, au gouvernement de la France, des hommes qui ont amassé sur leur tête la plus écrasante accumulation de mépris qui se soit jamais formée dans un pays constitutionnel. Forts d'une majorité qu'ils s'étaient composée par toutes les inventions et tous les perfectionnements de la corruption politique et sociale, ils ont audacieusement trahi le dernier espoir que les hommes obstinés à croire à la possibilité de quelque retour vers le bien, s'étaient entêtés à conserver. Nous étions de ce nombre... et nous en demandons pardon aux amis que nous avons bercés trop longtemps de notre illusion, et à nos contradicteurs qui ont aujourd'hui raison de nous avoir accusés d'endormir l'opinion publique.

Or, ces gouvernants qui ont amené ce résultat fatal : qui ont forcé dans leurs derniers retranchements des hommes qui n'ont jamais hésité à se compromettre avec le plus absolu désintéressement, dans la défense de la conservation et de l'ordre ; des hommes qui ont écrit le mot de PAIX sur leur étendard ; qui ont combattu à outrance l'esprit de conquête, l'esprit de guerre, l'esprit de faction ; qui ont attaqué de front l'ébullition révolutionnaire au temps de sa fierté et de sa puissance ; ces gouvernants qui ont contraint des apôtres d'Association et d'Harmonie à déclarer, dans leur âme et conscience, en face de la terreur qu'on voudrait inspirer à l'opinion publique, que demain peut-être il leur faudra se faire, eux aussi, révolutionnaires et demander des armes ! ces gouvernants osent lever le bras de la loi sur ceux qui les accusent de provoquer les tempêtes !

Ah ! vous ne voulez pas, vous qui, en temps normal, au sein de l'ordre matériel, en pleine paix, avez laissé la société tomber dans cet abîme de corruption, de vices, de démoralisation et de crimes qui menace de l'asphyxier dans un égoût, dans un égoût encore qui descend des quartiers que vous habitez... vous ne voulez pas qu'on vous rende responsable et qu'on vous accuse !

Eh ! qui donc, s'il vous plaît, doit être responsable ? Qui a la haute main ? Qui a le pouvoir ? Êtes-vous, oui ou non, le gouvernement de cette société ?

Voyons ! n'avez-vous pas préparé, provoqué, accepté ou tout au moins escamoté la Révolution qui vous a livré le Pouvoir ? N'avez-vous pas acclamé à cette Révolution ? N'avez-vous pas flétri, jugé, condamné ceux que vous vouliez remplacer au gouvernement de la société ?

Ce gouvernement, n'en êtes-vous pas devenus les maîtres ? N'avez-vous pas en main les lois, le Pouvoir exécutif, la distribution des faveurs et des grâces ? Ne vous êtes-vous pas armés de toutes les lois que vous avez jugées nécessaires au gouvernement, et de lois draconiennes en comparaison de celles dont se contentaient ceux que vous avez renversés sous prétexte de liberté ?

Qu'est-ce donc qui vous manque ? Rien. Vous avez tout, tout, tout. Vous aviez, grand Dieu ! une majorité qui s'est déclarée SATISFAITE, quand vous avez eu l'audace de lui donner des explications que pas un de ses membres ne tenait pour des mensonges !...

Vous avez tout ! Vous avez pleinement entre les mains le gouvernement de la société, et quand cette société parvient, entre vos mains, au dernier terme du désordre moral, de la corruption politique ; quand vous la faites douter de toutes ses institutions ; quand vous avilissez la tribune par des mensonges officiels ; quand vous compromettez l'ordre par l'excès de l'indignation publique ; quand vous trahissez la royauté en refusant de vous retirer pour conjurer la crise que la conscience nationale, chargée de mépris, peut faire éclater dans une explosion terrible, vous ne voulez pas qu'on vous accuse !

Vous êtes le gouvernement de la société, et vous ne voulez pas, après sept ans de paix, de majorité, de Pouvoir, être responsables de l'état de la société qui se dissout entre vos mains ?

Mais nous y vivons tous dans cette société dont vous tenez le gouvernail, et, si nous vous voyons la mener, toutes voiles dehors, sur un banc de boue et de fange où nous devons nous abîmer avec vous, croyez-vous nous empêcher de pousser le cri d'alarme !

Ecoutez-nous bien : Vous sentez que le Pouvoir s'en va de vos mains, et vous voulez le garder, ministres coupables ! Vous ne vous faites pas illusion ! Vous aviez une majorité compacte. Vous l'avez tuée vous-mêmes, et c'est elle, en se disloquant, qui vous a blessés à mort. C'est de votre majorité que sont sorties ces révélations terribles que vous n'avez pu amortir officiellement, un instant, que par des impostures de tribune qui ont achevé de vous dégrader dans la conscience de tous les honnêtes gens, radicaux, indifférents, socialistes, conservateurs. Dès cet instant, vous vous êtes débattus dans l'agonie d'un Pouvoir qui vous quittait, mais que vous ne vouliez pas quitter.

Dès cet instant, les révélations les plus accablantes, sont tombées, comme une grêle de feu, sur vous, sur les vôtres.

Vous avez été accusés d'avoir vendu 100 mille francs, marchands ou complices de la vente, un privilège de théâtre que vous deviez donner pour rien : Simonie d'Etat. Vous n'avez pas osé poursuivre, et vous avez voulu rester au Pouvoir !

Vous avez été accusés d'avoir toléré la promesse de vendre 1 200 mille francs un projet de loi : Simonie d'Etat ou Escroquerie. Vous n'avez pas osé poursuivre, et vous avez voulu rester au Pouvoir !

Vous avez été accusés d'avoir placé à la tête de la première Magistrature du royaume un de vos anciens collègues que vous trouviez *trop verreux* pour votre compagnie ; — vous n'avez pu vous laver de cette accusation : votre collègue a été dégradé juridiquement par la cour des pairs, malgré les efforts que vous aviez faits à la tribune pour conjurer l'accusation, et vous avez voulu rester au Pouvoir !

Les accusations les plus audacieuses concernant l'Algérie ont fondu sur vous. Vous n'avez pas poursuivi, et vous avez voulu rester au Pouvoir !....

Nous n'en finirions pas s'il nous fallait énumérer l'innombrable série d'actes qui ont tué votre considération, votre dignité de gouvernement, l'innombrable série de coupes d'humiliation que vous avez été forcés de boire coup sur coup, et vous ne voulez pas que l'on vous crie qu'un pareil spectacle dégrade le Pouvoir, attaque la moralité nationale dans ses œuvres vives, ébranle la société dans ses fondements !

Et maintenant que la conscience publique s'indigne et se révolte contre vous, que les républicains se réjouissent de l'aveuglement et de la folie qui vous cramponne au Pouvoir ; que les conservateurs qui vous avaient soutenus jusqu'ici sont consternés, stupéfaits ; qu'il ne vous reste plus qu'un seul organe dans toute la presse et quel organe ! Maintenant que vous avez brisé, en une session, votre majorité, toute-puissante si vous aviez voulu vous en servir pour faire seulement un peu de bien ! Maintenant enfin que, dans cette France, où tous les partis, sauf celui des intérêts ou des aveuglements que vous aviez groupés autour de vous, étaient tombés en poussière, vous avez constitué en trois mois, par réaction contre vous, un parti formidable, composé de tout ce qu'il y avait d'honorable autour de vous et contre vous, un parti que la voix publique appelle le parti des HONNÊTES GENS ! maintenant vous ne voulez pas qu'on fasse remonter à vous cette effrayante démoralisation qui épouvante la société tout entière, et qui vous fait [illegible] vous-mêmes !

[illegible] vous tentez d'apaiser la tempête de mépris que vous [illegible], en essayant d'une petite terreur contre la parole, [illegible] conscience et l'indignation publiques, et contre la presse [illegible] montre, de toutes parts, l'irrésistible, l'implacable [illegible]

Hé bien ! sachez-le : Il ne s'agit plus ici d'une opposition systématique et brouillonne ; il ne s'agit plus de querelles de portefeuilles, d'intérêts d'intrigue ; il s'agit du sort de la société ! C'est une société qui se sent en péril entre vos mains ! C'est le sentiment de la conservation, de l'ordre, de la paix qui est aujourd'hui votre ennemi le plus redoutable ! C'est le sentiment de la conservation qui parle ici par notre voix ! C'est au nom de la constitution, de l'ordre, de la monarchie elle-même, — et nous avons donné dix-sept années de preuves de la sincérité de nos paroles, — que nous vous crions aujourd'hui : Malheureux ! allez-vous-en !

Nous vous le disons encore en terminant : cette arme de compression, cette terreur que vous voulez faire dans l'opinion, ne vous sauvera pas. Vous avez été atterrés par le dernier signe qui vient d'apparaître, sanglant, au sommet de tous ceux qui ont marqué votre passage au Pouvoir ; vous avez été terrifiés en présence de l'unanimité croissante avec laquelle l'opinion publique rattachait ce crime à la démoralisation profonde de la société, dont on vous fait responsables vous qui gouvernez la société, et vous vous êtes dit : « Frappons la presse, intimidons-la, payons d'audace, et quand le jury acquittera, l'instant le plus grave sera passé. Ayons le courage de la peur : recourons à l'expédient de la peur. Frappons la presse en masse ! »

Or, la presse n'aura pas peur parce que la presse se sent aujourd'hui le Verbe de la société entière ! La presse n'aura pas peur, parce que votre irruption et votre calcul de démence prouvent que c'est vous qui avez peur d'elle !

Et nous vous prouvons, quant à nous, que la presse n'a pas peur :

Vous nous avez saisi hier pour avoir fait remonter à la situation morale que vous avez faite au pays une part de responsabilité dans un crime horrible, quoique vous sachiez fort bien que nous ne vous ayons pas accusés de complicité dans un assassinat. Eh bien ! ce que nous avons énoncé hier, nous terminons en le prouvant aujourd'hui :

Est-il vrai qu'un aide-de-camp du château a été pris en flagrant délit d'escroquerie et de vol, et que vous l'avez fait partir ?

Est-il vrai que deux Pairs de France et un homme dix-huit fois millionnaire, prévenus d'une imputation qui eût fait incarcérer tous autres citoyens, ont été par vous laissés libres, que tous trois ont pu fuir, que l'un d'eux s'est enfui ?

Est-il vrai qu'un de vos séides, l'homme qui s'intitulait l'*épée du parti conservateur*, l'homme pour qui vous avez vendu des privilèges de théâtre, promis ou laissé impunément promettre des ventes de projet de loi, n'a pas été poursuivi en justice ?

Que le même homme, trois fois qualifié de menteur dans sa déposition légale, par un président de cour d'assises que n'intimidait pas le gentilhomme, n'a pas été requis d'arrestation par votre ministère public, qui a eu l'indulgence de lui trouver une excuse ?

Est-il vrai que, quand la fameuse lettre du général Cubières a été lue le 3 mai à la tribune de la Chambre des députés, M. le ministre des travaux publics a, par trois fois, « OPPOSÉ UNE DÉNÉGATION ABSOLUE » à ce qu'il appelait alors les « *insinuations* contenues dans la lettre » qui est devenue la base du procès, de la condamnation et de la dégradation de deux Pairs de France, tous deux anciens ministres ?...

Nous pourrions continuer longtemps encore. Mais c'est assez. Il ne nous reste plus qu'à demander aux apôtres de l'intimidation légale, à tous les magistrats, à tous les citoyens, si le spectacle de ces complaisances, de ces impunités, de cette protection systématique de tous les coupables qui tiennent, de plus ou moins près, aux régions supérieures, au Pouvoir, a été fait pour intimider beaucoup, dans la pensée d'un crime dont l'horreur même devait préserver du soupçon, un Duc et Pair de France ! un Chevalier d'honneur d'une princesse dont nous respectons trop le caractère et les malheurs pour citer ici le nom ! le rejeton d'une de ces familles dont l'éclat héréditaire fascine si puissamment les roturiers qui nous gouvernent ! un homme enfin, que la loi faite par ces roturiers, soustrait au droit commun, à la justice commune, qui, sur un crime jugé flagrant, a eu quatre jours pour quitter légalement la France, et qui n'a même été arrêté le cinquième jour qu'en violation formelle de la Charte qui nous régit !

Eh bien ! saisissez-nous encore s'il vous convient : nous persistons dans les conclusions de notre article saisi, et nous vous répétons : RETIREZ-VOUS AUJOURD'HUI, SI VOUS NE VOULEZ PAS EXPOSER AVEC VOUS LA SOCIÉTÉ, LA COURONNE ET LA FRANCE !

Occupation de Ferrare par les Autrichiens.

Le cardinal Ciacchi, légat de Ferrare, a publié, le 13 du courant, une seconde protestation très vive contre l'occupation des principaux postes et des portes de cette ville par les troupes autrichiennes. Nous donnons plus bas ce document qui prouve une scission désormais franche et nette entre la cour de Vienne et le Saint Siège. C'est avec la pleine approbation et d'après les ordres mêmes de Pie IX que le cardinal Ciacchi défend ainsi la dignité du gouvernement pontifical. Du reste, le Saint-Siège, dès le principe, avait protesté contre l'article du traité de Vienne par lequel l'Autriche se croit autorisée à occuper la ville de Ferrare. Ce n'est que par une tolérance de fait et non de droit qu'une garnison autrichienne avait pu jusqu'ici occuper la forteresse et les casernes qui en dépendent. En étendant, par une mesure violente et inopi-

dans l'écoulement du libéralisme suisse, nous ne pouvons qu'abandonner le Saint-Siége à lui-même dans sa lutte contre l'usurpation et les violences des troupes autrichiennes. Le *Journal des Débats* a été chargé de nous préparer à ce nouvel acte d'expiation de notre politique extérieure, et il l'a fait hier avec toute l'habileté qui le distingue.

Selon la feuille ministérielle, l'occupation de Ferrare n'est pas précisément arbitraire :

« Le général autrichien Radetzky veut seulement *interpréter* » *d'une manière plus large le Traité de Vienne*, tandis que le » pape invoque au contraire le *statu quo.* »

Il ne peut être question pour M. Guizot de renouveler en ce moment l'acte d'énergie de Casimir Périer, à Ancône, ni même d'intervenir politiquement en faveur du Saint-Siége; car le *Journal des Débats*

« Ne doute pas que le Souverain Pontife ne trouve dans le ca- » ractère dont il est revêtu non moins que dans ses vertus per- » sonnelles, la force nécessaire pour faire respecter ses droits. » Cette affaire doit être traitée de gouvernement à gouvernement. »

Et pour que le chef du gouvernement pontifical ne songe nullement à répondre à des baïonnettes autrichiennes par autre chose que par l'humilité chrétienne et par des homélies, l'organe de M. Guizot ajoute :

« Nous lisons dans les journaux italiens, à propos des affaires de » Ferrare, des hymnes guerriers où figurent des centaines de » mille hommes prêts à terrasser les ennemis qui oseraient fran- » chir le Po. Nous avons une trop sincère admiration pour Pie IX, » nous nous intéressons trop au bonheur de l'Italie pour accueillir » de telles provocations. L'histoire des vingt-six dernières années » devraient avoir appris aux Italiens ce que coûtent les tentatives » violentes et aventureuses.... Il peut se présenter dix incidents » comme celui de Ferrare, et il y a beaucoup plus de dignité à les » traiter avec calme et fermeté qu'à pousser des clameurs aussi » compromettantes. Nous savons que les organes du parti mo- » déré ont déjà déclaré qu'il fallait s'en rapporter entièrement à » Pie IX. En persistant dans cette voie, en redoublant de zèle et » d'activité dans les moments critiques, en s'efforçant de plus en » plus de maintenir l'*ordre* et la *tranquillité*, ce parti s'assurera » *l'estime de l'Europe* et la reconnaissance de l'Italie. »

Ainsi, voilà qui est bien décidé. Il n'y a même plus de principe de non-intervention à faire respecter en Europe. Il n'y a plus de respect de l'indépendance des États trop faibles pour se défendre. L'Autriche peut intervenir par les armes en Italie, sans inspirer au gouvernement français d'autre manifestation qu'un vœu en faveur de l'*ordre* et de la *tranquillité* de l'Italie. Notre gouvernement consent encore à intervenir dans certains cas; mais c'est lorsqu'il lui est possible, sans trop se compromettre, de soutenir la cause monarchique contre les tendances libérales ou progressives des peuples. Nous voulons bien intervenir en Portugal, pour y faire triompher une politique oppressive et dégradante; nous voulons bien, d'accord avec la Russie et l'Autriche, menacer la Suisse d'une intervention au cas où elle se croirait en droit de changer son pacte fédéral; mais nous refusons positivement de nous mêler désormais aux débats de l'obscurantisme atroce de Metternich avec le libéralisme religieux du saint-père, aux débats du généreux patriotisme des Italiens contre les baïonnettes du Nord.

Et les lecteurs du *Journal des Débats* ne voient pas que le vase déborde !...

Voici la seconde protestation du cardinal Ciacchi :

(Extrait du journal l'*Italiano*, de Bologne du 14.)

Ferrare, 13 août 1847.

Malgré la protestation que j'ai adressée le 6 à S. Exc. le lieutenant-maréchal comte Auersperg, commandant au nom de S. M. l'empereur d'Autriche, la forteresse et les troupes impériales, pour les patrouilles autrichiennes parcourant la ville, protestation qui a obtenu du gouvernement supérieur une honorable approbation, ainsi que cela résulte d'une dépêche de l'éminentissime cardinal secrétaire d'État du 9 courant, une députation militaire est venue aujourd'hui à midi, dans une attitude presque menaçante (*in aspetto quasi minaccioso*), me présenter une feuille écrite dudit lieutenant maréchal, portant « qu'une » dépêche de S. Exc. le général en chef comte Radetzki, datée de Mi- » lan, le 11 août 1847, lui intimait l'ordre positif d'occuper le *Gran-* » *Guardia* (poste principal de la place), ainsi que les portes de la ville » de Ferrare, et cela en conformité des principes du service militaire » et en parfait accord de notre plein droit. »

Cette occupation a été exécutée aujourd'hui même à une heure de l'après-midi, et, comme je considère cet acte comme une violation manifeste des droits sacrés que S. S. et le Saint-Siége ont sur la ville et la province de Ferrare, et ne voulant pas, par mon silence, préjudicier en rien à ces droits,

En ma qualité de représentant du saint-siége, comme légat apostolique de la ville et de la province de Ferrare, je proteste formellement et comme de droit contre le fait de l'occupation qui vient d'être consommée; je la déclare entièrement illégale, arbitraire et portant atteinte (*lesiva*) au pouvoir (*dominio*) entier et absolu de la souveraineté du saint-siége sur ses États.

Je proteste avec d'autant plus de raison, en ma qualité de représentant du Saint-Siége, contre cette occupation militaire, qu'elle a été faite sans qu'aucun fait, soit de la part du gouvernement, soit de la part des habitants, lui en ait donné motif, et parce qu'elle a été faite en plein jour, au moment où il y a eu le plus de monde sur la place, avec offense publique (*publico sfregio*) du gouvernement pontifical et de ses troupes qui occupaient pacifiquement les différents postes, et enfin de la manière la plus hostile et la plus subite (*repentina*), de sorte que l'on a eu à peine le temps d'en prévenir les officiers pontificaux qui commandaient ces postes, etc.

Signé : LUIGI cardinal CIACCHI, légat apostolique; FLAMMINIO BATTONI, avocat, témoin; FRANCESCO-MARIA CARLETTI, docteur en droit, témoin; ELISEO MONTI, docteur en droit, notaire, requis pour l'acte ci-dessus.

On a envoyé une copie authentique de cette protestation à Rome, au commandant militaire autrichien, aux autorités locales. L'*Italiano*, en donnant cet acte, le fait précéder de ces paroles : « Nous n'avons

... discussion, par la presque unanimité du conseil municipal de Paris; car M. le préfet ne voudra sans doute pas encourir la terrible responsabilité des malheurs que son refus causerait dans Paris. On sait que le conseil municipal a fait, de la mise en consommation de la réserve, la condition de la continuation des *bons de pain*. Quel serait le fonctionnaire assez audacieux, assez confiant en sa propre opinion pour croire qu'il vaudrait mieux suspendre les bons de pain que de livrer la réserve à la boulangerie, et pour risquer ainsi le repos de la capitale ?

N'en déplaise aux *Débats* et aux spéculateurs, M. le préfet s'associera par une prompte exécution au vœu du conseil; nous en avons pour garanties son intégrité et sa prudence.

Réflexions des journaux sur les saisies.

Le *Constitutionnel* apprécie en ces termes l'accès de colère et de désespoir qui pousse le ministère à saisir tous les journaux :

Trois journaux viennent d'être saisis, la *Gazette de France*, le *Charivari*, la *Réforme*. Nous ne savons pour quels motifs. En attendant que le public en soit informé, nous ne ferons qu'une observation : depuis un mois, un grand nombre de journaux ont été poursuivis.

La *Démocratie pacifique*, pour un feuilleton qui, dans la peinture de l'amour de deux jeunes gens, n'atteignait certainement pas, par la vivacité des couleurs, l'énergie des réalités que la censure permet chaque jour de représenter sur la scène; le *Journal de Rouen* et la *Réforme*, pour avoir publié, quelques heures trop tôt, et dans les formes les plus respectueuses pour la justice, l'analyse plus ou moins exacte de l'arrêt rendu par la cour des pairs contre MM. Teste, Cubières et Parmentier, la *Gazette*, le *Charivari*, la *Réforme* pour nous ne savons quelle cause. Or, M. le garde-des-sceaux et M. le procureur-général, la main sur la conscience, affirmeraient-ils que ce feuilleton, cet arrêt trop tôt publié, et le reste, sont les vrais délits, les vrais crimes que, dans l'intérêt de la société, la justice avait surtout le devoir de poursuivre? N'y a-t-il pas d'autres faits dont la culpabilité est bien plus évidente, dont les preuves sont nombreuses, dont la dénonciation a été portée avec éclat à la tribune et dans la presse, dont la démonstration est offerte tous les jours, qu'il était urgent de condamner ou d'éclaircir? Est-ce en ce moment dans la presse qu'est le danger? Si le pouvoir est calomnié, n'y avait-il pas, avant les poursuites qu'on vient d'intenter, d'autres poursuites plus pressantes? Lorsque les tribunaux auront condamné par l'interprétation la plus rigoureuse d'une loi déjà rigoureuse, la publication anticipée d'un arrêt salutaire, lorsqu'ils auront trouvé nous ne savons quels crimes dans nous ne savons quelles phrases de trois journaux dont le public ignore encore en ce moment les prétendus méfaits, la société sera-t-elle pleinement rassurée sur l'état des mœurs publiques, le pouvoir sera-t-il lavé de l'accusation de corruption politique, l'opinion n'aura-t-elle plus de griefs légitimes, la justice aura-t-elle la conviction sincère d'avoir accompli tout ce qu'elle devait faire? n'y aura-t-il plus en un mot de coupables impunis, de problèmes judiciaires non résolus que chacun désigne et devant lesquels la loi s'est trouvée tout-à-coup paralysée?

LE COURRIER FRANÇAIS.

Trois journaux viennent d'être saisis, la *Réforme*, le *Charivari* et la *Gazette de France*. On nous dit que le ministère public a voulu mettre en cause les réflexions amères que ces journaux ont publiées, non seulement sur l'assassinat de Mme la duchesse de Praslin, mais sur les monstrueuses turpitudes qui, aujourd'hui, s'étalent de l'un à l'autre bout du monde officiel. En vérité, nous conseillons au ministère public de s'expliquer sur le champ, car nous pensons que l'on calomnie son intelligence en lui prêtant de pareilles intentions. Nous avons sous les yeux les numéros incriminés, et il nous est impossible d'y voir autre chose que l'expression énergique, il est vrai, mais fort légitime, de la douleur qu'inspirent aux âmes droites et loyales toutes ces hontes et toutes ces catastrophes. Eh quoi! désormais, nous ne pourrons plus même déplorer le sang versé, ni cette longue traînée d'ignominie qui, atteignant les plus hauts rangs, enveloppe de si grands coupables? Vous ne pouvez prévenir aucun de ces malheurs, aucun de ces scandales; bien plus, on impute aux maximes qui maintenant gouvernent la société française, de les avoir suscités, d'y avoir poussé les cœurs et les consciences, et vous ne répondez rien à ces accusations! Vous ne vous en défendez que par la saisie brutale et le hautain réquisitoire! Vous voulez bien permettre que ces forfaits éclatants soulèvent dans le pays des transports de colère ou de compassion; mais si l'on s'avise, pour que cette colère ou cette compassion ne soit pas stérile, de remonter à des principes ou à des idées morales qui auraient rendu ces forfaits impossibles, oh! alors, votre susceptibilité s'alarme; en même temps qu'aux coupables vous vous en prenez à qui les flétrit! Si vous traînez les premiers devant la cour des pairs, vous traînez les autres devant la cour d'assises; mais là, heureusement, vous rencontrez le jury et vous n'obtiendrez point du jury qu'il condamne des sentiments qui, après tout, sont les siens!

LE NATIONAL.

Nous avons été surpris, comme tout le monde, en apprenant ce matin que la *Réforme*, le *Charivari* et la *Gazette de France* avaient été saisis hier du même coup. Demander les motifs de ces procès serait peine perdue : on ne demande pas de raison d'un acte de démence; mais la cause, l'accident, ne pourrait-on les rechercher? L'accident est tout simple. M. Hébert doit sa fortune politique à une violence qui restera comme un des caractères de l'homme et du système. Il lui plait un jour, après une tentative d'assassinat contre un prince, d'inventer une théorie que Tristan n'avait pas trouvée; il inventa *la complicité morale*. La complicité morale est l'application rigoureuse de ce mot fameux : « *Donnez-moi quatre lignes d'un homme, et je le ferai pendre.* » Nous n'avons pas besoin de rappeler avec quelle indignation ce procédé monstrueux fut accueilli par les honnêtes gens de toutes les opinions. Mais, si l'indignation du poète fait les vers, l'indignation publique fait les ministres. M. Hébert avait, dès ce moment, conquis sa place à côté de M. Guizot; il est monté par la même échelle; celui-ci se désigne par ces mots : *l'homme de Gand;* on désigne celui-là par cet autre titre : *l'homme de la complicité morale !*

Il paraît que M. Hébert est tellement jaloux de son bien qu'il s'irrite contre quiconque essaie d'y toucher. La complicité morale lui appartient; lui seul a le droit de s'en servir, lui seul peut impunément accoupler les rapports les plus éloignés, torturer des textes, mettre en quelque sorte les menottes à des idées, et trouver dans des phrases générales une complicité d'assassinat. Si par malheur vous tentez de

... elle était empoisonnée sans doute, mais bien affilée; comme les bravi de Venise, ils avaient, à défaut de conscience, de l'habileté dans leur art. Aujourd'hui la désertion est telle dans la presse ministérielle, le mépris public soulevé contre un gouvernement indigne est devenu si redoutable, que M. Duchâtel, en attendant la création du journal le *Satisfait*, en est réduit à enrôler des écoliers. Ces pauvrets, dont il interrompt les études, viennent tout en récitant Virgile et en balbutiant la grammaire de Lhomond, nous prouver qu'il leur est impossible de s'exprimer clairement en langue française. Le journal ministériel obscur commençait hier son premier Paris par ces phrases incroyables :

L'esprit et le cœur des masses valent mieux que ne le pensent les journaux de l'opposition. Ils se vantent en secret de les avoir façonnées à leur image, de les avoir perverties, de les avoir réduites à n'être plus qu'une sorte d'écoliers bénévoles, réfractant les impressions du maître, comme ces pauvres jeunes esclaves qui, après de longues violences, subissent la *foi* des mystères latins et emportent dans la tombe l'admiration du *Sic vos non vobis* ou autres *quomodò vales?*

Les journaux de l'opposition se trompent. La *foi* libérale est moins puissante que la *foi* classique qui permet aux illuminés du collége d'apercevoir le pied de saint Virgile empreint sur le granit. Les masses ont peut-être l'intelligence trop facile aux séductions d'un faux patriotisme; le cœur, à coup sûr, n'est point atteint.

Malgré son érudition classique, l'auteur de ce galimathias ne ferait pas encore une bonne tragédie; il n'exciterait pas la terreur, mais seulement la pitié.

M. Warnery vient d'adresser la lettre suivante au *Courrier français* :

A M. le rédacteur en chef du COURRIER FRANÇAIS.

Paris, le 23 août 1847.

Veuillez, Monsieur, rassurer le journal l'*Univers*. Il demande une *dénonciation légale;* sous ce titre je vais faire paraître un *résumé* de toutes mes révélations jusqu'à ce jour; à ce résumé j'ajouterai quatre lettres que j'ai adressées hier à M. le ministre de la guerre.

Ces lettres contiennent l'énumération de plus de *quatre-vingts faits de concussion et de gaspillage*, avec les noms des auteurs, tous fonctionnaires publics, bien entendu car je sais ce qu'il en coûte de nommer des gens immoraux non revêtus d'un caractère public.

CE RÉSUMÉ SERA PAR MOI ADRESSÉ A M. DELANGLE, PROCUREUR-GÉNÉRAL, AVEC UNE LETTRE EN DÉNONCIATION DANS LA FORME LÉGALE.

Si plusieurs imprimeurs ne m'avaient refusé leur concours, par crainte des lois de septembre, ma dénonciation serait déjà envoyée et publiée.

Veuillez, Monsieur le rédacteur, agréer, etc., etc.

WARNERY,
Délégué de la ville de Bone.

Voici encore un contre-démenti donné aux démentis officiels du *Moniteur*, c'est le *Correspondant de Nuremberg* qui l'adresse à nos ministres :

Nous avons annoncé qu'une dame polonaise arrivée ici dernièrement pour parler à un des accusés polonais avait été renvoyée, parce que M. Guizot avait envoyé le signalement de cette dame à l'autorité. Les journaux officiels français, le *Moniteur* et le *Journal des Débats*, affirment que le fait est faux. Quoi qu'il en soit, nous soutenons que le fait est vrai! On dit que cette dame est la sœur de l'accusé Mieroslawski, et qu'elle voulait parler encore une fois à son frère.

Le maréchal Narvaez, duc de Valence, est parti hier dimanche au matin pour Madrid.

Le *Journal des Débats* annonce que c'est sur un ordre reçu de la reine d'Espagne que ce brusque départ a eu lieu.

Le *National* publie à ce sujet les lignes suivantes :

Plusieurs journaux s'étaient hâtés d'annoncer qu'Isabelle, secouant le joug, avait quitté précipitamment Madrid pour se rendre en France. Les choses ne sont pas tout-à-fait aussi avancées; les sentiments de la jeune fille n'ont pas changé : elle est toujours reine comme Sganarelle est médecin; mais tous ceux qui l'entourent, et plus encore ses grands parents, placés loin du palais, veulent qu'elle continue à régner malgré elle.

Les ministres actuels ont essayé un rapprochement entre Isabelle et son mari idéal. Mais, comme Serrano en a dicté les conditions, il est probable que toutes les tentatives échoueront. Le pauvre Pacheco, qui avait abordé en tête-à-tête ce sujet délicat, est sorti tout abasourdi des réponses de la reine. Plus heureux que celle-ci, il peut jeter son portefeuille par-dessus la muraille. Ainsi fait-il; la plupart de ses collègues le suivent dans sa retraite, et la succession est ouverte.

On a sur-le-champ envoyé une dépêche télégraphique à Narvaez, qui, d'après ce qu'on nous assure, est parti la nuit dernière. Il emporte les confidences de Christine et le plan de campagne des Tuileries. Et, s'il faut s'en rapporter à des rumeurs dont nous ne garantissons pas l'authenticité, il serait chargé de former un ministère dont il garderait la présidence sans portefeuille. On nous affirme qu'Isabelle y consentirait sans difficulté, parce qu'on lui aurait donné secrètement l'espoir que Narvaez va préparer l'avènement de la duchesse de Montpensier. Comme on trompe les enfants!

— Une bande de vingt-cinq à trente factieux s'est présentée à Malgrat : quatre avaient des *trabucos*, les autres étaient armés de fusils et d'escopettes. Il s'est passé à ce propos un fait qui mérite d'être rapporté pour sa rareté. Deux jeunes gens se trouvaient en prison pour n'avoir pu payer la somme fixée pour leur remplacement. Les *mutinés* ouvrirent la prison et proposèrent de mettre en liberté ces jeunes gens, si ceux-ci voulaient s'enrôler sous leur drapeau : ils éprouvèrent un refus. On ne dit pas si, malgré ce refus, il les mirent en liberté ou s'ils laissèrent ce soin à l'alcade.

(*Sentinelle des Pyrénées.*)

Suisse.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Nous recevons d'un de nos correspondants suisses la lettre suivante :

Berne, le 17 août 1847.

Les paroles injurieuses prononcées par M. Guizot à la Chambre des

[illegible] que la Diète doit réprimer. Mais, si l'autorité suprême a le devoir de faire obéir les cantons récalcitrants, elle ne doit pas oublier d'un autre côté que ces cantons n'ont pas cessé de faire partie de la Confédération ; qu'ils sont encore nos confédérés, nos frères, frères égarés, qui ne tarderont pas sans doute à ouvrir les yeux. C'est pour cela qu'avant de frapper, la Diète *avertit sérieusement* les Etats du Sonderbund de cesser leurs armements : c'est ici le dernier moyen pacifique qu'elle emploie avant d'avoir recours à la force.

La discussion sur les propositions de la commission a été fort orageuse. Les orateurs des Etats du Sonderbund ont été agressifs ; ceux de la majorité, calmes et dignes. On a surtout remarqué les discours allemands de MM. Ochsenbein (Berne), Furrer (Zurich), Fiern (Thurgovie), Frei-Herosé (Argovie), Noeff (Saint-Gall), et les discours français de MM. Luvini (Tessin), Draey (Vaud) et Rilliet-Constant (Genève).

Seconde réponse.—M. Guizot a pris plusieurs fois la peine de nous expliquer l'histoire de la Suisse et notre droit national, et de nous prouver que, hors de la souveraineté cantonale, il n'y a point de salut pour la Suisse. Mais la Diète, qui connait notre histoire et notre droit national pour le moins aussi bien que M. Guizot, a trouvé qu'elle avait le droit de réviser le pacte comme bon lui semble. Dans sa séance d'hier, la Diète a nommé, à la majorité de 13 voix, une commission composée de 16 membres à l'effet de lui présenter des propositions relativement à la révision du pacte de 1815. Les députés des Etats du Sonderbund, ceux de Neufchâtel et d'Appenzell n'ont pas pris part à la nomination des membres de cette commission.

Je reviendrai une autre fois sur cette question de la révision du pacte, et je vous mettrai au courant des opérations de la commission.

Troisième réponse.—Cette troisième réponse, 20 000 hommes viennent de la donner à la face du ciel, au tir de Bienne. Il y a quelques jours, des milliers de carabiniers suisse juraient à Glaris de ne laisser entrer l'étranger dans notre pays que sur leurs cadavres. Ce serment solennel a eu de l'écho dans la Suisse occidentale ; les tireurs de Bienne viennent de lui répondre ces derniers jours. Et, si l'on veut se faire une idée de l'enthousiasme qui a régné dans le camp libéral pour la cause nationale, qu'on lise les passages suivants d'un discours prononcé en allemand devant 20 à 30 000 hommes qui montraient par leurs applaudissements frénétiques de quelle noble ardeur patriotique ils étaient enivrés :

« Qui, parmi nous, s'écria l'orateur, serait assez lâche pour craindre une intervention étrangère? Sommes-nous donc seuls au monde? Tous les peuples ne tendent-ils pas un même but? Ecoutez ceux qui habitent au-delà des Alpes, du Jura et du Rhin ; écoutez ce qu'ils croient de la politique de leurs gouvernements ; demandez-leur ce qu'ils pensent de nos luttes pour l'indépendance et la liberté. Le temps des guerres de cabinets est passé : tandis que les gouvernements échangent des notes, les peuples échangent des lettres d'amours. (Applaudissements.)

» Qu'au jour suprême de la patrie, le peuple suisse lance une proclamation à l'Europe, et que les tyrans alors viennent nous faire la guerre, faire la guerre à la Suisse, à la civilisation! Le premier coup de canon tiré en Suisse par des soldats étrangers sera le signal d'une révolution générale en Europe. La Suisse n'est ni une Cracovie ni une Pologne ; la Suisse est le cœur de l'Europe, le centre de l'ancien monde : or, l'Europe ne se laissera pas blesser au cœur, et la Suisse ne se rendra pas ! (Bravos prolongés.)

» Et 20 000 soldats crient : Vive la patrie ! vive la liberté ! »

P. S. le 18.—Le rappel de M. Bois-le-Comte est une chose presque certaine. La note de M. Palmerston n'a pas encore été rendue publique ; il paraît que le président attend pour le communiquer à la Diète qu'il lui soit fait des interpellations. Les mesures d'exécution contre le Sonderbund ne tarderont pas à être prises par la majorité.

— On écrit de Lucerne au *Messager suisse* : « J'ai peu à vous mander de la ville elle-même : un calme effrayant y règne ; les affaires se font en toute hâte, et on se retire joyeux de voir les portes derrière soi. Dans les campagnes, la situation n'est pas riante, le fanatisme le plus exalté y règne. On y fait accroire aux gens que, quand les troupes de la Diète entreront, la puissance de Dieu fera que cent radicaux au moins fuiront devant quarante Lucernois bons croyants. On parle aussi de balles bénites, avec lesquelles on peut toucher son homme à 500 pas de distance, sans avoir besoin précisément de viser bien juste. Le fanatisme n'épargne pas même les réformés dans la tombe. Parce que la contrée de Malters a déjà été atteinte fortement de grêle cet été, on dit que le sol est maudit, à cause des cadavres des corps-francs qui y sont enterrés.

HOLLANDE. *Amsterdam*, 18 août. — Le roi a présidé ce matin de bonne heure, à La Haye, un conseil des ministres qui a duré plus de trois heures. Cette réunion avait principalement pour objet de régler les différents points relatifs à l'administration du pays pendant l'absence de S. M. Nous croyons savoir que le roi aurait déclaré ouvertement que son intention avait été d'établir une régence pour la durée de son séjour à l'étranger ; qu'il avait offert cette dignité au prince d'Orange auquel elle revenait de droit et qui avait refusé de s'en charger.

Malgré ce refus, le roi n'en persisterait pas moins dans son intention de confier à un régent le gouvernement du pays, et il aurait demandé l'avis des ministres pour savoir qui il conviendrait de charger de cette importante mission.

AUTRICHE. *Lemberg*, 9 août.—Les démonstrations publiques continuent sur les tombes des suppliciés polonais. Un service solennel a été célébré dans l'église Saint-Bernard. Dans la soirée, la foule grossissant à vue d'œil et se disposant à faire des démonstrations bruyantes, pouvait troubler l'ordre, la police se vit dans la nécessité d'intervenir. Des collisions de peu d'importance eurent lieu entre les bourgeois et les israélites. Un commissaire engagea vivement la foule à se disperser. Des cris menaçants se firent entendre, et ce désordre continua toute la journée. Dans la soirée, des torches furent allumées, et l'on prépara des inscriptions transparentes ; des drapeaux furent déployés, et des chants patriotiques se firent entendre. Une deuxième sommation eut lieu. Demeurée comme la première sans résultat, on dut adopter des mesures rigoureuses. En ce moment, des pierres furent lancées contre la troupe. Un détachement de hussards et une compagnie d'infanterie chargèrent la foule, et en un instant balayèrent la place. Vingt turbulents ont été arrêtés. Des patrouilles continuent de circuler dans tous les quartiers et le calme paraît être rétabli. Le curé, dont l'exécution avait été différée, a vu commuer sa peine en vingt années de détention. Le bruit avait couru qu'il était mort en prison.

(*Mercure de Souabe* du 20 août.)

[illegible] qu'elle les rend incroyables. Nous ne pouvons que prendre en pitié ceux qui n'ajoutent pas foi à ces faits. Oui, nous l'avouons, ils sont incroyables, mais ils sont vrais. »

Après cela, de sentimentaux absolutistes viendront s'étonner des larmes que contiennent les yeux des rois! Ah! s'il faut s'étonner, c'est bien plutôt de la patience et de l'immense quantité de sang que contiennent les veines des peuples!

TURQUIE. — On écrit de Constantinople : « Les Anglais qui jouissent d'une détestable réputation comme négociants interlopes, sont accusés de faire pour les Albanais ce que nous les avons si souvent accusés de faire pour Abd-el-Kader : ils leur vendent de la poudre et des armes. A cette nouvelle, ordre a été donné par le sultan d'envoyer en croisière son escadre entre Céphalonie, Corfou et le continent. Je vous ai dit que rien ne se trouvant en état dans la marine, le souverain se prit de colère contre son beau-frère et le destitua. Depuis lors, on a activé l'armement, et déjà deux frégates, deux corvettes, trois bricks et deux pyroscaphes ont pris leur direction pour ces parages. La flotte partira bientôt avec des ordres cachetés que le capitan-pacha n'ouvrira qu'au débouquement des Dardanelles. Cette escadre, armée de quatre cent soixante canons, pourrait, suivant les circonstances, avoir diverses destinations.

1° Aller dans les eaux des îles Ioniennes, si l'Albanie donnait des craintes de plus en plus sérieuses.

2° Dans le cas de rupture complète et d'hostilité avec la Grèce, aller à Skanderoum et à Latakieh embarquer les troupes descendues du Diarbekir, d'Erzeroum et de tout le Kurdistan, pour les jeter sur l'isthme de Corinthe et couper en deux l'Hellénie.

3° Enfin, si le divan était rassuré sur les affaires de ces pays-là, la flotte pourrait prétexter quelques remuements dans sa régence de Tripoli et y déposer ses vainqueurs de Bederham-Bey pour tenter enfin la soumission du bey de Tunis, qui tient tant à cœur au gouvernement ottoman et que protège la croisière du prince de Joinville.

Assassinat de Mme la duchesse de Praslin.

On lit dans la *Patrie* :

M. le chancelier et la commission d'instruction se sont rendus ce matin à la geôle où se trouve le duc de Praslin. On l'a trouvé couché et toujours en proie à des spasmes violents. Il paraît que des réactifs, administrés après sa tentative de suicide par le poison, n'ont pu détruire jusqu'ici les effets du laudanum. Les souffrances qui en sont résultées ont produit de tels ravages dans la constitution de l'accusé, qu'un pair de France qui l'a vu nous a déclaré que le duc n'était plus que l'ombre de lui-même.

L'accusé, dit-on aurait répondu d'abord avec beaucoup de peine aux questions de M. le chancelier qui, à chaque instant, l'exhortait à se reposer et à répondre avec netteté.

Le duc aurait pleuré souvent dans le cours de cet interrogatoire, sur le fond duquel la commission a gardé le plus profond secret.

Ce matin, M. Broussais et un commissaire de police auraient, assure-t-on, fait de nouvelles perquisitions, soit à l'hôtel Sébastiani, soit au domicile de deux maîtresses du duc, qui toutes deux ont été gouvernantes dans sa maison.

Mlle de Luzzi n'est plus au secret. La correspondance saisie à son domicile a été examinée par la commission de la cour des pairs, qui doit l'interroger. Mlle de Luzzi est fort calme et ne semble redouter en rien l'issue de l'instruction en ce qui la concerne. Elle reconnaît avoir répondu quelquefois avec vivacité à Mme la duchesse de Praslin, dont elle redoutait la jalousie et la violence dans les expressions.

Nous avons dit les altercations dont elle avait été la cause entre les deux époux. La duchesse soupçonnait ses rapports avec son mari ; elle s'en était plainte souvent. Et ce qui ne contribua pas peu à l'aigrir, ce fut un voyage que fit en Corse le duc de Praslin, avec cette demoiselle, il y a deux ans.

Le duc avait emmené, avec Mlle de Luzzi, les deux aînées, non mariées, de ses filles. Ce voyage, accompli dans ces conditions connues de tout le monde, avait paru souverainement scandaleux. Il peut donner une idée de l'attitude et du ton que la gouvernante, rentrée dans l'hôtel à la suite de ce voyage, se sentait autorisée à prendre. Ce n'était que depuis un mois que Mme de Praslin avait enfin obtenu l'éloignement de Mlle de Luzzi, qui s'était, comme nous l'avons dit, retirée dans une pension de jeunes demoiselles.

D'après une version que nous nous bornons à rapporter, la maîtresse de cette pension, préoccupée des assiduités de M. de Praslin et des bruits qui couraient sur les motifs qui avaient obligé Mlle de Luzzi à sortir de l'hôtel, lui avait signifié qu'elle ne pourrait pas continuer à lui laisser occuper un appartement chez elle, si cette demoiselle n'obtenait pas une lettre de Mme de Praslin qui constaterait, en quelque sorte, sa bonne conduite et les rapports qui subsisteraient encore entre cette dame et l'ancienne gouvernante de ses filles.

M. de Praslin avait vu Mlle de Luzzi au moment même de son arrivée à Paris, mardi, veille de la nuit où le crime a été commis. Qui sait si M. de Praslin n'a pas voulu d'abord exiger de sa femme la lettre que désirait Mlle de Luzzi? Quoi qu'il en soit, on dit que celle-ci, apprenant le mercredi matin, par une de ses amies, l'assassinat, se serait écriée : « Grand Dieu ! serait-ce *lui*? »

Le duc de Praslin est un esprit très faible et très borné. Il est probable que la gouvernante de ses filles s'en était absolument rendue maîtresse.

Nous avons dit qu'à peine sorti de la gare du chemin de fer de Corbeil, le 17 au soir, le duc, sans en prévenir la duchesse, alla rendre visite à Mlle de Luzzi, qui, d'après une correspondance, l'aurait attendu. Il aurait conduit deux de ses filles chez cette personne. Mlle de Luzzi se plaignit de nouveau, en présence du duc et de ses filles, de la manière brutale avec laquelle elle avait été renvoyée de l'hôtel. Mme la duchesse, ayant appris dans la soirée l'étrange visite que le duc avait fait faire à ses enfants, en témoigna, en termes très vifs, son mécontentement.

Le duc, de son côté, s'emporta en termes non moins violents ; et se retira vers minuit. Les domestiques déposent, dit-on, de cette circonstance. L'assassin attendit cependant jusqu'à quatre heures et demie du matin pour consommer son funeste dessein.

Le premier mouvement de la duchesse a été de recourir à sa sonnette d'appel. Ce cordon n'y était plus. La malheureuse duchesse saute hors du lit, elle se précipite vers une porte qui communique de son alcôve dans les appartements. Des taches de sang montrent les efforts désespérés faits par la duchesse pour faire céder cette porte. Sur un meuble, à côté de la porte, sont empreintes des traces de sang.

La duchesse, épuisée, fuyant toujours les coups redoublés de son assassin, pousse de sourds gémissements, se porte vers la cheminée ; à l'aide d'un suprême, d'un dernier effort, elle parvient à tirer le cordon d'une sonnette correspondant à la pièce où est placé le gardien [illegible] une pièce adjacente conduisant à l'appartement du duc. Des bougies furent allumées, et c'est alors que le domestique et la femme de chambre aperçurent leur infortunée maîtresse baignée dans son sang et frappée de nombreux coups de couteau.

Leur premier mouvement fut de crier au secours dans la cour même de l'hôtel ; le concierge et un autre domestique accoururent. Le duc parut le dernier : son premier mouvement ne fut pas, à ce qu'il paraît, comme quelques journaux l'ont dit, de se jeter convulsivement sur le corps de sa femme ; il simula, au contraire, un singulier étonnement.

« Mais comment cela a-t-il pu arriver? mais c'est inconcevable!... mais c'est incroyable!... mais c'est affreux ! » Ce n'est qu'un peu plus tard qu'il aida à soulever le corps de la duchesse pour le placer d'une manière convenable.

Lorsque la justice fut arrivée, son premier soin fut de faire consigner tout le monde dans l'hôtel, de rechercher par quelles issues les auteurs du crime avaient pu pénétrer et s'enfuir. Tout était hermétiquement fermé ; nulle trace dans le jardin, nulle trace sur les murailles.

Ici la nouvelle version diffère encore de celles connues. On raconte qu'on trouva sur le parquet un pistolet chargé à balle et portant à la crosse des débris de chair : le duc convint que le pistolet était à lui, qu'il s'en était muni lorsqu'il avait entendu crier à l'assassin, et qu'ensuite il l'avait jeté sur le parquet. Mais les débris de chair, mais les empreintes sur le crâne de la victime, empreintes qui se rapportent à la forme de cette crosse... C'est alors que le duc fut catégoriquement interrogé. Il s'offensa d'abord qu'on osât lui faire des questions, comme nous l'avons dit.

Ses mains étaient gantées ; on lui fit ôter ses gants, et l'on vit sur sa main gauche une profonde égratignure : le pouce de cette main avait été violemment mordu. On le fit déshabiller, on lui vit aux cuisses des contusions qui ressemblaient à la pression d'une main énergique ; aux jambes, il y avait aussi des marques qui pouvaient provenir du choc contre quelques meubles.

La découverte de cendres fraîches au foyer d'une des cheminées de l'appartement du duc, et que nous avons rapportée les premiers, ainsi que des débris d'un foulard, un morceau de métal provenant d'une gaîne de couteau ou de poignard, n'a pas été démentie. On vit différents objets qui venaient d'être lavés.

Le 19, le lendemain du crime, le duc, dont la culpabilité paraissait certaine, fut fouillé et déshabillé malgré lui. Au moment où il était forcé de se dépouiller de ses vêtements, on vit tomber de dessous sa chemise, une corde semblable à celle dont se servent les chasseurs pour suspendre leur poudrière ; elle était disposée en forme de lacet. « Que vouliez-vous faire de cette corde? lui dit M. le procureur-général.— Je ne puis le dire. » Pressé de nouveau de répondre, le duc mit la tête dans ses mains, puis s'écria : « Je ne puis pourtant pas déclarer que j'ai tué ma femme. »

En examinant les lieux, on remarqua qu'un bouton qui servait à ouvrir à l'intérieur la porte de communication placée dans l'alcôve avait été dévissé ; c'est vers cette porte que s'était portée tout d'abord l'infortunée duchesse.

Les instruments du crime sont donc le pistolet, le couteau-poignard et le lacet. Le pistolet, dont les coups répétés sur le crâne ont donné la mort, et le lacet qui était un en-cas, ont été trouvés ainsi que nous l'avons dit.

Quant au couteau, nous avons dit qu'il avait été découvert dès le lendemain de l'assassinat dans un secrétaire du duc. La lame en avait été lavée, et des traces de sang existaient encore près et sur le manche. L'instruction dira si la lame de ce poignard s'adapte aux nombreuses blessures faites au cou, à la poitrine et sur le corps tout entier. C'est à tort que le *Gallignani's Messenger* annonce que cette arme, richement montée, est un couteau de chasse, et qu'il a été trouvé dans les lieux.

Tels sont, en résumé, les principaux faits qui ressortent de tous côtés à la charge de l'accusé.

L'impression produite sur le public par cet assassinat est telle, qu'on est avide des moindres détails dans toutes les classes de la population.

La foule a cessé de stationner devant l'hôtel Sébastiani depuis qu'on connaît le transfert du duc à la prison du Luxembourg et les obsèques de la duchesse. Cette riche et splendide demeure reste avec le deuil du drame nocturne qui s'y est accompli.

FUNÉRAILLES DE Mme LA DUCHESSE DE PRASLIN.

Toute la nuit les employés des pompes funèbres ont été occupés à faire les préparatifs du service funèbre, pour le repos de l'âme de l'infortunée duchesse de Choiseul-Praslin, dans le temple de la Madeleine.

A sept heures, ce matin, les préparatifs, exécutés incognito, étaient achevés. Un riche catafalque de velours argenté, ayant aux angles des candélabres et tout couvert de cierges, était décoré au milieu de la nef, sans aucune armoirie.

A huit heures, les personnes invitées ont commencé d'arriver ; on les introduisait par les grilles latérales.

A huit heures un quart le service a commencé et a duré jusqu'à neuf. M. l'abbé Gallard, premier vicaire, a dit une simple messe basse, sans chant ni musique.

On remarquait, à cette lamentable cérémonie religieuse, M. le vicomte Sébastiani, général commandant la première division ; M. le duc de Coigny, officier d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans ; M. le préfet de la Seine, M. le préfet de police, le commandant de la place de Paris, des pairs, des gens de la cour, plusieurs ministres, puis les parents et amis. Au total, 150 personnes environ.

Après le service, le cercueil a été reporté dans le caveau de l'église, où il avait été placé hier comme on l'a dit, et d'où il partira probablement cette nuit pour la Corse.

A 10 heures, les catafalques étaient enlevés et l'église rendue aux fidèles

---

FAITS DIVERS.

C'est une razzia! Six journaux sont saisis : la *Réforme*, le *Charivari*, l'*Union monarchique*, la *Démocratie pacifique*, l'*Estafette* et la *Gazette de France*.

On crie d'un côté : A bas les voleurs ! et de l'autre : A bas les réverbères! (*Gazette de France.*)

— On assure que les Frères de la Doctrine chrétienne se sont adressés à Me Berryer pour le prier de défendre le frère Léotade, accusé du meurtre de Cécile Combettes. On paraissait croire que M. Berryer accepterait cette mission. (*L'Océan.*)

— Un particulier de Saint-Jean-de-Liversay, nommé P., accusé d'un délit de chasse, comparaissait dernièrement devant la police correc-

« Tels sont, messieurs, les faits vrais et incontestables relatifs à » ma destitution. Si quelqu'un osait dire le contraire, qu'il ait du » moins le courage de le faire publiquement et ouvertement ; que je » sache à qui et à quoi je dois répondre. Seuls, ces faits parlent assez » haut ; c'est à vous maintenant à juger. »

SIÉGE DE BAPAUME. — Un accident terrible vient d'interrompre les opérations du siége de Bapaume. Une mine chargée de poudre-coton a éclaté dans une direction opposée à celle que l'on avait cru lui donner. Une petite fille a été tuée et un grand nombre de personnes blessées plus ou moins grièvement.

CHANGEMENT DE SUPPLICE. — On va bientôt essayer sur les chemins de fer d'Alsace des wagons debout mais couverts qui doivent être substitués aux wagons assis mais découverts. Cette innovation sera accompagnée d'une réduction des prix. Quand l'essai aura eu lieu pendant un certain temps, et qu'on aura été à même d'apprécier les avantages et les inconvénients du nouveau système, une décision définitive de l'autorité administrative prononcera sur l'admission ou sur le rejet de ce nouveau mode de véhicules.

LES POMPIERS DE PARIS. — Avant hier, à cinq heures un violent incendie a éclaté rue Béthisy, 46 non loin du trop célèbre hôtel Montbason, qui dans la nuit de la Saint-Barthélemy vit tomber sous le fer des assassins l'amiral de Coligny. Le feu s'était déclaré dans la cave d'un boulanger. Aux premiers cris d'alarme les pompiers s'étaient empressés d'accourir, mais à l'examen des localités, le lieutenant qui les commandait reconnut que l'appareil de sûreté était indispensable. Il fallait, en effet, pénétrer par un étroit escalier d'où s'échappaient des tourbillons de fumée. Cet appareil fut apporté ; un des pompiers le revêtit, le casque fut mis en communication avec la pompe à air, et muni de la chaînette de signal, le courageux pompier s'engagea dans le passage enflammé, amenant avec lui la lance à jet. Au bas de l'escalier, cet homme avait trouvé une porte de fer rougie par les flammes ; il s'épuisait en efforts pour faire sauter le verrou. Une demi-heure s'était écoulée, lorsque la chaînette de signal fut agitée subitement On s'empressa d'amener, et le malheureux pompier qui avait réussi à ouvrir cette porte, arrivait asphyxié au haut de l'escalier. Il a été transporté à l'hospice dans un état déplorable. Le service de sauvetage a été continué par ceux qui restaient, et, après quatre heures d'un travail opiniâtre, on est parvenu à se rendre maître du feu.

TREMBLEMENT DE TERRE EN ÉGYPTE. — On lit dans une correspondance d'Alexandrie, en date du 9 août :

Les tremblements de terre étaient inconnus en Egypte, mais voilà trois ans que nous ressentons de temps à autre d'assez vives secousses. Il y en a eu les années précédentes en février et en mars, et finalement cette fois au mois d'août. Les précédentes secousses avaient produit peu d'impression, celles du 7 août 1847 resteront longtemps gravées dans notre mémoire. Le tremblement de terre a eu lieu à huit heures un quart du matin. D'abord les secousses étaient verticales, ensuite elles sont devenues horizontales en suivant la direction d'orient en occident. Le tremblement a duré de 20 à 25 secondes. Un grand nombre d'habitants se sont effrayés et ont quitté leurs maisons pour se réfugier dans les campagnes, heureusement tout s'est borné à cette alarme. Quelques maisons seulement ont été lézardées et deux ca-

dresse spécialement à tous les étrangers qui visitent la capitale ; cette feuille compte également un grand nombre d'abonnés en Italie, en Espagne, en Angleterre, dans toute l'Allemagne. A ce titre, elle offre un complément de publicité que la société Charles Duveyrier et compagnie met à la disposition de son immense clientèle.

S'adresser place de la Bourse, 8. —

CHRONIQUE DES THÉATRES.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain le feuilleton de théâtres.— Disons seulement que les décors et les machines de la *Belle aux cheveux d'or* ont obtenu un succès remarquable. — *Mademoiselle Agathe*, charmante caricature du mari civilisé pour les amours froissés dans la société actuelle, a été vivement applaudie au Gymnase.—Les *Foyers d'acteurs* mériteraient chaque soir aux Variétés une verte bordée de sifflets. — A demain les détails.

PETITE CORRESPONDANCE.

Genève.—M. V.—Reçu les 200. Merci. Nous approuvons de tous points.
Castres.—M. F.—Reçu les 48. Nous ferons traite. Transmis à C D. ce qui le concerne.
Thann.—M. J.—Reçu les 300. Merci. Soyez tranquille, nous tiendrons.
Augers.—M. G.—Reçu les 163 50.—Nous rectif. pour M. D. et C. Nous expédions.
Mor aas.—M. F.—Reçu les 35.—Nous vous inscrivons à double titre, et nous acceptons votre offre avec reconnaissance.
Châlon-sur-Saône.—M C.—Reçu.
C.—M. C —Nous avons vu et cordialement accueilli le porteur de votre lettre Nous vous rép. et exp. par lui, sauf occasion plus rapprochée. Compl. aff.
Grandvillars.—M. R.—On nous remet les 48 de votre part.
L. C. G.—M. S.—Ce n'est pas la peine pour le C. de T.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 21 août. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 778 q. 97 k. — Ventes, 800 q. 70 k. — Restant, 8 613 q. 80 k. — Cours moyen du jour, 55-40. — Cours-taxe de quinzaine, 57-58. — Ventes en disponibles: Gruaux, 3 q. 14 k. 71-35 à »»-»» — 1re marque, 12 q. 56 k. 62-40 à 98-»».—2e marque, 112 q. 11 k. 57-30 à 89-95. — 3e marque, 12 q. 56 k. 40-75 à 64-00. —4e marque, 10 q. »» k. 31-85 à 50 00. — Cuisson, »» q. »» k. —Relevé, 197 q. 82 k. — Ventes à livrer, 111 q. 60 k. 55-40 à 59 25. — Cuisson, »» q. »» k. »»-»» à »»-»».—Revente, 95 q. 79 k. 51-00 à 62-40.

Halle à la viande. — Marché du 21 août. — Bœufs, 24705; 1re qualité, 1,40; 2e, 1,20; 3e, 0,80. — Veaux, 12254; 1re, 1,20; 2e, 1,10; 3e, 1,00. — Moutons, 3047; 1re, 1,50; 2e, 1,40; 3e, 1,10. — Porc frais en gros, 20305 ; 1re, 1,70; 2e, 1,64; 3e, 1,52.

La Chapelle, 21 août. — Taureaux : amenés, »»; vendus, »»; prix, le kil. sur pied, »,»»-»,»». — Vaches grasses : amenées, »»; vendues, »»; prix: »,»»-»,»».— Veaux : amenés, 1092; vendus, 1092; prix, 1,40-1,30-1,10. — Vaches laitières: amenées, » »; vendues, »» ; prix, »»» fr. à »»». — Porcs: amenés, 784; vendus, 784; prix, 1,80-1,65-1 50.

Marché de la barrière d'Enfer du 21 août. — Foin 1re qualité, »» à 64; 2e 60 à 62; 3e »» à »» —Luzerne, 1re, »» à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »».— Paille de blé, 1re q., 31 à 33; 2e »» à 30, 3e »» à »».—Paille de seigle, 1re qualité »» à »»; 2e »» à »».— Paille d'avoine, 1re »» à »» ; 2e »» à »».

Marché Saint-Martin du 21 août.—Foin 1re »» à »»; 2e »» à 52; 3e »» à »». —Luzerne, 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e, »» à »». — Trèfle, 2e »»; 3e »».— Paille

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3200 »»	— Ob. anc.	»»» »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par.	1300 »»	— — nouv.	»»» »»
3 0/0 1844. au Ct	» »/»	C. hyp......	»»» »»	V. r. gauc.	»»» »»
— fin Ct	» »»	— Gouin.....	»»»» »»	Paris à Sc.	»»» »»
[illegible] Trés.	3 1/8	— Gann.....	1072 50	— Orléans	1287 50
				— à Rouen.	947 50

PRIMES.		fin cour.		fin proch.			
3 p. 0/0 ..... d. 40	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»	R.-Havre..	601 50
5 p. 0/0 ..... d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	»»» »»	Avignon...	591 50
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.		Str. à Bâle.	»»» »»
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»		»» »/»	»» »/»	Paris-Str..	391 25
5 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»		»» »/»	»» »/»	Tours-Nant	370 »»
						Orl.-Vierz.	567 50

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM............	Dr C	96 95 3 4		C. du Nord	530 »»
Récép. Rotsch.	»	404 75	BELG. 2 1/2.....	»	»»»	»/»	Famp-Haz.	»»» »»
Esp. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2........	»	»	»/»	Disp.-Féc.	»»» »»
— — pass.	»	» »/»	— d° 1840....	»	99 3 4	»/»	Boul. à Am	»»» »»
— 3 p. 0/0.	»	»» » »	— d° 1842....	»	»»	»/»	Orl.-Bord.	470 »»
Dette intérieure	»	34 » »	— Banque....	»	»»»	»»	Mont. à Tr	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	25 1 2	— d° Em. 1831.	»	»»»»	»»	Paris-Lyon	»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» » »	PIÉMONT......	»	»»»»	»»	Bord-Teste	»» »»
HAITI...........	»	» »/»	AUTRICHE......	»	»»»	»»	Zinc V. M..	»»»» »»
							Lin Maber.	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	948 75	Orléans à Vierzon..	567 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	601 50	Bordeaux à Cette..	475 »»
Paris à Orléans...	1228 75	Marseille à Avign.	392 50	Nord	531 25
— à Lyon.....	395 »»	Paris à Strasbourg	391 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Suifs (les 50 kil.) — Sans variation, ceux de la boucherie restent fermes à 70 fr. malgré le peu de demandes ; mais le stock est presque nul, et en général les fabricants sont sans provision.
Suif en branche, 55.
Chandelle, 74 à 75.
Bougie stéarique supérieure, 1 f. 55 (le 1/2 kil.)
Oléines (les 100 kil.), 86.
Stéarines, 260 fr. hors barrière.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 24 août.

» h. »/» FRANÇAIS.—Relâche.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—La Cachette.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE.—Elle est Folle, Chapeau, un Vœu.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Mari anonyme, Mlle Agathe, Homme sanguin, Femme.
7 h. »/» VARIÉTÉS.—La Meunière, les Foyers d'Acteurs.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Les Chiffonniers de Paris, le Roman de la Pensée.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
» h. »/» AMBIGU.— Incessamment le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ.—Le chevalier de Saint Remy.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Ricco, Intermède, la Fée Urgande.
7 h. »/» FOLIES.—Sans Dot, un Mariage en Espagne, le Triolet bleu.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—Fille, Son Portrait, l'Abbé de l'Epée, M. Jovial.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS.—Fifres et Tambours, l'Hospitalité, la Bouquetière.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).— Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 24 AOUT.

Révision de la Charte.

Parmi les conséquences de tous ces scandales qu'un horrible assassinat vient de couronner, il en est une que l'on peut déclarer inévitable, c'est la révision de la Charte. Tout le monde a pu reconnaître combien était déraisonnable et dangereux le privilège établi par cet article 29, suivant lequel aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la Chambre et jugé que par elle, en matière criminelle. Cette inviolabilité du pair n'admet d'exception ni pour le temps qui s'écoule entre les sessions, ni pour le cas de flagrant délit.

Il en est résulté qu'hier encore un duc et pair, signalé par mille indices comme l'auteur d'un assassinat, aurait pu, tout couvert de sang, écarter ses gardes, le pacte fondamental à la main et que, [illegible] est vu placé au-dessus de la loi par la loi même.

Lorsque M. le duc de Praslin était surveillé dans son hôtel par le chef de la police de sûreté, savez-vous quel était le coupable aux yeux de la charte? Ce n'était pas le duc, c'étaient les agents qui le gardaient à vue et qui méconnaissaient en lui le caractère de pair de France, de législateur. Cette situation fausse et ridicule s'est prolongée. On violait la charte quand, samedi dernier, à cinq heures du matin on conduisait le duc à la prison du Luxembourg, sans attendre que les pairs convoqués par le roi et réunis en nombre suffisant eussent ordonné l'arrestation. Si l'on croyait pouvoir justifier l'article 29 de la Charte, par ce motif qu'un pair ne peut jamais être pris en flagrant délit, l'argument tombe en ce moment avec le prestige. Nous reviendrons sur les juridictions exceptionnelles. Constatons seulement aujourd'hui que le privilège de la pairie, au moins dans les termes absolus où il est posé, n'est pas soutenable, et que la révision de la Charte sera l'une des premières obligations du ministère honnête appelé à remplacer celui-ci.

A Paris encore, et lorsqu'il s'agit d'assassinat, on peut trouver des agents dont le bon sens l'emporte sur cette vénération pour la Charte inculquée à tous les Français, des agents assez fermes pour tenir au collet, pendant trois ou quatre jours, un criminel consacré, sans le prendre pour un fetiche; mais un pair, accusé d'un simple délit, ne briserait-il pas la toile où le moucheron populaire serait pris? La police elle-même, bien qu'exempte de préjugés, se risquerait-elle à violer la Charte pour une affaire correctionnelle, pour une infraction dont l'impunité ne semblerait pas mettre la société en péril?

Et dans les départements où le prestige de la pairie augmente, où la police moins bien organisée a moins d'expérience et de sang-froid, où la frontière est proche, ne voyez-vous pas que l'article 29 de la Charte assurerait au pair de France la liberté de tout faire, voulût-il, en revenant de la chasse, décharger son fusil sur un couvreur, comme le comte de Charolais?

L'article 29 de la Charte ne peut plus être ni conservé ni défendu, et, si la révision de cet article entraîne celle de tout le pacte fondamental, la mise en discussion, la transformation d'une loi politique matérialiste, basée tout entière sur l'omnipotence de l'argent..., se plaindra qui voudra, ce ne sera pas nous.

L'avenir de la Belgique.

Heureusement pour la Belgique, l'ancien libéralisme, le libéralisme de critique et de négation, qui glace le cœur et l'âme, et qui avait toujours été impuissant jusqu'ici, se trouve secondé et pour ainsi dire vivifié par un libéralisme positif, animé, croyant.

On peut compter aujourd'hui trois partis bien distincts en Belgique :

Les théocrates catholiques ;

Les économistes, qui s'intitulent libéraux et représentent seulement la négation du principe théocratique ;

Enfin les libéraux sérieux, dont les plus avancés se donnent le nom de démocrates.

Le parti théocratique s'est vu maître du pouvoir dans les derniers temps, et l'état du pays est son œuvre. Dans les calamités publiques, ce parti n'a connu que l'aumône et la résignation. Le chef du cabinet, flattant les instincts égoïstes de la bourgeoisie, n'a pas craint de dire aux Chambres que la tranquillité du pays, au milieu de la misère générale, était l'heureux fruit de l'influence du clergé. Ainsi, les citoyens mouraient dans les rues de froid et de faim, comme on en a vu beaucoup d'exemples, les populations étaient décimées par la disette, par tous les besoins ; si des soulèvements populaires ne surgissaient pas de cette terrible situation, il fallait l'attribuer aux paroles des prêtres qui prêchaient aux affamés la résignation dans la souffrance. Et il ne s'est pas trouvé une seule voix dans les chambres belges pour répondre que la mort lente et résignée par l'inanition est un suicide et un sacrilège, et qu'avant de proclamer fatalement homicide le sol de la Belgique, il fallait voir à quelle condition la terre nourrit les habitants. C'était le lieu de rappeler ces belles paroles : « Que vous » manque-t-il donc pour établir ici-bas la richesse, la liberté, la » paix ? Dieu ne vous a-t-il pas tout donné? »

Les économistes forment un parti assez puissant en Belgique. Leur bannière est plutôt celle des intérêts matériels qu'une bannière politique proprement dite. Toutefois, ils penchent principalement vers la négation du principe catholique, et, à ce titre, ils se prétendent libéraux. Ils ont donné l'impulsion à quelques grandes entreprises d'utilité nationale, telle que la création des chemins de fer de 1834, et celle des relations régulières des ports belges avec les Etats-Unis. C'est encore ce parti qui amena à bonne fin le traité de commerce de la Belgique avec l'union douanière de l'Allemagne du nord. Mais, pour ce qui regarde le sort du peuple, les libéraux-économistes ne montrent qu'une rare sollicitude ou même ils font de la résistance au progrès. Ils regardent leurs intérêts comme liés d'une manière inévitable à la doctrine du *laissez-faire* et du *laissez-passer*. Ils sont les appuis naturels de la féodalité industrielle et les *amis du commerce*. On peut prédire que, sous leur gouvernement, la Belgique restera moins stationnaire, mais que tous les mouvements tourneront à l'organisation de la féodalité industrielle et commerciale.

Ce sont, en effet, les économistes libéraux qui, en ce moment, saisissent le pouvoir arraché aux catholiques par les élections libérales du mois de juin. Le cabinet de M. Rogier a déclaré que l'extinction du paupérisme des Flandres était une question d'honneur pour le pays.

« Animé, a-t-il dit, d'un sentiment de justice distributive pour » tous les intérêts et pour toutes les classes de la société, le cabi» net croit que l'attention et l'action du gouvernement doivent » particulièrement se porter sur le bien-être matériel et moral des » classes nécessiteuses et laborieuses. Sous ce rapport, la situa» tion des populations flamandes doit tenir la première place dans » ses préoccupations et dans ses actes.

» Il n'est pas possible d'envisager froidement la détresse où sont » tombés plusieurs districts de ces provinces jadis si florissantes. » Il faut qu'ils soient relevés de cet état de décadence; il y va de » l'honneur des Flandres, *il y va de l'honneur du pays et du* » *gouvernement*. »

Les socialistes n'auraient qu'à applaudir à ce langage qui témoigne d'une vive sympathie pour les intérêts de la partie la plus nombreuse et la plus pauvre de la population, si, tout en promettant de protéger l'agriculture, le nouveau ministère ne s'engageait à ne pas toucher aux lois qui *protégent* l'industrie. Qui ne sait, en effet, que ces lois sont toutes en faveur des monopoleurs qui espèrent bien faire tourner à leur profit la devise libérale du nouveau ministère? Le péché originel des économistes libéraux est de représenter le capital à l'exclusion du travail. Il est donc à craindre que, malgré ses promesses, le cabinet de M. Rogier, adoptant plus ou moins les abus introduits par le parti qui l'a précédé au pouvoir, ne procure point au travailleur le bien-être, l'aisance, cette faculté d'agir et de jouir dans certaines limites, sans laquelle on n'est pas véritablement libre.

« Le seigneur du fer et du coton va remplacer le seigneur ter» rier! s'écrie le *Débat social*, l'ordre des avocats succède à l'or» dre des jésuites !

» Mais qu'est-ce que le peuple belge gagne à ce changement? »

Le cabinet de M. Rogier, s'il ne se hâte d'appliquer des remèdes héroïques au mal qu'il signale, ne sera qu'un cabinet de transition. Il vivra jusqu'à ce que le troisième des partis belges, le libéralisme sérieux, soit pleinement constitué. Ce parti, confondu d'abord dans l'opposition avec l'économisme, tend à s'en distinguer depuis quelques années. Il n'est encore ni homogène dans ses parties, ni fixé dans ses théories; mais il répond, dans toutes les parties de la Belgique, à une idée généreuse, à une noble aspiration : le règne de l'équité et l'établissement du bien-être. Tandis que les libéraux économistes croient le mal fatalement attaché aux institutions sociales, les libéraux sérieux ont foi dans l'avenir. Pour eux, la critique de la civilisation est faite. Le principe est jugé par ses résultats; ce qui est injuste et cruel aujourd'hui ne sera demain ni juste ni charitable. Il y a dans la société des souffrances inouïes et un froissement universel : il faut y porter remède.

C'est sur la détermination et l'étude du remède que les opinions varient. Ici la lumière manque encore; rien de positif, d'inattaquable, n'est proclamé; la science n'est pas faite ou n'est pas connue; mais on cherche la lumière, on s'efforce de composer la science, on l'étudie. Demain, les ténèbres seront changées en clarté.

La Belgique réunit toutes les conditions pour marcher une des premières dans la voie du progrès social pratique. Par sa situation et par l'élan généreux qu'elle a vu naître dans les dernières années, nous la croyons appelée à seconder, de la manière la plus efficace, le grand mouvement sociétaire du dix-neuvième siècle.

M. Guizot et l'Italie.

M. Guizot disait le 4 août à la Chambre des pairs :

« Ce qu'il nous faut en Italie, c'est la paix intérieure d'abord...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 25 AOUT 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

VARIÉTÉS. *Les Foyers d'acteurs*, vaudeville en cinq actes de MM. Dennery, Granger et Clairville. — PORTE-SAINT-MARTIN. *La Belle aux cheveux d'or*, féerie en dix-huit tableaux, décors de MM. Thierry, Cambon, Rubé, Cicéri, Desplechin, musique de Pilati, littérature de MM. Coigniard. — GYMNASE. *Mademoiselle Agathe*, vaudeville en un acte de MM. Dennery, Cormon et Granger. — VAUDEVILLE. Reprise de *Elle est folle*. — Débuts. — Les Claqueurs.

La forme du vaudeville devient élastique, depuis quelque temps, comme la conscience de nos hommes d'Etat. Le joyeux enfant du Pont-Neuf ne se contente plus de chantonner et de rire pendant une heure ou deux, il lui faut toute la soirée, il prend des proportions de tragédie classique et se donne jusqu'à cinq actes. Ajoutons de suite qu'il n'en vaut pas mieux, et que nous pourrions fort bien lui appliquer le vieil adage : *Mauvaise herbe croît toujours*, si nous n'avions peur qu'on ne nous prît pour un copiste de Sancho Pança, de proverbiale mémoire. Il est certain qu'en général les vaudevillistes ne gagnent pas à délayer leur esprit — quand ils en ont. — *Gentil-Bernard* valait peu de chose, les *Chiffonniers de Paris* sont à peu près insignifiants, et pourtant leurs haillons dramatiques l'emportent sur le clinquant et les dorures des *Foyers d'acteurs*.

Ce titre promettait pourtant, il faut le dire, une piquante revue. Casimir Delavigne avait largement esquissé le même sujet dans ses *Comédiens*. *Le Père de la Débutante* nous l'avait montré en profil; nous espérions le voir lundi dernier, peint sous toutes ses faces, avec verve et délicatesse. Le public se figurait d'avance d'excitantes révélations; il connaîtrait au demi-jour de la vie intime, tous les héros de ses illusions qu'il ne connaissait qu'éblouissants des clartés de la rampe; il saurait tous les mystères de ce sanctuaire privé de l'art

Où jamais ne pénètre un regard de profane.

Plus d'un bachelier, frais émoulu, bercé des croyances les plus charmantes du collège, sur l'intérieur des théâtres, essuyait d'avance son lorgnon d'hier, pour voir en déshabillé de boudoir, la Célimène et Marinette, Suzanne et Rosine, Agnès et Isabelle. Ses rêves faisaient papillonner devant les yeux de son imagination, de blanches épaules trahies par un *peplum* mal attaché, des sourires sans fard, des chevelures dénouées, des toilettes incomplètes... puis de spirituelles conversations, des confessions sincères du passé, des confidences pleines d'espoir pour l'avenir, et tout cela vrai, vivant, réel...

Pauvre bachelier! comme il se trompait; au lieu de plaisir, de l'ennui; au lieu d'esprit, des calembourgs; au lieu de M. Scribe, M. Clairville. De vieilles situations vieillies encore par de vieilles plaisanteries, voilà ce que nous avons vu aux Variétés. La pièce des Foyers n'a de neuf que le titre, les décors et les costumes. Nous avons infiniment trop de respect et d'amitié pour nos lecteurs pour leur faire ici l'analyse de la pasquinade la plus somnifère que nous ayons vue jusqu'à ce jour... Nous aimerions mieux leur copier une scène du *Vieux de la Montagne*, ou un discours de M. de Larnac.

Ils sauront donc seulement que le premier foyer représente celui du Théâtre-Français, où comédiens et comédiennes dorment à qui mieux mieux par suite d'une lecture. L'annonce d'une augmentation de subvention les réveille, et tous se mettent à faire des lazzis sur l'Odéon, comme si les banquettes de la rue de Richelieu avaient le droit d'insulter celles de la rue de Vaugirard... Elles ne sont pas moins fertiles en champignons les unes que les autres, et, comme l'a dit un jour certain critique chevelu, les araignées y ont droit à toutes places, hors à celles des claqueurs.

Après le Théâtre-Français, voici les Variétés, dont les acteurs s'encensent mutuellement avec une ardeur digne d'une meilleure prose. Hoffmann, Lepeintre, Rebard, Pérey, Mmes Flore, Azimond, Juliette, s'interpellent par leurs véritables noms. Mais, si nous jugeons par cet acte de la physionomie habituelle d'un théâtre qui passe pour être très gai, en vérité nous n'irons jamais solliciter de M. Morin le privilège d'entrer dans ses coulisses. Le crayon mal taillé de M. Clairville a barbouillé en grisaille des silhouettes inexactes. Hoffmann a l'air d'un porteur d'eau, Lepeintre d'un député du centre, Pérey d'un surnuméraire des finances, et Rebard, qui est maigre comme M. Hébert, d'un procureur général... Fi donc! nos joyeux comiques valent mieux que cela. Monsieur Clairville, vous deviez nous les montrer tels qu'ils sont, ou ne pas les dénaturer par de piètres caricatures... De ce que vous êtes décoré, monsieur, il ne s'ensuit pas que tous ceux qui passent devant vous doivent paraître tels. Si j'étais Lepeintre ou Rébard, je vous tiendrais mortelle rancune.

L'Ambigu-Comique, dont M. Clairville est encore un des fournisseurs, ne doit guère être plus flatté des plates folâtreries de cet auteur à son égard. Et puis, quel intérêt pouvait-il résulter d'une répétition de mélodrame, avec traître, amoureux niais et ingénue de circonstance? Aucun. C'est ce qu'a pensé le public en se prenant à bâiller ni plus ni moins qu'à la lecture d'un *premier-Paris* de l'*Epoque*.

Quatrième acte, foyer du Petit-Lazary, sous le pseudonyme bien connu de *Bonsboni*. Nous ferons ici à MM. Clairville et Cᵉ un reproche sévère. Pourquoi nous ont-ils peint les artistes d'un théâtre infime comme un ramas d'escroqueurs, de souteneurs et de filles perdues. De ce que ces artistes sont pauvres, s'en suit-il donc qu'ils soient malhonnêtes? Il fut un temps où les auteurs des Foyers ne dédaignaient pas plus Lazary que Bobino pour faire jouer leurs premières productions, nous avons vu leurs noms alors sur les affiches de ces petits théâtres. Qu'ils s'en souviennent! Nous ne comprenons pas que le directeur des Variétés ait admis chez lui cette honteuse critique, nous comprenons encore moins que des acteurs de mérite consentent chaque jour à injurier ceux de leurs camarades qui souffrent, faute de talent et d'argent, mais non faute de cœur et de probité. Ce quatrième acte est quelque chose de pire qu'une œuvre sans valeur, c'est une mauvaise action.

La cinquième partie de cet interminable vaudeville est, selon nous, la plus supportable, grâce à une combinaison de danseuses qui fait croire à un effet de vastes miroirs occupant le fond de la scène. C'est la seule chose que le véritable public ait applaudie... Heureusement que les artistes qui occupaient alors la scène n'avaient pas un mot à dire... une seule réplique semblable aux précédentes aurait glacé tous les bravos.

Avant de terminer, rendons justice à qui de droit. Hoffmann, excepté au deuxième acte, a été bien au-dessus du rôle qu'on lui avait tracé... Rebard et Charles Pérey ont joué de leur mieux... les prunelles brillantes de Mlle Azimond ont fait merveille.

Du vaudeville à tableaux passons à la féerie. Le théâtre de la Porte-Saint-Martin n'a pas été cette semaine en fait d'éclat au-dessous de sa réputation. Tout ce qu'on peut désirer de reflets chatoyants, de scintillantes parures, de décors lumineux et d'ingénieux mécanismes a été amoncelé dans la *Belle aux cheveux d'or*; la palette justement renommée des plus habiles peintres du genre y a prodigué les splendeurs de son coloris... L'or, le velours, le satin, la moire, l'acier poli ou damasquiné, le corail et la nacre de perle éblouissent l'œil qui erre curieusement sur les costumes les plus richement pittoresques. Les architectures gothique, moresque, romane ou de la renaissance rivalisent tour à tour de magnificence et de hardiesse. Ogives et arcs surbaissés, fenêtres à compartiment et rosaces flamboyantes de vitraux, colonettes frêles et piliers trapus, voûtes étincelantes et cloîtres sombres en ruines, palais et monastères, cavernes et tentures, mer et plaines, déserts mornes et jardins luxuriant de fleurs, paraissent et disparaissent, se succèdent et se contrastent pendant six heures et dix-huit tableaux.

» prendre. »

Pendant que M. Guizot parle les Autrichiens agissent.

Ils assemblent des forces de plus en plus considérables sur la frontière des Etats-Romains; ils occupent violemment Ferrare et la remplissent de leurs bataillons; enfin, une conspiration effroyable ayant pour but de noyer dans le sang du peuple de Rome les tendances libérales de Pie IX, a été découverte, et cette conspiration comptait au nombre de ses membres l'ambassadeur d'Autriche et l'ambassadeur de Naples.

Qu'attend donc M. Guizot pour protester?

Il croit devoir s'immiscer par des conseils officieux dans les affaires de la Suisse et menace les idées libérales, avant qu'elles aient touché de près ou de loin à la constitution; et voici qu'en Italie, quand les puissances absolutistes conspirent ouvertement et violemment contre l'indépendance du Souverain Pontife, il reste impassible. — Les idées modérées que M. Guizot prétend représenter et soutenir partout n'ont-elles pas autant à craindre de l'absolutisme autrichien que de la démocratie helvétique? de l'absolutisme autrichien qui, l'an passé, consommait l'anéantissement de la Pologne, et soudoyait les assassins en Gallicie, qui, cette année, fournit des armes au parti rétrograde en Suisse, envahit en pleine paix le territoire romain, conspire contre le chef de l'église; que de la démocratie helvétique qui marche appuyée sur la plus stricte légalité.

Quelle est noble et française cette politique qui frappe sur les faibles et qui plie devant les puissants! qui se tait en face des grandes infamies parce qu'elles sont appuyées sur la force; qui épluche des griefs imaginaires contre les petits pour les accabler!

Si c'est là ce que M. Guizot appelle de la politique modérée, de la grande politique, il faut refaire la conscience humaine et la langue. Aux yeux de tous aujourd'hui, cette grande politique n'est que lâcheté et infamie.

Réflexions des journaux sur les saisies.

LA GAZETTE DE FRANCE.

Il paraît que ces exécutions judiciaires sont motivées sur des réflexions générales, à l'occasion de l'horrible drame qui a si profondément ému toute la population de cette grande cité.

Quand M. de Girardin a dénoncé à la tribune des priviléges de théâtre vendus cent mille francs, des projets de loi, des sourires de ministres vendus également par les amis du ministère, M. Duchâtel et M. Hébert n'ont pas cru que ces faits dussent éveiller la vigilance de la justice.

Dans une séance suivante, la moitié de la Chambre a demandé avec les plus vives instances que le gouvernement fit poursuivre les fauteurs de ces honteux trafics: M. de La Rochejaquelein, dans une éloquente allocution, a réclamé de M. Hébert un mot qui permit d'espérer que le chef de la magistrature porterait le flambeau de la justice sur les points ténébreux ou des indications précises indiquaient des délits scandaleux. M. Hébert a continué à fermer les yeux.

Et cependant toute la France avait été occupée de ces faits scandaleux, et demandait une instruction judiciaire. Il s'agissait de savoir si les décisions administratives et législatives étaient une marchandise; si les mesures d'ordre public, si les lois elles-mêmes étaient à la disposition des créatures du ministère; si enfin la corruption n'avait pas étendu ses ravages au cœur de l'administration; il s'agissait de l'honneur du gouvernement, de la sécurité de tous les intérêts, de la morale publique, de la justice enfin, ce premier des besoins sociaux et M. Hébert sommeillait.

Mais voici qu'à la suite d'un crime qui a épouvanté la France, nous ensignés qui se porte à s'irriter de nos innocentes réflexions; mais l'inconséquence, dans un garde-des-sceaux, a un autre nom, elle s'appelle de l'arbitraire, et l'arbitraire lui-même s'appelle de l'injustice: l'injustice dans la justice, comment cela s'appellera-t-il?

Ce n'est pas ainsi qu'un ministère reprend l'équilibre quand il l'a perdu.

LA PATRIE.

Le pouvoir veut se venger de la terrible impression produite sur le public par les mœurs des hommes officiels; dans sa fureur, ne sachant à quel ennemi s'attaquer, il frappe à coups redoublés, sur qui? sur les journaux qui lui font entendre, en l'adoucissant, un écho des émotions de tous. Le gouvernement est bien ingrat: que dirait-il si nous laissions arriver à ses oreilles, avec leur liberté franchement indignée, les conversations de la rue, des ateliers, des lieux publics, des salons? M. de Lamartine a parlé, il y a quelques jours, des *révolutions du mépris*. Un prophète a remarqué qu'un peuple mécontent est tout naturellement une *conspiration permanente*. Que dirait le gouvernement si nous ne lui cachions aucun des sinistres symptômes qui éclatent autour de lui, à son insu seulement? Mais le gouvernement fait mieux que de méconnaître la discrétion bienveillante de la presse à son égard; il ne veut même pas être averti: il se dérobe à la lumière; il s'emporte contre la moindre clarté, comme s'il s'agissait d'un injuste outrage. De là ces procès répétés qu'il intente à la presse. L'imprudent crie à la calomnie lorsqu'on l'accuse d'être quelque peu responsable de l'horrible immoralité dont nous voyons les témoignages; il ose en appeler au jury, à la discussion publique, pour démontrer qu'entre tant de méfaits et lui il n'y a pas un certain rapport de responsabilité morale.

LE CHARIVARI.

Dieu soit loué! le ministère se décide enfin à sortir de sa léthargie et à poursuivre les scandales qu'on lui dénonce de toutes parts. C'est s'y prendre tardivement; mais vaut mieux tard que jamais.

Quand nous disons que le ministère va poursuivre les scandales, ce n'est pas que nous l'ayons vu lancer des mandats d'arrêt contre leurs auteurs, les déférer à la justice et ordonner une instruction... Oh! non, ce n'est pas avec cette allure déterminée que procède le ministère. Son oreille, après avoir fait si longtemps la sourde, ne saurait être affectée subitement d'une sensibilité superlative, et il ne peut passer de l'extrême indifférence à l'extrême susceptibilité... Non, ce ne sont point les voleurs des deniers de l'Etat, les corrupteurs, les vendeurs de projets de loi, les dilapidateurs, les concussionnaires que le cabinet fait saisir et poursuivre, c'est la *Réforme*, la *Gazette de France* et le *Charivari*.

Le procès fait au *Charivari*, au *National* et à la *Gazette de France* est, de la part du ministère, une manière détournée de donner suite aux dénonciations de la *Presse* et de M. Warnery.

Il est par trop plaisant que, lorsque la *Presse* articule
La vente d'un privilége de théâtre,
L'offre de vente d'un projet,
Et M. Warnery une série de malversations,

On laisse tranquilles M. Warnery et la *Presse* qui demandent à être poursuivis, et on nous saisit, nous qui nous bornons à déplorer la décadence de nos mœurs, et à nous effrayer des hontes que le crime, le crime illustre et quotidien, accumule autour de nous.

Serions-nous le pauvre orphelin de *Gil-Blas*, sur le dos duquel le pédagogue punissait les fautes de l'inviolable enfant du grand seigneur?

Non pas, non pas, s'il vous plaît: puisque le ministère veut un procès, il l'aura; il l'aura plus complet même peut-être qu'il ne le voudrait.

LE COURRIER FRANÇAIS.

La démence du cabinet arrive à son paroxisme. De nouvelles saisies ont été ordonnées hier: l'*Union monarchique* et, si l'on en croit la *Presse*, la *Démocratie pacifique* iront rejoindre devant le jury la *Réforme*, le *Charivari* et la *Gazette de France*. Courage, monsieur Hébert! on n'attendait pas moins de votre esprit de réaction, si hargneux [illegible] pratiquées depuis dix-sept années n'ont pas déterminé tout ce débordement de cynisme et de dépravation! On verrait le mal envahir de proche en proche toutes les parties vives de la société, et il serait interdit d'en indiquer la cause! On serait puni pour avoir dénoncé au pays la politique néfaste qui nous a conduits à cette hideuse impasse! Et pourquoi serait-on puni, s'il vous plaît? Parce qu'on vous accuse, vous, ministres, d'avoir accumulé sur la France toutes ces douleurs et toutes ces hontes! C'est dans votre petit intérêt de portefeuille qu'on briserait le peu qui reste encore de liberté à la presse!

LA RÉFORME.

Ainsi, en ce moment, le ministère tient sous le coup d'une citation directe six journaux.

Les uns sont saisis pour ce qu'ils ont dit, les autres pour ce qu'ils ont répété: aucun ne connaît précisément le délit pour lequel on le met en cause. Demain, peut-être, on nous dira que nous avons diffamé M. de Praslin, ou, ce qui serait tout aussi possible, que nous avons calomnié le système.

Nous le demandons à tous les hommes de bonne foi: est-ce là de la justice ou de la violence? Et qu'on ne se méprenne pas à nos paroles: il y a violence, mais loin de nous en plaindre, nous sommes heureux de le constater.

Oui, ce système de corrupteurs et de corrompus est enfin acculé au fond de l'impasse ténébreuse où il s'était cantonné. Il est resté sourd aux provocations de la tribune: le voilà traîné devant la cour d'assises. Il intente à la presse un procès monstre. Polignac l'avait essayé avant lui; il le déclara le 25 juillet, il le plaida le 29, et le lendemain le *Journal des Débats* écrivait:

« La faute de la politique de Charles X, c'est de n'avoir pas compris qu'avec nos idées de liberté et de fierté nationales, la carrière du pouvoir absolu ne pouvait avoir qu'un jour d'espace. »

Vienne donc la citation directe! Nous le déclarons à nos adversaires: quelle que soit leur impatience, elle ne saurait égaler la nôtre. Le pays a soif de justice, et la conscience publique, si longtemps outragée, attend une vengeance!

UNION MONARCHIQUE.

Un cri de surprise s'est élevé dans la presse entière, à la nouvelle des saisies dont la *Réforme*, le *Charivari* et la *Gazette de France* ont été l'objet. Que sera-ce demain!... Dans son ardeur maladroite, le ministère ne s'est pas contenté de frapper trois journaux. La *Démocratie* et l'*Union monarchique* ont été, à leur tour, victimes de ses colères. M. Hébert a cru jeter l'intimidation dans les rangs des opinions indépendantes, en déployant une rigueur vraiment inusitée. La presse, organe du sentiment universel, se chargera de lui apprendre combien il s'est fourvoyé. Aujourd'hui même, elle a redoublé de verve et de courage pour signaler au pays la dégradation des caractères, les gaspillages administratifs, les attentats commis par les ministres et leurs agens, les dénis de justice, toutes les hontes et toutes les lâchetés contemporaines.

Il est un mot que nous trouvons avec bonheur sous la plume de tous les journaux indépendants; c'est le mot d'*honnêteté*. La réaction que nous avons annoncée poursuit sa marche; et, M. Hébert aidant, elle fera tous les jours des progrès nouveaux. A ce titre seul, nous devons nous réjouir d'avoir attiré sur nous les foudres du parquet. L'opinion publique était déjà émue à un très haut degré; elle le sera bien davantage en voyant le ministère s'attaquer avec acharnement aux journaux qui expriment l'indignation générale.

LE COMMERCE.

La liberté de la presse est sérieusement menacée, non point qu'il s'agisse d'un de ces coups d'Etat funestes aux gouvernements qui ont le courage de lever le masque et de marcher droit à leurs fins, comme fit la Restauration sur la pente qui la conduisit aux ordonnances: les hommes du pouvoir actuel sont beaucoup plus habiles que cela, ils marchent par les petits sentiers, et ils se flattent d'arriver au but, plus lentement, il est vrai, mais aussi avec beaucoup moins de dangers.

Des chevaliers armés de toutes pièces, visière baissée, la lance au poing, suivis de leurs écuyers *courtoisement* vêtus de fer, se mêlent à de beaux arquebusiers *de soie tout habillés*, portant justaucorps mi-partie, blasons à la poitrine et toquet de velours de François Ier en tête. Les *nobles dames* ne manquent pas non plus, les unes en chaperon brodé de perles, les autres avec le hennin au long voile taché d'abeilles d'or, toutes jolies ou tâchant de l'être.

Puis à côté de ces grands seigneurs empanachés et mordorés passent les pages au doux maintien, coquettes femmes enchantées de sourire au public sous des habits masculins du moyen-âge qui font valoir ce qu'elles ont de beau et permettent à quelques-unes d'improviser des charmes qu'elles n'ont pas. Mais, soyons discrets. M. Delangle a toujours un œil ouvert sur le feuilleton de la *Démocratie*; le très moral procureur, heureux et fier d'avoir opéré contre nous une nouvelle saisie, lancerait peut-être encore ses huissiers à notre poursuite, si nous poussions jusqu'à l'extrême nos observations critiques sur les costumes de la Porte-Saint-Martin.

Pourtant il en est un que nous aurions décrit bien volontiers, si ce n'était la crainte des ordonnances de M. le juge d'instruction: nous voulons parler des statues vivantes dans la scène des tombeaux. A la bonne heure! voilà de ravissantes sculptures: têtes et corps parfaits! On dirait des marbres de Jean Goujon ou du Primatice, si le mouvement involontaire de la respiration ne faisait gonfler à chaque instant les seins libres des baleines du corset, et que recouvre, sans les cacher, un maillot de laine blanche du tissu le plus fin. Comment parler encore des danseuses demi-nues qui représentent les chasseresses, compagnes de la fée du Désert? Comment dire la toilette négative de la noire Amérique, et les voiles engageants de l'Asie dans le ballet des quatre parties du monde? Comment raconter les effluves amoureuses qui passent de la scène au public lorsque se développe le cortége des gouttes de pluie aux regards humides, les bras et les hanches ruisselants de perles, [illegible] des diamants?

J'y [illegible]

Je me bornerai [illegible] *Belle aux cheveux d'or*, [illegible] D'abord la caverne [illegible] chef-d'œuvre de [illegible] surprenante [illegible] lève lentement la barque [illegible] d'apparitions bizarres [illegible] les vagues. Quelques [illegible] frappant les rochers [illegible] criant à pleine [illegible] les spectateurs.

Une seconde [illegible]

[illegible] bleue, a fait battre toutes les mains; nous lui reprocherons pourtant la crudité du ton écarlate qui indique au fond le point éclairé; cette crudité empêche l'illusion de la perspective et rapproche trop un lointain qui devrait se perdre indéfiniment par une demi-teinte habilement ménagée.

Le royaume du Soleil a été bien compris par le décorateur. Nous aimons beaucoup cet éclat de coloris qui éblouit le regard... on dirait un semis de poussière d'or sur ces aloës, ces nopals et ces tournesols gigantesques qui varient le paysage composé de rochers immenses, pourpres, violets, verts d'émeraudes, ou bleus lapis-lazuli. Le ciel resplendit et verse une lumière torrentielle sur les plans inférieurs.

L'illumination nocturne d'une place publique, que termine un vaste palais renaissance du plus beau style, les jets d'eau, les saules pleureurs tout luisant de gouttes cristallisées, dans le royaume de la Pluie, enfin le dernier décor, simulant une grande corbeille pleine de fleurs et de femmes en costume de tableaux vivants, tels sont les autres parties de la féerie dont la disposition ou les couleurs ont excité le plus de sympathie chez le public.

Nous n'avons à blâmer qu'une seule chose au point de vue artistique... c'est le défaut d'unité. Nous sentons parfaitement que la féerie doit être éminemment fantaisiste; cependant, il nous semble qu'elle doit toujours se passer à une époque quelconque et ne pas étaler trop de discordances et d'anachronismes. Or, il y a de toutes les architectures, de toutes les modes de costumes, depuis le douzième jusqu'au seizième siècle, dans la *Belle aux cheveux d'or*. Cela fait tort à l'harmonie générale, qui ne peut exister complète sans le sentiment de l'unité.

Nous faisons grâce à MM. Cogniard de nos critiques sur la partie *littéraire* de l'œuvre qu'ils ont signée. M. Clairville aurait pu le faire avec eux que nul des spectateurs ne s'en serait étonné. MM. les vaudevillistes ne sont pas heureux en général en matière de fantastique. Ils étaient dans [illegible] une friperie usée sur tous les théâtres. Heureusement que les peintres et les machinistes, leurs collaborateurs [illegible] de plusieurs coudées. Du reste, la *chute de* [illegible] date par MM. Nestor, Gabriel, Ch. Potier, [illegible] Maës d'Harville, Daubrun et Baron. [illegible] aurait bien dû faire un peu moins [illegible]. La pièce est allongée fort inutilement, sans qu'il [illegible] d'autres que pour M. Pilati.

Le Gymnase [illegible] deux premières représentations: l'une de *Homme sanguin* [illegible] huis-clos, l'autre de *Mlle Agathe* jeudi [illegible]. Nous ne parlerons que de la dernière.

Mlle Agathe est une charmante jeune fille, que, dans un jour de misère, M. Félicien Bergeret, peintre décorateur, avait sauvée des exigences d'un propriétaire brutal en payant son loyer. Quelques semaines après, l'artiste tomba d'un échafaudage, la jeune fille, pour payer [illegible] de reconnaissance, recueillit le blessé chez elle, le soigna, le sauva. Entre deux cœurs de vingt ans, l'amour succède bien facilement à l'amitié; il en fut ainsi: Mlle Agathe devint la maîtresse de son libérateur, ennemi juré de la contrainte matrimoniale. Tout alla pour le mieux pendant le premier mois; mais voici que tout à coup des froissements cruels sont causés aux jeunes amants par leur entourage. Un oncle de Normandie, non moins ennemi du mariage que Félicien, a déshérité dans son testament celui de ses neveux qui prendrait femme. Un cousin de l'amant d'Agathe, qui a le plus grand intérêt à savoir si la mairie a sanctionné une hymen qui le rend héritier unique, vient tourmenter la jeune fille par d'insidieuses questions. Il éveille les défiances d'un ami de Félicien, mari *à cheval* sur la morale et rendu parfaitement ridicule par les auteurs. Ce mari ne veut pas que sa femme fréquente Mlle Agathe, qui est perdue à ses yeux. Cette situation amène pour la jeune fille une scène douloureuse et pleine de sentiment. Survient alors d'Evreux la sœur de Félicien, naïve provinciale de quinze ans. Le jeune peintre ne veut pas que Jeanne soupçonne la nature de ses relations avec Mlle Agathe. Il désavoue sa maîtresse. La pauvre fille ne peut résister à tant d'épreuves. Elle a pu jusqu'ici souffrir les railleries du cousin normand, les insultes du voisin; mais l'amertume la déborde en se voyant reniée par celui qu'elle aime... Elle sanglote en écoutant la petite sœur qui l'engage à se marier avec Félicien. Celui-ci, entraîné, vaincu malgré lui, triomphe de ses antipathies et demande la main d'Agathe. Le cousin qui était allé aux informations, revient pour être confusionné par le mari *ultra-moral*, qui a trouvé à la mairie du 6e arrondissement où Félicien, pour écarter les soupçons, prétendait tantôt s'être marié, un acte bien en forme, lequel prouve authentiquement le mariage du cousin normand et sa quadruple paternité.

Donc à chacun des héritiers la moitié de l'héritage, puisque tous deux ont contrevenu à la volonté du testateur. A Félicien Mlle Agathe, à Mlle Agathe le bonheur et la paix. Au mari *civilisé*, qui fait une dernière réflexion saugrenue, les *haros* unanimes du parterre.

Ce charmant vaudeville, parfaitement joué par Achard, Geffroi, Mmes Melcy et Désirée, a obtenu un grand succès de rire et de larmes. Un seul acteur, M. Vavasseur, a fait tache.

La reprise de *Elle est folle*, un des plus grands succès de M. Mélesville, était presque un événement pour le théâtre de la Bourse. Les débuts, ou plutôt la rentrée de Volnys, ont été chaudement accueillis; Mme Paul Ernest ne nous a pas semblé plus mauvaise qu'aux Variétés; M. Viette, acteur venant de Bordeaux, est un père noble très convenable. Mais, pour Dieu! que la direction du Vaudeville impose silence à ses claqueurs. On serait tenté de siffler les artistes les plus éminents, quand on les entend applaudir à contre-temps par la cohorte trop largement payée des chevaliers du lustre.

GEORGES OLIVIER.

[illegible] constitutionnelles, notre régime représentatif sont également menacés, et quand nous voulons sauver ces précieuses conquêtes, quand nous nous montrons les sincères amis de ce gouvernement que vous exposez à tant de dangers... vous nous répondez par des réquisitoires, par des procès de presse. En vérité, nous ne vous comprenons point ou nous vous comprenons trop.

Cour d'assises de la Seine.

PRÉSIDENCE DE M. JURIEN. — AUDIENCE DU 24 AOUT.

Affaire de la *Démocratie pacifique*.

La Cour, avant de procéder au tirage du jury, entre en séance. Le greffier appelle la cause de la *Démocratie pacifique*.

M. CANTAGREL expose à la cour que son défenseur, M. Bethmont, est dans l'impossibilité de l'assister aujourd'hui. Malade depuis plusieurs mois, M. Bethmont vient d'être frappé dans sa famille. Son état, après s'être amélioré jusqu'au point de lui permettre de plaider il y a trois semaines, s'oppose aujourd'hui à toute émotion un peu forte. Dans cette situation, M. Bethmont s'est rendu vendredi dernier au parquet de M. le procureur-général, où il n'a trouvé que M. le substitut Hély d'Oissel, qui, sans rien pouvoir prendre sur lui, a déclaré ne voir aucun inconvénient à ce que l'affaire fût remise.

En conséquence, a ajouté M. Cantagrel, je me suis rendu près de M. le président qui m'a fait l'honneur de me recevoir, et ce matin même près de M. l'avocat-général, à qui j'ai fait part des circonstances dont je viens d'entretenir la cour.

Je demande donc cette remise, non pour nous qui sommes prêts et qui regrettons de ne pouvoir nous défendre à l'instant même, mais pour M. Bethmont et en son nom. En l'accordant, la cour accomplira, je ne dirai pas un acte de justice, mais tout au moins un acte de bienveillance envers notre honorable défenseur.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL BRESSON s'oppose à la remise. Il reconnaît et il déplore l'état de maladie qui prive depuis trop longtemps déjà le barreau et les justiciables d'un défenseur justement honoré; mais l'affaire est à l'instruction depuis près de deux mois, il faut qu'elle ait un terme. M. Cantagrel a eu tout le temps de faire choix d'un défenseur, et, à défaut de M. Bethmont, il n'aurait pas manqué de trouver un avocat capable de défendre une cause qui est très simple.

M. CANTAGREL. D'après les paroles de M. l'avocat-général, il semblerait que le procès eût un caractère d'urgence tel, qu'il serait indispensable de le vider à l'instant. Ici, messieurs, je n'ai point à émettre mon avis, mais à vous faire part de l'opinion de M. Hély d'Oissel, qui ne voyait pas d'obstacle à la remise, précisément parce que rien, dans l'affaire, ne lui semblait présenter le caractère d'urgence. — Voilà pour le premier point. — Sur le second, il me sera plus difficile de répondre à M. l'avocat-général.

Sans doute le barreau de Paris compte d'excellents avocats; nous ne serions pas embarrassés pour trouver, dans cette enceinte, un homme qui acceptât notre défense, et qui fût peut-être même disposé à plaider sur-le-champ, car le barreau de Paris ne brille pas seulement par le talent, mais par le dévouement. Mais, Messieurs, vous le savez, c'est là une question de confiance toute personnelle. M. Bethmont nous a défendus déjà. Nous avons confiance en lui, non seulement à cause de son talent et de son caractère, mais encore à cause de nos relations antérieures. Est-il convenable, peut-il nous être permis de renoncer légèrement au concours d'un homme de cœur et de talent, qui nous connaît, qui connaît notre cause, qui nous fait l'honneur de l'accepter et qui tient à la présenter lui-même au jury? Nous ne le pouvons pas. J'insiste donc pour que la cour veuille bien accorder la remise, non à nous, je le répète, mais à M. Bethmont, à M. Bethmont, qui, après la démarche qu'il a faite au parquet, ne pensait pas que la remise dût éprouver un tel obstacle de la part du ministère public.

M. LE PRÉSIDENT ayant demandé à quelle époque M. Bethmont désirait que le procès fût remis, M. Cantagrel dit qu'il a tout lieu d'espérer que M. Bethmont sera prêt pour la deuxième quinzaine de septembre. Mais, si la remise est accordée, peut-être vaudrait-il mieux laisser le soin de fixer le nouveau jour à M. le procureur-général, parce que notre honorable défenseur pourrait s'entendre à cet égard.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL voit dans cette demande un ajournement sans limite précise, et il insiste pour le rejet.

M. CANTAGREL. — Je vois, Messieurs, qu'il y a un point sur lequel je ne me suis pas suffisamment expliqué. J'ai dit que, selon toute apparence, M. Bethmont serait prêt pour la deuxième quinzaine de septembre. — S'il convenait au ministère public de nous appeler à cette époque et que M. Bethmont fût encore empêché, alors nous aurions une raison pour chercher un autre conseil, et, dans ce cas, nous présenterions notre défense le jour indiqué. J'en prends ici l'engagement.

M. LE PRÉSIDENT interroge M. Antony Méray qui s'en réfère aux paroles de M. Cantagrel.

La cour, après délibération, décide que l'affaire est retenue.

M. Cantagrel et M. Méray se retirent en déclarant qu'ils ont le regret d'être forcés de faire défaut.

La cour passe à l'examen des autres affaires.

Ces affaires épuisées, et la présence du jury n'étant plus nécessaire, le greffier lit l'acte d'accusation.

M. l'avocat-général expose que, d'après les dépositions écrites, M. Cantagrel n'aurait connu les deux feuilletons saisis du roman intitulé la *Part des Femmes* qu'après leur publication, et qu'un des fondateurs du journal (M. Considerant) avait cherché à en assumer la responsabilité en disant qu'il les avait lus d'avance, qu'il avait dit à l'auteur que certains tableaux de nature à paraître dans d'autres journaux devaient être exclus de la *Démocratie pacifique*, qu'il avait engagé l'auteur à atténuer certaines peintures, [illegible] que l'auteur avait déféré à cette demande. La cour appréciera ce fait, et jugera si les hardiesses du style ont disparu. — Ces articles lui semblent très dangereux.

La *Démocratie pacifique*, ajoute-t-il, s'est donné une mission d'avenir et de réforme. Elle a pris en main les intérêts des classes pauvres, dont elle veut améliorer le sort. Peut-être s'est-elle souvenue qu'on avait beaucoup toléré; mais elle a dépassé toutes les bornes en accumulant des tableaux licencieux propres à perdre la jeunesse.

M. l'avocat-général lit les articles saisis, et s'indigne du choix des personnages: un avocat stagiaire et sa maîtresse! Insulte aux avocats! Un jeune homme de dix-neuf ans!!...

Il y a en littérature deux manières de peindre: l'écrivain coloriste rend ses tableaux non moins dangereux que les gravures obscènes contre lesquelles la justice sévit tous les jours.

M. BRESSON requiert avec emportement l'application de la peine.

Après quelques minutes de délibération, la cour rentre et rend un arrêt qui condamne, par défaut, MM. Cantagrel et Méray, chacun à six mois de prison et 300 francs d'amende.

[illegible] sieurs fois le prêtre, mais sans lui dire deux mots de suite.

M. le chancelier et la commission ont suspendu plusieurs fois la séance et repris l'interrogatoire, sans arriver, dit-on, à aucun résultat. Rien n'a transpiré sur les explications qu'on dit ce soir avoir été données par l'accusé sur l'insistance de M. le chancelier, qui rappelle à chaque instant au duc que l'honneur, la loyauté de sa famille lui font un devoir impérieux de dire la vérité.

— Le bruit s'est répandu aujourd'hui que M. le duc de Praslin avait succombé cette nuit. Cette nouvelle est au moins prématurée.

— Ce matin, à midi, le général Tiburce Sébastiani n'avait encore reçu aucune nouvelle de son frère.

— C'est par erreur qu'on a annoncé le départ des restes de Mme de Praslin pour la Corse. Le cercueil reste déposé à la Madeleine jusqu'à ce que la cour des pairs ait statué sur le sort de l'inculpé. De hautes convenances envers la famille de Praslin ne permettraient pas qu'on agît autrement.

— Mme la duchesse de Praslin, douairière, mère de l'accusé, a appris la mort de sa belle-fille, mais elle ne sait pas encore l'accusation qui pèse sur son fils. Cette digne et noble dame est aveugle. L'affreuse vérité a pu, par cette raison, lui être cachée, et l'on espère même, quoi qu'il arrive à son fils, qu'elle ne connaîtra jamais ces événements, qui seraient pour elle un sujet de si cruelle douleur.

Cette dame, qui habite un grand hôtel rue de Varennes, au faubourg St-Germain, y a presque toujours avec elle quelqu'une de ses quatre filles, qui sont, indépendamment de Mmes de Béarn et de Calvières, Mmes de Sabran et d'Harcourt. Elle-même est sœur du comte de Breteuil.

Des neuf enfants de l'infortunée duchesse de Praslin, l'aînée des filles seule est mariée; elle a épousé un très riche seigneur piémontais, avec lequel elle habite ordinairement Turin. La seconde, âgée de dix-huit ans, est partie, le jour même de l'assassinat, pour se rendre au-devant de son grand-père, le maréchal.

Les quatre autres ont été conduites chez leur grand-mère, Mme de Praslin. Elles ignorent aussi le crime imputé à leur père. M. Edgard de Praslin, frère de l'accusé, était au moment de l'assassinat, au château de Praslin, qui est resté propriété de l'aîné de la famille, et où lui-même habitait cet été un pavillon. Il y a conduit les trois fils de l'accusé.

Mlle Sébastiani avait apporté en mariage, du chef de sa mère, plus de 100 000 fr. de rente. Un héritage fait depuis, d'une de ses tantes, avait élevé sa fortune personnelle à près de 200 000 fr. de rente. M. de Praslin, de son côté, en avait environ autant. Ils avaient encore à attendre toute la fortune du maréchal Sébastiani, du général Tiburce Sébastiani, leur oncle, qui n'a pas d'enfants, et leur part dans l'héritage de la duchesse douairière de Praslin. (*Droit.*)

— Si l'on interroge les sanglantes souillures empreintes sur le sol et sur les tentures de la chambre, et qui révèlent les efforts désespérés de la victime pour échapper à l'assassin, on est porté à conclure que l'infortunée duchesse aurait été d'abord frappée dans son lit, et que, se dérobant alors aux étreintes du meurtrier, elle aurait, renversant les meubles et tandis qu'on la frappait encore, heurté vainement de ses mains sanglantes et mutilées à toutes les issues, cherchant à saisir un cordon de sonnette, et enfin venant tomber épuisée sur une causeuse placée près de la cheminée.

Là, repliée sur elle-même, poussant encore des cris que l'assassin cherchait à étouffer en comprimant sa bouche, sur laquelle on a constaté de nombreuses excoriations, elle aurait reçu par derrière, sur la tête et sur le cou, des coups répétés dont l'un a ouvert une artère et causé la mort. D'après ces indications, on paraît croire que le coup de sonnette qui a attiré les gens de la maison ne s'est pas fait entendre pendant la lutte, mais que la duchesse, reprenant un moment ses sens après avoir été laissée pour morte, aurait pu trouver encore assez de force pour saisir le cordon placé à côté de la causeuse où elle serait retombée, et où elle a été trouvée expirante.

(*Gazette des Tribunaux.*)

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — L'*Ami de la Religion* publie aujourd'hui un mandement de M. l'archevêque de Paris, portant condamnation des deux journaux: la *Voix de la Vérité* et le *Rappel*, dirigés, le premier par M. l'abbé Migne, et le second par M. le chanoine Clavel. — Nous dirons notre opinion sur cette tentative d'étouffement de deux organes consacrés à la défense des droits et des intérêts du clergé secondaire.

— Le *National* résume dans les chiffres suivants, les faveurs accumulées sur un jeune médecin de 33 ans, qui n'a aucun titre scientifique, mais qui a l'avantage d'avoir été le condisciple et l'ami du fils de M. Guizot.

Ce médecin a été successivement nommé:

1° Inspecteur des maisons d'aliénés avec 1 500 francs de traitement, ci	1 500 f.
2° Inspecteur des décès	1 200
3° Inspecteur du travail des enfants dans les manufactures	1 200
4° Inspecteur en chef du service médical des salles d'asile et écoles communales	1 200
5° Inspecteur et examinateur pour les aspirants aux brevets de capacité à la Sorbonne	1 200
6° Examinateur des livres de médecine à adopter par le conseil royal de l'Université	1 200
7° Médecin du roi par quartier	2 000
8° Médecin du ministère des affaires étrangères	1 000
Total	10 500 f.
Les médecins du roi par quartier venant d'être supprimés, M. Guizot n'a pas voulu que son favori fût victime de cette suppression. En conséquence, il l'a fait nommer immédiatement médecin des écuries du roi, aux appointements de 3 000 fr. et le logement. C'est donc 1 000 fr. à ajouter, ci	1 000
Total	11 500 f.

Le même médecin a fait récemment un voyage en Angleterre, aux frais de l'État. Il a reçu la croix d'honneur, la croix d'Espagne, celle du Nichan, celle du Soleil de Pavie. Total, 4 croix.

Voilà ce que le *National* publie sur la foi d'un vieux médecin scandalisé, à bon droit, de cet excessif abus des influences, au profit d'un favori de l'austère M. Guizot.

— On écrit du Havre, le 24 août:

« La reine Christine et le duc de Riançarès [illegible] au Havre, où ils devaient passer aux bains [illegible] de jours, sont repartis en toute hâte pour Par[illegible]

[illegible] qu'avait [illegible] cette mesure, le gouvernement de la reine voulait faire un appel formel aux cabinets de France et d'Angleterre. Cette réponse évasive paraît de nature à amener une nouvelle crise politique. On regardait comme probable que la flotte anglaise serait rappelée; ce qui, à raison du mécontentement général dans le pays, serait le signal immédiat d'une nouvelle révolution. »

— M. Dussaussois, chef du bureau de l'intérieur du ministère, quitte ses fonctions.

M. le directeur de l'administration de la guerre, Evrard Saint-Jean, a quitté le ministère. — Il a profité, dit-on, du dimanche pour déménager incognito.

On assure que M. Lassalle, secrétaire de M. Martineau-Deschenets, et de la folie duquel nous avons parlé, a fait d'effrayantes révélations.

Tous les chefs du ministère paraissent plongés dans la plus profonde stupeur.

La position de M. Martineau, déjà très grave, a considérablement empiré.

On assure également que M. Urtis quitte le ministère.

Il paraît que M. le général Trézel s'est ému enfin des continuelles dénonciations de la presse, et qu'il se dispose à entrer en campagne. Le personnel des hauts employés de l'administration de la guerre sera entièrement renouvelé. Déjà les ordonnances sont signées. M. Martineau-Deschenets fait place à M. Mahérault; M. Evrard Saint-Jean, à M. le général Tarlé, à ce que l'on assure. M. le général Delarue ne restera pas non plus, dit-on, à la tête de la direction de l'Algérie, dont les attributions vont, du reste, être considérablement restreintes. On parle encore d'autres mutations. Lorsqu'il aura formé son état-major, M. Trézel sera-t-il libre de conduire comme il l'entendra les opérations de cette guerre qu'il s'est offert si bravement à commander en chef? On en doute beaucoup. Cependant la notoriété, les clameurs de haro ont une force qui triomphe de bien des volontés. Une instruction est commencée contre un employé, employé bien inférieur, il est vrai, mais qui jouissait de la confiance toute particulière de ses chefs et en profitait largement. Un proverbe espagnol dit que par le bout du fil on tire tout le peloton. Si l'instruction se fait bien, et qu'il y ait des débats publics, la vérité doit apparaître entière. Cet employé ne s'attendait guère à se trouver sous la main de la justice; le saisissement qu'il a éprouvé a été si grand qu'on le dit frappé de paralysie.

(*La Réforme.*)

— Le roi, à l'occasion du dix-septième anniversaire de son avénement au trône, vient d'accorder un grand nombre de grâces. Près de six cents individus, frappés par des arrêts de cour d'assises, qui avaient subi plus de la moitié de leur peine et dont la conduite avait été d'ailleurs exempte de reproches depuis leur condamnation, ont obtenu soit remise entière, soit réduction de peine.

Le bagne de Toulon, qui compte 3 082 forçats à temps et 8[illegible] forçats à vie, a obtenu 59 grâces; celui de Brest, dont la population se compose de 1 906 forçats à temps et de 885 forçats à vie, en a obtenu 65; et celui de Rochefort, qui renferme 750 forçats à temps et 5[illegible] forçats à vie, en a obtenu 24.

Les diverses maisons centrales ont obtenu 455 grâces.

Selon le désir du roi, toutes ces grâces ont été notifiées le 9 de ce mois.

Dans cette curieuse énumération des condamnés qui ont attiré sur eux l'attention et la clémence du roi, s'est-on pas étonné de voir qu'il ne soit fait aucune mention des condamnés de Saint-Michel, pas même de ceux que les mauvais traitements et la torture digne de l'inquisition que l'on appelle la réclusion cellulaire, ont pour toujours peut-être privés de la raison. Il faut avouer que les ministres qui présentent au roi le tableau des condamnés en faveur de qui doit s'exercer le plus beau privilège de sa haute dignité, ont un tact tout particulier dans leur choix. La prédilection qu'ils montrent pour les forçats est plus naturelle qu'on ne pense. Au train dont vont les révélations qui surgissent de toutes parts, le bagne réclamerait déjà une partie de leurs amis, il est prudent et sage d'accoutumer le roi à reporter sa sollicitude sur un séjour que l'on s'expose à habiter. (*Echo du Nord.*)

INTRÉPIDITÉ ET DÉVOUEMENT DU PEUPLE. — Un événement bien douloureux est venu jeter la consternation dans l'établissement d'exploitation des mines de lignite de Saint-André d'Olérargues, arrondissement d'Uzès (Gard). Le 10 août, le sieur Alexis Frac, âgé de quarante-six ans, ouvrier mineur, père de six enfants, descendit dans un puits de la mine de lignite pour y prendre ses outils qu'il avait été obligé d'abandonner depuis près de deux mois, par suite de l'invasion des eaux. Un des camarades du sieur Frac, nommé Grillet, ne le voyant pas revenir, descendit à son tour dans le puits et ne reparut pas; un troisième ouvrier, nommé Jauze, également marié, et le frère cadet de ce dernier, ayant voulu secourir son frère et ses camarades, eurent le même sort. Un cinquième ouvrier, ne consultant que son courage, descendit; mais on eut la précaution de l'attacher, et, au signal convenu, on le remonta à demi asphyxié. Les quatre malheureux ouvriers ont succombé à une asphyxie produite par les émanations qui s'exhalaient du fond du puits. Le lendemain, malgré les efforts tentés par la population accourue sur les lieux, on n'était parvenu à retirer du puits qu'un seul cadavre à l'aide de crochets en fer.

LE PRIX D'UN BAISER. — Un fabricant à Middelbourg, en Zélande, désirait vivement embrasser une jeune fille, qui ne partageait pas trop ce désir à ce qu'il paraît, car elle ne consentit à se laisser prendre un baiser — un baiser seulement — qu'au prix d'un petit sac en toile que le fabricant lui disait être rempli de cents.

Quand la dulcinée ouvrit le sac, elle vit, non sans une certaine satisfaction, qu'au lieu de cents il contenait... des guillaumes, de bons guillaumes, valant chaque 1 000 cents, ou 10 florins. Le monsieur réclama, mais en vain; elle tint ferme. Alors il s'adressa au tribunal de police, alléguant qu'il y avait méprise évidente et qu'un simple baiser ne pouvait valoir cela, tant s'en faut; mais le tribunal donna gain de cause à la belle, attendu, 1° que ce qui est donné est donné, et 2° que la valeur d'un baiser ne saurait être appréciée.

Nous trouvons ce prononcé d'une haute sagesse, et surtout d'une galanterie rare. (*Asmodée.*)

Deux Familles.

Voici deux récits lugubres que nous empruntons à la *Gazette des Tribunaux* :

ASSASSINAT D'UNE FEMME PAR SON MARI.

Le jour même où s'accomplissait à Paris, dans l'hôtel Sébastiani, l'horrible drame qui émeut la France entière, ce jour-là même venaient se dérouler devant la cour d'assises du Rhône les débats d'un procès qui, n'étaient l'élévation du rang et la noblesse du nom, semble être la reproduction de celui qui va s'agiter devant la cour des pairs. Là aussi c'est un époux qui a porté une main homicide sur la personne de sa femme. Le crime a été ex cuté à quatre heures du matin. La victime, saisie dans son lit durant son sommeil, a été lentement étranglée... Une lutte affreuse s'est engagée entre elle et son assassin, qui bientôt, presque à côté du cadavre de sa femme, se lavait les mains et cherchait avec un horrible sang-froid à faire disparaître toutes les traces de son crime.

Dans la soirée du dimanche 4 juillet dernier, le nommé Allard, ouvrier en soie, après avoir diné en famille à la campagne, rentra avec sa femme à son domicile, rue Célu, 6, à la Croix-Rousse ; ils étaient accompagnés de Claudine Payet, âgée de douze ans, fille naturelle de Marie Payet, femme Allard, et de Joanny Allard, âgé de neuf ans, leur fils légitime. Antoine Allard était à peu près pris de vin, et, bien que la longue course qu'il fit depuis Villeurbanne jusqu'à la Croix-Rousse, à la fraîcheur du soir, eût dû dissiper les fumées de son ivresse, il eut néanmoins besoin de l'aide de sa femme pour se mettre au lit dans une petite alcôve qui ouvre sur l'atelier de travail. Chacun des deux enfants monta pour se coucher dans la soupente qui lui est destinée, et sa femme alla se retirer dans une chambre contigüe à l'atelier.

Le lendemain matin lundi, vers les six heures, Allard était à son métier d'étoffe de soie, ses deux enfants travaillant près de lui, lorsqu'arriva la laitière. Le jeune Joanny, sur l'invitation de son père, entra dans la chambre de sa mère pour la prévenir, et l'appela trois fois sans obtenir de réponse. « Mon Dieu ! s'écria l'enfant, elle ne me répond pas ! est-ce que ma mère serait morte ? » Allard, sans paraître ému, se leva lentement, se dirigea vers la chambre de sa femme, et rentrant dans l'atelier : « Madame, dit-il à la laitière, ma femme est morte. » Et comme, en présence du calme apparent d'Antoine Allard, elle paraissait ne pas y croire : « Dame ! ajouta-t-il, entrez, ma femme est froide ! » La laitière alors s'approcha du lit de la femme Allard, qu'elle trouva couchée dans une posture naturelle ; la respiration avait cessé, les extrémités étaient froides ; l'estomac seul avait conservé quelque chaleur. Un voisin fut appelé, et l'on invita Antoine Allard à se hâter d'aller chercher un médecin : « A quoi bon, dit-il, puisqu'elle est morte ? » Il fallut insister. Enfin il se décida à sortir pour ne rentrer que deux ou trois heures après, répétant toujours à ceux qui s'approchaient de son lit : « C'est inutile, puisqu'elle est morte. »

Dans cet intervalle, malgré la faiblesse des médecins qui n'avaient point osé dire la vérité, les voisins se dirent que la mort de la femme Allard était le résultat d'un crime ; ils remarquèrent que son cadavre portait au cou des traces non équivoques de strangulation, dans lesquelles on reconnaissait la pression du pouce et des quatre doigts qui avaient comprimé la respiration. D'autre part, en essayant de donner à cette femme les premiers secours, on la frictionna avec de l'hoffmann, et ses membres, mis à découvert, révélèrent de nombreuses lésions, traces non moins certaines de la lutte que l'infortunée avait dû soutenir avant de succomber.

Allard avait acquis la propriété de l'appartement qu'il habitait au prix de 3,000 francs ; il n'avait point encore soldé le montant de cette acquisition, que déjà il avait manifesté le désir d'acquérir également, au même prix, un autre appartement contigu au premier ; sa femme avait blâmé ce projet, qui était devenu entre les époux le motif de violentes querelles. Malgré cette opposition, Allard avait conclu son marché, et en avait arrêté les conditions à la date du 22 janvier dernier. Le 1er juillet avait été fixé pour l'époque d'entrée en jouissance, et le vendeur s'étant présenté la veille pour offrir à Allard les clés du local et lui faire livraison, celui-ci refusa de les recevoir. Un acte, à

Martial Barbet, cordonnier à Saint-Léonard, eut deux enfants d'un premier mariage. Le ménage prospérait par le travail du mari, par la bonne conduite de la femme, par l'union parfaite qui régnait entre les époux, et les soins vigilants qu'ils donnaient à leurs enfants.

Mais Léon et Mélanie Barbet étaient bien jeunes quand ils perdirent leur mère, et Madeleine Lyssandre, qui devait la remplacer, ne fut pour eux qu'une cruelle marâtre; l'inconduite et le désordre entrèrent avec cette femme dans le nouveau ménage de Barbet ; les propos grossiers, les menaces, les mauvais traitements furent prodigués aux enfants du premier lit; on les vit quelquefois manquer de vêtements et souffrir de la faim.

Mélanie devint particulièrement l'objet de la haine de la femme Lyssandre, lorsque celle-ci perdit, au mois de février dernier, une fille issue de son mariage avec Martial Barbet ; elle eut la pensée que sa belle-fille avait communiqué la petite vérole à cette enfant qui fut atteinte après sa sœur et succomba. « Si j'étais sûre qu'elle a donné cette maladie à ma fille, disait Madeleine Lyssandre, je ferais mourir Mélanie à petit feu. »

En effet, Mélanie fut noyée dans une rivière à la Moulade-des-Trois-Peupliers. C'est son frère Léon qui l'y avait poussée à l'instigation de leur marâtre ; lui-même en fit l'aveu en ces termes :

« Depuis longtemps, dit-il, ma tante ne pouvait souffrir ma sœur ; elle lui reprochait d'avoir communiqué la petite vérole à sa fille qui en était morte. Plusieurs fois elle m'avait engagé à la faire noyer, ajoutant que si je ne le faisais, elle le ferait elle-même, et que de plus, elle me ferait noyer moi aussi. Le jour de l'événement, après dîner, lorsque mon père s'en alla au travail, ma tante me dit de rester, sous prétexte qu'elle voulait me donner une chemise à porter à notre blanchisseuse, au Bragard ; mais une fois seuls, il ne fut plus question de chemise ; elle m'engagea de nouveau à aller chez ma grand'mère chercher ma sœur pour l'amener noyer, me menaçant de nous faire noyer tous deux si je n'exécutais pas ses prescriptions. Elle m'avait indiqué l'endroit où je devais la conduire, et m'avait recommandé de n'être vu de personne. Je cédai à ses instigations et allai chez ma grand'mère chercher ma sœur. Ma grand'mère était au lit ; je demandai à ma sœur si elle voulait me suivre, elle y consentit. Nous passâmes par la route de Bourganeuf ; arrivés au pont de Champmain, nous entrâmes dans les prairies d'Augères. Nous nous dirigeâmes vers la Moulade-des-Trois-Peupliers, et là, dans un endroit qui est fort abrité par les rochers, ma sœur s'étant penchée sur le ruisseau pour boire, je la poussai, et elle disparut bientôt emportée par le courant. »

Les témoins ont déposé que la marâtre avait forcé Mélanie à manger des ordures en les lui enfonçant dans la bouche avec un bâton, et avait brûlé avec une pincette rougie au feu la bouche de cette petite fille.

M. le président, à la femme Lyssandre. — Accusée, vous avez eu le temps de la réflexion : je vous demande une dernière fois si vous avez quelque aveu à nous faire ?

L'accusée, froidement. — Non.

M. l'avocat général soutient l'accusation, qui est combattue par les défenseurs.

Le verdict du jury est affirmatif en ce qui concerne la femme Lyssandre, *avec des circonstances atténuantes*.

Par suite de la déclaration du jury en ce qui concerne le jeune Léon Barbet, M. le président prononce son acquittement, et ordonne qu'il sera rendu à sa famille.

PETITE CORRESPONDANCE.

Marseille. — M. A. — Cordial accueil aux dix nouveaux. — Ainsi voilà le chiffre 100 dépassé. — Bravo! — Reçu les 300. — Nous ne comprenons rien aux inexact. du service. — Nos registres de *départ* sont en ordre. — Nous remplaçons aux abonnés désignés nominat. Quant aux autres, nous ne pouvons rien faire, pas même réclamer à la poste, qui exige la plus grande précision dans l'artic. des faits pour donner suite ou en avoir l'air.

Châtellerault. — M. P. — Comptez sur le développ. ultérieur, et bon courage!

Nogent-le-R. — M. M. — Nous expédions. — Vous ne nous aviez point parlé de *not. publ.* — Vous devez comprendre la rais. de notre rés. — Ce n'est pas là une quest. de plus ou moins de conf.

Erstein. — M. G. — Nous mettons aujourd'hui à la poste l'ensemble complet de votre broch., dont la 1re feuille est tirée. — Veuillez revoir, corriger et retourne.

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct de cours	»	» 1/2	ROM.	D° C.	96 1/2	95	C. du Nord	525	75
Récép. Rotsch.	»	101 75	BELG. 2 1/2	»	»»	» 1/2	Famp.-Gr.	»»	»»
ESP. Dette act.	»	»» »»	— 4 1/2	»	»»	» 1/2	Diep.-Féc.	»»	»»
— — pass.	»	» » 1/2	— d° 1840	»	»»	» 1/2	Boul. à Am.	»»	»»
— 3 p. 0/0.	»	»» » 1/2	— d° 1842	»	»»	» 1/2	Orl.-Bord.	471	25
Dette intérieure	»	24 » 1/2	— Banque	»	»»	»»	Mont. à Tr.	»»	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »»	— d° Em. 1841	»	»»	»»	Paris-Lyon	397	75
HOLL. 2 1/2	»	»» » 1/2	PIEMONT	»	»»	»»	Bord-Teste	»»	»»
HAITI	»	» » 1/2	AUTRICHE	»	»»	»»	Zinc V. M.	»»	»»
							Lin Maber.	»»	»»

Union linière... »» »» — Fourneaux de l'Aveyron. à »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»» »»	Paris à Rouen	946 25	Orléans à Vierzon.	571 25
— (r.-g.)	»» »»	Rouen au Havre	598 75	Bordeaux à Cette	»» »»
Paris à Orléans	1237 50	Marseille à Avign.	590 »»	Nord	533 75
— à Lyon	393 75	Paris à Strasbourg	393 50	Boulogne à Amiens	»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, 70 fr.; courant du mois et jusqu'en décembre, 69 à 70 fr.; 8 premiers mois 1848, 65 fr.

Narbonne, 51 fr. (22 pièces). — Béziers, 53 fr. (52 pièces), après le marché 55 fr. (40 pièces). — Cette, 56 fr. — Bordeaux, 62-50. — Rouen, 71 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 98-50 ; 4 derniers mois, 102-50 à 102; 4 premiers mois 1848, 104.

Lille : Colza, 84-25.

Savon disponible, belle qualité, 104 fr.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 25 août.

7 h. » FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires de la reine, l'Eau.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. » VAUDEVILLE. — Elle est Folle, Chapeau, un Vœu, l'Amour s'en va.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Mari anonyme, Mlle Agathe, Homme sanguin.
7 h. » VARIÉTÉS. — La Veuve de quinze ans, les Foyers d'Acteurs.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Chiffonniers de Paris, Henriette et Charlot.
7 h. » PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
» h. » AMBIGU. — Incessamment le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ. — Le chevalier de Saint Remy.
7 h. » CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Le Marin, la Barbe impossible, la Fée Urgande.
7 h. » FOLIES. — Sans Dot, un Mariage en Espagne, le Triolet bleu.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, ou demande un Mari.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Gabrielle, Marcel, Toto-Carabo, François.
6 h. » DÉLASSEMENTS. — Fifres et Tambours, l'Hospitalité, la Bouquetière.
3 h. » HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illumination. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 25 AOUT.

Une Evasion.

M. le duc de Choiseul-Praslin est mort empoisonné le mardi, 24 août, à cinq heures du soir.

Quand nous avons imprimé qu'il y avait deux classes de délits: ceux du prolétaire et ceux de l'aristocratie financière, ou autre, que le pouvoir, impitoyable pour les délits de la première catégorie, était plein d'égards et de ménagements pour ceux de la seconde, on a fait mine de nous poursuivre, mais bientôt on s'est vu forcé de déclarer notre article irréprochable; il ne disait que la vérité, vérité confirmée chaque jour.

M. Gudin, officier d'ordonnance et *grec* du grand monde, pris en flagrant délit d'escroquerie, a eu la liberté de fuir.

M. Pellapra s'est enfui; MM. Teste et Cubières, arrêtés tardivement par un gouvernement qui les défendait à outrance et avec le plus grand luxe de dénégations, auraient pu s'enfuir; M. Teste a pu simuler un suicide; il ne tenait qu'à lui de le rendre sérieux.

Un défenseur attitré du ministère et de la morale officielle a pu dire impunément à un témoin de 70 ans qu'il le crosserait, et des affirmations punies chez d'autres comme faux témoignage ont été déclarées pour lui seul des *mensonges excusables*.

MM. Gouse et A. de Jussieu, dénoncés pour avoir mis en vente le pouvoir législatif, ne sont pas encore arrêtés. On n'inquiète que leurs dénonciateurs.

Quant à M. de Choiseul-Praslin, en présence des indices accusateurs qui s'amoncelaient autour de lui, l'autorité ne pouvait pas fermer les yeux, mais M. de Praslin a été gardé avec tant de déférence, on s'est défendu si respectueusement de l'incarcérer, et même de visiter soigneusement les objets laissés à sa portée, qu'il a pu s'empoisonner avec du laudanum, assurait-on d'abord, avec de l'arsenic, disent maintenant le *Moniteur parisien* et les *Débats*.

Cet empoisonnement est une évasion dont la police de sûreté reste responsable.

En s'empoisonnant, M. de Praslin se dérobe aux angoisses des débats, à la honte de la condamnation et du supplice; il sauve jusqu'à sa mémoire, et maintenant on ne peut l'appeler assassin sans s'exposer à une poursuite en calomnie.

La facilité avec laquelle cet empoisonnement a pu s'accomplir dans la matinée du 18 et peut-être même se renouveler un peu plus tard est une violation nouvelle de l'égalité devant la loi. Les malheureux journaliers de Buzançais, qui avaient frappé un homme, égarés qu'ils étaient par la faim et par le meurtre commis sur l'un des leurs, n'ont pu ni se sauver ni s'empoisonner. Ils ont été jugés, condamnés, guillotinés, et chacun a le droit de dire à leurs proches, réduits par ces exécutions à une misère encore plus profonde: votre frère, votre fils, votre mari a péri sur l'échafaud.

Au nom de la charte qu'on invoquait, il y a deux jours, pour soustraire un duc et pair aux verroux de la conciergerie, au nom de la charte qui ne permet d'ouvrir à nul accusé les portes de l'autre vie, il faut qu'une enquête judiciaire ait lieu sur la mort du duc de Choiseul-Praslin, il faut que cette enquête soit complète, et que ceux qui, par simple négligence, auraient concouru à ce suicide rendent à la justice un compte sévère.

Le Clergé secondaire et l'archevêque de Paris.

Quelle devrait être l'organisation du clergé pour qu'elle fût conforme à la liberté et à la justice?

Lorsque nous voyons au sommet de la hiérarchie religieuse l'élection décerner le pouvoir pontifical, nous avons peine à comprendre pourquoi cette élection, source de tous les pouvoirs consentis et vraiment légitimes, ne présiderait pas au choix des curés, des évêques, des cardinaux.

Nous le comprenons d'autant moins que l'élection de l'évêque, non seulement par les clercs, mais par le peuple chrétien tout entier, figure dans les usages de l'église primitive. Que le droit électoral en ces matières soit limité aux hommes compétents, à ceux que le choix intéresse le plus, en un mot, aux ecclésiastiques, rien de plus juste; mais l'élection seule, appliquée à tous les degrés de la hiérarchie sacerdotale, amènera l'accord, la confiance entre les membres du clergé, rendra le gouvernement des supérieurs vraiment paternel, fera vivre enfin l'église de la vie du siècle et finira par absorber, par détruire en elle tout esprit aristocratique et oppresseur.

Le supérieur est élu. Quels seront ses pouvoirs, iront-ils jusqu'à la déposition d'un prêtre, jusqu'à la faculté de lui enlever son pain, de le contraindre à dégrader le caractère sacerdotal par une vie de sollicitations, d'humiliations et de travaux purement manuels? Ce serait un absolutisme féroce, et l'on tremble en pensant qu'il existe en droit dans la France actuelle, bien plus qu'il y fait de nombreuses victimes. Les magistrats sont inamovibles, il faut que le desservant le soit aussi, que l'église ait sa charte, qu'une limite soit tracée entre les châtiments que peuvent infliger les supérieurs et ceux qu'un jury ecclésiastique aura seul mission d'appliquer, jury formé régulièrement et non par faveur, jury suivant une procédure régulière, admettant la publicité et respectant le droit de défense.

Il va sans dire que cette juridiction serait compétente en matière de discipline ecclésiastique seulement et nullement pour les crimes et délits de droit commun.

L'application de ces principes ne suffirait point pour donner au clergé une organisation parfaite, mais ils produiraient déjà beaucoup de bien; ils restreindraient un arbitraire scandaleux, ils entraveraient un despotisme qui justifie lui-même toutes nos attaques puisqu'il ne permet pas au clergé secondaire de se dire opprimé, puisqu'il poursuit de ses condamnations, de ses interdictions, les prêtres qui réclament les garanties les plus impérieusement exigées par les traditions de l'Eglise et par l'esprit de l'Evangile.

Mgr Affre, archevêque de Paris, vient de publier un mandement contre M. l'abbé Migne, fondateur et directeur de la *Voix de la Vérité*, et contre M. le chanoine Clavel, rédacteur du *Rappel*. Le grand crime de ces deux journaux est d'avoir plaidé pour l'inamovibilité des curés et desservants. Attaqué dans son arbitraire, dans ses privilèges iniques, l'épiscopat se défend avec colère. Le mandement de Mgr Affre n'a point le ton d'un arrêt gravement rendu, mais d'une vive polémique, d'un premier Paris de l'*Univers* écrit par M. de Chartres.

Au surplus Mgr Affre se défend par des arguments qui sont un aveu, il assure que le clergé secondaire ne se plaint pas, — vous l'intimidez, vous étouffez ses plaintes! — que les abus d'autorité épiscopale n'ont pas lieu dans l'archevêché de Paris ni dans la généralité des diocèses; — ils ont donc lieu quelque part? Et d'ailleurs la question n'est pas de savoir si l'on abuse, mais si l'on peut abuser, si les curés et desservants ont ou n'ont pas une position garantie, une sécurité légale.

Voici le portrait que Mgr Affre fait de l'abbé Clavel:

Il est moins nécessaire de vous prémunir contre le danger d'un autre écrit périodique, intitulé: *le Rappel*. Le rédacteur de cette feuille l'a commencée en déclarant qu'il ne révoquait aucune des propositions que nous avions condamnées dans le *Bien social*, et qu'il avait lui-même rétractées. En ce qui touche ses attaques contre nous, il est loin de les accompagner, comme la *Voix de la Vérité*, de protestations hypocrites: il a recours, au contraire, à des injures d'une violence que rien n'égale. En condamnant son précédent recueil, nous avons pu affirmer que *les ennemis de la religion demeuraient bien au-dessous de son cynisme dans le langage et de son audace dans le mensonge*. Mais il a pu, ce qui semblait impossible, se surpasser lui-même dans le *Rappel*. Il ne se contente pas d'inventer des faits aussi odieux qu'ils sont absurdes; il invente des témoignages; il somme des prêtres respectables de les confirmer, et ces témoins si audacieusement invoqués n'hésitent pas à les démentir. Le mensonge n'est pas chez lui un fait isolé: c'est son aliment de tous les jours; il en remplit chacune de ses feuilles, et, pour employer une expression de l'Ecriture qui peut seule rendre l'énergie de notre pensée, il s'est enveloppé dans ce système de *malédiction* comme dans un vêtement; tout ce qu'il écrit en est infecté, comme les corps sont pénétrés par l'eau ou l'huile dans lesquels ils sont plongés.

Voici maintenant les bénignes mesures que Mgr Affre, juge et partie, prend de son autorité:

Art. 1er. Nous confirmons, en ce qui touche M. Migne, fondateur et directeur de la *Voix de la Vérité*, la mesure prise par notre vénérable prédécesseur, qui lui retira les pouvoirs spirituels dans toute l'étendue de ce diocèse.

Art. 2. Nous confirmons, en ce qui touche M. Clavel, la mesure prise à son sujet dans notre mandement du 27 mai 1845, qu'il le privait de tous ses pouvoirs spirituels.

Art. 3. Nous déclarons suspens, par le seul fait, tout ecclésiastique qui, à partir de la promulgation du présent mandement, participerait ostensiblement à la rédaction de la *Voix de la Vérité* et du *Rappel*, ou favoriserait, ne fût-ce que par un abonnement pris ou conseillé, leur publication et propagation.

Les paroles violentes et les condamnations de Mgr Affre ne sont pas une réponse aux faits suivants, que nous trouvons consignés dans le *Rappel*, numéro du 8 août:

Suivant un renseignement émané de la police de Paris, et que l'on doit croire exact, il y aurait eu dans cette capitale 206 prêtres obligés, depuis l'épiscopat de Mgr Affre, à se livrer à des occupations matérielles plus ou moins éloignées de la dignité de leur état. Plusieurs d'entre eux ont pris part aux travaux des fortifications, d'autres ont été employés dans diverses imprimeries ou ateliers d'industrie pour y gagner incognito le pain quotidien, à la sueur de leur front, absolument comme dans les temps de persécution et sous le règne de la terreur.

Ce nombre de 206 prêtres persécutés par un ancien confrère, devenu chef du diocèse de Paris, doit être grossi des victimes ecclésiastiques, qui, sans être aussi audacieusement outragées dans leur état social, ont été *dépossédées injustement*, des positions qu'elles occupaient, et sont obligées de vivre au milieu des privations du plus strict nécessaire à la vie; or, le nombre de ces infortunés, les uns vieillards accablés d'infirmités, les autres à la fleur de l'âge, s'élevait, le 20 juillet dernier, à Paris, à 468, selon des informations précises, puisées, soit dans l'*Almanach du Clergé*, soit dans le BREF DIOCÉSAIN DE PARIS *imprimé par ordre de Mgr Denis-Auguste Affre*. (Librairie d'Adrien Le Clère, 1847.) Dans cet *ordo*, on les désigne sous le nom de *prêtres habitués* des paroisses; on aurait dû mettre *prêtres persécutés* des paroisses.

Hâtons-nous de dire qu'il ne faut pas juger d'après le dernier mandement de Mgr Affre les sentiments de l'épiscopat tout entier. On cite M. de Cambrai comme partisan des garanties que nous réclamons en faveur du clergé secondaire; mais, pour invoquer un autre exemple, il est impossible que Mgr de Bonald, promoteur de toutes les réformes exécutées maintenant par Pie IX, ne se déclare pas ouvertement en faveur de l'inamovibilité dans son diocèse.

Le *Charivari*, voulant échapper à de nouvelles saisies, se vante d'avoir trouvé un moyen fort ingénieux pour s'en défendre. Il affuble deux de ses employés du costume et du masque de MM. Emile de Girardin et Warnery, et prétend que leur seul aspect suffira pour empêcher tout procureur du roi d'entrer dans ses bureaux. Nous ne prétendons pas garantir l'efficacité de la recette; mais il est probable que, si les vérités énergiques de notre numéro d'hier ont échappé à la saisie, elles le doivent au voisinage des dénonciations de MM. de Girardin et Warnery et des actes de bonne camaraderie de M. Granier de Cassagnac avec les ministres, qui se trouvaient relatés dans le même article, et ont fait office de paratonnerres contre les foudres du parquet.

Réflexions des Journaux sur les saisies.

LE SIÈCLE.

Ce n'est pas trois journaux, comme on l'avait annoncé d'abord, mais six qui ont été saisis. On conviendra que, si les jugements de la presse indépendante ne répondaient pas au sentiment unanime et très énergique de la population, il serait au moins singulier que six journaux eu sent encouru à la fois les poursuites du parquet. Il est d'ailleurs à remarquer que, si le langage des feuilles qui n'ont pas été comprises dans cette levée offre par quelques nuances de celui des journaux incriminés, la pensée, au fond, était la même. A qui fera-t-on croire qu'un pareil accord puisse s'établir sans les causes les plus graves? Qu'est-ce, d'ailleurs, que cet arbitraire qui préside aux résolutions du ministère public? Comment! on trouve dans quelques phrases plus vives peut-être que mesurées, mais qui ont au moins pour mérite ou pour excuse de venger la morale outragée, un motif de mettre en mouvement la justice du pays, et les procureurs du roi se prétendent désarmés, et ils demeurent impassibles quand des crimes et des délits très réels, très palpables, sont dénoncés; quand les prévenus sont désignés par des témoignages nombreux; quand les accusateurs se nomment; quand la tribune a retenti de leurs déclarations dix fois répétées! Qu'est-ce donc que cette règle qui fléchit au gré de la colère ou de la prudence d'un ministre, et qui, impuissante à protéger les intérêts éternels de la société, n'en est pas moins tournée avec emportement contre les adversaires d'un parti ou d'un système? Est-ce donc à de pareils traits qu'on peut reconnaître la justice, et pense-t-on qu'un pouvoir qui ne craint pas, dans son intérêt, d'établir de pareilles distinctions, sera longtemps respecté?

LE CONSTITUTIONNEL.

Vous allez vous trouver devant le jury face à face avec les journaux poursuivis. Que direz-vous à cette justice du pays? Essaierez-vous de nier ou de justifier les faits scandaleux dont l'opinion s'alarme? On vous répondra alors que vous n'êtes pas en face de vos véritables adversaires; de plus, on demandera qu'ils interviennent; on offrira de prouver, avec leur concours, la vérité de ce que vous aurez nié, la culpabilité de ce que vous aurez défendu. C'est vous qui prendrez le rôle d'accusés. Cette enquête que vous avez refusé de faire et à laquelle vous auriez présidé, elle se fera contre vous. Après avoir refusé d'être juges, vous serez prévenus.

Au contraire, accepterez-vous les faits comme vrais, reprocherez-vous à vos adversaires de vous avoir injustement fait partager la responsabilité d'actes que vous condamnez, que vous détestez? Expliquez donc alors ce sommeil de la loi, cette incompréhensible inaction de la magistrature, cette impunité inouïe de coupables qui n'ont pas seulement bravé la justice, mais qui vous ont porté à vous-mêmes, à votre bonne renommée, un si grave préjudice. N'est-ce pas confesser qu'on a eu raison de poursuivre votre indifférence, et, par un blâme sévère et légitime, de vous arracher à une coupable et dangereuse apathie?

LE COURRIER FRANÇAIS.

On leur prouve, aux uns et aux autres, on leur prouve jusqu'à satiété que le plus grand scandale, ce ne sont pas tous ces méfaits qu'on leur reproche, mais l'absurde fin de *non recevoir* qu'ils opposent à qui les accuse. On leur prouve que ce scandale peut ajouter à la dépravation qu'ils ont suscitée par leurs actes, par leurs exemples. On leur prouve que rien, comme cette dépravation, n'est capable de compromettre les institutions actuelles. Et, au lieu de se justifier, eux, personnellement, ce sont les institutions qu'ils entendent défendre! ces institutions qu'ils ont compromises, ces institutions qui les accusent elles-mêmes par les périls auxquels les expose leur politique! En quel pays, à quelle époque a-t-on vu un pareil renversement de la logique humaine? Ce sont eux qui ont plongé la France en de si amères angoisses, et ils poursuivent la presse indépendante parce qu'elle s'en indigne et s'en effraie!

En vérité, Messieurs, vous avez commencé un peu trop tôt votre guerre impie contre la presse indépendante. Ce n'est point assez, croyez-nous, des rudes atteintes que vous avez portées à l'honneur national et à la morale publique: il vous fallait, d'abord, si vous teniez à vous assurer la victoire, bouleverser le bon sens de ce peuple; il vous fallait lui persuader que la politique n'admet plus désormais l'idée du juste et de l'injuste, et qu'il suffit, après 1789 et 1830, pour mener une grande nation, de la duper et de l'intimider tour à tour, comme votre patron, Machiavel, le conseillait il y a trois cents ans!

LE CHARIVARI.

La journée d'hier s'est passée sans que le *Charivari* fût ressaisi. Le fait paraîtra sans doute extraordinaire et on se dira qu'il a dû y avoir quelque chose là-dessous. En effet, il y a eu un tour de carnaval, et maintenant que ce tour a réussi, nous ne chercherons plus à le cacher au public. Vous saurez donc que nous avions imaginé d'affubler notre portier d'un toupet et d'une barbe qui le faisaient ressembler quelque peu à M. de Warnery, et que nous avions adapté à notre garçon de bureau un faux nez qui lui donnait une certaine apparence de M. Emile de Girardin.

Il est probable que les saisisseurs, croyant apercevoir leur deux épouvantails, se sont hâtés de tourner les talons et de rengainer leurs foudres de papier timbré.

Peut-être qu'à cette heure ils courent encore.

Avis à nos confrères, auxquels nous nous empressons d'indiquer ces déguisements comme préservatifs certains. C'est de circonstance, car on pourrait se croire en pleins jours gras: le ministère n'a-t-il pas donné le signal de la folie?

LA VOIX NOUVELLE.

Un des plus graves symptômes, une des preuves les plus accablantes de cette renaissance de l'opposition sous l'influence du *mépris* (on sait que le mot est de M. de Lamartine), c'est la déclaration faite aujourd'hui par un journal dont le nom même promet une propagande *pacifique*, que, dans les circonstances actuelles, il ne lui semble plus possible que le progrès attende rien du pouvoir. La *Démocratie pacifique*, en annonçant la nouvelle saisie dont elle vient d'être frappée, jette un cri de détresse. Semblable à M. Laffitte, elle demande pardon à ses amis de les avoir si longtemps bercés de ses illusions à l'endroit du pouvoir, et elle déclare à ses contradicteurs qu'ils ont enfin raison de l'accuser d'endormir l'opinion publique par de folles espérances. La *Démocratie pacifique* représente, non pas un parti, mais une école, c'est-à-dire des hommes qui ne sont animés d'aucune haine, et ne tendent qu'à réorganiser la société, quand elle s'apercevra qu'elle chancelle sur la base, dans des conditions déterminées par un système d'association. On peut les considérer comme des utopistes, cela est toujours facile; mais le reproche de révolutionnaires ne saurait les atteindre: car, jusqu'à ces derniers temps, ils ont toujours combattu en faveur de l'ordre et de la paix. Nous le répétons, cette défection est importante et significative: elle en entraînera bien d'autres, si le pouvoir n'y prend garde. Le pouvoir s'est aliéné tous les esprits qui ne partagent pas son aveuglement et son immobilité; mais la société tout entière se sent mal à l'aise, et demande des améliorations. C'est

nets), *fatal avant-coureur*, a dit le tragique français, et dont Jupiter, selon le poète latin, frappe les gens qu'il veut perdre. L'accès l'a saisi tout à coup, et soudainement, échauffant ses humeurs, a changé sa lymphe en bile, et fait passer son tempérament de la plus extrême placidité à la plus excessive violence. Il y a deux mois à peine, il manifestait une répugnance hydrophobe à l'endroit de l'action judiciaire.

Aucune provocation, si directe qu'elle fût, ne pouvait le faire sortir de son calme. Vainement on lui mettait le délit sous les yeux ; plus rebelle à l'évidence que Thomas l'incrédule, il niait d'*être convaincu*. Vainement les délinquants s'offraient à ses coups et lui portaient le défi de les traduire en justice ; il se tenait coi, et, devant ces bravades, restait comme une pierre, *ou comme la statue est au Festin de Pierre*. Telle était son horreur pour les procès, qu'on l'a vu se désister d'une action par hasard intentée, afin de n'être pas obligé d'en poursuivre la récidive, commise à dessein.

Cette conduite, si peu conforme à son naturel, devait avoir un terme, et la révolution n'a pas tardé à s'opérer. Les premiers symptômes se sont déclarés par la saisie collective de trois journaux coupables d'avoir révélé trop tôt un secret qui était celui de la comédie. Mais ce n'était qu'un prélude, et la recrudescence de son humeur processive devait bientôt se signaler plus en grand contre la presse. Avant-hier, à propos des tristes réflexions suggérées à tous les esprits par un épouvantable forfait, et dont quelques journaux se sont faits les interprètes plus ou moins vifs, plus ou moins logiques, trois nouvelles saisies ont eu lieu, et voilà qu'hier encore deux autres ont été opérées, joignant à la *Réforme*, à la *Gazette de France*, au *Charivari*, l'*Union monarchique* et la *Démocratie pacifique*.

On lit dans l'*Echo du Nord* :

On nous assure que ce n'est pas seulement l'*Union monarchique* qui a été saisie hier, et qu'il faut ajouter aux quatre journaux qui ont allumé la bile de MM. Hébert, Guizot, Duchâtel et Ce, la *Démocratie pacifique*.

On est convaincu, du reste, dans le public, que ces saisies ne sont qu'une gracieuse diversion faite par ces messieurs, et que les procès n'iront pas jusqu'à la cour d'assises. C'est grand dommage, car les journaux poursuivis pour avoir accusé la moralité générale du monde officiel et de nos gouvernants, n'auraient pas autre chose à faire que d'assigner des témoins pour faire la preuve des indignités commises au profit de la politique que nous subissons, et de l'association clandestine du ministère avec des hommes dont le public connaît déjà mainte prouesse. L'affaire des douze cent mille francs, entre autres, prendra naturellement sa place dans ce débat.

Nous lisons dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

Tout gouvernement qui se meurt a recours à la violence.

Le gouvernement issu de juillet va mourir ; car il vient d'entrer dans la voie de violence et d'intimidation qui a perdu ses prédécesseurs.

NOUVELLES GRAVES D'ITALIE. — Toutes les nouvelles reçues d'Italie, confirment l'indignation soulevée par l'occupation autrichienne de Ferrare.

Le *Diario*, journal officiel de Rome, contient une déclaration solennelle du gouvernement pontifical qui fortifie, en la publiant, la protestation du cardinal-légat à Ferrare.

Ce document rappelle que l'art. 103 du congrès de Vienne avait été repoussé par le pape Pie VII, comme entièrement contraire à la souveraineté libre et indépendante du Saint-Siége ; que cette protestation, en date du 12 juin 1815, fut insérée dans le protocole des actes du congrès ; et, qu'au surplus, cet article même, ne réservait à l'empereur d'Autriche que le droit de garnison dans les *places*, c'est-à-dire dans les forteresses de Ferrare et de Comacchio, et nullement dans les *villes* et autres postes.

En faisant occuper militairement, malgré toutes les observations du cardinal-gouverneur Ciacchi, les postes de l'état-major et les quatre portes de la ville de Ferrare, le gouvernement autrichien a donc étendu arbitrairement et violemment le droit même qu'il invoque.

Les nouvelles de Ferrare, du 13 août, ont excité une très grande agitation à Rome. La jeunesse romaine a ouvert des listes d'enrôlement pour marcher vers la Romagne, et appuyer les habitants des légations, dans la résistance qu'ils se proposent d'opposer à une invasion autrichienne.

La jeunesse toscane se prépare à en faire autant. On a le projet de former une légion italienne à laquelle seront appelés les patriotes de toutes les provinces de la Péninsule.

Dans les Calabres, les bandes commandées par un prêtre d'une grande énergie, ont eu une rencontre avec les troupes sous les ordres du général Statella. Ce prêtre avait proposé un échange de prisonniers ; mais le général ayant pour toute réponse fait passer par les armes trois insurgés, le prêtre a immédiatement ordonné de fusiller cinq gendarmes. Il y a une grande fermentation dans la ville de Naples même : toutes les nuits on y fait des arrestations.

Les Autrichiens continuent à occuper militairement Ferrare. Ils s'y tiennent comme en état de guerre, avec les canons braqués sur la place, les vedettes dans les rues principales, 40 hommes et un officier à chaque porte de la ville. On assure que 20 000 Autrichiens sont concentrés sur la rive gauche du Pô, vis-à-vis du pont de la Madalena, prêts à traverser la rivière. On ajoute que le général en chef Radetzky est venu à Modène pour s'entendre avec le duc pour le passage d'un corps de troupes impériales destinées à aller occuper la Toscane.

— On écrit de Bologne, le 17 août :

« La nouvelle de l'occupation de Ferrare par les Autrichiens a donné ici, et dans toute la Romagne, un grand élan à l'esprit public et une vive impulsion à l'organisation de la garde nationale.

» Le cardinal Amat, légat de notre province, a, par une notification publiée avant-hier, ordonné que la garde civique commence immédiatement son service, et a convoqué les compagnies dans les quartiers respectifs pour procéder à l'élection des officiers et sous-officiers. Enfin, le conseil communal a fait hier une adresse au cardinal Amat, légat de la ville et de la province.

« Le conseil communal de Bologne, y est-il dit, réuni pour affaires
» administratives, a cru devoir, avant de se dissoudre, présenter à
» V. E. R. ses sentiments, et vous prie de les faire parvenir au trône
» de S. S.

» Les faits qui viennent d'avoir lieu à Ferrare de la part des trou-
» pes autrichiennes ont vivement attristé et ému ces populations.
» Tous sentent en cette circonstance le vif besoin d'exprimer l'affec-
» tion, le dévouement et la confiance entière pour le prince et le chef
» suprême de la religion.

« On dit que les diplomates sont d'accord sur ce point, que le cardinal secrétaire d'Etat a procédé avec une trop grande précipitation en communiquant la protestation du cardinal Ciacchi. On ajoute que l'ambassadeur de France a fait remarquer au cardinal, dans une conversation, qu'un pareil procédé était contraire aux usages de la diplomatie ; mais le cardinal a répondu : « Le procédé est légal ; je ne suis pas un diplomate ; j'ai ma manière d'agir, et je laisse aux diplomates la leur. » On dit qu'il a été fort difficile d'empêcher le peuple de faire une manifestation après l'arrivée de la nouvelle de la protestation. »

Ainsi voilà qui est clair ; notre ambassadeur à Rome a reçu de M. Guizot la même consigne que M. Bois-le-Comte en Suisse, et notre politique étrangère va partout au rebours des traditions et des sentiments de la France. Nous étouffons les élans de courage et de dignité nationales avec une ardeur pareille à celle que nous mettions naguère à les propager et à les provoquer. Nous ne savons plus conseiller aux peuples opprimés que la *soumission*, le *calme* et la *tranquillité*. Nous essayons tout au plus de déguiser notre lâche indifférence sous des arguties aussi ingénieuses que cette phrase du *Journal des Débats* :

Si, comme le dit l'Opposition, et comme le croient bien des gens, l'occupation de Ferrare n'était qu'une provocation destinée à exciter les passions et à fomenter le trouble dans les Etats pontificaux, la meilleure manière, ce nous semble, de répondre à une telle provocation, ce serait de ***rester digne et calme et de montrer que le piége a été découvert***.

Le *Roi de Naples* lui-même paraît, en ce moment, plus libéral que le ministère français ; car il vient de publier un décret qui a pour objet de diminuer, d'une manière notable, les charges qui pesaient le plus sur son peuple, principalement l'impôt du sel et le droit de mouture.

Assassinat de la Duchesse de Choiseul-Praslin.

Le *Moniteur parisien* ayant été remis très tard hier dans nos bureaux, n'est pas parvenu au rédacteur chargé des nouvelles du soir. En conséquence, nous n'avons pu mentionner hier, dans notre édition de Paris, la mort du duc de Praslin, dont la *Démocratie* avait, la première, annoncé l'arrestation.

La feuille officielle annonçait cette mort dans les termes suivants :

M. de Praslin est mort vers cinq heures, dans la prison du Luxembourg. La cause de cette mort a été reconnue et constatée par les hommes de l'art.

C'est avec de l'arsenic, pris à une dose considérable, que M. de Praslin s'est empoisonné, au moment où il a vu que les charges devenaient assez graves pour nécessiter son arrestation et sa mise en jugement.

Les vomissements abondants qu'il a éprouvés dès le mercredi soir et dans la journée du jeudi paraissent seuls avoir retardé l'effet du poison, qui, après s'être arrêté le vendredi et le samedi, a repris le dimanche dans toute sa force.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

Le duc de Praslin est mort des suites de l'arsenic ***pris à une dose considérable***, suivant le journal officiel. On ne dit pas qui a procuré et préparé le poison, et dans quel moment le duc a pu le prendre. Précisons, d'après un témoignage digne de foi, les circonstances de la matinée du mercredi 18, il y a aujourd'hui huit jours.

M. le préfet de police, M. Allard, chef de la police de sûreté, sont arrivés à l'hôtel Sébastiani vers cinq heures et demie du matin. Le commissaire de police du quartier et ses agents étaient déjà dans la chambre où gisait le cadavre de la victime. M. le procureur-général Delangle y arriva vers six heures. Ce magistrat trouva les hommes de la police occupés à examiner les issues de l'hôtel, à l'intérieur et à l'extérieur, pour découvrir les traces de l'assassin.

M. le duc de Praslin était là, allant et venant d'une pièce à l'autre, et simulant la surprise sur la manière dont l'assassin avait pu s'introduire. Au bout de quelques instants d'examen des lieux, le chef du parquet dit énergiquement que l'assassin n'était pas venu du dehors, et qu'il était de la dernière évidence qu'il était dans la maison. M. le duc de Praslin pâlit en entendant cette expression de la conviction de M. Delangle.

Quelques minutes après, M. le procureur-général adressa au duc quelques questions qui lui firent comprendre la direction de ses idées sur l'auteur du crime. La figure du duc prit une teinte cadavéreuse ; il trembla, et son agitation, son attitude, ses traits altérés indiquèrent à tous quel était l'assassin présumé.

A ce même moment, les juges d'instruction, le procureur du roi entrèrent, M. de Praslin disparut aussitôt ; il était monté à l'étage supérieur, où était sa chambre. On croit avec raison que c'est dans cet instant que, se voyant découvert, soupçonné, il avala un poison qui consistait en arsenic blanc (acide arsenieux), mêlé à du laudanum. Ce double toxique était dans une fiole qui fut trouvée dans l'une des poches de la robe de chambre que portait le duc, lorsque les magistrats le firent garder à vue par le chef de la police de sûreté et plusieurs agents.

L'appréciation des divers symptômes morbides, et l'analyse des déjections ont constaté qu'il y avait eu absorption de ces deux substances.

Environ trois heures s'étaient écoulées depuis que M. le procureur-général avait exprimé un soupçon.

Dès ce moment, les traits du duc prirent une teinte jaunâtre ; c'était le résultat de la mixture du laudanum à l'arsenic. Le désordre dans l'organisation augmenta à vue d'œil, lorsque M. le procureur-général Delangle eut fait connaître au duc les charges accablantes qui s'élevaient contre lui.

— Avouez que vous êtes coupable, lui dit le chef du parquet ; confessez que vous avez assassiné votre épouse.

A cette accusation ferme, M. le duc regarde le magistrat et se cache la tête dans ses mains.

— Ne prenez point l'attitude du forçat, de l'assassin de profession. Pour vous, sinon pour la société, vous devez dire la vérité ; l'honneur de votre famille vous en fait un devoir.

Le duc porte des yeux égarés sur le magistrat, et semble vouloir reconnaître son crime. Mais il se retourne et dit : « Décidément, je ne puis dire que je l'ai assassinée ; je ne l'ai pas fait. »

M. Delangle insiste. Le duc ne répond plus un mot.

[illegible] tromper.

Quoi qu'il en soit, l'état du duc s'améliore dès le 20. Ce jour-là, il put être interrogé par le juge d'instruction dans sa chambre, et le 21 il put être transféré à la prison du Luxembourg.

Le 22, le duc eut beaucoup de mieux, il put parler à M. le chancelier, à M. le grand-référendaire, et s'entretint toute la journée avec son médecin, qui avait été autorisé à lui donner des soins, sur sa demande. Cette amélioration sensible disparaît tout à coup. Le 23, les accidents se renouvellent ; les vomissements arrivent avec plus d'abondance, son état est tel qu'il peut à peine prononcer quelques mots en réponse à M. le chancelier.

— Avez-vous assassiné votre femme? lui demande M. le chancelier.

— Pour répondre à cette question, il me faudrait du temps et des forces, et j'en manque.

— Mais il n'y a pas besoin de beaucoup de temps ni de forces, répliqua le chancelier : c'est oui ou non.

— Je n'ai pas la force de répondre.

Les deux interrogatoires subis à la prison du Luxembourg se résument dans ces quelques mots. Il n'a fait aucun aveu ; il n'a rien répondu de précis.

Ce n'est que dans l'après-midi du 23, avant-hier, que les symptômes de l'empoisonnement reparurent avec une nouvelle intensité. Dans la nuit du 23 au 24, le mal fit de nouveaux progrès : des souffrances horribles torturaient le malade, les convulsions se multiplient, et bientôt on pressent, dans la journée d'hier 24, que la mort est proche.

M. le grand-référendaire se rend, dit-on, près de l'accusé dans l'après-midi, et le presse de dire à quel moment il s'est empoisonné et qui lui a procuré le poison. L'accusé répond qu'il a pris le poison dans son hôtel. Il ne dit point qui le lui a préparé et donné.

On se demande si les ravages produits dans la constitution physique par l'arsenic peuvent ainsi se reproduire après avoir été arrêtés pendant trois jours ; ou bien, si la dose prise en premier lieu par l'accusé, dans sa chambre, n'étant pas assez forte pour produire la destruction, il n'en a pas pris un surcroît à la prison de la Chambre des pairs.

La chose est d'autant plus naturelle, qu'il n'était plus gardé à vue par le chef de la police de sûreté, M. Allard, et ses agents.

C'est, dans tous les cas, la version la plus accréditée, à moins que la chimie ne démontre qu'il est dans la nature de l'arsenic de procéder comme voudraient le supposer ceux qui pensent que la mort est le résultat du poison avalé dans la matinée du 18.

C'est M. le curé de la paroisse du Haut Pas qui a été appelé près du duc et s'est entretenu avec lui. Cet ecclésiastique lui a administré les derniers sacrements vers cinq heures, et peu d'instants après il a comparu devant un autre juge!

Cette mort fait aujourd'hui partout l'objet des préoccupations publiques.

Les quatre docteurs, MM. Pasquier, premier chirurgien du roi, Tardieu, Canuet, Simon et Boys de Loury, constatèrent le 18 août, en présence du procureur du roi de la Seine, différentes traces de plaies et contusions sur le corps du duc de Praslin, et jusqu'ici assez inexactement indiquées.

On a trouvé :

1° ***Au bras droit***, une égratignure d'une coloration bleuâtre très marquée, de forme allongée ;

2° ***A la main droite***, en dedans du pouce, une morsure avec enlèvement de l'épiderme de un centimètre environ de longueur ;

3° Une autre morsure assez forte à l'***extrémité de l'index*** de la main droite. L'accusé l'attribuait à une blessure ;

4° ***A la main gauche***, une égratignure profonde au niveau de l'articulation phalangienne ;

5° ***A l'index***, au côté externe de la deuxième phalange, une blessure et un peu plus loin une déchirure profonde. Ce doigt était entouré de sang fraîchement desséché ;

6° ***Au doigt médius***, plusieurs violents coups d'ongle ayant enlevé des lambeaux d'épiderme ;

7° ***Au devant de la jambe gauche***, on voit une longue excoriation, large comme la paume de la main, et avec gonflement considérable de la jambe. Cette blessure, résultant d'une contusion toute fraîche, était attribuée par le duc au choc de la jambe contre un marchepied de voiture ;

8° ***A la partie supérieure du mollet gauche***, une blessure sans profondeur.

Toutes ces contusions étaient récentes et provenaient de la lutte qu'il avait soutenue contre la victime.

MM. Tardieu, Canuet, Simon et Boys de Loury, Orfila, docteurs de la faculté de médecine, ont procédé aujourd'hui à l'autopsie du cadavre du duc de Praslin, dans la prison du Luxembourg.

Pendant cette opération, la foule s'est constamment tenue par groupes devant la porte du palais où se trouve la prison, toujours avide des moindres détails de cette affaire qui est commentée en tout sens.

L'appareil de Marsh a constaté la présence d'une énorme quantité d'arsenic dans le ventricule et le duodénum.

Le cadavre est resté à la prison pour être à la disposition de la justice.

Un procès verbal fort circonstancié a été dressé et signé par les quatre médecins.

L'effet de l'arsenic, pris intérieurement, détermine d'abord une violente surexcitation dans toute l'étendue des membranes muqueuses, puis un effet secondaire tout-à-fait toxique, dont l'action paralyse l'innervation et cause la mort immédiatement dans les cas ordinaires.

On se rappelle Soufflard, qui, condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, avala une dose d'arsenic qu'il avait tenue cachée dans une papillotte derrière l'oreille, et succomba peu d'heures après, malgré les soins empressés dont on l'entoura.

On ne s'explique pas que le duc de Praslin ait vécu si longtemps après avoir avalé la dose qu'il a prise le 18.

On est donc naturellement porté à croire qu'il a trouvé le moyen de prendre une nouvelle dose dans la prison du Luxembourg.

La personne qui avait été expédiée au maréchal Sébastiani dès le 18 au matin, après l'assassinat de sa fille, est arrivée ce matin à Paris, apportant des nouvelles du maréchal, qu'elle avait trouvé à Vevey (Suisse), avant qu'il eût appris cette affreuse nouvelle. Elle a pu lui être annoncée avec les ménagements qu'il réclamait. On comprend les douleurs qu'éprouva le maréchal, qui se voit privé d'une manière aussi épouvantable de la fille unique qu'il chérissait si tendrement.

fait déjà restaurer la salle des Gardes, bâtie en rotonde, avec voûte cintrée, qui a sous œuvre près de 80 pieds d'élévation.

Il serait impossible de dépeindre la consternation et la douleur qu'a jetées dans le pays l'effroyable catastrophe du 18 août. Mme de Praslin, d'une piété éclairée et d'une bienfaisance inépuisable, était extrêmement charitable. Bien que ses manières fussent empreintes d'une grande dignité, elle était excellente envers les malheureux et les pauvres. Les notes de dépenses, retrouvées dans sa chambre à coucher, contiennent, à cet égard, des documents précieux qui attestent sa bonté ingénieuse et touchante.

A côté de la mention des sommes que le duc, son mari, lui remettait pour sa toilette, on lit par exemple : *Donné 100 fr. à la femme T..., pour l'aider à payer le remplacement de son fils.* Ou bien : *Envoyé au sieur T. ., dont la femme est récemment accouchée, la somme de 30 fr.* On y trouve des preuves non moins nombreuses de sa munificence envers les églises du voisinage, et le détail des aumônes qu'elle confiait aux ecclésiastiques du pays, pour les distribuer à la population nécessiteuse.

La mésintelligence qui existait entre elle et son mari, mésintelligence qui n'avait cessé de s'accroître depuis 1845, époque où Mlle de Luzzi était entrée dans la maison, n'était à Vaux un mystère pour personne. Les domestiques avaient raconté les scènes douloureuses qui s'étaient renouvelées dans les derniers temps de la manière la plus fâcheuse. De tristes pressentiments semblaient agiter Mme la duchesse de Praslin, qui était presque toujours plongée dans une morne tristesse.

Une femme de chambre racontait notamment la scène suivante. Elle se promenait dans le parc avec sa maîtresse, il y a un mois environ. Le duc de Praslin aborda sa femme et l'invita à venir visiter avec lui les caveaux funèbres du château, qu'il avait fait réparer tout récemment. La duchesse refusa, et comme son mari insistait, elle lui dit : « A quoi bon? n'y descendrai-je pas bientôt et pour jamais? — En mainte occasion elle avait répété qu'un secret instinct l'avertissait qu'elle périrait prochainement d'une mort funeste.

On affirme que les investigations de la justice n'ont pas eu des résultats moins curieux en ce qui concerne M. le duc de Praslin. On raconte, à ce sujet, que son cabinet de travail a été l'objet d'un contrôle attentif. Longtemps les recherches, à ce qu'il paraît, ont été infructueuses; enfin, dans un tiroir à secret d'un meuble en bois de rose, des découvertes importantes ont eu lieu. On a trouvé grand nombre de lettres qu'on dit émanées de Mlle de Luzzi, signées de ce nom : *Azélie*, et commençant presque toutes par ces mots : *Mon cher Théobald.* Nous n'en dirons pas davantage; Mlle de Luzzi est dans une position délicate qui nous commande la plus complète réserve.

D'autres lettres, non moins graves, se trouvaient, à ce que l'on nous a dit, dans cette cachette. Il paraîtrait qu'une assez longue correspondance a eu lieu, à une époque peu reculée, entre M. le duc et Mme la duchesse de Praslin. Cette correspondance roule principalement sur les causes de mésintelligence qui avaient troublé une union si heureuse sous tant de rapports. On a aussi placé sous la main de la justice des lettres de M. le maréchal Sébastiani, qui tantôt traitait avec son gendre des questions d'intérêt, tantôt le réprimandait, non sans quelque vivacité, au sujet des peines qu'il occasionnait à sa femme.

A la première nouvelle du crime, le procureur du roi fit apposer les scellés au château de Praslin et autres habitations du duc et de la duchesse.

Le *Corsaire* publie les documents inédits que voici :

Il y a à peu près huit ans que la mésintelligence a éclaté entre le duc et la duchesse de Choiseul-Praslin; dès qu'ils furent sur ce pied, ils cessèrent toute relation; quoiqu'habitant sous le même toit, ils ne se parlaient plus. Lorsque l'un avait quelque chose à demander à l'autre ou à lui communiquer, il lui écrivait; pour ces lettres, on avait établi un service régulier; le valet de chambre portait celles du duc, et la femme de chambre portait celles de la duchesse. La femme avait dans cette correspondance de tout instant une supériorité marquée sur son mari, que cette différence importunait et irritait.

La duchesse était une véritable providence pour les alentours de son riche domaine de Vaux, qui avait appartenu à Fouquet, et dont La Fontaine a chanté les délices; ses bienfaits se répandaient au loin. Dans un coin du parc, il y avait, à Vaux, une maisonnette abandonnée que la duchesse avait fait arranger, et où elle allait tous les jours; la calomnie, cette éternelle ennemie du bien, accrédita le bruit que la duchesse tenait caché, dans ce réduit, un enfant né hors de son mariage, et qu'elle avait dérobé à tous les regards. Le duc voulut vérifier par lui-même l'exactitude de ce propos, et se rendit à la maisonnette.

Il n'y trouva qu'une vieille femme que la duchesse avait recueillie pour donner un abri à sa détresse, et à qui elle apportait ce qui pouvait soulager sa misère. Ayant appris cette visite de son mari, Mme de Praslin lui reprocha cette marque de défiance et ce fut entre eux un grave sujet de discorde; de part et d'autre, on mit beaucoup d'aigreur dans les lettres qu'on échangeait. Les parents des deux familles tentèrent vainement une réconciliation entre le duc et la duchesse; mais ils s'aperçurent bientôt qu'entre eux tout rapprochement était devenu impossible.

L'incompatibilité d'humeur fut poussée si loin entre le duc et la duchesse, que celle-ci ne songea plus à dissimuler le désir qu'elle avait d'arriver à une séparation de corps, et elle exprimait hautement sa résolution formelle d'en faire la demande. On apprit, en même temps, qu'elle avait eu plusieurs conférences avec des gens de loi qu'elle avait consultés sur les chances de ce procès.

Les parents, le maréchal et le général Sébastiani, son père et son oncle, la mère de son mari, la vénérable douairière de Choiseul-Praslin s'interposèrent pour faire renoncer la duchesse à ce projet, dans lequel elle demeura immuable.

Le monde s'en mêla sans pouvoir rien obtenir; toutes les insistances échouèrent contre une inflexible volonté.

La reine et Mme la princesse Adélaïde, en considération de l'amitié que le duc d'Orléans avait eue pour le duc de Choiseul-Praslin et de la bienveillance que lui témoignait le duc de Nemours, intervinrent auprès de la duchesse et lui firent comprendre ce qu'aurait de fâcheux l'éclat d'une cause comme celle qu'elle voulait faire discuter en audience publique, pour son nom et pour l'honneur de sa famille, pour son père et surtout pour ses enfants et pour elle-même, elles la supplièrent de repousser cette mesure extrême, ou du moins de consentir à l'ajourner.

La duchesse opposa à cette démarche une respectueuse résistance et ne fit aucune réponse qui pût l'engager.

On lui insinua qu'en agissant dans le sens qu'on lui indiquait, elle comblerait des vœux qu'elle ne pouvait contrarier. Elle sentit alors la nécessité d'entrer dans des explications pour justifier sa con-

Au dernier voyage de Vaux à Paris, si fatal pour elle, la duchesse venait ici afin de se préparer à aller à Dieppe prendre des bains de mer avec les plus jeunes de ses enfants; elle pria le duc, pour eux, et non pas pour elle, de les accompagner.

Il refusa.

Elle insista.

Un geste brusque et un visage courroucé lui répondirent seuls.

Ici notre récit, par les mêmes convenances dont nous avons parlé plus haut, doit s'arrêter.

Nous publions ces documents intimes, non pas dans le but de satisfaire une vaine curiosité, mais pour laver la mémoire de la noble et malheureuse duchesse des lâches calomnies que la sottise et la méchanceté essaient de propager sourdement contre elle.

La mort du duc de Praslin appelle la Cour à se prononcer sur la question de savoir si sa juridiction, qui n'était compétente à l'égard des autres inculpés que par voie de connexité, ne doit pas être dessaisie, et à quel moment doivent cesser les fonctions de la commission d'instruction.

C'est là, du reste, un incident sans exemple dans les précédents de la Cour des pairs.

FAITS DIVERS.

Ce soir, un rassemblement s'est formé près de la Conciergerie du Luxembourg. On reconnaissait la population des faubourgs à l'animation des groupes et à la hardiesse des réflexions. Chacun imaginera facilement ce qui pouvait se dire. — *Il n'est pas mort !* s'écriait le plus grand nombre. Et la foule faisait des efforts pour pénétrer dans la Conciergerie, demandant à voir le cadavre de l'accusé.

La troupe a été requise pour repousser l'invasion populaire et dissiper le rassemblement.

On nous assure que quelques arrestations ont été opérées.

Nous ne saurions trop engager la population à respecter le calme de la rue. Une émeute ferait trop bien, en ce moment, l'affaire du ministère pour que le peuple lui fournisse cette satisfaction et cette bonne fortune.

P. S. — Onze heures et demie. — Il résulte des informations que nous venons de prendre que des arrestations ont effectivement été faites ce soir dans le voisinage du Luxembourg. Un groupe de neuf personnes, conduites par un piquet de vingt soldats, a passé à neuf heures dans la rue du Four. D'autres piquets, conduisant des hommes arrêtés, ont encore été vus dans le quartier.

— On assure que le roi, en signant l'arrêt de convocation de la Cour des pairs, s'est écrié : « J'ai subi depuis le commencement de mon règne bien des épreuves, mais ceci est l'acte le plus douloureux de mon règne. »

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Par suite d'une plainte adressée par M. le ministre de la guerre à M. le garde-des-sceaux, et contenant l'énonciation de faits de la nature la plus grave contre un employé du ministère de la guerre, une instruction criminelle avait été commencée.

» Nous apprenons aujourd'hui qu'en exécution d'un mandat d'arrêt décerné par M. le juge d'instruction Broussais, le fonctionnaire inculpé, M. Lassalle, a été arrêté dans la maison de santé du docteur Pinel, à Saint-James, près la porte de Madrid, commune de Neuilly. M. Lassalle était attaché au cabinet du secrétariat. »

— On nous annonce que les scellés viennent d'être apposés à Versailles sur tous les papiers d'un comptable du 7e dragons, qui est en fuite par suite de malversations.

ACQUITTEMENT DE L'ÉCHO DU NORD — On lit dans ce journal : « Un de nos rédacteurs-gérants, M. Alexandre Leleux, comme nous l'avons annoncé, a comparu hier 25 août devant la chambre des appels de police correctionnelle à Douai, présidée par M. Petit. On le sait, M. Alexandre Leleux avait interjeté appel du jugement du tribunal correctionnel de Lille qui l'avait condamné à DEUX MOIS DE PRISON et MILLE FRANCS D'AMENDE, comme ayant ouvert une souscription afin de faciliter des moyens d'appel à des individus condamnés par le tribunal de Lille pour avoir pris part aux troubles du mois de mai dernier.

» Me Huré, notre défenseur, avec cette verve incisive qui le distingue, cette irrésistible puissance d'argumentation et cette chaleureuse éloquence qui le placent à la tête de tous les avocats du ressort de la cour royale de Douai, a facilement fait justice des accusations portées contre nous. Nous avons été acquittés.»

PRIÈRES POUR LA CONVERSION DU PAPE. — Le *Censeur de Lyon* s'occupant de la lettre de M. de Bonald, adressée au *National* pour démentir le fait de prières ordonnées pour la conversion du pape, contient les explications suivantes :

« On n'invente pas les prières pour la conversion du pape; la presse n'a pas de pareilles idées, le public ne soupçonnerait jamais de choses aussi bouffonnes; il n'y a que les hommes qui ont la prétention de diriger la chrétienté et de dominer le pape qui puissent jamais imaginer de telles choses. Nous avons voulu savoir ce qu'il en était et nous avons acquis la certitude que le fait est de la plus exacte vérité; oui, il s'est trouvé des hommes qui, mécontents de la conduite de Pie IX, ont essayé de manifester leur improbation de ses actes, en le représentant comme perverti par nous ne savons quelles idées, comme frappé d'aveuglement par l'esprit malin, et ayant besoin que l'on fît des prières pour lui.

» C'est à Turin que le fait a eu lieu; messieurs les jésuites y ont prêché, il y a un mois, dans la maison du Sacré-Cœur, qui n'est autre chose qu'un couvent de jésuitesses, une retraite pour la conversion du pape. Cette injure, cet orgueil qui entraîne les jésuites à régenter jusqu'au chef de l'église, ce calcul machiavélique de leur part qui consiste à frapper les réformes politiques accomplies à Rome d'un discrédit moral auprès des fidèles, en présentant Pie IX comme placé hors des voies de l'église, a failli leur coûter cher.

» Le gouvernement sarde, qui est catholique avant tout, a vu dans cela une question religieuse de la plus haute gravité; la supérieure des dames jésuites a été destituée de ses fonctions et forcée de quitter la ville dans les vingt-quatre heures; le conseil des ministres a été appelé à discuter le renvoi immédiat des jésuites, et il s'en est fallu de peu qu'ils fussent encore une fois expulsés. »

EXPÉRIENCES DE BAPAUME. — ACCIDENT. — DÉPART DU PRINCE. — L'expérience des mines, annoncée pour la journée d'hier dimanche, avait attiré à Bapaume une foule [illegible] musique du génie était réunie à midi près du bastion [illegible] ne tardèrent pas à l'en-

[illegible] projectiles de l'artillerie et livrait le bastion, inattaquable auparavant, à l'action foudroyante d'une forte batterie de brèche. Des applaudissements retentirent de toutes parts; mais un instant après on vint annoncer à S. A. R. qu'une petite fille avait été tuée à la suite de l'explosion, et qu'un homme avait été blessé.

Voici la cause de ce déplorable accident auquel il était impossible de s'attendre après les mesures qui avaient été prises.

Depuis que M. le duc de Montpensier dirige les opérations, tout le monde s'accorde à reconnaître le soin particulier avec lequel il veille à ce que les habitants ne courent aucun danger : son zèle a toujours égalé sa prudence. Pour la journée d'hier sa vigilance avait redoublé : des recommandations toutes spéciales avaient été faites, la projection de la mine pouvant s'étendre à 400 mètres. En conséquence les propriétaires d'une maison du faubourg, située à 200 mètres de la contre-garde, avaient été prévenus de quitter leur habitation. Ils obéirent, dit-on, d'abord à cette injonction, mais ils eurent la malheureuse idée de rentrer dans la maison, malgré les avis pressants qui leur avaient été donnés. L'absence de tout accident antérieur leur fit croire que les précautions étaient superflues; ils partageaient à cet égard la sécurité d'un certain nombre d'habitants qui, en voyant les opérations se succéder chaque jour sans le moindre danger, se sont plusieurs fois plaints des mesures de prudence qui s'opposaient à leur curiosité, les regardant comme inutiles et quelquefois même comme vexatoires. Au moment de l'explosion, une petite fille âgée de huit ans, se tenait à une fenêtre ouverte : quelques pierres furent lancées jusque-là et blessèrent plusieurs personnes; un silex vint frapper à la tête la malheureuse enfant qui expira peu de temps après.

M. le duc de Montpensier a été très douloureusement affecté de ce malheur, qu'il avait tout fait pour éviter : il s'est immédiatement retiré et a contremandé la fête qui devait avoir lieu aujourd'hui lundi. Un officier d'ordonnance a été expédié immédiatement à Eu pour prévenir le duc d'Aumale, qu'on attendait à Bapaume, de discontinuer son voyage. D'après l'ordre de M. le duc de Montpensier, tous les approvisionnements faits pour le banquet seront distribués aux pauvres et à l'hospice.

S. A. R. a fait remettre une somme de 3 000 fr. au sieur Fournier, père de l'enfant qui a succombé, et une somme de 500 fr. au sieur Durand, du village de Rocquigny, dont la blessure est assez sérieuse. Les autres personnes atteintes par les projectiles n'ont eu que de légères contusions.

Dans la soirée, le conseil municipal, suivi de 150 citoyens, s'est rendu chez M. le duc de Montpensier. Cette démarche avait pour but de remercier le prince de sa constante sollicitude pour les habitants pendant toutes les opérations, et de la part qu'il avait prise au funeste accident que ses ordres n'avaient pu empêcher. M. le maire a adressé à S. A. R. un discours auquel le prince a répondu avec émotion qu'il était vivement touché de l'accueil bienveillant et cordial que lui avaient fait les habitants de Bapaume, qu'il déplorait au fond du cœur le malheur qui venait de terminer d'une manière si affligeante les expériences militaires, et qu'en présence de cet accident inattendu toute idée de fête devait disparaître. M. le duc de Montpensier a ajouté qu'étant à Bapaume par ordre du ministère de la guerre, il devait continuer les opérations et qu'il partirait demain, après que sa mission serait terminée.

On annonce que le prince quittera Bapaume aujourd'hui à une heure. Il emportera, nous en sommes certains, les sympathies de tous les habitants, qui ont vivement apprécié ses manières pleines d'affabilité et les nobles qualités de son cœur. (*Journal de Lille.*)

LA TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE. — Tout le monde connaît maintenant les prodiges de la télégraphie électrique, et l'application étendue qui en est faite aux Etats-Unis et en Angleterre. Il s'est formé, depuis quelque temps, à Londres, une compagnie qui se propose d'étendre ce genre de communication entre la capitale et les points les plus éloignés de l'Angleterre et de l'Ecosse. Elle a fait commencer la construction de vastes bâtiments à Lothbury, près de la chapelle de Founders-Hall, à proximité de la bourse et du quartier de la banque et des affaires. Ces bâtiments formeront le point de jonction, où viendront aboutir des lignes télégraphiques qui embrasseront soixante à soixante-dix villes importantes de l'Angleterre et de l'Ecosse, entre autres Manchester, Liverpool, Glascow, Edimbourg, etc. Tout individu ayant une communication à adresser à son correspondant d'Edimbourg et de toute autre ville, apportera sa dépêche écrite soit en chiffres, soit en lettres connues; en dix minutes il aura reçu la réponse. A chacune des stations un service d'estafettes à cheval sera établi pour porter les dépêches aux correspondants. Les fils de communication entre les diverses stations de chemins de fer établis à Londres et la station télégraphique centrale de Lothbury passeront sous les rues de la capitale, de manière à ne pas gêner la circulation.

ENCORE UNE GIRAFFE! — On lit dans le *Courrier du Havre* : « Le *Cormoran* doit amener au Havre une giraffe destinée au Jardin-des-Plantes de Paris. Un des conservateurs est arrivé au Havre pour la chercher et la conduire à sa destination. La hauteur du cou de cet animal est telle, qu'il lui sera impossible de passer sous les tunels, et qu'on sera obligé de le courber chaque fois qu'on traversera un souterrain. Des cordes ont été disposées à cet effet sur un wagon; elles agiront à peu près de la même manière que les cordes destinées à coucher la cheminée d'un bateau à vapeur sous les arches-ponts.

— Un beau concert aura lieu lundi prochain, 30 août, dans le charmant jardin du Château des Fleurs, au bénéfice de l'association des artistes musiciens.

On trouve des billets chez M. Bernard-Latte, et au bureau du Château des Fleurs.

FAITS DE PUBLICITÉ.

CHRONIQUE DES THÉATRES.

Le *Fils du Diable* n'est pas un drame excellent, il est même parfois traînant, et cependant un succès incontesté l'a reçu hier à la réouverture de l'Ambigu. La meilleure part en revient d'abord à Frédéric Soulié dont la main vigoureuse se fait sentir dans plus d'une scène, et qui a eu l'extrême modestie de garder l'anonyme, puis à MM. Montdidier, Guichard et Matis, à

[illegible] dans la milice pacifique de l'avenir, [illegible] une preuve de l'intérêt que les masses intelligentes portent aux hommes qui s'occupent sérieusement de l'avenir de l'humanité. Nous ne sommes déjà plus pour elles des utopistes, des rêveurs, que l'on regarde et qu'on laisse passer; on nous écoute, on nous aime, on nous estime et l'on ne craint plus de nous en donner des preuves publiques; ceux qui ont lu commencent à comprendre, ceux qui n'ont pas lu écoutent et promettent d'étudier. Après cette cérémonie, ceux-là mêmes qui n'y avaient pas assisté ont voulu connaître les principes d'un homme qui avait développé d'aussi ardentes sympathies, et les livres en lecture se sont trouvés en trop petit nombre pour satisfaire à toutes les exigences. Puissent les enfants de Cornillion trouver dans ce fait un titre d'honneur pour la mémoire de leur père, et sa digne veuve y puiser des consolations!

Voici les principaux passages du discours prononcé sur la tombe de notre ami :

« Messieurs, au nom des parents de M. Cornillion, au nom de ses amis, au nom des disciples de Fourier, dont il était un des plus fervents, permettez-moi de vous remercier d'avoir accompagné en si grand nombre, les dépouilles d'un homme qui ne vous était connu que par la sympathie qu'il savait inspirer.

» Au moment où, respirant à peine, souffrant l'agonie d'une suffocation qui lui faisait entrevoir sa fin prochaine, M. Cornillion pensait encore à l'humanité, à l'harmonie que toutes ses actions avaient pour but de rapprocher de nous et de réaliser; il ne regrettait en mourant que d'abandonner le combat avant la victoire, sans cela, faible, souffrant et chancelant, il eût remercié Dieu qui le délivrait du fardeau de la vie et qui lui permettait de découvrir, avant le temps, les splendeurs que sa main prévoyante a cachées derrière les tristesses de la tombe, pour que l'homme ne désertât pas la tâche que la Providence répartit à chacun selon ses forces! Il pensait avec bonheur à cette vie ultramondaine dans laquelle il allait retrouver ou attendre tous les objets de ses affections.

» Laissez-moi, messieurs, vous découvrir le secret de ce calme et de [illegible] que vous avez pu voir sur son visage jusqu'à son dernier moment. Ce secret, c'était la foi dans la Providence, la certitude qu'elle ne nous a pas jetés sur la terre par un caprice, et qu'elle ne nous [illegible] dans le néant ni dans le malheur, lorsque nous aurons fait ce qu'elle nous a demandé.

» Cornillion avait la conviction que la matière étant éternelle, il était [illegible] de supposer que l'âme ne participât pas comme elle à l'immortalité. L'immortalité de la matière ne peut plus être niée aujourd'hui, car la science nous permet de la suivre dans toutes ses transformations, la vie n'est qu'un perpétuel mouvement des molécules [illegible]; dans dix ans, nous n'aurons pas une seule de celles qui composent aujourd'hui notre corps, et cependant nous serons toujours nous-mêmes. Dans dix ans aussi chacune des molécules du corps que nous venons de déposer dans la tombe, dans dix ans chacun de [illegible] que nous pourrions suivre [illegible] pénétrer en idée dans le secret de la décomposition [illegible], je devrais être des instruments que la nature avait donnés [illegible] notre ami pour la mettre à même de remplir la mission de tout homme sur la terre, ou la gestion intelligente d'une partie du globe [illegible] myriades d'insectes que Dieu a [illegible] la promesse et les preuves de notre immortalité, ce serait pour l'âme de notre ami la plus douce récompense de ses efforts, ce serait entre lui et vous un des anneaux de cette solidarité universelle, dont la chaîne unit le ciel à la terre par les liens de l'amour et de la fraternité; ce serait, entre nous, un gage de la reconnaissance des lois d'attraction, d'association et d'harmonie proclamées par Fourier, et qui seules peuvent assurer le bonheur universel, c'est-à-dire l'avènement du règne de Dieu dans ce monde. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 août sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

PETITE CORRESPONDANCE.

Alger. — Compl. aff. — Cordial accueil à M. de B., dont nous voyons le nom avec plaisir. — C'est la même édit. et le même prix (28).

Alger. — M. C. — Nous nous conformons à votre désir. — Cordial accueil à MM. C. et G.

Châlons-sur-S. — M. L. — Reçu les 179. — Très bien pour les lith. que nous attendons.

Orléans. — M. L. — Reçu les 145. 50. — Remerciements à tous. — Nous acceptons avec reconnaiss. votre entrem., d'accord avec M. B. et les autres.

Lorient. — M. M. V. — M. D. nous remet votre lettre et les 310. 50. — Remerciements à tous. — Compl. aff. à M. [illegible]

Marseille. — M. A. — M. M. nous remet 44 fr à votre crédit.

Angers. — M. G. — MM. D. et C. sont portés comme ayant acquitté chacun le trim. d'avril, mai et juin, à raison de 1 p. m.

Arras. — M. D. — Votre lettre du 18 n'est parvenue que le 23. — Nous vous acc. récep. des 21. — La D. P. s'est croisée avec votre seconde.

Rochefort. — M. M. — Accuse donc réception des 0,000 f. — A. B.

Marchés.

La Chapelle, 24 août. — Taureaux: amenés, 6; vendus, 5; prix, le kil. sur pied, »,»»-0,82. — Vaches grasses: amenées, 28; vendues, 22; prix: 1,18-0,76. — Veaux: amenés, 416; vendus, 416; prix, 1,50-1,30-1,10. — Vaches laitières: amenées, 64; vendues, 20; prix, 220 fr. à 520. — Porcs: amenés, »»»; vendus, »»»; prix, »,»»-»,»»-»,»».

[illegible] 5 0/0 du Trés. [illegible]

[illegible]

du Ct à fin du mois. — d'un mois à l'autre.

FONDS ÉTRANGERS.

Naples. au Ct. cours [illegible] — Récép. Rotsch. [illegible] 101 75 — Esp. Dette act. [illegible] — Dette pass. [illegible] — Dette intérieure [illegible] — Emprunt [illegible] — Holl. 2 1/2 [illegible] — Haïti [illegible] — Piémont [illegible] — Autriche [illegible] — Huiles linière... [illegible] — Fourneaux de l'Aveyron [illegible]

[illegible]

CHEMINS DE FER À TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	[illegible]	Paris à Rouen....	[illegible]	Orléans à Vierzon.	[illegible]
— (r.-g.)..	[illegible]	Rouen au Havre...	[illegible]	Bordeaux à Cette..	[illegible]
Paris à Orléans...	[illegible]	Marseille à Avign..	[illegible]	Nord..........	[illegible]
— à Lyon....	396 25	Paris à Strasbourg	[illegible]	Boulogne à Amiens	[illegible]

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, courant du mois, septembre et octobre, 71 fr.; 2 derniers mois, 70 fr.; 8 premiers mois 1848, 65 fr., sans vendeurs.

Narbonne, 68 fr. — Pézenas pour Pézenas, 57-50; pour Cette, [illegible] fr.; pour Béziers, 68 fr. — Rouen, 74 à 72 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 98; 4 derniers mois, 102; 4 premiers mois 1848, 101.

Lille: Colza, 84.

Savon disponible, belle qualité, 104 à 104-50.

L'un des gérants: **V. CONSIDERANT.**

Spectacles du 26 août.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur, le Pré aux Clercs.
6 h. 1/2 THÉÂTRE HISTORIQUE. — Le Chevalier du Maison-Rouge.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — [illegible] Folie, Chapeau, un Veau, l'Amour s'en va.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Mari anonyme, Mlle Agathe, [illegible]
7 h. » » VARIÉTÉS. — La Sirène, les Foyers d'Acteurs.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Chiffonniers de Paris, Henriette et Charlot.
7 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ. — Le Chevalier de Saint-Remy.
7 h. 1/2 CIRQUE. — Séance équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — La Maison des Fous, la Dinde du Mans, la Fée Urgande.
7 h. 1/2 FOLIES. — Sans Dot, un Mariage en Espagne, le Tricolet [illegible]
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari.
6 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Gabrielle, Marcel, Toto-Carabo, Françoise.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Fifres et Tambours, l'Hospitalité, la Bouquetière.
3 h. 1/2 HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Camp du Drap d'Or. Prix: [illegible]
7 h. 1/2 CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — [illegible] — Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et [illegible] Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevard Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Église Saint-Marc, à Venise, par Bouton. [illegible]
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à [illegible] heures. Prix: 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix: 1 f.

AUX PROPRIÉTAIRES.

Tous les propriétaires sont convaincus de cette vérité: que [illegible] leurs maisons, appartements, boutiques ou magasins, ne restent vacants pendant un ou plusieurs termes que faute de publicité; l'écriteau qu'on suspend au-dessus des portes cochères est une banalité qui ne parle qu'aux yeux des passants; il attend les locataires au lieu d'aller les trouver à domicile; la publicité des journaux pouvait seule atteindre le but désiré; mais jusqu'ici l'élévation des prix des tarifs d'annonces rendait ce moyen trop onéreux aux propriétaires. L'extrême bon marché pouvait seul populariser, généraliser ce mode de location. La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ANNONCES, en créant dans le JOURNAL DES DÉBATS et dans la PRESSE des annonces-omnibus à 50 c. la ligne, et à 25 cent. dans le CONSTITUTIONNEL n'a pas eu d'autre but.

Désormais, avec une annonce de quelques lignes, c'est-à-dire pour 1 fr. ou 1 fr. 50 c., tout propriétaire pourra faire savoir à 150 000 lecteurs que dans *telle rue*, à *tel numéro*, à *tel étage*, il y a un appartement à louer, composé de *tant* de pièces, moyennant la somme de *tant*.

Ces annonces, placées sous la rubrique de: LOCATIONS, divisées par quartiers, et autant que possible subdivisées par rues, offriront au public une telle facilité de recherche, que très incessamment personne ne cherchera d'appartement ailleurs que dans son journal. Ce mode, en même temps qu'il assure aux propriétaires un moyen de location efficace et économique, évite aux locataires de nombreux ennuis, de longues fatigues et de grandes pertes de temps.

Vve DE BOTHEREL, VINS, OUVERTURE à tous prix [illegible] de pièces, SANS EAU. Cent mil. le boutei les de toutes valeurs. Essayez et jugez. Au comptant. Avis à la province. Rue Vivienne, 49.

2 FRANCS. Maladies mieux guéries qu'ailleurs. Bureau du major, 109, r. Montmartre.

LA SOMNAMBULE Mme PIRON de la rue [illegible]-Cœur, a transféré son domicile, [illegible], où elle continue ses consultations comme par le passé, de 10 à 4 heures.

DITES À VOS DAMES [illegible] Alexandre-HENRY sont exactement semblables à celles des premières maisons de Paris, et qu'elles coûtent moitié moins cher. — Chapeaux de poult de soie, gaze d'Afrique, crêpe, 12 et 15 fr. Rue Basse-du-Rempart, 16.

PAPIER D'ALBESPEYRES. faubourg Saint-Denis, 84, et dans les pharmacies de province et de l'étranger, pour entretenir, sans *odeur ni douleur*, **LES VÉSICATOIRES.**

TAVERNE ANGLAISE AVEC JARDIN, Restaurant anglais, faubourg du bon [illegible], 104, près le boulevard.

SIROP de DIGITALE de LABÉLONYE

Il résulte des déclarations des médecins les plus recommandables, que ce sirop a des avantages incontestables sur les autres préparations de Digitale, entre autres celui de ne pas fatiguer l'estomac, et qu'il est employé avec succès non seulement dans les MALADIES du CŒUR, l'HYDROTHORAX ou hydropisie de poitrine et toutes les HYDROPISIES essentielles, où il agit d'une manière si prompte et si énergique, mais encore dans les AFFECTIONS DE POITRINE (Rhumes, Asthmes, Catarrhes, etc.), contre lesquelles son action est également très remarquable. À la ph., rue Bourbon-Villeneuve, 19, et dans toutes les ph. de chaque ville. — Prix: 3 fr. et 3 fr. la bouteille.

PATE PECTORALE

à la réglisse

DE GEORGÉ,

Pharmacien d'Epinal (Vosges.)

MÉDAILLE D'OR en 1843.

MÉDAILLE D'ARGENT en 1845

La seule infaillible pour la prompte guérison des

RHUMES, CATARRHES, COQUELUCHES, TOUX NERVEUSES

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit compter qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

LE CHOCOLAT MÉNIER

Comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les Médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom de Ménier soit sur les étiquettes et sur les tablettes.

Dépôt, passage Choiseul, 21, et chez un grand nombre de pharmaciens et épiciers de Paris et de toute la France.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE.

Les DENTIFRICES de QUININE et MAGNÉSIE de PAUL GAGE, sont préférables à tous autres pour rendre la bouche fraîche, les dents blanches, les gencives vermeilles et corriger l'odeur du cigare. A Paris, rue Grenelle-St-Germain, 13.

Maladies contagieuses.

TRAITEMENT DU DOCTEUR

Ch ALBERT

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Dr ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement: il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Rue Montorgueil, 21.

Consultations gratuites tous les jours.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (Affr.)

MALADIE des CHIENS POUDRE DE VATRIN PERFECTIONNÉE par l'auteur. Seul spécifique ordonné par MM. les vétérinaires de l'École royale d'Alfort, pour la prompte guérison de ces animaux et préservatif certain pour les jeunes chiens. Ph. rue Croix-des-Petits-Champs, 41, Paris. Exiger la signature Vatrin sur chaque paq. 1.

GUIDE DES MALADES

TRAITÉ sur la guérison des MALADIES CHRONIQUES, des dartres, des scrofules, de la syphilis, des maladies de la tête, des poumons, du cœur, du foie, des reins, de la vessie, de l'estomac (gastrite, gastralgie), des maladies des intestins, du système nerveux et de tous les organes de l'économie, par l'emploi d'un TRAITEMENT VÉGÉTAL DÉPURATIF ET RAFRAÎCHISSANT. Étude des tempéraments, conseils à la vieillesse, maladies des femmes, des enfants; maladies héréditaires, art de conserver la santé et de prolonger la vie,

Par le Docteur BELLIOL.

Un vol. de 1000 pages, [illegible] édition, 6 fr., 7 fr. 50 par la poste; chez Baret, libraire, rue [illegible], 40 bis; chez l'Auteur, rue des Bons-Enfants, 32, à Paris. (Affranchir.)

CAPSULES RAQUIN

[illegible]

Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE [illegible] [illegible] Mothes et [illegible] prompte et plus sûre des maladies [illegible] [illegible] [illegible] Vivienne [illegible], et dans toutes les bonnes pharmacies.

W. ROGERS

Dentiste de S. A. IBRAHIM-PACHA, auteur de [illegible] [illegible] scientifiques, seul et unique inventeur des DENTS OSANORES INDESTRUCTIBLES, [illegible] sans crochets ni ligatures. — RATELIERS COMPLETS [illegible] 270, RUE SAINT-HONORÉ. — Affranchir.

Sous presse, pour paraître le 15 septembre, la deuxième édition, revue et considérablement augmentée du Dictionnaire des sciences dentaires.

SOCIÉTÉ CH. DUVEYRIER ET Cie.

TARIF des Annonces commandées SIMULTANÉMENT,

Dans la GAZETTE DE FRANCE, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE, le DROIT, l'ESTAFETTE et le CORSAIRE.

A partir du 1er juillet 1847.

10 c. par journal, la ligne insérée 15 fois en un mois, dans le même journal.
20 c. » » » 6 » » » »
35 c. » » » 3 » » » »
50 c. » » » 1 » » » »

(Les lignes renferment 25 lettres environ justifiées en caractères de 5 points.)

Les RÉCLAMES: 2 fr. la ligne de 40 lettres environ.

Les FAITS-PARIS ADAPTÉS: 2 fr. 50 c. la ligne de 40 lettres environ.

Ces prix seront DOUBLÉS pour les annonces commandées isolément à l'un des cinq journaux. [illegible] concernant la formation ou la dissolution des [illegible]

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 26 AOUT.

Premiers essais de réhabilitation de M. le duc de Praslin,

PAR UN JOURNAL MINISTÉRIEL DU SOIR.

Nous attendions ceci. Maintenant qu'un empoisonnement heureux est venu absoudre légalement M. le duc de Praslin, il faut commencer sa réhabilitation morale. Nous avions vu déjà poindre cette velléité ; elle ne pouvait tarder à se dessiner. Le journal ministériel obscur a été chargé de l'exorde. Ce morceau, où est établi le système des deux catégories de crimes, les crimes nobles des gens de race, d'autant plus excusables que, pour eux, le crime est du superflu, et les crimes odieux de la canaille qui vole ou assassine par besoin.

Mais laissons la parole à l'organe ami du ministère :

M. le duc de Choiseul-Praslin, pair de France, est mort.

Il n'a pas seulement échappé à une condamnation, IL A ÉCHAPPÉ AUX PREUVES QUI PEUT-ETRE se fussent élevées contre lui dans le cours des débats judiciaires; il est mort avec les bénéfices du doute.

Bien que le doute n'existe qu'à l'état légal, bien qu'il n'occupe dans l'esprit du plus grand nombre qu'une place fort étroite et toute d'indulgence, ce doute constitue néanmoins une base suffisante pour asseoir aujourd'hui des observations d'une impartialité qui aurait paru trop généreuse avant la mort de l'accusé.

On n'a voulu accueillir jusqu'ici que des détails flétrissants pour le caractère du duc de Praslin, et ces flétrissants détails s'aggravent encore de réflexions haineuses, telles que le démocratisme envieux les inspire seul.

C'est maintenant un droit, et peut-être un devoir pour cette portion de la presse qui cherche plus la vérité que la sympathie des natures mauvaises, de faire la part de la justice comme d'autres ont fait la part de la jalousie et de la vengeance démocratiques.

Il y a deux sortes de crimes :

Le crime inspiré par des sentiments bas, cupides, méprisables ; il prend son temps et son heure, il prémédite avec soin, il n'arrive à l'acte qu'après un trajet qui lui a permis la réflexion. La société doit craindre et maudire celui-là, car il la menace sans cesse et il décèle un naturel pervers. Puis encore — le crime inspiré brusquement par la fièvre d'une passion ; il marche en aveugle, sans que l'intérêt, ni la volonté même le guident ; il fait franchir à l'esprit cette dernière limite où la fureur se tient sombre et silencieuse sur les frontières de la folie, et il détermine une catastrophe dans laquelle il tombe enveloppé ; celui-là n'est point, ainsi que l'autre, une menace permanente contre la société ; il ne procède pas d'un sentiment méprisable, d'un calcul suivi avec prudence et lenteur ; il frappe comme il se frappe-rait, et, lorsqu'il se retire, l'homme, redevenu maître de lui, écoute à peine l'instinct de conservation qui lui conseille de fuir ou de nier.

Les rangs, les titres, la position sociale, l'aristocratie de l'intelligence ou de la race comptent pour rien alors; peut-être même les natures d'élite, moins accessibles aux sentiments bas, le sont-elles davantage à ces grandes passions qui, à un jour donné, éclatent terribles d'autant plus que la conscience les a comprimées longtemps.

On ne pourrait donc sans injustice se refuser à une division dans le crime, ni confondre le misérable traînant après lui pendant une plus ou moins longue période une pensée de meurtre qui prend souvent des à-comptes de violences, avec un malheureux tout plein de douleurs et d'angoisses, qu'un étourdissement de la raison rend criminel tout à coup, en dépit de son passé honorable et sans reproche. — L'un mérite qu'on le frappe et qu'on le flétrisse ; l'autre a droit à la commisération.

Eh bien ! nous disons que, SI M. le duc de Choiseul-Praslin est coupable, il a eu pour complice une de ces passions profondes dont un homme de cœur alourdit encore le poids par la lutte, par la compression, par le mystère, par le soin qu'il met à en dérober la faiblesse à tous les regards ; nous disons qu'on a eu beau prendre partout où on les a trouvés une multitude de faits ou de fractions de faits inexacts et mal inspirés, son crime n'est pas descendu au niveau de ceux accomplis par les natures perverses. En cherchant la préméditation et en ne parvenant point à la découvrir, on a constaté son absence ; en ne citant aucun trait de la vie du duc de Praslin qui préparât ou expliquât une action odieuse, on a constaté que sa vie et son caractère étaient honorables ; cette jeune femme, l'institutrice, contre laquelle la publicité a produit des charges bien à la légère, étant comme le pivot de la catastrophe, elle y introduit la question atténuante, la question de passion ; — et une passion, encore une fois, celle du moins qui se joue de la force de l'homme et lui trouble parfois le cœur jusqu'à la folie, appelle assez de malheur sur ses victimes pour qu'on leur accorde un peu de pitié.

Ajoutons que le droit de la société s'efface ici devant le droit d'une famille qui compte neuf orphelins, et que ces orphelins ne peuvent point accepter une satisfaction vengeresse.

Et terminons en faisant observer que, si la passion qui pousse aux catastrophes est bien coupable, la passion qui pousse à confondre le crime d'un emportement meurtrier avec le crime d'être duc de Choiseul-Praslin et pair de France, est bien honteuse.

De la Session des Conseils-généraux.

En Allemagne, les gouvernements accordent volontiers une certaine importance aux conseils communaux et provinciaux ; mais ils refusent obstinément à leurs populations une représentation centrale, politique et périodique. En France, le pouvoir, forcé de compter chaque année avec deux Chambres politiques, se venge en refusant toute importance représentative aux assemblées des départements. De la sorte, par excès de centralisation, notre organisation laisse presque autant à désirer que celle des Etats absolus par défaut de vie politique.

Est-il possible, en effet, de prendre au sérieux les prérogatives de nos conseils municipaux, des conseils d'arrondissement et des conseils-généraux, en dehors du droit qu'ils exercent, de voter quelques dépenses locales et de répartir l'impôt ? Ces assemblées électives, par leur fractionnement, leurs attributions restreintes et l'état de tutelle où les tiennent les préfectures, ne manquent-elles pas de toute action réelle sur l'administration du pays ? N'est-il pas surtout [illegible] de voir tous les ans, à jour donné, deux mille citoyens, des plus éclairés des départements, former quatre-vingt-six réunions aux sièges des préfectures, agiter à la hâte les mêmes questions d'intérêt public et formuler les mêmes vœux, sans pouvoir concerter leurs manifestations communes, ni influer le moins du monde sur leur solution pratique ?

Les conseils-généraux, dans leur session annuelle, rappellent assez les rits de la foi chrétienne. Des vœux, des vœux réitérés et perpétuels constituent leurs seuls rapports avec le Tout-Puissant. Pénétrés d'une résignation parfaite, d'une humilité fervente, ils prient le Dieu-gouvernement, par l'intercession du Saint préfet, sans pouvoir rien de plus pour l'exaucement de leurs prières, pour le succès de leurs neuvaines.

Qui n'a pas entendu la grande majorité des conseils-généraux demander humblement et ardemment au ciel, à chaque session, depuis quinze ou vingt ans, *le dégrèvement du sel, la réduction de la taxe des lettres, la suppression du dixième de guerre perçu aux octrois, le rachat des canaux, l'augmentation du traitement des instituteurs primaires, une législation nouvelle sur les biens communaux, une révision du code forestier, une amélioration du régime hypothécaire, une conservation du cadastre, une police du roulage, une codification des lois rurales, un partage et défrichement des terres vaines et vagues, la plantation des routes royales et départementales, la généralisation des comices agricoles, l'institution de chambres consultatives, écoles et inspections d'agriculture, le plombage des marchandises*, des mesures d'organisation définitive en faveur *des aliénés, des enfants-trouvés, du service des prisons et de l'extinction de la mendicité?* etc., etc., etc.

A l'audition de tous ces vœux, répétés depuis vingt ans, le Pouvoir est resté sourd comme une madone de pierre. Nos ministres n'ayant rien à craindre des conseils-généraux, peuvent impunément demeurer, à leur égard, inexorables, incorrupteurs et incorruptibles. Les cartons des bureaux s'ouvrent seuls pour recevoir les prières départementales. Tout au plus, pour entretenir dans ces assemblées la foi près de s'éteindre, a-t-on jugé à propos de leur demander, chaque année, un avis sur quelques questions inopinées. Comme, en même temps, on ne prolongeait pas d'un jour la durée si restreinte des sessions ; comme on ne permettait pas à une discussion complète, approfondie, de se produire sur ces matières, les conseils-généraux n'ont pas même pu jusqu'ici prendre au sérieux cette mission consultative.

Il en a été pis encore pour les conseils-généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures. Cette représentation spéciale et centrale des trois plus grands intérêts publics, qui devait, aux termes de l'ordonnance fondatrice, être convoquée chaque année, n'a été réunie qu'une fois depuis sept ans. Ce parlement d'économie politique, ces véritables états-généraux des trois nouveaux Corps d'Etat, qui pouvaient, à l'aide d'une information préalable des matières à traiter et au moyen d'une publicité complète, imprimer chaque année une direction féconde et salutaire aux esprits, devenir une source de lumières et de vérités utiles, non seulement pour le pays, mais pour les deux Chambres politiques, ont été entièrement négligés et dédaignés dans les dernières années. Le pouvoir agit envers le Commerce, l'Agriculture et l'Industrie, comme l'ancienne monarchie agissait autrefois envers le Clergé, le Tiers-Etat et la Noblesse ; il ne les convoque et ne se résigne à écouter leurs doléances que lorsqu'il ne peut pas faire autrement.

Dans cet état de choses, la presse se lasse elle-même de préparer et d'édifier éternellement les esprits sur les innombrables réformes qu'attendent les intérêts économiques de la France. Cette répétition annuelle des mêmes plaintes, des mêmes vœux, des mêmes propositions et des mêmes études, finit par indisposer au lieu de convaincre. Il faudra là, comme ailleurs, une réaction puissante par excès de lassitude pour faire cesser l'inertie du Pouvoir et ranimer même l'intérêt du pays.

Qu'on suppose cependant un ministère progressif qui oserait stimuler et occuper utilement la vie représentative en province au lieu de l'étouffer ; un ministère qui proposerait, par exemple, de faire des conseils généraux de département, de véritables conseils de préfecture, et d'investir, comme en Belgique, des commissions permanentes de ces conseils, du soin de délibérer sur tous les intérêts communs à plusieurs départements ; qu'on suppose ce ministère résolu à diriger lui-même, chaque année, les travaux des conseils-généraux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, et à en faire sortir une organisation meilleure de ces grands intérêts publics ; — et on comprendra que, par cette diversion habile à la politique stérile et irritante, ce ministère pourrait conquérir un immense pouvoir.

Hélas ! ce sont là de ces petits progrès qu'en France surtout on traite d'utopies. Il est probable que l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce dont tous les vices se réduisent au mot MORCELLEMENT, dont le salut est dans ce seul mot l'ASSOCIATION, devront ce salut aux efforts de la société elle-même, et s'organiseront en dépit du pouvoir.

Toutefois, le gouvernement a, l'année dernière, consulté les conseils-généraux sur trois questions spéciales qui font surtout ressortir ce vice du *morcellement* et cette vertu de l'*association*. Les irrigations, les biens communaux et le cadastre ne soulèvent aujourd'hui des difficultés inextricables qu'en raison de l'anarchie produite par la division de la propriété et par les exploitations parcellaires. Là est tout l'embarras de ces trois questions. A en juger par l'analyse officielle de leurs travaux, il paraît qu'aucune assemblée départementale n'a approfondi le mal jusqu'à cette racine et jusqu'à ce remède. Des palliatifs fort innocents ont été seuls indiqués au ministère qui, n'étant pas mieux instruit, s'empressera de passer outre, certain d'avoir assez prouvé sa sollicitude et son zèle.

Nous examinerons prochainement ces trois questions pour l'édification de nos lecteurs, sinon pour celle des conseils-généraux et du ministère.

Au Courrier de la Gironde. — Sommation.

Le *Courrier de la Gironde* dans son numéro du 23 août qui nous parvient aujourd'hui, accuse formellement la *Démocratie pacifique* de corruption.

Après avoir parlé dérisoirement de l'indignation manifestée par l'opinion et par la presse contre les infamies qui coulent à pleins bords des régions supérieures et officielles, le *Courrier de la Gironde* nous prend à partie en ces termes.

Nous voyons chaque jour ses organes (de la presse parisienne) les plus indignés demander des enquêtes, en est-il un seul d'entre eux de nature à soutenir à son tour une enquête sans trébucher?.....

. . . .

En ce moment toutes les maisons de Bordeaux sont inondées des numéros du **Commerce** et de la ***Démocratie pacifique***. On les jette sous les portes cochères, on les lance pardessus les murs, on les glisse dans les fissures des auvents, il n'y a pas moyen d'y échapper. Ces deux vertueux journaux ont fait consciencieusement les choses. La gare de La Bastide est si importante à leurs yeux, qu'ils lui ont déjà fait hommage chacun d'un tirage supplémentaire et d'une distribution forcée, en attendant mieux. Si ce n'est pas de l'amour du bien public dans toute l'étendue de l'expression, il faut renoncer à le rencontrer jamais en ce monde.

Le *Commerce* et la *Démocratie pacifique* ont épuisé les trésors de leur vertueuse indignation contre les concussionnaires, mais ils devraient bien nous expliquer, au point de vue moral, quelle différence il y a entre un ministre des travaux publics qui vend une concession de mine cent mille francs, et un journaliste qui ***vend pour quelques sous une question de travaux publics.***

Voilà donc une accusation bien formelle lancée contre notre moralité par le *Courrier de la Gironde*. Sans doute le *Courrier de la Gironde* a, pour nous accuser d'avoir vendu une question, ses raisons et ses preuves.

Le *Courrier* sait quelle est notre doctrine en pareille matière. Selon nous, un journal doit être assimilé à un fonctionnaire public ; contre lui la preuve doit être admise, il doit offrir à son accusateur tous les moyens de prouver que l'accusation n'est pas une calomnie. Ce n'est qu'après l'avoir ainsi dûment mis en demeure de faire la preuve de son accusation, qu'il doit le livrer aux tribunaux.

En conséquence, nous offrons au *Courrier de la Gironde* toutes les facilités qui peuvent lui convenir pour l'administration de la preuve de notre corruption.

Nous le déclarons, il n'y a à nos yeux aucune différence entre le ministre qui vend une concession et le journaliste qui vend une question ; et nous prenons l'engagement public de ne poursuivre aucune des personnes qui pourront venir en aide à notre accusateur pour établir contre nous la preuve que nous avons vendu notre opinion dans la question de la gare du chemin de fer de Bordeaux ou dans une question quelconque. Nous lui laissons le choix des moyens et la plus grande latitude pour la composition d'un tribunal arbitral appelé à statuer sur cette affaire.

Le *Courrier de la Gironde* voudra bien nous faire connaître promptement sa réponse ; — à défaut de quoi nous nous verrons forcés de le déférer aux tribunaux ordinaires.

Ce qu'il faut pour être Pair de France.

Nous avons demandé la révison de l'art. 29 de la Charte. — Nous demandons encore la suppression des paragraphes 21 et 22 de la loi qui règle les conditions d'admission à la pairie.

L'art. 29 dit qu'aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la Chambre, et jugé par elle-même, en matière criminelle. Cette disposition renferme une exception légale, dont l'empoisonnement du duc de Praslin a été la conséquence dernière. — Les paragraphes 21 et 22 de la loi du 29 décembre 1831 sur la pairie, pour comporter un moindre danger, n'en sont pas moins absurdes.

On sait que, lors de ses premières opérations, la commission de la cour des pairs a constaté que M. le duc de Praslin payait, à titre de propriétaire, plus de 3 000 fr. de contributions directes. C'était là, en effet, son titre à la pairie, titre consacré, soit par le paragraphe 21, soit par le paragraphe 22 de la loi qui rangent au nombre des notabilités parmi lesquelles le roi peut élire les membres de la pairie, savoir :

« Paragraphe 21. Les propriétaires, les chefs de manufactures et de maison de commerce, et de banque, payant 3 000 fr. de contributions directes, soit à raison de leurs propriétés foncières depuis 3 ans, soit à raison de leurs patentes depuis 5 ans, lorsqu'ils auront été pendant 6 ans, membres d'un conseil-général ou d'une chambre de commerce ;

» Paragraphe 22. Les propriétaires, les manufacturiers, commerçants ou banquiers, payant 3 000 francs d'impositions, qui auront été nommés députés ou juges de tribunaux de commerce. »

Après les privilèges exorbitants des hautes positions, la toute-puissance des écus ! Voilà bien notre ordre social, et la charte est faite à son image. On n'exige pas seulement que l'électeur, à défaut d'intelligence, ait, comme propriétaire ou prétendu tel, un intérêt à la conservation de l'ordre, on veut encore que l'argent soit, de droit, législateur. Si vous payez moins de 3 000 fr. d'imposition, il faut, pour avoir des titres à la pairie, que le pays vous ait envoyé trois fois au Palais-Bourbon (paragraphe 2 de la loi) ; mais, si vos contributions atteignent 3 000 fr., oh ! alors, vous n'avez plus besoin que d'une élection !

Nous demandons la suppression de ces dispositions matérialistes, non pas que, ces dispositions supprimées, nous espérions voir arriver à la Chambre des pairs beaucoup plus de grands cœurs et d'esprits élevés, mais parce que nous y voyons un outrage à cet esprit d'égalité qui fait l'essence de la société moderne, et en faveur duquel on peut pardonner à celle-ci bon nombre de ses difformités.

de perdre en appel, mais par défaut seulement. Le réquisitoire de M. de Royer nous a prouvé que cet avocat-général était loin de s'entendre avec son supérieur, M. le ministre de la justice.

Il y a vingt jours, interpellé à la Chambre des pairs au sujet des mines de Mouzaïa, M. Hébert répondait : Soyez tranquilles, une instance est engagée, *la lumière se fera* devant la police correctionnelle.

Et la Chambre passait à l'ordre du jour, confiante dans cette lumière que les débats correctionnels devaient lui donner.

Aujourd'hui, suivant le *Droit*, M. de Royer s'exprime ainsi à la chambre des appels de police correctionnelle : « Il n'est pas exact de » dire que l'administration a gardé le silence, car elle a fait entendre » dans *les* Chambres des explications, et un ordre de jour a déjà fait » justice de certaines de ces attaques. »

Ainsi, le pouvoir se tait devant la Chambre des pairs, en invoquant la lumière qui va se faire en police correctionnelle ; en police correctionnelle il reste muet en invoquant la lumière qui s'est faite à la Chambre des pairs. Ah ! messieurs, tâchez de vous entendre mieux, ou tâchez plutôt de ne pas vous entendre si bien !

Scène imitée de Molière.

On se rappelle qu'au dénouement d'une comédie de Molière, Géronte, gravement offensé par Scapin, se hâte de lui pardonner pour lui fermer la bouche et pour l'empêcher de raconter une histoire assez désagréable de coups de bâton administrés au susdit Géronte. Les événements contemporains nous suggèrent une imitation de cette scène.

UN JOURNAL SAISI (au ministère). C'est vous, Monsieur, que j'ai le plus offensé en parlant des maîtres de poste qui...

LE MINISTÈRE. Ne parle point davantage, je te pardonne.

LE JOURNAL SAISI. Ça été une témérité bien grande à moi de parler du privilége de théâtre que vous...

LE MINISTÈRE. Laissons cela.

LE JOURNAL SAISI. J'ai une douleur inconcevable des promesses de pairie que...

LE MINISTÈRE. Mon Dieu ! tais-toi !

LE JOURNAL SAISI. Les malheureux gaspillages d'Algérie que je vous...

LE MINISTÈRE. Tais-toi, te dis-je ; j'oublie tout.

LE JOURNAL SAISI. Hélas ! quelle bonté ! mais est-ce de bon cœur, monsieur, que vous me pardonnez ces ventes de projets de loi, que...

LE MINISTÈRE. Eh oui ! ne parlons plus de rien ; je te pardonne tout, voilà qui est fait.

LE JOURNAL SAISI. Eh bien ! moi, je ne vous pardonne rien, car vous déshonorez la France.

Dénonciations nouvelles.

Nous lisons dans la *Réforme* :

« En nous renseignant auprès de gens bien instruits, nous avons appris certaines particularités assez curieuses, qui peuvent fournir matière à de nouvelles explications.

On nous a dit, par exemple, que sur les registres de la compagnie de *Lyon à Avignon* on rencontrait les noms suivants :

Souche n° 21, Cunin-Gridaine, 150 actions définitives.

N° 46, Martineau-Deschenets, 400 actions.

Paris à Lyon. — Lettre M, souche n° 90, Moline de Saint-Yon, 400 actions définitives.

Cunin-Gridaine, 200 actions ; Martineau-Deschenets, 150 actions.

Un jour, à la chambre des députés, M. Guizot, repoussant l'idée qu'un ministre pût prendre des actions dans une compagnie, s'écriait : *ce serait infâme* ! Et M. Duchâtel répondait : *celui qui l'aurait fait n'oserait plus regarder ses collègues en face* ! Eh bien ! que l'on ouvre les registres de la compagnie Verdeau, et ceux de la compagnie Ardouin, et l'on verra si nos renseignements sont exacts. Nous savions déjà que MM. Cunin-Gridaine *père et fils* étaient inscrits pour 450 actions dans une autre compagnie ; ajoutez-y les 350 que nous venons de découvrir, et l'on aura un assez beau capital enlevé aux opérations normales de la fabrique de Sedan. Assurément, c'est là que la prospérité croissante est une vérité. Quant à MM. Moline de Saint Yon et Martineau-Deschenets, on nous fera connaître sans doute leur raison sociale. On en apprendrait bien d'autres si l'enquête demandée par M. Emile de Girardin avait été ordonnée.

M. Warnery vient d'adresser au *Courrier français* les deux pièces suivantes :

Paris, le 21 août 1847.

Monsieur,

Deux anciens ministres du roi, deux pairs de France viennent d'être flétris par une condamnation infamante.

Vous, monsieur le procureur-général, vous avez poursuivi avec une impartialité et une fermeté remarquables, des coupables que leur haute position dans les armes et dans la magistrature pouvaient protéger.

Vous avez prouvé que la magistrature française s'élève au-dessus des hommes politiques, et que sa justice sait atteindre le fort comme le faible.

Je viens, monsieur le procureur-général, vous saisir officiellement des faits de *dilapidation*, de *concussion et d'accaparement*, que j'ai inutilement signalés à la Chambre des pairs, par ma lettre du 5 août, lue en séance publique, par l'honorable vicomte Dubouchage.

De plus, monsieur le procureur-général, je vous remets une épreuve de quatre lettres que je viens de publier après les avoir adressées manuscrites à M. le ministre de la guerre.

J'ai cru devoir réunir dans un seul volume toutes les publications que je viens de faire paraître sur l'Algérie ; en les étudiant, vous y rencontrerez, à chaque ligne, un fait scandaleux et coupable, vous reconnaîtrez que la justice ne peut rester muette, quand la morale publique est outragée, quand le domaine et les fonds de l'Etat sont jetés en pâture au monopole, et deviennent la proie des fonctionnaires chargés de veiller à leur répartition équitable.

J'ai signalé des actes que la loi punit sévèrement. J'ai cité des noms..... SI LES FAITS SONT VRAIS, LES COUPABLES DOIVENT ÊTRE FRAPPÉS ; S'ILS SONT FAUX, JE DOIS ÊTRE POURSUIVI COMME CALOMNIATEUR.

Je me mets à vos ordres, monsieur le procureur-général, je vous fournirai tous les documents qui pourront apporter la lumière dans ces ténèbres, j'éclairerai votre religion.

(lité),

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée,

A. WARNERY,

Délégué de la ville de Bone, rue d'Enghien, 25.

P. S. N'ayant pu trouver un imprimeur assez osé pour me prêter son concours, je me vois obligé de vous adresser monsieur le procureur-général, les copies manuscrites de mes lettres à M. le général Trézel et une épreuve d'auteur de ma pétition à MM. les chancelier et membres de la Chambre des pairs. Dans les journaux de Paris, vous trouverez toutes mes autres publications. Comment se fait-il qu'à notre époque un citoyen ne puisse dévoiler les concussions et les actes d'immoralité ? Comment se fait-il que des imprimeurs refusent de prêter de prêter leurs presses à une *œuvre évidemment* NATIONALE ET MORALE ?

PREMIER RAPPORT.

A M. le général Trézel, ministre de la guerre.

Paris, 18 août 1847.

Monsieur le ministre,

Vous n'êtes pas responsable des misérables arguties d'un ministère en décomposition ; votre loyauté a été mise à une rude épreuve, et si, par condescendance pour des hommes puissants, vous avez un instant accepté un rôle dans la ridicule comédie jouée le 5 août à la Chambre des pairs par M. le garde-des-sceaux, je ne doute pas que votre honnêteté ne se soit scandalisée ; je ne doute pas non plus de votre désir d'arrêter des actes aussi déplorables dans leurs conséquences que scandaleux dans leurs effets.

Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous rappeler ce mot devenu célèbre :

« *Si l'on fait une guerre aux fripons, je me mets à la tête de l'expédition comme général en chef* ! »

Moi, monsieur le ministre, je vous prie de m'accepter pour aide-de-camp ; vous me permettrez même d'en remplir les fonctions avant que ma nomination soit officielle.

Il s'agit de vous signaler la position de l'ennemi. Je tâcherai de m'acquitter de cette mission avec zèle, et de m'attirer vos éloges et vos remerciements ; je ferai mon devoir en homme qui sait où il va et quels services il rend à son pays.

Je ne m'occuperai pas de ces hommes puissants, de ces monopoleurs heureux que j'ai déjà signalés ; non, monsieur le ministre, aujourd'hui, je descends dans les régions habitées par le commun des mortels. J'espère que vous voudrez bien me suivre dans ce chemin hérissé de piéges et de précipices, et que vous serez assez bon pour me soutenir si je venais à trébucher.

Permettez-moi d'employer, dans ce rapport, la formule militaire, elle est plus simple et en même temps elle évite des circonlocutions fatigantes pour le lecteur, désespérantes pour l'écrivain.

D'abord, je dois, mon général, diriger votre attention vers l'*est* de l'Algérie.

La petite ville de *Bone* que vous voyez si poétiquement appuyée contre l'*Edough* à l'ouest et au sud, sourit à l'est à la Seybouse, et regarde au nord la Méditerranée ; ses délicieuses plaines, ses montagnes de minerai, ses magnifiques forêts devaient attirer tout d'abord l'attention du gouvernement ; de telles richesses ne pouvaient rester improductives ou au moins sans propriétaires : aussi des financiers très connus pour leur habileté, tracèrent-ils leurs plans, et vos prédécesseurs eurent la complaisance de ne rien changer à des dispositions *très sagement combinées* ; la moitié du sol et toutes les mines du cercle de *Bone* furent adjugées à la société dont j'ai eu l'honneur de faire l'éloge, dans ma lettre du 4 août, à MM. les chancelier et membres de la Chambre des pairs.

Il me serait inutile, mon général, que je rappelasse ici les noms des zélés protecteurs de cette estimable compagnie. Je me réserve pour l'enquête ou la cour d'assises.

Bone, se voyant circonscrite entre ses murailles, s'est effrayée *bien à tort, j'en suis certain*, de ce partage tout royal, elle a cherché un appui, elle a osé enfin choisir pour défenseurs la presse indépendante et un homme assez malheureux pour n'avoir *pas su mériter les bonnes grâces de M. le ministre de la justice*... Cet homme est votre loyal aide-de-camp, mon général !... Il espère que vous voudrez bien le recommander à votre collègue des *sceaux*, et il pense que vous accorderez tout crédit au rapport qu'il a eu l'honneur de vous adresser.

Peut-être *Bone* se contenterait-elle de promesses, si jusqu'ici on ne lui en avait tant fait, qu'avec la foi la plus profonde dans les paroles ministérielles elle n'ose compter que sur les *faits accomplis*. — Voici, mon général, quelques-unes de ces promesses, vous jugerez ensuite si la crédulité algérienne a tort d'être ébranlée.

Depuis tantôt dix années, les Chambres ont la générosité d'accorder chaque année 20, 30 et jusqu'à 40 000 fr. pour la construction d'un *pont* sur la *Seybouse*. Toutes ces sommes s'élèvent maintenant à 250 000 fr., et tous les ans les flâneurs de l'endroit vont inutilement en pèlerinage chercher les traces d'un commencement de travaux... Je sais bien que ces sommes ne sont pas perdues, mais je crois qu'il serait intéressant, pour bien conduire votre plan d'attaque, de faire une pointe jusqu'à la *direction de l'intérieur d'Alger* ; M. le comte *Guyot* est si obligeant, qu'il ne refusera pas de donner par francs et centimes l'emploi exact et utile de cette bagatelle de 250 000 fr... A Bone, les mauvais citoyens (j'ai le malheur d'être de ce nombre) prétendent que la direction de l'intérieur a une comptabilité dans un tel désordre, qu'il faudrait un juge d'instruction *inamovible* pour la balancer. — Ce sont des bruits... mais, mon général, *il n'y a pas de feu sans fumée* !

Depuis dix années les habitants de Bone se frottent les mains en attendant les routes de Bone à *Guelma*, de Bone à *el-Arouch*, de Bone à *La Calle*, de Bone à *Philippeville*, etc., etc. ; mais hélas ! elles sont en projet, quoique figurant bel et bien sur la carte de la société scientifique, qui, je le dis en passant, fait une très faible consommation de ses talents et une très forte du budget.

Bone compte dans son cercle 14 lieues de routes. Je pense, mon général, que vous ne trouverez pas qu'il y ait exagération dans la facilité des communications. — Je dois, mon général, signaler la belle route de l'*Edough*, ouverte par les soins de M. le général *Randon* ; mais cette route, si utile pour la sécurité de Bone, a été malheureusement livrée à l'administration civile, qui ne la répare pas, faute d'argent.

Je crois devoir vous signaler aussi une tactique de nos ennemis : Bone a un budget de 630 000 francs, ce n'est certainement pas trop quand il faut avec cela assainir une contrée, percer des routes, construire des aqueducs, des ponts, payer un personnel nombreux et d'une capacité très contestable, et enfin faire la part du diable. Eh bien ! mon général, la plus grande partie de ces fonds est répartie si tard, que la *direction d'Alger*, voulant éviter les frais de transport,

Bone a pour quai un relais de 6 mètres de longueur sur 2 mètres *de largeur*... Quant aux fortifications, j'ai braqué ma longue-vue depuis la *Kasbah* jusqu'à *Hyppone*, et je n'ai rencontré que de vieux murs maures, qui ne résisteraient pas à un boulet d'une pièce de campagne... Pour les canons, ils sont complètement inconnus, à moins que vous n'ayez voulu parler de ceux des débitants maltais... Il y a bien longtemps, mon général, que vous n'êtes allé à *Bone* !

Je ne m'étendrai pas davantage sur ces sujets ; ils trouveront leur place dans le résumé de mes rapports sur l'Algérie.

Vous trouverez sans doute opportun que je vous signale le manque d'hôpitaux civiles, d'églises chrétiennes, et de caravansérails, comme aussi j'entrerai dans vos idées en vous racontant quelques petits faits relatifs à ces établissements.

Un docteur, fort estimé à Bone, réclame, depuis quatre ans, un hôpital civil, mais hélas !... on promet toujours, et toujours l'hôpital reste à l'état de projet... Une vieille masure, ouverte à tous les vents, lui fut accordée pourtant ; et le bon docteur s'est empressé d'y loger douze ou quinze malheureuses femmes... Mais dans ce bouge, il n'y a ni air, ni médicaments, ni couchers propres, ni linge, ni rien de ce qui est si nécessaire aux malades... La charité publique est grande, sans doute, mais, mon général, les colons français ne peuvent faire l'aumône aux PAUVRES et AUX RICHES !

Les églises chrétiennes sont rares en Algérie, et à Bone principalement ; je ne sais vraiment où il s'en trouve une ; il est vrai que l'administration locale pousse avec ardeur la construction de la *cathédrale* ; mais, hélas ! je crains bien qu'elle ne soit édifiée sur un sol *aussi mobile que la parole ministérielle*... Et puis, mon général, on prétend que les matériaux et les travaux n'ont guère plus de *solidité que le cabinet*... Ne serait-il pas possible de charger un petit juge d'instruction *inamovible* d'inspecter les comptes et les travaux ?

Un *caravansérail* serait bien utile à Bone ; des particuliers ont offert à l'administration d'en construire *un*, mais il paraît qu'ils ne se sont pas adressés à Alger ou à Paris, et qu'ils ont oublié de se munir du *passe-partout* infaillible... Pourquoi n'ont-ils pas suivi la marche du *notariat algérien* ? marche sur laquelle vous avez cru devoir ouvrir une *enquête* de famille... Oh ! ne craignez rien, mon général, je ne divulguerai pas, quant à présent, un secret si bien gardé.

Mon général, je termine ici mon premier rapport ; je vous prierai de me faire parvenir le plus tôt possible vos réflexions (surtout que ce ne soit pas par la voie des *Débats* !), car, dans l'intérêt de ma mission, je me propose de faire tirer ces documents pour les envoyer à MM. les membres des deux Chambres ; il va sans dire que je n'oublierai pas de les faire précéder de ma lettre du *4 août* (si improprement nommée pamphlet par M. le ministre de la justice), de celle du 6 à M. le chancelier, enfin de celle du 10 à M. le rédacteur du *Journal des Débats*.

J'ai la conviction que vous trouverez opportun de mettre sous les yeux de MM. les pairs et de MM. les députés ces manuscrits, témoins irrécusables de *la bonne foi, de la gravité et de la justice du ministère français*.

Veuillez agréer, mon général, l'assurance de mon respectueux dévouement.

A. WARNERY,

délégué de la ville de Bone.

P. S. A demain le second rapport.

La pétition pour la réforme électorale et parlementaire, rédigée par le comité central des électeurs de l'opposition de la Seine, est partout accueillie avec sympathie et se couvre de nombreuses signatures. De tous les points de la France, des demandes sont adressées au comité central pour obtenir des exemplaires de la pétition, que des citoyens zélés font circuler dans toutes les localités. Tout fait présumer que cette manifestation sera assez imposante pour contraindre la majorité parlementaire à la prendre en sérieuse considération.

Assassinat de la Duchesse de Choiseul-Praslin.

Voici, d'après le *Constitutionnel*, le plan de la partie de l'hôtel Praslin où le crime a été commis :

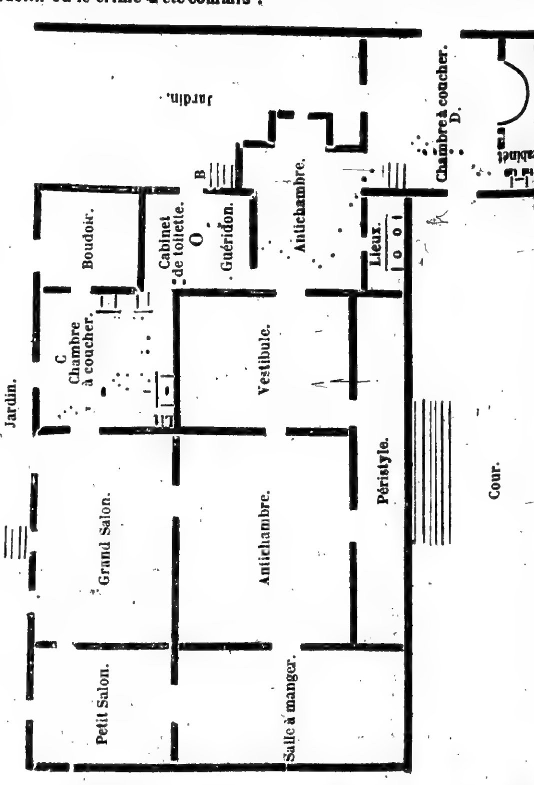

La porte A est celle par laquelle le domestique, [réveillé par les coups de sonnette, est entré dans le jardin, après avoir tenté vainement d'ouvrir les deux portes qui, de la chambre à coucher de la du-

... à différentes hauteurs.

Le meuble placé près de la cheminée de la chambre à coucher de la duchesse est un secrétaire très bas, couvert d'un marbre blanc; ce marbre est tout taché de sang. On présume que ce meuble étant voisin d'une sonnette, la duchesse s'y sera précipitée. Il y a aussi des marques de sang contre la porte du salon qui a été trouvée fermée; mais il n'y en a pas vers la porte du boudoir, qui ne pouvait offrir d'issue. Cette circonstance semblerait indiquer que, dans cette terrible lutte contre son assassin, la duchesse avait conservé tout son sang froid.

C'est, appuyée sur une causeuse placée près de la cheminée, de l'autre côté du petit secrétaire, qu'elle a été trouvée expirante.

On remarquera, par la disposition des lieux, que l'on a pu, comme on l'a dit, apercevoir de la cour la fumée sortant de la cheminée de la chambre à coucher du duc de Praslin.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

L'autopsie de l'accusé duc de Praslin a été commencée hier soir, par M. Orfila, Andral, Louis, Rouget et Tardieu. M. le baron Pasquier, appelé à concourir aux premières constatations, n'a pu coopérer à l'opération, ayant été mandé pour son service au château d'Eu.

L'autopsie n'a donc pu être faite que plus de vingt-quatre heures après le décès.

Hier soir, à cinq heures, les cinq médecins s'étant adjoint M. le docteur Chavet, comme opérateur, ont procédé, en présence de M. Legonidec, juge d'instruction, délégué par M. le chancelier, à cette opération, qui a eu lieu dans une pièce voisine de la chambre où il est mort.

Les médecins ont reconnu l'existence de sept escarres dans l'estomac et une lésion du cœur, qui toutes sont le produit incontestable de l'arsenic.

Le cerveau était intact, chose étrange ! en présence de l'énorme quantité d'acide arsénieux absorbé et qui a causé de si grands ravages intérieurs.

Les viscères, recueillis dans des vases fermés par le scellé de la justice, ont été portés dès hier soir au laboratoire de la Faculté de médecine. M. Orfila s'est livré aujourd'hui à des vérifications spéciales, en présence du magistrat délégué et des autres médecins experts.

Un rapport détaillé sera dressé de cette série de constatations. Les hommes de l'art y analyseront leurs observations et les conséquences que la science doit en tirer. Ce document sera décisif pour l'opinion publique, préoccupé à juste titre des circonstances de cette mort.

Nous recevons la confirmation de ce que nous avons dit hier sur les questions posées par M. le grand-référendaire à l'accusé de Praslin, quelques moments avant sa mort, sur le lieu, l'heure où il aurait pris le poison.

Le duc répondit qu'il l'avait apporté de son château de Praslin, où, en effet, on en a trouvé en assez grande quantité avec d'autres substances dangereuses. On aurait dit que son cabinet était un laboratoire de chimiste. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'arsenic qu'il a pris a été préparé par une main exercée et habile.

Un journal judiciaire confirme ce que nous avons dit hier, que l'accusé avait pris l'arsenic à son hôtel, après qu'il eut compris dans le regard, dans les expressions énergiques et la direction des idées de M. le procureur-général Delangle, qu'il était soupçonné et que les charges ne pouvaient que s'accroître contre lui. Il passa alors dans sa chambre, puis dans d'autres pièces et but le poison.

Ce qui vient à l'appui de cette opinion, ce sont les taches arsenicales trouvées par M. Chevalier dans les déjections qui se trouvaient sur le fauteuil et sur un coussin qui servirent au duc dans la première phase de l'instruction. Voici dans quelles circonstances :

Dans la matinée du 19, le duc ayant témoigné le désir de prendre un bain, ce bain fut apporté, mais le duc s'y trouva assez mal. En sortant de ce bain, il fut placé sur un fauteuil sur lequel il eut une évacuation alvine involontaire.

Ce fauteuil, ainsi souillé, avait été placé dans le jardin de l'hôtel et relégué plus tard dans une resserre ouverte. Le médecin appelé d'abord par les domestiques, et qui trouva la duchesse morte en arrivant, M. Raymond, ayant appris qu'on avait fait des expériences pour constater la présence de l'arsenic dans les déjections, avertit l'autorité que cette constatation se ferait peut-être mieux et plus sûrement sur celles qui devaient être restées sur le fauteuil.

En vertu d'une ordonnance rendue par M. Broussais, juge d'instruction, M. Monvalle, commissaire de police du quartier du Luxembourg, se transporta à l'hôtel Sébastiani, et y saisit, dans la resserre que nous avons indiquée, le fauteuil ainsi que son coussin.

M. Chevalier, après avoir prêté serment comme expert, enleva avec des ciseaux l'étoffe qui couvrait le coussin et une partie de la toile qui formait le fond du fauteuil, et après avoir soumis ces fragments maculés à diverses opérations chimiques, il a constaté, par les résultats obtenus au moyen de l'appareil de Marsh, que les taches provenant des déjections qui se trouvaient sur le fauteuil saisi et sur le coussin de ce fauteuil contenaient de l'arsenic.

Maintenant, comment se fait-il que les effets de ce poison, au lieu d'aller croissant, de conduire à la destruction immédiate, comme l'arsenic pris par Souffard, se sont arrêtés tout à coup; comment cela se fait-il?

D'après la *Gazette des Tribunaux* : « Les médecins auraient déclaré que les alternatives qu'a présentées l'état du duc étaient des » effets ordinairement observés dans les empoisonnements par l'arse- » nic à haute dose. »

Cette opinion des médecins du journal judiciaire est contredite par les hommes les plus haut placés dans la science. L'accusé ne pouvait vivre huit jours après avoir pris le poison du 18 au matin.

Il faut (c'est la seule supposition raisonnable) que l'arsenic n'ait pas été pris en dose suffisante le 18, et que le duc de Praslin en ait pris les jours suivants. Or, depuis midi, le 18, après les premières constatations judiciaires sur le corps de la victime et dans la chambre où elle avait succombé, le duc a été constamment gardé à vue par M. Allard et des agents de sa confiance, jusqu'après son transfert à la prison du Luxembourg; et nous croyons, comme M. Allard l'a déclaré à la justice dans l'enquête commencée, ainsi que nous le verrons plus bas, qu'il a été impossible au duc de Praslin de prendre une goutte d'eau sans qu'il l'ait vu.

Où a-t-il donc pris l'arsenic qui a produit la mort le 24 au soir? Ce ne peut-être que dans sa prison. — Qui le lui a procuré? C'est ce que M. le chancelier et la commission d'instruction tiendront à découvrir, car c'est pour eux un impérieux devoir.

M. le chancelier, de concert avec M. le procureur-général Delangle, avons-nous dit, a prescrit dès hier une instruction rigoureuse à ce sujet.

M. Allard, chef de la police de sûreté, à qui a été confiée la garde de l'accusé, a été interrogé. Ce fonctionnaire déclare à tous, hautement et nettement, que le duc n'a pu se soustraire une demi-seconde à ses regards et à sa surveillance; qu'il ne l'a pas perdu de vue une

Le chancelier de France, président de la Cour des pairs, a l'honneur de prévenir MM. les membres de la Cour qu'elle se réunira en chambre du conseil samedi prochain, 28 de ce mois, à une heure.

ITALIE. — Hier, d'après quelques lignes des journaux de Marseille, le bruit a couru à Paris que les Autrichiens, effrayés de l'attitude menaçante prise par les populations italiennes, avaient évacué la ville de Ferrare, et s'étaient retirés dans la forteresse.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans un supplément du journal de Marseille, le *Sud* :

« On écrit de Livourne, 21 août :

» Nous venons de recevoir à l'instant la nouvelle que les Autrichiens, effrayés par les énergiques protestations du pape, et plus encore par l'aspect menaçant de toutes les villes de la Romagne, et notamment de Bologne, où, dès qu'on a appris l'occupation de Ferrare par les Autrichiens, des milliers de jeunes gens armés ont juré de mourir pour la défense de la patrie, sont de suite rentrés dans la citadelle, laissant la ville totalement libre.

» Il paraît, d'après le bruit généralement accrédité, que c'est d'après des ordres reçus de Vienne que cette retraite a eu lieu.

» La générale a été battue, on a sonné le tocsin, et la garde nationale, au grand complet, s'est de suite présentée. La population en masse a demandé des armes. On en a distribué à tous les bons citoyens. Ce qui est merveilleux, c'est que des milliers de paysans se sont également présentés armés dans la ville, en jurant qu'ils étaient prêts à mourir pour la défense du pays et du pape. »

Cependant, ce bruit de retraite autrichienne ne s'est pas confirmé. Il paraît même démenti par d'autres nouvelles particulières qui, à la même date, annoncent que les Autrichiens se renforçaient à Ferrare. Voici ce qu'on écrit des frontières d'Italie, le 21 août :

« A chaque protestation du cardinal Ciacchi, légat de Ferrare, le comte Radetzki, général en chef de l'armée autrichienne en Italie, répond par une nouvelle menace.

» La seconde protestation du cardinal est arrivée au quartier général le 14 au soir, et le 15 au matin l'ordre est parti de faire passer le Pô à un autre renfort de troupes autrichiennes pour Ferrare. En effet, un corps de cavalerie a traversé cette rivière dans la journée du 16.

» Malgré ces actes d'hostilité, l'enthousiasme pour le pape s'étend partout, et même en Lombardie. Le peuple se réunit sur les places de Milan pour chanter l'hymne de Pie IX. La police voudrait empêcher ces démonstrations, mais elle n'ose pas employer les mesures de rigueur.

» A Parme, les habitants s'arment; ils s'attendent à quelques autres excès de la part de la troupe. On dit qu'un bataillon autrichien est venu renforcer la garnison de Plaisance.

» On espère en Piémont que le parti libéral fera une démarche auprès du roi pour l'engager à entrer franchement dans la voie des réformes et se prononcer ouvertement pour le pape. Charles-Albert publiera, dit-on, quelque mesure importante à l'occasion du congrès général de la société agraire du royaume, qui aura lieu à Casale les 30 et 31 août.

» On remarque que la *Gazette piémontaise*, journal officiel de Turin, rapporte depuis quelques jours les journaux de Rome, de Bologne, de Toscane, favorables aux réformes et contraires à l'intervention autrichienne. »

— Nous lisons dans le *Correspondant de Nuremberg* :

« On annonce que le duc de Lucques est à Venise, où se trouve aussi le vice-roi. On ajoute que l'agitation qui régnait dans le duché, et la nouvelle reçue par le duc dans un de ses châteaux de plaisance, que les révoltés viendraient l'assiéger, l'ont décidé à partir. Il aurait en outre sollicité l'intervention du gouvernement autrichien et il l'obtiendra probablement.

» On ne peut pas douter que cette affaire ne puisse entraîner des conséquences graves, lorsque l'on connaîtra la position particulière du duché de Lucques. L'acte du congrès de Vienne garantit au duché de Lucques la constitution de 1805. D'après cette constitution, il doit y avoir à côté du duc un sénat composé de trente membres, appelés à nommer les juges et à sanctionner les lois. Les habitants ont en outre le droit d'exiger qu'une garde nationale soit organisée; mais tout récemment le duc a rejeté leur demande à cet égard. Il n'y a point de routes praticables pour des troupes d'intervention dans le duché de Modène, et leur passage par les Etats-Romains pourrait éprouver des difficultés. En cas de décès de l'archiduchesse Marie-Louise, duchesse de Parme, le duché de Lucques passera à la Toscane. La question la plus importante est, par conséquent, de savoir quelle sera la position du duché de Lucques dans ce cas. »

— On lit dans *Diario di Roma* du 17 août :

« Dans la matinée de dimanche dernier, la garde nationale du quartier du Champ-de-Mars, se rendit à la villa Pinciana, gracieusement mise à sa disposition par le prince Borghèse, pour les manœuvres militaires. Quatorze pelotons exécutèrent ces manœuvres avec la plus grande précision.

» Après l'exercice, le prince offrit un rafraîchissement à nos soldats citoyens. Pendant ce banquet dont les apprêts avaient été disposés à l'avance, la somptueuse villa retentissait des fanfares d'une nombreuse et brillante musique militaire, et des hymnes patriotiques célébrant les vertus du souverain pontife et exprimant l'amour qu'on lui porte.

» Pendant le retour de la garde à son quartier, le peuple suivait, admirant la régularité de sa marche et sa tenue militaire. »

— Un bruit très vraisemblable était répandu aujourd'hui. On disait que le roi de Sardaigne a protesté contre l'occupation de Ferrare. Si cette nouvelle se confirmait, ce serait là un pas décisif qui pourrait donner aux affaires italiennes une allure bien rapide. Rome se montre jusqu'ici digne et modérée. La jeunesse romaine a mis des milliers de signatures au bas d'une adresse au pape pour lui exprimer qu'à son moindre signe elle sera prête à partir pour Ferrare. Tout s'est fait spontanément dans le café Nuovo. Les Ferrarais qui se trouvent accidentellement à Rome ont été émus par cette manifestation. Ils ont rédigé une réponse aux Romains.

PORTUGAL. — Un journal espagnol donne les nouvelles suivantes de Lisbonne, 14 août : « Le *Diario* du 13 publie le décret de convocation des cortès pour le 2 janvier 1848, et la nouvelle loi électorale, qui n'est pas telle qu'elle aurait dû l'être, attendu l'art. 2 du protocole, mais qui est faite dans l'intérêt de ses auteurs, les cabralistes. Le régiment n° 16, dont l'arrivée à Lisbonne avait donné lieu à la note diplomatique des envoyés espagnol, français et anglais, allait quitter Lisbonne par détachements peu nombreux. On a remarqué avec étonnement que pas un seul officier portugais n'a suivi le convoi d'un élève de marine anglais, mort par suite de son dévouement dans un incendie, tandis que tous les Espagnols, Français et Anglais, ayant à

... les importants services rendus à notre pays. »

FAITS DIVERS.

C'est par erreur qu'on avait annoncé que l'*Estafette* avait été saisie. Les journaux poursuivis sont : la *Réforme*, la *Gazette de France*, la *Démocratie pacifique*, l'*Union monarchique* et le *Charivari*.

— Nous lisons dans le *Guetteur de Saint-Quentin* :

« Six journaux viennent d'être saisis pour avoir, à propos de l'assassinat de Mme de Praslin, énuméré les infamies qui éclatent de toutes parts et dans lesquelles le gouvernement a une part de responsabilité. C'est M. Guizot qui a invité M. Hébert, par une lettre, à faire opérer ces saisies. L'ordre a été transmis à M. Delangle, et celui-ci, qui ne veut pas voir l'escroquerie du théâtre lyrique, et tant d'autres, a tout de suite aperçu un crime dans les cris d'alarme poussés par la presse indépendante en face d'une démoralisation si effrayante. Si M. Guizot veut être conséquent, il fera saisir des centaines de journaux, car le sentiment qu'il poursuit est général et la presse ne reproduit qu'imparfaitement ce qui se dit partout.

— L'un des ancêtres du roi des Français, Mgr Philippe d'Orléans, régent de France, au bon temps du privilége, quand le bourreau coupait la tête aux gentilshommes et rouait les manants résistant aux supplications de toute la noblesse du temps, livra à la roue son propre cousin, le comte de Horn, convaincu d'assassinat suivi de vol.

Le comte de Horn a eu grand tort de vivre sous l'empire des lois de caste et de privilége; s'il eût vécu sous une charte-vérité, dans un pays d'égalité, il se fût trouvé quelqu'un pour lui épargner la roue par l'arsenic. Il fût mort avant l'infamie d'une condamnation, et sa mémoire se fût trouvée protégée par cette généreuse fiction qui répute innocent l'accusé mort avant sa condamnation.

Ainsi a fait M. de Praslin sans rencontrer d'obstacle, et l'assassinat de sa femme demeure à tout jamais un crime sans auteur, comme c'est un crime sans nom. M. de Praslin est aujourd'hui innocent, il est mort pair de France et duc. Il ne reste plus, ainsi qu'il est d'usage à la Chambre, qu'à charger l'un de ses collègues de prononcer son éloge du haut de la tribune. Pourquoi pas? (*Journal de la Somme.*)

— On a appelé aujourd'hui à la 6e chambre une affaire de M. Jouques, inventeur du *balai conservateur* contre MM. Guéroult et Racine, accusés par lui de contrefaçon. Il ne s'agit pas ici, comme on pourrait le croire au premier abord, d'un instrument politique, destiné à débarrasser M. Guizot de l'opposition aux élections prochaines. M. Jouques n'a point eu de relations si hautes. Il a tout simplement inventé un balai garni d'un bourrelet pour préserver les meubles d'un contact trop dur. L'affaire a été remise, après vacations, sur la demande des défendeurs.

— On lit dans le *Courrier de la Drôme* :

« Il n'est question depuis trois jours, à Valence, que d'un discours violent lu à la distribution des prix du petit séminaire, le 19 de ce mois, par M. l'abbé Roche au nom de M. l'abbé Mionnet, l'un et l'autre professeurs dans cet établissement. Ce discours, d'après les personnes qui l'ont entendu, serait un tissu d'attaques diffamatoires et calomnieuses contre l'enseignement de l'Université et les lois de l'Etat.

» Nous apprenons qu'une protestation énergique, signée par M. le maire de Valence et par MM. les adjoints, agissant comme chargés du patronage du collége communal de cette ville, a été immédiatement déposée entre les mains de M. le préfet qui la transmettra, sans doute, à M. le ministre de l'instruction publique.

» Ne connaissant point encore personnellement les faits, nous nous abstenons en ce moment de toute réflexion; mais nous reviendrons incessamment sur cette grave affaire. »

— D'après les dernières nouvelles de Madrid, le maréchal Narvaez, duc de Valence, aurait été chargé par la reine de composer un nouveau cabinet.

— Une ordonnance royale vient de prononcer la dissolution du bataillon d'infanterie de la garde nationale de Mulhouse. La même ordonnance prescrit sa réorganisation immédiate. Nous sommes heureux que la volonté de la loi ait été respectée cette fois, d'autant plus qu'elle est souvent violée dans des circonstances analogues. Le cabinet a-t-il donc l'intention de faire un retour à la légalité? Nous le voudrions, mais nous n'osons l'espérer.

— M. Brun Baupin, dit de Beauvallon, vient d'être renvoyé devant la cour d'assises sous l'inculpation de faux témoignage. On disait au Palais qu'il avait l'intention de se pourvoir contre cet arrêt.

— L'assassinat de la rue Neuve-Vivienne attire à un haut point, dit-on, la vigilance du préfet de police, et l'on nous assure qu'il est en ce moment question, dans les bureaux de l'administration, d'un réglement qui aurait pour but d'interdire aux changeurs de Paris d'exposer à leurs carreaux des pièces de monnaies d'or et d'argent, qui excitent sans cesse la cupidité des malfaiteurs.

— Des révélations incroyables ont été faites dans la dernière séance du conseil municipal de Douai. Il paraît certain que, depuis plusieurs années, la comptabilité de la ville est dans le plus grand désordre. Les mots gâchis, gaspillage, dilapidation, anarchie ont été prononcés dans le débat qui a jeté dans la stupéfaction le conseil tout entier. Les faits avancés par plusieurs membres parfaitement instruits de la situation n'ont pu être contestés. Aucun conseiller municipal n'a même cherché à les mettre en doute. C'était impossible. Qui le croirait? M. Evain a été obligé, pour obtenir que les états de semaine de l'architecte, qui ne lui avaient pas été remis depuis très longtemps, fussent relevés, de confiner l'architecte-adjoint dans un cabinet spécial. C'est incroyable n'est-ce pas? Eh bien ! cela est exact, cela a été affirmé par M. Prosper Chartier qui, pendant son court passage à l'administration, a dû maintenir cette mesure.

— Le *Chronicle* publie un article sur les faits de corruption signalés par la presse française, et s'exprime ainsi : « On crie aujourd'hui *au voleur* ! chez nos voisins, quand passe un fonctionnaire public, comme on criait *au mouchard* ! quand passait un espion sous la restauration. Les classes inférieures et la population agricole n'ont pas présenté de pareils symptômes depuis l'émotion produite, il y a vingt-cinq ans, par les pamphlets de Paul-Louis Courier. A notre avis, l'édifice de la constitution française a perdu tout son ciment, et il ne conserve aucune apparence de cohésion que par la juxta-position et la force de gravité des étages supérieurs qui pèsent sur le reste. S'il ne survient pas de crise, l'édifice peut rester encore longtemps debout; mais, s'il est assailli du dehors ou du dedans, ou miné en dessous, il faut qu'il croule. Son unique chance de salut, même temporaire, est une tranquillité parfaite à l'intérieur et à l'extérieur, et cependant il est facile de voir que les nuages s'amoncèlent sur les points de l'horizon. Ils peu-

[illegible] le rivage à voler au secours des malheureux marins, à ce moment deux femmes, consultant moins leurs forces que leur dévouement, se présentent, et vont essayer d'accomplir une entreprise que les hommes avaient jugé trop périlleuse. Elles parviennent à porter une corde aux naufragés, ils l'attachent au mât, qui se tient encore debout pendant quelques instants, et, par ce moyen, ils gagnent la terre et sont sauvés.

Une souscription a été ouverte en Angleterre en faveur des deux héroïnes ; le comité du Lloyd et la société de l'Humanité y ont contribué, et elles ont en outre reçu des médailles où est inscrite leur mémorable action. (*Courrier du Havre*.)

PROGRÈS DU COMMUNISME. — On lit dans le *Guetteur de Saint-Quentin* : « Dernièrement, dans un procès dont la presse a retenti on a vu figurer quelques malfaiteurs, qui, sous le nom de communistes, prétendaient au bouleversement de la société, à la destruction violente de tous les rapports établis. Ce genre de *communisme*, qui n'est autre chose que l'association des plus mauvaises passions et de la mise en commun des tendances les plus coupables, ne doit pas être confondu avec la doctrine que défend et propage M. Cabet, ancien député, ancien procureur-général. Le système de M. Cabet se résume en deux mots : absorption de l'individu dans le pouvoir social, propriété collective, répartition proportionnelle aux besoins. Il y a loin de cet idéal à celui des phalanstériens dont les théories économiques sont basées sur la propriété actionnaire, la participation libre et variée à l'infini, la répartition proportionnelle au capital, au travail et au talent.

» Nos lecteurs connaissent les principes de l'école sociétaire, exposés plus d'une fois dans nos colonnes, et que M. V. Considerant est venu développer à St-Quentin d'une façon si remarquable. Sans admettre tous ses principes, nous ne laissons échapper aucune occasion de témoigner nos sympathies à une école qui a eu le grand mérite, à nos yeux, d'ouvrir tout un monde d'idées nouvelles et fécondes au-delà de la carrière assignée au progrès politique, carrière qu'on a parfois reproché aux phalanstériens de délaisser avec trop de dédain, mais dans laquelle ils nous paraissent maintenant comprendre la nécessité de marcher résolument. Beaucoup de personnes, peu attentives au mouvement intellectuel très profond et très actif qui s'opère depuis quelques années sous la croûte épaisse de l'ordre de choses officiel, confondent toutes les écoles socialistes et ne voient qu'une seule et même utopie dans la société phalanstérienne et dans l'Icarie. Les deux systèmes ont cependant des points de départ et doivent avoir des effets bien différents. En attendant qu'il nous soit possible d'expliquer plus complètement cette différence dans un travail un peu étendu, nous devons constater les progrès du communisme icarien dans nos contrées. La propagande légale de M. Cabet se poursuit avec succès et cela se conçoit. La souffrance ou le malaise sont partout ; les réformateurs les plus hardis et les plus *égalitaires* sont naturellement les mieux venus. Si, comme nous le pensons, le communisme pèche par la base en sacrifiant la personnalité humaine, ce n'est pas en essayant de le persécuter qu'on aura raison de l'erreur ; c'est par la discussion publique, c'est par le raisonnement et par la persuasion qu'il faut procéder. Le système établi a plus et mieux à faire s'il veut conserver sa clientèle ; au lieu de nier le mal qui nous dévore, au lieu de célébrer les bienfaits de la concurrence illimitée, du laisser-faire, de l'insolidarité, du salariat, qu'il use du pouvoir pour tout améliorer, qu'il fasse preuve de bon-vouloir et qu'il renonce à un optimisme absurde, démenti à chaque instant par les faits les plus patents. A moins d'anéantir la liberté de la presse et de rétrograder de soixante ans, on ne peut s'attaquer par la force à quiconque se présente pacifiquement, comme M. Cabet, dans le vaste champ de la publicité. »

— **TRIPLE ASSASSINAT A SAINT-AMAND.** — Ce matin, le juge d'instruction, le substitut du procureur du roi de Valenciennes, et plusieurs agents auxiliaires de la justice ont été appelés à Saint-Amand par la nouvelle d'un crime horrible qui venait de jeter la consternation dans cette petite ville. Voici les détails que nous avons pu nous procurer sur ce lugubre drame :

Il y a quelque temps, un homme fort mal famé, nommé Martineau, dit *Birembeau*, âgé de 24 ans, enfant de l'hospice de Valenciennes, était condamné par le tribunal de Valenciennes à dix mois de prison, pour vol de foin. La justice avait d'abord songé à le faire immédiatement arrêté, mais cet individu ayant prétexté quelques affaires à régler, un sursis lui fut accordé, et il resta momentanément libre. Cette faveur devait avoir de bien fatales conséquences. Martineau, à peine rentré à Saint-Amand, proféra d'abord des menaces contre les personnes auxquelles il en voulait, contre sa femme surtout, qu'il accablait de mauvais traitements. Plusieurs fois on lui entendit dire qu'*il en ferait bien d'autres avant d'aller en prison*, et ceux qui connaissaient les mauvais penchants de cet homme, n'étaient pas sans crainte sur le résultat de ses menaces ; sa femme s'était réfugiée chez son frère, dont la maison était contiguë à la sienne.

Hier, dans la nuit, Martineau se rend, armé d'un coutelas et d'un marteau, au domicile du sieur Courrière, son beau-frère ; celui-ci était couché dans un lit en compagnie d'un homme Migeon, son ami, qui se trouvait par hasard dans la maison. La femme Martineau couchait dans une chambre voisine. La porte d'entrée était assez mal fermée ; [illegible] bientôt par des douaniers, qui, en le voyant porteur d'un paquet et les habits en désordre, soupçonnent quelque mauvaise action, Martineau est surveillé, suivi et arrêté bientôt dans un cabaret de la ville, où il avait tranquillement demandé à boire.

Pendant ce temps, l'alarme avait été répandue dans le quartier habité par Courrière. Par un heureux hasard, la femme Martineau avait un bras nu posé près de la tête lorsque son mari a voulu la tuer. C'est ce bras que l'assassin a touché et qu'il a frappé, croyant plonger son couteau dans la gorge de sa victime. Revenue de sa frayeur, et le bras horriblement déchiré, la femme Martineau a pu appeler du secours et attirer les voisins sur le théâtre du crime.

Le malheureux Courrière avait succombé immédiatement sous les coups de marteau qui lui avaient été portés. Migeon a plusieurs blessures, dont une fort grave à la gorge. On espère néanmoins le sauver.

Le misérable auteur de ce triple assassinat vient d'être conduit à la prison de Valenciennes, dans la voiture de poste de Saint-Amand. C'est un jeune homme de frêle apparence, et dont la physionomie révèle une profonde démoralisation. Il a, dit-on, chanté et plaisanté pendant toute la route.

Cet évènement et l'assassinat de Robette fils se partagent maintenant, avec le lugubre drame de l'hôtel Praslin, toutes les conversations de notre ville. (*Courrier du Nord*.)

CHASSE AU LION. — On écrit de Misserghin au *Courrier d'Oran* : « Instruit depuis quelques jours, par les Arabes des tribus voisines de Misserghin, que trois Arabes venaient d'être dévorés successivement et pendant le jour, par des lions dont on ne connaissait pas le nombre ; que des bœufs, des chèvres et des moutons disparaissaient chaque jour, enlevés par ces redoutables animaux que les Arabes n'osent combattre et craignent comme la foudre, Fleischauer (Charles-Albert), adjudant au 2e régiment de spahis, prit la courageuse résolution de faire la guerre à ces lions qui alarmaient notre voisinage de Misserghin.

» Armé de son fusil et muni de quelques lingots de fer du calibre exact de son arme, porteur d'une paire de pistolets et d'un poignard fixés à sa ceinture, il se rendit, le 8 du courant, à Bredeah, ancien camp, distant de Misserghin 12 kilomètres.

» Là, d'après les renseignements qu'il prit chez les Arabes, il se fit suivre de deux d'entre eux, armés de pioches, de pelles, et se fit pratiquer, au bout de la route, un affût solidement établi, afin d'être à l'abri des coups du terrible ennemi qu'il allait combattre. Devant cet affût, et au milieu du chemin, était attachée par les quatre pattes, au moyen de fortes cordes fixées à huit énormes piquets en fer, une chèvre dont les cris continuels devaient infailliblement attirer les lions.

» Il était dix heures et demie du soir lorsque Fleischauer se mit dans son affût, où il avait soigneusement étalé toutes ses armes. Une demi-heure à peine s'était écoulée, lorsqu'il entendit un bruit semblable au trot d'un cheval. Son oreille était alors plus attentive et ses yeux s'étaient fixés sur la malheureuse chèvre dont les cris redoublaient à l'approche du lion ; puis tout-à-coup ils cessèrent. Là, notre chasseur eut un moment de surprise ; une lionne de forte taille (2 mètres 70) était en face de lui, flairant sa malheureuse victime et tournant la tête de côté et d'autre, ne sachant par quel bout l'entamer.

» Sans perdre une minute, et tandis que l'animal tournait le flanc, Fleischauer l'avait ajusté et fait feu ; un rugissement affreux répondit au coup de fusil : le lingot avait traversé le cœur de la bête qui vint bondir presque sur la retraite de notre victorieux camarade ; un second coup de feu était parti subitement, avait frappé la lionne au poitrail et pénétré dans l'intérieur de son corps : elle était morte.

» La joie, le bonheur, la satisfaction enfin, remplissaient tout à la fois le cœur de notre héros ; mais le moment le plus terrible n'est pas encore passé.

» Au moment où il contemplait sa victime, qui, dans ses derniers mouvements convulsifs, mordait encore la terre et la labourait avec ses griffes, six autres lions, chose plus effrayante qu'incroyable, apparurent successivement. Quel moment terrible ! une mort affreuse lui semblait inévitable. Ne pouvant recharger son fusil, vu l'exiguité de son affût, Fleischauer saisit ses pistolets et attendit les évènements.

» Sans paraître trop effrayés du spectacle qu'ils avaient sous les yeux, ces animaux se mirent à flairer la lionne, sucèrent son sang, et, excités par la rage, ils commencèrent à mordre dessus. Quand ils furent fatigués de ce morceau, ils se jetèrent en rugissant sur le restant d'un bœuf qu'ils avaient traîné jusque-là, et dont ils broyaient les os avec une telle force, qu'on eût dit le bruit d'un essieu qui rompt sous sa charge.

» Ce spectacle effrayant, qui dura depuis onze heures du soir jusqu'à quatre heures du matin, n'avait pas permis à notre ami de s'endormir, surtout lorsqu'il apercevait briller dans l'ombre, comme des points lumineux, les yeux verts et étincelants de ces animaux, qui de temps à autre, se ruaient jusque vers sa demeure.

» Epuisé par le sommeil, exténué et le corps rompu par l'attitude gênante qu'il était obligé de conserver, Fleischauer, satisfait de la victoire qu'il venait de remporter, aurait bien voulu être débarrassé de la présence de ses dangereux voisins. Enfin le jour arrive, et notre ami, soulevant une des pierres qui l'entouraient, dresse la tête et regarde, il ne voit rien que sa victime gisant dans son sang.

[illegible] par l'embarcadère du [illegible] [illegible] tares pendant la durée des courses.

— La société Charles Duveyrier et compagnie a l'honneur de prévenir le public que, par suite d'un traité conclu avec les propriétaires du journal anglais le *Galignani's-Messenger*, les annonces pour ce journal sont reçues, à compter du 1er mai, au siège de la société, place de la Bourse, 8. Le *Galignani's-Messenger*, publié à Paris, s'adresse spécialement à tous les étrangers qui visitent la capitale ; cette feuille compte également un grand nombre d'abonnés en Italie, en Espagne, en Angleterre, dans toute l'Allemagne. A ce titre, elle offre un complément de publicité que la société Charles Duveyrier et compagnie met à la disposition de son immense clientèle.

S'adresser place de la Bourse, 8.

Bourse du 26 août 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 55	76 55	76 45	76 50	4 Can. 3 0/0 1202 »»
— — fin courant	76 55	76 55	76 45	76 50	Act. d. J. » »» »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 »»	118 05	118 »»	118 05	Ch. S. G. » »» »»
— — fin courant	118 10	118 10	117 95	118 05	V. r. dr. »»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours »»» »»	Banq. de Fr. dr cours 3200 »»	— Ob. anc. »»» »»
4 0/0 J. » » »»» »»	O. V. de Par. » 1300 »»	— — nouv. »»» »»
Emp. 1844. au Ct » » »/»	C. hyp...... » 260 »»	V. r. gruc. »/» »»
— fin Ct » » »»	— Gouin.... » »»» »»	Paris à Sc. »»» »»
B. du Trés. » 5 1/8	— Gaun.... » 1050 »»	— à Orléans 1230 »»
		— à Rouen. 918 75
PRIMES. fin cour.	fin proch.	R.-Havre. 191 20
3 p. 0/0...... d. 40 »» »» »» »»	— »» »» »» »»	Avignon.. 457 50
5 p. 0/0...... d. 50 »»» »» »»» »»	— »»» »» »»» »»	Str. à Bâle. »»» »
REPORTS. du Ct à fin du mois.	d'un mois à l'autre.	Paris-Str... 390 »»
3 p. 0/0 .... »» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»	Tours-Nant »»» »»
5 p. 0/0 .... »» »» »» »/»	»» »/» »» »/»	Orl.-Vierz. 371 25

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours » »/»	ROME........ Dr C. 96 3/4 1/2	C. du Nord 533 »»
Récep. Rotsch. » 101 65	BELG. 2 1/2...... » »»» »/»	Fam.-Haz. »»» »»
ESP. Dette act. » »» »»	— 4 1/2....... » 93 3/8	Diep.-Féc. »»» »»
— — pass. » » »/»	— d° 1840... » 99 3/4 »/»	Boul. à Am. »»» »»
— 3 p. 0/0. » 30 »»	— d° 1842... » 100 »/» »»	Orl.-Bord. 430 »»
Dette intérieure » »» »»	— Banque... » »»» »»	Mont. à Tr. »»» »»
PORTUG 5 0/0 1837 » »» »»	— 1e Em. 1841. » »»» »»	Paris-Lyon 393 »»
HOLL. 2 1/2 » »» »»	PIÉMONT......... » »»» »»	Bord-Teste »» »»
HAITI........... » » »/»	AUTRICHE .... » 391 »»	Zinc V. M. »»» »»

Union Minière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.).. »»» »»	Paris à Rouen.... 918 75	Orléans à Vierzon. 371 25
— (r.-g.).. »»» »»	Rouen au Havre... 191 20	Bordeaux à Cette. »» »»
Paris à Orléans... 1230 »»	Marseille à Avign. 456 75	Nord .... 533 »»
— à Lyon..... 393 »»	Paris à Strasbourg 390 »»	Boulogne à Amiens »»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 72 fr. ; septembre et octobre, 71 à 72 fr. ; 2 derniers mois, 70 à 71 fr. ; 4 premiers mois 1848, 68 fr. ; 4 mois d'été, 65 fr.

Narbonne, 58 fr. — Béziers, 58 fr. — Cette, 58 fr. — Bordeaux, 64 fr. — Rouen, 73 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 99 ; 4 derniers mois, 102-50 ; 4 premiers mois 1848, 104-50.

Lille : Colza, 84 fr. — Lin, 91-50.

Savon disponible, belle qualité, 104 à 104-50.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 27 août.

- » h. »/» FRANÇAIS. — Relâche.
- 7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche, Actéon.
- 6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
- 7 h. »/» VAUDEVILLE. — Elle est Folle, Chapeau, l'Amour s'en va.
- 6 h. 1/2 GYMNASE. — Mari anonyme, Mlle Agathe, Homme sanguin, d'Aranda.
- 7 h. »/» VARIÉTÉS. — La Sirène, les Foyers d'Acteurs, Ma Femme.
- 7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Chiffonniers de Paris, Henriette et Charlot.
- 7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
- 7 h. »/» AMBIGU. — Le Fils du Diable.
- 5 h. 3/4 GAITÉ. — Le Chevalier de Saint-Remy.
- 7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
- 7 h. 1/4 COMTE. — Le Fils du Pêcheur, les Niches de César, Kokoli.
- 7 h. »/» FOLIES. — Sans Dot, un Mariage en Espagne, le Triolet bleu.
- 6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari.
- 6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Etudiants, Marcel, Toto-Carabo, François.
- 6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — Fifres et Tambours, l'Hospitalité, la Bouquetière.
- 3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
- 7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Romeria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
- JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
- DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
- CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 27 AOUT.

—

Nous espérons que la nouvelle de la protestation de Charles-Albert contre l'invasion des Autrichiens à Ferrare se confirmera aussi bien que la retraite qui en aurait été l'effet immédiat.

La maison de Sardaigne se regarde, traditionnellement, comme réservée à la délivrance de la péninsule italique et à la régénération ultérieure de son unité.

Dans des conjonctures aussi graves que celles-ci, elle ne peut faillir à sa politique et trahir son rôle historique.

La Sardaigne est l'ennemie née de cet odieux empire d'Autriche, qui n'existe que par l'oppression, et qui essaie de retremper sa caducité dans le sang des peuples.

La force qui entraîne la Sardaigne dans sa destinée tout italienne et dans une inévitable hostilité contre l'Autriche est telle, qu'en 1840, quand toute l'Europe s'était liguée contre nous, la Sardaigne avait lié, par un traité secret, son sort à celui de la France.

Gloire au Ministère !

Vainement nous chercherions à comprimer notre enthousiasme, il n'est qu'un faible écho du sentiment public. Partout on bénit les noms de MM. Guizot, Hébert et Duchâtel. Chacun sait avec quelle noblesse ils ont répondu à la reine de Portugal, qui implorait le secours des Français contre son peuple : *La France de Juillet ne fournit point de satellites au despotisme.* Après cette énergique réponse, nos ministres ont pu, sans choquer l'esprit libéral, se montrer cléments envers le malheur, et nul ne songe à leur reprocher l'hospitalité qu'ils donnent à dona Maria, dans l'Elysée-Bourbon, depuis sa déchéance. Nos ministres, bénis par les Portugais, ont des titres encore plus grands à la reconnaissance de la Suisse. On n'ignore pas que leurs protestations énergiques ont déterminé les Autrichiens à s'abstenir de toute intervention dans les affaires helvétiques. Nos ministres ont fait respecter la nationalité indépendante de la Suisse, comme l'année précédente ils avaient fait respecter celle de Cracovie, dont l'Autriche avait, assure-t-on, complété l'annexion à son empire. M. Guizot a déjoué cet infâme projet sans déploiement de troupes. Il lui a suffi, pour intimider Metternich, d'un langage ferme, d'un droit évident et de la sympathie des peuples.

Depuis, les Autrichiens qui avaient occupé Ferrare l'ont évacuée à notre premier signe.

Poursuivant le cours de ses succès à l'extérieur, notre ministère a déclaré que les populations chrétiennes du Liban étaient sous la protection de la France, et qu'elle réprimerait à l'avenir les brigandages des Druses, si le gouvernement turc n'était pas assez fort pour y mettre un terme. On sait quelle impression profonde et salutaire cette déclaration produisit en Orient.

L'éclat jeté sur le nom français par un gouvernement dont les vues sont aussi larges, la conduite aussi généreuse, a suscité au pouvoir bien des envieux. On a dirigé contre lui mainte insinuation perfide, mais MM. Hébert, Guizot et Duchâtel n'ont jamais permis à leurs calomniateurs de se cacher dans l'ombre ; ils se seraient crus avec raison déshonorés s'ils avaient évité la lumière quand on ne craignait pas d'attaquer jusqu'à leur intégrité. Les enquêtes solennelles, les procès de cours d'assises qui ont porté sur l'administration de l'Algérie ont prouvé que nos hommes d'état n'avaient jamais toléré nulle part la concussion et le monopole ; il a de plus été démontré qu'ils ne subventionnaient aucun journal, et qu'un enthousiasme sincère avait dicté seul à toute la presse le ton d'admiration qu'elle emploie chaque jour à l'égard de ce gouvernement sans pareil.

Après des actes aussi éblouissants et qui prouvent aussi clairement la moralité, la capacité, les excellentes intentions de nos ministres, on doit penser que la misère générale frappe leurs yeux comme les nôtres, et qu'ils s'occupent incessamment de l'organisation du travail. M. Hébert notamment pâlit sur ce grave problème ; MM. Guizot et Duchâtel méditent religieusement les œuvres des principaux socialistes, et, si nos ministres voyagent entre les sessions, c'est afin de choisir le terrain le plus convenable pour une colonie agricole modèle. Vainement les ministres essaieraient de rentrer à Paris incognito, leurs nobles secrets sont trahis ; on connaît parfaitement leurs bonnes intentions. Aussi tous les prolétaires, et surtout ceux du faubourg Saint-Antoine, sont-ils occupés nuit et jour à leur construire un arc de triomphe très élevé et à préparer pour leur réception des instruments de musique.

On lira sur des transparents des devises rappelant tous les actes vertueux de nos gouvernants : *Délivrance gratuite des privilèges de théâtre ; — Zèle désintéressé pour le service des postes ;* les portraits de MM. Duchâtel et Granier de Cassagnac seront accouplés avec cette légende : *L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.* On placera aussi dans la décoration l'écusson de feu l'*Epoque* ; il se compose d'une *crosse d'or* en champ de gueules.

La journée sera terminée par l'illumination en verres de couleur de Charenton, de Bicêtre et de la Conciergerie.

Mise en consommation de la réserve.

Le *Bulletin des Halles et Marchés* annonce que le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'autoriser enfin la mise en consommation d'une partie des farines de réserve de la boulangerie de Paris, dont une portion serait immédiatement livrée à la fabrication, et l'autre portion le 10 septembre seulement.

Pour ne pas donner tout-à-fait tort au préfet de police et ne pas ôter toute chance de tripotage aux spéculateurs, qu'en style officiel on appelle le commerce, le ministre ordonne de laisser intacts les deux cinquièmes de la réserve exigible, *qui n'a jamais été complètement versée* par les boulangers; de sorte qu'il sera mis en consommation à peine la moitié de la réserve. — Malgré ce que la mesure a d'incomplet, elle ne peut manquer d'agir d'une manière favorable aux consommateurs sur le prix du pain.

Médaille d'or accordée à Szela, chef des massacreurs de Gallicie. — Le gouvernement autrichien avait fait semblant par pudeur d'arrêter l'année dernière un misérable assassin, justement maudit par l'Europe libre, Szela, chef des égorgeurs de Gallicie; Metternich avait un instant renié son exécuteur des hautes œuvres. Eh bien! ce même homme, que ne saurait assez flétrir l'exécration publique, vient de recevoir la *médaille d'or* de S. M. l'empereur.

Le *Journal de Francfort*, feuille aux gages de l'Autriche, nous apprend cette honteuse nouvelle et ne rougit pas d'ajouter :

On a reconnu que toutes les charges élevées contre Szela étaient calomnieuses, et qu'il avait loyalement agi pour le rétablissement de l'ordre ; il est probable, continue le journal stipendié, que la noblesse polonaise donnera cours à sa colère par de nouveaux articles outrageants qui paraîtront dans les journaux français.

Le *Journal de Francfort* a dit vrai : la presse française indépendante élèvera hautement la voix pour protester contre la récompense honorifique attachée à la poitrine d'un sicaire, et cela elle sera l'organe du sentiment d'indignation que ce fait a dû exciter dans tous les cœurs généreux de l'Allemagne.

Algérie. — Dénonciations.

Voici les principales dénonciations contenues dans les dernières pièces que M. Warnery a adressées à M. le ministre de la guerre, et qu'il a remises en même temps au parquet :

2e RAPPORT.

A M. le général Trézel, ministre de la guerre.

Paris, 19 août 1847.

Ce n'est pas un notaire seulement qui a payé à beaux deniers comptants sa charge d'Algérie, ce sont huit et dix notaires, qui ont été obligés d'acquitter en des mains vénales le prix d'une chose qui ne pouvait être vendue.

Ainsi MM. L... B. T. B... D... V..., etc., etc., ont été forcés de verser les uns, 12, les autres 18 et 30 mille francs pour être pourvus de ce titre de tabellion ; et ce n'est pas un PETIT SECRÉTAIRE que l'on accuse d'avoir imposé un pareil tribut, ce sont des administrateurs haut placés, qui auraient trouvé par là le moyen de sextupler leurs émoluments.

Je sais bien, mon général, que l'on veut sacrifier deux ou trois fonctionnaires inférieurs pour sauver ce que le public appelle les *gros bonnets*, mais, songez bien que la presse et votre loyal aide-de-camp sont déterminés à vous signaler les coupables, quelque puissants qu'ils soient, et vous, mon général, vous êtes déterminé, vous l'avez déclaré, à *poursuivre les fripons*, et vous saurez les traquer, dussent-ils se réfugier dans les grottes de l'*Ouled-Ria*.

Je dois aussi vous avertir qu'un *maire* d'Algérie est obligé d'abandonner un tiers de son traitement (en Algérie les maires sont payés) en faveur d'une dame très protégée par une ruine politique (un ex-ministre) !... Voilà dix ans que le malheureux fonctionnaire acquitte ce tribut !... Tout dernièrement, il voulut s'y soustraire, mais un député ministériel lui fit comprendre qu'il fallait s'exécuter ou quitter la place ! Ce fait m'est connu tout particulièrement ; [illegible] convenable d'ordonner une enquête, je vous livrerai des dates et des noms propres...

. . . .

Malgré moi, je suis amené à reparler de l'*honorable société d'accaparement*... Un propriétaire de Bone achète un terrain avant que la société ne soit pourvue de sa concession de *Bou-Hamera*, et, lorsqu'il veut mettre la charrue dans le champ loyalement acquis et payé, il s'aperçoit que la terre est du minerais de fer... Il fait extraire plusieurs tonnes, mais voilà l'*honorable société* qui arrive et qui, en sa qualité d'amie du monopole, veut faire main basse sur les produits de l'extraction... Le propriétaire (*M. Rippert*) se défend ; un jugement du tribunal de Bone le condamne ; il fait appel !... Vous croyez, mon général, que l'estimable société attend l'issue du procès... Ah ! bien oui, *forte de sa conscience et de son bon droit*, elle demande main forte à l'autorité militaire, et, les armes à la main, elle s'empare de la

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 28 AOUT 1847.

UNE MISSION DANS LE MIDI.[1]

—

Marseille, ville située dans la Cannebière. — Ses processions. — Un festin de cannibales. — Commerçants ruinés par l'abondance. — Honorables misères. — Dernière incarnation d'un rossignol.

Au bout de deux heures, nous aperçûmes quelques îlots ; l'un d'eux portait au-dessus des flots le château d'If, où M. Alexandre Dumas emprisonna son illustre Monte-Cristo. De retour à Paris j'ai lu dans le *Courrier de Marseille*, le 12 juillet :

On a remarqué que de nombreux visiteurs abordent journellement au château d'If. Cette affluence inaccoutumée, dans un lieu qui ne saurait offrir aucun genre d'intérêt, même aux curieux les plus intrépides, nous a été ainsi expliquée :

On sait le rôle que joue le château d'If dans le fameux roman de *Monte-Cristo*. Il paraît que le concierge du donjon auquel la liberté individuelle, consacrée par la charte, laisse de longs loisirs, a compris, en lisant ce livre, qu'Alexandre Dumas n'était pas seulement la providence des libraires. En homme intelligent, il s'est mis à l'œuvre, et, moyennant quelques adroits préparatifs, il a pu bientôt introduire les visiteurs dans les cachots de Faria et de Monte-Cristo, et leur montrer la trace du passage souterrain qui servit à l'évasion de ce dernier.

Au moment où le château d'If nous apparaissait à droite, la côte faisait à gauche une brusque retraite, et, dans cet enfoncement, nous découvrîmes entre deux forts, des vaisseaux pressés et une ville tout entière, c'étaient Marseille et son port.

Du port sortaient de beaux navires de commerce, toute voilure déployée, plus près j'aperçus des embarcations lévantines qui me reportaient au temps des galères, des chevaliers de Malte, de Molière et de ses Turcs. Des hommes, à la veste orientale, au bonnet rouge, étaient courbés sur les avirons, à la poupe était assis, les jambes croisés et le turban sur la tête, quelque impérieux mamamouchi. Je me croyais dans le Bosphore.

Le bateau à vapeur aborde à l'entrée du port ; une barque vient me prendre pour me conduire, avec ma malle, au plus beau quai de la ville, mais il faut traverser de triples rangées de navires, heurter des cordes et des chaînes. Marseille renfermait alors tout une flotte arrivant de la mer Noire et chargée de blés. Il y avait dans le port assez de grains pour nourrir toute la France pendant sept jours. Les nombreux navires venus d'Odessa étaient tous montés par des équipages grecs, et ces marins, au teint basané, à la noire chevelure, conservaient leur costume national avec beaucoup de fidélité et d'ensemble ; quelques-uns cependant, il faut en convenir, avaient substitué au bonnet rouge, un léger chapeau de paille qui ne s'harmonisait pas avec la veste galonnée, la ceinture large et les hauts-de-chausse flottants. Je ne m'étais jamais figuré Canaris en chapeau de paille.

J'avais grand faim, et cependant je n'osais pas entrer dans les cafés. Demanderai-je du café au lait? Mais il n'y a ni lait, ni beurre à Marseille, on me rirait au nez. Tels étaient mes préjugés. Je me représentais Marseille comme une ville tout inondée d'huile, et où le lait faisait absolument défaut. De son côté, le Marseillais pur sang ne croit pas qu'il y ait d'huile à Paris. Tous les almanachs ont raconté l'histoire de ce Phocéen qui partait pour la capitale, afin de poser devant un peintre célèbre. — Emporte de l'huile, lui dirent ses amis, autrement les Parisiens vont te peindre au beurre.

Après force hésitations, n'osant me risquer dans un café marseillais de peur d'être ridicule en demandant du lait, qui pourtant ne manque pas, je déjeunai *provisoirement* de pain et d'oranges.

Je ne parlerai pas de mes cours à Marseille, si ce n'est pour remercier encore une fois MM. Boisselot de la bonne grâce avec laquelle ils mirent à ma disposition leur salle magnifique.

Mon arrivée dans la ville phocéenne coïncidait avec le dernier jour des processions. Je vis passer la moins excentrique des processions marseillaises ; on n'y remarquait ni *pénitents* ni *bœuf* gras ; les prud'hommes pêcheurs n'y figuraient pas dans leur habit noir du dix-huitième siècle. Cependant le nombre des cierges et des bannières, les enfants travestis en lévites et en saint Jean-Baptiste, les pavillons de toutes les marines suspendus dans les airs sur la route du cortège, les Artésiennes, les Grecs, les Turcs, les juifs d'Orient, les Marocains bigarrant la foule de leurs costumes, impressionnaient l'imagination.

Tout le long des rues, la procession était encadrée par deux files de chaises couvertes de beautés méridionales : c'était un véritable Longchamp, une exhibition de toilettes ; les Marseillaises regardaient la procession, qui regardait les Marseillaises, et avec raison, car ces dames étaient belles et triomphalement parées.

Quelle ville de [illegible] y court partout ; la vie est chère, mais raffinée. Le Ma[illegible] midi, soupe à sept ou huit heures du soir ; et alors [illegible] restaurants s'offrent à lui à la clarté du gaz et des [illegible] tous les cabinets particuliers s'ouvrent sur une grande galerie vitrée où jaillit une fontaine, où des arbres poussent en pleine terre. Ailleurs le souper sera bien plus original : nous irons en bateau ; traversons le port, atteignons-en l'entrée. Près d'un fort que Louis XIV fit construire et qu'il appelait sa *Bastide*, nom marseillais des maisons de plaisance, s'élèvent de nombreux restaurants imitant l'architecture du kiosque turc ou du pavillon chinois. Ces lanternes de bois colorié s'étudient avec un zèle remarquable à s'intercepter mutuellement l'air et la vue ; mais de loin cette décoration orientale séduit les yeux.

Sur cet emplacement, on ne remarquait, il y a peu d'années, qu'un restaurateur, *Polycar*, tout-à-fait exempt de charlatanisme, abritant ses matelottes sous un simple toit provençal ; mais aujourd'hui Polycar est oublié, distancé, perruque ; son affiche a disparu, sa mémoire survit à peine.

Entrez dans un de ces pavillons dont l'ensemble est appelé la *réserve*, on vous y servira tous les fruits de la mer, le thon non pas mariné et approprié par le pieux M. Aymès aux besoins du carême, mais frais et palpitant encore, la bouillabaisse, soupe au poisson, potage huileux, couleur de safran, dont le cuisinier provençal s'enorgueillit avec justice, la langouste, les oursins, les clovisses.

La coquille de la clovisse ressemble à celle de la moule ; le plus souvent on sert la clovisse crue, vivante et même remuante ; de sa coquille sortent deux longs bras qui vous éclaboussent d'eau salée. Sans se déconcerter, et bien que l'animal serre la lame du couteau, le Provençal le coupe en deux et porte immédiatement la dent sur la chair contractée. Mais je ne pus m'habituer à ce repas de Polyphème, et je voudrais savoir ce que pensent de la race humaine les philosophes de la race des clovisses.

Un habitant du nord, un *Franciot*, en présence d'un plat de clovisses, est déconcerté comme l'Européen dans un dîner chinois en face des vers de mer et des nids d'hirondelles. J'ai mangé cependant la moitié d'une clovisse *exécutée* par une main provençale. Cela ne vaut pas l'huître.

Ce n'est pas seulement à table que le Marseillais déploie son luxe, c'est dans sa mise. Le premier tailleur de la cité phocéenne, M. Andiol, est un artiste et presque un homme d'état. Il ne s'asservit point à reproduire en esclave les modes parisiennes, il a son style, sa coupe : il fait école. — Monsieur Andiol, mon habit fait un pli. — Monsieur, si ce pli n'existait pas, il faudrait l'inventer, c'est lui qui donne au vêtement son caractère.

Le ciseau de M. Andiol n'est point banal et ne fonctionne pas pour le premier venu. Un étranger passant par Marseille avait commandé un habit au célèbre tailleur (*commandé*, quel mot inconvenant ! commande-t-on des chefs-d'œuvre ?) Les mesures étaient prises ; mais l'habit n'arrivait pas ; notre voyageur court chez le grand homme. — Et mon habit ? — Monsieur, j'ai eu la faiblesse de vous prendre mesure,

(1) Voyez la *Démocratie* des 18, 19, 20 et 21 août.

Les travaux du môle d'Alger ont donné lieu à des débats scandaleux : un ingénieur, *M. P.....*, a été rappelé pour une affaire de pouzzolane, et tout a été dit ; car on craignait les conséquences d'une enquête publique et sérieuse en France, comme aujourd'hui on redoute les débats devant un *jury*.

Cette affaire *P.....* doit attirer votre attention, mon général, car non-seulement le gouvernement a été *scandaleusement* PILLÉ, mais les travaux si chèrement payés sont défectueux et menacent déjà ruine.

Je vous ai parlé du môle : pour la cathédrale, j'ai les mêmes accusations à porter, incurie, inintelligence, gaspillage, concussion ! — Pour les alignements, le percement des rues, les canaux, égouts, fontaines, pavage, les monuments publics, etc.; l'incapacité, l'illogisme le disputent à la fraude et au *vol* ! Oui, au *vol*, et je le PROUVERAI plus tard devant une *commission d'enquête* ou devant le JURY.

Si maintenant j'entre dans toutes ces DIRECTIONS, si nombreuses et si désastreusement inutiles, je rencontre des chefs sans *initiative*, sans *vouloir*, sans *capacité*, et le plus souvent sans *moralité*

Aux finances, le désordre et une odieuse fiscalité ; à la *direction générale de ces directions*, l'incohérence et la tyrannie; à la *direction de l'intérieur*, la plus criminelle faiblesse, la plus révoltante servitude, des récriminations, des futilités, jamais de faits. Les travaux d'assainissement, d'irrigation sont en souffrance, les villages dans la misère, les hôpitaux sans organisation, sans ressources... à la *direction des travaux publics*, sinécures scandaleuses, incapacité, gaspillage et dilapidation sans résultat ; au *conseil du contentieux*, beaucoup de publications sans fruits pour l'avenir! partout, mon général, le désordre est à son comble.

Cet état de chose est alarmant, *et quelles que soient les améliorations que vous apportiez dans le système administratif, elles n'auront aucun résultat si les* HOMMES NE SONT PAS CHANGÉS.

. . . .

Une ENQUÊTE seule sortira le ministère de la position cruelle où l'ambition, le monopole, la corruption l'ont placé ; une ENQUÊTE prouvera que les bons citoyens sont ceux qui ont le courage d'éclairer le pouvoir ; une ENQUÊTE, enfin, permettra à l'Algérie de se soustraire à ce régime déshonorant pour le pouvoir, avilissant pour la France.

Oui, mon général, il faut une ENQUÊTE ; songez-y, la patrie s'est émue de tous ces scandales ; la morale publique a été outragée, il faut que les coupables soient convaincus et frappés.

ITALIE. — Nous lisons dans l'*Alba*, journal de Florence, en date du 19 août :

Dans les lettres et les relations verbales que nous recevons de la Romagne, il ressort clairement que l'esprit guerrier s'y est réveillé avec une admirable énergie. Les âmes sont extrêmement agitées ; hommes, femmes, [illegible] tous [illegible] une guerre et ne la craignent pas. Les gardes civiques s'arment avec une grande rapidité, tous les passetemps sont délaissés, les théâtres vides et les casernes remplies.

Partout on entend le bruit des chants guerriers et patriotiques ; partout on voit préparer les armes, s'exercer aux manœuvres militaires, s'exhorter réciproquement. Les conseils communaux déclarent « être prêts à tous les sacrifices de vie et de propriété pour défendre l'indépendance. »

La plus grande partie du clergé appuie cet élan patriotique, et, comme le clergé régulier de Perugia, proteste que « au roulement des tambours il ajoutera le bruit du tocsin. »

Depuis un grand nombre de siècles ces provinces n'avaient vu un accord aussi admirable entre gouvernants et gouvernés. Les ennemis [illegible] devient un acte d'iniquité contre lequel la moralité de l'Europe entière se révoltera.

Nous n'avons foi dans aucun secours étranger, et nous ne saurions en désirer ; nous avons souffert trop d'insignes trahisons et de lâches abandons pour pouvoir nous fier aux étrangers.

L'Italie ne doit se confier que dans le cœur et le bras de ses enfants; elle doit être fermement convaincue que les réformes libérales n'ont qu'une vie éphémère lorsqu'elles viennent du dehors et ne sont pas arrosées de notre sueur et de notre sang.

Nous ne pouvons, malgré cela, nous dispenser de citer avec plaisir les paroles suivantes du *Times*, journal quasi-ministériel, et l'organe peut-être le plus influent du journalisme anglais. On y lit : « Lord Palmerston saura reconnaître et maintenir l'indépendance des plus petits Etats d'Italie, et notamment des domaines du pape... Nous montrerons que nous savons résister en Italie, où nos navires ont un accès facile dans tous les points de la côte. »

Cette déclaration est explicite et catégorique et pourra avoir une grande influence sur les évènements d'Italie.

Si on nous demandait pourquoi nous mettons tant d'importance dans les déclarations du *Times*, et aucune dans celles des *Débats*, nous n'hésiterions pas à répondre que la France et l'Angleterre ont toutes les deux *intérêt* à l'indépendance et aux réformes libérales d'Italie, mais que M. Guizot a toujours sacrifié les intérêts de la France, tandis que Palmerston n'a jamais sacrifié ceux de l'Angleterre.

En France, nous espérons et avons pleine foi dans la généreuse sympathie du peuple ; en Angleterre, nous n'espérons et ne comptons que dans les intérêts du gouvernement ; et encore pour n'avoir d'eux que le secours moral qui est aujourd'hui si puissant en Europe, car, du reste, Rome ne doit compter que sur l'énergie de son peuple, sur la coopération active de l'Italie entière, sur l'esprit de liberté qui agite tous ses habitants depuis les Alpes jusqu'à l'Etna, sur les bonnes intentions de Pie IX et sur le prestige religieux qui a toujours environné la chaîre de Saint-Pierre lorsqu'elle a fait retentir le cri de liberté.

— Nous avons dit que le roi de Naples avait senti la nécessité d'entrer dans la voie des réformes ; qu'il avait diminué le prix du sel et aboli le droit de mouture ; on ajoute qu'il a permis l'introduction de quelques-uns des journaux de Rome, dont l'entrée était interdite jusqu'ici ; dans ces derniers temps, on avait défendu jusqu'au *Diario di Roma*.

On avait aussi tout récemment refusé au marquis d'Azeglio, sujet sarde, le visa de son passeport pour se rendre à Naples : on vient de le lui offrir. (*Idem.*)

— Il nous paraît bien difficile que l'Autriche renonce définitivement à une intervention méditée depuis plusieurs mois. Si ses troupes ont quitté Ferrare, ce sera sans doute parce qu'elles n'auront pas osé risquer un conflit sans être sûrs d'avoir le dessus. Dans ce cas, il est fort probable qu'on attendrait des renforts, et que la complication ne serait qu'ajournée.

Du reste, toutes les correspondances arrivées d'Italie s'accordent à présenter le peuple romain comme transporté d'enthousiasme et décidé à résister vigoureusement aux agressions des soldats de l'Autriche.

Le même mouvement semble se prolonger en dehors même des Etats romains.

En Toscane, les esprits sont très agités, et l'on regardait comme presque certain que le grand-duché aurait bientôt un nouveau ministère, qui serait composé ainsi qu'il suit :

Le prince Corsini, gouverneur de Livourne ; le comte Serristori, gouverneur de Pise ; les marquis Capponi et Ridolfi. Ce sont les hommes les plus estimés de la Toscane.

On donnait aussi comme chose certaine l'organisation prochaine de la garde nationale. (*Presse.*)

— Le *Morning-Chronicle* contient, au sujet des affaires d'Italie, un article très hostile contre le gouvernement autrichien. Ce journal, [illegible]

« Une nouvelle importante vient de se répandre dans notre ville. On dit que le roi Charles-Albert a formellement protesté contre l'occupation de Ferrare par les Autrichiens. Cette protestation aurait été envoyée à toutes les puissances. Outre cela, le roi aurait écrit au pape pour mettre à sa disposition son armée et sa marine, dans le cas où l'indépendance des Etats pontificaux serait attaquée par l'Autriche.

» On ne peut pas se faire une idée de l'enthousiasme produit par cette nouvelle. Il était question de faire une illumination générale aujourd'hui même ; mais, comme on dit que la protestation sera publiée dans le journal officiel de demain, on attendra probablement demain soir pour faire cette démonstration. »

On remarque que la *Gazette piémontaise*, journal officiel de Turin, rapporte depuis quelques jours les articles des journaux de Rome, de Bologne et de la Toscane, favorables aux réformes et contraires à l'intervention autrichienne.

— On lit dans une lettre de Rome :

« Rome est dans la stupéfaction. Ferrare est occupée, l'Autriche a tiré le glaive, le sang a coulé. Aux armes! A ce cri parti du Capitole, cinq mille jeunes gens, l'élite de la société romaine, se sont présentés au gouvernement pour marcher au besoin comme volontaires contre l'étranger. Les listes de souscription se couvrent de signatures. Que le Saint-Père s'écrie *A moi* ! et tout Rome en armes répondra *Présent* !

» Un conseil de cardinaux a été convoqué immédiatement; le Saint-Père, vivement ému de l'atteinte portée à sa triple couronne, a dit qu'il protesterait, « et si l'on méprise ma protestation suprême, a-t-il ajouté
» avec énergie, je lancerai contre Vienne une excommunication ; si
» l'on méprise cette excommunication, je ferai un appel à mon peuple,
» et le labarum à la main, je marcherai contre les Autrichiens. »

» Le jour où Pie IX arborera l'étendard de la croix contre les barbares du Nord, vingt-cinq millions d'hommes s'enrôleront pour cette sainte croisade. »

Assassinat de Mme la duchesse de Praslin.

Voici quelques détails sur la visite de M. le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas à M. de Praslin :

Cet ecclésiastique a été appelé, mardi dernier, à 9 heures du matin, par M. le chancelier, et il s'est rendu avec empressement à la prison du Luxembourg. Il n'est pas vrai, comme l'ont dit plusieurs journaux, que le moribond n'ait pas pu lui dire deux mots de suite. M. le curé est resté jusqu'à onze heures et demie auprès du malade, qui l'a reçu volontiers; il est retourné au Luxembourg à deux heures, et après s'être entretenu de nouveau avec M. de Praslin, il lui a administré le sacrement de l'extrême-onction, en présence de M. Pasquier, qui était à genoux dans le plus profond recueillement.

Au moment où le prêtre se disposait à se retirer, le malade lui a pris la main en lui disant avec émotion : *Que de bien vous m'avez fait* ! Puis, il l'a prié de lui laisser l'image du crucifix ; une demi-heure après il n'existait plus.

M. le maréchal Sébastiani est arrivé hier à son hôtel, accablé sous le coup de l'affreux évènement qui l'a frappé dans ce qu'il avait de plus cher.

Après être descendu un moment chez son frère, le général Tiburce Sébastiani, il est rentré à son hôtel, accompagné de son médecin. L'infortuné vieillard est entré au rez-de-chaussée de son hôtel, passant près de la chambre à coucher de sa fille, il s'est arrêté un moment devant la porte en sanglotant, et après quelques instants d'un silence déchirant il est remonté dans son appartement.

Deux aides-de-camp ont été envoyés au maréchal, au nom du roi, de la reine et de toute la famille royale, pour lui donner quelques consolations, s'il est possible.

---

mais vous n'aurez pas d'habit. — Vous craignez de ne pas être payé ? N'ayez point d'inquiétude (et l'étranger tirait de sa poche un billet de cinq cents francs). — Non, monsieur, je n'ai point de pareilles craintes ; mais, pour obtenir de moi un habit, il faut m'avoir été présenté ; autrement on viendrait ici avec des billets de mille francs, et je serais obligé de travailler pour tout le monde.

Pour le luxe et pour la cherté de l'existence, Marseille ressemble au Havre. Ces villes commerciales prélèvent le produit le plus net de toutes les industries ; on y remue l'or à la pelle. Aussi, en décrivant à Marseille, dans mon cours, les vices de notre état social, je glissai rapidement sur la misère, dont je voyais peu d'exemples. Je m'étendis davantage sur la fourberie, engendrée par le commerce anarchique, sur la falsification de toutes les denrées, notamment du savon et de l'huile, sur la banqueroute enfin, qui rend le sort du commerçant si précaire et si tourmenté. Je fus parfaitement compris, et je devais l'être, car le lendemain de cette leçon une banqueroute de dix millions jetait la consternation sur la place.

Par suite de l'anarchie universelle, en l'absence d'un lien qui unisse toutes les forces nationales, les villes commerçantes, les ports de mer surtout gagnent aux souffrances de la nation. Leur intérêt est directement contraire à celui de la masse. Marseille a fait cette année d'excellentes affaires par suite de la disette de grains. Lorsque j'habitais cette ville, les arrivages multipliés de blés d'Odessa, l'approche d'une heureuse moisson consternaient les négociants qui avaient spéculé sur la continuation de la hausse. Pour eux, l'abondance générale devenait une calamité.

J'ai dit qu'à Marseille il n'y avait pas d'indigents. Ce fait est relatif. Il y en a beaucoup moins que dans les villes manufacturières comme Rouen et Mulhouse, mais il y a des pauvres à Marseille; ils y sont plus misérables qu'ailleurs à cause du prix élevé de tous les objets nécessaires à la vie ; on trouve au coin de plus d'une rue des mains tendues et les pauvres honteux, les blessés des batailles commerciales, les victimes d'une faillite innocente allant travailler comme scribes dans les bureaux de leurs anciens concurrents, n'est-ce pas là de la misère et de la plus dure ?

Je logeais à Marseille à l'hôtel Paradis, là je reçus plusieurs visites désolantes. Les malheureux sont attirés par toute publicité, si modeste qu'elle soit ; ils vont à l'homme dont on parle et qu'ils croient généreux, comme les phalènes vont à la lumière. J'écoutai avec tristesse la confidence de l'artiste dramatique sans emploi, mourant de faim à la lettre, malgré le talent facile à deviner dans son geste et dans la vibration de sa voix. Qu'un malheureux vieillard me permette aussi de parler de lui, je ne le nommerai point, je ne mettrai personne sur sa trace, car je sais tout ce qu'il y a de fierté dans son indigence, mais cet homme représente tout une catégorie qu'il faut plaindre et secourir.

J'étais en conférence avec plusieurs phalanstériens, lorsqu'un vieillard, qui me parut avoir au moins soixante-dix ans, entr'ouvrit timidement la porte. Voyant que je n'étais pas seul, il se retira ; je ne pus le déterminer par aucune instance à entrer et à s'asseoir.

Il revint le lendemain. Je vis alors que sa boutonnière était ornée de plusieurs décorations étrangères ; mais sa redingote montrait la corde ; ses vêtements, sans être encore des haillons, ce qui ne pouvait tarder longtemps, annonçaient déjà le dénuement absolu.

— Monsieur, me dit-il, je suis né italien ; j'ai été chef de bataillon au service d'Espagne, voici les pièces qui le prouvent. Exilé comme esparteriste, je végète ici sans retraite, sans subvention, sans emploi...

Le vieillard me parla de sa famille, des illusions de sa jeunesse, de la misère affreuse qui étreignait ses vieux jours ; il pleura... C'est une triste chose qu'un vieux militaire décoré qui pleure de faim. Il me dit que son espoir unique était la mort, et que, s'il était plus jeune, il se la donnerait de ses propres mains.

Le commandant voulait essayer toutefois d'une dernière ressource. Il avait encore une sœur en Italie ; elle pourrait l'aider à vivre près d'elle ; mais il fallait cheminer jusqu'à la frontière, et, pour cela, rassembler une modique somme. — Monsieur, me dit le vieillard, on vous donne un banquet ce soir, ne pourriez-vous, sans me désigner, exciter vos amis à faire quelque chose pour un malheureux, et à consacrer une fête par une bonne œuvre ?

Je l'aurais voulu, car mes efforts personnels ne suffisaient pas, mais je dus soumettre d'abord la proposition du vieil officier aux commissaires du banquet et l'on me fit entendre qu'elle n'était pas réalisable. Nous ne pouvions faire appel à une réunion nombreuse, en faveur d'une infortune dont il fallait vérifier les titres, nous ne pouvions prélever sur des ouvriers, pour qui le banquet même était un sacrifice, cette contribution inattendue. Je cédai avec regret à ces observations, et, quand le commandant se présenta le lendemain pour connaître son sort, je ne pus lui répondre que par un serrement de main ; le coup fut pénible pour lui, mais j'achèverai le portrait de cet homme honorable en disant qu'il se résigna tristement et qu'il me remercia de mes intentions à son égard aussi cordialement que si elles s'étaient réalisées.

Que de malheureux souffrent ainsi en France, réussissant par mille expédients, à s'empêcher de mourir, mais ne vivant pas!

L'amitié des phalanstériens, leur société constante, faisaient diversion au sentiment pénible, excité en moi par toutes ces plaies. Les entretiens que j'avais à l'Athénée avec les disciples de Fourier chaque jour plus nombreux à Marseille, étaient alors un bonheur et seront toute ma vie un regret. Je ne crois pas que je me retrouve encore au sein d'une réunion de caractères aussi sympathiques, aussi heureusement contrastés, formant un concert aussi harmonieux. Je n'oublierai jamais A. qui, sous l'apparence du flegme, cache une conviction si chaleureuse; S. aux dehors si méthodiques, si graves, si mesurés, à l'enthousiasme si sincère; Sch. qui m'apparaît comme une seule âme vivant en quatre personnes, celles d'un honorable négociant, de sa femme, de son fils, de sa fille, tous étroitement unis par leur amour mutuel et par leur confiance dans la science de Fourier, groupe que nous montrerons avec orgueil à tous ceux qui nous accuseraient de relâcher les liens de famille.

Je ne puis nommer tous nos amis, mais je saluerai de loin ***, qui joint tant de fermeté à tant de grâce dans les manières, un caractère si décidé si viril, à des dehors si affables, à un cœur si chaud; notre marine est loin d'être déchue si elle compte beaucoup de semblables officiers.

Que les autres me pardonnent, ils sont omis, ils ne sont pas oubliés; cependant compromettrais-je mon jeune ami Zafari en écrivant ici son nom tout entier? Vraiment je ne le pense pas, Zafari c'est l'entrain, la vie du groupe marseillais, c'est la raillerie gracieuse, inoffensive. Zafari, qui est né italien, qui est français maintenant, qui habitera Londres l'année prochaine, est fait pour unir les groupes et même les nations ; aussi a-t-il la mimique très développée ainsi que le don des langues. Il parle italien comme un natif de Sienne; français mieux qu'un Marseillais, et nul gentleman ne sait aussi bien que lui dire *how !*

Quand je me promenais dans Marseille avec Zafari, j'étais confondu de le voir aborder des Marocains, des Egyptiens, des Musulmans de toutes les couleurs; il parlait à chacun dans son jargon, tous comprenaient, répondaient même.

Et puis Zafari est un théâtre vivant; il sait jouer à lui seul cinq ou six personnages reproduisant le son de voix, les gestes et les tics de l'homme observé seulement une fois; rien ne lui échappe de ce qui caractérise les individus et les races. On se croit dans le port de Gênes ou de Livourne, lorsque notre ami, pour imiter le patron italien qui appelle les gens d'un navire, s'est écrié : *Oh hé bastimenti*.

Pour ne pas offenser la modestie de Zafari, je ne signale ici que ses qualités les plus superficielles. Je ne parlerai ni de son intelligence ni de son cœur. J'ajouterai seulement qu'il joue très bien de la flûte, ce dernier éloge n'étant pas de nature à lui faire perdre la tête.

Au surplus Zafari, dans ses existences antérieures, doit avoir été rossignol, sa légèreté, son gazouillement, tout le prouve; il n'est pas étonnant qu'il retrouve ses anciens chants sur l'instrument de Tulou.

VICTOR HENNEQUIN.

(*La suite prochainement.*)

M. le chancelier Pasquier et MM. les pairs membres de la commission d'instruction se sont réunis aujourd'hui pour délibérer sur la question de juridiction qui devra être saisie de l'instruction de l'affaire, tant à l'égard de Mlle de Luzzi-Desportes que de tous autres.

La commission a entendu M. le juge d'instruction Legonidec sur les perquisitions faites au château de Praslin et au domicile de Mlle de Luzzi. On a inventorié hier, dans les cabinets des juges d'instruction, tous les papiers saisis dans les dernières perquisitions, et qui consistent en lettres de la duchesse de Praslin à son mari, en brouillons de lettres de ce dernier tant à sa femme qu'à Mlle de Luzzi, enfin de lettres de cette dernière au duc.

On nous assure qu'une partie de la correspondance de Mlle de Luzzi avec le duc offre un très vif intérêt.

Mlle de Luzzi a subi un nouvel interrogatoire devant la commission. Ses réponses sont, dit-on, plus brillantes, plus saisissantes encore que dans ses deux premiers interrogatoires.

Interrogée le 19 août par M. Broussais, juge d'instruction, au moment où elle venait d'être écrouée à la Conciergerie, comment elle avait appris l'horrible évènement, elle répondit que c'était M. Rémy, professeur de littérature des demoiselles de Praslin, et sa femme qui vinrent le lui annoncer. Ils la trouvèrent si troublée qu'ils l'emmenèrent chez eux, rue de la Ferme-des-Mathurins, où elle resta jusqu'à 8 heures du soir. C'est là que vint la chercher un agent de police.

Aux demandes du magistrat sur de graves torts qu'elle aurait à se reprocher envers la duchesse de Praslin, en ce qu'elle aurait tenté d'enlever à l'épouse l'affection du mari et à la mère celle de ses enfants, Mlle de Luzzi dit :

— Non monsieur, jamais! jamais!! A mon entrée dans la maison de Praslin, le ménage était déjà dans un état fâcheux. M. le duc voulait seul diriger l'éducation de ses enfants ; du moins Mme la duchesse me l'a dit. Mme de Praslin ajouta, après m'avoir entretenue longtemps de cette prétention de son mari, que ce serait à M. le duc que j'aurais à rendre compte. M. le duc, de son côté, m'en dit autant. Trois gouvernantes s'étaient succédé dans la maison en quelques mois : Madame n'avait pu s'accorder avec aucune.

Mlle de Luzzi ajoute que M. de Praslin lui dit d'abord qu'elle logerait seule avec les enfants dans une partie de l'hôtel ; qu'elle mangerait seule avec eux, et qu'ils ne feraient que voir leur mère. Mlle de Luzzi refusa d'agréer cette proposition, et déclara qu'elle n'accepterait pas la place qu'on lui offrait. Le duc alors décida que l'institutrice et les enfants mangeraient avec la famille, mais que les enfants resteraient sous sa tutelle et sous sa direction exclusives.

Mlle de Luzzi attribue à une ancienne gouvernante tous ses différents avec la duchesse. Cette gouvernante prétendit qu'elle éloignait les enfants de leur mère.

Plus tard, pendant un séjour au château de Vaudreuil, où Mlle de Luzzi était seule avec la duchesse, cette dernière concourut aux lectures et à la direction des études de ses huit enfants. A son arrivée, le duc l'ayant appris, en fut très mécontent ; il exprima un peu vivement ce mécontentement, et la duchesse s'abstint. Au château de Praslin, où l'institutrice et les huit enfants vécurent tout à fait à part, hormis les repas, qui se prenaient en famille, Mlle de Luzzi se défend d'avoir jamais cherché à éloigner les enfants de leur mère.

Il existait, dit Mlle de Luzzi, entre le duc et la duchesse des causes de dissensions qu'il n'était pas en mon pouvoir de faire cesser.

J'ai eu grand tort, dit-elle, peut-être d'accepter cette position, mais je n'ai jamais cherché à blesser volontairement la duchesse. S'il m'est arrivé de lui répondre quelquefois avec vivacité, c'est que j'avais été blessée moi-même d'une manière cruelle. Mlle de Luzzi croit que les motifs de mauvaise humeur presque constante dans son intérieur, provenaient de ses dispositions à dominer son mari et ses enfants, prétention à laquelle le duc de Praslin résistait opiniâtrement.

Mlle de Luzzi avoue que parfois Mme la duchesse exprimait à son égard des sentiments de jalousie qui n'étaient pas fondés le moins du monde ; cependant la plupart du temps Mme de Praslin était envers elle convenable sans être affectueuse ; souvent même cela lui a fait oublier son injustice. Mlle de Luzzi n'avait pas de fortune, aucun ami à Paris ; elle devait tenir à conserver une position acquise, avec d'autant plus de résignation que le duc lui avait promis, dit-elle, de lui faire une pension si elle avait le courage, malgré tous les dégoûts qu'elle était appelée à subir, de terminer l'éducation de ses trois filles aînées. Elle comptait que le chiffre de la pension, une fois l'éducation terminée, serait de 1 500 fr. par an, ou de 500 fr. par chacune des jeunes filles.

On assure, comme nous l'avons dit déjà, que Mlle de Luzzi a déclaré d'une manière formelle que Mme la duchesse ne lui avait jamais exprimé le moindre soupçon de relations intimes entre elle et son mari. — Mme la duchesse a pu le dire à d'autres, ajoute-t-elle, mais jamais à moi.

Il y a deux ans, étant allée en Corse avec ses élèves dans l'une des terres du maréchal, un journal ayant publié qu'elle s'était enfuie avec M. le duc de Praslin, elle résolut de quitter immédiatement la maison. Ce fut M. le maréchal, père de Mme la duchesse, qui s'y opposa, en représentant que ce serait donner de la consistance à une pareille rumeur. Mme la duchesse témoigna une grande froideur et même du mécontentement de voir Mlle de Luzzi revenir sur sa détermination, et rester dans la maison. Cependant ces préventions semblaient s'être insensiblement affaiblies. Depuis un an surtout, la duchesse était devenue bienveillante pour elle.

Dans le courant de l'hiver dernier même, Mme de Praslin n'allait pas au spectacle, au bal avec ses filles, sans offrir à Mlle de Luzzi une place près d'elle. Au premier de l'an dernier, Mme la duchesse lui donna des témoignages d'affection.

Plusieurs fois, Mme de Praslin l'a entretenue de projets de mariage pour ses demoiselles, et l'a priée de faire entrer M. le duc dans ses vues.

Mlle de Luzzi refusa d'intervenir dans ces circonstances, ces sortes de projets étant toujours choses trop délicates.

Mlle de Luzzi ajoute qu'elle fut atterrée lorsqu'au mois de juillet dernier un prêtre, ami de la maison, vint lui dire que sa présence dans la famille de Praslin était un sujet de trouble, et qu'elle n'y pouvait rester plus longtemps.

Nous rapportons en substance les réponses de Mlle de Luzzi, d'après les dires d'une personne que nous devons croire bien informée.

— Oh! non! non! non! non! messieurs, dites-moi que cela n'est pas. C'est impossible, lui! lui! qui ne pouvait pas voir souffrir un de ses enfants! Non, ne me dites pas que c'est lui ; qu'il s'élève des charges graves! Dites : C'est un soupçon qui ne se justifiera pas! non! non!!!

(Elle est tombée plusieurs fois à genoux et a joint les mains en inclinant la tête à terre.)

— Oh! dites-le moi, messieurs, je vous prie... Mais non!... vous me

On lit dans la *Gazette de France* :

Cette nuit, entre une heure et deux heures du matin, le cadavre du duc de Praslin, placé dans un cercueil, a été chargé dans une voiture qui a disparu par l'allée de l'Observatoire du jardin du Luxembourg, et a été emporté on ne sait où. Quelques sergents-de-ville et les employés seuls de la prison, avec un commissaire de police, assistaient à cette operation.

Le cœur, le cerveau et les intestins du duc ont été placés dans des bocaux et portés à la clinique de l'Ecole de Médecine, pour les expériences des chimistes toxicologues.

La consigne des gardiens de la prison a été levée ce matin ; néanmoins la prison est toujours gardée militairement, et quelques sergents-de-ville étaient encore en observation dans la rue de Vaugirard, parfaitement tranquille.

Dès dix heures, ce matin, M. le procureur-général, M. le procureur du roi et quelques autres personnes étaient réunis à la chancellerie du Luxembourg.

A dix heures et demie, les médecins chimistes y arrivaient aussi, venant de la clinique de l'Ecole de Médecine. Il s'agissait d'entendre la lecture de leur rapport avant la mise au net pour sa présentation à la cour des pairs, lundi prochain.

Les chroniques diverses vont toujours leur train. On assure qu'il y a cinq ou six ans, un soir que la duchesse se promenait dans le magnifique parc de Vaux-Praslin, la détonation d'une arme à feu se fit entendre dans une cepée, et une balle vint effleurer légèrement la tête de la duchesse. Aucune enquête, aucune recherche n'eurent lieu, et l'affaire fut éteinte dans l'intérieur du château et de la famille; mais toutes les personnes de la maison restèrent et sont encore convaincues que le duc était l'auteur de cette tentative d'assassinat.

On dit que Mlle de Luzzi ne sera pas traduite en justice, attendu qu'ordre aurait été donné de terminer cette affaire, par un arrêt de non-lieu de la part de la chambre des mises en accusations.

Le *Moniteur parisien* annonce que le cercueil du duc de Praslin a été transporté au cimetière du Sud, où il a été descendu dans la fosse désignée et recouvert en présence de MM. Elouin, Monvalle et de l'Hôpital. Un procès-verbal a été dressé.

On lit dans le *Journal du Havre* :

« Parmi toutes les versions qui circulent sur l'horrible attentat dont Mme la duchesse de Praslin a été la victime, en voici une que nous trouvons dans une correspondance particulière, et qui ne manque pas de vraisemblance :

« Tout le monde a été stupéfait, en même temps que de la brutale férocité de l'assassinat, de tout ce qu'il y avait d'insensé dans le moyen, qui provoquait immédiatement l'action de la justice et lui dénonçait un coupable par des preuves accablantes. Nous croyons savoir de bonne source que les investigations officielles de la justice ont constaté des faits qui seraient de nature à modifier sensiblement les récits publiés tout d'abord et les impressions que l'opinion publique en a reçues.

» L'assassinat, qui devait répandre des flots de sang, n'aurait pas été consommé sans être précédé d'une autre tentative.

» Le duc de Praslin serait entré dans la chambre de sa femme, non en se précipitant violemment sur elle un poignard à la main, ou en tâchant d'arriver sans bruit à son lit pour l'y surprendre par un coup de cet instrument ; il se serait approché d'elle sans aucun mystère. Loin de l'effrayer, il aurait cherché à ranimer sa tendresse, et ce serait dans un moment où elle se serait livrée à lui avec une entière confiance, que, par un brusque mouvement, il aurait tâché de lui passer un lacet par dessus la tête autour du cou pour l'étrangler. Il voulait la pendre ensuite, et faire croire ainsi à un suicide. On nous a assuré que les rapports des médecins ont constaté cette tentative de strangulation, qui aurait évidemment précédé les autres moyens de meurtre.

» Le lacet n'ayant pas été assez lestement et habilement dirigé, la duchesse aurait pu le repousser ; c'est alors que le duc, voyant que cette tentative n'avait pas réussi, et qu'elle le perdait, aurait eu recours, dans une sorte de délire furieux, aux autres armes dont il s'était pourvu ; une trace de sang a été constatée tout autour de la chambre. La duchesse, dans une lutte longue et trop inégale, tantôt fuyait devant l'assassin, qui, alors, la frappait par derrière, tantôt, se sentant atteinte, lui faisait face, renversait les meubles pour les placer entre eux, tandis que les coups de poignard lui perçaient les bras, la gorge, la poitrine. Un mystère impénétrable couvrira toujours ce drame horrible et sanglant. Cependant, nous le répétons, c'est ainsi que les constatations faites, tant sur le corps de la duchesse que dans l'appartement, les blessures, les traces de sang, l'état des lieux et des symptômes reconnus par les médecins, semblent en expliquer les effroyables péripéties. »

FAITS DIVERS.

Le chancelier de France, président de la Cour des pairs, a prévenu MM. les membres de la Cour que la réunion indiquée pour samedi n'aura lieu que lundi 30 août, à une heure.

— La reine a fait célébrer, jeudi dernier, dans la chapelle du château d'Eu, un service pour le repos de l'âme de Mme la duchesse de Praslin.

— Le *National* annonce ce matin la mort de Fréderic Soulié, après une longue et cruelle maladie. Ses amis ne seront pas seuls à le regretter. M. Soulié était dans la virilité de l'âge et du talent ; il pouvait encore nous donner de beaux drames et des romans remarquables. Nous publierons très prochainement un article sur la vie et les œuvres de ce romancier populaire.

— Par suite de la nomination de M. Ressigeac aux fonctions de procureur-général à la cour royale de Nimes, et de M. le baron Jamin au grade de colonel, deux ordonnances du roi, en date du 25 de ce mois, ont convoqué à Montmédy et à Carcassonne, pour le 18 et 25 septembre, le 5e collége électoral de la Meuse et le 1er collége électoral de l'Aude, à l'effet d'élire chacun un député.

— On écrit de Toulouse, 19 août :

« Par arrêt de la chambre des mises en accusation du 16 août, Delcuing, prêtre desservant la commune de Lieusac, a été renvoyé devant la cour d'assises de l'Ariège, comme accusé du crime de détournement d'une jeune fille mineure. Delcuing est en fuite : on le croit en Espagne, et on va demander l'extradition. »

— Le *Standard* reproduit le bulletin suivant, qui avait été reçu par

[illegible] satisfaisante les discussions entre la république orientale de l'Uruguay et le général Rosas. »

— La Prusse, qui s'efforce de naître au régime constitutionnel, nous donne déjà sur ce sujet de fort utiles leçons. Gouvernement et partis, tous en Prusse paraissent s'entendre sur un point : ils ne veulent pas de l'admission des fonctionnaires dans la Diète ; ils ne veulent pas que le pouvoir représentatif soit confié à des hommes dont l'indépendance n'existe pas, ou peut au moins être soupçonnée. On ne saurait avoir plus de prudence que n'en montre l'opinion prussienne ; s'il était nécessaire de s'édifier, nous pourrions citer de nombreux exemples.

Mais qui ne connait cette triste histoire d'un grand pays qui a eu cinquante ans de combats et de révolutions pour aboutir à la conquête d'un régime représentatif, dominé, sans initiative, sans idées, sans ardeur, par une obéissante majorité de fonctionnaires!

Voici un fait assez curieux qui se trouve dans une correspondance adressée de Berlin, 17 août, à la *Gazette de Weser* :

« On assure, dit cette correspondance, que le baron de Vincke et le comte de Schwerin ont donné leur démission des fonctions de *landrath* (sous préfets), qu'ils exercent, le premier en Westphalie, et le second en Poméranie. Tous deux resignent leurs fonctions pour être à leur aise dans l'accomplissement de leurs devoirs comme membres de la Diète. Ce qui a le plus décidé ces deux membres distingués de l'assemblée prussienne à cette démarche, c'est, dit-on, l'intention qu'a le gouvernement de refuser dans certains cas aux fonctionnaires l'autorisation de prendre part aux travaux de la Diète. »

NOUVELLE ÉVASION. — Nous lisons dans la correspondance parisienne de la *Gazette de Lyon* :

« On annonce que M. Granier de Cassagnac vient d'être chargé par le gouvernement d'une mission en Amérique, et que son départ aura lieu très prochainement. »

Telle serait donc la réponse de M. Duchâtel à M. Emile de Girardin; telle serait la justification des vanteries de M. Granier de Cassagnac sur son inviolabilité.

M. de Girardin accuse nettement son ancien confrère en journalisme conservateur d'avoir vendu moyennant 100 000 fr. un privilège de théâtre et offert aux délégués des maîtres de poste de leur faire voter une loi d'indemnité moyennant 1 200 000 fr. de pot de-vin. A moins de deux mois de là, M. Granier de Cassagnac comparait aux assises comme témoin et s'entend dire par le président qu'il est convaincu d'avoir fait trois mensonges dans sa précédente déposition. Et le ministère choisirait ce moment pour mettre l'Océan entre M. Granier et les accusations qui le poursuivent. Mais ce ne serait plus là un refus d'enquête, ce serait un acte manifeste de protection, de solidarité, de complicité. (*Gazette du Midi*.)

MÉDAILLE MIRACULEUSE. — On écrit de Mayet au *Courrier de la Sarthe* :

« Il vient de me tomber entre les mains un bien précieux petit livre, il porte : *Notice historique sur l'origine et les effets de la nouvelle médaille frappée en l'honneur de l'immaculée conception de la très Ste-Vierge, et généralement connue sous le nom de médaille miraculeuse.* Ce merveilleux petit livre relate toutes les guérisons opérées, après les médecins, par la sainte médaille miraculeuse, je vais vous en citer quelques-unes, afin que vous puissiez connaître l'importance de cet ouvrage :

» Un jeune homme de Coulommiers (Seine-et-Marne), atteint d'épilepsie, suivant quelques personnes, et de rage, suivant quelques autres, aboyait, hurlait, *marchait à quatre pattes*, se mordait lui-même pendant ses accès et perdait l'usage de la vue et de l'ouïe. Pendant un an tous les remèdes imaginables furent employés infructueusement. Un jour, une sœur lui mit au coup une médaille, aussitôt il dit : « Je n'aurai plus mal, la Sainte-Vierge m'a guéri » Il était en effet guéri.

» Il y avait à L... (Gironde), une personne âgée de 40 ans, très souffrante, une fièvre continuelle et ses suites l'avaient réduite à un état de phthisie bien prononcée et déclarée par les médecins. On lui donna la médaille, quatre jours après elle se sentit totalement guérie.

» Une femme du même endroit, âgée de 74 ans, souffrant depuis quatre ans d'une hernie très grave, reçut la médaille et fut pleinement guérie.

» Mlle Adélaïde Gervais, de la Roche-Chalais (Gironde), âgée de 22 ans, était atteinte depuis deux années d'une lèpre qui lui rougeait le visage et les bras. Les médecins n'ayant pas réussi à la guérir, elle fut à Libourne voir la sœur L.... qui lui remit une médaille. Dès le premier jour qu'elle la porta, la lèpre commença à se dessécher et à tomber jusqu'au huitième, où elle était parfaitement guérie.

» Si vous aviez comme moi, M. le rédacteur, le bonheur de posséder ce précieux livre vous verriez, si cela continue, que les médecins et les pharmaciens vont devenir inutiles, puisqu'avec la simple petite médaille, on peut guérir immédiatement les potrinaires, les dartreux, les hydropiques, les scorbutiques, les lépreux, etc. Vous niez tout cela, M. le rédacteur, et vous ne croyez peut-être pas à tous ces miracles ; vous avez tort, car ces faits sont garantis exacts dans l'espèce de préface de l'ouvrage ; d'ailleurs, ce petit volume est très-connu de toutes les bonnes âmes pieuses qui en ont enlevé près de 20 000 exemplaires en peu de temps. Il est à sa troisieme édition.

» Que pensez-vous de toutes ces guérisons? Je suis sûr que vous voudriez être gueri (si vous étiez malade) par la médaille ; pour y croire, c'est également mon avis ; mais ce que je ne comprends pas, c'est que l'on ose faire entrer la religion dans un semblable charlatanisme. »

UN ENFANT BROYÉ. — On lit dans le *Courrier du Havre* :

« Un enfant a été, hier matin, victime d'un affreux accident. Plusieurs de ces voitures de commerce attachées l'une à l'autre, et surveillées par un seul conducteur, suivaient le quai d'Orléans ; un enfant, voulant monter sur une d'elles, grimpa sur la roue en s'appuyant sur plusieurs balles de coton qui touchaient presque au moyeu de la roue. A cet instant les premières voitures, un moment arrêtées, se mirent en marche, et, celle où se trouvait l'enfant s'ébranlant comme les autres, l'enfant perdit l'équilibre, s'accrocha à la roue, et fut broyé entre elle et les balles de coton. Si la voiture se fût immédiatement arrêtée, peut-être, en portant de prompts secours, eût-il été possible de rappeler la victime à la vie ; mais l'accident se passait du côté du quai où ne se trouvent que des marchandises, et non du côté du trottoir où passent grand nombre de personnes. Ce n'a donc été qu'après un temps assez long qu'on s'est aperçu qu'un cadavre en lambeaux tournait avec la roue, retenu par un des rayons et souillant de sang la route parcourue. On s'est mis à crier, et le voiturier s'est arrêté ; mais il était trop tard : le pauvre enfant n'offrait plus qu'une masse informe de chairs broyées. »

Nonancourt. — M. B. — Envoyez-nous un exemp. de man. ant.
Montpellier. — M. E. — Cordial accueil aux 4 nouveaux. — Remerciements à tous; reçu les 190. — Nous vous enverrons l'état complet.
Beauregard. — M. L. — Nous expédions et cherchons. — Le c. r. du congrès ne paraîtra pas encore de sitôt.
Rochefort. — M. M. — Notre ami L. nous remet les 22. — Merci.
Dijon. — M. C. — Reçu la caisse. — Nous vous aviserons des résult. des dém. — Merci pour les 6.
Louvain. — M. B. — A 42 fr. 45 c., y compris les frais de transport.
Orléans. — M. L. — M. H., en se reportant à notre n° du 28 juillet, aura tous les documents qu'il peut désirer. — Il n'y a rien en vente, et M. L. D. n'habite pas Paris. — Le mieux est de faire composer suivant la formule très détaillée, par un manipulateur de confiance.
Houdun. — M. L. — Reçu l'art. et pris note. — Nous réab. M. S.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 17 août. — BROSSARD et MASSON, négociants, Grande-Rue Verte, 13. Juge-comm., M. Ferté; syndic prov., M. Monciny, rue Rameau, 8.

Du 24 août. — LECOURSONNOIS, fabricant de papiers, Grande-Rue Verte, 13, à la Glacière. Juge-comm., M. Couriot; syndic prov., M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

QUATESOUS, tailleur, rue du Hasard, 6. Juge-comm., M. Rousselle-Char-

4 1/2 J. 22 s. d^r cours	»»	»»	Banq. de Fr. d^r cours	3200	»»	— Ch. anc.	»»» »»
4 0/0 J. »	»	101 65	O. V. de Par.	»	1195 »»	— — nouv.	»»» »»
Emp. 1844. au Ct	»	»» »/»	C. hyp.	»	260 »»	V. r. gauc.	»/» »»
— fin Ct	»	»» »»	— Gouin	»	1165 »»	Paris à Sc.	»»» »»
B. du Trés.	»	»» »»	— Gann.	»	1050 »»	— à Orléans	1129 75
						— à Rouen.	945 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 40	»» »»	»» »»	——	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

R.-Havre.	580	»»
Avignon.	586	25
Str. à Bâle.	175	»
Paris-Str.	390	»»
Tours-Nant	»»	»»
Orl.-Vierz.	566	25
C. du Nord	532	50
Famp-Haz.	»»»	»»
Disp.-Fée.	»»»	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord.	470	»»
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	393	75
Bord-Teste	»»	»»
Zinc V. M.	»»»»	»»
Lin Mabe.	»»»	»»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct d^r cours	»	»/»	ROM.	Dr C. 97 1/2		»/»
Récép. Rotsch.	»	»»» »»	BELG. 2 1/2	»		»»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »»	— 4 1/2	»		»» »/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840	»	100	»/» »»
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— d° 1842	»	100	»/» »»
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque	»		»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— d° Em. 1841.	»		»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»		»»»» »»
HAÏTI	»	» »/»	AUTRICHE	»	393	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	948 75	Orléans à Vierzon.	571 25
— (r.-g.)	»» »»	Rouen au Havre	594 50	Bordeaux à Cette.	»» »»
Paris à Orléans	1130 »»	Marseille à Avign.	418 75	Nord	533 »»
— à Lyon	395 »»	Paris à Strasbourg	390 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

» h. »/» FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Cachette, le Déserteur.
6 h. 1/2 THÉÂTRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Elle est Folle, Chapeau, l'Amour s'en va.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Mari anonyme, Mlle Agathe, Homme sanguin, d'Aranda.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — La Sirène, Foyers d'Acteurs, l'Homme qui bat sa Femme.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Chiffonniers de Paris, Henriette et Charlot.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »/» AMBIGU. — Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ. — Le Chevalier de Saint-Remy.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Pierrot, intermède, Fée Urgande.
7 h. »/» FOLIES. — Sans Dot, un Mariage en Espagne, le Triolet bleu.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — (1re repr.): le Favori, Etudiants, Toto, Jovial.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — Fifres et Tambours, l'Hospitalité, la Bouquetière.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 28 AOUT.

Notre numéro du dimanche 22 août a été saisi à la poste et dans nos bureaux.

Nous rappelons ce fait pour nos souscripteurs du dimanche, et non pour ceux qui reçoivent notre quotidien. Ces derniers savent que, dans notre numéro du 24, nous n'avons pas craint de développer la thèse que nous avions soutenue l'avant-veille. Pourquoi notre article du 24 n'a-t-il pas provoqué une saisie nouvelle? C'est ce que nous nous réservons d'expliquer si l'affaire va jusqu'en cour d'assises.

En attendant, c'est lundi que sera jugé définitivement le procès dont le feuilleton de M. Antony Méray, la *Part des Femmes*, a été le prétexte.

En s'opposant à la remise que nous avons demandée, au nom de M. Belhomont, gravement indisposé, en nous obligeant à faire défaut, le ministère public comptait bien nous priver du concours de notre honorable défenseur. Il a réussi. Mais nous avons dit avec raison, devant la Cour, que le barreau de Paris ne brille pas moins par le dévouement que par le talent. Lundi, la défense de la *Démocratie pacifique* sera présentée par M. Jules Favre, et M. Méray sera défendu par notre collaborateur, M. Victor Hennequin.

De l'Application de l'armée aux Travaux d'utilité publique.

Ceux d'entre nos lecteurs qui ont accepté comme réalisable dans un prochain avenir la grande idée de Fourier sur l'organisation et la conduite des *armées productives*, ne seront point étonnés d'apprendre quelles difficultés de tous les ordres soulève le problème de l'application de l'armée aux travaux d'utilité publique,—ce mode de transformation des légions destructives en légions industrielles. Ils n'en sont point étonnés, car ils savent combien les sociétés civilisées seront rétives à tout progrès; ils savent aussi qu'il est toujours plus facile et plus rationnel de créer de toutes pièces une institution nouvelle que d'approprier à un but nouveau une institution vieillie qui a tous les préjugés de sa fonction spéciale, de son passé, de sa routine, de sa gloire même. Ainsi l'architecte est bien plus à l'aise pour construire, sur un terrain libre, un commode et splendide palais, que pour rendre à peine habitable un édifice qui avait d'abord une autre destination.

Mais cependant la France tient constamment sous les drapeaux 350 mille hommes, tous robustes, tous bien constitués. Ces hommes s'ennuient ou même se dépravent dans la vie de garnison. Ils se déshabituent du travail, ils désapprennent le métier qu'ils commençaient à exercer avec profit lorsque le sort est venu réclamer les sept plus belles années de leur vie. Pourquoi la paix n'utiliserait-elle pas, dans leur intérêt propre comme dans l'intérêt général, ces têtes, ces bras, ces muscles que la Providence ne destinait pas à l'inaction, et qui n'ont d'activité efficace que pour la guerre? Appliquons donc à nos travaux publics toute cette force, toute cette intelligence aujourd'hui perdues.

Soldats, à la pioche! à la truelle! à l'enclume! Reboisez les montagnes, desséchez les marais, endiguez les fleuves, irriguez les vallées; donnez à la France de belles voies de communication, de belles fontaines, de superbes monuments; donnez-lui tout ce qui fait la prospérité et la splendeur de la patrie, tout ce qui en rehausse la puissance et la grandeur. Soldats, dédaigneriez-vous d'imiter ces légions romaines dont la renommée ne périra qu'avec le monde? Hésiteriez-vous à marcher sur les traces de vos frères d'Afrique, de ces nobles enfants de la France, qui savent mener de front les travaux guerriers et les glorieuses conquêtes de la paix?

Voyez! vous êtes plus forts que tant d'ouvriers qui se nourrissent et vous nourrissent du travail de leurs bras. Et vous vous laisseriez entretenir par la ration, sans lui rendre, en travail productif, l'équivalent du pain qu'elle vous donne! Non! vous enrichirez le pays en vous enrichissant vous-mêmes! Car il est juste que votre solde se ressente des avantages que vous procurerez à l'Etat, et ces avantages seront d'autant plus grands, qu'étant plus vigoureux, vous serez dirigés par des chefs habiles, disposant de toutes les ressources, de tous les instruments économiques qu'une grande et prévoyante organisation peut seule mettre à la portée du travailleur.

Vous ferez plus encore. — Aujourd'hui, le penseur, tout en déplorant les nécessités de la guerre, est forcé de reconnaître que, même en temps de paix le régiment est un puissant moyen de civilisation. Les écoles régimentaires, en développant votre intelligence,—les déplacements que vous subissez, en vous mettant en face des contrastes que présentent les mœurs diverses des diverses contrées,—préparent la fusion des races, et font tomber les préjugés séculaires. C'est un grand bienfait. Vous en produirez un autre. Le travailleur,—le travailleur isolé,—est routinier de sa nature. En vain on lui vante les instruments perfectionnés; s'ils ne sont maniés sous ses yeux, chaque jour, longtemps, avec succès, le travailleur les dédaigne, et continue à suivre ses méthodes vicieuses et surannées. Ces préjugés, cette routine, le spectacle de la belle ordonnance de vos travaux et de vos ateliers les détruira de toutes parts.

Allez, généreux bataillons. Tantôt travailleurs, tantôt soldats, sachez alterner du chantier à la place d'armes; et, profitant des loisirs de la paix, prouvez, par la grandeur même de vos œuvres, que vous êtes dignes et capables de les défendre au besoin contre les tentatives de l'étranger.

Evidemment — rien, au premier abord, ne semble plus simple qu'une telle idée, plus facile à exécuter qu'un tel projet! Il paraît absurde que la France de 1830 ait dépensé, en quinze ans, 5 milliards 450 millions pour faire exécuter la charge en douze temps à des hommes qui, durant cet espace, auraient pu produire pour 3 milliards de travaux de toute nature. On se demande à quoi songe une société qui laisse perdre ou donne à dévorer à la centième partie de sa population quelque chose comme le tiers de son revenu fiscal...

Oui, mais voici venir le cortège des objections:

C'est d'abord l'objection légiste qui vous dit que vous n'avez pas le droit d'imposer le travail au soldat. Le soldat a le devoir de défendre la patrie, il a le droit de ne pas l'enrichir. Vous pouvez lui demander son sang, vous ne pouvez lui demander sa sueur. — En vain vous faites remarquer que le travail n'est pas une charge, mais un délassement, mais un avantage que tous les soldats réclament, ne fût-ce que comme moyen d'augmenter leur solde et d'améliorer leur ordinaire. Il n'importe; on vous répond que vous allez commettre une illégalité, — comme si le pouvoir souverain qui a frappé le lourd impôt de la conscription ne pourrait pas, pour en diminuer les charges, offrir au conscrit un travail utile à l'Etat et à lui-même.

Vient ensuite l'objection guerrière qui vous demande compte de la discipline. A peine quelques officiers sauraient-ils diriger des travaux d'art ou même de simples travaux de terrassement. — Que deviendra l'esprit militaire si le soldat s'aperçoit que le chef qui a commandé la manœuvre au Champ-de-Mars ne paraît pas même sur le chantier — dont la manœuvre lui est totalement inconnue? Soumis ici à un nouveau chef, il perdra là le respect hiérarchique et par suite l'esprit de subordination. En vain vous dites que l'on exigera des officiers les connaissances nécessaires pour manier le niveau et l'équerre et pour conduire une brigade de travailleurs; que supposer les officiers incapables d'acquérir ces connaissances serait leur faire insulte; que cela devient indispensable dans un temps où le travail va se réhabilitant, où le culte du travail devient assez général pour n'avoir rien à craindre du dédain des ignorants ou des incapables, et qu'enfin les choses se passent ainsi déjà en Algérie, où la discipline n'a pas apparemment cessé de se maintenir. On vous répond que l'Afrique n'est pas la France, que l'officier n'est pas un travailleur, et que vous proposez en réalité la désorganisation de l'armée. Vous pourriez répliquer, vous pourriez affirmer, avec le général Schneider, que « la force de la discipline n'a fait que gagner » chez les soldats employés aux fortifications de Paris; mais à quoi bon vouloir convaincre des esprits prévenus?...

D'autres objectent que vous ne pourriez, dans tous les cas, employer aux travaux que l'infanterie. — Vous vous appuyez alors de l'autorité du maréchal Bugeaud, qui propose, après en avoir fait en Afrique l'heureuse expérience, d'établir les troupes à cheval dans les grandes fermes, et qui pose en principe que *le fumier d'un gros animal, s'il est bien employé, peut nourrir la bête et l'homme qui la soigne.* — Ah! bien, oui! couper court à la vie de caserne! faire du soldat un cultivateur!!...

Alors vous concluez avec le capitaine Ferdinand Durand, avec tous ceux qui ont écrit en faveur de l'application de l'armée aux travaux publics, qu'il n'y a au fond qu'un obstacle à la réalisation de cette grande réforme en France, savoir: l'orgueil mal placé des chefs et l'obstination routinière des officiers, obstination aveugle qui ne tend à rien de moins qu'à compromettre l'avenir même de l'armée, si elle refuse d'accepter l'esprit nouveau et de se transformer dans une société où tout subit la transformation.

Mais, dit-on, faisons le compte, et vous reconnaîtrez que l'emploi du soldat comme travailleur est onéreux à l'Etat.

Il est vrai, dans les expériences qui ont été faites, notamment en Vendée, l'Etat a éprouvé un déficit. Mais pourquoi? Parce qu'on a remis au soldat tout ce qu'on avait calculé comme constituant la différence entre le prix de sa journée et ses frais d'entretien, c'est-à-dire 0, 68 c. par jour, au lieu de ne lui remettre que ce qui, le soldat nourri et l'Etat indemne, fût resté à l'Etat comme bénéfice, en calculant les travaux exécutés comme s'ils l'eussent été par les moyens ordinaires.

Aux fortifications de Paris, l'Etat se serait trouvé en déficit, dit-on, de plus de 2 millions. Oui, si vous comptez pour rien la valeur de ces barraquements et de ces agrandissements d'hôpitaux que vous portez au chapitre des dépenses; non, si vous tenez compte de cette valeur très positive. Et si vous calculez le surcroît de dépenses qu'auraient exigé la main d'œuvre et l'extraction des matériaux, au cas où, pour d'aussi grands travaux, vous vous fussiez bornés aux ouvriers civils, vous trouverez que l'emploi des troupes a largement profité au Trésor.

Mais le soldat lui-même y a-t-il gagné? Oui, sous le rapport moral, car le soldat a constamment été gai sur les chantiers, et l'on a em-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 29 AOUT 1847.

NOUVELLES EN US.

ACADEMIE DES SCIENCES.

Découverte de la locomotion aérienne.

Oui, elle est enfin trouvée la solution de ce royal problème qui depuis plus d'un demi-siècle tient en suspens l'attention du monde entier! Nous avons pour garant de ce grand succès la profonde sensation que le mémoire dont nous allons parler a excitée parmi MM. les académiciens, surtout parmi les botanistes de la section d'astronomie.

Tout le monde a vu ces gigantesques voitures qui transportent à domicile le gaz non comprimé. Ces véhicules ont une propriété remarquable: on les allège en les remplissant. Il y a quelque temps, un mois environ, on procédait au remplissage de l'une de ces voitures; c'était une voiture neuve, on l'essayait. Que ses dimensions aient été mal calculées et qu'on se soit mépris sur le poids des matériaux employés, c'est ce que l'événement a démontré d'une façon très originale. A peine était elle remplie, qu'elle s'éleva verticalement, traînant après elle le cheval qui, en toute autre circonstance, l'eût traînée après lui. Fort heureusement, le charretier n'était pas en ce moment sur son siège. Ce ballon de nouvelle forme et si singulièrement lesté chemina jusqu'à une hauteur diversement appréciée; les uns l'estiment à 400 et les autres à 4 127 mètres. Puis il s'éloigna dans la direction du sud-ouest au dire des uns, du nord est au dire des autres. Sa pérégrination dura deux heures 13 minutes 27 secondes d'après ceux-ci, 49 minutes 11 secondes seulement d'après ceux-là. Toujours est-il qu'il descendit à 668 kilomètres du point de départ selon certaines relations, et à 7 kilomètres au plus selon certaines autres. Ce qu'il y a de positif, c'est que des témoins oculaires racontent l'avoir vu retomber lourdement sur le sol et s'y briser en éclats, et que d'autres témoins, également oculaires, prétendent que sa descente s'opéra lentement. Il a paru, disent-ils, se poser à... plutôt qu'il ne tomba par terre; rien n'était endommagé, seulement le cheval, qui avait fait le voyage la tête en bas, était mort d'apoplexie, et déjà même il répandait une odeur d'œufs pourris. » Une enquête, si toutefois l'Académie admet qu'il y ait doute, fera cesser l'incertitude qui paraît régner dans certaines parties de cette intéressante relation.

Le vulgaire ne vit dans cette belle et fortuite expérience, qu'un accident rare et curieux; l'administration du gaz n'y vit que la perte d'un cheval, sur la fin tragique duquel on s'accorde ainsi qu'on l'a vu dans les deux versions précédentes. Ce fut pour notre auteur toute une révélation, et quelle révélation! La solution tant et si vainement cherchée du problème de la locomotion aérienne s'était offerte à son esprit! De crainte de l'oublier il s'empressa de la coucher sur le papier, puis il en fit un double, enveloppa l'un des exemplaires, le cacheta, le ficela, et en offrit le dépôt à l'Académie qui l'accepta. Ceci fait, et sans prendre un instant de repos, il passa de la pensée à l'acte. La machine construite, il la soumit immédiatement à l'expérience, et l'expérience fut couronnée de tant de succès, que, « n'eût été, — dit-il avec cette simplicité qui sied si bien aux inventeurs, — la crainte de passer pour un imitateur, je me fusse mis en chemise, et, courant dans les rues, j'eusse crié: Je l'ai trouvé! je l'ai trouvé!! »

Ce paquet cacheté a été ouvert dans la dernière séance, et communication a été donnée de son contenu, par le perpétuel M. F.

« Soit A une voiture de la forme de celles qui servent à transporter le gaz d'éclairage non comprimé. A a une dimension = 4 fois celle des susdites voitures, elle est construite en matériaux très légers. Soit B un cheval de l'espèce de ceux qui sont consacrés aux terrestres transports. En termes vulgaires, j'attèle B à A, et, dès lors, A et B ne forment plus qu'un seul système. Si l'on a bien suivi ce raisonnement, on conviendra avec moi que si B vient à se mouvoir, A participera à son mouvement; ce qui s'exprime en disant que la voiture marchera. C'est ce que chacun peut vérifier, à toute heure, et principalement pendant le jour, dans les rues de la capitale, surtout dans les rues très fréquentées. Soit maintenant C un cocher quelconque; C monte sur un siège disposé *ad hoc*, et participe au mouvement de la voiture. Je suis prêt à accepter le débat sur ce point, comme sur tous les autres.

» Ceci posé, remplissons A de gaz hydrogène. Je dis que A est calculé de telle façon que sa force ascensionnelle est d'un nombre de kilogrammes à déterminer, et je n'avance rien dont je ne puisse fournir la preuve. Imaginons donc qu'à une certaine hauteur où l'appareil se soutient parce que son poids est rigoureusement égal au volume d'air qu'il déplace, imaginons, dis-je, qu'à cette hauteur, un plancher E vienne se placer sous les pieds de B, et sous les roues de A, puisque par la voix, par le geste, et généralement par un moyen quelconque, le cocher C détermine B à se mouvoir, B, en se mouvant, entraîne A + C (je tiens mes calculs à la disposition de l'Académie), et rien ne s'oppose à ce qu'il l'entraîne jusqu'à l'extrémité du plancher E. En disant que rien ne s'y oppose, je ne cesse pas de m'appuyer sur l'expérience.

» Or, ce n'est pas une supposition que je me permets, c'est un fait que je raconte.

» Comme dans l'hypothèse précédente, mais cette fois en réalité tangible, visible et pondérable, j'étends sous les pieds de B et sous les roues de A un plancher matériel E horizontal. Le plancher repose sur deux rouleaux F F' fixés à la voiture par des tiges verticales. Je remplis A de gaz G; l'ascension H s'opère, et tout l'appareil A + B + C + D + E + F + F' ÷ G se trouve placé dans les conditions de notre hypothèse; c'est-à-dire que B, mis en mouvement, entraînera A ÷ C ÷, etc., le long du plancher. Soit le plancher D = 4 kilomètres. La course possible de A ÷ B ÷ C, etc., sera donc = 4 kilomètres. Cependant, je suis prêt à démontrer qu'un plancher d'une si grande longueur eût été fort incommode I, tout en étant très insuffisant K dans les voyages de long cours. J'ai obvié à cet inconvénient. J'emploie un plancher sans fin, et dès lors l'insuffisance K = O. Je donne au plancher deux fois seulement la longueur de l'appareil, et dès lors l'incommodité I = O. Ce plancher sans fin repose, comme je l'ai dit, sur des rouleaux, et est mis en mouvement à l'aide d'un mécanisme, lequel est mu par les roues, lesquelles sont mues par A, lequel est mu par B., etc. »

L'auteur termine ce remarquable Mémoire en priant l'Académie,

1° d'assister à l'expérience qui aura lieu prochainement dans le Champ-de-Mars, avec l'approbation et sous le patronage de M. le préfet de la Seine. Prix d'entrée: 1 fr.; places réservées, 5 fr.; les enfants au-dessous de quatre ans paient demi-place.

2° De le mettre sur la liste des candidats au premier fauteuil vacant dans la section de médecine.

3° D'appuyer en masse la demande de récompense nationale qu'il se propose d'adresser à S. M. Rothschild.

A la suite de cette lecture, qui a produit une émotion plus facile à comprendre qu'à décrire, le perpétuel M. F... a fait une observation pleine de justesse.

« Avant, a-t-il dit, de s'engager envers l'inventeur d'une invention dont d'ailleurs je ne crains pas de dire qu'il n'y en a pas d'égale, peut-être conviendrait-il que l'Académie prît une résolution à l'endroit d'une invention d'un autre inventeur, qui lui a été présentée dernièrement. L'Académie se rappelle que, dans le projet auquel je fais une allusion indirecte, l'aérostat est muni d'un vaste baquet rempli d'eau, dans lequel plonge un gouvernail, et que l'auteur paraît obtenir, par la voie humide, des résultats analogues à ceux que l'inventeur de l'invention d'aujourd'hui obtient par la voie sèche. Je demande donc que l'Académie investisse la même commission de l'examen à faire de ces deux découvertes, et qu'elle l'engage à se prononcer dans le plus bref retard. »

L'Académie, satisfaite, renvoie M. F... des fins de la plainte.

soldat moins de travail que de l'ouvrier civil? Non, car le soldat désire et demande le travail, et le ministre de la guerre constate, dans son compte-rendu de 1843, que « la troupe n'a aucune répugnance au travail lorsque ses chefs s'y montrent favorables. » On pourrait donc soutenir, au contraire, que le trop grand nombre de chefs porte un premier préjudice aux travailleurs en ce qu'il grève le résultat définitif du travail commun, et un second préjudice au travail en ce que trop souvent les chefs s'y montrent ouvertement hostiles, et c'est ce qui a eu positivement lieu en Vendée.

Et puis tenez compte de l'inexpérience du soldat, et vous découvrirez pourquoi il ne produit en général que les deux tiers environ du travailleur civil. C'est qu'en effet, quoi qu'en puissent croire ceux qui, dédaignant la pioche et la truelle, n'admettent d'occupation noble que le maniement du mousquet, ce n'est pas du premier jour qu'on forme un bon maçon, un bon charpentier, voire même un habile terrassier. Sans doute, là comme partout, la force musculaire ne nuit pas; mais elle ne peut remplacer ni l'adresse ni l'habitude. Et l'on a constamment reconnu que, vers la fin des expériences precitées, les déblais pour un même nombre d'hommes étaient sensiblement plus considérables qu'au début.

Mais nous pourrions demander si l'on a su développer, sur le chantier, — d'escouade à escouade, — de régiment à régiment, — ce même esprit de corps et d'émulation, qui enfante des prodiges en face de l'ennemi, et que les ingénieurs, les entrepreneurs mêmes savent quelquefois utiliser, soit par le moyen des tâches, soit par des hautes paies? On n'y a même pas songé...

Toutes ces causes *actuelles* d'infériorité du soldat en face du travailleur civil, tous ces obstacles *relatifs*, dont le principal se trouve, on ne saurait trop le répéter, dans la mauvaise disposition des chefs, dans leur répugnance pour les travaux de la paix, sont présentés et discutés dans un écrit qui vient d'être publié par la Librairie Scientifique (1). Outre l'analyse des ouvrages sur la matière, signés des noms que nous avons cités plus haut, on y trouve l'examen des idées de MM. Duvivier, Oudinot, Larréguy, de Girardin, et enfin de M. Michel Chevalier qui, dans ses cours au collége de France, a cherché à établir, sur des raisons d'ordre historique et philosophique, la nécessité (le croirait-on?) de la permanence de la guerre. *Quantùm mutatus ab illo!*

Après avoir exploré intégralement le domaine des opinions émises sur la grande question qui nous occupe, l'auteur en fait l'historique, et, s'appuyant sur des chiffres incontestables, il propose, comme étant de nature à rendre fructueux l'emploi de l'armée sur les chantiers, les règles et conditions suivantes :

« 1° Faire reconnaître en principe, par les pouvoirs législatifs, le *droit* et le *devoir* de l'Etat d'appliquer l'Armée aux travaux d'utilité publique ;

» 2° Exiger des officiers d'infanterie les connaissances élémentaires de l'art de l'ingénieur ; des officiers de cavalerie les connaissances élémentaires de l'art agricole ;

(1) ETUDE SUR L'APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE, par M. J.-B. Krantz, ingénieur des ponts-et-chaussées. (*Voir aux annonces.*)

» 11° Tenir compte, pour l'avancement des officiers, sous-officiers et soldats, de leur zèle et de leur aptitude au travail ;

» 12° Mettre à la caisse d'épargne le tiers de l'indemnité du soldat ;

» 13° Rappeler, par une inscription ou un monument, le nom du corps qui a exécuté un grand ouvrage, celui de son commandant, et les circonstances principales de l'exécution ;

» 14° Enfin, et par dessus tout, une dernière condition avec laquelle le succès n'est pas toujours certain, mais sans laquelle il est toujours impossible : *Avoir la ferme volonté de réussir.* »

M. Krantz croit donc avec nous, avec M. Schneider, avec M. le maréchal Bugeaud, avec M. le capitaine Durand et tant d'autres, que l'application de l'armée aux travaux publics sera utile au pays, utile au Trésor, utile surtout à l'armée elle-même. Mais il reconnaît que cette grande entreprise présentera de sérieuses difficultés, tant que le soldat ne sera pas devenu un peu ouvrier, l'officier un peu ingénieur, et qu'une réconciliation sincère ne sera pas opérée sur ce point entre les chefs de l'armée et les idées nouvelles.

Mais, pour arriver au but que rêvent tous les hommes soucieux de la fortune et de la grandeur de la France, n'y a-t-il d'autre voie que la transformation de l'armée de la guerre en armée de la paix? Ne pourrait-on, à côté de nos régiments actuels, organiser des régiments à base productive? Tel est l'objet du second écrit de M. Krantz : *Projet de création d'une armée des travaux publics.*

F. C.

Plan secret des Jésuites.

M. Léone nous adresse copie d'une lettre qu'il vient d'envoyer à un journal de Genève. Nous nous empressons de la reproduire :

Monsieur,

Au moment où, après bien des difficultés, je suis à la veille de pouvoir enfin publier un travail de la plus haute importance qui dévoile *le plan secret des jésuites*, j'apprends que, à la suite d'un odieux abus de confiance, on se dispose non seulement à publier mon ouvrage sans mon consentement, mais encore à le faire paraître sous un autre nom que le mien.

Cette publication, en même temps qu'elle constituerait un acte déshonorant pour ceux qui l'auraient préparée, serait, en outre, un vol considérable à mon préjudice, dont je poursuivrai la réparation devant les tribunaux.

Ma propriété sera prouvée par des témoignages irrécusables, et j'espère encore, malgré la précision des faits qui me sont transmis de Genève, que ceux qui se disposaient à consommer la plus honteuse des spoliations reculeront en présence de leurs propres réflexions et des conséquences morales et juridiques de leur vol. Dans cet espoir, je ne prononce encore aucun nom, et je me contente de prévenir le public de la spoliation dont je suis menacé, afin que nul de ceux qui pourraient s'y associer ne fût admis à prétexter ignorance.

Agréez, etc. J.-J. LÉONE.

Paris, 26 août 1847.

Nous accueillons la réclamation de M. Léone avec d'autant plus d'intérêt que nous avons eu entre les mains le manuscrit dont il est question dans la lettre ci-dessus, ainsi que d'autres travaux du même auteur, concernant la politique jésuitique, et qui nous ont paru de toute gravité.

Le jour nouveau que les documents dont M. Léone est en possession après avoir imprimé les quatre volumes [illegible] travail sur les *Prédications du Vatican*.

Nous aurons incessamment à parler plus en détail de toute cette affaire.

Réflexions des journaux de province sur les saisies.

Voici de quelles sympathiques et généreuses pensées l'*Intérêt public*, de Caen, fait précéder la reproduction de notre article de lundi, intitulé : *Oui, vous êtes responsables.*

DIEU PRENDRA PITIÉ DE LA FRANCE.

Détournons les yeux du spectacle affligeant que nous présentent les partisans d'un ministère en délire, portons nos regards sur une scène consolante et contemplons les *honnêtes gens* : que leur position est belle! spectateurs de ces drames horribles dans lesquels figurent les simonies d'Etat, les escroqueries, les prévarications, les dés pipés et l'assassinat; ils voient, des hauteurs de leur position inattaquable, les *hommes habiles* se disputer entre eux, se faire des reproches mutuels, se réunir, se diviser pour se réunir encore, s'accuser, trembler, s'injurier et jeter tous ensemble au ciel leurs malédictions.

Tandis que tout s'agite dans le sang et dans la boue, les *honnêtes gens* poursuivent leur carrière, ils expliquent et professent leurs principes, pas de mensonges, pas d'arrière-pensées ; leur passé traçait leur présent, et leur passé comme leur présent sont les garants de leur avenir.

Si plusieurs d'entre eux, sourds à tous les appels d'une fortune équivoque, n'ont aujourd'hui d'autre asile que leur conscience, c'est un abri sûr qu'aucune révolution ne peut leur enlever. Mais enfin des jours plus heureux vont se lever pour les *honnêtes gens*, leur constance sera bientôt couronnée. Déjà leur opinion fait de toute parts des conquêtes! On commence à reconnaître que là se trouvent l'action, la force, l'honneur, la puissance et la sécurité, là où se rencontre la probité. Encore quelque temps, et l'on ne cherchera plus les maîtres, les sauveurs, les protecteurs de la France dans les serviteurs infidèles de tous les régimes qui ont précédé la révolution de juillet, dans les traîtres à tous les souverains et à tous les partis; on n'opposera plus aux hommes de vertu et de liberté les échappés de nos crimes, de nos trahisons et de nos servitudes.

Voilà pourquoi nous donnons aujourd'hui le remarquable article de la *Démocratie*. Nos lecteurs ne sauraient trop peser mûrement le manifeste de ce parti progressiste, auquel certaines utopies excentriques ne peuvent nous empêcher de rendre hommage.

Hommes d'ordre et d'organisation avant tout, ils acceptaient jusqu'ici de la monarchie ce qui devait leur procurer l'espoir du développement pacifique de leurs théories. Le cri de guerre tombé de leur bouche, leur main tendue vers la démocratie républicaine, sont donc des symptômes sérieusement alarmants. Comme indice de cette situation anormale, nous avons cru, malgré la sauvage expression de leur douleur, ne pas devoir la cacher à nos concitoyens. *Le temps des ménagements est passé*, l'époque des crises arrive, et le salut suprême de la société nous place au-dessus de toutes conditions égoïstes. Comme la *Démocratie*, nous, les véritables conservateurs de la France, nous, les principaux intéressés, nous crions également à nos concitoyens : Il faut que justice se fasse! Dieu prendra pitié de la France!

L'HERMINE DE NANTES.

Que diriez-vous, lecteurs, d'un chef d'escadre, aussi ambitieux qu'incapable qui, après avoir méprisé tous les avertissements et être resté sourd à toutes les prières, se voyant enveloppé tout à coup par la tempête qu'il aurait témérairement affrontée, au lieu de remettre le

---

Solidification du gaz d'éclairage.

Cette séance est l'une des plus brillantes auxquelles il nous ait été donné d'assister. La découverte que nous annonçons fera révolution dans l'économie domestique. Plus de vastes usines, plus de ces coûteux tuyaux de conduite qui, dans Paris seul, ont près de cent lieues de long; plus de ces vastes voitures toujours disposées à s'échapper par la verticale. On achètera du gaz solide, du gaz en morceaux, comme on achète du savon ou du sucre, ou, en d'autres termes, une composition qui se réduira en gaz selon les besoins de la consommation. L'inventeur a voulu donner à cette nouvelle substance la forme la plus commode; il y a pleinement réussi. De nombreux échantillons ont passé sous les yeux de l'Académie. Ce sont généralement de petits cylindres de 2 à 3 centimètres de diamètre et de 2 à 3 décimètres de longueur. Un faisceau de fibres d'une substance combustible, qui nous a paru très analogue au coton, les traverse dans toute leur longueur. La manière de s'en servir est très simple : il suffit d'allumer le faisceau dont nous venons de parler. L'expérience en a été faite séance tenante, au grand plaisir du public et des académiciens; elle a parfaitement réussi. On a constaté que les cylindres ne s'éteignent que lorsqu'ils cessent de brûler.

Les nouveaux luminaires sont de deux espèces : ceux de premier choix ont sur les autres de nombreux avantages, ils ne demandent aucune surveillance, tandis que ceux là ont besoin, de temps à autre, d'une petite opération, d'ailleurs très facile, qui consiste à rafraîchir, à l'aide des ciseaux, le faisceau *cotoniforme* (l'opération pourrait au besoin se faire avec les doigts); de plus, les premières ne répandent aucune odeur, et l'on ne saurait rigoureusement en dire autant des autres; on peut les manier sans se salir les mains, tandis que l'espèce inférieure laisse aux doigts une substance grasse assez peu agréable. La couleur est également plus belle dans les premières, l'éclat est plus intense, la dureté est plus longue, etc. Ce nouveau luminaire se vendra au poids, la seconde qualité contiendra de 6 à 16 cylindres à la livre, et la première 5 seulement; le prix de celle là est de 80 centimes la livre, celui du premier choix s'élèvera jusqu'à 2 francs et au delà. Il y en aura, comme on le voit, pour toutes les bourses, et cette lumineuse invention est destinée à envahir à la fois les boudoirs et les mansardes. L'auteur a donné un nom à cette nouvelle conquête de la chimie, il lui en a même donné deux, un pour chaque qualité; à la première qualité, le nom de *bougie*, le nom de *chandelle* à la seconde.

La Photographie des jaloux.

Le fait dont nous allons entretenir nos lecteurs a malheureusement donné lieu à un nouveau scandale. Nous aurions désiré n'en rien dire, mais le retentissement qu'il a eu ne nous permet pas d'user de tant de réserve.

Il y a quelque temps, un chimiste annonça une découverte qui devait, selon lui, rendre de grands services à la police. Il avait trouvé le moyen de donner des yeux aux murailles, et de leur faire dire ce qu'ils avaient vu. Une certaine préparation répandue sur les murs à l'aide de fumigations, rendait visibles les silhouettes des personnes qui étaient restées à portée de ces murs et les montrait dans l'attitude qu'elles avaient gardée. Un mémoire dans lequel cette importante découverte était décrite, fut remis à M. le préfet de police, communiqué par celui-ci à M. le ministre de l'intérieur, et enfin renvoyé par ce ministre à l'examen de l'Académie. Le célèbre chimiste, M. Grossetête, fut chargé de faire un rapport à cette illustre compagnie.

M. Grossetête est, comme tout le monde le sait, marié depuis peu. Par suite d'un motif que nous ignorons, l'honorable académicien voulut que l'expérience eût lieu dans la chambre à coucher de sa femme, absente ce jour-là. L'expérience dura en tout 16 minutes. Aussitôt après on procéda minutieusement à l'examen des murs. Cet examen n'amena d'abord aucune découverte. Le chimiste marié qui a puisé dans la pratique des sciences une juste méfiance envers toute invention nouvelle, se félicitait d'être sorti sans confusion du péril auquel il s'était imprudemment exposé, et déjà il allait se déclarer suffisamment informé, quand l'inventeur, qui n'avait cessé de fureter partout, et qui, depuis quelques secondes, s'était indiscrètement glissé dans la ruelle du lit, poussa tout à coup un cri de joie. M. G. se retourne et suit du regard la direction qu'indique le doigt du chimiste. Une large empreinte de couleur grisâtre s'étend en effet sur la tenture, et devient de plus en plus visible à chaque seconde qui s'écoule. Soyons rapides comme la catastrophe qui frappa l'illustre savant : Il s'approche, il regarde, il pâlit, il chancelle; il porte les mains à son front et le presse comme pour l'empêcher d'éclater; une double silhouette se dessinait devant lui : l'une était, à ne pas s'y méprendre, celle de la charmante madame Grossetête, dans un costume des plus négatifs... l'autre, l'autre? ses traits n'étaient que trop connus de l'infortuné mari.

M. Grossetête est un homme de résolution, son courage ne l'abandonna pas dans cette situation fatidique. Il prend son chapeau, il prend sa canne, il sort, ferme la porte avec soin, met la clé dans la poche de droite de son gilet, et se rend chez M. le procureur du roi. Le procureur du roi était absent, le substitut de même et le greffier aussi. M. Grossetête ne la perd pas. Il revient chez lui, attroupe ses voisins, monte au premier étage de la maison, paraît au balcon, harangue la foule, et, l'appelant en témoignage de la fade malversation dont il est victime, l'invite à entrer. Celle-ci ne se le fait pas dire deux fois. M. Grossetête la précède. Arrivé devant la chambre fatale, il tire la clé de la poche où il se rappelle l'avoir mise, l'introduit dans la serrure, lui imprime deux révolutions autour de son axe, pousse la porte, s'efface avec sa politesse habituelle et entre à la suite des invités. D'un pas ferme il s'avance vers le lit, d'un geste solennel il désigne le mur, les yeux jusque là fixés sur lui s'en détachent et suivent la direction qu'il indique, mais bientôt ils se reportent de son côté exprimant un intempestif désappointement. M. Grossetête, à son tour étonné, regarde, et son étonnement redouble, car toute trace chimique, toute silhouette accusatrice ont disparu; son cœur n'est pas plus pur que la décevante muraille qu'il a devant les yeux.

Tel est, au dire de l'inventeur, l'exact récit des faits. L'opiniâtre refus opposé par M. Grossetête à la demande d'un rapport, l'a obligé, dit-il, à révéler un secret qu'il eût voulu ensevelir dans sa conscience de chrétien. Il explique la disparition de l'image par le trouble et la précipitation de M. Grossetête, qui ne lui ont pas permis de compléter l'expérience. M. Grossetête oppose à ces assertions les dénégations les plus formelles. A l'entendre, l'expérience n'a produit aucun résultat. Il ajoute que sa parole ne peut être mise en parallèle avec celle d'un homme qui n'a aucun caractère officiel, n'étant savant que de sa propre autorité, et ne pouvant comme lui revendiquer le bénéfice des 100 fr. d'esprit que la loi reconnaît aux membres de l'Institut. — L'inventeur répond qu'il y a un moyen d'éclaircir l'affaire, et que ce moyen est l'enquête. — Vous pouvez demander l'enquête, dit M. Grossetête; mais je m'oppose formellement à ce qu'elle ait lieu. — Mais, objecte un académicien, c'est cependant le seul moyen de lever tous les doutes. — Nous n'admettons pas qu'il y ait de doute, reprend le mari. — Eh bien! ajoute l'inventeur, la question a encore une solution; qu'on me traduise devant la justice du pays. — Je ne reconnais pas de juridiction plus haute que celle de l'Académie elle-même, s'écrie M. Grossetête. — Mais l'inventeur est d'une rare opiniâtreté. Loin de s'avouer battu, il supplie l'Académie d'ordonner que de nouvelles épreuves auront lieu au domicile de l'un de ses membres. A cette demande, les académiciens mariés se lèvent comme un seul homme, et s'accordent à refuser leurs locaux. En ce moment, un ami de M. Grossetête monte à la tribune. « Je n'ai, dit-il, qu'un mot à ajouter à ce qu'a dit mon honorable ami; mais enfin ce mot le voici : tout ce que vient d'avancer ce prétendu savant est vrai ou à peu près, seulement c'est sa propre et honteuse histoire qu'il ne craint pas d'accrocher au nom de notre illustre collègue. Voici une lettre que je demande à l'Académie la permission de lui communiquer. Ce chimiste ne s'attendait pas à la voir lire à cette tribune; car c'est une lettre confidentielle, écrite avec abandon par un ami à un ami, et que j'ai eu la grande politique de me procurer. Voici cette lettre :

« Monsieur et cher collègue,

» La note que je vais avoir l'honneur de vous communiquer a uniquement pour but de prendre date à l'occasion d'une découverte importante qui sera prochainement l'objet d'un mémoire étendu. Je me bornerai aujourd'hui à un récit succinct du fait dont s'agit.

» Je dois d'abord dire comment j'ai été conduit à cette découverte.

» J'avais été officieusement prévenu que ma femme entretenait des

SUPPLÉMENT

Guizot, Duchâtel et consorts, qui, depuis plus de six ans, sèment la corruption dans toutes les classes entent la vénalité sur toutes les consciences faciles et font germer l'égoïsme dans tous les cœurs ambitieux et dépravés.

Quoi ! nous entendons partout retentir autour de nous, même parmi les hommes les plus dévoués au trône de juillet, des paroles de mépris et des cris d'indignation contre les ministres, dont le système démoralisateur a étouffé dans un grand nombre d'âmes les sentiments patriotiques et les vertus nationales, dont l'absence est la cause première de tous les désordres moraux dont la France, en ce moment, a tant à rougir. — Et nous nous tairions !

L'ÉCHO DU NORD.

En trois jours, six journaux ont été saisis à Paris : ce sont la *Réforme*, le *Charivari*, la *Démocratie pacifique*, la *Gazette de France*, l'*Union monarchique* et l'*Estafette*. Comme on le voit, M. Hébert, en frappant les sentinelles avancées de l'opinion publique au moment où elles faisaient feu sur la corruption et l'immoralité, a montré une véritable impartialité politique ; il a lancé, à droite comme à gauche, les foudres dont il est armé par des lois draconiennes, fléaux d'une autre époque, que la nôtre a rendu plus désastreux.

Le terrain politique parcouru par les six journaux saisis ne peut être le même ; leurs opinions sont trop diamétralement opposées pour que tous les six aient commis le même délit ou le même crime politique ; mais tous les six se sont donné rendez-vous, ou plutôt se sont naturellement rencontrés sur le terrain de la probité ; c'est le seul point de conformité que l'on puisse signaler dans leurs articles. Tous ont prétendu, après la sagesse ancienne et moderne, que les bonnes mœurs ne peuvent être à l'abri de la contagion du mauvais exemple, quand des hommes armés du pouvoir scandalisent les masses. Cette unanimité de vues nous apprend donc que ce sont bien ces principes d'honnêteté qu'il a paru dangereux à nos ministres de laisser passer impunément, car ils ruinent de fond en comble la belle théorie de la lâcheté au dehors, des influences légitimes au dedans, la glorification de l'égoïsme et de la rapacité par l'orateur du banquet de Lisieux. C'est donc là réellement ce qu'on attaque, et les journaux incriminés doivent être fiers d'avoir à combattre en face l'improbité; car la France entière, cette France honnête que les amis du ministère exploitent, rongent et calomnient, doit jeter avec un bien vif intérêt les yeux sur les six athlètes qui vont combattre pour elle après s'être rendus les courageux *interprètes* de ses sentiments. C'est un digne et noble rôle qu'ils ont à soutenir devant la justice du pays, et jamais accusés, même politiques, n'auront eu plus de sympathies pour les encourager.

Mais surtout, puisqu'ils se trouvent sur les lieux, qu'ils ne s'endorment pas dans la sécurité que leur inspire la noble cause qu'ils ont à défendre ; qu'ils veillent à ce que la liste du jury ne soit pas composée des jurés *probes et libres* de M. Duchâtel ; que la presse accusée invite au moins, au nom de la pudeur, les nombreux salariés que le *hasard* fait ordinairement sortir de l'urne préfectorale au tirage du jury, lorsqu'il s'agit d'un jugement politique, à se récuser dans une cause où leurs amis, protecteurs ou collègues jouent un si grand rôle, où l'esprit de corps pourrait faire suspecter leur impartialité.

Pauvre M. Hébert, vous êtes encore bien jeune, malgré les preuves qui vous ont immortalisé à la chambre des pairs, malgré votre admirable théorie de la complicité morale et son déplorable succès, pour briser avec les dents cette vieille lime de la presse, qui en a bien usé d'autres que vous. Si vous êtes ici la dupe ou l'instrument complaisant d'une rouerie de cour, si vous avez reçu l'ordre de détourner l'attention du public des tristes phases de l'affaire Praslin, de jeter aux yeux des Athéniens modernes une persécution en masse contre la presse, comme un colifichet propre à les distraire, vous avez joué là un bien pauvre jeu, une bien dangereuse comédie. Les révélations de la cour d'assises vont enfin donner un cachet d'authenticité à ces accusations que vous intimidiez à l'aide des lois de 1819 et de 1835, ce pal-

Ces journaux sont heureux ; ils auront l'occasion de porter les premiers devant le public, dans une polémique autre que celle de la presse, dans une lutte avec un homme du système, en face de douze citoyens choisis par le pouvoir lui-même, le résumé des délits et des crimes dont l'ensemble est l'acte d'accusation le plus redoutable qu'un ministère ait jamais dû braver.

LE NATIONAL DE L'OUEST.

Nous concevons tout ce que la situation renferme de dangers pour le système. Sa politique se voit forcée, elle est à bout d'expédients, elle a à peu près usé de toutes les sortes de violences, de toutes les illégalités, de tous les démentis et de toutes les ruses. Après avoir inoculé à ses proches les plus immédiats le principe de l'égoïsme, d'où dérive celui de la cupidité, le mal a fait la tache d'huile, il s'est rapidement développé, et les scandales récents n'ont été que l'éruption extérieure du vice secret qui commençait à mordre au cœur de la société. Or, à ce désolant spectacle, la société tout entière s'est émue de peur et de dégoût, et en voyant l'échancrure du cancer s'étendre aussi près d'elle, elle n'a eu en quelque sorte qu'un cri contre la corruption.

Eh bien ! est-ce que ce cri contre la corruption n'est pas le cri mortel d'un système qui ne vivait que par la corruption ? Le pays veut aujourd'hui jouir d'une autre politique ; il en veut une qui se moralise dans ses agents et dans ses actes ; non-seulement il veut le progrès, mais encore l'honnêteté, la probité dans les hommes et dans les choses, dans l'exercice général du pouvoir et dans son exercice privé. Ce vœu qui l'anime tout entier et que tous les partis partagent, la presse s'en est faite l'interprète, et elle a dit aux hommes d'État la pensée commune, unanime : elle leur a demandé compte, non des crimes qu'ils n'ont pas commis, mais de ceux que l'esprit de leur politique, — une sorte de *Livre du prince* mis en faits pour faire contraste à la morale en action, — a, par son influence, pu conduire à commettre.

Tout le crime de la presse est là ; c'est celui d'être avec le pays qui n'est plus avec le système. Pour celui-ci, lorsqu'il poursuit la presse avec acharnement sous cette inculpation absurde qu'elle aurait voulu relier la France au crime de M. de Praslin, en vertu de ce dogme de la complicité morale inventé par le ministre de la justice, il établit un chef d'accusation qui vaut le dogme ci-dessus lui-même. Un crime surgit, il reste au compte du misérable qui l'a commis, il reste unique, individuel. La presse n'en rend personne complice; mais une série d'actes odieux se manifeste et se poursuit ; le devoir de la presse et celui de la justice sont de rechercher les causes latentes de cette fatale succession, l'épidémie morale à laquelle elle est due, et l'influence qui l'a abstractivement produite.

C'est la recherche que la presse a faite, c'est le devoir qu'elle a rempli. La presse, nous devons l'écrire, a accompli ainsi une œuvre de conscience, une tâche de moralisation. Elle a vu dans la corruption le travail secret d'une politique qui n'est basée ni sur l'abnégation, ni sur l'égalité, ni sur la grandeur des choses, ni sur la valeur des hommes. Quelle abnégation, quel sentiment de fraternité et de respect pour soi-même cette politique pouvait-elle donc inspirer ? Telle est la déduction par laquelle la presse a cru devoir procéder, pour arriver à conclure à cette *complicité morale* contre laquelle protestaient hier les *Débats*, complicité non dans un crime isolé comme le parquet voudrait le prétendre, mais dans l'état de convulsion, de décomposition, de désordre révélé par un ensemble d'actes coupables.

Et le garde-des-sceaux poursuit six journaux pour ce délit ! Que le ministère descende donc un instant dans la pensée de la France, et si c'est seulement un besoin de justice qui le pousse, en entendant le cri du pays il n'aura plus qu'à se retirer ou à se condamner lui-même.

Encore le droit de visite.

La liberté des mers vient d'être encore une fois violée, à nos dépens, par la marine anglaise. L'infraction la plus grave et la plus brutale aux clauses du traité international réglant les mesures

sans se laisser intimider, continua sa route, et ce fut seulement après une poursuite de quatorze heures que le *Wanderer*, l'approchant, lui envoya un boulet dans ses eaux, et parvint à le convaincre qu'il devait attendre la visite du croiseur.

Un officier fut donc envoyé à bord. Il reconnut, par l'examen des papiers, que le brick était réellement français et expédié en règle. Mais, lorsqu'il revint à bord du *Wanderer*, le commandant Montresor, auquel il rendit compte de sa mission, trouvant qu'il ne l'avait pas remplie d'une manière satisfaisante, le renvoya à bord du brick, avec ordre de pousser plus loin les investigations et de visiter la cale.

Le capitaine français, sommé d'ouvrir les écoutilles, s'y refusa formellement, en déclarant, comme le portait son manifeste, que son brick était chargé de poudre. Toutefois, sans écouter ses observations, l'officier, sur l'ordre exprès du commandant Montresor, fit ouvrir les panneaux par les matelots qui l'avaient accompagné, et, par cet abus de la force, viola ouvertement le texte du dernier traité, qui interdit le droit de visite. La cargaison se composait en réalité de poudre.

L'amiral français, informé de ce fait, a de suite adressé d'énergiques réclamations sur cet acte éminemment arbitraire au commandant anglais ; mais sir Charles Hotham n'a pas voulu résoudre la question, dont la solution a été renvoyée à l'examen des deux gouvernements.

Les expressions textuellement traduites de cette lettre montrent suffisamment que la conduite du commandant du *Wanderer* est jugée par ses concitoyens aussi sévèrement qu'elle doit l'être en France. La faculté de s'assurer de la nationalité du bâtiment, substituée au droit de visite, est déjà assez exorbitante et féconde en inconvénients pour la libre pratique des mers. Il importe qu'elle ne soit pas étendue, et qu'une réparation éclatante de l'infraction, commise volontairement par un des leurs, apprenne aux croiseurs britanniques à respecter l'indépendance des pavillons, si péniblement soustraite à leur atteinte.

Pieux hommage aux deux dernières victimes de la cause polonaise.

Jeudi, à midi, un grand nombre de Polonais habitant Paris et ses environs se sont réunis à l'église de Saint-Germain-des-Prés pour assister à une messe en commémoration de deux nouvelles victimes de la cause polonaise : Théophile Wisniowski et Joseph Kapuscinski, morts sous le gibet autrichien à Lemberg, le 31 du mois dernier. Cette touchante cérémonie était grave et solennelle. Les assistants traduisaient par leur attitude à la fois calme et recueillie la vive image de cette héroïque Pologne qui supporte les tortures de ses bourreaux sans fléchir. Cette réunion rappelait d'autant plus complètement l'image de la patrie absente, qu'elle était composée de trois générations des deux sexes. Outre les dames polonaises, ce véritable foyer, comme on sait, du patriotisme, nous y avons remarqué des vétérans dont les insignes et les cicatrices nous rappelaient qu'ils avaient aussi versé leur sang pour la France. La persévérance infatigable de ces hommes blanchis dans les camps et dans l'exil est bien faite pour servir d'exemple à la nouvelle génération polonaise représentée à cette cérémonie par leurs jeunes frères nés dans l'exil. Les âmes de ces enfants élevés pour la patrie dans les fers ont dû être vivement impressionnées par cette sainte cérémonie, par cette pieuse protestation contre ses oppresseurs. La palme du martyre, décernée aujourd'hui, sous les voûtes sacrées, en face de Dieu, par l'élite de l'émigration polonaise, ainsi que par toute la population de Lemberg le jour de l'exécution, à Théophile Wisniowski et à Joseph Kapuscinski, ouvrira leurs jeunes cœurs à tous les sentiments nobles et élevés qui ont conduit ces deux héros à une mort glorieuse. Leur exemple trouvera des imitateurs. Que ceux qui marchent sur leurs traces persévèrent, et la Pologne un jour sera libre et heureuse.

---

relations illégales avec un de mes amis intimes. Mais ces renseignements, purement empiriques, manquaient absolument de cette précision sans laquelle il n'y a pas de science possible. On m'offrait des témoignages nombreux, il est vrai, mais les témoignages, qui ont une grande valeur en matière de morale, n'occupent qu'un rang secondaire en physique. Or, la question soumise à mon examen rentrait évidemment dans ce dernier ordre de phénomènes, les renseignements produits permettaient même de la considérer comme étant tout spécialement du ressort de la physiologie expérimentale, elle devait donc être traitée par les voies et moyens de la science exacte. Je me félicite, monsieur et cher collègue, de m'être livré, dès mes plus jeunes ans, à des études qui m'ont permis d'acquérir une certitude à l'égard d'un point qui, pour la plupart des maris, reste toujours à l'état métaphysique. Donc, après y avoir longtemps réfléchi, je compris que, si j'arrivais à l'aide de certaines préparations à rendre les murs de mon appartement impressionnables aux actions extérieures, je pourrais avoir une confiance entière et motivée dans le témoignage qu'ils en rendraient. Or, les actions de ma femme, étant comprises au point de vue scientifique dans... »

Ici l'académicien est arrêté par le cri : Assez ! assez ! poussé dans toutes les parties de la salle. L'ami de M. Grossetête plie froidement la lettre, la met dans sa poche et quitte la tribune. Un autre ami de M. Grossetête le remplace.

— Quand je considère, dit-il, et les faits et ceux qui les allèguent (et d'un geste de suprême insolence il désigne le malheureux inventeur), je me refuse à y ajouter foi.

Sur la proposition d'un aide de M. Grossetête, l'Académie se déclare satisfaite des explications données par ce savant Gantois et passe à l'ordre du jour.

L'affaire en est là; mais ce n'est qu'une affaire qui commence. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Je termine le compte-rendu de cette belle et orageuse séance en donnant les titres de quelques-unes des publications qui ont été présentées.

ETUDES HISTORIQUES SUR CASTAGNO, où l'on prouve expérimentalement la supériorité du genre *canis* sur plusieurs variétés du genre *homo*.

EXPÉRIENCES *physiologiques*, par Mlle Lola Montès. (Tous les membres de l'Académie ont demandé à faire partie de la commission chargée de rendre un compte favorable de ce travail.)

DE LA CHUTE DES FEUILLES DANS SES RAPPORTS AVEC LA BASILÉOPHOBIE

DE L'IMMORALITÉ DE LA NATURE. (Nous en rendrons compte prochainement.)

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

Création d'une école de Sauvages.

Les Chambres ayant eu la satisfaction de mettre un crédit de quelques centaines de mille francs à la disposition du Muséum d'histoire naturelle, cette somme a été consacrée à l'acquisition de vastes terrains situés entre la rue de Buffon et la rivière de Bièvre. Longtemps les motifs de cet agrandissement sont demeurés inconnus. Ils viennent d'être révélés : le nouvel emplacement est consacré à la création d'une ménagerie de sauvages; les parcs sont tracés, les huttes construites. On n'attend plus que les hôtes qui, dit-on, ne tarderont pas à arriver.

L'honneur de cette initiative appartient tout entier à l'administration du Muséum. Cette belle idée n'avait germé encore dans la tête de personne. Son exécution placera la ménagerie en tête des établissements zoologiques. Elle n'avait occupé jusque-là qu'un rang très inférieur : sa pénurie en espèces de tous genres était un sujet d'étonnement pour les étrangers en général, de triomphe pour les Anglais. Dieu merci ! l'innovation que nous annonçons fera désormais leur désespoir.

La science ne s'en réjouira pas moins que le sentiment patriotique. MM. les professeurs pourront, sans s'exposer à aucun risque, et par conséquent sans péril pour la science en eux incarnée, s'initier aux événements de la vie sauvage. D'après le programme d'études qui a été arrêté, les faits relatifs au régime diététique aux mœurs et surtout au croisement des races, attireront particulièrement l'attention des observateurs.

Mais les illustres professeurs se proposent autre chose et plus encore qu'un enseignement scientifique ; ils veulent que leur création concoure à répandre dans le peuple les notions d'une saine morale. Jusqu'ici, on le sait, l'enseignement des moralistes a été surtout verbal. L'administration de la ménagerie veut joindre le fait au précepte, MM. les professeurs ont la noble pensée de prêcher surtout par l'exemple — des sauvages. La nouvelle ménagerie ne sera rien de moins qu'un musée de morale en action. En voyant le Boshiman s'accroupir avec sa famille dans un trou moins grand que le nid d'une autruche, le Guaranis nicher sur des arbres, l'Ottomaque se nourrir de terre et l'Alfourous de fourmis ; en voyant tant de braves gens se contenter de vêtements réduits à la plus simple expression, le peuple comprendra combien la généreuse nature a rendu la vie facile à l'homme ; il apprendra à vivre de peu et à se défaire de ces besoins factices qu'inspire le spectacle d'une civilisation trop avancée. Quand, à l'aide d'un omnibus, qui ne coûte que 30 centimes, ou même au moyen d'une course pédestre, chacun pourra se rapprocher des sources pures de la vie primitive, on verra s'éteindre la sombre et implacable envie qu'excite trop souvent chez les hommes sans instruction la vue de ce bien être superflu et de ce luxe puéril qui, dit-on, ne sont pas toujours répartis selon les lois de la rigoureuse justice. On comprendra que ces avantages, tant et si follement enviés, ne sont que vaines et fugitives apparences, et peu à peu la pitié envahira les cœurs rongés aujourd'hui de désirs irréalisables et contre nature. — Jamais on n'aura fait autant, ni pour l'ordre public, ni pour l'amélioration du sort des classes laborieuses.

Le Muséum est donc en voie de progrès, et, comme en toutes choses il n'y a que le premier pas qui coûte, on cite plusieurs faits qui prouvent que ce grand établissement est enfin entré dans la voie tracée par ses statuts constitutifs.

On s'est demandé bien des fois si l'utilité de la ménagerie et de l'école d'agriculture, est en rapport avec ce qu'elles coûtent ; la malveillance elle-même n'osera plus faire de telles questions. Ce charmant quadrupède, cette espèce de cheval, à riches couleurs, le daw, vient d'être domestiqué et de recevoir l'emploi le plus satisfaisant. Chacun peut voir tous les matins, pourvu que le temps soit favorable, les fils de messieurs les professeurs prendre, sur le dos de ces magnifiques animaux (les daws), des leçons d'équi..... ou plutôt de dawstation. Le quadrupède est très convenablement harnaché, selle, bride, mors, etc., ont été faits sur sa mesure. La promenade a lieu dans la ménagerie, les employés attentifs à leurs fonctions veillent avec sollicitude sur les hardis écuyers ; et les nombreux promeneurs qu'attire ce spectacle conviennent qu'il était impossible de tirer un plus habile parti d'animaux amenés et entretenus aux frais du public.

Nous espérons que, lorsqu'ils auront des sauvages à eux, messieurs les professeurs en tenteront également la domestication.

Tous les contribuables apprendront avec plaisir que l'Ecole d'agriculture ne rend point des services moins précieux que la ménagerie. Les grands terrains, dont le Muséum s'est enrichi naguère, à l'angle de la rue Cuvier et du quai, ont, comme on sait, été couverts d'arbres fruitiers. De magnifiques arbres, merveilleusement entretenus, chargés de fruits admirables, rendent le plus exquis témoignage en faveur de la science et du zèle de MM. les professeurs. Les poiriers ont donné cette année plus de fruits qu'on n'en voit en un jour chez toutes les fruitières et dans tous les marchés de Paris. On comprend qu'une telle ÉCOLE ne pouvait être, sans danger, ouverte aux étudiants. MM. les professeurs devaient se montrer gardiens sévères de terrains chèrement achetés aux frais de l'État, ensemencés aux frais de l'État, cultivés aux frais de l'État : ils ne sont pas restés au dessous de leur devoir. L'ÉCOLE est rigoureusement interdite aux élèves. Cette mesure a produit de succulents résultats ; les fruits, qui probablement eussent été mangés un à un et peut-être en vert, s'amassent et mûrissent tranquillement et ne quittent les arbres que pour être servis à point sur la table de MM. les professeurs, au milieu des fleurs magnifiques cultivées pour cet usage dans les carrés et dans les serres du jardin du roi.

Pendant qu'ils étaient en train d'utiliser le coûteux établissement qui leur appartient, MM. les professeurs ne pouvaient laisser sans

surveillé et harcelé par la police, il dut bientôt quitter son pays et sa famille, et rejoindre en France ses compatriotes exilés. Ceux-ci, reconnaissant en lui l'homme aux sentiments purs et nobles, s'empressèrent de lui accorder toute leur confiance, et l'appelèrent à faire partie du comité central de l'association démocratique. Il y exerça ses fonctions pendant cinq années consécutives.

Durant cet espace de temps, Wisniowski se rendit plusieurs fois dans les provinces polonaises, et notamment en Gallicie, et y travailla, au péril de ses jours, à l'accomplissement du vœu national. Le zèle et l'énergie qu'il déploya dans toutes les circonstances au milieu desquelles il se trouvait le rendirent indispensable et en firent l'âme de tous les efforts patriotiques en Gallicie.

A l'heure indiquée pour le soulèvement, Wisniowski se trouva à son poste. — Echappé aux massacres, il soutint, à la tête des insurgés à Narajewo, un combat acharné contre les Autrichiens. De là il se rendit à Tarnow pour ranimer la lutte par sa présence. Il fut fait prisonnier en route.

On connaît les causes du dénouement des derniers efforts des Polonais en Gallicie. On sait quels moyens le gouvernement autrichien a employés pour échapper au danger qui le menaçait à cette époque; mais il n'y a que ceux qui se trouvaient entre les mains des sicaires autrichiens qui peuvent avoir l'idée des souffrances endurées par Wisniowski dans le cachot de Lemberg. Crucifié et martyrisé par de lourdes chaînes, il fut méconnaissable à l'œil de ses plus intimes amis appelés pour reconnaître son identité. En le voyant, ils croyaient se trouver en présence d'un de ses martyrs des premiers temps de la chrétienté, qui, inspirés par une force divine, supportaient les tortures humaines avec un courage sublime.

A leur exemple, il supporta tout sans trahir les espérances que la Pologne renaissante mit dans son âme héroïque. Il en porta dans sa tombe l'admiration de toute la Pologne, et son nom restera désormais inscrit à côté de ses fils les plus nobles et les plus dévoués.

La vie de Joseph Kapuscinski est moins connue. Mais elle a été aussi simple et aussi belle que sa mort. Agé de 20 ans et employé du gouvernement autrichien, il n'a pas oublié que son premier devoir était de vivre et mourir pour la Pologne. — Il a fait son devoir.

Honneur à ces deux martyrs de la cause polonaise!

(*La Réforme.*)

Progrès de l'opinion dans les Colonies.

Le conseil colonial de la Martinique vient de voter au roi une adresse qui s'efforce de ramener la question coloniale sur le terrain d'où l'a si résolument fait sortir l'adresse de la Guadeloupe, à laquelle nous avons chaleureusement applaudi. C'est-à-dire que l'assemblée de la Martinique demande le maintien et le développement de la législation de 1845, avec toutes les mesures de préparation et d'organisation qu'elle comporte.

Au risque de venir en aide aux aventureux du parti abolitioniste, les aveugles du parti colonial et les deux ou trois mandataires intéressés à représenter aujourd'hui leurs idées dans le conseil des délégués, ne manqueront pas de grossir le caractère de cette manifestation, et de faire ressortir cette dissidence qui se produit entre deux colonies placées dans des conditions si parfaitement identiques.

La *Presse* qui, dans cette circonstance, se constitue, comme nous, l'organe des colons progressistes, réduit à sa juste valeur cette divergence qui forcément ne peut être que momentanée. Nous nous associons complètement aux idées que la *Presse* émet à

[illegible] travail.

Toutes les dispositions des lois de juillet favorables aux esclaves reçoivent un large développement : ils ont la plupart des droits des hommes libres; un pécule légalement constitué et des fonds votés annuellement par la métropole les mènent à une liberté plus rapide que l'on ne semble le croire.

Jusqu'ici, c'est sans aucun succès que nous avons sollicité le gouvernement à tenir la main aux engagements que la loi exige des affranchis, à fonder des ateliers de discipline et de travail, à ouvrir la colonie aux immigrations, mesures garanties cependant par les lois de juillet et qui doivent créer le travail à côté de la liberté.

En même temps, de mauvaises passions n'ont pas cessé d'employer la calomnie et des excitations odieuses pour faire expirer dans le désespoir notre courage et notre sagesse.

Si nous supportons et si nous sommes décidés à supporter de telles difficultés, c'est que nous avons toute confiance dans le gouvernement. Il ne veut sans doute pas fonder la liberté seule, il veillera aussi à constituer le travail.

Mais il est temps que l'élan soit donné à ces idées organisatrices! il est temps que nous sortions de l'agonie où nous jette cette exécution partielle des lois de juillet.

La colonie de la Martinique prie votre majesté de vouloir bien garantir le maintien de ces lois et en assurer l'exécution entière par des mesures ayant pour but de créer le travail libre.

Nous demandons que les fonds votés pour l'introduction des travailleurs européens soient mis à notre disposition pour l'introduction de travailleurs de toutes nations, surtout d'habitants de Madère et des Canaries, qui semblent les plus propres à supporter notre climat, tout en donnant à nos nouveaux affranchis un exemple influent du travail libre.

Nous demandons la création des ateliers formant des établissements agricoles où le gouvernement doit nous montrer les fruits du travail salarié. Nous demandons surtout, Sire, que la France encourage la création de nombreux centres industriels autour desquels pourra se grouper le travail des bras libres.

Nous demandons qu'il soit proposé aux chambres de voter une somme de cinq millions, qui serait prêtée, aux conditions fixées par le gouvernement, à ceux qui voudraient établir des usines centrales dans cette colonie, et dans les endroits indiqués par le conseil colonial.

Sire, nous sommes convaincus que le gouvernement de Votre Majesté ne tardera pas davantage à répondre à notre appel.

Il est digne de la France d'entrer dans cette grande, loyale et politique exécution des lois de juillet. Le pays ouvert aux immigrations, le pays couvert d'usines centrales, en même temps que les affranchissements se multiplient, le travail de la sorte réédifié déjà avant d'être détruit, voilà ce que la France a voulu, voilà ce que nous avons accepté.

Sire, les lois de juillet ainsi comprises et développées peuvent conjurer les dangers du présent et suffire aux besoins de l'avenir.

Nous sommes, avec un profond respect, de votre majesté, etc.,

Le président du conseil colonial,
Baron DE L'HORME.
Les secrétaires,
DULIEU, ASSIER DE POMPIGNAN.

Fait au Fort-Royal (Martinique), le 23 juillet 1847.

Affaire Bénier.

La cour d'assises de la Seine a consacré trois séances à l'examen d'une accusation de faux en écriture publique, dirigée contre

Encore les farines de la réserve.

Le Conseil municipal de Paris a voté, à une très grande majorité, la mise en consommation de la réserve des farines de l'approvisionnement de Paris. La presse tout entière, à l'exception du *Journal des Débats* a vivement provoqué ou appuyé cette sage mesure, qui était vue avec faveur même au ministère du commerce.

M. le préfet de police s'y est opposé à peu près seul, avec une énergie de résistance que l'on a généralement trouvé exagérée. Quelle que fût la conviction particulière de M. le préfet sur cette mesure, sa responsabilité était complètement à l'abri; pour la dégager entièrement, le conseil était allé jusqu'à forcer la main à l'administration, en subordonnant à l'emploi de la réserve le vote d'un crédit pour les bons de pain de septembre.

M. le préfet voudrait, dit-on, éluder en grande partie le vote du conseil. On prétend que son arrêté du 26 août recevra une interprétation qui ne rendrait guères à la consommation que 15 000 sacs de farine, au lieu des 25 920 sacs dont le conseil a entendu réclamer l'emploi.

Ce faux-fuyant serait incompatible avec le caractère franc et loyal de M. le préfet de police, et nous ne doutons pas que les craintes manifestées à ce sujet dans une circulaire du syndicat de la boulangerie de Paris, que nous avons sous les yeux, ne soient sans fondement.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

La révolution de 1830 s'est accomplie par un élan pur et noble de la Nation; mais la plupart des ministres à qui malheureusement est échu le pouvoir depuis cette époque, et notamment ceux qui administrent actuellement nos affaires, n'ont eu recours, pour gouverner, qu'au moyen les plus déloyaux de la corruption et de la démoralisation; ils ont fait appel à tous les sentiments les plus bas de la peur, de l'égoïsme, de la cupidité, et ont propagé autant qu'il était en eux l'immoralité. Le crime de M. de Praslin a servi de texte à plusieurs journaux : la *Réforme*, l'*Union monarchique*, la *Gazette de France*, le *Charivari*, la *Démocratie pacifique*, pour prouver qu'une solidarité enchaînait tous les crimes, et que les ministres ne pouvaient être absous de la responsabilité de l'effroyable désordre moral de la société qu'ils gouvernent. Ces journaux ont été saisis. Le jury les absoudra. Entre ceux qui font le mal et ceux qui le dénoncent, il ne pourra hésiter.

— Les dénonciations contre diverses administrations continuent à paraître dans divers journaux. Le ministre de la justice, M. Hébert, a déclaré officiellement dans le *Moniteur parisien* qu'il renonçait à poursuivre d'office les personnages dénoncés, et qu'il ne ferait aucune instruction spontanée, invitant chaque citoyen à se mettre en place et à faire toutes les démarches nécessaires pour arriver à punir les coupables.

— Le *Courrier de la Gironde*, journal ministériel, a formellement accusé la *Démocratie pacifique* d'avoir vendu son opinion à des intérêts privés en publiant un article sur la gare de Bordeaux. La *Démocratie pacifique* a répondu à cette calomnie en invitant le journal accusateur

---

emploi les grandes et belles allées de marronniers, de tilleuls, d'arbres de Judée, de néfliers parasols, de robiniers, etc., qui, jusqu'à ce jour, n'ont servi qu'aux promenades du public. On sait que l'entrée du jardin est rigoureusement interdite à quiconque est porteur du plus mince paquet ou de la moindre fleur, et qu'un accueil farouche attend tout chien qui ose s'aventurer dans ces régions zoologiques; MM. les professeurs ont senti que ces restrictions mises au libre parcours d'un si vaste établissement demandaient une compensation, et ils ont décidé que les grandes allées seraient consacrées à des exercices d'équitation auxquels se livreraient ceux de leurs fils qui ne pourraient trouver place sur le dos des hermiones, des daws et des zèbres. Et la chose a lieu comme ils l'ont décidé.

—

Cet article était écrit quand une personne habituellement bien renseignée est venue nous raconter ce qui suit :

ENCORE UN SCANDALE!

Un jeune Canadien, natif de Québec, vint, il y a quelques années, se fixer à Paris. Admis dès son arrivée dans une société de gentilshommes, il ne tarda pas à acquérir un certain savoir faire. En conséquence, il eut des chevaux, des maîtresses, du bonheur au baccarat et au lansquenet, des titres de noblesse, une longue suite d'ayeux, des châteaux au Canada, des duels brillants, un feuilleton dans un journal très influent. Tout allait au gré de ses vœux, et il se vantait d'avoir dompté la fortune, quand, par une fatalité inouie, plusieurs revers vinrent le frapper coup sur coup. Compromis à l'occasion d'une fausse lettre de change, d'un duel heureux, de l'enlèvement d'une mineure, de l'attaque d'une diligence, d'une escroquerie au jeu, etc,... il se vit dans la dure alternative ou de fuir ou de subir les fastidieux délais d'une foule de justifications judiciaires. L'honneur de son nom lui faisait une loi d'opter pour la fuite, malheureusement une trop longue hésitation lui ferma la retraite. Il songeait avec regret aux châteaux de son cher père, quand le bruit de la création de places de sauvages au Muséum d'histoire naturelle arriva jusqu'à lui. Sa féconde imagination lui montra là une retraite contre la persécution et l'assurance d'un minimum décent. Sa résolution est prise. Chasseur intrépide, notre jeune Canadien avait, dans sa jeunesse, passé des journées entières en compagnie de sauvages; il avait apporté en France une collection complète de leurs armes, de leurs vêtements; les décrocher et revêtir le costume de l'emploi fut l'affaire d'un instant. Il monte en citadine et se fait conduire chez M. le professeur V. Personne n'ignore que le Canada, peuplé par des seigneurs de la cour de Louis XIV, a conservé dans toute sa pureté la grande langue du dix-septième siècle. Aujourd'hui encore les portefaix de Montréal et de Québec n'en parlent pas d'autres. Notre Canadien l'avait sucée avec le lait; à peine le professeur a-t-il entendu cette langue inconnue que déjà il s'abandonne à une joie immodérée, à cette joie pure qu'éprouve tout savant en face du nouveau. Nul doute qu'il n'ait affaire à un Iroquois, et qu'à lui ne soit réservé l'honneur de doter la ménagerie nouvelle du premier de ses hôtes. Flatté d'avoir été l'objet des préférences d'un Iroquois, ce qui prouve, se dit-il intérieurement, que sa réputation a pénétré jusqu'au fin fond de la Patagonie, il s'efforce de faire comprendre par gestes à l'enfant de la nature qu'il va s'occuper de son installation; puis il vole plutôt qu'il ne court à l'administration où ses collègues se trouvaient justement réunis. Son discours provoque les plus enthousiastes acclamations. — Et, dit le professeur d'anthropologie, quelle langue parle-t-il votre sauvage? — L'iroquois le plus pur, répond M. V. — Nul doute, dit l'anthropologiste, c'est un huron. — A ce mot, M. A. se lève, le visage empourpré, l'œil en feu, un huron! s'écrie-t-il, un huron! je proteste contre son admission. — Vous protestez? — Je proteste. — Expliquez-vous. — Je m'explique. Autorisé par le conseil, j'ai fait, il y a deux mois, la commande d'un huron; ce colis vient d'arriver, il est chez moi. Renverrez-vous un *primates* un *bimanus* qui, sur votre ordre, arrive du fond de l'Océanie et vient pour vous complaire de faire plus de dix mille lieues en quinze jours. — L'assemblée est visiblement émue, muette, indécise et même troublée. MM. A. et V. se menacent du regard et du geste. Mais un homme bien connu pour son esprit conciliateur, le professeur de mammalogie, prend la parole et prétend qu'on doit se réjouir et non se disputer. « Nous attendions un huron, dit-il, le sort nous en envoie deux; abondance de bien ne peut nuire; richesse n'est pas vice; mieux vaut deux bons tiens qu'un tu l'auras, » etc... Cette sage parole a calmé la tempête; la séance est levée et l'on va visiter les sauvages.

Après qu'on les eût longuement et savamment *observés* chacun en particulier, le professeur de mammalogie, qui a un goût décidé pour les expériences, propose de mettre en présence les acquisitions zoologiques. Une grande salle est choisie à cet effet. M. V... entrera par une porte avec son sauvage au moment même où M. A... fera son entrée avec le sien par la porte opposée. Les autres professeurs observeront avec attention les moindres détails du phénomène. Plusieurs dames, galamment conviées à cette expérience, se sont jointes à leurs maris, à leurs pères. « Attention! » s'écrie M. B... Les deux portes s'ouvrent comme poussées par la même main; les sauvages entrent; leurs yeux se rencontrent. Un frisson passe le long de la moelle cérébro-spinale des spectateurs. Cependant les sauvages ont paru hésiter; mais l'hésitation n'a duré qu'un instant. Les voilà qui saisissent leurs armes; ils s'élancent, ils ont franchi la courte distance qui les séparait; ils sont face à face; déjà les redoutables tomahawks tournoient au-dessus de leurs têtes. Un cri de détresse sort du groupe des professeurs, cri poussé par la charmante bouche de Mme A... Les professeurs songent à fuir; mais Mme A... s'élance entre les combattants, et, entourant de ses beaux bras le sauvage de son mari : « Arthur, cher Arthur! s'écrie-t-elle. Messieurs, sauvez-le, c'est mon cousin! Monsieur A..., c'est le père de vos... Ma tête se perd! Au secours! Sauvez-le! sauvez-moi! » Cris des plus superflus; les armes sont tombées aux pieds des prétendus sauvages; au lieu de coups furieux, ce sont des poignées de main qu'ils échangent : « Cher vicomte! » dit le sauvage de M. A... « Cher marquis! » dit le sauvage de M. V... Les professeurs sont stupéfaits. M. A... est confus, M. V... vexé. Le vicomte avoue tout; M. A... reconnaît dans le marquis un cousin de sa femme, un M. Arthur Papelard. L'histoire de M. Papelard ressemble beaucoup, au début, à celle du Canadien; seulement, le cousin de M. A... a voulu faire une fin bourgeoise; il a cherché une place, il l'a cherchée vainement. M. A... a cru voir dans la création de la nouvelle ménagerie un moyen de le caser. « Nul doute, messieurs, ajoute-t-il, que mon cousin n'eût rempli à la satisfaction du public, à la vôtre, à la mienne, l'emploi qui lui eût été confié. Et qui placera-t-on, si on ne place ses parents? Pour qui s'emploiera-t-on, si on ne s'emploie pour ses parents? A qui fera-t-on du bien, si on n'en fait à ses parents? Vous, cher M..., n'avez-vous pas donné à votre fils la place d'aide naturaliste, et m'y suis-je opposé? Vous, cher M..., n'avez-vous point demandé une mission pour votre neveu, et ne vous ai-je pas appuyé? Vous, cher M......, votre frère n'est-il pas devenu notre collègue, et ma voix vous a-t-elle fait défaut? Ne vivons-nous pas ici en famille, ne sommes-nous pas tous une seule famille; nos prédécesseurs n'étaient-ils pas nos parents; nos fils ne nous succéderont-ils pas? etc., etc. Personne ne pouvait mettre en doute la solidité de cette argumentation. Cependant, comment garder en qualité de sauvages des gentilshommes que chacun avait pu voir dans tous les lieux publics et ailleurs? « Il y a un moyen, dit le professeur de mammalogie. » — « Parlez, lui crie-t-on de toutes parts, parlez, cher et illustre collègue. » — Il y a un moyen, un moyen simple et efficace, reprend le professeur, agrandissons assez notre programme pour que ces messieurs puissent y entrer. — Mais comment? — Rien de plus simple, au lieu d'une école de sauvages c'est d'une école d'anthropologie que la science a besoin. Faisons une école d'anthropologie, et recevons ces messieurs en qualité de représentants de la race caucasienne. — Cher ami, s'écrie M. A... en serrant la main du mammalogiste, comment m'acquitter envers vous? — Ne vous occupez pas de cela, reprend le professeur qui a saisi au vol l'humide regard de Mme A...

Que MM. les professeurs se tiennent pour satisfaits de cette combinaison, cela est possible, et rien, par le temps qui court, ne saurait nous étonner. Mais le public partagera-t-il cette satisfaction? Convient-il de laisser entrer le Muséum dans une voie si onéreuse pour le budget. Avoir réuni les représentants des principales races humaines, ne prétendra-t-on pas faire figurer les nations, les provinces, les villes, les hameaux dans la nouvelle ménagerie? Cela arrivera dès qu'on aura un nombre suffisant de cousins à placer? Est-ce ainsi, monsieur Duchâtel, que vous l'entendez? Cet audacieux népotisme aura-t-il notre approbation? Pour nous, notre devoir est rempli : nous avons prévenu le public.

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

[illegible] sur ce point, et en même temps sur d'autres. L'expérience faite depuis dix-sept ans de cette constitution bâclée par des députés peureux et sans portée, démontre en effet qu'elle aurait besoin d'être modifiée dans plusieurs de ses parties. Rien n'offrit un contraste plus frappant que la générosité et l'enthousiasme qui illuminèrent les trois jours, et les intrigues, les bassesses, les peurs qui présidèrent dès l'origine à la mise en œuvre du gouvernement nouveau appelé à diriger la France; lors de la révision qui fut alors faite de la Charte, la Chambre des députés montra notamment une déplorable incapacité et une faiblesse qui pronostiquaient tristement toutes les déceptions par lesquelles nous devions passer. Une révision de la Charte ne serait plus maintenant opérée de confiance, et on aurait à profiter des enseignements politiques et surtout des enseignements sociaux que nous ont apportés dix-sept années de plus ajoutées à la Révolution de 1789.

— L'Administration s'est enfin décidée à livrer à la consommation la réserve en farine des boulangers parisiens. Mais elle l'a fait avec la plus mauvaise grâce possible, d'une part, en retardant cette mise en consommation, de l'autre, en ne l'autorisant que pour une partie de la réserve. — Ce n'est pas le public qu'elle craint moins de froisser, ce sont les spéculateurs que, dans son langage officiel, elle appelle pompeusement le Commerce. Aussi, qu'arrive-t-il? C'est que le Commerce tripote continuellement au marché des grains, et jamais ce tripotage n'a été plus florissant que depuis ces dernières années. — Malgré la demi-mesure prise par l'Administration, les intentions éclairées de la municipalité de Paris produiront en partie leur effet, et le prix du pain diminuera prochainement.

Mais la disette de cette année aura donné un nouvel avantage sur le consommateur au profit du Commerce, puisque les spéculateurs et falsificateurs usurpent ce nom; nous voulons parler de l'habitude qui, grâce à la pénurie des grains, s'est propagée d'une manière alarmante, de mêler la farine de maïs à la farine de blé. Tout Paris est infecté de ce mélange, qui ne provient pas, dans la plupart des cas, des boulangers, mais du commerce des blés et farines. Nous appelons sur ce point l'attention, non pas des amis du commerce, mais des conseils municipaux de toute la France, qui auront des mesures à prendre contre cette désastreuse pratique, nouveau progrès de la civilisation perfectibilisée. — En attendant, Paris peut se vanter d'être la ville où se fabrique et se mange le plus mauvais pain.

GRANDE-BRETAGNE.

Les élections sont à peu près terminées. Le *Sun* publie la liste suivante: [illegible] libéraux; 110 peelistes et 215 tories ou protectionistes. Le *Globe* dit que sur les 105 membres élus par les comtés, villes et bourgs d'Irlande, on compte 66 libéraux, 14 peelistes et 25 protectionistes. Ce classement n'a rien de rigoureux; car, parmi les peelistes, il y a beaucoup d'hommes progressifs, et, parmi les *libéraux*, il y a bon nombre de radicaux plus ou moins socialistes. En somme, les tories ont perdu 29 voix, les peelistes 26, et les whigs au moins autant. Ce qui prouve qu'il y aura une centaine de nouveaux élus, dont les opinions sont plus progressives que celles des anciens membres.

Le *Chronicle* annonce que le prix des céréales a baissé de moitié déjà, depuis quelques semaines. Ce qui se vendait 50 schellings, il y a peu de temps, se vend aujourd'hui 25 schellings, et la tendance est toujours à la baisse.

Bon nombre de maisons de commerce qui spéculaient sur les grains ont déjà fait faillite, et d'autres sont menacées d'être entraînées dans la même ruine. Le chef d'une de ces maisons, M. Robinson, était en même temps gouverneur de la Banque d'Angleterre. Le *Times* remarque, à cette occasion, que, dans l'espace de dix-huit ans, il y a eu neuf élections de gouverneurs de la Banque, et que, sur neuf, six ont fait faillite, par suite de spéculations malheureuses. Le journal qui fait cette remarque en conclut qu'il est urgent d'apporter des réformes dans le système mercantile et financier de l'Angleterre. Voici les noms des villes et des maisons avec les chiffres des faillites : — *Londres*, Douglas et fils, 7 500 000 fr.; Leslie et Alexander, 11 250 000 fr.; King et Melville, 5 000 000; Coventry et Sheppard, 5 750 000 fr.; Giles et comp., 7 000 000; W. R. Robinson et comp., 3 500 000 fr.; quatre autres maisons de moindre importance ensemble, 5 250 000 fr. — *Liverpoole*, 3 050 000 fr. — *Stockton*, 2 500 000 fr. — *Glasgow*, 5 000 000. — *Waterford*, 3 750 000 fr. — *Limerick*, 2 500 000. — *Sligo*, 1 500 000 fr.

Le commerce et l'industrie sont en souffrance dans tout le royaume, disent les journaux. L'argent est à huit pour cent dans la Cité. Les populations inquiètes s'agitent dans les districts manufacturiers. Deux mille mineurs ont quitté leur travail à *Holytown*, en Ecosse, parce qu'on voulait réduire de 20 % leur journée de travail. Les chefs des mines les ont ensuite chassés, eux et leurs familles, des villages qu'ils habitaient, et dont les maisons appartiennent aux capitalistes propriétaires des mines. Non contents du pouvoir arbitraire de fixer à leur gré le taux du salaire des ouvriers, les capitalistes se croient en droit de les persécuter par tous les moyens, pour les forcer à accepter des réductions voulues. Pour satisfaire la vengeance des exploiteurs de la classe ouvrière, 800 familles sont expulsées de leurs domiciles et forcées de se loger où elles pourront, et cela au moment où le travail qui les faisait vivre est suspendu.

Cet acte de cruauté industrielle a soulevé des murmures terribles dans les populations ouvrières, et l'indignation menace bientôt d'éclater en plus d'un lieu à la fois.

Plus de dix mille personnes se sont réunies en meeting public, à Newton, près de Manchester, la semaine dernière, et Fargus O'Connor, le chef des chartistes, les a harangués pendant plusieurs heures de suite sur les réformes politiques et sociales qu'il est urgent, selon lui, d'effectuer au plus tôt pour mettre les travailleurs à l'abri d'un pareil régime. Il a engagé les ouvriers de toutes les villes du royaume à s'enrôler dans la société des chartistes, qui a pour but d'effectuer des réformes politiques et sociales à la fois. Déjà les membres de cette société, tous de la classe ouvrière, ont souscrit près de deux millions pour acheter des terres et des instruments de travail pour le [illegible] Leeds, fondée par quelques partisans des idées nouvelles. Cette propriété est évaluée à 125 000 fr., et doit servir à faire un essai pratique de la communauté domestique et industrielle.

Le *Times* se plaint vivement du pouvoir immense que le gouvernement anglais a laissé entre les mains des compagnies de chemins de fer, et il demande très instamment que le nouveau parlement intervienne pour modifier ce pouvoir et le subordonner plus complètement au contrôle du gouvernement.

Il y a déjà dans le Royaume-Uni 74 chemins de fer entièrement terminés et livrés au public. Ces chemins ont un développement de 3 505 milles, ou à peu près 1 200 lieues, et le nombre des employés permanents s'élève à 47 218. Il y a de plus 128 chemins en voie de construction et qui doivent parcourir une distance de 6 455 milles, ou près de 2 500 lieues. 256 505 personnes sont employées à la construction de ces nouveaux chemins de fer.

ALLEMAGNE.

Le Mirabeau prussien devant ses commettants, et la George Sand allemande devant ses juges.

On avait projeté, à Dusseldorf, une fête en l'honneur des députés rhénans, mais elle a échoué devant des obstacles venus d'assez haut. La fête que la Westphalie se proposait de donner à M. de Wincke n'aura pas lieu non plus, le célèbre député ayant répondu qu'il désirait voir remettre à des jours plus heureux une pareille démonstration.

M. de Wincke a remercié ses commettants du jugement favorable qu'ils ont bien voulu porter sur sa conduite à la Diète. « Je ne faisais, a-t-il dit, qu'appartenir au grand nombre de ceux qui, avant toute autre chose, voulait atteindre *au but le plus important*, celui de conserver et de rétablir intact le terrain du droit qu'on voulait amoindrir. »

« Autant que l'homme peut prévoir l'avenir, a ajouté M. de Wincke en finissant, nous ne sommes pas à bout de peines et de labeurs. L'époque où nous vivons m'apparaît d'ailleurs trop importante, trop grave, pour que je puisse approuver que, dès ce jour, en face d'un avenir incertain, lorsque les lois sur lesquelles la Diète eût voulu fonder la constitution ne sont point reconnues par le roi, nous célébrions une fête de victoire et de paix, au cœur de la plus ancienne province héréditaire de la dynastie. Egalement éloignés du servilisme et du radicalisme, deux idées qui ne sont point d'origine germaine, remettons les manifestations de cette conviction jusqu'au jour où nous ne devrons point associer à notre joie la douleur de savoir que le roi n'a pas encore rendu justice aux griefs émis par la Diète. Autant plus entière sera notre allégresse, autant plus d'échos trouvera-t-elle alors dans nos montagnes! »

Telle est la réponse du Mirabeau prussien, réponse qui ne manquera pas de produire une impression profonde. On dit que le même député a donné, conjointement avec le comte de Schwerin, sa démission de *landrath* (sous-préfet) qu'il occupait.

C'est le jeudi, 19 de ce mois, que devait se plaider, devant la cour royale de Berlin, le procès d'injure intenté par le conseil communal de Berlin contre la célèbre Bettina d'Arnim, née Brentano Laroche, belle-sœur de M. de Savigny, le ministre. Cette dame, aussi fameuse en Allemagne que George Sand l'est en France, a voulu éditer elle-même, à Berlin, ses propres ouvrages, ainsi que ceux de feu M. d'Arnim, son mari, et de Mlle d'Arnim, sa fille. C'est là-dessus que s'était fondé le magistrat pour obliger cette dame à acquérir préalablement le droit de bourgeoisie, acquisition dont les frais devaient s'élever à la somme d'environ cent francs.

Bettina a répondu à l'honnête magistrat que, si l'on exigeait d'elle qu'elle fût citoyenne de la capitale pour éditer les œuvres de sa famille, elle espérait que le conseil communal se montrerait assez courtois pour lui accorder le droit de bourgeoisie ou l'*indigénat* honorifique. Mais le conseil ayant répondu qu'il n'avait aucun motif d'accorder à Mme d'Arnim, née à Francfort, l'honneur qu'elle réclamait, et qu'elle devait se résoudre à payer, Bettina riposta par une lettre écrite en partie avec de l'*encre rouge*, en déclarant qu'elle employait cette encre afin que *le reflet en provoquât du moins la nuance de la pudeur sur les joues du conseil communal et du bourgmestre*. Quant au droit qu'on voulait la forcer de payer, elle engagea le magistrat *à vendre sa présente lettre comme autographe*, ce qui lui ferait obtenir et au-delà la somme demandée, car on n'estimait pas à moins de deux louis le plus petit billet écrit de sa main. La même lettre parlait d'ivraie qui pousse sur un *terrain gras de probitas* et *d'integritas* (ces mots étaient en latin), etc., etc. Il y était surtout question de *vexations absurdes*.

Bettina a donc été jugée pour avoir adressé des injures graves à un magistrat, et cette noble dame, belle-sœur d'un ministre, a été condamnée à deux mois de prison et aux frais du procès.

Autrefois, lorsque le prince W... recherchait en mariage la fille de Mme d'Arnim, lorsque le chef de la maison royale, à laquelle appartenait ce prince, était sur le point de consentir à cette union étrange, lorsqu'enfin Mme d'Arnim était puissamment protégée, une condamnation pareille à celle qui vient d'affliger les amis de Mme d'Arnim eût été impossible. Le magistrat n'eût pas osé dénoncer cette dame, et par conséquent le procès n'eût pas eu lieu. Aujourd'hui tout est changé. *Bettina d'Arnim, entraînée par l'exemple de George Sand et d'Eugène Sue, s'est jetée dans le socialisme.* Elle a des affiliations démocratiques. Voilà son véritable crime aux yeux du parti rétrograde prussien. Aujourd'hui on ne l'aime plus, demain on ne la tolèrera pas davantage. Elle devait être poursuivie et perdre son procès. Pauvre Bettina!

Toutefois, si l'on croit avoir effrayé la grande dame socialiste, on s'est étrangement trompé. Après la perte de son procès, Bettina disait à quelqu'un : « Cela m'amuserait assez, d'être conduite dans une forteresse. Toute l'Europe voudrait voir comment Bettina serait joliment assise dans un pareil lieu. »

Le bruit a couru que les délégués seront convoqués vers le mois de novembre prochain. Ce sera la véritable fin de l'ancienne Diète.

SUISSE.

Tout semble se préparer pour l'exécution prochaine des arrêtés de la Diète. Les préparatifs militaires qui ont lieu maintenant dans l'arsenal [illegible]

Le rapport du Vorort sur la question des officiers fédéraux conclut à ce que tous ceux d'entre eux qui ont du service ou qui sont disposés à en prendre dans les cantons du Sonderbund, soient immédiatement rayés de l'état-major fédéral. La Diète s'est occupée le 25 de cette importante question; mais, le rapport du Vorort n'ayant été distribué que samedi, elle vient de renvoyer la discussion de cet objet à une séance subséquente.

Le Vorort propose de rayer de l'état-major fédéral, comme étant en rapport avec le Sonderbund : le commissaire des guerres en chef de la Confédération, Zund, de Lucerne. — MM. les colonels fédéraux Maillardoz, de Fribourg; Zelger, de Stanz, canton d'Unterwalden; Ruttimann, de Lucerne; Jos.-Ulrich de Salis-Soglio, à Lucerne. — Le lieutenant-colonel à l'état-major, général Techtermann, de Fribourg. — Le commissaire des guerres avec rang de lieutenant-colonel, [illegible], de Lucerne. — Le major de l'état-major général, Roten, de Rarogne, canton du Valais. — Le capitaine à l'état-major d'artillerie, von der Weid, à Fribourg. — Le sous-lieutenant à l'état-major du génie, Chollet, à Fribourg.

ESPAGNE.

La situation de l'Espagne est telle, en ce moment, qu'on s'attend généralement à une catastrophe dynastique. Des intrigues nouvelles se préparent pour parer, autant que possible, aux embarras nouveaux causés par la querelle conjugale de la reine et de son époux. Le bruit s'est répandu que la reine est enceinte, et que c'est son état de grossesse qui explique la demande faite en son nom auprès du roi, pour obtenir de lui un rapprochement officiel, et le refus fait par ce dernier de satisfaire à ce désir avant le délai de quatre mois.

On comprend qu'après cet outrageant refus, il n'y ait plus à prévoir que des crises pour la malheureuse Espagne. Déjà les organes de lord Palmerston laissent percer sa joie, et font deviner le parti qu'il compte tirer de cette crise.

« Il est temps, il est plus que temps, dit le *Times*, qu'Isabelle II et son royal époux cessent de scandaliser le monde et de menacer la paix du continent. La reine Isabelle a été mariée contre son gré : rien n'est plus clair, plus incontestable aujourd'hui, si ce n'est aux Tuileries et au Prado. La prompte dissolution de son mariage est le seul remède que l'élite et le bon sens puissent indiquer à cette situation.

» De tous les divorces royaux consignés dans les pages de l'histoire, aucun n'aura été plus impérieusement réclamé par les circonstances et par les suites du pacte d'union primitif, et il sera temps de parler d'inhabilité à régner et de déchéance, lorsqu'une jeune et innocente reine sera dégagée des entraves iniques qui gênent sa marche et livrée aux libres sugestions d'un esprit qui n'est ni imbécile ni vicieux. »

On voit que le divorce est le but de Lord Palmerston, et on devine combien d'embarras notre gouvernement va se susciter en s'opposant à cette mesure et même en y consentant. »

On ne parle plus tant de factieux ni en Catalogne ni à Madrid, dit l'organe du ministère espagnol; et cependant quelques lignes plus bas il raconte lui-même que la diligence-poste de Valence, qui est arrivée à Barcelone le 17, a été arrêtée entre Vendrell et Arbos par une troupe de factieux; que le même jour une autre bande est entrée à Tordera et y a enlevé les chevaux destinés au relai de la diligence. Il ne se passe pas, au reste, un seul numéro où il ne soit contraint d'enregistrer quelque nouvelle entreprise des carlistes. D'où vient donc cette singulière assurance avec laquelle le ministère cherche à déguiser des faits malheureusement trop évidents?

Une lettre des environs de Tarragone nous apprend que le régiment des Asturies, qui est arrivé d'Oporto ces jours derniers, sera de bien peu de secours au gouvernement, s'il ne lui est même pas contraire. Il paraîtrait qu'un grand nombre de soldats de ce régiment ont déjà déserté et désertent quotidiennement leurs drapeaux pour aller rejoindre les bandes de Griset, de Cendros et de Vilella que continuent à grossir de nombreux jeunes gens du pays.

— On écrit de Madrid, à la date du 25 août, que le rappel du général Narvaez avait été décidé par la reine, d'accord avec M. Pacheco. Quelques collègues du président du conseil savaient cette détermination; M. Salamanca l'ignorait entièrement. Aussitôt qu'il en a eu connaissance, il a prié le général Ros de Olano de partir sur-le-champ en poste, et de se rendre en toute hâte au devant du général Narvaez, sans doute afin de faire les conditions de M. Salamanca.

PORTUGAL.

Nous recevons par la voie d'Angleterre des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 19 août. En voici le résumé :

A l'arrivée des dépêches annonçant le résultat des élections en Angleterre et les chances favorables du ministère Russell, le gouvernement portugais s'est décidé à céder à la sommation des envoyés des trois puissances, et le cabinet en masse a donné sa démission le 15.

Depuis ce moment jusqu'à celui du départ du paquebot, on est resté à Lisbonne dans l'état de crise ministérielle.

Au lieu du comte de Lavradio, c'est M. Rodrigo da Fonseca Magalhaens qui a reçu la mission de former un cabinet. Ce choix est vu d'un bon œil par le parti libéral.

M. Magalhaens a rempli les fonctions de commissaire royal à Coimbre, sous l'administration Palmella, qui est tombée lors du coup d'État du 6 octobre de l'année dernière.

Dès que le maréchal Saldanha a su à qui était dévolu le soin de former le nouveau ministère, il a offert sa démission du poste de chef de l'état-major-général; cet exemple a été suivi par le marquis de Fronteira, gouverneur civil de Lisbonne, et par le vicomte Fonte-Nova, général commandant la 1re division militaire.

La tâche entreprise par M. Magalhaens semble hérissée de difficultés; au départ du paquebot, il n'avait pas encore pu constituer une administration. On mettait néanmoins en avant la combinaison suivante comme la plus probable : Rodrigo da Fonseca Magalhaens, affaires étrangères et intérieur; Manoel Antonio do Carvalho, finances; Ferreri, guerre; José da Silva Carvalho, justice; Noronha, marine. Tous ces noms appartiennent à la section la plus libérale du parti chartiste.

M. Magalhaens et le nouveau ministre des finances (qui a déjà occupé ce poste autrefois) sont des hommes d'un talent fort distingué; les autres sont insignifiants.

On assure que les conditions sur lesquelles M. Magalhaens aurait le plus insisté pour accepter la présidence du conseil seraient celles-ci : « Le roi cessera d'être commandant en chef de l'armée, et les bataillons de volontaires chartistes seront dissous sur-le-champ. »

sonne de l'Italie, il y a eu spontanément des préparatifs de guerre, des listes de souscription pour la défense du territoire, et des acclamations d'enthousiasme en l'honneur de Pie IX. A Ferrare même, en face des baïonnettes autrichiennes, l'attitude de la population a été tellement imposante et admirable, que les soldats de Metternich en ont été intimidés et effrayés.

Le bruit avait même couru ces jours derniers que les Autrichiens, redoutant les conséquences de leur violation des traités, avaient abandonné la ville pour se retirer dans la forteresse. Cette nouvelle n'est point confirmée aujourd'hui par le *Corriere Levornese* du 20 août, qui contient des avis de Rome et de Ferrare.

« La population de Ferrare, d'après cette feuille, est toujours en proie à une vive indignation, justifiée par la violation inique du droit des gens, dont le général autrichien s'est rendu coupable, mais il n'est pas vrai que l'attitude menaçante du peuple l'ait forcé à faire évacuer les postes que ses soldats occupaient dans la ville. Plusieurs lettres de Ferrare annoncent, au contraire, que les choses sont toujours dans le même état et que les troupes de l'empereur sont encore maîtresses des postes. Ces lettres ajoutent que quatre mille Autrichiens seraient, dit-on, partis de Milan, et se dirigeraient vers les Etats-Romains. Le fait est qu'on a préparé des logements pour quelques milliers de soldats et que tous les bois à brûler disponibles ont été achetés.

» Du reste, les troupes d'occupation semblent prendre à tâche de prouver qu'elles sont bien maîtresses du pays : toute liberté d'action est enlevée à l'autorité locale. On raconte que le 46, huit dragons pontificaux voulant rentrer dans Ferrare, en ont été empêchés par les soldats de garde aux portes de la ville. Les dragons ont été obligés de se diviser et d'entrer quatre par une porte et quatre par l'autre. Un chasseur inoffensif, muni de son permis de chasse, n'a pu sortir de la ville. Le fusil dont il était armé a probablement inspiré des alarmes aux soldats autrichiens.

» Il paraît, en effet, que ceux-ci ne sont pas sans inquiétude ou que, du moins, les chefs leur commandent une grande circonspection. Ils ne s'aventurent jamais dans les rues que par troupes et armés jusqu'aux dents. Un soldat allant acheter une chandelle, dit le correspondant du *Corriere Livornese*, se fait accompagner de deux fusiliers. Ce qui est certain, c'est que les Ferrarais frémissent de se voir à la merci de ces étrangers. Une députation de citoyens est allée remercier le légat, dont la conduite a été admirable dans ces fâcheuses circonstances, et l'a prié d'être auprès du saint-père, l'interprète des sentiments de la population. Les Ferrarais, a dit l'orateur de cette députation, aimeraient mieux voir leur ville détruite de fond en comble que de tomber sous le joug de l'Autriche. »

Du reste, si le soulèvement patriotique de l'Italie, et l'immense force morale dont dispose le saint-père, ne suffisaient pas pour arrêter les empiétements de l'Autriche, les secours étrangers ne manqueront pas à la cause italienne. A défaut de la France, dont les généreuses sympathies sont comprimées par des ministres devenus les serviles complaisants du cabinet de Vienne, comme ils l'étaient précédemment du cabinet anglais, d'autres gouvernements se déclarent prêts à soutenir la cause du Saint-Siège.

Le roi de Sardaigne, Charles-Albert, cédant aux inspirations nationales et comprenant la glorieuse mission qu'il peut remplir en faveur de la reconstitution de l'unité italienne, s'est empressé de protester contre l'occupation de Ferrare et d'offrir à Pie IX son armée et ses vaisseaux. Il y a plus : l'Angleterre, jalouse de disputer à la France la sympathie des peuples, paraît vouloir profiter du lâche abandon où M. Guizot entend laisser l'Italie. L'Angleterre protestante fait en faveur de Rome ce que la France catholique ne fait pas. Les journaux anglais annoncent, en effet, que la Grande-Bretagne ne refusera pas son concours à Pie IX. « Le Tibre et le Pô, disent-ils, ne sont pas plus inaccessibles que le Tage, et une flotte britannique apparaîtra, s'il le faut, sur les côtes d'Italie. »

On voit donc que l'aveugle brutalité du cabinet de Vienne est désormais pour l'Italie plus féconde en progrès qu'en despotisme, et qu'il lui est impossible d'étouffer un élan de patriotisme et de liberté dont le souverain Pontife est lui-même le miraculeux promoteur.

Assassinat de la Duchesse de Choiseul-Praslin.

M. le chancelier Pasquier et la commission d'instruction ont continué à s'occuper aujourd'hui de l'instruction de l'assassinat dont l'hôtel Sebastiani a été le théâtre. Ils ont examiné avec soin tous les papiers saisis concernant les rapports de Mlle de Luzzi avec le duc de Praslin; car le procès est la tout entier depuis la mort de l'accusé principal.

Les rapports de cette personne avec lui ont-ils été de nature à constituer, non une *complicité morale* qui, dans notre jurisprudence criminelle, est une anomalie monstrueuse, mais une complicité matérielle, réelle? Là est toute la question. Ce ne sera pas vraisemblablement la cour des pairs qui statuera sur ce point, parce que l'instruction ne sera pas en état pour la séance de la cour, fixée à lundi prochain.

Les deux juges d'instruction commis par M. le chancelier s'occupent activement de mettre en ordre les divers éléments qu'ils possèdent; leurs cabinets sont remplis de liasses, de fioles et d'une foule d'objets, tels que pistolets, couteaux poignards, linge, meubles, etc. Mais nous croyons savoir que, malgré tous leurs efforts, l'instruction ne sera pas terminée après-demain.

La cour des pairs aurait pu prononcer par un seul et même arrêt sur Mlle de Luzzi comme sur tous les autres points de l'affaire.

L'affaire des *marchés de Bayonne*, sur laquelle elle statua par arrêt du 5 août 1826, offre quelque analogie avec l'espèce actuelle. Deux pairs de France étaient accusés, *Bourdesoulle* et *Guilleminot*, de complicité avec un intendant militaire. La cour relaxa de la plainte les deux pairs, et, statuant à l'égard d'un intendant militaire inculpé du même délit qui avait été impliqué avec les deux pairs et le déclarera par son arrêt qu'il n'y avait pas charges suffisantes contre ce fonctionnaire, et ordonna sa mise en liberté.

On pense que la cour des pairs se dessaisira par arrêt, et laissera à la juridiction ordinaire à prononcer sur Mlle de Luzzi, détenue à la Conciergerie. Alors les juges d'instruction reprendront leur rôle ordinaire; ils feront un rapport qui sera soumis, par le procureur du roi, à la chambre du conseil du tribunal de première instance, qui déclarera qu'il y a lieu ou non à suivre contre Mlle de Luzzi.

Le plus grand secret est gardé sur le contenu de la correspondance du duc avec Mlle de Luzzi. On continue à la citer, d'après quelques [illegible] par un document sorti de l'imprimerie royale, un si horrible événement. Telle est en substance la raison sur laquelle se basera cette opinion.

Des membres de la famille auraient supplié de ne rien publier d'officiel, dans l'intérêt des neuf orphelins qui survivent à cette catastrophe. (*Patrie.*)

— La *Gazette des Hôpitaux* publie aujourd'hui des détails circonstanciés sur l'autopsie du duc de Praslin. Il résulterait de ces renseignements qu'il n'y aurait eu qu'un seul empoisonnement et que cet empoisonnement remonterait à la matinée du 18. Les arguments sur lesquels on s'appuie nous semblent trop peu concluants pour que nous croyions utile de reproduire le long article de la *Gazette*. Nous attendrons la publication du rapport officiel. Disons seulement comment on explique l'étrange méprise qu'auraient commise les médecins appelés auprès du duc :

« Dans les circonstances particulières où M. Louis a vu M. de Praslin, *rien*, dit la *Gazette*, *ne devait lui faire croire à un empoisonnement*. Il ne pouvait lui venir à l'esprit qu'un crime abominable eût été commis avec des circonstances de préméditation qui le rendait plus abominable encore, etc. Ajoutez à cela, continue la *Gazette*, la considération de l'existence de plusieurs cas de choléra en ville et dans les hôpitaux, et l'on comprendra qu'une erreur ait pu être commise, etc... Il serait inutile de discuter la question de savoir si le traitement employé a favorisé l'action du poison; tout ce qu'il a pu faire de mal, c'est de faire perdre un moment précieux pendant lequel on aurait peut-être pu arrêter les effets morbides de l'arsenic. »

Nous doutons que cette argumentation soit appelée à un grand succès.

La *Théorie de l'éducation attrayante*, de M. V. Considerant, vient de paraître en Allemagne, sous le titre de *Theorie der natürlichen und anziehenden Erziehung. Den Müttern gewidmet. Deutsch von P. Str. — Nordhausen, Fürst*, 1847.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — Le bruit courait aujourd'hui à la Bourse que l'ordre a été récemment expédié à la flotte laissée par M. le prince de Joinville dans la Méditerranée, d'aller croiser devant Civita-Vecchia.

Les articles du *Journal des Débats* ne permettent pas de voir dans cette manœuvre autre chose qu'une vaine et insignifiante démonstration.

— C'est heureusement par erreur qu'un journal avait annoncé, et que nous mentionnions d'après lui, la mort de M. Frédéric Soulié. Plusieurs feuilles, en démentant ce bruit, assurent au contraire qu'il y a une amélioration notable dans l'état du célèbre romancier.

— M. Jules Vigneux, élève de M. Léon Cogniet, vient de recevoir une médaille d'or à la suite du salon de 1847.

— Le tribunal de Mortagne (Eure) vient de condamner à six mois de prison et 3 000 fr. d'amende un marchand de grains de Verneuil, pour avoir offert un prix supérieur à celui qui lui était demandé d'un hectolitre de blé.

— Il paraît, d'après les lignes suivantes du *Moniteur Parisien*, que le ministère, poussé dans ses derniers retranchements, se décide à ordonner une information judiciaire sur les faits de corruption et de dilapidation en Algérie, dénoncés par M. Warnery :

« Il est vrai, comme l'annoncent plusieurs journaux, que le sieur Warnery a adressé hier à M. le procureur-général une dénonciation consistant en quatre lettres ou rapports au ministre de la guerre, et en un résumé; mais il ne l'est pas que ce magistrat ait refusé de recevoir ces pièces ou ait reçu l'ordre de ne point agir. La dénonciation, malgré sa forme et tout ce qu'elle contient d'étranger aux actes de cette nature et aux attributions de la justice, a été immédiatement transmise à M. le procureur du roi, qui va requérir une information judiciaire sur les points qui peuvent en être susceptibles selon la loi. »

— On écrit de Rome, le 18 août :

« Le gouvernement de la petite république de Saint-Marin vient d'imiter l'exemple donné par le grand-duc de Toscane. Il a enjoint à la commission qu'il a chargée d'élaborer le projet d'un nouveau code pénal, de supprimer la peine de mort et de la remplacer par d'autres pénalités. »

— L'ouverture du camp de Compiègne a eu lieu le 25 de ce mois. Trois camps sont déjà établis, deux sur la rive droite de l'Oise, un sur la rive gauche, un pont est jeté sur la rivière, et les grandes manœuvres vont commencer.

— Nous avons dit que la manifestation réformiste de Colmar avait été présidée par l'honorable premier président de la cour royale de cette ville, jadis conservateur très fervent et très convaincu, aujourd'hui ramené à l'opposition, à ses idées, à ses vœux, à ses espérances, par cette longue succession de fautes, d'imprudences, de méfaits que sept années de ministère ont mise à la charge des hommes qui nous gouvernent. Nous apprenons qu'un fait semblable se produira prochainement à Metz, où un autre premier président, M. Charpentier, doit s'associer également à la manifestation des patriotes de la Moselle. (*Journal de la Somme.*)

— Un pauvre diable d'Alsacien, du nom de Jean-Baptiste Kientzy, qui exerce la profession de teinturier, était venu au Havre pour chercher de l'occupation. Depuis quatre jours, ce malheureux, sans aucune ressource, sans pain, sans abri, avait en vain offert ses bras. Pris par le désespoir, il se rendit hier dans la matinée sur la plage de Sainte-Adresse, avec l'intention d'en finir avec la vie. Déjà il avait donné un commencement d'exécution à son sinistre dessein, et il allait disparaître dans l'eau, lorsque M. Alphonse Karr, qui se trouvait sur la plage, voyant les intentions de suicide de cet infortuné, accourut aussitôt et parvint à le ressaisir. Ramené au bord, Kientzy, après avoir pris quelques réconfortants, est venu à l'hospice du Havre, où il a été accueilli. C'était pitié, nous assure-t-on, que de voir ce malheureux dévorer avidement les aliments qui lui ont été donnés.

M. Alphonse Karr n'a pas voulu laisser incomplète sa bonne action, il a donné quelques secours à cet homme, ainsi qu'un mot de recommandation qui lui servira à gagner la capitale où, dit-il, il a des parents et quelques ressources.

LE VENDREDI SAINT A VALPARAISO. — Une lettre que nous recevons d'un ami du Chili contient quelques curieux détails que nous reproduisons :

« ... On nous avait prévenus qu'un spectacle curieux nous attendait dans la nuit du jeudi au vendredi-saint sur les montagnes dénudées qui entourent Valparaiso. Nous nous y rendîmes en nombreuse compagnie. Le ciel était serein, le clair de lune magnifique. Après une [illegible] humain couvert d'un grand drap blanc percé à la hauteur des yeux. Cette apparition fit trois fois le tour de la colline, lentement, s'arrêtant de temps à autre et se laissant choir pour imiter les souffrances de Jésus lorsqu'il portait la croix. L'âme pénitente se frappait, à chaque pas, d'une grande discipline dont les nombreuses cordes étaient armées de clous aigus. Elle finit par s'agenouiller auprès de l'un des trous, et une femme sortie de la foule alla lui essuyer les épaules couvertes de sang et y placer un baume. Quelques minutes après, une seconde apparition se faisait dans la vallée et se comportait comme la première. Après être restées un certain temps en prière, toutes deux reprirent le chemin par où elles étaient venues.

» La plupart des personnes présentes savaient bien qu'elles assistaient à une représentation pieuse destinée à reproduire matériellement ce qui se passait, suivant elles, dans le monde intellectuel, mais il y avait autour de nous nombre de femmes, qui s'en retournaient réellement persuadées qu'elles avaient vu des âmes.

» Les dévotes se firent donner quelques coups des disciplines, puis ces disciplines furent enfermées dans les fosses, le quelles furent comblées. La cérémonie se termina par le serment de tuer les juifs qui tuèrent Jésus. Cette boucherie de juifs est une comédie comme le reste. Des mannequins habillés en juifs sont suspendus à des potences sur les hauteurs qui entourent la ville et dans les rues, puis ils sont brûlés au milieu des plaisanteries de la foule. »

UN PÈRE VOLÉ PAR SON FILS. — INNOCENT ACCUSÉ PAR LE COUPABLE. — Le sieur J...., ancien maître serrurier-mécanicien, est aujourd'hui principal locataire de la maison rue Saint-Honoré, 314. Cette maison a une seconde entrée rue de la Sourdière, 11. M. J.... avait chez lui son fils, nommé Alfred, âgé de 17 ans, et son neveu, Auguste J...., qui en a 21, et il faisait suivre à tous deux son ancienne profession.

Le 29 juillet, toute la famille J..... sortit à la fois pour aller voir le feu d'artifice. Alfred, dans une intention dont on saura plus tard le but, perdit ses parents dans la foule, on ne le revit que le lendemain. M. J...., en rentrant chez lui, s'aperçut qu'on était entré dans l'appartement par une croisée donnant sur une terrasse dont un carreau était brisé. Il courut à son cabinet, dont on avait fait sauter la porte à l'aide d'une pesée, trouva son bureau également fracturé, et constata qu'on lui avait soustrait une somme de 5 600 francs, tant en argent qu'en billets de la Banque de France et de celle de Rouen. Il remarqua que le voleur avait dédaigné de s'emparer d'un effet de commerce connu sous le nom de *Banque Etienne*, mais qu'on ne peut négocier qu'à l'aide d'un *endos*, et cette circonstance lui fit penser que ce malfaiteur devait être bien initié aux habitudes de son intérieur.

Dans la même soirée, un vol de cinquante francs avait été commis chez la fille Lanerie, blanchisseuse, dont la croisée est proche de la terrasse, et on avait découvert cet argent qu'elle tenait caché dans sa paillasse. Tout démontrait, du reste, que le voleur était venu du dehors, et on remarquait sur le bord de la terrasse des treillis brisés, qui semblaient indiquer la trace de son passage.

Dès le commencement, le jeune Alfred tâcha de porter les soupçons sur un ouvrier du sieur Landry, maître serrurier, dont les ateliers sont dans la maison. On fit une enquête, et l'on découvrit que cet ouvrier, qui avait été autrefois concierge dans cette maison, et qui ne revenait jamais chez son patron après sa sortie de l'atelier, y était retourné ce soir-là; enfin, une foule de circonstances se groupèrent fatalement, et le commissaire de police du Palais-Royal crut devoir l'arrêter.

Mais M. Landry cautionna son ouvrier, et il obtint son élargissement.

Les choses en étaient restées là, lorsque M. J.... fut informé dernièrement que son fils et son neveu avaient loué un appartement dans le faubourg du Roule où ils faisaient venir des femmes et où ils se livraient à des excès. Un terrible soupçon traversa le cœur du malheureux père; il saisit un moment où les deux jeunes gens étaient occupés pour pénétrer dans cet asile de débauche, et, en furetant partout, il découvrit de fausses clefs de son appartement, et les outils qui avaient dû fracturer son bureau. Plus de doute, les coupables étaient connus, et M. J.... courut les dénoncer au procureur du roi.

Alfred et Auguste ont tout avoué. Tous deux ont été écroués au dépôt de la préfecture. (*Droit.*)

TENTATIVE DE MEURTRE. — Une scène sanglante se passait hier matin dans le quartier de l'Arsenal.

Deux ouvriers ébénistes, qui logent dans un garni de la rue de l'Orme, se prirent de querelle au sujet d'une somme de 10 francs, que l'un réclamait à son camarade. Hermann, l'un des ébénistes, irrité par les reproches de son compagnon, s'oublia dans sa colère jusqu'à s'armer d'un couteau, dont il lui porta plusieurs coups avec une violence extrême.

Ce malheureux, nommé Philippe, tomba mourant aux pieds d'Hermann, qui fut arrêté par les voisins, et conduit au poste de la Bastille.

Le blessé, dont l'état est des plus alarmants, a été transporté à l'hôpital Saint-Antoine.

DEUX GROS SOULIERS FERRÉS. — Une jeune demoiselle de magasin, employée dans l'un des établissements voisins de la place de la Bourse, montait hier dans sa chambre, située au sixième étage, sous les toits. Cette chambre, qui est éclairée par des fenêtres à tabatière, est un immense dortoir où sont placés les lits de toutes les demoiselles du magasin. A peine entrée dans cette chambre, la jeune fille aperçoit, non sans surprise, sur le drap de son lit, l'empreinte de deux grands pieds, qu'en raison de leur taille elle juge ne devoir point appartenir à l'une de ses compagnes. Un certain effroi commence à lui faire battre le cœur. Comment un homme s'est-il permis de pénétrer dans l'arche sainte! comment a-t-il osé profaner de ses regards indiscrets l'asile de la vertu et de l'innocence? La pudeur de la jeune personne commençait à s'alarmer, lorsque ses regards se portèrent machinalement sous l'un des lits placés à l'extrémité de la chambre. Deux gros souliers ferrés, attachés à deux grosses jambes, cherchaient à se dissimuler contre la muraille. A de pareils souliers, il n'y avait pas à se tromper : évidemment le propriétaire des souliers avait des intentions toutes différentes de celles que lui avait prêtées dans le premier moment la jeune modiste.

Dire quelle fut son épouvante à l'aspect de ces jambes est chose impossible : pourtant elle eut assez de présence d'esprit pour ne pas crier. Agissant au contraire comme si elle ne se fût aperçue de rien, elle se mit à chantonner un refrain, puis gagna la porte avec la plus grande tranquillité, elle sort vivement sur le palier, et donne alors vivement les deux tours de clé qui devaient enfermer le voleur.

Elle descend l'escalier quatre à quatre, et raconte au magasin, d'un ton ému, ce qu'elle vient de voir. Bientôt toute la maison est sur pied : on arrive dans la chambre, on fouille sous les lits, et il devient évident que le voleur est sorti par une des fenêtres à tabatière. On suit ses traces sur les tuiles, et l'on arrive à une autre fenêtre donnant sur l'escalier : près de là est un cabinet noir destiné à recevoir les

trie, et ses résultats déjà constatés entre les recettes et les dépenses, permettent d'espérer que cette opération, en pleine activité et qui présente toute sécurité, obtiendra auprès des petits capitalistes la faveur qu'elle mérite à tant de titres. Tout le monde a reconnu aujourd'hui que les omnibus qui parcourent les principales lignes sont devenus d'un usage indispensable au public, et qu'ils offrent par cela même à leurs propriétaires des avantages certains, qui s'augmentent chaque année avec la population.

DÉPOT CENTRAL DE L'INDUSTRIE BREVETÉE. — M. Tardif a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir, place de la Bourse, 8, un dépôt central où sont exposés et mis en vente les produits de l'industrie brevetée.

La difficulté de se procurer le capital nécessaire pour faire face aux frais d'emmagasinage, de publicité, de gestion et de vente a souvent retardé le débit des meilleures inventions, au grand détriment du public aussi bien que de l'inventeur.

Le *Dépôt central* de M. Tardif prend à sa charge tous ces frais dès qu'un produit, après examen préalable, a été accepté par lui, de telle sorte que les ressources de l'inventeur et des capitalistes déjà associés à son entreprise puissent se concentrer sur la fabrication seule.

MM. les inventeurs ou leurs ayant droit qui seraient en position de profiter des facilités que leur présente désormais le *Dépôt central de l'industrie brevetée*, n'ont qu'à s'adresser à M. Gardissal, conseil du dépôt, boulevart Saint-Martin, 17, pour l'examen de leurs produits.

Les produits brevetés déjà exposés dans le *Dépôt central*, place de la Bourse, 8, sont :

1° Gutta-percha, de J.-M. Cabirol et Ce ; 2° poteries artistiques (kaolin rosé), de Lecoq et Pianex ; 3° mosaïques artistiques portatives, de Théodore Chrétin ; 4° marbrerie plastique et compositions granitiques, de Berthomme et Ce ; 5° irrigateur éguisier. —

— La société Charles Duveyrier et compagnie a l'honneur de prévenir le public que, par suite d'un traité conclu avec les propriétaires du journal anglais le *Galignani's-Messenger*, les annonces pour ce journal sont reçues, à compter du 1er mai, au siége de la société, place de la Bourse, 8. Le *Galignani's-Messenger*, publié à Paris, s'adresse spécialement à tous les étrangers qui visitent la capitale ; cette feuille compte également un grand nombre d'abonnés en Italie, en Espagne, en Angleterre, dans toute l'Allemagne. A ce titre, elle offre un complément de publicité que la société Charles Duveyrier et compagnie met à la disposition de son immense clientèle.

S'adresser place de la Bourse, 8.

Enseignement populaire de la Musique.

MÉTHODE DE M. CHEVÉ.

Que M. le préfet de la Seine s'obstine à refuser sans motif sérieux le concours que M. Emile Chevé demande entre la méthode qu'il professe pour l'enseignement de la musique vocale et toutes les méthodes ordinaires ; que le Conservatoire refuse par prudence de mesurer la puissance de son enseignement élémentaire avec celle des moyens dont dispose M. Chevé ; que M. de Salvandy, recherchant la meilleure méthode de musique vocale à introduire dans les colléges, nomme pour cela des commissions qui se chargent de paralyser les louables désirs de M. le ministre, soit par l'insuffisance de leurs vues, soit par tout autre motif qu'on ne fait pas connaître; que tout le monde officiel, en un mot, que tous les intérêts grands et petits, avouables ou non, se liguent et conspirent pour empêcher le développement d'un progrès dont le temps est venu ; ne craignez pas, le progrès sera le plus fort, et son triomphe, pour avoir été seulement retardé, ne sera que plus manifeste, car sa lumière brillera alors sur les débris des oppositions obscures et honteuses qu'elle aura eu à vaincre ! Or, M. Chevé, l'infatigable propagateur de la méthode que Galin a le premier formulée, est à la veille de la victoire pour laquelle il lutte avec tant de courage et de succès ; car le nombre de ses élèves augmente chaque jour, tandis que, chaque jour aussi, le parti des ennemis de la lumière et du progrès fait des pertes nombreuses.

Nous assistions, lundi dernier, à la distribution des prix qui a eu lieu, sous la présidence de l'évêque d'Alger, au demi-pensionnat des frères des Ecoles chrétiennes, rue des Francs-Bourgeois, n° 40. Cette fête, grâce à l'enseignement musical de M. E. Chevé, n'avait pas seulement la physionomie d'une distribution de prix, c'était de plus un concert vocal, dont le programme exigerait plusieurs années d'études d'après les méthodes ordinaires.

Nous avons remarqué que dans ce programme figuraient cinq des compositions tout récemment couronnées par M. le ministre de l'instruction publique, d'où il suit que l'on ne pourra pas dire que ces chœurs avaient été appris depuis longtemps. Si les limites du programme l'eussent permis, M. Chevé aurait pu y faire entrer toutes les compositions couronnées, car les élèves nous ont dit les avoir chantées toutes à leur cours. Nous savons, du reste, qu'il n'a pas fallu à M. Chevé plus de six semaines pour faire apprendre à ses élèves les neuf ou dix morceaux qui, indépendamment des exercices d'intonation, d'un air à écrire sous la dictée et d'un sextuor à lire à première vue, composaient le programme.

Nous disons *un sextuor à lire à première vue*. Ce dont, en effet, tous les auditeurs ont été étonnés, excepté toutefois ceux qui connaissaient les procédés de M. Chevé, c'est de la perfection d'ensemble et de la justesse d'intonation avec lesquelles ses élèves ont lu, *à première vue*, un grand *sextuor* composé *exprès* pour cette expérience, et long de *deux cent soixante-quatre mesures à quatre temps*. Cette lecture, qui n'a eu lieu qu'après que M. le directeur de l'établissement eût déclaré au public que les élèves n'avaient jamais eu connaissance du morceau, a été accueillie par des applaudissements unanimes, et pourtant les parties des sopranos étaient exécutées par des enfants dont les plus âgés n'avaient pas plus de huit ans. Que l'on compare maintenant ces résultats avec ceux qu'obtient l'Orphéon !... Des orphéonistes même qui assistaient à la séance ont loyalement déclaré que dans leurs cours on ne sortirait pas ainsi d'épreuves de ce genre.

Que tous ceux donc qui désirent sincèrement le progrès se félicitent pour ce qui regarde l'enseignement musical, car le moyen de le rendre populaire est connu ! Qu'ils se félicitent encore, car il triomphera bientôt !

Mouvement socialiste de la presse.

Le *Messager du Nord* explique parfaitement comment l'égoïsme gouvernemental conduit à l'égoïsme individuel, et comment cet égoïsme, pris dans sa nudité cynique, mène les nations à l'abaissement, [...] corrompu ? L'égoïsme. Et, comme pour cimenter cette œuvre de dégradation, d'ignominie et de saletés, il fallait du sang ; qui a mis le poignard à la main d'un noble pair de France, d'un chevalier d'honneur du château, du duc de Choiseul-Praslin ? L'égoïsme, toujours l'égoïsme !!

» Certes, nous n'entendons pas soutenir que ce soit vous, ministres, qui ayez pris en particulier chacun de ces coupables en lui criant : Escroquez, prévariquez, mentez, volez, corrompez, laissez-vous corrompre, assassinez ! Non... Mais nous croyons qu'à force d'avoir vu fouler aux pieds toute espèce d'honneur, toute croyance qui forme la base des mœurs publiques, qui les édifie et les conserve, ces criminels, sans boussole, sans règle de conscience, se sont abandonnés à leurs coupables inclinations. Nous croyons que, placés sous les règles sévères d'une société ayant une morale et des principes politiques, ils se seraient arrêtés sans doute sur la pente du crime. La démoralisation générale a été, à leurs yeux, l'excuse de leur conduite privée.

— Le *Patriote de Saône-et-Loire* accuse, avec toute la presse indépendante, le ministère de cette corruption qui a pénétré dans les veines du pays, qui a gâté les mœurs publiques et qui a empoisonné jusqu'à l'air que nous respirons ; tout le monde accuse le ministère d'avoir énervé les convictions, affaibli les consciences, éteint l'esprit public ; tout le monde accuse le ministère d'avoir soufflé dans les âmes l'égoïsme et la peur, d'avoir proclamé cette maxime honteuse : *enrichissez-vous !* d'avoir poussé vers ce but, cette foule d'esprits avides, incertains, peu généreux qui peuplent, dans une société mal faite, les classes supérieures ; d'avoir développé, outre mesure, les passions sordides, les instincts pervers, le désir exagéré du luxe et de la richesse ; d'avoir peuplé toutes les avenues du pouvoir de ces hommes sans conviction, sans foi et sans patrie, qui remplissent la fonction pour le salaire, stupides *tourne-sols* qui, depuis plus de trente ans, fatiguent et salissent la France de leur dévoûment impur...

Voilà l'accusation dont le ministère est frappé, accusation qui retentit partout, qui est partout accueillie, et que nous ne saurions recommander aujourd'hui qu'à l'austère sévérité de l'histoire.

— L'*Avenir national* trouve que les réalités l'emportent sur les fictions. Le drame n'est plus à l'Ambigu ou à la Porte-Saint-Martin ; il est dans le monde réel, et Frédérik-Lemaître n'est qu'un pauvre acteur auprès de ceux qui débutent dans les cours d'assises et à la cour des pairs. Aujourd'hui l'espace nous manque pour enregistrer tous les crimes dont nous trouvons le récit dans les journaux qui nous arrivent des différents points de la France. Ces crimes sont isolés, sans doute, et n'imposent au pays aucune complicité dont il ait à rougir devant le monde et dans l'histoire. Mais, sans nous associer aux exagérations regrettables de quelques organes de la presse qui ne craignent pas d'infliger à notre époque la terrible solidarité des concussions et des assassinats, nous devons néanmoins reconnaître dans ces faits si affligeants, si lugubres, les symptômes d'un mal sérieux au cœur même de la société.

— Le *Breton*, journal conservateur, cherche, ainsi que les feuilles de l'opposition, à tirer un enseignement de ce concours de scandales donnés par une aristocratie de fraîche date, alliage de vraie et de fausse noblesse, *l'aristocratie de l'oisiveté*.

Il s'est formé dans les couches supérieures de la société un certain monde : monde brillant, où l'or circule et d'où il s'écoule, poussé par l'insouciance prodigue de jeunes fous qui ne savent ni ce qu'il coûte, ni ce qu'il représente, ni ce qu'il vaut : dans ce monde, on n'entre, on ne jouit d'une suffisante considération qu'en se parant d'un titre de faux ou de bon aloi. Nous ne nions pas qu'il puisse se trouver là de nobles cœurs, de probes et de puissantes intelligences. Mais les Gudin, les prince de Berghes, les d'Ecquevilley et les Beauvallon y naissent à la clarté des bougies, au contact de l'or, dont l'éclat allume une soif ardente, soif que certains tempéraments ne peuvent supporter, qu'il leur faut satisfaire, coûte que coûte, à tous risques, sans arriver à l'éteindre jamais ! — Sévère leçon donnée à ce jeune monde ! Pourquoi la lui aurions-nous, je ne dis pas épargnée, mais refusée ?

Aujourd'hui la seule aristocratie devant laquelle on doive s'incliner, c'est l'aristocratie du mérite personnel, du travail et de l'intelligence. L'autre peut avoir un grand fonds d'honnêteté, peut nourrir fièrement en elle de nobles et glorieuses traditions, mais elle reste stérile, mais elle est dangereuse. Elle cherche à revendiquer pour le nom, pour le privilége de naissance, une considération qui ne doit appartenir, nous le répétons, qu'au mérite personnel.

— L'*Impartial du Nord*, en voyant les évènements se précipiter vers une solution qui lui paraît décisive, pense que le moment est venu pour les ouvriers de l'avenir de se recueillir une dernière fois dans leurs pensées avant de se rejeter dans la mêlée. Il arrive parfois, en effet, qu'après avoir longtemps poursuivi le triomphe d'une idée, on s'arrête à l'heure suprême, incertain, entre le regret et la crainte. Eprouvons-nous donc quelque chose qui ressemble à ce sentiment ? Loin de là ; c'est avec une entière satisfaction que nous mesurons l'espace parcouru depuis 1830 ; c'est avec une pleine sécurité que nous attendons le soleil du lendemain.

— Le *National de l'Ouest* termine ainsi un article chaleureux sur la grève et le capital :

« C'est un rôle bien difficile pour l'opposition que celui de critiquer les abus, l'omnipotence, la souveraineté du capital. De même que les accusations d'athéisme ont été prodiguées aux apôtres de la raison, de même les imputations de vandalisme ne font pas faute à ceux qui veulent réformer le régime industriel. Et cependant, qui plus que nous, hommes d'opposition, présente des garanties d'ordre, des habitudes de travail, des principes de moralité ? Est-ce parmi nous qu'on rencontre ces singulières mœurs du gentilhomme, du parti conservateur ? Est-ce parmi nous qu'on trouve le goût de l'oisiveté, le mépris du travail ? Si nous attaquons les abus avec si peu de ménagements, si nous les démasquons sans crainte, nous sommes aussi les premiers à proclamer tout ce que l'on peut faire par un sage emploi des immenses capitaux de la société moderne ; nous sommes les premiers à annoncer les transformations salutaires que produiront un jour les chemins de fer, les canaux, les paquebots, en un mot les grands travaux d'utilité publique, les gigantesques créations industrielles. Pendant que les conservateurs se cramponnent au présent, nous préparons l'avenir ; et, si quelqu'un compromet la société, assurément ce n'est pas ceux qui cherchent à la sauver.

Le gouvernement est dans des mains avides et corrompues. — Ce n'est pas nous qui le disons. — Quelle confiance peut-il donc inspirer aux honnêtes gens ? Qui osera désormais immobiliser ou prêter ses capitaux ? C'est ainsi que les valeurs se raréfient, que le loyer de l'argent augmente, que la lèpre de l'usure s'étend, que la [...] tion ; ils souffrent, ô mon Dieu, c'est parce qu'ils vivent au milieu d'hommes affamés d'or ; c'est parce que la société a au cœur deux vers qui la rongent : l'orgueil et l'égoïsme.

» La loi révoque le tuteur incapable, négligent, ou dont la gestion n'est point celle d'un bon père de famille ; que sont donc nos représentants, sinon nos tuteurs ? La loi ne peut les atteindre ; ils sont placés trop haut, et, pourtant, beaucoup ne sont-ils point coupables de négligence ? Tous gèrent-ils en bon père de famille ? L'organisation sociale, le repos, le bien-être du peuple sont dans leurs mains. Que font-ils le plus souvent ? Ils rêvent de leurs châteaux, de leurs terres, de leurs chevaux, de leur luxe, de leur position. Tout pour leur orgueil, rien pour le travailleur qui souffre et qui pleure.

» Que demain les sanglots de mes enfants, que leur cri « j'ai froid ! » me poussent vers la forêt du riche, bien vite je serai traduit devant les tribunaux et condamné à une amende ; que la vue de leur abattement, de leur souffrance me rende fou, j'irai dérober du pain ou quelques sous pour m'en procurer, et je serai jeté en prison, flétri pour toujours ! Les représentants du peuple, me dira-t-on, se sont occupés, tu le vois, de l'organisation sociale, ils répriment le vice... Oui, ils auront puni un infortuné égaré par l'horrible spectacle d'enfants tombant épuisés par la privation, mais ils n'auront rien fait pour arrêter dans sa route l'infâme qui spécule sur la faim et qui rira des tortures du malheureux qui lui tendra d'une main faible et amaigrie la dernière pièce qu'il possédera.

» J'ai entendu répondre à un pauvre ouvrier comme moi, qui criait à l'agiotage en voyant charger devant lui, par de misérables accapareurs, le blé qu'il n'avait pu avoir ; j'ai entendu, dis-je, répondre avec impudeur et audace : « Mais ne savez-vous point que la récolte a été mauvaise, qu'il n'y a point assez de grains ? » Pourquoi alors les enlève-t-on ? pourquoi nous les ôte-t-on ? pourquoi ce déplacement hideux ? pourquoi en augmenter le prix par la spéculation ? N'est-ce point là le cas d'user de philanthropie et d'avoir honte de spéculer sur la misère publique ? Philanthropie ! amère dérision ! Philanthropie ! beau sentiment encore à l'état de mot !

REPRODUCTIONS.

Le *Courrier de Tarn-et-Garonne*, le *National de l'Ouest*, le *Guetteur de Saint-Quentin*, l'*Helvétie*, le *Libéral liégeois*, la *Sentinelle de la Marine*, ont reproduit : Le fin Mot.

Le *Précurseur de l'Ouest*, l'*Intérêt public*, les *Annales de l'Indre*, le *Messager du Nord*, la *Gazette de France*, l'*Estafette* : Oui, vous êtes responsables.

L'*Helvétie* : La Belgique et la Suisse.

Le *Libéral liégeois* : La Belgique sous le dernier Ministère.

L'*Observateur des Pyrénées* : Les deux Routes du Phalanstère.

Le *Libéral liégeois* : La Liberté et le haut Clergé.

L'*Echo rochelais* : Les Foins d'Afrique.

L'*Union monarchique*, la *Voix nouvelle*, le *Courrier français* : Une Evasion.

L'*Union monarchique* : Commencement d'une Fin.

L'*Estafette* : Mise en consommation de la Réserve.

Le *Quimpérois* : Perdriel-la-Valeur (feuilleton).

Le *Progressif cauchois* : Un Peuple de Sots et de Fous (feuilleton).

L'*Indépendant des Pyrénées* : Jean Guttemberg (feuilleton).

Le plupart des journaux ont signalé, d'après la *Démocratie*, les présomptions qui se sont élevées contre le duc de Praslin dès le jour du crime.

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants : Oui, vous êtes responsables. — Occupation de Ferrare par les Autrichiens. — Réflexions des journaux sur les saisies. — Détails sur l'affaire Praslin. — Révision de la Charte. — Avenir de la Belgique. — M. Guizot et l'Italie. — Une Evasion. — Le clergé secondaire et les Evêques. — De la Session des Conseils généraux. — Ce qu'il faut pour être Pair de France. — Dénonciations nouvelles par M. Warnery et la *Réforme*. — Gloire au ministère. — Mise en consommation de la réserve. — **FEUILLETONS** : Théâtres. — Une Mission dans le Midi.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nièvre. — M. W. — Reçu les 55 pour M. R., à R. — Remerciements.

Verdun. — M. H. — Nous vous expéd. 3 num. du *Bull.* — Le n° du 22 a été saisi. — Nous vous rempl. celui du 8.

Bourges. — M. W. — Nous avons bien reçu le récép. de 108. — K. est rentré à Meaux. — Nous écrivons à M. C. — A. B. vous remercie des nouvelles qu'il a vainement sollicitées jusqu'à ce jour.

Valence. — M. G. — Nous sommes reconnaissants du zèle intell. que vous déployez. — Petits efforts décident les succès.

Romorantin. — M. T. — Nous vous serons toujours très obligés quand vous nous transmettrez des nouvelles.

Bayonne. — A la *Sent. des Pyr.* — L'auteur de la *Cit. maud.* fait partie de la Soc. des G. de L.

Octeville. — M. J. F. — Il y a force majeure pour attendre que la fin du mois soit franchie. — Nous vous aviserons.

Bellevue. — M. A. B. — Non; mais lundi de bonne heure.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

COLLIN, fabricant de jouets d'enfants, rue d'Anjou, 10, au Marais. Juge-comm., M. George jeune ; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

FARONDEL, limonadier, quai aux Fleurs, 17. Juge-comm., M. Rousselle-Charlard ; syndic prov., M. Colombel, rue Castellane, 12.

LÉGER, entrepreneur de lavoir public, rue Popincourt, 1 bis. Juge-comm., M. Rousselle-Charlard ; syndic prov., M. Hellet, rue de Paradis-Poissonnière, 56.

Du 25 août. — **DEVEZCY**, marchand de soieries, rue Richelieu, 55. Juge-comm., M. Devinck ; syndics prov., MM. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18, et Pinard, rue Hauteville, 21.

BOISGONTIER, sellier, faubourg Saint-Denis, 36. Juge comm., M. Germinet ; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

Du 26 août. — **GEORGE**, couvreur, rue Vavin, 3. Juge-comm., M. Châtenet ; syndic prov., M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

Du 13 juillet. — **B..IÈRE**, négociant, demeurant actuellement rue Enclos-du-Temple. Juge-comm., M. George ; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

Marchés.

La Chapelle, 27 août. — Taureaux : amenés, » ; vendus, » ; prix, le kil. sur pied, »,»»-»,»». — Vaches grasses : amenées, »» ; vendues, »» ; prix : »,»»-»,»». — Veaux : amenés, 1090 ; vendus, 1090 ; prix, 1,40-1,20-1,00. — Va-

NAPLES, au Ct dr cours	»	» »	ROM.	Dor C. 97 1/2	» »	Famp-Haz.	» » » »
Récap. Rotsch.	»	101 70	— 2 1/2......	»	» » »	Diep.-Féc.	» » » »
ESP. Detto act.	»	» » »	— 4 1/2......	»	» » »	Boul. à Am.	» » » »
— — pass.	»	» » »	— d° 1840...	»	400 » »	Orl.-Borc.	446 25
— 3 p. 0/0.	»	» » »	— d° 1842...	»	400 1/4 » »	Mont. à Tr.	» » » »
Dette intérieure	»	24 1/8	— Banque...	»	» » »	Paris-Lyon	396 25
PORTUG 5 0/0 1837	»	» » »	— d° Em. 1841.	»	» » »	Bord.-Teste	» » » »
HOLL. 2 1/2	»	» » »	PIEMONT......	»	1150 » »	Zinc V. M.	» » » »
HAITI........	»	» » »	AUTRICHE.....	»	» » »	Lin Maré.	» » » »
Union finan.	» »		— Fourneaux de l'Av...		» »		

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» » » »	Paris à Rouen....	948 75	Orléans à Vierzon.	570 » »
— (r.-g.)..	» » » »	Rouen au Havre...	580 » »	Bordeaux à Cette..	466 25
Paris à Orléans...	1231 25	Marseille à Avign.	593 75	Nord.............	636 25
— à Lyon.....	395 » »	Paris à Strasbourg	391 25	Boulogne à Amiens	» » » »

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, courant du mois, septembre et octobre, 73 fr.; 2 derniers mois, 72 à 73 fr.

Narbonne, 55 fr. — Béziers, 57 à 58 fr. — Bordeaux, 65 à 66 fr. — Rouen, 75 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 99 à 100; septembre, 101; 3 derniers mois, 103; 4 premiers mois 1848, 104-50 fr.

Lille: Colza, 85 fr.

Savon disponible, belle qualité, 104-50.

Spectacles du 29 août.

» h. » FRANÇAIS.—Relâche.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE.—La Sirène.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. » VAUDEVILLE.—(Reprise): Pierre le-Rouge, Elle est Folle, un Vœu.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Mari anonyme, Mlle Agathe, Homme sanguin, Malheurs.
7 h. » VARIÉTÉS.—(1re repr.): La Fille obéissante, les Foyers, la Meunière.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Les Chiffonniers, Henriette et Charlot, un Vieux.
7 h. » PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. » AMBIGU.—Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ.—Le Chevalier de Saint Remy.
7 h. » CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Chasseurs et la Laitière, Kean, Riquet, intermède.
7 h. » FOLIES.—Sans Dot, un Mariage en Espagne, le Triolet bleu.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—Rue de Lappe, Toto, Marcel, intermède. Jovial.
6 h. » DÉLASSEMENTS.—Claude, l'Hospitalité, le comte d'Archambaut.
3 h. » HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Romeria.—Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS.—Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix: 1 fr.—Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix: 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

L'occupation de Ferrare et le Journal des Débats.

Il y a un certain changement dans le langage des *Débats* sur l'affaire de Ferrare. On se rappelle qu'à la première nouvelle de ce brutal empiétement de l'Autriche, le journal de M. Guizot n'a eu que des conseils de résignation, de sagesse et de tranquillité à envoyer à Rome. L'expression de la vive et profonde sympathie que la France entière ressent pour la cause italienne et pour la mission de Pie IX, n'a pu se faire jour, en cette circonstance, dans l'organe ministériel. La France devait rester impassible et laisser les vertus du Saint-Père triompher seules des menaces et des baïonnettes de l'Autriche. Le *Journal des Débats* se portait d'ailleurs tout autant caution des bonnes intentions de Metternich que des vertus du Saint-Père. A son avis, c'était une affaire de gouvernement à gouvernement. Le pape n'avait pas tort et M. de Metternich non plus.

Aujourd'hui, le langage des *Débats* se modifie. Ce journal a reçu de M. Guizot l'autorisation d'affirmer quelque chose, de prendre une position plus nette, et voici ce qu'il s'est décidé à déclarer. L'Autriche et le Saint-Siége ont tort tous les deux en fait, sinon en droit.

« Il est déplorable que le cabinet de Vienne n'ait pas gardé le *statu quo* vis-à-vis du gouvernement pontifical. Quelles que soient les appréhensions que l'état de l'Italie centrale ait pu faire concevoir à Vienne, il nous semble que rien ne motivait une façon d'agir si brusque, si inattendue. Nous ne comprenons pas comment on n'a pas senti qu'aux yeux de l'Europe entière une telle démarche devait passer pour une provocation. »

Voilà pour l'Autriche ; puis, se tournant du côté du Saint-Siége, la feuille de M. Guizot ajoute :

« Il est fâcheux que le pape n'ait pas adressé ses protestations aux puissances signataires du traité de Vienne plutôt que d'intéresser directement ses sujets à une querelle qui ne doit, à notre avis, être traitée que diplomatiquement et de gouvernement à gouvernement. Nul doute, que dans une négociation purement diplomatique, les droits du gouvernement pontifical n'eussent été soutenus par la majorité des grandes puissances de l'Europe. »

On voit que dans ce langage plus explicite, M. Guizot trouve encore le moyen d'esquiver la nécessité de se prononcer sur la question de droit et de prendre un parti digne de la France. On appréciera tout ce qu'il y a d'immérité et d'absurde dans le reproche qui est fait à Pie IX de n'avoir pas attendu la réunion d'un congrès européen pour protester contre une invasion brutale, et pour faire appel au dévouement de son peuple. On reconnaît bien là une politique sans cœur et sans entrailles. Parce que nos hommes d'Etat ne sont plus sensibles à la honte des affronts, il faut que tous les gouvernements témoignent la même insensibilité nationale.

Cependant, hâtons-nous de le dire, le nouvel article des *Débats* est un progrès sur les précédents. Il n'y est plus question d'abandonner le Pape à *la seule force morale de ses vertus*. On veut bien reconnaître que le cabinet de Vienne est le *provocateur*. On va jusqu'à déclarer qu'au besoin notre gouvernement saura prendre *toutes les mesures nécessaires pour défendre l'indépendance des princes italiens*, si elle était menacée. » Evidemment, le *Journal des Débats* a reçu de M. Guizot l'autorisation de revenir sur ses pas et d'effacer le mauvais effet produit par ses articles précédents.

Faut-il croire que ce soit par déférence pour le sentiment national que M. Guizot ag t ainsi ? Nous ne le pensons pas. Non, ce n'est pas à la presse française que revient l'honneur de cette conversion, c'est bien plutôt à la presse anglaise. L'article des *Débats* laisse parfaitement percer le dépit que causent à M. Guizot la promesse d'appui adressée au Saint-Siége par Lord Palmerston, et l'expression de sympathie que les journaux anglais envoient à l'Italie libérale. Cet appui de l'Angleterre va, dit-on, se traduire à la fois par l'envoi d'une flotte anglaise sur les côtes d'Italie et par la création d'une ambassade à Rome.

On comprend qu'en présence d'une telle initiative prise par le cabinet anglais, l'inertie de M. Guizot n'était plus permise. Notre gouvernement va donc se trouver à la queue de l'Angleterre dans les affaires d'Italie, comme il s'est déjà placé à sa remorque dans les affaires du Portugal. Il n'y a plus qu'un ressort par lequel on puisse amener M. Guizot à une politique un peu nationale, c'est la cordiale aversion qu'il ressent pour Lord Palmerston.

On lit dans un journal :

« Les nouvelles suivantes nous parviennent de source certaine.

« Le cabinet anglais vient d'envoyer l'ordre aux îles Ioniennes de préparer une expédition pour l'Italie. Deux régiments seront immédiatement transportés à Ancône. Lord Palmerston a donné avis de cette résolution au cabinet de Vienne.

Voici les motifs réels de cette résolution. Lord Palmerston a eu connaissance d'un accord entre la France et l'Autriche ; il a su que le cabinet de Vienne s'était assuré de la neutralité parfaite du cabinet des Tuileries sur la question italienne au moment où l'Angleterre pressait l'Autriche de faire cause commune avec elle dans la protestation contre le mariage du duc de Montpensier.

« Par cette démarche hardie, qui oblige l'Autriche à s'arrêter, lord Palmerston atteint deux buts à la fois : celui de faire sortir l'Autriche de la politique de temporisation à l'égard de l'Espagne, et d'obliger la France à faire une démonstration et à se mettre à sa suite.

« Louis-Philippe et M. Guizot sont revenus à Paris pour s'occuper de cette grave affaire. Le conseil s'assemble demain. L'Angleterre n'a pas attendu les événements ; elle les a prévenus ; elle agit.

« Le mot suivant a été dit dans une haute région : « Il est maintenant évident que lord Palmerston travaille pour la guerre. C'est un mauvais génie qui mettra l'Europe en feu. »

Armements secrets en Angleterre. — Il paraît que le cabinet anglais fait, à la sourdine, des préparatifs de guerre qui annoncent que la prétendue bonne intelligence... tente cordiale. Lord Palmerston nous ménage peut-être quelque belliqueuse surprise. On se demande quelle est la possession inconnue qu'il convoite, ou mieux quelle est l'humiliation nouvelle qu'il projette de faire subir à notre gouvernement ?

Depuis un an, il avait été bruit, à divers intervalles, de ces armements et surtout des préparatifs de défense qui ont lieu sur les côtes de l'Angleterre ; mais il paraît que le ministère anglais avait obtenu, dans ces derniers mois, le silence de la presse sur ce sujet ; du moins, c'est ce qui résulte de l'article suivant du *Sunday-Times*, journal auquel sa publication hebdomadaire permet des écarts que ne commettent guères ses confrères quotidiens :

Nous savons de source certaine que l'on s'occupe activement, mais en secret, de recruter de nombreux ouvriers pour nos principaux arsenaux. Des charpentiers, ainsi que des individus appartenant à d'autres corps de métiers, employés aux constructions, sont enrôlés, moyennant un shelling de paie extraordinaire par soirée, pour s'exercer au service actif trois fois par semaine. On leur donne l'assurance que ceux qui s'engageront seront sûrs de trouver de l'emploi *pour plus tard*, tandis qu'on n'en promet pas à ceux qui refusent. Ils comprennent tous ce que signifient ces promesses, et, pour la plupart, souscrivent des engagements. Naturellement, il serait prématuré de chercher, dès à présent, quel est le but de tous ces préparatifs ; mais *l'ambition de la France*, l'état des affaires en Espagne et en Portugal, les mouvements de troupes en Italie, la guerre civile qui menace de faire explosion en Suisse, sont toutes *questions* qui peuvent, d'un jour à l'autre, nécessiter l'intervention de l'Angleterre. »

Nous devons ajouter que, depuis quelque temps, il se fait dans des lieux réservés et en présence des officiers supérieurs de l'arme, sur divers projectiles d'artillerie, des expériences multipliées *dont la presse a été priée de ne pas rendre compte*. Ces jours derniers encore à Southend, divers essais ont été faits sur des fusils à la congrève adoptés par le gouvernement, et perfectionnés par M. Hale, pour servir surtout à bord des navires.

La Société Française pour l'abolition de l'esclavage, vient d'adresser la circulaire ci-dessous à Messieurs les Membres des Conseils-généraux :

Paris, le 24 août 1847.

Messieurs,

La nécessité d'abolir l'esclavage n'est plus l'objet d'un doute pour les esprits éclairés, pour les consciences honnêtes.

La société qui prend à tâche de hâter l'heure de l'émancipation ne se propose donc point de vous entretenir du droit que les esclaves de nos colonies ont à la liberté : ce droit vous le connaissez aussi bien qu'elle ; tout ce qu'elle réclame de votre justice et de vos sentiments d'humanité, c'est votre concours dans une œuvre dont l'accomplissement ne saurait être retardé sans péril et sans honte pour notre pays.

Les rapports faits au roi, par M. le ministre de la marine et des colonies, les exposés de motifs annexés aux projets de loi présentés aux chambres, les travaux des commissaires, les débats parlementaires, les paroles des ministres et leurs engagements à la tribune, tout atteste que le moment d'agir est arrivé.

C'est là, Messieurs, ce qui nous détermine à faire appel à l'intérêt que vous inspire la situation dans laquelle gémit encore un si grand nombre de nos semblables. Nous n'en doutons pas ; le jour s'est fait de toutes parts, et le gouvernement éclairé par une longue étude de la question, est prêt à la résoudre dans le sens voulu par la raison et l'équité. Il n'attend, nous devons le croire, pour soumettre aux chambres un plan définitif d'émancipation que la certitude d'être secondé par l'opinion publique ; c'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de lui donner cette certitude et de lui prêter l'appui dont il a besoin.

Veuillez, Messieurs, consacrer un des moments de votre session à l'examen des abus et des iniquités de l'esclavage, et vos vœux se rangeront du côté de ceux qui en réclament l'abolition. Il suffira que vous les manifestiez pour assurer le prompt succès d'une cause qui a pour elle, avec le bon droit, les sympathies de tous les hommes unissant aux lumières de l'esprit la générosité du cœur.

Nous avons la ferme espérance que vous ne nous refuserez pas votre utile concours, et nous avons, Messieurs, l'honneur d'être

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Au nom de la Société.

En l'absence du président,

Le secrétaire, DUTRONE, Conseiller honoraire de Cour royale.

Le pair de France, vice-président, H. PASSY.

P. S. Déjà les conseils-généraux de la Drôme, de l'Allier, du Loiret, du Cher, de la Creuse, d'Eure-et-Loir, de la Haute-Garonne, de l'Isère, du Nord, de Seine-et-Marne, de Saône-et-Loire, de la Vendée, ont émis des vœux en faveur de l'abolition de l'esclavage. — Et le conseil-général de la Seine l'a fait à la majorité de 34 voix sur 37 votants.

ITALIE. — Le bruit de la retraite des Autrichiens à Ferrare est aujourd'hui démenti. Ce qui parait avoir donné lieu à ce bruit, c'est l'absence des patrouilles pendant une nuit et l'arrivée d'un courrier de Milan.

Mais l'effervescence, loin de se ralentir, se propage dans la Péninsule. La crise provoquée par l'inique invasion des forces autrichiennes ne se borne plus aux seuls états pontificaux. D'après la correspondance suivante du *Nouvelliste de Marseille*, la Toscane et le royaume de Naples surtout se ressentent déjà de cette sourde agitation.

Livourne, 25 août.

« La crise politique de l'Italie augmente chaque jour. Le pape montre une énergie au-dessus de tout éloge. Il vient d'établir à Forli un camp de quinze mille hommes de troupes régulières, renforcées chaque jour par bon nombre de volontaires.

« Tout fait espérer cependant que les Autrichiens ne tarderont pas à se retirer dans la citadelle de Ferrare, quoique le gouvernement de Vienne ait envoyé en Italie le même général qui a ravagé la Gallicie.

« Décidément le Piémont se réveille de son état de torpeur. Il a protesté, dit-on, contre l'occupation de Ferrare, et le ministre rétrograde de la Margarita paraît être en pleine disgrâce ; son renvoi sera le meilleur gage d'affection que le roi Charles-Albert puisse donner à son peuple.

« ... Cozenza et de Catanzaro sont au pouvoir des insurgés ; on ajoute même que deux bataillons du roi sont passés de leur côté, mais nous ne saurions garantir ce fait.

« A Livourne, dimanche dernier et hier encore, il y a eu quelques troubles, et comme la police ne s'est nullement montrée pour les apaiser, on a lieu de craindre qu'elle ne les ait suscités. Le parti austro-rétrograde n'a d'autre but, en ce moment, que de susciter des désordres par tous les moyens possibles et non avouables, afin de s'opposer à toute sage réforme, et pour justifier l'invasion qu'il appelle de tous ses vœux ; mais il se trompe : toute la population veut l'ordre, et comme elle se doute des sourdes menées de la cour de Vienne, elle y oppose le plus grand calme et parvient à en imposer aux agioteurs de bas étage. Que la garde nationale soit organisée en Toscane, et nous n'aurons plus à craindre les partisans de l'oppression, quel que soit le drapeau sous lequel ils se présentent. »

— Une protestation des plus énergiques contre l'Autriche a été répandue dans toute la Toscane par milliers d'exemplaires, sans que le gouvernement de Charles-Albert se soit opposé en rien à sa publicité. Cette protestation réclame un prompt armement du peuple toscan pour résister à l'Autriche, et s'élève contre les ministres qui s'opposent seuls à cette mesure. Elle se termine ainsi :

« Toscans ! vous ne pouvez avoir en ce moment qu'une seule pensée : Pie IX a été indignement offensé par l'Autriche, et, puisque vous voyez en Pie IX celui qui a relevé l'Italie de l'état léthargique dans lequel elle se mourait, c'est à tous les Italiens, et plus particulièrement aux Toscans, par leur voisinage, à défendre ce père commun, aux cris unanimes de : Vive Pie IX ! vive l'indépendance italienne ! Mort au gouvernement de Vienne ! ! ! ... »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le conseil des ministres s'est réuni hier au château de Saint-Cloud, sous la présidence du roi.

M. le ministre des affaires étrangères était venu du Val-de-Richer pour y assister. M. le ministre de l'instruction publique était également venu de Vichy. Tous les ministres, à l'exception de M. Cunin-Gridaine, étaient présents.

On assure que des résolutions importantes ont été prises dans cette réunion. Des attachés au ministère des affaires étrangères sont partis dès hier soir pour Madrid, Rome, Naples et Londres.

M. Guizot est reparti ce matin pour le Val-de-Richer, d'où il se rendra à Caen pour le conseil-général. On dit que le ministre dirigeant sera encore absent pour quelques jours.

— M. le comte Henri de Cambis, député de l'arrondissement d'Avignon, est mort le 24 août dans cette ville, à l'âge de trente-sept ans.

— Encore un grand malheur dans les hautes régions !

Hier matin, M. le comte Alfred de Montesquiou, officier de la Légion-d'Honneur, mari d'une riche Américaine, père de sept ou huit enfants, frère du comte Anatole, chevalier d'honneur de la reine, frère du député de la Sarthe, a été trouvé par ses domestiques le cœur percé d'un coup de poignard, dans sa chambre à coucher de l'hôtel Montesquiou, rue Monsieur, 12.

La justice s'y est immédiatement transportée et a constaté que cette mort était le résultat d'un suicide. Le comte était âgé d'environ 45 ans.

Un bruit public attribue cette mort au mauvais état des affaires du comte de Montesquiou qui avait fait des pertes récentes et considérables.

— Dimanche, une terrible explosion a jeté l'émoi dans plusieurs quartiers de Londres. C'était la chaudière d'un bateau à vapeur qui sautait. Ce bâtiment, sur le point de partir, avait à bord 150 personnes qui ont été, pour la plupart, lancées dans l'air ou dans l'eau, blessées ou noyées.

Le défaut d'espace nous force à renvoyer à demain les détails de ce triste évènement.

— Il y a quelques mois, le patron Belliard sauva de la fureur des flots neuf ou dix pêcheurs qui auraient infailliblement succombé dans l'Océan, près de la Teste (Gironde).

M. le garde-des-sceaux vient d'accorder au patron Belliard, pour prix de sa belle action, une médaille d'honneur en argent, et une somme de 500 fr. pour être distribuée aux hommes de son équipage.

— Une treizième victime de la catastrophe du *Comte-d'Eu* a expiré la nuit dernière au Havre. Ce malheureux, nommé Poitier, était contre-maître mécanicien à bord du yacht royal ; il avait eu toute la partie inférieure du corps, jusqu'aux hanches, horriblement brûlée, et était depuis longtemps en proie à des souffrances affreuses, qui ne lui permettaient de prendre du repos dans aucune position.

Sur les sept autres blessés qui restent, quatre se sont trouvés assez bien rétablis pour quitter l'hôpital il y a trois jours ; deux autres doivent aussi en sortir la semaine prochaine. Il n'y restera plus que le matelot Hurel, dont l'état est encore assez alarmant et nécessite des soins particuliers.

— Les journaux allemands annoncent que les Etats de Bavière vont être convoqués en session extraordinaire.

PROBITÉ DU PEUPLE. — On est heureux, surtout dans ce moment-ci, dit le *Censeur*, de Lyon, lorsqu'on peut constater des faits de probité. Une enfant du peuple, Francisque Lafante, orpheline de huit ans, élevée par la charité de sa tante, Mlle Lafant, modiste, a trouvé, samedi du 21 courant, trois billets de la banque de Lyon de 250 fr. chacun. Cette honnête jeune fille s'est aussitôt empressée de chercher la personne à qui appartenaient ces effets et de les lui rendre.

ASCENSION A BAGDAD. — Un aéronaute français, M. Rosset, connu par ses nombreux voyages, a fait à Bagdad, au mois de juillet dernier, une ascension des plus curieuses. Il s'est élevé dans l'air au milieu d'un immense concours d'habitants frappés de stupeur et d'étonnement à la vue d'un spectacle aussi extraordinaire pour eux. Le ciel était brumeux en ce moment, et bientôt il a disparu à tous les yeux. Poussé par un vent assez fort, son aérostat est allé tomber, à la chute du jour, dans le Tigre, à une distance d'environ cinq lieues de la ville. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il a pu se sauver à la nage. Il a été recueilli par une famille anglaise qui possède, en cet endroit, une maison de campagne où il a passé plusieurs jours. Pendant ce temps, le bruit s'est répandu parmi la population de la ville, connue dans l'Orient pour son ignorance et sa crédulité, que M. Rosset était allé dans la lune, et, lorsqu'il est rentré à Bagdad, il a été l'objet d'une curiosité telle, que notre consul a dû demander au pacha un détachement pour protéger sa maison.

[illegible] dans le côté gauche. La balle traversa le corps de part en part et alla se loger dans la charpente du tir. La mort fut instantanée. Quelques minutes après, son père arrivait au tir, guidé par l'inquiétude et soupçonnant son sinistre projet, mais il était trop tard. Une heure après, la jeune fille expirait, ignorant encore la mort de son amant.

» Mardi, l'inhumation des deux amants a eu lieu sans bruit et sans apparat. »

UN VOL PLEIN DE GALANTERIE. — Une jeune femme, Mme Burnier, sortait avec une de ses amies du Théâtre-Historique, où elle était allée admirer les magnificences du *Chevalier de Maison-Rouge*, et elle avait quitté son amie à la rue de la Chaussée-d'Antin, où celle-ci demeurait, pour continuer son chemin jusqu'à la Madeleine. Arrivée, à minuit et demi, près de la rue Caumartin, elle voit venir à elle trois individus d'assez mauvaise mine. Elle hâte le pas, et traverse rapidement le boulevart, tout ayant soin, dans le trajet, de détacher sa chaîne et ses bracelets, qu'elle cache précipitamment dans sa poche.

Tout-à-coup, un jeune homme, fort bien vêtu et à la tournure distinguée, s'approche d'elle. « Vous paraissez tremblante, madame, lui dit-il ; craindriez-vous quelque fâcheuse rencontre ? — Je l'avoue, monsieur, je ne suis pas rassurée ; il est fort tard, et j'ai fait l'imprudence de revenir seule chez moi... Tout à l'heure j'ai vu venir à moi trois individus qui m'ont fait bien peur, et s'ils me suivaient... — Ne craignez rien, madame... Acceptez mon bras jusque chez vous, et si ces hommes se montrent, malheur à eux. »

Mme Brunier prend le bras du jeune homme en le remerciant vivement. Arrivée à sa porte, et au moment où elle allait presser le bouton de la sonnette, elle ressent au côté une violente secousse ; c'était son galant cavalier qui, plongeant vivement la main dans la poche de la dame, en avait enlevé les bijoux qu'elle y avait cachés. Se sentant plus rassurée, à cause du voisinage de sa maison, Mme Burnier se mit à la poursuite de son voleur en jetant les hauts cris. Mais déjà le filou était entre les mains d'une patrouille, au milieu de laquelle, dans sa fuite, il était venu donner tête baissée au coin de la rue Tronchet et de la rue Castellane.

Hier, ce voleur fashionable comparaissait devant la police correctionnelle, où toute défense était impossible, car il avait été trouvé nanti de la chaîne, de la montre et des bracelets. Le tribunal l'a condamné à quinze mois d'emprisonnement et à cinq ans de surveillance de la haute police.

Assassinat de Mme la duchesse de Praslin.

La cour des pairs s'est réunie aujourd'hui en séance secrète à deux heures.

M. le chancelier a ouvert la séance en donnant lecture d'un rapport sur l'état de l'instruction. Après avoir entendu le procureur-général et en avoir délibéré, la cour a rendu un arrêt qui la dessaisit de l'affaire Praslin.

En vertu de l'article 2 du code d'instruction criminelle, l'action civile pour l'application de la peine s'éteint par la mort du prévenu.

En conséquence, M. le duc de Praslin a trouvé, dans le suicide, une sorte de refuge contre toute action de la justice humaine.

En ce qui touche Mlle de Luzzi-Desportes, inculpée de complicité, la cour a prononcé un renvoi devant qui de droit, tous mandats décernés subsistant.

Cour d'assises de la Seine.

Audience du 10 août. — Présidence de M. Jurien.

Affaire de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE. — LA PART DES FEMMES.

Par suite de l'opposition formée contre l'arrêt par défaut prononcé le 24 août, MM. Cantagrel et Méray comparaissaient aujourd'hui devant la cour d'assises, appelée à prononcer contradictoirement.

L'auditoire est nombreux et composé en grande partie de phalanstériens. MM. Cantagrel et Méray sont assis auprès de leurs défenseurs, Mes Jules Favre et Victor Hennequin.

M. Victor Considerant est assis au banc de la défense. Un grand nombre d'avocats se pressent dans l'auditoire.

M. LE PRÉSIDENT. Premier prévenu, vos noms et prénoms ?

M. CANTAGREL. François-Jean Cantagrel.

D. Votre âge ? — R. Trente-sept ans.

D. Votre profession ? — R. Homme de lettres, gérant de la *Démocratie pacifique*.

D. Reconnaissez-vous avoir signé comme gérant les deux numéros de la *Démocratie pacifique* du 30 juin et du 1er juillet. — R. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Second prévenu, vos nom et prénoms.

M. MÉRAY. Antony Méray.

D. Votre âge ? — R. Trente ans.

D. Votre profession ? — R. Homme de lettres.

D. Reconnaissez vous avoir signé comme auteur les feuilletons du 30 juin et du 1er juillet derniers. — R. Oui.

Le greffier donne lecture de l'arrêt de renvoi et de l'arrêt de la cour d'assises du 25 août dernier, qui condamne par défaut MM. Cantagrel et Antony Méray chacun en six mois de prison et 300 fr. d'amende, arrêt contre lequel une opposition a été formée par les deux prévenus.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-François Cantagrel, vous êtes prévenu d'avoir, en publiant dans la *Démocratie pacifique*, que vous signez comme gérant, un feuilleton intitulé la *Part des Femmes*, commis un outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs, et vous, Antony Méray, vous êtes prévenu d'avoir commis le même délit en signant ce feuilleton comme auteur.

M. CANTAGREL. Je demanderai à faire une observation préliminaire.

M. LE PRÉSIDENT. Parlez, monsieur.

M. CANTAGREL. Dans la pièce qu'on vient de lire, on n'a visé qu'une partie de ma réponse à M. le juge d'instruction, celle où je dis que que je n'ai eu connaissance du feuilleton qu'après sa publication dans la *Démocratie pacifique*. Cette position ne peut me convenir. J'ai bien, en effet, déclaré, pour rendre hommage à la vérité, que je n'avais connu le feuilleton qu'après son impression, mais j'ai fait précéder cette déclaration de celle-ci : j'ai dit non-seulement que je me reconnaissais responsable comme ayant signé, mais encore que je n'entendais repousser en rien la responsabilité qui me revenait. J'ai ajouté même qu'après avoir lu le feuilleton je n'y trouvais rien de répréhensible au point de vue de la morale publique.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL BRESSON. Je ne m'oppose nullement à ce que M. Victor Considerant soit entendu.

M. LE PRÉSIDENT. En vertu de notre pouvoir discrétionnaire, nous ordonnons que M. Victor Considerant soit entendu.

M. Victor Considerant s'avance au milieu du prétoire.

M. LE PRÉSIDENT. Vos nom et prénoms.

M. CONSIDERANT. Victor Considerant.

D. Votre âge ? — R. 38 ans.

D. Votre profession ? — R. Rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*, et membre du conseil général de la Seine.

D. Votre demeure ? — R. Rue de Beaune, n° 2.

D. Quels sont les faits que vous désirez faire connaître ?

M. VICTOR CONSIDERANT. Je désirerais faire savoir à MM. les jurés que, lorsque la citation est arrivée au journal, j'ai cru qu'il était de mon devoir de me présenter à M. le juge d'instruction ; je l'ai cru parce que M. Cantagrel, qui est mon co-gérant (tous les deux nous sommes les gérants, et les gérants sérieux du journal), ne s'était occupé, en aucune façon, du feuilleton. Il ne me paraissait pas convenable de laisser aller devant la cour d'assises, celui des deux gérants qui n'avait pas pris part à la publication de l'écrit.

Aussi, devant M. le juge d'instruction, j'ai dit que c'était moi qui avais reçu le roman de M. Antony Méray ; que c'était le début de cet écrivain ; qu'après avoir pris connaissance de l'ouvrage, j'avais reconnu qu'il était moral ; que seulement j'avais fait observer à l'auteur que quelques passages du roman seraient bien mieux à leur place dans certains grands journaux que dans la *Démocratie pacifique*, journal presque exclusivement philosophique et politique ; que nous désirions qu'il fît quelques corrections.

M. Antony Méray s'est retiré à la campagne, où il a fait les corrections ; je ne les ai pas vérifiées, mais elles ont été faites, le manuscrit est là qui le prouve.

Je déclare, du reste, que je considère le feuilleton la *Part des Femmes* comme tout-à-fait en dedans des limites de tout de ce qui se publie dans les autres journaux. Considérez, je vous prie, qu'il s'agit d'un délit d'immoralité, et qu'un délit de cette nature n'est pas un fait qualifié comme le vol ou l'assassinat, mais une affaire d'appréciation.

Telle a été ma déposition devant M. le juge d'instruction. Ce magistrat m'a engagé à ne pas la faire officiellement, J'ai déclaré à M. le juge d'instruction que je croyais, au contraire, de mon devoir de lui donner ce caractère.

Je désire qu'il soit bien constaté qu'au commencement, à l'origine de l'affaire, ma déposition devait avoir pour résultat de me faire mettre en cause. Si je tiens ce langage, ce n'était pas que j'eusse l'intention de faire une bravade, mais c'est que je voulais et je devais rendre hommage à la vérité.

Je déclare donc à la cour et au jury que c'est moi qui ai reçu le roman, que je le considère comme une œuvre morale, et que je réclame toute la part de responsabilité qui peut me revenir.

Voilà, Messieurs, tout ce que j'avais à vous dire.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. l'avocat-général.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL BRESSON. Messieurs les jurés, la chambre des mises en accusation a renvoyé à comparaître devant vous M. Cantagrel, gérant de la *Démocratie pacifique*, et M. Antony Méray, pour délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs.

Vos fonctions prennent aujourd'hui un caractère moins sévère ; elles sont seulement en quelque sorte celles d'un tribunal correctionnel ; cependant, elles n'en sont que plus élevées et plus délicates. Quand, la loi à la main, nous venons demander la répression d'une grave atteinte à l'ordre public, à la propriété ou aux personnes, tous les intérêts de la société se lèvent à la fois et disent qu'il y a un mal, qu'il y a un danger menaçant la sécurité de tous, et demandant une répression sévère. Aujourd'hui, nous vous signalons une infraction portée non-seulement à la loi écrite, à la loi parlée, à celle dont nous avons le livre ouvert devant nous, mais encore et surtout à la loi gravée au fond de toutes les consciences ; nous vous déférons une offense à la morale publique ; nous vous appelons à défendre, non pas le patrimoine de chacun et de tous, mais quelque chose de plus précieux, un trésor plus élevé.

Dans ce temps de liberté entière, quand on a proclamé pour chacun le droit d'exprimer, de dire, d'écrire sa pensée et de répandre ses écrits, on a dû cependant poser une limite à cette liberté, c'est que les écrivains se respecteraient eux-mêmes et respecteraient les autres, et ne porteraient pas à la morale des atteintes téméraires. C'est à ce devoir d'honnête homme qu'à nos yeux les deux écrivains qui comparaissent devant vous ont manqué.

Vous savez déjà, Messieurs, à quels rangs de la société ils appartiennent ; ils font partie de cette milice d'écrivains engagés chaque jour dans la presse politique ; c'est M. Cantagrel, gérant de la *Démocratie pacifique*, c'est M. Antony Méray, l'un des rédacteurs de cette feuille.

Le journal, dont nous avons à nous occuper, a écrit le mot de paix sur son drapeau, et cependant rien n'est moins pacifique que la mission qu'il s'est donnée. Placé dans notre société telle que les lois l'ont faite, il lui a bien fallu les accepter, mais il le déclare lui-même, il ne les subit qu'en frémissant et il en demande tous les jours la réforme radicale, la transformation complète. Passez en revue toutes les bases de nos institutions et vous verrez qu'il n'en est pas une seule que la *Démocratie* n'ébranle de ses coups répétés. La propriété, pour elle c'est une usurpation ; la répartition des avantages et des droits, la classification des personnes, celle des états, tout cela est, à ses yeux, d'une choquante, d'une criante inégalité ; enfin, dans la répartition des charges, la haute question du salaire des ouvriers et des bénéfices des maîtres, la *Démocratie* ne rencontre encore que les caractères d'une inégalité révoltante. Au surplus, Messieurs, nous n'avons pas à la suivre dans sa polémique ardente et pleine de périls, où elle remue tant de passions et de haines.

Mais la *Démocratie* demande encore la vogue et la popularité à des publications d'une autre nature ; elle admet des feuilletons qui s'adressent à tous les âges, à toutes les classes : ce sont des œuvres d'imagination et de fantaisie, ce sont des peintures, à son point de vue, des mœurs, des hommes et des choses, ce sont des études sur les passions.

Il fut un temps où, dans notre littérature française, à part quelques exceptions pour le génie, le roman était considéré en quelque sorte comme ces fruits dangereux qu'il ne faut pas mettre sous tous les yeux, confier à toutes les mains. A cette époque ce genre de production était regardé, si je puis le dire, comme un excès, comme une débauche de l'esprit ; le roman était relégué dans les rayons les plus reculés des bibliothèques, et n'avait d'autre fortune que d'entretenir les loisirs d'oisifs gâtés par la fortune. On pensait que ces peintures d'imaginations ardentes et quelquefois perverties, ces séduisantes

l'homme qui est placé à la tête de la rédaction de la *Démocratie pacifique*, a senti le besoin de vous les apporter et de vous dire nettement sa position et le fonds de sa pensée tout entière. Déjà, au commencement de ce procès, quand les deux écrivains qui sont devant vous venaient d'être atteints par le premier acte de la procédure, la personne dont nous parlons, M. Victor Considerant, puisqu'il s'est nommé lui-même, avait compris que c'était pour lui un devoir de se présenter ; sa position, son caractère, les suffrages dont il a été honoré par ses concitoyens, lui faisaient une obligation plus rigoureuse d'éclairer la justice sur les faits qui ont accompagné la publication du feuilleton *la Part des Femmes*. Si je ne me fais pas illusion, Messieurs, il me semble que, dans le langage tenu dès l'abord par M. Victor Considerant lui-même, il y a le premier aveu du délit que nous reprochons à MM. Cantagrel et Méray. Voici, en effet, comment il s'est exprimé.

(Après avoir lu la déclaration de M. Victor Considerant dans l'instruction, déclaration que nous ne reproduisons pas parce qu'elle est conforme à celle qu'il a faite à l'audience, et qu'on a lue plus haut, M. l'avocat-général continue) :

M. Cantagrel déclara à son tour : « J'accepte, comme gérant ayant signé la *Démocratie pacifique*, la responsabilité des feuilletons incriminés ; mais à ce moment je m'occupais plus d'administration que de rédaction ; je n'ai pas connu la *Part des Femmes* avant sa publication. Le rédacteur en chef de la *Démocratie* désire être entendu ; je m'en réfère complètement aux explications qu'il fournira ; il fera connaître l'ensemble et le caractère de l'œuvre ainsi que les circonstances qui ont accompagné sa publication. »

Enfin M. Méray a dit : « J'ai composé l'ouvrage incriminé avec la fantaisie d'un esprit honnête, et, pour le juger, il faut le connaître entièrement. Quand je l'ai présenté à M. Victor Considerant, il m'a fait quelques observations sur certains passages qui lui paraissaient un peu vifs, un peu lestes ; je me suis conformé à ses observations et je ne crois pas, après les corrections que j'ai faites, avoir laissé dans les deux feuilletons incriminés, rien qui puisse légitimer les poursuites. Le but que je me suis proposé en écrivant mon œuvre est moral ; j'ai voulu montrer quels dangers entourent la jeune fille de la classe pauvre au milieu des mauvais exemples et des propos cyniques qui l'assiègent. »

Voilà, Messieurs, les explications données par les prévenus. Vous voyez qu'eux-mêmes reconnaissent qu'il y a dans ces peintures des tableaux qui n'étaient pas préparés pour le grand jour du feuilleton, c'est-à-dire qu'ils comprennent le danger de livrer de tels tableaux à toutes les mains et de les jeter au milieu de la foule.

On a, dit-on, atténué ce qu'il y avait de trop vif, de trop leste dans le texte primitif, et on n'y a plus laissé que des voiles peu transparents, dissimulant suffisamment les scènes de libertinage, les habitudes de débauche que le feuilleton venait préconiser et justifier. Eh bien ! Messieurs, c'est à vos consciences que je demande si ce travail de correction a vraiment effacé tout ce qu'il pouvait y avoir de contraire à la morale publique. Si en réalité on a fait des corrections, je suis à me demander ce que pouvaient être d'abord ces coupables peintures. Les prévenus nous doivent sur ce point, pour notre édification, quelques indices et quelques preuves.

Il nous faut, Messieurs, arriver à lire devant vous les feuilletons incriminés ; j'aimerais mieux, après les considérations que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre, et qui se rattachent aux véritables intérêts de la morale et des mœurs, j'aimerais mieux, pouvoir vous dire : Voilà l'écrit, vous le lirez avec recueillement, et vous vous prononcerez en hommes intelligents, en bons citoyens qui aimez votre pays et qui ne voulez pas que ses mœurs soient souillées. Vous n'avez pas ici d'efforts à attendre du ministère public, il ne peut que s'en remettre au sens moral qui parle si haut dans l'esprit d'honnêtes gens comme vous l'êtes.

Mais c'est peut-être notre devoir de vous lire, non pas en entier, les feuilletons incriminés, nous ne voulons pas consumer votre temps en une lecture qui ne serait pas sans danger quand tant d'oreilles nous écoutent, quand tant d'yeux sont ouverts sur nous ; mais nous vous ferons connaître les passages les plus saillants où se trouvent mises en action les idées de libertinage qui aboutissent à la prostitution.

Vous savez, Messieurs, que, comme cela a lieu maintenant pour les feuilletons, il s'agit d'un roman qui doit voir le jour successivement et par chapitres. Il a pour titre la *Part des Femmes*. Une première partie a été publiée qui n'a pas été poursuivie ; la seconde commence par les feuilletons publiés le 30 juin et le 1er juillet que nous déférons seuls à votre justice.

Mais, avant tout, il faut que je vous fasse connaître les personnages et le nœud de l'action, pour vous mettre à même d'apprécier les tableaux que nous croyons coupables.

L'action a pour objet, à ce qu'il paraît, de peindre surtout les périls qui entourent les jeunes filles des classes pauvres, les humbles ouvrières qui ne se défendent que par leur honnêteté et qui vivent à force de privations et de travail. C'est une de ces jeunes filles qu'on encadre dans le récit et qu'on fait descendre d'abaissement en abaissement jusqu'à la prostitution.

Dans la deuxième partie du feuilleton, dans les deux numéros dont nous avons à nous occuper, et auxquels on a donné un titre particulier (l'un s'appelle le *Serment faussé*, l'autre *Suzanne*), plusieurs personnages sont réunis. D'une part c'est un jeune homme déjà loin de l'adolescence, qui a suivi la voie où l'ont entraîné ses passions, qui s'est profondément engagé dans une vie de libertinage et de dissipation ; par une attention dont le barreau n'a pas à s'enorgueillir, l'auteur a cru devoir placer ce jeune homme, Adelstan, dans les rangs des avocats (on rit). A côté de lui est une fille déjà perdue, Juliette, sa maîtresse. On s'est attaché à les représenter comme les habitués, comme les *roués du vice*, pour nous servir d'une expression dont l'auteur s'est servi lui-même. Près de ces deux personnages on a placé un jeune adolescent, un fils de famille, devant lequel les portes du collége viennent de s'ouvrir, et qui, sortant pour la première fois de la maison paternelle, perd de vue les bons conseils, les sages exemples qu'il a pu y recevoir. C'est ce jeune homme que l'auteur amène près d'Adelstan, et livre à ses mains pour le façonner au vice, et l'initier aux habitudes du libertinage. Enfin, le quatrième personnage est une jeune fille, Suzanne, qui touche à sa dix-septième année ; elle appartient à la classe pauvre, et ne trouve au sein du foyer paternel que la misère ; sans cesse en contact avec des jeunes gens sans éducation, elle est, par sa position même, entraînée à prêter l'oreille à un langage cynique. Elle a pris en dégoût la vie d'abnégation à laquelle elle est condamnée ; elle rêve la fortune, elle envie le sort de jeunes personnes plus riches qu'elle, et elle s'est laissé entraîner déjà à une première séduction. Abandonnée par celui qui l'a perdue, elle se trouve rapprochée d'Adels-

[illegible] après ces [illegible] descriptions que je viens de vous faire, chacun de vous ayant à veiller sur son fils, ne s'effraierait-il pas que cette feuille tombât sous sa main, qu'il s'enivrât de ces lignes, qu'il se laissât entraîner par les séductions, par les trompeuses séductions d'une publication de cette nature.

Tout cela est donc grave; tout cela parle dans vos cœurs comme dans le nôtre; tout cela est malheureux pour notre pays, si, en définitive de pareils écrits n'appelaient pas les justes sévérités d'un jury éclairé.

Il faut donc lire, et, en vérité, je semble moi-même reculer cette tâche autant qu'il est possible... Laissez-moi encore vous dire que vous n'allez pas trouver ici de ces peintures tellement cyniques qu'à la simple apparition de la feuille l'homme le moins scrupuleux les repousse avec indignation. Nous avons affaire à des écrivains habiles, à des journalistes consommés, à des hommes brisés à la tâche d'alimenter chaque jour les colonnes d'un journal, nous sommes en face d'hommes qui connaissent parfaitement les lois de leur pays, qui tenteront d'échapper aux rigueurs qui y sont renfermées; aussi c'est sous le voile, c'est avec les ménagements du style que nous vous demandons si ce journal n'a pas livré à la jeunesse des peintures propres à troubler ses sens et à exciter en elle les mauvaises passions.

Voici le premier article: on s'est rassemblé chez Adelstan. On est déjà parvenu à une heure avancée de la nuit; voici comment l'auteur s'explique et comme il dépeint le jeune homme Léonce.

« Pour la première fois, il jouissait de sa liberté complète.... loin de l'œil de l'autorité qui jusqu'alors avait veillé sur lui. Il se sentait plein d'une joie presque orgueilleuse de se voir désormais traité en égal par le bel Adelstan, faveur ardemment ambitionnée de tous les lionceaux de sa petite patrie. Enfin et pour lui... »

Il faut dire à MM. les jurés, pour compléter le tableau, qu'on montre encore ce jeune homme comme ayant quitté le sein de sa famille réunie, et comme venant ainsi se placer auprès d'Aldestan avec une de ces passions que vingt ans font naître. C'est cet amour qu'il venait exposer au péril de la corruption. Il était parti le cœur tout rempli de cette passion.

Permettez-moi d'insister sur des détails dont j'ai quelque peine à tracer le tableau devant vous... (Sourires.)

Il était parti le cœur tout rempli des serments faits à cette première affection, comme étant par ces serments défendu de tous les piéges dont il devait être entouré; ce sont ces serments qui vont être faussés; c'est le titre en effet du premier chapitre de la deuxième partie.

Ces derniers éclaircissements vous étant donnés, vous connaîtrez Léonce tout entier.

« Enfin et pour lui, le collégien aux désirs érotiques, un instant oubliés sous l'influence de l'amour profond de sa Juanna, ce n'était pas le moindre attrait, à ses côtés se trouvaient deux jolies femmes, dont les façons sans façon l'avaient déjà mis à l'aise. Tout cela le remplissait d'un contentement placide, d'une sécurité joyeuse, et le disposait à se laisser pénétrer peu à peu par l'amour sensuel qu'on lui avait préparé.

» Chose étonnante pour les sots, son amour se matérialisait tout-à-fait sous cette séduisante influence.

» — Si Juanna était ici, se disait-il simplement en songeant à elle, serait-elle heureuse! Serions-nous heureux, loin des railleurs et des envieux! Mais un jour elle y sera, pensait-il, sans l'anxiété de l'espérance incertaine, oui, elle y sera avec moi, c'est-à-dire que tous les deux nous saurons aussi faire à notre amour un petit intérieur confortable et tranquille, à l'abri des importuns et des grondeurs, sans craindre les improbations du lendemain.

» Si l'ex-collégien eût jusqu'à ce jour marché dans l'harmonie de ses désirs, libre ou entouré de volontés protectrices et bienveillantes, il n'eût pas aussi promptement émembré le sentiment profond et noble qui l'avait échauffé au contact de Juanna. Mais cela fut ainsi, et dire qu'il en fût autrement serait mentir à l'expression de la nature factice développée sous notre triste habitude de faussement et de compression.

» A mesure que le confortable bien-être dont il était entouré dilatait les sens de Léonce, il jetait des regards de convoitise sur sa charmante voisine de gauche, Suzanne, qu'Adelstan traitait de manière à lui prouver qu'il n'avait aucun droit sur elle. Cette belle fille était faite pour attirer les regards de l'homme le plus blasé; jugez de l'effet qu'elle dut produire sur un jeune homme vierge, aux désirs excités depuis longtemps par les licencieuses révélations de ses condisciples. Si elle eût été brune et chastement vêtue comme sa Juanna, peut-être Léonce, en souvenir de celle qu'elle lui eût rappelée, aurait-il vu d'une manière plus palpable la mauvaise action d'un désir infidèle; mais c'était tout l'opposé de son amie d'enfance.

» Suzanne était blonde, mais de ce blond allemand, à reflet doré, si joyeux et si doux au regard. Son costume, préparé avec art, découvrait des formes d'une splendeur que les puristes eussent trouvées peut-être un peu exagérées; Léonce, à coup sûr, ne pensa pas ainsi. D'ailleurs, le cou était si pur, les épaules si mollement descendantes et arrondies; tout ce que laissait voir Suzanne était si blanc, si frais, si jeune, si bien modelé, dans le but d'attirer l'œil, les lèvres et la main, que vous-mêmes, à coup sûr, n'en eussiez pas jugé autrement que lui. C'était Dudu, la jolie Géorgienne de don Juan. « Elle aurait pu être plus mince et n'y rien perdre; cependant, il eût été difficile de déterminer ce qu'on aurait pu retrancher en elle sans nuire à ses charmes. ».

Voilà la première partie du feuilleton. Et, si je ne me trompe, il est impossible d'étaler plus de nudités propres à émouvoir la jeunesse, ce sont là des images dont chacune en définitive doit tomber avec un funeste effet sur une jeune imagination.

On poursuit. Adelstan sent le besoin d'une présentation. Cette présentation se fait donc. Voici comment l'auteur poursuit:

« Puis il prit la tête engageante de la présentée et l'offrit, comme il avait fait de celle de Juliette, aux baisers du jeune homme. Celui-ci ayant pour plus de commodité posé sa main sur l'épaule de Suzanne, la tiédeur voluptueuse de ce premier contact d'une chair de femme produisit en lui un frémissement de bonheur, un tressaillement de sensualité, un effet tout semblable à celui d'une flamme liquide qui parcourrait rapidement les veines et ferait épanouir tout-à-coup à l'épiderme les houppes les plus irritables du système nerveux. Il ne se contenta pas, emporté par ce premier échange de deux électricités contraires, d'embrasser simplement les deux joues de Camélia comme il l'avait fait pour la maîtresse d'Adelstan; il saisit la bonne fillette étonnée dans ses deux bras et se mit à la couvrir de baisers.

» — Ah! ah! mais voyez donc, fit observer Juliette, Adelstan, mon ami, vous n'êtes qu'un conteur. Votre cousin est de beaucoup plus avancé que vous.

[illegible] l'embrassant avidement.

Les deux roués, l'avocat stagiaire et sa maîtresse, échangèrent un coup d'œil plein de complots, puis Juliette prit:

» — Comment nous arrangeons-nous pour passer la nuit?

» — Parfaitement, dit Adelstan.

» — Ah, mais oui, fit Juliette d'un air de bonhomie parfaite, nous resterons ici nous deux, Suzanne, et vous autres hommes passerez dans la chambre du cousin.

» Personne ne répondit mot à cela, La rusée et son amant observèrent un instant les figures des deux enfants. Léonce, malgré le peu de témérité de ses espérances, n'était pas content de cet arrangement. Il espérait que son cousin ferait un peu plus que cela pour lui. Quant à Suzanne, elle n'était pas encore habituée, elle non plus, à tant de précipitation dans une aussi grande affaire. Mais l'ex-collégien était si joli garçon, il avait l'air si bon et si enfant, les propos colorés et les rafraîchissements alcooliques de la soirée l'avaient si bien préparée, qu'elle n'eût pas été fâchée de se voir un peu plus vivement tentée. Elle regarda Léonce, Léonce la regarda de son côté. Ces deux regards chargés de baisers se rencontrèrent et ils se sourirent d'une étrange façon.

» Je ne veux pas de cet arrangement-là, dit enfin Adelstan; toi, Juliette, tu es trop peureuse pour passer la nuit seule avec Suzanne, qui ne l'est peut-être pas moins.

» — C'est vrai, répondit Juliette, je n'y avais pas songé.

» — Il vous faut à chacune l'un au moins d'entre nous pour vous rassurer. Je resterai donc à ma place ordinaire, et toi, Léonce, je te confie Suzanne.

» — Ah! par exemple, fit celle-ci, je ne connais pas assez monsieur Léonce pour...

» — Pourquoi, chère Camélia? il n'est pas méchant, je te jure; rassure-toi, il sera tout à tes ordres.

» — Mademoiselle... essaya Léonce.

» — Ah! mon cher, laisse donc là ces grands mots. Dis donc simplement Suzanne, si tu ne vas pas jusqu'à Camélia. Quand on s'est embrassé comme vous l'avez fait, on doit envoyer promener les pompeuses formules des cours.

» — Suzanne, reprit alors Léonce, vous pouvez prendre mon lit sans rien craindre. Il y a un divan dans ma chambre dont je m'arrangerai très bien pour ne pas vous gêner.

» — Accepte, Suzanne, dit le lion, tu le peux sans crainte; puisqu'il te donne sa parole de ne pas te gêner.

» — Sa parole vaut mieux que la vôtre, peut-être, répondit-elle en souriant, car je n'oserais en essayer de la vôtre.

» — Tandis que tu te confies décidément à la sienne?

» Léonce tremblait d'émotion en emmenant chez lui les belles épaules qui l'avaient tant troublé. Nous laisserons cette étude de mœurs au seuil qu'ils viennent de franchir. Il faut ajouter seulement que, couché sur le divan en attendant mieux, Léonce pensa pour la seconde fois à la pauvre Juanna, si désolée maintenant. Mais, ô faiblesse de la chair! ô inanité des irrévocables serments! ô puissance de toutes les séductions matérielles réunies à l'improviste sur un jeune cœur vierge de tout contact féminin et presque de tout regard! cette seconde fois encore la pensée de la chère absente lui vint au cœur sans soupirs ni regrets. La suave image de la vierge des bords de la Saône ne fit naître en lui que des aspirations matérielles, comme les sensations qu'il éprouvait en ce moment.

» Au reste, ce commencement de pensée qui eût fini peut-être par amener un remord, fut interrompu par un reflet de la bougie sur la peau étincelante de la vierge folle qui s'était confiée à lui.»

Voilà comment se termine cette dernière partie du feuilleton. La nuit commence: on nous initie à tous les préliminaires, on nous conduit, je puis le dire, jusqu'à l'alcôve où tous les serments doivent être oubliés.

Vous le voyez, on vous décrit la rapide invasion du vice qui est accepté, qui est déifié, devant lequel on s'abaisse en esclave... On ne tire le rideau que sur la dernière scène où la lubricité doit éclater avec un jour trop puissant.

Je poursuis:

« Le lendemain, Suzanne s'éveilla la première. Dix heures étaient déjà sonnées que Léonce dormait encore. Il n'était plus couché sur le divan; on avait eu pitié de la fatigue du pauvre voyageur, on avait craint l'air froid et humide de la nuit dans une chambre sans feu. Un rhume, une fluxion de poitrine même sont sitôt gagnés, et Suzanne avait un si bon petit cœur qu'après une promesse bien sérieuse d'être sage, demandée et accordée bien sincèrement, accompagnée de beaux et bons serments, Léonce avait été admis à ne plus greloter.

» La jeune lorette avait-elle fait pendant la nuit le même rêve que la Dudu potelée dormant auprès de don Juan? Je n'en dirai rien, non pas à cause de la discrétion de l'amant, on n'est pas discret à son âge, à moins d'être muet, et je veux avant tout qu'ici hommes et femmes vivent comme tout le monde, et se tiennent en dehors des proportions héroïques et solennelles. Léonce avait tout dit, mais les moralistes rougiraient jusqu'à l'apoplexie si j'osais vous répéter ses indiscrétions.

» Il suffira de rappeler au lecteur que Léonce fuyait pour la première fois les frissons de novembre dans un lieu d'asile ainsi hanté, et le sommeil du pauvre voyageur à l'heure où nous le retrouvons sera parfaitement expliqué.

» Il dormait donc encore, et Suzanne, gracieusement accoudée sur l'oreiller, semblait, par extraordinaire, plongée dans une profonde méditation.

» Sa figure était loin d'avoir l'expression éloquente de celle de Juanna; ses traits ne reflétaient pas aussi vivement ses pensées intimes. Il est vrai qu'elle en avait beaucoup moins que celle-ci. Cette fois cependant ses yeux, si doux et si calmes, semblaient avoir une animation plus grande. Elle regardait dormir son gentil compagnon, et souriait comme si elle se fût félicitée de la réussite d'une espièglerie.

» Par moment, ses joues à fossettes prenaient un pli malicieux; elle sortait du lit celui de ses bras qui ne soutenait pas sa tête, et faisait un geste comme pour éveiller le dormeur obstiné; mais elle résistait. Puis, presque sans transition, elle tombait dans une rêverie plus grave et plus sérieuse qu'il n'eût convenu à sa figure d'enfant, et des larmes semblaient rouler dans ses yeux.

» Essayons de traduire ses mystérieuses méditations:

» — Que va-t-il penser de moi en s'éveillant? se disait-elle. J'ai eu grand tort de me laisser entraîner aussi facilement. Je ne [illegible] yeux qu'une fille perdue... Après tout, il aura raison [illegible] que cela... J'aurais tant de regrets pourtant à m'en [illegible] Mais aussi pourquoi me mépriserait-il? C'est [illegible] autres pauvres filles soyons déshonorées pour [illegible]

Voilà jusqu'où la morale est poussée. Voilà les principes qu'on essaie de mettre en honneur.

Enfin, je termine: il n'y a plus qu'une dernière scène; c'est une scène qui succède à celles que je viens de vous retracer au moment où Léonce se recueille.

« Pendant quelques minutes qui précédèrent encore son réveil complet, Léonce se promit bien de n'être plus infidèle à sa pauvre désolée. Il roulait dans sa tête mille réflexions et résolutions à ce sujet; mais, quand il se fut bien frotté les yeux, qu'il eut vu des boucles blondes couvrant à flots soyeux son oreiller, son rêve se brouilla dans sa tête, ses résolutions fléchirent. Il se sentit prêt à succomber.

» Et pourtant il voulut résister. Il repassa ses premières pensées et eut honte de sa faiblesse, tout en sentant grandir l'irrésistible séduction. Le combat fut violent, bien violent. Qu'on se mette à sa place: dix-neuf ans à peine, libre d'hier, l'amour d'Anacréon à ses côtés; eh bien! non, il eut la force de résister, il résista.

» Admirez-le, lecteur; car, au lieu de s'abandonner à cette attraction presqu'invincible, Léonce se jeta subitement hors du lit sans regarder Suzanne et courut à la fenêtre qu'il ouvrit.

» Par hasard, pour le mois de novembre, un rayon de soleil se glissa dans sa chambre comme pour venir le féliciter. C'était sans doute l'ange gardien de Juanna qui lui jetait ainsi la palme éclatante qu'il méritait si bien. Mais il faisait froid. Léonce referma la fenêtre et se retourna pour aller achever de s'habiller. A quoi tient la victoire, hélas! Si Léonce eût pu rester seulement cinq minutes à regarder les passants, il aurait mérité une part de la réputation d'Hippolyte, de Joseph, d'Alexandre et de Scipion.

» Le voyant ouvrir la fenêtre, la blanche et ronde fillette crut l'instant favorable, elle se remit sur son séant et se disposait à réparer son ravissant désordre d'atelier juste à l'instant où le nouveau Joseph se retournait.

» Le premier mouvement d'un artiste à cette éclatante surprise eût été de cesser tout mouvement pour admirer; la première impulsion de Léonce fut de se précipiter, en dépit de tous ses chastes projets vers ces gracieuses merveilles pour s'en emparer. Il oublia tout pour la seconde fois. La frêle paillette de fer n'est pas attirée aussi rapide vers l'aimant que l'inconstant Léonce vers l'attrayante enfant.

» Hélas! hélas! que vont dire de lui les moralistes? Bien des choses fort sensées sans doute. Mais tous leurs beaux raisonnements n'empêcheront pas le créateur d'avoir embelli et aimanté la femme, dans le but d'attirer invinciblement l'homme jeune qui la voit telle qu'il l'offrit au premier embrassement. L'essentiel, dira-t-on, est que ce soit la sienne qu'on surprenne en pareil état. Faites alors que le milieu où vivait Léonce ait permis de l'unir à sa bien-aimée, et ce scandale, si l'on veut absolument que c'en soit un, eût été épargné. »

Voilà le cinquième passage que j'avais à vous citer. Ce tableau reproduit avec sensualité tous les détails d'une orgie. Non-seulement on vous montre le jeune homme succombant à la séduction, mais encore on pousse le lecteur au pied même du lit; on lui fait toucher du doigt tous ses désirs; on lui rend palpables tous ces charmes qu'on décrit à plaisir.

Et cette jeune fille, qui joue ici le principal rôle, on l'a mise au nombre des faibles, des victimes et des opprimées. On l'a fait sortir d'une maison de gens pauvres; on l'a placée en contact avec la séduction de la richesse; on l'a montrée se livrant à un premier séducteur, puis à un second séducteur, et on l'a jetée dans ses scènes qui viennent de passer sous vos yeux.

Et nous vous posons cette simple question: « Y a-t-il là un outrage à la morale publique, aux bonnes mœurs? »

La jeune fille honnête et modeste trouvera-t-elle impunément sous sa main de pareilles descriptions? Est-ce qu'il n'y a pas là un excès? Est-ce que c'est là l'œuvre d'écrivains qui se respectent? Est-ce que c'est là l'œuvre d'écrivains qui se sont donné la mission d'améliorer notre pays? Est-ce que, lorsqu'ils se présenteront à vous comme des hommes de l'avenir, vous pourrez les entendre? Ils n'en sont que les corrupteurs. C'est du poison qu'ils jettent dans les jeunes cœurs. Ils ne font que gangréner ce qui fait la force et la gloire de notre pays. Ils altèrent l'âme. Ils vicient l'esprit. Ils ne laissent au fond des consciences que souillure et corruption.

Mais n'aigrissons pas le débat. Voici le devoir auquel nous vous appelons. Tout cela doit-il s'écrire, tout cela doit-il s'imprimer, tout cela doit-il se distribuer au milieu de nos populations? Je crois que vous avez compris aussi votre devoir. Je crois qu'organes des lois, de la morale, défenseurs des intérêts les plus sacrés du pays, vous comprenez que, dans la question qui se présente à vous, ces intérêts sont gravement engagés. C'est en leur nom que je vous demande de prononcer la culpabilité des deux prévenus.

Me JULES FAVRE a la parole pour présenter la défense de M. Cantagrel.

Messieurs les jurés,

Il y a peut-être de ma part une très grande témérité à me présenter devant vous, pour ainsi dire, à l'improviste, pour défendre des écrivains contre lesquels M. l'avocat-général vient de requérir toute votre sévérité. Cette défense, elle devait trouver un organe plus habile, plus exercé et surtout beaucoup plus préparé que moi. C'était mon confrère Me Bethmont qui avait accepté cette cause. Elle allait à son cœur dévoué, à son esprit brillant et fin, et je ne doute pas que, séduits par les grâces enchanteresses de ses paroles, vous n'eussiez été heureux de vous laisser aller à ses convictions.

Quand les écrivains de la *Démocratie pacifique* ont été cités devant la cour d'assises, Me Bethmont était retenu loin du palais par une grave maladie. Ils ont demandé une remise; elle leur a été refusée, un arrêt par défaut a été prononcé contre eux. Et telle est l'aménité des lois sur la presse, que les délais que la justice accorde aux faussaires et aux assassins, sont refusés aux écrivains. Il semble que l'État soit en péril si l'on met le moindre retard à les poursuivre. Ce n'est pas, nous devons le dire, par la sévérité du parquet, que nous sommes amenés si précipitamment devant vous; le texte formel de la loi l'a voulu; il a fallu obéir.

Si bien que les écrivains de la *Démocratie pacifique* couraient risque de n'être pas défendus, car le temps manquait. Ils sont venus chercher un défenseur à la cour d'assises même. C'est avant-hier soir, au moment où j'attendais l'acte de justice qui nous a rendus deux innocents, c'est à ce moment que les rédacteurs de la *Démocratie pacifique* nous ont fait l'honneur de s'adresser à nous pour nous charger de leur cause; c'était une tâche difficile, mais un appel était fait à notre dévouement, nous n'avons pas dû refuser, et nous avons déclaré que nous descendrions dans l'arène autant que nos forces nous le permettraient.

Quelles qu'aient été les rigueurs de l'habile réquisitoire que vous venez d'entendre, je crois que cette tâche ne dépassera pas les forces

des fauteurs de séditions et de révoltes ; qu'ils n'adressent non pas à la force matérielle pour amener le triomphe de leurs principes, mais qu'ils mettent dans la discussion, dans le raisonnement, dans la persuasion leur arme principale.

On peut ne pas partager leurs théories, chercher à combattre leurs arguments par des arguments contraires ; mais, quant à la ligne qu'ils ont adoptée dans la presse, on est forcé de la respecter ; on est forcé de convenir qu'étrangers à toute espèce de parti, désintéressés dans leur vie publique comme dans leur vie privée, ce n'est pas après de vaines récompenses que ces hommes courent ; et que, s'ils ont consacré leur vie entière à la réalisation de ce qu'on appelle leur rêve, c'est que dans ce rêve leur apparaît la vérité.

Il m'est permis de placer à la tête de la défense ces quelques réflexions. Alors que la société est travaillée par tant de misères, alors qu'elle en est à chercher et ses dieux et sa foi, on doit accueillir avec respect ceux qui, étudiant tous ses maux, cherchent le remède et assurent qu'ils ont trouvé celui qui peut la sauver. Eh bien ! les écrivains de la *Démocratie pacifique* se sont voués à cette tâche. Il faut leur en savoir gré. On peut les combattre, mais je ne crois pas qu'il soit possible de les calomnier et de faire descendre sur eux autre chose que le respect public.

On doit se dire surtout qu'il y a des hommes d'instinct et de caractères différents. Il y en a pour qui tout est bien, qui n'ont eu qu'à naître pour se trouver heureux ; qui ne croient pas à la nécessité du moindre changement. Il en est d'autres, esprits ardents, cœurs enthousiastes et passionnés, qui, au contraire, jettent les yeux sur ce qui est et cherchent avec conscience, avec une infatigable persévérance, la voie nouvelle dans laquelle la société doit s'engager pour échapper aux abîmes. C'est à ce dernier parti que se sont rangés les écrivains que j'ai l'honneur de défendre devant vous.

Maintenant, pour le triomphe de leurs idées, ils ont fait ce qu'avant eux ont fait tous les hommes politiques, tous les philosophes. On leur a reproché d'avoir manqué à leur titre de démocrates pacifiques, je voudrais bien qu'on nous eût dit dans quelle levée de boucliers on a trouvé leurs noms inscrits. Si c'est cesser d'être pacifique que de tenir la plume, j'avoue que, quant à moi, je ne connais pas d'instrument qui soit plus inoffensif.

Qu'ont-ils donc fait depuis que nous les connaissons ? Ils ont fondé un journal qui a eu pour nom la *Phalange*, et a ensuite adopté pour drapeau le titre de *Démocratie pacifique*. Les fondateurs de ce journal ont pensé qu'il était nécessaire de sacrifier à ce goût du jour qui a pris une très grande extension : ils ont orné leur feuille quotidienne d'un feuilleton. Je m'associe de grand cœur à tout ce qu'a dit M. l'avocat-général à cet égard. Les directeurs de la *Démocratie pacifique* ont vu qu'un feuilleton était indispensable au journal ; cela est possible ; mais je ne les en félicite pas. S'il y a eu une plaie dans la presse, c'est assurément celle des feuilletons qui se trouvent au dernier étage des journaux.

M. l'avocat-général vous disait tout à l'heure ce que les mœurs y perdent ; mais, si je voulais vous dire ce que la littérature n'y gagne pas, j'aurais beaucoup à ajouter aux paroles de M. l'avocat-général. Il est incontestable que ceux qui, dans ces lambeaux de feuilletons coupés suivant les exigences typographiques, ont le plus perdu, ce sont les écrivains qui ont ainsi brisé leur instrument le plus redoutable.

Je ne sais trop vraiment où M. l'avocat-général a puisé cette définition du roman qu'il vous a donnée. Assurément, M. l'avocat-général connaît beaucoup mieux que moi l'histoire du roman ; pourquoi donc l'a-t-il traité comme il l'a fait ? A l'en croire, le roman est une sorte de plante vénéneuse qui croît à l'ombre et qui ne doit être touchée que par des mains habiles, parce que dès qu'on y met la main, on peut y trouver la mort. Il vous a dit encore qu'autrefois le roman n'avait pas la popularité dont il jouit aujourd'hui, qu'il était l'ilote des bibliothèques. Si j'avais été préparé, j'aurais apporté bien des pièces qui auraient donné tort à M. l'avocat-général ; j'aurais apporté notamment les *Commentaires de Jules César* où nous aurions vu que les Gaulois, nos pères, dont nous sommes bien les fils, quoi qu'on en dise, étaient non-seulement des hommes pleins de courage, mais encore qu'ils affectionnaient la parure, et qu'il y avait quelque chose qu'ils aimaient avant tout, c'était d'entendre raconter des histoires ; nous y aurions vu encore que, quand un voyageur arrivait de loin, les tribus se réunissaient pour entendre ses récits auxquels la poésie donnait un caractère étrange et pittoresque. Et si M. l'avocat-général avait voulu nous suivre dans l'histoire de la littérature qu'il connaît mieux que moi, nous lui aurions dit que le roman est ce qui a illustré le nom de Scudéri, ce qui a fait célèbres tant d'hommes médiocres.

Contester aux romans ce droit de bourgeoisie qui lui a toujours appartenu ; nier l'influence décisive qu'il n'a jamais cessé d'exercer, ce serait ne pas comprendre tout ce qu'il y a de passionné dans *Emile* et la *Nouvelle Héloïse*, et je vais plus loin, tout ce qu'il y a de sagesse et de raison dans les pages si profondes du vertueux archevêque de Cambrai.

Maintenant abordons le feuilleton incriminé. Si le roman de M. Antony Meray avait été publié en deux ou trois volumes au lieu de l'être par morceaux, dans un journal, très certainement il n'aurait pas été poursuivi devant vous.

Les écrivains de la *Démocratie pacifique* comprennent cette double nécessité : celle de la presse et celle de l'influence qui doit s'exercer par cette littérature légère ; ils ont consenti à donner place dans leur feuille, à un, à plusieurs feuilletons, car je ne crois pas que celui de M. Antony Méray soit le début des écrivains de la *Démocratie pacifique*. Ce roman, dans son origine, dans ses développements et dans ses conclusions, M. l'avocat général a-t-il eu le courage de le lire ? Je ne le pense pas. Du reste, je comprends que pour cela il faut beaucoup de courage. Quant à moi, comme lorsqu'on s'est chargé d'une tâche, il faut la remplir, dans la journée d'hier, bien que j'eusse acquis le droit du repos, je me suis condamné à lire ce feuilleton imprimé en caractères microscopiques. J'en demande pardon à M. Antony Meray, mais c'est une sorte de goût qui m'éloigne de ce genre de lecture, qui m'éloigne du feuilleton. J'ai donc lu le roman *la Part des Femmes* ; il le fallait pour bien apprécier les articles qui vous sont soumis, pour savoir à quoi ils se rattachent, et je déclare que la pensée qui a présidé à ce roman, n'est pas une pensée mauvaise, et que l'honorable M. Victor Considerant a eu raison de dire qu'il la considérait comme une pensée morale.

Ce roman, on l'a dit à l'audience, est le début de M. Antony Méray. Il a cherché à y retracer des scènes de famille auxquelles il a rattaché le développement des doctrines auxquelles il appartient, et c'est là que se trouve la moralité.

M. l'avocat-général s'est hâté de vous dire que le feuilleton mettait attaché à une jeune fille parée de tous les charmes en même temps que son âme est animée d'un rayon céleste ; mais elle est sans fortune, et la famille de Léonce pense qu'il doit songer à un meilleur établissement, et que, pour le guérir de sa folle passion, il faut l'envoyer s'étourdir dans les joies parisiennes. Léonce vient donc à Paris, il est accueilli par cet avocat qui n'est pas inscrit au tableau, qui n'a jamais eu l'honneur de se présenter devant un tribunal, et qui est plutôt un de ces étudiants de huitième ou de dixième année comme nous en avons rencontré partout (rires). Je ne veux pas citer des noms propres et signaler des écrivains à des poursuites ; mais j'en appelle à vos consciences et je vous demande si vous n'avez pas lu vingt fois des peintures très vives de ces classes de jeunes hommes d'où sortent tant d'intelligences d'élite, tant de vies utiles.

Y a-t-il eu dans les pages de M. Méray quelque chose qui puisse véritablement offenser la morale publique à tel point que ces pages ne puissent être effacées que par l'amende et la prison ? Tout à l'heure l'avocat de M. Méray s'expliquera sur ce point mieux que je ne pourrais le faire. Quant à moi, je n'ai qu'à expliquer comment le rédacteur en chef, au moment où M. Meray venait, avec la modestie qui convient au jeune âge, lui apporter le feuilleton par lequel il entre dans la vie littéraire a fait ce qu'il devait faire. Il a lu ce feuilleton en entier ; il en a trouvé le but moral aussi bien que la conclusion et les détails : seulement il a dit à l'auteur : « Il y a quelques scènes un peu vives qui pourraient peut-être convenir à quelques-uns de nos grands confrères. Quant à nous, tenons-nous bien dans notre ligne et modifiez ces scènes. M. Méray s'est alors retiré à la campagne avec un rédacteur de la *Démocratie*, et, bien qu'il pût lui paraître un peu cruel de mettre la main sur sa première œuvre et de la mutiler lui-même, il a accompli le sacrifice qu'on exigeait de lui. Ce qu'il a retranché, ce n'est pas à moi de le dire : le manuscrit est là, vous pouvez voir les ratures dont il est couvert ; et d'ailleurs je crois que la parole des hommes d'honneur qui dirigent la *Démocratie* vous suffira.

Ces corrections faites, MM. Cantagrel et Considerant ont donné l'ordre d'imprimer le feuilleton sans le relire, convaincus qu'il ne pouvait plus mériter le moindre reproche, je ne dis pas au point de vue légal, mais sous le rapport des convenances.

Cependant, messieurs, le roman a attiré les sévérités du parquet ; mais, ce qu'on ne vous a pas dit, c'est que ce roman a suivi le cours de sa publication, et qu'il est arrivé, sans autres poursuites, au vingt ou vingt-deuxième feuilleton ; ce qui prouve que la conclusion est morale et qu'elle ne porte aucune atteinte aux grands principes que M. l'avocat-général vient de défendre si éloquemment devant vous. Dire que cette longue carrière, parcourue sans appeler de nouveau, au milieu de tant d'écueils, les foudres du ministère public, c'est, ce me semble, messieurs, dire quelque chose qui doit hâter l'acquittement que nous attendons de votre justice.

Toutefois, deux feuilletons vous sont déférés comme constituant un délit d'outrage à la morale publique. Je ne m'aviserai pas, ce serait une entreprise téméraire, de recommencer une lecture qui paraît si étrange et si déplacée dans cette enceinte, devant un tribunal criminel. Seulement, que M. l'avocat-général me permette de le lui dire, à moi qui respecte si profondément la sincérité de ses convictions, il a, en lisant les passages incriminés, donné à certaines phrases une intention perverse qui n'était pas dans les intentions de l'auteur, et si ces phrases avaient été lues par la défense, elles auraient présenté un caractère de complète innocence. Mais votre bon sens, Messieurs les jurés, aura fait cette remarque, et je n'ai pas besoin d'insister.

Quoi qu'il en soit, un jeune homme ignorant de la vie, d'une riche et ardente nature, se laisse aller à des séductions malheureusement trop communes pour que leur peinture puisse mettre l'état en mouvement ; mais ici il faut bien que je vous soumette une réflexion qui me paraît complètement justificative. Il est impossible de peindre le tumulte des passions, de constater leurs orages, de montrer les abîmes dans lesquelles elles peuvent entraîner l'existence qui s'y abandonne, sans colorer le récit de certains détails qui provoquent de la part du moraliste quelques-uns de ses éloquents anathèmes. Et, en effet, si vous vouliez faire avec moi la revue des publications qui appartiennent à l'imagination, je pourrais toujours, même en choisissant les écrivains les plus classiques, conduire M. l'avocat-général à ce point scabreux qu'il faut que l'écrivain passe. Si cet écrivain est un homme rompu aux délicatesses du langage, son expérience lui permettra de tout dire sans que personne y prenne garde. Mais, quand c'est un jeune homme qui, comme M. Meray, est inexpérimenté encore, bon, vertueux, j'ai le droit de le dire après avoir lu son feuilleton, il se laisse entraîner à ses impressions si vives, et dans sa détestation du vice il va jusqu'à le dévoiler, au point d'offusquer M. l'avocat-général.

Mais voyez donc Virgile. C'est bien l'auteur le plus chaste ; je ne veux pas parler de ses Eglogues où il y a des choses indignes de cette audience, mais de l'*Enéide* avec laquelle nous avons tous été élevés. C'est dans le quatrième chant, si je ne me trompe : il nous y montre une grotte ; le temps est assombri, les nuages sont si bas que c'est à peine si les deux acteurs de la scène peuvent voir à leurs pieds. Ils sont fatalement conduits dans cette grotte ; ce qui s'y passe, je n'ai pas besoin de vous le dire. (On rit). Je ne vous parlerai pas de ce roman composé par un ecclésiastique : *Daphnis et Chloé*, je ne vous parlerai pas davantage de ce roman classique qui a l'approbation de tous les moralistes, *Clarisse Harlowe*. Cependant je vais vous en citer une lettre qui n'a que quelques mois :

« Tout est consommé. Clarisse est vivante, et moi, je suis votre serviteur. »

Je déclare, pour mon compte, que je ne connais rien de plus cynique qu'une pareille lettre écrite au chevet d'une femme que l'on vient de déshonorer. (Mouvement.)

Je ne veux pas parler de Molière, de Régnard et de tant d'autres auteurs qui pourraient faire rougir Themis.

Mais *Télémaque*, cette Iliade de la vertu, *Télémaque* a aussi sa grotte et sa nymphe Eucharis. Il faut bien qu'ils aient offensé la morale publique, puisque Minerve, sous le voile de Mentor, fait partir Télémaque d'une façon si brutale et si étrange. (Rires.)

Il faut donc convenir que l'auteur peut se tirer avec habileté d'un passage délicat, mais le lecteur ne s'y trompe pas.

L'auteur du feuilleton ne pouvait éviter les scènes qu'il a décrites. Pour représenter un jeune homme séduit par les plaisirs de Paris, il n'est pas possible de le laisser en compagnie des personnes graves qui ont pris soin de son enfance ; il faut bien le mettre en face de personnages moins sévères.

Vous savez, Messieurs, qu'arrivé à cette partie du feuilleton, le rédacteur de la *Démocratie* s'est effrayé de la façon vive et juvénile dont elle était traitée. Ces passages passeront sous vos yeux ; vous les [illegible] faussement sans doute, on n'explique cette condamnation par les tendances politiques de ce journal, et peut-être se rappellerait-on cette image si vive de Montaigne nous parlant de la toile d'araignée qui laisse passer les grosses mouches et étouffent les petites. (Mouvement.)

Il ne faut pas se le dissimuler, la *Démocratie* a des tendances sérieuses, et si ses rédacteurs ont une fois laissé passer un roman dans lequel on pourrait désirer peut-être un peu plus de réserve, je suis heureux de déclarer, en leur nom, qu'ils n'ont pas fait une spéculation de scandale, menti à leur caractère et oublié leur dignité.

Si cela est vrai, est-ce qu'il est possible que vous prononciez une condamnation contre des hommes d'honneur ; je vous avoue que je ne le crains pas ; je m'adresse à votre indépendance, et je suis certain que vous comprendrez que le moyen de rendre efficace pour la presse, l'avertissement que l'on veut lui donner, c'est de ne pas recourir à la sévérité.

Cette éloquente plaidoierie a constamment été écoutée avec un sentiment de plaisir qui s'est plus d'une fois trahi par des manifestations que la majesté du lieu pouvait seule empêcher d'éclater.

Après Me Favre, Me Victor Hennequin a pris la parole. La *Démocratie* publiera demain son discours.

Nous nous abstenons, par un sentiment que nos lecteurs comprendront, de remercier l'honorable défenseur dont l'énergique et spirituelle plaidoierie a constamment été accueillie avec faveur.

Après de vives répliques et quelques observations de M. Cantagrel, que le défaut d'espace nous forcent à supprimer pour aujourd'hui, M. le président résume brièvement les débats.

Le jury entre dans la chambre de ses délibérations ; il sort après trois-quarts d'heures, avec un verdict de culpabilité à la simple majorité sur tous les paragraphes incriminés, excepté sur un seul (le second).

En conséquence, la cour, après en avoir délibéré, rend un arrêt qui condamne M. Cantagrel et M. Antony Meray chacun à un mois d'emprisonnement (minimum de la peine) et 400 fr. d'amende.

L'audience est levée à quatre heures et demie.

Bourse du 30 août 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 75	76 75	76 65	76 65	4 Can. 5 0/0	1225 »»
— — fin courant	76 70	76 70	76 65	76 65	Act. d J.	» »» »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 20	115 90	116 10	116 10	Ch. S. G.	»»» »»
— — fin courant	116 25	116 30	116 20	116 20	V. r. dr.	370 »»

4 1/2 J. 22 s.	dr cours	105 75	Banq. de Fr. dr cours	3200 »»	— Ob. anc.	»»» »»
4 0/0 J.	»	»»» »»	O. V. de Par.	1195 »»	— — nouv.	»»» »»
Emp. 1844, au Ct	»	» »/»	C. hyp.	260 »»	V. r. gauc.	»»» »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin	1150 »»	Paris à St.	»»» »»
B. du Trés.	»	4 3/4	— Gann	1055 »»	— Orléans	1197 50
					— à Rouen.	[illegible]

PRIMES.		fin cour.		fin proch.		INDUSTRIE (suite)	
3 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	R.-Havre.	577 50
5 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»	Avignon.	50[illegible] »»
REPORTS.		du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.		Str. à Bâle.	»»» »»
3 p. 0/0		»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»	Paris-Str.	»»» »»
5 p. 0/0		»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»	Tours-Nant	»»» »»
						Orl.-Vierz.	571 25
						C. du Nord	557 50

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »/»	ROM.	DerC 97 1/2 97		Fampe-Hez.	»»» »»
Récép. Rotsch.	»	101 70	BELG. 5 1/2	»	»»» »/»	Diep.-Féc.	»»» »»
Esp. Dette act.	»	»» » »	— 4 1/2	»	»» »/»	Boul. à Am.	»»» »»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840	»	100 »/» »»	Orl.-Bord.	460 [illegible]
— 3 p. 0/0.	»	»» » »	— do 1842	»	»»» »/» »»	Mont. à Tr.	»»» »»
Dette intérieure	»	24 1/2	— Banque	»	»»» »»	Paris-Lyon	335 »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» » »	— do Em. 1841	»	»»» »»	Nord-Teste	»»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	1160 »»	Zinc V. M.	»»» »»
HAITI	»	» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»	Lin Maber.	»»» »»
Union linière	»»» »»	— Fourneaux de l'Aveyron					»»

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 31 août.

» h. »/» FRANÇAIS.—Relâche.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Les Diamants, Sultana.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE.—Pierre-le-Rouge, Elle est Folle, les habits.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Néomie, Mlle Agathe, Homme sanguin, Malheurs.
7 h. »/» VARIÉTÉS.—La Fille obéissante, les Foyers, Turlurette, ma Femme.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Les Chiffonniers, Henriette et Charlot.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »/» AMBIGU.—Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ.—Le Chevalier de Saint-Remy.
7 h. »/» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—La Maison des Fous, la Dinde du Mans, la Fée Urgande.
7 h. »/» FOLIES.—Sans Dot, un Mariage en Espagne, le Triolet bleu.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—1re repr. : le Favori, 1re repr. : Pauvre Jeanne.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS.—Claude, l'Hospitalité, le comte d'Archambaut.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS.—Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr.—Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

L'Unité fédérale et la Souveraineté cantonale en Suisse.

« Quand un Cochinchinois écrirait sur les affaires de la Suisse, il ne pourrait pas plus être à côté de la question et des faits que ne se place le *Journal des Débats.* » C'est en ces termes que la *Revue de Genève* s'exprime sur la feuille ministérielle française, déjà si durement qualifiée il y a quelques jours par l'*Observateur rhénan*, à propos des affaires de la Prusse.

La *Revue* ajoute que le *Journal des Débats*, à force d'être niaisement odieux, devient ridicule. Toute sa politique sur la Suisse se compose d'un rabâchage usé sur les projets des radicaux de constituer une Suisse unitaire, et la *Revue* ne sait plus comment expliquer l'état de décrépitude d'un journal qui, s'il a toujours été signalé pour sa mauvaise foi, avait au moins donné des preuves de quelque talent.

Pour quiconque connaît un peu la Suisse, il est certain que rien n'est plus contraire à l'esprit national des habitants des divers cantons que ces prétendues tendances à une centralisation absolue, qui jurerait avec tous les antécédents des peuplades helvétiques.

Les Bernois eux-mêmes, les plus intéressés à la réalisation du projet ambitieux que leur prête les *Débats*, n'ont pas été les derniers à réclamer le maintien de la souveraineté cantonale. Deux écrivains, l'un Bernois, l'autre professeur de philosophie à Berne, MM. Kasthofer et Troxler, dans leurs écrits sur la réforme du pacte, ont demandé, dès 1834, que la Suisse fédérale fût représentée à la Diète par deux chambres, dont l'une, le sénat, aurait représenté la souveraineté cantonale avec égalité de voix pour chaque canton, et l'autre représentant le peuple suisse par une chambre nommée en raison de la population. Tous les hommes d'avenir, tous ceux qui désirent voir la Suisse prendre possession du rôle qui lui a départi la Providence, donneront leur adhésion à ce projet, qui a été également présenté par M. James Fazy, aujourd'hui président du conseil d'Etat de Genève.

La *diversité* dans l'*unité*, tel est, on ne saurait trop le répéter, le but auquel doit tendre la Suisse nouvelle, et qu'atteindra la création sagement combinée de deux chambres helvétiques, l'une unitaire, l'autre cantonale.

Cette innovation dans les institutions représentatives offrirait un spectacle aussi curieux qu'intéressant. Elle serait le signe d'un grand progrès, et servirait peut-être de prélude aux destinées qui attendent la confédération européenne dans un prochain avenir. N'oublions pas qu'en travaillant pour eux, les Suisses travaillent aussi pour nous. C'est parce qu'ils comprennent que leur mission est à la fois simple et composée, nationale et européenne, que nous accordons *aux hommes intelligents* du parti radical toutes nos sympathies. Quant aux conservateurs des petits cantons, nous parlons de ceux qui sont de bonne foi, ils montrent, par leur union et leur énergie, qu'ils sont les dignes enfants de la Suisse primitive. Mais, comprennent-ils la mission de la Suisse nouvelle? Nous ne le croyons pas. Il est évident pour nous que les petits cantons ne connaissent et ne veulent voir que le passé. La vieille Suisse seule vit en eux, et leur horizon ne s'étend pas au-delà du lac classique, qui les sépare de leurs adversaires. La jeune Suisse, au contraire, se manifeste dans tous les efforts des radicaux pour reconstituer la patrie commune sur des bases nouvelles, et ce parti, qui a sur l'autre l'avantage d'être dans le mouvement européen, n'ignore pas qu'au delà des fleuves et des montagnes qui servent de limites à l'Helvétie, il existe d'autres peuples que la nation suisse doit regarder comme ses frères.

Nous l'avions déjà dit, et les tireurs de Bienne viennent de le redire avec nous : La Suisse est le cœur de l'Europe; elle a le droit d'être libre et d'agir librement entre les grandes puissances qui l'avoisinent. Si l'Europe permettait à la France et à l'Autriche d'intervenir sur les bords de l'Aar, l'Europe se suiciderait, car elle se frapperait au cœur.

Il y a quelques jours, les trois Suisses se trouvaient réunies dans un banquet, représentées, la Suisse allemande par M. Ochsenbein, la Suisse française par M. Druey, la Suisse italienne par M. Luvini. Ces trois citoyens, dont le patriotisme, pour être plus large, n'est pas inférieur à celui des trois héros du Gruttli, burent, le premier à l'Allemagne, le second à la France, le troisième à l'Italie. Ce triple toast porté à l'Allemagne qui se réveille, à la France qui se recueille, à l'Italie qui s'agite pour réaliser l'œuvre commune de leur régénération, avait une haute signification. Certains conservateurs feignirent de ne l'avoir pas comprise, et il s'est trouvé un journal qui l'a interprété en laissant entrevoir que les trois *JeunesSuisses*, parodiant le serment des trois vieux Suisses du Gruttli, avaient juré de faire de la patrie trois parts, destinées, la première à l'Allemagne, la seconde à la France, et la troisième à l'Italie. A une aussi plate calomnie, il n'y avait rien à répondre. Que les hommes de progrès continuent de prouver par leur noble conduite et leurs aspirations généreuses, que, tout en restant Suisses, ils veulent devenir encore plus que Suisses, en préludant chez eux à l'union des trois grandes nationalités de l'Europe centrale.

Nous désirons vivement que les évènements qui surgissent en Italie se terminent par une réconciliation entre Berne et Lucerne. Il serait par trop étrange que, tandis que la Suisse protestante se prononce pour Pie IX, la Suisse catholique persévérât dans son alliance avec Metternich. Le roi de Sardaigne a montré aux sept cantons l'exemple qu'ils doivent suivre. Défenseurs-nés du Saint-Siége depuis qu'ils ont eux-mêmes brisé le joug odieux de l'Autriche, les Suisses catholiques, en rompant avec l'homme de Tarnow, l'empêcheront de recommencer en Italie le rôle infâme de Gessler, si atrocement joué par lui en Gallicie. On dit déjà que les Suisses à la solde du pape ont offert de marcher contre les Autrichiens; que leurs coreligionnaires restés dans les petits cantons les imitent, et

---

ITALIE. — On écrit de Rome, 28 août :

« L'enthousiasme est au comble. Des ordres viennent d'être donnés pour faire partir des troupes pour la Romagne. On va former un camp d'observation à Forli. C'est le major Bailli Feretti, frère du cardinal d'Etat, qui a apporté cette nouvelle au *café Nuovo* et au *Circolo Romano*. On ajoute que le cardinal-secrétaire-d'Etat a envoyé une note à Vienne pour intimer à l'Autriche l'ordre de faire rentrer, dans l'espace de quinze jours, ses troupes dans la forteresse de Ferrare, si elle ne voulait pas voir rappeler le nonce de Vienne et donner ses passeports à M. de Lutzow, ambassadeur près Sa Sainteté. »

— Voici des faits qui donneront une idée de l'opinion qui règne dans l'Italie centrale. Le commandant des troupes de Parme, colonel Soglio, avait fait venir son cordonnier pour lui faire des commandes. Le cordonnier s'excusa en disant qu'il s'exposerait à perdre ses autres pratiques. Un jour, plusieurs officiers entrèrent dans un café et se firent servir des rafraîchissements. Lorsqu'ils voulurent partir, un jeune homme demanda ce que coûtaient les verres dans lesquels les officiers avaient bu. Il paya le prix des verres et les jeta à terre en disant : « Aucun homme d'honneur ne pourra désormais les porter à sa bouche. » (*Journal allemand de Francfort*.)

ALLEMAGNE. — Munich, 25 août. — Le bruit, qui a couru quelque temps, que Mlle Lolla Montès serait élevée au rang de comtesse, s'est confirmé aujourd'hui : Lolla Montès a reçu le titre de comtesse et portera le nom de la famille des comtes Laudsfeld, du palatinat Bavarois, et aujourd'hui éteinte. On dit qu'une rente considérable lui serait assurée. (*Journal allemand de Francfort*, 29 août.)

FAITS DIVERS.

CRONIQUE. — Depuis deux jours, des rassemblements se forment dans la rue Saint-Honoré, à la hauteur de la rue du Coq. On nous assure que cette petite agitation est causée par la dureté d'un maître cordonnier qui aurait retenu, à l'un de ses ouvriers, une partie de son salaire. Aujourd'hui, à 10 heures et demie du soir, la foule est encore assez compacte; des sergents de ville et des gardes municipaux à pied empêchent les curieux de stationner et de se réunir en groupes.

LE SATISFAIT. — Il vient de naître enfin ce nouvel organe du parti ministériel! Mais il n'a pas su prendre son véritable nom, celui que lui imposera toute la presse. Nous avons vu le numéro spécimen d'un journal qui paraîtra dans un mois, assure-t-il, et qui s'appellera le *Conservateur*. Nous le jugerons quand il aura fait ses preuves. Contentons-nous aujourd'hui d'une observation préliminaire. La nouvelle feuille s'exprime ainsi dans sa profession de foi :

« Nous sommes loin de méconnaître les importants services que le *Journal des Débats* a rendus et rend tous les jours à notre cause avec un rare talent. Mais des expériences qui n'ont pas été sans succès et sans utilité prouvent qu'il peut y avoir place dans la presse pour plusieurs organes de l'opinion conservatrice. Cette position, qui a été désertée, nous saurons l'occuper avec dignité et nous y maintenir avec la persévérance que des convictions bien arrêtées peuvent seules garantir. »

Or, savez-vous quel rédacteur en chef proteste ici de sa *persévérance* et de ses *convictions bien arrêtées*? Savez-vous quel écrivain signe le *Conservateur*? C'est M. Charles Reybaud qui rédigeait naguère le *Constitutionnel*, et qui portait chaque matin un nouveau défi à l'opinion conservatrice.

— Samedi a eu lieu l'installation des membres du tribunal de commerce de la Seine.

Il résulte de l'exposé présenté à cette séance par M. Bertrand, président sortant, que le nombre des faillites s'est élevé, dans l'année qui vient de s'écouler, à 1 139, et que l'ensemble du passif de ces faillites réunies a été de 68 474 802 francs. L'année précédente, le nombre des faillites s'était élevé à 931, dont le passif était de 48 342 529 fr.

Voilà des chiffres qui témoignent peu de la prospérité croissante.

— On nous affirme que le fils aîné du duc de Praslin, âgé d'environ dix sept ans, s'est donné la mort à la suite du désastre qui vient de frapper sa famille.

— Il n'est bruit depuis hier, que d'un prince de l'empire, pair de France, qui aurait assassiné une jeune personne avec laquelle il entretenait des relations intimes. (*Patrie*.)

— Un abonné de la *Patrie* écrit à ce journal :

« Une ancienne gouvernante de Mme de Praslin, probablement une de celles qui ont pu s'accorder avec elle, est devenue folle en apprenant, sans ménagement, le 18, l'assassinat de son ancienne maîtresse. Cette femme, du nom de Sara Persival, âgée de 60 à 65 ans, et qui demeure passage Tivoli, recevait de la duchesse une pension annuelle de 1 500 fr. Sara Persival vient d'être conduite dans une maison de santé. »

LE SULTAN ET LE PAPE. — Le sultan fait faire en ce moment son portrait par un artiste de Rome, M. Louis Rubio, peintre de talent. S. H. a déjà accordé trois séances à M. Rubio; la première samedi : elle a duré une heure; la deuxième dimanche : elle a duré quatre heures; la troisième mardi : elle a duré également quatre heures. Une quatrième séance doit être donnée aujourd'hui. Ce portrait, qui est assez avancé, est, dit-on, d'une ressemblance parfaite. S. H. y est représentée en buste, avec le costume national, la redingote boutonnée jusqu'en haut. La toile a deux pieds de hauteur sur un pied et demi de largeur. M. Rubio ayant demandé au sultan s'il lui permettrait d'en faire une copie pour le Saint-Père, S. H. lui a répondu en français, et avec son affabilité habituelle, « qu'elle y consentait avec le plus grand plaisir. »

Cour d'assises de la Seine.

Audience du 30 août. — Présidence de M. Jurien.

Affaire de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE. — LA PART DES FEMMES (1).

Me VICTOR HENNEQUIN. Messieurs les jurés, le procès qui vous occupe aujourd'hui, malgré l'importance qu'a voulu lui donner l'éloquence solennelle du ministère public, est peu de chose en définitive; c'est un petit champ où la récolte ne saurait être considérable; la moisson, d'ailleurs, a été faite amplement par mon confrère, et c'est seulement pour glaner que je puis m'aventurer dans la campagne.

Quand vous avez à statuer sur une accusation de vol ou d'assassinat, vous pouvez vous prononcer sans hésitation; le crime est parfaitement défini; il est difficile de concevoir un fait qui soit à moitié vol ou à moitié assassinat; mais, quand il s'agit d'une offense à la morale publique, l'appréciation devient plus délicate, et la nature de la prévention exige toutes vos lumières.

Vous ne pouvez alors vous prononcer sans avoir conscience du ton général de la littérature, de l'atmosphère dans laquelle vit une époque. Il n'appartient pas à la justice de prendre en traître, et condamner les deux prévenus, ce serait une véritable trahison, car, au spectacle de ce qui est licite aujourd'hui ou du moins toléré dans toute la presse, ils devaient penser qu'ils usaient d'un droit et même plus modérément que beaucoup d'autres. S'ils étaient condamnés, Thémis n'aurait plus de balances égales; il faudrait bien admettre que son fléau s'incline selon les circonstances, et que les petits journaux sont sacrifiés, quand les grands demeurent inviolables.

Lorsqu'un jeune homme arrive de sa province avec un roman manuscrit sur lequel il fonde de légitimes espérances, et veut savoir quelles sont au point de vue de la moralité les limites assignées à la liberté de la presse, il commence naturellement par lire des journaux. Supposez qu'il entre dans un café : il demande un journal; je serai plus hardi que mon confrère; je citerai des noms propres; je n'entends pas cependant me faire pourvoyeur d'accusations, je ne me plains pas de la liberté accordée à d'autres journaux, je la constate et je serai d'autant moins suspect de vouloir attirer sur des écrivains les foudres du ministère public, que les articles que je citerai ont acquis le bénéfice de la prescription, pour la plupart, ou sont émanés d'auteurs inviolables, décorés pour leurs œuvres littéraires. Dans notre époque de scepticisme où l'on juge de si haut toutes les institutions, on se demande à quoi sert la Légion-d'Honneur; je crois, quant à moi, que c'est un excellent paratonnerre contre les poursuites du ministère public. (Rires).

Notre écrivain demande donc un journal, un petit journal, par exemple, le *Corsaire Satan*, et il y voit ceci :

Je vais, messieurs les jurés, blesser votre pudeur bien plus vivement que ne l'a fait la lecture du feuilleton incriminé, mais j'y suis forcé par les besoins de la défense.

L'avocat cite plusieurs articles fort lestes du *Corsaire*, en ajoutant que ces articles peuvent se sauver par l'esprit, mais qu'ils dépassent de bien loin toutes les hardiesses de M. Antony Méray, et devaient lui servir de palladium.

Je ne comprendrais pas, Messieurs qu'on se scandalisât de mes citations; des historiettes qui circulent contrôlées par le parquet sont assurément irréprochables.

On me dira peut-être que le *Corsaire-Satan* ne fait pas autorité, que ce n'est qu'un bâtiment léger, un brûlot dans la marine de la presse. Voyons donc une frégate, la *Presse* (rires), un vaisseau de ligne, le *Journal des Débats*. (Nouveaux rires.)

Je lis dans un feuilleton de M. Balzac, la *Dernière incarnation de Vautrin*, publié par la *Presse* :

« Cette femme abattue, mourante, et qui n'avait pas dormi, cette duchesse, si difficile à habiller, recouvra la force d'une lionne aux abois, et la présence d'esprit d'un général au milieu du feu. Diane choisit elle-même ses vêtements et improvisa sa toilette avec la célérité qu'y eût mise une grisette qui se sert de femme de chambre à elle-même.

» Ce fut si merveilleux, que la soubrette resta sur ses jambes, immobile un instant, tant elle fut surprise de voir sa maîtresse en chemise, laissant peut-être avec plaisir apercevoir à la femme du juge, à travers le brouillard clair du lin, un corps blanc aussi parfait que celui de la Vénus de Canova. C'était comme un bijou sous son papier de soie.

» Diane avait deviné soudain où se trouvait son corset de bonne fortune, ce corset qui s'accroche par devant, en évitant aux femmes pressées la fatigue et le temps si mal employé du laçage. Elle avait déjà déplié les dentelles de la chemise et massé convenablement les beautés de son corsage, lorsque la femme de chambre apporta le jupon, et acheva l'œuvre en donnant une robe.

» Pendant qu'Amélie, sur un signe de la femme de chambre, agrafait la robe par derrière et aidait la duchesse, la soubrette alla prendre des bas en fil d'Ecosse, des brodequins de velours, un châle et un chapeau. Amélie et la femme de chambre chaussèrent chacune une jambe.

» — Vous êtes la plus belle femme que j'aie vue, dit habilement Amélie en baisant le genou fin et poli de Diane par un mouvement passionné. »

Ce que nous voulons, Messieurs, c'est vous montrer quel cercle de liberté environne l'écrivain et vous prouver que l'on semble avoir tendu à M. Méray une véritable embûche. Je me borne maintenant à citer des romans publiés dans des journaux ministériels, et je continue, malgré ses nouvelles allures à citer la *Presse* qui depuis... mais alors elle était vertueuse et bien pensante. (On rit.)

Dans *une Larme du Diable*, roman de M. Théophile Gautier le démon substitue un recueil d'images licencieuses au livre de prières d'une jeune fille. L'auteur nous décrit les impressions de cette jeune fille à la vue des blanches épaules, des lèvres collées ensemble, de tous les groupes enlacés qui s'offrent à ses regards, tandis que de temps en temps, et pour mieux épicer la scène, le prêtre célébrant la messe prononce ces formules du rituel : *Dominus vobiscum*, *O salutaris hostia*, etc. (Mouvement.)

Voici qui est plus piquant : dans un roman de M. de Balzac, roman publié dans la *Presse*, on décrit une ingénieuse situation, une femme lasse de son mari, le précipite dans une basse-fosse où il est privé de tout aliment; mais chaque fois que la dame se livre aux caresses

---

(1) Voir notre numéro d'hier.

[illegible] outragée don Juan, dont il fut un apôtre, au contraire; c'est l'horreur de ce qui est borné et vulgaire, l'amour de ce qui est infini et idéal. Maintenant, il est à l'usage des jeunes filles une morale qui peut être fort respectable; j'avoue que je la connaissais fort peu, et je ne m'attendais certainement pas à l'apprendre dans un roman de M. Jules Sandeau.

« Il me semble que *Madeleine* est un livre ennuyeux, et, j'en suis sûr, c'est un livre mauvais. Oui, mauvais, n'en déplaise à l'Académie qui vient de couronner l'auteur de *Rose et Blanche*, ni plus, ni moins que Manon et Babet, l'une enfin de ces vertueuses servantes dont la race est due à M. de Montyon. »

Et on ajoute :

« Du reste, qu'on soit ou qu'on ne soit pas de la Bohême, qu'on fréquente ou qu'on ne fréquente pas le chien Berganza et le chat Murr, on doit reconnaître, ce me semble, un fait évident : c'est que les romanciers ne sont pas destinés à gagner le prix de vertu. Les romans ont pour but, comme le vin, de nous faire connaître l'ivresse. Les sottes choses qu'un vin qui ne vous échauffe pas la tête et qu'un roman qui ne vous enfièvre pas le cœur !

» M. Théophile Gauthier, lui, n'a pas imité M. Sandeau. En écrivant son dernier roman, *Militona*, il n'a pas songé aux prix Montyon. L'auteur de *Mademoiselle de Maupin* est resté fidèle à ses principes. On voit un homme qui croit toujours à un paradis fait comme un harem, qui a conservé la religion du soleil, de la verdure, des chairs et des chevelures lumineuses de femmes; qui du cortége de Bacchus ne repousse rien, pas même les tigres. Dans *Militona*, l'odeur du sang se mêle à l'odeur de la violette et du jasmin. »

Puis on exalte M. Théophile Gautier aux dépens de M. Jules Sandeau, et l'on dit :

« Il est certain que M. Sandeau, dans la littérature de jeunes filles, est un transfuge d'une autre littérature. Mais nous serons indulgents le jour où il nous reviendra.

» Seulement, nous souhaitons qu'alors la vertu n'ait pas fait à son talent un irréparable dommage. »

Enfin, comme pour tout résumer en un mot, le *Journal des Débats* continue :

« C'est dévorés par ces ardeurs sensuelles, où le dix-huitième siècle puisa tant de fougue, que Mirabeau et tous les auteurs immortels de notre révolution entrèrent dans cette carrière qu'ils ont parcourue d'un pas si sûr et si triomphant. »

Voilà l'atmosphère de liberté, de tolérance, si vous voulez, qui nous environne, et dans laquelle se sont trouvés M. Méray et les directeurs de la *Démocratie pacifique* quand ils ont cru pouvoir publier la *Part des Femmes*.

Maintenant ce roman est-il vraiment tel qu'il justifie les colères du ministère public? Cet Adelstan, cette Juliette, adonnés aux mœurs faciles, sont-ils vraiment les personnages principaux du roman? Non, Messieurs, ils ne sont là que comme un repoussoir destiné à faire ressortir la moralité de l'œuvre.

Quand M. l'avocat-général a analysé l'action, M. Méray m'a poussé le coude et m'a dit : Je ne reconnais pas là mon roman. — Vous avez raison, lui ai-je dit, c'est le roman de M. l'avocat-général. (Hilarité).

Qu'a voulu l'auteur? Il n'a pas voulu nous montrer la jeunesse destinée à une vie monastique. L'amour est nécessaire aux jeunes gens, mais l'amour pur, dégagé de toute vile considération pécuniaire.

Qu'y a-t-il dans le roman? Une jeune fille pure, pleine de qualités, mais pauvre, Juanna Dusablé, a pour amie la riche Ernestine Lachaumelle; de cette amitié il est résulté une certaine intimité entre Juanna et le frère d'Ernestine, Léonce Lachaumelle. Léonce est pendant quelques années exilé dans un collége; quand il a terminé ses études il revient dans sa famille; il croit pouvoir à son arrivée embrasser Juanna comme autrefois. On lui fait observer qu'un jeune homme ne doit pas embrasser une jeune fille, et c'est ainsi que les convenances sociales se chargent d'apprendre aux jeunes gens que leur camaraderie, leur amitié, sont devenues de l'amour.

Rien de plus naïf, de plus délicat que cet amour, et s'il pouvait être couronné par une sainte union, le roman n'aurait à peindre aucun scandale. Malheureusement, l'opulent M. Lachaumelle trouve ridicule la passion de son fils pour une jeune fille sans fortune. « A ton âge, dit-il à Léonce, on ne se marie pas; on se crée d'abord une position. » Et les parents, les amis d'intervenir : « Il faut, disent-ils, lui faire jeter sa gourme. » Car c'est ainsi que raisonnent les hommes mûrs et qui ont perdu tout ce qu'on appelle les illusions.

Eh bien! c'est là ce que M. Méray a voulu signaler avec douleur, il n'exalte pas le vice, il le flétrit, au contraire; nos mœurs exigent qu'avec l'union de deux cœurs coïncide l'union de deux fortunes, afin que les charges du ménage soient supportées. Léonce et Juanna ne forment pas un parti sortable, et par une indulgence coupable et calculée les amis de Léonce l'envoient à Paris connaître le monde, *afin que jeunesse se passe*.

On a compté, pour rendre le jeune homme raisonnable, sur les tentations de Paris; il le faut pour la conduite du roman, pour la sincère moralité qui doit en ressortir; mais le propre de la tentation, ne l'oubliez pas, c'est d'être séduisante. Tous les jours on loue des artistes, et notamment Callot, pour avoir entouré saint Antoine de tous les monstres infernaux; quant à moi, celui-à me paraît avoir mieux compris son sujet, qui a placé devant le saint une bacchante tenant un verre de champagne. Oui, voilà ce qui s'appelle une tentation. Si le saint résiste, il aura bien mérité la couronne que les anges lui préparent; mais si vous entourez saint Antoine de toutes les bêtes de l'Apocalypse, il sera étourdi, effrayé; séduit, jamais.

Il fallait donc que Léonce fût sérieusement tenté; les peintures de la séduction devaient être vives afin que nous comprissions comment ce jeune homme oublie si vite les serments de fidélité qu'il a faits à Juanna; autrement le roman devenait tout à fait invraisemblable, et M. l'avocat-général aurait pu, à bon droit, adresser à l'auteur ces reproches d'inexpérience qu'il ne lui a pas épargnés.

Dans le roman de M. Méray, l'instant où l'infidélité s'exécute est soigneusement voilé. Ce moment décisif est indiqué avec la même réserve que dans l'*Enéide* dont mon confrère vous a parlé tout à l'heure.

Ici M. Victor Hennequin lit un passage incriminé dans lequel M. Méray se contente de dire qu'il ne veut pas répéter les indiscrétions de Léonce. C'eût été là cependant une belle occasion de faire des peintures lascives, si le but de l'auteur avait été d'en présenter.

Mais, en vérité, Messieurs, en suis-je donc réduit à soutenir que si M. Méray a été indécent, il ne l'a pas été plus qu'un autre? Ma convic-[illegible]

[illegible] tion a-t-il fallu faire subir au plus doux de nos penchants pour l'amener à devenir non-seulement redoutable à ceux qui s'y abandonnent, mais mortel pour les rapports sociaux? »

Plus loin les amis de M. Lachaumelle, notamment un M. Tuilier, nous apparaissent réunis dans un grand dîner. C'est alors qu'on émet cette idée bien immorale assurément, mais dont *la Part des Femmes* est la condamnation la plus énergique! Il faut que Léonce aille à Paris jeter sa gourme. Un ami du jeune homme, Louis René, qui dans tout le roman vient exprimer les opinions de l'auteur, s'élève alors et s'écrie d'un voix indignée :

« — Il faut donc jeter sa gourme, dites-vous? Cette expression n'étant pas de l'invention de M. Tuilier, il ne se choquera pas, je l'espère, si je la qualifie d'ignoble. Elle semble vraiment avoir été choisie telle pour rendre la laideur repoussante de l'idée qu'elle exprime. Quelle est donc cette gourme dont l'on doit se purifier? Ne sont-ce pas, dites-moi, les premières fleurs de l'âme humaine, ces tendances vigoureuses à tous les nobles instincts, à toutes les honorantes passions? N'est-ce pas ce premier élan sympathique qui nous pousse à aimer jusqu'à l'abnégation, qui nous montre tout à coup la femme comme une compagne sainte devant laquelle il faut mourir plutôt que de commettre une action honteuse? N'est-ce pas cette exaltation ardente qui l'entourent à nos yeux d'une auréole poétique, garant infaillible de son bonheur auprès de nous? N'est-ce pas enfin l'harmonie des sens de l'âme et des sens du corps, qui fait qu'un regard de la femme aimée a un prix incommensurablement supérieur à celui des plus excitantes débauches des libertins blasés? Mon Dieu, oui, ce sont tous ces germes sacrés que vous étoufferiez de toute complète de la vie, Monsieur l'avocat, vous a amené à appeler *gourme*.

» — Et ce sont tous ces trésors de l'avenir, tous ces germes sans prix, toutes ces généreuses avances dont nous devrons un jour rendre un compte fidèle au Maître qui nous les a faites, que vous voulez jeter avec mépris comme un bagage inutile. Ce sont ces premières effluves d'amour auxquelles ont un imprescriptible droit les chastes vierges que vous voulez en priver, que vous, M. Tuilier, trouvez bonnes à jeter, comme une gourme impure, à ces pauvres créatures dégradées par vous-mêmes, et forcées par la société à être le réceptacle de tous nos mépris. Puis quand, pendant cette phase de dépouillement, nous aurons assez longtemps répété ces grossières banalités, que toutes les femmes mentent par plaisir à la voix de leur cœur, que toutes peuvent fausser leurs serments, qu'elles sont toutes infâmes, que l'homme a le droit de les surveiller brutalement, tout en agissant lui-même à sa volonté; qu'elles nous doivent respect et obéissance; qu'enfin elles font partie de la propriété du mari, comme *son bœuf et son âne*; alors, vous avez raison, le moment sera venu de choisir entre les douces jeunes filles qui nous entourent; il sera temps d'apporter à leurs rêves de bonheur le reste de nos forces et les cendres de nos illusions. »

Messieurs les jurés, la première fois que j'ai lu ce passage, j'en ai éprouvé une émotion que je voudrais pouvoir vous communiquer. Sont-ce là des sentiments qu'on doive, qu'on puisse punir? J'achèverai le portrait de M. Méray par un mot : ce roman devait être de tous points une œuvre généreuse, l'auteur n'en a pas fait un objet de spéculation, il l'a cédé gratuitement à la *Démocratie pacifique*.

Je ne puis croire que M. Méray perde son procès; mais, dans tous les cas, cette journée renfermera pour moi sa consolation, j'y aurai gagné un ami dont je m'honore.

M. Victor Hennequin raconte ici comment la *Démocratie* suspendit, immédiatement après la saisie, la publication de la *Part des Femmes*, comment la reprise de ce roman fut précédée dans le journal par une lettre adressée par M. Méray à M. Considérant. L'avocat donne lecture de cette lettre où brille un sentiment élevé des convenances, et qui se termine par ces mots :

« En reprenant la publication de la *Part des Femmes*, je me suis décidé à supprimer toute la partie où je dramatisais la séduction des filles pauvres et ses affreuses conséquences pour elles. Cette suppression ne vous semblera peut-être pas motivée, à vous qui avez lu les chapitres sacrifiés; je m'en résigne pas moins à la faire. En agissant ainsi, je n'obéis pas à des craintes personnelles; je redoute seulement de voir notre organe quotidien, dont la haute convenance est si généralement reconnue, être, à cause de moi, l'objet de nouvelles imputations, si ridicules qu'elles soient.

» ANTONY MÉRAY. »

Maintenant, Messieurs, vous connaissez l'œuvre et l'homme, et dès lors vous devez chercher l'énigme d'un pareil procès. Je ne puis, quant à moi, trouver dans le feuilleton la cause véritable des poursuites.

Je suis obligé de chercher ailleurs et dans la très vive opposition que la *Démocratie* fait au ministère actuel. Les dates sont ici fort expressives. Depuis qu'elle paraît, la *Démocratie* n'avait jamais été saisie par le parquet; eh bien! par une rigueur dont il y a peu d'exemple, nous venons d'être, en cinq jours, l'objet de trois poursuites; nos numéros du 30 juin du 1er juillet ont été saisis pour le feuilleton de M. Méray, et notre numéro du 4 juillet a été saisi pour un article politique et social intitulé : *Deux Catégories de délits*.

L'auteur y établissait que la justice, indulgente pour les coupables des hautes classes, facilitant leur évasion, ne les arrêtant que lorsqu'elle avait la main forcée, était impitoyable pour les méfaits des classes laborieuses.

Dans quelles circonstances ces saisies ont-elles eu lieu? Je ne veux pas envenimer ce débat en y introduisant la politique avant l'heure. De la politique, vous en aurez assez, si les cinq journaux récemment saisis au sujet de l'affaire Praslin sont traduits devant la cour d'assises. Je crois pouvoir prédire qu'ils ne le seront pas. Mais enfin dans quelles circonstances la *Démocratie* a-t-elle été l'objet des rigueurs du parquet? C'est au moment où tous les journaux indépendants commençaient à prendre à l'égard du ministère le ton de l'indignation la plus vive.

Depuis la séance du 17 juin, où M. Emile de Girardin, à la tribune de la Chambre des députés formula, contre l'administration des accusations terribles, restées sans réponses, depuis le jour où le pouvoir refusa soit de faire justice des malversations qui lui étaient signalées, soit de poursuivre M. de Girardin comme calomniateur, les conservateurs de bonne foi durent eux-mêmes confesser que le gouvernement restait placé dans la situation la plus compromettante et la plus fausse; eh bien! au milieu de cette insurrection de la presse qui semblait un indice précurseur de cette tempête appelée par M. de Lamartine *la révolution du mépris*, le pouvoir, malgré son irritation, n'osa d'abord frapper personne, il respecta surtout M. de Girardin, qui reproduisait chaque matin les mêmes accusations; mais enfin la [illegible]

raison. D'autres l'ont dit avant moi, M. Emile de Girardin ressemble à Mithridate, qui avait pris tous les poisons et qui ne pouvait plus s'empoisonner... (On rit.) M. Emile de Girardin est devenu invulnérable aux saisies, et, lorsqu'il eut reproduit l'article de la *Démocratie*, le parquet repoussa la poursuite qu'il avait commencée contre nous pour ce chef.

Abandonner l'accusation politique et sociale en se réservant l'accusation d'immoralité, c'est une tactique perfide. Je ne la reproche pas à M. l'avocat-général; son rôle est tout tracé, et, si haute que soit sa position, les orages qui éclatent contre les journaux, se forment dans une région supérieure à la sienne. Mais, de quelque part que vienne le coup, il est déloyal de poursuivre à travers le feuilleton, les théories politiques d'un organe quotidien. Quand il est condamné pour une thèse politique et sociale, un journal peut s'honorer de l'arrêt qui le frappe, mais en choisissant l'immoralité pour arène, on a espéré nous frapper en nous avilissant.

Le jury, Messieurs, ne peut se faire l'instrument et le complice d'un pareil calcul, calcul dont je ne puis douter, depuis que j'ai entendu M. l'avocat-général trahissant, pour les théories de la *Démocratie pacifique*, une malveillance aussi vive que peu fondée, nous accuser d'être les ennemis de la propriété, de vouloir l'abolition de toutes les lois. M. l'avocat-général a seulement effleuré le sujet et il a fait sagement, car il était peu préparé pour soutenir la discussion sur ces matières; mais il en a trop dit, il a outrepassé son droit, et ses attaques nous ont paru aussi étrangères au procès qu'elles sont injustes.

Nous, les ennemis, les destructeurs de la propriété! Mais vous ne savez donc pas que, sur ce terrain, nous sommes chaque jour en lutte avec l'école communiste! Nous, les destructeurs de la propriété, mais nous écrivons en tête de toute nos publications : *Association libre et volontaire du capital, du travail et du talent*.

Est-ce qu'on est communiste parce qu'on prêche l'association? Est-ce que les riches propriétaires de la Loire qui se sont associés pour l'exploitation des mines, sont des communistes? Est-ce que les hauts barons de la finance qui s'associent tous les jours dans des entreprises industrielles, renoncent au droit de propriété? Ce que nous voulons, nous, ce sont des associations où le propriétaire puisse entrer aussi librement que dans celles-là, et qui soient en même temps moins oppressives pour le travailleur, c'est une société qui puisse créer assez de valeurs nouvelles pour concilier les intérêts et les droits de tous; la crèche, la salle d'asile, les boulangeries et boucheries communales, sont des germes de la commune telle que nous la comprenons, telle que nous espérons la réaliser par la persuasion seule, en constituant des colonies agricoles sociétaires.

Si jamais le pouvoir s'égarait au point de voir avec effroi des idées conservatrices, pour qui sait les comprendre, des idées qui sont l'arche du salut pour l'humanité tout entière, qu'il n'attaque pas un innocent feuilleton, qu'il ne recommence pas ce procès où messieurs les jurés ne verront, je l'espère, qu'une plaisanterie; qu'à propos d'un article sérieux, le pouvoir mette franchement notre théorie en cause. Ce procédé seul sera digne, la discussion de principes pourra s'ouvrir; mais avant, je prierai M. l'avocat-général de m'accorder au moins une entrevue, afin que je puisse lui donner quelques notions d'une théorie qu'il incrimine aujourd'hui par insinuation sans en soupçonner les éléments. Je lui déclare encore une chose, c'est que le jour où les principes de la *Démocratie* seront l'objet d'une guerre ouverte, ce ne sera pas au banc de la défense, c'est à celui des accusés que je réclamerai le droit de m'asseoir. (Profonde sensation.)

M. BRESSON, avocat-général. Qu'il me soit permis de dire quelques mots en réponse à ce que vous venez d'entendre. Le second défenseur a prétendu qu'il n'était pas un pourvoyeur d'accusation, soit; mais il s'est fait le pourvoyeur de tristes obscénités. Il a cru nécessaire à sa cause de faire des emprunts au *Corsaire-Satan*; je l'en remercie, il vous a appris jusqu'où la presse peut descendre; il vous a fait ainsi, en définitive, mieux comprendre la nécessité de réprimer les écarts contre lesquels nous vous demandons aujourd'hui de sévir.

Un mot encore sur les intentions qu'on prête à la poursuite actuelle. J'ai dit quelque chose de la situation des rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, des principes politiques et sociaux qu'ils proclament. Je crois ici n'avoir fait qu'user d'un droit. Il est certain que ces écrivains battent en brèche nos lois qui reposent sur les principes de morale, ces lois éternelles, d'où ont découlé le principe de la propriété et tous les principes qui font la base de nos institutions; eh bien! il me paraît utile de constater que par une dérivation ils sont arrivés à outrager les bonnes mœurs.

Une parole brillante, pleine de séductions, a cherché à repousser les moyens principaux de l'accusation. Y est-elle parvenue? Vous avez d'abord vu l'habile défenseur refuser en quelque sorte le terrain sur lequel nous nous étions franchement placés. Nous n'attaquons pas ici un livre tout entier; nous n'avons donc pas, comme on l'a prétendu, à parcourir avec vous l'ensemble du roman sorti de la plume de M. Antony Méray. Ainsi que nous devions le faire, nous vous avons présenté les passages remplis d'obscénités qui constituent le délit contre lequel nous réclamons votre sévérité. Ici se bornait notre tâche; nous l'avons remplie.

On vous a cité de grands exemples : on s'est mis à l'abri d'œuvres immortelles qui font la gloire des littératures auxquelles elles appartiennent; mais tout est dans l'habileté même de l'écrivain; et ce qui constitue le véritable mérite de ceux dont on a rappelé les noms, c'est d'avoir su toucher à ce qu'il a de plus brûlant et de plus passionné dans le cœur humain sans déchirer les voiles qui doivent toujours rester intacts.

Vous vous êtes occupés quelquefois d'une détestable industrie que vous poursuivez rigoureusement, dont vous voudriez pouvoir anéantir les produits : je veux parler de ces livres de gravures, de ces tableaux où, par une dégradation de l'art, les artistes peignent aux yeux ce qu'il y a de plus sensuel dans le libertinage et dans la débauche; eh bien! c'est quelque chose de semblable que nous vous signalons aujourd'hui, c'est véritablement de la peinture, de la description lascive où l'écrivain a pris le soin de rendre les objets sensuels tout-à-fait palpables; aussi, au nom de la morale publique, au nom des bonnes mœurs offensées, nous persistons à vous demander une répression.

Me JULES FAVRE. Quelques mots, Messieurs, quelques mots seulement me que me paraît nécessiter la réplique de M. l'avocat-général. Mais je dois le déclarer tout d'abord : si je réponds, ce n'est pas que je croie que M. l'avocat-général ait ébranlé vos convictions. Les observations de la défense subsistent malgré l'anathème dont les a frappées l'organe du ministère public. Oui, il reste établi que c'est dans les intentions du rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique* que vous devez descendre afin de prononcer votre verdict. M. l'avocat-général l'a si bien compris, qu'il a établi une solidarité entre les principes du rédacteur en chef et le délit qui nous est imputé.

SUPPLEMENT.

interroger les tendances philosophiques et vertueuses de l'ouvrage ! je vous répondrai que ce serait une souveraine injustice que de demander une répression sur des faits qui ont un commencement tout-à-fait irréprochables. Vous nous avez parlé sans cesse de l'effet subit et dangereux produit sur de jeunes imaginations par les feuilletons que vous avez déférés à la justice ; mais laissez-moi vous dire que ces feuilletons doivent être lettre close pour ceux qui n'ont pas lu ceux qui précèdent ; laissez-moi vous reporter à ces habitudes de tous les jours qui font que ceux qui n'ont pas commencé un feuilleton ne le prennent pas au milieu.

Et d'ailleurs quelle est donc la question du procès ? Est-ce que, quand vous prononcerez sur la culpabilité de M. Antony Méray, vous n'aurez pas à vous demander si l'intention de l'écrivain et des publicateurs a été une intention dangereuse, si l'un et l'autre, violant les lois, les convenances, ont voulu exploiter les mauvaises passions.

Eh bien ! si c'est là la question du procès, il cessera quand j'aurais ramené M. l'avocat-général à l'interprétation de l'œuvre tout entière ; car, encore une fois, cette œuvre est une œuvre d'imagination, où l'on veut châtier les mœurs, et dès lors il faut y faire voir les dangers de la route, il faut indiquer les précipices dont elle est semée ; ce n'est pas en les couvrant de fleurs qu'on peut mettre les imprudents en garde contre les périls ; il faut, au contraire, pour leur donner des avis qui soient salutaires, s'armer de cette énergique liberté dont Juanna a fait usage, et, quand la sainteté de l'intention excuse l'écrivain, il ne peut être condamné !

S'il faut reconnaître qu'il n'a péché que par la forme, quelle serait donc la nuance imperceptible de séparation sur laquelle il faudrait cependant que vous pussiez asseoir votre verdict ? Tout-à-l'heure, M. l'avocat-général convenait avec moi qu'il y avait dans la littérature des œuvres immortelles remplies de scènes du genre de celles qu'on nous reproche, mais il disait en même temps : c'est la science des expressions qui fait l'innocence de la pensée. Cela peut être vrai au tribunal du goût ; mais, quand il s'agit d'une question de moralité, quand il s'agit de décider si un de vos concitoyens a trangressé les lois du pays, vous devez vous élever à des considérations supérieures ; il faut que vous descendiez dans l'intimité de la conscience de l'écrivain, et, quand cette conscience vous paraît pure, votre devoir est de prononcer un acquittement. Ce n'est pas une question de littérature qui s'agite dans le débat : c'est une question de conscience.

Il n'est pas possible, Messieurs, de laisser passer sans réponse une doctrine qui certainement n'est pas dans l'esprit de M. l'avocat-général telle qu'elle a paru résulter de ses paroles. M. l'avocat-général a semblé vouloir diviser la défense et ne vouloir répondre qu'aux paroles du premier défenseur, accusant le second non pas seulement de témérité mais encore d'inconvenance pour les citations qu'il a cru devoir faire. Assurément l'honorable confrère qui m'a suivi et qui me suivra s'expliquera suffisamment sur ce point, pour ne laisser aucun doute sur l'esprit dans lequel il a fait ces citations ; d'ailleurs, il a pris soin de dire qu'il ne le faisait qu'avec douleur ; mais il faut le proclamer, ces citations étaient pour la défense non pas seulement un droit, mais encore un devoir.

Ce que nous avons dit dans notre première plaidoirie ne me paraît pas avoir été ébranlé par la réplique de M. l'avocat-général. Pour savoir jusqu'où l'on peut aller, il faut savoir jusqu'où l'on est allé déjà. Or, quand le jury voit à quels écarts se sont livrés les hommes qui sont caressés, honorés, récompensés par le pouvoir ; quand il lui est prouvé que ceux que vous entourez de la plus grande considération ont été les premiers à donner l'exemple que vous reprochez à M. Antony Méray d'avoir suivi, il ne pourra condamner cet écrivain ; il faut bien que M. l'avocat-général reconnaisse que nos clients ont pu faire ce qui a été toléré pour d'autres.

Vous avez parlé avec raison de ce commerce dangereux d'images obscènes, qui va, souterrainement et dans une intention mercantile, corrompre les mœurs publiques. Ah ! soyez impitoyables contre ceux qui se livrent à ce honteux commerce ; cela est juste, et nous applaudirons avec tous les honnêtes gens à vos sévérités. Mais qu'y a-t-il donc de semblable dans la publication reprochée à MM. Cantagrel et Méray ? Ce n'est pas une publication clandestine, c'est une œuvre morale, et s'il y a quelques tableaux qu'on pourrait vouloir plus réservés, ils laissent bien loin derrière eux des écrits qui ont valu à leurs auteurs des honneurs et des récompenses.

Ici, Messieurs, permettez-moi de me servir d'un argument dont je n'ai pas voulu user dans ma première plaidoirie. Voici un rouleau de gravures ; je ne le développerai pas, je ne veux pas en souiller de nouveau mes regards ; mais Messieurs les jurés pourront y jeter les yeux, et ils reconnaîtront des images qu'ils ont déjà vues sur nos boulevarts. Oh ! la société qui tolère qu'on expose de semblables choses n'a pas d'habitudes chastes, et la littérature, qui en est l'expression, peut bien avoir quelque licence.

Si cela est vrai, comment MM. Cantagrel et Méray pourraient-ils être condamnés ? Pour moi je ne le crains pas. On a mis en jeu de graves intérêts confiés à la sollicitude du ministère public et à l'indépendance du jury ; mais ces intérêts n'on rien à faire ici. Il ne s'agit pas d'une publication infestée d'un bout à l'autre ; il s'agit d'une œuvre dont on aurait pu effacer quelques tableaux, si vous le voulez, mais d'une œuvre morale dans son ensemble. Vous ne la condamnerez pas ; j'ai confiance dans votre sagesse et je n'insiste pas davantage.

Me VICTOR HENNEQUIN. Messieurs les jurés, cette affaire peu sérieuse, cette affaire, méprise ou malice du parquet, a déjà occupé trop de vos moments, et je n'aurais pas pris de nouveau la parole, si mon honorable confrère ne m'y avait en quelque sorte invité. Je n'ajouterai que peu de mots.

Si le système de M. l'avocat-général devait l'emporter, les arts, les lettres, la liberté, tout serait flétri. L'inspiration du romancier serait affublée de la chape de plomb dont le Dante a chargé les âmes du purgatoire ; nous serions tous mis à ce régime où, suivant M. Michelet, la ville de Genève était réduite, quand l'austère Calvin faisait inscrire sur les registres de la justice criminelle : un tel condamné à la bastonnade pour avoir commis cette infâme orgie de boire du vin pur et de manger des petits pâtés. (Hilarité.) La législation de la France, du pays qui s'est illustré par l'indépendance de la pensée, prendrait donc pour attributs le cilice et la haire de Tartufe ! Si vous punissiez M. Antony Méray, il faudrait punir aussi tous nos artistes, il faudrait punir Lamartine, le grand et noble poète ; est-ce que dans la *Chute d'un Ange* il ne nous parle pas de banquet de géants où des femmes nues servent de fauteuil ? Est-ce que dans ses mélodieuses Méditations il ne nous présente pas de l'amour ce séduisant tableau :

> Ainsi qu'on choisit une rose
> Dans les guirlandes de Sârons,

terrain, nous ne serions pas embarrassés pour nous défendre, nous qui avons la prétention d'être les conservateurs les plus intelligents et les plus sincères de la propriété. Mais encore une fois là n'est pas la question ; je ne connais pas d'ouvrage phalanstérien qui soit déposé sur votre barre.

Ce que vous avez à juger, Messieurs les jurés, c'est l'œuvre de M. Antony Méray, et ceux d'entre vous qui auraient contre l'École sociétaire les plus violents préjugés doivent, au moment de prononcer un verdict, les chasser de leur esprit comme on chasse un malfaiteur d'un temple. Après moi, Messieurs, et dans la salle de vos délibérations, M. Méray trouvera encore des avocats. Ce seront les feuilletons eux-mêmes et puis tous ces livres que je vous ai signalés et qui ont valu des décorations à leurs auteurs ; vous trouverez dans ces livres des peintures que l'intention finale et les droits de la poésie peuvent justifier, mais qui sont bien autrement lascives que celles dont on vous fait aujourd'hui un épouvantail. On m'a reproché, Messieurs, de vous avoir cité ces livres, et M. l'avocat-général, indigné à la vue des productions que le parquet contrôle, a voulu renier ses propres enfants ; mais, en les produisant devant vous, je n'ai fait que céder avec regret aux nécessités de la défense. Si j'avais suivi mes premières inspirations, je vous aurais apporté ici des charretées de livres ; je ne l'ai pas fait ; je me suis contenté de vous signaler trois feuilletons maintenant édités sous forme de livres et publiés primitivement par des journaux conservateurs, les *Débats* et la *Presse*. Vous pouvez les consulter, Messieurs, les mettre en regard de nos feuilletons. Cette comparaison seule aura pour vous assurément une éloquence irrésistible.

M. LE PRÉSIDENT. Prévenus, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ?

M. CANTAGREL. Oui, M. le président.

M. LE PRÉSIDENT. Parlez.

M. CANTAGREL. Messieurs les jurés, j'aurais voulu vous épargner l'ennui de voir prolonger ces débats, mais l'organe du ministère public m'a imposé un devoir auquel je ne puis me soustraire : je veux, je dois protester contre les insinuations que M. l'avocat-général a dirigées contre nous, contre nos amis, contre la Doctrine philosophique et sociale à laquelle je me fais gloire d'appartenir.

On nous a représentés comme des ennemis de la société, comme des ennemis de la propriété, comme des hommes spéculant sur le scandale, nous, dont la vie entière, dont la conduite de chaque jour est un démenti énergique donné à ces accusations ! Déjà la parole de mon défenseur a fait justice de ces trois reproches ; cependant, je crois devoir ajouter quelques mots.

Quant à la question de propriété, je regrette infiniment que M. l'avocat-général ait cru devoir en parler à plusieurs reprises sans pénétrer au fond même de cette question. Il aurait trouvé en nous des hommes préparés, non pas à attaquer la propriété, mais à lui prouver qu'ils en sont les meilleurs, les plus sincères représentants.

M. l'avocat-général nous a reproché d'être les ennemis de l'ordre, mais il ne connaît donc pas notre passé, et ne veut pas rendre justice à notre présent ? De 1832 à 1840, alors que le gouvernement issu des journées de juillet était attaqué dans la rue d'une manière violente, qu'avons-nous fait ? Nous nous sommes montrés les défenseurs les plus dévoués, je ne dirai pas de l'ordre, car l'ordre est la base de notre doctrine, car notre doctrine est une doctrine d'ordre avant même d'être une doctrine de liberté ; mais nous avons défendu le gouvernement à titre de représentant de l'ordre, et nous disions aux partis : laissez-le vivre, donnez-lui le temps d'agir.

Il est vrai que, lorsque le calme a été rétabli, lorsque l'ordre a régné dans le pays, lorsque le pouvoir a été en possession de sa propre existence, nous nous sommes tournés vers lui, et alors nous avons fait de l'opposition ~~au ministère~~; mais pourquoi ? parce qu'au lieu de s'engager dans la voie du progrès, des améliorations, le gouvernement est resté dans une immobilité, dans une inaction compromettante pour l'ordre, inaction telle qu'un de ses amis lui a infligé cette formule qui a eu tant de retentissement : Rien ! rien ! rien ! (Sourires.)

Et, en vérité, plus j'y songe et moins je m'explique ce reproche qu'on nous adresse, d'être les ennemis de l'ordre ! Evidemment, on cherche par là à diminuer le danger des attaques que nous dirigeons contre le ministère actuel ; et en effet, plus nous sommes voués au culte de l'ordre et plus nos attaques sont redoutables ; moins notre opposition est systématique, et plus elle est significative. Mais ces principes d'ordre que nous avons toujours défendus et que nous défendrons toujours, les avons-nous professés dans nos écrits, à toutes les époques ? je vais vous lire un passage qui vous édifiera à cet égard. Voici un écrit publié en 1839......

M. LE PRÉSIDENT. Il s'agit d'un ouvrage étranger à la cause ; je vous engage à vous abstenir de cette citation ; vous comprenez que nous ne pouvons vous admettre à mêler aux débats des questions qui doivent rester en dehors...

M. CANTAGREL. Je le comprends très bien, monsieur le président, aussi je m'abstiendrai de citer le passage dont je parlais, et j'abrégerai les observations que je voulais présenter.

Je dis que nos intentions, que les intentions de nos amis sont honnêtes, qu'elles sont inattaquables, et que prétendre le contraire, c'est faire insulte à une vérité qui est reconnue de tous.

En terminant, j'adresse une proposition à M. l'avocat-général. S'il aime tant l'ordre et la moralité, qu'il prenne la peine de venir dans nos bureaux ; il verra là comment nous entendons et pratiquons l'un et l'autre. Qu'il vienne voir à leur atelier de travail ces hommes qui acceptent la pauvreté et toutes les privations pour se dévouer à une œuvre que le ministère public ne blâmera pas sans doute : la régénération sociale par la voie si morale de la solidarité !

Et quand il aura assisté à ce spectacle, M. l'avocat-général pourra se dire qu'il a vu des hommes dévoués, des hommes honnêtes !

Mais il ne s'en tiendra pas là, car il sait que ce sont les doctrines honnêtes qui font les honnêtes citoyens ; il se dira donc, sans même les approfondir plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici, que les doctrines de ces hommes sont nécessairement des doctrines honnêtes et salutaires ! Et il ne s'exposera plus à les calomnier.

Encore un mot. Pendant tout le cours des débats mon esprit était absent de cette enceinte, et je faisais des efforts inutiles pour l'y ramener. Je me demandais ce qu'il y a de vrai au fond de cette poursuite, je me demandais si ce procès est sérieux, je me demandais enfin si le ministère public a pu espérer un moment, à propos du prétendu délit qu'il nous reproche, et dans les circonstances où ce délit se serait accompli, je me demande, dis-je, s'il a pu nourrir l'espoir de trouver douze honnêtes gens pour nous envoyer en prison.

M. LE PRÉSIDENT. Prévenu Méray, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ?

M. ANTONY MÉRAY. Non, monsieur le président.

Oh ! pourquoi, mon bien-aimé, te refuser à épancher ton âme dans la mienne ? tu retranches de notre vie tout le charme de l'affection ! Crois-tu donc, ou plutôt veux-tu t'efforcer à croire que l'indépendance c'est l'isolement ? Tu dis que je suis exigeante parce que je désire partager toutes tes peines ; tu ne veux pas que je m'aperçoive lorsque tu en as ; mais tu veux donc être pour moi un étranger, et pour cela ne faut-il pas que tu me deviennes complètement indifférent ? Que de temps avant d'arriver à cette insouciance pour la personne que l'on aime le plus ! Crois-tu donc que ce soit possible, que mon cœur ne serait pas brisé avant d'en arriver là ? Tu es affligé toi-même de me voir triste, et tu en sais la cause ; tu sais les consolations que tu pourrais me donner, et cependant tu en es peiné ! Eh bien, moi, je te vois souffrir, être triste ; je sais qu'il y a dans mon cœur des trésors d'amour pour calmer et adoucir en toi tous les chagrins, et tu me repousses ! Ne suis-je pas la compagne de ta vie, la moitié de toi-même, celle qui doit consoler et partager tous tes chagrins comme tes plaisirs ? Si tu étais malade, de qui accepterais-tu tous les soins ? n'est-ce pas ma main que tu voudrais pour te soigner ? Eh bien, les chagrins sont les maladies de l'âme, de l'esprit : pourquoi me rejeter ? Qui peut les adoucir, si ce n'est celle que Dieu a mise près de toi pour consoler, adoucir tes peines, partager ta vie entière ? Ce n'est pas un cœur comme le tien qui ne comprend pas les jouissances, les besoins d'un cœur ami, où tout se confond et s'adoucit ; c'est la violence de mes manières qui t'a inspiré cette répugnance à t'épancher dans mon sein ! Tu ne diras jamais à un homme que sa femme ne doit pas être la compagne, la moitié de son cœur comme de son corps. Tu comprends ce bonheur, tu en sens le besoin, mais tu as peur de mes manières soupçonneuses, dominantes. Crois-moi, Théobald, quatre mois de douleur et de repentir m'ont bien corrigée ; c'est pour adoucir, consoler, et non visiter, critiquer, que je réclame ta confiance. Ah ! je le jure, je ne chercherai plus jamais à prendre de l'ascendant sur toi ; je reconnais trop bien la supériorité de ton caractère, de ta raison ; je ne veux plus que partager ta vie pour l'embellir et verser du baume sur toutes tes plaies. Tu as quitté ma chambre parce que tu crains que je ne cherche à prendre de l'ascendant sur toi, mon ami : je te le jure, au nom de mon amour, du tien, sur tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus cher pour moi, je ne demande que ton amour, ta confiance, comme tu as la mienne ; je me laisserai conduire en tout par toi ; je ne te tourmenterai plus de jalousie ; je ne m'arrogerai jamais le droit de reproche ni de conseil. Je me repens trop, je souffre trop de mes fautes pour y retomber. Nous sommes bien jeunes, Théobald ! ne nous condamne pas à l'isolement tous deux. Quoi ! nous nous aimons, nous sommes purs tous deux, et nous vivrions séparés l'un de l'autre de cœur et d'esprit ! Oh ! ne laisse pas opprimer ton cœur par un peu d'amour-propre ; je te jure que je n'aspire qu'à ta tendresse, ton intimité et ta confiance ; je serai la moitié aimante, mais passive de ta vie. Mon ami, la confiance est le mariage des âmes, les épanchements en sont les caresses, et l'union, le bonheur et la vertu en sont les fruits. Va, crois-moi, je mais je n'abuserai de ta bonté, de ta tendresse ; tes épanchements seront reçus dans mon cœur avec la même tendresse et le même mystère que tes caresses. Reprends ta Fanny ; essaie-là encore quelque temps avec affection, confiance ; tu verras que tu seras plus heureux que tu ne peux l'être dans l'isolement. Tu cherches des distractions, mais es-tu réellement heureux ? oh ! non, mon ami, on ne l'est pas avec un cœur comme le tien et la vie que nous menons. Ta femme, elle n'a pas d'autre bonheur, d'autre affection, d'autre famille, d'autre appui que toi. Oh ! ne sois pas sourd à ses prières, à ses serments, à son repentir, car elle t'aime et sa vie ne sera plus qu'amour et reconnaissance pour toi. Tu la repousses comme une coupable ; elle n'ose pas se présenter à tes yeux, t'ouvrir son cœur, te couvrir de caresses, t'adresser ses prières. Tu l'as chassée de ton lit et de ton cœur ; ferais-tu davantage si elle n'était pas fidèle ? Elle pleure jour et nuit ; elle attend à ta porte et n'ose entrer, car demain tu le lui reprocherais peut-être. Mon ami, au nom de tant de souvenirs qui te sont chers, que tu m'as si souvent dit d'invoquer, dans le cas où tu m'en voudrais sérieusement, oh ! ne me repousse plus ; rends-moi ta confiance, ton amour ; consens à recevoir les soins, les consolations de cette femme qui ne vit que pour t'aimer. Oh ! je n'en abuserai jamais. Mon bien-aimé, de quoi m'en veux-tu, si ce n'est de mes soupçons et de mes emportements ? y en a-t-il jamais eu qu'une caresse n'ait fait cesser à l'instant ? Ne cède pas à ton irritation, au ressentiment ; ne sois pas inflexible. Mon cœur se brise, Théobald ; pitié ! pitié pour celle qui t'aime ! Fie-toi à moi pour ton bonheur comme je m'en fie à toi pour le mien. Oh ! ne refuse pas, je t'en conjure ; tu verras que je ne serai jamais ni exigeante, ni impérieuse, ni soupçonneuse, si tu es confiant, si tu me rends cette douce intimité. Je veux tes chagrins, ton cœur, je te promets le bonheur. Mon bien-aimé, mon ami ! oh ! crois-moi ; si tu savais avec quel bonheur j'ai entendu ton père, ce soir, te donner des éloges, s'étonner de tout ce que tu peux quand tu le veux ! oh ! j'étais heureuse et fière ; mais moi je ne m'en étonnais pas, car il y a longtemps que je sais ce que tu vaux. Ta femme est trop fière, trop heureuse de tes succès, elle t'aime trop, mon ami, pour ne pas mériter de partager tes chagrins, toutes tes préoccupations. Théobald ! je ne vis que par toi, en toi ; oh ! fais que je vive pour toi. Plus mes offenses ont été grandes, plus il est digne d'un cœur comme le tien de les pardonner. Oui, mon amour, mon dévouement, mon repentir, sont dignes de ton pardon. Oh ! ne brise pas ce cœur qui ne respire que pour toi. Ami ! ami ! toi qui m'as tant aimée, pardonne ; sois sûr que tu ne te repentiras pas de ta confiance, de ta bonté. Crois-tu donc que, lorsque tu me confieras tes peines, ta tête appuyée sur mon cœur, tes mains dans les miennes, mes lèvres sur ton front, tu ne les sentiras pas moins amères que dans la solitude ? lorsque j'adoucirai tes ennuis par des paroles d'amour et d'intérêt, crois-tu donc que tu ne seras pas plus heureux que maintenant ? Oh ! ne sacrifie pas ton bonheur et le mien à une vaine crainte que mon caractère abuserait de ta bonté ; non, non, je ne ferai que partager et adoucir dorénavant toutes tes sensations ; seras-tu moins homme, si tu as une amie qui te console, qui partage avec toi tous les ennuis et les plaisirs de la vie, sans d'autre vœu que celui de ton affection ? Tes moindres désirs seront des volontés pour moi ; tu seras la volonté, le guide et la raison de notre union, et j'en serai la douceur, la consolation et la tendresse. Cette union de nos cœurs sera un doux mystère de l'amour entre nous. Oh ! nous serions si heureux si tu voulais essayer ! tu verras quelle douce gaieté remplacerait le chagrin qui me dévore. Tu serais toujours sûr de retrouver chez toi un visage serein et un cœur joyeux de te revoir et d'être le dépositaire de tes impressions, et, quand tu voudrais m'emmener, une compagne heureuse de te suivre partout. M'as-tu jamais vue, en aucun temps, préférer aucun plaisir au bonheur d'être près de toi ? et cependant tu as été peut-être plus jaloux que moi au fond. Dieu sait jusques où vont tes soupçons à cet égard, en ce moment ; car je ne sais à quel motif attribuer tes chagrins se-

venir. Hier soir, vous avez pu juger que j'ai compris tout le sérieux, puisque, devant les personnes qui sont les motifs de cette séparation, ma conduite a été telle qu'elle pouvait l'être si nous eussions été très unis. Oui, je vous le jure, devant le monde vous serez toujours content de moi; les efforts que j'ai faits hier bien naturellement après cette cruelle journée, vous en seront les meilleures preuves. Tant que j'ai conservé l'espoir d'un rapprochement, d'une réconciliation (et j'en avais beau o p dernièrement), j'étais continuellement dant l'alternative de joie et de crainte qui me poussait à des boutades d'emportement et d'aigreur; maintenant que le sacrifice est consommé, soyez tranquille : devant les enfants, les gens, la famille, le monde, jamais rien ne pourra vous accuser d'avoir détruit mon bonheur. Oh! quand je dis toi, ce n'est pas toi que mon cœur accuse; mais me trouver seule avec vous, mon ami, c'est au-dessus de mes forces : j'ai besoin de pleurer dans la solitude, de m'y recueillir, de m'y reposer pour prendre l'énergie nécessaire pour cacher aux yeux de tous mon malheur; mes illusions sont encore trop près, mes habitudes d'épanchements avec celui que j'aime trop recentes, pour que je puisse prendre encore l'habitude d'une réserve froide et affectueuse vis-à-vis de vous, qui seule peut convenir dorénavant à ma position. Maintenant mon cœur déborderait toujours : il faut que le temps calme les expressions de la douleur et lui donne la force de l'habitude. Alors, soyez en sûr, mon ami, au lieu de vous fuir, vous serez encore, comme toujours par le passé, la personne avec laquelle je préférerai me trouver. Aujourd'hui mon amour est encore trop chaud dans mon cœur, c'est un deuil que ma vie intérieure désormais; les sentiments qu'il me fait éprouver seront toujours les mêmes, mais le temps en adoucira les formes.

Ne m'en voulez donc pas, mon ami, si je vous fuis; je sens que je le dois, pour ne pas empoisonner votre vie. Devant le monde, devant des tiers, oh! je serai bien plus à mon aise; il me sera libre et même convenable d'être vis-à-vis de vous affectueuse, empressée, caressante : ces moments-là seront mes moments de consolation, de bonheur, de joie bien pure; oh! donnez-m'en souvent, mon ami, j'en serai bien reconnaissante, je reprendrai des éclairs de gaieté par les illusions qu'ils me causeront. Certes, après ce qui s'était passé dans la matinée, la société d'hier au soir n'avait rien que de pénible pour moi.

Eh bien! vous l'avez vu, je paraissais heureuse, je l'étais presque, je me disais : Si nous étions bien unis, il faudrait faire ceci, dire cela, et je le faisais, et cette illusion me faisais du bien. Seule avec vous, je dois être toujours sur mes gardes en présence de la triste réalité : nous sommes séparés, et, quoi qu'il y ait trois ans que nous vivions comme si nous l'étions, il restait l'espérance : hier l'a tuée.

Pour être vis-à-vis de vous, mon ami, comme je dois l'être dorénavant, il faut travailler à oublier le passé, et surtout mes espérances. Le temps et l'habitude de l'isolement peuvent seuls m'apprendre à détacher, dans ma pensée, Théobald de M. de Praslin, que le premier ne doit vivre que comme un mystère dans mon souvenir ou bien devant le monde, et que seul avec vous, dans vos pensées et dans vos habitudes, je ne suis plus qu'avec M. de Praslin.

Ah! croyez-moi, je voudrais être certaine que vous serez heureux au prix de tout ce que j'ai souffert et de ce que je vais souffrir maintenant sans avenir. Venez sans crainte au Vaudreuil, restez beaucoup chez vous avec vos enfants : vous ne me trouverez jamais sur votre chemin. Je cherchais depuis longtemps toutes les occasions de faire renaître mes espérances, je les fuierai : il m'en coûtra trop pour les perdre. Adieu! Oh! que ce mot renferme de douleurs maintenant que je ne prévoyais pas! Adieu, et cependant tu m'aimais! Adieu! là-haut nous nous retrouverons; ne refuse pas cette dernière prière, le seul rendez-vous que je te donnerai désormais, que cette idée t'occupe quelquefois : je t'aime toujours.

III. — *Ce qui suit a été extrait d'un petit volume relié, fermant à clé, trouvé au château de Praslin, dans le secrétaire de la chambre de Mme la duchesse de Praslin, et qui porte sur la première feuille ces mots* :

A mon mari, le duc de Praslin.

(Lui seul.)

13 janvier 1842. Paris.

Deux fois déjà les pages de ce livre ont été couvertes des amères douleurs de mon cœur; je les ai brûlées dans un moment d'espoir, pour effacer tout témoignage de mes souffrances et ne plus t'offrir que les pensées du bonheur de ton retour. Deux années se sont écoulées, mes espérances sont maintenant anéanties pour cette vie, et j'éprouve le triste besoin que tu connaisses bien un cœur qui avait concentré en toi tous ses plus tendres sentiments, qui reposait en toi avec tant de confiance ses espérances de bonheur. Je sens que l'indifférence seule ne t'aurait pas conduit, ayant un bon cœur, à traiter ainsi une personne qui t'aime d'une manière qui ne t'a jamais inspiré de doutes. Il faut de l'aversion pour m'avoir ôté vis-à-vis de toi tous les droits d'une femme; il fallait plus encore, il fallait du mépris pour m'arracher mes enfants. Mes enfants! peux-tu croire que je les corromprais? Mais tu sais bien que mon cœur et ma vie sont purs; et tu sais bien qu'il y a bien peu de mères, quelque coupables qu'elles aient pu être, qui soient capables d'un tel crime. Crois-tu donc que je ne les aime pas, grand Dieu! mais tu crois donc que je n'ai pas d'âme, que je suis pire que les bêtes de proie? Mais tu dois bien savoir que je t'aimais trop pour ne pas aimer tes enfants, quand ce ne serait point par d'autres raisons. Oui, j'ai été longtemps indolente, incapable, mais j'étais toujours grosse; et maintenant que je sais, car tout me le prouve, que tu n'as plus aucune affection pour moi, tu me retires aussi mes enfants pour les donner, sans restriction, tous à une jeune personne légère, qui n'a pas d'idées religieuses et que tu connais depuis huit mois.

J'ai cru autrefois occuper la première place dans ton cœur, mais j'ai vu que je me trompais, et je me suis résignée. Puis, j'ai appris que tu estimais bien au-dessus de mon affection l'indépendance; je me suis soumise, après je l'avoue, de cruelles luttes; puis la mort de ton bon, excellent père, m'a fait comprendre que je ne devais venir qu'en quatrième ligne, après lui. Je le pleure trop sincèrement, ce bon père, pour ne pas approuver ce sentiment. Oh! combien je serais heureuse si je pouvais encore avoir l'illusion d'occuper cette quatrième place dans ton cœur. Lorsque, après cette cruelle perte, tu me parlais encore une fois d'une nouvelle vie, d'une nouvelle ère, si tu savais comme j'étais confiante, heureuse! Hélas! combien j'étais loin de songer à cet éloignement complet, à cette séparation absolue de toi et de nos enfants! Ecoute-moi, cher ami, je suis loin de croire que tu me doives aucune affection parce que je me suis bien conduite; ce n'est que le plus strict devoir que je devais remplir si je t'avais autant détesté que je t'aimais au contraire. Mais je crois que cet accomplissement d'un devoir devait te donner assez de sécurité sur ma moralité, pour ne pas croire ma société et mon influence dangereuses pour

[...]mation aux entrailles. Je ne puis ralentir l'effet de cette maladie par des soins physiques, mais tant que les causes morales subsistent, elles agissent de même sur ces organes affaiblis et la guérison est impossible. Je sens avec amertume que je perds tous les avantages qu'il serait indispensable, pour te ramener, de mettre en jeu. Mes traits s'altèrent, mes forces diminuent, mon caractère s'aigrit, mon humeur s'assombrit, mon esprit s'éteint, mon énergie s'affaisse. Théobald, songe à la douleur, au découragement où t'a jeté la perte de ton père : moi, j'ai perdu mon mari, mes enfants, je suis près d'eux et il ne m'est point permis d'en jouir, je sais que je suis un fardeau méprisé. Il faudrait que je fusse bien comédienne pour être aimable et gaie avec des douleurs si amères. Le calme que j'obtiens n'est dû qu'à l'opium et à des efforts violents que je fais devant le monde et que je paie par des tremblements nerveux, des angoisses inexprimables, dès que je suis seule. Que de fois, depuis cinq ans, j'ai dû fuir d'un salon, sentant que je n'avais plus la force de contenir mes sanglots! Avant que je puisse avouer que je prends de l'opium, parce qu'il m'est ordonné, si tu savais combien de fois, des mois entiers, je me frictionnais la tête et l'estomac en secret avec du laudanum, pour obtenir quelques heures de repos.

Cher ami, jusqu'à il y a trois mois, je croyais que tu m'aimais beaucoup, que tu te croyais obligé de le cacher, que tu désirais aussi ardemment que moi un changement complet de vie. Hélas! que cette illusion était douce, heureuse! Mais depuis ce temps mes yeux se sont ouverts graduellement; j'ai compris qu'on ne résistait pas tant d'années aux vœux, à la douleur d'une femme dont on partageait l'affection, qu'on supporterait même seulement. J'ai enfin réfléchi que, lorsqu'il n'y avait ni confiance ni désir d'être avec une personne, c'est qu'on ne l'aimait pas; que, si on lui arrachait son enfant, c'est qu'on la méprisait. Oh! si lorsque je ne serai plus, ton cœur s'attendrit en songeant à cette Fanny qui t'aimait tant, à cette mère de neuf enfants qui n'en avait plus, qui était vouée au mépris de ses propres enfants; dis-toi alors qu'elle t'a toujours aimé, qu'elle a bien senti qu'une barrière placée par d'autres mains que les tiennes avait été mise pour séparer ceux que Dieu avait unis : qu'elle ne t'en a jamais voulu; qu'elle t'a cru entraîné, aveuglé. Ne la plains pas d'avoir quitté la vie, car elle souffrait trop pour désirer de conserver une vie si inutile à ceux qu'elle aimait, car elle sentait bien l'ignominie d'être inutile sur la terre avec un mari et neuf enfants. Dis-toi alors qu'elle a tant prié, si souvent offert à Dieu ses peines pour obtenir la grâce d'être rénnie à vous tous dans une meilleure vie, où rien ne peut séparer, qu'elle part avec consolation, car elle espère que tu viendras au rendez-vous dans le ciel.

24 janvier 1842.

Chaque jour apporte une nouvelle douleur à ma triste vie. On m'a calomniée près de toi, et tu me crois peut-être coupable. Sans cela, quelque amères que fussent ta haine et ta vengeance pour mes emportements et ma jalousie, aurais-tu pris sur toi de m'arracher mes enfants? Quel que fût ton abandon, tes mystères depuis tant d'années, je t'aimais assez pour me bercer de douces illusions, pour croire à un retour, et même, oh! ne te moque pas de ma crédulité, pour croire encore à ta tendresse, à ta fidélité. Mais maintenant que tu m'as arraché tous mes enfants pour les donner à une évaporée que tu connaissais à peine; à qui tu as donné tous mes devoirs à remplir, toutes mes joies, toute mon autorité; qui a le droit de disposer de mes biens les plus chers, mes enfants; qui est la compagne de mon mari; qui a conquis le droit d'entrer à toute heure, en toutes circonstances, dans cet appartement, où moi, ta femme, la mère de tes enfants, je n'ai plus le droit d'entrer, lors même que tu es malade. Oh! sous un masque d'inconséquence, il y a bien de l'intrigue, de l'inconvenance, du défaut de pudeur, dans cette personne qui manque de sentiments religieux, et sans eux la vertu des femmes n'est qu'un sable mouvant. Cette personne, contenue, aurait pu faire une gouvernante très bonne pour l'instruction des enfants : mais en avoir fait la mère de mes enfants! vivante encore me condamner à me voir remplacée! Que Dieu te pardonne; comme chrétienne je te pardonne; mais tu me fais trop souffrir, tu as brisé nos derniers [...]. Il y a haine et mépris en toi, pour moi. N'était-ce donc pas assez de m'avoir abandonnée, de t'être créé un intérieur, des joies, des occupations, des intérêts, que j'ignorais? fallait-il donc encore m'arracher mes enfants, me remplacer à mes propres yeux? On m'a calomniée; car devant Dieu, je le jure, je n'ai jamais aimé que toi.

Oh! si je n'avais les tristes preuves que ton cœur est à jamais fermé pour moi, je tenterais un dernier effort, j'irais me jeter à tes pieds, te supplier au nom de ton père, de tes vieux jours, de nos enfants, de nos souvenirs d'amour, d'avoir pitié de celle qui n'a jamais cessé de t'aimer, qui voudrait encore te dévouer sa vie. Mais, je le sais, maintenant mes douleurs, mes souffrances te sont odieuses et ne te touchent pas. Oh! lorsqu'au moment de la mort de ton pauvre père, quoique tu susses bien que mieux que d'autres peut-être, je partageais et comprenais ta douleur, lorsque dans ce cruel moment tu m'as évitée, repoussée, j'ai senti que tu ne m'aimais plus, car on n'aime pas ceux avec lesquels on ne désire pas pleurer. Et cependant lorsque, quelques jours après, tu me parlais d'une nouvelle ère de bonheur, avec quelle ardeur je te bénissais, je te croyais! Et maintenant depuis longtemps tu me sais malheureuse, souffrante par l'effet des chagrins que me causent ton abandon et la perte de mes enfans, inquiète de Mme S., dont la mort va me séparer pour tout-à-fait de vous, mes bien-aimés, eh bien? tu me fuis, tu m'évites; jamais un mot d'intérêt, de consolation, de distraction, d'espérance, d'affection. Tu es triste, bien souffrant, je te vois, malheureux, péniblement occupé, et il ne m'est pas permis de jamais aller te porter mes soins, mon dévouement, les consolations de la tendresse et de la sympathie la plus vive, tandis que d'autres ont usurpé tous mes droits!

Quelle vie, bon Dieu! quel avenir! avec un mari et des enfants, je dois vivre et mourir seule. Hélas! Dieu seul peut amener un changement à notre existence par une espèce de miracle; ta volonté ne suffit plus. Ta fierté ne se plierait jamais à revenir sur tout ce que tu as fait, à me donner une part dans ta vie. Tu n'oserais plus retirer à Mlle D. l'autorité absolue que tu lui as donnée sur les enfants et dans la maison, et sans cela je sens que toutes les promesses que je ferais seraient vaines, de me croire contente et heureuse.

Non, j'en suis certaine, tu ne te fais pas une juste idée de mes chagrins, de leur amertume, de leur profondeur; la haine la plus féroce ne les infligerait pas, lorsqu'il te serait si facile de les changer. Tu m'en veux, je le conçois, de te parler avec tant d'aigreur, d'emportement de ceux qui m'ont fait tant de mal. Je me le reproche souvent, mais ce sont des cris qu'arrache la douleur à mon cœur. Va, si ma vie n'était pas bouleversée par le succès de leurs menées, je n'aurais même pas la pensée de leur en vouloir ni d'y songer. Un jour viendra où nous serons pour toujours séparés en cette vie, et nos dernières années se seront donc passées dans l'isolement et la rancune. Oh! qu'après moi

[...] aimé toujours, car tout le bonheur que j'ai eu en ce monde m'est venu par toi.

25 janvier 1842.

Jusqu'à cette année je pouvais compter tous les soirs, à quelque heure que tu rentrasses, que tu viendrais me voir; j'avais même l'autorisation d'aller chez toi à toute heure de la nuit. Maintenant, jamais je ne dois me permettre d'aller te chercher; tu passes presque toutes tes soirées dans ton appartement; j'ignore si c'est seul; on y porte le thé, et je ne te vois plus. Ah! mon cher Théobald, sont-ce donc là tes promesses? Tu m'avais dit : « Si tu ne viens jamais chez moi, je serai sans cesse chez toi, et par la suite je te permettrai de venir chez moi, puis nous ne nous quitterons plus. » J'ai tenu ma promesse; mais toi? Ne me demande rien de ce que je fais, et je te dirai tout. Voilà des années que j'ignore ta vie et tes relations, et que je ne t'ai fait une seule question ni que je ne fais aucune démarche pour m'assurer de ce qui m'intéresse tant; et tu n'as jamais été touché de ma confiance et de ma discrétion, tu ne m'as jamais daigné rassurer et éclairer. Tu m'avais dit : Laisse-moi gouverner seul mes enfants, et je t'entretiendrai de tout ce qui les concerne, je te consulterai, et me tiendrai vis-à-vis des gouvernantes dans l'attitude la plus convenable. Ah! combien tu es loin d'avoir tenu ces dernières promesses. La mort vient à pas lents, mais elle arrive. Si tu savais combien je suis brisée, usée par la douleur! Tu ne le crois pas, je le sais. Oh! j'en suis certaine, tu ne seras pas si dur, si tu savais combien je suis profondément malheureuse. Moi qui n'aurais pas dû avoir d'autre appartement que le tien, je ne puis aller te prier, te supplier d'avoir pitié de ma triste vie; pendant que je pleure, que je me désole, tu prends peut-être gaîment le thé avec celle à qui tu as donné mes enfants.

Hélas! mon Dieu! tu m'en veux d'être soupçonneuse, et peut-on ne pas l'être avec ton habitude de mystères, ton mépris de toutes convenances et bienséances? Tu me reproches de ne pas être amusante et gaie! Quoi! je n'ai plus de mari et d'enfants, je vois ma place prise près d'eux, et je pourrais rire, plaisanter! Il faut que je passe toute ma vie isolée, loin de tout ce que j'aime, sans avoir un plaisir, une distraction, une occupation en commun avec eux, et il faudrait que je puisse, quand je les rencontre, faire des quolibets et des calembours pour les faire rire! Mais j'ai une âme, et cette âme, froissée dans toutes ses affections, souffre cruellement. Qu'est-ce que le luxe, l'indépendance, toutes ces vaines choses? Ce qu'il me faut, c'est mon mari, mes enfants, leur affection, leur présence, leur confiance; et que me fait le reste? J'aimais la toilette quand je sortais avec toi, le spectacle quand j'y allais avec toi. Le monde me plaisait aussi, j'aimais le luxe, les porcelaines, les curiosités quand nous vivions ensemble à la maison; je tenais à la bonne chère quand nous mangions ensemble. Tout cela loin de toi m'est indifférent, me pèse; maintenant tu le crois bien. Le monde et la solitude me plaisent tour à tour avec vous, mes bien-aimés; mais, dans mon isolement, tout est souffrance. Si tu savais ce que je souffre quand je vois des femmes avec leurs maris, des mères avec leurs enfants; quand elles me parlent de leur intérieur, quand elles me font mille questions qui semblent naturelles sur mon mari et mes enfants! Tu me dis de me former des liens dehors, des amitiés; et de quel droit, moi, repoussée comme indigne loin de mon mari et de mes enfants, irais-je demander l'amitié de personnes qui vivent au milieu d'un cercle de devoirs et d'affections naturelles et légitimes? Il faudrait donc me plaindre, avoir recours à leur pitié, sans quoi l'on me dira : « Que venez-vous chercher quand vous avez un mari et neuf enfants? » Car, en me repoussant en dehors de la famille, je ne puis supposer que tu veuilles que je m'attache à des affections qui, pour me consoler, me perdraient. Tu me crois peut-être trop âgée pour cela; et moi je crois qu'alors tu te trompes. Quand on me parle de toi et des enfants, je souffre comme un aveugle à qui l'on aurait crevé les yeux et auquel on viendrait parler de la lumière et des beautés de la nature.

Cher Théobald, ne me maudis pas quand je serai morte, car je vous aimais bien tous, mes pauvres chers bien-aimés; que Dieu vous bénisse! Hélas! si tu avais eu plus de principes religieux, notre vie eût été tout autre. J'aurais été bien moins jalouse. Faudra-t-il donc que je meure pour que tu me pardonnes? Tout bonheur est-il donc fini en ce monde pour moi? Ton cœur ne s'épenchera donc plus dans le mien? Je ne serai donc plus ton amie, ta femme, ta compagne de tous les moments, la mère de tes enfants? Il faut les chasser, ces douces illusions d'espérance; tu ne peux plus changer, tu n'y consentirais pas, et je ne saurais être heureuse sans un changement total. Que Dieu te bénisse et t'apprenne à l'aimer, le connaître et le servir!

28 janvier.

Hier soir, tu m'as comblée de caresses, à ma grande surprise, je dois l'avouer; tu m'as fait les plus tendres, les plus douces promesses. Ce soir je t'ai tourmenté pour que tu allasses te distraire au spectacle; tu m'as dit qu'il était trop tard; puis, tu allais prendre une petite voiture pour sortir tous les soirs, comme si nous n'en avions pas une à tes ordres; tu as l'air de craindre que je sache où tu vas; et dans le fait, quel monde fréquentes-tu donc? quels hommes, quelles femmes vois-tu donc? Tu viens de sortir à pied à dix heures : chez quelle espèce de relations peut-on aller à cette heure-là, à pied, encore crotté du retour de la Chambre, et lorsqu'on n'a ni sa mère, ni ses sœurs, ni son père à Paris? Tu m'en veux de mon humeur inégale; mais si tu te mettais à ma place, tu comprendrais bien vite ce que c'est que cette vie de doute, de soupçon; et qui donc n'en aurait pas au milieu de tous ces mystères qui entourent ta vie? Mon bien cher Théobald, ce n'est pas vivre, je t'assure. Faudra-t-il donc rester toujours dans cette ignorance complète de tout ce qui te concerne?

Si, comme tu me l'assures souvent, tu préférais vivre dans ton intérieur en parfaite confiance et intimité avec ta femme, pourquoi prendre des habitudes qui, tu dois le sentir, rendent une union impossible? Car enfin, mon cher Théobald, qu'est-ce que la position d'une femme à laquelle on a ôté ses enfants, et qui, depuis des années, voit son mari passer sa vie hors de chez lui, sans avoir la moindre idée de son genre de vie, ni des personnes qu'il fréquente, et qui évidemment ne sont pas des personnes de sa famille ni de la société de sa position sociale? Pendant quelque temps j'ai espéré que tu allais à un cercle; mais il paraît que non, puisque, sans le chercher, une chose ou l'autre me l'aurait appris depuis le temps. Quand j'entends sans cesse parler de petits appartements loués mystérieusement, je n'ai que trop de motifs de craindre que ce ne soit ainsi que tu te lis casé; mais ce ne peut être pour y vivre seul. Quand tu verras ces lignes, Théobald, tu sauras que j'ai bien souffert; mais à quel point? Oh! tu n'en auras jamais l'idée juste; si cela était, tu comprendrais bientôt l'aigreur et l'irascibilité de mon humeur. Cependant je ne puis jamais me figurer que les pénibles idées, et qui sont les plus faciles à croire, sur ta manière de vivre, soient vraies. Je t'aime parce que je te crois au dessus des autres par la noblesse et la délicatesse de tes

[illegible] de se ménager des tête-à-tête des soirées entières, de se commander des ameublements, de demander des voyages, des parties de plaisir, etc.! Elle a rompu avec ses amies afin de se donner un relief plus grand et d'accaparer davantage ta société; elle trouve toujours moyen de se débarrasser des enfants. N'a-t-elle pas eu le front de me dire : « Je regrette, madame, qu'il ne me soit pas possible de servir de médiateur entre » vous et M. de Praslin ; mais, dans votre intérêt, je vous engage à » faire attention à votre manière d'être avec moi. Je conçois qu'il vous » soit pénible d'être séparée de vos enfants ; mais, d'après la résolution positive de M. de Praslin à cet égard, je sens qu'il faut qu'il » ait des raisons trop graves pour avoir pris un semblable parti, pour » qu'il ne me soit pas un devoir important de m'y conformer. » Est-il possible que ta femme, qui a toujours été pure, qui n'a jamais aimé que tes enfants et toi surtout, soit contrainte à s'entendre ainsi insulter par celle que tu charges d'élever ses enfants, et que tu connais à peine depuis quelques mois, et dont tu m'avais dit du mal dans les premiers mois !

Tu crains que je ne corrompe mes enfants, et c'est dans les mains d'une personne qui se moque de toutes les bienséances, qui les foule aux pieds, qui regarde comme des superstitions toutes les pratiques religieuses, que tu abandonnes tes enfants ! Tu me méprises à un point tel, que je n'ose répéter tes expressions pour me le dire, parce que je blâme l'inconséquence de ses manières, son arrogance. Il serait donc mieux d'approuver ce qui est blâmable pour obtenir qu'elle te permette d'être mieux pour moi ; c'est bien alors que je serais méprisable d'acheter un plaisir, un bonheur, même par une lâcheté. Tu es dans un tel état d'irritation que tu ne veux pas m'écouter et que tu ne me comprends pas. Je ne te dis pas, comme tu parais toujours l'entendre, que Mlle D.... soit ta maîtresse dans toute la force de l'expression ; cette supposition, à cause de tes enfants, te révolte, et tu ne vois pas qu'aux yeux de tous, ses relations familières avec toi, son empire absolu dans la maison, mon isolement, sont établis comme si elle l'était ouvertement. Tu conclus, sur des apparences bien moins grandes souvent, que les autres ont des liaisons criminelles. Ne comprends-tu donc pas ma douleur de voir mes enfants arrachés de leur mère pour être abandonnés complètement à une personne qui ne comprend pas que la bonne conduite et la vertu ont des formes extérieures qui ne doivent jamais adopter celles du vice ?

Comment ne pas me désoler de les voir aux mains d'une personne qui *m'avoue son mépris pour moi* parce que j'ai repété plus haut, et qui établit son empire en me faisant haïr et mépriser de toi ! Tu m'as toujours dit : « Quand on a des soupçons, il faut les éclaircir ; » mais ne vois-tu pas tous les jours qu'elle s'empare davantage de ta présence, et qu'elle use de son empire pour nous brouiller davantage ? Mlle D... pouvait être une très bonne institutrice, mais il fallait qu'elle fût guidée, dirigée, mais non par un jeune homme, parce qu'elle est légère, inconséquente, coquette et dominante.

« Mon fils, lorsque vous vous engagerez au service de Dieu, préparez » votre âme à la tentation et à l'épreuve, et demeurez ferme dans la » justice et dans la crainte du Seigneur ; tenez votre âme humiliée et » attendez dans la patience ; prêtez l'oreille aux paroles de la sagesse » et ne perdez point courage au moment de l'épreuve ; souffrez avec » patience l'attente et les retards de Dieu.

» Demeurez uni à Dieu, et ne vous lassez pas d'attendre ; acceptez » de bon cœur tout ce qui vous arrivera, demeurez en paix dans votre » douleur, et, au temps de votre humiliation, conservez la patience, » car l'or et l'argent s'épurent par le feu, mais les hommes que Dieu » veut recevoir au nombre des siens, il les éprouve dans le creuset des » humiliations et de la douleur. Ayez donc confiance en Dieu, et il » vous tirera de tous vos maux; espérez en lui, conservez sa crainte » et vieillissez dans son amour. » (Chap. II de *l'Ecclésiaste*.)

Garder le silence dans les peines de la vie; souffrir et se taire, telle est la manière de mettre à profit les sages conseils de ces consolantes paroles. Que de motifs pour adopter ce parti! Il est si rare, lorsqu'on parle le cœur plein, de ne pas en trop dire et d'envenimer ainsi ses peines! En se taisant, on est sûr de plaire à Dieu et de ne pas aggraver sa position près des hommes, si même on ne l'améliore pas. Tous ces calculs, même humains, doivent donc nous décider à adopter ce parti. Mais cet empire sur nous-même ne peut nous venir que de Dieu; prions-le donc pour l'obtenir avec la confiance qu'il doit un jour céder à nos instances. Celui qui a dit : « Apprenez de moi que je suis » doux et humble de cœur » ne nous refusera pas les moyens de suivre ce précepte. Le silence absolu dans les circonstances que les autres savent vous être pénibles peut être aussi improbateur que les reproches : il n'est donc pas une lâcheté, et conserve mieux la dignité de la personne froissée que les emportements. Il est bien plus facile de se taire que de ne dire que juste ce qu'il faut. Le bonheur en ce monde consiste dans les affections que nous inspirons; souvenons-nous donc qu'il a été dit : « Bienheureux ceux qui seront doux, car ils posséderont la teere » ; et prenons courage en nous rappelant qu'il a été dit aussi : « Frappez, on vous ouvrira. Demandez, on vous donnera. » Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés. »

Ces réflexions, que j'avais écrites hier sur une feuille volante, sont curieuses à copier pour moi, et prouvent dans son étendue l'excès de ma maladresse. La meilleure arme, si je la prends dans ma main, se retourne pour me blesser. Aujourd'hui, me sentant révoltée de te retrouver encore sortant d'un tête à tête avec Mlle D., j'ai cru faire un coup de maître en m'enfuyant sans rien dire, pensant par là éviter aucune scène ni aucune aigreur, et marquer mon improbation doucement sans rien risquer. Bon Dieu ! que j'étais loin de soupçonner l'affreuse fureur dans laquelle t'a mis ma malencontreuse douceur ! Certes aucune violence n'aurait pu te pousser plus loin que de me poursuivre dans les escaliers, à haute voix, d'injures et avec des gestes insultants, et venir ensuite briser chez moi, après avoir été te recueillir chez toi quelques minutes, mon vase de Saxe, mon aiguière de vermeil, ou plutôt celle d'Horace, et m'enlever deux cadeaux auxquels je tenais tant : tu me les avais donné lorsque je croyais que tu m'aimais tant, mon petit plateau rose et mes petits vases d'émail. Pourvu que tu ne les aies pas donné à elle ou à une autre ! L'autre jour, pour me punir de ma violence d'avoir voulu entrer à toute force chez toi, où elle entre tant qu'elle veut, tu es venu briser toutes mes ombrelles ; aujourd'hui, parce que fuis en silence pour éviter une scène, tu brises mes objets les plus précieux, tu me voles les souvenirs d'un amour qui a été tout mon bonheur. Tu m'as déjà fait brûler les lettres, témoignages et seuls restes de cette tendresse ; tu m'as arraché mes enfants, tu m'as condamnée à toutes les douleurs pour la vie présente, sans me laisser d'espoir pour un meilleur avenir, et tu m'ôtes mon passé.

Oh! mon Dieu, je l'aimais trop, vous avez voulu me punir, vous avez frappé juste ; je pouvais tout perdre avec courage, avec résignation, avec joie, tant que son affection et celle de ses enfants me restaient ; maintenant je n'ai plus leur estime. Dans l'amertume de ma douleur, je sens la preuve de votre amour pour moi par la grandeur [illegible] dans les peines du cœur.

Je suis convaincue que, si nous étions séparés, il sentirait bientôt la nécessité d'observer strictement les bienséances avec la gouvernante de ses filles. Est-il donc vrai, mon Dieu, qu'il me méprise, qu'il ne m'aime plus du tout ? Quelquefois il me prend des doutes ; je me figure que tout cela est peut-être un plan arrêté dans l'intention de me corriger. Mais, en réfléchissant, il faut bien se rappeler cependant que, depuis près de cinq ans, tous les jours, il rompt davantage avec moi, que je ne suis plus rien pour lui, qu'il m'a ôté mes droits de mère, de maîtresse de maison, que, dans toutes circonstances, ma place est prise et donnée par lui... Est-ce un leurre qu'il me donnait tous ces temps ci que de me dire que, si je voulais supporter toutes les dures privations qui me sont imposées sans pousser une plainte, il me rendrait tout ce que je désire? Se figure-t-il vraiment qu'il le pourrait, s'il le voulait? Le désire-t-il? je le crois souvent. Le pourrait-il? j'en doute fort. Mlle D... lui mettrait le marché à la main; il n'oserait opter pour moi ; et, je le comprends, elle a des avantages réels comme institutrice. Il la croit bien supérieure encore à ce qu'elle est ; il me verrait soumise, il me croirait contente; il penserait que cela ne vaut pas la peine de changer, puisque le pli serait pris, et qu'au fond il n'est que trop certain qu'il a très mauvaise opinion de moi.

J'ai de très grands défauts : j'en souffre trop pour ne pas le savoir, mais je suis convaincue qu'il me croit des vices que je n'ai pas. Ce matin, en causant, Mme de Dolomieu, avant cette scène affreuse, a imaginé de me dire : « Votre mari a un très tendre et entier dévouement pour vous, n'est-ce pas ? » J'ai louvoyé ; je n'ai pu prendre sur moi de dire une chose que je ne pense pas, je le vois bien, puisque je n'ose plus m'en glorifier. Ah ! il ne m'aime plus ! mais, mon Dieu ! vous à qui j'ai dit : « Otez-moi, s'il le faut, son amour, cette joie unique de ma vie, cette vie de mon cœur, mais qu'il soit sauvé ! que » nous soyons un jour réunis avec nos enfants dans votre sein pour » prix de ce sacrifice. » Oh ! dites-moi, mon Dieu, qu'il m'aimera un jour, quand il le saura, qu'il ne maudira pas ma memoire, et que ma prière sera exaucée !

Il me paraît si singulier de le voir maintenant se livrer à ces violents accès de colère dont les miens n'ont jamais approché, que je ne puis m'empêcher de penser souvent que cette violence est une feinte, d'autant qu'ordinairement il ne vient briser qu'après réflexion. Dieu veuille que ce soit cela ! car, s'il tient assez à me corriger pour acheter ma guérison au prix des extravagances qu'il commet d'un air presque de sang-froid, alors, alors, oh ! il m'aime encore! Cependant quelles horribles expressions de mépris ! cela n'était pas de la colère feinte.

Oui, mais l'autre jour ne m'a-t-il pas dit, devant Berthe, en me jetant tout ce qu'il était venu briser en mon absence, qu'il en ferait autant chaque fois que je briserais quelque chose chez lui ? Calcul assez singulier, puisque je n'avais rien cassé dans l'intention de casser ; j'avais seulement voulu ouvrir violemment la porte de sa chambre au moment où il poussait le verrou. Depuis il m'a dit de sang-froid qu'il recommencerait chaque fois que cela m'arriverait : c'est donc un plan, un parti pris, un calcul fait d'avance ; comment le prendre alors pour l'effet d'une colère réelle? Aujourd'hui, cependant, je n'avais rien dit ni rien cassé ; franchement, c'est payer bien cher une marque silencieuse d'improbation. Je ne puis m'empêcher de croire qu'il en coûte à Théobald pour faire de semblables folies que de briser, comme un enfant mal élevé, ce qui m'appartient : c'est si peu dans son caractère. Il croit me punir beaucoup, et j'avoue que je souffre beaucoup de lui voir faire une action que je trouve ridicule, si elle n'est pas admirable par l'intention de me corriger; mais il ne sait pas à quel point les objets matériels me sont devenus indifférents depuis que j'ai perdu son affection et l'espoir de l'attirer chez moi, car je n'ai jamais tenu aux objets les plus précieux que dans l'idée d'en orner les lieux où il était. Il n'a pas une idée de l'amour que j'avais pour lui ; au fond du cœur, je sens très bien que, pour peu qu'il voulût revenir à moi, je l'aimerais autant, plus même peut-être ! Je souffre tant de mon isolement ! je serais si heureuse de le voir cesser ! Que la volonté de Dieu se fasse ! Je ne puis m'expliquer comment les choses s'arrangeront ; je ne saurais m'empêcher de penser qu'il vaudrait mieux une séparation : les choses s'enveniment ; je veux son bonheur : ainsi que la vie est arrangée, au lieu d'y contribuer, je l'ai détruit, et je souffre mille martyres. Si j'allais, sous prétexte des bains de mer, au Prétot, toute seule, il aurait le temps de voir si réellement il est plus heureux avec la vie qu'il s'est arrangée avec Mlle D. et les enfants sans m'avoir pour femme, ou s'il trouverait plus agréable de recommence ensemble une nouvelle vie. Trois mois pourraient suffire à cette expérience, et je me résignerai avec plus de facilité à vivre toujours seule là-bas qu'ici dans la position où je suis ; je sais que, d'après la manière dont les choses sont arrangées, mon absence serait un soulagement et non une privation.

« Souvenez-vous, très pieuse Vierge Marie, qu'on n'a jamais ouï dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, imploré » votre secours et demandé vos suffrages, ait été abandonné ; animée » d'une pareille confiance, ô vierge des vierges, je cours à vous et, gémissant sous le poids de mes péchés, je me prosterne à vos pieds ! » O mère du Verbe, ne méprisez pas mes prières, mais écoutez-les favorablement et daignez les exaucer. » (*Saint Bernard.*)

1er mai 1842.

Il est évident que Théobald me fait des avances très grandes pour lui : il m'a montré même de la véritable tendresse et un désir réel de changer notre manière de vivre. Mais veut-il vraiment, comme il me le dit, adopter, si je m'y prête (ce sont ses expressions), une vie tout à fait intime, et me rendre ma position naturelle comme femme et comme mère? Nous entendons-nous à cet égard ? Comprend-il très positivement que je ne puis être heureuse sans avoir sa confiance illimitée, ni me contenter, à moins de rentrer en possession de ma place de maîtresse de maison, et surtout de surveillance et de direction de mes enfants? Admettra-t-il jamais cela ? Osera-t-il jamais le signifier à Mlle D. ? J'en doute, car elle lui mettra le marché à la main : « Optez entre elle et moi » ; elle l'emportera. Mes défauts et les qualités de Mlle D., il les regarde à la fois avec le même verre grossissant ; je crains qu'il ne se fasse une complète illusion, qu'il ne s'imagine que, lorsque je serai adoucie, son affection, son rapprochement, ne me suffisent, et que j'abandonne de bonne grâce tous mes droits de femme et de mère ; mais il se trompe, car c'est pour moi un devoir positif et grave, autant que doux et désirable, de rentrer vis-à-vis de mes enfants dans mes droits. Dans cette circonstance, mes droits sont des devoirs, et des devoirs sacrés. Il a malheureusement les idées les plus fausses et les plus dangereuses sur les relations qu'il doit avoir avec les gouvernantes et sur leur position dans une maison. Il oublie que rien dans les relations, la position et la conduite d'une gouvernante, ne doit pouvoir donner lieu même à une fâcheuse interprétation ; il se fie trop à la pureté de ses intentions.

Les fautes consistent dans les mauvaises actions. Mais le scandale naît de l'apparence, car on ne peut juger que sur ce qu'on voit, et le scandale est un grand tort, surtout dans cette question si délicate d'un [illegible] mes enfants et leur société.

Mais, mon Dieu ! arrachez-moi, s'il le faut, tout ce qui est bonheur, l'affection de tous ceux que j'aime, et réunissez-nous un jour dans votre sein. Sauvez-nous, mon Dieu ! donnez-nous le bonheur éternel, et faites de nous ce que vous voudrez en cette vie. Mon Dieu ! c'est là, vous le savez, le fond de mon cœur ; je veux ce que vous voulez, mais donnez-moi la force et la résignation pour le supporter.

Le 6 mai 1842.

Je me sens bien découragée, et c'est un double regret, puisque je sais que c'est mal de se laisser-aller à l'abattement du désespoir. Le mot paraît fort; mais il faut être juste, qu'est-ce que le découragement, si ce n'est le triste résultat d'espérances souvent déçues qui finissent par s'éteindre ? J'ai eu de grands torts dans ma vie, en dehors de ceux que Théobald me reproche, de violences, d'aigreur, de jalousie et de défaut d'ordre. Jusqu'à présent je m'étais complètement aveuglée ; je croyais que là se bornaient mes torts. Mais Dieu est juste : il m'a punie par où j'ai péché. Hélas ! en aimant mon mari, je n'ai pas assez compris qu'en laissant prendre trop d'empire à ce sentiment si juste, je pouvais arriver à un excès condamnable. En me livrant à cette passion, je suis devenue égoïste; je n'ai songé qu'à satisfaire ce besoin de mon cœur. J'ai oublié qu'il est des devoirs qui conservent en toute position leurs droits sacrés. Souvent, longtemps, j'ai sacrifié ma conscience, mes devoirs religieux, mes enfants, au désir de ne pas quitter Théobald, de m'assurer à tout prix sa tendresse. Plus les sacrifices me coûtaient, plus j'en sentais l'importance, plus j'étais empressée à les faire; et maintenant il croit que je n'ai renoncé à une partie de mes droits, de mes devoirs vis-à-vis de mes enfants, que par insouciance, et il me les a retirés tout-à-fait ; et moi qui croyais m'assurer son retour parce que je sentais que je lui faisais le plus immense sacrifice, hélas ! je sentais bien autrefois que je remplissais mollement mes devoirs maternels, mais je ne pensais qu'à lui, et j'étais toujours grosse ou en couches; et maintenant je n'ai plus rien, ni mari, ni enfants, et cela est juste, mais bien dur de sa part. Oh ! grand Dieu, pardonnez-lui ; mais il a pensé que celle qui, par un intérêt personnel, avait renoncé à ses enfants, n'en était plus digne. Tu te trompes, tu te trompes cependant ; j'ai eu tort, mais je ne suis pas si coupable ; car, par tous ces sacrifices, j'espérais amener une réconciliation aussi utile et heureuse pour les enfants que pour moi, j'ai été coupable, mais une partie de ma faute vient d'une erreur ; j'ai mal interprété mon devoir. J'ai cru, entraînée par mon cœur, que tu devais non seulement passer avant tout, mais par dessus tout. Je confondais trop les enfants avec le père. Oh ! mon Dieu ! je t'aimais tant, et tu m'as repoussée, méprisée, rejetée en dehors de mes enfants ; tu m'as condamnée à leur mépris ; car, par la position dans laquelle tu m'établis vis-à-vis d'eux, ils ne peuvent se rien expliquer qu'en m'accusant d'immoralité ou de défaut d'affection pour eux. Si tu m'avais crue coupable, tu aurais compris qu'aux yeux de tous, et surtout à ceux de mes enfants et de celles qui les élèvent, il fallait à tout prix me faire respecter, cacher mes fautes. Avilie par l'adultère, tu m'aurais relevée, soutenue, tu m'aurais fait respecter ; j'aurais pu être aimée de mes enfants ; coupable de t'avoir trop aimé, je suis condamnée à l'isolement ; je n'aurai ni l'estime ni la tendresse de mes enfants

Pardonnez à Théobald, ô mon Dieu ! car il ne sait ce qu'il fait ; et sauvez-les !

9 mai 1842.

Les jours se succèdent, et, en s'écoulant, m'enlèvent, chaque jour, une de mes dernières lointaines espérances. Théobald est évidemment trop dominé pour que je puisse désormais rien attendre de sa justice; il voit tout maintenant à travers un faux jour. Je n'ai, hélas ! que trop de preuves réelles et certaines qu'il n'y a plus aucun reste de sentiments affectueux en son cœur pour moi ; mais j'avais certainement des droits à quelques égards, à son estime, à sa justice. Rien ne l'excuse de m'avoir ôté mes enfants, avilie, déshonorée; il m'a arraché tous les intérêts, toutes les occupations, tous les devoirs, tous les liens. Il semblerait qu'il prend à tâche de me pousser au mal. Je conçois qu'on lui répète que je ne suis plus assez jeune, que je suis trop laide, trop ridicule, trop ennuyeuse, pour se réconcilier avec moi, ou pour que je trouve les occasions de mal me conduire ; il se trompe : pour qui veut les chercher, elles ne manquent jamais. Cette sécurité sur mon compte ne vient certes pas de son estime pour moi, car, s'il en avait, pourquoi m'arracherait-il mes enfants pour les donner à une personne telle que Mlle D...? Certes, si la morale, les principes et les manières de celle-là lui inspirent plus de sécurité qu'il n'en a en moi, il faut qu'il ait une bien mauvaise opinion de moi. Oh ! je suis aussi malheureuse que possible : les mots ne peuvent exprimer tout ce que je souffre. Quoi ! non seulement je n'ai plus ni mari ni enfants, mais il faut encore que je les voie livrés à une personne comme Mlle D...? Vraiment il y a aberration de la part de Theobald à ne pas comprendre à quel point est immorale et indélicate la personne qui chasse la mère de ses élèves pour s'emparer du père, des enfants de la maison. Quelle triste influence s'exerce sur lui ! Comme il est changé, lui qui était si vrai : sans cesse je le surpends faisant mille mensonges ; lui qui était si pur, il passe sa vie dans les sociétés les plus mystérieuses, les plus subalternes ; ses manières si sévères, si dignes, sont devenues familières, de mauvais goût ; son langage, qui était gracieux et qui sentait si bien la bonne compagnie, ne donne que trop l'idée des personnes avec lesquelles il passe sa vie. Ses idées sont devenues futiles ; il devient cassant, ironique, irritable, dédaigneux, ennuyé, violent, sans regret de l'avoir été. Non-seulement il ne m'a jamais exprimé un regret de tout ce qu'il m'a cassé par fureur, ni rendu ce qu'il m'a dérobé dans le même moment, mais encore il trouve tout cela tout naturel ; il en plaisante, il en ricane. J'avoue que cela le fait baisser beaucoup dans mon opinion. Ne pas être vrai, ne pas tenir ses promesses, ne pas savoir reconnaître un tort, oh ! il faut être bien tombé ! Tu n'es plus toi, tu n'es plus celui que j'aimais. Quoi ! tu es aveugle, comme à ce point, que tu ne songes pas que, quoique tu ne m'aimes plus, tu as encore des devoirs vis-à-vis de moi ; que ces enfants, que j'ai passé les plus belles années de ma vie à mettre au monde sans un mot de plainte (tandis que tant de femmes en veulent à leur mari pour deux ou trois grossesses), j'ai, moi aussi, des droits sur eux, qu'en me privant de ta tendresse, tu devais au moins partager avec moi la leur ; te souvenir qu'isolée de toi tu devais au moins m'assurer des consolations, des distractions dans mes devoirs près de mes enfants, dans ton intérieur. Après avoir épuisé ma vie à renouveler ta race, à t'assurer les jouissances du cœur en t'entourant d'enfants, il faut que moi, leur pauvre mère, je sois repoussée comme un paria, méprisée par mes enfants, abandonnée par toi, foulée aux pieds par celle à qui tu donnes le prix de mon sang, les entrailles de mon cœur. Non, non, ce n'est pas là celui que j'aimais, mon Théobald pour qui j'avais tant de vénération, en qui j'avais tant de confiance, tu es entraîné, dominé, aveuglé ; non, tu n'es pas toi-même maintenant ; non, tu n'es pas dur à ce point de voir ma douleur, la destruction de mes facultés, de ma santé, depuis cinq ans,

songeant aux supplices que tu me fais endurer. Et mes enfants, mes pauvres enfants, à qui on apprendra à ne compter leur mère pour rien, que comme un fardeau méprisable! Oh! c'est affreux! Oh! oui, j'ai été bien coupable, en renonçant, dans l'espoir de te ramener, temporairement à mes saints devoirs de mère. Dieu m'a punie. Je me reproche tous les jours ma lâcheté de tolérer la position vraiment scandaleuse de Mlle D...; car on ne peut juger que sur les apparences en ce monde, et elles sont aussi scandaleuses que possible. Encore six mois, et si tout cela n'est pas entièrement changé, il faudra, sans plus tarder, que je me retire au Prétot. Une fois partie, Théobald, moins irrité, verra lui-même bien des choses qu'il ne regarde pas en ce moment, et qui lui paraîtront bien fâcheuses, et il les changera.

12 mai 1842.

Les jours s'écoulent, le temps se passe, la vie s'avance, et mes espérances s'évanouissent à chaque instant. Oh! mon Dieu! donnez-moi du courage, de la douceur, de la résignation pour supporter les douleurs que vous m'envoyez. A la suite d'un emportement, j'ai eu une longue explication avec Mlle D... J'en ai été beaucoup plus contente que je ne l'aurais supposé.

Je vois que ce n'est pas pour elle une condition *sine quâ non* de n'avoir affaire qu'à toi. Je vois même qu'elle resterait si tout rentrait dans l'ordre; cela m'a fait du bien. Je vois qu'elle n'a pas, comme je le croyais (et comme je le lui ai avoué franchement), l'horrible pensée de m'enlever mes enfants pour s'emparer entièrement d'eux. Elle m'a dit que tu lui avais dit et que tu répétais sans cesse aux enfants que ma santé me mettait hors d'état de m'en occuper. Oh! pourquoi ne m'as-tu pas dit toi-même que tu avais pris ce prétexte, qui empêchait les enfants de m'accuser et te donnait la possibilité d'un retour! Que de larmes, que de douleurs, que d'aigreurs, que d'emportements tu m'aurais épargnés! Mais quelle profonde aversion il faut que tu aies conçue pour moi pour continuer le genre de vie que nous menons! Tu es le maître de tout; tu es indépendant comme un célibataire; je n'ai plus aucune part dans ta vie; je ne vais plus chez toi, tu ne viens plus chez moi, nous ne sortons jamais ensemble; je ne te fais aucune question; je ne sais rien de ce qui te concerne, depuis bien des années. Je ne suis plus qu'une étrangère, dans la maison, près de toi, de nos enfants. Hélas! mon Dieu! tous ces sacrifices, cette pénible vie à laquelle tu me condamnes depuis tant d'années, que j'ai subie avec tant d'affection, tant de discrétion à ne pas m'éclaircir de rien de ce qui me touche, tout cela n'est rien pour toi. Oui, je ne crains pas de le dire, tu aurais trouvé peu de femmes qui eussent résisté à de si longues et si cruelles épreuves. Oh! tu es dur pour moi, mon cher Théobald; il y a des choses que je ne puis m'expliquer que par une profonde et insurmontable antipathie que tu as conçue pour moi. Sans cela, comment m'expliquer notre vie? Tu dis toi-même qu'elle est contre tes goûts, tes idées; tu te révoltes quand je te soupçonne d'en aimer d'autres. Comment donc m'expliquer que rien ne rentre dans l'ordre naturel, si ce n'est par ton aversion? Certes, une femme dévouée comme je l'ai toujours été à mes devoirs, t'aimant comme je t'ai toujours aimé, te fût-elle complétement indifférente, oh! tu es trop bon pour lui arracher ses enfants, pour la priver de la société, de l'intérêt de son mari. Oui, tu me détestes, tout me le prouve. Lorsque j'ai eu le Vaudreuil, j'en ai joui pour toi; ta première pensée, lorsque tu as eu Praslin, a été de me prier *de ne pas* m'y regarder comme chez moi. J'ai cru d'abord, comme tu me le disais, que c'était pour ta famille; mais voilà un an, et ta femme n'est qu'une étrangère à Praslin, et tu lui fais sentir tous les jours qu'elle ne doit pas non-seulement y commander, mais pas même s'y regarder comme chez elle. Ma vie s'use rapidement. Oh! un jour tu comprendras ce qu'a souffert celle qui t'aimait tant. Mon Dieu! pardonnez-lui, il ne sait pas tout le mal qui me fait. Hélas! pourquoi me plaindre? Ce que je souffre devrait me prouver que vous exaucerez ma prière; je vous ai si souvent, ô mon Dieu! demandé de me retirer même sa tendresse si cela était nécessaire pour assurer son salut! Oh oui! mon Dieu! tout ce que vous voudrez; mais sauvez-nous et réunissez-nous avec nos enfants dans votre sein.

1842. Praslin, ce 22 mai.

Tout est fini! nous sommes brouillés sans retour, sans ressources. Oh! il est plus que dur, il est cruel pour moi! Comment a-t-il pu en arriver à cet excès d'aversion pour moi, dont il connaissait l'amour si pur, si tendre, si dévoué? Quelles infâmes influences ont dû s'exercer sur son cœur autrefois si bon, si affectueux, si droit, si honnête? Il s'excuse en se disant à lui-même certainement, comme à moi, que mon caractère est devenu odieux, difficile. Mais à qui la faute? N'a-t-il pas froissé tous mes sentiments, tous mes principes? ne saisit-il pas toutes les occasions de me faire des choses pénibles et blessantes? Jamais un mot d'intérêt: il me sait malade par sa faute, par le chagrin qu'il me cause, par le traitement que j'ai suivi, par dévouement pour lui, l'année dernière; il me sait profondément malheureuse: tout cela lui est égal. Théobald, combien tu me punis de t'avoir préféré à tout! Hélas! mon Dieu! même sans m'aimer, ne pourrais-tu pas être meilleur pour la mère de tes enfants, pour celle qui n'avait jamais aimé que toi? Oh! oui, mon Dieu, je suis bien malheureuse! Au lieu d'avoir pitié de mes chagrins, de la maladie nerveuse que j'ai, il semble prendre à tâche de faire tout ce qui peut m'être douloureux en me blessant moi, dont toute la vie était suspendue à un de ses regards. Oui, je suis folle, folle furieuse par moments; mais c'est ta faute, Théobald, tu étais ma vie, mon bonheur, le but de tous mes vœux, de mes pensées, de mes actions! Oh! je t'aimais au delà de tout ce qu'on peut imaginer. Tu m'as abandonnée: ma vie est un supplice, une angoisse perpétuelle! Mets-toi à ma place; si ceux que tu me préfères te chassaient, te repoussaient, t'accablaient de mépris, cherchaient à te pousser à bout en foulant à leurs pieds toutes les joies de ta vie, toutes tes affections, que ferais-tu? Tu changerais peut-être de liens; mais si tu aimais bien, tu ne le pourrais: tu mourrais de douleur. La chambre que j'habite me tue de douloureux souvenirs.

La vue de ce perron par lequel je suis montée le jour de mon mariage, si pleine de joie, d'amour, d'espérances si confiantes, tout ce côté du château que j'ai habité lorsque tu m'aimais, que tu ne me quittais pas, tout cela me rend folle; je ne sais ce que je dis, ce que je fais: tu m'as si maltraitée depuis que tu es entré en possession de ton magnifique château! Ton premier mot a été de me dire de ne pas m'y croire chez moi. Il est vrai que tu me faisais de belles promesses d'avenir; mais comment les as-tu tenues? Il semble que, depuis que tu es duc de Praslin, et possesseur du château, je ne suis plus digne d'être ta femme. Depuis que tu ne veux plus avoir d'enfants, tu te crois dégagé de tous sentiments affectueux, de tous soins, de tous égards. Je n'étais donc qu'une machine? Mais moi j'avais mis tout mon cœur, toutes mes espérances, tout mon bonheur dans notre union; c'était l'histoire de ma vie. Je croyais que tous nos intérêts, nos pensées, notre vie seraient mis en commun. Oh! comme je t'aifection pour moi, si tu aimais la paix et l'union, pourquoi faire tout ce qu'il fallait pour exciter la jalousie de la personne qui en serait le moins susceptible? Mais, mon Dieu! comme les chagrins rendent superstitieux! j'en suis honteuse.

Dimanche matin, en me levant, le jour de ton arrivée, j'ai aperçu une énorme araignée: cela m'a effrayée. Je n'ai cessé de me désoler de tes manières pour moi, depuis ton retour; chaque jour elles deviennent plus froides, plus dédaigneuses.

Dans ce moment, en écrivant, je détourne les yeux, et je vois une petite araignée; mes larmes se sont arrêtées, et j'ai senti une émotion de joie, comme s'il me venait un motif d'espoir. Que l'esprit de l'homme est faible! et cependant c'est bien en vous seul, ô mon Dieu! que mon cœur a remis ses espérances. Mais ne serait-il pas possible que quelquefois vous envoyiez des signes sensibles de votre volonté? Oh! sauvez-le, et, s'il se peut, rendez-le moi, mon Dieu! Oh! faites qu'il daigne lire les quelques lignes que je lui envoie, et qu'elles touchent son cœur!

30 mai 1842.

Certainement il ne m'aime plus du tout. Jamais un moment d'intérêt ni de bienveillance. Ma santé, mes occupations, mes chagrins, mes distractions, rien ne lui importe. J'ai encore le droit de manger à table, de disposer d'un peu d'argent, de sortir seule, soit à pied, soit en voiture. Qu'ai-je besoin de plus à ses yeux? J'ai eu neuf enfants; ils vivent encore, et c'est comme si je n'en avais pas; je n'ai aucun droit sur eux; je ne puis me mêler de rien.

IV. — *Pièce trouvée dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin.*

Praslin, le 15 septembre 1842.

Vous êtes bien loin de vous douter, Théobald, j'en suis convaincue, de votre dureté vis-à-vis de moi et de ce qu'elle me fait souffrir. C'est une mort bien lente, mais bien douloureuse, je vous assure, que celle qu'amène le chagrin! O Théobald! combien je vous aimais! combien j'aimais nos enfants! Je n'ai plus rien en ce monde! De notre union il ne me reste plus que votre nom! Je vis seule, abandonnée, méprisée, et j'ai un mari et neuf enfants! Une autre, devant mes yeux, jouit de tous ces biens les plus chers! et vous voulez que je le trouve naturel? Eh bien! oui, je le dis avec vérité, de tous les supplices, le plus grand qu'on pût m'imposer est la vie que je mène. Mon Dieu! quel crime ne punirait-on pas par de semblables angoisses! Vous ne m'aimez plus! vous m'abandonnez! Quoique de toutes les peines ce soit la plus cuisante, pour moi qui n'ai jamais cessé de vous aimer avec tant d'ardeur, je le comprends; mais m'arracher mes enfants, donner, près d'eux et près de vous, ma place à une autre! Oh! non, vous n'en aviez pas le droit, Théobald!

V. — *Lettre sans date, trouvée dans le secrétaire du duc de Praslin, à Praslin.*

Ne crois pas, mon cher Théobald, que je ne sente pas mes torts, lorsque je me suis échappée à te dire trop violemment ce que j'éprouvais et ce qui me désole. Quelque juste et légitime que soit mon chagrin, je devrais ou le taire, ou t'exprimer avec plus de calme les inquiétudes vives et naturelles qu'il fait naître en moi pour nos enfants. Au point où en sont les choses, je t'assure qu'il vaudrait mieux nous séparer sans bruit, sans éclat, sans en parler à personne. Le temps arrange bien des choses, il finira par t'ouvrir les yeux sur la triste et déplorable influence que tu as laissé prendre sur toi, sur nos enfants et sur ta maison. Jusque-là, laisse-moi attendre en paix dans la solitude.

Depuis des années j'ai fait de vains efforts pour paraître calme et résignée à un état de choses que je crois fermement aussi pernicieux à nos filles aînées qu'il est pénible pour moi. J'ai longtemps cru à ton affection, et cette pensée me soutenait pour attendre en souffrant; maintenant toute illusion a cessé; je vois que je n'ai jamais su occuper dans ton cœur la place que j'ambitionnais et que je croyais y avoir. Tu as été longtemps si parfaitement bon pour moi, que j'ai cru que tu m'aimais comme je t'aimais, et qu'un jour tu me reviendrais. Cette illusion est détruite. Puisque je n'ai pas su gagner ton affection autrefois, je ne le puis plus espérer maintenant que tant de chagrins m'ont, je le sais bien, aigri le caractère. Mon cœur est toujours le même, tout à toi et en toi et nos enfants. Tu as annulé ma vie, tu me contrains à n'être que spectateur, lorsque je devrais être le second chef de la famille. Je vois sous mes yeux mille choses qui froissent et mes principes et mes affections. Je suis visiblement à charge à toi et à une partie de mes enfants, extérieurement du moins, car tu es bien loin de connaître le fond de leur pensée. Enfin ma vie, tu l'as rendue inutile ici, tu me fais sentir que je suis de trop et seulement soufferte.

Je sais que je ne puis rien pour changer quoi ce soit dans tes déterminations; je ne te demande donc que de faire nos arrangements pour qu'au moins je ne sois pas contrainte à assister à des choses que je ne saurais m'empêcher de blâmer dans le fond de mon cœur.

Tu m'as prouvé de toutes les manières que tu n'avais ni estime ni amitié pour moi, que tu désirais que mes enfants partageassent tes sentiments. Je ne demande rien que de te laisser jouir en paix de la vie que tu t'es arrangée, sans en être le spectateur forcé. Je souffre trop ici, privée de tout dans le lieu que j'aimais, au milieu de ceux que je chéris, et qu'une intrigante m'arrache.

Je ne saurais comprendre pourquoi ma triste vie doit servir d'assaisonnement à tes plaisirs. Fais ce que tu veux, mais, par grâce, ne me force pas à en être le témoin.

Si des eaux sont ordonnées à Aline, accorde-moi ta confiance pour l'y conduire. Ah! si tu me permettais de consacrer ma vie à ceux de mes enfants qui te procurent le moins de joie, à ceux que la nature a le moins bien traités, ce serait beaucoup pour moi.

Si tu savais combien tu me fais souffrir! Je ne te demande que la grâce de m'éloigner dans la solitude, et, depuis un an, tu n'as pas eu le temps d'y penser! Tu ris de mes souffrances, et moi je te le dis devant Dieu, il n'y a pas de plus cruelles tortures que la vie que je mène en attendant. Tu me contraindras à fuir; ne vaudrait-il pas mieux s'arranger sans se brouiller? Certes, rien ne me froissera plus dans ce que tu décideras que ce que je vois ici. Ah! que de fois je t'ai vu te laisser tromper et fasciner par des intrigantes!

VI.—*Extrait d'une lettre sans date, trouvée dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin, à Paris.*

.... Je te propose un arrangement, réfléchis. Je me ferai ordonner, si tu veux, les bains de mer, j'irai seule à Carteret. J'y prolongerai mon séjour trois mois; si la vie que tu t'es arrangée avec nos enfants et Mlle D. te convient pour toujours, sans avoir la charge d'une femme qui veut être la compagne de son mari et la mère de ses enfants; si enfin il t'arrange d'être veuf, tu me le diras franchement; je resterai là-bas; si, au contraire, au bout de trois mois, tu te rappelles que tu as une

[illegible] sans un vague espoir qui me fait toujours penser qu'il est impossible que vos yeux ne s'ouvrent pas enfin sur le tort que vous faites à nos filles en leur donnant une si mauvaise opinion de leur mère et une si fâcheuse éducation avec des exemples si dangereux, des principes si faux; sans ce vague espoir, je ne pourrais rester un instant de plus sous votre toit. A mon âge, n'avoir pas un chez moi comme toutes les femmes, pas un intérieur avec un mari et des enfants! Théobald, vous ne pouvez pas vous imaginer ce que votre mépris et votre dureté me font souffrir! Donner ma place près de vous, près de mes enfants, sous mes yeux, à une autre, tandis que vous n'avez pas assez de verroux pour vous garer de moi! Quoi! vous ne voyez pas quelles injures vous me faites, quelles humiliations je subis devant mes enfants et vos domestiques?

Je vous avoue que cette vie ne m'est pas supportable; si vous tenez à continuer, consentez enfin à ce que je me retire, je ne puis pas l'endurer. En continuant à vivre ainsi, nous nous aigrirons davantage; à quoi bon? Je vous le répète, mon ami, si vous voulez continuer ainsi, je ne puis ni ne dois rester. Ma présence est inutile, puisque je ne puis empêcher ce que je blâme, et je souffre inutilement.

VIII. *Lettre sans date, trouvée dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin.*

Je ne saurais comprendre quelles sont tes vues pour l'avenir de nos enfants, ni quelle est la nature de tes sentiments à mon égard. Tu ne veux, sous aucun prétexte, ni lire mes lettres, ni m'accorder un entretien sérieux, ni explication d'aucun genre. Si c'est la crainte d'une explication sur ta conduite particulière, tu as bien tort de craindre que j'aborde ce sujet; j'ai longtemps attendu, espéré ce moment presque autant que je le désirais; maintenant c'est une illusion complétement détruite; tu m'as trop clairement prouvé que tu ne m'aimais plus et que tous rapports devaient cesser entre nous, pour que je sois assez absurde pour attendre de toi aucune marque d'affection. Je ne demande donc de toi, je te le jure, que ce qu'on ne refuse à aucune femme, à moins qu'elle ne soit un monstre de corruption: c'est la possibilité d'accomplir mes devoirs auprès de mes enfants et la consolation que je pourrais trouver près d'eux seulement, et dans les soins que je leur rendrais, dans leur tendresse, pour adoucir les amers regrets qui me déchirent le cœur, d'avoir perdu ton affection. J'aurais donné tout mon sang pour regagner ta tendresse, pour en jouir encore quelques instants et mourir; mais j'ai été lâche, égoïste, coupable, j'en conviens, en t'abandonnant toute ma part de droits sur nos enfants, me figurant que ce sacrifice, plus immense que celui de ma vie cent fois, te toucherait, que tu me reviendrais et que tu m'en redonnerais une seconde fois.

Mais j'en atteste le ciel, je n'eusse fait une semblable concession pour aucun motif, si je n'eusse été convaincue que tu les mettrais dans des mains respectables, et cela seulement pour leur instruction; jamais, jamais, je n'aurais consenti de bonne volonté à être privée de tous rapports avec mes enfants, à ne plus m'occuper de leur santé, de leurs soins matériels. Mais cela n'est pas; jamais je n'ai été assez dénaturée, assez infâme pour renoncer à soigner mes enfants, à vivre avec eux, à exercer une influence morale sur eux. . . . . . .

Tu ne me trouves pas assez bonne compagnie pour mes enfants; que penseront bientôt mes enfants de la conduite de la mère dont on les sépare? Ne sens-tu donc pas à quel point tu me flétris à leurs yeux? Ah! tu n'en as pas le droit. Si j'avais été coupable, tu croirais de ton devoir de m'assurer la considération de mes enfants; et tu me perds! . . . .

XI. — *Lettre sans date, trouvée à Praslin.*

Lorsque je suis arrivée ici, j'espérais avoir quelques instants de distraction et de trêve; mais l'illusion n'a pas duré longtemps. le marche-pied de la voiture n'était pas achevé de baisser, que j'avais lu dans votre air glacial, dédaigneux et mécontent, dans l'expression contrainte des regards de mes enfants, dans les petits yeux verts qui apparaissaient derrière votre épaule, que j'allais être soumise à tous les traitements les plus humiliants, à la vie la plus pénible, à supporter le spectacle des choses les plus inconvenantes, pour ne pas me servir du mot propre. Croyez-le bien, Théobald, si je lutte encore, c'est parce que je suis fermement consciencieuse; qu'il est de mon devoir de ne pas renoncer, pour obtenir une paix et une tranquillité factices, de ne pas donner par mon silence une apparence de consentement tacite à un état de choses qui regarde mes enfants et que je désapprouve vivement, parce que je le crois fermement détestable, fâcheux pour le présent, pernicieux, dangereux dans l'avenir. Tu as beau faire, beau me détester, je suis leur mère, à ces enfants.

Je sais fort bien que tu es le maître: tu peux tout sur moi; mais il est une chose dans laquelle les droits d'une femme sont presque égaux à ceux d'un mari; tu l'oublies entièrement. Ne sais-tu donc pas que les lois, si je les invoquais, décideraient en ma faveur? Tu sais que je ne le ferai jamais; mais est-ce une raison pour en abuser? Tu te crois obligé à céder en toutes choses, afin de conserver Mlle D. à tout prix. Tu la crois irremplaçable près de toi, près de mes enfants; toi qui crois si simple, si facile de remplacer une mère, pourquoi crois-tu donc si prodigieusement impossible de remplacer une gouvernante? Si tu l'avais voulu, elle aurait pu être une bonne gouvernante; mais tu as dénaturé ses fonctions, sa position, et tel brille au second rang qui s'éclipse au premier. Comment la tête ne lui tournerait-elle pas, celle à laquelle ta conduite dit tous les jours plus clairement encore que les paroles: « J'ai une femme, mais je préfère votre société, vos soins;
» mes enfants ont une mère, mais vous que je connais à peine, qui êtes
» plus jeune, j'ai plus de confiance en vos principes, votre expérience,
» vos soins, votre dévouement, vos manières, votre jugement, votre
» tendresse pour leur tenir lieu de tout; prenez la place, commandez,
» ordonnez, celle qui doit être la mère de mes enfants doit être sou-
» veraine chez moi. » Théobald, cela est logique, mais tu pars d'un point faux et dangereux. Toi-même, tu n'a pas le droit de me condamner à cette ignominieuse mort civile; tu ne le peux qu'en me faisant soupçonner d'une conduite et de vices infâmes, et par mes enfants encore! Oh! je suis bien punie de t'avoir tant aimé, préféré même à eux; mais n'étais-je pas déjà assez punie d'avoir perdu sans retour, sans espoir, le seul vrai bonheur pour moi, ton affection. . . . .
. . . .

XVI.— *Lettre de Mme la duchesse de Praslin à Mlle Deluzy, lorsque celle-ci était à Turin auprès de la fille aînée de Mme la duchesse de Praslin.*

Praslin, 25 août 1840.

Je ne veux pas différer un moment, Mademoiselle, à vous remercier de votre aimable lettre, qui m'a fait un vif plaisir, et que, loin de trouver longue, j'aurais voulue plus du double. Je l'ai eue ce soir, et en vérité, je ne vous cacherai point qu'il était temps que les lettres

que vous ne trouviez pas de changement dans ses manières ; il y en a cependant un bien remarquable dans ses lettres, à la fois si soignées maintenant et si expansives. Je vous remercie mille fois des détails que vous me donnez.

Je compte bien sur votre obligeance pour continuer à me donner quelques directions et renseignements. Mes petites se faisaient une fête de la distribution des prix chez les sœurs, et moi de les y conduire ; mais il faut y renoncer. Le curé de Crisenoy me l'a fort conseillé ; il y a une espèce d'épidémie à Maincy, et la mortalité sur les enfants et les vieillards est très considérable, tandis qu'à Moisenay, c'est sur les femmes qu'elle sévit. Nous vivons complètement enfermés à Praslin, mais non renfermés, je vous assure. Quand il fait beau, le moins que nous passons dans le parc, c'est quatre heures. Nous faisons très bon ménage dans notre solitude, mes chères petites et moi.

Voici une lettre dont je suis honteuse et que certainement je ne relirai pas, car je sens que je n'aurais ni le courage de l'envoyer ni de la recommencer à l'heure qu'il est, et demain avec l'arrivée de Breteuil, après demain avec celle de Praslin, je n'aurais pas une minute pour vous remercier et vous prier de continuer à être assez bonne pour m'écrire bien des détails, et soyez sûre que ce que vous trouverez trop ne sera pas assez pour moi. Le conseil-général est le 14 : je pense bien que M. de Praslin le brûlera ; à sa place, je n'y manquerais pas. Vous dites que Louise et Berthe parlent de moi souvent avec Isabelle ; c'est peut-être pour me faire plaisir que vous me l'écrivez ; en tous cas, vous avez complètement réussi, car j'en ai pleuré de joie. Encore une fois, ma chère mademoiselle, mille fois merci du fond du cœur de votre lettre, qui, j'espère bien, ne sera pas la dernière !

SÉBASTIANI-PRASLIN.

XVII. — ***Autre lettre de Mme la duchesse de Praslin à Mlle de Luzzi-Desportes, paraissant écrite le 1er janvier 1847, trouvée au domicile de Mlle de Luzzi.***

S'il est défendu de se coucher sans être réconcilié avec son prochain, il me semble qu'une nouvelle année doit avoir plus forte raison pour mettre fin à tous les dissentiments et oublier tous les griefs. C'est donc de bon cœur que je vous tends la main, Mademoiselle, et vous demande d'oublier, pour bien vivre désormais ensemble, tous les moments pénibles que j'ai pu vous occasionner, et vous promets aussi de passer une éponge sur les motifs qui, en me blessant, m'y avaient excitée. Chacun a ses torts en ce monde, et je suis bien tentée de croire que c'est trop heureux : cela doit rendre plus indulgent mutuellement et faciliter les réconciliations. Je suis bien convaincue de votre attachement sincère et tendre pour mes enfants, et, croyez-moi, personne n'est plus que moi disposée à la reconnaissance et à l'affection pour les personnes qui se consacrent à eux, si je ne suis pas blessée au cœur par la pensée qu'on les détache de moi ; vous le savez, c'est l'habitude qui attache, et surtout les enfants : en ne voyant pas leur mère, elle perd sa place dans leur cœur [illegible] leur vie ; ils finissent [illegible] son affection, bien heureux si plus tard leur estime et leur confiance n'en sont pas ébranlées. Certes ce n'est pas là votre but, car vous devez sentir qu'il serait un jour aussi pernicieux pour les enfants qu'il est douloureux pour la mère de détruire les liens les plus sacrés. De picoteries en picoteries on arrive à faire des choses qui sont en commençant bien loin de la pensée. Si, au lieu de s'exciter sur les défauts que l'on se reconnaît mutuellement, on les ménageait réciproquement, je crois que chacun en ce monde ferait un bon marché. Il ne s'agit que d'être bon cocher et de faire le tour des tas de pierres, au lieu de passer dessus ; pour ma part, je confesse que j'accroche souvent. J'avais depuis longtemps formé le projet de vous écrire pour tout renouveler avec l'année ; c'est donc avec un double plaisir que j'ai reçu votre charmant ouvrage ce soir, puisqu'il m'a donné la preuve que vous étiez aussi disposée à mettre fin à un état de choses qui, j'en ai la conviction, ne peut être que fâcheux pour les enfants, vous mettre vous-même dans une position souvent fausse et désagréable, et moi, me place dans une position bien cruelle pour moi, qui vis si isolée depuis quelque temps de mes affections les plus chères, au milieu desquelles j'étais si heureuse ! J'envisageais avec tant d'ardeur le moment où mes filles seraient grandes, et, je l'avoue, je souffre bien de les voir ce qu'elles sont pour moi. Mais en voici bien long pour dire qu'il faut que nous tâchions de perdre un faux pli pour en prendre un autre, et vous prier de recevoir et porter ce gage d'une nouvelle alliance à laquelle j'espère que vous consentirez.

XIX. — ***Autre lettre trouvée dans le secrétaire du duc de Praslin, à Praslin.***

Paris, le 15 juin 1847.

Mon cher Théobald,

J'ai attendu jusqu'à ce moment le résultat des promesses que vous m'aviez renouvelées, à mon retour d'Italie, de changer l'organisation de notre intérieur ; vous semblez l'avoir oublié, et je me vois obligée de vous dire que je ne pense pas devoir retourner à Praslin sans y rentrer pour exercer mes droits et remplir mes devoirs de mère et de maîtresse de maison dans toute leur étendue. Le régime des gouvernantes nous a toujours fort mal réussi ; il est temps, dans l'intérêt de nos enfants et de la dignité de notre intérieur, d'y renoncer. Tant que mes filles ne seront pas mariées, j'habiterai partout au milieu d'elles, j'assisterai à toutes leurs occupations, je les accompagnerai partout. Tous mes plans sont faits, et, lorsque vous y aurez réfléchi, vous trouverez certainement autant de motifs de confiance pour l'éducation de nos filles dans les soins d'une mère que dans ceux d'une gouvernante. Des maîtres suppléeront aussi facilement à Praslin qu'à Paris aux leçons d'une gouvernante qui, d'ailleurs, a toujours eu recours à leur aide. J'ai tout prévu ; tout s'arrangera facilement.

Mon père, je le sais, a fait offrir à Mlle D... une pension honorable et viagère. En se rendant avec ce moyen en Angleterre, ses talents et des protections lui procureront une position convenable plus facilement qu'à Paris.

Vous vous inquiéteriez à tort du chagrin qu'éprouveront nos filles ; il sera beaucoup plus court et beaucoup moins profond que vous ne vous le figurez : j'ai des raisons certaines de n'en pas douter. Depuis longtemps vous vous êtes exprimé sur le compte de Mlle D... de manière à ne pas laisser douter que vous aviez les yeux ouverts sur une grande partie au moins de ses graves inconvénients. Ce qui peut assurer le mieux d'une manière honorable sa retraite, c'est une pension de mon père, garantie par moi, et son voyage en Angleterre, qui expliquera d'une manière favorable un brusque départ.

Par délicatesse, j'ai d'abord cherché un appui dans votre famille pour vous ouvrir les yeux ; après en avoir attendu en vain des années le résultat, je dois enfin me soumettre au désir bien légitime de mon [illegible] vaillera pas à éloigner des enfants de leur mère et à régner par la division.

Ce n'est pas sans de mûres réflexions, ni sans l'assurance que je suivais l'avis de mon père, que je me suis décidée à prendre une résolution aussi sérieuse. Ce serait avec l'assentiment, j'en suis certaine, de mon oncle de Coigny, qui est pour moi le représentant de ma mère, si je n'avais pas évité jusqu'à présent de l'entretenir de si tristes détails. Mes vœux sont que tout s'arrange entre mon père, vous et moi, sans y faire intervenir d'autres conseillers.

Vous m'avez souvent exprimé, mon cher Théobald, le désir de voir les choses prendre une autre face, parce que vous sentiez bien les inconvénients de notre intérieur ; mais vous reculiez toujours. Maintenant je compte sur votre concours, comme dans tout ce qui touche au bonheur de nos enfants.

FANNY SÉBASTIANI-PRASLIN.

XX. — ***Lettre de Mme la duchesse de Praslin à Mlle de Luzzi, dont une copie a été trouvée, le 20 août 1847, dans le secrétaire du duc de Praslin, à Paris.***

19 juin 1847.

Mademoiselle,

Je regrette vivement que vous soyez souffrante, et que, dans cet état, vous ayez pris la fatigue de m'écrire pour une chose que vos soins pour mes enfants ont rendue si naturelle. Si des circonstances graves pour leurs intérêts ont précipité un événement que je regardais, il y a peu de jours encore, comme devant être assez éloigné, ne doutez pas que je n'en cherche qu'avec plus de zèle à saisir toutes les occasions de vous être utile, et que je serais heureuse que vous m'en indiquiez les moyens. J'ai entendu dire que vous vouliez aller voir lady Hislop ; dans ce cas, je vous offrirais une lettre pour lady Tancarville, qui s'efforcera, j'en suis certaine, à seconder vivement lady Hislop dans toutes ses démarches pour faire réussir vos projets. S'il vous était agréable d'avoir aussi des lettres pour Mme de Flahaut et miss Elphinston, disposez entièrement de moi.

Je me suis rappelée que vous m'aviez demandé de vous prêter un livre en arrivant à Praslin ; j'espère que vous ne me refuserez pas d'accepter ce petit souvenir, que j'aurai grand plaisir à vous offrir.

Je tiens à répéter, mademoiselle, que je saisirai avec empressement toutes les occasions qui se présenteront, et celles que vous voudrez bien m'offrir, de vous être utile en toutes circonstances.

Signé PRASLIN.

XXI. — ***Pièces trouvées dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin, à Paris.***

MES IMPRESSIONS DE VENDREDI 17 JUIN 1847.

17 juin 1847.

J'ai besoin de me répéter à toutes heures que j'ai accompli un devoir sacré vis-à-vis de mes filles en consentant enfin à joindre mes efforts à ceux de mon père [illegible] coûté. Je hais l'éclat ; mais enfin tout le disait, et ma conscience aussi, que c'était mon devoir. Mon Dieu ! quel sera l'avenir ? Comme il est irrité ! On dirait en vérité qu'il n'est pas le coupable. Peut-on s'aveugler à ce point ! Mon Dieu ! ne lui ouvrirez-vous donc pas les yeux ! Je ne puis m'expliquer qu'on arrive à s'endurcir à ce point sur l'immoralité. Il dit qu'il aime ses enfants, qu'il consacre son temps à leur éducation ; il n'a pas assez de confiance en moi, leur mère, et il fait ses maîtresses de leurs gouvernantes. Il y a là une suspension de tout sens moral qui me confond. Tous ses instincts étaient bons cependant ; mais il était de caractère faible et paresseux d'esprit : la matière l'a emporté ; elle éteint, elle engourdit tout chez lui. Quelle vie que la sienne ! Négligeant tous les intérêts de ses enfants, foulant aux pieds la morale, toutes les convenances, se lassant bien vite de ses goûts, tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre, et n'ayant cependant pas l'énergie de secouer leurs jougs. Chacune le tiraille, le fait agir, en tire autant après que pendant la liaison. Mon Dieu ! si vous ne daignez pas jeter un regard de miséricorde sur lui, son avenir est affreux : il s'enfoncera de jour en jour davantage dans ce bourbier, il y consumera sa santé, son intelligence, sa fortune. Et l'on veut élever ses enfants, ses filles, lorsqu'on mène une semblable vie ! Quelle est cette illusion aussi complète que son aveuglement ?

Il était las de cette femme depuis longtemps, mais il en a peur ; c'est pour cela qu'il ne la renvoyait pas ; c'est évident. Maintenant qu'on vient à son secours, son amour-propre se révolte ; c'est là son seul regret en ce moment, et en lui montrant de la douleur qu'il ne sent pas, il espère la calmer. Comme il était pressé hier d'aller à Praslin et de couper court de suite ! Oui, comme on me l'a dit, je lui ai rendu à lui aussi un réel service ; mais pour moi, jamais il ne me pardonnera ; il se vengera sur moi, jour par jour, heure par heure, minute par minute, de lui avoir rendu ce service, d'avoir eu raison quand il avait tort. L'abîme se creusera tous les jours plus profond entre nous ; plus il réfléchira, plus il se sentira coupable, plus il m'en voudra, plus il appesantira sa vengeance sur moi. L'avenir m'effraie ; je tremble en y songeant ; je me sens bien faible. Mon Dieu, venez à mon aide ; donnez-moi la force de supporter ces nouvelles épreuves comme vous le voudrez et de manière à attirer le plus de grâces possible sur mes enfants, sur lui, le malheureux ! Ah ! il me fait une cruelle vie, mais je ne voudrais pas changer sa position avec la mienne. Comme il est changé ! toujours triste, morose, mécontent de tout le monde, en méfiance contre chacun, s'irritant de toutes choses ! On voit que le remords réside là. Moi qui l'ai tant aimé, j'ai peine à le reconnaître ; il me semble que ce n'est plus le même homme. Voilà le fruit de l'absence de principes religieux, d'idées morales ; voilà le fruit du désœuvrement, de la paresse. Il valait mieux que cela ; il y avait le germe de bonnes choses en lui ; mais lorsque, dès l'enfance, on ne vous a pas inspiré une vue large et grande des choses, l'enthousiasme des grandes choses, la vie se passe à végéter jusqu'à ce que les facultés énervées déclinent et soient supplantées par la matière. Il souffre, on le voit ; il sent sa position ; car tout me prouve qu'il peut l'éviter pour nos fils. Mais est-il en état d'élever des filles, il ne faut approcher qu'avec une auréole de pureté et de pudeur ? Les pauvres enfants, on les séquestrait afin que leur ignorance des usages et des convenances ne leur fît pas apprécier les mauvais exemples qu'elles avaient sous les yeux. Il m'en veut et m'en voudra jusqu'à ma mort, et cependant, je le connais ; je suis sûre qu'il se dit qu'il eût fait comme moi, seulement plus tôt. Quels peuvent être ses projets pour notre avenir ? De combien de chagrins non articulés il m'a menacée ! Il me disait que j'avais gâté toute ma vie par cet acte. Eh ! mon Dieu, franchement, il n'y avait [illegible]. Je crois, en vérité, qu'il croyait par moment que j'aurais dû me trouver heureuse ! Que veut-il dire aussi avec ses mystérieuses [illegible] sur ce qu'il prétend savoir sur mon compte ? Il faut [illegible] d'infâmes calomnies sur mon compte.

[illegible] entourent, que votre main les guide, que votre lumière pénètre leurs esprits et leurs cœurs ! mettez dans leurs bouches les paroles qui en doivent sortir ; mettez dans leurs cœurs les sentiments qui doivent les diriger ; agissez en elles, pour elles, ô mon Dieu !

Vous m'avez ôté mes enfants, mais vous les protégerez, vous serez leur mère et vous les guiderez dans la voie droite qui mène à vous ; vous serez leur père, et vous éclairerez leur intelligence ; vous serez leur mère, et vous les consolerez au jour de l'affliction ; vous serez leur père, et vous les fortifierez au jour de l'adversité : car le plus faible est le plus fort quand vous êtes avec lui.

Mais leur père, mon Dieu, ne l'abandonnez pas ; faites entrer la lumière dans son esprit, le repentir dans son âme, et alors, mon Dieu, ouvrez les bras à son repentir, fortifiez-le, soutenez-le pour qu'il ne retombe pas. Hélas ! mon Dieu, il est aveugle et ne sait ce qu'il fait. Mon Dieu, vous exaucerez ma prière, car j'ai mis ma confiance en vous ; vous me soutiendrez, car je suis faible, et sans vous je succomberais. Vous le savez, mon Dieu, il n'entre pas de vengeance ni d'animosité dans mon cœur, et c'est avec ferveur que je vous ai demandé et que je vous demande le salut et le retour à de meilleurs sentiments de ceux qui m'ont fait tant de peine. Vous le savez, si j'ai pris un parti qui paraît dur à mes enfants, à leur père, c'est parce que j'ai vu que c'était mon devoir. Ah ! j'aurais voulu, en la renvoyant d'une main à cause de mes enfants, lui tendre l'autre pour moi, et lui dire que je lui pardonne et ne lui en veux pas. Ah ! qu'elle revienne à de meilleurs sentiments !

Merci, mon Dieu ! d'avoir éteint en moi le sentiment de rancune au milieu de mes chagrins ! c'est une grande consolation ; conservez-la moi, mon Dieu, et soutenez-moi dans les nouvelles épreuves qui m'effraient tant. Mais vous serez-là, mon Dieu : ne m'abandonnez pas, agissez en moi.

Merci, mon Dieu, d'avoir mis en moi la confiance en vous ! laissez-moi ce bien si précieux. Que deviendrais-je si vous m'abandonniez ?

XXII. — ***Pièce trouvée, cachetée, à Paris, dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin, sous une enveloppe portant pour suscription : Mes impressions.***

13 juillet 1847.

Il y a longtemps que je n'ai écrit, et cependant rien n'est changé depuis. Elle doit partir, dit-on, lorsque nous irons à Praslin, et, en attendant, son empire s'exerce toujours plus absolu. Père et enfants, elle tient tout en charte privée ; je comprends assez son jeu, si elle a décidément toute honte bu, mais lui, je ne comprends pas sa conduite. Il crie à la calomnie, mais il convient que les apparences étaient mauvaises, et ces apparences, tous les jours il les rend plus fâcheuses, il donne plus de matière à toutes les interprétations scandaleuses. Il prétend qu'on calomnie ses relations, et il affiche publiquement rupture entre lui et mon père à cause d'elle ; il rompt avec nous, et il ne la quitte pas. Il n'y a pas de caractère d'homme plus énigmatique : est-ce excès de corruption, est-ce excès de faiblesse [illegible] de faiblesse, est-il possible que cela puisse aller jusqu'à fouler aux pieds à ce point les intérêts de ses enfants ? Comment ! il aurait donc si peur de cette femme, qu'il n'ose pas, tant qu'elle est dans la maison, rendre des enfants à leur mère, avoir des égards pour sa femme ! Qui lui a donné cet empire sur lui ? cela n'est pas naturel ; il faut qu'elle ait un moyen de lui en imposer par des menaces. Pauvre homme, je le plains réellement : quelle vie il mène, quel avenir il se prépare ! S'il se laisse ainsi dominer et tirailler par des intrigantes, à quarante-deux ans, que sera-ce en vieillissant ?

Comme je l'aimais, cependant ! il faut qu'il soit bien changé par toutes ces mauvaises espèces ; car en voyant ce qu'il est maintenant, je ne puis me rendre compte de ce qui m'avait inspiré cet amour si passionné. Ce n'est plus le même homme : comme il s'est éteint l'esprit rétrécit le cœur ! comme il est devenu soucieux, ennuyé, irritable ! Rien ne l'anime, rien ne l'intéresse, rien ne l'exalte ; tous les sentiments généreux, passionnés, enthousiastes n'ont pas l'air de vibrer dans son cœur, dans son esprit. Position, fortune, il avait tout ce qui pouvait lui donner une existence utile, brillante, heureuse, honorable. Tout est galvanisé : il ne s'intéresse à rien, ni pour son pays, ni pour ses enfants ; il tient compagnie à des gouvernantes ; il est leur cavalier servant jusqu'à ce qu'il devienne leur esclave. En vérité, je crois qu'il ne tenait plus à garder Mlle D. (qu'il n'aime plus depuis dix-huit mois ou deux ans) que parce qu'il a peur qu'elle ne lui rende la vie trop dure, une fois hors d'ici. Mon Dieu ! quelle existence ! Ce qu'il y a de curieux, c'est que je suis sûre qu'il croit fermement que c'est par amour et par jalousie de lui que je voulais le départ de Mlle D. Il ne veut pas comprendre que mon mobile est et sera toujours maintenant mes enfants. Il croit que c'est du dépit amoureux que j'ai, et cela le flatte : c'est singulier ; mais je ne doute pas que, s'il n'avait pas cru mon amour inextinguible, il aurait agi avec plus de ménagements, il eût été moins indigne pour moi. Quelle illusion ! quel excès d'amour-propre ! Il est peut-être possible de conserver de l'amour au fond du cœur pour un homme qui vous traite comme il m'a traitée, si d'un autre côté cet homme excite notre admiration, s'élève à vos yeux par de grandes actions, par de grandes œuvres ; mais un homme terre à terre, un homme ordinaire, mais on ne l'aime que s'il est bon, s'il est juste, s'il est consciencieux, s'il vous rend la vie douce. Il n'est pas nécessaire de faire de grandes choses, mais il faut savoir les sentir, les admirer, s'y intéresser. Je ne puis dire à quel point cet esprit de dénigrement et d'ennui de toutes choses, cette impossibilité de prendre à rien vivement, m'a totalement découragée de lui. Je le croyais si différent ; oh ! il devait l'être ; je n'aurais pu l'aimer s'il avait toujours été ce qu'il est. Certainement il y avait de l'étoffe dans son cœur, dans son intelligence ; mais le défaut de principes fermes, de morale et de religion, et sa paresse d'esprit ont laissé prendre le dessus aux passions matérielles ; et, avec tout cela, vouloir élever ses filles ! Comme il s'est laissé isoler ! il n'a pas un ami sérieux, réel ; il n'a de liaison que celles que les plaisirs font naître, et qui deviennent des chaînes à cause de sa faiblesse lorsqu'il voudrait s'en détacher. Cet affreux ! il traîne comme des boulets après lui l'exigence des femmes avec lesquelles il a eu des rapports.

Comme les hommes sont bizarres cependant ! il m'a toujours sacrifiée, opprimée, blessée, humiliée, maltraitée, abandonnée pour des personnes qu'il n'aimait pas. Moi, je n'ai aimé que lui, et avec une passion inouïe, une ardeur qui m'étonne, et maintenant je ne sais, mais peut-être au fond de son cœur me préfère-t-il à ces femmes qu'il méprise et qu'il craint ; et moi, moi, je suis bien désenchantée de lui. Il sera toujours mal pour moi maintenant ; il sent trop bien l'étendue de ses torts ; il est rancuneux, et ne saurait comprendre que je puisse pardonner et oublier. Mon mérite ne serait pas si grand qu'il le croit, je ne puis être jalouse que lorsque j'aime, et puis je pardonne facilement, et depuis que mes sentiments sont changés, je ne lui en veux

pauvre mère à qui vous avez donné la force de lutter pour ses enfants. Seigneur, secourez-moi !

Bibliographie.

TRAITÉ DE LA CONFORMATION DU CHEVAL, DES HARAS, DES COURSES, DES TYPES REPRODUCTEURS, ETC., par M. A. Richard, docteur en médecine, directeur de l'école des haras, ancien cultivateur et élève de l'école d'économie rurale et vétérinaire d'Alfort, membre de plusieurs sociétés d'agriculture, de sciences naturelles, etc.

Il n'est pas de question d'économie rurale qui soit agitée avec plus d'intérêt que celle des haras, il n'en est pas qui ait provoqué plus de récrimination dans les Chambres, dans la presse et dans le monde agricole. Cette question, en effet, est une des plus capitales, sous le double rapport de l'exploitation du sol et de la force du pays. L'armée est souvent obligée de se remonter à l'étranger, et cependant la France réunit largement toutes les conditions pour se suffire en chevaux de tout ordre.

Depuis bientôt deux siècles l'administration spéciale des haras a été fondée ; elle a dépensé près de cent millions depuis le commencement de ce siècle seulement, sans compter les sommes énormes qui avaient été mises à sa disposition depuis Colbert jusqu'à la Révolution française. Cependant nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui sur les véritables principes de l'amélioration des races que si jamais les haras n'avaient existé.

Il y a là une cause que M. Richard a mise à découvert dans tout son jour par l'histoire rapide qu'il a faite de la marche suivie pour le perfectionnement du cheval depuis la fondation de l'administration chargée de le diriger : nous allons donner une analyse rapide de l'ouvrage de cet auteur et des conséquences naturellement déduites des principes qu'il a posés.

La méthode adoptée par M. Richard nous paraît simple, rationelle. Il commence par étudier les appareils de la vie des animaux pour les faire connaître, et pour mettre le lecteur en mesure de pouvoir juger de leur bonne ou mauvaise conditions, sortant de la marche suivie par les auteurs qui ont écrit sur le même sujet avant lui. Son ouvrage est un véritable traité de physiologie et de mécanique animales, présenté avec une simplicité, une lucidité qui le rendent intelligible, surtout à ceux qui ont les moindres notions de physique, de mécanique et de physiologie naturelles.

M. Richard considère le cheval comme une locomotive animée, qui a tous ses éléments d'action et d'entretien. Il examine les rouages qui la composent en signalant leurs bonnes ou mauvaises conditions. Or, comme en mécanique, en physique, en chimie, etc., la nature des résultats obtenus dépend de la bonne condition des instruments ou [illegible]

Ce que nous disons ici est tellement vrai, que, d'après les recherches qu'il a faites des moyens employés par l'administration, M. Richard démontre que les seules espèces de chevaux qui ont prospéré sont celles dont l'industrie privée seule s'est occupée avec son bon sens naturel. Tels sont nos chevaux de messageries, de poste, de roulage, etc. Celles, au contraire, pour lesquelles l'Etat a dépensé tant de millions, comme nos espèces légères, n'ont pas prospéré et n'ont provoqué que des reproches et des contestations.

En examinant à fond la marche suivie par l'administration, ses incertitudes, ses tâtonnements, ses systèmes saccadés, rejetés et repris ou modifiés à des intervalles toujours rapprochés, on reste convaincu que ces opérations étaient plus nuisibles qu'utiles par le vague, les incertitudes qui en résultaient. Quand une administration reste flottante dans son action, quand on la voit sans cesse détruire le lendemain ce qu'elle avait fait la veille, quelle confiance peut-elle inspirer à ceux qu'elle est appelée à diriger dans leurs opérations ? Les millions mis à la disposition des haras ont donc été bien mal dépensés, et nous ne devons pas nous étonner des plaintes et des protestations de l'agriculture et de tous les hommes spéciaux au sujet de leur budget qui s'élève à plus de deux millions par an.

M. Richard trouve la cause du mal dans le défaut d'instruction spéciale. Suivant lui, on ne s'est jamais sérieusement occupé de la véritable science du perfectionnement des animaux : on s'occupe d'uniformes, de grades, des employés, des règlements hiérarchiques, jamais de sciences naturelles et agricoles, qui seules auraient dû préluder aux opérations d'amélioration du cheval.

Suivant nous, M. Richard a rendu un véritable service au pays en signalant les causes des insuccès de l'administration et les moyens d'y mettre un terme. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire ce qu'il dit à ce sujet en terminant son livre, que nous recommandons à tous ceux qui s'occupent de chevaux et d'agronomie.

Voici ses conclusions :

« 1° Les travaux de tout ordre exécutés par l'Etat, les améliorations de toute nature, ont parfaitement réussi quand leur direction a été confiée à des hommes qui ont fait de fortes études dans les écoles spéciales.

» 2° L'industrie manufacturière ne s'est élevée au point de prospérité où elle est aujourd'hui en France que depuis l'application des sciences mathématiques, physiques et chimiques, dont la République et l'Empire favorisèrent le développement à un si haut degré.

» 3° L'industrie agricole, en général, ne réussira que par le concours bien raisonné des sciences naturelles, répandues dans le royaume par un bon système d'enseignement.

» 4° L'Etat n'a pu faire prospérer l'industrie de l'élevage du cheval léger, pour n'avoir pas adopté la marche qu'il a si bien tracée et suivie pour perfectionner les travaux de tout ordre.

PETITE CORRESPONDANCE.

Grenoble. — M. G. — Cordial accueil aux 10 nouveaux. — Nous allons relever votre compte.

Montpellier. — M. B. D. — Reçu les 1 968. 35. — Merci de votre promptitude.

Toulon. — M. F. A. — C'est convenu. Nous vous inscrivons *perpétuel*.

Bourges. — M. W. — Nous pensons sérieusement à tout cela ; mais pour le dernier point, il faut une cote minimum de 25, ce qui correspond à un fond de plus de 10 000 fr.

Poligny. — M. S. — M. D. vous accuse récept. des 150 *Ruche*. — Il nous en remet 50. — Le Schwerz, le Villeroy et le calandrier Bombasie ont été remis rue Richelieu avant votre départ. Le Polonceau et le Bauthier ont été envoyés par la poste.

Montpellier. — M. B. D. — L'insertion aura lieu, la place seule a manqué jusqu'ici.

Bourse du 31 août 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 60	76 75	76 60	76 75
— — fin courant	76 65	76 80	76 65	76 80
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 15	115 25	115 15	115 25
— — fin courant	115 15	115 30	115 15	115 25

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours	»	» »
4 0/0 J. »	»	101 65	O. V. de Par.	»	1295 »
Empr. 1844. au Ct	»	» »	C. hyp.	»	» »
— fin Ct	»	» »	— Gouin	»	1150 »
B. du Trés.	»	[illegible]	— Gann.	»	1050 »

PRIMES.	fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0 ..... d. 10	» »	—	» »
5 p. 0/0 ..... d. 50	» »	—	» »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	d'un mois à l'autre.
3 p. 0/0	» »	» »
5 p. 0/0	» »	» »

FONDS ÉTRANGERS.

Napl. au Ct dr cours	»	» »	ROM.	D. C. 97	» »
Récép. Rotsch.	»	101 70	BELG. 5 1/2	»	» »
— Dette act.	»	» »	— 4 1/2	»	» »
— — pass.	»	» »	— 5 1840	»	» »
— 3 p. 0/0	»	» »	— 5 1842	»	» »
Dette intérieure	»	24 1/2	— Banque	»	» »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »	— de Em. 1841	»	» »
HOLL. 2 1/2	»	» »	PIEMONT	»	4 50 »
HAITI	»	» »	AUTRICHE	»	» »

Union linière ... » » — Fourneaux de l'Aveyron ... »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1285 »
Act. d J.	» »
Ch. S. G.	» »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	» »
Paris à St-G.	» »
— Orléans	1230 »
— à Rouen.	950 »
R.-Havre.	573 75
Avignon.	583 75
Str. à Bâle.	» »
Paris-Str.	391 25
Tours-Nant.	» »
Orl.-Vierz.	588 75
C. du Nord	555 »
Paris-Bas.	» »
Diep.-Féc.	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	» »
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	395 »
Bor. à Teste.	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber.	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» »	Paris à Rouen	950 »	Orléans à Vierzon	» »
— (r.-g.)	» »	Rouen au Havre	573 75	Bordeaux à Cette	[illegible]
Paris à Orléans	1230 »	Marseille à Avign.	583 75	Nord	[illegible]
— à Lyon	395 »	Paris à Strasbourg	390 »	Boulogne à Amiens	» »

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

PARIS, 1er SEPTEMBRE

—

M. Cantagrel et M. Antony Méray se sont pourvus aujourd'hui contre l'arrêt qui vient de les condamner chacun à un mois de prison et 100 francs d'amende pour délit de presse.

M. le procureur-général Delangle n'a pas attendu que la chambre du conseil et la chambre des mises en accusation eussent statué sur la saisie de notre numéro du 22. Se prévalant d'un article des lois de septembre, il a fait citer directement M. Cantagrel, signataire du numéro saisi, à comparaître le 7 de ce mois devant la cour d'assises, pour répondre à l'accusation d'excitation à la haine des diverses classes de citoyens.

La *Gazette de France* doit comparaître le même jour, pour le même délit. Quant aux trois autres journaux, la *Réforme*, le *Charivari*, l'*Union monarchique*, bien que saisis avant nous, ils ne sont pas encore assignés.

Les Anglais protecteurs du Pape.

La presse anglaise, organe de lord Palmerston, continue à tirer admirablement parti de la lâche conduite de notre gouvernement dans l'affaire de Ferrare. En cela, elle a beau jeu, M. Guizot a laissé à son cordial ennemi le double rôle du plus habile et du plus généreux. Aussi, les journaux anglais ne nous épargnent-ils pas les sarcasmes et les réflexions triomphantes sur l'égoïsme et l'insensibilité de notre politique. Ils ont beau jeu à rappeler nos traditions d'honneur et de générosité pour mieux faire ressortir la honte de notre abdication actuelle dans toute question de liberté et d'humanité. Voici quelques lignes du *Morning-Chronicle*, écrites pour faire monter une noble rougeur au front de tous autres ministres que ceux qui nous gouvernent :

La France, qui, autrefois, avait un cœur et des espérances assez larges pour les griefs et les douleurs de toute l'humanité, la France ne donne pas le moindre témoignage de sympathie à ceux qui entrent dans une carrière de régénération non moins dangereuse que la sienne, quoique, nous l'espérons, moins féconde en calamités de tout genre. Arrivée par des efforts inouïs à la liberté de l'action, de la pensée et de la parole, elle n'ose pas tendre une main secourable à ceux qui voudraient franchir le terrain escarpé sur lequel elle a été la première à porter ses pas ; elle n'ose pas, de peur de faire naître des espérances qu'elle ne pourrait réaliser, donner même un faible encouragement à ceux qui comptaient principalement sur elle au jour du danger. La cause pour laquelle son sang a coulé sera de nouveau trahie et foulée aux pieds par des despotes, sans qu'elle puisse rien entreprendre pour sa défense.

Ce n'est pas tout. Il semblerait que ce fût le sort inévitable de la nation française, non-seulement de rester paralysée dans le réseau des intrigues absolutistes au prix de ses plus chers intérêts ; mais en outre d'expier doublement la trahison envers la liberté constitutionnelle qui aura été commise par ses gouvernants. D'abord, son retour à une sage politique intérieure sera gravement compromis par la prépondérance qui aura été assurée à l'influence absolutiste dans le midi de l'Europe. En second lieu, il faut que la France se résigne à la certitude que la postérité la rendra responsable des crimes commis.

Les regrets tardifs et impuissants d'un peuple désabusé sont d'un faible poids aux yeux de l'histoire. Voilà ce que nous appelons une fausse position : fausse pour les intérêts et l'honneur, les souvenirs et les espérances, le passé et l'avenir de la France !

Et pendant que la presse de la Grande-Bretagne parle ainsi, son gouvernement usurpe le rôle de la France en Italie avec une admirable audace. Ce généreux protectorat des faibles que M. Guizot refuse d'exercer est pris en main par un gouvernement jaloux d'enlever à la France toute grandeur morale. L'alliance des petits Etats contre les forts qui fut de tout temps le premier principe de notre action extérieure est, à cette heure, en Suisse et en Italie, le but politique de lord Palmerston. On annonce, en effet, que l'Angleterre a conclu avec le Wurtemberg, la Bavière et le duché de Baden une alliance pour s'opposer à l'intervention étrangère en Suisse, et qu'elle fait des efforts non moins heureux pour se rattacher intimement la Sardaigne dans sa résistance aux empiètements de l'Autriche. M. Abercrombie, ministre anglais, fait un éloge pompeux de la *conduite noble et énergique du roi de Sardaigne* pour opposer un contraste au blâme que l'ambassadeur français, M. Mortier, a paru jeter, dit-on, sur l'effervescence libérale et les préparatifs d'armements toscans.

Ainsi, voilà un édifiant spectacle : d'un côté une nation catholique, loyale et généreuse, dont les vives sympathies pour la cause italienne et pour la mission de Pie IX se révèlent par les mille voix du souvenir et de l'espérance, mais dont tous les bons mouvements sont étouffés ou neutralisés par ses gouvernants ! De l'autre, un peuple protestant et marchand, dominé par l'aristocratie, qui se fait le protecteur du Pape et de la liberté italienne dans le seul but d'enlever ce rôle à la France, et de conquérir à nos dépens un grand ascendant moral.

Quelle humiliation plus cruelle le cabinet britannique peut-il faire subir à la France ? Quelle plus triste comédie faut-il donc pour prouver au parti conservateur que les hommes du 29 octobre nous rendent l'objet du mépris européen ?

L'Autriche en enfance. — M. de Metternich a horreur de tout ce qui est noble et généreux ; il a voué une haine mortelle à toutes les tendances libérales ; déclarer la guerre aux idées régénératrices, chercher à détruire de ses mains caduques les institutions sociales, voilà son rêve. A peine a-t-il cessé de répandre à torrents le sang des martyrs polonais, qu'il se tourne vers l'Italie, et convoite une nouvelle proie. A peine a-t-il pu jouir du triomphe de Szela, son *compère*, comme disait Louis XI de Tristan l'Hermite, de Szela décoré par lui malgré les mépris de l'Europe indignée, qu'il se prend à lancer contre Pie IX l'anathème de son despotisme. La correspondance particulière du *Nouvelliste de Marseille* contient les lignes suivantes :

M. de Metternich a écrit au pape pour lui déclarer que les Autrichiens se retireront lorsque la garde nationale sera dissoute et lorsqu'il aura détruit la représentation nationale à Rome : dans le cas contraire, *il se permet* de déclarer au grand Pie IX que le règne temporel des papes est fini ! Qu'on juge de l'indignation qu'a dû produire une pareille déclaration.

Ce vieillard autrichien délire en vérité, s'il suppose que sa volonté pourra tuer en Italie l'admirable élan qui entraîne les populations. Comment ose-t-il se placer en face du pape, lui poser des conditions, le menacer de renverser le trône pontifical ? Ne voit-il donc pas que c'est là non-seulement une impiété, mais encore une ineptie politique ? L'Italie a repris sa vigueur d'autrefois... Que Metternich y prenne garde... La lutte des Guelfes et des Gibelins fut sanglante : son défi à Pie IX pourrait la renouveler. Depuis trop longtemps l'Italie courbe les épaules sous un joug écrasant ; elle veut s'en débarrasser aujourd'hui, et peut-être va-t-elle prendre pour signal de sa révolution la dépêche insolente de M. de Metternich.

Un manifeste analogue, lancé par le duc de Brunswick contre la France, en 1792, au moment où les Prussiens envahissaient la Champagne, exalta les forces du peuple, resserra son unité par le désir de résister à l'invasion, et produisit enfin ce magnifique mouvement qui préserva le pays menacé dans son indépendance.

Ce qui sauva la France en 1792 délivrera peut-être l'Italie en 1847.

Lettre à M. l'avocat-général Bresson.

Nous ne pouvons rendre publics tous les témoignages de sympathie qui nous arrivent à l'occasion de notre procès, et de l'arrêt inattendu qui l'a terminé. Voici pourtant une lettre écrite par un de nos abonnés, et qui mérite les honneurs de l'impression. M. l'avocat-général a vu, dans les feuilletons-romans, le germe de tous les maux, la source de cette immoralité qui, d'après son expression, *descend* de la loge du portier jusqu'à la mansarde. On pourrait trouver cette marche descendante peu naturelle, mais M. l'avocat-général est ennemi de l'attraction et ne s'est pas cru obligé d'en observer exactement les lois. Nous ne le chicanerons pas non plus sur cette formule un peu communiste qui lui est échappée : *Des oisifs gâtés par la fortune*. Rien au contraire, [illegible] admirons son zèle, mais nous pensons avec notre correspondant, que si M. Bresson veut anéantir l'immoralité, il devrait tâcher de réformer les mœurs actuelles, au lieu de faire la guerre aux écrivains qui les dépeignent exactement. Voici la lettre :

Monsieur,

Vous avez prononcé hier contre la *Démocratie pacifique* un superbe réquisitoire. Votre éloquence a fait merveilles : elle a triomphé de la défense pourtant fort habile de MM. Favre et Hennequin ; en conséquence, deux écrivains que personne, après le verdict du jury, n'osera taxer d'immoralité, expieront par l'amende et la prison le crime de n'appartenir ni au *Journal des Débats*, ni au *Constitutionnel*, ni à la *Presse*.

La corruption déborde de toutes parts ; partout le vol, l'escroquerie, la prévarication se promènent tête levée ; l'assassinat et le suicide sont à l'ordre du jour dans certaines sphères quasi-officielles de la société que vous nous avez faite ; tout cela est incontestablement le résultat du feuilleton de M. Antony Méray. Une répression était devenue nécessaire, vous l'avez provoquée et obtenue ; soyez satisfait et décernez-vous, si bon vous semble, une couronne civique.

Mais, M. l'avocat-général, puisque votre pudeur de magistrat et votre conscience de père de famille sont si promptes à s'alarmer, je crois devoir, en bon citoyen, signaler à vos foudres réquisitoriales certaine autre immoralité aussi capable, pour le moins, de révolter votre innocence, qu'une peinture plus ou moins vive d'un amour naturel.

Vous n'êtes pas, Monsieur l'avocat-général, sans être sorti quelquefois dans les rues de Paris, le soir à la nuit tombante. Que pensez-vous, s'il vous plaît, de cette population féminine à la joue empourprée, à l'œil hardi, au geste lubrique, à l'allure débauchée, au langage impudique et dégoûtant, population qui fourmille de 7 heures à 11 chaque jour, sur le pavé de votre bonne ville ?

Il pourrait vous arriver, comme à moi pauvre provincial, de vous trouver entre votre femme et votre fille (une enfant de dix-sept ans, monsieur), en face d'une de ces malheureuses créatures que la misère ou l'abandon d'un séducteur, ou mille autres causes, suite inévitable de notre organisation sociale, ont précipitées dans la honte et l'infamie. Je suppose que votre fille, surprise avec raison des allures effrontées de cette femme, vous en demande compte, à vous, son père, que répondrez-vous à votre fille ? Et si votre enfant saisit au passage quelqu'une de ces ignobles paroles que tant de bouches flétries jettent au premier passant dans ces heures de débauche publique, comment l'expliquerez-vous à votre enfant cette parole ?

Une jeune fille que sa mère veut conserver pure, ne lit ni romans, ni feuilletons. Et d'ailleurs que serait une description quelconque, comparée à cette orgie échevelée qui circule dans vos rues, se promène sur les scènes de vos théâtres, ou danse dans vos bals publics ?

Vous poursuivez de vos réquisitoires, vous frappez du glaive de la loi ce que vous appelez l'immoralité écrite, que ne poursuivez-vous, que ne frappez-vous également l'immoralité vivante, parlante, agissante.

Quoi ! vous condamnez une peinture, un tableau qui reproduit avec peine une des formes si nombreuses de l'orgie universelle où se plonge votre société, à chaque heure, à chaque instant, sous les yeux de tous, et vous laissez votre police, je ne dis pas tolérer, mais patenter la débauche, prélever l'impôt de l'immoralité, organiser le lupanar comme une branche de l'industrie !

Ah ! moralistes inconséquents, croyez-vous être bien venus à jeter l'anathème sur un écrivain qui décrit ce qu'il a vu, ce qui est la conséquence nécessaire de vos mœurs et de vos principes, lorsque vous permettez à la prostitution de s'étaler au coin des carrefours, sur le trottoir de vos places publiques, au seuil de toutes vos maisons ? [illegible] foulez dans leurs repaires ces femmes débraillées, demi-nues, enseignes vivantes du vice et de l'opprobre ; cachez à tous les yeux cette plaie hideuse de votre société décrépite ; lavez les souillures que cette fange immonde a laissée à la robe blanche de vos filles, et nous pourrons nous croire convaincus, lorsque ensuite vous demanderez au jury de venger sur un écrivain la pudeur publique outragée.

Rien n'est plus juste que le sentiment exprimé par notre abonné ; mais, pour que la prostitution disparût, il faudrait, avec la répression, faire concourir des mesures organiques qui facilitassent les unions honorables, et rendissent à la fille du pauvre le sentier moins glissant.

Notre condamnation inspire au *Corsaire-Satan* des réflexions bienveillantes. Nous les citons avec plaisir ; elles nous prouvent que l'attitude de nos défenseurs a été comprise. On a senti qu'en présentant au jury des passages de plusieurs journaux, ils n'ont voulu ni dénoncer, ni juger personne, mais constater et revendiquer pour tous une liberté sans laquelle il n'y aurait pas d'œuvre littéraire possible, à l'exception, peut-être, des réquisitoires de M. Bresson :

M. Cantagrel, gérant, et M. Méray, rédacteur de la *Démocratie pacifique*, viennent d'être condamnés, par suite de la déclaration du jury, chacun à un mois d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende.

Si nous voulions nous faire les dénonciateurs des livres et feuilletons qui égalent en hardiesse la *Part des Femmes*, mille jurys ne suffiraient pas à prononcer sur le sort des coupables. La condamnation de la *Démocratie* n'empêchera pas un seul auteur de peindre ce qu'il éprouve, ce qu'il sent. Tout au plus arrêterait-elle l'insertion des romans dans les journaux, et ce n'est pas le gouvernement qui gagnerait à cette mesure. En effet, tant que le feuilleton est en faveur, il absorbe nécessairement les premiers-Paris ; or, les premiers Paris sont-ils donc si favorables au cabinet actuel, qu'il ait grand intérêt à les mettre en relief ?

ITALIE. — *Livourne, 27 août.* — (Correspondance particulière du *Nouvelliste*, de Marseille). — On vient de découvrir ici un horrible complot. Les affaires ne marchent pas, à ce qu'il paraît, au gré de l'impatience du cabinet de Vienne ; le consul d'Autriche, siégeant à Livourne, a inventé un projet qui eût eu un résultat immédiat si la Providence n'avait fait éventer la mèche.

Quelques repris de justice, largement salariés par cet agent consulaire autrichien, devaient attaquer sa maison, tenter d'y mettre le feu, et en tout cas s'emparer de l'écusson et du pavillon autrichien pour les traîner dans la boue et les brûler au milieu de la place publique.

C'est encore le peuple qui s'est fait à Livourne comme à Rome la police. Les coupables ont pris la fuite, et nous n'avons heureusement aucun malheur à déplorer.

L'Autriche ne perd pas de temps. Elle descend du Nord vers le centre, qu'elle envahit sur une longue échelle.

Peut-être songera-t-on à faire respecter les traités lorsque ses troupes seront arrivées à la pointe de la Calabre et que la paix de l'Europe aura été à jamais compromise.

P. S. Au moment de fermer la lettre, nous recevons des nouvelles d'une haute importance. — *Vienne, 24 août.* — Le comte de Fiquelmont, ministre d'Etat, est parti la nuit dernière pour Vienne et Milan. Son Excellence prolongera son séjour en Italie, attendu que le vice-roi consultera cet homme d'Etat éclairé, pour la direction des affaires du royaume lombardo-vénitien. Un courrier est parti ces jours derniers pour Rome, et hier il en est parti un pour Paris.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

— On assure que le pape, encouragé par l'appui promis par le roi de Sardaigne, a fait entendre aux puissances étrangères qu'il ne voulait pas l'intervention de leurs forces dans ses Etats, et qu'il a donné ordre d'approvisionner Ancône et Civita-Vecchia pour trois mois, et de mettre ces places en état de résister à *toute surprise*.

— Nous lisons dans le *Censeur* de Lyon du 31 :

« D'après la *Gazette de Turin*, le cardinal Ciacchi, gouverneur de Ferrare, aurait publié une proclamation où il invite les Ferrarais à quitter la ville, et à se réfugier avec lui dans une petite place assez voisine, ne laissant ainsi aux Autrichiens que la matière de la ville qu'ils occupent au mépris du droit des gens, au mépris des traités. Cette nouvelle a causé un enthousiasme extraordinaire à Turin. »

— La Sardaigne, qui proteste contre l'occupation de Ferrare par les Autrichiens, a aujourd'hui une population très belliqueuse de 4 650 368 individus. Ses revenus sont de 79 millions, et son armée en temps de guerre peut être de 100 000 hommes. Sa marine se compose de 28 voiles, dont 5 frégates de 60 canons.

ESPAGNE. — *Madrid, 27 août.* — Le général Narvaez est arrivé aujourd'hui à 9 heures du matin. Il a déjà eu des conférences avec les ministres Pacheco, Benavides et Bahamonde. Aujourd'hui à 4 heures, le général se rendra au palais pour y conférer avec S. M. Dès demain probablement on annoncera officiellement que le général est chargé de composer le cabinet. On croit que tous les ministres se retireront. Tout est encore à l'état de conjectures. Le bruit court que les ministres en se retirant hier de leurs ministères respectifs, ont, en quelque sorte, adressé leurs adieux aux employés des divers départements.

— On lit dans le *Clamor publico* du 25 août : « Si la combinaison ministérielle que nous annoncions hier venait à se réaliser, la position du parti progressiste serait très claire et ses devoirs seraient très faciles à préciser. Opposition, guerre énergique et sans trêve au nouveau cabinet ; zèle, vigilance et courage pour défendre le gouvernement représentatif et le trône constitutionnel d'Isabelle II et les terribles dangers dont ils seraient menacés. Peut-être de nouveaux jours de persécution et d'amertume nous sont réservés ; peut-être des maux plus cruels viendront éprouver notre constance ; mais notre foi politique, notre enthousiasme n'en seront pas affaiblis. Un pouvoir dont l'organisation renferme des éléments vicieux, ne peut être qu'un pouvoir transitoire, dont la mission, dans l'ordre politique, consisterait à couronner dignement l'œuvre de trois années. Plus ce pouvoir se livrerait à des actes arbitraires, à des violences tyranniques, plus il accélérerait la chute de ce parti odieux. Le nouveau ministère, alliance sacrilège de la dictature militaire et des idées puritaines, le nouveau ministère du général Narvaez sera tout-puissant dans la partie politique [illegible] Salamanca dans la partie financière, est le dernier effort du [illegible] [illegible]naire, et le produit le plus monstrueux de l'ambition, [illegible] conséquence et de l'apostasie. Son règne orageux, mais [illegible] briller d'un nouveau lustre le gouvernement tolérant, [illegible] justice constitutionnel du parti progressiste. » L'*Eco del Comercio* [illegible] mêmes sentiments d'aversion pour un ministère Narvaez.

— On assurait ce soir que la reine Isabelle avait déclaré positivement qu'elle quitterait Madrid, si sa sœur et M. le duc de Montpensier ne se rendaient sans délai près d'elle.

PORTUGAL. — On lit dans le *Clamor Publico* du 27 août : « Les journaux de Lisbonne, qui vont jusqu'au 21 du courant, ne regardent pas la crise ministérielle comme terminée. M. Rodrigue de Fonseca a résigné, dans la soirée du 20, sa mission de former le cabinet, la camarilla ne voulant pas se soumettre aux conditions constitutionnelles auxquelles il avait accepté cette mission. — On parlait, entr'autres personnages, de M. Felix Pereira de Magalhaes, comme chargé par la reine de lui proposer un ministère. L'état du Portugal va en empirant de jour en jour. Les actes arbitraires et les violences des autorités contre les libéraux, ne discontinuent pas, et ils en sont réduits à quitter le pays. Les journaux d'Oporto du 16 et du 17 ne contiennent aucune nouvelle importante.

FAITS DIVERS.

Les troubles qui avaient eu lieu deux jours de suite devant la boutique d'un cordonnier en face de l'Oratoire ont pris ce soir un caractère un peu plus sérieux. La garde nationale, la garde municipale, les sergents de ville s'y sont montrés en force; des coups de bâton et des coups de crosse ont été donnés par la troupe.

— M. le lieutenant-général de Tarlé est nommé directeur de l'administration de la guerre, en remplacement de M. Evrard de Saint-Jean, appelé au poste d'intendant de la dixième division militaire, à Toulouse, en remplacement de M. Verdun, admis à la retraite.

UN COUP DE COUTEAU. — Nous lisons dans une feuille ministérielle :

« Plusieurs journaux parlent aujourd'hui d'une tentative de meurtre qui aurait été commise par un jeune membre de la chambre des pairs portant un nom illustre. Nous sommes autorisés à déclarer que ce bruit est entièrement faux. Le personnage auquel on peut supposer qu'on a voulu faire allusion est absent de Paris depuis plus d'un mois, prenant les eaux pour sa santé, et quoi que ce soit dans ses actes n'a pu servir de base à une pareille allégation. »

Le *National* donne sur cette affaire des détails si précis que, pour les détruire, une dénégation ministérielle ne suffit pas. Voici son article :

« La *Patrie*, expliquant ce soir une des rumeurs dont nous parlions ce matin, s'exprime en ces termes :

» Il n'est bruit depuis hier que d'un prince de l'empire, pair de » France, qui aurait assassiné une jeune personne avec laquelle il » entretenait des relations intimes. »

» *Assassiné!* le mot est bien gros, et, après l'évènement horrible qui est encore dans tous les esprits, cela ferait supposer quelque drame de même nature. Non, les princes de l'empire ne sont pas encore aussi ... [illegible] exacts, le pair de France auquel on fait allusion ne se serait nullement acharné sur sa victime.

» Il est vrai que c'est encore une femme, et que cette femme avait eu pour lui les plus grandes bontés; mais il s'est contenté, dans un moment d'emportement, de lui donner un coup de couteau. *Cette personne serait une femme indienne beaucoup plus âgée que le prince en question. Il l'avait, dit-on, ramenée de l'Inde, où il a passé quatre ou cinq ans.* Elle s'est crue morte; elle n'était que blessée; et comme le flagrant délit n'autorise point à se saisir d'un membre de la pairie, le prince, assure-t-on, s'est embarqué pour l'Angleterre. »

» Nous espérons qu'un démenti plus explicite sera donné à cette version fort précise; nous nous empresserons de le publier. »

Malheureusement, les démentis des ministres ou de leurs journaux n'ont aucune espèce d'autorité, et on ne peut en faire aucun compte. Quand on a tant et aussi effrontément menti que le gouvernement actuel et ses organes, on a perdu tout crédit. Le témoignage des organes du ministère est absolument nul, même quand ils précisent leur dénégation en affirmant que « le personnage auquel on peut supposer qu'on a voulu faire allusion est absent de Paris depuis plus d'un mois. » Le ministère et ses organes ont perdu le droit de témoigner devant le tribunal de l'opinion publique.

Nous croyons savoir que le personnage en question a bien disparu depuis l'époque indiquée; mais aussi l'attentat n'est pas tout-à-fait nouveau. Depuis un mois, on croyait en avoir étouffé le bruit. Les faits s'éclairciront; ils ne tourneront pas à l'honneur de la véracité officielle.

Est-ce que hier le grand journal ministériel ne cherchait pas à transformer le suicide d'un haut personnage en simple accident pathologique?

A propos de suicide, on en annonce ce soir un nouveau, et il s'agirait encore d'un pair de France! Est-ce une épidémie?

AFFAIRE DELASSALLE. — Voici ce que nous lisons dans la *Patrie* :

« L'instruction du procès où se trouve impliqué M. Delassalle, chef du cabinet de M. Martineau-Deschenetz, sous-secrétaire d'état à la guerre, se poursuit activement. On assure que le principal accusé, Delassalle, qui a déjà subi plusieurs interrogatoires, tout en reconnaissant qu'il avait reçu des sommes de plusieurs solliciteurs de places ou de terrains en Algérie, aurait révélé la participation de ses chefs à ces gains illicites; et que, par suite des aveux de Delassalle, le nombre des accusés sera accru de quelques personnages qui disposaient en pachas des places et des faveurs dans l'administration de la guerre.

» Le scandale, dans cette affaire, est tel, qu'un magistrat fort bien renseigné disait aujourd'hui : « C'est plus fort que dans le procès Cubières. On n'obtenait, dans certaines divisions de la guerre, qu'à » force d'argent et de dons d'autre nature. Ceux qui ne donnaient rien » à M. Delassal e étaient éconduits avec une impudence sans pareille. »

DESTITUTION POUR CAUSE DE PROBITÉ. — A la destitution de M. Bonnal, architecte de Toulouse, se rattachent des mystères que l'*Emancipation* essaie de soulever dans l'article suivant :

« Puisqu'on pose des questions à nos magistrats, nous en ajouterons encore quelques-unes qui regardent toujours l'affaire du théâtre, et nous prierons qu'on y réponde.

» Est-il vrai qu'en faisant des certificats faux et en sommant M. Bonnal de s'associer à cette œuvre de mensonge, on voulait faire établir et reconnaître par le conseil, non pas seulement que M. Cazeneuve avait droit à la subvention de 4 166 fr., mais encore à une indemnité d'un chiffre considérable?

» Est-il vrai que le chiffre de cette indemnité avait été débattu et qu'il avait été fixé provisoirement au minimum de 50 000 fr.?

» Est-il vrai que M. Cazeneuve qui, dit-on, n'a pas touché les 4 166 fr., montant de la subvention du mois de mai, ne devait pas toucher davantage les 50 000 fr. d'indemnité?

première instance de la Seine, informé par M. le procureur du roi qu'un crime venait d'être commis sur la personne de Mme la duchesse de Praslin, rue du Faubourg Saint-Honoré, 55, nous nous y sommes immédiatement transporté avec M. Delahain, substitut, et assisté d'Auguste-Célestin-Appert Collery, notre greffier, où étant, M. le procureur du roi lui-même nous a rejoints.

Nous y avons trouvé M. le procureur-général et M. le préfet de police, qui, informés de leur côté de ce grave évènement, s'y étaient transportés eux-mêmes, et deux commissaires de police, MM. Truy et Bruzelin. Après avoir obtenu de ces messieurs les premiers renseignements, nous nous sommes introduits dans la chambre ordinairement occupée par Mme la duchesse de Praslin, au rez-de-chaussée de la maison, et là nous avons trouvé, au milieu de la pièce, couché sur un matelas, le cadavre d'une femme atteinte d'horribles blessures à la tête, dans différentes parties du corps, qui lui ont évidemment donné la mort.

Nous nous réservons de faire examiner avec attention le corps de la victime par des hommes de l'art, avant qu'il soit procédé à l'autopsie. La chambre était dans le plus grand désordre; de larges mares de sang à terre et sur un canapé indiquent évidemment que c'est là où le crime a été commis, et que la victime a dû opposer une vive résistance. Nous remarquons notamment des traces de sang au marbre d'un secrétaire et à la base de l'enveloppe des vases garnissant la cheminée et à la base du cordon de sonnette, comme si la duchesse de Praslin, dans l'ombre de la nuit, avait cherché ce cordon de sonnette pour appeler ses gens.

Sur une table devant la croisée se trouve un pistolet d'arçon amorcé et chargé, auquel nous remarquons plusieurs traces de sang sur le canon et la baguette, et à la crosse duquel quelques cheveux sont fixés par du sang, ainsi qu'un léger morceau de chair ou de peau. Nous avons demandé où était le maître de la maison, et nous avons été introduits près de lui dans la salle à manger, où il causait dans ce moment avec M. le procureur-général et M. le préfet de police.

L'état de la chambre de Mme la duchesse ayant été décrit par le procès-verbal de MM. les commissaires de police Truy et Bruzelin, nous l'avons prié de nous introduire dans sa chambre à coucher, où il était, nous a-t-il dit, couché lorsque, vers le point du jour, il a entendu crier au voleur. Il pouvait être, dit-il, alors quatre heures ou quatre heures et demie. Cette chambre est séparée de celle de Mme la duchesse de Praslin : 1° par le cabinet de toilette de madame; 2° par une antichambre éclairée par une croisée donnant sur le jardin, et sur laquelle ouvrent plusieurs portes; 3° par un couloir fermé de trois portes, dans lequel se trouvent quatre marches pour monter à la chambre de M. de Praslin.

Nous remarquons dans cette antichambre quatre gouttes de sang tombées à terre et du sang imprimé sur la porte du carré, près le mouvement faisant jouer le bec de canne de la serrure, et sur quatre endroits de cette porte, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Des gouttelettes de sang existent également sur les degrés du couloir, et enfin une tache de sang se remarque sur le bouton extérieur de la double ... [illegible] ment sur un des carreaux de la croisée de l'antichambre et sur les persiennes et l'espagnolette de cette croisée, à l'endroit où l'on a porté la main pour l'ouvrir. Nous croyons devoir l'interpeller à cet égard.

M. le duc de Praslin nous dit que, réveillé par les cris partant du jardin, il s'était empressé de courir à la chambre de madame; que là il l'avait trouvée assise à terre, la tête appuyée sur un canapé, entre la cheminée et la fenêtre; que le sang lui coulait abondamment des plaies qu'elle avait à la figure et sur diverses parties du corps; il était allé à elle pour lui donner des soins, et que c'était alors qu'il s'était souillé les mains de sang et que ses habits en avaient été eux-mêmes tachés; qu'il était encore près d'elle pour lui donner des secours lorsqu'il a entendu frapper à la porte extérieure du grand salon, fermée au verrou; qu'il était allé ouvrir cette porte et y avait trouvé plusieurs personnes, notamment le sieur Merville, employé au service de Mme la duchesse d'Orléans, son domestique Auguste et plusieurs autres personnes armées de bâtons, qu'il ne peut désigner, et qui s'étaient introduites par cette ouverture. M. le duc nous fait observer qu'Auguste s'était déjà introduit dans la chambre de sa maîtresse avant lui, et par la porte du cabinet de toilette par laquelle il s'était introduit lui-même; qu'il s'était alors retiré dans sa chambre, s'était lavé les mains à une cuvette, mais avait conservé les vêtements qu'il avait sur lui lorsqu'il était allé dans la chambre de madame.

Nous avons prié M. le duc de changer de vêtements, et, sur notre demande, il nous a immédiatement remis une redingote en drap gris présentant quelques traces de sang dans diverses parties, et dont le revers gauche à l'intérieur a été fraîchement lavé. Ce revers est encore humide entre la première et la quatrième boutonnière, sur une largeur d'environ 10 centimètres. M. le duc nous déclare que, pour faire disparaître cette tache, il s'est servi du savon avec lequel il se lavait les mains ordinairement. Ce savon est sur une toilette en face de la croisée, avec une éponge humide. De l'eau se trouve dans la cuvette, mais elle est limpide. M. le duc déclare que celle dont il s'est servi pour cette opération, a été jetée par lui dans son vase de nuit. Nous avons examiné immédiatement les eaux de ce vase, qui nous ont paru sales et blanchâtres, comme si on s'était servi d'une pâte d'amendes et de savon. Nous faisons vider avec précaution les eaux de ce vase, et le dépôt nous a paru formé de pâte de savon dit savon de Naples, auquel se trouve joint un résidu brunâtre.

Comme il nous a paru que le sang dont était imprégnée la redingote de M. le duc devait former une quantité plus considérable, nous lui avons demandé ce qu'il avait fait des eaux avec lesquelles il avait fait disparaître cette tache et s'était lavé les mains. Il nous a répondu qu'il lui était impossible de nous le dire : que, dans un moment pareil, il avait complètement perdu la tête, et qu'il était possible qu'il les eût jetées par la croisée de sa chambre donnant sur le jardin, ou par une petite croisée d'un cabinet se trouvant à la tête de son lit, et donnant sur le jardin de Mme la marquise de Castellane. Nous ne voyons sur le sable du jardin, au-dessous de la croisée, aucun indice que de l'eau y eût été récemment jetée. Mais, comme ce sable est naturellement humide, et que plusieurs heures se sont déjà écoulées, il serait possible que les traces eussent déjà disparu.

Nous croyons devoir saisir la redingote grise en question, et nous en formons le scellé n° 1.

Comme nous remarquons sur un pantalon brun à côtes noires et bleues des taches et gouttes de sang, nous prions également M. le duc de changer de pantalon, et nous en formons le scellé n° 2.

Nous remarquons également sur la chemise dont M. le duc est couvert de larges traces de sang à sa partie antérieure, que l'on parait avoir cherché à faire disparaître avec de l'eau, tant à l'extrémité de la manche gauche que sur la poitrine. Cette chemise est encore humide dans ces parties. M. le duc nous déclare que c'est la chemise qu'il portait cette nuit; que cette chemise est tachée par l'effet de la sueur, et qu'il est possible qu'en se lavant les mains l'extrémité des manches

toucher il l'avait taché de sang; nous saisissons également ce gilet, et nous en formons le scellé n° 7. A sa partie antérieure droite, ce gilet présente diverses traces, comme s'il avait été saisi et froissé violemment. M. le duc prétend l'avoir jeté à terre, et dit qu'il est tombé dans l'eau renversée dans sa chambre.

Dans la cheminée de cette chambre, nous trouvons divers débris encore chauds, indiquant que des papiers et des étoffes y ont été récemment brûlés. Notre attention se porte principalement sur une étoffe de soie fond rougeâtre, qui nous a paru être un foulard, et que M. le duc nous a dit être effectivement un foulard hors de service, lui ayant autrefois servi comme fichu de nuit, et qui avait pris feu lorsqu'il avait jeté dans cette cheminée l'allumette qui lui avait servi ; il ne sait dans quelle circonstance. Nous saisissons ces débris, et nous en formons le scellé n° 8.

Sur la table de nuit de M. le duc, nous trouvons une calotte grecque en drap brun, garnie à l'intérieur de soie noire, sur laquelle nous remarquons plusieurs gouttelettes de sang, qui nous paraissent avoir jailli. Nous demandons à M. le duc de Praslin si cette calotte est à son usage et s'il s'en serait servi ce matin, au moment où il serait allé dans la chambre de madame. Il nous a répondu affirmativement sur la première partie de la question, et que probablement il s'en était servi, sans pouvoir l'assurer. Nous saisissons cette calotte grecque, et nous formons le scellé n° 9.

Dans l'angle à gauche, sur la cheminée, se trouvait un petit paquet de poudre à tirer dans un papier de régie sur lequel on lit : un quart de kilog. Nous saisissons ce paquet de poudre; nous en formons le scellé n° 10.

Dans un cartonnier, au-dessus d'une commode, nous saisissons une petite boîte remplie de poudre et trois balles, dont deux du même calibre et une d'un calibre plus petit : nous en formons les scellés n° 11 et n° 11 bis.

Sur un canapé de la chambre, nous saisissons une ceinture en flanelle rouge, que M. le duc nous a déclaré avoir quittée hier soir au moment de se mettre au lit, et qui nous a paru présenter à l'extérieur des traces de sang. Scellé n° 12.

Dans un cabinet de travail, derrière la chambre à coucher de M. le duc, se trouve un bureau en palissandre que nous nous sommes fait ouvrir. Nous avons trouvé un poignard garni en argent dans sa gaîne et une paire de pistolets de poche chargés, et dont l'un est muni d'une amorce. Nous avons saisi ces armes, et nous en formons les scellés n° 13 et n° 13 bis. C'était dans ce meuble qu'était déposé le pistolet d'arçon dont M. le duc s'est armé pour courir à la chambre de madame, lorsqu'il a été éveillé par ses cris.

Enfin, sur la cheminée de la chambre à coucher, à gauche et à peu de distance du paquet de poudre, se trouvait un couteau à plusieurs lames au dos duquel existe une tache de sang. Nous saisissons ce couteau. Scellé n° 14.

Nous avons alors invité M. le duc de Praslin à nous faire une déclaration circonstanciée, et il nous a dit :

Mme de Praslin et moi, nous sommes arrivés hier à Paris, à huit heures un quart du soir, par le chemin de fer de Corbeil. Mme de Praslin est montée dans un fiacre avec mes fils et leur gouverneur, et moi, de mon côté, je suis monté dans un autre avec mes filles et mon plus jeune fils, et nous sommes arrivés à mon hôtel à dix heures un quart, après avoir fait l'un et l'autre des courses dans Paris : Mme de Praslin a dû en faire plusieurs. Moi, avec mes filles, je suis allé voir leur gouvernante, Mlle de Luzzi, demeurant rue du Harlay, n° 9, au Marais. Je n'ai pas vu Mme la duchesse en arrivant : elle était déjà rentrée dans ses appartements. Moi, de mon côté, je suis immédiatement rentré dans ma chambre à coucher, après avoir conduit mes filles dans leur appartement, sis au second étage de l'hôtel. Je me suis couché, et je me suis immédiatement endormi, sans réclamer les soins d'un valet de chambre dont je n'ai pas l'habitude de me servir.

Ce matin, à une heure que je ne puis indiquer, mais lorsqu'il commençait déjà à faire jour, j'ai été réveillé par des cris confus; mais comme on en entend souvent dans les Champs-Elysées, je ne me suis pas effrayé, et même je ne me suis pas levé de suite. Un instant après, j'ai entendu aller et venir dans le jardin, et je suis sorti de mon lit; j'ai passé ma robe de chambre, et je me suis dirigé du côté de la chambre de Mme de Praslin. Arrivé à la troisième porte de ma chambre, qui se trouve au bas des degrés du petit corridor qui la précède, j'ai entendu des cris confus; je crois que l'on criait à l'assassin; et, sans aller plus loin, je suis remonté dans ma chambre, je suis entré dans mon cabinet de travail, et j'ai pris dans mon secrétaire un pistolet d'arçon chargé dont je me suis armé.

Je suis descendu alors à la chambre de Mme de Praslin, dans laquelle je suis entré en traversant son cabinet de toilette. Il y régnait une obscurité et un silence profonds. J'ai appelé madame par son nom de Fanny, et elle ne m'a pas répondu. Je suis alors sorti dans le cabinet de toilette, où j'allumai une bougie avec des allumettes qui se trouvaient, comme d'habitude, sous la pendule de cette pièce. Je suis alors rentré seul dans la chambre de Mme la duchesse, et je l'ai trouvée assise à terre, la tête appuyée sur un canapé placé entre la cheminée et la croisée. Je suis allé à elle : elle avait la figure couverte de sang qui lui coulait abondamment de plaies à la tête et au cou. Il ne m'est pas venu à l'idée d'appeler mes gens; le temps m'aurait d'ailleurs manqué, car j'avais à peine essayé de soulever la tête à madame et de lui porter quelques secours, que j'ai entendu frapper à la porte de la chambre de madame communiquant avec le salon. Je suis allé ouvrir le verrou qui la retenait à l'intérieur, et j'y ai trouvé les personnes que je vous ai désignées tout à l'heure. C'est dans les soins que j'ai cherché à donner à Mme la duchesse que je me suis souillé de sang.

Après l'entrée de ces personnes, j'ai causé avec elles environ vingt minutes ou une demi-heure. J'ai touché plusieurs fois le corps de Mme de Praslin, et enfin, comme j'avais la tête perdue, je suis rentré dans ma chambre, où je me suis nettoyé les mains d'abord, et ce n'est que plus tard que j'ai cherché à faire disparaître avec de l'eau la tache de sang que j'avais sur la poitrine, au côté gauche de ma robe de chambre, pour ne pas effrayer mes enfants, à qui j'allais apprendre le malheur qui venait de leur enlever leur mère. Le courage m'a manqué pour le leur dire. Très promptement après, M. le général Sebastiani, oncle de Mme la duchesse, est arrivé, et il était encore avec moi, lorsque M. Bruzelin, commissaire de police, est arrivé. Mon premier soin avait été de recommander d'aller chercher le commissaire de police et un médecin.

Nous demandons à M. le duc de Praslin quel usage il a fait du pistolet dont il était armé. Il nous répond qu'au moment où il avait voulu porter des secours à madame, il l'avait jeté à terre, sans savoir où il le posait, mais très près de lui et de madame la duchesse; qu'il l'avait repris, et que dans un mouvement nerveux il avait frappé à terre avec le canon, qu'il avait également frappé avec la crosse, et l'avait en définitive abandonné à une place qu'il ne peut déterminer.

Nous demandons à M. le duc de Praslin si la croisée de la chambre

Nous faisons observer à M. le duc qu'au moment où il est rentré dans sa chambre, après avoir passé une demi-heure au moins dans la chambre de madame, il ne devait plus avoir besoin de lumière pour se diriger dans sa chambre et vaquer aux soins de sa personne; que, de plus, il se trouvait sur sa table de nuit un foulard préparé et ne paraissant par avoir servi depuis qu'il avait été blanchi, et nous l'invitons à nous donner des explications sur ces deux circonstances. M. le duc répond qu'il ne peut expliquer comment il se fait qu'il ait voulu avoir de la lumière et pour quel usage il a voulu avoir cette lumière; qu'il sent que ce défaut d'explication peut élever une charge grave en présence des papiers et du foulard brûlés jetés la veille par lui dans la cheminée; que le second foulard trouvé sur sa table de nuit, et qui ne lui a pas servi, avait été préparé d'avance, soit par son valet de chambre, soit par la femme du portier ou une autre femme de la maison: qu'il n'avait pas aperçu ce foulard lorsqu'il avait voulu se mettre au lit, et que c'était ce qui lui avait fait prendre dans sa commode le foulard déchiré et brûlé; qu'il n'en avait pas pris un autre et avait couché sans fichu de nuit, suivant son usage; que, quant au mouvement qui l'a porté à jeter dans la cheminée le foulard qu'il a trouvé en mauvais état, et à renoncer à en prendre un autre, il peut s'expliquer par son caractère pour ceux qui le connaissent, mais qu'il lui est impossible de fournir des explications plus précises.

Nous avons demandé à M. le duc de Praslin à quelle cause il peut attribuer l'assassinat de Mme la duchesse, et si cette dame aurait eu, soit dans sa maison, soit à l'extérieur, des inimitiés de nature à faire commettre un si grand crime. M. le duc de Praslin répond qu'il ne connaissait pas d'ennemis à Mme la duchesse, et qu'il ne peut s'expliquer le crime horrible commis sur sa personne que par la circonstance d'un vol que l'on aura voulu commettre dans son hôtel; que les malfaiteurs auront peut-être ignoré le retour de Mme de Praslin et le sien de la campagne, où ils étaient depuis un mois, qu'ils auraient été surpris de trouver Mme la duchesse dans sa chambre et l'auraient assassinée alors.

Nous demandons à M. le duc d'où provient le cordon vert trouvé passé dans la bretelle de son pantalon au moment où il s'est déshabillé, et pour quelle cause il avait ce cordon. Il nous répond que ce cordon est celui d'une poudrière ou d'un sac à plomb, mais qu'il ne peut dire comment il se fait que le cordon fût sur lui au moment où il s'est déshabillé. Nous saisissons ce cordon; nous en faisons le scellé n° 15.

Nous demandons ensuite à M. le duc d'où proviennent cinq bouts de corde, dont trois sont défilés, et nous lui demandons d'où proviennent ces bouts de corde et un bout de cordon blanc d'environ 10 centimètres de longueur et tachés de sang, trouvés dans la poche de la robe de chambre dont il était vêtu ce matin. Il nous répond que ces bouts de corde et de cordon étaient effectivement dans sa robe de chambre; qu'il ignore de quelle manière ils s'y trouvaient, et que, si le cordon blanc est taché de sang, c'est qu'il a dû porter ses mains ensanglantées dans sa poche. Scellé n° 16.

Nous faisons également observer à M. de Praslin qu'en entrant dans [illegible] sur une table, devant la croisée, un pistolet d'arçon amorcé auquel se trouvent plusieurs taches de sang sur le canon et sur la baguette, et à la crosse duquel adhèrent par du sang quelques cheveux et un petit morceau de peau ou de chair; que ce doit être là le pistolet dont il s'est armé lorsqu'il a quitté sa chambre, et nous l'avons interpellé de s'expliquer sur ces circonstances, qui nous paraissent élever contre lui les charges les plus graves d'être lui-même l'auteur de l'assassinat commis sur la personne de Mme la duchesse de Praslin (M. le duc de Praslin baisse la tête et se la tient dans les mains, pendant que M. le procureur du roi lui adresse de vives paroles pour l'engager à s'expliquer avec la sincérité qui convient à sa position et à son nom). Il finit par dire: « Si mon intention n'avait pas été détournée par les exhortations de M. le procureur du roi, je vous aurais répondu que je ne nie pas que le pistolet trouvé dans la chambre de Mme de Praslin soit celui dont je me suis armé ce matin pour aller à son secours; mais je nie formellement l'avoir frappée avec cette arme ni avec aucune autre arme; quant à l'adhérence des cheveux et de la peau à la crosse du pistolet, si cette circonstance existe réellement, il m'est impossible de l'expliquer. »

Signé: PRASLIN, FÉLIX BOUCLY, A. BROUSSAIS, BRUZELIN, A. COLLERY.

Interrogatoire de M. le duc de Praslin, duc DE CHOISEUL-PRASLIN (Charles-Laure-Hugues-Théobald), *pair de France, âgé de 43 ans, né à Paris, y demeurant, rue du Faubourg-Saint-Honoré*, 55.

Premier interrogatoire subi le 21 août 1847, devant M. le chancelier de France, président de la Cour des pairs, en présence de MM. les pairs, membres de la commission d'instruction.

D. Vous savez le crime affreux qui vous est imputé; vous savez toutes les circonstances qui ont été mises sous vos yeux et qui ne permettent pas l'apparence d'un doute; je vous engage à abréger la fatigue que vous paraissez ressentir, en avouant, car vous ne pouvez pas nier: vous n'oseriez pas nier? — R. La question est bien précise, mais je n'ai pas la force de répondre; elle demanderait de bien longues explications.

D. Vous dites qu'il faudrait de longues explications pour répondre, mais non: il suffit d'un oui ou d'un non. — R. Il faut une grande force d'esprit pour répondre un oui un non; une force immense que je n'ai pas.

D. Il n'y aurait pas besoin d'entrer dans de grandes explications pour répondre à la question que je viens de vous poser. — R. Je répète qu'il faudrait une force d'esprit que je n'ai pas pour y répondre.

D. A quelle heure avez-vous quitté vos enfants la veille du crime? — R. Il pouvait être dix heures et demie, onze heures moins un quart.

D. Qu'avez-vous fait en les quittant? — R. Je suis descendu dans ma chambre et je me suis couché tout de suite.

D. Avez-vous dormi? — R. Oui (en poussant un soupir).

D. Jusqu'à quelle heure? — R. Je ne me le rappelle pas.

D. Votre résolution était-elle arrêtée quand vous vous êtes couché? — R. Non; d'abord je ne sais pas si cela peut s'appeler une résolution.

D. Quand vous vous êtes réveillé, quelle a été votre première pensée? — R. Il me semble que j'ai été réveillé par des cris dans la maison, et que je me suis précipité dans la chambre de Mme de Praslin.

Le prévenu ajoute en soupirant: Je demanderais que vous me rendissiez la vie, que vous interrompissiez cet interrogatoire.

D. Quand vous êtes entré dans la chambre de Mme de Praslin, vous ne pouviez pas ignorer que toutes les issues autour de vous étaient fermées; vous seul pouviez y entrer. — R. J'ignorais cela.

D. Vous êtes entré plusieurs fois ce matin-là dans la chambre de Mme de Praslin; la première fois que vous y êtes entré elle était cou- [illegible]

L'accusé ne répond pas et paraît absorbé.

D. N'avez-vous pas reçu de mauvais conseils qui vous aurait poussé à ce crime? — R. Je n'ai pas reçu de conseil; on ne donne pas de conseils pour une chose semblable.

D. N'êtes-vous pas dévoré de remords, et ne serait-ce pas pour vous une sorte de soulagement d'avoir dit la vérité? — R. La force me manque complétement aujourd'hui.

D. Vous parlez sans cesse de votre faiblesse: je vous ai demandé tout à l'heure de me répondre seulement par oui ou par non. — Si quelqu'un pouvait me tâter le pouls, il jugerait bien de ma faiblesse.

D. Vous avez eu tout à l'heure assez de force pour répondre à un grand nombre de questions de détail que je vous ai adressées: la force ne vous a pas manqué pour cela?

Le prévenu ne répond pas.

D. Votre silence répond pour vous que vous êtes coupable. — R. Vous êtes venu ici avec la conviction que j'étais coupable, je ne puis la changer.

D. Vous pourriez la changer si vous nous donniez des raisons pour croire le contraire, si vous expliquiez autrement ce qui semble ne pouvoir s'expliquer que par votre criminalité. — R. Je ne crois pas pouvoir changer cette conviction dans votre esprit.

D. Pourquoi croyez-vous que vous ne pouvez changer notre conviction?

Le prévenu, après un silence, dit qu'il est au-dessus de ses forces de continuer.

D. Quand vous avez commis cette affreuse action, pensiez-vous à vos enfants? — R. Le crime, je ne l'ai pas commis; quant à mes enfants, c'est chez moi une préoccupation constante.

D. Osez-vous dire affirmativement que vous n'avez pas commis ce crime?

Le prévenu met sa tête dans ses mains et reste quelques instants sans parler, puis il dit: « Je ne puis pas répondre à une pareille question. »

D. Monsieur de Praslin, vous êtes dans un état de supplice, et, comme je vous le disais tout à l'heure, vous pourriez peut-être adoucir ce supplice en me répondant.

Le prévenu ne répond pas et demande en grâce que son interrogatoire soit interrompu et remis à un autre jour.

Obtempérant à cette demande, nous avons terminé le présent interrogatoire, que le prévenu a signé avec nous, les commissaires délégués et le greffier en chef de la cour.

Déposition d'Auguste Charpentier, âgé de 25 ans, valet de chambre, maître-d'hôtel, au service du duc de Praslin. (Entendu le 28 août 1847, par M. le chancelier de France, président de la cour des pairs.)

D. Vous souvenez-vous des paroles qui ont pu échapper à M. de Praslin dans le premier moment, lorsqu'il a su que vous aviez déjà vu le cadavre de Mme la duchesse de Praslin? — R. Il a commencé par me demander en prenant sa tête dans ses mains: « Mais qui est-ce qui est entré le premier? » Il l'a répété deux ou trois [illegible] que c'était moi. Lorsque je lui eus dit que c'était moi, il me demanda en faisant les mêmes gestes: « Qui avez-vous vu? » Je lui répondis: « Je n'ai vu que Mme la duchesse. » Alors il m'a dit: « Qu'est-ce qu'elle a dit? Je lui ai répondu qu'elle était morte quand j'étais entré, et qu'elle n'avait pu rien me dire. C'est alors qu'il me dit: Qu'est-ce qui a pu faire une semblable chose? Qu'est-ce que nous allons devenir? Et ces pauvres enfants! » Alors les médecins sont arrivés.

D. Quand vous lui avez dit qu'elle n'avait point parlé, a-t-il témoigné que cela lui fit quelque impression? — R. Oui, sans doute, car il m'a demandé cela avec assez d'inquiétude.

D. Dans le courant de la matinée, aviez-vous quelque idée qu'il pût vouloir se détruire? — R. Je n'en ai jamais bien eu l'idée, mais j'avais fait observer à M. Allard qu'il pouvait bien avoir entendu ce que nous avions dit fort haut dans la cour avec M. de Merville sur les soupçons qui s'élevaient contre lui.

D. N'est-ce pas vous qui avez trouvé sur lui, dans sa robe de chambre, la fiole contenant de l'arsenic, au moment où on le montait au second étage? — R. Je l'ai trouvée en effet, mais je crois que ce n'était qu'au moment où on l'a habillé pour le conduire au Luxembourg.

D. Aviez-vous aperçu quelquefois cette fiole en sa possession, soit à Praslin, soit à Paris? — R. Jamais, monsieur.

Interrogatoire de demoiselle Deluzy-Desporte (Henriette), âgée de 35 ans, institutrice, née à Paris, y demeurant, rue du Harlay, n° 9, au Marais, chez Mme Lemaire.

Premier interrogatoire (subi le 19 août 1847, devant M. Broussais, juge d'instruction près le tribunal civil de première instance de la Seine, en présence de M. le procureur du roi).

D. A quelle époque étiez-vous entrée en qualité d'institutrice de ses demoiselles chez M. le duc de Praslin? — R. J'y suis entrée le 1er mars 1841.

D. Quel traitement aviez-vous dans cette maison? — R. Chez lady Hislop, où j'étais antérieurement à Charlston, près de Londres, je recevais 1 800 fr.; chez M. le duc de Praslin, mes appointements étaient un peu plus forts: ils montaient à 2 000 fr., la table et le logement.

D. Avez-vous reçu cette somme dès votre entrée? — R. Oui, monsieur.

D. Quelles attributions aviez-vous dans la maison de M. le duc de Praslin? — R. J'étais chargée de la direction et de l'éducation des neuf enfants de M. le duc et de Mme la duchesse au moment de mon entrée; mais on fut obligé de m'adjoindre alors une sous-gouvernante. Depuis, M. le duc avait pris un gouverneur pour ses garçons; mais il en fut mécontent et le renvoya au bout de quelques mois. Il plaça alors un de ses fils chez un professeur du collège Bourbon, M. Boussu, qui le conduisait au collège, et ensuite il plaça le second de ses fils chez le même professeur. Je restai chargée de l'éducation des trois demoiselles aînées et du petit garçon. Les trois demoiselles plus jeunes furent placées au couvent du Sacré-Cœur; car M. le duc et Mme la duchesse elle-même reconnurent qu'il était impossible de maintenir l'harmonie entre une gouvernante et une sous-gouvernante.

D. Comment s'appelait cette sous-gouvernante? — R. il y eut d'abord Mlle Belloyer, qui resta pendant environ six mois, et ensuite la demoiselle Jost, qui resta environ une année. Il m'est impossible de vous dire ce que ces demoiselles sont devenues.

D. Combien y a-t-il de temps que les sous-gouvernantes ont quitté la maison de M. le duc de Praslin? — R. Il doit y avoir trois ans.

D. Des renseignements que nous avons déjà recueillis nous ont appris que depuis bien longtemps vous aviez de graves torts à vous reprocher envers Mme la duchesse de Praslin; que vous n'aviez point pour elle les égards et la déférence que vous auriez dû avoir, et que vous aviez cherché à aliéner d'elle l'affection de son mari et celle de ses enfants? — R. Non, Monsieur, jamais! jamais! Quand je suis entrée dans la maison de M. le duc de Praslin, les choses étaient déjà sur un pied très fâcheux, M. le duc voulait seul diriger l'éducation de ses enfants.

Les résultats ne furent pas heureux, et lorsque M. le duc de Praslin arriva, il fut très mécontent. Il exprima son mécontentement à Mme la duchesse, qui s'abstint à l'avenir. On nous établit alors au château de Praslin, où, à l'exception des repas, nous vécûmes complétement à part. Je n'ai jamais cherché, dans cette position extraordinaire, à éloigner les enfants de leur mère, mais il existait entre M. le duc et Mme la duchesse des causes de dissension qu'il n'était pas en mon pouvoir de faire cesser. J'ai eu peut-être grand tort d'accepter cette position, mais je n'ai jamais cherché à blesser volontairement Mme de Praslin. Si quelquefois je lui ai répondu avec vivacité, c'est que j'avais été blessée moi-même d'une manière cruelle.

D. Quels étaient les motifs de dissension dont vous parlez et qui auraient existé entre M. le duc et Mme la duchesse de Praslin? — R. C'était, de la part de Mme la duchesse de Praslin, le désir de dominer ses enfants et surtout son mari, et, de la part de M. de Praslin, une résistance prononcée, mais accompagnée de beaucoup de douceur.

D. Votre présence dans l'intimité de la famille n'aurait-elle pas inspiré à Mme la duchesse de Praslin des sentiments malheureusement trop fondés de jalousie? — R. Par moments, Mme la duchesse de Praslin a exprimé à mon égard des sentiments de jalousie qui n'étaient pas fondés le moins du monde. Dans d'autres circonstances, sa conduite était parfaitement convenable, sans être affectueuse, et elle était de nature à me faire oublier son injustice. Je n'avais pas de fortune, aucun ami à Paris, je devais tenir à conserver une position acquise avec d'autant plus de résignation, que M. le duc m'avait dit qu'il me donnerait une pension, si j'avais le courage, ce sont les expressions dont il s'était servi, de terminer l'éducation de ses trois filles aînées, malgré tous les dégoûts que cette éducation pouvait m'occasionner.

D. La pension dont vous parlez faisait-elle partie des premières conventions arrêtées entre vous et M. le duc de Praslin? — R. Non, monsieur; il n'avait été question que d'un traitement annuel.

D. Le duc avait-il fixé un chiffre à cette pension? — R. Non, monsieur; mais j'avais toujours compté que ce serait une pension viagère de 500 fr. par chacune de ses filles, ou 1 500 fr. pour les trois aînées, et je croyais que telles étaient ses intentions formelles, d'après des conversations que nous avions eues ensemble.

D. Il est certain que, dans ces derniers mois surtout, Mme la duchesse de Praslin avait conçu contre vous une jalousie très vive, et qu'elle ne doutait pas des relations intimes qu'elle supposait exister entre vous et son mari. — R. Jamais! non, monsieur, jamais. Mme la duchesse de Praslin ne m'a pas exprimé à moi-même de semblables sentiments; elle a pu le dire à d'autres. Il y a deux ans, à l'époque où j'étais allée avec ses filles et M. le duc de Praslin, chez M. le maréchal Sébastiani, à l'une de ses propriétés en Corse, il parut dans un journal un article calomnieux portant que je m'étais enfuie avec M. le duc de Praslin. Lorsque cet article vint à ma connaissance, je voulus quitter immédiatement la maison. M. le maréchal Sébastiani, père de Mme la duchesse, fut le premier à s'y opposer, il me dit qu'une détermination de cette nature, dans un semblable moment, donnerait de la consistance [illegible], puisqu'ils n'étaient pas fondés. Mme de Praslin me témoigna alors beaucoup de froideur et de répulsion au sujet de ma détermination de rester; mais depuis ces préventions avaient dû s'affaiblir, car depuis je l'avais trouvée, surtout depuis un an, pleine de bienveillance à mon égard. J'ai donc été anéantie lorsqu'il y a environ deux mois on me fit dire, par M. l'abbé Gallard, que ma présence était une cause de trouble dans la maison, et que je ne pouvais pas rester.

D. Nous avons sous les yeux une lettre sans date et sans signature que nous vous représentons, et qui nous paraît vous avoir été adressée à une époque assez rapprochée, par Mme la duchesse de Praslin, dans laquelle elle vous dit que, s'il est défendu de se coucher sans s'être réconcilié avec son prochain, il lui semble qu'une nouvelle année est une plus forte raison pour mettre fin à tous les dissentiments et oublier tous les griefs. Elle vous dit que c'est de bon cœur qu'elle vous tend la main, et demande d'oublier le passé comme elle le fait elle-même, pour vivre à l'avenir en bonne intelligence avec elle. A cette époque du jour de l'an, il existait donc encore des sujets de plainte contre vous? — R. Cette lettre ne m'a pas été écrite au mois de janvier dernier, mais au mois de janvier 1846; elle me l'envoya alors avec un bracelet qu'elle me donnait pour mes étrennes. Antérieurement à cette époque, sans que je lui eusse donné sujet de plainte, Mme de Praslin m'exprimait sans cesse une grande froideur. Pendant le cours de l'hiver dernier, au contraire, elle a été beaucoup mieux pour moi. Chaque fois qu'elle allait au spectacle, elle me faisait offrir une place dans sa loge, et, chaque fois qu'elle allait à une partie de plaisir avec ses demoiselles, elle me faisait offrir d'y prendre part. J'avais encore oublié de vous dire que, dès l'hiver précédent, elle m'avait plusieurs fois entretenue de projets de mariage pour ses demoiselles, en me priant de tâcher de faire entrer M. de Praslin dans ses vues; mais je lui avais déclaré, au contraire, que des projets de mariage dans les familles étaient des choses trop délicates pour m'en mêler en aucune manière. On a vu dans cette réponse, que je crois sage, un prétexte pour me perpétuer dans la maison en éloignant des mariages convenables; car il était convenu que je quitterais lorsque les trois aînées seraient établies.

D. Quel jour avez-vous quitté la maison de M. le duc de Praslin? — R. Le dimanche soir, 18 juillet dernier, au moment où toute la famille se disposait à se rendre au château de Praslin.

D. Depuis votre sortie de cette maison, n'avez vous pas continué à voir M. le duc de Praslin? — R. Depuis ma sortie de chez M. le duc de Praslin, je ne l'ai vu que trois fois; la première fois avec sa fille Berthe et son fils Raynald. Ces deux enfants m'avaient été amenés par une femme de charge du maréchal à la pension où je demeure actuellement. Je fus avec eux chez le dentiste, où l'un et l'autre se faisaient faire des opérations. M. le duc vint nous y rejoindre, et je fus les reconduire en voiture jusqu'au chemin de fer de Corbeil.

Comme nous avions trop de temps devant nous, nous fûmes nous asseoir et nous promener en sortant de chez M. Toirac, dentiste, rue du Mail, dans le jardin du Luxembourg. C'est M. le duc qui en fit la proposition; il me dit que, de cette manière, je pourrais voir les enfants plus longtemps. Il m'est impossible de vous préciser la date de cette première visite. Depuis, M. le duc est venu me demander une seconde fois à la pension, il y a eu mardi huit jours. Il ne monta pas, parce que, me dit-il, il n'était pas dans un costume décent pour se présenter chez Mme Lemaire, et qu'il tenait à lui faire sa première visite avec ses filles; il m'annonça une visite avec ses enfants, mardi dernier, 17 de ce mois; il me parla alors de la marche de l'éducation de ses filles, qui n'allait pas suivant ses idées; car il en existe une jeune qui étudie encore. Mardi dernier, 17 août, il m'amena effectivement ses trois filles et son petit garçon, entre huit heures et demie et neuf heures.

Mme Lemaire, avec qui il causa alors pour la première fois, lui fit part de son intention de me donner une place supérieure dans sa mai-

D. Comment avez-vous appris l'horrible événement qui s'est accompli dans l'hôtel de M. le duc de Praslin pendant la nuit de mardi à mercredi, ou plutôt hier matin, entre quatre heures et demie et cinq heures. — R. Je l'ai appris par M. Remy, professeur de littérature de ces demoiselles, qui avait envoyé son domestique hier matin, à huit heures, à l'hôtel; il vint lui-même me l'annoncer avec son épouse et m'emmenèrent chez eux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 28, où je passai la journée jusqu'à huit heures, où un agent de police vint me chercher.

D. Pourquoi quittiez-vous la pension de la dame Lemaire dans un semblable moment, et sans dire où vous alliez? — R. M. et Mme Remy m'ont vue si troublée qu'ils n'out pas voulu me laisser seule dans un semblable moment. Ils m'ont invitée à venir chez eux, où je suis restée jusqu'à huit heures, époque à laquelle on est venu me chercher. J'avais donné l'adresse de M. Remy à Mme Lemaire, qui l'avait indiquée aux agents de police. J'ignore pourquoi ces agents de police sont restés à la porte de Mme Lemaire sans venir me chercher où ils étaient certains de me trouver.

D. Vous avez dû apprendre que de très graves indices se réunissent pour accuser M. le duc de Praslin d'avoir donné la mort à sa femme? — R. Oh! non! non! messieurs, dites-moi que cela n'est pas. C'est impossible; lui! lui qui ne pouvait pas voir souffrir un de ses enfants; non! Ne me dites pas que ce sont des indices, ne me dites pas qu'ils sont graves. Dites-moi que c'est un soupçon qui ne se justifiera pas; non! non! c'est impossible. (Et tombant à genoux, en joignant les mains.) Oh! dites-le-moi, monsieur, je vous en prie. Mon Dieu! vous ne me diriez que je ne le croirais pas: ma conscience me dit qu'il ne l'a pas fait. Mais s'il l'avait fait, grand Dieu! oh! mais, c'est moi, c'est moi qui serais coupable; moi qui aimais tant les enfants, moi qui les adorais, j'ai été lâche, je n'ai pas su me résigner à mon sort, je leur ai écrit des lettres, des lettres que vous pourrez voir. Je disais que je ne pourrais plus vivre, que je me trouvais en face de la misère, car je suis une pauvre enfant abandonnée, sans ressources, sans autre appui qu'un vieux grand-père qui est dur, qui me menaçait de me priver du peu qu'il faisait pour moi.

J'ai été effrayée de l'avenir qui pouvait m'attendre. Oh! que j'ai eu tort! J'aurais dû leur dire que je me faisais à ma situation, que je pouvais être heureuse dans ma petite chambre, de m'oublier et d'aimer leur mère; mais je n'en ai rien fait. Quand j'ai quitté la maison, j'ai poussé le désespoir jusqu'à vouloir mourir. J'avais un flacon de laudanum; je l'ai bu; on m'a rappelée à la vie malheureusement, et la vie était bien triste pour moi. J'avais été, pendant six années, si heureuse vie de ces mois de ... que je ... leur écris. Je disais mes enfants quelquefois en parlant à toute cette petite bande.

D. Cette exaltation, ce sentiment de tendresse était donc partagé par M. de Praslin? — R. Non; M. de Praslin n'avait pour moi aucune tendresse ni exaltation de tendresse, mais les enfants étaient malheureux; ils souffraient dans leur santé, leur mère les rudoyait.

D. Mais si l'on était amené à penser que M. de Praslin est l'auteur du crime, on ne pourrait jamais croire qu'il l'eût commis pour défendre ses enfants contre les mauvais traitements de leur mère? — R. Non, monsieur, ce ne serait pas là le motif; ce qui l'exaltait, ce qui l'emportait hors de lui-même, c'est la crainte d'un procès en séparation dont Mme la duchesse le menaçait sans cesse. Il y voyait pour ses enfants un grand malheur, la ruine de leur avenir, et il était disposé à tout faire pour l'éviter. Il avait été prévenu de ce procès par M. Riant, notaire; qui m'en avait prévenue moi-même; M. l'abbé Gallard m'en avait prévenue aussi, et M. le duc de Praslin m'avait priée de me soumettre en tout et pour tout à madame, et je lui avais promis, aurais-je dû me sacrifier de toute manière. Quand la honte est venue ainsi, je n'ai pas eu le courage de le faire, et j'ai demandé cette malheureuse lettre de réhabilitation qui aura tout perdu, parce que Mme Lemaire ne trouvait pas suffisante la lettre du 19 juin, que vous devez avoir dans les pièces saisies à mon domicile.

D. Ainsi nous voilà bien loin de ce qui semble résulter de vos premières réponses sur la nature des sentiments qui éloignaient de vous Mme de Praslin, Il ne s'agit plus maintenant de soupçons jaloux dissipés aussi vite qu'ils naissaient, et qui n'auraient laissé derrière eux aucun ressentiment; il s'agit, au contraire, du trouble le plus grave qui puisse être apporté dans un ménage, puisqu'il en résultait un projet de séparation judiciaire. Votre départ n'a pas été le résultat d'une première manifestation de jalousie. Vous étiez soutenue par le mari contre la femme; il a fallu l'intervention de M. le maréchal. — R. Ces ressentiments ne se sont manifestés qu'au dernier moment; j'ignorais à quel degré de gravité ils étaient portés. M. de Praslin ne m'a jamais témoigné que de l'amitié et de l'estime, et je proteste, pour dire le mot, qu'il n'a jamais été mon amant.

D. Cependant il y a un mois que vous avez quitté la maison. Dans l'intervalle viennent se placer les lettres que vous reconnaissez vous-même avoir eu le tort d'écrire. Dans l'intervalle se placent aussi plusieurs visites que M. de Praslin vous a faites, trois au moins. Pour hier, même, vous aviez été invitée à vous présenter à la maison pour ... voulais terminer cette phrase par le mot *seule* ou par les mots *pour vous tous*. Je me suis arrêtée, je ne puis vous dire pourquoi: j'ai peut-être pensé qu'il valait mieux que je ne parlasse pas à ces demoiselles de leur père.

D. Vous avez eu raison, mais précisément parce que la lettre contenait l'expression d'un sentiment partagé dont les filles ne devaient pas être les confidentes. — R. Ce sentiment n'était autre qu'une affection exprimée peut être trop vivemen, mais qui n'avait rien que d'honnête: c'était le résultat de six années de vie en commun.

Bourse du 1er septembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 80	76 80	76 70	76 70
— — fin courant	76 90	76 90	76 80	76 85
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 10	» »	» »	» »
— — fin courant	116 50	116 50	116 35	116 30

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours		3210 »
4 0/0 J. »	101 65	O. V. de Par.	»	» »
Emp. 1844. au Ct	» »	C. hyp.	»	100 »
— fin Ct	» »	— Goum.	»	» »
B. du Trés.	4 7/8	— Gann.	»	1050 »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 10	» »	» »	» »	» »
5 p. 0/0	d. 50	» »	» »	» »	» »
REPORTS.		du Ct à fin du mois.		d'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0		» »	» »	» »	» »
5 p. 0/0		» »	» »	» »	» »

FONDS ÉTRANGERS.

Napl. au Ct dr cours	» »	Rom.	Dr C. 96	» »	
Récép. Rothsch.	101 70	Esp. 5 0/0	»	» »	
Esp. Dette act.	» »	— 4 1/2	»	» »	
— — pass.	» »	— de 1840	»	» »	
— 3 p. 0/0.	» »	— de 1842	»	100 »	
Dette intérieure	24 5/8	— Banque	»	» »	
Portug. 5 0/0 1837	» »	— dr Ln. 1841	»	» »	
Holl. 4 1/2	» »	Wurtemb.	»	4 59	»
Haïti	» »	Autriche	»	» »	
Union Bourg.	» »	— Fourneaux de l'Aveyron		» »	

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1205 »
Act. d J.	» »
Ch. S. G.	» »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
— r. gauc.	» »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1231 50
— à Rouen	930 »
R.-Havre	576 25
Avignon	546 75
Str. à Bâle	» »
Paris-str.	» »
Tours-Nant.	» »
Orl.-Vierz.	576 »
C. du Nord	537 50
Famp.-Haz.	» »
Diep.-Féc.	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	463 »
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	330 »
Bord-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber.	» »

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

... on peut aussi s'abonner franco en envoyant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris. ... et Comp., 8, place de la Bourse.

PARIS, 2 SEPTEMBRE.

—

La Politique autrichienne.

Enfin la politique du cabinet français est percée à jour. Sa diplomatie est en réaction ouverte contre les principes de Juillet. Presque seuls dans la presse indépendante nous avions vu avec plaisir les mariages d'Espagne, parce que nous aspirons à l'intime union du peuple français avec le peuple espagnol ; parce que les alliances princières nous paraissaient le signe d'une alliance plus précieuse entre les destinées des deux nations ; parce que surtout nous espérions qu'un acte hardi, conclu malgré la volonté, malgré les intrigues du cabinet de Saint-James, ouvrirait à notre diplomatie une ère d'indépendance et de dignité.

Les suites que l'on veut donner à ces mariages nous apprennent qu'ils ont été dictés à notre cabinet par une politique de famille non-seulement étrangère, mais encore hostile à la politique nationale. Aux mécontentements de l'Angleterre on a opposé, non pas la sympathie des peuples de l'Europe méridionale et centrale, mais l'alliance d'un gouvernement, d'un gouvernement aussi odieux au moins que celui de Saint-Pétersbourg, on a mendié l'alliance autrichienne, on l'a payée par l'abandon du libéralisme en Suisse et dans les États romains.

Et maintenant toutes ces trames hideuses se découvrent les unes après les autres. Nous avons promis à M. de Metternich de lui laisser terminer à sa guise les affaires de la Suisse et de l'Italie, M. de Metternich nous appuiera en Espagne, où Narvaez arrive signalé comme agent français, chargé d'étouffer toute idée de progrès, de réforme, et de substituer la volonté des Tuileries aux caprices d'une reine déconsidérée. Alliés de l'Autriche, nous dénigrons à la fois ses deux rivaux d'influence au nord et au sud : la Prusse et la puissance pontificale. Notre *Journal des Débats* dit au pape qu'il est trop progressif, au roi de Prusse qu'il ne l'est pas assez, mais la contradiction n'est qu'apparente, le pape et le roi de Prusse ont un même tort : notre nouvel ami Metternich les considère comme ses ennemis.

Alliés de l'Autriche, nous nous prononçons en Suisse, en faveur de ces jésuites que nous faisons semblant de proscrire en France ; nous nous prononçons pour l'ignorance contre la lumière, mais cette étrange conduite devient merveilleusement lucide aujourd'hui. Plus que timide dans les questions nationales, le cabinet s'est montré téméraire dans une question de famille ; il lui faut un appui, et, au lieu de le chercher dans cette sympathie des peuples qui reviendrait si facilement au nom français, on s'appuie sur le gouvernement qui soulève le plus de haine en Europe, sur celui dont l'existence sera le plus en péril au premier conflit.

Cette politique a pu sembler habile dans les détails de quelques intrigues, elle est aveugle quand il s'agit d'apprécier une situation dans son ensemble, elle voit de près mais non pas de loin ! Elle est douée de cette finesse appelée par Mirabeau la *myopie de l'intelligence*.

Marie-Antoinette a perdu Louis XVI, Napoléon s'est perdu par Marie-Louise. La politique autrichienne a toujours été, en France, fatale aux gouvernements qui l'ont adoptée, et jamais, autant qu'aujourd'hui, l'Autriche n'a mérité d'indignation et de mépris.

Un Mot qui vaut une Armée.

Le lendemain de l'occupation de Ferrare par les Autrichiens, M. Rossi se rendit auprès du pape *pour lui offrir quelque chose comme la protection du gouvernement français.* Mais S. S., d'un sourire ironique a, dit-on, répondu : « *J'aime mieux avoir votre gouvernement pour ennemi que pour ami. Ennemi, je sais à quoi m'en tenir; ami, vous trahirez peut-être l'amitié.* » Et en disant ces paroles, le pape présenta à M. Rossi une copie d'une lettre confidentielle adressée par le cabinet de Paris à celui de Vienne, laquelle lettre fut envoyée au pape par le prince de Metternich, pour l'engager à se soumettre, et pour lui prouver qu'il ne peut pas compter sur la France. M. Rossi a de suite envoyé une estafette à Paris, où l'on est entré dans une grande fureur de se voir reconnu et démasqué. Sur-le-champ, le cabinet français a fait répéter au pape, qu'il eût à opter entre l'amitié et l'inimitié du gouvernement français. Nous ne doutons pas un moment de la résolution du pape. Il préférera la haine à l'amitié, car la haine d'un Tartufe découvert n'est que ridicule et impuissante. Le mot que nous citons se trouve dans une correspondance allemande. Si le pape ne l'a pas dit, il a dû le penser. Nous trouvons ce mat... une correspondance de l'*Univers* qui vient à l'appui.

Rome, le 29 août 1847.

Le gouvernement français vient de recevoir un des plus rudes échecs que la diplomatie d'un gouvernement puisse éprouver, et le gouvernement pontifical vient, d'un autre côté, de donner l'un des plus nobles et des plus grands exemples de courage et d'indépendance. Après une marche cauteleuse, un langage plein de réticences, M. Rossi s'est enfin décidé à faire, au nom de son gouvernement, l'offre d'une protection armée... Le cardinal Ferretti, au nom du sien, a répondu, avec une noblesse et une franchise de langage atterante pour le diplomate : Que le Pape n'avait jamais cru pouvoir entièrement compter sur les intentions de la France, et après tout ce qui s'est passé, après la conduite tenue dans les jours mauvais du mois dernier, et en présence de l'envahissement des États pontificaux par l'Autriche, sa confiance en elle ne pouvait s'être augmentée. Il refusait donc l'intervention française, comme il avait protesté contre l'occupation autrichienne; *d'autant plus qu'il ne pouvait s'empêcher de considérer les deux gouvernements comme étant liés par un pacte secret et comme ayant agi jusqu'ici dans un parfait accord.* Le cardinal a en même temps annoncé l'intention de commencer par opposer la force à la force, et, dans ce but, un camp de 8 000 hommes va être formé à Forli et les frontières mises en état de défense. Les armes spirituelles et morales viendraient ensuite...

Ces résolutions du Pape ont été notifiées à tous les ambassadeurs ; on dit que le gouvernement napolitain a fait offrir aussi son appui, lequel aurait été accepté sous la condition expresse que la proposition en serait directement faite par le roi lui-même. Lord Palmerston peut battre des mains de la honte que ces faits impriment au cabinet français ; nous, Français et catholiques, nous ne pouvons que déplorer l'aveuglement de nos gouvernants. Du reste, je puis vous dire qu'ici tout le monde fait une distinction qui sauve l'honneur de notre pays. Le cardinal Ferretti ne se trompe pas à cet égard, et des personnes dignes de foi l'ont entendu s'exprimer de manière à ne laisser aucun doute sur sa véritable pensée. Je n'ajouterai aucune réflexion ; ce que je pourrais dire n'augmenterait pas l'effet de ces graves et tristes nouvelles.

Le Pape a assisté aujourd'hui à la distribution des prix de la Sapience (université romaine). Le poste de la garde nationale établi au rez-de-chaussée de l'édifice lui a rendu les honneurs militaires et a reçu sa bénédiction avec des témoignages d'enthousiasme impossibles à décrire. Pie IX, ému autant que tous les assistants, a daigné leur adresser quelques mots pleins de bonté. C'était un spectacle touchant de voir ces admirables jeunes gens le genou en terre et la main pressée énergiquement sur leur cœur, en témoignage de leur amour et de leur dévouement sans bornes.

Protestation des journaux contre les saisies.

Nous lisons dans l'*Union de Saint-Étienne*, journal conservateur mais intelligent :

Le pouvoir vient de se laisser aller à un excès regrettable. Cinq journaux : la ***Gazette de France***, la ***Réforme***, la ***Démocratie pacifique***, le ***Charivari*** et l'***Union monarchique*** ont été saisis pour avoir exprimé des sentiments qui sont dans le cœur de tous, pour avoir dit ce que le crime du duc de Praslin, couronnant les hideux scandales qui l'ont précédé, inspire aux populations de douleur, de crainte, d'effroi et surtout de doutes accablants sur les régions officielles d'où sont descendus les Teste, les Cubières, les d'Equevilley, les Beauvallon et les Praslin.

Le pouvoir aurait-il vraiment conçu la pensée d'enchaîner la presse, cette puissante presse qui n'éprouve jamais un plus grand besoin de se répandre en impétueuses expansions que lorsque quelque grand crime a épouvanté la conscience publique?

Est-ce donc ce moment que le ministère aurait choisi pour entraver la publicité?

Nous n'osons le croire ; dans les circonstances actuelles, cette politique serait de l'aberration.

Comprimer la presse aujourd'hui, ce serait supprimer la soupape de sûreté par laquelle s'échappe le trop plein de l'émotion générale.

Persécuter les journaux ! Mais ce sont les journaux aujourd'hui qui font vivre le pouvoir. Si l'on bâillonnait ces vedettes avancées, les masses qui suivent derrière elles procéderaient, n'en doutez point, à des manifestations violentes. De grâce, Messieurs les ministres, abstenez-vous de toute mesure révolutionnaire. Poursuivre des organes qui se rallient autour de ce mot : HONNÊTETÉ, ce ne serait pas habile. Il semblerait que les honnêtes gens vous fissent peur.

Malheureusement, M. Hébert a apporté, en venant au pouvoir, des habitudes de réaction. M. Hébert a des qualités et des défauts également funestes dans les circonstances où nous nous trouvons. Il a besoin d'exercer l'activité de son esprit et l'opiniâtreté de son caractère; mais il se trompe d'époque; pour en trouver l'emploi, il faudrait un temps pareil à celui que les Gisquet et les Persil ont traversé, alors que les esprits étaient plutôt disposés aux luttes de carrefour qu'à celles de l'intelligence.

Nous croyons pourtant que M. Hébert est convaincu, et la preuve, c'est qu'il se passionne. Il est convaincu comme ce pauvre Fonfrède, mort à la tâche, et maudissant, sur son lit de mort, les ambitieux et les médiocrités auxquels il avait consacré son beau talent de publiciste. Ce qui n'empêchait pas Fonfrède de pousser le ministère aux réactions, se figurant qu'on ne pouvait dompter les excès de la discussion que par des excès de pouvoir.

Nous sommes trop sincèrement conservateurs, nous aimons trop l'ordre et la tranquillité, nous sommes trop attachés aux doctrines de gouvernement, et en même temps trop dévoués à nos principes de progrès et de moralité, pour ne pas déclarer que, si telles étaient les tendances de M. Hébert, elles seraient déplorables et ne tarderaient pas à nous précipiter dans des abîmes.

COURRIER DE SAINT-QUENTIN.

Nous qui faisons toujours preuve de modération dans nos articles politiques et qui cherchons plutôt à concilier les partis qu'à les exciter l'un contre l'autre, nous qui ne désirons pas les révolutions et qui voudrions arriver sans troubles au progrès, c'est avec un profond sentiment de tristesse et de regret que nous le déclarons : jamais, depuis 1830, situation plus grave ne s'était présentée ; le pouvoir est déconsidéré ; le mécontentement se manifeste partout ; en vain des avertissements se font entendre de tous côtés ; il semble que l'État soit dirigé par des sourds et par des aveugles ; faut-il donc que les gouvernants tombent successivement dans les mêmes fautes? A quoi servent les leçons de l'histoire? quel esprit de vertige entraîne à leur perte ceux qui tiennent les rênes du pouvoir? S'ils continuent de suivre la voie dans laquelle ils sont entrés, une catastrophe est inévitable ; on commence à la craindre et l'inquiétude est partout. Excepté un seul journal qui balbutie des justifications en faveur du gouvernement, toute la presse s'indigne ; que fait alors le ministère? Il essaie de nouveau la persécution, cette arme tyrannique qui ne devrait plus être de ce siècle : il saisit cinq journaux : la ***Réforme***, le *Charivari*, la ***Gazette de France***, l'***Union monarchique***, la ***Démocratie pacifique***. Le beau moyen de défense ! que c'est noble et bien trouvé ! comme cela justifie ! mais les journaux ne sont que l'écho de l'opinion publique, la fera-t-on taire aussi? ne l'irrite-t-on pas au contraire? n'est-ce pas là un combat fort dangereux? Ah ! cette lutte peut être plus ou moins longue, elle peut prendre différents caractères plus ou moins déplorables, la résistance finit par être inutile devant l'opinion publique : la pensée de la nation, des citoyens, triomphe toujours.

Quoi ! vous ne trouvez que la persécution pour effacer les scandales du jour ! vous aviez la paix, une forte majorité pour vous, vous pouviez réaliser les améliorations sociales et politiques que le peuple réclame justement et attend avec calme et patience ; au lieu d'accueillir ces vœux, de faire quelque bien aux classes laborieuses, aux citoyens utiles, à la partie saine de la population, à celle qui, heureusement, restera pure et sauvera la France, vous avez cherché à vous entourer de privilégiés que vous avez comblés de faveurs, d'or, de dignités, et parmi eux il s'est trouvé des gens qui ont oublié que la richesse, la position, le rang, obligent ; parmi eux, chose incroyable ! il s'est trouvé... la plume nous tombe de la main ; aussi bien avec vous surtout toute vérité n'est pas bonne à dire. On se fait maintenant cette question? L'aristocratie nouvelle doit-elle être pire que l'ancienne? cette aristocratie avide et égoïste conserve-t-elle quelque sentiment noble? Sans doute il ne faut pas, nous ne voulons pas généraliser certes il est loin de notre pensée de semer la haine et la division parmi les citoyens, mais on ne peut se le dissimuler : ce qui se passe porte un coup terrible à la considération des classes élevées, et ce n'est pas par des rigueurs et par la force que vous effacerez cette fâcheuse impression.

Les journaux ministériels ont emprunté à leurs patrons une habitude de dénégation quand même, de dénégation partout et toujours, qui leur attire à chaque instant une mésaventure.

Ainsi, ce matin, le *Moniteur* et ses petits confrères répondent par un étrange démenti aux allégations de M. Warnery, publiées par le *Courrier français* au sujet de la concession de 1 200 hectares à Bou-Merzoug.

« Aucune concession n'a été retirée ni au sieur Marini ni à qui que ce soit, par la raison très simple qu'il n'en a encore été fait aucune dans cette localité. »

M. Warnery n'a jamais prétendu, ô grave ***Moniteur***, qu'une concession avait été retirée ; il a prouvé seulement par des pièces authentiques que cette concession n'avait pas été faite malgré des engagements sérieux. Resterait donc à prouver que ces engagements n'ont pas été pris pour que vous fussiez véritablement dans la question.

Toujours la véracité officielle. — Ainsi que nous l'avions annoncé, les journaux ministériels s'aventuraient beaucoup en assurant qu'un jeune pair de France, absent de Paris depuis un mois, n'avait commis aucune tentative de meurtre, et que rien *absolument dans ses actes n'avait pu servir de base à une pareille allégation*. Voici ce qu'on lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Nous nous sommes abstenus de faire mention de sourdes rumeurs qui circulaient depuis plusieurs jours dans le public, et qui accusaient de tentative de meurtre un jeune pair, dont le nom illustre sous l'Empire a retenti souvent devant les tribunaux civils qui l'ont pourvu d'un conseil judiciaire. Mais ce matin deux journaux donnent des détails tellement précis sur un fait grave qui aurait eu lieu, que nous croyons utile de dire ce qui est parvenu à notre connaissance.

Il y a un mois environ, le prince d'E..., qui occupait momentanément un appartement meublé dans un hôtel garni de la rue Saint-Honoré, tenu par le gendre et la fille d'un des huissiers-audienciers du tribunal de la Seine, fut subitement saisi d'un accès de monomanie furieuse, au moment où, vers minuit, il montait l'escalier conduisant à sa chambre à coucher, précédé de son valet de chambre, qui l'éclairait. Sans motif, sans prétexte, il se précipita tout à coup sur ce malheureux qu'il frappa avec violence, qu'il renversa et foula aux pieds. « Mais vous ne me reconnaissez donc pas, monseigneur ! s'écriait le valet de chambre, c'est moi ! vous voulez donc me tuer? — Je sais bien qui tu es, répondit le furieux en redoublant de violence ; il faut que je te tue ! je ne te lâcherai que mort ! »

Les personnes accourues au bruit parvinrent enfin à arracher des mains du prince d'E... le malheureux valet de chambre ; mais le prince, au lieu de rentrer chez lui, s'échappa de l'hôtel et disparut. Il paraîtrait que ce serait en ce moment, et sous l'empire de son hallucination furieuse, qu'il se serait rendu chez une femme avec laquelle il a entretenu d'intimes relations, et qui même l'avait accompagné dans le voyage de circumnavigation qu'il a fait il y a quatre ou cinq ans. Il se serait livré envers elle à des violences et l'aurait même frappée à la poitrine d'un coup de couteau qui n'aurait heureusement fait qu'une blessure légère.

Quoi qu'il en soit, la mère du prince d'E... serait venue le prendre le lendemain dans sa voiture, accompagnée de son médecin, qui aurait constaté son état de quasi aliénation mentale, elle l'aurait emmené immédiatement dans sa propriété du Berry, et peu après il serait parti pour prendre les eaux d'Aix en Savoie.

Il n'a été du reste fait aucune déclaration à l'autorité, aucune plainte n'a été portée, et ces faits remontaient à un mois de date lorsque la rumeur publique s'en est emparée, et a donné naissance à des versions aussi inexactes que contradictoires.

Nous ajouterons au dire de la *Gazette des Tribunaux* que, de toutes les versions, la plus inexacte et la seule qui fût sciemment inexacte, était celle du *Moniteur parisien*, du ***Moniteur*** officiel et du journal ministériel obscur.

Le Dieu de l'Univers.

Après avoir rapporté que Mme la duchesse de Praslin s'adonnait aux pratiques religieuses, l'*Univers* ajoute :

Ainsi, la souffrance et la piété l'avaient également préparée au dernier sacrifice qui allait terminer et ***couronner*** sa vie. Si ce dernier mot paraît étrange à quelques personnes, s'il en est qui se scandalisent de ce que Dieu réserve de si cruelles épreuves à ses serviteurs les plus fidèles et les plus fervents, il faut les inviter à méditer le mystère de la croix ; il faut leur rappeler ***que la rédemption ne se fait que par le sang innocent.***

Vous voilà bien averties, saintes femmes catholiques et religieuses de l'*Univers*. Si vous voulez *couronner* votre vie par un dernier sacrifice, priez le ciel qu'il vous fasse assassiner par vos maris, « *car il faut du sang innocent à Dieu pour qu'il prononce votre rédemption.* »

Ainsi, qu'on le sache bien, le Dieu des catholiques (de l'***Univers***) est un Dieu anthropophage, un Dieu atroce auquel il faut du sang humain pour se réconcilier avec l'homme.

De telles doctrines sont des blasphèmes, et placeraient Dieu au dessous même du bourreau qui répand le sang des coupables.

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — *Rome*, 20 *août*. — Il est maintenant décidé que la réserve de la garde bourgeoise sera équipée et armée promptement. Cette mesure sera mise à exécution dans quelques jours. — Si la garde civique entrait en campagne, la réserve ferait le service intérieur. Dans les

[illegible] roi de Sardaigne a envoyé un corps de troupes à la frontière de la Toscane, en un mot les choses ont ici un aspect très guerrier.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

— *Rome, 19 août.* — A Milan, ainsi qu'à Padoue, on a procédé à l'arrestation d'individus qui avaient en leur possession des exemplaires des ouvrages politiques de Groberto. Le capitaine Rondonini est arrivé à Ferrare pour y organiser la garde nationale. Les Autrichiens prétendent que cette organisation n'aura pas lieu, et elle est un texte de plaisanterie pour eux. A Modène on a trouvé sur les murs des placards portant ces mots : *Vive Pie IX!* — On a fait des arrestations dans cette ville, ainsi qu'à Reggio. Il y a en ce moment un échange de notes très vif entre la Toscane et Rome.

(*Journal allemand de Francfort.*)

— La lettre suivante, que nous empruntons au *Nouvelliste de Marseille*, sans mentionner des évènements décisifs, donnera cependant à nos lecteurs une idée de la marche progressive des esprits dans le royaume de Naples, de la sourde agitation qui y règne, et de cette attente fiévreuse des évènements qui agite ces populations.

« Civita-Vecchia, 26 août.

» Le décret du roi de Naples, en date du 14 août, par lequel il rend compte au peuple de l'emploi des deniers publics, et par lequel il diminue l'impôt sur le sel et sur la farine (droit de mouture), n'a pas produit tout l'effet que S. M. en espérait. En historien véridique, nous devons ajouter que le peuple l'a accueilli très froidement; c'est qu'en effet il s'attend à une amélioration sociale autrement importante.

» Il n'est qu'un cri dans tout le royaume pour demander le changement du ministère, l'éloignement surtout d'hommes voués à la haine publique, tels que Mgr Cocle et le marquis del Carretto. Cette mesure vaudrait au roi les ovations qu'il n'a pu obtenir par le décret du 14 août, et alors seulement il rassurerait son peuple sur ses intentions réformatrices.

» En attendant, il nous est pénible d'avoir à enregistrer de nombreux emprisonnements, et surtout d'avoir à signaler un fait incroyable dans le siècle où nous vivons. Quelques prisonniers, assure-t-on, ont été mis à la torture pour obtenir d'eux des révélations sur l'existence de presses clandestines, et surtout pour celle qui a servi à imprimer la *protestation du peuple des Deux Siciles*.

» Le fait est malheureusement attesté par des hommes dignes de foi. Il est heureux que les personnes que l'on dit être le plus compromises, MM. Poërio, Primecerio et Del Re, ont pu prendre la fuite, déclarant, toutefois : « Qu'ils étaient prêts à se rendre à l'appel de la » justice au moment où ils pourront rendre compte de leur conduite » devant les tribunaux légalement institués. » On ne se souvient que trop, hélas! des cours prévôtales de del Caretto. Mais la dernière heure de ce Fouquier-Tinville d'un nouveau genre ne paraît pas loin de sonner. On espère tout du bon sens et de la clairvoyance du roi.

» D'un autre côté, on est toujours sans nouvelles officielles du progrès de l'insurrection dans les Calabres. Le gouvernement garde à cet égard un impénétrable silence; on sait seulement qu'il a mis à prix la tête des prétendus *brigands* qui ont répondu par une proclamation imprimée, dans laquelle on promet une somme de 3 000 ducats à celui qui leur livrera vif ou mort le général Statella, envoyé contre eux à la tête d'un corps d'armée.

» P. S. — Les dernières nouvelles venues de Ferrare ne mentionnent aucun fait nouveau. Les Autrichiens occupent toujours l'intérieur et les portes de la ville. Une partie des troupes agglomérées dans la citadelle est revenue sur la ligne du Pô, et a paru concerter ses mouvements avec les nouvelles forces qui arrivent chaque jour et se concentrent dans la contrée. A l'heure qu'il est, une partie des troupes autrichiennes a gagné le territoire des duchés. »

Un témoin oculaire nous écrit de Florence qu'un rassemblement d'environ six mille personnes s'est réuni devant le palais pour demander au grand-duc l'établissement de la garde civique et un changement de ministère. Les deux demandes ont été accordées sur-le-champ.

ESPAGNE. *Madrid*, 28 *août*. — La reine a reçu hier à sept heures du soir le général Narvaez, duc de Valence; elle lui a fait le plus aimable accueil. La journée entière avait été consacrée par le général, à la réception de tout ce que Madrid renferme de plus notable. L'affluence dans les salons du général était immense. Tous les ministres et le général Serrano lui-même s'y trouvaient. La reine a prié le général Narvaez de composer un ministère. Le général a accepté sur le champ cette mission. Seulement il a demandé à la reine quelques heures, afin de se mettre bien au courant et de bien se pénétrer de l'état de choses et de pouvoir ensuite procéder avec une entière connaissance de cause.

Le général Narvaez s'est rendu aujourd'hui au Pardo pour y présenter ses hommages au roi; on croit que demain soir le ministère nouveau sera formé. L'opinion générale est que tous les ministres se retireront.

Presque tous les journaux anglais protestent énergiquement contre Narvaez et le dénoncent comme un agent des Tuileries.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* du 31 août : « Personne ne se hasarde à dire qui a mandé Narvaez à Madrid pour y devenir dictateur. Il est impossible de croire que la reine l'ait mandé : son animosité est trop grande. Dans le passé, elle n'a déjà eu que trop de raisons de redouter l'approche du tyran. Est-ce Pacheco? Est-ce Salamanca? Cela ne paraît pas probable. L'un ou l'autre eût certainement fait des conditions à Narvaez avant son départ de Paris; et ils n'auraient pas envoyé par la poste leurs conditions au général, pour que ces conditions lui parvinssent chemin faisant. Les progressistes eussent été coupables du crime de suicide politique s'ils avaient appelé Narvaez.

» Tout le monde sait combien la sûreté personnelle des membres de ce parti est précaire lorsque Narvaez est au pouvoir; qui donc a invité Narvaez à revenir en Espagne?

» Personne autre que le duc de Glucksberg ne représente la France. Il a su le premier à Madrid que Narvaez avait été invité à revenir. C'est lui qui a annoncé sa venue au ministère lui-même. Ce fait est d'une grande importance pour démontrer l'influence de la France en Espagne. Narvaez rentre en Espagne en qualité d'agent de M. Guizot et d'instrument à l'aide duquel on espère couronner la honteuse et lâche intrigue si longtemps ourdie pour ruiner la reine et asservir l'Espagne.

— Le *Times* du 31 août, sous la rubrique correspondance de Paris, s'occupe de l'attitude probable de Narvaez à son arrivée en Espagne. Narvaez, dit-il, ne sera pas trop violent au début, car cette violence pourrait entraîner une guerre européenne. Or, la France (nous voulons dire le roi des Français et non la nation, car celle-ci n'est engagée ni de principe ni d'intérêt dans le plan Montpensier), le roi des Français donc, malgré les promesses tant vantées d'un concours au-

[illegible] Cabral, les deux frères de Costa Cabral. Ce journal trouve les faveurs royales très mal placées.

FAITS DIVERS.

Tandis que la *Démocratie pacifique* et la *Gazette de France* avaient le privilège d'être citées à bref délai en cour d'assises, par ordonnances de la chambre du conseil du tribunal de la Seine, en date des 31 août et 1er septembre dernier, les gérants de la *Réforme*, de l'*Union monarchique* et du *Charivari* ont été renvoyés devant la chambre des mises en accusation de la cour royale de Paris, comme prévenus, savoir :

Le gérant de la *Réforme* :

D'avoir : 1° cherché à troubler la paix publique en excitant la haine ou le mépris des citoyens contre une ou plusieurs classes de la société;

2° Excité à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

Le gérant de l'*Union monarchique* :

D'avoir : 1° commis le délit d'attaque contre le principe et la forme du gouvernement, en attaquant les droits que le roi tient du vœu de la nation française, son autorité constitutionnelle, les droits et l'autorité des chambres;

2° Excité à la haine et au mépris du gouvernement.

Le gérant du *Charivari* :

D'avoir cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris et la haine des citoyens contre une ou plusieurs classes de la société.

— Les rassemblements de la rue Saint-Honoré n'ont pas pris une grande importance jusqu'ici; cependant ils continuent, et l'on ne se borne plus à stationner près de la boutique du bottier Savary; un commencement d'agitation s'étend chaque soir depuis le Palais-Royal jusqu'à la rue de l'Arbre-Sec. Les sergents de ville et les gardes municipaux à pied et à cheval n'épargnent pas les bourrades aux passants, surtout quand ils sont vêtus en ouvriers. Nous avons vu faire des arrestations : sept individus en blouse ont été conduits au poste du Château-d'Eau.

— On assure que M. le ministre des affaires étrangères sera de retour à Paris après-demain. M. Guizot hâterait son retour par suite de nouvelles graves arrivées de Madrid.

— Une affreuse nouvelle était donnée hier soir par un journal. Suivant cet organe de la presse, le fils aîné du duc de Choiseul-Praslin, jeune homme de dix-sept ans, à la veille d'entrer à l'école de Saint-Cyr, s'était suicidé. Un journal du matin, en reproduisant ce bruit sinistre, ajoutait des détails circonstanciés et prétendait que c'était après avoir été dans la matinée même présenté au roi, par son grand-père, M. le maréchal Sébastiani, que le malheureux jeune homme avait accompli son suicide. Il résulte des renseignements que nous avons recueillis que cette nouvelle n'est point vraie. Nous ajouterons que le jeune Gaston de Praslin, l'aîné des fils de cette famille infortunée, est âgé seulement de douze ans et demi. Les deux autres fils sont beaucoup plus jeunes. Ces trois enfants et leurs sœurs, après une visite faite à leur grand'mère, Mme la duchesse douairière de Praslin, sont retournés au château de Vaux.

— La *Presse* annonce un déplorable évènement qui vient d'avoir lieu à Enghien. Quatre élèves de l'École de Saint-Cyr, promus avant hier, dit-on, au grade d'officier, se sont rendus dans cet endroit pour vider une querelle qui a pris naissance, il y a cinq mois, à l'École. Une rencontre a eu lieu, et l'un de ces jeunes officiers, atteint d'un coup d'épée, fut transporté dans la maison qu'occupe à Enghien le docteur L..., et y expira au bout de quelques instants. Le malheureux jeune homme est, assure-t-on, le fils d'un colonel; son adversaire est âgé de vingt ans.

— L'autopsie du jeune B..., tué en duel avant hier à Enghien a été faite dans la journée, six heures environ après le décès, sur la réquisition de M. le procureur du roi, en présence du juge d'instruction et du greffier du tribunal. On ne conçoit guère que les représentants de la loi eux-mêmes violent sans nécessité la prescription qui interdit formellement toute inhumation, autopsie et moulage avant 24 heures écoulées depuis le décès.

— Le *Propagateur de l'Aube* annonce qu'un banquet réformiste s'organise à Troyes. Les électeurs indépendants du département seront convoqués. On voit que la manifestation du Château-Rouge porte déjà ses fruits.

— Samedi dernier, le beau trois-mâts le *Phalanstère*, a été lancé à l'eau, des chantiers de M. Baudet, à Paimbœuf. Ce navire est destiné à faire la navigation de Cayenne, sous le commandement du capitaine Clouard.

(*Courrier de Nantes.*)

— L'affaire de M. Soyer, le fondeur qui avait été chargé par le gouvernement des travaux les plus importants depuis une dixaine d'années, et notamment du tombeau de Napoléon, pour lequel on lui avait confié de grandes quantités de bronze, sera appelée samedi prochain, 4 septembre, devant la police correctionnelle.

POURQUOI LE PAPE EST SI BRAVE. — On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

« Avant d'être pape, S. S. a été, il y a trente et quelques années, garde d'honneur : plusieurs de nos concitoyens du Pas-de-Calais se ressouviennent d'avoir servi avec lui, quand il était simple garde dans le 1er escadron du 1er régiment, corps recruté dans les départements du Nord, du Loiret, de la Somme, de la Seine; et en plus grand nombre dans ceux de Rome, de Trasimène et du Pas-de-Calais. Le garde d'honneur Mastaï, aujourd'hui pape, était un bon soldat, un excellent camarade, il avait pour brigadier un de nos amis politiques, qui nous a donné ces détails. »

ABEILLES FÉROCES. — On lit dans le *Courrier de l'Eure* :

« Le 27 août dernier, un charretier, étant à labourer au lieu dit la Queue-d'Haye, près Vernon, s'approcha d'une haie avec sa charrue attelée de deux chevaux. Tout à coup deux essaims d'abeilles fondirent sur ces animaux, s'acharnèrent après leurs yeux, leurs naseaux et aux parties génitales. Les douleurs qu'éprouvèrent ces pauvres bêtes furent tellement cruelles, qu'après s'être débattues pendant plusieurs heures, elles succombèrent.

» Le charretier, voulant secourir ses chevaux, fut lui même attaqué. Sa vie est en danger.

» Il existe, dit-on, un procédé fort simple à employer en pareille circonstance (mais c'est de l'avoir sous la main) : il consiste à allumer un brandon de n'importe quoi, de l'agiter, et alors les abeilles, dont les ailes se brûlent, deviennent inoffensives. »

CHASSEZ LE NATUREL. — Un terrible évènement est arrivé dernièrement à Damiette : Arif-effendi, gouverneur de la ville, avait dans son jardin deux crocodiles apprivoisés; un de ces animaux, qu'un né-

[illegible] ce même jour 20 août 1847, à deux heures de l'après midi, auprès de M. le duc de Praslin, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 55.

J'ai trouvé M. de Praslin couché dans son lit; je lui ai demandé comment il se trouvait; il m'a répondu qu'il était mieux. Sa parole était assez ferme, son intelligence très nette. Il me dit, et on me répéta autour de lui, qu'il avait eu, dans la nuit et dans la matinée, plusieurs vomissements et quelques déjections alvines. Je demandai à voir les matières évacuées; il me fut répondu qu'elles n'avaient point été gardées. M. de Praslin n'accusait aucune douleur dans le ventre, et la pression n'en déterminait aucune dans cette partie. La langue avait son aspect naturel, la respiration s'exécutait normalement. Toutefois, avec cet ensemble de symptômes, qui semblaient assez rassurants, deux autres attirèrent toute mon attention : c'était, d'une part, la petitesse extrême du pouls, que l'on pouvait à peine trouver, et qui était très irrégulier; c'était, d'autre part, le froid glacial des extrémités; l'auscultation du cœur en montrait les battements faibles et irréguliers comme ceux du pouls.

Les deux derniers symptômes que je viens de mentionner ne doivent pas laisser sans inquiétude sur l'état de M. de Praslin. Quant à la cause qui a déterminé cet état, on ne peut encore exprimer que des doutes. Les fortes émotions morales qu'a éprouvées M. de Praslin ont pu suffire pour le produire; mais il est possible aussi qu'il soit dû à l'ingestion d'un poison. La marche ultérieure des accidents pourra jeter sur ce point quelque lumière. Je pense qu'il serait nécessaire que l'on conservât à l'avenir toutes les matières évacuées, afin qu'elles soient analysées.

Je ne crois pas que, dans le moment actuel, M. le duc de Praslin soit transportable; il le deviendrait si, sans apparition de nouveaux accidents, la circulation devenait meilleure et que le pouls prît plus de développement.

Veuillez agréer, monsieur le chancelier, l'expression de mon respect.

ANDRAL.

Ce 20 août 1847, trois heures de l'après midi.

DEUXIÈME RAPPORT.

20 août, onze heures du soir.

Monsieur le chancelier,

Sur votre demande, je viens de revoir M. le duc de Praslin. Les forces sont un peu relevées; il n'y a pas eu de nouvelles évacuations; le pouls, si faible et si irrégulier à deux heures, a repris un développement suffisant et il est redevenu régulier; il ne lui reste plus d'anormal qu'une assez grande fréquence; les mains sont aussi moins froides.

Vu l'amélioration notable de la circulation, vu aussi l'état général actuel du malade, je pense qu'il peut être transporté sans danger. Mais il me paraît nécessaire qu'il soit couché dans la voiture qui le transportera, et qu'un médecin l'accompagne.

Veuillez, Monsieur le chancelier, agréer l'expression de mon respect.

ANDRAL.

Ce 20 août 1847, onze heures du soir.

TROISIÈME RAPPORT.

22 août 1847.

Monsieur le chancelier,

Conformément à votre lettre, en date du 22 août 1847, dans laquelle vous me priez de passer à la prison du Luxembourg pour y visiter M. le duc de Praslin et vous faire un rapport sur son état, je viens de me rendre auprès de lui avec M. le docteur Rouget, aujourd'hui 22 août, à une heure de l'après-midi. Je l'ai trouvé plus mal que dans la soirée du 20 août; il existe chez lui, dans ce moment, des signes d'une violente inflammation du tube digestif. La langue est d'un rouge intense, ainsi que toute la membrane muqueuse de la bouche et du pharynx; la déglutition est douloureuse, la soif ardente; le ventre est ballonné et douloureux; la sécrétion de l'urine est supprimée. Il n'y a toujours ni vomissements ni déjections alvines spontanées; mais un lavement administré a fait rendre des matières qui ont été recueillies pour être analysées. Il existe un mouvement fébrile très prononcé.

Conformément au désir que vous m'en avez exprimé, je suivrai dorénavant M. le duc de Praslin avec MM. les docteurs Louis et Rouget, qui lui ont donné des soins assidus, le premier depuis le jeudi 19 août, et le second depuis l'entrée de M. le duc de Praslin à la prison du Luxembourg.

Veuillez agréer, Monsieur le chancelier, l'expression de mon respect.

ANDRAL.

Le dimanche, 22 août 1847.

QUATRIÈME RAPPORT.

25 août 1847.

Monsieur le chancelier,

Le 23 août, à neuf heures du matin, j'ai visité, à la prison du Luxembourg, avec MM. les docteurs Louis et Rouget, M. le duc de Praslin. Nous avons trouvé son état encore aggravé depuis la veille. La langue était rouge et sèche; le malade, tourmenté par une soif incessante, ne pouvait plus avaler qu'avec une extrême difficulté; le ventre était très ballonné et douloureux; la respiration était devenue très gênée; la fièvre persistait, et une teinte d'un rouge brun était répandue sur toute la face. L'intelligence avait conservé son intégrité.

Le 24 août, à sept heures du matin, j'ai vu de nouveau M. le duc de Praslin avec MM. Louis et Rouget. Il était tellement mal que nous dûmes annoncer qu'il n'était pas impossible qu'il succombât très peu de temps après notre réunion. La vue était devenue très trouble, et la respiration ne s'accomplissait plus qu'avec une gêne extrême. Le pouls était fréquent et très faible. L'intelligence se conservait toujours intacte.

A l'issue de notre consultation, M. Chevallier est venu nous déclarer qu'il avait trouvé de l'arsenic dans les déjections alvines.

Ainsi que j'en étais convenu avec mes deux confrères, je suis revenu à la prison du Luxembourg à cinq heures. M. le duc de Praslin avait cessé de vivre une demi-heure auparavant.

Depuis que M. le duc de Praslin a été transféré à la prison du Luxembourg, le traitement a consisté dans l'application de quelques sangsues à l'anus, dans l'emploi de bains, de cataplasmes et de fomentations sur le ventre, de lavements émollients, de sinapismes promenés sur les membres. Il a pris intérieurement, autant que le permettait sa difficulté d'avaler, de l'eau gommée, de l'eau de poulet, de la glace, du lait coupé; on lui a aussi administré quelques doses de nitrate de potasse dans de l'eau de chiendent, dans le but de favoriser l'élimination du poison par les urines.

Veuillez agréer, Monsieur le chancelier, l'expression de mon respect.

ANDRAL.

Ce 25 août 1847.

Lettre de M. le docteur Andral à M. le chancelier de France.

31 août 1847.

Monsieur le chancelier,

Permettez-moi de vous exprimer mon regret de ce qu'un rédacteur

...extrême petitesse du pouls et dans le froid des extrémités. Or, ces symptômes sont le résultat commun de l'action de poisons de nature différente, de l'opium comme de l'arsenic, à de certaines périodes de leur existence dans l'économie. Quand je revis le malade quarante-huit heures après, des symptômes plus caractéristiques avaient apparu, et l'empoisonnement par l'arsenic était devenu certain à mes yeux.

Aujourd'hui que la marche de la maladie, le développement de ses symptômes, l'autopsie cadavérique et l'analyse chimique ont concouru pour démontrer que la mort de M. de Praslin a été due à l'empoisonnement par l'arsenic, il est impossible de douter que l'ingestion de cette substance n'ait été la cause de l'état dans lequel j'ai trouvé M. de Praslin le 20 août. Je crois qu'il a dû prendre l'arsenic le mercredi 18 août. Je crois aussi que les accidents qu'il a éprouvés depuis la soirée du 18 août jusqu'à sa mort, doivent avoir été le produit de l'ingestion d'arsenic qui a eu lieu le mercredi 18 août, et qu'il n'est pas nécessaire, pour s'en rendre compte, d'admettre que de nouvelles doses de poison aient été prises ultérieurement. Il est très ordinaire, en effet, de voir, en cas pareil, les symptômes s'enrayer et même diminuer à la suite des premiers vomissements, puis, par sa présence dans l'économie, le poison va déterminer de nouveaux accidents qui résultent à la fois et des progrès de la réaction inflammatoire, et de la dispersion des molécules arsénicales dans les différents organes.

Veuillez agréer, Monsieur le chancelier, l'hommage de mon respect.

ANDRAL.

Ce 31 août 1847.

***Rapport de M. Rouget**, médecin de la Chambre des pairs, constatant l'état du duc de Praslin, pendant son séjour dans la prison du Luxembourg, et les soins qui lui ont été donnés jusqu'à son décès.*

Je soussigné, docteur en médecine de la faculté de Paris, médecin de la maison d'arrêt du Luxembourg, etc., certifie m'être transporté à l'hôtel Sébastiani, rue Saint-Honoré, n° 55, le samedi 21 août, à quatre heures du matin, muni d'un ordre de M. le grand-référendaire par lequel il me charge d'accompagner M. le duc de Praslin pendant sa translation à la maison d'arrêt du Luxembourg, conformément et en exécution d'un mandat de dépôt décerné par M. le chancelier, le 20 du même mois.

Introduit chez M. le duc de Praslin, je l'ai trouvé couché dans une chambre située au second étage de l'hôtel. Lui ayant annoncé le motif de ma visite, il a réclamé avec instance la faveur de n'être transféré que le lendemain, attendu son état de souffrance. Lui ayant, après un examen attentif, donné l'assurance qu'il n'y avait aucun inconvénient à opérer de suite sa translation, il y consentit, s'habilla à l'aide des assistants, et fut porté sur un fauteuil jusqu'à la voiture. Le trajet s'est opéré sans accident. Le duc a seulement éprouvé un refroidissement assez sensible des extrémités et une soif assez vive. Il a bu en deux fois la valeur d'un verre d'eau au plus. Arrivé au Luxembourg, il a été porté à bras jusqu'au pied de l'escalier; s'apercevant alors de la fatigue de ses porteurs, il a, pour les soulager, voulu essayer de monter à l'aide de leurs bras seulement: il a ainsi monté les deux étages beaucoup plus facilement qu'on ne pouvait l'espérer. Arrivé dans la pièce qui lui était destinée, il a été immédiatement déshabillé, mis au lit, et confié à la garde de deux surveillants. Les vêtements dont M. le duc de Praslin était couvert, et qui consistaient seulement en un pantalon à pieds, en une paire de pantoufles et une robe de chambre, ont été de suite, et en ma présence, examinés avec le plus grand soin. Cette recherche n'a rien fait découvrir.

Une heure après son arrivée, M. le duc offrait l'état suivant: visage assez calme, seulement un peu plus coloré que dans l'état normal, regard un peu incertain, chaleur rétablie partout excepté aux mains, qui étaient plutôt fraîches que froides; oppression modérée, pouls assez développé, donnant de 80 à 85 pulsations par minute, langue petite, soif très vive, ventre sans douleur, aucun vomissement ni envie de vomir. Cet état de mieux a persisté jusqu'à l'interrogatoire de M. le duc; jusque-là rien n'avait été changé au traitement suivi avant son arrivée au Luxembourg. Dans la soirée du même jour, samedi, l'état du malade s'est prodigieusement aggravé. Pouls petit, fréquent, filiforme, extrémités froides, oppression extrême, constriction très forte de la gorge, ventre météorisé et un peu douloureux, absence complète d'urine depuis son arrivée au Luxembourg, déjections nulles. Ce fut à ce moment que mes soupçons se changèrent en certitude: je ne doutai plus que M. le duc de Praslin ne fût empoisonné par l'arsenic. Je changeai immédiatement le traitement, persuadé que j'allais avoir à combattre les phénomènes d'une très vive réaction. Je prescrivis en conséquence des boissons adoucissantes et diurétiques, des lavements avec la décoction de guimauve et de pavot, des embrocations avec l'huile d'amende douce camphrée, des fomentations émollientes, du lait coupé, etc.

Le dimanche 22, mêmes symptômes, mais beaucoup plus intenses; constrictions spasmodiques de la gorge extrême (le malade, quoique tourmenté par une soif très vive, refuse de boire pour se soustraire à l'excessive douleur produite par la déglutition); sentiment de brûlure de la bouche jusqu'à l'anus; ventre ballonné et douloureux au toucher; pouls fréquent et irrégulier, tantôt fort, tantôt faible; oppression très forte; point de nausées, point de vomissements; selle légère dans la soirée, à la suite d'un lavement émollient; seconde selle le matin, décidée par le même moyen; urine en très petite quantité, malgré l'emploi des diurétiques. M. Louis, présent à cette visite, a complètement approuvé le traitement prescrit la veille, et a été d'avis de le continuer.

Aussitôt après, je me rendis chez M. le chancelier pour lui exposer l'état fâcheux du duc de Praslin, et le prier d'ordonner que les déjections fussent immédiatement analysées. D'après son approbation j'allai trouver M. Chevallier, auquel j'exposai tous les faits, et qui, jugeant comme moi la position, se rendit de suite chez M. le chancelier, afin de procéder le plus promptement possible à l'analyse. A onze heures, tous les doutes étaient levés, la présence de l'arsenic dans les déjections prouvait suffisamment qu'il avait été ingéré dans l'estomac. M. le chancelier, d'après la gravité des circonstances, jugea convenable d'appeler de nouveau M. le docteur Andral. A une heure, M. Andral et moi étions réunis. Après lui avoir fait connaître le résultat de l'analyse faite par M. Chevallier qui ne laissait plus de doute sur la nature de l'empoisonnement, je lui exposai les moyens que j'avais mis en usage depuis le 21 au soir. Il approuva complètement ce que j'avais fait, m'engagea à continuer l'usage des mêmes moyens. Nous convînmes, en outre, que, si les symptômes persistaient ou s'aggravaient, je prescrirais un bain et l'application de douze sangsues à l'anus, le duc nous paraissant trop faible pour être saigné. Le tout fut exécuté dans la soirée. A minuit, M. le duc de Praslin éprouva un malaise très grand, une espèce de défaillance occasionnée autant par la fatigue du bain que par le trouble amené par les sangsues: cet état, d'ailleurs, ne fut que momentané. Le reste de la nuit ne présenta rien de particulier, si ce n'est une complète insomnie.

...fluence délétère de cette vapeur.

A une heure, les symptômes s'aggravèrent considérablement, la respiration s'embarrassa de plus en plus, les extrémités étaient glacées, le pouls à peine sensible et très fréquent, tout annonçait une fin prochaine. Des sinapismes furent promenés sur les extrémités sans produire le moindre effet. M. le duc de Praslin, qui conservait toute sa présence d'esprit, fut administré à trois heures et demie et rendit le dernier soupir à quatre heures trente-cinq minutes.

ROUGET.

Paris, le 27 août 1847.

ALLARD (Pierre), *chef du service de sûreté, âgé de 56 ans, demeurant à Paris, quai Saint-Michel*, 25.

(Entendu, le 28 août 1847, par M. le chancelier de France, président de la Cour des pairs).

D. A quelle heure avez-vous commencé, quand vous êtes arrivé à l'hôtel de Praslin, à faire garder M. de Praslin à vue? — R. Je n'ai été chargé de garder M. de Praslin, judiciairement parlant, qu'à une heure après minuit, c'est-à-dire jeudi après le départ de M. le procureur du roi. Cependant il était observé, M. le préfet m'ayant ordonné de veiller sur lui.

D. Cette observation plus ou moins rigoureuse, à quelle heure a-t-elle commencé? — R. Le mercredi vers les dix heures et demie du matin.

D. Ainsi jusque-là M. de Praslin a pu rester seul dans son appartement? — R. Certainement, tout à fait seul; il allait et venait. (Le témoin ajoute que, vers les neuf heures du matin et à plusieurs reprises, le valet de chambre Charpentier a dit à ses agents et à lui-même: *Mais allez donc dans la chambre du duc; il va détruire les pièces de conviction, et peut-être se tuera-t-il.*) Cela a été rapporté à la justice, qui est entrée dans l'appartement sur les dix heures environ, et je suis alors entré avec elle.

D. A partir de ce moment n'avez-vous pas eu des agents qui ne l'ont pas perdu de vue? — R. Il y a eu effectivement des agents qui ne l'ont pas perdu de vue, excepté pendant dix minutes environ, les magistrats qui interrogeaient le duc ayant fait sortir les agents pendant cet espace de temps. Il était alors une heure et demie environ.

D. Depuis cet instant, le duc, bien que surveillé par vos agents, a-t-il continué d'aller et venir comme vous le disiez tout-à-l'heure? — R. Oui, Monsieur, jusqu'à une heure du matin, époque à laquelle M. le procureur du roi lui a fait connaître, sur ma demande, qu'il était sous ma garde; alors la surveillance est devenue plus rigoureuse, attendu l'absence de la justice.

D. Vous avez dû être informé d'une circonstance assez importante. Dans la journée du mercredi, il a été aux lieux d'aisances, et n'a pas voulu que l'agent qui le surveillait y entrât avec lui? — R. Il y a été plusieurs fois, et a, en effet, prié l'agent de le laisser seul; celui-ci y a consenti, mais en laissant toujours la porte entr'ouverte, afin de ne pas le perdre de vue. Il y a été ainsi peut-être plus de dix fois.

D. A quelle époque a-t-il commencé à aller aux lieux d'aisances? — R. Il n'y a que l'inspecteur principal Philippe, qui était spécialement chargé de sa surveillance, et qui lui donnait le bras, qui pourra le dire. Le lendemain jeudi, dans la nuit, se trouvant trop faible pour descendre dans les lieux d'aisances, qui étaient cependant très près, il a fait mettre une garde-robe dans le couloir obscur qui va de sa chambre à coucher à son cabinet de travail, et a encore demandé qu'on l'y laissât seul; mais les agents n'ont pas cessé de le surveiller; l'un d'eux le précédait même toujours.

D. Etiez-vous présent lorsque M. Raymond, le médecin qu'on a été chercher, est arrivé sur les dix heures du soir? — R. Oui, Monsieur.

D. Lui a-t-on fait part de ses nombreuses visites aux lieux d'aisances dans la journée? — R. Oui, Monsieur le chancelier, et de ses vomissements et de ses efforts pour vomir.

D. Vous êtes-vous fait une idée sur l'heure à laquelle vous supposez que M. de Praslin a pris le poison? — Oui, Monsieur. Dans mon opinion, il a dû s'empoisonner avant le moment où la justice est entrée dans sa chambre, et que j'ai indiqué plus haut. Cette opinion est maintenant fortifiée par la remarque que j'ai faite, et que j'ai même communiquée à M. le préfet de police, à quel point ses yeux étaient ternes et son teint altéré. Le valet de chambre Charpentier me disait hier que, causant, sur les huit heures du matin, avec les autres domestiques, sous la fenêtre même du duc, et disant très haut que c'était lui qui avait assassiné sa femme, et que l'on devait chercher de ce côté, il est très probable qu'il a entendu ces paroles, qui lui faisaient parfaitement connaître sa position; ce qu'il a dû d'autant mieux entendre, qu'il avait ouvert les volets de sa fenêtre, ce qui ne se faisait pas habituellement.

D. Le domestique Charpentier vous a-t-il rapporté quelques paroles significatives que lui aurait dites le duc au moment où il a eu l'air de découvrir pour la première fois l'assassinat de sa femme? — R. Auguste m'a rapporté qu'à ce moment le duc lui avait dit trois choses: *A-t-elle parlé? que pensez-vous? qu'avez-vous vu?* et cela avec un air fort inquiet.

Lecture faite, etc.

PHILIPPE (Stanislas-Léonard), *âgé de 44 ans, inspecteur principal du service de sûreté, demeurant à Paris, quai de l'Horloge, n° 61.*

(Entendu le 28 août 1847, par M. le chancelier de France, président de la Cour des pairs).

D. Vous avez été, sous la direction de M. Allard, le principal gardien de M. le duc de Praslin pendant le temps qu'il a séjourné dans son hôtel de la rue Saint-Honoré? — R. Oui, Monsieur.

D. A quelle heure précise avez-vous été chargé de cette garde? R. Le matin, dès notre arrivée à l'hôtel, lorsque la justice a procédé à des perquisitions dans sa chambre. M. le duc de Praslin a été l'objet de notre attention, beaucoup plutôt pour empêcher une évasion que pour le surveiller d'une manière positive.

D. N'est-ce pas sur les dix heures du matin que votre surveillance a commencé? — R. Oui, Monsieur; mais toujours une surveillance d'observation.

D. Le duc de Praslin paraît avoir été souvent, dans la première journée, aux lieux d'aisances? — R. Il y est allé en effet plusieurs fois.

D. La première fois qu'il y est entré, ne vous a-t-il pas prié de ne pas l'accompagner; ce à quoi vous avez consenti, en laissant cependant la porte entr'ouverte? — R. Oui, Monsieur, quoiqu'il fût alors en pleine liberté.

D. Quelle heure pouvait-il être à peu près, lors de cette première entrée par lui dans les lieux d'aisances? — R. Il pouvait être cinq ou six heures [illegible] moment où M. le juge d'instruction, après avoir terminé [illegible] dans la chambre à coucher de M. le duc, a commencé [illegible] dans la chambre de Mme la duchesse et dans les [illegible] cette chambre.

D. N'[illegible] fois qu'il est allé au cabinet d'aisances,

...toute leur étendue colorés par le sang.

Etat extérieur. — La rigidité cadavérique existe, mais elle n'est pas très prononcée, si ce n'est aux mains. L'embonpoint est extrêmement considérable.

A partir de la poitrine, les parties inférieures du corps, en avant, en arrière et jusqu'aux pieds, sont souillées par une couche de sang desséché, peu épaisse et provenant du contact d'un tissu ensanglanté.

Il existe dans les différentes régions du corps des traces de blessures nombreuses.

Les cinq larges plaies qui occupent la région occipitale, sont superposées presque parallèlement les unes aux autres. Elles sont toutes remarquables par leur profondeur, leur étendue, la régularité de leurs bords; et les lésions de la *table* osseuse du crâne, qui existent dans les quatre premières, indiquent qu'elles résultent de coups assénés avec une extrême violence, et à l'aide d'un instrument très tranchant. La direction des lambeaux de chacune de ces plaies montre qu'elles ont été faites de haut en bas, lorsque le corps était renversé et la face inclinée en avant. Les artères qui ont été divisées dans ces différentes plaies sont assez volumineuses pour que le sang en eût jailli à une grande hauteur, et si l'on rapproche ce fait de l'existence des taches pouctuées qui se trouvaient sur les objets les plus voisins de la causeuse, on est porté à admettre que c'est dans cet endroit, et à cette place qu'ont été portés les derniers coups.

A la face, nous remarquons, sur le dos du nez, à sa partie supérieure, sur le côté droit et en dehors de l'aile droite, quatre excoriations superficielles linéaires, ayant la forme que donnerait l'impression de l'ongle.

Au dessous de l'œil gauche existe une longue excoriation superficielle qui s'étend de la paupière inférieure jusqu'à la moitié de la joue.

A la face interne de la lèvre inférieure, la membrane muqueuse est éraillée comme par une forte pression exercée contre les dents; il y a en même temps une ecchymose sous-muqueuse assez étendue.

Au milieu du menton, une petite plaie transversale de 1 centimètre n'intéresse que l'épiderme.

Au côté gauche de la face, en dehors du menton et autour de la bouche, on compte 7 ou 8 excoriations, dont les unes sont ponctuées, les autres demi-circulaires en forme de coups d'ongles.

Ces nombreuses excoriations qui existent à la face, et dont la forme représente si exactement l'empreinte des ongles, sont groupés autour de la bouche, et paraissent résulter d'une tentative d'occlusion forcée de cette partie; ce que démontre encore la présence d'une ecchymose à la face interne de la lèvre.

B. *Au cou.* — Immédiatement au-dessous du menton se trouve une plaie transversale de 5 centimètres, qui intéresse seulement la peau.

Du même côté, une large plaie beante, de 6 centimètres, s'étend transversalement en dehors, à partir de l'angle de la mâchoire. Elle pénètre sous le muscle peaucier, en arrière du muscle sterno-mastoïdien, et ne s'arrête que sur les apophyses transverses des vertèbres cervicales, que l'on sent à nu au fond de la plaie. L'artère carotide et la veine jugulaire interne n'ont pas été atteintes.

A la partie la plus externe du cou, au-dessus de l'épaule gauche, existe encore un autre coup de pointe dirigé perpendiculairement de haut en bas.

Au bras droit, on voit cinq ecchymoses disséminées, avec épanchement de sang coagulé.

Au bras gauche, en avant du poignet et en arrière, neuf ecchymoses profondes analogues aux précédentes.

A la main gauche, le pouce est presque complètement détaché dans l'articulation métacarpo-phalangienne, par une plaie profonde qui part du milieu de la face palmaire du pouce, taillé en biseau à sa base à la portion osseuse de la première phalange, la tête du métacarpien correspondant, s'étend ensuite jusque sur la face dorsale, en formant un lambeau rectangulaire de 6 centimètres de hauteur, dont la base est traversée au niveau du bord. Il existe à la face palmaire du doigt médius trois plaies transversales, de l'annulaire deux, et de l'auriculaire une; en avant du poignet une plaie peu profonde large de 3 centimètres, et sur le bord radial de l'avant-bras deux de 1 centimètre chacune.

27° *A la hanche à gauche* et à la face du côté droit, on trouve de larges ecchymoses probablement produites par la chute du corps. Il en existe une plus légère au niveau du mollet gauche.

Cavité crânienne. — Les os du crâne présentent une épaisseur et une dureté tout-à-fait extraordinaires; ils n'ont pas moins de 7 à 8 millimètres dans certains points.

Le cerveau et les méninges sont parfaitements sains.

Cavité thoracique. — Les poumons, qui ne sont le siège d'aucune lésion, sont très pâles, et presque complètement privés de sang.

Le cœur, fortement revenu sur lui-même, est tout à fait vide et ne contient pas de sang liquide ou coagulé.

Cavité abdominale. — Les viscères abdominaux sont à l'état normal.

L'estomac ne contient pas de matières alimentaires; il renferme seulement une petite quantité de sang mêlée de salive et d'air.

La matrice est très volumineuse. Elle paraît être le siège d'un engorgement chronique avec catarrhe. Elle ne renferme pas de produit de conception.

Conclusions.

Des faits de l'examen qui précèdent, nous concluons que:

1° Le cadavre de Madame la duchesse de Praslin présente à la tête, au cou, aux deux mains, plus de trente plaies larges et profondes, dont les unes ont le caractère de plaies, et les autres de plaies par instrument piquant et tranchant. Il existe en outre sur les membres des contusions et ecchymoses nombreuses, et à la face l'empreinte des ongles fortement imprimée autour de la bouche;

2° La mort est le résultat de l'hémorrhagie qui a suivi les plaies que l'on a constatées au cou et sur le crâne;

3° Le nombre des blessures, leur siège, notamment à la partie interne des mains, et les excoriations qui existent autour de la bouche, attestent que la mort a été précédée d'une lutte violente; l'état de la chambre où le crime a été commis ne peut laisser de doute à cet égard;

4° La présence dans l'estomac d'une certaine quantité d'écume sanglante démontre que la victime a crié à plusieurs reprises, et a vécu assez longtemps pour avaler une assez grande quantité de salive mêlée de sang;

5° Quant à l'ordre dans lequel ont eu lieu les principales blessures, il est très probable que les plaies de l'occiput, en raison de leur gravité, ont été les dernières; car la commotion qui a dû les suivre n'aurait pas laissé à la victime les moyens de lutter avec autant d'énergie, et elles paraissent en effet avoir été faites dans l'endroit même de la chambre où a été trouvé le cadavre; les plaies de la partie intérieure du cou, notamment celle qui s'étend transversalement au dessous de la mâchoire, aurait atteint la victime encore au lit, tandis que la main et les ongles du meurtrier étaient fortement appliqués sur la bouche pour étouffer les cris;

6° La nature des plaies pourrait faire admettre que diverses espèces

a répondu faiblement, si faiblement qu'on n'a pu en distinguer la réponse. Quand on a pressé Madeline de dire s'il vivait avec sa femme, il a répondu : Oui, oui, je vis avec ma femme !

Quoi qu'il en soit, Madeline, qui a quitté la Normandie pour s'établir en Vendée, est prévenu d'avoir cherché à exciter la haine ou le mépris contre une classe de citoyens, et d'avoir porté atteinte à la propriété, en affichant sous les Halles, à Luçon, un placard dont voici quelques extraits ; il s'agit des portes de l'église :

« Voilà l'entrée de l'arsenal.

» On quel'on forge des chaînes pour attacher et enchaîner les pauvres crédules imbéciles qui préfèrent être trompés que de prendre pour guide la loi naturelle, sa raison et son intelligence.

» Tous les travaux de cet infernal arsenal sont dirigés par des tigres noirs, race d'animaux les plus féroces qui soient sur terre ; ils égorgent leurs pères, leurs frères, leurs sœurs, pour satisfaire la soif de l'ambition et pour se procurer des trésors immenses, avec quoi ils se procurent la félicité la plus raffinée, et tout aux dépens des imbéciles esclaves qui sont enchaînés à leur char, et encore les excitent à égorger leurs frères au nom de notre Père, notre créateur, il y a-t-il rien d'aussi abominable de la part de ces nigauds abrutis qui égorgent leurs véritables amis au moindre commandement de leur féroce bourreau.

» Pour voir toutes ces atrocités, voyez les guerres des féroces Corsaires. L'histoire des barbares chevaliers de Rhodes qui détruisaient tout sur terre et sur mer.

» Voyez dans l'histoire de l'Europe, vous verrez le massacre des vêpres siciliennes, les dragonades, le massacre de la Saint-Barthélemy, et bien d'autres aussi sanguinaires et toutes excitées et dirigées par ces infâmes tigres noirs, que rien ne peut assouvir leur férocité. Sous le manteau de la douceur, d'une main ils vous flattent et de l'autre ils vous poignardent. Enfin ils ont épuisé toutes les rûses infernales pour tourmenter et torturer leurs frères, jusqu'à leur faire souffrir deux à trois jours mille morts avant que de leur donner la dernière.

» Voyez les supplices que ces démons infernales faisaient endurer aux malheureux lorsqu'ils les tenaient dans les tribunaux des inquisitions en Espagne et en Italie ! toutes ces abominations inventées et dirigées par ces vautours calotins qui n'ont jamais trouvé faire assez souffrir les pauvres imbéciles.

» Malheureux que vous êtes, Dieu vous a abandonnés dans l'insouciance que vous avez de votre avenir après avoir donné la raison et l'intelligence que vous méprisez ; vous attirez la colère de Dieu sur vous, vous ne voulez pas reconnaître votre droit qu'il vous a donné à [illegible] ...bonne, elle est intelligente, elle est restée calme. Madeline passe pour un communiste, il a reçu des paquets du journal *le Populaire* et des œuvres de M. Cabet.

Le commissaire de police. — Les communistes de Luçon sont peu nombreux, mais il y en a d'ardents. Madeline ne se met pas en évidence ; il est habile et difficile à surprendre.

Après quelques dépositions sans intérêt, M. Renaud, substitut, soutient l'accusation.

Ce magistrat donne lecture de plusieurs lettres de M. Cabet.

On a remarqué dans une de ces lettres la phrase suivante : « La lettre de Madeline à l'évêque est bien forte de raison, mais je ne peux pas l'insérer encore. »

Et cette autre :

« Cent numéros ! c'est bien là ce que vous demandez ! En croirais-je mes yeux ! quel succès ! »

Me Robert Dubreuil a présenté en faveur de l'accusé de spirituelles observations, qui ont été couronnées de succès.

Madeline est acquitté.

On a remarqué dans l'auditoire quelques communistes de Luçon, se disant spiritualistes, et qui suivaient avec un vif intérêt les péripéties du débat.

PETITE CORRESPONDANCE.

Tl. — M. M. — Voyez la p. c. du 18. — Nous avons tout reçu. — Remerciements à M. R.

Forges de B. — M. F. H. — Nous vous réab. du 1er août. — Veuillez remettre les 48 à votre cousin Alph., qui se charge de nous les transmettre.

Louerre. — M. E. B. — Envoyez-nous le man. — Nous vous écrirons après en avoir pris conn. — En principe nous adoptons, et augurons très bien.

Bourges. — M. W. — Expédié par la poste.

Chartres. — M. F. — Reçu. — On compose.

Bourges. — M. G. G. — J'ai reçu. — Merci.

Cherbourg. — M. M. — Nous comptions vous voir avant la fin d'août, et c'est ce qui nous a empêché de vous écrire.

Paris. — M. A. G. — Lettre partie.

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, courant du mois et octobre, 70 fr. ; 2 derniers mois, 70 à 74 fr.

Bordeaux, 65 fr. — Rouen, 72 à 73.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, 101 ; courant du mois, 101-50 ; 3 derniers mois, 104-50 ; 4 premiers mois 1848, 105. — Huile épurée, 107.

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct dr cours			BON.			Orléans		
Récép. Rotsch.	101	70	BELG. 5 1/2			Famp.-Bas.		
Dette act.			— 4 1/2			[illegible]		
— pass.			— de 1840			Orl.-Bord.		
— 3 p. 0/0.			— de 1842	1001/4		Mont. à Tr.		
Dette intérieure	28	5/8	— Banque			Paris-Lyon		
PORTUG. 5 0/0 1837			— de Em. 1841.			Bord.-Teste		
HOLL. 2 1/2			PIÉMONT	2 50		[illegible]		
HAITI			AUTRICHE			Lin Maberly		

Salon limière... Fourneaux de l'Aveyron...

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, quai Voltaire, 25, et r. de Beaune, 2.

TRAITÉ SUR LA THÉORIE ÉLÉMENTAIRE DES LOGARITHMES,

par M. F. VALLÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, ancien élève de l'École polytechnique. 1 vol. in-8. Prix : 2 fr. 50 c., par la poste, 3 fr.

ÉTUDES PHILOSOPHIQUES SUR LA SCIENCE DU CALCUL,

par le même auteur. 1 vol. — Prix : [illegible]; par la poste, 3 fr.

VUE DE LA MAISON NATALE DE FOURIER,

lithographie à deux teintes, par M. PELLETIER (de Metz). Prix : 1 fr. 50 c.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 2 septembre.

» h. »/» FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur, le Bouquet.
6 h. 1/2 THÉÂTRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Pierre-le-Rouge, Elle est folle, l'Amour s'en va.
6 h. 1/2 GYMNASE. — J'une Père, Mlle Agathe, Homme sanguin, Malheurs.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — La Fille obéissante, les Foyers, Gravelot, ma Femme.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Tourlourou, l'Enfantillage, Henriette et Charlot.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »/» AMBIGU. — Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ. — Le Chevalier de Saint-Remy.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Barbe impossible, Polichinelle, les Remèdes, Fée Urgande.
7 h. »/» FOLIES. — Sans Dot, un Mariage en Espagne, le Tricolet bleu.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Le Favori, Pauvre Jeanne, Toto, A quelque Chose.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.

et Comp^ie., 8, place de la Bourse.

PARIS, 3 SEPTEMBRE.

La Mission de Pie IX.

Le scrutin qui, en 1846, a porté sur le trône de l'Eglise un pape réformateur, sera peut-être le fait politique le plus important du dix-neuvième siècle.

Cet avènement était si inattendu, si étrange, qu'il a soulevé tout d'abord chez les uns beaucoup d'incrédulité, chez les autres beaucoup d'enthousiasme. Mais, après l'année de règne et de glorieux efforts qui vient de s'écouler, l'incrédulité a complètement disparu pour faire place à l'admiration et aux espérances les plus ardentes.

Il est possible que ces espérances et cette admiration aillent jusqu'à l'illusion et grossissent démesurément dans les esprits le bien qu'il sera donné à Pie IX d'accomplir; il est même à craindre que de malencontreux évènements ne contrarient et ne retardent l'effet des excellentes intentions du Saint-Père. Cependant, ces entraves et ces illusions mêmes, en les supposant inévitables, ne peuvent que prouver la grandeur de cette mission. Après le réveil, après la sainte impulsion qu'elle imprime à l'Eglise, la pensée de Pie IX sera infailliblement réalisée. Les désirs généreux auxquels il ne pourrait satisfaire, traceront devant l'Eglise une voie lumineuse dans laquelle il lui sera désormais impossible de rétrograder. La liberté et le progrès, une fois admis au baptême par le Souverain-Pontife, ne pourront plus être reniés par aucun vicaire de Jésus-Christ. Quand Pie IX ne parviendrait qu'à rendre au clergé le sentiment démocratique de son origine, et à lui faire comprendre que le progrès moderne n'est pas autre chose que de la haute charité chrétienne, sa mission serait complète autant que glorieuse, salutaire autant que sublime.

Mais, pour ne pas s'y méprendre, il importe de bien établir le caractère de cette mission.

Comme chef d'Etat, Pie IX a une tâche à remplir qui paraît, au premier aspect parfaitement distincte de celle qu'il doit accomplir comme chef de l'Eglise. Cette apparence est trompeuse. Les deux missions du Saint-Père n'en font qu'une. La réforme politique et sociale contient, en ce moment, la réforme religieuse. En se montrant le chef d'Etat le plus paternel et le plus libéral, Pie IX se montre par cela même le pontife le plus chrétien et le mieux inspiré.

En effet, le rôle que doit jouer l'Eglise pour reconquérir l'influence morale qu'elle a perdue n'est plus un rôle purement dogmatique. Les hérésies à la lettre sont devenues trop nombreuses pour pouvoir être poursuivies. Il ne s'agit pas de discuter les questions de la *consubstantialité* ou de la *présence réelle*. Il ne s'agit plus même de défendre les prérogatives ou la préséance du culte catholique sur tous les autres cultes. Il s'agit de décider si l'esprit chrétien, qui est partout déjà en dehors de l'Eglise, doit continuer à se réaliser socialement, malgré l'Eglise ou avec l'Eglise; si la sublime mission de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité et de charité que le Christ a léguée à ses représentants sera désormais accomplie par d'autres que par eux; si l'égalité civile et politique, le droit des gens, la libre pensée, la diffusion des lumières, la paix universelle, l'association des intérêts, des individus et des peuples, qui ne sont pas autre chose que du christianisme en action, doivent être plus longtemps combattus par ceux-là mêmes qui les ont annoncés au monde, il y a dix-huit cents ans. Il s'agit de savoir si, après avoir initié les hommes à la science, aux arts, à l'amélioration morale et matérielle du sort de l'humanité, à la recherche patiente et généreuse d'un monde meilleur, l'Eglise reniera ce monde, au moment même où il se réalise par tous les efforts. Il s'agit de savoir si, après avoir glorieusement défendu la pauvreté contre la richesse, le dévouement contre l'égoïsme, le droit des faibles contre la domination des forts, l'Eglise pactisera à tout jamais avec l'orgueil des puissants contre les humbles, avec les oppresseurs contre les opprimés, avec le despotisme contre la liberté. Il s'agit enfin de décider si le clergé doit rester une caste absolutiste, une hiérarchie aristocratique et immuable, quand l'esprit chrétien est partout aujourd'hui une démocratie; quand la science rallie toutes les intelligences; quand la presse remplace la chaire; quand la vapeur unit les continents et les empires; quand le commerce fait des croisades; quand le génie industriel lui-même, en substituant la machine à l'effort humain, affranchit l'esprit du joug de la matière et accomplit miraculeusement la parole la plus divine du Christ.

On comprend que, pour décider des questions pareilles, Pie IX ait plus à agir comme chef d'Etat que comme pontife; qu'il ait plus de réformes pressantes à opérer dans son gouvernement temporel que dans son gouvernement spirituel; qu'il ait plus à fonder qu'à prêcher, plus d'exemples de charité à donner aux rois que de conseils de résignation à envoyer aux peuples.

Nous appartenons, d'ailleurs, à une époque dont le septicisme rongeur ne peut être guéri que par des actes. Dix-huit siècles d'attente et de déception ont fatigué l'espérance humaine au point que ce n'est que dans la certitude de la possession même qu'elle pourra se ranimer et rendre grâce au ciel. La foi qui se propageait hier par la parole et par l'épée, ne se propage plus aujourd'hui que par des institutions et des monuments de bienfaits. Si le royaume de Dieu, appelé par dix-huit cents ans de prières, advient enfin sur la terre, ce n'est qu'après sa réalisation palpable qu'on le reconnaîtra. Or donc, la vaste association religieuse qui a tenté de fonder l'unité humaine sur le globe, d'abord par l'apostolat et le martyre, ensuite par une guerre terrible d'anathème, d'embûches et d'extermination, ne peut y réussir, de nos jours, qu'en adoptant toutes les institutions libérales, qu'en fraternisant avec toutes les idées de liberté, d'égalité et de solidarité.

Et voyez déjà quels signes providentiels correspondent avec l'avènement de ce pontife libéral, et quelles magnifiques conséquences découlent irrésistiblement de ses premiers efforts.

Cet homme arrive au moment même où mille pensées d'association de paix et de fraternité circulent comme l'électricité dans tous les membres de la grande famille humaine, les agitent des mêmes désirs, les font sympathiser aux mêmes souffrances, et les rapprochent comme les pierres du même édifice. Il arrive au moment où l'Eglise fait de violents efforts pour sortir de l'abîme d'oubli dans lequel l'a jetée son alliance avec le despotisme: au moment où elle réclame comme un lambeau de la tunique du Christ cette liberté que naguères elle repudiait comme le fléau de l'enfer. Il arrive à l'heure où les rois, débordés par la force morale de l'opinion et par les tendances régénératrices de leurs peuples, n'avaient plus pour point d'appui, dans leur aveugle résistance, que l'immobilité séculaire du trône romain. La civilisation chrétienne, renouvelée par la base, conservait un faîte immuable et vermoulu sous lequel l'obscurantisme trouvait son dernier refuge. Pie IX arrive, et la liberté devenue virile rentre dans le temple qui fut son berceau. Et cette barrière de l'ultramontanisme, qui séparait l'Eglise française de l'Eglise latine, va s'affaisser peu à peu comme un tarif de douanes, comme un fantôme de vaines préventions. Il arrive, et le protestantisme et le judaïsme eux mêmes rendent à sa mission libérale un hommage qui est comme le prélude d'un ralliement des religions. Il arrive à la minute même où s'éteint le souffle du catholique agitateur de l'Irlande, afin d'hériter de son cœur et de sa mission pour l'Europe entière, et de prouver que la force morale dans les mains d'un pontife chrétien peut, mieux que la parole d'O'Connell sur l'opinion du monde, reconquérir la dignité et la liberté d'un peuple sans verser une goutte de sang.

Personne, en effet, mieux que Pie IX, ne peut manier aujourd'hui cette force morale, qui arrache à l'ignorance ses derniers préjugés, et au despotisme ses dernières concessions. Menacé, en ce moment, par les armes de l'Autriche, il n'a qu'à faire appel, non pas à un congrès de diplomates, comme on le lui propose, mais à l'opinion chrétienne, aux consciences de l'Europe entière, pour intimider à son tour le cabinet de Vienne et paralyser ses soldats. Régénérateur de la liberté et de la religion, ces deux grandeurs inséparables de l'antique Italie, il n'a qu'à parler pour exalter et calmer à la fois ce peuple si fougeux et si mobile, pour obtenir de lui la modération de l'Irlande dans l'enthousiasme du Midi. Une bulle de Pie IX, inspirée par la liberté, l'égalité et la fraternité, peut produire dix fois plus d'effet sur les cours du Nord que les décrets et les armées de la république française.

Arrivent des iniquités pareilles à celles qui viennent d'effacer le nom de la Pologne sur le tombeau de Cracovie, il n'aura qu'à les frapper de son anathème pour terrifier les bourreaux. Aujourd'hui que la presse multiplie la voix de la chaire et met en contact plus intime, plus rapide, plus incessant tous les cœurs éclairés et toutes les pensées généreuses, qui pourra résister à la puissance de la justice morale, à celle du progrès, à la force des consciences, quand le pontife chrétien lui-même les stimulera? Quelles améliorations sociales ou politiques les gouvernements absolus pourront-ils eux-mêmes refuser à leurs peuples, quand le chef de l'Eglise les aura réalisées, quand l'opinion de l'Europe chrétienne les réclamera? Qui empêchera désormais le clergé de nos campagnes, ces pasteurs du peuple, sortis du peuple et vivant avec le peuple, de s'intéresser activement à l'amélioration de son sort, de faire, à l'exemple du Saint-Père, de la haute charité sociale après avoir fait de l'humiliante aumône et de la petite charité? Qui pourra arrêter ce mouvement moral, une fois qu'il sera dans les âmes? Qui pourra empêcher le catholicisme esclave de redevenir le libre christianisme, puisque c'est là son seul moyen de salut?

Non! nous ne nous abusons pas. Nous n'oublions pas la masse de préjugés, de préventions, qui s'est entassée dans les régions aristocratiques de l'église et les défiances publiques qui l'isolent de la société. Nous ne perdons pas de vue les efforts que font bien des évêques pour enlever aux curés, aux vicaires, aux humbles desservants de l'Eglise toute spontanéité morale, toute liberté d'action et de pensée. Nous ne nous dissimulons pas que Pie IX aura à lutter à la fois contre les résistances de ses vicaires, contre les intrigues des gouvernements absolus, contre le zèle même de ses admirateurs. Mais, nous le répétons, c'est dans ces obstacles même que nous voyons l'étendue de son triomphe. Quand le pasteur catholique sentira le souffle de la liberté venir à la fois de la bouche de Rome et du sein du peuple, il n'y aura plus d'évêque capable de le bâillonner. Quand ce pasteur comprendra que le seul moyen d'extirper l'athéisme et l'incrédulité, c'est de détruire par des institutions, l'immensité des misères humaines; quand il sentira que la vertu, la justice et la vérité peuvent se réaliser ici bas par des efforts pacifiques, par l'association des intérêts et des lumières, il trouvera dans le texte même de l'Evangile l'interprétation la plus favorable à la conquête de ces progrès. Quand le clergé aura ainsi son parti progressif et démocratique, il sera bientôt entièrement régénéré.

Vienne plus tard l'œuvre de nouveaux conciles pour rendre à l'organisation hiérarchique de l'Eglise les bases de l'élection et de la liberté apostolique, pour concilier les traditions de la foi avec les conquêtes de la science, les rites du culte avec la mansuétude des mœurs. Ceci sera probablement l'œuvre des successeurs de Pie IX. La rénovation qu'il aura imprimée dans l'esprit et dans l'action de l'Eglise ne sera peut-être que plus tard consacrée dans sa législation. Pie IX agit, d'autres discuteront. Pie IX rivalise avec les Etats libres pour les progrès civils et politiques; d'autres seront forcés, sous peine de schismes et de décadence, de faire concorder la Religion avec la Science dans toutes les régions de la vérité. Le mouvement de régénération de l'Eglise pourra occuper ainsi plusieurs règnes; mais la meilleure gloire en reviendra à l'homme qui aura le plus courageusement lutté pour donner à ce mouvement la première impulsion.

Pie IX, comme O'Connell, sera dépassé peut-être, mais à lui seul reviendra l'ho[illegible] rappelé le clergé à sa mission première, d'avoir en[illegible]version du Catholicisme aristocratique et monarchi[illegible]sme démocratique et social.

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — Rome, 21 août. — Suivant une lettre de Bologne, on attendrait encore à Ferrare d'autres divisions de troupes autrichiennes, et alors quatre postes, qui sont encore occupés par la garde civique, seraient occupés par les Autrichiens. Le cardinal Ciacchi se retirerait à Bologne, dans le cas où les Autrichiens prétendraient occuper le palais de S. Exc. Des appartements lui sont préparés dans le palais du cardinal Cadolini, archevêque de Bologne. On croit que, dans quinze jours, 3,000 hommes de la garde civique auront reçu des uniformes, et se trouveront ainsi complètement armés et équipés.

(*Gazette des Postes de Francfort.*)

— Le *Nouvelliste de Marseille* reçoit plusieurs lettres de Civita-Vecchia, 28, de Livourne, 29 et de Gênes, 30. Nous n'avons, par suite de ces lettres, aucun fait nouveau à signaler. Nous répétons seulement comme une chose officielle et qui n'offre plus aucun doute, que le roi Charles-Albert a énergiquement protesté contre l'invasion autrichienne, et offert, au besoin, une trentaine de mille hommes à la défense et au soutien de l'indépendance du pape.

Le nouveau ministère toscan marche d'une manière à satisfaire tous les intérêts et à conquérir au grand-duc les sympathies de son peuple. Malheureusement nous ne pouvons en dire autant du gouvernement de Naples. Les emprisonnements continuent dans ce malheureux pays et se multiplient de manière à porter la terreur dans le sein de toutes les familles. La torture appliquée d'après le système de Delcarretto produit ses effets. Puisse la Providence y porter bientôt remède!

Au reste, la population de Naples, et surtout celle de la Sicile, est dans un état à motiver de sérieuses réflexions de la part des gouvernants. Déjà, l'ancien gouverneur de Rome, Mgr Grassellini, qui voulait aller se reposer chez lui des fatigues d'une conspiration manquée, n'a dû son salut qu'à un départ précipité par le même paquebot qui l'avait débarqué à Palerme. Nous désirons vivement que de sages mesures administratives viennent calmer cette effervescence, s'il en est temps encore.

— Le *Times* du 2 septembre renferme un article très violent contre l'apathie que le gouvernement français montre à l'endroit des affaires d'Italie. Comme tous les autres organes de la presse anglaise, le *Times* attribue cette attitude négative à un pacte secret entre M. Guizot et M. de Metternich, pacte qui serait le prix des mariages espagnols. Du reste, le *Times* s'empresse de déclarer que le peuple français ne saurait être rendu responsable de ce qu'une pareille conduite a d'anti-chevaleresque; le peuple français n'éprouve aucune sympathie pour les combinaisons de famille auxquelles on sacrifie ses instincts les plus généreux, ses véritables intérêts. L'article se termine par cette phrase: « Si l'Italie doit être abandonnée à l'unique protection d'un ami plus éloigné d'elle, que l'Europe sache au moins, pour l'honneur et pour le crédit de la France, si cette immobilité est le vœu du peuple français, ou si elle est exclusivement le fait de son gouvernement. »

— Nous venons de recevoir l'*Alba* de Florence du 27 août, contenant des nouvelles intéressantes de la Toscane.

Un *motu proprio* du grand-duc, publié la veille, institue une *consulta di stato*, une espèce de conseil d'Etat, dont font partie les hommes les plus distingués du pays.

Ce conseil devra s'occuper immédiatement de l'institution d'une garde civique et de la réforme du système municipal.

Par un autre *motu proprio*, M. Baldasseroni est nommé ministre des finances, et le prince Corsini ministre des affaires étrangères et de la guerre, à la place de M. Hombourg, démissionnaire.

M. Cempini continue à être président du conseil sans portefeuille. Cette modération ministérielle est faite dans le sens libéral.

ESPAGNE. — Madrid, 29 août. — Le général Narvaez s'est rendu hier au Pardo, et il paraît qu'il n'a pas été plus heureux que ne l'avait été M. Benavides dans sa mission toute de conciliation. Le roi lui a fait la même réponse qu'à M. Benavides. La veille, l'évêque de Coria, digne prélat qui connaît le prince don François d'Assises depuis son enfance, avait également échoué. Il a quitté le roi sans avoir pu rien obtenir de lui.

On dit que le général Serrano, redoutant de la part du général Narvaez quelque résolution hardie, se serait brusquement retourné du côté de M. Salamanca, dont l'étoile avait pâli un instant et reparaît plus brillante. Quelques personnes croient au triomphe de M. Salamanca, ou pour mieux dire on craint que le général Narvaez ne se trouve paralysé par les intrigues qui redoublent d'activité autour de lui. Cependant il est constant que la reine conserve au général Narvaez l'autorisation qu'elle lui a donnée pour composer un cabinet.

Le général continue de travailler très activement à la composition du cabinet. Aujourd'hui même, dans le salon de M. Sartorius, des conférences ont eu lieu entre le général, M. Mon et MM. Arrazola et Rios Rosas, membres influents de la majorité de la chambre des députés. Dans ce moment, où le général Narvaez se présente, s'appuyant sur les représentants de la majorité parlementaire, et où M. Salamanca apparaît, soutenu par M. Bulwer, et exploitant à son profit les craintes personnelles que nourrit le caractère ombrageux du général Serrano, il est difficile de deviner ce qui adviendra; cependant, il est probable que le général Narvaez finira par triompher de ces obstacles.

On dit que le général Narvaez avait offert aux ministres actuels de se charger de la présidence, pendant qu'ils conserveraient leurs portefeuilles respectifs. Mais cette combinaison n'a pu se réaliser, les ministres insistant absolument pour se retirer.

— Il paraît que le général Narvaez, arrivé avant-hier à neuf heures du matin, a désiré voir la reine vers midi; mais, bien qu'il eût sollicité une audience à plusieurs reprises, soit en se rendant personnellement au palais, soit en demandant une audience immédiate, il n'a pu l'obtenir qu'à sept heures du soir: ce n'est pas un symptôme de grande faveur. On dit aussi que Narvaez n'a pas été très content de l'audience de la reine.

(*Eco del Comercio* du 29 août.)

— D'après des correspondances parvenues dans la journée la formation du ministère Narvaez rencontrerait des difficultés qui paraissent insurmontables. Appelé, sinon par le général Serrano, du moins avec son consentement, le duc de Valence n'inspirerait plus assez de confiance aux divers groupes qui composent ce qu'on appelle le parti modéré, et, d'un autre côté, le rapprochement qui paraît opéré entre lui et le général Serrano ne suffirait pas à vaincre les répugnances fort naturelles du parti progressiste. On en serait revenu à regarder comme possible le maintien du ministère Pacheco.

— Avant-hier soir, vers les dix heures, dit le *Clamor Publico*, du 29 août, M. Salamanca eut l'honneur inappréciable d'être reçu en audience particulière par le très excellent seigneur Ramon Narvaez. L'illustre ambassadeur d'Espagne, près le roi des Français, daigna ne pas faire attendre plus de trois-quarts d'heure le ministre des finances.

ment. Il ajoute que, si le pape voulait dénouer la difficulté en autorisant le divorce, il pourrait compter sur l'assistance armée des Anglais. Ah! si le pape Pie IX voulait, s'écrie le *Sun*, lui qui tient en main le glaive avec lequel il pourrait trancher d'un seul coup le nœud gordien, s'il voulait autoriser le divorce! Il n'aurait plus besoin de déployer le labarum pour marcher contre les Autrichiens. »

PORTUGAL. — On ne croit pas que le ministère nouveau soit de nature à se soutenir longtemps. Tous les ministres sont dévoués aux Cabral. En conséquence, cette combinaison ministérielle est une violation de la clause 4 du protocole du 21 mars. Le nouveau premier ministre a servi pendant deux ans comme ministre de la justice sous le ministère Costa-Cabral. La moitié au moins de ces nouveaux ministres sont des créatures du maréchal Saldanha, la seule personne qui se trouvait au palais le jour où l'on nommait les ministres. Le nouveau premier ministre est frère du vicomte Oliveira, qui était ministre sous le cabinet Saldanha. Le ministre de la justice, Ferrao, s'est fait connaître comme cabraliste très prononcé, et ayant été intéressé dans de nombreuses négociations avec la Banque, conjointement avec M. Tema. Il paraît qu'il est dans une position de fortune fort obérée. Le baron de Luz, connu vulgairement sous le nom de colonel Bareiros, est un excellent officier du génie. Il a souvent rempli à Londres des missions du gouvernement portugais. M. Fronzini, nouveau ministre des finances, s'est beaucoup occupé de l'hygromètre ; il avait été chargé de lever le plan du Portugal. Ses opinions, connues de ses collègues pourront être très favorables à la Banque, réduisant au positif le célèbre projet de papier-monnaie. Le nouveau ministre de la marine, M. Pereira de Mello, a été gouverneur des îles du Cap-Vert et commandant des gardes maritimes. Il a peu brillé dans ces deux positions. Le baron d'Almofalla, nouveau ministre de la guerre, servait tout à l'heure encore sous les ordres du duc de Saldanha. Il avait, ainsi que son collègue le ministre des affaires étrangères, une très grande influence sur le maréchal Saldanha. On le connaît sous le nom du brigadier Silva Leal ; c'est un cabraliste décidé, et il prit une part très active, parmi les agents militaires, à la révolution de Cansori, dans la junte tenue au palais pendant la nuit du 6 octobre dernier. Les cabralistes se regardent comme vainqueurs, et tout porte à croire qu'ils soutiendront le nouveau cabinet.

(*El Espanol.*)

SUISSE. — On vient de saisir à Zurick deux cents quintaux de poudre, destinés pour le Sonderbund. A Bâle-Campagne, on a saisi également des projectiles et du plomb. Tous les cantons avoisinant ceux de la ligue font une exacte surveillance pour, en vertu de l'arrêté de la Diète, empêcher le passage des munitions de guerre adressées à ces cantons. (*Revue de Genève.*)

GRÈCE. — Une lettre de Constantinople, en date du 18 août, annonce que les puissances protectrices, trouvant que le gouvernement grec refusait de donner à la Porte la satisfaction qui lui était due à raison de l'outrage fait au sultan, dans la personne de M. Mussurus, avaient résolu de laisser la Porte-Ottomane adopter des mesures coërcitives, sans aucune intervention de leur part. Cela est naturel, les puissances protectrices ayant déclaré, à l'exception de la France, qui n'est pas un juge impartial dans cette affaire, que le roi Othon avait tort et le sultan raison, ne pouvaient pas faire moins que laisser le sultan exiger la réparation qui lui est due et qui lui a été refusée.

(*Morning-Chronicle.*)

— Les journaux de Londres du 2 septembre, et notamment le *Morning-Post* et le *Morning Chronicle*, parlent de la prise d'armes du général grec Griziotti, qui, après s'être échappé de sa prison à Chalcis, a levé l'étendard de la révolte contre le roi Othon, à la tête de quelques centaines de palikares. Ces journaux croient que, dans la situation actuelle de la Grèce, cette insurrection est sérieuse et de nature à introduire de fâcheuses complications dans les embarras déjà graves du gouvernement d'Athènes. La plus grande partie de l'île d'Eubée a été déclarée en état de blocus. Les correspondances anglaises ne disent rien d'un combat qui aurait eu lieu entre Griziotti et les troupes envoyées contre lui, sous les ordres du général Cardikiotti Grivas, grand écuyer du roi.

MEXIQUE. (Extrait du *Courrier des Etats-Unis.*)

New-York, 14 août 1847 — Le steamer *Fashion* est arrivé à la Nouvelle-Orléans avec des avis de la Vera-Cruz jusqu'au 2 août, et de Puebla jusqu'au 30 juillet.

A cette date, le général Scott était encore dans cette ville, et se préparait à marcher sur Mexico.

Quelques correspondances représentent les perspectives de paix comme plus favorables qu'elles ne l'étaient jusqu'ici. Mais il y a peu de fond à faire sur ces hypothèses. Le ministre anglais fait tous ses efforts pour amener une conciliation ; mais il n'a pas réussi, à ce qu'il paraît, à faire prendre en considération par le congrès les ouvertures de M. Buchanan. Santa-Anna et les représentants se sont renvoyé mutuellement la responsabilité d'entamer les négociations, et rien n'a été fait. Le congrès s'est ajourné.

La capitale renferme 25 000 hommes de troupes, commandés par Valancia, Alvarez et Santa-Anna : les travaux de défense sont terminés. On semble croire cependant qu'il n'y aura qu'un simulacre de résistance. Mais, comme tous les journaux ont été suspendus, à l'exception de l'organe officiel, il est difficile de savoir la vérité sur les dispositions des habitants.

Le général Scott a dû se porter en avant dans la première semaine d'août, aussitôt qu'il aura été rejoint par le général Pearce.

Celui-ci est arrivé à Perote, après avoir défait les Mexicains au Pont National en leur tuant cent hommes.

CHINE. — La dépêche suivante a été publiée le 25 à Liverpool : « Bien que la malle de l'Inde, n'ayant pu se joindre avec le steamer chargé des correspondances de la Chine, n'ait point apporté de dépêches de Canton, il a été reçu en ville un supplément extraordinaire du journal de Ceylan, *le Colombo-Times*, en date du 15 juillet, qui donne, touchant les relations de la Grande-Bretagne et du Céleste-Empire, des nouvelles fort graves et que la conduite tenue par sir John Davis, gouverneur à Hong-Kong, ne rend que trop probables.

» D'après ce journal, il paraît que l'attaque des forts de Bogue n'a fait qu'augmenter l'animosité des Chinois contre les étrangers, surtout contre les Anglais, et a amené un soulèvement général du peuple de Canton contre eux. Les consuls auraient été obligés de quitter la ville, et les autres résidents européens se préparaient à les suivre en toute hâte.

» Ces nouvelles ont été apportées à Colombo, capitale de l'île Ceylan, par le steamer *le Haddington*, qui les a reçues d'un navire rencontré par lui en mer et dépêché à Calcutta, dans le but d'y prendre des renforts. Ces détails sont trop incomplets pour que l'on puisse

l'empire, après une jeunesse orageuse, a été, dès 1847, pourvu d'un conseil judiciaire ; cette mesure ayant été nécessitée par les dépenses excessives du jeune prince, qui, dans l'intervalle de cinq ans, c'est-à-dire depuis 1832, époque de sa majorité, jusqu'en 1837, époque de la nomination du conseil, avait dévoré en folles prodigalités, 1,420,895 francs 95 centimes.

Le prince, voulant rompre avec son passé, s'embarqua en 1837 pour un voyage de circumnavigation ; il alla visiter l'Inde et l'Arabie ; puis, après un voyage de dix-huit mois, il débarqua à Pondichéry, où il fut nommé officier d'ordonnance de M. le général Saint-Simon. Le prince resta plus de quatre années encore dans cette colonie, où il eut à remplir diverses fonctions importantes.

Pendant son séjour à Pondichéry, il noua des relations intimes avec une jeune Indienne, à laquelle Mme la maréchale d'Eckmuhl se plaisait à reconnaître quelques qualités ; car, le 4 août 1840, écrivant à son fils, et lui parlant de cette amie inconnue qu'il avait rencontrée sur la terre lointaine de l'exil, elle s'exprime ainsi sur son compte :

« Tu n'as pas trouvé que des mains secourables pour te soutenir dans ta marche, que des influences salutaires pour t'éclairer et te guider. Il en est une bien précieuse et qui m'est bien chère, car je ne saurais méconnaître tout ce que tu lui dois. En l'identifiant à ta bonne, à ta parfaite sœur, tu lui as donné je ne sais quel caractère sacré et touchant qui me va profondément au cœur ; car il me prouve qu'il y a dans le tien ces mystères de tendresse qui n'appartiennent qu'aux âmes élevées. La Providence, qui m'a donné en elle un si puissant auxiliaire, ne me réserve vraisemblablement pas le bonheur de la voir. Mais si, comme je n'en doute pas, les prières et les bénédictions d'une mère sont écoutées au ciel, elle recevra la récompense que souhaite chaque jour pour elle un cœur dévoué et reconnaissant. »

Après six ans d'absence, M. le prince d'Eckmuhl revint en France ; il ramenait avec lui l'Indienne : le prince vint reprendre son siége à la Chambre des pairs.

Peu après son retour, le prince songea à se faire relever de l'incapacité où il était placé ; il soumit à un conseil de famille sa demande, à fin de main-levée de conseil judiciaire, mais sa demande fut repoussée. Le prince, blessé de cette résistance, songeait à saisir les tribunaux, lorsqu'il pensa à s'en remettre à la décision d'un homme haut placé, qui lui offrait par sa position, toutes les garanties d'impartialité.

M. Dupin aîné, procureur-général près la cour de cassation, choisi pour arbitre, fut d'avis de surseoir pendant deux ans.

Après ce double échec, le prince d'Eckmulh introduisit sa demande devant les tribunaux ; et, à la date du 7 mars 1846, la première chambre, pensant que M. le prince d'Eckmulh n'avait ni l'aptitude, ni l'indépendance, ni la fermeté d'esprit nécessaires pour administrer convenablement sa fortune et ses biens sans le concours d'un conseil, l'a maintenu dans les liens d'un conseil judiciaire.

Depuis, M. le prince d'Eckmuhl n'a pas renouvelé ses tentatives judiciaires ; il n'en a pas moins continué à siéger au Luxembourg.

Il paraît certain que, depuis peu, sa raison s'est affaiblie ; ainsi, il y a un mois, saisi d'un accès de monomanie furieuse, il aurait maltraité avec une violence extrême, et sans motif aucun, son domestique qui le précédait dans un escalier en l'éclairant.

Puis, le même jour, toujours sous l'empire de cette même hallucination furibonde, il se serait rendu chez la dame indienne qu'il a ramenée de son voyage de circumnavigation ; et là encore, aveuglé par la fureur, il l'aurait frappée dans la poitrine d'un coup de couteau qui n'a par bonheur fait qu'une très légère blessure.

Cette tentative insensée n'a été l'objet d'aucune plainte, d'aucune déclaration.

Quoi qu'il en soit, depuis plus de trois semaines, M. le prince d'Eckmuhl a quitté la capitale ; il est parti avec un médecin pour la Lorraine, et se trouve actuellement à Contrexeville, où on lui prodigue tous les soins que réclame son état.

Jusqu'à présent, les secours des hommes de l'art sont demeurés infructueux, et la raison du prince paraît s'affaiblir chaque jour davantage ; ainsi, pour ne citer que deux faits, le jour même de son départ de Paris, le prince était monté en fiacre ; puis, au moment de quitter cette voiture, il avait refusé de payer le cocher ; par suite, querelle, insistance légitime du cocher, qui appréhenda au collet le mauvais payeur, le conduisit au poste voisin et de là chez le commissaire.

D'autre part, lors de son arrivée à Contrexeville, le prince, trompant la vigilance des gardiens qui le surveillaient, s'élança dans la rue sans être habillé, et, interpellant chaque passant, il demandait qu'on lui indiquât la rue Saint-Florentin, où demeure précisément la dame indienne contre laquelle il s'est oublié à de tristes violences.

—Nous trouvons dans le *Journal de la Somme* ces réflexions piquantes :

La vieille et la nouvelle noblesse ont décidément du malheur. Le prince de Berghes fabrique de faux jetons ; on l'excuse en disant qu'il est quelque peu imbécile. Le duc de Praslin tue sa femme ; on dit que c'était un homme sans intelligence, et sa femme, dans ses *impressions* écrites, le traite d'homme ordinaire, et terre-à-terre. Le prince d'Eckmulh frappe sa maîtresse d'un coup de couteau, et on ne peut l'excuser qu'en rappelant qu'il est pourvu d'un conseil judiciaire, qu'il a eu un accès de monomanie furieuse, et que c'est un pauvre sire.

Notez que nous avons entendu vingt fois des gens qui vont fréquemment aux Tuileries et à Saint-Cloud nous dire que l'hérédité de la pairie était une mesure à laquelle on reviendrait tôt ou tard. Il paraît que l'hérédité de la pairie ne présuppose pas celle de l'intelligence.

La Part des Femmes.

Le *Messager du Nord* apprécie, dans les termes suivants, l'arrêt rendu contre nous mardi dernier.

La *Démocratie pacifique* vient d'être condamnée par le jury parisien. Un feuilleton aux couleurs un peu chaudes a amené cette condamnation que nous déclarons très sévère, eu égard aux antécédents. Certes, nous qui croyons que la presse devrait être une école de mœurs, comme elle est une tribune politique, nous ne demandons pas l'impunité pour le scandale et l'immoralité. Si le feuilleton condamné avait porté cette marque, si les peintures un peu vives qu'on y rencontrait n'avaient pas caché une pensée morale, des premiers nous aurions montré de la sévérité pour ceux qui auraient mis dans la partie basse d'un journal quelconque des pensées dangereuses pour l'honnêteté des lecteurs ; mais nous, qui l'avons lu, nous le déclarons, le roman de M. Meray est très modéré à côté de ceux qu'ont publiés souvent les journaux ministériels les plus en vogue. Point besoin n'est de faire de citations, nous ne pourrions, si le rouge ne devait leur monter au visage, que renvoyer nos lecteurs aux feuilletons du

C'est encore l'histoire, malheureusement sur une plus grande échelle, de notre condamnation pour une annonce défendue.

Protestations des Journaux contre les Saisies.

On lit dans l'*Eco del Comercio* du 29 août : « Le gouvernement de juillet suit une mauvaise voie, en usant de rigueur envers la presse de l'opposition. Tant qu'il se contentait de fausser les institutions au moyen des lois qu'il rendait, il pouvait espérer d'abuser la France ; mais, dès qu'il est entré dans le système de la violence, il peut compter sur une chute inévitable. »

PATRIOTE JURASSIEN.

Que signifient ces poursuites? Le ministère va-t-il essayer par hasard de recourir à un nouveau système d'intimidation contre la presse? Croit-il que des persécutions, des procès, des saisies, des amendes et tout ce cortége de mesures judiciaires qui rappelle les plus tristes pages de la restauration, feront prendre le change à l'opinion publique sur la gravité de la situation, ou empêcheront la presse indépendante de faire son devoir en rappelant chaque jour les principes de moralité publique et privée, de probité et d'honneur dont la violation effrontée est la cause réelle de tout le mal?

La violence et les persécutions ont toujours été des armes impuissantes à empêcher le triompher de la vérité et de la justice, et les procès de presse ont, le plus souvent, tourné contre le pouvoir.

Ce ne sont point les attaques de la presse qui doivent aujourd'hui préoccuper le pouvoir, car ce n'est pas de la presse que naît un danger réel pour lui. La presse ne saurait soulever l'opinion publique à plaisir ; les faits qui se produisent avec de si scandaleux épisodes, et qui viennent révéler à la France indignée, des mœurs, des vices, des crimes auxquels elle voudrait en vain ne pas croire : voilà ce qui soulève avec raison la nation tout entière ; voilà ce qui provoque en ce moment une réaction si énergique et si unanime ; voilà ce qui fait que la France proclame à haute voix qu'un système politique qui a laissé tomber un pays dans de telles souillures, est un système justement condamné, qu'il est temps enfin de répudier ce système et de rattacher les destinées du pays à des traditions d'honneur et de probité.

L'UNION DE L'YONNE.

Nous ne savons pas si les ministres, si le roi lui-même sont informés de la véritable situation des esprits. Quoi qu'il en soit, le soulèvement de l'opinion est unanime ; oui, de toutes parts, on s'indigne de l'audace effrénée des fripons de haut parage, de l'outrecuidance des *gentilshommes* qui, après avoir fait blanc de leur épée au profit de la corruption dont ils vivent, ou vivaient, sont venus essayer de l'intimidation, en pleine cour d'assises, sur l'esprit de leurs juges ; enfin, après avoir été épouvanté de l'assassinat de Mme de Praslin, on est stupéfait de la manière dont l'assassin a pu échapper à la justice sociale.

Il est bien évident que personne ne songe à faire remonter au gouvernement les causes du drame de l'hôtel Sébastiani. Chaque siècle, chaque peuple ont leurs grands criminels. Les passions féroces et la folie sont le partage de quelques individus fatalement nés, et les mœurs comme la politique sont innocentes de ces horreurs érostratiques. Néanmoins, on s'inquiète, on s'effraie de tant de faits inouïs, et chacun de s'écrier : où allons-nous ! où le crime s'arrêtera-t-il? Malheur ! malheur au gouvernement qui ne sait ni réprimer ni prévoir la corruption !

Eh bien ! au moment où ce cri réprobateur de l'opinion retentit de toutes parts, le ministère fait saisir coup sur coup cinq journaux : la *Réforme*, la *Gazette de France*, la *Démocratie pacifique*, l'*Union monarchique* et le *Charivari*. Ce que ces journaux ont dit tout haut, chacun le pense, ou même le crie sur la place publique ; on s'y sert parfois d'expressions beaucoup plus imagées. Les violences contre la presse, au lieu de contenir l'indignation, en provoquent l'explosion. Il y aurait un moyen plus rationnel, plus digne d'un gouvernement qui se respecterait de faire taire la presse et l'opinion : ce serait de poursuivre non les journaux, mais les auteurs restés impunis des faits signalés à la justice. La *Presse* et le *National* ont fait des efforts gigantesques, incroyables, la *Presse* surtout pour provoquer les foudres du parquet ; la parquet est resté muet, immobile.

Pourquoi donc tant de sévérité pour les uns, tant de mansuétude pour les autres? Craint-on que l'enquête repoussée par la Chambre des députés ne se déroule devant le jury au sujet des faits signalés par M. de Girardin ? Craint-on qu'au *satisfecit* délivré par une majorité complaisante, le jury n'oppose un verdict solennellement réprobateur? En vérité, le gouvernement a des façons d'agir qui semblent prouver qu'il a peur de la lumière et de la vérité, comme les hydrophobes de l'eau. Autre considération : les journaux saisis tiennent le langage du peuple en une circonstance analogue ; ils disent : M. de Girardin, duc et pair de la presse, dit, écrit tout ce qu'il veut impunément, tandis que l'on tombe à coup d'étrivières sur les omoplates des journalistes moins bardés de révélations? Est-ce là de la justice distributive, et suffit-il d'être craint pour n'avoir rien à craindre?

LE BIEN PUBLIC.

Que le pouvoir y prenne garde ; il est entré dans une voie dangereuse, et les violences dont il menace la presse lui seront infiniment plus funestes que toutes les paroles amères qu'on pourra lui adresser. S'il traîne à côté du criminel ceux qui lui dénoncent la cause du crime, il révélera de tristes sympathies, des haines imprudentes, et proclamera lui-même son injustice et son inconséquence. Les actes d'un gouvernement cessent de lui appartenir dès qu'ils sont accomplis ; il ne lui en demeure que la gloire ou la honte qu'il a su y attacher ; le reste tombe dans le domaine de l'opinion, et il doit être permis à chacun d'indiquer les dangers et les vices qui s'y peuvent rencontrer. Si les reproches qu'on adresse au pouvoir sont injustes, qu'il le prouve en produisant des actes et des hommes qu'on ne puisse attaquer ; dans le cas contraire, qu'il courbe la tête et qu'il se taise. Il n'aura pas le droit de se plaindre, tant qu'il professera ces théories pleines de désordre, où il place le fait au-dessus du droit, l'intérêt au-dessus du devoir ; tant qu'il ne fera pas appel à ce beau sentiment de patriotisme qu'il a endormi sur les bords de l'abîme où il a conduit la nation, et qu'enfin, il ne s'efforcera pas d'arracher à eux-mêmes ceux qui subissent les rudes lois d'un égoïsme dont il a dicté les préceptes. Le pouvoir se défendrait mal en accusant la société. La société qu'il pourrait accuser, c'est lui qui l'a faite, et, si elle se perd, lui seul est coupable ; car il s'est chargé de la garder.

COURRIER DE LOIR-ET-CHER.

La *Démocratie pacifique* vient d'être condamnée par le jury de la Seine à un mois de prison et 100 fr. d'amende, pour son feuilleton

En s'écartant des formes ordinaires pour citer la *Démocratie* et la *Gazette* avant les autres journaux, le parquet tend un piége à toute la presse. Voici comment le *Journal de la Somme* signale cette perfidie :

La *Gazette* et la *Démocratie pacifique* sont citées à bref délai devant le jury, pour le procès qui leur est jusqu'à un certain point commun avec la *Réforme*, le *Charivari* et l'*Union monarchique*. La cause de cette disjonction, la voici : on espère avoir raison de la *Gazette* parce qu'elle est impopulaire ; de la *Démocratie* parce qu'elle vient de perdre un petit procès, ce qui peut faire planche pour un procès politique. Ces deux journaux condamnés, on abordera le procès des trois autres, et on dira au jury : La *Gazette* et la *Démocratie* ont été condamnées ; le procès des trois autres feuilles est le même ; vous ne pouvez juger d'une façon ce qui vient d'être jugé d'une autre ; vous devez condamner.

Le jury ne sera pas dupe de cette ruse, que nous signalons, parce qu'elle nous semble résumer fort bien la manière d'être, en général, de ce triste cabinet du 29 octobre.

TROUBLES DE LA RUE SAINT HONORÉ. — Voici la version du journal le *Droit*, sur les troubles d'hier au soir : « Une vive agitation a régné encore ce soir dans le quartier du Palais-Royal. Nous avons dit qu'une contestation portant sur 50 centimes, entre un cordonnier et son ouvrier, avait amené, il y a trois jours, quelques désordres dans la rue Saint-Honoré, en face de l'Oratoire.

» Des carreaux avaient été cassés, et, après un peu de bruit, tout était rentré dans l'ordre. On pouvait croire tout terminé ; mais le lendemain les curieux s'arrêtaient en foule devant la boutique dont on réparait le carreaux : le soir, la foule était grande, le désordre avait recommencé et la force armée avait été forcée d'intervenir pour rétablir la circulation.

» Le surlendemain, hier soir, de nouveaux rassemblements s'étaient formés, et, malgré les mesures de prudence prises par l'autorité, la soirée avait été orageuse : la foule compacte des désœuvrés qui stationnaient dans la rue Saint Honoré avait forcé les marchand à fermer leurs boutiques.

» Les commissaires de police, la garde municipale à pied et à cheval et quelques gardes nationaux de l'état-major avait fait des patrouilles pour repousser cette foule, qui cherchait asile dans les rues adjacentes et se reformait après le passage de la force armée. Des cris avaient même été proférés, et quelques pierres lancées sur les agents de la force publique. Quelques arrestations avaient été faites. Vers onze heures du soir le rassemblement s'était dissipé, et l'ordre avait été rétabli : il ne restait aucun prétexte de trouble.

» Pendant toute la journée d'aujourd'hui, des rassemblements avaient continué de stationner dans la rue Saint-Honoré. Le cordonnier, prétexte de cette importune curiosité, avait vu sa boutique tellement envahie, qu'il avait été obligé de la fermer.

» Ce soir, la foule a augmenté dans une telle proportion, que la circulation a été pendant quelque temps complétement interrompue dans le quartier, et que la force armée a dû reparaître.

» A neuf heures, une patrouille de garde nationale s'était engagée dans la rue Saint-Honoré. Là, elle fut accueillie par des huées et des cris furieux ; elle continua son chemin jusque vers la rue de la Tonnellerie. Là, et arrivée près de la pointe Saint-Eustache, elle fut tellement pressée par une foule nombreuse de gens en blouse, quelle fut forcée de se réfugier dans le poste de la garde municipale.

» Bientôt les carreaux du poste furent brisés par les perturbateurs qui s'étaient armés de pierres prises dans les démolitions de la rue Montmartre. La garde municipale et la garde nationale firent une sortie et arrêtèrent un assez grand nombre de ces individus qui furent déposés au poste.

» Pendant ce temps-là, une partie de ces mêmes hommes était restée dans la rue Saint Honoré, et incessamment refoulée par la troupe, elle parcourait cette rue et les rues adjacentes dont toutes les boutiques se fermaient à leur approche.

» Il a été arrêté dans la soirée plus de 150 personnes, qui seront conduites dans la nuit à la préfecture de police.

» A l'heure où nous écrivons, la garde municipale à cheval occupe toutes les rues depuis celle de l'Arbre-Sec jusqu'à la place du Palais-Royal, et la garde à pied parcourt toutes ces rues. La circulation est à peu près rétablie.

» *Onze heures du soir*. La pluie commence à tomber avec assez de force, et elle a bientôt balayé les plus obstinés curieux. »

— Aujourd'hui, ce n'est plus à la garde nationale que l'on s'adresse ; le bourgeois ne quitte plus son comptoir ou son atelier aux premiers coups du rappel, et les coups de crosse de fusil tombent indistinctement sur le boutiquier et sur le prolétaire. Ce soir, une seule patrouille de garde nationale a paru dans la rue Saint-Honoré ; elle était peu nombreuse, marchait lentement, la baïonnette dans la gaîne, et elle a traversé les groupes sans essayer la moindre provocation. Un officier de police s'est approché des gardes nationaux, et, leur montrant la troupe sous les armes . Allons, a-t-il dit, faites comme les autres ! Les nationaux ont répondu simplement : « Nous ne sommes pas payés pour cela ! » Et ils se sont retirés.

Une heure après, les charges sont devenues plus vives et plus brutales ; les injures et les coups ont été distribués avec plus de violence. Nous avons vu un enfant de douze à treize ans blessé à la tête d'un coup de baïonnette. On nous assure que d'autres personnes ont aussi été blessées. Ce que nous pouvons affirmer encore, c'est que dans plusieurs rues des agents de police, devançant la foule qui fuyait, criaient : Fermez vos boutiques ! fermez vos portes ! et ajoutaient : ce sont des voleurs ! (*Réforme.*)

— Nous apprenons que les troupes ont été aujourd'hui consignées dans leurs quartiers. Cette mesure a été prise dans la crainte que les troubles de la rue Saint-Honoré n'acquièrent ce soir plus de gravité. L'autorité évitera facilement ce danger ; elle n'a qu'à ordonner à la police d'employer des mesures de répression moins brutales et moins inintelligentes que dans les soirées précédentes. (*Gazette.*)

Ce soir, en dépit d'une pluie fine, la rue Saint-Honoré était à dix heures pleine de curieux. On regardait les gardes municipaux et nationaux à pied et à cheval, dont la présence, motivée d'abord par les rassemblements, avait fini par en devenir la principale cause ; plus on s'éloignait du Palais-Royal pour s'approcher des halles et de la rue Saint-Denis, plus on trouvait les groupes nombreux. Nous avons entendu des sifflets et vu jeter quelques pierres. Si insignifiant qu'il soit, ce désordre est regrettable. Espérons qu'il se terminera sans enfanter une émeute. Rien ne peut sauver

La présidence du banquet a été déféré au maire de Bar-le-Duc, qui l'a acceptée.

— M. le chancelier vient de transmettre au parquet toute la procédure commencée contre Mlle Deluzy. On assure que cette dernière sera interrogée de nouveau demain par le juge d'instruction, M. Broussais, qui l'a interrogée pour la première fois le 19 août. Ce magistrat fera ensuite son rapport à la Chambre du conseil, pour statuer sur son renvoi devant la chambre des mises en accusation ou sur sa mise en liberté. La correspondance de Mlle Deluzy n'offre pas un moindre intérêt, dans un autre sens, que les lettres de Mme la duchesse de Praslin.

SERVICE DES POSTES. — Tous les journaux se plaignent du désordre qui envahit cette administration. Le *National* d'aujourd'hui, en remontant à peu d'années, signale des soustractions de lettres et valeurs confiées à la poste et formant une somme de 322 742 fr. 85 c.

BANQUETS RÉFORMISTES. — Les électeurs indépendants de Saint-Quentin offriront bientôt un grand banquet aux députés de l'Aisne. Trois cents personnes environ sont déjà inscrites, et cependant aucun appel n'a encore été fait publiquement aux citoyens de la ville et du dehors. Les souscriptions recueillies sont en quelques sorte spontanées.

Outre les députés de l'Aisne, des invitations seront adressées aux représentants des villes voisines qui, par leur caractère, leurs principes et leur conduite, protestent contre le honteux système en vigueur.

C'est avant tout d'une démonstration morale qu'il s'agit ; l'opposition de toutes nuances, ceux-là même qui se qualifient de conservateurs consciencieux, qui se proclament indépendants, progressifs et honnêtes, ne doivent pas hésiter à réagir contre l'improbité politique et la démoralisation qui s'étend comme une plaie hideuse parmi nous. La nécessité de cette réaction ne peut être contestée ; la voix indignée de l'opinion publique peut seule arrêter le pouvoir sur la pente fatale où l'aveuglement des uns et la rouerie des autres l'ont précipité.

LE BOURREAU-MÉDECIN. — L'exécuteur des hautes œuvres de la ville de Nantes comparaissait hier au Tribunal de police correctionnelle, sous la prévention d'exercice illégal de la chirurgie. Le plaignant, blessé au côte par un madrier, fut conduit par un de ses amis devant ce médecin d'un nouveau genre. Après avoir palpé le blessé, il déclara qu'il n'y avait pas de fracture, lui apposa une compresse et l'engagea à vaquer à ses travaux.

Le malade, souffrant beaucoup plusieurs jours après, se décida à voir un médecin, qui déclara, suivant le dire du témoin, que la huitième côte était renfoncée dans les intestins.

Le docteur remit la côte fracturée, et le patient, après quinze ou vingt jours de souffrances, vient demander justice contre l'exécuteur. Plusieurs témoins sont entendus, et le délit est constaté.

Le défenseur produit une pièce fort curieuse ; c'est une autorisation datée de 1780, accordée au père du prévenu, à l'effet de remettre et soigner, par les moyens de son art, tous les membres cassés, endommagés ou disloqués. L'avocat parle ensuite de la réprobation qui pèse sur les exécuteurs et des misères auxquelles leurs enfants sont exposés.

Grâce au plaidoyer touchant de son défenseur, le tribunal condamne le prévenu à 15 fr. d'amende seulement.

UN PIÉGE. — Les femmes Menier et Noguès et les nommés Pinson et Dilleneuve sont traduits devant le tribunal de police correctionnelle, les trois premiers sous la prévention d'excitation à la débauche de jeunes filles mineures de vingt-et-un ans, et le dernier sous celle d'outrage à la pudeur sur un enfant de onze ans à peine.

Les débats ont établi que, sous le prétexte de procurer à de pauvres ouvrières des places avantageuses dans un atelier de couture à Rouen, les femmes Menier, Noguès et le nommé Pinson ont déterminé les jeunes Rosalie Clotz, Marie Voinot et Thérèse Thomas à quitter Paris pour se rendre dans le chef-lieu du département de la Seine-Inférieure. Lorsqu'elles y furent arrivées, il ne s'agit plus pour elles de gagner honnêtement leur vie à l'aide du travail qui leur avait été promis, mais, au contraire, de se voir enrôlées dans une maison infâme tenue par la femme Noguès.

La malheureuse Rosalie, s'apercevant trop tard du piége qui lui avait été tendu, voulait sortir à l'instant même de ce repaire ; mais, comme elle ne pouvait pas rembourser les frais occasionnés par son voyage, force lui fut bien de rester prisonnière, jusqu'à ce que, grâce à l'intervention du commissaire de police, instruit de ce qui s'était passé par son collègue de Paris, cette pauvre enfant fut enfin rendue à sa famille. (*Gazette des Tribunaux.*)

UNE SCÈNE D'HORREUR. — Le petit bourg de la Celle-Dunoise, canton de Dun, arrondissement de Guéret, vient d'être le théâtre d'un crime horrible qui a jeté l'épouvante parmi ses habitants dimanche dernier.

Le nommé Jean-Baptiste Labetoulle, après avoir mangé une fortune assez considérable que lui avait apportée sa femme, était allé demander du pain et du travail à l'une de nos grandes entreprises de chemins de fer. Habitué à l'oisiveté et à la débauche, il n'avait pas tardé à se lasser de sa vie nomade, et depuis quelque temps il était rentré dans sa famille. Sa femme, qu'il avait, dit-on, tenté d'empoisonner, avait refusé de le recevoir ; ses enfants, qu'il avait ruinés, en avaient fait autant.

Repoussé de ce côté, il était allé demander l'hospitalité à une pauvre femme nommée Bridier, qui demeurait avec sa mère, et avec laquelle Labetoulle avait longtemps entretenu de coupables relations ; cette malheureuse, mère de sept enfants, avait elle-même fermé sa porte à ce misérable, qu'elle ne voulait plus recevoir.

Dimanche dernier, sur les onze heures et demie du matin, Labetoulle se rendit au domicile de la femme Bridier. Ne l'ayant pas rencontrée, il s'informa près des voisins du lieu où elle pouvait être, et, sur les renseignements qui lui furent donnés, il se rendit dans un champ où la mère et la fille étaient occupées à laver quelques hardes à elles appartenant.

Que s'est-il passé dans cette entrevue ? C'est ce qu'on ignore. Ce qui est certain, c'est que ce monstre a assommé la mère avec un pieu, et avec son couteau lui a ouvert le ventre. Il s'est ensuite porté sur la fille aux plus atroces violences ; il lui a fracturé les deux bras en deux endroit différents, lui a fait trois incisions à l'abdomen, et lui a scié, à l'aide de son couteau, les deux poignets jusqu'à l'os. La femme Bridier est morte hier ; sa fille est dans un état désespéré.

Quant à l'auteur de ce double assassinat, après l'avoir commis il s'est dirigé vers le bourg de La Celle ; chemin faisant il a trouvé un de ses neveux, auquel il a dit qu'il venait de faire de la chair fraîche ; puis, ayant rencontré sa femme légitime, il lui a dit adieu, en annonçant qu'il allait se tuer. Il s'est ensuite armé de son fusil, a placé le canon sous le menton, et à l'aide de son pied il a fait jouer la détente. La balle est entrée sous le menton, a perforé la langue, et divisé le nez ; un œil a été projeté hors de l'orbite, et le projectile est sorti près du front. Le coupable n'a pas succombé : il a pu être conduit aujourd'hui dans la maison d'arrêt de Guéret. Quoi qu'il en soit, il y a tout lieu de

D. Qui est-ce qui vous y avait fait entrer ? — R. J'y suis entrée par Mme de Flahaut, à laquelle j'avais été recommandée par lady Hislop, dont j'avais élevé la fille.

D. Quand vous êtes entrée chez M. le duc de Praslin, comment avez-vous été accueillie dans cette maison ? — R. Bien, très bien ; les enfants se sont de suite attachés à moi. Mme la duchesse de Praslin était très contente de moi.

D. A cette époque, la bonne intelligence la plus complète ne régnait-elle pas entre M. et Mme de Praslin ? — R. Non, monsieur. La gouvernante que j'ai remplacée m'avait avertie qu'il y avait souvent des difficultés entre M. et Mme de Praslin, et m'avait engagée à la plus grande circonspection entre eux.

D. Avez-vous en effet gardé cette circonspection ? — R. Pendant longtemps cela ne m'a pas été nécessaire, car je vivais avec les enfants isolée dans la maison ; je ne voyais rien,

D. A quelle époque cette situation-là a-t-elle cessé d'exister ? — R. Quand les filles ont commencé à grandir, le père s'est plus rapproché d'elles, davantage et forcément de moi, puisque je ne les quittais pas. Mme de Praslin se tenait à l'écart, parce qu'elle allait beaucoup dans le monde à Paris, et vivait chez son père ; et, à la campagne, elle se retirait beaucoup chez elle, dans son appartement ; elle s'y faisait même servir ses repas souvent. Je supposais que cela provenait de rapports entre elle et M. de Praslin, que je ne connaissais pas.

D. Ne vous efforciez-vous pas cependant, comme il semble que c'était votre devoir, de rapprocher autant que possible, de cœur et d'esprit, les filles de leur mère ? — R. J'ai essayé plusieurs fois de m'entendre avec Mme de Praslin à ce sujet ; mais elle n'a jamais voulu me faire part de ses intentions sur ses enfants. Elle m'a dit quelle n'approuvait pas la direction donnée par M. de Praslin aux études et à l'éducation, mais qu'elle avait promis de lui laisser entièrement la direction de ses enfants aussi longtemps qu'ils seraient en éducation. Jamais elle ne me fit une question sur le moral ou l'esprit d'aucune de ses filles ; jamais elle ne me donna une instruction qui les concernât en quoi que ce soit, excepté des détails de toilette ; jamais elle ne chercha à attirer ses filles auprès d'elle ; elle leur parlait très rarement. Quand nous étions seules, la conversation roulait ordinairement, entre elle et moi, sur des questions de littérature, auxquelles les enfants, par leur âge et le degré où elles étaient dans leurs études, ne pouvaient pas encore prendre part. Ces conversations fatiguaient les enfants et leur faisaient désirer d'être seules avec moi, qui me mettais alors plus à leur portée. Elles craignaient beaucoup leur mère, mais elles étaient toujours soumises et respectueuses devant elle.

D. Est-ce que vous ne vous êtes pas aperçue plus d'une fois que cette situation de Mme la duchesse de Praslin à l'égard de ses enfants, cet isolement presque complet où elle était tenue de tout ce qui les concernait, lui étaient fort pénibles et étaient un sujet de dissentiment entre elle et M. de Praslin ? — R. Je crois, au contraire, dans mon âme et conscience, que Mme de Praslin, beaucoup plus préoccupée, à époque-là, de ses sentiments pour son mari que de ceux que lui inspiraient de jeunes enfants qu'elle voyait à peine, éloignait leur présence quand leur père était présent, afin de rester avec lui, et se tenait volontairement dans l'éloignement de ses enfants quand M. de Praslin n'était plus là, afin de s'en faire une arme contre lui dans les reproches qu'elle lui adressait sur la manière dont il gouvernait leur intérieur. Jamais Mme de Praslin ne voulut, à la campagne, faire une promenade en commun dans les commencements ; depuis, elle a changé. Quand M. de Praslin jouait avec ses enfants et ne répondait que d'une manière brève aux questions qu'elle lui adressait sans cesse pour attirer son attention sur elle, elle quittait habituellement la chambre en témoignant d'une manière visible son irritation jalouse de l'attention que ses enfants donnaient à M. de Praslin plutôt qu'à elle ; les enfants, de bonne heure, se sont aperçus de ce sentiment, en ont conçu une sorte d'irritation contre leur mère, ont affecté, avec l'innocente malice qu'ont les enfants, de braver ce sentiment, en témoignant encore plus de tendresse à leur père, en l'entourant sans cesse ; et moi, qui voyais le mal réel que produisait chez les enfants cette espèce de lutte, je n'avais pas cependant toujours le pouvoir d'en empêcher les résultats. Plus tard même, l'excessive tendresse que m'inspiraient mes élèves m'empêcha d'être complétement impartiale dans ces questions qui se renouvelaient tous les jours, et je ne pouvais chercher à ramener à Mme de Praslin ceux qu'elle éloignait volontairement, ou du moins bien imprudemment.

D. Dans tout ce que vous venez de dire, vous cherchez bien évidemment à déverser tous les torts sur Mme de Praslin ; cependant, la catastrophe épouvantable qui a terminé sa vie devrait sans doute vous rendre plus circonspecte dans votre manière de la juger. A la manière dont vous en parlez, il est permis de douter que vous ayez fait tout ce qu'il était de votre devoir de faire pour terminer une situation si fâcheuse, et pour ramener à leur mère des enfants à l'amour desquels elle avait tant de droits, des enfants sur lesquels vous exerciez un empire presque absolu ; les témoignages de cet empire sont écrits de leurs mains et de la vôtre ; il est donc permis de croire que vous avez été loin, bien loin, de vous comporter dans ces malheureuses circonstances comme vous auriez dû le faire. — R. Je voudrais pour tout au monde qu'on ne m'accusât pas de manquer de respect à la mémoire de Mme de Praslin ; mais vous me demandez la vérité, je dois vous la dire tout entière. Je n'accuse pas son cœur ; je n'accuse pas ses sentiments, mais son caractère, par moments, irritable et difficile, qui la rendait incapable de conduire tant d'enfants, d'âge, d'esprit, de caractère complétement opposés. Elle n'avait pas non plus dans sa tendresse pour eux l'abandon, la facilité qui gagnent le cœur de la jeunesse ; irritable dans les petites circonstances où il eût fallu de l'indulgence, elle se montrait au contraire, comme par compensation de cette rigueur inutile, trop faible dans les circonstances qui eussent exigé la sévérité d'une mère. Ce sont ces raisons qui avaient porté M. de Praslin à exiger une éducation complétement isolée ; mais malheureusement ses habitudes casanières et le plaisir qu'il trouvait dans la société de ses filles le firent se relâcher peu à peu, pour lui, de cette mesure d'isolement. Mme de Praslin en fut irritée ; car jusque là elle s'était soumise, sans aucune peine apparente, à l'ordre de choses établi. Dès mon entrée dans la maison, elle m'avait annoncé que les choses iraient ainsi, et que, jusqu'à l'âge où ses filles entreraient dans le monde, elle s'abstiendrait.

D. Il résulte de ce que vous venez de dire que l'autorité, qui a disparu entièrement entre les mains de Mme de Praslin, est passée dans la vôtre, et que, de plus, l'affection qui était due par les enfants à leur mère s'est reportée sur vous. En supposant que vous n'y ayez pas travaillé, il est impossible que vous ne vous en soyez pas aperçue, et il était de votre devoir d'empêcher un tel résultat, qui permet de vous attribuer en grande partie plusieurs des funestes résultats qui en sont provenus. — R. Je ne me suis jamais dit : « Je retirerai à cette mère l'affection de ses enfants pour la porter à moi ; » mais je les ai aimés, je me suis dévouée à eux. Leurs plaisirs ont été mes plaisirs, leurs peines ont été mes peines. Pendant six ans, jours et nuits, j'ai veillé sur eux avec une sollicitude qui ne s'est pas démentie. Ces enfants

[illegible] ceptibilité comme un grand excès d'amour-propre, dans la position secondaire où je me trouvais vis-à-vis d'elle et de M. de Praslin; blessée de me voir repoussée dans une confiance que je croyais honorable pour moi, je m'abstins de revenir sur ce sujet. Quant aux enfants, je le dis encore, est-ce qu'une mère ne pouvait pas les ramener à elle si elle l'avait bien voulu?

D. Vous avez dit en commençant que M. de Praslin avait fini par vivre principalement avec vous et ses enfants? — R. M. de Praslin ne vivait pas principalement avec moi et ses enfants; seulement, à la campagne, de longues promenades, et, à la ville, les habitudes de Mme de Praslin, qui ne quittait le salon de son père que pour se rendre dans le monde, faisaient qu'aux moments des récréations, dans l'été, aux longues soirées d'hiver, M. de Praslin se promenait avec nous ou passait ses soirées dans le cercle de la salle d'étude. Les enfants n'étaient admis que peu d'instants chez leur grand-père, et jamais Mme de Praslin ne nous demanda de passer la soirée dans son salon.

D. Dans votre système de réponses aux questions qui vous sont adressées, tout le blâme est toujours jeté sur Mme la duchesse de Praslin; à elle seule tous les torts, et ce langage dans votre bouche est bien pénible à entendre pour les personnes qui, il n'y a qu'un moment encore, entendaient la lecture des lettres de cette excellente personne, de ces deux lettres surtout, à vous adressées, l'une, à une époque du jour de l'an, où elle vous offre si généreusement l'oubli de tous les dissentiments qui ont existé entre vous et elle; elle aurait pu dire le pardon, mais elle ne prononce pas ce mot; l'autre écrite au moment où vous êtes sortie de chez elle, où elle vous assure de sa bienveillance, où elle vous promet sa protection la plus efficace; tout cela encore au moment où elle vous assurait une pension de 1 500 fr., pour prix des soins que vous aviez donnés à ses enfants. — R. Vous m'avez interrogée sur la marche suivie à l'égard des enfants de M. de Praslin dans l'éducation; j'ai tâché de rendre mes explications aussi claires que possible. Quant à ce qui m'est personnel, la conduite de Mme de Praslin a été, comme elle était avec tout ceux qu'elle connaissait, et même qu'elle aimait le mieux, très inégale et souvent très incompréhensible. J'ai eu beaucoup à souffrir, souvent dans mon amour-propre, dans tous mes sentiments; d'autrefois j'ai été traitée par elle avec intérêt et affection. Souvent, une heure après m'avoir reproché avec aigreur l'influence que j'exerçais dans la famille, elle me faisait appeler pour m'engager à servir de cette influence un dessein ou un désir qu'elle avait. Souvent, après une cruelle blessure, elle me faisait un riche cadeau, et même, dans les derniers jours de mon séjour chez elle, alors qu'elle avait refusé de se trouver avec moi, même aux repas, qu'aux yeux de toute la maison j'étais chassée plutôt que renvoyée honorablement, Mme de Praslin m'ayant rencontrée par hasard, se montra tout à coup bienveillante, comme dans les meilleurs jours, et, bien plus, m'envoya des livres pour me distraire.

D. Cela témoigne encore des bontés que je vous disais tout à l'heure de Mme de Praslin, bontés qui se reproduisent si souvent, et qui sont surtout si remarquables, quand elles viennent à la suite de ses plus grands déplaisirs. — R. Mais ces bontés ne sont-elles pas une preuve que ces déplaisirs étaient causés plutôt par une irritation de caractère dont elle n'était pas maîtresse que par des faits qu'elle crut graves?

D. Cette irritation de caractère n'était, hélas! que trop fondée, et vous en avez vous-même fourni une preuve bien fâcheuse après votre sortie de chez Mme de Praslin: n'avez-vous pas, par votre correspondance avec M. de Praslin et avec ses filles, entretenu, autant qu'il dépendait de vous, les sentiments de dépit, de colère, d'irritation qui existaient en eux contre Mme de Praslin, à l'occasion de votre sortie? Même en leur donnant courage pour supporter leur malheur et le vôtre, n'y avait-il pas dans votre langage un terrible encouragement à conserver les sentiments qui ne régnaient que trop dans tous leurs cœurs, et dont l'explosion dans celui de M. de Praslin a eu un si affreux dénouement? — R. Oh! je vous jure qu'il n'y avait dans ces lettres ni art ni arrière-pensée; j'étais désolée, et j'exprimais mon désespoir avec trop de chaleur, trop d'entraînement. Oh! je me le reproche maintenant; mais, encore une fois, ce n'était pas pour les éloigner de leur mère. Les choses en étaient venues à ce point que moi je n'y pouvais rien; Mme de Pralin seule pouvait. Je sens maintenant, je sens trop tard, que j'aurais dû m'éloigner, laisser le temps aux sentiments de ses enfants de se calmer; mais je n'ai pas cherché à augmenter le mal; j'ai seulement laissé voir tout ce que je souffrais; au contraire, je leur ai prêché la soumission. Ce qui a été bien malheureux, c'est que tout à coup on a voulu rompre pour ces jeunes filles des liens de six années. Si Mme de Praslin avait voulu s'expliquer avec moi, prendre sous sa direction notre correspondance, la permettre, nous promettre que nous pourrions nous revoir de temps en temps, leurs sentiments et les miens ne se seraient pas exaltés.

D. A la fin de toutes vos réponses se trouve toujours un tort pour Mme de Praslin. — La demoiselle de Luzy dit en pleurant: Je voudrais ne pouvoir pas dire ce que j'ai été obligée de dire; elle est morte, je voudrais pouvoir racheter sa vie au prix de la mienne, oui, au prix de la mienne; non pas même au prix de la mienne, mais au prix des tortures les plus horribles. Qui a vu comme moi, pendant six années, chaque repli de cette existence, chaque détail minutieux de son existence; qui peut dire de cette versatilité extraordinaire, incompréhensible, qui faisait passer Mme de Praslin de la colère à la gaieté, du dédain à la douceur, de l'ironie à la bienveillance? Je vous assure que je sens mon rôle bien pénible. Oh! nulle part, nulle part, excepté devant vous, je n'aurais proféré d'autres paroles que celles du respect, de la vénération et du regret. Oh! je ne me défends pas, mais je tâche d'éclairer.

D. Depuis votre sortie de chez M. de Praslin combien de fois l'avez-vous vu, lui et ses différents enfants? — R. Trois fois: une fois avec [illegible] eux? — R. Quand M. de Praslin arriva avec ses enfants, ces dernières étaient très émues; ce ne fut d'abord que larmes et embrassements; ensuite, gênée par la présence des enfants, je dis cependant sommairement à M. de Praslin que Mme Lemaire, directrice de l'établissement où j'étais depuis un mois, désirait me donner chez elle un emploi; mais que, quelques propos défavorables à ma réputation lui étant parvenus, elle demandait que Mme de Praslin voulût bien lui écrire une lettre qui pût servir de témoignage en ma faveur. M. de Praslin vit Mme Lemaire. Lorsqu'il revint de cet entretien, je lui dis qu'il ne fallait pas trop se préoccuper de cette exigence, Mme Lemaire lui donnant peut-être plus d'importance afin de m'engager à accepter des conditions que je n'avais pas l'air d'être disposée à accepter. M. de Praslin me quitta quelques moments après, pressé, afin d'éviter à ses enfants des reproches de leur mère, à cause de la visite qu'ils m'avaient faite, et nos dernières paroles furent: A demain, à demain! car nous devions nous retrouver à midi tous, et il avait été convenu que je ferais, à deux heures, une démarche de conciliation et de déférence auprès de Mme de Praslin.

D. M. de Praslin vous avait-il donné l'assurance ou l'espérance d'obtenir de Mme de Praslin cette lettre qui était demandée en votre faveur? — R. Il avait dit à Mme Lemaire qu'il craignait que ce ne fût difficile à obtenir, Mme de Praslin désirant vivement que je passasse à l'étranger.

D. Lorsque M. de Praslin vous a quittée, avez-vous remarqué en lui une surexcitation extraordinaire? — R. Non, monsieur; mais seulement il me dit: « J'en suis fâché pour vous. Je joue un fâcheux rôle dans cette affaire. » Mais il paraissait calme.

D. Quelle heure était-il quand il vous a quittée? — R. Dix heures moins quelque chose.

D. Il était en fiacre? — R. En fiacre, avec tous ses enfants.

D. Le lendemain, lorsque ayant appris l'assassinat de Mme de Praslin, vous avez quitté la rue du Harlay pour aller chez M. Rémy, aviez-vous emporté avec vous toutes les pièces de correspondance qui se sont trouvées chez M. Rémy, ou bien les aviez-vous déposées auparavant? — R. Je les avais emportées.

D. Cependant vous n'avez pas voulu qu'elles restassent dans cette maison. Est-ce vous qui avez indiqué M. de La Berge pour les recevoir? — Non, monsieur. A cette époque je n'attachais pas à ces lettres une autre importance que celle qui s'attachait à la demande que m'avait faite M. de Praslin de les lui rendre.

D. Avez-vous jamais entendu sortir de la bouche de M. de Praslin quelque chose qui ait pu vous faire croire qu'il était dans le cas de se porter à de fâcheuses extrémités? — R. Sur tout ce que j'ai de plus sacré au monde, jamais, jamais. Je ne sais s'il m'est permis de dire ici quelques faits que je connais seule et qui prouvent que la violence n'était pas du côté de M. de Praslin. Plusieurs fois j'ai entendu Mme de Praslin menacer d'attenter elle-même à ses jours: une fois, au Vaudreuil, elle voulut se frapper, et en la désarmant, M. de Praslin se fit une blessure à la main; une autre fois, à Dieppe, à la suite d'une explication entre elle et son mari, dont je ne fus pas témoin, mais que nous entendîmes, les enfants et moi, de la chambre où nous nous trouvions, elle s'enfuit dans la rue en menaçant d'aller se jeter à la mer; et, par cette étrange inconséquence de caractère dont je parlais tout à l'heure, M. de Praslin la retrouva à minuit dans une boutique, faisant des achats et parfaitement calme. Toujours, dans ces occasions fréquentes, multipliées, M. de Praslin s'est montré calme, impassible, plein de douceur.

D. Eh bien! est-ce que cette démonstration de ces extrémités auxquelles Mme de Praslin a été tentée de se porter n'était pas pour vous une démonstration des profonds chagrins qu'elle ressentait, et si vous avez pu, si vous avez dû nous dire que vous étiez pour quelque chose dans ces chagrins, combien cette pensée n'a-t-elle pas été lourde pour vous, combien ne doit-elle pas l'être encore plus aujourd'hui? — R. La première démonstration de Mme de Praslin était antérieure au temps où j'entrai chez elle; M. de Praslin me l'avait racontée comme avertissement des ménagements qu'il fallait avoir pour elle; les autres démonstrations étaient suivies bien peu de temps après, et souvent immédiatement, de tant de calme, et quelquefois même de gaieté, que je les regardais bien plutôt comme l'effervescence d'une imagination exaltée que comme le produit d'un malheur réel.

D. Avez-vous eu connaissance d'un projet de séparation que voulait provoquer Mme de Praslin? — R. Oui, monsieur. M. l'abbé Gallard, qui le premier vint, comme l'interprète de M. le maréchal, m'ordonner de quitter la maison, me parla d'un grand scandale dans le cas où je refuserais, comme si j'avais pu refuser, et M. Riant, le notaire de Mme de Praslin, que j'allai trouver pour tâcher de connaître les causes de cette rigueur inattendue, me dit aussi que, mal conseillée sans doute, elle avait conçu ce projet de séparation; mais je crois que M. de Praslin n'y attachait que momentanément quelque importance.

D. M. de Praslin ne vous a-t-il jamais parlé lui-même de ce projet de séparation? — R. M. de Praslin, quand il vint m'annoncer que ses démarches auprès de M. le maréchal et de Mme de Praslin, pour prolonger mon séjour dans la maison jusqu'au mariage de sa seconde fille, avaient été inutiles, je me mis à pleurer amèrement, et il me dit: Cédez, je vous en supplie, avec bonne grâce, et sans irriter Mme de Praslin, car le scandale dont on vous a parlé ne peut être qu'un procès en séparation, et alors je perdrais mes filles.

D. C'est à une époque voisine de celle à laquelle vous avez quitté la maison que s'est faite apparemment la démarche dont vous parlez? — R. C'est, en effet, un mois environ avant ma sortie, et c'est à cette époque que Mme de Praslin s'est mise à dîner seule dans sa chambre. M. de Praslin faisant quelques observations à Mme de Praslin sur cette séquestration d'avec ses enfants, elle répondit: « Non, je serais trop

[illegible], carrier, route de Fontainebleau, 4, commune de Gentilly. Juge-comm., M. Gallais; syndic prov., M. Hérou, faubourg Poissonnière, 14.

Du 30 août. — Bourgeois, fondeur de métaux, rue des Amandiers-Popincourt, 8. Juge-comm., M. Marquet; syndic prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

Ancel, fabricant d'ornements d'église, boulevart de la Madeleine, 17. Juge-comm., M. Chevreux; syndic prov., M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21.

Bourse du 3 septembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 35	76 90	76 35	76 90
— — fin courant	75 60	76 75	76 55	76 70
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 90	117 75	117 65	117 65
— — fin courant	118 20	118 45	118 20	118 40

4 1/2 J. 22 s. dr cours	105 50	Banq. de Fr. dr cours	3250 »
4 0/0 J. »	» »	O. V. de Par. »	» »
Emp. 1844 au Ct »	» »	C. hyp. ...... »	» »
— fin Ct »	» »	— Gouin.... »	1150 »
B. du Trés. »	1 7/8	— Gann..... »	1050 »

PRIMES.	fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0 ..... d. 10	» » » »	—	» » » »
5 p. 0/0 ..... d. 50	» » » »	—	» » » »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		d'un mois à l'autre.
3 p. 0/0	» »	» »	» » » »
5 p. 0/0	» »	» »	» » » »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours »	» »	ROM. .... Dette C.	95 91 3/4
Récép. Rotsch. »	101 70	BELG. 2 1/2..... »	» »
ESP. Dette act. »	» »	— 4 1/2...... »	» »
— — pass. »	» »	— dº 1840.... »	» »
— 3 p. 0/0. »	» »	— dº 1842.... »	100 »
Dette intérieure »	34 3/4	— Banque..... »	» »
PORTUG. 5 0/0 1837 »	» »	— dº Em. 1841. »	» »
HOLL. 2 1/2 »	» »	PIÉMONT........ »	» »
HAITI........... »	» »	AUTRICHE........ »	» »
Union minière.. » » —		Fourneaux de l'Aveyron..	» »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1265 »
Act. d. J. »	» »
Ch. S. G. »	» »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	» »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1232 50
— à Rouen.	930 »
R.-Havre..	575 »
Avignon...	5.6 25
Str. à Bâle.	» »
Paris-Str...	390 »
Tours-Nant	» »
Orl.-Vierz.	570 »
C. du Nord	532 25
Famp.-Haz.	» »
Diep.-Féc.	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	467 50
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	395 »
Bord-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maberly.	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» »	Paris à Rouen....	931 25	Orléans à Vierzon.	570 »
— (r.-g.)..	» »	Rouen au Havre...	575 »	Bordeaux à Cette..	» »
Paris à Orléans...	1232 50	Marseille à Avign.	586 25	Nord	532 75
— à Lyon.....	395 »	Paris à Strasbourg	390 »	Boulogne à Amiens	» »

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, courant du mois et octobre, 71 à 72 fr.; 3 derniers mois, 72 fr. sans vendeurs; 8 premiers mois, 68 fr. dito.

Béziers, 55 fr. — Bordeaux, 65 fr. — Rouen, 74 à 75.

Il s'est fait 50 pièces 3/6 Montpellier, courant du mois, à 71 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, 101; courant du mois, 101; 3 derniers mois, 104; 4 premiers mois 1848, 106. — Huile épurée, 107.

Lille: Colza, 87-75 à 85-50. — Œillette rousse, 95. — Lin, 98. — Chanvre, 92.

Savon disponible, belle qualité, 105.

Suifs. — Au marché d'hier, les suifs de la boucherie se sont vendus de 71-50 à 72 fr. Les affaires, sans être encore très animées, sont cependant plus actives, à mesure que l'on approche des besoins. En général, le commerce est peu garni. Les suifs étrangers manquent toujours sur place, et notre stock de suifs vieux en magasin, déjà très faible, diminue chaque semaine.

Chandelle, 75 à 75-50.

Bougie stéarique supérieure, 1 fr. 55.

Oléine, 86 à 87 fr., demandée.

Stéarine, 260 fr. hors barrière.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 4 septembre.

» h. »/» OPÉRA. — Incessamment la réouverture.
» h. »/» FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Bouquet, Zémire et Azor.
6 h. 1/2 THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Elle est Folle, le Protégé, Polka, Petites Misères.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Jeune Père, Mlle Agathe, les Fées, Moiroud.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Syrène, Pauvre Jacques, Fille du Tyrol, Gamin de Paris.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Chiffonniers, l'Omelette, Père et Portier.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »/» AMBIGU. — Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ. — La Nonne, Léa.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — 1re repr.: la Pie voleuse, la Dinde du Mans.
7 h. »/» FOLIES. — Brelan de Pierrots, O'Néa, Sans Dot.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Le Favori, Pauvre Jeanne, Toto, Dur-à-Cuire.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — Claude, l'Hospitalité, le comte d'Archambaut.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire & de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix: 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix: 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Moralité de l'affaire Praslin.

Avant que l'oubli s'étende sur le sanglant évènement qui a si vivement impressionné la société entière, nous croyons indispensable d'en dégager quelques lignes d'enseignement.

L'affaire Praslin est un roman, ou plutôt un drame, dont la société elle-même est l'auteur. Les organes du ministère public et les moralistes, qui font depuis peu de la prude indignation contre les œuvres de la littérature moderne, qui lui reprochent d'exagérer les effets du conflit des passions et des vices sociaux, ne peuvent que baisser la tête devant cette hyperbole de la réalité. Ce qui eût paru très invraisemblable dans un livre n'est que trop vrai dans le fait. Tout ce que la fiction et l'imagination auraient pu combiner de propre à fixer l'intérêt sur des personnages romanesques a été concentré de la même manière par les évènements. Fortune colossale, splendeur du luxe, grands noms, vertus, beauté, amour, famille, orgueil, ambition, tout cela est entré dans le cadre du drame social. La civilisation ne peut renier son œuvre, car elle l'a composée avec ce qu'elle possède de plus brillant, de plus riche, de plus élevé.

Eh bien! le premier enseignement qui jaillit de cette affaire, c'est que la civilisation est incapable d'assurer le bonheur à ceux même qui paraissent en réunir toutes les conditions. c'est que, par une sorte de solidarité morale et sociale qui se trouve dans les faits comme dans les desseins de la Providence, les plus fortunés peuvent être souvent les plus malheureux.

Voilà sur cette couche somptueuse, que l'or et la soie décorent, plus d'insomnies, plus d'inquiétudes et plus de larmes qu'il n'y en a sur le grabat du dernier vagabond! Voilà sur ce papier, dans ce riche secrétaire, autant de pensées amères, d'angoisses et de douleurs morales qu'il y en a dans l'âme du plus abandonné des orphelins! Voilà sur ce parquet, sur ces meubles, sur ces lambris, sur ce velours, sur ces vêtements, sur ce corridor et jusque sur les gradins de la Pairie, plus de sang et d'atroces souffrances qu'on n'en découvre sur la trace des crimes inspirés par l'ignorance barbare ou par l'aveugle besoin!!...

Dieu est juste! il ne permet pas que ceux qui possèdent déjà toutes les douceurs matérielles de la vie en aient encore toutes les douceurs morales, pendant que les neuf dixièmes de la société voient leur existence empoisonnée par les rigueurs du travail et par l'incertitude du pain quotidien. Dieu ne veut pas un contraste absolu entre un bonheur complet et une détresse entière; car le contraste ferait nier sa providence et briserait le lien de solidarité qui attache les hommes à la recherche d'un monde meilleur. Dieu veut que, tant que la vraie destinée humaine n'est pas conquise pour tous, il manque au riche des joies de l'âme, au pauvre des joies du corps; car c'est le seul moyen d'intéresser riches et pauvres à l'amélioration morale et matérielle du sort de tous.

Or, parmi les vices sociaux que le drame Praslin dénonce comme complices du sang versé, le premier est certainement l'oisiveté, le vide moral que la civilisation laisse faire autour des riches. En dédaignant de donner au travail les conditions d'honneur et d'attrait qu'elle sait donner à la guerre, cette civilisation livre tout homme, repu dans ses besoins, à la proie de l'ennui rongeur, à la merci d'une inquiète indolence. Le pauvre porte toutes les peines du travail, mais il en a aussi toute la satisfaction morale. Le riche, [illegible] sociale, de cette communion incessante avec l'activité de ses semblables, en se détachant de l'idéal d'un but utile, retombe sur lui-même plus fatigué de l'inutilité de ses facultés que le prolétaire n'est épuisé par ses quinze heures d'un labeur pénible. Quand l'intelligence, à défaut de l'aiguillon du besoin, n'est pas constamment sollicitée par l'attrait d'une tâche à remplir, par l'émulation d'une œuvre commune, elle finit ou par se matérialiser ou par dégénérer en humeurs fantasques, en boutades capricieuses, en plaintes amères, en exigences cruelles et tracassières. Cette vérité que les lettres de Mme de Praslin adressent comme un reproche à son époux peut se tourner aussi contre elle et contient un plus grave enseignement encore contre la société.

Qui ne comprend, en effet, que ces deux êtres privilégiés par la fortune, privilégiés encore par l'ardent amour dont ils ont épuisé la coupe, n'eussent pas vu la haine succéder à cet amour, et eussent par conséquent échappé à une mort affreuse, si, entre le monde glacial et officiel auquel leur rang les rattachait et l'intérieur non moins glacé de leur famille, ils eussent trouvé une libre association d'intérêts et de plaisirs, une organisation attrayante de travaux variés et de devoirs faciles? Qui ne sent qu'ils se fussent pardonné une séparation partielle; qu'ils eussent survécu heureux à un amour éteint par son excès même, si une série de fonctions utiles et de relations sympathiques les eussent sans cesse attirés, appelés, absorbés tous les deux? Qui ne voit dans l'association de familles que nous proposons d'établir par quartiers et par communes, dans ce palais autrement somptueux que l'hôtel Praslin auquel nous convions les riches et les pauvres, le refuge consolateur des douleurs intimes, l'institution qui peut seule entourer la famille d'une protection salutaire, l'alléger de l'énorme souci de l'éducation de l'enfance, équilibrer les passions et les facultés qui s'usent et se débattent vainement dans cette sphère étroite, exciter, à tout instant, une noble ambition par la rivalité de mille œuvres sociales, et assurer, dans tous les cas, à l'amitié la survivance de l'amour?

Oui, l'infortunée duchesse était supérieure au pair de France; car son esprit et son cœur ont mieux résisté que les siens à cette assoupissante influence de l'oisiveté, à ce matérialisme énervant de l'ennui, qui constituent la maladie des riches. Elle avait l'âme mieux douée, puisque son amour pour son époux a duré aussi longtemps que son estime; puisqu'elle réclamait à grands cris des devoirs à remplir, un but à poursuivre, des liens d'affection et d'occupation pour la rattacher à la vie. Elle était supérieure à son mari, puisqu'elle déplorait amèrement de ne pas voir en lui le sentiment et le courage des grandes choses. Elle avait, en outre, mille fois raison de se révolter contre l'ordre brutal qui lui enlevait les caresses de ses enfants, et lui aliénait leur cœur et leur confiance. Mais, hélas! pouvait-elle trouver par les moyens qu'elle a employés le véritable remède à de tels maux? Était-elle assez maîtresse de ses sentiments, de son humeur et de ses idées pour diriger l'éducation de neuf enfants; pour accomplir cette tâche immense autant que délicate, dont une société bien organisée pourrait seule se charger dignement? N'était-elle pas trop esclave de ce respect humain et de cette vertu austère qui, en comprimant tous les élans passionnels de l'homme, les forcent à la ruse, au mensonge, ou les portent à d'aveugles fureurs! En invoquant son droit d'épouse pour ranimer un amour près de s'éteindre ne l'a-t-elle pas complètement éteint? En faisant intervenir une autorité étrangère pour mettre fin aux apparences d'un scandale, n'a-t-elle pas fatalement provoqué elle-même cette catastrophe de sang?

Respect cependant à cette noble et tendre victime des préjugés sociaux et de la fureur atroce d'un forcené! Ce forcené s'est fait justice: mais que dire à la société? Que dire surtout à ce grand pouvoir de l'Etat qui, après avoir, dans un accès de pudibonde vertu, refusé, il y a quinze ans, au pays une loi du divorce, a été sur le point aujourd'hui de condamner à mort un de ses propres membres, que le rejet de cette loi a peut-être seul rendu assassin? Quelle leçon les deux crimes de l'hôtel Praslin ne portent-ils pas à l'adresse de la Pairie? Quoi! pour éviter au monde l'esclandre des premières séparations conjugales, vous avez rejeté le seul moyen de réparer légalement et moralement les nombreuses erreurs de ce hasard aveugle et de cette avide cupidité qui, dans votre monde à rebours, président seuls aux unions des sexes et des âges, des âmes et des corps! Vous avez pensé que le divorce était un scandale, et vous avez dès lors fait reculer l'esclave des convenances devant le bruit de la moindre séparation de corps et de biens! Vous avez voulu que la loi civile fût plus inflexible encore que la loi religieuse, dont le pape pouvait au moins délier les nœuds, et vous n'avez pas vu que vous ne laissiez le plus souvent aux cœurs opprimés, délaissés, violentés ou épuisés, d'autre alternative que la fourberie de l'adultère ou le meurtre furibond! Après avoir inscrit dans vos lois vingt libertés favorables à tous les essors de l'esprit et de la matière, vous avez obstinément refusé la plus sainte, la plus irrésistible, la plus sacrée, la plus divine de toutes les libertés, celle des sentiments, de l'affection, celle de l'amour! Vous avez redouté le noble et libre essor de l'amour, et vous avez toléré et même organisé la libre promiscuité de l'argent! Dans votre engouement de morale, vous avez craint, ainsi que l'infortunée duchesse, la seule apparence d'un scandale, et vous avez, comme elle et avant elle, provoqué au fond des cœurs le mensonge, la corruption, la violence, la lutte et le sang! Aussi essayez de compter, si vous l'osez, dans la rue, dans la société élégante, dans vos familles et jusque dans vos consciences, les ravages de cette oppression du cœur, les infractions à votre loi conjugale, les faits d'adultère, de prostitution, de violence et de folie qui protestent contre votre morale officielle, qui démentent votre pudibonde légalité.

Résumons-nous, et, comme le ministère public, cotons les pièces de ce procès.

Le vice radical d'une société qui est convaincue de ne pouvoir assurer le bonheur de ceux-là même qu'elle a comblés de ses faveurs, de ses richesses et de ses joies: n° 1.

Le défaut d'une organisation attrayante, du travail, qui épargnerait au riche les sombres inquiétudes de l'oisiveté et de l'ennui, comme elle épargnerait au pauvre les cruelles douleurs de l'épuisement et de la faim: n° 2.

Le défaut d'une association d'intérêts, d'une large institution sociale qui, comblant le vide entre la société générale et la famille isolée, soulagerait cette dernière de l'énorme charge de l'éducation des enfants, sans les soustraire à ses caresses, et absorberait dans un tourbillon d'activité féconde, de relations sympathiques, ces passions, ces facultés, ces idées sombres et ces humeurs noires qui s'agitent et se déchirent dans le sein trop étroit de l'intérieur familial: n° 3.

Enfin, la barbare morale et l'absurde légalité qui forcent les cœurs les plus généreux, les plus ardents à se tromper récipro-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 1847.

LE CIERGE DE LA CHANDÉLEUR.

SIMPLE HISTOIRE.

I.

Vers les derniers jours de janvier 1842, cinq ou six vieilles matrones et autant de jeunes filles dont elles étaient les chaperons, filaient le lin blond de la dernière récolte dans une cave du bourg de Tigné, en Anjou, accroupies autour d'une torche de résine, grossièrement maintenue debout entre quatre pierres.

Il n'y avait pas un seul homme dans cette assemblée. La porte était soigneusement close — par dévotieuse obéissance; car le carême approchait, et M. le vicaire, jeune homme très intolérant, criait chaque dimanche dans son prône à l'immoralité des veillées, où les garçons du bourg allaient tresser des corbeilles d'osier.

Au reste, on se dédommageait ce soir-là du péché d'aimer trop son prochain, par le péché contraire: on le déchirait.

Une seule des fileuses travaillait sans rien dire; une enfant jeune et jolie avec de grands yeux bleus et de beaux cheveux noirs, la taille fine et souple, les mains blanches et si petites, qu'on ne pouvait rien voir de plus mignon, si ce n'est son pied de fée.

Elle était pauvre, sage, et se nommait Louise Dutour; au village on l'appelait ordinairement *l'Orpheline*.

Comme d'habitude elle restait mélancolique et taciturne; mais personne ne remarquait son silence. Cependant vint un moment où elle fut forcée de prendre part à l'entretien général.

Des amoureux de la fille de Louis Cesbron, — une coquette, à ce qu'il paraît, — la conversation était venue à la fête prochaine.

Chacun rivalisait d'enthousiasme pour vanter à l'avance le beau cierge qu'elle aurait à la messe. Comme l'une d'elles venait de mêler à cette espérance le nom de sa fiancée, la mère Guichard, vieille femme curieuse et médisante, se tourna vers Louise et lui dit:

— Et toi, l'Orpheline, est-ce que ton amoureux te donnera aussi un cierge?

La jeune fille releva les yeux avec étonnement.

— Mon amoureux, dit-elle d'une voix émue; vous savez bien, mère Guichard, que je n'en ai pas.

— Ta, ta, ta, reprit la vieille; on sait ce qu'on sait, Jacques Brunet le fils te fait la cour.

— Ceux qui ont dit cela se sont trompés, repartit Louise.

La vieille mâchonna une réponse entre ses dents ébréchées, et cet incident n'aurait pas eu de suites, si une grande fille blonde, à l'air prétentieux, ne s'était prise à railler la pauvre Louise, de ce que, seule peut-être, elle serait obligée de se contenter à la messe d'un *barillet* (1).

L'orpheline pleura... on voulut savoir la cause de ses larmes, et la naïve enfant, dont les lèvres ne savaient pas se fermer à la franchise, avoua son grand regret de n'avoir pu acheter, faute d'argent, un beau cierge *fleuré* qu'elle avait vu exposé, huit jours avant, chez maître Luton, cirier à Doué, place Saint-Pierre.

Comme elle achevait son récit, et que, décrivant l'objet de ses vœux, elle parlait d'une belle croix d'or qui brillait au bas d'un côté, et du nom de la Vierge écrit en argent de l'autre, un bruit de pas fit crier la neige à la porte de la cave.

Toutes les fileuses se turent, tressaillirent, écoutèrent.

Un soupir bruyant se fit entendre.

Ce fut une épouvante générale qui resserra chacune contre sa voisine, et le mot de loup-garou circula tout bas à la ronde.

Louise seule continua bravement de filer, et demanda en souriant s'il fallait aller voir à la porte.

L'assemblée entière lui répondit par un cri effroyable; car la neige avait crié plus fort, et le visiteur s'était enfui avec un galop retentissant.

Louise eut beau assurer qu'elle avait reconnu le bruit de gros sabots ferrés, on ne voulut pas la croire, et ses compagnes quittèrent aussitôt la cave en tremblant pour regagner leurs demeures.

Cependant une fois à l'abri de la peur, Mariette — la blonde — et les autres jeunes filles, pensèrent chacune dans leur couchette, au cierge merveilleux dont avait parlé Louise; et toutes, sans s'être consultées, tombèrent d'accord sur le même point... Elles enverraient le lendemain, qui son frère, qui son amoureux, chercher à la ville le cierge à la croix d'or.

Le lendemain donc, les frères et les amoureux n'obtinrent de répit qu'en les quittant pour s'acheminer vers Doué. Jusqu'au soir, l'impatience tourmenta les jeunes filles.

Hélas! hélas! le soir vint... avec lui reparurent les messagers, mais tous les mains vides!

Un acheteur plus diligent avait enlevé dès le matin le cierge à l'étalage où maître Luton le tenait pompeusement étalé, comme le chef-d'œuvre de son art.

La veillée fut donc ce soir-là des plus tristes... les plus beaux yeux étaient rouges des larmes versées, les fronts les plus roses avaient pâli, et les vieilles s'étonnèrent fort de voir leurs méchancetés glapissantes sans écho.

Et l'orpheline, direz-vous?

L'orpheline était toujours la même, calme, grave, rêveuse.

Pur comme la veille, l'azur de son regard ne se voilait d'aucun nuage. Par un contraste inexplicable et qui n'était certes point le résultat d'une joie vindicative et jalouse, elle sentait son cœur moins serré qu'à l'ordinaire; et, sans pouvoir en deviner la cause, elle éprouvait par moment comme un vague pressentiment de bonheur.

C'est qu'en effet une ravissante surprise l'attendait dans son humble chambrette; quand elle y rentra, la première chose qu'elle vit fut le cierge désiré qu'une main bienfaisante et inconnue avait déposé sur sa petite table boiteuse.

Pour être vertueuse et bonne, Louise n'en était pas moins fille d'Eve; aussi ses doigts et ses regards interrogèrent toutes les moulures de la cire pour chercher le nom de la personne qui lui avait fait un don charmant.

Ce fut inutile; la cire demeura muette. La modeste délicatesse du donataire n'avait pas glissé une seule ligne ni dans le creux du cierge, ni sous le large ruban qui flottait à sa base.

La reconnaissance de Louise en éprouva quelque dépit; mais l'illusion d'un rêve ramena dans son âme sa placidité sereine; elle crût voir en dormant un bel ange comme ceux qui étaient peints sur les tableaux de l'Eglise, planer avec ses ailes d'or au-dessus de sa tête, et laisser sur la table en s'envolant le magnifique flambeau qu'il tenait de la main droite.

Au réveil, elle retrouva le cierge, et la réalité la fit presque croire à l'apparition de la nuit.

Mais, comme elle craignait de s'attirer les railleries impitoyables du village, elle ne parla point du bonheur qui lui était advenu, attendant la Chandeleur avec impatience et frayeur tout à la fois; car, si d'une part, elle était bien aise de faire admirer son beau cierge, de l'autre elle redoutait les commérages qui s'en suivraient.

II.

La fête vint, et l'arrivée de l'orpheline à la messe causa bien des chuchotements et des regards jaloux dans l'église.

La mère Guichard et Mariette ne furent pas des dernières à s'en apercevoir: et, malgré la sainteté du lieu, la calomnie alla son train.

— Vous ne savez pas, vous, dit Mariette à la Guichard sa voisine, [illegible] donné le cierge à Louise?

---

(1) On appelle ainsi en Anjou la petite bougie roulée, connue [illegible] de *rat-de-cave*.

c'est au moyen de cette fatalité seule qu'on peut s'expliquer comment des hommes, dont les sentiments généreux et l'esprit d'équité ne peuvent être mis en doute, ont pu été conduits à verser, ainsi qu'ils l'ont fait, des flots de sang humain. Louis XVI lui-même, à qui l'histoire aurait pu pardonner un ordre sanguinaire, a su résister à la tentation. Il a expié sur l'échafaud les fautes de sa race. Pendant plusieurs années, la mort impitoyable semble régner seule sur la France. Quiconque s'apitoie devant un si grand nombre de victimes égorgées sans résultat et veut s'arrêter, est frappé à l'instant. Les Girondins Danton, Camille Desmoulin, Robespierre lui-même et son parti, du moment où ils tentent de modérer ce régime insatiable de sang, passent du pouvoir à l'échafaud.

Ce fait incontestable s'explique aujourd'hui. Les hommes avaient le sentiment et la volonté de la Révolution, sans avoir la notion complète d'une société meilleure. Ils avaient un idéal de justice et de liberté sans avoir la science de l'organisation. Ils voulaient, dans leur généreuse impatience, atteindre au plus vite à cet idéal, et c'est dans cette loyale intention qu'ils ont renversé tout ce qui paraissait leur faire obstacle. Leur tort est d'avoir voulu faire marcher la pratique avant la théorie, d'avoir confondu les principes et les moyens, d'avoir bouleversé de fond en comble la société entière avant d'avoir taillé les pierres et creusé les fondements de l'édifice nouveau. Ils n'ont péché que par excès d'ardeur et de générosité. Ils n'ont pu empêcher la pensée révolutionnaire d'être une vengeance avant qu'elle pût produire un bienfait.

Voilà ce qui ressort avant tout du livre de M. de Lamartine, de cette émouvante lecture dans laquelle la France vient de reprendre conscience de sa destinée, et de ressaisir le fil interrompu de sa généreuse mission.

La Révolution française fut préparée dans les idées par les écrivains du dix-huitième siècle. En se bornant à dévoiler tous les abus du régime absolu et des gouvernements de bon plaisir, ils firent seulement naître le sentiment d'un pouvoir plus équitable et mieux réparti ; c'était nier plutôt qu'affirmer, c'était appeler plutôt un bouleversement qu'une organisation nouvelle. Quelques-uns, en développant les droits de l'homme, indiquèrent le but, mais aucun ne s'expliqua sur les moyens propres à l'atteindre; pas un ne sembla même penser qu'il pût exister une science sociale, une loi naturelle d'harmonie applicable à l'humanité entière.

Cependant, en passant des idées dans les actes, la Révolution posa une admirable formule : Liberté, Egalité, Fraternité.

Cette formule, déjà contenue dans le christianisme primitif, était une aspiration des âmes, c'est-à-dire une de ces révélations divines qui sollicitent invinciblement l'Humanité vers ses destinées. Longtemps obscurcie et étouffée dans les consciences par des régimes contraires, elles les a traversés tous sans disparaître. Le sang, la gloire ni la corruption n'ont pu l'effacer du cœur humain; elle y a trouvé un sanctuaire inviolable; mais elle attend encore sa place dans l'organisation sociale.

Le sang coulait à flots, il y a cinquante ans, et le nouveau souverain n'entrevoyait point la justice et le bien-être auquel il aspirait. On avait détruit tous les obstacles apparents, et d'autres obstacles semblaient se multiplier dans l'ombre. Les masses, impatientes d'arriver, s'irritaient. Les Girondins, ayant tout renversé devant eux, voulurent mettre fin à la terreur, et réorganiser un pouvoir régulier. Ils firent proclamer la République; mais la République n'était qu'un mot, que l'expression vague du senti-[ment ...] aujourd'hui [...] être [...] France cette forme sociale qui permettra à la formule de 89 de devenir une vérité.

C'est à nous qu'appartient cette tâche, car le moyen de faire droit aux généreux sentiments des premiers apôtres de notre révolution est trouvé. Il ne demande pas de sacrifices humains, ni même le sacrifice des fortunes particulières. Quelques parcelles de cet or qu'on prodigue si honteusement à la corruption, et un peu de bonne volonté suffiront à l'ASSOCIATION pour démontrer sa toute puissance. Dieu, en mettant au fond des âmes le sentiment de la justice, nous a donné nécessairement le moyen de la satisfaire. Si l'association du capital, du travail et du talent avait pu être écrite dans nos constitutions révolutionnaires, des flots de sang eussent été évités.

Jusqu'ici nos réformateurs n'ont pas vu qu'il ne s'agissait pas tant de fabriquer des lois que d'étudier la nature humaine, de comprimer les intérêts opposés que de les concilier. On ne s'est jamais occupé qu'à faire et refaire le faîte de l'édifice qui doit abriter l'Humanité, et il ne cesse de l'écraser de débris. Soyons plus intelligents, plus sages, songeons à poser les fondements, établissons d'abord la commune, et, quand nous serons certains de la solidité de nos premières assises, nous verrons à élever le palais de l'Humanité sur le fronton duquel la Révolution pourra enfin graver sa formule divine : Liberté, Egalité, Fraternité.

Tel brille au second rang.—Il y avait au palais naguère un avocat laborieux, instruit comme jurisconsulte, mais dépourvu de toute qualité brillante. Ses plaidoyers, assez bien raisonnés, manquaient de chaleur et d'éclat ; il les fabriquait sans inspiration et comme on taille des pierres, c'était M. Delangle. L'eau creuse le rocher. A force de persévérance, M. Delangle fit parler de lui, devint bâtonnier et reçut la toge d'avocat-général, cette *robe de dessus* de l'avocat émérite. M. Delangle se présenta aux élections comme opposant; depuis, ses convictions ont changé, il est devenu conservateur dans un moment où, pour le devenir il fallait beaucoup de courage, ce courage fut apprécié, M. Delangle est procureur-général à la cour royale de Paris. Le zèle ne lui manque pas, il nous a prouvé ce que nous savions déjà par l'exemple de MM. Persil, Plougoulm, etc., que l'avocat, ce chevalier de la veuve et de l'orphelin, cet ardent défenseur de la presse, devient assez facilement l'ennemi le plus acharné de la libre pensée, qu'il brûle ce qu'il avait adoré et revêt aisément les vertus comme le costume du parquet. M. Delangle n'a probablement pas inventé la récente saisie des cinq journaux, mais il s'est distingué dans cette échauffourée, il a donné des conseils, et nous devons lui attribuer l'idée ingénieuse de citer à bref délai, et sans leur donner le temps de se reconnaître, les deux journaux dont on espère avoir le meilleur marché.

Pourquoi faut-il qu'au zèle, la présence d'esprit ne réponde pas toujours, pourquoi faut-il que M. Delangle, habitué à se mouvoir constamment d'après les textes qui lui servent d'âme, ait respecté mal à propos dans un assassin la qualité de pair de France ! On devait une victime à l'opinion publique, si exaltée par les irrégularités de l'affaire Praslin ; c'est M. Delangle qu'on sacrifie. Réprimandé par le président de la cour des pairs, il a pris la chose à cœur et veut partir. Démission ou destitution, son départ n'affligerait personne. On applaudirait au contraire à ce premier effet d'une invention nouvelle, le *balai conservateur*. Seulement, si M. [...] [...] la peine. Quant à nous, peu corrigés par ces moralistes pratiques et espérant trouver ailleurs des sages plus sages encore, nous avons formé notre pourvoi en cassation.

—La cour des pairs a reconnu qu'elle était dessaisie par le suicide de M. de Praslin, du droit de continuer l'instruction sur le crime par lui commis, et elle a renvoyé devant la juridiction ordinaire Mlle Deluzzy, gouvernante des enfants de Praslin, et sur laquelle, à tout événement, la justice avait mis la main. Jusqu'à ce jour, aucune présomption de complicité ne s'élève, ou du moins n'a été révélée contre cette demoiselle. — La cour a publié une suite de lettres fort intéressantes de Mme la duchesse de Praslin, sur sa vie de ménage et ses relations avec son mari. Ces lettres la montrent comme aimant encore d'amour son mari, quand celui-ci, après douze à quinze ans de mariage, avait cessé de l'aimer. L'exaltation de la femme, ses poursuites, ses reproches avaient changé l'ancienne affection de M. de Praslin en un commencement d'antipathie, lorsque l'arrivée de Mlle Deluzzy dans la maison ajouta de nouveaux éléments de discorde entre les deux époux. D'un côté, la femme fut délaissée, complètement mise à l'écart, et séparée même de ses enfants, de l'autre la maîtresse (les apparences ou tout au moins les inconvenances les plus fortes permettent d'employer ce terme) fut investie d'un pouvoir très extraordinaire ; et absorba en entier la tendresse du père et des enfants.—On conçoit quel enfer cette vie dut être pour la duchesse.—On a beaucoup fait de morale à ce sujet dans divers journaux, mais personne n'a encore songé à en faire ressortir la critique du ménage civilisé.

—Il y a eu quelques troubles à Paris, dans la rue Saint-Honoré, à la suite de discussions survenues entre un maître cordonnier et l'un de ses ouvriers. Les attroupements ont continué pendant plusieurs soirées; la police s'y est montrée fort brutale et a renouvelé les scènes *d'assommeurs* que le prodigieux sens politique et moral de nos ministres avait inventées en 1832.

—Par suite des dénonciations de M. Warnery, le trouble est dans les bureaux de la guerre, et il s'y opère des mutations importantes.

—La déconsidération acquise au ministère par sa conduite à l'intérieur, n'est pas diminuée par sa conduite à l'extérieur. (Voir les affaires étrangères.)

ALGÉRIE.

Préparatifs de guerre entre Abd-el-Kader et l'empereur du Maroc.

Nous lisons dans une correspondance de Tetuan qu'Ab-el Kader, dont on croyait la puissance ruinée, vient tout à coup de sortir de son inaction et menace le trône de Muley-Abderrhaman. L'empereur, qui l'avait accueilli dans ses Etats avec une certaine bienveillance, s'aperçoit, un peu tard peut-être, qu'il a fait une faute. Depuis qu'Abd-el-Kader a levé le masque, il ne garde plus aucune retenue : il traite le Riff en pays conquis, exécute des razzias chez les tribus qui n'acceptent pas son autorité sans résistance, lève des troupes et des impôts. Peu de temps après son exploit contre Sidi-Ahmer, le dernier gouverneur du Riff, il a attaqué la grande tribu des Khaleia, qu'il a rançonnée sans pitié. Les rangs de son armée grossissent tous les jours, et il y a sous ses ordres près de 8 000 hommes, dont 5 000 de cavalerie. La tribu des Mikalsa, l'une des plus puissantes du Riff, et qui lui est entièrement dévouée, vient de lui fournir 800 cavaliers équipés. Abd-el-Kader se sent déjà assez fort pour braver ouvertement l'empereur.

De son côté, Muley-Abderrhaman fait de grands préparatifs, et l'on

---

—Non.

—Eh bien! elle vient de le dire à la sœur de Boivin qui l'a redit à Perrine Porcher qui me l'a redit.

—Après? fit la vieille en relevant la tête.

—Elle assure que c'est un ange qui le lui a donné en songe.

—Dame! ça s'est vu, reprit la Guichard avec un grand signe de croix, mais pas pour une *faraude* comme Louison.

—Et puis, reprit Mariette en se pinçant les lèvres, comme si on ne savait pas d'où il vient.

—Et d'où cela donc ?

—Je vous le dirai tout-à-l'heure, voilà M. le vicaire qui arrive par ici avec l'eau bénite.

Ces mots métamorphosèrent la bigotte. Elle rentra sa tête sous sa cape et se mit à débiter bruyamment des prières qu'elle ne comprenait pas sur les grains d'ébène d'un gros chapelet.

Le vicaire passa et ne vit rien de ce manége; il fit même un salut amical à la vieille : c'était une de ces méchantes dévotes qui déshéritent leur famille au profit de la fabrique paroissiale, afin d'être, de leur vivant, estimées par leurs prêtres.

Leur religion n'est qu'un masque d'hypocrisie.

Ce défaut marchait au premier rang parmi ceux de la Guichard; aussi quand elle ne craignit plus l'inspection sévère de M. *l'abbé*, elle avança lentement sa face ridée hors de son capuchon noir, comme une tortue qui sort de sa carapace, et, tirant Mariette par la manche, provoqua d'un regard oblique la réponse promise.

Mariette, après plusieurs circonlocutions pour demander un secret inviolable, fit part de ses soupçons à la Guichard. Selon elle, l'ange qui avait donné le cierge n'était autre qu'un beau gars, nommé Jacques Brunet, le même que l'orpheline avait renié pour son amoureux.

La vieille sourit narquoisement à cette confidence, et comme sa blonde voisine lui dit encore que Jacques Brunet, debout près de la balustrade, se retournait sans cesse pour regarder Louise, elle prit dans les ruines d'un etui en carton noir ses larges besicles aux verres ronds à demi dépolis, et les mit à cheval sur son nez crochu.

— Tu as, parguienne, ben raison, ma fille, dit-elle en nasillant, il la mange des yeux. Encore, si c'était pour le bon motif!

— Comment? vous croiriez?

— Je n'ai rien dit, reprit la vieille; mais on sait raisonner, Dieu merci! Un richard comme Jacques Brunet, qui a des terres, des vignes et de beaux écus, n'ira pas épouser une petite qui n'a rien. D'ailleurs, son père est trop fier, à présent qu'il est meunier de M. de Contades... il n'y a pas de danger qu'il prenne pour bru l'Orpheline.

— Ah ben! dites donc, mère Guichard, en voilà une histoire..... si M. l'abbé la savait!

— Ah! ça lui ferait ben de la peine, pauvre cher monsieur! mais taisons-nous, Mariette, il monte en chaire, écoutons le prône!

Mariette ne répondit plus rien et pourtant le sermon ne l'occupa guères. Elle caqueta en sourdine à celles qui l'entouraient les méchantes inventions de la Guichard, revues et considérablement augmentées.

Rien ne se propage comme la calomnie : c'est une goutte d'huile qui s'étend et s'accroît sans cesse.

A la fin de la messe, il n'était pas une femme dans l'église qui ne regardât l'Orpheline comme une fille sans honneur et dont il fallait s'éloigner avec mépris.

Tous les regards se fixèrent sur elle. Louise s'en aperçut, frissonna au soupçon d'un péril inconnu et devint pourpre de frayeur. La Guichard, Mariette et les autres bonnes âmes ne manquèrent pas d'attribuer cette rougeur à la honte.

La candide pureté de Louise la perdait. Tout se réunissait contre elle; car, au sortir de l'église, un événement aussi vulgaire qu'innocent porta le dernier coup à sa réputation et acheva de convaincre les plus incrédules.

Jacques Brunet, le beau gars, s'était trouvé à la porte en même temps que l'Orpheline, et lui avait poliment offert de l'eau bénite avec un sourire amical.

Louise, qui ne rencontrait autour d'elle que des visages cruellement railleurs, se sentit étrangement émue de ce contraste, et, sans y songer, elle fit un signe de tête à Jacques pour le remercier.

Et tous deux se sentirent heureux en ce moment.

Mais ce bonheur ne fut pas de longue durée pour l'Orpheline. Des murmures sans nombre où son nom était mêlé l'épouvantèrent; elle s'enfuit aussi vite qu'elle put marcher sans oser regarder derrière elle. La frayeur l'avait soutenue dans cette fuite; mais, lorsqu'elle fut rentrée dans sa chambre, ses forces l'abandonnèrent, et ses larmes coulèrent abondantes sur une douleur dont elle ignorait la cause.

Pauvre enfant! elle ne devait pas tarder à l'apprendre.

Une rumeur de la rue vint l'éveiller de sa tristesse amère. Son nom fut encore prononcé par la voix criarde de la Guichard.

Elle écouta, les yeux fixes, les lèvres pâles et béantes.

Puis, tout à coup, elle jeta un cri et tomba demi-morte la face contre terre.

III.

Quand Louise se réveilla de son évanouissement, elle se retrouva sur son petit lit, blanc comme la neige fraîche tombée.

Elle chercha d'un regard inquiet la cause de ce changement; puis elle sourit en voyant, penchée sur son chevet, la *bonne dame*, comme l'appelaient les malheureux de la commune, Mme Bailly, une noble et [...] forcée par des revers de fortune à délaisser, pour l'exil [...], le haut monde, où sa naissance et son éducation l'a[...] instruite par une cruelle expérience dans la science amère des douleurs, Mme Bailly savait compâtir à toutes les misères.

C'est cette charité profonde qui l'avait amenée près de Louise.

La rumeur publique lui avait appris les calomnies dont l'Orpheline était victime ; et, comme elle allait prier en pleurant pour cette pauvre âme égarée, Jacques Brunet lui-même était venu lui dire la vérité tout entière, lui confier son chaste et discret amour, et la prier d'être sa protectrice auprès de la jeune fille.

Jacques Brunet paraissait souffrir..... Mme Bailly partit aussitôt pour aller lui chercher une consolation.

Et lorsqu'elle entra dans la chambrette de Louise, une douleur nouvelle sollicita les trésors inépuisables de sa bonté.

Elle releva la pauvre enfant, et son sourire céleste lui rendit au réveil un peu d'espérance. Puis elle versa dans ce jeune cœur brisé le baume de ses douces paroles.

L'orpheline fut heureuse de l'entendre ; elle se leva presque guérie. Un monde nouveau s'ouvrit pour elle aux révélations de la bonne dame.

Jacques Brunet l'aimait ! — C'était lui qui avait surpris son désir du cierge à la croix d'or, en écoutant à la porte de la veillée ; c'était lui dont le soupir et les pas avaient si fort effrayé les fileuses ; c'était lui enfin qui, après avoir devancé le matin, à la boutique de maître Luton, les frères et les amoureux, s'était glissé le soir chez elle, pendant son absence, et y avait laissé le cher objet de ses désirs.

Jacques Brunet l'aimait ! — A cette pensée, Louise ne put cacher à Mme Bailly son trouble involontaire : pressée de questions, elle y répondit avec son ingénuité native, et pour la première fois elle vit clair dans son cœur.

Elle aimait Jacques Brunet ! — Une grosse larme roula involontairement sur ses joues pâles.

Alors Mme Bailly crut devoir lui apprendre ce qu'elle ne lui avait point dit encore, et lui demanda sa main pour son protégé, en échange de son amour et de ses richesses.

La bonne dame s'attendait à des transports de joie; il n'en fut point ainsi. D'abord les yeux de Louise s'animèrent; son sein battit... puis elle retomba dans son calme, secoua lentement sa belle tête avec une tristesse mélancolique et murmura :

— Vous direz à Jacques Brunet, Madame, que je serais bien heureuse d'être sa femme, et que je le remercie de tout mon cœur d'avoir songé à l'orpheline, mais je ne puis accepter.

Mme Bailly fut consternée de cette réponse ; elle voulut en vain représenter à Louise le bonheur que lui apporterait cette union.

— Mon enfant, lui dit-elle, ce serait le seul moyen de réparer la tâche faite à votre honneur par la calomnie.

— Ce serait m'avouer coupable, répondit Louise.

— Et Jacques, vous le rendrez malheureux !

— Il le deviendrait bien plus, Madame, si pour m'épouser il déso-

SUPPLEMENT.

...surpris, il a la perspective de cette guerre cause de sérieuses inquiétudes à l'empereur, les Marocains ont bien d'autres sujets de préoccupation et de crainte. Muley-Abderrhaman, en quittant la capitale, a déclaré qu'on se rappellerait longtemps de son voyage, et il ne néglige rien en effet pour en graver profondément le souvenir dans la mémoire de ses malheureux sujets. Avant de sortir de Maroc, il a fait tomber trois cents têtes et couper les pieds et les mains à plus de quarante individus. Partout où il passe, il ordonne de nombreuses exécutions et sème sa route de cadavres et de membres humains. La consternation est générale; les habitants des villes qu'il n'a pas encore traversées sont saisis de terreur et attendent son arrivée dans des angoisses inexprimables. Les prisons de Fez regorgent de malheureux accusés d'avoir des intelligences avec Abd-el-Kader, et les bourreaux de l'empereur auront de l'occupation en entrant dans cette capitale.

La correspondance dans laquelle nous avons puisé ces détails termine par les lignes suivantes :

« Ce qui révolte surtout en présence de ces atrocités, c'est le motif qui les fait commettre. Dans sa sordide avarice, Muley-Abderrhaman, au moment d'entreprendre une guerre qu'il redoute, s'effraie des dépenses que cette guerre doit nécessairement entraîner; et, pour ne pas puiser dans ses trésors, il fait assassiner ses malheureux sujets pour les dépouiller ensuite sans obstacle. Les personnages considérables, les hommes soupçonnés d'être riches sont dans des transes mortelles, et s'estimeraient heureux de ne payer que de leur fortune les frais de la guerre qui se prépare. De cette manière l'empereur a déjà entassé des sommes énormes, et des caravanes de chameaux chargés de piastres sont dirigés sur Fez. »

GRANDE-BRETAGNE.

Les journaux anglais sont remplis de détails très étendus, mais peu intéressants sur le voyage de la reine en Ecosse et sur l'affaire *Praslin*. Le correspondant du *North British Mail* rapporte que le voyage de la reine excite fort peu la curiosité et l'enthousiasme des montagnards écossais. Il s'en étonne et semble en conclure que les classes pauvres et industrielles se détachent par le cœur des classes privilégiées et même de la royauté.

Les *Times* blâme fortement l'occupation de Ferrare par les Autrichiens, et dénonce la neutralité du gouvernement en France, comme étant contraire à l'esprit du pays. Le correspondant du *Morning-Post* prophétise une guerre européenne pour l'année 1848. Il ne donne pas les raisons de sa conviction ; mais d'autres croient que la diplomatie absolutiste en Europe veut fomenter une guerre internationale pour neutraliser les symptômes apparents d'une guerre civile entre les travailleurs et ceux qui les oppriment.

De nouvelles faillites sont annoncées tous les jours, et le *Mark-Lane-Express* dit que le déficit de celles qui se rapportent au commerce des céréales dépasse déjà cent millions. Le *Sun* rapporte que le travail diminue dans les villes manufacturières, et que, dans la seule ville de *Preston*, onze fabriques ont été fermées. Le *Manchester-Gardien* dit que les *ouvriers filateurs* ont décidé, dans un meeting, que, vu le manque de travail qui commence déjà à se faire sentir, et qui pourrait devenir plus général pendant l'hiver, les travaux devront être suspendus dans toutes les filatures de coton pendant le mois de septembre, avant la dure saison et pendant que la moisson dans les campagnes environnantes offrirait encore quelques chances d'occupation aux ouvriers et aux ouvrières des villes.

Les récoltes sont annoncées comme très belles et très abondantes

...siennes propres, et que l'occupation de Ferrare lui paraît menacer l'indépendance de tous les princes d'Italie. (*Idem.*)

— La *Gazette de Florence* annonce que la peine de mort est abolie en Toscane. Elle l'avait déjà été sous le règne de Léopold 1er, aïeul du grand duc actuel. Plus tard elle fut introduite de nouveau, mais rarement appliquée.

— Des diplomates prussiens prétendent savoir que le prince de Metternich a adressé dernièrement aux cabinets de Saint-James et des Tuileries une note sur l'état actuel de l'Italie. Dans cette note, le prince aurait engagé les deux cabinets à se joindre à lui pour faire cesser une situation alarmante; mais les deux cabinets auraient répondu en termes évasifs. (*Gazette d'Aix-la-Chapelle.*)

— Voici dans quels termes hypocrites la *Gazette d'Augsbourg*, dévouée à Metternich, cherche à justifier la violation du territoire pontifical :

« Les troupes autrichiennes qui sont en marche pour l'Italie se composent de 16 bataillons d'infanterie et 8 escadrons de cavalerie. Le comte de Fiquelmont est aussi parti pour l'Italie, mais sa mission n'a qu'un caractère diplomatique. Cette mesure ne doit pas être considérée comme une démonstration hostile contre le pape. Le cabinet autrichien, malgré tout ce qu'ont pu dire les journaux, n'entend blâmer ni directement ni indirectement les réformes faites à Rome, et si l'Autriche a, cette fois encore, usé de son droit de garnison, *conformément aux traités*, la plus simple explication donnée à la cour de Rome suffit pour prouver que les griefs sont mal fondés. D'après les expériences que l'Autriche a faites en Gallicie, on ne peut en vouloir au gouvernement de prendre certaines mesures en Italie pour assurer le repos de la Lombardie. L'Autriche ne veut rien de plus. »

On ne comprend pas comment Metternich ose parler de la Gallicie, surtout quand il s'agit de prouver son respect pour la foi des traités!

FORCES MILITAIRES DE L'ITALIE ET DE L'AUTRICHE.

Dans un travail très intéressant publié par la *Revue indépendante* (numéro du 25 août), M. Ricciardi donne les détails suivants sur les forces de l'Autriche et de l'Italie.

Au moment où peut-être la guerre va être appelée à juger entre l'Italie et ses oppresseurs, il est d'un vif intérêt de connaître les forces dont peuvent disposer contre l'Autriche les deux Etats à qui il appartiendra de soutenir les premiers efforts de la lutte. Nous nous empressons de donner quelques détails sur les ressources militaires de Rome, du Piémont et de l'Autriche.

Les détails que l'on va lire sont extraits par nous d'un article important qui vient de paraître dans la *Revue indépendante* (numéro du 25 août), et dont M. J. Ricciardi est l'auteur. En accordant au travail de M. Ricciardi les éloges qu'il mérite, nous croyons devoir déclarer ici que nous n'admettons pas toujours les assertions politiques de cet écrivain. Nous sommes de ceux qui ne savent contester à aucune pensée le droit de se produire en public. Nous respectons surtout les convictions sincères et qui ont pour elles le témoignage glorieux d'une vie de dévouement. Toutefois, il est pour la production de certains systèmes des moments très inopportuns. Nous ne croyons pas, par exemple, qu'il soit utile aujourd'hui de faire valoir pour la Péninsule l'espérance de l'unité nationale; un pareil établissement ne peut être que le résultat d'une grande révolution dont à cette heure tous les Italiens doivent éloigner l'idée. Nous ne croyons pas surtout qu'il soit juste de méconnaître, dans les circonstances présentes, et la réalité des intentions réformatrices de Pie IX, et la générosité de la décision patriotique de Charles-Albert.

M. Ricciardi, dans son travail, a parlé de son noble pays et des désirs de ses concitoyens, comme si nous nous trouvions encore dans

Mais, à ces effectifs, il faut ajouter : 1° La garde nationale, qui ne peut manquer de monter à 150 000 hommes au moins ; 2° trois divisions nommées *troupes auxiliaires de réserve*, dont les quartiers-généraux sont à Rome, à Ancône et à Bologne, se composant de trente bataillons plus ou moins forts, et pouvant s'élever à 48 000 hommes. Nous ne comptons pas un corps assez nombreux et très aguerri de douaniers, qui pourraient être d'excellents partisans.

Le Piémont présente actuellement un effectif de terre de 51 100 hommes, de 6 800 chevaux, et de 236 bouches à feu.

Mais, à cet effectif, il faut ajouter les augmentations qui résultent des faits suivants. L'armée piémontaise se divise en deux classes, dont la première comprend les hommes dits d'*ordonnance*, tenus à huit ans de service, et la seconde comprend les soldats dits *provinciaux*, tenus à seize ans de service, mais demeurant en disponibilité et pouvant toujours être appelés au service actif dans le cas de besoin extraordinaire. L'armée en disponibilité du Piémont ne s'élève pas à moins de 84 000 ; ainsi, en cas de guerre, l'effectif militaire de ce pays peut être facilement porté à 135 300 hommes, répartis en 123 bataillons et 50 escadrons.

Outre son effectif militaire, qu'une organisation de la garde nationale peut aisément doubler, le Piémont possède des fonderies de canons, de nombreuses fabriques d'armes et de munitions, et des arsenaux biens fournis, le tout en état de subvenir aux besoins de matériel de guerre, non-seulement du pays, mais encore des troupes romaines. Ainsi, le seul arsenal de Turin renferme plus de 100 000 fusils. La seule citadelle d'Alexandrie a plus de 500 pièces de siège en batterie ; Gênes en a près de 200.

L'Autriche. Cet empire divers et profondément divisé offrait, dans son Annuaire militaire de 1846, les chiffres suivants : Infanterie, 287 000 hommes ; cavalerie, 42 700 hommes ; corps spéciaux, 55 000 hommes. Tels sont les cadres; en réalité, l'effectif général de l'Autriche atteint à peine 250 000 hommes.

L'Autriche, il est vrai, possède un empire vaste et populeux, qui, en apparence, lui offre l'avantage de pouvoir indéfiniment augmenter son effectif ; mais cet avantage n'est nullement certain en réalité ; car la Gallicie frémit sous le joug sanglant qui lui est imposé; la Bohême et la Hongrie sont inquiètes et mécontentes; la Lombardie a besoin d'être incessamment gardée. Une guerre faite par l'Autriche dans une de ces questions où l'honneur national n'est nullement intéressé, comme celle où il s'agirait de l'oppression d'un peuple, deviendrait peut-être l'occasion d'un soulèvement général.

L'Autriche a sans doute une marine fort considérable; toutefois, cette marine est presque entièrement composée d'Italiens. En outre, au milieu de son effectif actuel de terre, il y a de 30 à 40 000 hommes de troupes italiennes. Or, l'Autriche peut-elle compter sur ces forces pour agir contre la Péninsule? La conspiration découverte en 1840 parmi les soldats commandés par le général Mazuchelli, la conspiration encore plus sérieuse qui se forma au sein même de la marine autrichienne, sous la conduite des frères Bandiera, répondent suffisamment à cette question.

ALLEMAGNE.

Jugement de la presse allemande sur l'affaire Praslin. — Lola Lansfeld. — Bettina d'Arnim. — La Gazette allemande du professeur Gervinus.

Les journaux allemands s'occupent presque exclusivement de l'affaire Praslin. Tous, y compris ceux de la Bavière, font remonter les causes de cette dépravation morale jusqu'au gouvernement qui, depuis nombre d'années, tourne le dos à toute idée de progrès intellectuel, ne favorisant que le matérialisme le plus effréné et les passions les plus éhontées; mais ces journaux se trompent en prédisant au peuple allemand une révolution nouvelle qui se prépare à Paris, absolument comme plusieurs journaux français nous promettent de temps à autre une révolution qui doit éclater à Munich et à Berlin. Paris ne songe à aucune révolution, pas même à celle du mépris prédite par M. de La-

---

béissait à son père. Il est riche et moi pauvre; on m'accuserait encore; et je n'accepterai jamais l'offre de Jacques Brunet, à moins que son père ne me la renouvelle.

Mme Bailly essaya d'insister davantage; ce fut inutile. La décision de la jeune fille était irrévocable, et Jacques Brunet éprouva une vive douleur, au retour de sa protectrice, quand il apprit la réponse de l'Orpheline.

Il retourna tristement à la ferme; son père était absent. Il s'assit sans rien dire au coin de la cheminée pour l'attendre.

Vers les neuf heures du soir, le père Brunet revint; mais il s'était un peu trop arrêté en passant dans les vignes, comme on dit en Anjou. Jacques n'osa plus parler, et s'en alla coucher dans l'étable aux bœufs, le cœur gros de désespoir.

Le lendemain matin, le fermier semblait de joyeuse humeur; Jacques voulut profiter de ce bon moment, et, tout en l'aidant à préparer ses attelages, il lui parla de son projet de mariage avec l'Orpheline.

Le père Brunet s'emporta contre son fils, le traita de mauvais sujet, de libertin, de séducteur; bref, après une heure de remontrances et d'injures, il finit par lui déclarer qu'il vendrait ses biens pour le déshériter, s'il avait le malheur d'épouser Louise.

Jacques, qui connaissait son père, n'ajouta pas un mot; il perdit tout espoir de le fléchir.

Pourtant, vers le milieu du jour, il bénit le ciel qui amenait la bonne dame à la métairie. Mme Bailly voulait remplir jusqu'au bout sa mission d'ange gardien; mais sa douce éloquence n'ébranla pas l'entêtement du père Brunet, et Jacques ne put retenir un cri de douleur lorsqu'elle lui dit au départ :

— Il faut vous résigner, mon enfant, et renoncer à Louise.

Le jeune paysan, qui était allé la reconduire jusqu'au bout du préau de la ferme, au lieu de rentrer chez son père, après avoir quitté Mme Bailly, prit d'un air sombre la route d'un bois voisin.

Le soir on l'attendit vainement à la métairie.

Le lendemain encore il ne rentra pas.

Le troisième jour, Mme Bailly reparut éplorée chez le père Brunet; elle venait de recevoir une lettre de Jacques, dans laquelle le malheureux lui faisait, ainsi qu'à Louise, un douloureux adieu.

Il s'était engagé la veille, à Saumur, dans un régiment de ligne qui partait pour l'Afrique.

IV.

L'année dernière, au mois de juillet, Louise veillait pendant la nuit à la ferme de la Touche, près d'un lit à colonnes, où le père Brunet se tordait dans le délire de la fièvre, le visage couvert de pustules livides.

Louise était ainsi seule près de lui depuis huit jours. A l'exception du médecin et de Mme Bailly, qui chaque soir venaient visiter le malade, tout le monde avait abandonné le fermier. Il était atteint d'un mal horrible et justement redouté dans les campagnes, il avait la petite vérole.

Et c'était contre cet abandon que la généreuse Orpheline avait protesté par sa présence. Quoique bien cruel pour elle, le vieux Brunet lui était cher. Celui qu'elle aimait ne l'appelait-il pas son père? La Guichard, Mariette et les autres commères si vertueuses du bourg se gardaient bien d'approcher de la Touche : tandis qu'elle, malheureuse enfant qu'on montrait au doigt comme flétrie, dévouait sa jeunesse et sa beauté pour soulager son plus mortel ennemi.

Dieu l'en récompensa, car la dévorante contagion respecta tant de grâce charmante et de virginale innocence.

Elle était donc là, près du lit, épiant les besoins du vieillard, avec la sollicitude d'un enfant qui veille sur son père; et le vieillard ne la reconnaissait point même dans les instants lucides que lui laissait la fièvre : — la cruelle maladie l'avait aveuglé. Plus tard, quand revint la convalescence, il devina bien qu'une providence inconnue dont la voix était douce et tendre, soulageait ses souffrances depuis bien longtemps; mais ses yeux encore fermés au jour ne voyaient pas le bon ange qu'une inspiration sublime avait amené près de lui.

Plusieurs fois il interrogea Louise et lui demanda son nom.

L'Orpheline évita de répondre... elle craignit de réveiller une haine mal éteinte. Ce qu'elle voulait par dessus tout, sans savoir encore comment elle pourrait réussir, c'était le pardon de Jacques dont elle recevait souvent des nouvelles par l'entremise de la bonne dame.

Jacques avait quitté l'Algérie en avril 1846, pour venir en garnison à Poitiers avec le grade de sergent et la croix d'honneur; car, désireux de trouver la mort, il s'était souvent battu avec une intrépidité sans égale. Cependant le harnais militaire lui pesait douloureusement: il pleurait loin de son père et de sa Louise tant aimée.

L'Orpheline avait compris cette plaie du cœur de son ami par ses lettres... elle chercha à y porter remède.

Le ciel qu'elle avait tant de fois prié avec une sainte ardeur, prit pitié de son amour.

Vers la fin d'une veille, Louise, vaincue par la fatigue, s'endormit à côté du lit où sommeillait aussi le malade. Le jour vint et ne la réveilla point. Il n'en fut pas de même du père Brunet. Dès que les premiers rayons du soleil entrèrent dans la ferme, il se redressa sur le coude, écarta ses rideaux, entr'ouvrit lentement ses paupières gonflées, fixa sur Louise un regard d'abord plein d'un étonnement sévère et qui s'adoucit ensuite dans une expression admirative et reconnaissante.

Il y voyait!... il l'avait reconnue!

Sa poitrine était haletante... un sanglot lui échappa.

Louise se leva en sursaut pour demander au père Brunet quelle douleur l'agitait.

Mais, au lieu d'avancer vers le malade, elle recula involontairement... une main tremblante et décharnée s'allongeait hors des rideaux comme pour la saisir.

Le vieillard comprit cette crainte; il ramena son bras, silencieusement, avec effort, et quitta son bonnet de laine grise d'où s'échappèrent de longs cheveux blancs.

Louise, qui le regardait faire, crut à une nouvelle angoisse du délire; le père Brunet la fixait toujours dans une attitude suppliante et respectueuse; il semblait vouloir lui parler.

L'Orpheline émue fit un pas en avant pour l'entendre.

— Louise, mon enfant, balbutia le vieillard, pardonne-moi; veux-tu être ma fille?

Louise, pour toute réponse, laissa errer sur ses lèvres un sourire délicieux, et tomba religieusement à genoux devant le crucifix qui parait la cheminée.

Huit jours après, le père Brunet ne songeait plus à sa souffrance passée; son fils Jacques le sergent était revenu, et Jacques seul dans le village portait un beau ruban à son habit. M. le maire lui-même n'en avait pas. Son cœur de père battait avec fierté, lorsque tous en passant saluaient un fils si brave.

Quant à Louise, elle était fière aussi et surtout bien heureuse. A la fin de la moisson elle n'eut plus rien à désirer. Jacques, libéré du service, grâce aux écus de son père, se hâta de conclure un mariage attendu depuis si longtemps.

L'Orpheline que sa belle conduite avait délivrée de la calomnie et fait admirer de tout le pays, put marcher désormais la tête haute. Elle brava même par une innocente raillerie les méchantes femmes qui l'avaient déchirée: elle prit pour flambeau des épousailles le cierge à la croix d'or.

La Guichard a eu tant de dépit de voir ses bavardages la rendre un objet de mépris, qu'elle est morte d'une fièvre ardente la veille de la Toussaint. Deux femmes et un homme suivaient seuls son convoi, Louise, Mme Bailly et Jacques.

Mariette la blonde n'a plus d'amoureux; tous ses galants l'ont délaissée impitoyablement, et, malgré le grand désir qu'elle a de se marier, il est à peu près sûr qu'elle coiffera Sainte-Catherine.

Jacques Brunet est maintenant le fermier de la Touche. Son père demeure avec lui et ne peut se lasser de contempler la croix d'honneur de son fils et le doux visage de Louise, de Louise qu'il appelle sa providence. Bientôt le vieillard verra encore avec amour un nouveau trésor dans sa maison ; car les gars de la métairie ont acheté aux dernières veillées une belle barcelonnette d'osier qu'ils ont donnée comme étrennes à Louise, et le cierge de la Chandeleur s'allumera dans quelques mois pour un baptême.

GEORGES OLIVIER.

ment comtesse de Landsfeld, n'est qu'un scandale européen de plus.

Dans notre dernière revue germanique, il a été question de Mme Bettina d'Arnim, qu'un magistrat de Berlin a condamnée à deux mois de prison. Voici l'affaire telle qu'elle s'est passée :

Mme d'Arnim, qui n'est pas Prussienne, publie elle-même ses œuvres, et s'est établie éditeur. Le magistrat l'a invitée à payer 28 thalers pour acquérir le droit de bourgeoisie nécessaire à tout habitant de Berlin qui s'établit, c'est-à-dire à payer patente. Là-dessus Mme d'Arnim a écrit une lettre très injurieuse dans laquelle elle appelle ânes les membres de la magistrature, en les invitant à vendre cet autographe qui, dit-elle, vaut bien plus que la somme demandée. La lettre était écrite en encre rouge, pour empêcher, ajoutait-elle, que les lettres ne rougissent devant le magistrat.

Nous croyons que Mme d'Arnim aurait pu être moins présomptueuse, moins injurieuse et plus spirituelle.

Un *considérant* du jugement est ainsi conçu : « Vu que la lettre de Mme d'Arnim, au lieu d'être spirituelle n'est qu'injurieuse, condamne ladite dame à deux mois de prison. » C'est une double condamnation.

Depuis quelque temps, il paraît, à Heidelberg, un nouveau journal intitulé : la *Gazette allemande*, rédigé par le professeur Gervinus. Ce journal est destiné à propager les idées constitutionnelles, notamment en Prusse. Jusqu'à présent, il s'est établi une polémique assez violente entre ce journal et les gazettes officielles de Prusse. C'est d'un bon augure ; cela prouverait que le gouvernement prussien, au lieu de procéder par intimidation et par la confiscation du journal, tâche enfin de se défendre par des raisons, et à défaut de raisons, par des articles ; malheureusement on annonce que le gouvernement prussien a réclamé auprès de la censure badoise contre le journal de Heidelberg.

Cette feuille ne doit la franchise de ses allures qu'à la position de son rédacteur en chef, qui est en même temps professeur à l'Université.

Cela ne prouve pas que la *Gazette allemande* soit, en effet, un journal de progrès. M. Gervinus ne défend que le tiers-état, et s'occupe peu du sort des classes *non possédantes*, comme les appellent les journaux allemands.

ESPAGNE.

Madrid, 30 *août*. — (Correspondance particulière.) — Dans ce moment où l'attention publique est absorbée par le travail pénible et les divers incidents de l'organisation du nouveau cabinet, voici les renseignements que nous avons recueillis et puisés à de bonnes sources.

Il paraît certain que, dans la conférence qui a eu lieu entre le général Narvaez, duc de Valence, et les hommes les plus influents de l'opinion modérée, et notamment M. Mon, il a été reconnu qu'un ministère ne pouvait avoir de chances de durée qu'autant que ses membres seraient choisis parmi ceux de la majorité de la Chambre des députés, appartenant à l'opinion modérée.

Ces considérations engagèrent, dit-on, le général Narvaez à composer une liste de 13 noms (On voit bien que la question des personnes disparaissait devant celle des principes.) Dans ces 13 noms, la reine devait en choisir 7. Voici ces noms : Affaires étrangères et présidence du conseil, le général Narvaez; finances, M. Orlando ou M. Santillan; intérieur, M. Benavides ou M. Sartorius ; justice, M. Pidal ou M. Arrazola; guerre, le général Mazarredo ou le général Cordova; marine, M. Satelo ou le général Ros de Olauo ; instruction publique, M. Olivan ou M. Rios Rosas.

Le duc de Valence se présenta avec sa liste au palais, vers sept heures. Il priait S. M., en déposant cette liste entre ses mains, de daigner faire elle-même son choix parmi les noms soumis à son approbation. Il paraît que la reine, après avoir jeté un coup d'œil sur la liste, indiqua au duc de Valence l'heure de minuit, disant qu'alors elle lui ferait connaître sa volonté. En effet, à minuit, à sa rentrée du théâtre, la reine reçut le duc de Valence. S. M. avait examiné attentivement la liste qui lui était soumise et qui ne l'avait pas satisfaite ; elle y trouvait des noms qu'elle n'aurait pas désiré y voir et elle n'y voyait pas des noms qu'elle eût désiré y trouver. On croit qu'alors le duc de Valence fit remarquer respectueusement à la reine que cette liste ne renfermait que des noms d'hommes constamment dévoués à sa personne, à son trône et au pays. Toutefois, s'il plaisait à S. M. d'écarter quelques-uns de ces noms ; si S. M. avait quelque préférence, le duc était tout prêt à composer son cabinet des sept noms sur les treize, que la reine lui désignerait. Le duc ajoutait qu'il croyait, dans l'intérêt de S. M. et dans celui du pays, devoir s'en tenir à sa liste plutôt que d'en composer une autre, comme la reine en avait manifesté le désir à diverses reprises.

S. M. ayant prononcé quelques paroles dont il pouvait résulter qu'il conviendrait peut-être de conserver le ministère actuel, le duc de Valence aurait demandé alors à la reine si sa mission ne devait pas être considérée comme terminée ; la dernière réponse de la reine aurait été celle-ci : « J'aviserai, je verrai s'il ne serait pas possible de continuer à marcher avec mes ministres actuels. »

Le duc de Valence à qui, dans cette conférence, la reine n'avait pas retiré l'autorisation de composer le cabinet, mais dont la liste n'avait pas été acceptée par S. M., en descendant du palais, se rendit au ministère des affaires étrangères où le conseil des ministres était réuni. Le duc de Valence se borna à faire le récit de ce qui venait de se passer entre la reine et lui : il quitta ensuite le conseil qui ne tarda pas à se séparer.

L'état des choses est aujourd'hui celui-ci : L'autorisation de composer le cabinet paraît avoir été retirée au duc de Valence, mais cette autorisation n'a encore été donnée officiellement à personne autre, bien que dans certains cercles on parle du général Alaix et du duc de Frias, comme étant les personnes à qui pourrait être dévolue cette tâche importante. Ce qui est plus certain (et la seule chose même qui soit certaine en ce moment), c'est que M. Pacheco, qui doit aujourd'hui travailler directement avec S. M., est bien décidé à se retirer.

TURQUIE.

Constantinople, 18 août. — Après l'arrivée de la réponse de M. Colletti à la lettre de Reis Effendi, le grand visir a convoqué le divan dimanche dernier. La réponse n'ayant pas paru satisfaisante, le divan a décidé que les mesures coercitives projetées contre la Grèce seraient mises à exécution, et que l'on retirerait d'abord l'exequatur au consul grec. Un mois plus tard, les mesures concernant la navigation et le cabotage seront exécutées. Il importe de remarquer que, jusqu'à

— Il est question en ce moment de former à Londres une corporation de femmes protestantes qui se consacreraient à la pieuse mission que remplissent sur le continent les sœurs de charité : l'évêque de Londres a consenti à présider le comité chargé d'organiser la nouvelle institution.

GARE AUX PRUNES ! — Une circulaire commerciale, datée de Tonneins, nous apprend qu'on a vendu dans le département de Lot-et-Garonne pour 250 000 fr. de prunes *véreuses*, destinées à être cuites et livrées sèches au commerce. Nous ne comprenons pas comment la police tolère la circulation de semblables fruits qui ne peuvent être que dangereux pour la santé, puisque, dit la circulaire, « ils sont tellement mauvais que les animaux n'en veulent pas. »

BRUTALITÉ. — On nous écrit de Mostaganem :

« L'adjudant-major de la milice de cette ville a eu à comparaître devant le juge-de-paix, à l'occasion d'une accusation assez grave qui pesait sur lui. Il aurait, si l'on en croit la rumeur publique, forcé, à coups de bâton, un malheureux indigène, atteint d'idiotisme, à se précipiter du haut d'une terrasse, et la victime de cet acte inouï de brutalité serait dans un état effroyable. La justice, du reste, informe, et la vérité se fera jour. » (*Sentinelle de Toulon*.)

AFFAIRE DE CLAIRVAUX. — Un journal de Troyes, fort peu suspect d'hostilité envers les gens du pouvoir, l'*Aube*, insère les lignes suivantes sur les affaires de Clairvaux :

« L'instruction relative aux affaires de Clairvaux se poursuit toujours avec activité à Bar-sur-Aube. Une commission composée de médecins s'est transportée la semaine dernière dans ce vaste établissement, avec mission de rechercher les causes de la mortalité si grande qui a régné sur certaine classe de détenus depuis janvier 1847. Les médecins, à la suite d'une minutieuse enquête, ont été unanimement portés à croire que cette mortalité est due : 1° à la mauvaise nourriture et à la trop petite quantité d'aliments fournis à chacun des détenus ; 2° à un excès de travail et à un défaut d'exercice ; 3° enfin, à la nature des vêtements fournis aux détenus pendant la saison rigoureuse de l'hiver, circonstance qui indubitablement a occasionné chez un grand nombre d'individus des pleurésies et des fluxions de poitrine. »

RÉCOMPENSE HONNÊTE. — Une lettre de Francfort-sur-Mein, publiée par le *Correspondant de Nuremberg*, contient ce qui suit : « Ces jours derniers, un cygne noir, appartenant à M. de Rothschild et qui lui avait coûté 600 florins, s'est envolé. On promet une récompense à la personne qui le trouverait. Une feuille de Mayence annonce qu'un chasseur a tiré sur les bords du Rhin un cygne noir et en a fait cadeau au Muséum d'histoire naturelle de Mayence. »

UN ASSASSINAT ATROCE vient d'être commis dans la commune de Cramaux (Tarn), et a jeté l'épouvante dans le pays. Les époux Vedel, habitants du hameau de Lassalle, ont été horriblement mutilés à coups de hache, dans la nuit du 7 au 8 août.

Les époux Vedel habitaient au hameau de Lasalle, situé à cinq minutes environ de Cramaux, une maison garnie d'un escalier extérieur en pierre qui conduit à la porte d'entrée sise au premier étage. Le dimanche au matin, 8 août, au sortir de la grand'messe, des voisins, étonnés de ne pas les avoir vus, allèrent passer devant leur maison, et s'arrêtèrent effrayés devant une énorme mare de sang qui rougissait le bas de l'escalier dont nous avons parlé. Des traces qui partaient de cette mare les conduisirent à un four à chaux voisin, où fut trouvé le cadavre d'Antoine Vedel, qui portait la trace de douze coups de hache. Le maire de Cramaux, averti, s'empressa de pénétrer dans la maison, et, derrière la porte d'entrée, on vit le corps inanimé de la femme Vedel, frappée de huit coups de hache, et défigurée complètement par quelque animal qui lui avait dévoré les chairs de la face.

La justice d'Albi s'est aussitôt transportée sur les lieux; l'instruction, immédiatement commencée, a démontré que le vol était le but de ce double meurtre, et les indices recueillis font penser que ce détestable forfait doit être attribué à des gens du pays, connaissant parfaitement l'intérieur et les habitudes des malheureuses victimes. Antoine Vedel était revenu le samedi au soir d'assez bonne heure de la foire d'Albi; on l'avait vu à sept heures dans les rues de Cramaux; mais cet homme était extrêmement méfiant; une partie considérable de la soirée était employée par lui à parcourir ses propriétés pour les préserver des maraudeurs; c'est au retour de sa course nocturne qu'il a dû être tué par les assassins cachés autour de la maison.

Après sa mort, les meurtriers, qui connaissent sans doute les détails intimes de sa vie, ont pris dans sa poche un passe partout, avec lequel ils ont essayé d'ouvrir la porte, à laquelle il est resté attaché. Mais la serrure, en assez mauvais état, offrant quelques difficultés, la femme Vedel, qui était déjà couchée, a dû entendre les efforts faits pour l'ouvrir, croire que c'était son mari, et se lever pour lui venir en aide ; aussi c'est derrière la porte qu'elle est tombée sous les coups des assassins. Toutes les armoires ont été fouillées, et le linge, répandu sur le plancher, porte de nombreuses empreintes de mains ensanglantées. On disait qu'on aurait découvert le lieu où les coupables sont allés se laver : c'est un petit vivier, situé dans l'intérieur des vignes, et dont un étranger devait ignorer l'existence ; on y aurait trouvé un couteau oublié par les assassins.

On espère que cette découverte aidera aux investigations de la justice, jusqu'ici, dit-on sans résultat, et qu'un crime aussi épouvantable ne restera pas impuni.

— M. le docteur Décheneaux vient de mettre en vente la cinquième livraison de son ouvrage autographié : *Clef de l'analogie en botanique*. Se trouve à la librairie phalanstérienne.

TROUBLES DE LA RUE SAINT-HONORÉ. — On ne peut pas appeler une émeute ce qui se passe depuis quatre jours, car le mot *émeute* signifie *un tumulte séditieux*, et il n'y a point là de sédition, et il n'y a de tumulte que celui qui est causé par les sévices de la police.

Ce symptôme n'en est que plus remarquable. Quand on pense à l'incident qui a été l'occasion première de ces rassemblements, un différend entre un ouvrier et un maître, pour une somme de cinquante centimes, on est naturellement frappé du peu de rapport qu'il y a entre la cause et l'effet.

Toute une ville en émoi pendant quatre jours pour une cause si minime ! cela ne serait pas compréhensible s'il n'y avait pas des dispositions générales qui cherchent un moyen de se manifester.

Il n'y a point de cri politique; pas même d'attroupement, puisque la foule circule ; mais il y a intention évidente de montrer qu'on est dans une situation extraordinaire, et par conséquent qu'il y a un malaise, une souffrance dont il faut s'occuper.

La situation est grave, en effet : le pain est cher, l'argent est rare, le travail manque, l'imagination publique est malade ; ce sont là des

Auguste Besson, avoué ;
Edouard Ordinaire, D. M., professeur à l'École de médecine.

COMITÉ DE SURVEILLANCE, à Oran : MM. Valsin-Esterhazy, lieutenant-colonel, directeur des affaires arabes ;
Azéma de Montgravier, capitaine d'artillerie, attaché aux affaires arabes ;
Boyer, adjoint au maire d'Oran, membre de la Chambre de commerce;
Vernet, inspecteur des douanes, membre de la Commission administrative de la province ;
Terras, président de la Chambre de commerce, membre de la Commission administrative ;
Freixe, membre de la Chambre de commerce et de la Commission administrative;
Andrieu, membre suppléant de la Chambre de commerce ;
Bonfort, membre de la Chambre de commerce ;
Duponchelle, chirurgien militaire, attaché aux affaires arabes ;
De Batsale, sous-inspecteur des douanes ;
Viton, receveur principal des douanes ;
Si-Haméda, mufti d'Oran.

Aux termes d'une circulaire adressée par le nouveau Conseil, tous les actionnaires sont invités à verser au plus tôt le second cinquième de leurs actions, soit à Besançon, entre les mains de M. Charles Fauey, secrétaire du Conseil, rue Neuve, n° 8 ; soit entre les mains des délégués du Conseil, tant en France qu'en Algérie. En cas de négligence à effectuer ce second versement, le premier peut être déclaré acquis à la Société, à titre de dommages-intérêts.

» Le Conseil a adressé en même temps un exemplaire des statuts, tels qu'ils ont été révisés par l'assemblée générale, et la liste nominative de tous les actionnaires. On y remarque 72 officiers de l'armée de terre, 17 officiers de marine, 1 vicaire général, 1 premier président, 10 chefs arabes, 4 agents diplomatiques, etc...

La souscription reste ouverte aux lieux indiqués ci-dessus. Les actions sont de 500 francs payables annuellement par cinquième. Elles sont divisibles en coupons de 100 fr. et de 50 francs payables de la même manière.

Tribunal de police correctionnelle.

Présidence de M. Hellé. — *Audience du 3 septembre.*

MONUMENT DE NAPOLÉON. — AFFAIRE SOYER. — ABUS DE CONFIANCE ET DÉTENTION D'ARMES DE GUERRE AU PRÉJUDICE DE L'ÉTAT.

Les prévenus sont au nombre de cinq :

1° M. Louis-Claude-Ferdinand Soyer, fondeur ;
2° M. Jacques-Louis Anselme Dardan, commis ;
3° M. Joseph Darades, fondeur ;
4° M. Alexandre Robert, affineur ;
5° M. Pierre Dufayet, marchand de métaux.

M. le président interroge les prévenus.

M. LE PRÉSIDENT. Prévenu Soyer, vous avez accepté le cahier des charges pour la fonte du monument des Invalides?

M. SOYER. Je n'ai jamais vu le cahier des charges, et il est impossible, pour les objets d'art, de faire un devis sérieux. Je tenais à faire le monument de Napoléon. Mon âge me disait que je n'en ferais pas beaucoup d'autres. Or, j'ai fondu soixante-seize statues en pied, six statues équestres et la colonne de Juillet. Je voulais, dussé-je n'y rien gagner, faire le monument des Invalides. Mais je ne pouvais accepter un prix déterminé pour la fonte des objets d'art. Comment cela était-il possible, que je prisse un engagement définitif, puisque la statue n'existe pas encore? Ainsi on parle d'un cheval. S'il est au repos ou s'il se cabre, il y a une tout autre pesanteur, et par conséquent une valeur toute différente.

D. Cependant, vous avez signé en 1844 une soumission par laquelle vous vous engagez à fondre la statue et tous les accessoires du monument pour la somme de 448 017 fr. — R. J'ai signé cette soumission en aveugle sans en prendre connaissance, sans attacher d'importance aux cahiers qui ne pouvaient être qu'approximatifs puisqu'à l'heure qu'il est, la statue équestre n'est pas même arrêtée en projet.

D. Vous avez reçu de vieux canons en avance comme bronze? — R. M. Visconti m'a annoncé un jour que l'on me remettrait 200 milliers de bronze en vieux canons. Je lui répondis : Eh bien ! j'y consens, et je paierai ce bronze un franc le demi-kilog. C'était cher alors, et je ne devais y avoir aucun intérêt.

Or, messieurs, il est bon de savoir que, si j'avais dû exécuter le cahier des charges, j'aurais dû dépenser 600 000 fr. pour ramener le bronze des vieux canons au bronze Keller, que M. Monneau, je ne sais pourquoi, avait exigé pour le monument de Napoléon. Le bronze Keller n'est plus en usage. C'est un bronze qui avait la vogue du temps de Louis XIV. Il n'en a été question pour la colonne de Juillet que quand elle devait être unie. On ne peut pas exiger d'un homme qu'il dépense 600 000 fr. pour en gagner 200 000. M. Monneau, architecte, ne se connaît pas en objets d'art. Il a fait un devis, tandis qu'on n'en fait pas pour les objets d'art. Ainsi, il est question du poids, comme si les fontes n'étaient pas précisément belles à raison de leur légèreté.

D. Mais vous saviez que le ministre attachait de l'importance à faire exécuter le monument de Napoléon avec des canons pris sur l'ennemi, et vous ne deviez pas les détourner de leur destination. — R. Jamais il n'a été question de cette destination. D'ailleurs, ce n'étaient pas tous des canons enlevés à l'ennemi. Il y en avait plus de vingt français. Par exemple, j'en ai vu plusieurs sur lesquels on lisait : Liberté, Egalité, Fraternité. C'étaient des canons de la République. Quant aux canons d'Alger, ils étaient abîmés, ainsi que ceux qui provenaient d'Espagne. Je me cachais si peu de ce que je faisais, que j'ai fait fondre la statue de Guillaume-le-Taciturne avec des canons espagnols, et j'ai dit publiquement au roi de Hollande que j'avais cru lui faire plaisir en consacrant à la statue du libérateur des contrées néerlandaises des canons pris sur les Espagnols.

D. Mais vous avez vendu ces canons, et vous ne deviez pas le faire. — R. Je croyais que c'était mon droit : je regardais les canons comme des avances que me faisait l'Etat. D'ailleurs, l'Etat me doit bien plus que je ne puis lui devoir. L'Etat me doit 210 000 francs.

D. Il ne s'agit point de cela actuellement. — R. Mais cependant il est important pour ma défense de constater que je suis créancier de l'Etat pour une somme aussi considérable.

D. Mais vous vendiez les canons nuitamment et à la dérobée? — R. Sans doute, Monsieur le président. Un fondeur qui, par suite d'une gêne dans ses affaires, vend du bronze qui lui appartient de la manière la plus incontestable, le fait sans publicité, afin de conserver son

— D. Mais vous voyez bien que [illegible] servir des canons eux-mêmes. — R. Oui, Monsieur le président, pour les statues du duc d'Orléans. Marochetti (car nous nous tutoyons), m'a dit : Pour ma statue du duc d'Orléans tu te serviras des canons. Mais pour le monument de Napoléon, c'était tout le contraire, on voulait du bronze Keller, et les vieux canons ne pouvaient servir.

Les autres prévenus sont ensuite interrogés. Les deux derniers n'ont à répondre qu'à la prévention de vente d'armes de guerre. L'un d'eux, M. Robert, déclare que tous les jours il vend et achète des canons. Tout récemment, dit-il, j'ai acheté trente pièces de 24 à Hambourg, et je les ai vendues au ministère de la guerre.

M. L'AVOCAT DU ROI. Mais c'est un délit.

Me BAILLEUL. Alors il faut poursuivre le ministre comme complice. (On rit.)

M. VISCONTI est le premier témoin. Il déclare qu'il a été le rédacteur du cahier des charges pour le monument des Invalides. J'étais d'avis que la commande fût soumissionnée par plusieurs fondeurs, notamment par MM. Eck et Durand ; mais on voulut la donner tout entière à M. Soyer, parce que, disait-on, il avait perdu beaucoup d'argent pour la colonne de juillet.

M. Visconti ajoute que, lorsqu'il a été question de livrer les canons à M. Soyer, il a conseillé de ne faire cette livraison qu'au fur et à mesure des besoins. Mais M. Soyer a insisté pour que la livraison fût effectuée immédiatement et d'une seule fois. M. Soyer prétendait que, pour réduire ce bronze en bronze Keller, il était nécessaire que la livraison eût lieu tout de suite pour procéder en grand à l'affinage. Plus tard, M. Soyer a fait confidence au témoin qu'il avait employé le canon pour le Guillaume-le-Taciturne de M. de Nieuwkerque, et pour le saint Bernard de M. Jouffroy.

Je lui ai répondu, continue M. Visconti, que c'était fort grave. Je ne savais pas alors qu'il en eût vendu. Je n'aurais point hésité à en donner connaissance à qui de droit ; car, dans la pensée du ministre comme dans la mienne, les canons eux-mêmes devaient servir, et M. Soyer n'avait pas le droit d'en disposer.

M. LE PRÉSIDENT. M. Soyer n'a-t-il pas fondu des plaques qui lui ont été payées 25 000 fr. ?

M. VISCONTI. Oui, Monsieur le président, M. Soyer avait fondu des plaques pour le piédestal. On les lui a payées. On les lui a rendues plus tard pour y retoucher. Il les a fait fondre, et elles ont disparu avec le reste.

Le prévenu Soyer soutient que ces plaques lui ayant été remises pour les modifier, il a cru s'apercevoir que son travail ne serait pas satisfaisant, et il les a fait fondre pour en refaire d'autres plus belles et plus convenables.

M. MONNEAU, cinquante-six ans, architecte. — J'ai concouru à la rédaction du cahier des charges. M. Soyer en a eu connaissance. Il m'a fait plusieurs observations : notamment M. Soyer a obtenu la modification importante de faire renoncer au cautionnement que je jugeais nécessaire. M. Soyer a examiné le cahier des charges pendant plusieurs jours. Il en a été de même de MM. Eck et Durand, qui étaient prêts à souscrire la soumission, si la commande n'avait été accordée à M. Soyer.

Du reste, M. Soyer a fourni un échantillon du bronze exigé par le le cahier des charges. Sur l'observation d'un de ces messieurs, j'ai consenti à un paiement de 15 centimes pour le cassage des canons. Je ne saurais affirmer que cette observation m'ait été faite par M. Soyer.

Je n'ai pas eu malheureusement connaissance de la livraison des canons. Il y avait un article 53 qui ordonnait que les canons fussent livrés en présence de l'architecte, M. Visconti, et de moi-même. Si l'on eût agi ainsi, je n'aurais pas laissé livrer 20 000 kilogrammes de cuivre après une première livraison de 17 000 kilogrammes. Mais les livraisons ont été faites par un employé du ministre de la guerre, sans l'assentiment de M. Visconti et sans ma participation. On a livré en tout 115 000 kilogrammes.

Jusqu'au dernier moment, et même après la faillite, je croyais qu'on n'avait livré à M. Soyer que 21 000 kilogrammes de cuivre. Je dois déclarer toute la vérité à la justice, bien qu'il me soit pénible de la faire connaître tout entière.

M. LE PRÉSIDENT. Pourquoi les livraisons ont-elles eu lieu ainsi ?

M. MONNEAU. Je l'ignore. C'était tout-à-fait illégal.

D. Ainsi, c'est le ministère de la guerre seul qui a livré les canons sans le concours et l'autorisation du ministère de l'intérieur ?

LE TÉMOIN. Oui, Monsieur le président.

D. Croyez-vous que M. Soyer s'imaginât être en droit de disposer de ces canons ?

LE TÉMOIN. Je ne connais pas le fond de la conscience de M. Soyer. Mais il me paraît difficile qu'il en soit ainsi. Les chambres avaient manifesté le vœu que le monument de Napoléon fût fait avec des canons pris sur l'ennemi. Il fallait que ce vœu fût rempli. C'était là l'intention du gouvernement.

Après l'audition de plusieurs témoins, qui n'ont rapporté aucun fait nouveau, l'audience a été renvoyée à huitaine.

Sur la demande de M. Soyer, le tribunal a ordonné que M. Dumas, le célèbre chimiste, et M. Durand, fondeur, seront entendus à la prochaine audience.

Affaire Praslin.

M. le chancelier Pasquier vient de livrer à la publicité un nouveau document qui a son importance : c'est le procès-verbal de la dernière délibération de la cour des pairs qui a précédé son arrêt.

Voici cette pièce :

Un pair expose qu'il aurait quelques observations à présenter avant que la cour s'occupât de statuer sur les conclusions du rapport de M. le chancelier. Il demande d'abord si ce rapport sera imprimé et distribué.

M. le chancelier répond que son intention est de faire imprimer et distribuer le rapport dont il s'agit, ainsi que les procès-verbaux, actes d'instruction et autres documents qui s'y trouvent énoncés.

L'auteur de l'interpellation fait remarquer qu'il y a, dans ce rapport, une partie sur laquelle il lui paraît important de revenir en quelques mots : c'est celle qui concerne la mort du principal inculpé traduit devant la cour, le duc de Praslin. La cour sait à quel point l'opinion publique se préoccupe de tout ce qui touche à l'explication de cette mort prématurée. Il importait que, dans l'exposé des circonstances qui s'y rattachent, on fît à chacun sa part de responsabilité. M. le chancelier vient de remplir ce devoir avec sa consciencieuse fermeté. Il a montré que, suivant toutes les probabilités, le poison aurait été pris par le prévenu dès avant le jour où il a quitté son hôtel, et que par conséquent, la responsabilité de cet événement ne saurait en aucune manière peser sur la pairie. On ne saurait trop insister sur ce [illegible]

M. le chancelier expose que la conclusion du préopinant ne peut plus être maintenant un point douteux pour personne, après les résultats si décisifs auxquels sont arrivés, à la suite de l'autopsie du duc de Praslin, des hommes en qui la probité égale la science et les lumières. Mais il n'est pas exact, en fait, que M. le docteur Rouget, qui a fait preuve dans cette affaire de zèle et de capacité, ait été envoyé près du duc de Praslin, lorsque celui-ci était encore gardé à vue dans son hôtel.

Le médecin qui fut alors commis par le chancelier pour constater l'état du malade est M. le professeur Andral, sur l'avis duquel le transfèrement fut opéré dans la nuit du 20 au 21 août, et ce fut sur l'avertissement donné par ce docteur qu'il fut ordonné sur-le-champ par le chancelier que toutes les déjections du malade fussent conservées. C'est seulement lorsqu'il s'est agi du transfèrement que M. le docteur Rouget a été chargé de veiller sur l'inculpé pendant le trajet, et de lui donner à son arrivée des soins qui ont été continués les jours suivants. Il n'est pas possible de trouver, entre ce moment et celui de la mort du duc de Praslin, le moindre fait, la moindre circonstance qui permette de placer l'ombre d'un empoisonnement dans l'intervalle de temps pendant lequel le prévenu a été détenu dans la maison de justice près de la Cour des pairs.

Un pair déclare qu'il a parfaitement compris la sollicitude qui a dicté les observations présentées tout à l'heure. Il y a là un point qui intéresse la Cour des pairs ; il importait d'établir aux yeux de tous que l'empoisonnement qui a soustrait un grand coupable à la vindicte publique avait procédé de beaucoup l'arrestation ordonnée par M. le chancelier. Mais cette preuve est déjà faite ; elle résulte des documents mis par l'impression sous les yeux de la cour ; il suffit de lire à cet égard la déposition faite devant M. le chancelier, le 24 de ce mois, par le docteur Reymond, qui a été appelé près du duc de Praslin dès les premières heures de la matinée du mercredi 18 août. Ce médecin déclare positivement que, dès la soirée de ce jour, « vers dix heures, » le duc de Praslin « avait commencé à être pris de vomissements, » et que les vomissements ont continué « dans la nuit et dans la matinée du lendemain. » Or, quelles qu'aient pu être les hésitations qui auraient existé d'abord sur les conséquences à tirer de ce symptôme, il est devenu depuis évident, pour tout le monde, que c'était là la marque incontestable de l'empoisonnement. L'accomplissement du suicide remonte donc au premier jour ; et, si les précautions qui auraient pu le prévenir n'ont pas été suffisamment prises, ce ne serait, dans aucun cas, sur l'administration de la Cour des pairs que pourrait en peser la responsabilité.

L'auteur des premières observations déclare qu'à cet égard sa conviction personnelle s'est depuis formée ; mais il voudrait que cette conviction fût partagée par tout le monde, et, pour y parvenir, il faudrait établir, s'il était possible, avec certitude, quel jour et à quelle heure le poison a été pris par le prévenu, afin de faire cesser ce soupçon fâcheux qui accuse la Cour des pairs d'avoir favorisé l'accomplissement du suicide. Le noble pair avoue que, pour sa part, il est de ceux qui pensent que l'empoisonnement n'aurait pas eu lieu si tout le monde eût fait complètement son devoir ; mais, ce qu'il désire, c'est que la Cour des pairs prouve qu'elle ne saurait être nullement responsable. Il ne partage pas à cet égard l'avis du préopinant ; il ne croit pas que les procès-verbaux dressés par des agents de l'autorité ou des déclarations reçues de personnes qui tiennent de près à la famille de l'inculpé, puissent faire preuve suffisante devant l'opinion publique, car ce sont là des témoignages qui n'auront pas été, dira-t-on peut-être, à l'abri de toute influence ; on continuera donc de s'étonner que le mot de choléra ait été d'abord prononcé, que l'empoisonnement n'ait pas été immédiatement reconnu à des symptômes qui ne pouvaient, ce lui semble, échapper aux yeux mêmes les moins exercés. Le noble pair ne prétend pas, sans doute, que l'on fasse le procès à personne, mais il voudrait qu'il fût procédé à une enquête pour l'entier éclaircissement des faits : ce serait, à son avis, le seul moyen de calmer cette surexcitation que des bruits injurieux et des récits contradictoires ont produite dans les esprits.

M. le grand-référendaire expose que tout ce qu'il était possible de faire a été fait. L'enquête que demande le préopinant, il la trouvera dans les pièces de l'instruction qui viennent d'être distribuées à la cour. Les déclarations judiciaires et administratives qu'elle renferme font ressortir la vérité dans son jour, et ne laissent aucun doute sur les circonstances qu'on désire surtout bien éclaircir. Cette enquête établit péremptoirement, comme on a dit tout à l'heure, que les signes de l'empoisonnement par l'arsenic, les vomissements et les déjections alvines ont commencé dès le mercredi soir, jour du crime, et ont continué le lendemain jeudi ; elle démontre que l'existence de l'arsenic a été matériellement reconnue sur un fauteuil où l'inculpé avait été assis un moment dans la journée du jeudi ; qu'enfin le vendredi suivant on a saisi dans sa robe de chambre la fiole contenant le reste de ce poison ; que, lors de son transfèrement à la maison de justice du Luxembourg, l'inculpé était accompagné à la fois de M. le docteur Rouget, médecin de cette prison, de M. le docteur Raymond, qui lui avait donné ses soins jusque-là, et de M. Eloin, chef de la police municipale ; qu'à son arrivée on l'avait mis au lit ; que ses vêtements avaient été retirés et vérifiés ; qu'enfin nulle personne étrangère au service de la prison ne l'avait approché depuis ce moment.

De tous ces faits ne sort-il pas la certitude que le duc de Praslin n'a pu prendre de poison depuis qu'il a été transféré dans la maison de justice du Luxembourg, dont la police, du reste, entièrement étrangère à la Chambre des pairs, appartient à la même administration que celle des autres prisons du royaume ? En supposant qu'une nouvelle enquête pût être régulièrement ordonnée dans l'état actuel de l'instruction, que pourrait-elle ajouter à une démonstration aussi positive, aussi concluante ? Il est cependant une circonstance de nature à corroborer encore cette preuve, en repoussant toute idée que le poison ait pu être fourni à l'inculpé par suite d'une connivence coupable. Cette circonstance, le grand référendaire croit de son devoir d'en entretenir ses collègues, parce qu'elle est à sa connaissance personnelle, ainsi que M. le chancelier vient de l'énoncer dans son rapport. Mardi matin, à la prière de la famille, et pour remplir ce qu'il regardait comme un devoir, le grand référendaire s'était rendu auprès de l'inculpé dans sa prison. Le duc de Praslin se plaignit à lui des vives souffrances qu'il éprouvait. Le grand-référendaire lui fit observer qu'il avait dû s'attendre à ces souffrances, puisqu'elles étaient le résultat du poison qu'il avait pris, et que les médecins, ignorant la nature de ce poison, avaient pu hésiter d'autant plus sur le traitement à suivre, que deux fioles de laudanum presque vides avaient été trouvées dans son secrétaire. L'inculpé répondit qu'il n'avait pas pris de laudanum. Puis, sur une nouvelle interpellation, il ajouta qu'il s'était servi de l'arsenic trouvé dans le petit flacon saisi dans sa robe de chambre le vendredi.

Le grand-référendaire, lui ayant demandé qui lui avait procuré le poison, il assura ne l'avoir reçu de personne et l'avoir apporté de [illegible]

[illegible] dire que, dans ce moment suprême, pour satisfaire à la fois à la justice de Dieu et à celle des hommes, il était à désirer que l'expression de son repentir fût aussi publique que l'avait été son crime, et qu'un aveu complet expliquât, du moins, s'il était possible, le délire qui l'avait entraîné. Pour recevoir cet aveu, s'il était disposé à le faire, le grand-référendaire lui offrit de prévenir aussitôt M. le chancelier, ou même de procéder lui-même immédiatement à la constatation de ses dires. A ces dernières paroles, qu'il avait écoutées avec une vive émotion, l'inculpé parut livré à une lutte intérieure ; puis, après un moment d'hésitation, il répondit : « Je suis trop fatigué, trop souffrant en ce moment ; dites à M. le chancelier que je le prie de ne venir que demain. » Le trouble d'esprit de l'accusé était trop visible, et son état de souffrance trop grave, pour que cet entretien se prolongeât davantage. Les médecins venaient de déclarer qu'il était urgent de s'occuper d'offrir au malade les secours de la religion. A défaut d'un ecclésiastique désigné par la famille, et en l'absence du vénérable curé de Saint-Sulpice, M. le chancelier confia cette pieuse mission à M. le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

La cour sait comment, après la pieuse cérémonie qui avait paru rendre un peu de force et de calme à l'inculpé, M. le chancelier lui offrit encore une fois, mais en vain, de recevoir les déclarations qu'il avait annoncé être disposé à faire.

Un pair demande à ajouter un fait à ce qui vient d'être exposé. La question de savoir « à quelle époque les substances toxiques auraient » pu être ingérées par le détenu, » a été formellement posée par M. le président aux experts chargés de procéder à l'autopsie du duc de Praslin et à l'analyse des parties intérieures de son corps. A cette question, les experts ont répondu : « Que l'ingestion du poison a très » probablement eu lieu vers la fin de la journée du mercredi 18 août, « après quatre heures et avant huit heures du soir. » Comment donc le doute serait-il encore possible après que la science a prononcé ?

L'auteur des premières observations expose qu'il ne veut pas, tant s'en faut, réveiller des doutes qui seraient complètement résolus ; mais, en admettant que, les premiers symptômes du poison ne se soient manifestés que vers dix heures du soir le mercredi, on se demande ce qui s'est passé pendant les douze ou quinze heures qui se sont écoulées entre ce moment et celui où les soupçons s'étaient fixés sur le duc de Praslin. Y aurait-il eu, pendant ce temps, maladresse ou négligence dans la manière dont le prévenu était gardé à vue dans son hôtel ? Il est difficile de le supposer, quand on considère qu'il était confié à la surveillance des hommes les plus habiles de la police de Paris. En tout cas, ne faudrait-il pas éclaircir le point de savoir si ces agents ne l'auraient pas laissé seul quelques instants ? Toutes les fois qu'il y a évasion de criminels, on procède à une enquête pour appliquer, s'il y a lieu, les peines portées par la loi : ne devrait-il pas en être de même en cas de suicide, pour que chacun ici demeure responsable de ses faits ?

» M. le chancelier prie la cour d'observer que si les premiers symptômes de l'empoisonnement se sont manifestés le 18 vers dix heures du soir, c'était beaucoup plus tôt, et probablement vers quatre heures de l'après-midi, qu'avait été pris le poison ; car, suivant les hommes de l'art, il faut plusieurs heures avant que les effets de l'arsenic se fassent apercevoir par des vomissements. Quant à la manière dont le prévenu aurait réalisé son projet de s'empoisonner, il importe de remarquer combien l'empoisonnement peut échapper plus facilement que tout autre moyen de se détruire à la surveillance même la mieux exercée. Tout autre mode de suicide exige des préparatifs plus ou moins apparents ; mais, pour qu'un détenu porte à sa bouche la minime dose de substance toxique qui doit suffire pour porter la mort dans ses entrailles, quelles facilités ne lui offre pas le geste le plus naturel, la démarche la plus inoffensive en apparence ? Qu'on parcoure les fastes de la justice criminelle, on verra combien d'exemples de suicides de cette nature se rencontrent dans l'histoire des grands coupables, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, et quelles qu'aient été les précautions prises autour d'eux. Lorsqu'on a vu des empoisonnements s'accomplir en pleine cour d'assises, sur des condamnés placés entre deux gendarmes, comment ne serait-on pas conduit à conclure que, dans la circonstance actuelle, il convient peut-être de se montrer un peu moins rigoureux dans l'appréciation de la responsabilité de l'événement dont se sont préoccupés si vivement les esprits.

Aucun autre pair ne réclamant la parole, M. le chancelier donne lecture à la cour d'un projet d'arrêt qu'il a préparé pour statuer sur les conclusions du réquisitoire.

De la Création d'une Armée des travaux publics.

DES CONDUCTEURS DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Bien que ses études l'aient conduit à admettre, à proposer l'utilisation industrielle de l'armée, M. Krantz (1) reconnaît que cette mesure ne saurait entièrement satisfaire aux besoins nouveaux de notre époque. « Sans renoncer, dit-il, à utiliser pour les œuvres de la paix un vieil instrument de guerre, il faut songer dès à présent à forger les outils de l'avenir. »

Plus le département des travaux publics prend d'importance et de développement, plus on doit se hâter de faire disparaître les inconvénients du mode actuel d'exécution. *Manque d'une surveillance organisée*, — fausse position des entrepreneurs que ruine la concurrence ou qu'enrichit le concert frauduleux, — position plus fausse encore des agents chargés de les contrôler, depuis le conducteur, absorbé par des travaux de rédaction et de bureau, jusqu'au chef d'atelier temporaire, trop peu rétribué pour qu'un homme capable puisse songer à mettre au service d'une administration qui le congédiera demain, des connaissances que l'entrepreneur est en état de rémunérer bien mieux ; — *accroissement ou dépression subite de la main-d'œuvre*, ayant pour causes, d'une part, la coalition des ouvriers contre l'entrepreneur ou des entrepreneurs contre les ouvriers, et, d'autre part, la mauvaise répartition des travaux et des allocations sur les différents points du pays ; — *grèves et désordres* de tous genres ; — *création d'une population nomade et dangereuse* ; — *vices du recrutement des cantonniers, gardes, éclusiers*, et mauvaise organisation de leur travail ; — *insuffisance des secours donnés aux ouvriers blessés* ; — tels sont les principaux griefs que tout le monde adresse à l'administration des

(1) Voir notre article du 29 août. — M. l'ingénieur des ponts-et-chaussées Krantz est auteur des deux écrits : *Application de l'armée aux travaux publics*, et *Projet de création d'une armée de travaux publics*. (Voir aux annonces.)

trepreneurs qui auraient grand intérêt à les gagner.

» J'ajoute encore, et ceci est nécessaire après ce que je viens de dire : la plupart sont laborieux et zélés dans une position qui devrait éteindre toute ardeur, restent probes au milieu de la pauvreté et des tentations.

» Vainement cherchera-t-on à justifier la position faite aux conducteurs, en disant que rien ne force ces agents à entrer dans l'administration, qu'ils y viennent de leur plein gré et ne sauraient être admis à porter plainte contre les limites trop étroites d'une carrière qu'ils ont librement acceptée. Oui, c'est très vrai, ils l'ont librement acceptée, si l'on entend qu'ils n'y ont pas été forcés par deux gendarmes, très peu librement, si l'on tient compte de la nécessité où ils sont tous, de travailler pour vivre.

» Si minime que soit un emploi de l'Etat, on trouve toujours des gens et en grand nombre pour le solliciter. Le gouvernement doit-il profiter de cette affluence pour imposer des conditions dures, blessantes ou contraires à l'équité? Evidemment non, car ce serait tout simplement spéculer sur le désordre social et la misère publique ; or, si une pareille spéculation est tolérable chez un particulier, qui ne peut rien à ces désordres et à ces misères, elle serait coupable chez un gouvernement auquel ces malheurs peuvent, jusqu'à un certain point, être reprochés.

» Un gouvernement qui se respecte, doit déterminer les avantages inhérents à chaque position de ses agents, non d'après le calcul des concessions qu'il peut obtenir, la misère aidant, mais en se rendant compte de ce que conseille la prudence et de ce que prescrit l'équité. Or, ici évidemment la prudence conseille de ne pas exposer la fragilité humaine à de trop rudes épreuves, de ne pas laisser manier des sommes considérables par des hommes qui sont aux prises avec le besoin, de ne pas charger ces hommes de la surveillance de grands travaux, où une cécité de quelques jours peut leur valoir les appointements d'une année, ou bien, si l'on continue à les charger de missions aussi délicates, de venir en aide à leurs bons sentiments, à leur probité, par la perspective d'avantages sérieux. L'équité prescrit de ranger autant que possible dans la hiérarchie des fonctions, les hommes suivant leur capacité, et de ne pas faire de la pauvreté un crime irrémissible.

» Mais, pour que des vérités aussi évidentes aient été méconnues jusqu'à ce jour, pour que leur mise en pratique ait été combattue par des hommes de cœur et d'intelligence comme les ingénieurs des ponts-et-chaussées, il faut de toute nécessité que l'avancement des conducteurs présente de sérieuses, de presqu'insurmontables difficultés.

» Mon intention n'est pas ici de dire : *Périsse le corps plutôt qu'un principe.* Je ne ferai pas cette injure au principe que je défends et au corps auquel j'ai l'honneur d'appartenir, d'admettre qu'ils ne peuvent subsister qu'au détriment l'un de l'autre. Je les crois parfaitement compatibles ; mieux encore, j'admets et je prouverai, au besoin, que le corps gagnera à la mesure équitable que je soutiens, mais à cette condition toutefois, qu'elle sera réalisée prudemment, après un sérieux examen de l'injustice qu'elle doit réparer, et après une étude attentive des conditions d'entrée dans la nouvelle carrière qu'elle doit ouvrir aux conducteurs.

» Je vais essayer de faire cette étude complexe, et auparavant je vais dire d'où viennent aujourd'hui les conducteurs des ponts-et-chaussées.

» Ils ont deux origines distinctes.

» Les uns, sortis de familles peu aisées, sont allés aux écoles d'arts et métiers de Châlons et d'Angers, ou bien se sont formés près de nous, d'abord copistes dans nos bureaux, puis dessinateurs, puis surveillants et piqueurs aux chantiers ; ils ont acquis, les ingénieurs aidant, toutes les connaissances nécessaires à leur admission dans le corps des conducteurs.

» Les autres, appartenant à des familles aisées, ont fait leurs études universitaires, quelques-uns mêmes sortent de l'école centrale, et beaucoup en sortiraient, si la carrière des conducteurs était aujourd'hui moins bornée.

» Au point de vue de l'équité, la position de ces deux classes de conducteurs est-elle la même, ont-ils les mêmes droits, peuvent-ils élever les mêmes réclamations? Evidemment non.

» Aux réclamations des derniers on peut justement opposer la fin de non recevoir suivante :

» Par votre position de fortune vous pouviez aborder les études qui mènent à l'Ecole Polytechnique, rien ne vous en empêchait, la lice vous était ouverte. Si vous ne vous êtes pas présentés, c'est votre faute, et non la nôtre, vous n'avez rien à réclamer ; si vous avez subi les examens et n'avez pas été reçus, c'est probablement par manque de travail, de connaissances ou de capacité, et dans ce cas-là encore nous ne vous devons rien.

» Il y aurait même imprudence de notre part à lever les barrières que vous n'avez pu franchir d'un plein saut (1).

» D'ailleurs, que nous apporterez-vous en fait d'instruction que nous n'ayons déjà ? Vous procédez par la théorie comme les ingénieurs actuels; seulement vos connaissances sont moins étendues, et à tout prendre, leur théorie vaut mieux que la vôtre, car l'Ecole Polytechnique et celle des Ponts-et-Chaussées n'ont rien à envier à l'école centrale.

» N'ayant rien à attendre de vous et ne vous devant rien, nous pouvons nous refuser à modifier, dans votre intérêt, l'organisation d'un corps puissant; car une pareille innovation, accomplie sans nécessité, serait une très grande faute.

» D'ailleurs aujourd'hui les travaux de l'Etat ne sont pas les seuls qui puissent utiliser une forte instruction scientifique. L'industrie privée est là, qui attend avec ses importants travaux et ses splendides rémunérations les plus capables d'entre vous ; loin de chercher à les attirer à notre corps, nous devons au contraire, dans l'intérêt général et dans le leur même, les en éloigner.

» Il est bon, en effet, que dis-je? nécessaire, indispensable, qu'il y ait en dehors de nous des ingénieurs civils nombreux et capables; car, en dehors des travaux publics, il y a des travaux privés importants et difficiles qui doivent, dans l'intérêt même d'une sage économie des ressources de la nation, être éclairés par les lumières de l'art.—Il est bon et nécessaire également qu'il y ait ardente rivalité entre les ingénieurs de l'Etat et les ingénieurs civils. Ces rivalités font faire de grands efforts à tous et le pays en profite.

»Que les enfants perdus de l'un et de l'autre corps fassent dégénérer cette rivalité en querelle; que certains ingénieurs civils portent une envie haineuse aux ingénieurs royaux, que parfois ceux-ci témoignent

(1) Les cours que l'on suit à l'Ecole Polytechnique et à celle des Ponts-et-Chaussées ne sont pas à coup sûr tous nécessaires. En les imposant, on a pour but de développer l'intelligence des élèves et de leur apprendre à travailler. Les examens bien passés dans le délai voulu prouvent que le but est atteint. Egalement bien passés au bout de cinq ou six ans, ils ne prouvent plus autant, et il faut avoir recours à d'autres épreuves. (Note de M. Krantz.)

clamer le libre exercice de la profession à laquelle il n'a pas su s'élever.

» Mais, je l'ai dit, ce n'est là qu'une petite partie du corps des conducteurs. La plus nombreuse, la plus utile et la plus intéressante, à coup sûr, est celle des jeunes gens sortis de familles peu aisées. Les uns sont allés aux écoles d'arts et métiers d'Angers et de Châlons ; les autres se sont formés dans nos bureaux et sur les chantiers, écrivains ou dessinateurs tout d'abord, puis chefs d'ateliers, piqueurs, et enfin conducteurs. Ils ont fait leur carrière à force de travail et de persévérance. — Parmi ces derniers, il en est beaucoup qui ne sont pas à la hauteur d'un service d'ingénieur, et que la confection des projets, l'étude des questions contentieuses, la discussion des affaires administratives jetteraient dans un grand embarras.—Mais il en est d'autres aussi dont la haute intelligence se plierait à une éducation tardive, et qui, avec un peu d'aide, acquerraient facilement les notions de droit et d'administration qui leur manquent pour faire un bon service. D'autres encore, et ce n'est pas le moindre nombre parmi ces conducteurs d'élite, sont doués d'un esprit inventif, sont nés mécaniciens, et rendraient les plus grands services dans une position qui leur permettrait d'utiliser leur talent. Exemple : Brunel et nombre de ses anciens collègues restés inconnus.

Voilà les hommes auxquels il est juste d'ouvrir un plus large avenir et de permettre l'accès aux positions supérieures du corps des ponts-et-chaussées.

» Tout le monde gagnera à cet acte d'équité. Comme nous, et plus que nous encore, fils de leurs œuvres, les conducteurs qui parviendront porteront avec honneur l'uniforme d'ingénieur qu'ils auront laborieusement conquis. Leurs camarades, moins heureux, se sentiront également ennoblis par la position nouvelle à laquelle ils pourront aspirer. Ils grandiront à leurs yeux et aux yeux du public.

» A son tour l'administration y gagnera. Par ce nouveau recrutement elle opposera aux hommes qui procèdent tout d'abord, et quelquefois exclusivement par la théorie, des hommes qui ont commencé par la pratique et ne la mépriseront jamais. Cette diversité d'origine introduira dans le corps une diversité d'aptitude dont une administration habile sait toujours profiter. On aura, quoi qu'il arrive, des hommes propres à tous les services.

» Et le zèle nouveau qui attachera les conducteurs à leurs devoirs par l'espoir de l'avancement, et l'émulation qui naîtra mieux qu'aujourd'hui entre les ingénieurs divers d'origine, suffiraient seuls à payer à l'administration sa tardive équité.

» J'entends d'ici crier : Et la camaraderie, et l'esprit de corps, que vont-ils devenir ? Ce qu'il plaira à Dieu, et s'ils s'éteignent, le mal sera petit. Entre gens d'honneur exerçant un ministère qui exige les études du savant et la dignité du magistrat, les relations seront toujours convenables, et souvent faciles et agréables, pour peu qu'il y ait concordance d'âges et d'humeurs. Si ces conditions manquent, la camaraderie ne fera que couvrir d'un faux semblant d'amitié, des dispositions froides ou haineuses, et, en vérité, je ne vois pas quels avantages on peut y trouver.—Quant à l'esprit de corps proprement dit, il consiste moins, en général, dans une communauté d'affection et d'estime pour tous ceux que le corps renferme, que dans une communauté de jalousie et de dédain pour tous ceux que le corps laisse en dehors de lui, et, comme l'a dit Béranger, il rend souvent le bon sens solidaire de la sottise : je ne vois pas non plus que l'on gagne beaucoup à le conserver.

» Autre objection plus grave : par le temps de favoritisme qui court, prenez garde d'innover, me dira-t-on ; vous ouvrez la porte dans un corps justement considéré à des hommes qui en étaient injustement exclus. Au point de vue de stricte équité, vous avez raison ; en théorie, votre opération est excellente ; mais dans la pratique combien il en sera différemment? Je vois d'ici le mérite humble et pauvre, privé de tout appui, se présenter timidement à la porte, se faire petit pour entrer, et passer devant lui, radieuse, superbe et contente, la nullité protégée.

» L'objection est sérieuse, mais elle me rappelle précisément que je n'ai encore exposé que les préliminaires de cette grave question. Le choix des voies et moyens devra répondre à toutes les difficultés.

» J'ai dit que l'avancement devait être facilité à ces jeunes gens pauvres d'écus, mais riches d'intelligence, qui ont commencé leur carrière dans nos bureaux ou sur les chantiers. Mais il convient auparavant de les élever à la hauteur des fonctions qu'ils doivent remplir, et pour cela de leur donner une éducation théorique convenable, et de compléter, en la variant, leur éducation pratique.

» J'ai dit également que l'on pouvait sans injustice refuser l'avancement à ceux qui, appartenant à des familles aisées, ayant reçu une éducation analogue à la nôtre, n'ont pas pu ou pas voulu subir les rudes épreuves par lesquelles nous avons passé. Mais, comme tout système d'exclusion porte en soi un caractère fâcheux, une seule règle devra être faite pour tous. Un noviciat pratique sera imposé à tous, pendant un temps suffisamment long, pour que personne n'ait jamais intérêt à se dispenser des études de l'Ecole Polytechnique, et que le grade d'ingénieur soit toujours la récompense d'épreuves scientifiques victorieusement subies ou de longs services sur les chantiers.

» Quant aux nullités que le népotisme voudrait frauduleusement introduire dans le corps, des examens publics et multipliés devront en faire justice.

» Le problème se ramène donc à celui-ci :

Trouver un système d'emploi de conducteurs qui permette de donner à ces agents des leçons de science, d'administration, de comptabilité ;

» De les astreindre en même temps à une pratique variée au moyen de laquelle ils passeront en revue toutes les opérations usitées dans l'art de construire ;

» Rendre cette application pratique assez longue pour que jamais les demi-éducations théoriques ne se servent de ce moyen pour s'introduire dans un corps où elles n'étaient pas appelées ;

» Couronner ce système d'éducation par des examens publics qui fassent justice sévère de toutes les nullités auxquelles on voudrait donner accès dans le corps. »

Nous avons énuméré plus haut les vices du mode actuel d'exécution des travaux publics. Dans l'hypothèse d'une armée organisée en vue de ces travaux, ayant ses corps de terrassiers, de mineurs, de charpentiers, de maçons, etc., divisés eux-mêmes en régiments, bataillons, compagnies, et commandés par des ingénieurs et des conducteurs, on peut dire qu'à la place de chacun des vices signalés, se trouve un avantage; par exemple : — *éducation professionnelle des classes ouvrières ; — popularisation des meilleures méthodes de construction et des meilleurs outils; — bonne surveillance des tra-*

duit l'hostilité et la haine, l'unité d'action fera naître l'esprit de charité et d'association. Comment les travailleurs ne renonceraient-ils pas à leurs hostilités séculaires, du jour où, au lieu d'avoir à lutter sur un champ de production trop restreint, ils pourront s'enrôler *librement*, comme *compagnons de travail*, dans une institution qui comprendra tous les métiers et qui, formant les meilleurs ouvriers, attirera nécessairement toutes les natures d'élite? Cet effet sera immanquable, si, comme il n'en faut pas douter, notre Armée de la paix admet et favorise la pluralité de fonctions, si elle accorde en principe à chacun de ses soldats, une faculté dont l'exercice, impossible aujourd'hui, sera reclamée par l'intérêt de l'œuvre collective elle-même, la faculté d'alterner de la pioche à la truelle, et du marteau à la bisaigüe ou à l'enclume.

F. C.

Mouvement socialiste de la presse.

Les journaux conservateurs eux-mêmes proclament l'avènement et les bienfaits du socialisme.

Il y a quelques jours, les *Débats* s'exprimaient ainsi par la plume de M. Michel Chevalier :

« Le socialisme a introduit dans la science économique une pensée féconde qui doit en étendre le domaine et en accroître la puissance : celle de l'association, contre-poids nécessaire de la concurrence illimitée : c'est la plus précieuse acquisition que la science économique ait faite depuis vingt ans. »

— L'*Impartial* de Besançon voit dans le socialisme un nouvel astre qui resplendit à l'horizon de notre société. Cette étoile qui monte lumineuse et rapide, c'est le socialisme, c'est le corollaire de toutes les manifestations de notre activité politique et de notre vie sociale ; c'est la conclusion du grand mouvement de la civilisation moderne.

— Le *Breton* tient le même langage que l'*Impartial*. « Il y a, dit-il, pour les nations, comme pour les individus, des années climatériques, des périodes critiques, auxquelles succède la réaction vigoureuse qui prépare leur régénération. Arrivés au déclin d'une de ces périodes, nous voyons poindre à l'horizon le *socialisme*, appelé à compléter l'œuvre du stoïcisme païen et du spiritualisme chrétien.

» Economistes et socialistes, hommes pratiques et penseurs, tout le monde s'accorde à reconnaître la nécessité de réprimer l'agiotage, l'accaparement, le monopole de la féodalité financière; tout le monde reconnaît l'urgence d'organiser la concurrence loyale, l'association solidaire du capital, du travail et de l'intelligence, l'association agricole, le comptoir communal ; les journaux, sans distinction de partis, sont remplis chaque jour de projets d'organisation du service des subsistances et des transports.

» L'Egypte, la Grèce, Rome, dans les temps anciens ; Naples, Malte, Genève, et une foule d'autres cités, dans les temps modernes, ont eu leurs greniers de réserve ; Rome chrétienne a eu son *Annona* ; Paris a eu ses greniers d'abondance et a encore ses magasins de réserve ; la manutention des vivres des armées de terre et de mer a ses approvisionnements ; l'Arabe nomade a ses *silos*, l'Espagne ses *positos*, quelques communes des Basses-Alpes ont leurs greniers de bienfaisance destinés à fournir des prêts de semence au cultivateur besogneux ; l'Allemagne a ses *caves communes*, Lyon sa *condition des soies*, les Alpes de la Suisse et du Jura leurs *fruitières*, le Piémont ses *factories*.

» Que manque-t-il à ces institutions pour les féconder? la synthèse, qui en réunit les élémens épars ; l'unité, l'organisation, qui leur donnent la vie ; l'association solidaire, qui en est le lien et le ressort ; cette synthèse, cette organisation, cette association, cette solidarité relèvent de la science sociale, et il appartient au socialisme de les *vulgariser*. »

J.-J. J.

— Le *Sancho*, de Bruxelles, démontre que les systèmes politiques ont fait leur temps.

« Maintenant que tous les sophismes sont épuisés, maintenant que tous les linitifs sociaux sont usés et n'ont abouti qu'à d'odieux abus ou à une stérile impuissance, ne serait-il pas temps enfin de rentrer dans la voie de Dieu, de comprendre l'esprit de sa parole et d'appliquer les sublimes préceptes inscrits dans les saints livres !

» Parmi les théories nouvelles, il en est une qui se présente radieuse et féconde, souriante et pacifique : elle tend à tous une main amie, et apporte la paix aux nations ennemies : — celle-là ne vient rien détruire, elle concilie tout, elle accepte tout : le gouvernement, la religion, la loi : elle ne couvre pas la terre de ruines, mais elle la fertilise, l'ensemence et la pare de riches et abondantes moissons. Voyez pourtant ! on a acheté au prix de sanglantes hécatombes humaines et de trésors immenses, des semblants de richesses et des fantômes de liberté ; et cette théorie, dont la réalisation est si facile, lutte encore aujourd'hui contre l'incrédulité et l'indifférence !

» Certes, s'il est un pays où l'expérience en serait facile et le succès immédiat et certain, c'est surtout la Belgique. Quel rôle magnifique et grandiose ! qu'il serait beau pour notre patrie, berceau de la civilisation européenne, de donner encore au monde l'exemple de cette glorieuse initiative ! et quel honneur pour ceux qui nous gouvernent ! »

— L'*Avenir national* explique pourquoi la propriété foncière est en proie à la plus cruelle détresse, et essaie d'indiquer à ce mal le remède qu'il trouve dans l'*association*.

« La petite propriété est frappée d'ilotisme ; la moyenne s'efface chaque jour et disparaît. J'ai dit aux grands propriétaires qui nous restent : Les intérêts les plus graves du pays sont entre vos mains, ceux de l'agriculture ; associez-vous pour les défendre ! Associez-vous, car c'est l'association qui fait la force, qui fait le pouvoir, qui fait la richesse ! Associez-vous, car, en ce temps de division et de désagrégation absolue, en ce temps d'individualisme sans frein, l'avenir appartient invinciblement à tout intérêt qui sait demander sa force au principe vivifiant de l'association. »

— Le *Débat social*, dans un article intitulé : *Bourgeois et prolétaire*, examine pourquoi tous les citoyens ne sont pas personnellement libres. « C'est, dit-il, parce qu'il y en a qui sont pressés par la faim, et qui, pour ne pas être vaincus par elle, se voient forcés de se vendre au premier marché qu'ils rencontrent. Ils sont dans une mauvaise existence, dans une voie où ils ne peuvent se traîner, jusqu'au terme fixé pour leur mort, qu'avec mille souffrances et un excessif labeur ; mais les choses sont ainsi faites que, s'ils essaient d'en sortir, sur l'heure accourt la misère qui les prend à la gorge et les contraint durement à y rentrer. La vie est pour eux comme un chemin dans le désert : malheur à ceux qui sont réduits à y marcher ; malheur plus

relative à la question de l'application de l'armée aux travaux utiles, ajoute les réflexions suivantes :

« Cette question a autant, sinon plus d'importance en Belgique qu'en France. Car si la France a, dans la position de puissance prépondérante, une excuse pour justifier l'énorme charge annuelle qu'elle s'impose pour maintenir sous les armes une armée permanente, qui consomme improductivement le tiers de son budget, la Belgique, déclarée Etat neutre par les traités, n'a pas de motif aussi plausible pour dépenser ainsi ses ressources. Songeons-y donc! tous les ans, nous jetons au vent 30 millions de francs pour l'entretien de l'armée; et avec tout ou partie de ces 30 millions par an, que de belles et grandes choses nous pourrions accomplir au profit de notre agriculture, de notre commerce et de notre industrie! »

— Nous trouvons dans le *Journal de l'Aveyron* les passages suivants d'un discours que M. de Monseignat, conseiller de préfecture, a prononcé à la distribution des prix aux élèves-maîtres de l'école normale primaire de Rodez :

« Le premier, le plus grand, le plus saint de vos devoirs sera de faire pénétrer dans l'âme pure et si impressionnable des enfants ces préceptes sacrés de morale qui, bien ou mal entendus, doivent répandre dans la vie le calme et le bonheur, ou l'inquiétude et la tristesse. Qu'ils saisissent bien, ces enfants, ces lois du législateur divin, lois toujours nouvelles parce qu'aucune loi des mortels n'a pu les dépasser en grandeur et en sagesse; éternelles, parce qu'elles sont vraies.

» Mes sentiments et ma raison luttent également contre l'admission de cette idée que l'homme naît méchant; il le devient sans doute trop souvent, hélas! Mais j'aime à croire que cette modification malheureuse est bien plus le résultat du milieu dans lequel l'homme est appelé à vivre que d'une prédisposition naturelle et fatale qu'il apporte en venant au monde.

» Ceux auxquels vous allez principalement vous adresser, a dit en terminant M. de Monseignat, sont pour la plupart, nous ne l'ignorons pas, les enfants les moins favorisés par la fortune; mais qu'ils sachent bien qu'aujourd'hui les hommes les plus éminents, les esprits les plus élevés s'occupent avec ardeur d'améliorer leur sort; qu'ils sachent aussi que ces hommes de bon vouloir ont besoin de trouver un pacifique appui précisément dans ceux dont ils désirent sincèrement le bien; qu'ils puissent se préparer au rôle qu'ils devront remplir, et que, grâce à vos soins, la génération nouvelle devienne tous les jours plus apte à arriver à la jouissance de ses droits obtenus par des moyens réguliers et légaux! »

REPRODUCTIONS.

L'Helvétie, l'*Emancipation*, le *Courrier d'Alsace*, ont reproduit : Oui, vous êtes responsables.
L'Helvétie : Le Mirabeau prussien et la George Sand allemande.
L'Univers, la *Gazette de France* : Un Mot qui vaut une Armée.
L'Estafette : Le Gouvernement français apprécié par Pie IX.
La Gazette de France : Le Dieu de l'*Univers*.
La Vérité, la *Gazette de France* : Plaidoyer de M. V. Hennequin.
Le Libéral liégeois : Application de l'Armée aux Travaux utiles.
Voix Nouvelle : Les Anglais protecteurs du Pape.
L'Observateur des Pyrénées : Condamnation de la Voie de la vérité.
L'Estafette : L'Autriche en France.
Voix Nouvelle : L'Union fédérale et la souveraineté cantonale, en Suisse.
Courrier du Bas-Rhin, l'*Eclaireur de Saint-Omer* : Médaille Stala.
L'Helvétie, la *Semaine*, le *Débat social*, *Impartial de la Meurthe* : Une évasion.
Voix nouvelle : Réserve de farines.
Indépendant des Pyrénées-Orientales : Les Fous d'Afrique.
Courrier de Tarn-et-Garonne : Correspondance suisse.
Voix nouvelle, *Propagateur des Ardennes* : Conseils-Généraux.
Le Débat Social : Une Société qui tombe.
Le Libéral Liégeois, la *Tribune de Liége* : Le Clergé secondaire et M. l'archevêque de Paris.
L'Echo de la Charente : Deux pages de mon Journal d'Elève (*Feuilleton*).
Journal de Toulouse : Les Frères Corses (*Id.*).
Propagateur des Ardennes : Les Maraudeurs (*Id.*).
Vigie de l'Ouest, *Courrier de Tarn-et-Garonne* : Perdriel la Valeur (*Id.*).
Courrier de Saint-Quentin, l'*Union de Saint-Etienne* : Un Peuple de Sots.

La *Démocratie Pacifique* a publié cette semaine les articles suivants : — L'Occupation de Ferrare et le *Journal des Débats*. — Armements secrets de l'Angleterre. — Lettre de la Société Française pour l'abolition de l'esclavage. — Procès de la *Démocratie pacifique* (deux articles). — L'Unité fédérale et la Souveraineté cantonale en Suisse. — Procès de l'affaire Praslin (quatre articles). — Les Anglais protecteurs du Pape. — L'Autriche en enfance. — Lettre à M. l'avocat-général Bresson. — La Politique autrichienne. — Un Mot qui vaut une Armée. — Protestation des Journaux contre les saisies (deux articles). — Toujours la Véracité officielle. — Le Dieu de l'*Univers*. — Une Affaire de Communisme. — La Mission de Pie IX.

PETITE CORRESPONDANCE.

Blois. — M. G. — Cordial accueil à M. P., et à vous remerciements. — Tout cela s'installera peu à peu, et vous en verrez les commenc. dans le proch. *Bull.*
Lyon. — Mlle B. — Serrement de main aff. à H. G.
Orléans. — M. B. — Nous expédions par ch. de fer la demande de votre lettre du 30 dernier, qui nous arrive à l'instant.
Meru. — M. L. — La *D. P.* adressée à M. D. R. nous revient refusée.
Rouen. — M. Q. — Les 40 f., pour les dép., corresp. à 10 mois seulement. — Vos obs. sont fondées et nous y pensons. — Compliments à M. E.
T. L. — M. M. Nous n'avons point fait la 2e éd., mais nous comptons bien profiter de l'avis.
Calais. — M. D. Nous avons bien reçu les 24 en juillet, mais le trim. précéd. était arriéré. — Veuillez vérifier. — Nous expédions les 3 num. réclamés.
Morlaix. — M. P. de Gr. — Nous remettons le cam. chez S. et G., et portons les 6 au déb. de M. T. — Votre 3e trim. se trouve acquitté.
Marseille. — M. A. Obligez-nous de vous informer auprès du secrétaire de l'Acad. des sc., belles-lettres et arts, de votre ville, du sort d'une pièce de 182 vers sur l'*Art de converser*, adressée d'Ornans, (Doubs), le 9 juin 1846, pour prendre part à un concours de 1846.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SOUSCRIPTEURS DE L'ÉQUITABLE.

Au moment où l'ÉQUITABLE vient de clore l'état de répartition de 1847, dont nous ferons connaître incessamment les règles, les formalités et les résultats, nous croyons devoir publier le compte rendu du *Conseil de surveillance*.

La création d'établissemens nouveaux, la baisse des fonds publics, la rareté du numéraire, les préoccupations si vives répandues dans le public par la cherté des subsistances, toutes ces causes réunies devaient faire craindre une diminution notable dans le chiffre des souscriptions de L'ÉQUITABLE.

Vous n'auriez donc point à vous étonner si nous avions le regret de vous annoncer que les opérations nouvelles ont été moins nombreuses en 1846 qu'en 1845 ; si nous étions obligés de vous dire que les versemens sur les anciens contrats ont été difficiles dans le cours et surtout à la fin de cette mauvaise année 1846 ; si nous vous annoncions enfin que la misère publique a réagi sur les 45,000 familles qui ont confié à L'ÉQUITABLE la gestion de leurs épargnes.

Nous sommes heureux de pouvoir vous dire qu'il n'en a pas été ainsi : L'ÉQUITABLE a résisté à une épreuve aussi difficile, son mouvement ascensionnel a même continué, et l'année 1846, ainsi que vous le verrez tout à l'heure, a été pour nous plus prospère encore que l'année 1845, comme celle-ci avait été plus prospère que les années précédentes.

Si vous recherchez, messieurs, les causes de cette augmentation toujours croissante du chiffre des souscripteurs, vous les trouverez facilement en vous rappelant la nature, le but et l'organisation du bel établissement auquel vous avez accordé vos sympathies et votre confiance en vous rendant compte de la manière dont cet établissement fonctionne.

Le but de L'ÉQUITABLE est de recueillir et d'augmenter les épargnes des familles, en faisant profiter de l'héritage des morts ceux qui vivent au moment où se partagent les mises accumulées et grossies par la fluctuation des intérêts. L'ÉQUITABLE, comme nous vous l'avons déjà dit, n'est pas un établissement industriel : c'est une caisse d'épargnes avec des combinaisons sous certains rapports plus complètes, plus avantageuses que la combinaison unique sur laquelle reposent les caisses d'épargnes ordinaires ; c'est une institution de prévoyance fondée avec l'autorisation et le concours de l'Etat, non pour donner à des spéculateurs l'espérance d'un lucre exagéré, mais pour assurer aux familles prudentes, par les voies honnêtes, à l'aide du travail, de l'ordre et de l'économie, les ressources nécessaires à l'éducation et à l'établissement des enfans.

L'ÉQUITABLE favorise et développe les meilleurs et les plus honorables instincts et donne satisfaction aux intérêts les plus chers et les plus respectables. Le père qui se préoccupe de la profession qu'il donnera à son fils ou qui s'inquiète du mariage de sa fille; la mère qui songe à racheter son fils de l'obligation du service militaire; les enfans qui veulent assurer à leurs pères une douce vieillesse; tous ceux qui comprennent leurs devoirs envers des êtres qui leurs sont chers; les gens honnêtes, laborieux, prévoyans trouveront dans les diverses combinaisons de L'ÉQUITABLE le moyen d'acquitter ce qu'ils considèrent à juste titre comme des dettes sacrées et pieuses.

Les cliens ordinaires de L'ÉQUITABLE appartiennent donc aux classes prévoyantes de la société qui n'abandonnent rien au hasard, étrangères au jeu des spéculations, peu soucieuses de bénéfices séduisans par leur exagération, supportant sans peine les privations du présent pour améliorer l'avenir. Ces familles laborieuses, modestes dans leurs habitudes, sont moins que d'autres exposées à ressentir les conséquences d'une crise financière, si longue et si générale qu'elle puisse être. Cette considération vous explique, messieurs, que le chiffre des souscriptions nouvelles n'a pas dû diminuer, et que les engagemens antérieurs ont dû être exécutés.

La faculté donnée à chaque souscripteur de se retirer tous les cinq ans a été un puissant encouragement pour les pères de famille. Prendre un engagement qui durera quinze ou vingt années, grever l'avenir pour un si long terme, lorsque tant d'événemens peuvent déranger les combinaisons de famille, c'est se jeter dans l'inconnu, c'est se charger d'un fardeau qui doit effrayer les gens sages. Avec la faculté de retrait, au contraire, toute crainte disparaît. L'engagement durera quinze ou vingt années si le souscripteur le veut, mais de cinq en cinq ans cet engagement pourra avoir son terme, si les circonstances l'exigent. Cette faculté de retrait, aujourd'hui bien comprise du public, atténue ce que la souscription à long terme avait de trop onéreux, elle allége le poids de l'engagement, et par conséquent elle le facilite.

La sécurité des placemens confiés à L'ÉQUITABLE a pu, d'un autre côté, détourner des entreprises aventureuses certains capitaux qui auraient été tentés de s'y jeter, si la crise actuelle ne fût venue leur donner de tristes avertissemens. C'est peut-être là ce qui vous explique aussi que la rareté du numéraire n'a pas empêché l'augmentation du nombre des contrats.

La sûreté des placemens est, en effet, absolue. Les souscriptions encaissées, pour la presque totalité, par les receveurs généraux, arrivent directement au trésor et se convertissent en rentes, sans passer par les caisses de l'établissement. Un cautionnement considérable et progressif, imposé au directeur, garantit l'emploi régulier des fonds qui ne peuvent pas être recouvrés par l'intermédiaire des agens du trésor. Ce cautionnement, comme nous vous le disions dans notre rapport de l'année dernière, est supérieur à celui des receveurs généraux des finances de tous les départemens, à l'exception d'un seul, et presque égal au cautionnement du caissier central du trésor.

Les statuts, approuvés par ordonnance royale, pleins de dispositions tutélaires pour les souscripteurs, sont exécutés sous la surveillance active et le contrôle rigoureux d'une commission nommée par M. le ministre du commerce, et dont un membre est délégué auprès de L'ÉQUITABLE, avec le titre de commissaire du roi, pour l'examen journalier des livres de la caisse.

Cette commission représente l'Etat, dont la sanction a été nécessaire pour la création de l'établissement, et dont la surveillance garantit la régularité et la sincérité des opérations, la complète et loyale exécution des statuts.

Les souscripteurs auxquels vous avez fait l'honneur de déléguer vos pouvoirs, qui composent le conseil de surveillance, ne contrôlent pas avec moins de soin que la commission royale les livres, la caisse, les bordereaux et les coupons de rentes.

Cette surveillance est d'ailleurs singulièrement facilitée par l'ordre qui règne dans les bureaux et par le mécanisme simple et sûr des opérations.

Aussitôt qu'un contrat arrive à la direction, il est l'objet d'une vérification ayant pour but la recherche et la répartition immédiate des irrégularités matérielles qui auraient pu échapper à l'agent et au souscripteur. Le contrat vérifié, régularisé au besoin, est immatriculé sur un registre spécial, puis mentionné sur une carte mobile qui se classe par ordre alphabétique et qui peut faciliter tous les classemens spéciaux nécessaires pour opérer les relevés statistiques par départemens, par arrondissemens, par classes de personnes, par âge, par durée de souscription, etc., etc.

Un compte courant est ensuite ouvert à chaque souscripteur et présente dans un tableau synoptique la durée de chaque souscription, les sommes versées, celles qui devront l'être aux échéances diverses, les époques quinquennales auxquelles le souscripteur pourra renoncer au contrat et retirer sa mise grossie des bénéfices acquis, si désormais le contrat est devenu trop lourd pour lui, si sa position a changé, si, par un motif ou par un autre, l'intérêt qui l'avait décidé à souscrire le contrat n'existe plus.

Le contrat vérifié, immatriculé, répertorié au moyen de cartes mobiles, vient se classer dans les archives, et là, au moyen de procédés matériels d'une extrême simplicité, il peut être retrouvé sur-le-champ, en sorte que le premier d'entre vous, messieurs, qui voudrait connaître sa position dans l'établissement, peut obtenir à l'instant même les renseignemens les plus précis et les plus exacts sur la date et le chiffre de sa souscription, le nombre et l'époque de ses versemens en rentes, enfin sur tout ce qui l'intéresse en sa qualité de souscripteur.

Pour faciliter et assurer le recouvrement des annuités, des procédés particuliers ont dû être imaginés. Si cette partie du service n'était pas organisée avec un ordre parfait, les erreurs, les omissions, les doubles emplois jetteraient la confusion dans le recouvrement, mécontenteraient, inquiéteraient même les souscripteurs, et compromettraient plus ou moins gravement la marche de l'administration. Aujourd'hui le recouvrement des 50,000 annuités qui sont à encaisser s'opère au moyen de mandats mentionnés sur des états mobiles qui permettent d'établir le compte de chaque département, de chaque arrondissement, même de chaque commune au besoin. Le départ du mandat, le paiement ou le non-paiement, l'imputation au compte de l'agent ou du receveur général, tout est constaté et peut être l'objet d'un relevé facile.

Nous ne vous parlerons pas, messieurs, de la comptabilité générale de l'établissement, des divers moyens de contrôle imaginés pour signaler sur-le-

tions ont été plus nombreuses que dans la période correspondante de 1845, pendant laquelle la prospérité publique n'avait subi aucune atteinte.

La prospérité de L'ÉQUITABLE est attestée par les résultats suivans : onze mille huit cents contrats dans le cours de l'exercice 1846.

Ces contrats représentent près de douze millions de francs.

Quarante-sept mille contrats depuis le 1er juillet 1842 jusqu'au 31 janvier 1846.

Ces contrats, souscrits depuis la fondation de L'ÉQUITABLE, représentent plus de 41 millions qui seront successivement encaissés et placés en rentes, sans préjudice des souscriptions nouvelles, dont le nombre s'augmente incessamment.

Trois millions et près de deux cent mille francs ont été versés pendant le cours de l'exercice 1846, sur les engagemens échus. Cette somme considérable a été immédiatement employée en rentes.

Six millions et plus de six cent mille francs ont été versés sur les engagemens échus depuis la fondation de L'ÉQUITABLE jusqu'à la fin de l'exercice 1846, et ont été, conformément aux statuts, employés en rentes.

Nous avions au 1er janvier dernier deux cent soixante-trois mille neuf cent cinquante et un francs de rentes en 5 et en 3 0/0.

Il a été versé dans l'exercice 1846 trois millions 170 mille et quelques cents francs.

Ces versemens ont été opérés par l'intermédiaire des receveurs généraux, dans la proportion suivante :

Chez les receveurs généraux. . . .	F.	4,375,430 50
En espèces à la caisse. . . . . }		2,285,855 90
En mandats à l'ordre du directeur }		
		6,661,286 48

Nous avions annoncé l'année dernière que la direction faisait de très-vives instances auprès du gouvernement pour obtenir que tous les agens des finances fussent, à l'exemple des receveurs généraux, autorisés à encaisser le montant des souscriptions. Aucune décision n'a été prise encore à cet égard, mais nous croyons pouvoir vous donner l'espérance que tôt ou tard le gouvernement reconnaîtra la nécessité d'adopter cette mesure, qui serait si favorable aux souscripteurs de L'ÉQUITABLE.

Après ce rapport, l'assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes de l'exercice 1846.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 1er septembre. — LACOLLEY fils, fabricant de chapeaux de paille, rue Bourbon-Villeneuve, 42. Juge-comm., M. Coissieu; syndic prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

PUISOYE et CAVARD, limonadiers, rue Saint-Denis, 309. Juge-comm., M. Talamon; syndic prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

Du 2 septembre 1847. — CASSART, limonadier, rue Saint-Denis, 346. Juge-comm., M. Plaine; syndic prov., M. Magnier, rue Taitbout, 14.

VINCENT, constructeur de bateaux et marchand de vin, rue Mazarine, 6. Juge-comm., M. Klein; syndic prov., M. Decagny, rue Thévenot, 16.

BILLY, marchand de vin, boulevart des Amandiers, 32, à Belleville. Juge-comm., M. Klein; syndic prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

MARCHADIER, paveur, rue de la Charité, 9, à Vincennes. Juge-comm., M. Couriot; syndic prov., M. Hérou, faubourg Poissonnière, 14.

MAUGER, nourrisseur, avenue de Clichy, 93, à Batignolles. Juge-comm., M. Plaine; syndic prov., M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19.

HANSSEN jeune, marchand de chevaux, rue Vivienne, 8. Juge-comm., M. Couriot; syndic prov., M. Blet, rue des Bons-Enfants, 22.

Bourse du 4 septembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 50	76 60	76 50	76 60	4 Can. 5 0/0	1205 »»
— — fin courant	76 65	76 75	76 55	76 60	Act. d J. »	»» »»
5 p. 0/0 J. au 22 sept. au Ct	118 »»	118 05	118 »»	118 05	Ch. S. G. »	»»» »»
— — fin courant	118 40	118 30	118 25	118 25	V. r. dr.	267 50

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3210 »»	— Ob. anc.	995 »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par.	1295 »»	— — nouv.	»»» »»
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp......	»»» »»	V. r. gauc.	»»» »»
—— fin Ct	» »»	— Gouin....	1150 »»	Paris à Sc.	»»» »»
B. du Trés.	4 3/4	— Gann....	»»»» »»	— à Orléans	1232 75
				— à Rouen.	930 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	R.-Havre.	575 »»
3 p. 0/0......	d. 10.	»» »» »» »»	——	»» »» »» »»	Avignon...	577 50
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» »»» »»	——	»»» »» »»» »»	Str. à Bâle.	»»» »»
REPORTS.		du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	Paris-Str...	»»» »»
3 p. 0/0.....		»» »/» »» »/»		»» »/» »» »/»	Tours-Nant	»»» »»
5 p. 0/0.....		»» »/» »» »/»		»» »/» »» »/»	Orl.-Vierz.	570 »»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM............ Der C.	»» 98 1/2	C. du Nord	531 25
Récép. Rotsch.	» 101 70	BELG. 2 1/2......	» »»» »/»	Famp-Haz.	»»» »»
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2......	» »» »/»	Diep.-Féc.	»»» »»
— — pass.	» » »/»	— do 1840......	» »»» »/» »»	Boul. à Am.	»»» »»
— 3 p. 0/0.	» »» »/»	— do 1842......	» 100 1/4 »»	Orl.-Bord.	461 25
Dette intérieure	» 34 1/2	— Banque......	» »»» »»	Mont. à Tr.	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» »/»	— do Em. 1841.	» »»»» »»	Paris-Lyon	390 »»
HOLL. 2 1/2	» »» »/»	PIEMONT........	» »»»» »»	Bord-Teste	»» »»
HAITI............	» » »/»	AUTRICHE......	» 890 »»	Zinc V. M.	»»»» »»
				Lin Maber.	»»» »»

Union linières... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	930 »»	Orléans à Vierzon.	563 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	575 »»	Bordeaux à Cette..	435 »»
Paris à Orléans...	1232 50	Marseille à Avign.	577 50	Nord	531 25
— à Lyon.....	396 75	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, courant du mois et octobre, 73 fr.; 2 derniers mois, 73 à 74 fr.; 8 premiers mois, 68 fr. sans vendeurs.
Bordeaux, 63 fr. — Rouen, 72 fr.
Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 100-50; 3 derniers mois, 103-50 à 104. — Huile épurée, 106-50.
Lille: Colza, 87-75 à 85-50.
Savon disponible, belle qualité, 105.

LE SEL, SEL SOUS TOUTES SES FACES, par J.-J. JULLIEN. In-octavo, prix : 4 francs ; par la poste, 4 fr. 50 c.

FÉODALITÉ OU ASSOCIATION, type d'organisation du travail pour les grands établissements industriels, à propos des houillères du bassin de la Loire, par VICTOR HENNEQUIN. Prix, 75 c. ; par la poste, 90 c.

CRACOVIE OU LES DERNIERS DÉBRIS DE LA NATIONALITÉ POLONAISE. Brochure in-8°. Prix : 1 fr., et par la poste, 1 fr. 20 c.

CONSIDÉRATIONS SOCIALES SUR L'ARCHITECTONIQUE, par V. CONSIDERANT. 1 vol. in-8. Prix : 2 fr. 50 c., et par la poste, 3 fr.
Il n'en reste que quelques exemplaires.

PORTRAIT DE FOURIER, Gravé par *Calamatta*, d'après le tableau de *Gigoux*. Epreuves d'artiste, sépia, 50 fr. ; sur chine, 40 fr. ; avant la lettre, sépia, 35 fr. sur chine, 30 fr. ; sur blanc, 24 fr. ; après la lettre, sépia et chine, 15 fr. sur blanc, 12 fr.

VUE DE LA MAISON NATALE DE FOURIER, lithographié à deux teintes, par M. PELLETIER (de Metz). Prix : 1 fr. 50 c.

CODE DES PRUD'HOMMES, par C. JACOB, avocat, contenant 1° l'ordonnance royale du 29 décembre 1844, le texte des lois et décrets relatifs à la juridiction et organisation des prud'hommes aux marques des fabricants de contrefaçon ; 2° l'application faite par la jurisprudence. — 1 vol. Prix : 75 c.
Chez l'auteur, rue Saint-Honoré, 108, et chez Marescq, libraire, rue Git-le-Cœur, 11.

LIBRAIRIE ET CABINET DE LECTURE. M. PRUDHOMME achète et vend tous livres ayant trait au Socialisme. — Rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 177.

VINS DE BORDEAUX SAINT-ÉMILION, ayant 3 à 4 ans, à céder à 110 fr. pris à Bercy, ou à 155 fr. rendu dans Paris, ce qui fait revenir la bouteille à 50 ou 52 c., prix qui convient à tous les ménages. On se charge, au besoin, de fournir les bouteilles, et de livrer le même vin tout bouché à raison de 70 ou 72 c. la bouteille, tout compris. — S'adresser rue de la Chaussée-d'Antin, 28, où l'on trouve un choix complet de bordeaux, bourgogne, champagne, madère, vin d'Espagne et muscat ; eaux-de-vie, rhum, kirsch, anisette, liqueurs des îles, etc.

HOTEL DE NANTES ET DE VENDOME A PARIS, rue Neuve-des-Petits-Champs, 78, près celle de la Paix, entièrement restauré, tenu par Mlle Blanchet. — Appartements et chambres confortables.

Spectacles du 5 septembre.

» h. »|» OPÉRA. — Prochainement la réouverture.
» h. »|» FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche.
6 h. 1|2 THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Elle est Folle, le Protégé, Polka, Petites Misères.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Jeune Père, Mlle Agathe, les Fées, Moliroud.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Syrène, Pauvre Jacques, Fille du Tyrol, Gamin de Paris.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Les Chiffonniers, Secours.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »|» AMBIGU. — Le Fils du Diable.
5 h. 3|4 GAITÉ. — La Nonne, Léa.
7 h. »|» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1|4 COMTE. — Perrin et Lucette, intermède, Ricco.
7 h. »|» FOLIES. — Brelan de Pierrots, O'Néa, Sans Dot.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari.
6 h. 1|4 BEAUMARCHAIS. — Le Favori, Pauvre Jeanne, Toto, Dur-à-Cuire.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS. — Claude, l'Hospitalité, le comte d'Archambaut.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix 1 et 2 f.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

DITES A VOS DAMES que les modes de la maison AIMÉE-HENRY sont exactement semblables à celles des premières maisons de Paris, et qu'elles coûtent moitié moins cher. — Chapeaux de poult de soie, gros d'Afrique, crêpe, 12 et 15 fr. Rue Basse-du-Rempart, 18.

VÉSICATOIRES. La pommade épispatique (au garou), de *Bizor*, pharm., est la seule adoptée par les médecins. Seul dépôt chez ROYER, pharmacien, 171, rue Saint-Martin.

LA SOMNAMBULE Mme PIRON de la rue Git-le-Cœur, a transféré son domicile 8, rue de l'Eperon, où elle continue ses consultations comme par le passé, de 10 à 4 heures.

PAPIER D'ALBESPEYRES, faubourg Saint-Denis, 84, et dans les pharmacies de province et de l'étranger, pour entretenir, sans *odeur ni douleur*, **LES VÉSICATOIRES.**

TAVERNE ANGLAISE AVEC JARDIN. Restaurant anglais à l'usage du beau monde, rue Richelieu, 101, près le boulev.

ROB, 7 fr. 50 c. *Injection Tannin*, 5 fr. *Sirop antigoutteux*, 10 fr., *méd. Leroy*. Fg. St-Denis, 9.

GUIDE DES MALADES

TRAITÉ sur la guérison des MALADIES CHRONIQUES, des dartres, des scrofules, de la syphilis, des maladies de la tête, des poumons, du cœur, du foie, des reins, de la vessie, de l'estomac (gastrite, gastralgie), des maladies des intestins, du système nerveux et de tous les organes de l'économie, par l'emploi d'un TRAITEMENT VÉGÉTAL DÉPURATIF ET RAFRAICHISSANT. Étude des tempéraments, conseils à la vieillesse, maladies des femmes, des enfants ; maladies héréditaires, art de conserver la santé et de prolonger la vie,

Par le Docteur BELLIOL.

Un vol. de 1100 pages, 10e édition, 6 fr., 8 fr. 50 par la poste ; chez Roret, libraire, rue Hautefeuille, 10 bis ; chez l'Auteur, rue des Bons-Enfants, 32, à Paris. (Affranchir.)

PATE PECTORALE

MÉDAILLE D'OR en 1845. — à la réglisse DE GEORGÉ, Pharmacien d'Epinal (Vosges). — MÉDAILLE D'ARGENT en 1845.

La seule infaillible pour la prompte guérison des

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France ; à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, [illegible]. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant [illegible] et la signature GEORGÉ.

COMÈTE

POMMADE de T. B. ROGÉ, rue Dauphine, 38, qui arrête instantanément la chute des CHEVEUX, des poils, de la barbe, prévient la calvitie, guérit toutes les maladies du tissu pileux. Ses effets sont certains ; ne pas confondre avec ce qui est journellement puisé. — On délivre avec la Pommade une instruction sur la manière de l'employer.

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE

Il résulte des déclarations des médecins les plus recommandables, que ce sirop a des avantages incontestables sur les autres préparations de digitale, entre autres celui de ne pas fatiguer l'estomac, et qu'il est employé avec succès non seulement dans les MALADIES du COEUR, l'HYDROTHORAX ou hydropisie de poitrine et toutes les HYDROPISIES essentielles, où il agit d'une manière si prompte et si énergique, mais encore dans les AFFECTIONS DE POITRINE (Rhumes, Asthmes, Catarrhes, etc.), contre lesquelles son action est également très remarquable. A la ph., rue Bourbon-Villeneuve, 19, et dans toutes les ph. de chaque ville. — Prix : 5 fr. et 3 fr. la bouteille.

Maladies contagieuses !

TRAITEMENT DU DOCTEUR

Ch ALBERT

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Dr ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement ; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Rue Montorgueil, 21.

Consultations gratuites tous les jours.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (*Affr.*)

CAPSULES MOTHES

Les seules qui renferment le BAUME DE COPAHU pur, c.-à-d. liquide et tel que le produit la nature. 4 *fr. la Boîte*. RUE STE-ANNE, No 20, AU 1er, et dans toutes les pharmacies d'Europe. (*Approb. de l'Académie de Médecine.*)

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR

Approuvées et reconnues à l'*unanimité* par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE comme infiniment supérieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes quels qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

MALADIES DES CHIENS

POUDRE DE HÉMEL, connue depuis 70 ans comme le meilleur remède contre les maladies de ces animaux, 60 c. le paq. (avec l'inst.). Ph., r. Dauphine, 38, Paris. UN MÉTIER DE CONTREFAÇON qu'un NOMMÉ EIN ROCHE, de Saint-Just (Dordogne), ex-élève de cette pharmacie, fait annoncer sous le nom de POUDRE DE VATRIN, et qu'il vend 1 fr. le paquet au public.

FOUETS ET CRAVACHES en CAOUTCHOUC, Marqués et garantis, de PATUREL, inv., rue St-Martin, 28. Se trouvent chez les principaux selliers de France et de l'étranger.

SIROP D'ECORCES D'ORANGES. TONIQUE ANTI-NERVEUX

DE J.-P. LAROZE, PHARMACIEN,

Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris.

toujours en flacons spéciaux portant la signature ci-dessus

En régularisant les fonctions de l'estomac et des intestins, il détruit la constipation, guérit la diarrhée et la dyssenterie, les maladies nerveuses, les gastrites, gastralgies, les aigreurs et crampes d'estomac ; facilite la digestion, abrège les convalescences.

Prix du flacon : 3 f. Dépôt dans chaque ville

POMMADE DE DUPUYTREN.

Reconnue efficace pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration. MALLARD, rue d'Argenteuil, 31 ; Vernet, pharmacien à Lyon.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Paraîtra Lundi, 6 septembre, la Troisième Livraison du Tome VI (septembre 1847) de

LA PHALANGE

On s'abonne :

A Paris, au Bureau de la PHALANGE, rue de Beaune, 2.
Dans les départements, chez tous les directeurs des messageries et chez tous les Libraires.

PRIX D'ABONNEMENT A PARTIR DE JANVIER 1847 :
POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.
UN AN. . . 18 fr. — 6 mois. . . 9 fr. — 3 mois. . . 5 fr.
Pour les pays à surtaxe.
UN AN. . . 22 fr. — 6 mois. . . 11 fr. — 3 mois. . . 6 fr.

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE, publiant les manuscrits de FOURIER.

ÉTUDES SUR LES QUESTIONS RELIGIEUSES, ÉCONOMIQUES ET ARTISTIQUES, AU POINT DE VUE DE LA SCIENCE SOCIALE ; BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Par an, DOUZE NUMÉROS, de chacun 6 ou 7 feuilles, formant 2 beaux volumes de près de 600 pages, format grand in-8.

Table des Matières contenues dans la 3e Livraison du Tome VI (Septembre 1847.)

PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER.

Nous publierons, dans le cours du deuxième semestre de 1847, les manuscrits de Fourier ci-après : 1° DES TRANSITIONS ET DES DÉSORDRES APPARENTS DE L'UNIVERS. — 2° L'ÉCHELLE PARALLÈLE DES ATTRACTIONS SOCIALES. — 3° DÉTÉRIORATION MATÉRIELLE DE LA PLANÈTE.

AVIS. — Les Abonnés sont prévenus que la livraison de septembre ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement.
Chacun des cinq tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

En vente à la Librairie Sociétaire, quai Voltaire, 25.

ÉTUDE SUR L'APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE
Grand in-8°. Prix : 2 fr., et par la poste, 2 fr. 50 c.

PROJET DE CRÉATION D'UNE ARMÉE DES TRAVAUX PUBLICS.
Grand in-8°. Prix : 1 fr. 50 c., et par la poste, 2 fr. 00 c.

Par J.-B. KRANTZ, ingénieur des ponts-et-chaussées, ancien élève de l'École Polytechnique.

La Démocratie pacifique devant le Jury

Depuis que notre voix se fait entendre au milieu des partis politiques, nous nous sommes toujours efforcés de rapprocher, de rallier les diverses classes de citoyens, de leur faire sentir le lien de solidarité qui les unit. Nous avons trouvé la société divisée, fractionnée, morcelée en une foule d'opinions contraires et d'intérêts opposés, nous avons cherché à justifier, à expliquer, à légitimer le point de vue de chacun : nous avons enseigné, démontré comment les intérêts peuvent être conciliés, harmonisés par l'association. Tout notre passé n'est qu'un long argument en faveur de l'union et de la paix, une perpétuelle exhortation à la concorde et à l'harmonie.

Ce langage pacifique et conciliateur, nous l'avons adressé aux gouvernements et aux peuples, aux riches et aux pauvres, aux bourgeois et aux prolétaires. Nous l'avons adressé aux partis qui semblaient chercher séparément l'ordre ou la liberté, qui rêvaient la reconstruction du passé ou de nouveaux bouleversements révolutionnaires. Les uns et les autres s'obstinaient à poser ainsi la question : « Comment la machine politique doit-elle être constituée ? » Sur ce terrain, il leur était impossible de s'entendre. En effet, c'était supposer que la forme du gouvernement pouvait exercer une grande influence sur la société, pouvait produire la connaissance des destinées humaines ; tandis que les faits démontrent partout, en Europe, en Amérique, et jusques dans les vieilles sociétés asiatiques, que l'état social peut être le même sous les formes politiques les plus diverses.

Nous avons essayé de faire sortir l'opinion publique et la presse de ce cercle vicieux où elles tournaient et s'étourdissaient sans aucun fruit. Nous avons montré que la question actuelle, la question vivante est celle-ci : « Comment la société doit-elle être organisée ? » Il nous a été facile de prouver qu'à cette question se rattachait tout le mouvement du dix-huitième siècle et de la Révolution française. Nous avons montré que la question ainsi posée était vraiment universelle, et qu'elle embrassait l'humanité tout entière, puisque la transformation sociale pouvait s'opérer sous toutes les formes possibles de gouvernement, soit par l'initiative des souverains, soit par la libre adhésion des citoyens.

Grâce à notre parole, aux événements et à la logique, les partis se sont peu à peu transformés, sans abandonner pourtant l'élément essentiel qui les constitue ; leurs aspérités se sont effacées, et ils ont pu se comprendre, se rapprocher dans une pensée de probité et d'amélioration sociale. Les préjugés politiques, les rancunes de parti, les animosités d'opinion, tout cela n'est plus que de l'histoire ; les révolutionnaires parlent d'ordre, de hiérarchie, d'autorité ; les légitimistes parlent de liberté et de souveraineté sociale. A vrai dire, tous les anciens drapeaux s'abaissent les uns vers les autres, convergent vers un même centre, forment un seul et immense faisceau, au-dessus duquel s'élève la bannière éternelle du droit, de la raison et de l'humanité même, avec cette devise : « Probité ! Justice sociale ! Harmonie et Bonheur pour tous ! »

En face de cette glorieuse et sympathique bannière du ralliement universel apparaît une poignée de corrompus qui exploitent et perdent le parti conservateur lui-même par leurs malversations, leurs rapines, leurs délits contre la chose publique et contre la société. Ce n'est pas là une opinion et un parti ; c'est un fait transitoire, un accident passager.

Ce fait, il est vrai, est déplorable ; mais ne devions-nous pas le constater ? Ne devions-nous pas signaler cette phase du mouvement social contemporain ? Ne devions-nous pas montrer cette poignée de corrompus comme le plus grand danger de la situation actuelle, comme le premier obstacle à la régénération morale et matérielle de la société ? Ne devions-nous pas dire, ne devions-nous pas répéter sans cesse que ces hommes tarés, gâtés, pourris, par leur contact et leur position même, corrompaient, pourrissaient les fruits que la Révolution française avait mûris, et empêchaient de naître ceux que le soleil nouveau de l'association est sur le point de faire éclore ?

Oui, c'était là notre devoir, comme c'était notre droit. En remplissant notre devoir, en exerçant notre droit, nous avons obéi à notre conscience d'hommes honnêtes, nous avons fait acte de bons citoyens. Nous n'avons point excité à la haine et au mépris du gouvernement, du pouvoir, de l'autorité, personne, plus que nous, ne veut un pouvoir fort et respecté, une autorité aimée et obéie ; mais nous croyons qu'il faut faire une distinction profonde entre le gouvernement, le pouvoir, l'autorité, et une poignée d'individus qui, par leur conduite immorale et leurs actes coupables, déconsidèrent, avilissent, détruisent, sapent dans sa base et le pouvoir et la société même. Ce sont ces hommes-là qui excitent à la haine et au mépris du gouvernement.

Oui, ce sont ceux qui commettent des délits contre la fortune publique et contre celle des particuliers ; ce sont ceux qui s'efforcent de cacher ces délits dans l'ombre et le silence ; ce sont les hommes puissants qui se souillent de bassesses, de lâchetés ou de forfaits inouïs ; ce sont les chevaliers d'honneur qui trichent au jeu ou qui assassinent leur femme ; ce sont des pairs de France et des députés qui trempent dans toutes les infamies de la vénalité, de la prévarication et de l'agiotage ; ce sont les ministres qui vendent les privilèges de théâtre, les projets de loi, les promesses de pairie ; ce sont de hauts administrateurs qui ont fait de l'Algérie une terre de dilapidations, de concussions, de rapines légales, et qui restent muets devant des accusations précises et catégoriques : ce sont là les coupables du délit qu'on nous impute ! Voilà ceux qui excitent à la haine et au mépris du gouvernement, du pouvoir, de l'autorité ! Voilà ceux qui détruisent l'ordre, la sécurité, la propriété ! Voilà ceux que le jury doit condamner ! Voilà ceux que l'opinion publique condamne !

Et tout en les condamnant, nous les plaignons. Ne sont-ils pas eux-mêmes malheureux dans ce milieu social qu'ils ne songent pas à modifier ? Ces douces joies de la famille qu'ils vantent tant, ne sait-on pas aujourd'hui ce qu'elles sont ? Ces intérieurs domestiques qu'ils proposent comme modèles à la bourgeoisie et au peuple, ne venons-nous pas d'en entrevoir toute l'horreur ? Le fer et le poison, l'homicide et le suicide, voilà ce qu'on trouve aujourd'hui sous les lambris dorés ! Eh ! combien de drames moins sanglants n'arrivent pas jusqu'à la publicité, drames d'autant plus douloureux qu'il faut les étouffer dans l'ombre ! Ces hommes sont gorgés d'or ; ils croient pouvoir acheter le plaisir, le bonheur, dans un siècle où tout se vend ; mais la douce joie de l'âme, la sérénité du cœur, la félicité réelle, ils ne peuvent la trouver dans la voie funeste où ils sont engagés.

Non, non, les corrompus et les repus ne sont pas heureux ; car il y a une solidarité divine entre toutes les classes de la société, qui ne permet pas qu'une poignée d'individus goûte le bonheur, tandis que les masses laborieuses sont en proie aux souffrances matérielles et morales. Cette poignée d'individus a beau soutirer par les mille canaux du privilège, des abus et des dilapidations, la richesse qui se forme péniblement par le travail. La richesse est pour ceux qui se l'approprient ainsi une coupe empoisonnée qui brûle leurs entrailles, et qui les rend plus dignes de pitié que de haine.

Sachez-le donc ! nous ne haïssons personne, pas même vous qui nous poursuivez sans nous connaître, sans nous comprendre ! Vous croyez voir dans nos paroles l'injure et la provocation ; elles n'y sont pas plus que le calme et la raison ne sont dans vos actes, que le bonheur n'est dans votre existence ! Ah ! puissent l'opinion publique et le verdict du jury vous faire sentir cette vérité ! Puissent-ils vous rappeler vous-mêmes à la justice, à l'honnêteté ! Vos poursuites, quoique vous fassiez, auront servi à quelque chose, elles auront donné à nos paroles une consécration éclatante !

C'est demain, mardi, que vient devant la cour d'assises le procès de la *Démocratie pacifique* sur la saisie du 22 août. La défense sera présentée par M. Charles Dain.

Un orateur chrétien.

Les discours du père Ventura attirent en ce moment l'attention de l'Italie. On admire ce prédicateur pour son talent oratoire, et surtout pour les idées larges et progressives qui distinguent toutes ses œuvres. Par le père Ventura, le christianisme libéral de l'Evangile rentre dans la chaire, comme il rentre dans la politique du Saint-Siége par les actes généreux de Pie IX. Nous extrayons les passages suivants du panégyrique de saint Gaëtan de Thienne, prononcé à Rome le 7 août dernier par le célèbre prédicateur.

Les grands hommes ne sont généralement compris et justement appréciés ni durant leur vie, ni dans leur patrie. Aussi Paul, quoique pontife aussi zélé qu'il était grand homme d'Etat, pour avoir adopté dans sa bulle la parole même de l'hérésie et crié lui-même *réforme*, tomba-t-il en suspicion près des *obscurantistes*, de son siècle ; de même Pie IX, dont la douceur du nom est l'expression fidèle de celle de son cœur, est devenu aussi un objet de défiance pour les *obscurantistes* de nos jours, pour avoir lui aussi, et dans les mêmes intentions que Paul, articulé la parole même de la Révolution en promettant une *vague liberté* (Voir la loi du 15 mai sur la presse). Des bouches sacriléges dirent alors que Paul était un fauteur de l'hérésie, et des bouches également sacriléges ont dit que Pie était fauteur de révolutions. Paul, de son temps, passa presque pour un luthérien, comme d'autres ont voulu faire de Pie IX un démagogue.

Mais qu'importe ? Pie IX pourra être contredit, calomnié, abreuvé d'amertume : le bien ne se fait qu'à cette condition. La persécution est la preuve et le sceau de la vraie grandeur, comme l'humiliation l'est de la gloire. Mais le triomphe viendra enfin, et l'histoire impartiale qui a vengé Paul vengera Pie à son tour, et inscrira son nom parmi ceux des pontifes suprêmes qui ont le plus mérité de la religion et de l'humanité.

Ne vous laissez donc point, ô Romains, tromper ou séduire par les clameurs d'un zèle ou plutôt d'un bigotisme ignorant ou hypocrite, ne cessez d'environner de vos hommages votre bon souverain et père, de reposer en lui toute votre confiance, d'augmenter sa force par votre docilité, votre adhésion et votre amour, et de vous rendre toujours plus dignes de l'attachement qu'il vous porte.

Ici le père Ventura parle d'or, et nous lui pardonnerons volontiers d'avoir mêlé au reste de son discours un peu d'alliage. Il prétend, par exemple, que les bienfaits du nouveau gouverne-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 7 SEPTEMBRE 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

AMBIGU-COMIQUE. *Le Fils du Diable*, drame en six actes et douze tableaux, par MM. Paul Féval et Saint-Yves. — Restauration de la salle. — De l'agrément des stalles-fauteuils. — Conseil utile au Théâtre-Français. — FOLIES-DRAMATIQUES. *Onés*, vaudeville en trois actes, par L. Couailhac et Guenée. — DÉLASSEMENTS-COMIQUES. Le *Château-Rouge*, parade en trois tableaux par M. Léonce.

Encore une diablerie ! Décidément l'enfer monte à la surface de la terre ; on nous a servi depuis quelques années Satan à toutes sauces. Auteurs dramatiques et romanciers ont abusé de ce personnage aussi barbu qu'invraisemblable ; ils ont noirci de son nom toutes les vitrines de libraires, toutes les murailles porte-affiches. Une spéculation littéraire — la spéculation est partout dans notre temps d'agiotage — a mis les anges déchus en commandite. Diables par ci, diables par-là, griffes en bas, cornes en l'air, ce serait pardieu à faire frémir, si on pouvait croire à l'absurde. Sans compter les jours où nous le trouvions à domicile, dans notre bourse, nous l'avons vu un peu partout, *à l'école* de l'Opéra-Comique, *à Paris* au Vaudeville, dans les *Sept châteaux* de la Gaîté, ses domaines ; charlatan mirifique, il a fait avaler ses *pilules* à tous les habitués du Cirque national ; écrivain terrible, il a dicté à Frédéric Soulié des *Mémoires* qui épouvantent ; puis par contraste, légendaire vaudevilliste, il a fait commettre à Mlle Désirée du Gymnase *trois* mignons petits *péchés*, qu'en absolvant de tout son cœur le public aurait voulu voir accompagnés de plusieurs autres.

Aujourd'hui le voici encore, ou plutôt non, je me trompe, voici son fils, un bien honnête jeune homme, je vous jure, qui n'a pas les allures de son vaurien de père. Frantz ne jette ni feu ni flammes ; ses mains sont blanches, son visage pur, sa voix douce ; il sourit d'une façon charmante, protège la vertu, aime l'innocence et déteste le crime. Il peut concourir, l'an prochain, pour le prix Montyon. Frantz n'a rien des traits de Belzébuth. Il n'offre pas même un point de ressemblance avec nos gentilshommes contemporains ; on ne lui a pas fait l'application du procédé Ruolz. Frantz serait donc très bon diable s'il était vraiment fils d'enfer ; mais ce titre n'est le sien que par celui du roman-drame de M. Paul Féval.

Frantz est né de père et mère chrétiens, sinon catholiques. Le sire de Gunther et Margarethe de Bluthaupt, ses parents, ont été tués, près de son berceau, par José Mira, Mosès Gelb, Jean Renaud, Yanos Jorgi et Zachœus, cinq coquins associés pour le meurtre et le vol. Il est orphelin, comme doit l'être toujours un héros de mélodrame ; il ignore son nom, son histoire et celle de sa famille ; son cœur de vingt ans bat d'amour pour une pauvre jeune fille désavouée à sa naissance par une mère coupable, qui la reconnaît plus tard et la serre dans ses bras avec attendrissement : — cela est encore dans l'ordre... Il a des esprits à braver, des luttes à soutenir, des duels qui le menacent, des assassins qui le suivent, des piéges de tous les côtés. — Très bien !

Il coudoie toutes les misères, se heurte à toutes les douleurs, voit chanceler toutes ses espérances... mais, à la fin du deuxième tableau, il épouse sa chère Noémie, il recouvre le manoir familial et son nom véritable. — Que pourrait-on exiger de plus ? Guilbert de Pixérécourt n'eût pas mieux fait ; M. Joseph Bouchardy ne doit rien y trouver à redire. M. Clairville n'y voit sans doute qu'un tort : c'est que les auteurs n'aient pas requis sa collaboration... Quel indigne oubli de leur part ! M. Clairville n'est-il pas désormais la moutarde obligée de tout repas dramatique ? Il est vrai qu'on peut bien dîner sans moutarde, surtout quand elle n'est pas de première qualité.

D'ailleurs M. Clairville n'est guère en général qu'un charpentier scénique, un machiniste d'événements, un compilateur de faits.

Or, le plus grand défaut de la pièce nouvelle donnée par l'Ambigu, c'est l'extrême embarras des fils de l'intrigue, le croisement et la multiplicité des mailles du réseau. Le spectateur s'égare à travers ce labyrinthe où son pied rencontre de temps à autre des cadavres, des poignards, des pistolets dont on fait craquer les ressorts, des guenilles, des diamants, des magistrats, des escrocs, des médecins, des faussaires, des juifs, des bâtards, des banquiers et jusqu'à des actionnaires. Il passe tour à tour d'Allemagne en France et de France en Allemagne ; une mansarde misérable remplace soudainement un splendide palais,.. des geôliers succèdent sur le théâtre aux valets à livrée,.. un instant un brasier géant pétille dans un foyer de marbre et d'or, puis vient un grand paysage que la neige blanchit de flocons pressés ; plus tard c'est le Temple avec sa rotonde, ses marchands, ses loques et ses haillons ; le Temple, égout honteux où le luxe va déverser tous ses débris, où la misère jette avec ses pleurs ses derniers vêtements.

Le *Fils du Diable* nous a fait entrevoir à demi ce quartier hideux de Paris, les tavernes qui l'avoisinent et la population dangereuse qui le fréquente : le cœur bondit en face de ce tableau, et pourtant il est loin encore de reproduire toute l'horreur de son modèle. Que serait-ce donc, si chacune des arcades de la Rotonde, si chaque allée des galeries de bois pouvait s'animer et dire les amertumes, les souffrances, les crimes peut-être dont elles ont été les témoins ? Le Temple est un second exemplaire de la vieille Cité, que la plume d'un écrivain socialiste a dévoilée dans un roman à jamais célèbre. Le café de *la Girafe* est frère de la buvette du *Lapin blanc*.

Mais revenons aux complications du *Fils du Diable*. L'histoire de Frantz est côtoyée par celle de la comtesse Sarah, fille du juif Mosès Gelb. Elle a cédé, il y a seize ans, à l'amour d'un jeune étudiant aussi beau que fier. Otto, l'un des trois frères bâtards de la malheureuse Margarethe, l'a flétrie pour venger sa sœur comme il avait tué Zachœus, comme il tue ensuite Yanos Jorgi, comme il fait mourir de douleur et de honte Mosès Gelb, comme il livre à la justice du bourreau Jean Renaud et José Mira. Mais de sa liaison passagère avec Sarah est née une blonde et naïve enfant, Noémie, l'amante de Frantz, la servante de son grand-père Mosès, marchand d'habits au Temple sous le nom d'Araby, banquier retiré des affaires dans le grand monde avec le titre acheté le baron de Gelberg. A ce propos, des indiscrets disaient tout haut, à l'orchestre de l'Ambigu, que M. Paul Féval avait voulu faire des allusions satiriques et ils citaient de superbes financiers blasonnés par la même méthode. Le rapprochement n'était pas flatteur, car Mosès Gelb, Araby, ou baron de Gelberg, comme vous voudrez, est un des traîtres les plus ornés des qualités de l'emploi.

Le vieux juif laisse Noémie, qu'il ne sait pas être sa petite-fille, mourir de faim dans son taudis glacial ; il la frappe brutalement ; aussi la pauvre enfant est conduite un jour à la pensée du suicide, elle mourrait si la fille d'un voisin, heureuse près de son père qui la laisse libre dans ses amours, ne venait la consoler, en lui apportant du pain, en lui disant de douces paroles.

Mosès Gelb aime uniquement sur terre sa belle Sarah, et pourtant il a empoisonné sa vie en l'unissant, malgré elle, au comte Reynolds, lequel n'est autre que l'ex forçat Jean Renaud. Sarah déteste et méprise son mari par pressentiment ; car elle ignore son passé : mais elle a gardé pour Otto un amour que le temps n'a pu ensevelir dans l'oubli, la contrainte imposée à ses penchants redouble chaque jour leur force et sa haine pour Reynolds.

Un cri navrant d'amour s'échappe de sa poitrine, quand, un jour, le banquier, implorant une intimité refusée jusqu'alors, demande à Sarah ce qui lui manque.

— Vous avez de l'or, lui dit-il en la quittant.

— De l'or ! répond Sarah, de l'or ! toujours de l'or, quand il me faut de l'amour ; de l'or, quand c'est mon âme qui pleure un bonheur perdu ; de l'or, quand il me faudrait des baisers ; de l'or, quand je de-

un pape, animé de bonnes intentions, d'intentions vraiment évangéliques, a plus de puissance pour le bien que tout autre souverain de la chrétienté. Son caractère doit rattacher à lui les hommes de la tradition, comme ses nobles sentiments lui gagnent les hommes de l'avenir. Aussi, voit-on aujourd'hui les catholiques, les protestants, les juifs, les légitimistes, les radicaux, les socialistes se rallier à la bannière de Pie IX.

Administration de l'Algérie.

Le bruit public qui, depuis quelques jours, prêtait à M. Guizot l'honneur d'une décision prise au sujet du problème administratif de l'Algérie, vient de recevoir un commencement de confirmation. *Le Moniteur* a publié hier deux ordonnances du roi, en date du 1er septembre, dont l'une supprime les trois directions de l'intérieur et de la colonisation, des travaux publics, des finances et du commerce, et concentre leurs attributions dans une direction unique des affaires civiles dans chacune des trois provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine, et dont l'autre est relative aux concessions provisoires des terres. Il est dit dans ces documents qu'une ordonnance spéciale réglera tout ce qui concerne l'administration communale en Algérie. Il paraît certain que la nomination du gouverneur-général et celle des fonctionnaires qui seront appelés en Afrique par suite de ces nouveaux arrangements ne tarderont pas à paraître également.

Nous attendrons, pour discuter ces modifications administratives, que l'ensemble puisse en être jugé. Voici ces documents officiels :

PREMIÈRE ORDONNANCE.

Art. 1er. Les directions de l'intérieur et de la colonisation, des travaux publics, et des finances et du commerce, établies en Algérie par nos ordonnances du 15 avril 1845 et du 22 avril 1846, sont supprimées.

Art. 2. Il est établi dans chacune des trois provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine une direction des affaires civiles. Les directeurs des affaires civiles auront sous leurs ordres tous les chefs des différents services civils et financiers, et exerceront, dans leurs provinces, toutes les attributions antérieurement déférées par nos ordonnances aux trois directeurs de l'intérieur et de la colonisation, des travaux publics, et des finances et du commerce. Les sous-directeurs actuels de l'intérieur et de la colonisation prendront le titre de sous-directeur des affaires civiles.

Art. 3. Les directeurs des affaires civiles correspondront avec le gouverneur-général. Ils pourront, en outre, correspondre directement avec notre ministre de la guerre pour les détails de service qui seront déterminés par un arrêté ministériel, et avec notre ministre des finances dans les cas prévus par nos ordonnances sur la comptabilité publique en Algérie. Ils transmettront au gouverneur-général, par l'intermédiaire du lieutenant-général commandant la province, qui les enverra revêtues de son avis, toutes les propositions concernant : L'établissement, la suppression ou la modification des impôts ou revenus locaux ; la préparation des budgets et les répartitions des crédits ; l'ouverture et le tracé des voies de grande communication ; la création des centres de population, la création des communes, les plans généraux et partiels des villes et villages, l'établissement et la police des marchés, fondoucks et caravansérails ; et, en général, les matières qui seront déterminées par un arrêté ministériel. Ils fourniront au lieutenant-général commandant la province tous les renseignements qui leur seront demandés par lui. Ils se concerteront avec lui toutes les fois qu'il y aura des mesures à prendre sur les matières qui seront déterminées par un arrêté ministériel. Ils seront ordonnateurs secondaires pour la province d'Alger, et de trois dans chacune des provinces d'Oran et de Constantine. Ce conseil ne pourra prendre de décision qu'autant que trois de ses membres seront présents. En cas de partage, la voix du président sera prépondérante. Un des membres du conseil de direction, désigné à cet effet par arrêté ministériel, remplira les fonctions de secrétaire de la direction des affaires civiles, et présidera le conseil en l'absence du directeur. Les attributions précédemment dévolues au secrétariat du conseil du contentieux seront réunies, dans chaque province, aux attributions du secrétariat de la direction des affaires civiles.

Art. 7. Les directeurs des affaires civiles et les membres des conseils de direction seront nommés par nous, sur la proposition de notre ministre de la guerre.

Art. 8. Dans les territoires mixtes, le lieutenant-général commandant la province exercera, en matière civile, les mêmes attributions que le directeur des affaires civiles dans les territoires civils. La correspondance du lieutenant-général, en matière civile, sera préparée par le directeur des affaires civiles, qui signera, au nom et par délégation du lieutenant-général, toute la correspondance que le lieutenant-général ne se sera pas réservée.

Art. 9. Seront à l'avenir, membres du conseil supérieur d'administration : Le gouverneur-général, président ; le chef de l'état-major général ; le directeur-général des affaires civiles ; le procureur-général ; le contre-amiral commandant la marine ; le maréchal-de-camp commandant le génie ; le directeur central des affaires arabes ; quatre conseillers civils. Un secrétaire, nommé par nous, sera attaché au conseil supérieur d'administration. Les lieutenants-généraux commandant les provinces pourront prendre part, avec voix délibérative, aux séances du conseil supérieur d'administration, quand ils y seront appelés par une convocation spéciale du gouverneur-général.

Art. 10. Un arrêté ministériel déterminera, parmi les affaires précédemment soumises au conseil supérieur d'administration, celles sur lesquelles il devra être statué à l'avenir : par le directeur des affaires civiles, en conseil de direction ; par le lieutenant-général, sur l'avis du conseil de direction ou d'une commission consultative de localité.

Art. 11. Le directeur-général des affaires civiles centralisera toutes les affaires civiles soumises par nos ordonnances à l'examen et à la décision du gouverneur-général. A cet effet, il correspondra au nom et par délégation du gouverneur-général, avec notre ministre de la guerre, avec les lieutenants-généraux commandant les provinces, et avec toutes les autorités civiles et militaires. Il préparera tous les travaux à soumettre au conseil supérieur d'administration et nommera les rapporteurs des affaires.

Art. 12. Les commissions consultatives d'arrondissement, instituées par notre ordonnance du 15 avril 1845, sont supprimées.

Art. 13. Une ordonnance spéciale réglera tout ce qui concerne l'administration communale en Algérie.

Art. 14. Les tribus ou fractions de tribu, quel que soit le territoire qu'elles habitent, seront placées sous la direction exclusive des bureaux arabes. Néanmoins, en matière criminelle, les indigènes de ces tribus seront justiciables des tribunaux ordinaires français, conformément à la législation existante. Toute citation, tout mandat, tout acte de justice concernant ces indigènes, leur seront notifiés par l'intermédiaire des bureaux arabes.

Une autre ordonnance royale, rendue également au rapport de M. le ministre de la guerre et portant la même date, est ainsi conçue :

Art. 1er. A l'avenir, les concessions provisoires de terres de 25 hectares et au-dessous seront autorisées, dans les territoires civils, par le directeur des affaires civiles de la province, sur l'avis du conseil de direction, et dans les territoires mixtes, par le lieutenant-général commandant la province, sur l'avis de la commission consultative du lieu de la situation des biens. Les concessions provisoires au-dessus de 25 hect. et au-dessous de 100 hect. seront autorisées par les concessions d'une superficie de 100 hectares et au dessus.

Art. 5. Les concessions de forêts, de mines, de sources minérales, de sources d'eau salée et de dessèchement de marais seront toujours accordées par nous, sur le rapport de notre ministre de la guerre, notre conseil d'Etat entendu.

Art. 6. Nos ordonnances du 21 juillet 1845 et du 5 juin 1847, sur les concessions en Algérie, sont maintenues dans toutes celles de leurs dispositions auxquelles il n'est point dérogé par la présente ordonnance.

Les nominations suivantes sont, dit on, décidées par suite de l'ordonnance royale, qui supprime les directions de l'intérieur, des travaux publics et des finances, pour l'Algérie.

M. Vaisse, préfet des Pyrénées-Orientales, est nommé directeur-général pour toutes les affaires civiles, et il aura la première place après le gouverneur-général. M. Boselli, sous-préfet de Meaux, est nommé directeur à Alger.

M. Chauvy, sous-préfet de Mauriac, et M. Mercier Lacombe, auditeur au conseil d'Etat, sont nommés directeurs à Constantine et à Oran, où il n'y avait précédemment que des sous-directeurs.

M. le comte Guyot, directeur des travaux publics, dont les fonctions sont supprimées, est nommé en France à une place dans les finances.

M. Victor Fouché, directeur des affaires arabes, et M. le comte Dubois, directeur de l'intérieur, doivent également obtenir de nouvelles fonctions importantes, en compensation de celles qu'ils occupaient à Alger et qui viennent d'être supprimées.

Cinquante-sept employés de l'administration de l'Algérie sont remplacés.

Les journaux contiennent depuis trois jours un grand nombre de lettres qui leur sont adressées par des témoins ou des victimes des excès inouis auxquels s'est livrée la police, à propos des rassemblements de la rue Saint-Honoré. Nous nous bornerons, pour donner une idée de sa conduite, à rapporter une seule de ces lettres insérée dans le *National* du 5 septembre :

Monsieur,

Ne pas signaler à l'indignation publique, par la voie de la presse, les faits odieux dont je fus hier soir témoin et victime, serait enhardir à de plus grandes vexations les lâches qui s'en sont rendus coupables.

Hier soir, vers dix heures et demie, je sortais, accompagné d'un de mes amis, du bal Montesquieu. Pour rejoindre notre logement, nous dûmes traverser la rue Saint-Honoré, que nous vîmes encombrée d'une grande quantité de gardes municipaux à pied et à cheval, et d'une plus grande quantité encore d'agents de police en uniforme, suivis d'hommes à la figure rébarbative, armés chacun d'un bâton, et dont la profession est connue de tout Parisien.

Nous remarquâmes que les gardes à pied empêchaient de stationner qui que ce soit sur le trottoir. Jusque-là je comprends que la crainte d'une agitation de la foule eût autorisé cette mesure ; mais ce que je ne comprends pas, c'est la manière dont elle était exécutée à l'égard de certains individus, qui, passifs spectateurs, recevaient, à titre d'avertissement et sans aucun autre avis préalable, un coup de crosse de fusil dans les jambes et même dans les reins. Témoins de l'arrestation arbitraire de quelques individus, nous craignîmes d'éprouver le même sort, et nous nous abstînmes de faire tout haut la moindre observation sur cette manière brutale de dissiper l'encombrement de la rue ; car un propos échappé à un garde à pied, venait de frapper notre oreille et nous expliquait ce mode tyrannique : « C'est pourtant bien » embêtant, disait ce militaire à l'un de ses camarades, de rudoyer » ainsi le monde qui ne vous dit rien ; mais, que veux-tu, *c'est la con-* » *signe, et on nous observe.* »

Mais quelle ne fut point mon indignation, monsieur le rédacteur,

---

mande à tous les jeunes hommes qui me rappellent Otto des joies et des sourires, comme le prisonnier demande un chant à l'oiseau qui suspend son nid aux barreaux de sa fenêtre.

Aussi devient-elle heureuse à en mourir, lorsque Noémie et Frantz lui rendent la tendresse d'Otto, qui la délivre de Reynolds, son tyran abhorré.

Ces traits principaux forment à peu près l'esquisse des grands moyens dramatiques employés dans le *Fils du Diable*. Quant aux ramifications épisodiques et aux personnages subalternes :

...... J'en passe et des meilleurs.

La tâche du critique serait trop pénible s'il lui fallait prendre scène à scène toutes les œuvres dont il rend compte : il endormirait sa plume à narrer des aventures qui toutes se ressemblent, à peu près, plus ou moins. Puis de ce qu'on a pris une infusion forcée de drame soporifique, il ne faut pas condamner les autres à partager le résultat de ce breuvage littéraire soumis à l'analyse ; on peut dire tant de choses sur une œuvre théâtrale sans la raconter. Le récit n'est pas une critique ; il est vrai que, pour faire comprendre au lecteur les faits qui servent de base aux observations, il faut en offrir à ses yeux un reflet quelconque : toutefois les indications les plus courtes sont les meilleures, pourvu qu'elles suffisent à donner la clé de toutes les réflexions qui doivent suivre. Une fois la charpente dessinée, on comprend facilement comment les autres pièces de l'édifice s'y rattachent.

Ainsi nos lecteurs ont tous probablement deviné déjà ce qui nous reste à dire, que le *Fils du Diable* a parfois, sans le vouloir, une portée philosophique et sociale, mais qu'au point de vue de l'art il est loin de la perfection. Certes nous approuvons sans restriction aucune la pensée qui a dirigé la plume de M. Paul Féval dans plusieurs scènes de son œuvre : il a bien fait de nous montrer la souffrance terrible d'une femme comprimée dans ses affections et les résultats funestes qui peuvent dériver de cette compression ; il a bien fait de mettre à découvert les turpitudes qui gangrènent diverses classes de la société, depuis le bandit parisien, pilier d'estaminets borgnes et de tapis francs, *pâle voyou*, comme a dit un de nos poètes, jusqu'à ces fiers agioteurs, forçats hier, barons aujourd'hui, banqueroutiers demain ; il a bien fait encore de nous montrer le panorama du Temple, et d'attirer l'attention publique sur une honte de la civilisation qu'il est bon d'anéantir : nous remercions M. Paul Féval d'avoir eu le courage d'exprimer ces idées, qui sont nobles, généreuses, humanitaires.

Mais, au contraire, nous lui ferons quelques reproches en terminant ce coup d'œil rapide sur le *Fils du Diable*. L'action aurait gagné à quelques simplifications ; tordue comme elle l'est, elle fatigue et n'amuse pas.

Le sentiment de l'unité y manque. Sans doute, nous ne demandons pas, comme les *classiques*, la fastidieuse monotonie indiquée par les vers trop connus de Nicolas Boileau ; mais encore croyons-nous que la série de pensées dont se compose toute œuvre littéraire doit toujours pivoter autour d'un fait principal, s'y rattacher par des liens habiles, et former un tout compact, solide, adhérent. M. Paul Féval a manqué, selon nous, à cette loi d'harmonie. Les scènes de son drame sont décousues, et les plus belles perdent à ne pas se grouper en faisceau.

Cependant, disons-le, ce drame, tel qu'il est, doit faire espérer beaucoup de l'auteur. Un tel début dans la lice théâtrale promet pour l'avenir des victoires.

Du reste le succès n'a pas été douteux, il n'a pas même été contesté une seule fois. Tout au contraire, on a très souvent et très vigoureusement applaudi.

Hâtons-nous de dire qu'une bonne part de bravos, la meilleure peut-être, revenait aux acteurs qui ont aidé de leur talent le jeune dramaturge à son début. La troupe de l'Ambigu est remarquable par son ensemble ; mais au-dessus des médiocrités qui peuvent, en s'appliquant, ne produire aucun discord, signalons ceux des artistes qui ont le plus souvent ému les spectateurs et mérité leurs encouragements.

M. Mondidier, chargé du rôle d'Otto, l'aîné des trois bâtards écarlates, a été digne de sa réputation acquise. Il a eu de beaux élans parfois, de la tenue, de la distinction toujours. Il a su nuancer avec talent les trois individualités diverses auxquelles le condamne son personnage et donner à chacune d'elles une physionomie caractéristique. Mais pourquoi cherche-t-il par moment à grossir sa voix? cela est inutile : que M. Mondidier y prenne garde, il imiterait les défauts des acteurs qui l'entourent, et nous aurions trop regret de voir dégénérer le charmant colonel Montéclain de la *Closerie des Genêts*.

Madame Naptal mérite le plus d'éloges après Mondidier : elle a su composer la tristesse de Noémie avec un grand art, et une pudeur adorable ; couverte de haillons, elle a su sacrifier sa beauté aux convenances de son personnage, et rendre avec une émotion angélique toutes ses douleurs et son désespoir.

M. Gabriel Guichard, élève sortant du Conservatoire, a joué Frantz avec beaucoup de jeunesse et d'ardeur ; mais son visage convient imparfaitement à son emploi d'amoureux.

Mlle Sarah Félix a eu de beaux moments, surtout dans les passages où il lui fallait accentuer toute l'âpreté d'une sanglante ironie ; mais elle doit la plus belle portion de son succès à ses admirables toilettes, éblouissantes de satin, de moire, de diamants et de dentelles.

Somme toute, M. Antony Béraud a dû être content : le triomphe est invinciblement rivé à l'Ambigu, l'or pleut dans sa caisse ; le directeur a voulu cette fois remercier ses abonnés par une restauration complète de la salle.

Le plafond est très léger de composition : des treillages verts garnis de vignes, sur un fond bleu pâle, dans lesquels se jouent de petits enfants nus, des oiseaux et des papillons. Le reste de la salle est décoré par le même procédé que l'Opéra-Comique. Des estampures de cuivre doré ornent les balcons sur fond bleuâtre à bords blancs.

L'innovation des stalles-fauteuils élastiques à l'orchestre vaut bien un remercîment, et nous le faisons de bon cœur ; nous étions assis comme aux Italiens. Nous souhaitons vivement que le Théâtre-Français imite cet exemple, tandis qu'il est en train de faire peau neuve. S'il donne encore de mauvaises pièces, comme l'année dernière, on pourra du moins dormir commodément à la première représentation.

Les Folies et les Délassements nous ont fait exprimer le même vœu à propos de leurs dernières nouveautés, si tant est qu'on puisse donner ce nom à la reproduction de tristes parades étalées déjà sur d'autres théâtres. *Onéa* traduit en mauvaise prose le ballet d'*Ozaï* que les jambes les plus alertes de l'Opéra n'avaient pas pu sauver d'un *fiasco*. Les *titis* du boulevard ont hué ce que les juges aristocratiques de l'Académie royale avaient condamné. Les auteurs d'*Ozaï* avaient pourtant bien assez de la première dose ; pourquoi donc MM. Courailhac et Guénée les ont-ils condamnés à partager avec eux une seconde coupe d'amertume?

Le *Château-Rouge* des Délassements est bien loin de valoir celui de la chaussée Clignancourt ; l'affiche promettait 4 000 verres de couleur : — nous en avons compté 300! Nous espérions une gracieuse intrigue, gentiment filée, amoureuse, pétillante, spirituelle! Rien de tout cela. Pauvre M. Léonce, que je le plains d'avoir fait une pareille rapsodie! Son dialogue n'a pas même la couleur locale obligée : il veut paraître piquant et n'est le plus souvent que faux ou grossier. Il n'était pourtant pas difficile d'aller étudier les personnages d'après nature ; ou bien, si des visites au Château-Rouge déplaisaient à l'auteur, il pouvait s'immiscer aux mœurs du quartier Bréda par la lecture d'un charmant petit volume, aussi finement écrit que vrai par le fond et la forme. Le *Bal Mabille*, d'Auguste Vitu, est un miroir où se reflètent toutes les héroïnes du plaisir et de la danse : Mogador, Marionnette, Frisette, Rastringuette et Rigolette y sont peintes en pied, telles qu'elles sont.

Ce petit livre aurait été pour M. Léonce un talisman contre les sifflets. Il devait, en conscience, ménager un peu plus nos oreilles, — et les siennes.

GEORGES OLIVIER.

... agent de la force publique, ... comme par délice, sur ce pauvre homme.

J'ai omis jusqu'ici de vous parler de moi ; mais, au moment où j'écris ces lignes, les douleurs que j'éprouve aux différents endroits où je fus atteint m'obligent à m'en souvenir. Je fus assez heureux pour attraper aussi dans cette distribution, trois coups de ce forcené, l'un à l'épaule gauche (en ce moment très gonflée), l'autre à la cuisse gauche, le troisième effleura mon chapeau seulement.

Ma position de militaire encore en activité (je suis en congé temporaire) m'obligerait peut-être de supporter sans mot dire de pareils actes d'arbitraire brutalité ; mais, fort de ma conviction, blessé dans mon droit d'homme, et assuré du témoignage de nombreuses personnes, *qui ont vu et senti comme moi*, je n'hésite pas à dénoncer ces actes vexatoires, espérant que l'autorité comprendra enfin combien il est imprudent, dans le moment de misère générale où nous sommes plongés, d'exaspérer les masses par de semblables moyens, aussi lâches qu'insensés !

Veuillez agréer,

Ces excès indignes ont cependant cessé, dès le samedi soir, et à qui le doit-on ? A M. Emile de Girardin, qui les avait stigmatisés le matin dans son journal. Tant que les autres journaux de l'opposition réclamèrent seuls, la police continuait son système de répression par *assommeurs*, les petits journaux ministériels raillaient agréablement les victimes. Mais, aussitôt que M. de Girardin a élevé la voix, le ministère a tremblé ; il a semoncé le préfet de police, qui a semoncé ses agents, et la fureur de ceux-ci s'est calmée... Mais quel est le tribunal qui punira et ces agents et ceux qui les ont lancés sur la voie publique avec des ordres aussi barbares ?

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — On écrit de Rome que le jour de la Saint-Louis, le 25, le pape a voulu faire une démonstration en faveur de la *nation française*. Pie IX s'est rendu, ce jour-là, en grand pompe et accompagné de vingt-six cardinaux, à l'église de *San-Luigi de Francesi*, où il a été reçu par l'ambassadeur de France, les personnes attachées à l'ambassade, le directeur et les élèves de l'Académie française et une foule de nationaux et d'étrangers.

Bologne, 28 août. — Notre garde nationale de la ville et de la banlieue est déjà entièrement organisée : elle se compose de huit bataillons, divisés chacun en six compagnies. Une notification du cardinal légat annonce l'arrivée de la dépêche contenant la nomination souveraine des officiers et commandants des différents bataillons.

Le marquis Guidatti, colonel commandant en chef, et qui avait aussi commandé la garde nationale en 1831, en prenant aujourd'hui même possession de sa nouvelle charge, a publié une proclamation qui se termine par ces lignes :

« Rappelons-nous que l'Europe entière a les yeux sur nous, que Pie IX est notre souverain, et qu'il n'y a pas de nation, pas d'individu qui n'envie notre bonheur.

» Votre chef, votre ami est fier de l'honneur de vous commander, et bien heureux de pouvoir encore une fois vous appeler ses camarades. »

Par une autre ordonnance, le cardinal Amat a dissous les anciens volontaires de notre province.

On a arrêté, dans les environs de Faenza, don Bertoni, curé de Borgo, et deux autres chefs du parti rétrograde, qui, sous l'influence de l'Autriche, cherchent à organiser un brigandage dans la Romagne.

Si l'on doit croire une correspondance de Ferrare, publiée dans l'*Italiano* d'hier, deux navires anglais se sont présentés à l'embouchure du Pô.

« Deux navires étrangers, dit ce journal, ont été vus le 17, dans les eaux de Volano, province de Ferrare ; ils sondaient la mer du côté de ce port ; de la tour du port, on a pu constater qu'ils étaient anglais.

» Le général autrichien, en compagnie de plusieurs officiers, est allé, le 22, reconnaître les postes avancés de la troupe pontificale. »

— Les capucins de Pérouse viennent de publier un manifeste dans lequel il déclarent qu'ils sont prêts à prendre les armes pour la patrie. Ce document commence par les termes suivants : « Et nous aussi, moines de Pérouse, nous sentons que nous sommes citoyens, et nous regardons comme notre devoir le plus sacré, d'appuyer de tous nos efforts, notre commune patrie. » Plus loin, ils disent : « A l'appel de notre magnanime pape Pie IX, nous serons prêts, comme autrefois les moines de Segnano, de Gênes et de Corse, sous Paoli, à défendre notre belle patrie, et à mêler aux roulements des tambours le bruit des cloches, et nous entonnerons des hymnes de victoire. Nous prouverons ainsi qu'on nous a calomniés, en disant que nous n'étions pas dévoués à Pie IX et à la patrie. *(Correspondance de Nuremberg.)*

— *Gênes, 29 août.* — La Romagne est toujours très agitée par suite de l'occupation de Ferrare par les Autrichiens. Le pape a fait dire à ces derniers d'évacuer la place avant la fin du mois.

(Gazette d'Augsbourg.)

— *Du Rhin, 30 août.* — La France ayant reconnu le droit de l'Autriche de tenir garnison dans les places de Ferrare et de Comacchio, il en résulte que l'occupation de Ferrare ne donnera lieu à aucune difficulté entre l'Autriche et la France. Il est certain que M. Guizot n'a adressé aucune protestation au gouvernement autrichien, et il n'en sera fait aucune plus tard, quelle que soit la conduite des gouvernements d'Italie. Au contraire, la France a invité le Saint-Siège à examiner s'il ne vaudrait pas mieux ne faire aucune nouvelle démarche ultérieure, relativement à l'occupation de Ferrare, qui est incontestablement un droit pour l'Autriche, attendu que la fermentation qui règne dans l'Italie ne pourrait qu'augmenter, et traiter cette affaire non par des protestations, mais par des négociations diplomatiques. En ce qui concerne les négociations diplomatiques, M. Guizot a jugé à propos de rejeter d'avance toute médiation, et de déclarer à la cour pontificale qu'une négociation diplomatique directe aurait le meilleur résultat, attendu que l'on était convaincu, du côté de la France, que l'Autriche agissait dans cette affaire, sans arrière-pensée.

(Correspondant de Nuremberg.)

— Décidément l'Autriche recule en Italie. La garnison de Ferrare a été diminuée. Les renforts qui étaient en marche ont reçu contre-ordre, et l'on prétend que le prince de Metternich, copiant M. Guizot, désavoue le maréchal Radetzky. Tous les journaux italiens sont aujourd'hui à la joie.

Le cardinal Ferretti a été décoré par le roi de Sardaigne de la grande croix de Saint-Maurice. On parle du remplacement de M. Solar de la Marguerite, ministre des affaires étrangères à Turin, par M. ...

... du 1er septembre :

« Les démissions des membres du cabinet Pacheco, à l'exception de MM. Salamanca et Sotelo, ont été acceptées hier au soir par la reine. Les ordonnances qui acceptent les démissions de MM. Pachéco, Mazarredo, Benavides, Bahamonde et Pastor Diaz, sont contresignées par M. Juan de Dios Sotelo, ministre de la marine.

» Le nouveau ministère, ainsi que cela résulte des ordonnances publiées par la gazette de ce jour, est ainsi composé : Finances, Salamanca ; intérieur, Patricio de la Scosura (chef politique de Madrid et député aux Cortès) ; commerce, instruction et travaux publics, le maréchal-de-camp Ros de Olano ; guerre, général Cordova ; marine, général Sotelo. M. Antonio Caballero, sous-secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères est chargé par *interim* de ce portefeuille.

» Le cabinet, pour se compléter, doit recruter encore un ministre des affaires étrangères, titulaire, avec la présidence du conseil, et un ministre des grâces et justice. Le ministère des affaires étrangères a été offert au duc de Frias, qui est à Santa-Agueda, et le portefeuille de la justice à M. Goyena, magistrat, attendu aujourd'hui à Madrid. On dit qu'en cas de refus du duc de Frias, le portefeuille des affaires étrangères serait offert à M. de la Torre Ayllon, ministre d'Espagne à Lisbonne. Dans cette combinaison, M. Salamanca prendrait la présidence du conseil. En cas de refus de M. Goyena, le ministère de grâce et justice sera offert à M. Vahey, dont l'acceptation est certaine. Le général Alaix doit être nommé capitaine-général de Madrid. On dit que le général Pavia doit être remplacé dans le commandement de la Catalogne.

» Le bruit a couru aujourd'hui que le duc de Valence devait donner sa démission de l'ambassade de France et qu'il se disposait à quitter l'Espagne.

» La majeure partie des membres de la municipalité de Madrid étaient au nombre des personnes qui se pressaient hier dans les salons du général Narvaez. »

— On lit dans l'*Heraldo* du 1er septembre : « La Bourse présentait hier le triste spectacle d'une baisse rapide, ainsi que nous l'avions prévu dans notre numéro de la veille. Le 5 % a fermé à 26. Les opérations très peu nombreuses qui ont eu lieu, opérations plus apparentes que réelles, n'ont pu retenir le penchant irrésistible qui se manifestait vers la baisse. Il paraît que des efforts désespérés furent tentés de la part du ministre des finances pour simuler quelques mouvements dans les affaires. Mais ces efforts étaient trop visibles pour pouvoir produire un bon résultat. Demain, nous aurons probablement à constater un nouveau pas vers l'abîme de la baisse dans les opérations de la Bourse. »

IRLANDE — Le typhus dévore en Irlande ceux que la famine a épargnés. On ne lira pas sans effroi les détails suivants publiés par le *Morning Chronicle* :

« Il a été publié récemment dans les journaux anglais un rapport sur le traitement des fiévreux à Dublin, qui est d'une si horrible nature que nous l'avons cru exagéré. Nous avons attendu une réfutation ; mais, comme il n'en est pas venu, et comme tout ce qui a été dit paraît hors de doute, il est grand temps de demander qui a pu tolérer un aussi effrayant outrage à l'humanité. Voici les faits : Deux médecins français, envoyés par le gouvernement de leur pays pour étudier les progrès de la fièvre en Irlande, sont allés l'autre jour visiter quelques-uns des hôpitaux temporaires construits à Dublin pour les malades de la fièvre. Ils étaient accompagnés par un médecin de Dublin, le docteur Curran, sous l'autorité duquel nous reproduisons ce qui suit :

» ..... Nous arrivons à une allée appelée Watery-Lane, et bien nommée, car un fossé rempli d'eau verte, stagnante et putride, la borde des deux côtés. Quand nous arrivâmes à la porte qui conduisait dans l'enclos de l'hôpital, je ne puis dire combien je fus frappé et peiné en ne voyant pas moins de douze individus, hommes, femmes et enfants, étendus sur le chemin et dans le ruisseau en attendant leur tour d'être admis. Quelques-uns étaient étendus de tout leur long, la figure exposée au soleil, la bouche ouverte, et on voyait de loin leur langue noire et sèche. Des femmes avaient sur leur sein des enfants qui restaient silencieux et épuisés, la source de leur vie étant tarie, pendant qu'au milieu de la route il y avait une charrette contenant toute une famille frappée par le terrible typhus, et qui avait été amenée jusqu'à la porte de l'hôpital par la charité d'un voisin.

Dans l'enceinte même de l'hôpital, il y a un espace considérable entre la porte et les *sheds* (asiles) construits pour recevoir les malades. Je trouvai cet espace couvert de matériaux de construction, de paille, etc., et à droite j'aperçus un petit hangar couvert en planches, mais entièrement ouvert par devant. J'y regardais à peine en passant, croyant que c'était un réduit pour recevoir les haillons des malades, mais j'en entendis sortir de profonds gémissements ; je m'en approchai, et, imaginez ma surprise et mon indignation en voyant qu'il était plein de trente-cinq créatures humaines de tout âge, entassées pêle-mêle les unes sur les autres, les unes présentant la tête, les autres les pieds et couchées sur un peu de paille jetée par terre. Dès que je fus aperçu, je fus assailli par les appels les plus touchants : quelques-uns de ces malheureux demandant seulement un peu d'eau pour étancher leur soif.

» A mes questions, quelques-uns répondirent qu'ils étaient là depuis trois jours sans que personne leur eût apporté le moindre secours, et pendant ce temps ils avaient été trempés par la pluie, car le hangar était trop petit pour eux tous. Quelques-uns nous regardaient, quand nous passions au milieu d'eux, avec un regard sans connaissance ; d'autre paraissaient mourants, et tous avaient une expression assez familière aux médecins praticiens, et qu'il est impossible de contrefaire. Tous avaient la fièvre du typhus, cette affreuse maladie qui dévaste aujourd'hui notre pays.

» Voilà, continue le *Morning-Chronicle*, voilà le spectacle qui a été offert à des Français éclairés, non pas dans un district éloigné, mais au siège du gouvernement irlandais, dans la métropole même de l'Irlande... Qui est coupable de cette négligence honteuse et cruelle ? Il y a des commissaires, il y a des inspecteurs ! Dormaient-ils ? Ont-ils donc ignoré ces scènes effrayantes qui se passaient à leurs portes, jusqu'à ce qu'elles leur eussent été révélées par deux médecins français ? »

FAITS DIVERS.

M. Guizot, s'il faut en croire la *Patrie*, vient de se décider à faire une concession à l'opposition, à donner un léger à-compte sur les nombreuses promesses de Lisieux. La devise ministérielle : *Rien, rien, rien* cesserait d'être une vérité. Ce n'est pas à l'endroit de la réforme électorale que la doctrine du *statu quo* consent à un sacrifice ; c'est sur la proposition de M. de Rémusat, relative aux incompatibilités. M. Guizot se résignerait à donner en pâture aux amis du progrès, aux conservateurs progressifs, les quatre premiers articles de cette proposition, ... qui a des fonctions d'un degré immédiatement supérieur, et dans l'ordre hiérarchique et régulier des divers services auxquels ils appartiennent. »

On prendrait encore à la proposition Rémusat les incompatibilités suivantes : procureurs du roi, substituts, ingénieurs en chef et ingénieurs ordinaires des départements, les directeurs, chefs de division ou de bureau et employés aux ministères.

Mais on ne toucherait ni aux fonctionnaires attachés à la maison militaire ou civile du roi et des princes, ni aux fonctions de procureur-général, avocat-général, substitut du procureur-général près les cours autres que les cours de cassation, la cour des comptes et la cour royale de Paris. Enfin, les secrétaires généraux près du ministère continueraient à être admis aux bénéfices de l'élection.

Voilà ce que la *Patrie* annonce, et elle ajoute que l'alarme est générale et que le bruit lui en est venu par les hauts cris que poussent les sept ou huit députés qui vont être immolés pour les péchés de tous et payer de leur position officielle ou de leur fonction législative le semblant de libéralisme que veut se donner le 29 octobre.

— Le roi et la reine doivent se rendre à La Ferté-Vidame avant de partir pour Compiègne. Ils assisteront aux grandes manœuvres du camp et à une revue générale des troupes.

— Nous lisons ce soir dans la *Gazette de France* : « M. Guizot a dû revenir aujourd'hui pour assister à une conférence dont les affaires d'Italie sont l'objet.

» Nous croyons pouvoir affirmer qu'un envoi de 12 000 fusils au souverain pontife, a été décidé, et que M. Rossi est chargé d'offrir ces fusils à Pie IX, en lui laissant toute espèce de latitude pour le paiement. »

— M. Guizot est au Val-de-Richer, M. Duchâtel à Rambouillet, M. Cunin-Gridaine à Sedan ; M. Dumon est parti hier par la malle-poste de Limoges ; l'intérim de l'administration des finances est confié à M. le ministre de l'intérieur, qui est constamment à la chasse.

La villegiature officielle est complète ; les affaires de l'Etat n'en vont pourtant pas mieux pour cela.

— M. le lieutenant-colonel Bourjade, député de Castel-Sarrasin, est nommé, dit-on, directeur-adjoint du personnel de la guerre.

— Il paraît que le poste d'ambassadeur à Madrid est donné à M. de Bacourt, qui était, il y a quelques années, ministre plénipotentiaire à Washington.

M. de Bacourt passe pour un diplomate réservé, laborieux et correct. Il a été premier secrétaire d'ambassade à Londres, auprès de M. de Talleyrand. On espère sans doute que le souvenir des leçons de son ancien patron le guideront dans le labyrinthe de notre tortueuse diplomatie.

— M. le général Lamoricière est sur le point de quitter Paris pour aller reprendre son commandement d'Oran. M. le général Bedeau retournera à Constantine.

— La direction de l'Algérie quitte l'hôtel du ministère de la guerre pour aller s'installer dans un autre hôtel de la rue Saint-Dominique. Si, au lieu de quatre-vingts employés qui n'ont presque rien à faire, on s'en était tenu au chiffre de 24 à 30, bien suffisant pour les travaux de la direction, on n'aurait pas eu besoin de surcharger encore le budget du loyer d'une maison. Mais un directeur ne mesure son importance qu'au nombre de ses commis.

— On porte à vingt-trois le nombre des chefs du ministère de la guerre qui sont compromis par les révélations de M. Lassalle. Il paraît certain que ces révélations viennent corroborer, pour la plupart, les dénonciations faites par M. Warnery, relativement à l'Algérie. Ce qu'il y a de plus édifiant, c'est que les deux chefs de la direction de l'Algérie les plus gravement compromis, rejettent tout sur un ex-directeur.

M. le général Trézel semble indécis sur la question de savoir si ceux qui ont obtenu leurs offices par voie de corruption doivent en être privés. Pour un ministre qui se pose en vengeur de la morale publique outragée, il nous semble que ceci ne devrait pas faire question ; tous les marchés frauduleux doivent être de nul effet. Il serait juste d'en agir de la même manière envers tous ceux qui, en Algérie, ont trafiqué, au mépris des ordonnances, de leurs offices d'avocats ou de notaires. Qu'on compulse les dossiers que renferment les cartons de la direction de l'Algérie, et l'on mettra facilement la main sur les coupables. Qu'en pense M. Urtis, avocat consultant de la direction de l'Algérie ? *(Réforme.)*

— L'administration des Douanes vient de publier le Tableau général du Commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, pendant l'année 1846. — Cet ouvrage vient d'être mis en vente à la Librairie du Commerce, rue Sainte-Anne, 71. Prix : 7 fr. l'exemplaire.

— Nous avons, il y a peu de jours, mentionné la mort de l'un de nos amis de province, M. Etienne-Noel Godefroy. Les lignes suivantes, que nous trouvons dans un journal, prouvent que nos regrets et nos sympathies sont partagés par une population entière :

« Le conseil municipal de la ville d'Arles, dans sa séance du 31 août, a délibéré d'accorder un témoignage public de reconnaissance à feu M. Godefroy, qui a le premier introduit la culture du riz dans la Camargue.

» Une concession perpétuelle et gratuite sera faite à la famille, dans le cimetière d'Arles, du terrain nécessaire pour le tombeau de M. Godefroy, et copie de la délibération sera transmise à sa veuve et à ses enfants.

» De leur côté, les nombreux amis de M. Godefroy ont ouvert chez Me Bedel, notaire à Arles, une souscription dont le montant sera destiné à l'érection du tombeau. »

— Le ministre de la guerre vient de faire mettre ce qui suit à l'ordre dans tous les corps de l'armée :

« Le sieur Goëcke, chef de musique au 52e de ligne, a reçu, dans la séance publique de l'Académie française du 22 juillet dernier, une médaille de 1,000 fr., de la fondation Montyon, pour les actions vertueuses ; voici pour quels motifs :

» Goëcke est entré comme enfant de troupe au 5e de ligne, et s'est livré à l'étude de la musique ; dès qu'il a pu obtenir quelques faibles émoluments, il les a consacrés à venir au secours de son père, de sa mère et de ses neuf frères ou sœurs.

» Parvenu à être chef de musique du 52e, il a envoyé à son père son premier mois d'appointements, et depuis il n'a pas cessé de lui faire remettre chaque mois une grande partie de ce qu'il avait gagné. Lorsque son père, qui était musicien au 5e de ligne, est mort, Goëcke a appelé auprès de lui toute sa famille, qui est sans ressources et sans appui ; à l'âge de 22 ans, il a pris neuf personnes à sa charge ; il pourvoit à leur existence, à leurs besoins, et à l'éducation de ses frères.

vier s'était élancé sur sa victime et lui avait déchargé dans la poitrine un coup de pistolet à bout portant, puis dirigeant l'arme contre lui-même, l'assassin avait voulu se faire sauter la cervelle; la tentative de suicide a été vaine, le pistolet ayant été détourné; mais Boccage est blessé mortellement et son état n'offre plus d'espoir. On dit que la jeune femme Boccage, qui était enceinte de sept mois, a été tellement émue de l'attaque contre son mari, qu'elle a immédiatement avorté. Jafvier a été arrêté sur-le-champ. (*Patrie*)

UNE RECRUE POUR LES ASSOMMEURS. — Mercredi dernier, le garde-champêtre de Perrigny (département de la Côte-d'Or) rencontra un jeune homme et sa femme qui revenaient du bois avec leurs fagots. La charge de l'homme était lourde apparemment, et le blessait, car il prit une poignée de haricots en fanes pour s'en faire une sorte de coussin, afin d'amortir le frottement du bois. Sur ces entrefaites, le garde-champêtre l'interpella sévèrement et lui enjoignit de le suivre. Le délinquant s'y refusa et fit résistance. Ce que voyant, le garde-champêtre le frappa avec une fourche, et le frappa si rudement que le malheureux jeune homme tomba sous les coups. Sa femme se débarrassa tout aussitôt de sa charge et essaya de lui porter secours; mais le garde, furieux, lui porta également des coups de fourche à la tête et la blessa grièvement. Le délinquant est mort des suites de ces actes de violence inexplicables. Le coupable, nous assure-t-on, est entre les mains de la justice.

ANIMAL INCONNU. — On écrit de Bordeaux, le 1er septembre :

« Un animal, dont on ne pouvait définir l'espèce, voltigeait depuis plusieurs jours dans les bois des communes de Pessac et Gradignan; les jardins dévastés attestaient ses visites nocturnes, et les aboiements des chiens signalaient la présence d'un voleur au pied leste. Hier enfin, l'animal fut aperçu en plein jour. Poursuivi vivement et obligé de se réfugier sur un arbre des bois de M. le maire de Gradignan, un coup de fusil partit et jeta à terre un singe d'une grosse espèce. »

TRIPLE ASSASSINAT. — Un triple crime vient de jeter l'épouvante et la consternation dans toute la ville de Bruxelles.

Le 2 de ce mois, entre huit heures et demie et neuf heures du soir, la sœur de M. Evenepoel, receveur particulier du comte de Mérode, âgée de quarante ans, et deux jeunes servantes, ont été assassinées de la manière la plus barbare.

Les trois cadavres ont été trouvés tout sanglants, à neuf heures du soir, c'est-à-dire, selon toutes les apparences, quelques instants après le crime. Des meubles fracturés annonçaient qu'un vol avait suivi l'assassinat. Tout dénote que les malfaiteurs avaient une parfaite connaissance des êtres et des habitudes de la maison, située place Saint-Géry.

La justice a mis provisoirement en état d'arrestation un domestique et les amants des deux servantes.

Le maître de la maison, M. Evenepoel, était au théâtre au moment où s'accomplissait cette sanglante tragédie; et c'est probablement cette circonstance, connue des malfaiteurs, qui les aura enhardis à pénétrer dans l'habitation.

L'*Indépendance belge* annonce qu'on est sur les traces des auteurs du crime. On lit dans ce journal :

« Cette après-midi, une femme portant un panier à son bras, accosta un passant sur le boulevart, et lui demanda, d'un air assez embarrassé, le chemin pour gagner la porte de Namur; et comme celui à qui elle s'adressait se disposait à le lui indiquer, elle se mit à lui parler de l'assassinat de Saint-Géry, le questionnant sur ce qu'on en disait dans la ville, s'informant si l'on connaissait les coupables, etc.

» L'air effaré de cette femme surprit son interlocuteur, qui, après l'avoir quittée, fit part de son observation à un officier qui se trouvait près de là. Celui-ci courut immédiatement après la femme, la rejoignit lia conservation avec elle, lui parla à son tour du crime commis avant-hier soir, et s'étant convaincu que ses réponses étaient en effet embarrassées, que l'on gardait à vue, ont été tous les trois remis en liberté. »

amants des servantes, que l'on gardait à vue, ont été tous les trois remis en liberté. »

UN DE PLUS ! — Le 31 août, dans l'après-midi, la nouvelle d'un crime commis avec le plus cynique sang-froid, au sein de la commune de Brouchy, près de Ham (Somme), est venue jeter l'épouvante dans les environs. Le nommé Vaillant, propriétaire, et demeurant à Brouchy, venait de tuer sa femme en lui déchargeant à bout portant dans le dos un coup de pistolet. La mort de la malheureuse femme fut pour ainsi dire instantanée, la colonne vertébrale ayant été brisée. L'assassin, qui était venu chercher le matin deux pistolets à Ham dans un endroit où il les avait déposés, a été arrêté le soir chez son père, à Beaumont. Au moment où l'un des gendarmes l'arrêtait, il voulut faire usage de son second pistolet, soit contre lui-même, soit contre le gendarme; le coup partit; heureusement personne ne fut atteint. Il arriva à Ham vers onze heures du soir, et le lendemain il a été conduit sur le lieu du crime, où se trouvaient dès le matin le juge d'instruction, le substitut du procureur du roi, le greffier et un médecin, pour être confronté avec le corps de sa victime.

BATTANT OU BATTU. — Nous savions les Anglais grands amateurs de la boxe, mais nous ignorions que cette manie les poussât jusqu'à se faire battre eux-mêmes lorsqu'ils ne trouvent personne à battre. Un gentlemen descendu la semaine dernière à l'hôtel de la *Tête de Bœuf*, à Abbeville, s'éveilla tout à coup avec un violent désir de boxer; il sonne et demande un antagoniste pour lui faire sentir la pesanteur de son poing; mais aucun amateur ne se présente. S'il ne peut donner des coups de poing, l'enfant d'Albion ne veut point dormir sans en avoir reçu, et il offre 5 fr. à celui qui voudra bien le battre. La chose était plus facile : un individu se présente, l'Anglais se couche sur son lit, et le boxeur entre en fonctions; il frappe d'abord avec hésitation, mais l'Anglais crie : *plus fort*; il redouble alors ses coups et les applique plus vigoureusement, mais la victime ne bronche pas, et ce n'est qu'au bout d'un quart d'heure qu'elle fait cesser les malheureux boxeur haletant et brisé de fatigue. Il avait bien gagné ses 5 fr., qui lui furent comptés scrupuleusement.

Le gentlemen se remit sous sa couverture et dormit jusqu'au lendemain d'un profond sommeil.

PETITE CORRESPONDANCE.

Valence. — M. B. — Reçu les 18. — Le réab. court du 1er juillet. — ? — Nous prenons note pour adresser. — Merci.
Limoges. — M. B. — Reçu les 84. — Merci pour la not. augm. et pour les bons avis. — Patience et persistance.
Besançon. — M. O. — Nous n'annoncerons de nouveau qu'après récept. des 400 annoncés.
Moulins. — M. P. — Reçu les 72. — Compliments affectueux, dont bonne part pour Mlle M.
Clermont-F. — M. G. — Nous expédions. — Que voulez-vous? Il n'y a pas lieu d'être surpris.
Rhodez. — M. X. Y. Z. — Ne quittez pas le pays la semaine prochaine, s. v. p. — J. D.
Milhau. — J. B. — Ni vous non plus, ami. — J. D.
M. — A. C. — Va pour votre ville, s'il existe une route de Clermont à C. — J. D.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 4 septembre. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 2 501 q. 19 k. — Ventes, 2 621 q. 21 k. — Restant, 7 596 q. 09 k. — Cours moyen du jour, 50-62. — Cours-taxe de quinzaine, 51-56. — Ventes en disponibles : Gruaux, 9 q. 42 k. 59-85 à 73-95 — 1re marque, »» q. 157 k. 54-15 à 50-95. — 2e marque, 113 q. 79 k. 50-30 à 45-85. — 3e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-00. — 4e marque, 10 q. 99 k. 23-60 à 31-85. — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 20 q. 41 k. — Ventes à livrer, 1816 q. 62 k. 39-50 à 52-25. — Cuisson, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 21 q. 98 k. 47-15 à 54-15.

Marché de la barrière d'Enfer du 3 septembre. — Foin 1re qualité, »» à »», 2e »» à »»; 3e »» à »». — Luzerne, 1re, »» à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille

3 0/0 J. »	401 25	O. V. de Par. »	1292 »»	...	»» »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp. »	260 »»	Paris à Se.	»» »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin. »	1135 »»	— Orléans	1227 50
B. du Trés. »	4 7/8	— Gann. »	1041 75	— à Rouen.	959 75

PRIMES.		Fin cour.		Fin proch.			
3 p. 0/0	d. 40	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»	
5 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	»»» »»	

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		d'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

Rouen au Havre 578 75 — Avignon 578 »» — Str. à Bâle 173 »» — Paris-Str. 311 50 — Tours-Nant. 361 »» — Orl.-Vierz. 362 50 — C. du Nord 538 75 — Famp.-Haz. »»» »» — Diepp.-Fam. »»» »» — Boul. à Am. »»» »» — Orl.-Bord. 432 50 — Mont. à Tr. »»» »» — Paris-Lyon 331 25 — Bord.-Teste »» »» — Zinc V. M. »»» » — Lin Maberly »»» »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct du cours	» »/»	ROM.	D. C. 93 1/4 1/2		
Récép. Rotsch. »	401 75	BELG. 3 1/2	» »»» »»		
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2	» 95 »/»		
— — pass. »	» »/»	— 5e 1840	» 100 » »		
— 3 p. 0/0. »	»» » »	— de 1842.	» »» »/» »»		
Dette intérieure »	24 1/2	— Banque.	» »»» »»		
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» » »	— de Em. 1841.	» »»» »»		
HOLL. 2 1/2 »	»» » »	PIÉMONT.	» »»»» »»		
HAITI. »	» »/»	AUTRICHE.	» »»» »»		

Union linière.. »» »» — Fourneaux de l'Aveyron .. »».

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	947 50	Orléans à Vierzon.	362 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	578 75	Bordeaux à Cette..	412 50
Paris à Orléans...	1227 50	Marseille à Avign.	571 25	Nord........	538 »»
— à Lyon.....	332 50	Paris à Strasbourg	317 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 7 septembre.

» h. »/» OPÉRA. — Prochainement la réouverture.
» h. »/» FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche, le Trompette.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Petites Misères, le Protégé, le Duel, la Polka.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Simplice, Mlle Agathe, les Fées, Philippe.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Pauvre Jacques, Fille du Tyrol, Gamin de Paris.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Chiffonniers, une Chambre à 2 Lits, Henriette.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »/» AMBIGU. — Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ. — La Nonne, Léa.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Barbe impossible, Pie voleuse.
7 h. »/» FOLIES. — Brelan de Pierrots, O'Néa, Sans Dot.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Le Favori, Pauvre Jeanne, Toto, Jovial.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — Claude, l'Hospitalité, le comte d'Archambaut.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Acquittement de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

On avait pourtant bien pris ses précautions! La *Démocratie pacifique* venait de subir un arrêt contre lequel, il est vrai, elle s'est pourvue, et qu'elle espère bien voir cassé par la cour suprême; mais cette condamnation récente n'en était pas moins un précédent qu'on se proposait d'exploiter contre elle devant le jury, et on n'a pas manqué de le faire. On espérait encore faire peur au jury des doctrines socialistes de la *Démocratie*; c'était avec le fantôme de ces doctrines, dûment défigurées par la conscience réquisitoriale de M. l'avocat général, que l'on avait pesé sur le jury et obtenu la première condamnation. On comptait bien amener les mêmes causes pour obtenir en toute certitude les mêmes effets. Cinq journaux avaient été saisis : la saisie de la *Démocratie* était la dernière venue. Eh bien! on avait eu l'ingénieuse idée d'enlever l'affaire de la *Démocratie* à la voie de l'information ordinaire déjà commencée, pour la faire comparaître la première, avec la *Gazette de France*, par voie de citation directe! La condamnation que l'on croyait certaine contre la *Démocratie* eût fait brèche au corps de place, et la grande attaque entreprise par le ministère contre la presse eût, par cette stratégie, couru la chance d'un succès....

C'était une manœuvre, une misérable manœuvre. Que parle-t-on de conscience quand on emploie des procédés semblables? Les journaux saisis avant nous parcourent en ce moment les degrés de la juridiction ordinaire, et l'on nous fait comparaître les premiers, nous, saisis les derniers! Cette tactique déloyale devait échouer devant le jury, et non-seulement le jury en a fait justice, mais encore, comme il arrive toujours tôt ou tard aux gens à qui tous les moyens sont bons pour parvenir à leurs fins, elle a tourné contre eux : la grande bataille que l'on a eu l'aveuglement d'engager contre la presse est perdue!

Oui, la bataille est perdue par le ministère, et c'est ce qui surtout nous rend heureux de notre acquittement et fiers d'avoir été choisis pour recevoir l'attaque d'avant-garde! Oui! la bataille est perdue. Le ministère public, en effet, pour essayer de justifier sa manœuvre devant la conscience du jury, n'a-t-il pas été obligé de soutenir que la *Démocratie* était le plus coupable des journaux saisis, que l'article où elle exhalait son indignation contre les scandales de l'époque, où elle formulait contre le gouvernement, contre les influences de corruption qui l'environnent et qui en émanent, des accusations excessives, terribles, exigeait une répression prompte, une justice exceptionnelle, qu'il y avait péril en la demeure, et que la nature des délits contenus dans cet article était si exorbitante, que le jury ne pouvait pas nous acquitter sans s'associer en quelque sorte à notre culpabilité, sans consacrer par son verdict les accablantes accusations articulées par nous contre le gouvernement,

Voilà ce que l'on a été obligé de faire, voilà ce que l'on a été obligé d'établir aujourd'hui solennellement devant le jury! Eh bien! cela faisant, on a, d'un choc, perdu la bataille. Les défenseurs des quatre feuilles incriminées avant nous n'auront qu'à rappeler les paroles de M. l'avocat-général, à relire notre article au jury qui vient de faire à ces paroles une réponse ferme et indépendante, et le ministère public verra appliquer quatre verdicts d'acquittement à ses quatre réquisitoires, donner quatre consécrations nouvelles aux accusations que la conscience publique a portées, par la voix des quatre autres journaux incriminés, contre les hommes qui corrompent et dégradent la France.

Mais la leçon donnée par le premier acte du jury est trop rude pour ne pas produire son effet. Elle profitera sans doute. Battu aujourd'hui par nous, le ministère ne changera pas sa défaite en débâcle. L'instinct de conservation, qui est son unique instinct, lui suggérera le seul moyen qui lui reste pour essayer de défendre quelques instants encore son existence contre la répulsion du pays qui, par la voix du jury comme par toutes les voix de la presse, lui crie : *Allez-vous-en!* les autres procès intentés à la presse seront retirés; on désertera un combat, qui, désormais, ne saurait plus être qu'une déroute.

Nous n'ajouterons rien, ce soir, à ces courtes réflexions. Qu'il nous soit seulement permis, après avoir enregistré le résultat de la lutte, de porter à l'ordre du jour de victoire le vaillant défenseur dont la noble et vibrante parole a, pendant trois heures, si éloquemment pulvérisé l'accusation, écrasé l'accusateur, et avec lui ce ministère de corruption dont il avait osé se constituer, devant la conscience indignée du pays, le réparateur et l'apologiste! Me Dain n'a pas seulement, aujourd'hui, manifesté dans tout son éclat un grand talent d'orateur, il a vengé la conscience universelle, il a porté un coup terrible au ministère qui nous déshonore. Il a bien mérité de la France!

Il y a quelques mois à peine, quand nous croyons que M. Guizot avait répondu aux égorgeurs de Cracovie comme il convenait à la dignité de la France et à la grandeur de son rôle européen, nous nous sommes écriés honneur à M. Guizot! Nous pouvons, sans crainte de mécompte, aujourd'hui, nous écrier honneur au jury! Le jury vient de répondre comme il convient à ces réprouvés de la conscience publique, tout meurtris des coups qu'ils nous destinaient, renversés au premier choc du combat désespéré qu'ils ont voulu engager contre la presse!

Quelque attention que nous ayons apportée au compte-rendu de l'audience de la cour d'assises, nos lecteurs ne pourront se faire une idée exacte de l'effet produit par la plaidoirie de Me Dain. Notre défenseur a parlé pendant près de trois heures, et sa parole rapide n'a pas permis à la sténographie de reproduire tous les traits et les nuances de cette belle défense.

Les Conseils de Prud'hommes.

Le 15 de ce mois, trois nouveaux conseils de prud'hommes entreront en fonctions, rue de la Douane, n° 12, pour les tissus, les produits chimiques et pour diverses industries, telles que typographie, menuiserie, charpente.

Ainsi, la prud'hommie fait chaque jour de nouvelles conquêtes, et cette institution devient décidément populaire..... dans les régions officielles.

Pourquoi donc les ouvriers, les véritables ouvriers, ceux qui ne sont ni entrepreneurs, ni chefs d'ateliers, ni patentés, l'ont-ils vu avec une défaveur marquée, défaveur manifestée par des pétitions, des protestations et des lettres dans les journaux?

C'est que cette institution, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, est un démenti de plus au principe de l'égalité devant la loi; c'est que, dans les questions de salaire, elle fait juger l'ouvrier par le maître, à qui la majorité est assurée par la composition des conseils.

Depuis que les banquiers, marchands et chefs de fabrique font des lois, depuis que l'aristocratie d'argent, consacrée par le cens électoral, a supplanté l'aristocratie nobiliaire, tous les changements apportés à la législation tendent, à l'insu même de leurs auteurs, à faire des ouvriers une caste de parias.

Les prud'hommes ont pour ancêtres ces hommes expérimentés qui, sous l'ancien régime, étaient élus par les maîtres dans chaque communauté industrielle et qu'on nommait *prud'hommes* ou gardes du métier, parce qu'ils en faisaient observer les statuts. Les plus célèbres sont les prud'hommes-pêcheurs de Marseille. Ils figurent encore aux processions de cette cité dans un costume noir, analogue à celui du tiers-état aux Etats-Généraux de 89.

Nous sommes loin de contester les services que rendrait une magistrature vraiment élective et représentant réellement les ouvriers comme les maîtres; mais les prud'hommes de l'ancien régime étaient exclusivement des maîtres, des privilégiés, gardiens du privilége. Lorsque l'institution des prud'hommes reparut en 1806, elle garda son ancien caractère. Les corporations étaient supprimées, il est vrai, et l'on dut, à côté des négociants-fabricants, placer dans les conseils de prud'hommes une représentation apparente de la classe qui ne possède que ses bras; mais on donna aux capitalistes, si faibles en nombre, la majorité des voix, et l'on fit représenter la classe ouvrière par des chefs d'atelier, qui ne sont pas des prolétaires, et par des *ouvriers patentés* appartenant sous beaucoup de rapports à la bourgeoisie. La législation militaire, si arriérée, si barbare, fait pourtant siéger au conseil de guerre de simples soldats.

C'est par la ville de Lyon que commença la réorganisation de la prud'hommie. Une loi du 18 mars 1806 établit dans cette ville un conseil de prud'hommes composé de neuf membres dont *cinq* négociants-fabricants et *quatre* chefs d'atelier.

Cette proportion significative fut reproduite dans toutes les lois postérieures. On lit dans le décret du 11 juin 1809, portant règlement général sur les conseils de prud'hommes :

« Ces conseils ne seront composés que de marchands, fabricants, » de chefs d'atelier, de contre-maîtres, de teinturiers ou d'ouvriers » *patentés*. Le nombre de ceux qui en feront partie pourra être » plus ou moins considérable, *mais en aucun cas les chefs d'atelier, les contre-maîtres, les teinturiers ou les ouvriers ne seront égaux en nombre aux marchands fabricants*. Ceux-ci auront » toujours dans le conseil un membre de plus que les chefs d'atelier, les contre-maîtres, les teinturiers et les ouvriers. »

La composition des conseils de prud'hommes fait de cette juridiction la basse justice de la féodalité industrielle. On lit dans le décret du 3 août 1810, art. 4 :

« Tout délit tendant à troubler l'ordre et la discipline de l'atelier, tout manquement grave des ouvriers envers leurs maîtres, » pourront être punis, par les prud'hommes, d'un emprisonnement » qui n'excèdera pas trois jours. — L'expédition du prononcé des » prud'hommes, certifié par leur secrétaire, sera mise à exécution » par le premier agent de police ou de la force publique, sur ce » requis. »

Ce serait une puissance étrangement oppressive que celle des prud'hommes, si l'on devait suivre à leur égard les précédents posés par la Cour de cassation. Voici ce qu'elle a décidé le 1er juillet 1824, dans l'affaire Martin contre Tallon.

« Les prud'hommes ont un pouvoir discrétionnaire pour apprécier les motifs du refus que fait un manufacturier de délivrer à » des ouvriers qu'il emploie leur congé de sortie, malgré l'avertissement donné par ceux-ci dans les délais fixés par l'usage des » lieux.

» Ainsi, par exemple, ils peuvent considérer ce refus comme » suffisamment motivé par le fait d'une coalition formée par les » ouvriers à l'effet d'obtenir une augmentation de salaire. »

La législation des prud'hommes fut grossie, en 1832 et 33, de deux ordonnances relatives à Lyon seulement et sans importance sociale.

En 1844, il fut établi à Paris un conseil de prud'hommes pour l'industrie des métaux. Suivant l'ordonnance, le conseil est composé de 15 membres titulaires dont 8 marchands-fabricants et 7 chefs d'atelier, contre-maître et ouvriers patentés.

La bourgeoisie applaudissant à l'établissement de ces conseils qui lui donnaient une autorité nouvelle sur le simple ouvrier, une ordonnance du 9 juin 1847 a créé pour la ville de Paris trois nouveaux conseils de prud'hommes exactement composés, quant au nombre et à la qualité des membres, comme le conseil des métaux.

Bien que les journaux judiciaires s'extasient sur ces innovations, il est avéré que le pouvoir, avant de les réaliser, n'a pas consulté les plus intéressés dans la question, les simples ouvriers dont le mécontentement prend toutes les formes. M. Duchêne, typographe, publie une brochure intitulée : *Livrets et prud'hommes*; il y proteste vivement, au nom de la classe d'ouvriers la plus éclairée.

Une autre protestation dont la *Démocratie* a publié le texte se couvre actuellement de signatures dans tous les ateliers de Paris; elle se termine par cette phrase remarquable :

« Nous ne sollicitons point une faveur; c'est notre droit que » nous invoquons. L'égalité nous a été promise, il y a dix-sept » ans; nous sommes décidés enfin à la prendre au sérieux. »

Nous ajouterons à cette conclusion que les intérêts du capital, du travail et du talent n'étant pas encore identifiés par une association complète, chacun de ces éléments de la production doit avoir ses représentants dans les conseils de l'industrie. Il faut que les entrepreneurs y défendent les droits du capital, que de simples ouvriers y maintiennent ceux du travail, trop souvent sacrifiés. Quant aux chefs d'atelier et ouvriers patentés, cet élément neutre et pondérateur doit amortir le choc des deux autres et concourir puissamment à l'impartialité des décisions.

Reste à constater légalement la qualité de simple ouvrier pour qu'elle donne les droits d'électeur et d'éligible. Cette qualité serait suffisamment établie par celle de membre des associations ouvrières, si le gouvernement, qui organise lui-même les sociétés de maîtres, était assez libéral pour encourager ou seulement tolérer celles des ouvriers; mais provisoirement le livret, sur lequel l'entrepreneur constate l'entrée d'un homme dans son atelier, pourrait servir de titre au seuil des salles électorales. Comme la lance d'Achille, cet instrument d'oppression servirait du moins à guérir quelques-unes des blessures qu'il a faites.

Le *Courrier français* faisait ce matin les réflexions suivantes, à propos de notre procès :

C'est aujourd'hui que commencent les procès de presse. La *Démocratie Pacifique* et la *Gazette de France*, ouvrent la marche. On sait que les articles incriminés concernent l'affaire Praslin. Nous ne savons trop comment le ministère public s'y prendra pour soutenir l'accusation, après l'aveu de M. le chancelier Pasquier, et surtout après l'article du *Moniteur*, où M. Delangle est tancé d'une si fière façon par M. le ministre de la justice et de la procédure de France.

Qu'a dit M. Pasquier, en effet? — Que le duc de Praslin était un grand coupable et que son suicide avait seul empêché la Cour des pairs de prouver au pays que tout les criminels sont égaux devant la loi.

Que dit le ministère? — Que le duc de Praslin, surpris en flagrant délit, aurait pu être mis immédiatement en état d'arrestation; mais que si M. Delangle ne l'a pas fait arrêter, la faute n'est pas bien grande.

Cette faute, pourtant, a enlevé un grand coupable à la justice; car, si le duc de Praslin avait été immédiatement mis en état d'arrestation, comme le voulait, l'égalité de la loi devant le crime, il est certain que le pair de France assassin n'aurait pu échapper au jugement par le suicide.

Cependant, le ministère conserve M. Delangle, qui a forfait à la loi égale pour tous. Le ministère ne peut donc trouver étrange que les soupçons des journaux se soient éveillés, puisqu'il a pris soin lui-même de les motiver après coup.

La *Démocratie pacifique* et la *Gazette de France* seront-elles reconnues coupables pour avoir donné la raison de cette conduite mystérieuse? — C'est impossible. Comment les soupçons émis par les journaux incriminés seraient-ils punissables, quand M. Delangle est encore procureur-général?

Du seuil de la police correctionnelle où nous sommes attachés, ce n'est pas sans un sentiment d'envie bien excusable que nous voyons nos confrères obtenir les honneurs du jury, qui nous sont, hélas! refusés!

Coalition charbonnière.

Nous trouvons dans l'*Union*, de Saint-Etienne, la plainte suivante, signée en ce moment par les ouvriers mineurs. Elle doit être adressée au procureur du roi :

Monsieur le procureur du roi,

Les soussignés, tous ouvriers mineurs, ont l'honneur de vous exposer, tant en leur nom personnel qu'au nom de leurs nombreux camarades qui ne savent pas signer, que la *Coalition charbonnière*, connue sous la dénomination de *Compagnie des mines de la Loire*, non contente d'avoir injustement et abusivement diminué leur salaire, à l'aide de tous les moyens que sa cupidité insatiable a pu lui suggérer, a mis le comble à leur misère en les privant de travail.

Elle n'est pas arrivée de prime saut à cette mesure extrême; elle a commencé par resserrer insensiblement son champ d'exploitation, à tel point qu'aujourd'hui il y a environ les deux tiers de ses puits en inactivité, et, dans l'autre tiers, elle a restreint son extraction. Au fur et à mesure qu'elle a diminué son exploitation, elle a diminué le nombre de ses ouvriers; et cela parce que tel a été son bon plaisir.

Les soussignés ont remarqué avec peine que la compagnie semblait renvoyer de préférence les plus âgés, ceux-là mêmes qu'elle aurait dû conserver à cause de leur âge, de leur famille et des sommes qu'ils ont dû verser dans la caisse de secours. Ces considérations, qui sont toutes d'humanité et de justice, la coalition charbonnière ne paraît pas les comprendre; elle ne conçoit qu'une chose, les bénéfices qu'elle peut prélever abusivement sur les services de ses malheureux ouvriers.

Entre autres faits, le suivant a frappé les soussignés et les étonne encore : la coalition charbonnière, qui fait chômer peut-être plus de 1 500 ouvriers, refuse, depuis quelques jours, la vente au comptant des charbons qui sont sur les plâtres de ses puits. — Quel est le but de cette mesure? A l'encontre des marchands de charbon et des consommateurs, les exposants n'ont pas besoin de s'en inquiéter. Mais le but de cette mesure contre les ouvriers, c'est évidemment de les réduire à la misère eux et leurs familles. Elle a déjà atteint ce but d'une manière fâcheuse. Les exposants, à bout de toutes ressources, en sont réduits à vous prier de leur faire donner du *travail* ou du *pain*. Ils ont fait la même réclamation à M. le maire de Saint-Etienne et à M. le sous-préfet; ces fonctionnaires, tout en leur témoignant de la bienveillance, leur ont déclaré qu'ils ne pouvaient remédier au mal. Le remède efficace est entre vos mains, monsieur le procureur du roi; veuillez requérir l'application des lois contre leur trop puissante et trop cruelle ennemie, la *Coalition charbonnière*, alors les exposants auront du *travail* et ils ne seront plus réduits à mendier du pain pour eux et leurs enfants.

Saint-Etienne, le 5 septembre 1847.

Le général Pavia est remplacé dans le commandement de la Catalogne, par le général Manuel de la Concha. Le fait de l'acceptation de ce dernier n'est pas encore officiellement connu.

On ne désigne pas positivement le nouveau chef politique de Madrid. On parlait aujourd'hui de MM. Cabello et Narciso de la Escosura.

Tout est encore mystérieux et incertain quant à la dissolution ou à la convocation des cortès.

Le comité électoral du parti modéré s'est assemblé aujourd'hui dans le but de délibérer sur la marche à suivre dans les circonstances actuelles.

— On lit dans l'*Heraldo* : « Le cabinet incomplet, que nous avons peut être assimilé à ces êtres de la fable que les anciens appelaient acéphales. Il n'a pas de tête et son corps n'est que de pièces et de morceaux. Jamais rien de plus arlequinesque ne s'est vu en Espagne, pays où les arlequinades ont toujours fait fureur. Le nouveau cabinet n'est qu'une œuvre toute domestique. Les trois nouveaux membres sont de ceux qui ne quittent pas M. Salamanca, ni à table, ni à la promenade, ni au théâtre. Le conseil des ministres se tiendra dans la loge du Cirque. Heureuse Espagne, qui possède aujourd'hui sur les sièges ministériels Castor et Pollux multipliés par deux ! Pas de division, pas de déchirement, tout ira bien. Placé sur les rails de la plus tendre amitié, avec M. Bulwer en guise de locomotive, le gouvernement national va cheminer rapidement sur le plan incliné des plus inclinés des plus ingénieuses idées jusqu'au terme de l'incomparable bonheur réservé au pays. Nous parlons de tout cela gaiement, parce que le nouveau ministère lui-même sait parfaitement que son avènement n'est qu'une farce de carnaval. L'homme le plus heureux en ce moment, c'est M. Bulwer qui doit admirer l'œuvre de ses mains, et qui, après avoir longtemps cherché, la lanterne à la main, comme Diogène, un cabinet selon son cœur, se repose enfin de ses fatigues, après avoir doté l'Espagne du meilleur des ministères possibles. Les progressistes n'admirent pas moins ce ministère qui, pour les finances, reçoit les inspirations de M. Mendizabal. Telles sont les mains qui préparent ce torrent de bonheur qui bientôt inondera le pays.

En attendant, la Bourse a continué hier le *facilis descensus averni*. Les fonds publics ont été à zéro. Il ne s'est pas fait la moindre opération. En Espagne, cette terre des anomalies, les capitalistes ont plus de confiance dans un général que dans un banquier. Il est vrai qu'avec notre ministre actuel des finances nous aurons l'avantage de pouvoir répondre aux exigences de l'Angleterre, si elles étaient formulées dans le parlement. Prenez-vous-en à vous-mêmes ; nous voudrions bien relever notre crédit, mais c'est un Anglais qui nous lie les mains. »

— On lit dans l'*Espagnol* : « On dit que M. Garcia Goyena n'accepte pas le portefeuille de grâce et justice. M. Vahey, ami intime de M. Salamanca, refuse également. M. Salamanca n'a pas pu trouver de ministre de grâce et justice, dans le parti progressiste. M. Miguel de Roda, député de ce parti, a refusé ce portefeuille. La renonciation ou non acceptation de MM. de Frias et d'Aylion ne peut pas être encore connue, attendu la distance où ils se trouvent de la capitale. Il paraît que la capitainerie générale de Madrid sera donnée à M. Alaix, progressiste. M. Miguel Roda n'a pas accepté les fonctions de chef politique. On disait ce soir, que si M. Cabello n'acceptait pas, on donnerait cette place à M. Narciso Escosura, récemment admis dans les bureau du chef politique. Le commandement de l'armée de Catalogne, retiré au général Pavia, a été offert à l'un des généraux Concha. On dit qu'ils refusent. »

— Des nouvelles de Madrid, arrivées par voie extraordinaire, portent qu'un décret royal du 2 septembre autorise la rentrée en Espagne de tous les émigrés politiques sans exception, et par conséquent d'Espartero, et annule toutes les poursuites commencées contre eux. Ce décret interdit aux carlistes seulement le séjour en Catalogne, en Aragon, dans la Navarre et dans les provinces Basques.

On dit que le général Manuel Concha remplacera le général Pavia en Catalogne.

Il reste, pour compléter le nouveau cabinet espagnol, à nommer le président du conseil, ministre des affaires étrangères. M. Goyena, membre de la magistrature, ayant, à ce qu'il paraît, accepté le portefeuille de grâce et justice.

—Nous lisons, du reste, dans le journal de Bayonne du 4 :

« Le duc de Frias est parti ce matin, en poste, de Bayonne pour Madrid.

» Il y a une coïncidence notable entre ce départ et le bruit qui a couru à Madrid, le 30 et le 31 août, que M. Salamanca avait fait offrir à ce personnage le portefeuille des affaires étrangères. »

ANGLETERRE. — Voici, d'après un journal whig, le *Globe*, la statistique définitive du nouveau parlement :

	Tot.	Lib.	Peel.	Protect.
Angleterre. Membres élus dans les comtés, (c'est-à-dire dans les districts agricoles).	140	40	10	90
Angleterre. Membres élus dans les villes.	327	195	75	50
Pays de Galles.	31	13	8	10
Irlande.	105	66	14	25
Ecosse.	53	33	12	»
Résultats généraux.	656	346	117	192

La différence de 1, qui existe entre le total général des membres à élire, et le résultat de l'addition des trois fractions, libérale, peeliste et protectionniste, provient de ce que le même candidat a été élu deux fois dans le pays de Galles.

On voit d'ailleurs que les rapports entre les diverses fractions sont bien ceux que nous avons déjà indiqués.

Le *Morning Chronicle* publie un article plein d'intérêt sur l'attitude probable de sir Robert Peel dans ce prochain parlement. L'organe du ministère Russell pose comme point de départ ce fait que par suite même de l'incertitude et quelques-uns des éléments destinés à composer la nouvelle législature, si Robert Peel est appelé à exercer individuellement une énorme influence sur la marche des affaires. L'hostilité acharnée dont il est l'objet de la part des uns, les démonstrations enthousiastes dont il est salué par les autres, montrent assez que son importance politique n'a fait que grandir. Comment sir Robert Peel emploiera-t-il cette influence?

« Tout annonce, continue le *Chronicle*, que cet homme d'état s'est complètement émancipé des vieilles entraves de parti, et qu'il se réserve une liberté absolue d'action, et qu'avec la réforme du corn-bill a commencé une ère de législation pratique, basée sur des principes plus larges que ceux qui déterminaient autrefois la politique du pays ; enfin, que des hommes qui jadis différaient essentiellement d'opinion de plus en plus combien sont creuses les prétentions fondées sur la seule naissance, et peut-être avoir augmenté le mépris qu'il ressent pour cette outrecuidance qui fait des hommes d'Etat improvisés des personnages que l'accident d'un titre distingue seul des habitués les plus vulgaires du turf et de la table de jeu.

» Le parti pris évident qu'a sir Robert Peel de ne faire aucune concession aux préjugés protectionnistes et de persister à poursuivre sans relâche le développement des nouveaux et bienfaisants principes pour lesquels il a déjà tant fait, les vues et la position de cet homme d'Etat, simplifieront beaucoup quelques-unes des difficultés qui pourraient retarder l'expédition des affaires dans le nouveau parlement.

» La fraction de cette assemblée dont l'appui est acquis au gouvernement, réunie à celle qui accordera toute sa confiance à sir Robert Peel, formera une majorité décisive, et les dissentiments occasionnels entre ces deux phalanges sur les questions de détail ne seront sans doute pas plus profonds que ceux qui se manifestent parfois entre les membres d'un seul et même parti. Il n'est pas essentiel, pour cette action commune, que lord John Russell et sir Robert Peel fassent partie du même cabinet. Quoique l'on puisse penser de l'opportunité d'une pareille réunion, elle n'est pas indispensable à une honorable et utile coopération de ces deux hommes d'Etat si distingués. Tous deux peuvent s'élever au-dessus des considérations d'intérêt de parti et d'ambition personnelle.

» Tous deux comprennent que la situation de l'Angleterre et celle de l'Irlande sont de nature à exiger des hommes publics et en même temps à leur faciliter une adhésion complète aux motifs les plus élevés puisés dans les idées de devoir.

» Tous deux sont assez familiarisés avec le pouvoir pour avoir reconnu que les plus grands triomphes politiques ne s'obtiennent pas toujours par les hommes qui endurent la fatigue des positions officielles.

» En somme, dit en finissant le *Chronicle*, nous avons la conviction que la politique de lord John Russell étant telle que le public a le droit d'attendre d'après le caractère et les principes de cet homme d'état, recevra de sir Robert Peel dans le parlement un appui qui sera tout à la fois décisif et désintéressé.

» Avec ce concours, lord John Russell peut défier l'hostilité des représentants du monopole anglais et du *propriétarisme* (landlordism) irlandais. »

SUISSE. — La Diète a prononcé dans sa séance du 3 septembre, l'expulsion des jésuites, après une discussion de deux jours sur cette question, la plus grave de toutes celles dont elle eut à s'occuper. Le décret suivant a été rendu à la majorité habituelle de 12 et 1/2 Etats :

« Que, conformément aux articles 1er et 18 du pacte, elle doit veiller au maintien de l'ordre et de la sûreté intérieure de la confédération :

» Considérant

» Que l'existence et les menées des jésuites sont incompatibles avec l'ordre et la paix de la Suisse.

» Vu enfin et surtout leur présence à Lucerne, l'un des cantons directeurs,

» Arrête :

» 1° L'affaire des jésuites est de la compétence de la haute Diète ;

» 2° Les cantons de Lucerne, Schwitz, Fribourg et Valais, où sont établis les jésuites, sont invités à les éloigner de leur territoire ;

» 3° il est interdit d'admettre, à l'avenir, les jésuites dans aucun des cantons de la Suisse. »

Maintenant, il reste à savoir si les jésuites et les cantons qui les soutiennent céderont aux ordres de la Diète ou engageront une résistance fanatique contre son décret. D'après le texte de la réponse qui vient d'être faite à la Diète par le canton de Lucerne, qui est l'âme du *Sonderbund*, il y a peu de chances pour la conciliation. Cette réponse se termine par ces paroles :

« Nous nous bornons à répondre au haut vorort de Berne, que nous approuvons entièrement la protestation déposée au protocole de la Diète par notre députation, et que nous ne nous considérons nullement comme liés par les décisions prises par la Diète, qui est incompétente dans de semblables questions.

» Appuyés sur nos droits de souveraineté cantonale, nous prendrons sur le territoire de notre canton toutes les mesures que nous jugerons nécessaires pour la défense du pays contre toute attaque injuste, et pour le maintien de nos institutions.

» Quant à l'article 3 de l'arrêté de la Diète, nous nous réservons de prendre en tout temps les mesures que nous jugerons convenables.

» Telle est la déclaration que nous tenions à vous faire, en réponse à votre circulaire du 12 courant. Nous profitons de cette circonstance pour vous donner l'assurance de notre haute considération, et pour vous recommander, ainsi que nous, à la protection divine. »

D'après des nouvelles certaines, dit le *Freissinige*, toutes les troupes du Sonderbund ont été mises de piquet, et il ne s'agirait de rien de moins que d'une expédition prochaine qui aurait lieu, dit-on, contre le Tessin.

» Toutes ces circonstances nous donnent la conviction que, si la Diète est entravée par l'hésitation d'un ou de plusieurs députés, il y aura dans peu un bouleversement général en Suisse. Dans ce cas, d'autres mains se chargeraient nécessairement de l'exécution des résolutions prises par la Diète. »

ITALIE. — Le *Nouvelliste de Marseille* a reçu de Livourne une lettre contenant le passage suivant :

« Vous savez avec quelle instance la population toscane réclame de son gouvernement l'institution de la garde nationale ; mais ses vœux étant restés jusqu'à ce jour sans effet, une grande manifestation a eu lieu le 1er août, à Florence, et le peuple a déclaré que si, dans un bref délai, les ordres nécessaires pour cette organisation n'étaient point donnés, il s'instituerait lui-même en garde civique, tout étant prêt pour cela. »

Rome, 25 août. — On dit qu'une escadre anglaise, composée de deux vaisseaux de ligne, d'une frégate et de plusieurs autres bâtiments plus petits, croisent dans la mer Adriatique. — On fixe à 15 000 hommes l'armée d'observation qui prendra position à Forli. — Il est question de frapper une médaille pour consacrer le souvenir de la protestation faite contre l'occupation de Ferrare. D'un côté, on mettrait l'effigie du pape Pie IX, et de l'autre celles des cardinaux Ciacchi et Ferretti. — On dit que les Autrichiens sont moins durs à Ferrare, et que le nombre des postes est diminué. (*Gazette d'Augsbourg.*)

Venise, 26 août. — Il y a quelques jours, un prêtre du parti rétro-

— Le *Moniteur* d'aujourd'hui insère les nominations, sous la date du 23 août, à Eu, au grade de capitaine de corvette, de MM. Lacheurié, de Bostaing, de Beaudeau, comte Pouget, lieutenants de vaisseau, et au grade de lieutenants de vaisseau, de MM. Denne, Harle et Véron.

— On nous affirme qu'on dresse, dit la *Patrie*, en ce moment, au ministère des finances, le cahier des charges de l'emprunt de 350 millions de francs. L'adjudication aurait lieu le lundi 8 novembre, et les paiements mensuels seraient de 10 millions de francs ; si bien que la réalisation de l'emprunt durerait 35 mois.

— On a pris toutes les mesures pour que l'armée du camp de Compiègne pût être à Paris en quelques heures.

Un télégraphe vient d'être établi à Compiègne pour les communications entre le palais de cette ville et Paris.

Jeudi 1er septembre, la vapeur a été pour la première fois employée sur le chemin de fer de Creil à Saint-Quentin, dans la section de Compiègne. Une locomotive remorquait huit wagons chargés de grève qu'elle a conduits jusqu'au delà de Venette. M. Labarre, maire de Compiègne, a en quelque sorte inauguré la nouvelle voie en faisant le premier voyage sur le tender. (*Gazette de France.*)

— Le gouvernement autrichien vient de publier ses résolutions concernant les Etats de Bohême. Toutes les propositions des Etats sont repoussées. Les Etats avaient refusé une allocation de 30 000 florins. L'empereur insiste pour obtenir cette somme, surtout par le motif que les Etats l'avaient allouée deux années de suite.

— L'empereur Nicolas est attendu à Varsovie pour les grandes manœuvres qui auront lieu aux environs. Le 1er janvier, le nouveau code pénal sera mis en vigueur. La Pologne sera alors tout à fait incorporée à la Russie.

— Le *Propagateur de l'Aube* se plaint des lenteurs avec lesquelles l'instruction judiciaire est conduite. C'est quatre mois après les révélations qu'on vient rechercher les preuves des abus ; néanmoins cinq détenus pris au hasard dans le personnel de la maison centrale de Clairvaux ont été dirigés sur Bar-sur-Aube la semaine dernière pour être entendus par M. le juge d'instruction. Ces jours-ci, une descente de justice a été faite à Clairvaux par M. le procureur du roi, M. le juge d'instruction et son greffier, assistés d'un médecin.

Pendant le cours de cette instruction, des témoins dont la parole devait inspirer la confiance ont été indiqués aux magistrats, qui n'ont pas jugé à propos de les entendre, et ont déclaré que le nombre des témoins à entendre était déjà assez considérable.

— Une grande manifestation réformiste doit avoir lieu le 23 septembre prochain à Périgueux. Tous les électeurs indépendants de la Dordogne y seront convoqués, et l'assemblée des souscripteurs se réunira le 15, afin de nommer le président et les commissaires du banquet.

— Hier, dans la journée, une femme s'est jetée par une fenêtre du 4e étage d'une maison située rue Richepanse ; elle a été relevée dans un état qui laisse peu d'espoir de guérison. On ignore les motifs qui ont pu la porter à commettre ce suicide.

UN HÉROÏQUE ENFANT. — La semaine dernière un soldat du train nommé Debrion, se baignait dans la prairie de la Vall. Tout à coup il disparaît dans le courant, profond en cet endroit de près de cinq mètres. Deux jeunes gens, sur le bord de la rive, perdent la tête et courent en appelant du secours. Le jeune Cachès, enfant âgé de douze ans à peine, accourt aux cris de détresse poussés de l'autre côté de l'eau. L'héroïque enfant quitte sa blouse, prend une planche qui se trouve là et se jette à l'eau avec elle. Il arrive à l'endroit où Debrion a disparu, se laisse couler à fond en tenant sa planche par le bout, saisit le noyé et parvient à le hisser sur la planche.

Pendant que ceci se passait, un ouvrier de la manufacture, le nommé Chassang, avait démarré un bateau et était venu à toutes rames, ce brave homme recueille le soldat évanoui et son intrépide libérateur, et il les conduit sur la berge. Debrion a été, non sans beaucoup de peine, rappelé à la vie. Quant à l'admirable enfant, lorsqu'il a vu que son noyé se portait mieux, il est retourné au jardin sécher ses habits et reprendre sa partie.

UN AIEUL DU DUC DE PRASLIN. — Un Irlandais, nommé James Roche, donne, dans un journal de Cork, des détails curieux sur la généalogie du duc de Choiseul-Praslin. Un de ses ancêtres, César-Gabriel Choiseul, ministre de Louis XV, avait épousé la fille du sixième vicomte de Clare, Charles O'Brien, d'une antique famille d'Irlande.

Ce vicomte de Clare s'était distingué à la bataille de Fontenoy, le 1er mars 1745, est son nom est cité dans la *Henriade* de Voltaire. Sa famille, ayant suivi la fortune de Jacques II, avait été obligé de se réfugier en France. Après la bataille de Fontenoy, en 1748, lord Clare fut nommé maréchal de France, sous le titre de comte de Thomond.

M. James Roche fait observer que lord Clare est le seul Irlandais, ou du moins le seul individu d'origine irlandaise qui ait été nommé maréchal de France, à l'exception toutefois du duc de Wellington, dont le titre de maréchal a été effacé en 1830.

Outre lord Clare et lord Wellington, qui appartenaient tous les deux à l'Irlande, l'histoire mentionne aussi deux Anglais qui ont reçu le bâton de maréchal : 1° John Talbot, connu auparavant sous le nom de comte de Shrewsbury au quinzième siècle, et 2° James Fitz-James, duc de Berwick, fils naturel de Jacques II et d'Arabella Churchill, sœur du duc de Marlborough. C'est au duc de Berwick que les Bourbons durent la couronne d'Espagne, par suite de la victoire d'Almanza, en 1707, sur les Anglais, commandés par Ravigny, lord Golway, réfugié français.

C'était une circonstance assez singulière qu'une armée française commandée par un Anglais, livrant bataille à une armée anglaise commandée par un Français.

Lord Clare a laissé deux fils qui sont morts sans postérité, et le seul représentant de la famille était Antoine César de Choiseul-Praslin, qui est mort en 1838, et dont le fils, Théobald de Choiseul-Praslin, vient de finir sa carrière d'une manière si horriblement célèbre.

ASSASSINATS ET INCENDIES. — La commune de Cherac (Charente-Inférieure), vient d'être le théâtre d'un drame sanglant qui ne le cède en rien aux plus atroces. Un cultivateur du nom d'Etienne Belot, âgé de 64 ans, reçut le 29 avril une sommation d'huissier pour avoir à payer une somme de 13 francs. Sa femme et sa fille lui firent avec beaucoup de ménagements des observations sur les habitudes tracassières qui le mettaient en querelle continuelle avec ses voisins, ses parents même, et lui attiraient de telles représailles. Belot, exaspéré, saisit son fusil, s'arme d'une fourche en fer, et menace de donner la mort à sa fille. L'exécution suit de près la menace, et il fait feu sur Rose Belot, qui tombe atteinte, entre les deux épaules, de 17 grains

SUPPLÉMENT.

[illegible] partout, si bien que sa maison n'offre bientôt qu'un amas de flammes. Alors il vient s'adosser à un monceau de fourrages et contemple les ravages du feu. On le voit longtemps dans cette attitude et, au moment où l'incendie semble perdre de son intensité, comme si son infernal besoin de destruction était satisfait, il incline la bouche sur le canon de son fusil et se fait sauter la cervelle.

UNE LACHETÉ. — Il est vraiment bien déplorable de voir avec quelle triste facilité les ouvriers se servent du couteau pour vider entre eux des querelles dont les motifs, pour le plus souvent, sont des plus futiles. Dans six affaires successives, dont les débats sans intérêt se déroulent d'une manière à peu près uniforme devant la police correctionnelle, le fatal couteau a joué son rôle sanglant, et des blessures plus ou moins graves ont été le résultat de cette funeste monomanie. Une septième cependant présente des détails assez singuliers.

Le nommé Durmar, jeune ouvrier, prenait plaisir à faire des plaisanteries d'assez mauvais goût aux femmes qui passaient sur le trottoir du Pont-au-Change. L'une d'elles, plus vivement insultée que les autres, ce qu'il paraît, exhalait sa colère par ses cris, ses larmes et ses menaces impuissantes.

En ce moment passa le jeune Martin, ouvrier comme Durmar. Il demanda à cette femme la cause de son chagrin, et quand il s'en est fait instruire, il reproche au mauvais plaisant, et en termes assez vifs, ce qu'il appelle avec raison son manque de galanterie.

« Si cette femme était ma femme, ajouta-t-il en terminant, tu aurais affaire à moi, et ça ne serait pas long. — A ton aise, répond Durmar; et si t'es pas content, descendons sous le pont, et nous verrons voir. — Pourquoi descendre sous le pont, nous ne voulons pas nous tuer, et pour nous aligner le trottoir suffit. Allons, en garde. »

Mais comme Durmar persiste à vouloir descendre sous le pont, Martin y consent et se fait accompagner de ses témoins, car ce combat singulier devait avoir lieu dans toutes les règles. On en vient bientôt aux mains, Durmar a le dessous, et Martin qui l'a terrassé a la générosité de le laisser relever.

C'est alors que Durmar, tirant un couteau-poignard de sa poche, l'ouvre précipitamment, se jette sur Martin et lui fait au côté une blessure qui l'a retenu pendant quelques jours à l'hôpital.

Pour le punir de cette lâche action, le tribunal, conformément aux conclusions de M. l'avocat du roi Saillard, condamne Durmar à quatre mois de prison. (*Gazette des Tribunaux*.)

Cour d'Assises de la Seine.

Audience du 7 septembre.—Présidence de M. D'ESPARBÈS DE LUSSAN.

Affaires de la Gazette de France *et de la* Démocratie pacifique. — *Excitation à la haine des citoyens contre diverses classes de personnes; excitation à la haine et au mépris du gouvernement.*

A l'appel de la première de ces causes, celle de la *Gazette de France*, M. Durand, gérant de ce journal, fait défaut.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL BRESSON fait remarquer que la *Gazette de France*, qui fait défaut, a, depuis longtemps, habitué la justice à une semblable marche. Il insiste vivement sur l'hostilité de cette feuille, s'étonne comment la *Gazette* en vient, par une coupable hypocrisie des doctrines absolutistes, à des prédications réformistes, et il montre ce journal exploitant un triste procès contre le gouvernement; il veut le rendre responsable d'un crime qui vient d'épouvanter l'opinion publique.

L'organe du ministère public lit ensuite les deux articles incriminés que nous ne reproduisons pas, parce que le procès se représentera bientôt contradictoirement, et il conclut à la condamnation du gérant de la *Gazette de France*.

La cour condamne par défaut M. Durand, gérant de la *Gazette de France*, à un an d'emprisonnement et 3 000 fr. d'amende.

M. LE PRÉSIDENT : Huissier, appelez le gérant de la *Démocratie Pacifique*.

M. CANTAGREL répond à l'appel et déclare se nommer François Cantagrel, âgé de 37 ans, homme de lettres, gérant de la *Démocratie pacifique*, demeurant à Paris, rue de Beaune, 2. Il accepte la responsabilité de l'article incriminé.

M° DAIN. Je demande à la cour la permission de prendre des conclusions préjudicielles.

L'avocat prend les conclusions suivantes :

« Il plaira à la Cour,

Attendu, en fait, que la saisie du numéro incriminé du journal la *Démocratie* [illegible] a eu lieu le 22 août 1847 ;

Attendu [illegible] du même mois le sieur Cantagrel, gérant du journal, a reçu une citation à comparaître devant M. le juge d'instruction pour subir une interrogatoire.

Que le sieur Cantagrel qui n'avait pas pu obtempérer à cette citation, se présenta, le 31 dudit mois d'août, devant M. le juge d'instruction qui lui apprit qu'il avait dressé procès-verbal de la non-comparution de la veille, et que déjà il avait fait son rapport à la Chambre du conseil ;

Attendu que dans ces circonstances et le 1er septembre, le sieur Cantagrel a reçu une citation à comparaître directement devant la Cour d'assises;

Attendu, en droit, que la faculté accordée au ministère public par l'article de la loi du 9 septembre 1835, de faire citer directement le prévenu devant la Cour d'assises, même après la saisie préalable des écrits, ne peut plus être exercée lorsque la saisie a été suivie d'un acte quelconque d'instruction et, à plus forte raison, lorsque la Chambre du conseil a déjà été saisie :

Annuler la citation du 1er septembre 1847.

Signé : CANTAGREL.

M. LE PRÉSIDENT. Avez-vous quelques développements à présenter à ces conclusions ?

M° DAIN. Oui, monsieur le président.

Messieurs,

A la simple lecture de ces conclusions, la Cour a pu voir qu'il fallait l'entretenir d'une question qui lui était familière. Et, en effet, déjà la cour d'assises de Paris, à la date du 8 juin 1836, a rendu un arrêt conforme aux conclusions que je viens d'avoir l'honneur de prendre. La cour se rappelle que, sous l'empire de la loi de 1831, la faculté était accordée au procureur-général de saisir directement la justice des délits de presse, quand bien même il y aurait eu saisie des écrits incriminés; mais la loi de septembre 1835 est venue, sur ce dernier point modifier la loi de 1831, et l'article dont l'examen est en ce moment déféré à la cour est ainsi conçu :

« Art. 24. Le ministère public aura la faculté de faire citer directement à trois jours les prévenus devant la cour d'assises, même lorsqu'il y aura eu saisie préalable des écrits, dessins, gravures, lithographies, médailles ou emblèmes. Néanmoins, la citation ne pourra être donnée, dans le dernier cas, qu'après la signification au prévenu, du procès-verbal de saisie. »

Ainsi, même dans le cas où il y a eu saisie, le procureur-général peut encore citer directement le prévenu devant la cour. Mais à l'instant même une question fort grave s'est élevée : si, postérieurement, [illegible] qu'on ne saurait étendre cette faculté au cas où des actes d'instruction ultérieurs à la saisie auraient été pratiqués; que lorsque le législateur a voulu, pour certains faits, que cette faculté extraordinaire de citation directe même après des actes nombreux d'instruction, et avant qu'aucune décision judiciaire ne soit intervenue, fût exercé, il l'a formellement exprimé, notamment par l'art. 3 de la loi du 9 septembre 1835, sur les cours d'assises, applicable à la poursuite des crimes énoncés en l'art. 1er de la même loi. — Par ces causes la cour annule la citation. »

Cet arrêt ne saurait être, selon moi, exposé à une critique sérieuse, et cependant je dois le dire, car je ne veux rien cacher de la vérité, la question décidée est encore en litige. Un pourvoi a été formé contre l'arrêt de la cour d'assises. Il a été cassé. Je vais porter à votre connaissance l'arrêt de la cour de cassation :

Attendu que la loi du 9 septembre 1835 a eu pour objet de réunir les avantages de ces deux sortes de procédure, en permettant cumulativement la saisie préalable qui fait immédiatement obstacle à la circulation de l'écrit et la citation directe qui rapproche du délit le jugement et la répression ; que, pour atteindre ce but, elle a dû abroger l'art. 5 de la loi du 8 avril 1831 ; — que les termes de l'art. 24 de la loi du 9 septembre qui permet la citation directe en cas de saisie, se réfèrent à l'art. 5 de la loi du 8 avril qui excluait la citation directe dans ce même cas de saisie, et n'ont été employés que pour indiquer clairement l'abrogation dudit art. 5. — Que l'on ne trouve dans ledit art. 24 aucune expression de laquelle on puisse induire que les actes d'instruction qui auraient suivi la saisie ont pour effet de priver le ministère public de la faculté de citer indirectement. — Que cette conséquence ne peut pas résulter davantage de la nature des actes qui n'ont rien de définitif ;

Casse l'arrêt, etc.

J'ai l'intime conviction que, si la cour de cassation était appelée à revoir cette jurisprudence, elle reviendrait sur sa décision première. Je trouve même dans le texte de son arrêt de bien puissants motifs pour s'en tenir à la juridiction de la cour d'assises. Et, en effet, la cour de cassation semble donner pour unique motif de sa décision qu'on ne trouve rien dans la loi de 1835 qui interdise la citation directe du procureur-général quand le juge d'instruction, après la saisie, s'est livré à des actes de procédure criminelle; elle semble arguer contre le prévenu du silence de la loi, quoique vous sachiez bien que c'est toujours en faveur du prévenu que l'on argue de ce silence.

La cour de cassation dit encore qu'il n'y a pas d'inconvénient à dessaisir le juge d'instruction parce que ses actes n'ont rien de définitif; mais je répondrai que, si les actes du juge d'instruction n'ont rien de définitif, les actes de la chambre du conseil n'ont rien de définitif non plus ; il n'y a de définitif que l'arrêt de la chambre des mises en accusation. En conclura-t-on que le procureur-général pourra dessaisir la chambre du conseil?

Il est une troisième considération qui ne doit pas être passée sous silence. La loi de 1835 a voulu que le jugement fût rapproché du délit; mais, en attendant, elle a voulu aussi que les écrits incriminés pussent être placés sous la main de la justice, afin d'en empêcher la circulation, parce que de leur nature des écrits pouvaient être dangereux et leur circulation avoir de fâcheux effets.

On comprend parfaitement que cette saisie ne soit pas, à ce point de vue, un acte d'information ordinaire; ce n'est, à vrai dire, qu'un acte purement conservatoire en matière criminelle; mais si, indépendamment de cette saisie, le juge d'instruction s'est livré à des actes d'information, le même motif n'existe plus. Pour la saisie, la loi de 1835, n'avait qu'un but, c'était de conserver les mœurs publiques, c'était d'empêcher les fâcheux effets de la circulation. Eh bien, dans ce système, il faut dire que, du moment que la saisie a été suivie d'un acte d'information du juge d'instruction, la voie de l'information ordinaire ayant été prise, ne peut plus être abandonnée. C'est ici qu'il faut appliquer cet adage, qui est aussi vieux que le droit : *Electâ und vid, non datur recursus ad alteram.*

Supposons, en effet, que des nullités soient acquises au prévenu, le procureur-général pourra-t-il les lui enlever? Non, ces nullités doivent toujours lui profiter; je dis même qu'en matière criminelle une procédure entamée est acquise à l'accusé, non-seulement pour la phase accomplie, mais encore pour la phase à accomplir.

En présence de ces diverses considérations, qui toutes ont leur gravité, j'espère que vous voudrez bien annuler la citation.

Maintenant, un seul mot sur les motifs qui nous ont déterminés à présenter cette exception.

Pourquoi sommes-nous appelés devant la cour? vous le savez. Eh bien! nous ne craignons pas de dire qu'il nous tarde de descendre dans la lice. A qui s'adresse donc la citation? A des hommes qui, depuis dix-sept ans, n'ont pas fait autre chose que de se présenter comme les amis les plus sincères et les plus ardents des lois de leur pays; à des hommes qui ont écrit sur leur drapeau :

Fusion, ralliement des classes, harmonie de toutes les classes entre elles.

Eh bien, je dis que, pour ces hommes l'accusation qui pèse sur eux aujourd'hui est profondément blessante et qu'il leur tarde de s'en justifier; mais, en même temps, dans la question soulevée, on a établi une solidarité entre les divers organes de la presse; cette solidarité est celle de l'indignation issue de ces jours néfastes que nous traversons depuis quelque temps; or, la *Démocratie pacifique* n'a-t-elle pas le droit de demander pourquoi on l'isole, pourquoi on l'isole de la *Réforme*, de l'*Union monarchique*, du *Charivari*, et pourquoi on l'amène devant vous en même temps que ce journal dont M. l'avocat-général vient de vous retracer l'histoire et dont il a pu vous dire que non-seulement il était convaincu d'avoir excité au renversement du gouvernement de juillet, mais encore que ce but, il l'avait incessamment poursuivi. Je n'ai pas besoin d'ajouter, messieurs, que je ne fais que rapporter ici, sans m'y associer aucunement, les accusations de M. l'avocat général.

Est-ce qu'on a pensé qu'un pareil rapprochement serait dangereux pour la *Démocratie pacifique*? Est-ce qu'on a pensé que par cela seul que la *Démocratie pacifique* comparaîtrait devant vous en compagnie d'un journal ennemi né de notre gouvernement, elle serait plus facilement condamnée?

Si tel est l'espoir qu'on a conçu, j'espère qu'une déception lui est réservée, car les opinions de la *Démocratie pacifique* sont connues, car les principes des écrivains de ce journal ne sont plus un doute pour personne, et c'est à qui voudra leur rendre hommage. Aussi nous acceptons la lutte avec empressement et avec confiance; soutenus par le sentiment de ce que nous avons fait et de ce qu'il nous reste à faire; mais enfin il nous est impossible de nous dissimuler qu'il y a ici quelque chose qui ressemble à un piège. N'est-ce pas, je vous le demande, un fait étrange que la *Démocratie pacifique*, saisie la dernière, soit la première traduite devant la cour d'assises?

Quel est donc le motif qui a pu pousser M. le procureur général à nous citer directement? Est-ce donc que la tranquillité publique exige une prompte répression? mais, sans vouloir rien préjuger, sans vouloir accuser personne, s'il y a urgence à poursuivre le délit imputé à la *Démocratie pacifique*, n'y a-t-il pas également urgence à poursuivre le délit imputé à la *Réforme* et au *Charivari*? Est-ce que l'accu[illegible] [illegible] qu'en s'avançant effaçait une partie des impressions, des évènements et quelquefois des passions au milieu desquels le délit s'était produit. On a donc pensé qu'il était utile de donner au ministère public le droit de citer directement le journaliste qui troublerait l'ordre par une publication coupable. Vous savez que c'est dans la loi de 1831 que ce droit de citation directe fut écrit pour la première fois. Cette loi avait ajouté dans son article 5 que, lorsqu'il y aurait eu saisie donnant ouverture à une instruction, il serait interdit au ministère public de citer directement. C'est cet article qui a régi la matière pendant quatre ans. Mais ces quatre années ont bientôt révélé d'autres dangers. Ne permettre la citation directe que quand il n'y aurait pas eu de saisie, c'était autoriser la propagation des articles coupables, et, au moment où on signalait ces articles à la vindicte publique, commettre cette contradiction singulière de permettre de les répandre dans le public. C'est cet inconvénient qui a provoqué la révision et l'abrogation de la loi de 1831, et la loi du 9 septembre 1835 a voulu que, même après une saisie, le ministère public pût user du droit de citation directe ; c'était réunir à la fois les avantages des deux procédures, arrêter la propagation de l'article coupable, en même temps que saisir la justice appelée à le punir.

Cette loi a reçu une interprétation devant laquelle le défenseur de la *Démocratie pacifique* était tout à l'heure obligé de s'incliner. Le moyen de nullité qui vient d'être opposé à nos poursuites s'est déjà plusieurs fois présenté, et un arrêt de la Cour en date du 6 juin 1836 l'a consacré ; on comprend que dans les premiers temps la doctrine ait pu hésiter ; mais cet arrêt a été déféré à la cour de cassation, par suite d'un pourvoi formé dans l'intérêt de la loi par le procureur-général près cette cour, sur la dénonciation *proprio motu* de M. le garde-des-sceaux, et la cour suprême a annulé l'arrêt du 6 juin.

Les mêmes raisons qui ont fait prononcer cette annulation subsistent. On prétend que l'interrogatoire du gérant de la *Démocratie pacifique* constitue un commencement d'instruction. Mais, Messieurs, il n'y a dans la cause actuelle rien de plus que dans celle à propos de laquelle la cour de cassation a été appelée à se prononcer. J'avais donc raison de dire que la marche que nous avons imprimée à la procédure est conforme à la loi et à l'interprétation de la cour suprême.

On a osé dire ici que cette procédure cachait un piège, et le gérant qui, quelques moments auparavant, repoussait la solidarité avec les autres journaux poursuivis, se plaint maintenant d'avoir à répondre à une prévention isolée. Encore une fois, nous sommes investis d'un droit qui n'est pas douteux, nous en avons usé d'après les inspirations de notre conscience, et nous ne pouvons le laisser attaquer. Mais d'ailleurs la *Gazette de France* a fait défaut; la *Démocratie* se présente aujourd'hui isolément devant vous ; elle ne peut donc craindre que l'impression de certaines influences, qui, du reste, sont toujours loin de la conscience et de la droiture du jury, puisse peser sur elle, et nous requérons qu'il plaise à la cour rejeter les conclusions prises par le défenseur de la *Démocratie* et ordonner qu'il sera passé outre aux débats.

M° DAIN. Je remercie M. l'avocat-général d'avoir reproduit les raisons que j'avais développées devant la cour, et d'avoir ainsi fait voir que ce n'est pas sans motif que les lois de septembre et l'arrêt de la cour de cassation se sont surtout proposé pour but d'empêcher la propagation de l'écrit coupable.

Je n'ai, dans le réquisitoire que vous venez d'entendre, rien trouvé qui me paraisse une réfutation acceptable pour vous de ce que j'avais eu l'honneur de vous dire. Il ne faut pas abandonner la justice aux hasards de l'arbitraire, ni laisser au ministère public le droit de dessaisir, quand il lui plaira, les tribunaux appelés à statuer provisoirement sur les poursuites.

Je prierai M. l'avocat-général, qui n'a pas daigné s'expliquer sur ce point, de vouloir bien nous dire à quel moment s'arrêtera le droit qu'il revendique? Permettez-moi, Messieurs, une supposition qui vous démontrera les périls de la doctrine qui vous est proposée par le ministère public. Supposez qu'un mandat de dépôt ait été décerné contre le prévenu, et qu'au moment où la chambre du conseil allait prononcer et rendre à la liberté à l'écrivain qui en avait été privé, supposez que le ministère public use de son droit et saisisse directement la cour d'assises. Voyez, Messieurs, quel pouvoir exorbitant vous accordez au ministère public; il pourrait ainsi refermer sur le prévenu les portes de la prison qui allaient s'ouvrir.

Qu'on me dise où l'on s'arrêtera dans cette voie d'arbitraire, et si l'on ira jusqu'à prétendre qu'on pourrait arracher la connaissance d'une affaire de presse à la chambre des mises en accusation elle-même, c'est-à-dire à la cour qui rend une justice souveraine.

Je n'insiste pas, messieurs; c'est à tort que M. l'avocat-général nierait qu'il y ait eu un commencement d'instruction. Le gérant de la Démocratie était assigné à comparaître le 30 août devant M. le juge d'instruction; il n'a pu obtempérer à cette citation ; il était ce jour-là devant la cour d'assises. Mais il s'est présenté le 31, et le magistrat lui a annoncé que son rapport était fait déjà, et que peut-être même l'ordonnance était rendue. Il fit le lendemain quelques démarches pour savoir ce qu'il en était, et n'ayant pas réussi, il s'en allait, croyant déjà que, peut-être, comme dans une autre occasion récente, le ministère public s'était désisté des poursuites. Il n'en était rien ; en rentrant chez lui il trouvait la citation directe qui le conduit aujourd'hui devant vous, et qui dessaisissait la chambre du conseil, ce pouvoir délibérant dont il me semble que les attributions devraient être mieux respectées. Il y a là, Messieurs, une considération grave qui me paraît digne de la sollicitude de la cour.

Encore un mot. M. l'avocat-général a dit que nous, qui avions repoussé la solidarité des autres journaux, nous devions en définitive nous applaudir d'avoir à répondre à une prévention isolée. J'ai dit, au contraire, que nous acceptions la solidarité qu'a fait naître, entre les divers journaux indépendants, l'indignation publique. Mais est-ce donc une raison pour que nous ne nous étonnions pas que la *Démocratie*, qui a toujours prêché l'ordre et qui n'a jamais hésité à accepter le gouvernement de juillet, soit citée la première quand elle a été saisie la dernière? Pourquoi donc la séparer des autres journaux qui, à la même époque, dans les mêmes circonstances, avec le même esprit, ont commis un même délit, troublant au même point la paix publique, s'il est vrai que la paix publique ait été troublée? Et ces journaux on les divise, non pas seulement quant au jour de la citation, mais quant au mode des poursuites? M. l'avocat-général, qui me permettra de le considérer comme un ennemi, un ennemi loyal, il est vrai, mais en définitive un ennemi, M. l'avocat-général reconnaîtra, j'en suis sûr, qu'en protestant contre la marche de la procédure suivie à son égard, la *Démocratie* use d'un droit que l'intérêt solidaire de la presse ne lui permet pas de déserter. Aussi insistons-nous pour que la cour prononce la nullité de la citation.

M. BRESSON. Nous devons avant tout protester contre un mot échappé à la défense ; nous ne sommes l'ennemi que des hommes qui violent la loi, mais jamais nous ne nous laisserons entraîner à aucun sentiment d'animosité personnelle.

Quant à la dernière objection de droit qui a été présentée, la cour a reconnu déjà qu'elle n'avait rien de sérieux. Les jurisconsultes [illegible]

Mᵉ DAIN. Il le faut bien, et c'est comme contraints et forcés que nous acceptons ce débat.

M. CANTAGREL. Il est bien entendu que je me réserve le droit de me pourvoir en cassation contre l'arrêt que la cour vient de rendre.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez aucune réserve à faire pour user d'un droit.

La cour se retire dans la chambre du conseil pour le tirage au sort du jury de jugement.

L'audience est reprise quelques instants après.

M. LE PRÉSIDENT. Prévenu, vos nom, prénoms, profession et domicile.

M. CANTAGREL. François Cantagrel, 37 ans, homme de lettres, gérant de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

M. LE PRÉSIDENT. Vous acceptez la responsabilité de l'article incriminé.

M. CANTAGREL. Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. L'avocat-général.

M. BRESSON, avocat-général. Messieurs les jurés, comme les débats auxquels vous avez déjà assisté vous l'ont appris, un double délit a motivé la citation qui a été donnée au gérant de la *Démocratie pacifique*. Le premier de ces délits est d'avoir cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris et la haine contre une et même plusieurs classes de personnes. Le second de ces délits est un délit d'excitation à la haine et au mépris contre le gouvernement tout entier. Nous avons pensé, dans ces circonstances, devoir user d'un droit que la loi nous confère et imprimer à la poursuite toute la rapidité qu'elle pouvait recevoir. C'est ainsi que, sans avoir provoqué une décision de la chambre du conseil, une décision de la chambre des mises en accusation, le sieur Cantagrel, gérant de la *Démocratie pacifique*, est directement appelé devant vous.

Je suis encore, je l'avoue, à m'étonner des plaintes que semblent avoir provoquées cette marche et cette poursuite. Quand je mettrai tout-à-l'heure, sous vos yeux, le langage du gérant de la *Démocratie pacifique*, quand vous pourrez en comprendre la passion et la violence, vous verrez que, s'il y a une excuse, que puisse invoquer le gérant de la *Démocratie pacifique*, il cherchera à la puiser dans les circonstances où il doit avoir été placé. Eh bien! nous avons voulu qu'il fût appelé devant vous sous l'empire même de ces circonstances; nous avons voulu entourer le délit des prétendus motifs qui l'ont inspiré et provoqué.

Il s'est passé dans ces derniers temps, au milieu de vous, des faits qui ont profondément agi sur l'opinion et sur les esprits. Nous ne sommes plus à une époque ni sous un gouvernement où l'on puisse rien couvrir du silence ni du secret. Tout évènement de la vie publique éclate en quelque sorte au grand jour; il est exposé aux yeux de tous; il est soumis au jugement de tous. Cette publicité, cette clarté, si je puis m'exprimer ainsi, fait la force du gouvernement constitutionnel. L'esprit de parti et les passions peuvent tenter d'en abuser; mais, en définitive, cette publicité est la force et la sécurité d'un pouvoir qui s'appuie véritablement sur le pays.

Quand récemment, à la suite d'un procès solennel, la vindicte publique est venue saisir et frapper un acte de cupidité, et qu'on a vu le déshonneur descendre sur deux pairs de France et deux anciens ministres, il y a eu un long et douloureux étonnement; il y a eu en même temps un mémorable exemple de ce que peut la justice d'un pays libre.

Quand hier encore un crime d'une profonde scélératesse est venu épouvanter le pays et une somptueuse demeure, ni l'éclat du nom, ni les prestiges du rang, de la position élevée, n'ont pu suspendre un instant l'action des lois, et le coupable n'a échappé aux peines terribles qui le menaçaient que par une mort volontaire.

Dans ces circonstances, de grands devoirs ont pesé sur les pouvoirs publics et ils les ont accomplis entièrement, courageusement. Si un éclatant hommage a été jamais rendu au grand principe de l'égalité devant la loi, c'est dans les derniers jours que nous venons de traverser. Tous ceux qui jugeront avec impartialité et en descendant au fond de leur conscience, le proclameront ainsi.

Le langage de certains partis, de certaines passions est tout autre. S'emparant de l'émotion publique, certains hommes essaient d'en faire naître le trouble et le désordre.

Par une exception heureusement rare, le crime s'est montré une fois sous des traits atroces, dans des rangs élevés de la société, et voici que, par un effort injuste et calomniateur, on dit, on répète, on publie chaque fois que le crime dans cette sphère est en quelque sorte habituel, commun, qu'il y fait d'effrayants progrès, que plus on monte parmi nous, plus on rencontre de turpitudes et de bassesses. C'est toute une classe de personnes qu'on signale par ces attaques, c'est contre elle qu'on appelle l'indignation et la colère du peuple.

Voilà le langage dont on se sert, celui que je vais vous montrer à toutes les lignes de l'article que nous signalons en ce moment à toute votre sévérité et à la répression de la loi.

Vis-à-vis des hommes du pouvoir et du gouvernement tout entier on use de la même justice et des mêmes procédés. Un homme politique qui avait eu l'honneur d'être ministre a commis une faute, le pur, le noble sentiment du devoir s'est voilé à ses yeux. Il a été livré à la justice. Il a été frappé. Il tombe digne encore de pitié sous le poids de sa faute et de son déshonneur. Eh bien, ceux qui ont appelé ce châtiment, les pouvoirs publics qui l'ont prononcé, ce sont ceux-là même qu'on signale comme ses complices. Ceux qui ont puni la corruption, ce sont ceux-là qu'on signale comme la propageant, comme en empoisonnant le pays.

C'est devant de pareilles attaques que l'action publique n'a pas cru pouvoir rester impassible. Voyons donc cet indigne langage des partis... Vous assistez depuis quelques jours aux débats qui viennent se dérouler dans cette enceinte; vous verrez encore se dérouler ici plus d'un crime qui fera frémir vos consciences, qui alarmera vos esprits; eh bien! si devant vous un témoin, je ne sais lequel, spectateur de nos débats publics, interrogé sur le compte des malheureux qui viennent s'asseoir sur le banc de l'infamie, cherchait à les rattacher à une classe de la société, à faire rejaillir sur cette classe toutes les fautes que vous avez à punir, vous vous révolteriez contre une semblable injustice. Or, c'est là l'œuvre que nous vous signalons, qu'on prépare, qu'on exécute, qu'on accomplit sous l'inspiration des passions politiques; c'est cette œuvre que nous reprochons en ce moment au gérant de la *Démocratie pacifique*.

Il a commis à nos yeux un double délit: celui d'avoir cherché à troubler la paix publique en excitant à la haine et au mépris d'une ou même de plusieurs classes de la société, et d'avoir cherché à provoquer à la haine et au mépris du gouvernement tout entier.

Tout à l'heure, et devant vous, au nom de la *Démocratie pacifique* même, il ne s'agit plus de personnes, il ne s'agit pas même de cette première ligne; elle ne fait plus d'appel qu'aux passions; elle cherche ouvertement à jeter le trouble et le désordre dans la société. Dans les deux articles qui vous sont soumis en ce moment, nous allons, en un instant, en faire passer la preuve sous vos yeux.

Le premier de ces articles est une attaque à la paix publique en excitant le mépris ou la haine contre une ou plusieurs classes de la société; mais nous allons ici définir en quelques mots les caractères de ce premier délit.

Même sous l'empire des principes d'une sage égalité, nos sociétés modernes se coordonnent, se classifient; il y a des intérêts unitaires d'éducation, de fortune, de positions, et de là naissent les rangs divers qui distinguent et divisent les populations. Le merveilleux ressort de nos institutions constitutionnelles fait qu'aucun de ces rangs ne s'immobilise; que tout passe sous le niveau des lois et qu'il y a un perpétuel échange de la base au sommet et du sommet vers la base.

Au milieu de tous ces intérêts, de toutes ces classes, le législateur a senti la nécessité de maintenir l'accord, la bonne harmonie. Il a compris que les excitations qui les pousseraient les unes contre les autres, qui jetteraient en elles des germes de discorde et de haine seraient un danger public, et c'est pour cela qu'il a écrit la loi du 25 mars 1822, qui porte une peine contre l'auteur des excitations de ce genre.

Et quand on interroge les motifs de cette loi, les discours qui les ont mis en lumière, que trouve-t-on? Que par le mot classe le législateur a entendu toutes les personnes prises collectivement et désignées par une qualification spéciale.

La jurisprudence interprétant la loi a fait tout autant de classes qu'il y a en quelque sorte de diversités d'état dans le corps même de la société.

C'est dans le même sens qu'a parlé une loi plus récente, la loi du 9 septembre 1835 qui punit comme l'avait fait la loi de 1822 les excitations à la haine entre les diverses classes de la société.

J'avais besoin de rappeler ces principes. Maintenant j'arrive à l'article qui est poursuivi devant vous. Vous allez voir avec quelle passion on a dénaturé, perverti en quelque sorte les faits; comment dans leurs résultats funestes et honteux on entend les faire rejaillir sur ceux qui les ont poursuivis, et qu'on en représente comme les complices.

Cet article est du 22 août 1847. Il porte pour titre:

UNE SOCIÉTÉ QUI TOMBE.

Oui, une société qui tombe... ou plutôt une société qui s'affaise dans sa corruption parvenue à l'état de consommation et de pourriture...

Quels enseignements terribles! Voilà où ils en sont arrivés en dix sept ans de paix, en dix sept ans de pouvoir, ces tribuns hypocrites de la bourgeoisie, ces princes de la banque, ces héros de la spéculation, ces hommes qui, ayant en main le gouvernement d'une noble nation, ont cru pouvoir dompter, au profit de leur immonde égoïsme, les généreuses tendances de sa destinée libératrice!

Voilà le début de cet article, et, comme vous le voyez, on enveloppe immédiatement dans cette réprobation féroce en quelque sorte toutes les classes de la société, toutes celles qui surtout, par le jeu de nos institutions et l'effet du droit de la propriété, ont été jetées dans les assemblées législatives; ce sont ces tribuns hypocrites de la bourgeoisie, ces princes de la banque, ces héros de la corruption, en d'autres termes, ce sont tous ceux qui de près ou de loin touchent au pouvoir, sur lesquels on appelle la réprobation publique.

Mais poursuivons:

En d'autres temps, ils avaient arboré la bannière du progrès, proclamé les principes de justice et de liberté. Mais ces principes n'étaient pour eux que des armes de guerre. Il leur fallait, pour renverser l'ancienne aristocratie et se mettre à sa place, avoir avec eux la force nationale, la volonté, le courage et les bras du peuple; et, pour avoir la nation et le peuple, ils prodiguaient alors les principes et les promesses.

Aujourd'hui le monde les a vus à l'œuvre et le monde les a jugés! Cette puissance qu'ils avaient conquise par la propagation des principes d'affranchissement, ils ne l'ont employée qu'à avilir, à amortir, à corrompre. Ils ont semé l'égoïsme et le matérialisme, ils récoltent le crime et la mort...

Ainsi, vous le voyez, voilà l'accusation d'hypocrisie comme elle est soutenue: ces principes, ces promesses qu'on avait fait briller aux yeux du peuple, on ne les faisait briller ainsi que pour les trahir immédiatement, que pour servir les intérêts d'un immonde égoïsme.

Je continue la lecture.

Quel spectacle! quels enseignements! La peur les gagne. La stupeur s'empare d'eux. A la vue d'une société qu'ils ont empoisonnée, les voilà, comme le meurtrier interrogé devant la victime sanglante, tremblants, balbutiants, pétrifiés.

La victime, c'est la société qu'ils devaient protéger, aimer, guider dans la voie de sa destinée: les juges instructeurs et accusateurs devant qui ils pâlissent, ce sont les cœurs animés du saint amour de la liberté et de la justice, ce sont les hommes qui scrutent et dévoilent toutes les infamies de ce monde gangréné, qui les révèlent chaque jour, qui instruisent le grand procès social, qui dressent l'acte d'accusation d'une société criminelle, et qui, laissant à la justice officielle de ce monde l'exécution des hautes œuvres et l'enterrement de ses morts, portent dans les esprits la lumière de ces enseignements sinistres, rallument dans les âmes le feu sacré des sentiments divins de l'humanité, invoquent les principes du juste et les droits des peuples, et préparent aux nations enveloppées du linceul de l'égoïsme et de la mort une résurrection glorieuse.

Le défenseur patenté du matérialisme officiel, l'organe de la corruption systématique, ce *Journal des Débats* qui, par son exemple, par sa servilité, par le cynisme de ses complaisances, a tant contribué à faire perdre le sentiment moral à la tourbe des repus, des satisfaits, des gorgés, dont il est l'évangile quotidien, essaie ce matin, comme le coupable sous la parole du juge, de balbutier quelques dénégations indignées... A qui donc croit-il faire illusion? L'ardeur impudente qu'il met à défendre *sa société*; tout en se refusant, dit-il, à une pareille polémique, n'est-elle pas elle-même une révélation du trouble de sa conscience?

Voilà ce qu'on appelle de la discussion, de la censure des actes de l'autorité; vous le voyez, on pousse à tout ce que l'outrage de plus violent, de plus passionné. On accumule les mots. On cherche à arracher à notre langue les expressions où se traduisent les sentiments de haine et de mépris qui fermentent dans le cœur de celui qui écrit ces lignes. Il ne voit partout que des repus, que des satisfaits, que des gorgés. Il les compare à un meurtrier placé à côté de sa victime, tremblant sous la main et sous la poursuite de la justice.

Allons plus loin:

Non. Vous connaissez bien votre culpabilité; vous savez bien que toutes ces révélations, toutes ces corruptions, et ces crimes de honte ou de sang, qui impriment leur sceau à une époque historique que vous gouvernez et que vous avez faite à votre image, vous savez bien que ce sont des *signes du temps!*

Vous avez tué toute foi; vous avez cherché à éteindre toute noble idée, tout généreux sentiment; vous avez traité en ennemi tout ce qui pouvait le dit! ce sont ses écrivains qui le proclament; oui, ce sont eux, ces prétendus apôtres d'un régime nouveau. Demandez-leur donc leurs principes à eux, demandez-leur quelques gages de cet avenir qu'ils veulent complètement changer, et, après avoir fait cette recherche, vous penserez que vous avez devant vous ceux qui en définitive ont outragé la morale publique, ceux qui se font punir pour des outrages aux bonnes mœurs et qui ont été condamnés tout récemment dans cette enceinte; ceux qui en définitive assisteraient contents et satisfaits aux désordres qui agiteraient le cœur de la patrie.

Ils ont terminé par ces mots:

Allez! vous tremblez.— Vous tremblez, parce que vous sentez que votre heure est proche. Et, nous vous le disons en vérité, nous qui voyons en vous les plus grands ennemis de l'ordre aussi bien que de la liberté, si vous vous aveuglez assez sur vos propres intérêts pour ne pas donner, en vous retirant, prompte satisfaction à l'indignation publique, l'indignation publique se changera en *colère du peuple*; et vous aurez provoqué une tempête terrible qui pourra bien entraîner avec vous tout ce que vous avez défendu... Voilà le grand danger politique et social de la situation... Déjà la main de feu du festin de Balthazar écrit les premiers mots de la malédiction fatale... Repus! nous vous aurons du moins avertis.

Ainsi, vous le voyez, l'appel à l'indignation publique, à la colère du peuple, se montre sans voile, à découvert, on prédit une tempête horrible qui va entraîner tout ce que nous avons défendu, tout ce que nous avons établi depuis dix-sept ans. Voilà les avertissements qu'on jette au milieu des classes nombreuses de nos populations. Voilà comme on leur apprend à croire qu'il y a quelque part encore dans cette France de la probité et de l'honneur.

J'en ai dit assez pour faire saisir le premier délit. Il est manifeste et avéré qu'on enveloppe dans cette réprobation l'ensemble même de la société, les classes surtout qui ont une part active dans le gouvernement du pays, qui ont un rôle, une position à prendre au milieu des évènements qui ont agité et quelquefois élevé notre pays.

C'est après ce premier délit que vous aurez à apprécier le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Vous savez aussi quel est ici l'esprit de nos lois. Elles ont permis pour tous la libre censure des actes du pouvoir; vous savez si cette censure s'exerce librement, ouvertement; je n'ai de témoignages à vous citer à cet égard que cette presse si puissante, si nombreuse, qui tous les jours couvre de ses écrits la surface du pays tout entier. Pour chacun de ceux qui voudrait se rendre un témoignage sincère, il est démontré qu'il n'est pas un acte de la vie privée ou de la vie publique de celui qui tient au pouvoir, qui touche au gouvernement, qui ne soit livré au jugement de tous. Eh bien! c'est là un pouvoir qu'on n'entend pas arracher à ceux qui l'exercent dans des limites raisonnables, à ceux qui l'exercent surtout vis-à-vis des actes de l'autorité.

Mais la loi a dit en même temps qu'ils ne pourraient pas déverser sur les hommes du pouvoir, sur ses agents, sur les principaux ministres que le pouvoir rassemble autour de lui, la haine, le mépris; que quand ils embrasseraient dans des accusations collectives, le pouvoir, le gouvernement lui-même, ils sortiraient du droit et des limites qui leur auraient été tracées. Eh bien, vous le savez, je viens de faire passer sous vos yeux l'ensemble de cet article; vous avez vu qu'on rattache à tous les points de la discussion ceux qui, depuis dix sept ans, dirigent le pays; ceux qui ont été placés pour ainsi dire au gouvernail de l'Etat. C'est contre eux qu'on formule toutes ces accusations que je viens de retracer à vos yeux. C'est contre eux qu'on élève sans cesse ce reproche d'avoir trahi les véritables intérêts du pays, d'avoir écouté les inspirations d'un indigne égoïsme, de n'avoir décoré que des turpitudes.

Voilà le langage de l'écrivain, et quand il étend ses regards plus loin, quand il fait apparaître la colère et l'indignation du peuple, vous l'entendez dire que ceux qu'il signale ont jeté la société dans une horrible tempête; que l'Etat y périra; qu'il ne doit ainsi sa perte et son déshonneur qu'au triste résultat de leurs efforts.

Eh bien, est-ce là discuter, censurer le pouvoir? Quand de telles paroles vont tomber dans les villes, quand elles s'adressent à des hommes investis de l'autorité, demandez-nous si ce n'est pas là tenter de troubler l'ordre, la paix publique, élever au milieu de nous des désordres et des dissensions qui font la ruine et la honte du pays.

Le second délit vous apparaît donc également.

Vous vous ferez une question; vous avez devant vous le simple gérant d'un journal, mais vous avez surtout ce journal lui-même. En ce moment il est saisi, il est placé sous la main de la justice. MAIS SUPPOSEZ QU'UN JURY PUISSE ENVISAGER AVEC INDULGENCE DE PAREILS EFFORTS ET UN PAREIL LANGAGE; SUPPOSEZ QUE DE MAIN CES ÉCRITS, DEVENUS LIBRES, SE RÉPANDENT ET SE PROPAGENT, INTERPRÉTÉS MÊME PAR LA DÉCISION QUE VOUS AURIEZ RENDUE, ET, LA MAIN SUR LA CONSCIENCE, DEMANDEZ-VOUS SI LES INTÉRÊTS DE L'ORDRE DE NOTRE PAYS SERAIENT ENCORE EN SÉCURITÉ; DEMANDEZ-VOUS SI TOUS CES GERMES, SI TOUS CES BRANDONS DE DIVISION INTESTINE N'AURAIENT PAS POUR RÉSULTAT D'APPELER SUR NOTRE PAYS TOUS LES MALHEURS ET TOUS LES DÉSORDRES.

Voilà ce que vous ne voudrez pas. Vous ramènerez ces écrivains au sentiment des lois, au respect de leur propre conscience; vous leur montrerez qu'ils dénaturent les faits, qu'ils ont entre les mains des armes qui pourraient devenir terribles s'ils en abusaient.

C'est par suite de ces motifs que je persiste à vous demander la condamnation des articles incriminés.

Mᵉ DAIN. Messieurs les jurés, M. l'avocat-général vous disait au début de son réquisitoire que, s'il nous avait conduits devant vous par la voie de la citation directe, c'est parce qu'il avait tenu à rapprocher le jugement du délit des circonstances mêmes qui l'ont provoqué. Je ne viens pas en ce moment lui demander pourquoi il n'a pas voulu rapprocher pour d'autres journaux le jugement du délit des circonstances qui l'ont provoqué. Quel intérêt y avait-il pour l'accusation à ne pas établir une règle uniforme pour tous ces journaux?

Je le répète, je ne veux pas insister sur une pareille question, ce serait pour le moment entrer dans un débat, dans une discussion que je dois vous épargner, car je suis encore sous l'impression des paroles de M. l'avocat-général.

Quoi! on vient dire que l'article de la *Démocratie pacifique* n'est pas un article de simple discussion, dans lequel on se borne à censurer les actes du ministère? Mais serions-nous donc arrivés à des temps assez néfastes pour qu'on ne comprît plus que la presse, ce quatrième pouvoir de l'Etat, puisse, au lieu de discuter, s'indigner, en présence des actes, des scandales qui soulèvent en ce moment l'opinion publique. Serions-nous donc arrivés à des temps assez néfastes pour qu'on ne comprît plus qu'il est des moments où la discussion calme et réfléchie n'est plus possible, où elle doit être forcément remplacée par une discussion toute de sentiment, par une di-

Démocratie pacifique, leur organe, pousse à ce point son aversion pour toute espèce de désordre, qu'elle soutient non-seulement le pouvoir, mais quelquefois le ministère, lorsqu'il est menacé; et c'est un pareil journal, ce sont de pareils hommes qu'on traduit aujourd'hui devant vous et qu'on veut rendre responsables de cet immense désordre qui, se produisant de toutes parts, porte aujourd'hui l'effroi dans tous les rangs de la société.

Je vous avoue que tout cela me passe. Tenez, je n'ai pas à défendre la *Démocratie pacifique*, je vais la laisser se défendre elle-même. Ceux qui la rédigent, ces hommes qu'on accuse en ce moment, ont été constamment les mêmes depuis dix-sept années. Ils ont publié de nombreux écrits dans lesquels leur âme se révèle tout entière. Ces écrits, je vais vous en citer des fragments, et vous jugerez. Je vais vous faire voir qu'à aucune époque la *Démocratie pacifique* ni les hommes de ce journal n'ont dévié en quoi que ce soit de la ligne qu'ils s'étaient tracée.

Quand la défense aura été ainsi présentée, ma tâche sera terminée. La *Démocratie pacifique* pourra vous dire alors avec le poète : ***Interrogez ma vie et voyez qui je suis.*** Il me semble que c'est la meilleure défense qui puisse être adoptée.

Les hommes que je représente en ce moment constituent l'Ecole ou le parti sociétaire. Ce parti n'est pas directement politique. Il ne l'est qu'indirectement et par les nécessités mêmes de ses théories. Il se propose, M. l'avocat-général vous l'a dit, de bouleverser la société, c'est-à-dire de la régénérer; de changer toutes nos institutions, c'est-à-dire de les corriger. Il se propose de relier toutes les classes entre elles par un vaste système d'association. Il a pour but l'union des capitalistes et des travailleurs, des maîtres et des ouvriers, des pauvres et des riches. En un mot, ce parti croit que le remède aux plaies sociales qui nous minent c'est l'association; et il veut, dans notre société, remplacer par l'homogénéité cette désunion qui nous afflige et nous réduit à une impuissance complète.

Tel est le but que se sont proposé de tout temps les hommes de la *Démocratie pacifique*. Mais, pour arriver à ce but, il fallait qu'ils se mêlassent au mouvement politique contemporain; il fallait qu'ils travaillassent à développer les intelligences et à féconder les cœurs; il fallait qu'ils répandissent dans toutes les classes de la société la notion de la solidarité humaine, de la fraternité prêchée par l'Evangile et si peu pratiquée jusqu'à ce jour, mais qui doit être, qui sera bientôt la base de l'établissement social parmi les hommes; il fallait qu'ils fissent tout cela. Ils l'ont fait. Comprenant que leur arme principale devait être la publicité, ils ont fondé des journaux, ils ont écrit des livres.

Quand ces hommes ont commencé à tenir la plume, ils étaient bien jeunes encore. Cependant, depuis vingt ans bientôt leur langage n'a pas varié. Ce langage a toujours été un langage de paix, de conciliation, d'harmonie. Ils pourraient vous dire, en faisant allusion à ce mot du premier orateur de l'Assemblée nationale, ils pourraient vous dire: **Vos accusations ne peuvent arriver jusqu'à nous; vingt volumes écrits de notre main les écrasent!**

En 1832, la *Démocratie pacifique* s'appelait la *Réforme industrielle*; plus tard, elle prit le titre de *Phalange*, et enfin, elle adopta le nom sous lequel elle paraît aujourd'hui. Je vous entretiendrai peu de la *Réforme industrielle*; cependant, entraîné par les nécessités politiques dont je vous parlais tout-à-l'heure, ce journal s'était cru obligé de faire sa déclaration de guerre aux partis qui s'agitaient alors et troublaient le pays. M. Victor Considerant qui rédigeait la *Réforme industrielle* et qui rédige aujourd'hui la *Démocratie pacifique*, formulait alors des attaques contre ce qu'il appelait le républicanisme. Dans un livre qu'il publiait, il faisait une profession de foi où il donnait une adhésion formelle au gouvernement de juillet.

J'arrive en 1836, c'est-à-dire à la fondation du journal la *Phalange*, qui a précédé immédiatement la *Démocratie pacifique*. Vous savez ce qu'était à cette époque l'opinion publique. Nous sortions de cette année 1835 où le ministère s'était senti le triste courage de proposer, et le pays d'accepter ces lois qui sont restées dans nos codes sous le nom de lois de septembre. Alors le parti légitimiste ne tendait à rien de moins qu'à la destruction complète du gouvernement fondé en juillet; le parti républicain marchait hardiment au même but. Entre ces deux partis, il y avait aussi des hommes auxquels M. l'avocat-général a fait allusion, des hommes qu'on aurait le tort de confondre avec ceux qui semblent représenter aujourd'hui les mêmes opinions, car ils ont été profondément modifiés, et ils l'ont été grâce aux efforts infatigables de ceux qu'on poursuit en ce moment devant vous. Ces hommes voulaient un nivellement absurde parmi les citoyens, dans les rangs et dans la fortune. C'est au milieu de ces trois partis que la *Démocratie* vint placer son étendart pacifique.

Mais elle avait beaucoup à faire: le parti légitimiste, les journaux de ce parti furent ses ennemis d'enfance; le parti républicain, vous verrez tout-à-l'heure quelle lutte il a soutenue contre la *Démocratie pacifique*; le parti gouvernemental lui-même l'accueillit avec malveillance; pourquoi? par ce que la *Démocratie pacifique* venait substituer à de vaines formules des théories positives.

Quand je dis la *Démocratie pacifique*, je me sers d'un nom qui n'existait pas alors, je devrais dire la *Phalange*. Eh bien! à cette époque, la *Phalange* voyait tous les partis ligués contre elle. A son apparition, elle fut frappée d'une sorte d'isolement, elle comprit qu'il en devait être ainsi, et dès les premiers jours de sa naissance elle écrivait:

« Nous voulons combattre les idées et non les hommes, ou, quand nous attaquerons les hommes, ce ne sera jamais que sous le rapport des idées dont ils auront pris la responsabilité. C'est dire assez déjà que nous réprouvons la presse politique actuelle dans ses habitudes et dans ses formes; les formes et les habitudes de cette presse sont trop souvent illogiques et haineuses.

» N'appartenant, par la théorie, à aucun des partis qui se disputent le terrain (politique) et sympathisant avec tous les bons désirs d'ordre et de liberté, de conservation et d'avenir qui se trouvent épars dans leurs camps hostiles, nos jugements auront forcément un caractère d'impartialité qui nous fera, le même jour, louer et blâmer alternativement, par raison, dans chaque classe, là où les organes ordinaires de la publicité font, par système, aveugle opposition ou soutenances aveugle. »

Ainsi, voilà une ligne de démarcation tracée entre la *Phalange* et la presse, cette presse qu'elle qualifie de hargneuse. N'appartenant à aucun parti, elle pourra les juger tous, et quelquefois, le même jour, dans ces partis, elle blâmera un acte et en exaltera un autre. C'était là une position toute nouvelle, mais en même temps une belle, une noble position. Ajoutons qu'elle était pleine de périls.

J'ai besoin de dire en ce moment-ci, Messieurs les jurés, que les citations que je vais faire sont toute la défense du journal; que ces citations terminées, ma tâche sera remplie. Ce que je fais à cette heure, c'est l'histoire de la *Démocratie pacifique*, et vous comprendrez que j'a-

» pour les hommes qui jouissent. Et s'il était vrai, ce que nous nions formellement qu'un atroce sentiment de haine gratuite pût trouver à vivre dans le cœur des riches, qui, après tout, sont aussi des hommes, nous dirions encore qu'en pareille occurrence, l'intérêt personnel les garderait assez d'obéir à cet infernal et monstrueux sentiment. Mais non: ce n'est pas la nature de l'homme qui est en défaut. »

Tels étaient les préludes de la *Démocratie pacifique* au délit actuel d'excitation à la haine de ceux qui possèdent.

Le 30 juillet, la *Phalange* examine la question de l'accord des partis entre eux dans la société. Permettez-moi d'appeler votre attention spéciale sur cet article.

On y passe en revue le parti républicain et le parti légitimiste, et l'on dit:

« *Il n'existe pas d'incompatibilité essentielle entre les divers ordres des intérêts sociaux, dont au contraire la satisfaction est subordonnée pour chacun à leur commun accord dans un grand contrat d'association.* »

10 *septembre. — Des causes des révolutions.* — « Au dire de quelques-uns, il n'y aurait jamais de révolutions politiques, si les pouvoirs étaient animés de meilleures intentions, s'ils étaient plus favorablement disposés à l'égard des peuples dont ils ont à administrer et à soigner les intérêts. Niaiserie absurde qui conduit à cette absurde conséquence que les hommes qui sont au pouvoir n'ont pas intérêt à s'y maintenir. »

1er *octobre*. — « En présence de ces intérêts qui se combattent dans la société, de ces partis insensés qui la déchirent, de ces doctrines fragmentaires et contradictoires qui se heurtent, au milieu de cette anarchie industrielle et politique, matérielle et intellectuelle, il faut se proposer pour but de réaliser l'accord des intérêts, la fusion des classes, le ralliement de toutes les puissances humaines. Ce but ne peut être atteint par aucun parti, puisqu'aucun des partis ne se propose ce but, et qu'au contraire chacun d'eux n'est occupé qu'à combattre les intérêts des autres, tandis que l'accord supérieur, la fusion, le ralliement ne sauraient résulter que de la satisfaction de ces intérêts qui sont en lutte. — Cette appréciation de la valeur propre des partis est d'une vérité incontestable. D'ailleurs, la plupart des organes des partis ont pris soin de nous révéler eux-mêmes en grosses lettres, crainte qu'on en ignorât, la honteuse infériorité et le caractère anti-social de leurs points de vue respectifs. Les organes des partis, en effet, ne donnent-ils pas leur mesure en se nommant, l'un *journal des intérêts monarchiques*, l'autre *journal des intérêts démocratiques*, celui-ci *journal des intérêts nouveaux*, celui-là *journal des intérêts anciens*, etc. Et quand ils ne prennent pas la peine de nous annoncer en grosses lettres l'infériorité et l'étroiture de leur point de vue, quand ils se déguisent sous quelque titre charlatan, comme celui de *journal des progrès*, par exemple, qui s'y trompe? Ne sait-on pas à quelle classe d'intérêts et d'individus, à quelle *fraction* ou (ce qui revient au même dans leurs conditions d'hostilité) à quelle *faction* s'adressent dans la nation ces journaux. Que font toutes ces voix, sinon plaider chacune et par grand malheur, pour la société dont elles excitent incessamment les haines intestines, sinon plaider chacune une cause plus ou moins contradictoire à toutes les autres causes? Et quelle œuvre de paix, d'accord et d'unité peut sortir de ce misérable concert de négations réciproques, de disputes sans fin, de ce concert de disputes, si inintelligentes, si basses, si brutales, si ignobles qu'on n'a jamais vu pareil progrès en dégradation de l'intelligence et du cœur humain.

» Comprenez donc enfin que tout cela est erreur, mensonge et exploitation; comprenez bien que ces intérêts et ces partis qui se combattent avec tant d'acharnement, ne connaissent pas la loi de leur accord, et que cependant la loi de l'accord de tous ces éléments est le but que l'intelligence doit se proposer, si elle ne veut pas déroger et se prostituer... Encore une fois, il ne s'agit pas de la victoire du capital par le travail, ni du travail sur le capital, sur le talent, du maître sur l'ouvrier, ni de l'ouvrier sur le maître; il ne s'agit pas de la guerre des industries et des industriels entre eux; il ne s'agit pas de la guerre des intérêts populaires contre les intérêts bourgeois, ni de ceux-ci contre les intérêts des classes plus élevées dans l'échelle sociale. Il ne s'agit pas des misérables guerres de l'opposition, et la doctrine des tiers et des quarts partis, de la légitimité, et de la quasi-légitimité; il ne s'agit pas d'un combat à mort entre tous ces éléments. — Il s'agit de combiner tous ces éléments, de satisfaire tous ces partis, d'opérer la fusion et les ralliement de toutes ces classes. »

Voilà les hommes que vous avez à juger. Vous les voyez dès à présent; vous les connaissez, eux qui doivent être accusés plus tard de provoquer à la haine des classes entre elles; mais ceci n'est qu'un début. Passons.

En 1836, une grave discussion s'engagea entre la *Démocratie pacifique* et un journal populaire: le *Bon Sens*. Deux hommes également remarquables présidaient, de part et d'autre, à cette discussion. Du côté de la *Démocratie pacifique*, c'était M. Victor Considerant. Du côté du *Bon Sens*, c'était un homme tout jeune alors, qui, depuis, ayant modifié ses idees, s'est rallié à la cause socialiste et marche aux premiers rangs de nos historiens.

Il s'agissait de la question de la légitimité, non-seulement de la révolution, mais encore de la revolte contre le pouvoir. Eh bien! dans ce débat vous allez voir encore éclater l'esprit que le *Démocratie pacifique* portait dans toutes ses discussions.

Août 1837. — « Comment, vous êtes débordés par les *organes et les défenseurs de l'ordre actuel* dans la reconnaissance et l'acceptation des principes nouveaux! et, au lieu de faire alliance avec eux sur ce point, QUI EST LE POINT CAPITAL, de constater solennellement cet heureux accord, de convenir enfin et franchement que ces principes sont plus haut placés que les misérables questions qui vous divisent dans la polémique quotidienne, qu'ils dominent ces questions de toute leur supériorité, les commandent de toute leur importance; au lieu de comprendre que, sur ce nouveau terrain, vous pouvez vous donner la main et marcher ensemble au but que vous acceptez tous, vous préférez sacrifier ce but, sacrifier les intérêts du peuple que vous prétendez soutenir, sacrifier l'avenir que vos communs efforts pourraient réaliser si vite!

» Vous préférez sacrifier cet avenir, ces intérêts, ce but à vos questions étroites, à vos funestes et détestables querelles, à vos vues inférieures, à vos haines. Oh! cela passe toute croyance! cela passe toute obstination et tout aveuglement. Comment osez-vous donc échafauder des sophismes à l'intention d'obscurcir la lumière même? D'où vous vient donc cette étrange assurance de plaider ainsi contre l'évidence? Comment avez-vous le cœur de soutenir que ces hommes-là ne pourront jamais accepter et vouloir ces principes régénérateurs, quand vous enregistrez vous-mêmes tous les jours les professions de foi par lesquelles elles acceptent et les proclament plus franchement que vous ne le faites vous-mêmes.

» Si vous persistez dans cette voie étroite, dans ces divisions systématiques, dans ces sophismes de mauvais aloi, dans ces haines aveugles, vous serez bien coupables! Vous serez justiciables du peuple lui-même dont vous prétendez défendre les intérêts; vous vous ferez des droits à sa colère plutôt qu'à sa reconnaissance! Elevez-vous donc enfin au-dessus de votre passé; soyez conséquent, soyez logiques, soyez de bonne foi entière! Prenez donc enfin une position digne, noble et puissante! Devenez donc enfin véritablement les *hommes du peuple et de l'humanité*, au lieu de vous obstiner à n'être que d'impuissants et petits hommes de parti et de coterie... Quant vous voyez les principes nouveaux acceptés par les hommes du pouvoir, contre lequel vous luttez sous prétexte qu'il ne voudra jamais de ces principes régénérateurs, stimulez donc ces hommes, encouragez-les dans cette voie; dites-leur que sur ce terrain vous êtes prêts à vous entendre avec eux, aidez-les, mettez-les en demeure; prouvez-leur que vous voulez réellement vous-même le triomphe de ces principes larges et féconds, étudiez-les avec eux, sachez les bien comprendre, et, du haut de vos tribunes, enseignez-les au pays, ces principes dans lesquels toutes les classes

« Vous vous plaignez des doctrinaires, de leurs impitoyables rigueurs, de leur amour des procès politiques, des gendarmes, des prisons et des lois draconiennes! Eh! jamais auraient-ils osé et pu marcher debout dans cette voie, si vous ne leur en aviez fourni vous-mêmes, par l'acharnement de vos luttes aveugles, les prétextes et les moyens? C'est vous, et non les doctrinaires, qui êtes les auteurs des lois de septembre. C'est votre entêtement, ce sont vos exaltations et vos déclamations violentes qui ont fait le succès de ces lois à la tribune; c'est la peur des révolutions que vous avez, pendant plusieurs années, invoquées chaque matin, qui les a fait valoir; c'est votre opposition systématique et brûlante, votre opposition sans mesure et sans frein, votre opposition de chaque jour, qui nous a, depuis six années, valu chaque jour un frein de plus et ravi chaque jour une liberté!.........

» ...... Peut-on pousser plus loin l'aveuglement et l'obstination? Quoi! c'est quand les organes du pouvoir arrivent à reconnaître, à invoquer si formellement eux-mêmes le principe de l'association, à s'en déclarer les partisans, à la prêcher plus fort que vous dans leurs colonnes, que vous persistez à soutenir encore l'incompatibilité des hommes qui défendent le gouvernement actuel comme moyen d'ordre, avec le principe générateur de toutes les améliorations sociales pacifiques dont ils commencent à se faire eux-mêmes les apôtres!..... »

Ces partis accusaient le pouvoir d'être hostile à toute espèce d'amélioration; la *Démocratie pacifique* fait à chaque instant justice de cette accusation; elle dit aux partis: vous prétendez que le gouvernement ne veut pas d'amélioration, mais vous le calomniez. En effet, le 15 juillet 1838, elle écrivait:

« Si nous écoutions le *Bon Sens*, nous devrions demander le renversement du gouvernement, parce qu'il n'a pas donné son appui à l'idée que nous commençons à tirer de l'obscurité où la presse l'a laissée. Mais, en vérité, on ne peut croire à de pareils raisonnements! Il devient donc légitime à toute doctrine, à tout parti, à toute coterie, à tout homme même, dont le gouvernement ignorera ou n'accueillera pas les vues, et pour cette cause, de travailler à révolutionner son pays! — Ces choses-là ne se réfutent pas, seulement on éprouve la plus grande difficulté à comprendre que des hommes intelligents les écrivent. »

PHALANGE, 15 *juillet*. — « Le *Bon Sens*, nos lecteurs le savent, en est toujours à la *nécessité d'une réforme politique, comme préalable nécessaire d'une réforme sociale*. Nous avons souvent déjà produit les arguments qui renversent de fond en comble cette fausse et funeste idée. »

Telle est l'opinion constamment professée par la *Démocratie pacifique*: point de réforme politique préalable; le gouvernement de juillet est bon, il faut le maintenir; et remarquez que cela s'appliquait non-seulement au pouvoir, mais encore au ministère; oui, la *Démocratie pacifique* allait encore jusqu'à dire alors: le ministère est bon, il faut le conserver; il est très certain qu'il ne repousse pas *à priori* une réforme sociale; qu'il ne rejette pas les améliorations; seulement, il faut les lui indiquer.

Je m'arrête. Vous comprenez que je suis obligé de faire un choix. Je ne puis pas vous parler de toutes les lances que ce journal a rompues pour la défense du pouvoir et des intérêts de l'ordre. Pour en finir sur ce point, je vous dirai que deux ministères seulement ont été attaqués par la *Démocratie*; l'un, c'est le ministère du 1er mars, le ministère de M. Thiers, qui compromettait la France par son amour de la guerre; l'autre, c'est le ministère du 29 octobre, le ministère de M. Guizot, parce que non-seulement il a compromis la France au dehors, mais encore parce qu'il l'a compromise au dedans:

« — Que demandons-nous, donc, disait la *Démocratie pacifique*, et que doivent demander avec nous tous les hommes intelligents, sincères, dévoués au bien de l'humanité. Demanderons-nous que l'on change le pouvoir, que l'on réforme la constitution politique de l'Etat; que l'on remplace la monarchie constitutionnelle par la monarchie absolue, ou par tel ou tel système républicain; que l'on renverse dynastie sur dynastie, gouvernement sur gouvernement; que l'on perpétue les vaines et sanglantes querelles dont tous ces revirements insensés sont les provocations permanentes dans nos sociétés! Non! non! mille fois non!

» Ce que nous demandons à grands cris, ce que nous demanderons de toute l'énergie de notre amour pour l'avènement du bien, pour le progrès réel, pour le bonheur de tous, pour l'amélioration du sort des plus misérables victimes de l'ordre de choses actuel, de ces prolétaires, de ces parias abandonnés en pâture à la misère, à l'abrutissement, de ces classes dénuées pour lesquelles la société actuelle n'a ni prévoyance, ni cœur, ni entrailles, et qui ne sont pas même considérées dans l'ordre de choses présent comme appartenant à l'ordre légal, de la *France légale*: ce que nous demandons depuis dix années, ce que nous demanderons sans nous laisser décourager par les stupides accusations, par les honteuses calomnies dont on nous abreuve tous les jours, pour prix de nos généreux efforts; ce que nous demandons, c'est qu'on ne bouleverse pas la société pour des chimères, c'est que l'on ne fasse pas les affaires des intriguants de tous les partis, c'est que l'on s'occupe enfin des affaires de la société, c'est que l'on en vienne enfin à la véritable question, au problème fondamental qu'il faut résoudre avant tout, c'est que l'on détermine par la *science* et que l'on éprouve par l'*expérience*, par des expériences essentiellement sages pacificatrices, *ce qui peut réellement* améliorer l'état de la société. »

Voilà les doctrines de la *Démocratie pacifique* au moment où elle se transformait; au moment où, au lieu de paraître une fois par semaine, elle allait paraître deux fois:

« Ecoutez-nous, écoutez-nous donc, car nos paroles sont sensées!

» Que l'on établisse l'accord des intérêts, l'accord des classes, la fusion des partis dans les communes, et par conséquent dans l'Etat; et le gouvernement qui émanera d'une société dans le sein de laquelle tous les intérêts seront accordés, sera nécessairement un *bon* gouvernement, un gouvernement représentant la volonté de tous, gouvernant dans les intérêts de tous. — Alors seulement ce *gouvernement du pays par le pays*, dont vous n'avez fait jusqu'ici qu'une théorie dissolvante sera une bienfaisante réalité.

» Que l'on change chaque année, pendant cent mille années, la forme, le personnel, le mode du gouvernement; que l'on accumule révolutions sur révolutions, que l'on entasse chartes sur chartes, constitutions impériales, monarchiques ou républicaines, sur constitutions républicaines, impériales ou monarchiques; on n'en mettra pas mieux d'accord les intérêts, les volontés, les classes, les partis. Quoi que l'on fasse dans l'ordre *politique*, quoi que l'on réforme dans l'ordre du *pouvoir*, il restera donc toujours à vider la grande question, la question capitale, la *question sociale*. Or, la question sociale est une question de *savoir* et non une question de *pouvoir*, car elle ne se résoudra que par la *science* et par l'*expérience*!

» Supposons que, suivant le vœu des légitimistes, Henri V entre demain triomphant dans Paris. Ce changement de dynastie établira-t-il l'accord des maîtres et des ouvriers, des propriétaires et des prolétaires, des individus dans les familles, des familles dans la commune? Unira-t-il dans la commune et dans l'Etat, les intérêts du travail et du talent? Enfin, réformera-t-il la société.

» Supposons que le gouvernement soit renversé par le parti républicain. La Chambre des députés et la Chambre des pairs sont dissoutes et remplacées par une Convention nationale nommée au *suffrage universel*. — Eh bien! que fera cette Convention nationale? »

Dans les questions qui ne soulèvent pas de personnalités, la *Démocratie pacifique* défend toujours le gouvernement et non seulement sur les points de politique générale, mais encore sur les points de politique spéciale. Au milieu de cette presse qu'elle considère plutôt comme une réunion de partisans que comme une réunion d'écrivains consciencieux, la *Démocratie pacifique* marche avec fermeté, n'écoutant que la voix des véritables intérêts du pays.

» présent et épargnez à votre patrie une révolution... Voilà le véritable rôle » de la presse. Si vous la faites servir plus longtemps à *semer des embarras » autour du pouvoir*, à irriter, à envenimer, à désorganiser, vous la déconsidérerez aux yeux du pays, vous amoindrirez le pays lui-même aux yeux » des nations; et l'on pourra alors vous accuser avec raison, non pas seulement d'attentat contre le monarque, mais encore d'attentat contre la patrie » et l'humanité. »

J'arrive à la troisième phase de l'existence de ce journal : la *Phalange* prenait le nom de *Démocratie pacifique*. C'était en 1843 ; le journal devenait quotidien, il allait s'immiscer plus que jamais dans les questions politiques ; il fallait donc qu'il déterminât avec un soin plus minutieux sa nouvelle mission. Tel fut l'objet du numéro du 1er août.

L'œuvre révolutionnaire est accomplie, l'œuvre démocratique est à peine entamée.

La Révolution, depuis 89 jusqu'à 1830, n'a manifesté le droit nouveau que sous sa face négative et sous sa face abstraite. Elle a renversé les derniers débris de l'Ordre féodal fondé sur la guerre et sur les privilèges nobiliaires de la naissance ; elle a inscrit en tête de la loi le principe démocratique de l'égalité des citoyens ; elle a même, il faut le reconnaître, constitué, dans l'ordre politique, le système représentatif, qui, en tant que reposant sur un principe d'élection indépendant de la naissance, est bien l'organisme politique de la Société moderne. Elle a essayé en outre de rendre l'instruction élémentaire plus accessible par des institutions de divers degrés. Mais elle a laissé sans organisation, sans direction et sans règle aucune, l'ordre industriel tout entier. Elle a renversé les jurandes, les maîtrises, les corporations anciennes, qui formaient une organisation illibérale de l'industrie ; mais elle ne les a pas remplacées par une organisation meilleure. Elle a livré au *laissez-faire* le plus absolu, à la concurrence la plus anarchique, à la guerre la plus aveugle, et, par suite, au Monopole des grands capitaux, l'Atelier social et économique tout entier, c'est-à-dire tout le domaine de la Production et de la Répartition des richesses.

Or, les individus ne prennent rang dans l'ordre industriel, dans l'ordre social et dans l'ordre politique que par l'*argent*, l'*instruction* ou la *faveur*. L'instruction et la faveur supposent primitivement l'aisance ou la fortune. La fortune, faute d'une bonne organisation du travail, ne se transmet généralement que par la naissance et les alliances. Il en résulte que, malgré le libéralisme métaphysique du droit nouveau, malgré la destruction légale du droit ancien, du droit aristocratique ; malgré l'égalité constitutionnelle des citoyens devant la loi et les fonctions publiques; malgré l'abolition des privilèges légaux dans le domaine industriel : l'Ordre social actuel n'est encore qu'un Ordre aristocratique, non plus, il est vrai, *de principe et de droit*, mais *de fait*.

Aussi, sauf des exceptions individuelles qui n'infirment nullement la généralité de la règle, il est socialement vrai aujourd'hui que les générations qui naissent dans la gêne, la pauvreté ou la misère ; accomplissent leur vie dans la gêne, la pauvreté ou la misère, qu'elles transmettent cet héritage fatal à leurs descendants ; et que ceux-ci, destinés à rester comme elles dans la gêne, la pauvreté ou la misère, y restent comme elles.

Il est également vrai que les classes aisées et riches reproduisent les couches aisées et riches des générations suivantes. Seulement, grâce aux chances mauvaises de l'anarchie industrielle actuelle, grâce aux luttes déplorables d'une concurrence sans limite et sans règle, et à la puissance croissante des grands Capitaux, un nombre malheureusement très considérable d'individus et de familles des classes aisées, quelquefois même des classes riches, sont exposés à tomber et tombent en effet dans la gêne.

Ainsi, bien que le droit public nouveau ne reconnaisse plus aucune indignité naturelle des personnes ou des classes; bien qu'il proclame très démocratiquement, au contraire, l'égale aptitude politique et sociale de tous à tout : les hautes et les moyennes positions politiques, industrielles, financières et commerciales, presque toutes les fonctions publiques, presque toutes les fonctions libérales, n'en sont pas moins monopolisées *de fait* par les familles des hautes classes et des classes moyennes, qui les conservent et se les transmettent; tandis que les basses positions, les durs travaux, les fonctions pénibles, ingrates, répugnantes, précaires, misérablement rétribuées, restent le lot permanent des familles qui composent les classes inférieures.

Il est donc vrai de poser que, hormis un nombre relativement très petit d'individus qui sortent des classes inférieures et que des circonstances et des aptitudes tout à fait exceptionnelles font monter sur les échelons supérieurs; hormis un nombre relativement plus grand de membres des classes riches ou aisées que les crises industrielles et sociales précipitent dans la gêne ou la misère, *les classes* se perpétuent par la naissance dans leur état d'infériorité et de supériorité relatives.

Si cela est vrai en fait, il est clair que notre état social, qui est *démocratique en principe et en droit*, est encore, comme nous le disons, *aristocratique de fait*. Constitutionnellement, légalement, abstractivement, il n'y a plus de castes dans la nation. Pratiquement, positivement, réellement, nous vivons toujours sous un régime de castes. Seulement, ce n'est plus la loi, le droit, le principe politique, qui posent ces barrières entre les grandes catégories du peuple français, c'est l'organisation économique, l'organisation sociale elle-même.

Voilà donc, vous le voyez, messieurs, de nouveaux efforts dans un nouveau sens. Vous avez vu avec quelle persistance, je dirai presque aveugle, la *Démocratie pacifique* avait jusqu'à présent défendu le pouvoir, tant que l'ordre matériel était menacé. Mais voilà que l'ordre est rétabli; il ne s'agit plus de museler les passions toujours prêtes à descendre dans la rue et à appeler la violence à leur aide. La *Démocratie* demande quelque chose de plus à la bourgeoisie; elle a le pouvoir, c'est à elle de remplir les conditions auxquelles il lui a été confié. Ainsi il faut qu'elle tende la main aux classes populaires, qu'elle les moralise, qu'elle les éclaire, qu'elle généralise pour ces classes l'instruction et le bien-être. A ces conditions, la bourgeoisie accomplira une œuvre pieuse. Mais un fait immense, le fait le plus important de la civilisation moderne, un fait qui menace partout les intérêts de la bourgeoisie, attire surtout la sollicitude de la *Démocratie*. Elle croit devoir appeler l'attention de la bourgeoisie sur ses intérêts menacés.

Constitution rapide d'une* Féodalité nouvelle *par la concurrence anarchique. — Servage collectif des travailleurs.

Un phénomène de la plus haute gravité se manifeste aujourd'hui en pleine évidence, même aux yeux les moins attentifs : ce phénomène, c'est le développement rapide et puissant d'une NOUVELLE FÉODALITÉ, de la Féodalité *industrielle et financière*, qui se substitue régulièrement à l'Aristocratie nobiliaire et guerrière de l'ancien Régime, par l'anéantissement ou l'appauvrissement des classes intermédiaires.

Après la grande explosion de 89, après la destruction de l'Ordre politique ancien, après l'anéantissement de la propriété féodale, du système industriel des maîtrises et des jurandes, et la proclamation de la *liberté industrielle et commerciale*, la Société se croyait débarrassée à jamais de toute Aristocratie exclusive et dominatrice.

En calculant ainsi, on avait mal calculé : le résultat le prouve, et la raison d'ailleurs en est facile à saisir ; la voici :

Une fois la grande agitation calmée, une fois les nouvelles positions prises, une fois la société rentrée dans un état régulier, il ne restait plus sur le terrain industriel et social que des individus en face les uns des autres, livrés *en toute liberté* à eux-mêmes, à leurs forces propres. Mais les uns étaient pourvus de capitaux, de talents, d'instruction, et occupaient les positions élevées et fortes ; les autres, et c'étaient les membres des classes les plus nombreuses, n'avaient ni capitaux, ni instruction, ni talents développés par une éducation antérieure : ils croupissaient relégués aux derniers degrés de l'échelle sociale.

Que pouvait-il résulter, dans un pareil état de choses, de cette liberté industrielle sur laquelle on avait tant compté, de ce fameux principe de la *libre concurrence* que l'on croyait si fortement doué d'un caractère d'organi-

[...] Voilà, messieurs, les funestes effets de la féodalité financière en ce qui touche les diverses classes de citoyens.

Mais comment conjurer le danger qui menace la société, qui menace la bourgeoisie elle-même; comment faire respecter cette bourgeoisie par la nouvelle féodalité qui s'élève? Sera-ce par le fusil, par le mousquet? Non, vous allez voir quels sont les moyens indiqués par la *Démocratie*.

L'Association volontaire : — principe du moyen pacificateur.

Nous avons dit qu'on ne peut songer à échapper à la nouvelle constitution de la Féodalité que par deux moyens. Le premier, c'est le partage ou la communauté des biens : procédé purement négatif et révolutionnaire, antisocial en lui-même et dont nous combattrons les doctrines en temps et lieu. Ce système heureusement n'est pas la seule issue.

Nous avons montré que le Capital et le Travail sont en guerre flagrante. L'atelier de la production, de la distribution et de la répartition des richesses n'est qu'un champ de bataille éternel. Maître des instruments de Travail, le Capital fait nécessairement la loi au Travail. Les capitaux luttent d'ailleurs entre eux ; les gros écrasent et absorbent fatalement les petits. Les gros capitaux, se concentrant dans les familles aristocratiques et multipliant leur puissance par le système des grandes Compagnies actionnaires, deviennent de plus en plus prépondérants. Enfin le développement même de cette prépondérance; et l'impossibilité de la résistance des masses sur le terrain de la liberté industrielle, provoqueront nécessairement, tôt ou tard, une lutte révolutionnaire sur le terrain social. Les classes incessamment et fatalement vaincues dans la sphère économique en appelleront tôt ou tard d'une liberté et d'une égalité dérisoires à une égalité brutalement effective, à un partage. Et quand on fait une révolution pour partager, et que l'on est vainqueur, on ne partage pas, on chasse les vaincus et on prend tout. C'est ce que la Bourgeoisie a fait à l'ancienne Noblesse et au Clergé.

Or, puisque les conséquences de la guerre du Travail et des Capitaux, sur le terrain de la libre concurrence, amènent fatalement ou l'écrasement du travail et des petits et moyens capitaux par les capitaux féodaux, ou l'écrasement de la propriété et du capital par l'insurrection des travailleurs, il n'y a qu'un seul moyen de conjurer ces deux inévitables conséquences de la lutte : c'est de faire cesser la lutte. Et si, comme c'est le cas le plus général, l'état de paix est beaucoup plus favorable aux intérêts respectifs des parties belligérantes que le prolongement de la guerre ne saurait l'être aux vainqueurs eux-mêmes, il est évident qu'il faut se hâter de chercher les conditions de cette paix, qui pourra et devra être signée d'un consentement commun par les parties adverses.

Il est un principe qui a puissance de changer, sur le terrain industriel, la concurrence en accord, la divergence en divergence, la lutte en coopération. C'est l'ASSOCIATION.

Quand deux entreprises rivales se fondent en une seule par un traité de société; quand des capitaux, qui se combattaient, se réunissent dans une grande compagnie actionnaire, ce sont des intérêts hostiles qui signent un traité de paix et se développent désormais en pleine conciliation convergente.

Mais pourquoi s'en tenir à l'association des capitaux ? pourquoi ne pas demander à ce principe d'accord, d'union, d'harmonie, l'accord, l'union, l'harmonie du capital et du travail dans l'atelier social tout entier ?

Mais il fallait démontrer d'une manière plus précise aux trois classes de la société qu'elles avaient un intérêt commun à marcher vers ce but d'harmonie que poursuit l'école socialiste, et la *Démocratie* continue :

Intérêt commun des trois classes.

Il n'y a donc pas, constatons-le, d'antinomie radicale dans la nature des choses ; il n'y a pas de contradiction et de guerre nécessaire entre les principes et les éléments de la Production. Les luttes acharnées des capitaux contre les capitaux, du capital contre le travail et contre le talent, des industries entre elles, des maîtres contre les ouvriers, des ouvriers contre les maîtres, de chacun contre tous et de tous contre chacun, ne sont point des conditions fatalement attachées à la vie de l'humanité. Elles ne tiennent qu'au Mécanisme actuel de l'industrie, au système de la Concurrence anarchique et désordonnée, de cette liberté sans organisation que nous ont vantée, avec un si triste succès, les écoles fondées par les économistes de l'Angleterre. Il est évidemment possible d'accroître considérablement la richesse publique par une sage organisation de l'atelier social, par une application progressive du principe de l'Association, et de rétribuer abondamment le travail des masses, sans rien prendre à ceux qui possèdent.

Qu'on ne parle donc plus de la liberté industrielle, telle qu'elle a été comprise et réalisée de nos jours sinon pour la condamner et la maudire ! Qu'on ne parle plus de l'antagonisme fondamental du travail et du talent, sinon pour constater que cet antagonisme résulte d'un mécanisme funeste sous tous les points de vue : funeste au développement de la production par le resserrement de la consommation; funeste aux classes supérieures par les crises et les réactions désastreuses qu'il provoquerait sans aucun doute ; funeste aux classes inférieures enfin par les misères croissantes dont il les accable, et qui jetteraient forcément ces classes dans la voie des protestations sanglantes ! Qu'on ne parle plus d'abolition de la propriété, de partage ou de communauté des biens, de brisement des machines et de vandalisme social ! Mais que l'on parle d'organiser les intérêts et les droits des travailleurs; d'introduire l'ordre, la justice et la vraie liberté dans l'atelier industriel, dans le régime de la production, de la distribution et de la répartition des richesses ; d'y unir les intérêts des possesseurs et des prolétaires, des soldats et des chefs ; qu'on parle de faire travailler les machines POUR *les capitalistes* ET POUR *le peuple* et non plus POUR *les capitalistes contre le peuple !* Qu'on parle enfin d'organiser l'Association des classes dans l'Unité nationale; et l'Association des nations dans l'Humanité ! — Voilà les voies du salut des États et des Sociétés modernes : voilà les problèmes dignes d'absorber aujourd'hui toutes les intelligences sérieuses, tous les esprits perméables à la lumière, tous les cœurs où vivent encore ces grands principes, ces nobles sentiments de patrie, de liberté, de fraternité chrétienne qui brûlaient les cœurs de nos pères.

L'École doctrinaire, ou l'immobilisme systématique.

Le parti des Conservateurs-bornes est celui qui a occupé le Pouvoir en France depuis la Révolution de Juillet.

Ce parti a combattu pour le principe démocratique ; il a concouru à faire insérer et maintenir dans la constitution l'égalité devant la loi. Aujourd'hui même, il rend théoriquement hommage à l'esprit moderne.

Or, la constitution nouvelle n'est qu'une transition entre la vieille Société aristocratique du droit exclusif de la naissance et les formes démocratiques de l'avenir. Cependant, comme la consécration du principe de l'égalité par la loi a suffi pour donner à ce parti le pouvoir politique et la domination sociale, ce parti a jugé que le principe a fait son œuvre. Les libéraux de l'Opposition de quinze ans sont ministres : il est déraisonnable de rien demander de plus.

Il est bien vrai que, par forme de langage et pour ne pas avoir l'air de répudier l'héritage et les principes de 89, les titulaires actuels du Pouvoir s'en remettent à la générosité d'un avenir indéfini du soin d'accomplir les devoirs du présent. Mais cette concession héroïque n'est, de leur part, qu'une rouerie pour masquer leur égoïsme.

« Aujourd'hui, grâce à *la victoire de la bonne cause* et à Dieu qui nous l'a » donnée, *les situations et les intérêts sont changés. Plus de guerre de bas » en haut ; plus de motif de lever le drapeau du grand nombre contre le » petit nombre*. . . . .

» Non qu'il n'y ait *encore beaucoup à faire, beaucoup plus que ne croient » les plus ambitieux*, pour l'amélioration sociale et matérielle de la condition du grand nombre ; MAIS la situation réciproque des petits et des » grands, des pauvres et des riches *est réglée aujourd'hui avec justice et libéralité*. Chacun a *son droit, sa place, son avenir*. » (Guizot, *de la Démocratie moderne*).

Et dans un autre écrit (*État des âmes*) :

« N'est-ce donc rien que cette liberté même, aujourd'hui bien plus grande » et plus assurée que l'homme ne l'a jamais connue? N'est-ce rien que ce

[...] du parti conservateur [...]

Il y a désormais chez lui deux divisions qui se trancheront de plus en plus: celle des Conservateurs *progressifs* et celle à laquelle, du haut de la tribune nationale, M. de Lamartine a infligé le nom de Bornes.

Quand le parti conservateur imposait une digue au torrent révolutionnaire, comprimait l'émeute, ou maintenait par son énergie la Paix européenne, nous disions : Honneur au parti conservateur ! Ce parti a courageusement rempli la première partie de sa tâche, et il a rendu, en l'accomplissant, un service à la Civilisation et à l'Humanité.

Mais si nous reconnaissons volontiers que la Résistance a été glorieuse et légitime aussi longtemps que la Société était en convulsions, nous n'hésitons pas à déclarer cette Résistance illégitime et absurde quand la Société est rentrée dans ses conditions de paix et d'ordre, quand la Résistance, en un mot, n'est plus qu'une opposition systématique et aveugle à toute application des principes de la justice et de la liberté.

Le nombre des Conservateurs qui partagent à cet égard nos doctrines se fait plus grand de jour en jour.

XI.

Parti exclusivement* politique *de la Démocratie qui rétrograde.

Le premier est formé de ce qu'on appelle l'extrême gauche, plus les débris du parti républicain de 1832 et de 1834. Il se pose comme l'héritier des doctrines politiques de la Convention, bien qu'il ait perdu, du moins dans ses organes et ses chefs, la tradition des grands sentiments de cette Assemblée célèbre, et qu'il ne s'inspire que de ses traditions mauvaises.

Le renversement du Pouvoir politique actuel, tel est le seul et unique but de leurs tristes efforts, l'unique pensée de leur politique.

Le caractère de ce grand mouvement de l'esprit moderne, qui prend de jour en jour une conscience plus claire de lui-même, se traduit dans la langue de l'époque par le mot de DÉMOCRATIE.

Dans sa haute généralité, dans le sens pacifique, large et organisateur qu'il prend, depuis quelques années surtout, à la tribune nationale où toutes les opinions l'adoptent, et dans les écrits des publicistes les plus sages et les plus avancés qui tous s'y rallient, ce mot est donc destiné à devenir le mot d'ordre de l'époque, le drapeau du grand mouvement de régénération de l'esprit et des sociétés modernes. Or, nous croyons que nos principes sont destinés à guider ce mouvement : c'est donc à nous à en porter le drapeau.

Le mot de *Démocratie* est le mot à la fois le plus profond, le plus général et le plus puissant qui reste aujourd'hui dans le courant de l'actualité, le seul qui ait un avenir de forte vie dans la publicité active. Combien ne faut-il pas qu'il recèle de puissance pour être respecté par les orateurs et les organes les plus outrés du parti conservateur, malgré l'usage qu'en font encore les partis révolutionnaires ! Cette observation est décisive.

Ce mot a été et est donc encore interprété par les partis dans des sens bien différents, souvent faux et dangereux. L'énigme politique et sociale est posée dans les mêmes termes à tous ; mais tous ne savent pas résoudre l'énigme, et les solutions fausses emportent avec elles des conséquences fatales.

Plus le mot est puissant sur l'esprit des masses, plus il est destiné à le devenir, plus souverainement il importe à la société qu'on n'en fasse pas accepter aux masses des interprétations désastreuses.

Les partis révolutionnaires font aujourd'hui du mot *Démocratie* un drapeau de révolution et de guerre, une arme redoutable, les uns contre l'ordre politique et le gouvernement, les autres contre la propriété et la base de l'ordre social.

Il faut leur arracher des mains cette arme, il faut leur enlever hardiment ce drapeau. L'arme et le drapeau de guerre doivent être changés en instrument et en drapeau de paix, d'organisation et de travail. Or, l'assaut qu'il faut livrer à la Démocratie révolutionnaire est un combat tout intellectuel. A Dieu ne plaise que nous approuvions jamais contre des doctrines quelconques la compression aveugle, les armes matérielles du Pouvoir. C'est par l'intelligence qu'il faut vaincre. Il faut que le peuple soit juge du camp et juge libre ; il faut lui démontrer et le convaincre que ceux qui l'agitent pour une conquête aujourd'hui vaine de droits politiques, l'égarent ou l'exploitent ; que les véritables démocrates, les véritables amis du peuple, ne le poussent pas à la révolte et à la guerre, mais lui enseignent ses droits sociaux, en réclament énergiquement la reconnaissance et en poursuivent pacifiquement l'organisation.

Le nouveau programme des écrivains de la *Démocratie* ne serait pas complet s'il ne s'expliquait sur la question de propriété ; voici ce qu'il dit :

Parti* socialiste *de la Démocratie rétrograde.

La seconde fraction, la fraction *socialiste* de la Démocratie révolutionnaire, qui se distingue à beaucoup d'égards de la fraction purement politique, est plus avancée que celle-ci, en ce sens qu'elle donne le pas à la réforme sociale sur la question de réforme gouvernementale.

Elle compte à sa tête des hommes ardents, des esprits audacieux, que le sentiment de l'injustice et de l'inhumanité révolte, et que les apologistes de l'ordre de choses actuel ont rejetés violemment dans les voies de la réaction.

Comme ils voient se dérouler sous leurs yeux le spectacle des luttes incessantes et cruelles de l'industrie, véritables guerres civiles où le faible doit fatalement succomber, et les masses réduites en servage collectif sous la suzeraineté de l'argent, et les gros capitaux écrasant les petits, et le Prolétariat et le Paupérisme s'étendant de jour en jour et couvrant les nations d'un vaste linceul de corruption et de misère; comme ils voient tous les bénéfices du travail social affluer dans les caisses des agioteurs dont l'industrie parasite n'accroît pas d'un centime la richesse du pays; comme ils entendent les heureux du jour, les hommes qui possèdent la fortune, le rang et le pouvoir, s'écrier en présence de ces iniquités : « *que l'industrie est libre, que le rang et la fortune sont le signe et le prix du travail et de la capacité* (on va même jusqu'à la vertu !) *que la misère ne s'appesantit plus que sur la paresse et l'immoralité,* » un sentiment d'indignation, coulé dans sa source, s'élève dans leur cœur devant cette tyrannie du Capital et de la Propriété qui, en Irlande, a atteint un tel degré d'odieuse et révoltante exploitation, que le chef des Tories vient de confesser lui-même en plein Parlement, *les crimes de la propriété !*

Ces hommes, rendant le principe de la Propriété lui-même responsable de tous les fléaux du régime actuel, de toutes les iniquités de la fausse organisation de l'industrie; croyant y voir la racine éternelle de l'implacable égoïsme, répètent les anathèmes rétrogrades de Rousseau contre le premier homme qui, après avoir cultivé et enclos un champ, dit : *Ceci est à moi*. Ils nient radicalement le droit de Propriété, définissent la Propriété *un vol*, et en poursuivent l'abolition.

Rousseau était conséquent avec sa doctrine rétrograde, sa négation de la propriété : il poussait droit et ferme à la plus brute sauvagerie ; il maudissait logiquement les arts, les sciences, le progrès ; il anathématisait la pensée elle-même. Il savait bien que le sentiment de la propriété est un élément formel de l'individualité humaine, et qu'on tenterait vainement de le réduire tant que cette individualité ne serait pas réduite, brisée, tant que l'homme enfin n'aurait pas cessé d'être homme en cessant de manier la pensée, son attribut suprême.

Il ne s'agit pas de détruire la Propriété, dont le développement est lié au développement intime de l'Humanité; qui a tiré l'homme de l'état sauvage et lui a livré successivement toutes les conquêtes dont son génie s'est paré dans le magnifique domaine des arts, des sciences et de l'industrie générale. Il s'agit de trouver et de donner au contraire, à la Propriété, des formes plus parfaites, plus sûres, plus libres, plus mobiles, et en même temps plus sociales, en harmonisant dans toutes les sphères l'intérêt individuel avec l'intérêt général. Il faut composer la propriété collective, non par la promiscuité et la COMMUNAUTÉ ÉGALITAIRE, confuse et barbare ; mais par l'ASSOCIATION HIÉRARCHIQUE, *volontaire et savamment combinée*, de toutes les Propriétés individuelles.

La négation du droit de Propriété est donc une idée rétrograde ; elle est de plus, en tant que négation, d'un immense intérêt social et humain, une idée révolutionnaire.

Je recommande cet article à ceux qui voudraient joindre accessoirement aux délits dont nous sommes officiellement prévenus, celui d'attaque contre la propriété.

[illegible] mouvement révolutionnaire commencé en 89.

Nous acceptons le premier élément ; nous repoussons le second.

Nous nous rattachons à tout ce qu'il y eut de vraiment progressif, de vraiment philosophique, de vraiment chrétien dans l'œuvre révolutionnaire; nous revendiquons, à ce point de vue, la solidarité de cette œuvre ; nous prétendons la continuer et l'accomplir, parce que nous possédons des moyens scientifiques dont les auteurs de la Révolution française n'avaient pas connaissance.

Parmi les radicaux modernes, il en est encore qui semblent se rattacher exclusivement à l'élément rétrograde, au côté mauvais de l'œuvre révolutionnaire ; ce qu'ils affectent surtout de continuer dans cette œuvre, c'est la haine, la violence, le despotisme et la guerre. La plupart confondent toujours le bon et le mauvais côté révolutionnaire; quelques-uns même ont perdu de vue les sentiments de bienveillance, de fraternité universelle, de charité sociale, tout ce qui faisait l'âme et la vie de la grande Révolution française, pour ne conserver que son cadavre sanglant, dont ils se sont constitués les gardiens : et ils s'enferment ainsi tristement dans un tombeau, quand il faudrait s'élancer vers une résurrection glorieuse.

J'ai entendu quelquefois dire à ces personnes qui aiment surtout dans un journal le feuilleton ou les faits divers, que la *Démocratie pacifique* était rédigée sans esprit. Messieurs, on peut se passer d'esprit, quand on a tant d'éloquence.

Nous avons dit que l'ordre matériel une fois rétabli, la *Démocratie* voulait que le pouvoir s'imposât une mission organisatrice. Elle ne se doutait pas alors qu'après huit années, ce pouvoir s'attirerait cet anathème qui a récemment été lancé contre lui par une voix pleine d'autorité qui a cru devoir caractériser ainsi sa politique : *Rien, rien, rien.*

Longtemps, au contraire, la *Démocratie* crut que le ministère ferait quelque chose ; mais enfin il ne fit rien. Son inertie étant devenue systématique et incorrigible, la *Démocratie* se détermina à faire de l'opposition; mais elle ne s'y résigna qu'en défendant toujours l'ordre. Aussi l'accusa-t-on alors d'être une feuille sans couleur, et de n'avoir de l'opposition que les apparences. Ecoutez ce qu'elle dit à cette occasion :

Le 8 janvier 1844. (Démocratie pacifique.)

DE LA NATURE DE NOTRE OPPOSITION.

Quelques personnes nous accusent d'attaquer trop vivement le ministère, et d'entrer trop avant dans les voies de l'opposition. Avons-nous mérité ces accusations et ce reproche? Nous faisons une rude guerre au ministère-Guizot, cela est vrai, et malheureusement nous ne prévoyons pas que nous puissions bientôt conclure avec lui un traité de paix et d'alliance. Mais qu'on veuille bien examiner les causes de notre hostilité et de nos attaques.

On a professé que les gouvernements étaient des maladies imposées aux nations pour les punir, et qu'un jour viendrait où les peuples seraient délivrés de ces fléaux trop longtemps nécessaires. Telle était la doctrine de la vieille école libérale. A ce point de vue, un disciple a proclamé comme un aphorisme que les meilleurs gouvernements sont ceux qui gouvernent le moins : nous ne sommes point de cette école. Aussi, quand nous faisons de l'opposition au pouvoir, ce n'est point pour entraver sa marche et son action; au contraire, ce que nous reprochons au gouvernement, c'est de ne point agir et de ne point gouverner ; c'est de rester immobile quand tout se meut autour de lui; c'est de rester stationnaire quand tout marche et s'avance; c'est de n'être point le directeur du mouvement, c'est d'organiser la résistance et l'inertie, quand il devrait organiser, diriger l'activité politique, industrielle et sociale de la nation. Au lieu de chercher à enrayer le pouvoir, au lieu de nous placer sur sa route pour lui faire obstacle, nous essayons, au contraire, selon la mesure de nos forces, de le pousser dans la voie, de lui frayer le chemin et de l'aider par des avertissements dont il puisse faire son profit.

Nous ne sommes point pour l'opposition quand même. L'opposition telle qu'on la comprend d'ordinaire n'a d'autre doctrine qu'une négation, comme elle n'a d'autre but que de faire échec au pouvoir. S'opposer à toutes les mesures proposées par les ministres; blâmer tous leurs actes quels qu'ils soient; chercher à renverser les hommes qui gouvernent pour gouverner à leur place; toujours critiquer ce qu'ils font sans jamais leur dire ce qu'ils devraient faire, tel a été trop souvent le rôle facile et stérile des oppositions.

Nous n'avons point de goût pour cette politique hargneuse et tracassière qui montre sans cesse les dents au pouvoir, cherchant toujours à le mordre. Aussi, lorsque nous attaquons un ministère, nous ne nous bornons pas à blâmer sa conduite, nous avons soin de lui tracer le plan d'une conduite plus sage. Si nous critiquons la politique actuelle, nous donnons aussi le programme d'une politique supérieure.

Mais les hommes du pouvoir sont bien loin d'accepter aucune idée de réforme, ils refusent même de reconnaître les faits les plus avérés.

. . . .

Que fait donc le ministère pour l'agriculture? rien; pour l'industrie? rien; pour le commerce? rien. Or, nous voudrions que le ministère fît quelque chose; on voit bien que nous ne sommes pas de l'opposition. A vrai dire, nous ne faisons même pas de l'opposition; car, loin d'entraver et de contrarier le pouvoir, nous voudrions le faire marcher et l'aider de toutes nos forces. Nous n'avons point pour but, comme certaines gens, d'arracher des voix au ministère et d'écorner sa majorité peu compacte; ce ne sont point là les triomphes que nous poursuivons. Notre plus vif désir, au contraire, serait que le pouvoir devînt plus fort, qu'il proposât, qu'il mît à exécution quelque projet utile, afin que nous eussions au moins une fois l'occasion d'applaudir à ses actes.

C'est vraiment pour nous chose pénible que de blâmer sans cesse; cela nous donne des airs d'opposition systématique qui sont contraires à nos convictions réelles et qui nuisent même à notre influence, en donnant des doutes sur notre impartialité. Qu'on en soit bien convaincu, nous cherchons avec autant de soin les occasions de louer le ministère que d'autres les occasions de le critiquer, et ce n'est vraiment pas notre faute si nous avons à lui donner souvent le blâme et rarement l'éloge.

Que les hommes du pouvoir nous aident à sortir de cette position militante que nous voudrions abandonner à l'instant; ils savent à quelles conditions notre appui leur serait assuré; qu'ils nous forcent donc à faire leur éloge, c'est notre désir le plus vif et le plus sincère.

Voilà, Messieurs, quelle a toujours été la nature de l'opposition de la *Démocratie*.

Dans ces derniers temps, alors que l'opposition se montrait on ne peut plus plus irritée contre le ministère, une occasion s'est présentée de défendre, non pas même le pouvoir, mais l'homme que la *Démocratie* avait le plus souvent attaqué, parce qu'il était la plus haute manifestation du ministère. Eh bien! elle a saisi cette occasion avec empressement. Vous vous le rappelez, Messieurs, un grand orateur était à la tribune sans pouvoir dominer le tumulte, les injures qui l'accablaient; on l'appelait l'homme de Gand, l'homme de la réaction; et lui, luttant contre cette tyrannie de clameurs obstinées, s'écriait : « Vous pourrez épuiser mes forces, mais vous ne lasserez pas mon courage. » Le lendemain, toutes les voix de l'opposition s'élevèrent pour continuer l'œuvre des clameurs de la veille; la *Démocratie* protesta [illegible] fermée :

Après avoir exprimé sur le caractère et la politique de M. Guizot nos opinions déjà bien connues, disions-nous, les clameurs de l'opposition contre ce ministre, le vacarme par lequel on étouffait sa voix, [illegible] qu'on lui [illegible] tous les bancs [illegible] spectacle [illegible] rable, [illegible] entendre, pour répondre à des accusations [illegible]
« On veut épuiser mes forces, disait M. Guizot, [illegible]

[illegible] M. Guizot avaient sauvé la France? Non, un de ses actes, interprété avec complaisance par la *Démocratie*, pouvait paraître avoir rendu à la France un peu de sa considération au dehors. Il n'en fallait pas davantage.

HONNEUR A M. GUIZOT! (1)

Oui, honneur à M. Guizot ! Plus longtemps et plus énergiquement nous avons combattu ce ministre quand sa politique compromettait et humiliait la France, plus franchement, aujourd'hui qu'il a entendu enfin la voix de la dignité et de la destinée du peuple français, plus franchement nous tenons à lui donner un témoignage public, à lui rendre un plein hommage !

Nous ne sommes pas des hommes de coterie, nous. Nous n'avons point à faire les affaires de tel ou tel personnage ; nous ne sommes, Dieu merci ! attelés au char d'aucune de ces tristes ambitions qui se disputent les portefeuilles dans l'arène d'intrigue que l'on appelle le parlement. Nous avons toujours traité comme elle le méritait la politique d'intrigue, et nous avons toujours marché dans une voie que nous n'abandonnerons jamais, la voie des principes et de notre indépendance.

M. Guizot vient d'adresser aux Puissances du Nord une déclaration digne, ferme et noble contre l'attentat de Cracovie. La France reprend enfin dans le monde son attitude nationale et sa liberté. La situation du monde est changée ! la France rentre dans son rôle. Le passé est rompu ; la politique de l'humiliation systématique, la politique de la peur toujours et des concessions partout, a trouvé son terme ; le droit public européen, fondé sur le principe de l'absolutisme et de la compression est tombé : la France vient de signifier aux trois Puissances du Nord que les traités de 1815 étaient brisés, et que désormais elle entendait marcher libre et sans entraves ! Honneur à M. Guizot!

Oui, honneur à M. Guizot! Encore une fois, nous n'avons point à nous désoler, nous, de la force que cette attitude nouvelle va lui donner sur ses compétiteurs dans le parlement. Nous ne sommes point, par position, obligés de diminuer un homme, de combattre ses actes quand même ; notre opposition n'est pas une opposition systématique qui nous impose le dénigrement des personnes, et nous contraigne à crier contre un ministre quoi qu'il fasse. Si M. Guizot, que nous avons combattu dix ans, est destiné à relever le noble drapeau de la France, c'est avec une joie vraie et profonde que nous nous écrierons : Honneur à M. Guizot!

Le journal conservateur (la *Presse*) qui fait connaître ce matin l'envoi de la réponse de M. Guizot aux trois cours du Nord, annonce que le ministre des affaires étrangères a traité, dans cette réponse, la question de nécessité, mais qu'il n'a pas négligé la question de droit, au contraire ; il annonce que le ministre a pris acte de la rupture des traités de 1815, et de la liberté d'allure que la détermination des trois cours donnait désormais à la France. Voici, d'après ce journal, qui se dit et qui doit être bien informé, les termes « très clairs » du passage le plus important de la Note française :

« Les cabinets de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg ayant cessé
» de se considérer comme engagés par les traités de 1815, ce qui ressort ma-
» nifestement de l'incorporation de Cracovie dans les états de l'Autriche, la
» France, à compter de ce moment, cesse de se regarder comme liée par ces
» mêmes traités, et le cas échéant où son intérêt lui conseillerait d'agir
» comme s'ils étaient abrogés, elle n'hésiterait pas à le faire. »

Et nous, nous n'hésitons pas à le dire, cette Note est vraiment une Note *française*: c'est bien, c'est noble, c'est ferme et digne ! nous n'y changerions qu'un mot ; nous aurions mis, dans le dernier nombre de phrase : « la
» France,... le cas échéant où son devoir lui conseillerait d'agir comme s'ils
» étaient abrogés, n'hésiterait pas à le faire. »

Voilà donc d'un bond, d'un acte, d'une parole, comme par la volonté d'une décision providentielle et malgré les défaillances si longues de son gouvernement, la France enfin replacée dans son rôle! La voilà, seule, isolée des cours du Nord, indépendante de l'Angleterre, debout sur les débris du droit absolutiste, plus forte et plus puissante que jamais, parce qu'elle représente seule en ce moment solennel les deux grands principes des sociétés humaines : la France incarne en effet en elle, aujourd'hui, le principe du droit public, du respect des traités, — traités qu'elle a longtemps subis, quoiqu'ils pesassent sur elle comme un joug de plomb, et que l'absolutisme, dans son excès, a brisés lui-même, — et le principe sacré de l'indépendance des peuples et de la liberté, qui est le principe de ses révolutions glorieuses et de la constitution dont chez elle elle a posé les bases. Et c'est l'absolutisme qui, dans son vertige, lui a fait cette position suprême! Eh! ne comprend-on pas que l'heure de l'absolutisme a sonné? L'absolutisme s'en va du monde. Dieu le veut! Dieu le veut! C'est lui qui a inspiré aux représentants du passé cet acte aussi odieux qu'absurde, par lequel le passé se suicide. L'ère nouvelle a commencé; les jours du droit, de la justice et de la liberté se lèveront bientôt sur le monde !

Quelle fortune pour l'homme d'Etat qui se tiendrait désormais à la hauteur du rôle que lui offre le cours des choses ! Quelle position, quelle sainte puissance pour la nation glorieuse à qui, du fond de son abaissement momentané, une position pareille est offerte ! Nous nous corrompions, nous perdions la mémoire de toutes nos grandes traditions, nous nous avilissions dans la matière, et nous nous dégradions dans la peur depuis quinze ou dix-huit années... Non, la France dormait, et voilà que son génie la réveille. Quel réveil ! les grandes nations, les peuples qui ont de grandes choses à faire ont seules de ces fortunes.

Ah ! quelle différence entre notre isolement de 1840, cet impuissant et honteux isolement, cet isolement où nous avions à la fois contre nous les gouvernements qu'un ministre brouillon avait voulu jouer en Orient par une intrigue, et les peuples justement irrités par des rêves insensés d'agrandissement et de folles menaces de conquêtes! Quelle différence entre cet isolement et cette attitude toute puissante qui nous fait tout à coup, contre les rois absolus, visiblement aveuglés et déjà déconcertés, les seuls représentants du droit public que ces rois viennent de violer et du droit des peuples qu'ils écrasent!

Mais, nous-mêmes, ne ferions-nous qu'un rêve? oh! non, non. C'est une position trop grande et trop forte pour que l'homme qui doit l'avoir un moment saisie, ne reste pas illuminé et conquis par l'éclat soudain d'une telle force et d'une telle grandeur. Non, non; nous voulons croire! On a vu dans l'histoire de ces conversions imprévues, de ces révélations produites par une lumière violente et irrésistible. L'apôtre Paul était le persécuteur des chrétiens : pourquoi l'homme de tribune qui tient aujourd'hui dans ses mains la situation politique de la France, n'aurait-il pas une révélation du Génie de la France? Pourquoi ne trouverait-il pas, lui aussi, son chemin de Damas?

Voilà, messieurs, quelle était l'opposition de la *Démocratie pacifique*; mais nous arrivons à un moment où il ne lui sera plus guère permis de s'imposer de semblables trêves.

M. l'avocat-général a dit que, des crimes affreux ayant été commis, la presse avait été assez injuste pour en reporter la responsabilité sur des classes entières de citoyens et sur le gouvernement. Non, messieurs, la presse n'a pas commis cette injustice; mais elle s'est demandé et a dû se demander à quelles causes il fallait attribuer de si désolantes anomalies. Mais le gouvernement a fait son devoir, nous a dit encore M. l'avocat-général; il a puni les crimes qui se produisaient. Oh ! c'eût été, non pas seulement un scandale, mais encore un véritable acte de folie que de ne pas poursuivre de tels crimes. Ne nous préoccupons donc pas de ce qu'a fait le gouvernement pour leur répression; il ne pouvait faire autrement; mais encore une fois voyons si nous découvrirons quel vent funeste a soufflé sur le pays ces scandales et ces crimes.

Deux hommes appartenant à la plus haute position, deux pairs de France qui ont été ministres du roi sont convaincus de concussion.

[illegible] ne veut pas qu'alors l'opinion publique se lève comme un seul homme. On ne veut pas qu'elle répande les flots de son fiel et de son indignation sur le ministère qui aura déchaîné parmi nous tant de fléaux et tant de monstres ! Quoi ! nous devons rester, nous, Français, nous, cette nation pleine d'honneur, de loyauté, d'esprit chevaleresque, attachés, liés à ce pouvoir infâme, dont un grand orateur a pu dire devant le monde entier (car c'est le monde entier qui écoute quand M. de Lamartine parle) qu'il allait soulever la révolution la plus déplorable, la plus désolante pour le caractère français, la *révolution du mépris*. (Mouvement.)

La *Démocratie pacifique* n'a rien dit de plus fort apparemment.

Vous rappelez-vous, messieurs, quelle stupeur ont produit dans le pays les cruelles épreuves par lesquelles il vient de passer? N'entendez-vous pas encore ce qui se disait dans les rues? Les classes populaires elles-mêmes participaient à l'effroi qui se manifestait de toute part, et l'on ne s'abordait plus que par ces mots : Quels nouveaux crimes ont été commis aujourd'hui?

Et l'on voudrait que dans un pareil moment l'écrivain eût pu tenir sa plume froidement et conserver ce calme de la discussion dans lequel la *Démocratie pacifique* a su se tenir si longtemps. Oh ! non, le temps de l'indulgence est passé ; laissez donc éclater l'indignation : la presse sert encore le pays quand elle se fait l'organe, même violent, du sentiment public ; c'est peut-être le seul moyen de faire rougir le pouvoir.

Le sentiment public, vous savez, messieurs, ce qu'il était! Tous ces faits enregistrés pour la honte du pouvoir, la France y a cru. Vous vous rappelez ce qu'a dit M. Emile de Girardin dans cette séance où il jetait au ministère de si rudes vérités; vous vous rappelez les paroles empreintes d'une si énergique loyauté, par lesquelles M. de Larochejaquelein réclamait l'enquête; vous vous rappelez enfin M. [illegible] s'écriant : « De deux choses l'une, ou les faits sont vrais, et il faut que le pouvoir en réponde, ou ils ne le sont pas, et il y a un calomniateur qu'il faut punir. » Et le ministre montait à la tribune pour y apporter ces paroles indignes d'un cabinet qui se respecte : « L'enquête, nous ne la demandons pas, et si elle était demandée nous la combattrions. » Et puis vous vous rappelez encore, messieurs, cette lettre de M. le général Cubières, un ancien ministre du roi, qui avait vu les affaires de près, et qui écrivait : « Le pouvoir est en des mains avides et corrompues. »

Ne sont-ce pas là, Messieurs, des symptômes vraiment effrayants, et si l'on faisait appel à vos consciences, si l'on vous disait de consulter vos souvenirs, ne seriez-vous pas obligés de reconnaître que la France a couru, pendant quelque temps, de bien graves dangers, et que peut-être elle n'a dû d'y avoir échappé qu'à l'indignation de la presse. Et cela pour deux causes : la première, c'est que l'explosion de cette indignation a satisfait le sentiment de légitime susceptibilité, qui, s'il avait été comprimé, aurait peut-être soulevé dans le pays des colères plus dangereuses; et puis c'est que, j'ose le croire, cette explosion a servi d'avertissement au pouvoir lui-même, et, depuis lors, bien d'autres scandales ont dû être arrêtés dans leur germe. N'entendez-vous pas dire qu'on est en train de remanier tout le ministère de la guerre?

Les révélations algériennes ne nous vaudront-elles pas, dans l'administration de cette importante colonie, des changements qui rassureront peut-être l'opinion publique justement alarmée sur son avenir? Enfin, de toutes parts, se manifeste une surveillance à laquelle nous n'étions pas accoutumés. Croyez-vous donc que si la presse avait été humble, timide, le pouvoir se serait ému comme il a été réduit à le faire? Non. C'est l'attitude sévère de la presse qui l'a réveillé de sa coupable apathie, et c'est contre cet avertissement utile qu'on voudrait que le jury sévît! Vous n'y consentirez pas, Messieurs.

Au reste, Messieurs, il s'agit avant tout d'apprécier si l'article incriminé renferme le délit d'excitation au mépris du gouvernement. Je n'ai pas ici à examiner la loi ni à entamer devant vous une discussion de légiste. Vous êtes citoyens, vous portez en vous un sentiment de justice naturelle, vous savez ce qu'il faut entendre par ce mot de gouvernement, par ce mot de ministère; eh bien ! demandez-vous si dans l'article incriminé, il y a autre chose qu'une attaque contre les actes du ministère. Mais le gouvernement ! Que voyez-vous dans cet article qui excite à le haïr et qui soit de nature à faire germer dans les classes populaires le désir du renversement du pouvoir ? L'article incriminé, c'est uniquement une vive accusation contre le ministère. En ferez-vous un crime à la *Démocratie pacifique* ; vous savez qu'elle n'a pas d'habitudes violentes, et vous lui pardonnerez facilement un seul article empreint d'une vivacité qu'expliquent les tristes circonstances que vous savez.

Mais d'ailleurs voulez-vous donc que je vous trouve d'autres articles bien plus violents? je me ferais fort d'en trouver des milliers, qui n'ont pas été poursuivis parce que le ministère ne l'a pas osé, lui qui pourtant a organisé le système de la peur. Mais il savait que ces articles sont tous dus à des écrivains obéissant à une conviction sérieuse et usant d'un droit.

Placez-vous donc dans cette position, Messieurs les jurés, et vous reconnaîtrez que la *Démocratie pacifique* n'a voulu que faire changer les pratiques funestes du ministère, et non pas attaquer le pouvoir ni aucun des principes essentiels de nos institutions.

Vous n'en pouvez douter, Messieurs, car vous connaissez maintenant la politique de la *Démocratie*; je vous l'ai fait voir depuis 1832; vous savez si depuis cette époque elle a un seul instant dévié de la voie qu'elle s'était tracée. Je vous ai fait connaître sa vie entière, et vous reconnaîtrez bien avec moi qu'il n'est pas possible que les hommes qui ont toujours lutté contre l'anarchie, qui n'ont cessé de la flageller, et ont écrit contre elle de plus sévères, sinon de plus éloquents réquisitoires que n'en prononcera jamais le ministère public, qui l'ont poursuivie sous toutes ses formes, que ces écrivains, dis-je, aient jamais eu la pensée de pousser au renversement du gouvernement. Non, cela n'est pas possible. Il y a eu une confusion que vous saurez saisir et dont vous ferez justice.

Cette confusion, disons-le, ne se produit que trop souvent dans le monde du pouvoir. Le mécanisme des institutions constitutionnelles veut que le ministère tolère, appelle même sur ses actes le contrôle de l'opinion publique. Au lieu de cela, sous prétexte de défendre le gouvernement et ses intérêts immuables, on fait défendre les hommes qui représentent un système éphémère; et c'est à cela qu'on emploie la presse mercantile qu'on solde avec l'argent des contribuables. Je le répète, Messieurs, vous ferez justice de cette déplorable confusion, et je n'insisterai pas davantage sur ce point.

Vous parlerai-je maintenant du chef relatif à l'excitation au mépris et à la haine des classes de citoyens entre eux. Si l'on avait voulu formuler le délit le plus opposé aux habitudes et aux convictions des écrivains de la *Démocratie pacifique*, c'est précisément là le délit qu'on aurait dû choisir. Tout proteste contre une semblable accusation. Comment a-t-on pu accuser d'un tel délit les hommes qui ont consacré toute leur vie à prêcher l'harmonie [illegible]?

Quoi donc! on s'adresse aux hommes du pouvoir, on leur demande

(1) Ces lignes ont été inspirées par un article de la *Presse*, où il était dit que M. Guizot, à l'occasion des derniers événements de Cracovie, avait déclaré aux puissances étrangères que les traités de 1815 étaient rompus. — Nous n'avons pas tardé à être désabusés sur ce prétendu acte de courage.

avez à juger. Quoi! si un écrivain a donné des gages de son amour de la paix et de l'ordre, s'il a toujours exprimé les sentiments les plus pacifiques, vous pourriez le condamner, parce que, dans un jour d'indination sincère et légitime, il aura écrit un article un peu vif. Le délit d'excitation à la haine des citoyens entre eux, je comprendrais que vous le vissiez facilement dans les écrits de ces hommes qui prétendent qu'il y a dans la société des classes qu'il faudrait faire disparaître; mais chez les écrivains de la *Démocratie*, vous ne sauriez, Messieurs, voir jamais une intention de haine contre laquelle tout leur passé proteste, et en supposant qu'ils eussent vraiment péché par le fait, vous ne pourriez croire que ce soit intentionnellement.

Ainsi, si vous réduisez les choses à leur juste valeur, voilà ce qu'il y a dans ce procès. La *Démocratie* n'a fait que ce qu'a fait M. de Lamartine, que ce qu'ont fait tous les journaux et l'opinion publique avec eux. Ce qu'elle a dit, elle l'a dit non pas dans un but de désordre, mais au contraire pour défendre l'ordre et la société. Elle s'est écriée: la société tombe! mais pensez-vous donc qu'elle ait voulu dire que la société devait tomber, qu'il était bien qu'elle tombât? Non; seulement elle s'effraie des symptômes qui se manifestent, et elle dit au pouvoir que, s'il n'y prend garde, la société va tomber. Voilà, messieurs, l'essence de l'article qui vous est déféré. De sorte qu'au lieu que ce soit la *Démocratie pacifique* qui pousse au renversement du gouvernement, il résulte de son article que ce sont les hommes du pouvoir eux-mêmes qui le provoquent, et qu'il n'y a pas contre le pouvoir de conspirateurs plus dangereux que les hommes du pouvoir eux-mêmes. Mais que le gouvernement tombe, encore une fois elle ne le trouve pas bon, et il ne tiendra pas à elle que cela ne soit, pas pourvu que les hommes du pouvoir veuillent bien lui venir en aide.

Non, messieurs, vous ne frapperez pas les écrivains de la *Démocratie*; si vous les frappiez, vous frapperiez des hommes qui, depuis vingt ans, n'ont cessé de défendre la paix et l'ordre. Qu'on me dise donc une seule circonstance où la *Démocratie* ait fait défaut à cette sainte cause, où elle ait hésité à prendre parti pour tout ce qu'il y a d'essentiel et de sacré dans la société; qu'on me fasse voir qu'elle ait une seule fois déserté un intérêt légitime, et qu'elle ait jamais fait autre chose qu'une opposition sage, modérée, consciencieuse! On ne le pourrait pas, messieurs. Et ce sont ces hommes qu'on voudrait vous faire condamner! Pourquoi? Parce que la *Démocratie* s'est indignée précisément contre les actes qui portaient la plus grave atteinte aux principes d'ordre et de conservation, qu'elle est habituée à défendre.

Messieurs, j'attends votre verdict avec confiance. Quel qu'il soit, au surplus, l'homme probe et ferme que je défends ne cessera pas de marcher dans la voie de la politique pacifique. Oui, la *Démocratie* restera toujours, ainsi que son titre l'indique, amie de l'ordre et de la paix. Elle ne cesserait d'être pacifique qu'autant qu'il lui serait impossible, en demeurant telle, de rester démocrate. Jamais, en effet, jamais elle ne voudra faire abjuration du sentiment démocratique qui est sa vie et son essence. Mais un pareil conflit n'est pas à redouter. C'est précisément parce qu'elle est pacifique qu'elle est démocrate, et elle ne saurait être démocrate qu'à la condition de rester pacifique. Pour elle, l'ordre et la liberté ne sont que les deux aspects d'une même idée. Aussi, quoi qu'il arrive, la *Démocratie* continuera l'œuvre de paix, de concorde, d'affranchissement des travailleurs, de ralliement et de fusion des classes, qu'elle a entreprise voilà bientôt vingt ans. Cette œuvre est trop belle pour ne pas réussir, et vous, Messieurs, vous êtes trop justes, trop amis du bien public, pour que nous puissions redouter le verdict que vous allez rendre.

M. BRESSON. Il y a dans la défense de la *Démocratie pacifique* une partie à laquelle il me serait difficile de répondre. On a jugé nécessaire de vous faire l'histoire de ce journal et de vous mettre à même d'apprécier son langage de 1836, de 1838, de 1843; on a voulu que vous pussiez suivre ses diverses transformations. Vous comprenez qu'il nous est impossible de suivre la défense dans une telle voie. Que la *Démocratie* fasse son éloge, qu'elle se décerne une couronne civique, c'est là une satisfaction que nous ne voulons pas lui disputer.

Nous pourrions pourtant vous signaler plus d'une contradiction dans ces pérégrinations; je ne veux indiquer que ce qui a été dit sur cette nouvelle féodalité industrielle, et ces grands capitalistes opprimant la société, sur le travail, sur la propriété. La propriété! on ne veut pas l'attaquer, dit-on, et cependant on veut qu'elle change, qu'elle dépouille sa nature première et actuelle, devant ce qu'on appelle l'association hiérarchique des capitaux et de la propiété. Il y a là bien des problèmes qui nous paraissent enveloppés d'une nuit profonde; nous confessons que nous nous perdons dans toutes ces ténèbres, nous ne pouvons pénétrer dans cette obscurité et nous laissons la *Démocratie pacifique* glorifier son œuvre. Quant à nous, nous circonscrivons le débat et nous appelons ce journal à répondre de son article du 22 août. C'est là qu'il faut que porte la discussion et c'est précisément sur ce point qu'on l'a esquivée.

Il est étrange qu'un officier appartenant à notre armée aurait, dans une partie de jeu, oublié les sentiments d'honneur et de probité. Ce sont là les trois actes dont on a essayé de faire la base d'accusations sur lesquelles je me suis déjà expliqué. Je crois avoir rétabli la vérité, je crois vous avoir montré la part qu'a prise le pouvoir dans ces tristes circonstances, il a courageusement porté la lumière sur tous ces actes; il a été le premier à les poursuivre et à en assurer la juste et sévère répression.

On a relevé devant vous des débats qui n'appartiennent pas à cette enceinte; on s'est armé des paroles de quelques hommes jetés dans les rangs de l'opposition; on a ravivé des discussions qui ont reçu ailleurs leur entier développement et sur lesquelles le jour de la vérité a brillé tout entier; à cet égard, tout a été dit dans le parlement; toutes les calomnies ont été rejetées, toutes ont été jugées et le pouvoir a été vengé de toutes ces attaques, par le suffrage éclatant et presque unanime des pouvoirs appelés à le juger.

Tout cela n'a été tenté, Messieurs, que pour déplacer la question; nous voulons, nous, concentrer votre attention sur l'article incriminé. Vous allez entrer dans la chambre de vos délibérations, vous examinerez de nouveau cet article; vous y rechercherez les deux délits que nous vous avons signalés; nous croyons qu'ils vous paraîtront évidents, manifestes; cela est si vrai, on l'a si bien compris qu'on n'a pas osé replacer sous vos yeux le texte de l'article. C'est avec confiance que nous vous abandonnons les grands intérêts de la société. Vous jugerez le langage tenu dans la *Démocratie pacifique*, vous vous direz qu'il importe peu de le comparer à celui qu'elle a pu tenir en 1836, en 1838, en 1843. Ce que vous avez à faire c'est de mettre l'article incriminé en face des faits, en face de la loi, en face des sentiments d'honneur du pays, et je ne doute pas que tout se réunisse pour dicter une condamnation.

Me DAIN. M. l'avocat-général a insisté dans sa réplique sur la forme de l'article incriminé; nous n'avons pas à nous expliquer à ce sujet, car la forme, si acerbe qu'on la veuille supposer, ne pourrait constituer qu'un délit d'outrage qui ne nous est pas imputé. Cette forme, du reste, ne se justifie que trop par des faits qui ont excité dans toute la presse une si sévère et si légitime indignation.

Mais abstenons-nous de ce débat superflu; ce que vous avez à examiner, c'est si l'article qui vous est soumis contient les délits qu'y a découverts l'œil trop perspicace de M. l'avocat-général. Il n'y est pas question de classes, comme on a cherché à l'établir devant vous, mais seulement d'individus qui se sont fait à leur profit un système d'accaparement, de spoliation, de tyrannie, d'exploitation. Quoi! il ne serait pas permis d'attaquer les agioteurs; mais alors défendez donc d'attaquer les voleurs. (On rit.) Quand parmi les banquiers quelques-uns s'opposent, pour spéculer sur les farines, à l'adoption de mesures réclamées par tous les hommes intelligents, et résistent au vœu du conseil municipal d'une ville comme Paris, on essaiera de les protéger en les mettant à l'abri d'une loi destinée à garantir les classes de citoyens contre des attaques coupables. Vous n'y sauriez consentir, Messieurs, et vous nous direz que nous avons bien fait de flétrir ces agioteurs. Non, les hommes que nous avons poursuivis de notre réprobation ne constituent pas à eux seuls une classe de la société. Les classes naissent toujours de la représentation d'un intérêt légitime: la propriété, l'industrie, le travail, voilà ce qui constitue des classes ayant droit à tous nos respects et à la protection de la loi.

Mais, quant à ceux qui s'organisent dans un but d'exploitation, d'agiotage et de monopole, ceux-là ne méritent aucune pitié, et la *Démocratie* se fera toujours honneur de leur livrer une rude guerre.

On veut isoler la *Démocratie* de son passé: mais c'est vous faire injure, messieurs les jurés, que de vous demander de condamner un article sans le rapprocher de tous ceux qui l'ont precédé et peuvent l'expliquer et l'innocenter. Et quand on l'isolerait, cet article, de ceux qu'a publiés la *Démocratie* pour défendre la cause de la paix et de l'ordre public, on ne saurait l'isoler de tout ce qui, en France, depuis quelque temps, a si vivement agité l'opinion publique.

Je n'ai pas voulu accuser, cela m'eût été facile si je ne m'étais fait une loi de m'imposer une grande réserve; je n'aurais eu qu'à citer comme témoins MM. Emile de Girardin, Warnery et tant d'autres; ils vous auraient dit combien d'accusations s'élèvent contre le pouvoir. Mais j'aurai cru que ce ne serait pas faire acte de bon citoyen. Sans doute nous avons entendu raconter de tristes choses; mais ces choses sont passées; laissons-les dormir et espérons qu'à l'avenir elles ne se reproduiront pas.

Cependant, j'ai dû dire quelles circonstances avaient soulevé l'indignation de la *Démocratie*. Le jury sera moins sévère que M. l'avocat-général, il ne m'en fera pas un crime. Maintenant qu'ajouterai-je? Je m'en rapporte à votre verdict: ma fatigue m'interdirait tout autre développement, quand même je ne serais pas suffisamment rassuré par votre haute sagesse.

Permettez-moi pourtant, messieurs les jurés, de protester contre ... honnêtes et les tendances généreuses.

M. le président déclare les débats clos et les résume.

Après cinq minutes de délibération, le jury rentre en séance.

M. LE PRÉSIDENT. Je n'ai pas besoin de rappeler à l'auditoire que toutes marques d'approbation ou d'improbation sont formellement interdites, et que, s'il s'en produisait quelques-unes, elles seraient immédiatement réprimées.

Veuillez, monsieur le chef du jury, faire connaître le résultat de votre délibération.

M. LE CHEF DU JURY. Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est: Sur toutes les questions, non! le prévenu n'est pas coupable. (Mouvement prolongé. —Une foule compacte se presse devant le banc de la défense et vient féliciter M. Cantagrel et M. Charles Dain.)

L'audience est levée à quatre heures.

Bourse du 7 septembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 50	76 60	76 50	76 60	4 Can. 5 0/0	1265 ..
— — fin courant	76 55	76 55	76 50	76 50	Act. d J.	.. ..
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 ..	118 05	118 ..	118 05	Ch. S. G.	.. ..
— — fin courant	118 30	118 40	118 25	118 25	V. r. dr.	267 30
					— Ob. anc	.. ..
					— — nouv.	.. ..
					V. r. gauc.	.. ..
					Paris à St.	.. ..
					— à Orléans	1228 75
					— à Rouen.	950 ..
					R.-Havre.	578 75
					Avignon...	577 50
					Str. à Bâle.	.. ..
					Paris-Str...	.. ..
					Tours-Nant	.. ..
					Orl.-Vierz.	545 ..
					C. du Nord	521 25
					Famp-Haz.	.. ..
					Diep.-Féc..	.. ..
					Boul. à Am.	.. ..
					Orl.-Bord.	461 25
					Mont. à Tr.	.. ..
					Paris-Lyon	[illegible]
					Nord-Teste	.. ..
					Zinc V. M.	.. ..
					Lin Maber.	.. ..

4 1/2 J. 22 s. dr cours	.. ..	Banq. de Fr. dr cours	3200 ..
4 0/0 J.	101 50	O. V. de Par.	1293 ..
Emp. 1844. au Ct	.. ..	C. hyp......	260 ..
— fin Ct	.. ..	— Gouin....	1135 ..
R. du Trés.	3 7/8	— Gand.....	1047 50

PRIMES.	fin cour.		fin p rochain.	
3 p. 0/0...... d. 10	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
5 p. 0/0...... d. 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		d'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0......	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
5 p. 0/0......	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	.. ..	ROM.......... Dr C.	93 1/2
Récep. Rotsch.	101 75	BELG. 3 1/2....	.. ..
ESP. Dette act.	.. ..	— 4 1/2.......	95 ..
— — pass.	.. ..	— de 1840....	100 ..
— 3 p. 0/0.	.. ..	— de 1842....	.. ..
Dette intérieure	34 1/2	— Banque....	.. ..
PORTUG. 5 0/0 1837	.. ..	— de Em. 1841.	.. ..
HOLL. 2 1/2	.. ..	PIÉMONT........	.. ..
HAITI.........	.. ..	AUTRICHE........	.. ..
Union linière...	.. ..	— Fourneaux de l'Aveyron...	.. ..

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	.. ..	Paris à Rouen....	935 ..	Orléans à Vierzon.	538 75
— (r.-g.)..	.. ..	Rouen au Havre...	576 25	Bordeaux à Cette..	456 ..
Paris à Orléans...	1237 50	Marseille à Avign.	586 25	Nord	[illegible]
— à Lyon.....	376 75	Paris à Strasbourg	380 ..	Boulogne à Amiens	.. ..

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, r. de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE, par A. PAGET, docteur en médecine, 2e édition, 1 vol. in-8. Paris, 1841, pap. fin. Prix: 3 fr.; par la poste, 3 fr. 90 c.

L'un des gérants: V. CONSIDÉRANT.

Spectacles du 8 septembre.

8 h. 1/2 OPÉRA.—La Juive.
— h. 1/2 FRANÇAIS.—Relâche.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—Le Veuf, la Fiancée.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Petites Misères, le Protégé, le Duel, la Polka.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Simplice, Mlle Agathe, les Fées, Philippe.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS.—Pauvre Jacques, 2 Pierrots, Fille du Tyrol, Gamin.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—L'Etourneau, Père et Portier, Chambre à 2 Lits.
7 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. 1/2 AMBIGU.—Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ.—La Nonne, Léa.
7 h. 1/2 CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Les Niches de César, Pie voleuse.
7 h. 1/2 FOLIES.—Brelan de Pierrots, O'Néa, Sans Dot.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—Le Favori, Pauvre Jeanne, Toto, Jovial.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS.—Claude, l'Hospitalité, le comte d'Archambaut.
3 h. 1/2 HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. 1/2 CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS.—Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix: 1 fr.—Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix: 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 8 SEPTEMBRE.

Notre acquittement apprécié par les Journaux.

Tous les journaux indépendants applaudissent aujourd'hui à l'acquittement de la *Démocratie*. Tous comprennent qu'il y a là une victoire pour la presse entière, pour l'opinion des honnêtes gens et un coup terrible porté à ce gouvernement corrupteur, qui ne saura pas se retirer avant d'avoir essuyé tous les affronts. L'article incriminé, *Une Société qui tombe*, est reproduit partout, il fera le tour de la France comme expression d'un sentiment d'indignation auquel le jury vient de s'associer. Parmi les articles que le verdict d'hier a suggérés à la presse libre, nous choisirons ceux du *National*, du *Constitutionnel*, du *Courrier français* et du *Commerce*, pour les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

LE NATIONAL.

Le ministère a voulu savoir ce que le jury pensait de lui : le jury le lui a dit aujourd'hui, en acquittant, après cinq minutes de délibération, le premier journal traduit aux assises. Rien n'est, du reste, arbitraire et maladroit comme la conduite du parquet dans toutes ces affaires. Cinq journaux avaient été saisis : premier triage fort inexplicable, car il n'y a pas une seule feuille de l'opposition qui n'ait accusé avec la plus grande énergie ce pouvoir souillé de tant de manière. On pensait que ces cinq journaux seraient soumis à la même procédure ; du tout, on en prend deux et on les cite directement : second triage ; et après avoir fait appeler le gérant de la *Démocratie pacifique* devant le juge d'instruction, le parquet se ravise et l'appelle à bref délai devant le jury : troisième triage.

Aujourd'hui donc on espérait avoir beau jeu de la liberté de discussion, en jugeant en même temps la *Gazette* et la *Démocratie pacifique* : on se flattait d'exploiter des préjugés ou des préventions contre les opinions représentées par ces deux feuilles. Le gérant de la *Gazette* a fait défaut, et la cour l'a condamné ; cela devait être.

Le gérant de la *Démocratie pacifique* s'est fié à la justice du jury, et il a eu raison ; car il lui restait deux grandes chances de succès : l'une, la vérité même de son article ; l'autre, le réquisitoire de M. Bresson. L'article était vif, ferme, d'un ton chaud, et il témoignait d'une indignation honnête et ardente ; mais cette indignation, quel homme de bien ne l'éprouve aujourd'hui ! Quel est le citoyen sincère qui, en s'interrogeant, ne retrouve au fond de sa conscience les cris de colère et d'alarme dont la presse entière a été l'écho ? C'était un excellent terrain, et la hardiesse même de l'écrivain devait sauver le journal.

Il a eu encore la bonne fortune d'être attaqué par un avocat-général dont l'éloquence pèse trois cents kilos, et cette massue maladroitement maniée, au lieu de tomber sur l'article, tombait sur les pauvres jurés. Aussi n'ont-ils pas délibéré : après avoir entendu M. Bresson, la chose était faite.

Nous nous réjouissons hautement de ce premier succès : il est de bon augure pour nos confrères qui ont à passer par la même épreuve. Nous leur souhaitons surtout un accusateur comme M. Bresson, s'ils ne peuvent avoir cet avocat-général lui-même ! Nos lecteurs se convaincront, en lisant l'article incriminé reproduit plus bas, que le verdict du jury frappe rudement le ministère en acquittant le journal.

LE CONSTITUTIONNEL.

Les gérants de la *Démocratie pacifique* et de la *Gazette de France* étaient traduits ce matin devant le jury. Le compte-rendu complet des débats, que nous publions, fera connaître le caractère des poursuites et le résultat qu'elles ont obtenu. Le gérant de la *Gazette de France*, qui ne s'est pas présenté, a été condamné par défaut. La *Démocratie pacifique* a accepté immédiatement la lutte, et, malgré les efforts désespérés du ministère public, le jury a rendu un verdict d'acquittement.

Le jury a fait noblement son devoir ; il a compris que ce n'était pas dans de pareilles conjonctures qu'il pouvait servir certaines rancunes, pour étouffer ou pour intimider la voix de la presse indépendante. Les poursuites avaient d'ailleurs, comme l'a fort bien dit le défenseur de la *Démocratie pacifique*, quelque chose d'étrange et d'inusité. A propos du crime odieux du 18 août, *cette faute d'un homme politique*, comme l'appelait ce matin, par euphonie sans doute, l'organe du ministère public, cinq journaux ont été saisis : l'*Union monarchique*, le *Charivari*, la *Réforme*, la *Gazette de France* et la *Démocratie pacifique*. Or, de ces journaux, deux seulement ont été appelés devant le jury par voie de citation directe ; les autres ont été soumis à une procédure ordinaire. D'où provenait la dangereuse préférence accordée à la *Gazette de France* et à la *Démocratie pacifique* ? Serait-ce à raison des condamnations fréquentes qu'a subies la *Gazette de France*, et du récent verdict qui a déclaré coupable un feuilleton de la *Démocratie pacifique* ? A-t-on cru que le jury serait moins favorable pour la feuille qui représente les doctrines légitimistes, ou pour le journal qui proclame les utopies de Fourier ? A-t-on voulu que ce procès devînt un ballon d'essai pour expérimenter, en quelque sorte, le vent de l'opinion publique ? Le bon sens et la fermeté du jury ont déjoué ces calculs : le gouvernement ne pourra pas se consoler de ses fautes par des violences envers la presse, et cinq journaux ne seront pas condamnés, parce que Mme la duchesse de Praslin a été égorgée par son mari.

LE COURRIER FRANÇAIS.

Il est permis d'affirmer, après le verdict d'aujourd'hui, que l'article de la *Démocratie pacifique*, si maladroitement mis en cause par M. Hébert, répondait à l'émotion qu'avait soulevée dans le public l'assassinat de l'hôtel Sébastiani, ce sang versé dont se sont couvertes les mains d'un grand seigneur, d'un pair de France, d'un chevalier d'honneur de la cour.

Pour notre compte, nous avions exprimé ce sentiment, sans le moindre détour, bien avant la décision des douze citoyens qui viennent de donner une si haute preuve de leur indépendance. Encore quelque temps, et il n'y aura qu'une opinion dans le pays sur les terribles enseignements que renferme ce drame lugubre !

LE COMMERCE.

Le pouvoir a reçu aujourd'hui une leçon sévère, mais méritée. Une feuille était traduite devant le jury pour avoir accusé le gouvernement du crime de corruption commis par lui sur la société légale tout entière. Le jury n'a rien accordé à la plainte du gouvernement : autant qu'il a été en lui, il a admis l'accusation de corruption ; après cinq minutes de délibération, il a acquitté la feuille accusatrice.

Tout dans ce procès a été profondément significatif. Le journal qui a dirigé contre le gouvernement l'accusation de corruption appartient à une théorie très favorable au pouvoir. La *Démocratie pacifique*, étrangère, sinon supérieure aux partis, a toujours manifesté, à l'égard du gouvernement, une confiance indulgente qui parfois l'a fait prendre pour son champion exceptionnellement désintéressé. Mais il n'est pas de confiance si grande et si utopique qu'elle puisse tenir contre certains actes. A son tour, la *Démocratie pacifique* a perdu patience. Ainsi le jury n'a pas été seulement contraint par sa conscience d'acquitter une accusation de corruption dirigée contre le gouvernement, il a eu encore devant lui, pour son édification, le spectacle d'un journal dont la conversion même était un témoignage des sentiments que le système actuel soulève à cette heure dans toutes les classes des citoyens.

Nous n'avons pas la force de nous réjouir de l'avantage que la conscience publique vient de remporter. En France, on ne saurait se réjouir d'une preuve de déchéance et de discrédit infligée à ce gouvernement qui a tant d'action sur toutes nos destinées. Nous voudrions seulement que l'on profitât de la leçon.

Nous devons enregistrer aussi les paroles de la *Voix nouvelle*, organe du protestantisme progressif :

La réaction tentée par le ministère contre les libertés de la presse vient de recevoir un premier échec : le gérant de la *Démocratie pacifique* a été renvoyé des fins de la plainte après cinq minutes de délibération. Il est bien vrai que la *Gazette de France* a été préalablement condamnée dans la même séance, mais il ne s'agit que d'une condamnation par défaut, condamnation toute provisoire, toute de forme, et qui ne tire pas à conséquence.

Le ministère espérait mieux du jury, et la condamnation qu'il a obtenue, il y a quelques jours, contre le feuilleton du même journal, lui faisait penser que, sans doute, la politique de la *Démocratie* ne trouverait pas le jury moins sévère que sa littérature. C'était on ne peut plus mal raisonner ; le jury a pu, dans le premier cas, juger convenable, tout en regrettant au fond de sa conscience que le ministère pût s'en prévaloir et aussi que le cas qui se présentait fût en lui-même si complètement inoffensif, de rappeler à l'ordre la littérature qui a trop de tendances à s'attribuer tous les droits sans s'imposer aucun devoir ni aucun frein ; c'était, en un mot, une question de moralité, plus ou moins bien comprise, il est vrai : mais, enfin, l'affaire n'avait rien de politique. Arrivé sur ce terrain, le ministère public se croyait, sans doute, avec un tel précédent, bien sûr de son affaire ; mais il a compté, comme il lui arrive trop souvent, en prenant ses désirs pour des probabilités. Le jury a compris que ce n'est pas dans un temps où l'opinion a tant besoin de franchise dans ses épanchements qu'il fallait encourager le ministère dans ses velléités réactionnaires ; le jury a compris que, plus que jamais, dans le mécanisme constitutionnel la soupape de sûreté est nécessaire pour prévenir l'explosion, et que cette soupape, c'est la liberté de la presse. Espérons que le jury se montrera conséquent.

En présence de cet acquittement qui applique à MM. Guizot, Hébert et Duchâtel la condamnation la plus énergique, quelle a été l'attitude des organes du pouvoir ? Le *Moniteur parisien* a glissé le fait sans aucune observation dans ses nouvelles diverses, l'*Etoile* s'est tue, le *Journal des Débats* s'est exécuté d'assez bonne grâce, il a rendu compte du procès et même reproduit l'article incriminé ; mais ce qu'on ne devinerait jamais, c'est le parti adopté par le *Moniteur universel*. Ce journal honnête et véridique a rendu compte fort gravement, dans son article tribunaux, de la condamnation encourue hier par la *Gazette de France*. Quant à la *Démocratie pacifique*, il n'en est pas question, pas plus que si elle n'avait jamais été mise en cause. Tous les lecteurs du *Moniteur universel* riront de cette pitoyable tactique ; elle n'empêchera pas la France entière de connaître notre acquittement et d'en tirer pour les patrons du *Moniteur* des conclusions peu flatteuses. Ce silence maladroit prouvera seulement combien la blessure que le ministère a reçue hier lui est cruelle, et combien il en sent lui-même toute la gravité.

S'il est pitoyable de passer sous silence un verdict et un arrêt contradictoire comme si on pouvait effacer les actes de la justice en les taisant, n'est-il pas plus pitoyable encore de vouloir triompher un jour de défaite et de triompher aux dépens d'un journal condamné par défaut ? M. Bresson, que le *Moniteur* célèbre, nous rappelle ici un empereur romain qui chercha l'ennemi sur les côtes de l'Océan et qui, ne le trouvant pas, revint triompher à Rome en rapportant des coquillages. La condamnation de la *Gazette*, mais elle était inévitable, le journal ne comparaissant pas, et sur quels moyens s'est-on appuyé pour la demander à la Cour ! Les amis de M. Bresson ne devraient pas nous faire souvenir que cet avocat-général a exploité contre la *Gazette* des condamnations antérieures, et qu'il n'a pas craint de présenter comme une retraite motivée par la peur de la justice un défaut qui, d'après les lois de septembre, est un ajournement de cinq jours au plus.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 9 SEPTEMBRE 1847.

UNE MISSION DANS LE MIDI.(1)

Cours à Marseille.—Les journaux.—Quelques intrigues.—Les inspirations d'un teneur de livres.—Philosophie de l'être étant et de l'être en tant qu'être.—Un duel avec M. Chabaud.

Pendant mon séjour à Marseille, les journaux de la ville étaient assez tentés de reproduire, suivant leurs nuances, les vieux ponts-neufs à l'aide desquels on accueille habituellement dans la presse civilisée une exposition sociétaire, ponts-neufs dont j'ai donné déjà un spécimen. Le républicain : « Vous êtes des endormeurs politiques. » Le catholico-légitimiste : « Nous avons peine à découvrir la raison du privilége accordé aux disciples de Fourier, etc... »

Mais l'attitude du public imposait aux journaux quelque politesse ; le public n'était pas seulement bienveillant, mais enthousiaste. Assurément je ne me considérais pas comme la cause, mais seulement comme l'occasion de cette exaltation qui est dans le sang marseillais. Des Marseillais réunis ne demandent qu'un prétexte pour acclamer. A ma première séance, avant que j'eusse prononcé une parole, ils applaudirent longtemps mon entrée. Ces manifestations ne pouvaient me porter à la tête, parce que je ne les avais nullement motivées ; mais enfin la généreuse ardeur de la race méridionale d'une part, d'autre part la beauté de la théorie de Fourier et la nécessité bien sentie d'une transformation sociale me composèrent, pendant cinq jours, un public de mille personnes au moins, dont la sympathie était si bien prononcée que les journaux civilisés devinrent courtois afin de ne pas trancher avec le ton général. Un journal républicain, le *Progrès social*, exécuta bien la chanson *vous êtes des endormeurs... vous outragez nos pères*, mais avec une sourdine. Quinze jours après, je devais entendre le même air, exécuté sur un ton plus criard, par l'*Emancipation*, de Toulouse.

A Marseille, les journaux conservateurs ou d'une opposition modérée furent presque sympathiques. Le *Courrier de Marseille* publia sur la doctrine de Fourier des lettres fort bien écrites, excellentes comme résumé de la Théorie, mais où l'auteur s'égarait, lorsqu'après avoir analysé il voulait en venir à la critique. Le correspondant du *Courrier de Marseille* s'est fourvoyé, malgré son talent réel, et comme il ne m'en croirait pas sur parole, je prierai la *Démocratie* de vouloir bien employer quelques colonnes à l'appréciation de ses articles.

Quant au *Sémaphore*, il ne consacra à l'École sociétaire qu'un paragraphe, mais ces quelques lignes étaient remplies de bienveillance. La *Démocratie* les a reproduites dans son numéro du 27 juin dernier.

Reste l'organe du parti légitimiste, la *Gazette du Midi*. On voudrait toujours voir chez les légitimistes ce sentiment de loyauté chevaleresque qu'ils ont pris mission de conserver parmi nous ; mais tous les partis ont des amis remuants qui les compromettent. J'ignore pourquoi, bien avant mon arrivée, certains légitimistes marseillais avaient pris en aversion cette théorie de Fourier qui ne les attaque pas, qui reste en dehors de la politique, et qui offre à tout le monde sans acception de cocarde, ses aperçus agricoles, industriels. — Enfin, nous étions mis à l'index. Le bruit courut même parmi nos amis que la jeunesse dorée voulait empêcher mes séances en enlevant toutes les cartes d'entrée déposées à la librairie Camoin. Cette idée enfantine fut déjouée. Les phalanstériens distribuèrent eux-mêmes la plus grande partie des cartes dans le cercle de leurs connaissances ; on ne laissa qu'un petit nombre de billets chez Mme Camoin, avec consigne de n'en délivrer qu'une par personne.

Les enfants perdus de la légitimité conçurent alors une autre malice. Il s'agissait de m'interrompre en pleine séance par des interpellations, de me demander ce que je pensais des favoris, des géniteurs et des coutumes amoureuses de l'avenir, décrites par Fourier dans la *Théorie des Quatre mouvements*. Cette petite machination n'était pas très justifiable, car il y a des sujets qui se développent dans un livre, non dans un cours, et ceux que la *Théorie des Quatre mouvements* effarouche devaient me savoir gré d'éviter des sujets délicats, au lieu de venir eux-mêmes apporter le scandale dans une assemblée nombreuse et devant des dames. La physiologie de la société a ses mystères, comme celle du corps humain, et l'on serait très fondé à jeter à la porte l'intrus qui viendrait à un cours d'anatomie poser des questions obscènes à un professeur exposant chastement à des gens du monde les généralités de sa science.

Prévenu de cette petite intrigue, dont le seul but était de jeter du [illegible] mon cours et de le rendre impossible, je parai le coup en [illegible] au début d'une séance que, dans l'intérêt de l'ordre, je n'ac[illegible] dans la salle de débat oral, mais que je me ferais un plaisir [illegible] dans le cours à toutes les objections qui me seraient [illegible] par lettres, qu'en outre j'accepterais tous les rendez-vous qui me seraient donnés hors de la salle Boisselot par des personnes désireuses d'obtenir des explications verbales.

C'était accueillir, provoquer même la discussion, mais en la régularisant ; l'intrigue fut déconcertée et la *Gazette du Midi* qui en était probablement le foyer, se vengea le lendemain en travestissant toutes mes paroles.

Ce journal affirma avec une assurance qui me confond encore, que j'avais reçu des lettres nombreuses d'objections, (Je n'en ai pas reçu, à Marseille, une seule.), que j'avais refusé publiquement d'y répondre et d'accepter la discussion sous quelque forme que ce fût.

J'allai porter une rectification à la *Gazette du Midi*, faisant tous mes efforts pour croire que l'erreur était involontaire. Ma rectification fut insérée, mais le récit au moins erroné contre lequel je protestais n'avait pas moins produit son effet. Il ne put abuser mes auditeurs à Marseille, mais il fut accueilli et colporté comme une vérité par des légitimistes exagérés de Toulouse.

Dans leurs bureaux comme dans leur journal, MM. les rédacteurs de la *Gazette du Midi* me dirent que j'avais manqué de franchise en n'exposant pas la Théorie amoureuse de Fourier dès le début de mon cours — comme si un professeur n'était pas libre de fixer l'ordonnance de ses matières, et comme s'il fallait placer avant les principes une conséquence éloignée. —Que j'avais fardé la Théorie de Fourier — comme si c'était la déguiser que faire pressentir dans l'avenir l'application de la loi sériaire aux relations d'amour ! Tout est compris dans ce principe, et ceux qui veulent en connaître les développements peuvent les chercher dans les publications de l'Ecole sociétaire.

Mais la *Gazette du Midi* voulait que le cours fût interrompu, pensée trop naïvement révélée dans un article où le pieux journal assurait que l'ordre n'eût pas été compromis à la salle Boisselot par un débat oral avec le public. Si la discussion s'était envenimée, ajoutait il, *on n'aurait eu qu'à lever la séance*.

Lever la séance ! oui, c'était votre utopie, à vous ; pardonnez-moi de ne pas m'être prêté à sa réalisation.

Sauf les détails relatifs à cet incident, la *Gazette du Midi* ne put servir à ses lecteurs qu'une variation peu brillante du thème favori... « Une doctrine païenne dont l'antique immoralité cherche vainement » à se rajeunir par des bouffonneries, etc., etc. » (Voir plus haut la ritournelle obligée de la presse pharisienne.)

Il était bien injuste de me présenter comme ennemi systématique de la discussion. J'eus plutôt le défaut contraire, car j'acceptai un cartel scientifique présenté au nom de M. Chabaud.

M. Chabaud est un homme expert dans la tenue des livres, branche de travail fort importante à Marseille, et souvent dans les faillites M. Chabaud a été commis par la justice à des vérifications d'écritures commerciales. Malheureusement, M. Chabaud s'est occupé trop constamment de la tenue des livres ; tant de chiffres lui ont donné le ver-

(1) Voyez la *Démocratie* des 18, 19, 20, 21 et 26 août.

[illegible] *ne pacifique*. M. de Lamartine a menacé le système de la *révolution des mépris*. Le verdict du jury de la Seine est un des premiers symptômes de cette révolution d'un ordre nouveau, qui nous débarrassera bientôt des hommes du 29 octobre.

Banquet réformiste de Strasbourg.

Strasbourg vient de faire une manifestation politique imposante. Un banquet réformiste, réunissant plus de 700 personnes, a eu lieu à la Halle-aux-Blés de cette ville.

La Halle était décorée avec goût. De nombreux trophées de drapeaux tricolores, ornés des armes des différentes villes de l'Alsace, étaient appendus aux piliers et aux arcades de la grande allée centrale de la halle. A droite, dans l'arcade du milieu, était érigée une tribune richement décorée et surmontée de l'écusson de la ville de Strasbourg. Vis-à-vis de cette tribune étaient groupés en un faisceau le drapeau de la Pologne en deuil et les drapeaux de la Suisse et de l'Italie. Au fond s'élevait l'orchestre entouré de trophées aux couleurs nationales; de chaque côté on voyait une grande toile peinte à l'huile pour la circonstance, par MM. Haffner et Beyer, et dont l'une représentait la France, l'autre la liberté.

Sept tables de plus de cent couverts chacune remplissaient la vaste enceinte de la halle.

De nombreuses députations de Colmar, de Mulhouse, de Sainte-Marie-aux-Mines, de Ribeauvillé, de Schlestadt et de beaucoup d'autres localités de l'Alsace étaient venues pour fraterniser avec les patriotes de Strasbourg, et joindre leur voix à la leur dans cette manifestation solennelle.

Le banquet était présidé par M. Lichtenberger, bâtonnier de l'ordre des avocats et membre du conseil municipal de Strasbourg.

Après un discours qui a été couvert d'une triple salve d'applaudissements, M. Lichtenberger a donné lecture de la pétition en faveur de la réforme électorale et parlementaire, dont le texte est celui adopté par le comité central des électeurs de l'opposition de la Seine, et qui a circulé de table en table par les soins des commissaires, et a reçu la signature de tous les électeurs et citoyens présents.

Au dessert, les toasts suivants ont été portés, salués et interrompus par de vifs applaudissements et de nombreuses acclamations :

« *A la souveraineté nationale! — A la probité politique! — A la réforme électorale et parlementaire! — A la révolution française! aux principes et aux souvenirs de 1789 et de 1830! — A l'union de toutes les opinions libérales! — Aux honnêtes gens de tous les partis! — Aux patriotes de l'Alsace qui sont venus sympathiser avec nous dans cette grande manifestation nationale!* »

Le toast à l'*organisation du travail*, qui est devenu de rigueur dans toutes les manifestations publiques, a été porté au banquet de Strasbourg par M. B., tailleur, qui l'a développé en ces termes :

« Permettez, Messieurs, que je vienne, sous la bannière du travail, porter un toast à son organisation.

» L'organisation du travail est une œuvre de justice, car elle garantit l'existence à qui veut travailler; elle est une œuvre d'humanité, car, en donnant le nécessaire au vieillard et à l'ouvrier estropié, elle arrache une classe nombreuse de la société aux angoisses, aux misères qui épuisent et son corps et son âme.

» Elle est une œuvre de haute prévoyance sociale, car elle anéantit cette envie qui pousse le pauvre contre le riche et engendre parfois d'étranges, mais toujours funestes résultats.

» Elle est une œuvre hygiénique et morale, car, fournissant à chacun sécurité pour l'avenir, elle permet au travailleur son développement normal, tant intellectuel que physique.

» Elle est une œuvre éminemment sociale, car elle tend à réformer la société aujourd'hui livrée à la honte, à la corruption et à la dégradation, vices enfantés par l'intérêt et l'égoïsme.

» Elle sera une œuvre évidemment religieuse, car la religion, appelant tous les hommes frères, les relie l'un à l'autre comme membres [illegible]

» La société est coupable lorsqu'elle reste indifférente aux misères du peuple. L'homme n'est pas ici-bas pour tendre la main; il a reçu la vie, on lui doit l'existence; et ce n'est pas une aumône qu'il lui faut, c'est une place dans la société qui lui permette de vivre sans sacrifier sa dignité.

» Oui, messieurs, il faut au salaire des lois protectrices, il faut à la tête du pays des hommes dont la pureté de mœurs et l'élévation d'esprit fassent comprendre qu'ils sont les représentants du peuple. Il faut remplacer l'égoïsme existant aujourd'hui par la charité, c'est-à-dire substituer aux représentants d'un intérêt particulier des représentants d'intérêts généraux; et cela ne se peut qu'en étendant le droit d'élection et d'éligibilité. Il faut donc instituer la réforme électorale, source de la réforme de l'organisation du travail. »

Pendant toute la durée du banquet une excellente musique a exécuté, avec un admirable ensemble, la *Marseillaise* et d'autres airs patriotiques.

Le banquet, durant lequel a régné l'ordre le plus parfait, a été clos à cinq heures, et les citoyens qui en avaient fait partie se sont retirés, heureux et fiers de cette manifestation éclatante des sentiments du patriotisme alsacien.

Les Maisons de refuge.

Un de nos abonnés nous adresse de Saint-Etienne la lettre suivante. Elle révèle des abus criants qui exciteront, nous l'espérons bien, la vigilance de l'autorité. Il s'agit de savoir s'il peut encore exister des bastilles en France, et si la séquestration de personnes est autorisée par nos lois.

Saint-Etienne, 30 août 1847.

Si jamais vous venez à Saint-Etienne par la route d'Anonay, je vous prie de remarquer, en face de la barrière de l'octroi, sur une petite éminence, à gauche, une maison d'un gris-noir, ayant rez-de-chaussée, premier et second étage, trois croisées à chaque étage, faisant face à la route; dans la cour le bâtiment a huit ouvertures à chaque étage. Les rez-de-chaussées paraissent avoir peu de jour. Ce bâtiment est flanqué de plusieurs autres, plantés là sans ordre, sans plan d'ensemble. Les murs de la clôture sont très élevés. On y voit une rangée d'arbres d'un vert bien foncé, le tout d'un aspect sombre et triste. Ce lieu est le lieu appelé le Refuge. C'est là que sont (ou devraient être) les filles repentantes.

Cette maison, qui est instituée depuis peu d'années, compte déjà un certain nombre de religieuses, et prospère comme tous les établissements religieux.

Cet établissement, par son nom Refuge, tient aux sociétés à venir; c'est une bonne institution, ce sera un établissement fort utile quand il sera organisé.

Par ce qui s'y passe, par son administration, par ses actes, il tient aux siècles passés, à la barbarie. Il engrène par son nom avec garantisme, par ses actes et la barbarie, avec l'inquisition, dont il est un des derniers anneaux qui se montrent encore, comme pour édifier les populations qui douteraient de ce qui a existé.

Là on reçoit les filles repentantes, mais à condition qu'elles donneront en entrant 300 fr., espèces, pas moins. Il est rare que pareille somme se trouve entre les mains des malheureuses victimes de la société. Aussi ne sont-ce pas les filles publiques qui peuplent l'établissement.

Il existe à Saint-Etienne, comme dans bien d'autres villes, et plus qu'ailleurs peut-être, un bon nombre d'âmes dévotes et ignorantes, qui croient faire un acte bien méritoire devant Dieu, si elles ont fait enfermer une jeune fille qui passe, à tort ou à raison, pour débauchée. Un simple doute suffit; quelques-unes sont enfermées préventivement, par mesure de précaution.

Presque toutes les jeunes filles qui sont enfermées l'ont été par la ruse ou par la force; elles n'ont point de jours de sortie.

Comme l'établissement ne reçoit pas sans la somme voulue, les per- [illegible] pas ce que c'était que la maison de Refuge. Elle arrive sans défiance, et, après avoir remis ce dont elle avait été chargée, elle veut partir; on refuse doucement d'abord. elle se fâche, on lui dit qu'elle doit rester désormais tout à fait dans la maison, et qu'elle ne sortira pas; elle cherche à user de violence, elle est presque folle de se voir ainsi prise au trébuchet; elle crie, elle pleure, elle se débat, vains efforts, cris et peines inutiles, on l'enferme; l'isolement et la diète finissent par la calmer; mais Dieu sait ce qu'elle a souffert.

Dans cette maison, comme chez les inquisiteurs autrefois, on a des instruments pour mettre à la raison, pour adoucir les rebelles; on parle d'une camisole de force qui empêche très bien les plus récalcitrants de se débattre.

Cet établissement est en relation d'affaires avec un autre, qui est dans la Haute-Loire, au Puy ou aux environs. On y travaille beaucoup, pourtant il n'y a pas d'excès; la nourriture est bonne et en quantité suffisante.

Encore un fait arrivé depuis quelques mois : Une jeune fille, destinée par son père à être mise au Refuge, y fut envoyée, chargée d'y porter quelques effets. Les dispositions avaient été prises d'avance; on était convenu de ce qu'elle porterait, l'heure était indiquée. La jeune fille part, mais, en route, elle est instruite de ce qu'est le Refuge; elle n'y va plus qu'en tremblant. Quelques pas plus loin, elle trouve une jeune femme de ses connaissances qui allait, dans cette direction, porter le dîner à son mari, et la prie de lui faire sa commission, celle-ci s'en charge volontiers. Elle sonne, on ouvre, elle remet ce qu'elle devait remettre, et veut se retirer. On lui dit qu'elle doit rester dans la maison, elle s'étonne et dit qu'on se trompe; qu'elle a fait la commission pour une autre, qu'elle portait le dîner à son mari qui travaille à ..... un peu plus loin. On ne veut rien entendre, rien écouter; elle se met à pleurer, à crier, elle devient furieuse, folle, elle se débat avec violence contre les personnes qui veulent l'emmener dans une autre pièce. Peine perdue, la force triomphe!... On raconte même que, pour punition des trop fortes injures qu'elle dit dans sa colère, dans son indignation, on lui aurait coupé les cheveux ras.

Le mari bien étonné, ne sut l'aventure, et ne put reprendre sa femme que deux jours après. La pauvre femme a été malade; elle a bien souffert, cela se comprend de reste.

Quoi qu'il en soit des souffrances, des tortures que l'on fait endurer aux jeunes personnes dans ces établissements, il est un fait positif : c'est que là, un père, une mère, un oncle, une tante, un tuteur, et même des étrangers peuvent faire emprisonner une jeune fille; remarquez bien, Monsieur, que je ne dis pas une fille perdue, débauchée, mais même une fille sage et vertueuse. Les parents emploient ces moyens pour être libres, ou pour punir un enfant de quelques fautes légères, pour punir celle qui ne veut pas consentir à un mariage de convenance, celle de qui on avait disposé d'avance, et souvent par calcul. Quand une pauvre fille seule, sans parents, sans amis, se trouve connue de quelque bonne dévote; malheur à elle si le moindre soupçon plane sur sa conduite, on finira par la faire enfermer, pour le grand bonheur de son âme. Ces femmes si vertueuses ne supposent pas qu'il puisse y avoir amour, sans qu'il y ait vice.

Comme vous le comprenez bien, quand une fille sort du Refuge, elle est perdue, déshonorée aux yeux du public. C'est une tache pour la vie. Je vous le demande, n'y a-t-il pas là des abus, des abus criants?

Et on appelle cela le Refuge! Un refuge devrait être une maison où pourraient aller se réfugier les filles repentantes, qui, après être tombées dans le vice, dans la débauche, voudraient sortir du triste état où elles se trouvent, pour revenir à une vie meilleure, à la vertu.

Je vous ai donné un échantillon de ce qui a lieu dans la maison de Saint-Etienne, en vous citant seulement deux faits; vous comprenez qu'à chaque nouvelle victime, il se passe des scènes plus ou moins violentes, et qui sont ignorées du public.

Vous serez peut-être étonné de savoir que nos journaux, que les autorités locales laissent exister de pareils abus; chez nous, comme dans bien d'autres endroits, on dort à côté du mal, et on laisse faire, on ne l'aperçoit pas.

---

tige. S'exaltant par degrés, il a fini par voir dans les livres de commerce tout une révélation, tout un système social.

Lorsque j'arrivai à Marseille, M. Chabaud fit insérer dans un journal complaisant quelques lignes, dont voici le sens :

« M. Victor Hennequin vient exposer à Marseille la Théorie de Fourier. Nous croyons devoir prémunir le public contre un pareil enseignement. Les idées phalanstériennes sont absolument sans valeur comme type d'organisation sociale; car dans aucun de ses ouvrages de Fourier ne s'est occupé de la tenue des livres. »

Je pensais que cette bouffonnerie en resterait là; mais un beau jour, je reçus la visite d'un jeune homme qui me dit d'un ton solennel :

« Je ne suis pas M. Chabaud, mais je viens en son nom. M. Chabaud a sur l'organisation de la société des idées différentes des vôtres; il désire les soutenir contradictoirement avec vous, je dois vous prévenir que le débat sera sérieux, et que toutes vos paroles seront consignées dans un procès-verbal. »

Pensant que M. Chabaud, malgré son excentricité, faisait école, qu'il avait quelque importance à Marseille; ne voulant pas qu'on me reprochât de fuir la discussion, alors qu'elle se présentait dans les conditions indiquées par moi-même, je demandai quels seraient l'heure et le lieu du combat?

— Demain, librairie Camoin, à dix heures du soir.

— Dix heures du soir! Mais à cette heure mon cours finit à peine, et je suis très fatigué. M. Chabaud ne pouvait-il me fixer un autre moment?

— Aucun autre.

Cette obstination à choisir l'heure la plus gênante pour moi m'étonna beaucoup : je la trouvais en dehors des procédés ordinaires. Mais je compris que, de la part de M. Chabaud, rien ne devait étonner, lorsque j'eus parcouru son ouvrage capital intitulé : LE LIVRE DU VERBE. On lit sur la première page :

« En fouillant dans les archives des anciennes maisons de commerce de Marseille, on acquerrait facilement la certitude que la tenue des livres en parties doubles portait autrefois le nom de LIVRE DE RAISON. Au reste, c'est un fait qu'en Italie les teneurs de livres ont toujours été et sont encore appelés *ragionieri*. Or, la racine de ce mot est *ratio*, qui vient de *logos*, par un changement de lettres des plus naturels, et *logos* est souvent traduit par *verbe*. On verra bientôt qu'il y a autant de raison de maintenir ce mot *verbe* dans la SCIENCE générale... »

Voici une autre citation encore plus *inquiétante* :

« ... L'œuvre est gigantesque; mais à moi les couronnes et les applaudissements civiques si je la mène à fin! Il faut qu'elle soit comme l'homme, comme Dieu, UNE ET TRIPLE à la fois; UNE, car elle doit conserver l'unité de la science et de la loi; TRIPLE, car elle doit être entendue par le savant pratique, par le savant théorique et par le savant réel surtout, qui ne peut comprendre la science que par les affaires et les affaires que par la science. J'ai à m'élever jusqu'à la philosophie de l'Etre en tant qu'Etre. Or, l'Etre, c'est l'Etre-Etant, ce n'est pas le simple *être*; l'Etre c'est la synthèse de CE QUI EST et de l'ÊTRE; c'est le VERBE SUBSTANTIEL d'où émanent toutes les autres substances. Quel autre nom pourrais-je donc donner à mon œuvre que celui de LIVRE DU VERBE? »

On trouve dans l'œuvre étrange de M. Chabaud une connaissance très positive et très pratique des comptes commerciaux, une prédisposition marquée pour les idées philosophiques; mais l'équilibre de cette intelligence a été dérangé par la monotonie d'occupation et par l'orgueil. Dans le Livre du Verbe publié en 1838, des lueurs apparaissent; je pourrais citer, au milieu des plus étranges incohérences, telle phrase exprimant en beau style une vue générale et très élevée, mais aujourd'hui la judiciaire de l'auteur est arrivée au bas de la pente fatale, le naufrage est complet, il n'y a plus même d'épaves à recueillir.

Mon premier rendez-vous avec M. Chabaud manqua par suite d'un malentendu, mais la partie fut renouée et je me trouvai, un samedi après ma dernière séance, à dix heures du soir, chez Mme Camoin, devant les lunettes d'or de M. Chabaud.

Douze personnes de part et d'autre assistaient à cette entrevue de Tilsitt. On s'assit autour d'une table verte, M. Chabaud en face de moi. Il parla le premier en ces termes :

— Savez-vous, monsieur, quelle est la thèse que je m'apprête à soutenir contre vous?

— Non, monsieur.

— Comment! vous ne connaissez pas ma thèse? vous arrivez aussi peu préparé à un débat aussi solennel! Vous me paraissez troublé; voulez-vous que nous remettions la discussion à un autre jour?

— Non, monsieur.

— Je n'ai qu'une question à vous adresser : dans le phalanstère, y aura-t-il ou n'y aura-t-il pas des teneurs de livres?

— Un instant. Vous me paraissez admettre qu'un système est toujours faux quand il n'entre dans aucun détail sur la tenue des livres?

— Assurément.

— Vous admettez pourtant le christianisme; dites-moi, je vous prie, quel est le chapitre de l'Evangile qui est consacré à la tenue des livres?

— Monsieur...

— Quel est le saint qui tient les comptes du bon Dieu dans le paradis?

— Monsieur, il ne s'agit pas de religion, mais de science sociale. Je vous mets sur votre terrain, dans le phalanstère, vous devez y être à votre aise. Encore une fois, dites-moi, je vous prie, si, dans le phalanstère, il y aura des teneurs de livres?

— Monsieur, toute phalange ou population d'une commune organisée est divisée en séries, dans chaque série il faut rétribuer les sociétaires proportionnellement à leur travail et à leurs grades. La phalange elle-même, représentée par son conseil de régence a dû faire d'abord une répartition générale entre le capital, le travail et le talent. Cette comptabilité compliquée, exige des livres et des teneurs de livres. Fourier, d'ailleurs, qui a tenu des livres toute sa vie, ne se serait pas oublié dans le phalanstère.

— Je vous demande pardon, il s'y est oublié. Il ne suffit pas de me dire vaguement : Il y aura des teneurs de livres. Quel sera le rang social de votre teneur? Sera-t-il oui ou non le premier dans le phalanstère? En règle générale, quel est le plus élevé dans une société du gérant ou du teneur de livres?

— C'est le gérant.

— Pas du tout, c'est le teneur de livres; le teneur de livres ne rend pas de comptes au gérant, mais le gérant a des comptes à rendre au teneur de livres. Au surplus la galerie appréciera vos réponses. J'avais demandé qu'il y eût ici un secrétaire chargé de dresser un procès-verbal.

Les assistants voyant qu'ils étaient tombés dans un guêpier, faisaient tous leurs efforts pour en sortir, déjà notre ami R. de G. ne pouvant maîtriser son impatience, était parti en se déclarant incompétent pour juger un semblable débat. Il espérait nous donner ainsi à tous le signal de la retraite. Mais, placé à bout portant sous le regard de M. Chabaud, je ne pouvais exécuter immédiatement une pareille fugue. Il fallait bien la colorer de quelque motif.

— Messieurs, interrompit un auditeur fatigué, il nous semble qu'il est tard et que cette discussion est déjà bien longue.

M. Chabaud répondit avec la gravité d'un oracle; — elle ne fait que commencer!

Ce mot tyrannique me décida, je pris mon chapeau et me levai en disant : Veuillez inscrire sur le procès-verbal que j'ai été confondu, que je suis resté sans réplique et que je demande à me retirer.

Nous partîmes en riant, nous résignant à laisser un trophée entre les mains de M. Chabaud; mais le vainqueur fut ingrat et se plaignit le lendemain de ce que je n'avais pas voulu discuter sérieusement avec lui.

Discuter sérieusement avec un homme aussi fort sur la philosophie de l'Etre en tant qu'Etre! Oh! non, vraiment, je serais moulu. Devant M. Chabaud, je me sentirai toujours vaincu d'avance, et partout où je le rencontrerai on me verra fuir.

VICTOR HENNEQUIN.

(La suite prochainement.)

retirer dernièrement à Massa-Carara, ayant l'extrême irritation causée par une proclamation étrange. Cette espèce de coup-d'état rétrograde n'ayant pas eu l'approbation des premiers fonctionnaires du duché, avait motivé leur retraite des affaires, à la vive satisfaction de la population qui leur en avait témoigné les marques de la plus profonde gratitude.

» Les termes extrêmement concis de cette nouvelle ne permettent point d'affirmer si, à la suite de ces évènements, le duc est revenu à Lucques et s'est enfui de nouveau, ou s'il s'agit d'un renversement de gouvernement.

» Les deux versions sont également probables. »

— On lit ce qui suit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 4 septembre : « Des lettres que nous recevons de Rome, en date du 28 août, ramènent à sa juste valeur l'exagération avec laquelle on a parlé des offres de secours faites par le roi de Sardaigne à Pie IX. La Sardaigne a offert à S. S. un vaisseau de guerre pour une mission dans les mers du Sud, et semble, du reste, lui avoir promis son assistance morale. »

— *Rome, 26 août*. Il paraîtrait que les difficultés qui se sont élevées relativement à la ville de Ferrare, sont en voie de s'aplanir, car les Autrichiens ont diminué leurs postes. La nouvelle est arrivée en outre que des bataillons autrichiens, qui avaient reçu l'ordre de se diriger vers le Pô, ont reçu subitement contre-ordre. Avant-hier, M. Corboli Bussi est parti pour Turin. Il est chargé d'une mission du pape. On dit que le roi de Sardaigne a prié le pape d'être le parrain de son petit-fils, et que le pape a envoyé M. Corboli Bussi pour le remplacer et présenter en même temps à S. M. le portrait de S. S. La froideur qui était survenue dans les relations entre Naples et Rome, commence à disparaître. Le roi a, dit-on, non-seulement assuré le pape de son dévouement, mais lui a même demandé ses conseils sur la manière dont il pourrait calmer l'irritation de beaucoup de ses sujets.

(*Correspondant de Nuremberg*, 4 septembre.)

— L'*Observateur rhénan*, d'ordinaire bien informé par son correspondant de Vienne, affirme que, dans une note adressée au pape par le prince Metternich, celui-ci déclare que l'Autriche n'a jamais eu l'intention d'intervenir dans les affaires de Rome, mais qu'il invite le pape à bien surveiller les mouvements populaires, notamment la presse clandestine. Il n'est pas question dans cette note de la garde nationale ; seulement le prince déclare que l'Autriche a le droit d'occuper Ferrare, et qu'elle usera de ce droit, quoi qu'il arrive.

Ce journal ajoute que le rescrit du pape contre la presse clandestine a été le résultat de cette note, que par conséquent ce n'est pas l'Autriche qui recule.

— Nous lisons dans l'*Alba*, journal de Florence, à la date du 31 août :

« Suivant un bruit qui courait à Rome, l'Autriche voudrait remettre au choix d'un arbitre choisi par le pape la décision du différend soulevé par l'occupation de Ferrare. Nous espérons que Pie IX ne tombera pas dans le guêpier de la diplomatie. Quelle nécessité d'un arbitrage, alors que les droits sont clairs, évidents, incontestables ? Si le traité de Vienne a donné à l'Autriche la faculté de mettre garnison dans les *places* de Ferrare et de Comacchio : si la seule personne qui avait autorité pour interpréter cette clause a affirmé officiellement que, par *places*, il fallait entendre *forteresses*, quelle controverse peut-il exister ? quel droit y a-t-il à examiner ?

» Ce n'est point une question de droit, c'est une question de force ; et il est hors de propos de vouloir tirer un argument du caractère pacifique que devrait avoir la papauté. Pourquoi donc le pontife romain maintiendrait-il une armée organisée, et pourquoi aurait-il institué une garde nationale, si un souverain quelconque pouvait venir lui imposer la loi ?

» D'ailleurs, quel gouvernement choisir pour arbitre ? Ce ne peut être le gouvernement français, puisque le *Journal des Débats* ne cache pas les complaisances de M. Guizot pour le cabinet de Vienne. Sera-ce l'Angleterre ? Mais les opinions religieuses s'y opposent. Il n'y a pas de milieu : le pape ne doit pas, ne peut pas choisir d'arbitre. Quand le pontife romain posa sur sa mitre une couronne, il accepta toutes les conditions des princes laïques, il doit en subir toutes les conséquences, il doit en exercer tous les droits et avec les moyens qui y correspondent.

» A un attentat de la force, il n'y a d'autre réponse que la force, et Pie IX est assez fort pour ne pas abandonner la voie dans laquelle sont pour lui toutes les probabilités de la victoire. »

ESPAGNE. — *Madrid*, 3 septembre (correspondance particulière). — M. Florencio Garcia Goyena, sénateur du royaume, a accepté le ministère de grâce et justice ; il a prêté serment hier au soir entre les mains de la reine. Le duc de Frias est attendu très prochainement. Le portefeuille des affaires étrangères, si le duc ne l'accepte pas, doit être offert à M. Ognis.

M. Cabestani, chef de police de Cadix, a été nommé sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur.

On parle, pour les fonctions de chef politique de Madrid, de José Félipe Zaragoza, ou du général Requena, mais surtout du premier.

Les officiers supérieurs et officiers de la garnison de Madrid ont été féliciter, à son hôtel, le général Fernando Fernandez de Cordova, à l'occasion de sa nomination au ministère de la guerre.

Une ordonnance royale, en date du 2 septembre, contresignée par les nouveaux ministres, accorde une amnistie à tous les refugiés espagnols à l'étranger, sans autre condition que celle de prêter serment de fidélité à la personne de la reine et à la constitution de la monarchie. Ceux qui auront servi dans l'armée de l'ex-infant don Carlos, ne pourront résider que moyennant une autorisation spéciale, en Catalogne, dans l'Aragon, la Navarre et les provinces basques. L'exposé des motifs, qui est bon à lire, est en même temps une sorte de programme politique du nouveau cabinet. On dit que le général Espartero doit être rappelé ; toutefois ce rappel n'est pas encore chose entièrement décidée par le cabinet.

Il est des personnes qui supposent à M. Mendizabal une grande influence sur M. Salamanca, et l'on commence à parler plus sérieusement de la modification des tarifs.

M. Pacheco doit, dit-on, être accrédité, à Rome, comme ministre.

Le général Manuel de la Concha, cédant aux instances de la reine, part ce soir pour prendre le commandement de la Catalogne. Il aura sous ses ordres une partie de l'armée avec laquelle il a mené à si bon terme l'expédition de Portugal, et dont la bravoure et la discipline lui sont connues. On fonde de grandes espérances sur cette mesure du gouvernement.

— On lit dans le *Faro* ce qui suit : « Le journal anglais le *Times* demande, en termes formels, le divorce de la reine Isabelle, c'est-à-dire le plus grand de tous les scandales, le veuvage éternel d'Isabelle ; et voilà ce que fait un journal anglais, au moment même où l'ambassadeur britannique à Madrid contribue puissamment à la formation d'un ministère qui ne s'appuie sur aucun parti respectable, au moment

[...] Parmi ces trois questions, il en est une qui domine les autres. Laquelle ? Est-ce peut-être la réforme du pacte ? On pourrait le croire, puisque ce pacte, legs de l'étranger, est la principale cause de toutes les divisions qui affligent la Suisse, et que, si nous étions régis par une constitution, il y a longtemps que les jésuites auraient quitté Lucerne et Fribourg, et jamais le Sonderbund n'aurait pu prendre naissance. Cependant, le sentiment universel en Suisse accorde en ce moment beaucoup plus d'importance à la dissolution du Sonderbund qu'à la réforme du pacte. D'où vient cela ?

C'est que le peuple suisse, avec ce bon sens qui le distingue, a vu tout de suite que la dissolution du Sonderbund était une question de vie ou de mort pour la Suisse. Quelque détestable que soit le pacte de 1815, quelque peu approprié qu'il soit à nos besoins actuels, il n'en reste pas moins le seul lien politique qui unisse les 22 cantons. Oui le Sonderbund est venu briser ce lien déjà bien faible en constituant un Etat dans l'Etat, une confédération dans la confédération. Il n'est pas d'Etat fédératif possible sans une autorité centrale commune. Eh bien ! le Sonderbund déclare d'avance qu'il ne se soumettra pas à la Diète, qui est l'autorité suprême de la Suisse ; il nie en tout et partout sa compétence, ce qui revient à dire qu'il nie l'existence de la Suisse, car encore une fois un Etat ne saurait exister sans un pouvoir central plus ou moins fort. Les faits prouvent que l'alliance séparée est uniquement dirigée contre la Diète, contre une majorité d'Etats. Reportons-nous à l'année 1845. La question des jésuites venait d'être discutée en Diète, on sait dans quelles circonstances : une minorité de 10 1/2 Etats s'était prononcée pour l'expulsion de cet ordre célèbre ; or, cette minorité qui représentait en fait l'immense majorité, les trois quarts de la nation suisse, cette minorité ne devait pas tarder à entraîner à sa suite quelques Etats chancelants et finir par devenir majorité. C'est ce que les chefs du parti réactionnaire comprirent aussitôt ; isolés, les cantons de Lucerne, Fribourg, etc., ne pourraient résister à la Diète ; réunir tous ces cantons dans un seul et même but, former de leurs forces partielles une puissance capable d'en imposer à toute la Suisse. Telle fut la pensée qui présida à la formation du Sonderbund, ce bouclier des jésuites.

Le Sonderbund est donc la question capitale, prédominante, celle qui, une fois résolue, entraînera la solution de toutes les autres. Aussi le sentiment national ne s'y est-il pas trompé ; il a tout de suite vu dans les jésuites l'ennemi dont la présence à Lucerne, l'un des trois vororts, allait diviser la Suisse en deux corps, et, lorsque le peuple suisse apprit la formation d'une alliance séparée, ce ne fut qu'un cri en Suisse. Il faut que le Sonderbund soit dissous ou la Suisse a cessé d'exister. Il n'y a pas de milieu. C'est ici une question de vie ou de mort, *to be or not to be*.

Que l'appel des jésuites à Lucerne et la formation du Sonderbund aient profondément blessé le sentiment national, c'est ce que prouve d'une manière irréfragable l'histoire des deux dernières années. Depuis 1831 jusqu'à 1845, la Suisse libérale s'était toujours montrée amie de l'égalité. Mais en 1845, lorsqu'on vit la réaction, fière des succès qu'elle venait de remporter, relever sa tête menaçante et se préparer à de nouvelles tentatives révolutionnaires, et que l'on vit les gouvernements conservateurs s'allier aux jésuites, la nation s'indigna de tant d'audace. Ses mots : *A bas les jésuites !* devinrent le cri de ralliement de tous les patriotes. Cent mille hommes réunis dans les assemblées populaires, du lac de Genève à celui Constance, demandèrent à la Diète et aux gouvernements l'expulsion de cet ordre anti-national. Une manifestation populaire, mais imposante, devait servir d'avertissement aux gouvernements qui se trouvaient sur la pente de la réaction. Mais on n'en tint aucun compte. Qu'arriva-t-il alors ? Les gouvernements conservateurs de Vaud et de Zurich qui semblaient les mieux affermis de la Suisse tombèrent à quelques mois de distance, l'un par la force, l'autre par le jeu régulier des institutions. Malgré ces deux révolutions, la Diète se sépara sans avoir pris aucune résolution, excepté contre les corps-francs. La nation vit alors qu'elle ne devait plus compter que sur elle-même ; les corps-francs marchèrent de nouveau sur Lucerne, au grand étonnement de la diplomatie.

Ils furent battus, tous les regards se tournèrent alors du côté de Berne ; la Suisse avait encore confiance dans l'avoyer Neuhaus, et cinquante mille combattants n'attendirent qu'un signal du Vorort moral pour se ruer sur Lucerne et Fribourg et en finir pour toujours avec la réaction. La Suisse était à bout de sa patience. Mais l'ordre qu'on attendait de Berne ne vint point. Neuhaus recule, effrayé peut-être par la responsabilité qu'il allait assumer. La diplomatie triomphait de voir Berne chancelant ; la réaction allait envahir toute la Suisse. Mais le peuple était plus fort que la réaction, plus fort que les jésuites, plus fort que la diplomatie, plus fort même que les événements. Une révolution pacifique s'opéra dans le premier canton de la Suisse, et le parti de l'étranger vit s'évanouir les espérances qu'il avait fondées sur ce canton. Neuhaus, le grand avoyer de Berne, Neuhaus, qui avait été l'idole du peuple, Neuhaus, que ses collègues électoraux avaient choisi pour leur représentant, Neuhaus tomba et la Suisse resta impassible à sa chute. Mais les douze voix pour l'expulsion des jésuites n'étaient pas encore acquises au parti national, et les états ultramontains, se préparant à toute éventualité, avaient formé entre eux l'alliance séparée des Sept. Le moment était venu pour Genève de changer sa politique fédérale ; mais aveuglé par l'orgueil, le gouvernement de ce canton oublia les enseignements de l'histoire, et, rétrogradant à la voix de la nation, il refusa de voter la dissolution du Sonderbund ; il eut le sort des autres gouvernements conservateurs : il tomba après avoir fait couler le sang. Bâle-Ville, un instant menacé, se raffermit ; mais il aurait été infailliblement renversé, si les élections de Saint-Gall n'étaient venues donner une douzième voix en Diète pour l'expulsion des jésuites et la dissolution du Sonderbund.

Je m'arrête et me demande si c'est pour un simple changement de personnes que, dans l'espace de deux ans, le peuple suisse a renversé quatre ou cinq gouvernements. Non certes. C'est le sentiment de la nationalité, sentiment fortement implanté dans l'esprit des populations, qui a poussé la nation dans cette voie extrême. C'est parce que l'alliance séparée a blessé profondément ce sentiment, que le peuple résume dans le mot Sonderbund toutes les questions qui s'agitent en Suisse. Il y a longtemps que le peuple souffre de l'existence du pacte actuel et pourtant jamais il n'a tenté de le renverser violemment. C'est qu'il peut encore vivre avec ce pacte, tandis que le Sonderbund menace tellement son existence comme nation qu'il ne reculera, soyez-en sûrs, devant aucun moyen pour en amener la dissolution effective. Le peuple veut en finir, et si la Diète ne fait rien (ce qui est peu probable), il saura agir. Rien de plus calme que son attitude actuelle ; s'il n'y a plus cette effervescence qui existait en 1845, c'est que la volonté de la nation est devenue plus réfléchie et conséquemment plus tenace, et que, d'ailleurs, on a pleine confiance dans l'autorité suprême de la confédération. Mais vous verrez bien d'autres choses le jour où l'impuissance de la Diète serait constatée. De corps-francs point ; leur temps est fini. Mais, à défaut de la Diète, les gouvernements de Berne, de Vaud, etc., devraient exécuter d'eux-mêmes la dissolution

[...] Oran ;

Directeur des affaires civiles de la province de Constantine (2e classe), le sieur Chauvy, sous-préfet de l'arrondissement de Mauriac.

Est nommé conseiller civil, membre du conseil supérieur d'administration de l'Algérie, le sieur Majorel, actuellement président du conseil du contentieux.

— On assure que l'ordonnance qui doit nommer M. Guizot président du conseil paraîtra sous fort peu de jours. Elle a été retardée par le conflit auquel a donné lieu la prétention de M. Guizot de s'emparer, comme président du conseil, de la haute direction des affaires de l'Algérie.

— Par ordonnance du 26 août, les dispositions qui réduisent jusqu'au 1er novembre 1847 le tarif des douanes sur les céréales dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de l'île Bourbon, sont prorogées jusqu'au 1er février 1848.

— Une ordonnance du 1er septembre autorise les bataux nivigant sur le canal de Mons à Condé et la frontière, à prendre un enfoncement ou tirant d'eau de 1 mètre 80 cent.

— Nous sommes, dit le *Toulonais* du 5, toujours sans nouvelles de l'escadre de la Méditerranée ; mais tout fait supposer qu'elle se trouve encore à Nagles.

— On assure que le maréchal Soult est en ce moment très gravement indisposé dans sa terre de Soult-Berg.

— M. le duc de Broglie est de retour à Paris depuis deux jours. Il doit assister aujourd'hui à un conseil des ministres où nécessairement les affaires d'Espagne seront sur le tapis. M. de Broglie n'apporte aucun motif de consolation aux personnes qui ont compromis leur fortune et leur réputation dans cette affaire. L'opinion, en Angleterre, est unanime, elle demande satisfaction. En Espagne, le fil s'échappe des mains qui l'ont tenu jusqu'ici.

— Bou-Maza, le célèbre chef arabe qui jouit si magnifiquement de l'hospitalité française dans son hôtel des Champs-Elysées, doit comparaître samedi prochain à la police correctionnelle comme témoin et plaignant. Il s'agit du vol d'une bague qui a eu lieu dans son domicile, et que nous avons annoncé il y a quelque temps.

— On assure que des dépêches de Narvaez sont arrivées hier à l'hôtel de Courcelles. Un conseil a été tenu, et la réponse ne s'est pas fait attendre. On aurait envoyé à Narvaez des sommes considérables et des lettres de crédit, afin de le mettre en mesure d'agir selon les événements.

— M. le conseiller Michelin a continué hier l'instruction relative à l'inculpation de faux témoignage dirigée contre M. de Beauvallon, M. de Meynard, dont la déposition a reçu une si grande importance, a été entendu. M. Michelin s'est ensuite rendu, avec M. de Meynard, M. de Boutigny et M. Mary, à Chaillot, rue des Batailles, dans la maison qui était occupée en 1845 par le sieur d'Equevilley, et dans le jardin de laquelle auraient été essayés les pistolets qui ont servi lors du duel qui fut si fatal à M. Dujarrier.

M. de Beauvallon, extrait de la Conciergerie, a été conduit dans une voiture de place à Chaillot, pour assister à l'inspection du jardin ordonnée par le magistrat.

Cette visite de M. le conseiller instructeur avait principalement pour but de rechercher s'il existait des traces de balles sur la partie du côté gauche de la muraille du fond du jardin, qui avait été désignée par deux des témoins entendus dans le récent procès de M. d'Equevilley comme le point où avait eu lieu le tir d'essai, avant que l'on se rendit sur le terrain.

Vers deux heures, l'opération de justice terminée, M. Rosemond de Beauvallon a été réintégré à la Conciergerie.

— On nous assure que l'officier de paix qui commandait les assommeurs de la rue Saint-Honoré a été puni, ainsi que plusieurs sergents de ville. Ces messieurs, dit-on, ont été suspendus de leurs fonctions pour un mois.

— Le congrès scientifique de France a ouvert à Tours sa quinzième session le 1er septembre.

— Deux cadavres de malheureux ouvriers, tués en travaillant, ont encore été apportés ce matin à la Morgue.

— Un incendie a éclaté aujourd'hui, vers quatre heures du matin, chez le sieur Miller, marchand tailleur, rue Sainte-Avoie, 6. En peu d'instant toutes les marchandises renfermées dans le magasin du premier étage ont été embrasées, et le feu est devenu alors très menaçant ; fort heureusement les sapeurs-pompiers du poste voisin sont arrivés dans les premiers moments, et aidés par un détachement de gardes municipaux, ils ont pu concentrer l'incendie dans son foyer primitif et s'en rendre complètement maîtres au bout d'une demi-heure de travail.

Un autre incendie s'était également manifesté, vers minuit, dans l'imprimerie du sieur Choizy, rue Grange-Batelière, 4, mais de prompts secours étant arrivés, on est parvenu à l'éteindre en peu de temps ; le dégât a été fort peu considérable.

— Nous lisons dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

« On nous affirme que M. Hébert, ministre de la justice, a envoyé aux différents parquets de France des instructions formelles pour que les journaux de province soient surveillés de très près et poursuivis impitoyablement. Le ministère veut commencer contre la presse départementale la campagne ouverte en ce moment à Paris contre les journaux indépendants. »

— La maison Chambellan, rue Montmartre, une des grandes maisons de commerce, vient de fermer pour cause d'inventaire. Elle ne rouvrira que pour la liquidation.

Après les Villes-de-France, c'est la seconde grande maison fondée sur actions qui ferme pour ne plus rouvrir.

— On annonce que les artistes du Gymnase se rendront le 14 de ce mois à Compiègne, *par ordre* du duc de Nemours, pour y donner une représentation.

Le roi et la reine arriveront vers le 20 de ce mois. (*Patrie.*)

— Le vaisseau de ligne français le *Triton*, commandé par M. Ducampe de Rosamel, capitaine de vaisseau, est aussi entré dimanche en rade de Brest.

Ce vaisseau, qui est parti de Toulon le 5 août, est monté par 548 hommes d'équipage. Dans sa traversée de retour, il a rencontré une *escadre anglaise* composée de trois vaisseaux à trois ponts, de deux vaisseaux à deux ponts et d'un bateau à vapeur. Il n'a pas communiqué avec cette escadre.

ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS. — L'exposition publique des concours pour les grands prix aura lieu dans l'ordre suivant :

Sculpture. Les jeudi 9 et vendredi 10 septembre, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

[illegible] ... sous le règne de Louis XVI. »

L'OMBRELLE DE LOLA MONTES. — On écrit de Bavière, 5 septembre: « Mlle Lola Montes, ou plutôt S. Exc. Mme la comtesse de Landsfeld, car le roi, comme on sait, lui a conféré des lettres de noblesse avec le titre de comtesse, vient encore de se livrer à un de ces mouvements de vivacité qui ont contribué à la rendre célèbre.

» Le jour même où Mme de Landsfeld revint des eaux de Bruckenau à Munich, la fantaisie lui prit d'aller acheter des gravures dans le magasin d'objets d'art de MM. Meyer et Wiedmay. Au moment où elle allait entrer dans ce magasin, un jeune lieutenant, M. B..., se tenait devant la porte et regardait à travers le vitrage les tableaux exposés à l'intérieur. Mme de Landsfeld, impatiente de ne pouvoir entrer sur-le-champ, [illegible] avec son ombrelle, un fort coup sur le dos. M. B... se retourna et fit place à Mme de Landsfeld en murmurant ces mots: « Effronterie impudente (*schamlose Frechheit*). » Mme de Landsfeld, sans rien dire, entra dans le magasin, et M. B... poursuivit son chemin.

» Le lendemain, M. B... reçut de M. M..., lieutenant d'artillerie, un cartel. Il répondit verbalement à la personne qui lui porta qu'il ne se battrait jamais pour un pareil motif. Dans la soirée, M. B... et M. M... ont été arrêtés.

» Les journaux ont annoncé que le roi avait accordé à Mme de Landsfeld une rente viagère sur l'Etat; le chiffre de cette rente vient d'être fixé à 20 000 florins, somme qui équivaut à 48 000 fr.

» On démolit maintenant cinq grandes maisons de la rue Havart, à Munich, sur l'emplacement desquelles le roi fera bâtir pour Mme de Landsfeld un palais qui portera le nom de Palais d'hiver. »

[illegible] — Hier un locataire d'une maison rue Saint-[illegible], dans le jardin, aperçut près du puits [illegible] de femme. Il se pencha au-dessus du puits, et crut [illegible] chose à la surface de l'eau. Il courut appeler des voisins, et l'un d'eux s'étant décidé à se faire descendre dans le puits, il amena à lui, à l'aide d'un crochet, le corps d'une femme qu'on reconnut [illegible], pour celui de la femme L..., dont le mari, [illegible], et qui habitaient tous deux dans la maison. [illegible], comme beaucoup d'autres, avaient cru faire fortune en prenant des actions de chemins de fer; 5 000 fr. d'économies péniblement amassés avaient disparu dans cette spéculation, et ne [illegible] que tant perte, la malheureuse femme L..., dont [illegible] avait mis fin à ses jours.

ENCORE DES MACHINES INFERNALES. — QUATRE DANS LA MÊME [illegible]. — La rue Saint-Honoré a été troublée encore lundi soir, vers [illegible] heures et demie non pas l'émeute, mais par deux nouvelles machines infernales, qui ont éclaté presque en même temps, l'une à la hauteur de la rue du Roule, l'autre près de la rue du Coq. Personne heureusement n'a été blessé. On a ramassé les éclats de ces machines, dont [illegible] combinaison toute différente de celles qu'on a déjà lancées et dont nous avons donné la description.

[illegible], dont la détonation est semblable à celle d'un pistolet [illegible] d'une espèce de petite bombe en plomb ou plutôt d'un culot en forme hémisphérique creux à l'intérieur et de [illegible] d'une forte vis. Dans la partie plate est pratiqué un trou [illegible] la mèche; le dessus de ce culot est recouvert d'un cône en zinc en forme de cornet assujetti avec du fil de fer et tout comme une demi-sphère [illegible] de telle manière que la mèche se puisse [illegible]

PETITE CORRESPONDANCE.

Brenets. — M. A. C. — Cordial accueil aux nouveaux. — Nous tirons 310 au 20 septembre. — Merci. — Nous regrettons que M. C. ne soit pas rentré, et n'ait pas laissé son adresse. Nous espérons qu'il reviendra.

Poitiers. — M. B. — Reçu les 102. — Compliments à M. C. — Remerciements pour l'extension de votre rayon.

Angers. — M. C. — Nous prenons bonne note des mutations. — Il y a des compens. — Persévérance et courage !

C. — M. A. — Nous allons vous écrire, et M. P. vous portera les livres demandés par votre procédé.

B. — M. A. H. — Reçu les 4, inscrits. — Merci. — Nous recevrons avec reconnaissance tous les doc. et nouv.

Havre. — M. E. V. — Votre lettre nous fait un vif plaisir. — Compliments à tous, et à vous remercîments cordiaux. — Nous expédions à l'adr. de M. M.

Moulins. — M. P. — La méd. est en bon train (sousc. E. S.); mais cela ne se creuse pas en un jour.

Le Ripault. — M. C. — Le *Siècle* demande la bande d'un des numéros que vous avez reçus pour pouvoir faire droit.

Brest. — M. P. — Nous fournissons 300, fin septembre, conf. à v. av. — D'accord pour les comptes. — M. B. n'a rien remis.

Bourse du 8 septembre 1847.

[Cours table largely illegible: FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES — 5 p. 0/0 jouiss. du 22 sept., au comptant 76 ..; 3 p. 0/0 jouiss. du 22 sept., au comptant 115 ..; Banque de France; Obligations de la Ville de Paris; Bons du Trésor; PRIMES; REPORTS; FONDS ÉTRANGERS: Naples, Récép. Rotsch., Dette active, Dette intérieure, Belge, Piémont, Autriche, Haïti, Union lomb., Fourneaux de Pas-Mur; INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER (Dernier cours): Paris à Rouen, Rouen au Havre, Marseille à Avignon, Paris à Strasbourg, Orléans à Vierzon, Bordeaux à Cette, Boulogne à Amiens, Versailles (r. d.), Versailles (r. g.), Paris à Orléans, Lyon — individual figures illegible.]

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible; courant du mois et 2 derniers mois, 73 fr.; 8 premiers mois 1848, 69 à 70 fr.

Pézénas, 55-60. — Bordeaux, 62 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 102; 2 derniers mois, 104; 4 premiers mois 1848, 106. — Huile épurée, 108.

Lille: Colza, 86. — Lin, 92. — Chanvre, 92-50 à 92.

Savon disponible, belle qualité, 105.

REVUE DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS, journal des architectes, des ingénieurs, des entrepreneurs, des industriels et des propriétaires. Publiée sous la direction de M. César Daly, architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Stockholm, et de l'Institut royal des architectes britanniques.

Paris: un an, 40 fr.; six mois, 20 fr. — Départements et étranger: Un an, 45 fr.; six mois, 25 fr.

Sommaire du 6e *numéro du* 7e *volume.* — PRATIQUE. Nouvelle école des ponts-et-chaussées. — Projets d'églises paroissiales [illegible] de formes en fer et en bois employés en Angleterre, par M. [illegible], architecte du gouvernement.

MÉLANGES. Modèle d'un cahier des charges et des conditions à imposer aux entrepreneurs [illegible]. — Rapport sur l'École des Beaux-Arts de [illegible] de la ville de Toulouse, par M. Cal. Texier. — [illegible] Molière [illegible]. — Lettre d'un vieux médecin [illegible] sur l'importance d'un logement salubre. — Le Château des Fleurs, par M. Georges Olivier. Bibliographie [illegible].

HISTOIRE. Mémoire sur trente-deux statues symboliques observées dans la partie haute des tourelles de Saint-Denis [illegible].

Quatre planches représentant: la première, *Projet d'Eglise paroissiale*, par M. Fromageau, architecte, élève de M. Constant-Dufeux; la deuxième, *Fermes anglaises*; la troisième, *Fermes anglaises*; la quatrième, *Figures symboliques* [illegible].

Il paraît chaque mois un numéro composé de 2 ou 3 feuilles de texte grand in-4°, illustré par des gravures sur bois, et accompagné de 3 ou 4 magnifiques planches gravées sur acier. — Paris, aux bureaux, [illegible] rue Jacob. — Prix de chacun des volumes déjà publiés (1840 [illegible] 1846): Pour Paris, broché, 40 fr.; cartonné [illegible] lettres d'or, 46 fr. — Pour les départements et l'étranger, [illegible] 5 fr.; relié en cuir [illegible]. — Un numéro seul, 5 fr. — L'abonnement se paie d'avance. — Les renouvellements sont faits au domicile des souscripteurs.

L'un des gérants: V. COQUEBERT.

Spectacles du 9 septembre.

8 h. 1/2 OPÉRA. —

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Relâche.

7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — L'Eclair, Actéon.

6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.

7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Protégé, le Duel, Pierre-le-Rouge.

7 h. 1/2 GYMNASE. — [illegible]

7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Pauvre Jacques, 2 Pierrots, Fille du Tyrol, Gamin.

7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — [illegible]

7 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.

7 h. 1/2 AMBIGU. — Le Fils du Diable.

7 h. 1/2 GAITÉ. — La Nonne [illegible].

7 h. 1/2 CIRQUE. — [illegible]

7 h. 1/2 COMTE. — [illegible]

7 h. 1/2 FOLIES. — [illegible]

6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — [illegible]

6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — [illegible]

6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — [illegible]

7 h. 1/2 HIPPODROME [illegible]

7 h. 1/2 CHATEAU-ROUGE [illegible]

JARDIN [illegible]

DIORAMA [illegible]

CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental [illegible] heures. Prix: 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi.

PARIS, 9 SEPTEMBRE.

Le Journal des Débats et le Standard.

Beaucoup de journaux anglais signalent l'imminence d'une crise en France et en Europe. Le *Journal des Débats* les prend en pitié, et leur oppose un long article du *Standard*, que l'on dirait écrit dans la rue des Prêtres.

D'après le *Standard*, il n'y a pas le moindre nuage à l'horizon politique et social; les faits de corruption multipliés partout ne prouvent rien; les crimes accomplis dans les régions officielles ne prouvent rien, les banquets réformistes pas davantage :

Avant de croire à un bouleversement imminent en France, nous aurions besoin de meilleures preuves que celles qu'on nous donne; il faudrait qu'on nous prouvât que l'état actuel du peuple français ressemble assez à celui d'il y a soixante ans pour le pousser à une révolution agressive comme celle de 89, ou que le souverain qui y règne poursuit un système pareil à celui qui, sous Charles X, provoqua la révolution défensive de 1830. Mais nous ne voyons pas de preuves de ce genre. En 1789, la masse des Français n'avait rien; elle avait tout à gagner et rien à perdre à une révolution. C'est l'inverse qui a lieu maintenant: tout Français a quelque chose à perdre dans tout bouleversement sous le rapport de propriété, pour ne rien dire de la liberté individuelle la plus absolue. Il n'y a plus ni biens nationaux, ni biens du clergé, ni aucune autre propriété à offrir comme appât aux pillards.

S'il n'existe pas de motifs pour une révolution agressive comme celle de 1789, nous ne voyons pas le moindre motif d'une révolution défensive comme celle de 1830. Pendant ces derniers dix-sept ans, la France a fait dans la prospérité matérielle des progrès non-seulement inconnus dans son histoire, mais dans l'histoire du monde; et quoiqu'elle soit plus que jamais l'objet du respect des autres pays, *elle a cessé d'inspirer des craintes*. Son immense puissance est généralement reconnue, mais on ne craint plus qu'elle soit assez mal inspirée pour vouloir troubler la paix du monde.

Il y a naturellement du mécontentement parmi les Français, parce que les Français sont comme les autres hommes, et ce mécontentement se fera entendre tout haut, et même un peu rudement, parce que les Français aujourd'hui sont libres; mais tout cela est loin d'une révolution, et c'est peut-être même la meilleure garantie contre une révolution. Quand donc un de nos confrères dit que Louis-Philippe n'a rien fait et qu'il ne laissera rien après lui, nous rappellerons qu'il y a là une monarchie qu'il a conservée à côté de la liberté pendant dix-sept ans; dix-sept ans de paix, d'ordre, de prospérité, sont bien quelque chose pour qu'une nation s'en montre reconnaissante; mais pour une dynastie nouvelle, dix-sept ans, c'est presque une certitude de perpétuité.

Ces lignes prouvent combien le *Standard* et ses admirateurs du *Journal des Débats* s'aveuglent ou font semblant de s'aveugler sur l'état actuel de la France.

Nous ne travaillons pas à produire des révolutions : des hommes sincèrement dévoués au bien public ne les désirent pas, et nous croyons encore qu'on peut en éviter une à la France; mais une transformation politique et sociale est nécessaire, urgente, et le pouvoir ne lui enlèvera le caractère violent et révolutionnaire qu'en la secondant, qu'en y donnant les mains.

Nous ne sommes pas identiquement dans la même situation qu'en 1789, l'agitation est descendue dans une autre zône. Il ne s'agit plus d'émanciper la bourgeoisie; portée sur les épaules du peuple, elle est sortie de l'impuissance et de l'obscurité où la maintenaient les castes du privilége; mais le peuple des travailleurs veut avoir maintenant son jour, il a droit à la lumière, à la vie; il ne veut pas que ces capitalistes, auxquels il a servi d'échelle rient de lui comme le renard de la fable rit du compagnon qu'il a laissé dans la citerne.

Il est insultant de dire aux Français : vous avez tous une propriété à garder, quand les prolétaires font la majorité dans la nation, quand le salaire entretient à peine la vie matérielle, quand il suffit d'une inondation, d'une mauvaise récolte pour réduire des masses à mourir de faim.

Il est insultant de dire aux Français : vous avez la liberté individuelle, quand des ouvriers affamés se disputent les professions les plus répugnantes, les plus dangereuses, quand le défaut d'argent fait de l'homme un esclave et de la fille du peuple un jouet du vice, quand les bourgeois eux-mêmes, eux, les législateurs, peuvent être indignement bâtonnés et emprisonnés sans jugement, pour le seul crime de se promener dans une rue.

Enfin l'insulte va jusqu'à l'outrage le plus sanglant, quand on ne craint pas de dire à la nation qui s'est dévouée pour la liberté de tous : « Vous n'aurez pas de révolution, *il n'y a plus ni biens » nationaux, ni biens du clergé, ni aucune autre propriété à of- » frir comme appât aux pillards.* »

Honteuse interprétation de 89! Des pillards, les hommes qui prenaient la Bastille et qui n'en retiraient pas d'autre trésor que des captifs délivrés, que des chaînes rompues! des pillards, ceux qui allaient sans souliers et sans pain mourir à la frontière. Ah! savez-vous quelle pensée excitait leur héroïsme : ils n'obéissaient qu'à la cupidité la plus vile, ils savaient qu'on se partagerait les biens de la noblesse et du clergé!

Quel est donc l'instinct qui porte certaines gens à tout juger d'après leur basse nature? Les hommes des *Débats* et du *Standard* trouvent le pouvoir bon à garder parce qu'il est lucratif, donc on ne fera pas de révolution sans appât, sans dividende. Pour se mettre au niveau du monde officiel, il faut que les révolutionnaires soient des voleurs. Point de révolution en France, si elle n'est pas payée. Voilà ce qui est imprimé dans les *Débats*, journal de la révolution de juillet, assurément la plus mal payée de toutes!

Les hommes de 1789, de 1792 étaient des spéculateurs formés en compagnie pour mettre en actions les terres de la noblesse et du clergé; c'est ainsi qu'on écrit l'histoire. Voilà le premier chapitre de cette appréciation de la Révolution française qui doit paraître, assure-t-on, sous les auspices du parti conservateur!

Oui, le retour d'une révolution peut être conjuré par le renvoi des hommes indignes qui personnifient la corruption dans le pouvoir, par des marques de sympathie données à la classe laborieuse, par un revirement complet de politique extérieure, par l'appui accordé au nom de la France à tous les peuples opprimés, à tous ceux qui souffrent pour la liberté, pour la justice; mais ne dites point qu'il n'y a plus de causes de révolution, il y en a dans le mépris trop justifié des administrés pour les administrateurs, il y en a dans l'anarchie industrielle et dans l'oppression des travailleurs, il y en a dans la démoralisation des hautes classes, dans le spectacle de ces nobles qui trichent au jeu, de ces ducs et princes qui assassinent, de ces ministres qui se vendent; il y en a enfin dans les éloges décernés par les *Débats*, seul journal conservateur, à toutes les insolences de son digne allié le *Standard*.

Compte-Rendu des Travaux judiciaires

DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

En installant son successeur et les juges du tribunal de commerce nouvellement élus, M. Bertrand, président sortant, a fait, selon l'usage, la revue des travaux du tribunal pendant l'année qui venait d'expirer au 31 juillet dernier. Nous extrayons de son discours les documents qu'on va lire :

Le nombre des *jugements* rendus cette année, par le tribunal de commerce, a été considérable : 59 569, c'est-à-dire 4 711 de plus que l'année dernière.

Le tableau suivant fait connaître l'effrayante progression des contestations portées, depuis dix ans, devant les juges consulaires :

En 1836 :	Jugements,	26 345	dont	529	faillites	soit 1 1/4 p. 0/0.
1839 :	»	47 077	»	788	d°	» 1 5/4 »
1843 :	»	46 064	»	691	d°	» 1 1/2 »
1846 :	»	54 858	»	931	d°	» 1 3/4 »
1847 :	»	59 569	»	1 139	d°	» 1 7/8 »

Sur les 59569 affaires de cette année,

30 432 ont été jugées par défaut;
17 801 » contradictoirement;
1 094 conciliées;
1 242 sont encore au rôle ou en délibéré.

59 569

Sur les 37 686 causes qui ont été jugées en dernier ressort, il y en a un *grand nombre*, dit le rapport, dont l'importance ne s'élève pas à 50 fr.; *beaucoup* aussi reposent sur le non-paiement de billets de 50 fr., de 25 fr. et même de 20 fr. Les frais de poursuite, trop souvent *inutiles*, dépassent le principal, et retombent assez ordinairement à la charge des demandeurs.

Les 1 139 faillites sont ainsi divisées :

227	passifs de	10 000 fr. et au-dessous.
201	—	10 000 fr. à 20 000 fr.
147	—	20 000 fr. à 30 000 fr.
158	—	30 000 fr. à 50 000 fr.
194	—	50 000 fr. à 100 000 fr.
87	—	100 000 fr. à 200 000 fr.
25	—	200 000 fr. à 300 000 fr.
13	—	300 000 fr. à 400 000 fr.
15	—	500 000 fr. à 1 000 000.
8	—	1 000 000 et au-dessus.
64	passifs inconnus, faute de bilans.	

1139. Représentant un passif total connu de 68 471 805 fr.

Ces faillites se sont réparties de la manière suivante sur les différents genres de commerces et d'industries :

Articles de Paris et industries diverses,	221	Limonadiers,	33
Marchands de vins,	117	Epiciers,	33
Lingerie, mercerie et nouv.,	84	Imprimeurs, libraires et lithographes,	23
Négociants et commerce en marchandises,	76	Hôtels garnis,	21
Restaurateurs et traiteurs,	62	Ingénieurs mécaniciens,	18
Tailleurs,	44	Tapissiers,	17
Entrepreneurs de bâtiments,	45	Plâtriers et carriers,	15
Ebénistes et menuisiers,	37	Bijoutiers,	12
Loueurs de voitures et carrossiers,	36	Modes,	11

D'autres industries ont fourni chacune de 8 à 10 faillites.

117 faillis ont été déclarés *excusables*.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

VENDREDI 10 SEPTEMBRE 1847.

UNE MISSION DANS LE MIDI.[1]

Quelques hommes à part. — Un poète. — Mouvement du clergé vers les idées sociales. — L'ombre et la lumière. — Le pilori. — Route de Marseille à Montpellier. — La théorie des fourriers. — Rites secrets et mystères horrifiques de l'Ecole sociétaire.

Il existe à Marseille quelques hommes s'occupant de science sociale, et puisant beaucoup dans les écrits de Fourier, sans toutefois se rattacher complètement au groupe phalanstérien. Tel est M. le marquis de Bésignan, qui me communique un procédé nouveau, suivant lui, pour obtenir des élections véridiques dans les groupes de travailleurs. Je nommerai encore M. Lagé, à qui j'ai des excuses à faire. M. Lagé est l'auteur de certains tableaux destinés à graver la science sociale dans la mémoire, en ralliant tous ses principes à des lignes droites et courbes. J'avais promis de me rendre à heure fixe chez le professeur, pour assister au développement de sa géométrie du socialisme; les tableaux étaient prêts, mais une visite obligée à la mairie m'empêcha de remplir mes engagements.

Puisque j'ai parlé de mairie, je dirai que M. l'adjoint, remplissant les fonctions de maire, me témoigna pendant mon séjour une bienveillance continue, bienveillance justifiée au surplus, car un exposé phalanstérien éclaire des questions graves, urgentes, et laisse, au lieu des agitations et de la discorde, le calme et l'espérance dans tous les esprits.

Parmi les personnes qui me rendirent plusieurs visites, je n'oublierai pas le poète Vaisse, homme doux et triste, qui a publié plusieurs pièces de vers, complaisamment accueillies par les journaux de Marseille, *Nostradamus*, *les Soupirs du peuple*, et qui médite actuellement un grand poème, intitulé : *La parole sociale ou Tableaux de la Révolution française*, dédié à M. Alphonse de Lamartine. M. Vaisse est un homme sympathique, dont le vers est sonore, mais nuageux, de forme indécise, comme une rêverie. M. Vaisse, je le crains, aura de la peine à fixer son étoile parmi les constellations des poètes contemporains. Je voudrais lui renvoyer un meilleur augure en échange des vers qu'il a bien voulu m'adresser, et que je pourrais reproduire assurément sans être accusé d'un amour-propre excessif. En voici seulement le commencement et la fin :

> Tu pars; la diligence a de son vol rapide
> Emporté loin de nous ta parole limpide.
> O cygne voyageur du concert de Fourier!
> . . . .
> Ecoute-moi; Marseille aime le bon Fourier.
> Porte-lui de ma part un rameau de laurier.

Je vis aussi plusieurs fois, tantôt chez lui, tantôt à l'hôtel Paradis, tantôt même à mon cours, M. l'abbé Jullien, directeur des conférences de Saint-François-Xavier.

Cette œuvre est une association d'ouvriers, précieuse à bien des égards; les sociétaires forment une caisse commune, se secourent mutuellement en cas de maladie; ils ont droit à des leçons de lecture, d'écriture, de calcul, etc., données par des frères. Les dimanches et fêtes, l'établissement du Bon-Pasteur est ouvert aux associés; ils y trouvent non-seulement une église bien décorée, mais bibliothèque, billards, jeux de boules, et jusqu'à des bouteilles de bière. Ce sont les principes d'association et d'attraction réalisés dans une certaine mesure. M. Jullien voudrait encore établir, au lieu des réunions, des ateliers dont il a déjà marqué l'emplacement; d'utiles innovations s'y accompliraient sans doute, car M. l'abbé Jullien aime le peuple et le progrès; il connaît un peu la Théorie de Fourier, et s'est fait rendre compte par un jeune abbé, rempli de zèle, de celles de mes leçons qu'il n'a pas lui-même entendues.

Toutefois, je crains qu'il ne soit au nombre de ces gens qui profitent des idées émises par les écoles socialistes, du mouvement qu'elles impriment aujourd'hui aux esprits, tout en reniant et condamnant le socialisme. Depuis mon départ, on a prêché au Bon-Pasteur contre la Théorie de Fourier.

La société de Saint-François-Xavier publie un *Mémorial*, petite revue où l'ancien esprit d'oppression et de ténèbres lutte encore, il faut bien le reconnaître, avec l'esprit de progrès et de liberté. Je fus scandalisé, je l'avoue, d'une petite morale insérée à la suite de l'*Histoire du prince Menzikoff*, et où l'on enseignait aux prolétaires que chacun doit rester dans sa classe, qu'il vaut mieux être garçon pâtissier qu'homme politique. Ailleurs, on prêchait aux ouvriers l'association *entre eux*, mais en leur présentant l'association du capital et du travail comme une chimère dangereuse. On engageait le prolétaire à remplir ses devoirs envers *son maître*, mais à ne jamais s'oublier jusqu'au point de prétendre à l'association avec les détenteurs de la richesse.

N'est-ce pas là employer le christianisme comme un instrument d'oppression destiné à paralyser toutes les ambitions légitimes, à éterniser un dégradant *statu quo*, à retarder l'avènement de la fraternité sur la terre? Espérons que plus elle se développera, plus la société Saint-François-Xavier sortira de cette ornière; espérons que cette lutte de la lumière et des ténèbres ne sera pas pour elle un crépuscule, mais une aurore.

Le clergé peut beaucoup pour les classes pauvres; mais à condition de se montrer sincèrement, sagement libéral, libéral surtout en face de ces textes qu'on apprend à respecter au séminaire, mais qui souvent, pris à la lettre, opposent à tout progrès des obstacles insurmontables. Respectez la Bible et l'Evangile, mais qu'ils soient interprétés. En cas de désaccord entre ces livres et celui de la nature qui est une révélation permanente, que la nature vous éclaire et qu'elle décide! Savez-vous à quelles flagrantes absurdités peut conduire l'adoration d'un texte aveuglément accepté? L'histoire de Colomb, de Galilée, peut répondre; j'aime mieux citer un fait advenu à Marseille pendant mon séjour.

Une dame était sur le point d'accoucher. Son mari lui conseilla de prendre de l'éther quand le moment serait venu, afin de diminuer ses souffrances. — Je ne puis prendre une pareille détermination sans l'avis de mon confesseur.

Le confesseur consulté répondit : Madame, vous ne pouvez employer l'éther, car il est écrit dans la Genèse : *La femme enfantera dans la douleur* !

Il est déplorable qu'après tant de méprises, de scandales théologiques constatés par l'humanité tout entière, on vienne encore opposer une lettre morte à des découvertes scientifiques, industrielles ou sociales. Une citation n'est pas un argument, ce sont des raisons qu'il faut. A Marseille, j'ai rougi pour un ecclésiastique, dont je ne veux pas retracer le nom, quand il m'a dit : Le pape Grégoire XVI a eu raison de condamner le magnétisme animal, attendu que les faits magnétiques et notamment la vision à grandes distances, ne peuvent avoir lieu *sans l'intervention du démon*.

On vend, en effet, dans les librairies religieuses un ouvrage où se développe cette belle théorie; le livre m'a été prêté par un desservant qui en faisait le plus grand cas!.... Lavez-vous d'abord de ces ridicules superstitions, si vous prétendez à guider les peuples.

Il n'y a rien de plus intéressant que les méditations d'un prêtre cherchant le bien, donnant à Dieu la bonté pour premier caractère, et décidé soit à interpréter, soit à rejeter tranchément tout ce qui, dans la tradition religieuse, peut être exploité en faveur de l'oppression; tout ce qui nous montre Dieu voulant dans ce monde la misère et dans l'autre des supplices éternels. Toutes les fois que je rencontre de ces prêtres, donnant l'amour pour base et pour ciment à la religion tout entière, je suis rapidement en sympathie complète avec eux.

Mais celui qui croit ou feint de croire à l'histoire de la pomme et du serpent prise à la lettre; celui qui veut que la déchéance de l'humanité persiste après la rédemption, celui qui a l'impiété de croire à l'enfer, le fataliste soutenant qu'il y aura toujours des pauvres, le sé-

(1) Voyez la *Démocratie* des 18, 19, 20, 21, 26 août et 9 septembre.

le vœu que l'on rende moins lourdes les conditions exigées pour la réhabilitation. Le désir de se réhabiliter, de réparer le mal qu'on a fait, est trop honorable pour qu'on ne lui doive pas quelques encouragements, quelques secours. Nous sommes de l'avis de M. Bertrand, l'obligation de payer 6 p. 0|0 d'intérêts pour toutes les années écoulées depuis le concordat, est une charge trop lourde. Au bout de dix ans, cet intérêt a déjà, en effet, doublé le principal.

Comme le mensonge, la fraude et l'agiotage, la faillite est un mal inhérent à notre régime commercial actuel. Et il en sera ainsi, tant que le commerce sera individuel et secret, tant que la concurrence illimitée sera le principe et la loi fondamentale de notre droit commercial. Il n'y a qu'un moyen pour sortir de ce triste état de choses ; ce moyen, l'École sociétaire l'indique inutilement depuis bien des années : il faut faire intervenir dans le mouvement industriel et commercial l'action unitaire et régularisatrice de la Commune. Malheureusement nos législateurs et nos économistes n'en sont pas encore là.

Donc, nous devons garder et subir la faillite ; c'est un ulcère auquel il faut faire annuellement sa part. Mais ne pourrait-on au moins chercher et organiser quelques moyens pour venir en aide aux négociants qui, malgré une faillite, sont restés honnêtes ? Le nombre n'en est pas déjà si grand ! Mais qu'importe ici le nombre ? Les hommes qui, au milieu de la corruption générale, ont pu conserver intacts l'honneur et la probité, n'ont-ils pas droit à des égards, à des secours ?

Qu'on fasse des lois sévères contre l'improbité, l'indélicatesse, c'est fort bien; mais que l'honnête homme malheureux ou simplement maladroit, ne soit plus confondu avec les fripons. Chose étrange ! Tous les commerçants s'attendent à des faillites ; tous dans leurs calculs tiennent compte de cette chance ; chacun d'eux sait fort bien qu'il peut, lui aussi, être amené à déposer un jour son bilan (1) ; et cependant, l'opinion publique englobe dans la même réprobation le failli honnête et le failli déshonnête. Ce titre de *failli* est pour tous ceux qui l'ont subi un même stigmate. Cela n'est pas juste.

Parmi les difficultés qui embarrassent la marche du failli qui veut commencer l'œuvre de sa réhabilitation, on trouve en première ligne l'absence de crédit. Une Institution qui aurait pour mission spéciale de patronner et d'aider les faillis qui pourraient donner sur leur gestion passée et sur leur moralité des renseignements tout-à-fait satisfaisants, cette Institution, disons-nous, aurait une grande action moralisatrice, et elle provoquerait plus d'une honorable tentative de réhabilitation. Bien plus, son action moralisatrice se ferait sentir dans tout le monde commerçant. Chaque négociant, en effet, comprendrait vite qu'il lui importe de se ménager pour le cas de malheur, les moyens de recourir à l'Institution en question, et dès-lors il se conduirait de manière à ne jamais mériter de blâme sévère. On le voit : l'appui préparé pour les faillis honnêtes aurait produit double bien.

Nous ne pouvons ici développer cette idée ; chacun, en y réflé-

(1) Quelqu'un disait un jour, qu'on trouverait difficilement à Paris, dans la banque et le haut commerce, quinze maisons qui ayant 25 à 30 ans d'existence, seraient pures de tout *malheur* commercial. D'abord on se récria ; puis, quand on voulut citer des noms propres, on fut fort surpris d'apprendre que, parmi nos *sommités anciennes*, il s'en trouvait bon nombre qui, à une époque plus ou moins reculée, avaient ou failli, ou arrangé leurs affaires à l'amiable.

et sans lesquels ses résultats n'éclairent nullement l'opinion, et très souvent même la jettent dans l'erreur.

Comment, en effet, apprécier l'importance des affaires que les juges consulaires ont été appelés à juger? Quand on lit ce total de 59 569 causes, on est fort embarrassé. Sur ce nombre, 39 432 ont été jugées par défaut, et 17 801 contradictoirement. Mais n'est-il pas probable que la plupart de ces 17 801 ont commencé par être jugées par défaut? (Il est d'usage de faire défaut quand on est assigné au tribunal de commerce pour le non-paiement d'un billet.) Il y a certainement ici double emploi ; mais jusqu'où ?

Et puis, entre combien d'assignés se sont divisées ces 59 569 affaires ? Le même individu n'a-t-il pas été successivement assigné vingt fois, trente fois pour divers billets non payés ? et ces vingt ou trente causes ne sont-elles pas venues se fondre dans une dernière, dans une déclaration de faillite ?

Et ces poursuites pour des billets de 20, de 25 et de 30 fr. ne figurent-elles par dans la liste comme celles qui ont pour objet des sommes de 500 fr., de 1 000 fr. et de 20 000 fr.? Peuvent-elles avoir la même valeur ? Nous le répétons ; ces chiffres ne sauraient donner une idée juste de l'état des choses.

Pour se rendre compte de la proportion dans laquelle les diverses branches du commerce de Paris ont été atteintes par la faillite, il aurait fallu qu'en regard du chiffre des faillites, afférent à chacune d'elles, ont eût trouvé le nombre des exploitants de ces diverses branches de commerce. 17 faillites sur 500 tapissiers sont une proportion infiniment plus forte que 25 faillites sur les 1 500 épiciers que l'on compte à Paris. Ici encore les chiffres du rapport n'apprennent rien de positif.

Notre critique du compte-rendu de cette année est également applicable aux comptes-rendus antérieurs, puisque tous ont été faits sur les mêmes bases. Voyons si, de la comparaison du relevé de 1847 avec celui d'une autre année, nous pourrons retirer quelque enseignement.

En 1847, il y a eu 59 569 causes, dont 1 139 faillites.
En 1836, il y a eu 26 545 » » 529 »

Différence en plus : 33 024 causes et 810 faillites.

M. Bertrand glisse sur cet énorme accroissement de contestations entre négociants ; il en trouve la cause, d'une part, dans l'augmentation de la population, et de l'autre, dans la crise que nous venons de passer. Peu s'en faut qu'il ne voie là un indice de cette prospérité croissante dont on a tant parlé dans les discours officiels ; examinons cependant :

Nous ne contestons ni la crise extraordinaire de cette année, ni l'augmentation de la population parisienne ; mais il faudrait avoir perdu la raison pour attribuer à ces deux seules causes l'effrayant développement qu'ont pris depuis quelques années les affaires du tribunal de commerce. Il y en a d'autres, et il faut les chercher. Privés des documents que l'administration seule pourrait réunir, nous sommes réduits à faire des suppositions ; mais, nous le croyons, les suppositions que nous allons faire s'éloigneront fort peu de la vérité.

Quelle qu'ait été l'influence de l'augmentation de population, nous tenons pour certain que la masse des affaires n'en a pas été notablement affectée.

Ce qui a beaucoup augmenté, c'est le nombre des individus qui se sont entremis dans chacune des différentes branches de commerce. L'agriculture, qui fait un sort si misérable à ceux qui lui

sera des premiers ; on parle des pratiques qu'on est sûr d'enlever au patron chez lequel on est. Les bons parents se gênent et envoient quelques fonds ; un emprunt ou une dot complète le capital jugé nécessaire, et voilà cent, deux cents commerçants de plus dans la capitale, et cela dans l'espace de quelques jours.

Là où trois cafés faisaient assez bien leurs affaires, il s'en trouve maintenant dix. Les pratiques n'augmentent pas dans cette proportion, et, après deux ou trois ans, c'est-à-dire quand le capital est totalement absorbé, la gêne commence ; après la gêne, la chute, la faillite. Mais, avant la faillite, que de protêts ! que d'assignations et de jugements par défaut ! que de saisies ! que d'arrangements qui n'arrangent rien !... Hélas ! c'est l'histoire de bien des commerçants ! Et, à la fin de l'année, un président du tribunal viendra constater une augmentation considérable dans le nombre des causes soumises au tribunal ! Et cette augmentation sera pour lui l'indice que les affaires commerciales ont été plus considérables ! Telle est la statistique officielle. Pour nous, cette triste augmentation des contestations commerciales ne prouve qu'une chose, à savoir : que le morcellement indéfini des ateliers commerciaux et la concurrence effrénée qui résulte de ce morcellement excessif tuent lentement tous les commerçants. Au milieu d'une pareille dissolution, on voit surgir les établissements-monstres que les hauts-barons de la finance peuvent seuls organiser. C'est dans ces établissements que toutes les affaires vont se concentrer. C'est toujours le même résultat : l'excès de la libre concurrence et du morcellement engendre forcément la féodalité industrielle et commerciale.

Grâce au compte-rendu de M. Bertrand, nous savons que le commerce a eu à supporter des faillites pour 68 millions et demi (1) ; mais ce qu'il eût été fort intéressant de connaître, c'est le chiffre des faillites pour toute la France. On saurait alors à combien s'élève la dîme que le commerce est obligé de payer à la faillite. Nous engageons l'administration à faire dresser cette statistique (2).

A Rouen, M. Dieusy a suivi l'exemple de Paris, il a publié un compte-rendu des travaux du Tribunal de commerce pour l'année 1846-1847. A Rouen, comme à Paris, les affaires du tribunal consulaire sont en *progrès*.

En 1845,	8 829 causes dont	251 faillites.	Passif total :		6 509 552 fr.
1847,	10 457	d°	307 d°	d°	15 748 789

Que les autres tribunaux de commerce imitent ceux de Paris et de Rouen, et notre régime commercial sera jugé !

Opinion des journaux sur notre acquittement.

LE SIÈCLE.

Le jury vient d'adresser « sa *première aux Corinthiens,* » et nous pouvons compter sur les suivantes, car, de tous les articles incriminés, celui de la *Démocratie pacifique* était sans contredit le plus vif et le plus accusateur. Nous avons reproduit hier cet article dans le compte-rendu des débats, et l'on peut juger du coup que porte le verdict du jury à cette tourbe d'intrigants titrés qui a le gouvernement pour complice.

« C'est une société qui s'affaisse dans sa corruption, » dit la *Démo-*

(1) Pour apprécier la perte réelle, il faudrait connaître le chiffre exact des dividendes *payés*, et non des dividendes *promis*.

(2) Il faudrait donner le total général des dividendes promis. Le chiffre du passif général ne suffit pas.

---

minariste frais émoulu récitant le cathéchisme et la théologie à des gens décidés à se payer, non pas de mots, mais d'idées......................

......Je ne discute pas avec ces discoureurs à la mécanique, et j'essuie silencieusement toutes leurs bordées, me contentant de souhaiter que la lumière se fasse dans leur âme, et que ces automates se changent en hommes.

Entremêlé de discussions, d'insinuations, d'incriminations auxquelles je devais m'attendre, et qui ne troublaient pas mon repos, mon séjour à Marseille ne me laissa que des impressions agréables et douces. J'excepterai mes rapports avec les infortunés dont j'ai parlé dans un récent feuilleton, ainsi que le souvenir d'un spectacle bien fait pour me rappeler que je vivais encore dans la civilisation perfectible.

Un matin, en me mettant à ma fenêtre, d'où j'apercevais à la fois la place Royale et la *Cannebière*, cette gloire de Marseille, ce tronçon de la rue de la Paix terminé par un port et des milliers de navires, j'aperçus un échafaud dressé. En voyant quatre gendarmes à cheval, un hideux poteau de bois rouge, je me frottai les yeux. Etait-ce là une guillotine ? Allai je assister à une exécution sanglante ? Non vraiment, il s'agissait tout uniment d'une exposition. Elle commençait de si bonne heure, que d'abord elle eut peu de spectateurs. Le condamné fut amené dans une charrette, traînée par un seul cheval; il était assis sur une banquette, les deux mains jointes et liées : l'exécuteur et son aide le firent monter sur l'échafaud, le placèrent sur un siége, l'adossèrent à un poteau et le lièrent ou plutôt le *ficelèrent* dans cette situation ; un placard, contenant sa condamnation, était suspendu sur sa tête.

L'exposition dura deux heures, pendant lesquelles s'amassèrent les curieux, ils formaient un carré dont les quatre gendarmes fixaient les angles. Dans cette foule, dominaient les marins orientaux, habitués sans doute dans leurs pays barbares à des exécutions beaucoup plus cruelles.

Le patient ne faisait pas trophée de sa honte, il en était au contraire accablé ; un chapeau gris à larges bords couvrait son visage, et nul ne put entrevoir ses traits. Lorsque la montre du bourreau eut marqué la fin de ce supplice, le condamné repartit dans sa charrette, qui revint bientôt à vide ; on y plaça les pièces de l'échafaud, lestement démonté, et la Cannebière, un moment attristée, reprit son air habituel de luxe et de joie.

Je ne parlerai pas du dernier dimanche que je passai à Marseille. Ce fut une journée pleine de douces émotions, mais enfin il fallut partir pour Montpellier. Je vis, non sans un vif regret, la ville phocéenne disparaître, et je me trouvai bientôt au milieu de la campagne la plus aride, la plus désolée : sables et rochers, rochers et sables ; quelques oliviers gris pour toute verdure. Sans la présence de la mer qu'on revoyait par intervalles, ce paysage eût été d'une tristesse mortelle.

Enfin, à la tombée de la nuit, nous traversons Arles. J'entends frémir le pont de planches sous les pas des chevaux. Nous voici de l'autre côté du Rhône. Pendant la nuit on fait une collation, dans une maison tenue par une femme en costume arlésien. Je l'entrevois dans un demi-sommeil. Aux premières lueurs de l'aurore, j'étais à Nimes.

A cet instant de mon voyage, je me sentis fatigué, je le déclare. Toutes les nuits que j'avais passées en voiture depuis Paris formaient, par leur accumulation, un arriéré formidable. Ces nuits étaient séparées les unes des autres par des soirées d'exposition, c'est-à-dire de grande fatigue, des séances où j'avais dû jeter ma parole à de nombreux auditeurs et remplir de ma voix des salles aussi larges que des halles. En arrivant à Nimes, je sentais le ressort physique céder en moi, je fis cependant effort et je serrai les mains des phalanstériens nimois. Je devais passer avec eux quelques heures.

L'opinion publique, à Nimes, en est encore aux dragonnades et aux prêches des Cévennes. Les partis catholique et protestant sont toujours en présence. Toute question politique, scientifique, littéraire même, leur sert d'occasion pour manifester leur antagonisme; la Théorie de Fourier pourra seule mettre un terme à ces discussions en ralliant catholiques et protestants sur un terrain neutre. Mais il faut d'abord que la neutralité de ce terrain soit bien constatée.

Or, dans le groupe phalanstérien de Nimes les protestants sont aujourd'hui en grande majorité, et si un fait éclatant, si un cours ouvert à toute la population, mettait ce groupe en évidence, la Théorie de Fourier prendrait, aux yeux des Nîmois, un cachet protestant, ou tout au moins exclusif du catholicisme. Il faut attendre, avant de faire une pareille démonstration, que les catholiques soient venus à nous dans une proportion respectable. Alors seulement la théorie phalanstérienne aura pour tous les habitants son véritable caractère, qui est neutre et conciliateur.

Voilà pour quels motifs nos amis de Nimes jugèrent qu'une exposition phalanstérienne dans leur ville serait prématurée.

Je ne les vis qu'en passant ; ils me promenèrent autour de la maison Carrée, temple antique, admirablement conservé ; me firent monter sur les plus hauts gradins de leurs arènes, moins lézardées que celles d'Arles. Ces merveilles m'apparurent comme dans un rêve ; j'éprouvais un invincible besoin de repos, et je ne ressemblais pas mal à ce personnage des *Mille et une Nuits*, surnommé le *Dormeur éveillé*.

Enfin, je trouvai le moment de m'étendre sur un banc, tandis qu'un déjeuner se préparait. Bientôt je me vis à table, au milieu des phalanstériens nimois, et au dessert j'avais repris possession de moi-même assez pour leur adresser une allocution prise dans le contraste que devait offrir l'harmonie sociale avec ces jeux sanglants de la civilisation romaine, auxquels les arènes servaient de théâtre, et avec ces guerres religieuses de la civilisation française, dont les souvenirs partagent encore la ville de Nimes en deux camps.

De Nimes à Montpellier, la route est courte : on franchit la distance en chemin de fer. Après deux heures de voyage, j'aperçus une citadelle et sur les bastions des soldats, des officiers du génie. Montpellier possède avec Arras et Metz l'honneur de posséder un régiment de cette arme privilégiée. Il y a même à Montpellier du génie à cheval.

Je fus cordialement accueilli. Cependant, le souvenir des Marseillais laissait dans mon âme un grand vide ; mais bientôt je formai de nouveaux liens. La présence de C. S., membre d'une famille de phalanstériens marseillais, contribua d'ailleurs à former la transition et à m'adoucir le passage.

Mon cours de Montpellier commença dans une petite salle de concerts où l'on étouffait, et où des auditeurs trop nombreux pour le local venaient chaque soir assiéger les portes. M. le maire avait repoussé d'abord l'idée de m'accorder un local municipal ; mais, après avoir assisté lui-même à une séance, après avoir compris que mon enseignement n'offrait aucune espèce de danger, après avoir souffert d'ailleurs de la chaleur brûlante à laquelle il nous condamnait tous, il se montra pleinement libéral, et je fis, de son aveu, mes trois dernières leçons au foyer du théâtre, salle immense, soutenue par des colonnes de marbre, et qui est le *forum* de Montpellier. On l'emploie pour toutes les grandes réunions qui ont un caractère officiel. Cette salle fut immédiatement remplie par un millier d'auditeurs.

Levassor, le fameux comique du Palais-Royal, donnait alors des représentations au théâtre de Montpellier, et je lui causais un tort involontaire, incident sur lequel nous aurons à revenir.

J'avais à mes cours, des dames, des fonctionnaires, des professeurs de la Faculté, des étudiants en médecine, des officiers du génie et de la ligne. Les cartes d'entrée dans la salle portaient cette formule : *Exposition de la Théorie de Fourier*, et l'on m'assura qu'un brave militaire avait dit à ses voisines, après avoir écouté une heure de toutes ses oreilles : « Il me semble qu'il n'a pas dit un mot de la théorie *des fourriers.* » — On lui répondit : « Vous prenez la chose à un point de vue trop militaire. «

Une autre naïveté m'amusa beaucoup. Bien des personnes considèrent les phalanstériens comme une secte religieuse, et ne peuvent renoncer à cette idée que nous avons des cérémonies occultes. Un soir, j'étais assis dans un café avec une douzaine de condisciples ; une fenêtre était ouverte derrière moi : je mis mon chapeau pour éviter le courant d'air, et je pus entendre une dame s'écrier dans la rue : « *Il a son chapeau sur la tête, et tous les autres sont découverts* ! » Cette dame croyait probablement assister à la célébration de quelque mystère.

VICTOR HENNEQUIN.

(*La suite à demain.*)

de l'épouvante dans tous les esprits, et le jury, constatant que le cri de la presse n'a été que l'explosion d'un sentiment presque unanime !

Publiquement convaincus de connivence dans toute sorte de honteux trafics, les ministres ont voulu exploiter l'horreur inspirée par un abominable assassinat pour se faire absoudre indirectement de leurs méfaits trop réels, en se faisant absoudre d'une complicité impossible. Mais le jury, voyant avec raison moins de danger dans l'expression, même très vive, d'une légitime indignation que dans la pratique constante des plus pernicieuses doctrines, a déjoué leurs calculs. Il a refusé de rendre un verdict contre l'écrivain, et par là même il a frappé le cabinet d'une sentence morale. Chacun sait pourquoi cette sentence est équitable et dans quelle mesure elle atteint des ministres corrupteurs. Quoi qu'ils disent, quoi qu'ils fassent, le pays entend que tous les scandales soient éclaircis ; ils le seront par eux ou contre eux.

LA PRESSE.

Tous les journaux applaudissent ce matin avec transport à l'acquittement de la *Démocratie pacifique*, prononcé hier par le jury, après quelques minutes de délibération. Ils y voient avec raison l'augure d'un dénouement favorable pour les trois autres feuilles qui ont été poursuivies à raison des mêmes faits.

Depuis longtemps, il n'y avait pas eu de procès de presse. M. Hébert a voulu se passer la fantaisie d'une Saint-Barthélemy, en ordonnant qu'on saisit d'un seul coup cinq journaux. Il croyait par là faire acte de force. Il n'a fait qu'acte de violence, et il n'y a rien de pire, pour un gouvernement, que la violence qui demeure impuissante.

Que les conservateurs intelligents et éclairés voient et jugent !

— La *Démocratie pacifique* vient d'être acquittée par le jury, après quelques minutes de délibération. Cet acquittement est une condamnation de plus pour le ministère. (*Charivari*.)

— C'est maintenant par grands coups de filets que le ministère procède contre la presse. On sait qu'à la suite de toutes les révélations de scandale, cinq journaux avaient été saisis le même jour. Cinq journaux d'un seul coup, c'était une belle prise !

Par malheur il faut compter avec le jury, et, quelque précaution que l'on prenne pour en *purifier* les listes, il y reste encore des gens assez mal pensants pour ne pas adorer la politique et la morale du ministère. Oui, il y a des jurés, même de ceux qu'on appelle probes et libres, qui ont le mauvais goût de penser que des poursuites s'exerceraient bien mieux en ce moment contre certains escrocs du monde politique, que contre les journaux de l'opposition.

La presse ! voilà l'ennemi qu'il faut frapper, et quand nous disons la presse, il faut s'entendre. Il y a bien quelques écrivains ministériels qui passent pour avoir escroqué des privilèges de théâtre et vendu des projets de loi : ceux-là sont inviolables et sacrés, on n'y touche pas. Mais tous ces journaux qui ont l'impertinence de dénoncer les actes de corruption et de les flétrir, il faut leur donner de l'amende et de la prison.

Cinq procès de presse sont donc pendants à cette heure ! Hier a commencé la série. La *Démocratie pacifique* ouvrait la marche ; les foudres du parquet ont fait long feu. Le jury, sans délibérer même cinq minutes, a acquitté d'emblée le gérant de la *Démocratie pacifique*.

Nous en félicitons nos confrères de la *Démocratie*, nous en félicitons aussi nos autres confrères qui vont comparaître à leur tour, et pour qui ce verdict est un présage et une garantie.

(*Journal du Loiret*.)

— Nous apprenons avec joie que la *Démocratie pacifique*, citée directement devant la Cour d'assises sous prétexte d'excitation à la haine, a été acquittée.

Les autres journaux incriminés trouveront le jury aussi ferme et le pouvoir en sera pour ses frais d'intimidation. »

(*Guetteur de Saint-Quentin*.)

Abd-el-Kader.

Abd-el-Kader paraît vouloir rentrer en scène et conquérir dans le Maroc la place qu'il n'a pu se faire en Algérie. Voici quelques lignes du *Journal des Débats* qui annoncent la prise par l'émir d'une ville marocaine et sa marche sur Fez :

On assure que le gouvernement a reçu aujourd'hui la nouvelle qu'Abd-el-Kader se serait emparé de la ville de Taza dans le Maroc, et marcherait sur Fez.

Taza est située à moitié chemin de la frontière algérienne à Fez ; elle a une population de six à huit mille âmes ; située à l'extrémité méridionale d'un des derniers chaînons du Rif, elle s'élève sur une position assez forte, et elle est entourée d'une vieille muraille moitié moresque, moitié portugaise, flanquée de tours carrées. Ces fortifications tombent en ruines de toutes parts. Les rues sont tortueuses et très étroites ; la ville est arrosée par de nombreuses fontaines alimentées par des sources venues de la montagne, et dont les eaux vont ensuite fertiliser de vastes jardins.

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — Voici des détails fort intéressants que nous rapporte le *Sémaphore*, de Marseille, sur le mouvement qui a éclaté à Lucques dans la journée du 31 août :

« On sait que des troubles assez graves ont éclaté ces jours derniers dans la principauté de Lucques, par suite des mesures impolitiques et anti-libérales du souverain ; diverses arrestations avaient été opérées. Le 31 août, le peuple a redemandé à grands cris les prisonniers. L'autorité a fait sonner la retraite de bonne heure et a mis sur pied toute la force armée ; toutefois la ville n'a pas été intimidée par ce déploiement de troupes.

» Des masses de peuple couraient les rues criant : Vive Pie IX, et demandant la constitution, la garde civique, la délivrance des détenus. Au poste du palais des offices, le caporal a fait sortir les soldats pour dissiper un rassemblement ; ceux-ci ont fait mine de tirer sur le peuple et aussitôt la place a été balayée. Seuls cinq jeunes gens n'ont pas suivi le torrent populaire. Ils sont demeurés impassibles devant les baïonnettes : « Tirez, ont-ils dit aux soldats, si vous en avez le courage ! Nous n'insultons pas le grand-duc, nous voulons la liberté de nos frères. »

» Le chef du poste, frappé d'admiration, a fait retirer ses soldats ; il s'est contenté d'engager les jeunes gens à s'adresser aux autorités.

» Le duc de Lucques, Charles-Ludovic, sur ces entrefaites, se trouvait à S.-Martino-in-Vignale. Mais l'agitation devenant de plus en plus menaçante, le conseil d'état s'est réuni le 1er septembre, et a délibéré de lui envoyer une députation pour lui faire connaître l'état des esprits. Cette députation, composée du président Mazzaroza et des conseillers ... la parole de leur souverain.

» Dans les Etats-Romains, il n'est bruit que d'une circulaire émanée du gouvernement et adressée à tous les commandants des garnisons romaines. Ce document contient des instructions précises sur la conduite à tenir dans le cas d'une invasion étrangère. Les commandants reçoivent l'ordre de *repousser* les troupes étrangères, sur quelque point que ce soit du territoire, si ces forces ne sont pas *excessivement* inférieures ; et, si l'on est forcé de faire retraite, ils ne doivent céder le terrain que pied à pied, ramenant avec eux les amis du régime actuel, les volontaires civils, les évêques et les archives du gouvernement.

» Les corps de troupes, en recevant des renforts, doivent reprendre l'offensive.

» A Rome, la garde civique est toujours admirable de dévouement et de tenue.

» Les nouvelles reçues de la Calabre représentent l'état de cette province comme de plus en plus alarmant pour le roi de Naples. Les forces des insurgés grossissent tous les jours ; elles se recrutent non-seulement dans les rangs du peuple, mais dans les classes les plus élevées de la société. Ces forces constituent déjà une petite armée de 2 700 hommes, dont 700 cavaliers. Les insurgés ont 17 canons, portés à dos de mulet.

» La situation de l'Italie est de nature à fixer l'attention du gouvernement français. Jamais une occasion plus favorable ne s'est offerte d'aider cette généreuse nation, si longtemps opprimée, à secouer la tyrannie de l'Autriche. Laisserons-nous échapper cette occasion ? »

Rome, 28 août. — Le gouvernement a reçu une réponse du cabinet de Vienne à la protestation du cardinal Ciacchi. On dit que le cabinet de Vienne exprime un regret de l'occupation de Ferrare, tout en maintenant son droit d'y mettre garnison. La note se termine, dit-on, par l'assurance donnée au pape qu'on lui accordera tout l'appui qu'il pourrait désirer.

Le comte Ferretti, frère du cardinal secrétaire d'Etat, s'était rendu à Naples pour contracter un emprunt avec M. de Rothschild, mais l'affaire n'a pas réussi, et c'est ce qui explique pourquoi les fonds romains ont baissé à la Bourse de Paris.

Minardi est arrivé hier matin et a été écroué au château Saint-Ange.

(*Gazette d'Augsbourg*.)

— On dit que le pape a non-seulement demandé l'évacuation de la ville de Ferrare, mais en outre des deux forteresses, et a invoqué la protestation du cardinal Gonzalvi et les anciens droits du siège pontifical. (*Journal allemand de Francfort*.)

TOSCANE. — *Livourne, 23 août.* — La presse clandestine est rentrée en activité, et elle est maintenant plus violente que jamais. *Il tedescho è alle porte* (l'Allemand est aux portes), voilà son thème ; puis vient un appel aux armes et une exhortation à la concorde entre les peuples et les souverains. Hier, deux feuilles séditieuses ont été affichées. Les agents de la police ont voulu les arracher, mais on les a chassés à coups de pied, et une feuille a été affichée vis-à-vis de l'hôtel du gouverneur, à la vue de la police. Ce soir, à huit heures, plus de 5 000 personnes se réunirent sur la grande place, devant l'hôtel du gouverneur, et crièrent : « *La guardia civica ! la guardia civica !* vivent la troupe de ligne et le gouverneur Corsini ! » La foule se porta ensuite à l'hôtel du gonfalonier. Quelques carabiniers ayant voulu disperser le cortège, on les attaqua, et ils auraient été tués, si la troupe de ligne ne les avait protégés et conduits au quartier-général. Alors, la multitude irritée brisa tout ce qu'elle trouva dans le corps-de-garde des carabiniers. Le prince Corsini parut sur son balcon et chercha à calmer le peuple. Il déclara que l'affaire était soumise au gouvernement. On lui répondit : « Les paroles ne suffisent plus, il nous faut des actes ! » (*Gazette d'Augsbourg*.)

ESPAGNE. — *Madrid, 4 septembre.* (Correspondance particulière.) — Décidément le vent de la faveur souffle du côté des progressistes et des Anglais, tout ce qui se fait semble être dicté par le désir de servir leurs intérêts. Comme on l'annonçait depuis quelques jours, Don Baldomero Espartero, duc de la Victoire et de Morella, capitaine-général des armées, est nommé sénateur par ordonnance royale du 3 septembre, contresignée par M. Patricio de la Escosura, ministre de l'intérieur. Le décret officiel est inséré dans la gazette de ce matin.

Le lieutenant-général Manuel de la Concha, marquis du Douro, est nommé par ordonnance royale capitaine-général de Catalogne, en remplacement de Don Manuel Pavia, marquis de Novaliches, dont la reine se réserve d'utiliser les services.

Le maréchal-de-camp Anselmo Blasser est nommé directeur-général de l'infanterie.

On ne dit pas que le duc de Valence ait encore donné sa démission des fonctions d'ambassadeur à Paris.

Une circulaire du ministre de l'intérieur aux chefs politiques défend qu'à l'avenir il soit imprimé ni publié aucun écrit traitant de la vie privée de la reine, ou de son mariage ou de son auguste époux. Cette défense est faite sous peine de suppression du journal et de la perte du cautionnement, ou de l'amende de 60 000 réaux s'il s'agit d'une brochure.

ANGLETERRE. — On lit dans *the Express* du 7 septembre : « Une réunion très nombreuse de catholiques s'est tenue hier à l'Institut oriental, *Commercial-Road-East*, sous la présidence du révérend John Mooze ; on devait s'y occuper de la récente agression de l'Autriche en Italie. Il a été adopté une résolution ainsi conçue : « Le pape Pie IX s'est concilié l'admiration et l'estime sans réserve de tous les amis de la liberté raisonnables, par la largeur de sa politique, la sagesse pratique de ses vues et l'impulsion généreuse qu'il a su donner à l'amélioration civile, sociale et nationale. Nous croyons devoir proclamer à la face du monde nos sentiments, et devoir aider et assister le pape Pie IX par tous les moyens légitimes en notre pouvoir dans sa lutte ardue contre les ennemis du gouvernement constitutionnel. » Il a été ensuite proposé et adopté des résolutions dans le but d'ouvrir des souscriptions publiques pour cet objet. Deux personnes présentes ont déclaré que, tout en ne professant pas la religion catholique, elles seraient bien aises de s'associer à une entreprise ayant pour but de favoriser la cause de la liberté et du gouvernement constitutionnel. Cette cause rencontrait également des sympathies aussi bien auprès des protestants qu'auprès des catholiques. Il a été décidé que la souscription ne se bornerait pas aux seuls catholiques. On a reçu aux portes de la salle les offrandes de l'assemblée. »

— Les journaux de Londres, du 7, annoncent de nouvelles faillites, entre autres celle de MM. Gemmell et Ce, de Glasgow ; elle s'élève à 200 000 liv. sterl. (environ 5 millions de francs). On parle d'autres dérangements d'une moindre importance. La [illegible] continue sur le marché anglais.

Nous recevons les journaux de Londres [illegible] faillite a

... d'intérêt jusqu'à 4 1/2 pour cent à partir du 10 septembre.

— Une correspondance de Compiègne nous assure que nos troupes sont très fatiguées des travaux excessifs qu'on leur fait exécuter tous les jours. Beaucoup de militaires sont entrés à l'hôpital.

— Le ministre de la justice, M. Hébert, est revenu à Paris hier.

— Le marquis de Dalmatie vient de partir pour reprendre son poste d'ambassadeur à Berlin.

— Le comte de Ségur, pair de France, vient d'être chargé d'une mission particulière près du roi de Prusse.

— Les conseils supérieurs de l'agriculture, du commerce, des manufactures et de l'industrie seront, dit-on, convoqués cette année, vers le mois de décembre, par le ministre de l'agriculture et du commerce. (*Patrie*.)

— Nos lecteurs se rappellent une polémique commencée, dans la *Démocratie* sur la téléphonie de M. Sudre, entre l'inventeur et M. Aimé Paris. En coupant court à cette polémique, nous avons eu à cœur de rendre à M. Sudre une justice qu'il méritait sur un point où nous lui avions à tort adressé un reproche grave ; mais nous n'avons pas écrit un mot qui autorisât M. Sudre à prétendre, dans une lettre adressée au *Pilote du Calvados*, « que nous avions *reconnu la mauvaise foi* » de M. Aimé Paris. »

La lettre de M. Sudre au *Pilote du Calvados*, quoique déjà d'une date un peu ancienne, n'est parvenue qu'aujourd'hui à notre connaissance, reproduite dans une brochure qui vient de tomber entre nos mains ; nous ne pouvons la laisser sans protestation ; M. Sudre nous associe à une accusation de *mauvaise foi* contre son adversaire ; nous étions assurément bien éloignés de vouloir incriminer celui-ci, lorsque nous avons reconnu la bonne foi de M. Sudre. Nous répudions donc formellement toute participation à des accusations de cette nature.

— Un des petits paquebots à vapeur, qui depuis quelque temps font le service entre le Havre et Brighton, a fourni lundi dernier un exemple de vitesse et d'activité remarquable. Dans l'espace de treize heures et demie, il a effectué le trajet du Havre à la côte d'Angleterre et le retour au Havre, après avoir séjourné deux heures à Shoreham.

— On vient de découvrir à Birmingham un atelier de fausse monnaie turque. La police, avertie par le consul général de Turquie, a fait arrêter le nommé Edward Darwin, au domicile de qui on a saisi neuf tonnes de fausses monnaies, représentant une valeur de 2 575 000 fr. Le sieur Darwin, après avoir comparu devant le magistrat de police, a été envoyé en prison et devra comparaître devant les assises.

— On n'a pas oublié le triste accident arrivé en décembre dernier aux mines de Douchy, et qui coûta la vie à six ouvriers mineurs. Le brave chef porion, Constant Eraux, qui, après avoir échappé par son sang-froid à une mort presque certaine, s'était mis à la tête des travailleurs et déploya le plus admirable dévouement pour essayer de sauver ses camarades, vient d'être victime de son zèle et de son imprudence dans la fosse même où il avait déjà failli perdre la vie. Eraux voulait être là où il y avait plus de peine à prendre et plus de danger à courir ; avant-hier, sans avertir le directeur, sans écouter les conseils de ses camarades, il voulut descendre dans la fosse. La compression de l'air agissant trop fortement sur lui, Eraux fut bientôt pris d'un malaise. On s'empressa de le remonter, mais tout fut inutile ; Constant Eraux expira au bout de quelques minutes.

— On lit dans les *Archives israélites* :

« Sir Moses Montefiore, pendant le séjour qu'il vient de faire à Paris, a eu l'honneur d'être présenté au roi. M. Montefiore était accompagné du docteur Lœwe. S. M. a daigné exprimer au digne israélite anglais, l'espoir de voir les juifs partout émancipés et dans la jouissance des mêmes privilèges qu'ils possèdent en France. S. M. a aussi daigné prendre en considération les plaintes de Sir Montefiore contre le consul français à Damas, et annoncer l'intention de rappeler ce haut fonctionnaire.

» Le même journal publie plusieurs lettres de Constantinople et de Damas sur la persécution des juifs, provoquée par M. Baudin, chancelier du consulat français, et empêchée par le consul anglais. Il s'agit encore de la disparution d'un chrétien, crime que M. Baudin a imputé aux malheureux juifs. Heureusement pour eux, ce chrétien s'est retrouvé tout seul. Mais que penser d'un fonctionnaire français, qui, en 1847, veut évoquer les scènes barbares et cruelles du moyen-âge contre une population sans défense ? »

— Nous lisons dans une correspondance parisienne, adressée à l'*Indépendance belge* :

« M. Granier de Cassagnac a quitté Paris ces jours derniers, non pas avec une mission du gouvernement, comme on l'annonçait à tort, mais dans le plus grand secret. Il se rend en Italie. La position de M. Granier devenait de plus en plus difficile à Paris, depuis l'instruction du procès de M. de Beauvallon, son beau-frère. Il était menacé de poursuites semblables, et devait être désireux de s'y soustraire ; le gouvernement, heureux de se débarrasser d'un auxiliaire beaucoup plus compromettant qu'utile, s'est empressé de lui en fournir les moyens.

» M. Granier emporte le secret de beaucoup de scandales, de beaucoup de négociations honteuses et de trafics inavoués. Il renverserait infailliblement le cabinet par la publication de ses mémoires. Comme homme politique, sa carrière est terminée. Elle n'a pas tenu ce qu'elle promettait. »

— On nous écrit de Saint-Etienne :

« De tout temps on pouvait, en se présentant à une mine avec de l'argent, y acheter du charbon. Aujourd'hui, et cela depuis peu, on refuse formellement, en vous disant : « Nous ne pouvons en vendre, il est vendu ; nous avons plusieurs wagons à charger. »

» Dans certains puits produisant du charbon de forge que l'on ne trouve pas ailleurs, on dit aux consommateurs : « Nous ne pouvons vous en vendre ; allez à tel ou tel endroit, on vous en donnera. » Mais là vous ne trouvez personne pour vous servir. En résumé, aujourd'hui, avec l'argent à la main, avec une voiture qui vient quelquefois d'assez loin, vous ne pouvez avoir de charbon à Saint-Etienne. Faudra-t-il le faire remonter de Lyon, ou de plus loin encore ?

» L'*Union de Saint-Etienne* a déjà parlé de ces manœuvres, mais ce qu'elle ne dit pas, c'est que le peuple murmure, et murmure fort. On ne serait pas étonné de voir des troubles sérieux résulter de ce nouvel abus du monopole. »

— Le départ du paquebot américain *Burgundy*, capitaine Ward, qui devait mettre en mer samedi soir, à la marée, a été retardé par un fâcheux incident. Au moment où il se halait pour sortir des bassins, le beaupré du chasse-marée *le Navigateur* s'étant engagé dans son couronnement, un matelot fut envoyé de chaque bord pour parer aux avaries qui pourraient en résulter. Mais entre ces deux hommes

— Le 1er août, il a été ressenti à la Pointe-à-Pitre une secousse de tremblement de terre dont la durée a vivement inquiété la population, sans cependant qu'il en soit résulté rien de fâcheux.

— Le triple assassinat commis à Bruxelles reste toujours enveloppé d'une profonde obscurité.

La personne qui avait été arrêtée porteuse d'un billet suspect et de quelques bijoux que l'on croyait provenir de la maison de Mlle Evenopoel a été mise en liberté après avoir subi un long interrogatoire. Les indices qui avaient fait planer sur cette femme quelques soupçons de complicité se sont évanouis devant une justification complète de ses allégations.

Le *Journal de la Belgique* dit que cette femme s'était fait donner des notes sur l'assassinat, notes à l'aide desquelles elle exploitait déjà l'émotion produite par cet horrible crime. Elle allait de maison en maison, et demandait l'aumône en pleurant, et en disant qu'elle était la mère d'une des malheureuses servantes assassinées. Elle obtenait ainsi de toutes parts de l'argent et des secours.

Cette mise en liberté a réduit la justice à n'avoir plus de soupçons sur personne. Il est vrai qu'hier matin des bruits circulaient en ville, d'après lesquels des arrestations auraient été opérées à Diest et à Vilvorde. On ajoutait que des découvertes d'objets volés lors de l'assassinat avaient été faites; mais jusqu'à présent l'autorité judiciaire de Bruxelles n'avait reçu aucune nouvelle positive de ces arrestations ou découvertes.

Dimanche on remarquait beaucoup de mouvement aux cabinets des juges d'instruction, qui probablement ont siégé sans désemparer pour tâcher de découvrir quelques indices.

Académie royale des Beaux-Arts.

CONCOURS DE SCULPTURE.

Télémaque apportant à Phalante l'urne d'Hippias.

Télémaque, après avoir fait brûler le corps d'Hippias et renfermé ses cendres dans une urne d'or couronnée de fleurs, se rend auprès de Phalante, frère d'Hippias, pour lui présenter l'urne cinéraire. Phalante, grièvement blessé, recevait les soins de Traumaphile et de Nosophuge, hommes divins, qui le soutenaient et pansaient ses blessures. A la vue de Télémaque, il oublie le ressentiment dont il était animé contre lui; et, prenant l'urne de ses mains, il la baise et l'arrose de larmes.

Les huit élèves admis en loge sont MM. Férat, Thomas, Maillet, Bonardel, Perraud, Roguet, Aezelin et Paufard. Le programme de Fénelon, choisi par l'Institut, a assez heureusement inspiré la plus grande partie des concurrents, et quatre d'entre eux se distinguent par des qualités diverses. Ce sont MM. Férat, Maillet, Perraud et Roguet. En 1846, il n'y a pas eu de premier grand prix de sculpture. M. Maillet fut mis hors de concours, dit-on, pour une légère infraction au règlement. Mais ce jeune artiste verra probablement cette année s'ouvrir pour lui les portes de la villa Médicis; et, puisqu'il y a deux premiers grands prix à décerner, son bas-relief en mérite un, à notre avis.

M. Maillet est, sans contredit, le plus habile des huit concurrents, et l'on voit qu'il sait son métier. Sa composition n'a rien de bien original, il est vrai; nous n'y trouvons point ces qualités intimes qui donnent à une œuvre un cachet particulier et font penser à l'avenir; nous n'y découvrons pas non plus quelqu'un de ces défauts qui révèlent quelquefois, sous une impuissance momentanée, le sentiment vif, l'audace... M. Roguet se recommande par une grande simplicité, sous ce rapport il est le plus monumental et procède directement de l'antique. Nous aimons ce parti pris, cette sévérité. Là, point de confusion, point d'accessoires inutiles. Les draperies, fines et légères, laissent valoir les formes des corps; mais malheureusement l'étude du nu n'est pas poussée assez loin, et nous voudrions qu'à la largeur de l'exécution vint se joindre une recherche plus minutieuse et plus naïve des détails. Il est bon d'indiquer vigoureusement les masses et de s'attacher à la puissance des lignes; mais, si un contours ferme et un effet bien franc sont les premières conditions de la statuaire, elles ne doivent point faire négliger les infinies délicatesses du modèle. Voyez plutôt Phidias et Michel-Ange. Quoi qu'il en soit, M. Roguet a fait un bon ouvrage, et nous lui donnerions avec confiance un passeport pour la ville éternelle.

Si nous faisons grand cas du fini, de la patience intelligente, de l'exactitude scrupuleuse; nous avons une antipathie profonde pour l'adresse banale des doigts qui arrondit tout, polit et repolit tout, sans s'inquiéter du jeu des muscles, de la souplesse des chairs, de l'élasticité de la peau, et n'aboutit ordinairement qu'à renfermer dans des contours secs et durs, des formes molles, dépourvues d'accent, de caractère, de vie. Un pareil savoir-faire est fort dangereux; il ne trompe d'ailleurs que les yeux peu exercés. Ces réflexions nous sont inspirées par la figure du Télémaque qui fait partie de la composition de M. Perraud. Nous sommes d'autant plus sévère pour cet artiste que nous lui reconnaissons une valeur réelle et que nous n'hésitons pas à dire que son bas-relief est le meilleur sous le rapport de la disposition générale, des expressions et des attitudes. Les mains de Phalante, par exemple, qui s'attachent à l'urne d'Hippias par un mouvement à la fois fébrile, tendre et respectueux, sont, comme conception, ce qu'il y a de plus fort, de mieux senti dans tout le concours; mais nous souhaiterions de grand cœur à M. Perraud, qu'un beau jour il pût s'écrier désolé en face de son modèle: « Mon Dieu! que je suis maladroit! » Ce jour-là il aurait perdu la facilité pernicieuse contre laquelle il ne saurait trop se tenir en garde.

M. Férat manque d'expérience; il a entassé tant de choses dans son œuvre qu'il en résulte une confusion fâcheuse. Les figures accessoires nuisent par leur importance au groupe principal, qui se perd dans un pêle-mêle de draperies et de détails inutiles. Cependant il est juste de dire que, malgré l'insuffisance de l'exécution et la mesquinerie du travail matériel, on trouve chez M. Férat, plus que chez aucun autre concurrent, un certain sentiment individuel, une tendance originale dont il faut tenir compte. Sa figure de Phalante est pleine d'effusion et de pieuse mélancolie. Nous aimons à voir se révéler chez un jeune homme les douces émotions du cœur, les religieuses tendresses. Nous sommes bien las des guerres et des guerriers, des luttes cruelles, des combats et des combattants, des armes et des plaies béantes, et nous saluons avec joie les artistes qui s'apprêtent à célébrer le luxe de la matière, c'est-à-dire les beautés infinies de la forme et de la couleur, le luxe de l'âme, c'est-à-dire les saintes splendeurs des passions affectives.

En résumé, le concours de sculpture de 1847 est satisfaisant. Nous avons analysé brièvement les quatre bas-reliefs qui ont droit aux couronnes que décerne l'Institut; et si nous ne parlons pas en détail des quatre autres, nous nous plaisons à reconnaître que, quoique relativement inférieurs, ils méritent pourtant un examen sérieux.

CHARLES BRUNIER.

[illegible] au Cpt	»	[illegible]	C. hyp.	»	[illegible]	[illegible]
— fin Ct	»	[illegible]	— Gouin	»	[illegible]	[illegible]
B. du Trés.	»	4 7/8	— Ganu	»	[illegible]	[illegible]

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 10	[illegible]	—	[illegible]
5 p. 0/0	d. 50	[illegible]	—	[illegible]
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		d'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5 p. 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct d' cours	»	[illegible]	ROM.	D' C.	97	[illegible]
Récép. Rotsch.	»	101 75	BELG. 2 1/2	»	[illegible]	
ESP. Dette act.	»	[illegible]	— 5 0/0	»	[illegible]	
— — pass.	»	[illegible]	— ob 1840	»	400	[illegible]
— 3 p. 0/0.	»	[illegible]	— do 1842	»	[illegible]	
Dette intérieure	»	26	— Banque	»	[illegible]	
PORTUG. 5 0/0 1837	»	[illegible]	— d° Em. 1841	»	[illegible]	
HOLL. 2 1/2	»	[illegible]	PIÉMONT	»	1150	
HAITI	»	[illegible]	AUTRICHE	»	380	

[illegible] à Rouen	[illegible]
L.-Havre	[illegible]
Avignon	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Rome-St.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Orl.-Vierz.	[illegible]
C. du Nord	[illegible]
Bamp.-Hav.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Cent.-Bourg.	487 50
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Zinc V. M.	[illegible]
Lin Maber.	[illegible]

Union linière... — Fourdeaux de l'Aveyron...

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	[illegible]		Paris à Rouen	63[illegible]	[illegible]	Orléans à Vierzon	[illegible]	
— (r.-g.)	[illegible]		Rouen au Havre	363	»	Bordeaux à Cette	[illegible]	
Paris à Orléans	1103		Marseille à Avign.	561	25	Nord	[illegible]	25
— à Lyon	376	25	Paris à Strasbourg	[illegible]	»	Boulogne à Amiens	[illegible]	

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, courant du mois et 2 derniers mois, 73 fr.; 4 premiers mois 1848, 70 fr.

Béziers, 55 à 56. — Bordeaux, 65 fr. — Rouen, 75 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 102; 2 derniers mois, 104 à 105; 4 premiers mois 1848, 106 à 107. — Huile épurée, 108; 3 derniers mois, 110.

Lille: Colza, 86.

Savon disponible, belle qualité, 105.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 10 septembre.

8 h. » OPÉRA.—La Juive.
» h. » FRANÇAIS.—Relâche.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE.—La Fiancée.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. » VAUDEVILLE.—Le Protégé, Trop Heureux, Pierre-le-Rouge, Misères.
6 h. 1/2 GYMNASE.—2e Larron, Mlle Agathe, les Fées, Homme entouré.
7 h. » VARIÉTÉS.—Pauvre Jacques, 2 Pierrots, Fille du Tyrol, Gamin.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Chiffonniers, Henriette, le Pot, l'Omelette.
7 h. » PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. » AMBIGU.—Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ.—La Nonne, Léa.
7 h. » CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Premières Armes de Jocrisse, Polichinelle, Pie voleuse.
7 h. » FOLIES.—Brelan de Pierrots, O'Néa, Sans Dot.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—Dur-à-Cuire, Toto, Favori, Pauvre Jeanne.
6 h. » DÉLASSEMENTS.—L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.
3 h. » HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Romeria.—Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Fort trouble.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 20).—Vues de l'inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 8 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS.—Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix: 1 fr.—Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix: 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 10 SEPTEMBRE.

La Diplomatie en 1847.

De toutes les branches du gouvernement, la politique extérieure est la plus arriérée. L'esprit novateur de nos révolutions ne s'est pas fait jour dans la diplomatie. Point de publicité, point de légalité pour elle. Aujourd'hui, comme en 1750, elle marche dans l'ombre, soumise à l'arbitraire, exploitée par le favoritisme et le népotisme, toute prête à servir d'instrument à des intérêts individuels ou de famille contre la volonté des nations.

Considérée de peuple à peuple, la diplomatie est une suite de ruses, de surprises, de machinations, de fraudes, dont il serait impossible de trouver l'analogue ailleurs que dans les fourberies enfantées par la concurrence commerciale, par la lutte anarchique des négociants.

Vis-à-vis l'étranger, le représentant d'un grand pays doit composer sa voix, sa démarche, et prendre pour modèle ce Talleyrand, qui voyait dans la parole un moyen de déguiser la pensée.

Et pourtant c'est encore là peut-être le côté le plus excusable de la diplomatie actuelle; la loyauté dans les rapports de peuple à peuple a besoin d'être introduite et garantie par des institutions générales. En l'absence de tribunaux européens, de congrès permanents réglant tous les intérêts, après avoir consulté tous les droits, alors que tout est livré à l'habileté, à l'audace, à l'astuce des égoïsmes nationaux, il serait difficile et dangereux pour un peuple isolé de se livrer aux inspirations de la franchise et de la confiance.

Mais la diplomatie devient une trahison que rien ne peut justifier, quand les représentants d'un peuple à l'extérieur agissent contre les intérêts, contre les sympathies, contre les sentiments notoires de ce peuple; lorsqu'en France, par exemple, le pouvoir exécutif, abusant du texte de la charte, exploitant la lettre qui lui confère le droit de déclarer la guerre et de faire les traités, étouffe une autre révolution de juillet en Portugal, essaie d'intimider le libéralisme suisse et d'entraver la résistance de Pie IX contre la plus inique des invasions! Oui, le pouvoir exécutif signe seul les traités, comme seul il sanctionne et promulgue les lois, mais peut-il faire des lois tout seul, peut-il promulguer des lois contraires à tous les sentiments des représentants du pays? Comment donc le ministère oserait-il prétendre que ces sentiments ne doivent être comptés pour rien dans la politique extérieure?

Ce n'est pas tout. La diplomatie est aujourd'hui le règne de l'arbitraire, non-seulement dans ses actes, mais dans la composition de son personnel. Dans cette carrière, le mérite et les titres sérieux sont comptés pour peu de chose. Ayez un nom sonore, aristocratique, et soyez bien recommandé, cela suffit. Nous savons que le cabinet des Tuileries, voulant tout faire par lui-même, s'est applaudi plus d'une fois de la nullité de ses agents. Il faut quelques intrigants pour chefs d'emploi. Quant aux agents secondaires, s'ils savent remettre une dépêche, apposer une signature au bas de l'acte qu'on leur envoie tout rédigé, recevoir des décorations pour prix d'un port de lettre, on ne leur en demande pas davantage. Plus ils seront dénués de toute initiative, de tout sentiment généreux et libéral, plus ils seront dépourvus de la fibre française, plus on estimera ces marionnettes; des mains exercées sauront bien en tirer les fils.

C'est fort bien au point de vue du cabinet, mais l'honneur national ne souffre-t-il pas, quand on voit des imberbes ignorants et incapables, des jeunes gens souvent éloignés de Paris pour cause de dettes ou de fâcheux antécédents, traverser l'Europe comme représentants de la France, vivre copieusement aux dépens du budget, accumuler les plaques et les décorations sur leur poitrine, faire mouvoir à leur premier signe ces beaux vaisseaux de l'Etat que le monde officiel rougit de prêter une fois par hasard à un grand écrivain comme Alexandre Dumas, à un grand peintre comme Papety!

Au surplus, le cabinet lui-même ne trouve pas toujours son compte dans la composition du personnel diplomatique. Sans faire d'une question générale une question individuelle, sans nous en prendre au jeune duc de Glucksberg, à qui nous souhaitons dans l'avenir d'autres lauriers que la signature du traité marocain, nous ne croyons pas que la politique française ait dû se féliciter de manquer à Madrid d'un ambassadeur consommé au milieu de la crise actuelle. Narvaez, envoyé des Tuileries, a été bafoué, congédié; l'ambassadeur anglais, un homme d'esprit, M. Bulwer, a joué fort lestement nos mandataires, et on illumine en ce moment pour célébrer le retour d'Espartero, l'instrument avoué de la Grande-Bretagne.

Ceci nous prouve que, s'il convient à la diplomatie des Tuileries de choisir et d'entretenir des ambassadeurs dénués d'initiative et d'autorité, l'excès en tout est un défaut: ceci nous prouve que la politique extérieure ne saurait plus, sans scandale, être livrée à la discrétion du pouvoir exécutif, et qu'il faut, sur ce chapitre plus que sur tout autre, amender la charte, à moins que le *Moniteur universel* ne nous apporte un nouveau système d'*interprétation* qui change du tout au tout la face des choses.

Le *Journal des Débats* et la presse gouvernementale anglaise nous offrent le spectacle d'une *entente cordiale* d'un genre neuf et instructif.

Le journal français, qui n'accorde pas la moindre importance aux scandales politiques et sociaux qui nous débordent, qui ne craint ni la révolution du mépris, ni la réforme électorale, se préoccupe au contraire, et s'inquiète excessivement de la situation intérieure de l'Angleterre. Il déroule avec effroi et indignation le tableau des souffrances de l'Irlande, que l'exécution du nouveau bill des pauvres, dit-il, va achever de bouleverser, d'anéantir. En outre, une révolution profonde lui semble être sortie de l'urne des dernières élections.

Le nouveau parlement sera tumultueux, ingouvernable. Les partisans *irlandais* et *anglais* du rappel, les libéraux, les chartistes sont à la veille de saisir la majorité et le gouvernement. — La crise de l'industrie cotonnière grandit chaque jour, etc., etc...

Malheureuse Angleterre! combien ne doit-elle pas envier le sort de la France, si heureuse, si moralement gouvernée, si tranquille sur le présent et sur l'avenir!

Eh bien! voyez la bizarrerie, l'inconséquence des journaux anglais; eux, à leur tour, n'aperçoivent que menaces et périls de ce côté-ci du détroit.

« Il n'y a pas de matin, dit ironiquement le *Journal des Débats*, où le *Times*, où le *Morning-Chronicle* ne déclare, du ton le plus solennel et le plus pénétré, que nous sommes en pleine crise, en crise ministérielle, en crise sociale, en crise politique, en crise dynastique, dans toutes les crises possibles. A les entendre, notre société est minée dans ses fondements; elle va craquer d'un jour à l'autre, il faut s'attendre à des convulsions!... »

Le *Journal des Débats* est un grand tacticien; il veut détourner l'attention publique de nos misères intérieures; mais l'habileté analogue de la presse anglaise neutralise la sienne, et le public qui pense comme les journaux anglais sur l'état de la France et comme le *Journal des Débats* sur l'état de l'Angleterre, appliquera aux uns et aux autres le verset de l'Evangile: « Hypocrites, arrachez d'abord la poutre qui est dans votre œil, et vous arracherez ensuite la... *poutre* qui est dans l'œil de votre frère!! »

Les Conseils de Prud'hommes.

Les ouvriers rédacteurs de l'*Atelier* nous adressent la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur,

Les ouvriers du département de la Seine vont avoir à subir désormais la *justice* des conseils de prud'hommes: le 15 de ce mois, ces tribunaux seront en fonctions.

Permettez-nous, une fois de plus, de dire au public non ouvrier les motifs de nos réclamations passées et de nos protestations présentes contre cette institution.

Si l'on porte à 150 000 le nombre des justiciables du conseil des prud'hommes, ouvriers des deux sexes et apprentis de toutes les industries exercées dans le département de la Seine, on restera évidemment de beaucoup au-dessous de la vérité. En n'évaluant qu'à 500 le nombre de ces diverses industries, il n'y aura pas non plus crainte d'exagération. Or, la prétention des créateurs du tribunal des prud'hommes est de remplacer par des juges-arbitres connaissant les détails des métiers, appréciant pratiquement les difficultés du travail et sa valeur, le juge-de-paix, auquel était confié jusqu'à ce jour le jugement des contestations nombreuses qui s'élèvent entre les ouvriers et leurs maîtres, et qui, ignorant des choses de l'industrie et des mille détails de la fabrication, se voyait presque toujours obligé d'en appeler à l'appréciation d'hommes du métier.

La prétention est louable, et rien n'était plus simple que son exécution. Dans chacune des 500 industries que nous supposons exister, maîtres et ouvriers auraient nommé un nombre égal d'ouvriers et de maîtres, qui, présidés par un magistrat, eussent formé le tribunal de paix de l'industrie, le magistrat représentant l'intérêt social, supérieur à tout intérêt de classe, et les maîtres et ouvriers élus, arbitres permanents et compétents des deux intérêts rivaux.

Une industrie importante, l'imprimerie, avait réalisé en son sein une institution analogue, et une expérience de plusieurs années ne laissait plus de doutes sur la possibilité et l'utilité de son application aux autres métiers.

Au lieu de cela, qu'a-t-on fait?

On a amalgamé tant bien que mal toutes les industries, de manière à les réduire à une centaine environ; puis on les a classées en quatre catégories, qu'on a pourvues chacune d'un tribunal unique. Au lieu d'appeler les maîtres et les ouvriers à l'élection des juges de ces quatre tribunaux, on a commencé par éliminer d'un trait de plume *tous les ouvriers*, et ce sont 4 575 gros fabricants, 330 contre-maîtres et 222 petits fabricants, c'est-à-dire les représentants exclusifs de l'intérêt opposé à l'ouvrier, qui ont choisi parmi eux 33 juges... et parties.

33 maîtres ayant droit de justice industrielle sur plus de 150 000 ouvriers, tel est donc le spectacle édifiant que nous offre l'institution des prud'hommes (1).

Nous ne connaissons pas à cette courte et nette définition le plus petit mot de réplique.

On n'essaiera plus de dire, c'est trop absurde, que les contre-maîtres peuvent, à la rigueur, défendre l'intérêt de l'ouvrier.

On ne prétendra pas non plus que les 222 petits fabricants, qui ont des ouvriers et des apprentis, qui sont, en un mot, dans une position toute semblable, sauf l'importance, à celle des gros fabricants, pourront lutter généreusement pour l'ouvrier, dans un corps électoral où ils sont 222 contre 4 905... 1 contre 23. Disons en passant que les ouvriers cordonniers, dont le nombre à Paris atteint, dit-on, près de

(1) On a dit quelquefois, par erreur, que les maîtres avaient la *majorité* dans le tribunal des prud'hommes, et que c'était là le motif de nos plaintes: au lieu de *majorité* qu'on lise *unanimité*, et l'on sera dans le vrai.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 11 SEPTEMBRE 1847.

UNE MISSION DANS LE MIDI. (1)

Découverte du Peyrou.— Scandale donné par un habit noir et par un verre d'eau sucrée.—Un discours intempestif.—Les tribulations de M. Levassor, comique du Palais-Royal. — Un singulier tête-à-tête. — Satisfaction d'un bon gendarme.—Entrée à Toulouse.

Les promenades publiques de Montpellier sont fort belles. Le Jardin-des-Plantes, fréquenté le dimanche par les femmes et les enfants, offre un très gracieux coup d'œil. On y voit toutes les ouvrières du pays en habit de fête. Elles sacrifient tout au plaisir de porter une montre d'or et une lourde chaîne du même métal; les jours ouvrables elles attachent à leur ceinture une chaîne d'argent qui suspend les ciseaux et qui flotte jusqu'au bas de la robe.

La promenade du Peyrou est plus belle encore et tout à fait théâtrale. Peyrou, dans le patois languedocien, signifie amas de pierres. Si tel était l'aspect offert autrefois par ces beaux lieux, la décoration en a complètement changé. Le Peyrou est une terrasse ornée d'arbres, d'eaux vives, claires comme un miroir. On y remarque une statue équestre de Louis XIV en bronze, et pour château-d'eau un monument de pierres qui ne serait pas déplacé à Versailles ou à Chantilly. Malheureusement le Peyrou manque d'étendue; toutes ces richesses y sont à l'étroit; mais à l'horizon quelle vue sans borne? Du côté de Montpellier un grand crucifix de mission, l'église de Saint-Pierre, dont les deux tours rappellent celles de Saint-Sulpice, ou, mieux encore, les édifices que les enfants construisent avec des dominos. Du côté opposé, une riche campagne, des maisons de plaisance et la Méditerranée pour limite.

De ce point de vue, on peut, quand le ciel est pur, entrevoir les Pyrénées et deviner les Alpes.

J'ai loué les promenades et l'extérieur de Montpellier; quant à l'intérieur, c'est un amas ou plutôt un magasin de riches hôtels, tous bâtis en belles pierres, mais tellement pressés que les rues dégénèrent en ruelles. Au centre de la ville, on n'en trouve pas une large et droite; toutes serpentent, et des toiles tendues, comme dans les villes orientales, au dessus de la tête des passants, interceptent les feux du jour.

Où boira-t-on, si ce n'est dans un pays brûlé du soleil? Les débitants de boissons fourmillent à Montpellier, et chacun d'eux arbore sur sa porte un drapeau tricolore; mais, entendons-nous, un drapeau tricolore modifié par économie. L'étoffe rouge est chère. A Montpellier, les suppôts de Bacchus se contentent d'un pavillon blanc sur lequel sont cousues en croix des bandes d'étoffe, l'une rouge et l'autre bleue.

Cette combinaison semble annoncer plus d'esprit inventif que d'opulence, et pourtant Montpellier est une ville riche... Entendons-nous: c'est une ville qui renferme des hommes très riches. On y compte plusieurs douzaines de millionnaires, et, si vous y passez quelque temps, vous y verrez des collections de tableaux dignes des Médicis.

Pendant mon cours, l'*Indépendant*, journal de Montpellier, se montra vraiment libéral. Quant au journal ministériel du pays, journal dont j'ai oublié le titre, il sortit du silence conservé habituellement, en pareil cas, par ceux de sa nuance; il résolut de décocher aux phalanstériens des traits spirituels. Malheureusement, ce projet ne fut réalisé qu'à moitié: les flèches n'avaient pas de pointes. La feuille en question me reprocha d'attaquer la civilisation, qui seule permettait à l'École sociétaire de se faire représenter par un orateur *en habit noir*.

La susdite feuille ajouta, comme si elle constatait une énormité, « que je me munissais prudemment *d'un verre d'eau sucrée*; » elle termina par cet éclat de tonnerre: « Ses leçons, qui n'ont certainement pas la prétention d'être improvisées, sont rédigées avec beaucoup d'art. »

Je devais à Fourier de ne pas laisser écraser sa Théorie sous de pareils coups, et je commençai ainsi la leçon qui suivit la publication dudit journal:

« Messieurs,

» C'est un rude métier que celui de propagateur d'une Théorie sociale. Nous sommes en butte à de terribles attaques. Dans une ville qui n'est pas très loin de Montpellier, la presse a formulé contre la Théorie de Fourier trois reproches des plus graves. On a imprimé que je portais un habit noir, que je buvais de l'eau sucrée et que je vous récitais des leçons apprises par cœur.

» Je proteste contre cette dernière accusation. Écrire des leçons pour les apprendre ensuite, c'est là une corvée au dessus de mes forces; mais, si je puis repousser victorieusement ce dernier grief, il n'en est pas de même des deux autres. Je me vois obligé de confesser que je porte un habit noir et que je bois de l'eau sucrée (ici j'en bus un verre). C'est à vous, Messieurs, à tirer de ce double aveu tel parti que de raison contre la Théorie sociétaire. »

Après la clôture du cours un banquet d'adieu réunit nos amis, ceux du moins que nous devions juger tels. C'est dans le jardin de l'hôtel de Londres que la table fut dressée. Obéissant à un usage suivi dans toute réunion bien ordonnée, les phalanstériens qui voulaient porter des toasts les soumirent aux commissaires du banquet. M. B. obtint même d'avance la suppression d'un toast qui sortait du terrain socialiste pour aborder la politique. L'auteur du toast, homme incapable de froisser une réunion d'amis par une manifestation déplacée, retira sa petite allocution de très bonne grâce.

Le repas touchait à sa fin; les toasts commencent; un potier, M. Peyrottes, ouvrier-poète, de Clermont-l'Hérault, lit une pièce de vers languedociens; tous les toasts attendus se succèdent. J'allais répondre, lorsqu'un jeune homme, imparfaitement initié à nos doctrines et beaucoup plus radical que phalanstérien, lit une petite allocution sur laquelle on ne comptait pas, et qui était une attaque directe au gouvernement, une provocation politique.

Lorsqu'il eut achevé au milieu des convives étonnés, je pris la parole, ainsi que je devais le faire, et, sans répondre directement au jeune homme, j'établis que, pour notre but, infiniment supérieur à tous les programmes des partis politiques, il nous fallait le concours de tous les éléments de la société, que nous voulions cent fois plus de liberté que les républicains n'en rêvent, que, supérieurs à eux par le but, nous l'étions aussi par les moyens de réalisation; que nul phalanstérien n'aimait les révolutions pour elles-mêmes, que nos efforts avaient pour but de les conjurer, et que faire entendre un appel plus ou moins direct à l'insurrection dans une de nos réunions, c'était introduire une fausse note dans un concert.

On se dispersa bientôt après. Je causai avec le jeune homme; je lui dis qu'il n'avait pas assez réfléchi avant de prendre la parole dans une réunion dont il ne partageait pas les sentiments et dont il ne comprenait pas le but; que l'École sociétaire avait des règles de conduite, règles dont il fallait bien se rendre compte avant d'intervenir comme orateur au milieu de nous; que les représentants de notre École pouvaient bien faire de l'opposition à un journal destiné à la politique, mais que l'enseignement et les banquets phalanstériens avaient un but plus élevé, tout-à-fait étranger à la polémique du jour. Rallier les hommes de tous les partis dans des vues d'organisation, tel est notre but, et quand des fonctionnaires, des officiers désignés par leur uniforme, se rendent avec confiance à nos réunions, avons-

(1) Voyez la *Démocratie* des 18, 19, 20, 21, 28 août, 9 et 10 septembre.

[illegible] coup de conciliations... forcées, et le petit bureau est le seul juge dans une foule de cas. Le petit bureau est composé de 2 membres, et, comme il y a quatre conseils, il y a quatre petits bureaux réunissant 8 membres appartenant à 8 industries diverses. Comme les contestations peuvent surgir dans les 500 industries exercées dans le département de la Seine, et qu'elles doivent nécessairement être examinées au petit bureau, il y a 61 à parier contre 1 (492 contre 8) que les juges du petit bureau n'y entendront rien n'étant pas du métier. S'ils ne concilient pas quand même, et qu'il faille recourir au tribunal proprement dit, les chances de rencontrer un juge de la profession deviennent meilleures, car il y a 30 industries représentées dans les 4 conseils : ici on aura à peu près 1 chance contre 15 (30 contre 470) pour que l'arbitrage tombe enfin à... 1 *maître* de la profession. Hors ce cas si rare, c'est-à-dire 15 fois pour une, l'ouvrière en broderie verra juger sa cause par un teinturier et un chapelier ; — le fondeur en caractères par un coutelier et un fabricant de pianos ; — l'ouvrier en papiers peints par un fabricant de savons et un confiseur ; — l'imprimeur typographe par un charpentier et un maçon ; — le peintre par un maroquinier et un raffineur, etc., etc., etc. — Cette triste plaisanterie s'appelle de la *justice éclairée*.

Voilà, Monsieur le rédacteur, les motifs légitimes de la vive répulsion que rencontre l'institution des prud'hommes, répulsion qui ne fera que croître avec le temps, alors que ceux des nôtres qui ne connaissent pas le mal l'auront subi. Qu'il reste bien constaté que l'opposition loyale des ouvriers contre ce projet et d'autres de même nature, a dû éclairer le gouvernement sur les conséquences de sa coupable faiblesse. C'est tout ce que peuvent désirer maintenant vos tout dévoués serviteurs,

LES OUVRIERS RÉDACTEURS DE L'ATELIER.

ALGÉRIE. — Les nouvelles de Maroc parvenues à Alger, le 5 septembre, ont excité une certaine émotion dans cette ville. Les nouvelles tentatives d'Abd-el-Kader contre l'empereur du Maroc étaient l'objet de toutes les conversations. Le *Phare* était parti en courrier extraordinaire pour la France. Cependant, à Alger, pas plus qu'à Paris, aucun renseignement précis n'a été publié par le gouvernement. Le *Moniteur algérien* du 4 contient seulement un exposé de situation qui cherche à rassurer les esprits, en ne donnant qu'un caractère hypothétique aux projets d'Abd-el-Kader sur le Maroc. Voici cet article :

« L'intérieur de l'Algérie jouit en ce moment d'une profonde tranquillité : le Rhamadan s'y passe avec un calme qui ne laisse entrevoir aucune probabilité de désordres, au moment de son expiration.

» Les impôts rentrent avec la facilité qui caractérise en général toutes les perceptions indigènes pendant les époques de paix. D'ailleurs, une heureuse abondance de récoltes a dû singulièrement adoucir, cette année, les légères exigences de notre fisc.

» Les nouvelles du Maroc sont loin de présenter un ensemble aussi rassurant. Faute de données absolument certaines sur les forces respectives de l'empereur et de l'ex-émir, leurs moindres mouvements nous donnent tour à tour des espérances ou des craintes, peut-être également chimériques. Naguères, Muley-Abder-Rahman semblait avoir pris l'attitude d'un souverain irrité prêt à punir un sujet incapable de lui résister ; aujourd'hui, le bruit court qu'Abd-el-Kader, après un premier mouvement de retraite, se serait de nouveau porté vers l'ouest, et même aurait été bien accueilli par les habitants de Taza. Toutefois, aucun acte d'hostilité positive ne se serait encore produit.

» Diverses conjectures sont permises au sujet de ce mouvement. S'il est réel, l'émir aurait voulu rallier les Béni-Amer transplantés près de Fez, ou châtier une tribu accusée de quelques tentatives de vol sur ses convois. Enfin, il est encore possible que ces prétextes cachent des vues plus ambitieuses auxquelles il faudra, selon toute apparence, un certain laps de temps pour se produire, et qui, par conséquent, n'échapperont pas à notre surveillance politique. »

[illegible] tiques avaient eu lieu par suite des événements de l'Italie, de la part des puissances européennes, et si elles partageaient cette agitation générale. — Voici à quoi tout se réduit : 1° une note du cabinet autrichien aux cabinets de Londres, Paris, Berlin et Saint-Pétersbourg, contenant l'annonce que l'Autriche n'a pas l'intention d'arrêter un gouvernement dans la marche qu'il voudrait prendre pour le bien de son peuple ; qu'elle reconnaît naturellement l'indépendance et l'intégrité de chaque Etat, et n'entend rien entreprendre contre l'indépendance d'un autre gouvernement, ni la mettre en question ; mais que l'Autriche est forcée, par sa situation géographique, de porter une attention particulière sur tout mouvement politique en Italie, parce que ses propres Etats peuvent aisément s'en ressentir ; 2° les réponses des grandes puissances à cette note, qui sont conçues généralement en termes d'amitié et reconnaissent la loyauté des sentiments du cabinet. Celle de l'Angleterre, surtout, est très loyale et très claire. Il n'a rien été fait de plus entre les grandes puissances dans cette affaire ; du moins les gens bien informés n'en savent pas davantage. »

— Nous trouvons aujourd'hui dans l'*Alba*, journal de Florence, les lignes suivantes qui témoignent aussi que l'occupation de Ferrare a été précédée de communications diplomatiques et ne s'est pas réalisée sans un aveu de tolérance de la part de M. Guizot :

« Au moment où M. Guizot déclarait fièrement du haut de la tribune, que l'Autriche ne ferait aucun mouvement d'invasion en Italie ; au moment où les *Débats* niaient ce fait, et cherchaient ensuite, lorsque la protestation du cardinal Ciacchi fut publiée, à justifier par d'artificieux arguments l'infraction du traité de Vienne, il existait déjà des communications diplomatiques ouvertes à ce sujet entre le cabinet de Vienne et celui de Londres, communications qu'un ministre des affaires étrangères en France ne peut pas et ne doit pas ignorer.

» Le *Journal de Manheim* raconte que, depuis quelque temps, le cabinet britannique avait adressé à Vienne une note dans laquelle on représentait à M. de Metternich que l'entrée des Autrichiens dans les Etats de l'Eglise pourrait faire naître de graves complications. Lord Palmerston paraissait surtout frappé de cette idée, que l'intervention autrichienne provoquerait, comme en 1832, une démonstration de la France sur un point des côtes d'Italie. Il ajoutait que l'Angleterre ne pourrait cette fois demeurer tranquille spectatrice d'un semblable événement, et qu'elle devrait prendre telle résolution qui lui serait suggérée par les circonstances.

» Voici, selon ce journal, quelle aurait été la réponse du cabinet de Vienne :

» L'Autriche aurait rappelé ce qui est arrivé dernièrement en Portugal, et déclaré qu'elle n'aurait recours à une intervention qu'à la dernière extrémité, c'est-à-dire si les événements des Etats de l'église compromettaient la tranquillité de ses propres Etats. En ce cas, le gouvernement autrichien fera usage d'un droit incontestable, et rien ne l'empêchera de faire ce qu'exige le droit de sa propre conservation. L'Autriche a adressé, dit-on, une semblable déclaration aux cabinets de France et de Rome. En conséquence, le feld-maréchal Radetzki a reçu des instructions qui lui enjoignent, dans des circonstances déterminées, d'entrer dans les Etats de l'église avec vingt mille hommes. »

— *De la frontière d'Italie*, 2 septembre. — Il y a eu des scènes de désordre à Crémone, Brescia et Padoue. A Crémone, le public avait demandé que l'on jouât au théâtre l'hymne de Pie IX. Comme la police s'y opposa, il fallut employer la force armée pour faire évacuer la salle. La situation devient de plus en plus alarmante. On se demande si le cas réservé par le cabinet autrichien d'intervenir en Italie, lorsque ses propres intérêts se trouveront compromis, ne se présentera pas bientôt. Actuellement, c'est l'opinion dominante. Deux régiments sont en marche pour l'Italie. Les renforts annoncés partiront non pas simultanément mais graduellement. Le bruit de l'évacuation de la ville de Ferrare n'a produit ici aucun effet, parce que l'on savait le contraire par l'*Observateur autrichien*. Le gouvernement autrichien ne se laissera pas arrêter par les manifestations des habitants des légations. (*Correspondance de Nuremberg*, 6 septembre.)

— Nous croyons devoir ajouter à l'article qu'on vient de lire, les nouvelles suivantes, de Rome, extraites du journal italien la *Patria* :

[illegible] d'Espartero (rappelé avec ses honneurs et décorations) proclamé dans les rues par les aveugles et les crieurs publics, a réveillé plus d'un souvenir politique. Le public a parcouru, dans la soirée, certains quartiers avec plus d'empressement et en plus grand nombre que de coutume ; on voulait voir les illuminations (peu nombreuses, à vrai dire) que des amis politiques de l'ex-régent avaient faites en son honneur. A la place du Progrès et à la Puerta-del-Sol, les rassemblements étaient assez compacts, et l'on entendait crier : Vive la reine constitutionnelle ! Vive Espartero ! Vive la milice ! Vive le duc de la Victoire ! Cependant aucun désordre sérieux n'a eu lieu. Lorsque la reine est sortie à cheval de son palais, pour se rendre au Prado, elle s'est vue entourée par la foule qui, à ce moment, se bornait à saluer de ses acclamations la reine constitutionnelle des Espagnes.

Une sérénade devait être offerte à S. M. Afin d'éviter tout prétexte aux amis du désordre, M. Mendizabal et d'autres personnes influentes de l'opinion exaltée ont obtenu que cette sérénade n'eût pas lieu. L'autorité avait cru devoir, par précaution, renforcer quelques postes, et la troupe était sous les armes.

— La *Gazette* publie aujourd'hui une recommandation de l'autorité civile, motivée par les manifestations de la veille au soir.

Le vice-président du conseil provincial, chef politique *par intérim*, Francisco del Acebal y Arratia, rappelle à la population de Madrid les dispositions d'un bando du 12 avril dernier. Il espère qu'on ne forcera pas l'autorité à mettre à exécution les dispositions de ce bando ; mais il réprouve quelques démonstrations dangereuses qui se sont mêlées aux manifestations d'effusion naturelle et d'allégresse causées par les décrets de la reine.

On sait que ce bando défendait de proférer aucun cri sur le passage de la reine.

— *El Faro*, du 5 septembre, renferme la correspondance suivante sous la rubrique de Londres, 27 août. « Il se trame ici quelque chose de très grave contre l'Espagne. — L'appel fait à Narvaez a exaspéré tout le monde. — Olozaga a été mandé, afin que l'on puisse s'entendre avec lui pour engager Espartero à se rendre en Portugal. — Depuis quelques jours les conférences redoublent d'activité, l'affaire de Catalogne a mal commencé ; c'est du côté du Portugal que lord Palmerston songe à agir aujourd'hui. — Montemolin a trouvé quelques ressources. — Cabrera est prêt à partir au premier ordre. — Les cataractes du carlisme une fois déchaînées, l'Angleterre se présentera comme médiatrice, exigeant comme condition *sine quâ non*, pour sauver le trône d'Isabelle II, que l'infante soit déshéritée. »

ANGLETERRE, 9 septembre. — Notre correspondant de Rome nous écrit ce qui suit : Un ambassadeur de la Grande-Bretagne, auprès de la cour pontificale, est en route pour venir ici. C'est lord Minto qui est l'ambassadeur. La même chose a été dite à Londres par des personnes qui sont en position d'être bien informées. (*Daily News*.)

— Il est arrivé ce matin, de la Russie, à la Banque d'Angleterre, une remise du gouvernement de [illegible] livres sterling. On attend une nouvelle somme de 30 000 livres sterling. (*Times*.)

— On lit dans le *Times* du 9 septembre. — « Valparaiso, 28 juin. — On a des nouvelles de Taïti du 25 mai :

» La reine n'a pas cessé de résider à Taïti, depuis qu'elle s'est mise sous la protection des Français, au commencement de février ; elle a seulement fait une ou deux excursions autour de l'île. Elle a été bien reçue par le gouverneur Bruat, qui lui a donné des appartements dans l'hôtel du gouvernement, jusqu'à ce que sa maison, toute voisine de l'hôtel du gouvernement, eût été réparée et mise en état de la recevoir. La reine Pomaré est traitée avec beaucoup d'égards et de respect par les officiers français et les autres résidents. On dit que la reine recevra 5 000 dollars par an de la France, outre le revenu qu'elle pourra tirer de ses terres ou de toute contribution sur son peuple. M. Salmon, Anglais, résidant depuis longtemps à Taïti, et mari d'une des parentes de S. M., est nommé secrétaire intime. On croit qu'il sera payé par les Français. Aussitôt après l'arrivée de la reine, il a été annoncé que toute personne désirant voir S. M. devra s'adresser, 24 heures à l'avance, à son secrétaire : celui-ci sert d'interprète dans les conférence de la reine avec les personnes qui ne connaissent pas la langue du pays. Telle est la seule formalité à la-

---

nous le droit de jeter en leur présence une attaque imprévue au gouvernement qu'ils servent ?

Le jeune homme se défendit faiblement et nous dûmes croire qu'il avait senti sa faute.

On verra cependant plus loin que l'*Emancipation de Toulouse* fit bruit de l'aventure et transforma en acte de patriotisme une étourderie qui, toute opinion à part, ne pouvait être justifiée par aucun homme un peu sérieux.

Un beau matin, je quittai Montpellier. Les amis qui m'entouraient à l'heure des adieux me firent part d'une nouvelle assez curieuse. Ils assuraient que M. Levassor, mécontent du vide, que mes séances produisaient dans sa salle, était allé trouver le maire et le préfet pour les prier d'arrêter mon cours. On ne disait pas si l'artiste du Palais-Royal avait donné pour motif à sa requête l'immoralité de mon enseignement, ou s'il s'était appuyé purement et simplement sur un dommage pécuniaire.

Ceci méritait d'être éclairci. Plusieurs d'entre nous voulaient aller chez M. Levassor s'enquérir de la réalité du fait et remontrer à l'artiste qu'en pareille occasion c'est au professeur lui-même qu'il faut s'adresser. A Besançon, un acteur craignant que mon cours ne portât préjudice à son *bénéfice*, me fit prier d'ajourner une séance, je me rendis à son désir, ne voulant ruiner personne, s'il se pouvait.

Il m'est arrivé plusieurs fois de changer mon heure sur des requêtes du même genre, mais solliciter l'intervention de l'autorité pour qu'elle sacrifiât un cours gratuit à une spéculation dramatique, voilà ce qui nous choquait vivement. Il fallait éclaircir le fait. Une visite de phalanstériens apprendrait d'ailleurs à M. Levassor et à tous autres, qu'un homme voyageant pour propager la Théorie de Fourier n'est isolé nulle part en France.

La visite n'eut pas lieu. En arrivant à la diligence, je vis M. Levassor coiffé d'une casquette bleue et se disposant à partir pour Toulouse en même temps que moi.

Nous prîmes place tous les deux dans le coupé ; personne entre nous. Je ne demandais pas mieux d'abord que d'entamer l'explication ; mais chacun avait pris un coin, comme de juste ; nous étions assez éloignés, mécontents l'un de l'autre ; le bruit de la voiture aurait couvert nos voix. Finalement.....

Je ne lui parlais pas, il ne me disait rien.

Vous savez le reste.

On descendit à Béziers pour dîner. Dans cette partie de la France, le conducteur ne vous conduit pas, comme dans le Nord, à quelque hôtellerie où il dîne lui-même, vous êtes livré à la concurrence anarchique ; la voiture s'arrête en face de ses bureaux, puis tous les aubergistes et restaurateurs du pays envoient des garçons et servantes qui se disputent les voyageurs. On ne sait auquel entendre. Je retrouvai ce désagrément dans toute la région méridionale, à Castelnaudary, à Montauban, etc.

A Béziers, je choisis le même hôtel que M. Levassor et un inconnu qui semblait attaché à sa suite. L'artiste du Palais-Royal découpa, servit fort courtoisement, et je jugeai l'occasion bonne pour entamer la conversation. Hélas ! mes chocs répétés n'amenèrent pas d'étincelle.

— Monsieur Levassor, vous étiez à Lyon l'année dernière à pareille époque. — Ah ! oui, c'est vrai. (Long silence.)

— Je vous ai entendu à Paris, chez M. Paillet, ancien bâtonier de l'ordre des avocats. — C'est vrai, mais il ne donne plus de soirées. (Long silence.)

— Je vous ai entendu encore chez Mme E. de S. — Ah ! oui, mais il y a bien longtemps. (Silence.)

— Monsieur Levassor, j'aime beaucoup le rôle que vous jouez dans *un Poisson d'Avril*. — Ah ! oui ! le rôle de l'Anglais.

La conversation en resta là, et je ne songeai plus à la renouer pendant le reste du voyage.

La route était pittoresque. Nous descendîmes d'abord vers l'Espagne, longeant la Méditerranée et la revoyant de temps en temps. L'Espagne ! je serais allé la voir bien certainement, si je voyageais pour mon plaisir. Ce pays m'a toujours inspiré plus de curiosité que l'Italie (c'est peut-être un blasphème), la vue d'une Espagnole en costume noir, portant la mantille et rencontrée plusieurs fois dans les rues de Montpellier, m'avait rappelé que je n'étais pas loin des Pyrénées, mais je remplissais une mission, je ne voulais pas m'écarter de mon itinéraire.

Narbonne fut le dernier terme de notre marche vers le Midi ; curieuse ville que Narbonne ! On y voit des officiers de tous les corps d'Afrique, une population qui ne comprend pas le français, et une église qui ressemble au donjon de Vincennes. Dans tout le Languedoc, au surplus, les églises prennent un aspect de citadelles ; les flèches se changent en grosses tours.

J'aurais été cruellement désappointé s'il n'y avait point eu de grosses tours à Narbonne, car j'avais lu ma *Gaule poétique* de Marchangy, et j'avais l'imagination remplie des combats livrés par les chevaliers chrétiens et par les Maures pour attaquer ou défendre les tours de Narbonne. — A propos, comment ai-je pu prendre M. Marchangy pour un grand écrivain ! — M. de Marchangy, le poète des castels, des ménestrels, des mandores, un père du faux moyen-âge, un imitateur de Florian, un classique déteint, un romantique manqué, M. de Marchangy, à qui nous devons les troubadours en tunique abricot et les chapelles moyen-âge en carton-pierre !

On a mis ces chapelles dans les parcs, à la place des kiosques turcs, ornés d'œufs d'autruche et à vitres lozangées qui résistaient mieux à la pluie.

Je soupçonne encore M. de Marchangy d'être pour quelque chose dans le sabre droit à poignée en croix, l'épée de paladin que l'on fit porter aux tambours-majors de la garde royale.

Comment ai-je pu admirer M. de Marchangy ! C'est probablement parce que je le lisais au collège, et, qu'après tout, il était plus intéressant qu'un thème grec.

O monsieur de Marchangy, en vous lisant j'avais gagné quelque chose de votre style, j'avais écrit sous votre inspiration des pages blasonnées, fleurdelysées, romanesques, chevaleresques, poétiques, emphatiques, inédites heureusement, et, de plus, aujourd'hui détruites, ce qui donne toute sécurité à mes lecteurs.

De Narbonne nous remontâmes vers le nord-ouest ; le Languedoc a peu d'oliviers, mais, en revanche, il est rempli de cigales, et le susdit M. de Marchangy nous raconte qu'au moyen-âge les poètes méridionaux portaient une cigale en or à leur bonnet. Par degrés la végétation reparaît, les routes sont accompagnées de beaux arbres, la nuit étend son ombre épaisse sur la campagne et sur la diligence, encore douze heures d'insomnie à joindre au compte général. Les ténèbres nous dérobent Carcassonne.

Le lendemain matin, nous déjeunons à Castelnaudary. Là, deux gendarmes s'imaginent de me demander mon passeport, — à moi seul de la voiture. — Je leur exhibe fièrement un passeport de l'année passée. — Mais votre passeport est fini ? — Vous avez raison, gendarmes, il est fini. — Les bons gendarmes se retirent très satisfaits.

Entrée à Toulouse. — C'est une fort grande ville, bâtie presque entièrement en briques ; elle renferme des monuments remarquables. Nous allons bientôt la visiter.

Mais d'abord qu'il me soit permis de parler de l'état des esprits. Les têtes sont chaudes à Toulouse, et chaudes autrement qu'à Marseille. Les Marseillais sont portés à l'accord, à l'enthousiasme, ils sont l'incarnation de cette passion que fait vibrer les masses à l'unisson, et que notre Maître a nommée *composite*. A Toulouse, c'est la *cabaliste* qui règne ; là, comme à Nîmes, les opinions se manifestent par la lutte ; tout est matière à dissidences, et à dissidences passionnées.

VICTOR HENNEQUIN.

(*La suite prochainement.*)

… dans le but, dit-on, de les faire élever en France. Le vaisseau de S. M., le *Grampus*, vient de rentrer à Papeiti. »

SUISSE. — *Berne.* — Le gouvernement autrichien a adressé au corps diplomatique et au président du Vorort un mémoire sur sa conduite dans les affaires de l'Italie. Cette communication a fait une grande sensation. La *Gazette catholique de Lucerne* en est fort étonnée, parce que c'est la première fois que le cabinet autrichien se met en rapport avec M. Ochsenbein. (*Feuilles suisses.*)

Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique* (1).

Berne, 5 septembre 1847.

Je vous ai donné hier le résultat de la discussion sur l'affaire des jésuites. Voici maintenant quelques détails sur les deux séances qui ont été consacrées à cette discussion :

Le premier député de Zurick, M. Furrer, a ouvert la discussion par un discours fort bien pensé. Il ne veut pas revenir sur les faits et gestes des jésuites, sur leur morale, parce qu'on a déjà épuisé la question ; il se contentera de faire l'historique de cette affaire. Ce qui a provoqué toutes les haines des confédérés contre les jésuites, c'est leur entrée à Lucerne, le vorort catholique. Le sang a coulé, et ils menacent d'opérer une scission qui amènera la ruine de la Suisse. N'ayant point de patrie, ils ne peuvent avoir de sentiments patriotiques ; aussi que leur importe que leur présence en Suisse soit un sujet continuel de discorde. Il n'est pas nécessaire de remonter bien haut dans l'histoire pour les juger ; les faits qui se passent sous nos yeux démontrent suffisamment la nécessité de les éloigner de nous. Aussi, la grande majorité du peuple suisse demande-t-elle énergiquement l'expulsion de cet ordre anti-national. Il est temps d'en finir avec cette question.

M. Bernard Meyer, premier député de Lucerne, le meilleur orateur du camp ultramontain, est remplacé au fauteuil par le second député, M. Fischer, lequel a lu un discours fort étendu dans lequel il a fait l'apologie de l'ordre des jésuites, invoquant, comme à l'ordinaire, la souveraineté cantonale, exclusive et absolue. Lucerne ne reconnaîtra jamais pour valide un arrêté de la Diète qui prononcerait l'expulsion des jésuites. C'est pourquoi le député demande que cette affaire soit sortie du recès.

M. Muller, second député d'Uri, Tessiher, second député de Schwytz et M. Durrer, premier député d'Unterwalden, se prononcent dans le même sens. Le député de Schwytz prétend que l'agitation populaire contre les jésuites n'est pas naturelle, ce que l'on a de la peine à croire lorsqu'on pense que c'est cette question des jésuites qui a provoqué la chute des gouvernements de Vaud, Zurich et Genève.

M. Bluwer, député de Glaris, vote l'expulsion des jésuites, tandis que Zug (M. Bossard) demande que cette question soit sortie du recès.

M. Fournier, premier député de Fribourg, fait l'apologie des jésuites, dont il s'est fait le vil instrument dans son canton. Son discours ne renfermait, d'ailleurs, rien qui n'eût été dit.

Soleure, canton entièrement catholique, a toujours suivi, depuis 1830, la bannière du parti libéral. Il est représenté en Diète, par M. Munzinger, l'un des hommes d'état les plus habiles de toute la Suisse. Le fauteuil est occupé par le second député, M. Schmied, qui prouve par l'article 8 que la Diète a le droit de renvoyer les jésuites. Selon M. Schmied, les jésuites sont surtout dangereux, parce qu'ils sont soumis aveuglément à des chefs étrangers, parce qu'ils sèment la discorde en Suisse entre les catholiques et les protestants.

Le canton de Bâle est divisé en deux états distincts qui n'ont voix en Diète que lorsqu'ils sont d'accord. Mais, comme il est rare que Bâle-Ville soit du même avis que Bâle-Campagne, il en résulte que le vote de ce canton est le plus souvent annulé. Ainsi, dans la question des jésuites, Bâle-Ville (M. Mérian) vote la sortie du recès, tandis que Bâle-Campagne (M. Kalb) se prononce énergiquement pour l'expulsion.

Schaffhouse (M. Boeschenstein) vote l'expulsion comme les années précédentes.

Appenzell est divisé comme Bâle en deux cantons qui ne s'accordent guère. Tandis qu'Appenzell-Intérieur (M. Fessler) déclare que la Diète n'est pas compétente dans la question des jésuites, Appenzell-Extérieur (M. Oertli) vote pour que l'armée fédérale soit mise sur pied, autant pour l'expulsion des jésuites que pour la dissolution du Sonderbund, car le Sonderbund n'est autre chose que le jésuitisme, et le grand-conseil d'Appenzell-Extérieur pense qu'il faut couper le mal par sa racine.

M. Naff, qui représente le canton de Saint-Gall d'une manière si distinguée, a prononcé un discours long et remarquable. L'appel des jésuites à Lucerne a eu pour conséquence immédiate l'expédition des corps-francs ; il a provoqué une scission tranchée en Suisse, et, plus tard, il a été un moyen pour former le Sonderbund. On a acquis dans les deux confessions la conviction intime que cet ordre est incompatible avec le repos public, et l'histoire prouve que son but principal est de combattre le protestantisme. Il est donc impossible d'avoir la paix aussi longtemps que les deux confessions seront dans une espèce d'hostilité.

M. Abys, député des Grisons, parle peu ; mais personne n'est plus décidé que lui. Dans les temps anciens, protestants et catholiques des Grisons ont été d'accord pour expulser les jésuites du canton. C'est pourquoi, s'écrie l'orateur, *fort mit ihnen* (qu'on les chasse) !

Le second député d'Argovie, M. Weisembach, a prouvé d'une manière irréfutable que l'affaire des jésuites était du domaine fédéral. M. Kern, premier député de Thurgovie, l'un des hommes les plus distingués du parti radical, a aussi défendu la compétence de la Diète. Les premiers députés de Tessin et de Vaud, qui comptent parmi les meilleurs orateurs, n'occupent pas le fauteuil. M. Luvisi est remplacé par M. Yauch, qui s'est prononcé fortement pour l'expulsion des jésuites au nom du Tessin, canton entièrement catholique. Pour gagner du terrain, les jésuites n'ont pas craint de marcher sur des cadavres suisses. Qu'on les chasse, et alors la paix et la confiance renaîtront dans la confédération. M. Eytel, qui remplaçait au fauteuil M. Druey comme député de Vaud, a parlé fort longuement et bien. La compagnie des jésuites, depuis son existence, a passé plusieurs fois au creuset de l'histoire, elle en est toujours sortie chargée de la malédiction des princes, des gouvernements et des peuples. — Les jésuites se sont introduits dans quatre cantons, et dans l'un d'eux (Fribourg) les prisons regorgent de prisonniers qui attendent que le bras de la justice s'appesantisse sur eux. Leur système d'éducation a pour but de détruire tout sentiment d'individualité, et il fausse l'esprit ainsi que le cœur de la jeunesse. — Pourquoi cette réaction générale en Europe contre les Jésuites ? C'est qu'ils sont étrangers partout, c'est qu'ils n'ont aucun souci de la nationalité d'un pays ; ils sont par conséquent les ennemis naturels de tous les peuples.

(1) Voir dans notre numéro d'avant-hier l'article intitulé : *Lettres politiques sur la Suisse*, dont cette correspondance est la continuation.

… a divisé la Suisse en deux camps ennemis, et d'un jour à l'autre, les hostilités menacent de se trahir par des faits. — L'orateur examine le caractère de l'enseignement des jésuites. Cet enseignement détruit tout sentiment de nationalité. Guillaume-Tell n'est aux yeux des jésuites qu'un assassin vulgaire, les hommes du Grutli, des rebelles. L'orateur lit quelques passages des leçons de droit naturel qu'ils donnent au lycée de Fribourg ; d'après ces leçons, il y a inégalité dans les conditions sociales ; les uns sont appelés à commander, les autres à obéir, de sorte que l'égalité des citoyens disparaît.

Il y a plusieurs répliques. M. Abys a répondu au député du Valais que le canton des Grisons, lorsqu'il s'agira des jésuites, n'ira pas les *prendre*, mais… (le député fait de la main signe qu'on peut interpréter par les mots, *mais ira les chasser*).

Le résultat de la séance est connu.

FAITS DIVERS.

M. Guizot est arrivé hier au soir du Val-de-Richer, au ministère des affaires étrangères.

Ce matin, dès 9 heures, M. le duc de Broglie était au ministère des affaires étrangères à conférer avec le futur président du conseil des ministres. La conférence a duré jusqu'à onze heure et demie, heure à laquelle le ministre et le diplomate son t partis pour Saint-Cloud, où un grand conseil doit avoir lieu demain, samedi, sous la présidence du roi.

M. le ministre de l'intérieur reviendra demain directement de Rambouillet à Saint-Cloud pour ce conseil. Les ministres de l'instruction publique, des finances, de l'agriculture et du commerce étant éloignés de Paris, il n'y aura au conseil de demain que quatre ministres.

— M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville sont de retour de Compiègne. Le premier de ces princes, a, dit-on, eu ce matin une longue conférence avec M. Guizot.

— Les élèves de l'Ecole royale d'Alfort, dont, au commencement de l'hiver, nous avons déjà fait connaître les bonnes œuvres en faveur des pauvres, ont continué, depuis lors, d'abandonner un dixième de leur ration de chaque jour au profit des familles indigentes des trois communes qui environnent l'établissement. Au moyen de cet abandon, il a pu être distribué, du 1er mars au 31 août, à 50 familles formant un total de 180 individus.

1° 3 270 kilogr. de pain.
2° 400 kilogr. environ de viandes cuites de différentes natures.
3° Des légumes cuits en proportion.
3° Des soupes *idem*.

De plus, au moyen d'une souscription ouverte entre les élèves et les fonctionnaires et employés de l'École, il a pu être délivré, depuis le 3 mai jusqu'au 25 août, à 69 autres familles d'ouvriers dans la gêne, composant 168 personnes, en *bons* délivrés une fois par semaine :

1° 1757 kilogr. de pain, au prix réduit de 30 cent. le kilogr.
2° 371 kilogr. de viande.

Voilà un exemple d'humanité qui fait honneur à l'Ecole d'Alfort, et sur lequel la presse ne saurait trop attirer l'attention publique.

— On assurait ce soir, dit la *Patrie*, que l'ordonnance nommant M. Guizot président du conseil paraîtrait la semaine prochaine au *Moniteur*. On donne aussi comme arrêtées les nominations de M. le comte Daru, pair de France, au ministère des travaux publics, et de M. Muret de Bort au ministère de l'agriculture et du commerce.

M. Jayr serait nommé conseiller-maître à la cour des comptes, et M. Cunin-Gridaine irait se reposer dans les Ardennes.

— Il est un fait digne de remarque, c'est que la formation du cabinet espagnol, telle qu'elle se trouve dans la *Gazette de Madrid* du 1er septembre, est annoncée dans le *Times* du 26 août. Il faut conclure de ce rapprochement de dates ou que le *Times* est sorcier, ou que l'intrigue anglaise était si habilement ourdie que M. Bulwer a pu en prédire le dénouement plusieurs jours à l'avance. (*Etoile.*)

— On écrit de Toulon, le 3 :

« Nous avons annoncé que *la Psyché*, arrivée hier sur rade de Toulon et venant de Naples, avait déclaré que l'escadre aux ordres de M. le contre-amiral Trehouart était encore mouillée dans la baie de Naples à la date du 20 août, et avait dû être ralliée, le 25 ou 26, par les vaisseaux *l'Iéna* et *le Jupiter* et la frégate à vapeur *le Magellan*, qui ont quitté Tunis dans la journée du 23.

» L'escadre a reçu dernièrement de nouveaux ordres, et tout fait supposer qu'au moment où nous traçons ces lignes, elle est en mouvement. On dit, mais nous ne pouvons rien encore affirmer à ce sujet, que ces forces navales ont dû se rendre dans l'Adriatique.

» M. le contre-amiral Tréhouart a maintenant sous ses ordres cinq vaisseaux, dont trois à trois ponts, savoir : *le Souverain*, *l'Océan*, *le Friedland*, *le Jupiter* et *l'Iéna* ; quatre frégates à vapeur : *le Descartes*, *le Cacique*, *l'Asmodée* et le *Magellan* ; la corvette à vapeur *le Pluton*, et le petit bâtiment à vapeur *le Pingouin* ; en tout, onze bâtiments.

» Il n'est nullement question de lui expédier des renforts. »

— Douze des seize machines de Thonnelier, toutes mues par la vapeur, étaient occupées hier à frapper des pièces de 5 francs à l'Hôtel des Monnaies de Paris.

Le gouvernement, en considération du développement du commerce et de l'industrie, de l'importance de la fortune mobilière et immobilière de la France, ainsi que de l'augmentation de la population, a, dit-on, senti le besoin d'augmenter notablement le capital numéraire.

— Un chimiste anglais vient, dit-on, de faire une découverte qui semble précieuse dans un moment où l'on entend parler de tous côtés d'empoisonnements par l'arsenic. Il a découvert une substance qui, mêlée à l'arsenic, fait découvrir ce poison partout où il se trouve. C'est une poudre que l'on mélange avec l'arsenic dans la proportion de 1/100, et dont l'effet est si subtil, que l'on reconnaît immédiatement la présence de quelques grains dans la nourriture.

Ainsi le lait devient immédiatement bleu. Le bouillon, la tisane, le café, la bière, etc., changent également de couleur. L'inventeur propose de forcer les pharmaciens à ne jamais livrer, sous aucun prétexte et sous les peines les plus sévères, d'arsenic non préparé. Les frais de préparation sont à peu près nuls.

— Un fait de séquestration, commis dans des circonstances odieuses, avait été découvert dans l'arrondissement de Neufchâtel, et avait motivé l'arrestation du sieur Théodore Hubert, dit Saint-Louis, cultivateur, demeurant à Saint-Martin-Osmonville. Cette affaire vient d'être jugée devant la cour d'assises de Rouen. Il est résulté de l'instruction que l'accusé avait détenu et séquestré un sieur Boutterolles, son beau-frère, qui avait été découvert dans un grenier du domicile d'Hubert, et dans un état déplorable de fétidité et de maigreur. Le motif de cette séquestration était, de la part d'Hubert, le désir de s'approprier une rente viagère de 450 fr. dont jouissait le sieur Bouterolles. Déclaré cou-

… du 4 septembre :

« Deux employés de l'administration de l'hôpital militaire de Belfort, l'un officier comptable, l'autre adjudant, ont été arrêtés par la gendarmerie et enfermés au fort du château. Le premier a été saisi à l'hôpital même ; le second, qui était en fuite, a été atteint au pont d'Aspach par la brigade de Lachapelle, qui s'était mise à sa poursuite. Un motif de discrétion dont on appréciera la convenance nous engage à taire aujourd'hui les noms de ces fonctionnaires, qui vont avoir à rendre compte de leur gestion pardevant la justice compétente.

» Nous nous bornerons à mentionner les diverses rumeurs qui ont circulé à ce sujet parmi la population. On dit qu'à la suite d'une inspection faite à l'hôpital dont l'administration était confiée à ces deux comptables, de nombreuses preuves de malversations auraient été recueillies ; qu'il avait été reconnu que l'on avait spéculé sur les médicaments des malades et sur la nourriture des convalescents, ainsi que sur les fournitures de toute espèce livrées à cet établissement. Ces faits, dont la gravité s'augmentait encore par la coïncidence qu'ils avaient avec les actes nombreux de la même nature et qui ont été révélés dans ces derniers temps, auraient été l'objet d'un rapport qui a motivé l'ordonnance d'arrestation de ces deux chefs. »

— Le *Patriote jurassien* du 7 contient les lignes suivantes, comme pour préparer ses lecteurs à la révélation prochaine d'un nouveau scandale administratif :

« Samedi, plusieurs membres du parquet de Lons-le-Saulnier se sont transportés au domicile de M. Four, ex-agent-voyer en chef du département du Jura, et dans les bureaux de la préfecture ; le résultat de ces démarches n'est pas encore connu.

— Un employé du ministère de la guerre, M. Delassalle, est en ce moment détenu sous l'inculpation de différents faits assez graves. Il s'agirait, dit-on, de ventes de places en Algérie, et de participation dans des bénéfices résultant de concessions de fournitures. Une instruction a été commencée à ce sujet, et M. Broussais, juge au tribunal de la Seine, en est chargé. Différents bruits ont couru sur des arrestations qui auraient eu lieu par suite des révélations du principal inculpé. Nous croyons pouvoir assurer qu'il est inexact, comme on l'a dit, que plus de vingt-trois personnes employées au ministère de la guerre aient été arrêtées. Aucun des employés du ministère, autre que M. Delassalle, n'a été arrêté, et rien n'indique, jusqu'à présent, que l'instruction doive porter de ce côté.

D'après les indications fournies à la justice, des ordres avaient été transmis à Alger pour arrêter les sieurs G.... et P...., signalés comme les agents de la corruption tentée sur M. Delassalle. Mais ces deux individus avaient déjà quitté l'Algérie. On s'est mis immédiatement à leur poursuite, et tous deux viennent d'être arrêtés, l'un à Marseille, au moment où il débarquait ; l'autre à Paris, où on l'a retrouvé hier. — Leurs papiers ont été saisis.

RÉORGANISATION DU THÉATRE-FRANÇAIS. — Le dernier numéro du *Bulletin des Lois* contient une ordonnance royale, en 19 articles, qui apporte de notables modifications au régime administratif du Théâtre-Français. Elle élargit la sphère des attributions du commissaire royal, et le transforme en une espèce de directeur dont les pouvoirs administratifs sont définis et limités, il est vrai, par un règlement spécial.

Une autre disposition plus importante est celle qui donne au Théâtre-Français le droit de prendre dans tous les théâtres de Paris les artistes qui seraient à sa convenance, mais du consentement des artistes. Voici le texte de cet article :

« A l'avenir, aucun privilège de théâtre, à Paris, ne sera accordé ni renouvelé, qu'à la charge par le titulaire de consentir à l'avance, et pour toute la durée du privilège, à la résiliation, sans indemnité ni dédit, des traités qu'il passerait avec des artistes qui, appelés par la Comédie-Française, consentiraient à y contracter un engagement ; toutefois, l'engagement contracté avec la Comédie-Française ne pourra recevoir son exécution que six mois après qu'il aura été notifié à l'autre théâtre.

» Aucun élève ne sera reçu à notre Conservatoire de musique et de déclamation qu'en contractant l'engagement de débuter, s'il en reçoit l'ordre, à la fin de ses études, sur la scène de la Comédie-Française, et de se tenir à sa disposition pendant cinq années, sauf l'exécution, pendant six mois au plus, des engagements qu'il aurait contractés après sa sortie du Conservatoire, s'il n'avait pas reçu un ordre de début dans le mois de ladite sortie. Les élèves qui auront obtenu un prix au Conservatoire auront droit de débuter à la Comédie-Française et d'y choisir leurs rôles de début, dans le courant de l'année qui suivra le jour où ils auront été couronnés. »

SUICIDE PAR AMOUR. — Hier soir, à peu de distance de la barrière de Fontainebleau, *extra muros*, un chiffonnier trouva se roulant sur le sable une jeune dame fort bien mise qui paraissait en proie à des convulsions violentes. Il parvint à la relever, mais les souffrances de cette jeune femme ne lui permirent pas de répondre aux questions qu'il lui adressa. A l'aide de deux ou trois personnes, le chiffonnier la transporta dans son propre domicile, et fit avertir le commissaire du quartier et un médecin du voisinage.

A l'aide de quelques sels, on parvint à faire reprendre ses sens à cette infortunée, qui déclara qu'à la suite d'un amour contrarié, elle avait quitté Tours pour se rendre à Paris, où elle venait de s'empoisonner à l'aide d'une forte dose d'arsenic.

Tous les efforts de la science ont été inutiles pour arrêter les effets du poison. Au bout de quelques heures, cette jeune personne est morte au milieu d'horribles souffrances, et sans avoir voulu faire connaître le nom de sa famille.

Ce matin, le cadavre ainsi que la robe, l'écharpe et le chapeau de cette infortunée ont été déposés à la Morgue, dont une foule innombrable ne cesse d'assiéger les abords.

SUICIDE MYSTÉRIEUX. — On vient de trouver, dans un petit bouquet de bois dépendant d'Enghien, le corps inanimé d'un homme d'une quarantaine d'années et paraissant appartenir aux classes élevées de la société, qui se trouvait là pendu à un arbre au moyen d'une cravate longue en satin noir rayé de bleu.

Ce malheureux, qui avait eu le soin de démarquer sa chemise, son mouchoir et jusqu'à son gilet de flanelle, était vêtu d'un pantalon de laine bleu clair, d'un habit à la française en drap d'été de couleur bleu mélangée ; l'étiquette-adresse de son chapeau noir en soie et à petits bords avait été décollée du fond.

Voici le signalement de ce malheureux, qui a dû évidemment mettre fin à ses jours par le suicide : taille de 1 mètre 60 centimètres ; cheveux châtain foncé ; sourcils de même couleur, peu fournis ; front bombé ; yeux bruns, dont le droit demi-fermé ; nez épaté ; bouche grande ; barbe presque noire, taillée en collier ; menton rond et proéminent ; visage ovale et plat.

L'inhumation a eu lieu dans le cimetière de Soisy-sous-Enghien, d'après les ordres de M. le procureur du roi de Seine-et-Oise.

[illegible] Elkington, tant de fois attaqués, sortiront vainqueurs d'une dernière épreuve, et si d'un côté les tentatives du jeune chimiste Roseleur ont quelques partisans; de l'autre, un grand intérêt s'attache à la résistance de l'industriel honorable qui a patroné MM. Elkington et de Ruolz, et enrichi ainsi notre pays d'une invention dont les résultats sont incalculables dans l'avenir.

Enfin, la question est grave pour la fabrique de Paris, pour ceux des industriels de cette place qui se sont ralliés au système Roseleur, pour ceux qui voudraient se rallier, pour ceux qui ont risqué leur travail et leurs capitaux et pour ceux qui attendent.

M. le président donne lecture du jugement, qui est ainsi conçu :

« En ce qui touche la dorure:

» Attendu que si Henri Elkington, aux droits duquel sont aujourd'hui Christofle et Ce, a, dans le brevet par lui pris le 11 octobre 1836, pour la dorure tant par l'immersion que par la pile dans un bain d'or en dissolution, breveté l'emploi du carbonate de soude et de potasse, considérés isolément comme individus ayant une vertu *sui generis*, il n'en est pas de même des brevets de perfectionnement par lui pris pour le même objet les 27 novembre 1837, 29 septembre 1840, et 1er septembre 1841;

» Qu'il résulte en effet clairement des termes de ces divers brevets, soit qu'on les considère isolément ou tous trois dans leur ensemble, qu'Elkington avait alors découvert la puissance d'action appartenant particulièrement à la soude et à la potasse, et qu'il brevète ces deux substances alcalines, comme bases principales et efficientes de la dorure dans les diverses combinaisons qu'il indique de ces substances aux divers acides, tels que les acides carbonique, muriatique, sulfurique, nitrique, borique et prussique, combinaisons formant les sels connus et désignés sous les noms de carbonate, muriate, sulfate, nitrate, borate et prussiate de potasse de soude;

» Que cela résulterait de la diversité même de ces combinaisons, si les termes desdits brevets pouvaient à cet égard laisser le moindre doute;

» Attendu qu'il appert du rapport des experts commis, en date à la fin du 22 mars 1847, et des pièces et documens fournis, que personne avant Elkington n'avait fait cette découverte, et l'emploi de ces substances pour la dorure par immersion dans un bain d'or en dissolution; que le procédé indiqué dans le *Journal des Connaissances usuelles et pratiques*, t. 11, p. 86 de l'année 1830, et dans lequel on rencontre l'emploi du tartre (tartre acidulé de potasse), est un procédé par amalgame de zinc et de mercure, dans lequel l'or n'est pas en dissolution, une simple modification de l'ancienne méthode de dorure qui ne saurait être confondue avec la méthode inventée par Elkington, et que, d'ailleurs, l'emploi de ce sel pris de même que dans la pensée du premier brevet d'Elkington, isolément et comme individu, ayant une vertu *sui generis*, laissait dans le domaine de l'inconnu la part efficiente et principale qui revenait en particulier à la potasse dans les opérations;

» Attendu que l'efficacité de la soude ou de la potasse employées comme agent principal dans les procédés d'Elkington, ne saurait être contestée;

» Qu'il est, en effet, reconnu au procès qu'on ne saurait obtenir, par l'acide seul de la dorure par immersion dans un bain d'or en dissolution, ce qu'il est démontré par les expériences auxquelles se sont livrés les experts, qu'on peut, au contraire, dorer dans la potasse ou la soude dégagées d'acides; et que, même ces derniers agens, plus ou moins nécessaires, mais évidemment secondaires, opposent par leur propre nature à la bonne réussite de la dorure des obstacles qu'il est indispensable de surmonter par l'excès de la substance alcaline;

» Que cette efficacité de la potasse et de la soude et le besoin de leur excès est reconnu par Roseleur lui-même dans les brevets qu'il a pris pour le même objet, les 11 septembre 1843 et 1er avril 1846, alors qu'il force la dose de ces substances, pour rendre son bain plus alcalin et plus efficace;

» Qu'il est constant pour tous, et reconnu par les prévenus eux-mêmes, que par les procédés dont il s'agit, Elkington a perfectionné l'art de la dorure et a fait faire un pas immense à cette industrie;

» Que si Elkington ne pouvait breveter d'une manière absolue l'emploi de la potasse et de la soude, qui étaient évidemment inventées et connues avant lui, il a pu très valablement breveter, comme il l'a fait, pour un mode nouveau et déterminé l'emploi de ces substances et leurs combinaisons;

» Qu'on ne saurait dès lors employer ces mêmes substances pour le [illegible] qui constitue un procédé nouveau, il n'en est pas de même du brevet pris le 29 septembre 1840 par ledit Richard et de celui pris le 29 décembre 1841, par Chappée, aux droits desquels sont également Christofle et Ce;

» Qu'il résulte de l'examen desdits brevets, du rapport des experts et des pièces et documens produits au procès, que ces brevets contiennent une véritable invention;

» Que les sels employés jusque là et énoncés au bouillitoire étaient impropres à opérer la complète dissolution des sels d'argent, beaucoup moins solubles que les sels d'or;

» Que Richard Elkington, en découvrant dans les prussiates de potasse et de soude, objets du premier brevet, et Chappée dans les hyposulfites de potasse et de soude, objets du second, la vertu qu'on n'avait pu trouver dans les sels précédemment employés, ont résolu le problème de l'argenture par immersion dans un bain d'argent en dissolution, et élevé l'industrie de l'argenture au niveau de celle de la dorure;

» Que si, à côté de l'emploi des prussiates de Richard Elkington, l'emploi des hyposulfites de Chappée pouvait encore être regardé par tous autres que les gens de la science comme une invention, il n'en saurait être de même des sulfites de potasse et soude que Roseleur a fait breveter et qu'il prétend avec Clomesnil employer pour l'argenture;

» Qu'on ne saurait trouver en effet le mérite d'une invention dans la substitution d'un de ces sels à l'autre, alors que ces deux sels sont composés des mêmes élémens, à la seule différence que l'acide sulfureux combiné dans les deux, l'est avec moins d'oxigène dans l'un que dans l'autre, et alors surtout que le sulfite, qui contient plus d'oxigène que l'hyposulfite, est par cela même moins propre au but proposé en raison de sa plus grande instabilité;

» Que cette substitution n'est autre chose qu'un moyen employé pour déguiser la contrefaçon;

» Qu'on ne saurait objecter qu'avant Georges-Richard Elkington et Chappée, l'hyposulfite de potasse et de soude avait été employé par Smée, et qu'il était dans le domaine public;

» Que ce serait faire une confusion entre l'hyposulfite d'argent par lui employé, sel simple d'oxide d'argent et d'acide hyposulfureux, et l'hyposulfite d'argent et de potasse, sel double breveté par Chappée;

» Qu'on peut obtenir, il est vrai, l'hyposulfite d'argent, en ajoutant au nitrate d'argent un hyposulfite de potasse, de même que tout autre hyposulfite, comme le dit Smée, mais qu'on l'obtient par l'effet d'un double échange, entre l'oxide d'argent, qui, s'emparant de l'acide hyposulfureux, se précipite en hyposulfite d'argent, tandis que l'oxide de potassium abandonné par cet acide, s'empare en retour de l'acide nitrique, et forme avec lui du nitrate de potasse en état de dissolution;

» Que ni le texte de Smée, ni les faits ne permettent de lui attribuer autre chose que l'emploi de l'hyposulfite d'argent;

» Qu'il ne parle, en effet, que de cet hyposulfite pour l'argenture, et qu'il reconnaît qu'avec le sel qu'il emploie, l'argenture est très difficile, tandis qu'il est constant, dès la découverte de Henri Elkington et de Chappée, qu'avec l'hyposulfite double d'argent et de potasse comme avec les prussiates, l'argenture s'opère sans aucune difficulté;

» Attendu qu'il résulte de l'analyse faite par les experts, des bains saisis et de toutes les autres circonstances de la cause, que Roseleur et Clomesnil se sont servis pour la dorure et l'argenture, et Garnier, pour l'argenture, des substances brevetées par Christofle ou ses cédans, et se sont ainsi livrés à l'argenture et à la dorure en contrefaçon de ses procédés;

» Que les moyens de contrefaçon étaient fournis à Garnier et à Clomesnil par Roseleur, et qu'en cet état celui-ci ne saurait être considéré comme s'étant livré à ces spéculations dans l'intérêt de la science seulement;

» Attendu qu'il n'importe aucunement dans la cause, qu'Elkington, pour l'emploi de la pile à la dorure et à l'argenture, ait été devancé ou non par Brugnatelli et Bœtger, et puisse ou non réclamer à cet égard des droits privatifs en vertu de ses brevets, alors qu'il est constant au procès, que les bains dans lesquels les prévenus auraient employé ce moyen, sont la contrefaçon de ceux dont Elkington est l'inventeur;

» Qu'il est évident en effet que quelle que soit l'amélioration apportée à la dorure et à l'argenture par l'emploi de la pile, et quelle que soit la différence qu'il puisse y avoir dans son mode d'action, on ne saurait, sans violer tous les principes sur la matière, et sans dépouiller le brevet de la propriété que lui assure la loi, admettre que l'application de ce [illegible]

» Que d'un autre côté, il est constant que [illegible] contient, à la page 63, aux paragraphes 1, 2 et 4, des imputations injurieuses et diffamatoires;

» Condamne Roseleur, Clomesnil et Garnier, à payer à Christofle, à titre de dommages-intérêts, et par corps, savoir :

» Roseleur, 10,000 fr.; Clomesnil, 1,500 fr., et Garnier, 1,000 fr.;

» Ces deux derniers, chacun en ce qui le concerne, solidairement avec Roseleur;

» Vu l'article 23 de la loi du 17 mai 1819,

» Ordonne la suppression des passages susrelatés des mémoires dont il s'agit;

» Ordonne que le présent jugement sera inséré par extrait, contenant ses motifs et son dispositif, dans six journaux au choix du demandeur et aux frais des condamnés;

» Condamne Roseleur, Clomesnil et Garnier aux dépens, chacun en ce qui le concerne, lesdits dépens avancés par Christofle sont liquidés, savoir, pour ceux à la charge de Roseleur, à 5,594 fr. 40 c., pour ceux à la charge de Clomesnil, à 1,507 fr. 45 c., et pour ceux à la charge de Garnier, à 1,546 fr.;

» Fixe à deux ans la durée de la contrainte par corps, contre chacun d'eux, conformément à la loi du 17 avril 1832. »

Bourse du 10 septembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 10	76 40	76 [illegible]	76 [illegible]	[illegible]	[illegible]
— — fin courant	76 25	76 30	76 10	76 20	Act. d. [illegible]	[illegible]
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 40	115 45	115 [illegible]	115 [illegible]	[illegible]	[illegible]
— — fin courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

4 1/2 J. 22 s. dr cours	[illegible]	Banq. de Fr. dr cours	[illegible]	[illegible]
4 0/0 J.	[illegible]	O. V. de Par.	[illegible]	[illegible]
3 0/0 1844 au Ct	[illegible]	C. hyp.	500	[illegible]
— fin Ct	[illegible]	— Gouin....	[illegible]	[illegible]
5. du Trés.	[illegible]	— Gann....	[illegible]	[illegible]

PRIMES.		fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0	d. 10	[illegible]	[illegible]
5 p. 0/0	d. 50	[illegible]	[illegible]
REPORTS.		du Ct à fin du mois.	d'un mois à l'autre.
3 p. 0/0		[illegible]	[illegible]
5 p. 0/0		[illegible]	[illegible]

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	[illegible]	ROM....	Der C. 97	[illegible]	[illegible]
Récép. Rotsch.	101 [illegible]	BELG. 3 1/2....	[illegible]	[illegible]	[illegible]
ESP. Dette act.	[illegible]	— 5 0/0....	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— — pass.	[illegible]	— 5 0/0 1840....	100	[illegible]	[illegible]
— 3 p. 0/0.	30	— 5 0/0 1842....	100 1/4	[illegible]	[illegible]
Dette intérieure	24	— Banque....	[illegible]	Paris-Lyon	375
PORTUG. 5 0/0 1837	[illegible]	— [illegible] 1841.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
HOLL. 2 1/2	[illegible]	PIÉMONT....	1450	[illegible]	[illegible]
HAITI....	[illegible]	AUTRICHE....	580	[illegible]	[illegible]
Union linière...	[illegible]	Fourneaux de l'Aveyron.	[illegible]		

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	[illegible]	Paris à Rouen....	937 50	Orléans à Vierzon.	[illegible]
— (r.-g.)..	[illegible]	Rouen au Havre..	[illegible]	Bordeaux à Cette.	[illegible]
Paris à Orléans...	1105 [illegible]	Marseille à Avign.	[illegible]	[illegible]	[illegible] 75
— à Lyon....	376 25	Paris à Strasbourg	345	Boulogne à Amiens	[illegible]

Pour les gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 11 septembre.

- » h. » FRANÇAIS. — Relâche.
- 7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires, le Caquet.
- 6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
- 7 h. »/» VAUDEVILLE. — Le Protégé, Heur et Malheur, les Mémoires, Misères.
- 6 h. 1/2 GYMNASE. — 2e Larron, Mlle Agathe, les Fées, Homme [illegible].
- 7 h. »/» VARIÉTÉS. — Pauvre Jacques, 2 Pierrots, Fille du Tyrol, Gamin.
- 7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Chiffonniers, Rue de la Lune, Secours, Chambre.
- 7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
- 7 h. »/» AMBIGU. — Le Fils du Diable.
- 5 h. 3/4 GAITÉ. — La Nonne, Léa.
- 7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
- 7 h. 1/4 COMTE. — Le Flageolet enchanté, Pie voleuse.
- 7 h. »/» FOLIES. — Brelan de Pierrots, O'Néa, Sans Dot.
- 6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari.
- 6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Dur-à-Cuire, Toto, Favori, Pauvre Jeanne.
- 6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 11 SEPTEMBRE.

Le Principe d'Association.

Le principe d'association n'est pas nouveau dans le monde; mais le moment est venu où ce principe doit prendre d'immenses développements.

Les familles ne sont encore que juxta-posées dans la commune; les communes sont à peine reliées entre elles par le département et par l'État; les divers États politiques qui composent l'humanité actuelle ne sont eux-mêmes unis que d'une manière très imparfaite. L'atelier agricole et industriel est morcelé de la manière la plus anti-économique. Il est vrai que les capitaux se sont rapprochés, se sont agglomérés pour être plus puissants; mais ils ne sont pas associés avec le travail; ils l'exploitent et le réduisent à la dernière limite du nécessaire. Les masses laborieuses ne sont pas affranchies, parce qu'elles ne sont pas associées; elles n'ont pas une part proportionnelle et progressive dans le produit du labeur commun; elles portent le poids d'une sorte d'esclavage collectif qui détruit pour elle tout espoir, tout avenir, et qui n'est pas moins injuste et anti-social que l'esclavage individuel des sociétés antiques.

Il faut donc développer le principe d'association; il faut le développer dans la commune, dans l'État, dans l'humanité. Il faut resserrer tous les liens moraux et matériels qui unissent les hommes. Il faut faire entrer les masses laborieuses dans l'édifice social agrandi, afin qu'elles y abritent leur existence, et que, dans un paroxysme de colère, elles ne renversent pas les derniers débris de ce mauvais bâtiment appelé *civilisation*, déjà de toutes parts ébranlé, crevassé, lézardé par le bélier révolutionnaire.

Pour qui comprend bien la situation présente, il est évident que ce qui donne encore de la force aux révolutions, ce qui entretient dans les cœurs les sentiments de haine et de renversement, c'est le retard que l'on apporte à résoudre les questions sociales, à chercher des combinaisons qui harmonisent tous les intérêts dans la famille, dans la commune, dans l'État, dans l'humanité. En effet, dans le milieu actuel, les intérêts lésés et les passions comprimées déterminent, chez presque tous les individus, depuis les sommités jusqu'aux plus bas degrés de l'échelle sociale, une révolte intentionnelle ou des hostilités flagrantes contre l'ordre établi. Chez les masses laborieuses, surtout, les besoins physiques, les souffrances de la misère et du dénuement, la conscience de l'exploitation et de l'injustice qui pèsent sur elles, provoquent un mécontentement sourd, une irritation latente, qui, d'un moment à l'autre, peut se traduire par des actes de violence révolutionnaire.

La prudence, l'intérêt bien entendu de toutes les classes de la société, le véritable esprit de conservation et de gouvernement, font donc un devoir de développer le principe d'association, de faciliter les moyens de ralliement industriel, d'agrandir et d'organiser l'atelier du travail, de prendre, en un mot, l'initiative de toutes les améliorations qui ont pour objet l'affranchissement complet des masses laborieuses et leur accession fraternelle dans une société vraiment chrétienne, vraiment humaine.

Or, que fait-on pour atteindre ce but conservateur? Profite-t-on de cette sorte de répit et de calme que la débâcle des opinions politiques a produits pour mettre à l'ordre du jour les questions sociales? Songe-t-on seulement à chercher le sens de cette formule l'ORGANISATION DU TRAVAIL, qui a retenti plusieurs fois dans le sein des chambres législatives? A-t-on en vue quelques moyens pour associer les agriculteurs, pour régulariser les échanges et le mouvement commercial? Prépare-t-on quelque projet de loi qui faciliterait l'établissement de la propriété actionnaire, tout en sauvegardant les droits des femmes et des mineurs? Et, pour constituer l'unité des relations politiques et diplomatiques, a-t-on quelque plan qui assurerait l'indépendance des petits États, qui préviendrait le conflit des grandes puissances, qui appliquerait le principe de neutralité et d'égalité internationale à l'Orient et aux terres colonisables, qui organiserait enfin les grandes routes maritimes du globe à Suez et à Panama?

Voilà pourtant bien des années que toutes ces idées ont été élaborées, propagées, vulgarisées par nous et par tous les organes intelligents de la presse européenne. Voilà bien des années qu'un mouvement intellectuel, positif, organique, social, a préparé les voies de salut pour les peuples, pour les masses laborieuses, pour les véritables conservateurs! Voilà bien des années que nous montrons comment le principe social doit être développé, et que nous travaillons à faire briller quelque lueur d'espoir dans les âmes, afin d'éviter le choc terrible des intérêts et de préserver le retour de sanglants cataclysmes!

Encore une fois, qu'a-t-on fait? que fait-on? — Ah! c'est ici surtout qu'il faut s'écrier avec douleur: Rien! rien! rien!

Au lieu de développer le principe d'association, on l'a foulé aux pieds dans ce qu'il a de plus saint; on a donné l'exemple de l'égoïsme, de la rapacité, de la corruption, de l'immoralité la plus éhontée. Que voyons-nous dans l'État, dans la commune, dans la famille? Les concussions et les rapines, le vol, l'assassinat, le suicide. L'administration est gangrenée; ses ressorts sont détendus; elle obéit aux plus sordides influences; et ceux qui devraient la vivifier, la diriger, ne sont plus unis que par la nécessité de garder le silence sur leurs malversations réciproques. Le parquet est indulgent pour les riches et les forts, impitoyable pour les pauvres et les faibles; il demeure immobile devant les manœuvres des agioteurs, devant les dilapidations et les corruptions flagrantes des hommes puissants; il poursuit inhumainement les moindres infractions des classes ouvrières, et dresse l'échafaud pour trois pauvres villageois égarés par la crainte de la famine. Des crimes, des délits, des actes coupables que la loi pénale réprime sont signalés, dénoncés, attestés par la tribune, par la presse, par la voix unanime de tous les citoyens; on a vendu des privilèges de théâtre, des promesses de pairie, et même des projets de loi; des ministres ont pris des intérêts dans des travaux publics, dans des chemins de fer, dans des concessions de mines; des dilapidations sans nombre, des malversations et des vols sont les seuls fruits qui croissent sur la terre algérienne, et la justice poursuit les journaux, et prétend les rendre responsables de tout le mal causé par cette poignée de corrompus qui perdent le parti conservateur et déshonorent la France... Ils font tout ce qu'il est possible de faire pour désorganiser la société, pour exciter les classes les unes contre les autres, pour déconsidérer et avilir le pouvoir, pour amener un cataclysme révolutionnaire, et ils viennent nous accuser du crime dont ils sont coupables! Et ils nous menacent de la sévérité des lois, quand nous nous écrions avec douleur: « La société tombe! Elle tombe par votre faute, par votre inintelligence, par votre égoïsme, par votre immoralité! »

Eh bien! puisque vous ne savez pas même conserver les liens sociaux, fruit du travail de toutes les générations passées; puisque vous faussez et détruisez les bases les plus élémentaires de toute association, la probité, l'honnêteté, le respect de la chose publique et privée; puisque vous êtes ainsi infidèles à votre devoir, nous aurons le courage de remplir le nôtre. Nous continuerons à développer les sentiments sociaux, les principes d'union et de rapprochement entre les différentes classes de citoyens, sinon dans le domaine des faits, du moins dans celui des idées. Nous continuerons à montrer aux pauvres et aux riches, aux travailleurs et aux capitalistes les avantages de l'association. Nous ne cesserons de rappeler les douleurs, les souffrances, les angoisses qui tourmentent toutes les classes de la société, mais surtout les masses laborieuses. Nous ne cesserons de demander leur affranchissement complet par l'association et la répartition proportionnelle. Nous ne cesserons de parler de l'organisation du travail, et d'appeler de tous nos efforts le développement du principe social dans la famille, dans la commune, dans l'État, dans l'humanité. Vous ne nous empêcherez pas de jeter dans les esprits et dans les cœurs la semence sociale, la semence du bonheur futur de la France et de l'humanité! Vous passerez, et le principe d'association se développera. La France et l'humanité sont pour nous! La France et l'humanité veulent le développement du principe d'association!

Opinion des journaux sur notre acquittement.

La misérable politique du gouvernement a soulevé, dans ces derniers temps surtout, bien des cris de réprobation. En voyant avec quelle impudeur les ministres subissaient les accusations les plus outrageantes; en énumérant les maux qui pouvaient résulter pour la société de cet avilissement des hommes qui se sont placés à sa tête, tous les cœurs généreux se sont émus, toutes les consciences honnêtes se sont révoltées. La presse, en cette occasion, n'a même été que l'écho affaibli de l'opinion publique, et pourtant la presse a souvent montré une énergie, une franchise que la crainte d'une législation draconienne a pu difficilement retenir dans de prudentes limites. Chez quelques journaux, chez quelques hommes, cette énergie s'est traduite en accusations directes positives; chez d'autres, l'indignation a revêtu une forme générale; elle a pris en masse toutes ces accusations, toutes ces hontes, tous ces scandales, et les a jetés à la face du gouvernement, en les rendant responsables des maux que de tels excès devaient apporter à la société. Le ministère alors s'est éveillé; il a cru qu'il lui serait possible de se venger sur ceux qui flétrissaient sa politique, de ceux qui accusaient sa probité. Son rôle était d'ailleurs beaucoup plus facile; avec les premiers il n'avait qu'à accuser; avec les seconds il lui fallait se justifier et se défendre. Le ministère s'est donc fait hardiment accusateur; cinq journaux ont été saisis en quelque s

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 1847.

LA FÊTE DU SAUT-DU-DOUBS.

Le samedi, 7 août, par une pluie fine et pénétrante qui avait succédé aux ondées diluviennes des jours précédents, une voiture qui montait péniblement au pas de deux chevaux de louage la rampe ardue de Mamirolle, me recevait cinquième dans sa boîte à peu près confortable — chose rare pour un *carrosse* d'occasion. Nous avions encore dix grandes lieues à faire pour être à Morteau, notre première étape.

Tout en parlant phalanstère — il faut dire que nous étions cinq fouriéristes décidés: Juste Muiron, qui ne changerait pas contre un grand-duché son titre de ***premier disciple;*** le capitaine Fachard, M. Traut, M. Morel, de Montbéliard, tout jeune homme et tout dévoué, et — votre serviteur, puisque la modestie me défend de m'intituler autrement — tout en parlant phalanstère donc, on oublia le méchant temps qui nous interdisait de mettre le nez aux portières, et on arriva au Valdahon presque sans s'en apercevoir. Là, le ciel eut pitié de nous; pendant notre déjeuner il se rasséréna: — le soleil, invisible depuis huit jours, laissa glisser quelques rayons; les brouillards remontèrent en fuyant dans les forêts de sapins comme des fumées d'incendie, et à Flangebouche, derrière le bureau des douanes, nous mîmes joyeusement pied à terre pour visiter le *Trou-de-Loray*. — C'est une assez médiocre curiosité; mais je ne regrettai pas les trois cents pas qu'elle me coûtait, car en passant au travers du bois, et pendant que mes compagnons de route s'égosillaient à me rappeler, — je cueillis un fort joli bouquet de fraises, de lotus et d'œillets sauvages, dont les belles couleurs pourpre et or s'harmonisaient si coquettement, que je regrettais bien fort de n'avoir pas là quelque bergère de Watteau à qui les offrir. — En dépit des critique moroses et de l'école réaliste, les bergères enrubannées et en cotillons de satin sont de charmantes créatures, et préférables cent fois à ces Gothons pieds nus et mains sales, dans lesquelles on hésite à reconnaître des femmes.

Faute de grives on mange des merles, dit la sagesse des nations. A défaut de bergère, je croquai mes fraises, j'enjolivai ma boutonnière d'une décoration splendide, et je rejoignis la voiture, dont le contenu pestait de toutes ses forces en se morfondant à m'attendre.

Une heure après, nous étions à Fuans. Il y a près de là, caché dans les replis des montagnes, un admirable paysage qu'on appelle le Val-de-Consolation, — et dans le Val un ruisseau dont les truites ont une renommée exquise. Nous étions trop touristes et trop gourmands pour ne pas acheter un bon dîner et d'admirables aspects au prix d'une lieue de chemin à peine. — Tout le monde descendit, et l'on marcha au pas accéléré vers le Val. La route qui y conduit est d'abord assez triste; elle glisse entre deux collines arides et pelées qui n'ont rien d'attrayant; — mais bientôt le terrain s'accidente; un ruisseau coule dans des touffes de menthe et de myosotis blancs et bleus; les roches commencent par grands blocs surplombants, et à un coude du sentier, on s'arrête ébloui devant le Val, qui creuse sous vos pieds un entonnoir immense. — Un peintre serait impuissant à rendre cette page imposante. — A droite, un rocher à pic où l'eau suinte sur les parois noirâtres, et au-dessus duquel flottent de grands lierres, dénoués comme une chevelure; — en face, la montagne éventrée par une route creusée dans le tuf; — à gauche, un horizon sans fin découpant à perte de vue les crêtes bleues des monts Jura; — tout autour, un amphithéâtre de rochers et de sapins dont la sombre verdure, repousse comme un fond de tableau, la ceinture des hêtres qui les entoure; — dans le fond des cascades d'écume, des maisons étagées en échelons impossibles, une verdure fougueuse, des toits rouges, des murs blancs, — et pour que tous les sens restent saisis à la fois, pour que l'étourdissement vienne en aide à la stupéfaction, le bruit formidable du Dessoubre, roulant de cascade en cascade jusqu'au fond de la vallée, le tic-tac des moulins et le caquetage des scieries que l'on compte par douzaine dans un intervalle de deux cents pas.

En ma qualité d'ancien élève du petit séminaire que l'on reconnaît au fond du Val à ses grands bâtiments et surtout au clocher de sa chapelle, j'étais le guide naturel de mes compagnons de voyage, et je me mis courageusement à leur tête pour descendre un sentier d'un angle de cinquante-cinq degrés. — Ce n'est pas une descente, c'est une chute: on roule comme le Dessoubre de cascade en cascade, et une fois arrivé au bas, on ne peut s'empêcher de s'assurer par un coup d'œil si l'on n'a point oublié dans cette course effrénée une partie quelconque de son individu. — J. Muiron, avec ses soixante ans, s'en était tiré comme un jeune homme. Le capitaine Fachard n'avait pas osé se hasarder: il surveillait à l'auberge les apprêts d'un dîner bien triste, car les truites du Dessoubre avaient mis la plus condamnable opiniâtreté à ne pas vouloir se laisser prendre. — Point de truites! c'était une calamité. J'espérais, par mes intelligences avec le petit séminaire, où plusieurs de mes anciens camarades sont maintenant professeurs, obtenir quelques-uns des hôtes du vivier de l'établissement; mais ces Messieurs, — d'une hospitalité vraiment écossaise d'ailleurs, il faut leur rendre cette justice, — opposèrent à nos instances des fins de non-recevoir terribles pour leurs consciences et pour les nôtres, car c'était un samedi, et faute de truites, nous nous trouvions à peu près dans la nécessité de faire gras. — Il est vrai que, pour atténuer nos torts, nous pouvions exciper du manque de vivres et de notre qualité de voyageurs.

Pendant que MM. Traut et Morel visitaient en détail le jardin botanique, j'entraînais J. Muiron dans le *parc*, espèce de jardin anglais où la nature n'a épargné ni les grottes, ni les chutes d'eau, ni les escarpements, je vous jure. C'est un véritable Eden pour un rêveur ou un solitaire. Les oiseaux y chantent des airs plus sauvages qu'ailleurs, les écureuils viennent vous regarder curieusement à la pointe des branches des sapins, et rien n'est bon comme de s'y reposer sur le tronc de quelque arbre penché par un orage, les pieds sur un abîme et la tête dans sa main.

Les pluies avaient ouvert les urnes de tous les torrents. A nos pieds bouillonnait la *Source-Noire*, si écumeuse qu'on eût dit une immense toison, et dans le lointain, au fond de cet embranchement du Val, que couronne la *Roche-du-Prêtre*, flottait comme une écharpe blanche dans un vide de quatre-vingts pieds, la cataracte du Lançot. — C'est véritablement merveilleux.

A quinze pas de nous, de l'autre côté de la Source-Noire, un petit monument surmonté d'une croix marque la place où mourut, il y a huit ans, écrasé par une voiture qu'avait emportée le torrent, M. Rétey, un de ces hommes excellents et rares dont la vie est un bonheur pour ceux qui les entourent. Généreux, intelligent et riche, il faisait le bien sans compter. Aussi sa mémoire vivra-t-elle longtemps dans le Val, dont il était l'âme par son activité, en même temps qu'il en était la providence par ses bienfaits.

Au retour de notre petite excursion, et comme nous allions traverser le pont de planches du Lançot, nous rencontrâmes un vieillard qui faisait des fagots. Il nous salua si bonnement, et sa figure avait un tel caractère d'heureuse tranquillité, que J. Muiron voulut l'aborder. Je lui demandai l'âge qu'il avait.

— Quatre-vingt-dix-sept ans, répondit-il.

— Quatre-vingt-dix-sept ans! fit J. Muiron, auquel je traduisais sa réponse.

— Oui, monsieur. J'étais déjà soldat en 1780, et j'ai fait toutes les campagnes d'Allemagne sous la république.

— Et vous avez bien souffert?

— J'ai eu bien du mal; mais jamais tant qu'au siège de Mayence. On vivait deux jours avec huit onces de pain, et encore n'y en avait-il pas toujours.

— Et ça a-t-il duré longtemps?

— Plus de six mois. Quand l'été est venu, on allait couper le grain avant qu'il fût mûr; on faisait rôtir les épis, et on les mangeait avec la paille.

— Et maintenant, comment vivez-vous?

— Oh! maintenant je suis bien heureux. Le séminaire me nourrit, je travaille un peu pour avoir du tabac.

— Il deviendra centenaire, me disait J. Muiron en le quittant. Il voit, il entend, il se tient bien droit, et il a encore la force de travailler.

— Et vous aussi, mon cher Just, pensais-je sans le lui dire, vous deviendrez centenaire. N'êtes-vous pas le patriarche-né du premier phalanstère?

Nous remontâmes par la rive droite du Dessoubre, et nous arrivâmes à l'auberge, tellement inondés de sueur après cette rude excursion, qu'il me fallut pour mon compte emprunter une chemise à notre hôte, tant la mienne était ruisselante.

Il était cinq heures; — nous étions mourants de faim, et nous regardions avec une curiosité vorace à quoi nous étions condamnés en remplacement des truites absentes, quand le capitaine Fachard nous appela.

— Nous mangerons des truites au Saut-du-Doubs, dit-il; en attendant venez dîner.

— Mais aurons-nous de quoi?

— Vous verrez.

Le [illegible] excellent et la cuisine passable. — Si j'emporte un remords de notre voyage, c'est assurément celui de n'avoir pas porté en [illegible] la santé du capitaine qui nous avait improvisé ce plaisir inattendu.

Après dîner, nous reprîmes tous, allègres et dispos, la route que

— Le but de ces saisies, ainsi que nous avons déjà eu occasion de le dire, était de punir les journaux d'avoir protesté avec énergie contre la démoralisation qu'accusent, dans certaines sphères, les révélations hideuses, les faits de corruption éhontée, de concussions, de fraudes, de scandales qui se succèdent sans interruption depuis quelques mois.

Les journaux saisis avaient fait peser sur le cabinet une espèce de responsabilité et de complicité morale dans les évènements qui se produisent, et le ministre, qui a intronisé dans la politique, cette philosophie matérialiste : *enrichissez-vous*, a invité M. Hébert à poursuivre.

C'est une mesure d'intimidation morale, que le ministère a voulu prendre, mais elle ne lui a pas réussi, car tous les journaux incriminés ont articulé plus fortement encore, après la saisie, les accusations qu'ils avaient énoncées, et la justice du pays entendra retentir bientôt, par l'organe de leurs défenseurs, les articles du bilan moral du cabinet. En attendant, que deviennent ces paroles sorties, en 1830, d'une bouche éminente : « Il n'y aura plus de procès de presse? »

(*Union de Saintes.*)

— L'acquittement de la *Démocratie pacifique* est d'un bon augure pour les affaires du même genre qui vont suivre, et nous espérons bien que le jury continuera à faire justice de l'étrange prétention d'un ministère public, qui fait un crime à la presse de s'indigner des atteintes portées à la morale et à la probité.

Du reste, et alors même que le gouvernement réussirait, en France, à étouffer la voix de la presse, empêcherait-il la vérité de se faire jour? Elle éclate de toutes parts, et en Allemagne, comme en Angleterre, les organes de l'opinion publique renchérissent sur les malheurs et les désastres que présage le désordre moral auquel la société française est en proie.

(*Journal du Havre.*)

— Quoi, si les jurés avaient frappé la *Démocratie pacifique*, M. Duchâtel ne vendrait plus de priviléges de théâtre, M. Granier ne colporterait plus de projets de lois mis au rabais ; quoi, on ne volerait plus en Algérie, et le chevalier Gudin, pris la main aux cartes, ne porterait plus en Grèce ses talents helléniques ; peut-être, qui sait, M. Lagrange, le comptable, protégé de si haut et monseigneur le duc et pair, le chevalier d'honneur de Praslin, seraient-ils l'un au bagne, l'autre à la prison du Luxembourg. Que de miracles peut produire un verdict de condamnation !

Malheureusement pour le pouvoir, et bien qu'il les ait choisis *probres et libres*, les jurés n'en sont pas moins de la nation, et on ne peut leur faire comprendre que ce soit à cause de la presse opposante que volent, escroquent, corrompent et assassinent bon nombre de grands seigneurs qui hantent les Tuileries et qui n'en valent pas mieux pour cela.

On disait jadis : « Honneur aux livres brûlés. » Nous pouvons dire aujourd'hui : « Gloire aux articles poursuivis. » Aussi, nous faisons-nous un devoir de reproduire celui de la *Démocratie pacifique*.

(*Messager du Nord.*)

— La cour d'assises de la Seine a prononcé sur l'affaire de la *Démocratie pacifique*. La bataille est perdue par le ministère, et le verdict du jury, rendu sur-le-champ, après cinq minutes de délibération, est venu, par un glorieux acquittement, donner une consécration nouvelle aux accusations de la conscience publique. Ce journal courageux méritait bien sa place à l'avant-garde du bataillon des honnêtes gens, et nous sommes heureux de dire qu'il en est digne. Cet arrêt de la justice du pays doit être considéré comme le triomphe de l'honneur et de la probité sur les hommes officiels qui corrompent et dégradent la France.

Le dilemme était pressant. On faisait appel à la sécurité de la société, compromise, disait-on, par *ces germes, ces brandons* de division intestine. On demandait une condamnation, et en cas de refus on reprochait au jury *d'appeler sur notre pays tous les malheurs et tous les désordres*.

Le jury a compris autrement sa mission. Il n'a pas pensé que ce fût rendre service au pays et à la société de cacher les profondeurs du mal qui nous ronge, et il a acquitté la *Démocratie pacifique*. Ce verdict est à la fois une leçon pour le parquet et un avertissement pour le pouvoir.— L'un et l'autre seront-ils compris ?

(*Précurseur de l'Ouest.*)

— Nous avions bien présumé du jury ! La *Démocratie pacifique*, appelée par citation directe à comparaître hier devant la cour d'assises pour un article sur le crime de M. de Praslin, a été acquittée.

Cet arrêt préjuge en quelque sorte l'affaire identique intentée à la *Réforme*, à l'*Union monarchique*, au *Charivari* et à la *Gazette de France*.

C'est un procès jugé pour les cinq journaux à la fois. Le jury s'est mis complètement d'accord avec le sentiment public. Gloire une fois de plus à lui, et aussi honte une fois de plus au pouvoir !

(*National de l'Ouest.*)

— Si le pouvoir tombe, il ne devra s'en prendre qu'à lui-même, car les conseils et les avertissements ne lui auront pas manqué.

Avant-hier, en effet, c'était le jury de la Seine qui, en acquittant la *Démocratie pacifique*, l'un des cinq journaux si brutalement saisis, à l'occasion de l'assassinat de la duchesse de Praslin, par son noble époux, chevalier d'honneur de la cour des Tuileries, le rendait responsable de tous les crimes de honte et de sang dont les derniers mois qui viennent de s'écouler ont été si odieusement souillés.

(*Progrès du Pas-de-Calais.*)

— La *Démocratie pacifique*, dont la saisie était venue la dernière, a comparu la première par voie de citation directe. On espérait, en l'accolant à la *Gazette de France*, obtenir une condamnation certaine et entraîner par là celle des journaux qui suivraient. On pensait que le jury s'effraierait des doctrines socialistes, et que, réveillant de plus une vieille haine contre le parti déchu en 1830, on rencontrerait des juges passionnés. Cette misérable manœuvre a complètement échoué devant le bon sens de la magistrature populaire. Le verdict d'acquittement a été prononcé d'une voix ferme et indépendante ; il a répondu comme il convient à ces réprouvés de la conscience publique, renversés au premier choc du combat désespéré qu'il ont voulu engager contre la presse.

(*Industriel de la Champagne.*)

— La *Démocratie pacifique* avait été saisie deux fois; pour la punir de son opposition politique, on avait d'abord cherché des immoralités dans la littérature de son feuilleton, et on est parvenu à la faire condamner.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que si la chasteté du parquet a été offensée par le feuilleton de M. Meray, elle aurait dû l'être davantage par les nudités d'une foule de romans qui ont paru depuis quelques années dans les journaux ministériels les plus ministériels. Nous pourrions citer cent ouvrages plus déshabillés que les passages incriminés de la *Démocratie pacifique*! Si nous étions aussi vertueux que M. Hébert, combien d'écrivains criminels nous aurions traduits à la barre de la cour d'assises ; que d'ouvrages, — et pour n'en citer qu'un seul, *Fortunio*, d'un auteur décoré, — nous aurions fait saisir ! Il est vrai que M. Théophile Gautier n'est pas de la presse opposante, qu'il n'est pas même phalanstérien.

Cette première condamnation de la *Démocratie pacifique* obtenue, [...] tère de la corruption et de la violence au dedans et de l'humilité au dehors.

Que va faire M. Hébert? Persistera-t-il dans ses poursuites contre le *Charivari*, l'*Union monarchique* et la *Réforme*? Ou bien se tiendra-t-il pour battu ? La prudence lui conseillerait ce dernier parti ; c'est assez dire qu'il adoptera l'autre.

Le jury, même épuré par les procédés de MM. les préfets, ne donne depuis longtemps au ministère que des leçons et des avertissements inutiles. On le regarde lui-même comme un ennemi secret dont on voudrait, dont on n'ose pas se débarrasser ; et la jurisprudence Bourdeau, et les poursuites correctionnelles ne sont que des moyens d'éviter ces avertissements salutaires. Un jour viendra, nous le pensons, où le pouvoir se sera ainsi privé volontairement de toute boussole, et la tempête surgira alors sans qu'il s'en doute et peut-être sans qu'il puisse l'éviter.

(*Journal de la Somme.*)

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Accusée d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement, ainsi qu'à la haine entre les diverses classes de la société, la *Démocratie pacifique* a été acquittée mardi dernier par le jury de la Seine. Me Charles Dain, son défenseur, a prouvé dans une éloquente plaidoirie et par des nombreuses citations empruntées à la *Phalange* et à la *Démocratie*, que, loin d'entretenir la discorde et les haines, fruits naturels de notre société mauvaise, l'Ecole sociétaire s'était constamment efforcée de préparer les voies d'accord et d'association à tous les degrés de l'échelle sociale. M. l'avocat-général Bresson a fait preuve, dans ses attaques, d'une incroyable ignorance de nos vues et de nos principes. Nous disons *incroyable*, non pas que nous nous étonnions d'être ignorés, mais nous nous étonnons d'être attaqués par des gens qui nous ignorent complètement. Nous nous étonnons d'entendre un avocat-général rapprocher des mots comme ceux-ci : *L'association hiérarchique des capitaux et de la propriété*, croyant exprimer une idée, et s'imaginant que cette idée est la nôtre. Nous le disons en toute sincérité, les perfidies calculées de M. l'avocat-général ne nous ont pas autant peinés que cette ignorance, qui, à peine excusable chez un homme illettré, s'explique difficilement de la part d'un magistrat qui porte la parole au nom des pouvoirs publics, surtout lorsqu'il s'agit d'une doctrine qui a produit déjà plus de 200 volumes, d'une doctrine qui possède un journal quotidien, une revue et une librairie ; d'une doctrine enfin que M. Bresson se proposait évidemment d'ébranler dans sa base. Il nous semble, en effet, que, pour accuser des idées ou des hommes, il faut d'abord les connaître, et c'est ce qu'a oublié M. Bresson. Hélas ! il faut le dire à sa décharge, il ne diffère pas en cela de la grande majorité des hommes superficiels qui tiennent en main les rênes du gouvernement.

Nous avons aussi vu avec regret le président des assises montrer dans son résumé qu'il n'avait pas la moindre notion de nos idées et de nos plans, car il les a défigurés de la manière la plus déplorable. — Cet acquittement de la *Démocratie pacifique* a eu et devait avoir du retentissement ; il est le prélude des défaites successives que le jury fera subir au ministère dans la lutte que ce dernier a entreprise contre les journaux indépendants ; il en avait fait saisir cinq seulement à

---

nous avions suivie pour arriver au Val. Nous l'abrégeâmes par un sentier qui serait charmant s'il était aussi praticable pour des hommes que pour des chamois, et nous remontâmes en voiture avec presque autant de satisfaction que nous nous étions assis à table deux heures auparavant. Toutes ces courses nous avaient fatigués, et nous roulâmes doucement et mollement vers Morteau, où l'arrivée de notre carrosse à deux chevaux mit en rumeur toute la population.

Le notaire Bidal nous reçut à Morteau en ami et presque en frère. C'est une très prochaine acquisition que je promets à l'idée socialiste. — Les esprits d'élite sont ceux surtout qui ne nous échappent pas quand ils veulent accorder un moment d'étude aux sublimes théories du Maître.—M. Bidal mit à toute force ses appartements à la disposition de J. Muiron et du capitaine Fachard, et m'emporta avec lui dans une maison qu'il nous avait fait préparer. MM. Traut et Morel avaient été accaparés par un phalanstérien dont le nom échappe à ma plume.

Le lendemain matin, dès six heures, un bruit singulier de machines mises en mouvement et de trombes d'eau se précipitant sur le sol, me réveilla dans une terrible angoisse.

— Pleuvrait-il, m'écriai-je en songeant à la fête qui nous attendait le jour même. — Et je me précipitai à la fenêtre dans le *simple appareil* que l'on sait.

O bonheur ! un temps magnifique ! des rayons de soleil éclairaient d'une teinte rose les cimes des montagnes, et les brouillards du Doubs s'élevaient vers le ciel en spirales brumeuses et légères qui nous promettaient une journée splendide. — Tout ce bruit de machines et de cataractes était occasionné par deux pompes que l'on faisait jouer en tous sens parce que c'était dimanche, et que le dimanche est un jour de manœuvre. — Messieurs les pompiers de Morteau *la grand'ville*, sont fort habiles assurément : ils aspergeaient la place et le toit des maisons de fusées aussi abondantes que bien dirigées ; mais ils sont revêtus d'un uniforme déplorable : — un petit casque de cuir noir qui a l'air d'une pomme de canne, et pour compléter la ressemblance, une sorte de jaquette de toile bleue que l'on peut prendre, sans trop d'hyperbole, pour un fourreau de parapluie. Les pompiers étaient commandés par leur lieutenant, M. Chopard, conducteur des ponts-et-chaussées et l'un des nôtres, — ce qui ne gate rien à l'affaire.

Vers neuf heures, on monta en voiture. Nous avions recruté M. Bidal ; M. Chopard, empêché par des travaux pressants, ne put nous suivre, à son grand regret. — C'est ici le lieu de parler d'un cornet à bouquin, sorte de cor de Roland, en l'honneur duquel on me proclama paladin. En voiture, il servait à faire ranger les charrettes qui nous fermaient le passage, et à pied c'était notre signe de ralliement dans tous ces terribles sentiers du Mont-Jura, où une boussole s'égarerait. C'était en même temps l'instrument qui sonnait la fanfare de l'enthousiasme et la huée de désapprobation ; — mais par malheur, toutes ces différences ne pouvaient guère exister que dans l'intention de l'artiste, attendu que l'infernal cornet à bouquin n'avait qu'une note, note unique pour la fanfare, et la même pour la huée.

Au Villers, fort joli village dont un incendie a fait la fortune, car il s'est rebâti coquet et régulier, nous rencontrâmes nos amis des Brenets et du Locle — M. Jacquot Descombes entre autres, celui qui a introduit le premier en Suisse les éléments de la science sociale. — A quelques cents pas de là, nous mîmes tous pied à terre pour visiter le beau travail du *Col-des-Roches*. Avec nos amis de Morteau et des Brenets, notre noyau s'était grossi de cinq à vingt. — C'était presque une petite caravanne.

Si j'étais tant soit peu géologue, j'aurais ici un beau champ à de savantes et faciles digressions, car le Col-des-Roches est ni plus ni moins qu'une montagne énorme, percée à jour par une route gigantesque, où l'on passe tantôt sous des arches profondes de rocher, et tantôt — quand la pierre n'a pas offert assez de résistance pour faire voûte — dans un chemin longé de chaque côté par des parois verticales de plus de cent cinquante pieds. Mais tout cela n'est pas encore terminé, et Dieu sait par quels escarpements nous nous sommes hasardés, cherchant ici une pierre où appuyer un pied, et là une broussaille où accrocher nos mains.

En revanche, si je ne suis pas géologue, je suis un peu botaniste, et je fis un superbe bouquet de digitale, d'origan, de balsamine impatiente, de lin, d'épilobe, de clématite et de framboises. — Les framboisiers poussent dans ce pays-là comme les bluets dans la plaine Saint-Denis.

Nous étions enfin sortis du Col-des-Roches. Pour nous reposer et nous rafraîchir un peu, nous nous arrêtâmes à un moulin qui est tout au pied, du côté de la Suisse, dont il est la première maison. Mais là de nouvelles merveilles nous attendaient : — des roues souterraines, une scierie à quatre-vingts pieds du sol, et une cascade à laquelle on descend par cent marches d'escalier taillées dans le roc, le long d'un couloir suintant. — La lueur de nos torches, qui flottait dans ces cavernes humides comme des étoiles dans la nuit, rendait plus effrayantes encore les ombres qu'elle ne pouvait vaincre. Je pensai à Milton et au combat à la suite duquel les démons précipités tombent dans des abîmes d'horreur. Multipliez la distance et la profondeur, et l'imagination du poète n'aura rien trouvé que de vrai. — Et là, dans ces rochers ruisselants, sous ces voûtes terribles, sous la pluie de ces eaux grondantes, l'industrie humaine est venue, a placé des rouages, des meules, des turbines, et a contraint les forces dévastatrices d'une nature sauvage à scier des planches et à moudre du blé. — Comment nier, en face de pareils spectables, la mission de l'homme sur la terre? Ne doit-il pas la régir et l'organiser, lui qui a l'intelligence ; et ne doit-il pas s'imputer tous les malheurs qui sont les fruits de sa mauvaise gestion, lui qui a la toute-puissance, et qui peut se faire obéir?

Le Locle était devant nous avec ses maisons jaunes, blanches, rouges, vertes, bleues, panachées, qui le font ressembler de loin à un parterre de tulipes. — C'était notre chemin pour aller aux Brenets. On se rallia à son de trompe, et l'on partit avec cette ferveur de curiosité qui nous saisit dans une terre inconnue, quand surtout c'est une terre étrangère.— Au Locle, M. Morel et moi achetâmes des cigares... chez un pharmacien. Il est vrai que c'était à peu près de la drogue, et, qu'en dépit du préjugé, si les cigares de France sont incomparablement plus chers, du moins sont-ils incomparablement meilleurs. — C'est encore là un effet de la concurrence illimitée en matière de commerce. C'est une terrible chose qu'il faille recourir au monopole, cette lèpre despotique, pour obtenir quelque garantie. — O civilisation, voilà de tes coups !

Au-dessus du Locle, sur le haut d'une montagne que couronne un petit bois de sapins, — une fort belle maison à portail, sorte de château campagnard perdu entre forêt et jardin, avait ouvert ses deux battants pour nous donner l'hospitalité. — C'est la maison de M. William Dubois, encore un des nôtres, qui était venu à notre rencontre jusqu'au Col-des-Roches, et qui mit tant de gracieuse insistance dans son invitation, qu'il aurait fallu être malade d'indigestion pour ne pas l'accepter. — Or, il était bientôt midi, et nous avions fait trois grandes lieues à pied par des chemins perdus. Aussi se plaça-t-on par acclamation autour d'une table patriarcale, où une admirable gerbe de fleurs servait de centre à des rayons de pâtés et de viandes froides autour desquels gravitaient à leur tour des pléiades de vieilles bouteilles.—On mangea vigoureusement, et dans un toast porté à M. W. Dubois, notre amphitryon, on célébra cette communion d'idées phalanstériennes, qui fait de vieux amis de gens qui ne s'étaient jamais vus. Et c'était bien le cas. — Nous étions là vingt-cinq ou trente dont pas un ne connaissait tous les autres, et dont la grande majorité ne connaissait que deux ou trois. Eh bien ! cette collation improvisée était d'un entrain, d'une gaieté, d'une intimité, d'un élan que j'ai bien rarement rencontrés entre les hommes les plus unis, et les amis les plus dévoués. — Tous confiants dans la même pensée, tous apôtres d'une même doctrine, nous entrevoyions dans l'avenir le crépuscule d'une ère nouvelle, et nous nous sentions bien fiers d'être les premiers à proclamer l'immuable vérité des doctrines qui doivent rendre l'humanité si heureuse.

On se remit en marche — et bientôt après nous atteignîmes les Brenets, où nous attendait tout notre monde. Nous avions fait une longue route par les plus affreux chemins que puissent autoriser les sites pittoresques que nous avions parcourus, et pas un de nous ne se sentait fatigué. — Vivent l'entente unanime et le voyage par groupes ! — Avec la *composite*, on fera des merveilles.

Il faisait un soleil superbe, et des rayons, brisant sur l'eau tranquille du lac de Chaillexon, brodaient de paillettes d'or le sillage des grands bateaux plats qui descendent vers le Saut. — Notre bande s'était divisée et perdue dans les anfractuosités d'une descente qui peut rivaliser victorieusement avec celle de Consolation, de sorte que nous étions là une demi-douzaine, *inter quos* le notaire Bidal, à ne pas trop savoir comment nous tirer d'affaire. Les bateaux, qui longeaient tous la rive opposée, pouvaient nous voir, mais ne nous entendaient pas. L'un de nous se jeta à la nage et alla un peu avant. Cette fois on put l'entendre, mais il est probable qu'on ne le vit pas.— Désespérés, la plupart — notaire en tête — optèrent pour le chemin des chèvres, et se mirent à escalader les crêtes des rochers. Peu disposés aux ascensions à quatre pattes, nous restâmes deux, confiants dans la Providence, et bien nous en prit. Une barque passa qui nous donna l'hospitalité sur son bord, en compagnie d'une jolie paysanne qui ramait comme un vieux marin.

C'est une étrange chose que ces bassins du Doubs.— De chaque côté, des rochers à pic dont le front s'échancre en toutes sortes de figures bizarres, et dont les seconds plans, — quand il y en a, — apparaissent tout noirs des sapins qui les couronnent.— Les bassins se

[illegible] journaux anglais et le *Journal des Débats*. Le sujet est trop grave pour être touché en passant ; mais le fond même de la discussion, en ramenant les esprits sur des pensées dont on s'était déshabitué, n'indique-t-il pas au ministère quelle triste voie il a suivie, et que l'habileté et l'exploitation du mauvais côté du cœur humain ne suffisent pas pour diriger les sociétés ? Quand le pouvoir a été confié, en 1830, à une nouvelle dynastie, était-ce au hasard, était-ce sans but, était-ce, comme au moyen-âge, par la force ou l'intrigue que se fondait une royauté ? Etait-ce au milieu d'un pays à moitié barbare, d'un pays couvert d'esclaves écrasés par la lourde épée des seigneurs féodaux ? Non ! c'était dans l'une des contrées les plus éclairées de la terre, chez la nation qui, depuis quarante ans, avait fait preuve du plus entier dévouement à la régénération, à l'émancipation de l'humanité ! Quelle était donc la mission expressément confiée au gouvernement de Juillet ? La continuation de cette œuvre dans son point capital, la délivrance des serfs du travail agricole et industriel par l'organisation générale de l'atelier industriel et agricole. Mais arrivés au pouvoir, les hommes investis de la confiance nationale ont perdu de vue le but, pour ne s'occuper que de quelques achoppements ; ils se sont accroupis au milieu de la route, opposant une borne à tous les bons désirs. Il est temps qu'ils se relèvent et continuent la marche prescrite, — ou du moins qu'ils cessent d'entraver la Nation française dans cette marche sainte !

ALGÉRIE.

Il n'y a plus à douter aujourd'hui de la prise de Taza par Abd-el-Kader, que les *Débats* annonçaient hier avec quelque réserve. On lit en effet dans une correspondance particulière du *Courrier de Marseille* :

« *Le Philippe-Auguste*, capitaine Arnaud, parti d'Alger le 5, est entré dans le port dans la nuit du lundi au mardi ; voici la nouvelle importante qu'il nous apporte :

» Au moment du départ du paquebot, on annonçait qu'Abd-el-Kader, à la tête de huit mille hommes d'infanterie et de cavalerie, s'est présenté devant Taza (ville importante du Maroc), qui lui a ouvert ses portes.

» Taza n'est qu'à trois journées de marche de Fez, et les courriers annoncent qu'Abd-el-Kader se dirige de ce côté.

» Si l'empereur Abd-er-Rhaman n'est pas assez fort pour détruire d'un seul coup son compétiteur, il est à craindre que, fanatisées par le succès et le caractère d'Abd-el-Kader, les populations marocaines ne se rallient à ce dernier.

» Un courrier extraordinaire est parti depuis quelques pour France avec des dépêches pour le gouvernement. »

ITALIE.

La cause de l'indépendance et du libéralisme continue à gagner du terrain en Italie, sans que des conflits sanglants et des excès populaires soient à déplorer.

Il est aujourd'hui évident que le cabinet de Vienne s'arrête devant l'élan de patriotisme et d'enthousiasme qu'ont soulevé ses menaces, et qu'il a recours de nouveau à la diplomatie et à l'intrigue pour neutraliser le mouvement libéral. Les feuilles officielles de M. de Metternich [illegible] pas à découler naturellement de l'état des choses. Il est impossible que l'enthousiasme de la liberté s'arrête sur une des rives du Pô. Déjà plusieurs mouvements d'insurrection indiquent que la contagion doit devenir générale.

La plus énergique démonstration populaire est celle produite le 31 août dans la principauté de Lucques, par suite des mesures anti-libérales du souverain qui avait mis ses Etats à la disposition de l'Autriche. L'attitude courageuse du peuple a désarmé les soldats du grand-duc, et a bientôt obtenu de ce dernier une concession des plus significatives. Un manifeste signé *Charles-Louis* a solennellement promis de prendre pour exemple les améliorations projetées chez les Toscans, et d'organiser entre autres la garde civique. Ce manifeste a calmé l'agitation populaire, et les individus arrêtés ont été mis en liberté.

L'insurrection a commencé également dans le royaume des Deux-Siciles. Un soulèvement a eu lieu le 3 septembre à Messine et à Reggio. Particulièrement à Messine, les troubles ont été très sérieux ; le sang a coulé, et, bien qu'on affirme que deux régiments d'infanterie qui se trouvaient sur les lieux aient suffi pour les réprimer, l'envoi de nouveaux renforts demandés à Naples prouve la gravité de l'évènement.

Quelques troubles ont été également signalés à Crémone, Brescia et Padoue. Cependant les bruits rapportés à ce sujet par les feuilles allemandes sont fort suspects et donnent lieu de croire qu'une sorte de complot a été formée pour diviser et irriter les esprits en Italie par des correspondances mensongères qui parviennent jusque dans les colonnes de nos grands journaux de Paris.

Ce qu'il y a de certain c'est que les feuilles publiques de Bologne, d'Ancône et de Rome ne contiennent que des articles modérés, qu'un langage aussi calme que ferme. On a compris qu'il fallait seconder les efforts de Pie IX par une confiance absolue, et qu'il importait avant tout de s'organiser, de s'armer, en marchant avec la légalité et en attendant les grands évènements qui devront nécessairement éclater d'ici à peu de temps.

Il n'y a d'insurrection sanglante à craindre en Italie que là où le despotisme est lui-même sanguinaire.

Voici ce que nous lisons aujourd'hui sans une correspondance du *Nouvelliste*, de Marseille, écrite de Livourne, 5 septembre :

« Une grande solennité a mis hier en émoi toute notre population ; l'enthousiasme était au comble ; l'espoir, le bonheur étaient peints sur les visages. La ville de Livourne fêtait l'autorisation de la garde nationale en Toscane, qui vient d'être accordée par notre souverain. Plus de 10 000 hommes étaient réunis sous les drapeaux, entourant les bustes de Pie IX et de Léopold II. Les musiques civiles, escortées de torches, ont parcouru la ville jusqu'à une heure avancée de la nuit.

» Il m'est impossible de vous donner une idée des cris de joie qui éclataient de toutes parts, de la foule qui circulait dans les rues, des manifestations de toutes sortes dont cette fête populaire a été le sujet. Toutes les croisées étaient illuminées et pavoisées.

» Ces touchantes démonstrations qui n'ont pas duré moins de sept heures, n'ont donné lieu à aucun désordre, et tous, jusqu'aux classes les plus infimes, étaient pénétrés de la plus vive reconnaissance pour le gouvernement qui donnait à la Toscane une telle preuve de confiance.

[illegible] elle l'avait demandé. L'un des ministres, M. de la Margarita, prétendit que les liens de parenté qui unissent la famille régnante du Piémont à celle de l'Autriche faisaient un devoir d'accorder cette autorisation. Aussitôt le duc de Savoie protesta contre cet avis, en déclarant qu'il renoncerait pour toujours aux droits du trône, plutôt que de consentir à laisser tomber au pouvoir des Autrichiens la forteresse d'Alexandrie.

« En politique, ajouta-t-il, les liens de famille ne doivent avoir au-
» cune force contre les droits et l'indépendance des peuples. »

» Le duc de Gênes, son frère, dominé entièrement par les jésuites, ne professe pas des principes aussi libéraux, et les deux frères sont devenus si antipathiques, qu'ils ont été sur le point d'aller sur le terrain. Depuis ce moment, ils vivent séparés, quoique habitant le même palais.

» On ne saurait trop rendre hommage au duc de Savoie, qui comprend si bien les besoins de notre époque et le bien du peuple. »

ESPAGNE.

Les affaires d'Espagne sont en ce moment encore l'épine la plus blessante qui pénètre la chair du gouvernement des Tuileries. Aujourd'hui même un conseil des ministres, présidé par le roi, a dû s'arrêter à une résolution aussi grave que celle qui, l'an dernier, a décidé les mariages espagnols, car il s'agit de les refaire ou d'empêcher de les défaire. Lord Palmerston vient de prendre la revanche de son échec matrimonial, en expulsant complètement l'influence française des conseils de la reine Isabelle. Dans l'espace de deux ou trois jours, tout ce qui pouvait défendre à Madrid la pensée des Tuileries a été renversé, tout ce qui pouvait introniser la politique de lord Palmerston a été décrété et réalisé.

La brouille et l'incompatibilité survenues entre la reine et son époux ont remis les deux politiques de l'Angleterre et de la France absolument dans le même état de lutte où elles étaient avant les mariages. De la part de l'Angleterre, il ne s'agit aujourd'hui de rien de moins que de préparer un divorce et un nouveau mariage, ou bien d'obtenir une modification constitutionnelle de la loi actuelle de succession, de manière à replacer la couronne d'Espagne sous l'empire de la loi salique. Dans les deux cas, l'Angleterre atteindrait son but qui est d'annuler les droits éventuels de la duchesse de Montpensier. Il paraît que le château des Tuileries a eu vent de cette combinaison de sa cordiale alliée, et que c'est précisément pour la faire échouer qu'il a provoqué le brusque départ de Narvaez pour Madrid, avec mission de former un cabinet plus favorable à la France. Narvaez devait, pour annuler les projets de lord Palmerston, travailler à un rapprochement entre la reine et son époux et préparer dans tous les cas l'Espagne à l'avènement possible de la duchesse de Montpensier.

Narvaez est arrivé très vite à Madrid et a très vite agi pour conquérir le pouvoir ; mais M. Bulwer, ambassadeur anglais, a manœuvré encore plus vite. Un ministère progressiste et ami de l'Angleterre a été improvisé avec l'assentiment de la reine, et le premier acte de ce cabinet a été le rappel d'Espartero, de cet ex-régent si dévoué à la Grande-Bretagne et si hostile à la France.

Espartero représente en Espagne l'influence anglaise, de même que Narvaez y représente au contraire le parti des *afrancesados*. Or, il

---

resserrent, s'élargissent, se tordent, toujours encaissés dans leurs gigantesques quais de granit, et si profonds sous cette tranquillité de l'eau limpide et verte, que l'on n'a pas encore pu les sonder.

Nous allions toujours, — au milieu des coups de fusil, dont la détonation prend un accent formidable dans ces sortes de cavernes en plein air, — au milieu des cris dont la foule enthousiaste saluait chaque nouveau miracle de ces contrées pittoresques, — saisissant au passage quelques mélodieux échos des musiques de Pontarlier et des Brenets, qui nous précédaient en rivalisant d'ensemble et d'harmonie, — et nous nous étonnions de ces prodigalités puissantes de la nature, qui jette des merveilles de splendeur et de majesté à la suite les unes des autres sur une longueur de plus d'une lieue. — L'imagination populaire a donné des noms à toutes ces hachures du roc qui se dressent le long des bassins comme une grande fange pétrifiée. Ici, c'est la tête de Calvin, là une vierge, et plus loin Louis-Philippe. Chose singulière ! vu à distance, c'est d'une ressemblance colossale à laquelle on ne peut se refuser. Quel démon Michel-Ange a taillé ce bloc de calcaire, et de quel nom s'appelait cette masse séculaire avant le nom que lui a donné le profil du roi actuel des Français ?

Nous entrions dans le dernier bassin. — A l'extrémité opposée, trois mille personnes, hommes et femmes, Français et Suisses, se pressaient sur les berges et autour des grands bateaux qui portaient la musique. — C'était un fouillis de remuement, de bruits et de couleurs à donner des éblouissements ; — une montagne tout entière habillée en Arlequin, avec un lac pour premier plan et pour fond des aspects d'un pittoresque incroyable. Quel joli thème aurait eu là notre Henri Baron pour jeter sur une toile toutes les richesses de son étincelant pinceau !

Nous y étions donc. — Voilà la Maison-Rouge, pied-à-terre ordinaire des promeneurs, et là-bas, cachée dans les replis du ravin tourmenté, la chute, dont on entend déjà le sourd bruissement. — Vite ! un coup de cornet à bouquin pour rallier nos amis épars.

Fatal cornet ! — sa note vibrante et fausse vint tomber comme une effarouchée au beau milieu de je ne sais quelle sentimentale ouverture, — et tout épouvanté de ce coup de tamtam imprévu, — l'honnête orchestre suisse s'arrêta court et fut quelques secondes à se remettre de son émotion. — Ce n'était pourtant pas le cri de guerre du Sonderbund.

Mais nous avions retrouvé nos amis ; nos amis avaient retrouvé un groupe de Bisontins et de Bisontines — charmantes Bisontines, ma foi ! — dont la voiture suivait la nôtre depuis Besançon, nous rejoignant à Flangebouche, à Consolation, à Morteau, mais toujours au moment où nous allions lever le pied, sorte de jeu de barres qui n'était pas sans charmes, puisqu'il nous fournissait au moins deux fois par jour l'occasion — toujours trop rare — de voir de gais sourires éclairer de jolis visages. — Cette fois, par exception, nous devions faire ensemble la promenade du Saut-du-Doubs.

Les grandes pluies des jours précédents avaient gonflé la rivière et donné à sa chute tout son caractère de grandeur imposante. — Imaginez une rivière cheminant tranquillement dans un lit rocailleux quand tout à coup le terrain vient à manquer sous ses flots : voilà ce que c'est que le Saut-du-Doubs. — Une cataracte de cinquante pieds de large et de quatre-vingt-deux pieds de haut. Ça ne vaut ni le Niagara ni la chute du Rhin, mais c'en est un assez bel échantillon. — L'eau disparaît complètement dans l'écume qui s'étend de haut en bas comme une nappe furieuse. Un rocher qui s'élève au milieu de la chute lui imprime une sorte de remou qui rejaillit au loin en un brouillard impalpable dans lequel se jouent des douzaines d'arc-en-ciel. — C'est beau, c'est entraînant, c'est prestigieux ! On se sent entraîné à suivre le mouvement de cette masse qui se précipite, et il faut se cramponner aux branches d'arbres auxquelles on s'appuie pour résister à cet inconcevable vertige.

Comme toutes les grandes choses, le Saut-du-Doubs a sa légende : — Deux amoureux qui, se promenant sur les lacs, oublièrent dans les yeux l'un de l'autre le courant qui les entraînait, et moururent précipités dans l'abîme. — Mais on m'appelle, voici l'heure du retour, et je n'ai pas le temps de vous la raconter.

Cette fois, nous avions place dans la grande barque, la barque phalanstérienne, — une barque de quatre-vingts ou cent personnes, rien que cela ! Maintenant, ne sommes-nous pas partout ? — Et le retour fut encore plus charmant que l'aller. Deux ou trois Bernoises, avec leurs grandes tresses de cheveux, leurs coquets chapeaux de paille, et les chaînettes d'argent qui se rattachent par derrière à leur corsage de velours noir, égayaient la barque voisine par les couleurs tranchées de leur joli costume. — A ce propos, pourquoi, à cette fête du Saut-du-Doubs, qui est une fête internationale, Suisses et Suissesses ne viennent-ils pas dans le costume propre à leurs divers cantons ? Ils y gagneraient pour leur compte en élégance et en originalité, la fête y gagnerait en aspect, et, pour le plaisir du spectacle, on verrait accourir à cette réunion annuelle des gens de tous les coins de l'Europe.

Mais je bavarde, les barques fuient, et j'ai tant de choses à raconter que je finirai par être interminable. — Nous vîmes en passant la fameuse *Grotte du roi de Prusse*, excavation assez mesquine, au front de laquelle les Neuchâtelois ont la manie de faire graver successivement le nom de tous les princes protecteurs de leur canton. — Bientôt nous atteignîmes les *Pargots*, extrême frontière française. C'était là que nous attendait le banquet auquel nous avaient invités nos amis du Locle et des Brenets. La nuit commençait à tomber ; on descendit, on se rallia, et nous entrâmes dans la salle où était dressée une table de soixante couverts.

— Des truites ! voilà des truites ! s'écria le capitaine Fachard en se frottant les mains et en nous indiquant des plats de poissons.

Vérification faite, les truites étaient des brochets.

— Nous mangerons des truites à la source de la Loue, murmura le capitaine.

On se mit à table : — les représentants du groupe de Besançon disséminés dans tous les coins, car on se les arrachait, — et c'était merveille à voir et à entendre que la gaîté, l'aménité et l'amitié vraie qui nous reliaient tous. — On parlait phalanstère, on parlait de la fête, on parlait de l'avenir, et de tout cela avec tant de confiance, tant d'expansion et de bonheur, que c'était presque un specimen de ce que seront en harmonie les charmes des relations humaines.

Quand vint le moment des toasts, M. Ali Cartier, des Brenets, se leva et porta le toast suivant :

« Messieurs,

» Nous sommes heureux de voir parmi nous le *premier disciple* de
» notre Maître, et de saluer les représentants du groupe phalanstérien
» de Besançon.

» Solidaires de la même foi, nous aimerions à entretenir ces excel-
» lentes relations d'amitié qui unissent partout les phalanstériens.

» Enfants des chaînes du Jura, du Jura qui vit naître Charles Fou-
» rier, — notre mission spéciale à tous est la vulgarisation de ses doc-
» trines. Travaillons de concert et avec un courage toujours le même à
» l'avancement de l'œuvre régénératrice, et nous verrons bientôt dans
» son entier épanouissement le grand édifice social qui donnera la so-
» lution pratique de la fraternité universelle.

» L'association et ses rapports sympathiques entre les groupes sont
» les garants du succès. La Bethléem moderne nous a initiés à la
» science par les travaux transcendants de MM. Muiron et Renaud,
» et par le concours collectif des membres de son groupe ; — nous,
» phalanstériens neuchâtelois, offrons en retour *la frite* (1) de la
» veuve : des cœurs animés du progrès humanitaire et tout dévoués à
» la cause phalanstérienne.

» Au groupe de Besançon ! à la bienvenue de ses représentants par-
» mi nous ! »

J. Muiron répondit à ce toast par quelques paroles si senties et si pleines d'âme, que des applaudissements enthousiastes éclatèrent dans toute la salle.

M. Traut se leva à son tour.

« Aux phalanstériens des Brenets, du Locle et de la Chaux-de-
» Fonds !

» A la prochaine communion des peuples dans l'unité phalansté-
» rienne !

» Que l'accueil si cordial et si fraternel que nous recevons aujour-
» d'hui, et le bonheur que nous éprouvons tous servent à nous faire
» deviner ce que seront un jour les relations entre les hommes, quand
» tous, entraînés par le même mobile, ils convergeront vers le
» même but.

» Honneur aux phalanstériens du canton de Neuchâtel, pour le
» concours généreux qu'ils prêtent au centre militant de l'Ecole —
» et courage ! car le jour de la réalisation est proche ; courage ! car
» ce jour doit nous trouver tous dévoués et unis, pleins d'ardeur et de
» foi, de cœur et de persévérance, — puisque le prix de nos efforts
» sera la rédemption et le bonheur de l'Humanité. »

L'enthousiasme ne pouvait plus augmenter, il était au comble. — On parla de MM. Renaud et Ordinaire, qui nous avaient priés de faire agréer leurs excuses, empêchés qu'ils étaient, le second par un voyage, le premier par les affaires du Sig, qui avaient nécessité sa présence à Lyon — et l'on se quitta avec force poignées de main et protestations de zèle pour aider au triomphe de la cause.

Avant que je montasse en voiture, M. A. Cartier, avait profité de la largeur des poches de ma veste de chasse pour les bourrer de ses meilleurs cigares. Il n'y avait pas à s'en dédire : il m'aurait battu si je ne les eusse acceptés. — Et remarquez bien, s'il vous plaît, que nous

(1) Le plus petit grain, à l'extrémité de l'épi.

Les journaux anglais annoncent tous les jours de nouvelles faillites. Le commerce et l'industrie languissent, et la population ouvrière en souffre beaucoup. Le *Britannia* dit qu'à Manchester le travail est entièrement arrêté dans vingt-deux grandes filatures et que dans vingt-deux autres les ouvriers ne travaillent qu'une partie de la semaine. Dans la ville de Preston douze grandes manufactures sont complètement fermées et huit autres ne font travailler que trois ou quatre jours dans la semaine. Plus de 7 000 ouvriers sont sur le pavé, et l'on craint que bientôt le nombre aille en croissant.

Le prix des céréales continue à baisser, mais le travail manque, et beaucoup de prolétaires sont aussi malheureux qu'ils l'étaient pendant la cherté des vivres. L'agitation politique et sociale est très considérable parmi la classe ouvrière, et l'opinion publique semblerait redouter quelques difficultés sociales et industrielles inattendues ou vaguement pressenties pour l'hiver prochain. Les chartistes font de grands progrès. Ils annoncent l'établissement prochain d'un journal quotidien, le *Democrat*.

L'Irlande est en proie à une très vive agitation. Dans le comté de Tipperary, les paysans s'assemblent par milliers, dit le *Dublin Journal*, pour enlever en une nuit des récoltes considérables, et cela sans que personne puisse ou ose rechercher leurs traces. Ceux qui sont payés pour veiller à la sûreté de ces récoltes n'osent pas, ou ne veulent pas dire quels sont les coupables. On parle même d'une résolution qui serait assez générale de la part des fermiers ; ils refuseraient de payer leurs loyers aux propriétaires.

Des Anglais commencent à renvoyer les pauvres Irlandais qui débarquent sur leurs côtes, et deux de ces malheureux sont morts dernièrement pendant la traversée de Liverpool à Dublin. Ce fait a soulevé l'opinion publique en Irlande, et un fils d'O'Connel a protesté publiquement contre ce procédé des Anglais. « Qu'on nous renvoie, a-t-il dit, les propriétaires absents qui dépensent tous les revenus en Angleterre, en même temps qu'on nous renvoie nos pauvres travailleurs, qui se sont épuisés pour d'autres, et nous y consentirons volontiers ; sinon nous protesterons en demandant le rappel de l'union politique. »

ALLEMAGNE.

La périodicité de la Diète. — MM. de Vinke et de Schwerin. — Lettre du roi de Prusse. — Amnistie des prolétaires prisonniers. — Nouveau traité de navigation entre le Zollverein et l'Angleterre. — Le but du voyage du roi à Ischl. — Une question personnelle. — Arrestations. — Le pain et les boulangers.

Où donc le *Siècle* a-t-il appris que le roi de Prusse avait manifesté le désir d'accorder une périodicité de deux ans pour la Diète? Nous qui lisons les journaux allemands, nous avons trouvé précisément le contraire dans la *Gazette officielle de Berlin*, qui a inséré plusieurs articles contre la nécessité d'une périodicité quelconque. Le roi de Prusse, il est vrai, aurait cédé sur ce point à la Diète, si celle-ci avait su rester à la hauteur de sa mission, si elle avait maintenu ses droits ; mais, depuis les dernières fautes de la Diète, le roi ne se soucie guère de lui faire des concessions. Il n'accordera rien, à moins que le [illegible] chefs et patrons.

Un journal de Hambourg annonce qu'on s'occupe à Berlin d'une amnistie générale en faveur des prolétaires qui, depuis les troubles de la Silésie, ont été condamnés à des peines plus ou moins fortes. C'est sur le désir exprès de S. M. que le ministre de la justice a fait dresser une liste de tous les ouvriers prisonniers et de leur conduite dans la prison. On dit que l'ordonnance paraîtra sous peu.

M. de Patow, envoyé extraordinaire du cabinet prussien à Londres, est de retour à Berlin. On dit qu'il a rapporté un nouveau traité de navigation entre l'Angleterre et le Zollverein. On dit, en outre, que l'Angleterre a fait des concessions assez importantes.

S. M. le roi se trouve actuellement à Ischl, près de Salzbourg, où séjournent également les archiducs Louis et François-Charles. A en croire un journal allemand, le roi de Prusse aurait engagé les archiducs à contribuer de leur mieux à un changement de direction dans les conseils du cabinet autrichien; il les aurait invités à accorder plus de liberté aux *Etats* de Bohême et de Moravie, et à écouter les vœux qu'ils énoncent. On ajoute que l'archiduc Charles partage à ce sujet les opinions de Frédéric-Guillaume ; mais que l'archiduc Louis était plus difficile à convaincre.

Si ce fait est vrai, la démarche du roi de Prusse est un véritable acte de générosité; car plus l'Autriche s'embourbe dans le *statu quo*, plus la domination de la Prusse augmente en Allemagne. D'autre part, le roi de Prusse comprend peut-être mieux que tout autre les dangers de la politique autrichienne. Il doit savoir qu'un mouvement en Suisse et en Italie ne restera pas sans écho en Allemagne. En tous cas, il a parfaitement raison de conseiller à l'Autriche une politique un peu plus progressive.

En attendant, Frédéric-Guillaume continue à s'exprimer avec vigueur contre le gouvernement français. On nous écrit dans une lettre, datée de Cologne, que l'affaire Praslin lui a arraché un mot encore plus cru et plus énergique que celui prononcé à Sans-Soucis. Les rapports officiels entre la Prusse et la France ne sont pas supprimés ; mais il est de fait que le roi de Prusse cherche à éviter les occasions de répondre aux notes venant de Paris. Ainsi, dans les questions italienne et suisse, la Prusse s'est complètement abstenue, et, dernièrement, ses notes ont été adressées à Vienne et à Londres huit jours avant qu'elles ne fussent arrivées à Paris. Ce n'est cependant pas une question politique, c'est purement et simplement une question personnelle.

Un M. Blind, de Nannheim, voyageant dans l'équipage de Mme Cohen de Heidelberg, a été arrêté sous prévention d'avoir propagé une brochure révolutionnaire portant le titre la *Faim allemande et les princes allemands*. M. Blind, ancien professeur, a, dit-on, plié quelques sous dans une enveloppe portant le titre en question, pour les donner à quelques ouvriers qui lui ont demandé l'aumône. On dit que Mme Cohen, riche banquière, a été arrêtée à Durkheim, accusée du même crime politique.

M. Hoff, éditeur à Mannheim, vient d'être accusé du crime de haute trahison, pour avoir édité et vendu un livre intitulé : *Chansons alle-*

[illegible] Fribourg et Valais à renvoyer les jésuites ; 3° de défendre à l'avenir la fondation de nouveaux établissements de jésuites. En prenant cette décision, la majorité radicale de l'assemblée a, par la voie de ses orateurs, fait l'application de l'article 8 du pacte fédéral, qui autorise la Diète *à prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse.*

—Sur l'ordre de M. de Metternich, l'ambassadeur d'Autriche a remis le 4 une note au Vorort, note dans laquelle il donne connaissance des pièces échangées entre le cabinet de Vienne et la cour de Rome au sujet de l'occupation de Ferrare par l'armée autrichienne. Cet évènement a une importance qu'on ne saurait méconnaître. La cour de Vienne, qui affichait en toute occasion un insolent mépris pour l'opinion publique, qui regardait la Suisse comme une nation trop insignifiante pour être avertie ou consultée, se voit aujourd'hui dans la nécessité, grâce aux évènements qui viennent de surgir, d'en appeler au pays qu'elle se proposait d'écraser de son intervention. C'est la meilleure preuve de la gravité des embarras que l'Autriche s'est suscités elle-même en Italie, et ce retour hypocrite à des formes de convenance internationale n'est autre chose qu'un signe évident de faiblesse et d'incapacité.

ORIENT.

Le gouvernement turc paraît préoccupé de donner à l'empire un système de viabilité régulière dont il a été privé jusqu'à présent, et de favoriser les développements de l'agriculture, cette base éternelle de la prospérité des Etats. Le *Journal de Constantinople*, qui est l'organe semi-officiel du divan, analyse les obstacles et les difficultés qui s'opposent au progrès de l'agriculture en Turquie. Ces obstacles sont l'ignorance et la routine, l'absence de sécurité pour les cultivateurs, le défaut de communication et de débouchés. En conséquence, l'auteur de l'article pense qu'il faut établir des écoles d'agriculture, des fermes-modèles et des inspecteurs pour propager l'enseignement agricole; qu'il faut organiser une police rurale pour garantir la vie et les biens des cultivateurs ; qu'il faut créer des sociétés agricoles sur les divers points de la Turquie, pour connaître tous les besoins des campagnes et indiquer les moyens de les satisfaire ; enfin, qu'il faut ouvrir des routes et des canaux, et pourvoir à toutes les exigences de la grande et de la petite viabilité.

Un ingénieur français, M. Poirel, a été chargé d'inspecter les travaux de la route de Péra à Buyukdéré, et de donner un devis approximatif sur ce travail. Un essai avait été fait, et il a été complètement approuvé. En conséquence, il a été décidé que toute la portion de la route non exécutée le serait sur ce modèle, qui réunit toutes les conditions désirables de solidité et de modicité dans le prix de revient.

— On a des nouvelles de Téhéran jusqu'au 1er août. Ces nouvelles sont de la nature la plus grave. Une insurrection militaire avait éclaté parmi les troupes campées autour de la capitale, qui réclamaient l'arriéré de leur solde. Les troupes révoltées s'étaient portées à de déplorables excès, et le premier ministre, Hadji-Mirza aghassi, avait dû transiger avec les chefs, et se soumettre à de nombreuses concessions assez compromettantes pour son autorité. Une grande effervescence continuait à régner au départ du courrier.

étions au beau milieu d'une brigade de douaniers.

Il était nuit noire. Le cœur ému et l'âme charmée, rêvant aux fêtes que la haute harmonie reserve aux générations futures, nous dîmes adieu à nos amis, et nous reprîmes au grand trot la route de Morteau.

Le lendemain matin, lundi, pour rattraper les *patriarches* — qui avaient déjà déjeuné et qui nous harcelaient de leurs accusations de traînards, — il nous fallut, le notaire Bidal et moi, mettre les morceaux doubles et consacrer cinq minutes seulement à l'intéressante occupation d'éplucher des queues d'écrevisses. — Le temps de serrer la main à M. Chopard, le lieutenant de pompiers, de sangler notre pantalon pour suppléer à ce que notre déjeuner avait eu de défectueux, — et nous voilà partis.

Pour sortir de Morteau par le chemin de Gilley, c'est une de ces montées du coche de La Fontaine, où le conducteur jure et les rosses s'essoufflent. Comme nous étions à pied, on nous fit prendre un raccourci. Concevez-vous un raccourci dans un chemin vertical? — c'est-à-dire que c'est une ascension à déconcerter un ballon. — A mi-côte, Bidal, presque évanoui de fatigue — car il est notaire et prend du ventre — nous cria ses adieux, tourna bride et redescendit. Ce diable de J. Muiron est étonnant. Appuyé sur un méchant rameau, il était toujours le premier. Il aurait grimpé, je crois, sur la montagne de cristal des contes de Perrault.

Arrivé au-dessus, je m'assis sur une grosse pierre pour m'éponger en attendant la voiture. En face de moi, dans une sorte de niche que la nature a creusée dans le roc, se trouve une statuette de la sainte Vierge, entourée de pots de fleurs fêlés, et au-dessous de laquelle on lit cette inscription taillée dans la pierre :

> Si l'amour de Marie
> Dans ton cœur est gravé,
> En passant ne t'oublie
> De lui dire un *Ave*.

La mesure et la rime m'ont autorisé à distribuer en quatre vers ces quelques mots, qui n'ont que trois lignes dans l'inscription originale. Cette restitution poétique vaut bien un *Ave*. — Les sapins qui boisent la côte, entre Morteau et *La Motte*, offrent cette particularité que leurs troncs, élancés autant que sapins du monde, sont blancs comme des troncs de bouleau.

Depuis La Motte, où la voiture nous rattrapa, jusqu'à *La Chaux*, où le capitaine Fachard voulut goûter du pain d'avoine et s'empoisonna si bien qu'il s'en prétendait encore malade le lendemain, — et depuis La Chaux à *La Main*, où nous prîmes le sentier qui devait nous conduire à la source de la Loue, le lecteur m'excusera si je lui fais grâce du paysage : — nous dormions tous, ou à peu près, émerveillés du courage de Mlles D... et B..., nos compagnes de voyage depuis Besançon, qui nous avaient devancés à La Chaux, et que nous avions trouvées explorant le plateau d'un pied intrépide, pendant que leurs chevaux se reposaient des interminables ascensions que leur avait coûtées l'entrée de ce pays perdu.

Depuis le matin, nous voguions de conserve avec le cabriolet de MM. Roux et Dunod de Charnage, deux avocats de Besançon, qui venaient comme nous de la fête du Saut-du-Doubs, et qui voulurent visiter avec nous la source de la Loue. — C'était encore l'affaire de deux lieues à pied, une pour aller, une autre pour revenir. Une légère brume, qui menaçait de se changer en pluie, nous inquiéta pendant un instant; mais bientôt le temps se leva, et notre partie fut charmante.

La source de la Loue jaillit du bas d'une montagne énorme, — colossal cul-de-sac dont les deux bras gigantesques, s'avançant à droite et à gauche pendant cinq ou six lieues, forment la vallée d'Ornans. — Donc, une montagne d'abord, au dessous de cette montagne un grand rocher à la manière de celui qui surplombe à Consolation la source du Dessoubre — seulement il est dix fois plus considérable, — et du bas de ce rocher, une nappe d'eau sortant d'un gouffre trop sombre pour que l'œil puisse en sonder la profondeur, — nappe d'eau fougueuse et verte, qui bondit, échevelée et furieuse, au travers des blocs de calcaire qu'elle couronne d'écume, et qui va à deux cents pas de là se creuser dans le roc un lit inabordable aux martins-pêcheurs les plus effrontés. — Voilà à peu près ce que nous avons vu. — Comme le Dessoubre, la Loue fait tourner des moulins et des scieries dès sa source, et le bruit des roues et des volants dessine un chant monotone, mais saillant, sur la basse formidable que gronde la Loue impatiente de se sentir domptée. — Puis, l'écume qui court au travers des roues; broderie coquette en comparaison de cette cataracte mugissante, et ces maisons noires, villas délicieuses à côté de ces incalculables assises de pierre grise, ôtent un peu de sa sauvagerie à ce site qui serait vraiment trop farouche. — Ceux de mes lecteurs qui voudront avoir une idée plus nette de la source de la Loue, iront prier M. Prévost, le paysagiste, de leur montrer l'esquisse de son grand tableau admis à l'Exposition de l'année dernière ; ils verront mieux la source dans sa couleur que dans ma prose. — Quant à ceux qui voudraient en avoir une idée tout-à-fait précise, je viens de leur dire par où nous avions passé pour y venir, et je vais leur indiquer par où nous en sommes revenus. Il ne tiendra qu'à eux de suivre le même chemin.

Il fallait songer au dîner.

— Et nos truites? demandai-je au capitaine Fachard.

— Il n'y en a point ! me répondit-il en levant les yeux au ciel. Les gens du moulin prétendent sottement que les truites ne remontent pas jusqu'ici.

— Ils ont peut-être raison.

— On n'a jamais raison contre l'estomac.

C'est en ce terrible moment que brillèrent de tout leur éclat les nourrissantes précautions de M. Traut Il n'y avait rien au moulin que du pain, du vin et des œufs : mais il y avait songé, — et par ses soins, un gigot, du pâté et une plaque de pain d'épices s'étalèrent triomphalement sur la table. — Nous mourions de faim. On fit honneur à la victuaille, et en sablant du vin de Vuillafans on oublia les truites impossibles que nous poursuivions depuis trois jours.

On se remit en marche. Un coup de cornet à bouquin appela de loin les équipages qui nous attendaient, et nous prîmes au grand trot, par la belle route neuve, — chef-d'œuvre de science et de hardiesse, — le chemin qui devait nous conduire à Ornans. C'est une étonnante route que celle-là : creusée de vive force aux flancs d'une montagne inaccessible, elle serpente sur des marges, s'enfonce dans ses entrailles, et reparaît au jour, toujours belle, large, douce, bordée de parapets et de trottoirs, et l'on ne sait lequel plus admirer, en passant par là, du génie audacieux des hommes, qui savent, quand ils le veulent, tout faire ployer à leurs volontés, ou des splendeurs de la contrée qu'elle parcourt. — Le vallon, d'abord étroit et sauvage, n'offre aux yeux que des bastions de pierre et des gorges étroites ; — mais il s'élargit ensuite et s'égaie, substituant aux broussailles improductives des arbres fertiles et des vignes fécondes, aux ravins de gais vergers, et aux gorges abruptes les belles combes de Nouailles, où des troupeaux paissent et où des moissons se moirent de lumière et d'ombre au souffle du vent qui les courbe. — Voilà, grâce à la route nouvelle, une belle vallée qui sera bientôt connue de tout le monde, et qui, pour la sauvagerie de sa source de la Loue, deviendra le chemin d'une promenade au Saut-du-Doubs. — Aller par Consolation et revenir par Ornans, voilà désormais l'itinéraire obligé. Il n'en coûte guères davantage, — et l'on a trois merveilles pour une.

Nous traversâmes successivement — Mouthier, ce village de vignerons, — Lods, cette manufacture de cent cinquante ménages ; — Vuillafans, si fier de sa vieille bourgeoisie, — et où j'aurais tant voulu serrer la main d'un petit vicaire qui me touche de près ; — Montgesoye, le pays des légendes ; — et nous arrivâmes enfin à Ornans, dont le vin proverbial a la réputation méritée d'être excellent pour cuire le poisson, et de pouvoir remplacer avantageusement l'eau de Sedlitz la plus efficace.

Là, chez Périer, à l'hôtel de France, — grâces lui en soient rendues ! — nous trouvâmes... devinez quoi ? — des truites ! oui, des truites en chair et en arrêtes, des truites de la Loue, des truites exquises et dont il ne resta pas vestige, je vous jure, encadrées qu'elles étaient de sept gaillards qui commençaient par les dévorer pour s'assurer de leur identité. — Le capitaine Fachard était au troisième ciel.

Les curiosités de la ville d'Ornans sont bientôt vues : — une fontaine surmontée d'un vase où croissent de vraies fleurs, ce qui est d'une coquetterie toute gentille ; une église dont la grille serait un chef-d'œuvre, si, au lieu d'être en fonte, elle était en serrurerie, — et mon ami Gustave Courbet, jeune peintre dont la manière est un coloris à donner la chair de poule à Rubens et à Rembrand.

Après une bonne nuit consacrée à digérer les truites de l'hôtel de France, — J. Muiron me réveilla tellement en sursaut que je faillis défoncer mon lit sous le soubresaut qui fut mon premier mouvement. Il avait rencontré sur un meuble le fameux cornet que j'avais eu l'imprudence d'y laisser, et il me régala — à perce-oreille — d'un point d'orgue à faire prendre les armes à des colimaçons.

On monta en voiture ; — nous vîmes en passant le *Puits-de-la-Brême*, dont je vous parlerai une autre fois, et nous arrivâmes à Besançon vers midi, après trois jours et demi d'absence, enchantés de notre voyage, et soupirant après le jour où TOUS les hommes rencontreront PARTOUT le cordial accueil que nos amis du *Locle* et des Brenets nous avaient fait au *Saut-du-Doubs*.

ARMAND BARTHET.

pareille barbarie. »

— On redoute de nouveaux troubles en Syrie, à cause de la promulgation d'un firman émané de la Porte, et qui ordonne une levée générale de conscrits. Les Turcs, les Druses et les Maronites sont résolus de s'opposer à cette mesure les armes à la main. On se rappelle que ce fut précisément un ordre semblable du gouvernement égyptien qui aida si puissamment les émissaires des puissances à soulever la Montagne en 1840.

La Librairie phalanstérienne met en vente aujourd'hui, au prix de 4 francs l'exemplaire, le buste en plâtre de Fourier, réduit par le procédé Colas, d'après le marbre d'Ottin, qui a figuré au dernier banquet du 7 avril. Il y a aussi des exemplaires du grand modèle, au prix de 8 francs.

On trouve à la même Librairie cinq sortes d'épingles camées représentant Fourier, et coulés en émail, d'après les modèles de Mme Considerant.

Dans quelques jours, on mettra en vente des broches en émail, dans le genre des épingles.

FAITS DIVERS.

Hier, dans la soirée, le bruit a couru que M. le duc de Nemours avait été grièvement blessé d'un coup de fusil dans une partie de chasse à Compiègne. Aujourd'hui, ce bruit s'est confirmé; mais l'accident en lui-même a perdu toute gravité. Voici les détails que publie, ce soir, la *Patrie* à ce sujet :

« Dans une chasse à tire qui eut lieu, mercredi dernier, dans la forêt de Compiègne, et à laquelle assistaient des aides-de-camp du roi, quelques généraux et les officiers d'ordonnance du duc de Nemours, du prince de Joinville et du duc d'Aumale, le fusil d'un des chasseurs, qui se trouvait placé à quelque distance, partit au moment où le chasseur cherchait à ajuster l'arme, et une partie de la charge atteignit le duc de Nemours. On dit que l'auteur de cet accident avait été pris d'une sorte d'indisposition nerveuse à laquelle il est sujet, et qu'il ne put retenir la direction de son arme.

» Le médecin du duc de Nemours, M. Pasquier jeune, qui était à la chasse, accourut près du prince, qui, après quelques minutes d'arrêt, voulut continuer la chasse. Ce ne fut, dit-on, qu'après la chasse que le docteur put examiner les traces du plomb, et qu'il reconnut qu'une dizaine de grains avaient atteint la tête, et qu'un seul avait pénétré profondément dans la région temporale gauche.

» M. le duc de Nemours ne voulut point le faire extraire de suite, pour ne pas effrayer la duchesse, à qui on l'a d'abord caché l'évènement, et pour ne pas affliger celui dont la maladresse avait failli causer un évènement qui aurait eu les plus graves conséquences dans la situation actuelle de la dynastie.

» Cependant le grain de plomb avait cheminé assez avant dans la chair et déterminé une légère et presque imperceptible excoriation; mais le plomb devenait d'autant plus difficile à extraire qu'il ne se trouvait plus en face de la place par où il avait pénétré.

» Le médecin dut prescrire au prince un peu de repos et l'application de quelques appareils. On rapporte que le duc de Nemours n'en ressentit aucune indisposition, car, dès le lendemain matin de bonne heure, il était à cheval au camp de Mouchy, et assistait à une petite guerre qui eut lieu entre les plateaux de Margny et de Mongis.

» L'extraction du plomb n'avait pas encore été opérée hier. Quoi qu'il en soit, le prince continue à présider aux mouvements des troupes. »

Le journal l'*Etoile*, qui contient à peu près les mêmes détails, ajoute les lignes suivantes :

« Le roi, la reine et Mme la duchesse de Nemours ont dû ignorer cet évènement. Le duc d'Aumale et le prince de Joinville furent seuls instruits.

» M. le duc de Nemours dîna le soir aussi gaîment que d'habitude; le lendemain matin, à huit heures, S. A. R. était à cheval au camp de Mouchy et commandait de grandes manœuvres.

» Le soir, il y eut dîner et réception au château.

» Les nouvelles de Compiègne d'hier 10 annoncent que le prince est en parfaite santé. »

— Le *Moniteur parisien* annonce ce soir que Mme la duchesse d'Aumale est accouchée aujourd'hui à deux heures d'un prince, qui prendra le titre de duc de Guise.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à Saint-Cloud, sous la présidence du roi. Les questions d'Espagne et de Rome ont, dit-on, exclusivement occupé cette séance, qui n'était pas encore levée à cinq heures ce soir.

Un courrier extraordinaire avait apporté hier des dépêches importantes de Madrid et de Rome. Nous lisons à ce sujet dans la *Gazette de France* :

« M. de Broglie a passé une partie de la matinée au ministère des affaires étrangères en conférence avec M. Guizot, dans le cabinet du ministre. Après le déjeuner, le ministre et l'ambassadeur sont partis, comme hier, pour Saint-Cloud, où un conseil de cabinet s'est tenu à une heure sous la présidence de Louis-Philippe. Le ministre de l'intérieur y a assisté. M. Duchâtel est arrivé directement de Rambouillet à Saint-Cloud. Son chef de cabinet est allé l'y rejoindre.

» On présume que dans le conseil, qui s'est prolongé jusqu'à trois heures à peu près, on a traité les questions qu'a soulevées M. de Broglie et sur lesquelles il demande des instructions précises, de crainte de trop engager sa responsabilité personnelle s'il agissait à Londres sous l'inspiration de ses propres sentiments.

» Nous croyons savoir que M. de Broglie a été admis à prendre séance au conseil, et que ce personnage doit repartir demain pour Londres.

» Hier, à deux heures, la reine Christine s'est rendue à Saint-Cloud, où Louis-Philippe l'attendait. Ces deux personnages sont restés très longtemps en conférence. M. Guizot n'a point été appelé, mais on a fait venir plusieurs Espagnols du parti que le général Narvaez devait faire triompher à Madrid. Toutes ces personnes se montrent aussi irritées que désappointées, principalement M. Gonzalès Bravo, à qui Narvaez avait promis le poste d'ambassadeur à Paris. »

— Le duc de Modène a fait connaître officiellement à ses sujets que l'entrée des troupes autrichiennes dans le duché devait être attendue d'un moment à l'autre.

— Les renforts autrichiens qui étaient arrivés à Trévise ont reçu l'ordre de se rapprocher davantage des Etats pontificaux. Le général de

tristes loisirs de sa prison en écrivant, sous forme de nouvelles dramatiques, l'histoire de la citadelle où il est enfermé. Ces épisodes qui portent les dates successives de 935, 1434, 1526, 1572, 1626, 1808 et 1845, forment ensemble deux volumes qui sont en vente chez Dolin, 47, quai des Grands-Augustins.

— On écrit de Saint-Pétersbourg, le 28 août :

« La semaine prochaine, le czar commencera, dans l'intérieur de l'empire, une tournée qui s'étendra jusqu'en Transcaucasie. De grandes revues auront lieu à Kiow, à Wosnesensk et à Elesabethsgrod; on pense que l'empereur visitera aussi Varsovie. S. M. sera probablement de retour à Saint-Pétersbourg vers la fin d'octobre.

» L'empereur a, dit-on, résolu d'introduire le système pénitentiaire dans ses Etats. Deux maisons doivent être prochainement construites à Moscou et à Saint-Pétersbourg, sur les plans publiés par M. Cerfberr de Medelchein, qui est chargé, dit-on, de la direction des travaux. »

— On écrit de Munich, le 5 septembre :

« L'anoblissement de Mlle Lola Montès a produit une sensation très désagréable parmi la haute noblesse de Munich. Plusieurs familles nobles ont quitté brusquement Munich et ont déclaré qu'elles n'y reviendraient jamais. Au nombre de ces familles se trouvent celles d'Arco, de Schœnborn et de Basseinheim, qui sont regardées comme les plus anciennes et les plus illustres de la Bavière. »

— On assure que le baron S. de Rothschild a reçu l'autorisation d'instituer pour sa famille un majorat dans les Etats autrichiens. Ce serait la première fois qu'il serait permis à un israélite de créer un majorat.

— M. le docteur Décheneaux vient de mettre en vente la sixième livraison de son ouvrage autographié : *Clef de l'analogie en botanique*. Se trouve à la librairie phalanstérienne.

— On lit dans le *Courrier de Marseille* :

« Lundi à 4 heures de l'après-midi, la corvette à vapeur le *Cuvier*, commandée par M. Aubry-Bailleul, capitaine de vaisseau, a mouillé sur la rade de Toulon, venant de Constantinople d'où elle est partie le 26 août, ayant à bord l'ambassadeur persan et sa suite, composée de 15 personnes. Une quarantaine d'observation de trois jours a été imposée au navire.

» On prépare en ce moment à Paris les appartements de l'Elysée Bourbon pour recevoir l'ambassadeur de Perse, auquel le gouvernement se propose de faire une réception toute royale. »

— Le mal de mer qui, le plus souvent, n'est que momentané, et n'a aucune conséquence funeste, a été néanmoins, lundi dernier, la cause d'une mort presque instantanée. Une jeune personne, Mlle E. Huet, se rendait de Jersey à Guernesey pour passer quelques jours de vacances; à peine à la sortie du port, elle fut atteinte du mal de mer, qui ne la quitta qu'au moment de l'arrivée; mais les efforts qu'elle avait faits en vomissant avaient brisé un muscle de la poitrine. A peine débarquée, elle est morte chez un des amis de sa famille.

— Une scène fort étrange s'est passée avant-hier au Palais-de-Justice, dont on sait que les salles d'audiences sont seules privilégiées contre l'exercice de la contrainte par corps. Un particulier se rendait au parquet du procureur du roi, sur une lettre de citation imprimée, sans signature, avec la formule ordinaire, *pour une affaire qui le concerne*. Arrêté par un garde du commerce en vertu d'un jugement consulaire, et soupçonnant qu'on lui avait tendu un piège, il a demandé à être conduit en référé devant M. d'Herbelot, président de la chambre des vacations.

La citation exhibée par le débiteur a été reconnue pour être une contrefaçon opérée par le décalcage sur une pierre lithographique. Il pouvait s'élever une question fort délicate, celle de savoir par qui et dans quel intérêt cette fraude condamnable avait eu lieu. Heureusement il s'est trouvé un vice de forme dans la procédure; le président a prononcé la nullité de l'arrestation et ordonné le dépôt de la citation au parquet.

IMAGINATION FRAPPÉE. — Un évènement déplorable est venu récemment jeter le deuil dans une famille honorable. Une dame avait été atteinte, au commencement de cette année, d'un dégoût insurmontable de la vie. L'assassinat de Mme la duchesse de Praslin vint achever de porter le trouble dans son esprit. Elle lisait chaque jour avec soin les détails de cet horrible évènement, et cette lecture lui avait tellement frappé l'imagination qu'elle en était venue à penser que le sort de l'infortunée duchesse l'attendait. A plusieurs reprises, on l'entendait dire : « Mon mari croit qu'il me tuera, il se trompe; il faudra qu'il se dépêche. »

Dimanche matin, l'esprit complètement perdu par ces pensées insensées, Mme de R... profita d'un moment où elle était restée seule dans son appartement, situé au quatrième étage, pour se précipiter par la fenêtre de la rue. Elle est tombée sur le trottoir. Ses poumons ont été rompus par la violence de la chute, et quelques moments après elle a cessé d'exister.

HYDROPHOBIE. — Un cas d'hydrophobie vient de répandre la consternation dans une honnête famille de Marseille; c'est un jeune homme de dix-huit ans qui en a été la malheureuse victime. Ce jeune homme était employé en qualité de commis dans le magasin d'un droguiste, et avait été mordu légèrement par un chien de la maison de son patron, en jouant avec cet animal, il y a près d'un mois. Le chien était malade; mais n'ayant pas remarqué en lui, à ce qu'on assure, des symptômes de rage, son maître s'était contenté de l'envoyer à la campagne, où, après avoir langui quelque temps, il est mort. Le jeune commis avait tout à fait oublié le chien et sa morsure qui, du reste, ne lui avait jamais inspiré la moindre inquiétude, lorsque jeudi dernier, se sentant atteint d'un malaise général, il se mit au lit; bientôt se sont manifestés les indices les plus alarmants, et les médecins appelés auprès de lui n'ont pas tardé à reconnaître l'affreuse vérité; mais tous les secours de l'art ont été inutiles contre un mal qui défie les ressources de la science; il a fallu lier cet individu dans son lit, et ce n'est qu'après deux jours de souffrances inouies qu'il a succombé, objet de pitié, d'horreur et d'effroi pour tous ceux qui ont été témoins de sa longue agonie.

ACCOUCHEMENT DANS LA RUE. — L'avant-dernière nuit, à minuit trois quarts, alors que les patrouilles sillonnent en tous sens les rues de la capitale, une ronde d'agents du service de sûreté débouchait sur la place du Parvis Notre-Dame, au moment où un individu qui semblait porter dans ses bras un paquet assez volumineux, traversait cette place en courant.

Le brigadier qui dirigeait la ronde, s'élança après cet homme, et parvint à le rejoindre à quelques pas de l'Hôtel-Dieu; un enfant nouveau-né était enveloppé dans sa blouse, et la petite créature poussait des vagissements plaintifs.

plaques en fonte qui se trouvaient devant la maison, rue Folie-Méricourt, 57. Elles étaient incrustées dans le trottoir, dont ils ont dû d'abord soulever les dalles, et cette opération s'est faite sans que le moindre bruit attirât les personnes de la maison.

Hier, en plein soleil, à dix heures du matin, ils recommençaient la même opération rue de la Douane, en face du poste. Ils étaient deux, et avaient déjà soulevé trois plaques. L'un d'eux s'éloigna en emportant deux de ces plaques; mais le second qui achevait de desceller la quatrième, a été arrêté par un voisin qui, étonné de ce dégât, avait été prendre des informations auprès du concierge, dont la loge est au fond d'une longue allée.

LE CHATEAU DES FLEURS a ouvert avant-hier son exposition publique de fleurs d'automne. Le jury était composé de MM. Hardy, directeur des jardins du Luxembourg; Shoene, jardinier en chef du domaine de Monceaux; Tripet-Leblanc, Lemichey, Mathieu, Bincas et Eustache, horticulteurs. Les médailles suivantes ont été décernées :

Médaille d'or, grand module : 1° Pour la plante la plus rare à M. Bertrand, qui a exposé un Begonia Fuchsioïdes; 2° Pour la plus belle collection de plantes de serres, fleuries et non fleuries, à M. Mathieu fils.

Médaille d'argent très grand module : 1° Pour la plus belle collection de dahlias, à M. Soutif; 2° ex-æquo à MM. Victor Guyard, d'Auteuil et Malingre, de Champeret, pour la plus belle collection de reine-marguerites.

Médailles d'argent : — 1° Pour la plus belle collection de plantes fleuries de pleine terre, à M. Bacot; 2° pour la belle collection de bruyères d'été (erica) bien cultivée et fleurie, à M. Deshayes fils, de Vincennes; 3° ex-æquo à MM. Pampin, de Paris, et Mézard, de Puteaux, pour leur collection de dahlias, 4° à M. Hippolyte Janin, pour sa collection de roses; 5° ex-æquo à MM. Pampin, de Paris, et Pichereau, de Charenton-le-Pont, pour leur collection de reines-marguerites.

Mentions honorables : à M. Alexis Lepère, de Montreuil, et M. Tollet, de Bagnolet, pour leur collection de dahlias; à M. Frequel, pour sa collection de pensées; et à M. Michel Pichereau, pour sa collection de fuchsias.

Le jury, composé des hommes les plus expérimentés en horticulture, a déclaré qu'aucune exposition n'avait présenté jusqu'ici rien d'aussi satisfaisant en reines-marguerites, et de plus satisfaisant en dahlias. Plus de 4 000 plantes seront exposées jusqu'à lundi matin.

CHRONIQUE DES THÉATRES.

Le Gymnase donnera, mardi prochain 14 septembre, une magnifique représentation au bénéfice de l'Association des artistes dramatiques. Presque tous les théâtres concourront à l'éclat de cette solennité dont voici les principaux éléments : l'*Avare*, par MM. Samson, Provost, Régnier, Mme Brohan, etc., de la Comédie-Française; le deuxième acte de l'*Eclair*, par MM. Roger, Jourdan, Mmes Grimm et Levasseur, de l'Opéra-Comique; *Ma Femme et mon Parapluie*, par M. Vernet et les artistes des Variétés; *Geneviève*, pour la rentrée de Mme Rose Chéri; un *A-propos*, joué par tous les comiques de Paris et les dames artistes du Théâtre-Français et des quatre théâtres de vaudeville. Déjà un grand nombre de loges et de stalles sont retenues pour cette curieuse représentation.

Création d'une Armée des Travaux publics.

Nous avons dit, dans notre dernier article (1), que l'Armée des travaux publics aura pour effet d'absorber le caractère hostile des différents *Devoirs*, en reliant les principaux métiers dans une puissante organisation.

On peut aller plus loin, on peut, on doit prévoir, comme image et comme couronnement de l'esprit de bienveillance et de solidarité dont l'Armée productive sera animée, la création d'un hôtel et d'une caisse des Invalides de l'Industrie. Des hommes qui, à défaut de science sociale, font preuve du moins de bonne volonté, ont essayé, il y a quelques années, de donner le branle à une institution de cette nature. Mais vouloir fonder un hôtel des Invalides de l'Industrie sur les conditions d'incohérence de la production actuelle, c'est se proposer de bâtir sur les sables mouvants. Au contraire, donnez pour base à cette institution une grande organisation des travaux de la paix, et tout ce qui est difficile, impossible, actuellement, devient d'une facilité extrême.

D'un autre côté, on conçoit combien une telle organisation offre de ressources pour le recrutement des travailleurs de toutes les catégories et pour l'avancement régulier de tous les agents. Citons ce que M. Krantz dit, à ce propos, des conducteurs des travaux publics :

Avancement des conducteurs.

» Varier l'éducation pratique des conducteurs, et en même temps compléter leur éducation théorique;

» Leur imposer un noviciat prolongé;

» Les soumettre à des examens publics;

» Telles sont, nous l'avons vu, les conditions auxquelles se ramène le problème de l'avancement de ces utiles agents.

» Or, supposons que chaque année on fasse choix des conducteurs les plus distingués par leur zèle et leur aptitude, que ce choix soit arrêté en conseil général des ponts-et-chaussées, d'après les notes fournies concurremment par les ingénieurs ordinaires et les ingénieurs en chef de chaque service; que, parmi ces conducteurs d'élite, on prenne pour les envoyer à l'Armée ceux qui justifieront au moins de quatre années de service effectif; supposons de plus que le séjour à l'Armée soit au moins de quatre années, et qu'après cela seulement un conducteur puisse devenir ingénieur : la seconde condition que nous avons énoncée plus haut se trouvera, je crois, remplie au gré des plus rigides.

» Continuons notre hypothèse : à l'Armée, les conducteurs seront successivement chargés d'une compagnie de chaque espèce d'ouvriers, à commencer par les terrassiers et à finir par les forgerons. Ils suivront ces compagnies dans leurs campagnes d'été, et verront ainsi, pendant quatre ans, de grands travaux de toute nature. Voilà pour leur éducation pratique.

» Pendant l'hiver, ils feront des cours à leurs soldats et leur apprendront les principes de leur profession; comme ils devront, autant que faire se pourra, être attachés chaque année à une compagnie nouvelle, à la fin de leur séjour à l'Armée ils auront professé les premiers éléments de la théorie des divers métiers que nous employons le plus habituellement sur les chantiers.

» Ce n'est pas tout : à leur tour ils descendront sur les bancs et

(1) Voir notre numéro du 5 septembre. — Voir aux annonces.

» Voilà pour la troisième condition dont se composait notre programme.

» L'impartialité de ces classements devra résulter, d'une part de la publicité des examens, de l'autre du choix sévère des examinateurs. Qu'il y ait encore, malgré cela, quelques accrocs faits à la justice, je le crois volontiers. Je n'ai pas la prétention de trouver une combinaison qui force actuellement les hommes à être constamment justes ; j'ai seulement cherché un système qui ne permette pas d'ériger l'arbitraire en principe, et qui fonctionne bien toutes les fois qu'il sera confié à des hommes d'une fermeté et d'une probité ordinaires. »

L'Armée de la paix sera appelée à rendre des services d'ordre général, pour lesquels on n'a encore rien, absolument rien prévu ni organisé jusqu'ici. Qu'un incendie détruise une ville, qu'une inondation dévaste une vallée, et les soldats du travail accourent par bataillons, par régiments, reconstruire la ville et réparer tous les désastres. Ces combats contre les fléaux, contre la nature, ne leur feront point oublier qu'ils peuvent être appelés à figurer dans d'autres batailles. Ils s'y prépareront et formeront, sans surcharger le budget, cette *réserve de l'armée de la guerre*, dont tant de publicistes cherchent vainement aujourd'hui la solution. Enfin, et ce sera leur plus beau titre de gloire, en rendant au travail sa noblesse originelle, les régiments pacifiques produiront une grande et nécessaire réaction morale au sein de toutes les classes de la société, au sein de l'armée guerrière elle-même.

Comment ces régiments se recruteront-ils ? Nous avons dit que l'enrôlement serait libre. Et en effet, le caractère même de la nouvelle institution ne permet rien d'analogue à la dure loi de la conscription. D'ailleurs, quand les différentes classes de la société auront apprécié les avantages qu'offrira l'armée de la paix, toutes voudront y envoyer des représentants, toutes y compteront des enrôlés volontaires.

M. Krantz va d'abord chercher des recrues dans les colonies agricoles, telles que Mettray, Mesnil-Saint-Firmin, Petit-Quevilly, etc., et ainsi il complète ces œuvres de haute charité qui ne peuvent offrir au colon rendu au monde et à la liberté, que le secours précaire des sociétés de patronage, ou la surveillance plus précaire encore d'un patron individuel. — Combien les directeurs de ces utiles institutions ne béniraient-ils pas la création d'une armée de travailleurs où se continuerait leur paternelle direction, et où leurs pupilles, après un ou deux engagements, deviendraient soit cantonniers, soit gardes, soit éclusiers, soit piqueurs, soit même conducteurs ou ingénieurs.

Ici, disons-le, la générosité de M. Krantz nous paraît, sinon imprudente, du moins un peu trop hâtive. Certes, nul n'a plus que nous l'amour de ces pauvres parias de nos sociétés mauvaises, nul plus que nous ne souhaite leur prompte et complète réhabilitation ; mais il ne faut pas oublier que les débuts de toutes choses, même des meilleures, sont pleins de difficultés. Qui veut renverser les préjugés, doit les ménager dans une certaine mesure. Les premières opérations du recrutement de l'Armée de la paix seront donc excessivement délicates, et ce ne sera, pensons-nous, que dans une faible proportion et à un moment donné, qu'il faudra s'adresser à ces colonies agricoles qui, bien à tort sans doute, conservent, de la volonté de leurs fondateurs mêmes, un caractère pénitentiaire. C'est donc parmi les jeunes gens de la population libre, qu'il faudra chercher à former le premier noyau des bataillons pacifiques. — Du reste, nous ne voyons là qu'un détail d'exécution que M. Krantz nous accorderait certainement, et qui n'infirme en rien les bases de son projet.

Complément d'éducation littéraire et scientifique, et instruction professionnelle de divers degrés, discipline, vêtement, logement, nourriture, solde, frais d'entretien, — M. Krantz a tout prévu, tout abordé. Il démontre, par des chiffres, que le soldat de la paix, mieux instruit, mieux vêtu, mieux logé, gagnant plus que l'ouvrier civil, mieux nourri que le soldat de la guerre, et non moins garanti que lui contre la crainte du lendemain, enrichira encore le trésor de l'Etat.

Evidemment, ce résultat sera obtenu d'emblée pour peu qu'on applique à l'Armée nouvelle le grand principe de l'économie de ressorts, pour peu que, dans la fixation des cadres, dans la détermination du nombre d'hommes qui devront composer ou commander chaque compagnie, chaque peloton, chaque escouade, on observe les rapports que donne la raison et qu'indique l'expérience. M. Krantz a cru devoir, à cet égard, poser des chiffres qui n'ont rien d'absolu. Nous ne les rapporterons pas. Il nous suffit de rappeler ici le principe et de constater que est pleinement admis par l'auteur qui s'exprime ainsi :

« Chacun comprend que l'organisation d'un être, quel qu'il soit, n'est pas chose que l'on puisse faire au hasard ; chacun reconnait qu'elle doit être rigoureusement déterminée, jusque dans ses moindres détails, par le but que l'on assigne à cet être. Dans toutes les créations de la nature, nous pouvons remarquer cette intime corrélation entre l'organisation et la destinée. La dépendance est même si étroite que tout naturaliste habile, à la vue d'un animal et même d'un seul de ses organes, peut dire quelles sont la destinée et la fonction spéciale de cet animal, comme aussi connaissant la destinée et les fonctions de cet animal, il peut pénétrer dans tous les mystères de son organisation intime ; c'est là ce qui révèle dans les œuvres de la nature une suprême sagesse que nous ne devons pas nous contenter d'adorer, mais que nous devons imiter dans la limite de notre puissance. Cette harmonie entre l'organisation et la destinée de nos œuvres est la condition essentielle de grandeur et de force ; sa traduction en caractères visibles est tout le secret de la beauté. . . . .

» A l'Armée de la guerre, on a multiplié les chefs et non sans raison. Leur présence est constamment nécessaire pour diriger les efforts des soldats, pour leur donner de l'énergie et soutenir leur moral dans les moments difficiles. Or, comme les balles ne respectent pas les épaulettes, quand, comme cela a lieu en France, ceux qui les portent donnent l'exemple du courage, il a fallu, pour parer aux fâcheuses conséquences qu'entraînerait l'absence d'officiers, en multiplier le nombre pour parer à toutes les éventualités. De là vient que, dans l'Armée française, il n'y a pas moins d'un officier pour 48 soldats, et tout compris, d'un chef pour six hommes. »

On comprend que dès lors M. Krantz se garde bien d'embarrasser son armée industrielle d'un état major et minor qui ne serait plus seulement du luxe, mais de la superfétation. — Les chefs de son armée sont quatre ou cinq fois moins nombreux que ceux de l'armée de

S'il n'est pas allé plus loin, s'il n'a pas appliqué aux grandes évolutions productives de son armée les conditions de *courtes séances*, *d'alternance dans les occupations*, et de *mutualité hiérarchique* dont il fait la base de l'enseignement littéraire et scientifique, peut-être M. Krantz a-t-il voulu éviter le reproche de témérité. Pour nous qui ne craignons pas de montrer le bout de l'utopie, essayons de spéculer sur les ressorts qui pourront, qui devront être mis en jeu pour exciter, pour entretenir l'enthousiasme du travailleur.

Voici une rampe à adoucir, voici un pont à construire, voici un échafaud à dresser. On a sondé le sol, sondé la rivière, fixé les dimensions de l'échafaudage : chaque travail est divisé en deux parts. La rampe peut être attaquée par les deux bouts, le pont par les deux rives, l'échafaud par les deux ailes. Affectons, chacune pour sa moitié, deux compagnies de terrassiers au nivellement de la rampe, deux pelotons de maçons à la construction du pont, deux escouades de charpentiers au dressage et au levage de l'échafaud. Et maintenant, si vous voulez voir des hommes enthousiastes, passionnés, visitez alternativement les deux compagnies de terrassiers, les deux pelotons de maçons, les deux escouades de charpentiers. Ecoutez les défis des chefs, écoutez les défis des soldats, écoutez aussi les gais propos et les paroles d'encouragement ; admirez l'entrain de tous ces hommes dont chacun, dans son groupe et pour l'honneur de son groupe, déploie d'autant plus d'ardeur et d'habileté au combat pacifique, que l'heure est plus proche où le vainqueur, ayant accompli sa tâche, va s'abattre sur celle du vaincu, et augmenter le prix de la victoire de tout le travail qu'il aura enlevé sur la part de son émule.

Voilà ce que ne permet guère de tenter l'incohérence qui règne aujourd'hui sur les grands chantiers de l'Etat, — voilà ce qui aura nécessairement lieu dès qu'il y aura en France un premier régiment des Travaux publics. Le travail ne sera plus une fatigue, un ennui ; ce sera une joute continuelle.

Et qu'aurez-vous fait cependant ? une chose bien simple : vous aurez introduit dans le travail un élément nouveau, l'émulation individuelle et collective ; vous aurez *rivalisé* le travail ; et le travail rivalisé, c'est presque le travail organisé.

Mais si, au lieu d'occuper constamment à cette rampe ces deux compagnies de terrassiers, à ce pont ces deux pelotons de maçons, à cet échafaudage ces deux escouades de charpentiers, vous n'y attachez alternativement qu'une fraction de chaque groupe, vous établirez une nouvelle émulation entre chacune de ces fractions, un nouvel enthousiasme pour le travail collectif, et un moyen certain d'éviter la fatigue ou l'ennui ; — vous introduirez la variété dans le travail.

Et si vous savez disposer l'ordre de vos travaux de manière à ce que chacun de vos hommes puisse successivement passer d'un travail manuel à un travail intellectuel, d'une occupation rude à occupation délicate, il se trouvera que vous aurez complètement résolu, dans la sphère des travaux publics, le grand problème posé devant le dix-neuvième siècle, et que le dix-neuvième siècle devra résoudre, s'il veut conjurer d'effroyables cataclysmes, — le problème de l'ORGANISATION LIBRE ET UNITAIRE DE L'INDUSTRIE.

Et vous n'aurez plus qu'à appliquer le principe du travail organisé, du travail attrayant, aux différents ordres de la production.

En face d'un but aussi grandiose, d'une si belle perspective, en face d'une organisation dont le principe s'applique à tous les genres d'activité, nous n'avons pas le courage de répondre à ceux qui craindraient pour les ouvriers civils la concurrence de l'Armée de la paix.

Quant à ceux qui demandent ce que deviendra l'Armée de la guerre, nous répondons avec M. Krantz :

« Si la paix parait stable, l'Armée des travaux publics recevra des contingents considérables et s'accroîtra pour faire face aux nombreuses créations qu'amènera la tranquillité publique ; l'autre, au contraire, diminuera : si la guerre ou l'émeute nous menacent, les travaux s'arrêteront, les contingents de l'Armée de paix décroîtront au profit de sa rivale : si enfin la guerre éclate, nos régiments de travailleurs, laissant là leurs ouvrages inachevés, prendront le sabre et le fusil et voleront à la défense de notre territoire et de nos libertés.

» Ainsi ces deux armées formeront, par leur ensemble, une sorte de baromètre de l'état politique de notre pays : si celle qui est consacrée à la guerre s'accroît, c'est que l'horizon politique est chargé d'orages ; si l'autre, au contraire, prend de l'extension, c'est que la tempête est passée et que le calme est rétabli ; si enfin l'Armée de la guerre, successivement réduite, finit par disparaître, si à sa place s'élève l'Armée des travaux publics, c'est que les nouveaux temps seront venus et qu'enfin le vieux monde aura vécu. »

Dans le cours de cette étude, nous avons donné un développement tout spécial à la question des conducteurs des ponts-et-chaussées. M. Krantz a établi sur de solides bases les droits de ces agents, qui ne sont sacrifiés aujourd'hui qu'au mépris du droit commun et au grand détriment des intérêts généraux. Aussi leur a-t-il ménagé, dans l'organisation nouvelle, une carrière que tous seraient heureux de parcourir. Mais il n'a pas indiqué, peut-être avec intention, les mesures qu'on ne peut, sans injustice, différer de prendre à leur égard, au cas très probable où nos législateurs, nous voulons dire nos gouvernants, trouveraient trop belle, trop glorieuse, l'idée d'une Armée de la paix, pour oser prendre l'initiative de cette création.

C'est à nous de dire quelles devront être ces mesures. Nous le ferons dans un prochain article.

Mais nous ne pouvons quitter M. Krantz sans rendre hommage au fond comme à la forme de ses deux écrits. Un style à la fois clair, simple et plein d'autorité ; un enchainement logique irréprochable, telles sont les qualités qui distinguent ce beau travail, et qui en assureraient seules le succès, s'il ne se recommandait avant tout par des vues larges et par des idées généreuses.

F. C.

Conservation des bois. — Procédé Payne.

Nos lecteurs connaissent depuis longtemps les ingénieux procédés du docteur Boucherie pour la conservation ou la coloration des bois. Ils nous sauront gré de leur donner communication de la note

Tout cela est fait, les preuves sont là, et chacun peut facilement se convaincre des résultats obtenus. Il suffit de visiter les appareils que MM. Watteau et compagnie viennent d'établir à Compiègne, pour appliquer aux travaux nécessaires à l'établissement de la voie de Creil à Saint-Quentin, en exécution d'un traité passé avec la compagnie du chemin de fer du Nord, le procédé breveté de M. Payne, de Londres, dont ils sont les cessionnaires pour tout le continent. Nous donnerons plus loin la description de cet ingénieux et gigantesque appareil, ainsi que la manière dont il fonctionne. Il est intéressant de se rendre compte d'un procédé exploité sur une si grande échelle en Angleterre et avec un succès éprouvé. Ce n'est point sans beaucoup d'efforts et de sacrifices que MM. Watteau et compagnie sont parvenus à surmonter les obstacles que rencontre chez nous l'adoption de toute chose nouvelle. Ils ont eu à lutter contre cet esprit de routine, contre cette apathie qui nous condamnent à ne profiter des découvertes utiles que longtemps après nos voisins. C'est ce qui est arrivée en cette circonstance.

Voilà 8 ans que le procédé Payne est généralement adopté en Angleterre. Ce système a été appliqué jusqu'ici à tous les bois employés pour établir plus de quatorze grandes lignes de chemins de fer. On peut citer la ligne de Londres à Douvres avec un viaduc de deux kilom. et demi de longueur, entièrement construit en bois de sapin ; la ligne de Birmingham à Bedford, le chemin atmosphérique de Croydon avec le viaduc construit en bois de sapin, etc., etc. Le gouvernement russe, de son côté, fait appliquer le procédé Payne à tous les bois destinés au chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Moscou.

Depuis huit années, les bois préparés par ce procédé sont aussi sains, aussi intacts que s'ils venaient d'être posés nouvellement ; c'est ce qui a été constaté dernièrement par quelques employés supérieurs des chemins de fer français qui sont allés en Angleterre pour vérifier ces travaux et étudier ce système de conservation, avant d'en proposer l'adoption en France.

L'appareil de MM. Watteau et Ce consiste en un énorme cylindre en tôle dans lequel on introduit par des moyens prompts et peu coûteux jusqu'à 60 traverses à la fois. Lorsqu'elles y sont placées, on en expulse l'air par l'introduction de la vapeur entretenue à une température assez élevée et pendant un temps assez long pour évaporer toute l'eau contenue dans le bois. On opère ensuite le vide au moyen d'une machine pneumatique, jusqu'à ce que la pression ne soit plus que d'un dixième au plus de la pression atmosphérique. On introduit dans le cylindre une solution de sulfure de barium à l'aide de pompes foulantes, puis on élève la pression jusqu'à ce qu'elle atteigne 8 ou 10 kilogrammes par centimètre carré. Cette pression est maintenue pendant une heure, après quoi on évacue le surplus du liquide non absorbé par le bois. Alors on recommence l'opération, mais en substituant au sulfate de barium du sulfate de fer en dissolution dans une proportion déterminée. Cette deuxième solution, en pénétrant dans les pores jusqu'au cœur du bois, y remplit complètement les interstices laissés par la première, vient y créer instantanément, par une double décomposition, une substance métallique entièrement insoluble qui dès lors fait partie adhérente du bois, et ne forme plus avec lui qu'un seul et même corps, à ce point qu'elle ne peut en être séparée, même par l'action du feu le plus intense.

C'est là le point capital du procédé ; c'est là aussi qu'ont échoué tous ceux qui ont voulu propager des procédés tendant à la même fin. Il est bien facile de faire pénétrer un ou plusieurs liquides dans les pores du bois ; mais la grande difficulté consistait à empêcher la désunion de ces matières conservatrices. M. Payne en a victorieusement triomphé. Les immenses travaux, journellement exécutés dans les douze établissements qu'il possède sur divers points de l'Angleterre, parlent bien plus haut que tous les raisonnements.

Une chose qui n'est pas non plus sans importance pour la compagnie du chemin de fer, c'est la célérité avec laquelle fonctionne l'appareil. Quoique d'une petite dimension comparé à ceux d'Angleterre, l'appareil établi par MM. Watteau, à Compiègne opère de 7 à 800 traverses de chemins de fer dans l'espace de vingt-quatre heures.

Nul doute que les conséquences de cette découverte ne soient promptement appréciées en France. Depuis la création de nos chemins de fer, nos forêts s'épuisent avec un redoublement de vitesse. La consommation du bois qui va toujours croissant, menace d'épuiser cet objet de première nécessité dont le prix est déjà excessif. Ce sont là des motifs suffisants pour appeler l'attention publique sur un moyen de conservation qui, au point de vue de l'utilité et de l'économie, doit rendre des services réels et dans les constructions navales, et dans la construction des maisons.

Il résulte d'expériences positives et faciles à répéter que le bois préparé par le procédé dont nous parlons ne flambe pas, et qu'il ne peut par conséquent alimenter un incendie.

Grâce à cette invention, dans tous les travaux hydrauliques, et surtout dans l'établissement des chemins de fer, les bois les plus poreux, les plus tendres, et par conséquent les moins chers, peuvent être avantageusement substitués aux bois les plus durs et les plus estimés. Ils acquièrent une durée et une force de résistance au moins égales à celle du chêne le plus serré.

Les compagnies de chemins de fer, une fois bien convaincues par des essais répétés que les essences de bois blancs, ainsi préparées, peuvent remplacer le bois de chêne, les adopteront pour toutes les traverses de leurs voies, comme cela se fait en Angleterre. Outre qu'elles réduiront considérablement les énormes dépenses qu'entraine cette partie de leur service, elles diminueront encore dans de fortes proportions les remaniements si fréquents de leurs voies qui, dans les conditions actuelles, apportent de fâcheuses perturbations dans le service, lorsqu'ils ne provoquent pas, comme cela est trop souvent malheureusement arrivé, les plus graves accidents.

D'après ce que j'ai vu, et les conséquences que j'en tire, il est certain que ce procédé sera bientôt appliqué à tous les travaux où le bois entre pour une grande dépense, comme cela se pratique également en Angleterre. Ainsi l'administration des bois et forêts de la couronne fait opérer par ce procédé tous les bois qu'elle emploie. Je puis citer entre autres la construction du nouveau palais du Parlement et le Musée britannique, puis, pour les travaux hydrauliques, la jetée et les docks de Southampton, la jetée et les docks de Liverpool, le pont suspendu sur la Tamise, le pont Newcastle, etc., etc.

Les ingénieurs et les administrateurs de toutes les compagnies de chemins de fer et les entrepreneurs des travaux publics ne peuvent mieux faire que d'aller visiter les appareils de ces Messieurs, et je ne doute pas qu'ils n'en reviennent bien convaincus et aussi émerveillés que je le suis moi-même. En voyant fonctionner admirablement cette lourde machine, ils reconnaîtront facilement la défectuosité des autres procédés par l'examen qu'ils feront de celui-ci, et diront comme moi qu'il serait vraiment malheureux, même dans l'intérêt public, de

grès de cette coalition. Nous l'avons dénoncée aux ministres et aux chambres. On avait promis de s'en occuper. Mais, ministres et députés, opposants et conservateurs, ont jugé à propos d'ajourner l'examen de la question. Il y avait là tant d'intérêts, et de si respectables, engagés sur tous les bancs de la Chambre, du banc de M. Dumon au banc de M. Odilon Barrot!

Nous disions qu'en permettant à la coalition des capitaux de réunir sous une seule direction une masse de concessions que l'État avait *sagement* séparées (nous ne parlons ici que du régime légal actuel, et non d'une législation dictée par les principes démocratiques), on mettait à la discrétion de la féodalité financière les populations et les industries, on les rendait taillables et corvéables à merci. Nous nous faisions l'écho des plaintes des communes, des villes, des départements entiers. Ces plaintes n'ont pas été entendues. Je ne sais quel bruit d'écus s'entassant à la Bourse et roulant dans toutes les directions, des sommités de l'opposition au seuil du ministère, a couvert la voix des industries compromises et des populations alarmées. La Chambre n'a point passé à l'ordre du jour, non; elle s'est contentée d'une vague promesse: le ministre a dit qu'il aviserait, et la conscience de nos législateurs s'est complaisamment reposée sur sa parole. Après tout, il ne s'agissait que de la vie de quelques milliers de travailleurs.

— Le *National de l'Ouest* vient de commencer une série d'articles traitant des *fonctions du capital dans l'industrie*.

« Les droits du travail, dit-il, clairement énoncés dans la constitution de Robespierre ont été depuis nettement, scientifiquement démontrés par les réformateurs socialistes.

» Qu'on le sache bien, la répartition des objets matériels est possible dès aujourd'hui; il y a place pour tout le monde au banquet de la vie. Les produits ne peuvent manquer là où il y a des bras, de l'intelligence et des instruments de production. Le travail est donc le principe générateur de l'espèce humaine, l'industrie est le berceau des sociétés, les produits multiplient les hommes, et réciproquement. Malthus croit que les hommes et les subsistances ne surgissent pas dans la même proportion; mais il croit aussi, lui, Duchâtel et tant d'autres, à l'utilité d'une classe d'hommes uniquement occupés du doux emploi de consommer en paix une partie de ce que les autres ont tant de peine à produire... Là est la cause de leur erreur, de leur mensonge. Supprimez les oisifs, les parasites, les instruments superflus, organisez la production, régularisez l'échange, et les produits ne manqueront à personne. Ce n'est point une théorie d'économiste, ni l'oisiveté du patricien, ni les élucubrations de quelque gentilhomme ivre qui peuvent enlever à une créature humaine le plus sacré, le plus imprescriptible de tous les droits, le droit de vivre. »

— Le *Breton* recommande à l'*Association bretonne* l'institution sociétaire des *fruitières*:

« Telle est l'institution que nous soumettons à l'examen éclairé de l'association bretonne: elle n'a pas besoin pour être réalisée, ni de l'intervention du législateur, ni de celle des capitalistes, et il suffira, pour la faire adopter, de l'exemple d'un seul cultivateur influent, et surtout des exhortations paternelles du recteur; on objectera la routine, on objectera l'usage de cette abominable et malsaine nourriture, qu'on appelle *Lèh Coëo* lait caillé; mais on ne répond pas à de pareilles objections, car c'est précisément la routine que nous combattons.

» Nous proposerons de compléter l'association pour le laitage par l'établissement, dans chaque ville, d'une laiterie communale, où seront apportés et soumis à une vérification régulière de qualité, de mesure et de poids, tout le lait, le beurre et le fromage destinés à la consommation journalière, et nous pensons que cette laiterie aura le double avantage d'empêcher des falsifications aussi nuisibles à la bourse qu'à la santé du consommateur, et de remplacer bientôt par un système unitaire de transport par village, les 3 ou 400 femmes ou filles qui, pour apporter chaque matin quelques litres de lait à la ville et sous prétexte d'y acheter deux centimes de poivre, viennent y perdre leur temps, leur santé, et souvent quelque chose de plus précieux encore... leur honneur. »

J.-J. J.

— Le *Courrier de la Côte-d'Or* donne le conseil suivant à M. de Lamartine, à propos de son discours sur le *libre-change*:

« Que le célèbre écrivain, dégagé de cette influence d'un nombreux auditoire qui électrise, veuille bien descendre parfois au niveau de la réalité et promener un œil calme sur l'état des sociétés, sur la situation vraie des travailleurs, sur l'infériorité forcée de telle nation vis-à-vis de telle autre, sur les charges qui pèsent ici sur une industrie, et qui là bas sont inconnues, sur les circonstances qui permettent de produire à bas prix sur un point, et qui sur un autre point s'y opposent; sur les rapports de peuple à peuple enfin, et il reconnaîtra peut-être avec douleur qu'il a, sans le vouloir, dépensé un beau talent au service d'une cause qui n'est pas française et de quelques intérêts privés. »

— Le *Précurseur d'Anvers*, après avoir recherché les causes des choses effrayantes qui se passent en ce moment dans la haute société, comme dans la société inférieure, n'hésite pas à déclarer que *la cause mère de* tous les désordres et de tous les crimes qui affligent la société actuelle, c'est L'EXTRÊME INÉGALITÉ SOCIALE.

« Cette inégalité qui n'est pas bien comprise par les classes inférieures et qui, à la moindre crise, peut amener des résultats incalculables, ne peut-elle pas être amoindrie en faisant supporter, par exemple, à ceux qui ont le plus de jouissances terrestres, une partie du fardeau qui pèse sur la tête de la multitude?

» Nous croyons, pour nous, et sans pourtant conseiller la chose avant de mûres réflexions et après de sages transitions, qu'on égaliserait mieux l'état actuel de la vie matérielle des peuples, en s'occupant sérieusement des idées qu'un honorable représentant de Bruxelles, riche et estimé, M. Verhaegen, a déjà jetées quelquefois dans les esprits, et qu'il a produites jusqu'au sein du parlement. Nous voulons parler de l'*impôt progressif*.

» Il faut montrer au peuple que l'on s'occupe de lui et de sa situation morale et matérielle. La raison, la justice, et, disons un mot qui impressionne davantage, l'*intérêt de ceux qui possèdent*, en font un devoir à tous ceux qui ne veulent ni chocs, ni bouleversements. »

REPRODUCTIONS.

L'*Helvétie* reproduit l'Unité fédérale et la Souveraineté cantonale en Suisse, le *Journal des Débats* et l'Occupation de Ferrare, Ce que sera la Révolution nouvelle.

La *Voix nouvelle*: Les Travaux judiciaires, Lettre de Saint-Etienne, le *Moniteur universel* et le procès de la *Démocratie pacifique*, Acquittement de la *Démocratie*.

Le *Débat social*: L'Unité fédérale et la Souveraineté cantonale en Suisse.

— Notre Acquittement apprécié par les Journaux. — Banquet réformiste de Strasbourg. — Les Maisons de Refuge. — Correspondance particulière de Suisse (2 articles). — Le *Journal des Débats* et le *Standard*. — Compte-Rendu des Travaux judiciaires. — Opinion des Journaux. — La Diplomatie en 1847. — Les Conseils de Prud'hommes. — VARIÉTÉS: Académie des Beaux-Arts. — FEUILLETONS: Revue dramatique. — Une Mission dans le Midi (3 feuilletons).

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous invitons les souscripteurs à la *Théorie de l'Unité* à retirer ou faire retirer leurs livraisons aux lieux où ils ont souscrit, s'ils veulent s'éviter le désagrément de ne pouvoir pas compléter plus tard cet ouvrage.

Alger. — M. X. — Lettres croisées. — Reçu les 200. — Cordial accueil à M. I. — Remerciements à M. S. — Nous n'en comptons pas moins sur M. M.
Toulon. — M. A. — Nous tirons 196. 50, fin sept., conf. à v. lettre. — Merci à tous.
Bourges. — M. W. — Vous devez être satisfait?
Clermont-F. — M. G. — Et vous aussi
Orléans. — M. T. — Reçu le net des 2 000. — Merci.
Octeville. — M. F. — Fournissez sur nous 200, fin courant, et avisez-nous. — Le *frère et la sœur* attendront votre retour.
Marseille. — M. S. — Nous serons heureux de prouver à M. P. l'effic. de v. recomm., s'il nous fait l'honneur de venir nous voir.
Poitiers. — M. D. — M. L. a réglé le 1er sem. de 1847, à la R.; son ab. à la *D. P.* expire le 31 oct.
Nièvre. — M. A. — Cet art. est déjà fait et composé; mais je tiendrai compte de vos observations. — F. C.

Bulletin des Marchés.

La hausse sur les blés que nous annoncions dans notre dernier bulletin a continué à s'étendre dans presque toute la région du Nord. A Paris, à la halle du 9 courant, quoique les offres fussent abondantes, les prix se sont élevés d'un franc cinquante à deux francs par sac. Les blés de fermiers, pesant 112 à 115 kilogrammes l'hectolitre et demi, valaient de 36 à 37 fr.; les premiers choix ont été jusqu'à 43 fr. Dans la Flandre, la Picardie, l'Artois et la Brie, ainsi que dans la Beauce, on signale une augmentation à peu près semblable.

Dans le Nord-Est, les cours sont aussi en voie de hausse, peu prononcée encore en Lorraine, mais assez vive dans la Champagne. Néanmoins, les mercuriales des Ardennes se cotent encore en baisse.

Dans le Nord-Ouest, excepté en Basse-Normandie, toutes les transactions se font encore en baisse. Sur les côtes de l'Océan, les consommateurs achètent le froment pour leurs besoins de 20 à 21 fr.; mais le commerce refuse de traiter au dessus de 15 fr.

Dans la région de l'Ouest, à Nantes, Tours, Angers, La Rochelle, les affaires restent dans un calme complet: il n'y a que la boulangerie qui achète au cours de 20 à 22 fr.

Dans le Centre, les marchés qui rayonnent autour d'Orléans sont en hausse; mais à Tours, Issoudun, Châteauroux, la baisse se soutient.

Dans l'Est et le Sud-Est, les prix ne varient pas.

Dans le Sud, les cours sont faiblement tenus de 16 à 22 fr. l'hectolitre; on s'attend néanmoins à une hausse prochaine, motivée sur les besoins du haut pays qui a fait une récolte médiocre. On se plaint beaucoup, dans toutes les contrées méridionales, de la continuation de la sécheresse qui compromet gravement les grains d'automne, tels que maïs et millet.

Il règne une grande incertitude sur le produit des graines fourragères. Après avoir désespéré complètement de cette récolte, certaines localités commencent à croire qu'elle sera passablement productive. D'autres, et surtout la Bretagne, considèrent la récolte comme perdue aux trois quarts. La graine de trèfle se cote aujourd'hui à Paris de 106 à 110 fr. le quintal métrique, c'est aussi le prix de Lyon et de Nantes. A Bordeaux, elle ne vaut que 90 à 94 fr. La graine de luzerne vaut 96 à 106 fr. sur le marché de Béziers; elle va jusqu'à 108 et 112 fr. à Pézénas.

Bourse du 11 septembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 40	» »	» »	» »
— — fin courant	76 20	76 25	76 15	76 20
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 15	115 15	115 05	115 05
— — fin courant	115 25	115 25	115 15	115 20

4 1/2 J. 22 s. dr cours	103 »		Banq. de Fr. dr cours		3200 »
4 0/0 J.	»	» »	O. V. de Par.	»	1290 »
Emp. 1844. au Ct	»	» »	C. hyp......	»	260 »
— fin Ct	»	» »	— Gouin....	»	1252 50
B. du Trés.	»	4 7/8	— Gann.....	»	1040 »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER	
4 Can. 5 0/0	1205 »
Act. d J. »	» »
Ch. S. G. »	» »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	» »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1195 »
— à Rouen.	932 50
R.-Havre.	166 75
Avignon...	567 50
Str. à Bâle.	» »
Paris-Str...	377 50
Tours-Nant	» »
Orl.-Vierz.	547 50
C. du Nord	523 75
Famp-Has.	» »
Diep.-Féc.	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	447 50
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	378 50
Bord-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber.	» »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 10	» » » »	—	» » » »
5 p. 0/0......	d. 50	» » » »	—	» » » »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		d'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	» »	» »	» »	» »
5 p. 0/0.....	» »	» »	» »	» »

FONDS ÉTRANGERS.

Naples. au Ct dr cours	»	» »	Rom............	Dr C.	97 » »
Récép. Rotsch.	»	» »	Belg. 2 1/2.....	»	» »
Esp. Dette act.	»	27 1/2	— 4 1/2......	»	» »
— — pass.	»	4 1/2	— do 1840....	»	100 » »
— 3 p. 0/0.	»	30 »	— do 1842....	»	100 1/4 »
Dette intérieure	»	» »	— Banque....	»	» »
Portug. 5 0/0 1837	»	» »	— do Em. 1841.	»	» »
Holl. 2 1/2	»	» »	Piémont.......	»	» »
Haïti.........	»	» »	Autriche......	»	» »

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... » »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» »	Paris à Rouen....	933 50	Orléans à Vierzon.	547 50
— (r.-g.)..	» »	Rouen au Havre...	569 75	Bordeaux à Cette..	447 50
Paris à Orléans...	1195 »	Marseille à Avign.	567 50	Nord.............	525 »
— à Lyon.....	378 75	Paris à Strasbourg	377 50	Boulogne à Amiens	» »

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, courant du mois et 3 derniers mois, 73 fr.
Béziers, 56. — Bordeaux, 66 fr. — Rouen, 76 fr.
Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 102; 3 derniers mois, 104; 4 premiers mois 1848, 106 à 107. — Huile épurée, 108.
Lille: Colza, 86. — Lin, 92.
Savon disponible, belle qualité, 105.
Suifs. — Au marché d'hier, les suifs de la boucherie ont éprouvé une nouvelle hausse d'environ 1 fr. On a vendu de 72 à 72-50, et le cours est resté ferme à ce dernier prix. Les suifs étrangers manquent toujours, et il reste fort peu de suifs vieux à l'entrepôt.
Chandelle, 75-50 à 76.
Bougie stéarique supérieure, 1-60.
Oléine, 87.
Stéarine, 265 hors barrière.

Marchés.

La Chapelle, 10 septembre. — Taureaux: amenés, »; vendus, »; prix, le kil. sur pied, »,»»-»,»». — Vaches grasses: amenées, »»; vendues, »»; prix: »,»»-»,»». — Veaux: amenés, 861; vendus, 861; prix, 1,40-1,30-1,15. — Vaches laitières: amenées, »»; vendues, »»; prix, »»» fr. à »»». — Porcs: amenés, 666; vendus, 666; prix, 1,80-1,60-1,50.

Du 8 septembre. — Dame PAILLEZY, marchande de lingerie et nouveautés, rue Neuve-Coquenard, 19. Juge-comm., M. Vernay; syndic prov., M. Decagny, rue Thévenot, 16.

POUPELLE, marchand de fruits du Midi, rue de la Cossonnerie, 32. Juge-comm., M. Cheuvreux; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

mis en place par la main la moins exercée, à l'aide d'un numérotage qui rend ce travail aussi facile qu'expéditif, de sorte qu'en un clin d'œil on peut avoir exécuté les travaux les plus considérables, et changé comme par enchantement l'aspect d'une église, d'un sanctuaire, d'une chapelle, sans qu'il y ait eu le moindre encombrement de matériaux ni dérangement pour le service divin, si souvent gêné et même très souvent empêché par les lenteurs et la malpropreté que font subir toutes les réparations ou constructions en maçonnerie ou plâtrerie, qui, pour le dire en passant, reviennent généralement plus chères que par l'emploi des marbres plastiques.

On fabrique encore suivant commande : Bassins de toute grandeur; — Sujets pour jets d'eau et fontaines ; — Grottes et rochers factices, et en général tous les objets d'art ou d'agrément pour parcs, jardins, etc. ; — Tous genres de Monuments et ornementations funèbres ; urnes, vases, tombes, tombeaux, inscriptions, emblèmes, etc. ; — Croix de cimetières avec calvaire, base et ornements, etc.; le tout ayant la consistance de la pierre la plus dure, et ne s'altérant aucunement sous l'influence des intempéries ni des variations atmosphériques.

S'adresser *franco*, pour les commandes, à M. TARDIF, au *Dépôt central de l'Industrie brevetée* (sans garantie du gouv.) place de la Bourse, 8.

Voici le mouvement des opérations de l'*Equitable*, établissement d'assurances mutuelles en cas de survie, pendant les mois de juillet et d'août 1847 ;

Nous constatons ces résultats avec intérêt, parce qu'ils sont une preuve incontestable que les familles obéissent à la nécessité de se réunir, et de chercher dans l'association les moyens de remplir à moins de frais les obligations diverses auxquelles tout individu se trouve assujetti.

Avec de minimes économies faites annuellement et déposées dans la caisse de l'*Equitable*, on se prépare les ressources dont on a besoin pour payer les frais d'éducation d'un fils, le racheter du service militaire, constituer une dot à sa fille, ou se créer pour soi-même un capital important, à l'aide duquel on assure le repos et la tranquillité de ses vieux jours.

Nous ne saurions donner trop hautement nos suffrages à cette institution, où la mort tourne au profit de la survivance, c'est-à-dire où les survivants héritent de ceux qui meurent, et en héritent en vue de satisfaire aux nécessités de la famille.

L'*Equitable*, par la simplicité de son mécanisme, par les vastes mutualités qu'elle a créées, vulgarisera en France des idées d'ordre et d'économie qui porteront leur fruit. —

∴ CODE des PRUD'HOMMES, par C. JACOB, avocat, contenant 1° l'ordonnance royale du 29 décembre 1844, le texte des lois et décrets relatifs à la juridiction et organisation des prud'hommes aux marques des fabricants de contrefaçon; 2° l'application faite par la jurisprudence. — 1 vol. Prix : 75 c.

Chez l'auteur, rue Saint-Honoré, 108, et chez Marescq, libraire, rue Git-le-Cœur, 11.

Spectacles du 11 septembre.

7 h. »|» OPÉRA.—Lundi 13 : Lucie de Lammermoor, le Diable à Quatre.
» h. »|» FRANÇAIS.—Relâche.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Marie, le Pré aux Clercs.
6 h. 1|2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE.—Oui ou Non, les Mémoires, les Chanteurs, Misères.
6 h. 1|2 GYMNASE.—Jeune Père, un Mari, Mlle Agathe, une Femme.
7 h. »|» VARIÉTÉS.—Pauvre Jacques, 2 Pierrots, Fille du Tyrol, Gamin.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL.—Chiffonniers, Rue de la Lune, Secours, Chambre.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »|» AMBIGU.—Le Fils du Diable.
5 h. 3|4 GAITÉ.—La Nonne, Léa.
7 h. »|» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1|4 COMTE.—Le Flageolet enchanté, Pie voleuse.
7 h. »|» FOLIES.—Brelan de Pierrots, O'Néa, Sans Dot.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, ou demande un Mari.
6 h. 1|4 BEAUMARCHAIS.—Toto, Favori, Mendiants, Jovial.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS.—L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).— Roméria.— Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

ENTREPÔT GÉNÉRAL, *rue J.-J. Rousseau, 5.*

PARFUMERIE DE LA SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE.

Beaucoup de personnes ignorent que les rides prématurées, la rudesse de la peau, la chute des cheveux ou leur blancheur précoce, l'engorgement des gencives, la carie et la perte des dents, proviennent du trop peu d'attention et de soins qu'elles mettent dans le choix des diverses préparations dont elles se servent pour leur toilette ; trop souvent ces compositions renferment des substances nuisibles à la santé, quelquefois même dangereuses ou vénéneuses. L'établissement spécial de parfumerie formé à Paris sous le nom de SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE et dont l'entrepôt général est *rue J.-J. Rousseau*, n° 5, a été créé dans le but de ne livrer au public que des préparations ayant des propriétés réelles, bien constatées et exemptes de tout inconvénient et de tout danger. Les divers produits de cet établissement y sont fabriqués d'après l'indication et sous la surveillance de médecins et de chimistes distingués : aussi, loin de détériorer les diverses parties du corps auxquelles s'applique leur emploi, ils les entretiennent dans l'état le plus satisfaisant. Cette innovation a une importance qu'on appréciera facilement, si l'on réfléchit que la plupart des objets employés pour la toilette agissent à la fois sur les principaux organes des sens, sur toute la périphérie du corps, et même à l'intérieur, et qu'ils peuvent par conséquent, suivant leur préparation intelligente ou vicieuse, conserver ces parties dans l'état le plus parfait possible de beauté et de santé, ou les détériorer profondément après leur avoir procuré quelque avantage éphémère.

La SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE a cru devoir aussi faire une étude particulière des substances odorantes employées dans la parfumerie, elle a reconnu que plusieurs exerçaient une action nuisible. Les unes dessèchent et durcissent l'épiderme, d'autres occasionnent des migraines ou surexcitent le système nerveux, etc. En conséquence, elle n'a fait entrer dans ses compositions que des odeurs exemptes de tout inconvénient, et de plus, par ses procédés de purification et de combinaison, elle en a rendu le parfum plus doux et plus salutaire. (Voir ci-après les principaux produits de cet établissement.)

SAVON DE TOILETTE.

Les savons de toilette, étant d'un usage général, ont dû être pour la SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE l'objet d'une attention spéciale.

Le commerce de la parfumerie abonde en savons mal préparés et défectueux. Beaucoup d'altérations de la peau sont le résultat de leur usage. — Les qualités du savon de la SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE, [illegible] éminemment adoucissantes ; il conserve à la peau son poli, sa souplesse et son velouté ; il préserve des rougeurs et efflorescences, ce qui le rend précieux pour la figure et pour la barbe, de même que pour les personnes qui ont la peau sensible et délicate.

POUDRE ET EAU DENTIFRICES.

LA POUDRE DENTIFRICE DE LA SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE a une action douce et innocente. Elle nettoie promptement les dents les plus négligées et les plus noires; elle enlève le tartre qui les recouvre et leur donne toute la blancheur de l'ivoire; elle prévient et empêche la carie et toute autre maladie des dents, et en arrête les progrès. Elle fortifie les gencives, et quel que soit leur état de mollesse et de relâchement, elle les rend fermes et vermeilles, enlève toute odeur, rend l'haleine fraîche et suave, et entretient jusqu'à l'âge le plus avancé les dents et autres parties de la bouche dans l'état de santé le plus parfait.

LA POUDRE DENTIFRICE DE LA SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE offre toute garantie; son haut degré de perfection lui donne une supériorité incontestable sur les dentifrices les plus en usage et les plus vantés. — Prix : 2 fr. le flacon. — L'EAU DENTIFRICE DE LA SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE est préparée avec les mêmes plantes qui entrent dans la composition de la poudre dentifrice, par conséquent elle en possède toutes les propriétés : de même que la poudre dentifrice elle jouit de l'avantage remarquable de faire disparaître la mauvaise haleine et d'*enlever complètement* l'odeur du tabac; sous ce rapport, aucune préparation ne peut lui être comparée. — Le prix du flacon est de 3 fr.

POMMADE-PHILOCOME.

Cette préparation est onctueuse et fondante; elle rend les cheveux brillants et souples, les fait épaissir et les empêche de tomber. Les matières dont elle se compose sont de la plus grande pureté et, par conséquent, ne laissent sur la tête ni résidu ni pellicules. C'est surtout pour ces sortes de préparations que le choix des parfums n'était pas indifférent : aussi n'a-t-on employé pour la POMMADE PHILOCÔME DE LA SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE que des odeurs d'une suavité douce, fraîche et salutaire; elle doit à ces précautions, entre autres avantages, celui de ne point occasionner les migraines ou maux de tête si souvent produits par les pommades de la parfumerie ordinaire; elle n'a pas non plus, comme la plupart de ces pommades, l'inconvénient d'altérer la nuance des cheveux. — Prix : 1 fr. 50 c. le flacon.

VINAIGRE DE TOILETTE.

La toilette réclamait depuis longtemps un produit qui eût les avantages de l'eau de Cologne, et qui en même temps fût exempt de l'action siccative et brûlante de cette eau spiritueuse et de toutes celles qui comme elle ont pour base l'esprit-de-vin.

La SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE a dû s'occuper de la composition d'un produit qui n'eût pas ces graves inconvénients et qui à lui seul possédât réunies les qualités qu'on cherchait en vain dans un grand nombre de ces préparations. Elle a réussi au delà de son attente, en composant son vinaigre de toilette. Ce vinaigre n'admet dans sa composition que des substances toniques, aromatiques et salutaires. Sans avoir *l'action siccative et brûlante* de l'eau de Cologne, il en possède toutes les propriétés bienfaisantes; il la remplace avec une *grande supériorité dans tous ses usages et s'emploie de la même manière*; il est plus riche en principes aromatiques et balsamiques; son odeur est plus fine et plus suave. *Ses qualités toniques et rafraîchissantes le rendent inappréciable pour les soins journaliers et les usages secrets et délicats de la toilette des dames.* — Le prix du flacon est de 2 fr. (Voir pour plus de détails l'instruction qui accompagne chaque flacon).

COLD-CREAM OU CRÈME RAFRAICHISSANTE.

Cette crème rafraîchit le teint, adoucit la peau, lui conserve sa souplesse et son éclat malgré le hâle et le froid; elle prévient et guérit les gerçures au nez et aux lèvres, ainsi que la rougeur des paupières ; elle a en outre le précieux avantage d'empêcher la formation de taches ternes ou jaunâtres communément appelées masque, et qui surviennent si fréquemment chez les femmes enceintes. Prix : 2 fr. le pot.

AVIS. — Dans les départements et à l'étranger, *on trompe le public* en vendant comme PRODUIT de la SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE diverses compositions auxquelles on joint le mot *hygiénique*. On ne doit recevoir comme provenant de cet ÉTABLISSEMENT que les préparations portant sur l'étiquette : SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE. — *Entrepôt général rue J.-J. Rousseau*, n° 5, ainsi que la signature et le cachet ci-contre.

HUMEURS, BILE, GLAIRES, PITUITE, maladies qu'elles engendrent ; MOYEN DE LES COMBATTRE PAR LA **TEINTURE GERMANIQUE** MODIFIÉE préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 38. L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité, admise par les anciens médecins, et *méconnue depuis 40 ans* par les modernes, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (*voir la broch. délivrée gratis*), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre TEINTURE PURGATIVE. Cette préparation à la fois TONIQUE et PURGATIVE, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus; elle est agréable et purge sans coliques ni tranchées. PRIX : 5 fr., 12 PURGATIONS.

PAPIER D'ALBESPEYRES, faubourg Saint-Denis, 84, et dans les pharmacies de province et de l'étranger, pour entretenir, sans *odeur* ni *douleur*, **LES VESICATOIRES.**

CAPSULES MOTHES

Les seules qui renferment le B. DE COPAHU pur, c.-à-d. liquide et tel que le produit la nature. *4 fr. la Boîte* RUE STE-ANNE, N° 20, AU 1er, et dans toutes les pharmacies d'Europe. (*Approb. de l'Académie de Médecine.*).

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

FOUETS ET CRAVACHES en CAOUTCHOUC, Marqués et garantis, de PATUREL, inv., rue St-Martin, 98. Se trouvent chez les principaux selliers de France et de l'étranger.

LE CHOCOLAT MENIER

Comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les Médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom de Menier soit sur les étiquettes et sur les tablettes.

Dépôt, passage Choiseul, 21, et chez un grand nombre de pharmaciens et d'épiciers de Paris et de toute la France.

PATE PECTORALE

MÉDAILLE D'OR en 1845. — à la réglisse **DE GEORGÉ**, Pharmacien d'Epinal (Vosges.) — MÉDAILLE D'ARGENT en 1843.

La seule infaillible pour la prompte guérison des

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

En vente aujourd'hui à la Librairie Phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

BUSTES DE FOURIER

Grand modèle en plâtre, hauteur 51 centimètres, 8 fr. — Petit modèle, id., hauteur 28 centimètres, 4 fr.

En vente à la même Librairie.

ÉTUDE SUR L'APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE

Grand in-8°. Prix : 2 fr., et par la poste, 2 fr. 50 c.

PROJET DE CRÉATION D'UNE ARMÉE DES TRAVAUX PUBLICS.

Grand in-8°. Prix : 1 fr. 50 c., et par la poste, 1 fr. 80 c.

Par J.-B. KRANTZ, ingénieur des ponts-et-chaussées, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

PARIS, 13 SEPTEMBRE.

Nouvelles craintes de Guerre.

La situation extérieure se complique gravement. De toutes parts il surgit, pour notre politique, des différends, des difficultés, des éventualités de dislocation européenne. L'idéal de *paix partout et toujours*, auquel notre gouvernement a tant sacrifié depuis dix-sept ans, s'éloigne au lieu de se réaliser. En Grèce, en Suisse, en Italie, en Espagne, au Maroc, nous sommes en lutte sourde, en dissentiment complet avec l'Angleterre, et il est impossible qu'il n'en résulte pas un conflit décisif. La presse anglaise tout entière parle de guerre depuis quelques jours, et discute tranquillement les éventualités qui en résulteront, pendant que le cabinet de Saint-James prend, sous cap, toutes ses précautions d'armement.

La situation est plus grave encore qu'elle ne l'était en 1840, car le ministère qui nous gouverne est entièrement déconsidéré et ne trouverait pas le moindre appui dans le sentiment national, pas le moindre appui même auprès de nos alliés traditionnels. Les mariages espagnols, qui devaient être le point de départ d'une politique plus digne et plus nationale, ont été la cause même d'un nouvel abaissement. Quand il eût fallu, pour paralyser le dépit de l'Angleterre, gagner les sympathies des peuples et stimuler le mouvement des idées libérales dans l'Europe entière, notre cabinet a eu lâchement recours à l'absolutisme lui-même; il a fait un pacte secret avec Metternich, avec le bourreau des Galliciens, pour étouffer tout effort de liberté. Si, après avoir blessé l'orgueil de lord Palmerston, M. Guizot avait su se montrer libéral au dehors, progressif au dedans, il serait maître, à cette heure, de l'Europe entière; car l'Irlande affamée empêchait l'Angleterre de bouger; car le parti progressiste et anglais en Espagne n'aurait plus eu de raison d'être; car l'Allemagne et l'Italie, se réveillant au patriotisme et à la liberté, auraient conjuré toute coalition nouvelle contre nous, et nous auraient fait un rempart de leurs sympathies. Avec une telle politique, le gouvernement de juillet était à jamais adopté par la nation, à jamais à l'abri des crises dynastiques. Au contraire, en tombant des bras de l'entente cordiale dans ceux de Metternich, en comprimant les élans généreux du progrès et de la liberté en Espagne, en Suisse, en Italie comme en France, M. Guizot a relevé le crédit de l'Angleterre en Italie, en Suisse et en Espagne, s'est aliéné les dernières illusions confiantes du pays, et a rendu imminente une conflagration européenne.

Le conseil des ministres, qui s'est réuni samedi, n'a pu agiter les questions brûlantes d'Espagne, d'Italie et du Maroc, sans prévoir, sans peser plusieurs chances de guerre. En décidant déjà, comme on dit qu'ils l'ont fait, qu'une intervention armée aurait lieu dans le Maroc contre Abd-el-Kader, dans un délai très prochain, nos ministres ont dû savoir qu'ils semaient de nouveaux germes de défiances jalouses entre eux et l'Angleterre, et que, dans l'état actuel des esprits, une collision navale sortirait infailliblement du moindre geste insultant de l'une ou l'autre marine. D'autre part, il est également impossible que M. Guizot, en apprenant l'envoi d'une flotte anglaise, destinée à protéger, à nos dépens, le Pape et la cause du libéralisme en Italie, n'ait pas donné à l'escadre française en station à Naples des ordres de nature à disputer au moins à l'Angleterre l'effet moral de cette généreuse protection. Dans ce cas encore, qui peut garantir que la bonne harmonie des deux flottes résistera à la fois à leur rivalité, à l'antagonisme des deux politiques et à l'imprévu des événements? Enfin, comment croire que ce cabinet des Tuileries si fier, il y a un an, de son succès matrimonial, restera plus longtemps impassible devant le renversement de son œuvre en Espagne? Comment admettre qu'il souffrira, sans mot dire, le divorce auquel travaillent de concert la reine, le cabinet Salamanca et lord Palmerston? Que doit-il penser du rappel de l'ex-régent Espartero, de la nomination de ce personnage à la dignité de sénateur, de sa promotion prochaine, comme on l'assure, à la présidence du conseil?... Ce sont là des affronts, des soufflets auxquels nos ministres n'ont pu rester insensibles; car ces soufflets frappent bien plus directement sur l'intérêt dynastique que sur l'intérêt national. Quelque mesure irritée a dû être prise, ou quelque intrigue savante a dû être ourdie pour y parer. Or, qui peut garantir que, d'une lutte diplomatique aussi acharnée, aussi haineuse, aussi désespérée, la guerre ne sortira pas?...

Les journaux anglais, nous le répétons, ne s'y trompent nullement. Le *Times* lui-même, l'organe pacifique et modéré de sir Robert Peel, pense que la question espagnole peut déterminer une conflagration générale. Après avoir exposé comment la France, *traînée à la remorque par l'Autriche, comprimant partout l'esprit de liberté et d'indépendance, obéissant à ce système d'étroit et mesquin égoïsme qui excite bien plus le mépris qu'une passion effrénée de domination*, n'a rien à gagner en Europe, en compensation de son *énergie refoulée, de sa voix étouffée*, le *Times* termine par le dilemme suivant :

> Si la question du droit de la duchesse de Montpensier n'est jamais soulevée, la France a tout fait pour rien : si cette question surgit, elle a tout fait pour la guerre.

Et le *Globe*, comprenant qu'une égale solidarité enchaîne aujourd'hui les gouvernements et les peuples, s'écrie :

> La commotion produite par le premier coup de canon qui retentira sur le sol d'Italie sera ressentie par le gouvernement du roi Louis-Philippe, par la reine Isabelle, par dona Maria, par Othon, etc.

Le *Morning-Chronicle*, du 11 septembre, en applaudissant au rappel d'Espartero en Espagne, pressent aussi que cet événement donnera lieu à *une lutte désespérée* :

> Il n'y a pas à se dissimuler, dit-il, que cette lutte sera pleine de périls pour la paix du monde.—Tôt ou tard, il faudra aborder la question de la succession au trône d'Espagne, et, lorsqu'on en sera là, il faudra abandonner les prétentions de l'enfant d'un prince français, ou les soutenir par l'épée.

Ainsi donc, voilà la guerre imminente plus que jamais, et l'isolement politique de la France plus que jamais évident et déplorable! Voilà le fruit de la *grande politique pacifique et modeste, de conservation et de statu quo!* Au dedans, la corruption et le crime; au dehors, la guerre ou le mépris européen. Tous les efforts qu'ont faits les peuples, depuis trente ans, pour s'entr'aider, pour s'unir, pour s'affranchir des mêmes misères, pour vivre de la même pensée de paix, de liberté et de progrès, vont se trouver perdus par la faute de leurs ministres. Des collisions sanglantes, des conflagrations générales ne sont à craindre que parce que les gouvernements se sont obstinés à entasser les obstacles devant les libertés et les sympathies publiques, et à faire du fleuve de l'opinion européenne un redoutable torrent. Qu'importe! ils l'ont voulu. Ils en seront les premiers victimes, et la cause des peuples seule triomphera.

Condamnée par défaut le jour où la *Démocratie pacifique* fut acquittée, la *Gazette de France*, qui paraissait aujourd'hui devant la Cour d'assises pour être jugée contradictoirement, a subi une condamnation nouvelle. Ce verdict ne s'explique point par les termes de l'article incriminé. Celui que nous avons publié sous ce titre : *Une Société qui tombe* et qui a été jugé irréprochable par le même jury, était assurément plus énergique. Les jurés ont tenu compte évidemment des antécédents de la *Gazette de France*, de son esprit général. Ils ont cru que ce journal manquait de sincérité et que, sous les apparences d'un libéralisme généreux, il cachait le désir incurable de restaurer un passé déchu.

Nous regrettons qu'aux yeux d'une magistrature populaire une opinion, qui ne se traduit par aucune manifestation coupable, soit un délit. Nous croyons, pour notre part, à la loyauté de la *Gazette*; nous sommes convaincus qu'elle est de bonne foi quand elle travaille à concilier avec les vieilles traditions de la monarchie française toutes les aspirations de la liberté. Les efforts qu'elle a faits dans cette voie auraient dû lui créer des titres auprès de tous les amis du progrès social, car elle modifie son vieux parti, elle le transforme, elle l'éclaire; l'influence de la *Gazette* a été pour beaucoup, nous n'en doutons pas, dans la rédaction du programme libéral, signé récemment par les représentants de la presse légitimiste.

La *Gazette*, au surplus, doit s'honorer du coup qui la frappe. Dans une guerre aussi légitime que celle de la conscience publique contre le ministère actuel, les blessures sont glorieuses.

Chaque drame a son comique. M. l'avocat-général Bresson est devenu le comique de la situation actuelle. Aujourd'hui, dans sa réplique contre M. Dufougerais, il a prononcé les phrases suivantes :

> On vous a parlé d'un acquittement récent; ne vous souvenez pas d'un précédent qui peut être expliqué par tant de circonstances.
>
> On a cité le *National*, quoique ce journal soit rédigé avec cynisme, dans le style de l'*Ami du peuple* et du *Père Duchesne*, on comprend cependant que cette forme ignoble ne constitue pas un délit, et que la justice demeure inactive contre tant de turpitudes.

Ces phrases lourdes et pâteuses, ces injures tenant lieu de l'esprit qu'on voudrait atteindre, servent bien mal la vengeance de M. l'avocat-général. Le *National* avait dit, il y a peu de jours, que l'éloquence de M. Bresson pesait trois cents kilos, et qu'elle tombait sur les jurés comme une masque. Le *National* est maintenant convaincu d'erreur, cette massue pèse au moins trois mille et tombe sur les doigts de M. l'avocat-général.

Le conseil des ponts-et-chaussées s'est prononcé à l'unanimité en faveur du placement de la gare d'arrivée du chemin de fer de Paris à Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne, c'est-à-dire à La Bastide, dont nous avions, avec le bon sens public et l'immense majorité des journaux, défendu l'emplacement.

Le rédacteur du *Courrier de la Gironde*, pour toute réponse à l'invitation que nous lui avons faite de déduire les preuves de la vénalité dont il nous a accusés dans la question des gares de Bordeaux, a jugé à propos de nous supprimer pendant huit jours l'envoi de sa feuille. Nous ne savons si le *Courrier* imagine que cela peut équivaloir pour nous à une satisfaction; quoi qu'il en soit de son opinion à ce sujet, puisqu'il ne veut pas profiter des facilités que nous lui avons données pour faire la preuve des faits qu'il nous impute, nous lui adressons, ainsi que nous l'en avons prévenu, citation à comparaître devant le tribunal de police correctionnelle de la Seine.

La *Guienne* a reproduit en partie, dans une polémique, l'article calomnieux du *Courrier de la Gironde*; mais il nous a paru que la *Guienne* n'avait pas contre nous d'intention mauvaise. Nous l'engageons à s'expliquer loyalement : nous n'avons nulle envie de l'impliquer, sans un motif sérieux, dans l'affaire à laquelle nous oblige la honteuse et sotte conduite de son confrère bordelais. Nous attendons l'explication de la *Guienne*.

Les Oscillations du duc de Lucques.

A quoi comparons-nous le duc de Lucques, au battant de la cloche, au balancier de la pendule, à la balle du joueur, au volant sur la raquette? Nous ne savons; toujours est-il que ce digne prince

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 14 SEPTEMBRE 1847.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. — Réouverture. — OPÉRA-COMIQUE : Reprise de *la Fiancée*.

Mercredi dernier, 8 septembre, après deux mois employés aux travaux de restauration intérieure, l'Opéra a ouvert ses portes. Indépendamment de l'attrait causé par l'annonce de la splendide décoration de la salle, des aménagements nouveaux destinés à la mettre au niveau des exigences de plus en plus impérieuses du public, sous le rapport du comfortable, la *Juive* affichée avec les noms de Duprez, d'Alizard, de Mlles Nau et Dameron, et, pour la danse, de Mlles Dumilâtre, Plumkett, Fuoco, Maria et Robert, était suffisante pour assurer une chambrée complète. Cette première soirée, qui avait le double caractère solennel d'une réouverture après de longues vacances, et de l'intronisation d'une direction nouvelle, a été traitée, d'ailleurs, comme une première représentation importante. Le public, presque invariable de toutes les solennités artistiques que les organes de la publicité qualifient naturellement d'élite de la société parisienne, puisqu'ils en font toujours partie, se trouvait là réuni.

Rendons d'abord hommage au goût et à l'habileté de MM. Rohaut de Fleury et Cambon pour la restauration de la salle et du foyer. L'un et l'autre offrent un aspect splendide et digne de la première scène d'une capitale civilisée. Il faut savoir gré à une société basée, comme le sont encore toutes les sociétés européennes, sur l'incohérence et le morcellement, des quelques échantillons de luxe associé qu'elle parvient à réaliser. On peut rêver mieux, sans doute, mais il ne faut pas oublier qu'après tout nous n'avons affaire ici qu'à l'industrie privée, bien qu'il s'agisse d'une institution essentiellement nationale et d'intérêt général, dans laquelle l'élément social n'est représenté que sous forme de subvention, ce qui ne change rien au caractère privé de l'affaire, et par un cahier des charges dont un commissaire royal doit surveiller l'exécution au nom de la direction des beaux-arts, ce qui ne modifie pas beaucoup plus le susdit caractère privé. Ces considérations, du reste, ne font que rendre plus méritants les efforts et les dépenses consacrés à l'embellissement du vaisseau de l'Opéra. Le style chargé d'ornements et de dorures, de l'époque de Louis XIV, a été nécessairement conservé; ainsi le voulaient les lignes générales de l'architecture que l'on n'aurait pu modifier sans jeter à bas tout l'édifice. D'ailleurs, ce style emprunte à sa lourdeur même un caractère d'imposante majesté qui va bien à la royauté incontestée de notre premier théâtre. Les balustres en or de la première galerie ont été conservés et seulement restaurés; aux étages supérieurs, se détachent sur des fonds d'or des guirlandes et des vases de fleurs supportés ici par des enfants aux formes potelées, là par des chimères aux visages souriants, aux regards voluptueux : le plafond représente un Olympe, dans un coin duquel Mercure présente au dieu du jour et des harmonies mesurées, un groupe de musiciens illustres. Il est regrettable que ce coin, la partie principale, soit masqué par le lustre à la plus grande partie du public. Le rideau qui représente la scène assez maussade de la remise à Lully des lettres patentes portant concession du privilège de l'Académie Royale de Musique a été conservé. Nous faisons des vœux pour qu'il soit bientôt nécessaire de le remplacer.

On a choisi pour fond des loges un fond gris-perle qui ne s'harmonise pas avec la richesse dorée du système général des décorations. On s'est préoccupé des toilettes des dames; mais le problème complexe n'est pas résolu.

Le foyer est transfiguré. Les grandes fenêtres qui faisaient ressembler ce foyer à une grande serre froide ont été remplacées par des croisées plus humaines, surmontées d'élégants frontons et flanquées de panneaux encadrés de baguettes d'or.

La décoration générale est blanc et or. Des écussons, aux portraits de musiciens célèbres, occupent les angles formés par la succession des anciens cintres, dont la ligne est conservée, et le nombre des bustes a été considérablement augmenté.

Les tapis placés sur les escaliers et dans les co[illegible] loges étaient une nécessité; mais on eût dû le[illegible] moins jusqu'aux troisièmes, et cela non seulement par[illegible] des étages supérieurs, mais dans le double int[illegible] de l'auditoire.

La *Juive* a été remarquablement exécutée; av[illegible] et entrain. L'orchestre et les chœurs se sont donn[illegible] et ils y ont réussi presque constamment. Duprez a été magnifique; des salves redoublées d'applaudissements, des montagnes de fleurs et un triple rappel lui ont prouvé la sympathie du public pour son admirable talent. Sa voix, restaurée par un long et consciencieux repos, avait retrouvé, sinon la fraîcheur juvénile qui, une fois fanée, ne refleurit plus, du moins la puissance et la continuité d'échelle dont il ne retrouvait que de loin en loin quelques éclairs. Le public qui s'était habitué depuis longtemps à ne plus admirer chez Duprez que le courage déployé dans les luttes héroïques, a pu enfin applaudir sans réserve et avec enthousiasme à son triomphe.

La voix si pleine, si richement timbrée d'Alizard, a fait merveille dans le rôle du Cardinal. Il a rendu avec intelligence ce caractère empreint d'une tristesse profonde et de cette mansuétude particulière aux grandes âmes qui ont souffert. Mlle Nau est toujours cette gentille et habile vocalisatrice que tout le monde sait.

Mlle Dameron s'était déjà produite dans quelques rôles, mais ses débuts sérieux datent de la soirée du 8 septembre. Elle a des qualités réelles que développera l'usage de la scène. Déjà sa voix a gagné beaucoup sous le rapport de la fermeté et de l'ampleur. Elle phrase avec pureté, et son articulation a beaucoup de netteté. A toutes ces qualités il manque principalement un peu de chaleur et de passion.

Ce soir, le *Diable à Quatre* pour la rentrée de la charmante Carlotta Grisi.

Plus tard viendront les débuts, après engagement, de Mlle Masson, qui abordera résolument le répertoire de Mme Stoltz par le rôle de la *Favorite*. « Cet ouvrage, dit une note émanée de la direction, sera le » point de départ de la réputation de cette jeune cantatrice. » Puis la rentrée de Baroilhet dans *Charles VI*, remanié par M. Halévy; puisse-t-il y avoir semé de l'intérêt et de la variété pour faire valoir les quelques parties vraiment belles de cette partition!

Dans *Guillaume Tell* auront lieu les débuts de Mlle Birch « qui, » suivant la note susdite, vient faire consacrer à Paris de magnifiques » succès obtenus en Italie et en Allemagne. » On a sans doute engagé Mlle Birch en désespoir des refus de Jenny Lind, qui boude Paris pour avoir été méconnue par les directeurs de nos théâtres lyriques, avant sa réputation, comme s'il n'eût pas été trop extraordinaire qu'il en fût autrement.

On annonce encore les débuts de Mme Julian Vangelder pour le mois de novembre.

Pour la danse, nous aurons, le 1er octobre, et pour deux mois d'abord, Mme Cerito, dans un ballet nouveau, la *Fille de Marbre*, puis

rétracté des promesses arrachées par la force. Nous constatons cette deuxième fugue.

Les Lucquois, justement surpris, se soulèvent, organisent d'eux-mêmes la garde nationale promise, et envoient au prince une députation pour le prier de revenir, le marquis Mazzaroza est à la tête de la députation. — Deuxième avertissement avec garnisaire.

Le prince ne revenant pas et voulant constituer une régence, le peuple, qui tient à ce bon duc, parle de mettre la contrainte à exécution en saisissant ses revenus, ses meubles, en mettant sous séquestre son palais; le prince, vaincu par un procédé aussi délicat, ouvre de nouveau son cœur paternel et opère une seconde rentrée plus triomphale encore que la première; on arbore le drapeau de l'unité italienne, drapeau rouge, blanc et vert; tout le monde s'embrasse, mais rien n'est fini; car, si le prince manquait de parole encore une fois, il pourrait faire ses paquets pour un troisième voyage.

On assure que les Lucquois vont prendre pour chant national ce refrain dédié à la plus petite principauté d'Italie :

> A la monaco, l'on chasse, l'on déchasse,
> A la monaco, l'on chasse comme il faut.

Il n'y a dans cette affaire qu'un detail un peu sérieux : la sœur du duc de Bordeaux, épouse du prince héréditaire de Lucques, fils du duc régnant a, dit-on, fait des reproches à son mari, prince impopulaire, en lui rappelant la revolution de juillet dont elle-même fut victime. Nous ne rirons pas d'une princesse exilée tout enfant pour les fautes de sa race, mais nous ne la féliciterons pas de son mariage.

La *Gazette d'Augsbourg*, journal de Metternich et de Szela, adresse aux Italiens cette ironie insultante :

> L'irritation contre les Autrichiens continue et se manifeste d'une manière qui ne fait pas honneur ***au sentiment des convenances*** qui anime à un si haut degré les Toscans.

Observer les convenances envers un peuple envahisseur! Les Autrichiens, en 1847, sont plus exigeants que les Prussiens de Brunswick en 1792, ceux-là du moins n'attendaient pas de la république française une réception polie.

Deux journaux amis de la politique autrichienne en Italie, mais qui tous deux éprouvent quelque répugnance à manifester leurs sympathies, l'*Union monarchique* et le *Journal des Débats*, ouvrent aujourd'hui leurs colonnes à un long article de l'*Observateur autrichien*, qui est la complète apologie de M. de Metternich. Ni l'*Union monarchique* ni les *Débats* n'accompagnent cette reproduction de la moindre critique.

EXTÉRIEUR.

Rome, 30 août. — La ville d'Ancône a résolu d'acheter elle-même les fusils pour la garde nationale. On emploiera, dans ce but, l'argent qui était destiné à construire un théâtre. Les magistrats de Pérouse, Oscino et Bologne ont agi de même. Le pape a été enchanté. On espère que cet exemple trouvera des imitateurs. Le gouvernement s'occupe sans cesse de la réduction d'une constitution municipale de Rome.

— 31 août. — La première partie du grand procès est terminée. Le résultat prouve qu'il y a eu des enrôlements dans l'intérêt du parti rétrograde. Le Saint Père vient d'adresser à presque tous les souverains européens une note signée par le cardinal secrétaire Ferretti, relativement à la solution de la difficulté survenue avec l'Autriche touchant à la ville de Ferrare. — Vers la mi-septembre, le pape tiendra un consistoire.

— Un Palermitain, arrivé ici ces jours derniers, nous a fait part

... formes! Vive la garde nationale! Vive l'union de l'armée et du peuple!

La foule, grossie encore par plusieurs milliers de personnes se dirigea vers le quartier de Porto-Rio, où en, 1746, prit naissance la révolution à la suite de laquelle les Autrichiens furent chassés de Gênes.

Là, eurent lieu de nouvelles démonstrations auxquelles répondirent les dames placées aux croisées. En passant devant le consulat de Toscane, les cris de : *Vive le grand-duc! Vive la Toscane!* se firent entendre. On arriva enfin devant le palais Cersi Doria, où de frénétiques applaudissements témoignèrent des vives sympathies de la foule; mais le silence se fit bientôt, on était arrivé devant le palais des jésuites. Ce silence ne fut interrompu que par les cris unanimes de : ***Vive Vincent Gioberti!*** Vincent Gioberti est l'auteur de plusieurs ouvrages qui ont obtenu un immense succès en Italie et dans lesquels les manœuvres politiques de cet ordre fameux sont dévoilées et énergiquement réprouvées. C'est, en d'autres termes, le Michelet de l'Italie.

De là on se porta devant le palais du roi, où les cris et les applaudissements redoublèrent. On arriva enfin dans les quartiers occupés par l'artillerie et les régiments savoyards. La foule se confondit avec la troupe, la fraternité la plus touchante eut lieu, et les chefs eux-mêmes, parmi lesquels se trouvaient le colonel et les principaux commandants, saluèrent le drapeau de Pie IX et prirent part à cette démonstration enthousiaste.

Retournée sur la place du Théâtre, cette foule immense se sépara dans le plus grand ordre, promettant de renouveler bientôt d'une manière plus éclatante cette grande fête de famille.

P. S. Il circule dans notre ville un grand nombre de copies d'une lettre autographe du roi Charles-Albert, adressée à M. de Castagnette, son secrétaire particulier, lui annonçant qu'en cas d'agression de la part de l'Autriche, il n'hésiterait point à se mettre à la tête de son armée et à servir de rempart à l'indépendance italienne. Cette lettre, quelle que soit son authenticité, a produit l'enthousiasme dans toutes les populations des états sardes.

Livourne, 6 septembre. — Les fêtes pour l'organisation de la garde nationale continuent. Partout le peuple fraternise avec les troupes.

Messine, 3 septembre. — Vous avez appris, sans doute, l'insurrection qui a ensanglanté notre ville. La population soulevée, après s'être emparée des principaux corps-de-garde, a dirigé ses attaques vers la citadelle. Mais l'artillerie faisant des ravages dans leurs rangs, ils durent se retirer devant les sorties de la garnison. Les pertes de ces divers combats sont à peu près partagées entre les troupes et le peuple; elles s'élèvent à une trentaine de morts et une centaine de blessés.

Les insurgés se sont retirés sur les collines qui environnent la ville.

A Catane et à Syracuse, où Delcarretto a laissé de si sanglants souvenirs depuis 1837, la fermentation est, dit-on, à son comble, et on s'attend à un mouvement semblable à celui de Messine, ainsi qu'à Palerme et à Trapani.

L'insurrection des Calabres prend chaque jour des proportions plus considérables. Reggio est aujourd'hui au pouvoir des insurgés, qui ont opéré leur mouvement en même temps que Messine, et ont été plus heureux. On assure que plusieurs autres villes, notamment Cosenza, ont suivi le même exemple. Les nouvelles positives nous ont manqué à ce sujet. On ignore quelles dispositions vont être prises par le gouvernement. Divers corps de troupes ont été cependant expédiés en Sicile.

— On écrit de Rome, le 30 août, au ***Daily-News*** : « Depuis la mort du dernier grand rabin Rabbi Beher, arrivée il y a douze ans, les juifs du Ghetto n'avaient pas pu obtenir du gouvernement pontifical la permission de lui choisir un successeur. Grâce à l'esprit de tolérance inauguré par le pape actuel, l'installation d'un nouveau grand rabbin a eu lieu samedi dernier. Il s'appelle Rabbi Israël Katzan, et a été appelé ici des bords du lac de Gennasareth, où il jouissait d'une grande réputation de sainteté et de savoir talmudique. Il est né à Jérusalem, et sa généalogie remonte, dit-on, à dix siècles dans la suite non interrompue d'aïeux lévites.

A dix heures du matin, dans la vieille synagogue, le nouveau pontife israélite, vêtu d'une tunique de soie violette avec un mantelet noir, a pris possession de la chaire de la vieille alliance. Une prière pour le pape, composée par le nouveau rabbin, a été récitée à cette occasion. Voici quelques versets de cette prière qui est dans le rhythme des psaumes et écrite dans l'hébreu le plus pur :

« Tu es le Seigneur des armées, ô Dieu! la verge de la force t'appartient.

... ties de la politique française, M. Rossi, notre ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siége, aurait demandé avec instance son rappel à M. Guizot. Cette détermination lui aurait été inspirée par les actes récents de Pie IX, en faveur de la nationalité italienne.

Espagne. — Les journaux anglais continuent à parler d'Espartero sur le ton de l'enthousiasme et à parler d'une guerre entre la France et l'Angleterre, au sujet des droits de la duchesse de Montpensier, comme d'une éventualité assez probable.

— Le ***Morning-Chronicle*** du 11 applaudit, comme tout le peuple anglais, à l'acte de ***tardive justice*** dont Espartero vient d'être l'objet. La haute estime dans laquelle ce personnage est tenu en Angleterre ne provient nullement, ajoute le ***Chronicle***, de ce qu'il serait, comme on le prétend, tout dévoué aux intérêts britanniques. ***Le secret de la popularité d'Espartero en Angleterre, c'est qu'Espartero est un bon et loyal Espagnol.*** Nous craignons, ajoute le ***Chronicle***, que ce ne soit précisément là un tort impardonnable aux yeux du gouvernement français. Etre honnête et patriote, se dévouer exclusivement aux intérêts de son pays, rester inaccessible à toute indigne influence, c'est se mettre tellement en travers de certaines combinaisons de famille, que nous devons nous attendre à une lutte désespérée pour écraser le système dont le rappel d'Espartero est l'expression la plus saillante, comme nous espérons qu'il en sera le soutien le plus ferme.

Il serait difficile d'imaginer quelque chose de plus déplorable qu'une lutte de ce genre. Il n'y a pas à se dissimuler qu'elle serait pleine de périls pour la paix du monde. — Tôt ou tard il faudra aborder la question de la succession au trône d'Espagne, et, lorsque l'on en sera là, il faudra abandonner les prétentions de l'enfant d'un prince français ou les soutenir par l'épée.

— La politique anglo-espartériste n'est pas du goût de tous les journaux espagnols. On lit dans le ***Faro*** du 8 septembre : « Salamanca et Bulwer, voilà les maîtres de la reine, les maîtres de l'Espagne! Aujourd'hui, ils se servent de ceux qui ne sont que des instruments entre leurs mains, pour les briser demain, s'ils font obstacle à leurs projets. Pour cela, Salamanca compte sur les révolutionnaires, Bulwer sur les Anglais. S'il convient qu'Espartero vienne, lord Palmerston aura le soin de le faire entourer; s'il faut que l'étendart carliste soit arboré en Navarre ou en Castille, et que les factieux de la Catalogne s'accroissent, afin que l'Angleterre devienne nécessaire et s'impose au trône, cette puissance aura soin d'envoyer des secours et des armes à ceux qui débarqueraient en Catalogne ou qui passeraient la frontière de Portugal. De sorte que, grâce à M. Salamanca, que vante la presse carliste, Cabrera pourra venir à Valence, Elio pénétrera en Espagne, Alzaa, Monténegro, tous les chefs carlistes, rallumeront la guerre civile dans notre malheureuse patrie. De deux choses l'une : ou le carlisme et les révolutionnaires unis, comme en Portugal, sont assez forts pour détrôner Isabelle II, éventualité en vue de laquelle lord Palmerston a déjà eu soin de faire la cour au comte de Montemolin, ou bien la guerre civile s'éternisera comme en Portugal, et alors l'Angleterre est là pour offrir son appui à Isabelle II sous deux petites conditions : le traité des cotons entraînant la ruine de notre industrie et l'exhérédation de l'auguste sœur de notre reine. Oui, voilà le plan que l'on a formé, voilà le but vers lequel on marche à pas de géant. Que signifient les éloges exagérés donnés à M. Salamanca par la ***Esperanza***? Que signifie l'amnistie en faveur de tous les chefs du carlisme, au moment même où la Catalogne est en proie aux factions et où les provinces du Nord s'agitent?

Que signifie l'immense intérêt que l'ambassadeur d'Angleterre prend au cabinet Salamanca, tandis qu'il y a peu de mois encore, la presse anglaise lui adressait les plus graves insultes? Quel a été le gage de réconciliation, le prix de cet appui efficace prêté par les agents anglais au ministre le plus détesté qu'ait eu l'Espagne? Ce gage sera-t-il le trône, ou bien le sacrifice de notre industrie, de notre dignité, de notre indépendance nationale, du repos de notre malheureuse patrie? Les hommes qui ont versé leur sang pour Isabelle II, sont-ils donc assez aveuglés pour ne pas voir où l'on nous conduit? Ces hommes qui ont joué leurs têtes pour l'ordre de choses créé en 1843, ne comprennent-ils pas que le jour où Espertero mettra le pied dans Madrid, ayant d'un côté M. Bulwer, et de l'autre M. Salamanca, l'ex-régent, l'homme de 1840 sera le seul maître de la situation et du gouvernement? Y a-t-il donc un vertige qui aveugle tout le monde, ou bien veut-on abandonner la cause du trône et des lois à toutes les tempêtes révolutionnaires? Les événements nous l'apprendront bientôt.

Mlle Rosati, M. Saint-Léon et le retour de Perrot.

En fait d'ouvrages nouveaux, on annonce une partition nouvelle en quatre actes de M. Verdi, qui ne serait autre, dit-on, que son opéra de ***I Lombardi***, accommodé pour la scène française. Cependant les termes de la note officielle précitée donneraient à penser qu'il s'agit d'une œuvre toute nouvelle. Que l'ouvrage soit bon au surplus, et nous nous inquiéterons peu du reste.

M. Auber s'occupe enfin, définitivement et sérieusement, d'un opéra en cinq actes, avec M. Scribe; la *Muette* attend encore un pendant. On promet encore un opéra composé par Donizetti avant sa maladie, et un grand ballet, dont le principal rôle est destiné à Mlle Carlotta Grisi. « Tels sont, dit la note, les éléments de la saison prochaine, » éléments réunis avec rapidité et avec la volonté d'une régénération » complète. » Nous acceptons volontiers tous les bons augures, et nos applaudissements ne manqueront pas à la nouvelle direction, si elle relève la splendeur longtemps éclipsée de notre Académie Royale de Musique.

— L'Opéra-Comique a repris lundi dernier la ***Fiancée***, ce charmant opéra d'Auber dont dix-huit ans n'ont pu altérer la suave fraîcheur. Avec quel plaisir on a retrouvé toutes ces charmantes mélodies : ***Travaillons, mes demoiselles; Si je suis infidèle; Que de mal, de tourment; Entendez vous, c'est le tambour; Garde à vous; Montagnards ou berger; Où trouver le bonheur***, etc., etc... car il faudrait citer tous les morceaux de la partition. M. Mocker s'est acquitté du rôle de Fritz avec beaucoup d'intelligence et d'adresse; il s'est fait pardonner, à force de grâce élégante et de fine délicatesse, ce qui pouvait lui manquer du côté de l'énergie. M. Bussine a chanté d'une manière très brillante le rôle du chambellan; sa voix, d'un beau timbre, d'une étendue et d'une égalité remarquable, et la netteté perlée de sa vocalisation lui ont valu à plusieurs reprises des applaudissements mérités.

Mlle Darcier, qui rentrait par le rôle d'Henriette, a été reçue avec les gâteries qui sont réservées aux enfants prodigues. On a dit méchamment de Mlle Darcier : « A l'Opéra-Comique elle passait pour comédienne; au Vaudeville elle passe pour cantatrice. » La vérité est qu'elle mérite un peu l'un et l'autre titre, qu'elle rachète par son jeu ce qui lui manque sous le rapport du chant ***et vice versâ***. A tout prendre, Mlle Darcier a bien fait de revenir à l'Opéra-Comique, et l'Opéra-Comique a bien fait de la reprendre. Si elle manque de la puissance d'organe nécessaire aux situations fortes, comme il s'en rencontre quelques-unes dans la ***Fiancée***, elle a de la grâce et de la gentillesse dans les scènes du diapason ordinaire; si son jeu manque de profondeur et de vérité vraie, elle ne sort jamais de la vérité conventionnelle et elle possède une gamme très étendue de ces coquettes minauderies, qui, de la part des actrices adoptées, ne manquent jamais leur effet sur le public. Il y a beaucoup de *favoritisme* dans le succès de Mlle Darcier, sans doute, mais pourquoi protesterait-on contre le favoritisme, quand c'est le sentiment du public, c'est-à-dire de tout le monde, qui le sanctionne?

Allyre B.

Rentrée de MM. Tisserant et Bouffé.

Nous empruntons les lignes suivantes au feuilleton de la ***Patrie*** :

« Tisserant a reparu au Gymnase; Bouffé a ramené la foule aux Variétés.

« Le premier, comédien spirituel et consciencieux, mais modeste, ne fait point carillonner ses succès, et ses succès n'en sont ni moins réels ni moins honorables. Son jeu, qui sait si bien allier la franchise à la finesse, la malice à la bonhomie, est toujours réglé par un goût sûr qui ne lui permet point les écarts et qui marque à sa verve les limites qu'elle ne franchit jamais.

« Nul ne s'entend mieux que lui à détacher le mot, à aiguiser la phrase, et maintes fois il nous a rappelé Gontier dans ses plus heureuses créations. Le retour de Tisserant nous a rendu la jolie comédie de MM. Fournier et Alphonse, intitulée : *Un jeune Père*; nous avons revu avec un véritable plaisir, que partageaient de nombreux spectateurs, ce tableau vif, gracieux, animé, qui a survécu et doit survivre longtemps encore à l'influence mortelle de la saison où il est né.

« Bouffé s'est remontré à la fois dans le ***Gamin de Paris*** et dans ***Pauvre Jacques***, et le public n'a point fait défaut à son acteur favori. Il y a dans le choix de ces deux ouvrages, qui présentent Bouffé sous des aspects si différents, une coquetterie bien naturelle et une adresse, selon nous, fort légitime, puisqu'elles sont profitables en même temps à la gloire du comédien, à la fortune du théâtre et aux plaisirs des spectateurs. Est-il besoin de dire que, dans le rôle du ***Gamin***, c'est toujours la même gaîté, le même entrain, la même jeunesse, et que, dans ***Pauvre Jacques***, les ravages de la douleur, de la vieillesse et de la maladie sont reproduits avec la plus touchante vérité? On admire, en essuyant ses larmes, la merveilleuse faculté de transformation de ce vieillard, chauve, abattu, privé de raison, dont la pétulance juvénile nous égayait il n'y a qu'un instant. »

C'est ce soir qu'a lieu au Gymnase la représentation extraordinaire au bénéfice de l'Association des artistes dramatiques. Les noms les plus aimés du public donneront à cette solennité un éclat inusité; parmi eux nous remarquons MM. Samson, Provost, Mmes Brohan, Anaïs, Judith, Denain, Solié, de la Comédie-Française; MM. Roger, Mocker, Jourdan, Mmes Lavoye (aînée et cadette), Grimm, Levasseur, Charton, de l'Opéra-Comique; MM. Bouffé, Vernet, Lepeintre, Hoffmann, Mmes Bressant, Delorme, Azymont, Constance, des Variétés; MM. Ravel, Grassot, Leménil, Sainville, Levassor, Hyacinthe, Mmes Scriwaneck, Ozy, Lambert, Duverger, Fréneix, Dupuis, Leménil, du Palais-Royal; MM. Numa, Achard, Geoffroy, Mmes Rose Chéri, Désirée, Melcy, Marthe Vallée, du théâtre du Gymnase. La location dépassait hier le chiffre de 4 000 francs.

Ecole royale des Beaux-Arts.

L'Académie des Beaux-Arts de l'Institut a jugé, dans sa séance du 11 septembre présent mois, le concours des grands prix de sculpture dont le sujet à traiter par les concurrents était Télémaque apportant à Phalante l'urne renfermant les cendres d'Hippias.

Les prix obtenus sont :

Premier grand prix, à M. Jean-Joseph Perraud, de Mornay (Jura), âgé de vingt-huit ans, élève de MM. Ramey et Dumont.

Deuxième premier grand prix, à M. Jacques-Léonard Maillet, de Paris, âgé de vingt-quatre ans et demi, élève de M. Pradier.

Second grand prix, à M. Pierre-Antoine-Hippolyte Bonnardel, de Bonnay (Saône-et-Loire), âgé de vingt-trois ans et demi, élève de MM. Ramey et Dumont.

Mention à M. Louis Roguet de Saint-Julien (Haute-Vienne), âgé de vingt-trois ans, élève de MM. Duret et Drolling.

L'exposition publique du concours des grands prix d'architecture aura lieu à l'Ecole royale des Beaux-Arts, les mercredi, jeudi et vendredi, 15, 16 et 17 septembre, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Le sujet à traiter par les concurrents est un palais pour la chambre des députés.

... de carabiniers (douaniers), ... a été passé en revue au Prado. Tous les spectateurs furent charmés du brillant état de ces troupes, dont l'uniforme et l'équipement sont magnifiques, et font honneur au général Oribe, inspecteur de cette arme. Après la revue, le défilé eut lieu devant la reine qui était au balcon du palais. »

— Dans un article intitulé : *Pie IX et Monseigneur Brunelli*, l'*Eco del Comercio* du 7 septembre cherche à démontrer qu'il existe une grande différence entre le pape et son envoyé en Espagne, et il conclut dans les termes suivants : « Pie IX n'est pas représenté en Espagne. Son esprit bienfaisant, son abnégation, son amour des réformes ne se reflètent pas dans son délégué. L'homme immortel qui, en Italie, s'est concilié l'affection de tous les libéraux, a pour représentant en Espagne un prélat qui éloigne toutes les sympathies de ce parti, par suite de la marche qu'ont prise les négociations avec Rome, et des bruits qui passent de bouche en bouche. Nous ne craignons pas de le répéter, Pie IX n'est pas représenté en Espagne. C'est la cour de Rome qui a son représentant dans notre pays, s'il faut en croire les bruits qui courent sur ce qui s'est fait dans l'affaire de l'élection des évêques. »

— Le bruit s'est répandu que M. Guizot aurait reçu, dans le portefeuille de Madrid arrivé hier à Paris, la nouvelle que le nouveau cabinet espagnol songe à réunir les collèges électoraux dans chaque district pour nommer des cortès constituantes. L'époque de cette convocation serait fixée du 25 au 30 de ce mois, et les cortès se réuniraient vers le 15 octobre.

Entre autres projets dont le duc de Glucksberg aurait entretenu M. Guizot dans la même dépêche, et prêtés au cabinet Salamanca, on parle aussi de modifications à la loi d'hérédité, et d'une déclaration d'exclusion de la duchesse de Montpensier au trône d'Espagne.

PORTUGAL. — On lit dans un journal espagnol, l'*Heraldo* du 8 septembre : « Les nouvelles que nous avons reçues de la frontière du Portugal vont jusqu'au 31 août. Ce pays est loin de jouir de la tranquillité que l'on devait attendre après l'intervention de notre armée et le rétablissement du gouvernement légitime. Le 29 août, à quatre heures après midi, six Portugais habitant Villa Nova de Fascoa, s'étaient présentés à Fregenede, pour se dérober aux persécutions qu'ils avaient éprouvées de la part du lieutenant-général Marzilo, chef d'une guerrilla qui s'était levée pour la cause de dona Maria da Gloria. Ce barbare officier avait fusillé l'ex-capitaine de la 8e compagnie de la 5e légion formée par les rebelles d'Oporto, et même son fils âgé seulement de 15 ans, sans faire le moindre cas du passeport qui leur avait été délivré par le général en chef de l'armée espagnole, Manuel de la Concha, pour qu'ils pussent retourner tranquillement dans leurs familles. Les six ... désignés appartiennent également aux troupes qui capitulèrent à Oporto, et deux d'entre eux sont fils du capitaine fusillé. Ce fait, qui est resté impuni, ne démontre que trop le déplorable état où se trouve le Portugal. »

GRANDE-BRETAGNE. — Nous pouvons annoncer comme une chose certaine qu'à partir du 5 avril prochain, époque où finiront les taxes de l'année courante, la taxe des fenêtres sera supprimée ou considérablement modifiée.

— Les ventes de blé pendant la dernière semaine se sont élevées en Angleterre (terme moyen) à 47 234 quart. Les nouvelles que nous avons reçues ce matin des districts manufacturiers sont très mauvaises. Un projet de diminuer le salaire a occasionné un mécontentement très grand parmi les ouvriers, et on craint qu'ils n'abandonnent leurs travaux. Dans la semaine finissant le 7 courant, il y a eu, à Manchester, 800 ouvriers de moins employés dans les fabriques que la semaine dernière. Il n'y aucune perspective d'amélioration. (*Standard*.)

— On lit dans le *Sun*. — Dublin 8 septembre. Les journaux irlandais parlent de meetings publics où l'on adopterait des mesures de sympathies politiques pour le pape. Il serait question de former une nouvelle brigade irlandaise pour le service de sa sainteté. Le révérend James Maher de Carlow écrivait dernièrement à John O'Connell : « Quoi de plus intolérable que cette audacieuse tentative de dominer le souverain pontife dans le gouvernement de ses sujets. La maison d'Autriche, dont la main dégoûte encore du sang des nobles Galliciens, veut se mêler des affaires de la plus ancienne et de la plus légitime souveraineté de la terre. Si une telle tyrannie n'est pas contrôlée par l'opinion publique, c'en est fait de la liberté du monde. C'est à l'Irlande à faire son devoir en s'associant à une protestation universelle contre cette monstrueuse usurpation ! Que l'indépendance de l'église soit maintenue, que l'autorité spirituelle ne soit pas foulée aux pieds par l'Etat, et jamais la liberté ne sera perdue, ni la religion dégradée. »

ALBANIE. — Durazzo, 14 *août*. — Trois jours après l'arrivée de 3 000 de troupes turques dans la forteresse de Valiona, cette forteresse fut bloquée par un corps d'insurgés fort de 4 000 hommes. Mais la forteresse étant abondamment pourvue de vivres, le sort des troupes ne donne aucune inquiétude. Le Seraskier a fait passer au fil de l'épée quatre insurgés pris à Beret, et il a fait attacher à la bouche d'un canon ceux de Betoglia. Cet acte de sévérité a déterminé les chefs des insurgés à ne point faire leur soumission, comme ils en avaient l'intention.

LA PLATA. — Tous les efforts des plénipotentiaires de France et d'Angleterre, pour mener à bonne fin les négociations avec la république argentine, ont échoué le 30 juin. A cette date, ils ont été forcés de demander leurs passeports et de sortir de Buenos-Ayres. C'est ce qui résulte de la lettre écrite par le contre-amiral Le Prédour, à bord de la frégate l'*Erigone*, le 2 juillet 1847 :

« Monsieur,

» Je viens de recevoir une dépêche du comte de Waleski; il annonce qu'il a rompu toutes négociations avec le gouvernement Rosas, de concert avec lord Howden, et sans avoir pu obtenir une pacification. Je me hâte de vous communiquer cette nouvelle pour que vous puissiez adopter les mesures nécessaires pour la circonstance. M. Waleski mande qu'il sera lundi à Montevideo, et il désire qu'en attendant les hostilités soient toujours suspendues, car il est dans l'intention d'arranger, s'il est possible, un armistice de six mois avec Oribe. Pendant cet armistice, l'introduction en ville des produits des pays environnants sera permise jusqu'à ce que les gouvernements européens aient statué. En conséquence, adoptez pour votre défense, en cas d'attaque, toutes les mesures que vous jugerez nécessaires.

« Acceptez, etc. »

Cette lettre est adressée au ministre des affaires étrangères du gouvernement de Montevideo.

En arrivant à Montevideo, les plénipotentiaires se sont mis en communication avec le général Oribe. Le général s'est montré aussi intraitable que le gouverneur Rosas; il n'aurait adhéré à l'armistice

... prince Henri-Léopold-Philippe-Marie d'Orléans, duc de Guise, fils du duc et de la duchesse d'Aumale, signé par le roi Louis-Philippe, la reine, le duc d'Aumale, le comte de Paris, Mme la duchesse d'Orléans, princesse royale, le duc de Chartres, le prince et la princesse de Joinville, le duc et la duchesse de Montpensier, Adélaïde d'Orléans, sœur du roi, Philippe de Wurtemberg, fils de la princesse Marie, et par MM. Hébert, Guizot, général Trézel, H. Jayr, Salvandy, Jacqueminot, T. Sébastiani, baron Athalin, Barthe, le duc Decazes, E. Cauchy et Pasquier.

— M. le duc de Nemours a donné, hier dimanche, une grande soirée. On assure que le prince se ressent plus qu'on ne l'a dit de l'accident de chasse du 7.

La chasse de ce jour eut lieu dans le grand parc.

D'après le bulletin officiel de la chasse du 7, jour de l'accident, que nous avons sous les yeux, M. le duc de Nemours avait tué 26 lapins, 26 faisans, 10 perdrix rouges, 2 perdrix grises et 1 engoulevent, en tout 65 pièces; M. le prince de Joinville, 10 chevreuils, 1 lièvre, 4 lapins, 28 faisans, 14 perdrix rouges, 7 perdrix grises, en tout 64 pièces; M. le duc d'Aumale, 9 chevreuils, 25 lapins, 9 faisans, 8 perdrix rouges, 1 perdrix grise et 1 daim, en tout 53 pièces.

Les autres chasseurs étaient MM. Guérard, Paul Daru, Courtois-d'Hurbal, officier d'ordonnance, et le capitaine Doulcet.

— Nous lisons dans la *Patrie* : « On donne comme certain le remplacement de M. le duc de Glucksberg à l'ambassade de Madrid par M. de Bacourt. M. de Glucksberg s'est tout-à-fait compromis à la cour de la reine Isabelle, qui avait fini par lui refuser toute audience. »

D'un autre côté, la *Presse* donne la nouvelle suivante : « L'*Almanach royal pour 1847*, qui vient de paraître, porte M. le comte Bresson comme ambassadeur extraordinaire près la cour des Deux-Siciles.

» Il n'a pas été nommé de successeur à M. Bresson pour l'ambassade extraordinaire de Madrid, et M. de Glucksberg, qui n'était d'abord indiqué que comme chargé des affaires de France en Espagne, est indiqué maintenant comme ministre plénipotentiaire. »

— L'Académie de Picardie avait mis cette année au concours le sujet suivant : *De l'importance des idées morales et des moyens de les faire prévaloir sur l'intérêt matériel*. L'un des concurrents avait traité cette question au point de vue phalanstérien. Point n'est besoin d'ajouter que la solution a été dédaignée et traitée de paradoxe.

MARIAGE DE JENNY LIND. — On annonce que Jenny Lind a épousé un banquier de Stockholm (Anglais qui est allié à un gentleman, réunissant les qualités de banquier de Londres et d'historien grec). — Le mariage a été, dit-on, célébré à Manchester.

CONVERSATION CRIMINELLE A CONSTANTINOPLE. — On écrit de Constantinople, le 25 août, au *Sémaphore* :

« On s'occupe ici depuis une quinzaine de jours d'une affaire très scandaleuse. Il s'agit d'un cas de criminelle conversation entre un jeune médecin grec, M. Paléologue, et la femme de Mumtar-Effendi, mustéchar du ministère de la guerre. Cet épisode romantique a pris aujourd'hui les proportions d'une affaire d'état.

» M. Paléologue était médecin du grand-visir, professeur à l'école de médecine et décoré du Nichan-Iftihar; tout cela était, à ce qu'il paraît, un faible préservatif contre les charmes de Mme Mumtar-Effendi, la perle des harems de Constantinople, l'une de ces houris comme Mahomet en promet à ses plus fidèles croyants, enfin une beauté accomplie.

» M. Paléologue, qui est chrétien et par conséquent n'avait pas la chance de se trouver plus tard avec Mme Mumtar dans le paradis de Mahomet, devint amoureux fou; on le paya de retour, et une maison louée tout exprès dans le village d'Hissar, servit à de mystérieux rendez-vous. Un beau jour, l'affaire s'ébruita, le mari outragé porta plainte, et les deux coupables ont été exilés, l'un à Candie et l'autre à Trébisonde. C'est là, on en conviendra, un dénouement bien prosaïque. Il y a quelques années encore, si nous avions perdu le costume oriental, il nous restait au moins le pal, la corde et le sac de cuir. Cette dernière compensation nous a été enlevée, et aujourd'hui ces farouches Musulmans, ces tyrans jaloux, se vengent absolument comme un simple bourgeois de Marseille ou de Paris, ils renvoient leur femme chez ses parents, et le séducteur en est quitte pour faire un petit voyage.

CONSTATATION DES NAISSANCES. — Le préfet de la Seine vient, par une circulaire, d'appeler l'attention des maires de Paris sur la constatation des naissances à domicile. Le corps municipal de Paris, dont la sollicitude pour les pauvres est bien connue, ne peut manquer de prêter son concours à une question qui intéresse si vivement toutes les classes de la société, et en particulier les indigentes.

SÉRIE DE SUICIDES. — On écrit de Naples, le 25 août :

« Depuis quelques jours, les suicides se multiplient d'une manière effrayante parmi les troupes suisses. Dans la seule nuit de samedi à dimanche dernier, trois factionnaires suisses, placés aux environs du Musée bourbonien (*Museo borbonico*) se sont suicidés dans l'espace d'un quart d'heure, en se tirant un coup de fusil dans la bouche. D'après le résultat des recherches faites à ce sujet, il y a tout lieu de croire que ces trois militaires s'étaient concertés pour s'ôter la vie en même temps.

» Cette année, cinq autres soldats suisses ont été condamnés à être fusillés, et tous ont subi leur supplice avec sang-froid, et même en manifestant leur satisfaction de mourir. D'autres ont commis des actes d'insubordination exprès pour encourir la peine capitale; mais, eu égard à cette intention, on leur a appliqué la peine des galères à perpétuité; aussi s'en sont-ils plaints amèrement, et ont-ils dit qu'ils avaient manqué leur but. »

DOUBLE SUICIDE PAR AMOUR. — On écrit de Mézières, 1er septembre : « Un jeune homme de Mézières, Henri Raulin, libéré depuis peu du service militaire, aimait passionnément une jeune fille au service d'une dame habitant le faubourg du Pont-d'Arches. Il était payé du plus tendre retour. Les parents de cette jeune fille ne mettaient aucun obstacle à une union qu'ils désiraient eux-mêmes vivement. Mais lorsqu'on lui parlait mariage, Raulin trouvait toujours quelque prétexte pour en retarder l'époque. Cependant, pris, supplié par son amante, Raulin finit par avouer à celle-ci que déjà il était marié, et que c'était à Brest, où il avait servi dans le 2e régiment de marine, qu'il avait donné sa main à une autre femme. On peut juger du désespoir de la jeune fille à une telle déclaration; Raulin lui-même était en proie au plus violent chagrin et ne cessait de maudire sa destinée qui l'avait uni à une femme qu'il détestait et dont il était séparé.

» Tout-à-coup une idée, idée fatale ! surgit au cerveau de ces jeunes gens : s'unir par la mort ! Cette union, qu'ils ne peuvent avoir sur la terre, ils iront la chercher dans la tombe. « Tu as juré d'être à moi, j'ai fait serment de t'appartenir, dit Raulin, mourons ensemble. » Le jeune homme se procure un couteau, un pistolet, de la poudre, etc., et se rend avec sa maîtresse dans une maison inhabitée du Pont-d'Ar-

Présidence de M. DESPARBÈS DE LUSSAN.

Affaire de la GAZETTE DE FRANCE. *Excitation à la haine et au mépris contre une classe de citoyens et contre le gouvernement du roi.*

Mardi dernier 7 septembre, jour de l'acquittement de la *Démocratie pacifique*, la cour condamna, par défaut, la *Gazette de France* à un an de prison et 5 000 fr. d'amende. Par suite de l'opposition formée samedi 11 par M. Durand, gérant de la *Gazette de France*, l'affaire est revenue aujourd'hui devant le jury pour être jugée contradictoirement.

Interrogé par M. le président, le prévenu déclare se nommer Jacques-François Durand, âgé de 42 ans, gérant de la *Gazette*, demeurant rue de Seine, 61, et accepter la responsabilité des articles incriminés.

M. BRESSON, avocat-général, soutient l'accusation. Après avoir fait allusion au passé judiciaire, si malheureux de la *Gazette*, il l'accuse d'hypocrisie et la représente comme soutenant les principes les plus extrêmes du radicalisme. Après une courte discussion, M. l'avocat-général Bresson fait, au jury, lecture des articles incriminés, lecture qu'il interrompt souvent par des commentaires pleins d'amertume. Voici le texte de ces articles :

« A peine la cour des pairs se remet-elle des émotions d'un procès de concussion, qu'elle va être, à ce qu'on assure, convoquée de nouveau pour juger un procès d'assassinat. Que se passe-t-il donc dans les hautes sphères du gouvernement ? Quoi ! les crimes contre les personnes montent comme les crimes contre la propriété, et il faut que la chambre des pairs devienne une cour d'assises !

» La société tout entière s'émeut et s'étonne; le peuple s'indigne. Le spectacle qu'on lui donne est si nouveau, les drames qui le composent sont si monstrueux, que sa résignation en est ébranlée.

» Comment se fait-il que dans cette année 1847, l'opinion publique ne soit occupée que de procès intentés à des hommes du système, depuis de simples munitionnaires jusqu'à des ministres; depuis des souteneurs journalistes jusqu'à des grands seigneurs ralliés ? Comment se fait-il que le *rôle* des affaires judiciaires, au lieu de s'arrêter, semble se perpétuer avec une progression effrayante dans la nature des crimes et le rang des coupables ?

» Ainsi, ceux qui ont refusé tout progrès dans le bien voient le progrès dans le mal se manifester autour d'eux; de telle sorte qu'une partie des conservateurs semble être condamnée maintenant à juger l'autre !

» Qu'est-ce donc que cette phase d'existence où le système s'agite depuis un an ? Peut-on croire que les faits qui la remplissent sont fortuits et que le destin aurait, par une malicieuse hostilité contre les gouvernants, fait éclore, dans la région qu'ils occupent, tous les symptômes de gangrène d'une société qui serait entièrement corrompue ? N'est-on pas forcé de rechercher si cette éclosion de délits et de forfaits, dans une sphère qui devrait s'en trouver exempte, ne tient pas à des causes morales qu'il importe de découvrir et d'atteindre, pour qu'elles ne détruisent pas la société.

» Cette recherche n'est pas seulement un droit, elle est un devoir pour les citoyens; car, si tout ce qui se passe était le *travail* de fructification d'une école, d'un système, d'un ministère, quel arbre que celui qui donnerait de pareils fruits !

» Il y a France deux partis qui professent et qui pratiquent le principe d'honneur. Ces deux partis sacrifient, depuis dix-sept ans, leurs intérêts à leurs convictions, et dans ce sacrifice se trouve nécessairement compris celui des jouissances matérielles dont l'argent n'est que le moyen. Pour ces deux partis, la première passion, le premier intérêt, c'est l'amour du bien public, le triomphe du droit et de la justice, et le progrès de l'humanité.

» Il y a un autre parti qui sacrifie tous les principes, toutes les idées de justice et de droit, toutes les opinions, à l'intérêt particulier, à l'argent et aux jouissances qu'il procure. Ce parti se compose d'hommes qui ont feint d'accepter tous les principes, qui ont défendu tous les abus, encensé tous les pouvoirs, qui se sont *ralliés* à tous les faits triomphants.

» Comment se fait-il que les deux partis désintéressés et dévoués au bien public soient hors des affaires depuis dix-sept ans; qu'ils soient traqués, exclus autant qu'on a pu de toutes les positions publiques et même des droits de citoyens; tandis que le monde gouvernemental, le monde officiel, ce qu'on nomme enfin le pays légal, se compose presque exclusivement de ceux qu'on nommait autrefois les *hommes servant les temps et l'argent* ?

» C'est là un fait considérable dans l'histoire des révolutions d'un peuple, et il serait difficile de comprendre comment ce fait, au bout de dix-sept ans, ne produirait pas des résultats étranges. »

Voici le second article incriminé :

« Cette société voulait des drames; elle les a terribles, inouïs, inattendus, misérables ou atroces ! Les réalités dépassent les fictions; les scènes retracées dans les romans, et qui ont perdu, de leur aveu, les femmes et les hommes traînés devant la cour d'assises dans ces derniers temps, ou devant les tribunaux de police correctionnelle, ne sont rien auprès de ce que nous voyons. Toutes les conditions de la société fournissent des Othello, des Mandrin, des Cartouche.

» Il est temps que la véritable France se montre. Ceux qui se disent la France officielle font horreur et pitié ! »

M. l'avocat-général poursuit par des attaques générales contre la presse, fait une apologie systématique du gouvernement et conclut à la condamnation de la *Gazette de France*.

Me DUFOUGERAIS, avocat de la *Gazette*. Appelé hier seulement par d'anciens et honorables amis à les assister devant vous, j'aurais pu me plaindre d'être pris au dépourvu, si je ne savais que je n'avais qu'à m'adresser à vos consciences. On est bientôt prêt, on est toujours prêt, quand on n'a que des explications loyales à donner à des hommes loyaux.

On a dirigé contre le journal que je défends des accusations rigoureuses et générales, on lui a reproché une hostilité systématique, on l'a appelé une œuvre d'hypocrisie. Je proteste contre cette violence morale qu'on voudrait faire à la *Gazette*. Deux mots de réponse. Vous dites que ce journal est une œuvre de haine : mais c'est le journal le moins personnel qui existe. Sa polémique reste en dehors de tout ce qui peut entraîner les haines d'homme à homme et s'attache à la défense des principes.

Quant aux doctrines hypocrites que vous nous reprochez, notre réponse sera facile : les faits parlent plus haut que les mots. Vous prétendez que nos doctrines ne sont radicales qu'en apparence et cachent des doctrines absolutistes en réalité. Voyez ce qui se passe hors de France, dans les pays absolutistes, en Autriche où va le *Journal des Débats*, en Autriche la *Gazette de France* n'est pas admise.

Elle n'est pas reçue en Russie, dans les états d'Italie qui veulent renaître aujourd'hui dans une sainte et glorieuse indépendance.

Voilà quel est ce journal absolutiste. Ce ne sont pas des paroles,

Il cite, à l'appui de son opinion, les discours de M. Thiers et de M. de Broglie, lors de la discussion de la loi de 1835.

Il lit ensuite l'article de la *Démocratie* : *Une Société qui tombe*, et en conclut *à fortiori* l'acquittement de la *Gazette*.

Il rappelle dans quelles circonstances l'article a été fait.

« Vous avez surtout accusé, dit-il, ce passage : *La France officielle fait horreur et pitié*. Mais, en insistant ainsi que vous l'avez fait sur ce passage, voulez-vous me forcer à dire que, dans un premier procès, il s'agissait de deux ministres, et que, dans le second, il s'agissait d'un chevalier d'honneur, d'une dame dont la position est très élevée, d'un homme dont l'élection populaire n'avait pas voulu et dont vous avez fait un pair de France ?

» Comment ne voudriez-vous pas qu'on s'indignât ! Le vol existe de tous les côtés, et aujourd'hui encore, dans le *Journal des Débats*, nous lisons que, du côté du Havre, on se livre à tous les méfaits qui ont été commis à Rochefort. Le vol est partout, mais il n'a pas existé de tout temps ; ainsi que l'a prétendu M. l'avocat-général ; c'est calomnier le pays que de soutenir qu'on se soit abordé en France, de tous les temps, en se demandant : Quelle est donc l'infâmie d'aujourd'hui ? Non ; ce qui s'est produit dans ces derniers temps n'est qu'une situation momentanée qui, grâce à Dieu, doit avoir un terme.

Le défenseur entre dans quelques considérations générales, et rappelle les scandales que des procès nombreux et récents ont révélés pour justifier ces expressions, la *France officielle*, et démontrer qu'il est permis de parler ainsi, puisque tous ces scandales ont eu pour auteurs de hauts fonctionnaires, et que, d'autre part, on n'ose pas donner suite aux dénonciations quotidiennes de la presse, relativement aux malversations attribuées à d'autres membres du monde officiel.

L'orateur blâme ensuite la marche suivie judiciairement, vis-à-vis des cinq journaux poursuivis : les uns sont cités directement ; une information régulière est suivie à l'égard des autres. Pourquoi cette différence ? Il y a plus, il y a des journaux que vous n'avez pas poursuivis.

Le *National* passe-t-il pour vous être excessivement ami ? Est-ce que vous comptez sur sa bienveillance ? (Sourires.) Eh bien, le *National* fait une critique. J'avoue que le *National* a une passion que nous n'avons pas, la passion des procès. Mais, si je compare ce que la *Gazette* a écrit à ce qui a été publié par le *National*, je ne puis m'empêcher de m'écrier : Mais pourquoi donc suis-je poursuivi ? En vérité, si je compare ce que j'ai lu à ce qui s'imprime dans la presse de province, je suis découragé. En vérité, je dis qu'il n'y a rien de si inoffensif que ce que j'ai lu, et qu'il faut l'espèce de défaveur sur laquelle le ministère public ... mais il amnistie complètement l'article, que vous avez poursuivi, à moins que vous ne vouliez deux justices.

Je demande que vous m'expliquiez votre bénignité à l'égard du *National*, et si ce journal est plus coupable que la *Gazette* ; vous avez commis une inconséquence en ne le poursuivant pas. Car enfin, si vous laissez le *National* en dehors de la poursuite, vous poursuivez le *Charivari*... Oui, Messieurs, vous allez avoir à juger ce journal. On ne voit donc pas que tout cela est à côté de la situation vraie, sensée et forte.

Messieurs, il y a pour le ministère public un moment dur à passer. La *Démocratie pacifique* le lui a déjà fait sentir : pourtant je ne crois pas que l'acquittement l'ait surpris. Mais il y aura eu intimidation, et c'est là ce qu'il voulait.

Le défenseur cherche à démontrer qu'en agissant ainsi, le ministère public n'a pas compris les nécessités du gouvernement représentatif.

Après des répliques très vives, très animées et le résumé de M. le président, le jury entre dans la salle des délibérations.

Il en sort au bout de dix minutes, et déclare le prévenu coupable sur les deux chefs d'accusation.

En conséquence de ce verdict, la cour, appliquant la loi, condamne M. Durand à trois mois de prison et 2 000 fr. d'amende, fixe la durée de la contrainte par corps à un an.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 11 septembre.— *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages 3 094 q. 37 k. — Ventes, 3 619 q. 86 k. — Restant, 7 200 q. 49 k. — Cours moyen du jour, 50-52. — Cours-taxe de quinzaine, 50-67. — Ventes en disponibles : Gruaux, 4 q. 71 k. 67-50 à 68-80 — 1re marque, 1 q. 57 k. 54-80 à 50-30. — 2e marque, 31 q. 40 k. 49-70 à 45-85. — 3e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — 4e marque, 1 q. 57 k. 31-85 à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 42 q. 39 k. — Ventes à livrer, 2857 q. 60 k. 40-25 à 63-20. — Cuisson, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 91 q. 06 k. 43-30 à »»-»».

Marché Saint-Antoine du 10 septembre.— Foin, 1re 66 à 70 ; 2e 60 à 64 ; 3e, »» à 55. — Luzerne 1re 64 à 65 ; 2e »» à 60 ; 3e »» à »». — Trèfle 1re »» à »» ; 2e »» à »» ; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re 32 à 33 ; 2e 30 à 31 ; 3e »» à 28. — Paille de seigle 1re 33 à 34 ; 2e »» à »» ; 3e »» à »». — Paille d'avoine 1re »» à »» ; 2e 54 à 55 ; 3e »» à 48.

Marché St-Martin du 10 septembre.— Foin 1re »» à »» ; 2e »» à »» ; 3e »» à »». — Luzerne, 1re »» à »» ; 2e »» à »» ; 3e, »» à »». — Trèfle, 2e »» ; 3e »». — Paille de blé 1re »» à »» ; 2e 28 à 30 ; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re 34 à 34. — Paille d'avoine, 2e »».

Marché de la barrière d'Enfer du 10 septembre.— Foin 1re qualité, »» à 67 ; 2e 61 à 64 ; 3e 58 à »». — Luzerne, 1re, »» à 65 ; 2e »» à 60 ; 3e »» à »». — Paille

3 p. 0/0	[illegible]				
4 p. 0/0	[illegible]				

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au C. de cours	»	[illegible]	ROM.	DerC. 97	[illegible]				
Récép. Rotsch.	»	100 10	BELG. 2 1/2	»	[illegible]				
ESP. Dette act.	»	[illegible]	— 4 1/2	»	90 [illegible]				
— — pass.	»	[illegible]	— 1840	»	100 [illegible]				
— 3 p. 0/0	»	30 [illegible]	— 1842	»	[illegible]				
Dette intérieure	»	23 7/8	— Banque		[illegible]				
PORTUG. 3 0/0 1837	»	[illegible]	— 5e Em. 1841	»	[illegible]				
HOLL. 2 1/2	»	[illegible]	PIÉMONT	»	1160 [illegible]				
HAÏTI	»	[illegible]	AUTRICHE	»	[illegible]				

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron.. »»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen	925 »»	Orléans à Vierzon	[illegible]
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre..	567 »»	Bordeaux à Cette.	437 50
Paris à Orléans..	1160 »»	Marseille à Avign.	[illegible]	Nord	[illegible]
— à Lyon....	517 50	Paris à Strasbourg	[illegible]	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 14 septembre.

» h. »/» OPÉRA.—

» h. »/» FRANÇAIS.—Relâche.

7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—La Fiancée, le Veuf.

6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.

7 h. »/» VAUDEVILLE.—1re repr. : Rose et Marguerite, le Protégé, Histoires.

6 h. 1/2 GYMNASE.—Représentation extraordinaire.

7 h. »/» VARIÉTÉS.—Pauvre Jacques, 2 Pierrots, Fille du Tyrol, Gamin.

7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Chiffonniers, Henriette, la Garde, Secours.

7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.

7 h. »/» AMBIGU.—Le Fils du Diable.

5 h. 3/4 GAITÉ.—La Nonne, Léa.

7 h. »/» CIRQUE.—Soirée équestre.

7 h. 1/4 COMTE.—Les Premières Armes de Jocrisse, la Pie voleuse.

7 h. »/» FOLIES.—Brelan de Pierrots, O'Noa, Sans Dot.

6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari.

6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—Appartement, Favori, Mamitaits, Jovial.

6 h. »/» DÉLASSEMENTS.—L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.

3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile).—Camp du Drap-d'Or. [illegible]

7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Soirées.— Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.

JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.

DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Église Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 8 h. à la nuit.

CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr.— Grandes fêtes le mercredi et vendredi. [illegible]

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Recrue pour les Gendarmes autrichiens.

Le *Journal des Débats* joue en ce moment un rôle assez difficile et pour lequel ne seraient pas de trop les deux visages de Janus. Il faut qu'il protége la politique de la maison Metternich, Szela et compagnie, en recommandant aux Italiens une modération qui les laisse désarmés en face de l'invasion. — Il faut d'autre part qu'il ménage un peu les traditions libérales restées vivaces en France, même dans le parti bourgeois. — Pour suffire à cette double tâche, les *Débats* publièrent pendant quelque temps des articles mêlés, des macédoines austro-libérales, où se heurtaient les principes les plus contradictoires, où l'on recommandait à la fois la maison Metternich et la liberté. C'était aussi confus que les coupes *par éclaircies* qui plaisent tant à M. de Montalivet. Aujourd'hui, les *Débats* ont adopté un système d'aménagement plus régulier. Tout se perfectionne. Les *Débats* publient de deux jours l'un sur l'Italie un article autrichien, suivi invariablement le lendemain d'une profession de foi quasi libérale. — Hier, c'était le jour de l'Autriche; on reproduisait complaisamment les gazettes impériales; — aujourd'hui, jour de libéralisme, on fait mine de les réfuter, mais bien doucement, et, pour ne pas se brouiller tout-à-fait avec le protecteur de [illegible], on parle de l'*Alba*, journal patriote de Florence, avec le dédain qu'on employait naguères à l'égard de la Diète helvétique et des *jacobins* du Château-Rouge. Il n'y a pas de modérés en Toscane! Ces jacobins de Toscans, au moment où l'Autrichien est à leurs portes, ne se contentent pas de pétitionner pour l'organisation de la garde nationale, ils ne se contentent pas d'écrire à leur grand-duc et d'attendre que leur pays soit envahi; les voilà qui descendent sur la place publique pour y faire des démonstrations! Le *Journal des Débats* leur avait pourtant bien dit comment on se venge des usurpations autrichiennes. Quand les soldats de Metternich entrent dans une ville pour y causer du désordre, on reste coi, on fait semblant de ne pas les apercevoir; les femmes vont au marché, les hommes à leurs affaires, et les Autrichiens, désolés de ne pas exciter plus de trouble, reconnaissent avec dépit *que leur piége est découvert*.

Eh bien! pas du tout. Les Toscans s'arment, le souverain le permet à la vérité; mais, s'il ne le permettait pas, les Toscans seraient capables de se passer de sa permission. Quels anarchistes! voilà des perturbateurs presque aussi coupables que ceux qui prirent la Bastille et qui fondèrent en juillet le gouvernement si bien défendu par les *Débats*! Les malheureux! pourquoi veulent-ils recommencer ce qui n'est permis qu'à la France... d'autrefois?

Indépendamment de leurs attaques incroyables contre le peuple toscan, les *Débats* trahissent, par un autre côté, leurs sympathies autrichiennes. On pressent bien qu'on pourrait être forcé par les événements de faire une autre expédition d'Ancône, mais on la ferait de concert avec l'Autriche, comme cette intervention en Suisse, récemment complotée; on la ferait aussi honorable que l'intervention de Portugal; on la ferait, non pour protéger les réformes libérales de Pie IX et l'établissement de l'unité italienne; mais pour les étouffer. On ne se mettrait pas au service du pape, on lui dicterait la loi. Pesez bien ces paroles:

— Nous ne croyons pas qu'une action *quelconque*, venue de l'étranger, puisse profiter au bonheur de l'Italie. C'est pour la prémunir contre l'éventualité d'une intervention protectrice qui, *de quelque côté qu'elle vînt* et quelle qu'en fût l'efficacité, ne pourra s'exercer qu'*au grand détriment* de l'indépendance de chacun des Etats dont se compose l'Italie que nous insistons sur ce point.

Nous espérons que le projet insinué dans ces lignes n'est pas le dernier mot du pouvoir, et que les *Débats* font ici du zèle. Comme il serait difficile en tous cas de trouver une armée française qui voulût exécuter un pareil plan de campagne, nous conseillons à MM. les rédacteurs des *Débats* d'endosser l'uniforme de gendarmes autrichiens et de réaliser eux-mêmes leur noble idée.

L'Autriche semble se préparer une voie de conciliation en Italie. C'est la *Gazette d'Augsbourg*, son organe semi-officiel, qui est chargé de cette mission. Ce journal insère dans son dernier numéro une lettre de Rome dans laquelle on dit que l'Autriche a tort de ne pas entrer en communication directe, par la voie de la presse, avec le peuple italien, et de croire toujours que les affaires politiques se vident par des dépêches secrètes.

L'Autriche, ajoute ce soi-disant correspondant de Rome, n'aurait, pour se concilier les sympathies du peuple romain, qu'à publier les dépêches qu'elles a adressées au pape. Ces notes prouveraient jusqu'à l'évidence que les sentiments de la politique autrichienne sont pour le bonheur du peuple italien et qu'elle n'a jamais outrepassé ses droits.

Nous approuvons le conseil de la *Gazette d'Augsbourg*, quant à la publication des notes diplomatiques; le temps des mystères et de la finasserie diplomatique est passé; mais nous doutons que jamais l'Autriche puisse se concilier les sympathies de l'Italie. Sa présence même dans ce pays est un affront à la nationalité italienne. L'Autriche ferait même des promesses de liberté que les Italiens n'y ajouteraient aucune foi.

L'*Observateur autrichien* a eu raison de dire que l'Italie s'ennuie. C'est l'Autriche qui l'ennuie et qui est la première cause des troubles actuels. Pour rétablir l'ordre, pour faire enfin que l'Italie s'amuse, il n'y a qu'un moyen pour l'Autriche: c'est de s'en aller.

Qu'est-ce que le parti conservateur?

La *Voix nouvelle* répond à cette question par un excellent article où elle démontre d'abord qu'on devrait s'honorer du nom de *conservateur*, si ce mot désignait les amis de l'ordre, les partisans du progrès sans révolution, des améliorations sages et pacifiques. Elle ajoute:

Mais est-ce bien là le sens qu'emporte maintenant avec soi le mot de conservateur? Non, nous le disons hardiment. Etre conservateur signifie réellement, au moment où nous parlons, approuver quand même tous les actes du ministère, trouver bien ce qu'il ordonne de louanger, réprouver ce qu'il commande de blâmer, sans examen sérieux, sans discussion aucune; c'eût été, en 1842, croire la dénégation de M. Teste préférablement à l'affirmation de celui qui, à cette époque, l'aurait accusé du crime dont la cour des pairs l'a justement châtié, uniquement parce qu'il avait alors un portefeuille; tout comme c'est, en 1847, ajouter plus de foi à la parole de M. Duchâtel qu'à l'inculpation de M. E. de Girardin, simplement parce que M. Duchâtel est ministre; c'est prendre pour drapeau le *Journal des Débats*, cette feuille sans conscience politique ou religieuse, sans conviction, sans dignité, qui dénature tout et mélange le vrai et le faux de la façon la plus sacrilége.

Eh bien! qui osera nous faire un crime de ne pas être conservateurs à ce titre-là? Qui pensera que nous avons tort de repousser de toutes nos forces une telle qualification, qui n'est à présent ni plus ni moins qu'une sanglante injure? Non, à ce sens, nous ne sommes point conservateurs. Est-ce notre faute, à nous, si les plus effroyables scandales éclatent de toutes parts et se succèdent avec une rapidité qui porte la terreur à l'âme? Est-ce notre faute, à nous, si, en remontant à la source de ces scandales, nous trouvons toujours entre leurs causes premières et les principes détestables répandus par le conservatisme et le 29 octobre en particulier, une analogie foudroyante et contre l'évidence de laquelle on se débat en vain? Est-ce notre faute, à nous, si le ministère se refuse, de fait, à toutes les améliorations désirables et nécessaires, s'il tombe de faute en faute, s'il réalise par son incurie et son obstination les sinistres prévisions dont ses adversaires lui ont fait part longtemps à l'avance?... Est-ce notre faute, à nous, si Drouillard, Bénier, Lagrange, Cubières, Teste, Gudin furent tous des hommes chers à M. Guizot et à ses collègues? Est-ce notre faute, à nous, si les grandes compagnies industrielles, dont les scandales et les désastres ébranlent la fortune publique, sont toutes, plus ou moins ostensiblement, sous l'égide et dans les bonnes grâces de nos ministres?

Que l'on réponde sincèrement, la main sur la conscience, devant Dieu et les hommes, peut-on, dans un tel état de choses, être conservateur, à moins que l'intelligence ne soit faussé ou le cœur corrompu? Ce n'est pas aux hommes que nous nous attaquons; c'est bien plutôt aux principes, aux faits, aux choses présentes. Que ces hommes renoncent à leurs mauvaises voies, et nous sommes à l'instant des leurs. Mais, puisqu'ils ne veulent pas changer, puisqu'ils s'obstinent à appeler le bien mal et le mal bien, alors nous sommes bien obligés de nous opposer aux hommes autant qu'aux choses et de demander le renouvellement du tout.

Opinion des journaux sur notre acquittement.

L'espace nous manque pour reproduire tous les témoignages de sympathies qui nous sont donnés par la presse départementale au sujet de notre dernier procès. Nous adressons nos remerciements à l'*Indicateur de Bordeaux*, à l'*Echo de Vésone*, au *Courrier de la Moselle*, au *Propagateur des Ardennes*, à l'*Union d'Auxerre*, à l'*Hermine de Nantes*, au *Courrier de la Côte-d'Or*, au *Censeur de Lyon*. Le *Courrier du Bas-Rhin* commence ainsi l'article qui nous est consacré:

Il n'y aura plus de procès de presse! C'était une des promesses de la révolution de 1830. Qu'est-elle devenue? Ce que sont devenues, hélas! toutes les promesses de cette époque: il y a eu plus de procès

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 15 SEPTEMBRE 1847.

UNE MISSION DANS LE MIDI.(1)

Amour de la *Gazette du Languedoc* pour la liberté d'enseignement. — Libéralisme de certains communistes et de certaines feuilles patriotiques. — Comme quoi les phalanstériens sont des agents du système conservateur. — Comme quoi j'ai fait un voyage à Toulouse pour préparer une élection ministérielle. — Confiance que donne aux calomniateurs l'assurance d'être dédaignés.

Je vais être obligé de signaler des faits regrettables. Je n'en fais tomber la responsabilité ni sur les écoles communistes prises en général, ni sur la rédaction entière des journaux que je devrai nommer. J'ai à mentionner des torts imputables à des individus seulement, et à des individus qui, dans les mêmes circonstances, tiendraient sans doute une conduite plus digne; mais enfin des faits sont des faits, et le meilleur moyen d'empêcher le retour d'un abus, c'est de le mettre en lumière.

A peine mon cours, qui se composa de cinq leçons, eût-il commencé à Toulouse, dans une salle de concert, que la *Gazette du Languedoc*, journal catholique et légitimiste, publia un article intitulé LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT..... FOURIÉRISTE. On y soutenait que la liberté accordée à ma parole était un scandale, et que, dans un temps où la liberté d'enseignement n'existait pas pour tout le monde, le *privilége* accordé à l'Ecole phalanstérienne était complètement inexplicable.

On ajoutait que j'achetais sans doute la tolérance du gouvernement par des sacrifices qui coûtaient beaucoup à ma dignité.

Je suis tellement habitué à voir, en province, les journaux qui se disent partisans de la *liberté d'enseignement* mentir à leur devise et se croire tout permis contre ceux qui ne partagent pas leurs opinions, que je ne fus nullement étonné d'entendre la *Gazette du Languedoc* réclamer la clôture d'un enseignement libre et gratuit; je ne fus pas ému davantage de ses insinuations calomnieuses, et je crus inutile de les réfuter, même par une lettre, dont la prompte insertion m'eût été due.

Le reproche adressé à un rédacteur de la *Démocratie pacifique* de faire au gouvernement le sacrifice de ses véritables opinions est trop absurde pour mériter une réponse, et ceux mêmes qui le formulent par tactique n'y attachent au fond de leur âme aucune espèce de valeur.

Quant au prétendu privilége qui nous est accordé, cette accusation n'est pas moins puérile. Nous serions privilégiés, en effet, si, dans un temps où l'on ne peut faire de cours publics sans être autorisé par l'administration, nous étions dispensés de cette formalité préalable, s'il y avait exception dans les lois en notre faveur, ou si nous étions porteurs d'un firman qui nous ouvrît à coup sûr les salles de toutes les mairies; mais nos adversaires savent on ne peut mieux que, pour faire des séances publiques, nous avons besoin de demander des autorisations, que ces autorisations sont subordonnées aux lumières, à l'esprit plus ou moins large et libéral des magistrats municipaux, que souvent, avant de les accorder, on exige de nous un programme détaillé de nos leçons. Où est donc le privilége? Est-ce que la loi actuelle interdit tout enseignement même autorisé? Est-ce que les maires ont l'habitude de refuser la parole aux hommes qui viennent exposer un système d'histoire, d'astronomie, de chimie, d'agriculture, d'économie politique même ou de philosophie, qui viennent, en un mot, faire de l'enseignement scientifique, laissant complètement à part la question politique proprement dite? Eh bien! telle est notre mission: nous exposons une théorie d'association agricole-industrielle; nous ne faisons point de politique, non pas que nous ayons à dissimuler des opinions, soit légitimistes, soit républicaines, mais parce que nous vivons dans une sphère supérieure où ces différences qui passionnent les contemporains sont comptées pour aussi peu de chose que l'ancienne querelle de la rose blanche et de la rose rouge.

Quand il a été établi, par des expériences réitérées, par des cours faits dans trente villes peut-être, que notre désintéressement des questions politiques était sincère, que c'était en effet d'association et d'association seulement que nous parlions à nos auditeurs; que nous ne laissions après nous aucun germe de fermentation dangereuse, sous quel prétexte nous interdirait-on la parole? Et le privilége, où donc est-il?

Il n'y a maintenant au point de vue de l'enseignement qu'une opinion privilégiée, qu'une opinion soustraite à l'obligation de solliciter des autorisations précaires, qu'une opinion dont les propagateurs soient subventionnés par l'Etat et répandus par lui sur tout le sol national, c'est le catholicisme. Jamais prédicateur catholique n'a eu besoin, pour se faire entendre, de recourir au bon plaisir d'un maire; l'Etat lui fournit en tous lieux une chaire, un magnifique local; l'enseignement catholique est organisé d'une manière permanente dans presque toutes les communes de France. Les hommes qui le dispensent sortent de séminaires subventionnés, de petits séminaires dont les professeurs ne sont pas assujettis aux prescriptions générales de la loi. Quand un journal du parti catholique nous reproche nos prétendus priviléges, cette accusation n'est pas seulement injuste, elle est dangereuse pour ceux qui se permettent de la porter.

En voilà bien assez sur le compte de la *Gazette du Languedoc*. Des pensées d'intolérance venues de ce côté, c'était naturel; le curieux, c'est que certains républicains et communistes se montrèrent à mon égard plus intolérants, plus agressifs que les pharisiens. O messieurs Cabet et Pierre Leroux, grâces vous en soient rendues!

Les radicaux de Montpellier avaient écrit à ceux de Toulouse. On avait raconté l'espièglerie du jeune homme qui lança une provocation politique dans un banquet phalanstérien. Cet enfantillage déplacé avait été vanté dans l'*Emancipation* de Toulouse, comme un acte de vertu républicaine, et les phalanstériens étaient signalés dans cette feuille comme des endormeurs. Je pense que l'*Emancipation* est revenue aujourd'hui de cette opinion, mais l'histoire est de l'histoire.

Ce n'est pas tout: je sus très pertinemment, je sus de la manière la plus positive, que des radicaux de Montpellier avaient comploté de me faire siffler par ceux de Toulouse, afin de se venger du froid accueil que leur enfant perdu avait trouvé à notre banquet. A Toulouse, la chose avait été décidée, mais j'avais près de mille auditeurs, généralement sympathiques, bien décidés à m'écouter jusqu'à la fin, et qui n'eussent pas souffert cette lâcheté de récompenser par des sifflets un homme enseignant gratuitement les idées qu'il croit utiles aux masses. Si le sifflet, qui devrait être proscrit partout, allègue au théâtre un argument en sa faveur, c'est qu'il a payé.

> C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant.

Nul n'avait acheté un pareil droit à Toulouse, et l'exécution du complot eût tourné à la confusion de ses auteurs.

Ils le comprirent et ne sifflèrent pas, mais ils firent mieux.

Les articles malveillants de l'*Emancipation* ne pouvaient leur suffire. Le feuilletoniste habituel de l'*Emancipation*, M. Botte, homme d'esprit de profession, mais non pas de naissance, fit bien observer au rez-de-chaussée du journal que les missionnaires phalanstériens étaient des agents du gouvernement (dans certains cafés on disait des *mouchards*,) que je venais pour préparer l'élection de M. Bories, candidat conservateur à la députation, de la même manière que d'autres missionnaires de la même Ecole, MM. Journet et Bernard, étaient venus en temps d'élection avec des mandats ministériels. M. Botte fit bien remarquer, après son confrère de Montpellier que je buvais de l'eau sucrée, circonstance qui lui semblait monstrueuse; il m'attribua, il est vrai, le bégaiement qui distinguait Démosthènes, avant que ce grand orateur *mangeât des cailloux* (Je cite l'expression de M. Botte). Mais nos ennemis sentaient que ces attaques ne me faisaient aucun mal, et que les *bottes* de l'*Emancipation* ne portaient pas.

Ils comprirent que je n'étais pas touché quand ils virent que je ne faisais insérer aucune lettre dans le journal radical, que je ne le poursuivais pas comme diffamateur, que je ne le sommais pas non plus de fournir devant des arbitres des preuves de ma mission ministérielle ou de confesser sa calomnie.

Je ne prenais pas ces accusations au sérieux, pas plus que ne le faisait l'*Emancipation* elle-même..... et puis je ne croyais pas qu'on dût se fâcher à propos de bottes.

On résolut de me porter un coup plus dangereux et d'entraver ma liberté par des actes, puisque les paroles et les écrits demeuraient impuissants. Quelques jeunes gens, parmi ceux que MM. Cabet et Pierre Leroux excitent incessamment contre nous, écrivirent une lettre *au maire*.

Je dirai le maire pour abréger. Il s'agissait d'un adjoint remplissant les fonctions de maire par interim depuis le décès de M. Cabanis.

La lettre était conçue à peu près dans ces termes:

« Monsieur le maire,

» Vous avez autorisé un cours public dans lequel on ébranle tous les fondements de la société. Un pareil cours n'a pu être autorisé

(1) Voyez la *Démocratie* des 18, 19, 20, 21, 28 août, 9, 10 et 11 septembre.

Le *Bien public de Mâcon* reproduit avec assez d'à propos les considérants du *rapport au roi* qui amena les ordonnances de juillet. Tout le monde a pu reconnaître des pensées et même des expressions analogues dans les réquisitoires de M. Bresson.

A toutes les époques, la presse périodique N'A ÉTÉ, et il est DANS SA NATURE DE N'ÊTRE qu'un instrument de désordre et de division.

Que de preuves nombreuses et irrécusables à apporter à l'appui de cette vérité! C'est par l'action violente et non interrompue de la presse que s'expliquent les variations trop subites, trop fréquentes de notre politique intérieure.

..... La presse s'applique, par des efforts soutenus, persévérants, répétés chaque jour, à relâcher tous les liens d'obéissance et de subordination, à user les ressorts de l'autorité publique, à la rabaisser, à l'avilir dans l'opinion des peuples, et à lui créer partout des embarras et des résistances.

..... La presse jette le désordre dans les intelligences les plus droites, ébranle les convictions les plus fermes, et produit, au milieu de la société, une confusion de principes qui se prête aux tentatives les plus funestes. C'est par l'anarchie dans les doctrines qu'elle prélude à l'anarchie de l'Etat.

..... Un épais nuage, élevé par les journaux, dérobe la vérité et intercepte en quelque sorte la lumière entre le gouvernement et les peuples.

..... La presse ne tend à rien de moins qu'à subjuguer la souveraineté et à envahir les pouvoirs de l'Etat.

..... Nulle force, il faut l'avouer, n'est capable de résister à un dissolvant aussi énergique que la presse!

..... La destinée de la presse est de RECOMMENCER LA RÉVOLUTION dont elle avoue hautement les principes.

Contre tant de maux enfantés par la presse périodique, la loi et la justice sont également réduites à CONFESSER LEUR IMPUISSANCE.

Les mœurs judiciaires se prêtent difficilement à une répression efficace... La poursuite juridique se lasse, la presse séditieuse ne se lasse jamais. L'une s'arrête parce qu'il y a trop à sévir; *l'autre multiplie ses forces en multipliant ses délits.*

L'insuffisance, ou plutôt l'inutilité des précautions établies DANS LA LOI EN VIGUEUR, est démontrée par les faits. Il est temps d'arrêter les ravages de la presse.

Nous ne sommes plus dans les conditions ordinaires du régime représentatif.

Le MOMENT EST venu de recourir à des MESURES qui rentrent dans l'esprit de la Charte, mais qui sont *en dehors de l'ordre légal*, dont toutes les ressources ont été inutilement épuisées.

(Rapport au roi, 25 juillet 1830.)

On n'est pas encore sorti de la Charte perfectionnée par les ordonnances de septembre; mais la saisie de cinq journaux à la fois, du même journal trois fois en cinq jours, voilà des procédés nouveaux et qui tiennent les esprits dans l'inquiétude.

L'*Union de Saint-Etienne* affirme que les détails à nous adressés par un correspondant sur la maison de *Refuge de Saint-Etienne*, sont tout à fait erronés, et qu'elle se dispose à les réfuter point par point. Nous attendons cette réfutation, prêts à reproduire dans nos

... peut causer des explosions.

On lit dans l'*Homme gris*, journal satirique de Bordeaux :

Le *Courrier de la Gironde*, dans son numéro du 25 août, accuse formellement la *Démocratie pacifique* d'avoir vendu la question de la gare à La Bastide. — La *Démocratie*, dans son numéro du 27, somme le *Courrier* d'avoir à lui fournir les preuves de son accusation, se soumettant d'avance à l'arbitrage d'un tribunal d'honneur, réclamant même qu'une enquête soit ouverte, pour flétrir le coupable ou le calomniateur.

Que fera le *Courrier?* — Nous l'ignorons; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le beau rôle appartient aujourd'hui à la *Démocratie*, et que, s'il se laisse poursuivre judiciairement, il n'y aura guère de chance pour lui de sortir honorablement du débat. — En tous cas, la leçon ne peut manquer d'être utile à l'opinion publique : — c'est ainsi que le journalisme devrait toujours comprendre sa dignité.

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — Milan, 9 septembre. — La ville de Milan, après trente-trois ans de calme et de tranquillité, a eu aussi son mouvement. Voici quelques détails sur l'émeute d'hier soir :

Les fêtes populaires et l'illumination pour la réception du nouvel archevêque, *M. Romilli*, n'ayant pas eu lieu le 5, pour cause du mauvais temps, on les remit à hier soir, 8 septembre.

La population se transporta en masse sur la place Fontana, en criant : vive Romilli! vive Pie IX! vive l'Italie! Tout à coup, 5 à 600 personnes, venant de la porte du Tessin, arrivent sur la place se rangent en bataille et aux cris de : Vive l'Italie, entonnent l'hymne de Rossini à Pie IX. La police envoie aussitôt une compagnie de gardes et de gendarmes à cheval pour disperser les quelques milliers de personnes alors réunies sur la place Fontana; rien ne peut peindre la scène de désordre qui s'ensuivit. Ce qui est certain, c'est que les cinq à six cents hommes du peuple tinrent bon, et résistèrent à la force par la force, aux cris de : A bas la police! à bas l'Autriche! » L'affaire devint tellement sérieuse, que le nouvel archevêque descendit sur la place, et harangua le peuple, accompagné de M. Greppi, conseiller municipal.

Celui-ci réussit enfin à se faire écouter, en les nommant camarades et amis.

Les émeutiers, dispersés sur un point, se réunirent sur un autre.

Toutes les rondes de police et de la troupe furent insultées, désarmées, et on leur crachait à la figure aux cris de : « A bas les Allemands! »

A la place du Campo-Santo, il y eut aussi un mouvement, et en un clin d'œil, agents de police, gendarmes et troupes durent céder à la force du peuple. Des renforts arrivèrent plus tard, et, à quatre heures du matin, l'ordre était à peu près rétabli.

On s'attend ce soir à de nouveaux désordres. — (*Constitutionnel.*)

— Au récit du *Constitutionnel* la *Patrie* ajoute ce soir les nouvelles suivantes :

« Au moment de mettre sous presse, nous recevons de Milan une lettre du 10 qui nous confirme les détails déjà donnés sur les événements du 8, et nous apprend qu'ainsi qu'on l'avait prévu, un nouveau mouvement a éclaté le 9.

... cherchaient un refuge; les commissaires eurent beaucoup de peine à les rappeler.

» Après le premier moment de confusion, les habitants osèrent enfin mettre la tête aux fenêtres, et s'occuper des secours à donner aux victimes qui gisaient en grand nombre étendues sur le pavé.

» Presque tous les blessés l'ont été par derrière. Honneur à la valeur allemande!

» Les victimes de la journée du 8, connues parce qu'elles ont été portées à l'hôpital sont au nombre de 6; celles d'hier soir doivent être innombrables, si l'on en juge par l'acharnement des soldats autrichiens. On a pu constater qu'ils étaient ivres pour la plupart; l'indignation des habitants est plus facile à concevoir qu'à exprimer. »

P. S. Le 10 à minuit : « Je viens de passer sur la *piazza dei Mercanti*, elle est gardée par des escadrons de dragons, une compagnie de grenadiers et une autre de gardes de police. On m'assure qu'il en est de même des autres points principaux de la ville, qui a pris tout à coup l'air d'une place de guerre. »

ROME, 2 septembre. — Un certain nombre de jeunes gens ont ouvert une souscription pour déterminer l'illustre Gioberti à venir pour faire un cours, au commencement de l'année prochaine. Les troupes suisses, qui étaient détestées à Faenza et à Forli, sont redevenues populaires, parce qu'elles ont montré beaucoup de zèle pour la défense des droits du peuple.

BOLOGNE, 31 août. — Rossini a été nommé capitaine de la garde nationale de notre ville. Il remplit ses fonctions avec le plus grand zèle et partage l'enthousiasme général. Les moines et les religieux s'associent au mouvement. Les moines augustins de San Giacomo et les religieuses de Mammolo ont accordé des logements à la garde civique dans leurs bâtiments accessoires.

— M. Gioberti, dont le livre intitulé : *Les Jésuites modernes*, joue un si grand rôle politique en Italie, est un abbé piémontais. Il a passé deux ans à Paris, et, pendant ce temps, il a publié plusieurs ouvrages empreints d'un esprit progressif. Le roi de Sardaigne lui avait offert une pension en le priant de retourner en Italie, mais Gioberti, dans une lettre, du reste, fort polie, a refusé cette grâce et a préféré la position de publiciste populaire.

— On écrit de Parme à la *Gazette des postes de Francfort*, que dans une des dernières séances du conseil d'Etat, le comte de Bombelles a déclaré qu'une amnistie en faveur des nombreux détenus politiques des duchés était le seul moyen de mettre un terme à la fermentation née du désordre dont la fête de l'élection du pape a été le signal.

» Presque tous les conseillers ont émis un avis contraire, et le comte de Bombelles, désespérant de vaincre ce parti pris d'obstination et de démence, s'est levé tout en colère et a quitté l'assemblée.

— La *Gazette d'Augsbourg* parle d'arrestations qui ont été faites à Modène : le duc a annoncé hautement l'apparition prochaine d'un corps d'observation autrichien qui est déjà arrivé à Mantoue, et il paraît décidé à repousser toute demande de réforme, en appelant au besoin l'intervention étrangère.

ESPAGNE. — On lit dans l'*Heraldo* du 9 septembre : « Nous devons dire aux progressistes, qui depuis quelque temps font sans cesse parade de leurs sentiments monarchiques de fraîche date, que, s'ils sont véritablement aussi attachés à la reine qu'ils veulent le paraître aujourd'hui, ils feront cesser ces ovations irrévérencieuses qui ressemblent plutôt à des émeutes, et qui ont hautement mécontenté S. M.

» par vous que par suite d'une tolérance *bien grande*. Nous ne la » blâmons pas assurément, mais il est juste que vous nous permettiez » de combattre par un enseignement contraire ce qu'il peut y avoir » dans la Théorie de Fourier d'*erroné* et de *dangereux*...... »

Ici nos jeunes communistes s'arrêtèrent. Voici quelle est la pensée qui leur avait dicté leur lettre :

Le gouvernement tolère la propagation phalanstérienne, parce qu'elle endort les esprits et qu'elle fournit des arguments aux propriétaires et aux autres privilégiés, mais jamais on n'autorisera la propagation communiste.

Il y a contradiction de la part du pouvoir, qui ne devrait pas tolérer l'enseignement d'une théorie socialiste, puisqu'il interdit celui des autres.

Faisons lui toucher au doigt sa contradiction, prenons-le en flagrant délit d'inconséquence. Très certainement, la permission que nous demandons, de faire un cours, nous sera refusée, et alors nous aurons un excellent argument contre l'iniquité du pouvoir, contre sa partialité en faveur des phalanstériens, ses complices.

Cette petite machination n'aurait jamais été conçue par une âme un peu élevée. Assurément le gouvernement devrait autoriser un enseignement communiste dans lequel on ferait de la théorie pure, sans allusions politiques, sans appel à l'insurrection, sans excitation à la haine entre les classes, et où l'on concluerait à la réalisation de la communauté par la persuasion et le dévouement. Si l'on a présenté aux autorités un programme d'enseignement fondé sur ces bases, si le caractère et les antécédents des orateurs donnaient toute confiance que ce programme serait suivi aussi fidèlement que nous suivons le nôtre, si le pouvoir a fermé la bouche à des professeurs communistes qui se présentaient dans de pareilles conditions, le pouvoir est coupable de lèse-liberté et de lèse-justice; mais sommes-nous responsables de ses torts? Si la liberté d'enseignement n'est pas complète, est-ce une raison pour en détruire le germe? Ne faut-il pas l'élargir et le développer au contraire? Que les communistes se fassent un argument de notre liberté pour réclamer une liberté semblable, rien de mieux; mais nous attaquer, nous dénoncer, tantôt à l'opinion publique, tantôt au gouvernement lui-même; dire que la tolérance employée à notre égard est *bien grande*, que nos doctrines sont *erronées, dangereuses* (la lettre adressée au maire de Toulouse ajoutait *immorales*), c'est là un office de policier auquel certains communistes de Toulouse rougiront d'avoir descendu.

Arrêter mon cours, si l'on pouvait, dans tous les cas embarrasser le pouvoir municipal, tel était le but véritable de la lettre, *et la suite l'a prouvé*. Mais le but apparent, c'était un enseignement qu'au fond l'on ne songeait pas à faire. Il fallait pourtant bien présenter une apparence de programme. On chercha quelque temps, puis on prit le parti de terminer ainsi la lettre. Je garantis le sens et non les mots.

« Le cours que nous nous proposons de faire aurait pour objet le » développement des principes posés par M. Pierre Leroux dans la » *Revue sociale* qu'il publie à Boussac. »

Le choix d'un pareil nom prouvait, du reste, que la lettre avait un but agressif et nullement dogmatique. Dans sa *Revue sociale*, M. Pierre Leroux n'a posé aucun principe; il a seulement injurié Fourier. Souillant jusqu'aux rapports de la mère et du fils par des calomnies impuissantes, M. Leroux s'est abaissé jusqu'à dire que si Fourier enfant, arrivant à Paris pour la première fois, avait adressé *à sa mère* un éloge enthousiaste du Palais-Royal, c'est qu'il rêvait déjà ses bayadères et ses bacchantes.

Ce trait suffirait à peindre l'homme et sa Revue, si d'autres faits ne venaient à l'appui. M. Leroux a publié avec empressement plusieurs lettres de M. Edouard de Pompery, auteur d'un ouvrage sur la *Théorie de l'unité universelle*, tant qu'il a pu tirer parti de ces lettres contre Fourier, contre son Ecole, en les interprétant avec perfidie; mais le jour où M. de Pompery protesta contre l'abus fait de son nom et de sa pensée incomplètement rendue, le jour où il prit la plume pour défendre la Théorie de Fourier, ses articles cessèrent d'être acceptés par la *Revue sociale*.

Les communistes de Toulouse ne se font aucune illusion sur la valeur des attaques dirigées par M. Pierre Leroux contre l'Ecole sociétaire, et le rédacteur de la lettre que j'ai citée plus haut m'a confessé que pour lui l'opposition faite aux idées phalanstériennes par M. Leroux n'avait qu'une cause : l'envie, le chagrin de se voir distancé, de vieillir sans disciples au moment où les phalanstériens se multipliaient de toutes parts.

On n'en prit pas moins le nom de Pierre Leroux comme un cri de guerre et de ralliement contre nous, et l'on s'enrôla sans conviction, sans autre passion que la *cabaliste*, sous la bannière un peu souillée de la *Revue sociale*.

M. le maire reçut le manifeste, ou plutôt la dénonciation, avec mépris. Il avait assisté à l'une de mes séances et ne pouvait s'empêcher de hausser les épaules en entendant accuser mon enseignement d'immoralité; mais M. le maire était un homme faible : il ne sut pas maintenir et défendre son opinion. Quand les auteurs du petit complot virent qu'on refusait d'*autoriser* le cours qu'ils ne voulaient pas faire, ils levèrent complètement le masque, et déclarèrent que mon cours ne devait pas être toléré, à moins d'attentat contre les mœurs, contre le bon sens public et d'iniquité criante.

Un beau soir une lettre me fut apportée par un pompier de service : c'était une invitation à passer promptement à la mairie; j'en fus alarmé; je craignis une interdiction de mon cours et je ne me trompais pas de beaucoup.

« Monsieur, me dit le maire, je vous ai autorisé, sur votre demande » et sur la présentation d'un programme, à exposer la Théorie de Fou» rier en cinq séances, je ne puis revenir sur la parole que je vous ai » donnée, mais *les communistes font le diable*; j'ai reçu d'eux cinq » ou six lettres dirigées contre vos cours. On me reproche de les » avoir autorisés. Vous ferez vos cinq séances, mais je ne vous permet» trai pas d'en ajouter une de plus. »

D'un autre côté, le mensonge de la *Gazette du Midi* avait porté ses fruits dans le parti légitimiste. On disait à Toulouse que j'avais refusé toute discussion à Marseille; je fus donc obligé de renouveler en séance publique cette déclaration que je répondrais comme le font habituellement les professeurs à des lettres, et que j'accepterais les rendez-vous qui me seraient donnés hors de ma salle. A Toulouse plus qu'ailleurs, accepter les objections dans la salle même c'eût été vouloir que le cours fût interrompu.

Je reçus deux lettres : l'une, très bien rédigée, dans laquelle on me demandait quelle serait la religion phalanstérienne; comme si nous pouvions résoudre cette question autrement que par la liberté des enseignements et des cultes. Nous n'avons pas de religion à décréter; catholique, protestant ou juif, tout homme qui veut l'association intégrale du capital, du travail et du talent dans la commune, est phalanstérien; nous n'avons pas d'autre *schiboleth* à lui demander. Assurément, le libre enseignement détruira toutes les erreurs, fera complètement rayonner toutes les vérités, amènera l'unité religieuse; mais ce travail est celui du siècle. Notre œuvre actuelle, c'est l'organisation sociale; nous devons y rallier tous les esprits, et bien nous garder de repousser qui que ce soit en présentant comme partie intégrante de la Théorie une formule religieuse exclusive.

Dans une autre lettre, signée de ce pseudonyme : *Franciscus, humaniste*, je trouvai quelques objections, dont voici la plus spécieuse :

« Vous donnez un costume différent à chaque groupe pour user à » bonne fin de la *cabaliste* : soit; mais vos séances de travail ne sont » que de deux heures en moyenne; mais, à chaque séance, vous chan» gez d'occupation. Il vous faudra donc aussi changer de costume » toutes les deux heures. Ainsi, à raison de douze heures la journée, » voilà six toilettes par jour. Nos dames aujourd'hui se contentent » de trois, et on trouve déjà cela... passable!

» Quelque simples que soient les costumes, ne sera-ce pas là une » perte de temps gratuite? Ensuite, puisque chaque individu a pour » le moins deux occupations par jour, quel sera le groupe auquel il » appartiendra spécialement? Quel costume portera-t-il hors de son » travail, pendant les repas, par exemple, ou les jours de repos? — » Le phalanstère en laissera subsister, je pense. — Mettrez-vous la » sphère intellectuelle avant la sphère physique? Quand un individu, » comme nos troubadours d'Agen et de Nîmes, réunira en lui le talent » de la poésie et la dextérité à se servir du rasoir, ou l'habileté à fa» briquer le pain, quel rang cet individu occupera-t-il dans votre sys» tème social? Sera-t-il perruquier-poète ou poète-perruquier? Et, j'y » reviens, quel sera son costume spécial, sa bannière principale? »

Je ne demandais pas mieux que de répondre à M. Franciscus, d'autant plus que sa lettre, ainsi que celle qui portait sur les questions religieuses, était fort polie. M. Franciscus concluait par ce *post-scriptum* :

« En signant de ce pseudonyme sous lequel me connaissent quel» ques-uns de mes amis, je n'ai pu m'empêcher de sourire quand » j'ai écrit le mot *humaniste*, en songeant qu'il serait assez curieux » qu'il se changeât un jour en celui d'*humanitaire*. La gloire en re» viendrait à vous, je dois le dire, — en supposant qu'il y ait gloire » à cela. »

Malheureusement, lorsque j'eus reproduit l'objection tirée du costume, je fus interrompu par les rires du public; on ne voulut pas prendre cette difficulté au sérieux, et beaucoup m'accusèrent d'avoir inventé la lettre afin de récréer mon auditoire.

VICTOR HENNEQUIN.

(*La fin à demain.*)

[illegible] des fonds pour publier des brochures et des caricatures contre lui. Il existerait même des projets plus infâmes. Qu'est donc le général Serrano pour inspirer à ce parti une pareille haine? Où sont ces actes publics qui peuvent avoir affecté les intérêts représentés par ce parti? Pourquoi ces inventions de projets de mariage à Arjonilla, de nomination à la capitainerie générale de la Havane? A quoi bon les bulletins sur les promenades du général? Il est étrange que l'on s'acharne ainsi contre les hommes tout prêts à mourir pour la défense de la liberté et du trône constitutionnel. »

— L'*Eco del Comercio* trouve que le ministère est trop lent à se jeter dans les bras du parti progressiste qui seul peut le sauver dans le moment critique où deux bannières flottent déroulées au vent : celle de Montemolin et celle du duc de Montpensier. L'irrésolution du cabinet pourrait le tuer.

SUISSE. Berne, le 9 septembre 1847. — La Diète a abordé ce matin une question bien importante. Il s'agit de son ajournement à une époque fixée d'avance, afin de laisser aux Etats qui n'ont pas d'instructions qui aillent jusqu'à la guerre le temps nécessaire pour les compléter. La commission des sept propose que la Diète ordinaire de 1847 s'ajourne au 18 octobre 1847, jour où elle se réunira de nouveau pour *prendre les mesures ultérieures en exécution de l'arrêté du 20 juillet qui prescrit la dissolution du Sonderbund*. Nul doute que ces propositions ne soient acceptées par la majorité connue de 12 1/2 voix, ce qui aura un grand retentissement dans le pays. On est convaincu que les grands-conseils de Zurich, Schaffhouse, Grisons et Saint-Gall voteront les mesures d'exécution nécessaires ; ainsi la guerre contre le Sonderbund, pour être ajournée, n'en reste pas moins une chose certaine, à moins que les Etats du Sonderbund ne se soumettent, ce qui est peu probable.

La commission des quatorze ne fera de propositions, relativement à la révision du pacte, que lorsque le Sonderbund aura été dissous de fait.

Toute la Suisse libérale est contente de la marche ferme et digne que suit la Diète.

GRANDE-BRETAGNE. — Le *Morning-Post* du 13 septembre parle, dans sa correspondance de Dublin (daté du 11), de scènes déplorables qui ont eu lieu le 6 à Bantry (district de Cork), par suite du retrait des rations de vivres jusqu'à présent accordées aux nécessiteux que l'on renvoie aujourd'hui à la charge des paroisses. — Les malheureux habitants des paroisses voisines de Bantry sont accourus en foule dans la ville pour se faire admettre à la maison des pauvres (work house), on les a repoussés, et il a fallu appeler la force armée pour les contraindre à se retirer. — Alors cette multitude affamée s'est mise à déraciner les pommes de terre d'un champ attenant à la maison de refuge, et à enlever quelques navets dans un autre champ ; trois arrestations ont été faites. — On craint pour les jours suivants une répétition de ces scènes affligeantes.

MALTE, 4 novembre. — Une lettre reçue ici, il y a quelques jours, de Gerby, annonce qu'une flotte turque est en route pour s'emparer par force de la régence de Tunis. La lettre ajoute qu'une forte escadre française avait été envoyée dans la baie de Tunis. Cette nouvelle ayant été communiquée au capitaine de la frégate française Magellan, à Gerbi, sur la route de Tunis à Tripoli et Malte, le capitaine ne l'avait pas révoquée en doute ; mais il avait calmé les habitants, en disant que le gouvernement français ne souffrirait pas que les Turcs débarquassent à Tunis.

EMPIRE OTTOMAN. Constantinople, 31 août. — Les nouvelles de l'Albanie continuent à être des plus alarmantes. Un Tartare, arrivé hier à la Sublime-Porte, a apporté des dépêches de la plus haute importance sur l'état de ce malheureux pays. Il résulte de ces dépêches, datées du 18 courant, que la révolte fait de rapides progrès et qu'elle s'est déjà étendue sur presque tous les points de cette vaste province. Les insurgés, au nombre de 7,000, attaquèrent, le 12, le district de Bérat, dévastèrent les propriétés et s'emparèrent de près de 400 têtes de bétail. Leurs ravages auraient été plus considérables si un corps d'armée de 3 000 hommes, sous les ordres de Sadyk-Pacha, n'était arrivé assez à temps pour les mettre en fuite. Parmi les prisonniers qui tombèrent au pouvoir de ces forcenés, se trouvait Youssouf, gouverneur de Bérat, qui fut mis à mort de la manière la plus inhumaine. La cause apparente de cette révolte, est la conscription et la tentative du désarmement des montagnards, par l'administration locale. Les insurgés ont plusieurs chefs dont les plus importants sont Junag-Aga, musulman, et Diab-Ogla, chrétien. Les autorités turques ont arrêté près d'Okrida, deux individus occupés à distribuer des armes et à répandre des chansons guerrières pour exciter le peuple et soulever les localités qui étaient restées étrangères au mouvement.

— Le *Rhamsès*, bateau à vapeur français, a été chargé de porter aux consuls ottomans, résidant à Athènes, à Syra, à Lamié et à Vonitza, l'ordre de demander leurs passeports et de quitter aussitôt la Grèce.

— Dans une correspondance datée de Constantinople, 27 août, et adressée au *Chronicle* qui la publie dans son numéro du 13 courant, il est question de l'Eglise chaldéenne de Mossoul qui se serait ralliée dernièrement à l'Eglise romaine, sous les auspices de la France. Cette fusion aurait eu lieu à condition que les Chaldéens conserveraient leur lithurgie particulière, et qu'il continueraient à se servir de leur idiôme national pour le service religieux ; mais des instructions venues dernièrement de Rome auraient prescrit l'usage des prières en latin. Le patriarche chaldéen catholique ayant résisté, aurait été déposé par le pape, et un Français appelé Trioche, évêque de Babylone, aurait été nommé à sa place évêque et chef spirituel de ces Chaldéens de Mossoul. Sur les réclamations des Chaldéens contre cette nomination d'un étranger ignorant leurs lois et leurs usages, le pape aurait fait désigner un vekil indigène chargé de servir d'autorité intermédiaire entre l'évêque et la population. Cet arrangement n'aurait pas atteint le but désiré, le vekil ayant, comme autrefois le patriarche, résisté aux innovations que l'évêque Trioche voulait établir. Il serait résulté de cet antagonisme des scènes scandaleuses, le consul de France aurait pris le parti de l'évêque Trioche, et son intervention serait arrivée à ce point que M. Antoine Rosetti, frère de l'agent français, aurait fait évacuer de force, à la tête d'une troupe d'hommes armés, l'église où le vekil et la population chaldéenne célébraient le service religieux dans leur langue, afin de permettre à M. Trioche de chanter ses prières en latin pour les bancs. Les Chaldéens auraient été si exaspérés de cette violence qu'ils auraient adressé une supplique à la Porte afin d'obtenir l'autorisation de se séparer de l'Eglise de Rome et de former une Eglise indépendante.

— Les ducs de Nemours et d'Aumale et le prince de Joinville chassèrent ensemble mercredi ; tandis que ce dernier relevait son fusil pour tirer, un coup partit par inadvertance, et une faible partie de la charge atteignit l'aîné des princes à la tête. Heureusement les conséquences de cet accident ont été très légères.

» La plus forte partie du coup a passé par dessus la tête du prince ; plusieurs grains de plomb ont percé son chapeau, un seul a frappé le haut de la joue. Mais l'effet de cette blessure a été si faible sur le prince, que, sans vouloir s'en occuper, il a insisté pour la continuation de la chasse.

» En rentrant au château, le duc, craignant d'alarmer la reine et la duchesse, ne voulut pas permettre l'extraction par un médecin. Il consentit seulement à quelques applications extérieures, et prit du repos le reste de la journée. Le lendemain, de bonne heure, il était à cheval. »

SUITES D'UN DUEL. — A la suite d'une rencontre fatale qui a eu lieu dernièrement entre M. Jules Crestin et M. Cazalot, la cour royale de Besançon, chambre des mises en accusation, a, par arrêt du 29 juillet, renvoyé M. Jules Crestin devant la cour d'assises du Doubs et confirmé l'ordonnance de non-lieu rendue par la chambre du conseil en faveur des quatre témoins du duel ; le ministère public avait cru devoir se pourvoir en cassation, mais seulement contre le dispositif de l'arrêt relatif aux témoins, lesquels, selon lui, devaient aussi être mis en accusation.

ÉRUPTION. — On écrit de Naples, le 2 septembre : « L'éruption du Vésuve continue sans intermittence. Il n'y a rien de change, si ce n'est la direction de la lave, qui depuis quelques jours s'écoule à droite du cratère, tandis qu'auparavant elle tombait à gauche. La température est extrêmement variable : nous avons tour à tour de très fortes chaleurs et d'abondantes pluies ; les nuits sont en général très fraîches, ce qui n'est rien de moins que favorable à la végétation. »

LA COMTESSE LOLA. — Aucun journal bavarois n'a publié l'ordonnance royale qui confère à Lola Montès le titre de comtesse de Landsfeld. Aussi un grand nombre de personnes, pour qui c'eût été un devoir d'étiquette de rendre visite à la nouvelle comtesse, ont profité de ce fait pour s'en dispenser.

Plusieurs grands seigneurs, chez qui la favorite a fait déposer sa carte avec ces mots : « Maria, comtesse de Landsfeld », l'ont renvoyée en écrivant au dos : « Nous ne connaissons pas cette comtesse. »

UNE PROTESTATION. — Le conseil-général du Nord, qui a déjà exprimé différents vœux énergiques pour flétrir les abus du régime actuel, vient d'adopter, après une discussion des plus orageuses, et malgré les efforts du préfet, M. Desmousseaux de Givré, une proposition de M. Boullanger, ainsi conçue :

« Le conseil-général, douloureusement affligé des scandales qui depuis quelque temps se sont révélés dans diverses parties du service public, émet le vœu que le gouvernement se montre animé, dans le choix de ses agents, de ces sentiments de probité et de haute moralité qui seuls peuvent donner à l'administration cette influence légitime qu'elle doit exercer dans l'intérêt de tous. »

Cette proposition a été adoptée par 18 voix contre 9, c'est-à-dire à une majorité double de la minorité.

Dans cette même séance, le conseil a également formulé un vœu relatif aux annonces judiciaires, qui tous les ans sont accordées aux journaux ministériels, bien que ceux-ci aient le plus souvent un nombre d'abonnés inférieur à celui des journaux indépendants.

NÉCROLOGIE. — Notre armée vient de faire une grande perte. Le lieutenant-général Changarnier, qui s'est distingué tant de fois en Algérie, dans les combats que nos troupes ont livrés aux Arabes, vient de mourir à Pau, où il se trouvait en tournée d'inspection. Il sera surtout regretté par les soldats qui furent témoins de sa bravoure et de son sang-froid en face de l'ennemi.

— M. le maréchal duc de Reggio, gouverneur des Invalides, est mort hier à six heures dix minutes du soir.

LA FAMILLE SÉBASTIANI vient, dit-on, d'obtenir du gouvernement le petit bâtiment à vapeur *le Pingouin*, pour transporter en Corse les restes de l'infortunée duchesse de Praslin. On travaille en ce moment, dans le port de Toulon, à aménager ce navire et à y faire une chambre mortuaire.

La *Patrie* se demande si cette dépense, évaluée à une soixantaine de mille francs, pèsera sur les contribuables. Nous pensons, pour notre part, qu'elle est faite par la famille, et nous trouverions inconvenant qu'on en doutât.

UN TÉMÉRAIRE. — La chasse semble tout absorber depuis quelques jours. Un lièvre, plus hardi que ceux de son espèce, a évité le plomb meurtrier, en traversant la ville de Ham dans toute sa longueur, les habitants se sont contentés de l'applaudir au passage et de le féliciter sur sa détermination ; ils n'ont pas abusé de sa confiance. Seulement le surveillant de l'octroi a été réprimandé sur sa négligence ; mais la sortie ayant pu être constatée, ce brave homme conservera sa place.

AFFAIRE LAHOUSSE. — Hier, 11 septembre, deux pharmaciens de Lille ont été traduits, séparément, devant le tribunal correctionnel, présidé par M. Dufresne, comme prévenus d'avoir vendu à Hortense Lahousse le poison qui a tué son père et sa mère.

Une affluence considérable de curieux se presse au dedans et au dehors du Palais ; on sait qu'Hortense Lahousse doit comparaître comme témoin, ainsi que sa sœur.

Cette dernière n'ayant pas répondu à l'appel des témoins, non plus que M. Kuhlmann, ces deux témoins principaux ont été condamnés à l'amende, et l'audience a été renvoyée à lundi prochain, 13 septembre, où l'on jugera, le même jour, les deux affaires de vente de poison.

Hortense Lahousse, amenée à l'audience, a été de suite réintégrée dans la maison d'arrêt. Elle est maintenant d'une pâleur extrême, et son teint a jauni : elle ne porte plus le deuil. Sa mise actuelle, son maintien, son visage, contrastent singulièrement avec les dehors qu'elle présentait à la première audience correctionnelle, où elle comparaissait avec toute la fraîcheur de la jeunesse et le prestige de l'innocence et de la candeur.

VOITURES CELLULAIRES EN RUSSIE. — Jusqu'à présent les condamnés à l'exil en Sibérie étaient conduits à leur destination dans des voitures ordinaires à petites journées, et pendant leur long voyage ils étaient assez [illegible].

Maintenant [illegible] de la justice en a ordonné autrement : les condamnés [illegible] transportés en Sibérie dans des voitures cont[illegible] cellules, disposées sur deux rangs séparés par [illegible] se tiendront trois factionnaires armés de fusils [illegible]ges. Le voyage sera continué sans interruption [illegible] prisonniers ne seront admis à descendre qu'une seule fois [illegible] se promener à l'air libre pendant dix minutes.

[illegible] eux. Or, il faut qu'on sache que l'un avait un permis et que l'autre en était dépourvu.

Le garde approchant de plus en plus et la situation devenant critique, le chasseur qui avait un permis dit à l'autre : « Reste-là et ne bouge pas. — Comment que je ne bouge pas!... puisque tu sais que je n'ai pas de permis... — C'est pour ça, sois tranquille ; moi je me sauve, tu vas voir mon plan. » Et il se sauve effectivement à toutes jambes.

Le garde s'imaginant tout de suite que c'est le fuyard qui seul n'a pas de permis, se met à sa poursuite, et comme ledit fuyard courait bien, il fit faire au garde une course au clocher d'une certaine étendue et ne s'arrêta que quand son ami fut laissé bien loin. « Votre permis, lui dit alors le garde, qui le serrait de près. — Le voici, répond le coureur. — Eh bien! alors pourquoi vous sauviez-vous? — Tiens! c'était pour me dégourdir les jarrets donc. » Durant ce colloque, on pense bien que le chasseur sans permis avait eu le temps de se dégourdir les jambes.

—

FAITS DE PUBLICITÉ.

M. Hermitte a pris l'initiative d'un projet dédié à la nouvelle génération. Il s'agit d'une société formée entre tous les écrivains qui n'ont pas encore conquis leur place dans la célébrité, et qui gagneraient à avoir un centre d'action. Les prospectus et les statuts de cette association se distribuent gratis rue Dauphine, 20, à Paris.

VARIÉTÉS.

REVUE ÉLÉMENTAIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE, par F. V. RASPAIL. Chez l'éditeur, rue des Francs-Bourgeois, 6.

Les interprètes officiels d'une doctrine sont trop souvent les adversaires de ses progrès, et bien des fois le génie des inventeurs a échoué contre leur résistance. Devant un pareil obstacle, les novateurs des diverses branches de l'activité intellectuelle doivent invoquer la puissance du principe d'association.

Que tous les promoteurs des diverses réformes sociales, scientifiques, artistiques, réunissent tous leurs efforts divisés, qu'ils se donnent mutuellement la main s'ils veulent arriver enfin au but supérieur qui les unit déjà dans une aspiration commune : le triomphe de la vérité.

La *Démocratie pacifique*, en prêtant fraternellement l'appui de sa publicité à toute idée naissante, menacée dans son germe par la conspiration de l'obscurantisme, a donné le signal de cette confédération de toutes les intelligences avancées, confédération imposante et irrésistible, devant laquelle tomberont les entraves que la routine et l'envie dressent sur les pas de tout homme isolé. Pour rester fidèles à nos précédents, nous venons signaler à l'*attention de nos lecteurs* une œuvre à laquelle les docteurs de la science universitaire refuseront probablement une adhésion que le nom de l'auteur a déjà conquise chez beaucoup d'esprits indépendants.

M. F. V. Raspail, qui n'a rien perdu de l'énergie de ses larges affections dans cette lutte inégale où, pour le rachat des classes sacrifiées, il a fait l'abandon le plus complet de sa fortune et de sa liberté, s'est voué depuis plusieurs années à soulager les maux de ses semblables avec un dévouement rare en ce siècle d'égoïsme. Aussi la colère de quelques médecins n'a-t-elle rien épargné pour couper carrière à un concurrent que son désintéressement contribue à rendre si redoutable. Sentant que l'arme de la publicité périodique devenait indispensable pour repousser les hostilités d'une puissance qui se sentirait frappée dans ses intérêts matériels, M. Raspail vient de lancer dans le public la *Revue élémentaire de médecine et de pharmacie domestiques*.

Nous avons lu les trois premières livraisons. Une vigueur d'expressions et une élévation remarquables, la richesse et l'élégance virile de la forme, l'ampleur et l'entraînement de l'allure, ces précieuses qualités du style qui sont le caractère littéraire de l'auteur, éclatent dans sa nouvelle production comme dans la *Chimie organique*, comme dans l'*Histoire de la Santé et de la Maladie*.

La première livraison de la *Revue* débute par une série de considérations préliminaires et critiques dans lesquelles elle développe son programme, et soutient avec un succès facile cette thèse que la médecine a, peut-être moins que toute autre branche d'application de l'intelligence humaine, le droit de se dire une science. A la rigueur, M. Raspail consentirait à tenir la médecine pour une science, mais pour une science comme l'économie politique, c'est-à-dire sans principe et sans méthode, sinon sans but.

De l'incertitude universelle qui règne dans l'art de guérir M. Raspail conclut à l'abolition du droit de monopole, conféré par le diplôme, et il établit son droit de promulguer, sans passer à la coupelle de la Faculté, un système médical en opposition avec les systèmes régnants. Sans prétendre porter un jugement sur la valeur des doctrines scientifiques de M. Raspail, nous déclarons que ses prétentions à les publier et à les appliquer nous paraissent éminemment fondées.

L'auteur, dans un chapitre spécial, se livre à l'énumération et à l'analyse des cures les plus remarquables obtenues par l'application de sa méthode curative. Un article intitulé : *Cas intéressants de chirurgie sans chirurgien* nous a paru répondre parfaitement à la promesse du titre. Il ne s'agit, en effet, de rien de moins que de l'expulsion d'un os nécrosé de la mâchoire, expulsion opérée sans le secours d'aucun instrument de chirurgie et par le seul effet de la médication nouvelle.

C'est ensuite la chute de deux phalanges gangrenées, amenée par l'emploi de l'alcool camphré en lotions. Viennent, en second lieu, les gastrites, migraines, catarrhes dont les anciennes victimes adressent à l'auteur de leur guérison des témoignages écrits de leur reconnaissance.

Chacun interprètera ces faits à sa manière ; nous devons nous contenter de les mentionner. Cependant, malgré la réserve que nous impose le caractère de notre journal, nous céderons au désir d'exprimer ici deux observations relatives à la théorie de M. Raspail, l'une que nous soumettons à l'auteur, l'autre s'adresse à ses adversaires.

Ces derniers dirigent leurs critiques les plus amères contre la faveur marquée que reçoit le camphre dans le nouveau formulaire pharmaceutique. Il nous semble qu'ils attaquent en cela la conséquence logique d'un syllogisme dont les prémisses subsistent encore.

En effet, l'auteur assigne pour cause au plus grand nombre de nos maladies le parasitisme interne d'une légion de petits animaux de différentes espèces et principalement des helminthes. Si cela est, en effet, et l'on n'a pas démontré le contraire, M. Raspail est bien fondé à donner, dans sa pharmacie, la première place aux anthelminthiques. Mais chacune des nombreuses espèces de ces parasites intestinaux possède son anthelminthique spécial : pourquoi M. Raspail emploie-t-

...... Administrer des vermifuges sans les cacher sous un appât, ce serait, pour ainsi dire, pêcher à la ligne sans amorcer son hameçon.

Nous tenions à formuler cette critique que, du reste, nous présentons à M. Raspail en toute humilité.

Après le dépouillement de sa clinique, l'auteur disserte sur quelques questions scientifiques à l'ordre du jour.

Et d'abord l'illustre physiologue est loin de partager l'engouement du public pour l'inhalation de l'éther. Avant l'importation américaine, il avait lui-même depuis longtemps, dit-il, employé ce produit à l'état liquide comme soporifique. Quant à l'inhalation, il lui trouve des inconvénients qui ne nous semblent pourtant pas assez graves pour justifier une réprobation absolue de ce dernier procédé.

Voici maintenant un nouveau procédé thérapeutique dont le succès produirait des résultats vraiment merveilleux. Partant de cette idée théorique que les syphilides et les affections scrofuleuses sont l'effet de la présence de sels mercuriels dans nos organes, M. Raspail a eu l'idée d'appliquer l'action chimique de la pile électrique à la décomposition de ces germes morbipares. La deuxième livraison de la *Revue* nous annonçait la découverte de ce procédé dans les termes de la plus prudente réserve ; le numéro qui a paru depuis nous apprend que les espérances de l'inventeur vont se réalisant de jour en jour.

M. Raspail ne se renferme pas dans le cercle de sa spécialité ; il veut encore nous éclairer de son opinion sur diverses questions d'intérêt public. Dans un article sur la *disette et la famine*, il se livre à des considérations intéressantes sur l'état de notre agriculture et sur les moyens de porter remède aux maux nombreux qui affligent cette mère nourricière de la société. C'est avec plaisir que nous avons trouvé dans ce travail la préconisation du système de l'irrigation générale et unitaire de la France, du système seul efficace, seul praticable de la distribution économique des eaux, qui veut que cette opération nationale soit exécutée au compte de l'Etat, à la charge par les propriétaires ruraux de payer une contribution proportionnelle à la quantité d'eau concédée. Ce nouvel impôt serait accueilli par les populations

...homme qui n'a jamais marchandé ses services à la société, et qui écrit hardiment sur sa bannière cette noble devise : « Qui n'en fait pas métier a le droit d'être utile, c'est la loi de la charité. »

D.

PETITE CORRESPONDANCE.

Metz. — M. L. — Reçu les 205. 75. — Remerciements à tous.
Ruelle. — M. M. — Reçu les 9. — Merci.
Chambray. — M. H. — Vous n'aurez pas d'interrupt. — La citat. eût été excellente.
Erstein. — M. G. — L'accept. du dép. est chose toute natur., et qui va de droit dans l'espèce. — Nous nous étions trompés en annonçant la fin, qui ne tardera pas à vous être envoyée.
Blois. — M. G. — M. F. nous remet 61 fr. de votre part. — Merci.
Quimper. — M. S. — J. B. a reçu lettre et remise. — Sous peu il fera vos comm.
Reims. — M. L. B. — Vifs regrets ! — Trop tard. — D'ailleurs les 7. 75 manquent pour l'instant.
Houdan. — M. L. — Reçu le man. — Merci.

Bourse du 14 septembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER	
5 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 70	» »	» »	» »	4 Can. 5 0/0	» »
— — fin courant	75 80	75 80	75 60	75 70	Act. 71 J.	» »
5 0/0 J. du 22 sept. au Ct	114 25	114 25	114 10	114 10	Ch. S. G.	» »
— — fin courant	114 40	114 40	114 35	114 45	V. r. dr.	» »
4 1/2 J. 22 s. dr cours » »		Banq. de Fr. dr cours		3190 »	— r. g.	» »
4 0/0 J. » 99 50		O. V. de Par.	»	1290 »	— —	» »
3 0/0 1844. au Ct »		C. hyp.	»	255 »	Orléans	150 »
— fin Ct »		— Sonin.	»	» »	Paris à Sc.	» »
B. du Trés. »		— bann.	»	1040 »	— Orléans	1170 »
					— Vierzon	917 50

71 fr.; 8 premiers mois 1848, 70 fr.
Béziers, 58 fr. — Bordeaux, 65-50.
Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 104; 3 derniers mois, 106-50; 4 premiers mois 1848, 108. — Huile épurée, 110.
Lille : Colza, 88-50.
Savon disponible, belle qualité, 105.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 15 septembre.

8 h. » OPÉRA. — La Favorite.
» h. » FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable, le Trompette.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. » VAUDEVILLE. — Rose et Marguerite, le Protégé, Trop Heureuse.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Jeune Père, la Croisée, Geneviève, Mlle Agathe.
7 h. » VARIÉTÉS. — 1re repr. : Le Suisse de Marly, le Père de la Débutante.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Représentation extraordinaire.
7 h. » PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. » AMBIGU. — Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ. — La Nonne, Léa.
7 h. » CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — La Dinde du Mans, la Pie voleuse.
7 h. » FOLIES. — Brelan de Pierrots, O'Néa, Sans Dot.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chiffonnier, on demande un Mari.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Appartement, Favori, Mendiants, Toto.
6 h. » DÉLASSEMENTS. — L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.
3 h. » HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 fr.
7 h. » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 15 SEPTEMBRE.

Pauvre Espagne !

La pauvre Espagne, en effet ! comme ils exploitent son abaissement politique, ces deux cabinets rivaux de Londres et de Paris ! comme ils s'acharnent pour se disputer l'empire sur son esprit et le privilége de ses faveurs dynastiques ou commerciales ! comme ils méconnaissent la dignité de cette nation et abusent sur elle de leur supériorité !

Ce spectacle est un de ceux qui attristent notre siècle. Toute âme généreuse doit se sentir froissée et fatiguée de cet éternel croisement d'intrigues diplomatiques qui se joue de la bonne foi d'un peuple et fait servir la mobilité de ses passions aux calculs d'une politique machiavélique. On s'indigne, à la longue, de voir la destinée d'une nation héroïque, son orgueil traditionnel, sa liberté, son repos, son sang, la majesté de son trône pris pour enjeu de la partie qui se joue entre les deux bords de la Manche. A une époque où des lois protégent la liberté individuelle et garantissent l'égalité civile, il devient scandaleux de voir une nation tout entière ainsi tourmentée, opprimée, divisée, déchirée par deux gouvernements voisins, jaloux de leur prépondérance. La conscience publique s'élève enfin contre ce scandale et cette iniquité.

Ce qu'il y a surtout d'indigne dans tout cela, c'est le prétexte que chacun des deux gouvernements protecteurs donne à ses obsessions continuelles. C'est également pour assurer l'indépendance de l'Espagne et pour lui prouver une affection sans bornes que la France et l'Angleterre l'énervent et la garottent à l'envi dans leurs lacets diplomatiques. Vous êtes priés de croire que, si le cabinet des Tuileries intrigue avec acharnement à Madrid, c'est uniquement pour soustraire l'Espagne au despotisme mercantile et maritime de l'Angleterre. Veuillez être bien convaincus aussi que le cabinet de Saint-James ne remue ciel et terre en Espagne et n'y achète par la guerre civile ou par la corruption les faveurs d'un parti gouvernemental, que dans le but d'arracher la malheureuse Espagne à l'état de servitude dynastique et domestique où la France veut la réduire. Aussi, pour parvenir à ces honorables fins, les deux grands alliés rivaux prennent-ils leurs amis en Espagne au hasard, c'est-à-dire selon les chances de la lutte plutôt que selon le vœu de leurs principes. En ce moment, l'Angleterre y protége à la fois les progressistes et les carlistes parce que ce sont précisément les deux partis les plus hostiles aux Tuileries. La France y fait un pacte aveuglé avec les modérés parce que ce sont ceux qui échappent le plus à l'action britannique. Au surplus, croyez bien que ce que chacun en fait est pour le plus grand bien de la malheureuse Espagne.

Un autre côté plaisant de cette triste comédie, c'est que les deux gouvernements protecteurs rivaux s'accordent cependant pour appliquer, bon gré malgré, à la Péninsule le même système de gouvernement représentatif. En dépit de mille échecs, depuis trente ans ils s'obstinent à tailler l'Espagne au patron constitutionnel de l'Angleterre et de la France. Ils se sont imaginés que cette machine d'invention anglaise, qu'on nomme l'Equilibre des trois pouvoirs, et cette autre machine française, appelée la Centralisation, doivent faire le tour du monde. Ils s'obstinent à les faire fonctionner en Grèce, en Belgique, en Espagne, en Portugal, en Prusse même, et dans tous les pays en mal de révolution. Pour eux, le type de la perfection politique sur le globe serait que tous les gouvernements fussent habillés, moitié en aristocrates, moitié en bourgois, froids et raides comme la chambre des lords, sanglés et cravatés comme la centralisation parisienne. Dès lors, ils trouvent fort étrange que l'Espagne ne veuille pas se soumettre à ce régime, qu'elle déjoue tous leurs calculs, que, nouvelle Pénélope, elle détruise chaque nuit leur travail de chaque jour.

Nos hommes d'Etat s'étonnent que la patrie du Cid tienne avec opiniâtreté à ses vieilles libertés municipales, à ses juntes provinciales, et ne s'estime pas heureuse de les troquer contre ces deux chambres politiques qui n'ont pu résister encore à la corruption ministérielle et fournir une entière session. Ils se croient en droit de mépriser l'Espagne, parce que ce peuple, jeune et inculte encore de cœur et d'âme, n'entend rien à leurs fictions constitutionnelles, au fouillis des chartes refaites et des lois amendées, et aime mieux, à chaque événement difficile, en appeler à la loi de ses sentiments et de ses propres passions. Ils ne comprennent rien à l'Espagne, parce qu'elle n'a pas de bourgeoisie ni de classe moyenne, parce que les extrêmes s'y touchent, parce que ce peuple est aussi profondément démocratique qu'il est monarchique, parce qu'il est à la fois noble et misérable, indolent et opiniâtre, orgueilleux et modeste, sensuel et sobre ; parce qu'il se passionne à tout comme à un spectacle, parce qu'il fait de sa vie une inspiration plutôt qu'une spéculation, parce qu'il préfère à la conservation égoïste de ses intérêts, la conservation de ses souvenirs et de ses espérances. Ils méprisent enfin l'Espagne, parce qu'elle proteste par son orgueil et sa paresse contre les conditions abrutissantes du travail civilisé, parce qu'elle répugne par fierté à l'esprit mercantile, à la détention boutiquière et au servage des ateliers du Nord, parce qu'elle aime mieux fouler d'un pied libre le sol qui la nourrit et demander aux dangers de la contrebande, aux émotions aventureuses des vols à main armée, le riche tissu dont elle se couvre aux jours de fêtes.

Hélas ! c'est qu'en effet, pour comprendre l'Espagne, il faut s'élever à un autre point de vue que celui de la politique moderne. Il faut savoir légitimer les passions humaines dans leur source et admettre que le bonheur intérieur des cités vaut bien la grandeur extérieure des nations ; qu'un peuple peut dégénérer comme nation politique, comme mission extérieure, sans rien perdre comme race et comme grandeur individuelle. Il faut se rappeler que, bien avant l'Angleterre et la France, dès le quinzième siècle, l'Espagne avait déjà, par ses Cortès, constitué chez elle la démocratie et la souveraineté nationale, et que, si elle a depuis fléchi sous un double despotisme monarchique et religieux, ce n'est pas sans conserver presque intactes ses institutions les plus chères, ses vieilles franchises communales, les libertés les plus favorables à ses plaisirs, à ses fêtes, à la splendeur de ses cités. Pour comprendre l'Espagne, il faut songer que, dans sa misère générale, elle contient cependant cinq fois moins de véritables indigents que les peuples manufacturiers du Nord, et que, de tous les pays de l'Europe, c'est peut-être celui qui a le mieux conservé ses mœurs primitives, sa poésie naturelle et sa noble fierté. Enervée par l'or de l'Amérique, l'Espagne s'est laissé refouler à la queue de cette civilisation dont elle fut longtemps l'avant-garde ; mais elle n'en est peut-être que plus disposée à entrer la première dans une meilleure forme de société. L'Espagne se refuse aux exigences de la centralisation politique et administrative, mais elle n'en est que plus en mesure de donner à la commune et à l'agriculture l'organisation la plus rationnelle et la plus heureuse. L'Espagne a préféré jusqu'ici la concurrence des passions à celle des intérêts ; elle a mieux aimé l'état monastique ou militaire associé que l'industrie ou le commerce morcelé ; mais viennent l'industrie attrayante, l'organisation glorieuse et passionnelle du travail, l'association et ses prestiges, et le peuple qui paraît aujourd'hui le plus abruti et le plus inerte redeviendra le plus ardent et le plus glorieux.

Oui, l'Espagne déjouera longtemps encore toutes les prévisions des hommes d'Etat ; elle offrira longtemps encore cette bigarrure d'idées et de passions contraires, ce tissu de péripéties, de contrastes et d'inconséquences qui déroutent et affligent les diplomates. L'Espagne continuera à se battre successivement et à la fois pour l'absolutisme, pour la religion, pour la démocratie, pour la constitution, pour ses fueros et pour le pouvoir central, tant qu'on ne lui offrira pas une combinaison sociale de nature à concilier en elle toutes ces choses et tous ses sentiments. Elle applaudira, sifflera et renversera tour à tour ses ministres, ainsi que les torreadors de ses arènes, tant qu'ils ne sauront pas la gouverner d'après ses traditions et ses penchants et qu'ils se feront les serviles imitateurs des gouvernements anglais et français. L'Espagne passera longtemps encore pour insensée, pour épuisée, pour avilie, pour morte, et souvent encore elle se réveillera, elle ressuscitera pleine de vie, pour étonner le monde par sa fougue, son patriotisme et sa vigueur.

Mais ce qu'il faut empêcher désormais au nom de l'humanité et de la charité de ce monde, c'est que les diplomates de Paris et de Londres continuent à agacer, à exciter, à tourmenter ce noble peuple dans l'égoïste intérêt de leurs jalouses prétentions. Il faut faire cesser la manie qu'ont ces deux gouvernements d'imposer aux états faibles leurs influences et leurs institutions. Qu'ils encouragent partout la liberté et l'indépendance, rien de mieux ! mais qu'ils laissent chaque pays adapter la forme représentative à ses goûts et à son tempérament. S'ils n'avaient pas, depuis trente ans, fait violence au génie propre de l'Espagne, et importé de force chez elle leurs procédés de gouvernement, ce peuple eût aisément trouvé dans ses propres archives, dans ses traditions à la fois monarchiques et démocratiques, le moyen de concilier les exigences nouvelles de l'unité centrale avec la variété provinciale, le moyen de fortifier l'autorité de la capitale sans dépouiller de la vie représentative ses plus belles cités. Comme nous l'avons expliqué il y a trois ans, l'unité de direction indispensable pour réaliser en Espagne les réformes si urgentes dans l'administration, les finances, la viabilité, l'instruction, les douanes et la marine, n'avaient rien d'incompatible avec une sorte de représentation fédérative des provinces. On aurait pu, en substituant une junte centrale aux deux chambres actuelles, ou en groupant périodiquement au chef-lieu les juntes provinciales, simplifier le système représentatif de manière à le maintenir au véritable centre de la vie espagnole, de manière à conserver l'équilibre entre les prétentions des cités et celles du pouvoir. Au contraire, en créant cette superfétation de deux chambres politiques, vingt fois dissoutes aussitôt qu'assemblées, on n'a pu satisfaire encore ni aux vœux des provinces, ni aux réformes administratives, ni à la consolidation du pouvoir, ni à celle de la liberté.

Nous avons applaudi aux mariages espagnols, parce qu'ils constituaient un premier acte de courageuse indépendance de notre politique vis-à-vis de l'Angleterre ; parce qu'ils nous faisaient espérer que notre gouvernement trouverait désormais son propre intérêt à suivre le sentiment national et à favoriser en Espagne toutes les réformes, tous les progrès ; parce qu'au surplus la prépondérance morale de la France dans la Péninsule nous paraît plus légitime, plus généreuse, et plus désintéressée que celle de l'Angleterre. Mais, depuis qu'il devient évident que les mariages sont, au contraire, une cause d'abaissement nouveau pour notre politique, un foyer d'intrigues pour la diplomatie, et pour l'Espagne une source de dissensions nouvelles, nous ne pouvons que les déplorer amèrement. D'avance, l'opinion doit protester en France contre l'idée qu'on prête à notre dynastie de défendre quand même les droits éventuels de la duchesse de Montpensier au trône d'Espagne. Une guerre de succession, en Espagne, au dix-neuvième siècle, serait plus qu'une anomalie choquante ; ce serait un crime. A moins que l'Espagne ne se prononce unanimement en faveur de l'infante, notre gouvernement doit renoncer à toute prétention qui aurait pour effet d'ensanglanter ce malheureux pays. Il n'y a aujourd'hui de pacte de famille possible et durable qu'entre les peuples. Toute union dynastique est au contraire un germe de défiances nationales et d'infortunes royales.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 16 SEPTEMBRE 1847.

UNE MISSION DANS LE MIDI.(1)

Quintette peu harmonieux. — Les civilisés et la question d'amour. — Magnétisme animal. — Attentat du cimetière Saint-Aubin. — Martyre de Saint-Sernin. — Le Capitole et la salle des illustres. — Qui a gagné la bataille de Toulouse ? — Aspect général de la France.

Il n'y avait rien d'hostile dans les deux lettres d'objections que j'ai mentionnées ; je ne sais trop s'il en faut dire autant d'une visite que je reçus.

Quatre jeunes gens qui, la veille, m'avaient fait prévenir, se présentent un beau jour dans ma chambre ; trois d'entre eux me parurent à peine sortis du collége ; ils avaient toute la vivacité de leur âge. Ces messieurs déclarèrent qu'ils venaient me poser des questions.

A Nantes, une douzaine de communistes m'avaient demandé un rendez-vous dans le même but, mais les communistes nantais, bien qu'ils fussent de simples ouvriers, avaient prouvé qu'ils connaissaient toutes les convenances. L'un d'eux, chargé de porter la parole, avait suivi une liste de questions dressée d'avance : il m'avait interrogé sur chacune d'elles, et m'avait laissé donner tous les développements nécessaires avant de passer d'un point à un autre. Aucune voix tumultueuse ne s'était élevée pendant ce dialogue.

A Toulouse, mes visiteurs, bien qu'ils occupassent un rang plus élevé dans la société actuelle et qu'ils me parussent être des étudiants n'égalèrent pas, à beaucoup près, les tailleurs et les cordonniers nantais, quant au savoir vivre. A peine l'un d'eux m'avait-il interrogé que les trois autres me coupaient la parole. Voyant que toute discussion régulière était impossible, je fus obligé d'élever la voix pour dominer celles de mes interlocuteurs, et nous exécutâmes ainsi pendant près de quatre heures une vocifération à cinq parties.

Si le but de ces messieurs avait été de m'épuiser et de m'empêcher de porter la parole à ma dernière séance publique, ils n'auraient pas autrement agi ; ce but fut presque atteint.

Il ne m'appartient pas de retracer ce qui fut dit ou plutôt crié pendant cette entrevue. Je ne veux pas être soupçonné d'altérer en les reproduisant les opinions de mes interrupteurs. Voici pourtant une de leurs propositions qui découle très logiquement du communisme et qui me paraît trop curieuse pour ne pas être citée :

« La théorie d'éducation adoptée par Fourier est mauvaise ; elle a » pour objet de faire éclore les vocations naturelles, de développer » chaque individu dans le sens de ses aptitudes. Une pareille éduca» tion deviendrait la mère des inégalités sociales, il faut cultiver chez l'en» fant, non pas les dispositions qui se manifestent d'elles-mêmes, » mais celles qui sont les moins développées en lui, afin de rendre tou» tes les natures homogènes, égales. »

Je ne puis achever le récit des manifestations auxquelles donna lieu mon cours de Toulouse sans placer ici une anecdote exprimant on ne peut mieux le degré de franchise des civilisés dans les questions d'amour. Un de nos amis entendit un jour dans la rue la conversation suivante entre plusieurs lionceaux du Languedoc.

— Eh bien ! que penses-tu du cours d'Hennequin ?

— Pas mal jusqu'ici ; mais je l'attends à la question d'amour. C'est leur côté faible. Adieu, mon ami, je vais chez une telle...

Ici le lion désigna l'une de ces maisons où l'on reçoit l'hospitalité complète, mais non gratuite.

Comme on a pu le voir, les esprits, à Toulouse, sont fort loin du calme ; les légitimistes y sont nombreux, les républicains ardents ; on s'y divise en plusieurs camps sur toutes les questions religieuses, politiques, sociales, scientifiques même ; le magnétisme animal y recrute beaucoup d'enthousiastes et autant de détracteurs. Je fus invité à plusieurs soirées de somnambulisme ; divers incidents m'empêchèrent d'y assister. Au surplus, je n'avais pas à y chercher de convictions nouvelles, et, malgré le caractère capricieux du somnambulisme, la réalité des principaux phénomènes signalés par les magnétiseurs m'est depuis longtemps démontrée.

A Toulouse, dans plusieurs réunions, adonnées aux expériences magnétiques, on a consulté des somnambules sur les auteurs de la profanation et de l'assassinat dont Cécile Combettes fut victime ; l'on avait obtenu, suivant les passions, les opinions préconçues des magnétiseurs, des résultats contradictoires.

Qui ne connaît les détails du double crime commis sur Cécile Combettes ? Les lecteurs de la *Démocratie* n'ont pas oublié que, le 16 avril 1847, au matin, une jeune fille de quatorze ans fut trouvée morte et indignement souillée dans un cimetière attenant à l'établissement des Frères de la Doctrine chrétienne. Dès le premier instant, des circonstances nombreuses dirigèrent vers cette maison les accusations de l'opinion publique et les perquisitions des magistrats.

A l'époque où je visitai Toulouse, les frères Jubrien et Léotade étaient encore en prison, ainsi qu'une femme et le relieur Conte, complices présumés des attentats. Aujourd'hui, un arrêt de non-lieu a rendu à la liberté le frère Jubrien, le sieur Conte et la femme emprisonnée. Le frère Léotade est demeuré seul sous les verroux.

Ce crime odieux avait ému toute la France ; mais les récits qui nous arrivaient à Paris par les journaux toulousains me semblaient remplis de réticences, et je croyais qu'à Toulouse, en visitant le théâtre de l'attentat, en écoutant les mille rumeurs de la foule je recueillerais sur ce mystère affreux des lumières complètes ; je me trompais.

L'instruction était conduite avec le secret le plus absolu ; des rumeurs circulaient, mais elles se détruisaient mutuellement. On me transmit, il est vrai, de vive voix des détails sur l'autopsie et sur l'état odieux où se trouvait le 16 au matin le corps de la pauvre jeune fille ; mais ces détails sont tels que la plume ne doit pas les retracer.

Bien que ma visite au cimetière Saint-Aubin n'ait rien ajouté à ce que je savais antérieurement de cette affaire, j'y trouvai de l'intérêt et vais la raconter en détail.

Le 15 avril dernier, vers onze heures du matin, Cécile Combettes, enfant d'une famille honnête, fut conduite à l'établissement des Frères de la Doctrine chrétienne par M. Conte, relieur, qui l'employait en qualité d'apprentie ; Conte sortit de l'établissement, mais le portier ne vit pas sortir Cécile Combettes.

La maison des Frères est située rue Caraman, en face de leur pensionnat ; un souterrain passant sous la rue fait communiquer les deux maisons. Derrière le pensionnat s'étend un vaste terrain contigu au cimetière Saint-Aubin. C'est dans le cimetière Saint-Aubin, tout con-

(1) Voyez la *Démocratie* des 18, 19, 20, 21, 28 août, 9, 10, 11 et 15 septembre.

dans quelques parties du royaume, des tubercules commencent à présenter les premiers symptômes de l'altération qui s'est manifestée en 1845 et 1846.

C'est à la suite des dernières pluies, particulièrement dans les localités basses et où l'humidité est plus persistante, qu'on trouve des plantes dont les tiges sont fanées et les tubercules tachés. Dans ces localités, les cultivateurs clairvoyants n'ont pas hésité à arracher leurs pommes de terre, pour en faire immédiatement usage.

Sans doute l'abondance et la qualité des divers produits de la récolte de cette année permettent de croire que nos ressources alimentaires suffiront largement à tous les besoins de la population. Mais ce n'est pas une raison pour négliger les précautions qui pourront mettre à même de tirer le meilleur parti possible d'un produit aussi important que la pomme de terre, avant qu'elle soit altérée au point de ne plus pouvoir être utilisée. Il est, au contraire, du devoir de l'administration d'appeler sur ce point l'attention des habitants de la campagne.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous inviter à publier dans le recueil de vos actes administratifs et à répandre dans toutes les communes de votre département, par tous les moyens de publicité qui sont en votre pouvoir, un avis contenant la recommandation aux propriétaires et cultivateurs de visiter souvent leurs cultures de pommes de terre, de procéder immédiatement à l'arrachage et à la rentrée de celles qui offriraient des signes d'altération, et de les employer le plus tôt possible, soit à la nourriture des hommes ou des animaux, soit à la fabrication de la fécule ou d'autres produits industriels. Il pourrait également être utile de brûler sur place, aussi promptement qu'on le pourra, les tiges et les feuilles des pommes de terre enlevées.

En m'accusant réception de la présente circulaire, vous voudrez bien me faire part des mesures que vous aurez prises en exécution de la disposition qu'elle contient.

Recevez, etc.

Le ministre secrétaire-d'état de l'agriculture et du commerce,

L. CUNIN-GRIDAINE.

Une rectification. — Malgré son quasi-libéralisme intermittent, le *Journal des Débats* pousse jusqu'à la passion sa haine contre les hommes et les gouvernements dévoués au progrès en Suisse et en Italie. Cette passion l'a égaré jusqu'à lui faire accueillir les accusations les plus graves et les moins prouvées contre les cantons libéraux de la Suisse. Aussi a-t-il été obligé de reproduire la lettre suivante, à lui adressée par le chargé d'affaires de la confédération :

Monsieur,

Dans le numéro du *Journal des Débats* pour l'étranger du 4 de ce mois, sous la rubrique *Nouvelles du matin*, on lit l'article suivant :

L'existence des *cabinets noirs* vient d'être constatée dans plusieurs cantons radicaux de la Suisse. Des plaintes nombreuses, et jusqu'à présent sans résultat, sur la violation du secret de la correspondance, avaient déjà été adressées au gouvernement de Berne. La députation du Valais vient tout récemment de signaler à la Diète un fait de ce genre dont elle a été victime, et dont une enquête improvisée a démontré la réalité. On a acquis la preuve qu'un grand nombre de lettres traitant des événements du jour ont été interceptées à Berne depuis l'ouverture de la session de la Diète, ou lues avant d'être expédiées.

Comme ces assertions sont absolument sans fondement et attentatoires à l'honneur du gouvernement du canton de Berne, celui-ci vient de me charger d'en réclamer en son nom le désaveu.

Je suis convaincu, monsieur, que, dès que vous connaîtrez que les renseignements sur lesquels l'article dont il s'agit a été inséré dans votre journal sont inexacts, vos sentiments d'impartialité vous engageront d'en publier le redressement dans l'un de vos plus prochains numéros, en annonçant que, mieux informé, vous avez reconnu que l'accusation de violation du secret des lettres par l'administration de Berne était dénuée de fondement, et que le député lui-même du Valais, dans la séance de la Diète du vendredi 27 août, après que le président de cette assemblée eut donné connaissance du résultat de l'enquête faite à la suite de sa plainte, a déclaré « qu'il avait seulement supposé et non affirmé que le secret des lettres eût été violé à Berne, et » qu'il se disait satisfait des explications qui venaient d'être données. » (*Bulletin des séances de la Diète*, n° 35.)

(*Courrier de Philippopolis.*)

ESPAGNE. — M. de Bacourt, à qui est dévolu le périlleux honneur d'aller représenter à Madrid la politique des Tuileries, est de l'école de M. de Talleyrand.

— On écrit d'Alger 30 août, à l'*Espanol* : « Nous déplorons autant que vous les progrès que fait la faction montémoliniste en Catalogne. Les carlistes qui se trouvaient ici ont disparu comme par enchantement, et certainement ils ont gagné cette vaste province ; d'un autre côté, beaucoup d'officiers de ce parti venant des dépôts de France arrivent à Alger, parce qu'ils n'ont pas osé passer la frontière d'Espagne, et, comme il arrive sans cesse des felouques chargées de fruits et de comestibles, ces officiers profitent de leur retour pour se rendre en Catalogne et y faire couler des fleuves de sang. C'est un avis utile à recueillir.

PORTUGAL. — Lisbonne, 4 septembre. — (Correspondance de l'*Espanol*). Deux Français, MM. Vincent et Fiol, ont été volés, et le premier a été assassiné entre Tarera et Tar, dans les Algarves, par quatre soldats chartistes. M. Fiol reçut d'abord un coup de baïonnette dans le bras. Vincent avait un pistolet, mais il reçut une balle dans l'épaule avant d'avoir pu tirer, et il tomba mort. M. Fiol fut ensuite attaqué ; il tomba et les agresseurs crurent qu'il était mort. On a volé plus de 2000 fr. M. Fiol, de retour à Lisbonne, entra à l'hôpital. Hier, il en est sorti et s'est plaint à l'ambassadeur de France, M. de Varennes, qui a pris l'affaire à cœur ; mais je doute qu'il obtienne satisfaction.

— Le *Times* du 14 publie une correspondance d'Oporto en date du 6 : « La ville était assez tranquille, mais les cabralistes ne négligeaient rien pour compromettre cette tranquillité ; les fenêtres de la maison de M. José Passos ont été démolies pendant la nuit du 31 août, et le lendemain, des sous-officiers et des soldats de la 3e brigade d'artillerie, en garnison dans la place, ont brisé les presses et presque tout le matériel du journal libéral *el Nacional*. L'autorité a jugé bon de faire arrêter la rédaction en masse, l'imprimeur et jusqu'aux compositeurs du journal ainsi traité, et elle les retient en prison, sous prétexte qu'il y aurait eu de leur part provocation envers MM. les militaires. L'éditeur propriétaire, M. Bravo, qui est en prison avec tout son monde, comme nous venons de le dire, a adressé une réclamation aux consuls de France, d'Angleterre et d'Espagne. On pense que ces agents se borneront à en référer aux ambassadeurs respectifs de leur nation à Lisbonne. »

ANGLETERRE. — On lit dans le *Morning-Post* du 14 septembre. — « Nous sommes en mesure de démentir, d'après une source authentique, la nouvelle récemment donnée dans quelques lettres d'Espagne, du prochain départ de l'infant don Juan, frère du comte de Montemolin, pour la Catalogne, avec le titre de commandant en chef des forces royalistes. — S. A. R. l'infant, comme nous l'avons déjà dit, a quitté Londres le 8 de ce mois, à bord du steamer *John Bull*, en destination de Hambourg. Le prince se rend à Marienbad, pour y rejoindre sa femme, l'archiduchesse Marie Béatrix d'Autriche-Este, qui y prend les eaux. — Il n'existait lors de ce départ, et il n'existe actuellement, chez l'infant, aucun projet d'entrer en Espagne avec une mission comme celle qu'on lui attribue. »

— Le *Morning-Post* du 14 consacre un long article à la glorification d'Abd-del-Kader et à l'examen des hautes destinées qui peuvent être réservées à ce chef africain. — Le *Morning-Post* le voit, non-seulement assis sur le trône d'Abd-er-Rhaman, mais encore occupant quelque jour le magnifique palais que l'on va bâtir à Alger, pour le duc d'Aumale. Que disons-nous ? les *Morning-Post* prévoit tels événements qui pourraient faire envoyer par Abd-el-Kader un vice-roi d'Alexandrie à Alger, et non content de décerner ainsi idéalement à son héros de prédilection l'empire du Maroc et le pachalik d'Egypte, il se plaît à espérer que Constantinople se lassera quelque jour de son jeune et efféminé sultan, et se jettera dans les bras du seul grand homme que le culte de Mahomet puisse aujourd'hui revendiquer sur la surface du globe.

— Le *Morning-Herald* du 14 prétend, d'après le *Salisbury-Herald*, qu'une hiérarchie catholique romaine va être rétablie en Angleterre. Le docteur Wiseman serait arrivé de Rome à Londres apportant les instructions du Saint-Père, pour régler les nouveaux arrangements ecclésiastiques. — Au lieu des vicaires apostoliques, pourvus d'évêchés *in partibus* qui administrent aujourd'hui les affaires du culte catholique en Angleterre, il y aurait dans ce pays une organisation complète du

[illegible] pour conclure un traité d'alliance analogue à celui qui a été conclu entre Rome et Turin. Le journal la *Speranza* fait un récit de l'insurrection calabraise. Les insurgés se sont répandus dans la Pouille. Ils sont divisés en 300 petites bandes et font une terrible guerre de guérillas. Les insurgés publient un journal sous le titre : *Bulletin de l'armée de Calabre* (*Bulletino dell' armata de Calabrina*).

— Nous lisons dans le *Nouvelliste de Marseille* :

« Des bruits très graves circulent en ville sur les affaires d'Italie. On assure qu'une insurrection a éclaté à Naples, et que le roi a été contraint de s'embarquer ; d'autres vont jusqu'à dire que le roi Ferdinand est au pouvoir des libéraux.

» N'ayant point reçu de nouvelles de nos correspondants, nous sommes portés à croire que ces bruits sont dénués de fondements, ou tout au moins considérablement exagérés. Nous devons ajouter que ces bruits ont pris naissance dès l'arrivée du paquebot-poste *le Télémaque*, venant de Naples, qui n'a cependant apporté aucune nouvelle officielle.

» Ce qui paraît le plus certain, c'est que les insurgés des Calabres, après s'être emparé de Reggio, y ont laissé garnison, et se sont mis en marche pour opérer leur jonction avec ceux de Cosenza.

» Rien de nouveau sur le prétendu débarquement des Anglais à Ancône, nouvelle dont nous avons fait ressortir hier le peu de fondement. »

MALTE, 4 septembre. — Pie IX a été fêté ici d'une manière extraordinaire, le 29 du mois dernier, à l'occasion de la fête de la décollation de saint Jean. Il y a eu une grande illumination ; on voyait des transparents avec les mots : Vive Pie IX ! et avec le portrait du pape. Quelques personnes se sont rendues devant l'hôtel du consul d'Autriche et ont crié : A bas les Autrichiens !

AUTRICHE, Vienne, 7 septembre. — Dans le cours de cette semaine, il y aura une conférence d'Etat importante, à laquelle assisteront, outre les membres ordinaires, le conseiller de chancellerie Werner et le président de chancellerie aulique, baron de Pillersdorf. On s'occupera des affaires de l'Italie et des finances. On s'attend à des résolutions importantes.

— Un courrier russe est arrivé ici avant-hier. On dit que les dépêches qu'il a apportées de Saint-Pétersbourg ont trait aux affaires d'Italie. Le comte de Meden, l'ambassadeur de Rome, se dispose à partir pour Saint-Pétersbourg.

PRUSSE. — On sait que la nouvelle loi sur les israélites déclare les juifs admissibles aux emplois publics. C'est le tribunal de première instance de Berlin qui, le premier, a investi un israélite de fonctions publiques ; il vient de nommer M. Meyer-Levi greffier en chef de sa section civile.

MEXIQUE. — Les journaux de Londres publient des nouvelles d'Amérique, apportées par le steamer poste *Cambria*, qui est entré dans la Mersey lundi, après avoir quitté Boston le 2 septembre. Voici la substance de ces nouvelles, d'après le *Chronicle* : « Les négociations pacifiques sont décidément abandonnées. Les avis reçus du quartier général de l'armée américaine sous le général Scott à Puebla sont du 6 août : toute l'armée devait s'ébranler le lendemain 7, pour marcher sur Mexico. — Les renforts amenés par les généraux Cadwallader, Pearce et Pillow avaient rejoint le général Scott et portaient ses forces à 14 ou 15 000 hommes. — En déduisant de ce chiffre un tiers de malades blessés ou d'hommes nécessaires à la garde des dépôts et des communications, il restait au chef américain 10 000 hommes disponibles, et c'est avec cette force qu'il doit s'être porté sur la capitale de l'ennemi. Le succès de cette attaque de la part de 10 000 hommes bien équipés, bien reposés, abondamment pourvus de vivres, pleins de confiance en leurs officiers et en leurs victoires passées, ne saurait être douteux. Le général Paredès, ancien rival de Santa-Anna, était arrivé de Southampton à la Vera-Cruz le 14 août, sous un faux nom, par le steamer anglais *Teviot*, et avait réussi à tromper la vigilance des autorités américaires et à partir pour Mexico. — S'y rend-il dans l'espoir de supplanter Santa-Anna, ou au contraire pour coopérer avec lui à la défense de la capitale ? C'est ce que l'on ignore. Le général Taylor n'avait fait encore aucun mouvement vers Potosi. »

Naples. — Correspondance particulière de la *Démocratie*.

A Catanzaro, dans la Calabre, se sont formées 27 bandes d'insurgés, qui forment en tout un personnel de 4 000 individus ;

---

tre le mur des Frères, que le lendemain de sa disparition Cécile Combettes fut trouvée morte.

Conduit par un ami, j'allai visiter ce cimetière ; il est entouré de murs élevés ; on n'y entre que par une porte cochère.

Nous frappâmes avec hésitation ; un gardien, homme vigoureux, vêtu en ouvrier, mais d'une tournure presque martiale, nous ouvrit et offrit avec un certain empressement de nous conduire, au lieu où lui-même avait trouvé la victime.

Le cimetière, ou plutôt l'ancien cimetière Saint-Aubin, ne reçoit plus d'inhumations ; bien au contraire, il rend aujourd'hui les morts qui lui étaient confiés. On y bâtit une église, et, pour creuser les fondations, il a fallu déranger de nombreux squelettes, qui se croyaient en possession du repos éternel. En attendant que, par suite d'un accord fait entre le curé de la nouvelle église et les familles des morts, ces débris humains trouvent un asile convenable, on les place dans des caisses. Chacune de ces caisses portant sur une plaque le nom présumé du mort qui le renferme, reçoit un abri provisoire dans une petite chapelle qui s'élève à l'un des coins du cimetière. C'est devant la porte de cette chapelle, au milieu des hautes herbes, et contre le mur des frères, que notre guide trouva le corps de Cécile Combettes, à cinq ou six heures du matin. Elle était un peu repliée sur elle-même, complètement habillée, les vêtements en bon ordre, mais la chevelure dénouée.

En la voyant de loin, nous dit le gardien, je pensai : Bon, en voilà une qui dort ! mais en approchant je la trouvai morte ; ses traits n'était pas altérés... Tenez, c'est ici qu'elle était couchée.

En examinant l'endroit désigné, je ne pouvais m'empêcher de remarquer que l'enceinte du cimetière était close de murs élevés, excepté du côté des Frères, où le mur est non-seulement plus bas, mais dégradé, échancré même. Nous exprimâmes notre commisération pour la pauvre Cécile et pour ses parents, qui la cherchèrent durant des heures bien longues, et qui même, assure-t-on, furent mal reçus par la police, lors de leurs premières investigations ; un agent leur aurait brutalement répondu : « Vous cherchez une jeune fille ? Elle était jolie ? Soyez tranquille, elle se retrouvera ; mais peut-être pas telle » que vous l'avez laissée. »

Nous questionnâmes le gardien sur l'état du corps ; il nous donna de tristes détails, puis il ajouta : « La chose a été bien malheureuse » pour la pauvre petite, mais cela m'a fait du bien, à moi, car, depuis » ce temps-là, des milliers de personnes sont venues visiter le cimetière. »

Nous comprîmes, et nous nous exécutâmes.

« Tenez, continua notre guide, c'est dans cette chapelle qu'on l'a » d'abord déposée (il ouvrit la porte) ; elle avait quatorze ans et ne » les paraissait pas : un véritable corps d'enfant. »

Nous étions alors au milieu de ces caisses étiquetées et plus courtes que des cercueils, parce qu'elles renferment des ossements et non des cadavres. Nous pensions au crime infâme qui réunissait à ces vieux morts une enfant naïve, honnête, chez qui la vie n'était pas encore épanouie, et nous éprouvions ce frémissement d'indignation qui, deux mois et demi plus tôt, avait remué si profondément Toulouse le jour où la population à grands flots, le jour où la ville tout entière avait suivi le convoi de la pauvre martyre.

En revenant, nous marchâmes longtemps sans parler... Ce que nous pensions, il sera temps de le dire quand la justice aura prononcé le premier mot.

Je visitai les principaux monuments de Toulouse, guidé par l'honorable architecte de la ville, M. Bonnal, destitué depuis pour cause de probité. C'est lui qui me conduisit à l'église Saint-Sernin.

Saint-Sernin, l'un des plus anciens apôtres des Gaules, prêcha le christianisme aux environs de Toulouse. Les autorité païennes le firent attacher à la croupe d'un taureau, qui le mit en pièces. Au lieu où le martyr fut lié à la bête furieuse s'élève aujourd'hui l'église du *Taure*, monument plein d'intérêt, quoique d'une architecture fort irrégulière. A l'endroit où le taureau s'arrêta et où le corps du saint fut recueilli par les fidèles, on a bâti l'église de Saint-Sernin, qui est la merveille de la cité. Les parties inférieures de l'édifice sont du style roman le plus pur ; partout le plein ceintre. Les premiers étages de la tour immense qui domine le monument sont aussi composés d'arcades ceintrées ; mais les étages supérieurs, par une anomalie que je crois assez rare, ne présentent ni des ceintres ni des ogives ; la courbe en est exclue ; toutes les ouvertures de la flèche (car la tour est coiffée d'une flèche) sont des festons, des angles droits.

L'intérieur de l'église renferme beaucoup de sculptures naïves, de saints raides comme des momies égyptiennes et vêtus, sans aucun ornement, de robes à long plis ; mais, par degré, le luxe gothique se développe. On peut voir, sur les chapiteaux qui accompagnent une des portes, la représentation des supplices infligés en enfer aux esclaves des sept péchés capitaux. Chacun des damnés est environné de démons qui brûlent la tête à l'orgueilleux et punissent chacun par la partie où il a péché. On fait cuire le gourmand dans un grand plat.

C'est encore M. Bonnal qui voulut bien m'introduire au Capitole.

On ne monte pas au Capitole de Toulouse ; il est de niveau avec la ville et privé de toute roche Tarpéienne. Ce Capitole n'est point un monument à colonnades antiques, ni une forteresse crénelée du moyen-âge, c'est tout simplement un grand hôtel-de-ville assez bien bâti.

Le fronton principal présentait sous l'Empire le médaillon de Napoléon, et, et sous la Restauration, celui de Henri IV ; depuis la révolution de juillet, l'effigie de l'empereur a repris son ancienne place, l'idée d'y substituer les traits du roi des Français n'a point prévalu. Serait-ce par suite de l'influence que les légitimistes, grands propriétaires en Languedoc, exerçaient au conseil municipal ?

Je vis dans le Capitole une salle immense, une salle dont on a peine à voir les deux extrémités à la fois, c'est la salle des *Illustres*. Tous les Toulousains parvenus à la célébrité y figurent en buste dans des niches circulaires et dorées. On a ménagé des places pour les illustrations à venir. Les niches sont dorées aujourd'hui, mais pendant longtemps elles furent tout simplement cuivrées. C'était une fraude de l'entrepreneur ; les civilisés n'en font jamais d'autres ; mais la ville, très mécontente des niches qui lui étaient faites, fit assurer par jugement à ses grands hommes un buste blanc sur vrai fond d'or. J'ignore si, dans le nombre, il ne s'est point glissé des médiocrités dorées.

Dans la *salle des Capitouls* est conservée une série de tableaux sur de petites proportions, portraits de ses anciens magistrats ; plusieurs d'entre eux figurent sur le même cadre, dans l'ordre chronologique, avec leur costume rouge et noir, analogue à celui de nos conseillers ; leurs armoiries sont peintes sous leurs pieds. Je remarquai un capitoul dont on avait effacé la tête et les armoiries. Sans doute il aura commis quelque forfaiture.

Je ne parlerai pas de Clémence Isaure, ni des jeux floraux ; mes lecteurs me sauront gré de cette réserve, car ils doivent redouter une biographie de Clémence Isaure et un historique des jeux floraux depuis que j'ai prononcé le nom de Toulouse. Que serait-ce si je leur

[illegible] ce qu'il [illegible] où l'on a décidé qu'à la première insurrection de la capitale, le peuple serait mitraillé par le fort Saint-Elme, où l'on a envoyé une grande quantité de poudre.

L'exaspération des Napolitains est à son comble. Del Carretto a déguisé en prêtres ses sbires, qui crient : Vive Pie IX ! vendent le portrait du pontife, et donnent ensuite le signalement des acheteurs à leurs camarades pour qu'ils les écrouent dans les cachots. Les citoyens remplissent ainsi les prisons et sont condamnés sans aucune forme de procès. Parmi les plus marquants d'entre les captifs, on peut nommer Joseph del Re, écrivain de quelque mérite, l'un des plus célèbres médecins de la capitale, et un jeune avocat, qui est accusé d'avoir participé, ainsi que M. Alexandre Poërio, à la rédaction de la brochure intitulée *Protesta del Popolo delle Due Sicilie*, histoire anecdotique du gouvernement depuis seize ans, de la vie publique et privée du roi, de la reine et des ministres.

M. Poërio a eu le bonheur de se sauver.

— A l'occasion de la fête de *Pie-di-Grotta*, célébrée avec un grand étalage de forces militaires, le 8 septembre, le roi a fait promettre six carlins (2 fr. 60 cent.) aux soldats de la ligne, avec l'ordre de charger le peuple et la garde civique, si l'on osait faire entendre des protestations et des demandes de réformes. La garde civique, qui devait prendre les armes dans le Château-Neuf, ne devait recevoir ni sabres ni baïonnettes.

Le *Satisfait* a paru aujourd'hui, sous ce pseudonyme : le *Conservateur*. Nous ne croyons pas au succès de ce journal, et voici pourquoi : En règle générale, l'organe d'un gouvernement n'a que deux moyens de succès : la critique vive, acerbe, mais spirituelle de tout ce qui tient à l'opposition, ou bien la défense sage, honnête, intelligente des principes d'ordre et de conservation. Le *Satisfait* ne vise pas à l'esprit, ou, s'il y vise, il n'atteint pas le but. Sa rédaction est lourde, et si tous les numéros sont analogues au premier, les rieurs ne seront pas de son côté. — Resteraient la sagesse et l'honnêteté comme moyen de rallier par de bonnes raisons tous les amis de la paix. Malheureusement, dans les circonstances actuelles, et quand on défend le ministère dont nous sommes affligés, les protestations d'honnêteté d'un journal gouvernemental feront lever les épaules à tout le monde ; les scandales ont été trop grands pour qu'une justification réussisse, pour qu'elle puisse même être essayée de bonne foi. Les conservateurs vraiment intelligents comprennent tous qu'on ne peut sauver la société qu'en la débarrassant tout d'abord de l'administration actuelle. Ce n'est pas en empêchant de jeter à l'eau les matières encombrantes que l'on sauve un navire de la tempête. La déconsidération du pouvoir en est venue à un tel point, que la difficulté même de trouver des candidats ministériels devient tout à fait secondaire. Garder MM. Guizot, Hebert et Duchâtel, c'est vouloir tout perdre. — Dénué de brillant comme de bonne logique, le *Satisfait* ne peut satisfaire personne, ou, s'il veut absolument qu'on l'appelle le *Conservateur*, il nous paraît destiné à ne rien conserver du tout, pas même sa propre vie.

FAITS DIVERS.

Mlle Deluzy-Desportes a été interrogée ce matin par M. Broussais, juge d'instruction. On dit que c'est seulement aujourd'hui qu'elle a appris de la bouche de ce magistrat l'empoisonnement et la mort du duc de Praslin. Cette nouvelle l'a fait tomber dans une crise nerveuse très violente.

BRUITS DE GUERRE. — La *Patrie* annonce que les régiments stationnés à Toulon, Marseille, Montpellier et Nîmes ont reçu, depuis quelques jours, l'ordre de former sur-le-champ deux bataillons de guerre chacun, pour être prêts à toute éventualité.

La même mesure paraît avoir été prise dans les régiments qui forment les garnisons des places voisines des Pyrénées.

COLLÉGE DE SAINT-BRIEUC. — On se rappelle le conflit survenu entre l'évêque et le collége de Saint-Brieuc. Le *Progrès* (de Rennes) rapporte que cette affaire suit son cours.

Le conseil général des Côtes-du-Nord en a été saisi dans sa séance du 6 septembre. Un membre a demandé que le conseil exprimât le vœu que le collége fût érigé en collége royal, et déclarât que ce collége n'avait jamais cessé de mériter la confiance des familles.

La première proposition a été votée à l'unanimité ; la seconde a excité une vive discussion, mais la majorité l'a admise ; sept membres seulement l'ont repoussée.

Ceux-ci ont rédigé immédiatement une protestation qu'ils ont fait publier dans le *Français de l'Ouest*.

FAILLITES. — Les sinistres commerciaux se succèdent à Londres avec une affligeante rapidité. La Cité vient encore d'être mise en émoi par l'avis de la liquidation forcée des affaires de la maison A. Gower, Nephews et compagnie, l'une des plus considérables de Londres. Une autre maison de commerce, faisant des affaires avec Valparaiso, celle de MM. Alison et Camberledge, a suspendu ses paiements. Il en est de même de deux maisons recommandables qui faisaient des affaires en blés, celles de MM. Thomas Usborn et fils, et Hastie et Hutchinson.

On évalue à 40 millions de francs le passif total des faillites déclarées à Londres depuis une semaine.

La place de Paris ne paraît pas avoir matériellement souffert du contre-coup de ces sinistres.

AMNISTIE. — Par décision, datée du palais de Saint-Cloud, 12 septembre, le roi, sur le rapport de M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes, vient d'accorder remise de leur peine à près de cinq cents condamnés formant la presque totalité des individus frappés, soit par des jugements correctionnels, soit par des arrêts de cour d'assises, comme auteurs des troubles qui ont affligé la France à l'occasion de la cherté du blé.

Déjà, dans le mois d'août dernier, la *Patrie* avait annoncé qu'un certain nombre de grâces avaient été accordées à des condamnés de cette catégorie. Elle faisait pressentir alors que le gouvernement, rassuré par l'abondance de la récolte sur le retour des désordres que les tribunaux ont été obligés de réprimer, préparait le travail qui vient d'être soumis au roi et approuvé par lui, assure-t-on, avec la satisfaction la plus vive.

L'AMBASSADEUR PERSAN. — On mande de Toulon, le 8 septembre :

« Cet après-midi, à cinq heures, S. Exc. Mohammed-Mirza-Khan, ambassadeur de Perse, a quitté le *Cuvier*. Onze coups de canon, tirés par le vaisseau amiral, ont annoncé son entrée dans l'arsenal à notre population, qui est accourue et a bientôt envahi toutes les avenues et toutes les places laissées libres par la troupe. L'infanterie de marine, musique en tête, formait la haie dans l'Arsenal, et le 49e régiment de ligne s'étendait de la porte de l'Arsenal à la rue Royale, jusqu'à l'hôtel de la Croix-d'Or, où des appartements avaient été retenus d'avance.

» Arrivée en dehors de la porte de l'Arsenal, S. Exc. est montée dans une voiture où M. Lemarié, préfet maritime par intérim, M. le général Gralinier, commandant le département, et M. le sous-préfet Lautour-Mézeray, ont pris place ; une autre voiture était destinée aux personnes de sa suite. Mohammed-Mirza-Khan est d'un certain âge, d'une taille assez élevée, quoique courbée ; sa figure est régulière et ses traits ont une certaine mobilité. S. Exc. est accompagnée de son fils, de son gendre et d'une suite de quinze personnes, y compris deux interprètes. »

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Un jeune homme de 17 ans, fils de M. Warnier, propriétaire-meunier, domicilié à Sains, vient de mourir d'une manière affreuse : Hier, dans l'après-midi, il était occupé à replacer quelques courroies à la machine de l'usine de son père, lorsque sa blouse ou tout autre partie de son vêtement s'étant accrochée à son insu, il s'est trouvé enlevé, enlacé et horriblement broyé dans les rouages. Malgré toute la vivacité qu'on a apportée à suspendre le mouvement de rotation des engrenages, c'en était fait, les membres de ce malheureux étaient disloqués et brisés, son corps n'était plus qu'une plaie, et cependant il respirait encore. Il n'est mort que dans la nuit, vers trois heures du matin.

INCENDIE EN MER. — La nouvelle est arrivée au *Lloyd* de Londres, par le *Pharsalia*, de Boston, capitaine Allen, entré à Liverpool de la Nouvelle-Orléans, que le 1er août, ce navire, se trouvant par 33° de longitude, 71° 45' de latitude, lerer *Johnnohsc H.owell*, capi-

[illegible] avant dix heures, la salle d'audience est encombrée par une foule nombreuse. Le public, qui n'a pu y trouver place, se tient en dehors, occupant toutes les issues, et avide surtout d'entrevoir les traits de la jeune fille qui a acquis une si déplorable célébrité. On remarque même bon nombre de curieux sur la place du Palais-de-Justice, en face de la porte de la prison, comme si Hortense Lahousse devait être extraite de son cachot et menée publiquement à l'audience ; mais un escalier intérieur doit la conduire dans la salle du tribunal.

Pendant le jugement d'affaires insignifiantes, deux gendarmes introduisent dans le prétoire une jeune fille : c'est Hortense Lahousse. Un vif mouvement de curiosité se manifeste dans l'auditoire, tous les regards se tournent vers elle. La curiosité est en ce moment déçue : Hortense Lahousse, comme si le sentiment de la honte et du remords avait bouleversé son âme de bronze, se couvre le visage de son mouchoir, qu'elle presse fortement de ses deux mains, et pourtant l'œil reste à sec, et nulle trace de larmes ne s'y montre.

Hortense Lahousse s'assied sur le banc des témoins. Elle est coiffée d'une cornette de mousseline blanche à lèvendes plates, qui, comme le béguin d'une religieuse, encadre le visage sans laisser apercevoir les cheveux. Une robe d'indienne de couleur brune, à pois blancs, un mouchoir de même étoffe, à carreaux, un tablier de stoff noir composent son costume, qui est celui d'une ouvrière de la classe pauvre. On paraît surpris, dans l'auditoire, de ne pas la voir en deuil.

A onze heures, la première affaire de pharmacien est appelée. Les prévenus sont MM. Auguste-César Damide, pharmacien, et M. Fabien Bataille, élève dans la pharmacie de M. Damide.

Le premier témoin entendu est la jeune Hortense Lahousse. Elle ôte le mouchoir qui couvre ses traits et s'avance d'un pas ferme devant le tribunal.

Le visage d'Hortense Lahousse frappe d'abord par une expression dure et méditative, tout à fait en désaccord avec son extrême jeunesse ; son front est large et bombé ; ses yeux un peu ronds, mais bien ouverts, dont la prunelle noire a quelque chose de fixe et d'impérieux, sont surmontés de sourcils fortement arqués et garnis de longs cils ; son regard est d'un éclat remarquable ; elle n'a pas versé une larme. Son nez est large et un peu écrasé. Les lèvres épaisses, sans être disgracieuses, sont relevées par les coins ; son menton, carré, est marqué d'une fossette ; sa peau est brune, mais fine et transparente. Son teint est relevé par un léger coloris. Sa figure, qui manque de distinction, mais qui n'a rien de désagréable, dénote un caractère énergique et rusé. Sa taille est moyenne et bien prise ; son cou est bistré, ses bras assez élégants ; ses mains, bien attachées et vigoureuses, révèlent la force et la santé.

Elle déclare se nommer Hortense Lahousse, âgée de seize ans, née à Roubaix, demeurant rue Jean-Jacques-Rousseau, 41, à Lille, et exerçant, avant son arrestation, la profession de couturière.

M. le président. — Mademoiselle, vous êtes sous le poids d'une accusation grave, mais vous pouvez prêter serment. Levez la main. Jurez-vous de dire la vérité ?

Hortense Lahousse. — Je le jure.

D. Racontez-nous ce que vous avez fait le 20 mai. — R. Je suis allée, à neuf heures du matin, chez M. Damide, rue de la Grande-Chaussée, et j'ai demandé pour six sous de poison au jeune homme que voilà. (Hortense Lahousse désigne le prévenu, M. Bataille.)

D. Quelle espèce de poison avez-vous demandé, de la *mort aux rats* ou de la *mort aux mouches* ? — R. Non, j'ai demandé du poison.

D. Où le poison a-t-il été pris ? — R. Le monsieur en a mêlé de deux sortes. Le premier a été pris dans une armoire à droite, dans une boîte carrée ; il l'a mélangé avec l'autre, qu'il a pris dans un petit pot de grès, au fond d'un tiroir.

D. A-t-on pesé le poison ? — R. Oui, Monsieur.

D. Vous l'avez payé six sous ? — R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous remarqué la couleur du poison ? Y avait-il de la poudre blanche ? — R. Non, mais j'ai vu qu'il était gris quand je l'ai donné à mes parents. (Le témoin prononce ces dernières paroles avec le plus grand calme.)

D. Comment était fait le paquet ? — Comme ça.

Hortense Lahousse monte sur l'estrade, et, d'une main ferme, elle plie un papier et lui donne la forme d'un paquet de pharmacien. Elle reconnaît la boîte carrée et le pot de grès. Dans ce court interrogatoire, on remarque qu'avant chaque réponse elle s'arrête quelques instants, comme si elle réfléchissait aux conséquences que peut avoir sa réponse ; puis elle répond d'une voix assurée, avec un naturel parfait. Cette inexplicable créature ne paraît pas même émue par les détails de cette affaire et par la terrible accusation qui pèse sur elle.

M. le président, au prévenu Fabien Bataille. — Reconnaissez-vous

---

imposais les vers de tous les poètes couronnés ou plutôt fleuris ? Je leur ferai grâce du tout. L'Académie des Jeux-Floraux a pourtant des statuts qui ne manquent pas d'originalité. Elle décerne à ses membres des dignités dont le nom peut sembler bizarre, telle que celui de *mainteneur*... Mais je fais grâce encore une fois, et me contenterai de dire que j'ai vu, sous verre, des fleurs d'or et d'argent destinées aux lauréats de l'année prochaine.

J'ai manié le grand coutelas qui trancha la tête, sous Louis XIII, à un duc de Montmorency. Ce coutelas, à poignée de fer, pourrait très bien servir encore.

La place du Capitole est très vaste, exposée de toutes parts au soleil du Midi ; aussi, les femmes y paraissent-elles protégées par d'immenses chapeaux de paille. A l'un des coins de cette place, je vis une vente d'étoffes au rabais ainsi annoncée par une affiche CONCURANCE MORTELLE. Les commerçants n'annoncent pas toujours aussi franchement que leur but est de se faire une guerre à mort.

Toulouse renferme une garnison considérable, un régiment d'infanterie complet, un bataillon d'un autre régiment, divers dépôts de chasseurs d'Orléans équivalant à plusieurs bataillons, deux régiments d'artillerie, un escadron de cavalerie au moins ; on sait qu'il y a peu d'années, cette armée ne put se décider à verser le sang du peuple pour épargner quelques mortifications à MM. Mahul et Plougoulm, et que ces messieurs, en chair et en os, durent précipitamment quitter la ville.

L'arsenal de Toulouse contient une énorme quantité de canons, de boulets et des armes de toute espèce y compris la cuirasse et la lance. L'officier d'artillerie qui eut la complaisance de me faire parcourir cet établissement, me montra un groupe de soldats fabriquant des cartouches d'un nouveau modèle, sous un hangar protégé par deux images coloriées ; l'une représentait Sainte-Barbe, patronne des canonniers ; l'autre, un artilleur en grande tenue. Plus loin, nous nous arrêtâmes devant des sabres de grosse cavalerie.

— « Voici, me dit l'officier, le dernier modèle ; les lames sont un peu courbes, et peuvent frapper de taille aussi bien que de pointe. Avant cette heureuse modification, la cavalerie de réserve portait des lattes, entièrement droites et bonnes pour frapper de la pointe ; mais, quand on voulait employer le tranchant, on avait beau *aller en sciant*, c'était toujours un coup de sabre perdu. »

Je ne blâme point l'invention ; tant que les nations seront encore obligées de faire la guerre, il faudra la faire le mieux possible ; mais la postérité n'en admirera pas moins le soin avec lequel nous économisons cette chose précieuse, un coup de sabre !

A propos de guerre, mon voyage a résolu pour moi une question qui m'occupait depuis longtemps. Je me demandais, comme beaucoup de Français, au surplus : M. le maréchal Soult a-t-il ou n'a-t-il pas gagné la bataille de Toulouse ? Eh bien ! je sais maintenant qu'il ne l'a pas gagnée. Sur les lieux, les souvenirs de cette grande lutte vivent encore. Tous les témoins oculaires vous diront que le maréchal, attaqué par des forces anglo-espagnoles très supérieures aux siennes, couvrit ses ennemis de mitraille et en fit un grand carnage, notamment à la défense de la grande redoute, dont l'emplacement est marqué aujourd'hui par une colonne ; mais enfin c'est l'armée française qui battit en retraite ; après une lutte de géants, elle abandonna la ville et le champ de bataille. Il est vrai qu'elle se retira en bon ordre, emmenant ses drapeaux, ses canons, et que la gloire de la journée fut pour elle, mais la victoire appartint aux ennemis.

Au-dessous de la colonne monumentale, je vis un chemin creux dans lequel s'entassèrent les cadavres des Écossais sous le feu de notre artillerie. Ces montagnards tombaient par files entières sans que le désordre s'introduisit dans leurs rangs. Du côté des Français, l'ardeur militaire était encore plus exaltée ; nos blessés, qu'on portait en ville, s'embrassaient avec transport et poussaient des acclamations en apercevant le profil de l'empereur sur le Capitole.

Après avoir accompli ma mission à Toulouse autant qu'il était en moi, je revins rapidement à Paris. Servir la propagation phalanstérienne tantôt par la parole, tantôt par la plume, ma vie n'offre point d'autre variété. Après deux mois d'enseignement continuel, ma voix s'était fatiguée, ma plume pouvait devenir utile. Je revins donc par le centre de la France, admirant en passant la charmante situation de Montauban sur le Tarn. A Cahors, je mis pied à terre, non pour contempler le cours du Lot ni les ruines d'un théâtre romain, au milieu duquel pousse aujourd'hui le tabac, mais pour passer une journée parmi ces phalanstériens chauds, actifs, devant lesquels notre ami Jules Duval a fait ses premières armes comme propagateur.

Après avoir donné un aperçu de la Th[illegible] séance à un auditoire promptement rassemblé, apr[illegible] quet improvisé serré la main de nos amis et des hommes qui nous sont sympathiques, je continuai ma route vers le nord, et, sans parler en détail de Brives-la-Gaillarde, de Limoges, de Châteauroux, qui a pour garnison des soldats du train et des soldats d'administration, tout une armée vêtue de gris, je dirai que l'état général de cette France du centre est la misère. On moissonnait de toutes parts, mais le pain était cher encore, et, à quelque prix qu'il descende, il y aura encore des masses de malheureux qui ne pourront jamais en acheter assez pour assouvir leur faim. A toutes les montées, je vis la diligence poursuivie par de petits mendiants affreusement déguenillés et qui se prenaient aux cheveux lorsqu'un sou venait à tomber à leur portée. Ne dites pas qu'ils mendiaient pour acheter des jouets et des friandises ; car, un matin, au moment où je sortais d'une hôtellerie, plusieurs de ces pauvres enfants me demandèrent non des sous, mais le morceau de pain que je tenais à la main, et le dévorèrent avidement. Je vis errer dans les rues de Châteauroux des orphelins qui demandaient aussi du pain et qui s'approchaient des soupiraux des cuisines, comme pour se nourrir de la fumée des aliments. Partout enfin je fus témoin du plus navrant spectacle.

Quand la France sera-t-elle enfin administrée par des hommes de cœur ?

VICTOR HENNEQUIN.

FIN.

COMPAGNONS DESAGRÉABLES. — Le *Times* du 14 septembre fait mention de la plainte d'un voyageur qui s'est trouvé placé dans une voiture de chemin de fer de Brighton avec un maniaque, accompagné à la vérité de ses gardiens. Le *Times* blâme l'administration du chemin de fer de ne pas avoir isolé complètement le fou et ceux qui étaient chargés de veiller sur lui, car en mettant les choses au mieux, dit ce journal, il doit résulter la sensation la plus désagréable, d'un pareil rapprochement pendant plusieurs heures. D'ailleurs, même avec la présence des gardiens comme garantie, un pareil voisinage n'est pas sans danger. Le *Times* rappelle à cette occasion l'article qu'il a publié, il y a quelques mois, sur le même sujet, en rendant compte de la terrible scène qui s'était passée entre un voyageur renfermé seul face à face dans un wagon avec un maniaque, sans gardiens.

[illegible] donné connaissance des lieux ? — R. Non, j'y suis allée moi-même.

M. Auguste Damide est ensuite interrogé et décline la responsabilité comme la réalité des faits.

Il résulte d'une explication de M. Damide que la quantité de poison achetée par Hortense, et selon ses dires, n'aurait réellement eu qu'une valeur de dix sous.

M. Kuhlmann, expert, déclare que les poisons saisis dans l'officine des prévenus sont l'oxi-sulfure d'antimoine et de l'arsenic métallique, ce qui répond aux résultats obtenus lors de l'autopsie qui a eu lieu sur Lahousse père, six semaines ou deux mois après l'inhumation.

Des renseignements fournis, tant par M. Kuhlmann et des explications du ministère public, il résulte que deux empoisonnements successifs ont eu lieu ; le premier a eu lieu le 20 mai, dans le résiné, au moyen de sulfure d'antimoine et d'arsenic métallique. Après une courte maladie un mieux se fit sentir. Lahousse père et Mme Lahousse la mère étaient presque guéris, quand, le 29 mai, leur fille leur fit prendre une deuxième dose d'arsenic. Le premier poison aurait été fourni par l'officine de M. Damide, le second, au dire d'Hortense, serait sorti de la boutique du pharmacien Coustenoble.

M. Legrand, substitut du procureur du roi, après avoir, dans un discours plein de logique, établi la suite des faits et leurs conséquences, relève contre M. Damide une contravention à l'ordonnance du 26 octobre 1846, 1° en laissant vendre par une personne non autorisée, sur simple demande verbale, de l'oxi-sulfure d'antimoine et du sulfure d'arsenic, le tout sans prescription d'un médecin ; 2° en n'inscrivant pas ladite vente sur son registre ; 3° en ne tenant pas lesdites substances vénéneuses dans un lieu sûr et fermé à clef. Et contre M. Fabien Bataille, une semblable contravention, en vendant, sans avoir autorisation ni qualité à cet effet, des substances vénéneuses à Hortense Lahousse.

Me Pierre Legrand, avocat, présente, dans une plaidoirie habile et chaleureuse, la défense des prévenus.

M. le président.— Fille Lahousse, revenez. Il est étonnant que vous n'ayez pas été chercher le poison chez un des pharmaciens qui demeurent près de chez vous ? — R. Monsieur, j'ai été chez M. Dhéré et chez M. Delezenne, pharmaciens.

Le tribunal ordonne que MM. Dhéré et Delezenne soient entendus, séance tenante, pour confrontation avec Hortense Lahousse.

Après vingt minutes de suspension, l'audience est reprise.

M. le président, à Hortense Lahousse. — Quand vous êtes-vous présentée chez M. Dhéré ? — R. Un matin, à huit heures et demie.

D. Comment vous êtes-vous expliquée ? — R. J'ai demandé pour six sous de poison.

D. Et que vous a-t-il répondu ? — R. M. Dhéré m'a demandé si j'avais une ordonnance, j'ai dit non, alors il ne m'a pas donné de poison.

M. Dhéré, interrogé, répond qu'il n'a aucun souvenir de pareille chose. Si on était venu me demander du poison, dit-il, j'aurais été fort surpris d'abord, et il est certain que j'aurais mis ensuite la fillette à la porte.

Hortense Lahousse. — La preuve que je suis allée chez vous, c'est que vous avez regardé sur une liste.

M. le président. — M. Dhéré, avez vous une liste ? — R. Oui, un règlement, que je regarde quand je suis embarrassé sur certains objets dont la vente est permise ou défendue.

D. Enfin, vous affirmez n'avoir pas vu Hortense Lahousse ? — R. Je l'affirme.

M. le président, à Hortense. — N'auriez-vous pas parlé à un élève, à un commis de M. Dhéré ? — R. Je ne sais trop ; c'est possible ; il y avait peut-être un commis aussi.

Hortense Lahousse [illegible] fois que, le 29 mai dernier, reportant de l'ouvrage fait par son père chez M. Vanwaescappel, tailleur, rue Basse, elle est entrée chez M. Coustenoble et lui avoir demandé pour deux sous de poison, qui lui ont été servis immédiatement.

M. le président. — Est-ce bien M. Coustenoble qui vous a servi ? — R. Oui, oui.

M. Coustenoble, interrogé, repousse avec vivacité les allégations d'Hortense Lahousse ; il cite différentes circonstances qui prouveraient combien il met de prudence et de circonspection dans le débit des substances vénéneuses.

M. le président. — Mais cependant, lors de la visite, on a trouvé chez vous une boîte de poison sous le comptoir ? — R. On en avait vendu, on allait la remonter ; jamais je ne laisse de poisons dans ma pharmacie, je les renferme au second.

D. Mais, d'autre part, comment se fait-il que la demoiselle Lahousse vous ait reconnu entre cinq ou six personnes lors de la confrontation ? — R. Ce n'est pas étonnant ; j'habite le quartier depuis si longtemps, cette fille a passé souvent par ma rue sans doute ; il n'y a rien là d'extraordinaire.

M. Kulhmann est entendu, ainsi que M. Vivès, commissaire de police.

La demoiselle Elisa Lahousse, âgée de dix-sept ans, donne au tribunal quelques explications sur le second empoisonnement.

M. le président. — Comment votre sœur vous a-t-elle fait prendre le poison qu'elle prétend avoir acheté chez M. Coustenoble ? — R. Dans du sirop.

D. Vous êtes certaine ? — R. Quand Hortense me l'a fait prendre, il était déjà dans ma bouche, lorsqu'il m'a semblé qu'il y avait du grès dedans, et puis un goût fort drôle ; enfin j'ai trouvé le sirop si mauvais que je n'ai pas voulu achever, ni plus rien avaler.

M. Legrand, organe du ministère public, relate les principales circonstances qui inculpent M. Coustenoble.

Ce dernier, qui n'a pas pris d'avocat, déclare qu'il ne lui parait pas nécessaire de se justifier d'un délit invraisemblable, et qui n'est appuyé d'aucune autre preuve que les déclarations si souvent mensongères d'Hortense Lehousse.

Le tribunal, sans désemparer, prononce un jugement qui acquitte M. Mutius Coustenoble, et le renvoie des fins de la plainte, attendu que les débats n'ont établi aucun fait délictif à sa charge.

Les gendarmes emmènent Hortense Lahousse. La foule se précipite avide de contempler de plus près les traits de l'empoisonneuse ; mais cette fois encore l'attente des curieux est trompée, car la fille Lahousse est reconduite en prison par les escaliers intérieurs du Palais-de-Justice.

Bourse du 15 septembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
5 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 20	75 »	75 »	75 »	4 Can. 5 0/0	1208 »
— — fin courant	75 30	75 30	75 »	75 »	Act. d J. »	»» »»
3 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	114 »	»» »	»» »	»» »	Ch. S. G. »	»» »
— — fin courant	114 »	114 »	113 60	113 »	V. r. dr.	»» »

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3180 »	— Ob. anc	»» »
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par. »	»»» »»	— — nouv.	1000 »
Emp. 1844. au Ct »	» »»	C. hyp...... »	»» »»	V. r. gauc.	»» »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	»»» »»	Paris à Sc.	»» »
B. du Trés. »	5 »	— Gann..... »	1035 »	— à Orléans	1150 »
				— à Rouen.	900 »

3/6 (Montpellier) disponible, [illegible] 71 à 72 fr. 8 premiers mois 1848, 70 fr.

Béziers, 58 fr. — Pézénas, 57-50.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 104 ; 3 derniers mois, 106 ; 4 premiers mois 1848, 107 à 107-50. — Huile épurée, 110.

Lille : Colza, 88-50 à 89.

Savon disponible, belle qualité, 105.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 16 septembre.

» h. » OPÉRA.—
» h. » FRANÇAIS.—Relâche.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE.—La Fiancée, le Trompette.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. » VAUDEVILLE.—Rose et Marguerite, le Protégé, l'Amour s'en va.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Tuteur, la Croisée, Geneviève, Mlle Agathe.
7 h. » VARIÉTÉS.—Le Suisse de Marly, Pauvre Jacques, Ma Vigne, Gamin.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Le Bonheur, Jocrisse, les Chanteurs pyrénéens.
7 h. » PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. » AMBIGU.—Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ.—La Nonne, Léa.
7 h. » CIRQUE. —Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—1re rep. : L'Anguille de Melun, la Pie voleuse, Chasseurs.
7 h. » FOLIES.—Brelan de Pierrots, O'Néa, Sans Dot.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier, on demande un Mari.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—Fille et Garçon, Pauvre Jeanne, Mendiants.
6 h. » DÉLASSEMENTS.—L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.
3 h. » HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr.—Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 16 SEPTEMBRE.

Italie ! Italie !

Oui, chaque peuple doit avoir la pleine jouissance de sa liberté, l'entière possession de son indépendance, de son individualité nationale; car chaque peuple doit remplir son rôle, sa fonction, sa destinée dans l'humanité. Rien ne prévaudra contre cette loi divine, ni les ruses de la diplomatie, ni les excès de la force brutale. Oui, il faut que tous les groupes politiques, tous les peuples, tous les États, qui composent la race humaine s'affranchissent et se développent librement selon leur nature, selon leur vocation sociale. Il le faut ! Dieu le veut ! Il n'est au pouvoir de personne de l'empêcher.

Le moment est proche où tous les peuples du globe s'uniront, s'associeront dans une vaste fédération industrielle, commerciale et politique. Eh ! comment les peuples pourraient ils s'unir, s'associer, s'ils n'étaient pas libres, s'ils n'étaient pas maîtres d'eux-mêmes, s'ils étaient dominés par des maîtres étrangers ? Comment les peuples pourraient-ils remplir leurs fonctions dans l'harmonie générale, s'ils ne s'appartenaient pas, s'ils dépendaient de la volonté d'un voisin plus puissant ?

Jusqu'à présent, dans le mouvement confus et inorganique qu'on appelle l'*histoire*, on conçoit que certains peuples n'aient pu faire l'éducation des autres par la conquête, par l'invasion, par la domination prolongée, par l'exploitation militaire; c'était une phase douloureuse, mais transitoire, la phase de l'enfantement politique et social; c'était la communion par l'épée, la communion par le sang; le fer, le fer sanglant, était le seul moyen d'inoculer les idées et les progrès. Mais cette phase est terminée ; le principe de la conquête n'est plus le principe de notre époque ; le droit du plus fort n'est plus le droit des sociétés modernes. Le principe de la conquête ! Le droit du plus fort ! c'est le passé, ce n'est pas le présent; c'est la mort, ce n'est pas la vie. Eh ! n'a-t-on pas vu le monde entier se coaliser pour renverser le principe de la conquête dans son dernier représentant, Napoléon ? Ne l'a-t-on pas jeté dans une île déserte, au milieu de l'Océan ? L'Europe, le christianisme, l'humanité entière n'ont-ils pas condamné, dans Napoléon, la communion du sang et le droit du glaive, alors même qu'ils étaient employés dans l'intérêt de la liberté et de l'indépendance des peuples ? N'était-ce pas reconnaître que chaque peuple doit s'affranchir lui-même, et que, s'il est juste, s'il est légitime, s'il est humain de prêter à la nation qui s'émancipe un secours momentané et désintéressé, il est injuste, il est illégitime, il est barbare de ne la délivrer que pour lui donner de nouveaux maîtres ?

Qui osera donc, après Napoléon, proclamer encore, à la face du monde, le principe de la conquête, le droit du plus fort, la domination militaire d'une nation sur une autre ? Non, non, les plus audacieux, les plus puissants, ne l'oseront pas. Ils pourront bien pratiquer cette barbarie antique ; mais ce sera la politique du fait, ce ne sera pas la politique du droit. Le genre humain tout entier protestera contre cet abus de la force, contre cette domination illégitime; le droit restera aux opprimés, et tôt ou tard ils en feront usage, aux acclamations unanimes de tous les peuples.

A l'heure qu'il est, le droit public de l'Europe et du monde, le droit international et universel, établit en principe l'indépendance et l'inviolabilité de tous les groupes politiques. La libre association des peuples, le développement naturel de leur individualité, telle est la base désormais inébranlable du droit des gens. Ce droit est écrit dans la conscience de tous, c'est le plan providentiel de la destinée humaine. S'il existe encore quelques oppressions, quelques dominations de peuple à peuple, ce sont des faits qui doivent disparaître : ce n'est pas le droit éternel, la règle qui dirige le mouvement politique et social. Les traités de 1815 n'étaient que des arrangements provisoires ; les princes de l'Europe, les princes chrétiens, après avoir renversé le dernier représentant de la conquête et de la domination militaire, ne pouvaient, sans inconséquence et sans impiété, vouloir continuer et maintenir ce qu'ils venaient de détruire et de punir dans Napoléon.

Et pourtant, les princes de l'Europe qui, d'après les traités de 1815, ont encore des dominations militaires sur d'autres peuples, n'ont rien fait pour modifier, pour transformer cet état de choses dans le sens de la liberté, de l'indépendance nationale et du droit public. Loin de là, en Pologne et à Cracovie, en Italie et en Allemagne, ils ont aggravé les faits d'oppression, de domination. La maison d'Autriche surtout semble frappée d'aveuglement; les hommes politiques qui conduisent les affaires du cabinet de Vienne, paraissent regarder comme définitif, comme immuable, un état de choses qui froisse les principes les plus sacrés de la justice naturelle et du droit public, un état de choses contraire à la loi chrétienne, à la loi de l'humanité. Il y a longtemps que la sagesse des nations a dit : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît. » L'Autriche, qui ne voudrait certes pas être dominée par l'Italie, n'a donc pas le droit de la dominer.

Italie ! Italie ! tu réclames ton indépendance, tu l'auras ! Tu veux remplir ta fonction dans le monde, tu la rempliras ! Italie ! Italie ! nation ardente et polie, nation sympathique et artiste, trop longtemps l'Allemand froid, flegmatique et grossier, a pesé de sa masse lourde et inerte sur ton cœur plein d'inspirations généreuses ! Tu ne pouvais élever la voix pour chanter le progrès social; tu ne pouvais agir pour en donner l'exemple au monde; l'art, l'inspiration, l'amour du beau, ce qui fait ta liberté et ta vie, étaient impitoyablement étouffés par l'oppression étrangère ! Tes dominateurs te divisaient pour mieux te soumettre; tes divers États étaient comme des tronçons épars, qui cherchent vainement à se rejoindre; et l'on eût dit que, par le morcellement, par les scissions profondes dont tu étais affligée, tu expiais l'unité violente de la conquête romaine !

Mais voici que l'égoïsme tudesque, en voulant profiter de ce morcellement, va le faire cesser ! Voici que, de toutes parts, s'élève un cri de ralliement : Unité ! Unité de l'Italie ! Unité libre et sociale des États italiens ! Voici que le souverain de Rome, redevenu l'organe divin du christianisme et de l'humanité, proclame, en face des baïonnettes autrichiennes, son indépendance et la tienne !

Ce n'est pas en vain que tu invoqueras le droit public, le droit de l'indépendance des États ; ce n'est pas en vain que la grande voix de Rome, cette voix chrétienne et catholique, qui depuis longtemps ne se faisait plus entendre aux princes temporels, rappellera la cour d'Autriche au devoir, à la justice, à la religion ! Ce n'est pas en vain que le pontife romain s'écriera : « Rois et empereurs ! la religion vous ordonne de rendre leur indépendance aux peuples que vous opprimez encore. » Cette voix retentira plus haut que les canons des rois et des empereurs; elle délivrera l'Italie, l'Italie qui soumit autrefois le monde par les armes; et cette délivrance sera le signal et le prélude de l'affranchissement universel des peuples !

Ah ! pour l'accomplissement de ce plan providentiel, s'il était nécessaire que la France prêtât son appui aux opprimés ; s'il était nécessaire que la nation chrétienne et libérale levât son bras secourable, afin de donner plus de force à la parole du pontife romain; Italie ! Italie ! au nom du droit, au nom de l'humanité, la France t'aiderait à briser des chaînes impies; mais elle n'aurait d'autre ambition que de te faciliter l'accession libre et spontanée dans l'association des peuples; elle n'aurait d'autre ambition que de te voir, de t'entendre exprimer par les beaux-arts les destinées pacifiques et glorieuses de l'humanité !

Refus d'impôt.

Obéissant à cette pensée, juste au fond, que les impôts doivent être votés par les représentants *de tous ceux* qui les paient, et ne trouvant pas la Chambre des députés constituée de manière à représenter *toute* la nation, M. de Genoude, député de Toulouse, directeur de la *Gazette de France*, a pris depuis longtemps le parti de refuser des contributions qu'il juge illégales. Qu'en est-il résulté ? que le fisc a fait saisir les meubles de M. de Genoude, et qu'on les vend dans ce moment-ci pour couvrir une somme bien supérieure à la contribution primitivement due. Il faut bien payer les frais d'avertissements et de saisie.

Dans cette lutte inégale, M. de Genoude assurément déploie beaucoup de constance et d'abnégation, mais on ne peut que le plaindre, il fait évidemment fausse route ; les temps du suffrage universel ne sont pas encore venus. Ce principe, comme celui du libre-échange, par exemple, a pour lui l'avenir, mais non le présent, et sa réalisation a besoin d'être préparée. Les choses ne sont pas assez mûres à cet égard pour que la protestation d'un individu, si honorable qu'il soit, puisse amener une transformation. M. de Genoude a fait à cet égard une expérience qui devrait lui suffire et qui lui coûte assez cher pour n'être pas continuée. Il est vrai qu'il a déjà un imitateur. La *Gazette de France* annonçait hier qu'une nouvelle vente d'objets mobiliers, par suite de refus d'impôts, a été faite le 13 septembre à Vimoutiers, chez M. Prébant-Berthelot.

M. Prébant, ayant déclaré qu'il suspendait le paiement de ses taxes, jusqu'à ce qu'elles fussent votées par une assemblée nommée par tous les contribuables, le percepteur a fait saisir des chevaux qui lui appartenaient. Un de ces chevaux a été adjugé au prix de 400 francs. Cette somme ayant suffi pour désintéresser le percepteur des douzièmes échus et des frais, la vente n'a pas été poussée plus loin.

M. de Genoude avait cru voir de la malveillance dans le silence gardé par la presse sur sa lutte avec les percepteurs. Il a reconnu qu'il s'était trompé. Quant à nous, si nous rompons le silence, c'est pour lui dire : « Contentez-vous d'avoir fait preuve de désintéres-
» sement et de zèle contre les abus. Renoncez à faire démeubler
» vos appartements en enrichissant des recors. Vous pourriez vous
» ruiner sans changer l'état de la France. Il n'y aurait qu'un propriétaire de moins. »

Banquet offert à M. Lherbette, à Soissons.

A ce banquet assistaient plus de 350 personnes, presque toutes électeurs. Beaucoup d'autres inscrites trop tard, n'avaient pu être admises, faute de place.

Des colonnes garnies de drapeaux, portaient des écussons sur lesquels étaient inscrites plusieurs devises dont les principales étaient : *Probité politique*, *Courage civique*, *Réformes électorale et parlementaire*, *Persévérance*.

Après le toast porté au roi et à la députation de l'Aisne, MM. Lherbette, O. Barrot et Quinette ont pris successivement la parole. Nous analyserons le discours du premier, le seul que nous ayons encore reçu.

Après s'être félicité de l'union qui règne dans l'assemblée et du zèle des électeurs de l'opposition, M. Lherbette continue :

Cette union, ces efforts ont-ils été jamais plus nécessaires ? Tous, ne sentez-vous pas en effet qu'il ne s'agit plus de nuances, mais de couleurs tranchées, qu'il s'agit moins d'opinions que de sentiments,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 17 SEPTEMBRE 1847.

PEINTURE MURALE.

MM. CHASSERIAU ET DELACROIX.

Combien y a-t-il de temps que les lecteurs de la *Démocratie* lisent chaque matin régulièrement (sauf les jours de saisie) le récit de quelque nouveau scandale, de quelque atteinte nouvelle portée à nos droits conquis ? Nous-mêmes n'avons pas toujours pu reposer leurs yeux du spectacle de ces fanges ; il est vrai que nos réclamations n'ont guère eu plus d'effet que celles que contiennent chaque jour les articles politiques contre les spéculateurs de la bourse et de la chambre ; mais, si souffrir sans se plaindre est un devoir pour le chrétien et une nécessité pour les Français privés de droits civils, et pour les minorités non satisfaites, il a été de tout temps permis aux médecins observateurs de constater les contractions douloureuses des patients bâillonnés. Nous avons réclamé, dans un de nos articles sur le Salon, contre la profanation des forêts ; un député, un seul, a osé formuler ce grief devant la Chambre. Il va sans dire que les *satisfaits* ont trouvé tout pour le mieux ; cependant il n'y avait pas seulement là une question d'esthétique : ces arbres que nous regrettions pour leur beauté se traduisaient, à ce qu'il paraît, par 75 millions pour les gens sérieux. Nous nous sommes plaints aussi plus d'une fois de voir les arts exclusivement soumis au régime du bon plaisir ; mais qui s'en inquiète, et que peuvent quelques voix isolées au milieu de l'indifférence générale ? Les chefs-d'œuvre du Louvre pourraient être confisqués tous en un jour, sans qu'un seul député s'en aperçût. Qui peut dire où est la *Vierge au voile* de Raphaël, où est la *Sainte Catherine* du Corrége ? La liste civile n'a-t-elle pas le droit de les faire laver, rentoiler, revernir, repeindre, corriger, si bon lui semble ? Et sous ce prétexte de rentoilage et de vernissage, ou même sans prétexte (à quoi bon ?) ne peut-elle les envoyer dans quelque château, les prêter à quelque important personnage qui daigne aimer les arts, et ne peut s'abaisser jusqu'à les venir voir dans nos musées ? Le *Jeune homme brun* de Raphaël, qui a été replacé seulement depuis quelques jours au Louvre, avait, dit-on, été prêté à la reine Victoria. On sait que S. M. britannique et quelques-uns de ses nombreux héritiers cultivent le dessin, et nos Raphaël sont trop honorés de servir de modèle à leurs nobles ébauches. Ces choses-là se prêtent : c'est une galanterie qu'on peut se faire entre souverains.

Ce serait bien autre chose si l'on pouvait pénétrer dans les greniers et les caves du Louvre, où sont enfouis tant de chefs-d'œuvre. Où sont les fragments du temple de Diane Licophryne et du temple du Jupiter d'Olympie ? Où est le pédagogue des Niobides ? Où sont les épreuves de la frise du Parthenon de Phidias, des métopes de Sélinonte, des marbres d'Egine ? dans des caves ou dans des salles fermées aux artistes et au public. Le sarcophage, qui a été placé l'année dernière dans une des salles des antiques, était resté, pendant plusieurs années devant le Louvre, exposé à la pluie et à la gelée, sans être même couvert de la paille dont on couvre les pierres à bâtir, et cela sous prétexte qu'on n'y trouvait pas de pendant convenable. Cependant nous avons entendu dire que le roi de Bavière avait offert cent mille francs de ce sarcophage, donné gratuitement au Musée français. Mais qu'importent les antiques ? N'a-t-on pas la galerie de Versailles ? et que faut-il de plus pour mettre notre siècle à côté de celui de Périclès ?

Cela durera longtemps ainsi, car qui peut réclamer ? des artistes, gens peu remuants par nature ; et, d'ailleurs, par qui faire entendre leurs réclamations et à qui les adresser ? Par qui sont-ils représentés à la Chambre et qui s'inquiète d'eux ? Pourtant ce qui paraît frivole aux uns est souvent très sérieux pour les autres : un abus de pouvoir, sur quelque théâtre qu'il s'exerce, laisse toujours quelque haine au cœur des plus indifférents ou des plus découragés.

Nous tenons à nous renfermer dans un langage [illegible]. C'est pourquoi nous ne dirons rien de la manière dont on [illegible] comme les autres, distribué les récompenses parmi [illegible]. D'ailleurs, il ne nous serait pas même per[illegible] ; la justice n'a rien à voir ici ; il s'agit de fa[illegible], comme la grâce, est arbitraire, souveraine [illegible] ; il n'est pas nécessaire de la mériter ; [illegible] voit, en plein dix-septième siècle.

Au milieu de tant de légitimes griefs, on a si rarement l'occasion de placer un éloge, qu'il ne faut pas la laisser échapper. Nous avons vu, dans la dernière salle du musée du Luxembourg, vingt-cinq cartons de M. Ingres, destinés à servir de modèles aux vitraux de la chapelle Saint-Ferdinand. Vingt-deux représentent des saints de grandeur naturelle ; les trois autres, plus petits, contiennent les figures symboliques de la Foi, de l'Espérance et de la Charité. La plupart de ces figures sont des dessins avec une légère indication de couleur, quelques-unes seulement sont peintes. Nous regrettons de voir quelques membres de la famille royale figurer avec une auréole sous l'habit et avec les attributs de leurs patrons ; cette idée n'était malheureusement pas neuve : les sculptures en bois placées derrière le chœur de l'église Saint-Vincent-de-Paule nous avaient déjà montré une collection complète de portraits de famille ; mais nous n'avions fait que rire de cette canonisation anticipée, qui nous semblait une flatterie de M. le préfet, tandis que nous voyons avec une peine profonde un de nos premiers peintres abaisser son génie à de semblables concessions. Le rôle de peintre courtisan n'est permis qu'aux médiocrités [illegible].

Toutes ces figures sont d'ailleurs d'un grand style et dignes du talent de M. Ingres. Nous avons surtout admiré celle de l'ange [illegible]. L'espace nous manque pour parler avec détail de ces dessins, sur lesquels d'ailleurs nous aurons peut-être occasion de revenir à propos des vitraux de la Sainte-Chapelle. Aujourd'hui, nous terminerons notre excursion dans le domaine de la peinture murale. Cette forme de l'art, si goûtée en Allemagne, est restée jusqu'ici à peine [illegible] en France, et, à part quelques chapelles d'églises nouvellement décorées, notre bagage se borne à peu près à quatre peintures qui, à la vérité, sont des chefs-d'œuvre : celles de M. Delacroix à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés ; l'hémicycle de M. Delaroche à l'école des Beaux-Arts, et les peintures non encore terminées de M. Chasseriau au conseil d'État. Nous ne parlerons pas de l'hémicycle, qui est connu du public depuis longtemps, mais nous nous arrêterons devant les travaux de MM. Chasseriau et Delacroix.

M. Chasseriau est élève de M. Ingres. [illegible] toute l'école de M. Ingres que la [illegible] d'expliquer les allures fières et [illegible] de la peinture de Chasseriau. Ceux qui, ne pouvant [illegible] MM. Flandrin et Lehmann, [illegible] bien obligés de reconnaître dans M. Chasseriau un de nos premiers coloristes, et force leur est d'avouer qu'un coloriste peut sortir de l'é-

[illegible] D'autres gouvernements ont essayé jusqu'où peut monter la gloire, lui il essaie jusqu'où peut descendre l'abaissement. (Impression profonde.) La majorité s'est déclarée satisfaite. (Rire général.)

Il avait, par son incurie, aggravé la crise des subsistances ; il avait, par l'augmentation des dépenses, préparé la crise financière ; il avait repoussé toutes les réformes, après les avoir, je ne dirai pas fait espérer, mais promises formellement ; il avait faussé nos institutions ; il avait même violé ouvertement plusieurs de nos lois ; il avait amené le règne de l'agiotage ; il avait tout fait pour démoraliser la société. La majorité s'est déclarée satisfaite ! (Nouveaux rires.)

Mais vous, l'êtes-vous satisfaits ? (Non, non.) Le sont-ils, les hommes honnêtes de tous les pays ? (Cris nombreux : non, non.)

Chaque gouvernement a son principe vital, dont il ne peut s'écarter sans danger. Celui de la révolution de juillet était une démocratie tempérée par une royauté, non pas une démocratie fougueuse, dans sa première émancipation, comme celle de 89, non pas animée de cette agitation fébrile qui use le corps social, tout en lui donnant une énergie extraordinaire pour enfanter des prodiges de bien et de mal, mais une démocratie préparée par de longues années d'études, d'expériences, de méditations à des développements sages et progressifs. (Bravo ! bravo !) Ce principe avait de la grandeur et il offrait à un gouvernement des garanties de durée et l'espoir d'un bel avenir.

Malheureusement, on s'est bien vite écarté de ce principe. Craignant la ligue des puissances absolutistes, on a tout fait pour conjurer leur hostilité ; au lieu de leur demander respect pour une révolution, on leur a demandé amnistie pour une catastrophe. (Explosion d'applaudissements). Au pacte avec la nation révolutionnaire paraît avoir été substitué un pacte avec l'étranger contre notre révolution. De là, au dehors abaissement de la grandeur, de la dignité, des intérêts de la France ; au-dedans, attentats contre les libertés ; efforts pour annihiler l'esprit public et tous les corps, toutes les institutions, par lesquels il se produit ; dès lors encore impossibilité de s'adresser aux idées élevées, aux passions nobles et généreuses ; nécessité de ne faire appel qu'aux intérêts matériels, de les diviser, de les séduire, de les corrompre. (Mouvement.) Voilà donc la corruption partout prêchée et partout mise en pratique par le gouvernement. La voilà descendue d'en haut et pénétrant dans toutes les ramifications de la société. La voilà appelant ses créatures à la curée de la richesse publique. (Sensation prolongée.) La voilà s'ingéniant à multiplier ses moyens, et des places à l'infini où les fonctionnaires auront à satisfaire moins aux services de l'Etat qu'aux intrigues de cette politique ; et des actions industrielles où l'agiotage conduit rapidement les uns à une ruine scandaleuse et les autres à une fortune plus scandaleuse encore. (Oui, oui. — Longs murmures d'approbation.)

Mais, si la vérité n'a pas de limites, la corruption a les siennes ; elle les a, dans l'épuisement des ressources. Alors arrive l'époque de la liquidation ; les uns continuent à demander quand les autres ne peuvent plus donner (rires approbatifs), la coalition se dissout, les mécontents parlent, les grands coupables sont trahis par leurs complices, qu'ils ne peuvent plus contenter ; les gouvernants restent découverts devant des révélations qui se produisent de toutes parts, et écrasés sous le poids d'actes, qu'ils ont encore l'audace de nier, mais qu'ils n'ont pas l'audace de soumettre aux débats (c'est vrai, c'est vrai !) et le pays se soulève indigné, dégoûté, contre cette corruption dont le vaste réseau l'enserre et l'étouffe.

L'attention de nos gouvernants, éparpillée sur des mesures diverses, ne voit pas le danger de l'ensemble, pas le mécontentement général, et pendant que, bercés dans la facilité de succès parlementaires, ils s'abandonnent au courant, les ennemis de l'établissement nouveau regardent d'un œil satisfait défiler le cortège de nos institutions. Où va-t-il ? à l'ancien ordre des choses, ou à l'abîme qui nous en sépare. (Bravos vifs et prolongés.)

Ah ! Messieurs, nous qui ne voulons pas de bouleversement, faisons tous nos efforts, des efforts énergiques, des efforts incessants pour arrêter nos gouvernants dans cette marche funeste. (Adhésion générale.)

Sans doute, les manifestations qui éclatent sur tous les points de la France sont d'heureux symptômes et seront d'un heureux résultat.

A l'extérieur, elles révèlent l'esprit public des uns et réveillent l'esprit public des autres ; au dehors, elles relèvent le pays. L'étranger

---

Compagnie des Mines de la Loire.

On nous écrit de Saint-Etienne, en date du 12 septembre :

Il y a peu de jours je vous ai parlé de la compagnie charbonnière, je viens aujourd'hui vous entretenir d'un fait nouveau. Cette compagnie a de 50 à 60 employés, teneurs de livres, commis, directeur, sous-directeurs, etc., etc., peu importe le nombre. Il était d'usage établi qu'on ne pouvait renvoyer un employé sans lui avoir donné congé trois mois d'avance ; le commis réciproquement devait prévenir trois mois avant de quitter. La compagnie vient d'essayer la réforme de cet usage. On a prévenu qu'on ne forçait personne à accepter les nouvelles conditions, qu'on était libre d'y souscrire ou de ne pas le faire.

Comme vous le pensez, les employés sont fort mécontents, mais on peut être sûr d'avance qu'ils signeront, du moins en grand nombre, et ceux qui ne signeront pas seront congédiés tout doucement, les uns après les autres.

Dites-moi, la compagnie qui veut avoir le droit de renvoyer ses employés, sans congé, n'établirait-elle pas un fort mauvais précédent, et de plus, comment se plaindrait-elle et quel serait son droit, si les ouvriers voulaient un beau jour cesser leurs travaux sans congé ? Il est vrai qu'il n'est pas question des ouvriers dans ce nouveau règlement. Ceux-là on ne s'en inquiète guère.

En attendant, le charbon augmente toujours, quoique la compagnie le conteste. J'ai vu charger, vers une mine dissidente, des charbons qu'on vendait l'année dernière 1 fr. 70 c. la benne, et qu'aujourd'hui on vend 1 fr. 90 c., et il s'enlève rapidement. Un employé disait : Nous vendrions aussi bien 2 fr. que 1 fr. 90 c., mais il ne faut pas trop faire crier.

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — (Correspondance particulière du *Censeur de Lyon.*)

Livourne, 10 septembre 1847.

Il est midi, et dans trois heures je vais partir pour Florence. Ce matin, à quatre heures et demie, nous sommes arrivés en rade de cette ville (Livourne), et à huit heures nous sommes débarqués. Quel n'a pas été mon étonnement de voir le peuple de Livourne en pleine révolution, mais révolution pacifique, ayant à sa tête le prince de Canino, fils de Lucien Bonaparte, et avec le prince, à la tête du mouvement, M. le comte de Lardevel, qui a fait proclamer l'indépendance italienne par la commune dont il est le chef ! J'ai vu M. de Lardevel au milieu du peuple, au bras du prince de Canino, qui a prononcé un discours des plus patriotiques en faveur de l'indépendance italienne. Sous ce pli, vous avez un discours imprimé qui a été prononcé par M. Guerazzi, célèbre avocat de Livourne.

Adieu ; je sors pour voir le peuple qui a arboré les couleurs nationales d'Italie (vert, rouge et blanc). Aucun citoyen de ce pays n'a oublié la cocarde. M. B... lui-même en a une énorme à son chapeau. Les personnes les plus notables, les prêtres, les femmes, les capucins, tout est en action de démonstration nationale. Je vous assure, mon ami, que des larmes de bonheur viennent aux yeux en voyant cette fraternité admirable.

Tout à vous.

(Correspondance du *Courrier de Marseille.*)

Un échange très actif de courriers a lieu en ce moment entre notre ambassade à Londres et le ministre des affaires étrangères. On assure que des ouvertures ont été faites pour envoyer à Vienne une protestation, au nom de la France et de l'Angleterre, contre l'occupation du territoire romain par les troupes autrichiennes. Ce serait seulement pour le cas où cette protestation ne produirait aucun résultat, que les deux puissances opéreraient des débarquements à Ancône et à Civita-Vecchia.

On assure, du reste, que le pape a déclaré à M. Rossi qu'il ne se déciderait qu'à la dernière extrémité à réclamer l'appui des puissances étrangères, et qu'il espérait décider les Autrichiens à se retirer par la fermeté de son attitude.

Notre correspondant de Rome nous adresse la lettre suivante :

[illegible] la nuit, pour ne pas prendre le mot d'ordre des Autrichiens. Ceux-ci, pesamment armés, et d'ailleurs peu soucieux de s'occuper des Ferrarais, laissent le champ libre aux voleurs de nuit.

» Quant à l'attitude des troupes et des officiers, elle est changée, et en ce moment on n'a aucun sujet de plainte contre eux.

» L'arrivée d'un bâtiment à vapeur de l'Etat français à Civita-Vecchia est le sujet de toutes les conversations dans la capitale. Cet évènement a produit un effet merveilleux ; mais il est à craindre que le *Journal des Débats* ne vienne encore, avec quelqu'un de ses oracles, glacer les sympathies et décourager toutes les espérances. Vous ne sauriez croire le tort que ces articles des *Débats*, secs, tranchants, quasi impertinents, ont porté à l'influence française. Les ennemis de la France en sont enchantés, et ils ne manquent pas d'exploiter la disposition des esprits contre elle. Les jésuites et les rétrogrades, le parti autrichien, en sont ravis : ils ne s'attendaient pas à avoir un pareil auxiliaire. Tout cela est d'autant plus fâcheux, que rien ne serait arrivé sans ce malencontreux article des *Débats*, qui a soulevé l'indignation de la population et de la presse romaine.

» La fête de la Madona-del-Popolo a eu lieu aujourd'hui. Le Saint-Père s'est rendu en grand train, et suivi de toute sa cour, à l'église de la place du Peuple. Toute la garde nationale était sous les armes, et, après les cérémonies de l'église, le pape s'est placé sur un trône qu'on avait disposé dans une position élevée sur la place du Peuple, et a vu défiler et manœuvrer cette belle garde civique qui fait des miracles et excite l'admiration de tous.

» Les acclamations, les vivats, retentissent partout, et hier, 7, il y a eu une manifestation brillante sous le palais de la légation de Toscane, à l'occasion du décret du grand-duc qui a accordé la garde nationale en Toscane. On est allé aussi acclamer le duc de Lucques sous les fenêtres de la légation de Sardaigne, qui est chargée des affaires de ce duché à Rome. Comme les peuples sont reconnaissants ! Vous savez, au reste, tout ce qui s'est passé à cette occasion en Toscane et à Lucques. Comme ils sont reconnaissants, je le répète, et combien il en coûte peu aux souverains de contenter leurs sujets et de les rendre dévoués ! Le pape, si fort, si puissant aujourd'hui, ose braver la colère et les menaces de l'Autriche ; où puise-t-il cette conscience de sa force ?... Dans l'amour de ses sujets !... Tout autre pape aurait cédé à la première sommation d'un caporal autrichien. Mais Pie IX a compris son siècle, son peuple, et le spectacle qu'offre aujourd'hui Rome est un de ces grands évènements dont l'histoire nous fournit peu d'exemples.

» Soyez certains que, dans l'état actuel de l'Europe et de la situation des esprits en Italie, l'Autriche n'osera pas entreprendre une croisade du Nord contre le pape. Le coup de Ferrare a *manqué son but*. A cette heure, elle en est aux regrets, et elle voudrait sortir de cette fâcheuse position le moins ignominieusement possible ; il est curieux de voir comment le grand diplomate se tirera de ce mauvais pas. »

— Une lettre de Rome, insérée dans la *Gazette du Midi*, contient ce qui suit :

« Il y a eu ce matin chapelle pontificale à Sainte-Marie-du-Peuple. Le Saint-Père s'est retiré au milieu des acclamations, et la garde civique a défilé.

» Le bataillon était fort d'environ 1 200 hommes, tous vêtus en bourgeois, habit noir et pantalon blanc : ils portaient sur le devant de leur chapeau la cocarde pontificale, surmontée d'une branche de laurier. C'était véritablement une belle jeunesse, vêtue avec une remarquable propreté, et qui avait su mettre à profit ses longues leçons de manœuvre.

» Je regretterai volontierss de lui voir prendre l'uniforme : il me semble que, pour une troupe qui n'est pas, qui ne saurait être militaire, ces habits bourgeois, sous lesquels on reconnaît le citoyen prêt à défendre ses foyers contre l'invasion de l'ennemi, et l'ordre public contre l'anarchie, présentent un aspect plus imposant que des uniformes jouant la troupe de ligne, et ne faisant plus de la garde qu'un régiment comme les autres. »

— A l'arrivée du *Castor*, venant de Naples et en dernier lieu de Livourne, les bruits les plus contradictoires, et la plupart dénués de fondement, ont circulé en ville sur les affaires d'Italie. La nouvelle du débarquement de troupes anglaises à Ancône a cependant été accré[illegible]

[illegible]cole de M. Ingres. C'est que cette école a un caractère général : le culte de la distinction des formes, du style, de l'idéal. Voilà tout ce que M. Chasseriau a pris de M. Ingres ; pour la couleur, il se rattache à M. Delacroix, mais, avant tout, il est lui-même. Son talent s'est révélé sous bien des aspects divers, et, si le jury n'avait refusé cette année son meilleur tableau, le public lui aurait dû une des œuvres les plus originales du Salon. Du reste, la sévérité du jury avait attendu, pour s'exercer sur M. Chasseriau comme sur MM. Gigoux, Maindron et tant d'autres, que son talent eût appelé sur lui l'attention du public et du gouvernement. M. Chasseriau se console de ces coups d'épingles en terminant un immense travail dont l'Académie ne pourra interdire la vue au public.

Vous connaissez cet épais et lourd pâté de pierres qu'on décore du nom de monument du quai d'Orsay ? Sa destination n'étant pas écrite sur sa porte, ce n'est pas sans peine que les étrangers et les provinciaux apprennent qu'il abrite le conseil d'Etat et la cour des comptes. A ceux qui pourraient trouver que ce n'est pas une raison suffisante pour justifier l'existence d'un aussi vilain bâtiment, nous apprendrons qu'il y a là maintenant un escalier décoré de magnifiques peintures, et, comme les murs sont assez solides pour les préserver du vent et de la pluie, le monument a désormais sa raison d'être. Les peintures de M. Chasseriau se développent sur les murs d'un grand escalier, éclairé par le haut. L'artiste a tiré un excellent parti de cette disposition de la lumière ; sa peinture, un peu sombre aux étages inférieurs, s'illumine à mesure qu'on approche des deux scènes principales. Tout le côté droit est consacré à la guerre, le côté gauche à la paix. Il n'y a de terminé que l'une des grandes compositions latérales ; celle de gauche : la paix est représentée sous la figure d'une vierge calme et sereine, debout, adossée contre un grand arbre, et étendant son rameau d'olivier sur les campagnes ; à sa gauche sont les figures symboliques des arts et des sciences ; à sa droite des moissonneurs groupés parmi des gerbes de blé. La composition de cette scène est savante, l'ensemble harmonieux et calme. Sur le second plan se déroule un immense paysage ; on aperçoit d'un côté des laboureurs avec leur charrue ; de l'autre, des ouvriers élevant un monument ; l'architecture, debout au milieu des autres arts qu'elle semble dominer, surveille de loin leurs travaux. Cette peinture a toute la majesté sereine d'un bas-relief antique ; les grands arbres dispersés dans la plaine lumineuse forment au tableau un cadre magnifique. M. Chasseriau a su réaliser le rêve du paysage monumental. C'est d'ailleurs un éloge que nous ferons tout à l'heure à M. Delacroix. Toutes les figures ont ce mélange de simplicité et de grandeur qui annonce l'élève de M. Ingres. Quelques-unes des têtes sont d'une remarquable beauté, notamment celle de la Peinture et celle d'une jeune femme debout et tenant un enfant dans ses bras. Quant à la couleur, elle est d'une harmonie sobre et mesurée ; l'unité d'effet est la première loi de la peinture murale ; M. Chasseriau l'a parfaitement compris. Sa peinture, inondée d'une lumière uniforme, se fond avec le mur blanc qui l'entoure ; on n'y voit nulle part ces tons crus, ces ombres criardes qui semblent des trous à quelque distance.

Cette scène est complétée par deux tableaux latéraux, qui représentent le commerce. D'un côté, c'est un port de mer de l'Orient, avec des mosquées, des minarets, des personnages vêtus de riches costumes, les uns debout ou acroupis, les autres portés sur des éléphants ; sur le premier plan, une barque, conduite par des rameurs, vient chercher les richesses amoncelées sur le rivage. De l'autre, ce sont des Orientaux abordant vers une plage européenne. Dans ces deux peintures, M. Chasseriau s'est souvenu des types si originaux et si variés qu'il avait observés en Afrique, et que nous retrouverons dans son tableau refusé au salon.

Tel est le sujet de la seule partie des travaux de M. Chasseriau qui soit entièrement terminée ; le reste, encore à l'état d'ébauche, est assez indiqué cependant pour qu'on en puisse saisir la pensée générale. La peinture placée en face de celle que nous avons décrite représente des préparatifs de guerre. L'Ordre, sous la figure d'un vieillard, distribue de l'or aux ouvriers qui forgent des armes ; de l'autre côté, des jeunes gens montent sur des chevaux et apprêtent leur départ. Dans un tableau latéral, l'Ordre et la Justice punissent la dilapidation des richesses de l'Etat. Les mêmes figures de l'Ordre et de la Justice reparaissent au-dessus de la porte de l'escalier, assises, se tenant par la main, et les pieds posés sur un lion. Quant aux peintures du rez-de-chaussée, elles se rapportent aux deux scènes principales : ce sont d'un côté des figures allégoriques plus grandes que nature ; de l'autre des prisonniers entraînés à la suite d'une armée victorieuse.

Cet immense travail n'avait pas empêché M. Chasseriau de se présenter à l'exposition du Louvre avec une vaste toile, remplie par une vingtaine de personnages de grandeur naturelle. Ce tableau, refusé comme on sait par le jury, représente le *Quartier des Juifs à Constantine un jour de sabbat*. Des vieillards, des enfants, des femmes revêtus de costumes étranges et pittoresques sont groupés au hasard devant leurs maisons blanches, dans une rue étroite, irrégulière et tortueuse, comme on en voit dans toutes les villes de l'Orient. Dans le fond du tableau passent deux Arabes sur de magnifiques chevaux, sur le devant, une grande femme tenant un enfant par la main et portant une amphore sur sa tête ; d'autres femmes écoutent le récit d'un vieillard ; la plupart rêvent comme des sphinx dans des poses contemplatives, et leurs vagues regards semblent errer dans un monde fantastique. A peine pourrait-on surprendre une pensée dans tous ces grands yeux immobiles, tout au plus la muette conversation d'une jeune fille et d'un adolescent accroupi auprès d'elle. Rien ne peut rendre l'effet saisissant produit par l'étrangeté des figures, l'éclat chatoyant des étoffes bariolées, pailletées et emperlées, toutes ruisselantes d'argent et toutes scintillantes de pierreries ; tout cela se dessine sur des murailles calcinées, sans fenêtres, percées par ci par là d'un trou par où passe quelque tête de femme, au-dessous des toits peuplés de cigognes ; puis, entre deux maisons, apparaissent par d'étroites échappées des pans de ciel d'un bleu foncé et des horizons transparents de montagnes bleues et blanches, baignés dans une atmosphère tremblante. M. Chasseriau a mêlé dans cette fantasmagorie orientale un luxe inouï de couleur à une irréprochable sévérité de dessin. Nous ne nous étonnons pas que les membres du jury n'y aient vu que du feu ; malgré leurs abat-jours verts, les yeux myopes de ces honnêtes vieillards durent être éblouis derrière leurs lunettes.

M. Chasseriau sait merveilleusement assouplir son exécution à la nature si variée de ses sujets ; sa couleur est tantôt sobre et douce, tantôt fougueuse et éclatante. Il a plus d'une fois abordé la peinture religieuse. On se rappelle son *Christ aux Oliviers*, et tout le monde connaît sa chapelle de sainte Marie-Egyptienne, à Saint-Merry. Sur un des côtés de cette chapelle, on voit la courtisane, qui fut depuis une sainte, au moment où elle se convertit à Dieu en se sentant repoussée de l'église par une force surnaturelle. Au-dessus, elle reçoit la communion de saint Zozime, qui la rencontre au désert où elle vivait depuis quarante-sept ans dans la pénitence. Lorsqu'il revint l'année d'après, il la trouva morte, l'ensevelit, et alla raconter son histoire aux fidèles. M. Chasseriau a également représenté ces deux scènes, qui terminent la légende très incomplète de sainte Marie-Egyptienne. Sur le côté opposé, il la montre enlevée au ciel par des anges. Dans toutes ces peintures, il a soigneusement évité l'archaïsme, et néanmoins, par un heureux choix de tons doux et modérés, il a racheté la hardiesse des poses et la verve de l'exécution, qualités rares et pré-

adresser 600 individus … à cette ville, qui l'avait si des Florentins un drapeau national à cette ville, qui l'avait si bien mérité. C'est un jeune homme plein de talent et de cœur, entièrement dévoué à la cause de la liberté et de l'indépendance de l'Italie. Doué d'une immense fortune, il en a fait toujours un noble usage. Nous attendons que son caractère se révèle plus ouvertement dans une action d'éclat pour donner à nos lecteurs la biographie de ce jeune tribun, à qui le sort a réservé peut-être une belle page dans l'histoire de son pays.

ESPAGNE. — Madrid, 11 septembre. Le duc de Frias, reçu en audience particulière par la reine, lui aurait déclaré respectueusement, à ce qu'on assure, qu'il lui était impossible d'accepter la présidence d'un cabinet qu'il n'avait pas formé. La reine ayant insisté, le duc a promis de faire connaître sa résolution définitive à l'issue du conseil de cabinet qui se tient aujourd'hui. L'opinion générale est que le duc de Frias n'acceptera pas la présidence du conseil, malgré les instances réitérées de M. Salamanca.

— *El Clamor publico* du 11, dit que Narvaez, qu'il désigne familièrement sous le nom de don Ramon, s'agite excessivement pour obtenir la présidence du cabinet, tel qu'il est aujourd'hui formé. Mais, ajoute *El Clamor publico*, le soleil d'Ardiz s'éclipse de plus en plus devant la planète Salamanca qui se meut dans un orbite plus resserré que celui de son compétiteur et qui accomplit ses mouvements d'une manière plus rapide et plus régulière. On chuchote, on se parle à l'oreille d'une démonstration que certains corps de l'armée feraient pour intimider le ministère. En résumé, l'opinion est que don Ramon perd son temps, malgré les mémoires qu'il ne cesse de présenter au ministère Pepe (Salamanca) et autres personnages influents, pour offrir ses services intéressés. Il est très probable que l'*Heraldo* finira par recueillir don Ramon à son bord dans la baie de Moquicaibo (la baie des pieds de nez), et que, de conserve avec le *Faro*, il naviguera de manière à mettre en sûreté sa précieuse personne.

— On lit dans l'*Heraldo* du 11 septembre: « Suivant un journal du soir, M. Ventura de la Vega est choisi pour occuper le poste de commissaire royal des théâtres. Ce choix serait une digne récompense pour le mérite de l'auteur de l'*Homme du Monde*. Hier, dit ce même journal, quelques agents de police étaient occupés à arracher diverses affiches, pleines de diatribes sales et sans esprit, contre tout ce que révèrent les Espagnols. On y exaltait Espartero, et l'on demandait le prompt réarmement de la garde nationale. »

— Le 6 courant, l'ordre a été donné de payer vingt mille duros au général Espartero, ainsi que de payer la maison de la reine.

(*Faro*, du 11 septembre)

— On reçoit la nouvelle que les forces françaises de la frontière ont surpris une bande de 110 à 115 carlistes réfugiés sous les ordres de Cortasa et de l'ex-colonel Ramon Arbones (Ramonet). Cette bande voulait entrer en Espagne: le plus grand nombre a été arrêté. Les débris de cette bande sont dispersés. Que fera-t-on des prisonniers après la généreuse et très opportune amnistie de M. Salamanca.

SUISSE. — *Zurich, 15 septembre.* — Hier, les députés de notre canton sont revenus de Berne. La société des chanteurs leur a donné une sérénade, et le président les a remerciés au nom de la société, de leur coopération énergique aux résolutions de la Diète, que la Suisse attendait depuis si longtemps. Les députés ont parlé avec une grande franchise. M. le bourguemestre Furrer a dit: Les cantons du Sonderbund sont en révolte ouverte contre la confédération, et j'ai plus que jamais la conviction qu'il faut engager la lutte, et j'ai résolu de coopérer à cette lutte, dussé-je y succomber. Ces messieurs ont exprimé l'espoir que le grand conseil et le peuple des cantons suivraient les résolutions actuelles ainsi que les résolutions ultérieures de la Diète.

(*Nouvelle Gazette de Zurich.*)

FAITS DIVERS.

C'est à tort que l'on avait nommé le maréchal Bugeaud pour recueillir la succession vacante du maréchal Oudinot, duc de Reggio, comme gouverneur des Invalides. Cette position est formellement réclamée

… de l'instruction de faux témoignage, commencée par suite de l'arrestation de M. de Beauvallon, à l'audience de la Cour d'assises de la Seine, le 13 août dernier.

Tous les témoins, cités devant M. le conseiller Michelin, ayant été entendus, à l'exception de M. Emile de Girardin et de M. Véron, l'instruction a été close, et la Cour, sur les réquisitions du ministère public, a prononcé l'arrêt qui renvoie M. Rosemond de Beauvallon devant la Cour d'assises de la Seine, sous l'inculpation de faux témoignage.

On pense que, s'il n'y a pas de pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour, l'affaire pourra venir à l'audience dans le mois d'octobre prochain.

TROUBLES DE LA RUE SAINT-HONORÉ. — Six ouvriers ont comparu devant la police correctionnelle, comme impliqués dans les troubles de la rue Saint-Honoré. Suivant l'accusation, ils auraient jeté des pierres dans les lanternes de gaz.

Le tribunal renvoie Tillien des fins de la plainte, et condamne Viel à six jours, Racine à huit jours, Balleux à huit jours, Favre à huit jours, et Louis à quinze jours d'emprisonnement.

Seize autres prévenus sont cités pour l'audience de demain.

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES. — On lit dans le *Droit* : « Nous avons fait connaître le renvoi de Louis Bonafous, en religion frère Léotade, devant la cour d'assises de la Haute-Garonne, sous l'accusation de viol et d'assassinat commis sur cette jeune fille.

Cet accusé a été transféré de la maison d'arrêt à la maison de justice de Toulouse, en attendant son jugement.

Cette affaire viendra sans doute à la session du quatrième trimestre, qui doit s'ouvrir vers les derniers jours de novembre, sous la présidence de M. le conseiller de Labaume, et dans le cas où elle ne pourrait être jugée dans le courant de cette session, elle viendrait, selon toute apparence, d'après les mêmes bruits, à une session extraordinaire, qui aurait lieu dans le courant du même trimestre, avant la fin du mois de décembre, toujours sous la présidence de M. de Labaume.

On avait annoncé que l'accusé serait défendu par Me Berryer; mais il paraît que rien n'est moins certain que le voyage à Toulouse de l'éloquent orateur dans ce but. On dit généralement que le frère Léotade aura pour avocat Me Gasc, qui sera assisté de quelques-uns de ses confrères dans cette longue, pénible et difficile cause, faite pour appeler l'attention publique à tous égards. »

ARRESTATIONS AU HAVRE. — On lit dans le *Courrier*, journal de cette ville :

« Hier au soir, le bruit d'une descente de justice opérée dans les bureaux d'une de nos maisons de commerce, et qui aurait été immédiatement suivie d'arrestations préventives, a jeté notre place dans la stupeur de l'étonnement. Les motifs de cette mesure ne sont que vaguement connus, et sur ce point la plus grande réserve est de convenance et de rigueur. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle paraît se rattacher aux révélations produites à la tribune par M. Lefort-Gonssollin, et tout récemment rappelées par le *National*.

» Mais les faits qui se sont accomplis hier et cette nuit sont aujourd'hui de telle notoriété, que des réticences seraient plus nuisibles qu'une complète publicité, qui réservera d'ailleurs tous les droits. Les voici, en peu de mots, d'après les renseignements les plus plausibles :

» Dès lundi soir, une surveillance de police très sévère a été établie aux abords de la maison située place Louis XVI, n° 12, où est le siége du comptoir de MM. Hantier fils et Decaëns, faisant le commerce de houille. Cette surveillance avait sans doute pour objet d'empêcher qu'aucun objet quelconque ne pût être soustrait à la visite domiciliaire qui devait avoir lieu le lendemain. En effet, dès cinq heures du matin, MM. le juge d'instruction, le procureur du roi et le commissaire de police se sont transportés sur les lieux, et ont procédé à l'examen des livres et des papiers, qui ont été mis sous les scellés. Dans le cours de la journée, M. le procureur du roi s'est transporté à Graville, où pareille perquisition a été faite dans un pavillon appartenant à l'un des associés de la maison de commerce. A la suite de ces opérations, qui se sont prolongées jusqu'au soir, en présence de M. Hantier fils, le seul des associés présent au Hâvre, un mandat de dépôt a été décerné contre ce dernier et mis immédiatement à exécution. Dans la soirée, M. le lieutenant de la gendarmerie est parti pour Criquetot, où M. Decaëns, retenu par une indisposition, réside depuis

… volontaires de la Meuse en 1792 et promu au grade de colonel du régiment de Picardie le 21 septembre de la même année. Le 2 juin 1794, attaqué à 4 heures du matin par 10 000 hommes des troupes ennemies qui étaient parvenues à le séparer du reste de l'armée, il se forma en carré, se fit jour avec la baïonnette et parvint à faire sa retraite sans se laisser entamer. A son retour au camp, le nom du colonel Oudinot fut donné pour mot de ralliement.

Nommé général de division, le 23 germinal an VII, il fut blessé à la bataille de Zurich, d'une balle dans la poitrine. Nommé alors chef de l'état-major général de l'armée, il servit en cette qualité sous Masséna et Brune. Il prit part à la bataille d'Austerlitz. Après la victoire d'Ostrolenka, il fut élevé au titre de comte avec une dotation d'un million. A Friedland, le général soutint avec 10 000 grenadiers le choc de 80 000 Russes, depuis une heure du matin jusqu'à midi, et donna ainsi au reste de l'armée le temps d'arriver et de gagner, de concert avec lui, une bataille qui décida la paix de Tilsitt. A la suite de la bataille de Wagram, il fut élevé à la dignité de maréchal de l'Empire et créé duc de Reggio. Une balle lui traversa le corps à la bataille de la Bérésina.

Le maréchal Oudinot fut employé dans la campagne de l'intérieur, en 1814. Il prit part à toutes les affaires les plus meurtrières, et se distingua, suivant sa noble habitude, aux affaires brillantes de Brienne et de Champ Aubert. Après la capitulation de Paris, le maréchal donna son adhésion aux actes du gouvernement provisoire. Il ne revit plus Napoléon et rompit franchement avec tout ce qui aurait pu entraver la marche qu'il se proposait de suivre à l'avenir.

Il faut attribuer sa franche adhésion au gouvernement de la Restauration au chagrin que lui fit éprouver Napoléon, après l'échec de Gross-Beeren, le 23 août 1813; le commandement en chef lui fut, en effet, enlevé et confié au maréchal Ney, qui livra, le 6 septembre, le combat de Interboch, malgré les avis que le maréchal Oudinot était en droit de lui donner, par la connaissance qu'il avait de la position. Cette affaire fut plus funeste encore aux armes françaises; car, après une perte considérable, Ney fut obligé d'abandonner le champ de bataille, et, cette fois encore, Oudinot couvrit la retraite.

Le maréchal Oudinot avait été nommé par Louis-Philippe gouverneur des Invalides, après la mort du maréchal Moncey.

Erratum. Il s'est glissé dans l'annonce insérée dans notre numéro d'hier, pour l'*Exposition d'un service d'orfèvrerie dorée et argentée* par les procédés de MM. Elkington et de Ruolz, une erreur que nous nous empressons de rectifier, l'adresse de M. Picault, inventeur du tranchant-scie, est à Paris, rue Dauphine, 32 et non 22.

Biographie du cardinal Ciacchi,

LÉGAT DE PIE IX A FERRARE.

Louis Ciacchi naquit à Pesaro, d'une des familles les plus illustres de cette ville, le 16 août 1788.

Son frère aîné, le comte Ciacchi, fut l'héritier universel des biens de la famille, et par conséquent Louis n'eut pour héritage que le droit à une prélature que sa maison avait constituée *ab antico* pour les puînés qui ne se marieraient pas.

La nature avait été généreuse envers lui à l'égard de l'intelligence et du cœur. Il a toujours aimé sa patrie, et ne s'est pas contenté de faire des vœux ardents pour son bonheur; il y a coopéré de toutes ses forces, et toutes les fois qu'il l'a pu, même à ses risques et périls.

Il resta séculier jusqu'à 33 ans. A cet âge des circonstances de famille le déterminèrent à profiter de la prélature; il fut envoyé à Ferrare, en qualité de vice-légat. Il fut ensuite nommé délégat à Frosinone, puis à Macérata. De cette dernière ville appelé à Rome, comme gouverneur, il exerça cette charge difficile pendant cinq années. Dans l'histoire des gouverneurs de la capitale du monde catholique, Ciacchi est le seul qui n'ait pas abusé de son pouvoir, et qui ait su concilier la justice et la clémence. C'est pourquoi il est aussi le seul qui, au lieu d'être détesté et maudit par le peuple,

---

deuses partout ailleurs, mais qui, dans une chapelle gothique, nuiraient peut-être au sentiment religieux de l'ensemble.

Il nous reste à parler d'une œuvre qui passe aux yeux de plusieurs personnes pour l'une des plus remarquables de notre époque; ce sont les nouvelles peintures de M. Delacroix à la bibliothèque de la chambre des pairs. M. Delacroix avait à peindre une coupole entière et une demi-coupole; pour l'une et pour l'autre il a trouvé un sujet neuf et en harmonie parfaite avec la destination de la salle qu'il décorait : dans la demi-coupole il a peint Alexandre faisant placer les poëmes d'Homère dans une boîte d'or, trouvée dans le bagage de Darius. Cet hommage rendu au génie poétique, par celui qui enviait Homère à Achille, serait parfaitement choisi pour une bibliothèque, si la peinture pouvait le rendre; mais qui prouve que ce manuscrit renferme les vers d'Homère? Il faut savoir l'histoire ou demander une explication au garçon de salle. Il est vrai que les habitués d'une bibliothèque sont en général des savants, mais à la Chambre des pairs on n'est pas tenu d'avoir lu Quinte-Curce. Auprès d'Alexandre sont entassées de riches dépouilles : une femme, peut-être la veuve de Darius, amène devant lui deux enfants qu'elle instruit à lui rendre hommage. Ce groupe est plein de grandeur. De l'autre côté, des chevaux entraînent un char dont le maître roule livide et sanglant dans la poussière. Cette peinture, placée à contre jour au-dessus d'une immense fenêtre, est éclairée d'une manière assez défavorable, elle est de plus trop rapprochée du spectateur; la peinture de M. Delacroix vaut surtout par l'ensemble et gagne rarement à être examinée en détails. La figure d'Alexandre, à demi-nue, et qui rappelle un peu trop le type de l'Apollon antique, est d'une couleur rougeâtre, dont la crudité devient plus apparente dans ces flots de lumière. Cette couleur se trouve souvent dans les peintures de Pompeï, avec des cheveux et des yeux d'un brun d'acajou foncé, jamais avec des cheveux blonds. Mais, comment M. Delacroix, si varié dans ses mouvements et dans ses attitudes, a-t-il pu ici se contenter pour ses têtes de la répétition monotone d'un même type?

La peinture, beaucoup plus considérable du plafond circulaire, est exposée à une lumière plus douce, mais trop rapprochée aussi du spectateur; le sujet de cette peinture est le quatrième chant du Dante, le passage où, conduit par Virgile dans les Limbes, il y rencontre les principaux poètes de l'antiquité : d'autres groupes de poètes, de philosophes et de guerriers sont dispersés çà et là sous les orangers et les lauriers roses, dans les campagnes vertes, coupées de ruisseaux, bordées à l'horizon par de pâles montagnes. Les personnages, dans le choix desquels M. Delacroix s'est écarté du texte du Dante, sont admirablement disposés; mais, si on descend aux détails, ils sont loin d'être également satisfaisants : Virgile, le Dante, Aristote, Alexandre sont même d'un aspect tout à fait disgracieux. Heureusement on trouve à côté d'eux quelques figures d'une beauté remarquable, notamment une femme assise et presque nue, dont le corps est peut-être un peu lourd de formes, mais d'une admirable couleur. L'Aspasie debout et vêtue de blanc, qui semble dominer le groupe des philosophes, est une des plus belles créations de M. Delacroix. Cependant, quand on a admiré les draperies de Phidias, on a peine à s'accoutumer à ces étoffes lourdes et cotonneuses. Mais ce qui nous a surtout frappé dans cette peinture, ce qui fait pardonner toutes les fautes de détail, c'est la sereine beauté, la majestueuse profondeur du paysage. Ces gazons humides, ces avenues fuyantes, ces arbres verts, dorés à leur sommet par les rayons rares du soleil, et ces montagnes neigeuses qui plongent leur front dans le bleu calme, ont toute la quiétude harmonieuse d'un rêve de l'Eden.

Après avoir vu ces peintures, qui, aux yeux de quelques sincères admirateurs de Delacroix, sont sa plus belle œuvre, nous avons voulu revoir (1) celles de la Chambre des députés, et la palme nous a paru rester à ces dernières. Les groupes qui encadrent le plafond, au dessous des quatre grandes figures symboliques de la guerre, de la justice, de l'agriculture et de l'industrie, sont, à notre avis, le chef-d'œuvre de M. Delacroix et l'une des plus belles productions de la peinture contemporaine. Sans doute, on n'y trouve pas au même degré que dans le plafond de la Chambre des pairs cette admirable composition qui est un des principaux talents de M. Delacroix; mais un grand nombre de figures, prises isolément, sont de magnifiques études, et ce soin donné au détail n'ôte rien à la valeur de l'ensemble; la couleur a été comparée à celle du Véronèse. Dans le plafond du Luxembourg l'effet général est plus saisissant encore; mais pourquoi n'y trouvons-nous pas une de ces figures dont la beauté frappe les regards les plus vulgaires aussi bien que les plus expérimentés? M. Delacroix avait trouvé de ces types-là dans sa peinture de la Chambre des députés, et on lui savait gré, à lui, le coloriste sombre et mélancolique, le peintre de la douleur, d'avoir montré une fois des têtes gracieuses et souriantes. Pourquoi donc, dans sa peinture d'un élysée païen, ne s'est-il pas souvenu de cette beauté antique, toujours calme et heureuse? Pourquoi faut-il que les reproches tombent surtout sur les deux personnages les plus importants du tableau, Virgile et le Dante?

(1) La chose n'est pas facile. Pendant toute la durée de la session, il y a dans le salon un tapis sur lequel S. M. a seule le droit de marcher, au dire de MM. les gardiens. Mais, si vous pouvez marcher sur le plafond, on vous permettra de fouler les peintures pour voir le tapis.

Nous connaissons des gens qui admirent dans M. Delacroix jusqu'à ses fautes de dessin les plus palpables; d'autres vont rabâchant le vieil adage romantique que le génie a le privilége des défauts monstrueux; pourquoi? parce que Corneille a fait une bonne pièce sur quatre mauvaises? parce que Shakespeare a parsemé de plats jeux de mot tous ses chefs-d'œuvre? Oui, mais Phidias est parfait, Sophocle est sans défauts, Homère ne dort jamais, quoi qu'en dise le sceptique Horace; il est sublime du premier au dernier vers. Prosternons-nous donc, fruits étiolés de la vieillesse d'une civilisation rachitique, prosternons-nous devant le génie des peuples jeunes et forts, et surtout n'imposons pas cette tache originelle au génie des grands hommes à venir!

D. D'ARNEM.

HOMARDS CONSERVATEURS. — M. Bébic, député de l'arrondissement d'Avesnes, a passé la journée du 7 de ce mois à Maubeuge, et il y a pris sa part d'un banquet semi-politique, comme dit le journal de la localité, offert par le maire à un grand nombre d'électeurs de la ville et des environs. Le *Courrier du Nord* raconte que l'amphitryon, voulant faire figurer sur sa table des mets aussi rares et aussi variés que possible, avait écrit aux principaux marchands de comestibles de Paris, Bruxelles, Mons, Valenciennes, etc. A chacun il demandait une chose différente; seulement il avait soin d'ajouter par précaution : *Ou à défaut, un autre plat distingué.* Grâce à cette latitude, les pourvoyeurs expédièrent très exactement, et six bourriches arrivèrent une heure avant le repas par la correspondance du chemin de fer du Nord.

On s'empressa de déballer les précieux envois; mais jugez du désappointement : par un singulier et fâcheux hasard, les six expéditeurs avaient fait le même choix : deux magnifiques homards d'une rare distinction? ainsi que l'attestait chacune de leurs factures.

Douze homards pour un repas conservateur! Cela sentait un peu l'épigramme. Les innocents crustacés restèrent donc presque tous à la cuisine; mais le repas dans lequel ils devaient figurer n'en a pas moins été baptisé par les mauvais plaisants de la ville, du nom de *dîner des homards semi-politiques.*

Ciacchi lui fit observer qu'une autorisation si tardive n'était pas une faveur, mais une dérision, et que le peuple, justement indigné, ne la supporterait pas facilement. Mais le Saint-Père le voulut ainsi, et le gouverneur fut encore obligé d'obéir.

Aussitôt que la notification fut publiée, le peuple jura qu'on n'allumerait pas un seul *moccoletto*. En effet, le mardi soir, il remplit tout le Corso, et empêcha que les *moccoletti* fussent ou restassent allumés.

Le gouverneur ne fit pas usage de la force pour réprimer cette manifestation peu dangereuse. Il avait fait placer un corps de dragons sur la place de Venise, et un corps de carabiniers à cheval sur celle du Peuple, et, lorsque la foule fatiguée de s'agiter contre les *moccoletti*, se retira dans ses foyers, alors le gouverneur ordonna aux deux corps de se rejoindre. Ainsi, le Corso fut complètement évacué, et l'ordre, un moment suspendu, fut rétabli sans qu'on eût à déplorer aucun malheur.

Le lendemain matin, le gouverneur fit connaître au pontife cette innocente échauffourée, et celui-ci, assuré que la chose n'avait aucune gravité ni aucun but politique, n'y attacha pas la moindre importance. Cependant Ciacchi, rentrant dans sa résidence, y trouva un ordre du cardinal Lambruschini, de faire arrêter plusieurs individus, signalés comme les auteurs principaux d'un désordre qui aurait eu pour but le renversement du gouvernement pontifical. Ciacchi retourna immédiatement chez le pape, lui dit franchement que l'exposé du secrétaire d'État était faux, que jamais il n'exécuterait un ordre si arbitraire et si injuste, et qu'il en faisait la déclaration solennelle devant le souverain pontife lui-même.

Selon les institutions du gouvernement romain, il n'y avait pas moyen de faire exécuter l'ordre du secrétaire d'État, à moins de changer le gouverneur. C'est le parti auquel on se détermina : Ciacchi fut remplacé, mais créé cardinal. Avec cette dignité, il acquit le pouvoir de prince, et, comme tel, il enjoignit à Vanicelli, désigné pour lui succéder dans la place de gouverneur, d'attendre qu'il eût réglé bien des affaires en suspens. Il continua de la sorte, même étant cardinal, à gouverner provisoirement Rome pendant deux mois encore, et put empêcher son successeur Vanicelli d'exécuter les ordres iniques du cardinal Lambruschini contre un peuple dont le crime était de s'être amusé à éteindre les *moccoletti* au lieu de les allumer, le dernier jour du carnaval 1838 !

Pour ce fait et pour les vérités qu'il ne manquait jamais de dire loyalement au Saint-Père sur les abus de son gouvernement, le cardinal Ciacchi tomba en disgrâce et fut mis *à sedere*, selon l'expression consacrée de la diplomatie pontificale.

Il ne fit pas la moindre démarche pour rentrer dans les affaires, il s'éclipsa devant le gouvernement de Grégoire XVI, et se retira dans sa patrie, où, pendant huit années, il a vécu solitaire dans une de ses maisons de campagne, se livrant aux plaisirs champêtres et faisant des vœux pour que sa chère Italie se relevât enfin

(1) Le dernier jour du carnaval, on a l'habitude d'accompagner dans les rues de Rome le convoi du carnaval mourant, une espèce de polichinelle ou de paillasse, avec force cierges allumés et de petites bougies, que l'on appelle *moccoletti*.

PETITE CORRESPONDANCE.

Douai. — M. L. — Reçu les 27. — Merci.
Saumur. — M. R. — Reçu les 30. — Compl. aff.
Grenoble. — M. C. R. — Nous prenons note. — Nous sommes heureux de connaître M. G. — Cordial accueil aux huit dont il vous apporte les noms.
Dijon — M. M. — Reçu les 30. — Remerciements à tous. — Compl. à M. B. — Nous n'avons rien reçu pour l'ab. à la *Ph.* de M. G.
Auneau. — M. L. P. — Reçu les 34. — Nous expédions. — Merci.
Bruxelles. — M. C. — La Soc. phil. n'a pas renouvelé. — ? — De là la diff.

AVIS DE NOS MANDATS.

Coutances. — Mme d'H. — 142, fin septembre, pour R. et ab.
Brest. — M. B. — 24, idem, pour ab.
Saint-Pourçain. — M. G. — 32, idem, pour R. et ab. jusqu'à fin décembre.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 15 septembr. — Veaux 420, vendus de 1,00 à 1,30. Bœufs, 22, vendus de 1,00 à 1,15. — Vaches 5, vendues de 0,95 à 1,15. — Moutons, 30; vendus de 1,20 à 0,00. — Porcs, 4; vendus de 1,40 à »,»».

Grains : Blé froment, 174 hectolitres au prix moyen de 24 fr. 65 c. l'hectolitre; avoine, 180 d°, 10 fr. 30 c.; méteil d'orge, » d°, »» fr. »» c.; vesce, 51-»» d°, 19 fr. 35 c.; seigle, 33 d°, 13 fr. »» c.; haricots, »-»» d°, »» fr. »» c.; lentilles, »-»» d°, »» fr.; pommes de terre, » d°, » fr. »» c. — Baisse sur le blé de 35 c. — Hausse sur l'avoine de 25 c.

Taxe du pain : 1re qualité, 40 c. le kilog.; 2e qualité, 34 c. *id.*
Marché fort, vente facile.

Bourse du 16 septembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	74 65	74 90	74 65	73 90	4 Can. 5 0/0	12 5 »»
— — fin courant	74 55	75 15	74 55	75 .5	Act. d J.	» »» »»
5 0/0 J. du 22 sept. au Ct	113 35	»» »	»» »	»» »	Ch. S. G.	»»» »»
— — fin courant	113 25	113 75	113 25	113 75	V. r. dr.	»»» »

				INDUSTRIE	
4 1/2 J. 22 s. d. cours	»» »»	Banq. de Fr. d. cours	3189 »»	— Ob. anc.	»» »
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par.	»»» »»	— — nouv.	»» » »»
.... n. 1848. au Ct	» »/»	C. hyp.	255 »»	V. r. gauc.	»» »»
— fin Ct	» »»	— Comm.	»» » »»	Paris à Sc.	»» »
B. du Trés.	5 »/»	— Gann.	»» »	— Orléan	1130 »»
				— à Rouen.	891 25
				H.-Havre.	530 »»

PRIMES. — fin cour. — fin proch.
3 p. 0/0 ..... d. 40 — »» »» »» »» — »» »» »» »»
5 p. 0/0 ..... d. 50 — »» »» »» »» — »» »» »» »»

REPORTS. — du Ct à fin du mois. — D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0 .... »» »/» »» »/» — »» »/» »» »/»
5 p. 0/0 .... »» »/» »» »/» — »» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

				INDUSTRIE	
NAPLES. au Ct d. cours	» »/»	ROM.	D. C. 93 »/» »»	Avignon	510 »»
Récep. Rotsch.	» »» »»	BELG. 2 1/2	»» »/»	Str. à Bâle.	»» »»
ESP. Dette act.	» »» »	— 4 1/2	»» »/»	Paris-Str.	361 »»
— — pass.	» » »»	— d° 1840	1 0 »» »»	Tours-Nant	335 »»
— 3 p. 0/0.	» »» »»	— d° 1842	10 »»	Orl.-Vierz.	3.5 »»
Dette intérieure	33 7/8	— Banque	»» »»	C. du Nord	501 25
Portug. 5 0/0 1837	»» »»	— d° Em. 1841.	»»» »»	Famp.-Haz.	»»» »»
HOLL. 2 1/2	»» »/»	PIÉMONT	1120 »»	Diep.-Féc.	»»» »»
HAITI	» »/»	AUTRICHE	»» »»	Boul. à Am.	»»» »»
				Orl.-Borr.	420 »»
				Mont. à T.	»» »»
				Paris-Lyon	351 75
				Bord.-Teste	»» »
				Zinc V. M.	»»» »»
				Lin Maber.	»»» »»

Union linière... »» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, courant du mois et 3 derniers mois, 71 à 72 fr. Béziers, 58 fr. — Bordeaux, 67 à 68 fr. — Rouen, 74 à 75 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 104; 3 derniers mois, 106; 4 premiers mois 1848, 107 à 107-50. — Huile épurée, 110.

Du 10 août. — AUBERT, mercier, rue du Four-Saint-Germain, 68. Juge-comm., M. Charenton; syndic prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16.

DELAHAYE, md de vins, rue du Château, 17, à Neuilly. Juge-comm., M. Leboucher; syndic prov., M. Decagny, rue Thévenot, 16.

ACHARD, mercier, rue des Quatre-Vents, 1. Juge-comm., M. Léon Vallès; syndic. prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 17 septembre.

8 h. »/» OPÉRA. — La Favorite.
» h. »/» FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Gibby-la-Cornemuse, l'Eau merveilleuse.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Rose et Marguerite, le Protégé, l'Amour s'en va.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Moiroud, Mlle Agathe, Geneviève, la Croisée, une Femme.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Suisse de Marly, les Foyers, Ma Femme, Pinchon.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Bonheur, Jocrisse, les Chanteurs, l'Inventeur.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »/» AMBIGU. — Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ. — La Nonne, Léa.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — L'Anguille de Melun, la Pie voleuse, Polichinelle.
7 h. »/» FOLIES. — Brelan de Pierrots, O'Néa, Sans Dot.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Laide, Marais-Pontins, Julien.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Toto, Favori, Mendiants, Dur-à-Cuire.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Jeu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Église Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 17 SEPTEMBRE.

—

L'isolement et l'immobilité de la France.

Notre gouvernement commence à expier l'erreur qui a présidé à toute sa politique depuis dix-sept ans. A l'intérieur, où il n'a voulu faire alliance intime qu'avec les hommes d'argent, où il s'est appuyé uniquement sur l'égoïsme des intérêts étroitement conservateurs, il voit toute la confiance, toutes les sympathies généreuses du pays lui échapper, quand il aurait besoin de les réveiller et de se les rattacher pour tenir tête aux circonstances. Au dehors, où il a abdiqué la protection des faibles pour se mettre bien avec les forts, où il a sacrifié les sympathies des peuples pour s'assurer de bons rapports avec les cours, il se voit également sans appui, depuis que l'immobilisme des gouvernements est menacé par les agitations des peuples. Il subit le sort de ces hommes sans dignité qui, par des bassesses auprès de leurs ennemis, s'aliènent leurs propres amis et n'ont plus qu'à baisser la tête en se retirant à l'écart.

N'est-ce pas en effet un étrange spectacle de voir, par la faute de ses ministres, la France de la république, de l'empire et de 1830, isolée de l'Europe entière, au moment où l'Europe entière tressaille aux mots de patriotisme et de liberté? N'y a-t-il pas quelque chose d'inoui pour l'histoire dans cette immobilité systématique d'un gouvernement français issu d'une révolution; dans les efforts même qu'il fait pour arrêter les progrès du libéralisme en Portugal, en Espagne, en Suisse, en Italie? N'est-il pas incompréhensible de voir la nation la plus expansive, la plus initiatrice par nature, la plus généreuse, celle qui entretient, par sa langue devenue universelle, par les mille voix de sa pensée quotidienne, la communion morale des peuples; de la voir, disons-nous, isolée et comme paralisée, pendant que ses idées portent partout leurs fruits, pendant que tous les Etats opprimés imitent son histoire et ont les yeux fixés sur elle, pendant que le pontife chrétien, le représentant de l'immobilisme catholique, la convie lui-même au mouvement; pendant qu'il suffirait du moindre élan de la France pour reconstituer, en faveur de sa prépondérance morale, l'équilibre européen?

Oui, il y a là un spectacle qui condamne tout le système politique du cabinet des Tuileries, et qui devrait enfin dessiller les yeux de ses amis; car il est clair que, si ce cabinet ne se ravise promptement, et ne modifie à la hâte son système d'action à l'intérieur et à l'extérieur, il court la double chance d'être renversé par une révolution ou par la guerre. Déjà la panique qui s'empare de nos hommes de bourse, au premier bruit du soulèvement de l'Italie, doit prouver à M. Guizot qu'il n'a pas grand dévouement à attendre de ces banquiers féodaux à qui il a sacrifié plusieurs prérogatives du pouvoir. Si demain, acculé par les évènements extérieurs et par les difficultés financières, ce ministre a de nouveau recours au crédit, il verra peut-être les capitalistes retourner contre lui ces deux formules de l'égoïsme conservateur: *Chacun chez soi, enrichissons-nous*, et répondre par un *sauve qui peut* à l'appel fait à leur confiance. De même il doit sentir qu'il n'a plus rien à attendre de cette amitié de l'aristocratie anglaise, objet de tant de sacrifices et source de tant de déceptions amères. D'autre part, il ne doit plus rien espérer d'un pacte secret avec Metternich qui le rend à cette heure l'objet du mépris européen. Par ailleurs, l'empereur de Russie et le roi de Prusse repoussent l'alliance d'une politique qui n'a rien de français, de courageux ni de sincère. Quant aux nations secondaires, aux Etats faibles qui voient en ce moment la mission protectrice de la France, indignement trahie par ses ministres en Portugal, en Suisse, en Italie, il est évident qu'ils ne consentiront à revenir à nous que lorsqu'un changement complet de politique aura été réalisé en France; que lorsque des hommes de courage et de cœur remplaceront les corrupteurs et les poltrons qui nous gouvernent.

En attendant, il faut croire que Dieu nous impose l'épreuve de cet isolement et de cette immobilité pour nous faire mieux comprendre le rôle de désintéressement et de générosité qui nous convient désormais en Europe. Dieu nous a envoyé la honte de cette politique modeste et peureuse pour nous faire expier la folie de notre soif de conquêtes, l'orgueil de nos triomphes guerriers. Il nous a fallu tomber d'un excès de gloire dans un excès d'abaissement pour édifier les peuples et prévenir pour eux de semblables écueils. Cette expiation était peut-être aussi nécessaire pour rassurer sur nos intentions l'ombrageuse indépendance des Etats faibles, et pour nous convaincre nous-mêmes que la force morale de l'opinion publique doit désormais devancer, dominer ou remplacer la force matérielle des armées.

Rassurons-nous cependant: Vétérants révolutionnaires, nous ne formons la réserve après avoir été aux avant-postes, que pour jouer le beau rôle de cette garde impériale qui assistait dans une impatiente et douloureuse immobilité à toutes les péripéties de la bataille, mais qui était associée plus que tout autre au triomphe du dénouement. Nous interviendrons comme elle au moment le plus critique de la Révolution européenne pour décider la victoire et en régulariser le bienfait, non plus au profit d'un seul peuple, mais au profit de l'humanité.

Le Journal des Débats et le progrès moderne.

Le *Journal des Débats* reproduisait récemment *in extenso* un récit calomnieux et ridicule des troubles de Messine et de Reggio, emprunté au journal officiel des Deux-Siciles.

Les insurgés y sont dépeints comme un ramas de malfaiteurs, comme d'ignobles scélérats incapables de ressentir quelque chose qui ressemble au patriotisme, ne cherchant dans les troubles politiques qu'une occasion de rapine. On ne saurait lire rien de plus anti-libéral, de plus odieux que cet article; et le *Journal des Débats* lui-même s'efforce, par avance, d'en décliner la responsabilité, tout en lui ouvrant, avec une libérale indulgence, ses colonnes. Il le fait précéder des réflexions suivantes:

« Nous concevons parfaitement qu'un gouvernement se défende quand il est attaqué, mais nous avons de la peine à comprendre qu'au moment où le chef de la religion donne aux princes italiens l'exemple des réformes et du progrès, le *Journal* officiel de Naples s'avise de traiter comme les derniers des misérables des hommes qui savent sacrifier leur vie pour faire triompher la cause du progrès. C'est un genre de polémique qui est tout-à-fait passée de mode chez nous. Les gouvernements qui craignent les tentatives des radicaux ont un moyen bien simple de frapper ces tentatives d'impuissance. Ils n'ont qu'à prendre l'initiative des réformes raisonnables et à donner satisfaction à l'opinion modérée. Ce moyen est bien plus efficace que ne le seraient les diatribes les plus violentes, débitées contre les libéraux. »

Mais, voilà qui passe toutes les bornes de l'audace, ou, si l'on veut, de la bouffonnerie! Quoi! le gouvernement français, le ministère Guizot déjoue les tentatives des radicaux en prenant l'initiative des réformes?... Et c'est le lendemain de l'intervention armée en Portugal, de l'intervention doucereuse en Suisse, pour arrêter, dans ces deux pays, les idées de réformes et de progrès, qu'on parle ainsi?

Mais quelles sont ces réformes modérées dont les ministres et le *Journal des Débats* prennent l'initiative? Est-ce la réforme postale ou la réforme de l'impôt du sel, ou bien la réforme électorale des capacités?

Est-ce la loi des irrigations? sont-ce les institutions protectrices du travail, les banques agricoles, les fermes-modèles, la liberté d'enseignement, etc., ne sont-ce pas là les réformes modérées que le gouvernement repousse aveuglément, impitoyablement? — Rien, rien, rien: n'est-ce pas la devise du ministère, et n'avons-nous pas vu les *Débats* lui en faire un titre de gloire?

En fait de réformes octroyées par les patrons des *Débats*, nous ne connaissons guère que les lois de septembre, les fortifications de Paris, les livrets des ouvriers convertis en instrument de servage, les conseils de prud'hommes composés exclusivement des représentants du capital.

Les autres exploits ministériels sont encore plus brillants: procès Teste et Cubières, privilèges de théâtre et promesses de pairie vendus, pillages de l'Algérie, etc.

Voilà, sans doute, ce que certaines gens entendent par les réformes modérées.

O maîtres fourbes, nous savons bien avec quelle prestesse vous changez de couleur et de drapeau le lendemain d'une révolution. Nous savons bien que, si la politique vraiment libérale et vraiment progressive, et par là même modérée, prenait la direction de nos affaires, vous vous agenouilleriez devant elle et vous entonneriez ses louanges comme vous avez chanté celles de la politique rétrograde et celles de la politique borne! Mais pourquoi préluder aujourd'hui à cette nouvelle apostasie par un inutile mensonge? Malheureusement le jour de la justice et des réformes n'est pas venu. Triples fourbes, il n'est pas temps encore de montrer votre chapelet.

La composition d'un journal quotidien est une œuvre d'improvisation, dont le public, nous le savons bien, comprend parfaitement le caractère. Le public ne doit juger et ne juge un journal que par ses tendances générales, constantes; il n'exige pas que l'on attache un *erratum* à tous les écarts de paroles qui se glissent nécessairement deçà delà sous les plumes de la rédaction, et dont lui-même il fait la part. La *Démocratie* cependant a imprimé ce matin, dans un article tout empreint d'ailleurs de son respect pour le caractère et la dignité des peuples, de son

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 18 SEPTEMBRE 1847.

TYPES ET CARACTÈRES RUSSES,

Par IVAN GOLOVINE.

Ce livre est à la fois un réquisitoire brillant et énergique contre l'asservissement de la Russie, un plaidoyer chaleureux en faveur des victimes du tzar, un tableau piquant et dramatique des coutumes populaires du Nord. La plume de M. Ivan Golovine semble s'être consacrée tout entière à la mission de nous initier aux mystères d'un gouvernement despotique. Déjà, dans la ***Russie sous Nicolas I***er, il avait commencé cette noble tâche en révélant tous les secrets du gouvernement moscovite, ses moyens, ses forces, ses institutions religieuses. Ses plaintes légitimes avaient éveillé la sympathie de tous ceux qui déplorent les misères de l'humanité. C'est que, sans être encore parvenu à la hauteur des écrivains socialistes qui honorent la littérature contemporaine, M. Golovine a été conduit, sans le savoir, par des tendances généreuses sur le sol d'enquête salutaire que fécondent George Sand, Eugène Sue et tant d'autres. C'est que, du levant au couchant, du midi au septentrion, il y a, dans l'atmosphère littéraire où nous vivons, des courants qui portent les idées vers les études vraiment sérieuses. On s'est trop longtemps préoccupé sans but des questions négatives du passé: l'esprit cherche maintenant une solution positive des problèmes de l'avenir. Une sainte sollicitude agite les intelligences, le pressentiment de leur destinée les domine.

Les poètes et les philosophes, penchés en avant, attendent, espèrent, implorent le flot du temps qui va venir: les premiers chantent l'ère prochaine; les seconds méditent sur elle. Cela est un signe heureux: les fleurs qui éclosent et les blés qui germent ne sont-ils pas les avant-coureurs du printemps?

L'hiver de la civilisation s'en va... nous vivons sous le soleil des jours de transition; car voici que les corolles de la poésie s'entr'ouvrent, voici que les bourgeons de la pensée rompent leur enveloppe et laissent voir des feuilles naissantes. Les ***Mystères de Paris***, le ***Juif errant***, le ***Piccinino***, la ***Révolution française***, de Louis Blanc, les ***Libres Paroles***, de Laurent Pichat, reflètent des aspirations ardentes vers l'avenir.

M. Ivan Golovine, en se faisant l'historiographe des tortures physiques et morales de la Russie, ne pourra que grandir sa réputation s'il devient écrivain socialiste, et nous lui en donnons d'autant plus le conseil, que ses premiers volumes annoncent un de ces travailleurs consciencieux auxquels la volonté ne manque pas pour bien faire. Ses propres souffrances lui ont appris les vices du milieu dans lequel a passé sa jeunesse; qu'il suive l'inspiration de son cœur en écrivant ses souvenirs, qu'il fortifie l'élan de cette inspiration par une méditation profonde de la science, et bientôt nous l'applaudirons sans réserve. Il a peu de chemin à faire pour venir à nous. Le but qu'il s'est tracé, la profession de foi qu'il a faite dans son nouvel ouvrage, ont été dictés par de nobles instincts. Je lis dans la préface des ***Types russes***:

« On croit difficilement ce qui se publie sur la Russie; on suppose dicté par l'aigreur et la partialité ce qui n'est inspiré que par l'amour de la justice, du progrès et de cette même Russie qu'il est dans l'intérêt de l'humanité de voir prendre un autre aspect. Que de fois ne me suis-je pas dit que, si l'Europe connaissait le peuple russe, loin de le haïr ou de le craindre, elle le prendrait en pitié; au lieu de le combattre, elle viendrait à son aide pour lui ôter les langes de fer qui compriment ses mouvements.

» L'imagination la plus féconde et la plus brûlante n'inventerait jamais rien au delà des réalités qu'on rencontre en Russie. »

Ce n'est donc pas contre le peuple ou l'aristocratie, contre la nation russe enfin que s'élève la voix de Golovine, ce n'est pas non plus par haine particulière du tzar qu'il a publié les atrocités commises par ce prince; car il a cité une phrase de Bernardin-de-Saint-Pierre qui, sans atténuer la perversité des individus en explique la cause et les montre non moins à plaindre qu'à blâmer:

« On se récrie contre les règnes de Néron et de Caligula, dit l'auteur de ***Paul et Virginie***; mais ces princes méchants furent les fruits de leur siècle, comme de mauvais fruits sont produits par de mauvais arbres. »

Nous félicitons M. Golovine d'avoir su mettre à l'écart toute passion personnelle: on estime peu les livres écrits pour satisfaire une vengeance, fussent-ils vrais. Le public n'y verrait le plus souvent que la colère et la diffamation.

Quelques mots sur la vie de M. Golovine feront comprendre à nos lecteurs la justesse de nos éloges sur le calme dont il fait preuve.

Né d'une famille noble et riche, Ivan Golovine, s'indigna de bonne heure des misères de ce peuple de serfs qui l'entourait... Il voulut détourner ses yeux d'un spectacle affligeant, et s'expatria volontairement pour aller respirer l'air de l'indépendance chez un peuple libre. Il vint en France. Il se perfectionna dans notre langue, et le désir d'être utile à son pays lui révéla sa vocation d'écrivain. Il entreprit, quelque temps après son arrivée à Paris, de publier un ouvrage intitulé: ***Les Mystères de Russie***. Cette étiquette de son projet indique suffisamment quel en était le but.

Il avait vu de près, jour à jour, en détail, tous les maux qui dévoraient sa patrie. Dès l'enfance il avait entendu les hurlements des esclaves que meurtrissait le knout, il connaissait les supplices employés par une autorité barbare contre ses compatriotes sans distinction de rang, d'âge ni de sexe, il savait tous les ressorts de la politique impériale, les anecdotes secrètes de la cour; il pensa qu'il serait aussi intéressant qu'utile de verser la lumière sur ces faits ignorés de l'Europe: il se mit à l'œuvre pour préparer sa publication.

Mais il comptait sans la police: l'ambassadeur de Russie eut connaissance de ses intentions et en fit part au cabinet de Saint-Pétersbourg, qui lui envoya l'ordre de renvoyer M. Golovine dans sa famille.

Le jeune écrivain allégua des prétextes pour refuser.

— Ma santé, dit-il, ne me permet pas de retourner dans le Nord, les eaux minérales de France me sont nécessaires.

— Mais, répondit l'ambassadeur, la volonté de sa majesté est expresse, vous devez partir aujourd'hui même.

— Je ne partirai pas.

— Prenez garde, ce refus sera suivi de la confiscation de vos biens.

— Je le sais.

— Soumettez-vous alors, si vous tenez à votre fortune.

— J'y tiens si peu que, je vous le répète encore, je ne partirai pas.

— C'est là votre décision?

— Vous pouvez la transmettre à l'empereur: elle est irrévocable.

Un mois après ce colloque, M. Golovine reçut de l'ambassade russe la nouvelle de sa ruine. Sa plume seule lui restait, il voulut acquérir le droit d'être considéré comme écrivain français en se faisant naturaliser. Il fit pour y arriver toutes les démarches nécessaires près de M. le ministre des affaires étrangères. La crainte de déplaire à l'empereur Nicolas rendit ces tentatives inutiles; le ministre lui répondit que ***sa demande à l'effet d'établir son domicile politique en France n'était pas susceptible d'être soumise à l'agrément du roi***. M. Golovine, qui voulait avec raison se soustraire à l'autorité russe, demanda à l'Angleterre la sauvegarde que lui refusait la France, et nous devons le dire à la honte de nos gouvernants pusillanimes, il l'obtint, car il porte maintenant le titre de citoyen anglais.

Tels sont les traverses par lesquelles a passé M. Golovine, sa vie offre des détails dignes d'être ajoutés à ceux qu'il donne dans ses écrits sur les injustices du tzar.

Après avoir parlé de l'homme, disons quelques mots de son livre, recueils de nouvelles politiques ou physiologiques.

L'Ami des Polonais nous a vivement intéressé. Le cœur a dicté ces pages, où vibre à chaque ligne une sensibilité véritable. Puis l'auteur fait justement remarquer que la conquête de la Pologne est un crime, et que la Russie a perdu en puissance ce qu'elle gagnait en étendue.

La ***Vierge de Koursk*** renferme une délicieuse analyse de la beauté féminine du Nord. Peut-être M. Golovine a-t-il un peu poétisé son modèle; car le portrait qu'il trace est de tout point admirable; mais, si nous ne pouvons en apprécier l'exactitude, nous y voyons du moins que l'auteur possède un sens exquis du beau idéal.

L'intrigue de son ***Bal masqué*** présente un cadre fort original et dramatise une éloquente protestation contre le servage.

Le style de M. Golovine a gagné depuis ses débuts. La forme en est plus nette et mieux sculptée. Somme toute, son livre mérite un succès, et nous n'hésitons pas à le lui prédire.

GEORGES OLIVIER.

génie propre et sa haute moralité, ont été trop fréquemment exprimées dans ce journal pour qu'il nous soit nécessaire d'insister plus longtemps sur la restriction qui doit être mise au sens de ces paroles.

Du Travail dans les prisons.

L'*Union monarchique* publie sous ce titre un article fort remarquable, et auquel nous empruntons les détails suivants :

L'entrepreneur a seul le droit de faire travailler les détenus. Le plus souvent, il ne se donne pas la peine d'exploiter lui-même les ateliers; il préfère sous-louer les bras à des entrepreneurs particuliers, moyennant une prime qui varie de 20 à 45 centimes, suivant l'industrie. Il a donc intérêt à ce que le plus grand nombre possible travaille sans interruption, sinon il perd la prime. Comme, d'un autre côté, il est chargé de fournir les médicaments, l'infirmerie n'est pas à l'abri de son influence ; aussi, l'on a vu des malades expulsés de ce lieu de repos, avant d'avoir recouvré leurs forces, expirer sur le seuil.

Aujourd'hui, comme par le passé, les entrepreneurs établissent dans les prisons les métiers qui peuvent leur rapporter le plus de bénéfice, sans se soucier nullement de l'avenir du détenu ou plutôt du libéré. Dans les maisons centrales, on fabrique des perles en acier et en cuivre, des crayons, des boutons, des camées gravés, des broches peintes. On applique des hommes à des travaux de femmes, à des industries vagues, inconstantes, périssables, telle que la fabrication des accordéons, qui absorbe un grand nombre de jeunes détenus à la Roquette.

Ce serait demi-mal si le détenu était exercé dans toutes les parties du métier futile auquel on le consacre. Mais que parlons-nous d'ouvriers ! il n'y a que des rouages vivants dans les prisons ; la division du travail y est poussée à un tel excès qu'à Poissy, par exemple, dans l'atelier des faiseurs de porte-crayons, une partie des détenus ne fait que des rainures à droite et l'autre à gauche. Il y a quelque temps, un jeune détenu fut envoyé d'une maison centrale à Mettray. On lui demanda, selon l'usage, quel métier on lui avait enseigné dans la prison dont il sortait. « Je suis ouvrier en chaises, » répondit-il, et lorsqu'on le mit en mesure d'exercer cet état, il avoua qu'on ne l'avait pas destiné à fabriquer autre chose que le second rayon de la chaise.

On voit que les entrepreneurs des prisons ont lu le chapitre d'Adam Smith sur la division du travail, et qu'ils en abusent étrangement. Cet éparpillement des fonctions industrielles rend illusoire le prétendu apprentissage de professions plus sérieuses. Il y a des détenus qui passent dans les statistiques officielles pour apprendre, pour exercer l'état de chapelier, de tailleur, de serrurier. Qu'une société de patronage, sur la foi des entrepreneurs, essaie de placer ces travailleurs rendus à la liberté : ce serrurier, à qui l'on offrait de l'ouvrage dans une résidence qui l'eût mis à l'abri des tentations, sait forger une pièce, mais il n'a jamais tenu de lime ; cet autre sait manier cet instrument, mais il ne forge pas. Le tailleur a fait des pantalons, mais il est incapable de coudre un habit. Le chapelier a foulé pendant des années sans interruption, mais il n'a jamais apprêté un chapeau.

Divisé de cette façon dérisoire, le travail a sans doute été plus fructueux pour l'entrepreneur ; celui-ci a gagné tout ce que le détenu a perdu de ressources pour l'avenir. Mais du moins qu'on ne nous parle plus des ouvriers que l'on forme dans les prisons et que l'on met en état de gagner leur vie !

Quand bien même le détenu aurait réellement appris un état stable et quelque peu lucratif, à quoi lui servirait l'instruction professionnelle qu'il aurait reçue? Dérision vraiment atroce! Dans telle maison centrale, l'on applique les détenus à des industries concentrées dans des villes dont les libérés réclusionnaires sont exclus. Ainsi, dans la maison de Riom, on apprend aux détenus à confectionner des soieries dont le centre de fabrication est à Lyon et à Nîmes, deux villes que les réclusionnaires n'ont pas le droit d'habiter.

Et l'on s'étonne que le nombre des récidives augmente sous un pareil régime, alors que l'on semble prendre à tâche de ne pas laisser aux libérés d'autres moyens d'existence que la misérable et ridicule occupation qu'ils avaient dans la prison !

Voilà, en ce qui concerne les détenus, les fruits de l'entreprise générale.

Egalité troupeuse.

Dans le feuilleton du *Commerce*, M. Ancelot dirige contre les statuts de la société des auteurs dramatiques, des observations qui nous paraissent fondées.

Un des premiers articles de la charte dramatique est celui-ci : « Tous les ouvrages joués sur un théâtre, de quelque nom qu'ils soient signés, ne pourront être payés au-dessus du prix fixé par la commission. » — Au premier coup d'œil on croira trouver là l'égalité dans la république des lettres, et l'on applaudira à cette bonne pensée : nous répondrons, nous, que ce fut le coup de maître des habiles, et nous le prouvons.

Qu'arrivait-il avant les inventions sublimes de cette glorieuse commission? Un jeune homme avait de l'imagination et de l'esprit, de fraîches idées, des dispositions heureuses qui pouvaient devenir du talent ; mais l'expérience et ce qu'on appelle le *métier* lui manquaient. Son ouvrage était faible, incomplet; le directeur le rétribuait en conséquence, et trouvait de la sorte un véritable avantage à encourager les premiers essais du jeune homme, à lui faciliter l'accès de cette épineuse carrière. Celui-ci acquérait, dans ses luttes fréquentes avec le parterre, cette habitude du théâtre, cette connaissance des effets et des ressources scéniques, que peuvent seules donner de nombreuses épreuves. Il grandissait sous les yeux du public ; la valeur de ses œuvres augmentait avec ses succès, et il s'élevait ainsi, à côté des fournisseurs en vogue, une génération de jeunes auteurs qui pouvaient un jour les remplacer. Cette pensée troublait le sommeil et les digestions de ces messieurs.

Qu'advient-il aujourd'hui de cette frauduleuse égalité qu'ils ont instituée avec tant de désintéressement? L'entrepreneur, forcé de donner le même prix à toutes les marchandises, n'a aucun intérêt à seconder les efforts des nouveaux fabricants non encore éprouvés. Nous dirons plus, il doit les repousser, puisqu'il paierait aussi cher sans trouver autant de garanties. Les jeunes gens sont donc poliment éconduits ou renvoyés à la collaboration expérimentée des habiles qui s'emparent de leurs œuvres, les enfouissent dans un carton, et leur font attendre le jour de la représentation quatre, cinq, six ans, et même davantage, quand ils ne leur font pas l'honneur d'en exploiter seuls le sujet et l'idée en les déguisant. Tout est donc profit pour ces messieurs dans le nouvel ordre de choses : profit pour le présent, puisque les jeunes idées, la fraîche imagination des novices viennent en aide à leur habileté fatiguée ! profit dans l'avenir, puisqu'ils éteignent et

gédie. »

Que l'Italie ait besoin de bras, et vous verrez combien la France lui enverra de volontaires.

Demandez aussi des volontaires pour aller soutenir, en Espagne, les droits successifs de la duchesse de Montpensier, et du diable si vous recevez un seul enrôlement.

Et pourtant, nous sommes bien plus près de la guerre en Espagne que de la guerre en Italie. Voilà comme le ministère représente le vœu du pays !

Société Française pour l'abolition de l'esclavage.

La *Société Française pour l'abolition de l'esclavage* vient d'adresser à toutes les cours royales du royaume la collection de son *Bulletin*, avec la circulaire suivante :

Monsieur le premier président,

De nombreuses causes de liberté sont, depuis quelques années, portées devant les cours royales de nos colonies ; et beaucoup d'arrêts rendus par ces cours sont cassés par la cour suprême, qui renvoie devant les cours royales de la mère-patrie.

Des mœurs qu'il est difficile à la magistrature continentale d'apprécier, même approximativement, par l'étude d'un dossier, peuvent exercer parfois aux colonies une influence qui doit cependant être prise en grande préoccupation par les cours métropolitaines que la cour de cassation appelle à statuer sur les jugements des tribunaux coloniaux.

Il importe donc que, par avance, toutes les cours royales soient initiées à la connaissance de ces mœurs si peu en rapport avec celles de la mère-patrie.

La *Société Française pour l'abolition de l'esclavage*, afin de concourir à ce résultat, a résolu d'offrir aux différentes cours du royaume la collection du Bulletin qu'elle publie ***depuis quatre ans***, et dans lequel sont consignés les lois, les ordonnances, les discussions des Chambres, l'examen des actes émanant de l'autorité coloniale, ainsi que les arrêts rendus par la cour de cassation et les cours métropolitaines dans les affaires de liberté.

Ce ne sera pas simplement sous les auspices de nos philanthropiques sympathies que nous offrirons nos publications à la magistrature. En vous les adressant, Monsieur le premier président, pour la noble compagnie à la tête de laquelle vous siégez, nous aimons à placer cet hommage sous le patronage des sentiments justes et élevés qui ont souvent trouvé place dans les réquisitoires et dans les arrêts dont plusieurs sont enregistrés dans notre recueil.

La *Société Française pour l'abolition de l'esclavage* ose donc espérer, Monsieur le premier président, que vous voudrez bien être auprès de vos honorables collègues l'interprète de l'entière confiance et du profond respect qu'elle professe pour la cour royale du (*nom de la cour*).

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le premier président, avec les sentiments de la plus haute considération, etc.

En l'absence du président,

Le secrétaire, DUTRONE, Conseiller honoraire de cour royale.

Le pair de France, vice-président, H. PASSY.

Ministériels convertis. — Il n'est plus permis aujourd'hui d'être conservateur, si l'on entend par ce mot défenseur du ministère actuel. M. Tuja, bien d'autres l'ont senti et publiquement exprimé. Le ministère n'a pas contre lui une question d'opinion, mais une question de conscience.

Un journal ministériel de Colmar motive en ses termes sa résolution de ne plus paraître :

Nous n'avions à offrir aux autres nations que l'exemple de la plus déplorable faiblesse, des fautes les plus honteuses. Dès lors commença pour nous une lutte incessante entre notre conscience et le mandat que nous imposait le vœu des actionnaires. Nous étions liés, il fallait marcher. Le découragement s'empara de nous... Nous ne comprenions que trop les motifs qui nous assaillaient de toutes parts.

EXTERIEUR.

Insurrection de Sicile : combats à Messine. — Terreur à Naples. — Tort causé par les articles des *Débats* à l'honneur de la France. — Fête populaire interdite à Gênes. — Révision du pacte fédéral suisse. — Pénible enfantement du ministère à Madrid. — Patriotes portugais livrés par la marine anglaise. — Despotisme des Hovas à Madagascar.

ITALIE. — Les détails que nous avons donnés sur l'importance des soulèvements des Calabres et de Messine, ainsi que sur les exécutions militaires du château Saint-Elme, sont pleinement confirmés.

L'*Alba*, journal de Florence, contient un supplément à son numéro du 9 septembre, dans lequel on lit ce qui suit :

Royaume des Deux-Siciles. — Nous avons été informé, dimanche au soir, qu'une insurrection avait éclaté en Sicile ; mais nous avons tardé jusqu'à ce jour de publier cette nouvelle, afin de donner des détails plus circonstanciés. Voici d'abord les faits qui se sont passés à Messine; nous en garantissons l'exactitude :

Le 1er septembre, vers les six heures du soir, un rassemblement d'une centaine de personnes se forma dans le faubourg de Saint-Léon, situé dans la partie nord de la ville. Cette bande ayant la cocarde constitutionnelle entra en ville aux cris de : *vive l'Italie* ! *vive Pie IX* ! *vive la Madona della Lettera* ! Elle se dirigea vers le fort de la Porte-Royale ; mais n'y ayant pas trouvé de sympathie, elle se rendit sur la place du Dôme. Comme elle débouchait, arrivaient deux autres bandes qui venaient des faubourgs de Boccetto et de la porte de Legno. Comme les insurgés parcouraient la rue du Nord, ils rencontrèrent un détachement de troupes qui fit feux sur eux. Alors il y eut une mêlée dans laquelle plusieurs soldats, un officier et un capitaine restèrent sur place. Les insurgés eurent 15 personnes de tuées et autant de blessées. La mêlée dura un quart d'heure, puis les bandes cédèrent au nombre. La nuit se passa dans une vive agitation. Le lendemain les boutiques ne s'ouvrirent pas, les fenêtres restèrent closes. On dit que les insurgés firent une nouvelle tentative sur le fort de la Porte-Royale et que la garnison les aurait repoussés à coups de canon ou par une décharge de mousqueterie.

Au moment où le vapeur qui nous apporte ces nouvelles quittait Messine, la place royale était occupée par un fort détachement qui soutenait une fusillade bien nourrie.

A Naples, deux vapeurs étaient sur le point de lever l'ancre pour Messine. Mais le gouvernement, informé que l'insurrection gagnait Reggio et la Basse-Calabre, un des vapeurs avait été dirigé sur cette

la consternation des Napolitains, ce sont les bruits répandus et encouragés par le gouvernement, sur l'appui que celui-ci trouverait au besoin auprès de l'escadre française ancrée dans le golfe ; et malheureusement tout semble se prêter à ces fausses interprétations. En effet, par suite des troubles de la Calabre et de la Sicile, plus de vingt mille hommes de troupes de la garnison de Naples ont été expédiés sur ces divers points, et la ville ne se trouve actuellement gardée que par quelques bataillons suisses. On attribue donc la confiance du gouvernement à la présence de l'escadre de l'amiral Tréhouart.

Le gouvernement a aussi tiré parti des malencontreux articles du *Journal des Débats*, qui ont porté ici, on ne peut malheureusement se le dissimuler, le coup le plus funeste à l'influence française. Un très grand nombre d'exemplaires reproduisant ces articles ont été répandus à profusion par son ordre et ont porté un grand découragement chez les plus modérés.

Toutes les nouvelles que je vous ai transmises par les courriers précédents sur l'état des Calabres et de la Sicile se sont pleinement confirmées; les insurgés des Calabres sont au nombre de plus de cinq mille, cela est positif, malgré les dénégations intéressées du gouvernement ; ils sont commandés par les frères Roméo de San-Stefano. Un fait assez curieux s'attache à un de ces messieurs : le gouvernement l'accuse dans sa feuille officielle d'avoir dilapidé des fonds publics, tandis qu'il est au contraire avéré que ce frère Roméo est depuis longtemps créancier de l'Etat pour de très fortes sommes. Cette maladroite calomnie a totalement manqué son effet et excité contre le gouvernement un blâme unanime.

Le roi assiste lui-même à l'embarquement des troupes, il leur prodigue toutes sortes d'encouragements. Quoique ces soldats aient été fidèles jusqu'à ce jour, il est douteux qu'ils consentent à tenir longtemps la campagne contre les insurgés ; leur répulsion pour ces expéditions est visible, et il pourrait fort bien se faire qu'ils fissent cause commune avec l'insurrection, ou tout au moins qu'ils voulussent garder leur neutralité.

En attendant la loi des suspects, mise en exécution par le ministre de la police, Delcarretto remplit d'anxiété toutes les familles qui sont sans cesse exposées à se voir enlever leurs proches, sans distinction d'âges. Mais toutes les odieuses mesures des conseillers impopulaires de Ferdinand ne sauraient arrêter un mouvement qui, il faut bien le reconnaître, n'est point le fait d'une conspiration organisée, mais les conséquences d'une mauvaise administration et de la misère publique.

— Gênes, 13 septembre 1847. La seconde fête populaire, à laquelle chacun se préparait avec enthousiasme, a été suspendue par ordre du gouvernement. Nous ne savons à quoi attribuer cette décision du gouverneur, d'autant plus qu'elle contraste grandement avec la tolérance dont nous jouissons, et, bien plus, avec la permission des autorités d'imprimer et de vendre publiquement des hymnes patriotiques qui respirent les sentiments les plus exaltés en faveur de l'indépendance italienne, et contiennent les plus énergiques menaces à l'endroit des Autrichiens. On va jusqu'à préparer la musique d'un de ces hymnes, qui doit être exécuté publiquement, au vu et au su du gouvernement.

On ne s'explique autrement ces contradictions que par le tiraillement imprimé dans la direction de nos affaires intérieures par l'antagonisme de M. de la Margarita, qui joue de son reste, et de M. Villamarina, qui représente le parti progressif et réunit les sympathies universelles.

— Rien de nouveau à Ferrare ; les Autrichiens n'ont fait aucun mouvement. La ville est plus que jamais envahie par tous les malfaiteurs des Marches, qui y trouvent une parfaite impunité.

A Rome et en Toscane tout se passe au gré des modérés. Ces deux pays font chaque jour de nouveaux progrès dans la voie d'une sage liberté. Malgré les nombreuses réunions qui ont lieu fréquemment, aucun trouble, aucun désordre n'ont été signalés.

Le *Nouvelliste* de Marseille confirme les faits déjà connus sur les troubles de Milan. Seulement il affirme que la lutte sanglante du peuple et de l'armée s'est renouvelée pendant trois jours, au lieu de deux. Il ajoute :

« Le prince de Syracuse est arrivé aujourd'hui dans notre ville, venant de Paris ; il est descendu à l'hôtel d'Orient. On attribue son départ pour Naples à la gravité des évènements qui ont lieu dans ce royaume. »

ESPAGNE. — Madrid, 12 septembre. — Il paraît certain que le duc de Frias n'accepte ni la présidence du conseil ni le portefeuille des affaires étrangères. Le duc a basé principalement son refus sur ce qu'un président du conseil ne pouvait pas accepter un cabinet fait, ni surtout un programme et des mesures sur lesquels il n'aurait pas été préalablement appelé à délibérer. En conséquence, le travail de l'achèvement du cabinet est repris avec une nouvelle ardeur par M. Salamanca.

— On lit dans l'*Espanol* du 12 septembre : « A minuit, la détermination du duc de Frias était connue de tout Madrid. Cette détermination, quoique n'étant pas définitive, ne présentait rien de très favorable pour M. Salamanca. Une incompatibilité positive existe entre les opinions de ces deux personnages sur les plans du gouvernement et sur la formation du cabinet ; et même abstraction faite de ce grave inconvénient, il en existait un autre non moins grand. Le duc de Frias a présidé déjà au ministère, et il sait, comme le savent tous les hommes initiés à la pratique du système représentatif, 1° que le président est celui qui imprime le caractère au ministère et qui forme son programme ; 2° qu'aucun homme d'honneur, attaché à un parti, ne renonce tout de suite et par pure condescendance à ses antécédents politiques, à ses sympathies personnelles et aux opinions qu'il a professées durant toute sa vie; 3° que le plus triste rôle qu'un homme puisse jouer, dans la vie privée comme dans la vie politique, est celui du remplaçant de ceux à qui l'on a fait la même offre et qui ne l'ont pas acceptée. Ceci établi, il n'est pas étonnant qu'il ait opposé une si grande résistance aux instances qui lui ont été faites, et qu'il persiste dans son refus avec ce point d'honneur et cette franchise qui le caractérisent ; après tout ce qui s'est passé, il serait fort étonnant qu'il acceptât la présidence, et M. Salamanca doit être bien convaincu que le *duc* conserverait dans ce poste ses opinions, son indépendance et ses prédilections perronnelles. »

— On lit dans l'*Espanol* : « Le duc de Frias s'est refusé définitivement à faire partie du ministère dont on lui a offert la présidence. Le noble duc n'a pu se résoudre à présider un cabinet qu'il n'a pas formé et qui suit une ligne de conduite si opposée aux principes et aux doctrines du parti modéré. Il a répondu aux prières de S. M. : « Madame, les souverains ne prient pas, ils ordonnent ; mais ils ne peuvent ordonner des choses impossibles. » En effet, il doit être impossible pour un homme d'honneur de mentir à ses convictions et de manquer à ses engagements politiques. Le duc a déclaré qu'il ne voyait pas d'inconvénient à se charger de la formation d'un nouveau cabinet, mais que jamais il ne présiderait le cabinet de M. Salamanca. »

commandant, capitaine Dykeetens, descendit à terre et apprit par le gouverneur ce qui venait de se passer. Le gouverneur lui demanda son assistance.

» Le capitaine Dykeetens, retournant à bord, fit armer ses chaloupes, et l'on se mit à la poursuite du schooner, qui, étant désarmé, rendit les prisonniers qu'il avait à bord. Le commandant Dykeetens, sur la demande du gouverneur, conduisit ces prisonniers à Laonda. Pendant la traversée, le comte Bomfim et les autres prisonniers rédigèrent une protestation qu'ils remirent au commandant Dykeetens. Ils se plaignaient d'avoir été arrêtés par un bâtiment de guerre anglais sans mandat pour cet objet. Ils demandaient à rester sous la protection du pavillon anglais, ou d'être envoyés dans quelque partie des domaines de l'Angleterre. Le commandant Dykeetens n'en tint aucun compte, et il s'empressa de les livrer au gouverneur de Laonda. Cette conduite brutale fait peu d'honneur à un officier anglais. »

SUISSE. — Correspondance particulière de la *Démocratie*. (1)

La lecture de ma dernière lettre a dû vous faire voir pourquoi la question de la révision du pacte, quelque importante qu'elle soit, n'occupe que très faiblement la presse suisse, tandis que les journaux étrangers, considérant les choses sous un autre point de vue, résument dans cette question toutes les affaires de la Suisse et ne semblent accorder qu'une importance secondaire à la question des jésuites et même à celle du Sonderbund. Je vous ai dit que le Sonderbund était au contraire la question capitale, prédominante, celle qui, une fois résolue, entraînera la solution de toutes les autres. Cela est tellement vrai qu'avant de faire son rapport à la Diète, aujourd'hui ajournée au 18 octobre prochain, la commission de révision du pacte veut attendre que l'arrêté du 20 juillet qui prononce la dissolution du Sonderbund ait reçu son exécution. Au reste, le parti radical suisse se fait de cette révision une tout autre idée que celle qu'on lui prête si gratuitement dans vos feuilles ministérielles. Permettez-moi d'entrer dans quelques détails à cet égard ; ils serviront à rectifier bien des erreurs et à répondre aux calomnies intéressées de certains journaux réactionnaires, français ou allemands.

La *Démocratie pacifique* (peut-être le seul journal français qui se soit fait une juste idée de la position toute particulière de la Suisse dans le système général des Etats européens) disait, il y a quelque temps : « L'idéal de la Suisse ne saurait être la poursuite d'une unité nationale fondée, comme celle de la France, sur le sacrifice de la liberté des éléments de la confédération. Dans l'état actuel du monde, la centralisation ne peut s'obtenir encore que par l'asservissement ou la mise en tutelle des parties intégrantes. La Suisse, formée de populations italiennes, françaises et allemandes, représente avant tout la *diversité*, et sa fonction, défendue qu'elle est par les fortifications inexpugnables que lui font le Jura et les Alpes, est de *servir d'abri* aux éléments de vie comprimés par les unités plus ou moins exclusives des grandes nations européennes. Il y aurait pour la Suisse un danger sérieux à méconnaître le caractère de son rôle européen et à se jeter, par une imitation contraire à sa fonction, dans la recherche imprudente d'une unité trop précoce et trop tendue. » (*Démocratie pacifique* du 25 juillet.)

Ces réflexions de la *Démocratie* sont d'une incontestable justesse; mais il n'est personne en Suisse, tant soit peu versé dans l'histoire de sa patrie, qui ne les ait faites depuis longtemps. Le parti radical ne veut pas plus que le parti conservateur de république unitaire. La Suisse est un pays essentiellement fédératif et doit rester telle. Voilà ce que tous les chefs radicaux, MM. Ochsenbein, Druey, Ferrer, Kern, Naeff, etc., se sont empressés de déclarer en Diète, lorsque cette haute assemblée a traité la question de la révision du pacte. C'est qu'en effet la Suisse ne peut exister comme nation que composée de cantons. La Suisse est habitée par des peuplades de langues, de religions, de mœurs différentes. Or, qu'arriverait-il si toutes ces peuplades étaient réunies sous un seul et même gouvernement? C'est qu'il y aurait bientôt une lutte inévitable entre les Suisses germains et les Suisses romans, entre les catholiques et les protestants, entre les habitants de la plaine et ceux des montagnes, etc. L'histoire de notre patrie est là pour nous montrer quels dangers une pareille lutte ferait courir à la Suisse. C'est dans les bailliages mixtes, moitié catholiques et moitié protestants, qu'est née la guerre de Vilmergen. En 1798, les Français entrant en Suisse, furent reçus avec joie par les Vaudois qui désiraient secouer le joug de Berne. C'est à la différence de langues et de religion que l'on doit attribuer les troubles qui ont éclaté à plusieurs époques dans le Jura catholique, et l'évêché de Bâle, adjoint en 1815 au canton de Berne, s'en serait séparé depuis longtemps, si ses habitants, réunis par la langue, n'étaient pas séparés par la religion. En Valais, la constitution du 5 août 1839 qui intrônisait le principe unitaire, amena entre le Haut-Valais allemand et le Bas-Valais roman (quoique tous deux catholiques) une lutte acharnée qui finit en 1844 par la défaite des Valaisans français. Or, ces luttes partielles s'étendraient sur toute la Suisse le jour où l'on renouvellerait la *république helvétique, une et indivisible*; qu'arriverait-il alors? Notre nationalité, au lieu d'augmenter en force, finirait tôt ou tard par se briser, et la Suisse allemande se réunirait alors à l'Allemagne, la Suisse française à la France et la Suisse italienne à l'Italie. Le seul moyen d'empêcher que les différences de langue, de religion, de mœurs entre les diverses populations suisses n'amènent une lutte fatale à la Suisse, c'est de maintenir l'existence spéciale des cantons. Avec la souveraineté cantonale, le Tessinois obéit directement à un gouvernement de son choix, composé d'hommes qui parlent italien comme lui, et professent aussi la religion catholique, lors même que l'allemand est la langue des trois quarts de la Suisse et que les deux tiers de ses habitants suivent la religion réformée. En serait-il de même si nous avions un gouvernement unitaire?

Toutes ces raisons et d'autres encore prouvent suffisamment que l'existence de cantons souverains est nécessaire à l'*organisme*, à la vie de la Suisse. La Suisse doit rester ce que la nature et l'histoire l'ont faite, elle doit rester république fédérative. C'est là un des premiers articles de foi politique du parti radical suisse. Mais alors pourquoi ce parti demande-t-il la révision du pacte de 1815 qui ne reconnaît pas non plus de Suisse unitaire?

C'est qu'une expérience de plus de trente ans a prouvé que le pacte de 1815 ne constituait pas un lien assez fort entre les vingt-deux cantons de la Suisse. L'histoire des dernières années surtout montre que ce pacte pèche principalement sur les deux points suivants :

1° Le pouvoir central n'est pas assez fort pour le maintien de l'ordre et de la paix à l'intérieur et pour la défense de l'indépendance de la Suisse. Il n'est pas besoin d'entrer dans de longs détails à cet égard : la Diète n'a donné que trop d'exemples de son impuissance, et, quant aux *vororts*, cette institution est tellement vicieuse que les conservateurs les plus encroûtés en demandent eux-mêmes la réforme.

(1) Voir la *Démocratie* du 9 septembre.

le quart de la population de toute la Suisse, peuvent forcer les dix autres (Berne, Zurich, Vaud, Argovie, Saint-Gall, Lucerne, Tessin, Fribourg, Thurgovie et Grisons), peuplés par 1 780 000 habitants, à conclure des traités de commerce avec l'étranger, à prendre les mesures nécessaires pour la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse, etc.

N'est-ce pas là une monstrueuse inégalité de droits ! Eh bien ! c'est cette monstruosité que le parti radical suisse veut faire disparaître. Mais par quels moyens? Ici les opinions diffèrent d'une manière sensible, et il est d'autant plus difficile de les classer que dans ce moment la presse ne s'occupe point de cette question, et que dans la séance du 16 août la plupart des députations qui se sont prononcées pour la révision du pacte s'en sont tenues à des généralités plus ou moins vagues. Vaud, cependant, a proposé que la représentation des cantons en Diète fût établie dans une proportion équitable, à peu près comme celle de l'acte de médiation. On sait que, d'après cette institution basée d'ailleurs sur le système fédératif, les cantons dont la population était de plus de 100 000 âmes avaient deux voix en Diète, tandis que ceux dont la population était moins nombreuse n'avaient qu'une voix chacun. Genève a fait d'autres propositions. Il y a en Suisse, a dit le député de ce canton, deux intérêts vivants : l'intérêt cantonal et l'intérêt du peuple suisse en général. Il y a des cantons et un peuple, et jusqu'à présent ce sont les premiers qui ont été seuls représentés; il faut que l'autre intérêt soit aussi admis à parler. Genève pense donc que le pouvoir exécutif devrait émaner de l'ensemble de la nation, que l'intérêt cantonal devrait être représenté avec égalité de vote dans une chambre, et que dans une seconde devraient se trouver les représentants du peuple suisse, nommés dans la proportion de la population. C'est, comme on voit, le système adopté aux Etats-Unis. Mais il est probable que ni la représentation des cantons d'après l'acte de médiation, ni les deux chambres à l'instar des Etats-Unis ne trouveront accès dans les propositions de la commission de révision du pacte.

On le sent, la difficulté n'est pas petite. Il y aurait cependant un moyen de la surmonter, et il n'est pas impossible de concilier tous les intérêts opposés qui se trouvent en présence dans cette question. Je vous exposerai prochainement un projet à cet égard, qui, s'il était adopté, ouvrirait peut-être à la Suisse une nouvelle ère de prospérité et de bonheur.

MADAGASCAR. — Nous avons des journaux de l'île Maurice jusqu'à la date du 1er juin. Le *Cernéen* contient ce qui suit :

« L'Angleterre et la France ne doivent pas compter qu'elles pourront renouveler amiablement leurs relations commerciales avec Madagascar. Elles n'y parviendront que par la force des armes. Avant de rouvrir ses ports à ses ennemis, la reine demande des excuses ; elle veut ainsi que les officiers, soldats et marins qui ont insulté sa garnison, à Tamatave, lui soient livrés. — A Madagascar, les Anglais et les Français sont considérés comme des lâches : et à Emyrne, on s'imagine que, si Madagascar tient ferme, ils mourront de faim dans leur pays. Les effets de ceux qui sont partis ont été confisqués au bénéfice de la garnison de Tamatave, et la plupart de leurs femmes ont été vendues. Les têtes des malheureux tués à Tamatave sont toujours exposées sur des piques. C'est comme un défi adressé aux Européens, et on peut les voir des vaisseaux à l'ancre dans ces parages.

» Malgré le mépris des Hovas pour les gouvernements français et anglais, le peuple est ennuyé de l'état actuel des choses. Tous les hommes élevés à l'école de Radama, demandent un changement de système et la prédominance de l'influence étrangère. Jamais, suivant notre correspondant, l'occasion n'a été plus favorable pour la France et l'Angleterre, de reprendre la direction des affaires à Madagascar. Par un arrangement entre les deux puissances, il serait facile de corriger ce qui est défectueux et vicieux dans l'administration de l'île, en y établissant un gouvernement régulier sous leur direction. Sous cette protection, Madagascar deviendrait florissant, et la civilisation ferait de rapides progrès, car aucun fanatisme religieux n'y ferait obstacle. Il est fâcheux que notre correspondant n'ait pas indiqué la marche qu'il faudrait suivre pour une expédition contre Madagascar. »

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui l'ordonnance royale qui nomme S. A. R. le duc d'Aumale gouverneur-général de l'Algérie en remplacement de M. le maréchal duc d'Isly, dont la démission a été acceptée.

Cette ordonnance est datée de Saint-Cloud, 11 septembre.

— Des lettres de Rome du 6 annoncent que M. de Cormenin a été reçu par le pape en audience particulière. Le S. P. lui a fait un gracieux accueil.

— Les restes du prince Louis Bonaparte, ancien roi de Hollande, décédé il y a quelques mois à Florence, ont passé lundi dernier à Saint-Etienne. Les restes du frère de Napoléon sont dirigés sur Paris, pour être déposés, sans doute, à Rueil, où se trouve le tombeau de la reine Hortense.

— Encore de nouvelles faillites en Angleterre. Celle qu'on annonce aujourd'hui atteint des proportions colossales. MM. R. Sanderson étaient une des maisons les plus solides et les plus considérées de Londres. Ils tombent avec un passif qu'on n'évalue pas à moins de 2 millions sterling (50 millions de francs).

— Le bruit a couru, dans des salons bien informés, que la reine Victoria éprouve depuis quelques jours des symptômes fréquents d'un dérangement dans les facultés mentales. On sait que la famille de cette princesse est sujette à cette cruelle maladie, et que son grand-père, George III, par suite d'une complète aliénation d'esprit, éprouvait des accès si violents, qu'il aurait fallu, à diverses reprises, l'enfermer dans une camisole de force. Il ne paraît pas toutefois que l'état de la reine d'Angleterre soit jusqu'ici de nature à inspirer de graves inquiétudes.

— Tous les journaux ont heureusement démenti le bruit de la mort du général Changarnier. Un correspondant du *Journal de Rouen* lui écrit de Paris : « Je viens de voir le général Changarnier, il m'a certifié qu'il était vivant et je l'ai cru sur parole. »

— Suivant le *Moniteur parisien*, M. le ministre des finances a porté plainte en diffamation contre le gérant du *Courrier français*, à raison d'un article publié dans ce journal, [illegible] ce mois. Il faut bien espérer que cette fois l'affaire sera déb[illegible] d'assises.

— On écrit de Saint-Pétersbourg [illegible] après douze jours de voyage, vient d'arriver dans cette [illegible]

REFUS D'IMPÔT. — Nous lisons dans [illegible]ce :

« Aujourd'hui, une saisie exécution [illegible] par les agents du fisc par une somme de 112 fr. 90 centimes, [illegible]loude, à son

lieu hier soir dans la rue du Figuier-Saint-Paul. Un propriétaire voulait expulser, sans aucun délai, un locataire qui venait de lui payer intégralement son loyer, mais qui ne se croyait pas obligé de rembourser encore le prix d'un congé par huissier ; il le fit même arrêter sous prétexte d'injures. Non content de cette violence, il voulut chasser la femme du locataire, la fit jeter à la porte de chez elle par deux gardes municipaux, et prétendit garder tout le mobilier de ces malheureux en mettant leur clé dans sa poche. Il fallut l'intervention du commissaire de police pour faire relâcher immédiatement les deux prisonniers, pour lesquels la foule s'était hautement prononcée.

BOITES FULMINANTES. — Le bruit courait hier au Palais, que plusieurs individus soupçonnés d'avoir fabriqué ces petites machines infernales dont les fréquentes explosions ont, dans ces derniers temps, effrayé les différents quartiers de la capitale, avaient été découverts par la police.

On ajoutait que des perquisitions faites au domicile de ces individus, avaient amené la découverte d'une grande quantité de matières inflammables, de préparations fulminantes, destinées sans doute à la fabrication de nouvelles boites explosibles.

— La *Gazette des Tribunaux* dément aujourd'hui la nouvelle que la police serait sur les traces du fabricant des bombes fulminantes qui sont de temps en temps jetées sur la voie publique.

AFFAIRE PRASLIN. — L'instruction qui, par suite du renvoi prononcé par la Cour des pairs, est dirigée par M. Broussais contre Mlle Deluzzy-Desportes, se poursuit activement. Divers témoins, non encore entendus par M. le chancelier et la commission d'instruction de la Cour des pairs, ont été cités à comparaître devant le magistrat instructeur, et ont fait hier et aujourd'hui leurs dispositions.

Dans son nouvel interrogatoire, dont nous avons parlé hier, et qui a duré plus de cinq heures, Mlle Deluzzy-Desportes a, dit-on, continué à protester de son innocence avec une énergie et dans ce langage animé dont les interrogatoires que nous avons précédemment publiés ont pu donner une idée à nos lecteurs.

Une marque touchante d'affection et de souvenir est venue, d'une manière inattendue, apporter à Mlle Deluzzy-Desportes quelque consolation dans sa triste position d'inculpée. Il lui a été remis, avec la permission de l'autorité supérieure, une lettre écrite par une des jeunes personnes dont elle a fait l'éducation en Angleterre, et qui, ayant appris par la voix publique la situation de son ancienne institutrice, a voulu lui donner une marque d'attachement et de sympathie. Cette lettre exprime, dit-on, des sentiments qui honorent le cœur de celle qui l'a écrite et qui peut-être aussi prouvent en faveur de celle qui l'a inspirée.

Mlle Deluzzy-Desportes, en recevant ce paquet, a reconnu l'écriture, et elle a porté à ses lèvres et sur son cœur ce témoignage d'une affection reconnaissante. Elle a passé une partie de la nuit à écrire une longue réponse qui sera transmise à sa destination par l'intermédiaire de l'ambassade d'Angleterre. (*Gazette des Tribunaux*.)

LA GARDE CIVIQUE. — Nous empruntons à l'*Ami de la Religion* le fait suivant :

« Ces jours-ci la garde civique a monté pour la première fois la grande garde au Quirinal. Le lendemain matin, le Saint-Père remercia tous les hommes du poste dans la salle du trône, les encouragea à persévérer dans leur service avec zèle et modération ; puis, s'adressant plus particulièrement à l'un d'eux : « Vous devez habiter, lui dit Sa Sainteté, dans tel quartier de la ville? — Oui, Très-Saint Père. — Je le sais, reprit le pape, car il y a vingt ans j'allai chez vous visiter un de vos enfants malade. » Vous jugerez du bonheur du garde national, et aussi du bon cœur de Sa Sainteté, qui conserve si fidèlement le souvenir des bonnes œuvres du prêtre Mastaï. »

LA COMTESSE LOLA. — On écrit du Munich, le 10 septembre, que la reine régnante vient de conférer à Mme la comtesse de Landsfeld Lola Montès) les insignes de l'ordre de Marie-Thérèse, haute distinction à laquelle sont attachées les grandes et les petites entrées à la cour. D'après ces journaux et comme conséquence de cette grâce, Mme de Landsfeld sera présentée à la cour dès le retour de LL. MM. à Munich. Cette nouvelle aurait causé, comme on doit le penser, une stupéfaction générale.

UN ANCIEN DUC DE PRASLIN. — On lit dans un livre publié en 1789, sous ce titre : *La Correspondance interceptée*, les lignes suivantes : « 1er mai 1784. Vous apprendrez avec un touchant intérêt le dévouement de M. le duc de Choiseul (Praslin) et sa tendresse pour une femme digne de toutes les louanges. Mme la duchesse succombait sous une maladie inconnue, et tous les médecins l'avaient condamnée, lorsqu'enfin elle rendit le dernier soupir. Déjà le cercueil allait dévorer ce qui restait de tant de beautés, lorsque M. le duc veut revoir sa femme une dernière fois. En vain ses amis cherchent à calmer son désespoir, rien n'y fait, l'infortuné se jette sur ce corps insensible : « Ma femme! ma femme! » disait-il, et par ses baisers, par ses cris, par ses larmes, il rappelle sa femme à la vie. Elle renaît, elle est sauvée! La ville entière célèbre, en ce moment, ce triomphe de l'amour conjugal. »

UN INCENDIE CONSIDÉRABLE a éclaté avant-hier, entre onze heures et minuit, dans une usine située rue du Chemin-de-Pantin, à l'angle du chemin de ronde. Le feu s'est développé avec tant de violence qu'en peu d'instants le bâtiment qui se trouve sur le chemin de ronde a été embrasé.

Les sapeurs-pompiers de la caserne du faubourg Saint-Martin, arrivés dans le premier moment, se sont occupés sur-le-champ des moyens de sauvetage; ils ont été secondés ensuite par la garde municipale, les officiers des pompiers de La Villette et un fort détachement du 1er léger, caserné à la Nouvelle-France. La manœuvre des pompes ayant été dirigée avec une grande énergie, on a pu faire la part du feu et préserver un autre bâtiment renfermant une scierie mécanique, mais la violence de l'incendie était telle que ce ne n'est que vers quatre heures du matin qu'on a pu s'en rendre complètement maître.

Malheureusement, on a eu plusieurs accidents à déplorer. Vers une heure du matin, le sapeur-pompier Joly est tombé d'un toit de l'usine et a été très grièvement blessé : on a été obligé de le transporter à l'hospice Saint-Louis sur-le-champ, où les secours les plus empressés lui ont été donnés. Un autre sapeur avait été blessé aussi peu d'instants avant, mais ses blessures sont moins graves.

Une quinzaine de locataires ont éprouvé des pertes plus ou moins considérables dans ce sinistre.

DUEL AMÉRICAIN. — Le *Chronicle*, de Natchitoches, annonce qu'un duel a eu lieu entre deux journalistes : M. Russell, éditeur du *Red-Lander*, et M. Kendal, éditeur du *San-Augustine Shield*. Il y avait eu entre eux une polémique très ardente. Le premier jour ils ont tiré chacun trois coups de pistolet, mais sans résultat. Le deuxième jour, M. Russell a été atteint mortellement.

il en parlait depuis quelque temps, lorsqu'un jour au marché on lui conseilla de consulter le devin de Vaas, près La Flèche. Ce devin était Besnier, *affranchisseur* ou *hongreur* de porcs par état, et quelque peu sorcier à l'occasion.

Moreau l'alla trouver. Plusieurs rendez-vous furent pris, et voici comment Moreau raconte sa dernière entrevue avec Besnier :

Nous nous réunîmes chez Perron, aubergiste à Château-la-Vallière, où je lui payai à dîner. Il voulait avoir une chambre particulière ; mais, comme il n'y en avait pas, il me mena par des ruelles jusqu'à une certaine distance. Là il me dit qu'il connaissait bien mon voleur, et que, pour me le faire reconnaître, il lui ferait tomber les cheveux ; il ajouta que c'était une femme.

Je lui répondis : « Quand même vous lui feriez tomber les cheveux, je n'en serais pas plus avancé ; je ne pourrais rien voir à cause de son bonnet. J'aimerais mieux que vous lui fissiez casser un bras ou une jambe. » (On rit.)

Besnier ne paraissant pas disposé à me donner cette satisfaction, je repris : « Eh bien ! si ça vous est égal, faites-lui tourner la tête sens devant derrière, tout le monde la reconnaîtra. » (Nouveaux rires.)

Je ferai mieux, me dit-il, j'obligerai la voleuse à aller la nuit à votre porte, où elle beuglera et hurlera comme un veau, et de cette façon elle s'accusera aux yeux de tous.

J'acceptai et lui donnai 5 francs ; mais il me dit que cette affaire lui avait donné beaucoup de peine, et je lui donnai 5 autres francs.

Depuis ce temps je n'ai entendu parler ni du devin, ni de ma voleuse.

Besnier m'a fait offrir les 10 fr. depuis les poursuites commencées, et je les ai refusés.

La bonhomie de cette déposition excite dans l'auditoire et parmi les juges eux-mêmes une hilarité dont Moreau paraît surpris.

Gabriel Mahoudeau, qui a été témoin d'une des entrevues du devin avec Moreau, dit que le pouvoir de Besnier ne lui paraissait pas suspect puisqu'il a lui-même été guéri par un homme de campagne lorsque les médecins l'avaient abandonné.

M. le président. — Quelle est la profession de cet homme qui vous a guéri ? — R. Il soigne les bêtes. (Nouvelle hilarité.)

L'avocat de Besnier soutient que les faits ne constituent pas l'escroquerie, que Besnier n'a rien persuadé, mais qu'il a été dans cette circonstance devin comme Sganarelle était médecin, c'est-à-dire malgré lui. Moreau est venu le trouver avec la conviction antérieurement acquise de son pouvoir surnaturel. On ne pourrait reprocher à Besnier que quelques mensonges, mais il ne s'est livré à aucune manœuvre.

Néanmoins, et sur les conclusions de M. l'avocat du roi, Besnier est condamné, par application de l'article 405, à dix jours de prison.

(*Gazette des Tribunaux.*)

ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS.

CONCOURS D'ARCHITECTURE. — UN PALAIS POUR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Les concurrents viennent dans l'ordre suivant : MM. de Crémont, André, Claudel, Tourneux, Demangeat, Louvet, Michaud et Hue.

Commençons par féliciter l'Institut sur le sujet du concours. Nous qui voulons qu'à travers toutes les fantaisies de son art, l'architecte n'oublie jamais le sentiment pratique, nous reconnaissons que le programme de cette année se prête aux exigences de la réalité, en même temps qu'il ouvre un large champ aux inspirations de l'artiste. Aussi avons-nous cherché tout d'abord les projets réunissant au plus haut degré ces deux conditions essentielles.

Si M. André n'avait pas donné à sa salle des conférences de trop faibles proportions, son plan serait à peu près exempt de critiques. De tous les concurrents, il est celui qui a le mieux agencé ses bureaux et ses salles de commissions, en les reliant à une salle des pas perdus, qui s'ouvre sur une galerie de chaque côté de la cour d'honneur. Cette disposition est très heureuse, et constitue le principal mérite de ce projet dont l'ordonnance générale est d'une grande simplicité. L'élévation est moins réussie, elle manque d'unité architectonique. Les deux ailes du corps de bâtiment extérieur ne font point pressentir la riche décoration du porche avec fronton traditionnel, qui conduit à un vaste vestibule, et de là à toutes les grandes pièces de l'édifice principal.

Un reproche que nous adresserons à M. André, reproche auquel échappent seuls les deux derniers concurrents, c'est d'avoir par trop multiplié les pièces sans destination précise, tels que salons de diverses sortes, galeries, vestibules, etc.

Le plan de M. Michaud est le plus complet, le plus grandiose, le mieux étudié, de tous ceux qui figurent au concours. C'est le seul qui, plaçant dans l'axe principal le vestibule d'entrée, le salon du roi, et la salle des conférences, relie cette dernière pièce au grand hémicycle par un immense escalier. Qu'on se figure le cortége royal se présentant par une large baie, en face du public, et venant se placer des deux côtés du petit hémicycle, en avant duquel sont placés les bureaux et la tribune. La séance d'ouverture, au lieu de l'aspect mesquin qu'elle offre aujourd'hui, serait d'un majestueux effet.

L'artiste, agissant dans la liberté et dans la logique de son idée, ne pouvait pas faire cette belle part à la royauté, sans faire à l'élément démocratique une part équivalente. Aussi est-il un de ceux que nous avons signalés comme ayant ouvert un libre accès au public. Les loges et l'amphithéâtre qu'il lui destine sont pris sur l'hémicycle même, et la coupole, reposant sur le mur d'appui extérieur, offre un développement grandiose, en parfaite harmonie avec le caractère imposant des grandes salles que nous venons de décrire. — Ajoutez qu'en faisant arriver, par une vaste pénétration, le cortége royal dans l'axe du grand hémicycle, M. Michaud a rompu la monotonie du mur qui en forme le diamètre, et auquel nos architectes n'ont su appliquer jusqu'ici qu'une décoration parasite.

Il est à regretter que les détails d'exécution ne soient pas dignes de la conception première. Mais c'est là une question d'ordre secondaire. Nous faisons cas de l'expérience qui s'acquiert, mais nous tenons en plus haute estime l'esprit créateur qui ne se révèle que chez les organisations de haut titre. Nous ne devons pas craindre de dire après cela que la coupe de M. Michaud est médiocre, que sa façade est lourde, froide, et manque du caractère exigé par le programme.

Les dispositions principales du plan de M. Hue ont de l'analogie avec celui de M. Michaud. Seulement, M. Hue n'a pas eu le courage de son idée. Au lieu de présenter hardiment son cortége au public, il l'oblige à prendre des voies détournées qui nous semblent peu compatibles avec la dignité de la cérémonie royale. Pour ne pas marcher droit autant vaut aller tout à fait de côté : il ne faut pas faire les choses à demi. Du reste, sa façade est assez convenable, et sa coupe, dessinée avec beaucoup d'habileté, renferme une foule de jolis détails. Nous croyons cependant que l'on ne peut, sans nuire à l'acoustique, établir des pénétrations dans une salle destinée aux luttes oratoires.

Après ces trois projets qui nous paraissent non seulement les meilleurs, mais les plus pratiques du concours, signalons le plan de M. Claudel. Malgré quelque confusion dans la distribution des bureaux et commissions, ce plan est satisfaisant. L'élévation est bonne, et la grande colonnade qui décore le fond de la cour d'honneur serait d'un très bel effet. Il est à regretter que, pour produire cet effet, l'artiste ait été obligé de modifier considérablement son idée première.

Le projet de M. Tourneux a de la grandeur, mais nous y avons en vain cherché les logements de l'administration et de la questure. Son élévation et sa coupe nous ont paru froides et monotones.

M. Demangeat, M. Louvet et M. de Crémont sont, à notre avis, ceux des concurrents qui ont le moins heureusement satisfait aux conditions du programme.

F. C.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Quentin. — MM. L., M., S., etc. — C. arrivera dimanche matin, à 7 h., par les mess. gén.

Beaufort. — M. P. — Nous regrettons vivement qu'il soit trop tard ; mais tout est fait.

C. de la Bathna. — M. A. — Expédié. — Le *Trait. élém. de path. int.* aura 3 vol. — Un et demi seul. de paru ; 2 de payés. — Le *Guide du méd. prat.* aura 10 vol. — 9 ont paru, aux prix de 3 fr. 50 c. chaque. — D'accord sur le crédit de 50. 15. — L'envoi monte à 29. 75.

Auneau. — M. L. P. — Nous avons inutilement cherché M. M., arch., rue du Helder, 12, et aux environs. — Veuillez nous renseigner, pour que nous puissions encaisser les 34.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 15 septembre. — BENARD, tailleur, rue Mazagran, 9. Juge-comm., M. Klein ; syndic prov., M. Héron, faubourg Poissonnière, 14.

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr. ; 3 derniers mois, 74 à 75 fr.

Lunel, 58 fr. — Bordeaux, 67 fr. — Rouen, 75 fr.

5 p. 0/0	[illegible] 50	»»» »» »»» »»	——	»»» »» »»» »»	
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»	
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»	

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM	D. C. 95 4 3 4/8		
Récep. Rotsch.	» 99 »»	BELG. 3 1/2	»	»»» »/»	
ESP. Dette act.	» »» » »	— 4 1/2	»	»» »/»	
— — pass.	» 4 1/2	— do 1840	»	99 1/2 »»	
— 3 p. 0/0.	» »» » »	— do 1842	»	»»»» »/» »»	
Dette intérieure	» 28 3 4	— Banque	»	»»» »»	
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» » »	— do Em. 1841	»	»»»» »»	
HOLL. 2 1/2	» »» » »	PIÉMONT	»	1127 50	
HAITI	» » »/»	AUTRICHE	»	»»» »»	

Avignon	517 50
Str. à Bâle	137 50
Paris-Str.	[illegible]
Tours-Nant	348 »»
Orl.-Vierz.	535 »»
C. du Nord	566 25
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	480 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	357 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »».

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	900 »»	Orléans à Vierzon	525 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	430 »»	Bordeaux à Cette	438 75
Paris à Orléans	1145 »»	Marseille à Avign.	517 50	Nord	510 »»
— à Lyon	347 50	Paris à Strasbourg	365 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE A LA MARINE.

Le gouvernement vient d'augmenter cette année le chiffre de promotion des élèves à l'Ecole navale. En même temps que ce fait témoigne de la nécessité, pour l'armée de mer, de se recruter, à l'avenir, d'un plus grand nombre d'officiers instruits, il répond aux vœux des familles chaque jour plus nombreuses, qui choisissent pour leurs enfants la carrière de la marine.

Les parents qui destinent leurs fils à cette carrière honorable ne sauraient oublier qu'on n'est admis que jusqu'à seize ans à l'Ecole navale et qu'il importe dès lors que des études habilement spécialisées, convergent toutes vers un but unique, l'admission à l'Ecole.

Sous le rapport de ces études spéciales qui réalisent une double économie de temps et d'argent, l'Ecole préparatoire à la marine, (1) fondée et dirigée par M. Loriol, sous le patronage du prince de Joinville, ne laisse rien à désirer. De nombreux succès ont consacré l'excellence de l'enseignement suivi dans cet établissement et auquel les plus habiles professeurs viennent d'ailleurs concourir. L'Ecole navale a reçu, depuis 1836, cent vingt-neuf élèves sortis de l'Ecole préparatoire à la marine, et cette année même, sur vingt-deux élèves qui ont subi toutes les épreuves du concours, treize d'entre eux, MM. Augey-Dufresse, Brunet, Salives, Frasseto, Loriol, Ducamp, Richard, Quentin, Alquier, Delafraye, Brueyre, Viel et Salmon ont été admis à l'Ecole navale. Sur ce nombre, neuf élèves se trouvent compris dans la première moitié de la promotion.

L'Ecole préparatoire à la marine ne se recommande pas seulement aux familles par la supériorité des études et les succès constants qu'elle obtient à chaque concours annuel, mais elle répond encore à leur juste sollicitude par le caractère de moralité dont l'éducation des élèves est fortement empreinte.

(1) Rue Neuve-Sainte-Geneviève, numéros 9 et 14, à Paris.

Spectacles du 18 septembre.

» h. »/» OPÉRA. —
» h. »/» FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Fiancée.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Rose et Marguerite, le Protégé, l'Amour s'en va.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Moiroud, Mlle Agathe, Geneviève, la Croisée, une Femme.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — 1re repr. : La Filoute à Nicot, Suisse de Marly.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Bonheur, Jocrisse, les Chanteurs, l'Inventeur.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »/» AMBIGU. — Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ. — La Nonne, Léa.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — L'Anguille de Melun, la Pie voleuse, la Dinde.
7 h. »/» FOLIES. — Brelan de Pierrots, O'Néa, Sans Dot.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Mystère, les Deux Frères, Lettre anonyme.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Othello, Folles Amoureuses, Robert-le-Diable.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 18 SEPTEMBRE.

L'Avenir de l'Italie.

Une des tactiques du parti autrichien, qui combat le progrès en Italie, dans les *Débats* et dans la *Gazette d'Augsbourg*, mais qui le combat d'une manière hypocrite et détournée, consiste à soutenir que les mouvements actuels de ce pays n'offrent que des caractères confus et même contradictoires. On voudrait présenter l'enfantement de la liberté, de l'unité en Italie comme un tiraillement stérile. Voyez, nous disent les *Débats* répétés par tous leurs petits confrères en ministérialisme, l'Italie ne sait pas où elle va ; qui peut trouver un sens, un but commun à toutes les agitations de Lucques, de Milan, de Florence, de Livourne, de Naples ? Ici on crie : Vive Charles-Ludovic ! roi d'Italie ; là bas : Vive Charles-Albert ! Et on le décore du même titre ; — les uns arborent le drapeau italien, rouge, blanc et vert ; les autres se contentent du rouge et du blanc pour couleurs nationales ; n'a-t-on pas vu dans les Calabres un drapeau rouge et noir, semé d'ornements jaunes ? Donc, les insurgés italiens ne s'entendent pas les uns avec les autres, et la France aurait le plus grand tort de s'intéresser à l'ébauche d'une seconde Tour de Babel !

Charlatans ! avez-vous tout dit ? La pensée-mère d'une grande transformation sociale vous semble équivoque, parce que le mouvement qui commence n'a pas encore adopté son mot de ralliement général et sa cocarde définitive ? A votre avis, il fallait donc, en 1789, mépriser les premiers symptômes de la Révolution française ! Elle ne se trompait pas alors sur les droits qu'elle représentait, sur les besoins, sur les tendances dont elle était l'expression ; mais elle hésitait, comme les Italiens d'aujourd'hui, sur des questions d'emblèmes. Camille Desmoulins, l'orateur chaleureux du Palais-Royal, avait donné pour cocarde, à la foule, les feuilles vertes qui symbolisaient l'espérance ; le lendemain, la cocarde était bleue et rouge, puis tricolore. Qu'importait tout cela ? Quel que fût le pavillon qui brillât dans sa mâture, la grande révolution française naviguait toujours dans la même direction et suivait toujours la même étoile.

L'Italie marche providentiellement vers un but qui serait facile à deviner, si les journaux autrichiens de Paris et d'Augsbourg voulaient mettre, à élucider la question, autant de zèle qu'ils en dépensent à l'obscurcir.

Chacun des partis de l'Italie a besoin de la liberté intellectuelle, du droit de lire, d'écrire, de participer par la pensée au mouvement européen ; on veut partout une presse non censurée, la publicité des débats judiciaires, une représentation provinciale, une garde nationale qui puisse défendre ces institutions naissantes contre tous les retours du despotisme.

On veut que l'Autriche se retire du sol italien tout entier, et que nul Etat n'y entretienne plus des milices étrangères.

Ce n'est pas tout, l'Italie veut encore que toutes ses parties, possédant une représentation locale, se relient et se confédèrent, afin de constituer un grand Etat, car la nature a voulu que les Piémontais, Milanais, Vénitiens, Florentins, Romains, Napolitains, ne formassent qu'un peuple ; la nature les a unis par le sol, par la langue, par le caractère, par les traditions.

Cette unité de l'Italie, Napoléon mourant la pressentait, la regardait comme inévitable. Ecoutez-le, révélant à Sainte-Hélène les grandes intentions de sa politique méconnue :

> Une de mes plus grandes pensées avait été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques qu'ont dissous, morcelés les révolutions et la politique. Ainsi, l'on compte en Europe, bien qu'épars, plus de trente millions de Français, quinze millions d'Espagnols, quinze millions d'Italiens, trente millions d'Allemands ; j'eusse voulu faire de chacun de ces peuples un seul et même corps de nation. C'est avec un tel cortège qu'il eût été beau de s'avancer dans la postérité et la bénédiction des siècles : je me sentais digne de cette gloire...
>
> Après cette simplification sommaire, il eût été plus possible de se livrer à la chimère du beau idéal de la civilisation : c'est dans cet état de choses qu'on eût trouvé plus de chances d'amener partout l'unité des codes, celle des principes, des opinions, des sentiments, des vues et des intérêts. Alors, peut-être, à la faveur des lumières universellement répandues, devenait-il permis de rêver pour la grande famille européenne, l'application du congrès américain ou celle des amphyctions de la Grèce ; et quelle perspective alors de force, de grandeur, de jouissances, de prospérité ; quel grand et magnifique spectacle !
>
> ..... Quoi qu'il en soit, cette agglomération arrivera tôt ou tard par la force des choses ; l'impulsion est donnée, et je ne pense pas qu'après ma chute et la disparition de mon système, il y ait en Europe d'autre grand équilibre possible que l'agglomération et la concentration des grands peuples. Le premier souverain qui, au milieu de la première grande mêlée, embrassera de bonne foi la cause des peuples, se trouvera à la tête de l'Europe et pourra tenter ce qu'il voudra.

Le souverain qui peut faire en Europe ce qu'il voudra, c'est aujourd'hui Pie IX, et le titre sacré de ce monarque donne à la réalisation de la prédiction impériale un caractère aussi imprévu que sublime ; oui, Pie IX peut faire aujourd'hui ce qu'il voudra, parce qu'il a embrassé de bonne foi la cause des peuples, et si, la grande mêlée devient inévitable, il aura, pour la dominer, beaucoup mieux que de gros bataillons, il aura, comme chef de l'Eglise, les sympathies des hommes attachés à la tradition ; comme prince populaire et dévoué au bien public, il aura le reste du monde.

Que de conquêtes son nom seul ne fera-t-il pas, même parmi ces soldats autrichiens qu'on est obligé d'enivrer pour les exciter contre les Lombards, ces Autrichiens qui ne le sont pas, et qui, sous la baguette du caporal, regrettent la Hongrie, le Tyrol, la Bohême, la Gallicie ! Si les Italiens se pénètrent bien de cette idée que leur force est surtout morale, et s'ils savent l'employer, s'ils ne provoquent pas et n'irritent pas sans nécessité le soldat qu'on leur oppose, et qui est une victime comme eux, où Metternich ira-t-il recruter des satellites pour river les fers de l'Italie ?

L'Autriche a mis le pied sur un terrain dangereux pour elle ; l'Autriche le sent, et ne cherche qu'un prétexte pour reculer ; mais, si elle persiste dans ses empiètements, si la lutte s'engage, nous assisterons à de magnifiques spectacles : nous verrons de toutes les parties de l'Europe des volontaires accourir au secours de la cause pontificale, devenue celle de la liberté. Nous verrons le soldat autrichien se retourner contre son aigle à deux têtes, et tous ces hommes armés, venus des quatre coins du monde, se diront : Où sont nos ennemis ?

Ils verront alors qu'ils n'avaient pour ennemis qu'une poignée d'hommes intéressés à les diviser, qu'une poignée d'hommes personnifiant l'égoïsme et l'erreur. C'est alors que sonnera l'heure prédite de la délivrance pour tous les opprimés, l'heure encore plus grande du pardon pour tous les oppresseurs.

L'Autriche peut, en reculant aujourd'hui, ajourner les épisodes sanglants de cette lutte ; elle pourrait, en secondant elle-même l'émancipation italienne, empêcher absolument que cette lutte soit ensanglantée ; mais, ce qu'elle n'empêchera pas, c'est que le mal soit vaincu, c'est que l'ignorance et l'oppression disparaissent, c'est que notre siècle assiste à la renaissance de l'Italie indépendante.

Après la crise, toutes les provinces de l'Italie régénérée seront unes par le drapeau, par les principes généraux de la législation, par le système monétaire, par la douane ; elles auront un congrès central à Rome, bien digne par son passé, par un présent plus glorieux encore, de rester la capitale de la Péninsule, et la papauté, doublement consacrée aux yeux de tous, convoquera un concile œcuménique où les ministres de l'Evangile iront retrouver le sens perdu si long-temps d'une religion douce et fraternelle.

Chaque Etat restera libre dans son administration intérieure et saura se garder de cette centralisation absorbante qui épuise la France d'aujourd'hui. Quant à la forme des gouvernements, l'intérêt démocratique y prévaudra, mais les princes y trouveront une place, et les populations sauront leur mesurer les honneurs et le pouvoir sur les services qu'ils auront rendus à la liberté de l'Italie.

Des aveugles volontaires peuvent méconnaître et calomnier le réveil de cette grande nation : nous prophétisons à coup sûr en déclarant que les évènements actuels sont pour la Péninsule italique le signal d'une ère bien plus radieuse que celle dont 89 a doté jusqu'à ce jour notre pays.

La Situation.

Jamais la situation n'a été plus embarrassée, plus tendue, plus impossible. A l'intérieur, le corps politique est corrompu, gangre-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 1847.

Etudes de Mœurs au XIXe siècle.

SCÈNES DE LA VIE INTIME (1).

UNE VENGEANCE CONJUGALE.

A LÉOPOLD M...
Témoignage de profonde amitié.

J'étais un soir dans le salon d'un artiste musicien, en compagnie de deux jeunes gens et de la maîtresse de la maison, aimable cantatrice de société, jolie et communicative comme une Italienne qu'elle est. Mes deux compagnons étaient, l'un Anglais et attaché à l'ambassade d'Angleterre, l'autre Français et élève de l'Ecole des mines.

Il faisait froid ; la cheminée qui venait d'être remplie de charbon de terre jetait une vive chaleur ; chacun se frottait les mains d'aise et de bien-être, à l'exception de la dame du logis qui tricotait ni plus ni moins qu'une Lucrèce. Depuis quelques minutes nous nous interrogions du regard pour aviser à occuper le temps, lorsque la travailleuse nous tira d'embarras.

— Ah ! ça, messieurs, fit-elle, vous ne dites donc rien ? Contez n'importe quoi, une histoire, je les adore !

— Chantez plutôt une romance, dis-je, la dernière de notre ami...

— N'achevez pas ! répondit la dame, j'en suis courbaturée de la dernière romance de Beppo (c'était le nom du musicien). On ne se figure pas ce que c'est que d'assister à la création d'une œuvre dans le cabinet d'un artiste. Je m'en passionne au tricotage.

— Madame, fis-je avec l'intention d'être drôle, voulez-vous que je conte la *Belle au bois dormant ?*

— Ah ! parbleu, s'écria Ernest le savant (on est convenu d'appeler ainsi tous ceux qui s'occupent de sciences), je sais une histoire horrible d'un mari inflexible.

— *Bravo !* fit l'épouse de Beppo.

— Est-ce possible ? dit l'Anglais avec tranquillité.

— Et risible ? ajoutai-je, car enfin la rime oblige.

(1) La reproduction de cet ouvrage est interdite, à moins d'une autorisation.

— Oui, dit Ernest, et une histoire vraie qui plus est ; *historique !* comme on dirait en feuilleton. Attention, je vais narrer ; mais je réclame le verre d'eau sucrée parlementaire.

— Vous aurez du *grog*, Messieurs. Mais dépêchez-vous, monsieur Ernest, car je suis folle des histoires de maris, et je dis que, lorsqu'on ne s'aime plus, on devrait pouvoir se quitter.

— Vous êtes pour le divorce ? murmurai-je.

— Vraiment, Madame, interrompit Ernest, vous ne pouviez pas me fournir une meilleure épigraphe. Et à ce propos, comprenez-vous, messieurs, pourquoi, dans une société de prétendues égalités, on n'a pas maintenu le divorce ? C'était pourtant là une honnête ressource en faveur de nombreux intérêts et contre bien des maux ! Qu'en penses-tu, Auguste, toi qui étudies le droit ?

— On n'a pas maintenu le divorce, répondit l'Anglais, parce que vous autres, Français, vous faites d'éternelles concessions au qu'en dira-t-on, à la *pose* !

— Mais, mon cher James, dis-je, il y a autre chose, et les lois sont....

— Magnifiques ! n'est-ce pas ? dit James. — Eh ! bien, moi, je trouve que vos lois, outre qu'elles sont en perpétuelle contradiction, ne paraissent être que des rodomontades chevaleresques, bardées de principes philosophiques que les écoles successives rejettent d'âge en âge. De là le monceau des lois. Tant que les peuples vivront en dehors de la pensée divine, les lois ne seront que relativement bonnes. C'est mon opinion.

— Merci, monsieur, dit Ernest. Or, y êtes-vous ?

— Nous écoutons, répondit l'Anglais.

— Allez, allez.... fit la dame.

— Je vous dirai d'abord, reprit Ernest, que je suis né à Fontainebleau, la patrie du chasselas, et que j'ai été élevé par le héros de l'anecdote suivante. Il y a de cela quinze ans, nous autres vieillards ! j'avais huit ans, un jour que mon *papa* avait été rendre visite à l'un de ses amis, fabricant de porcelaine opaque et député, il revint chez nous avec l'homme qui fut plus tard mon précepteur. A vrai dire, je n'ai jamais su comment et où l'honorable auteur de mes jours rencontra ce brave régent, toujours est-il que celui-ci me donna tous ses soins et que je fis de rapides progrès sous sa direction. Il faut reconnaître aussi que c'était un homme supérieur, plus partisan des idées que des mots, faisant bon marché des jongleries scolastiques, et dégageant le substantiel des choses avec un rare mérite.

— Mais c'est l'histoire de notre adolescence, ça, fit l'Anglais sans se bouger.

— Silence ! fils d'Albion-la-perfide, dit Ernest avec le sans-gêne qui lui est propre. Est-ce qu'on parle des autres sans [illegible] de soi ? L'humanité n'est peut-être qu'un prétexte [illegible] pes civilisés. Cuvez vos répliques, mon cher !

— Poursuivez, poursuivez, monsieur Ernest, [illegible] cité. J'ai déjà fait dix histoires depuis que vous contez [illegible] dommage que je ne sache pas écrire !

— Je vous aiderai, hasardai-je.

— Prétentieux !

— Que voulez-vous ? Je ne suis pas assez savant [illegible] modeste.

— Pas de conversations particulières, reprit Ernest, je renarre ; et, pour l'intelligence de mon récit, je vais vous croquer le bonhomme de précepteur à la façon des romanciers.

M. René (c'est le nom que je lui donnerai) était grand, bien fait, avait une figure à la fois ouverte et pensive, riante et mélancolique, et un je ne sais quel attrait d'honnête homme qui le faisait aimer, qui attirait. Sa démarche était moelleuse comme ses gestes, son habillement simple, un peu négligé, mais agréable ; et je vous ai conservé pour la fin ce qu'il avait de plus beau : c'étaient la voix et les yeux. Le regard de M. René répercutait la droiture de son âme, et sa parole en était comme la musique. Parfois, il lui arrivait de s'enthousiasmer ; alors il avait de mâles accents et de superbes échappées vers le beau. C'est ainsi qu'il parcourait, au point de vue de la marche accendante de l'existence humaine, la chaîne des sociétés, depuis les hauts faits et les grandes figures de l'épopée antique, jusqu'aux modernes, reliant avec un véritable fil d'Ariane la série des transpositions du thème sacré, d'où sont venues les nombreuses modulations sociales. Ebloui, transporté, je m'élançai à sa suite ; mon sang bouillonnait à gros flots dans mon cœur bondissant ; ma tête fermentait, nos pensées couraient des vieux âges aux nouveaux, aspirant l'avenir ; et, quand mon maître cessait de parler, une harmonie lointaine, mais pénétrante, célébrait en quelque sorte dans l'atmosphère, l'enfantement d'un autre monde, une fête splendide où j'étais convié.

— Il était poète et philosophe, votre homme ? dit l'Anglais.

— Poète et philosophe sublime ! Il connaissait toutes les philosophies depuis...

— *The flood,* fit l'Anglais narquois.

— Bien avant le déluge, *my dear*, singea Ernest dont le feu venait de se ralentir. Du reste, mon maître en souffrait, et je l'ai entendu souvent s'écrier : « O Christ ! on te crucifie tous les jours ! » Maintenant que vous connaissez le physique, abordons le moral, et j'arrive ensuite à l'histoire sur un rail way. M. René, nature tout amour et tout tendresse, avait le cœur naïf de l'enfant, l'intelligence immense, et l'âme dans des proportions gigantesques. C'était un colosse de facultés, mais qui s'était fait petit devant l'imposant spectacle des merveilles que sa haute capacité apercevait. Cet homme aurait pu étonner le monde, s'il eût vécu dans une société où les forces sont équilibrées ; dans le cas contraire, il devait se briser aux moindres chocs sociaux, parce que l'une ou l'autre de ses croyances ne devait se produire et s'exercer que d'après les vues d'un sentiment épique, sans point de contact parmi nous.

— Malboroug s'en *va-t-en* guerre... fit l'Anglais avec l'expression bouffie d'une importance ridicule.

Nous ne pûmes retenir un éclat de rire.

— Ah ! ça, dit Ernest, presque colère, comment, vous autres Anglais qui me faites l'effet d'un fil-de-fer rougi d'un bout, glacé de l'autre, comment pouvez-vous vous pâmer devant votre Byron, qui est plein de niaiseries fades et plates ?

— C'est qu'au milieu de tout cela, répondit James, Byron (prononcez *Bayerone*, je vous prie), c'est un poète. Or, le poète est un parfum précieux qui ne traverse les cités qu'à de rares époques. Néanmoins, il n'est remarquable que par les effluves mystiques qu'il sou-

[illegible] De l'autre côté du détroit, lord Palmerston arme [illegible] par précaution. Il n'est pas jusqu'à Abd-el-Kader qui ne reparaisse sur la scène, menaçant cette fois de détrôner l'empereur du Maroc. Tout se meut, tout s'agite autour de la France ; et nos prétendus conservateurs demeurent indécis, ou s'attachent à ce qui doit périr, à la politique de Metternich.

Dans le monde commercial et financier, les désordres ne sont pas moins graves. Les spéculations sur les grains, les entreprises trop nombreuses de chemins de fer, le système vicieux des compagnies portent leurs fruits. Des faillites énormes ont éclaté, éclatent chaque jour sur la place de Londres. Les fonds publics, les chemins de fer, toutes les valeurs commerciales, toutes les actions industrielles, subissent une dépréciation rapide, et personne ne peut dire où s'arrêtera la baisse. Les capitaux disponibles sont rares ; les versements des meilleures lignes de rail-ways ne se font pas, et les compagnies les mieux organisées sont menacées de la liquidation. L'État est obéré ; il a des besoins et ne sait plus comment y faire face ; le déficit sera cette année de 750 millions ; les bons du Trésor inondent la place, et, dans les circonstances actuelles, un emprunt est impossible.

Cette situation est pourtant votre ouvrage, faux conservateurs ! Vous prétendiez tout maintenir, vous avez tout détruit. A vous en croire, vous seuls étiez les soutiens de l'ordre social, et voilà que cette société vous tombe sur la tête ! Vous n'avez rien conservé, vous avez tout perdu.

Votre considération au dehors et au dedans, vous l'avez perdue ! La révolution glorieuse et humaine de 1830, vous l'avez réduite à néant ! La probité politique, qui était en France une sorte d'héritage sacré, vous l'avez détruite par votre souffle impur, par ce que vous appelez l'*abus des influences !* La fortune de l'État, vous l'avez livrée aux banquiers ; vous l'avez ruinée par vos folles dépenses, par vos gaspillages administratifs ! Les entreprises de chemins de fer, vous les avez perdues, malgré tous les avantages que vous leur avez accordés, en les abandonnant à l'avidité des intérêts privés et à l'agiotage ! L'Algérie, où tant d'or et de sang français ont été répandus, vous l'avez mise aux mains des spéculateurs, vous en avez fait un moyen d'enrichissement pour vos corrompus !

Votre position en Espagne, vous l'avez perdue ! Votre alliance avec l'aristocratie britannique, vous l'avez perdue ! Votre influence en Grèce, en Syrie, à Constantinople, vous l'avez perdue ! La confiance de l'Italie, de la Suisse, de la Belgique, de l'Allemagne, vous l'avez perdue ! L'appui des capitalistes et des banquiers, vous êtes sur le point de le perdre ! L'avenir financier du pays, vous l'avez engagé, compromis ! Vous avez même perdu la faculté d'emprunter, d'obtenir de l'argent à des conditions raisonnables ! Vous avez préparé une immense débâcle commerciale, vous qui vouliez tout faire pour les intérêts matériels ! Prospérité, honneur, morale, vous avez tout perdu, tout détruit, tout anéanti !

Qu'avez-vous donc conservé ? Rien, rien, rien. Vous êtes-vous du moins conservés vous-mêmes ? Hélas ! la mort et le néant vous pressent de toutes parts, et il vous faudra bien descendre dans la nuit du tombeau. L'Europe et la France sont désabusées sur votre [illegible] autour de nos frontières nous rappelle à nos grandes destinées. A la phase de l'ennui a succédé la phase d'indignation contre les corrompus. Une lueur d'espoir brille à l'horizon ; un frémissement électrique se fait sentir quand on prononce ces paroles : « Association ! Organisation du Travail ! » L'âme de la France s'est agrandie aux proportions de l'humanité même. Le premier rayon du soleil nouveau dissipera les vapeurs délétères de la corruption qui nous cachent l'avenir. Alors tous les peuples de la terre, joyeux et se donnant la main, marcheront vers cet avenir de fraternité, d'harmonie et de bonheur, que la bonté divine leur a promis.

Revue Criminelle.

La *Démocratie pacifique* publiera de temps à autre une Revue criminelle, ayant pour objet de démontrer que les 99 centièmes des crimes commis dans la société actuelle sont causés et déterminés par des vices de cette société ; que ces crimes, attribués par le ministère public au libre arbitre des malheureux, et, par conséquent, à la perversité de la nature humaine, ne sont, dans les 99 cas, que le résultat d'une fausse éducation ou de l'abandon dans lequel une société imprévoyante laisse ces malheureux aux prises avec l'ignorance, la douleur et le besoin.

Cette démonstration dessinera d'une manière plus saisissante qu'aucune autre le caractère de notre opposition. Elle servira de mise en scène vivante à l'exposition de notre critique et de notre théorie sociale. Elle prouvera le mal en indiquant le remède, et le remède en le plaçant à côté du mal.

Il est possible que, dès le début, cette brûlante analyse paraisse pleine de dangers. On craindra qu'en rétorquant contre la société la majeure partie du réquisitoire dont MM. les avocats du roi accablent les accusés, nous n'ayons l'air de justifier le crime, d'en atténuer l'horreur ou de vouloir en abolir la pénalité. Pour éviter une pareille méprise, il nous suffira sans doute de rappeler, dès ce début, que depuis dix ans nous nous élevons contre le faux progrès, qui place la charrue avant les bœufs, contre la fausse philanthropie, qui enlève à la société un moyen de réprimer le mal sans lui donner en même temps un moyen de le prévenir ; qui désarme la pénalité sans désarmer le crime ; qui propose d'abolir la peine de mort, les prisons et les bagnes, sans abolir les fausses conditions sociales dans lesquelles les hommes sont entraînés au meurtre et au vol ; qui démolit enfin confusément toutes les parties de l'ancien édifice, sans en étudier la charpente et sans connaître les lois architecturales de la nouvelle construction.

Ce n'est donc pas à nous qu'on peut reprocher de découvrir la société et de l'exposer à des périls nouveaux. Ce n'est pas une plus grande indulgence, une extension nouvelle du principe des circonstances atténuantes que nous réclamons en faveur des coupables ; c'est, au contraire, de la part du haut ministère de la société, une extension de sollicitude, de vigilance et de sévérité de nature à frapper jusque dans nos institutions elles-mêmes tout ce qui peut entraîner les hommes à attenter à la vie ou au bien de leurs semblables. Comme nous nous opposons à ce qu'on brise la chaîne de l'esclave noir sans lui garantir le pain de l'existence, le travail du jour et la sécurité du lendemain, de même nous nous opposons à ce qu'on fasse disparaître l'effroi du crime, le châtiment du crime avant le crime lui-même. Nous voulons seulement que la justice sociale, en abaissant d'une main son glaive sur l'homme dépravé, travaille activement de l'autre à corriger la dé- [illegible] privilégiée où le crime Praslin a été commis, la société avait à déplorer des lacunes dans ses institutions, des vices d'imprévoyance, d'insolidarité et de préjugés qui frappent les familles riches comme les familles pauvres. Cette accusation de complicité sociale devient d'une démonstration bien plus facile, bien plus saisissante dans les régions du crime où président en souverain l'ignorance et le malheur.

Voyons au hasard dans les feuilles des tribunaux.

— La cour d'assise d'Ille-et-Vilaine a jugé dernièrement une accusation de parricides commis dans des circonstances telles que la folie en peut seule diminuer l'horreur. Jean Granjouan, laboureur de Saint-Thual, à peine âgé de 30 ans, a tué sa mère dans un accès de monomanie, causée par un désespoir amoureux. La maladie mentale de l'accusé n'avait rien de bien grave, rien d'incurable, puisqu'après avoir reçu une éducation libérale, il servit avec honneur pendant cinq ans dans le 4e régiment de lanciers, revint brigadier dans son village, et chercha à s'établir fermier en se mariant. Il s'adressa à une jeune fille d'une condition égale à la sienne, quoique moins riche ; mais il fut repoussé par cette personne, qui se maria quelque temps après. Ce n'est qu'à partir de ces faits, qui remontent à plus de deux ans, que Granjouan donna les premiers signes de dérangement dans ses facultés intellectuelles, dérangement qui se traduisait par de grandes colères contre sa mère et le curé, qu'il accusait d'avoir fait manquer son mariage.

Sans aller plus loin dans les détails du crime, qui ne voit, dans ce simple énoncé, que la pauvre famille de Granjouan était dans l'impossibilité de guérir sa douleur de cœur et sa fièvre mentale, et, qu'au contraire si toutes les familles du village de Saint-Thual avaient été associées par les liens d'une solidarité morale et matérielle, elles eussent trouvé dans leurs sentiments et leurs ressources réunies, le moyen d'arracher Granjouan à son idée sombre, de le ramener à d'autres préoccupations, à d'autres affections. La malheureuse mère de l'accusé ne savait que lui reprocher sa paresse et la stérilité de ses regrets. Le bon curé de la paroisse ne pouvait lui prêcher que morale, travail et résignation. Il n'y a personne dans notre société qui ait le temps, le moyen ou la mission d'épier les premiers germes de la folie dans un malheureux village, dans la famille murée, et qui puisse trouver une maison d'aliénés, accessible au malheureux sans argent. Ce n'est que lorsque la folie a déjà commis de graves désordres que la société y pourvoit bien ou mal ; comme ce n'est qu'après le crime qu'elle se charge du criminel. — La société a cependant reconnu qu'elle avait une part de responsabilité dans ce malheur ; car Granjouan, déclaré innocent par la cour, a été conduit à l'asile de Saint-Mein, en vertu d'un arrêté de M. le préfet d'Ille-et-Vilaine.

— Voici le double suicide de deux amants, et, par suite, un troisième suicide par désespoir du père de l'un d'eux. Tous les journaux en ont publié les détails, mais ils n'en ont rien conclu. — Henry Roulin, originaire de Mézières, âgé de 28 ans, issu d'honnêtes parents, était rentré dans sa famille, après avoir servi pendant sept ans dans un régiment d'infanterie de marine. Il travaillait de l'état de cordonnier, lorsqu'il s'éprit d'une jeune fille de dix-sept ans, extrêmement jolie, appartenant à de pauvres et honnêtes parents de la campagne. Cet attachement était réciproque, et les assiduités de Roulin ne semblaient avoir pour but, aux yeux de tout le monde, qu'une union assortie. Chacun les mariait déjà, lorque le jour de la fête de Mézières, on vit, après une des conversations intimes avec Roulin, la jeune fille en proie à une grande exaltation. Le même soir, une première détonation d'arme se fit entendre dans la maison qu'habitait la jeune fille, et, quelques minutes après, une seconde détonation. Il y avait deux cadavres dans cette maison, ceux de Henry Roulin et de sa maîtresse. A

---

lève, et parce qu'on est forcé de le distinguer n'importe où il est. De là, sans doute, la mystérieuse influence qu'il exerce chez nous comme ailleurs ; cependant je suis loin de glorifier le poète par dessus les autres hommes, peste !

— Pourtant, dis-je, puisque vous reconnaissez que le poète porte un signe entre tous les êtres ?

— Bien, le code ! dit Ernest.

— J'admets le principe, reprit James avec méthode, et la conséquence que j'en dégage est une sorte d'admiration pour le poète, admiration qui se renouvelle pour toute organisation qui a un côté précieux. Mais, encore une fois, je nie la suprématie du poète sur les autres hommes, parce que c'est un être qui va tour-à-tour du palais au bouge, qui devient insensé ou sage, héroïque ou peureux, fort ou faible. Amas de contraires et de contrastes, le poète se meut par l'impulsion d'une énergie unique, par la force la plus capricieuse, l'inspiration ! qui, absorbant toutes les autres puissances de l'individu, caractérise vraisemblablement chez le poète un vice de constitution. Je vais plus loin, moi : je pense qu'on ne devrait pas appliquer aux poètes le même centimètre qu'aux autres hommes, attendu que les poètes sont des êtres qui vibrent au hasard, quand le vent qui leur est congénère souffle dans les tuyaux harmoniques de leurs âmes flottantes, maladives, âmes-poètes enfin !

— Par la lyre du pieux David ! comme vous y allez, dit Ernest. Il s'ensuit que le poète, tout marqué qu'il est du doigt de Dieu, n'est pas plus que le simple bourgeois ; sa mission n'est ni plus importante, ni d'un résultat plus fécond ?

— Non, répondit gravement James. D'abord, Dieu nous a tous marqués ; à chacun son signe ! Ensuite la mission des êtres, quels qu'ils soient, n'est pas individuelle, mais collective, on doit l'admettre ; par conséquent, qu'importe le plus ou moins d'efforts, ou d'individus, nécessaires à la conquête du but ?... Rien. C'est si vrai, l'enchaînement et le jeu des existences font si bien pressentir l'action finale, que, dans un temps donné, les espèces végètent, fleurissent, produisent, se décomposent ou se régénèrent, comme si une série latente et impérissable filtrait toujours au travers du grand creuset de la vie, afin de perpétuer des fruits que les assimilations différentes et successives perfectionnent, pour ainsi parler, jusque..... Il en est de même de nous : le poète ne naît-il pas très souvent du plus simple des hommes ?... et ainsi de suite, nous sommes tous solidaires dans les efforts et dans les résultats, comme la nature est obligée vis-à-vis des espèces, qui sont toutes appelées à jouer un rôle dans la destinée générale, lesquelles espèces, après avoir parcouru le cercle des transformations voulues, parviendront... dame !... c'est le but.

— Qu'en pensez-vous, madame, et toi, Auguste ? dit Ernest.

— Dites, me fit la dame.

— Ma foi... répondis-je, je pense que... « *Je pense à vous comme l'aveugle au jour...* »

— Vous avez surtout de l'esprit, vous autres Français, ajouta James ; mais vous êtes peu poètes et peu philosophes... philosophistes et versificateurs... c'est possible.

— Envie ! envie ! s'écria Ernest. Notre nation n'a pas, quoi qu'on en dise, un seul défaut qui lui soit particulier. Nous avons des philosophes aussi nombreux et non moins raisonnables qu'ailleurs, y compris *l'endroit* de l'auteur du ***Médiateur-Plastique***, n'est-ce pas, James ? Nous avons des poètes, et des meilleurs !... Seulement je reconnaîtrai que le tort de la plupart de ceux qui pourraient être des poètes, c'est de vouloir s'élever à l'inspiration par le style, tandis que le vrai poète descend de l'inspiration au style. De plus, je mets en doute qu'il y ait des poètes-nés ; je crois qu'on peut le devenir. Comment ?... Je n'en sais rien. Volontairement ?... C'est une question.

— Laissons donc aller les choses, dit l'Anglais, et veuillez continuer votre histoire, Ernest. Je vous fais mes excuses, madame et messieurs ; je suis impardonnable.

Nous vidâmes nos verres de *grog*. Ernest en prépara un nouveau, et il continua son histoire en ces termes :

— Vous vous rappelez M. René, j'espère ? Eh bien ! quand j'eus terminé mes études, je pris mes grades et je vins étudier à Paris, à l'École des mines. Mon père fit présent à M. René d'une maison à la campagne, où ce dernier s'établit avec le titre de docteur-médecin qu'il avait. Malgré l'éloignement, notre amitié ne fit que s'accroître, si bien que chaque année, aux vacances, j'allais plutôt chez M. René que chez mon père. Il y a environ deux ans, je me rendis comme de coutume chez mon maître, et je le trouvai marié à une femme qu'il m'est encore difficile d'apprécier aujourd'hui. Mme René me parut semblable à une fleur vivace et sauvage, qui, transplantée dans une terre choisie, aurait perdu sa rude allure sous des soins raffinés, et qui viendrait ensuite s'épanouir sur le sol natal, aux rayons du soleil qui l'a fait naître. Singulier métisse de charmes, elle était belle de cette beauté spéciale à la campagnarde façonnée, élevée à la ville. Pour ce qui est du reste vous aurez occasion d'exercer votre sagacité dans peu. Quand j'arrivai chez mon maître, il était assis, la tête penchée sur ses deux mains, et plongé dans de profondes réflexions. En me voyant, un sourire doux et triste effleura ses lèvres.

— C'est toi, me dit-il en me tendant la main.

Cet accueil et l'accent de mon maître me firent éprouver une crainte instinctive ; je crus voir sur ses traits fatigués, les traces d'un ravage cruel.

— Assieds-toi là, et causons, me dit-il. Il y a du nouveau ici, et il faut que je te présente...

Au même instant une voix de femme se fit entendre.

— Pourquoi ne m'avez-vous pas avertie ? Vous savez bien que Monsieur travaille...

— Entends-tu, me dis mon maître avec un étonnant geste de physionomie, c'est ma femme !

Mme René entra.

— [illegible] vous avez reçu ? dit-elle à son mari.

— Oui... et je vous présente Ernest... mon ami...

Je m'inclinai.

— M. René m'avait souvent parlé de vous, Monsieur, me dit Mme René, et vraiment il était resté au-dessous de la vérité...

— Madame, fis-je en me réinclinant, mon maître est certainement trop bon, et vous êtes trop indulgente...

Elle arrêta ma phrase... heureusement ! par un de ces sourires qui n'appartiennent qu'à elle. Figurez-vous les deux types d'Hébé et d'Érigone merveilleusement fondus en une seule femme. Un geste, un rien d'elle était capable de faire courir dans les veines, un ruisseau de laves incandescentes. Avez-vous rencontré quelquefois de ces femmes qui vous frappent comme l'étincelle électrique ?... Voilà Mme René. Expliquez, si vous pouvez, et comprenez, je le souhaite ! Après quelques lieux communs qui suivirent ma présentation, Mme René s'empara si fort de moi, (elle s'ennuyait !) et me fit avec tant de prolixité les honneurs de la bicoque, selon son expression, qu'insensiblement le dîner vint ; le jour et la soirée se passèrent sans que nous eussions pu causer intimement, mon maître et moi. Je remarquai d'ailleurs qu'en face de sa femme M. René était contraint, gêné ; je pensai que j'étais tombé au milieu d'une petite brouille conjugale, et je me félicitai intérieurement de ce que ma présence ferait diversion. Quand je remontai dans ma chambre, il était tard, et j'allais me coucher lorsque j'entendis fredonner je ne sais quels incohérents flons-flons qui finissaient à la façon des galops de Musard, en fusées ! Je me penchai à ma fenêtre : Mme René était appuyée sur la barre de la croisée de l'étage inférieur. Sirène enchanteresse, elle avait les épaules à peine voilées par un fichu de tulle, les bras nus, la taille emprisonnée dans un simple corset gris-perle qui contenait des trésors que je devinais ! Sa tête mollement inclinée, avec des cheveux noir-bleu, luisants, tordus en câble et ramenés en fantaisie d'ornementation, qui allaient, gracieux, rejoindre la nacre d'un cou de nymphe, toute cette moitié d'ensemble enfin, se balançant dans les effets d'un clair de lune opale, détachait, en se jouant, des lumières et des ombres voluptueuses ou sévères que le pinceau est inhabile à rendre. Ce soir-là, j'ai compris l'œuvre prodigieuse de Rembrandt. Joignez à cela le bruissement des feuilles, les senteurs nerveuses des verdures, les perspectives en amphithéâtre à l'horizon, et vous conviendrez qu'au sein du *far niente* des vacances, dans une tiède atmosphère de liberté, de contentement intime et de continence forcée, il n'en fallait pas autant que j'en voyais pour troubler un garçon de vingt-et-un ans. Je l'avoue à ma honte, il ne me semblait pas que cette déesse des amours fût la femme de mon maître, et j'avais besoin de me le certifier à moi-même pour contenir l'agitation de mes nerfs révoltés. Au milieu de cette ivresse des sens, l'apparition s'éclipsa spontanément... un vide se fit autour de moi. Cependant, je crus voir au loin une silhouette d'homme s'imprimer mouvante sur la poussière de la route. Je suivis quelques minutes cette ombre humaine, et je la vis bientôt disparaître au détour d'un champ bordé de noyers. Je fus désolé, je sentis combien l'homme est peu fait pour la solitude, et que le cœur ne se suffit pas à lui-même. Le lendemain, je me levai du grand matin et j'allai faire un tour au jardin. Je fus assez surpris d'y voir mon maître, non loin de la croisée de sa femme, poser des fils d'archal derrière la treille qui garnissait le mur. M. René regardait avec soin si on le voyait. Je pris garde de le déranger, et je continuai ma promenade en songeant. Pour la première fois, j'eus un pressentiment de la cause des changements que j'avais vus chez mon maître et du motif de la contrainte qui existait entre lui et sa femme. Sans donner à ma supposition plus d'importance qu'elle n'en avait, je résolus néanmoins d'en déterminer la valeur. La journée suivante fut une fête : Mme René était ravissante ; on aurait dit que nous nous connaissions tous deux dès l'enfance. Le soir,

... si quelqu'un doute que ces chagrins et ce désespoir puissent pousser à des actes horribles, à des crimes sans raison et hors nature, il n'a qu'à lire les détails d'une des affaires jugées par la cour d'assises de la Charente-Inférieure.

L'accusée, Marie Ferater, avait épousé en premières noces, à l'âge de vingt-et-un ans, un sieur Antier, boulanger. Cette première union, dit l'acte d'accusation, fut heureuse : elle ne fut troublée que par les chagrins causés à la femme Antier par des pertes que son mari éprouva dans son commerce. Il s'était associé avec le nomme Chapron, beau-frère de sa femme, pour une fourniture considérable de pain. Cette spéculation ne réussit pas ; ils perdirent environ 50 000 fr., et les femmes durent, avec leurs maris, s'engager envers les créanciers. La femme Chapron, sœur de l'accusée, mourut de chagrin peu de temps après ; Antier, son époux, ne tarda pas à décéder aussi. Quant à l'accusée elle-même, se voyant seule avec une fille en bas âge, elle abandonna la boulangerie, et resta cependant associée, pour le peu qui lui restait, dans le commerce de Chapron, son beau-frère. Au bout de deux ou trois ans, dominée par l'idée de faire une chose utile aux intérêts de sa fille, elle épousa ce beau-frère, malgré sa famille. Survinrent de nouvelles pertes. L'acte d'accusation évalue à 40 000 fr. ces pertes éprouvées par les époux Chapron à Moëse, à Mornac, à Rochefort. La jalousie vint de plus s'emparer de l'accusée ; une domestique qu'elle avait à Rochefort lui donna de l'ennui par sa conduite trop légère avec son mari.

Ces peines morales engendrèrent bientôt des souffrances physiques. A des douleurs de tête et d'estomac se joignit une maladie nouvelle, suite d'un accouchement. Ces maux réunis exercèrent la plus funeste influence sur son esprit ; elle en vint à désirer la mort ; pour elle la vie était devenue insupportable. De plus en plus sombre et taciturne, il lui vint à l'esprit, dans ses nuits d'insomnie, la funeste idée de tuer un enfant pour être tuée elle-même. Cette idée germa, se développa et grandit dans sa tête. Cette idée devint chez elle une idée fixe. Dans la nuit du 22 au 23 mars elle rêva qu'elle était arrêtée par des gendarmes ; le lendemain elle raconta son rêve à un témoin.

Cependant, le 24 mars au soir, elle va voir son frère ; elle lui dit qu'elle souffre beaucoup, qu'elle ne peut plus y tenir. « Crois-tu, ajouta-t-elle, que je n'ai pas le sou, que je suis privée de tout ? Je suis obligée de prendre à crédit le fil dont j'ai besoin. Je sais bien que nous devons près de 40 000 fr., mais je ne peux pas vivre ainsi, je veux aller servante. » Son frère cherche à la calmer ; il lui dit que toute la fortune de Chapron appartient à elle et à la femme qu'il a perdue ; qu'il faut qu'elle exige de lui qu'il fasse bourse commune. « Ah ! répondit-elle, il me battrait donc bien. »

Dans la nuit, elle est encore en proie à l'insomnie et obsédée par l'idée de tuer un enfant parce qu'on la détruira. Elle aimait autant les filles de son mari que la sienne propre, et cependant elle en frappe une, parce qu'elle était allée à la messe sans avoir amené sa jeune sœur. Le lendemain elle était occupée à faire sa lessive, lorsqu'une nourrice entre chez elle avec les deux petites filles de la dame Robert, sa voisine. L'accusée manifestait de l'affection à ces petites filles de quatre ans et de trois ans et à leur mère, qui allaient souvent la voir. Ce jour-là elle retint les deux enfants près d'elle, pendant que la nourrice se rendait dans le jardin. Ensuite la nourrice emmena l'aînée, et laissa la plus jeune, à qui l'accusée venait de promettre des noix et du pain.

Deux heures plus tard, la femme Chapron s'étant habillée, sortait de son domicile et se rendait à la cure et de là à l'église, où elle attendit le curé. Quand cet ecclésiastique vint l'y trouver, elle lui dit, sur la demande qu'il lui en fit, qu'elle ne voulait pas se confesser, mais

... elle satisfaite ? La sécurité des familles est-elle mieux garantie par un pareil arrêt ?

Nous en resterons là pour aujourd'hui. Nos explications préliminaires ont pris la place de plusieurs faits non moins dramatiques et non moins saisissants. Un regard jeté au hasard sur deux numéros d'une feuille judiciaire, a suffi à ce premier article. Les annales du crime sont quotidiennement si riches qu'elles ne laisseront à nos revues que le plus grand embarras du choix. F. G.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Nous espérions, dans l'intérêt de la liberté de la presse, que la *Gazette de France* serait acquittée comme l'avait été la *Démocratie pacifique*. Il n'en a point été ainsi, et le jury a donné gain de cause au ministère public. La cour, néanmoins, en ne condamnant le gérant de la *Gazette* qu'à trois mois de prison et 2 000 fr. d'amende, a semblé indiquer qu'elle ne partageait pas les peurs furibondes de M. l'avocat-général Bresson.

— Par décision royale du 12 septembre, ont été amnistiés près de 500 individus condamnés comme auteurs de troubles survenus à la suite de la disette.

— Un nouveau journal ministériel, le *Conservateur*, vient de paraître à Paris ; il n'a pas osé prendre le nom de *le Satisfait*, qui est sa véritable devise.

— La maladie des pommes de terre semble se manifester de nouveau. Chaque municipalité devrait avoir soin de répandre dans sa commune les instructions qui ont pu être formulées jusqu'ici pour tempérer les effets de ce fléau.

— Un banquet a eu lieu à Soissons en l'honneur de M. Lherbette, député de l'opposition. Celui-ci a prononcé un discours dans lequel il a caractérisé avec énergie la conduite désastreuse de l'administration, à l'intérieur et à l'extérieur ; il a terminé par ce toast quelque peu utopiste : *A la moralité du gouvernement* !

— Le duc d'Aumale, l'un des fils du roi, vient d'être nommé gouverneur général de l'Algérie, par ordonnance du 11 septembre, en remplacement du maréchal Bugeaud.

— Toutes les valeurs ont énormément baissé à la Bourse pendant cette semaine. La place est extrêmement lourde et les affaires fort difficiles ; la rareté d'argent se fait sentir partout dans le commerce.

ESPAGNE.

Narvaez, plénipotentiaire des Tuileries et de la reine Christine, n'ayant pas réussi à faire agréer par la reine Isabelle les ministres qu'il lui présentait, un ministère favorable à l'Angleterre, et dont l'agent principal est Salamanca, vient d'être improvisé, mais il lui manquait, jusqu'à ce jour, un président du conseil.

La reine, voyant que le duc de Frias ne voulait pas accepter la présidence d'un cabinet qu'il n'aurait pas formé, lui a répondu que, puisqu'il n'acceptait pas, elle en nommerait un autre. Cette détermination de S. M. n'a pas trop contenté le duc de Frias ni les modérés, car ils s'attendaient à ce que la reine proposerait à l'ancien diplomate de

... que vous vous portez bien...

Et comme elle hésitait à continuer, Isabelle reprit vivement : « Tu lui diras que j'aime Serrano ; que pour rien au monde je ne l'abandonnerai ; que, s'il le faut, je renoncerai à ma couronne pour vivre avec lui ; que je l'aime plus qu'elle n'a jamais aimé Munoz ; qu'elle vive donc heureuse avec lui, et qu'elle me laisse désormais en paix faire à Madrid ce qui me conviendra. »

PORTUGAL.

Le Portugal est toujours dans l'anarchie, la révolution comprimée par l'intervention étrangère couve sourdement, fomentée par les excès mêmes des cabralistes. Des soldats de ce parti ont brisé la presse du journal patriote le *Nacional* ; la vie et les propriétés des anciens insurgés ne sont en sûreté nulle part.

— On écrit de Lisbonne, le 9 septembre : « Les matelots anglais en liberté ici ne cessent pas de faire du tapage sur les quais et dans les rues. Il est pénible et humiliant de voir à tous les coins des groupes de ces hommes plongés dans l'ivresse, se battant entre eux et insultant tous ceux qui passent. Cet état de choses porte ses fruits : sept hommes des équipages manquent à l'appel ; deux ont été noyés, et dernièrement on en a rapporté un couvert de sang et qui avait reçu une douzaine de coups de couteau dans quelque scène de tapage. Il est à regretter que l'on n'ait pas établi à terre un fort détachement de soldats de marine avec des officiers qui enverraient et conduiraient à bord ces pauvres diables lorsqu'on les verrait dans les rues hors d'état de prendre soin d'eux. Le 10, le contre-amiral Napier devait aller croiser avec l'escadre *l'America* et rester en vue de Lisbonne. »

— On lit dans le *Times* : « Nous avons appris avec le plus grand plaisir que le gouvernement avait l'intention de prohiber à l'avenir, le débit des liqueurs fortes dans les cantines. C'est assurément le meilleur moyen d'assurer la dignité et le bonheur des soldats anglais. »

ITALIE.

Le pape continue à rallier autour de lui la sympathie des populations. Les juifs eux-mêmes chantent à Rome un cantique composé en son honneur par Rabbi-Israël Katzan ; mais des troubles ont lieu dans les Etats où le gouvernement veut comprimer l'élan de l'Italie vers le progrès et l'unité nationale. A Milan, les Autrichiens ont sabré la population réunie pour chanter l'hymne de Pie IX. Le royaume de Naples est en feu. Les insurgés ont une armée dans la Calabre. On s'est battu à Messine, et l'ordre n'est maintenu à Naples que par la terreur. Le bruit a couru que le roi de Naples était tombé au pouvoir d'une insurrection, mais cette nouvelle ne s'est pas confirmée.

Les Autrichiens occupent toujours Ferrare, mais leurs postes sont moins nombreux. Là où il y avait six hommes, il n'y en plus que deux. Le marquis d'Azeglio est parti de Rome pour Bologne. Il est chargé d'une mission politique dans la Romagne. Son voyage ressemble à une marche triomphale. A Terni, toute la bourgeoisie s'est réunie dans la maison commune. Azeglio a prononcé un discours. Une adresse au pape a été votée, dans laquelle les bourgeois offrent à S. S. le sacrifice de leurs biens et de leur vie pour défendre l'indépendance du pays.

M. Gioberti écrit de Paris qu'il ne faut pas compter sur les Français, attendu que la politique de la France est hostile à l'Italie, et d'autant plus dangereuse qu'elle s'enveloppe de mystère. M. Gioberti pense qu'il est heureux que les Français n'interviennent pas dans la

---

nous eûmes un convive : c'était un employé des contributions de la ville voisine ; grand jeune homme, fort, barbu, carré, blond-roux, avec des yeux bleus-blancs tachés de feu ; jovial, sans-souci, risque-tout, mangeur et buveur intrépide, prompt, indomptable, et ancien maréchal-des-logis en Afrique. Il appelait Mme Réné sa cousine. Tel était à peu près notre hôte : une personnification de la force animale. Je crois pouvoir ajouter, qu'au fond, il était franc, honnête homme, dans le sens convenu, mais certainement une cervelle éventée, vous allez en juger. Trois jours après mon arrivée, vers minuit, je ne dormais pas tout à fait, j'entends faiblement ouvrir ma porte, des pas s'avancer, puis je sentis une main se poser sur mon lit... tâter... Je saisis le bras :

— Qui êtes-vous ? dis-je avec quelque frayeur,

Une voix étranglée voulut répondre ; j'allumai la bougie. C'était mon maître.

— Qu'avez-vous ? lui dis-je. Etes-vous indisposé ?

— Non, mon enfant, non ! me dit-il avec un violent effort. Ce que j'ai ?... continua-t-il en s'approchant tout près de moi et en me secouant le bras ; écoute... ou plutôt non ; descendons, — doucement, — là... Attends-moi... mais ne quitte pas cette porte que tu vois, regarde bien ces persiennes du dehors, car je te dis qu'il faut du sang ! Mais pas de bruit, chut !... je reviens.

Ce brusque incident, à une heure avancée de la nuit, me jeta dans une anxiété pleine de torpeur. Je m'enveloppai convenablement dans ma robe de chambre, et j'attendis, en prêtant l'oreille contre la porte, qui devait être celle de Mme Réné. Un frôlement métallique attira mon attention au dehors... Je regardai... les persiennes retombèrent sur une figure d'homme. Je compris mon maître.

— Mon Dieu ! dis-je effrayé.

— De la discrétion, ou je vous forcerai à en avoir, me dit le cousin, car c'était lui.

Et il enjambait la fenêtre, et, saisissant une fine corde à nœuds placée à la barre :

— Sauvez-vous ! lui dis-je ; M. Réné a de sanglants projets.

Des pas sourds retentirent au bas de l'escalier.

— Vous avez donc vendu la mèche, Gringalet ? me dit le cousin avec frénésie, parce qu'on ne veut pas de vous ! Tenez !!... Si vous avez du courage...

Et ma figure fut inondée... Les pas approchaient... Je ne vis plus... Je mordais mes dents...

— Monte dix marches, me dit M. Réné qui se trouva en même temps près de moi.

J'obéis. M. Réné frappa une fois, deux fois, à la porte de sa femme. On répondit de l'intérieur à la troisième fois :

— Qui est là ?

— Moi, Clotilde...

— Que voulez-vous, mon ami ?

— Prendre vos sels ; j'en ai besoin...

— A cette heure ! Etes-vous malade ?

On ouvrit. M. Réné revint presque aussitôt.

— Non, me dit-il, non, personne ! Et pourtant... Viens !...

Je suivis M. Réné, non moins troublé que lui.

— Enfin, nous voici seuls ! me dit il quand nous fûmes tous deux dans sa chambre. Mets-toi là... près de moi. Je te dérange, mon cher enfant, mais c'est que ton maître est bien malheureux, va !

— De philosophie !... dis-je sans lever les yeux, car je sentais que M. Réné retenait ses larmes.

— Oh ! non, c'est elle qui me soutient, au contraire ! J'en ai trouvé une entre toutes ; mais il ne s'agit pas de cela ! — Ernest, si l'on te disait que ton maître méritera l'échafaud, qu'est-ce que tu répondrais ? Ecoute, en deux mots, voici : Je me suis marié, continua M. Réné en s'animant de plus en plus, j'ai épousé une femme, non au hasard, mais en l'aimant, et après m'être assuré qu'elle n'était pas indifférente pour moi. Eh bien ! je me suis trompé, horriblement trompé. Le mariage m'avait toujours paru une action grave, et j'avais longtemps différé à cause des marchés auxquels il donne lieu. Mais je me représentai qu'il était facile de n'en pas faire, et qu'en définitive si l'on ne trouvait que rarement dans le ménage ce qui est de son essence même, l'amour ! on pouvait y rencontrer, sinon le bonheur, au moins la paix et le calme de la conscience, car le mariage est l'état le plus convenable dans cette société, où il faut bien vivre puisqu'on y est. En me mariant j'ignorais... parce que je m'étais plu à placer l'amour si haut, j'attachais tant de prix à la possession d'une femme que j'avais fui le plaisir... qui n'est que le rêve du bonheur ! Pour moi, c'était tout ou rien. Ma femme devait posséder toute mon âme, toutes mes pensées, mon espérance et ma foi. A elle toutes mes ambitions, mes sourires et mes larmes. Tout pour et par elle, toujours elle, jusqu'à la dernière heure, et je serais mort de sa mort, car je me serais tellement identifié à l'objet de mes premières et dernières amours que, j'en ai la croyance, la Parque eût tranché du même coup les fils tressés de nos deux existences. Tu vas dire que j'étais bien égoïste, n'est-ce pas ? Mon Dieu... oui et non ! En demandant au ciel une épouse à entourer de soins et de caresses, des enfants de ma tendresse et de mon bonheur, n'était-ce pas entrer plus avant dans la vie universelle ? Toutes les affections ne sont-elles pas sœurs ? Et puisque dans ce monde on ne peut guère aimer, passé le seuil de sa demeure, ne cherchais-je pas dans le mariage des trésors que j'aurais, en partie, versés autour de moi ? Ne crois pas cependant que j'avais vu tout en beau : j'avais aussi prévu le cas où l'amour s'attiédirait, où des antipathies nous éloigneraient l'un de l'autre... Quel fonds peut-on faire sur les individualités ?... Mais je m'étais dit : je l'aimerais tant, moi ! que je lui obéirai, je serai son esclave, je bénirai ma chaîne, je l'élevrai à la hauteur du sacerdoce, j'aimerai, quand même, l'épouse de mon choix, et elle aura toujours bien pour moi un peu d'amitié, le devoir fera le reste ! C'était triste, n'est-ce pas ?... Hélas ! j'ai épousé un créature que je ne peux ni aimer, ni haïr comme il le faudrait ; ce n'est pas une femme, c'est *la femme* ! Elle a des appétits irrassasiables ; elle a des instincts *sui generis*, pas d'aptitudes ni de conscience de soi ; son individu est de telle sorte qu'il vit précisément du germe de sa destruction ; enfin c'est un mythe, que dirais-je, je m'y perds, c'est la quintessence féminine ! J'avais supposé que les ardeurs inquiètes que je lui voyais se modifieraient ou se dissiperaient sous un régime à la fois physiologique et psychologique, médecin du corps, je me suis fait celui de l'esprit... vanité ! vanité ! Elle me trompe, et elle devait me tromper, et

non pas moi, uniquement, mais tous, mais elle-même. Je suis sûr que les hommes, pour cette femme, ne sont que les échos des mélodies qui résonnent en elle. C'est une organisation de poète plus qu'on le pourrait penser, et son contrepoids est la matière, comme pour le philosophe le contrepoids est la poésie. Et l'on s'unit à l'aventure ! — Tu comprends bien, Ernest, que du jour où j'ai conçu des soupçons, ma fleur d'amour a été gâtée, rongée par un vers ! D'abord la douleur m'a abattu et je m'y suis renfermé ; en suite j'ai douté de mon doute, et je l'ai chassé. Mais il est revenu plus amer, plus corrosif, plus rongeur. Alors, puisant dans le sentiment des forces surhumaines, j'ai entrepris la guérison de cette femme... Allez donc vous heurter contre des attractions, et mal développées encore, dans un milieu morbide !... Néanmoins, j'ai tout fait... si tu savais, ô honte ! jusqu'à ce que, brisé, j'aie senti le dégoût soulever mon cœur... et à la fin je l'ai abandonnée à elle-même, je l'ai laissé... faire, car je la méprise, entends-tu, je la méprise... infamie !! et je sens que je l'aime...

— Peut-être exagérez-vous, maître ? dis-je en respirant à peine.

— Non ! non ! répondit-il ; seulement je n'ai pas vu, mais je verrai ! Croirais-tu que ce misérable amour a enflammé dans mon cœur toutes les torches de la jalousie ! Aussi, je te le jure, malédiction sur les coupables, car je te promets que je vengerai mon bonheur perdu et ma religion abîmée. Que ceci te soit un exemple, Ernest. Mais, misère des misères, ce sera encore inutile ! En vain l'enfant deviendra un homme en ce temps, il ne pourra jamais être qu'une *chose* !

L'exaspération tranquille et concentrée de M. Réné m'avait rempli de terreur ; nous passâmes une partie de la nuit à répéter vingt fois le même langage, et, à l'aube du jour, M. Réné s'assoupit. Moi, je me rendis à l'instant chez le cousin qui demeurait sur la lisière de la commune. J'avais deux motifs : obtenir la réparation de l'injure que vous savez, et tenter des insinuations sur le cœur de cet homme. Le cousin m'attendait en fumant, et je ne pus d'abord prononcer un seul mot touchant le second motif que je viens d'exprimer, car, sitôt qu'il me vit, le cousin me présenta une épée et se dirigea vers son jardin sans parler. Nous croisâmes le fer. Dès le début je fus légèrement blessé ; je devins furieux. Par un hasard assez fréquent entre deux hommes de forces inégales, l'inhabileté me servit. Je fis, par maladresse, sauter l'arme de mon adversaire, je saisis cette occasion unique d'exécuter un projet sur lequel je n'avais plus d'espoir ; j'arrêtai la pointe de mon épée sur la poitrine du cousin, et je lui dis :

— Jurez-moi de cesser vos visites chez qui vous savez, et je vous laisse la vie.

— Vous *l'aimez* donc ? dit-il, pâle, mais ferme.

— Non !

— Pourquoi dites-vous cela, alors ?

— Par pure amitié pour mon maître.

— Je vous répondrai si vous consentez à reprendre la partie.

— Ramassez votre épée, dis-je.

— Sacredié ! vous êtes un brave jeune homme, s'écria le cousin, sans songer à son épée, et je regrette de tout mon cœur la saleté que je vous ai faite. Mais, voyez-vous, ce que vous me demandez, ça ne se peut pas. Je suis ensorcelé. Je voudrais *la* quitter, on dirait même que je le veux par moments, et j'y retourne toujours. Ainsi je ne peux

tre-Manche. Les faillites et le chômage sont à l'ordre du jour. Une grande inquiétude règne dans les districts manufacturiers. Beaucoup d'établissements ne travaillent qu'une partie de la semaine, et d'autres annoncent l'intention de réduire le salaire de leurs ouvriers. La maison *Mossley*, de Manchester, a fait annoncer publiquement qu'après le 17 du mois courant une réduction de 10 p. 100 sera effectuée sur le salaire des ouvriers de leur filature. D'autres maisons seront forcées de suivre cet exemple. Les journaux anglais semblent pressentir de grandes difficultés sociales pour l'hiver prochain. Il devient de plus en plus difficile d'occuper les immenses légions d'ouvriers qui peuplent les villes industrielles. L'effrayante multiplication des machines, le développement continu de la concurrence étrangère, l'augmentation croissante de la population ouvrière, ont fini par rendre l'activité manufacturière une espèce de loterie fiévreuse dans laquelle le travail et ses nombreuses phalanges sont à la merci de tous les hasards de la spéculation et de la concurrence ruineuse.

La plus grande difficulté du gouvernement anglais aujourd'hui vient des embarras commerciaux qui menacent de jeter des populations entières dans le dénuement le plus absolu. On frémit à l'idée de voir des centaines de milliers d'ouvriers sans travail pendant des mois entiers, et ce malheur semble imminent en Angleterre. Les journaux de toutes les couleurs s'en préoccupent avec une grande anxiété. Dans l'état actuel des esprits en Europe et surtout en Angleterre, il est impossible d'en prévoir tous les fâcheux résultats.

Tandis que la population ouvrière est dans cet état d'incertitude sur le travail et sur les moyens d'existence, le célèbre agioteur, surnommé le roi des chemins de fer, annonce aux agriculteurs réunis dans un meeting public, qu'il vient d'acquérir pour près de dix-huit millions de terres et de biens immeubles, et que par conséquent il est fortement intéressé à la prospérité de l'agriculture. Ce scandaleux contraste entre les individus qui s'enrichissent outre mesure, et des masses innombrables de travailleurs qui sont réduites à la plus grande misère, et même aux chances de mourir de faim, faute de travail, devrait ouvrir les yeux aux économistes et aux hommes politiques de nos jours, pour leur faire comprendre qu'il y a non-seulement quelque chose de radicalement faux dans le système social et industriel actuel, mais aussi qu'il y a quelque chose de dangereux et même d'inhumain dans un pareil système. Ceux qui s'obstinent à ne rien voir pour ne rien faire aujourd'hui, seront forcés bientôt, par l'excès même du mal, à ouvrir les yeux et à chercher les moyens d'échapper aux conséquences fâcheuses qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient pas prévoir. Déjà l'Europe entière est agitée, et les difficultés sociales, politiques et industrielles ne font qu'augmenter tous les jours.

Les journaux anglais de toutes les couleurs sont favorables au mouvement libéral de l'Italie. Beaucoup d'entre eux se déclarent mécontents du gouvernement actuel de la France, tout en professant une grande sympathie pour la nation française et les sentiments de liberté et de probité qui l'animent.

La guerre des Cafres avec les colons anglais de Bonne-Espérance dure depuis longtemps et devient dispendieuse. Sir Harry Smith, nommé gouverneur et commandant en chef du cap de Bonne-Espérance, a été reçu par les habitants de Portsmouth avec un vif enthousiasme ; une adresse flatteuse lui a été présentée. Dans sa réponse, le lieutenant-général s'est écrié : « Messieurs, plein de confiance dans la [illegible] d'égards! »

— La maison Sanderson et compagnie a fait publier un avis déclarant que la retraite de l'ancien associé, M. Gard, et la mort subite de M. Morris, dernier associé de M. Sanderson, ont laissé à M. Sanderson, seul, la responsabilité des intérêts de sa maison. Ces circonstances et la gêne actuelle ont motivé la suspension des paiements, mais il n'y aura pas de perte pour les créanciers : du moins l'avis imprimé en énonce l'espérance. (*Morning-Post du* 16.)

— Les Irlandais ont saisi avidement l'idée de s'enrôler par milliers dans la brigade qui doit chasser les Autrichiens de Ferrare. Le *Freemans-Journal*, contient à ce sujet une lettre de sir Samuel O'Malcy, qui est ainsi conçue : « Monsieur, il me semble que les Irlandais qui aiment la liberté, devraient adresser à la reine des pétitions pour prier S. M. de vouloir bien soutenir la liberté et l'indépendance des États de l'Italie. Il serait fort aisé d'envoyer en Italie 150 mille hommes. Et qui, je vous prie, pourrait les battre? »

ALLEMAGNE.

Entente cordiale entre M. Guizot et M. le prince de Metternich. — Le parti des conservateurs progressistes à Vienne.

Le gouvernement français joue de malheur, car même à Vienne on est ingrat envers lui. Voici ce qu'on nous écrit de cette ville. Nous avertissons le lecteur que notre correspondant est un conservateur.

« C'est un fait incontestable que, depuis la rupture de l'alliance anglo-française, le cabinet français s'est rapproché de l'Autriche. D'abord, l'offre n'était qu'un coup d'essai, une menace contre l'Angleterre; grâce à cet essai, Cracovie fut incorporée, en dépit de l'Angleterre, et au vu et au su de la France. M. Guizot croyait tirer parti de cette *circonstance* et allait de nouveau offrir son amitié à lord Palmerston; mais celui-ci, ayant sérieusement refusé de tendre la main à la France, sachant du reste, par son ambassadeur à Vienne, la complicité indirecte du cabinet français, M. Guizot se rapprocha de nouveau de M. de Metternich, et cette fois-ci l'entente cordiale fut signée de part et d'autre avec empressement.

» Il fut convenu que M. Guizot porterait la parole en Suisse, au nom des traités de Vienne, au nom de ces mêmes traités qu'il déclarait violés par l'acte de Cracovie.

» Il fut convenu que la France prêterait sa coopération morale, afin de neutraliser les réformes du pape.

» Je vous certifie que tout ce que je vous écris est la stricte vérité; car il ne faut pas croire que nous ne sachions pas ici ce qui se passe. Il y a à Vienne même un parti hostile au prince de Metternich et à son système cadavérique du *statu quo*.

» Ce parti, dont le nombre s'accroît chaque jour et dont l'influence grandit à la cour, s'est opposé à une alliance avec le cabinet français. On sait très bien ici que l'Angleterre n'aurait qu'à faire un signe pour mettre ce cabinet de son côté contre l'Autriche. Nous vivons dans un temps où ce n'est plus un honneur d'être l'allié du gouvernement français.

» N'importe, le prince de Metternich, croyant pouvoir profiter des offres de M. Guizot, accepta et se vanta même de ce haut fait à plusieurs de ses ennemis intimes. Du reste, MM. Guizot et le prince de Metternich sont alliés par nature. Vivant au jour le jour, prêchant l'impopularité, bravant la raison et l'opinion publique, quand cette dernière n'est pas assez forte pour leur en imposer, gouvernant par la cor- [illegible] tour; car, aujourd'hui, une intervention française, directe ou indirecte, serait forcément en faveur de l'Autriche et contre le pape. Chose curieuse, les Viennois sont outrés de la conduite de la France. Je vous ai dit qu'il existait ici un parti de conservateurs progressistes, à la tête duquel se trouve M. Kolowrath, malheureusement malade depuis quinze jours. Ce parti compte dans son sein un archiduc et la protection tacite du roi de Prusse. Eh bien! ici même, il s'élève des voix en faveur de la liberté italienne ; nous sommes tous remplis d'enthousiasme et d'admiration pour le pape, et jamais le prince de Metternich n'osera lui déclarer la guerre.

» Une déclaration de guerre contre le pape serait la chute du ministère Metternich en Autriche même. Qui sait, ce serait peut-être plus, car Vienne n'est pas si tranquille qu'on le croit. Le prince sait très bien ce qui se dit dans les premiers salons de la bourgeoisie et même de l'aristocratie.

» On ne conçoit donc pas ici la conduite du cabinet français, bien qu'on la trouve très conforme à sa politique générale. N'importe, la *Gazette d'Augsbourg* et les *Débats* sont promptement d'accord sur la question italienne, en ce sens que les deux journaux défendent à l'heure qu'il est le progrès pacifique en Italie. Au fond ils ont peur tous deux du mouvement dans ce pays. L'Autriche a peur d'être forcée d'intervenir, et la France a peur d'être forcée de trahir sa nouvelle alliance, grâce à l'Angleterre.

» L'Angleterre à son tour interviendra pour deux raisons:

» D'abord, pour empêcher une union douanière entre les différents pays de l'Italie, union dont il a été question plus d'une fois et qui existerait si le prince Metternich ne préférait pas l'immobilisme; mais l'Angleterre interviendra surtout afin d'isoler la France et de la rendre nulle aux yeux de l'Autriche même. En effet, ou la France sera forcée de suivre l'Angleterre, ou elle se tiendra coi en prétextant le principe de non intervention. Dans les deux cas l'alliance avec l'Autriche est rompue.

» Il se peut bien que la France, prenant son masque de libéralisme, intervienne soi-disant en faveur des Italiens, mais en effet en faveur de l'Autriche. Cela est possible, probable même. Mais il y a un empêchement direct : c'est que les peuples italiens n'ont pas la moindre confiance dans le gouvernement français. Au besoin, lord Palmerston les en convaincra par des documents.

» Il résulte de tout cela que l'amitié du cabinet français est fatale même à l'Autriche, et qu'elle nuira plus au prince de Metternich qu'elle ne lui sera utile.

» Je vais plus loin. Je dirai que l'entente entre la France et l'Autriche sera forcément la cause d'une guerre européenne et de tous les revirements qu'elle doit traîner à sa suite. »

GALLICIE.

On écrit de la frontière d'Autriche, 30 août : Avant l'exécution de Winocowski et de Capusjinski, les Slaves, dans les États de l'Autriche, n'aimaient pas les Polonais, leurs frères. Les Allemands et les Magyares leur étaient plus favorables. Maintenant il en est tout autrement. Un sentiment de pitié a pris la place de la haine. On a admiré ces Polonais qui, en marchant à la mort, semblaient marcher à l'immortalité.— L'Autriche a fait une maladresse en faisant des Polonais de vrais martyrs.

---

rien promettre parce que je sens que je ne tiendrais pas ma parole. Or, comme s'il m'arrivait de faire une lâcheté, je me brûlerais la cervelle, je préfère aller *des tant que ça dure* !...

Étrange point d'honneur dans notre civilisation! Cet homme établissait de curieuses différences entre les lâchetés. Mais en voici bien d'une autre! Après trois minutes de la plus incroyable discussion, est-ce que nous ne nous tournâmes pas le dos, le cousin et moi, avec les larmes aux yeux. Il adorait cette femme, ce grand idolâtre! Rien n'a été bête comme ce duel-là. Je devais passer huit à dix jours chez mon maître; cinq s'étaient écoulés, je ne pouvais pas encore partir, quelqu'envie que j'en eusse; je l'aurais dû. J'ai probablement omis de vous dire que, quand M. Réné visitait ses malades, nous restions souvent seuls, sa femme et moi. Jusque-là je ne m'étais pas arrêté à l'étude de son caractère; mais, depuis l'étrange conversation que j'avais eue avec mon maître, je cherchai à contrôler ses paroles. Chose surprenante! je ne découvris rien qui eût quelque rapport au discours que vous connaissez, au contraire! De folle et inconsidérée qu'avait été à mon égard Mme Réné, elle était devenue, en ma présence, d'une tenue imposante. Blanche, modeste et recueillie, elle parlait lentement, en termes suaves et presque religieux. Seulement, son œil se levait parfois étincelant comme ces lueurs fugitives et rapides qui trahissent la lampe ardente au fond de l'urne du temple. J'ai cru comprendre plus tard, en y réfléchissant, que Mme Réné cessait d'être coquette avec l'*homme* en général, lorsqu'elle éprouvait un sentiment intime; que ce sentiment raréfiait d'abord les impressions de cette femme, jusqu'à l'extase, et réagissait ensuite avec tant de violence sur ses forces vitales, qu'elle tombait, pour ainsi dire, dans un état d'évanouissement sensuel. On conviendra donc facilement qu'une galanterie insignifiante, faite à cette femme par l'homme qu'elle avait distingué, pouvait précipiter Mme Réné dans les bras d'un amant fort étonné de sa bonne fortune. Et à plus forte raison si l'homme avait compris ou provoqué la situation! Pour qu'elle fût restée sage, dans le sens du monde, il lui aurait fallu un amour séraphique comme les religieuses en ont pour le Christ. Si Mme Clotilde avait les sens d'Héloïse, ils pouvaient peut-être lui prêter l'âme de sainte Thérèse. Ce jour-là Mme Clotilde me dit :

— J'ai un secret à vous confier, monsieur Ernest; venez ce soir chez moi, à l'heure où vous entendrez des sons de harpe.

Je tressaillis, malgré moi, et je ne répondis que par une inclinaison de tête. Mme Réné se leva et sortit sans ajouter un mot... il me sembla qu'elle laissait sur son passage un sillon lumineux. Le même soir, M. Réné eut un moment de gaîté : involontairement j'éprouvai des remords, la conversation en languit, et, à dix heures, nous nous séparâmes. Mon maître me prit à part avant de rentrer chez lui, et il me dit :

— Ne crois-tu pas, Ernest, que je pourrais être un infâme envers Clotilde, doux nom, poésie? Oh! je l'aime, je l'aime! mais il me faut une preuve, vois-tu... et j'ai peur d'en devenir fou! Allons, bonne nuit, Ernest ; je sens que je vais bien dormir aussi, à moins que... Bonsoir, cher enfant!

Je montai dans ma chambre sous le coup d'énervantes inquiétudes, et je me laissai tomber sur une chaise, près de la fenêtre, en attendant l'heure du rendez-vous. Absorbé dans un vague d'idées, je promenai mon regard distrait sur ce qui m'environnait : la lune était à son premier quartier, monotone figure qui grimace, elle m'impatienta ; dans le ciel chargé couraient de longs nuages zébrés qui allaient se perdre sous un grand rideau noir, présage de tempêtes!.. un grondement prolongé roula dans mes entrailles ; le vent sifflait avec violence dans les hauts peupliers, mon oreille crut entendre les gémissements confus des âmes en peines... Quelle différence avec le premier soir où j'avais vu Mme Réné à sa fenêtre! Inerte, l'esprit brouillé, j'étais maintenant, là, dans une anxiété lancinante, dans un émoi aigu... je fermai les yeux ; puis insensiblement, j'abandonnai ma tête aux rafales d'ouest, et je perdis le sens de la réalité dans un demi-sommeil peuplé d'ombres fantastiques qui me remplissaient de clameurs muettes. Au milieu de ces saturnales de mon cerveau surexcité, un reste de perception affaiblie veillait cependant en moi; car, tout à coup, je me réveillai en sursaut : j'étais debout. Un frémissement sonore venait, pour ainsi dire, de dégringoler dans ma poitrine, et m'avait communiqué des effets vertigineux, analogues à leur cause, sans doute : correspondance inexpliquée des sensations, chimie morale dont l'analyse a été entrevue par Fourier, mais dont la synthèse est dans les mains de Dieu! Je ne sais comment je descendis, j'obéis, je crois, à une sorte d'aimant. Je trouvai une porte ouverte, j'entrai dans une chambre, et je m'arrêtai devant Mme Clotilde.

— Je me rends à vos ordres, Madame, lui dis-je.

Elle poussa la porte et vint s'asseoir sur une causeuse; je me plaçai, à distance, sur un pliant. Mon embarras était extrême, un engourdissement inqualifiable allait gagnant tout mon être. Mme Clotilde, après une pause, leva les yeux, son regard rencontra le mien... je voulus fermer mes paupières... impossible! Un charme inouï me tenait suspendu à ce regard, qui pénétrait au vif de mes nerfs, qui m'entourait d'un réseau d'amiante en combustion.

— Je vous écoute, Madame, balbutiai-je.

Mme Réné étendit la main et prit la mienne... Ce fut terrible ce que je ressentis! C'était une catalepsie interne; je tremblais comme un poisson touché par une torpille.

— Vous êtes un vaillant, me dit-elle. (J'ai toujours rapporté textuellement les paroles.) Je sais tout! Votre sang a coulé! Oh! que n'ai-je pu en teindre la plus précieuse étoffe, pour m'en faire un châle somptueux! Que ne puis-je serrer sur mon cœur le cœur que j'ai rêvé, m'incarner en lui par une idéalité inconnue, et, ravis, nous envoler ensemble dans des espaces baignés de parfums, de musique et de lumière! — Car ici je ne vous aime pas.

— Madame... fis-je au comble de l'étonnement.

— Non!... reprit-elle, je vous fais et je vous aime ainsi, au-delà, rien. J'ai tant d'idées pareilles que j'ai voulu aujourd'hui en verser le trop plein. Vous comprendrez peut être, et me plaindrez. Que n'ai-je le courage d'ouvrir mon cœur à un autre qui m'est cher à tant de titres!... Il est trop tard!! Mais vous lui direz, un jour, bientôt! vous lui direz que je l'aimais, que... mon Dieu! est-ce que je sais?.. Je sens!! Voyez-vous, il y a des instants où une espèce de crépitation me parcourt de la tête aux pieds, je m'agite, je cherche!... Un vent qui passe, un rayon de soleil, le nuage qui flotte au ciel, l'herbe, les fleurs, tout enfin ce qui est dans la nature et dans la vie, chante tour-à-tour dans mon âme des hymnes de volupté qui correspondent à telles ou telles créatures, que je vois alors comme une fiction réalisée... Je ne sonde l'abîme qu'à froid et après! En vain le désespoir me torture, les regrets me mordent, la honte m'étouffe, cette puissance qui me domine, me saisit et m'importune toujours, efface le passé, me ramène dans un présent imaginaire, qu'elle dore, que j'aperçois à travers le prisme d'illusions féeriques, ravies!... jusqu'à ce qu'un je ne sais quoi brise quelque chose dans mon sein, m'épuise, pour raviver encore, et plus fort, et continuellement, mes inextinguibles élans. Ah! je suis bien malheureuse! je voudrais mourir!

Mme Réné allait probablement achever son étrange secret, lorsque la persienne se souleva et une moitié d'homme se montra : je me levai haletant.

— Encore lui! s'écria Mme Réné en faisant un bond.

— Ah! c'est ainsi que vous avez de l'amitié pour votre maître! proféra le cousin en glissant dans l'intérieur et en me saisissant au cou.

— Partez! votre présence m'est odieuse! dit Mme Réné avec un geste non douteux.

Le cousin s'avança vers elle les poings fermés.

— Vous me chassez, dit-il.

Mme Réné réitéra son geste plus impérieusement. Bien persuadé qu'il allait se passer une scène bruyante, je courus vers la porte, et je m'avançai sur le palier pour voir si tout était calme... Aussitôt un petit jet de clarté rayonna sur mon visage, et je vis briller la lame d'un poignard sur mon cou... Je reculai d'épouvante... J'étais en face de M. Réné.

— Toi!! me dit-il en laissant tomber son arme.

— N'entrez pas! n'entrez pas! m'écriai-je.

M. Réné avait bondi chez sa femme. J'étais glacé ; mes tempes bourdonnaient ; la sueur me brûlait en s'évaporant sur mon front. Je m'attendais à entendre des luttes affreuses, des chocs terribles; je n'osais entrer de peur de voir des cadavres gisant dans le râle de l'agonie... C'était un silence de plomb! Je vis tout rouge, une minute, un siècle! M. Réné parut traînant sa femme d'une main et de l'autre poussant le cousin.

— Descendez chez moi, dit-il.

Quand on y fut, M. Réné ferma soigneusement toutes les issues de sa chambre, avec une tranquillité tremblotante, effroyable; ni colère, ni rage ne se peignaient sur les traits impassibles de M. Réné... C'était un juge.

— Voici, dit-il à sa femme, des timbres et leurs conducteurs, j'ai semé votre fenêtre et votre porte de ces derniers, il était donc impossible qu'on entrât chez vous, madame, sans que l'un de ces gardiens ne criât : « Qui vive? » Voyons qui vivra!

Et s'adressant à moi d'une voix brève, il dit :

— Pourquoi étiez-vous chez ma femme?

Ce fut Mme Réné qui répondit :

— J'avais prié monsieur de recevoir une confidence.

Et elle cacha son visage que l'émotion ridait.

— Laquelle? dit M. Réné du même ton.

— Grâce! grâce! fit Mme Réné.

FAITS DIVERS.

Dans la nuit du 17 au 18 septembre, un incendie a failli détruire toute une travée du pont de Grenelle. Le feu s'est déclaré dans la cabine d'un bateau stationnant sous le pont, et s'est communiqué à quatre fermes qu'il a sérieusement endommagées. Des secours dirigés avec habileté par M. le maire de Grenelle ont sauvé l'arche menacée, et la circulation, un moment interrompue, a pu être rétablie dans la soirée même.

CONGRÈS DE TOURS. — Une discussion sur la prononciation s'est élevée entre plusieurs membres du congrès de Tours, au sujet du mot *initié*. L'un prétendit que, dans les dictionnaires à l'usage des écoles primaires, la prononciation de ce mot devrait être indiquée pour éviter des erreurs.

L'antagoniste, le docteur Belhomme, trouvait cela parfaitement superflu, et, dans une brillante et longue improvisation, démontra que *t* suivi de deux voyelles se prononçait toujours comme l'*s* ou le ç.

« Pardon, cher confrère, lui fit pour toute réponse un Tourangeau, prenez *pitié* de mon ignorance, et faites-moi l'*amitié* de me répéter la *moitié* de ce que vous venez de dire. »

Nous avons plus d'une fois constaté l'importance de l'institution des congrès scientifiques. Aussi ne doutons-nous pas que les discussions de grammaire ne servent à délasser les savants réunis à Tours des hautes considérations d'économie et de philosophie sociale.

LA COMTESSE LOLA. — On écrit de Munich, le 10 septembre :

« L'élection récente de la senora Lola Montès au rang de comtesse est déjà connue dans toute l'Europe, et cependant, chose étonnante, les feuilles périodiques de la Bavière n'en parlent pas. Le diplôme qui confère à la senora le titre de comtesse avait d'abord paru dans les feuilles étrangères, et c'est ce qui a fait croire à beaucoup de monde que tout cela n'était qu'une plaisanterie.

» Il ne manquait pas de personnes qui soutenaient qu'on n'était nullement tenu de regarder la senora comme comtesse de Landsfeld, puisque le diplôme qui lui donne ce titre n'avait pas été publié dans les feuilles officielles. Maintenant le doute n'est plus permis : la feuille officielle a publié le diplôme : mais voici que la censure a rayé dans tous les journaux bavarois, excepté dans celui de Nuremberg, la reproduction du diplôme en question.

» Il paraîtra sans doute incroyable que le journal officiel puisse contenir des choses qu'il serait défendu de reproduire; c'est cependant la vérité exacte. On s'explique cette mesure par la crainte de fournir au peuple un sujet de conversation très peu favorable à la cour. Le calcul est erroné ; le public s'exprime en particulier sur cette affaire avec un blâme tellement sévère, qu'il serait impossible que les observations d'un journal pussent aller au-delà.

» Il est fâcheux que le parti ultramontain exploite à son profit le mécontentement qui ne fait que grandir, malgré que quelques apparences du contraire qu'on avait cru remarquer à la suite de quelques concessions insignifiantes et de quelques promesses. Tout le monde attend beaucoup de la réunion prochaine des chambres.

CHARRUE A VAPEUR. — Nous trouvons les détails suivants dans l'*Union monarchique* :

« Un jeune savant, étranger jusque-là aux arts mécaniques, M. le docteur Barrot, est venu présenter une machine où la vapeur exécute le labourage de la *terre*, comme le ferait la bêche ou la houe à dents. Cette machine, dont nous ne pouvons donner ici une description in-[...] quand on aura augmenté la force de chaque, qui est un peu trop faible dans le modèle actuel. M. F. Malleyre, directeur de l'*Agriculteur praticien*, était présent à cette expérience ; il a constaté que la terre était parfaitement renversée, que la profondeur était partout exactement la même, et qu'un bon labour avec la houe à main n'aurait pas mieux réussi à rendre le sol ameubli, perméable, élastique. La machine fournit donc au cultivateur un travail qui remplace celui de la charrue, du rouleau et de la herse, et qui est exécuté en quatre ou cinq fois moins de temps. »

L'*Union monarchique* devrait conclure ici que l'application générale de la charrue à vapeur exige préalablement la constitution de la grande culture par l'association des petits propriétaires.

HEUREUSE IDÉE. — La relation récemment publiée d'un voyage à Pékin dit que le code pénal chinois, consacré en grande partie à régler la distribution des coups de bâton, contient, entre autres articles contondants, la prescription suivante :

« Cent coups de bâton à quiconque sera convaincu d'avoir recherché la protection d'un haut personnage. » (*Corsaire-Satan*.)

UN AVOCAT NOMMÉ D'OFFICE. — On sait qu'en France aucun criminel ne peut être jugé sans avoir été défendu par un avocat : si l'accusé ne peut s'en procurer un lui-même, le président de la cour d'assises désigne un défenseur d'office, qui doit le visiter et avec lequel il concerte ses moyens de défense. Ce qui est loi en France, est un usage généralement adopté par les cours criminelles aux Etats-Unis.

Or, dernièrement un homme, accusé de vol, comparaissait devant la justice américaine, sans être assisté d'un défenseur ; la cour, prise à l'improviste, s'adressa à un avocat présent à l'audience et le pria de se retirer avec le prisonnier pour conférer avec lui et lui donner tel conseil qu'il croirait le plus avantageux.

L'avocat, accomplissant avec joie un des devoirs les plus sacrés de sa profession, se retira avec l'accusé et eut avec lui une conférence qui dura près de vingt minutes ; puis, lorsqu'il se trouva suffisamment éclairé, il rentra dans la salle d'audience.

— Où est le prisonnier ? demanda la cour.

— Il est parti, répondit l'avocat. Votre honneur m'a chargé de lui donner le meilleur conseil possible dans son intérêt, et, comme il m'a avoué qu'il était coupable, j'ai pensé que le meilleur avis à lui donner était de prendre la clé des champs. Mon client s'est rangé à mon opinion, et il vient de s'échapper à l'instant même.

La défense était nouvelle, mais le conseil en valait bien d'autres !

UNE AVENTURE ROMANESQUE. — On s'entretient beaucoup, à Milan, d'une aventure qui est entourée jusqu'ici d'un mystère impénétrable.

Vers les premiers jours d'août, on vit passer, la nuit, dans les rues de cette ville, une voiture dont les stores étaient soigneusement fermés. Des gens masqués l'escortaient aux flambeaux. Le cocher était également masqué.

Tout à coup une troupe d'hommes avec de grandes barbes, évidemment postiches, déboucha d'un carrefour, et engagea une lutte avec les gens de l'escorte, qui, après quelques minutes de résistance, jetèrent leurs flambeaux et prirent la fuite.

La police, accourue sur le lieu du combat, n'y trouva plus qu'un homme étendu sur le pavé et gravement blessé. Il avait la tête appuyée à l'une des roues de la voiture, dont les chevaux avaient été dételés et emmenés. Deux couteaux de chasse, échappés aux mains des combattants, furent trouvés par terre à côté du blessé.

Les gens de police, ayant ouvert la voiture, virent dans le fond, seule et évanouie, une femme dans laquelle on reconnut avec surprise la prima donna Canzi, que l'on croyait à Venise.

Revenue à elle, la Canzi se mit à pleurer et à sangloter en refusant [...] demander quartier.

Mlle R..., dont on évalue la fortune à plus de 500 000 fr., avait, depuis nombre d'années, une vieille servante qui, comme sa maîtresse, vivait de privations pour grossir le trésor de l'avare, chez laquelle on n'allumait jamais ni feu, ni lumière.

La vieille servante comptait que sa maîtresse, pour remercier ses longs services et ses économies, lui laisserait un petit legs pour vivre ; plusieurs fois elle avait manifesté devant Mlle R... cette espérance ; mais celle-ci éludait toujours de répondre. Ces jours derniers, Mlle R... ayant répondu durement à sa bonne qu'elle ne lui laisserait rien, la pauvre femme fut tellement exaspérée de cette ingratitude que dans la nuit elle se pendit.

On ne s'aperçut que le soir de ce funeste accident. D'abord, Mlle R... parut recevoir la triste nouvelle sans émotion ; le lendemain cependant, elle se leva plus pâle que de coutume, en se plaignant de n'avoir point dormi, tourmentée, dit-elle, de la vue de sa pauvre Marguerite. Le surlendemain, on trouva Mlle R... morte dans son lit.

Le dénuement de sa demeure était tel, qu'il a fallu qu'une voisine prêtât un drap pour l'ensevelir. La justice s'est aussitôt transportée sur les lieux pour apposer les scellés dans l'intérêt des collatéraux, car elle n'a pas d'héritiers directs.

Dès les premières recherches, on a trouvé dans un vieux bahut rempli de décombres une somme de 40 000 fr. ; sous les pavés de la cuisine et dans d'autres cachettes, on a successivement trouvé en outre une somme de 110 000 fr. On est à la recherche de 60 000 fr., qu'une note écrite de la main de la défunte annonce être enfouis, sans indiquer en quel lieu.

Réforme des Ponts-et-Chaussées.

Les institutions qui datent de l'Empire portent toutes un cachet commun auquel il est facile de les reconnaître.

La Révolution française, en proclamant l'UNITÉ NATIONALE, avait respecté, avait développé même l'individualité des *unités de second ordre*. Le département, le district, la commune, conservaient leur personnalité propre et leur part de liberté d'action.

Aux yeux du génie dominateur qui voulut imposer sa volonté à l'Europe, cet état de choses dut apparaître moins comme une centralisation que comme une ligue fédérative contre laquelle il importait de réagir.

L'empereur alla trop loin dans cette voie. Il ne vit pas qu'à force de vouloir tout rapporter à lui-même, à son autorité, il étouffait toute vie extérieure, toute spontanéité individuelle.

Il ne vit pas qu'au lieu d'un centre directeur, il allait constituer un centre absorbant. En un mot, il ne sut pas distinguer entre une centralisation bien entendue et une concentration oppressive.

Aussi fut-il conduit à organiser la France comme un corps qui n'a de mouvement, de vie réelle et légale, qu'au cerveau.

A tous ces titres, on peut dire que le *Corps des ponts-et-chaussées* est bien une création impériale. Le directeur général, effacé lui-même par le Ministre dont il n'est qu'un agent, efface les ingénieurs en chef qui absorbent les ingénieurs ordinaires. Quant aux inspecteurs généraux ou divisionnaires, les uns se bornent à donner des avis, les autres sont des contrôleurs ambulants. Nous ne parlons pas des conducteurs et des piqueurs : à défaut d'une individualité quelconque, ceux-là n'ont pas même la consolation d'appartenir à un corps, car c'est par inadvertance sans doute qu'un homme dont nous invoquerons tout-à-l'heure l'opinion, M. Tarbé de Vauxclairs, a employé à leur égard le mot de *corporation*.

Tel fut l'esprit qui dicta le décret du 25 août 1804 (7 fructidor an XII) [...]

Et elle fondit en larmes.

— Laquelle? reprit une fois encore M. Réné en me regardant dans les yeux.

Mme Clotilde s'était jetée à genoux et sanglotait ; je ne pouvais vraiment rien dire, je me tus. Alors, M. Réné me regarda pendant une seconde à la manière du chacal qui va fondre sur sa proie... Je fis bonne contenance, sans doute, et M. Réné lut mon innocence sur mon visage, c'est certain, car je vis ses traits se radoucir. Il se tourna brusquement devant le cousin :

— Pourquoi étiez-vous chez ma femme? dit-il d'une voix plus creuse.

— Tenez, monsieur, répondit le cousin, éperdu, chevrotant, tuez-moi, monsieur Réné. Oui, je suis seul coupable, elle ne m'aime pas, elle vient de me le dire. Mais, moi, je l'aime, ce n'est pas ma faute ! Je l'aime à m'enterrer vif dans sa tombe, je ne peux pas vivre sans elle ! ainsi tuez-moi, tuez-moi...

Et il tomba exténué sur un fauteuil. M. Réné contempla ce tableau avec de terribles torsions intérieures, car sa figure bleuit ; puis tout d'un coup, frappant ses deux mains, il hurla presque en parcourant la chambre comme un insensé :

— C'est à devenir fou ! fou !... Si je vous tuais, misérable ! si je vous tuais, malheureuse!

— Je vous bénirais, répondit Mme Clotilde d'une voix d'ange déchu.

Le cousin broyait dans ses mains le dossier de son fauteuil, et cherchait évidemment, du regard, un moyen de se briser lui-même.

— Pardonnez, maître, pardonnez ! m'écriai-je suppliant.

— Ah ! fit M. Réné avec un rire strident, pardonner ! Oui... c'est cela ! pardonner... Eh bien ! oui, je vais pardonner ; et, pour preuve, je vous invite à trinquer avec moi, ah ! ah ! car je ne suis pas fou !

Et il s'élança dans une chambre contiguë qui servait de laboratoire de chimie. Nous nous regardâmes tous les trois comme le feraient des idiots : pas un de nous ne douta de la folie de M. Réné. Cependant, il revint aussitôt, portant deux fioles et quatre verres. Il versa dans deux verres d'une seule liqueur, et il emplit les deux autres du contenu des deux fioles. Cette disposition terminée, il mêla trois verres et les aligna ; puis, m'en tendant un qu'il avait mis à part :

— A toi, dit-il, et qu'on me fasse raison !

En vérité, nous crûmes tellement à la folie de M. Réné, que chacun prit un verre pour finir cette scène qui, du plus haut tragique, tombait au plus bas grotesque.

— A votre santé donc ! dit M. Réné en saisissant le dernier verre qui restait.

Et il porta la liqueur à ses lèvres avec un sourire qui faillit me faire jeter un cri... Machinalement, ou dévorés par un feu volcanique, nous avions tous bu.

— Maintenant, reprit M. Réné, écoutez bien : je prétends que toute femme peut et doit puiser dans ses sentiments les moyens de conserver sa chasteté, et que, si elle s'avilit, son mari a droit de lui demander un compte sévère ; je prétends aussi que la culpabilité des deux conjoints est d'une mesure égale. Or, du jour où une femme a élevé une barrière entre elle et son mari en trahissant la foi jurée, comme il est impossible à une âme honnête d'avoir encore quelques rapports avec celle qu'il aimait et qu'il ne peut plus respecter, — il faut se séparer. Mais comme la séparation, dans le sens de la loi, n'est praticable qu'à la condition de rouler pêle-mêle, homme et femme, dans un torrent d'impuretés ; qu'il ne peut et ne doit en résulter qu'opprobre pour tous les deux, soit qu'ils aillent séparément chercher dans la société des satisfactions illicites, ou qu'ils contractent des vices non moins odieux ; comme dans ce monde on est forcé de faire sa vie de son amour, parce qu'il n'y a rien dans l'existence qui fasse contrepoids à la douleur, je prends la société telle qu'elle est et je lui dis : Tous les êtres vivent par couple ou par famille ; je n'ai plus de femme, je n'ai pas de famille et mon amour est détruit ; tu ne peux m'en fournir une autre, puisque tu m'empêches de me lier par un nouveau contrat, tout en rompant celui que, cependant, tu ne reconnais éteint que par la mort d'un des contractants. Eh bien ! toi, société, j'interprète ta loi avec toute sa rigueur, tu n'offres qu'une ressource : mourir... soit ! A côté de ceci, je sais bien que tu vas m'opposer de prétendus devoirs... fantômes ! Tu m'autorises à tuer les deux coupables, et tu m'interdis de n'en tuer qu'un en duel... Niaiseries à chaque pas ! Restait la loi divine... le pardon ! Mon esprit se trouble et ma raison chancèle ; mais je n'ai pas assez de forces... parce que je suis seul, seul ! Ce mot comprend d'épouvantables horizons de misères et d'iniquités !!... Vous donc, coupables, j'ai jugé, au milieu du chaos des lois et des lois de l'honneur, de la conscience et de l'esprit de ce monde, que l'un de nous, madame, quitterait cette triste terre et ferait le voyage de la mort en compagnie de l'ennemi de son repos !... Et vous, ô mon Dieu, ajouta M. Réné, avec une invocation fervente, vous qui savez toutes choses, je ne vous prends pas à témoin, mais je m'incline à cette heure surtout devant votre justice.

Il se fit une pause terrifiante après ce discours dicté par le désespoir ; chacun cherchait à le comprendre, si l'on en peut juger par l'agitation qui sillonnait nos trois visages. M. Réné reprit avec une expression de martyr coupable :

— Allons ! quelques-uns de nous ont une longue course à faire ; séparons-nous... adieu !

Et il rentra dans son laboratoire. Mme Réné s'évanouit comme frappée subitement par l'apoplexie. Alors le cousin s'élança sur le corps de sa Clotilde. Larmes, caresses, prières à fendre un rocher, rien ne put émouvoir cette statue de marbre. En vain ce malheureux amant réchauffait, avec sa bouche, les mains de sa maîtresse, l'appelait des noms les plus doux, lui promettait des jours fleuris, qu'il arrangeait dans son délire ; rien, rien ! ! Cependant le pauvre garçon fit un suprême et dernier effort... Il souleva Clotilde et voulut l'emporter... mais il ploya sous son fardeau, qu'il étreignait avec les ongles ; le groupe tomba sur le plancher... Je sortis ; c'en était trop, mon crâne s'ouvrait. Je montai comme un automate dans ma chambre, où il me prit des envies de me sauver dans le mur. Je saisis quelques objets, sans savoir, et je redescendis. En passant devant l'appartement de M. Réné, j'y vis sa femme étendue raide... Un homme était devant elle, à genoux, les mains jointes, dans l'attitude de la prière mentale. C'était mon maître. En m'apercevant, il vint à moi.

— Emporte mon secret, me dit-il, je suis empoisonné, avec l'autre, ou... (Il aurait fallu voir le geste qui désignait Mme Réné)

— Je ne vous quitte pas, lui dis-je.

— Je le veux ! je le veux ! me dit-il avec un accent brutalement impératif. Puis, avec un revirement plus prompt que je ne le dis, pauvre enfant, ajouta-t-il, mon ami ! pardonne-moi ; tu n'as rien à craindre, toi ; mais tu me pardonneras, n'est-ce pas? Oh ! tiens, séparons-nous, quand je pense que demain... peut-être !... si je ne te... et elle ! Oh ! adieu, adieu, embrasse-moi, embrassons-nous ! ! !

Et nous confondîmes nos pleurs et nos embrassements dans une étreinte néfaste. A dater de cette heure, je ne me souviens plus que de deux choses : c'est que je montai à cheval, et que je me retrouvai dans mon lit. C'était trois jours après ce que je viens de raconter. Je me réveillai avec le souvenir présent. Je me levai à la hâte, et je sortis en cachette. Je courus chez M. Réné... la maison était close. Comme j'allais en faire le tour, je vis un petit pâtre qui tournait une roue, je le questionnai en tremblant. Il m'apprit que la veille on avait porté en terre M. Réné, avec le commis du percepteur des contributions de la ville voisine. On ne disait rien de leur mort. Je demandai des nouvelles de Mme Réné :

— *Al'é est partie d'a c'matin*, me dit cet enfant, et si chagrine, si chagrine, que c'était une bénédiction, *c'te pauv'e femme !*

Alors, le cœur gros de soupirs étouffés, je me rendis au cimetière où reposait mon maître, je m'agenouillai sur sa tombe fraîchement remuée et je répétai au milieu des sanglots le *Pater noster*, sublime prière qui contient le rêve de l'humanité.

— Voilà mon histoire, madame et messieurs, dit Ernest avec un reste d'émotion que nous partagions tous.

— Elle est atroce ! fit la dame du logis.

— Et elle prouve qu'il faut se séparer...

— Elle prouve aussi, interrompit l'Anglais, que la société est inhabile à réparer les maux qu'elle cause, et que, dans l'espèce, la loi est en contradiction flagrante. Ainsi, à l'égard de la séparation, la loi détruit sans réédifier ; elle casse de fait un contrat, et elle en maintient certains effets. Du reste, il est superflu de tomber dans des redites puériles, un seul motif régit l'ordre des choses : c'est qu'il est impossible de toucher à une seule pierre de l'édifice social, à moins de voir crouler ce beau monument de la civilisation. Dans cet état que faut-il? Des lois de replâtrage... par des conservateurs !... c'est logique.

— Et vous ne savez pas, monsieur Ernest, ce qu'est devenue cette dame Réné? dit la maîtresse de la maison avec une sorte d'inquiétude.

— Si, vraiment, madame, répondit Ernest, et ce sera, si vous le permettez, le sujet d'une autre histoire.

La dame ne fit qu'un geste dubitatif.

En ma qualité d'historien, je ne dois pas oublier de dire que la porte du musicien nous fut fermée, à mes deux compagnons et à moi ; jamais nous n'en avons supposé pour quelle raison.

Puisse cette petite historiette porter ses fruits au cœur de certains ménages, où elle ira comme une flèche!

A. D. (DE LANCY.)

[illegible] trôles, obligés de négliger pour des formalités secondaires ce qu'il y a de capital, c'est-à-dire la bonne exécution des travaux, passent leur vie à écrire, à demander, à attendre des approbations de rectifications ou de modifications.

L'administration est devenue à ce point paperassière, que l'ingénieur en chef n'est plus qu'un chef de bureau et ses employés des commis d'ordre, veillant à ce que toutes les pièces reposent bien dans leurs cartons respectifs. L'administration prend des hommes : elle en fait des automates.

Faut-il s'étonner que la paralysie ait atteint un organisme aussi engorgé? faut-il s'étonner si les hauts barons de la finance, espérant agioter sur les chemins de fer, ont osé dénier à l'Etat la force de les exécuter, et surtout de les administrer lui-même? faut-il s'étonner enfin si, en abandonnant à la spéculation particulière ces grandes voies de communication rapide,— vivant organe de l'unité administrative,— les fonctionnaires supérieurs des Travaux publics se soient vus réduits à déposer sur la tribune nationale l'aveu honteux de leur impuissance?

Il faut que le mal soit bien grand pour que M. Krantz, si respectueux pour ses chefs, si sincèrement attaché au corps dont il fait partie, ait été conduit à ne proposer d'autre remède que la création d'une institution entièrement nouvelle, — remède héroïque, qui suppose que le Corps des ponts-et-chaussées, s'il ne se transforme complètement, périra de mort naturelle et peut-être même de mort violente.

Mais ce n'est pas seulement par esprit de concentration, c'est aussi par esprit rétrograde que pèche le décret de 1804, puisque, comme nous l'avons dit ailleurs, il renferme dans un cercle infranchissable la carrière des agents secondaires sur qui repose toute la surveillance des travaux, toute la moralité de l'exécution.

La position du conducteur n'est pas seulement bornée; elle est précaire, elle est instable. Tant qu'il n'a pas obtenu son embrigadement, c'est-à-dire son inscription au nombre des agents qui ont droit à la retraite, il peut se voir congédié du jour au lendemain. Qu'il soit embrigadé ou simple auxiliaire, son avancement n'est soumis à aucune règle, et ses attributions comme sa résidence sont remis à la disposition absolue de l'ingénieur sous les ordres de qui le hasard l'a placé. Aussi, que de fois le conducteur, investi de la confiance de l'ingénieur qui part, voit-il celui qui arrive lui enlever ses occupations ordinaires, ses travaux de prédilection, le transporter du bureau au chantier, du chantier au bureau, ou, qui pis est, lui assigner une résidence éloignée de sa famille, de ses amis, de ses propriétés, sans qu'il y ait à ces changements si graves d'autre motif que le caprice du nouveau venu, ou une incompatibilité d'humeur entre le chef et le subordonné!

Or, bien que la plupart des ingénieurs sachent corriger, par l'aménité de leurs rapports, la dureté de cette position exceptionnelle des conducteurs, quelques-uns cependant, conséquents avec le principe de leur corporation, exercent sur leurs agents une oppression véritable. Cela s'étend à la tenue, au costume, à la barbe, dont on contrôle la forme et la dimension.

On conçoit, en effet, que, pour peu que la nature des relations sociales prête à l'abus, l'abus doit se produire. Il s'est produit, et l'on raconte jusqu'à des histoires de moustaches que des conducteurs ont été forcés de sacrifier.

Et si, déjà en 1804, les dispositions réactionnaires du décret organique étaient en désaccord avec l'esprit du temps, combien ne sont-elles pas choquantes aujourd'hui, qu'après quarante ans, deux chartes ont consacré l'égalité de tous les citoyens devant la loi, et leur admissibilité à toutes les fonctions publiques?

Etrange force du fait! étrange faiblesse du principe! Voici une institution, éminemment démocratique, puisqu'elle ne peut se recruter que parmi les hommes de science; eh bien! au sein d'une société démocratique, cette institution conserve, malgré le vœu formel du pacte social, tous les caractères de l'exclusivisme féodal!

Mais c'est sans doute une inadvertance? c'est une inconséquence que l'on va se hâter de faire disparaître? c'est un oubli que l'on va réparer?... Non! car, dès 1829, la grande commission des routes et canaux déclarait « qu'il était urgent de *prendre un grand parti* relativement aux conducteurs. » Non! car dès 1833, M. Tarbé de Vauxclairs, inspecteur-général, dans son *Dictionnaire des Travaux publics*, déclarait *illégale* la position des conducteurs non embrigadés, et il ajoutait que le travail de la commission nommée en 1833, à la suite des pétitions de quelques conducteurs, *était attendu avec impatience* (en 1833!).

N'oublions pas de faire remarquer que le dictionnaire dont nous parlons a été envoyé par l'administration à tous les ingénieurs, comme renfermant les vrais principes, les principes de l'administration elle-même, en matière de travaux publics.

Rappellerons-nous un article du *Journal des Débats*, du 29 mai 1838, où le droit des conducteurs à devenir ingénieurs est établi et réclamé de la façon la plus explicite et la plus pressante.

Eh bien! ce que la commission de 1829 demandait, ce que réclamaient en 1833 des pétitionnaires isolés, ce qu'ont réclamé en 1840 et 1843 des pétitions collectives, ce que M. Tarbé attendait impatiemment en 1833, ce que le *Journal des Débats* réclamait instamment en 1838; en un mot, ce que la Restauration se disposait à faire, la Révolution de 1830 l'a-t-elle accompli, aujourd'hui, en 1847? Non! Aux pétitions de 1840, la Chambre des députés, sur la demande de M. Legrand, répondait par l'ordre du jour. Et quant à celles de 1843, une circulaire de M. le sous-secrétaire d'Etat des travaux publics, en date du 10 mai 1843, les empêchait d'arriver, non pas jusqu'aux Chambres (elles ne leur étaient pas adressées), mais jusqu'à l'administration elle-même.

Dans cette circulaire, M. Legrand feignait de croire que les pétitionnaires demandaient des *prérogatives*; il repoussait les pétitions collectives, il disait que l'administration était disposée à favoriser de plus en plus l'émulation de la *probité*, du *dévouement* et de l'*instruction* parmi les conducteurs; il ajoutait que ceux-ci n'avaient rien de mieux à faire que de se reposer sur l'initiative et la *bienveillance éprouvée* [illegible] rons plus tard, n'a pas en réalité d'autre but que de provoquer ces sortes de sollicitations!

Mais qui donc M. Legrand espère-t-il convaincre ou tromper en parlant de *prérogatives*? Qui lui donne le droit de dire à ses subordonnés qu'ils doivent se reposer sur l'initiative et la bienveillance *éprouvée* de l'administration? Et quand il parle d'améliorations, croit-il rehausser son caractère en feignant de ne pas comprendre que ce qu'on lui demande, ce ne sont pas des améliorations illusoires ou des faveurs arbitraires, mais des droits, des garanties, une organisation?

Hélas! hélas! tous les gouvernements absolus se ressemblent donc? Ils ne souffrent pas qu'on les discute, et ils ont la prétention d'être aimés pour eux-mêmes.

Mais qu'a-t-elle fait cette administration absolue et paternelle?

Elle a agi sur quatre points que voici :

1° Il y a aujourd'hui en France 2 700 conducteurs des ponts-et-chaussées. Le décret organique en avait fixé le nombre à 350 seulement. L'administration a déjà porté celui des embrigadements à 800, et elle se dispose à l'élever jusqu'à 1 000. Il reste donc encore 1 900 conducteurs dans la catégorie *illégale* des auxiliaires ou *non embrigadés*, n'ayant pas droit à la retraite et ne figurant pas au personnel administratif.

2° Il y avait, en 1840, six classes de conducteurs : 3 classes de non embrigadés, touchant de 1 000 à 1 400 fr., et 3 classes d'embrigadés, touchant de 1 400 à 1 800 fr.

Par cette combinaison ingénieuse, le conducteur embrigadé de 3e classe, après avoir abandonné à la caisse de retraite le mois de ses appointements qui suivait sa nomination, touchait ensuite de moins que le conducteur *auxiliaire* de 1re classe, son inférieur en grade, 5 fr. 83 c. par mois destinés à alimenter la caisse de retraite.

On a augmenté de 200 fr. les trois classes de conducteurs embrigadés.

3° Il est arrivé que, par suite de l'absence ou de la maladie d'un ingénieur, on a confié l'*intérim* à un conducteur. Cette mesure s'est renouvelée plusieurs fois, et, comme presque toujours les conducteurs investis de cette confiance l'ont parfaitement justifiée, on n'a guère pu se dispenser de la leur continuer. Quelques-uns de ces agents ont donc été chargés d'un service d'ingénieur; ils n'en touchent pas les émoluments, mais on leur accorde les frais de bureau et la part de l'indemnité qui revient à l'ingénieur ordinaire pour le service des routes départementales.

« Comme cette mesure, dit M. Krantz (1), n'a été sanctionnée par aucune loi, qu'elle n'a d'autre cause que la volonté du sous-secrétaire d'Etat des Travaux publics, elle peut tomber en désuétude, comme elle est née, et l'on ne saurait y voir aucune garantie sérieuse pour l'avenir des conducteurs. Toutefois, c'est un heureux précédent qui fait honneur à l'esprit d'équité du sous-secrétaire d'Etat, et qui préparera l'avènement d'une loi plus libérale que le décret organique du 7 fructidor an XII. »

Non seulement cette mesure ne présente aucune garantie pour l'avenir des conducteurs, mais elle n'en offre aucune à l'administration elle-même. En effet, ce n'est pas après avoir subi un examen, ce n'est pas après avoir fourni des preuves de ses connaissances pratiques, qu'un conducteur est admis à occuper cette situation ambiguë. C'est l'occasion, c'est le hasard qui a placé tel conducteur dans tel arrondissement de peu d'importance, — ou plutôt ce sont les influences seules qui lui font gravir ce demi-échelon, c'est tout ce que l'on voudra enfin, excepté le droit et l'équité. Rien ne garantit à M. le sous-secrétaire d'Etat, lorsqu'il élève un agent à cette fonction, d'où il pourra le faire descendre demain, qu'il n'y a pas en France trois cents agents plus dignes de l'obtenir que celui qui est l'objet de son attention ou plutôt de sa faveur. Il faut donc le reconnaître, ce n'est pas par de telles mesures qu'il « favorisera de plus en plus l'émulation de la probité, du dévouement et de l'instruction, » parmi les conducteurs des ponts-et-chaussées.

4° Enfin, par sa circulaire du 7 juillet de cette année, M. Legrand, sous-secrétaire d'Etat, communique à tous les préfets une pièce signée le 31 mai, par M. Jayr, ministre des travaux publics, et qui porte pour titre : *Programme pour l'examen des candidats à l'emploi de conducteur des Ponts-et-Chaussées.*

Si cette pièce atteste la *bienveillance éprouvée* de l'administration générale, c'est ce que nous verrons dans un instant. Disons tout de suite qu'elle n'a nullement pour objet d'ouvrir aux conducteurs la fatale barrière. Mais, comme elle touche évidemment à la question organique que nous devons traiter nous-même, nous demandons la permission d'entrer, à cet égard, dans quelques considérations.

F. C.

(1) *Projet de création d'une armée des Travaux publics.* — Voir aux Annonces.

Critique littéraire.

Les Proverbes.

Tome quatorzième de la Bible, par S. CAHEN.

Voici un ouvrage que nous pouvons louer en toute conscience. L'auteur est le roi Salomon, le traducteur est M. Cahen qui, depuis un grand nombre d'années, voue son temps et sa fortune à une traduction fidèle et presque littéraire de la Bible hébraïque, c'est-à-dire de la vraie et unique Bible, suivie d'un commentaire clair, facile et érudit.

L'Allemagne est le seul pays où l'étude de la Bible ait occupé les esprits supérieurs et les savants de premier ordre. A côté de quelques professeurs chrétiens, les savants juifs d'outre-Rhin ont fourni des travaux précieux, tant sur l'exégétique que sur la sainte Ecriture elle-même. En Angleterre aussi il s'est publié des travaux louables sur la Bible et les sciences thalmudiques; la France seule est restée en arrière à ce sujet. La Bible est lettre close pour les Français, même pour les juifs. Ceux qui ont essayé de la traduire l'ont presque toujours tronquée. Leurs traductions sont calquées sur le latin et le grec, jamais sur le texte même de la Bible. On n'a qu'à collationner la traduction de M. de Genoude, qui passe pour une des meilleures, avec le texte hébreu [illegible] comprend, il n'obéit pas. » Cette traduction [illegible] prit d'humanité de Salomon, car c'est juste le contraire qu'il veut dire. « Avec des paroles, dit le texte hébreu, un esclave n'est guère converti, car, quand il comprendrait même, il ne pourrait pas répondre (il n'y aurait pas de réponse). » C'est-à-dire qu'étant esclave, il n'aurait jamais le courage de prouver qu'il a raison. Il est esclave, cela dit tout. Morale : Il ne faut pas prêcher l'esclave, ni lui prouver qu'il doit être esclave, car ce sont des paroles perdues. Salomon ne prêche pas pour cela l'émancipation des esclaves, mais il est loin de recommander la schlague ou la torture. Nous pourrions en citer encore d'autres, mais la traduction de M. Cahen est en tout si préférable à toutes les autres traductions françaises, qu'il serait puérile de lui reprocher quelques petites peccadilles. Du reste, comme je l'ai déjà indiqué, M. Cahen discute lui-même dans son commentaire les probabilités du texte.

La traduction de M. Cahen est précédée d'une dissertation de M. Duckès, savant allemand, qui, même s'il n'était pas connu par d'autres ouvrages, mériterait pour cette préface seule d'être placé au premier rang des historiens de la littérature juive. Il y a plus de science et d'érudition dans ces trente pages que dans tout ce qui a paru en français sur l'Ecriture sainte et ses commentateurs.

Citons des *Proverbes* deux tableaux contrastés de la femme. Salomon, qui en avait mille, a dû s'y connaître. C'est l'auteur du Cantique des Cantiques, poème frémissant d'amour voluptueux. Les *Proverbes* sont d'une date postérieure. Le Thalmud dit qu'ils sont de l'âge mûr, et que l'*Ecclésiaste* est le produit de la vieillesse, l'âge des *vanités*. Dans tous ses écrits, Salamon condamne la femme méchante, querelleuse et trop avide de plaisirs. « Une méchante femme est plus amère que la mort. Une femme querelleuse est une gouttière qui fuit. »

Voici le tableau de la courtisane :

« Dis à la sagesse, tu es ma sœur, dit-il, pour qu'elle te garde de la femme *inconnue* au langage doucereux. Par la fenêtre de ma maison, à travers mon treillis, je regardais, et j'aperçus parmi les sots un adolescent manquant de cœur, qui, passant sur le marché près d'un angle, fut accosté par une femme parée en courtisane, cuirassée de corrage, bruyante, sémillante, vagabonde, toujours sur pieds, tantôt au marché, tantôt dans les rues, guettant à chaque coin. Elle s'empara de lui, l'embrasse, et, d'un air effronté, elle lui dit : « J'ai fait un vœu, c'est pourquoi je suis sortie pour te rencontrer. J'ai orné mon lit de tapisseries et de broderies en lin d'Egypte, j'ai parfumé ma couche de myrrhe, d'aloës et de cinamone; viens, enivrons-nous d'amour jusqu'au matin, rassasions-nous de voluptés, car le mari est absent; il est loin, bien loin, et *il a emporté la bourse.* » Et le niais la suit, comme le bœuf à la boucherie. Bientôt la flèche lui percera le foie, comme l'oiseau, il tombera dans le filet, ne sachant pas qu'il y va de la vie. »

Mais, à côté de ces tableaux, Salomon en a tracé un de la femme vertueuse, qui est la couronne de son œuvre, car c'est le dernier chapitre des Proverbes. Le voici :

« Qui trouvera une *femme forte*, cette acquisition vaut mieux que celle des perles fines.

» Le cœur de l'époux peut s'en rapporter à elle, il n'y perdra rien.

» Toute sa vie elle lui prodiguera le bien.

» Elle travaille le lin et la laine de sa main, et, comme l'armateur, elle fait venir le pain de très loin; elle veille la nuit pour donner du pain à sa maison et la tâche à ses servantes. Elle achète des champs et plante des vignes du fruit de ses travaux; elle ceint ses reins de force et ses bras de vigueur; elle voit que son commerce est bon, et la lumière ne s'éteint plus la nuit; elle prend le fuseau et la quenouille; elle ouvre la main au pauvre, et tend ses bras à l'indigent honnête; elle ne craint pas le froid, car toute sa maison est bien vêtue; elle a des tapis, sa toilette est de pourpre et de bysse. Son mari est distingué dans la justice publique. Il siège avec les anciens de la ville; elle vend des étoffes à l'étranger; elle est revêtue de dignité et de pouvoir, et elle se moque de la mort. Sa bouche s'ouvre pour la sagesse, la doctrine de la grâce est sur sa langue; elle veille à ceux de sa maison, pour que personne ne mange le pain de paresse; ses fils, en grandissant, l'applaudissent; son mari chante sa gloire : « Il y a encore beaucoup de filles vertueuses, mais toi, tu les surpasses toutes. La grâce est mensongère, la beauté n'est que vanité, la femme vertueuse seule mérite des éloges. Donnez-lui le prix de ses travaux, et qu'on chante ses louanges à tous les poètes! »

ALEXANDRE WEILL.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG, 1 vol. in-8°, 1847.

Cherbourg, à qui ses travaux maritimes ont fait une juste réputation, ne brille pas précisément par le mouvement intellectuel. Il a deux journaux, mais ce ne sont pas des œuvres littéraires; une bibliothèque publique, mais elle est peu nombreuse et peu fréquentée. Ses cercles littéraires n'ont guère pour but que la lecture des journaux au point de vue du commerce.

Cherbourg cependant a une Académie depuis plus de cent années, honnête fille qui ne fait pas beaucoup parler d'elle, mais qui poursuit un but utile et donne à la cité un peu de vie intellectuelle. Les membres de la société sont nombreux : il n'en faudrait pas conclure cependant que les hommes cultivant les lettres, les sciences ou les arts, sont à Cherbourg dans la même proportion; la société académique compte plus de fonctionnaires que de savants, de gens en place que de littérateurs : le sous-préfet qui arrive trouve dans les bureaux, avec la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, son brevet de membre de l'Académie locale. Le sous-préfet actuel est académicien parce que son prédécesseur l'était, et celui-ci tenait ce titre du chef de son prédécesseur; ainsi des autorités maritimes et militaires. Mais il faut rendre à la société cette justice, que les hommes d'intelligence y ont le pas; les autres servent d'ornement et font tapisserie.

Le volume que nous avons sous les yeux est le cinquième depuis une dizaine d'années. C'est un recueil des plus variés. Histoire locale, générale, mathématiques, botanique, géologie, voyages, esthétique, biographie, statistique, poésie, tout y trouve place. Il faut dire cependant, pour rendre hommage à la vérité, que quelques articles sont fort courts; il en est dont un long titre fait près de la moitié. On y trouve aussi quelques statistiques locales et de circonstance qui font assez piètre figure dans ce volume, et qui n'auraient dû sortir des archives du conseil municipal que pour trouver place tout au plus dans les journaux de la localité.

Signalons d'abord une dissertation très savante et très curieuse sur la preuve judiciaire au moyen âge en Normandie, par M. Couppey, juge au tribunal civil. L'auteur établit par des textes irréfutables qu'au moyen âge toutes les causes judiciaires, les causes civiles aussi

[illegible] quelques détails plus précis sur la race juive, qui, dès l'origine, s'annonce telle qu'elle se montre encore aujourd'hui, rapace, perfide, habile à la fourberie et au commerce. Il nous semble qu'il fait la part trop belle aux patriarches hébreux, lorsqu'il voit chez eux le mariage et la famille constitués comme chez nous, et certaines sciences déjà avancées. Il est à regretter que M. Verusmer n'ait pas connu le curieux et savant ouvrage de notre ami V. Hennequin sur la *Législation des juifs*. Ses conclusions eussent gagné en précision. Telle qu'elle est cependant, sa dissertation est fort intéressante.

Un jeune négociant qui associe le commerce des vins à celui des lettres, M. Alexandre Lesdo, s'en est tenu à l'histoire moderne et presque contemporaine. Il a retracé les infortunes des derniers Girondins proscrits. Ce récit est fort dramatique, mais il a le malheur de n'avoir paru que quelques mois avant les admirables pages de Lamartine, qui contiennent les mêmes faits sous une forme plus brillante. Le récit de M. Lesdos a un autre défaut : l'auteur a étudié l'histoire chez le P. Loriquet.

Les sciences naturelles sont largement représentées dans le nouveau volume. Voici d'abord un voyage géologique à Carantan, par M. Lechanteur de Pontaumont, contenant des notions précises sur la composition de la partie centrale du département ; puis un catalogue raisonné des graminées de l'arrondissement de Cherbourg, par M. Adrien Delachapelle ; enfin un travail sur la flore des environs de Cherbourg et des observations sur quelques plantes rares qui y croissent spontanément, par M. Auguste Lejolis. Cette dernière dissertation surtout est fort remarquable par la précision des descriptions, la logique serrée de la discussion et une érudition qui a dû coûter bien des veilles dans une ville où les livres de sciences spéciales sont si rares. Ce début du jeune botaniste promet un savant distingué.

Deux mathématiciens ont apporté leur tribut au volume. M. le vicomte du Moncel, qui est dessinateur aussi bien que mathématicien, a fourni une théorie de la perspective apparente, applicable aux dessins artistiques. M. Le Monnier a complété sa Théorie des parallèles, sans *postulatum*, et démontré les propriétés curieuses des nombres impairs et la possibilité de former les carrés, les cubes et les quatrièmes puissances des nombres par des additions des nombres impairs.

L'esthétique est représentée dans les *Mémoires de l'Académie de Cherbourg*, par un discours de M. Edouard Delachapelle, auteur d'une belle traduction en vers de l'*Œdipe à Colone*, de Sophocle, sur les caractères de la littérature ancienne ; par une notice trop courte de M. Lechanteur de Pontaumont, sur Calderon de la Barca, et par une dissertation de M. Digard (de Lousa) sur le Beau. Ce dernier écrivain a aussi fourni un article sur la Hague, dont nous aurons occasion de parler ailleurs.

Une étude sur la Corse, une pièce de vers de M. Frigoult, diverses notices sur les membres nouvellement décédés, complètent ce cinquième tome. Ce n'est pas le meilleur ; mais les articles qu'il contient sont tous intéressants, honnêtes, et les auteurs méritent les chaleureux encouragements de la critique.

J. Fl.

Mouvement socialiste de la Presse.

L'*Emancipation*, de Toulouse, signale comme le symptôme le plus significatif peut-être de la réprobation qui gronde chaque jour contre le système qui nous gouverne, la déclaration faite le 24 août dernier par la *Démocratie pacifique* :

« Cela est sérieux ! cela est grave !

» Parce que la *Démocratie pacifique* est un journal qui n'a laissé à personne le droit de suspecter son honnêteté et la sincérité de ses convictions ;

» Parce que ce journal s'adresse à des lecteurs d'élite, à des penseurs, à des âmes chaudes et généreuses, qui *raisonnent* leurs impressions et qui certainement *raisonneront leur opposition au pouvoir*.

» Et qu'on ne s'y trompe pas : le signal qui vient d'être donné en tête de l'école aura du retentissement parmi ses membres ; car il n'en est point qui marchent avec plus d'ensemble.

» Pour saisir la portée de cette opposition nouvelle, qu'on n'oublie pas aux dépens de quels rangs, après 1830, l'Ecole sociétaire forma ses colonnes : aux dépens des républicains. Les recrues qu'elle leur prit furent autant de soldats qu'elle décida à déposer les armes et à quitter l'arène politique pour le champ silencieux des études sociales. Eh bien ! aujourd'hui, ces soldats elle les rend à la guerre. Ils n'ont qu'à choisir leur camp, et il n'est pas difficile de prédire dans lequel ils se rendront : ils iront dans celui où le cœur bat le plus fort, où le génie de la France vit encore, où l'avenir a déjà marqué son domicile.

» Eh bien ! qu'il en soit ainsi !

» Pour nous, nous voyons avec plaisir la nouvelle attitude prise par l'Ecole sociétaire. Au milieu des graves évènements qui se préparent, il n'est permis à personne, — à des gens de cœur surtout, — de n'avoir pas à l'avance choisi et déclaré son rôle. »

— L'*Echo du Loir* publie un article fort remarquable sur les *Boulangeries communales et sociétaires*. « Ce n'est plus, dit-il, seulement aux réformes gouvernementales qu'on demande des espérances de l'avenir, c'est aussi, et directement, à l'organisation des choses qui touchent de plus près les masses, et qui ont sur elles une influence immédiate; dédaignées par tant d'hommes égoïstes, ces réformes sont poursuivies, au contraire, par des esprits ardents, cœurs enthousiastes et passionnés, qui jettent les yeux sur ce qui est, et cherchent avec conscience, avec une infatigable persévérance, la voie nouvelle dans laquelle la société doit s'engager pour éviter les abîmes. N'ont-ils pas raison de croire, à la seule lecture de l'histoire, que la société se perfectionne et franchit chaque jour un degré de l'échelle. Où sont barbarie, féodalité, régime de privilège! N'ont-ils pas raison encore, à la seule inspection de nos souffrances, de penser que la forme actuelle n'est pas le dernier mot du perfectionnement humain ; qu'il y a encore bien des degrés à gravir et qu'il faut y travailler sans cesse. Oui, unissons nos efforts en face du danger, soyons hommes de foi et d'action; ne nous engourdissons pas les uns dans la misère, les autres dans l'opulence; que tous, en nous associant à l'œuvre de charité, nous resserrions les liens qui doivent exister entre la richesse et la pauvreté, liens de bienveillance en haut, d'estime et de reconnaissance en bas ; que tous, nous songions à utiliser les leçons du passé, à prévenir le retour des blessures encore saignantes. Il ne faut pas que l'expérience nous donne en vain les plus pressants conseils, les plus durs avertissements ; cherchons, et disons comme notre si éloquent orateur de la chaire : *Je suis citoyen de l'avenir.* »

— [illegible] recommande l'établissement d'une crèche dans sa localité.

« Qui ne sait, dit-il, que la crèche est destinée à améliorer la position du pauvre? Désormais, la femme de l'ouvrier n'est plus contrainte de consacrer toutes ses heures à ses jeunes enfants. Sûre de n'être point trompée dans son amour maternel, la femme du prolétaire peut

l'ordre et alimenter la production ; la république des travailleurs leur paraît moins réalisable que la cité du soleil ou la république de Platon ; ils portent aux écus, ces fétiches du capital, le respect qu'ils portaient en d'autres temps au roi ou au pape ; et si vous leur dites que le despotisme a passé de la politique dans l'industrie, qu'il y a en France, comme partout, une oligarchie d'écus, que cette oligarchie asservit tous les hobereaux de la patente et du cens et fait litière du reste, ils vous appellent communistes, comme autrefois ils vous appelaient athées. — Ah ! il est temps de comprendre que les principes qui régissent une société normale de producteurs, sont les principes mêmes qui régissent la cité idéale basée sur le droit, l'égalité, l'amour ; il est temps de comprendre que le travail est l'exercice d'un droit, que ce droit appartient à tout homme ayant capacité de travail ; que tous possèdent cette capacité et l'exercent au même degré dans les diverses sphères d'action vers lesquelles leurs facultés spéciales les font graviter. Telle est l'origine de la souveraineté afférente au travail du plus modeste des producteurs, et du droit d'élection qui par cela même lui incombe. L'organisation du travail est donc la véritable charte de l'industrie et la source de toutes les libertés. »

— Le *Breton* réfute, au nom de la science sociale, la doctrine des économistes :

« Malgré *le chacun chez soi, chacun pour soi*, il n'y a pas aujourd'hui un parti, une école, un journal, qui n'écrive sur sa bannière, LIBERTÉ-ASSOCIATION ; et, bien que cet hommage rendu au principe de la science sociale s'adresse plus au mot qu'à la chose, nous ne le regardons pas moins comme un progrès, qui doit infailliblement amener l'accord du mot et de la chose : l'avènement de l'association loyale et de la véritable liberté.

» Les économistes de l'école anglaise, les *free traders* appellent *association* la coalition des capitaux qui assure à la féodalité nouvelle le monopole du chemin de fer, des canaux, des voitures publiques, des assurances, des alcools, du sel, du gaz, etc.; la coalition des écus, qui exploite le travail et l'intelligence; l'association léonine, l'association de la baleine avec les petits poissons qu'elle avale, mais ce n'est pas précisément l'association selon notre cœur et le vôtre.

» L'accaparement et l'agiotage, s'exerçant même sur les subsistances, voilà ce qu'ils appellent *la liberté... du commerce* bien entendu; faire la disette quand elle n'existe pas, spéculer sur la faim du peuple, sur les émeutes, sur le pillage même, pour vendre le plus cher possible le blé qu'ils ont accaparé à bon marché, et pour eux *la libre concurrence*, cette providence commerciale, cette liberté des échanges destinée, suivant les expressions du poète, *à niveler les biens de la terre comme les eaux de l'Océan, comme l'air vital autour du globe.* »

REPRODUCTIONS.

La *Gazette de France* reproduit : Réflexions sur l'Opinion des Journaux et Un Refus d'impôt.

Le *Débat social* : Un Orateur chrétien.

Le *Bien public*, le *Censeur de Lyon*, le *Courrier du Bas-Rhin*, l'*Emancipation de Toulouse*, le *Patriote jurassien*, l'*Observateur des Pyrénées* : Procès de la *Démocratie*.

L'*Indépendant des Pyrénées-Orientales* et le *Journal des Villes et Campagnes* : Perdriel-la-Valeur (feuilleton).

Le *Guetteur de Saint-Quentin* : La Rivière des Songes (feuilleton).

Le *Sancho* (de Bruxelles) : La Mission de Pie IX.

Le *Courrier de Saint-Quentin* : Moralité de l'Affaire Praslin.

Le *Rappel* : Le Cierge secondaire et l'Archevêque de Paris.

Le *Quimpérois* : La Dette du Dévouement.

L'*Eclaireur de Saint-Omer* : Deux Pages de mon Journal d'Elève.

Le *Libéral liégeois* : L'Entente cordiale.

L'*Espérance* : Silence du *Moniteur*.

La *Vigie de l'Ouest* : Jean Guttemberg (feuilleton).

Le *Nouvelliste vaudois* : La Grenadine et le Laurier rose (feuilleton).

Le *Courrier de Tarn-et-Garonne* : Le Cierge de la Chandeleur (feuilleton).

L'*Estafette*, la *Patrie*, le *Journal de Rouen* et un grand nombre d'autres journaux : Correspondance de la Calabre.

Le *Propagateur des Ardennes* : Nouvelle Crainte de Guerre.

Tous les journaux indépendants ont reproduit l'article de la *Démocratie* : *Une Société qui tombe*, et plusieurs l'ont reproduit une seconde fois après la condamnation de la *Gazette*.

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants : Nouvelles Craintes de Guerre. — Les Oscillations du duc de Lucques. — Affaire de la *Gazette de France*. — Recrue pour les Gendarmes autrichiens. — Opinion des Journaux sur notre Acquittement. — Revue élémentaire de Médecine et de Pharmacie, par F.-V. Raspail. — Pauvre Espagne. — Maladie des pommes de terre. — Une Ratification. — Correspondance de Naples. — Le *Satisfait*. — Italie ! Italie ! — Refus d'Impôt. — Banquet offert à M. Lherbette. — Compagnie des Mines de la Loire. — Biographie du Cardinal Ciacchi. — L'Isolement et l'Immobilité de la France. — Le *Journal des Débats* et le Progrès. — Du Travail dans les Prisons. — Egalité trompeuse. — Société Française pour l'Abolition de l'Esclavage. — Ministériels convertis. — Concours d'Architecture. — FEUILLETONS : Revue musicale. — Une Mission dans le Midi (2 articles). — Peinture murale, MM. Chasseriau et Delacroix. — Types et caractères russes, par Ivan Golovine.

PETITE CORRESPONDANCE.

Ploermel. — M. D. — Reçu les 50. — Bon courage, et regardons en avant.

Erstein. — M. G. — Lettre et épreuves partent aujourd'hui à votre adresse.

Saulxures. — M. A. — Nous vous avons marqué dans la p. c. du 10 août que le livre demandé par vous était épuisé. — Nous expédions *Solid.* et les œuv. compl. — Nous ferons mandat sur vous pour l'ensemble.

Vienne. — Mme B. — L'un et l'autre orneront la prochaine PA.

Cadela-Bathna. — M. A. — C'est huit fr. 50 c. le vol. et non 3. 50 comme on l'a imprimé par erreur dans la p. c. d'hier.

Tampico. — M. P. — Les 85 payés par MM. B. P. et Ce et les 85 qui faisaient partie du mandat, forment 2 années et portent l'abb. au 15 août 1848.

R. — M. L. T. R. — Nous ne dédaignons pas les *merles*, même à côté des *grives*. — Nous nous entendrons avec C. F. — Accepté en principe.

Marchés.

La Chapelle, 17 septembre. — Taureaux : amenés, [illegible] le kil. sur pied, [illegible] — Vaches grasses : amenées, [illegible]; prix [illegible] — Veaux : amenés, 915; vendus, [illegible] — Vaches laitières : amenées, [illegible]; vendues, [illegible] — Porcs : amenés, 787; vendus, 787; prix, 1,30-1,60-[illegible]

Halle à la viande. — Marché du 16 septembre. — Bœuf, [illegible] 1re qualité, 1,22; 2e, 1,06; 3e, 0,90. — Veaux, 865; 1re, 1,[illegible] — Mou-

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 15	75 25	75 10	75 10
— — fin courant	75 10	75 35	75 05	75 20
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	114 15	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	114 »»	114 20	113 90	114 10

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3190 »»	
4 0/0 J.	»» »»	O. V. de Par.	»»»» »»	
Emp. 1844, au Ct	» »/»	C. hyp.	255 »»	
— fin Ct	» »»	— Gouin	»»»» »»	
B. du Trés.	5 »/»	— Gann.	»»»» »»	

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0 d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0 d. 50	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM.	Dr C. 98 1/2 [illegible]	
Récep. Rotsch.	99 »»	BELG. 2 1/2	»»» »/»	
ESP. Dette act.	»» »/»	— 4 1/2	»» »/»	
— — pass.	4 1/4	— do 1840	99 1/2 »»	
— 3 p. 0/0.	»» »/»	— do 1842	100 1/4 »»	
Dette intérieure	33 1/2	— Banque	»»» »»	
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »/»	— do Em. 1844.	»»»» »»	
HOLL. 2 1/2	»» »/»	PIÉMONT	»»»» »»	
HAITI	» »/»	AUTRICHE	»»» »»	

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »».

INDUSTRIE [illegible]	
4 Can. 3 0/0	1200 »»
Act. d J.	»» »»
Ch. S. G.	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1140 »»
— à Rouen.	900 »»
R.-Havre.	530 »»
Avignon.	510 »»
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str.	365 »»
Tours-Nant.	360 »»
Orl.-Vierz.	530 »»
C. du Nord	508 75
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	431 25
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	367 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	900 »»	Orléans à Vierzon.	530 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	530 »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	1131 75	Marseille à Avign.	510 »»	Nord	508 75
— à Lyon	365 »»	Paris à Strasbourg	365 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 75 fr.; 3 derniers mois, 74 à 75 fr.

Béziers, 56 fr. — Bordeaux, 66 fr. — Rouen, 77 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 103; 3 derniers mois, 105; 4 premiers mois 1848, 106. — Huile épurée, 109.

Lille : Colza, 88-50. — Lin, 92-50. — Chanvre, 93-50.

Savon disponible, belle qualité, 105.

... sommes achetés et vend tous livres ayant trait au Socialisme. — Rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 177.

FABRIQUE DE BLEUS de toutes qualités pour les divers azurages du linge. — ELIÉZAR SANTONAX, à Dôle (Jura.)

... CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

CHASSEUR ou *les secrets et les ruses dévoilés*, mis à la portée de tout le monde, par MM. BOYARD et DE MERSAN. 1 joli volume orné de figures. Prix : 3 fr. ; et franco, 3 fr. 50 c.

GARDES CHAMPÊTRES communaux ou particuliers, *Gardes forestiers, Gardes pêche* et *Gardes chasse*, où l'on trouve tout ce qu'ils doivent connaître, par M. BOYARD, président à la Cour royale d'Orléans. 1 beau volume, prix : 2 fr. 50 c. ; et franco, 3 fr.

Ces deux ouvrages font partie des MANUELS-RORET, rue Hautefeuille, 10 bis.

LA DÉMOCRATIE AU XIXe SIÈCLE ou la Monarchie démocratique. Pensées sur les réformes sociales, par M. Calixte Bernal. Un vol. in-8°, 5 fr., chez Dauvin et Fontaine, libraires, passage des Panoramas, 1, et chez les principaux libraires de Paris.

ROB, 7 fr. 50 c. *Injection Tannin*, 5 fr. *Sirop anti-goutteux*, 10 fr., *méd. Leroy*, Fg. St-Denis, 9.

DITES A VOS DAMES que les modes de la maison AIMÉE-HENRY sont exactement semblables à celles des premières maisons de Paris, et qu'elles coûtent moitié moins cher. — Chapeaux de pou-de-soie, gros d'Afrique, crêpe, 12 et 15 fr. Rue Basse-du-Rempart, 18.

PATE DE NAFÉ D'ARABIE

La plus efficace des pâtes pectorales. DELANGRENIER rue Richelieu, 26, au dépôt du

RACAHOUT DES ARABES,

Aliment des convalescents et des personnes faibles.

PAPIER D'ALBESPEYRES, faubourg Saint-Denis, 84, et dans les pharmacies de province et de l'étranger, pour entretenir, sans *odeur* ni *douleur*, **LES VESICATOIRES.**

HUMEURS, BILE, GLAIRES, PITUITE, maladies qu'elles engendrent ; moyen de les combattre par la

TEINTURE GERMANIQUE

MODIFIÉE, préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 38.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies ; cette vérité, admise par les anciens médecins, et *méconnue depuis 40 ans* par les modernes, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (*voir la broch. délivrée gratis*), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre TEINTURE PURGATIVE. Cette préparation à la fois TONIQUE et PURGATIVE, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou de deux au plus ; elle est agréable et purge sans coliques ni tranchées. PRIX : 5 fr. 12 PURGATIONS.

1 fr. 25 cent. 40 cahiers beau papier à lettre glacé en boîte. Rue Neuve-Saint-Marc, 11.

SOCIÉTÉ DES **NU-PROPRIÉTAIRES**, (33, rue Louis-le-Grand). Capital réalisé, cinq millions. Elle achète, d'après des tarifs, les nues propriétés de rentes sur l'État, d'actions sur la Banque de France, de créances hypothécaires et d'immeubles.

VICOMTE de **BOTHEREL. RÉVOLUTION** DANS LE COMMERCE DES VINS PAR LE BON MARCHÉ ET LA BONNE QUALITÉ. A tous prix ; en pièces, depuis 130 fr. ; 1/2 pièces, 1/4 de pièces, SANS EAU. Cent mille bouteilles de toutes valeurs. Essayez et jugez. Au comptant. AVIS A LA PROVINCE. — Rue Vivienne, 40.

VÉSICATOIRES. La pommade épispastique (au garou), de *Bézor*, pharm., est la seule adoptée par les médecins. Seul dépôt chez ROYER, pharmacien, 171, rue Saint-Martin.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

L'Exposition qui devait être terminée le samedi 18, est PROLONGÉE jusqu'au JEUDI 23 COURANT ; elle a lieu de 1 h. à 6 heures.

EXPOSITION

Dans les magasins de la Société Ch. CHRISTOFLE et Ce, rue de Bondy, 52, seul propriétaire des brevets de Dorure et Argenture électro-chimique.

D'UN SERVICE D'ORFÈVRERIE DORÉE ET ARGENTÉE PAR LES PROCÉDÉS DE MM. ELKINGTON ET DE RUOLZ, DESTINÉ AUX PAQUEBOTS TRANSATLANTIQUES DE NEW-YORK DE LA COMPAGNIE HEROUT et DEHANDEL.

Le but que nous nous proposons en faisant l'Exposition des pièces d'orfèvrerie destinées aux bateaux transatlantiques a pour objet :

1° De faire connaître à MM. les officiers de la marine et à tous les armateurs le mode ingénieux, dont l'idée appartient à un officier de la marine royale, de fixer sur la table toutes les pièces d'orfèvrerie et tous les accessoires du service, de telle façon que, quel que soit le roulis ou le tangage, tout ce qui est sur la table y reste invariablement fixé sans pour cela nuire à la commodité et à la célérité du service. Quant au style et à l'élégance des pièces, ils n'ont rien de spécial à la marine ; nous croyons pouvoir les comparer à ce qui se fait de mieux pour le service des maisons particulières.

2° De ramener à nous toutes les personnes que les publications de toute nature auraient pu induire en erreur sur la validité des droits des inventeurs, ou que l'achat des pièces frauduleusement fabriquées auraient pu prévenir contre notre industrie.

Bien qu'un jugement rendu le 28 août dernier par le tribunal de police correctionnelle (6e chambre) ait consacré de nouveau les droits des inventeurs, garantis déjà par maints jugements et arrêts, nous désirons qu'à l'examen de ces pièces d'une fabrication toute nouvelle, et pour l'exécution desquelles nous avons employé toutes les ressources offertes par cette découverte, l'opinion publique décide à son tour si, avant l'année 1840, époque de l'invention, on rencontre dans les familles des pièces argentées dont l'exécution et le fini se puissent comparer aux pièces de cette Exposition.

Nous terminerons en répétant cet avis que nous avons maintes et maintes fois donné, et nous adjurons les consommateurs d'y attacher la plus sérieuse attention, tant dans leur intérêt que dans le nôtre.

Notre industrie prospère ; cette prospérité tient uniquement à la qualité des objets fabriqués par nous, et à l'épaisseur de la couche d'or et d'argent déposée. Or, dans une industrie comme la nôtre, dans laquelle les matières d'or et d'argent sont en jeu, dont la fabrication n'est point surveillée par une administration, comme l'est la fabrique d'orfèvrerie et de bijouterie, plus l'objet contiendra de métal précieux, plus il offrira de marge à la fraude ; c'est ce qui nous arrive. Aussi les contrefacteurs semblent-ils sortir de terre, non seulement les contrefacteurs du procédé, mais encore les contrefacteurs de notre marque de fabrique.

Le tribunal de police correctionnelle cependant a déjà condamné deux individus convaincus d'avoir contrefait nos poinçons, l'un à quatre mois, l'autre à six mois de prison ; et cependant il en existe d'autres encore. Cela tient-il à la légèreté de la peine ? C'est ce que la Chambre des députés aura à examiner dans la loi des marques de fabrique, qui sera discutée à la session prochaine.

Quant à nous, nous pensons que la marque de fabrique est aussi bien la signature du manufacturier appliquée sur les objets de sa fabrique que le nom qu'il met au bas d'un engagement, et que contrefaire l'un ou l'autre, c'est également commettre un faux.

En conséquence, pour mettre les acheteurs à l'abri de toutes ces turpitudes, nous les supplions de ne point avoir égard à toutes ces annonces et enseignes mensongères dans lesquelles le nom de MM. ELKINGTON et DE RUOLZ est invoqué, et de n'acheter leurs produits, tant à Paris qu'en province, que chez les marchands dont nous donnons ci-bas le nom et l'adresse, ou bien dans les maisons honorables d'orfèvrerie avec lesquelles ils sont en relations d'affaires habituelles.

NOS REPRÉSENTANTS SONT :

MM.	A Paris.
POILLEUX,	boulev. Saint-Denis, 13.
LASALLE et Ce,	rue Louis-le-Grand, 25.
MARQUET, THOMAS et Ce,	boulev. des Italiens, 10.
BOISSEAUX, THOMAS et Ce,	rue Vivienne, 20.
PICAULT, coutel., inv. du tranchant-scie, r. Dauphine, 52	

MM.	Dans les Départements.
DESIR et ARQUICHE,	à Lyon.
D'ESLAY, LATREILLE et Ce,	à Bordeaux (allées Tournay).
LIMOZIN, LAMOTTE et Ce,	à Marseille.
GAUDON,	au Havre.
RIGNAULT, CHOUTEAU,	à Orléans.
PETIT,	à Rennes.
LAROUCHOUSE et Ce,	à Nîmes.
POLTI frères,	à Tours.
SOUX,	à Valence.
GAUDET,	à Avignon.
F. COL,	à Grenoble.
REGY fils,	à Castres.
LACOSTE,	à Perpignan.
FONTANA,	à Rhodez.
PELLETIER,	à Bayonne.
VALLAT FORTIER,	au Puy.
LUCAN,	à Dijon.
C. BILLOT,	à Besançon.
LAMOTTE,	à Strasbourg.
ROZIER,	à Moulins.
MEROUZE,	à Agen.
NEVEUX,	à Dieppe.
POMMIER,	au Mans.
PLANCHE,	à Auch.
ADAM,	à Coutances.
BINET-JACQUOT,	à Caen.
PAUL LEQUERRÉ,	à Brest.
CHERON,	à Saint-Brieuc.
CH. ANGEL,	à Vannes.
FÉRAL,	à Saint-Malo.
B. ESPIERRE et COUSTEIX,	à Clermont.
CHEROUSE,	à Montélimart.
[illegible],	à Saint-Quentin.
GUION et CHEVALIER,	à Aix.
MANUEL CURTET,	à Châlons-sur-Saône.
[illegible] COULMONT,	à Douai.
LÉON OR LÉPONTOIS,	à Lorient.
RUEY (de Montélimart),	à Privas.
PILLICH,	à Blois.
JULES ROUSSEAU,	à Orange.
POLTI aîné,	à Bourges.
PH. MARSIN,	à Châteauroux.
J.-B. TABAUD fils,	à Limoges.
ADRIEN aîné,	à Toulouse.
ADRIEN cadet,	à Toulon.
VERNEUIL-MARTEL,	à Arras.
COUPEY,	à Cherbourg.
CARON,	à Quimper.
TROSCHET,	à Beauvais.

MM.	A l'Étranger.
HONORÉ GENY,	à Nice.
VOUTIER et BERTHON,	à Alger.
COQUERAT,	à Oran.
LOISON et SYLVESTRE,	à la Nouvelle-Orléans.
C. BRACHI et Ce,	à Turin.
L. GALLANDT,	à Rome.
S. V. MAUCHE et Ce,	à Florence.

Les personnes que la distance empêcherait de venir à la rue de Bondy, trouveront chez M. POILEUX, boulevart Saint-Denis, 13, et chez MM. MARQUET THOMAS et Ce, boulevart des Italiens, 10, des pièces pareilles à celles exposées, qu'ils ont achetées pour leur assortiment.

PATE PECTORALE

MÉDAILLE D'OR en 1845. — à la réglisse **DE GEORGÉ**, Pharmacien d'Epinal (Vosges.) — MÉDAILLE D'ARGENT en 1843.

La seule infaillible pour la prompte guérison des

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France ; — à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 58. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

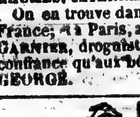

MALADIES des CHIENS

POUDRE DE HEMMER, connue depuis 70 ans comme le meilleur remède contre les maladies de ces animaux. 60 c. le paq. (avec l'inst.). Ph. r. Dauphine, 38, Paris. SE MÉFIER D'UNE CONTREFAÇON qu'un NOMMÉ LIN ROCHE de Saint-Just (Dordogne), ex-élève de cette pharmacie, fait annoncer sous le nom de POUDRE DE VATRIN, et qu'il vend 1 fr. le paquet au public.

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ

APPROUV. ES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

D'après le rapport académique, ces dragées sont préférables à tous les ferrugineux connus, et les médecins les prescrivent dans le traitement des pâles couleurs, de la faiblesse et de la plupart des maladies des femmes. Chez LABELONYE, pharm. place du Caire, 19, et dans presque toutes les pharmacies.

Maladies contagieuses.

TRAITEMENT DU DOCTEUR

CH ALBERT

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Dr ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Rue Montorgueil, 21.

Consultations gratuites tous les jours.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (Aff.)

CAPSULES MOTHES

Les seules qui renferment le BAUME DE COPAHU pur, c.-à-d. liquide et tel que le produit la nature. 4 *fr. la Boîte* RUE STE-ANNE, N° 20, AU 1er, et dans toutes les pharmacies d'Europe. (*Approb. de l'Académie de Médecine.*)

COPAHINE-MEGE

Un rapport à l'Académie et plus de mille essais dans les hôpitaux prouvent qu'elle guérit en 6 jours, sans nausées, sans coliques ni délabrements d'estomac. A Paris, Joseau, ph., rue Montmartre, 161 ; à Londres, 40, Hay-Market, et dans les ph. de France et de l'étranger. La boîte de 100 dragées, 4 fr.

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25.

DE L'ANARCHIE INDUSTRIELLE ET SCIENTIFIQUE.

MANUSCRIT INÉDIT DE FOURIER.

Brochure in-12. — Prix : 75 centimes ; et par la Poste, 90 centimes.

PROJET DE CRÉATION D'UNE ARMÉE DES TRAVAUX PUBLICS.

Grand in-8°. Prix : 1 fr. 50 c., et par la poste, 1 fr. 80 c.

Par J.-B. KRANTZ, ingénieur des ponts-et-chaussées, ancien élève de l'Ecole polytechnique.

LE LIVRET, C'EST LE SERVAGE.

Prix : 15 cent. Brochure in-32, format Cazin. [illegible]

Le parti conservateur.

Assurément, il serait bon qu'il y eût en France un parti conservateur, un parti qui représentât l'ordre, la paix, la stabilité; un parti qui servît de contrepoids aux désirs impatients des hommes qui envisagent l'avenir sans tenir compte du passé, de la tradition, des conditions d'équilibre; un parti véritablement conservateur n'entraverait pas le progrès social, il le faciliterait, au contraire; car il n'y a de progrès définitif, de progrès sur lequel on ne revienne pas, que celui qui est mûrement conçu, et sagement, progressivement appliqué.

Malheureusement nous cherchons vainement, dans les hommes qui se groupent autour du pouvoir, les représentants d'un pareil programme; ceux qui se parent actuellement du nom de conservateur n'y ont aucun droit; ce qu'ils travaillent à conserver, c'est leur puissance et leur bien-être personnels. Quand on leur dit que l'édifice, confié à leurs soins, se lézarde, ils répondent: Nous allons le reblanchir et mettre un enduit sur les fissures; mais ils traitent [illegible] comme perturbateurs ceux qui leur disent: votre édifice a besoin d'être étayé, repris même par les fondements.

Quelle différence y a-t-il dans les résultats entre ces architectes, volontairement imprévoyants, qui s'endorment la veille de la ruine, et de véritables démolisseurs?

C'est par les journaux, par les organes quotidiens, qu'un parti se manifeste en France; quels sont les organes de la coalition dangereuse qui usurpe le nom de parti conservateur?

Nous ne parlerons pas du *Moniteur universel*; publié aux frais de l'Etat et compris dans les bagages du pouvoir, il enregistre les lois et ordonnances, c'est un porte-voix, et rien de plus.

Au centre de la Chambre correspondaient encore dans les premiers mois de cette année les *Débats*, la *Presse*, et l'*Epoque*.

Les *Débats* marchent fatalement, comme le *Moniteur*, à la remorque de tous les ministères. Ils ont invariablement, depuis dix-sept ans, soutenu les ministres en fonction pour se tourner contre eux le lendemain de leur chute. M. Guizot est mort, vive M. Molé!

Cependant, ce n'est pas le pouvoir politique proprement dit et dégagé des questions de personne, qui est représenté par les *Débats*, c'est la haute banque. Ce journal des gens de finances et des compagnies de chemins de fer voit dans le pouvoir exécutif un instrument nécessaire au succès de telle ou telle spéculation. Puissant par l'or, le Dieu du jour, il dicte sa volonté plutôt qu'il ne reçoit une consigne. Tout ministère *actuel* est bon pour lui comme agent de cette féodalité financière, qui tend à se superposer au gouvernement officiel; tout ministère *passé* n'est pas plus considéré par les *Débats* que le cadavre de la poule aux œufs d'or après que son propriétaire l'eût égorgée. Est-ce là un journal conservateur?

Les articles des *Débats* sur la politique extérieure portent chaque jour un coup fatal à la France, en Suisse, en Espagne, en Italie.

La *Presse* a longtemps soutenu le gouvernement; elle le faisait avec des vues moins intéressées. La *Presse* est dirigée par un homme très habile qui poursuit quelques améliorations dans le système administratif et qui cherche à conquérir assez de pouvoir pour contribuer directement à l'application de ses idées. Mais la concurrence que le ministère lui a suscitée au moyen de l'*Epoque*, concurrence protégée par les procédés les plus illégaux, les plus scandaleux, a jeté la *Presse* dans une opposition qui ne le cède pas en vivacité à celle des journaux de l'extrême gauche.

L'*Epoque* n'existe plus, ne troublons pas sa cendre; constatons seulement que ce journal, par sa polémique injurieuse, par son impopularité cherchée comme à plaisir, a fait au gouvernement beaucoup d'ennemis et que la découverte des moyens par lesquels on avait prolongé son existence est la principale cause de l'état d'abaissement où le ministère est tombé. Où trouver un journal conservateur?

Il vient de paraître une feuille qui prend ce titre. Nous avons examiné ses premiers numéros avec la défaveur attachée nécessairement à tout journal qui veut perpétuer l'administration actuelle et qui ne comprend pas qu'un prompt changement de cabinet est la première mesure indiquée par l'esprit de conservation politique et sociale. Le *Conservateur* demeure sous le coup de cet *à priori*; cependant, nous tenons à rester justes envers tout le monde, et nous convenons que la marche annoncée dans le *Conservateur* de samedi dernier est, sinon satisfaisante, du moins préférable de beaucoup à la marche suivie par le *Journal des Débats*. Ecoutons le nouveau journal:

La politique des conservateurs ne saurait être, à l'heure qu'il est, ni passive ni de simple résistance au désordre. Si tant est qu'il convienne d'appliquer la qualification de ***parti*** à l'opinion qui résume les convictions et les intérêts de la grande majorité des Français, le parti conservateur ***doit être un parti organisateur***.

Lorsqu'il s'est agi de lutter contre l'émeute, contre les entreprises violentes des factions, contre les ténébreux complots et les horribles forfaits du régicide, les conservateurs ont maintenu cette politique, tantôt par la répression judiciaire, tantôt les armes à la main, et toujours dans les limites de la légalité constitutionnelle. — Nous avons à nous reprocher de n'avoir encore montré ni la même vigueur, ni la même netteté, ni le même aplomb, depuis que les partis hostiles, soit opposants, soit subversifs, ont changé de terrain et de tactique, et aussi depuis qu'il s'est agi d'administrer et de gouverner, c'est-à-dire de consolider et d'utiliser la victoire: œuvre à la vérité plus difficile, plus compliquée, et surtout de plus longue haleine.

Puisque nous commençons par nous accuser nous-mêmes, il nous sera bien permis de mettre à la charge de qui de droit les causes les plus nombreuses et les plus graves de l'hésitation qui a marqué les premiers pas du parti conservateur cherchant à frayer sa voie de mouvement, après avoir marché si droit et si ferme dans la voie de résistance.

Si l'on se reporte à tout ce qui s'est passé depuis 1830, il faudra bien convenir que notre gouvernement a traversé une des époques les plus chargées d'évènements, d'incidents et de désordres de tout genre dont l'histoire offre l'exemple.

Mais, en outre des embarras suscités par une opposition acharnée, il y a une cause plus directe des imperfections que nous constations tout à l'heure dans l'œuvre d'organisation et d'initiative dévolue au parti conservateur. Ces imperfections viennent principalement de la nature particulière des problèmes qu'il faut résoudre pour diriger, contenir et satisfaire le grand peuple qui a fait les révolutions de 1789 et de 1830.

Oui, la France est aujourd'hui, de toutes les nations du globe, peut-être la plus difficile à gouverner. Mais pourquoi? Est-ce, comme le disent ses calomniateurs, parce qu'elle serait plus avancée dans la démoralisation que les autres peuples? Non; c'est tout le contraire. La France est seulement plus avancée que les autres peuples dans la destruction des abus de l'ancien régime, tant social que politique, tandis qu'***elle n'est encore qu'à la première période d'établissement du régime nouveau***. Les classes laborieuses sont arrivées chez elle, à un point de développement qui leur inspire des désirs excessifs de bien-être et d'égalité. De là un levain d'activité et d'ambition sociale difficile à contenir, et le danger que nous signalons. Ce danger ne provient ni de l'immoralité ni du défaut de lumières, et, si notre gouvernement se trouve en face de difficultés d'un ordre nouveau, et tout particulier, cela ne veut pas dire que notre situation soit en elle-même plus mauvaise que celle des autres peuples. Elle est même de tout point la meilleure; car le gouvernement français, plus que tout autre, est en mesure de donner satisfaction, sinon aux désirs chimériques et aux théories insensées, du moins à ce qu'il y a de légitime dans les aspirations de bien-être et d'égalité. La France est le pays le plus réellement démocratique du monde; nous le disons même en face de l'Amérique, et nous ne serons pas embarrassés de le justifier. La France a fini ce que d'autres peuples commencent à peine, et nous n'oserions prédire à aucune autre des grandes nations européennes, quant à leur situation intérieure, un avenir aussi bien assuré que le nôtre.

Notre gouvernement est donc maître de l'avenir, et l'on peut même le considérer désormais comme le plus solide de tous les gouvernements de l'Europe, à condition qu'il sache empêcher toute déviation à droite ou à gauche, ***et surtout marcher en avant dans la voie qui lui est propre***, et qui consiste d'abord à augmenter le bien-être moral et matériel du plus grand nombre, afin de justifier et de garantir les progrès politiques par la réalisation préalable des progrès sociaux, de faire servir ceux-ci de soupape de sûreté à ceux-là.

Les conservateurs sont frappés, profondément frappés, du mouvement ***communiste*** qui se développe dans les classes ouvrières; ils craignent une révolution sociale, et, tandis qu'ils sont convaincus de la stérilité et de l'impuissance des oppositions purement politiques, pour ébranler l'œuvre de notre gouvernement, ils s'aperçoivent que ces oppositions ne peuvent plus faire au pays qu'un genre de mal, mais un mal terrible, qui consiste à frayer la voie de cette révolution sociale! Ils veulent lui barrer le chemin, ***ou plutôt la prévenir, en faisant de nouveaux efforts pour assurer la continuité et la bonne rémunération du travail***; — pour diminuer les funestes effets de l'agglomération des populations dans les grandes villes; — pour attirer aux champs les capitaux et les bras; — enfin pour que l'apprentissage de sa profession, l'exercice paisible et profitable de son industrie et le repos de sa vieillesse soient, autant que possible, convenablement ménagés à chaque personne naissant et vivant sur le beau sol de France et sous le régime le plus libéral dont aucune nation ait jamais joui.

Voilà d'excellentes idées, et nous manquerions à nos principes d'impartialité, si nous ne signalions pas ce programme à l'attention de nos lecteurs. Reste à savoir si on le suivra. Dans tous les cas, l'administration actuelle n'a plus assez de crédit, de puissance morale pour le suivre.

Nous ne ferons à l'article du *Conservateur* qu'un reproche: on y présente la consolidation de la dynastie actuelle comme devant précéder tous les grands progrès sociaux; c'est oublier que les dynasties se consolident par les améliorations sociales elles-mêmes, comme elles tombent pour les avoir combattues ou ajournées trop longtemps.

Nous ajouterons encore que M. Muret de Bort, l'un des fondateurs du nouveau journal, donnerait beaucoup de poids aux professions de foi de ses premiers-Paris, si, dans sa manufacture de Châteauroux, il prenait l'initiative de ces changements qui doivent améliorer le sort de la classe laborieuse, et que son journal, le *Conservateur*, veut généraliser dans la France entière.

L'aveu de graves désordres, de dilapidations et de malversations nombreuses dans l'administration de l'Algérie commence à percer dans les feuilles officielles. Il en est de ces faits scandaleux comme de l'affaire Teste et Cubières. Après avoir audacieusement nié le mal, les organes du gouvernement sont forcés d'en avouer toute

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 21 SEPTEMBRE 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

Réfutation d'un préjugé bourgeois. — GYMNASE. *La Croisée de Berthe*, vaudeville en un acte, de MM. Michel Masson et Alboize. — VAUDEVILLE. *Rose et Marguerite* ou *Faut-il des époux assortis?* comédie-vaudeville en trois actes, de MM. Charles Desnoyers et Léonce. — PALAIS-ROYAL. *Le Bonheur sous la main*, vaudeville en un acte, de MM. Eugène Nus et Léonce. — *Jocrisse maître et Jocrisse valet*, de Sewrin, revu et badigeonné par M. Varin. — Chanteurs pyrénéens. — VARIÉTÉS. *Le Suisse de Marly*, vaudeville en un acte, de MM. Leuwen et Brunswick. — *La Filleule à Nicot*, vaudeville en un acte, de M. Deligny. — GAITÉ. *Simon le voleur*, drame en quatre actes, de M. Laurencin.

Les bourgeois qui vont une fois par mois remplir une loge de seconde galerie avec leur entourage habituel — épouse, enfants et cuisinière — sont en général très jaloux de ce qu'ils nomment le bonheur des journalistes. — Quelle chance, disent-ils, d'assister pour rien à toutes les premières représentations! — Pour rien? Vous vous trompez, bourgeois, et vous êtes vraiment trop naïfs d'appeler notre corvée un bonheur. Je ne vous donnerais pas deux semaines pour en avoir par-dessus les oreilles, quoique la mesure soit honnêtement longue. Vertuchoux, comme dit Marinette, sans doute pour railler le pot-au-feu de son maître, votre confrère, je voudrais vous voir obligés d'aller en quatre jours entendre six pièces nouvelles, de courir dans la même soirée des Variétés à la Gaîté, ou du Palais-Royal aux Variétés, puis de couronner la semaine par une journée entière, consacrée à bâtir un feuilleton de six colonnes. Ah! bourgeois, mes amis, vous ne diriez plus alors, je pense, que nous sommes heureux comme des gens qui ont en poche une corde de pendu. Vous plaindriez notre sort. Eh bien! plaignez-moi, car les huit jours qui viennent de s'écouler m'ont fait subir toutes les susdites tribulations.

Les théâtres s'étaient donné le mot pour nous écraser sous une avalanche de nouveautés. Ils avaient fait silence, les traîtres, pendant quinze grands jours, afin de mieux préparer leur prise d'armes contre nous. Le nuage dramatique s'était lentement grossi, tout à coup il a crevé en grêle, sans merci ni pitié, en nous jetant douze actes sur la tête.

Le Gymnase a commencé la guerre avec un pavé; car toute petite qu'elle est, sa pièce la *Croisée de Berthe* n'en est pas moins d'une lourdeur désolante. MM. Michel Masson et Alboize ont eu l'idée la plus saugrenue: ils ont refait la *Fiancée*! Encore si cette nouvelle édition valait la première, si la trame en était aussi fine, la broderie aussi délicate. Mais cette réduction, beaucoup moins fidèle que les effets du procédé Colas, ressemble peu à son modèle. L'action se traîne péniblement, le style est filandreux, les couplets finissent en angle obtus, et le public bâille. Le Gymnase a eu tort d'ouvrir la croisée de Mlle Berthe pour si peu; pourtant que de jolies choses il aurait pu nous faire voir, dans cette mignonne chambrette de jeune fille, par la fenêtre béante. Mlle Berthe-Désirée est si gracieusement mutine! Elle nous eût si bien fait les honneurs de son logis avec ses petites mines adorables d'enfant gâtée. Nous l'eussions applaudie à briser les vitres de sa croisée, puisque, malgré le néant de son rôle, la coquette nous a forcés de lui crier bravo, tant elle a gentiment chanté, pleuré, souri et bavardé.

Le Vaudeville s'est vengé mardi de ses nombreuses défaites par une très charmante comédie en trois actes, qui a eu la modestie de ne pas se présenter au Théâtre-Français, où cependant elle aurait mérité bon accueil; non pas que l'idée en soit excellente... au contraire. Elle a pour base un théorème absurde, et, si le côté littéraire n'en valait pas mieux que le côté philosophique et social, bien loin de lui donner des éloges, nous la blâmerions hautement. M. Charles Desnoyers s'est pris un jour à fredonner le vieux proverbe passé en refrain d'opéra-comique:

> Il faut des époux assortis
> Dans les liens du mariage.

Puis il s'est dit en se prenant la tête à deux mains: — Faut-il vraiment des époux assortis? Le démon du paradoxe lui a dit tout bas à l'oreille: — Non. Et là-dessus, saisissant la plume, l'auteur a écrit incontinent trois actes, pleins d'art, de verve spirituelle, de mots brillants, de scènes émouvantes, mais faux, archifaux comme la conscience d'un agent de change. Que résulte-t-il en effet de son œuvre? Guerre aux mariages d'inclination, gloire aux unions de convenance. Une belle jeune fille aimera d'amour un jeune homme beau, artiste, enthousiaste, ardent comme elle, comme elle prêt à voler de fête en fête, de plaisirs en plaisirs, avide de bals, d'élégantes parures, de théâtre et de luxe... Ne les unissez pas, dit M. Desnoyers, ils semblent maintenant faits l'un pour l'autre, plus tard ils seraient malheureux. Donnez au contraire à cette enfant de vingt ans, toujours sémillante et rieuse, toujours folle et pleine de caprices, un mari très mûr qui pourrait être son père, un homme calculateur, froid comme une démonstration algébrique, uniquement préoccupé de ses livres de commerce, du cours des marchandises et des fluctuations de la Banque, un homme qui haïsse toutes les réunions où l'on ne parle pas de canelle ou de rouenneries, un homme enfin dont l'âme soit sérieuse, honnête, mais glaciale et boutiquière pardessus tout, vous assurerez à cette jeune fille un bonheur sans égal. Ce mari l'ennuira de mortelle façon pendant les premiers mois; il lui deviendra supportable au bout du second semestre; l'année suivante, elle concevra pour lui un amour d'estime que rien ne pourra détruire. Donc, jeunes filles, prenez des maris vieux, laids, calculateurs, et M. Desnoyers vous promet, à la manière antique, des jours tissus d'or et de soie. Jeunes hommes au cœur chaud et passionné, qui courez après le bonheur, attendez que l'âge ait blanchi vos cheveux, tué vos illusions, énervé votre âme et votre corps pour prendre une compagne. Vous ne feriez maintenant qu'une victime; plus tard vous ferez une heureuse. Telles sont les conclusions de la comédie du Vaudeville. Nous ne les combattrons pas: quand l'absurdité d'une pensée est évidente on l'expose, et voilà tout; les bons esprits ne s'y trompent pas: ils font la critique d'eux-mêmes.

Ceci posé, parlons de ***Rose et Marguerite***, et racontons en peu de mots leur histoire. Rose et Marguerite sont deux sœurs, deux orphelines, élevées par un bon vieux grand-père, qui les aime sans préférence. Marguerite, l'aînée, a l'imagination vive et romanesque, les passions fougueuses. Elle aime avec délire un jeune vicomte d'une nature semblable à la sienne, et cependant M. Devilliers, son grand-père, qui comprend le bonheur à la façon de M. Desnoyers, veut la marier à son ami Jacques Perrin, véritable type de ces hommes de chiffres dont nous faisions tout à l'heure le portrait. Ce Jacques Perrin a rendu autrefois de grands services à la famille Devillers; il a été le tuteur des deux sœurs: Marguerite consent à se sacrifier pour payer une dette de reconnaissance... Mais, au moment fatal, son courage l'abandonne, ses forces la trahissent; elle pleure, elle sanglote; Jacques Perrin la devine, et apprend son amour pour M. de Saint-Yves. A son tour il devient généreux et rend à Marguerite la liberté de ses amours. Il va partir, quand Rose l'arrête. Rose est une blonde fillette, douce et tendre, un peu légère, mais beaucoup moins ardente que sa sœur. Son bon petit cœur lui dit que ce serait mal de laisser seul et chagrin M. Jacques Perrin, son bienfaiteur; elle ne l'aime pas, c'est vrai, elle en a peur même, et pourtant elle s'offre à lui en souriant; Jacques Perrin accepte, et la toile tombe sur le double mariage qui finit le premier acte.

lequel ils traitaient, il y a un mois à peine, M. Warnery de calomniateur! Et cependant on a traduit cinq journaux devant le jury!

Réclamation des ouvriers typographes.

Les ouvriers typographes ont adressé à tous les journaux une lettre qui signale un grave abus de pouvoir. Nous en citerons les passages essentiels :

Depuis cinq années, les ouvriers de l'imprimerie parisienne font des efforts incroyables pour substituer aux relations anarchiques, qui existent entre les maîtres et les ouvriers, un ordre de choses équitable, dans lequel les intérêts des uns et des autres devaient être également sauvegardés ; un tarif des prix de main-d'œuvre avait été établi, et une commission, composée d'un nombre égal de maîtres et d'ouvriers, avait été nommée pour régler tous les différends relatifs au salaire.

Cette institution fonctionnait à merveille, et toutes les décisions prises par cette commission mixte avaient eu l'heureux privilège d'être accueillies par une approbation unanime.

Chaque année, les maîtres et les ouvriers se réunissaient vers le 15 septembre pour célébrer l'établissement du tarif. Non-seulement cette fête n'était l'occasion d'aucun désordre, mais elle tendait à généraliser, dans la classe ouvrière, les idées de progrès pacifique et de conciliation entre le capital et le travail.

Cette année, l'autorisation de renouveler le banquet a été refusée par la police ; les ouvriers, ayant persisté dans leur projet de réunion, se sont vus pourchassés de maison en maison par un commissaire et des détachements de troupes à pied et à cheval. Le banquet n'a eu lieu qu'au moment où le commissaire et la troupe prenaient un repas sur le théâtre même de leurs exploits.

Dans une réunion improvisée, les compositeurs se sont communiqué leurs pensées : toasts et chansons ont été prononcés dans l'ordre le plus parfait, au milieu du plus vif enthousiasme ; des protestations vigoureuses se sont fait entendre contre l'institution oppressive des prud'hommes, qui substituent à l'arbitrage d'un nombre égal de maîtres et d'ouvriers l'arbitrage absurde de patrons incompétents dans toutes les questions qui leur sont soumises.

Plusieurs journaux ont déjà publié cette lettre, mais sans assigner à la conduite de l'autorité son vrai motif. Nous craignons de le deviner. Si les maîtres, cette année comme les précédentes, s'étaient joints à leurs ouvriers pour demander l'autorisation d'organiser un banquet, la police n'aurait pas opposé un refus. Mais les maîtres, après avoir applaudi au tarif et l'avoir fêté plusieurs années de suite, s'en montrent mécontents aujourd'hui, et trois d'entre eux seulement ont paru disposés à célébrer l'anniversaire habituel. Les maîtres ne veulent plus du tarif convenu, et pourquoi cela ? Espéreraient-ils obtenir mieux, croiraient-ils que les conseils de prud'hommes, où ils ont la majorité certaine, leur offriront un moyen de fixer le salaire à leur gré ? La composition de ces conseils, telle qu'elle est déterminée par la loi, favoriserait de semblables espérances comme elle justifie les craintes des ouvriers. L'autorité qui n'a pas créé les conseils des prud'hommes, sans prendre l'avis des capitalistes, devrait tenir aujourd'hui un compte sérieux des murmures que l'inique organisation de ces conseils fait éclater dans toute la classe laborieuse.

Cette affaire donne lieu à une autre réflexion Le code pénal défend, il est vrai, les *associations* non autorisées. Mais sur quelle loi s'appuie la police pour penser qu'elle a lieu d'intervenir dans une simple *réunion* et de la dissoudre par la force ?

tes à l'affranchissement des lettres pour les Etats-Unis, pour l'Inde, la Chine, les Indes-Occidentales, la Nouvelle-Galles du Sud, la Nouvelle-Zélande et autres pays pour lesquels le prix de l'affranchissement est d'un shelling. D'autres timbres de poste doivent être établis ultérieurement. Sans doute on jugera à propos d'en créer de 4 et de 6 pence (40 c. et 60 c.) pour éviter l'embarras de placer, comme on le fait aujourd'hui, toute une rangée de petits timbres à 1 penny (10 c.) sur une lettre destinée à l'intérieur, lorsqu'il y a excédant de poids. »

M. Rowlandhill, dans un dîner qui lui a été offert à Liverpool, a donné quelques détails intéressants sur sa position dans l'administration, sur les premiers effets de son plan de réforme postale, et sur les difficultés que présente toute modification d'un mécanisme aussi vaste et aussi compliqué.

Il tenait beaucoup, a-t-il dit, à bien préciser la nature de ses fonctions au post-office, les idées qu'on s'était faites à cet égard l'ayant entraîné dans une correspondance volumineuse qui absorbait un temps réclamé par d'autres objets. Ses fonctions consistent à donner son avis au directeur-général des postes (*post master-general*), sur toutes les questions que Sa Seigneurie croit devoir lui soumettre, et à appliquer graduellement le reste de son système pour l'amélioration des postes, système dont le penny postage (la poste à 11 c.) n'est qu'un trait. Ce n'est qu'après s'être bien entendu à cet égard avec l'administration qu'il a cru pouvoir accepter la situation offerte. Quant à l'arrangement, même des détails, il n'exerce aucune espèce de contrôle.

Entre autres faits curieux, M. Rowlandhill racontait qu'au moment où il quittait Londres, il avait vu arriver à Euston-Square la malle qui devait prendre le chemin de fer. Ce n'était qu'une des nombreuses malles qu'on expédie tous les jours par les voies ferrées, et une des plus petites, ce qui ne l'empêchait pas de remplir six grands omnibus. Le samedi soir il en faut neuf. *Le nombre des lettres tombées en rebut depuis l'établissement du penny postage n'est qu'une insignifiante fraction de la totalité, la 200e partie à peu près.* Cependant la moyenne des valeurs trouvées annuellement dans ces lettres, en espèces, banknotes et lettres de change, est encore de 400 000 l. (10 000 000 fr.). On trouve aussi des milliers de livres sterling dans des lettres sans adresse. Il est peu aisé d'espérer des changements dans une machine aussi étendue, aussi compliquée, fonctionnant jour et nuit sans relâche et qu'il n'y a pas moyen d'arrêter comme une machine à vapeur pour y faire des réparations. Il ne faut y toucher qu'à bon escient, jamais par voie d'expérience, sous peine de grands embarras. Beaucoup de personnes doivent trouver absurde que certaines lettres soient d'abord transportées bien au delà de leur destination pour rebrousser ensuite chemin. Mais cette absurdité n'est qu'apparente. Il est impossible que chaque ville ait un sac particulier pour chaque autre ville. On compte environ mille villes avec bureaux de poste. Si chacune faisait mille sacs, on arriverait au chiffre d'un million, c'est-à-dire qu'il y aurait plus de sacs que de lettres.

M. Rowlandhill a ensuite signalé quelques-uns des résultats du Penny Postage. Avant l'introduction de cette taxe réduite, le nombre des lettres taxées, non compris les affranchissements, était annuellement de 75 000 000. Il s'est élevé l'année dernière à 299 500 000, c'est-à-dire, *au quadruple*. Ce n'est pas encore assez pour que le Post-Office retrouve la totalité de son énorme et ancien revenu ; mais l'accroissement n'a pas besoin de devenir *quintuple* pour cela. Or, il n'est pas douteux qu'il le devienne. Aujourd'hui, le nombre des lettres distribuées dans le district de Londres, comprenant un cercle d'un rayon de douze milles (à peu près 5 lieues, ou 20 kilomètres), autour du Post-Office de Saint-Martin-le-Grand, est aussi considérable que celui des lettres délivrées sous l'ancien système dans tout le royaume-Uni. *Le progrès est continu et rapide.* On comptait l'année dernière 28 millions de lettres de plus que l'année antérieure. L'adoption de la taxe d'un penny n'entrave en rien le service, comme on avait paru l'appréhender. Les grandes villes qui ne communiquaient alors avec

bruits inquiétants de la semaine dernière. Ils ont été recueillis d'une manière tout à fait identique, à Nemours, à Lella-Maghnia, à Tlemcen, à Oran, et de la bouche même de plusieurs témoins oculaires.

Les Hachems et les Beni-Amer, internés près de Fez, et auxquels Abd-el-Kader venait de donner la main en se portant sur Taza, ont été complètement détruits à quelques lieues de la capitale du Maroc. Des cavaliers du magkzen impérial étant venus les sommer de s'arrêter dans leur marche, ils avaient passé outre en annonçant l'intention de s'ouvrir un passage de vive force. Cependant, afin d'éviter l'attaque probable des goums d'Abd-er-Rhaman, ils firent un détour vers le sud, et s'engagèrent dans un pâté de montagnes qui pouvait les conduire vers Abd-el-Kader. Mais les cavaliers du magkzen accoururent sur leurs traces, et persuadèrent aux Kabyles de cette contrée, ordinairement soumise à l'empereur, de faire justice d'une population tout à la fois étrangère et rebelle. L'instinct du pillage eût suffi, d'ailleurs, pour entraîner les montagnards à cette exécution.

Quoi qu'il en soit, nos malheureuses tribus émigrées furent assaillies de toutes parts, détruites après combat, pillées, et, selon les rapports qui nous arrivent, presque entièrement anéanties. Des fuyards, parvenus jusqu'à Nemours, ont peint ce désastre sous les plus horribles couleurs.

A part le sentiment de compassion qui murmure en faveur des victimes, on doit considérer cet évènement comme un des plus heureux qui pût survenir au Maroc dans l'intérêt de la tranquillité de l'Algérie. Non-seulement Abd-el-Kader éprouve un grand échec matériel et moral, qui recule de bien loin l'époque propice à ses desseins ambitieux contre Muley-Abd-er-Rhaman, mais nos tribus algériennes seront à jamais dégoûtées par ce terrible exemple de toute tentative d'émigration.

On lit dans une lettre de Mélilla, publiée par le *Heraldo* du 15 septembre, quelques détails qui paraissent relatifs au même échec, subi par Abd-el-Kader. Les voici :

Abd-el-Kader s'est décidé à aller à Fez, à la rencontre de l'empereur du Maroc, voyant que celui-ci ne s'avançait pas, et engagé d'ailleurs à cette démarche par les lettres que lui avaient remises ses agents, lui marquant que tout était disposé en sa faveur. Mais, aux environs de Fez, Abd-el-Kader fut surpris par des forces plus nombreuses que les siennes, commandées par le fils de l'empereur, et une affaire sanglante s'engagea dans laquelle périt le colonel Agar, qui accompagnait les onze Français rachetés par l'intervention du gouverneur Benito. Abd-el-Kader fut obligé de se retirer dans les environs de Mélilla pour faire prendre du repos à ses troupes, et pour châtier les habitants de Marure et Benisidel, qui, lorsqu'ils surent que l'empereur l'avait repoussé, se réunirent, lui enlevèrent 200 chevaux chargés d'orge, et maltraitèrent des femmes qui étaient sous la sauvegarde de quelques soldats qui furent égorgés. Malgré cela, Abd-el-Kader se dispose à marcher de nouveau sur Fez. — Le 1er septembre, une felouque anglaise, ayant à bord un lord et un interprète arabe, se présenta sur ce point. Leur dessein, comme ils le déclarèrent au gouverneur par intérim, était de remettre un pli à Abd-el-Kader, et de se mettre en relation avec lui ; ils offraient 40 piastres au Maure qui porterait la lettre et rapporterait la réponse ; il paraît que le gouverneur n'y consentit point, et leur défendit l'entrée de la place ; mais comme cette felouque est restée à l'ancre, et que son capitaine a déclaré qu'il ne mettrait pas à la voile jusqu'au 20, et peut-être plus tard, et qu'il allait se plaindre à son ambassadeur et à son consul du procédé du gouverneur, on dit que celui-ci a demandé des instructions.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Le ministère Salamanca qui, bien que se disant progressiste, avait débuté par une ordonnance de censure interdisant à la presse espagnole de s'occuper de la querelle conjugale du palais, vient

---

Quand elle se relève, nous trouvons les deux ménages face à face. Marguerite et Saint-Yves, après un an, sont encore sous l'influence de la lune de miel. Ils s'aiment avec une ardeur indicible : se quitter un seul instant est pour eux un supplice. Ils en sont encore aux baisers sans fin, aux rêveries brûlantes, aux tendresses voluptueuses du premier jour. Jacques Perrin et Rose au contraire se parlent à peine, aussi la pauvre femme pleure ; un amant survient, M. Frédéric, son cousin, jeune homme très élégant qui a pour profession d'intérimer les maris. Rose est prête à l'écouter, mais Jacques Perrin lui revient à l'esprit, et, *comme il est très honnête homme, elle ne veut pas lui être infidèle.*

Le troisième acte offre la contre-partie des scènes conjugales présentées par le second. Marguerite pleure délaissée par son mari qui la trahit pour une danseuse. Frédéric essaie de la consoler, il se glisse près d'elle, stimule sa jalousie et commence à se flatter que bientôt lui reviendront quelques menus profits. Heureusement pour M de Saint-Yves que Rose s'aperçoit du danger de Marguerite. Devenue forte dans l'amour très invraisemble que lui a lentement inspiré la tranquille amitié de Jacques Perrin, elle avertit sa sœur, lui ramène Saint-Yves repentant, mais vieilli de vingt ans par l'expérience, dit la pièce. Marguerite sera donc heureuse maintenant, puisque Saint-Yves se trouve dans les conditions morales du programme de M. Desnoyers.

Les artistes du Vaudeville ont largement contribué, par leur jeu, au succès de cette comédie. Leclere a parfaitement compris le rôle de M. Devilliers, vieillard encore vert, aimant le mouvement, parlant beaucoup, agissant peu, et croyant tout faire comme la mouche du coche. Mlle Nathalie, dont l'organisation forte convenait parfaitement au personnage de Marguerite, a eu des élans très pathétiques. Mme Paul-Ernest a conquis une bonne place parmi les artistes de M. Lefebvre, par la grâce de ses allures et la naïveté de ses intonations. Franc, joyeux et rond comme d'habitude, Félix a fait rire la salle entière par son entrain de gentilhomme viveur. Le Vaudeville avait grand besoin d'un succès pour se relever : nous croyons qu'il l'a trouvé. Vienne à présent une bouffonnerie bien exhilarante d'Arnal, et le théâtre de la Bourse n'aura plus à envier la fortune de ses confrères.

Le théâtre du Palais-Royal ne porte envie à personne, lui ; il sait emplir sa caisse tous les soirs, grâce à je ne sais quel sortilège qui rive le triomphe sur ses planches. Il ne se contente pas de nous faire rire aux larmes par les aventures burlesques de son bataillon comique, par les âneries phénoménales que débitent, au grand contentement du public, Sainville, Grassot, Ravel, Tousez, Hyacinthe et *tutti quanti*, voici qu'il vient d'ajouter à son répertoire un petit acte fin, délicat, musqué comme une scène de Marivaux. Le *Bonheur sous la main* sort du genre habituel de la bonbonnière Montansier ; c'est une comédie sentimentale qui aurait dû s'installer au boulevart Bonne-Nouvelle. Mais ne nous plaignons pas de cette erreur de scène, puisqu'elle a fourni une fois de plus à Mlle Scriwaneck l'occasion d'être mignonne, à Leménil celle de donner à son rôle une physionomie fort originale. Quant à Mlle Ozy, je me tais !

> Si je suis trop poli pour lui déplaire en rien,
> Je suis beaucoup trop franc pour lui dire du bien.

Elle avait pourtant une ligne charmante à suivre. M. Nus l'avait changée en aspirant de marine incandescent, prêt à aimer toutes les femmes qu'il voit, prêt à épouser toutes les femmes qu'il aime. Le jeune fou erre d'une fleur à l'autre, sans savoir laquelle cueillir. Et pourtant il en a une ravissante *sous la main*, une espiègle pensionnaire qui, elle aussi, ne demande pas mieux que d'aimer. Tout à côté d'eux, un autre couple touche aussi au bonheur sans avoir l'esprit de le saisir. Mais, Dieu merci, Leménil se trouve là. Vieil habitué de la Comédie Française, il arrange si bien l'intrigue qu'il amène les dénouements le plus habilement du monde. Deux mariages encore ! Décidément le théâtre est une chose désolante de monotonie. Si on ne se tue pas à la fin des pièces, il faut qu'on s'y marie.

Le même jour où l'on applaudissait pour la première fois l'œuvre de M. Nus, Alcide-Tousez et Hyacinthe ont repris une délirante charge de Sewrin, *Jocrisse maître* et *Jocrisse valet*. Dieu ! les deux bonnes têtes de niais que celles des deux acteurs au long nez ! Comme ils sont franchement stupides, ces gaillards-là ; leur figure seule fait éclater de rire ; jugez comme on se tord sur les banquettes quand ils parlent, faisant l'un et l'autre assaut d'inepties, quand ils brisent les meubles et les assiettes, avec force culbutes au milieu d'un charivari effroyable. Après ces jocrisiades, des chanteurs pyrénéens ont complété la soirée par des chœurs de leur pays. La simplicité de ces harmonies des montagnes a je ne sais quoi de grandiose qui émeut singulièrement. Les accords sont tantôt puissants et graves, tantôt les notes se pressent au bruit des castagnettes avec un mouvement de boléro. On rêve, malgré soi, aux danses rapides de l'Espagne quand retentit le *chant catalan*. L'hymne de Jasmin *Me cal mori* est empreint d'une grande suavité.

Au commencement de cette représentation, avant la pièce de M. Nus, nous avons vu aux Variétés une médiocrité de deux auteurs plus heureux d'ordinaire. MM. Leuwen et Brunswick ont commis une erreur énorme s'ils ont cru un avenir quelconque au *Suisse de Marly*. Le pauvre diable aurait tout aussi bien fait de rester à la porte du théâtre : malgré les efforts d'Hoffmann, qui *suisside* admirablement la langue française, nous ne donnons pas quinze jours de vie à cet avorton dramatique. La *Filleule à Nicot* ne survivra pas beaucoup non plus à son baptême. Vernet, son parrain, y fait trop peu de chose pour qu'il puisse la sauver. Ce vaudeville que l'affiche annonçait comme écrit particulièrement pour l'excellent comédien, ne contient d'autre rôle que celui de Mme Delorme. Elle y change trois fois de costume, et n'en est pas meilleure. M. Deligny a donc bien du temps à perdre qu'il fasse des vaudevilles ? Mme Delorme est femme à tuer autant de pièces qu'elle en jouera. Pourquoi donc le directeur des Variétés, qu'on dit habile et intelligent, risque-t-il ainsi le succès de ses nouveautés sur la chance très éventuelle des costumes de Mme Delorme ?

Puisque nous sommes en train de faire des questions, nous en adresserons une à M. Meyer de la Gaîté. Croit-il qu'un drame somnifère ramènera la foule qui a depuis quelque temps déserté son théâtre ? En ce cas, je comprends qu'il ait joué *Simon-le-Voleur*. Si je n'avais pas été si mal assis, j'aurais profondément dormi à cette élucubration de M. Laurencin. M. Laurencin avait jadis donné au Gymnase un vaudeville peu amusant, intitulé *Jean-le-Noir*. Par opposition à M. Masson, qui raccourcit la *Fiancée*, il a déplorablement allongé sa comédie. De deux actes, il en a fait quatre, et quels actes ! chacun dure une heure. S'ils étaient bons, au moins ! mais ils sont composés de vieilles scènes déjà vingt fois répétées ailleurs ; le dialogue est d'une lenteur interminable ; l'intérêt à peu près nul ; on s'ennuie à les entendre, et la longueur en paraît double. Puis à quel bon venir nous raconter l'éternelle histoire d'un innocent persécuté, d'un traître qui aime la femme de ce malheureux, d'un grand seigneur assez faible qui se laisse mener par le traître, d'un fils du persécuté qui aime la fille du grand seigneur, le tout se terminant par un mariage au milieu de trois ou quatre reconnaissances. Tout cet imbroglio n'est-il pas suranné ? Pour donner quelque valeur à ces vieilleries, M. Laurencin aurait dû leur adjoindre l'attrait d'une forme nouvelle. C'est ce qu'il n'a pas fait. Ses personnages ont tous des caractères connus, leurs aventures sont prévues dès le début de la pièce, et le mérite du style ne relève pas l'infériorité des moyens dramatiques. Cependant le public n'a pas sifflé. Il faut convenir que ce bon peuple de Paris est quelquefois bien tolérant. Peut-être aussi dormait-il trop pour avoir gardé la faculté de juger, et il a fait comme ces magistrats dont parle un vieux conte, lesquels, sommeillant pendant les audiences, acquittaient toujours les prévenus de peur d'avoir à se reprocher la condamnation d'un innocent. Nous n'avons remarqué parmi les acteurs que M. Lesueur, chargé du niais, du *gracioso* traditionnel. Tour à tour perruquier, incroyable à long habit rouge, et milicien de la république, il a fait constamment rire par l'énormité de ses grimaces et la souplesse de ses cabrioles.

GEORGES O[illegible].

... Les troupes, parties de Bilbao et d'autres points, les poursuivent activement. Un des factieux a fait déjà sa soumission. Cette petite bande n'a pas pu recruter un seul homme. Telle est la substance de la dépêche télégraphique.

— « Hier, dit l'*Heraldo* du 15, on a reçu d'Alava, la nouvelle qu'une bande de 10 ou 12 hommes de cette province, commandés par un nommé Gomez, a proclamé Montemolin. Des troupes se sont mises sur le champ à la poursuite de ces factieux, que repousse jusqu'à présent l'esprit général de la population. »

SUISSE. — On écrit de Berne, 15 septembre : « Aux séances de la Diète ont momentanément succédé les débats de notre grand conseil, qui est tout à la fois le corps législatif et le pouvoir exécutif du canton.

» Dans la seconde séance, l'assemblée a eu à s'occuper d'une question qui se rattache directement aux arrêtés de la Diète, relatifs au Sonderbund. Il s'agissait de l'allocation d'un crédit extraordinaire d'environ 200 000 fr. de France, demandé par le directeur des affaires militaires, avec l'approbation du conseil d'Etat, pour compléter la mise en activité du contingent de la réserve militaire. Quant aux troupes d'élite, elles ne laissent rien à désirer; dans vingt-quatre heures, 20 000 hommes bien exercés et bien équipés peuvent être mis sous les armes dans le canton.

» M. Ochsenbein, qui, outre sa double qualité de président du vorort et de la Diète, est en outre président du conseil d'Etat de Berne, a, dans deux discours remarquables, justifié la demande du gouvernement, en faisant ressortir la nécessité où l'on sera avant peu de recourir aux moyens coërcitifs pour faire exécuter l'arrêté de dissolution.

» MM. Stæmpfli, Weingart et Lhoner ont énergiquement secondé M. Ochsenbein, et la discussion s'est terminée par le vote du crédit demandé à la presque unanimité (102 voix sur 106 votants). »

ITALIE. — La *Gazette piémontaise* du 14 publie une notification de l'inspecteur-général de police, qui interdit aux Piémontais d'arborer d'autres cocardes et d'autres drapeaux que ceux adoptés en Piémont depuis huit cents ans. Ce même journal de Turin cite une autre notification du gouverneur commandant de Gênes, qui défend aux sujets sardes de porter et de vendre des cocardes qui ne sont pas celles de l'Etat. Ces mesures ont été provoquées parce qu'à Turin, à Gênes, à Alexandrie, les jeunes gens portaient une cocarde aux trois couleurs, savoir : bleu, blanc (piémontaise), blanc et jaune (pontificale) ; à Gênes on portait même les cocardes aux trois couleurs italiennes, blanc, rouge et vert.

C'est à la suite de cette ordonnance du gouvernement sarde, que la démonstration, qui devait avoir lieu à Gênes, le 12, a été contremandée. Les jeunes gens se sont bornés à se promener silencieusement dans les rues avec des bouquets de fleurs aux couleurs jaune, vert, bleu, rouge et blanc.

Turin, 9 septembre. — Les dernières nouvelles de Rome nous apprennent qu'un courrier autrichien y était arrivé, avec des dépêches des 19 et 22 août, contenant la réponse à la protestation romaine et l'occupation de Ferrare. Par suite de ces dépêches, le comte Lutzow a adressé le 31 août une note au gouvernement pontifical. Tout ce que nous savons de cette note, c'est que l'Autriche ne veut pas renoncer à son droit de garnison, et se plaint de la manière dont cette affaire a été traitée à Rome. — La publication de la protestation du cardinal Ciacchi est considérée comme un acte contraire aux usages diplomatiques. L'ambassadeur d'Autriche communiquera probablement cette note à toutes les puissances. Le même courrier a apporté la copie d'une circulaire adressée par l'Autriche aux puissances. Dans cette circulaire, l'Autriche expose les principes qu'elle a toujours observés et qu'elle n'abandonnera jamais ; puis elle applique ces principes à l'Italie, en exprimant la reconnaissance pleine et entière de l'indépendance et de l'inviolabilité des Etats italiens, telles qu'elles sont garanties par les traités existants. — Enfin, M. de Lutzow aurait communiqué au cabinet pontifical les instructions reçues de Vienne. Il est naturel que la note autrichienne et la réponse à la protestation romaine n'aient point satisfait le gouvernement pontifical, parce qu'on avait compté à Rome que Ferrare serait évacué au mois de septembre, ainsi qu'on l'avait demandé. (*Gazette d'Augsbourg*.)

Rome, 7 septembre. — Le bruit s'est répandu hier soir que les révoltés de Cosenza avaient formé un conseil qui avait déclaré le roi déchu de son trône. Immédiatement après avoir reçu cette nouvelle, le roi aurait envoyé 6,000 hommes à Cosenza. — On écrit de la Sicile que le fameux Fabrici, un des principaux chefs de l'ancien parti révolutionnaire, a annoncé qu'il se rendrait dans quelques jours dans l'île. — M. Rossi s'est plaint au cardinal Ferretti de ce que, dans les protestations publiées contre l'Autriche, certains articles secrets avaient été mentionnés ; ce qui n'aurait pas dû avoir lieu dans une publication officielle. Le cardinal a répondu que ce genre de diplomatie était inconnu à Rome, et qu'on ne l'étudiait même pas ; que l'on ne connaissait que la justice et la vérité qui appartiennent à tout le monde. M. Rossi n'a rien répondu.

— Nous empruntons au *Nouvelliste* de Marseille les correspondances suivantes d'Italie :

« Messine, 6 septembre.

» L'insurrection de la Sicile prend tous les jours des développements. Malgré l'insuccès de leurs attaques contre la citadelle de Messine, les révoltés se tiennent par moins la campagne et attaquent journellement les fortifications extérieures. Ces tentatives, qui paraissaient inutiles au premier abord, ont cependant pour effet de neutraliser l'action du gouvernement dans l'intérieur, en ce que les faibles détachements de troupes royales qui occupent les petits villages agissent sans concert et sont par conséquent dans l'impuissance d'obtenir des résultats sérieux.

» Au moment où je vous écris, j'apprends que la population de Melazzo a pris part au mouvement et s'est emparée du château fort ; elle s'est mise aujourd'hui en communication avec les insurgés de Messine, qui est distante de leur ville d'environ dix à douze lieues.

» Les insurgés paraissent agir avec plus d'ensemble et de circonspection, et montrent partout la plus grande confiance dans la cause de la liberté. Les couleurs italiennes, unies à l'aigle de Sicile, flottent sur une infinité de bourgs.

» On assure, mais ce bruit n'est point encore confirmé, que Castrogiovanni, place forte de l'intérieur, est aussi en pleine insurrection. »

« Naples, 11 septembre.

» Le système de compression pèse plus que jamais sur notre population atterrée. Les arrestations continuent; l'inquiétude est partout ; les citoyens les plus recommandables ne sont pas à l'abri des exactions d'un ministère insensé. Parmi les personnes arrêtées, on cite

... grand événement pour lui que d'avoir obtenu cette garde civique tant désirée ; le retentissement en sera grand par toute l'Italie ; car, par cet acte, le grand-duc, prince de famille autrichienne, s'engage définitivement dans la voie qu'a ouverte Pie IX, le pape progressiste.

La liberté est contagieuse : Rome avait pris les devants sur la Toscane, dans ces derniers temps, mais aujourd'hui la Toscane semble vouloir regagner du terrain ; demain le Piémont se mettra en marche. C'est du moins ce qui semble devoir arriver. Le grand-duc et son gouvernement paraissent avoir compris qu'il ne s'agissait pas de concessions, mais qu'il fallait *constituer* ; c'est sans arrière-pensée, je le crois, qu'ils ont cédé aux vœux de la multitude ; loin de faire de nécessité vertu, et de n'accorder que ce qu'ils craignaient de se voir arracher d'un moment à l'autre, ils ont été heureux d'avoir une raison suffisante, aux yeux de l'Europe, pour faire ce qu'ils ont fait, sachant bien d'ailleurs que ce n'était qu'un premier pas dans la voie du progrès, que le commencement de réformes qui doivent peu à peu renouveler entièrement la constitution interne de la Toscane ; que c'était, en un mot, une entrée en phase de liberté. Si le grand-duc en avait jugé autrement, s'il croyait en être quitte à si bon marché, son erreur serait grande ; car le plus simple bon sens dit que cela finira, d'ici à peu de mois peut-être, par une constitution, et puisse-t-elle apporter aux Toscans autre chose que des illusions de liberté constitutionnelle ! Du reste, tout semble prouver que le grand-duc a été sincère, a compris la portée de sa détermination, et en a librement accepté les conséquences.

La valeur des institutions dépend des hommes qui les appliquent. La garde nationale sauva la France en 89, la garde nationale sera certainement le bouclier de l'Italie. Toutes les armées réunies de tous les souverains d'Italie ne présenteraient pas à l'étranger un corps aussi compacte que les gardes nationales. Des soldats enrégimentés se battraient pour leur prince, chaque armée pour le sien ; les gardes nationaux n'auront qu'une seule patrie à défendre. Le Piémont s'étant déclaré pour le pape ainsi que l'Angleterre, du moins à ce qu'il paraît, et le peuple italien étant armé, je ne crois pas que l'Italie soit attaquable. Voilà ce que l'on pense ici.

Le jour où parut le *motu proprio* du grand-duc, qui promulguait l'institution de la garde nationale, *instituzione dello stato*, les *evviva* ne manquèrent pas, et le prince put se convaincre que ce n'étaient pas seulement quelques jeunes gens turbulents qui réclamaient la nouvelle institution ; l'autre jour toute la ville de Florence était sur la place Pitti, aujourd'hui c'était toute la Toscane, toute l'Italie, toute l'Europe, dirais-je presque, car toutes les nations s'y trouvaient représentées.

Dès hier les députations de toutes les villes de Toscane (il était même venu des députés de Bologne) remplissaient la ville. Ce matin de très bonne heure, se réunissaient, chacun sous sa bannière, les corps des différents métiers (arti), de la noblesse, du peuple, et les députations des villes. Hors des portes les paysans et les ouvriers de la banlieue arrivaient de tous côtés au lieu du rendez-vous. Toutes les rues, pavoisées du haut jusqu'en bas, à la mode italienne, étaient pleines de bataillons défilant en bon ordre, tambours en tête et drapeau déployé. Dans les rangs ou hors des rangs, pas un homme qui n'eût sa cocarde ou rouge et blanche (couleurs toscanes), ou verte, rouge et blanche (tricolore italien). C'était plaisir de les voir marcher ainsi, se dirigeant tous vers la place del Duomo, point de réunion générale et de départ. Les *offices* avaient été assignés aux étrangers par la municipalité, qui présidait à l'organisation de cette fête nationale. La place del Duomo ne pouvait contenir, il s'en fallait, toute cette foule. Le *Veni Creator* fut chanté par l'archevêque, après quoi cette armée se mit en mouvement. D'abord, et longtemps avant tous les autres, arrivèrent sur la place *Pitti* une troupe d'ouvriers des chemins de fer ; chacun des nombreux pelotons qui la composaient avait son drapeau. Défilant en bon ordre, ils ont pris possession de la place, aux applaudissements de la foule qui déjà couvrait les terrasses inférieures du palais. Ils ont formé un immense cercle qui peu à peu s'est vidé, restant libre, et réservé aux nombreux bataillons qui allaient arriver de la place del Duomo. J'avoue, pour ma part, qu'au lieu des soldats de la guerre, comme disent les enfants, j'aimais mieux voir ces soldats du travail, en veste courte et sans armes. Ils étaient là librement, et sachant bien pourquoi ; et plus volontiers qu'elle n'eût respecté une ligne de gendarmes, la foule respectait le cordon qu'ils avaient formé. On ne voyait pas un seul fusil, car la garde du palais s'était retirée dans ses corps de garde ; pas un sergent de ville au milieu de nous. Ces gens-là gâtent toute véritable fête.

Les deux terrasses en fer à cheval de la place étaient couvertes ; celles qui surmontent les deux ailes, les pavillons et le troisième étage étaient chargées de femmes, vêtues de rose, de blanc, de vert, échelonnées sur d'immenses échafaudages, fleurs vivantes étalées au soleil. Toutes les fenêtres étaient occupées ; les longs balcons qui courent le long de chaque étage du palais étaient aussi garnis. Voilà ce que Paul Véronèse avait vu avec ses yeux, et que je n'avais pu qu'entrevoir dans les copies qu'il nous a laissées des fêtes vénitiennes de son temps : une population tout entière de femmes et d'enfants, inondée de lumière et brillante de joie ; une belle race s'épanouissant sous un beau ciel.

Vers une heure est arrivée la file des bannières. La première était le gonfalon de Florence, puis venait la magistrature, puis le clergé ; chaque ville, avec son drapeau, arrivait à son tour ; les métiers suivaient les métiers, les arts étaient aussi représentés, les étrangers venaient les derniers. Rome, le Piémont, la Grèce, la Prusse, la Bavière, l'Angleterre, l'Amérique, la France, aucune ne manquait à l'appel. Chaque troupe arrivait musique en tête, défilait sous le balcon du grand-duc pour lui donner un salut de paix et en recevoir un de lui, puis allait se ranger à sa place aux acclamations de toute cette multitude frémissante, ivre de joie. Puis d'immenses acclamations se levaient à leur tour de la place, les nouveaux venus agitaient tous leurs drapeaux à la fois. Sur les gradins de cet immense amphithéâtre formé par le palais Pitti et les maisons qui sont vis-à-vis, la foule répondait à ces cris par des cris, et les mouchoirs et les fleurs de voler comme en bas les drapeaux. Il faut avoir vu ce peuple toscan dans la manifestation de son enthousiasme, pour savoir ce que la passion peut avoir d'entraînement et de magie. Jamais je n'avais rien vu de pareil, même en Italie.

Je me suis senti pénétré jusqu'au fond du cœur, et je vous assure qu'à ce moment nous étions là vingt mille hommes peut-être tous à l'unisson. C'était imposant, solennel et religieux. C'était la passion radicale d'unitéisme qui éclatait dans un sublime accord, le prince vers le peuple, le peuple vers le prince, Dieu au-dessus de tout. Que sera-ce donc, mon Dieu, quand il s'agira de l'unité humaine, comme il s'agissait ici de l'unité italienne ... l'affranchissement de l'Italie, car certes les plus incrédules pensent ... que l'Italie sera libre, est un grand pas fait vers ce ...

Nous étions seuls ... un peuple libre, ...

Réjouissons-nous de ce que l'Italie, que bien des gens chez nous disaient être morte, peut enfin se relever de la poussière où nous l'avions jetée autrefois toute sanglante, nous autres peuples germains, français et espagnols, et où un pied vainqueur la tenait encore courbée. Jamais elle n'avait oublié ses droits, jamais perdu ses désirs ; les peuples ne meurent pas, ils se transforment ; l'Italie n'avait essayé jusqu'à présent que d'une liberté de morcellement et d'antagonisme. Elle semble maintenant vouloir mettre de côté toutes ses haines et ses jalousies de clocher, pour tendre vers une unité italienne, pour réaliser une liberté générale. De ces tendances sortiront de beaux fruits. Réjouissons-nous, car dans l'humanité les nations sont solidaires les unes des autres.

Je reviens à mon récit : l'on a observé avec plaisir que le grand-duc, qui toujours paraissait en public revêtu de l'uniforme blanc autrichien, portait l'uniforme des chevaliers de Saint-Etienne, ordre toscan. D'immenses applaudissements se sont élevés quand il a porté à son cœur le drapeau rouge et blanc, arboré à son balcon. C'était comme les mugissements d'une mer. Je renonce à vous peindre cette scène ; je me borne à vous en donner le programme... Ensuite est venu le défilé. J'ai compté 353 bannières, et j'en ai laissé passer beaucoup. Presque toutes portaient des inscriptions dont plusieurs étaient très expressives. Les noms de Pio IX et de Leopoldo II se lisaient de tous côtés, accompagnant souvent l'expression de vœux sages pour la plupart. On lisait : A l'union douanière italienne ! A l'unité italienne ! A la religion catholique ! et bien d'autres encore. — Sur une bannière j'ai vu un rosier dont quelques roses étaient épanouies et d'autres en boutons. Voici comment on m'a expliqué cet emblème : Les roses ouvertes sont les nations libres et constitutionnelles, l'Angleterre, la France, la Suisse, etc. ; les boutons sont les nations naissantes à la liberté, Rome, la Toscane, le Piémont, la Prusse. Une tige desséchée et flétrie signifiait l'Autriche. Le nom de Gioberti a été l'objet d'ovations toutes particulières (Gioberti est l'auteur du *Primato italiano* et du *Gesuita moderno*). Une bannière portait son nom ; une autre portait celui du poète tragique florentin Nicolini, auteur, entre autres pièces, de l'*Arnaldo da Brescia* et du *Philippo Strozzi*. L'inscription disait : « *Al poeta civile J. B. Nicolini.* » Dans cette occasion, les Florentins ont fait preuve de goût et de tact, et je dirai même de cœur, en admettant les bannières de toutes les nations allemandes, excepté, bien entendu, celle de l'Autriche qui, du reste, ne s'est point présentée. Chaque drapeau des différentes nations représentées à Florence, était accompagné par un drapeau italien. Ainsi, à côté du nôtre, marchait un autre portant ces mots : *Ai francesi*. Il est beau de voir que, dans leur joie, les Italiens ne se soient pas isolés de leurs frères d'au-delà les monts.

Le clergé était représenté par presque tous les ordres religieux, les jésuites exceptés, bien entendu. Capucins, dominicains, franciscains réformés, prêtres séculiers, etc., tous marchaient ensemble, confondus les uns avec les autres, et la cocarde nationale sur le cœur. Il est naturel que le clergé fasse cause commune avec le peuple, puisque c'est de Rome et du pape que vient le mouvement ; aussi faut-il espérer qu'ici du moins le clergé ne se montrera pas l'ennemi de la liberté, comme il le fit malheureusement en France.

On prétend ici que les religieux de Saint-Marc faisaient ces jours derniers l'exercice dans leur cloître comme tous les autres citoyens. Il est vrai que c'est le même couvent où vécut Savanarola, et dont la mémoire y est encore vénérée aujourd'hui comme alors.

Ce soir, toute la ville était richement illuminée ; la foule circulait non silencieusement, mais tranquille et calme dans les rues ; point de presse, point de housculades. Ce soir, à la Pergola, de nouvelles ovations seront décernées sans doute au grand-duc, qui vient entendre exécuter un hymne national, œuvre de deux jeunes Florentins. Moriani chantera.

Voilà, Messieurs et amis, le récit bien sec de ce qui s'est passé aujourd'hui. J'ai été long, et pourtant j'ai omis bien des choses. J'ai voulu vous faire comprendre par mes paroles ce que chacun comprend ici par les faits mêmes, c'est qu'une grande révolution s'accomplit. Si le mauvais vouloir des puissances, si les misérables intrigues de la diplomatie ne viennent embrouiller les choses, cette révolution sera calme, et il n'y aura pas de malheur. Ici l'aristocratie n'est point haïe comme elle l'était chez vous en 89. Elle n'a point de priviléges et n'est, à tout prendre, qu'une aristocratie républicaine. Le règne des hommes d'argent, la féodalité financière trouve en elle un contrepoids naturel, et n'est point encore assez absolue pour affamer d'autorité le prolétaire ; le peuple est moins pauvre, parce que le climat est meilleur, et l'industrie morcelée infiniment moins perfectionnée que chez vous. De tout cela il résultera peut-être que la constitution sera moins mensongère ici que chez vous. Mais, vous le savez aussi bien que moi, là n'est point la solution définitive. En attendant, c'est toujours un pas immense qui s'accomplit. C'est toujours un beau spectacle que celui d'un peuple qui devient libre ; il n'y en a qu'un plus beau, c'est celui que donnera la nation qui, la première, deviendra intégralement heureuse en réalisant la loi de Dieu, la loi sublime d'harmonie que nous réaliserons tôt ou tard.

F. S.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* d'hier, lundi, publie officiellement les nominations de maréchaux que nous avions annoncées. L'ordonnance est ainsi conçue :

« Vu le décès des maréchaux de France comte d'Erlon, comte Valée, marquis de Grouchy et duc de Reggio.

» Les lieutenants-généraux comte Reille et vicomte Dode de la Brunerie sont élevés à la dignité de maréchal de France. »

— Les versements reçus par la caisse d'épargne de Paris, les dimanche 19 et lundi 20 septembre, de 3 268 déposants, dont 335 nouveaux, se sont élevés à 438 461 fr.

Les remboursements effectués la semaine dernière à 2 ... déposants, dont 544 soldés, se sont élevés à 673 653 fr. 74 c.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 50 780 fr. 40 c.

Demande de remboursements du 19 septembre, 753 946 fr.

— La ville d'Orléans aura aussi son banquet réformiste ; cette manifestation aura lieu le 27 du courant. M. Abatucci, député, figure en tête de la première liste de souscription ; bien plus, on nous assure que magistrats, juges au tribunal de commerce, conseillers municipaux, officiers de la garde nationale, commerçants, propriétaires, avocats, notaires, avoués, toutes les classes de la société, en un mot, seront représentées à ce banquet.

— Le gouvernement vient, dit-on, d'approuver les dernières conventions contractées entre M. Levasseur et la république haïtienne pour la

[illegible]

» Des mesures ont été aussitôt prises pour circonscrire le feu. Personne n'a péri. Le dommage matériel est peu considérable. Bien que tout porte à croire que l'événement est le résultat d'une imprudence, le préfet maritime a ordonné une enquête. »

— Le duc de Broglie a eu vendredi soir une entrevue avec lord John Russell.

— On dit que le duc d'Aumale partira pour l'Algérie dans trois ou quatre jours.

— Voici donc ce qu'on lit dans le *Toulonnais* du 16 courant :

« A la date du 9 septembre, l'escadre française aux ordres du contre-amiral Tréhouart se trouvait encore dans la baie de Naples, et les agents du gouvernement napolitain proclamaient partout qu'elle était à la disposition du roi Ferdinand. Nous sommes donc encore là les soutiens de l'absolutisme! Il est évident que la présence de notre escadre a intimidé jusqu'à présent la population de Naples. »

— Les dernières nouvelles des Etats-Unis annoncent la faillite de la maison Allen et Whittlesea, faisant le commerce des grains et des farines, et l'une des plus importantes de New-York, et celle de la maison de commission Galbraith, Greenfield et Buckley à la Nouvelle-Orléans, engagée dans des opérations immenses, principalement sur les grains et les tabacs. Malgré ces faits isolés, le commerce de l'Amérique, dit le *Times*, a montré, à la suite de la nouvelle des désastres éprouvés par leurs commettants d'Angleterre, une solidité plus grande qu'on ne pouvait l'espérer en présence des valeurs immenses restées impayées de la part des maisons faillies.

— Une correspondance ministérielle annonce que M. l'abbé Coquereau doit accompagner M. d'Aumale, avec les fonctions d'aumônier et le titre de vicaire-général d'Alger.

— Un événement douloureux est venu frapper une honnête famille d'Uzès (Gard). Le 7 du mois courant, à deux heures de l'après-midi, le nommé Jacques Floutier, âgé de 18 ans, élève externe au collége d'Uzès, a été trouvé pendu dans sa chambre; l'examen qui a été fait du corps a fait reconnaître que la mort avait été volontaire. On ignore quelle est la cause qui a pu porter ce jeune homme à un tel acte de désespoir. Le jeune Floutier se faisait remarquer par son amour du travail et par ses habitudes pieuses.

— On écrit d'Eu :

« Le *Gomer* était en rade près du Tréport, au moment où le coup de vent de la semaine dernière a commencé.

» La mer est devenue si mauvaise que le bâtiment a roulé sur ses ancres jusqu'à la côte et a touché. Cependant, l'énergie de sa manœuvre était parvenue à le porter au large. Le *Gomer* a été entraîné du côté de l'Angleterre, et il n'a reparu depuis. Pour comble de malheur, le capitaine du *Gomer* était à terre lorsque le mauvais temps commença. Il lui devint impossible de regagner son bord. »

— Un accident bien fâcheux est arrivé à Cherbourg à bord de la frégate la *Philadelphie*, en ce moment en réparation dans le port militaire : M. Mourrand, lieutenant de ce navire, a été tué par la chute d'une vergue, qui lui a cassé le cou.

— On lit dans la *Semaine* :

« Il paraît que le rapprochement entre la reine Pomaré et la France, devient chaque jour plus complet. Un professeur de l'Université, envoyé dans l'Océanie par le gouvernement, est chargé de donner à cette princesse des leçons de langue française qu'elle parle et qu'elle écrit maintenant avec une certaine correction. On lui enseigne également

[illegible] de ses maîtres. Désespérée, la malheureuse s'est jetée à l'eau. Son corps n'a été retrouvé que mardi, cinq jours après le suicide. De peur de se laisser effrayer par la vue du danger, elle avait placé sur ses yeux un mouchoir qui les bandait encore quand on a retiré son cadavre de la rivière de l'Eure.

UN PENDU. — On écrit de Nantes, le 16 septembre :

« Hier, vers trois heures de l'après-midi, un peintre, occupé à la fenêtre d'une maison, située chemin des Herses, remarquait depuis quelques instants déjà un individu qui semblait le regarder avec une obstination qu'il commençait à trouver singulière. Chaque fois que le peintre jetait les regards dans le jardin voisin, il retrouvait son inconnu dans la même attitude, dans la même immobilité, et les yeux toujours fixés sur lui.

» Autant par impatience que par sentiment de curiosité, le peintre descendit dans le jardin et regarda à travers le trou d'une serrure. Il s'enfuit presque aussitôt, saisi d'horreur : l'homme qui le regardait avec tant d'obstination était pendu.

» Le peintre courut avertir le jardinier, et tous deux bientôt arrivèrent près du pendu. Mais ici encore, soit frayeur, soit préjugé, ni l'un ni l'autre n'osa toucher la corde et décrocher le malheureux, qui peut-être respirait encore. Ce fut un propriétaire voisin qu'ils allèrent prévenir, qui coupa la corde ; mais il n'y avait plus d'espoir, le malheureux était mort. »

M. LEHON, qui a été détenu à la Conciergerie pendant le cours des cinq années d'emprisonnement auxquelles il a été condamné, a été rendu à la liberté ce matin.

Durant cette cette longue détention, M. Lehon a été presque chaque jour visité dans sa prison par sa famille et par de nombreux amis.

Il paraît que M. Lehon n'a jamais mis le pied hors de la chambre qu'il occupait, il ne serait pas une seule fois descendu dans le preau.

Le prisonnier se renfermait obstinément dans sa cellule, où il passait tous ses instants à lire et annoter des ouvrages religieux.

ASSASSINAT DE LA RUE VIVIENNE. — L'assassin du commis de M. Spielmann, changeur, rue Vivienne, qui avait jusqu'ici prétendu se nommer Jean-Baptiste Moniot, vient enfin de déclarer son véritable nom à M. Halton, chargé de l'instruction de cette triste affaire.

Cet individu s'appelle François Craviola ; il est âgé de trente ans, et se dit originaire d'Aost (Piémont).

Ces déclarations du meurtrier ont été confirmées par M. Tissot, directeur de l'hospice des aliénés, qui a gardé pendant quatre ans l'inculpé à son service, et qui, pendant ce long laps de temps, n'avait eu qu'à se louer de sa conduite.

L'identité de Craviola a été en outre constatée par le concierge et les divers locataires de la maison rue des Postes, 45, où il habitait depuis assez longtemps. (*Droit*.)

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES. — On écrit de Toulouse au journal le *Droit* : « La semaine dernière on a fait la distribution des prix à l'école des Frères de la doctrine chrétienne ; à cette occasion, l'un des membres de la compagnie a prononcé un discours dans lequel se trouvait un pompeux éloge du frère Léotade, qui est en ce moment sous le poids d'une accusation d'assassinat sur la jeune Cécile Combettes, et où il appelait les bénédictions du ciel sur *ce martyr*. Ce panégyrique était tellement outré, assure-t-on, que le directeur de l'école, ne pouvant se méprendre au sens des rumeurs soulevées dans l'assemblée par l'orateur, ne l'a pas laissé terminer son discours.

» On assure que quelques passages de ce singulier éloge ont ému

FONDS ÉTRANGERS.

				Orl.-Vierz.	[illegible]
				C. du Nord	[illegible]
NAPLES. au Ct dr cours	» »|»	ROM...........	DerC. 93 93 1/4	Famp-Haz.	»»» »»
Récép. Rotsch.	» »» »»	BELG. 2 1/2......	» »»» »|»	Diep.-Féc.	»»» »»
ESP. Dette act.	» »» »|»	— 4 1/2.......	» »» »|»	Boul. à Am.	»»» »»
— — pass.	» 4 1/4	— d° 1840....	» 99 1/2 »»	Orl.-Bord.	430 »»
— 3 p. 0/0.	» »» » »	— d° 1842....	» 100 1/2 5/8	Mont. à Tr.	»»» »»
Dette intérieure	» 23 1/8	— Banque....	» »»» »»	Paris-Lyon	350 »»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» » »	— d° Em. 1841.	» »»»» »»	Bord-Teste	»» »»
HOLL. 2 1/2	» »» »|»	PIEMONT.........	» 1125 »»	Zinc V. M.	»»»» »»
HAITI...........	» » »|»	AUTRICHE	» 375 »»	Lin Maber.	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen.....	900 »»	Orléans à Vierzon.	535 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	533 50	Bordeaux à Cette..	420 »»
Paris à Orléans...	1143 75	Marseille à Avign.	518 »»	Nord	510 »»
— à Lyon.....	365 »»	Paris à Strasbourg	363 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La *Pathologie du Mariage*, tel est le titre d'un livre qui vient de paraître au comptoir des imprimeurs-unis. L'ouvrage inspiré par le DRAME-PRASLIN est à la fois une fine analyse du caractère des deux principaux personnages, et un examen vif, spirituel, éloquent de toutes les questions relatives au mariage. Le nom de l'auteur est une garantie de la finesse, de la pensée et de la sûreté de l'exécution : c'est Mme DE CASAMAJOR, qui a déjà fait preuve d'un talent dramatique distingué.

— On lit dans un journal de Bruxelles :

« Depuis longtemps, M. W. Rogers, dentiste de Paris, avait quitté la capitale pour une affaire très importante qui l'appelait à Londres ; on écrit de cette dernière ville qu'en visitant, avec son frère, les mines de Cormwall, la corde qui descendait la benne, dans laquelle ils étaient tous deux, s'étant rompue, M. Rogers aurait été retiré dans un état déplorable, et la mort aurait été instantanée.

Spectacles du 21 septembre.

8 h. »|» OPÉRA.—
» h. »|» FRANÇAIS.—Relâche.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.— La Fiancée, le Châlet.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE.— L'Amour, un dernier amour, Chapeau gris.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Le Mari, Mlle Agathe, les Malheurs, un Homme.
7 h. »|» VARIÉTÉS.—Ma Maîtresse, le Suisse, la Filleule, Ma Femme.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Le Bonheur, Jocrisse, l'Inventeur, les Secours.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »|» AMBIGU.—Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ.— La Gamine, Simon.
7 h. »|» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Les Chasseurs, Languille de Melun, Pie voleuse.
7 h. »|» FOLIES.— Adine, Revue, Diable, Antoine.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS.—L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.— Julien, Mary, Silence, le Bouffe.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—Mendiants, Pauvre Jeanne, le Favori.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).— Roméria.— Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr.—Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Opportunité d'une meilleure rédaction de quelques articles de la Charte.

Nous avons réclamé plus d'une fois contre la fausse interprétation que veulent donner à l'article 13 de notre charte constitutionnelle les quelques personnes qui rêvent la restauration de l'ancienne monarchie en France.

Loin de considérer la royauté, telle que l'a faite la Révolution de 1830, c'est-à-dire comme la première magistrature de l'État, ces personnes veulent lui créer une espèce de droit indépendant de la volonté nationale et préexistant à l'acte qui, avec plus ou moins de régularité, a constaté cette volonté. D'où ils arrivent facilement à attribuer à cette magistrature une part abusive d'action et de prééminence.

Nous savons bien que l'on ne rompt pas en un jour avec la chaîne des traditions, et, par suite, nous faisons volontiers la part de ce qu'il faut accorder à certains souvenirs, à certaines habitudes, même à certains besoins passionnels; nous comprenons que l'on ne doive pas tout sacrifier à la rigueur de quelques principes métaphysiques, qui, par leur exclusivité même, seraient incomplets, et ne plongeraient pas dans la vie réelle de la société; mais la nature de ces concessions exige qu'elles soient restreintes dans des limites étroites; il ne faut pas les laisser déborder et exclure elles-mêmes les principes qui seuls peuvent servir de sauvegarde à tous.

La royauté est une magistrature *héréditaire*. Dans l'hérédité, on a remarqué un immense avantage en faveur de la stabilité et contre les prétentions ambitieuses. Cette considération a fait passer pardessus tous les inconvénients qui en dérivent, et, selon nous, on a eu raison, eu égard au temps et aux circonstances. Mais il faut toujours prendre garde que cette hérédité ne constitue pas un droit absolu; que le droit dont se trouve investie la famille choisie est essentiellement relatif, et ne peut jamais être considéré comme une appropriation de la nation au profit de certaines individualités; car il serait absurde de penser qu'une nation libre se donne à une personne; elle la choisit pour chef, elle détermine les règles des rapports réciproques; mais jamais elle ne constitue des droits contre elle-même, et ce serait en constituer que se reconnaître l'apanage d'une famille quelconque.

Mais, et c'est là le plus grand inconvénient de l'hérédité, cette hérédité qui n'est qu'une règle, pas autre chose qu'une règle, pas autre chose qu'une forme commode, évidente, hors de toute contestation, de déterminer quel est le premier magistrat de l'État, et qui a l'immense avantage de le déterminer sans trouble, sans lutte, cette hérédité arrive insensiblement à être considérée comme un droit absolu par ceux qui en jouissent, et dès lors ils sentent moins le lien, le rapport qui les unit avec la nation, et sont tout disposés à croire et à faire en sorte que leur droit réside en eux-mêmes, au lieu de découler perpétuellement, comme c'est la [illegible] volonté se perpétue réellement.

Certains rois, dits absolus, possèdent, de l'aveu de leurs peuples, ce droit de propriété sur leurs sujets, sur la terre de leurs États; ils règlent tout à leur fantaisie, ou n'établissent des formes régulières que pour la commodité de l'administration et la marche des affaires. Leur volonté est, en définitif, supérieure à tout, et cela par une raison bien simple: eux seuls ont tous les droits, leurs peuples n'en ont aucun. — Allez parler au tzar des droits des Moscovites, il rira de vous.

Dans d'autres pays, une transaction est intervenue entre les rois anciennement propriétaires exclusifs du droit et leurs peuples, qui se sont aperçus qu'ils avaient bien aussi eux-mêmes quelques droits.

Enfin, dans certains pays, la Nation possède seule le droit. Ces pays se sont constitués en républiques, c'est-à-dire en gouvernements représentatifs; les uns à chef électif, les autres à chef héréditaire.

Dans laquelle de ces classes se trouve la France? De 1814 à 1830 elle était placée dans la deuxième classe; la charte de 1814 n'était pas autre chose qu'une transaction entre le *droit divin* des rois et le droit souverain des peuples: on avait amalgamé ensemble ces deux droits par une apparente conciliation.

Mais en 1830 la France monta au troisième degré. Elle abolit le droit de la royauté, déclara le sien propre et *donna* elle-même la première magistrature héréditaire à une famille qui n'y avait aucun droit, et qui, en l'acceptant, la reçut en pur don.

En 1814, le roi souverain, Louis XVIII, avait octroyé une charte à la Nation. — En 1830, la Nation souveraine octroya la charte à Louis-Philippe; — mais, chose bizarre, le même texte de constitution a servi dans les deux occasions (car les quelques insignifiants changements de rédaction, écrits à la hâte en août 1830, ne méritent pas qu'on en parle).

Qu'est-ce que cela veut dire? qu'il ne faut pas s'attacher au texte, mais à l'esprit.

Ainsi, quand le roi Louis XVIII, du haut de son droit, se réservait la faculté de décider à lui seul sur la paix, sur la guerre, etc., il faisait chose logique; il se supposait un droit, un droit divin de commandement, de possession: il se départait de quelques portions de ce droit, mais rien d'étonnant qu'il s'en réservât les facultés les plus essentielles.

En 1830, le sens et la portée du fameux article 14 de la charte ont été virtuellement abolis, et, quoique le texte en ait été transporté dans l'article 13 actuel, le texte seul est resté, mais non l'esprit, et dès lors le texte a dû prendre un sens tout différent. — Appuyons-nous sur des exemples contraires pour rendre plus sensible cette transformation.

Supposons que le Tzar acquière par une alliance des droits à la couronne d'un pays voisin, et que ces droits lui soient disputés, comment raisonnera, comment agira le Tzar?

En raisonnement, il n'admet que les droits des rois, il nie ceux des peuples, il se considère comme maître absolu de son peuple, il est dans son droit en s'en servant comme d'une chose lui appartenant, et par conséquent [illegible] rêt, pour ses prétentions.

En fait, il agit conformément à ce raisonnement.

Supposons maintenant le roi des Français ayant acquis aussi des droits par alliance, dans certains pays étrangers, comment raisonnera-t-il, comment agira-t-il?

Il commencera par reconnaître qu'il n'est que le chef et non pas le maître du peuple français, que par conséquent il n'a pas le droit d'en employer le sang et les trésors au profit de ses prétentions, de ses droits successifs quelconques. Après ce premier raisonnement si juste et si logique, il en ajoute un autre non moins puissant: « La nation française, se dirait-il, a reconnu et proclamé sa propre souveraineté; par le fait elle a reconnu la souveraineté des autres peuples; elle ne peut pas, elle ne veut pas attenter à cette souveraineté, par conséquent toutes les fois que, chez une nation étrangère, s'élève une discussion relative au gouvernement intérieur, elle doit s'abstenir, elle doit référer du jugement des difficultés à la nation même chez laquelle ces difficultés s'élèvent; en un mot, elle ne peut, sans être contradictoire avec elle-même, aller imposer un roi à une nation voisine et amie. »

En raisonnant ainsi, le roi des Français comprendrait la Charte de 1830 comme il est juste de l'entendre.

Mais peut-être, dira-t-on, l'intérêt du peuple français serait-il d'intervenir dans un pays étranger pour lui imposer, comme roi, un des fils de son propre chef? — Nullement; car qu'un membre de la famille de son premier magistrat héréditaire soit roi ou ne soit pas roi d'un autre pays, qu'est-ce que cela fait à la France? Elle n'en tirera aucun avantage: l'alliance des peuples s'établit non point sur des mariages de princes et des intrigues d'ambition, mais sur l'expansion des sentiments de la fraternité humaine.

Est-ce que les Allemands, les Anglais, les Italiens, les Espagnols, les Russes, les Français, etc., ont la moindre envie de se faire la guerre entre eux, d'aller se piller, se ruiner, s'assassiner les uns les autres? Quel intérêt y trouveraient-ils? Supposons qu'après avoir fait verser des flots de sang, le duc de Montpensier monte sur le trône d'Espagne, quel bénéfice en retireront les Français et les Espagnols? L'Espagne aura été ravagée une fois de plus, la France aura vu augmenter son budget. — Oui, mais l'influence française se sera agrandie. — Agrandie! la chose est pour le moins douteuse; car le duc de Montpensier, roi d'Espagne, deviendra Espagnol, et son fils, encore mieux que lui, se guidera d'après les intérêts et le point de vue d'un roi espagnol; imitant les héritiers du petit fils de Louis XIV, il nous apprendrait une fois de plus que les guerres de successions ruinent les pays sans apporter aux maisons royales d'autre satisfaction qu'une vaine gloriole.

Et c'est pour cette gloriole qu'un pays libre irait verser son sang! Bien plus, on viendrait soutenir que, pour satisfaire cette gloriole, le roi des Français aurait le droit de lever des armées, de les lancer contre un pays ami, d'aller y faire tuer et assassiner nos concitoyens, et d'aller y tuer et assassiner les Espagnols; mais tout cela est absurde! Qu'on fasse la guerre pour se défendre,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 22 SEPTEMBRE 1847.

LA PYRALE ET LES ALTISES.

Lecteur, mon ami, es-tu vigneron ou ne l'es-tu pas? Qu'importe? si tu as du temps à perdre, lis toujours; tu trouveras peut-être un peu d'or à tirer de mon fumier. Car j'éprouve le besoin d'écrire, et tu dois t'attendre aux caprices de mon imagination. — Je ne vends pas mon procédé, je le donne, et si tu trouves que je le fais payer trop cher, permis à toi de ne pas continuer.

Je suis propriétaire et agriculteur; j'ai sous mes ordres et soumis à ma toute-puissance 650,000 souches couvrant une superficie de 467 hectares. Voilà un vaste champ pour les expériences, et, si je te fais observer que la culture de la vigne n'entre que pour un quart dans l'exploitation intégrale de mon domaine, que le reste comprend des terres de plaine, de grès, hermes, pâtures, mûriers, jardin, prés, marais, taillis, haute-futaie, guarrigues et amandiers, que je suis un petit inventeur; car j'ai fait une petite invention, et je pourrais en faire d'autres, tu as intérêt à me lire. Tu pourras juger de ma méthode, contrôler mes spéculations analytiques, et les vérifier par l'expérience, si tu es vigneron et tourmenté par les créations subversives qui militent si puissamment en faveur de la culture intégrale du globe.

Réjouis-toi, vigneron, je t'annonce le moyen de mettre à l'avenir ta propriété à l'abri de la pyrale, et de diminuer sensiblement les maux occasionnés par l'altise, qui ne disparaîtra même chez toi, qui vas faire usage de mon procédé, qu'après l'organisation unitaire de la propriété.

Mais quel fatal démon me pousse? — Ai-je bien dit que j'avais un moyen sûr pour détruire la pyrale? oh! ne le croyez pas! — Je me serais vanté de détruire la pyrale, moi!!! et l'Académie a reculé devant ce problème, elle qui a classé l'altise et la pyrale dans des séries de genres et d'espèces dont je ne suis pas même capable de répéter les noms (1). — Mais à tout péché miséricorde; je me confesse humblement et je serai trop heureux si la magnanime Académie veut me donner l'absolution et me laisser mourir en paix. Je n'ai rien inventé, pas même le racahout des Arabes, ni la pommade du lion.

D'ailleurs, je suis propriétaire de vignes, méfiez-vous de moi; car enfin je n'ai aucun intérêt à préserver mes voisins d'un fléau qui leur enlève leurs récoltes. J'ai dans mes foudres 420,000 litres de vin non vendus, et comment les vendrai-je, si je leur fournis les moyens de conserver une récolte dont la belle apparence pourrait bien m'empêcher de vendre, et pour sûr diminuer mes revenus? — Oh! non, je leur souhaite une bonne grêle qui ne me touche pas, une bonne gelée blanche qui fasse exception en ma faveur, et si quelqu'un vous dit qu'en 1846 j'ai eu 80 muids de vin, toutes circonstances égales d'ailleurs, dans le même clos qui m'en avait donné seulement 25 en 1845, dites-lui qu'il se trompe, qu'on ne doit pas avoir confiance en moi, — que je crois que le magnétisme n'est pas une illusion des sens, — que si Galilée m'avait appris que la terre tourne, je l'aurais cru, — que si Christophe Colomb m'avait prouvé qu'elle est ronde, je n'aurais pas craint de le soutenir.

Mais à quoi bon tout ce verbiage? Si vous avez un moyen, donnez-le; le sujet ne comporte pas le ton de l'épopée, vous faites preuve de mauvais goût, et vous vous aliénez la bienveillance du lecteur. — Je vous répète que je ne vends pas mon procédé, je le donne, et je suis bien libre de le donner comme je l'entends. Entre temps, je veux bien vous avertir, pour calmer votre impatience, mon cher lecteur, qu'il vous faut attendre l'année prochaine pour faire l'épreuve de mon système; pour cette année, vous n'y êtes plus à temps, car il exige des mesures très simples, sans doute, mais que vous seriez fort en peine de prendre aujourd'hui, comme la suite vous l'apprendra. Comme vous aurez d'ailleurs des altises l'année prochaine et que la cantharide ira *crescendo*, lisez toujours, quoi qu'il vous en coûte, et vous y trouverez votre profit. Quant à vos reproches et à toutes vos objections, j'y répondrai plus tard; si vous le permettez, je satisfrai d'aborde votre curiosité.

Comme je ne suis pas académicien, je vais tâcher de vous faire comprendre ce que j'entends par l'altise et par la cantharide, et les distinguer par la différence de leurs habitudes, et la manière dont elles exercent leurs ravages.

L'altise est un petit insecte d'un noir bleuâtre luisant, ayant 4 millimètres de long et 1 millimètre et demi de large. Elle détruit quelquefois le bourgeon, mais le plus souvent se borne à ronger la feuille. Elle produit des myriades d'œufs qu'elle dépose sur le revers des feuilles les plus basses. Des vers naissent quelques jours après, se nourrissent de la feuille, et arrivent comme les vers-à-soie à un certain point de maturité facile à reconnaître par la transparence de l'animal. A ce moment je les perds de vue. Quant à l'opinion généralement admise que ces vers attaquent le raisin, c'est une erreur. Je ne sais s'ils se perdent dans le sable ou s'ils feraient alors un cocon qu'ils placeraient entre l'écorce et le bois de la souche, où dans les interstices de ses rugosités. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'hiver on trouve des altises qui bravent, à cet abri, la rigueur de la saison. Il est de plus certain que cet insecte traverse la mauvaise saison sans périr; ce que nos paysans appellent *trescampa*. Cet hiver-ci a été fort rigoureux, et ne les a pas détruites. J'examinerai plus tard quelles sont les précautions qu'elles prennent et les lieux qu'elles choisissent pour se mettre en garde contre la rigueur du temps. Cette science est fort importante, en ce qu'elle fournit un moyen très efficace de détruire l'espèce, si ce moyen était l'objet d'une application unitaire.

La cantharide est plus grosse, elle a 7 mill. de long et [illegible] de large, elle est revêtue d'un pourpoint vert et or changeant, et munie d'une espèce de trompe qui est son instrument de dévastation. Elle produit à la fois deux œufs seulement, qu'elle place sur le revers de la feuille, à quelque distance l'un de l'autre; après quoi elle coupe avec une intelligence très remarquable les fibres de la feuille en divers endroits, de façon à ce que cette feuille s'enroule, et dérobe les œufs aux attaques d'une autre espèce d'insecte, qui est malheureusement fort rare chez moi, et que la nature a placé à côté de ces deux insectes malfaisants pour détruire leur progéniture; ce nouvel insecte, appelé [illegible], est plat, de la couleur de l'altise et de la circonférence de la [illegible].

Une opinion généralement établie sur le fait de la double ponte de la pyrale, c'est qu'elle est peu féconde. C'est une erreur, selon moi; je conviens que la pyrale dépose ses œufs par paire sur la même feuille; ce qui ne l'empêche pas de déposer consécutivement plusieurs paires d'œufs sur plusieurs autres feuilles auxquelles elle fait subir la même opération. Cette ponte par deux correspond aux habitudes de l'insecte qui ne va jamais seul, vous êtes toujours sûr de les trouver en nombre pair sur chaque souche; mais la pyrale pousse bien plus loin la prévoyance, et sa sollicitude maternelle est quelque chose de vraiment merveilleux.

Après avoir fait subir à la feuille l'opération dont je vous ai parlé, la pyrale coupe un certain nombre des fibres qui se trouvent réunies dans le tendon pivotal qui réunit la feuille au nouveau cep; elle en laisse tout juste assez pour que la feuille ne tombe pas à terre, et en coupe un nombre suffisant pour qu'elle passe de la position horizontale à la position verticale. Par le résultat de cette manœuvre, les deux vers qui naîtront n'auront plus qu'à se laisser couler le long de la feuille, qui sera desséchée au moment où le ver naîtra et ne lui opposera plus qu'un faible obstacle. Le ver se trouvera au sortir de là sur le raisin, car la mère prévoyante a eu le soin de choisir la feuille qui doit se trouver, par suite de tous ses calculs, perpendiculairement placée au dessus de la bienheureuse grappe.

La pyrale, qui est bien mieux douée que l'altise, en titre de familisme, comme je viens de le montrer, est aussi mieux douée qu'elle en titre d'ambition, si j'en juge par ses goûts. Elle choisit toujours sur une souche le cep le plus élevé et le plus développé. Elle ne bouge pas à l'approche de celui qui vient la prendre, elle se cramponne même à la feuille, et ne tombe pas toujours lorsque vous ébranlez la tige sur laquelle elle perche. Ce qui la rend facile à saisir.

L'altise, au contraire, est répandue sur toute la souche; elle saute [illegible] avec vivacité lorsque vous approchez la main, et quelquefois [illegible] pas le plat qui doit la recevoir. Car on les recueille dans un plat en fer blanc que je ne saurais mieux comparer qu'à l'armet de Mambrin, si on lui pratiquait au centre une ouverture. A cette ouverture s'adapte un sac destiné à les contenir jusqu'au moment où le nombre des captures est assez grand pour en faire un auto-da-fé. Je ne change rien à la manière de les recueillir. Poursuivons l'étude et le parallèle des deux insectes, vous saurez plus tard en quoi consiste mon invention.

Par le fait de son immobilisme, la cantharide, lorsqu'on lui fait une guerre réglée, doit finir par céder. Quant aux altises, c'est autre chose. D'abord, elles sont plus alertes et plus difficiles à saisir; puis

---

(1) Aussi dois-je au début confesser une erreur énorme. L'insecte que j'appelle ici la *pyrale*, trompé par de menteuses descriptions, n'est en réalité que la *cantharide des vignes* vulgairement appelé dans le midi *mourré pounchut*, museau pointu, nom qu'elle doit à sa trompe.

prétations. C'est pourquoi nous demandons que, dans la prochaine législature, on avise à mieux rédiger certains articles de la Constitution, pour en mettre le texte d'accord avec l'esprit de la Révolution française et du grand principe de la Souveraineté nationale, qui est la loi suprême de notre époque.

La ville de Saint-Quentin a eu dimanche son banquet patriotique. La manifestation a été significative et imposante. Le compte rendu et les discours que nous rapporterons demain feront connaître ce nouveau signe de la réaction générale des esprits et des consciences contre le matérialisme politique et social qui nous gouverne encore. La coalition des bons sentiments, nous en avons l'espoir, triomphera bientôt de la ligue des lâchetés et des égoïsmes.

Nous croyons devoir placer dans nos colonnes la lettre suivante :

Paris, le 19 septembre 1847.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi, inconnu et perdu dans la foule, permettez-moi, en ma qualité d'Allemand, de venir sincèrement vous remercier de la noble et généreuse réparation que, d'elle-même, la ***Démocratie pacifique*** a faite ce matin au caractère d'une grande nation.

Les paroles de votre article d'avant-hier, monsieur, interprétées dans un sens blessant pour le peuple allemand, étaient trop opposées aux idées que répand chaque jour la *Démocratie*, trop contraires à ses tendances et à ses sincères sympathies, pour qu'elles ne reçussent pas du public leur véritable portée, celle que vous vouliez leur donner. Néanmoins elles pouvaient affliger quelques nobles cœurs, aussi bons Allemands que vous êtes bon Français, et vous n'avez pas hésité à les effacer aujourd'hui même de votre propre main. C'est noble, c'est généreux, c'est digne de la *Démocratie*.

Je conçois bien, pour ma part, monsieur, que ces termes se soient échappés de votre plume dans l'ardente rédaction d'un article que, ***quoique Allemand*** (cela soit dit sans rancune), je n'ai pu lire sans pleurer d'enthousiasme et d'indignation en même temps contre les oppresseurs d'un peuple malheureux.

L'Italie est opprimée, étouffée dans ses nobles élans de liberté, dans ses généreuses aspirations, et c'est nous (hélas ! l'expression n'est que trop juste et trop méritée !) c'est nous, Allemands, qui ***pesons*** sur elle ! C'est nous qui écrasons d'un pied brutal cette belle fleur, ***cette belle fleur qui a envie d'éclore et qu'une main rude et froide comprime de toutes parts***, comme le dit M. Guizot dans sa grande histoire de la civilisation !

Allemand, je rougis du rôle infâme que joue mon pays. Oh! puissent mes concitoyens, tous les enfants de la vieille Allemagne, entendre enfin ce cri de réprobation que l'histoire nous jettera toujours à la face : Allemands! c'est vous qui avez tué l'Italie !

Seulement, monsieur, il faut avant tout tenir compte des temps et des circonstances. La France, elle-même, cette France de tout temps si pure, si vaillante dans les batailles, si généreuse après les victoires, la France, enfin, si prompte à *secourir*, a-t-elle répondu aux derniers cris de la Pologne? Et la Pologne, c'était sa sœur, sa sœur des com-[...]

[...] nous aussi nous asseoir sur les bords de la Seine, au foyer de la civilisation.

Mais ce ne sera ni 1805 ni 1815 !

UN ÉTUDIANT ALLEMAND.

Nous recevons d'un de nos amis, en garnison à Givet, la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Vous n'aimez pas les scandales, quoique les dénonçant énergiquement. Je suis donc heureux de vous mettre à même d'en rayer un de la liste déjà si complète de cette année.

Dans son numéro du 9 courant, le *National* répète un article du *Commerce*, demandant à grands cris une enquête sur les causes de l'épidémie meurtrière de scorbut et de fièvre typhoïde qui a décimé le 42e de ligne et le 2e de cuirassiers en garnison à Givet, épidémie que M. le chirurgien principal Scoutetten n'hésite pas à attribuer à l'insuffisance et à la mauvaise qualité des vivres.

Permettez-moi de réduire à ses petites proportions l'affreux fléau. Le 2e de cuirassiers n'a perdu qu'un seul homme depuis le 1er janvier, un pneumonique; dans le 42e, la mortalité a été plus grande. Le chiffre des décès depuis la même époque s'est élevé à 12, ***tous enlevés par la fièvre typhoïde***, car à l'hôpital militaire de Givet on ne meurt que de la fièvre typhoïde. (Les deux corps réunis comptent 1 800 hommes.)

Nous aimons à croire que l'on a fait parler M. Scoutetten; et, quant à l'alimentation des régiments, nous pouvons vous affirmer qu'elle a toujours été suffisante et convenable. Mais M. le chirurgien en chef n'a-t-il pas le tort de ne pas dire toute la vérité, et de donner ainsi un libre cours à des suppositions malveillantes. L'esprit de corps nous parait avoir fait taire chez lui la voix du devoir. Nous permettrons-nous de lui poser ces deux seules questions :

1° M. Scoutetten n'a-t-il pas été agréablement surpris en arrivant à Givet, de trouver l'état sanitaire de la garnison moins grave que ne le lui laissaient supposer les rapports qu'il avait reçus?

2° Sa seule présence n'a-t-elle pas suffi pour guérir en deux jours vingt-et-un cas de fièvre typhoïde? (Le bulletin du 17 accuse 25 cas, celui du 22, lendemain de l'arrivée de M. le chirurgien en chef, 4 seulement.)

On a vu de moins grands miracles, et, comme nous tenons M. Scoutetten pour un savant et non pour un sorcier, nous le prions de s'expliquer.

Confirmé dans son opinion par le silence inexplicable du ministère de la guerre, le *National* réclame de nouveau une enquête dans son numéro du 17. Sa loyauté bien connue lui fera un devoir de répéter les rectifications que je vous adresse.

Agréez, etc. E. T.

Paris, 19 septembre 1847.

Le *Courrier de la Gironde*, dans son numéro du 23 août, nous a formellement accusés d'avoir vendu notre opinion pour quelques écus, lorsque nous avons soutenu que la gare du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux devait être placée à la Bastide et non pas au Paludate.

Nous ignorons pourquoi le *Courrier*, qui tient avec passion pour Paludate, ne suppose pas qu'on puisse émettre avec désintéresse-[...]

[...] convaincu par ses actes. Nous avons prévenu le *Courrier de la Gironde* qu'il recevrait une assignation.

Nous ne savions pas encore jusqu'où pouvait aller l'impudence de ce journal. Dans un article intitulé : *Réhabilitation des lois de septembre*, il soutient maintenant que nous trouvons les lois de septembre bonnes à quelque chose, que nous voulons en user contre lui et le traîner devant un tribunal où il ne pourra pas faire la preuve de ses dires; il ajoute que nous voulons sans doute exploiter cette affaire, en exigeant de lui des dommages-intérêts considérables.

Que faut-il admirer le plus, ou de ces assertions effrontées, ou de l'ineptie qui porte le *Courrier* a se démentir lui-même, en insérant dans l'article même où il nous accuse d'étouffer la preuve, ce passage de notre dernière déclaration : « Puisque le *Courrier* » ne veut pas profiter des facilités que nous lui avons données pour » faire la preuve des faits qu'il nous impute ! »

Cet article sera la condamnation du *Courrier* aux yeux de ses lecteurs mêmes; cette condamnation nous suffit, nous n'en demandons point d'autre. Que le *Courrier* ne s'inquiète plus des dommages-intérêts qu'il pourrait avoir à nous payer. Nous nous désistons d'un procès qui ne pourrait rien ajouter à notre considération, ni faire descendre le *Courrier* plus bas qu'il n'est dans l'esprit de tous ceux qui ont suivi cette affaire.

Lettre des Commissaires du Banquet typographique à M. le préfet de police.

Les commissaires du banquet typographique de 1847 ont adressé à M. le préfet de police une lettre aussi ferme que modérée. Dans cette lettre, ils retracent d'abord les faits qui viennent d'entraver la célébration de leur fête annuelle, — refus opposé par M. le préfet de police à la première demande d'autorisation, sous prétexte qu'elle était signée seulement par des ouvriers, — refus opposé encore à la seconde demande, quoique signée de six patrons.

Si nous invoquons, disent les commissaires, notre moralité, la plus sûre garantie d'ordre que les travailleurs puissent fournir, nous osons prétendre plus que tous autres à jouir des droits qu'on nous refuse.

Nous citerons en témoignage la statistique 1846-47 sur la criminalité en France; elle émane de M. Hébert, ministre des sceaux. Suivant ce document officiel, la classe du peuple, qui est la nôtre, fournit un condamné sur 6 000 individus; les notaires, officiers publics, en fournissent 1 sur 100; nous ajoutons que les pairs de France ont dépassé, en 1847, cette proportion (soit dit sans préjudice des 99/100es) ; que, s'il fallait en croire les révélations de la presse, les fonctionnaires publics dépassent de beaucoup cette proportion. Ce sont là des faits désolants, mais il faut bien les accepter. Nous laissons à d'autres le soin d'en tirer la conclusion...

Réunis le dimanche 19 au matin chez un de leurs patrons, dans une propriété close, commune de Vaugirard, les typographes y furent bientôt traqués ; on fouilla l'un d'eux pour lui enlever des

---

elles sont en beaucoup plus grand nombre, et, quoiqu'elles perdent des combattants, ce n'est jamais qu'en petite proportion comparativement à la masse, et, sans le témoignage des cadavres qui couvrent le champ de bataille, on croirait n'avoir atteint aucun résultat. En effet, la souche a cinq cornes ; vous placez votre plat sous une d'elles ; la petite secousse que vous donnez à cette corne fait sauter à terre ce qui repose sur les autres. A peine prenez-vous la moitié de celles qui couvrent le cep que vous avez choisi, car le reste saute au loin, et vous perdriez patience à les ramasser.

Ces quelques observations étaient déjà suffisantes pour éveiller l'attention ; restait à la développer, à spéculer d'abord théoriquement, et, plus tard, à la contrôler par l'expérience ; mais n'anticipons pas. Voyons d'abord le mal que produisent nos insectes.

Voici venir Gracchus, qui est un homme marquant dans notre chef-lieu de canton ; il est marguillier de la paroisse ; il est aussi un peu philosophe, et s'occupe un peu d'instruction publique ; il sait parfaitement comment l'on doit, avec un agréable mélange de morale et de férule, étouffer les mauvais germes chez les enfants. Il connait ces insectes ; il a pu les étudier dans son propre vignoble : son avis n'est pas à dédaigner.

Gracchus veut bien ajouter le poids de son approbation au petit aperçu de mœurs que je viens de vous exposer ; mais il reprendra les divagations poétiques dans lesquelles je me suis perdu ; il préférerait le ton et les mots de la science. Je tâcherai de suivre son avis; continuons.

Les deux coléoptères opèrent sur le bourgeon, lorsqu'il commence à grossir, de la même manière, en aspirant la gomme qui suinte à travers le bourgeon ; ils parviennent quelquefois à la dessécher. Jusque-là, analogie parfaite de procédés, sauf la différence des facultés destructives de chaque espèce, facultés beaucoup plus puissantes chez la cantharide ; mais, comme l'altise, de son côté, est en beaucoup plus grand nombre, la compensation s'établit, et je les admets pour une part égale de la destruction, suivant cette proportion : 100 altises = 10 cantharides.

Mais ce moment est très court, et, dès que le bourgeon a atteint le développement de trois à quatre centimètres au plus, l'altise ne commet presque plus de dégâts, tandis que la cantharide continue ses ravages, perce avec sa trompe le jeune cep qui se dessèche aussitôt, parce que les sucs nourriciers ne viennent plus jusqu'à lui, car l'ouverture est assez grande et la blessure assez profonde pour que la sève s'échappe en entier. Bien plus, la cantharide s'exalte à la vue du sang qu'elle a répandu ; elle passe d'une souche à l'autre, en réservant seulement le cep qu'elle a choisi pour déposer ses œufs. Je l'ai vue détruire de cette manière des ceps qui avaient dix et quinze centimètres de long. Alors, ce n'est pas trop avancer que de soutenir que 10 cantharides = 10 000 altises. — Du tout, me dit Gracchus, vous avez mal observé ; l'altise fait plus de mal, elle est plus nombreuse, elle attaque le bourgeon, elle dévore l'intérieur et le cep est perdu ; puis elle est très féconde et produit des miriades de vers qui font beaucoup de mal, tandis que la cantharide est peu féconde.— Un moment ! un moment ? procédons avec ordre ; nous causerons plus tard du mal produit par les vers. Avouez que, si je vous donne un moyen de détruire plus facilement les insectes, vous aurez beaucoup moins de vers.

Nous dites que l'altise détruit le bourgeon ? Oui, sans doute, cela arrive quelquefois, je l'ai bien observé chez moi ; mais ce cas est rare, et il faut le concours de deux circonstances pour que le mal produit par l'altise atteigne ce résultat : 1° il faut que le nombre des insectes soit tellement grand qu'il noircisse la souche; 2° il faut un retard dans le développement de la sève qui affame la bête et laisse aussi le bourgeon plus longtemps exposé au danger. Car l'altise ne fait pas le mal pour le mal; remarquez que, lorsque le bourgeon se développe, elle a une surface beaucoup plus grande pour prendre sa nourriture ; puis la chaleur arrive, elle se livre à la reproduction, et le cep est à l'abri, à moins qu'un nouveau froid ne vienne diminuer l'ardeur amoureuse de l'insecte, et retarder la végétation. Car il s'attaque alors à l'écorce même du nouveau cep et la ronge à sa base. Je vous répète que j'ai parfaitement observé tout cela, mais j'affirme qu'il faut ces deux circonstances réunies pour que la destruction du cep soit complète par le fait de l'altise, et que moi qui nourris des altises depuis tantôt dix ans, je regarde ce fait comme l'exception, tandis que la cantharide, quelque temps qu'il fasse, agit toujours de la même manière, et, lorsqu'elle est bien repue, passe d'une souche à l'autre, s'amuse à détruire pour passer le temps, et réduit la récolte à zéro ; ce qui fait qu'à mon avis elle est de beaucoup la plus dangereuse. Ce a est tellement vrai que, me garantissant depuis dix ans des altises par le moyen généralement employé, je trouvais le mal supportable et me résignais à l'impôt des altises. Je n'ai senti le besoin de trouver un nouveau moyen qu'en 1845, où j'eus un clos de 45 000 souches taxé à 90 muids année médiocre, tellement maltraité, que j'en ai recueilli 25 seulement, produits en très grande partie par les secondes pousses de la vigne, car les premières avaient été presque entièrement ravagées. Cette année là, il n'y avait pas plus d'altises, le nombre des cantharides seul avait augmenté. C'est alors que j'ai cherché et trouvé.

Nouvelle interruption de Gracchus, et le voilà ergotant sur mes observations. — Ah ! monsieur Gracchus, monsieur Gracchus! est-ce ma faute si vous ne savez pas observer ; je vous ai dit que l'expérience avait déjà confirmé la justesse de mes spéculations. Si vous avez un moyen meilleur que le mien, indiquez-le moi, je l'emploierai.

Mais Gracchus n'est pas un homme facile à convaincre. Il continue à faire poursuivre ses bêtes avec des plats, et ne s'aperçoit pas qu'il recueille tout au plus le dixième des insectes qu'il poursuit. — Gracchus se désole et attribue le mal à son voisin Titius qui, jugeant la cueillette infructueuse, s'en dispense, et ne l'imite pas. — Il voudrait qu'on rendît une loi pour forcer son voisin à faire aussi mal que lui. — Mais ce n'est pas tout que de faire des lois ; il faut les faire exécuter. — Alors Gracchus voudrait que le gouvernement fît faire lui-même la cueillette, et se couvrît des frais en augmentant l'impôt des récalcitrants. — Ce moyen lui sourit et vous pouvez le croire bon; car Gracchus est l'ennemi déclaré de toutes les utopies (1). — Pauvre gouvernement! Où en serait-il, s'il lui fallait écouter la moitié seulement de ses amis?

Je comprends aussi bien que Gracchus la nécessité, en agriculture surtout, des mesures économiques, unitaires, mais on ne peut employer la contrainte avec 25 millions de cultivateurs. Il faut, pour faire adopter ces mesures, leur prouver qu'elles sont bonnes, et les concilier avec leurs intérêts. Or, Titius a sa vigne pour toutes ressources; il n'a pas de crédit. Il est marié, père de quatre enfants, et travaille, pour les nourrir, à fossoyer le domaine de Gracchus qui lui donne deux francs par jour. Tâchez de lui faire comprendre que sa vigne représente un capital qu'il lui importe de sauver, et que sa femme et ses enfants pourront bien se passer de manger pendant quelques jours.

Pour moi, je suis sensible à la misère de Titius; sa position me touche, et je vais lui donner tout de suite le moyen de garantir sa vigne; ses enfants y suffiront, et il pourra continuer à travailler chez Gracchus, subvenir à leurs besoins, pourvu que Gracchus, qui voit partout des utopies, ne parvienne pas à l'en détourner.

Voici l'affaire en deux mots, si je ne suis pas continuellement interrompu; d'autant que j'irai moi-même plus tard au devant de toutes les objections.

Lorsque vous taillez votre vigne, ayez le soin de réserver sur votre souche un sarment que vous laisserez dans toute sa longueur. Autant que faire se peut, il faut le choisir perpendiculaire, et placé au milieu de la souche, pour que les mules, en labourant, ne l'endommagent point. De plus, il faut donner la préférence au sarment faible de constitution, et surtout ne pas le rogner quelque long qu'il soit.

Spéculons maintenant sur ce sarment : remarquez qu'il doit offrir à lui seul un développement de bourgeons égal au moins à celui de toutes les cornes réunies ; donc vous avez diminué les chances de moitié en doublant pour les insectes le champ d'exploitation. Vous avez dû aussi remarquer qu'un sarment qui n'est pas rogné est plus précoce, et d'autant plus précoce, qu'il est plus mince, de sorte qu'il attire tout d'abord les insectes dont on peut diminuer le nombre avant que les bourgeons, qui sont destinés à nourrir votre récolte, aient commencé à pousser. Enfin, ce sarment est flexible et vous offre une grande commodité pour recueillir les insectes ; vous le ployez sur votre plat, qu'il couvre tout entier ; vous faites glisser votre main comme si vous vouliez le traire dans le sens des bourgeons, vous le faites assez délicatement pour ne pas arracher les bourgeons qui doivent vous servir à recommencer l'opération, que vous continuerez jusqu'au mois de mai. Supposez que vous ayez le temps de parcourir deux fois seulement la même vigne, et parlons seulement des altises, vous en détruirez la moitié, plus la moitié de la moitié, ce qui fait les trois quarts, tandis qu'avec l'ancienne méthode, c'était le dixième, plus le dixième du dixième, ce qui ne fait pas tout-à-fait un cinquième.

Comparez et prononcez. Voilà pour les altises. Quant aux cantharides, c'est bien autre chose, et vous verrez que le résultat est encore bien plus satisfaisant.

D. DE ST-A.

(*La suite à demain.*)

(1) Qu'on ne m'accuse pas d'exagération : ma conversation avec Gracchus est authentique.

... logés dans un établissement de la même commune, et donnaient cours à leurs justes récriminations contre les violences dont ils ont été l'objet.

La lettre se termine par les questions suivantes, que M. le préfet de police est prié de résoudre :

1° Est-il permis à un commissaire de police de saisir un citoyen au collet et de le fouiller sur la voie publique, sans qu'il ait donné le motif d'une semblable brutalité?

2° Un commissaire de police peut-il étendre l'exercice de ses fonctions sur d'autres communes que celle de sa résidence?

3° La force publique peut-elle entrer sur une propriété particulière sans mandat du procureur du roi?

4° La loi qui autorise les réunions de pairs de France, de députés, d'électeurs et de gardes nationaux défend-elle les banquets d'ouvriers?

5° Un commissaire de police a-t-il le droit de disperser, chez un restaurateur, des personnes réunies par douze pour prendre un repas?

En attendant votre avis sur toutes ces questions, recevez, Monsieur, nos salutations.

La commission du banquet typographique de 1847,
BARKLAY, LEROY, LESOURD, MAIRET, VASSENTER.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.—M. Bulwer continue, à ce qu'il paraît, à régner en maître à Madrid. Au rapport des journaux espagnols du parti modéré, l'intrigue et la calomnie sont les principaux moyens de domination de l'ambassadeur anglais.

— *El Faro* du 16 publie un article véhément contre lui : « Il paraît que le 14, au théâtre du Cirque, où se réunissent presque chaque soir les ministres et quelques autres personnages influents de la situation, on vint les prévenir qu'un horrible complot allait éclater la nuit même à Madrid ; qu'il ne s'agissait de rien de moins que d'assassiner la reine. Cet avis fut donné aux ministres, dit *El Faro*, d'abord par un être méprisable, honte du parti qui l'avait un instant reçu dans ses rangs, puis par l'agent le plus actif, le plus infatigable de l'ambassade anglaise. — On désignait les généraux qui devaient se mettre à la tête du mouvement et qui, prétendait-on, parcouraient dans ce moment même, les casernes pour entraîner les soldats.—Il fallait, ajoutait-on, prévenir cette insurrection militaire par un grand coup d'Etat, et ce coup d'Etat, c'était l'arrestation du général Narvaez, de quelques autres personnages et l'armement immédiat de la milice nationale.—Grand Dieu! que serait-il arrivé, s'écrie *El Faro*, si sans un moment de délire, l'auguste main de la reine eût signé les décrets.— Après avoir ainsi exposé les faits, *El Faro* exprime l'opinion qu'il n'y a pas de terme assez sévère pour flétrir le rôle inouï que M. Bulwer a joué dans la révélation du prétendu complot.

Ce journal proteste hautement contre cette intervention d'un diplomate étranger dans les affaires intérieures de l'Espagne. En vérité, dit-il, M. Bulwer nous traite en peuple conquis, et cependant l'Espagne n'a jamais été, croyons-nous, conquise par l'Angleterre. L'Espagne a perdu la bataille navale de Trafalgar ; mais les Anglais n'ont jamais occupé en vainqueurs une de nos villes, aucun de nos ports. Notre capitale dont la possession n'a servi de rien au Napoléon français n'a jamais vu jusqu'ici, un Napoléon britannique nous dicter des lois.

Le gouvernement a manqué à tous ses devoirs en ne repoussant pas avec la dignité convenable la dénonciation de M. Bulwer, vraie ou fausse, et en ne lui faisant pas sentir que ces airs de commissaire général de la police ne convenaient pas à un diplomate étranger. « En tout état de cause, M. Bulwer a calomnié indignement l'armée espagnole, et le rappel de cet ambassadeur est la moindre satisfaction que puisse obtenir aujourd'hui cette armée offensée dans son honneur. »

—L'*Heraldo* du 16 septembre fait remarquer que tous les moyens sont bons à certains hommes de parti, et que l'on a, par exemple, fait dans ces derniers temps, largement usage de la calomnie. Ainsi, l'on a accusé le parti modéré de vouloir enlever la reine ; on a dénoncé une prétendue conspiration militaire à Pampelune, et, pour se venger d'un article de l'*Heraldo* sur les scandales causés par les manœuvres de M. Bulwer, article que l'on attribue à M. Sartorius ; on accuse cet honorable député, vice-président du congrès, ami de l'ordre et de la légalité avant tout, et placé dans une position qui lui permet de développer à son aise ses tendances politiques sur le terrain parlementaire, on l'accuse donc de distribuer de l'argent dans les casernes et de chercher à embaucher les soldats. Toutes ces délations, toutes ces intrigues plus odieuses encore qu'insensées, partent d'une main (celle de M. Bulwer) qui n'a rien à perdre à notre ruine, dit l'*Heraldo*. Nous appelons de toutes nos forces une enquête sur les faits imputés à M. Sartorius; nous sommons le gouvernement de faire son devoir et d'obliger les dénonciateurs à déclarer devant la justice les noms des hommes qui leur ont mis la calomnie à la bouche.

Cependant, la *Gazette* publie l'avis suivant : Nous sommes autorisés à déclarer qu'il est absolument faux que le ministre d'Angleterre près cette cour ait accusé aucune personne ni aucun parti politique de conspirer contre la reine, notre souveraine, ou son gouvernement. Cet avis officiel est une réponse aux observations énergiques du *Faro*, qui avait appris que l'on prêtait aux modérés les projets les plus séditieux.

— On assure, dit l'*Eco del Comercio* du 16 septembre, que le général Narvaez, ambassadeur d'Espagne près la cour des Tuileries, va partir en poste pour Paris, où il se propose, au nom de notre gouvernement, d'attaquer les journaux français qui ont eu la hardiesse de dire que S. Exc. avait reçu de Paris des fonds pour soutenir le parti français en Espagne.

ITALIE.— *Piémont*. — Turin, 11 septembre. — D'après des lettres que nous recevons de Rome, il paraît qu'immédiatement après que le gouvernement eut reçu la réponse de l'Autriche, à la protestation concernant l'occupation de la ville de Ferrare, le cardinal Ferretti eut des conférences avec MM. Usedom, de Lutzow, Boutenieff et Rossi. Ces ambassadeurs prétendirent que le droit de l'Autriche, à l'égard de Ferrare, était incontestable; et le comte Rossi ayant à plusieurs reprises conseillé la modération et la conciliation, le cardinal parut modifier sa première opinion ; car, dans sa réplique, il cherche à atteindre son but en laissant de côté la question de droit, et s'efforce de démontrer que l'effervescence et l'irritation des esprits rend indispensable l'évacuation de Ferrare. Le cardinal s'exprime en termes clairs et précis, et le gouvernement pontifical demande de nouveau, en termes catégoriques, l'évacuation de Ferrare. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— Nous ... le ... qui a quitté Naples le ... septembre, des nouvelles du royaume des Deux-Siciles. La situation devient de plus en plus grave pour le gouvernement ; l'insurrection éclate sur tous les points, et il n'est pas bien certain que le roi puisse compter jusqu'au bout sur la fidélité de ses troupes, bien qu'elles se soient prêtées à comprimer les mouvements de la Sicile. Le roi de Naples espère rétablir l'ordre au moyen de la terreur. Les cours prévôtales, qu'il a instituées à Messine et dans les autres villes, ont reçu des ordres impitoyables. Tous les insurgés pris les armes à la main doivent être jugés et immédiatement passés par les armes. Le 12 de ce mois, vingt-cinq jeunes gens de vingt à trente ans, appartenant à toutes les classes de la société, ont été fusillés à Messine ; les populations des localités suspectes seront également décimées. La nouvelle de ces sanglantes exécutions a excité dans Naples un sentiment d'indignation et d'horreur. Au départ du *Lombardo*, la capitale offrait un aspect morne et menaçant. »

AUTRICHE. Vienne, 15 septembre. — Les métalliques 3 0/0 sont tombés hier à 104 1/2. Le différend entre la France et l'Angleterre, les troubles de l'Italie, les armements de l'Angleterre, la position équivoque de la Grèce, tout cela alarme les spéculateurs. A cela il faut ajouter que beaucoup de maisons d'Allemagne, d'Italie et de Hollande font vendre des métalliques. On prépare, à la Bourse, un mémoire sur l'état des finances, qui sera remis au ministre.
(*Correspondant de Nuremberg*.)

HONGRIE. Pesth, 5 septembre. — Le comitat de Pesth a remis à ses députés à la Diète des instructions, dont nous citerons les points suivants : « Le comitat déclare inconstitutionnel le mode de gouvernement actuel, sous un triple rapport, à savoir : 1° pour la politique étrangère ; 2° les rapports de la Hongrie avec les Etats héréditaires; 3° l'administration intérieure. — L'instruction se termine par une recommandation à la Diète de faire rentrer le gouvernement dans les voies constitutionnelles. (*Mercure de Souabe*.)

FRONTIÈRE DE GALLICIE, 12 septembre. — Les nouvelles les plus récentes de Cracovie nous apprennent que l'on a arrêté dans cette ville deux émissaires de la propagande polonaise de Paris. Ils étaient porteurs de lettres qui compromettent, dit-on, des personnes sur lesquelles aucun soupçon n'avait plané jusqu'à ce jour. Les nouveaux plans de la propagande et des conspirateurs tendent au même but que la révolution de l'année dernière, savoir, d'affranchir la Pologne du joug de l'étranger. (*Gazette d'Augsbourg*.)

POLOGNE. — Varsovie, 12 septembre. — On dit que le le choléra a éclaté à Kieff et qu'il avance rapidement vers l'ouest. La consternation est grande dans notre ville. Ces jours derniers, le prince de Varsovie a eu une conférence avec plusieurs médecins de cette capitale, pour s'entendre sur les mesures à prendre dans ces tristes circonstances. On a donné l'ordre de préparer les hôpitaux et les lazarets. Les soldats sont habillés plus chaudement. Le camp établi aux environs de la ville a été levé. Le czar, qui a commencé son voyage d'inspection, s'est rendu à Kieff à la première nouvelle que le choléra y avait éclaté. S. M. est attendue à Varsovie vers le milieu du mois prochain. Le typhus exerce actuellement de grands ravages dans le royaume de Pologne; il enlève des familles entières. On attribue ce fléau à la mauvaise nourriture des habitants. (*Feuilles de Francfort*.)

— On écrit de Paris à l'*Observateur rhénan* que M. Guizot a assisté avec ostentation à la soirée donnée, le 14 de ce mois, par l'ambassadeur d'Autriche. M. Guizot, ajoute le correspondant, a voulu prouver par sa présence qu'il est d'accord avec l'Autriche pour tout ce qui concerne l'Italie.

Le même correspondant ajoute que l'insurrection en Sicile est l'œuvre de lord Palmerston. Cette insurrection a été préparée à Malte. Lord Palmerston travaille pour le prince de Capoue. L'Angleterre voudrait s'emparer d'Ancône et d'un port napolitain. Il est de fait, dit en terminant le correspondant extraordinaire du journal semi-officiel, que l'ambassadeur napolitain à Londres a demandé des explications à ce sujet à lord Palmerston, en lui présentant des documents qui prouvent que l'Angleterre protège les insurgés siciliens.

SUISSE. —(Correspondance de la *Démocratie pacifique*.)

CALOMNIES CONTRE LE PARTI RADICAL SUISSE.

J'aurais bien à faire si je voulais relever toutes les erreurs commises par les journaux étrangers qui parlent des affaires de la Suisse. Je me bornerai ici à répondre aux calomnies intéressées de la presse conservatrice contre le radicalisme suisse.

Le parti radical veut centraliser la Suisse, rétablir la république helvétique une et indivisible. Voilà ce que l'on nous répète chaque jour sur tous les tons. Les correspondants du *Journal des Débats* s'efforcent de faire croire que le Sonderbund et les jésuites ne sont que des prétextes dont se sert le parti radical pour opérer un bouleversement en Suisse. Le radicalisme veut renverser le pacte de 1815 pour le remplacer par une constitution unitaire, il veut faire de la Suisse un foyer de révolutions pour les pays voisins. « Il y a en Suisse deux partis, dit la *Revue des Deux Mondes* ; il y a un parti nombreux, violent, qui veut changer la constitution politique de la confédération et par suite les rapports qu'elle a avec l'Europe. Il y a un autre parti, moins nombreux peut-être, non moins résolu, essentiellement conservateur, représenté par le Sonderbund. » Aussi toutes les sympathies des conservateurs français sont-elles pour le Sonderbund ; la *Presse* elle-même, cédant aux idées dominantes, trouve que le *Sonderbund est une ligne parfaitement légitime dont le seul but est la défense du pacte.*

Le Sonderbund, qui a sans cesse fomenté des mouvements révolutionnaires dans les cantons mixtes, le Sonderbund qui est en rébellion ouverte contre l'autorité suprême de la confédération, le Sonderbund qui a introduit l'anarchie en Suisse, le Sonderbund défenseur du pacte! Quelle étrange confusion d'idées! Pas plus étrange cependant que cette dénomination de conservateurs donnée à un parti qui a débuté en Suisse par la révolution de Zurich de 1839 et qui, depuis lors, ne s'est maintenu dans quelques cantons qu'en violant la constitution et les lois.

Quant au reste, la *Revue des Deux Mondes* a raison d'avancer que le parti soi-disant conservateur est représenté par le Sonderbund. La *Gazette fédérale*, le *Courrier suisse*, la *Gazette de Bâle* ont beau dire qu'ils ne veulent pas des jésuites et qu'ils n'ont rien de commun avec le Sonderbund, nous aimons mieux en croire la *Revue* qui doit être bien informée et je dirai avec elle : Il n'y a en Suisse que deux partis : le parti radical et le parti conservateur (ou plutôt le parti réactionnaire ou anti-national), représenté par le Sonderbund. La *Revue des Deux Mondes* avoue que le premier de ces deux partis est fort nombreux. Le *Journal des Débats*, ou son correspondant, prétend au contraire que le radicalisme n'est pas populaire en Suisse, que ... croire qu'il en serait autrement. Aujourd'hui qu'il est question d'une exécution armée, eh bien! voici ce qu'il en est : Dans la séance du 14 courant du grand-conseil de Berne, M. Ochsenbein a demandé, au nom du conseil exécutif, un crédit extraordinaire de 154 854 livres suisses pour dépenses militaires, savoir 46 080 liv. pour équipement de la landwehr et 108 800 liv. pour achat de 6 400 capotes. La demande de ce crédit était motivée sur ce que, dans l'état actuel des choses, l'exécution de l'arrêté légalement pris par la Diète contre le Sonderbund aura très certainement lieu, puisque les nouvelles provisoires reçues de Saint-Gall et des Grisons ne laissent aucun doute qu'une majorité se formera en Diète pour l'exécution armée. Il est clair qu'en votant ce crédit le grand-conseil de Berne votait la guerre. C'est ce qu'il a fait, et le crédit demandé a été accordé par 102 voix contre 4 ; cette imperceptible minorité se composait de deux réformés, MM. de Tavel et Zehler, et deux catholiques, MM. Aubry, le correspondant du *Journal des Débats* et du *Courrier suisse*, et Garnier, c'est-à-dire un patricien, un procureur attaché à l'aristocratie, un ancien conseiller d'Etat, autrefois radical, aujourd'hui conservateur enragé, et enfin un ancien élève des jésuites.

On vient de voir à quoi se réduit la minorité conservatrice dans le premier des cantons radicaux : 1 député conservateur sur 53. Voyons maintenant Lucerne, qui marche à la tête du Sonderbund. Dans sa séance du 4 septembre, le grand-conseil de ce canton s'est occupé d'une motion d'un député tendant à renoncer à l'alliance séparatiste des VII. Cette motion a été rejetée par 74 voix conservatrices contre 7 libérales : c'est donc 1 radical sur 10 ultramontains ; on voit que la proportion est tout à l'avantage du parti du progrès.

J'ai pris pour terme de comparaison les deux cantons Vororts placés à la tête des deux partis extrêmes qui se divisent la Suisse. Je pourrais encore vous citer les deux grands cantons de Zurich et de Vaud, où la minorité est presque aussi faible que dans le canton de Berne ; je pourrais ajouter qu'avant les événements de janvier dernier la minorité radicale, dans le canton de Fribourg, était représentée au grand-conseil par 53 députés sur 90, et que la fameuse protestation de M. le docteur Bussard contre l'entrée de Fribourg dans la ligue séparée a été signée par 24 députés dont plusieurs sont en ce moment réfugiés dans les cantons voisins ou gémissent dans les cachots. Mais cela suffit pour vous prouver jusqu'à l'évidence que mes précédents calculs étaient justes, et que j'avais raison de dire que le parti aristocrato-jésuito-conservateur ne forme en Suisse qu'une très faible minorité.

Puisque me voilà à faire de la statistique, je profiterai de l'occasion pour relever une erreur que le journal la *Presse* a commise sur cette matière, qui lui est cependant très familière. Ce journal, identifiant la cause du Sonderbund avec celle des cantons catholiques, voit dans la *lutte actuelle, d'un côté tous les cantons radicaux et protestants, de l'autre les cantons catholiques qui, en combattant le système unitaire, obéissent surtout à la crainte de voir un jour leurs croyances opprimées par l'ascendant de l'esprit protestant.* Quelle ignorance impardonnable chez un publiciste! Voyons, Messieurs de la *Presse*, prenez une géographie de la Suisse, et vous y verrez que la Suisse a, d'après le dernier recensement, une population de plus de 2,350,000 âmes, dont 800,000 catholiques. Or, la population totale des sept cantons de l'alliance, y compris les protestants du district de Morat, s'élève à peine, comme nous l'avons dit, à 350,000 habitants, c'est-à-dire que le Sonderbund ne comprend qu'un peu plus du tiers de la Suisse catholique. Et l'on vient nous dire que toute la Suisse catholique est du Sonderbund! Mais Tessin et Soleure, deux cantons complétement catholiques, se prononcent de la manière la plus énergique contre le Sonderbund et les jésuites; mais les catholiques du Jura bernois, de Thurgovie, marchent d'accord avec les radicaux protestants. Cela ne montre-t-il pas suffisamment que la lutte actuelle n'est nullement *confessionnelle*, et qu'elle a au contraire un caractère essentiellement politique.

Je voudrais pouvoir prouver de même par les chiffres tout ce qu'il y a d'absurde dans cette accusation portée sans cesse contre le parti radical qu'il veut *unitariser* la Suisse. Mais, comme dans ce cas l'erreur ne peut pas être réfutée d'une manière mathématique, je me contenterai de vous rappeler ce que j'ai dit dans mes dernières lettres de la réforme du pacte. Tous ceux qui suivent le mouvement de la presse suisse ou qui ont assisté aux débats de la Diète, savent à quoi s'en tenir sur ce fantôme de l'unitarisme. Sans doute qu'il y a en Suisse des gens qui, ne connaissant point l'histoire de leur pays, rêvent pour la Suisse une unité semblable à celle qui existe en France. Mais ces rêveurs-là ne sont pas nombreux et se trouvent, d'ailleurs, dans tous les partis. Quant aux hommes d'Etat du parti radical, il n'en est pas un seul qui ne soit pénétré de cette vérité que la Suisse est fédérative de sa nature et qu'elle ne pourrait devenir unitaire sans danger pour sa nationalité.

On parle beaucoup de l'ambition de quelques hommes qui veulent tout bouleverser pour arriver aux places, comme si, dans des républiques démocratiques, les places étaient de nature à tenter à un aussi haut degré la cupidité de l'homme. Il suffira encore ici de citer des chiffres. Le premier magistrat de la confédération, M. *Ochsenbein*, ne reçoit, comme chef du gouvernement du plus grand des cantons, que 4,000 francs de Suisse par an.

Qu'on ne vienne pas non plus dire que les radicaux bernois désirent une république unitaire pour faire de Berne la capitale de la Suisse. Qui ne se rappelle qu'en 1832, Berne était tout disposé à céder cette couronne à Lucerne, qui, en vertu du projet Rossi, devenait *ville fédérale* ?

Je ne m'étendrai pas davantage sur ces prétendus projets de centralisation. La question est aujourd'hui vidée, et, excepté les sots et les correspondants du *Journal des Débats*, personne n'ose plus accuser le parti radical de vouloir faire de la Suisse une république unitaire.

FAITS DIVERS.

Une ordonnance royale du 17 septembre, insérée au *Moniteur*, porte ce qui suit :

« Sur les quatre-vingt mille jeunes soldats formant le contingent de la classe 1846, soixante mille sont appelés à l'activité, savoir :

Cinquante-trois mille six cent cinquante pour l'armée de terre ;

Six mille trois cent cinquante pour l'armée de mer.

L'époque du départ de ces soixante mille jeunes soldats sera déterminée par notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre. »

— M. le duc de Nemours accompagnera, dit-on, son frère M. le duc d'Aumale en Algérie pour procéder, en sa qualité d'aîné de la famille, à son installation.

— M. le colonel Jamin a été réélu député, par le collége de Montmédy (Meuse), au premier tour de scrutin.

[illegible] propre à un gouvernement comme il le fait depuis six mois, au peuple faible et ayant besoin de toutes ses ressources pour grandir et se développer. C'est bien assez qu'il ait été accepté des mains d'un simple particulier le paiement d'une créance due par le gouvernement grec.

DÉCENTRALISATION DU VOL. — La surveillance de la police a tant tracassé les voleurs dit vrilleurs, qu'ils se sont portés, il paraît, en masse sur les départements. Voici trois vols de leur compétence certainement, car les circonstances en sont authentiques.

Dans la nuit du 4 au 5 courant, des vrilleurs ont pratiqué une ouverture dans la devanture de boutique de M. Fontaine, horloger bijoutier aux Andelys, et ont enlevé environ soixante montres, plus une quantité de couverts d'argent, des tabatières et autres bijoux dont la valeur ne s'élève pas à moins de vingt mille francs.

La nuit suivante, du 5 au 6, à une distance de 15 à 20 lieues dans le département de l'Orne, un autre horloger de Vimoutiers était également victime d'un vol de même nature, et cette fois encore les vrilleurs disparaissaient emportant pour près de 10 000 fr. de valeurs.

Enfin, quelques jours après, c'était le tour du département de Seine-Inférieure, et cette fois c'était chez le curé de la petite commune de Mesnil-Amelot que les audacieux voleurs s'introduisaient, et les vases, calices consacrés au service religieux, devenaient leur proie, tout aussi bien que les bijoux, médailles et argenterie appartenant au curé.

UN NOUVEAU SCULPTEUR. — Le *Courrier du Midi* parle d'un jeune sculpteur qui vient de se révéler à Montpellier avec des facultés extraordinaires.

Il y a plusieurs mois, les surveillants des travaux du Palais-de-Justice s'aperçurent qu'un certain nombre de pierres destinées à cette construction disparaissaient de temps en temps. Quel était l'auteur de ces larcins? nul ne pouvait le dire. Un jour, une main inconnue glissa furtivement dans le magasin en question, un petit bas-relief. Rumeur dans le chantier. L'architecte est prévenu; il loua le travail, et l'auteur se présenta, avouant humblement ses larcins et son crime. Il s'appelle Louis Milhau. Il travaillait jusqu'alors dans le chantier comme simple manœuvre; on en a fait un apprenti tailleur de pierre.

A quelques jours de là, Louis Milhau s'approche un matin du maître et lui dit : « J'ai rêvé cette nuit une bataille, et je veux l'exécuter; donnez-moi une pierre. » On lui laisse le choix, et le soir voilà notre pauvre ouvrier emportant dans sa mansarde la pierre qu'il a marquée entre toutes.

Après douze séances, c'est-à-dire après autant de dimanches (car c'est le seul jour de la semaine que notre pauvre ouvrier puisse donner à sa muse), Louis Milhau apportait au chantier son œuvre finie.

Cette œuvre, dit le *Courrier du Midi*, est une bataille sculptée [illegible], sur une pierre de 80 centimètres de longueur sur 40 de large. La composition en est claire et très heureusement ordonnée : elle se détache, avec un grand nombre de figures, sur plusieurs plans. Un groupe, le principal de tous, et d'un grand relief, représente le fort de la mêlée. La lutte y est engagée corps à corps entre des groupes de cavaliers et de fantassins posés dans toutes les attitudes, de face, de profil, de dos, en raccourci; les armes se choquent, des che-

Paris. — M. A. de Plaisance. — Vous êtes inscrit; c'est maintenant rue de Boulogne, 21, au C. d'Ar.

Bourse du 21 septembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 50	75 60	75 35	75 50
— — fin courant	75 ..	75 35	75 60	75 40
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	114 50	114 50	114 50	114 65
— — fin courant	114 ..	115 ..	115 ..	114 50

4 1/2 J. 22 s. dr cours	.. ..	Banq. de Fr. dr cours	3180 ..	
4 0/0 J. ..	.. ..	O. V. de Par.	.. ..	
Emp. 1844. au Ct	.. ..	C. hyp.	.. ..	
— fin Ct	.. ..	— Gouin	.. ..	
B. du Trés.	.. ..	— Gann.	1010 ..	

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0 ... d. 10	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
5 p. 0/0 ... d. 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
REPORTS.	Du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
5 p. 0/0	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	.. ..	ROM. Der C.	96 1/4 97
Recep. Rotsch.	.. ..	BELG. 2 1/2	.. ..
Esp. dette act.	.. ..	— 4 1/2	.. ..
— — pass.	4 1/4	— de 1840	96 1/8 ..
— 3 0/0	.. ..	— de 1842	100 1/2 5/8
Dette intérieure	00 0/0	— Banque	.. ..
PORTUG. 5 0/0 1837	.. ..	— dr Em. 1841.	.. ..
HOLL. 2 1/2	.. ..	PIÉMONT	1125 ..
HAÏTI	.. ..	AUTRICHE	.. ..

Union [illegible] .. Fourneaux de Pavevreux [illegible]

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER	
4 Can. 5 0/0	.. ..
Act. d. J.	.. ..
Ch. S. G.	.. ..
V. r. dr.	.. ..
— Ob. anc.	.. ..
— — nouv.	.. ..
V. r. gauc.	.. ..
Paris à Sc.	.. ..
— à Orléans	1125 ..
— à Rouen.	967 50
R.-Havre	.. ..
Avignon	525 ..
Str. à Bâle	157 50
Paris-Str.	368 50
Tours-Nant	330 ..
Orl.-Vierz.	.. ..
C. du Nord	540 ..
Famp.-Haz.	.. ..
Diep.-Féc.	.. ..
Boul. à Am	.. ..
Orl.-Bord.	480 ..
Mont. à Tr.	.. ..
Paris-Lyon	362 50
Bord.-Teste	.. ..
Zinc V. M.	.. ..
Lin Maber.	.. ..

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	.. ..	Paris à Rouen	9[illegible]0 ..	Orléans à Vierzon	[illegible]
— (r.-g.)	.. ..	Rouen au Havre	531 50	Bordeaux à Cette	198 25
Paris à Orléans	1137 50	Marseille à Avign.	5[illegible]5 ..	Nord	516 25
— à Lyon	366 25	Paris à Strasbourg	3[illegible]7 ..	Boulogne à Amiens	.. ..

L'un des gérants : F. GARNAGREL.

CAISSE D'ÉPARGNES COLLECTIVES EN CAS DE SURVIE.

(*Assurances mutuelles sur la vie.*)

Il n'est pas un de nous qui, longtemps à l'avance et dans une des circonstances capitales de sa vie (en se mariant par exemple) n'ait jeté sur son avenir un coup d'œil ferme et prévoyant. En ce moment sérieux, quels que soient d'ailleurs son caractère et sa fortune, les tributs que prélèvera le devoir d'additionnement dans une série et même récapitulation, la nécessité de prendre des engagements avec soi-même domine alors chacun. En dehors de toute spéculation industrielle ou commerciale, il faut parer à des obligations qui vont grandir avec nous, et que l'on n'ajournera sous aucun prétexte, lorsqu'elles se présenteront à l'échéance. Pas de capitulation sur ces divers points. Voici des enfants, ils ont l'âge et le collége les réclame; ils en sortent avec des goûts exquis, et des vocations que le recrutement peut menacer. Leur établissement importe; il faudra donner des matériels d'industrie à ses garçons, doter ses filles. Plus la famille s'est agrandie, plus il faut s'imposer l'obligation de prélever une [illegible] en la plaçant, par versements périodiques et minimes, dans les associations d'assurances que l'esprit du siècle a fait surgir autour de nous.

Là, les fonds que l'on amasse dans tel ou tel but deviennent, entre associés au même titre, réversibles de l'un à l'autre, selon les éventualités qui disposent de la vie des êtres qui nous sont chers. Ceux d'entre nos enfants et nos parents qui survivent, lorsque nous avons placé des économies sur leur tête, héritent de ceux dont la mort a mis les embarras au néant. On a dépensé moins pour recevoir plus. Les intérêts grossissent le capital imperceptiblement économisé; la portion des survivances se grossit également de ce que l'on avait précédemment versé dans l'intérêt de ceux dont la mort est survenue. Cette forme d'économie constitue un patrimoine commun, une sorte de réserve collective au profit de tous les chefs de famille, dont le fardeau diminue dans la proportion même des économies qu'ils ont eu la prévoyance de confier à l'association pour subvenir aux devoirs éventuels dont ils se sentent chargés.

Parmi les établissements qui se sont élevés pour venir au secours des idées de prévoyance, ce qui importe le plus, est de choisir ceux où les associations sont constituées sur la plus incontestable mutualité, afin d'être toujours sûr que cette espèce d'économie collective produira des résultats que l'on peut sagement en attendre. Ce n'est pas sur de pompeuses annonces qui font leur bruit de quelques résultats exceptionnels qu'un homme d'ordre pourrait s'aventurer, car on citerait sans doute d'heureux hasards au jeu de la loterie, et ce n'est pas les bonnes fortunes que se propose le bon sens.

La certitude des produits se trouve dans le grand nombre des associés; là seulement où le grand nombre existe; où l'on rencontre, par exemple, dix ou douze mille contractants engagés dans une seule et même association, on peut s'agréger avec confiance; et la raison en est assez claire pour que nous puissions nous dispenser d'insister sur ce point.

Le rapport que nous avons publié dernièrement sur l'*Equitable* nous montre les vastes mutualités que cet établissement a constituées. Là se trouvent les grands nombres; là, les tables de mortalité s'appliquent avec une vérité que l'on ne peut attendre des sociétés constituées sur des nombres restreints de sociétaires.

Prochainement, nous examinerons les combinaisons auxquelles peut donner lieu l'assurance mutuelle sur la vie, et, par une série de questions dont nous demanderons la solution aux hommes spéciaux, nous éclairerons le pays sur le mécanisme de ces intéressants établissements.

Spectacles du 22 septembre.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur, Gibby.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Suisse, La Filleule, Chansonnette, Ma Femme et mon Parapluie.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Protégé, Rose et Marguerite, la Polka.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Le Mari, Mlle Agathe, les Malheurs d'un homme.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Bonheur, Jocrisse, l'Inventeur, les Secours.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 22 SEPTEMBRE.

—

Du nouveau Gouverneur de l'Algérie.

Si le gouvernement de juillet avait su rester populaire et identifier l'intérêt dynastique avec l'intérêt national, la nomination de M. le duc d'Aumale au poste de gouverneur de l'Algérie eût été généralement accueillie avec plaisir. Tout le monde aurait vu dans ce fait une nouvelle preuve du louable désir qu'éprouvent les fils du roi de servir leur pays; et les qualités personnelles du duc d'Aumale, les sympathies qu'il a conquises en Afrique l'eussent facilement emporté sur la crainte des quelques irrégularités auxquelles donnent toujours lieu les rapports des princes avec la responsabilité ministérielle. Au contraire, cette nomination, quoique depuis longtemps annoncée, a rencontré dans la presse une désapprobation presque unanime, parce que, dans les circonstances où nous nous trouvons, la dissonance entre la politique des Tuileries et le sentiment national est plus que jamais choquante et déplorable. La plupart des journaux n'ont pu voir dans l'ordonnance, contresignée par le ministère actuel, qu'un acte de courtisanerie, et c'est à ce titre surtout qu'ils l'ont très énergiquement blâmée.

Nous nous associons à ce blâme en ce qu'il contient de purement politique à l'adresse du cabinet des Tuileries; mais nous ne partageons pas les préventions et les défiances qu'inspire en elle-même la promotion du duc d'Aumale au gouvernement de l'Algérie. Abstraction faite du ministère et de sa politique, les avantages de cette mesure nous paraissent supérieurs à ses inconvénients. Dans l'intérêt de la colonie, comme promesse d'avenir pour elle, comme encouragement à l'émigration, comme manifestation politique même en Europe et sur les Arabes, nous croyons la nomination du duc d'Aumale d'un bon effet. Nous sommes convaincus qu'au moins dans l'intention du prince, cette nomination est le point de départ d'une impulsion nouvelle à donner aux affaires de l'Algérie. Il nous paraît impossible qu'il ait consenti à personnifier désormais en lui la question d'Afrique, à assumer toute la responsabilité morale, sinon légale, de ce gouvernement, sans s'être préalablement assuré le moyen de réparer bien des fautes et de remplir une glorieuse mission. M. le duc d'Aumale a dû se dire qu'en raison de ses privilèges de rang et de fortune, le pays devait attendre de lui beaucoup plus que de tout autre, et que, s'il a droit à certains ménagements de la part des ministres, il n'aura qu'un compte plus sévère à rendre à l'opinion. Le gouvernement lui-même n'a pu se dissimuler qu'après cette mesure, il n'aurait plus d'excuse pour les hésitations, pour les écoles, pour les turpitudes administratives dont l'Algérie a été le théâtre, et que, sous peine de perdre moralement un prince, il doit résoudre avec succès et sans retard les problèmes de la colonisation de cette terre, et de son assimilation graduelle à la mère-patrie.

Il est une difficulté surtout que la nomination du duc d'Aumale nous paraît trancher heureusement: c'est la conciliation de l'élément civil avec l'élément militaire. Mieux qu'aucun de nos généraux d'Afrique, le prince peut inspirer une égale confiance à l'armée et aux colons. Le maréchal Bugeaud n'a été forcé de se retirer devant les plaintes de la colonie et les critiques de la tribune ou de la presse que parce qu'après avoir uni sur son programme la charrue et l'épée, il s'est laissé emporter par une partialité aveugle en faveur des soldats. M. le duc d'Aumale ne saurait, comme prince, tomber dans la même aberration. Il a fourni en Algérie ses preuves militaires, et n'a pas grand'chose à ambitionner sous ce rapport. D'ailleurs, les esprits en France sont tellement blasés sur les bulletins d'Afrique, les pompeuses razzias, les soumissions de tribus payées par tant de sang et suivies de trahisons nouvelles, qu'ils protesteraient contre une exhibition des mêmes spectacles. La gloire militaire n'existe plus là où l'opinion du pays la refuse. Au contraire, les esprits impartiaux tiennent déjà compte à M. le duc d'Aumale des qualités de conciliante administration qu'il a déployées dans le gouvernement de la province de Constantine, et ils sont certainement disposés à glorifier en lui les conquêtes que fera l'Algérie dans le domaine du droit commun, du travail social ou de l'organisation rationnelle des intérêts indigènes et coloniaux. La nomination du duc d'Aumale n'excite aucune jalousie, et lui rallie la plupart des illustrations militaires de l'Afrique, les Lamoricière, Bedeau, Changarnier, Cavaignac; s'il sait s'entourer de capacités civiles du même ordre et honorer désormais les travaux de la paix comme ceux de la guerre, il peut accomplir en Algérie, mieux qu'en Espagne, la seule *seule grande chose du règne*.

Nous ne méconnaissons pas que le principe de la responsabilité ministérielle, déjà si affaibli en Afrique par le gouvernement de M. le maréchal Bugeaud, peut recevoir encore de plus graves atteintes de l'administration d'un fils du roi. Nous ne méconnaissons pas ce que les ministres actuels apportent, par leurs faiblesses et leurs tendances, de dangers à la position du duc d'Aumale. Mais, en cela même, nous plaignons encore plus le prince que nous ne redoutons ses actes. Il sera probablement découvert et exposé à bien des attaques par les ministres mêmes qui, depuis sept ans, n'ont pas su arrêter un système d'administration et de colonisation de l'Algérie, et ont plus compromis que servi M. Bugeaud. C'est là une épreuve importante non-seulement pour la valeur personnelle du prince, mais encore pour l'indépendance des Chambres et de la presse. De deux choses l'une: ou les Chambres et le pays prendront au sérieux la responsabilité ministérielle en Algérie, et, en cas de fautes commises par M. le duc d'Aumale, forceront le cabinet à lui retirer ses importantes fonctions; ou bien, à défaut de cette vigilante énergie de la part des Chambres, le jeune gouverneur de l'Algérie se livrera à toutes ses inspirations. Dans le cas où les Chambres et la presse feront leur devoir, les privilèges du prince-gouverneur ne seront pas à craindre; dans le cas, au contraire, où les Chambres et l'opinion ne sauraient pas faire respecter le droit constitutionnel en Algérie et diriger le progrès de la colonie, on avouera qu'il y a de bonnes initiatives à espérer de la part d'un prince de vingt-huit ans, et qu'une libre autorité dans ses mains vaut encore mieux qu'un défaut absolu d'initiative et d'autorité de la part de la métropole et du gouvernement local.

Au surplus, on peut juger, à l'attitude prise par une bonne partie de la presse au sujet de cette nomination, qu'un sévère examen ne manquera pas à l'administration du duc d'Aumale. Pour notre part, nous l'attendons à ses actes, et nous serons d'autant plus exigeants, d'autant plus difficiles, que nous aurons su nous soustraire à d'aveugles préventions.

Nous avons tellement à gémir, depuis quinze à vingt ans, du règne absolu de la gérontocratie, que nous aimons bien voir une fois la jeunesse à l'œuvre.

Ralliement intellectuel.

Les partis politiques sont en voie de transformation; les éléments indépendants et consciencieux qu'ils renferment, arrivent de tous côtés sur le terrain des idées sociales.

Pendant que M. Odilon Barrot prononçait à Soissons une allocution dans laquelle il signale éloquemment la dissolution de la société actuelle, le *National* et le *Siècle* publiaient des articles où respirent le sentiment et le désir de l'émancipation définitive des classes laborieuses par la répartition proportionnelle, où l'on pose en principe que les améliorations sociales sont le but essentiel de toute bonne politique. Chez les partisans de la conservation, le même mouvement d'idées s'opère; et nous avons reproduit une profession de foi du nouvel organe des conservateurs qui parle d'*assurer la continuité et la bonne rémunération du travail*, qui déclare que le parti conservateur *doit être un parti organisateur*. Malgré toutes les réserves que nous avons faites sur la valeur de cette profession de foi, nous ne pouvons cependant nous empêcher de croire qu'il n'y ait chez les écrivains conservateurs quelques bonnes tendances, malheureusement étouffées par la solidarité qu'ils réclament eux-mêmes avec un ministère immobiliste et corrupteur; nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'il n'y ait des conservateurs honnêtes, des conservateurs qui au fond de leur âme ne repoussent cette solidarité et désirent pour les masses laborieuses des améliorations trop longtemps différées.

Oui, il y a des honnêtes gens dans tous les partis, et ces honnêtes gens sont bien près de s'entendre. Les esprits se rapprochent, se concilient, s'unissent dans la même donnée intellectuelle et morale. On ne veut pas renverser, bouleverser, détruire violemment ce qui existe; on gémit sur la dissolution sociale, sur l'improbité et la corruption officielle qui hâtent cette dissolution. On comprend qu'il y a d'immenses problèmes d'organisation industrielle à résoudre; on sent que ces problèmes ne se posent pas seulement en France, mais partout où il y a des hommes vivant en société; et c'est dans les inspirations du sentiment humanitaire, du droit éternel et universel, que l'on cherche la solution de ces problèmes, plutôt que dans un constitutionnalisme étroit et purement politique.

A l'exception de quelques corrompus, l'opinion sera bientôt unanime, et l'on aura conscience du véritable progrès, du progrès qui conserve en améliorant, du progrès par l'association. Alors, il y aura un nouvel esprit public qui pourra servir de base à un pouvoir probe et honnête, à un pouvoir qui, loin de détruire les matériaux préparés par le travail des générations antérieures, saura les faire entrer dans la construction du magnifique édifice social sur le fronton duquel on pourra graver sans mensonge: *Liberté, Egalité, Fraternité*.

Aussi, pour bien caractériser notre époque, nous ne dirons pas seulement, comme M. Odilon Barrot: « C'est plus qu'une révolution politique, c'est une *dissolution sociale*. » Nous ajouterons: « C'est un ralliement intellectuel, c'est une RECONSTITUTION SOCIALE! »

Une petite réforme.

AVIS A M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Nous croyons rendre un véritable service à M. le ministre des travaux publics, en lui signalant une petite réforme qu'il peut accomplir d'un trait de plume, entre deux signatures, et qui, à coup sûr, ne sera pas ce qu'il aura fait de moins utile pendant son passage au ministère. Il s'agit d'un petit rameau parasite qui s'est greffé sur le grand arbre des impôts, et qu'il est temps, selon nous, d'élaguer; un seul coup de serpe y suffira: sans métaphores, il s'agit de la suppression de la maîtrise des ponts sur les rivières améliorées et rendues navigables, comme celle de l'Oise, par exemple. A une époque où la navigation était encore très imparfaite sur nos principales rivières, on institua des fonctionnaires publics, ayant mission de piloter à leurs frais les bateaux dans les passages difficiles, de leur fournir les engins dont ils avaient besoin pour ces points spéciaux, et de répondre, moyennant un cautionnement déposé à l'avance, des avaries que leur

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 23 SEPTEMBRE 1847.

LA PYRALE ET LES ALTISES.(1)

En effet, comme je vous l'ai déjà fait observer, la cantharide se place toujours sur le cep le plus élevé, de sorte que vous êtes toujours sûr de la trouver à l'extrémité de votre sarment; de plus elle ne saute pas, de sorte que pas une n'échappe pour peu que la cueillette soit faite avec un peu de soin. Or, voici ce qui m'est arrivé l'an passé (mai 1846). J'avais conduit un étranger à ma campagne, et voulant lui faire voir une cantharide, je parcourus le clos, objet de mon expérience. J'en découvris une au bout d'une demi-heure de recherche.

Voici le résultat comparé donné par l'expérience.

1845. Nombre des journées de cueillette le même. . . 45,000 s. 25 muids à 70 fr. 1,750 fr.
1846. +9 j. d'homme pour couper en mai les sarments de cueill. id. 80 id. 5,600
Donc, 22 fr. 50 c. dépensés en plus ont produit. . . . . 3,850 fr.

Croyez-vous que la somme en vaille la peine, et le calcul est fait seulement sur le produit de 45,000 souches; comptez les millions que l'on pourrait sauver.

Oui, c'est très bien! mais êtes-vous bien sûr que vous aviez autant d'insectes en 1846; mais votre récolte, à la considérer en masse, a peut-être été plus abondante cette année; mais, mais, mais... Monsieur, soyez convaincu que, quand je vous donne des chiffres, je réponds de leur exactitude, n'allez pas faire comme Gracchus, qui ne prend pas même la peine d'y réfléchir, et qui trouve que le moyen est mauvais. Croyez que je suis sûr de mon affaire, et que tous les détails que je vous donne sont très importants; car il faut en être bien pénétré pour bien mettre mon système en pratique, et je vous prouverai dans le présent feuilleton que j'ai parlé d'une circonstance que 7 lecteurs sur 8 n'auront pas assez remarqué, que beaucoup de bonnes méthodes ne produisent pas de bons effets, parce qu'on ne sait pas en tirer parti. Il est en agriculture surtout des moments précis qu'il faut saisir, et où quelques écus et journées placés bien à propos peuvent épargner des millions d'écus et de journées, et vous éviter des pertes qu'on n'est quelquefois plus à temps de réparer.

Connaissez-vous l'objection qui s'est reproduite le plus souvent? Il est vrai de dire que c'est la plus spirituelle. Pas un paysan n'y a manqué, pas un homme d'affaires de dix lieues à la ronde. Car ma campagne est le rendez-vous de tout le pays environnant; on vient s'y procurer du faux bois et des bruyères lors de l'éducation des vers à soie, et j'y vois alors beaucoup de directeurs de grandes propriétés, véritables académiciens de l'agriculture. Ils s'accordent tous à trouver mes mûriers en très bon état; mais, lorsque le hasard les conduit chez moi au moment où on les taille, pas un d'eux n'approuve la manière dont je les fais. Il en est venu deux nouveaux ces jours-ci. Ils interrogent mon garde pour savoir quel est mon but en laissant un sarment à chaque souche. (1) — Mais, votre maître veut donc faire périr ses vignes? s'écrient-ils. — Admirables civilisés qui supposent toujours une bêtise. Oui, sans doute, j'épuiserais mes souches si je laissais à chacune d'elles un sarment qui les forçât à nourrir double et triple récolte; mais pourquoi supposer gratuitement que, pour me garantir des altises qui me détruisent seulement une récolte, j'irai bénévolement détruire ma vigne elle-même, c'est-à-dire mon capital.

Vous avez beau leur dire que ces sarments seront coupés au mois de mai, lorsque votre cueillette sera terminée, qu'à cette époque la portion qu'ils auront absorbée des sucs nourriciers de la terre est bien minime. Ils s'entêteront, ils vous ont prédit malheur avant même de savoir ce que vous comptiez faire; ils se sont avancés et ils ne reculeront pas.

Comment? vous avez trouvé un moyen pour nous garantir des altises? Vous avez pris sans doute un brevet d'invention, me dit Sempronius, qui est un esprit fort? — Non, je décris mon système raisonné à qui est capable de l'entendre. Il faut vous dire que Sempronius est ancien élève d'une de nos premières écoles. Il rit de moi parce que je crois, en fait de magnétisme, à certains faits que j'ai contrôlés. — J'ai endormi un homme, lui racontai-je un jour, mais si bien endormi qu'un de mes amis faisait résonner un instrument à son oreille, il ne bougeait pas. — Bah! il feignait le sommeil. — Non, car je lui ai appliqué un cigare embrasé sur la main, il n'a pas sourcillé. — Les cendres l'auront garanti. — Mais il lui est survenu une ampoule. — Je le verrais que je ne le croirais pas. (1)

A ces hommes-là je tourne ordinairement les talons. Un homme qui sort de l'Ecole polytechnique a étudié les sciences et y croit fermement. Il y croit parce que sa raison, guidée par celle d'un autre qui a découvert, lui fait discerner la loi qui régit certains faits de l'existence desquels cet autre est parti pour trouver cette loi. Mais l'homme qui a créé la science, celui qui a découvert la loi, est bien parti des faits, sinon comme choses certaines, au moins comme choses supposées vraies. Quant à Sempronius, il n'était pas né pour découvrir des sciences; car, en face de faits incontestables, il juge *à priori* que le fait est une illusion des sens, s'il ne peut se l'expliquer.

Voici son raisonnement: Ma raison doit m'expliquer tout ce qui est; voilà un fait qu'elle ne m'explique pas, donc ce fait n'existe pas. Tout beau! Monsieur, vous qui nous accusez d'avoir l'esprit faux, parce que nous ne voyons pas toutes choses tout à fait comme vous. Vos prémisses sont fausses. Vous auriez dû dire: la raison est apte à expliquer tout ce qui est, à la condition formelle qu'elle recherchera fructueusement la loi qui coordonne les faits. Avez-vous le droit de vous targuer de votre raison, quand, en face d'observations dont on vous donne même la loi, vous contestez les observations, vous criez à l'utopie, aux belles rêveries, et ne voulez pas même vérifier l'invention. Vous comprenez que ce n'est pas pour les altises que je dis cela; c'est à leur occasion, et il vaudrait peut-être mieux pour vous, Monsieur, négliger mon invention, que je vous certifie bonne, pour méditer un peu les quelques lignes que ma plume vient de laisser échapper.

Revenons à nos sarments. Savez-vous quelle est la quantité de feuilles de mûrier que consomment les vers-à-soie, pendant le premier âge? — Ils en consomment six livres. La même quantité de vers

(1) Voir le numéro d'hier.

(1) Pour rendre homm[illegible] dire que, parmi les cultivateurs mes voisins, il s'en [illegible] esprits sans peine l'avantage de mon invention, et q[illegible] d'en faire usage. J'ai bien aussi quelques ami[illegible] l'amitié peut bien avoir exercé une influence sur [illegible] *leur esprit est peu familiarisé avec l'abstraction* [illegible] *philosophiques.*

(1) Conversation authentique.

jour sur l'obligation de ne pas laisser dégénérer son œuvre en un impôt stérile, et, nous ne craignons pas de le dire, *illégal* au fond.

Or, la rivière de l'Oise est, dans presque toute son étendue, complètement canalisée depuis une dixaine d'années. La navigation y est parfaite, et l'on ne rencontre en aucun point des obstacles qui exigent l'intervention d'agents spéciaux. Cependant les maîtres de ponts ont été maintenus, et ils continuent à percevoir leurs droits pour des services qu'ils ne rendent plus aux mariniers ; et ces droits ne sont pas petite chose : tel pont que nous pourrions citer rapporte, dit-on, plus de 50,000 fr. par an, et crée au maître qui le possède une place de plus de 10,000 fr.

Il sera facile à M. le ministre des travaux publics de se renseigner administrativement sur l'exactitude des faits que nous lui signalons. Nous, qui avons de bonnes raisons de les tenir pour vrais, nous prendrons la liberté de lui représenter qu'un pareil impôt, dont le but n'est pas de subvenir aux charges publiques, n'est légitime en droit que quand il se présente comme la juste rémunération d'un service rendu ; qu'il doit cesser du jour où cesse le service. En grévant le commerce, il frappe à la fois le producteur qui expédie ses denrées, le consommateur qui les achète, et il est le plus anti-économique de tous les impôts, quelque chose comme la barrière à péage, autrefois établie sur nos routes, moins toutefois l'entretien auquel elle subvenait ; il nourrit des agents inutiles, dont le temps et l'expérience trouveraient ailleurs un emploi convenable, qui, en un mot, pourraient produire quelque chose et ne produisent rien ; autre perte pour le pays.

Ceci est tellement évident de soi-même, que l'on ne peut attribuer qu'à oubli le maintien des maîtrises de pont sur les parties améliorées de la rivière de l'Oise. Nous n'hésitons donc pas à croire qu'il suffira de signaler ce petit abus à M. le ministre, pour qu'il se décide à l'extirper.

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — Voici des nouvelles de Naples que nous trouvons dans une correspondance particulière du *Nouvelliste* de Marseille :

« Naples, 15 septembre.

» La terreur continue à régner à Naples ! Un des frères Romeo, chef des insurgés de Reggio, est agent général de la régie des douanes affermée par le sieur Dominique Benucci ; or, la police, ayant eu des soupçons sur ce dernier, a fait une descente et une perquisition chez lui ; M. Benucci rentrait au moment où cette visite domiciliaire, qui n'avait du reste produit aucun résultat, venait de se terminer. Cependant, l'effet produit par la police a été tel, que M. Benucci est tombé mort.

» Les troubles de la Calabre progressent dans tous les lieux occupés par les insurgés. On a établi un gouvernement provisoire, dont le premier acte a été l'abolition totale de l'impôt sur le sel, et le changement de tous les fonctionnaires rétrogrades.

» Le soir du 15, plusieurs bataillons sont partis de Naples pour se rendre dans les Calabres, la Pouille et les Abruzzes, ce qui confirme l'insurrection dans ces provinces.

» Il est très difficile d'avoir des nouvelles de la Sicile, tant le gouvernement déploie de vigilance pour empêcher que rien ne transpire sur la situation des insurgés et sur le mouvement des troupes.

» Je puis toutefois vous affirmer que Palerme présente l'aspect d'une ville en état de siége par suite de l'immense appareil militaire que déploie le gouvernement dans cette ville.

» Le général Viale, directeur de la police à Palerme, a fait saisir toute la poudre qui se trouvait chez les marchands et l'a renfermée dans la poudrière du château, laquelle a sauté sans qu'on sache à quelle cause attribuer cet évènement.

» Une perquisition des plus minutieuses a eu lieu dans la maison du

— On lit dans le supplément de l'*Alba*, journal de Florence, du 13 septembre :

« L'insurrection de Messine a été étouffée dans le sang ; quatre vapeurs de guerre commandés par le prince Louis, frère du roi, portant des troupes de débarquement, ont menacé de bombarder la ville, dont les imposantes forteresses étaient occupées par l'armée. Les insurgés ne pouvant résister se sont retirés dans les montagnes.

» A la fin du jour, une grande fermentation régnait dans Palerme, et le peuple n'avait pas encore pris les armes ; mais le vapeur qui arrive de ce port était à peine à distance d'un mille, lorsqu'il entendit une très forte détonation, et qu'il vit sauter en l'air les débris d'une forteresse minée probablement par les insurgés.

» A Reggio, un gouvernement provisoire avait été établi, mais, le samedi, la ville fut bombardée par deux bateaux à vapeur de guerre, et toutes les personnes compromises furent obligées de l'abandonner et se retirèrent dans les montagnes. Si nous devons ajouter foi aux nouvelles qui nous arrivent de Naples, Cosenza et Catanzaro auraient arboré l'étendart de la révolte. Teramo, dans les Abruzzes, et Lecce, dans la Pouille, sont également insurgés.

» A Naples, les arrestations continuent, les canons des forts sont chargés à mitrailles et la troupe a l'ordre de tirer sur le peuple à la première démonstration. Le gouvernement ne fait plus embarquer de troupes pour la Sicile pendant le jour, dans la crainte que le peuple puisse calculer contre quelles forces il aurait à lutter. Les troupes sont consignées dans les casernes, et c'est seulement pendant la nuit et en secret qu'on les embarque. Les troupes embarquées sont prises parmi la gendarmerie et les Suisses. »

—Ancône, 10 septembre. — On nous écrit d'Athènes qu'une lettre du roi Othon à S. M. l'empereur Nicolas est partie pour Saint-Pétersbourg; elle sera remise à l'empereur par l'ambassadeur de Bavière, attendu que le roi Othon n'a pas d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Dans cette lettre, le roi sollicite l'intervention du czar, dans le différend turco-grec, et remercie S. M. de la bienveillance qu'elle lui a témoignée dans l'affaire de l'emprunt. (*Gazette d'Augsbourg.*)

—On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*, du 18 septembre. — Nous recevons des lettres directes de Messine, en date du 4 septembre; elles nous apprennent qu'il n'y a eu en tout que 20 morts et blessés dans la dernière émeute. Elles ajoutent qu'il n'y a rien à espérer de la jeunesse qui se vante beaucoup, mais qui est incapable de rien entreprendre de sérieux, tandis qu'il arrivera de Naples des ordres plus sévères de comprimer tout mouvement libéral.

—Rome, 10 septembre.—Le prince de Canino est allé faire une visite au pape en costume de garde national, avec son secrétaire Masi. Celui-ci est capitaine, mais le prince n'est que simple soldat. On dit que S. S. a accueilli les paroles enthousiastes du prince avec beaucoup de bonté et lui a frappé sur l'épaule. A Ferrare, les attaques et les vols nocturnes continuent. Dans la soirée du 28 août, deux personnes ont été blessées. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— De la frontière d'Italie, 11 septembre. — A Modène, l'effervescence des esprits est si grande, que l'on craint à chaque instant l'explosion de désordres graves. On sollicite vivement la réforme opérée par Pie IX, le grand-duc de Toscane et le duc de Lucques. Mais le jeune duc ne veut faire aucune concession : au contraire, il a fait faire de nombreuses arrestations. (*Journal allemand de Francfort.*)

ESPAGNE.—Madrid, 17 septembre.— (Correspondance particulière.) — On dit que les progressistes, trouvant que le ministère ne marche pas assez vite dans leur voie, se proposent de le stimuler. Le mot d'ordre est donné, dit-on, pour que les feuilles progressistes commencent dans quelques jours à attaquer le cabinet. Il paraît certain que la majorité des membres du cabinet a peu de sympathies pour les opinions progressistes.

— Des renforts considérables sont en marche sur la Catalogne, afin d'y étouffer complètement l'insurrection montémoliniste.

— On lit dans le *Faro* du 17 septembre : « Le gouvernement a cru devoir donner une satisfaction à l'opinion publique qui s'est indignée

reine, ou bien Espartero sera responsable devant les Anglais de la conduite de S. M., ou bien, enfin, les deux partis, progressiste et carliste, s'amalgameront, et agiront d'accord sous la haute protection de l'Angleterre. Quelle que soit celle de ces combinaisons qui se réalise, elle est une injure mortelle pour la France, elle annulle les droits légitimes de la sœur de S. M. ; elle nous met en hostilité flagrante avec une puissance riche et forte, qui occupe toute notre principale frontière, dont l'inimitié peut être funeste à nos intérêts, et dont il nous importe de conserver l'amitié, sans nous mettre pour cela dans une honteuse dépendance. Le ministère qui réaliserait le rêve de lord Palmerston se placerait dans un antagonisme avec la France qui la ferait trembler sans cesse pour son existence, et lui ferait chercher naturellement le contrepoids de cette faiblesse dans la soumission la plus complète au protectorat anglais. Tel est le but vers lequel tendent en ce moment tous les efforts de l'Angleterre. C'est pourquoi elle nous menace d'Espartero et de Montemolin ; le premier, destiné à se placer à la tête de la nation, à réunir des cortès qui déclareraient nuls les droits de l'infante, et sanctionneraient le divorce de S. M. ; le second, prêt à recueillir les fruits de cette victoire, à occuper le trône à côté de la reine, sous la garantie du pouvoir d'Espartero, à rendre impossible à tout jamais le triomphe du parti qui soutient l'indépendance et la plénitude des prérogatives de S. M. ; enfin à donner au gouvernement anglais une domination exclusive.

« Maîtresse ainsi de toute la Péninsule, peut-être l'Angleterre chercherait-elle alors à simplifier l'action de son protectorat en formant une seule nation de l'Espagne et du Portugal, et, pour se dédommager de ce qu'elle appellerait une grande concession, un sacrifice de sa part, elle exigerait sans doute que l'Espagne lui cédât quelqu'une de ses belles colonies en Asie ou en Amérique. Le parti modéré est le seul qui puisse délivrer notre nation de si grandes calamités. Les hommes les plus éminents de ce parti n'ont d'autre ambition que de gouverner dans la sphère de nos institutions ; ils sont incapables de se plier à aucune influence étrangère ; ils veulent pour l'Espagne la vraie liberté et repoussent également l'anarchie et le despotisme. »

AUTRICHE. Vienne, 14 septembre. — On croit généralement que l'occupation de Ferrare finira prochainement. D'un côté, l'édit du pape contre la presse clandestine a écarté le principal grief de l'Autriche, et d'un autre côté le camp de Forli, quelque agressif qu'il puisse paraître, donne des garanties de la conservation de la tranquillité de la Romagne. Il s'agit seulement d'en faire disparaître le caractère agressif. On ne croit pas que l'affaire puisse se terminer par une sentence arbitrale. (*Correspondant de Nuremberg.*)

— On lit ce qui suit dans la *Gazette allemande* : « Nous apprenons par une lettre de Londres du 8 septembre que le gouvernement britannique a envoyé à Rome et à Turin une dépêche déclarant positivement à ces deux cours que, dans le cas où leur indépendance serait attaquée, elles pourraient compter sur l'appui de l'Angleterre. »

(*Journal allemand de Francfort* du 20 septembre.)

Vienne, 14 septembre. — Avant-hier, il y a eu grande réception diplomatique chez le prince de Metternich. Les ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Russie, de Prusse et des Etats italiens étaient présents. On a remarqué que le prince de Metternich s'entretenait particulièrement avec le nonce du pape et l'ambassadeur de Sardaigne. La position prise par la cour de Turin vis-à-vis notre gouvernement n'est plus un mystère ; et l'on regrette, de plus en plus, que l'Autriche soit comme isolée dans la question d'Italie. On prétend, dans des cercles diplomatiques, que le cabinet de Saint-Pétersbourg a répondu dans des termes très laconiques à l'avis que lui avait donné notre cour, de son intention de renforcer la garnison de Ferrare. Il paraîtrait que le cabinet russe s'est borné à prendre connaissance de la communication, tout en reconnaissant tacitement le droit de l'Autriche à cet égard. Les nouvelles du royaume lombardo-vénitien ne sont pas rassurantes. M. de Kollowrath n'est arrivé qu'aujourd'hui.

(*Journal allemand de Francfort*, 20 septembre.)

ANGLETERRE. — Le *Morning-Chronicle* fait les réflexions suivantes sur les affaires de l'Italie :

---

pendant le cinquième âge en consomme douze quintaux. Il en est de même de la vigne, par rapport aux sucs nourriciers qu'elle prend à la terre.—Mais votre comparaison ne vaut rien, vous assimilez le règne végétal au règne animal; ce que vous dites est absurde, il n'y a pas le moindre rapport. — IL N'Y A PAS LE MOINDRE RAPPORT ? En êtes-vous bien sûr ? Savez-vous toutes les raisons qui empêchent le mûrier de bien se comporter avec la vigne, tandis que l'amandier et l'olivier vivent avec elle en paix ? — Je vous ferai part, dans une autre occasion, de mes observations à ce sujet. Qu'il vous suffise de savoir, si vous ne voulez pas admettre *à priori* que le sarment que je laisse à mes souches est bien inoffensif, que le nombre des souches que j'ai eu à remplacer dans le clos de vigne qui a servi à mes expériences n'a pas dépassé la moyenne de celles qui meurent annuellement.

Il est temps de finir ; mais je dois au lecteur une dernière observation pour qu'il puisse bien mettre à profit mon expérience. J'ai dit, précédemment, qu'il y avait une circonstance que sept lecteurs sur huit négligeraient peut-être, et qu'ils s'en prendraient en suite à la fausseté de mes appréciations ; circonstance fort importante à remarquer. Cette observation porte sur la précocité du sarment de ceuillette, et l'urgence qu'il y a d'en profiter pour diminuer au plus tôt le nombre des insectes.

J'insiste là dessus parce que j'ai de l'expérience et connais la manière de nos cultivateurs, qui, pour peu que les choses n'aillent pas tout à fait mal, trouvent toujours que *cela va suffisamment bien* (1). Ils n'ont aucune idée des avantages de l'opportunité ou de la précision d'une mesure.

Ainsi, pour mon compte personnel, j'ai un garde qui cultive passionément mes mûriers et mes amandiers; il aime beaucoup à les tailler et à les greffer, et me les montre avec orgueil, lorsque je fais avec lui le tour de ma propriété. Eh bien! l'année passée, ce malheureux mettait des journées entières à détruire une à une des chenilles déjà fort grosses qui avaient dévoré quelques amandiers. Cependant la chenille de l'amandier n'est pas plus difficile à détruire que celle du pin. Il n'y a qu'à saisir le moment où les œufs viennent d'éclore, et où les petits vers commencent à élargir le tissu soyeux qui les enveloppe. Donnez un coup de ciseau à la branche et mettez le pied dessus, vous en détruisez des milliers.— Mais, pour cela, il faut faire les choses avec passion.— Eh bien! mon garde fait ces choses là avec passion.— Mais la passion ne suffit pas, il faut savoir faire. Cette année-ci mon garde a profité de la leçon.

Pour les altises, il est important de choisir le moment où les bourgeons du sarment de ceuillette commencent à se développer; quelques jours après, elles se répandront partout. Quant à la cantharide, vous la trouverez toujours et en tous temps à l'extrémité du sarment de ceuillete.

Donc voici mes conclusions : La cantharide est plus dangereuse, mais plus facile à détruire ; ce qui n'empêche pas mon procédé de donner de bons résultats, même pour l'altise. Il nous reste à comparer le mal produit par les vers et à donner le moyen unitaire qui peut seul nous mettre pour toujours à l'abri de l'altise et d'une foule d'autres insectes qui ne sont pas moins dangereux, et dont il serait très important de détruire l'espèce.

Mais voici bien du nouveau, et il semble que les évènements se plaisent à revêtir mes dernières paroles d'une apparence d'inspiration prophétique. J'ai planté cet hiver un clos de 15 000 souches qui se trouve envahi par une collection complète de coléoptères ; ils sont généralement gris. J'en ai vu de gris et noir., ils ressemblent à la cantharide par leur construction, mais il y en a de toutes les dimensions, j'en ai trouvé deux qui sont de la grosseur d'un petit hanneton. Je n'avais plus que quelques mots à dire, et me voilà forcé de vous retenir encore.

Je renouvelle ici formellement une affirmation que chacun est à même de contrôler ; c'est que le ver des altises mange seulement la feuille de la vigne dont il choisit la partie tendre et dont il ne respecte que la membrure ; en un mot, il la perce comme un tamis ; de sorte que le préjudice qu'il porte à la souche consiste à lui détériorer quelques-uns de ses organes respiratoires; mais, comme la proportion s'élève tout au plus à 1|100 on doit compter ce mal à peu près pour rien. Le ver de la pyrale, au contraire, attaque le raisin, la perte qu'il occasionne est plus sensible; mais il détruit quelques grains seulement, et si on estimait la perte à 1|10, on serait au dessus de la vérité. On voit que les vers font peu de mal et qu'ici encore c'est le ver de cantharide qui produit le plus de dégâts.

Comme tout le monde peut bien le penser, ce que j'ai eu de plus pressé à faire, ç'a été de courir au secours de mon plantier. On n'abandonne pas un enfant nouveau né, surtout lorsqu'il vous a beaucoup coûté, et qu'on espère qu'il vous rapportera plus encore. Ici la tâche était facile; comme il y a deux bourgeons seulement à chaque plant, et que les insectes ne peuvent se trouver ailleurs, une dixaine d'enfants en a eu bientôt raison. Cependant, le dégât déjà commis par les insectes n'en est pas moins un sujet de douleur. Quel avenir, hélas! pour cette jeune vigne! Et cette surabondance d'insectes est bien faite pour décourager les inventeurs, d'autant que ces nouveaux coléoptères, s'il m'est permis d'exprimer une opinion fondée sur un examen un peu précipité, pourraient bien être plus dangereux encore que la cantharide. Ils sont armés comme elle et semblent participer à la légèreté de l'altise.

Quoi qu'il en soit, il est un fait malheureusement acquis à l'expérience; c'est que plus nous allons, plus les espèces nuisibles semblent se multiplier. Ajoutez aux méfaits de tous ces coléoptères le mal produit par les escargots, qui ne se bornent pas à la vigne seule, et attaquent les fourrages, les graminées, voire même les mûriers dont ils détruisent les secondes pousses, celles qui viennent après l'éducation des vers à soie, mal très grave qui condamne à un troisième travail cet arbre que l'industrie force déjà à en faire deux tous les ans ; joignez encore les sauterelles et les grillons qui rongent l'écorce des mûriers, même lorsque les nouvelles baguettes ont atteint un développement de cinquante centimètres; joignez-y le puceron de la luzerne, etc., etc., etc. On n'en finirait pas s'il fallait énumérer toutes les causes de destruction qui affligent le propriétaire.

Que faut-il donc faire? se résigner? Non, il faut en détruire l'espèce; mais pour cela, il faut oser regarder les utopies en face, et voir si en définitive nous sommes condamnés à souffrir éternellement, sans qu'il nous soit permis d'espérer ni d'obtenir un terme à nos souffrances.

Je vous ai dit que les altises, ce qui est aussi vrai pour certains autres insectes, vivaient plus d'une saison ; mais, ce que je ne vous ai pas encore appris, c'est que l'altise, malgré son goût prononcé pour la feuille de vigne et sa préférence marquée même pour certains cépages, se contente pourtant de toute autre espèce de nourriture, comme vous pouvez le remarquer d'ailleurs pour beaucoup d'autres insectes et animaux. Ainsi, j'ai rencontré des altises à quatre et cinq cents pas de mes vignes, prenant leurs ébats dans un sainfoin ; j'en ai observé aussi à une grande distance dans les garigues, s'accommodant des jeunes pousses de faux bois. C'est pour cette raison que je vous ai annoncé que nous n'arriverions à la destruction complète de cet

(1) *Oco val proun ben*. La pauvreté humiliante de notre langue française, m'empêche de bien rendre cette expression qui dans l'idiôme patois résonne si diaboliquement à mon oreille.

[illegible] l'invasion avait lieu ; cependant elle peut être arrêtée nonobstant cette mésintelligence, elle peut l'être, et il faut qu'elle le soit, par l'influence combinée, ou, si cela ne suffit pas, par l'action combinée des deux gouvernements. Nous présumons que le gouvernement français ne pourrait refuser de coopérer avec nous. L'invitation pourra être inattendue et peut-être peu agréable, mais le fait serait la plus forte preuve que l'Angleterre pourrait donner de sa sympathie pour les libéraux de l'Italie. Il faut, en effet, que l'Angleterre ait l'affaire bien à cœur pour consentir à combiner, dans cette circonstance, sa politique avec celle du gouvernement actuel de la France. Que l'on sache seulement que les deux gouvernements sont prêts à coopérer dans cette affaire, et la coopération cessera d'être nécessaire. L'Autriche n'osera pas faire un mouvement en présence d'une remontrance de la France et de l'Angleterre, car c'est là une question à l'égard de laquelle Louis-Philippe trouverait fort difficile de ne pas agir franchement. Un arrangement secret avec le prince de Metternich, pour neutraliser un engagement public envers lord Palmerston, ne servirait pas à grand chose dans une question comme celle d'une intervention en Italie. »

— On nous écrit de Paris que lord Normanby avait déclaré au gouvernement français que l'Angleterre ne permettrait aucune intervention étrangère en Italie ; cette nouvelle n'est pas exacte. Il y a une grande différence entre annoncer formellement une détermination prise d'une manière indépendante et la signification de la volonté de coopérer à l'exécution de cette détermination, s'il est nécessaire.

— Dublin, 17 septembre. Le conseil municipal a adopté, dans sa séance de ce jour, la résolution suivante : Une humble et loyale adresse sera présentée à S. M. pour la prier de faire intervenir son gouvernement, de manière à empêcher le gouvernement autrichien de continuer l'occupation de Ferrare ou de toute autre partie des domaines du pape. Une commission de cinq membres sera nommée pour préparer un projet d'adresse. (*Morning-Chronicle.*)

ÉCOSSE. — *Emeute à Beith.* — Jeudi dernier, une émeute a éclaté parmi les ouvriers mineurs de ce district ; les ouvriers ne voulaient pas reprendre leurs travaux, parce que les maîtres persistaient à maintenir la diminution des salaires de 3 sh. à 4 sh. par jour. Alors, les maîtres engagèrent d'autres ouvriers ; les anciens en furent indignés. Jeudi matin, les ouvriers en vinrent aux mains ; les nouveaux furent maltraités, blessés et mis en fuite. Alors il fallut faire intervenir la cavalerie de la yeomanry d'Ayr, ainsi que les détachements de soldats de police d'Ayr et de Glasgow, pour faire rentrer dans le devoir les ouvriers révoltés ; l'ordre n'a plus été troublé. Les maîtres ont décidé que les travaux ne recommenceraient que lundi prochain. Ce jour-là, il arrivera assez de troupes pour protéger les ouvriers d'une manière efficace. (*Standard.*)

FAITS DIVERS.

M. Guizot possède enfin le but de ses désirs. Le *Moniteur* contient une ordonnance du roi qui le nomme président du conseil. Cette ordonnance est suivie d'une lettre de M. le maréchal Soult qui expose qu'après avoir servi l'Etat pendant soixante-quatre ans, il demande au roi la permission de jouir d'un repos mérité par d'aussi longs services.

— Il s'organise un banquet politique à Vienne (Isère). Il sera présidé par un honorable citoyen qui a longtemps représenté cette localité.

— On fait en ce moment, à l'intendance générale de la liste civile, les dispositions nécessaires pour monter la maison de M. le duc d'Aumale. Le prince mènera, dit-on, à Alger, un train tout à fait royal, et donnera, cet hiver, des bals et des réceptions.

— Il paraît certain que le comptoir de la Banque de France à Alger va être incessamment installé, à la réquisition expresse du duc d'Aumale, qui ne veut pas laisser périmer la loi qui autorise cette institution.

— Le général Narvaez vient d'arriver à Paris.

[illegible] mairie du onzième arrondissement, rue Servandoni, où avaient été préalablement affichés, conformément à la loi, les bans de publication de son mariage avec Mlle Marie-Félicité David.

Aussitôt cette cérémonie terminée, M. d'Ecquevilley a été réintégré à la prison de la Conciergerie, où M. l'abbé Montès, assisté d'un ecclésiastique, compatriote et ami de M. d'Ecquevilley père, a célébré l'office, et a adressé aux mariés une allocution pleine d'encouragement et d'onction.

— On lit dans l'*Union monarchique* :

« Dès que le décret qui rappelle Espartero en Espagne a été connu en France, l'ex-régent a reçu à Londres une invitation pour son passage à Paris. Cette invitation, conçue en termes flatteurs, était adressée à Espartero par les plus hauts personnages officiels.

» Le duc de la Victoire l'a refusée ; il a déclaré que non seulement il ne s'arrêterait pas à Paris, mais qu'il ne passerait même pas par la France lorsqu'il rentrerait en Espagne. »

— Il y a quelquefois une coïncidence curieuse entre le nom d'un homme et la mission dont il est chargé.

Un exemple est à citer en ce moment. Le gouvernement anglais a envoyé à Rome, comme négociateur auprès de Sa Sainteté Pie IX, ce pontife si bien inspiré du ciel, M. Wiseman, qui, dit-on, après la réussite de sa négociation, prendrait le titre de vicaire apostolique de Londres. Or, *wiseman*, en anglais, est l'équivalent de sage, comme l'entendaient les Grecs.

Chacun doit désirer que cette délicate et si importante négociation soit couronnée d'un succès complet.

En Italie, plus de Guelfes, plus de Gibelins. En Angleterre, plus de papistes, plus de protestants. Dans le monde entier, paix et tolérance.

RÉCOLTE DE RIZ EN FRANCE. — On écrit d'Arles : « La récolte du riz dans le delta du Rhône est commencée depuis une dixaine de jours ; elle donne tout ce qu'elle promettait. Le fermier d'un domaine situé sur la rive gauche de la branche principale du fleuve, près la tour Saint-Louis, avait semé 10 kilogrammes de riz, il en a retiré plus de 700, soit *soixante et dix pour un* ; en d'autres termes, il a obtenu un résultat équivalent à une recette brute de 2 400 fr. par hectare, dont, si l'on voulait avoir le produit net, il faudrait retrancher les frais annuels d'exploitation, environ 500 fr. par hectare. Le terrain sur lequel a eu lieu cette énorme récolte était, *il est vrai*, de peu d'étendue, et, de plus, il avait été préparé et fumé. Dans les grandes exploitations où l'on n'a eu aucuns soins de cette nature, où les travaux ont été faits avec une extrême précipitation, on obtient un rendement moyen d'au moins *vingt cinq pour un* ; ce qui représente un produit brut d'environ 800 fr. par hectare pour la première année ; et cela, malgré les rigueurs d'un hiver qui s'est prolongé jusqu'au commencement du mois de mai, et malgré l'influence fâcheuse d'un vent du nord froid et sec qui s'est fait sentir depuis la fin de juillet jusque dans les premiers jours de septembre. On espère beaucoup mieux pour les années suivantes ; ce produit, cependant, serait déjà assez beau, et nous nous en contenterions ; il mettrait notre pays à même de fournir aisément chaque année plus de trois millions d'hectolitres de riz à la France. »

TEMPÊTE A SAINT-PÉTERSBOURG. — Des lettres particulières de Saint-Pétersbourg, en date du 7 septembre, reçues en Angleterre, annoncent que cette ville a été le théâtre d'une violente tempête, telle que les plus vieux habitants de cette cité n'ont pas souvenir d'en avoir vu.

Quatre cents maisons auraient été détruites en moins de quarante-huit heures. Sans regarder ces nouvelles comme apocryphes, nous dirons cependant qu'elles ne sont pas encore confirmées. (*Courrier du Havre.*)

UN ÉBOULEMENT A LA STATION DU CHEMIN DE FER D'IPSWICH. — On nous écrit d'Hadleigh, à la date de vendredi dernier : « Hier, notre ville a été mise en émoi par la nouvelle d'un terrible accident arrivé à un quart de mille, à la station du chemin de fer.

» La compagnie s'était hâtée de terminer notre ligne qui n'est qu'un embranchement du chemin de fer de l'Est, se réservant d'achever plus tard les travaux des stations. En conséquence, il y a quinze jours qu'elle est livrée à la circulation.

[illegible] Nepveu, jeune femme de dix-neuf ans, vient de mourir victime des actes de violence et de brutalité de son mari. Voici les renseignements que nous avons recueillis et que nous avons lieu de croire exacts :

Les époux Nepveu sont mariés depuis trois ans environ. Le mari avait la funeste habitude de s'enivrer, et il aurait, dit-on, initié sa jeune femme à cette passion dégradante. La mésintelligence régna bientôt dans le ménage ; le mari s'oublia au point d'en venir à des voies de fait. Depuis un mois surtout il n'était pour ainsi dire pas de jour qu'il n'accablât sa femme de coups. Elle avait même dû quitter le domicile conjugal pour se soustraire aux mauvais traitements de son mari, et elle s'était retirée chez ses parents, qui habitaient la campagne.

Malheureusement son père la ramena à Dieppe, dans l'espoir que son gendre reviendrait à de meilleurs sentiments. Cet espoir a été bien cruellement trompé. Dimanche dernier, une scène déplorable eut lieu : son mari la fit monter dans sa chambre, et, après l'avoir violemment maltraitée, il la força de sortir avec lui, comme s'il voulait, par cette démonstration en public, dissimuler le désordre de sa conduite intérieure et faire taire les bruits fâcheux qui l'accusaient depuis quelque temps.

Lundi et mardi, nouvelles scènes de violences. Enfin hier, vers dix heures du matin, Mme Nepveu a été trouvée dans son lit complètement nue. Son mari était allé chez une voisine chercher du feu pour bassiner, disait-il, le lit de sa femme, qui venait de se trouver mal. La bassinoire était en effet à ses pieds. Le corps n'est plus qu'une plaie et offre l'empreinte de nombreux coups de talon de botte.

Il paraît que Nepveu a avoué son crime En rentrant il trouva, dit-il, sa femme en état d'ivresse, et la frappa, mais sans intention de lui donner la mort. Il fut arrêté. La justice informe. On procède aujourd'hui à l'autopsie.

Le bruit s'est répandu que la victime paraît enceinte de plusieurs mois. Nepveu est âgé de 28 ans ; il appartient à la classe bourgeoise et possède une fortune de 7 à 8 000 fr. de rente.

— Une correspondance de Dieppe ajoute à ces faits les détails suivants :

« Aussitôt que Nepveu se fut constitué prisonnier, les magistrats se transportèrent à son domicile pour procéder à une enquête. L'aspect des appartements, l'état dans lequel on trouva la victime, le sang qui dégouttait sur les murs, tout en un mot rappelait, d'une façon terrible, le drame trop célèbre de l'hôtel Praslin : Mme Nepveu était dans son lit, entièrement nue, les cheveux épars, et le corps tellement couvert de coups et de blessures qu'il ne formait qu'une plaie. Le pavé, les meubles étaient pleins de sang ; des chaises, des fauteuils, des fouets, des peignes de femme, étaient dispersés et brisés. Ces objets avaient servi d'armes à l'assassin. On a de plus acquis la preuve que la victime avait été traînée dans plusieurs chambres, où des traces de sang attestaient qu'une lutte affreuse avait eu lieu.

» Des médecins ont été chargés de faire l'autopsie de Mme Nepveu. Ils ont constaté sur le corps plus de cent cinquante contusions, et notamment des coups de talon de botte dont les clous sont restés empreints dans les chairs. C'est à coups de pieds que Nepveu a brisé la poitrine de sa femme, et qu'il a produit sur le cœur, ainsi que sur les autres organes, des lésions mortelles. Ce n'est qu'après deux heures de lutte épouvantable que le monstre, ayant assouvi sa rage, a suspendu ses coups, quand ses forces ne lui ont plus permis de frapper.

» Nepveu, amené en présence du cadavre de sa femme, n'a manifesté aucune émotion : il disait avoir voulu la corriger parce qu'elle s'était enivrée, tandis qu'il est constant, au contraire, que c'est lui, dont la funeste passion avait déjà causé de nombreux chagrins à sa femme, et l'avait même forcée momentanément à se retirer dans sa famille. Mme Neveu était cousine de son mari. »

VARIÉTÉS.

DU PAUPÉRISME EN FRANCE ET DES MOYENS D'Y REMÉDIER ;

Par F. MARBEAU.

C'est le livre élémentaire de la charité, la grammaire de la petite misère, la syntaxe du paupérisme. C'est en même temps un livre de

---

insecte que par la culture intégrale du globe et après l'organisation unitaire de la propriété ; car, nous avons beau vouloir décliner la solidarité des hommes entre eux, la nature est plus forte que nous, et, ne pouvant y arriver par le fait de l'homme, à qui Dieu a laissé l'initiative pour l'établir en essor harmonique, elle l'établit elle-même en essor subversif, et, de même que le riche est, comme le pauvre, tributaire du choléra, de même la terre cultivée est, comme les terres non cultivées, sujette aux fléaux qui prennent leur source dans cette dernière catégorie.

Il faut donc attaquer les insectes simultanément, combinément, intégralement, ce qui permet une grande économie ; ce qu'on reconnaîtra facilement, si on observe que les moyens préventifs peuvent s'appliquer à plusieurs espèces. — Il faut employer des moyens positifs qui aillent au devant du fléau, au lieu de moyens négatifs, qui ne peuvent qu'en diminuer l'intensité. — Il faut passer du rôle passif au rôle actif. — Il faut détruire les causes, au lieu de s'acharner contre les effets, qui, ne paraissant qu'isolément et sous des formes toujours nouvelles, quadruplent, décuplent et vingtuplent les efforts nécessaires à la résistance. — Mais je ne puis entrer dans de plus grands détails à ce sujet ; j'aurais cependant de curieuses observations à signaler sur les moyens préventifs particuliers au grillon et à la sauterelle ; car j'ai déjà donné des développements que le lecteur aura peut-être trouvés beaucoup trop longs sur des sujets qui paraissent étrangers à celui qui nous occupe. Terminons par donner l'idée d'un de ces moyens appliqué dès cette année aux altises, et dont j'ai pu reconnaître l'efficacité.

J'avais observé, et il faut avouer que l'honneur de cette observation doit échoir en entier à mes ouvriers, qui ont éveillé mon attention sur ce fait, que les altises, pour se mettre à l'abri du froid, s'enterrent dans le sable au pied des arbustes, buissons, plantes épineuses et autres, qui poussent sur les terrains vagues, sur le bord des fossés et chemins formant la clôture des terres. Ainsi la vigne de 45 000 souches, objet de mon expérience, a la forme d'un grand triangle, dont la base est appuyée sur un ravin qui traverse ma propriété et dont les chaussées, assez élevées pour garantir mes vignes de l'inondation, sont formées d'un mélange de terre limoneuse et de gravier roulés par le courant. Les deux chaussées et le lit du ravin forment un terrain vague non cultivé et couvert d'un assez grand nombre de plantes, qui, respectées par les troupeaux, forment un abri sûr pour l'insecte. Celui-ci trouve autour de leurs racines pivotantes un terrain meuble où il peut facilement s'enterrer. J'en ai maintes fois retiré la main pleine d'altises et de sable.

Il est important de détruire cet abri. J'ai fait cette opération un peu grossièrement ; car les bras manquent, et l'on ne peut faire tout ce que l'on voudrait. On a déraciné les plus gros arbustes, brûlé les plantes, bref, cette opération, quoique mal faite, a produit un résultat qui ne me laisse aucun doute sur l'efficacité du moyen, s'il était employé d'une manière unitaire. Il faudrait donc que tous les fossés, tous les ravins, tous les chemins de grande et de petite communication fussent entretenus comme ceux des jardins ? — Oui, sans doute. — Mais voilà l'utopie. — Vous vous plaignez vous-même du manque de bras. — Je n'en disconviens pas. — Avouez donc que vos moyens sont impraticables, que vous vous laissez aller trop facilement à vos rêveries, aux écarts de votre imagination. — Là je vous arrête, et, si vous désirez connaître le moyen d'avoir des bras en abondance sans augmenter le nombre de ceux qui existent aujourd'hui, venez me trouver, je puis vous indiquer nombre d'ouvrages qui vous édifieront à ce sujet.

D. de St.-A.

FIN.

Chanson nouvelle de Béranger.

LE DÉLUGE.

Air des *Trois couleurs.*

Toujours prophète, en mon saint ministère,
Sur l'avenir j'ose interroger Dieu.
Pour châtier les princes de la terre,
Dans l'ancien monde un déluge aura lieu.
Déjà près d'eux, l'océan sur les grèves
Mugit, se gonfle ; il vient, maîtres, voyez !
Voyez ! leur dis-je. Ils répondent : Tu rêves.
Ces pauvres rois (*bis*), ils seront tous noyés !

Que vous ont fait, [illegible] ces bons monarques ?
Il en est [illegible] loin !
Des jougs [illegible] portons les marques,
C'est qu'[illegible] ses droits.
Pourtant les flots précipitent leur marche
Contre ces chefs jadis si bien choyés.
Faute d'esprit pour se construire une arche
Ces pauvres rois (*bis*), ils seront tous noyés !

Qui parle aux flots ? Un despote d'Afrique,
Noir fils de Cham, qui règne les pieds nus.
Soumis, dit-il, à mon fétiche antique,
Flots qui grondez, doublez mes revenus.
Et ce bon roi, prélevant un gros lucre
Sur les forbans à la traite employés,
Vend ses sujets pour nous faire du sucre.
Ces pauvres rois (*bis*), ils seront tous noyés !

Accourez tous ! crie un sultan d'Asie :
Femmes, visirs, eunuques, icoglans.
Je veux, des flots domptant la frénésie,
Faire une digue avec vos corps sanglans.
Dans son sérail tout parfumé de fêtes,
D'où vont s'enfuir ses gardes effrayés,
Il fume, il bâille, il fait voler des têtes.
Ces pauvres rois (*bis*), ils seront tous noyés !

Dans notre Europe, où naît ce grand déluge,
Unis en vain pour se prêter secours,
Tous ont crié : Dieu, soyez notre juge !
Dieu leur répond : Nagez, nagez toujours.
Dans l'Océan, ces augustes personnes
Vont s'engloutir : leurs trônes sont broyés ;
On bat monnaie avec l'or des couronnes.
Ces pauvres rois (*bis*), ils seront tous noyés !

Cet Océan, quel est-il, ô prophète ?
Peuples, c'est nous, affranchis de la faim ;
Nous, plus instruits, consommant la défaite
De tant de rois inutiles enfin.
Dieu fait passer sur ces fils indociles
Nos flots nouveaux si longtemps fourvoyés.
Puis le ciel brille et les flots sont tranquilles.
Ces pauvres rois (*bis*), ils seront tous noyés !

Les bras inoccupés [illegible] sont à triple charge. Il faut donner le pain aux uns et contenir les autres par d'autres bras improductifs, portant des baïonnettes. Il faut en outre nourrir les soldats et les soi-disant colons de l'Algérie. C'est absolument comme le médecin de Molière, qui conseille d'arracher un bras pour donner plus de force à l'autre.

« Elle a beaucoup de numéraire, dit M. Marbeau, beaucoup de capitaux, beaucoup d'engrais et la majeure partie de ses terres est mal cultivée, faute d'engrais et de capitaux. »

Toujours faute de savoir épeler, ces capitaux, ce numéraire servent même à l'empoisonner par l'agiotage et l'usure.

Un médecin ordonne une friction de laudanum, le garde-malade, au lieu de frictionner le patient, le lui fait avaler; quoi d'étonnant qu'il en meure !

« Elle a un sous-sol très riche, une armée d'habiles ingénieurs, et presque tous ses trésors géologiques restent enfouis. »

« Elle a des colonies et l'Algérie, nouvelle France, nouvelle source de richesses; et l'Algérie et les colonies, mal administrées, sont encore pour elle de nouveaux fardeaux. Avec le superflu, elle ne sait pas faire même le nécessaire. »

« Elle émancipe les noirs avant de leur avoir appris à vivre en liberté; elle abandonne ses blancs pauvres à toutes les horreurs, à tous les dangers de la misère. »

« Elle a changé de gouvernement dix-sept fois en 40 ans, elle a fait 25,000 lois; elle a essayé de tout, depuis la terreur jusqu'à la corruption, depuis le culte de la déesse Raison jusqu'au culte du veau d'or, depuis le despotisme jusqu'à la licence, depuis la banqueroute jusqu'à la bonne foi, elle a essayé de tout excepté de la charité. »

Le mot charité n'est pas le mot propre, il faudrait dire excepté de l'organisation du travail.

En effet, M. Marbeau ne s'en tient pas à la charité seule. Après avoir bien défini la solidarité des riches avec les pauvres : « *Moins il y a de voleurs, moins il y a de volés*, » dit-il dans son langage simple et naïf à l'usage de nos enfants ministériels; après avoir prouvé qu'il faut, avant tout, *prévenir* la misère, la *guérir* quand elle a fait irruption, et la *soulager* même quand elle est incurable, après avoir réfuté les égalitaires en deux lignes : « Partagez, si vous pouvez, les richesses en autant de lots qu'il y a d'individus; l'un aura travaillé, l'autre aura dissipé; » après avoir enfin démontré que le paupérisme et la misère sont les premières questions sociales de l'humanité, l'auteur expose ses plans et ses moyens pour extirper cette hideuse plaie de la France. Nous avons déjà dit que M. Marbeau tend avant tout à prévenir le mal. « Il en coûte beaucoup moins, dit-il, de le prévenir que de le guérir. Il vient au galop et s'en retourne au pas. Il vient au galop, parce que du bien au mal la pente est rapide; il s'en retourne lentement, parce que du bien au mal plus la pente est rapide, plus il faut de temps et d'efforts pour remonter du mal au bien. »

Voilà une excellente raison qui explique pourquoi le ministère Guizot a tant de peine à s'en aller.

Plus loin M. Marbeau, de peur de n'avoir pas converti ses catéchumènes, s'écrie : « L'apôtre a dit : Vous n'êtes tous qu'un corps, et quand un membre souffre, le corps souffre. »

M. Marbeau conseille donc :

1° D'abord une autre morale, c'est-à-dire une morale non immorale.

Après ces points, M. Marbeau passe alors à l'organisation de la charité, notamment pour Paris, où le proverbe : « Charité bien ordonnée commence par soi-même » paraît être devenu un axiôme administratif.

Tout cela n'est pas neuf pour nos lecteurs. Ce sont des remèdes de ménage pour tous ceux qui ont étudié la science de Fourier. Mais M. Marbeau, parlant à des ministres et à des académiciens, a besoin de ménagements. Pour guérir ces malheureux malades d'ignorance et de paresse, il leur applique la poudre sociale en petites doses, de peur qu'ils ne vomissent le tout en souillant le médecin : ce qui nous arrive souvent, et c'est là le grand mérite de M. Marbeau.

Aussi ses critiques sont-elles ouatées de bienveillance et de douceur, et c'est un mérite de plus.

Une seule fois M. Marbeau se permet une allusion personnelle. Dans sa préface il s'écrie : « N'y aurait-il pas en France un homme d'État *ayant l'intelligence de la pauvreté* ! »

Il voulait dire : « Hélas ! nos hommes d'État n'ont que la *pauvreté de l'intelligence* ! »

M. Marbeau est un homme de bien dans toute la force du terme.

Le jour où M. Duchâtel sera nommé grand veneur, place à lui assignée par la nature, nous voterons pour qu'à sa place on nomme M. Marbeau, ministre de l'intérieur.

ALEXANDRE WEILL.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Quentin.—M. L. C.—Vos 600 sont en route. C'est quatre pages seulement.

Bourse du 22 septembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au C	75 60	75 65	75 70	75 70	4 Can. à 0/0	1200 »
— — fin courant	75 65	75 70	75 50	75 65	Act. d. J.	» »
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au C	114 90	» »	» »	» »	Ch. S. G.	» »
— — fin courant	114 75	114 95	114 75	114 95	V. r. dr.	» »
4 1/2 J. 22 m. d. cours	» »	Banq. de Fr. d. cours		3180 »	— Ob. anc.	» »
4 0/0 J.	» »	O. V. de Par.		1270 »	— — nou.	» »
[illegible] au C	» »	C. hyp.		350 »	[illegible]	» »
— fin C	» »	— Gobin.		» »	Paris à St-G.	» »
B. du Trés.	5 0/0	— Gaum.		1010 »	— à Orléans	1152 50
					— à Rouen.	917 50
					R.-Havre.	315 »
					Avignon.	519 50
					Str. à Bâle.	157 50
					Paris-Str.	378 50
					Tours-Nan.	352 50
					Orl.-Vierz.	531 25
					C. du Nord.	517 50
					Fam.-Haz.	» »
					[illegible]	» »
					Bouï. à Anz.	» »
					Orl.-Bord.	420 »
					Mont. à Tr.	» »
					Paris-Lyon	371 25
					Nord-Teste	» »
					[illegible]	» »
					Lin Manne.	» »

PRIMES.		fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0	d. 10	» » » »	» » » »
5 p. 0/0	d. 50	» » » »	» » » »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		d'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	» »	» »	» »	» »
5 p. 0/0	» »	» »	» »	» »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct d. cours	» »	ROM.	Dett.	96	91 3/4
Récép. Rotsch.	93 »	BELG. 2 1/2		» »	
Esp. Dette act.	» »	— 4 1/2		» »	
— — pass.	» »	— 1840		» »	
— 3 p. 0/0.	» »	— d. 1842		100 5/8	
Dette intérieure	23 1/8	— Banque		» »	
PORTUG. 5 0/0 1837	» »	— d. Em. 1841		» »	
HOLL. 2 1/2	» »	PIÉM. [illegible]		» »	
HAÏTI	» »	AUTRICHE		» »	

Union [illegible] — Fourneaux [illegible]

Du 10 septembre. [illegible] Juge-comm., M. Millet; syndic prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

HERMAND, tailleur, rue Saint-André-des-Arts, 78. Juge-comm., M. Leboucher; syndic prov., M. Tiphagne, faubourg Montmartre, 61.

VALLET, entrepreneur de monuments funèbres, rue du Mont-Parnasse, 10. Juge-comm., M. Cheuvreux; syndic prov., M. Monciny, rue Rameau, 8.

LEROUX, commissionnaire en droguerie, rue Mandar, 4. Juge-comm., M. Odier; syndic prov., M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

LEROUX, fabricant de chaussures, rue du Cimetière-Saint-Nicolas, 5. Juge-comm., M. Leboucher; syndic prov., M. Hérou, faubourg Poissonnière, 14.

DE MAILLY, fondeur en caractères, rue de La Harpe, 35. Juge-comm., M. Odier; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

MOULIN, ancien marchand de bois, à Saint-Denis, et actuellement scieur de long, rue d'Allemagne, 59, à La Villette. Juge-comm., M. Leboucher; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

Du 10 septembre. — GAUBERT, ferblantier-zingueur, boulevart Bonne-Nouvelle, 12. Juge-comm., M. Charenton; syndic prov., M. Hellet, rue de Paradis-Poissonnière, 66.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 septembre.

» h. »/» FRANÇAIS.—Relâche.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—La Fiancée, l'Eau merveilleuse.
» h. »/» ODÉON.—Incessamment la réouverture.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE.—Le Protégé, Rose et Marguerite, les Petites Misères.
7 h. »/» VARIÉTÉS.—Le Suisse, La Filleule à Nicot, le Gamin de Paris.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Mlle Agathe, la Croisée, la Femme à 2 Maris, une Femme.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Le Bonheur, Jocrisse, l'Inventeur, Henriette.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »/» AMBIGU.—Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ.— La Gamine, Simon.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Le Flageolet enchanté, l'Anguille de Melun, Pie voleuse.
7 h. »/» FOLIES.—Adine, Revue, Diable, Antoine.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS.—L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Julien, Mary, Silence, le Bouffe.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—Toto, le Favori, les Mendiants, Dur-à-Cuire.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).— Roméria.— Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

SUPPLÉMENT

Saint-Quentin n'est pas seulement une ville riche et industrieuse, c'est encore une patriotique et noble cité. Si les enfants de cette cité se distinguent par une activé féconde dans la création des richesses nationales, leurs cœurs ne sont pas fermés, par un égoïsme glacé, à la gloire et à la grandeur du pays; leurs âmes conservent le feu sacré de la liberté; ils veulent l'affranchissement, le bien-être et la dignité du peuple; ils comprennent que la prospérité et le bonheur des individus, des familles et des nations sont liés par une solidarité collective; que c'est une mauvaise base à la richesse et au luxe de quelques-uns que l'esclavage et la misère des masses, une triste et décevante garantie de l'ordre et de la paix qu'une politique d'abandon, d'étouffement et de peur.

Ces sentiments ont éclaté sous mille formes dans la réunion imposante et significative qui vient d'assembler 800 citoyens dans la salle du banquet réformiste de Saint-Quentin pour donner un nouvel avertissement au Pouvoir, pour lui rappeler que la France ne veut pas laisser plus longtemps trahir ses destinées et ses vœux les plus chers.

A deux heures, les convives s'asseyaient autour des tables dressées dans la sècherie du magnifique établissement de M. Clovis Cordier, adjoint au maire, et l'un des premiers industriels de la ville. L'impossibilité de trouver un emplacement plus vaste avait seule limité le nombre des assistants : plus de trois cents souscriptions avaient dû être refusées.

La salle offrait un admirable coup d'œil. Sur les murs couverts des riches produits des manufactures de Saint-Quentin, brillaient les couleurs réunies de la France, de la Suisse, de l'Italie, de la Pologne, de l'Amérique, etc., sur de larges écussons on lisait les inscriptions suivantes : A LA RÉFORME ÉLECTORALE! — A LA PROBITÉ POLITIQUE! — AUX DÉPUTÉS DÉFENSEURS DES LIBERTÉS PUBLIQUES! — A L'AMÉLIORATION DU SORT DES CLASSES LABORIEUSES! — A LA PRESSE LIBRE ! — A LA RÉSURRECTION DE LA POLOGNE ET DE L'ITALIE! — A L'UNION DES PEUPLES DANS LA LIBERTÉ !

Parmi les invités, on remarquait les députés de l'Aisne : MM. O. Barrot, Lherbette, Cambacerès, Quinette, de Bretonne; — MM. Gaulthier du Rumilly et de Beaumont, députés de la Somme; MM. Barillon et Corne, anciens députés, M. Pagnerre, secrétaire du comité central de Paris. MM. Edmond Adam du *National*, et V. Considerant de la *Démocratie pacifique*, avaient aussi répondu aux invitations adressées aux journaux indépendants de Paris.

Toutes les villes voisines, Cambrai, Le Cateau, Guise, Vervins, Laon, Soissons, La Fère, Ham, Perrone, Arras, Reims, etc., avaient envoyé des représentants à cette fête. La réunion, ainsi composée, comprenait onze membres du conseil général de l'Aisne, M. Mouton, du conseil général du Nord, la presque totalité des conseillers municipaux de Saint-Quentin, presque tous les officiers de la garde nationale avec leur commandant, les rédacteurs de toutes les feuilles libérales des départements limitrophes, quarante maires et autant de membres des divers conseils d'arrondissement.

Un ordre parfait, une cordialité sympathique, une énergique réprobation des principes et des actes d'une politique qui froisse les sentiments de la France, un ardent enthousiasme pour les nobles idées d'affranchissement, de liberté, d'union des individus et des peuples, pour les grands souvenirs du passé et les grandes aspirations de l'avenir, ont fait tous les frais de cette belle réunion dont nous allons donner les toasts et les discours.

TOASTS ET DISCOURS

PRONONCÉS AU BANQUET DE SAINT-QUENTIN.

A deux heures et demie, tous les convives avaient pris place. La séance s'ouvre par la lecture d'une lettre adressée à M. Félix Dufour, membre du conseil-général du département, vice-président du banquet, par M. Ch. Lemaire, maire de la ville, président de la réunion, empêché de s'y rendre par la mort de sa mère, arrivée l'avant-veille.

M. Félix Dufour lit d'une voix forte la lettre du maire, dont les paroles énergiques, si bien d'accord avec le caractère de ce magistrat, ont provoqué dans l'assemblée un grave et profond témoignage d'approbation et de reconnaissance.

Saint-Quentin, 12 septembre.

A M. le vice-président du banquet réformiste.

Monsieur et cher collègue,

Le malheur qui vient de plonger ma famille dans le deuil ne me permet pas d'assister au banquet réformiste et d'y remplir la fonction que le comité d'organisation m'avait fait l'insigne honneur de me confier.

Veuillez avoir la bonté d'être auprès de l'assemblée l'interprète de mes regrets.

Dites à tous les membres qui la composent et qui sont venus avec des titres divers, mais avec un même sentiment, s'associer dans notre patriotique cité, à une des manifestations partielles de cette grande et belle conspiration de l'honneur national contre la corruption et l'improbité politique, conspiration qui se fait au grand jour comme il convient à des hommes libres qui ont la conscience de leurs droits et de leurs devoirs, dites-leur que je suis avec eux d'esprit et de cœur, et que pour adoucir le regret que j'éprouve de ne pouvoir assister en réalité à cette réunion solennelle, je demande la faveur d'y être compté et d'y être inscrit comme présent.

Agréez, etc.

CH. LEMAIRE.

Membre du conseil général et maire de la ville de St-Quentin.

La lecture de cette lettre, couverte des applaudissements de la réunion, est suivie de celle de trois autres, écrites par M. Dupont (de l'Eure), Béranger, notre poète national, et Vivien, député de l'Aisne, qui toutes trois applaudissent à la pensée du banquet, encouragent ces manifestations du réveil des sentiments publics, et expriment les regrets de leurs auteurs, empêchés d'assister à la réunion.

Le président donne bientôt lecture de la pétition du *Comité central* pour la réforme électorale, qui se couvrit, séance tenante, de 800 signatures, et formule en quelques paroles pleines de netteté et de vigueur, le sens et le caractère de la manifestation. Il porte ensuite le premier toast en ces mots :

A LA RÉFORME ÉLECTORALE ET PARLEMENTAIRE!

La nation seule est la source de tout pouvoir dans l'Etat. Le pouvoir n'existe que pour garantir à tous le libre exercice de leurs droits, la plus juste répartition possible des avantages et des charges publiques; que pour réaliser, pour mettre en action au sein de la société ces principes de liberté, de justice, de morale politique qui sont écrits en caractères ineffaçables dans la conscience des hommes dignes de porter le nom de citoyens. (Très bien !)

Tel est le pouvoir que la nation française a entendu constituer en 1789 et 1830 au prix de tant de sang et de sacrifices :

Le gouvernement n'en est que le dépositaire. (Bravo !)

Dépositaire entouré de représentants de la nation qui doivent se confondre avec lui dans la commune pensée du bien public, ou le rendre impuissant à faire le mal.

Placé dans la sphère la plus élevée, au point culminant du système, couvert par la responsabilité de ses ministres, le roi, dans la monarchie constitutionnelle, est le symbole de la raison publique.

Pour maintenir le concert indispensable entre la volonté nationale et l'action du pouvoir exécutif, il peut rejeter ses ministres ou demander au pays de nouveaux représentants.

Responsabilité ministérielle,

Indépendance, incorruptibilité des représentants dans les deux chambres et dans le corps électoral,

Telles sont les principales garanties de la nation et de la royauté constitutionnelle.

Que si les représentants, au lieu de garder religieusement leur foi, se laissent surprendre par la suggestion de l'intérêt privé, la responsabilité ministérielle n'est plus qu'un vain mot. (Bravo !)

Que si le corps électoral n'est point organisé de manière à produire l'expression fidèle de l'opinion publique; s'il devient lui-même accessible à la corruption, le gouvernement représentatif n'est plus qu'un leurre, qu'un complot entre des ministres coupables et des représentants faux témoins. (Vifs applaudissements.)

Les lois viciées dans leur source ne sont plus qu'une honteuse sanction à l'ombre de laquelle l'ambition, l'immoralité la plus effrénée peuvent se donner carrière pour ruiner les institutions.

Alors les droits de la nation sont méconnus au dedans; sa dignité est compromise au dehors; le symbole de l'unité nationale cesse lui-même d'être un objet de respect, la constitution est ébranlée dans sa base, et le cri de réforme s'échappe de toutes les consciences honnêtes : A LA RÉFORME ! (Explosion de bravos.)

M. Lherbette, député de Soissons, répond à ce toast. Son nom est salué d'une salve d'applaudissements prolongés. Sa parole claire, forte et incisive, écoutée avec la plus grande faveur, provoque dans l'assemblée les démonstrations les plus vives.

Voici le discours de M. Lherbette :

Messieurs,

A l'instant où j'arrive au milieu de vous, je viens d'être invité à répondre au toast que devait porter votre honorable président. Malgré mon vif désir de vous adresser mes remerciements, pour l'accueil si cordial qui nous est fait, j'hésitais, je vous l'avouerai, à accepter l'honneur que l'on me conférait. J'étais retenu et par le défaut de préparation et par la crainte de répéter, sur un sujet si souvent traité, ce que d'autres ont dit beaucoup mieux que je ne le pourrai faire. Mai, cette crainte, il la faut surmonter. Il faut nous habituer à fouler aux pieds les considérations d'amour-propre, comme toutes les autres considérations personnelles, là où s'agite la grande cause du pays. (Applaudissements.)

D'ailleurs, sommes-nous donc des rhéteurs qui venons ici lutter de phrases ? Non, nous sommes des citoyens, tous animés des mêmes sentiments, tous éprouvant le désir honorable de les propager par leurs discours, comme de les soutenir de leurs actes. (Très bien ! très bien !) L'expression franche et sincère de ces sentiments, voilà tout ce qu'il faut, et les répétitions ne font que prouver ce dont nont voulons que nos adversaires soient bien convaincus, la conformité de nos opinions, de nos regrets, de nos vœux. Je me laisse donc aller à mes impressions : le discours, si imparfait soit-il, trouvera excuse dans les esprits, si les sentiments vrais, chaleureux, patriotiques, ont trouvé sympathie dans les cœurs. (Bravo ! bravo !)

En jetant les yeux sur cette assemblée, une première réflexion me frappe. Nous sommes ici plusieurs députés de ce département, et cependant, inconnus, nous parlons à des inconnus. Est-elle bonne cette loi qui permet que les électeurs et les élus d'un même département soient presque étrangers les uns aux autres ? Est-elle conforme à l'esprit de notre grande révolution, qui, en supprimant toutes les divisions de provinces, a poclamé l'unité comme principe premier de la force d'un pays, a voulu qu'il n'y eût plus qu'une société, qu'une France, qu'une patrie ? (Bruyants applaudissements.)

Je ne veux pas m'arrêter à la critique des lois électorale et parlementaire, sur les vices desquelles nous sommes tous d'accord. Je ne vous parlerai même pas du facile accès qu'elles donnent aux influences du pouvir : on ne démontre pas l'évidence. Mais je ferai remarquer que, s'il est des despotismes où les manifestations contre ces influences ont encore plus d'autorité, ce sont ceux qui, comme le nôtre, ont toujours résisté à ces influences, qui toujours ont nommé des députés indépendants. Oui : c'est à vous surtout, Messieurs, qu'il appartient de protester contre elles aujourd'hui par une manifestation solennelle, comme vous l'avez toujours fait par votre conduite. (Vives acclamations.)

Une autre raison encore fait que ces manifestations ont ici une grande force. Saint-Quentin est une ville d'industrie et de commerce, une ville où les intérêts matériels ont reçu d'énormes développements. Quand le gouvernement ne s'adresse qu'à ses intérêts, il est bien à vous de lui répondre comme vous le faites en ce moment : « Nous ne voulons pas vivre seulement de la satisfaction vulgaire des richesses : nous voulons vivre aussi d'une autre plus délicate, plus pure, plus élevée, celle de nos sentiments et de nos opinions. (Vifs applaudissement.)

Le progrès des idées, relativement aux réformes parlementaires et électorales, Messieurs, a été rapide. Il y a peu d'années encore que le reproche le plus grave adressé à un candidat, c'était de la revendiquer. Aujourd'hui, le plus grave reproche à diriger contre lui, ce serait de s'y refuser. En vain une perfidie adroite vous dit : « Electeurs, c'est votre privilège qu'on attaque »; votre patriotisme éclairé répond : « Dans l'électorat, nous ne voyons pas un privilège que nous veuillons restreindre à notre profit, nous n'y voyons qu'un moyen de servir le pays, et nous voulons l'étendre à un plus grand nombre d'individus,, et le mettre davantage à l'abri des influences du pouvoir. (Bravo ! bravo !) Arrière donc ce sophisme de la corruption ! Et viennent des lois qui permettent la manifestation vraie, sincère, large de l'opinion publique dans le choix des représentant du pays ! (Bien ! bien ! très bien !)

Nous concevons parfaitement que cette manifestation, le ministère ne veuille pas la faciliter, car ce n'est pas dans l'opinion publique qu'il cherche son appui et sa force. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Permettez-moi, Messieurs, un court rapprochement entre un autre gouvernement et le nôtre, pour rendre plus frappante cette vérité, qu'aux époques où les développements des lumières, des richesses, de la vie politique, de la civilisation, en un mot, ont substitué le règne des masses à celui des individualités, ; on peut tout avec l'opinion publique, et rien sans elle. (Très bien ! très bien !)

Sur le trône d'un petit Etat d'Italie se trouve un prince dont les ressources paraissent presque nulles. Son territoire est étroit, et devenu presque stérile par une longue absence de culture. Et, à défaut de terrain, il n'a pas l'immensité des mers, pas de marine dès lors ; pas d'armées non plus, à proprement parler; des finances obérées ; une administration mal organisée ; les provinces cernées par les soldats d'une forte puissance, qui les veut dominer jusqu'à ce qu'elle les puisse envahir ; et le mauvais vouloir de tous les grands gouvernements, surtout du nôtre évidemment, puisqu'il s'agit du développement des principes de nos deux grandes révolutione. (Rires d'approbation.) Qnant à l'autorité morale, la seule dont il semblait qu'il pût disposer, celle qui sert de base à son gouvernement, celle des croyances religieuses ; elle a énormément perdu de son empire ; et la majorité des prêtres de cette religion s'est prononcée contre son chef et veut l'entraver ! quelques-uns même, dit-on, ne pleurerait pas sa perte. (On rit.) — En un mot, il était seul, absolument seul ; mais seul avec un patriotisme sincère, un cœur droit, un esprit éclairé, un caractère courageux, une volonté ferme. Eh bien ! un an s'est à peine écoulé, et le voilà devenu l'idole de son peuple, l'espoir des peuples voisins, l'amour des opprimés, l'effroi des oppresseurs ; et son nom est dans toute la péninsule italienne le cri de ralliement des populations régénérées à sa voix. (Vifs applaudissements.) Des alliés lui arrivent ; et les gouvernements absolutistes déjà reculent et bientôt s'inclineront devant lui. Cette force surhumaine, où Pie IX l'a-t-il trouvée ? Dans le peuple, avec lequel il s'est identifié. Ce levier, qui, dans sa maison, soulève l'Italie entière, quel est-il ? L'opinion publique.
(Très bien, acclamations prolongées.)

Que votre regard s'abaisse ensuite sur notre gouvernement (bravos ! bravos !) Il est à la tête d'une nation qui, naguères encore, marchait la première de toutes. Quel rôle joue-t-il dans le monde ? quel ascendant exerce-t-il au dehors et au dedans ? Dites-le, dites-le, si toutefois vous ne craignez pas trop les lois de septembre. (Très bien ! très bien !) Comment tant de moyens de force se sont ils évanouis entre ces mains ? C'est que les ministres ont cherché leur point d'appui ailleurs que dans l'opinion publique ; c'est qu'ils l'ont bravée, dédaignée, révoltée ; c'est qu'ils ne se sont adressés qu'à ce qu'il y a d'étroit et de bas dans les cœurs ; c'est que la démoralisation, par eux mise en pratique et par eux érigée en théorie, a porté partout la désorganisation, dans les rouages de l'administration comme dans ceux de la politique, et tend à la porter dans la société entière. (Applaudissements prolongés.)

Messieurs, les attentats contre la moralité, un peuple ne les pardonne jamais, ne doit jamais les pardonner, car ce sont les plus funestes de tous. Un peuple peut reconquérir sa dignité par les armes, ses institutions par une volonté énergique, sa fortune par la production et par l'économie : mais sa moralité, si une fois elle était perdue, comment la recouvrer ? Une fois chassée des cœurs, comment l'y faire rentrer ? (Vive sensation). Bien plus coupables donc sont ceux qui attentent à la moralité d'un peuple, que ceux même qui sacrifient sa di-

lui avait fait mal au cœur. (Explosion d'applaudissements).

Ah! Messieurs, un ministère est tombé bien bas, quand l'appel à la probité est devenu un cri d'opposition. Il est alors mur pour la chute; et pour une chute dont on ne se relève pas; car un peuple n'accepte jamais pour sa regénération la main qui a voulu le dégrader. (Très bien! très bien!)

Ce que nous disons ici, Messieurs, tout le monde le pense. Les amis du ministère eux-mêmes en sont venus au point de demander presque grâce de l'appui qu'ils lui prêtent encore. Ils attendent seulement, disent quelques-uns d'entre eux, une occasion de le laisser tomber sur quelque chose de moins honteux qu'une couche de tant de méfaits. (Bravo! bravo!) C'est peut-être, hélas! lui délivrer un brevet de longevité encore. (On rit.) En attendant, ministériels et opposants, comprenant bien qu'il s'agit de quelque chose de plus que du sort d'un ministère, concordent dans une inquiétude commune, ils s'adressent la même question : « Où allons-nous? » et se font la même réponse : « Qui le sait? » (Vive impression.)

Heureusement, Messieurs, il est dans notre France deux sentiments puissants qui l'ont toujours sauvée : celui de la nationalité et celui de l'honneur. Ajoutons-y, depuis un demi siècle, ceux de liberté et d'égalité. (Très bien! très bien!)

Le pays est indifférent aux questions politiques, et l'esprit public est engourdi, « proclamaient naguère vos adversaires. « Oui, répondions-nous, quand il ne s'agit que de luttes de porte-feuilles, d'évolutions dans un système, toujours le même au fond. Mais qu'on l'attaque de front ce système, qui sacrifie les intérêts du pays à d'autres intérêts; qu'on touche la fibre et on la sentira vibrer. » Et effectivement, elle vibre à présent; et nos adversaires de changer de langage, et de dire, avec un superbe dédain : « Le pays a la fièvre. » Soit, mais c'est la fièvre d'indignation (Très bien! très bien!); et celle-là n'est pas funeste à qui la ressent, mais à qui l'inspire. (Bruyants applaudissements.)

Vos sentiments, Messieurs, les sentiments du pays, vos députés les partagent, et ne failliront pas à leur mandat. Attachés aux principes dont le triomphe seul les préoccupe; dédaignant toute tactique qui n'amènerait que des changements d'hommes; décidés à n'en accepier aucun sans bonnes garanties, ils se refuseront toujours à toutes concessions qui leur ôteraient autorité dans le pays. (Très bien! très bien!)

Loin d'eux la crainte de l'effrayer par la proclamation de leurs principes. Le pays voit bien que cette opposition dont on lui a fait un épouvantail n'en est plus même depuis longtemps à combattre pour le progrès; qu'elle est réduite à n'être le plus souvent que de résistance, de résistance à la rétrogradation, à la contre-révolution, vers laquelle on vogue à pleines voiles. (C'est vrai! c'est vrai!)

Mais, plus que tous nos efforts, les excès du système ont opéré dans les esprits une réaction salutaire. Sans doute, nous aurons encore bien des luttes à soutenir, bien des obstacles à surmonter. Mais la lutte, c'est la vie; les obstacles, il y en a toujours et dans tout. Ce qu'il faut, c'est moins de s'occuper de ces obstacles, choses accidentelles et passagères, que d'organiser en soi ce qui triomphe de tout, la force morale, la volonté. Avec elle, les obstacles ne sont rien; sans elle, à défaut de ceux qui existent, d'autres naîtraient également redoutables. N'ayons, Messieurs, que deux mobiles, l'amour sacré des principes et l'amour ardent de la patrie; qu'un organe, la vérité (explosion de bravos). Avec cela, l'avenir est à nous, un avenir prochain dans un pays qu'électrisent de nobles sentiments et que maintiendront des principes sages, soutenus avec constance et fermeté. (Applaudissements éclatants et répétés à plusieurs reprises.)

M. Beauchart, avocat à Saint-Quentin, porte un toast dont le texte nous manque, à la députation de l'Aisne :

M. de Cambacérès, député de Saint-Quentin, répond par le discours suivant :

Messieurs,

Qu'il me soit permis, d'abord, d'être l'interprète de nos honorables collègues, et d'exprimer une vive reconnaissance, tant en leur nom qu'au mien, pour les éloges flatteurs qui viennent de nous être adressés, et l'approbation qu'ils ont reçus de cette assemblée. Nous en garderons un précieux souvenir, car ils sont à la fois la plus noble récompense de nos actes parlementaires et un encouragement, s'il était nécessaire, pour persévérer dans la voie que nos convictions nous avaient tracée. (Très bien!)

En présence de l'élan qui se manifeste sur tous les points de la France en faveur des réformes électorale et parlementaire, le département de l'Aisne, fidèle à ses souvenirs patriotiques, ne pouvait garder le silence. Il formerait l'avant-garde du pays si l'ennemi menaçait la frontière; (oui! oui!) il est un des premiers à lever l'étendard de la réforme. La ville de Saint-Quentin montre aussi, en ce jour, qu'elle n'a point oublié ses antécédents, et elle proclame comme au temps des Foy et des Labbey de Pompières, qu'elle veut le maintien du pacte juré, et qu'elle combattra, par tous les moyens que la loi autorise, pour en assurer l'exécution. Loin de moi la pensée de vouloir établir une comparaison entre ces illustres défenseurs de nos libertés et votre représentant actuel; mais, sous le rapport du dévouement entier au pays, du désir sincère de le voir enfin jouir des avantages qu'il a achetés par tant de sacrifices, votre député ne craint pas que le retour vers le passé lui soit défavorable, animé qu'il est de cet amour de la patrie qui inspirait ces grands citoyens. (Approbation générale.)

Il faut enfin rappeler au gouvernement, et c'est là le but de notre réunion, messieurs, que la nation connait ses droits, et qu'elle veut assumer le respect qui leur est dû. La charte de 1814 était octroyée. On pouvait se croire autorisé à retirer ou à modifier ce qu'on avait concédé. Mais, en 1830, il y a eu contrat entre deux parties, et l'une d'elles ne saurait s'affranchir des engagements pris sans délier l'autre. C'est là un danger immense qu'il faut prévenir. La France ne veut pas que chaque jour on lui impose de nouvelles déceptions. (Bravos!) Et cependant, devant les événements accomplis depuis quelques années, comment ne pas éprouver des inquiétudes fondées. La charte, notre palladium à tous, est-elle loyalement observée? (Non, non.) Il suffit de rappeler l'interprétation donnée à la composition du jury et à l'organisation de la garde nationale. Il en est de même de loi sur la responsabilité des ministres solennellement promise et toujours ajournée.

Le ministère actuel semble avoir pris à tâche d'inspirer à l'Europe le dégoût des institutions constitutionnelles par l'usage qu'il fait du pouvoir dont il est dépositaire. Que penser, en effet, d'un pays libre où le gouvernement exerce la fraude dans les élections, la corruption dans l'administration, et jusqu'au sein de la représentation nationale. (Sensation.) Oui l'avancement dans les diverses carrières, les places, appartiennent de préférence à ceux dont la conscience montre le plus vos !) loin de nous ... n'ont servi qu'à nous isoler complètement. Plus nous avons courbé la tête, plus les exigences se sont accrues. C'est en vain que nous avons cessé de protéger les chrétiens de Syrie, que nous avons laissé détruire l'indépendance de Cracovie, ce dernier vestige de l'héroïque Pologne; c'est en vain que nous livrons aujourd'hui l'Italie et la Suisse au despotisme autrichien; car, après avoir tout accordé à l'Angleterre, dont l'alliance assurait, disait-on, la paix du monde, et nous aidait certainement à faire prévaloir les idées libérales, on a brusquement changé de politique, pour tendre vers un but qui paraissait offrir des avantages, mais qui nous faisait perdre le fruit de quinze ans d'abnégation, et menaçait de nous imposer un jour une nouvelle guerre de succession. Voilà où l'on a conduit la grande nation qui fut, au commencement du siècle, l'arbitre des destinées du monde! Voilà dans quelles mains est placé ce glorieux drapeau tricolore que nos soldats ont planté sur les remparts de toutes les capitales, et qui, en 1830, comme en 89, fut le signal de l'affranchissement du pays! (Sensation prolongée.)

Dans la situation actuelle, au milieu des dangers qui menacent la paix de la France et de l'Europe, dangers qu'a fait naître et qu'augmente chaque jour un ministère incapable, que les bons citoyens se réunissent et s'entendent, qu'ils agissent dans le but commun de rappeler au gouvernement son origine et les engagements qu'il a contractés. Qu'ils oublient leurs dissidences passées pour vaincre des résistances funestes. Que leurs efforts constants obtiennent une généreuse extension des droits électoraux, de sûres garanties contre l'action d'un pouvoir corrupteur, et le pays devra, au choix qu'il fera de ses représentants, tous les bienfaits qu'il a le droit d'attendre d'une Chambre indépendante, pure et désintéressée. Alors, nous verrons la France retrouver des jours de gloire et de prospérité, reprendre en tête des nations civilisées le rang qu'elle n'eût jamais dû perdre. Ayons foi dans l'avenir; il nous consolera des misères du présent. Lorsque, dans un grand pays, tant d'honorables citoyens veulent assurer son salut, il est impossible qu'ils n'y parviennent pas.

Messieurs, en vue de temps meilleurs, je vous propose ce toast :

A la vérité du gouvernement représentatif! (Bravo! bravo!)

M. Quinette, député de Vervins, porte un toast *aux communes*. L'orateur, dans un discours que nous regrettons de n'avoir pas reçu, raconte la lutte soutenue en France pour conquérir les franchises municipales. Il rappelle le rôle brillant que jouent dans l'histoire de l'affranchissement des communes, plusieurs cités de la Picardie, et notamment la ville de Saint-Quentin. Il montre la solidarité qui existe entre cette première de nos libertés, et les droits plus récents obtenus au prix de deux révolutions politiques. Ce discours, dont l'expression a été constamment heureuse, fine et spirituelle, accueilli par les vives sympathies de l'assemblée, a été souvent interrompu par des applaudissements.

M. Gavet, avocat de Saint-Quentin, a la parole pour un toast à la presse indépendante. Voici ses paroles :

La presse est aujourd'hui une des grandes puissances de la société.

En 1830, elle a voulu la liberté, elle a voulu que la Charte fut une vérité; sans craindre le danger, elle a protesté contre les ordonnances d'un roi parjure, et trois jours après, un trône s'est écroulé, aux acclamations de la France entière.

Bientôt le gouvernement, sorti des barricades, né des sentiments les plus nobles, oublia ses promesses, renia ses principes.

Il y a deux presses : la presse dépendante et subventionnée, directement et indirectement; c'est le génie du mal.

La presse indépendante, résistant à toutes les séductions du pouvoir, c'est le génie du bien.

La presse subventionnée! Nous l'avons entendu successivement soutenir, défendre — l'occupation d'Ancône, — l'abandon de la Pologne, — l'indemnité Pritchard, — l'entente cordiale, — les servitudes en Espagne, — la paix, la paix à tout prix. (Bravos.)

Nous l'entendions hier déplorer la révolution de la Suisse, de Rome et de l'Italie, applaudir à la désertion de la cause des peuples.

Se taisant sur les gaspillages d'un budget monstre, sur un déficit effrayant, sur une banqueroute imminente, en présence des catastrophes du commerce et de l'industrie, de la misère du peuple, elle trouve encore à placer ces mots, tristement immortalisés : *notre prospérité toujours croissante!* (Bravo! bravo!)

La presse subventionnée traine à sa remorque les hommes du lendemain, les renégats de tous les partis, ces hommes qui font parade de l'impureté, de la déloyauté, ces juifs qui jouent à la Bourse la fortune privée, la fortune publique, et tous ceux enfin qui sacrifient au dieu du jour, au veau d'or, le civisme, la gloire, notre dignité, notre fierté, et jusqu'au nom français lui-même.

La presse non subventionnée, la presse indépendante et libre, a mis sur son drapeau cette devise, honneur et patrie. (Bravos!)

Elle recommande aux citoyens l'union, la concorde, la patience.

Elle ne cesse d'attaquer l'égoïsme, la cupidité, le cynisme d'un pouvoir qui ne tient aucune de ses promesses, qui proscrit les progrès et brave l'esprit du siècle.

Elle ne cesse de dénoncer la corruption et le vol; elle montre tous les genres d'infamie accumulés dans les classes de la société.

Elle soutient le courage, l'énergie des patriotes de tous les pays; et les tyrans, elle les marque au front du sang des martyrs de la liberté.

Et ne croyez pas que les conseils, les attaques, les efforts constants de la presse indépendante n'aient encore rien produit.

La tranquillité publique n'a point été troublée, le peuple a compris qu'en se soulevant il se livrerait sans défense à ses ennemis, qu'il compromettrait la plus sainte des causes, le peuple attend avec une patience inouie un temps meilleur.

La corruption dévoilée a été punie.

La liberté fait le tour du monde; quand on croyait la liberté épouvantée des massacres de la Gallicie, on la voit tout à coup s'élancer du Nord au Midi, parcourir les vallons de l'Helvétie, franchir les Alpes et planter glorieusement sa bannière dans les Etats du pape, sur le dôme de Saint-Pierre.

Honneur! trois fois honneur à la presse indépendante, sentinelle avancée de la liberté, sauvegarde de nos institutions; elle a bien mérité du pays.

Demain, elle redira les vœux de toute la France, et la réforme électorale et parlementaire, nous l'aurons.

si énergiquement à cette fête, ce sont des acclamations de contentement et d'allégresse qui retentiraient aujourd'hui. (Bravo! bravo!)

Avec votre concours, Messieurs, la presse peut tout; sans votre appui elle ne peut rien. (Assentiment.) Moi-même, sans la tutélaire assistance, vingt-huit fois répétée, du jury, sentinelle de l'opinion démocratique, n'aurais-je pas été une sentinelle perdue, — et la sentinelle morte, dans les luttes de la presse comme sur les champs de bataille, le poste entier n'est-il pas compromis. (Bravo! très bien! très bien!)

Des voix éloquentes vous l'ont dit, les temps deviennent difficiles, de mauvais jours nous sont peut-être réservés. Soyons fermes, messieurs; que les quatre-vingt-six départements de la France imitent le département de l'Aisne, dans son civique passé et non moins patriotique présent, et la nation aura raison de quelques audacieux intrigants qui prétendent l'opprimer en la démoralisant. (Bravo! bravo!) Ce n'est jamais par faiblesse, mais par lâcheté, qu'un peuple tombe dans l'esclavage; le peuple français a fait assez courageusement et énergiquement ses preuves, pour qu'un tel sort ne lui soit pas réservé. (Applaudissements.)

La presse ne faillira pas plus dans le présent, dans l'avenir, qu'elle n'a failli dans le passé, et elle sera encore cette fois victorieuse, car elle a l'assentiment et le concours de toutes les âmes honnêtes, de tous les cœurs indépendants.

Naguère, il vous en souvient tous, la presse prêcha la résistance à l'oppression; dans cette *conspiration*, suivant l'heureuse expression du premier magistrat de cette belle, grande et industrieuse cité, dans cette conspiration du peuple contre la cour, de la liberté contre le despotisme, elle devait donner l'exemple, elle le donna. La première, en juillet 1830, elle vit les périls qui menaçaient la France; sa protestation contre les liberticides ordonnances fut un appel aux armes. A ce signal, les populations se levèrent, et trois jours suffirent pour attaquer, combattre et vaincre une monarchie vieille de quatorze cents ans. (Applaudissements.)

Au peuple souverain et maitre, on fit alors de brillantes promesses, — promesses jusqu'ici éludées, inaccomplies, mais qu'il faut qu'on accomplisse, sinon, nous dirons-nous, comme les anciens Aragonnais. (Bravo! bravo!)

Voyez l'Italie qui se réveille, l'Espagne qui rappelle ses proscrits, la Prusse qui se constitutionnalise, la Belgique et la Suisse qui rompent avec l'intolérance cachée sous le capuchon jésuite. Espérons, car les révolutions, une main habile peut les museler un instant, mais les rendre inféconds, jamais!

Deux fois, en un demi-siècle, la France apprit aux mauvais gouvernements que, s'il est possible de tromper une nation, il est impossible de la tromper longtemps, et que jamais un peuple n'a manqué d'être libre quand il l'a voulu résolûment. Que nos gouvernants y prennent garde : la patrie a en dégoût leurs actes; qu'ils craignent l'instant où le dégoût se transformerait en indignation. (Bravos prolongés.)

La parole est à M. Henry Martin, connu par ses travaux historiques, et que la ville de Saint-Quentin compte avec orgueil au nombre de ses enfants, il prononce le discours suivant :

A LA SAINTE ALLIANCE DES PEUPLES!

Puisse ce beau nom de sainte-alliance, usurpé par cette coalition hypocrite et sacrilège qui s'est partagé les peuples comme des troupeaux, reparaître glorieux et purifié sur les ruines des traités de 1815! (Bravo!)

Puisse l'Europe nouvelle se réorganiser sur la base des nationalités indépendantes!

Tout semble manifester à cet égard un grand dessein de la Providence. Une vie nouvelle frémit dans les veines de tous les peuples. La grande Allemagne, entrant enfin dans le domaine des réalités, avance d'un pas lent encore, mais de ce pas qui ne retourne jamais en arrière, et chaque mouvement qu'elle fait l'éloigne de l'Autriche et de la Russie, et la rapproche des principes français. Jusqu'au fond du Nord, les peuples scandinaves tendent à s'unir pour résister au despotisme russe qui les presse. La Grèce revit, et, s'il plait à Dieu, ne périra pas, malgré les haines iniques qui la poursuivent. Les tronçons de l'indestructible Pologne s'agitent toujours plus violemment pour se rejoindre jusque sous la hache des bourreaux. La Suisse démocratique, résolue à ne pas subir le sort de la Pologne, brave les vaines menaces de la diplomatie, qui s'était flattée de la réduire à une impuissance, à une anarchie éternelles : la Suisse achèvera de briser les liens dont ses ennemis et les nôtres l'avaient perfidement enlacée en 1815!

L'Italie!... A ce nom, qui ne sent son cœur battre plus vite dans sa poitrine!... Il y a quelques mois, le voyageur qui visitait les champs à jamais fameux de Marengo admirait le soin pieux avec lequel des mains italiennes rassemblaient et conservaient en ce lieu sacré les victoires de la gloire française. Bientôt après, l'anniversaire de la grande journée vit la statue du vainqueur de l'Autriche inaugurée sur le champ même de la victoire, aux acclamations de l'Italie. Ce fut là un des signes précurseurs du réveil d'un grand peuple.

L'Italie est réveillée, et la France dormirait dans la honte! (Bravo!) L'Italie fête Marengo, et la France se traînerait derrière les vaincus de Marengo, derrière les assassins de Gallicie!... (Bravos prolongés.)

La France, silencieuse et inerte quand il faut défendre la justice et la liberté, ne saurait agir que pour prêter main-forte à la tyrannie et au parjure, comme dans la détestable intervention du Portugal!

Sur quel point des mers d'Italie le drapeau tricolore flotte-t-il à cette heure? Est-il devant Venise, quand les Autrichiens sont dans Ferrare? — Il est le plus loin possible des Autrichiens : il est devant Naples. — Et savez-vous ce qui dit l'Italie de son séjour à Naples? Elle dit... Efforçons-nous d'espérer encore qu'elle s'abuse — elle dit que le pavillon français est devant Naples pour protéger sans doute les amis de la France?... Non; les amis de l'Autriche, les héritiers des traditions de la sanglante Caroline!...

La France! — Non, ce n'est pas la France! non : ces hommes et ce système, grâce auxquels il est possible d'imputer de telles choses à la France, sans que la conscience du monde entier se soulève contre cet outrage; ces hommes et ce système n'ont rien de commun avec la France! (Non! non!) Ne nous lassons pas de le crier assez haut pour que l'Italie, pour que la Suisse, pour que l'Europe l'entende!

Mais n'oublions pas que les peuples sont responsables des actes des pouvoirs qu'ils supportent, et que le monde attend de la France autre chose qu'une protection éphémère!

Nos adversaires agissent, eux; ils forgent incessamment la contre-révolution dans les antres de la diplomatie. Agissons aussi, mais au

cette patriotique cité reliera plus étroitement la France à la Germanie : qu'elle soit le gage de l'alliance entre ces deux puissantes nations, dont l'union peut seule arracher la Pologne du tombeau et faire triompher la cause de la justice dans le monde !

Au nouveau droit des nations, qui remplacera le droit de la force, aujourd'hui seul régnant en Europe ! Ce droit des peuples, fondé sur l'association fraternelle des nationalités indépendantes, les grands hommes d'État de l'ancienne France l'avaient, les premiers, entrevu, il y a deux cents ans : la révolution de 89 l'a solennellement proclamé : le XIXe siècle le réalisera.

A la sainte alliance des peuples ! (Bravos unanimes.)

La parole est à M. V. Considerant, rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique* et membre du conseil général de la Seine. Il porte le toast suivant :

A L'ACCOMPLISSEMENT DES DESTINÉES DE LA FRANCE ! A L'ORGANISATION PROGRESSIVE DE LA FRATERNITÉ DANS L'HUMANITÉ ! (L'énoncé de ce toast provoque un sentiment général d'enthousiasme dans l'assemblée.)

Messieurs,

Chaque peuple a sa tâche dans la préparation laborieuse de l'avenir d'unité, de liberté et de gloire promis à l'humanité.

Les grands peuples sont ceux qui ont reçu les grandes missions et qui savent les remplir.

Or, dans la répartition providentielle des rôles sur la scène du monde, la sœur aînée des nations modernes, la nation née la première au triple sentiment de l'unité, de la liberté et de la fraternité, la France avait reçu le plus noble rôle : celui de l'initiation, et de la rédemption des peuples. (Tonnerre d'applaudissement.)

Le monde sait comment la France a accompli les premières phases de sa mission.

Les principes sacrés qui assureront les droits des peuples, la Révolution française en a fait éclater la révélation au milieu des tonnerres et des éclairs ; elle a versé son sang pour les consacrer et les défendre. La France a eu son Sinaï et elle a eu son Golgotha... car un jour est venu où les peuples qu'elle avait voulu sauver l'ont crucifiée et se sont partagé ses dépouilles. (Sensation.)

Messieurs ! quand un peuple rédempteur descend au tombeau, ce n'est pas pour y rester enseveli sous la pierre qui le couvre. Malgré les gardiens du sépulcre, la France aura, elle aussi, sa résurrection ! (Explosion d'assentiment.)

Oui, les nobles sentiments qui font battre à l'unisson nos poitrines, les grandes traditions qui vivent dans nos âmes, ces élans de sympathie pour les peuples qui brisent leurs chaînes, ces ardeurs de liberté, ces explosions de moralité qui soulèvent de toutes parts la conscience indignée du pays ; ces sentiments, ces traditions, ces sympathies, ces ardeurs, ce sont là les vrais représentants de la France ! (Bravo !)

Le grand orateur, le grand écrivain, le grand poète, en qui rayonnent d'un si vif éclat aujourd'hui le Verbe et les aspirations de la France, a caractérisé en trois mots la Révolution française « de saints « désirs ; de vaines utopies ; d'atroces moyens. » Renouons, Messieurs, au premier de ces trois termes la chaîne brisée des nobles traditions de notre histoire. (Bravo!)

Nos pères ont proclamé la liberté, la justice et la fraternité. Ils sont morts pour cette Trinité sainte. Montrons que nous ne sommes pas les fils dégénérés de ces grands martyrs. (Oui! oui!) A nous d'organiser les principes pour lesquels ils sont morts. (Applaudissement général).

Il ne suffit pas, en effet, de promulguer les droits de l'humanité et de verser son sang pour leur défense : il faut les incarner dans les institutions. L'œuvre de la proclamation est accomplie, celle de l'organisation commence. La Révolution a balayé l'ancien régime, elle a soufflé comme un ouragan sur le vieux monde : à nous d'édifier pacifiquement, mais courageusement, le monde nouveau. Or, à quoi reconnaîtrons-nous l'ordre nouveau ? A la réalisation progressive de la liberté, de la justice et de la fraternité dans les institutions humaines. (Oui! c'est cela! bravo!)

La Révolution a accompli l'affranchissement politique de la bourgeoisie, en brisant l'aristocratie séculaire qui barrait à la bourgeoisie la route de la liberté politique et de la dignité sociale. Que la bourgeoisie y songe ! qu'elle ouvre ses rangs au peuple, de peur que le peuple, voulant ses droits comme elle, et rencontrant comme elle un mur d'égoïsme, ne brise ce mur à son tour. (Eclat d'assentiment.)

La bourgeoisie a proclamé, dans l'ordre politique et social, le principe chrétien de l'égalité des hommes devant Dieu. Elle a vaincu avec ce Signe. Qu'elle n'oublie pas que le peuple était du Tiers comme elle, que le peuple est comme elle de la famille de Dieu, et que Dieu, s'il a des premiers-nés, n'a pas d'enfants bâtards! (Bravos prolongés.)

La Révolution française, et c'est ce qui fait sa sainteté et sa gloire, n'a pas voulu pour elle seulement la liberté, la justice, l'unité. En proclamant l'égalité des hommes, elle a proclamé l'égalité des peuples. En proclamant ses droits, elle a proclamé les droits du genre humain tout entier. — Que les peuples, qui veulent s'affranchir, n'invoquent donc plus en vain l'étoile de la France ! cette étoile qu'ils ont saluée comme le signe du salut et de la liberté du monde! (Applaudissements.)

La force de la France est dans sa Destinée! (Oui, oui!) Ce n'est pas en abaissant son drapeau, c'est en le tenant droit, la pointe vers le ciel qu'elle déchargera le ciel des fluides qui préparent les tempêtes.

« La paix partout, la paix toujours ! » C'est, Messieurs, une belle devise à inscrire sur le drapeau de la France ; mais à la condition qu'on sache rendre la paix féconde, active, protectrice et glorieuse. Une grande nation, qui ne veut que l'indépendance et la fraternité des peuples et en qui les peuples espèrent, ne subit pas la paix : elle la fonde et l'organise. (Assentiment général.)

Messieurs, ceux qui dirigent le navire qui porte les destinées de la France ont mis le cap sur un écueil impur : ils menacent de nous échouer sur un banc de vase immondel (Oui, oui.) Retirons-leur des mains le gouvernail! voguons vers la grande mer, et que le souffle de Dieu enfle nos voiles.... (Entraînement général.)

Pendant son sommeil apparent, la France a élaboré les idées qui préparent la seconde phase, la phase organisatrice de son immortelle Révolution : et déjà ces idées rayonnent sur le monde. La démocratie de l'avenir, la démocratie de la paix, du travail et de la liberté touche à son heure ! (Bravo.) Que toutes les opinions honnêtes, tous les cœurs généreux, toutes les pensées de réformes, s'unissent, se réconfortent et s'échauffent dans le sentiment des glorieuses traditions de la France, et la France, sans faire de nouvelles ruines, ressaisira bientôt sa marche libératrice.

N'oublions donc pas de payer notre tribut d'encouragement aux promoteurs dévoués qui sont les premiers sur la brèche, dans l'assaut contre le foyer du privilége et de la corruption.

Le comité central des électeurs de l'opposition du département de la Seine, a pris l'initiative d'une manifestation unanimement adoptée, et à laquelle vous venez vous associer. Ce comité, représenté au milieu de nous par un de ses honorables membres, donne à tous les colléges électoraux de France, à la tête desquels il lui appartient de marcher, l'exemple du zèle et de l'agitation légale, qui triomphent des mauvais gouvernements. (Très bien ! très bien !)

Ce comité a bien mérité du pays. (Applaudissements unanimes). Témoignons-le lui, Messieurs, et prions son digne secrétaire de lui porter l'expression de nos vives sympathies.

Au comité central des électeurs de l'opposition du département de la Seine! (Applaudissements prolongés.)

M. Pagnerre, secrétaire du comité central :

Le comité central des électeurs de l'opposition du département de la Seine, n'a eu d'autre mérite que de réaliser une pensée qui était dans l'esprit de tous. Faire sortir d'une agitation légale mais résolue, la manifestation libre et vraie de la volonté du pays, appeller toutes les nuances de l'opposition à s'unir sous le drapeau de la réforme électorale et parlementaire, tel est le but du mouvement politique dont le comité central a pris l'initiative, et dont le banquet du Château-Rouge a été l'inauguration. Déjà de nombreux citoyens répondent à cet appel, des réunions s'organisent, les pétitions se couvrent de signatures, et vous aussi, Messieurs, vous apportez à l'œuvre commune votre puissant concours. Ah ! qu'il me soit permis de le dire ici : le comité central, heureux de vos sympathies, sera fier de l'adhésion d'un département qui donne à la France électorale, l'exemple glorieux, l'exemple unique d'une députation pure de tout alliage ministériel, et qui brille du triple éclat de l'éloquence, du talent et du patriotisme. (Bravos ! bravos !)

Ce qui fait la force du mouvement actuel, Messieurs, c'est la fusion de toutes les volontés en une seule ; ce qui le caractérise, c'est que l'impulsion en a été donnée par les électeurs ; les privilégiés sont les premiers à combattre le privilége ; ils veulent eux-mêmes un partage plus équitable des droits politiques. (Très bien ! très bien !)

C'est aussi que le mal est bien grand, les inquiétudes bien vives. L'épouvante est partout, et partout elle est justifiée. Les intérêts particuliers sont en péril, non moins que les intérêts nationaux. Il y a solidarité ; et l'honneur de chacun peut être compromis dans le déshonneur public. (De toutes parts : c'est vrai, c'est vrai.)

Les nations meurent, Messieurs, quoi qu'on en dise, et elles ne meurent pas seulement par l'invasion et la conquête, elles périssent aussi par la dépravation des mœurs, l'anéantissement du sentiment patriotique, l'abaissement des consciences. La corruption tue plus sûrement encore que le glaive. (Sensation, applaudissements prolongés.) Ah ! si l'ennemi était aux frontières, si l'Europe conjurée nous forçait de nous montrer tels que furent nos pères, aucune crainte ne troublerait nos esprits, car nous avons la confiance que l'énergie nationale saurait renouveler les prodiges d'autrefois. (Oui ! oui !) Mais aujourd'hui de plus graves périls nous menacent ; ils ne s'annoncent ni par le bruit des armes, ni par la voix du canon. L'ennemi n'est pas à nos portes, il est dans nos murs. (Bravo ! bravo !) Un mal intérieur nous dévore, le pouvoir est aux mains d'une fraction ; l'anarchie est au sein des conseils ; les ténèbres sont dans les régions supérieures ; les sinistres exemples se multiplient et la justice elle-même s'étonne des coupables qu'on lui amène. (Applaudissements.) On a vu jusqu'à des lois, impunément offertes à l'escompte, et des fonctions livrées à des enchères sans publicité. Et cette gangrène morale ne s'arrête pas où elle commence elle s'étend et se propage dans toutes les parties du corps social. Elle s'infiltre dans les membres, corrode les entrailles et s'avance lentement vers le cœur. (Très bien ! très bien !) En présence de tant de symptômes menaçants, quel citoyen ne sentirait croître ses alarmes? Et, je vous le demande à tous, le moment n'est-il pas venu de faire entendre le cri suprême des peuples : LA PATRIE EST EN DANGER! (Vive sensation, applaudissements unanimes.)

Malheureusement, nous ne pouvons ajouter la formule consacrée des Romains, *caveant consules*, car les consuls sont les premiers coupables. (Bravo ! c'est vrai ! c'est vrai !)

Mais si les ministres font défaut, devons-nous désespérer des citoyens? Si le pouvoir nous conduit à l'abîme, devons-nous croire que la nation se dévoue au suicide? Non, messieurs, et la grande manifestation patriotique à laquelle nous assistons ranime nos espérances. D'autres viendront après vous répéter vos protestations énergiques, une même pensée de nationalité de justice et de progrès réunira bientôt tous ceux qui veulent la réforme électorale et parlementaire, et, comme on le disait si éloquemment tout à l'heure, nous pourrons reprendre confiance dans les destinées de notre pays. (Applaudissements vifs et prolongés.)

M. Tillancourt, conseiller général de l'Aisne, président du Comice agricole de Château-Thierry.

A L'AGRICULTURE ! A L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ! AU COMMERCE ET A L'UNION DE TOUTES LES BRANCHES DE LA PRODUCTION NATIONALE !

Messieurs,

On a souvent prétendu qu'en s'occupant des intérêts matériels on désertait nécessairement la politique; nous croyons, au contraire, qu'on l'abordé ainsi du bon côté. Les intérêts moraux des peuples ne sauraient être séparés de leurs intérêts matériels, il y a entre eux une intime corrélation qui les fait agir tour à tour sur nos institutions comme cause et comme effet : une direction habile et ferme imprimée aux relations politiques internationales ouvre des débouchés aux produits naturels et fabriqués ; d'un autre côté, la prospérité des industrie fait pénétrer l'aisance dans les masses, y développe des instincts généreux et communique à la nation le courage de pratiquer les vertus civiles, de conquérir et de conserver son indépendance. (Applaudissements.)

Ainsi, Messieurs, dans cette cité industrielle, la préoccupation des affaires anime au lieu d'éteindre le feu sacré du patriotisme; une usine est notre salle de banquet, les tissus de nos fabriques tapissent les murs, les convives ne sont pas des oisifs, mais des travailleurs de toutes les branches de nos industries, réunis de tous les pays qui nous entourent, et si le nombre n'en est pas plus considérable encore, c'est qu'on n'a pas pu trouver un local assez vaste pour contenir tant de France et de craintes, et ils n'auraient eu d'autre alternative que la douceur d'une indolence rétribuée ou les regrets d'une ambition trompée. (Très bien !)

Qu'y auraient gagné les masses? Rien assurément.

Au lieu de cela, les enfants de notre pays, n'espérant rien de la faveur ministérielle, n'ont eu foi qu'en eux-mêmes, ils nous ont consacré toute leur énergie, toute la sève de leur intelligence. A force de travail et de persévérance, ils ont conquis, dans les carrières libérales, dans les arts, dans l'industrie, des positions bien supérieures à celles qu'on mendie ailleurs du pouvoir. (Applaudissements.)

Ils ont fait à nos villes, à nos campagnes la richesse dont elles jouissent, et qui les place au premier rang parmi toutes les contrées de la France.

Ainsi, Messieurs, les intérêts matériels ne méritent pas ce mépris qu'on affecte parfois de leur vouer. Loin de blâmer le gouvernement de proclamer leur importance, nous lui reprocherons de ne s'en être occupé qu'en paroles. Les intérêts matériels, qu'avez-vous fait pour eux, hommes du pouvoir ? Toutes les lois réclamées depuis tant d'années par les travailleurs, ne les avez-vous pas systématiquement repoussées ou ajournées. La réforme postale, la conversion des rentes, la réduction de l'impôt du sel, le crédit et la représentation agricoles, et, dans un autre ordre d'idées, la réforme des prisons, l'extinction du paupérisme, etc., etc.

Au lieu de diriger vers un centre commun les deux grandes artères de la production nationale, l'industrie agricole et l'industrie manufacturière, vous les avez détournées de leur cours naturel en les affaiblissant.

Vous avez substitué les intérêts égoïstes individuels aux intérêts généraux des industries, vous avez voulu diviser pour gouverner, vous avez voulu nous faire faibles pour devenir forts, et vous vous êtes affaiblis vous-mêmes, et vous êtes arrivés à l'impuissance.

Oui, c'est vous qui avez semé entre ces industries des germes de division, vous qui avez fait grandir ceux qui existaient ; mais le bon sens des populations commence à comprendre votre conduite et à en faire justice ; on comprend qu'au-dessus de quelques rivalités de détail qu'on rencontre partout, même au sein des industries homogènes, il existe un intérêt commun, identique.

L'agriculture qui crée les matières premières, mise ensuite en œuvre par les manufactures, qui en achètent une partie après cette transformation, ne saurait, chacun le comprend, tenter de lutter avec elles.

La crise des subsistances que nous venons de traverser, a mis dans un jour plus apparent encore la corrélation existant entre les deux industries. L'agriculture a produit un peu moins durant une année, et à l'instant les affaires commerciales ont été paralysées, la perturbation s'est répandue dans toute la société, et la crise industrielle survit encore aujourd'hui à la crise agricole. (Sensation.)

Que cet exemple frappant nous éclaire, Messieurs, profitons des réunions comme celle qui nous rassemble, pour harmoniser nos intérêts, détruire tout germe d'antagonisme entre nous; formons d'étroits liens entre tous les membres de la grande famille des travailleurs, qui fait la gloire de notre époque et la force vivante de notre patrie.

A l'alliance des industries agricole et manufacturière.

M. Corne, président du tribunal de 1re instance de Douai, s'exprime ainsi :

A LA RÉGÉNÉRATION DE L'ESPRIT PUBLIC EN FRANCE !

L'esprit public, c'est l'âme d'un peuple libre ; c'est l'esprit public, Messieurs, qui inspire, qui rend possibles des manifestations comme celles-ci où éclatent avec l'ensemble, avec la puissance de l'élan populaire, des pensées, des sentiments trop longtemps isolés, trop longtemps contenus. L'esprit public, c'est quelquefois comme le cri d'une nation généreuse et indignée qui réclame des réformes profondes dans ses lois politiques et dans les mœurs gouvernementales.

Cet esprit public, sauvegarde de nos libertés, de toutes les conquêtes de nos pères, on a essayé de l'étouffer au milieu de nous sous les préoccupations exclusives de l'intérêt, par la doctrine desséchante de l'individualisme, par les satisfactions de tout genre offertes aux passions sordides.

Disons la vérité à notre pays, même lorsque cette vérité est amère, il y a eu depuis 1830 des temps où les bons citoyens se demandaient avec douleur si notre glorieuse France, terre classique des sentiments chevaleresques, alors même qu'elle n'était pas née aux idées de liberté, depuis terre féconde en admirables dévouements, en grands cœurs de citoyens et de guerriers, digne émule du patriotisme antique, si, dis-je, cette noble France découronnée, affaissée sur elle-même, infidèle à son antique honneur, infidèle à sa grande mission dans le monde, allait misérablement se coucher et s'endormir sur cette litière des intérêts matériels et égoïstes. (Bravos ! bravos.)

Non. Non. Notre noble France ne donnera pas ce déplorable exemple aux nations qui ont les yeux sur elle. Elle déjouera de coupables espérances ; elle secouera cette torpeur d'un moment. Que dis-je? elle s'est réveillée déjà. J'en prends à témoins ces rangs pressés de généreux citoyens réunis, pour demander avec fermeté et persistance, la vérité du gouvernement représentatif. (Assentiment général.)

Mais prenons garde. Tous les mauvais jours ne sont point passés ; veillons avec un soin jaloux sur l'esprit public, ce feu sacré qui se rallume autour de nous. Quand viennent les plus tristes époques de la vie intérieure des peuples, alors que le pouvoir tombe en des mains habiles et perverses tout à la fois, c'est l'esprit public qui court le plus grand des dangers et qui est le point de mire de toutes les attaques. Les institutions! on est trop avisé alors pour les heurter de front, pour vouloir les briser dans un jour de démence, au risque d'être écrasé par les premières pierres qui s'en détacheraient. Les institutions, on a soin même de les entourer d'un respect hypocrite ; on les laisse volontiers debout comme un abri et un rempart, à l'ombre duquel on mine avec un art détestable le terrain des mœurs politiques, atteignant, détruisant un-à un tous les sentiments généreux, tous les instincts de devoirs, d'abnégation, de devouement, sans lesquels il n'y a ni vertu publique, ni peuple libre, ni justice. (Très bien ! très bien !)

A notre époque on a fait surgir comme un dogme nouveau la morale de l'intérêt appliquée au gouvernement, ce dogme, les hommes du pouvoir l'ont préconisé, encouragé, propagé par tous les moyens, par toutes les primes dont ils disposent; ils lui ont élevé autant d'autels qu'il y avait de scrutins électoraux en France ; il en été bon cependant de demander à ce dogme nouveau son origine, son histoire et son véritable nom; La morale de l'intérêt ! mais elle est bien vieille, elle est vieille comme le crime et l'infamie. N'est-ce pas la morale de ces hommes hideux qui, de tout temps, pour assouvir leur égoïsme, leurs appétits grossiers ou cupides, ont nié la conscience et se sont

conscience, vous avez le droit d'être contents de vous, d'être fiers de votre ouvrage, fiers de vos représentants. Au milieu de la plus contagieuse corruption, vous êtes toujours restés de bons citoyens et d'honnêtes gens ; vos scrutins n'ont été qu'un éclatant hommage rendu au plus sincère patriotisme, aux plus nobles caractères ; et l'homme que tous, même ses ennemis, vénèrent, l'homme drapeau de la probité publique, c'est vous qui le donnez à lo France. Honneur à vous ! (Applaudissements unanimes. Tous les regards se portent sur M. Barrot.)

M. Théophile Dufour, vice-président du comité électoral de Saint-Quentin.

Je propose un toast aux députés de l'opposition.

Messieurs les députés,

Permettez-moi, comme *vice-président du comité*, de vous exprimer, au nom de mes collègues, les sentiments de confiance et d'espoir que nous inspire votre présence au milieu de nous.

Recevoir ses députés dans des circonstances si solennelles, avec une émotion si profonde, c'est remonter aux sources du patriotisme, c'est renouveler, pour ainsi dire, et sanctifier leur mandat. Il faut le dire, jamais peut-être les représentants du pays n'ont dû se tenir plus près de leurs commettants. Quant un peuple est menacé dans sa liberté, trois jours suffisent pour le venger (Bravo! bravo!); mais s'il livre honteusement au pouvoir sa foi, ses mœurs, sa probité, il ne lui reste plus qu'à abdiquer, car il a subi le pire de tous les despotismes, le despotisme dans sa conscience et dans sa moralité. (Sensation).

Messieurs, la France vous a confié plus que ses droits, elle vous a confié son honneur, c'est-à-dire sa vie même et sa religion : vous ne laisserez point flétrir, en vos mains, ce dépôt sacré, — vous le sauverez du naufrage et des souillures de la politique! (Bravos).

A l'indépendance, à l'intégrité, à l'inébranlable opposition de nos représentants! (Vifs applaudissements).

M. Odillon Barrot, député de l'Aisne.

Il n'est donc pas vrai que le foyer des sentiments généraux, des nobles passions, soit éteint dans notre pays. Il le serait dans la France, dans le monde entier qu'il s'entretiendrait toujours ardent au milieu de vous, alimenté par les souvenirs, par les traditions de plus d'un demi-siècle de patriotisme persévérent. (Approbation.) C'est un beau spectacle à contempler que celui de 800 citoyens fraternisant dans cette communion vraiment sainte de la liberté et de l'honnêteté. (Approbation.) Vous avez senti que la liberté et la probité étaient sœurs inséparables ; vous les avez confondues dans votre culte; vous avez voulu qu'elles vécussent de la même vie, et vous vous êtes ainsi placés dans le vrai.

La liberté ne pourrait vivre dans une société dont la probité serait bannie. Et quand je parle de probité, je rejette cette distinction menteuse entre la probité publique et la probité privée. Il n'y a pas deux probités, pas plus qu'il n'y a deux morales, deux justices, deux consciences humaines. (Approbation prolongée.) Pourquoi celui qui vend son suffrage n'est-il pas flétri dans l'opinion des honnêtes gens à l'égal des escrocs et des voleurs? Est-ce que le suffrage dont il trafique honteusement lui appartient? Est-ce que ce n'est pas un dépôt public confié à son honneur, sous la foi du serment? Quand la vente se fait à prix d'argent, on s'indigne, et quand c'est pour quelque place, pour quelque faveur imméritée, on serait indulgent! Tel député, tel électeur, au recit des élections anglaises s'écrie, avec une fausse pruderie : Fi donc ! ma voix pour de l'argent! Mais quand un père, qui n'y a pas droit, fait élever ses enfants aux frais de l'Etat, est-ce que cette faveur ne se traduit pas en argent? Quand il est dispensé par une réforme injuste de payer un remplacement à son fils, n'est-ce pas encore de l'argent? Quand une place lucrative est échangée contre un suffrage au mépris de vieux services méconnus, est-ce que le traitement attaché à cette place n'est pour rien dans le marché? Il y a donc de l'argent, toujours de l'argent au fond de toutes ces corruptions. Seulement en sus du prix mounayé, ce sont les choses les plus saintes, la justice, l'honneur, le pouvoir, qui font un honteux et funeste appoint ! (Vive sensation. C'est vrai ! c'est vrai !)

Dans l'ordre moral, l'improbité politique est donc plus méprisable encore que l'improbite privee, l'une dégrade l'individu, l'autre dégrade la société entière. Plut à Dieu que les honnêtes gens de toutes les parties de la France s'entendissent pour proclamer bien haut, pour pratiquer avec énergie ces règles si simples, si vulgaires, de l'honneur et de la morale! L'homme isolé succombe trop souvent dans cette lutte de l'intérêt contre le devoir. La conscience triomphe, au contraire, lorsqu'elle se fortifie au contact des autres hommes, lorsqu'elle s'éclaire des rayons de la publicité. Que la pudeur publique et les sévérités de l'opinion viennent donc partout au secours des infirmités morales. Il n'y a que les eaux stagnantes qui croupissent et se corrompent. (Sensation.) Que la France entière participe donc à cette agitation morale et salutaire qui seule peut la sauver ! Que du sein de ces réunions, dont vous offrez un exemple si imposant, sorte la sainte ligue de tous les honnêtes gens contre les corrompus, et le fléau sera vaincu ! (Vive approbation.)

Où nous a-t-elle conduite, cette corruption qui se solde en défini-

que les yeux sont tournés : tout droit méconnu espère en nous. (Sensation). C'est la haute et universelle philosophie de nos institutions, c'est notre histoire, c'est la naturel si expansive et si sympathique du caractère national, qui nous impose ce rôle et nous condamne à cette mission. (Approbation prolongée). Voyez combien cette foi des peuples en nous est opiniâtre; rien n'a pu la détruire, ni la proclamation de cette politique égoïste, *chacun pour soi*, *chacun chez soi*; ni la Pologne abandonnée, ni les premiers martyrs de l'Italie livrés à leurs bourreaux, ni le triste avortement de notre protectorat en Orient.

Aujourd'hui tout fermente, tout s'agite dans le monde, la Providence travaille à son œuvre de civilisation et de liberté, par des voies différentes; tantôt par les conflits sanglants de la guerre; tantôt par le travail plus lent et peut-être plus assuré de la paix. Elle l'a mise à profit, cette longue paix qu'elle nous a donnée ; tout a subi l'épreuve de l'examen et de la discussion, les rapports des peuples entre eux, des peuples avec un gouvernement; tout a été éclairé. Il s'est formé dans le monde comme un vaste enseignement mutuel, une solidarité de sentiments et de justice. Les gouvernements les plus absolus sont obligés de compter avec cette commune opinion des peuples. Pourquoi l'étouffement de Cracovie, de ce petit état qui n'avait qu'une existence nominale, à peine connu dans le monde, a-t-il excité ce frémissement universel, d'un pôle à l'autre! C'est qu'il n'y a plus, qu'il ne peut plus y avoir d'oppression partielle ni d'iniquité locale! c'est que l'attentat qui frappe l'un est ressenti par tous. (Bravos prolongés).

De tous ces droits opprimés, de toutes ces aspirations vers l'indépendance et la liberté, s'est formé ce volcan humain qui a un foyer partout où l'humanité souffre, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Suisse. La France, placée au centre de tous ces foyers d'agitations et de douleurs, ne saurait demeurer immobile et indifférente. En vain un gouvernement lâche voudrait-il se blotir dans l'égoïsme de sa politique, vainement voudrait-il ruser, tantôt avec les peuples, tantôt avec les rois ; vainement se mettrait-il à la suite de l'Autriche en Suisse, de l'Angleterre en Portugal, le temps de ces expédients, de tous ces petits services de police diplomatique rendus aux gouvernements absolus, pour faire pardonner son origine, ce temps est passé, et la marche fatale des évènements replace en France sous les nécessités d'une politique active et nationale. (Très vifs applaudissements.)

En Italie, le chef de la chrétienté a pris l'initiative d'une courageuse résistance aux prétentions de l'Autriche.

Le pape s'est souvenu du vieux et noble rôle de la papauté au moyen-âge, celui de représentant et de défenseur opiniâtre de la nationalité italienne contre la domination des empereurs. Il a été compris de l'Italie entière, et d'une extrémité de la péninsule à l'autre son nom, ses couleurs, ses généreuses et saintes protestations ralient, échauffent et ravivent les tronçons épars de cette glorieuse nation. L'Italie se souvient qu'elle a dominé le monde, et de ce souvenir elle ne retire que la modeste prétention de s'appartenir. (Très bien ! très bien !) C'est à elle que nous devons les germes de ces droits civils et politiques qui constituent la civilisation des peuples les plus avancés de l'Europe ; elle a bien quelque titre à en revendiquer une part. Cette prétention si légitime rencontre les terreurs de l'Autriche, qui s'avance armée pour éteindre le foyer qui la menace. Bien vieux édifice qui a le malheur d'être environné partout de foyers menaçants, foyer en Gallicie, foyer en Suisse, foyer en Italie, foyer en France même ; dangereuse destinée, si l'Autriche est condamnée à la tâche impossible de les éteindre ! (Bravo ! bravo !) Cependant si, poussé par le sentiment fatal de sa conservation, l'Autriche se jetait de nouveau sur les Etats indépendants de l'Italie ; si le conflit s'engageait entre les gouvernements et les peuples de l'Italie combattant pour les droits de leur nationalité, et l'Autriche attaquant pour ce qu'elle appelle la sécurité de sa domination, la France, je vous le demande à tous, quelque amis de la paix que vous puissiez être, la France pourrait-elle rester indifférente en présence de cette lutte. (Non ! non !) Vous avez répondu. Les canons, comme on l'a dit, partiraient tous seuls. (Applaudissements chaleureux et prolongés.)

C'est en présence de ces nécessités auxquelles nous touchons que nous nous trouvons enchaînés dans les entraves de notre situation politique, morale et financière. Comment le gouvernement s'est-il préparé à cette grande épreuve? Où sont les réserves financières que la plus simple prévoyance lui faisait un devoir d'amasser pour les moments de crise, pendant dix-sept années de paix? Qu'a-t-il fait des richesses que la Providence avait répandu sur ce pays? Non-seulement il a tout dissipé, il a même engagé l'avenir pour de longues années. Un père de famille qui se serait ainsi conduit, aurait mérité d'être interdit. (Oui, oui.) Pour les gouvernants qu'on ne peut pas interdire, une telle imprévoyance ce n'est pas de la folie, c'est un crime. Qu'a-t-il fait aussi de ce trésor si précieux de force morale que la Révolution de Juillet lui avait léguée, de ces nobles et sublimes élans d'une nation prête à mourir pour la justice et la liberté? il y a substitué des inspirations égoïstes, énervantes, des spéculations honteuses et illégitimes. Il a voulu faire ce pays à son image. (Tonnerre d'applaudissements.) Autant qu'il était en lui, il nous a condamné à l'impuissance; mais la France ne peut pas abdiquer sa mission, sans s'abdiquer elle-même : cette mission qui fait sa gloire et ses dangers, que la conscience des peuples lui assigne. Faire descendre la France du premier rang, c'est la dégrader, c'est la tuer, car après le premier rang, il n'y en a plus pour elle. (Grande sensation. — Bravos répétés.)

Et qui n'aurait la conscience de cette situation? Ceux qui sont les plus résolus à lui porter un remède énergique, efficace, ceux-là seuls

tion).

Je suis fatigué, vous l'êtes aussi. J'ai hâte de terminer. (Non, non ! parlez, parlez !)

Messieurs, une fable ingénieuse de l'antiquité nous représentait le géant Antée, engagé dans une lutte terrible avec la force. Chaque fois qu'il se sentait près de succomber, il embrassait la terre sa mère, et puisait dans cet embrassement une vigueur nouvelle. Que notre gouvernement fasse de même ; affaibli, énervé, qu'il se retrempe dans son origine ; la révolution de juillet est sa mère ; il l'a quelque peu oublié (hilarité); qu'il s'en rapproche et l'embrasse; il retrouvera la jeunesse et la virilité dont il a besoin pour les épreuves qui lui faudra traverser. (L'orateur s'assied au milieu des plus énergiques acclamations.)

Après ce discours la pétition du comité central de Paris, demandant la réforme électorale, est lue, mise en circulation, et immédiatement couverte de plus de huit cents signatures.

L'approche de la nuit n'a pas permis de prononcer tous les toasts convenus avec la commission du banquet. Nous regrettons de ne pouvoir compléter, en les citant, la manifestation Saint-Quentinoise dans l'ensemble de ses expressions ; nous reproduisons toutefois le suivant, de M. Léon Magnier, rédacteur du *Courrier de Saint-Quentin*, dont nous avons reçu communication, et que la disposition des esprits à Saint-Quentin eût fait accueillir avec une grande faveur.

A LA CLASSE OUVRIÈRE ! A L'ORGANISATION DU TRAVAIL !

A la classe ouvrière ! A ces masses de citoyens qui supportent le fardeau du travail et qui ne recueillent que la misère ; à ces hommes dont les forces s'épuisent dans un labeur de chaque jour, et dont le corps n'est pas même soutenu par une nourriture saine et suffisante; à ces malheureux si patients et si calmes quoiqu'une politique égoïste et imprudente, n'ait pas pu les intéresser à l'ordre ; à ces hommes de fer qui, malgré tant de privations, sont la force sans cesse renaissante de la France! Au prolétaire, que n'abattent point les souffrances, le découragement, le désespoir, tous ces mauvais conseillers qui peuvent conduire au vice et au crime ; au peuple, cette source vive où la nation retrempe son énergie ! au peuple, dont le cœur est si chaud, l'âme si désintéressée ; oui, aux hommes du peuple toujours prêts à verser leur sang pour le pays, pour le sol qu'ils ne possèdent pas, pour l'honneur et pour la gloire de la patrie ! A ces hommes enfin dont on se souvient en les rencontrant à l'heure du combat, et que l'on oublie le lendemain de la victoire ; à cet auxiliaire puissant de la bourgeoisie qu'elle ne peut abandonner sans ingratitude, sans déloyauté, sans danger !

A l'organisation du travail ! Aux institutions qui affranchiront l'ouvrier de l'esclavage qui l'accable encore ; aux institutions qui pourront le mettre, lui et sa famille, à l'abri des crises industrielles, du manque de travail, des tortures de la faim ; lui assurer le premier de tous les droits, le droit de vivre venant de Dieu même, et la certitude du lendemain sans laquelle il n'est pas d'indépendance ni de liberté. A l'association volontaire du capital et du travail ! à l'organisation qui doit utiliser toutes les forces, toutes les ressources de la nation, féconder le sol, multiplier la production générale, répartir équitablement les produits, abolir la misère, prévenir la dégradation et sauvegarder l'honneur de la femme du peuple ! A l'expérimentation des théories conçues pour le bonheur de l'humanité, pour réaliser tous les bienfaits dont le principe de l'association est capable, pour assurer le développement des facultés et de l'intelligence pendant l'enfance, le bien-être et la moralité pendant l'âge mûr, le repos et la dignité pendant la vieillesse ! A l'éducation qui effacera toute injurieuse distance entre les classes. Au travail qui doit être garanti, rétribué convenablement honoré, et rendu attrayant ! A ces améliorations que nous conseille de réaliser un noble et généreux sentiment de fraternité puisé dans la philosophie et dans la religion, à ces progrès qui ne seront envers le peuple que le paiement d'une dette sacrée, l'accomplissement des promesses faites par nos deux Révolutions.

A la classe ouvrière ! à l'organisation du travail !

M. Félix Dufour, qui a présidé d'une manière très remarquable, lève la séance. Les convives rentrent à Saint-Quentin dans le plus grand ordre, après avoir entendu les derniers accents d'un orchestre de volontaires qui, sous la direction d'un professeur distingué, M. Courtois, avaient joué vigoureusement pendant la fête les airs de notre répertoire patriotique.

Le soir, les habitants de Saint-Quentin réservaient une nouvelle surprise à leurs invités. Ils avaient retenu pour ceux-ci les loges et demandé la *Muette*. Les sentiments qui avaient échauffé les cœurs au banquet se manifestèrent de nouveau au théâtre. Le duo *Amour sacré de la patrie* fut vivement applaudi, la salle entière entonna elle-même avec enthousiasme la *Marseillaise* pendant un entr'acte.

Ces manifestations, qui se multiplient, sont des leçons ! Qu'on en profite et surtout qu'elles ravivent dans tous les cœurs le sentiment des devoirs politiques et sociaux de la France !

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 23 SEPTEMBRE.

M. Guizot, président du conseil.

M. le maréchal Soult se retire enfin des affaires publiques. Dans une lettre adressée au roi, il demande à *se recueillir* et réclame *le repos de ses services*. M. Guizot est promu à la présidence du conseil.

Il y a quelques mois, cette nouvelle nous eût semblé insignifiante, elle n'apportait aucun changement dans le ministère, et n'était que la déclaration officielle d'un fait notoire.

M. le maréchal Soult n'est pas un homme de tribune ; sa gloire ne consistait pas à manier notre langue, et, pour trouver quelque chose de français dans la lettre de démission, qui est son testament politique, il faut, en négligeant la forme, remonter jusqu'aux nobles sentiments qui ont inspiré cette missive.

Quant aux talents administratifs longtemps attribués au maréchal, et dont il paraît avoir donné des preuves en réorganisant l'armée française après la révolution de juillet, en renouvelant son uniforme et ses armes; ce mérite avait décliné comme les autres, et le vétéran de notre armée déclare, en se retirant, que ses forces trahissaient son zèle.

Depuis longtemps le maréchal Soult ne figurait pas dans le cabinet comme utilité, mais comme ornement; on faisait trophée de sa vieille épée, on oubliait quelques phrases trop sévères accolées à son nom par l'empereur, pour se rappeler seulement qu'il avait glorieusement disputé la victoire à Toulouse, que l'amour des arts le suivait dans toutes ses campagnes, et qu'il avait, en les rassemblant dans sa demeure, sauvé de la destruction mille chefs-d'œuvre.

Quant à M. Guizot, ses titres étaient actuels et rajeunis chaque jour; il ne fondait rien, n'organisait rien, ne faisait aucun usage du pouvoir, mais il le défendait, le conservait dans ses mains et dans celles de ses collègues. L'autorité, pour lui, était un harem dont il ne jouissait pas en sultan, mais à la porte duquel il veillait sans cesse, gardien aussi fidèle qu'impuissant.

La politique de la France actuelle est celle du *statu quo*, celle de M. de Metternich, autant que nos mœurs et les souvenirs mal effacés de deux révolutions permettent chez nous cette importation autrichienne. De cette triste politique, M. Guizot est l'agent le plus constant, le plus éprouvé, le plus habile, et la présidence du 29 octobre devait lui appartenir en titre comme il l'exerce en réalité.

Malheureusement, une promotion que l'indifférence publique eût accueillie avant l'explosion des derniers scandales, présente aujourd'hui tous les caractères d'une guerre déclarée à l'opinion.

Les révélations faites à la tribune par M. de Girardin, ont écrasé M. Duchâtel; elles ont éclaboussé M. Guizot, et la destinée de ces deux hommes est devenue solidaire. Nous ne les mettons pas sur le même plan. En condamnant M. Guizot, la conscience publique doit éprouver quelques regrets. S'il n'a pas servi la démocratie, du moins il a secondé ce *libéralisme* qui devait en préparer le triomphe. Ecrivain et professeur, il a produit de belles pages et de généreux discours qui le condamnent aujourd'hui, mais qui pourront lui valoir, près de la postérité, des circonstances atténuantes. Le déplorable système qu'il sert n'a même pas comprimé chez lui tout retour du sentiment français, et sa protestation du 4 décembre 1846, contre l'annexion de Cracovie, eût bien exprimé l'indignation nationale, si un dernier paragraphe, qu'on dirait inséré après coup, n'en avait pas énervé toute la force.

C'est donc avec tristesse que nous le constatons, M. Guizot a été blessé dangereusement par les révélations de la tribune; c'est à lui que fut imputée l'offre d'une promesse de pairie à des conditions avilissantes pour le pouvoir. Cette accusation a été démentie, mais par les mêmes voix qui démentaient aussi des faits avérés. M. Guizot n'a pas protesté, lorsque son collègue Duchâtel refusait d'appliquer aux plaies du pouvoir l'enquête, le seul baume qui aurait pu les guérir si elles n'étaient pas mortelles.

En de pareilles circonstances, et lorsqu'on supposait encore à MM. Guizot et Duchâtel assez de tact, assez de dévouement au gouvernement qu'ils compromettent pour se retirer du ministère à la première occasion, l'acceptation de la présidence par M. Guizot, cette prise de possession nouvelle, a tout l'air d'un défi à l'opinion, d'une réplique adressée à ces assemblées, où des orateurs, organes de la pensée publique, et souvent mandataires du pays, forment des vœux significatifs pour *la moralité du pouvoir*.

Un pareil acte oblige les plus vrais amis de l'ordre à se souvenir que la restauration, accusée de ne pas faire assez de concessions à l'esprit libéral, répondit audacieusement en élevant au ministère MM. de Polignac, de Peyronnet et de Bourmont.

Nous espérons, à la vérité, que les faits actuels n'engendreront pas leurs conséquences dernières, et que les chambres feront bonne justice de ce ministère obstiné. Le nouveau titre dont on décore M. Guizot ne serait alors que la parure due à toutes les victimes, et nos larmes ne couleraient pas, car le sacrifice ne sera pas sanglant ni la victime sans tache.

La Bourse est le thermomètre inverse des sentiments de la France : on peut y juger exactement, par le mouvement de contraction de la peur et de l'égoïsme, la force d'expansion de la générosité et de la dignité du pays. Quand le cœur de la nation bat plus vivement de sympathies pour le progrès ou pour la cause des peuples, les pulsations de la Bourse se ralentissent jusqu'à l'insensibilité. Au contraire, quand la Bourse se relève, c'est le signe qu'une nouvelle liberticide est venue affecter les sentiments de la France. On peut voir une preuve saisissante de cette vérité dans les lignes suivantes du *Constitutionnel* d'avant-hier, reproduites aujourd'hui par le *Corsaire* sous le titre de MORALITÉ COULISSIÈRE :

Hier, à la Bourse, les chemins de fer continuaient à fléchir d'une manière alarmante; mais la nouvelle du bombardement de Reggio, où le duc d'Aquila, frère du roi de Naples, aurait massacré une partie des habitants et détruit un grand nombre d'édifices, s'étant répandue, ainsi que l'annonce de l'institution des cours prévôtales, les tristes nouvelles de la crise financière en Angleterre se sont trouvées contre-balancées, et *les affaires se sont relevées*.

Il faut ajouter que ce qui relève les affaires de la Bourse relève en même temps les affaires du cabinet des Tuileries. La nouvelle du bombardement de Reggio a dû être accueillie avec autant de plaisir ici que là. Pauvre France! quelle longue épreuve de honte et d'abaissement!...

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES CONTRE LA PROBITÉ. — On lit dans l'*Echo du Midi*, journal de Montpellier :

« Une souscription est ouverte dans le département du Gard pour payer l'amende à laquelle a été condamné M. Teste; *les listes préparées à Paris, administrativement divisées et numérotées par cantons et par communes, sont colportées par les amis, par des maires ou autres fonctionnaires*.

» Ce n'est pas tout: M. Teste, du fond de sa prison, écrit lettres sur lettres pour remercier les zélés, réchauffer les tièdes, gourmander les récalcitrants. Le ministre prévaricateur ne veut point en avoir le démenti : il entend garder ce qu'il a si bien acquis. »

Il y a longtemps que cette nouvelle circule dans les journaux. Jusqu'ici nous ne l'avions pas accueillie dans nos colonnes parce qu'elle nous semblait incroyable; mais, puisque le gouvernement et les intéressés la laissent ainsi se propager sans la démentir, nous dirons qu'une souscription, ouverte ostensiblement en faveur de M. Teste, serait le plus grand des scandales contemporains.

On ne permet pas aux journaux de recourir à des souscriptions pour payer leurs amendes; un tribunal du Nord vient de transformer en délit l'ouverture d'une souscription pour assurer à des ouvriers condamnés en première instance la possibilité d'interjeter appel; enfin la presse a récemment exagéré le respect de la légalité et de l'opinion publique jusqu'à s'abstenir de proposer une collecte pour les familles des condamnés de Buzançais.

En présence de tous ces faits, la souscription tolérée au profit d'un haut fonctionnaire déchu serait un abus criant, et nous avons doublement le droit de le dire, nous qui avons pris la défense de M. Teste, quand nos ministres, malgré l'avis des médecins, ont résolu de le maintenir dans une prison meurtrière, afin de se donner à eux-mêmes un brevet d'honnêteté rigide. Nous voulons qu'on applique à cet homme, à ce condamné, les lois de l'humanité, mais nous protesterions contre l'impunité de ce ministre vendu.

Algérie.

Les nouvelles du Maroc ont présenté, dans ces derniers temps, de singulières contradictions.

On se rappelle que le *Journal des Débats* avait annoncé la prise de Taza par Abd-el-Kader, et la marche de l'émir sur la ville de Fez; cette nouvelle était arrivée en effet par une dépêche que le gouverneur de l'Algérie avait adressée au ministère; la dépêche présentait la situation comme des plus graves, et même réclamait l'intervention de la France dans le Maroc.

Or, il se trouve aujourd'hui qu'Abd-el-Kader n'est pas entré à Taza, et que, loin d'avoir obtenu un triomphe, il vient au contraire de subir un échec.

Voici comme un journal ministériel rapporte les faits :

On n'a pas oublié que les Beni-Amer et les Hachem, deux des plus puissantes tribus de la province d'Oran, avaient en 1845 émigré dans le Maroc, à la suite d'Abd-el-Kader. Ces peuples, ne trouvant pas à vivre, n'avaient pas tardé à abandonner l'émir et avaient obtenu d'Aber-Rhaman la permission de se fixer, comme sujets de l'empire, dans un canton de la province de Fez, où ils étaient établis depuis un an. Pour une raison ou pour une autre, ces tribus formèrent le projet de quitter ce pays pour aller rejoindre Abd-el-Kader, et elles lui écrivirent qu'elles attendaient ses ordres, soit pour le rejoindre, soit pour commencer la guerre auprès de Fez, tandis que lui-même attaquerait les troupes impériales près de Taza. Cette proposition fut acceptée par l'émir, qui devait les rejoindre dans une vallée entre Fez et Taza.

Tout semblait donc marcher au gré d'Abd-el-Kader, lorsqu'un message, tombé entre les mains des Marocains, vint révéler le plan de cette campagne à Sid-Mohammed, fils de l'empereur, qui commandait le camp de Taza.

A cette nouvelle, Sid-Mohammed dirigea des troupes contre les deux tribus qui étaient sur le point de partir. Celles-ci essayèrent en vain de résister; elles furent presqu'entièrement exterminées; ce qui échappa au massacre est resté la proie du maghzem marocain.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 24 SEPTEMBRE 1847.

UNE DESCENTE AU MAELSTROM.

Nous avions atteint le sommet du rocher le plus élevé. Pendant quelques instants le vieillard parut trop épuisé pour pouvoir parler.

— Il n'y a pas longtemps, dit-il enfin, j'aurais pu vous guider dans cette ascension aussi bien que le plus jeune de mes fils; mais, il y a trois ans environ, il m'est arrivé un événement tel qu'aucun homme n'en a jamais éprouvé, — ou du moins tel qu'aucun homme n'a jamais survécu pour le raconter, — et les six heures de terreur mortelle que j'ai endurées alors, m'ont brisé corps et âme. Vous vous figurez que je suis extrêmement vieux, mais je ne le suis point. Il a fallu moins d'un jour pour blanchir mes cheveux, affaiblir mes membres et détendre mes nerfs, de manière que je tremble au moindre effort et qu'une ombre m'effraie. Savez-vous! c'est à peine si je puis regarder en bas de cette petite falaise sans me sentir étourdi.

La petite falaise, au bord de laquelle il s'était étendu avec tant de nonchalance que la partie la plus pesante de son corps surplombait, et qu'il n'était retenu que par son coude, appuyé sur le bord extrême et glissant, — cette petite falaise s'élevait, précipice nu et isolé de pierre noire et luisante, à une hauteur de quelques quinze ou seize cents pieds au-dessus du monde de rochers qui l'entourait. Pour rien au monde je ne me serais aventuré à douze pieds de son bord. La position périlleuse de mon compagnon m'effraya à tel point que je me laissai tomber par terre où je restai couché, me cramponnant aux buissons qui croissaient à l'entour, n'osant lever mes yeux vers le ciel, et luttant en vain contre l'idée que les fondements mêmes des montagnes pouvaient être ébranlés par la violence du vent. Il se passa longtemps avant que je pusse, à force de raisonnements, trouver assez de courage pour me mettre sur mon séant et regarder au loin.

— Il faut vous débarrasser de ces fantaisies, dit mon guide; car je vous ai amené ici, afin que vous jouissiez de la meilleure vue possible du théâtre de cet événement dont j'ai parlé — et de vous en raconter l'histoire entière pendant que vous avez l'endroit sous les yeux.

Nous sommes à présent, poursuivit-il, tout près de la côte de Norwège, — sous le 68e degré de latitude, dans la grande province de Nordland et le stérile district de Lofoden. La montagne sur laquelle nous nous trouvons est Helseggen-la-Nuageuse. Maintenant avancez un peu, tenez toujours les herbes si vous vous sentez étourdi, et regardez au loin, au-delà de la ceinture de vapeurs qui s'étend au-dessous de vous, jusqu'à la mer.

Je regardai, et je vis une vaste étendue d'Océan, dont les eaux couleur d'encre me firent penser immédiatement à la description que le géographe nubien a donnée du *Mare tenebrarum*. L'imagination ne saurait concevoir un tableau d'une désolation plus grande. A droite et à gauche, aussi loin que l'œil pouvait atteindre, on voyait, étendues comme si elles eussent été les remparts du monde, des lignes de rochers horriblement noirs et menaçants, dont l'aspect sombre n'était que rehaussé par l'écume qui soulevait tout contre sa crête blanche, en gémissant et criant éternellement. En face du promontoire sur le sommet duquel nous nous trouvions, et à une distance de cinq ou six milles en mer, une petite île froide et nue était à peine visible au milieu des flots d'écume qui l'enveloppaient; à deux milles environ plus près de terre, on distinguait une autre île, plus petite, affreusement hérissée, stérile aussi, et entourée, à différentes distances, d'une ceinture de sombres rochers.

L'apparence de l'Océan, dans l'espace compris entre l'île plus éloignée et le rivage, avait quelque chose de très extraordinaire. Quoique dans ce moment il soufflât vers la terre un vent si fort qu'un brick, dans le lointain, dont toutes les voiles étaient carguées, enfonçait à chaque moment sous les flots, ici on ne voyait point grossir la houle, seulement l'eau clapotait, soubresautait dans toutes les directions, aussi bien vent devant que vent derrière. Il y avait peu d'écume, sauf dans le voisinage immédiat des rochers.

— L'île la plus éloignée, reprit le vieillard, est appelée par les Norvégiens Vurrgh; celle du milieu se nomme Moskoe; celle qui est à un mille vers le nord est Ambaaren. Là-bas sont Islesen, Notholm, Keidhelen, Suarven et Buckholm. Plus loin, entre Moskoe et Vurrgh, se trouvent Otterholm, Flinien, Sandflesen et Stockholm. Ce sont-là les vrais noms de ces endroits; mais ni vous ni moi ne pouvons comprendre pourquoi on a jugé nécessaire de leur en donner. Entendez-vous quelque chose? voyez-vous quelque changement dans l'eau?

Il y avait dix minutes environ que nous nous trouvions sur le sommet du Helseggen, où nous étions arrivés de l'intérieur de Lofoden; de sorte que nous n'avions aperçu la mer que du haut de la montagne. Tandis que le vieillard parlait, j'entendis un bruit fort, qui augmentait graduellement et qu'on eût pu comparer au beuglement d'un vaste troupeau de buffles dans une prairie d'Amérique. Au même moment je m'aperçus que la physionomie de l'Océan changeait rapidement, et que ses *hachures*, comme disent les marins, se transformaient en un courant dirigé vers l'est. Pendant que je regardais, ce courant acquit une rapidité étonnante; chaque moment ajoutait à sa vitesse, à son impétuosité. Au bout de cinq minutes, toute la mer, jusqu'à Vurrgh, était en proie à une fureur indomptable; mais c'était entre Moskoe et la côte que l'agitation était la plus violente. En cet endroit, le vaste lit des eaux éclata subitement en une convulsion frénétique, s'agitant, sifflant, bouillonnant, formant des tourbillons gigantesques, innombrables, et tout tournoyait et se précipitait vers l'est avec une rapidité que l'eau ne prend jamais qu'en tombant le long de pentes rapides.

Quelques minutes encore, et ce spectacle avait subi de nouveau un changement complet. La surface devint généralement plus unie, et les tournants disparurent un à un, tandis que d'immenses lignes d'écume se montrèrent là où il n'y en avait point eu jusqu'alors. Ces lignes, enfin, s'étendant à une grande distance et se confondant, prirent le mouvement des tourbillons qui s'étaient calmés et semblèrent former le germe d'un tourbillon s'élargissant en un cercle de plus d'un mille de diamètre. Le bord était dessiné par une large ceinture de blanche écume, mais pas un flocon de cette écume ne glissait dans la bouche du terrible entonnoir, dont l'intérieur, autant que le regard pouvait y pénétrer, était formé par une muraille d'eau unie, luisante et d'un noir de jais, faisant avec l'horizon un angle d'environ quarante-cinq degrés. Ce gouffre tournoyait avec une rapidité éblouissante et jetait aux vents une voix effrayante, moitié cri, moitié mugissement, telle que la cataracte du Niagara elle-même n'en élève jamais au ciel au milieu de ses tournants.

La montagne tremblait jusqu'à sa base, et le rocher s'agitait. — Je me jetai par terre et me cramponnai aux rares herbes dans un excès d'agitation nerveuse.

— Ceci, dis-je enfin au vieillard, ceci ne peut être autre chose que le grand tourbillon de Maelstrom.

— C'est ainsi qu'on l'appelle quelquefois, répondit-il. Nous autres Norwégiens, nous l'appelons le Moskoestrom, d'après l'île de Moskoe qui se trouve au milieu.

Les descriptions de ce tourbillon ne m'avaient point préparé à ce que je voyais. Celle de Jonas Ramus, qui est peut-être la plus détaillée de toutes, ne donne pas la plus faible idée ou de la magnificence, ou de l'horreur du spectacle, ou du sentiment étrange et accablant du *nouveau*, qui confond le spectateur. Je ne sais pas de quel point l'auteur en question le contempla, ni à quelle époque, mais ce ne pouvait être ni du sommet du Helseggen, ni pendant un orage. Il y a cependant quelques passages dans sa description qu'on peut citer pour les détails.

« Entre Lofoden et Moskoe, dit-il, la profondeur de l'eau est de 36 à 40 brasses; mais, de l'autre côté, près de Vurrgh, cette profondeur

a été levée. Plusieurs Gallois étaient présentes à cette cérémonie.

— Les actions des chemins de fer sont ce qu'on peut appeler stationnaires. Les ventes ne sont pas urgentes, conséquemment les prix ne fléchissent pas.

— Extrait du *Chronicle* du 21. — Hier soir, un nombreux meeting de catholiques romains et d'autres personnes de toute secte qui s'intéressent aux affaires d'Italie, s'est tenu à la taverne des Francs-Maçons, dans Lincoln'sinn. L'assemblée, après avoir exprimé sa profonde indignation pour l'agression inique, commise par le despote autrichien à Ferrare, a résolu de transmettre au pape une adresse pour lui témoigner les sentiments de respect et d'admiration des membres du meeting, pour sa conduite noble et courageuse. Un trésorier a été nommé pour recevoir des souscriptions dont le montant sera consacré à favoriser le mouvement de l'émancipation italienne.

— On lit dans le *Times* du 21 septembre : « Il s'est tenu dans le comté de Tipperary une grande réunion des fermiers, dans le but d'établir une ligue des tenanciers, ou association de fermiers tenanciers, ayant pour objet d'établir et assurer les droits et d'améliorer la condition des tenanciers occupant le sol. Des fermiers sont venus de 30 à 40 milles à la ronde, et l'on en comptait 4 000 environ. La séance a été présidée par M. Longhnawe, de Boytourath, fermier. Le secrétaire a été M. Lalor. Le secrétaire a expliqué que l'on se proposait d'établir dans Tipperary le droit de tenure de l'Ulster; ce droit consiste en ce que tout homme qui a obtenu possession de la terre comme tenancier occupant, est réputé en avoir la possession perpétuelle sans qu'il paye le fermage. »

ESPAGNE. — On lit dans le *Faro* du 18 septembre : « La dissolution des bataillons de volontaires carlistes en Portugal est l'objet de discussions entre ce gouvernement et les représentants des puissances alliées. Sir H. Seymour prétend que le protocole exige cette mesure. Le plénipotentiaire français, M. le baron de Varennes, et M. Ayllon sont d'opinion contraire, et s'opposent à ce que s'effectue, pour le moment du moins, la dissolution de la garde nationale de Lisbonne. Il règne une semblable division d'opinions parmi les membres du ministère, et ceux qui se sont prononcés contre la dissolution déclarent qu'ils abandonneront leur poste plutôt que d'y consentir. »

— On lit dans une lettre datée de Cadix, le 11 septembre, et citée par l'*Eco del Comercio* du 18 : « Pour vous donner une idée de la bonne foi et de la sincérité avec lesquelles M. Cordova entre dans la pensée qui domine dans le programme du gouvernement, je vous donne copie d'un passage de la lettre que le ministre écrit à M. Schelly, et que ce dernier a reçue avant de partir; il y est dit à peu près de ne pas s'alarmer du décret relatif à Espartero; que l'on a dû céder sur ce point à une exigence de la reine; mais qu'il peut se rassurer et tranquilliser ses amis; qu'il y a entre ce fait et celui de l'avènement des progressistes au pouvoir une immense distance, et que le gouvernement ne le permettra point. »

— On assurait hier, dit l'*Heraldo* du 18 septembre, que le gouvernement a envoyé des ordres explicites aux frontières pour que l'on ne laisse entrer en Espagne, sous aucun prétexte, le général Espartero. Il paraît que l'ex-régent avait pris un peu trop au pied de la lettre sa nomination de sénateur, et qu'il avait oublié qu'elle était conditionnelle, c'est-à-dire qu'il devait ajourner sa rentrée à quelques mois. D'un autre côté, la pensée que l'ancienne garde nationale de Madrid ferait sans doute une ovation à son héros, et l'accueillerait avec un enthousiasme qu'elle ne prodigue pas à des personnages plus augustes, ne souriait pas trop au gouvernement.

ITALIE. — Le duc de Lucques, plus heureux que Louis XVI, a enfin réussi dans son voyage de Varennes. Après avoir, dix fois dans dix jours, ouvert et fermé son cœur paternel à ses sujets, cédé et résisté à leurs vœux et tenté de leur échapper pour retomber dans leurs bras; il a fini par..., populations de ..., soixante le nombre des jeunes gens qui ont été passés par les armes dans l'espace de quelques jours dans la seule ville de Messine. Pourtant on raconte que la population de cette généreuse ville a tenté un nouveau mouvement.

» Du reste, le gouvernement napolitain s'efforce d'élever autour de la Sicile et de tout le royaume une barrière qui empêche la vérité de se répandre en Europe, et c'est ce qui explique l'absence de détails circonstanciés sur les principaux événements dont ces pays viennent d'être le théâtre. Mais nous ne voulons pour preuve de la gravité des événements que ce qui s'est passé hier dans notre port à l'entrée du *Vesuvio*.

» M. le comte de Syracuse, qui se trouve à Marseille depuis quelques jours, était sur le point de s'embarquer sur *le Lombardo* pour retourner à Naples. Tous les bagages, la voiture du prince étaient déjà sur le quai, et l'on se disposait à les transporter à bord du paquebot, lorsque les nouvelles reçues par S. A. R. sur la situation du royaume de son frère, à l'arrivée du *Vesuvio*, l'ont engagée à contremander ses préparatifs de départ, à ajourner son voyage. Le prince a laissé partir *le Lombardo*, qui avait retardé son départ d'une demi-heure pour l'attendre, et il est rentré dans son hôtel.

» L'escadre française était toujours devant Naples. Une partie des bâtiments se trouvait au mouillage de Castellamare. »

Ancône, 11 septembre. — On nous écrit d'Athènes que le cabinet de Saint-Pétersbourg a proposé d'établir à Athènes une conférence de représentants des trois puissances protectrices pour s'entendre sur la situation financière du pays et sur les moyens d'amortir la dette nationale. — Une lettre de Londres annonce que M. de Broglie et M. de Brunow ont eu plusieurs conférences avec lord Palmerston, dans l'intérêt de la Grèce, mais que ces conférences n'ont abouti à aucun résultat. — L'affaire des vaisseaux ioniens et la torture infligée par ordre du gouvernement grec à un sujet anglais forment un grief de lord Palmerston, et il exige une réparation. On dit même que l'amiral Parker arrivera dans le Pirée. — Maintenant Grivas et Kalergis ont jeté les yeux sur le Péloponèse. Ils pensent être plus heureux dans cette province que dans l'Acarnanie.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

Messine, 4 septembre. — Tout est tranquille dans notre ville et les habitants ont montré une prudence extraordinaire, lors de l'émeute du 1er septembre. Au contraire, les autorités sont restées dans l'inaction. la plupart avaient quitté leur poste, abandonnant la ville à son sort. Hier des bateaux à vapeur sont arrivés avec des renforts de Naples. Dans la nuit il était déjà arrivé trois bateaux à vapeur, mais ils se sont dirigés vers Reggio. Beaucoup de curieux avaient braqué leur lunette d'approche sur Reggio. La veille au soir on avait vu tout illuminé, et ce matin on aperçut un drapeau tricolore sur un vieux fort de Reggio. On a pu voir que le débarquement des troupes avait été repoussé deux fois et qu'elles n'avaient pu débarquer que dans un troisième endroit, et un instant après on vit planter le drapeau napolitain à la place du drapeau italien. Ce soir nous apprenons que la révolte est comprimée, mais que les troupes ont éprouvé une forte résistance. A Catane tout était tranquille, bien qu'une grande fermentation y régnât.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

GRÈCE. — Les dernières dépêches du Levant, arrivées par la voie de Marseille, confirment la nouvelle de l'état désespéré de M. Coletti. A la date du 11 courant, une consternation générale régnait à Athènes. M. Coletti était le seul homme qui fût de force à tirer le gouvernement grec de la déplorable situation dans laquelle il se trouve. Entouré d'ambitions déçues et de jalousies au dedans, d'obstacles et de préventions diplomatiques au dehors, il avait déployé assez de caractère pour épargner jusqu'ici, à son pays, l'anarchie et la honte. Coletti mort, les plus graves complications sont à craindre pour le gouvernement grec.

... et n'attendant plus rien de la France, a écrit à l'empereur de Russie pour solliciter son secours.

Ainsi la Grèce, comme l'Italie, comme l'Espagne, comme la Suisse, échappe à notre influence, à notre protection insuffisante pour accepter le patronage de gouvernements plus courageux.

AFFAIRES DE LA PLATA. — On a des nouvelles de Mexico jusqu'au 7 juillet.

Le bâtiment à vapeur français le *Cassini* était arrivé le 6, venant de Buenos-Ayres, avec le comte et la comtesse Walewski, le contre amiral Le Prédour et les membres de la légation, qui ont pris terre et se sont rendus chez le consul français.

Le 7, lord Howden était aussi débarqué et s'était rendu avec le comte Valewski, auprès du vice-président Soarez. On dit qu'une demande de suspension des hostilités pour six mois a été faite; le vice-président aurait répondu qu'il n'y ferait aucune objection si les conditions lui paraissaient acceptables. Un messager a été dépêché au camp d'Oribe, sous les auspices du commodore Herbert, avec des propositions à cet effet.

RÉPUBLIQUE DE GRENADE. — Nous avons reçu, par l'entremise de la légation de la république de la Nouvelle-Grenade, communication de plusieurs décrets qui intéressent à un haut degré le commerce français. Deux de ces décrets déclare libres, pendant dix ans, la culture, la vente et l'exportation du tabac dans le territoire de Saint-Martin et de Caqueta.

Un troisième porte privilège en faveur des territoires des Bocas del Toro et de Saint André, en voici l'article principal : « Seront libres et » francs pour le commerce d'importation, d'exportation et d'entrepôt, » tous les ports et tout le territoire des îles de Bocas del Toro, ainsi » que le territoire de Saint-André. En conséquence, les administra» tions des douanes sont supprimées dans les susdits ports, les na» vires nationaux et étrangers pourront y entrer, y séjourner et y in» troduire des marchandises quelconques sans payer aucun des droits » établis par la loi du 14 courant, relative au commerce d'importa» tion. »

Le 28 juin 1848 expirera le bail à ferme de l'exploitation de la mine d'émeraudes de Muso, dans le canton de Chiquinquira, province de Velez. Le président de la république a ordonné qu'on publiât les conditions auxquelles sera consenti le nouveau bail.

FAITS DIVERS.

M. Thil, président de chambre à la cour de cassation, a été réélu par le collége de Pont-l'Évêque au premier tour de scrutin.

Le nombre des votants était de 248.

Les voix se sont réparties de la manière suivante :

M. Thil, candidat conservateur.	309
M. Langlois, candidat de l'opposition.	14
Voix diverses ou bulletins nuls.	15

— Une ordonnance royale du 17 septembre dispose que M. le contre-amiral de Rigodit, qui remplit les fonctions de commandant de la marine à Alger, ayant atteint sa soixante-cinquième année, devra passer dans la deuxième section du cadre de l'état-major de l'armée navale.

— A la date du 7 septembre, l'escadre de la Méditerranée était ainsi répartie :

L'Iéna, *le Jupiter* et *le Magellan* étaient arrivés à Naples, le 31 août, venant de Tunis. Le 3 septembre, le bruit courait que toute l'escadre devait rentrer à Toulon aussitôt la fin de la quarantaine de ces navires; mais, le 2, l'amiral a reçu, dit-on, par la voie de terre, l'ordre de rester à Naples jusqu'à nouvel ordre. *Le Souverain* et un autre vaisseau, ainsi que deux frégates à vapeur, étaient mouillés à Castellamare. *La Psyché* était partie pour Lisbonne ou Barcelone.

---

diminue de manière à ne plus livrer passage à un vaisseau, sans que celui-ci coure risque de se briser sur les rochers même dans le temps le plus calme. Quand la mer monte, le courant se précipite entre Lofoden et Moskoë avec une bruyante rapidité, mais le bruit de son reflux impétueux vers l'Océan est à peine égalé par celui des plus terribles cataractes; ce bruit se fait entendre à une distance de plusieurs lieues, et le tourbillon est d'une telle étendue et d'une telle profondeur, que, si un vaisseau arrive assez près pour subir son attraction, il se trouve inévitablement englouti et entraîné jusqu'au fond, où il se brise sur les rochers; et, lorsque l'eau redevient plus calme, les fragments remontent à la surface. Mais ces intervalles de tranquillité ne se présentent qu'entre le flux et le reflux, et dans un simple calme; ils ne durent guère qu'un quart d'heure, au bout duquel la violence renait graduellement. Lorsque le courant est plus bruyant et qu'une tempête accroît sa fureur, il est dangereux d'en approcher même à la distance d'un mille norwégien. Des chaloupes, des yachts et des navires ont été emportés pour ne point s'en être tenus assez éloignés. Il arrive souvent aussi que des baleines, s'approchant trop du courant, sont emportées par lui; il est impossible de décrire leurs plaintes et leurs mugissements dans la lutte vaine qu'elles soutiennent contre le tourbillon. Une fois, un ours qui nageait entre Lofoden et Moskoë, fut entraîné; on entendait ses cris du rivage. De gros troncs de pins et de sapins, après avoir été absorbés par le courant, reviennent à la surface, brisés et déchirés à tel point, qu'ils paraissent couverts de piquants. Ceci prouve que le fond du précipice se compose de rochers pointus. Le courant est réglé par le flux et le reflux de la mer, qui ont lieu régulièrement toutes les six heures. En l'année 1645, de grand matin, le jour de la Sexagésime, le bruit et l'impétuosité du tourbillon furent tels, que les pierres des maisons de la côte furent détachées et jetées à terre.

Quant à la profondeur de l'eau, je ne pouvais pas comprendre comment on aurait pu parvenir à l'apprécier dans le voisinage immédiat du gouffre. Les quarante brasses ne pouvaient se rapporter qu'à des portions de la mer tout près de Lofoden et de Moskoë. La profondeur, au centre du Moskoëstrom, doit être incommensurablement plus grande, et il ne faut pas de cela une meilleure preuve que celle qu'on obtient en regardant obliquement du sommet de Helseggen. En regardant de cette hauteur dans le bouillonnant *Phlegethon*, je ne pus m'empêcher de sourire de la naïveté avec laquelle l'honnête Jonas Ramus raconte, comme une chose difficile à croire, les anecdotes relatives aux baleines et aux ours; il paraît évident que le plus grand vaisseau de ligne, entrant dans la sphère de cette mortelle attraction, lui offrirait aussi peu de résistance qu'une rafale de vent, et disparaîtrait sur-le-champ.

Les tentatives faites pour expliquer ce phénomène, dont quelques-unes, si je me le rappelle, me parurent à la lecture assez raisonnables, m'apparurent en ce moment sous un aspect tout différent et très peu satisfaisant. L'idée généralement reçue est « que ce tourbillon, ainsi que trois autres moins considérables parmi les îles de Feroë, n'ont pas d'autre cause que le choc des vagues pendant le flux et le reflux, contre un banc de roches et de sable qui comprime l'eau de façon à ce qu'elle se précipite sous forme de cataracte. Ainsi, plus le flux monte haut, plus la chute est profonde, et le résultat naturel de tout ceci est un tournant dont la section prodigieuse est suffisamment connue par des expériences faites sur une moindre échelle. » Ce sont là les termes de l'encyclopédie britannique. Kircher et d'autres s'imaginent qu'au centre du canal des Moskoëstrom, existe un abîme qui traverse le globe et s'ouvre dans quelqu'endroit très éloigné, par exemple le golfe de Bothnie, qu'un de ces auteurs nomme avec assez de décision. Cette opinion, tout à fait banale en elle même, fut celle que mon esprit, tandis que je regardais, acceptait le plus volontiers, et, l'ayant mentionnée au guide G., je fus un peu étonné de l'entendre dire que, quoique ce fût là l'opinion la plus universellement répandue parmi les Norwégiens, ce n'était pas la sienne. Quant à la première explication, il avoua qu'il n'était pas de force à la comprendre, et ici je fus d'accord avec lui; car, quelque spécieuse qu'elle soit sur le papier, elle devient tout à fait inintelligible et même absurde au milieu du tonnerre de l'abîme.

— Vous avez maintenant bien regardé le tourbillon, dit le vieillard, et, si vous voulez vous glisser derrière ce rocher qui amortira le bruit de l'eau, je vous raconterai une histoire qui vous convaincra que je dois savoir quelque chose du Moskoëstrom.

Je fis ce qu'il demandait, et il poursuivit :

— Les deux frères et moi nous possédions autrefois un *smack*, gréement de schooner, d'environ soixante-dix tonneaux, avec lequel nous avions l'habitude de pêcher parmi les îles au-delà de Moskoë, presque jusqu'à Vurrghe. On fait bonne pêche dans tous les tourbillons, si on a le courage de la tenter et l'adresse de saisir les occasions convenables; mais, parmi tous les pêcheurs de Lofoden, nous étions, comme je vous le dis, les seuls qui fréquentassions régulièrement ces îles. Les endroits où l'on pêche ordinairement sont beaucoup plus bas vers le sud; on y peut pêcher à toute heure sans beaucoup de danger et par conséquent ces places sont préférées. Cependant les endroits que nous fréquentions, non-seulement donnent une plus belle variété, mais aussi une plus grande abondance; de sorte que souvent nous amenions en un jour ce que les pêcheurs plus timides ne réussissaient pas à amasser en une semaine. — Enfin nous en faisions un spéculation effrénée. Le risque de notre vie suppléait au travail, et le courage tenait lieu de capital.

Nous gardions le bateau dans une petite baie, à cinq milles environ plus au nord que nous ne sommes à présent, et nous avions l'habitude, quand il faisait beau, de profiter du calme de quinze minutes pour traverser le canal du Moskoëstrom, loin au-dessus du tourbillon; nous jetions l'ancre quelque part près de Otterholm ou de Sandflesen, où les tourbillons sont moins violents qu'ailleurs. Nous y restions jusqu'à peu avant l'heure du calme, et alors nous levions l'ancre et revenions. Jamais nous ne partions sans avoir un bon vent de côte pour aller et revenir, un vent dont nous étions sûrs qu'il ne nous ferait pas défaut avant notre retour, et nous nous sommes rarement trompés sur ce point. Deux fois, en six ans, nous fûmes forcés de rester toute la nuit à l'ancre par suite d'un calme complet, ce qui est une chose excessivement rare par ici; et, une fois, il nous fallut rester sur les rochers près d'une semaine, mourant de faim, à cause d'un vent qui s'éleva bientôt après notre arrivée, et rendit le canal trop agité pour qu'il fût possible de s'y aventurer. A cette occasion nous aurions été poussés en mer malgré tout (car les tournants nous avaient tellement ballottés, que nous avions faussé notre ancre, et qu'il fallut la retirer), si par bonheur nous n'étions entrés dans un de ces innombrables courants de traverse, qui viennent un jour et disparaissent le lendemain, et qui nous amena près de Flimen, où heureusement nous pûmes mouiller.

Je ne saurais vous dire la vingtième partie des difficultés que nous rencontrâmes sur les rochers, — c'est un mauvais endroit même par le beau temps; — mais nous trouvions toujours le moyen de traverser le Moskoëstrom lui-même sans accident; quoique quelquefois j'aie senti mon cœur défaillir, quand il arrivait que nous nous trouvions une minute ou deux en avance sur la marée basse. — Parfois le vent n'était pas aussi fort que nous l'avions cru en partant, et alors nous allions moins vite que nous ne l'aurions voulu, tandis que le courant nous empêchait entièrement de gouverner le bateau. Mon frère aîné avait un fils de dix-huit ans, et moi j'avais deux grands garçons. — Ceux-ci nous auraient été de grande utilité dans nos excursions; mais, pour une raison ou pour une autre, quoique nous courussions le risque nous-mêmes, nous n'avions pas le courage de souffrir que nos enfants s'exposassent au danger, — car après tout c'était vraiment un horrible danger, voilà la vérité.

EDGAR POE.

Traduit de l'anglais par Mme ISABELLE MEUNIER.

(*La suite à demain.*)

[illegible] c'est que le sucre est toujours vendu par les fabricants, défalcation faite du papier qui enveloppe les pains, et que dès lors il y a déloyauté et fraude de la part du détaillant qui fait figurer par portions ce papier dans le poids du sucre qu'il vend au consommateur, auquel il donne ainsi du papier pour du sucre.

—Un journal allemand, le *Courrier d'Ulm*, donne une caractéristique assez curieuse des principales villes de l'Europe. La voici :

Berlin se pare. Breslau se promène. Cassel ronfle. Dresde s'étonne. Dublin mendie. Edimbourg rêve. Florence flâne. Francfort compte. Gênes rit. Hambourg mange. Hanovre dort. Leipsig lit. Lisbonne boude. Londres bâille. Lyon travaille. Madrid fume. Mayence appelle le carnaval. Manheim jure. Manchester empoigne. Marseille chante. Munich boit. Naples sue. Paris bavarde. Pesth jase. Pétersbourg se tait. Rome prie. Turin se farde. Veniseaime. Varsovie gémit. Vienne digère. Laquelle de ces villes est la plus heureuse ?

— On lit dans l'*Independant du Midi* :

« Lundi dernier, à dix ou onze heures du soir, deux sergents de ville conduisaient à la maison d'arrêt un homme en costume de prêtre. Aujourd'hui le *Courrier du Midi* nous apprend les motifs de l'arrestation de cet homme, motifs dont nous avions entendu parler trop vaguement pour pouvoir les faire connaître. Cet individu, qui est bien réellement un prêtre, est âgé de 70 ans ; il est né à Elue, département des Pyrénées-Orientales ; il a été arrêté sous la prévention de tentative de viol sur la personne de deux jeunes filles âgées l'une de 12 et l'autre de 9 ans. « C'est, dit le *Courrier*, sur la dénonciation des parents de ces enfants, dénonciation corroborée par le témoignage bien précis d'un individu qui habite l'auberge où logeaient l'indigne prêtre et ses victimes, que l'on a commencé l'instruction de cette triste affaire.

» Ce misérable était arrivé à Montpellier depuis quelques jours seulement et était sur le point de le quitter, toute son occupation étant de voyager de ville en ville, quêtant et mendiant partout. Il possède cependant quelques ressources, recevant un secours annuel de 250 fr. du ministère des cultes, un de 100 fr. du ministère de l'intérieur, 250 fr. de pensiona de la reine des Français et autant de Madame Adélaïde. »

— On lit dans le *Courrier français* :

« On assure qu'il vient d'être décidé qu'une commission rogatoire serait envoyée au juge royal de Gorée, faisant les fonctions de juge d'instruction, à l'effet de recevoir la déposition de plusieurs officiers embarqués à bord des bateaux à vapeur de l'escadre des côtes occidentales d'Afrique, au sujet de l'affaire des charbons. Il paraît établi que ces officiers ont refusé à plusieurs reprises et avec une loyale persévérance, les charbons qui étaient envoyés par l'administration de la guerre, comme étant de mauvaise qualité; on conçoit dès lors que leur témoignage soit essentiel pour l'instruction de cette affaire. »

— Presque tous les conseils généraux des départements du bassin du Rhône ont émis un vœu en faveur de l'amélioration des embouchures de ce fleuve.

— Un des aides-de-camp d'Espartero, Guerea, venant de Londres, a traversé samedi Bayonne, se rendant à Madrid.

— Le général Narvaez, dont les journaux ont annoncé le départ pour la France, n'est pas l'ancien président du conseil, qui se trouvait encore à Madrid le 17, mais simplement son homonyme, le général José Narvaez.

— Une lettre de La Ciotat donne des détails sur un sinistre survenu à bord du bateau à vapeur le *Comte de Paris*, qui avait quitté ce port le 17 du courant, à onze heures du matin, pour se rendre à Marseille. Lorsque le paquebot a quitté La Ciotat, la houle soulevée par la tempête rendait sa marche pénible. Tout-à-coup les secousses ont amené la rupture des haubans en chaîne qui retenaient la cheminée, et cet énorme tuyau s'est abattu sur le flanc du navire. La fumée et la vapeur, qui se sont alors répandues au dehors en liberté, ont horriblement brûlé les personnes qui se trouvaient sur le pont.

Trois hommes de l'équipage sont dangereusement blessés ; d'autres ont reçu des blessures plus ou moins graves. Aussitôt les voiles ont été déployées, et le *Comte de Paris* a pu gagner le mouillage des Capucins, où il a attendu que le vent fût moins violent. Des embarcations sont allées le prendre à la remorque, et vers cinq heures du soir il rentrait dans le port de La Ciotat.

— M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice, et M. le ministre de l'intérieur viennent de signaler à la police de Paris, ainsi qu'aux autorités civiles et militaires des départements, plusieurs individus ayant exercé des fonctions publiques, contre qui des mandats judiciaires, à l'exécution desquels ils se sont soustraits par la fuite, ont été décernés sous prévention de crimes ou de délits. (*Patrie.*)

— Le *Moniteur parisien* annonce ce soir d'une manière positive la mort de M. Frédéric Soulié.

Le célèbre romancier est décédé ce matin à Bièvre, près Paris.

— La cour royale (chambre des appels de police correctionnelle), présidée par M. Cauchy, a rendu aujourd'hui son arrêt dans l'affaire du gérant du *Courrier français* contre M. Talabot. Par cet arrêt, la cour, rejetant les moyens d'incompétence invoqués en faveur de M. de Vressé, a confirmé le jugement de compétence prononcé par la 8e chambre du tribunal de police correctionnelle.

— La ferme de la Ceriseray (Maine-et-Loire) vient d'être le théâtre d'un affreux accident. C'était, dit l'*Union de l'Ouest*, un des jours de battage du blé. Le père était entouré d'une petite famille toute fraîche et toute bondissante. Le rouleau faisait gravement et processionnellement le tour de l'aire, quand les enfants manifestent tout à coup, unanimement et avec des cris de joie, l'envie d'aller en voiture, sur le siège de ce char de moderne invention. Le fermier ne peut résister aux sollicitations si empressées et si vives de sa petite famille. Il la monte, l'assied sur la chaise de bois. On rit, on s'agite, on se coudoie ; le bonheur était si grand ! La lourde machine continue sa route ; un des marmots manque subitement ; il est tombé. On veut retenir, arrêter ; on effraie, au contraire, et le malheureux petit être est écrasé, aplati, au sein même de sa joie, sous les yeux de son père qui pleure.

— Depuis dix à douze jours, les commis de l'octroi exerçant à la barrière du Roule remarquèrent un homme toujours placé au fond de l'omnibus, et tenant sur ses genoux un ballot de gros livres solidement reliés en vieille basane. Chaque jour cet homme entrait ainsi dans Paris avec un ballot pareil. Les employés finirent par se défier de ce continuel transport, et par soupçonner quelque fraude.

Avant hier donc, après avoir demandé aux voyageurs s'ils n'avaient rien à déclarer de soumis au droit, ils engagèrent le porteur de livres à entrer au bureau. Là, on fit la vérification de son paquet, et on vit,

[illegible] qui aurait pour effet de rendre publiques des lettres d'une nature toute confidentielle ; puis, dit-on, le désir d'expliquer sa conduite devant l'opinion publique aurait rendu ses refus moins vifs.

On se rappelle, au reste, que, quelque temps après le procès de Rodez, qui pendant plusieurs semaines occupa toute la France et toute l'Europe, Mme Manson, l'héroïne de ce procès, vint à Paris, également appelée par une spéculation de même nature. Une boutique avait été établie à l'hôtel de Nantes, place du Carrousel, et dans cette boutique, Mme Manson s'était installée et vendait elle-même une petite brochure contenant les *lettres inédites* du procès Fualdès.

On raconte aussi que deux prétendants se sont mis sur les rangs pour obtenir la main de Mlle Deluzy ; la publicité dont elle est l'objet depuis quelque temps, loin d'éloigner ces messieurs, n'aurait été pour eux qu'un stimulant de plus.

D'un autre côté, il paraît qu'une institutrice de Londres fait faire de nombreuses démarches auprès de Mlle Deluzy à l'effet de la faire venir auprès d'elle.

— Nous lisons dans le *Droit* :

« Nous rapportions, dans notre numéro du 20 août dernier, les tristes détails d'une tentative d'assassinat commise dans les carrières Montmartre, sur une fille publique du nom de Feriot. Cette malheureuse, en relations habituelles avec les malfaiteurs et les repris de justice qui rôdent aux alentours des barrières, fut soupçonnée, par les nommés Turpin et Charles Leborgne, d'avoir fait contre eux des révélations à la justice. Sous le coup de cette idée, ces deux individus résolurent de tirer vengeance de la fille Feriot ; aussi, dans la journée du jeudi 19 août, ils se présentèrent chez elle, et l'invitèrent en partie de plaisir du côté de Montmartre, avec plusieurs de leurs camarades.

» Cette fille les suivit, mais dans la soirée on l'entraînait dans un endroit désert, et cette malheureuse femme tombait sous les coups de ses misérables compagnons qui, la croyant morte, emportèrent son corps tout meurtri et le précipitèrent au fond d'une carrière. Dans la nuit, la victime se ranima ; recueillie par des passants qui la trouvèrent mourante sur le bord du chemin, elle fut rappelée à la vie, et, sur ses indications, Leborgne et Turpin étaient arrêtés dès le lendemain dans un cabaret de la barrière.

» La fille Feriot, transportée à l'Hôtel-Dieu, est aujourd'hui encore à peine rétablie de ses blessures ; grâce aux renseignements détaillés qu'elle a pu fournir sur la terrible scène du meurtre dont elle a failli être victime, tous les individus qui, avec Turpin et Leborgne avaient joué un rôle dans ce guet-apens ont été arrêtés. L'un d'eux, le nommé Ludgger dit Constant, qui avait pu, jusqu'à ce jour, se soustraire aux actives recherches de la police, a été écroué ce matin au dépôt de la préfecture. »

OUTRAGE A LA PUDEUR DANS UNE ÉGLISE.—L'église Saint-Roch a été encore hier profanée par un de ces actes révoltants qui décèlent une monstrueuse dépravation, et ce qui est plus incompréhensible, c'est que le coupable est encore un jeune homme distingué par sa position sociale. Son père est membre d'un des premiers corps de l'Etat, et lui-même occupe un emploi honorable dans une administration publique. Il s'était approché de la grille d'une chapelle où priait une sœur de charité, devant laquelle il se livra bientôt aux démonstrations les plus obscènes.

Les cris d'indignation de la religieuse attirèrent de ce côté un des sacristains, et, avant qu'il eût pu fuir, le jeune homme a été arrêté et conduit chez le commissaire de police. Il n'a pas cherché à nier son immoralité, et les raisons qu'il a données pour se justifier ne sont pas faites pour atténuer beaucoup ce que cette action a d'odieux. (*Droit.*)

PARRICIDE.—Un crime horrible vient d'être commis dans la commune d'Auneau, arrondissement de Chartres, sur la personne de M. Esprit Leroy, propriétaire audit lieu.

Esprit Leroy, étant arrivé à l'âge des infirmités, voulut s'en rapporter à son fils des soins de sa fortune. A cet effet, il abandonna à celui-ci, marié depuis peu, tous ses biens, à la charge de lui servir une pension viagère de beaucoup inférieure aux revenus des terres données. Le sieur Leroy père se réserva en outre un logement dans la maison dont il faisait l'abandon.

A peine ces arrangements étaient-ils devenus définitifs, que la bonne intelligence qui jusque-là avait régné entre le père et le fils, disparut entièrement; la belle-fille d'Esprit Leroy, d'une nature méchante et portée à l'avarice, témoigna hautement son désir de voir arriver promptement la mort de son beau-père, qu'elle ne cessa d'abreuver de dégoûts et de mauvais traitements, sans que son mari y mît le moindre obstacle, malgré les supplications de son vieux père. Souvent les voisins ont vu la femme Leroy, alors que son mari était présent, porter à son beau-père des coups de bâton, qui souvent amenaient une effusion de sang.

Outre ces mauvais traitements, le malheureux Leroy père était exposé à toutes sortes de privations, car ses enfants dénaturés ne lui payaient pas la pension à laquelle ils étaient tenus.

Les choses en étaient venues à un tel degré de gravité, que Leroy disait souvent qu'il mourrait victime de la méchanceté de sa belle-fille, qu'il jugeait capable de tout.

Ces fatales prévisions devaient bientôt se réaliser. Dimanche dernier, Leroy père rentra chez lui vers neuf heures du soir, et ne reparut plus. Les voisins étaient surtout frappés de cette circonstance, que les époux Leroy, qui évitaient de se trouver en leur présence, ne montraient aucun souci de savoir ce qu'était devenu leur père.

Cela dura ainsi jusqu'au mercredi à midi, que la femme Leroy annonça en même temps la mort et l'ensevelissement de son beau-père.

Averti par la rumeur publique, M. le juge de paix chargea un médecin de visiter le cadavre, et il acquit la preuve qu'un crime avait été commis. La tête présentait les plus graves lésions, le bras droit était cassé et sept côtes brisées. Les recherches faites chez les époux Leroy amenèrent la découverte d'un manche de pioche taché de sang, et auquel adhéraient des cheveux de la victime. »

Le fils naturel de la femme Leroy ayant été mis en état d'arrestation, fit bientôt des aveux qui ne laissèrent aucun doute sur la culpabilité de sa mère et de son beau-père. C'est sur son lit que le malheureux vieillard avait été assommé. Les assassins s'étaient introduits chez lui au moyen d'une double clé qu'ils avaient en leur possession à l'insu de Leroy père. Ce jeune homme a fait connaître, en outre, que la chemise dont était revêtu le vieillard, et le traversin sur lequel avait reposé sa tête, et qui étaient inondés de sang, avaient été jetés dans les fosses de la maison, où on les a en effet retrouvés.

Leroy fils, sa femme et le fils naturel de celle-ci ont été écroués dans la maison d'arrêt de Chartres.

AFFAIRE MYSTÉRIEUSE.—APPARITION DU DIABLE.— SCÈNES NOCTURNES. — Depuis quelques jours, dit le *Censeur de Lyon*, il n'est

[illegible] instruction que les connaissances attachées à leur profession.

» Cette entreprise, prétendue providentielle, pourrait être examinée sous le rapport de l'industrie, de l'hygiène, de l'éducation et de la vie matérielle ; mais nous abandonnons ces discussions pleines d'intérêt dans le temps où nous vivons, pour jeter un coup-d'œil rapide sur les mœurs de cet établissement.

» Voulant éviter le scandale, parce que les matières corrompues infectent par trop déjà notre société, nous tracerons seulement quelques traits du tableau de l'intérieur de cette fondation.

» Deux dortoirs servent au coucher des pensionnaires ; dans la nuit un démon inconnu, plusieurs peut-être, viennent porter l'effroi et le désordre dans ce séjour, où l'innocence repose en paix, sur la foi de Dieu, des hommes et surtout de l'institution.

» Ce démon bruyant fait des menaces, ébranle la tête, enlève les couvertures, et ne se borne pas toujours aux malices d'un esprit immatériel. Les plaintes, les soupirs, les cris étouffés répondent aux tours de ce visiteur malin qui apparaît pour corriger ces jeunes filles des fautes présentes et à venir.

» Défense sévère est faite par les maîtresses du lieu d'ébruiter ces *tentatives*, ces *méchancetés*, ces *corrections* du diable, parce que c'est la punition de leurs péchés.

» Ces scènes d'horreur pour les grandes, de tourments et d'effroi pour les jeunes, durent une partie de la nuit.

» Il y a trois mois, en l'absence de la supérieure, le diable s'annonce à deux jeunes filles couchées ensemble ; il déclare qu'il vient, au nom du grand-maître, exercer sa puissance sur cette retraite ; l'une d'elles répond qu'elle ne le craint pas ; alors il lui tire les oreilles, pince le nez, donne des soufflets avec une main large, pesante et nerveuse ; ensuite, armé de petites pinces en acier, il tord, déchire la peau du bras, des cuisses...

» La supérieure est souvent en communication avec le diable ; les pensionnaires sont invitées à entendre ces entretiens, le diable énumère les fautes des pensionnaires, révélant tous les secrets de la confession, au grand étonnement de cette jeunesse ignorante, inexpérimentée et opprimée.

» Le diable respecte cette supérieure, qui ne se plaint pas de ses apparitions nocturnes, parce qu'elle a le pouvoir de conjurer ses maléfices au moyen d'un scapulaire qui vient de Dieu.

» Nous ne mentionnerons pas les tortures d'une malheureuse dans les chairs de laquelle on a implanté épingles, aiguilles, pointes... Cette victime de tant de *diableries* est aujourd'hui dans l'idiotisme. (Ici sont consignés des noms et des faits, que nous croyons devoir passer sous silence.)

» Nous nous garderons, monsieur le rédacteur, d'interpréter le motif qui a porté la direction de cet établissement à y fonder le règne du *diable*, de disserter sur ces monstruosités, d'en rechercher les auteurs. Aussi, laissons-nous à la justice le soin d'éclairer ce mystère et d'enchaîner Satan. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Académie royale des Beaux-Arts.

Concours de Peinture.

LA MORT DE VITELLIUS.

Vitellius, après la prise de Rome, avait cherché un asile dans un réduit ignoble d'où un tribun du peuple vint l'arracher. On le traîna les mains liées derrière le dos, les habits en pièces, à travers le Forum, où l'on renversait ses statues au milieu des insultes du peuple, et on le forçait, par la pointe des épées, de relever la tête pour la mieux exposer aux outrages. Pour dernier affront, on le poussa vers les Gémonies, où le corps de Sabinus gisait abandonné et on l'acheva.

Nous ne chicanerons pas l'Institut sur la rédaction de ce programme, car il ne s'agit point ici d'une question littéraire ; mais nous désapprouverons hautement le choix d'un pareil sujet.

Que demande-t-on aux jeunes concurrents admis en loges ? Un tableau qui donne la mesure de leur savoir et de leur intelligence. On interroge non-seulement leur capacité matérielle qui consiste dans l'exécution ; mais encore leur tête et leur cœur. L'habileté des doigts, la pratique, le dessin et le modelé, l'arrangement des draperies et des détails, toutes choses essentielles, ne seront que les moyens avec lesquels ils expriment une idée... et c'est surtout par la conception du sujet que se révélera, l'organisation, le titre de l'artiste. Il faut donc qu'un programme imposé permette à la science de se produire en même temps qu'il donne essor au sentiment et à l'imagination... Il faut qu'il comporte à la fois la beauté morale et la beauté plastique.

La *Mort de Vitellius* ne satisfait point à ces conditions. Nous ne nions pas l'utilité qu'il y a à reproduire des scènes historiques, quelque dégoûtantes qu'elles soient. L'horrible a aussi son genre de beauté dont, par goût particulier, nous ne nous soucions guère, il est vrai ; mais ne perdons pas de vue qu'il s'agit ici d'un concours d'élèves, dont il faut surtout interroger et développer le sens poétique.

Il n'y a d'œuvre d'art élevée que là où la beauté morale, en s'incarnant dans la forme, l'anime, l'ennoblit, la transfigure, l'idéalise, si vous voulez... Il n'y a de poésie dans l'art que là où l'âme resplendit sur la matière comme un reflet de la divinité. Et qu'on ne croie pas qu'il faille à l'artiste de grands efforts pour atteindre ce but ; il n'a pas besoin de se torturer l'esprit, de sonder silencieusement les profondeurs de la philosophie et de la métaphysique. Qu'il écoute simplement son cœur, qu'il lui obéisse et le suive dans ses aspirations.

Très souvent un artiste, en cherchant l'harmonie des lignes, des formes et des couleurs, poursuit à son insu quelque fugitive pensée. Il s'ignore lui-même; il a devant lui un bloc de marbre, une toile ; son

. . . . cette arme qui se cache sous une longue paupière? pourquoi ce choix? ceci plutôt que cela? Ne comprenez-vous pas qu'une circonstance, un hasard, une expression passagère ont été saisis par l'artiste dans un instant d'identité avec ses sentiments passés ou présents. Nous touchons ici à la grande question de l'idéal, si diversement comprise et expliquée, mais nous y reviendrons une autre fois. Toujours est-il que, lorsqu'un sujet est imposé à des jeunes gens, ce sujet doit être de nature à correspondre par quelque point aux sentiments qu'ils auront éprouvés ou peuvent éprouver. C'est une absurdité d'exiger que l'on exprime des formes que l'on ne connaît pas, et l'on ne peut raisonnablement pas demander que des idées ignobles soient noblement rendues. Et de bonne foi, la *Mort de Vitellius* est un programme ridicule et dangereux.

Cet empereur débauché, cette épaisse personnification d'un grossier sensualisme, n'est point à coup sûr une victime intéressante. D'autre part, la fureur d'une soldatesque effrénée qui s'acharne sur un cadavre n'est nullement légitimée par quelque grande pensée. Nous ne voyons pas là une protestation imposante, un de ces efforts violents, terribles, mais quelquefois nécessaires, de l'esprit de liberté contre l'oppression. Vitellius, proclamé naguère empereur par ses soldats, au milieu des dissensions de l'empire, trouva des amis et des courtisans, tant que le vent de la fortune souffla pour lui; sa gloutonnerie et ses débauches lui avaient même valu l'amitié de son armée, qu'il associait à ses sales plaisirs. Valens et Cecina vainquirent pour lui à Bédriac, et Rome le reçut en souverain. Mais bientôt il eut, lui aussi, à se défendre contre les révoltes. Heureux dans la lutte, le Forum se serait peut-être jonché de fleurs sous ses pas triomphants, aux acclamations d'une foule stupide. « Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon, » avait-il dit sur le champ de bataille, et ces paroles se seraient perdues à travers les fêtes et les élans d'enthousiasme qui accompagnent toujours un vainqueur, quel qu'il soit.

Vaincu, Vitellius est traîné aux gémonies. Il n'y a donc là rien de noble, rien de grand, rien qui soit digne de faire naître l'inspiration. Du sang, des armes, un corps dégoûtant, des soldats furieux, un lieu infâme, voilà tout. Et c'est à des jeunes gens que vous vous adressez, messieurs de l'Institut, à de jeunes âmes tout ouvertes aux bonnes et généreuses pensées. Sous prétexte de leur donner un sujet dramatique, vous allez chercher une des pages les plus ignobles de l'histoire!

Vous qui devez ouvrir les voies du beau, vous les forcez à vivre pendant trois mois dans la fange et dans le sang. Et n'est-ce donc pas à vous qu'il faut s'en prendre, si ce concours a un parfum d'abattoir, et si plus d'un concurrent n'a dépensé beaucoup de talent et d'énergie que pour faire de l'ignoble et du laid?

Les dix tableaux exposés à l'école des beaux-arts sont de MM. Crauck, Gambard, Lévy, Lenepveu, Maillot, Boulanger, Roche, Beaudry, Housez et Voillemot.

M. Lenepveu, qui a déjà eu un second prix, et dont les ouvrages ont été remarqués au salon, est un artiste expérimenté. Son tableau est de beaucoup supérieur à tous les autres, moins un. Avant d'en faire l'analyse, nous ferons remarquer que l'artiste a protesté instinctivement contre le choix du sujet en donnant à son œuvre un certain charme de couleur et d'effet, qui se trouve en complet désaccord avec la scène abjecte qu'il avait à représenter.

Il a reculé devant la reproduction de la réalité historique, devant le programme qui aurait exigé que toute cette composition fût enveloppée d'une atmosphère dégoûtante et fétide. Ce corps sanglant, foulé aux pieds et traîné dans la poussière jusqu'aux gémonies où gît un cadavre putréfié, cette soldatesque avinée qui s'acharne sur sa victime, ces marches infâmes souillées de sang, tout cela a répugné à son sentiment du beau, et, en cherchant à faire accepter l'horrible, il a été entraîné à affaiblir l'impression, à sacrifier le vrai au convenable.

Ces réserves faites, nous devons rendre justice au mérite d'une toile qui se recommande surtout par une exécution large et facile. Vitellius est étendu sur le premier plan; ses mains, fortement liées par une corde, se gonflent de sang; sa tête, où reflue la vie, se renverse par un mouvement convulsif, et sa bouche tout ouverte exprime les terribles souffrances de la suffocation. Un soldat accroupi va le poignarder, un autre lui déchire la poitrine avec un croc, un troisième, revêtu d'une cotte de maille, l'écrase du pied et s'apprête à le frapper. Cette figure, prise isolément, a de la tournure et une grande puissance, mais, liée au drame, on n'en comprend pas l'action, car le bras qui menace la victime est dans l'impossibilité de l'atteindre. L'expression de mépris et de dégoût du soldat au croc est supérieurement rendue.

Au centre, un vieux tribun penché en avant interroge de ses ongles les flancs palpitants de Vitellius, l'insulte du regard et de la voix, en lui montrant au loin avec la main gauche ses statues brisées. La lumière frappe en plein sur la draperie blanche dont est revêtu le tribun et sur la poitrine nue de l'empereur. Il est dommage que cette lumière, largement et savamment distribuée, soit d'un ton blafard et sans valeur. Comme couleur, M. Lenepveu a complètement manqué d'énergie et de puissance, mais son dessin est ferme; sa touche franche, vigoureuse, dénote un artiste habile, auquel l'adresse ne peut désormais faire défaut et qui sait son métier.

Nous regrettons toutefois de ne pas découvrir dans cette toile quelque . . . la composition de . . . tableau est tout . . . semble . . . ment et de cette terrible énergie que demandait le sujet. On ne croirait pas, au premier coup d'œil, qu'il s'agit de la vie d'un homme, d'un empereur romain. Plusieurs personnages importants par la place qu'ils occupent prennent indifféremment part à l'action, et voilà un soldat qui tient bien négligemment une corde homicide. L'ennui le domine, et il est impossible de s'associer de plus mauvaise grâce à un assassinat. Il a tort de se mêler d'une affaire qui paraît peu en rapport avec ses goûts et ses habitudes. Quant à ce jeune homme, penché vers Vitellius, nous ne lui croyons pas des instincts féroces et sanguinaires, nous pensons plutôt qu'il hasarde de raisonnables remontrances. M. Gambard est aussi victime du programme; on voit bien qu'il était mal à son aise au milieu de ces horreurs et de ces supplices. Les forces lui ont manqué, et cette fois nous ne lui en ferons pas un reproche. Il est fâcheux que son talent n'ait pas pu se développer librement. Car les qualités de dessin et de modelé que l'on remarque dans son tableau font pressentir que l'artiste, mieux inspiré, aurait aussi mieux réussi. L'Institut l'a entraîné dans un guet-apens; il lui doit une réparation l'année prochaine.

Nous engageons M. Boulanger à se méfier des oppositions trop fortes du blanc et du noir. Sa scène se découpe durement sur un fond de rochers sombres, à travers des ombres lourdes qui entourent ses personnages, de telle sorte que les finesses du modelé sont complètement perdues. Les figures, assez bien dessinées et disposées d'ailleurs, n'ont pas de saillie. M. Boulanger ignore les lois de l'harmonie. Il cherche l'effet dans le contraste, sans se préoccuper des rapports de tons. Qu'il étudie les maîtres, Titien, Rubens, Véronèse, Delacroix, et il comprendra l'importance de la demi-teinte; il verra que l'emploi des tons neutres est le grand secret des coloristes.

Nous n'avons rien remarqué chez les autres concurrents qui mérite d'être signalé.

CHARLES BRUNIER.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Quentin. — M. L. M. — Vous avez dû recevoir 600. — Entendez-vous avec les amis pour la distribut. en sus de vos propres ab. — Cordial accueil à M. D. et à vous.

Slg. — M. C. — Nous avons vu M. G., qui nous a remis les 6 pour M. D. — Nous sommes d'accord sur la 2e partie de votre bonne lettre.

Colmar. — M. G. — Reçu les 380. 40. — Nous allons vous écrire relativ. au compte.

Saint-Quentin. — M. P. — Nous inscrivons l'augmentation. — Merci.

Brest. — M. F. — La traite pour fin courant (voir la p. c. du 9 septembre) est partie sur le second avis apporté par M. H.

Nantes. — M. B. — Nous ferons votre commission aussitôt récept.

Blois. — M. G. — Nous faisons droit. — Nous allons essayer.

Dijon. — M. M. — Nous avons bien reçu les 39. 25. — Merci.

Bourse du 23 septembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 »»	75 80	75 »»	75 70	4 Can. 3 0/0	1200 »»
— — fin courant	75 75	75 80	75 70	75 75	Act. d J. »	»» »»
5 p. 0/0 J. au 22 sept. au Ct	115 »»	115 05	114 90	114 90	Ch. S. G. »	»»» »»
— — fin couran	115 15	115 15	114 9.	114 95	V. r. dr.	252 50

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	»»»» »»	— Ob. anc.	»»» »»
4 0/0 J. »	» »» »»	O. V. de Par. »	1272 50	— — nouv.	»»»» »»
R. p. 1844. au Ct	» » »/»	C. hyp.	» 250 »»	V. r. gauc.	155 »»
— fin Ct	» » »»	— Goum. ...	» »»»» »»	Paris à Sc.	»»» »»
R. ...	» 0 »/»	— Gann.	» 1010 »»	— à Orléans	1167 50
				— à Rouen.	921 50

PRIMES.	fin cour.		fin procn.		R.-Havre..	545 »»
3 p. 0/0...... d. 10	»» »»	»» »»	—	»» »» »» »»	Avignon...	537 50
5 p. 0/0 ..... d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »» »»» »»	Str. à Bâle.	160 »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.		Paris-Str...	375 »»
3 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»	Tours-Nant	357 50
5 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»	Orl.-Vierz.	545 »»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM. .... DerC. »»	93 3/4	C. du Nord	525 »»
Rec. p. Rotsch.	» 99 »»	ESPAG. 2 1/2..... »	»»» »/»	Famp-Haz.	»»» »»
Esp. Dett. act.	» »» »/»	— 4 1/2...... »	»» »/»	Diep.-Féc.	»»» »»
— — pass.	» » »/»	— do 1840..... »	»» »/» »»	Boul. à Am.	»»» »»
— 3 p. 0/0.	» »» » »	— do 1842..... »	100 »/» 5/8	Orl.-Bord.	»»» »»
Dette intérieure	» 23 1/2	— Banque..... »	»»» »»	Mont. à Tr.	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» » »	— do Em. 1841. »	»»»» »»	Paris-Lyon	372 50
HOLL. 2 1/2	» »» »/»	PIÉMONT....... »	1125 »»	Bord-Teste	»» »»
HAITI........	» » »/»	AUTRICHE...... »	»»» »»	Zinc V. M.	»»»» »»
				Lin Maber.	»»» »»

Union linière.. »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	925 »»	Orléans à Vierzon.	546 25
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	532 50	Bordeaux à Cette..	»»» »»
Paris à Orléans...	1172 50	Marseille à Avign.	525 »»	Nord	525 »»
— à Lyon.....	355 »»	Paris à Strasbourg	356 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

Marchés.

Marché de Sceaux, 20 sept. — Bœufs : amenés, 1079; vendus, 940; poids moyen, »»»; 1re q., 1,18; 2e, 1,06; 3e, 0,88. — Vaches : amenées, 518; vendues, 495; poids moyen, »»»; 1re, 1,10; 2e, 0,96; 3e, 0,80. — Veaux : amenés, 324; vendus, 317; poids moyen, »»»; 1re, 1,40; 2e, 1,25; 3e, 1,10. — Moutons : amenés, 11952; vendus, 11747; poids moyen, »»»; 1re, 1,48; 2e, 1,28; 3e, 1,00.

MARCHÉ DE NANGIS du 22 septembr. — Veaux 400, vendus de 1,00 à 1,40. Bœufs, 37, vendus de 1,00 à 1,20. — Vaches 2, vendues de 0,95 à 1,00. — Moutons, 30, vendus de 1,20 à 0,00. — Porcs, 9; vendus de 1,50 à 1,60.

— Par ordonnance royale, en date du 14 septembre présent mois, M. Amédée Beau, ancien principal clerc de Me Maréchal, notaire, a été nommé notaire à Paris, en remplacement dudit Me Maréchal, démissionnaire.

AU RÉDACTEUR.

La calvitie ou la perte des cheveux a de tout temps fixé l'attention des hommes de l'art.

De tout temps aussi cette infirmité a fourni un aliment fécond aux charlatans; mais jusqu'ici la science et le charlatanisme ont été également impuissants contre cette déplorable maladie. Il ne pouvait en être autrement dans l'ignorance où l'on était de sa cause première.

Frappé de l'insuffisance des moyens proposés, quelquefois sous le patronage de noms illustres, de l'inutilité et souvent du danger réel des remèdes proposés par des ignorants plus ou moins adroits, et désireux cependant de réparer sur une tête qui m'était chère les désordres qu'y avait occasionnés une calvitie prématurée, je me décidai à entreprendre, bien que je ne fusse ni chimiste ni docteur, l'étude d'une affection qui paraissait devoir faire le désespoir de la science et de l'humanité.

Je n'ai garde, Monsieur, de vous initier aux mille expériences que je dus entreprendre, aux mille déceptions qui les suivirent, sans me décourager; j'aime mieux vous parler du résultat qu'enfin mes efforts ont obtenu.

Des observations multipliées m'ont conduit à reconnaître que la calvitie est constamment due à une irritation profonde du cuir chevelu, qui peut succéder à une foule de causes, et qui engendre une sorte de sérosité putride qui corrompt la sève capillaire. Sa nourriture étant ainsi détruite, le cheveu s'étiole de sa racine et ne tarde pas à tomber.

Pénétré de ces idées, je me suis attaché à trouver le moyen de combattre efficacement cette inflammation et de neutraliser les effets dévastateurs de la sérosité qu'elle produisait; double condition qu'il fallait remplir pour pouvoir raisonnablement espérer de ramener le cuir chevelu à son état normal et de voir donner naissance à des cheveux nouveaux.

J'avais su découvrir la cause réelle, intime de la calvitie; je n'ai pas été moins heureux quand il s'est agi de sa médication.

Ma méthode est aussi prompte et aussi sûre qu'elle est rationnelle. Quinze jours suffiront dans les cas ordinaires; les chutes de cheveux les plus rebelles, combattus par l'emploi de mes toniques, ne résisteront pas à un traitement d'un mois.

J'ai compté trop de succès en Italie, où j'ai eu de nombreuses occasions de l'expérimenter, durant un séjour prolongé que j'y ai fait, et en France, depuis mon retour, j'ai réussi trop complètement dans les circonstances qui m'ont été présentées, pour que je ne puisse pas défier l'incrédulité la plus opiniâtre.

Je ne viens pas grossir la tourbe éhontée des charlatans; je ne veux surprendre la bonne foi de personne; je veux forcer la confiance du public par des démonstrations évidentes, et c'est dans ce but tout honnête que je me propose de commencer prochainement des expériences sur des têtes chauves d'hommes et de femmes, et d'appeler le public à y assister et à les contrôler rigoureusement.

J'ai la persuasion, monsieur le Rédacteur, que le public appréciera la loyauté de mon appel et me fera l'honneur de *consentir à voir*, avant de repousser le secours de mon expérience et de mes laborieuses recherches.

Je suis, monsieur le Rédacteur, avec la plus haute considération, votre très obéissant serviteur,

RAYMOND GRIFFOUL,

Rue de la Chaussée-d'Antin, 24, visible de onze heure à quatre heures.

Spectacles du 24 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — La Reine de Chypre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Gibby.
» h. » ODÉON. — Incessamment la réouverture.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Protégé, Rose et Marguerite, les Petites Misères.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Suisse, La Filleule à Nicot, le Gamin de Paris.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Mlle Agathe, la Croisée, Femme, Aides-de-camp.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Bonheur, Jocrisse, l'Inventeur, Henriette.
7 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ. — La Gamine, Simon.
7 h. 1/2 CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Crispin, l'Anguille de Melun, Pie voleuse.
7 h. 1/2 FOLIES. — Adine, Revue, Diable, Antoine.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Julien, Mary, Silence, le Bouffe.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Toto, le Favori, les Mendiants, Quelque chose.
3 h. 1/2 HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. 1/2 CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

A-t-on le droit de se réunir en France?

Le scandale que la police vient de donner à l'occasion des ouvriers typographes, inspirera de longues méditations à tous ceux qui respectent la dignité de l'homme, la dignité de la classe ouvrière, personnifiée par sa fraction la plus intelligente, la plus morale, à tous les hommes persuadés enfin qu'il doit exister en France un peu plus de liberté qu'en Russie.

Les ouvriers typographes demandent l'autorisation de se réunir dans un banquet; cette demande était de leur part une marque de déférence excessive pour le pouvoir; car, ainsi que nous le prouverons tout à l'heure, il n'y a pas de loi qui soumette en France les *réunions* à la nécessité d'une autorisation préalable.

Cependant la police se croit en droit de statuer sérieusement sur la demande et d'y répondre par un refus, refus appuyé sur un motif étrange et soufflé par l'esprit de l'ancien régime: *la demande était présentée par de simples ouvriers!* En vérité! les ouvriers sont-ils, oui ou non, des hommes, des Français, des citoyens? Veut-on poser en principe qu'ils sont subordonnés aux maîtres pour autre chose que pour l'exécution du travail? Sont-ils en tutelle, même en dehors des ateliers? Est-ce la loi indienne des castes qui règne en France, ou bien aurions-nous une charte qui proclame l'égalité de tous les nationaux devant la loi?

Il faut bien douter de tout cela pour comprendre le premier refus de la police; mais que dire du second, opposé même à une lettre signée de six patrons? Et que signifie l'acharnement qu'on a mis à disperser une réunion toute pacifique? Comment interpréter cette violation de domicile, cette apparition, au milieu d'un repas, de commissaires et de baïonnettes, cette persécution qui ne permet pas aux compositeurs de dîner dans un établissement commun, même en prenant des chambres séparées?

M. le préfet de police ne pouvait avoir lui-même de raisons, ni d'intérêts suffisants pour déployer contre le banquet typographique autant de persévérance et d'énergie. Les capitalistes, objets dans toutes les questions industrielles d'une partialité si dangereuse, ont obtenu de lui cette campagne. La majorité des maîtres imprimeurs, au lieu de se complaire sans arrière-pensée, sans esprit de retour dans l'harmonie que le tarif avait établie entre eux et les simples compositeurs, a voulu que le tarif pérît, qu'il fût détruit par les jugements des prud'hommes. Consultée sur la fixation des salaires, cause principale de débats entre le maître et l'ouvrier, cette juridiction, populaire en apparence, aristocratique en réalité, fera bientôt jurisprudence, et, par ses décisions, le salaire sera coté au-dessous du tarif convenu.

Pourquoi donc solenniser le souvenir d'un contrat que l'on veut réduire en cendre? Point de banquet en l'honneur du tarif! Si les ouvriers qui ont deviné ces projets se réunissent, ce sera probablement pour protester contre cette institution des prud'hommes qui les écrase... eh bien, dispersons-les!

Qui travaille à exciter la haine entre les classes, si ce n'est le pouvoir qui appuie de sa force armée de pareilles combinaisons? Dans les différentes industries, si les maîtres l'emportent par le capital, et si l'on trouve chez ceux d'entre eux qui se sont élevés par le travail, supériorité de culture intellectuelle et d'expérience, les ouvriers peuvent rivaliser par les lumières et l'emportent de beaucoup par le nombre, circonstance importante aux yeux d'administrateurs équitables.

Dans la typographie, le capital et le travail étaient à peu près conciliés. Dans cette industrie, les difficultés d'ouvrier à maître se [...] elles étaient prévenues par un tarif universellement accepté. Il ne fallait donc pas changer un état de choses d'où l'ordre naissait, détruire une organisation à peu près satisfaisante pour y substituer les conseils de prud'hommes, avant d'avoir pris l'avis des deux parties intéressées.

Entre le capital et le travail la situation de l'autorité ne peut être que neutre, arbitrale, désintéressée, et les six patrons qui ont appuyé les ouvriers dans la question du banquet typographique ont indiqué par là qu'à leurs yeux du moins la conduite partiale de l'autorité nuisait à ceux-mêmes qu'on voulait servir.

Au surplus, si la police voulait, à cette occasion faire une levée de boucliers en faveur des maîtres, la légalité ne lui permettait pas de manifester ses tendances par le refus d'autorisation d'un banquet. Si la simple *réunion* était soumise au bon plaisir du pouvoir, toutes les fois qu'elle dépasse vingt personnes, il faudrait s'attendre au milieu d'un dîner, d'un concert, d'un bal privé, à voir apparaître le *fléau* des sergents de ville, ou quitter Paris pour aller chercher aux environs de Pétersbourg une terre moins asservie.

Heureusement la prétention de la police est ici mal fondée; elle ne s'appuie que sur les deux textes suivants:

« ***Code pénal, art.*** **291.** Nulle ***association*** de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société. »

« ***Loi du 10 avril 1834, art.*** **1er.** Les dispositions de l'art. 291 du code pénal sont applicables aux associations de plus de vingt personnes, sans même que ces associations soient partagées en sections d'un nombre moindre, et qu'elles ne se réuniraient pas tous les jours ou à des jours marqués, l'autorisation donnée par le gouvernement est toujours révocable. »

Il n'y a pas dans ces articles un seul mot dont on puisse faire usage légalement et de bonne foi contre un simple banquet; une *association*, même se réunissant à des époques irrégulières, implique une organisation, un but suivi que nous ne trouvons pas dans la *réunion*. Le sens de ces deux mots est, au surplus, bien précisé par des textes que la *Démocratie* a déjà publiés il y a un an et qu'elle croit utile de reproduire.

Rapport de M. Martin (du Nord) sur la loi du 10 avril 1834.

J'ai entendu souvent dans le cours de cette discussion confondre deux choses qui ne doivent pas être confondues: les réunions et les associations... Vous savez la différence qui existe entre une association et une réunion. Les réunions ont pour cause des événements imprévus, instantanés, temporaires; le motif venant à cesser, la réunion cesse avec lui. Les associations, au contraire, ont un motif déterminé et permanent; un lien unit entre eux les associés. Le plus souvent une cotisation vient pourvoir aux moyens d'exécution; des conventions, soit verbales, soit écrites, leur donnent un caractère de permanence qui les fait facilement discerner.

Eh bien! si cette distinction est indiquée par la raison, comment est-on venu dire qu'on voulait, par la loi actuelle, frapper les réunions? Jusqu'à présent, personne n'a pensé que les réunions eussent été atteintes par l'article 291, ne craignez pas qu'elles le soient davantage par la loi que nous discutons. (***Moniteur*** **du 22 mars 1834.**)

Le président de la Chambre, voulant faire connaître avant le vote l'ensemble des amendements, s'exprime ainsi:

La loi sur les associations présente quatre ordres de questions: 1° Les conditions auxquelles il sera permis de former, non pas des réunions, car la loi ne l'y applique pas, mais des associations. (***Moniteur*** du 18 mars 1834.)

Ce président était M. Dupin.

Le garde-des-sceaux, M. Persil, ne s'est pas prononcé moins nettement:

Le gouvernement, a-t-il dit, s'est déjà plusieurs fois expliqué sur ce point; il a déclaré que les réunions électorales dont parlait l'amendement de la commission ne sont pas comprises dans la présente loi. Nous faisons une loi contre les associations, et non pas une loi contre les réunions accidentelles et temporaires qui auraient pour objet l'exercice d'un droit constitutionnel.

Sur ces explications, un amendement de M. Couturier et un autre de la commission, qui avaient pour objet de protéger la liberté des *réunions*, furent retirés comme inutiles.

A la Chambre des pairs, le rapporteur, M. Girod (de l'Ain), renouvela la même distinction, il rappela ces paroles du garde-des-sceaux en les confirmant:

Si cette déclaration surabondante n'est pas la loi même, elle en forme dit-il, du moins le commentaire officiel et inséparable. C'est sous sa foi que l'article a été adopté par l'autre chambre, qu'il pourra l'être par vous, et il n'est pas à craindre qu'un tribunal en France refuse de l'entendre ainsi.

En présence de ces textes il est impossible de soutenir qu'un banquet soit une association, qu'un banquet, à quelque nombre de convives qu'il s'élève, ait besoin d'être autorisé. Le pouvoir n'a qualité pour intervenir que si on lui demande l'usage d'une salle qui lui appartienne, autrement son intervention dans de simples banquets est un abus auquel nous ne conseillerons jamais d'opposer la violence, mais dont les tribunaux compétents devraient faire justice, si la question était portée devant eux.

Complications en Orient.

Les événements se compliquent en Orient et semblent vouloir remettre sur le tapis les plus graves questions de la politique générale.

A son origine, le différend turco-grec n'était qu'une querelle de cérémonial diplomatique. Eh bien! voilà qu'aujourd'hui cette querelle d'étiquette, agrandie, envenimée par de longs débats, par la publicité et par la médiation impuissante de M. de Metternich, menace de troubler la paix du monde.

La Porte vient de retirer ses consuls des Etats helléniques, les relations commerciales sont interrompues entre la Grèce et la Turquie. En même temps, la flotte turque, forte de près de quarante voiles, débouquait des Dardanelles. La saison est bien avancée pour que cette flotte aille à Tunis. Il est plus probable qu'elle se dirige vers la Grèce. Ce n'est pas tout. Les troupes de terre dont la Porte peut disposer sont maintenant occupées à comprimer des révoltes sur différents points de l'empire, et surtout en Albanie. Il faut aussi des forces considérables pour maintenir la Syrie, où l'on redoute un soulèvement, à cause de la conscription militaire. C'est pourquoi la Porte s'est adressée à Méhémet-Ali, pacha d'Egypte, lui enjoignant d'abord de prendre, à l'égard de la Grèce, les mêmes mesures qui ont été prises par le divan de Constantinople. La Porte exige ensuite, si cela est nécessaire, que le pacha d'Egypte envoie ses troupes en Morée, pour venger l'injure faite à son suzerain.

D'après le firman du 1er juin 1841, qui a réglé la position respective du sultan de Constantinople et du pacha d'Egypte, et qui a été sanctionné par les puissances européennes, il est certain que la demande de la Porte est parfaitement fondée. Bien qu'héréditaire dans la famille de Méhémet-Ali, le pachalik d'Egypte n'a pas cessé d'être un fief de l'empire ottoman. Le pacha d'Egypte doit donc foi et hommage à son seigneur le sultan de Constantinople; il lui doit surtout obéissance militaire.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 25 SEPTEMBRE 1847.

UNE DESCENTE AU MAELSTROM. (1)

Il y a trois ans moins quelques jours qu'eut lieu l'événement dont je vais vous faire le récit. C'était le 10 juillet 18..., jour que les gens de ce pays-ci n'oublieront jamais; car en ce jour-là souffla le plus terrible ouragan que le ciel ait jamais envoyé sur la terre. Et cependant toute la matinée il y eut une brise douce et constante du sud-ouest, tandis que le soleil brillait de manière que le plus vieux de nos marins n'aurait pu prévoir ce qui allait arriver.

Nous trois, mes deux frères et moi, avions traversé jusqu'aux îles, vers deux heures de l'après-midi, et nous avions bientôt chargé le bateau de beau poisson qui, nous le remarquions tous, était plus abondant ce jour-là que nous ne l'avions jamais vu. Il était sept heures, *à ma montre*, lorsque nous levâmes l'ancre et nous dirigeâmes vers notre rivage, de façon à traverser la plus mauvaise partie du Strom à la marée basse, ce qui devait avoir lieu à huit heures.

Nous partîmes avec un vent frais à tribord, et pendant quelque temps nous avançâmes très vite, sans songer au danger; car, en effet, nous ne voyions aucune raison de le craindre. Tout à coup nous fûmes pris, vent dessus, par une brise qui venait de Helseggen. Ceci était singulier; c'était quelque chose qui ne nous était jamais arrivé, et je commençai à me sentir un peu inquiet sans savoir précisément pourquoi.

Nous virâmes la barque au vent; mais elle ne pouvait avancer, tant les tournants lui faisaient obstacle, et j'allais proposer de revenir à notre ancrage, lorsque, en jetant les yeux à l'arrière, nous vîmes l'horizon entier obscurci par un immense nuage cuivré qui s'élevait avec une rapidité surprenante.

En même temps, la brise qui nous coiffait tombe tout à coup, un calme plat lui succède, et nous voilà dérivant çà et là dans toutes les directions. Cet état de choses cependant ne dura pas assez longtemps pour que nous pussions y réfléchir. En moins d'une minute, l'orage fut sur nous, en moins de deux, le ciel fut complètement couvert, et, entre l'obscurité subite qui nous envahissait et l'écume qui nous sautait aux yeux, nous ne nous distinguions plus dans le smack.

Ce serait folie que d'essayer de décrire l'ouragan qui s'éleva alors. — Les plus vieux marins de la Norwège n'ont jamais rien éprouvé de pareil. Nous avions laissé aller nos voiles avant qu'il ne nous surprît; mais au premier coup de vent, nos deux mâts furent enlevés comme s'ils eussent été sciés. — Mon plus jeune frère, qui s'était lié au grand mât pour plus de sûreté, fut emporté avec lui.

On ne peut rien imaginer de plus léger que notre petit bâtiment. — Il avait un pont entier, sans autre ouverture qu'une petite écoutille près de l'avant, laquelle écoutille nous ne manquions jamais de clore hermétiquement, par mesure de précaution, quand nous devions traverser le Strom. Sans cette circonstance nous aurions sombré sur le champ; car, pendant quelques instants nous fûmes entièrement submergés. — Je ne puis vous dire comment mon frère aîné échappa à la mort, car je ne l'ai jamais su. Quant à moi, aussitôt que j'eus lâché la misaine, je me jetai à plat sur le pont, mes pieds contre l'étroit plat-bord de l'avant et les mains serrées autour d'une cheville à boucle fixée au pied du mât de misaine. — Ce fut un pur instinct qui me poussa à prendre cette posture, — la meilleure possible, — car j'étais trop agité pour penser.

Pendant quelques instants nous fûmes complètement inondés, et tout ce temps je retins mon haleine et me cramponnai à la cheville. Lorsque je ne pus endurer davantage cette position, je me soulevai sur mes genoux, tenant toujours ferme avec mes mains, et je dégageai ma tête. Bientôt notre petit bateau éprouva une secousse semblable à celle que se donne un chien en sortant du bain, il se débarrassa un peu de l'eau. J'essayai de vaincre la stupeur qui s'était emparée de moi et de rassembler mes sens pour voir ce qu'il était possible de faire, lorsque je sentis quelqu'un me saisir le bras. C'était mon frère aîné, et mon cœur bondit de joie, car je m'étais persuadé qu'il était noyé; mais l'instant d'après toute cette joie fut changée en horreur, car il approcha sa bouche de mon oreille, et cria le mot: « ***Moskoëstrom!*** »

Nul ne pourra jamais savoir ce que j'éprouvai en ce moment. Je tremblai de la tête aux pieds comme si j'avais eu un violent accès de fièvre. Je savais bien ce qu'il voulait dire par ce mot. Je savais ce qu'il voulait me faire comprendre. Poussés par le vent, nous nous dirigions vers le tourbillon du Strom, et rien ne pouvait nous sauver.

Vous comprenez qu'en traversant le *canal* du Strom, nous montions toujours beaucoup au dessus du tourbillon, même par le temps le plus calme, et alors il nous fallait attendre et choisir avec soin la marée basse; mais maintenant nous nous dirigions droit vers le tourbillon et dans un ouragan pareil! Il est vrai, pensai-je, que nous y arriverons juste vers l'heure de la marée basse, cela peut nous donner quelque espoir; mais l'instant d'après je me maudis d'avoir été assez sot pour espérer. Je savais bien que nous étions condamnés, eussions-nous été dix fois un vaisseau de quatre-vingt-dix.

La première fureur de la tempête était passée, ou peut-être ne la sentions nous plus autant, parce que nous courions devant elle; mais en tout cas la mer qui avait été abattue par le vent et était restée plane et écumante, s'élevait maintenant en de véritables montagnes. Le ciel aussi avait subi un changement remarquable. A l'entour, dans toutes les directions, il était noir comme le goudron; mais presque immédiatement au dessus de nos têtes s'ouvrit, tout-à-coup, un espace circulaire, tout à fait clair et d'un beau bleu, et là brillait la pleine lune avec un éclat que je ne lui avais jamais vu. Elle éclairait tous les objets autour de nous avec la plus grande netteté; mais, grand Dieu! quel spectacle elle éclairait!

Je fis quelques tentatives pour parler à mon frère; mais, de quelque manière que je m'y prisse, je ne pouvais me faire comprendre. Le tumulte avait tellement augmenté qu'il m'était impossible de lui faire entendre un seul mot, bien que je lui criasse à l'oreille de toute la force de ma voix. Bientôt il secoua la tête, devint pâle comme la mort, et leva un de ses doigts comme pour dire: « Ecoute! »

D'abord, je ne pouvais trouver ce qu'il voulait dire, mais bientôt une pensée affreuse me frappa. Je tirai ma montre. Elle ne marchait pas. Je regardai son cadran à la lumière de la lune, et puis, fondant en larmes, je la jetai loin dans l'Océan. ***Elle s'était arrêtée à sept heures! Nous avions manqué l'heure où la mer étale, et le tourbillon du Strom était dans toute sa fureur.***

Quand un navire est bien construit, en bonne assiette, et point trop chargé, les vagues, par un gros vent, et tant qu'il est au large, semblent glisser [illegible], — ce qui paraît étrange aux hommes de terre, et ce que les marins appellent faire la cavalcade. Jusqu'alors, nous avions bien cavalcadé de lame en lame; mais, en ce moment, une mer gigantesque nous prit justement par la voûte au-dessous de l'écusson de poupe, et nous souleva avec elle jusque dans les nues. Je n'au-

(1) Voir le feuilleton d'hier.

se dispenser d'obéir. Toutes ses ressources, dit-il, sont employées à des travaux d'utilité publique; et ces travaux ne sont pas de nature à pouvoir être suspendus. L'Egypte manque de population, tout le monde le sait. On ne peut arracher les bras à l'agriculture; et l'Europe a voulu qu'ils y fussent tous consacrés. L'obliger à envoyer une expédition en Morée, n'est-ce pas lui imposer de nouvelles charges envers le sultan, augmenter indirectement le tribut et changer les conditions du contrat? D'ailleurs, pourrait-il, lui, simple pacha d'Egypte, faire la guerre à un royaume reconnu par les puissances européennes, et qu'elles couvrent de leur protection?

Tels sont les motifs que Méhémet-Ali fait valoir. La Porte persistera-t-elle? Voudra-t-elle contraindre le pacha d'Egypte, comme le firman du 1er juin 1841 lui en donne le droit. Les termes de cet acte sont positifs: « Dix-huit mille hommes devant suffire » pour l'administration locale de l'Egypte, ce chiffre de l'effectif » ne sera dépassé sous aucun prétexte quelconque. Mais les forces » militaires et navales de l'Egypte *étant essentiellement destinées* » *pour le service de la Sublime-Porte*, le chiffre pourra, en temps » de guerre, être accru dans les proportions que mon gouvernement jugera convenable. »

Voilà donc la lutte entre le sultan et le pacha qui est sur le point de recommencer! Voilà le règlement qui avait terminé cette lutte remis en question dans une de ses dispositions les plus formelles! Voilà cette grave affaire d'Orient, qui a failli amener une conflagration générale et qui paraissait définitivement résolue, la voilà qui renaît sous une face nouvelle!

Et c'est au moment où l'Europe s'agite pour refaire le droit public! c'est au moment où les traités de 1815, déjà déchirés par l'incorporation de Cracovie, sont mis au ban des nations réclamant leur indépendance! c'est au moment où l'Italie se soulève, où la Pologne fermente, où la Suisse est en armes! c'est à ce moment que, par la Grèce, toute l'affaire d'Orient est remise en question! N'y a-t-il pas là une coïncidence remarquable? Et n'est-ce pas la preuve que l'humanité entière tend à se constituer, à se donner une politique universelle?

Le *Journal des Débats* nous fait aujourd'hui un insigne honneur: le toast porté à Saint-Quentin par le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique* est l'objet de son *premier-Paris*. Le *Journal des Débats* remarque que le *Constitutionnel*, reproduisant tous les autres discours du banquet, a supprimé celui de M. Considerant; pour réparer glorieusement cette omission il cite ce discours en entier et seul. Encore une fois c'est beaucoup d'honneur. Mais le *Journal des Débats* aurait dû lire le compte-rendu d'où il extrait ce discours: il y aurait vu que la ville de Saint-Quentin et le département de l'Aisne n'étaient pas aussi peu représentés au banquet qu'il veut bien le dire. La lettre du maire de la ville, président de la réunion, la présence de presque tous ses conseillers municipaux, de presque tous les officiers de sa garde nationale, de onze membres du conseil général, de quarante maires des communes environnantes, et de 800 citoyens, sans compter les nombreuses souscriptions refusées, faute de place, tout cela était bien et dûment constaté dans notre compte-rendu: si le *Journal des Débats* ne l'a pas vu c'est qu'apparemment il ne lui a pas plu de le voir.

Le *Journal des Débats* dit que, « *s'il faut en croire* le journal » que M. Considerant dirige, le discours de M. Considerant est

été reçu par la voie de Gibraltar.

L'authenticité de la nouvelle de l'*Eco del Comercio* nous paraît fort douteuse, d'après les dernières correspondances publiées par les journaux ministériels de Paris. Cependant voici un extrait d'une lettre de Melilla, en date du 6 septembre, qui, tout en constatant la défaite récente de l'émir, annonce sa marche sur Fez et confirme la persévérance de son audace:

La ville de Taza, dit cette correspondance, a ouvert ses portes à l'émir, dès qu'il s'est présenté à la tête de 8 000 hommes d'infanterie et de cavalerie.

Abd-el-Kader s'est décidé à aller à Fez pour trouver l'empereur, en voyant qu'il ne venait pas à sa rencontre, encouragé du reste par les lettres que lui avaient remises ses agents, et dans lesquelles on lui assurait que tout lui était favorable. Mais, arrivé dans les environs de Fez, un corps nombreux de troupes, commandé par le fils de l'empereur, l'a surpris, et un combat sanglant s'est engagé dans lequel a été tué le colonel Agar. C'est ce chef qui accompagna les onze Français qui furent rachetés par l'intervention du brave commandant de Melilla, D. Demetrio de Benito.

Abd-el-Kader a été obligé de se retirer vers Melilla, pour faire reposer ses troupes; il a châtié les habitants de Marure et de Bemsidel, qui, en apprenant qu'il avait été défait par les troupes de l'empereur, s'étaient réunis et s'étaient emparés de 200 chameaux chargés d'avoine, et avaient maltraité les femmes après avoir égorgé les soldats à la garde desquels elles étaient confiées.

» Abd-el-Kader, malgré son échec, se dispose à marcher sur Fez. »

— On écrit d'Alger que l'administration vient de faire, par ordre du ministre de la guerre, un journal en caractères arabes, sous le titre de: le *Moubacher*, c'est-à-dire, le *Nouvelliste*. Il paraîtra le 15 et le 30 de chaque mois, et sera distribué gratis aux fonctionnaires indigènes des trois provinces. Le premier numéro a été publié le 15 septembre.

Viaduc du Val-Fleury.

Le chemin de Versailles (rive gauche) présentait aujourd'hui un aspect tout particulier: les locomotives de service, ornées de fleurs, semblaient fêter quelque heureux événement. Il s'agissait, en effet, de célébrer l'achèvement du magnifique remblai qui remplace définitivement l'estacade en bois sur laquelle s'opérait la traversée du Val-Fleury, entre le viaduc et la station de Meudon. Cet immense travail, dont le pendant, entre le viaduc et la tranchée de Clamart, sera exécuté dans le cours de la campagne prochaine, a été achevé en cinq mois, sans que la circulation sur le chemin ait été interrompue un seul instant, nous pourrions dire, sans même que le public s'en soit aperçu.

Depuis la création du chemin, époque à laquelle des mouvements et des bouleversements considérables de terrain rendirent inexécutables les travaux de raccordement qui devaient former le complément du viaduc de Val-Fleury, et forcèrent de recourir à l'établissement d'estacades en bois; la sécurité des voyageurs, en même temps que l'aspect de l'édifice, exigeaient impérieusement l'exécution d'un ouvrage plus solide. Plusieurs projets avaient été étudiés, mais les uns, entraînant des dépenses considérables, n'offraient pas les garanties suffisantes pour un terrain qui repose en partie sur des couches essentiellement glissantes, les autres présentaient encore un caractère provisoire analogue à celui des estacades.

Il était réservé à l'ingénieur en chef de la compagnie, M. Ch. Bergeron, de lever les difficultés qui avaient jusqu'ici arrêté l'exécution d'un travail devenu indispensable, et que des ingénieurs n'avaient pas craint de déclarer impossible. Par des sondages faits avec soin, M. Bergeron s'assura de la composition du terrain, et, après avoir reconnu la position des couches glissantes, causes des désastres antérieurs, il arrêta les bases d'un travail d'assainissement de ces couches et de soutènement du pied du remblai à élever, dans l'établissement

avec le soin le plus consciencieux.

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — Il paraît que l'influence du cabinet de Vienne n'est pas étrangère à la fuite du duc de Lucques et qu'elle s'efforce de paralyser par des faits de ce genre le mouvement qu'elle n'ose plus braver par les baïonnettes. M. de Metternich déploie, en ce moment, toutes les ressources de sa prudente habileté. Il conseille la fuite aux chefs d'Etat, qui ne peuvent résister aux vœux pressants des populations, comme un excellent moyen de temporiser et de se mettre en mesure de renier plus tard les concessions faites pendant leur absence. Ainsi, le duc de Lucques, retiré à Modène, vient d'annuler toutes les ordonnances précédemment rendues, alléguant que les concessions qu'elles consacraient lui avaient été arrachées par la force.

S'il faut en croire le bruit rapporté par le *Nouvelliste de Marseille*, la politique de Vienne serait sur le point d'obtenir le même revirement honteux de la part de la cour de Toscane. Cette cour a déjà pris, à l'égard de la garde civique de Livourne, des mesures restrictives qui ont péniblement surpris la population. Le grand-duc Léopold, revenant sur l'organisation de la garde civique de cette ville ne lui aurait accordé que 200 fusils qui, d'après son ordre, devraient être déposés sous la garde d'un officier nommé par lui.

« Ce dernier fait, dit le *Nouvelliste*, nous paraît tellement en dehors des bons précédents de ce prince, que nous ne l'annonçons qu'avec toute réserve, malgré l'affirmation d'une personne digne de foi.

» Le même motif nous engage à n'accueillir qu'avec une grande circonspection un bruit relatif à la fuite du grand-duc Léopold.

» Le gouvernement sarde vient d'envoyer un corps de troupes à Sarzana, sur l'extrême frontière du duché de Massa-Carrara. »

— Des lettres de Naples du 13, à défaut de faits nouveaux, donnent quelques détails intéressants sur l'insurrection de l'un et de l'autre côté du phare:

Naples, 13 septembre.

« Reggio a été bombardé par une division de frégates à vapeur. Un grand nombre de maisons ont été détruites; une foule de victimes sont restées sous les décombres; il a fallu, pour faire cesser l'œuvre de destruction, que le vénérable évêque de cette ville vînt implorer, avec les larmes aux yeux, le comte d'Aquila, frère du roi, qui présidait en personne au bombardement. Cependant le feu n'a cessé que bien après le départ des insurgés, qui se sont retirés dans la campagne. Ainsi que je vous l'ai déjà dit, Messine est de nouveau au pouvoir des troupes royales, mais là se borne leur occupation.

» Le soulèvement de Syracuse et de Catane, que les dernières lettres faisaient pressentir, paraît se confirmer.

» Romeo, un des chefs de l'insurrection des Calabres, rallie à sa cause les personnages les plus marquants de la province; les ecclésiastiques eux-mêmes se prononcent en sa faveur, et les populations qu'il traverse avec sa troupe qui compte une nombreuse cavalerie, l'accueillent partout avec les plus vives sympathies. »

— Le *Courrier d'Italie* du 16 septembre contient les nouvelles suivantes:

« Voyant s'obscurcir l'horizon politique, plusieurs personnes qui avaient fait des dépôts à la caisse d'épargne eurent des craintes, soit d'invasion ou de quelque tumulte. A peine le *motu proprio* qui décrétait l'établissement de la garde nationale fut-il publié, que l'alarme cessa. Nous lisons dans la *Gazette de Florence* que, durant les fêtes nationales, la caisse d'épargne centrale reçut de cent quarante-et-un déposants, dont vingt-neuf nouveaux, la somme de L. 8 623 10, en outre la reconfirmation d'un bon nombre de personnes, qui avaient déjà signifié leur dédit, pour la somme de L. 52 646 13. 4, circonstances qui prouvent le retour à la confiance publique, dont les caisses d'épargne sont en général le thermomètre le plus exact. Nous devons cependant ajouter à l'honneur du prince, que, dès qu'il eut appris que l'alarme s'était répandue, il fit remettre à ladite caisse une forte som-

---

rais jamais cru qu'une vague pût s'élever si haut. Et puis nous descendîmes en faisant une glissade et un plongeon qui me donnèrent le vertige, comme lorsque, dans un rêve, on croit tomber du haut d'un précipice.

Mais, pendant que nous étions sur le sommet de la vague, j'avais jeté autour de moi un rapide coup d'œil, et ce coup d'œil avait suffi. Je vis dans un instant quelle était notre position exacte. Le tourbillon du Moskoëstrom n'était éloigné de nous que d'un quart de mille environ, mais il ne ressemblait pas plus au Moskoëstrom de tous les jours, que le tourbillon que vous voyez maintenant ne ressemble au réservoir d'un moulin. Si je n'avais pas su où nous étions et à quoi nous devions nous attendre, je n'aurais pas reconnu l'endroit. L'horreur me fit involontairement fermer les yeux. Mes paupières se serrèrent comme dans un spasme.

Il ne se passa guère plus de deux minutes avant que nous sentissions les vagues se calmer subitement et nous déposer sur un lit d'écume qui nous enveloppa. Le bateau fit brusquement un demi-tour à babord, et puis partit comme un éclair dans une nouvelle direction. Au même instant le bruit mugissant de l'eau fut complètement étouffé par une espèce de cri perçant, un bruit tel qu'en pourraient produire les cheminées de plusieurs milliers de bateaux à vapeur en ouvrant à la fois leurs soupapes de sureté. Nous nous trouvions maintenant dans la ceinture d'écume qui entoure constamment le tourbillon, et je pensai que nous allions être précipités dans l'abîme, au fond duquel nous ne voyions qu'indistinctement à cause de l'excessive rapidité avec laquelle nous courions. Le bateau ne paraissait pas du tout s'enfoncer dans l'eau, mais semblait flotter comme une bulle d'air sur la surface de l'écume. Nous avions le tourbillon à tribord, et de l'autre côté était le vaste Océan que nous avions quitté, et qui s'élevait comme une énorme muraille entre nous et l'horizon.

Cela peut paraître étrange; mais maintenant, que nous étions à l'entrée même du gouffre, je me sentais plus calme que lorsque nous ne faisions que nous en approcher. Ayant pris la résolution de ne plus espérer, je fus débarrassé en grande partie de la terreur qui m'avait d'abord accablé. Je suppose que c'était le désespoir qui tendait ainsi mes nerfs.

Peut-être m'accuserez-vous de forfanterie; et pourtant ce que je vous dis est la vérité. Je me mis à réfléchir que c'était une mort magnifique que celle qui m'attendait, et qu'il était bien absurde de songer à une chose aussi insignifiante que ma propre vie en face de cette merveilleuse manifestation de la puissance de Dieu. Je crois vraiment que je rougis de honte quand cette idée me traversa l'esprit. Au bout de peu de temps je commençai à éprouver la plus vive curiosité à l'égard du tourbillon lui-même; je sentis même le *désir* d'explorer sa profondeur, aux dépens du sacrifice que j'allais faire; et ce qui m'affligeait le plus était que je ne pourrais jamais raconter sur terre à mes camarades les mystères dont j'allais être témoin. Il est singulier, sans doute, que de pareilles fantaisies aient rempli l'esprit d'un homme dans un tel moment, et depuis j'ai souvent pensé que les évolutions du bateau autour du tourbillon avaient pu me donner un peu de délire.

Une autre circonstance aidait à me rendre le calme: c'était la cessation du vent qui ne pouvait plus nous atteindre dans notre position actuelle, car, comme vous l'avez vu vous-même, la ceinture d'écume est beaucoup plus bas que le niveau général de l'Océan, et ce dernier s'élevait maintenant au-dessus de nous comme une haute montagne noire. Si vous n'avez jamais été en mer pendant une tempête, vous ne pouvez vous faire une idée de la confusion d'esprit produite par le vent et l'écume à la fois. Ils vous aveuglent, vous assourdissent, vous étranglent et ôtent toute puissance d'action ou de réflexion. Mais nous étions maintenant jusqu'à un certain point débarrassés de ces tourments, de même que les condamnés à mort reçoivent la permission de petites jouissances qui leur ont été défendues tant que leur sort était encore incertain.

Il est impossible de dire combien de fois nous fîmes le tour de la ceinture. Nous tournâmes pendant une heure peut-être, volant plutôt que flottant, avançant de plus en plus dans l'écume, et nous approchant de son horrible bord intérieur. Pendant tout ce temps je n'avais point lâché la cheville. Mon frère était à la poupe, se tenant à un petit tonneau vide, qui avait été solidement attaché sous la grande voûte. C'était le seul objet sur le pont qui n'eût pas été balayé par les vagues au moment où l'ouragan nous avait pris. Comme nous approchions du bord de l'abîme, il le lâcha, et se traînant jusqu'à la cheville, il essaya, dans l'angoisse de sa terreur, de m'en arracher les mains, elle n'était pas assez grande pour que nous puissions nous y tenir tous les deux. Jamais je n'ai senti une douleur plus profonde que celle que j'ai éprouvée en lui voyant faire cette tentative, quoique je susse bien qu'il était fou en la faisant, — fou enragé par la terreur. Je ne me souciai pas, cependant, de contester ce point. Je savais qu'il était peu important que nous nous tenions ou non; je lui laissai donc l'anneau, et je me dirigeai vers le tonneau. Ceci n'était pas difficile, car le smack, en tournoyant, restait assez en équilibre sur sa quille, balancé seulement en avant et en arrière par les bouffées et les élans de la houle. Je m'étais à peine fixé dans ma nouvelle position, que nous donnâmes à tribord une brusque embardée, et le navire, poussé devant, se précipita dans l'abîme. Je murmurai à la hâte quelques mots de prière, et je crus que tout était fini.

En sentant cette espèce d'affaissement douloureux que fait éprouver une descente aussi rapide, je m'étais instinctivement serré contre le tonneau, et j'avais fermé les yeux. Pendant quelques secondes, je n'osai pas les ouvrir, m'attendant à une destruction immédiate, et m'étonnant de ne pas déjà me trouver aux prises avec la mort. Mais les moments s'écoulèrent. Je vivais encore. Le sentiment de la chute avait cessé, et le mouvement du vaisseau semblait être à peu près le même que lorsque nous tournions autour de la ceinture d'écume, seulement il était plus incliné. Je pris courage, et de nouveau je regardai autour de moi.

Jamais je n'oublierai les sensations de crainte, d'horreur et d'admiration que j'éprouvai alors. Le bateau semblait être suspendu comme par magie sur la surface intérieure d'un entonnoir d'une vaste circonférence, d'une profondeur immense et dont les parois, parfaitement lisses, auraient semblé d'ébène, sans l'étourdissante rapidité avec laquelle elles tournoyaient, et la réverbération miroitante des rayons de la lune, qui, du haut de ce dôme bleu, est toujours entourée de nuages épais, versait à flots sa lumière argentée jusque dans les plus noires profondeurs de l'abîme.

D'abord mes idées étaient trop confuses pour que je pusse rien remarquer avec exactitude. L'éclat général de cette terrible grandeur était tout ce que je voyais. Cependant, dès que j'eus un peu repris mes sens, mes regards tombèrent instinctivement en bas. La position du bateau sur la surface inclinée du tourbillon faisait que rien ne gênait ma vue dans cette direction. Le bateau était tout à fait à angle droit avec l'eau, mais celle-ci formait une pente de plus de 45 degrés, de sorte que nous semblions être couchés sur l'extrémité des bancs. Je ne pouvais cependant m'empêcher de remarquer que je n'avais presque pas plus de peine à me tenir dans cette position que si nous avions été sur une surface parfaitement plane, ce qui, je suppose, résultait de l'extrême vitesse avec laquelle nous tournions.

Les rayons de la lune semblaient pénétrer jusqu'aux profondeurs du gouffre; mais je ne pouvais rien voir distinctement, à cause d'une vapeur épaisse qui enveloppait tout, et au-dessus de laquelle était sus-

sein ces égorgements, ces massacres? Doit-elle assister, spectatrice indifférente, à cette guerre atroce? Les gouvernements de France et d'Angleterre se réservent sans doute d'interposer leur médiation (comme en Portugal) quand les insurgés seront sous les murs de Naples et quand le trône des Bourbons sera sur le point de tomber en ruines sous les coups de la révolution. »

— L'*Alba*, après avoir reproduit plusieurs passages des articles du *Journal des Débats* sur l'Italie, s'écrie :

« Vit-on jamais impudence plus grande, et peut-on souffrir tranquillement que l'Italie soit ainsi calomniée en France? Hommes des *Débats*, nous n'avons jamais demandé l'aide de ces armes glorieuses que vous avez déshonorées. Refusez-nous encore, si vous le voulez, votre appui moral, pour ne pas déplaire à vos alliés secrets; mais pour Dieu ne nous calomniez pas! Nous avons pour nous les sympathies de toute la France, et nous le savons. La presse parisienne n'a qu'une voix quand il s'agit de l'Italie : les légitimistes de la *Gazette*, les dynastiques du *Constitutionnel* et du *Siècle*, les conservateurs vos collègues de la *Presse*, les republicains de la *Réforme*, les socialistes de la *Démocratie pacifique*, tous nous ont envoyé des paroles plus ou moins énergiques de sympathie et d'affection. L'insulte ne nous vient que des *Débats*. La vile calomnie ne sort que de l'officine de la rue des Prêtres. »

Après avoir présenté un tableau de l'état réel des esprits en Italie, l'*Alba* ajoute :

« Que M. Guizot se demande quel est le trône qui repose sur les bases les plus solides, celui de Louis Philippe ou celui de Pie IX et de Léopold. Vous trembiez de convoquer votre garde nationale, et ici on la crée. Vous éloignez les citoyens armés de vos résidences royales, Pie IX les y appelle, et Léopold II, en un jour qu'autour de son palais étaient réunies soixante mille personnes, fait éloigner les sentinelles, et permet que la troupe aille fraterniser avec le peuple. »

— Des lettres de Modène et de Carrare, adressées à l'*Alba*, annoncent que, dans ces deux villes, des citoyens ont été arrêtés et jetés en prison uniquement pour avoir crié : *Vive Pie IX!*

— On écrit de Palerme que, le 6 septembre, lorsque le télégraphe annonça au gouvernement la révolte de Messine et demanda des renforts de troupes, la disposition des esprits était menaçante. Il y avait peu de troupes et le peuple murmurait, parce qu'il était mécontent des derniers règlements concernant les vivres, qui n'ont fait que rendre plus sensible la pénurie. Aussi, l'administration, effrayée, s'empressa-t-elle de retirer ces règlements deux jours après leur publication. Cependant, à la nouvelle de la révolte de Messine, l'effervescence des esprits atteignit le plus haut degré. Le gouverneur convoqua le conseil, et l'on proposa de former une garde civique. Toutefois, on décida qu'on écrirait d'abord à Naples. En un mois, l'état de la ville était tel que l'on craignait à chaque instant une explosion.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

ROYAUME LOMBARDO VÉNITIEN. Venise, 15 septembre. — Le congrès des savants a été ouvert par un discours très modéré et très prudent, prononcé par le président, comte André de Giovanelli. Le vice-roi et l'archiduc Frédéric assistaient à la séance. Le prince Lucien Bonaparte, le seul Romain qui assistât à la séance, n'a pas imité la modération du président. Le prince a été nommé président de la section de physiologie et d'anatomie comparée. Son discours a été très libéral, et il a fait un pompeux éloge du pape. On dit que, dans la nuit dernière, il a reçu l'ordre de partir. La ville de Venise a fait cadeau au congrès des savants d'un ouvrage magnifique. C'est une description de Venise et de ses lagunes, en trois forts volumes, dont l'impression seule a coûté 42 000 fr. Chaque membre du congrès a reçu en outre un magnifique panorama de la ville de Venise et plusieurs livres. Le gouvernement fera frapper une médaille à l'effigie de Marco Polo.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

ESPAGNE. — *El Clamor publico* ne croit pas que la nomination du duc de la Victoire ait été faite à la condition formelle qu'il ne rentrerait pas, quant à présent, dans sa patrie. Cette condition eût été infamante pour le gouvernement qui l'aurait proposée, elle aurait été [...] ture des cortès. »

— Un bulletin adressé au ministère de la guerre annonce la destruction des débris de la faction del Ebanista, dans la Gallice.

PORTUGAL. — Lisbonne, 12 septembre. — Il y a eu une tentative de révolte dans l'île Saint-Michel quelques jours après la soumission de la junte aux alliés. Les troupes l'ont immédiatement étouffée, et des mesures ont été prises pour opérer le désarmement de la garde nationale.

Le parti modéré faisait des progrès importants. Plusieurs des partisans de Costa Cabral l'avaient quitté.

ANGLETERRE. — Le jour, dit le *Standard*, où l'on annonce maintenant à Londres une seule faillite est un jour heureux.

En effet, on annonce la faillite de la maison Watson frères et Cᵉ, de Liverpool. MM. Burst, Watson et Cᵉ ont suspendu également leurs paiements. Le passif s'élève à 200 000 livres sterling.

Une réunion des créanciers de la maison Giles fils et Cᵉ, a eu lieu à Londres. Les garanties ne s'élèvent guère qu'à 96 000 livres sterling, tandis que le passif dépasse 152 000 livres.

— Le *Chronicle* du 23 publie un article sur les affaires d'Italie : « Il est certain, dit ce journal, que l'ambassadeur d'Autriche à Turin a signifié au ministre des affaires étrangères de Sardaigne que l'Autriche interviendrait à main armée dans tous les Etats italiens dont les gouvernements autoriseraient la création d'une garde nationale. La même communication a été faite à la cour de Toscane. » Il est évident que toute tentative, pour mettre cette menace à exécution, amènerait instantanément une crise dans les affaires d'Italie... »

Le même journal termine ainsi :

« Le pacte de M. Guizot avec l'Autriche est-il donc si étroit et si intime, qu'il n'ose même suivre de loin et timidement l'exemple de l'Angleterre, en laissant au moins entendre à l'empereur qu'il ne peut compter sur l'assistance positive de la France? Certes, il n'y aurait rien d'exorbitant à attendre au moins cette démonstration du successeur de Casimir Perrier. Mais ne désespérons pas; nous ne doutons guère, comme nous venons de le dire, que l'Autriche ne recule. Ce pas rétrograde une fois fait, et tout danger ayant disparu pour l'Italie, Louis-Philippe prouvera qu'il est toujours Louis-Philippe, et M. Guizot préparera une protestation, après coup, qui figurera avantageusement parmi les pièces justificatives, sur « l'affaire d'Italie, » à présenter aux chambres dans la prochaine session. Voilà ce qu'est devenue la politique extérieure de la France sous « le système. »

— On dit que le duc de Glucksberg a prié le ministre des affaires étrangères de vouloir bien enjoindre à la presse de ne plus traiter la question du mariage Montpensier, et même de ne pas prononcer le nom de Montpensier. Il paraît qu'hier soir le chef politique a fait une communication à ce sujet aux rédacteurs des journaux progressistes. Ils ont répondu, dit-on, qu'il existait un décret qui leur défendait de mettre en question les droits de l'infante à la couronne d'Espagne, mais qu'ils ne pouvaient renoncer à discuter les conséquences que pourrait avoir l'avènement de la duchesse. (*Times.*)

Frédéric Soulié.

Une des gloires littéraires de ce temps vient de s'éteindre. Frédéric Soulié est mort à Bièvre, hier 23 septembre, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de quarante-sept ans.

Frédéric Soulié appartenait à cette génération d'écrivains novateurs qu'enfanta le mouvement de Juillet. Son imagination, ardente comme le soleil du midi qui l'avait vu naître, le désir de retracer les grandes scènes de l'histoire du Languedoc au moyen-âge lui révélèrent une vocation vers laquelle ne s'étaient pas dirigés ses premiers pas dans la vie au sortir du collège.

Ses débuts dans les lettres se firent remarquer par une grande exagération des moyens dramatiques. Les cadavres en pourriture, les gibets, les squelettes, les tortures et les fosses béantes y soulevaient le cœur. Il abusait de la peinture du *laid*, proclamé nécessaire par l'école ro-[...] la Comédie-Française, et qui passe pour un des chefs-d'œuvre du genre, *Diane de Chivry*, joué à la Renaissance, les *Etudiants*, et surtout la *Closerie des Genêts*, son triomphe le plus magnifique et le plus populaire sur la scène de l'Ambigu-Comique, enrichie depuis quelques années par ses ouvrages.

Le style de Frédéric Soulié valait moins que l'agencement dramatique de ses conceptions. Il manquait souvent de correction, d'élégance, descendait parfois jusqu'à la trivialité, et cependant il avait je ne sais quoi d'âcre et de fort qui attachait vivement les lecteurs et laissait des impressions profondes.

Quoique Frédéric Soulié fût loin encore d'être en communion d'idées avec nous, nous avons cru devoir joindre notre deuil à celui de la presse tout entière. A titre d'homme probe, de travailleur constant, d'écrivain distingué, Frédéric Soulié mérite et emporte les regrets de tout le monde.

G. O.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nᵒ 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — Le capitaine de vaisseau, appelé à remplacer M. de Rigodit dans le grade de contre-amiral est, dit-on, M. Desfossés, qui commandait la division française de Madagascar lors du combat de Tamatave. Il paraît que cet officier doit aussi succéder à M. de Rigodit dans les fonctions de commandant supérieur de la marine en Algérie.

— Les ministres du commerce et de l'instruction publique sont revenus hier à Paris.

— Depuis la révolution de juillet, sept personnes ont occupé le poste de président du conseil des ministres; ce sont : Jacques Laffitte, Casimir Périer, MM. le duc de Broglie, le comte Molé, Thiers, le duc de Dalmatie et Guizot.

— Le théâtre de l'Ambigu, qui doit à la *Closerie des Genêts* une bonne part de sa prospérité actuelle, annonce qu'il fera relâche le jour des funérailles de Frédéric Soulié.

— L'Angleterre ne se lasse pas d'étendre ses empiètements. Si l'on en croit le *Register*, journal de l'Australie Méridionale, elle vient de prendre possession définitive de la Nouvelle Guinée, l'une des plus grandes îles du monde. Cet acte aurait été solennellement accompli au nom de la reine Victoria par la corvette anglaise *Bramble*.

L'Angleterre avait déjà formé des établissements dans la partie sud de cette île, qui, par le détroit de Torrès, touche à la pointe septentrionale de la Nouvelle-Hollande; mais, dès le commencement du siècle, les Hollandais occupaient la partie nord, où ils ont bâti un fort et fondé un comptoir. Elle ne saurait donc s'attribuer la propriété intégrale de ce vaste territoire, sans y renouveler l'usurpation qu'elle a commise à Bornéo, contre la foi des traités. Comme toujours, c'est d'un prétexte honnête et moral qu'elle couvre ses envahissements. Elle n'avait été conduite à Bornéo que par le louable désir d'extirper

---

pendu un magnifique arc-en-ciel, semblable à ce point étroit et chancelant qui, disent les Musulmans, est le seul passage entre le temps et l'éternité. Cette vapeur, ou plutôt cette écume aérienne, était sans doute causée par le choc des grandes parois de l'entonnoir quand elles rencontraient le fond; mais, quant au hurlement qui sortait de cette vapeur et s'élevait vers le ciel, je n'ose essayer de le décrire.

Notre première glissade dans l'abîme, quand nous avions quitté la ceinture d'écume, nous avait fait franchir une assez grande portion de la pente; mais, ensuite, notre descente fut bien moins rapide. Nous tournions, nous tournions, non pas avec un mouvement uniforme, mais par secousses étourdissantes, qui tantôt ne nous faisaient avancer que de quelques centaines de verges, tantôt nous faisaient faire le tour presque complet du tourbillon. Notre descente, à chaque révolution, était lente, mais très perceptible.

En regardant autour de moi sur la vaste étendue d'ébène liquide sur laquelle nous étions ainsi portés, je m'aperçus que notre bateau n'était pas le seul objet qu'entraînait le tourbillon. Au dessus et au dessous de nous se trouvaient des fragments de vaisseaux, de grandes masses de bois de construction et des troncs d'arbres ainsi que beaucoup d'objets plus petits, tels que des morceaux de meubles, des boîtes brisés, des barils et des douves. J'ai parlé déjà de l'étrange curiosité qui avait pris la place de mes premières terreurs. Elle semblait augmenter à mesure que s'approchait l'accomplissement de ma terrible destinée. Je commençai à suivre des yeux, avec un intérêt inconcevable, les différents objets qui flottaient avec nous. Il est impossible que je n'aie pas été dans le délire, car j'en vins même à chercher de l'amusement à spéculer sur la rapidité relative de leur descente. « Ce sapin, me disais-je une fois, sera certainement la première chose qui disparaîtra, » et puis je fus désappointé de voir un navire hollandais le dépasser et s'engouffrer le premier. Enfin, après avoir deviné et m'être trompé plusieurs fois, ce fait excita en moi une suite de réflexions qui firent de nouveau trembler mes membres et battre lourdement mon cœur.

Ce n'était point une nouvelle terreur qui m'affectait ainsi, mais la naissance d'un *espoir* bien plus excitant. Cet espoir vint en partie d'un souvenir, en partie de mes observations actuelles. Je me rappelai la grande variété de matière flottante qui couvrait la côte de Lofoden, après avoir été absorbée et ensuite rejetée par le Moskoëstrom. La bien plus grande partie des objets était brisée de la manière la plus extraordinaire, esquillés, épaufrés, meurtris; mais je me rappelle fort distinctement qu'il y en avait quelques-uns qui n'étaient pas du tout défigurés. Or, la manière dont je pouvais m'expliquer cette différence était de supposer que les objets mutilés étaient les seuls qui eussent été *complètement absorbés*; que les autres étaient rentrés dans le tourbillon si tard, ou, pour quelque raison ou autre, y étaient descendus si lentement qu'ils n'étaient pas arrivés au fond avant l'heure où les flots reprenaient leur niveau. Dans l'un ou l'autre cas, j'imaginai qu'il serait possible qu'ils fussent de nouveau soulevés à la surface de l'Océan, sans avoir subi le sort de ceux qui avaient été entraînés plus tôt ou absorbés plus rapidement. Je fis aussi trois observations importantes. La première, qu'en règle générale, plus les corps étaient volumineux, plus leur descente était rapide; la seconde, qu'entre deux corps d'égale superficie, l'un sphérique et l'autre *d'une autre forme quelconque*, c'était la sphère qui descendait avec le plus de vélocité; la troisième, qu'entre deux masses d'égale volume, l'une cylindrique et l'autre de toute autre forme, la cylindrique était absorbée le plus lentement. Depuis ce temps-là, j'ai eu plusieurs conversations à ce sujet avec un vieux maître d'école du district, et c'est de lui que j'appris les mots cylindre et sphère. Il m'expliqua, quoique j'aie oublié l'explication, comment ce que j'avais observé était, en effet, la suite naturelle des formes différentes des objets, et il me démontra comment il se faisait qu'un cylindre, nageant dans un tourbillon, offrait plus de résistance à la succion, et se laissait entraîner avec plus de difficultés qu'un corps d'égale grosseur, de quelque forme que ce fût.

Une circonstance faisait beaucoup pour fortifier ces observations et pour me faire désirer vivement de les tourner à profit, c'est que, à chaque révolution, nous dépassions quelque objet comme un tonneau, ou bien le mât ou la vergue d'un navire, tandis que beaucoup de ces choses, qui s'étaient trouvées à notre niveau lorsque d'abord j'ouvris les yeux sur les merveilles du tourbillon, étaient maintenant à une hauteur considérable au dessus de nous, et semblaient avoir à peine quitté leur première position.

Je n'hésitai plus sur ce que je devais faire. Je résolus de m'attacher solidement au baril que je tenais, de couper la corde qui le retenait, et de me jeter avec lui dans l'eau. J'attirai l'attention de mon frère par des signes; je lui indiquai les barils flottants qui s'approchaient de nous, et fis tout ce que je pus pour lui faire comprendre ce que j'allais tenter. Un moment je crus qu'il comprenait mon dessein. Mais, qu'il en fût ainsi ou non, il secoua la tête avec désespoir et refusa de quitter sa position. Il était impossible de l'atteindre. Ainsi, après une lutte amère, je l'abandonnai à son sort, me liai au baril par les cordes qui le tenaient à la grande voûte, et me précipitai dans la mer sans plus d'hésitation.

Le résultat fut précisément ce que j'avais espéré. Puisque c'est moi qui vous raconte maintenant cette histoire, puisque vous voyez que je me suis échappé, et que vous savez les moyens que j'employai pour effectuer ma délivrance, et devez ainsi anticiper sur tout ce qui me reste à dire, j'amènerai mon récit à une rapide conclusion. Ce fut environ une heure après que j'eus quitté le bateau que, celui-ci étant descendu à une grande profondeur, fit deux ou trois tours avec une étourdissante vélocité, et puis, emportant avec lui mon frère bien-aimé, il plongea pour toujours dans le chaos d'écume qui bouillonnait au fond. Le baril auquel je m'étais attaché n'avait pas franchi la moitié de la distance qui existait entre le fond du gouffre et l'endroit où je m'étais jeté à la mer, avant qu'un grand changement eût lieu dans le tourbillon. Les pentes intérieures du vaste entonnoir s'adoucirent de moment en moment. Les tournoiements devinrent de moins en moins violents. Peu à peu l'écume et l'arc-en-ciel disparurent, et le fond de l'abîme sembla se soulever lentement. Le ciel était pur, le vent avait baissé, et la pleine lune se couchait radieusement à l'ouest, lorsque je me trouvai sur la surface de l'Océan, en vue des côtes de Lofoden, et au dessus de l'endroit où le tourbillon du Moskoëstrom *avait été*. C'était l'heure de la marée basse, mais la mer roulait encore les vagues énormes qu'avait soulevées l'ouragan passé. Je fus porté violemment dans le canal du Strom, et, en quelques minutes, entraîné le long de la côte, au milieu des pêcheries. Une barque me recueillit; j'étais épuisé de fatigue, et, maintenant que le danger était passé, muet par le souvenir horrible de tout ce qui était arrivé. Ceux qui m'amenèrent à bord étaient de mes anciens amis, mes camarades de tous les jours; mais ils ne me reconnurent pas plus qu'ils n'auraient reconnu un voyageur de la terre des esprits. Mes cheveux qui, la veille, étaient noirs comme le corbeau, étaient aussi blancs que vous les voyez à présent. Ils dirent aussi que toute l'expression de ma figure était changée. Je leur racontai mon histoire, ils ne la crurent point. Je vous l'ai dite à vous, et je ne puis guère espérer que vous y ajoutiez plus de foi que les gais pêcheurs de Lofoden.

EDGAR POE.

Traduit de l'anglais par Mme ISABELLE MEUNIER.

néraux étrangers Fox et de Medem. »

— On assure que S. A. R. M. le duc d'Aumale arrivera à Marseille le 5 du mois prochain.

— M. Vaisse, directeur général des affaires civiles en Algérie, s'est embarqué le 20 à Marseille pour Alger.

— Le départ du général Lamoricière pour Oran a eu lieu le 18, comme nous l'avions annoncé.

— Le congrès scientifique qui, cette année, s'était réuni à Tours, comme nous l'avions annoncé, vient de terminer sa session. Plus de huit cents personnes y ont assisté.

— Le 15 octobre prochain, jour anniversaire de la naissance du roi de Prusse, toutes les lignes de chemins de fer qui pourront être terminées dans les États prussiens devront être inaugurées avec solennité. A partir de cette époque, une communication par chemins de fer existera d'Ostende à Cilly, à l'exception d'une courte interruption de quelques kilomètres à travers les montagnes entre Gratz et Vienne. La ville de Cilly n'est plus éloignée de Trieste que de 128 kilomètres, et le lieutenant Waghorn, qui n'a pas abandonné l'espoir de déposséder la France du transit des malles des Indes en faveur de Trieste, doit assister à un congrès d'administrateurs des chemins de fer d'Allemagne, d'Autriche, de Prusse, de Hanovre et de Belgique, à l'effet d'organiser des expériences, lorsque les nouvelles lignes prussiennes auront été inaugurées.

— La police de Lyon vient de mettre la main sur la femme et les complices d'un individu qui, après avoir été employé dans l'une des administrations particulières les plus importantes de France, avait profité des avantages que son ancienne position avait pu lui donner pour faire de nombreuses dupes.

Cet individu avait le projet vrai ou supposé, ce que nous ignorons, de fonder à Lyon une entreprise assez considérable et devant nécessiter de nombreux employés. Différents pères de famille, jaloux de placer leurs enfants ou d'obtenir pour eux-mêmes des emplois lucratifs, s'étaient décidés à livrer à cet individu des sommes importantes, destinées, disait celui-ci, à être placées en rentes sur l'État, afin de servir de cautionnement pour les emplois qu'il devait leur donner dans son entreprise.

LE VOL AUX CAMÉES. — Les voleurs ont fait cette nuit une descente dans la Librairie phalanstérienne et y ont saisi quarante-et-un camées en émail et doublé d'or, à l'effigie de Fourier. Ils ont montré d'ailleurs un souverain mépris pour nos livres : deux petits ouvrages seulement ont été enlevés dans les montres dont les volets ont cédé aux pesées de leur pince. C'est une distraction que MM. les voleurs auront voulu se réserver pour leurs moments de loisir.

Bien qu'il ne soit guère probable que nos voleurs pensent à tirer parti des camées dont ils ont pris possession autrement qu'en les faisant passer au creuset, nous engageons nos amis à surveiller toute offre suspecte qui pourrait leur être faite des broches ou épingles dont ils connaissent les modèles.

Au reste, il faut convenir que les voleurs de Paris sont des gens fort habiles. Tous les soirs on retire du magasin les camées et l'argent de la vente du jour. Hier soir cette précaution avait été oubliée par le garçon de librairie, et à deux ou trois heures du matin la boutique était dévalisée. L'effraction, rendons encore cette justice à nos voleurs, a été faite très proprement. A peine quelques éclats de bois ont été enlevés des volets, il n'a pas fallu une demi-heure pour remettre ce matin, sauf les épingles, toutes choses en état.

MISÈRE, ÉGOÏSME ET GÉNÉROSITÉ. — Samedi dernier, à Orléans, on procédait à la vente en plein air du chétif mobilier d'une pauvre famille. Quelques chaises dépaillées, un ou deux bahuts de la pire espèce, de vieux linges étoilés de reprises. Le créancier était là insensible à la douleur des malheureux qu'il dépouillait. Cet amas de débris ques s'élevait-il au prix de 100 fr. qu'on lui devait? Telle semblait être sa préoccupation unique. En face de lui ses victimes, le père, la mère, deux enfants en bas âge.

Un vieillard proprement mis sort de la foule, s'adresse au créancier et lui propose une somme d'argent, s'il consent à surseoir à la vente ; celui-ci, espérant mieux des enchères, refuse obstinément.

L'inconnu se retire ; mais, la vente terminée, il reparaît et rachète des revendeuses le mobilier et le restitue à la pauvre famille, sans se nommer, et curieux seulement de se dérober par une prompte retraite à la reconnaissance qu'il inspire et à l'admiration qu'il excite chez tous les spectateurs de cette scène.

près de Vienne, il y a dix-huit mois. Il produit 1 200 kilogrammes de ce métal par jour. Dans un an, le chiffre s'élèvera à 2 000 kilogrammes. Ce zinc vaut celui de la Vieille-Montagne (Belgique). »

FAITS DE PUBLICITÉ.

M. Mallet de Trumilly, ancien officier, consacre les loisirs de sa retraite à célébrer par des épîtres en vers toutes les grandes manifestations libérales et généreuses qui se produisent aujourd'hui. Une Epître à l'Helvétie, motivée par les derniers événements et dédiée au chef de la confédération, M. Ochsenbein, est en vente, chez Jonas, libraire, passage du Grand-Cerf, au prix de 50 centimes.

Une salle de Concert.

Nous avons parlé dans le temps d'un projet de salle de concert dont le modèle, exécuté par M. Barthélemy, est en ce moment exposé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Nous avons dit par quelle disposition ingénieuse M. Barthélemy obtenait une enceinte élastique qui se prêtait aux diverses exigences de la foule, sans que le vaisseau, disposé dans les meilleures conditions acoustiques, changeât de figure. Nous avons parlé des conditions nouvelles de sonorité qu'il compte obtenir, en plaçant son orchestre sur une sorte d'immense table d'harmonie dont, grâce à un mécanisme très simple, le chef d'orchestre peut gouverner jusqu'à un certain point la puissance résonnante; nous avons sommairement décrit enfin un appareil nouveau, destiné spécialement aux salles de bal, et que M. Barthélemy appelle *Lustre-Orchestre*, appareil élégant, ingénieux, qui présente le triple avantage de rendre entièrement libre l'aire du bal, d'équilibrer dans toute l'enceinte la distribution de la sonorité, et de rendre celle-ci beaucoup plus grande, eu égard au nombre des musiciens, par suite de leur placement sur une sorte de tambour multiplicateur du son et près de la surface réfléchissante de la coupole elliptique.

Le grand projet de M. Barthélemy pour une salle de concert, digne de la capitale, et pouvant, dans ses plus grandes dimensions, recevoir jusqu'à 8 000 personnes, se rattache au projet de remaniement d'un îlot de maisons, dont le voisinage déshonore aujourd'hui deux de nos principaux monuments. Il est donc subordonné à des décisions municipales et à des procédures d'expropriations sur lesquelles M. Barthélemy n'a aucune action, et qui ne peuvent s'accomplir d'ailleurs du jour au lendemain. En attendant, et puisque dans notre époque de morcellement les fondations qui ont le caractère collectif au plus haut degré, ne peuvent être entreprises que par l'industrie privée, M. Barthélemy élève une salle, à ses propres frais, dans des proportions plus modestes, mais déjà considérables, sur un terrain de 1 000 mètres superficiels qu'il a acquis derrière le Château-d'Eau.

Nous avons vu hier les constructions qui sortent de terre, et qui dessinent déjà la grande ellipse intérieure qui, jointe à l'hémicycle destiné aux exécutants, pour les grands concerts, présente un développement de 34 mètres sur 22. Par suite des combinaisons imaginées par M. Barthélemy, le même bâtiment renfermera une petite salle de concert (l'hémicycle de l'orchestre) pouvant contenir environ 300 personnes; et trois salles de bal échelonnées, de 22 mètres sur 16, 25 mètres sur 19, et 28 mètres sur 22; plus, une grande salle de concert, formée par la réunion de l'ellipse et de l'hémicycle; en outre, une grande salle de banquet régnera sous l'ensemble du bâtiment. Il est impossible, croyons-nous, de mieux utiliser l'espace tout en conservant aux divers locaux les dimensions exigées par leur destination. M. Barthélemy, dont la confiance est basée sur l'étude approfondie de ses divers projets, expérimentera, là, sur une échelle déjà considérable, ses procédés relatifs à la sonorité des orchestres, et son lustre harmonieux. Des marchés avec dédit, passés avec les entrepreneurs, fixent au mois de décembre prochain l'ouverture de cet établissement, auquel on destine le nom de *Salle d'Orphée*. On y pourra organiser de beaux concerts, des bals splendides, des banquets nombreux, et les orphéonistes y trouveront un champ de manœuvre bien supérieur à l'enceinte du Cirque, que sa forme, commandée par sa destination, rend très impropre à la musique.

On pourra se faire une idée du goût qui présidera à la décoration architecturale du temple que M. Barthélemy élève aux arts, lorsque nous dirons que les peintures de la coupole et de l'hémicycle seront confiées à M. Papety, qui a déjà préparé de remarquables esquisses, et les figures sculptées de la façade à notre ami Ottin, qui a doté l'École phalanstérienne du beau buste en marbre de Fourier.

Nous avons tout lieu d'espérer que la tentative de M. Barthélemy,

Bourse du 24 septembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 55	75 60	75 55	75 65
— — fin courant	75 55	75 60	75 35	75 45
5 p. 0/0 J. au 22 sept. au Ct	114 80	114 80	114 65	114 75
— — fin couran.	114 75	114 85	114 65	114 65

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»	»»» »»
4 0/0 J.	»	»» »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»
— fin Ct.	»	» »»
B. du Trés.	»	5 »/»
Banq. de Fr. dr cours		3 90 »»
O. V. de Par.	»	1272 50
C. hyp.	»	»»» »»
— Gouin	»	»»» »»
— Gann.	»	1010 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 10	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »/»
Récép. Rotsch.	»	»» »»
ESP. Dette act.	»	»» » »
— — pass.	»	» »/»
— 3 p. 0/0.	»	»» » »
Dette intérieure	»	34 »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» » »
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»
HAITI	»	» »/»
ROM.	D. C. »»	93 3/4
BELG. 3 1/2	»	»»» »/»
— 4 1/2	»	»» »/»
— do 1840	»	100 »/» »»
— do 1842	»	» »/» »/»
— Banque	»	»»» »»
— 1e Em. 1841.	»	»»» »»
PIÉMONT	»	»»» »»
AUTRICHE	»	»»» »»
Union linière		»»» »»
— Fourneaux de l'Aveyron		»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 »»
Act. d J.	» »» »»
Ch. S. G.	» »»» »»
V. r. dr.	250 »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— Orléans	1166 »»
— à Rouen.	910 »»
R.-Havre.	537 50
Avignon	522 50
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str.	376 25
Tours-Nant	337 50
Orl.-Vierz.	346 25
C. du Nord	517 50
Famp-Has.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	437 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	377 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	903 75	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	537 50	Bordeaux à Cette	437 50
Paris à Orléans	1152 50	Marseille à Avign.	518 »»	Nord	516 25
— à Lyon	375 »»	Paris à Strasbourg	377 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 septembre.

» h. »/» OPÉRA. —
» h. »/» FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Fiancée, Sultana.
» h. »/» ODÉON. — Incessamment la réouverture.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Le Protégé, Rose et Marguerite, les Petites Misères.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Le Suisse, La Filleule à Nicot, le Gamin de Paris.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Mlle Agathe, la Croisée, Femme, Aides-de-camp.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Bonheur, Jocrisse, l'Inventeur, Henriette.
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »/» AMBIGU. — Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ. — La Gamine, Simon.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Gentil-Hussard Barbe-Bleue.
7 h. »/» FOLIES. — Adine, Revue, Diable, Antoine.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Julien, Mary, Silence, le Bouffe.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — 1re repr. : Les Charpentiers, le Favori, Toto.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Église Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

Faute d'esprit pour se construire une Arche.

La voix d'un poète qui exprima longtemps toutes les émotions de la patrie, la voix de Béranger s'est fait entendre après un silence prolongé. La brûlante situation de tous les Etats civilisés lui a inspiré un chant de plus. Le grand mouvement dont la Revolution française fut seulement la première phase, reprend son cours. Cette fois, c'est l'édifice européen tout entier qui est ébranlé ; le mouvement a gagné en étendue comme en profondeur : en étendue, puisque les agitations populaires, qui ne dépassaient pas, en 1789, le Rhin, les Alpes, les Pyrénées, ont maintenant leur contre-coup depuis Dublin jusqu'à Lisbonne, depuis Messine jusqu'à Varsovie ; en profondeur puisque les questions politiques proprement dites sont considérées uniquement comme la préparation d'un nouveau système économique et social.

Après une halte qui a duré trente-deux ans, depuis l'Empire, la population de l'Europe est lassé du repos ; elle reprend sa marche vers cet idéal de justice et de liberté que nul gouvernement ne lui a fait encore atteindre. Dans tous les événements qui éclatent, dans tous ceux qui s'annoncent, le poète a vu sur le premier plan la ruine prochaine de toutes les royautés, et, son vers colorant d'une image nouvelle la redoutable sentence : les *rois s'en vont*, il a six fois répété ce refrain : *Ces pauvres rois, ils seront tous noyés.*

Le déluge populaire menace, en effet, mais il est, pour le conjurer, une ressource que le poète laisse entrevoir, et qui est pour nous l'idée capitale de la situation : *faute d'esprit pour se construire une arche*... Libre à ceux qui aimeraient les révolutions et les catastrophes pour elles-mêmes de rire et de s'applaudir de l'aveuglement qui livre les rois de la terre, sans aucun refuge, à toutes les cataractes du ciel. Quelle que soit la forme de gouvernement que réserve au monde un lointain avenir, les rois, représentants de la tradition séculaire, ne peuvent être brisés sans qu'elle soit interrompue, sans que tous les éléments sociaux luttent et s'entrechoquent dans une sanglante mêlée.

Dans cette lutte, les peuples ne périraient pas, et leurs droits y survivraient assurément ; mais, qu'un homme impartial relise les annales de la Revolution française, qu'il nous dise si la France, après avoir traversé de pareilles crises, ne doit pas multiplier les conseils et les efforts pour epargner les mêmes angoisses aux autres peuples, ses frères.

Qu'y eut-il de progressif et de providentiel dans la Révolution française ? Etaient-ce le combat acharné du 10 août et les massacres du 2 septembre ? Etaient-ce les lois des émigrés et des suspects ? Etait-ce la guillotine en permanence ? Etaient-ce les mitraillades de Lyon et les noyades de Nantes ? Non ! mille fois non ! Ce qu'il y eut de saint, de divin dans cette époque, c'était le lointain qu'elle entrevoyait, c'était le règne de la fraternité, de la justice et de la liberté pour lesquels tant d'hommes donnaient leur vie.

[illegible] glant d'une médaille magnifique. Ces fléaux n'étaient pas un but, ni même une épreuve qu'on dût inévitablement subir ; ils furent causés par l'égoïsme de l'aristocratie, résistant aux plus sages réformes, et par l'ignorance sociale des chefs du peuple, qui ne connaissaient aucun moyen de concilier les intérêts de tous.

Dans le septième volume des *Girondins*, M. de Lamartine publie des notes qui révèlent la pensée intime de Robespierre, celui de nos chefs révolutionnaires à qui l'on attribue le plus d'idées organiques. Le dictateur se posait cette question : quand les intérêts des riches et des puissants seront-ils confondus avec ceux du peuple ? Il se répondait à lui-même : *Jamais.*

Cette négation devait enfanter mille supplices. On ne savait comment identifier les intérêts des grands à ceux de la masse, et, par le droit de la majorité, on décapitait les grands ; mais aujourd'hui la transformation européenne dont on aperçoit partout les symptômes, peut s'épargner les persécutions ; elle est plus éclairée que le mouvement de 89, elle connaît mieux son but ultérieur, sa fin dernière, et si les peuples ont acquis de l'expérience, nous espérons que les grands n'en manqueront pas.

On déjoue des conspirations, on comprime des émeutes ; mais lutter contre la volonté des nations est une folie. Cette volonté, vous pouvez la reconnaître à des signes certains ; elle se prononce à Rome, à Lucques, à Modène, en Toscane, dans le Piémont, en Sicile, pour une constitution sincèrement libérale, pour la fondation d'une garde civique, pour la liberté de la pensée, pour l'unité de l'Italie ; elle se prononce en Prusse, et dans toute l'Allemagne, pour une large et réelle représentation des intérêts populaires ; à Varsovie, à Cracovie, pour la renaissance de la Pologne, en Bohême, en Hongrie, pour l'indépendance de tous les slaves ; en Irlande, pour le retour de la propriété territoriale au travailleur indigène ; en Espagne, pour l'affranchissement d'une grande nation, jouet d'intrigues exotiques ; en Portugal, contre la pression des baïonnettes étrangères, appui d'un gouvernement exploiteur ; en France, la volonté nationale exige que l'administration soit purifiée, que la probité politique renaisse, que le pays émancipateur reprenne sa place à la tête du mouvement européen.

Toutes ces nations veulent enfin que les peuples et les gouvernants se liguent contre le chômage, contre la famine, contre la fraude, contre toutes les plaies de l'industrie civilisée ; en prêtant à la voix européenne une oreille attentive, on distinguerait ce cri qui rallie chaque jour des masses plus nombreuses : ***Organisation du travail par l'Association*** !

Il serait donc facile aux rois de désarmer le courroux des peuples, et de tracer le plan de l'arche qui peut les sauver ; la voix du peuple est la voix du ciel. Dieu a parlé aux princes comme à Noé. Maintenant ils sont prevenus.

Seuls, de toute la presse, nous avons applaudi, il y a peu de jours, à quelques idées sagement libérales emises par le nouvel organe ministériel, le *Conservateur*. Il paraît que ce journal ne tient pas du tout à conserver l'estime que pouvaient inspirer les généreuses tendances d'un de ses premiers articles.

Ce matin le *Conservateur* déclare qu'il ne faut pas accorder la moindre attention au banquet de Saint-Quentin, et pendant trois grandes colonnes il épuise contre les manifestations de ce banquet une puissance d'argumentation et un arsenal d'injures tout-à-fait dignes de la *défunte Epoque.*

> Les orateurs de Saint-Quentin, dit-il, ont discouru sur l'Italie, l'Espagne, la Suisse et le Portugal ; ils ont prononcés des homélies somnolentes sur la sainte-alliance des peuples, et des ditryambes échevelés sur l'organisation progressive de la fraternité dans l'humanité. Le Fouriérisme, naturellement grand amateur de banquets, a dit son mot au dessert, et le Communisme a bu à l'organisation du travail.

Il faut toute l'étourderie naturelle au jeune âge pour entraîner le *Conservateur* à tourner en ridicule aujourd'hui ce qu'il proposait lui-même hier. On lisait, en effet, dans son numéro du 19 septembre :

> Les conservateurs veulent barrer le chemin à une révolution sociale, ***ou plutôt la prévenir, en faisant des efforts pour assurer la continuité et la bonne rémunération du travail***, pour attirer aux champs les capitaux et les bras ; enfin, pour que l'apprentissage de sa profession, l'exercice paisible et profitable de son industrie et le repos de sa vieillesse soient ménagés à chaque personne naissant et vivant sur le beau sol de France et sous le régime le plus libéral dont aucune nation ait jamais joui.

N'est-ce pas précisément ce que tout le monde appelle *organisation du travail !* — Evidemment le *Conservateur* était fouriériste, l'autre jour. — Pourquoi pas ? Il y a tant de gens qui le sont sans le savoir ! Quant au persiflage cynique dont l'article du *Conservateur* est plein contre les idées de fraternité humaine, contre les sentiments de dignité et de générosité qui font, aux yeux du monde, la grandeur de notre patrie, ce n'est certainement pas le fouriérisme qui l'a inspiré au *Conservateur.*

Du reste, ce journal lutte encore avec un reste de conscience et de bon sentiment ; car, dans un autre article du même numéro, il fait lui-même justice de son matérialisme gouvernemental. Il est vrai qu'il s'agit de l'Angleterre. Il reproche à la politique anglaise :

> De n'avoir jamais eu jusqu'ici ces grandes et généreuses tendances qui placent au-dessus de tout un intérêt de civilisation et d'humanité. Ses mobiles sont vulgaires, etc.
>
> La France, au contraire, ajoute-t-il, a glorieusement usé en d'autres temps de la propagande des armes ; elle use aujourd'hui de la propagande des idées, etc.

On ne se réfute pas soi-même avec plus de naïveté et d'aplomb que le *Conservateur*.

Prières pour Pie IX.

M. l'archevêque de Paris vient d'adresser au clergé et aux fidèles un mandement qui sera lu, demain dimanche, dans toutes les églises du diocèse, et par lequel des prières, qui seront renouvelées chaque jour de la semaine, sont ordonnées pour Pie IX et pour son œuvre réparatrice.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 26 SEPTEMBRE.

Nous commencerons mercredi, en feuilletons, la publication d'un roman en deux volumes intitulé : **HORTENSE DE VAUQUELAY**, par Madame Marie Ménessier Nodier.

UNE ÉMEUTE A L'ODÉON.

Souvenir historique du quartier Latin.

CHAPITRE PREMIER.

Comment deux commis de la rue Saint-Denis se trouvèrent pris du besoin d'aller voir une pièce en vogue et de ce qui en advint.

La vieille rue Saint-Denis a de tout temps été une rue commerciale, et la spécialité des bipèdes, connus sous le nom de commis, n'y était pas moins nombreuse en 179... que maintenant. Je dirai plus, le commis de 179... était identiquement le même que celui de notre époque, et le soir il aimait à sortir un peu de sa boutique pour défatiguer ses jambes d'avoir été pendant douze heures perpendiculaires à la direction du terrain.

Or, maître Pierre Bouju, mercier à l'enseigne du *Chien-Rouge*, avait deux commis fort alertes, et qui demandaient, plus souvent encore qu'ils ne l'obtenaient, l'insigne faveur de quitter les boutons et les paquets d'aiguilles une ou deux heures avant la consigne. Le même Pierre Bouju était allé un soir, avec un sien ami, s'épanouir la rate aux merveilleux coups de langue dont le théâtre, appelé maintenant l'Odéon, ahurissait la municipalité, et depuis cette mémorable soirée il avait exalté à chaque repas dans son enthousiasme bourgeois le sel attique de l'*Ami des lois*.

L'enthousiasme est contagieux ; l'éloquence démosthénienne du patron mit au cœur de nos deux commis un désir furieux d'aller au même spectacle, et, après une longue délibération, ils décidèrent tous deux à l'unanimité que la permission en serait demandée au Mirabeau des merciers.

Les deux commis avaient nom Jacques Daublaine et Victor Lebreton. Ce dernier fut chargé de porter la parole en sa qualité d'aîné, ce qui supposait plus de hardiesse. Jacques Daublaine savait pourtant mieux parler français ; mais cette raison fut de même qu'à l'Académie considérée comme non avenue.

— Bourgeois ! dit Victor en tortillant dans ses deux mains son bonnet de laine.

Puis il s'arrêta tout court avec la mine d'un homme qui craint d'en avoir trop dit.

— Que me voulez-vous, gamins, répondit maître Bouju d'un ton majestueusement sévère.

Victor trembla, baissa les yeux, ouvrit la bouche, mais ne répondit pas...

Jacques Daublaine vit du premier coup d'œil le fâcheux résultat d'un silence aussi intempestif.

— Eh bien ! bourgeois, s'écria-t-il rapidement, voilà. Nous voulions vous demander la permission d'aller voir l'*Ami des lois*.

— Allez... travailler, paresseux, vous n'irez pas au spectacle, dit maître Bouju, dont la voix se faisait de plus en plus tonnante en raison directe de son mécontentement.

Nos deux commis furent attérés par cette réponse, et plus encore par l'éclair presque féroce qui avait brillé en même temps dans les petits yeux gris du maître.

Ils s'en retournaient au comptoir le cœur gros de dépit et la tête basse, quand tout à coup partit de l'arrière-boutique une voix aigre et fausse comme les sons les plus hauts d'une clarinette fêlée.

— Pourquoi refusez-vous ces enfants ? dit la voix, ils ont bien travaillé cette semaine ; vous êtes toujours comme cela, monsieur Bouju, vous ne savez que rebuter les gens.

Le mercier parut attéré à son tour, et les deux gamins, reprenant courage, firent incontinent volte face avec une précision à rendre jaloux les grenadiers de la milice citoyenne.

— Vous irez au spectacle, mes enfants, reprit la voix criarde.

— Certainement vous irez, psalmodia maître Pierre Bouju comme un écho, beaucoup moins aigu à la vérité, mais en revanche tout aussi désagréable.

— Ce soir, bourgeois ? se hasarda bien timidement à dire Jacques Daublaine, qui pour la première fois de sa vie peut-être quittait son allure sans gêne d'enfant de Paris.

— Ce soir ? humph ! répondit maître Bouju avec une indécision très visible.

Son regard, redevenu terne et presque bête, plongea furtivement dans l'arrière-boutique. Qu'y cherchait-il ? Vous l'avez deviné probablement, ô mon lecteur. Maître Bouju appartenait à cette classe d'hommes qui joignent à la profession de mari l'agrément d'une dépendance absolue à la volonté de leurs épouses. Mme Bouju portait un cœur viril dans sa *poitrine de femme*, et, tout au contraire pour la justesse de la proportion matrimoniale, maître Pierre eût mérité que l'académie des femmes lui décernât jupons et cornette d'honneur.

Voilà pourquoi cet hermaphrodite mercier venait de lancer en arrière un coup d'œil scrutateur et dubitatif.

La réponse ne se fit pas attendre.

— Vous savez bien, monsieur Bouju, dit la voix de l'arrière-boutique, que vous devez me conduire ce soir à l'Opéra [illegible] quelqu'un ici pour garder le magasin.

— C'est vrai, je te demande pardon, chère amie, je n'y songeais plus.

— Mai, pour demain soir, interrompit brusquement Mme Bouju, je donne congé jusqu'à minuit.

Un sourire et un salut accompagnèrent le remerciement que firent alors nos deux héros à une grosse figure féminine, légèrement illustrée de moustaches, qui apparut à la porte vitrée du fond.

Leur vœu était rempli. Enfin ils salueraient les juvénalesques épigrammes débitées à l'endroit des citoyens représentants de la commune.

Le lendemain, à cinq heures du soir, MM. Jacques Daublaine et Victor Lebreton quittèrent la boutique du *Chien-Rouge*, après avoir fait toutefois une toilette préalable. Cette toilette consistait dans l'échange de leur sarreau de toile contre une veste ronde de serge bleue, célèbre par sa forme sous le nom de *carmagnole*. Un bonnet de laine rouge couvrait leurs têtes rieuses ; et, tout en marchant, ils faisaient tourner rapidement des cannes colossales, qui ne leur avaient coûté que la peine de les arracher en cachette de l'un des cotrets de Mme Bouju.

Donc, ils suivaient gaillardement la rue Saint-Denis le plus vite qu'ils pouvaient à travers les voitures et les piétons. Vous pensez bien qu'ils n'étaient pas taciturnes comme des chartreux.

— Il paraît qu'on se bat quelquefois, dis donc, Jacques, observait Victor.

— On se bat ? tant mieux ! répondit le drôle en faisant un moulinet formidable.

— Comment ! tant mieux ?

— Ça t'étonne que j'aie dit ça ? Est-ce que tu aurais peur, toi ?

— Je n'ai jamais peur, moi, repartit Victor en se posant comme un César ; mais je serais tout de même joliment vexé si on se battait ce soir.

— Pourquoi ça ?

— Dame ! c'est que si on joue des bâtons, les comédiens ne pourront pas jouer la pièce, eh ! eh ! eh !

— Imbécille ! on se bat d'abord et on voit le spectacle après, ou bien on commence par le spectacle pour finir par la mêlée.

— Mais si on se bat au milieu ?

— Eh bien ! quand le tapage sera cessé, les comédiens continueront, ce sera encore bien plus gentil.

Victor répondit en secouant la tête d'une manière fort incrédule, et tout en devisant de la sorte avec accompagnement obligé d'éclats de rire, les deux commis arrivèrent au bout de la rue de l'École-de-Médecine, presqu'à l'encoignure de celle de l'Ancienne-Comédie.

Ils hâtèrent le pas, et l'émotion fit battre leur cœur comme une fièvre de 120 pulsations à la minute. Ils tremblaient que la rue ne fût déjà obstruée par les spectateurs.

— Victoire ! s'écria Jacques Daublaine en plongeant sa vue perspicace jusqu'à la colonnade enfumée du théâtre, victoire ! nous aurons de la place ! personne dans la rue, hein ! quelle chance, Victor.

— Elle est jolie ta chance, grommela celui-ci.

— Tiens, tu vas te plaindre à présent que la mariée est trop belle !

— Elle est fraîche, ta mariée ! repartit Victor avec le même accent flegmatique et grondeur.

vous expliquer ici ce que la science politique a de plus mystérieux et de plus élevé tout à la fois, nous voulons parler des droits réciproques des gouvernements et des citoyens, de l'alliance de l'ordre et de la liberté. Loin de nous l'orgueilleuse pensée de résoudre ces grands problèmes, et de venir, comme tant d'autres, donner des leçons a ceux qui ont reçu la terrible mission de gouverner les hommes! Mais nous ferons une chose utile à notre ministère, en vous disant, avec une parfaite vérité, pourquoi, en présence de tant d'accusations les plus divergentes, les plus contradictoires, le clergé a été si sobre de manifestations, ou même pourquoi il a gardé le silence que nous croyons devoir rompre aujourd'hui.

Amie de tous les pouvoirs régulièrement établis, parce qu'ils viennent de Dieu, l'Eglise n'a cessé de leur recommander, dans un langage plein de respect et de modération, la douceur du commandement, l'équité la plus sévère, et toute la liberté que les mœurs de chaque nation, son caractère et ses intérêts ont rendue possible. Ainsi, lorsque, à la fin du dix-huitième siècle, Louis XVI convoqua les représentants de la nation, on vit les successeurs des évêques et des orateurs chrétiens, qui avaient fait entendre les plus austères leçons à nos anciens rois, non moins empressés que les autres classes de la société à voter de larges et salutaires réformes. Ainsi, lorsque le monde entier se taisait en présence d'un nouvel Alexandre, de faibles évêques protestèrent, au nom du droit et de la liberté, en faveur du chef de l'Eglise. Si, à diverses époques, leur voix est demeurée muette, c'est parce que, faute d'un accord nécessaire, l'affranchissement, qui devait être un immense bienfait, pouvait facilement devenir une source féconde de désordres, un moyen d'avilir le pouvoir, et tôt ou tard d'enchaîner la liberté elle-même.

Cette liberté, qui, accordée à temps avec sagesse et dans une mesure convenable par les souverains, aurait affermi leur trône et fait bénir leur règne, n'a plus été, lorsque les peuples s'en sont emparés avec violence, qu'une tempête ruineuse et presque toujours incertaine. Pour échapper aux abus d'une autorité sans contrôle, on a subi les abus plus grands de la licence, et pour se soustraire aux maux et au despotisme brutal de celle-ci, on est retombé sous le joug d'un pouvoir plus absolu que celui que les passions avaient brisé avec colère.

Si les nations qui sont sorties de ces deux situations extrêmes ne sont pas cependant délivrées de toute appréhension, n'est-ce point parce que leurs libertés furent dès l'origine le fruit de lamentables divisions qui prirent elles-mêmes leur source dans les passions antichrétiennes? L'orgueil suggère, en effet, aux uns de monter toujours sous prétexte qu'il ne saurait y avoir trop de lois restrictives pour protéger l'ordre, et aux autres de ne souffrir aucune autorité, sous prétexte qu'elle tend à enchaîner les libertés les plus inoffensives et les plus nécessaires.

Il n'en a pas été ainsi du grand pape qui, en donnant la liberté à son peuple, a fait de cette concession un objet de reconnaissance, et ajouté par là même une nouvelle force à ses droits comme souverain. Voilà le motif qui doit dissiper les craintes que nous pourrions concevoir, si nous nous bornions à interroger les monuments de notre histoire.

Et maintenant que nous reste-t-il à faire, sinon de lever nos cœurs et nos mains vers le ciel? Exaucez, Seigneur, notre bien-aimé pontife, au milieu des tribulations que peuvent lui susciter ses généreux projets. Confirmez-les et faites-les triompher, puisque, dans les desseins de votre divine Providence, ils ne doivent pas servir seulement

et post-communion *pro Papâ*.

Le même dimanche, il y aura dans notre église métropolitaine et dans toutes les églises et chapelles du diocèse un Salut solennel du très Saint-Sacrement; on y chantera le psaume 120, *Levavi oculos meos in montes* (au lundi à vêpres), le verset *Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam*, et l'oraison *pro Papâ*.

Et sera, notre présent mandement, publié au prône de la messe paroissiale, lu dans les chapelles des communautés, colléges et hospices, le dimanche 26 septembre, et affiché partout où besoin sera.

Donné à Paris, etc. † DENIS, *archevêque de Paris*.

Banquet réformiste de Périgueux.

Le département de la Dordogne vient d'avoir aussi sa manifestation libérale et progressive : un banquet réformiste a eu lieu à Perigueux, sous la presidence de M. Dubois, juge au tribunal de cette ville. Des magistrats, des maires, des avoues, des conseillers municipaux, des prolétaires, y étaient venus de tous les points du département.

Les toastes suivants ont été portés : *A la Réforme!* par M. Dubois; — *A la moralisation du pouvoir!* par M. Charpentier de Bellecour, avocat; — *A la révolution, à la résurrection de l'Italie!* par M. Prosper Decous-Lapeyrière, avocat à la cour royale de Paris; — *A la papauté démocratique!* par M. Chastenet; — *A la révolution de* 89! par M. Villemonte, avoué; — *A la presse!* par M. Odon de Laroche-Felines, avocat; — *Aux députés réformistes de la Dordogne!* par M. Aug. Dupont, rédacteur en chef de l'*Echo de Vesone*; — *A la réforme electorale!* par M. Taillefer, député de Sarlat; — *A l'union des partis!* par M. Chavoix, membre du conseil-général de la Dordogne; — enfin, le toaste suivant a été porté, au milieu de nombreux applaudissements, par M. Eugène Lapeyrière, négociant :

A l'organisation du travail!

Cette formule, Messieurs, diversement comprise, résume néanmoins, dans son acception la plus étendue, l'ensemble des conditions qui doivent assurer le libre développement des fonctions sociales.

L'*organisation du travail*! c'est la consécration légitime des droits de tous les travailleurs, et, en première ligne, du *droit au travail*, qui correspond à celui de vivre en travaillant; en un mot, c'est la charte de l'industrie, formulée en principe par les révolutionnaires de la grande et mémorable époque; enfin, c'est de plus une question de liberté, d'ordre, de prévoyance sociale, de justice et d'humanité.

Aussi répéterai-je, avec vingt millions de travailleurs, ce cri d'espérance et de ralliement :

A l'organisation du travail!

Lettre à M. Cabet.

La lettre qu'on va lire a été adressée à M. Cabet, qui avait pris texte de quelques plaisanteries, insérées dans le feuilleton de théâtre de la *Démocratie pacifique*, pour soutenir longuement dans le *Populaire* que l'idéal de l'amour phalanstérien n'était qu'une promiscuité brutale. Afin de rendre sa demonstration plus facile, M. Cabet a de tels procédés de discussion, qu'il se rend facilement invincible et que toute polémique avec lui est peine perdue. Cependant l'auteur du feuilleton *incriminé*, M. Victor Hennequin, a jugé convenable de lui adresser la lettre suivante :

Monsieur,

Après m'avoir nommé et attaqué dans le *Populaire*, longtemps avant que j'eusse dit ou imprimé un seul mot sur votre compte, après avoir tout récemment répondu à quelques phrases de feuilleton par deux longs articles dans votre journal, vous trouverez juste sans doute que, par la même voie, je fasse parvenir des explications à vos lecteurs, et j'espère que ma lettre aura sa place dans votre prochain numéro.

Vous témoignez beaucoup d'indignation contre une revue dramatique où je me suis permis de plaisanter vos idées sur le mariage.

Assurément, j'ai le droit de ne pas trouver ces idées satisfaisantes et le droit de le dire. Si je n'ai pas pris le sujet sur un ton grave, c'est que j'écrivais un feuilleton de théâtre, et, si je vous ai mis personnellement en cause, c'est que j'étais dans le cas de représailles, ou plutôt de légitime défense.

Dans ces voyages que j'entreprends pour populariser des idées de fraternité et de justice, pour flétrir les abus de la société actuelle, pour tendre la main à tous les opprimés, j'ai pu enseigner des doctrines qui ne concordaient pas de tout point avec les vôtres; mais je n'ai jamais attaqué les communistes et, plus d'une fois, j'ai rendu un public hommage à la bonté de leurs intentions. Après avoir suivi invariablement cette conduite, j'ai dû m'étonner en voyant le *Populaire* prendre un ton d'hostilité à mon égard, rendre un compte malveillant de tous mes cours, exciter à cette occasion l'animosité de ses lecteurs contre la propagation phalanstérienne et me représenter comme un défenseur du privilège, parcourant la France avec la faveur et les lettres de recommandation du pouvoir.

Ces procédés ont dû me blesser d'autant plus qu'ils ont porté leur fruit, et que récemment, à Toulouse, des communistes égarés ont multiplié, près de l'autorité municipale, les lettres et les démarches de toute nature, afin qu'on me retirât l'autorisation de faire un cours. Ils ont réussi à demi; l'autorisation indéfinie que j'avais obtenue d'abord, a été formellement limitée à cinq séances, et l'adjoint qui remplissait les fonctions de maire, ne m'a caché aucun détail de cette intrigue (1).

Vous comprenez, monsieur, qu'une conduite aussi peu libérale, tenue par vos amis et suggérée directement ou indirectement par vos articles, a pu influer sur le ton que j'ai pris à votre égard, et nuire un peu à la considération que j'aurais voulu vous accorder.

Voilà ma réponse aux critiques dirigées par vous, contre le ton de mon article. Quant au fond de la question, je ne pense pas que votre horreur pour les idées de l'Ecole phalanstérienne, sur l'amour et le mariage, soit bien sincère. En ce qui touche la société actuelle, l'Ecole phalanstérienne est tout aussi morale que la vôtre, puisque nous voulons le maintien du mariage fixe, puisque nous signalons plus énergiquement que toutes les Ecoles philosophiques, les abus résultant de l'infidélité conjugale, puisque nous déclarons les innovations dans les relations matrimoniales, impossibles d'ici à plusieurs générations.

(1) Dès son arrivée à Toulouse, M. Victor Hennequin avait eu l'intention de borner son cours à cinq séances, mais cette limite, fixée par lui, qu'il pouvait reculer, est devenue obligatoire, irrévocable après la notification arrachée à M. le maire.

— Tu n'es pas content? Eh bien! va te... promener, cria maître Jacques dans un style trop vif pour que nous puissions lui donner sa couleur historique.

— Vas-y, toi-même, reprit Victor en fureur.

— Du tout; moi, je vais au spectacle.

— Si tu peux!

— Parbleu! ce n'est pas si difficile.

— Plus que tu ne crois.

— Ah ça, tu m'ennuies avec ta mélancolie; je me tue à te dire qu'il n'y a pas de queue.

— Tu veux dire qu'il n'y en a plus; elle est entrée.

— Brrrr..., fit Jacques avec cette habileté qui caractérise le gamin de Paris, il n'est que six heures et le spectacle commence à sept.

— Ce n'est peut-être pas trop sûr?

— Tu n'as qu'à regarder l'affiche.

Les deux amis relevèrent les yeux. La gravité de la dispute les avait tellement préoccupés qu'ils n'avaient pas encore aperçu le programme sur la muraille.

INFANDUM! Voici ce que disait à nos jeunes héros en caractères titaniques une grande pancarte jaune collée sur une des colonnes de la façade:

Ce soir, 21 novembre 179...

L'AVARE.

Comédie en cinq actes de MOLIÈRE.

N. B. *Par ordre de la municipalité sont défendues les représentations de l'*Ami des Lois.

La vue de la pancarte jaune fit passer à l'état de grimace le visage si gai des deux commis. Les yeux des drôles étaient écarquillés à faire peur, et leur pupille fixe paraissait vitrifiée; leurs cheveux hérissés soulevaient les bonnets de laine et leur bouche béante se plissait aux deux coins d'un rire convulsif.

Mais bientôt ils détournèrent les yeux de l'infernale affiche, se regardèrent tous deux avec désappointement, et tracèrent dans le vide avec leurs rotins un arc de cercle immense.

Ils restèrent ainsi un moment en silence, étouffés qu'ils étaient par la rage de leur déception. Mais enfin, Jacques Daublaine retrouva l'usage de sa langue, et rompit le premier ce mutisme inutile.

— Sacré mille tonnerres! dit-il, que c'est stupide une défense comme celle-là!

— Que le diable emporte la municipalité!

— Je voudrais tenir le dernier des maires dans mes mains, et lui tordre le cou avec les boyaux du dernier des agents de police.

— Silence, Jacques, en voilà un : quand on parle du loup, on en voit...

— La catacoua est une perruque
Qui coiffe les gens de bon ton,

interrompit M. Jacques Daublaine, pour donner le change à l'homme de police par l'accent guilleret de sa chanson.

— Chante moins haut, gamin, dit ce dernier en passant, tu vas écorcher les oreilles des *espectateurs* qui attendent.

— A vos ordres, agent de mon cœur, reprit Jacques en ricanant; et il termina son couplet sans baisser la voix d'un quart de ton.

— Silence donc! fit l'alguazil.

— Que le chat danse, repartit le drôle.

— Allons, tais-toi, Jacques, et parlons raison, lui dit Victor.

— Raison? jamais!

— Eh bien! allons-nous en.

— Au contraire, je reste.

— Tu veux donc voir l'*Avare*?

— Merci! c'est bon pour le père Bouju, l'*Avare*.

— Qu'est-ce que tu vas faire alors?

— Eh, parbleu! c'est tout simple, je verrai l'*Ami des lois*.

— Es-tu entêté! Regarde l'affiche.

— Je m'en fiche pas mal de l'affiche!

— Je te dis qu'on ne jouera pas la pièce, répéta Victor plus exaspéré que M. Pasquier aux prises avec M. de Boissy.

— On la jouera.

— Comment?

— J'ai mon idée.

— Bravo! dit une voix joyeuse derrière nos deux commis; bravo, monsieur Jacques!

Notre héros interpellé se retourna. Il se trouva face à face avec un beau jeune homme à la mine tapageuse.

— J'ai bien l'honneur de vous saluer, dit M. Jacques avec son petit air impudent, mais je n'ai pas celui de vous connaître.

— Armand Garnier, étudiant en droit, neuvième année.

— Vous devez être fort en ce cas, monsieur Armand Garnier; qu'y a-t-il pour votre service?

— D'aller, comme vous le faites, au théâtre; j'ai aussi mon plan. Et il continua de parler assez vite, mais d'une voix inentendue.

— Sapristi! c'est très bien ce que vous dites là, repartit Jacques lorsque l'étudiant eut fini; absolument la même idée que moi! Topez-là, c'est convenu!

— Alors, entrez vite au théâtre.

— Et vous, vous faites votre tournée dans les cafés, bonne chance! Va donc, Victor, poursuivit Jacques en poussant son ami par les épaules au bout de la file qui commençait à s'étendre sous la colonnade; tu as l'air tout pensif... A quoi songes-tu donc?

— C'est qu'avec ton idee, nos vingt sous seront perdus, et le patron nous battra.

— Victor, mon ami, vous êtes une bête!

CHAPITRE II.

Où l'on appréciera l'idée de Jacques Daublaine dans ses admirables conséquences.

Arrivé sous la colonnade, M. Jacques fit claquer ses doigts en l'air d'une façon triomphante, et envisagea en ricanant la mine enchifrenée de son collègue.

Une fois entrés au parterre, les deux amis se séparèrent. Victor resta debout en s'appuyant sur son bâton comme Hercule sur sa massue près de l'une des portes latérales, et Jacques alla se poser à l'autre guichet dans une attitude parfaitement identique. Alors, ainsi que le font extérieurement les contrôleurs de billets, ils arrêtèrent chaque nouvel arrivant, et lui dirent à l'oreille le mot d'ordre. Bientôt des pas nombreux, des chants échevelés, des rires éclatants retentirent près du théâtre. Au même instant, la porte du guichet où veillait Jacques Daublaine s'ouvrit, un jeune homme parut; le commis s'élança vers lui.

— Eh bien! dit-il, quelles nouvelles?

— Excellentes!

— Vous avez réussi?

— Au grand complet.

— Vous avez des amis?

— En masse! écoutez le bruit qu'ils font.

— Entre donc vite, Armand! crièrent plusieurs voix du corridor.

— Etes-vous tous réunis? répondit l'étudiant.

— Tout à l'heure.

— Eh bien! attendez encore une minute : il faut entrer ensemble pour faire plus d'effet.

— Combien sont-ils? reprit Jacques.

— Cinq cents au moins.

— Bravo! sarpejeu! dit le commis en bondissant comme un danseur de l'Opéra. Viens donc ici, Victor, Monsieur Armand nous en amène six cents. Ah! madame la municipalité, continua le drôle en brandissant son bâton, tu nous refuses la pièce... Eh bien! tu vas en voir de belles.

— Complet! interrompit un étudiant en allongeant la tête par la porte béante.

— Entrez, mes amis, répondit Armand.

— Ohé! les autres, arrivez! rugit toute la foule.

Un brouhaha indescriptible suivit cette exclamation, et le cortège couvrit rapidement les banquettes du parterre. Jacques Daublaine alla se placer entre l'étudiant et Victor au beau milieu de la salle. Le général avait droit à la place d'honneur parmi ses soldats. Tout autour d'eux grouillait la tourbe ravageuse, armée de joncs pliants ou de cannes de hasard dont l'aspect tout champêtre n'indiquait pas une origine plus noble que celle des rotins de nos deux commis. Quelques bons bourgeois de Paris, épars çà et là dans les loges, regardaient la malicieuse cohue d'un air fort paisible et sans la comprendre. L'intelligence des faits ne tarda pas à leur venir. Un quart d'heure à peine après l'arrivée du renfort si vite raccolé par M. Armand, l'orchestre commença une ritournelle, le régisseur frappa solennellement les trois coups d'usage, et la toile se leva lentement... Harpagon était en scène. Jacques Daublaine mit au bout de son bâton son bonnet de laine grise et l'éleva en l'air. — C'était le signal convenu.

— A bas Harpagon! hurlèrent six cents voix; à la porte Harpagon.

Le pauvre acteur se figurant avoir commis quelque sottise, s'avança lentement vers la rampe d'un air tout interloqué.

» ... nos mœurs, nos habitudes et nos préjugés, » elle n'avait rien de choquant dans un temps où l'humanité avait des » idées toutes différentes sur les femmes, la pudeur, la chasteté et la » décence; dans un temps où tous les hommes et toutes les filles » paraissaient entièrement nus dans les gymnases, dans les jeux et dans » les fêtes..... Aussi, c'est, pour leur pays et pour leur époque, — et » non pour l'Europe d'aujourd'hui, — que Socrate et Platon imagi» nent leur système de communauté; et, s'ils vivaient aujourd'hui, ils » ne proposeraient certainement ni la communauté d'enfants, ni les » mariages au sort et à courte durée, pas plus qu'ils ne proposeraient » l'esclavage. »

Cette citation suffira pour démontrer que vous êtes parfois très accommodant sur le chapitre de la dignité féminine; elle pourrait donner à penser que votre affectation de rigorisme a pour but unique de jeter de l'odieux sur nous, et je ne puis m'empêcher de remarquer que l'accusation d'immoralité est, en effet, celle qui a été le plus exploitée contre mon enseignement par ces communistes toulousains dont je vous ai parlé plus haut. Notez bien que je n'avais pas encore dit un seul mot concernant les mœurs.

J'ai justifié, monsieur, par votre conduite, le ton que j'ai pris à votre égard; j'ai justifié, par vos œuvres, le droit que nous avons de concevoir, pour une société tout-à-fait neuve, des institutions conjugales différentes de celles qui règnent et *qui doivent régner* aujourd'hui. Moins hardis que le divin Platon, nous respectons beaucoup trop le choix et la liberté de la femme pour admettre que, dans aucun état social, il soit permis de la tirer au sort sans une intolérable profanation.

Décidé, monsieur, à ne plus vous écrire et à ne jamais parler de vous, si je n'y suis forcé par des hostilités aussi peu justifiées que les premières, je ne puis cependant poser la plume sans faire quelques observations sur votre dernier numéro. Il n'est pas exact de dire que *messieurs de l'Ecole phalanstérienne* aient refusé la discussion orale et publique que vous leur aviez proposée. MM. de l'Ecole phalanstérienne, sachant fort bien, comme vous-même, que cette discussion ne serait pas autorisée par le pouvoir, n'ont pas voulu se mettre en quête d'un refus, comme vous les avez engagés à le faire; mais, si vous avez un moyen de triompher de cette difficulté, ils sont tout à votre service.

Les phalanstériens sont bien éloignés de vouloir faire, comme vous le dites, *des efforts pour vous empêcher d'aller en Icarie*. Nous n'avons aucun pouvoir pour vous empêcher d'aller en Icarie, ni aucun désir d'user de ce pouvoir, si nous le possédions. Ce n'est pas nous qui mettrons jamais des entraves à la liberté de personne, et nous trouverions excellent qu'on autorisât des cours communistes, à la condition, toujours observée par nous-mêmes, que le professeur fit exclusivement appel à la persuasion et au dévouement pour la réalisation de sa théorie.

Vous faites sans cesse un monstre à vos lecteurs des inégalités qui vous paraissent créées par la Théorie phalanstérienne. Notre doctrine est aussi fraternelle que la vôtre. Les inégalités que nous acceptons sont exigées par la nature; elles augmentent dans la société la somme d'harmonie et de bonheur. Les ouvriers-choristes de Marseille ont paru me comprendre quand je leur ai dit : « Notre hiérarchie n'est pas op» pressive, et c'est dans la classe ouvrière que la société de l'avenir ira » chercher beaucoup de ses chefs. »

Une observation encore et ce sera la dernière. Pour excuser la violence d'un placard anti-catholique, attribué à l'un de vos amis par la police de Luçon, vous citez un article de la *Démocratie* comme présentant la même violence; ce serait de bonne guerre si, modifiant notre texte, vous ne nous faisiez diriger contre la religion catholique une ... réunir en un banquet. La police a refusé l'autorisation et a traqué indécemment ceux d'entre eux qui ont persisté dans leur projet. C'est un abus de pouvoir, c'est une illégalité flagrante, car la police n'a pas le droit d'empêcher une réunion quelconque; les associations, c'est-à-dire les réunions continues et par affiliation sont seules défendues.

— Il a été appelé 60 000 sur les 80 000 conscrits de la classe de 1847.— Voilà 60 000 citoyens libres qui tombent pour sept ans dans une sorte d'esclavage. Qu'on pare cet esclavage de beaux noms, de défense de la patrie, gloire, etc., ces mots dorés ne changent pas la vérité, et il est aujourd'hui tout aussi exact qu'autrefois de dire : Esclaves armés contenant des esclaves désarmés. — A quoi le *Journal des Débats* va répondre : C'est faux, car je reconnais moi-même dans mon numéro du 21 septembre « qu'on n'a pas changé la forme de la constitution, mais on a fait mieux : on en a remplacé le principe de droit divin par le principe de la souveraineté nationale... » Quel bonheur pour le conscrit, condamné à sept années de servage et pour le prolétaire, condamné à toute une vie de rudes labeurs ! Le principe de la souveraineté triomphe, le prolétaire et le conscrit sont souverains !

— Deux députés ministériels des plus nuancés, MM. Jamin, colonel, officier d'ordonnance du château, et M. Thil, président à la cour de cassation, ont été réélus à d'énormes majorités. Si le pays est mal gouverné, les électeurs ne pourront que s'en prendre à eux-mêmes; ils devront se dire comme Georges Dandin : « Tu l'as voulu ! » Encore Georges Dandin, avant son mariage, était excusable jusqu'à un certain point de se faire illusion; mais ces électeurs, moqués, bernés, rançonnés, *dandinés* de toutes manières, et qui persistent à réélire les soutiens de cette mauvaise administration, quel prodige d'intelligence!...

— Nos lecteurs savent généralement que M. le maréchal Soult était président du conseil des ministres. C'était un titre purement honorifique, le vieux maréchal n'exerçant plus depuis longtemps la moindre influence politique. M. Guizot vient de le remplacer dans ce poste, et se trouve enfin au comble de ses désirs. Est-ce pour faire le bien? Nullement, car cette soif maladive du pouvoir qui le tourmente et à laquelle il sacrifie tout, lui ôte toute liberté, toute spontanéité, toute pensée grande et généreuse. Comme nous l'avons déjà dit : « L'autorité pour lui est un harem dont il ne jouit pas en sultan, mais à la porte duquel il veille sans cesse, gardien aussi fidèle qu'impuissant. »

ESPAGNE ET PORTUGAL.

Aucun changement important dans la situation intérieure de l'Espagne. La politique anglaise, après son succès ministériel, a vu surgir devant elle de nombreuses difficultés. La presse espagnole a démasqué les projets mystérieux de M. Bulwer. On a compris que le cabinet de Londres voulait à tout prix et par tous les moyens, faire perdre le trône d'Espagne à la famille des Bourbons; qu'après avoir, par ses conseils, privé les fils de l'infant don Francisco de leurs droits éventuels à la couronne, il travaille à annuler les droits de l'infante dona Luisa Fernanda. C'est dans ce dessein que M. Bulwer a ouvert à Espartero les portes de l'Espagne. Espartero, comme le disent les journaux anglais, devra se mettre à la tête de la nation sous quelque titre que ce soit, et, de ce poste élevé, convoquer les Cortès, pour exclure l'in... droits ... qu'une réorganisation du cabinet, dans un esprit tout modéré, pourrait avoir lieu sous les auspices de M. Arrazola, et que le premier acte de ce ministère serait la convocation des cortès.

Le bruit courait aussi que Cabrera serait rentré en Espagne, non comme amnistié, mais comme chef d'insurrection.

Depuis quelques jours, la manie des duels paraît avoir pris une certaine intensité à Madrid. On parle de cartels envoyés à quelques personnages connus; un des ministres aurait reçu une provocation de ce genre de la part d'un des amis dévoués d'Espartero. Cependant, ces affaires d'honneur auraient plutôt un caractère privé qu'une importance politique.

— On a reçu par les journaux de Londres des avis de Lisbonne, jusqu'au 12 septembre. Ils annoncent une nouvelle complication dans les suites de la malencontreuse intervention opérée dans ce pays par les puissances coalisées, qui, d'accord pour imposer leur volonté au peuple portugais, ne peuvent venir à bout de s'entendre pour obtenir de l'autorité royale l'accomplissement de ses promesses. Voici comment est relaté cet incident qui agite les esprits à Lisbonne, et laisse prévoir une nouvelle crise ministérielle.

Les ambassadeurs de France et d'Angleterre, MM. de Varennes et Seymour, considérant que le rétablissement de l'autorité royale a rendu l'entretien d'une force considérable, inutile et dangereux, en présence des excès commis par les troupes royales depuis la pacification, ont requis, aux termes du protocole, la dissolution des bataillons chartistes volontaires. L'ambassadeur d'Espagne s'étant refusé, dit-on, à signer la note qui réclamait cette mesure, elle n'a été présentée qu'au nom des deux gouvernements. Le ministère n'y a pas encore répondu; mais on assure qu'il y a dissidence à cet égard dans le sein du conseil; la reine est déterminée à ne pas licencier ses troupes, et son avis est partagé par la majorité du cabinet, qui se serait engagé à donner sa démission plutôt que d'obtempérer à la requête des ambassadeurs. Le journal cabraliste *Matraca* jette le cri d'alarme à cette occasion, et engage tous les chartistes à résister aux exigences de la France et de l'Angleterre.

Une tentative de révolte a éclaté dans l'île de Saint-Michel quelques jours après la soumission de la junte aux alliés.

Les troupes ont comprimé ce mouvement, et des mesures ont été prises pour opérer le désarmement de la garde nationale.

Plusieurs notabilités cabralistes se sont séparées du parti modéré.

ALLEMAGNE.

Le pape et le peuple de Vienne. — Les Diètes autrichiennes. — Tournée du roi de Prusse. — Convocation de la Chambre en Bavière et à Bade. — Les partis dans le Grand-Duché de Bade. — La Gazette de Trèves, organe des socialistes. — Acte de lèse-humanité, commis par la Gazette de Cologne. — Troubles à Ulm, menaces contre les spéculateurs sur les grains.

Nous avons déjà parlé d'un parti qui se forme à Vienne même, en faveur du pape, contre la politique du prince Metternich. Cette nouvelle se trouve confirmée dans une lettre datée de Vienne, insérée dans la *Gazette allemande* de Heidelberg. On y lit en effet : « Nous vivons dans un monde renversé. A Constantinople, on prie pour le pape, les anglais protestants viennent à son secours, et nous autres, Autrichiens, archi-catholiques, nous allons à rebours des Turcs et des Anglais. N'allez cependant pas croire que nous haïssions Pie IX. S. S. n'a nulle part d'aussi fervents admirateurs qu'en Autriche. Il est impossible que le prince Metternich lui fasse la guerre, car, dès le début, le prince,

---

— A bas Harpagon! à la porte crièrent *rinforzando* les avocats et médecins en herbe; *l'Ami des lois, l'Ami des lois!*

L'acteur pâlit, chancela et fit signe de la main qu'il voulait parler. Mais le fatal bonnet de M. Jacques dansait toujours la tarentelle au bout de sa canne, et les étudiants poussèrent un hourrah frénétique. L'acteur fit un salut profond et se retira dans la coulisse. Alors commença un genre de représentation très insolite pour les dignes bourgeois prêts à dormir dans leurs loges. Les six cents bâtons frappèrent en même temps le plancher, se relevèrent en mesure, retombèrent de même et continuèrent par un de ces roulements vigoureux au milieu desquels on n'entendrait pas la détonation d'une batterie de 96, l'explosion d'une poudrière, un roulement enfin qui eût forcé Quasimodo le sourd à se mettre du coton dans les oreilles. Vous ne serez donc pas étonnés d'apprendre que le régisseur l'entendit, et vint dans le simple appareil... d'une toilette très vulgaire, à savoir une carmagnole, des pantoufles, pas de chapeau et pas de gants. A son aspect, sur l'avis d'Armand Garnier, Jacques se recoiffa, et le silence devint tel qu'on eût entendu les pas d'une souris dans les cintres. Puis de toutes les banquettes partit un rire infini.

Le régisseur rassuré par la bonne humeur de la foule se raffermit sur ses bases et fit gravement le triple salut qu'il avait mis six mois à apprendre de son professeur de maintien.

— Messieurs, dit-il de sa voix enrouée, l'administration...

— Un régisseur ne doit parler au public qu'en habit, cria Jacques soufflé par l'étudiant.

— Ohé! régisseur, ton habit! vociférèrent les conjurés.

Un bacchanal énorme éclata de plus belle; le régisseur s'en alla plus tremblant encore qu'il n'était venu.

Bientôt il reparut : l'orgie hurlante s'abaissa, et la voix glapissante de Jacques se fit entendre de nouveau :

— Un régisseur ne doit pas parler sans gants au public.

— Va te ganter! régisseur!

— Ohé! la pièce.

— Ohé! le directeur.

— Ohé! l'ami des lois.

— A bas la municipalité!

— A bas la commune!

— A bas la police!

— Vive la république!

— Pendant tout ce tohu-bohu de trépignements et de cris, le pauvre régisseur avait eu le temps d'aller mettre une paire de gants blancs, et comme le costume de ses mains lui rappela celui de ses pieds, il revint avec des bottes à peu près cirées; mais dans la situation critique qui lui faisait perdre la tête, le pauvre diable oublia ce qui devait la couvrir et il reparut sans chapeau.

— Un régisseur ne doit pas parler au public sans tenir son chapeau à la main, clama Jacques par-dessus les restes inévitables du tumulte.

— Tête cornue n'en porte pas, dit une voix.

Le régisseur devina dès les premiers mots : il s'élança dans la coulisse et se montra bientôt tenant le couvre chef d'un pompier.

— Bravo! bravissimo! dit en se tordant le parterre.

— Qu'y a-t-il pour votre service, mon digne homme, continua le gamin debout sur sa banquette. Ça va t'y bien chez vous? Mes amitiés à mame votre épouse.

— Messieurs, recommença le régisseur, courbé jusqu'à terre, l'administration...

— Va au diable avec ton administration, vociféra Jacques.

— Passons au déluge, régisseur, dit la basse taille formidable de notre ami Armand Garnier.

— Au fait! reprit un autre étudiant, celui que nous avons vu allonger la tête par le guichet d'entrée.

— Au fait! au fait! répéta le chœur infernal.

— Le fait? dit le régisseur, quel fait?

— Au fait! au fait!

— Eh bien! Messieurs, le fait est que l'affiche annonce pour ce soir l'*Avare*, qu'on va vous le jouer, et que je n'en sais pas davantage!

— Et la pièce? riposta Jacques Daublaine.

— Quelle pièce? fit le régisseur qui verdissait.

— L'*Ami des lois*! clamèrent les six cents voix.

— Miséricorde!... taisez-vous, Messieurs; vous voulez donc me faire pendre!...

— Pas le moins du monde, nous ne voulons voir que l'*Ami des lois*.

— C'est impossible.

— Il faut la jouer de suite.

— L'administration...

— Pas un mot de ton administration, cabotin...

— La municipalité...

— A tous les diables!...

— On a défendu la comédie dont vous parlez, mes bons Messieurs.

— Raison de plus pour qu'on la joue.

— Mais...

— Pas de mais, entends-tu!

Un commissaire de police entra dans ce moment sur la scène; le régisseur, en homme prudent, jugea très à propos de lui céder complètement la place, et, à cet effet, il recula tellement qu'il disparut.

— A la porte, le commissaire.

— Démolissons le théâtre!

Voilà tout ce que l'homme à l'écharpe put entendre dans le premier moment de son arrivée.

— Laissez braire l'âne, dit Armand Garnier.

— Adopté, répondit la foule.

— Messieurs, dit le commissaire avec embarras, je viens... je venais... j'étais venu... vous prier... au nom de la loi, de faire silence pendant qu'on jouera l'*Avare*. Quant à l'*Ami des lois*, on vous l'a déjà dit, et je vous le répète, c'est impossible. Si vous n'obéissez pas de plein gré, je serai forcé de porter mes plaintes à l'autorité.

— Porte lui aussi cette pomme, dit Jacques, en arrachant un projectile de ce genre des mains de Victor Lebreton qui en avait bourré ses poches.

La fureur avait doublé l'adresse ordinaire de notre héros, et l'énorme reinette alla enclouer la parole dans la bouche de M. le commissaire. Le malheureux, suffoqué par le comestible inattendu, pirouetta sur lui-même et tomba lourdement par terre. Cependant il ne perdit pas à la fois les sens et l'équilibre : il se releva le plus lestement qu'il put et d'une main, essayant d'arracher la pomme avec les débris de ses dents, de l'autre faisant au parterre un geste menaçant à poing fermé, il disparut. Puis la toile s'abaissa.

Le plus triomphant coup de sifflet qui se puisse entendre, partit en ce moment. Jacques Daublaine était aussi fort sur la clé forée que sur le tir aux pommes... Oh! alors, ce fut un fracas, un orage, un vacarme, une tempête, un charivari, un je ne sais quoi enfin qui n'a de nom dans aucune langue. Figurez-vous six cents gaillards de bonne volonté, doué de tout ce qu'il y a de meilleur en fait de poumons soufflants chacun comme un soufflet de forge dans deux ou trois clés forées à la fois. Ajoutez à cela le bruit des pieds et des bâtons, les cris aigus du poulailler, l'infernale musique des cymbales, de la grosse caisse et des clarinettes qu'une vingtaine de déterminés étaient allés enlever de force aux musiciens de l'orchestre, et vous aurez une idée à peu près complète de ce vaste concert vocal et instrumental. M. Hector Berlioz, qui se pique d'organiser des festivals monstres, n'a jamais rien produit de pareil.

CHAPITRE III.

Où l'on entendra parler d'une grisette fort gentille.

La conspiration était à l'apogée de son éclat, et cependant depuis plus d'une demi-heure que la toile était retombée, rien n'avait calmé ou redoublé la violence du vacarme. Seulement les bourgeois étourdis par le tapage, avaient jugé prudent de déserter leurs places; et, chose bizarre, tandis que le parterre, les secondes, troisièmes et quatrièmes galeries regorgeaient de têtes comme pour une première représentation, pas un être vivant ne se montrait aux loges de première galerie et au balcon d'honneur.

Il va sans dire que le peu de femmes qui se trouvaient ce soir-là au théâtre n'y était pas resté dix minutes. L'orgie était donc exclusivement masculine.

Je me trompe, il s'y trouvait une femme, et, si je n'en ai pas parlé, c'est qu'elle venait d'arriver peu d'instants avant celui où je reprends mon récit. Personne ne le remarqua, ou, si par hasard le rayon visuel de quelques-uns de nos braves amis monta vers elle, il ne s'y arrêta pas.

Et pourtant elle valait bien un long regard, la jolie femme qui venait d'entrer dans une loge d'avant-scène. Taille de nymphe et corsage voluptueusement bombé, œil noir et vif, cheveux lustrés et bouche mignonne, voilà ce qu'on pouvait voir de la charmante spectatrice. Pardon, cher lecteur, j'allais oublier une petite main bien frêle, bien délicate et bien blanche, qui semblait une rose blanche posée sur le velours rouge de la loge. Je suis sûr que tu m'en aurais longtemps voulu de cet oubli... C'est quelque chose de si joli qu'une petite main de femme!

Notre gracieuse inconnue paraissait en proie à la préoccupation la plus vive. Elle se levait à chaque instant, fixait ses yeux inquiets vers un certain point du parterre, faisait des signes de sa jolie main, et

la France de Juillet a fait un pacte d'alliance !

Ce pacte, quoi qu'en disent les *Débats* et le *Conservateur*, existe. Tous les jours, les journaux rétrogrades de l'Allemagne en parlent en adressant des éloges à M. Guizot. Celui-ci devrait bien imposer silence à ses amis. Il est vrai qu'il n'a plus rien à perdre, rien, rien, absolument rien. . . . .

Le roi de Prusse fait sa tournée dans la province Rhénane, mais, cette fois, c'est une justice à lui rendre, il est avare de harangues. Il est vrai que les fonctionnaires, à leur tour, le reçoivent silencieusement. Le roi est gai et bien portant, mais l'enthousiasme avec lequel jadis il a été reçu, s'est bien refroidi.

Il est toujours question de la nomination de M. Bodelschwingh comme chef du ministère et de l'éloignement de M. de Thiele. Toutefois il n'y a rien de positif à cet égard.

Les journaux prussiens, à défaut de questions intéressantes, s'occupent toujours beaucoup de la périodicité de la Diète. Vains articles de journaux ! La périodicité de la Diète ne sera accordée qu'après la session prochaine, quand celle-ci l'aura arrachée par sa position et sa puissance.

En Bavière le roi a convoqué la chambre. M. Zenetti, ministre de l'intérieur, se retire. Il est encore question de la retraite d'autres ministres. L'Allemagne ne s'intéresse guère à ce jeu d'ombres chinoises de la politique bavaroise. Lola Montès est devenue très impopulaire depuis qu'elle a reçu le titre de comtesse de Landsfeld. Aussi a-t-elle pris la résolution de ne pas s'occuper du tout du *Landtag* bavarois, qui, à son tour, ne s'occupera que des chemins de fer. En revanche, on s'occupe beaucoup de la convocation de la chambre des députés dans le grand-duché de Bade. Bade est, à l'heure qu'il est, le pays le plus mouvementé de l'Allemagne. Les libéraux modérés sont dans le cabinet du duc, la gauche est en majorité dans la chambre; mais, gênée d'un côté par les modérés, elle est harcelée, fouettée par le parti social, qui exerce une grande influence sur le peuple et même sur une partie de la bourgeoisie.

L'opposition s'étant réunie dernièrement pour se tracer un plan de campagne, les socialistes, à leur tour, se sont réunis à Offenbourg, au nombre de huit cents, ayant à leur tête M. Hecker. Nous les appelons le parti socialiste, parce qu'ils comprennent l'inanité des programmes politiques, parce qu'ils défendent les intérêts des prolétaires à côté de ceux de la bourgeoisie; mais au fond ce parti n'a pas de parti pris. Il n'a aucune science pour le conduire, aucune boussole qui le dirige. Il ne sait pas s'il est communiste ou phalanstérien. C'est pourquoi nous nous étonnons de la position qu'a prise la *Gazette de Trèves* dans les discussions politiques de ce pays. La *Gazette de Trèves* représente en Allemagne la science de Fourier ; elle défend le parti de M. Hecker, et elle fait bien; mais elle défend le mauvais avec le bon, elle ne balance pas un moment entre le socialisme violent et tyrannique et le socialisme vrai et pacifique, basé sur les intérêts de tous. Nous savons qu'en Allemagne le socialisme ne peut être que négatif, à cause de la censure ; mais, en tout état de cause, il est dangereux de confondre le socialisme du premier venu avec celui fondé [illegible] ques, qui ne sont nullement prouvés. Un journal allemand proteste avec raison contre cet oubli de toute convenance. Nous voulons croire que la *Gazette de Cologne* elle-même s'en repent.

Des troubles ont eu lieu à Ulm. Il s'agit de nouveau de la cherté des grains. Le peuple, dit un journal, ayant acquis l'assurance que cette cherté est l'effet des agioteurs, s'est proposé de mettre fin à ces ignobles spéculations.

Presque tous les journaux du sud de l'Allemagne sont remplis de menaces contre les agioteurs et les spéculateurs sur les grains. Le prix du pain augmente partout, et partout la population inquiète prend une position menaçante.

GRANDE-BRETAGNE.

La crise commerciale et industrielle continue en Angleterre. Les journaux disent que, depuis quelque temps, de grandes faillites sont annoncées chaque matin, et que le jour où il n'y en a qu'une seule est exceptionnel. La maison *Reid, Irving et Ce* a manqué pour une somme de 60 millions. Le chef de cette maison était l'un des directeurs de la Banque d'Angleterre.

— L'ancienne maison Cockburn frères, faisant le commerce du vin de Portugal, a été forcée de suspendre ses paiements. La branche (ou succursale) de la maison, à Oporto, avait tiré sur Reid, Irving et Ce, à Londres ; c'est cette relation d'affaires qui a déterminé la chute de la maison Cockburn. Cette maison avait fait longtemps le commerce des vins en Ecosse.

— On attend avec impatience la malle des Indes qui doit apporter des remises considérables de nature à exercer une grande influence sur l'actif des maisons de commerce en faillite. (*Standard*.)

— On parle d'une faillite considérable dans les marchés des actions des chemins de fer de Liverpool.

— Bientôt, par suite de nombreux arrivages de blé de l'étranger, nous aurons une baisse de prix qui sera préjudiciable aux maisons faisant ce commerce, quoiqu'avantageuse au public. 50 000 balles de farines étrangères sont arrivées à Londres ; il y a beaucoup de bâtiments en vue de la Cité. (*Sun*)

— L'usage de la Banque de renvoyer aux endosseurs, pour le remboursement, les traites des maisons en faillite qu'elle a escomptées, a causé des embarras à plus d'une maison respectable, qui s'est vue dans la nécessité de faire des paiements considérables. (*Globe*.)

— Le travail est ralenti dans les grands centres manufacturiers, et les ouvriers sont menacés d'une forte réduction de leur salaire. Le nombre des travailleurs inoccupés augmente considérablement, et donne de l'inquiétude au gouvernement. Tous les journaux discutent des théories de réformes économiques et financières, présentées comme remède au malaise actuel et aux défauts du système qui l'engendre. Le mal social est devenu tellement grand, qu'il est impossible de continuer plus longtemps la politique du *statu quo* et du *laisser-aller* industriels.

Les remèdes proposés et discutés sont assez nombreux, mais aucun ne touche à la véritable cause du mal : l'organisation sociale elle-mê- [illegible]

« Dublin, le 21 septembre. — Craintes de disette. — Mesures du gouvernement. — Nous sommes en mesure d'affirmer que lord Clarendon prend en silence des dispositions pour prévenir, autant que possible, le retour des scènes affreuses de l'hiver dernier. — Les rapports des meetings tenus dernièrement à Skibbereen, Bantry, Keusnars et dans plusieurs autres localités du sud et de l'ouest, n'ont pas pris S. E. par surprise. — Il y a déjà plusieurs semaines que lord Clarendon connaît un fait bien triste, à savoir qu'il n'y a pas assez de substances pour le peuple dans aucune des unions situées le long des côtes qui s'étendent de la baie de Donegal à la vieille-tête de Kinsale. — Les récoltes sont maintenant rentrées, ou autant vaut, et jamais on n'avait vu en Irlande pareille abondance de céréales; mais cependant le surplus de ces récoltes sur les produits ordinaires n'est pas une compensation suffisante au défaut de pommes de terre. Jusqu'ici le journalier (*labouring-man*) tirait sa subsistance des pommes de terre cultivées sur le petit terrain loué par lui, et il lui arrivait rarement de faire d'autres dépenses d'aliments qu'un peu de sel et parfois de lait et de beurre. Désormais il faudra, au contraire, qu'il achète chacun de ses repas, et, s'il n'a pas d'argent comptant, il ne lui reste qu'à s'adresser aux gardiens (*guardians*) de l'union des pauvres dans son district. — Ce sont principalement les paysans des côtes occidentales, partie du pays où la famine a fait de si affreux ravages l'hiver dernier, qui se trouvent dans cette situation. Mais il est aussi plus d'un vaste district de l'intérieur auquel ces remarques sont applicables.

Lord Clarendon, nous le répétons avec satisfaction, consacre toute son activité au salut de ce qui reste de ces malheureuses populations que la famine a si cruellement moissonnées l'année dernière sur la côte ouest, et nous croyons savoir qu'il a reçu de Leitrim, Sligo, Hongford et Roscommon des renseignements de nature à l'engager, à englober ces localités dans ses plans de secours. On ne renouvellera pas cette année la faute énorme de laisser le peuple à la merci des spéculateurs; car on a déjà commandé des quantités considérables de blé et de maïs qui seront emmagasinées pour être distribuées par des commissaires spéciaux dès l'apparition de la disette, qui est malheureusement inévitable; Skil et Skibbereen seront bientôt en possession de dépôts bien approvisionnés. Cette mesure est indispensable; car il est évident pour tout le monde qu'il n'existe pas dans ces districts trois mois de subsistances assurées pour la population. — Plus avant, dans l'intérieur, la situation est moins alarmante, parce que les récoltes sont de meilleures qualités et la population moins condensée. — On espère tirer de grandes ressources des pêcheries qui sont en pleine activité sur les côtes sud et ouest, et qui fournissent du poisson en si grande abondance que l'on en emploie une partie comme engrais. — Le typhus qui a diminué à Dublin dans les quartiers pauvres et dans les faubourgs, fait maintenant de grands ravages parmi les classes aisées de cette capitale.

ITALIE.

L'Italie lutte sourdement aujourd'hui contre la diplomatie des cabinets de Vienne et de Paris qui s'efforcent de paralyser l'action des masses et de les diviser, afin d'empêcher la reconstitution de l'unité italienne. Il paraît que le cabinet de Vienne, vivement pressé par le gouvernement papal d'évacuer Ferrare, a proposé de soumettre la difficulté à l'arbitrage du gouvernement français, son allié du moment. Le pape n'aurait pas repoussé absolument cette ouverture, mais il aurait déclaré qu'avant toute négociation, la ville et la citadelle de

---

cependant toute cette pantomime restait inutile : personne ne répondait au délicieux télégraphe ; pas un regard ne comprenait son regard.

Elle fit un pas pour sortir de sa loge, s'arrêta, puis revint, tira de son corset un petit carnet très simple, écrivit rapidement sur une page, la déchira, la plia, prit une pièce de monnaie qu'elle fixa au billet avec un de ses rubans, puis se pencha encore sur le devant de la loge.

Elle regarda de nouveau avec une grande attention le même point de la salle que tout à l'heure : son bras charmant se leva, et la missive partit avec une rapidité à faire rougir de honte tous les facteurs de Paris et de la banlieue.

— Sapristi ! je suis mort,.. au voleur ! à l'assassin ! cria comme un forcené Victor le pacifique en portant la main à sa figure.

On ne l'entendit pas, vous savez pour quelle cause. Mais, en tournant la tête par hasard, maître Garnier vit son geste de détresse et l'enlaidissement de sa physionomie.

— Qu'avez-vous donc, l'ami ? lui hurla l'étudiant dans l'oreille, en faisant de ses deux mains un porte-voix. Est-ce que vous auriez peur?

— Je n'ai jamais peur, moi, monsieur, mais on en veut à ma vie, reprit Victor en se servant du même procédé acoustique.

— Bah ! vous êtes fou.

— Non pas... A preuve que j'ai reçu une pierre dans la figure ; voyez plutôt.

— Tiens, c'est vrai, vous avez l'œil poché ; on vous a jeté quelque chose ; mais, dites-moi, n'est-ce point vous plutôt qui vous êtes blessé avec le bout de votre bâton ?

— Non, dit Victor d'une voix furieuse.

— Eh bien ! puisqu'il en est ainsi, cherchons-la cette pierre; nous en casserons la figure du premier gaillard qui reparaît en scène.

Pendant tout ce dialogue, l'inquiétude de la belle inconnue semblait s'accroître. Enfin, un rayon de bonheur souleva sa paupière brune et fit étinceler son regard. Jacques Daublaine, qui s'était associé aux recherches de ses amis, tenait à la main le précieux paquet enveloppé du ruban azur.

— Tiens, dit Jacques, en montrant sa découverte, c'est un poulet à votre adresse, monsieur Armand.

— Donnez vite, répondit l'étudiant, je reconnais l'écriture.

— Je veux le gros sous, moi, fit Victor d'un ton pleureur, je l'ai bien gagné.

— Prends-le, imbécille, repartit Jacques, mais tu sauras qu'on dit maintenant un *décime* et non un *gros sou*.

— Faites signe à nos amis de se taire, interrompit l'étudiant, il faut absolument que je leur parle.

Jacques éleva bien haut son bonnet enjolivé du ruban. Le bruit cessa.

— Mes amis, dit Armand, écoutez-moi, je vais vous lire un billet important qu'on vient de m'envoyer :

« Tiens-toi sur tes gardes ; échappe-toi à l'instant du théâtre, si tu » le peux. Le commissaire de police est allé à l'Hôtel-de-Ville chercher » des troupes, et c'est le général Santerre qui est de service. Fais » donc de ton mieux, mon petit Armand. »

— Ah ! ah ! dit un étudiant assez débraillé, c'est une femme qui t'écrit cela ! D'honneur, tu es un heureux coquin !

— Eh ! parbleu ! c'est sa Fifine, reprit un autre.

— Tiens, je croyais qu'*elle* avait nom Ninie ! continua un troisième.

— Moi, je suis sûr que c'est Fifine, la fille du concierge du théâtre.

— Bien sûr, puisque la voici là-bas à l'avant-scène qui fait la conversation avec ce scélérat de Garnier. Vive Fifine !

— Vive Fifine ! répéta le chœur.

La jeune fille rougit, rabattit son voile et disparut. Armand revint précipitamment à sa place et cria :

— Nous n'avons pas de temps à perdre, la personne qui est venue m'avertir...

— Mlle Fifine? dit une voix.

— Ne m'interrompez pas... reprit Armand. Eh bien ! oui, c'est Joséphine qui m'a jeté ce billet, mais sa mère est accourue lui dire que Santerre était avec des troupes dans la rue de la Comédie.

> — Va-t'en voir s'ils viennent, Jean,
> Va-t'en voir s'ils viennent,

fredonna un ténor bâtard.

— Silence ! repartit Armand, c'est très sérieux, décidons ce qu'il faut faire.

— Allons-nous-en, murmura Victor.

— Battons-nous, dit Jacques.

— Oui, oui, battons-nous ! cria son entourage.

— A bas la municipalité !

— A bas Santerre !

En ce moment une loge de côté s'ouvrit, et le général parut en personne. S'il entendit quelque chose en entrant, nous certifions qu'il eût un grand bonheur; quant à nous, nous renonçons à décrire un tintamarre qui surpassa de beaucoup tout ce qu'il avait eu *ejusdem farinæ* depuis une heure et demie.

L'imagination du lecteur suppléera ; et d'ailleurs, si elle veut s'en faire une idée plus nette, une première représentation de l'Odéon actuel dans le genre de l'*Antiquaire* pourra lui en offrir un spécimen suffisant.

CHAPITRE IV.

Où l'on verra, entre autres choses mirifiques et surprenantes, comment le général Santerre s'escamota lui-même.

Le général, en mettant le pied dans la salle, s'attendait au silence le plus complet. Jugez de son étonnement. Il voulut parler, sa voix se perdit inentendue dans les flots du vacarme. Ses deux mains s'agitaient avec rapidité dans le vide pour commander le calme, quand tout à coup une clameur vibrante le glaça de terreur et fit retomber ses bras avec désespoir.

— Chapeau bas, l'habit brodé !

— Chapeau bas, Santerre !

— Attendez un instant, cria Jacques, attendez je vais le mettre à bas son chapeau...

— Avec quoi ? dit Armand.

— Eh bien ! vous êtes charmant, vous, de me demander ça. Avec quoi donc ai-je cassé les dents du commissaire? Une pomme, vite une pomme, Victor !

Le fructivore commis qui tenait justement alors une grosse reinette à la main, se la vit arracher de vive force, et il fit une grimace comme un dogue à qui on enlèverait un os. Pourtant son front se dérida, quand il vit la pomme frapper en plein le chapeau de Santerre, et ce chapeau sauter de la perruque à cadenettes où il trônait.

Le général voulut le rattraper au vol, mais sa main glissa sur le feutre, qui rebondit sur le bord du balcon, et delà, décrivant une courbe assez gracieuse, tomba en pirouettant au milieu du parterre.

Nous raconterons plus tard les aventures du malheureux chapeau ; continuons celles de son propriétaire. Il fit d'abord un geste injurieux et menaçant. Etait-ce au public ou au chapeau? Je n'en sais rien ; toujours est-il que les étudiants, race irritable, *genus irritabile*, le prirent pour eux et s'en fâchèrent. Il y avait tant de fiel ce soir-là dans leurs âmes classiques ! Tous les bâtons se levèrent... Santerre fit signe à un agent de police de venir lui parler... l'imprudent !

Jacques Daublaine aussi avait fait un signe, et tous ses gens s'étaient tus comme par miracle. Santerre crut avoir seul produit cet effet, et présumant que la peur triompherait des insurgés, il prononça d'une voix furibonde ce discours *ex abrupto* dans le genre de la troisième *Catilinaire*. Inutile de dire que nous en avons gazé les licences.

— Fichez-moi le camp d'ici tout de suite, vous m'abrutissez. Filez d'ici à l'instant, ou je vous fais fusiller dans le théâtre... Eh bien ! sacrebleu, vous ne bougez pas ?

Une voix claire interrompit brusquement ce magnifique mouvement oratoire pour chanter à tue tête :

> Je ne déserterai jamais,
> Non, jamais, que pour aller boire !

— Ah ! vous riez, reprit Santerre; nous verrons qui rira le dernier.

— Nous, dirent vingt audacieux qui parurent en même temps et se mirent à cheval sur la rampe du balcon en faisant tournoyer leurs cannes.

Santerre mit la main à son épée ; mais comme les bâtons se dressèrent aussitôt devant lui, il resta coi.

— Finissez-en ! vous autres ! cria un parterrien ; jetez-nous le Santerre demandé.

— Jetez-nous le général ! répéta l'écho de six cents voix.

Un cri d'effroi partit de la poitrine du malheureux, et, comme la porte s'ouvrit au même instant, il bondit dans le corridor en bousculant sans dessus dessous l'agent de police qui venait recevoir ses ordres. Les cavaliers du balcon s'élancèrent à la poursuite du fugitif pour corroborer sa peur panique, ne manquèrent pas de heurter du pied l'obstacle humain du mouchard renversé à terre, et roulèrent pêle-mêle sur lui. Jacques seul avait franchi le seuil sans danger, et il courait après Santerre, suivi à distance par ceux de ses amis que ne retenait pas trop la noble préoccupation de rosser d'importance le pauvre agent déjà passablement contusionné.

Quoique Jacques fût un garçon fort alerte, il ne le fut pourtant

tête à l'orage. On dit que lord Minto commencera par visiter le roi de Sardaigne. M. Bresson suit la même route. Il va d'abord à Turin, puis à Florence, à Rome et enfin à Naples.

Le duc de Lucques, après avoir fui honteusement de ses états s'est réfugié, à ce qu'il paraît, à Vienne auprès de M. de Metternich qui lui a conseillé son dernier parjure. Depuis le départ du duc, la ville de Lucques est dans une agitation indicible. On craint que le duc ne revienne accompagné de troupes étrangères.

Des doutes s'étaient également répandus sur la sincérité des concessions libérales, faites par le grand-duc de Toscane. On parlait même de sa fuite. Heureusement, ces bruits sont démentis. L'accord le plus parfait continue à régner entre le gouvernement toscan et la population.

Il est vrai que certaines dispositions de la loi constitutive de la garde civique ont motivé quelques réclamations. Mais le grand-duc a sur-le-champ manifesté l'intention de se conformer aux vœux qui lui ont été exprimés à cet égard, et il est certain que l'organisation aura lieu d'après les bases adoptées dans les Etats pontificaux.

A Gênes, l'état de l'opinion était toujours favorable aux destinées nouvelles de l'Italie; mais la population, se conformant aux vœux de l'autorité, avait renoncé aux manifestations puériles qui ne prêtent aucun appui réel aux meilleures causes. La position prise par Charles-Albert satisfait la nation et la rend plus patiente.

Rien de bien nouveau à Rome; tout y est parfaitement tranquille, ainsi que dans tout le reste des Etats pontificaux. Les adresses des provinces et des villes se succèdent, et mettent *tout* à la disposition de S. S. pour faire face à la situation.

Jamais gouvernement ne s'est trouvé dans une position aussi avantageuse. Entouré de l'amour et de l'enthousiasme de ses sujets, d'une population italienne de 25 millions d'hommes et de l'admiration du monde, le pape n'a rien à redouter de ses ennemis.

A Naples seulement tout est sombre. La population est plongée dans la stupeur à la suite du bombardement, des exécutions et des arrestations qui ne s'arrêtent pas. Mais la correspondance de cette ville est toujours muette par la crainte où l'on est de la violation des lettres dans les bureaux de la poste. Nous recevons cependant une lettre de Naples du 16, qui relate et rectifie tous les évènements de l'insurrection. Cette lettre émane d'une personne dont la haute position et l'esprit modéré donnent toute autorité à ses assertions et à son jugement. La voici :

(Correspondance de la *Démocratie pacifique*.)

Pendant que les états de l'Eglise et la Toscane s'affranchissent, nous gémissons toujours sous le joug le plus brutal. La misère répandue dans tout le royaume, engendrée par une mauvaise administration, si l'on peut appeler ainsi le vol, l'injustice et l'intrigue, a occasionné la révolte de la Calabre, où 2 000 patriotes, appelés *mascatzoni* (brigands) par le gouvernement, se battent depuis sept mois avec les troupes royales, commandées par le maréchal Henri Statella. Cette guerre est bien loin d'être terminée; et, tant que la troupe sera pour le roi, les bandes n'auront jamais un grand avantage, à moins que le soulèvement ne devienne général. Dans la Sicile et dans la Calabre, ... *bas l'infâme gouvernement !* on battit la générale; les soldats rentrèrent avec les officiers dans la citadelle, et la mitraille décima les révoltés. Mais la défense coûta cher à l'armée. Le brigadier Busacchi reçut deux balles sur l'épaule et dans le ventre; le major Flores eut son cheval tué et plusieurs officiers furent blessés. Le combat dura quatre heures, après quoi les insurgés quittèrent la ville, se répandant dans les montagnes. Le lendemain, l'on trouva parmi les cadavres les jeunes gens les plus aisés de la ville en gants jaunes et avec des armes très riches; parmi eux étaient plusieurs prêtres, et un moine qui criait Vive Pie IX et encourageait le peuple à se battre eut la tête partagée en deux par le coup de hache d'un sapeur.

» Peu de jours après Reggio imita Messine : ici les révoltés au nombre de 3 000 entrèrent par différents endroits dans la ville, tuèrent le capitaine de gendarmerie Cava, et chassèrent la brigade de gendarmes et la garde urbaine. Les prisons furent ouvertes; au milieu de la place fut chanté un *Te Deum* pour la délivrance du pays. La ville fut assiégée le lendemain et bombardée à outrance; lorsqu'elle fut à moitié démolie par le comte d'Aquila, le frère du roi, les révoltés se sauvèrent sur les collines environnantes.

» Aujourd'hui, nous avons reçu la nouvelle que la troupe, commandée par le brigadier Nunziante, a été complètement battue dans une rencontre qu'elle a eue avec les insurgés dans les environs de Gerace. Parmi les morts l'on déplore quatorze officiers et le brave colonel Louis Bosnheim, tous libéraux et victimes de leur honneur. La troupe est fatiguée et attend un mouvement à Naples pour se déclarer pour le peuple.

» Ici, le mécontentement est général. Le gouvernement qui a peur, a presque comblé les prisons. Et cependant en accordant de justes réformes, il eût évité ce péril. L'autre jour on a arrêté à Castellamare le riche financier M. Dominique Benucci, qui était à la villégiature avec sa famille. On l'a conduit à Naples, on a fait une perquisition chez lui en espérant d'y trouver une correspondance avec les révoltés de Messine. L'on n'a rien trouvé, et le soir cet honorable citoyen a été frappé par un coup d'apoplexie foudroyante.

» Toutes les lettres sont décachetées et lues par la police. La terreur est générale; l'indignation ne pourra pas tarder à éclater. Que Dieu et Pie IX nous viennent en aide ! »

— On lit dans le *Nouvelliste* du 23 septembre :

« Les nouvelles suivantes nous sont communiquées par une personne dont nous ne pouvons suspecter la bonne foi, qui arrive directement de Barri :

» Les insurgés des Calabres se sont emparés d'un fort détachement de troupes royales, commandées par un colonel.

» A son tour, Lecce vient de prendre part au mouvement insurrectionnel. »

FAITS DIVERS.

Le gouvernement a reçu ce matin la nouvelle de la mort de M. Colettis, qui a expiré le 12 septembre à six heures du matin. M. Piscatory, ministre de France à Athènes, avait rendu compte à M. le ministre des affaires étrangères des progrès de la maladie de M. Colettis, dans une dépêche du 10 septembre, que voici :

« Vous aussi, mon ami, me dit M. Colettis, après le départ du roi, » j'aurais beaucoup à vous dire, c'est impossible. Remerciez votre roi, » votre reine des bontés dont ils m'ont toujours honoré. Parlez de » moi à mes amis de France. Faites mes adieux à M. Guizot, à M. de » Broglie, à M. Eynard. Jusqu'au dernier moment, autant que je l'ai » pu, j'ai suivi leurs conseils; ils doivent être contents de moi. Le roi » vient de me dire que tout le monde, mes ennemis comme mes amis, » s'intéressait à moi; cela me fait plaisir; mais mon œuvre n'est pas » achevée. Si j'avais pu la commencer il y a douze ans, aujourd'hui » je mourrais tranquille. Je ne puis plus parler; recouchez-moi, je » voudrais m'endormir. »

» Depuis lors, les moments de calme et les accès de suffocation se succèdent rapidement. Dans de courts instants de délire, on l'entend redire les chants de sa jeunesse.

» Il y a dix mois, vous me disiez, monsieur le ministre, qu'il n'était pas temps que M. Colettis allât rejoindre le bataillon de Plutarque, Dieu en a jugé autrement! »

— Aujourd'hui le corps de Frédéric Soulié a été transféré de Bièvre à Paris.

Lundi 27, aura lieu le service funèbre à l'église Sainte-Elisabeth, rue du Temple.

Les amis du défunt sont priés de considérer le présent avis comme une invitation. On se réunira, à 10 heures du matin, rue de Vendôme, 2 *ter*.

— On écrit de Compiègne, au *Constitutionnel*, que les précautions sont prises pour tenir, pendant toutes les promenades du roi Louis-Philippe, le public à une grande distance des camps.

— Le prince Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme Bonaparte, ancien roi de Westphalie, arrivé hier à Paris, est descendu à l'hôtel du Rhin.

— On écrit de Rome que M. Granier de Cassagnac était arrivé dans cette ville le 15 septembre. Il avait été reçu le même jour en audience particulière par M. le comte Rossi, ambassadeur de France.

— On lit dans la *Réforme* :

« L'instruction de l'affaire Delassalle est fertile en incidents et en péripéties dramatiques. Aujourd'hui, quatre sergents de ville se sont rendus au ministère de la guerre, et l'escouade a mis la main sur un sous-chef de bureau. Thémis, à ce qu'il paraît, veut faire sa campagne contre les *Arabes* ! »

— Le *Commerce* raconte le fait qui suit et qui se serait passé il y a déjà quelques temps :

Dix mille francs expédiés à Paris en billets de banque, par le receveur général de Nantes, sont soustraits; l'enveloppe qui les contenait est renvoyée au directeur-général avec ces mots :

« Tant que ce vieux g.... de Conte sera à la poste, nous volerons ! »

La promesse contenue dans cette enveloppe a été largement tenue, car M. Conte a quitté la poste et les vols ont continué de plus belle.

— Par suite de déplorables dissentiments survenus entre M. le préfet de Vaucluse et l'administration municipale d'Avignon, M. Eugène Poncet a donné sa démission de maire. Deux adjoints ont suivi son exemple. A la suite de sa démission, M. Poncet a adressé une lettre aux électeurs pour leur annoncer qu'il se portait candidat à la députation, en remplacement de M. Henri de Cambis, décédé.

— Un journal de Marseille annonce que la convention conclue entre le pape, le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane, pour constituer une ligue italienne, vient d'être dénoncée aux différentes puissances.

---

pas assez pour rattraper le général. En vain il se précipita dans les escaliers au risque de se rompre le cou; en vain il poussa ses investigations jusque sous le péristyle de l'Odéon. Il ne vit pas même le dos du fuyard. Grand désappointement !

— Hé! les amis, arrivez; il s'est caché quelque part dans le théâtre, il faut le trouver, l'écarteler...

— Jacques, est-ce que c'est toi? dit une voix derrière un pilier.

— Tiens ! c'te idée. Ah ! que tu es... simple, Victor.

— Tu n'es donc pas mort, mon ami ?

— Et toi, tu es donc fou !

— Non, je viens d'acheter des pommes.

— Qu'est-ce que ça prouve?

— Il n'y a plus de danger.

— Parce que tu viens d'acheter des pommes? dit Armand Garnier qui venait de survenir avec ses amis.

— Non, parce que le général est parti.

— Qui te l'a dit?

— Je l'ai vu.

— Tu as cru le voir.

— J'en suis sûr; à preuve qu'il n'avait pas de chapeau sur la tête.

— A la bonne heure! continua l'étudiant, et par où s'est-il sauvé?

— Tiens, parbleu! tout droit devant nous, par la rue de la Comédie.

— En route! mes amis, reprit Jacques, courons sur sa trace. Nous le rattraperons avant qu'il soit à l'Hôtel-de-Ville.

— Plus souvent ! dit Victor; il est loin maintenant s'il court toujours.

— Il court ! le lâche! repartit Jacques.

— Et à cheval, encore ! Et puis d'ailleurs il n'a pas peur de nous...

— Pourquoi donc ça, monsieur Victor, s'il vous plaît?

— Parce qu'il a peut-être deux mille hommes derrière lui.

— Que ne le disais-tu de suite? On a joliment de la peine à t'arracher les paroles : c'est aussi difficile que d'avoir de tes pommes. Tiens, à propos, donne-m'en une, j'ai soif.

— Raconte-nous donc ton histoire clairement, dit Armand Garnier, on n'y comprend rien.

— Eh bien ! voilà ce que c'est... pendant que vous montiez tout doucement sous le balcon en vous faisant la courte échelle, je me suis dit que je ne servais à rien, et que je ferais bien d'aller acheter des pommes avec le gros sou du billet.

— Décime ! Victor, rugit maître Jacques.

— Ne me coupe donc pas la parole, toi; je ne sais plus où j'en étais à présent.

— Tu allais acheter des pommes, dit l'étudiant.

— Vous croyez ?

— Oui, oui, continue.

— Or donc, comme je sortais du théâtre, j'ai vu la place toute couverte de soldats, et, de peur d'être arrêté, je me suis mis derrière une colonne. Un petit moment après, j'ai vu le général sortir tout essoufflé, sans chapeau, courir à son cheval que tenait un militaire, monter dessus, et partir au galop. Alors j'ai entendu les soldats qui se disaient : Tiens ! il s'en va sans nous parler, eh bien ! allons-nous-en aussi, on n'a plus besoin de nous. Et puis tous ont décampé par le même chemin que le général. Pour lors, quand je les ai vus s'en aller, j'ai couru acheter mes pommes, et vous êtes arrivés comme je revenais.

— Oui, tu as eu peur de nous, dit Jacques Daublaine, car tu t'es caché.

— Ça n'est pas vrai; je n'ai jamais peur, moi.

Un joli petit rire bien moqueur apprit à M. Victor que cette phrase stéréotypée n'avait pas toute l'influence dont elle lui semblait digne. Un coup d'hilarité passée, Armand Garnier reprit la parole.

— Allons raconter cela aux amis, dit-il, car ils nous ont joliment aidés.

— Est-ce qu'on ne jouera pas la pièce maintenant? repartit Victor.

— Tiens, au fait, c'est une idée cela, dit l'étudiant.

— Mais les acteurs sont partis, objecta Jacques.

— Nous nous en passerons, dit l'étudiant, nous la jouerons nous-mêmes; allons sous la galerie acheter des brochures.

— Et des actrices? reprit Jacques, pendant que son ami faisait l'emplette.

— J'ai ce qu'il vous faut, répondit Armand. Au théâtre, Messieurs, au théâtre par les coulisses; nous parlerons à nos amis de la rampe, ce sera mieux.

— Bien dit, Armand, reprirent les étudiants.

Et toute la bande disparut par le sombre escalier de la rue de Vaugirard, qui conduit à la scène de l'Odéon.

CHAPITRE V.

Où l'histoire sera aussi joyeusement terminée que joyeusement commencée.

Quoique nous soyons ennemi déclaré des procédés rétrogrades, jetons, il le faut, un coup d'œil rétrospectif sur certains faits que nous a fait oublier la rapidité du récit.

Pendant l'escalade de la loge où tremblait Santerre, et après le départ du général, le parterre n'était pas resté inactif. Cris, jurements et sifflets, rien n'avait été épargné. A propos de chansons, nous prendrons la liberté grande de citer au lecteur un couplet assez peu galant qu'on fit résonner à pleine voix *en l'honneur* du général.

Si vous voulez un homme d'honneur
Pour vous mener à la victoire,
Ne prenez pas un grand seigneur,
Ces gens-là salissent la gloire.
Si vous voulez de la valeur,
Français, n'allez pas à la guerre
Sur les pas d'un garçon brasseur;
Comme Santerre il aurait peur,
N'ayant d'Mars que la bière.

A ces chants vigoureusement accentués, se joignit un autre divertissement d'autant plus agréable qu'il était imprévu. Pas n'est besoin de vous dire qu'il s'agit des tribulations voltigeantes par lesquelles le feutre infidèle à son propriétaire fut métamorphosé en balle de jeu de paume. Une demi-heure durant, le malheureux passa, que dis-je, bondit de main en main, depuis le parterre jusqu'aux sommités olympiennes.

Quelques braves agents de police avaient bien essayé, dans le principe, de le reconquérir pour se mettre dans les bonnes grâces du général en le sauvant d'un rhume; mais le destin avait juré que Santerre gagnerait ce soir-là une bronchite suraiguë, et les agents renoncèrent de guerre lasse à poursuivre le fatal chapeau, qui tombait au parterre quand ils étaient au paradis, ou qui était déjà remonté sous les cintres quand ils s'attendaient à le trouver au rez-de-chaussée.

La toile se leva lentement, et un personnage vêtu d'un magnifique costume Louis XIII, s'avança vers le public en dansant une espèce de menuet, orné de toutes sortes de gestes prodigieux et prohibés. Quoiqu'il en soit, nos amis les écoliers de l'Université applaudirent plus que je ne saurais dire. Une bienheureuse annonce interrompit leur élan collaudateur. On allait jouer la pièce. Ils reconnurent l'homme à l'habit brodé : c'était Armand.

Des explications furent demandées de toutes parts, et il s'empressa de les fournir avec une éloquence qu'avaient bien dû lui faire acquérir ses neuf années de droit.

Bref, la fameuse pièce commença; elle fut parfaitement jouée par les acteurs improvisés, à l'exception de Jacques Daublaine qui ânonna son rôle depuis un bout jusqu'à l'autre, avec un sang froid imperturbable, tout en le lardant d'une foule d'hérésies grammaticales.

Mlle Joséphine, la charmante grisette, eut un beau succès de regards et d'épaules.

Quant à Victor, il se pavanait fièrement au milieu de la tourbe silencieuse des figurants, et, malgré les signes de Jacques, faisait une consommation de pommes effrayante.

Mais ce qu'il y avait de plus drôle dans la représentation, c'était la bizarrerie des costumes. Joséphine ayant indiqué le magasin, chacun y avait puisé à son gré, sans même réfléchir à l'incohérence de son travestissement avec le caractère de son personnage.

Ainsi tel était en Brutus qui jouait un marquis, tel autre en chevalier des croisades pour représenter un conseiller municipal. Jacques Daublaine portait la perruque et l'habit d'un berger. Armand Garnier, qui faisait le rôle allégorique du maire de Paris, outre son costume Louis XIII, avait les babouches et le turban d'Orosmane.

Vers la fin de la pièce, il y eut une addition fort piquante à cette magnificence orientale. Un plaisant fit faire une dernière excursion au feutre voyageur et le jeta aux pieds d'Armand.

Celui-ci ramassa le trophée de la victoire et le planta crânement sur la coiffure des fils de Mahomet. Cela le rendit admirable et la soirée se termina par les longs battements de mains que méritait cet incident triomphal.

Il était minuit, et chacun jugea fort convenable d'aller retrouver le dieu Morphée (vieux style) qui s'ennuyait probablement d'attendre au foyer éteint des mansardes.

Ce fait à peu près inconnu de l'histoire du quartier Latin, pendant la révolution m'a été raconté, il y a deux ans, dans un café de Saint-Denis, par un vieillard qui avait été un des héros de l'aventure.

GEORGES OLIVIER.

merce et de bonne amitié viennent d'être conclus entre ces républiques et les Etats de l'Eglise, et ces traités ne sont que la base d'un rapprochement plus complet. (*Courrier*.)

UN VOL A LA COURSE. — La demoiselle B..., couturière, reportait hier une robe à une de ses pratiques, lorsqu'en détournant la rue des Saints-Pères, pour entrer dans la rue de l'Université, un monsieur qui courait, comme s'il était bien pressé, la heurta violemment avec son genou et faillit la renverser.

Le monsieur retint dans ses bras la couturière, et après lui avoir adressé ses excuses, il reprit sa course avec plus de rapidité, comme s'il voulait rattraper le temps perdu.

Mlle B... s'arrêta quelques instants pour se remettre. Mais, comme elle allait continuer son chemin, elle s'aperçut que sa chaîne et sa montre lui avaient été enlevées.

Le voleur n'était autre évidemment que le monsieur pressé qui n'avait employé cette manœuvre que pour enlever à la course les deux bijoux avec l'adresse d'un escamoteur.

— L'arrestation de M. Delassalle, chef du cabinet de M. Martineau-Deschenetz, ex-sous-secrétaire d'état au département de la guerre, pour cause de ventes de places en Algérie et de pots-de-vin qui auraient été touchés par lui en échange de concessions de fournitures, a été suivie de deux autres arrestations. MM. G... P..., signalés comme les agents de la corruption tentée en Algérie, sur le sieur Delassalle, avaient été l'objet d'ordres d'arrestation partis de Paris pour Alger, mais ils avaient déjà quitté cette dernière ville. On vient d'arrêter l'un à Marseille, l'autre à Paris. Leurs papiers ont été saisis.

— Les journaux de la Martinique et de la Guadeloupe vont jusqu'au 25 août. Le 14 août, à cinq heures trois-quarts du matin, une forte et longue secousse de tremblement de terre a été ressentie à Saint-Pierre. Les oscillations ont eu lieu du nord au sud; il n'en est résulté aucun accident.

— Le capitaine Grassi, qui a déjà apporté une grande partie des marbres destinés au tombeau de l'empereur, monte en ce moment la rivière avec un nouveau chargement. Il est attendu à Rouen dans les premiers jours de la grande marée.

— Nous apprenons que *le Gomer*, qui avait été porté par un épouvantable coup de vent sur les côtes d'Angleterre, et dont on n'avait point encore de nouvelles, est entré à Cherbourg, où il relâchera quelques jours.

— Voici un fait qui peut donner une idée des affaires énormes auxquelles se livrent les grandes maisons de banque anglaises. La maison Gower, Neveu et comp., dont la faillite a été déclarée la semaine dernière, avait souscrit, en 1845, pour 845 000 liv. st. (21 125 000 fr.), et, en 1846, pour 563 000 liv. st. (14 000 075 fr.) d'actions de nouveaux chemins de fer. Ainsi, en deux années, cette maison s'était engagée pour la somme énorme de 1 408 000 liv. st. (35 000 000 fr.) pour les chemins de fer seulement.

— La culture du tabac, en Algérie, prend chaque jour une extension plus considérable. Les achats qui vont être faits pour le compte de la régie des tabacs s'élèveront à près de 500 000 kilogrammes. Aussi assure-t-on que des ordres ont été donnés pour préparer des plans de construction de dépôts de tabacs à Alger et à Bône. Il faut espérer que la province d'Oran ne tardera pas non plus à se livrer avec activité à cette culture si profitable.

— On avait longtemps gardé l'espoir que le mal ne serait point, cette année, aussi grave sur les pommes de terre que les années précédentes. D'après l'ensemble des nouvelles de la campagne dans la Meuse, il paraît que cette prévision favorable est malheureusement démentie.

— Par décision de M. le ministre des travaux publics, en date du 5 septembre, M. le préfet des Bouches-du-Rhône est autorisé à mettre aux enquêtes, à Arles et à Marseille, les deux projets comparatifs, étudiés par M. l'ingénieur Surell, pour l'amélioration des embouchures du Rhône.

AFFAIRE DES CHARBONS DE LA MARINE. — On lit dans le *Journal du Havre* :

« La première phase de l'instruction qui se poursuit sur l'affaire des charbons livrés par l'état, est terminée. A la suite des interrogatoires qu'ils ont subis et pendant lesquels ils étaient détenus au secret, MM. Hantier fils et Decaëns ont vu lever cette rigoureuse mesure; ils ont pu communiquer avec leurs parents et leurs amis, et recevoir des visites. Ils paraissent délivrés de toute incertitude sur le résultat de la prévention dont ils sont l'objet, et qui accuserait particulièrement le désordre et la négligence des agents de l'administration à laquelle ils avaient affaire, et, qu'à diverses reprises, ils auraient prévenue des gaspillages, qui paraissent être la cause originaire des poursuites.

» Personne ne sera surpris de la tournure que ces bruits, que nous répétons sous toutes réserves, semblent donner à cette affaire, et, si l'on doit être étonné de quelque chose, c'est du silence complet qui, jusqu'ici, recouvre les rapports par lesquels elle se rattache à une administration, partie intéressée et nécessaire dans les transactions qui font l'objet de l'instruction judiciaire. On comprend difficilement, en effet, que les doutes, quels qu'ils soient, soulevés à l'occasion de l'exécution d'un marché, ne soient pas éclaircis par une enquête portant à la fois sur les faits des deux parties contractantes, et, en se taisant sur les résultats de celle à laquelle elle a dû se livrer de son côté, l'administration de la marine témoigne peu d'empressement pour que la lumière se fasse. »

ARABES INCENDIAIRES. — La déplorable habitude que les indigènes ont contractée d'incendier périodiquement les broussailles a eu cette année des conséquences désastreuses sur plusieurs points, notamment dans la gorge de la Chiffa. Des voyageurs qui sont partis de Médéah dimanche dernier ont vu sur cette partie de la route le feu mis à plus de vingt endroits. Une belle forêt de chênes de haute futaie brûlait jusqu'auprès de la maison Camus. Des arbres séculaires, dévorés par les flammes, craquaient sous l'action de l'incendie et tombaient en éclats sur les escarpements de la montagne, remplissant du fracas de leur chute toute l'étendue du défilé.

Puisque le service des forêts, la gendarmerie et tous les éléments de surveillance européens paraissent impuissants à détruire cette coutume désastreuse, ne serait-il pas juste et urgent d'étendre à ce genre de délit le principe de solidarité qui s'applique aux tribus pour les vols et les meurtres commis sur leur territoire? Si on se décidait à employer ce moyen, on verrait bientôt cesser ces incendies périodiques, qui anéantissent les ressources forestières du pays et sont un danger grave pour la colonisation européenne. (*Akhbar*.)

... à supporter le malheur des temps.

» M. Randoing a répondu avec beaucoup d'émotion :

« Dans certaines familles, a-t-il dit, on se transmet avec orgueil des pierres précieuses, des objets de prix : combien plus heureux je serai le jour où, cédant peut-être votre direction à l'un des membres de notre famille, je lui dirai, en lui montrant votre cadeau : Voici ce que j'ai obtenu de la reconnaissance de nos ouvriers; agissez avec eux de manière à en mériter autant. »

SUICIDE. — Dimanche, un habitant d'Orléans, nommé Sulpice Gorant, scieur de bois, avait tenté de mettre fin à ses jours en se pendant. Heureusement son fils, arrivé à temps, put le rappeler à la vie. Quelques heures après, Gorant, calme en apparence, sortit de sa demeure, se rendit près d'un des ponts du chemin de fer et attendit le passage du convoi.

Au moment où la locomotive abordait le pont, Gorant se précipite au-devant de l'effrayante machine, qui le chasse au loin après avoir séparé une de ses cuisses et l'avoir lancée à une grande distance.

On ramassa ce tronc informe. La tête était ouverte et laissait voir la cervelle, l'épaule fracassée; le bras droit, violemment froissé, tombait en lambeaux.

Au bout d'une demi-heure, Gorant expirait dans d'inexprimables souffrances, après avoir eu la force cependant de donner à ceux qui l'entouraient son adresse et son nom.

RÉCOLTE. — On mande de Charleval au *Mémorial de Rouen*, en date du 22 septembre :

« Il y a fort longtemps qu'on n'a vu une abondance de pommes comme cette année; partout les arbres s'affaissent sous le poids toujours croissant des fruits qui surchargent leurs branches. Beaucoup de pommiers dont on a négligé d'alléger la charge, au moyen de perches placées verticalement, sont rompus par le poids énorme des fruits qui les écrasaient. Les pommes précoces, dites *pommes tendres*, sont abattues dans nos contrées, et la quantité en est si grande qu'on ne peut suffire à les ramasser toutes.

» La récolte de cidre sera d'autant plus abondante, que le rendement des pommes en jus est considérable, ce qui s'explique par la saison constamment pluvieuse que nous éprouvons cette année. Le prix des pommes varie de 45 à 50 centimes la razière. Beaucoup de caves sont encore pleines de vieux cidre, qu'on offre aujourd'hui à des prix extrêmement bas. Joignez à cela l'abondante récolte des céréales, et vous acquerrez l'assurance que l'hiver sera pour l'ouvrier bien plus favorable à traverser que l'année dernière, où tout contribuait à rendre sa position des plus misérables. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

PLAN DE RÉFORME

De l'Administration des Ponts-et-Chaussées.

Dans l'état actuel des choses, et en supposant qu'on ne modifie pas les bases, les rapports généraux de l'administration des Travaux publics, si ce n'est pour ouvrir enfin la barrière aux conducteurs des ponts-et-chaussées, que doit-on exiger d'eux?

Si l'on consulte le décret de 1804, on voit que, dans la pensée du fondateur, les conducteurs n'étaient que de simples *surveillants de travaux*, et c'est en effet ce qui eut lieu à l'origine.

Mais les choses ont bien changé depuis lors. Tandis que la position exceptionnelle qui leur était faite par le décret organique restait la même, les conducteurs marchaient avec le siècle; ils dépassaient de beaucoup le programme de 1804; leurs études devenaient plus fortes, leurs services plus étendus, leurs connaissances plus variées; ils s'élevaient enfin à la hauteur des nouveaux besoins de l'administration et du pays. C'est ce que reconnaît M. Legrand lui-même au début de sa circulaire du 7 juillet, début dont nous ne pouvons qu'approuver les termes, car ils sont l'expression d'un fait auquel l'administration a trop rarement rendu hommage.

Dans cette situation, nous le répétons, que faut-il exiger du conducteur et du piqueur? Notre réponse sera en accord avec la pensée première du décret de 1804, avec l'opinion de M. Tarbé de Vauxclairs, avec celle de M. Krantz. Le piqueur, qu'il soit employé au chantier ou au bureau, est un auxiliaire, un commis d'ordre, qui doit copier ou concourir à la surveillance et au tracé. Ou bien il n'atteindra jamais un grade plus élevé, ou il se prépare à devenir conducteur. Dans l'un et l'autre cas, on ne doit lui demander que les connaissances et l'intelligence nécessaires pour sa fonction *actuelle*.

Quant aux conducteurs, ils doivent être surtout et avant tout habiles praticiens. L'habitude du chantier, qu'on ne demande pas à l'élève de l'Ecole des ponts-et-chaussées, on doit l'exiger des conducteurs. C'est donc sur la pratique d'abord que doivent porter, soit les examens, soit les preuves de capacité des candidats à ce grade. Mais, comme il est passé en usage que le conducteur, loin de se borner à la pratique, rassemble et calcule tous les éléments des projets, il faut exiger de lui tout ce qui est nécessaire pour la bonne et exacte confection de ce travail, sous la direction de l'ingénieur.

Il peut arriver en outre qu'un conducteur soit chargé d'un travail spécial, et que, soit à raison de l'éloignement de la résidence de l'ingénieur, soit par tout autre motif, ce conducteur ait à résoudre de hauts problèmes de statique, de géométrie analytique, etc. Dans ce cas, nous donnerions au conducteur un titre nouveau, un titre inter... moins de service actif, mais encore il aura, par des preuves pratiques et par des examens théoriques, montré *successivement* qu'aux connaissances usuelles qu'il possédait dès le début, et que les ingénieurs n'acquièrent que sur les travaux, il unit toutes les connaissances théoriques de ces derniers, à l'exception toutefois de la mécanique, de l'hydraulique et du calcul intégral, qu'on ne nous reprochera pas de laisser en dehors de notre programme. — Nous disons *successivement*, et en effet c'est à des épreuves progressives, et non à des examens de masse, que nous voulons soumettre, à moins qu'ils ne renoncent spontanément à cette faculté, les hommes utiles et patients qui procèdent surtout par la pratique. En quoi nous sommes pleinement d'accord avec M. Krantz et avec tous les hommes compétents.

Les *examens successifs* se justifient surtout par cette considération que, sans enlever au conducteur le temps qu'il doit consacrer à son service, ils peuvent être rendus plus rigoureux. — Cette rigueur des examens successifs serait la règle pour les examens de masse qui pourraient être demandés par quelques-uns, et qui, passés avec succès, devraient abréger de deux ans le temps de l'épreuve totale.

Les examens devraient avoir lieu publiquement, de février à avril de chaque année, en présence d'un ingénieur en chef et de deux ingénieurs ordinaires.

Toute personne, âgée de dix-sept ans, munie d'un certificat de bonnes vie et mœurs, aurait le droit de se présenter comme candidat piqueur.

Par cela seul qu'un piqueur aurait un an de service et vingt-et-un ans d'âge (c'est l'âge exigé pour l'assermentation), il pourrait, soit passer successivement ses deux examens de conducteur, soit subir, dès qu'il s'en croirait capable, et sur sa demande, un premier examen de masse.

Et de même pour s'élever du grade de conducteur à celui de sous-ingénieur.

L'examen étant surtout accordé en vue des services pratiques des candidats, toute personne qui ne réunirait pas les conditions précitées serait exclue de l'examen. Ainsi les élèves des écoles spéciales d'arts et métiers seraient astreints à passer par les grades et par les examens de piqueur, de conducteur et de sous-ingénieur. Une exception serait faite en faveur des sous-officiers de l'armée, qui pourraient d'emblée passer le premier examen de conducteur.

La faculté de subir chacun des examens de conducteur, de sous-ingénieur et d'aspirant-ingénieur serait subordonnée à la production d'un certificat de l'ingénieur ou du chef de corps, attestant que le candidat a convenablement rempli son service antérieur, soit au bureau, soit au chantier, soit au corps, mais sans indiquer s'il est ou non capable de se présenter à l'examen.

Toute personne qui aura satisfait à un examen sera déclarée admissible au grade correspondant. Le résultat de chaque examen sera constaté par les examinateurs et adressé à la direction générale par l'ingénieur en chef. Le nombre des boules blanches obtenues déterminera le rang de chaque candidat sur la liste qui sera dressée à l'administration supérieure, d'après les résultats des examens, et par conséquent l'ordre dans lequel devront se faire les nominations aux vacances ou aux emplois nouveaux.

Résumons notre proposition en précisant les attributions de chaque grade et les conditions de chaque examen.

Le piqueur est aux ordres de l'ingénieur ou du sous-ingénieur ou du conducteur, soit au bureau, soit sur les travaux. — Pour être nommé piqueur, il faut avoir dix-sept ans et avoir passé un examen sur les matières suivantes : orthographe, arithmétique, relevé d'attachements, dessin au trait, piquetage, tracé des courbes élémentaires.

Le conducteur réunit les éléments des projets, tient la comptabilité ou conduit un travail sur les indications et sous la surveillance régulière de l'ingénieur ou du sous-ingénieur.

Il y a deux classes de conducteurs.

Pour être nommé conducteur de 2e classe, il faut avoir 21 ans d'âge, un an de service de piqueur, et avoir passé un examen sur les matières suivantes : Principes de la langue française, géométrie, levé des plans et nivellements et leur rapport, notions générales sur la construction des routes. — (Les sous-officiers de l'armée sont dispensés du grade de piqueur.)

Pour être nommé conducteur de 1re classe, il faut avoir 23 ans d'âge, deux ans de service de conducteur, et avoir passé un examen sur les matières suivantes : géométrie descriptive, comptabilité administrative, usage des divers instruments, algèbre jusqu'au deuxième degré, trigonométrie rectiligne, notions spéciales sur la construction des travaux d'art, sur la qualité et l'emploi des matériaux, la fabrication des mortiers, etc.

(Le sous-officier, le piqueur ou le conducteur qui passera en masse son examen sur toutes ces matières, pourra, après deux ans de grade de conducteur, se présenter à l'examen de sous-ingénieur.)

Le sous-ingénieur dirige un arrondissement de chemins vicinaux, ou un travail spécial (projet et exécution), sous le contrôle de l'ingénieur, signe les décomptes, dresse et signe les rapports, sauf l'avis et l'approbation de l'ingénieur.

Il y a deux classes de sous-ingénieurs.

Pour être nommé sous-ingénieur de deuxième classe, il faut avoir vingt-quatre ans d'âge, trois ans de service de conducteur, sauf le cas d'examen de masse, et avoir passé un examen sur les matières suivantes : toute l'algèbre, rapport sur une affaire de service.

Pour être nommé sous-ingénieur de première classe, il faut avoir vingt-six ans d'âge, deux ans de service de sous ingénieur, et avoir passé un examen sur la géométrie analytique et la statique.

(Le conducteur ou le sous-ingénieur qui passera en masse son examen sur toutes ces matières, pourra, après deux ans de grade de sous-ingénieur, se présenter à l'examen d'aspirant-ingénieur.)

(1) Il est bien entendu que, dans ce cas, il serait pris des mesures transitoires à l'égard des agents-voyers et des voyers en chef de département, à qui l'on réserverait, dans la hiérarchie nouvelle, un poste au moins équivalant à la position qu'ils occupent aujourd'hui.

sion que ses employés acquèrent, en s'élevant en grade, les connaissances qui les rapprochent de la qualité d'ingénieur) obtiendra d'eux tout le temps, tout le concours qu'elle est en droit d'exiger pour le travail quotidien.

Dans ce plan, nous n'avons rien prévu, rien établi sous le rapport de l'enseignement. Cette question est hérissée de difficultés; le programme de M. Jayr ne l'a pas résolue plus que nous. — Dans l'hypothèse d'une organisation complète, telle qu'une Armée des Travaux publics, la solution se présente d'elle-même. L'enseignement se fait, selon le mode mutuel, par les chefs : c'est une de leurs fonctions. Mais, dans les conditions incomplètes et incohérentes où s'agite l'administration des Ponts-et-Chaussées, que doit-on décider? Nous pensons, avec M. Tarbé de Vauxclairs, qu'il ne convient pas de multiplier les écoles spéciales; nous considérons, d'un autre côté, qu'en dernière analyse, l'employé qui voudra compléter son instruction en trouvera, du plus au moins, les moyens, et, à cet égard, nous comptons beaucoup sur le bon vouloir et sur l'initiative libérale des jeunes ingénieurs.

Peut-être s'étonnera-t-on que nous ne proposions rien non plus pour obvier aux inconvénients de la manie paperassière, qui est un effet de la concentration administrative. Ce terrain est délicat; pour l'explorer convenablement, il nous faudrait descendre à une multitude de détails fastidieux. Le lecteur intelligent peut d'ailleurs deviner notre pensée. Entre l'état vraiment paralytique de l'administration des ponts-et-chaussées et le tempérament actif d'une Armée des Travaux publics, il y a toute une échelle de transitions, et c'est sur cette échelle que se placent les réformes successives que doit subir l'administration actuelle pour s'acheminer vers l'idéal qu'a décrit M. Krantz, et que nous proposons avec lui.

Entre-temps, nous réclamons la réforme, la régularisation, l'organisation des rapports administratifs du personnel actuel, et c'est là, de tous points, la mesure qui presse le plus.

F. C.

Mouvement socialiste de la Presse.

Le *National* applaudit sans crainte au mouvement social de l'Europe, et n'admet pas qu'on doive évoquer, pour effrayer les esprits, le spectre du communisme.

« L'épouvante de ces théories, comme moyen de troubles, est insensée; mais nous ne voulons pas qu'on s'abuse : si le communisme, formulé comme il est, nous semble absurde, il a un sens, un sens vrai, profond, comme sentiment. A ce point de vue, il exprime deux faits que nous tenons comme incontestables :

» Le premier, c'est que des souffrances cruelles, infinies, désolent la plus grande partie de la population. Le second, c'est qu'une société qui laisse ainsi livrée à des douleurs évitables, non pas la minorité, mais la majorité des êtres qui la composent, est une société détournée de son but et jetée, par ses institutions, en dehors de la voie du bien.

» Le communisme, réduit à son expression la plus sincère, signifie que des classes privilégiées absorbent une trop grande part des bienfaits sociaux; que des classes exclues souffrent de cette injustice; qu'il y a là un mal immense dont la durée produit la haine, et rend impossible cet ordre moral, sans lequel l'ordre matériel n'a d'autres garanties que la force. Il faut donc détruire ce mal; il faut donc que toute modification importante dans le pouvoir ait pour but de rendre meilleure la condition du plus grand nombre; il faut que les formes de gouvernement ne soient plus les nids d'une oligarchie égoïste, aveugle, exploitant à son profit, cantonnée dans ses intérêts personnels. »

— L'*Observateur des Pyrénées* publie des fragments d'une thèse soutenue à Montauban, en les faisant précéder de quelques réflexions pleines de vérité :

« Les idées sociales, dit ce journal, pénètrent partout, et préoccupent décidément tous les bons esprits. Il n'y aura bientôt plus que les cerveaux étroits et obstrués de préjugés, ou les gens vivant en dehors du mouvement intellectuel de l'époque, qui ignorent les doctrines dont le but est d'amener la transformation pacifique de nos sociétés imparfaites. Le socialisme moderne est étudié ostensiblement jusque dans nos Facultés de théologie, et y rencontre des adeptes et des défenseurs.

» En preuve de ce que nous avançons, voici quelques extraits d'une thèse soutenue à Montauban par M. Edmond Verrue, sur l'examen critique de quelques idées sociales, au point de vue chrétien. On va voir avec quelle largeur l'auteur entend les études philosophico-religieuses :

« Plus qu'aucun autre système le socialisme pénètre les masses... Il serait ridicule, sinon coupable, au chrétien, et surtout au pasteur, de craindre d'être accusé de socialisme, accusation vague qui ne convient qu'à l'ignorance, et ne doit empêcher aucun esprit sincère de chercher ce qu'il peut y avoir, dans un travail qui a été fait et qui se continue avec dévouement, de compatible avec la lumière de l'Evangile et la mission de Jésus-Christ. La Parole de Dieu, c'est-à-dire Christ vivant et mourant, peut seule dissiper les erreurs et compléter les vérités relatives et incomplètes obtenues par toutes les recherches de l'esprit humain, comme la force vivante du Sauveur, communiquée par l'Esprit-Saint, peut seule donner la vie aux doctrines et féconder leur application.

» Mais des motifs plus puissants encore engagent le chrétien à s'occuper de toutes les doctrines sérieuses qui se manifestent autour de lui. S'il est vrai que ce n'est pas en vain que règne un système de philosophie, il est encore plus vrai que ce n'est pas en vain que le christianisme a régné et s'est implanté presque dans toutes les parties du monde. Toutes les sociétés européennes en ont plus ou moins senti l'influence; ses idées fondamentales sont devenues des idées élémentaires qui se sont implantées partout, et qui par leur universalité sont les principes essentiels de toutes les législations et de toutes les sociétés.

» Cela dit, qu'il y ait des penseurs qui ne veulent pas reconnaître la source où ils ont puisé ce qu'ils possèdent de vérité, comme des enfants ingrats qui ne veulent pas avouer leur mère : qu'importe? L'essentiel pour un chrétien est de ramener toute idée à sa source, c'est à dire de montrer le christianisme au fond du travail de tous les esprits.

» Le socialisme ne peut donc nous être indifférent; notre devoir comme disciple et comme ministre de l'Evangile est d'y apporter notre lumière pour l'éclairer, et de dégager la vérité qu'il peut contenir pour la féconder par la force et la vie de l'amour chrétien.

» A cet effet, il faut d'abord étudier, examiner le socialisme sans prévention à la lumière de l'Evangile; c'est ce que je me suis efforcé de faire, reconnaissant la vérité partout où elle se trouve, comme provenant comme source première de son divin maître Jésus-Christ. Afin que l'accomplissement des prophéties, la régénération du monde, le règne de Dieu sur la terre, puisse se manifester bientôt, travaillons donc tous à la réalisation de la vraie SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE! » »

—L'*Impartial de Besançon* s'efforce de démontrer l'impuissance et la vanité des réformes politiques considérées comme moyen de donner satisfaction aux intérêts populaires. « Les souffrances du peuple, ses misères, n'ont pas une cause politique; elles ont leur principe dans les défectuosités de l'organisation sociale. C'est l'insolidarité, c'est la division, l'anarchie des intérêts, c'est le manque d'unité dans toutes les directions de l'activité générale qui donne accès dans la société à toutes les misères dont elle souffre. Il ne faut pas s'étonner si, après tant de révolutions, la condition des classes inférieures de la société est aussi précaire, aussi misérable qu'elle l'était auparavant. Les misères du peuple dureront aussi longtemps qu'on n'aura pas assujetti à une organisation régulière le mouvement social. Les réformes dans cet ordre de choses sont bien autrement urgentes que les modifications politiques. Il ne faut pas chercher ailleurs que dans un vaste système d'améliorations industrielles, le moyen de prévenir des bouleversements et des catastrophes dont l'imminence met en péril les intérêts de la société tout entière. Détrompé maintenant de l'importance qu'il attachait à ces révolutions politiques où il a inutilement prodigué ses forces et sa vie, le peuple s'indigne des mécomptes qu'il a subis, et il accueille volontiers les projets de révolution sociale, des doctrines compromettantes pour l'avenir de la civilisation; et, si on n'effectue pas d'une manière pacifique les réformes que réclame notre état social, il est à craindre que le peuple ne cherche le progrès dans la violence. »

— Les *Annales de l'Indre*, après avoir cité un fragment de la *Démocratie pacifique*, conviennent que le principe de l'association pourrait, par son application, produire des effets merveilleux qui remédieraient à bien des maux, mais à cela ce journal voit une grande difficulté dans la nécessité d'obtenir, pour arriver à ce but, l'adhésion spontanée et le concours volontaire de toutes les volontés individuelles.

Il prétend aussi que l'association, telle que la demande la *Démocratie pacifique*, doit être le produit de la vertu, qu'un peuple ainsi associé serait déjà vertueux, que l'association ne peut être la base, le principe d'un système politique, que la masse de la population n'est point animée de la volonté forte et du sentiment ardent qui enfanteraient des miracles par ce moyen, et que, pour remédier au mal résultant de cette atonie morale, il faut améliorer les mœurs, substituer le goût de la vertu à la passion de l'égoïsme, et faire refleurir la morale publique, en restituant au peuple les croyances qu'il a perdues.

M. H. Favre, correspondant des *Annales*, répond à ce journal que la moralité et la production du bien seraient la conséquence de l'association telle que la professe l'Ecole sociétaire.

« Il me semble, dit M. Favre, que la vertu et la production du bien doivent résulter de l'association, et non l'association être la conséquence de la vertu, puisque, par son mécanisme, cette forme sociale a la puissance d'absorber tous les intérêts individuels dans l'intérêt commun, sans lésion aucune, et permet à chacun de développer intégralement toutes ses facultés à son profit particulier et au profit de la masse, tout étant solidaire.

» Si jusqu'à présent ce mode d'organisation n'a pu s'établir dans les faits, ce n'est pas que l'idée première en fût inconnue, mais bien parce qu'avant Fourier personne n'avait trouvé les moyens de la rendre praticable, ni découvert la loi qui, lorsqu'elle sera appliquée dans ce milieu, doit produire l'accord de deux choses qui semblent incompatibles: la liberté la plus grande avec l'ordre le plus parfait.

» Puisque le mal résulte de la divergence, de la lutte et du morcellement des intérêts, et, par suite, du faux essor des facultés individuelles, le seul remède consiste donc à employer, si, comme les disciples de Fourier le croient, il est trouvé, ou sinon à le chercher jusqu'à ce qu'il le soit, le moyen d'unir ces intérêts, de les assurer de manière à produire le bonheur, l'harmonie et la fusion de toutes les classes de la société, en utilisant toutes les forces productives et toutes les facultés intelligentes suivant leur nature. »

REPRODUCTIONS.

Le *Siècle* a reproduit : Avenir de l'Italie.

La *Gazette de France* : Avenir de l'Italie. — Aveux des *Débats*.

L'*Echo du Nord* : Italie! Italie!

La *Semaine* : De l'Espagne.

L'*Industriel de Champagne* : Isolement de la France.

Le *Patriote de Saône-et-Loire* : Moralité de l'Affaire Praslin.

Le *Courrier de Nantes* : Le *Satisfait*. — Aveux des *Débats*.

Le *Courrier de Saint-Quentin* : Nouvelles craintes de guerre. — Condamnation de la *Gazette*.

Le *Courrier du Havre* : Biographie du Cardinal Ciacchi.

L'*Intérêt public* : Revue d'Allemagne.

Le *Courrier de Tarn-et-Garonne* : Recrue pour les Gendarmes autrichiens.

L'*Union de Saintes*, l'*Helvétie* : Nouvelles craintes de guerre.

L'*Observateur des Pyrénées* : Le Principe d'Association.

La *Voix de la Vérité*, l'*Estafette* : Du nouveau Gouverneur de l'Algérie.

Le *Propagateur des Ardennes* : La Situation.

Le *Libéral liégeois* : Les Oscillations du duc de Lucques. — Correspondance particulière de Florence.

Le *Breton* : Le Parti conservateur.

Le *Courrier français* : Moralité coulissière.

La *Revue de l'Ouest*, le *Messager du Nord*, l'*Hermine* : Aveux des *Débats*.

Le *Journal du Cher*, le *Haro* de Caen, le *Libéral liégeois*, le *Courrier de la Sarthe*, le *Bien social*, l'*Echo de Vésone*, la *Dunkerquoise*, l'*Emancipation de Toulouse*, le *Bien public*, le *Courrier d'Alsace*, l'*Echo de la Charente* : Correspondance particulière de Calabre.

Le *Journal de Valognes* : Perdriel-la-Valeur (feuilleton).

Le *Courrier du Havre*, le *Journal d'Elbeuf*, la *Vigie de l'Ouest* : Le Cierge de la Chandeleur (feuilleton).

L'*Index littéraire* et l'*Echo de la Creuse* : Le Fou de Saint-Mandé (feuilleton).

La *Sentinelle des Pyrénées* : Dianora (feuilleton).

Le *Progressif cauchois* : Kin-ho (feuilleton).

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants : Le Parti conservateur. — Aveux des *Débats*. — Réclamation des ouvriers typographes. — Correspondance particulière de Florence. — Opportunité d'une meilleure rédaction de quelques articles de la Charte. — Lettre d'un étudiant allemand. — Les calomnies d[illegible]

... compliments de bienvenue, cordial accueil aux deux qui vous accompagnent. — Nous sommes heureux que des craintes aussi graves soient dissipées.

St-M. — M. D. — Nous prenons note. — Reçu les 32. — *Nunc ite et docete gentes.*

Rio-de-Janeiro. — M. N. — M. G. nous a payé aujourd'hui les 124.

Nantes. — M. P. — Merci. — Nous sommes enchantés du succès.

Brest. — M. A. V. — Nous ne pouvons qu'applaudir à tant de généreux et intelligents efforts. — Mais, s'il nous appartient de les signaler, ils ne constituent pas l'œuvre pivotale, qui est notre but, et qui, elle aussi, mérite bien l'aide et les encouragements de tous.

Béziers. — M. F. B. — Nous nous conformons. — Conservé comme bon document.

Le Mans. — M. N. G. — Nous ne pouvons remettre à votre disp. qu'un art. bibl., après examen, qui sera fait avec toute sympathie.

Marchés.

La Chapelle, 24 septembre.—Taureaux : amenés, »; vendus, »; prix, le kil. sur pied, »,»»-»,»». — Vaches grasses : amenées, »»; vendues, »»; prix: »,»»-»,»». — Veaux : amenés, 879; vendus, 879; prix, 1,40-1,30-1,20. — Vaches laitières : amenées, »»; vendues, »»; prix, »»» fr. à »»». — Porcs: amenés, 1001; vendus, 1001; prix, 1,80-1,70-1,50.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 23 septembre. — PAUPERT, négociant en vins, rue de Bercy, 18, à Bercy. Juge-comm., M. Denière fils; syndic prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belges, 5.

GUY (Pierre-Théodore-Constant), cloutier, rue de la Pépinière, 25, au Petit-Montmartre. Juge-comm., M. Marquet; syndic prov., M. Decagny, rue Thévenot, 16.

COLOGRAS (Jean-Baptiste), entrepreneur de maçonnerie, à Neuilly, rue de Longchamps, 7. Juge-comm., M. de Rotrou; syndic prov., M. Hérou, faubourg Poissonnière, 14.

BOMBRE (Louis-Charles), maître maçon, rue du Port, 5, à Saint-Denis. Juge-comm., M. Marquet; syndic prov., M. Hérou, faubourg Poissonnière, 14.

RABILLAC (François), marchand de vins, faubourg du Roule, 49. Juge-comm., M. Halphen; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

Bourse du 25 septembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 60	75 65	75 60	75 60
— — fin courant	75 60	75 65	75 55	75 65
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	114 85	114 85	114 80	114 85
— — fin courant	114 85	114 85	114 65	114 75

4 1/2 J. 22 s. dr cours	99 50	Banq. de Fr. dr cours	»	3190 »»
4 0/0. J. »	» [illegible]	O. V. de Par.	»	»»»» »»
Emp. 1844. au Ct	» [illegible]	C. hyp.	»	250 »»
— fin Ct	» » »»	— Gouin	»	1225 »»
B. du Trés.	» 5 »/»	— Gann.	»	1030 »/»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»		ROM.	DerC.	96 96 1/4
Récep. Rotsch.	»	»» »»	BELG. 5 1/2	»	»»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	»» »/»
— — pass.	»	5 »/»	— do 1840	»	100 »/» »»
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— do 1842	»	100 3/8 »/»
Dette intérieure	»	34 1/4	— Banque	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» » »	— 2e Em. 1844	»	»»»» »»
BOLI. 3 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	1225 »»
HAITI	»	» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.		
4 Can. 5 0/0	»»»»	»»
Act. d J. »	»»	»»
Ch. S. G. »	»»»	»»
V. r. dr.	252	50
— Ob. anc.	»»»	»»
— — nouv.	»»»»	»»
V. r. gauc.	»»»	»»
Paris à Se.	»»»	»»
— à Orléans	1165	»»
— à Rouen.	990	»»
R.-Havre.	541	25
Avignon.	525	25
Str. à Bâle.	»»»	»»
Paris-Str.	365	»»
Tours-Nant	360	»»
Orl.-Vierz.	537	50
C. du Nord	520	»»
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep.-Féc.	»»»	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord.	442	50
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	378	75
Bord-Teste	»»	»»
Zinc V. M.	»»»»	»»
Lin Maber.	»»»	»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	910 »»	Orléans à Vierzon	537 50
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	541 25	Bordeaux à Cette	442 50
Paris à Orléans	1163 75	Marseille à Avign.	516 25	Nord	520 »»
— à Lyon	380 »»	Paris à Strasbourg	362 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, 75 f.; courant du mois et octobre, 75 fr.; 2 derniers mois, 76 fr.

Fécule et betterave, 75 fr.

Bordeaux, 72 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 106 à 105 fr.; 3 derniers mois, 105 50 à 107; 4 premiers mois 1848, 107. — Huile épurée, 112 à 111.

Savon disponible, belle qualité, 105.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Comme nous l'avons dit, le Château des Fleurs a ouvert, jeudi 23 septembre, sa seconde exposition qui doit se terminer aujourd'hui dimanche. Cette fois, elle était spéciale aux dahlias, aux roses et aux fruits. Le jury était composé de MM. Hardy, directeur du jardin du Luxembourg; Schoene, jardinier en chef du domaine de Monceaux; Tripet Le Blanc, Souchet père, Rouillard, Guyard, Mathieu, Paillet, Lenormand et Eustache, hommes les plus expérimentés et les plus notables dans l'horticulture pratique. Les récompenses suivantes ont été décernées :

Pour la plus belle et la plus nouvelle collection de dahlias en plantes coupées.

1° Médaille d'or (grand module), à M. Soutif, horticulteur à Passy

2° Deux médailles d'argent (très grand module), *ex-æquo*, à MM. Chauvière, de Paris, et John Salter, de Versailles;

3° Médaille d'argent (grand module), à M. Robert, horticulteur à Choisy-le-Roi;

... collection de roses en pots.

Collections de fruits.

Médaille d'argent (très grand module), à M. Dupuy-Jamain, à Paris.

Médaille d'argent (grand module), 1° à M. Barbeau; 2° à M. Bacot, horticulteur à Paris.

Fleurs en bouquets.

Médailles de bronze: 1° à MM. Bric, fils aîné; 2° Bric cadet; 3° Billard.

Ces médailles seront distribuées dans une grande séance musicale qui aura lieu aujourd'hui dimanche 26, à deux heures et demie, au Château des Fleurs.

Cette séance sera publique.

... h. » OPÉRA.—La Juive. — ...

» h. »|» FRANÇAIS.—Relâche.

7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—La Dame blanche, le Trompette.

» h. »|» ODÉON.—Incessamment la réouverture.

6 h. 1|2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.

7 h. »|» VAUDEVILLE.—Le Protégé, Rose et Marguerite, la Polka.

7 h. »|» VARIÉTÉS.—Le Suisse, La Filleule à Nicot, les Enfants de Troupe.

6 h. 1|2 GYMNASE.—Daranda, la Croisée, la Femme à 2 Maris, les Fées.

7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL.—Le Bonheur, Jocrisse, l'Inventeur, l'Omelette.

7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.

7 h. »|» AMBIGU.—Le Fils du Diable.

5 h. 3|4 GAITÉ.—Le Sonneur de Saint-Paul, le Tremblement de Terre.

7 h. »|» CIRQUE.—Soirée équestre.

7 h. 1|4 COMTE.—La Dinde du Mans, la Polichinelle, l'Anguille, la Pie.

7 h. »|» FOLIES.—Kabri, Adine, O'Néa, Revue, Diable.

6 h. »|» DÉLASSEMENTS.—L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.

6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Julien, Mary, Silence, le Bouffe.

6 h. 1|4 BEAUMARCHAIS.—Les Charpentiers, Toto, le Favori.

3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Étoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.

7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.

JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.

DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

CHATEAU DES FLEURS.—Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr.—Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le pape Pie IX et le gouvernement de Juillet.

Il est impossible que les adhésions, les marques de profondes sympathies, soulevées par Pie IX dans le monde entier, qui l'ont rendu en quelques mois du prince matériellement le plus faible le chef d'Etat moralement le plus fort, ne produisent pas l'effet d'une rude et salutaire leçon sur l'esprit du gouvernement de Juillet. Il est impossible que les inventeurs du système de conservation et de *statu quo*, qui ne date que de 1830, en voyant le système conservateur et immobiliste du Saint-Siége faire place, pour le salut de l'Eglise, à de courageuses et volontaires réformes, ne comprennent pas que leur propre salut est dans la même voie. Il serait incroyable que la lumière qui paraît dessiller même les yeux de Mgr l'archevêque de Paris, de ses vénérables frères les chanoines et chapitre de notre métropole, et qui leur inspire le mandement libéral et progressif, reproduit dans notre dernier numéro, ne pénétrât pas dans la rétine de notre politique.

Il y a d'étranges revirements dans ce monde. Qui aurait dit, en 1830, que les hommes élevés par les barricades du peuple jusqu'au pouvoir devaient être, au bout de quinze ans, débordés par le libéralisme du pape et de son Eglise? Qui eût dit qu'un mandement de Mgr l'archevêque de Paris serait, en 1847, d'une politique plus généreuse et plus nationale que le discours du trône de Juillet?

Et cependant chacun reconnaîtra qu'il était bien plus facile au gouvernement de 1830 de rester fidèle à l'esprit de son origine ou d'y revenir aujourd'hui, qu'il n'était aisé à l'Eglise de remonter, à travers les alluvions des préjugés et de l'inertie des siècles, jusqu'à la source de liberté de ses premiers triomphes. L'immobilité de l'Eglise avait son excuse dans sa longue impunité et dans le sommeil de l'Italie entière; tandis que l'immobilité de notre politique, son brusque divorce avec le sentiment national n'ont d'excuse nulle part. On s'explique jusqu'à un certain point comment le clergé, après avoir, en 89, ainsi que le remarque Mgr l'archevêque de Paris, voté avec empressement de sages et salutaires réformes, a pu reculer devant le déchaînement des passions populaires, devant l'atrocité de la réaction, et déserter la cause des peuples pour celle des rois. On comprend au moins que l'Eglise, n'ayant pas su les prévenir, soit restée spectatrice effrayée de nos luttes politiques et militaires, et qu'aussi longtemps que les luttes ont été stériles elle se soit bornée à ramasser les morts, à consoler les blessés; on comprend qu'elle ait attendu de voir l'arbre des révolutions porter des fruits de paix et de bienfaits publics pour reconnaître l'esprit chrétien dans le progrès et dans la liberté modernes. Mais ce qu'on ne comprend pas, c'est que le gouvernement, qui s'est élevé sur les ruines de trois dynasties illibérales et parjures, qui a eu précisément pour mission de rendre la liberté partout compatible avec l'ordre, et d'étendre pacifiquement sur toutes les classes le bienfait des révolutions, refuse aujourd'hui de s'associer franchement aux efforts de Pie IX, de prendre comme lui l'initiative de toutes les réformes politiques et sociales, et « de placer dans la conscience des peuples, comme le dit Mgr l'archevêque de Paris, l'appui le plus fort de l'autorité. »

Voilà un modeste cardinal poussé par le hasard au trône de l'Eglise, qui ne doit qu'à ses premiers actes de réformateur les acclamations de l'Italie entière, les sentiments d'amour et de dévouement de la chrétienté, les hommages des autres sectes religieuses, les marques de la plus vive sympathie émanant de l'Irlande comme de l'Espagne, de Londres même comme des Etats-Unis et des républiques du sud. Autant les prédécesseurs obscurantistes de ce pape étaient impuissants, oubliés, et ruinaient chaque jour davantage l'autorité de l'Eglise, autant celui-ci est puissant, bien aimé, et en mesure d'assurer à l'Eglise un avenir nouveau. Autant le trône de saint Pierre était isolé, délaissé et ridiculisé sous le règne des papes qui méconnaissaient l'esprit chrétien dans les institutions libérales des temps modernes et qui les combattaient aveuglément, autant ce trône regagne aujourd'hui en prestige divin dans l'esprit des peuples et s'assure à la fois la gloire et la stabilité.

Or, n'est-ce donc pas là une leçon des plus lumineuses, des plus saisissantes pour ce trône de la France chrétienne, déjà brisé trois fois en un demi-siècle par le courroux du ciel, et que l'isolement, l'oubli et les défiances des peuples gagnent et entourent de nouveau? Ce qui arrive à Rome à cette heure n'indique-t-il pas ce qui arriverait à Paris, si le souffle de la liberté arrachait le pouvoir à sa lâche apathie? N'y a-t-il pas le plus amer des regrets dans cette pensée qu'il ne faudrait, ici comme là, qu'un peu de courage, une étincelle de feu sacré pour ranimer l'amour des populations, les sympathies de l'Europe entière pour rendre au gouvernement de la France plus d'autorité morale qu'il n'en eut jamais?

Si le gouvernement de juillet se ravisait aussi franchement que celui du Saint-Siége, et s'associait ouvertement, courageusement au triomphe de la mission de Pie IX, qui ne voit qu'il redeviendrait aussitôt le premier trône politique de l'Europe. Supposez que ce pouvoir, si soucieux des moyens de résister aux besoins d'améliorations et de réformes qui agitent la société, se décide tout à coup à en prendre l'initiative, à en régulariser l'exercice, à en faciliter l'imitation par tous les peuples, et voyez quel éclat, quelle puissance il acquiert aussitôt! Imaginez que ce gouvernement mette demain autant d'énergie à résoudre au profit des masses les questions d'économie sociale qu'il en met aujourd'hui à étouffer sur ce point les tendances généreuses de la bourgeoisie elle-même; supposez qu'il prenne désormais son point d'appui sur les sympathies des peuples, au lieu de le prendre sur l'égoïsme des hommes d'argent, et jugez la force qui en résulte dans son propre intérêt! Imaginez-vous cette dynastie et ses ministres prenant à cœur l'organisation du travail et le sort des travailleurs, comme ils ont pris à cœur l'organisation de l'armée et les fortifications de Paris, s'inspirant de tous les grands travaux de la science pour les faire servir au progrès de la société entière, comme ils s'ingénient aujourd'hui des moyens de glacer les sentiments généreux, de neutraliser les dévouements, et dites-nous si jamais la légitimité de cette dynastie et l'autorité de ces ministres pourraient être méconnues! Figurez-vous enfin le pouvoir à la tête de toutes les institutions libérales, de toutes les manifestations généreuses du pays, les encourageant, les régularisant toutes, au lieu de les comprimer ou de les réduire, donnant lui-même par ses paroles et par ses actes le ton au patriotisme bienfaisant du pays, et dites-nous si Paris et Rome, ainsi associées, n'auraient pas le sceptre moral du monde, si la dynastie de juillet ne partagerait pas avec Pie IX le respect et l'admiration des peuples?

Hélas! il faudra, comme le poète, désespérer à tout jamais des rois et des monarchies, si les leçons de récompense populaire ne produisent pas plus d'effet sur eux que les leçons de châtiment.

Le *Courrier français* annonce qu'il vient de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la Cour royale qui admet la compétence de la police correctionnelle dans son affaire contre M. J. Talabot. C'est, dit-il, au nom de la presse indépendante qu'il veut soumettre la question à la Cour suprême et ne pas se donner de répit qu'elle ne soit résolue dans le sens des principes qui ont triomphé en 1830.

Nous croyons, en effet, que toute la presse indépendante doit soutenir le *Courrier français* dans ce débat. L'arrêt de la Cour royale de Paris tend à restreindre, à la fois, la liberté de la presse et la compétence du jury. Il sacrifie au sens étroit des termes de la loi de 1819, confirmée par celle du 8 octobre 1830, l'esprit politique et le sens moral de notre constitution. Le *Siècle* d'hier, en déplorant l'arrêt de la Cour royale, rappelle le commentaire sage et libéral que la loi de 1819 recevait de M. Royer-Collard, aux applaudissements du pays. « Il y a, disait cet homme politique, » une classe nombreuse de personnes qui ne sont pas positivement » dépositaires de l'autorité, mais qui sortent néanmoins de la vie » privée et qui n'en peuvent réclamer le privilége. »

Lorsque M. Royer-Collard parlait ainsi, le pouvoir n'avait pas abdiqué, comme il l'a fait depuis, une grande partie des travaux publics dans les mains de l'industrie privée et de la féodalité financière. S'il eût pu prévoir que des ministres constitutionnels chercheraient à s'assurer les suffrages de toute une classe de citoyens par des concessions, des priviléges et des monopoles, sources de scandales, il aurait certainement maintenu en toutes lettres dans la loi, le droit pour la presse de dénoncer, sous sa responsabilité devant le jury, tous ces scandales et toutes ces corruptions.

Nous espérons, comme le *Courrier français*, que la Cour de cassation se rendra mieux compte de l'esprit de la loi et qu'elle reconnaîtra à la presse le droit de critiquer tous les actes qui ont un intérêt public et qui sont accomplis avec un caractère public. A défaut de cette interprétation de la Cour suprême, nous croyons qu'il importe que la question soit portée à la tribune par voie de pétition ou de proposition.

Une ordonnance, insérée au *Moniteur* ce matin et datée du 26 septembre, crée, en faveur du maréchal Soult, le titre de *maréchal-général de France*.

Comme si le public n'était pas en état de comprendre combien cette création d'un titre nouveau par le pouvoir exécutif, sans l'assentiment des Chambres, est en dehors de nos mœurs constitutionnelles et rappelle l'ancien régime, le journal officiel fait observer que le titre de maréchal-général a été donné en 1660 au maréchal de Turenne, et en 1732 au maréchal de Villars.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 27 SEPTEMBRE.

REVUE DRAMATIQUE.

GYMNASE. *La Femme à deux maris*, par MM. Paul de Kock et Roger. — DÉLASSEMENT-COMIQUES. *Le Cadeau de la Fée*, féerie en deux actes, par M. Carmouche.

La Femme à deux maris! voilà un titre alarmant. Que de périls dans une pareille pièce pour la pudeur des spectatrices, pour celle des gardes municipaux, et surtout pour la vertu plus rigide encore de messieurs les membres du parquet, s'ils venaient se délasser de leurs austères fonctions dans la salle du Gymnase! L'alarme sera plus grande encore quand j'aurai dit que la pièce... est de M. Paul de Kock.

Vertu à part, elle a réussi, elle ne manque pas de comique; mais ce comique ne brille point par la délicatesse. Rien qu'en entendant les noms significatifs des personnages, *Balot*, commerçant; *Barême*, teneur de livres; *Briseroc*, officier de marine, vous comprenez que l'œuvre n'est pas due à la plume légère de M. Scribe. Après tout, l'on rit, et la pudeur elle-même éprouve plus de peur que de mal, et se retire sans blessure. Il ne s'agit pas d'une femme mise en association, mais seulement disputée par deux maris; chacun d'eux prétend bien régner sans partage, et le dénoûment donne gain de cause au mariage exclusif, indissoluble.

Numa s'est montré bon comédien dans le rôle de Balot. Voilà bien le bourgeois casanier, peu belliqueux, aimant le bonheur conjugal, mais pas assez pour le disputer à la pointe de l'épée. Balot, si on le poussait un peu, pourrait bien consentir à cette association, dont la seule idée nous offusquait tout à l'heure. Que voulez-vous? il est, sauf l'esprit, du caractère de Panurge, et ne craint rien *fors les dangiers*.

Quant à Briseroc, c'est un loup de mer, décidé, qui ne transigera pas, qui entre partout comme chez lui, le chapeau sur la tête, et qui a, pour dernier argument, des pistolets longs comme le bras. M. Pastelot a su donner à ce rôle toute l'accentuation nécessaire.

Ce qui sauve la morale et MM. les procureurs du roi mêlés au public, c'est que la concurrence des maris repose sur un quiproquo: ils croient tous deux avoir la même femme. Erreur! Au dénoûment, la femme disputée se dédouble. Nous avons Mme Balot (Eugénie Sauvage, gracieuse et rajeunie), et Mme Briseroc (Mme Vallée, qui ne nous a point semblé mauvaise).

La Femme à deux maris peut amuser; elle doit plaire à ceux qui aiment le gros sel dont M. Paul de Kock assaisonne toutes ses œuvres. Mais la même soirée nous a offert une autre pièce, qui est un morceau vraiment fin et délicat, nous voulons parler de *Mademoiselle Agathe*.

Bien que notre ami Georges Olivier ait loué cette miniature comme il convenait dans son feuilleton du 25 août, nous ne pouvons nous empêcher d'y revenir. Mlle Agathe (Melcy) et le jeune peintre Félicien (Achard) vivent en commun sans être mariés. Il est vrai qu'ils s'aiment sincèrement, qu'ils se sont sauvé la vie, que le peintre est plein de talent, d'avenir, de noblesse dans les sentiments, que la jeune fille est dévouée, fidèle; mais qu'importe tout cela aux yeux des voisins, gens à courte vue! Plus ils sont médiocres, inférieurs au jeune couple sous tous les rapports, plus ils cherchent à prendre leur revanche en montant sur le piédestal matrimonial; plus ils sont empressés de profiter de cette opinion que nul amour n'est honorable hors du mariage comme, suivant les théologiens, nulle bonne action n'est méritoire quand on l'accomplit sans être en état de grâce.

Une lettre parvenue à la compagne du peintre et portant pour adresse: *Mademoiselle Agathe*, est une arme fournie à cette tourbe de petits envieux qui vit de commérages et de méchancetés, depuis la loge de la portière jusqu'aux pots de fleurs les plus élevés des mansardes. Le jeune couple n'est pas marié! quelle découverte! Brocards de pleuvoir, avanies de se multiplier, trappes de se creuser sous les pas d'Agathe. Plus d'une dame du logis a des amants, mais elle est mariée, on l'honore. — Agathe est le modèle de la constance, mais elle ne s'est pas fait délivrer à la mairie une permission d'aimer... on la méprise. Ainsi va le monde.

Le jeune peintre tient tête à l'orage pendant longtemps, mais enfin l'arrivée à Paris de sa jeune sœur Annette (Mlle Désirée), de sa sœur dont il respecte l'innocence et les convictions, le décide à légaliser son union. La pièce est remplie d'observations et tout émaillée d'esprit.

Nous avons admiré surtout Joliveau (M. Antonin), type de l'homme de ménage. C'est le plus vertueux des voisins. Joliveau est bête, mais rangé; vulgaire, mais conforme au type voulu par nos institutions. Cet homme sent qu'il a le droit de passer partout tête levée, qu'il est de la pâte dont on fait les jurés, les prud'hommes, les sergents, peut-être même les officiers de la garde nationale, qu'il est enfin de ceux dont on dit dans les circonstances officielles: un bon père de famille, un excellent citoyen, un homme justement honoré de l'estime publique.

Mademoiselle Agathe n'est pas seulement un joli tableau de genre; les auteurs y démontrent fort bien deux choses: d'abord que le mariage est nécessaire dans l'état actuel de la société, qu'il est impossible aujourd'hui de chercher le bonheur en dehors de ce chemin battu, de nouer du moins des relations durables, ostensibles et non consacrées par l'officier municipal, sans se paralyser, s'amoindrir et s'exposer à des millions de coups d'épingle.

Nos mœurs, en effet, pardonnent très bien une débauche occulte et vénale, à laquelle l'administration publique elle-même prête toute espèce de facilités. Nos mœurs tolèrent également ces infractions à la foi conjugale, ces adultères que la mode encourage, et qui, dans la langue des hommes du monde sont appelés *des succès*; mais la liaison contractée avec une femme libre de tout engagement, cette liaison dont la durée prouve qu'elle est fondée sur une sympathie du cœur, cette liaison exempte à la fois du matérialisme de la débauche et des mensonges de l'adultère, est un scandale contre lequel tout le monde se ligue et se révolte. Loin d'encourager des liens qui garantiraient leur sécurité personnelle, les gens mariés sont ceux qui protestent le plus. On dirait qu'accablés du joug qui pèse sur leurs épaules, ils ne souffrent pas que d'autres y échappent, et veulent se consoler de leur malheur en le rendant universel.

Les auteurs de *Mademoiselle Agathe* ont constaté cet état de l'opinion, et ils ont conseillé de s'incliner devant elle, à tous les mariés *du treizième arrondissement*. Etant donné l'état actuel des esprits, mariez-vous et pour de bon, c'est le moyen d'acquérir en tranquillité, en estime pour vous, pour votre compagne surtout, ce que vous perdrez en liberté: mais telle n'est pas la pensée dernière de nos vaudevillistes. On voit bien qu'au fond de leur âme ils admirent très modérément l'hyménée. N'ont-ils pas eu la malice de faire dire à l'un de leurs personnages, à propos de Mlle Agathe et du jeune peintre: « Je le pensais aussi, ces gens-là ne sont pas mariés, ils s'aiment bien trop pour cela. »

L'auteur de cette observation se rencontre avec M. Granier de Cassagnac. Dans un premier-Paris de l'*Epoque*, signé par lui, cet écrivain fameux a soutenu que l'amour passionné de Philippe-Auguste pour Agnès de Méranie était inconvenant et invraisemblable, attendu qu'Agnès et Philippe étaient mariés.

Notez bien que M. Granier de Cassagnac écrivait ceci pour faire estimer le mariage, c'est aussi pour faire estimer le gouvernement qu'il rédigeait l'*Epoque*. Chacun ne parvient pas toujours à ses fins.

Nos vaudevillistes ont encore trahi leur secrète pensée dans un autre endroit. Joliveau, l'homme de ménage, à cheval sur les principes, insiste vivement pour que Félicien se marie. — Mais, tu m'as dit cent fois, mon ami, que le mariage était une bêtise. — C'est vrai, je ne m'en dédis pas; le mariage est une bêtise pour les gens qui sont mariés, *mais c'est un devoir pour ceux qui ne le sont pas!*

Voilà ce qui se dit tous les soirs au Gymnase; personne pourtant ne paraît scandalisé, tout le monde rit; les confrères de Joliveau rient plus que les autres. Chacun semble voir un trait d'esprit et de plus une vérité dans ces maximes qui feraient horreur aux bourgeois les plus tolérants si on les leur présentait, même avec une forme bien moins tranchante, dans un livre de philosophie ou de socialisme. — C'est que ces livres, pour être estimés, ne doivent contenir que des sentences obscures et fausses, vivre dans les abstractions et dans les nuages, faire fi du libre amour, de l'ambition, du luxe, de toutes les choses que les hommes prisent le plus et qu'ils poursuivent sans cesse, y compris les rédacteurs des susdits traités de vertu. — Au théâtre, c'est bien différent, la justesse des observations est permise, la vérité se trouve amnistiée; elle a son franc parler, de huit heures du soir à minuit, dans les salles peintes, éclairées au gaz.

Inutile d'ajouter que les civilisés font semblant d'admirer beaucoup ces livres sérieux qui les trompent et qui les ennuient, comme ils font semblant de mépriser ces pièces de théâtre où on leur dit la vérité et

son jugement ne devrait être publié qu'après la clôture générale du procès ; nous verrons bien si le gouvernement prussien voudra se déshonorer par de pareilles sentences.

Comité central des électeurs de l'opposition du département de la Seine.

Le comité central croit devoir rappeler aux citoyens qui auraient des droits à faire valoir pour être portés sur les listes électorales, que le dernier délai est fixé à jeudi prochain, 30 septembre, à minuit. Il devient donc urgent de se mettre en règle.

Les personnes qui voudraient être dirigées ou aidées dans leurs démarches, peuvent s'adresser tous les jours, de midi à cinq heures, au bureau du comité central, rue de Seine, 14 bis.

Nous venons de recevoir une douloureuse nouvelle. Un de nos amis, un de nos meilleurs camarades, qui, depuis dix ans, n'a pas cessé de donner à la Cause sociétaire les témoignages du plus noble et du plus intelligent dévouement, M. Léon Rhône, maître des requêtes au conseil d'État, un cœur d'élite, une âme tendre, un esprit religieux dans le sens le plus élevé du mot, a succombé en quelques moments à une congestion cérébrale qui l'a saisi, au bord de la mer, le 22 de ce mois, à la suite d'un bain.

Les détails et le temps nous manquent pour parler dignement aujourd'hui d'un ami qui laisse un grand vide dans nos rangs.

Le corps des ouvriers typographes vient de prendre, par ses délégués, une résolution qui accuse bien gravement notre système industriel : ils ont décidé qu'ils refuseraient tout travail dans les ateliers où l'on introduirait des femmes. Il faut bien le dire, tout odieuse que soit en elle-même cette exclusion, les ouvriers se voient contraints de s'y décider, sous peine de réduire leurs familles à la misère. L'introduction des femmes dans la typographie ne manquerait pas de faire bientôt tomber de moitié le salaire ! Nous reviendrons sur cette question.

Algérie.

Les journaux d'Alger et de Marseille confirment la nouvelle que nous avons déjà donnée de la défaite d'Ab-el-Kader par les troupes marocaines, et ne confirment pas le bruit de son entrée à Fez, rapporté par un journal espagnol.

Au moment du départ d'Oran du bateau de commerce le *Sully*, le 18, on avait reçu à Oran la nouvelle du combat qui avait eu lieu sur la route de Taza à Fez, entre les troupes de l'émir et celles de l'empereur du Maroc.

Cette rencontre, dit une lettre, a été fatale à l'émir, qui a perdu beaucoup de monde et s'est vu forcé d'opérer un mouvement de retraite. Il paraît même qu'Abd-el-Kader, craignant les suites d'un échec qui pouvait changer complètement les bonnes dispositions que lui ont montrées les populations marocaines qu'il venait de traverser, a fait demander une entrevue au lieutenant de l'empereur.

Nous trouvons aujourd'hui dans l'*Echo d'Oran* du 11 septembre les détails suivants sur la lutte ouverte au Maroc :

Ainsi qu'on l'avait annoncé, l'émir, dans le courant du mois dernier, [...] apporté la nouvelle jusqu'à Nemours.

Abd-el-Kader, après avoir décidé cette démarche, devenue fatale aux réfugiés algériens, a été inhabile à l'appuyer : d'abord, il n'a pas osé se porter suffisamment au devant d'eux, vers l'Ouest, craignant de tomber dans quelque piège ; instruit enfin de leur position désespérée, il marchait au dernier moment pour aller les secourir, quand il apprit qu'il n'y avait plus rien à faire pour eux. En se retirant, il subit lui-même quelques pertes ; il a dû redescendre sur l'oued Kert, près du lieu même où, il y a quelques semaines, il détruisait le camp du caïd el-Amar. On dit qu'il a été profondément abattu de ce dernier échec.

— On annonce, dit le *Courrier français*, que la nouvelle était arrivée à Alger qu'un agent anglais, M. Saint-Léger, attaché autrefois au consulat de Tanger, se trouvait au camp d'Abd-el-Kader, chargé d'une mission particulière. Il suivait tous les mouvements de l'émir et entretenait une correspondance suivie avec le gouverneur de Gibraltar, par l'intermédiaire de l'agent consulaire anglais à Tétuan. Une goëlette anglaise, servant à cette correspondance, allait sans cesse d'un de ces ports à l'autre.

— On écrit d'El-Arouch, 14 septembre : « Un assassinat a été commis, dans la soirée du 10 de ce mois, près d'El-Arouch, sur deux ouvriers, européens nommés Delmas et Castazèque, qui ramenaient au village une voiture chargée de pierres ; deux mulets ont été emmenés, le troisième est resté à la voiture ; les assassins ont frappé leurs victimes à coups de poignard. Ce sont des Kabyles qui ont commis le crime ; le bureau arabe a mis ses agents en campagne, et déjà quelques arrestations ont eu lieu ; espérons que la mort de nos deux compatriotes sera vengée. Inutile de dire que ces deux malheureux étaient sans armes. Quand donc les colons comprendront-ils la nécessité de suivre les conseils que l'autorité ne cesse de leur donner à cet égard, de ne parcourir les routes que bien armés, et de porter leurs fusils de manière à ce qu'ils soient vus des Arabes. »

— La *Semaine* annonce la création à Alger d'un *Bulletin officiel des lois de l'Algérie*. Cette publication sera faite par le gouvernement et contiendra, par ordre chronologique, les lois, ordonnances et arrêtés relatifs à nos possessions d'Afrique.

EXTERIEUR.

ESPAGNE. — On lit dans l'*Eco del Comercio* du 22 septembre : « Divers journaux se sont occupés de la question très importante pour nous de la formation d'une légion espagnole, destinée à appuyer les Etats pontificaux et à soutenir la cause de l'indépendance italienne. Cette légion devrait se composer d'une division de 10 000 hommes, infanterie, cavalerie et artillerie, et l'on pourrait y ajouter une compagnie d'ingénieurs. — Déjà plusieurs officiers à la retraite, qui dans leur pays manquent d'occasion de continuer leurs services militaires, se proposent de les offrir à Pie IX et de concourir ainsi au triomphe général de la cause libérale. A cet effet ils ont rédigé une pétition à la reine pour lui demander sa royale autorisation. Cette pièce est déposée dans les bureaux de l'*Eco del Comercio*, où les personnes intéressées à la réalisation de ce projet pourront venir l'appuyer de leur signature. »

— Depuis quelques jours S. M. la reine paraît moins gaie que de coutume. On parle beaucoup dans les cercles publics du changement [...]

ITALIE. — Rome, 11 septembre. — Le nom du prince de Canino a été rayé des listes de la garde nationale par l'ordre du cardinal Ferretti. M. Galetti, officier de la garde civique, et l'Anglais Macbean ont été consignés chez eux, et sont l'objet d'une instruction. On reproche au prince de Canino de s'être livré à des machinations avec des individus du dehors, et d'avoir dit plusieurs fois qu'il serait heureux que l'Italie, avec ses 24 millions d'habitants, fût réunie sous un seul chef, que l'on pourrait alors secourir la France, renverser le gouvernement établi et introduire un ordre de choses plus conforme aux besoins de l'époque. MM. Galetti, Macbean et Masi seront punis sévèrement, et peut-être même rayés des contrôles, pour s'être rendus en uniforme, avec beaucoup de monde, devant l'hôtel de l'ambassadeur d'Autriche, et pour avoir crié : Vive l'Italie ! vive l'indépendance italienne ! On annonce l'arrivée prochaine de l'illustre Gioberti ; il sera reçu avec enthousiasme. — Le 27 août, un vaisseau sarde est parti de Gênes pour Civita-Vecchia, ayant à bord 10 000 fusils et 8 pièces de canon, que le roi de Sardaigne envoie au pape. On ne sait pas si c'est un cadeau ou un achat. — Le sultan a permis que l'on fît son portrait pour S. S.

— 11 septembre. Plusieurs prêtres qui, jusqu'à ce jour s'étaient réunis dans la maison du chanoine Mazzani, viennent de demander l'autorisation de fonder un casino. — On dit que le comte Auersperg, commandant de Ferrare, est arrivé ici pour négocier, avec le Saint-Siége, le passage de troupes autrichienne, par les Etats-Romains, pour se rendre dans le royaume de Naples. — On fait circuler les bruits les plus singuliers ; On dit que la révolte a éclaté dans huit villes de la Sicile. Quoi qu'il en soit, il est certain que le mouvement a gagné l'Italie du nord au sud, et que chaque jour les circonstances deviennent plus graves. (*Gaz. des Postes de Francfort*.)

— On prétend que le roi Charles-Albert a écrit à son secrétaire de cabinet, M. le comte de Castagnetto : « Je ne vous écris que deux lignes parce que j'ai fort à faire. L'Autriche a adressé à toutes les puissances une note dans laquelle elle déclare avoir le droit de maintenir l'occupation de Ferrare. A mon retour de Racogni, j'ai trouvé beaucoup de monde devant le palais. C'était une démonstration non blâmable, car on n'a poussé aucun cri. Si la Providence nous envoie la guerre de l'indépendance de l'Italie, je prendrai le commandement en chef ; je monterai à cheval avec mes fils, et je ferai ce que fait Chamil en Russie. Quel beau jour que celui où retentira ce cri : Aux armes ! pour l'indépendance de la patrie ! » (*Gazette d'Augsbourg*.)

VÉRONE, 15 septembre. — Il y a de l'agitation dans la Lombardie, mais elle se montre peu. Les Autrichiens font partir troupes sur troupes en déployant le plus grand appareil. Ce matin, une division d'infanterie, musique en tête, est partie pour Pavie, et un bataillon est arrivé ici de Trévise. A Brescia, il y a 7 000 hommes. A Milan, on déteste les Autrichiens. Le portrait du nouvel archevêque est placé à côté de celui du pape, dans les magasins. Les mots *Vive Pie IX* ! se voient fréquemment sur des murs, des maisons, des édifices publics et même des théâtres. (*Gazette d'Augsbourg*.)

TOSCANE. — Livourne, 17 septembre. — Personne ne peut se rendre de la Toscane dans le duché de Modène sans un passeport, car le gouvernement de Modène a envoyé des troupes à la frontière. Hier, on a envoyé d'ici des troupes à Petrasanta pour observer les Modenois. La régence que le duc de Lucques a instituée en partant s'occupe en ce moment d'une loi sur la presse, d'un règlement sur la garde civique et de l'état des finances, qui n'est pas trop brillant. (*Gaz. d'Augsbourg*.)

VENISE, 17 septembre. — Le comte Fiquelmont a demandé le renvoi [...]

---

où ils courent en foule.

J'aime cette liberté du théâtre, j'aime aussi celle du feuilleton-roman, qui compense un peu, par ses observations saisissantes et profondes, la nullité gourmée de certains *premiers-Paris*. La presse conservatrice, cédant au préjugé qui proscrit aujourd'hui la Vérité, cette pauvre déesse, l'enfouit dans ses feuilletons, c'est-à-dire dans son rez-de-chaussée, ou plutôt dans ses caves, afin de lui rappeler sans doute que son domicile mythologique était un puits. Quant au Mensonge, il brille dans les étages supérieurs.

Bien que la Vérité soit dans les feuilletons humblement logée, un chapitre d'Eugène Süe, publié par les *Débats*, peut racheter bien des phrases creuses ou perfides étalées par ce journal dans sa partie soi-disant sérieuse. C'est ainsi qu'un vaudeville, peignant la Vérité telle qu'elle est, neutralise bien des visions cornues que le spectateur aurait puisées le matin dans la lecture d'un ouvrage prétentieux et moral, approuvé par le gouvernement.

Mais si le vaudeville est libre, s'il juge et bafoue toutes les institutions civilisées avec une hardiesse de courageux socialiste, si le feuilleton est également libre, surtout, dans les journaux conservateurs, s'il s'y permet des témérités que le désir de donner un enseignement ne justifie pas toujours, comment se fait-il que cet oiseau de proie, ennemi de la libre pensée et baptisé jadis, par un naturaliste malin, *vautour requisitor*, soit venu s'abattre, il y a trois mois, sur le feuilleton de la *Démocratie pacifique* ?

Les condamnés ont, nous dit-on, quelque délai pour maudire leurs juges : assurément je ne les maudis pas, mais je m'étonne. Il est permis de s'étonner ; je m'étonnerai longtemps ; je m'ébahirai jusqu'au tombeau de voir cet excellent Méray transformé en repris de justice pour avoir peint une scène d'étudiants et de grisettes, scène ayant pour but évident de mettre en relief la moralité la plus pure.

Mais, si la peinture est immorale, la chose est bien plus immorale probablement ; pourquoi ne pas décréter l'abolition des étudiants, des grisettes, du Château Rouge, du père Lahire, de M. Pilhaudo ? Tenez, voyez-vous, il n'y a qu'une manière de mettre la morale à l'abri de toute atteinte : il faut décréter l'abolition des hommes et des femmes, c'est le seul moyen d'organiser la société.

Le Château-Rouge n'est pas aboli, bien au contraire, on le célèbre aux Délassements-Comiques par une pièce nouvelle assez amusante, au premier acte surtout, mais ce n'est pas là ce que j'allais voir aux Délassements, où je mettais le pied pour la première fois de ma vie. J'y étais convié pour assister à la première représentation d'une pièce fantastique, le *Cadeau de la Fée*. Cette féerie est amusante, en vérité ; le spectateur y verra comme quoi un jeune page est gratifié d'un vieux sac par une fée reconnaissante de ses services. Le sac renferme une nappe blanche et un gant dépareillé. Ce sont des talismans sans doute, mais comment les utiliser ? la fée n'indique pas de procédé. La serviette est-elle faite pour laver toutes les impuretés de l'administration actuelle ? oh ! non, vraiment. La plus grande serviette ne suffirait pas pour nettoyer cette étable d'Augias. Il faudrait au moins les nappes réunies de tous les banquets réformistes. Et le gant ? le jetterons-nous en signe de défi à tous les hommes qui compromettent aujourd'hui le nom français ? Si la fée avait voulu qu'on en fît un pareil usage, elle eût envoyé les gants par douzaines de douzaines. Que signifie ce mystérieux cadeau ? Eh bien ! allez aux Délassements-Comiques, on vous répondra ; vous serez surpris de trouver dans une petite salle, assez injustement dédaignée, une féerie dont la fable offre des détails intéressants, imprévus, et une actrice, Mlle Esther, qui, sous un costume de page, unit l'allure entreprenante et décidée d'un sexe avec la finesse de l'autre.

V. H.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. — La *Favorite*, la *Reine de Chypre*. — Mlle Masson. — M. Baroilhet. — Mme Hébert-Massy.

Les représentations successives de la *Favorite* et de la *Reine de Chypre* ont donné occasion à Mlle Masson de se faire complètement connaître et apprécier du public. Constatons d'abord qu'elle a obtenu un beau et légitime succès, dû à la convenance parfaitement digne de son maintien, à la pureté de sa diction, au timbre sonore et profond de ses notes graves, à l'expression sagement mesurée de son chant et à l'ampleur de son style. Les rôles écrits pour Mme Stoltz sont assurés d'une bonne interprétation, et, pour notre part, nous trouvons que, sous ce rapport, l'avantage reste à la nouvelle direction sur la précédente. Mlle Masson a de la sensibilité vraie et de l'intelligence ; elle ne place pas tout l'effet d'un morceau sur un mot quelquefois très mal choisi, elle s'applique à rendre le sentiment général des phrases ; elle sait rendre les élans passionnés sans exagération de cris et sans gestes désordonnés. Il est regrettable que Mlle Masson ne joigne pas à toutes ces qualités une échelle vocale plus étendue et plus égale ; l'émission des notes aigues est pénible et la qualité du son se ressent de l'effort musculaire employé pour le produire. Au total, Mlle Masson est une cantatrice éminente, et il serait à désirer que les ovations de la presse et du public ne s'adressassent jamais plus mal.

Ceci nous amène, par une transition naturelle, à M. Baroilhet, dont l'assurance continue d'imposer au public un ensemble étrange de défauts qui sont acceptés comme autant de qualités : chez lui, la dureté de la voix est considérée comme puissance d'organe ; les oppositions brusques du fort au doux, comme des nuances habiles ; les gestes extravagants et souvent faux, comme un indice de talent dramatique ; les roulades caillouteuses, comme un signe d'agilité vocale ; les *gruppetti* placés à tort à travers, comme une preuve de goût. Nous n'en sommes pas cependant à refuser tout mérite à M. Baroilhet ; nous nous rappelons très bien, dans les premiers temps de son séjour à Paris, avoir eu plus d'une fois l'occasion de nous associer franchement aux applaudissements que provoquaient une *stretta* énergiquement lancée, un *cantabile* caressé avec délicatesse et sensibilité ; mais, dès cette époque aussi, nous apercevions des défauts qui se sont prodigieusement développés sous l'influence de bravos inconsidérés et d'éloges maladroits. M. Baroilhet nous paraît entré aujourd'hui bien avant dans la voie fausse pour qu'on puisse espérer un retour vers le juste et le vrai.

Dimanche dernier, Mme Hébert-Massy a débuté devant le public de l'Opéra dans *Lucie de Lamermoor*. La gentille Nicette du *Pré-aux-Clercs* est devenue, par plusieurs années d'études et de pratique non interrompue de son art, une très habile cantatrice, joignant à la vocalisation la plus brillante la sensibilité et l'intelligence dont elle avait fait preuve dès ses débuts dans la carrière. Mme Hébert-Massy est appelée à tenir une bonne place à l'Académie Royale de Musique, à côté de Mlle Nau, et elle sera adoptée par ce nouveau public comme elle l'était autrefois par celui de l'Opéra-Comique où personne encore ne l'a fait oublier dans les rôles qu'elle avait créés.

ALLYRE B.

LE MAT DE COCAGNE.

FABLE.

Au milieu d'une place, où la foule se presse,
Le mât de Cocagne est planté.
Pour atteindre le but, ardemment souhaité,
Vingt rivaux lutteront de vigueur et d'adresse.
De la base au sommet, un savon étendu
Eloigne encor le prix dans les airs suspendu.
Mais contre cet obstacle, une ruse s'emploie :
Une cendre subtile aplanira la voie.
Le premier, de la lutte entendant le signal,
Des mains, des pieds s'attache à l'arbre colossal.
Il s'agite, il sue, il se lasse
Et tombe ; un second le remplace.
Après de longs efforts, le second redescend ;
L'œil fixé vers le prix où chacun d'eux aspire,
Tous rendent, chaque fois, le chemin moins glissant.
Plus haut que ses rivaux, un dernier s'avançant,
Vers le sommet mobile et s'arrête et respire ;
Pour l'objet de ses vœux longuement il soupire ;
La cendre encor fait son devoir...
Hélas ! avec sa force il voit fuir son espoir ;
Un autre, plus heureux, franchissant la distance,
Vers le but désiré parvient sans resistance.

Ainsi, l'humanité cherche un bonheur lointain
Qui va se perdant vers la nue.
Par le siècle qui meurt la conquête obtenue
Est du siècle naissant l'héritage certain.
Frères, nous saisirons, — l'espérance est permise, —
La douce récompense à nos efforts promise.

PIERRE LACHAMBEAUDIE.

[illegible] dans la moindre difficulté, elle n'a occasionné aucune secousse, aucun mouvement. »

— Le même journal publie la lettre suivante, sous la date de Civita-Vecchia, 15 septembre :

« Une commission d'ingénieurs maritimes vient d'arriver ici. Ce fait s'accorde avec le bruit généralement répandu que le cardinal Ferretti avait le projet de créer une marine. La présence dans la ville de la commission d'ingénieurs a produit, dans toutes les classes de la population, le plus vif enthousiasme. »

Malte, 19 septembre.

(Correspondance particulière du *Toulonnais*.)

Les évènements dont le royaume des Deux-Siciles est en ce moment le théâtre, attirent l'attention du gouvernement anglais. On dit que le paquebot français le *Léonidas*, arrivé avant-hier de Marseille, a aperçu sur les côtes de Sicile la portion de l'escadre de la Méditerranée que l'on attend dans nos parages depuis quelque temps, et qui est composé des vaisseaux l'*Hibernia*, à bord duquel flotte le pavillon de M. le vice-amiral Parker, le *Superbe* et le *Trafalgar*, et de plusieurs bâtiments d'un rang inférieur.

La frégate à vapeur *Bulldog*, partie avant-hier pour Messine, avec des dépêches pressées pour le consul britannique, est rentrée ce matin. Ce steamer, qui n'est resté que quatre heures à Messine, a apporté, assure-t-on, des nouvelles très-graves. Il paraît que toute la Sicile est en insurrection contre le gouvernement du roi Ferdinand. L'insurrection devait éclater simultanément, le 8, dans tout le royaume, et c'est par suite d'un malentendu que l'explosion a eu lieu sur plusieurs point le 2. C'est à cette circonstance évidemment que le gouvernement napolitain doit son existence; on croit cependant encore au triomphe de la cause populaire.

La désertion éclaircit journellement les rangs des troupes royales, dont le découragement d'ailleurs est profond.

Les réfugiés italiens qui se trouvaient aux îles Ioniennes, se sont empressés de rentrer dans leur patrie.

SUISSE. — On lit dans la *Gazette catholique de Lucerne* : « Nous croyons devoir annoncer loyalement aux radicaux que ces jours derniers on a vu à Lucerne, non-seulement l'ambassadeur de France, mais encore les ambassadeurs de Prusse et de Russie et lord Minto, qui se rend à Rome. Ainsi, les cantons dissidents et rétrogrades se vantent ouvertement d'avoir l'appui du gouvernement français.

AUTRICHE. — Vienne, 18 septembre. — Il y a maintenant 60 mille hommes de troupes autrichiennes dans le royaume Lombardo-Vénitien. Dans ce nombre se trouvent deux régiments croates, qui peuvent être considérés comme les meilleures troupes de ligne. On réorganise la flotte du Danube. On portera à 48 le nombre des chaloupes canonnières. Alors, le corps des Tschaikistes pourra prendre à la frontière du Danube une position imposante.

Les régiments croates que l'Autriche vient de mobiliser formant, sous le nom d'infanterie des frontières (*grænz infanterie*), un corps d'armée qui occupe habituellement l'Illyrie et la Croatie, et qui compose une réserve militaire livrée à la culture du sol. Les régiments de cette infanterie se distinguent par un uniforme brun foncé. Les *Tschaikistes* sont un corps spécial vêtu de bleu, chargé de garder le cours du Danube avec des barques armées.

PRUSSE. — Berlin, 22 septembre. — On a déjà annoncé que beaucoup de diplomates russes avaient été appelés à Saint-Pétersbourg. Maintenant nous apprenons que le prince de Prusse se rendra aussi dans cette capitale aussitôt après son retour du Rhin. Cette circonstance autorise à croire que des affaires importantes seront traitées à Saint-Pétersbourg.

POLOGNE. — Varsovie, 2 septembre. — Le 1er janvier prochain, la ligne de douane qui sépare la Pologne de la Russie sera supprimée. De cette manière, la Pologne se trouvera définitivement incorporée à la Russie, et le peu d'industrie qui lui restait encore, disparaîtra, parce que les fabriques russes viendront inonder le pays.

TURQUIE. — Constantinople, 8 septembre. — Reschild-Pacha, dont la position était gravement menacée par des intrigues de cour, a invité le sultan à opter entre le parti rétrograde et celui du progrès. Le sultan s'est prononcé dans le sens du progrès, et Reschild a affermi ainsi sa position.

EXTRÊME ORIENT. — On avait annoncé que le gouvernement anglais se proposait de retirer une partie des troupes anglaises et indiennes du Hong-Kong, et d'y garder seulement un détachement du 95e régiment de la Reine et un détachement de carabiniers de Ceylan. A l'arrivée de ces troupes, à la fin de mai, le régiment royal irlandais et le 42e de Madras, qu'on venait relever, ont été retenus par ordre de sir John Davis. Le 25 juin, on pensait à Hong-Kong que d'autres troubles menaçaient et que Chuson serait probablement réoccupé pendant l'année. Les affaires étaient toujours dans une situation très précaire à Canton, et la dernière convention (celle relative à une cession territoriale à Honan) paraissait ne devoir pas être exécutée. Le correspondant dit que nous n'avons peut-être fait que commencer la guerre avec les Chinois.

— Le consul d'Angleterre à Canton a été assailli et frappé dans les rues. Depuis le mois d'avril, M. Pope, qui avait été envoyé par le plénipotentiaire anglais pour faire l'arpentage de la concession de terrain à Honan, a été obligé, par la populace qui se ruait sur lui, de discontinuer ses plans. Plusieurs autres sujets anglais ont à diverses reprises reçu des coups de pierre. On dit que les Chinois s'exercent au maniement des armes dans le voisinage de Canton; on s'attendait à quelques violences le jour de la fête du Dragon, mais tout s'est passé tranquillement.

— Le *China mail* du 24 juin contient ce qui suit : « La tentative récemment faite d'incendier un bâtiment près des factoreries a décidé les magistrats du district à publier une proclamation. Depuis, six des vagabonds ont été arrêtés, jugés et condamnés; trois recevront 80 coups de bambous et subiront le collier de fer à perpétuité, ce qui n'est qu'une mort lente. Les trois autres subiront le collier pendant trois mois et recevront ensuite 80 coups de bambou.

Réclamation de M. Levassor.

M. Levassor, artiste du Palais-Royal, nous adresse la lettre suivante :

A M. le directeur-gérant de la Démocratie pacifique.

Monsieur,

Me trouvant en représentation à Marseille, je lis par hasard dans le feuilleton de votre journal du samedi 11 septembre, intitulé *une Mission dans* [illegible] de ma qualité d'artiste, je ne l'aurais accepté ni de lui, ni de qui que ce soit. En fait de savoir vivre, j'ai la prétention de ne pas recevoir de leçons.

Il est fâcheux aussi qu'il ait accordé à ses réflexions trois mois d'incubation pour leur donner la publicité d'un journal, tandis qu'ayant fait avec moi, dans le même coupé de diligence, le trajet de Montpellier à Toulouse, il aurait pu sans inconvénient se placer sur le terrain d'une explication toute naturelle, qu'il ne m'appartenait pourtant pas de provoquer. M. Hennequin a mieux aimé sans doute me supposer une rancune dont je ne lui faisais pas l'honneur, et, pour donner du piquant à son récit, me prêter un rôle ridicule. En vérité, j'avais mieux auguré des ressources de son esprit.

Quant à notre conversation à la table d'hôte de Béziers, qui, au grand regret de M. Hennequin, n'a pas produit les étincelles qu'il attendait de ses chocs répétés, cela prouve tout simplement qu'en dehors du théâtre, je puis être très taciturne, et que surtout je me laisse facilement intimider par l'approche d'un homme supérieur.

Je vous prie, Monsieur le rédacteur, et vous requiers au besoin, de vouloir bien insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro

J'ai l'honneur de vous saluer avec une profonde considération,

LEVASSOR.

Marseille, 20 septembre 1847.

M. Levassor n'est pas fondé à qualifier d'inexact le récit qui l'a piqué. Le feuilleton ne disait pas qu'il eût fait des démarches près du préfet et du maire de Montpellier pour entraver l'exposition phalanstérienne, mais que le bruit en avait couru. La lettre que nous insérons prouve elle-même que ce bruit n'était pas une rêverie. Si M. Levassor n'avait ni éprouvé ni appréhendé une diminution de spectateurs, on ne voit pas trop ce qu'il serait allé faire à la préfecture.

Quant au savoir vivre de l'artiste, nous ne le contestons pas; nous en serions encore plus convaincus, si M. Levassor avait effacé quelques expressions de sa lettre. Au surplus, puisque, de son aveu, la conversation de M. Levassor n'est pas toujours brillante, il doit nous savoir gré de lui avoir offert l'occasion de prendre sa revanche la plume à la main.

FAITS DIVERS.

On assure que plusieurs personnes et notamment des Anglais se sont présentés à l'hôtel Sébastiani, et ont inutilement insisté auprès du concierge pour obtenir la permission de visiter la chambre à coucher qui a été le théâtre du crime.

— Un journal de Londres, le *Daily News*, résume ainsi les réflexions qui lui sont inspirées par la nomination de M. Guizot à la présidence du conseil :

« Nous regrettons que toute son éloquence, ses luttes constitutionnelles pour la cause du libéralisme, ses anciens efforts pour établir de bons sentiments entre la France et l'Angleterre, n'aient pas pu obtenir pour lui ce poste suprême, qu'il a enfin conquis en servant des vues d'ambition, et en sacrifiant à cette ambition dynastique, la paix, l'alliance et les véritables intérêts des pays libéraux et civilisés de l'Europe! »

COMMENT ON PEUT TIRER PARTI DE L'EAU CLAIRE. — Un monsieur se présentait depuis quelques mois chez les épiciers et offrait de leur laisser en dépôt une boîte remplie de flacons, puis il déployait une affiche enluminée annonçant « l'Eau unique à détacher et à mettre les étoffes à neuf, composée par le sieur Lazare, chimiste, breveté de plusieurs souverains. »

L'épicier, comme il n'y avait pas d'argent à débourser et qu'on lui promettait de grands avantages, acceptait le dépôt, mais le porteur des boîtes qui n'agissait pas, disait-il, pour son compte priait de lui faire un effet sans date, qui ne serait pas mis en circulation et qui représenterait seulement la valeur des flacons; l'épicier ne trouvait pas encore d'inconvénient à cela et souscrivait l'effet.

Or ce sieur Lazare est un pauvre juif qui n'est pas chimiste le moins du monde; son eau n'est que de l'eau claire, saturée d'un peu d'alcali, et ne détache rien du tout. Ce n'était pas là que gisait sa spéculation, mais bien dans les effets qu'il exigeait; car il n'a pas non plus d'employé et faisait ses affaires lui-même. Ces effets, sous ses heureuses mains, devenaient de bons billets à ordre, et comme ils présentaient une signature solide, ils se négociaient parfaitement. Les épiciers, déjà indisposés des reproches que leur adressaient ceux à qui ils avaient vendu l'eau à détacher, furent bien autrement irrités quand ces billets leur arrivèrent. Ils ont dénoncé à la justice cette double escroquerie, et le prétendu chimiste a été arrêté dans son domicile, rue du Faubourg-du-Temple. (*Droit*.)

CHEMINS DE FER. — ACCIDENTS. — On vient de publier le relevé des accidents survenus sur les chemins de fer d'Angleterre et d'Irlande pendant le premier semestre de 1845.

Dans cet intervalle, il y a eu, sur les diverses lignes, 101 personnes tuées et 400 blessées.

Le nombre des voyageurs, pendant la période en question, a été de 23 119 402. Sur les 101 tués, on compte 8 voyageurs et 51 employés des compagnies, dont la mort doit être attribuée au manque de précautions; sur les 400 blessés, 3 voyageurs et 21 employés, dont les blessures ont eu la même négligence pour cause. Le reste des accidents (42 tués et 73 blessés) est provenu de cas de force majeure.

IMPRUDENCE. — On a l'habitude de célébrer les noces de campagne par des coups de fusil; plus on fait de bruit, plus la joie est vive; mais presque toujours de graves accidents naissent de cette dangereuse manière de faire fête aux époux. Le 11 de ce mois, un jeune cultivateur de la commune de Guitinières (arrondissement de Jonzac), nommé François Barraud, demanda un fusil double à l'un de ses voisins; le fusil fut refusé, mais il fut enlevé. Barraud entra chez sa tante, où les gens de la noce étaient assemblés; il avait l'arme sur son épaule; il fit un mouvement, et l'extrémité du canon alla toucher près de l'œil un autre jeune homme, son cousin, qui le repoussa vivement. Ce brusque mouvement fit abattre les chiens; deux coups partirent à la fois, et la charge atteignit en plein visage la femme Barraud, qui tomba mortellement frappée. Il fallut tous les efforts de plusieurs hommes pour empêcher l'imprudent garçon d'aller se précipiter dans un puits quand il vit sa tante expirante à ses pieds.

TENTATIVE D'ASSASSINAT PAR UN MARI SUR LA PERSONNE DE SA FEMME. — SUICIDE DU MEURTRIER. — Le nommé Bonneau, ouvrier en porcelaine, âgé de trente-deux ans, avait l'habitude de s'enivrer; la plus grande partie de son salaire se consommait ainsi au cabaret, et, comme la plupart des ivrognes, quand il n'avait plus d'argent, il s'en prenait à sa femme et la maltraitait cruellement. Celle-ci, fatiguée d'une telle existence, prit le parti, il y a quelque temps, d'abandonner le domicile conjugal, et alla demeurer rue de Charonne, 53, où elle exerçait la profession de blanchisseuse.

Bonneau découvrit sa retraite et voulut la forcer plusieurs fois à revenir près de lui, mais elle s'y refusa et il la menaça de se venger, [illegible] déplorable, [illegible] d'après le rapport des médecins, qu'elle ne puisse revenir à la vie. (*Droit*.)

Discours de M. Victor Hugo, sur la tombe de Frédéric Soulié.

Les obsèques de Frédéric Soulié ont eu lieu aujourd'hui au Père-Lachaise. MM. Victor Hugo, le baron Taylor, Béraud, Adolphe Dumas, Belmontet et Paul Lacroix ont pris successivement la parole. Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs l'allocution de M. Hugo.

Les auteurs dramatiques ont bien voulu souhaiter que j'eusse, dans ce jour de deuil, l'honneur de les représenter et de dire en leur nom l'adieu suprême à ce noble cœur, à cette âme généreuse, à cet esprit grave, à ce beau et loyal talent qui se nommait Frédéric Soulié. Devoir austère qui veut être accompli avec une tristesse virile, digne de l'homme ferme et rare que vous pleurez. Hélas! la mort est prompte. Elle a ses préférences mystérieuses. Elle n'attend pas qu'une tête soit blanchie pour la choisir. Chose triste et fatale, les ouvriers de l'intelligence sont emportés avant que leur journée soit faite. Il y a quatre ans à peine, tous, presque les mêmes qui sommes ici, nous nous penchions sur la tombe de Casimir Delavigne; aujourd'hui nous nous inclinons devant le cercueil de Frédéric Soulié.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, la longue nomenclature des œuvres, constamment applaudies, de Frédéric Soulié. Permettez seulement que j'essaie de dégager à vos yeux, en peu de paroles, et d'évoquer, pour ainsi dire, de ce cercueil ce qu'on pourrait appeler la figure morale de ce remarquable écrivain.

Dans ses drames, dans ses romans, dans ses poèmes, Frédéric Soulié a toujours été l'esprit sérieux qui tend vers une idée et qui s'est donné une mission. En cette grande époque littéraire où le génie, chose qu'on n'avait point vue encore, disons-le à l'honneur de notre temps, ne se sépare jamais de l'indépendance, Frédéric Soulié était de ceux qui ne se courbent que pour prêter l'oreille à leur conscience et qui honorent le talent par la dignité. Il était de ces hommes qui ne veulent rien devoir qu'à leur travail, qui font de la pensée un instrument d'honnêteté et du théâtre un lieu d'enseignement, qui respectent la poésie et le peuple en même temps, qui pourtant ont de l'audace, mais qui acceptent pleinement la responsabilité de leur audace, car ils n'oublient jamais qu'il y a du magistrat dans l'écrivain et du prêtre dans le poète.

Voulant travailler beaucoup, il travaillait vite, comme s'il sentait qu'il devait s'en aller de bonne heure. Son talent, c'était son âme, toujours pleine de la meilleure et de la plus saine énergie; de là lui venait cette force qui se résolvait en vigueur pour les penseurs et en puissance pour la foule. Il vivait par le cœur; c'est par là aussi qu'il est mort. Mais ne le plaignons pas, il a été récompensé, récompensé par vingt triomphes, récompensé par une grande et aimable renommée qui n'irritait personne et qui plaisait à tous. Cher à ceux qui le voyaient tous les jours, et à ceux qui ne l'avaient jamais vu, il était aimé et il était populaire, ce qui est encore une des plus douces manières d'être aimé. Cette popularité, il la méritait, car il avait toujours présent à l'esprit ce double but qui contient tout ce qu'il y a de noble dans l'égoïsme et tout ce qu'il y a de vrai dans le dévouement: être libre et être utile.

Il est mort comme un sage qui croit parce qu'il pense; il est mort doucement, dignement, avec le candide sourire d'un jeune homme, avec la gravité bienveillante d'un vieillard. Sans doute il a dû regretter d'être contraint de quitter l'œuvre de civilisation que les écrivains de ce siècle font tous ensemble et de partir avant l'heure solennelle, et prochaine peut-être, qui appellera toutes les probités et toutes les intelligences au saint travail de l'avenir. Certes, il était propre à ce glorieux travail, lui qui avait dans le cœur tant de compassion et tant d'enthousiasme, et qui se tournait sans cesse vers le peuple, parce que là sont toutes les misères, parce que là aussi sont toutes les grandeurs. Ses amis le savent, ses ouvrages l'attestent, ses succès le prouvent, toute sa vie Frédéric Soulié a eu les yeux fixés dans une étude sévère sur les clartés de l'intelligence, sur les grandes vérités politiques, sur les grands mystères sociaux. Il vient d'interrompre sa contemplation, il est allé la reprendre ailleurs. Il est allé trouver d'autres clartés, d'autres vérités, d'autres mystères, dans l'ombre profonde de la mort!

Un dernier mot, Messieurs. Que cette foule qui nous entoure et qui veut bien m'écouter avec tant de religieuse attention, que ce peuple généreux, laborieux et pensif, qui ne fait défaut à aucune de ces solennités douloureuses, et qui suit les funérailles de ses écrivains comme on suit le convoi d'un ami; que ce peuple si intelligent et si sérieux le sache bien, quand les philosophes, quand les écrivains, quand les poètes viennent apporter ici, à ce commun abîme de tous les hommes, un des leurs, ils viennent sans trouble, sans ombre, sans inquiétude, pleins d'une foi inexprimable dans cette autre vie sans laquelle celle-ci ne serait digne ni du Dieu qui la donne, ni de l'homme qui la reçoit! Les penseurs ne se défient pas de Dieu! ils regardent avec tranquillité, avec sérénité, quelques-uns avec joie, cette fosse qui n'a pas de fond; ils savent que le corps y trouve une prison, mais que l'âme y trouve des ailes!

Oh! les nobles âmes de nos morts regrettés, ces âmes qui, comme celle dont nous pleurons en ce moment le départ, n'ont cherché dans ce monde qu'un but, n'ont eu qu'une inspiration, n'ont voulu qu'une récompense à leurs travaux, la lumière et la liberté, non! elles ne tombent pas ici dans un piège! Non! la mort n'est pas un mensonge! Non! elles ne rencontrent pas dans ces ténèbres cette captivité effroyable, cette affreuse chaîne qu'on appelle le néant! Elles y continuent, dans un rayonnement plus magnifique, leur vol sublime et leur destinée immortelle. Elles étaient libres dans la poésie, dans l'art, dans l'intelligence, dans la pensée; elles sont libres dans le tombeau!

Nous recevons de M. Emile Chevé une protestation que nous nous empressons d'insérer. Nos lecteurs connaissent déjà la question; nous nous promettons d'y revenir en temps opportun :

Paris, 27 septembre 1847.

Monsieur le rédacteur,

La constante bienveillance avec laquelle vous m'avez aidé jusqu'ici dans ma lutte contre le *statu quo* musical, me fait espérer que vous voudrez bien accueillir encore, dans les colonnes de votre loyal journal, la protestation que je viens d'adresser à M. le préfet de la Seine.

Le contenu de cette protestation en justifiera, je l'espère, la publication immédiate [illegible]

« 1° Je m'engage à démontrer par expérience comparative, qu'à
» temps égal, et dans des circonstances identiques, je formerai *dix
» lecteurs* contre la méthode Wilhem *un* ;

» 2° La majorité de mes élèves écrira sous la dictée un air vocalisé,
» et cela dans le ton et avec la clé que l'on voudra ; une très faible minorité
» n'y arrivera même pas par la méthode Wilhem ;

» 3° Tous mes élèves apprendront à enchaîner les faits musicaux
» d'une manière logique, en reliant chaque effet à sa cause ; le contraire
» se présentera constamment pour les élèves de la méthode Wilhem ;

» 4° J'enseignerai à mes élèves l'harmonie en sus du reste ;

» 5° Mon but étant de mettre entre les mains de l'administration le
» moyen sûr de vulgariser en très peu de temps la lecture musicale en
» France, j'offre de faire à *mes frais une expérience pratique et comparative*
» entre la méthode Galin-Paris-Chevé et la méthode Wilhem.
» Quand j'aurai prouvé jusqu'à la dernière évidence que notre route
» est dix fois supérieure à la route Wilhem, *je ne demanderai aucune
» rétribution quelconque, je ne demanderai la place de personne,
» je n'accepterai celle de qui que ce soit.* — Quand l'administration
» sera certaine que notre route est, à beaucoup près, la meilleure,
» je ne lui demanderai que deux mois pour mettre, *toujours gratuitement*,
» tous les professeurs de la méthode Wilhem en état de
» faire suivre, avec plein succès, la nouvelle méthode à tous les élèves
» qui leur sont confiés. » (Voir la *Démocratie pacifique* du 24 juillet
1847.)

Si l'on refuse des propositions ainsi formulées, comment donc s'y prendra l'administration pour démasquer les charlatans qui trompent scandaleusement le pays, et pour profiter des découvertes réellement utiles qui pourront être faites ?... Comment le pays sera-t-il mis en position d'utiliser ces découvertes, si l'administration préposée à sa direction refuse opiniâtrement, de parti pris, *toute expérience comparative entre les divers systèmes*, alors que cette expérience ne compromet autre chose que quelques misérables intérêts de boutique ; alors qu'elle ne coûte pas un sou au budget et pas un dérangement à l'administration ; alors que cette expérience ne peut avoir d'autre résultat que de mettre au grand jour la valeur réelle de deux systèmes différents pour la direction à imprimer à toute la nation dans une branche très importante de l'enseignement. Ces refus systématiques sont inexplicables, Monsieur le préfet, et font surgir dans l'esprit des hommes de bon sens des idées injurieuses pour l'administration, idées que je n'ose vous rapporter ici.

Mais, Monsieur le préfet, ce refus n'est pas ce qu'il y a de plus inexplicable dans la conduite de la commission, ou de l'administration, car je ne sais sur qui faire peser la responsabilité de l'acte que je viens dénoncer ; le voici : Huit jours après la réception de ma lettre du 8 avril, vous me fîtes l'honneur de me répondre que vous soumettiez ma nouvelle demande au comité central, et que vous me feriez prévenir, plus tard, du résultat de cette demande. J'attendais donc que le comité central eût donné son avis, pour savoir à quoi m'en tenir, lorsque j'appris, par un journal, que ma demande était encore refusée, et je sus officieusement que le rapport signalait *mes diatribes* INTÉRESSÉES comme une des raisons de ce refus. J'avoue que tout cela me parut si incroyable que je n'osai y croire : j'attendis donc encore la réponse officielle que l'on me devait. — Il y a dix jours qu'une personne me dit avoir vu, chez un industriel, le rapport provoqué par ma demande ; et elle ajouta que *ce rapport allait paraître en réclame dans le journal* ! Cette nouvelle monstruosité, qui dépassait toutes les autres, me trouvait encore incrédule, lorsque, avant-hier, on m'a apporté le *Siècle* contenant tout au long le rapport, entre une réclame du Ranelagh et une réclame de chemin de fer, le soir plusieurs per[illegible] grossir le catalogue déjà si étendu [illegible] ce moment, la France et l'Europe.

Cette conduite est d'autant plus déplorable pour l'administration et pour le comité central, que, chaque jour, et malgré l'opposition inexplicable qui lui est faite par quelques hommes haut placés qui compromettent le pouvoir, l'idée de Galin grandit et envahit les masses. Chaque jour des professeurs de la méthode Wilhem et des élèves, victimes de ses promesses mensongères, viennent à nous avec armes et bagages, et proclament la faiblesse des résultats obtenus par elle. Encore deux ou trois ans, monsieur le préfet, et la commission restera seule de son avis sur la bonté de la méthode Wilhem, puisque ses professeurs eux-mêmes l'abandonnent, et l'administration devra subir la honte d'être englobée par un progrès consacré par toute la France, malgré son opposition aveugle et obstinée ; et les hauts fonctionnaires placés à la tête des administrations auront la douleur de se voir compromis par des agents dont ils n'auront pas voulu suspecter la capacité ou la bonne foi.

On ose imprimer que la méthode Wilhem rend lecteurs les malheureux enfants confiés à sa direction ; oh ! non ! non, monsieur le préfet, cela n'est pas vrai... Quand on sait lire, on ne dit pas : « Nous avons lu *cinq fois en sept ans*. » On dit : *Nous lisons tous les jours et partout*... Eh bien ! entrez, monsieur le préfet, au hasard et sans qu'on vous y attende, dans *chacune* des écoles primaires de la ville de Paris, où la méthode Wilhem est si florissante ; présentez à chaque élève, *individuellement*, dix airs pris au hasard dans le premier recueil de musique venu (pourvu que ces airs leur soient inconnus), et vous ne trouverez pas *5 élèves sur 100* capables de *déchiffrer*, un peu correctement, ces dix airs pris au hasard. Que l'administration essaie ce moyen si simple, mais en présence de juges désintéressés et clairvoyants, et elle verra enfin qui a tort ou raison, et duquel côté se trouve la vérité : du côté de la méthode de Galin, qui propose une expérience loyale, au grand jour, en prenant à sa charge tous les risques de la lutte, risques d'argent, risques de ridicule — ou du côté de la méthode Wilhem, qui, malgré le haut patronage de la ville de Paris, du Conseil royal de l'instruction publique, de l'Institut de France, de presque tous les ministères et de presque tous les budgets, n'ose accepter la lutte, lutte également refusée par le Conservatoire royal de musique de Paris, parce que tous deux sentent bien ne pouvoir la soutenir.

Si les hommes intéressés au maintien du *statu quo* en musique, feignent de se méprendre sur le but de nos propositions, le public ne s'y trompe pas, lui, et il donne gain de cause à qui de droit ; car nous vivons dans un pays où le sentiment de l'honneur n'est pas encore éteint, Dieu merci, et où l'homme de cœur qui se présente au combat, le front haut et la poitrine nue, est vengé, par les sympathies générales, des jactances intéressées de ceux qui fuient devant lui.

Monsieur le préfet, veuillez agréer mes excuses pour les paroles acerbes que renferme cette protestation ; la conduite indigne de nos adversaires, latents et patents contre des hommes qui ont derrière eux vingt-cinq ans de services dévoués au pays, sera notre excuse auprès de tous les gens de cœur.

Agréez, etc.

E. CHEVÉ,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, chirurgien en retraite de la marine royale, professeur de mathématiques, de médecine et d'anatomie, professeur de musique vocale et d'harmonie, — 69, rue Saint-André-des-Arts.

Puis-je espérer, monsieur le préfet, que vous aurez la bonté de me

[illegible] du 25 septembre. — Foin, 1re qualité, »» à 67 ; 2e »» à »» ; 3e »» à »». — Luzerne, 1re, »» à »» ; 2e »» à »» ; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re q., 30 à 34 ; 2e »» à »», 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re qualité 32 à 34 ; 2e »» à »». — Paille d'avoine, 1re »» à »» ; 2e »» à »».

Bourse du 27 septembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 [illegible] au Ct	75 50	75 70	75 55	75 60
— — fin courant	75 60	75 70	75 50	75 50
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	114 85	114 90	114 65	114 70
— — fin courant	114 70	114 85	114 65	114 65

4 1/2 J. 22 s. dr cours	[illegible]	Banq. de Fr. dr cours	[illegible]
4 p. 0/0 J. »	99 50	O. V. de Par. »	1275 »»
Emp. 1844, au Ct	» »/»	C. hyp. »	250 »»
— fin Ct	» »»	— Gouin... »	1125 »»
3 0/0 frés.	» »/»	— Gann. ... »	1010 »»

PRIMES.	fin cour.		fin proc.	
3 p. 0/0 ..... d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0 ..... d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

Naples au Ct dr cours	» »/»	Rom. .... Dr C 96	»» »/»
Récép. Rotsch.	» »» »»	Holl. 2 1/2 ... »	»»» »/»
Esp. dette act.	» »» »»	— 5 0/0 ... »	»» »/»
— — pass.	» » »/»	— dr 1840 ... »	99 7/8 »»
— 3 p. 0/0.	» »» »»	— dr 1842 ... »	[illegible]
Dette intérieure	» »» »»	— Banque ... »	»»» »»
Belgique 5 0/0 1837	» »» »»	— dr Em. 1841 ... »	»»» »»
— 2 1/2	» »» »»	Portug. ... »	»»» »»
[illegible]	» 810	Autriche ... »	»»» »»
— Union finière	»»» »»	— Fourneaux de l'Aveyron ...	»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 »»
Act. d. J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nou.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Se.	»»» »»
— Orléans	1162 50
— à Rouen.	903 75
R.-Havre.	535 »»
Avignon...	518 75
Str. à Bâle	188 75
Paris-Str...	383 75
Tours-Nant	366 »»
Orl.-Vierz.	538 10
C. du Nord	521 »»
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	441 75
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	39[illegible] »»
Bord.-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin M[illegible]	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	903 75	Orléans à Vierzon.	»» »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	536 25	Bordeaux à Cette..	430 »»
Paris à Orléans...	1158 75	Marseille à Avign.	518 75	Nord	517 50
— à Lyon.....	377 50	Paris à Strasbourg	382 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants ; F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 septembre.

» h. »/» OPÉRA. —
» h. »/» FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice, le Maçon.
» h. »/» ODÉON. — Incessamment la réouverture.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Trop Heureuse, Un Duel, Rose et Marguerite.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Le Suisse, La Filleule à Nicot, les Enfants de Troupe.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Daranda, la Croisée, la Femme à 2 Maris, Mlle Agathe.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Bonheur, Jocrisse, l'Étourneau, le Philtre.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »/» AMBIGU. — Le Fils du Diable.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Le Sonneur de Saint-Paul, le Tremblement de Terre.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Crispin, l'Anguille, la Pie.
7 h. »/» FOLIES. — Adine, Revue, Diable, Antoine.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Julien, Mary, Silence, le Bouffe.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Représentation extraordinaire.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.

PARIS, 28 SEPTEMBRE.

Notre politique à Rome.

On sait aujourd'hui à peu près à quoi s'en tenir sur la conduite de notre cabinet dans l'affaire de Ferrare. Le rôle que M. Guizot fait jouer à la France en Italie nous est révélé par de bonnes sources.

D'abord, c'est bien réellement de *concert* avec le cabinet des Tuileries que M. de Metternich a fait occuper Ferrare. Le but évident de cette occupation, pour notre politique comme pour celle de Vienne, était d'intimider le pape et de le forcer à compter davantage avec la diplomatie, et moins avec les sympathies des populations italiennes. MM. Guizot et Metternich s'étaient entendus pour exercer, sur les efforts généreux et patriotiques de l'Italie, sur les élans de ses tronçons vers l'unité nationale, une pression violente ou latente selon les cas, mais toujours propre à énerver, à diviser, à ajourner ou à paralyser le mouvement. M. Rossi avait été chargé de seconder la pensée autrichienne à Rome, et d'empêcher le pape d'obéir à d'autres influences qu'au concert franco-autrichien.

L'ambassadeur de France à Rome s'est acquitté de cette première mission. Mais il a rencontré dans Pie IX un esprit inaccessible à la crainte, que les menaces de l'Autriche exaltaient au lieu de l'effrayer, et qui était tout prêt à déjouer les profonds calculs de la diplomatie, en faisant ouvertement appel à la conscience et aux sympathies de l'Europe entière. Ce voyant, M. Rossi a été le premier à conseiller à M. Guizot un changement de tactique. Il a proposé au cabinet des Tuileries de carguer les voiles réactionnaires et de feindre des velléités de progrès, afin d'éviter le danger qu'il y aurait à abandonner Pie IX à ses inspirations et à l'entraînement du peuple italien. Il s'est entendu avec M. Guizot pour faire comprendre, même à son allié de Vienne, qu'on pouvait, avec quelques concessions provisoires, avec une intermittence habile de tolérance et d'entrave, lasser le patriotisme italien, épuiser l'ardeur du Saint-Père lui-même, et se rendre maître de la situation. On sait que c'est là le machiavélisme qui fatigue les hommes et ajourne les choses en France depuis dix-sept ans.

Ce revirement convenu, M. Guizot offrit de nouveau au pape la coopération de la France, en lui promettant d'engager l'Autriche à évacuer Ferrare. Comme le Saint-Père n'insistait que sur ce point, il lui était parfaitement égal de l'obtenir directement, ou par la médiation de la France ou par celle de l'Angleterre, qui lui offrait également son concours. La vérité est qu'il ne compte ni sur l'une, ni sur l'autre puissance, mais sur son bon droit et sur la force morale que lui donne l'amour des populations. Il méprise au fond du cœur les mobiles divers qui animent les deux cabinets de Vienne et de Paris. Mais il fit semblant d'accepter le concours moral du gouvernement français pour amener l'Autriche à évacuer Ferrare. M. Guizot, en reculant, avait forcé M. de Metternich à reculer. On nous assure qu'en ce moment même l'Autriche évacue Ferrare sous le misérable prétexte de l'atteinte de dyssenterie qui affecte ses soldats.

Il faut donc prévoir que, demain ou après-demain, le *Journal des Débats* annoncera, avec grand renfort d'éloges et de fausse modestie, que c'est grâce à l'intervention de la France que l'Autriche évacue Ferrare. M. Guizot lira à la tribune la dernière note qu'il a envoyée au prince de Metternich à ce sujet; mais il ne lira pas celles qui l'ont précédée, et qui étaient toutes en faveur de cette même occupation.

Bref, notre grande politique au jour le jour aura fait trois volte-faces dans le courant de six semaines; elle aura cédé jusqu'à un certain point à l'opinion après l'avoir bravée; elle aura prouvé encore une fois qu'on n'a qu'à lui résister avec vigueur pour qu'elle recule sur tous les points.

M. Guizot appelle cela gouverner : soit. Mais en tout ceci ce n'est, certes, pas lui qui a tenu le gouvernail : c'est Pie IX. Il est heureux pour la France qu'il se soit trouvé sur le trône de l'Eglise un homme capable de comprendre la véritable dignité des nations. Sans la noble énergie de Pie IX, la France paraîtrait en ce moment complice du massacre des Italiens, après avoir été spectatrice inerte du martyre de la Pologne et du meurtre des Galliciens.

Les Fermes-Ecoles.

Dans leur dernière session qui vient de se clore, les conseils-généraux ont eu à s'occuper d'une question qui intéresse à un haut point l'avenir de notre industrie agricole. Nous voulons parler des écoles pratiques d'agriculture, que, sous le nom de *fermes-écoles*, M. Cunin Gridaine se propose de créer dans tous les départements. Une circulaire du 23 juillet dernier, à laquelle est joint un programme, donne le plan des fermes-écoles, et engage les conseils-généraux à prendre des mesures nécessaires pour leur prompte réalisation. En attendant que nous connaissions les résolutions prises par les assemblées, nous allons exposer comment les bureaux de l'agriculture entendent organiser la nouvelle institution. Nous montrerons aussi quels avantages le pays doit en retirer dans un avenir prochain.

L'idée des fermes-écoles, telle qu'elle est développée dans le programme de M. le ministre, est vieille depuis un siècle. Emise en 1762 par le célèbre Duhamel, elle fut d'abord appliquée à la Rochette, près Melun, puis, en 1771, par Bertin, ancien contrôleur-général des finances, sur le domaine d'Annel, près Compiègne. L'école d'Annel fut une véritable *ferme-école*. Malheureusement elle cessa d'exister avec son protecteur.

En 1790, l'abbé Roziers proposait à la Constituante de fonder une *école pratique d'agriculture* dans le parc de Chambord. Après lui, l'agronome Sylvestre, Mme de Genlis, Destutt de Tracy, François de Neufchâteau, Chaptal se préoccupèrent tour à tour du meilleur système d'instruction propre à former de bons cultivateurs. Vient ensuite l'illustre Mathieu de Dombasle, qui, dans ses *Annales de Roville*, sous le nom *d'écoles d'exploitation*, proposait la création de véritables fermes-écoles.

Plus récemment encore, en 1833, M. Jules Rieffel, fondateur de l'Institut agronomique de Grand-Jouan, a joint à son Institut une *Ecole primaire*, subventionnée par le conseil général, qui y entretient 25 élèves, nés dans le département de la Loire-Inférieure. Depuis lors, plusieurs fermes-écoles ont été fondées sur divers points du territoire; on en compte environ une trentaine aujourd'hui.

Toutes ces écoles pratiques ont plus ou moins servi de modèle aux bureaux de l'agriculture dans la rédaction du programme organique des nouvelles *fermes-écoles*. « Le but de ces établissements, dit M. » Cunin-Gridaine, est de former de bons maîtres-valets ou contre-» maîtres ruraux, d'habiles métayers, et, dans une grande partie de la » France, des régisseurs ou des fermiers intelligents. Ils doivent être » pour l'agriculture ce que sont les établissements d'instruction pri» maire dans l'éducation publique. » Pour atteindre ce but, le personnel de la ferme-école se composera d'un directeur, d'un chef de pratique, d'un surveillant comptable et d'un médecin vétérinaire. Le directeur, nommé par le ministre, expliquera aux élèves les faits les plus importants de l'administration et des pratiques rurales. Cet enseignement aura lieu sous forme de conférences; les élèves prendront des notes et rédigeront des cahiers. Le chef de pratique dirigera les ateliers. Le surveillant comptable enseignera la comptabilité agricole, il donnera des notions de cubage, d'arpentage et de nivellement. Le médecin vétérinaire professera l'hygiène des animaux, l'élevage et l'amélioration du bétail. Il y aura, en outre, suivant les localités, un jardinier pépiniériste, chargé d'enseigner l'horticulture, la culture, la greffe et la taille des arbres.

Le programme du ministre, on le voit, se tient dans les généralités, et cela devait être ainsi, les énumérations qu'il renferme ne sont là que par forme d'exemples. Afin que les fermes-écoles donnent satisfaction à tous les besoins, il faut que l'administration elle-même rédige un programme spécial pour chaque département. Elle aura pour se guider dans cette rédaction les renseignements qui lui seront fournis par les inspecteurs, les comités et les sociétés d'agriculture; elle pourra aussi consulter les vœux émis par les conseils-généraux. De cette manière l'enseignement sera approprié à chaque province. Ainsi, dans le Midi, les conférences du directeur devraient porter sur la culture de la vigne, de l'olivier, de la garance, les irrigations, etc.; dans les Alpes, sur l'éducation du bétail, la fabrication du fromage, l'aménagement des pâturages, la sylviculture, les travaux de défense le long des torrents, etc. Chaque région doit donc avoir son programme et son enseignement particulier.

L'admission des élèves aura lieu après examen. Ici le programme se tait sur la manière dont devra procéder le jury; mais il est à présumer que les épreuves établiront une sorte de concours entre les aspirants, et que les bourses disponibles seront pour les candidats les plus capables. Seulement il importerait que, dans le plus bref délai, toutes les communes du département eussent fourni un élève, afin que, de retour dans ses foyers, son instruction pût être utile aux autres habitants.

Telle est l'organisation intérieure des fermes-écoles, parlons maintenant du système financier sur lequel elles doivent reposer.

« Avant que le gouvernement constitue la ferme-école, dit la circu» laire du 23 juillet, il est indispensable que la marche de l'exploita» tion soit assurée, c'est-à-dire qu'un domaine lui soit affecté, qu'un » directeur ait été choisi, et que des capitaux suffisants soient entre » les mains de l'exploitant. Il faut de plus que les locaux destinés à » recevoir les élèves-apprentis et les bâtiments ruraux soient considé» rablement appropriés et meublés. » Ainsi, bien que l'Etat s'engage à payer le traitement du personnel et la pension des apprentis, il n'entend point faire les frais du domaine, du cheptel et des instruments aratoires, ni avancer les fonds de roulement nécessaires à l'exploitation. Toutes ces dépenses doivent demeurer à la charge des départements.

Pour y subvenir, trois systèmes se présentent. D'abord, les conseils-

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 29 SEPTEMBRE 1847.

HORTENSE DE VAUQUELAY.

I.

LA RENCONTRE.

A la fin du mois de septembre 1840, une voiture de poste, souillée de la poussière d'un long voyage, arrivait à Melun au galop de deux chevaux vigoureux. Les claquements du fouet du postillon, les cris aigus des enfants qui ne perdent jamais l'occasion de crier, la transition brusque, du sable de la route au pavé retentissant de la ville, en un mot la réunion discordante de ces mille sons qui blessent l'oreille à la fois, quand on retrouve le bruit après un long silence, rien n'avait pu distraire de sa rêverie l'un des deux voyageurs que cette voiture menait si grand train dans la direction de Paris.

Pour son compagnon, au contraire, tout semblait distraction et plaisir. La surabondante activité d'une jeunesse qui touchait presque à l'enfance se lisait dans ses yeux et se révélait par la turbulence de ses mouvements. La contrainte que lui imposait depuis longtemps sans doute la méditation obstinée de son voisin, lui devenait évidemment plus à charge, à mesure que tant d'objets divers se déroulaient devant lui, et l'on eût deviné, à l'agitation croissante de toute sa personne, qu'il n'attendait qu'une circonstance pour se livrer à un débordement de paroles, redoutable même à un auditeur de bonne volonté.

L'incident invoqué se présenta bientôt docilement.

— Regardez, Edgard! dit vivement le jeune voyageur en serrant le bras du rêveur de manière à l'arracher au doux pays des chimères; regardez! voilà un officier que nous allons écraser infailliblement!

— Gare, gare! capitaine, hurla le postillon qui essayait en vain de retenir les chevaux lancés sur une pente rapide; quelle diable d'idée lui prend de se baisser au milieu de la chaussée, quand il ne tient qu'à lui de se ranger du côté de la muraille! il faut qu'il soit fou ou qu'il ait les jambes en écharpe comme le bras.

Après beaucoup d'efforts et de jurements, la voiture s'arrêta, et l'officier, qui n'avait pas eu l'air de s'inquiéter outre mesure des interjections qui lui étaient envoyées, se jeta si adroitement en arrière que les chevaux l'effleurèrent à peine. Son mouvement découvrit alors l'enfant qu'il avait mis en lieu sûr, et dont les petites mains l'accablaient de coups, sous prétexte que son intervention avait interrompu ses jeux.

— Ma foi, Jeannette, dit le postillon d'un ton bourru à une femme épouvantée qui fendait la foule déjà compacte autour de la chaise de poste; sans M. Dubourg, l'affaire de ton garçon était faite, et prie le bon Dieu qu'il le trouve souvent sur son chemin, car il ne finira pas autrement sans cela, ce mauvais sujet-là.

En prononçant ces effrayantes paroles, l'automédon courroucé menaçait, de son fouet, l'enfant que le capitaine venait de rendre à sa mère.

— N'avez-vous pas appelé cet officier Dubourg? demanda vivement le plus grave des deux voyageurs.

— Oui, monsieur. Le capitaine Dubourg, du 4e dragons, un superbe homme et un brave homme aussi.

— Louis! Louis! vous ne me reconnaissez donc pas? s'écria alors celui qui avait interrogé le postillon en sautant d'un seul bond jusqu'à l'officier qu'il venait de reconnaître lui-même avec une si joyeuse surprise.

— Edgard de Diennes! dit à son tour le capitaine, tandis qu'une légère pâleur s'étendait sur son visage. Sans doute l'expansion chaleureuse que son ami avait apportée à le serrer dans ses bras avait rendu plus vives les douleurs que lui causait sa blessure. Il lui tendit la main gauche qu'Edgard serra dans les deux siennes.

— Suis-je heureux de vous retrouver à Melun! reprit affectueusement celui-ci; moi qui vous croyais encore en Afrique! Mais il paraît que vous l'avez quittée, et pour cause, ajouta-t-il en montrant le bras droit de l'officier recouvert d'une manche fendue, et soutenu par une cravate de soie noire.

— J'en ai rapporté une épaulette, et je n'y ai pas tout-à-fait laissé le bras qui doit la supporter, dit en riant le jeune militaire; vous voyez que je n'ai pas le droit de me plaindre, mais je n'étais plus bon à rien là-bas, et ma mère, fort inquiète depuis cette dernière expédition, a obtenu que je fusse rappelé en France. Et vous-même, je vous croyais ambassadeur à Berlin, ou quelque chose de pareil?

— Quelque chose de pareil seulement, reprit Edgard. Et tenez, ajouta-t-il en se tournant vers la voiture où son étourdi compagnon, l'oreille tendue, restait par une discrétion bien involontaire, — voilà mon premier secrétaire.

Ce peu de mots devaient suffire et au-delà pour que l'apprenti diplomate pût en toute sécurité de conscience se croire admis dans une conversation à laquelle il brûlait de prendre part; aussi s'empressa-t-il d'ouvrir la portière et de sauter sur le pavé, en saluant galment le nouvel interlocuteur qu'un sort favorable lui amenait.

— Louis, dit Edgard avec une solennité moqueuse, souffrez que je vous présente M. Albert de Jailly, troisième ou quatrième attaché de l'ambassade de France à Berlin, politique d'une haute espérance, que son oncle, chambellan de S. M. le roi de Prusse, a bien voulu confier à mon expérience pour le ramener dans la maison paternelle et dans sa patrie, qui le réclament toutes deux.

Puis il continua à demi-voix, de manière à n'être entendu que d'Albert :

— Il est vrai que, si j'avais refusé cette mission honorable, le cher oncle aurait renvoyé son neveu de brigade en brigade, plutôt que de s'exposer à le garder davantage, ce qui eût été assez humiliant pour cette même famille et pour cette même patrie.

Albert ébaucha une grimace et se mordit les lèvres. Louis Dubourg rendit son salut au nouveau venu, et, faisant un effort pour prendre le ton de plaisanterie dont Edgard lui avait donné l'exemple.

— Les exigences du pays et de sa famille ne forceront cependant pas M. de Jailly, dit-il, à renoncer à la carrière diplomatique.

— Je ne sais pas précisément, répondit Albert en imprimant à sa casquette, placée au bout de son doigt, un mouvement qui la fit pirouetter, à quoi je serai obligé de renoncer par la suite, mais ce à quoi je puis vous assurer que je renonce de grand cœur et dès aujourd'hui, c'est à la Prusse en général, et à la respectable demeure de mon oncle en particulier.

Pendant la durée de ce petit colloque, qui avait semblé dérider un peu la figure soucieuse de Louis Dubourg, Edgard donnait des ordres pour que sa voiture, après avoir relayé à la poste, continuât son chemin jusqu'aux dernières maisons de la ville, et il revint s'emparer du bras disponible de son ami pour aller la rejoindre.

Ce n'était pas sans un embarras assez mal dissimulé, que le capitaine de dragons recevait ces démonstrations amicales; un sentiment plus fort et plus exclusif que la joie qu'il avait dû ressentir en rencontrant inopinément son ancien camarade de collège semblait par fois l'emporter sur elle, et si Edgard, préoccupé lui-même, avait l'air de ne pas remarquer cette disposition, Albert, en revanche, s'en apercevait parfaitement.

— Je suis bien sûr, capitaine, dit l'étourdi, que si vous prenez la peine de vous étonner en me voyant, moi chétif, renoncer de bonne grâce aux très minces avantages de ma position, vous êtes bien autrement surpris que votre ami, M. de Diennes, à vingt-cinq ans, bel âge! second secrétaire d'ambassade, joli commencement! sacrifie peut-être tout cela au plaisir assez vif, j'en conviens, de venir fumer son cigare sous les arcades de la rue de Rivoli. Mais c'est que vous ne devinez par le véritable motif de son retour, cher Monsieur, vous ne le devinez pas! Edgard revient à Paris pour se marier, pas davantage! Cette merveilleuse folie vaut bien qu'on fasse le voyage pour l'accomplir, qu'en dites-vous?

— Albert, vous êtes un incorrigible enfant, dit Edgard à demi triste et à demi fâché.

— Effectivement! reprit le jeune attaché d'un air contrit, je vous enlève maladroitement la plus grande joie que puisse se procurer un homme qui a un secret, celle de se trahir lui-même. Pardon.

— Vous m'enlevez seulement le bonheur de faire à Louis, plus tard, une confidence qui ne saurait lui manquer; mais tant de choses du présent peuvent empêcher les choses de l'avenir, qu'il est prudent de n'en pas parler encore.

Louis Dubourg marchait la tête baissée; il continua son chemin sans paraître avoir entendu son ami, et ne hasarda pas une question.

— Voilà un homme bien peu curieux, pensa Albert; quel intérêt peut-il avoir à être aussi réservé?

La même réflexion passa peut-être par l'esprit du secrétaire d'ambassade; car, après un moment de silence, il reprit assez brusquement :

prix de [illegible] serait prélevé sur le revenu, et toutes les améliorations foncières, auxquelles l'Etat aurait contribué par ses sacrifices, au lieu d'enrichir quelques particuliers, retourneraient à la classe qui les aurait produites. C'est, du reste, d'après ce système que la colonie agricole de Montmorillon se trouve organisée : nous ne saurions trop le recommander aux méditations des conseils-généraux.

Les dépenses pour le paiement du personnel et l'entretien des apprentis sont mises à la charge du Trésor. Le personnel coûtera 4 900 fr., répartis de la manière suivante :

Au directeur	2 400 fr.
Au chef de pratique	1 000
Au surveillant comptable	1 000
Au médecin vétérinaire	500
Somme égale	4 900

Ce traitement ne nous semble pas proportionné à la grandeur de l'œuvre qu'il s'agit d'accomplir. La direction intelligente d'une ferme-école réclame une masse de connaissances théoriques et pratiques si considérable, que bien peu se résigneront à les acquérir dans l'espoir d'un salaire de 2 400 fr. Nous supposons en effet que le département se chargera de l'opération matérielle; car, si elle devait être laissée à l'industrie privée, dans l'expectative d'une plus-value foncière, le traitement fixe par le programme suffirait. Nous ne pouvons en dire autant du chef de pratique et du surveillant comptable. La somme qu'on leur alloue nous paraît au dessous de leurs besoins, à moins que le directeur ne leur donne la table. Quant au médecin vétérinaire, s'il a la moindre clientelle, il la préférera à la ferme-école, de telle sorte que l'étude de l'hygiène, de l'élevage, de l'amélioration du betail, c'est-à-dire la branche d'où dépendent toutes les améliorations agricoles, sera complètement négligée. Il est donc à présumer qu'après quelques années d'expérience les émoluments du personnel seront augmentés, de telle sorte que le professorat dans les fermes-écoles constitue une véritable carrière.

Quant à l'instruction des apprentis, non seulement elle sera gratuite; mais encore ceux-ci recevront chaque année une somme de 75 fr. destinée partie à l'entretien de leur trousseau, partie à la formation d'un pécule. Ce pécule n'est autre chose que le salaire; mais il en diffère en ce que les apprentis n'y auront droit qu'à leur sortie, c'est-à-dire après trois ans de séjour sur la ferme. L'idée du pécule est des plus heureuses. Comme il sera en quelque sorte la représentation des travaux exécutés, il attirera les gens les plus dénués qui trouveront dans les fermes-écoles du pain, un salaire et l'instruction. C'est là un fait propre à fixer les populations rurales sur le sol. Désormais, l'apprentissage agricole offrira beaucoup plus d'avantages que l'apprentissage industriel. En effet, l'apprenti cultivateur, indépendamment de l'instruction, de la nourriture, du logement et de l'entretien, doit toucher encore un salaire; l'apprenti ouvrier, au contraire, en échange de son temps, c'est-à-dire du seul capital qu'il possède, ne reçoit jamais que l'instruction. Il faut donc le reconnaître, la création des fermes-écoles va donner à l'agriculture la prépondérance sur l'industrie manufacturière.

Une condition imposée à tous les directeurs est qu'après un certain temps, ils devront obtenir ***un produit net au moins égal à celui que fournissent les autres exploitations de la même région***. Cette condition nous paraît d'un haut intérêt économique. L'agriculteur, aussi bien que le manufacturier, doit savoir se rendre compte de toutes les opérations qu'il entreprend ; il doit surtout s'efforcer de perfectionner ses procédés de culture, par là il diminuera le prix de re[illegible] parle pas et ne pouvait parler des fermes-écoles qui, en 1838, n'avait pas d'existence légale. De là il résulte que les conseils-généraux pourront, s'ils le veulent, s'abstenir de voter les fonds nécessaires à l'établissement des fermes-écoles. Nous ne nous dissimulons pas que là est la véritable pierre d'achoppement pour la nouvelle institution.

Nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui sur cette importante matière, nous y reviendrons dès que nous connaîtrons les votes des conseils-généraux ; nous parlerons alors des avantages que le pays, dans un avenir prochain, doit retirer de l'organisation des fermes-écoles.

Banquet de Cosne.

On nous écrit de Cosne :

De toutes parts le pays se lève pour protester contre la corruption et provoquer les réformes qui peuvent seules sauver l'avenir. Le pays nivernais, toujours si prompt à saisir les occasions de montrer son patriotisme, n'a point voulu dans cette circonstance rester étranger au mouvement public; sur tous les points de notre département, on désire, on appelle une manifestation sérieuse, éclatante.

Les habitants de l'arrondissement de Cosne tiennent à honneur de répondre à ce vœu en prenant l'initiative d'un banquet réformiste qui aura lieu à Cosne dans le courant du mois prochain.

Des listes de souscription sont ouvertes, dès ce moment, à tous nos concitoyens, à tous ceux qui veulent rendre au parlement son indépendance, à la représentation nationale sa sincérité, à la morale publique ébranlée son intégrité, à la France sa grandeur et sa bonne renommée ; la patrie est en danger ! Quand ce mot retentit en France, les divisions s'effacent, les partis disparaissent ; il n'y a plus qu'un parti d'honnêtes gens, de bons citoyens pour s'unir contre l'ennemi commun.

Dans notre département et celui du Cher les adhésions seront nombreuses.

Le Nivernais est le pays qui a député à la Chambre M. Delangle, aujourd'hui procureur-général. M. Delangle, entré à la Chambre comme opposant, se joindra sans doute à la manifestation de ses commettants ; il serait curieux de lui entendre prononcer les toasts suivants : *A la fermeté des convictions ! à la liberté de la presse !*

Simple citation. — Aucun journal ne peut songer à discuter avec l'*Etoile*, mais une citation de cette petite feuille ministérielle va montrer à nos lecteurs par quels organes le cabinet se laisse défendre aujourd'hui.

Le *National* se demande si le pouvoir exécutif pourra ressusciter arbitrairement toutes les dignités de l'ancien régime. L'*Etoile* répond :

Pourquoi pas, si la liberté n'a rien à en souffrir ? Il n'y a point de mal à honorer les services des enfants du peuple. Cela vous déplaît ? Eh bien ! recommencez les luttes du journal la *Tribune*, et notre jury vous réécrasera. Recommencez vos émeutes, ***et nos soldats redécoudront les guenilles de vos amis les envieux et les fainéants révoltés.***

Si le cabinet permet aux hommes qui écrivent ces choses de se donner pour ses amis, il devrait leur défendre du moins de dire *notre jury et nos soldats.*

[illegible] ne se répandrait pas comme il se dit alors, et qu'il fallait attendre avant de concevoir des alarmes peut-être sans fondement.

EXTÉRIEUR.

AFRIQUE. *Cruautés exercées par les troupes de l'empereur du Maroc.* — Il vient d'arriver de Rabat, dit une lettre de Gibraltar du 15 septembre, une goëlette portugaise, qui a apporté quelques nouvelles intéressantes de Fez et du camp de l'empereur. En voici le résumé :

« Muley-Abderrahman paraît exclusivement occupé à dépouiller ses malheureux sujets ; il exécute des razzias sur son propre territoire ; il fait des prisonniers, coupe des têtes, des oreilles et des nez, aux acclamations de ses soldats nègres, les hommes les plus féroces de l'empire. Il rançonne les tribus, vide leurs silos et laisse dévaster leurs maisons. Lorsque ses troupes s'emparent d'un village qui a eu le malheur de donner asile à quelques rebelles, ce village est mis à feu et à sang ; on démolit ses habitations pour tâcher de découvrir les cachettes mystérieuses où l'on suppose que les vaincus ont dû cacher leurs trésors, et, en vidant les puits, on a trouvé plusieurs caisses remplies de doublons et de piastres fortes d'Espagne. Ces découvertes n'ont fait qu'exciter l'ardente et ignoble cupidité de l'empereur et de ses soldats, qui continuent à se livrer aux excès les plus révoltants. Muley-Abderrahman amène à sa suite une armée de soixante mille hommes, presque entièrement composée de cavalerie.

» Sidi-Mohammed, le fils aîné de l'empereur, est toujours renfermé dans les murs de sa capitale ; il a cependant envoyé des troupes nombreuses à Taza pour s'opposer aux mouvements d'Abd-el-Kader, qui, malgré le rhamadan, s'est rapproché de Fez. Sidi-Mohammed, à l'exemple de son père, et dans l'espoir de jeter la terreur parmi les partisans de l'ex-émir, fait tomber tous les jours de nombreuses têtes qu'il envoie à l'empereur, chargées sur des mulets. Ces hideux trophées se croisent à Rabat avec ceux que Muley-Abderrahman envoie lui-même à Fez. Il est facile de concevoir la consternation des Marocains, qui voient passer sous leurs yeux des chapelets d'oreilles et des monceaux de têtes et de mains salées. Cet affreux spectacle produit l'effet qu'en attendaient Muley-Abderrahman et son fils : la population maure tout entière est frappée de terreur. » (*Courrier du Havre.*)

ITALIE. — Frontière d'Italie, 16 septembre. — Les deux émeutes qui ont éclaté à Milan étaient organisées ; on en a des preuves certaines. L'individu qui portait un drapeau de l'union italienne, a reçu d'un hussard un coup de sabre dans la figure. On a appris bientôt après qu'un jeune membre de l'aristocratie de Milan avait été dangereusement blessé. On dit que l'aristocratie est fortement compromise dans la Lombardie.

PIÉMONT. — Turin, 20 septembre. — Le pape a écrit une lettre autographe à l'empereur d'Autriche et une autre à l'impératrice, afin de terminer d'une manière amiable le différend concernant la ville de Ferrare. On espérait à Rome que les paroles du pape atteindraient leur but, d'autant plus que le comte de Lutzow s'est prononcé dans le sens. D'après les dernières propositions de Rome concernant Ferrare, des dispositions sont prises pour l'établissement du *statu quo*, c'est-à-dire le remplacement des postes de la ville, non par la garde bourgeoise, mais par des soldats suisses. De cette manière, non-seulement on évitera toute collision, mais le service se fera beaucoup mieux. D'après ce que nous savons, il y a lieu de croire que l'Autriche acceptera ces propositions, si on ne lui conteste pas son droit de garnison.

— Vous avez sans doute appris la mort de mon excellent tuteur le marquis de Vauquelay ? Depuis trois mois que vous êtes à Paris, ou à peu près, avez-vous revu sa fille ?

L'officier retira doucement, avant de répondre, le bras qu'avait pris Edgard.

— J'ai eu l'honneur de la rencontrer plusieurs fois chez sa tante, Mlle Darras, dit-il enfin.

— Ah ! vous connaissez Mlle de Vauquelay ! s'écria Albert avec un accent singulier.

— Mais sans doute ! s'empressa de répliquer M. de Diennes en se jetant à la traverse d'une nouvelle indiscrétion ; pendant nos années de collége, quand Mme Dubourg consentait à se laisser attendrir, j'amenais triomphalement Louis chez mon tuteur les jours de sortie ; Mathilde, toute petite alors, partageait nos amusements, et, si ma mémoire ne me trompe pas, il me semble qu'elle préférait beaucoup dans ce temps-là, l'esprit guerrier et les sens tumultueux du futur capitaine, au caractère boudeur et irascible du futur diplomate.

— Pour peu que cette demoiselle ait persisté dans ses goûts du jeune âge, cria Albert de toute la force de ses poumons sans que le regard suppliant de son compagnon pût réussir à le faire taire, le second secrétaire de l'ambassade de France à Berlin va trouver ses affaires dans un joli désordre. Il est vrai, continua-t-il imperturbablement, que six ou sept ans de *Sacré-Cœur* changent bien les idées des petites filles.

Comme tous les très jeunes gens, Albert de Jailly professait le plus majestueux dédain pour les très jeunes personnes.

— N'ayant pas tenté de me faire présenter à Mme la marquise de Vauquelay, reprit froidement Louis Dubourg, qui paraissait décidé à ne rien comprendre, je...

Edgard l'arrêta court.

— Vous aussi, mon brave Louis, s'écria-t-il d'une voix émue, vous vous êtes indigné à la pensée qu'on avait pu mettre quelque chose à la place de cette sainte femme que nous avons tous deux connue, et tant aimée ! Pour moi, je suis épouvanté d'avance de la nécessité de revoir une maison où je vais être cruellement blessé à chaque instant dans mes plus chers souvenirs !

— Je n'avais pas les mêmes raisons que vous pour y rentrer, et je ne me suis pas senti le même courage, dit presque amèrement le capitaine de dragons.

— C'est vrai, mon ami, reprit M. de Diennes sans se formaliser de la leçon fort directe qui venait de lui être donnée, vous aviez le droit d'obéir à votre répugnance, vous n'étiez pas forcé comme je le suis, pour être tout à fait reconnaissant, de devenir d'abord ingrat.

Pensif, Edgard se tut. Après une courte pause il continua :

— Ceci est une énigme dont je vous dirai le mot bientôt, je l'espère ; mais apprenez-moi comment Mathilde... comment Mlle de Vauquelay supporte un joug qui doit lui être si cruel ; la tutelle d'une belle-mère, grand Dieu !

— Par respect pour la mémoire de son père probablement, répondit Louis Dubourg, Mlle de Vauquelay ne parle jamais de la marquise qu'avec les apparences de la plus respectueuse affection.

— Pauvre jeune fille ! pensa M. de Diennes, elle subit patiemment le malheur que lui a légué la faiblesse paternelle ; mais il n'en est pas moins bien temps qu'un protecteur lui vienne, et l'arrache à cette contrainte que sa délicatesse accepte comme un devoir.

Ils étaient arrivés à l'endroit où les attendait la voiture.

— Louis, dit Edgard avec effusion, ne nous séparons pas ainsi, au moment où un hasard providentiel nous réunit après tant d'années ! Venez me remettre au courant de mon Paris ; voulez-vous ? Dans quelques jours, demain s'il le faut, je vous rendrai votre liberté.

— Allons ! laissez-vous enlever, capitaine, cria Albert ; au moins j'aurai quelqu'un à qui parler.

— Ah ! c'est impossible, c'est impossible ! dit l'officier comme effrayé de la proposition qui lui était faite, je suis de service aujourd'hui, et mon colonel n'entend pas raillerie sur ce chapitre-là !

— Ah çà ! mais c'est donc Abd-el-Kader votre colonel ? repartit Albert exaspéré. Il exige qu'on ait sa permission pour entreprendre une promenade de vingt-quatre heures ? Voilà qui est fort.

— Je crois pourtant que les choses se passent de cette façon dans tous les régiments, répondit Louis en souriant avec un peu d'embarras.

Bien que l'excuse parût suffisante à M. de Diennes, elle ne lui fit pas l'effet d'avoir seule déterminé le refus du capitaine; mais, en homme de bon goût, il l'accepta sans insister davantage.

— Vous avez maintenant assez approfondi le caractère de mon jeune attaché, dit-il, pour voir qu'il est l'ennemi de la discipline en général; moi qui la comprends mieux, je regrette de tout mon cœur l'obstacle qui vous empêche de nous accompagner, mais je ne me révolte pas contre lui. Quand vous viendrez à Paris, avec l'autorisation de ce colonel féroce, n'oubliez pas que je vais descendre hôtel de Boston, rue Neuve-Saint-Augustin.

Après quelques dernières paroles affectueusement échangées, les deux voyageurs remontèrent dans la voiture qui stationnait depuis longtemps au lieu du rendez-vous, à la grande impatience des chevaux et du postillon. Puis, esclave de son devoir, le capitaine Dubourg retourna précipitamment du côté de Melun, et le bruit des roues ne tarda guère à couvrir le bruit de ses pas.

La nuit était alors presque entièrement tombée, et les lanternes de la chaise de poste éclairaient seules l'obscurité de la route, dont la poussière commençait à se moucheter des gouttes d'une pluie fine et froide.

Edgard, agité par cette rencontre, et peut-être aussi par les réflexions qu'avait fait naître dans son esprit la conversation qu'il venait d'avoir avec Louis Dubourg, ne semblait pas tenté de reprendre l'attitude rêveuse qui contrariait si fort les penchants communicatifs d'Albert. Celui-ci, pour lui témoigner sa gratitude de cette disposition obligeante dans laquelle il ne l'avait sans doute pas encore trouvé depuis leur départ de Berlin, n'eut rien de plus pressé que de le mettre au courant des remarques qu'une expérience de dix-neuf ans, dont il était très fier, lui avait permis de faire.

— Pardieu ! Edgard, s'écria-t-il, d'un ton de parfaite assurance, je ne sais pas si vous êtes de mon avis, mais ce capitaine à moustaches blondes, que Mlle de Vauquelay aimait tant, quand elle était petite, serait, je le suppose, assez disposé à s'emparer de son cœur si on le laissait à sa merci. Pour peu que cette tante chez laquelle il la voit à Paris, soit la vieille fille sentimentale dont vous m'avez parlé dans vos heures d'humeur expansive (celles-là sont rares), il n'est pas douteux qu'on bâtit à l'heure qu'il est un roman fort agréable, au milieu duquel vous tomberez comme une vraie péripétie ; ajoutez à cela que je ne vous sais pas la plus petite chose en écharpe, et que cet intéressant dragon a eu le bon esprit d'attraper au vol une balle arabe qui lui sied, ma foi, très bien... Les femmes adorent les officiers et les blessés ; M. Dubourg possédant ce double avantage, la lutte sera difficile, mon cher, la lutte sera difficile !

— Rassurez-vous, mon bon Albert, répondit Edgard avec un sourire auquel la teinte pâle de la lumière qui éclairait l'intérieur de la voiture prêtait une certaine mélancolie; rassurez-vous sur les suites d'une rivalité qui ne peut pas exister. Je viens auprès de Mlle de Vauquelay, non pas pour abuser des droits que son père m'a donnés sur elle, mais pour me soumettre à sa volonté sans murmure. Quelle que soit sa décision, je l'accepte d'avance, et ma mission n'en sera pas moins dignement remplie. Je veux qu'elle soit heureuse, mais peu importe, après tout que le bonheur lui vienne de moi ou d'un autre.

— Ceci est d'une générosité bien au dessus de ma faible portée, dit humblement Albert : si vous arriviez seulement de la Manche...

— On me prendrait pour don Quichotte, n'est-ce pas ? interrompit gaiement le secrétaire d'ambassade. Eh bien ! soit ; don Quichotte a toujours été mon héros.

— Puisque vous aimez les chercheurs d'aventures, reprit Albert en se jetant vivement en arrière, de manière à laisser libre, pour les yeux d'Edgard, l'ouverture de la portière, — voilà un jeune homme qui me paraît avoir plus d'un rapport de sympathie avec vous. Je me doutais que cet infortuné colonel était indignement calomnié !

Au même moment, en effet, un cheval, lancé au galop par une main impatiente, venait de dépasser la voiture, et se perdait avec un bruit régulier et sonore dans les profondeurs obscures de la route de Paris.

— Êtes-vous sûr que ce soit lui ? demanda M. de Diennes à Albert, en démentant, par la vigueur qu'il mettait à lui serrer le bras, le calme qu'il cherchait à donner à sa parole : vous avez de bons yeux, mais la nuit est si sombre !

— Ne me posez pas la question de cette façon magistrale : je n'ai jamais été sûr de rien. D'ailleurs ce cavalier a détourné la tête avec un soin qui indique clairement la crainte d'être reconnu ; ce qui prouverait peut-être qu'on le connaît, mais, ce qui m'empêche d'affirmer positivement que ce soit M. Dubourg.

— J'en réponds, moi, pensa Edgard. Allons ! il va préparer ma réception. Pauvre garçon ! je lui ai certainement fait bien mal ce soir sans m'en douter, et il prend les devants, afin de me le rendre là-bas de son mieux. N'est-ce pas son droit, et n'est-ce pas justice ? Chacun pour soi, surtout en amour.

Mme Marie Nodier-Ménessier.

(*La suite à demain.*)

... de grandes pertes. On a apporté à Naples les armes et les uniformes des morts dont le nombre est assez considérable.

» Les insurgés de Cosenza, contre lesquels avait été envoyé le général Statella, à qui également avait été confié le commandement général de toutes les Calabres, se sont réunis aux bandes de Roméo.

» On parle d'une amnistie générale et d'une réforme; mais on ne croit pas trop à la réalité de ces bruits, qui, cependant, seraient le seul moyen de pacifier le royaume, tout en faisant la gloire de Ferdinand.

» On assure cependant qu'un travail très important a été entrepris dans ce louable but par le premier ministre, Pietracatella, avec l'autorisation du roi. »

— Divers journaux ont annoncé, d'après des lettres de Vienne en date du 12 septembre, que le cabinet autrichien venait de recevoir du roi de Naples une demande d'intervention pour réduire l'insurrection des Calabres. D'après ces lettres, on ne doutait pas que M. de Metternich n'y eût consenti, et on assurait même que des troupes autrichiennes étaient prêtes à se mettre en marche.

Nous ne savons jusqu'à quel point on doit ajouter foi à ces nouvelles; mais elles paraissent coïncider avec un article du *Contemporaneo*, qui mentionnait la demande faite par l'Autriche à la cour de Rome pour obtenir l'autorisation du passage des régiments autrichiens à travers les Etats de l'Eglise, et le refus formel que le Saint-Père avait opposé à cette démarche.

AUTRICHE. Vienne, 19 septembre. — Lors de la panique qui a éclaté aujourd'hui à notre bourse, quatre spéculateurs se sont trouvés mal, et il a fallu les transporter chez eux. Heureusement on est venu annoncer que le gouvernement avait jugé à propos de revenir sur la résolution qu'il avait prise de ne plus acheter d'actions de chemins de fer, et sur-le-champ il s'est présenté pour 11 millions de florins de convention. Maintenant l'Etat possède plus de la moitié des actions des différents chemins de fer, et l'on croit que, dans quelques jours, il les aura achetées toutes. Le capital sera d'environ 40 millions de florins de convention. Il ne restera plus que les chemins de fer du Nord, de Vienne à Presbourg, etc., pour l'industrie privée.

ANGLETERRE. — On lit dans le *Morning-Post* du 27 septembre :

« Le comte de Montemolin est rentré à Londres après avoir passé quelques jours à Alton-Towers, résidence du comte de Shrewsbury. Le prince, pendant son séjour à Alton-Towers, a été visiter Chatsworth, résidence du duc de Devonshire. La réception faite à l'illustre prince a été vraiment royale. Les eaux ont joué; il y a un jet de 300 pieds de haut. Le duc de Devonshire avait réuni la plus brillante société pour faire honneur au prince. Il y a eu un déjeuner magnifique, dans lequel on a servi des mets espagnols. Pendant le repas, l'orchestre a exécuté divers airs nationaux de l'Espagne. »

PORTUGAL. — Le *Morning-Post* publie la note suivante, adressée par le comité central septembriste, c'est-à-dire libéral, aux ministres des puissances alliées : « Les Portugais veulent la paix et l'ordre, mais ils veulent aussi la liberté. Les alliés nous ont promis une représentation nationale et la libre expression des vœux réels du pays. Nous combattons pour elle dans l'urne électorale comme nous avons combattu sur le champ de bataille. Eh bien! il n'y a pas de sécurité pour les électeurs; il n'y a pas de franchise légale, et il faudrait que ces deux choses existassent. Trois puissantes nations, en nous enlevant, les armes des mains, nous ont promis la justice et la paix. Donc nous avons droit de les leur demander. Ces nations, à la face du monde, sont tenues de nous les donner. Si les promesses des potentats de la terre ne sont pas un vain mot, la force ne l'emportera pas sur le droit, et la liberté portugaise ne sera pas perdue à jamais! Dieu vous garde! » Cette pièce, en date de Lisbonne du 14 septembre et adressée à l'illustre et très excellent sir G. Seymour, ministre plénipotentiaire de S. M. B., porte les signatures du marquis de Loulé, président; comte Das Antas, d'Aguiar, Olloleu de Alencastre, Castello-Branco, vicomte de Fonte Arcada et Rodrigues Sampaio. La même note a été adressée aux représentants de France et d'Espagne.

EXTRÊME-ORIENT. — On lit dans le *Morning Chronicle* du 27 septembre : « Habile interprète, sir John Davis aurait pu remplir dignement les fonctions de secrétaire du gouvernement de Hong-Kong; mais la tâche de gouverneur est au dessus de ses forces. Les hostilités devront certainement recommencer bientôt en Chine, si l'on n'y envoie pas un homme intelligent et ferme, qui ne se laisse pas imposer par l'hypocrisie diplomatique des mandarins ni effrayer par les menaces de la populace. Il faut que nous ne conservions pas une humble attitude en Chine, autrement nous perdrions du terrain : nous devons exiger que l'empereur de Chine coupe le cordon commercial qui exclut absolument de l'intérieur les marchandises anglaises. A quoi sert donc de permettre le débarquement de nos marchandises, s'il existe des édits qui en empêchent la circulation. Il est essentiel que nous nous entendions une bonne fois avec le gouvernement chinois. La nécessité de l'intervention anglaise dans l'archipel des Indes est évidente. Le steamer anglais la *Némésis* a pris dernièrement aux pirates de Balanini des armes, des médailles, de l'argent hollandais, et cela prouve, ou que les Hollandais sont trop faibles pour réprimer la piraterie dans ces parages, ou qu'ils sont de complicité avec ces pirates. Les troubles de Mepaul réclameront aussi l'intervention de l'Angleterre. »

— Le gouverneur du Punjaub se dispose à envoyer une mission dans la Tartarie chinoise. Cette mission sera chargée de régler les frontières entre les territoires de Gobab-Sing et ceux des Chinois. On profitera également de cette mission dans l'intérêt des sciences. Un grand nombre de princes indigènes et de chefs du Bundeskand ont répondu à une communication du gouverneur général qu'ils étaient tous disposés à abolir le sacrifice des suttées (femmes brûlées vives sur le tombeau de leurs maris). Déjà ils ont adopté des mesures pour empêcher ces sacrifices inhumains.

MEXIQUE. — On lit dans le *Morning Herald* du 27 septembre : Le paquebot *Columbia*, a apporté des nouvelles de New-York du 1er septembre. La *Patria* (journal mexicain) dit qu'une affaire très sérieuse a eu lieu entre 700 hommes, sous les ordres du major Lally, escortant des fourgons et un corps considérable de guerillas commandées par le père Jarmita. Le nombre des fourgons perdus est grand; le chiffre des tués et des blessés s'élève à 250 hommes. Les guerillas étaient en très grande force. Comme le bruit courait que ce convoi contient de l'argent, on dit qu'il sera attaqué pendant toute sa marche.

LA PLATA. — Le *Times* du 27 septembre s'exprime ainsi :

« Nous avons reçu des nouvelles de Rio-Janeiro en date du 8 août. Le 5 août, lord Howden était arrivé à Rio de la Plata pour entrer dans l'exercice de ses fonctions d'ambassadeur britannique près la cour du Brésil. Il paraît qu'il n'a pas pu amener un traité de paix en... venus, le tout pour le plus grand avantage de Montevideo. Lord Aberdeen a été joué dans cette affaire.

« Le *Cuba*, arrivé à Falmouth, a apporté des nouvelles de Montevideo du 16 juillet. Le parti de Montevideo a manifesté son dépit contre lord Howden pour avoir levé le blocus de Buenos-Ayres, en le faisant avertir qu'il ne serait pas prudent à lui de débarquer dans l'état d'irritation de la populace, c'est-à-dire, sans doute, des Italiens et des Basques. On est très curieux de savoir ce que lord Howden aura pu faire pour la protection du commerce anglais. M. W.-A. Harris, ministre des Etats-Unis à Buenos-Ayres, avait représenté à lord Howden, par une dépêche en date du 1er juillet 1847, que le blocus de Buenos-Ayres ne répondait pas à ce qu'en attendaient les gouvernements de France et d'Angleterre. Du 23 février 1846 à la fin de mai 1847, le nombre des bâtiments entrés à Buenos-Ayres et sortis a été de 4,012. Tous ces bâtiments ont payé tribut au port de Montevideo pour les produits ou marchandises de leurs cargaisons.

» Lord Howden répondait à la date du 2 juillet à cette communication : Chargé dans une instruction d'agir en complet accord avec le plénipotentiaire de S. M. le roi des Français, vous devez comprendre qu'il ne convient pas que je me prononce séparément sur une question affectant de si nombreux intérêts. — Une dépêche du général Manuel Oribe, en date du Cerrito de Montevideo le 15 juillet, déclare que le général est disposé à reconnaître et à confirmer, dans toutes ses parties, l'amnistie par lui concédée d'accord avec M. Hood, dans les termes proposés et acceptés par le 9e article de la convention faite et passée avec M. Thomas J. Hood, ayant mandat spécial du gouvernement de S. M. britannique et de S. M. le roi des Français. »

— Montevideo, 16 juillet : On ne sait pas encore ce que fera le gouvernement français. On croit généralement que les Français continueront à bloquer seuls le port de Buenos-Ayres. L'Angleterre et les autres puissances neutres reconnaîtront-elles ce blocus? C'est là la question. Lord Howden voulait descendre à terre, mais il a été prévenu par le consul qu'il ne serait pas prudent à lui de débarquer, attendu qu'il existait un complot pour l'assassiner. On croit cependant que le noble lord se prépare à débarquer.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — Le roi a passé aujourd'hui en revue dix régiments d'infanterie et de cavalerie, dans la cour du Carrousel et sur le quai des Tuileries.

Le général anglais Fox et le colonel danois d'Holste étaient en uniforme de leur nation dans l'état-major.

Des officiers, sous-officiers et soldats, désignés pour être décorés, sont venus avec les drapeaux de leur régiment se mettre en rang de bataille devant le pavillon de l'Horloge.

Le défilé a eu lieu dans l'ordre suivant. M. le lieutenant-général Sébastiani, commandant la 1re division militaire, suivi de son état-major, marchant en tête.

Les chasseurs d'Orléans, le 23e léger, le 57e de ligne, le 9e léger, le 72e de ligne, le 4e léger, le 5e d'artillerie, le 4e et 7e dragons, le 4e lanciers et le 8e hussards. Tous ces régiments quittent la garnison de Paris et de la banlieue.

Pendant la revue, la foule a été tenue par la police à une très grande distance. On ne souffrait personne sur le Pont-Royal. La garde nationale brillait par son absence. Cependant plusieurs soldats citoyens de garde au château des Tuileries ont crié *Vive la Réforme!* quand le roi a passé devant eux.

— Le gérant de la *Réforme*, par suite de l'arrêt de renvoi rendu contre ce journal par la chambre des mises en accusation, vient d'être cité à comparaître devant la cour d'assises de la Seine le 6 octobre prochain.

— On lit dans la *Presse* :

« L'arrivée à Rome de M. Granier de Cassagnac, annoncée par divers journaux, est un fait exact. M. Granier de Cassagnac dit hautement y avoir été envoyé par le gouvernement français, chargé d'une mission. Il est question de la création à Rome d'un journal français. »

Mme ALBERTAZZI, la cantatrice qui avait obtenu quelque succès au Théâtre Italien, est morte samedi dernier en Angleterre, à sa résidence de Saint-John-Wood. Elle était âgée de trente cinq ans, et depuis longtemps malade; elle s'est éteinte dans une rapide consomption.

RECTIFICATION. — On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Il n'est pas vrai, comme l'ont annoncé plusieurs journaux, qu'une » souscription soit *ouverte ou annoncée publiquement* dans le département du Gard, pour couvrir le montant des condamnations » pécuniaires prononcées contre M. Teste, et si ce fait se produisait, » *avec les caractères prévus par l'art.* 11 de la loi du 9 septembre » 1835, il ne resterait pas impuni. »

Pour qui sait lire les journaux ministériels, cette rectification signifie : la souscription ne s'affiche pas entièrement, et nous n'y trouvons pas jusqu'à présent les caractères prévus par la loi de septembre; mais nous connaissons et tolérons son existence.

LES FRÈRES MOULINIER. — On écrit de Compiègne :

« Un épisode des plus touchants a signalé la remise des croix que le roi vient de faire aux troupes du camp de Compiègne.

» Il existe dans la 8e compagnie de sapeurs du génie deux jeunes gens jumeaux, les frères Moulinier, qu'un noble sentiment de dévouement fraternel réunissait, il y a quelques années, sous le même drapeau. L'un de ces jeunes gens était tombé au sort, et la loi du recrutement vint l'arracher à son frère. Celui-ci, ne pouvant se faire à l'idée d'une séparation, résolut aussitôt de prendre du service et s'enrôla comme volontaire.

» Les deux jeunes jumeaux quittèrent donc ensemble le département de l'Hérault, où ils sont nés, et prirent du service dans la même compagnie, qui se rendit en Afrique; mais un jour ils se séparèrent. L'un des deux frères assista sans son frère à la prise de Constantine où il se distingua par plusieurs actions d'éclat. En conséquence, il a été désigné plus tard pour la décoration.

» La perspective de cette croix laissait pourtant un regret, et un regret amer au jeune Moulinier. Il allait être décoré seul.

» Le duc de Nemours a été informé des diverses particularités que nous venons de signaler; il s'est joint au ministre de la guerre pour obtenir du roi deux décorations au lieu d'une. Il a été fait droit à la demande du prince. L'attendrissement des spectateurs a été général, lorsque pendant l'appel des soldats décorés par les mains de S. M. le ministre de la guerre a joint le nom des deux frères Moulinier. »

SCANDALES DE CLAIRVAUX. — On écrit de Clairvaux au *Propagateur de l'Aube* : ... instruit avec tant de répugnance, de difficultés et de mauvais vouloir. Du reste, tout n'est pas dit; si, après le scandale, n'arrive pas la punition, au moins le public saura comment on en sera arrivé à cet incroyable résultat. »

UNE FILLE POSSÉDÉE DU DÉMON. — INTERVENTION DE LA JUSTICE. — Lyon, 25 septembre :

« Les personnes arrêtées à l'occasion des scènes de prétendues diableries, dont le pensionnat de Mlle Denis, rue de Margnoles, a été le théâtre, sont le frère de celle-ci, ancien chef d'institution, et qui demeurait dans l'intérieur de cet établissement tenu par sa sœur; un domestique, attaché au service de la maison, et la jeune personne qui se dit ou que l'on dit possédée du diable.

» Hier, vers deux heures, au moment où ces prisonniers ont été transférés de l'Hôtel-de-Ville à la maison d'arrêt de Roanne, un rassemblement considérable s'est formé à la porte de la prison, rue Puits-Gaillot, et c'est à grand'peine que le cortége, protégé par la gendarmerie, a pu se faire jour à travers une masse compacte de spectateurs, dont les dispositions n'étaient rien de moins que bienveillantes.

» Un fiacre, escorté par plusieurs gendarmes, était suivi par une foule nombreuse du sein de laquelle on entendait répéter ces mots : « Gardez-bien le diable; ne le lâchez pas! »

» Il résulte de nos recherches, écrit le correspondant du journal le *Droit*, qu'une seule des jeunes femmes composant le pensionnat a donné, au dire de la directrice, Mlle Denis et de la plupart des personnes attachées à l'établissement, des signes d'une possession diabolique. Les choses les plus étranges nous ont été contées; il en est que l'on n'eût pas crues dans le siècle le plus barbare, et qui nous ont été affirmées sur l'honneur; c'est que ce n'était pas seulement la nuit, mais aussi le jour, que les phénomènes fréquents et subits de strangulation se manifestaient : tantôt c'était un cordon de soie dont la jeune fille Jeanne-Marie Auberger se sentait étroitement et subitement serrée autour du cou, sans nœud de jonction apparent. A peine ce lien était-il coupé qu'il s'en produisait aussitôt et comme spontanément un autre, d'une tout autre matière, en fil roux, en fil de fer.

» On nous a montré les différents fragments de tous ces cordons coupés, tantôt c'était un fil de fer qui lui fermait les yeux et dont les extrémités, en forme de crochets, s'implantaient dans les tempes de la malheureuse; puis c'étaient des matières fécales qui lui masquaient le visage, et que le diable, bien entendu, s'était amusé à lui jeter à la face; aujourd'hui, c'était un de ses bras perforé près de la main et donnant passage à une ficelle non ensanglantée; demain c'était une cicatrice résultant d'un coup violent que la possédée recevait subitement d'une main invisible, cicatrice qui apparaissait comme spontanément sur son front.

» Un jour elle poussait des cris en accourant vers le médecin et en lui montrant ses gencives inférieures et supérieures liées fortement par un filet métallique; d'autres fois elle montrait ses oreilles auxquelles étaient suspendus des morceaux de fer; un autre jour, elle avait les oreilles cousues à son bonnet; souvent on voyait des mèches de ses cheveux tomber d'elles-mêmes de sa tête et comme coupées par une main invisible. Dans une autre circonstance, c'est un trident rouge qui est implanté dans son bras et dont on constate les trois brûlures; tantôt c'étaient des coups violents qui retentissaient sur son ventre et ses membres comme ceux qu'applique un boucher sur l'abdomen gonflé d'une de ses bêtes; d'autres fois, c'étaient ses os, son sternum, tous ses membres enfin que l'on entendait craquer sous l'influence satanique; tantôt ce sont des révélations faites par le diable sur les circonstances les plus reculées de la vie passée des compagnes de Jeanne-Marie, anecdotes piquantes que nous passons sous silence.

» D'autres fois encore c'étaient des clous que la possédée prétendait qu'on lui enfonçait entre chair et peau, clous que l'on pouvait parfaitement sentir, dont on découvrait la tête aplatie et la pointe acérée dans le tissu sous-cutané, mais qui ne laissaient après leur introduction aucune cicatrice; enfin, c'était une voix rauque, stridente, infernale, qui se faisait entendre à côté de la jeune fille, voix avec laquelle le médecin de l'établissement aurait causé sept quarts d'heure, qu'il aurait entendue à diverses reprises, qui appellerait M. Denis, le frère de la supérieure, *cornu*; Mlle Denis, *la noire*; Jeanne-Marie, la possédée, *la begou*; se lamentant, ricanant, *sifflant comme les locomotives des chemins de fer* et criant *je brûle*, d'une façon épouvantable.

» Quant aux scènes d'attentats à la pudeur, on comprend que, n'étant pas compétent pour exercer à ce sujet aucune mission investigatrice, nous avons dû nous abstenir de toutes questions qui du reste ne pouvaient être suivies de réponses satisfaisantes. Nous laissons au zèle de la magistrature le soin d'éclaircir ce qui, sous ce rapport, pourrait sembler mystérieux et équivoque.

» Des hommes de science, consultés, ont toujours répondu que Jeanne-Marie était une monomane; ils ont expliqué qu'à l'aide de moyens humains on pouvait produire tous les phénomènes remarqués sur la personne de la possédée; que nos maisons de fous renferment des gens dont l'état mental est absolument le même; qu'en ce qui concerne les clous enfoncés dans le tissu sous-cutané on remarquait, en certains endroits des cicatrices au point par où ils avaient été introduits. La camisole de force a été essayée sur Jeanne-Marie à l'Hôtel-Dieu. Tant qu'elle a eu les bras attachés et immobiles, aucun clou n'a été introduit; on l'a laissée deux heures libre, et de nouveaux clous se sont manifestés.

» La conclusion de tout ceci est ce qu'elle a toujours été en pareilles circonstances; les gens crédules, prompts à s'enflammer au moindre récit merveilleux, croient sincèrement à la présence du diable dans le corps de la jeune fille qui depuis l'âge de sept ans, se dit possédée, en proie à toutes sortes de visions, et s'est mise, depuis peu, sous la protection de sainte Philomène, qui, en tous cas, la protégerait fort mal.

» De leur côté, les gens sérieux, réfléchis, croyant plus à Dieu qu'au diable, ne voient rien parmi ces phénomènes qui ne puisse humainement, scientifiquement, s'expliquer. »

—

Amiens. — M. E. de L. C. — Lettre poste restante.
Beaufort. — Mme J. C. — L'échéance n'est qu'au 30 juin 48, par suite de 20 fr. portés en compte de V. C. pour les cinq derniers mois de 47.
Niort. — M. P. — M. D. a été accueilli comme il devait l'être sur votre recommand.
Montbéliard. — M. D. — Reçu les 2 ex. et renvoyé à l'examen spécial.
Beauregard. — M. D. L. — Notre ami de B. est absent de Metz pour le moment.

Bourse du 28 septembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 00	75 75	75 6»	75 75	4 Can. 5 0/0 1200 »»
— — fin courant	75 00	75 70	75 60	75 65	Act. d. J. » »» »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	114 85	114 90	114 85	114 95	Ch. S. G. » »»» »»
— — fin courant	114 70	114 85	114 70	114 80	V. r. dr. 995 »»
4 1/2 J. 22 s. d. cours 102 »»	Banq. de Fr. d. cours 3195 »»				— Ob. anc. »»» »»
4 0/0 J. » » 99 50	O. V. de Par. » »»» »»				— [illegible] »»» »»
Emp. 1844, au Ct » »»»	C. hyp.... » 220 »»				V. r. gauc. »»» »»
— au Ct » »»»	— Gouin.... » 1150 »»				Paris à St. »»» »»
B. du Trés. » »»»	— Gann.... » 1030 »»				— Orléans 1165 »
					— à Rouen 865 25

3/6 (l'hectolitre) disponible, 79 à 80 f., courant du mois, 79 à 80; septembre et octobre, 78 à 79 fr.; 3 derniers mois, 75 à 77 fr; 8 premiers mois 1848, 75 fr.

Fécule et Betterave, »» fr.

Béziers, 61 fr. — Bordeaux, 71 fr.

Huile de colza (les cent kilog. de tonnes) disponible et courant du mois, 105-50 fr.; 3 derniers mois, 106 fr.; 4 premiers mois 1848, 107.

Huile épurée, 111-50.

Savon disponible, belle qualité, 105.

Lille. — Colza, 89-25 à 89. — Lin, 92.

Marchés.

HALLE AUX GRAINS du 27 sept. — *Grains* (l'hectolitre). Froment, 20-»» à 23-»». — Seigle, 13-»» à 14-»». — Orge, 17-»» à 18-85. — Sarrazin, »»-»» à »»-»». — Maïs, »»-»» à »»-»». — Avoine, 10-»» à 13-»». — *Issue de blé* (l'hect.) Son, 3-75 à 4-50. — Recoupe, 4-»» à 5-50. — Remoulage, 6-»» à 7-»». — *Légumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, 43-30 à 40-»». — Id. de Liancourt, »»-»» à 36-65. — Id. ordinaires, 18-65 à 26-»». — Id. flageolets, »»-»» à 33-33. — Id. suisses blanc, »»-»» à »»-»», — Id. suisses rouge, »»-»» à »»-»» à »»-»». — Id. rouge de Chartres, »»-»» à 36-»». — Id. nains, »»-»» à 30-»». — Pois verts, »»-»» à 29-35. — Id. gris, »»-»» à 24-60. — Id. jarras, »»-»» à 18-66. — Id. cassés, »»-»» à 56-60. — Lentilles Gaillardon, »»-»» à 76-»». — Id. pays et autres, 68-65 à 70-»». — Lentillons, »»-»» à 26-70. — *Grainelerie* (l'hectolitre). — Vesces de printemps, 20-70 à 24-65. — Id.

[illegible] magnifique feu d'artifice, par M. Aubin, reproduisant le scintillement du fameux diamant le Régent. Le prix d'entrée n'est pas augmenté: 4 fr. pour un cavalier et une dame; 3 fr. 50 c. billets pris à l'avance chez tous les marchands de musique.

Spectacles du 29 septembre.

8 h. »|» OPÉRA. — La Muette.
» h. »|» FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — L'Eclair.
» h. »|» ODÉON. — Incessamment la réouverture.
6 h. 1|2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Elle est Folle, un Cheveu Blond, Petites Misères.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Le Suisse, La Filleule à Nicot, les Enfants de Troupe.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Daranda, la Croisée, la Femme à 2 Maris, Mlle Agathe.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Le Bonheur, Jocrisse, le Caporal, l'Inventeur.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »|» AMBIGU. — Le Fils du Diable.
5 h. 3|4 GAITÉ. — Le Sonneur de Saint-Paul, le Tremblement de Terre.
7 h. »|» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1|4 COMTE. — Les Chasseurs et la Laitière, l'Anguille, la Pie.
7 h. »|» FOLIES. — Adine, Revue, Diable, Antoine.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS. — L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

PARIS, 29 SEPTEMBRE.

Encore un Martyr.

Le drame judiciaire de Berlin marche vers son dénouement; tous les jours de nouveaux accusés comparaissent à la barre du tribunal, sous la prévention d'avoir voulu délivrer leur patrie; déjà les sentences de mort commencent à tuer l'espoir de ceux qui attendent encore leur jugement. Louis Mieroslawski était le plus brave, le plus actif, le plus intelligent de tous: il a été condamné le premier; sa tête va tomber dans quelques jours, à moins que la justice de Frédéric-Guillaume ne déchire l'arrêt obtenu par le réquisitoire acharné de M. de Wentzel.

Chef de la grande insurrection polonaise qui épouvanta l'an dernier les cours du Nord, et fit tressaillir de joie toutes les populations libérales de l'Europe, Louis Mieroslawski avait mérité par sa généreuse intrépidité le respect de ses ennemis; mais l'enthousiasme qui fait admirer les grandes entreprises est éteint depuis longtemps au cœur des associés de Metternich et du czar; ils n'ont pas compris que tuer un homme vaincu dans une lutte inégale était une lâcheté; ils n'ont pas compris que le bruit de la hache qui tuera la victime, sera peut-être le signal du réveil de la Pologne déchirée, mutilée, mais non morte encore, quoiqu'ils aient cru bien des fois la frapper au cœur.

Oui, nous en avons le pressentiment, cette grande et sainte captive brisera un jour ses fers, guidée par un drapeau trempé dans le sang de ses martyrs. L'Italie, sa sœur d'esclavage, a poussé après une longue léthargie, son cri de résurrection, l'Autriche tremble, le despotisme chancelle, des chants de liberté le menacent de tous les points de l'horizon, et cependant c'est à la même heure que l'inquisition de Berlin condamne à l'échafaud Louis Mieroslawski, malgré les sublimes paroles qu'il a dites pour se défendre.

Cet éloquent plaidoyer a produit sur l'auditoire une impression si vive que les juges eux-mêmes ont versé des larmes, larmes stériles, il est vrai, puisqu'après les avoir essuyées, ces mêmes juges ont condamné l'orateur qui les avait fait répandre.

Nous empruntons à la *Réforme* les citations suivantes qui feront mieux comprendre que nos paroles toute la vérité, toute la noblesse, toute l'énergie du cri suprême de Mieroslawski:

Ah! messieurs, si c'est conspirer que de maudire tout haut et tout bas la violence, la spoliation, la calomnie, l'acharnement impitoyable et sourd du fort contre le faible;

Si c'est s'exposer à cette vindicte pénale que de se cramponner à tous les débris d'un naufrage perpétuel;

Si c'est participer à une conjuration que d'agoniser depuis quatre-vingts ans sur la croix, abreuvés de fiel et de vinaigre, sans pouvoir, comme le Christ, ni descendre dans le repos des limbes, ni nous transfigurer sur la montagne de l'avenir;

Si c'est un crime de haute trahison que de se dégager par toutes les facultés que Dieu a départies aux plus infimes créatures, de la gêne insupportable où nous tiennent écrasés les congrès, pour que nous nous dévorions de rage et de désespoir;

Si c'est encourir la mort et les fers que de défendre sa vie et de travailler à son affranchissement,

Eh bien! alors ce n'est pas nous seulement, c'est toute la Pologne qui conspire. Amenez donc toute la Pologne à cette barre, amenez-y tous nos saints et tous nos héros, amenez tout ce qui frémit, tout ce qui maudit le jour de sa naissance et les entrailles de sa mère dans cette vaste terre de servitude qu'on nomme la Pologne; élargissez l'enceinte de cette salle aux quatre coins du monde; car partout les ossements des Polonais morts pour la rédemption de leur patrie appellent des complices et des vengeurs!

A ce titre, est-ce qu'ils ne conspirent pas tous: et l'enfant qui écoute le récit des massacres de Human et de Praga, et le vieillard qui les lui raconte, et ceux qui se souviennent que vos pères sont venus frapper les nôtres par derrière dans les champs de Szczekociny et de Wola, pendant qu'ils couvraient l'Avenir de l'Allemagne et de l'Europe contre les débordements de la Russie? Est-ce qu'ils ne se sont pas révoltés aussi, ceux qui ont su se soustraire à la massue de Szela et aux gibets de Siedlce? Sont-ils ou non coupables de haute trahison, tous ceux qui n'ont pas encore désespéré de la justice de Dieu et en appellent des tribunaux de la terre à celui de ses promesses sacrées? Que s'il en est ainsi, pourquoi si peu de conspirateurs, de rebelles, de hauts traîtres dans cette enceinte?

Où sont donc les autres?

L'enquête a plongé un instant ses filets dans le fleuve immense intarissable, insondable de notre agitation, pour en retirer au hasard 260 grains de sable qu'il a plu à l'accusation d'élever aux honneurs du martyre; et vous croyez, Messieurs, avoir enfin mis la main sur le mal ténébreux, radical, qui troublait ses flots et les teignait en rouge?

Eh! ne voyez-vous pas que c'est la source même de cette agitation qu'il faudrait tarir, pour que nous ne lancions pas sans cesse l'écume de notre sang et de nos larmes à la face du monde chrétien? Et cette source sanglante, qu'est-ce donc, sinon le démembrement même de notre patrie? Alors que font 260 grains de sable de plus ou de moins aux intarissables, aux perpétuelles conséquences de ce vieil holocauste? Est-ce qu'on efface cent ans de révolution en passant une éponge trempée dans le fiel d'un code quelconque?

Ne vous étonnez pas, messieurs, si nous répétons sans cesse, si nous répétons jusqu'à extinction de voix que l'on nous punit, non en raison de notre résistance, mais en raison du mal irréparable, acharné que l'on nous a fait depuis bientôt cent ans. C'est que l'on se plaît sans cesse à l'oublier; c'est que l'on détourne volontiers la tête pour ne pas voir que chaque convulsion qui ébranle la Pologne n'est que le contre-coup forcé et irresponsable des attentats commis contre elle par ces mêmes puissances qui s'en étonnent.

L'être le plus timide, le plus inoffensif que vous essaieriez d'étouffer sous votre pied, se raidira contre le néant, et usera ses dernières forces pour vous faire lâcher prise, en mordant ce qui l'étouffe: et vous voulez qu'une nation entière, qu'un géant enseveli tout vivant dans un cercueil trop étroit, n'ébranle pas, jusqu'à son dernier souffle, la planche brutale qui meurtrit son cœur! Est-ce que les Titans dorment tranquilles sous les monts dont la jalousie jovienne a écrasé leur désespoir, et est-ce leur faute à ces pauvres déshérités, si le râle de leur éternelle agonie, en perçant les cratères de leurs tombes, va parfois troubler les banquets de l'autocrate des cieux?

Louis Mieroslawski, fidèle à son passé, a laissé jaillir de son cœur une hymne à la Pologne, en même temps qu'il essayait sa défense personnelle. La poésie du sol natal a débordé sur ses lèvres, le délire sacré du patriotisme l'a emporté par un irrésistible élan... Son discours doit rester à jamais comme un monument précieux dans les archives de son peuple: il forme, dès ce jour, une des plus belles pages de l'histoire contemporaine; dès ce jour, le nom de Louis Mieroslawski est immortel. Si le bourreau le frappe, ses dernières paroles resteront à ses compatriotes, comme un testament sublime qui contient un double legs: — la haine de Metternich, de Szela et du czar; — l'amour de la Pologne et le devoir de l'affranchir.

Le Programme de M. Jayr.

Nous avons exposé le plan de réforme qui, sans enlever à l'administration des ponts-et-chaussées une seule des garanties qu'elle est en droit d'exiger de ses agents, doit enfin ouvrir aux conducteurs la barrière qu'on a tenue jusqu'ici soigneusement fermée devant eux.

Examinons maintenant dans son but et dans ses conséquences le programme administratif du 31 mai dernier. Le but, M. Legrand nous le dit dans sa circulaire du 7 juillet, c'est de régulariser la formalité des examens, c'est de mettre les examens en rapport avec la fonction, en rapport avec le degré d'instruction qu'ont généralement atteint les conducteurs des ponts-et-chaussées. En proclamant un fait aussi honorable pour ceux-ci, M. Legrand tend, nous le reconnaissons, à « favoriser l'émulation de l'*instruction* » parmi les conducteurs. Mais ce n'est là, si nous avons bonne mémoire, qu'un des termes de la trinité émulative qu'il posait dans sa circulaire du 10 mai 1845. — Les deux autres termes sont la *probité* et le *dévouement*. Or, il nous semble qu'en maintenant, en consacrant, pour ainsi dire, l'ilotisme anti-constitutionnel des conducteurs, M. Legrand n'a rien fait encore en vue de leur *probité*, n'a acquis aucun droit à leur *dévouement*, et que même, en vertu de l'indivisibilité radicale qui unit les termes de sa trinité, il obtiendra bien peu de chose sous le rapport de l'*instruction*.

En effet, pourquoi un homme d'étude et de capacité ambitionnerait-il une carrière qui exige plus de connaissances que celle d'agent-voyer, et qui, sans offrir, comme celle-ci, la perspective d'un avancement, laisse moins de liberté d'action, sans cependant donner plus de relief au fonctionnaire?

Vainement colorerez-vous votre mesure par de beaux semblants, vainement flatterez-vous dans leur amour-propre les hommes dont vous consommez l'exclusion, dont vous préétablissez l'infériorité; vainement leur direz-vous que leur profession tend de plus en plus à conquérir une place honorable dans les rangs de la société, ils vous répondront que c'est cette place honorable que réclament ceux d'entre eux qui sont dignes de l'occuper. Vainement ajouterez-vous, en style digne du sujet, que « la considération dont jouit leur profession tient d'un côté aux avantages assurés aux conducteurs embrigadés, et d'un autre côté aux garanties d'aptitude exigées *pour y arriver*; » ils vous répondront qu'en exigeant d'eux ces garanties, vous deviez aussi leur garantir les avantages dont vous parlez et qui n'ont encore rien de sérieux. Et, malgré vos allégations captieuses, il arrivera que les hommes capables se présenteront en très petit nombre à vos examens, ou qu'après avoir joui des avantages que vous faites sonner si haut, ils continueront à sortir de vos rangs, dès qu'ils trouveront une position plus sûre, plus digne, plus honorée, mieux rémunérée.

Voyons maintenant le programme de M. Jayr:

« Les examens pour l'emploi de conducteur *auxiliaire* des ponts-et-chaussées ont lieu tous les ans au mois d'octobre (1).

» Ils sont passés au chef-lieu de chaque département, devant une commission composée d'un ingénieur en chef et de deux ingénieurs désignés par l'administration supérieure.

» On y admet *les piqueurs que les chefs de service ont jugés dignes* d'arriver à l'emploi de conducteur, et *les candidats à qui l'administration supérieure croit devoir accorder* l'autorisation de concourir pour le même emploi. Cette autorisation est accordée *de préférence* aux élèves de l'école centrale des arts et manufactures, des écoles d'arts et métiers et d'autres écoles spéciales, et aux jeunes gens qui ont été employés comme surnuméraires, une année au moins, dans les bureaux de l'administration centrale ou dans les bureaux des ingénieurs.

» Les connaissances exigées de candidats sont:

(Ici le programme de M. Jayr énumère confusément toutes les connaissances que le nôtre n'exigeait que des conducteurs, et il y ajoute les éléments de statique et un rapport sur une affaire de service, que nous ne demandons qu'à nos sous-ingénieurs. Le programme continue ainsi:)

(1) Cette époque paraît assez mal choisie, c'est celle des travaux et des réceptions.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 30 SEPTEMBRE 1847.

HORTENSE DE VAUQUELAY. (1)

II.

LA PROTECTRICE DE M. LE BARON DUBOURG.

Mlle Darras, sur le compte de laquelle Albert de Sailly venait de se prononcer d'une façon assez impertinente, était une vieille fille d'environ soixante ans, qui avait eu le rare privilège de conserver, en dépit de l'âge ordinairement raisonnable où elle était parvenue, la même fraîcheur d'illusions, et les mêmes espérances candides qui avaient fleuri pour elle, comme pour tant d'autres, aux charmants rayons de la première adolescence.

C'était une de ces natures faibles d'intelligence et tendres de cœur que l'infériorité de l'esprit et l'élévation du sentiment rendent doublement étrangères au monde, qui les froisse en les enveloppant, et dont les idées trop simples ou trop exaltées pour lui ont été forcées de se réfugier dans un milieu fantasque et idéal, meilleur sans contredit que la réalité, et sans autre défaut que son impossibilité. Malgré la ruine totale d'une beauté déjà contestable en son temps, elle s'obstinait à y croire et à se parer comme par le passé des mille riens capricieux, inventés par la mode, que la vieille fille trouvait moyen d'exagérer encore après elle. Eprise jusqu'à la folie des aventures romanesques, elle passait des heures pleines d'angoisses à pleurer les malheurs des héros de ses livres de prédilection, mais cette sensibilité hors de propos ne nuisait en rien à la compassion qu'elle éprouvait pour les douleurs moins imaginaires dont la vie est tissue; sa bienveillance opiniâtre savait avec sagacité les découvrir pour les consoler. Il n'était point de souffrance qui n'eût son droit d'introduction auprès d'elle, et, si les chagrins causés par l'amour, grâce à la faiblesse naturelle d'un cœur sur lequel le temps avait passé sans l'affermir, étaient toujours certains d'obtenir une secrète et sympathique préférence, sa bourse, souvent épuisée, témoignait énergiquement que ce n'étaient du moins pas les seuls auxquels elle accordât son attention et son secours.

Mlle Darras, qui collectionnait en elle le plus petit nombre d'idées possible, en ménageait l'emploi avec une parcimonieuse économie, n'en consommant qu'une à la fois et sachant la faire durer; elle avouait avec une satisfaction de bonne ménagère en fait d'imagination qu'elle ne se souvenait pas d'avoir jamais abandonné un projet quel qu'il fût, une fois conçu dans sa tête: or, comme tous ses amis savaient, à n'en pas douter, que celui de trouver un mari était du nombre, ils supposaient charitablement, aidés en cela par la splendide exhubérance de sa toilette, que cette tendre personne n'avait pas perdu tout espoir de rencontrer l'irréalisable bonheur depuis si longtemps rêvé. En un mot, elle était si folle et si bonne, qu'on ne pouvait s'empêcher de l'aimer et de s'en moquer, car, en dépit de ses efforts, elle ne mariait toutes ses vertus qu'à tous les ridicules.

Pourtant il faut dire que Louis Dubourg, celui de tous auquel elle accordait, il est vrai, son affection la plus particulière, ne se permettait jamais aucun retour malicieux sur des manies extravagantes dont il souffrait peut-être intérieurement, et il avait déclaré que rien ne lui était pénible comme l'obligation où il se trouvait parfois d'entendre, sans avoir le droit de s'en offenser, les remarques impitoyables dont les femmes surtout ne manquaient pas l'occasion de charger sa vieille amie.

Quoiqu'elle fût loin d'être instruite du dévouement chevaleresque que Louis Dubourg apportait à sa défense, Mlle Darras sentait probablement qu'il lui serait acquis au besoin, et elle lui rendait en échange la tendresse la plus aveuglément maternelle que son cœur, explorateur hardi dans le domaine des sentiments inconnus, eût pu l'amener à deviner.

Aussi, quand elle le vit entrer chez elle à dix heures du soir, pâle et triste, trempé par la pluie qui tombait à torrents, elle se leva précipitamment et courut à lui avec l'empressement d'une jeune mère inquiète; car si Mlle Darras n'acceptait guère que le temps eût marché pour elle, il est vrai de dire qu'elle lui supposait fermément la même complaisance à l'égard des autres; elle pensait que le capitaine Dubourg n'avait pas cessé d'occuper dans son cœur la même place qu'il y avait tout enfant, quand elle le comblait de bontés et de friandises.

— Bon Dieu! comme te voilà fait, mon pauvre [illegible], s'écria-t-elle en l'attirant sous le rayon que projetait la lamp[illegible] du dégât qu'une longue course à cheval, par l'effro[illegible] en-tendait au dehors, avait produit dans le costu[illegible].

Après un examen qui, en réalité, n'avai[illegible];

— Il faut que tu aies quelque chose, continua-t-elle, pour venir de Melun à une pareille heure, et quand tous les ouragans du ciel semblent déchaînés. Voyons, approche-toi du feu, et conte-moi cela; qu'est-ce qui t'amène?

— J'étais bien sûr qu'il reviendrait, dit l'officier, avec un soupir, en continuant probablement le monologue qui avait distrait les ennuis du voyage assez peu aimable qu'il venait de faire, vous ne vouliez pas me croire; je me montais la tête inutilement... que sais-je moi! Ce retour était impossible, il ne pouvait pas songer à sacrifier la position qu'il s'était faite à Berlin, pour accomplir un désir dont le marquis de Vauquelay n'avait peut-être eu le temps de parler qu'à vous seule,... N'est-ce pas tout cela, ma bonne amie, que votre ingénieuse compassion pour un rêve absurde cherchait à me persuader? — et au reste, il paraît qu'elle y était bien parvenue, car j'ai été anéanti en le voyant tout-à-l'heure.

— Qui ça? demanda la vieille demoiselle,

Parmi les innombrables travers que Mlle Darras devait à l'illusion d'une jeunesse prolongée au-delà de toute mesure, l'un des plus propres à faire échouer la patience la mieux affermie, était son inconcevable étourderie. Or, les amoureux sont implacables pour les distractions, si légères qu'elles soient, de ceux qu'ils honorent de leur confiance; si bien qu'à tout prendre les véritables victimes de l'amour, ce sont les confidents.

Louis Dubourg se leva donc brusquement à cette demande inattendue, et écrasa du talon de sa botte un des tisons qui avaient contribué à le réchauffer; puis cette innocente satisfaction donnée à sa colère, l'ayant à peu près calmée:

— Edgard de Diennes, répondit-il.

— Eh bien! après? reprit Mlle Darras, comme si ce nom redoutable ne lui avait rien appris ou rien rappelé.

Pour le coup, le capitaine fut tenté d'y renoncer. Par un geste d'impatience, il reprit sur la cheminée son bonnet de police qu'il y avait posé en entrant, et il se disposait peut-être à terminer là une visite infructueusement commencée, lorsqu'il découvrit à la place même où s'appuyait sa main, la cause involontaire, mais évidente, des préoccupations de la vieille fille. C'était un assez gros volume à couverture jaune, qui avait été déposé, mais non fermé, au moment de l'entrée à la Ravenswood de l'officier.

— « *Les Aventures de John Davys*! » je suis perdu, pensa Louis. Il est impossible que j'aie la prétention de détourner à mon profit l'intérêt si fortement absorbé, et, pour peu que son héros soit dans une situation comme la mienne, il est clair que celle-ci va lui devenir tout à fait indifférente par la comparaison.

(1) Voir le feuilleton d'hier.

gramme, c'est de l'opposer au nôtre (1), c'est d'en comparer l'esprit à l'esprit qui a dicté notre plan.

Constatons premièrement qu'en conservant, contrairement à l'opinion exprimée par M. Tarbé de Vauxclairs, la fiction des conducteurs ***auxiliaires***, M. Jayr sanctionne cette ***illégalité*** administrative. C'était bien le moins, cependant, qu'ayant à réglementer les conditions d'admission à une fonction publique, il songeât à ménager aux fonctionnaires, sinon une position équitable, du moins une position ***légale***.

Constatons en second lieu que le maintien des six classes n'est en réalité qu'un procédé d'enraiement, qu'un moyen de déguiser le caractère ***immobile*** de la carrière des conducteurs, et de leurrer ces agents par une longue série d'avancements imperceptibles et de nominations insignifiantes, dont le grade d'embrigadé de première classe est le ***nec plus ultrà*** !

Constatons en troisième lieu que les connaissances exigées par ce programme ne sont pas toutes également nécessaires au conducteur, et surtout au ***conducteur des travaux***, pour employer l'expression du décret de 1804. Nous voulons bien qu'on renforce les études; mais prenons garde que le désir de former des hommes théoriques nous amène à chasser des rangs de l'administration ces ***praticiens habiles*** que demande M. Tarbé de Vauxclairs. Ce résultat déplorable, le programme de M. Jayr l'atteindra à coup sûr, si le bon sens des examinateurs n'en corrige les fâcheuses tendances. D'ailleurs, rien de plus confus et de moins motivé que ce programme. Cette confusion, on a vu que nous l'avons évitée en graduant avec soin, et selon les exigences réelles du service, les matières des examens correspondants à chaque grade.

Constatons enfin que, sur un examen de cette étendue, la mémoire des mots peut servir efficacement tel candidat, peu capable d'ailleurs. Et pourtant, cet examen unique une fois subi, tout arbitraire est laissé à l'administration pour la nomination des conducteurs aux grades successifs, et à l'ingénieur pour la fixation des attributions.

Le conducteur reste donc, comme par le passé, à l'entière discrétion de l'administration, à l'entière disposition de l'ingénieur. Cet écueil n'existe pas dans notre projet, qui règle naturellement, et dans une mesure qui n'a rien de gênant pour le chef de service, les attributions du conducteur et du sous-ingénieur, l'un agissant sous la direction immédiate de l'ingénieur, l'autre ayant déjà plus de liberté, mais aussi plus de responsabilité, tous deux fonctionnant dans une sphère en rapport avec les examens qu'ils ont subis.

Mais ce n'est pas de tout cela qu'il s'agissait pour le rédacteur du programme. En relisant cette pièce avec attention, on reconnaît facilement que l'autorisation exigée pour se présenter à l'examen et les conditions de cet examen même ont moins pour objet de fermer l'accès de l'administration aux incapables que de l'ouvrir aux sujets bien appuyés, et d'en éloigner quelques-uns de ceux qui n'auraient d'autre titre que leur mérite propre.

D'abord, en accordant, ***de préférence***, aux élèves des écoles spéciales, l'autorisation de concourir, on ménage aux ***fruits secs*** de tous les instituts d'arts et métiers un refuge contre lequel M. Krantz proteste avec tant de raison. Ensuite, du moment que la déclaration d'admissibilité ne résulte pas du concours même, du moment que cette déclaration, lorsqu'elle est accordée par l'administration supérieure, ne donne d'avantage que de concourir, ***de préférence* A TOUS AUTRES**, pour les emplois de conducteurs, c'est donc que l'examen n'est pas obligatoire pour ***tous***? Quels sont donc ces ***autres***?

Ces autres? Eh! mais ils sont le témoignage vivant du népotisme qui est au fond du nouveau programme. Ils sont là pour prouver que, sous prétexte de s'astreindre à une règle, l'administration n'a eu pour institutions, aux principes anti-sociaux. Mais nous savons combien le milieu social a d'empire sur les déterminations humaines, et nous n'ignorons pas que ce sont les mauvaises institutions qui font les mauvais fonctionnaires publics. C'est pourquoi nous sommes portés à l'indulgence envers les hommes de notre temps, et, si petite que puisse être leur dose de bonne volonté à côté de leur dose de faiblesse, nous excusons volontiers la faiblesse, et nous attendons avec patience, avec bienveillance, les effets de la bonne volonté.

Or, on nous avait assuré que M. Legrand, loin de s'opposer en principe à ce que les conducteurs pussent, moyennant épreuves et examens, obtenir le grade d'ingénieur, se montrait, au contraire, favorable à cette réforme. On allait jusqu'à dire que M. Legrand se serait plaint des résistances qu'il rencontrerait, à cet égard, au sein du corps des ponts-et-chaussées, et surtout parmi les membres du conseil-général. On ajoutait même qu'il avait prononcé ces paroles significatives : « Il arrivera au corps des ponts-et-chaussées ce qui est arrivé à la noblesse en 93; elle n'a pas voulu modifier elle-même ses priviléges : le peuple les a brisés, et la noblesse a disparu avec eux. »

Ces paroles prophétiques nous avaient un peu rassuré. Nous nous disions : Le jour où les Chambres réviseront à loisir les bases des administrations publiques, elles voudront lever la barrière que le gouvernement impérial avait établie, et que la Restauration et la Révolution de juillet ont maintenue, entre les ingénieurs et les conducteurs, au mépris du droit commun, au mépris de la charte octroyée et de la charte jurée. Et alors, par le concours même de l'homme qui la représente, l'administration des ponts-et-chaussées se transformera pacifiquement : de féodale qu'elle est encore aujourd'hui, elle deviendra démocratique.

L'élévation de M. Jayr au ministère des Travaux publics ajoutait à nos espérances. Il n'est pas possible, pensions-nous, qu'un ministre qui, dès le jour où il a fonctionné comme conseiller de préfecture, a dû être à même d'apprécier l'intelligence, les services, la valeur réelle de quelques conducteurs, n'ait pas été choqué en même temps de l'injustice, de l'imprudence même qui consiste à refuser à des hommes, chargés de contrôler la partie la plus délicate des dépenses de l'Etat, la juste récompense de leurs travaux, de leur capacité, de leur dévouement. — Que M. Teste, ministre des Travaux publics, n'ait pas réfléchi qu'il y avait danger pour la morale administrative à exposer aux tentations de la concussion, de la corruption, des agents à qui l'on ne laisse pas même, à défaut de rétribution suffisante, la chance d'une récompense honorifique,—à la rigueur cela se conçoit.—Mais, M. Jayr, averti par les ***faiblesses*** mêmes de son prédécesseur, mais M. Legrand, en qui l'absence de caractère n'exclut pas du moins l'intégrité, quel empressement ne mettront-ils pas à régler les droits légitimes, imprescriptibles, de tous leurs administrés, en considérant surtout que, pour empêcher les conséquences de la contagion découlant de haut, ils n'ont qu'à introduire la justice là où a régné jusqu'ici le plus monstrueux arbitraire!

Nous nous étions trompé sur M. Jayr : on vient de voir son programme. On nous avait trompé sur M. Legrand : voici comment, par sa circulaire du 7 juillet dernier, il interprète ce programme, arrêté, — il le déclare, — sur sa proposition :

« ... Ces examens, auxquels pourront être admis en même temps des piqueurs et des ***candidats étrangers*** au service, seront passés, etc. »

« ... L'administration supérieure, qui arrêtera la liste des candidats, se réserve de n'y comprendre que ceux dont les ***antécédents*** lui promettent de bons et utiles agents... »

« Le résultat des travaux de chaque commission sera un ***avis d'admissibilité*** pour les candidats ayant satisfait dans une mesure convenable aux obligations du programme. Mais l'administration supérieure conduite dans son choix ?

Quelle dérision! Et l'on appelle cela un règlement d'administration! Oui, c'est le règlement du favoritisme. C'est la proclamation, c'est la constitution de l'arbitraire, et d'un arbitraire d'autant plus odieux qu'il affecte tous les dehors de la justice et qu'il en a toute l'hypocrisie! C'est plus que tout cela, c'est l'organisation de la police administrative!

Et voilà ce que l'administration donne comme une preuve de sa ***bienveillance éprouvée*** à des hommes qui lui demandent des garanties!

Mais, mon Dieu! c'est donc une cécité particulière à tous les administrateurs généraux? Ils ne voient pas donc qu'ils devraient, dans leur intérêt même, s'astreindre à des mesures d'organisation sincère et réelle, et que le meilleur moyen d'écarter les solliciteurs importuns, c'est de leur opposer des règles et des prescriptions équitables?

Non! ils ne voient pas cela! non, ils ne veulent rien entendre, et, de toute évidence, le seul but du programme de M. Jayr est de multiplier en France la matière apostillable. C'est la méthode gouvernementale actuelle, ce sont les voies et moyens de la grande politique!

M. Legrand a-t-il eu l'idée première de cette triste mesure, ou bien a-t-il cédé à des prescriptions venues de plus haut? il n'importe; la mesure est prise, et M. Legrand s'y est prêté de bien bonne grâce! O faiblesse de caractère! tu fais souvent plus de mal que l'esprit de corruption lui-même!

Que les conducteurs ne perdent pas courage, cependant! Pour eux se lèveront des jours meilleurs. Déjà la génération des jeunes ingénieurs est sympathique à leurs droits. Les hommes qui nous gouvernent passeront, les droits des conducteurs ne passeront pas, et toute administration des Travaux publics qui voudra mériter le titre de réparatrice, devra les inscrire dans son programme.

(1) Voir notre numéro du 26 de ce mois.

Un nom mal choisi. — Un journal qui, d'après son titre, devrait avoir cent yeux, vient de nous prouver qu'il est borgne, sinon aveugle. Voici comment l'*Argus soissonnais* s'exprime sur la réforme électorale :

La réforme électorale, pour le centre gauche, c'est le renversement du ministère actuel, c'est la conquête des portefeuilles; pour les démocrates, c'est le renversement de la royauté; pour les légitimistes, c'est un acheminement à la restauration; pour les communistes, c'est l'avènement de la communauté des biens. — On nous taxe d'exagération. Voici quelques lignes que nous extrayons d'un journal dont le rédacteur principal, M. Victor Considerant, assistait au banquet de Saint-Quentin : « Pendant que M. Odilon Barrot prononçait à Soissons, dit la ***Démocratie Pacifique***, une allocution dans laquelle il signale éloquemment la dissolution de la société, le ***National*** et le ***Siècle*** publiaient des articles où respirent le sentiment et le désir de l'***émancipation définitive des classes laborieuses par la répartition proportionnelle***, où l'on pose en principe que les améliorations sociales sont le but essentiel de toute bonne politique. » Ainsi, le but de l'agitation politique actuelle est l'amélioration sociale, et cette amélioration sociale n'est autre chose que la ***répartition proportionnelle***. Nous prions les électeurs de méditer ce mot. Le but des banquets est d'arriver à répartir les biens proportionnellement, ***c'est-à-dire d'après les lois de l'égalité***. Si ce but sourit à nos électeurs propriétaires, nous ne chercherons point à contrarier leur goût; mais nous sommes bien aises qu'ils soient avertis.

O *Argus!* vous n'y voyez point clair; M. Victor Considerant n'est pas communiste, et répartition *proportionnelle* veut dire précisément le contraire de répartition égale. La formule habituelle du journal que vous citez, et qui est le nôtre, c'est répartition *proportionnelle au capital, au travail et au talent*, c'est-à-dire, ô *Argus*, que, si vous mettiez des fonds dans une association telle que nous la comprenons, loin de vous dépouiller, on vous rétribuerait proportionnellement au capital que vous auriez apporté. A

Après cette réflexion rapide, il prit le parti de risquer le tout pour le tout.

— Etes-vous bien avancée dans votre lecture, chère amie, demanda-t-il en parcourant à la hâte la page dont l'attraction puissante absorbait à son préjudice, toutes les facultés compréhensives de Mlle Darras.

— Avancée, non, heureusement; mais, hélas! quel mortel infortuné que ce Davys! A combien de trahisons il est en butte! que d'abordages! que de naufrages! Ah! il est plus mouillé que toi, je t'en réponds.

— Aussi, je ne me plains pas. Cependant, je vois que pour le moment il chante des romances aux pieds d'une Grecque adorable, et ce serait peut être le cas de vous tranquilliser sur son compte jusqu'à demain matin. En attendant, vous savez que je voudrais bien vous consulter, et je suis même parti de Melun tout exprès. Seriez-vous, par hasard, disposée à m'écouter?

— Je t'écoute toujours avec plaisir, monsieur l'Africain, dit la vieille fille. Et, tout en minaudant, elle laissa tomber un regard plein de regret sur le volume jaune. Louis Dubourg ne s'avisa pas de relever ce gracieux mensonge, il se contenta de l'espèce de triomphe qu'il remportait sur l'audacieux midshipman, et, reprenant les choses où elles en étaient restées quelques instants auparavant :

— Edgard de Diennes est donc de retour à Paris, dit-il, et j'ai perdu l'humble espoir que me laissait son absence; je sens que tout est fini désormais; cependant, depuis que je vous ai confié mes peines, vous m'avez si souvent encouragé dans mon amour pour Mlle de Vauquelay, et raffermi dans mes anxiétés, que je vous demande encore si vous voyez un rayon là où mes yeux ne distinguent plus que ténèbres, ou un moyen de parer ce coup sous lequel je suis déjà accablé?

— Ne te désespère pas comme cela, tu te fais du mal, et le mal ne remédie à rien. Mais ceci est plus facile à recommander qu'à exécuter, quand le cœur est pris, n'est-ce pas; on n'agit plus selon sa volonté; je te l'ai pourtant dit cent fois, et je te le répète, le mariage que tu redoutes ne se fera pas, j'en ai le pressentiment.

Malgré la solennité avec laquelle la vieille demoiselle avait prononcé ces paroles, Louise qui n'ignorait pas qu'elle continuait à avoir également le pressentiment de son propre mariage, ne partageait pas cette conviction rassurante. Sans apprécier la raison qui le rendait incrédule, Mlle Darras comprit qu'elle ne l'avait pas persuadé, et, comme elle avait renoncé dans ce but à suivre John Davys chez la fille du corsaire, elle était décidée à n'avoir pas fait un sacrifice inutile.

— D'ailleurs ce M. de Diennes, continua-t-elle d'un air superbe, il croit donc qu'il lui suffit de se faire voir pour être aimé! Mathilde pourrait fort bien ne pas être de son avis. La dernière fois que je l'ai vu chez mon beau-frère, qui le gâtait, par parenthèse, d'une façon outrageante, c'était un petit garçon brun, très brun même, assez épris de sa personne et volontaire à l'excès. On a entendu parler de séductions plus irrésistibles que celles-là.

Louis sourit tristement.

— Ma bonne amie, si je ne me trompe, dit-il, c'était à l'époque de mon entrée à Saint-Cyr que cette entrevue a eu lieu, car vous m'avez répété bien souvent, que depuis ma sortie du collége vous évitiez d'aller chez M. de Vauquelay les jours où Edgard avait congé; or, il y a bien huit ou neuf ans de cela; je vous certifie que ces neuf ans ont fait un homme, et un homme fort dangereux pour ses rivaux, du petit garçon qui vous a laissé un souvenir déjà peu fidèle. Il est brun, mais il est beau, comme dit le cantique des cantiques, et quant à l'obstination et au contentement de soi-même, que vous lui reprochez peut-être à tort, ce sont dans tous les cas de ces précieux défauts qui n'ont jamais nui à la réussite des projets de ceux qui les possèdent; au contraire.

— Alors, il n'y a pas à hésiter; il faut dès demain écrire à Mathilde.

— Lui écrire, moi? y pensez-vous! Abuser de la douce influence que son affection d'enfant m'a conservée! La faire repentir du paternel attachement qui a résisté dans son cœur à une séparation si longue, en lui prouvant combien j'en suis indigne! Si elle m'aime sans le savoir, un peu comme je l'aimais, troubler à jamais la vie dont son père a voulu disposer en faveur d'un autre! si elle ne m'aime pas, provoquer son mépris! Oh! non, je ne lui écrirai pas!

— Voilà qui est bel et bon, mais que veux-tu que je te dise? Prends alors un grand parti qui te coûtera beaucoup, je le sais; mais qui me paraît être le seul à te conseiller : fais-toi présenter à sa belle-mère, mon cher Louis, et tâche de te la conquérir...

— Dans un de mes jours d'angoisse j'ai déjà songé à cela. Une prévention dont je ne suis pas maître, et qu'Edgard partage, du reste, m'a empêché de suivre mon inspiration, quand cette démarche n'aurait pas encore ressemblé à une trahison. Aujourd'hui, qu'elle en aurait tout l'air, j'hésite lâchement. Je suis obligé de rechercher au fond de mon âme, sous ce nom que porte la marquise de Vauquelay, et à cette place qu'elle occupe, l'image de votre digne sœur, si filialement adorée par Edgard et par moi. Je veux trouver sur son rayonnant visage la trace du pardon; car, si j'y prévois celle du mécontentement, je perdrai la force de mériter ce pardon redoutable, quand même la vie de mon amour y serait attachée.

— Bien, mon enfant, dit Mlle Darras, en essuyant ses yeux déjà si souvent noyés [illegible] que le rouge dont elle était fardée s'était peu à peu étendu sur ses joues par couches inégales; je te remercie de bon sentiment, mais je ne souffrirais pas qu'il fût poussé assez loin pour nuire à ton bonheur. Il faudra bien que ton M. de Diennes, tout reconnaissant que tu le dis des bontés que ma sœur avait pour lui, passe par dessus sa répugnance; pourquoi n'essaierais-tu pas d'en faire autant? Rendre Mathilde heureuse est maintenant la meilleure manière d'honorer la mémoire de sa mère, et je m'en rapporte plus à toi qu'à un autre pour cela. Je ne te propose pas de te conduire moi-même à la marquise; car, si elle m'accorde rarement l'honneur de sa visite, elle m'envoie du moins ma nièce avec une régularité dont je lui sais gré, et toi aussi, n'est-ce pas? ajouta-t-elle en regardant malignement l'officier. Si elle me voyait prendre ton parti trop ouvertement, il se pourrait faire qu'elle en rendît la pauvre enfant responsable, et qu'elle la gardât dorénavant près d'elle, ce qui ne ferait pas notre affaire. Mais tu es assez bon à présenter, à ce qu'il me semble, pour que le premier venu se charge volontiers de ton introduction chez Mme de Vauquelay. Est-ce convenu?

Il était évident que le volume jaune recommençait à magnétiser la vieille demoiselle, et qu'elle brûlait d'envie de demeurer seule avec lui. Si le capitaine Dubourg avait été présomptueux, il aurait pu supposer qu'elle craignait de se compromettre par un plus long tête à tête, à une heure aussi avancée, mais le jeune protégé de Mlle Darras était plein d'humilité, et il supposa tout simplement ce qui était vrai.

Il se leva donc, et sortit, à peu près aussi avancé et aussi résolu qu'il l'était en entrant; mais pourtant moins désespéré, car lorsqu'on a versé ses douleurs dans un cœur ami, il est rare qu'on les y reprenne jusqu'à la dernière goutte.

La pluie avait cessé, et Louis Dubourg s'en retourna à pied, rue d'Astorg, où sa mère habitait une petite maison dans laquelle il trouvait une chambre quand son service ou son amour l'appelait à Paris.

Une heure auparavant, en remettant aux mains du domestique qui en prenait ordinairement soin, son cheval écumant et hors d'haleine, il avait expressément défendu qu'on prévînt Mme Dubourg de son arrivée, et ce fut avec des précautions infinies qu'il ouvrit et referma la porte de la rue, dont il avait voulu emporter la clé, afin de ne réveiller personne. Puis, ayant pris sous le vestibule la lampe qui l'attendait seule, il monta chez lui, en éteignant de son mieux le bruit de ses éperons sur l'escalier de pierre, fatigué, souffrant de sa double blessure, et décidé pour le moment à ne plus revoir Mathilde, à ne pas lui écrire, et surtout à ne jamais l'oublier.

Mme Marie Nodier-Mennessier.

(*La suite à demain.*)

est arrivé, et on ne sait pas encore quel est l'objet de sa mission. »

— Une lettre de Milan, datée du 15 et citée par l'*Alba*, annonce qu'une souscription a été ouverte dans cette ville pour offrir huit pièces de canon à Pie IX.

Venise, 16 septembre.—La première séance du Congrès scientifique italien a eu lieu le 15 dans notre ville. Le prince de Canino, élu président de la section de zoologie, prononça, à son installation, un discours purement scientifique dans lequel, cependant, il eut occasion de faire l'éloge de Pie IX d'une manière très mesurée et sans aucune allusion à l'Autriche.

Le nom du souverain pontife fut salué par de bruyants et unanimes applaudissements. Il n'en a pas fallu davantage pour que le prince de Canino et son secrétaire, M. Masi, reçussent le lendemain, par l'intermédiaire de la police, l'ordre de quitter immédiatement les Etats vénitiens, et sa voiture a été escortée jusqu'à la frontière.

Forli, 19 septembre.— Le général Bentivoglio est ici avec son état-major, mais il n'y a pas d'armée. Le peuple est toujours plein de haine contre les Autrichiens. On a proscrit les rubans noirs sur les chapeaux de paille, parce que le jaune et le noir forment leurs couleurs. Les modérés et les progressistes portent à leurs chapeaux des rubans bleus et verts. Les exaltés et les membres de la jeune Italie portent des signes rouges. On croit que l'ouvrage de M. Gioberti portera le coup de la mort à l'ordre des jésuites.

— Malgré le démenti donné par les feuilles allemandes à la nouvelle qui annonçait la retraite de l'ex-impératrice Marie-Louise, on écrit de Lucques au *Nouvelliste* de Marseille que le comte Fiquelmont a eu à Vérone une conférence à ce sujet avec M. Ward, ministre de Lucques. La retraite de Marie-Louise paraît être arrêtée; il ne s'agirait plus que de régler la pension qui doit lui être faite.

Il découle de ces faits, si effectivement ils s'accomplissent, que la famille régnante de Lucques serait appelée à succéder à Parme à l'ex-impératrice, et que le duché de Lucques serait incorporé à la Toscane, le tout en vertu du traité de Vienne.

— Nous lisons dans l'*Alba* du 20 septembre que le grand-duc de Toscane vient d'envoyer à Turin, comme chargé d'affaires, M. le chevalier Martini.

Ce fait est d'autant plus significatif qu'il tend à faire cesser un ancien usage par lequel la Toscane était représentée à la cour de Sardaigne par l'ambassadeur d'Autriche.

DEUX-SICILES. Naples, 14 septembre.— Les insurgés, qui s'étaient jetés dans la montagne après avoir fui de Reggio, ont menacé la petite ville de Gerace qui n'a que 4 000 habitants et qui est sans garnison. Le sous-intendant et le lieutenant de gendarmerie se rendirent immédiatement dans la commune de Bianio; mais ils furent arrêtés et pris par une troupe d'insurgés. Dans la nuit, ils parvinrent à s'évader, et, revenus à Gerace, ils appelèrent la population aux armes en criant: Vive Ferdinand II! Les habitants obéirent à cet appel, ce qui était d'autant plus louable qu'ils ne pouvaient guère compter sur un secours prochain du général Nunciante. Ce général occupe, avec quelques bataillons et sept pièces de canon, la route de Monte-Leone, derrière les rebelles, pour empêcher toute propagation de l'insurrection dans le Nord. Il forme la réserve du corps de troupes envoyé à Reggio. A la nouvelle que les insurgés marchaient sur Gerace, il s'y rendit pour les attaquer. Nous ne savons pas encore d'une manière bien exacte ce qui est arrivé. Toutefois il paraît certain que beaucoup d'insurgés ont péri ou ont été faits prisonniers. Dans le nombre, il y a des meneurs. On dit que les rebelles ont maintenant 6 000 hommes. On dit que le roi a ordonné deux promenades militaires dans les Abruzzes et dans la Pouille. L'une sera commandée par lui et l'autre par le maréchal Desanget. Il y a eu de nouvelles arrestations, notamment des Calabrais.

— La *Gazette universelle d'Augsbourg* du 25 septembre contient ce qui suit: « Nous résumons de la manière suivante les nouvelles les plus récentes d'Italie, afin qu'on puisse les saisir d'un seul coup d'œil: L'insurrection fait des progrès dans la Calabre. Une grande bataille, dont on ne connaît pas l'issue, n'a pas découragé les insurgés. Le nombre a augmenté, et on se dispose, dit-on, à Naples, à solliciter une intervention étrangère. On dit que les moines de Gênes, qui sont ennemis des jésuites et si puissants dans le Piémont, ont spontanément illuminé leur couvent, pour montrer qu'ils étaient attachés au mouvement libéral. »

NAPLES.— Les choses continuent à être ici assez graves. Le roi conserve une attitude de fierté terrible. Les exécutions à mort continuent avec une effrayante activité. Dans la Sicile, c'est un véritable carnage.

(*Popolo.*)

— Le général Landi, qui a reçu l'*alter ego* ou pouvoir illimité à Messine, a organisé des commissions militaires et publié un manifeste où on lit avec horreur ce passage:

« Comme il est du devoir de tout bon citoyen et paisible Messinais de détester toute machination, de découvrir ceux qui ont travaillé dans un but aussi exécrable, je recevrai et j'écouterai tous ceux qui, éloignés de toute haine privée, me révéleront ceux qui pensent troubler l'ordre public. ***Leurs noms seront ensevelis dans les secrets de la police, et ils auront une récompense proportionnée à l'importance de leur révélation.*** »

— On lit dans l'*Alba*, de Florence, du 22 septembre:

Le gouvernement napolitain se trouve en ce moment engagé dans deux luttes différentes: l'une contre les brigands qui occupent les bois de la Sella, l'autre contre les insurgés de la Sicile et de la Calabre. Nos lecteurs se rappellent que nous ne nous sommes jamais associés à cette partie de la presse qui a décoré du nom de libéraux les brigands de la Sella, et les disait pourvus de canons et de cavalerie. Nous les avons toujours appelés des brigands, et jamais nous n'avons exagéré leurs forces. Des nouvelles positives, qui nous sont apportées par des personnes dignes de foi, nous permettent d'assurer que nous ne nous sommes pas trompés. Ont les combattants de la Sella sont des brigands, et les insurgés de Reggio et des autres parties de la Calabre ont commis la faute honorable de refuser leur secours, ne voulant pas ternir la sainteté de leur cause en s'unissant à des hommes sans aveu.

Ces faits étant établis, voyons comment le gouvernement napolitain se comporte avec les brigands et les libéraux.

Le roi a donné l'*alter ego* au général Statella contre les brigands; il a donné l'*alter ego* au général Landi contre les libéraux.

Le général Statella traite avec les brigands de puissance à puissance, ***par l'intermédiaire d'ambassadeurs***, et même en personne, il leur promet une capitulation honorable. — Le général Landi menace les libéraux d'extermination, et leur déclare, au nom du roi, qu'il n'y a pas d'autre arrangement avec eux que la mort.

Pour que ceci ne paraisse pas une accusation gratuite, voici les faits tels que nous les apprennent les nouvelles que nous recevons.

[...] ceux, qui les refusa avec beaucoup de politesse. Telle est la scène qui a eu lieu avec les brigands: voyons maintenant comment on a agi avec les libéraux.

Le général Landi, deux jours après celui où son collègue Statella traitait si courtoisement avec les brigands, déclarait, dans une proclamation imprimée, qu'il voulait anéantir cette bande de scélérats, et, pour mieux y réussir, il ordonnait que les noms des délateurs ***resteraient ensevelis dans les arcanes de la police, et auraient une récompense proportionnée aux services qu'ils auraient rendus.***

Le général Nunziante faisait fusiller les gardiens des prisons de Reggio, suspects de complicité dans la fuite des prisonniers. Le général Viala faisait arrêter à Palerme plus de 200 personnes suspectes et les faisait embarquer et éloigner de la Sicile, tout cela dans le mystère de la nuit, de telle sorte que les malheureuses familles ignoraient le sort de leurs proches, qui ont été jetés, à ce que l'on croit, sur les rochers inhospitaliers de Favignana, Pantelleria, Ustica, etc.

Ces faits n'ont pas besoin de commentaires: tout homme de cœur doit se sentir révolté en les apprenant.

ESPAGNE. — ***Etat alarmant de la Navarre.*** — On lit dans le *Faro* du 24 septembre: « Nos nouvelles de la Navarre sont alarmantes. Nous avons des raisons de croire que l'on y travaille sans relâche à un soulèvement carliste; et nous appelons toute l'attention du gouvernement sur l'état de cette province. Ces nouvelles sont confirmées par des journaux de Madrid, d'opinions diverses. Un comité du parti modéré s'est constitué à Valence; il est composé des personnes les plus notables et de celles qui ont donné le plus de preuves de leur dévouement à la cause du trône et des institutions libérales. Cette commission surveillera les intérêts du parti conservateur. Espérons que cet exemple aura de nombreux imitateurs. »

— La ***Gazette de Madrid*** du 24 septembre donne les détails suivants sur le fameux cabecilla Marsal: « Le cabecilla Marsal est habillé en bourgeois, avec pantalon de velours noir à galon d'or, et veste de drap noir, dont le col est garni de fourrure; il porte un sabre de cavalerie et monte un beau cheval; les hommes de son parti, qui sont entrés à Calella, étaient vêtus en bourgeois, mais fort salement; ils avaient de bons chevaux et des sabres qu'ils disaient s'être procurés en France, sans doute par l'intermédiaire des contrebandiers de la vallée d'Andorre. Si le cheval de Marsal venait à être tué dans une affaire, ce cabecilla serait fait prisonnier fort aisément, car il boite beaucoup d'une jambe, par suite, dit-on, d'une blessure qu'il a reçue dans la dernière guerre civile. »

— Catalogne. Extrait du *Fomento* du 25 septembre: « Nous savons, à n'en pas douter, que l'on a reçu à la capitainerie générale une dépêche annonçant qu'une bande de matinès s'est présentée aux autorités d'un bourg du district de Tarragone pour demander à être amnistiée. Comme preuve de leur repentir et de leurs bons sentiments, les matinès ont livré aux autorités deux de leurs chefs pieds et poings liés. »

— Extrait du *Fomento* du 22 septembre: « Par décision royale, communiquée au capitaine-général de la Catalogne, par dépêche du ministre de la guerre, en date du 18 septembre 1847, cet officier général est autorisé à mettre en état de blocus toute la frontière des Pyrénées, la Jonquère exceptée, c'est-à-dire que toute entrée ou sortie de marchandises et effets est prohibée provisoirement, sauf par ce point réservé. »

ANGLETERRE. — ***Opinions des journaux sur M. Guizot et sur Pie IX.***— On lit dans le *Times* du 28 septembre: « L'avènement de M. Guizot au poste politique le plus élevé dans le gouvernement de son pays est un évènement qui pourrait passer presque inaperçu, car M. Guizot a exercé le pouvoir et attiré la louange ou la censure due au premier ministre de la couronne, même depuis la formation du cabinet, il y a sept ans. C'est à peine si la présidence en titre du conseil ajoutera quelque chose à l'importance de ses travaux politiques ou à la durée de son pouvoir. Nous voudrions pouvoir supposer que le cabinet que M. Guizot est appelé à présider n'est destiné à ne soutenir que les principes, à ne poursuivre que les objets qui constituaient autrefois sa croyance politique et contribuèrent à l'éclat de sa renommée politique. Mais le cabinet du 29 octobre 1840 n'a conservé son identité de personnes que pour rendre la transformation de sa politique plus éclatante et plus déplorable. Nous trouverions difficilement dans les rangs de l'opposition un contraste plus éclatant que celui qui existe entre M. Guizot, ministre des affaires étrangères, prenant le portefeuille lors de la création du cabinet, et M. Guizot, premier ministre de France, au moment de la démission du maréchal Soult. »

— Le *Standard* du 27 septembre publie une longue et intolérante diatribe contre le pape Pie IX.— Le roi de France et M. Guizot, dit le *Standard*, sont trop sages pour prendre les armes en faveur du souverain pontife, et le voilà réduit à en appeler aux prières des fidèles de France (jésuites compris).— Le *Standard* passe sans transition de ce préambule au projet que le pape aurait de nommer des archevêques et des évêques catholiques pour l'Angleterre. Il prétend que ces nominations constitueraient de véritables usurpations et seraient peu d'accord avec les idées libérales que l'on prête au saint-père.

Le *Standard*, le journal le plus arriéré d'Angleterre, journal rempli de préjugés ridicules, était cité dernièrement avec de grands éloges par le ***Journal des Débats.***

RUSSIE.— ***Progrès du choléra.***—Saint-Pétersbourg, 11 septembre.— Il n'est plus question du voyage de l'empereur; et, eu égard au choléra, il est probable qu'il n'aura pas lieu.—Du 16 octobre 1846 au 14 juin 1847, le choléra a frappé dans le Caucase, 17,055 personnes, dont 6,318 sont mortes.—Le 25 juillet, le choléra est arrivé à son plus haut degré d'intensité dans Astracan. La maladie a fait plus de ravages dans les quartiers bas, qui sont humides. Les hommes ont été attaqués avec une force cinq fois plus grande que les femmes. Les Russes l'ont été plus que les Musulmans et les Kalmouks. C'est que les Musulmans sont plus sobres que les Russes, et les Kalmoucks étant un peuple nomade, vivent plus en plein air. Le 31 juillet, 131 individus sont morts. Maintenant, le fléau a presqu'entièrement disparu.

— On a reçu à Constantinople des lettres de Trébisonde du 4 septembre.

D'après ces lettres, le choléra continuait de ravager la Géorgie, et, comme nous l'avons dit dans notre dernier courrier, on pensait qu'il avait envahi Batoum. Bien que ce fait ne soit pas très certain, une de ces lettres porte que, par suite de la frayeur qui s'est emparée des esprits à Trébisonde, les communications entre cette ville et Batoum sont interrompues.

A Erzeroum, le nombre des victimes n'est pas considérable: il y a de 20 à 25 cas par jour, dont un tiers suivi de mort; la classe pauvre y est principalement attaquée.

A Redout-Kalé, la maladie s'est montrée et se maintient avec un caractère assez benin.

On sait que le fléau avait quitté la Perse; il y est rentré par le Carabagh. Les nouvelles du 22 août de Tauris portent que, dans cette

— L'évasion de M. Granier de Cassagnac, peu de temps avant les débats du procès Beauvallon, évasion qualifiée pompeusement de ***mission donnée par le gouvernement***, excite une indignation générale. Si l'on en croit la *Presse*, le ministère a grand peur qu'on n'arrive à savoir tout ce qu'il y a au fond de l'affaire du troisième théâtre lyrique, où le fait le plus grave ne serait pas, dit-il, la somme de 100 000 fr complétée à MM. Granier de Cassagnac et Solar, savoir, 50 000 fr. en espèces, et les autres 50 000 fr. en billets escomptés ou encaissés par MM. Testu, rue Croix-des-Petits-Champs, Leroux, banquier, rue de l'Echiquier, la caisse Baudon, et enfin Cornuault, chevalier de la Légion d'Honneur.

— La revue du roi d'hier a été signalée, dit le *Siècle*, par un curieux incident. Au moment où le roi allait distribuer les croix d'honneur, un colonel de cavalerie s'est approché de S. M., et a demandé à haute voix la décoration pour son lieutenant-colonel et son major, qui, a-t-il dit, ***avaient été oubliés***. « J'accorde la croix à ces deux officiers, colonel, a répondu le roi, faites-les avancer! » Et le roi les a en effet décorés. Presque aussitôt après, le ministre de la guerre s'est approché du colonel, et lui a enjoint de garder les arrêts pendant quinze jours. « Je le savais, » a répondu froidement le colonel.

— L'affaire des diableries de l'institution Denis a excité à Lyon des troubles et des manifestations assez graves de la part des ouvriers lyonnais contre les maisons religieuses. Le manque d'espace nous empêche de donner aujourd'hui les détails qui arrivent sur cette affaire. Nous les donnerons demain plus complets et plus précis.

BANQUET RÉFORMISTE DE MEAUX. — Dimanche, 750 personnes se sont réunies à Meaux dans la salle du jeu de paume, sous la présidence de M. Dumoulin Dusays, pour protester à la fois de leur dévouement à nos institutions, de leur amour pour le progrès et de leur aversion pour le système actuel. On comptait trois membres du conseil-général, l'ancien président du tribunal de commerce, six conseillers d'arrondissement, plus de trente maires, presque tous les chefs de bataillons de l'arrondissement, sept députés: MM. Odilon Barrot, Drouyn de Lhuys, Larabit, Georges et Oscar Lafayette, Ferdinand et Jules de Lasteyrie; un ancien député, M. Ernest de Girardin.

Le comité central était représenté par deux de ses membres, MM. Riglet et Dutot, et par son vénérable président, M. le comte de Lasteyrie.

A quatre heures, les convives se sont réunis à table, au son de la *Marseillaise*, exécutée par un orchestre d'amateurs, qui étaient venus spontanément s'offrir aux commissaires du banquet.

M. Odilon Barrot a pris plusieurs fois la parole. Un toast a été porté par M. Garnier, de Lisy: « ***Aux classes laborieuses! elles sont l'âme de la nation, elles ont droit à toutes nos sympathies!*** »

UN ÉVÉNEMENT DÉPLORABLE est arrivé au polygone de Toulouse, pendant que le 12e régiment faisait l'exercice à feu, en présence de l'inspecteur général Duchand. Une jeune fille âgée de onze ans, nommée Jeanne Raylliac, du faubourg Saint-Cyprien, était occupée à grapiller dans une vigne, située derrière la butte, lorsqu'elle a été atteinte par un boulet de canon qui lui a brisé une jambe. L'exercice à feu a été aussitôt suspendu. La jeune fille a été transportée à l'Hôtel-Dieu-Saint-Jacques, où on lui a fait immédiatement l'amputation de la cuisse. Elle est dans un état qui donne d'assez vives inquiétudes.

(***Journal de Toulouse.***)

PRUSSE (Berlin), 23 septembre. — Un grand scandale vient d'avoir lieu dans la synagogue centrale de Berlin.

Lundi dernier, jour de *kipour* (des expiations), qui est la fête la plus solennelle des israélites, vers midi, pendant que la synagogue centrale était remplie de monde, un jeune homme paraissant appartenir aux classes élevées est entré dans la synagogue, a percé la foule, est monté sur une estrade de manière à être bien en vue de toutes les personnes présentes, puis il a tiré de l'une des poches de son habit un gros morceau de pain, et de l'autre poche un énorme morceau de jambon, et s'est mis à manger avec la plus grande avidité de cette chair que les juifs, comme on sait, ont en horreur.

Grande fut l'indignation qui se manifesta dans la dévote assemblée. Les uns se jetèrent par terre, faisant des gestes convulsifs; les autres se précipitèrent vers les portes pour fuir l'objet du scandale; d'autres proférèrent des imprécations contre l'individu qui avait profané le saint lieu, non seulement en y introduisant un aliment défendu aux juifs, mais en y faisant un repas le jour du grand jeûne.

Le rabbin seul resta calme et conserva sa dignité de grand lévite. Il exhorta les assistants à se tenir tranquilles, et il ordonna au jeune homme qui avait troublé le service divin de se retirer immédiatement; mais il ne fut pas écouté. Le jeune homme répondit d'une voix de stentor: *non!* et il continua à manger son jambon et son pain, tandis que les juifs sortaient en tumulte de la synagogue.

Le rabbin fit appeler la garde; elle arrêta le jeune homme et le conduisit en prison.

La synagogue centrale profanée sera inaugurée de nouveau par une cérémonie expiatoire.

UN MARI PERDU. — Une pauvre femme de 25 ans, tellement fatiguée par la misère et les privations, qu'on lui donnerait 50 ans au moins, vient s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle, tenant dans ses bras un petit enfant maigre et souffreteux. Elle se nomme Sicka de Bosker, femme Moïse; elle est née en Belgique. Elle est venue à Paris avec son mari, qui est tisserand, pour y trouver de l'ouvrage. Nous ne savons pas quel attrait exerce ce nom de Paris sur les provinciaux, sur les étrangers; mais, dès qu'ils ne peuvent vivre chez eux, ils crient: « Paris! Paris! » et se dirigent vers cet Eldorado, où les attendent trop souvent les plus cruelles déceptions.

C'est ce qui arriva à Moïse et à sa femme; ils ne trouvèrent pas à s'employer, et le mari eut le courage d'abandonner la mère de son enfant au milieu d'une ville inconnue.

La malheureuse, n'ayant pas de moyens d'existence, alla elle-même se mettre entre les mains des sergents de ville. A l'audience, elle supplie le tribunal de la renvoyer dans son pays. Le tribunal l'acquitte, et décide qu'un passeport d'indigent lui sera remis, afin qu'elle puisse retourner en Belgique. M. le président Pérignon lui donne une lettre au moyen de laquelle, en attendant la délivrance de son passeport, elle pourra trouver, pendant trois ou quatre jours, un gîte et du pain dans une maison d'asile.

(***Droit.***)

CHRONIQUE DES THÉATRES.

L'Odéon rouvre ses portes demain soir par le ***Passé et l'Avenir***, prologue de M. Michel Carré, et que suivra *Isabelle de Castille*, drame en cinq actes et en vers. On dit que la troupe nouvelle promet de bons artistes; on cite surtout Mme Laurent, premier rôle de drame, Louis Monrose et Delaunay.— Les études marchent rapidement. D'ici à quelques semaines, nous aurons un drame en prose, de M. Maillian, une comédie en trois actes et en vers, de M. Théophile Gautier, ***Intrigue et Vanité***, en trois actes, de M. Béchard.

On annonce comme devant être prochainement mis en répétition à l'Ambigu-Comique un grand drame de Frédéric Soulié, en cinq actes, intitulé le ***Vieux Paris***, et un drame-vaudeville en deux actes, ***Une Fatalité***, qui sera monté par le théâtre du Vaudeville.

3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct | 75 60 | 75 75 | 75 60 | 75 75
— — fin courant | 75 65 | 75 70 | 75 60 | 75 65
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct | 114 85 | 114 90 | 114 85 | 115 85
— — fin courant | 114 70 | 114 85 | 114 70 | 114 80

4 1/2 J. 22 s. dr cours 102 »» | Banq. de Fr. dr cours 3195 »»
4 0/0 J. s. » 99 50 | O. V. de Par. » »»»» »»
Emp. 1844 au Ct » » »/» | C. hyp...... » 250 »»
— fin Ct » » »» | — Goum.... » 1180 »»
B. du Trés. » » »/» | — Gann..... » 1030 »»

PRIMES. fin cour. fin proch.
3 p. 0/0...... d. 10 [illegible]
5 p. 0/0...... d. 50 »» »» »» »» —— »» »» »» »»
REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0...... »» »/» »» »/» »» »/» »» »/»
5 p. 0/0...... »» »/» »» »/» »» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours » »/» | ROM........... DrC. 96 »» »/»
Récep. Rotsch. » 99 »» | BELG. 3 1/2..... » »»» »/»
ESP. Dette act. » »» »/» | — 4 1/2...... » »» »/»
— — pass. » » »/» | — de 1830.... » 99 3/4 »»
— 3 p. 0/0. » 29 »/» | — de 1842.... » 100 5/8 »/»
Dette intérieure » 23 3/4 | — Banque.... » »»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 » »» » » | — de Em. 1841. » »»»» »»
HOLL. 2 1/2 » »» »/» | PIÉMONT....... » »»»» »»
HAITI........... » »»» »/» | AUTRICHE...... » »»» »»
Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »».

CHEMINS DE FER.
[illegible] »»
Act. d'J. » »» »»
Ch. S. G. » »»» »»
V. r. dr. 995 »»
— Ob. anc. »»» »»
— — nouv. »»»» »»
V. r. gauc. 265 »»
Paris à Sc. »»» »»
— à Orléans 1165 »»
— à Rouen. 905 15
R.-Havre. 537 50
Avignon... 527 50
Str. à Bâle. 160 »»
Paris-Str... 285 »»
Tours-Nant 365 »»
Orl.-Vierz. 537 50
C. du Nord 520 »»
Famp-Has. »»» »»
Diep.-Féc. »»» »»
Boul. à Am. »»» »»
Orl.-Bord. 447 50
Mont. à Tr. »»» »»
Paris-Lyon 377 50
Bord-Teste »» »»
Zinc V. M. »»»» »»
Lin Maber. »»» »»

[illegible] farines : Gruaux, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — 1re marque, » q. 157 k. 47-75 à 50-95. — 2e marque, 7 q. 74 k. 43-30 à 47-10. — 3e marque, 40 q. 82 k. 30-00 à 39-00. — 4e marque, 3 q. 14 k. 24-00 à 29-00. — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 42 q. 30 k. — Ventes à livrer, 345 q. 40 k. 39-15 à 61-50. — Cuisson, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 61 q. 40 k. 40-75 à 50-95.

Marché de la barrière d'Enfer du 28 septembre. — Foin 1re qualité, 65 à »»; 2e 61 à 64; 3e »» à »». — Luzerne, 1re, 64 à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re q., 31 à 32; 2e 30 à »»; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re qualité, »» à »»; 2e »» à »». — Paille d'avoine, 1re »» à »»; 2e »» à »».

La Chapelle, 29 septembre. — Taureaux : amenés, 6; vendus, 2; prix, le kil. sur pied, »,»»-»,80. — Vaches grasses : amenées, 58; vendues, 31; prix : 1,10-0,80. — Veaux : amenés, 367; vendus, 367; prix, 1,36-1,18-1,00. — Vaches laitières : amenées, 71; vendues, 28; prix, 250 fr. à 520. — Porcs : amenés, »»»»; vendus, »»»»; prix, »,»»-»,»»-»,»».

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

[illegible] VAUDEVILLE. — Trop Heureuse, Cheveu Blond, Rose, Petites Misères.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Le Suisse, la Filleule, Fille obéissante, Fille de l'Avare.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Daranda, la Croisée, la Femme à 2 Maris, Mlle Agathe.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Bonheur, Jocrisse, l'Etourneau, Henriette.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »/» AMBIGU. — Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ. — Le Sonneur de Saint-Paul, le Tremblement de Terre.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Le Fils du Pêcheur, l'Anguille, la Pie.
7 h. »/» FOLIES. — Adine, Revue, Diable, Antoine.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Julien, Mary, Silence, le Bouffe.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Toto, Favori, Charpentiers.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

PARIS, 30 SEPTEMBRE.

De la Reconfection et de la Conservation du Cadastre.

Le Cadastre est un monument d'art et d'administration, qui a coûté quarante années de travaux et deux cent millions de frais pour prouver trois choses : 1° la nécessité de son entière reconfection ; 2° l'incurie incroyable de l'administration supérieure ; 3° le vice radical du morcellement de la propriété en France.

Peu de personnes connaissent ce sujet. La presse ne lui a pas encore donné toute l'attention qu'il mérite. L'administration elle-même, honteuse des tristes écoles et de la dépense en pure perte qu'elle a faites dans cette entreprise, hésite et recule depuis vingt ans devant la nécessité d'avouer ses fautes, et de solliciter du pays la reconstruction complète de l'édifice cadastral. Elle s'est cependant décidée, en juillet de l'année dernière, à sonder les dispositions des conseils-généraux, sur un projet de loi qui a pour double objet le complet renouvellement des opérations cadastrales dans l'espace de trente années, et un système de conservation du Cadastre nouveau. La réponse des conseils-généraux n'a pas été de nature à donner à l'administration grand espoir de faire voter son projet de loi par les Chambres. Sur quatre-vingt-six départements, quarante-quatre conseils seulement ont paru désirer vaguement la promulgation de cette mesure législative, et, sur ce nombre même, plusieurs, en déplorant la nécessité d'une nouvelle dépense, ont critiqué les dispositions fondamentales du projet de loi. Cependant, il est impossible que l'administration ne sorte pas de l'impasse où elle s'est fourrée. Elle a trouvé dans les évènements qui ont suivi 1830, dans les crises ministérielles, dans les questions de chemins de fer, et jusque dans les désordres du commerce sur les grains des prétextes plus ou moins plausibles pour retarder son *mea culpa* cadastral, pour différer la réparation de ses torts ; mais chacun de ses retards nouveaux a nécessité de nouveaux et plus graves sacrifices de temps et d'argent, a rendu la situation cadastrale de plus en plus irrémédiable. La presse doit donc braver le dédale dont cette question est entourée, pour préparer l'opinion à la discussion qui aura probablement lieu dans le cours de la prochaine session.

Le Cadastre parcellaire, dans la pensée de l'empereur, qui le décréta en 1807, devait être une véritable institution d'utilité publique. Il ne devait pas seulement servir à asseoir sur les bases les plus exactes et les plus équitables la répartition de la contribution foncière, il devait être la source générale des documents géodésiques, des données topographiques utiles aux divers services publics. Il ne devait pas être seulement une des meilleures garanties de la propriété, le tableau fidèle et constant de ses limites, de ses natures de culture et de sa contenance; il devait, à titre de grand livre terrier de la France, servir d'autorité aux tribunaux pour les partages et les contestations; de souche de renseignements certains à l'administration des domaines et de l'enregistrement, à l'administration des forêts, au notariat, au bureau des hypothèques, aux propriétaires pour leur épargner les frais arbitraires des arpentages partiels; enfin, aux villes elles-mêmes pour leurs projets d'alignement et d'agrandissement.

Le cadastre eût atteint tous ces buts d'utilité publique, si les deux conditions les plus simples, les plus naturelles eussent été remplies pour lui. La première de ces conditions était une organisation particulière, indépendante, de nature à garantir l'avenir des géomètres, et à les subordonner à un chef spécial, à un directeur général compétent. La seconde condition était de tenir le plan géométrique de toutes les propriétés en harmonie avec les mutations et les changements qui s'opèrent sur la surface du sol par suite de ventes, échanges, successions et partages. Cette tenue à jour des mutations géométriques eût été extrêmement simple dans l'origine, puisqu'il eût suffi d'attacher un géomètre de première classe à chaque canton cadastré, avec mission de faire des tournées périodiques dans toutes les communes, et de rapporter sur les plans tous les changements survenus sur le terrain. Ces mutations ainsi faites sur les plans, eussent été très facilement reproduites sur les matrices de rôles par les directions des contributions directes, et eussent conservé au Cadastre une autorité d'exactitude incontestable. Or, il n'en a pas été ainsi. Aucune de ces deux conditions essentielles n'a été remplie. Le Cadastre a été subordonné, pendant quarante années, à l'administration des contributions directes, c'est-à-dire à l'administration la plus incapable de diriger une œuvre d'art et de science. Cette administration, pendant quarante années, n'a tiré du Cadastre qu'un profit fiscal, et l'a empêché d'être utile à tous les autres services publics. Elle a refusé aux géomètres toutes les garanties d'avenir et de protection qu'elle accordait à ses contrôleurs, et les a laissés se dissoudre, sans carrière, après l'achèvement de leurs pénibles travaux. Enfin, cette administration, en négligeant de faire conserver les plans en harmonie avec les changements du terrain, aussitôt après leur achèvement, a fait du Cadastre une œuvre chimérique de confusion et de honte, a rendu indispensable la reconfection entière de l'opération.

Est-il possible de comprendre qu'à notre époque des architectes laissent tomber en ruine la moitié d'un monument de 200 millions, pendant qu'ils reconstruisent l'autre moitié, et qu'ils persévèrent dans le même système jusqu'à ce que l'achèvement intégral exige la reconfection intégrale, lorsqu'il eut suffi d'entourer ce monument, dès son origine, de quelques précautions conservatrices pour en perpétuer l'utilité? Est-il possible que tous les hommes qui ont présidé aux travaux du Cadastre, pendant quarante ans, n'aient pas vu qu'en négligeant d'opérer au fur et à mesure les mutations sur les plans, ils détruisaient peu à peu toute l'autorité de ces plans, ils infirmaient chaque jour la base de cette égalité proportionnelle de la répartition qui est écrite dans la Charte, et qu'en raison des fréquents changements que subit la propriété foncière dans ses limites et dans ses possesseurs il arriverait bientôt un moment où le plan et l'état de section se trouveraient si peu en harmonie avec le terrain que le propriétaire, le contrôleur et le géomètre lui-même ne pourraient plus s'y reconnaître et constater l'identité des propriétés? Est-il possible que les Chambres, les conseils généraux, les organes du pays aient laissé une œuvre aussi importante, aussi coûteuse, se détériorer et se détruire scandaleusement, pendant quarante années, et que la France qui se vante si complaisamment de son habileté d'exécution, de sa supériorité administrative offre le spectacle d'une aussi dérisoire et aussi ruineuse gestion !

On comprend les premiers tâtonnements de l'œuvre ; on s'explique très bien que, depuis 1791, époque où l'Assemblée constituante établit la contribution foncière et reconnut la nécessité du Cadastre, jusqu'à la décision impériale du 27 janvier 1807, qui prescrit le Cadastre général parcellaire, et même jusqu'en 1815, moment de la dernière chute de l'Empire, l'opération cadastrale ait manqué de méthode, d'unité, d'agents capables et expérimentés, de bons instruments même, et que les premiers résultats aient été incomplets ou défectueux. On ne peut en vouloir au conquérant si, au milieu de ses gigantesques projets et de ses besoins financiers, il a dérogé à ses sages principes de prévoyance et de spécialité, en subordonnant la partie d'art du Cadastre à l'administration fiscale des contributions directes, et en négligeant de garantir l'avenir et la conservation du Cadastre, dès les premiers travaux. Napoléon eût certainement rectifié ces deux erreurs, s'il eût régné plus longtemps. La Restauration elle-même, dans ses premières années d'embarras politiques et financiers, est jusqu'à un certain point excusable de n'avoir pas reconnu et fait disparaître les vices essentiels de l'opération. Mais, quand on pense à la manière dont ces vices cadastraux ont sauté aux yeux des administrateurs depuis 1820 ; quand on songe à toutes les mesures administratives, à tous les arrêtés ministériels, à toutes les inspections et vérifications, à toutes les réclamations dont le Cadastre a été l'objet, à tous les votes par lesquels les Chambres et les conseils-généraux ont demandé sa régularisation méthodique et définitive, à tous les mémoires que les hommes compétents ont publiés sur la nécessité de réviser les plans des premiers cantons cadastrés et d'organiser une conservation de l'ensemble, on ne peut dresser qu'une accusation accablante contre les ministres et les directeurs-généraux qui se sont succédé aux finances depuis trente ans.

Oui, voilà une administration tout entière qui n'ignore pas que les plans et matrices de rôle dérivant du Cadastre tombent dans un état de confusion inextricable; que les travaux exécutés dans les premières années du système parcellaire sont complètement à refaire, parce qu'ils n'ont été nullement conservés; que chaque année de retard pour la réparation de l'œuvre augmente de plusieurs millions le sacrifice nouveau qu'il faudra demander, et cette administration ne se décide à rien. La direction générale des contributions directes sait mieux que personne que les premiers vices de l'opération cadastrale et son défaut d'appropriation aux divers besoins de l'intérêt public sont résultés de l'amalgame de la partie d'art avec la partie fiscale, et cependant, comme elle ne peut prononcer une séparation sans se suicider, sans se diminuer elle-même, elle s'obstine à vouloir tenir les géomètres sous sa dépendance et absorber le Cadastre tout entier. Ils savent que l'inaptitude des premiers agents a causé l'imperfection des premiers travaux, et ils se sont efforcés, dans tous leurs vains essais de conservation cadastrale, de substituer de jeunes surnuméraires contrôleurs aux géomètres éprouvés. Au lieu de profiter des leçons de l'expérience et de placer la rénovation et la conservation cadastrales sous une direction spéciale et indépendante, ils ont condamné un personnel de plus de 2 000 géomètres à se dissoudre, à s'éparpiller, à disparaître sous l'ingratitude et l'injustice les plus criantes. Ils ont vu les conseils-généraux de quelques départements prendre eux-mêmes et à leurs frais l'initiative de la reconfection des plans de leurs premiers cantons, et n'osant ni les encourager ni les combattre, ils les ont laissés suivre la vieille ornière et recommencer des travaux qui, dépourvus de soins conservateurs, n'offriront bientôt à leur tour que des documents incomplets. Ils ont hésité,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 1er OCTOBRE 1847.

HORTENSE DE VAUQUELAY. (1)

III.

L'ARRIVÉE.

Le premier soin de M. de Diennes, en arrivant à Paris, fut de se débarrasser le soir même du fardeau de son patronage, en reconduisant Albert de Jailly à l'adresse qu'il se fit indiquer.

— Excusez-moi auprès de votre mère, lui dit-il en lui serrant une dernière fois la main, à l'heure qu'il est, et dans le costume où me voilà je ne puis pénétrer chez elle. Annoncez-moi seulement et ne faites pas, en m'attendant, trop de contes à mon sujet.

— Et vous, ne perdez pas de vue mes remarques judicieuses : les étourdis sont gens de bon conseil.

Lorsqu'Edgard se trouva seul dans cette voiture qui l'amenait de si loin, il réfléchit, le cœur allégé par l'absence de son curieux témoin, à la situation toute simple qui se présentait à lui au moment du départ, et à la situation assez désagréablement compliquée qui l'accueillait à son arrivée.

Légué par son père mourant à l'amitié du marquis de Vauquelay, avant que celui-ci eût un enfant, Edgard n'avait jamais connu ni aimé une autre famille que celle où il avait été reçu comme une grâce divine.

Le revenu de la très modeste fortune que ses parents lui avaient laissée, suffisait à peine aux frais de son éducation; mais M. de Vauquelay se disait avec un légitime orgueil, qu'après avoir rendu le fils de son adoption sage et éclairé par la science, il finirait par le faire heureux et indépendant par la richesse : au lieu de contrarier ses vues secrètes, la naissance de Mathilde leur donna une forme plus précise et plus paternelle encore. L'espoir de réunir un jour ces enfants qu'il aimait d'une affection presqu'égale, devint le plus doux de ses rêves.

Il fit embrasser à Edgard une carrière qui, en l'éloignant de sa fille pendant quelques années embarrassantes pour tous deux, laissait la faculté de le rappeler à l'époque fixée d'avance par une sollicitude prévoyante. Mais ce rêve, le marquis de Vauquelay ne devait pas le voir se réaliser. La mort l'enleva, si soudaine et si imprévue, que, sans la sage précaution qu'il avait eue de confier à sa femme, au moment de son second mariage, son projet pour l'avenir de cette enfant, et une lettre cachetée à l'adresse de son jeune pupille qui le lui faisait connaître à lui même, les chers objets de ses préoccupations constantes eussent ignoré toujours le sort qu'il leur avait réservé.

La vénération sans bornes avec laquelle M. de Diennes avait l'habitude de se soumettre aux moindres désirs du marquis ne fut altérée en rien par sa mort, et, recevant cette lettre dont la double enveloppe cachetée de noir lui révélait la perte qu'il venait de faire, il n'hésita pas à se promettre d'obéir religieusement au vœu qui y était exprimé, quand il aurait atteint l'âge prescrit par son tuteur. Deux ans se passèrent ainsi, et, aussitôt que l'heure souriante qui lui apportait ses vingt-quatre ans eut sonné, il partit de Berlin, plus empressé de rendre ce docile hommage à la mémoire de son père adoptif, que de venir prendre possession d'un cœur et d'une fortune auxquels il pensait depuis deux ans sans aucune agitation, et avec un désir médiocre.

L'entrevue qu'il avait eue à Melun avec son ancien camarade, les réflexions qui, chez lui, en avaient été la suite; les plaisanteries d'Albert, et par dessus tout, cette espèce d'hallucination railleuse qui le poursuivait, en lui montrant la silhouette de l'officier fendant l'air et l'obscurité au devant de la voiture dans laquelle il avait refusé de monter quelques instants plus tôt, toutes ces circonstances avaient modifié les dispositions indifférentes du secrétaire d'ambassade.

En devinant une rivalité, son amour-propre qui n'y comptait pas s'était alarmé; puis ce sentiment, à défaut d'un meilleur, parait de tous les charmes que peut rêver une imagination troublée et capricieuse, la jeune fille dont l'image, depuis longtemps oubliée, ne lui était jamais apparue pendant les jours d'absence, qu'avec l'expression tranquille de l'affection fraternelle qu'il ressentait pour elle au fond du cœur. Alors il jurait de se faire aimer de Mathilde, et de déjouer ainsi les manœuvres déloyales de celui qui s'était fait son ennemi en se jetant sur le chemin de son amour. Ce qu'Edgard attribuait à sa passion pour une femme, c'était tout simplement, comme cela arrive souvent, la lutte de son orgueil contre un homme.

La vive contrariété qu'il avait éprouvée en apprenant que son tuteur avait contracté un second mariage, bien qu'elle fût l'effet d'une noble inspiration, et qu'elle prît sa source dans un sentiment honorable, se réveilla et vint se joindre encore à ses autres déceptions, en se reduisant à des proportions fort étroites.

La crainte de faire injure à l'ombre toujours présente de la première marquise de Vauquelay, l'occupait peut-être moins que l'obligation de plaire à la seconde. D'ailleurs, comme l'âge inconnu, mais probable, de la belle-mère de Mathilde, et la répugnance invincible qu'avait témoignée le capitaine Dubourg, n'admettaient pas la pensée d'une rivalité quelconque auprès d'elle, Edgard put se la représenter sans illusion, sinon sans injustice, et déjà, dans sa pensée, il l'avait chargée de tant de défauts et de ridicules, que la tâche qu'il avait à remplir devenait effectivement assez redoutable.

Heureusement pour son courage qui commençait à faiblir devant tant de difficultés amoncelées, la voiture dont les bruyantes secousses contribuaient sans doute à empêcher les idées du voyageur de se rasseoir, s'arrêta dans la cour de l'hôtel garni où il allait ériger son domicile, et, quelques instants plus tard, un bon feu auprès duquel il se réchauffa, et un bon lit dans lequel il trouva le sommeil, apaisé, rent les fatigues de son corps, et les irritations de son esprit.

IV.

CE QU'ON TROUVE ET CE QU'ON PERD.

Le lendemain, les rayons d'un doux soleil de septembre, qui semblait avoir à cœur d'effacer promptement les traces humides de l'orage de la veille, pénétrèrent dans la chambre d'Edgard, et le rendirent aux réalités de la vie un peu plus tôt que sa paresse ne l'aurait voulu. Il se résigna pourtant à suivre le conseil silencieux que ce beau temps lui donnait, et, après avoir accueilli par un soupir la pensée d'abord un peu confuse de ce qu'il devait faire dans la journée, il se leva, et sonna pour qu'on lui servît à déjeuner. Il est à remarquer que plus la jeunesse est préoccupée, plus elle a d'appétit.

A cette première et importante affaire, une autre succéda, tout aussi indispensable, eu égard à la situation délicate où se trouvait le jeune secrétaire d'ambassade, et il est bon de dire que le grand nombre de gilets échangés et de cravates inutilement dépliées pendant cette laborieuse toilette, répondait victorieusement au malveillant reproche de Mlle Darras, qui accusait Edgard d'être content de lui à peu de frais.

Il est rare qu'un costume d'homme arrive à ce qu'il faut qu'il soit pour être bien, avant que le découragement s'en mêle. — C'est lui qui, par son ingénieuse gaucherie, parvient à chiffonner des plis et à tourmenter des nœuds dont la régularité empesée attesterait un soin ridicule. Ce secours que personne n'accepte de bonne grâce, malgré son efficacité, ne manqua pas à M. de Diennes, et ce ne fut qu'après avoir vu souvent avec envie se dresser entre sa glace et lui l'uniforme élégamment porté et l'intéressante blessure du capitaine Dubourg, qu'il sortit enfin, sans oser ajouter par un nouveau regard jeté sur sa personne, à ses inquiétudes sur l'effet qu'elle allait produire dans un cœur prévenu sans doute en faveur d'un autre. Chemin faisant, ses idées changèrent naturellement de cours. Il revoyait cette ville qu'il avait quittée presque enfant et encore insoucieux de l'avenir ; les nombreux changements qu'il apercevait lui rappelaient à chaque pas combien ce temps paisible était déjà loin de lui, et en se

(1) Voir le feuilleton d'hier et d'avant-hier.

» conservation permanente des travaux ainsi renouvelés. »

En d'autres termes, le résultat des longues méditations et hésitations des administrateurs du département des finances, c'est que ces hésitations et ces méditations doivent coûter à la France deux cents nouveaux millions et trente années nouvelles de travaux. Nous verrons, dans un prochain article, si cette dépense colossale est absolument nécessaire pour réparer les lourdes fautes de MM. les ministres. Nous avons exposé la critique administrative que soulève la question cadastrale, il nous reste même à examiner si, par le morcellement qui court, le cadastre parcellaire n'est pas condamné à rester, quoi qu'on fasse, une toile de Pénélope.

Le gérant du *Courrier français* doit comparaître lundi 4 octobre devant la cour d'assises de la Seine, comme prévenu de diffamation envers M. Dumon, ministre des finances. Cette action judiciaire a été déterminée, non par un article émané de la rédaction du *Courrier* lui-même, mais par la reproduction d'un article de l'*Indépendance belge* où plusieurs de nos hommes d'Etat et hauts fonctionnaires étaient nommés et désignés comme prévaricateurs.

Que la considération de nos hommes publics fût ainsi maltraitée par un journal imprimé en français, dans un pays voisin et ami, qu'on allât jusqu'à citer des faits et des dates, c'était un scandale assez grave pour amener des explications, le *Courrier français* les a provoquées, et rien de plus. Il ne s'est pas approprié les imputations de l'article belge, il s'est borné à demander qu'on les réfutât au lieu de les laisser se propager de bouche en bouche et passer la frontière comme un objet de contrebande... Nous cherchons vainement dans cette circonstance la criminalité du *Courrier français*. Les assertions reproduites par lui seraient entièrement controuvées qu'il devrait encore être acquitté, car il n'a pas endossé la responsabilité de ces assertions et ne les a répétées que sous bénéfice d'inventaire.

Ce procès fera faire une réflexion piquante au public : lorsqu'on pressait le ministère de poursuivre, en son nom et en cour d'assises, M. de Girardin, pour ses allégations relatives à un trafic de privilège de théâtre, à une loi des postes marchandée ; M. Warnery, pour ses dénonciations sur l'Afrique ; le *Courrier* lui-même, pour ses articles sur l'affaire Talabot, le ministère répondait : Nous ne poursuivrons pas, nous dédaignons les calomniateurs, nous sommes au dessus de toutes les atteintes. Il paraît cependant qu'on ne dédaigne pas les calomnies (si calomnies il y a) de l'*Indépendance belge*. Le ministère poursuit donc quelquefois, il n'a pas peur de la cour d'assises, quand il croit pouvoir y triompher. Qu'on ne parle donc plus de dédain pour la calomnie ; si le ministère ne poursuit pas M. de Girardin, M. Warnery ; s'il n'intervient pas dans l'affaire Talabot et ne la fait pas juger en cour d'assises, sa conduite est motivée probablement par des raisons plus sérieuses.

Banquet d'Orléans.

Un banquet réformiste a eu lieu lundi dernier à Orléans.

Cinq cents personnes assistaient à cette manifestation patriotique, à laquelle, faute de place, plus de deux cents souscripteurs, au grand regret de MM. les commissaires, n'avaient pu s'associer.

La grande salle de l'Institut et les deux salons contigus avaient [illegible], confondues aux mêmes tables et rapprochées par un même sentiment : l'amour du pays et la haine d'une politique rétrograde qui nous avilit au dehors et nous corrompt au dedans.

La nécessité de la réforme électorale et parlementaire a été proclamée dans plusieurs discours qui ont été couverts d'applaudissements. Ces discours viendront augmenter le nombre de ces avertissements salutaires qui arrivent de tous les points de la France aux oreilles du pouvoir.

MM. Odilon Barrot et Durand (de Romorantin) qui davaient assisser à cette fête en ont été empêchés, le premier par le banquet de Meaux, le second par un événement douloureux.

Les lettres de ces deux honorables députés, exprimant tous leurs regrets de ne pouvoir se rendre au banquet, et leurs vives sympathies pour la manifestation, ont été saluées des plus vives acclamations.

A côté de l'honorable président du banquet, M. Abbatucci, et de l'honorable M. Roger (du Loiret) étaient venus s'asseoir avec empressement M. Marie, député du 5e arrondissement de Paris, et M. Crémieux, député d'Indre-et-Loire.

Ne pouvant reproduire tous les discours, nous empruntons au *Journal du Loiret* le toast entier de M. Tricot, et quelques passages du discours prononcé par M. Marie. On verra que, dans toutes les manifestations politiques, la question d'organisation sociale est aujourd'hui posée :

M. J. TRICOT, conseiller municipal : ***Aux travailleurs ! A l'amélioration du sort des classes laborieuses !*** (Bravo ! bravo !

A ces hommes dont l'existence est torturée depuis tant de siècles par l'ignorance et la misère ! à ces hommes qui, malgré de si grandes privations, sont la source vive où la nation se retrempe ! De jour en jour le peuple comprend mieux la loi de son développement et de son émancipation. Le temps est enfin venu d'organiser et de mettre en pratique les moyens d'améliorer la condition, d'augmenter le bien-être des classes les plus nombreuses de la société ! (Oui ! oui ! Applaudissements.)

A LA CLASSE OUVRIÈRE ! AUX TRAVAILLEURS ! (Bravos prolongés.)

M. MARIE : Oui, messieurs, à l'amélioration de la classe ouvrière ! Aux travailleurs !

A ces hommes toujours oubliés, toujours fidèles aux intérêts de la patrie, toujours prêts à mourir pour sa cause, soit qu'il s'agisse de la défendre contre l'étranger, soit qu'il s'agisse de conserver au-dedans nos institutions menacées !

A ces classes à qui nous avons demandé les journées de Juillet et qui nous les ont données (bravo ! bravo !) terribles dans leur action, magnifiques dans leur triomphe, éclatantes de courage, de probité et de désintéressement.

A vous, hommes du jour, qui n'avez pas eu votre lendemain ! Vous avez été forts dans le combat, faibles dans le calcul, et les hommes d'état ont pu absorber ainsi les hommes d'action. (C'est vrai ! Très bien !)

Oui il est temps d'améliorer cette condition éternellement désolée ! (Assentiment.)

Il y a eu au sein de notre société, si active, si industrieuse, si généreuse, une classe éternellement souffrante, classe nombreuse, intelligente et forte. Assurément à elle seule elle ne constitue pas la masse des travailleurs ; dans ce cercle il faut placer la science qui crée les théories, la pratique qui les applique, les capitaux, l'intelligence qui les coordonne, les administre et les économise.

Mais la classe ouvrière, mais les bras qui exécutent ont bien aussi leur large part dans le travail industriel de la France.

Quelle est leur part dans les droits politiques ? — Nulle... (C'est vrai.)

[illegible] commencée.

Les idées, une fois nées au monde, ne meurent plus. Elles traversent, éternelles, le temps, et siégent sur ses débris. L'égalité, la fraternité ne périront pas. (Non ! non ! très bien.)

Les révolutions ne rétrogradent pas ; la liberté, l'égalité, la fraternité sont sorties ardentes des révolutions, elles ne périront pas. (Approbation.)

Parce que le pays ne s'agitait pas, on a osé dire que le progrès n'entrait pas dans le devoir du gouvernement.

Quoi ! le progrès n'est-il donc plus la loi, la première loi du gouvernement représentatif ? (Oui ! oui !) N'est-ce pas le devoir du gouvernement de le réaliser ? En ne le réalisant pas, ne trahit-il pas ce devoir, et la trahison se justifierait-elle par le silence d'un peuple trompé ? Etrange vertu que celle qui nie son initiative quand il s'agit de faire le bien ! (Applaudissements.)

Messieurs, cette solennité aura du retentissement, félicitons-nous donc !

Que ce toast à l'amélioration du sort des travailleurs se résume dans un toast qui résume tout :

A LA LIBERTÉ ! A L'ÉGALITÉ ! A LA FRATERNITÉ ! (Explosion de bravos.)

Le produit de la quête faite au banquet réformiste, et qui s'est élevée à la somme de 505 francs, a été versé, par M. Abbatucci, président du banquet, entre les mains du receveur du bureau de bienfaisance, avec prière de faire une distribution spéciale et extraordinaire, à un jour déterminé, aux indigents de la ville.

Nous parlions hier d'une récente circulaire de M. le sous-secrétaire des travaux publics, qui, tout en maintenant l'ilotisme des conducteurs des ponts-et-chaussées, constate que la profession de ces agents tend de plus en plus à conquérir une place honorable dans la société.

Nous apprenons aujourd'hui qu'on offre à la signature des conducteurs une adresse où l'on félicitait M. Legrand sur les termes de sa circulaire. Voilà qui s'appelle lécher la main qui nous frappe !

Il y a gros à parier que M. Legrand, qui repousse avec tant de dureté les pétitions collectives, laissera arriver jusqu'à lui les remerciements collectifs, et qu'avant un an, le conducteur qui a pris l'initiative de cette adresse, obtiendra la faveur d'un service d'arrondissement...

De l'Egalité devant la loi et du cidre de Normandie.

L'article 2 de la charte constitutionnelle proclame que tous les Français « contribuent, indistinctement, ***dans la proportion de leur fortune***, aux charges de l'Etat. »

Traduisez : « ***en raison inverse*** de leur fortune. » — Cette traduction a été justifiée par avance par bien des critiques. Je n'aborde ici qu'un des côtés les plus simples de la question : la partialité flagrante de la loi en faveur du riche en ce qui touche la circulation du cidre.

Le tisserand, le journalier, qui ne récolte point, paie au trésor 50 centimes par hectolitre, le décime (***de guerre***) en sus, et 20 c. pour timbres du congé et de la quittance (celle-ci parfaitement inutile).

Le propriétaire, le récoltant, ne paie que 25 c., savoir : 15 c. pour le passavant et 10 c. pour ***le*** timbre (on leur fait grâce ***du second***).

L'inégalité devient de plus en plus frappante, à mesure que la quantité de cidre transportée augmente.

Pour 6 hectolitres, le pauvre paie 3 fr., le décime en sus, et 20 c. pour timbres. — 3 fr. 50 c.

Et remarquez que le tisserand, qui s'est procuré à grand'peine quelques corbeilles de pommes, n'abandonne le fruit qu'en désespoir de cause ; et dès lors son cidre se compose d'eau pour 6 parties au moins

---

dirigeant vers la maison où s'étaient gaîment écoulées les années si belles et si regrettées de sa première jeunesse, il se sentit fléchir sous le poids d'une douleur profonde ; car il songea que, depuis son départ, l'absence et la mort l'avaient rendu étranger à tout ce qui l'entourait, et que, sauf l'ancien camarade de collége qu'il retrouvait son rival, et la jeune fille dont son retour allait peut-être causer le malheur, il n'y avait pas un être au monde, dans le cœur duquel son nom prononcé pût réveiller un souvenir ou faire vibrer un sentiment.

Ce côté tristement positif de son existence présente, dont il entrevoyait l'isolement avec l'exaltation qu'il apportait en toutes choses, ne tarda pas à le plonger dans les perplexités les plus cruelles. Edgard subissait l'influence d'une de ces dispositions solennelles où le cœur éprouve le besoin du sacrifice, et les résolutions colères de la vanité blessée se taisaient, honteuses, devant les courageuses remontrances que lui adressait son âme noble et dévouée. Son propre bonheur lui semblait depuis un moment si dificile à réaliser, qu'il se demandait de bonne foi s'il ne lui serait pas plus aise d'y renoncer en assurant celui d'un autre. Il en était là de ses rêves, et les pensées les plus contradictoires n'avaient pas cessé de s'agiter dans son esprit, lorsqu'un instinct secret, seul guide auquel fût abandonné le soin de le conduire, l'avertit qu'il était parvenu au terme de sa course. Son cœur se mit à battre avec force, ses genoux fléchirent ; il s'appuya contre la porte qui se présentait à lui ; une réflexion douloureuse et soudaine éteignit sur ses lèvres le cri de joie tout près d'en sortir : cette porte, il la reconnaissait, c'était celle qui lui ouvrait gaîment autrefois la demeure bénie de son vieil ami ; c'était à cette place qu'il l'avait quitté pour ne plus le revoir, c'était là qu'il allait rentrer aujourd'hui, appelé par cette volonté sainte qui lui prescrivait d'y venir chercher la consolation et le bonheur.

M. de Diennes eut un instant l'idée de repartir sans franchir ce seuil redouté qui exigeait de lui ce qu'il ne pouvait pas donner, en lui promettant ce qu'il n'osait plus attendre de personne ; mais cet invincible désir qu'ont les âmes tendres de savourer jusqu'à la lie le calice enivrant du regret, encouragea sa main ; il sonna, et, comme si les hôtes inanimés de cette chère maison devaient s'émouvoir au retour de l'absent, la cloche répondit par le tintement familier et joyeux avec lequel elle lui souhaitait autrefois la bienvenue. Edgard poussa la porte qui venait de s'ouvrir et entra résolument :

— C'est donc vous, mon bon François, s'écria-t-il en reconnaissant dans le vieux concierge que le coup de sonnette avait attiré la victime affectueuse et résignée de la plupart de ses espiégleries d'écolier ; je suis bien aise de vous revoir ici !

— Moi aussi, Monsieur, certainement ! répondit le brave homme pendant qu'il braquait sur le nouveau venu une énorme paire de vieux yeux gris, renforcés d'une paire de vieilles lunettes d'une dimension encore plus vaste ; moi aussi... mais, continua-t-il avec embarras, après ce premier examen qui ne lui avait rien appris, Monsieur aura bien la bonté de m'excuser si je ne le remets pas tout de suite. Eh bien ! veux-tu finir, Placide ! à bas donc, vilaine bête ! à bas !

Ces derniers mots s'adressaient au second gardien de la maison, à un gros chien de Terre-Neuve qui, au moment de l'arrivée inattendue de celui que sept ans d'absence n'avaient pu faire oublier à son intelligente tendresse, avait tout à coup interrompu sa nonchalante promenade pour se précipiter sur son jeune maître au risque de l'étouffer par ses caresses, en faisant décrire à sa lourde queue des demi-cercles d'une effrayante volubilité.

— Ah ! tu me reconnais, toi, mon pauvre chien, dit Edgard sans chercher à se dégager des étreintes un peu brutales de Placide, tu as toujours eu plus d'esprit que cet animal de François !

— Par exemple ! s'il n'était pas si loin, vous parlez bien comme quelqu'un... Un instant, s'il vous plaît ! ohé, Madeleine ! continua François sans perdre de vue la très petite partie du visage d'Edgard laissée à découvert par les élans de Placide ; viens donc par ici, et activement ! Les jambes pèchent, mais les yeux sont bons ! Je te vas montrer quelque chose, si toutefois je ne me trompe pas, qui te fera rudement plaisir.

Edgard attendit patiemment et avec un sourire que la vieille femme interpellée de la sorte, et qu'il entendait arriver clopin clopant avec tout l'empressement que son mari lui avait recommandé, fût présente ; puis s'étant doucement débarrassé de son ami le terre-neuve, il s'approcha d'elle :

— Et vous, Madeleine, dit-il en rejetant en arrière l'épaisse chevelure brune qui cachait son front, ne me reconnaîtrez-vous pas non plus ?

— Ne pas vous reconnaître, monsieur Edgard ! oh, qu'il faudrait que votre vieille Madeleine fût bien aveugle pour çà ! Comment, imbécille ! ajouta-t-elle en se retournant vers le concierge ébahi, avec plus de véhémence que de respect conjugal, tu as besoin de m'appeler pour être sûr de ce que tu vois. C'est vrai que le jour de votre départ, oh ! la triste journée, monsieur Edgard, et qu'on a donc pleuré dans cette maison-ci, à commencer par M. le marquis, Dieu veuille avoir son âme ! qu' est-ce que je disais ? Eh bien, le jour de votre départ, vous n'aviez pas plus de barbe ni de moustaches que sur ma main, et c'est que ça vous change un homme ! Est-il devenu beau, notre enfant, dis donc, François ! Mais c'est égal ! tu aurais tout de même dû le remettre tout de suite. Ah ! ce sont nos dames qui vont être contentes !

Edgard ne se souciait guère d'être mis au courant, par Madeleine, de la réception bonne ou mauvaise qui l'attendait ; son âme était, d'ailleurs, dans un de ces moments de doute inquiet, préférables à la fâcheuse certitude qu'elle attend ; il s'empressa de couper court au verbiage inopportun de la vieille femme, et traversa rapidement le vestibule, pendant qu'il la remerciait avec cordialité du souvenir qu'elle lui avait gardé. Placide le précédait en faisant entendre un sourd grondement de joie mêlé de quelque impatience. Une porte verte à clous dorés indiquait autrefois l'appartement de la marquise de Vauquelay : arrivé là, M. de Diennes s'arrêta, mais le chien qui savait par cœur toutes les habitudes de son jeune maître, et dont l'irréprochable constance ne pouvait admettre l'idée d'aucun changement, continua bravement son chemin lorsqu'il l'eut aperçu derrière lui, et monta d'un air impassible l'escalier qui conduisait chez Edgard. Celui-ci hésita d'abord ; il regarda autour de lui s'il ne voyait pas apparaître la figure rechignée de quelque domestique, et, quand il fut certain de n'avoir pour témoin de sa faiblesse que le brave animal qui semblait lire au fond de sa pensée, il saisit la rampe, et se trouva en trois enjambées au milieu d'un large corridor, théâtre accoutumé de ses jeux d'enfant.

Excepté une nouvelle couche de peinture claire et brillante qui égayait l'aspect jadis un peu sévère de l'hôtel de Vauquelay, rien n'était changé dans sa disposition, et M. de Diennes marcha droit à sa porte, devant laquelle était déjà couché Placide. C'était là le terme qu'il s'était défendu de dépasser, et, à la grande surprise du chien, il s'appuya à la muraille qui faisait face à sa chambre, sans avoir la force d'entrer.

— Pauvre Placide ! pensa-t-il avec un inexprimable serrement de cœur, tu cherches à concevoir ce qui me retient ici. Toi qui aimerais encore ceux que tu aimes, défigurés et nus, et abandonnés, tu t'étonnes que je ne veuille pas revoir, dépouillé de tout ce qui le rendait charmant à mes yeux, le nid où mes plus douces années sont écloses. C'est que je sais, vois-tu, moi qui ai le malheur d'être un homme, qu'au delà de ce seuil, il y a le vide, ou le désordre plus affreux que le vide, et cet odieux parfum des lieux inhabités, qui n'a de rapport qu'avec celui du tombeau. — Allons, Placide ! allons ! continua Edgard, en passant doucement sa main gantée sur les soies luisantes du bel animal ; viens avec moi, n'entrons pas là !

Il serait présomptueux de fixer des bornes à l'intelligence d'un chien ; pourtant il faut avouer que Placide avait l'air de persister à ne pas comprendre.

— Mais pourquoi n'aurais-je pas ce courage ? se demanda brusquement le jeune homme. Le salon dans lequel je serai forcé de m'asseoir tout à l'heure ne semblera-t-il pas mille fois plus triste, et plus désert à mon cœur que cette pauvre petite chambre ! — n'était-il pas, lui, meublé d'affections vivantes, dont l'absence me sera éternellement douloureuse... et puisque je fais aujourd'hui le compte de ce que j'ai perdu, n'est-il pas mieux de ne rien oublier, et de commencer par le commencement ?

A peine cette résolution fut-elle prise par Edgard, que le chien s'écarta docilement pour le laisser passer.

MME MARIE NODIER-MENNESSIER.

(*La suite à demain.*)

Suivant l'*Akhbar*, S. A. R. M. le duc d'Aumale, gouverneur-général de l'Algérie, est attendue à Alger le 6 du mois prochain.

On lit dans le même journal. « Depuis quelques jours les bruits les plus étranges circulent dans notre ville et y répandent une espèce de terreur qui peut amener de graves inconvénients. On cite au hasard les noms de plusieurs personnes fort connues, que l'on dit arrêtées et mises au secret. Nous croyons devoir mettre le public en garde contre de semblables rumeurs qui, *à une exception près*, n'ont aucun fondement, mais qui produisent un effet pénible sur l'opinion publique, peu soucieuse souvent de remonter à la source de ces absurdités.

» La réalité est déjà assez triste sans qu'on cherche encore à l'augmenter par de ridicules rumeurs qui n'ont d'autre résultat que de semer l'effroi et la désunion dans une population jusqu'ici si prudente et si paisible. »

EXTERIEUR.

ITALIE.—Turin, 20 septembre.—Les cocardes aux couleurs de Sardaigne et de Rome ont été déposées, d'après le désir des gouvernements, par la plupart de ceux qui les avaient portées. En Toscane, il y a toujours beaucoup d'agitation politique. A Lucques, depuis le départ du duc, tout est dans les mains des meneurs du peuple. Le duc s'est rendu, suivant les uns, à Modène, et, suivant les autres, à Vienne. On prétend aussi qu'il est à Castel-Nuovo, où il s'est retiré pour n'être plus assailli par des députations. (*Gazette d'Augsbourg.*)

—Un personnage de distinction, arrivé de Toscane par le dernier paquebot, a communiqué au *Sémaphore de Marseille* les nouvelles suivantes, en lui en garantissant l'authenticité.

Le prince Corsini, gouverneur de Livourne, quoiqu'il ait été nommé depuis quelque temps déjà ministre des affaires étrangères, n'avait pas pris encore possession de son portefeuille, à cause des difficultés que présentait le choix de son successeur dans le poste de Livourne. Lorsque la loi sur la garde nationale a été promulguée, le prince, obéissant à l'opinion publique, a respectueusement déclaré au grand-duc qu'il ne pouvait plus accepter d'entrer dans un ministère qui comptait parmi ses membres des hommes méconnaissant l'esprit de l'époque et les vœux de tout un peuple.

Le grand-duc, qui est animé des sentiments les plus libéraux, et qui, déjà, s'était aperçu des défectuosités de la loi sur la garde civique, a non seulement accueilli avec bienveillance les observations du prince Corsini, mais il a chargé M. Serristori, l'un des hommes les plus éminents de la Toscane, de lui soumettre un nouveau règlement, basé sur les plus larges principes.

M. Serristori s'est adjoint dans cet important travail le marquis Cosmo Ridolfi, gouverneur du jeune prince héréditaire, et M. Gino Capponi, dont les noms seuls sont un éloge. (*Sémaphore.*)

—La ville de Pise a déjà ouvert des souscriptions pour subvenir aux frais de l'armement de la garde nationale; M. J. B. Toscanelli, grand propriétaire pisan, a signé pour un canon et vingt fusils.

ESPAGNE. — Madrid, 25 septembre. — La reine a visité l'élégant passage de l'Iris, examinant attentivement les belles boutiques qui viennent d'y être ouvertes. Elle a fait les compliments les plus flatteurs aux directeurs de la Compagnie. Une foule immense attendait S. M. dans la rue d'Alcala et la Carrera de San-Geronimo, à la sortie du passage, afin d'offrir ses hommages à S. M.

La reine a parcouru les différentes galeries du passage dites de Madrid, Paris et Londres. Elle était accompagnée par le comte de Santa-Coloma. Pendant la visite faite par la reine au passage de l'Iris, des gardes civiques occupaient les portes du passage, dans lequel la circulation était interdite.

—Un avis publié par le ministère de la guerre porte qu'à l'avenir toutes les fois que les généraux revêtiront le grand costume pour venir au palais, ils devront avoir la culotte blanche avec les bottes à l'écuyère. Le pantalon de casimir avec galons et bottes ordinaires est supprimé. Les généraux auront le chapeau orné de plumes blanches.

—Extrait du *Heraldo* du 25 septembre. « Dans la supposition d'une guerre générale en Europe, événement qui, dans la situation actuelle de la politique, ne dépend que de la plus légère imprudence ou du prétexte le plus insignifiant, il est certain que l'Espagne jouerait un des principaux rôles, non comme conquérante, mais comme victime. Personne n'ignore que l'Angleterre n'a d'autre désir que de posséder, dans la Méditerranée, un port placé entre la France et ses conquêtes africaines, une station navale munie de ressources suffisantes pour soutenir une nombreuse escadre et une forte armée d'observation qui pourrait, en peu d'heures et avec la même facilité, attaquer Alger ou débarquer en Espagne, ou bien encore prêter un appui efficace et prompt à l'empereur du Maroc. C'est dans ce but qu'elle aspire à posséder Mahon, le meilleur port de la Méditerranée, le dernier anneau de cette chaîne terrible dont elle étreint l'Europe entière, depuis les stériles rochers de Heligolande jusqu'aux iles ioniennes; Mahon, dont la perte causa une irritation si grande en Angleterre, que le gouvernement fit fusiller, à bord de son propre navire, le brave et malheureux amiral que les vents contraires avait empêché d'accourir au secours de cette possession. Mahon serait donc le point sur lequel se dirigeraient les premiers efforts de l'Angleterre, si la guerre venait à éclater. Dès que ce gouvernement aurait résolu de jeter le gant à l'Europe, il est probable qu'au moment où l'on s'y attendrait le moins, une escadre d'évolution sortirait des ports anglais, et, tandis qu'on la croirait occupée à exercer ses équipages dans l'Atlantique, elle arriverait à Mahon, s'emparerait de cette île sans coup férir, et lancerait de là sa déclaration de guerre. Et nous, qui consumons toute notre énergie en misérables luttes, au lieu de nous occuper des intérêts les plus sérieux du pays, qu'avons-nous fait pour parer ce coup qui nous menace? Nous avons détruit les magnifiques fortifications de Mahon, dans le but de pouvoir reconquérir plus aisément ce port, s'il nous était enlevé, comme si, une fois perdu, les forteresses flottantes de l'Angleterre ne suffiraient pas à le défendre contre le monde entier. Nous avons oublié et abandonné ce précieux joyau de la couronne d'Espagne; nous lui avons arraché ses derniers moyens d'existence, enfin nous avons fait tout notre possible comme le ferait l'ennemi le plus acharné, pour paralyser tous les éléments de prospérité que la Providence nous a départis. Mahon, indépendamment de la bonté de son port, est placé dans la meilleure position de la Méditerranée pour devenir un centre de commerce actif et abondant. Echelle forcée pour la plupart des navires qui, du littoral français, vont à la côte d'Afrique, la fourniture de l'eau, du charbon et des vivres nécessaires aux bâtiments à vapeur, suffirait à alimenter un commerce très lucratif. Si, outre cela, Mahon devenait un port franc, ce qui devrait être depuis plusieurs siècles, il amènerait, qui n'avait aucun... ...tion dans l'administration.

Voici quelques détails sur la panique récente qui a tant agité la bourse de Vienne :

Le 18 de ce mois, une nouvelle terrible se répandit dans tous les rangs des agioteurs. Le ministre des finances, qui avait promis de soutenir les actions du chemin de fer par des achats pour une somme de 10 à 12 millions de florins en cas de grandes baisses, ne voulait plus acheter quoique les actions fussent cotées à 108. Tout le monde se récriait contre ce manque de foi, le désordre était au comble, chacun résiliait ses achats à terme. Il est clair, disaient maints spéculateurs, que si le ministre ne tient pas sa parole envers nous, nous ne sommes plus engagés avec personne. Cependant, trois banquiers, dont deux israélites, se rendirent chez M. de Kubech pour lui faire des représentations sur son manque de parole. On parla longuement, jusqu'à oublier l'heure de dîner. M. de Metternich s'en mêla aussi, et, le 19, on fit savoir au public que le refus d'achat n'était dû qu'à l'erreur d'un caissier. Cette déclaration fut suivie d'un achat pour près de 7 millions de florins.

Certaines personnes ont la malignité de faire observer qu'au moment où la panique fut organisée, il y avait à la bourse une masse d'actions de chemin de fer milanais qui pouvaient se vendre avantageusement. Profitant de la terreur générale, de vertueux banquiers les achetèrent à 93, et le lendemain, quand on eut tout rejeté sur une erreur de commis, les mêmes actions se revendirent à 108.

EXTRÊME ORIENT. — D'après le *Friend of China* du 29 juillet, le roi de Bokhara vient de tuer d'un coup de hache son ministre, Abd-Vol-Sumadkhan.

LA PLATA. — *Levée du blocus par la flotte anglaise.* — Le *Chronicle* du 28 septembre renferme des correspondances datées de Buenos-Ayres, 15, et de Montevideo 23 juillet. Ces correspondances, bien que rétrospectives en quelque sorte, puisqu'elles sont antérieures au départ des plénipotentiaires pour Rio-Janeiro, contiennent quelques détails qui ne sont pas sans intérêt. A propos de la levée du blocus ordonnée par lord Howden, le *Chronicle* s'exprime ainsi : « Cette mesure a été décidée sans le concours du comte Walewski; et elle a pris ce diplomate tout à fait par surprise; car il ne s'attendait à rien de semblable de la part de son collègue. » Le comte, depuis son arrivée ici, a trop fréquenté Varela (éditeur du *Comercio del Plata*), et d'autres individus de cette trempe, qui lui ont empoisonné l'esprit, et je pense qu'aujourd'hui il est aussi mauvais, sinon pire, que son prédécesseur Deffaudis : lord Howden, que j'ai eu l'honneur de voir hier, m'assure qu'il a obtenu du général Oribe une garantie pour les personnes et les propriétés de tous les habitants de la République Orientale, à l'exception de Rivera, à qui on laissera la facilité de quitter le pays, en lui allouant une pension viagère. Le général Oribe ne veut pas d'une nouvelle élection présidentielle, lors même qu'on le réélirait demain. Il veut être président investi de son ancienne élection. Il promet d'ailleurs de ne faire entrer dans Montevideo aucunes troupes buyenos-ayriennes. Un nommé Henry Sparks, Anglais, qui habite Montevideo, a écrit à lord Howden qu'il renonçait à sa nationalité, en voyant les hontes accumulées sur le nom anglais par un Whitelock, un Mondeville, un Howden, etc., etc. On dit que lord Howden lui a répondu : « Si un individu s'intitulant Sparks continue à insulter lord Howden, lord Howden se mettra en mesure de lui faire donner des coups de cravache. » (Le *Courrier de la Plata* du 20 juillet fait mention de cet incident.) L'irritation des négociants anglais de Montevideo a été poussée au point qu'à un meeting qu'ils ont tenu le 19 juillet, M. Hodgskin, l'un d'eux, a fait la motion de se placer sous la protection de la France. — Quant au blocus, les Anglais ont notifié aux Français qu'ils ne reconnaîtront pas celui qu'ils continuent seuls, à moins qu'ils n'aient les forces nécessaires pour le faire respecter. Or, loin d'augmenter leur station, les Français vont renvoyer en France deux de leurs vaisseaux. — En 1838 et 1840, il leur a fallu 40 bâtiments, rien que pour bloquer Buenos-Ayres; pour rendre leur blocus efficace sur les deux rives du fleuve, il leur en faudrait aujourd'hui le double.

HAITI. — Une lettre de Port-au-Prince, en date du 22 août, annonce que la république haïtienne était sur le point de voir éclater la guerre civile, et qu'en attendant, la position des étrangers, comme celle des indigènes, était fort précaire. Voici les détails qu'elle contient à ce sujet :

« Notre capitale ressemble en ce moment à une place de guerre : une faction sanguinaire et turbulente s'est emparée du palais et des principaux postes; le chef des rebelles, le général Smellen, a établi son quartier-général à l'hôtel du gouvernement, dont les abords sont gardés par des troupes de cavalerie et d'infanterie, à lui dévouées, tandis que des canons, chargés jusqu'à la gueule, menacent d'écraser la ville, si la population paraît seulement vouloir résister à l'insurrection.

» Le président Soulouque, en quittant Port-au-Prince pour le Cap, il y a environ trois semaines, a eu l'imprudence de laisser le commandement de ses gardes à quelques ambitieux dont il était loin de soupçonner les mauvais desseins. Profitant de son absence, ils ont levé l'étendard de la révolte, et ont jeté toute la ville dans les plus vives alarmes, par suite de leur brutalité et de leurs préparatifs menaçants. On assure que leur intention est de mettre la capitale au pillage et de massacrer tous les gens de couleur. Il y a deux jours, le président, informé de cette manifestation, leur a envoyé un de ses ministres, pour tâcher de les ramener à l'obéissance; mais les conspirateurs se sont formellement refusés à la soumission, et ce message a seulement eu pour effet d'empirer les choses : aujourd'hui, ils sont en rébellion ouverte. » (*Nouvelliste de Marseille.*)

FAITS DIVERS.

OBSÈQUES DE LOUIS BONAPARTE. — Hier ont eu lieu, à l'église de Saint-Leu-Taverny, les obsèques de Louis Bonaparte, ancien roi de Hollande, et de son fils, le grand-duc de Berg, mort à Forli en 1831. Une enceinte était réservée aux grands dignitaires, aux officiers généraux et supérieurs et aux membres de l'illustre famille impériale. Parmi cette foule d'illustrations et de notabilités, nous avons remarqué le prince Jérôme Napoléon, autorisé à résider momentanément en France avec son fils... père; Mme la princesse Mathilde de Montfort, fille de l'ancien roi de Westphalie; M. le duc de Padoue, exécuteur testamentaire; M. de Vatry, membre de la Chambre des députés; avec l'empereur, dont il a tout le profil.

» Des officiers et soldats de l'ancienne garde impériale s'étaient placés sous le commandement de M. le baron Dumoulin, officier d'ordonnance de l'empereur. Les officiers et soldats de l'empire, revêtus de leurs brillants uniformes, se sont tenus, pendant la cérémonie, sur les marches de l'autel et aux coins du catafalque. Aux noms des anciens militaires présents à la cérémonie, nous devons ajouter ceux des généraux Trobriant, Clat, Clauseau et Rolland; les colonels Brice et Jermanowski, des lanciers polonais de la garde. M. Rouen du Manoir, ancien consul-général, aujourd'hui maire de Taverny; M. Thaer, député, etc.

» M. le duc Decazes assistait à la cérémonie et tenait un des coins du poële en qualité d'ancien secrétaire du prince Louis.

» C'est dans l'église de Saint-Leu que repose le père de l'empereur, transporté, sous l'empire, de Montpellier dans cette modeste église, par les soins de son fils le prince Louis, en attendant le monument que la piété de l'empereur se réservait de lui faire élever, et que les évènements ont empêché d'exécuter. »

LES DIABLES DE LYON. — On écrit de Lyon, 26 septembre, à la *Gazette des Tribunaux* : « On ne saurait dire à quel point la mystérieuse affaire de la rue Margnolles préoccupe les esprits dans notre ville. Il n'est sorte de version qui ne se débite avec le plus grand sérieux du monde; la rumeur publique va grossissant les objets outre mesure, et les choses en sont arrivées à un tel point, surtout à la Croix-Rousse, que la sourde fermentation qui existait dans la population ouvrière de cette localité a fait explosion cette nuit. Vers deux heures du matin, des bandes de deux à trois cents individus ont parcouru les rues, chantant la *Marseillaise* et criant : *A bas les prêtres! à bas les couvents!* Une de ces bandes s'est dirigée dans la rue de Margnolles; on pouvait craindre qu'elle ne se livrât à quelques excès! mais elle s'est bornée à détacher l'enseigne de l'établissement de Mlle Denis et à la mettre en pièces, après quoi elle est revenue sur ses pas.

» Au premier bruit de ces rassemblements, la troupe a immédiatement pris les armes, les postes ont été doublés, de nombreuses patrouilles ont sillonné le territoire de la commune, mais aucune arrestation n'a été faite, aucune collision n'a eu lieu entre les militaires et les perturbateurs, qui sont rentrés assez paisiblement chez eux vers quatre heures du matin.

» Il est à craindre que ce soir, sous l'influence des libations hebdomadaires du dimanche, ces scènes ne se renouvellent avec plus de gravité.

» *P. S.* Au moment de mettre sous presse, il nous arrive des renseignements beaucoup plus précis sur les évènements qui se sont passés cette nuit à la Croix-Rousse.

» On évalue à plus de quatre mille le nombre des individus composant les diverses bandes qui ont circulé dans les rues depuis minuit jusqu'à plus de deux heures du matin. Nous avons dit plus haut que l'une d'elles s'était transportée rue de Margnolles; une autre a été signalée devant les Chartreux, où elle a fait entendre le cri : *A bas les prêtres!*

» Une autre enfin s'est transportée au domicile de l'abbé Collet, et a, nous assure-t-on, enfoncé la porte de cet ecclésiastique et manifesté par des cris l'intention de le pendre.

» On rapporte encore qu'une des bandes s'est introduite dans l'église de la Croix-Rousse, avec l'intention de démolir la chaire à prêcher. Ces tentatives homicides et sacrilèges n'ont heureusement pas eu de suites, grâce à l'intervention de la police, qui n'a pourtant pas été assez forte pour retenir cinq perturbateurs qu'elle avait arrêtés. » (*Courrier de Lyon.*)

SOUSCRIPTION TESTE. — Les deux *Moniteurs* disent qu'il n'est pas vrai qu'une souscription soit ouverte ou annoncée publiquement dans le département du Gard pour couvrir le montant des condamnations pécuniaires, prononcées contre M. Teste, et que si ce fait se produisait avec les caractères prévus par l'art. 11 de la loi du 9 septembre 1835 il ne resterait point impuni.

Nous avons été les premiers à dire qu'il n'y avait point là d'infraction à la loi de septembre, et que la souscription n'était pas publique dans le sens légal du mot... Mais ce qu'on peut punir, c'est l'atteinte portée à la morale publique, et cette atteinte est très réelle. Des listes, non imprimées, se colportent dans le département du Gard. On cite les personnes qui les ont signées; on cite le fonctionnaire qui, dans une distribution des prix, a prononcé l'apologie, nous allions dire l'apothéose du martyr des mines de Gouhenans. Si la morale publique n'est point affectée par une souscription colportée en faveur d'un homme que la cour des pairs et la France avec elle ont noté d'infamie, nous ne savons plus ce que ce mot de morale publique signifie.

Quant aux scrupules du ministère, en ce qui touche l'application des lois de septembre, nous les respectons parce que nous les croyons fondés. Nous ferons seulement remarquer que la *Mode* ayant été condamnée, il y a deux ou trois ans, à une amende, et ayant envoyé à ses amis des circulaires pour les prier de participer au paiement de cette amende, on parvint à saisir quelques-unes de ces circulaires, bien qu'elles fussent confidentielles, et que la *Mode* fut condamnée pour ce fait, *par application de l'art. 11 de la loi du 9 septembre 1835.* (*Journal de la Somme.*)

NAVIGATION AÉRIENNE. — *Expérience de l'appareil de M. le docteur Van Hecke.* — Bruxelles, 28 septembre. — MM. le docteur Van Hecke et Dupuis-Delcourt ont fait avant-hier, à deux heures, leur ascension en aérostat. Plusieurs milliers de personnes assistaient à cette expérience intéressante. On remarquait dans l'enceinte réservée MM. Rogier, ministre de l'intérieur; Stevens, faisant fonctions de secrétaire-général de ce département; Sabine, de la société royale de Londres; Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie; Devaux, inspecteur-général des mines, et Gillon, bourguemestre de Saint-Josse-ten-Noode, à qui M. le docteur Van Hecke a donné des explications sur le procédé au moyen duquel il prétend faire monter ou descendre à volonté l'aérostat et trouver ainsi les courants qui doivent y imprimer la direction qu'il désire.

M. le docteur Van Hecke est revenu avant-hier soir à Bruxelles; nous devons à son obligeance les détails suivants que tout le monde lira avec un vif intérêt :

Au départ, il manquait au ballon environ deux kilogrammes pour être en équilibre; l'ascension n'a eu lieu, par conséquent, que par l'action des appareils. Le vent portant l'aérostat au-dessus de la ville, la descente ne put avoir lieu immédiatement. Le départ avait eu lieu à deux heures vingt-cinq minutes; quelques instants après, le ballon traversait les nuages et le soleil paraissait radieux aux navigateurs. Le baromètre marquait 61° centigrades et le thermomètre 10° réaumur. En ce moment le soleil produisant sur le gaz une légère dilatation, rendit inutile le jeu des appareils : on n'apercevait plus aucune trace de la terre; les nuages apparaissaient comme des montagnes de glace.

[illegible] Delcourt lui cria en s'élevant dans l'atmosphère : « [illegible], je réponds de tout ; je pense que je vais jusqu'à Paris. »

M. Van Hecke était descendu sur la commune de Liberchies, à dix kilomètres de Charleroy, à 20 minutes de la chaussée de Bruxelles. L'aérostat avait touché la terre à 3 heures précises, ainsi que l'ont attesté MM. Davieusart, bourgmestre, de Bacquevort-Bertrand et M. de Becquevort, notables de la commune de Liberchies. Le ballon avait été vu à 2 heures et demie à la station de Saint-Laurent, où M. le docteur Van Hecke reprit le chemin de fer pour revenir à Bruxelles, Nous tenons les détails qui précèdent de la bouche même de M. Van Hecke, qui nous autorise à les publier ; nous attendons avec impatience des nouvelles de M. Dupuis-Delcourt, qui a achevé seul le voyage. »

(*Indépendance belge.*)

SUICIDES. — Le nommé Auguste Soufflard, frère de l'assassin de la dame Regnault, s'est pendu hier dans son domicile, rue Saint-Jacques ; il exerçait la profession d'ouvrier teinturier, et c'était un homme fort tranquille et fort rangé.

Auguste Soufflard se trouvait dernièrement dans une réunion d'ouvriers, à l'occasion de la fête des teinturiers ; ses camarades, excités sans doute par la boisson, lui ont reproché durement, sans lui tenir compte de ses sentiments honnêtes, d'être le frère d'un assassin.

Ce malheureux a pris cette injure à cœur, et c'est le chagrin qu'elle lui a causé qui l'a porté à attenter à ses jours. Il laisse une femme et des enfants.

— Un forçat libéré s'est pendu cette semaine dans le grenier de la maison qu'il habitait rue des Artisans. Lorsqu'on a découvert son cadavre, il était déjà en putréfaction.

Sorti récemment du bagne, ce malheureux avait retrouvé sa femme vivant en concubinage avec un individu qui l'avait rendue mère de quatre ou cinq enfants. Comme il était porteur d'une certaine petite somme d'argent, fruit de son pécule du bagne, cette femme aurait consenti d'abord à rester avec lui, mais une fois l'argent dépensé, elle serait retournée près de son mari de fait. Voyant cela, le mari légal a pensé que ce qu'il pouvait faire de mieux était de mettre fin à une existence commencée sous de si tristes auspices et qui semblait devoir continuer aussi misérablement.

ÉMANATIONS. — La police devrait surveiller de plus près qu'elle ne le fait tout ce qui regarde les compagnies de gaz de Paris. Les rues de la grande ville sont le plus souvent très mal éclairées passé minuit, à l'heure même où elles devraient l'être davantage. Il faudrait encore, ce nous semble, apporter une attention sérieuse à faire boucher les fuites pestilentielles du gaz. Depuis une quinzaine de jours plusieurs quartiers de Paris, et particulièrement les faubourgs Saint-Germain et Saint-Jacques, sont infectés d'émanations intolérables. Hier au soir, vers onze heures et demie, l'atmosphère des rues Sainte-Marguerite, de Bussy, Dauphine et de l'Ancienne-Comédie était horriblement chargée de ces vapeurs délétères, et tous les habitants s'en plaignaient vivement.

[illegible] 0 922 q. 24 k. — Ventes, 1 111 q. 10 k. — Restant, 9 722 q. 40 k. — Cours moyen du jour, 46-49. — Cours-taxe de quinzaine, 45-78. — Ventes en disponibles : Gruaux, » q. »» k. »»-»» à »»-»» — 1re marque, » q. »»» k. »»-»» à »»-»». — 2e marque, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — 3e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — 4e marque, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, »» q. »» k. — Ventes à livrer, »»» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, »» q. »» k. »»-»» à »»-»».

Marché Saint-Antoine du 28 septembre. — Foin, 1re 68 à 70 ; 2e 64 à 66 ; 3e, »» à »». — Luzerne 1re 66 à 68 ; 2e 63 à 64 ; 3e »» à »». — Trèfle 1re »» à »» ; 2e »» à »» ; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re »» à 32 ; 2e »» à 30 ; 3e »» à »». — Paille de seigle 1re »» à 32 ; 2e »» à »» ; 3e »» à »». — Paille d'avoine 1re »» à »» ; 2e »» à 55 ; 3e »» à 40.

Marché St-Martin du 29 septembre. — Foin 1re 66 à 70 ; 2e »» à »» ; 3e »» à »». — Luzerne, 1re »» à »» ; 2e »» à »» ; 3e, »» à »». — Trèfle, 2e »» ; 3e »». — Paille de blé 1re 30 à 32 ; 2e 29 à 29 ; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re 33 à 36. Paille d'avoine, 2e »».

MARCHÉ DE NANGIS du 29 septembre. — Veaux 426, vendus de 1,10 à 1,30. Bœufs, 34 ; vendus de 1,05 à 1,15. — Vaches 6, vendues de 0,90 à 1,00. — Moutons, 64 ; vendus de 1,00 à 1,10. — Porcs, 21 ; vendus de 1,30 à 1,40.

Grains : Blé froment, 251 hectolitres au prix moyen de 24 fr. 35 c. l'hectolitre ; avoine, 140 do, 11 fr. »» c. ; méteil d'orge, » do, »» fr. »» c. ; vesce, 23-»» do, 22 fr. 65 c. ; seigle, »» do, »» fr. »» c. ; haricots, »-»» do, »» fr. »» c. ; lentilles, »-»» do, »» fr. ; pommes de terre, » do, » fr. »» c. — Baisse sur le blé de 65 c. — Hausse sur l'avoine de 85 c.

Taxe du pain : 1re qualité, 39 c. le kilog. ; 2e qualité, 33 c. id.

Marché ordinaire, vente lente.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 17 septembre. — GUILLET, entrepreneur de pavage, rue Basfroid, 33. Juge-comm., M. Plaine ; syndic prov., M. Heurtey, rue Geoffroy-Marie, 5.

Du 21 septembre. — ROQUET, négociant à Belleville, boulevart des Couronnes, 4 et 5. Juge-comm., M. de Rotrou ; syndic prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

Du 24 septembre. — LEFEUVE, limonadier, avenue Gabrielle, 2. Juge-comm., M. Couriot ; syndic prov., M. Hellet, rue Paradis-Poissonnière, 56.

Du 27 septembre. — E. ÉVRARD, maître maçon, à Passy, rue Basse, 41. Juge-comm., M. Marquet ; syndic prov., M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

J. BARTHESSE, charron, rue d'Enfer, 98. Juge-comm., M. Cheuvreux ; syndic prov., M. Gromort, rue Montholon, 12.

A. FRANCEY, ancien épurateur d'huile, rue de Moscou, 1. Juge-comm., M. Léon Vallès ; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 11.

Du 24 septembre. — P.-F. RENAUDOT, voiturier, rue de la Planchette, 32, à Bercy. Juge-comm., M. Charenton ; syndic prov., M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21.

Du 28 septembre. — J.-M. GENTIL, limonadier, rue Saint-Lazare, 72. Juge-comm., M. Léon Vallès ; syndic prov., M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21.

E. VAGINET, tailleur et bonnetier, faubourg Saint-Antoine, 107. Juge-comm., M. Leboucher ; syndic prov., M. Haussmann, rue St-Honoré, 290.

C. MENANT, marchand de vins, rue de la Cossonnerie, 9. Juge-comm., M. Odier ; syndic prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.

J.-B. CAMUS, mécanicien, rue du Temple, 69. Juge-comm., M. Léon Vallès ; syndic prov., M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

[illegible] Dette act.	»	»» »[illegible]	— à [illegible]	»» »[illegible]	[illegible]	»» »»
— — pass.	»	» »[illegible]	— [illegible] 1840	99 3[illegible] »»	Orl.-Bord.	442 50
— 3 p. 0/0.	»	»» »[illegible]	— [illegible] 1842	»»»» »[illegible]	Vent. à T.	»»» »»
Dette intérieure	»	23 [illegible]	— Banque	»»» »»	Paris-Lyon	376 25
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »»	— [illegible] Em. 1841	»»»» »»	Bord-Teste	»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »»	PIÉMONT	»»»» »»	Zinc V. M.	»»»» »»
HAITI	»	»»» »[illegible]	AUTRICHE	»»» »»	Lin Maberl.	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	900 »»	Orléans à Vierzon	532 50
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	530 »»	Bordeaux à Cette	452 50
Paris à Orléans	1156 25	Marseille à Avign.	515 »»	Nord	546 25
— à Lyon	377 50	Paris à Strasbourg	385 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, courant du mois et 2 derniers mois, 73 à 79 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Béziers, 61 à 62 fr. — Bordeaux, 71 fr. — Rouen, 82 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, courant du mois et octobre, 105 fr. ; 2 derniers mois, 105 fr. ; 4 premiers mois 1848, 107 à 106-50.

Huile épurée, 111 fr.

Savon disponible, belle qualité, 105.

Lille. — Colza, 89. — Lin, 93.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er octobre.

8 h. »/» OPÉRA. — La Favorite.
» h. »/» FRANÇAIS. — Relâche.
» h. »/» ITALIENS. — Samedi 2 : Don Giovanni.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Dame Blanche, Marie.
7 h. »/» ODÉON. — 1re repr. : Promettre et Tenir, Baron Lafleur, le Dépit.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Trop Heureuse, Cheveu Blond, Rose, Petites Misères.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Le Suisse, la Filleule, Fille obéissante, Fille de l'Avare.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Daranda, la Croisée, la Femme à 2 Maris, Mlle Agathe.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Bonheur, Jocrisse, l'Étourneau, Henriette.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »/» AMBIGU. — Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ. — Le Sonneur de Saint-Paul, le Tremblement de Terre.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Kokoli, la Pie.
7 h. »/» FOLIES. — Adine, Revue, Diable, Antoine.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Julien, Mary, Silence, le Bouffe.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Toto, Favori, Charpentiers.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

PARIS, 1er OCTOBRE.

—

Organisation municipale de l'Algérie.

Le ministère vient, conformément à la promesse contenue dans les ordonnances du 1er septembre, d'instituer un régime municipal en Algérie. Cette institution, la première et la plus urgente de toutes, était sollicitée et attendue depuis quinze ans par les colons. Jusqu'à ce jour, les quelques essais faits dans ce sens n'avaient eu aucune durée, aucun caractère d'ensemble et de garanties légales. Des maires, des adjoints, des conseillers avaient été nommés de temps à autre par le gouverneur-général à Alger, et dans deux ou trois autres centres de population de l'Algérie; mais ils n'avaient eu aucune attribution bien définie, aucune liberté d'initiative, aucun caractère vraiment représentatif. Placées sous l'autorité inquiète et défiante du gouverneur militaire, ces institutions n'avaient pu réellement fonctionner.

L'ordonnance qui vient de paraître devait avoir pour objet de donner aux intérêts coloniaux la garantie qui leur a manqué jusqu'ici, et de préluder par une bonne organisation municipale au développement progressif des droits civils et politiques en Algérie.

Dans le fait, ce but est-il rempli? Nous ne le pensons pas. Nous ne sommes pas de ceux qui voudraient tout d'un coup et de plein-pied installer en Algérie toutes les institutions de la France. Nous ne pensons pas que l'assimilation légale de cette terre à la métropole puisse s'effectuer autrement que par des graduations en rapport avec le développement progressif de la population et l'importance des intérêts. S'il nous paraît nécessaire que les garanties civiles les plus urgentes précèdent la colonisation, afin de l'encourager, nous comprenons très bien que la conciliation des intérêts coloniaux avec les intérêts indigènes et les difficultés de la colonisation elles-mêmes empêchent l'application telle quelle et immédiate de nos lois en Algérie. Mais c'est en raison même de cette complication et de ces difficultés, que notre première critique doit frapper sur l'obstination du ministère à procéder toujours par ordonnances en pareille matière, et à soustraire à la discussion des chambres ce qui est devenu essentiellement de leur ressort.

En effet, c'est dans son caractère purement ministériel que se trouve le premier défaut de l'institution communale, décrétée par ordonnance. Quoique cette mesure paraisse avoir été concertée par le ministre de la guerre et les comités réunis de la législation et de l'intérieur du conseil d'Etat, elle est dénuée de toute l'autorité morale et légale que lui aurait donnée la discussion du parlement. La colonie ne peut y voir encore que du provisoire, sinon de l'arbitraire. Il suffit d'ailleurs de lire les premiers articles de l'ordonnance, pour se convaincre que ce régime municipal n'a rien de bien solide ni de bien durable.

Art. 1er. Les centres de populations, en Algérie, *pourront être* érigés en communes par *ordonnances royales*, lorsqu'ils auront acquis le *degré de développement nécessaire*.

Ces ordonnances seront rendues sur le rapport du ministre de la guerre, et sur la *proposition du gouverneur-général*, le conseil supérieur entendu; elles détermineront la circonscription de la commune.

En d'autres termes, il dépendra du bon plaisir du gouverneur-général de doter ou non un centre de population de l'organisation communale, et aucun chiffre de population ne rendra cette institution obligatoire. Est-ce bien sérieusement que le ministère répond ainsi à l'attente des colons algériens? Espère-t-il donner une longue durée à cette institution municipale, qui repose sur une faculté arbitraire, au lieu de reposer sur un droit, sur une garantie publique.

Art. 3. Les maires et adjoints sont nommés par le roi dans toutes les communes de 5 000 habitants et au dessus, ainsi que dans les chefs-lieux d'arrondissement ou de tribunaux de première instance; dans les autres communes, ils sont nommés par le gouverneur-général.

Art. 15, § 2. Les conseillers municipaux, tant français qu'indigènes, sont à la nomination du gouverneur-général. Ils sont nommés pour trois ans, et peuvent être révoqués. Ils peuvent être suspendus de leurs fonctions et révoqués par arrêté du gouverneur général.

Qui ne voit qu'ici toute garantie légale et durable disparaît encore pour les colons? Qui ne reconnaît et ne déplore dans ces lignes, l'aversion conçue par nos ministres actuels contre tout ce qui est élection et droit commun? A quoi bon cette ordonnance nouvelle, si elle ne répond en rien aux vœux de la Colonie? Quel danger y avait-il donc, dans les communes toutes formées, à faire élire les conseillers municipaux par les notables habitants? N'était-il pas suffisant de maintenir le maire et les adjoints sous la dépendance absolue du gouverneur-général; fallait-il encore pousser l'omnipotence de ce gouverneur, et la défiance à l'égard des populations jusqu'à enlever aux communes l'élection des conseillers? Les Français qui ont adopté l'Algérie pour seconde patrie ne se sentiront-ils pas justement blessés par ce déni du premier droit représentatif, du droit de surveiller la gestion des intérêts communaux, et de s'assurer que les fonctionnaires administrent dans l'intérêt commun? Ces questions vont être soulevées par tous les colons de l'Algérie, et il est à craindre qu'elles ne ralentissent le mouvement de colonisation au lieu de l'encourager.

Art. 16. Les conseils municipaux se réunissent quatre fois l'année, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer dix jours.

Les directeurs et les sous-directeurs des affaires civiles peuvent en outre, ajoute l'art. 17, prescrire la convocation extraordinaire du conseil municipal, ou l'autoriser, sur la demande du maire, toutes les fois que les intérêts de la commune l'exigeront.

Pour des communes qui se fondent, qui ont tant d'initiatives à prendre, d'intérêts à concerter, de choses à créer, croit-on que des réunions, quatre fois l'an, puissent suffire, et que l'obligation d'obtenir, dans les intervalles, l'autorisation de MM. les directeurs et sous-directeurs, n'entrave pas le zèle des administrateurs, ainsi que les progrès de la colonisation. On a donc craint que des hommes qui vont en Algérie pour fonder des villes et s'enrichir, perdent leur temps au conseil municipal à parler politique et à batailler inutilement avec l'autorité. On n'a donc pas vu que l'institution municipale était le meilleur levier d'association régulière pour harmoniser les efforts des citoyens avec ceux de l'Etat, et pour réaliser rapidement et sûrement tous les progrès en l'Algérie. On n'a donc pas compris qu'en refusant au colon le libre jeu de cette association normale on les mettait dans l'impossibilité de combiner leurs lumières, leurs ressources et leurs efforts, ou dans l'obligation de créer en dehors de la commune des réunions et des associations qui échapperont complètement au contrôle de l'autorité? Quelle maladresse! quelle défiance aveugle des libertés les plus innocentes!

Il va sans dire que la publicité est refusée aux séances des conseils municipaux. « Leurs débats ne pourront être publics, dit l'ar- » ticle 24, qu'avec l'approbation de l'autorité supérieure. » Et dans les délibérations ainsi secrètes, il est voté, dit l'art. 20, « au scru- » tin secret toutes les fois que trois membres présents le récla- » ment. »

Il eût été plus franc d'écrire que toute publicité est absolument interdite; car il est peu probable que les conseils municipaux étant déjà à la nomination et à la discrétion de l'autorité, oseront en référer à Alger pour obtenir la permission de publier autre chose que des vœux et des félicitations à l'adresse du roi ou du gouverneur-général de l'Algérie.

Une vingtaine d'articles sont consacrés à définir les attributions des maires et celles des conseils municipaux. En dehors des simples mesures de police, de voierie et de comptabilité et des prorogatives les plus vulgaires, nous ne voyons dans les pouvoirs qu'on confère aux municipalités de l'Algérie rien de particulier, rien qui puisse favoriser tout spécialement la colonisation et la combinaison des intérêts indigènes avec les intérêts européens. Le maire, dit l'art. 28, a la direction des travaux communaux, et il peut souscrire des marchés, passer des baux des biens et procéder aux adjudications; mais l'art. 29 ajoute:

Que les adjudications ne seront valables et définitives à l'égard des communes qu'autant qu'elles auront été approuvées:

Par le sous-directeur des affaires civiles, si la dépense est supérieure à 5 000 fr., et inférieure à 10 000 fr.;

Par le gouverneur général, si la dépense excède 10 000 fr. et ne dépasse pas 30 000 fr.

Dans les autres cas, par le ministre de la guerre.

Si, comme en France, les autorités civiles étaient répandues sur tout le territoire de l'Algérie, il n'y aurait aucun inconvénient à ce que les moindres transactions des mairies avec les particuliers fussent contrôlées et approuvées par l'administration. Mais il peut y avoir un grave danger à subordonner en Algérie les adjudications et les travaux à cette approbation de l'administration centrale. On sait quelles lenteurs préjudiciables à la colonisation entraîne déjà cette filière administrative. Au lieu d'y remédier, nous craignons bien que l'ordonnance du 28 septembre ne consacre de nouveau ces déplorables lenteurs.

Nous reviendrons prochainement sur cette ordonnance. Pour aujourd'hui nous ne pouvons qu'exprimer l'amère déception qu'elle nous cause. Non, ce n'est pas là une institution municipale digne de l'Algérie et du gouvernement français. Une loi discutée aux chambres sur cette matière eût mieux répondu à l'attente de la métropole et des colons. Si l'Algérie n'était pas mûre pour les institutions politiques et même départementales, elle pouvait dès aujourd'hui appliquer un bon régime communal à ses principaux centres de population. Les communes en formation devaient seules être maintenues sous la tutelle étroite, sous la dépendance rigoureuse de l'administration. Des franches coudées des municipalités importantes devait dépendre l'impulsion féconde qu'on veut donner à la colonisation. L'organisation de la commune voulait être aidée et encouragée par tous les moyens. En substituant de simples délégués ou employés municipaux à des magistrats et conseillers élus par leurs concitoyens, on sème gratuitement dans l'administration de l'Algérie un esprit de division et de défiance qui constituera une difficulté de plus pour le gouvernement du duc d'Aumale. Nous avons approuvé la nomination de ce jeune prince au poste le plus important qu'on puisse accorder à une glorieuse ambition; mais nous craignons bien qu'au lieu de lui faciliter la tâche, le cabinet du 29 octobre ne la lui rende impossible et pleine de périls.

La question d'Italie va entrer dans une nouvelle phase. A peine l'Autriche a-t-elle cédé au pape qu'elle est revenue le lendemain sur sa propre décision. On lit à ce sujet dans l'*Observateur rhé-*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 2 OCTOBRE 1847.

HORTENSE DE VAUQUELAY. (1)

—

IV.

CE QU'ON TROUVE ET CE QU'ON PERD. — (Suite.)

La clef était dans la serrure, et la pression tremblante des doigts de M. de Diennes la fit tourner sans effort. Il entra pâle et la tête baissée, puis après quelques instants de contemplation silencieuse, éperdu, retenant son haleine, dans un état qui tenait de l'enivrement et de l'extase, suffoqué par ses larmes, il pleura.

Sa fraîche cellule d'écolier, attiédie et dorée par les feux du soleil couchant, reflétait dans la glace, entourée d'un cadre d'ébène, la tenture bleue et les meubles de bois sculpté qui composaient sa première parure. Il la revoyait telle que son regard l'avait quittée le jour des adieux; seulement un air de sérénité heureuse avait remplacé ce lugubre appareil du départ qui ressemble à celui de sa mort. Sa table de travail, toujours chargée des riens sans nombre qui l'empêchaient si bien de travailler, reposait à sa place ordinaire soigneusement dérobée, comme le reste, à la poussière qui atteste l'oubli. La montre d'or que lui avait donnée son tuteur le jour solennel de sa première communion, était encore accrochée au clou où il l'avait oubliée en partant; et l'absence de son bruit régulier et joyeux qui égayait si fort les oreilles d'Edgard enfant, contribua à lui prouver la réalité du long éloignement qu'il était presque disposé maintenant à regarder comme un rêve. Il jeta une dernière fois les yeux sur le portrait en miniature du marquis de Vauquelay, et en le remerciant de toute son âme des impressions pleines de charme que sa tendresse infinie lui avait réservées, il sortit en soupirant de sa chambre.

Placide était retourné dans la cour où il achevait majestueusement sa promenade interrompue.

Edgard redescendit l'escalier, et, conduit par l'irrésistible pouvoir du souvenir et de l'habitude, il tira à lui une porte verte à clous dorés, traversa rapidement l'antichambre, et une petite pièce servant de bibliothèque, où son propre portrait, que son tuteur avait voulu garder au moment de leur séparation, couvrait encore l'un des panneaux; et il serait probablement allé ainsi jusqu'au salon, si les sons d'un piano ne l'avaient arraché à l'espèce de somnambulisme où il paraissait plongé.

— Quand j'ai quitté Paris, pensa M. de Diennes doucement surpris, Mathilde ne s'occupait pas de musique; mais quand j'ai quitté Paris, Mathilde était une enfant.

Après cette réflexion, qui lui promettait tant d'autres charmants sujets d'étonnement, Edgard s'arrêta pour écouter.

Une voix de femme, grave et pénétrante, disait l'*Attente* de Schubert, et bientôt chaque partie de cette adorable élégie, qui commence par la mélancolie et qui finit par le désespoir, envolée comme un oiseau blessé des lèvres de celles qui chantait, vint tomber et mourir au fond du cœur d'Edgard. Alors, un désir infini de surprendre par son arrivée inattendue cette belle abandonnée de dix-neuf ans, qui ne pouvait guères être désespérée qu'à la surface; la curiosité enfantine de savoir si sa sœur adoptive le reconnaîtrait d'elle-même, s'emparèrent de lui. Il se décida à ne pas recourir à l'intervention banale d'un domestique pour rentrer dans ce salon autrefois accessible à toutes les heures et pour tous ses caprices.

D'ailleurs, il éprouvait vaguement que l'image du capitaine Dubourg un moment éloignée par sa résignation, recommençait à troubler la limpidité mélodieuse que ce chant si tendre avait répandue dans son âme; il souleva donc sans plus attendre la portière de velours qui le séparait encore de la chanteuse, et s'avança lentement.

Le piano était placé de telle manière, qu'elle ne s'aperçut pas de l'arrivée d'Edgard, et pendant que le bruit de ses pas s'amortissait sur l'épais tapis, elle continua à paraphraser en éloquents accords les notes suaves et tristes que son cœur répétait après sa voix. Puis, le passage d'une ombre ayant assombri sous ses doigts les touches blanches du clavier, elle se retourna vivement, et regarda d'abord avec une certaine hésitation Edgard stupéfait. Cette femme, ce n'était pas Mathilde.

Elle se leva gracieusement, et s'inclina en attendant qu'il prît la parole. Tout diplomate qu'il était, M. de Diennes dissimulait mal son embarras.

— Madame, dit-il enfin, déterminé par une franchise habituelle qui est bien la plus adroite conseillère du monde, pardonnez-moi l'entrée absurde que je viens de faire dans ce salon, et la frayeur que je vous ai certainement causée. Schubert a eu des inspirations plus heureuses que celle qu'il m'a donnée. Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, et il n'est pas trop d'usage dans ce cas-là, de se présenter dans une maison sans être annoncé.

— Monsieur de Diennes, interrompit en souriant son interlocutrice, personne plus que vous n'a le droit d'entrer ici librement, et j'aime à croire que vous ne serez jamais obligé d'y apprendre votre nom à qui que ce soit, pas même à moi. Et lui indiquant de la main le fauteuil qui touchait au canapé où elle venait de s'asseoir, elle sonna. Qu'on appelle ma fille! dit-elle.

La marquise de Vauquelay, qui achevait en ce moment d'atterrer le malheureux secrétaire d'ambassade, par la promptitude avec laquelle elle avait mis son nom qu'elle devait connaître à peine, sur son visage qu'elle ne connaissait pas du tout, était une femme mince, pâle, et belle, si la beauté pouvait se permettre de se prolonger au delà de certaines limites. Il est vrai qu'un maître habile en matière de sentiment, a bien voulu faire prévaloir les droits des victimes infortunées dont on ensevelissait tout vif l'amour et le désir de plaire, lorsqu'elles avaient accompli leur vingt-neuvième année: on doit lui savoir gré de ses efforts, mais il ne faut pas en abuser. Mme de Vauquelay avait trente-six ans, elle se vantait même d'en avoir trente-sept, et jamais sursis ne s'était étendu jusque-là. Telle que Dieu l'avait faite, et avec cet âge formidable qu'elle acceptait de sa main sans regret pour le passé, et sans artifice pour le présent, elle avait tout simplement continué à rester charmante entre les belles, et chérie entre les adorées.

Au milieu des phrases insignifiantes et morcelées qui se glissent infailliblement dans une première conversation, M. de Diennes étudiait attentivement la belle-mère de Mathilde, et cherchait à deviner, à son air, à son attitude, à ses vêtements même, quel était le côté démantelé de cette organisation évidemment supérieure, et par quelle arme triomphante il pourrait l'attaquer; car, bon et noble comme il l'était, Edgard n'en avait pas moins les faiblesses naturelles à l'homme, et il fallait avant tout que ses préventions eussent raison.

Un juge plus impartial eût cependant été touché de la rigide austérité avec laquelle Mme de Vauquelay continuait, après plus de deux

(1) Voir les numéros des 29 et 30 septembre, et du 1er octobre.

l'indignation générale. Nous avons rapporté, il y a quelques jours, la réponse énergique de l'*Alba* de Florence à des articles qui cherchaient à déconsidérer aux yeux de l'Europe le mouvement libéral de l'Italie. Dans son numéro du 22 septembre, l'*Alba*, revenant sur la même question, nommait en toutes lettres l'auteur des attaques mensongères insérées dans les *Débats*; elle flétrissait du nom de *parricide* un écrivain qui, né en Italie, oublié tout sentiment de patriotisme pour insulter chaque jour son pays natal. Aujourd'hui encore, le journal florentin reprend une à une toutes les assertions du *Journal des Débats* pour leur donner un démenti solennel : « N'avons-nous pas été nous-mêmes, dit-il, accusés de » chercher à exciter le tumulte et la révolte. Les *Débats* mettent » l'*Alba* en opposition avec la *Patria*, autre journal indépendant » de Toscane, mensonge et calomnie ; ils annoncent que Charles-» Louis, à Lucques, a été acclamé roi d'Italie, calomnie ; le même » titre, donné à Charles-Albert à Gênes, calomnie, calomnie in» fâme, puisqu'elle n'a d'autre but que de répandre parmi les po» pulations italiennes des sentiments de défiance et de jalousie. » Nous comprenons parfaitement l'irritation de l'*Alba* contre la feuille de la rue des Prêtres ; car les faits viennent tous les jours démentir les *Débats* de la manière la plus formelle, ils viennent prouver que le mouvement général de l'Italie a pour objet la revendication des droits les plus sacrés, et que ce mouvement reste organisateur et pacifique toutes les fois que la brutalité de l'Autriche, l'aveugle cruauté du gouvernement napolitain, la versatilité d'un prince de Lucques ou de Modène et les articles des *Débats* eux-mêmes ne viennent pas exciter la juste colère des populations.

Le libre-échange et l'organisation du travail.

M. Ramon de la Sagra, savant espagnol et membre correspondant de l'Académie des sciences morales, a prononcé, au congrès des économistes de Bruxelles, un discours plein de sagesse et d'impartialité où les avantages de la protection comme du libre-échange sont pesés avec les inconvénients de ces deux systèmes exclusifs. L'orateur indique en terminant que la question du libre-échange ne peut pas être résolue isolément, et qu'elle se rattache à la question beaucoup plus vaste de l'organisation du travail.

Voici quelques passages de son discours :

Du moment que, par les développements de l'intelligence et des populations, les nations se trouvent en contact inévitable ; du moment que l'examen est devenu incompressible, et que le règne nobiliaire, dans l'esprit du siècle, se trouve déjà remplacé par le système bourgeois, le capital devient dominant, et la nation la plus commerciale prédomine toutes les autres : pour aussi longtemps que le capital peut dominer. Alors, chez cette même nation le système féodal est protégé par le capital, parce que ce système, voulant vivre autant que possible, consent à céder l'exploitation de l'industrie et du commerce pour conserver l'exploitation des classes agricoles. Le capital anglais, d'après ce traité, reste soumis au gouvernement nobiliaire, comme telle colonie américaine reste soumise à la mère-patrie, par intérêt, par prudence, mais non par impossibilité de se soustraire à un joug qui, dans le fait, n'est plus que nominal.

Etablissez donc des systèmes prohibitifs contre l'Angleterre ! et voyez des pygmées attaquer l'Olympe, quand les géans y ont succombé !

Des douanes ! vont s'écrier les protecteurs... des douanes !

Des douanes ! soit. Voyons à quoi elles peuvent servir.

Ou vous voulez vous isoler comme la Chine, et alors ce ne sont plus des douanes qu'il vous faut, mais une grande muraille ; et, dans cette prétendue théorie produirait zéro en pratique. Il y aurait plus : des capitaux anglais s'établiraient, au centre même de vos capitales, en maisons d'assurance contre les douanes, et les douanes alors seraient favorables à l'Angleterre. D'ailleurs ce serait encore un isolement, un isolement théorique, il est vrai; mais, théorique ou pratique, l'isolement des nations est maintenant impossible, c'est-à-dire *absurde*.

De cette impossibilité vient la nécessité des traités de commerce.

Mais les traités, qui les dicte, si ce n'est l'Angleterre? Les ministres qui font ces traités, qui les renverse, si ce n'est l'Angleterre? N'est-elle point toujours la maîtresse de porter l'anarchie chez toute nation qui oserait regimber contre elle?

Alors, le seul remède est donc de se coaliser contre l'Angleterre?

Autre utopie, digne d'aller se briser contre un nouveau roc de Sainte-Hélène.

» Essayez donc d'unir les puissances bourgeoises entre elles! Essayez donc d'unir les puissances nobiliaires entre elles! Essayez donc d'unir les puissances nobiliaires aux puissances bourgeoises! *Sous l'incompressibilité de l'examen, et avant qu'une idée commune puisse lier les hommes*, l'or seul peut les tenir unis ; et l'Angleterre tient la bourse.

Mais, n'y a-t-il donc point de remède? Et l'univers doit-il devenir une Irlande sous la domination de l'Angleterre? Et l'Angleterre ne finira-t-elle point elle-même par éprouver toutes les horreurs de l'anarchie qu'elle aura fait subir aux nations?

Sans aucun doute : mais l'anarchie anglaise ou française vous rendra-t-elle l'ordre?

Alors, et mille fois encore, *le remède?* Le remède! *Terre! terre!* Faut-il donc s'engloutir dans l'abîme?

Messieurs, *dans l'ordre moral il n'y a pas de mal sans remède*. Mais, dans l'ordre moral, il n'y a de *guérison possible* que pour ceux qui préalablement se *reconnaissent malades*.

Connaître son mal, c'est déjà se trouver à moitié guéri. Mais l'Europe n'en est point là. Aussi, avons-nous seulement voulu *aire un mot sur le libre-échange*.

Si cependant, et par hasard, quelqu'un voulait avoir un commencement d'idées sur le remède, nous le renverrons à l'esquisse que nous avons publiée sur *l'organisation du travail et de la libre concurrence*.

M. de Lamartine à l'index.

Le *Courrier français* publie une lettre dont nous reproduisons le commencement, sans aucun commentaire :

Alger, 25 septembre 1847.

La commission des colons d'Alger, ayant appris le séjour à Marseille de M. de Lamartine, adressa à l'illustre orateur, au nom de la population, l'invitation pressante de venir visiter la capitale algérienne.

La commission d'Alger reçut de M. de Lamartine la réponse suivante :

« Marseille, 7 septembre 1847.

» *A MM. les membres de la commission algérienne.*

» Je suis vivement touché et profondément reconnaissant de l'empressement que vous voulez bien témoigner à un compatriote ; il m'aurait été très agréable d'y répondre, et j'aurais acquis des lumières très précieuses dans vos entretiens, sur la terre nouvelle que vous incorporez à la France.

» Malheureusement pour moi, votre lettre m'arrive au moment où la saison trop avancée me rappelle à Paris.

» J'espère que rien ne s'opposera, l'année prochaine, à la réalisation d'un voyage qui offre autant d'intérêt à l'imagination qu'à la pensée politique, et dont votre bienveillant accueil a redoublé en moi le désir.

» Recevez, etc. A. DE LAMARTINE. »

Cette lettre n'a bien certainement aucun caractère effrayant ; il ne

lée. Les troupes sont fidèles, mais les chefs n'ont aucune résolution. On a trouvé chez les insurgés un canon à la Paixbaus.

— On lit dans l'*Alba* :

« Le gouvernement napolitain accuse de dilapidations du trésor public un homme vénérable par son âge et son rang, Romeo, qu'on dit être le chef de l'insurrection calabraise : or, on sait que ce même Romeo est créancier d'une très forte somme due par le gouvernement ; qui, si nous sommes bien informés, s'est toujours refusé à la payer.

— On assure qu'une invasion de l'Autriche est imminente à Modène. »

— Le *Nouvelliste* de Marseille se plaint d'être l'objet d'un espionnage organisé par le consul napolitain. Un de ses agents aurait essayé de circonvenir un des employés de ce journal pour connaître la source de ses correspondances Il paraît qu'en outre les bateaux à vapeur qui arrivent de Naples à Marseille, ainsi que les passagers, sont l'objet d'une surveillance extraordinaire.

ANGLETERRE. — Le conseil municipal s'est réuni pour procéder à l'élection du lord-maire pour l'année prochaine, l'alderman Thomas Wood ayant annoncé que la mort de sa femme l'avait déterminé à se désister de sa candidature, les suffrages devaient naturellement se porter sur l'alderman Hooger. Aussi l'élection n'a-t-elle pas présenté la même animation que les années précédentes. L'alderman Hooger a été nommé. A l'instant même, on l'a investi de la chaîne d'or, symbole de sa dignité. L'alderman Wood a été accueilli par d'unanimes applaudissements. (*Standard*.)

ESPAGNE. — Afin de relever un peu le crédit espagnol, la reine, sur la proposition du ministre Salamanca, vient de rendre le décret suivant en faveur des créanciers de l'Etat.

Décret royal. — Prenant en considération les motifs que m'a exposés mon ministre des finances, et conformément à l'avis de mon conseil des ministres, j'ai décrété ce qui suit :

Article 1er. Sont appliqués à la direction générale de la dette publique, pour les consacrer au paiement des intérêts de la rente intérieure et étrangère du 3 0/0, conformément au dispositif de l'art. 31 du décret royal organique du 11 juillet dernier : 1° Le produit de tous les biens nationaux ; 2° le produit du vif-argent des mines d'Almaden et d'Almadenejos et autres du royaume, conformément au contrat actuel ou à celui qui aurait lieu postérieurement ; 3° les excédants de toutes les caisses d'outremer.

Art. 2. La junte directrice de la dette publique procédera à dresser un projet de contrat avec la banque espagnole de Saint-Ferdinand, pour lequel cet établissement s'engagerait, durant la période de dix années, à tenir à la disposition de la direction de la dette publique, les 30 juin et 31 décembre de chacune de ces années, le montant des semestres d'intérêt, conformément au budget approuvé par les cortès.

Art. 3. L'excédant, s'il y a lieu, sera appliqué par la direction de la dette, par décision de la junte directrice, et conformément au susdit art. 31 du décret organique du 11 juin, à l'amortissement de la dette. Le déficit qui pourrait exister chaque année sera remboursé ponctuellement par le trésor public.

Art. 4. Le projet de contrat que la junte directrice dresserait avec la banque espagnole de Saint-Ferdinand sera soumis à ma royale approbation ; et dès qu'elle sera obtenue, il sera rédigé un contrat solennel qui sera publié pour la gouverne des créanciers de l'Etat.

Art. 5. Les dispositions contenues dans le présent décret seront soumises aux Cortès dans leur première réunion. Donné au palais le 24 septembre 1847. Signé de la main de la reine. Contresigné par le ministre des finances, José de Salamanca.

— Un autre décret, publié par la *Gazette de Madrid* du 26 septembre, règle les prix auxquels devront être vendus, à dater du 15 octobre prochain, les tabacs de l'administration qui régit pour le compte des finances publiques. Ce décret est contresigné par le ministre des finances.

— On lit dans le *Faro* du 26 septembre : « L'émir Abd-el-Kader a écrit à notre reine pour solliciter son amitié. Sa lettre est, dit-on, un

---

ans de veuvage, à porter le deuil de son mari ; mais cette circonstance même contribuait à entretenir M. de Diennes dans ses malveillantes dispositions.

— Comédie, se disait-il en suivant des yeux les longues boucles blondes de la marquise, dont les derniers anneaux, tombant sur sa poitrine, venaient se déchirer aux aspérités de sa robe de crêpe, comédie que tout cela ! Encore jeune et belle comme elle l'est, ce n'est pas par amour que cette femme a épousé mon bon vieux tuteur, qui aurait pu largement être son père, et ce n'est pas non plus par amour pour sa mémoire qu'elle s'entoure ainsi de tous les insignes de la douleur. On lui aura dit que le noir sied bien aux blondes.

Edgard en était là de ses réflexions charitables, et la marquise de Vauquelay commençait à se troubler de la raideur extrême avec laquelle il répondait à des questions remplies de délicate bienveillance, lorsque la porte opposée à celle qui avait donné passage à M. de Diennes, s'ouvrit, et une voix fraîche et argentine dit en grasseyant légèrement :

— Est-ce vrai, mère, que tu m'appelles?

Mme de Vauquelay, qui respirait enfin, délivrée de ce rude entretien, ne s'aperçut pas de l'impression pénible que produisait sur son hôte le titre de mère qui lui était adressé ; elle fit un signe de tête affirmatif, et tendit en souriant la main vers la porte entr'ouverte. Une grande jeune fille de 19 ans à peine, brune et blanche, au teint vif, aux yeux purs, à la démarche élégante, s'avança un peu étourdiment ; puis intimidée par la présence d'un étranger, elle s'arrêta tout court, et rougit.

— Voyons, Mathilde, si tu seras aussi habile que moi, dit la marquise ; j'ai reconnu monsieur d'après un portrait, le reconnaîtras-tu d'après tes souvenirs?

Mme de Vauquelay croyait venir suffisamment au secours de sa belle-fille, en lui donnant une indication si précise; mais il y a des jours où les absents sont terriblement absents, surtout d'un cœur de dix-neuf ans, et Mathilde était dans un de ces jours-là.

Elle leva son beau regard curieux et embarrassé, sur sa belle-mère d'abord, ensuite sur M. de Diennes, et, convaincue de son ignorance, elle cacha sa confusion derrière ses longs cils noirs.

— Mademoiselle, dit Edgard, qui s'était levé au moment où la jeune fille avait paru, ne vous troublez pas pour si peu, je vous en prie. Les amis qui s'en vont si loin, et pendant si longtemps, ne peuvent pas avoir la prétention de n'être à leur retour, ni assez changés, ni assez oubliés pour qu'on les méconnaisse. Je suis Edgard de Diennes.

— Edgard ! s'écria Mathilde en frappant ses mains l'une contre l'autre, et en courant naïvement à M. de Diennes : mon frère Edgard, l'enfant aimé de mon pauvre père? Et moi qui suis assez sotte pour ne pas le reconnaître ! Quel regret ! Mais n'est-ce pas aussi qu'on change beaucoup en sept ans? ajouta-t-elle avec une petite moue si pleine de repentir et d'humilité, qu'il était bien difficile de lui garder rancune.

Edgard s'inclina.

— Si j'en juge d'après ce que je vois, on peut même changer à merveille, mademoiselle, reprit-il.

Et il pardonna d'autant plus complètement à la belle oublieuse, qu'il sentit que lui ne l'aurait pas reconnue davantage.

— Mademoiselle ! dit la jeune fille étonnée, en se tournant du côté de sa belle-mère ; est-ce qu'Edgard ne pourra plus m'appeler Mathilde comme autrefois?

— Plus tard, mon enfant, dit la marquise ; plus tard nous verrons cela.

— Vous allez donc rester longtemps auprès de nous? demanda vivement Mathilde?

Cette question, qui révélait à M. de Diennes la parfaite ignorance où Mme de Vauquelay avait laissé son ancienne amie des projets conçus par son père, le déconcerta un peu, quoiqu'en y réfléchissant, il eût peut-être été bien aise que cela fût ainsi.

— Je ne le sais pas encore, répondit-il enfin ; la durée de mon séjour à Paris dépend de bien des choses et de bien du monde.

— Si cela dépendait seulement de moi, reprit-elle en secouant la tête, vous ne retourneriez jamais dans votre affreux Berlin. — Ah ! c'est que, voyez-vous, j'ai bien pu perdre la mémoire de vos traits, monsieur de Diennes, continua-t-elle affectueusement ; mais je n'ai pas oublié votre bonté complaisante pour moi, quand nous étions enfants tous deux ; je n'ai pas oublié surtout l'attachement si tendre que vous portait mon père. N'est-il pas vrai, Hortense?

Mme de Vauquelay répondit par un faible signe d'assentiment, et se leva aussitôt pour aller chercher dans un des coins du salon quelque chose qui n'y était pas. Edgard qui l'examinait avec une attention dont il n'était sans doute pas maître, car elle touchait presqu'à l'impolitesse, remarqua, lorsqu'elle revint à sa place, que ses yeux étaient rouges et humides.

Pour tout homme de cœur, une femme qui pleure est intéressante. C'était un sentiment de sensibilité poussée à l'excès, qui avait fait naître dans l'esprit du jeune pupille de la première marquise de Vauquelay, tant d'injustes préventions contre la seconde. Ce fut aussi ce sentiment qui, à la vue de ses larmes, opéra sur lui un revirement favorable. Pendant un moment, il se défia du jugement qu'il avait si précipitamment porté ; il se trouva sévère jusqu'au ridicule ; il se sentit dans son tort enfin. Et comme, au bout du compte, rien ne rend plus intraitable pour les autres, que d'être mécontent de soi-même, après avoir laissé languir la conversation à laquelle Mme de Vauquelay semblait maintenant décidée à prendre le moins de part possible, après quelques phrases froides et compassées, qui faisaient gauchement disparate avec l'accueil sincèrement fraternel qu'il recevait de Mathilde; M. de Diennes prit congé des deux femmes, et sortit de cette maison moins triste et de plus mauvaise humeur qu'il n'y était entré.

Mme MARIE NODIER-MENNESSIER.

(*La suite prochainement*.)

Mlle DÉJAZET était allée dernièrement prendre quelque repos à Pornic, où se trouvait assez nombreuse la jeunesse dorée de la Bretagne. La jeunesse dorée, comme on sait, s'ennuie souvent, car l'argent qu'elle n'a pas toujours ne suffit pas, même lorsqu'on en a beaucoup, à donner tout l'esprit qu'il faut pour s'amuser dans le monde. C'est donc ce qui lui arrivait à Pornic quand Mlle Déjazet y fut annoncée. C'était un moyen de distraction tout trouvé, ainsi du moins le jugeait la jeunesse dorée, qui trouva tout simple et tout naturel de faire inviter par quatre ambassadeurs Mlle Déjazet à se rendre au salon pour chanter quelques-uns de ses plus délicieux couplets. Mlle Déjazet pouvait-elle avoir quelque chose de mieux à faire que d'employer son talent à distraire la société des eaux? La spirituelle actrice eut bientôt la bonne pensée de faire tourner ce sans-façon au profit des pauvres de Pornic. Elle fit donc répondre qu'elle se rendrait au désir de la société, mais qu'après avoir chanté elle ferait une quête. La quête eut lieu. Comme on le pense bien, il y avait foule au salon. Devinez à combien se monta la quête? *A soixante douze francs!*

Après avoir compté la somme, Mlle Déjazet se mit à sourire en disant qu'elle n'oserait jamais offrir une aumône si modique, et qu'elle allait ajouter son offrande au profit de la quête. Elle tira en effet de sa bourse 300 fr. en or, en ajoutant : « Cela fera 372 fr. » Nous ajouterons, si le fait est certain, que la jeunesse dorée aura eu ce jour-là tout à la fois une leçon de convenance et une leçon de charité.

(*Entr'Acte*.)

» Vers huit heures, les divisions des généraux Twiggs et Pillon reçurent l'ordre de marcher sur Crotera, à une heure après midi, sous les yeux des Mexicains. A la portée des canons du plus gros calibre, la brigade du colonel Smith marcha sur les ouvrages ennemis, pendant que la brigade du colonel Riley marchait sur un petit village à la droite, afin d'intercepter les renforts que Mexico pourrait envoyer au général Valencia.

» Le général Scott rentra à Saint-Augustin à 8 heures, par une pluie battante. Les généraux Twiggs et Pillon rentrèrent à 11 heures du soir, épuisés, n'ayant pas prévu que les ouvrages de défense des Mexicains fussent aussi forts. Les troupes américaines bivouaquèrent la nuit sur la terre sans couvertures et sous une pluie battante. Le 20, au matin, le général Worth reçut l'ordre d'attaquer la division de Valencia dont il fallait absolument forcer la position. Il paraît que la division du général Smith venait d'accomplir une rude tâche. Valencia avait été mis en déroute après une lutte terrible : on lui a pris 15 canons, et 1 500 hommes, et parmi eux les généraux Blonco, Garcia Mendesa et Salas ; 7 000 Mexicains sont restés sur le champ de bataille ; le nombre des blessés a été plus considérable. L'armée américaine s'est trouvée maîtresse des ouvrages de Contreras. Alors le général Worth eut l'ordre de se jeter sur les ouvrages de San Autonio et de marcher sur la capitale par la grande route, pendant que le gros de l'armée marcherait à San Angel et Coysacan. L'ennemi n'a pas attendu le général Worth ; il a perdu 5 gros canons dans la première ligne d'ouvrage, et il s'est replié dans la deuxième.

» A une heure, la canonnade la plus effroyable qui ait jamais entendue sur le continent américain s'est engagée; elle a duré deux heures. A ce moment, les Mexicains étaient en complète déroute. Santa-Anna commandait en personne à Churubusco ; il s'est retiré de bonne heure. Le général Valencia s'est rendu avec deux compagnies à Falluca. Depuis il s'est prononcé contre Santa-Anna et la paix. — On ne sait rien de positif sur Paredes, On ignore s'il adhèrera aux négociations de Santa-Anna pour la paix, ou si, en opposition contre ce général, il dirigera la guerre des guerillas.»

— On lit dans le *Sun* : « On croit que le courrier extraordinaire qui a quitté la Vera-Cruz pour Mexico un jour avant le courrier régulier anglais, était porteur d'instructions pour le ministre anglais, lui enjoignant de réitérer l'offre de sa médiation. Il avait ordre de le faire, si c'était possible, avant l'entrée du général Scott à Mexico. Le général Scott a été sans doute influencé par la connaissance de ces arrangements, lorsqu'il s'est fié de nouveau aux efforts de M. Trist, pour négocier la paix, et a épargné aux Mexicains l'humiliation de voir leur capitale occupée militairement. L'humanité qui caractérise le général Scott peut aussi l'avoir engagé à sauver Mexico, à épargner les habitants et à ménager la susceptibilité orgueilleuse des Mexicains. Tel est le secret de la conduite du général Scott. — Les Américains sont autour de la capitale, mais ils n'y étaient pas entrés le 21 août. Le général Scott est pourvu d'une artillerie formidable. »

— Hier les bâtiments américains dans le port de Liverpool ont été pavoisés en l'honneur des victoires que le général Scott vient de remporter au Mexique. (*Daily-News.*)

EGYPTE. — Alexandrie, le 20 septembre. — Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*. — Rien de nouveau en Egypte, si ce n'est le départ du pacha ; il est sorti le 14 septembre, à huit heures du matin, sur un de ses vaisseaux remorqué par le paquebot-poste l'*Egyptus*, qui, sous la demande de S. A. et celle du consul par intérim, s'était mis pour cela à la disposition de Mehemet-Ali.

Le pacha veut passer devant Chypre et le long de la côte de Caramanie, sans toucher nulle part, à cause de la quarantaine; il dit, du reste, que c'est pour prendre l'air et pour se promener qu'il est sorti.

Cette promenade, si le mauvais temps ne la racourcit pas, doit se prolonger jusqu'à la fin du mois.

S. A. avait, avant son départ, reçu en audience M. Bourdaloue, ingénieur résident des chemins de fer du Gard, et chargé par les compagnies anglaises, françaises et autrichiennes d'aller faire les nivellements et les études nécessaires pour éclairer enfin parfaitement la question du percement de l'isthme de Suez.

M. Linant-Bey a reçu du pacha l'invitation de se joindre à M. Bourdaloue pour lui donner l'appui de son expérience et de sa connaissance du pays dans les diverses excursions qu'il faudra faire au milieu du désert.

M. Bourdaloue, qui paraît aussi distingué que modeste, est accompagné de quatorze conducteurs de travaux, habitués depuis longtemps à faire vite et bien toutes les opérations auxquelles il va falloir se livrer. Ainsi, rien ne manquera, hommes habiles, dévoués et pleins de zèle, instrument parfait, secours et protection du pacha.

M. Bourdaloue est parti pour le Caire le 16, et il compte avoir terminé toutes ses courses vers la fin de novembre.

Les nouvelles de la Syrie apportées par l'*Egyptus* sont assez bonnes.

ÉCOLE ROYALE POLYTECHNIQUE.

15 *Septembre* 1847.

LISTE, PAR ORDRE DE MÉRITE, DES ÉLÈVES DÉCLARÉS ADMISSIBLES DANS LES SERVICES PUBLICS, AVEC INDICATION DU SERVICE DANS LEQUEL CHACUN D'EUX A ÉTÉ CLASSÉ PROVISOIREMENT.

1. Déscos, M. — 2. Daigremont, P. — 3. Lesguillier, P. — 4. de Lauriston, P. — 5. Blavier, M. — 6. Beudant, M. — 7. Cumenge, M. — 8. Castel (Charles), M. — 9. Lamey, G. — 10. de Brauneck, P. — 11. Convents, P. — 12. Stœcklin, P. — 13. Lan, M. — 14. Wolff, P. — 15. Piel, P. — 16. Lesbros, M. — 17. Dewallly, P. — 18. Delafont, P. — 19. Lebiez, P. — 20. Dupuy (Charles), P. — 21. Partiot, P. — 22. Vanécchout, P. — 23. Philquepal, P. — 24. André, P. — 25. Lefaivre, P. — 26. Prompt, P. — 27. Baude, P. — 28. Vazeille, P. — 29. Lanteirès, P. — 30. Bernard (Henri), P. — 31. Le Bouëdec, P. — 32. Picard, P. — 33. Paoulı, P. — 34. Poincaré, T. — 35. de Sansac, G. M. — 36. Garceau, G. M. — 37. D'Ambly, G. M. — 38. Schlumberger, G. M. — 39. Astier, A. — 40. Vidal, G. M. — 41. Carlet, L. T. — 42. Odier, G. — 43. Viot, G. — 44. Fabre, L. T. — 45. Becker, G. — 46. Pavillon, G. — 47. Aubry, L. T. — 48. Hennebert, G. — 49. Rouvier, L. T. — 50. Méry, G. — 51. Simon, G. — 52. Triger (Gustave), G. — 53. Peilé, A. — 54. Jumel, E. M. — 55. Ségretain, G. — 56. Barry, G. — 57. Pinatel, G. — 58. Chrétien, G. — 59. Thibouville, M. R. — 60. Follie, G. — 61. Clarinval, A. — 62. Hugon, G. — 63. Chaud.., G. — 64. de Franchessin, M. — 65. Bovet, G. — 66. Vialla, E. M. — 67. Jacobber, G. — 68. Fau, A. — 69. Sadoc, G. — 70. Malavialle, E. M. — 71. Hélie, G. — 72. Charon, G. — 73. Gallimard, G. — 74. Gerardin, G. — 75. Castel (Auguste), G. — 76. Morard, G. — 77. Rodolphe, A. — 78. Tanon (Eugène), A. — 79. Gi.

terre. — C. Cavalerie. — E. M. Etat-major. — G. M. Génie maritime. — G. Génie militaire. — I. Infanterie. — L. T. Lignes télégraphiques. — M. R. Marine royale. — M. Mines. — P. Ponts-et-chaussés. — T. Tabacs. — * N'a pu être classé dans un service de son choix.

FAITS DIVERS.

M. Timothée Debay nous fait connaître qu'il n'est pas seulement dépositaire de deux pièces manuscrites, laissées dans ses mains par Frédéric Soulié, le *Vieux Paris* et *Une Fatalité*, M. Debay a participé comme collaborateur à ces œuvres.

LES COMPLICES DE MADAME RESTELL. — Cette femme qui a transformé l'avortement en une profession publique dans New-York, depuis plusieurs années, et qui a dû à cette profession meurtrière une fortune qu'elle étale scandaleusement, déjouera-t-elle encore les efforts de la justice américaine, comme elle l'a fait jusqu'à présent? Sera-t-elle condamnée ou absoute du crime pour lequel elle est en ce moment dans les prisons? Un journal du dimanche ne craint pas de prédire l'acquittement de l'accusée, basé non pas sur son innocence, mais sur le nombre et l'influence de ses complices. Voici, d'après ce journal, de quels éléments se compose la clientèle de la moderne Locuste :

« De femmes mariées, plongées dans la richesse et le luxe, et qui ne peuvent se résoudre à prendre sur leurs plaisirs et sur leurs amusements, le temps et les peines qu'emportent avec eux les devoirs de la maternité;

» De jolies femmes en puissance de mari, remplies de vanité et de coquetterie, qui violent les lois de la nature, et commettent un crime odieux, dans le seul but de conserver l'admirable symétrie de leurs proportions ;

» D'actrices, de chanteuses, de danseuses, qui ne veulent perdre ni les triomphes ni les profits de leurs professions ;

» De filles de parents riches et respectables, qui emploient ce moyen pour se soustraire à des conséquences terribles et autrement inévitables ;

» De femmes vivant seules, dans un certain rang de la société, et qui, tout en menant une conduite déréglée, cachent les apparences sous l'abri du crime ;

» De riches débauchés, mariés ou non mariés, séducteurs de profession, qui, dans le but d'empêcher une publicité pleine de dangers pour eux, sont réduits à faire opérer l'avortement de leurs victimes. »

Nous pourrions, dit l'*Evening Express*, mettre en doute l'authenticité de cette énumération, si elle n'avait d'autre autorité que le journal auquel nous l'empruntons ; mais nous la trouvons confirmée et répétée presque mot pour mot dans le *Messenger* du major Noah, et les rapports qu'a eus ce dernier avec l'administration de la justice criminelle, sa connaissance approfondie des mystères de notre grande cité ajoutent une grande force aux révélations de notre confrère, s'ils ne les corroborent entièrement. Aussi la justice semble-t-elle déterminée à venger cette fois la morale outragée, même en dépit de la loi qui peut-être sera encore impuissante. Trois cautions offertes par Mme Restell pour obtenir sa liberté ont été successivement rejetées par la cour des sessions, sous prétexte de l'insuffisance de leur garantie. L'une de ces garanties était un nommé Charles Whitson, propriétaire d'omnibus, le second un épicier nommé A. Sheperd, établi à l'encoignure de Howard et Elm streets, le troisième un nommé W. Carlan, résidant dans le Bowery. La cour a aussi, dit on, refusé le dépôt de valeurs offertes par l'accusée. Certes, en rapprochant cette sévérité de la facilité avec laquelle s'acceptent d'ordinaire ces sortes de cautions, il y a là un arbitraire évident et une espèce de persécution illégale contre l'accusée. Mais quelle sympathie peut mériter celle-ci, surtout lorsqu'on doit craindre que cet emprisonnement momentané ne soit la seule punition de cette criminelle? On annonce la mise en accusation de son mari, nommé Lohman, et de l'auteur d'un ouvrage intitulé: *Le Compagnon médical et privé de la femme mariée*, qui servait de prospectus à la Restell et à ses remèdes homicides.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

MALADIE DES POMMES DE TERRE. — Le *Glaneur* du Haut-Rhin publie une lettre de M. le docteur Jænger ainsi conçue :

« Les tubercules de la pomme de terre présentent de nouveau des traces d'altération dans différentes localités ; quoique le mal sévisse avec moins d'intensité que les années précédentes, il importe néanmoins de prendre des mesures pour en atténuer l'effet. Dans ce but, je vous prie de porter à la connaissance du public un procédé de conservation de la pomme de terre, peu dispendieux, facile à appliquer à de grandes masses, et dont l'efficacité a été vérifiée l'an dernier par plusieurs personnes auxquelles j'en ai conseillé l'emploi. Ce procédé consiste à saupoudrer légèrement les tubercules, au moment de les emmagasiner, avec du gypse brûlé (sulfate de chaux privé de son eau de cristallisation par le feu). Il convient de faire le saupoudrage aussi exactement que possible, de manière que tous les tubercules soient atteints par le gypse; la dose ordinaire de la poudre est de 2 à 5 litres par hectolitre de pommes de terre; cette dose devra être un peu plus forte si un grand nombre de tubercules sont malades ou si ceux-ci contiennent une grande proportion d'eau de végétation.

» L'efficacité de ce procédé est fondée sur la grande puissance que possède le gypse brûlé d'absorber l'eau. Ce sel, mis en contact avec la pomme de terre, lui enlève une partie de son eau de végétation. Cette eau, contenue en excès dans les tubercules non arrivés à maturité complète par l'influence de la maladie, devient la principale cause de leur altération ; le gypse enlève cet excès d'eau, et de plus, par un effet astringent, condense le tissu de la pomme de terre, c'est par cette action combinée que le gypse contribue à préserver le tubercule de la décomposition putride.

» Le résultat de ce traitement, appliqué l'an dernier à des pommes de terre malades, a été le suivant : les tubercules sains au moment de la récolte sont restés intacts ; sur ceux qui portaient des traces de la maladie, la partie altérée s'est desséchée et le reste du tubercule a été garanti de toute pourriture.

JÆNGER, médecin.

LA FAMEUSE JONQUE CHINOISE. — On lit dans le *Franco-Américain* du 1er septembre :

« Avant-hier, une émeute, une véritable mutinerie éclatait à bord de la jonque chinoise *le Keying*, avec des symptômes de violence inquiétants. Il paraît qu'à New-York on n'embauche pas seulement les matelots français ; les spéculateurs en désertion ne respectent aucune nationalité ; ils ont si bien manœuvré près de l'équipage du *Keying*, qu'ils voulaient exploiter pour leur propre compte, qu'ils l'ont en partie déterminé à se mutiner contre le capitaine et son second. Sous l'influence de l'opium, dont ils avaient abondamment bourré leurs pipes pour se donner un courage de circonstance, dix Chinois, rejetant crânement leurs queues en arrière, se sont présentés devant le capitaine Kellet, auquel ils ont ... le paiement de leurs gages.

d'une désolante médiocrité. A quoi sert donc de vivre sous un si beau ciel, en présence d'une si belle nature, au milieu de tant de chefs-d'œuvre. Que de talent perdu ! que cela est froid, monotone, ennuyeux !!

Nous sommes tout disposés à rechercher les qualités qui peuvent se trouver dans des œuvres incomplètes et peu réussies... Toutes les fois que nous sommes appelé à donner notre opinion, nous tenons compte des intentions, des tentatives, des efforts dans quelque sens qu'ils se produisent ; mais que pourrions-nous dire aujourd'hui, hélas ! Ce n'est que contraints et forcés par les exigences de la publicité que nous joindrons quelques courtes réflexions à la nomenclature des envois, en protestant toutefois contre l'enseignement général de l'école et les influences académiques. Nous nous occuperons prochainement des améliorations et des réformes à introduire dans l'importante institution de l'Académie des Beaux-Arts : institution qui languit et se meurt, faute d'une organisation intelligente et forte, en rapport avec les besoins de notre époque.

La *Mort de saint Paul l'Ermite*, par M. Lebouy, ne supporte pas l'analyse... Sujet commun, usé, connu et rebattu. Composition vulgaire... dessin lourd, coloris monotone... rien, rien, rien... M. Lebouy a fini son temps... le voilà à Paris... qu'il se réchauffe au contact des idées, qu'il s'associe au mouvement intellectuel et peut-être parviendra-t-il à se dégager de l'ornière dans laquelle il est embourbé. Tous les ermites du monde ne le sauveront pas... Nous avons assez d'ascétisme comme ça; de grâce soyons un peu de notre temps.

L'Amour sacré et l'Amour profane du Titien, est un des chefs-d'œuvre de la galerie Borghèse à Rome.

Deux jeunes femmes sont assises auprès d'une fontaine au milieu d'un mélancolique paysage. L'une d'elle n'a pour parure que la suavité de ses formes, l'autre est gracieusement revêtue de chatoyantes étoffes... A celle-ci le luxe, la coquetterie, l'art ; à celle-là les splendides simplicités de la nature. A toutes deux un cœur. Nous ne savons pas trop où finit le sacré, où commence le profane; car pour nous tout ce qui est beau est sacré, et nous contemplons avec un égal plaisir ces deux tendres rêveuses dont les âmes semblent se réfléchir dans les eaux de la fontaine... Source de vie pure et limpide que la main de ce joli enfant peut agiter, mais non troubler. M. Biennoury a fort heureusement reproduit l'œuvre du maître vénitien, et nous le remercions de nous avoir rendu les calmes sérénités de ce beau ciel qui dore la colline et vient doucement réveiller les souvenirs de nos jeunes années. Et maintenant pourrions-nous nous montrer sévère pour ses *Juifs en captivité insultés par les Babyloniens*. Aurions-nous le courage de lui reprocher la pesanteur d'exécution qui se trouve dans cette petite toile? Non ; ces pauvres juifs ont assez des sarcasmes de leurs bourreaux.

Voici d'ailleurs un Spartiate qui a une grande envie d'attirer l'attention sur lui. C'est M. Damery qui l'a étendu là, dans ce champ de mort, épuisé de fatigue et expirant. De son doigt ensanglanté il écrit sur un rocher : Les Lacédémoniens ont vaincu. Il y a dans cette étude de l'impression et de la grandeur. L'horizon fuit bien, malgré quelques reflets mélodramatiques que nous aimons peu. La pose du soldat fournit de beaux développements, dessinés et modelés avec talent. La touche de M. Damery est puissante, accentuée, énergique, mais nous l'engageons à se défier des tons crûs, des duretés, des empâtements exagérés et inutiles. Nous nous rappelons son premier envoi, qui avait les mêmes qualités et moins de défauts.

L'esquisse au crayon, représentant *Œdipe à Colonne*, indique parfaitement les mauvaises tendances du jeune artiste, c'est-à-dire une certaine brutalité de contours, une âpreté d'effet et d'exécution qui conduisent tout droit à la *manière*.

Mercure et Argus de M. Barrias... Passons.

Soldat mourant (ça fait deux) de M. Léon Bénouville... Passons.

Oreste au temple d'Apollon, par M. Cabanel. Le tableau de concours qui valut en 1845 à M. Cabanel les honneurs d'un second premier grand prix était fièrement composé et se recommandait par une grande énergie. Cependant on y remarquait déjà une propension au mauvais goût. Malheureusement l'*Oreste* en question est en plein dans la manière des peintres qui n'ont pas illustré la fin du siècle dernier. Lignes contournées, mouvements faux, dessin incorrect, coloris rougeâtre et louche, aspect rococo : M. Cabanel est au bord de l'abîme, mais il est assez fort pour n'y pas tomber. Espérons donc... Ce qui lui manque, c'est l'amour du beau; ce qu'il a de trop, c'est l'amour des Oreste et des Furies.

Ses deux dessins sont faibles.

M. Achille Benouville a découvert dans le vallon plantureux d'Aricia le coin le plus ombreux, le plus touffu qu'on puisse imaginer ; fouilli délicieux de plantes, de hautes herbes, d'arbustes et de troncs entrelacés, frais abris où nous étions sûr de rencontrer la baigneuse obligée et les eaux transparentes du premier plan que vous savez. Il est fâcheux que ce charmant paysage, enfermé dans un cadre circulaire, soit d'une exécution si mince, d'un coloris si conventionnel. Cela sent trop la palette, et la nature est plus riche, plus solide, plus hardie, dans ses harmonieuses fantaisies de couleur. M. Bénouville, nous le regrettons, a abjuré la religion de sa jeunesse ; il a renoncé à ses premières et naïves impressions pour se faire accepter par l'Institut. Au lieu de suivre tout bonnement la voie heureuse dans laquelle il était entré d'abord, guidé par son sentiment individuel, il s'est mis à la remorque de l'Académie ; il s'est sacrifié lui-même aux exigences de l'Ecole, et est enfin parvenu, à force de patience, de travail et d'abnégation, à reproduire, tant bien que mal, les arbres classiques, les ciels classiques, les ondes classiques, qui font la joie des professeurs et le désespoir des poètes.

Voilà pour la peinture. Avions-nous tort en commençant? Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur la sculpture.

Quelle est cette épaisse et lourde femme, si ennuyeuse, si ennuyée?... C'est *Sapho sur le rocher de Leucade* par M. Diebolt... Sapho la courtisane brûlée d'amour, Sapho aux vers hardis, à la lyre frémissante, devenue une œuvre vulgaire s'il en fut jamais ; enveloppe grossière et commune, antipathique à la poésie. Nous pourrions bien faire remarquer à M. Diebolt que la jambe gauche de sa statue est démesurément longue et d'un mouvement impossible : mais nous aimons mieux admirer sa jolie *Vilanella*, délicieux petit marbre dont l'exécution fine et délicate s'allie merveilleusement à une adorable suavité de lignes et d'expression.

La *tête d'étude* de M. Cavelier est laide. Son esquisse d'*Antigone ensevelissant son frère Polynice* indique beaucoup d'habileté ; mais c'est tout.

Quant à M. Maréchal, il manque complètement de style et d'élévation. Son projet de fronton représentant la *Foi*, l'*Espérance* et la *Charité* est pauvre d'invention. Cette composition, éparpillée et maigrement rendue, n'a aucune des conditions de la sculpture monumentale. Pourquoi ce buste colossal de femme s'appelle-t-il *Rome moderne*? le titre est au moins prétentieux, et c'était le cas d'idéaliser. La *Rome moderne* n'est autre chose que le portrait d'une *éminente de Trans-*

Marchés.

Marché de la barrière d'Enfer du 30 septembre. — Foin 1re qualité, »» à 65; 2e 60 à 63; 3e »» à »». — Luzerne, 1re, 63 à »»; 2e 60 à »»; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re q., 31 à 32; 2e 30 à »»; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re qualité »» à »»; 2e »» à »». — Paille d'avoine, 1re »» à »»; 2e »» à »».

HALLE AUX GRAINS du 27 sept. — *Grains* (l'hectolitre). Froment, 20-»» à 24-»». — Seigle, 13-»» à 14-»». — Orge, 12-»» à 13-00. — Sarrazin, »»-»» à »»-»». — Maïs, »»-»» à »»-»». — Avoine, 10-»» à 13-»». — *Issue de blé* (l'hect.) Son, 3-75 à 5-50. — Recoupe, 4-»» à 5-00. — Remoulage, 6-»» à 7-»». — *Légumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, 43-30 à 43-33. — Id. de Liancourt, »»-»» à »»-»». — Id. ordinaires, 30-00 à 35-65. — Id. flageolets, »»-»» à »»-»». — Id. suisses blanc, »»-»» à »»-»». — Id. suisses rouge, »»-»» à »»-»». — Id. rouge de Chartres, 17-70 à 36-»». — Id. nains, »»-»» à »»-»». — Pois verts, »»-»» à 34-70. — Id. gris, »»-»» à »»-»». — Id. jarras, 18-00 à 18-70. — Id. cassés, »»-»» à 54-65. — Lentilles Gaillardon, »»-»» à 74-»». — Id. pays et autres, »»-»» à 71-35. — Lentillons, 23-80 à 30-00. — *Graineterie* (l'hectolitre). — Vesces de printemps, 24-00 à 25-00. — Id. d'hiver, »»-»» à »»-»». — Sainfoin, »»-»» à »»-»». — Senevé, »»-»» à »»-»». Lin, »»-»» à 32-65. — Chenevis, »»-»» à »»-»». — Millet, 22-30 à 30-65. — Colza, »»-»» à »»-»». — Navette, »»-»» à »»-»». — Sauve, »»-»» à »»-»». — Criblures, »»-»» à »»-»». — Luzerne, les 100 kil, »»-»» à »»-»». — Trèfle, do, »»-»» à 88-»». — Minette, do, »»-»» à »»-»».

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 29 septembre. — S. ROUVEYRE, tailleur, rue Vivienne, 10. Juge-comm., M. Halphen; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

R.-M.-A. LEROY et A. FORTIN, merciers, rue du Helder, 1. Juge-comm., M. Klein; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

A. CHANTECLAIR, ancien colporteur, rue Quincampoix, 4. Juge-comm., M. Vernay; syndic prov., M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

F.-O. OPIGEZ et L.-L. CHAZELLE et Cie, négociants en soieries, châles et nouveautés, rue Richelieu, 93. Juge-comm., M. Devinck; syndics prov., M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21, et M. Bouleau, rue de la Banque, 20.

A. LIGNER, menuisier, rue des Boulets, 38 bis. Juge-comm., M. Talamon; syndic prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0...... d. 40	»» »»	»» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0...... d. 80	»»» »»	»»» »»	—	»»» »» »»» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dt cours	»	»/»	ROM...........	Dt C. 96 1/4	»»
Récép. Rotsch.	»	»» »»	BELG. 2 1/2......	»	»»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2......	»	91 1/2
— — pass.	»	» »/»	— do 1840......	»	99 »/» »»
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— do 1842......	»	»»» »/» »/»
Dette intérieure	»	23 2/8	— Banque......	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— do Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIEMONT.........	»	»»»» »»
HAITI............	»	»»» »/»	AUTRICHE......	»	»»» »»

Union linière.. »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron.. »»»

R.-Havre..	53? 25
Avignon...	533 75
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str...	385 »»
Tours-Nant.	»»» »»
Orl.-Vierz.	535 »»
C. du Nord	510 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Disp.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	450 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	380 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Mabor.	»»» »»

CHEMINS DE FER À TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	900 »»	Orléans à Vierzon.	532 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	530 »»	Bordeaux à Cette..	432 50
Paris à Orléans...	1156 25	Marseille à Avign.	515 »»	Nord.............	546 25
— à Lyon.....	377 50	Paris à Strasbourg	385 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 79 à 80; 3 derniers mois, 79 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Béziers, 62 fr. — Bordeaux, 70 à 71 fr. — Rouen, 83 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 105 fr.; octobre, 104 à 105 fr.; 3 derniers mois, 105 à 105-50 fr.; 4 premiers mois 1848, 107 à 106-50.

Huile épurée, 111 fr.

Savon disponible, belle qualité, 105.

Lille. — Colza, 89. — Œillette rousse, 100. — Lin, 93. — Chanvre, 94.

Suifs. — A la bourse d'hier, les suifs de la boucherie se sont vendus de 71-50 à 72-50, soit 50 c. environ de hausse. Les suifs de Russie, toujours rares sur place, s'obtiennent dans les mêmes prix. Les affaires deviennent plus actives à mesure que l'on approche de la consommation.

Chandelle, 75 à 76 fr.

Bougie stéarique supérieure, 1-60 le demi-kil.

Spectacles du 2 octobre.

» h. »/» OPÉRA. —
» h. »/» FRANÇAIS. — Relâche.
8 h. »/» ITALIENS. — Don Giovanni.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Fiancée, Actéon.
7 h. »/» ODÉON. — Isabelle de Castille.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Elle est Folle, Pierrot, Heur et Malheur.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Le Suisse, la Filleule, Fille obéissante, Fille de l'Avare.
6 h. 1/2 GYMNASE. — 1re repr.: le Réveil du Lion, Chacun chez soi, la Femme.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Bonheur, Jocrisse, Une Chambre, l'Almanach.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »/» AMBIGU. — Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ. — Le Sonneur de Saint-Paul, le Tremblement de Terre.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — La Dinde, l'Anguille, la Pie.
7 h. »/» FOLIES. — Adine, Revue, Diable, Antoine.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Julien, Mary, Silence, le Bouffe.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Marguerite, Favori, Charpentiers.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS. — Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix: 1 fr. — Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix: 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

PARIS, 2 OCTOBRE.

Le Juif errant politique.

Bien des allégories, plus ou moins fantastiques, sont sorties de la légende du Juif errant. Il en est une qui nous paraît dessinée par l'attitude actuelle des gouvernements. Le pouvoir moderne errant à l'aventure, et marchant malgré lui, est une incarnation nouvelle d'Ahasverus. Ce n'est plus sous la figure d'un pauvre diable secouant la poussière de ses sandales aux bornes des chemins qu'apparaît le vieillard de Chaldée, c'est bien plutôt sous les traits décrépits de ces monarchies vieilles de plus de mille ans, qui, accablées d'inquiétudes et d'ennuis, n'aspirent qu'au repos de la vie privée, au sommeil ou à la mort, et que les générations successives forcent au mouvement, au progrès, à la marche perpétuelle.

L'Occident a remplacé l'Orient. Le peuple joue aujourd'hui le rôle du Christ. Ce bourgeois de la tribu de Lévi qui refusa jadis à Jésus une place sur son banc à la porte de sa maison, et qui fut condamné par lui à marcher sans cesse, d'espérance en espérance, de ruine en ruine, de royaume en royaume, jusqu'au jugement dernier, a bien des traits de ressemblance avec ces monarchies aveugles qui, ayant refusé au peuple place au pouvoir et au bien-être, se voient condamnées à leur tour à traîner partout le fardeau des iniquités sociales, à ne boire pour se désaltérer que le fond du calice chrétien.

Ashaverus, thésaurisant depuis des siècles, a amassé des millions, et il voudrait en jouir. Il a réussi à placer ses fils, à fixer le sort des siens, et il ne demande que la paix aux peuples et à la terre entière. Il a laissé prendre à ses satrapes, à ses lévites, à ses amis, les rênes du pouvoir et les biens de la terre, et il voudrait au moins, comme les derniers rois de l'Orient, s'ensevelir tranquille au milieu de ses trésors, de ses amulettes et de ses pierres enchantées. Après avoir erré comme un mendiant vagabond de ville en ville, de royaume en royaume, de continent en continent pour fuir le courroux du ciel et la vengeance des peuples, il voudrait s'attacher au sol par tous les liens, élever un abri indestructible, et ne plus entendre ce fatigant murmure de la conscience des nations, ces plaintes et ces soupirs des peuples sans cesse renaissants, cette voix de la douleur éternelle qui, plus que jamais, le poursuit comme une malédiction, éclate à ses oreilles et le menace de nouvelles calamités. Après avoir vu l'Occident tout en feu, les empires croulant sur leurs bases, les peuples, les armées et les trônes se heurtant dans mille chocs ténébreux, sanglants et terribles, il voudrait que l'immobilité succédât à ce déchaînement, que le calme plat remplaçât l'orage, que l'égoïsme empêchât la guerre, et qu'ainsi que Thèbes, Babylone, Ninive, Memphis et Palmyre, Rome, Paris, Londres, Vienne, Madrid, Saint-Pétersbourg et Constantinople rentrassent dans leur manteau de pierre, dans leurs palais de marbre et s'assoupissent à leur tour dans l'indifférence pour y dormir mille ans. Mais il est écrit, au contraire, dans la volonté de Dieu, qu'à notre époque les peuples qui dorment se réveillent et secouent leurs [illegible] veil et à la même vie; que l'agitation doit croître, se propager, s'universaliser sur la terre, et que les rois doivent, bon gré, mal gré, marcher à la tête de leurs peuples jusqu'à ce qu'ils aient réalisé sur le globe l'unité humaine et le royaume de Dieu.

Le signe le plus frappant de cette incarnation nouvelle d'Ahasverus, c'est que le pouvoir politique croit, à chacun de ses pas, être parvenu au bout des destinées humaines, au dernier effort du possible, et qu'il se raidit sans cesse contre la voix qui lui crie plus loin! plus loin! encore plus loin!! Pour obéir à cette voix, il se remet en marche; mais, plus il est lent à trouver la route du Progrès, plus l'impatience des peuples s'accroît et l'y précipite aveuglément. Dans les étranges lueurs dont l'horizon s'éclaire, le Pouvoir croit reconnaître sa dernière heure et la fin du monde, lorsque le Peuple, au contraire, y reconnaît l'aube du bonheur, la première heure du jour. Le Pouvoir voudrait effrayer le Peuple, mais, dans sa détresse moderne, il inspire moins la terreur que la pitié! Tiraillé par les exigences les plus contraires, ne sachant à qui entendre, il cherche en vain lui-même un abri protecteur. Soutient-il un mur, l'autre s'écroule à côté de lui; il y court et le premier tombe à son tour; et il se trouve au milieu d'immenses ruines, désolé, désespéré. Il se croit à chaque instant parvenu à sa dernière épreuve, mais la voix qui le poursuit comme une malédiction et comme un blasphème le force à se relever pour retomber encore, à marcher et à se traîner jusqu'au jour du jugement dernier.

Et cependant un dialogue incessant s'établit entre la conscience du pouvoir et celle du peuple.

LE POUVOIR. — J'ai franchi en un demi-siècle plus de chemin et réalisé plus de progrès que je n'en avais fait dans les dix siècles précédents. Ne puis-je donc m'arrêter un instant?

LE PEUPLE. — Non! plus tu nous as égaré et retenu longtemps dans la misère et l'ignorance, plus tu dois marcher rapidement aujourd'hui pour nous frayer la voie au bout de laquelle se trouvent la justice de Dieu et le bonheur de tous.

LE POUVOIR. — Mais j'ai déjà garanti la libre jouissance des biens de la terre à tous ceux qui les possèdent, et j'ai répandu sur tous la protection des lois.

LE PEUPLE. — Plus il y a d'hommes qui échappent déjà aux douleurs du besoin et aux ténèbres de l'ignorance, plus les pauvres et les dépossédés sont justement jaloux de la lumière et désireux d'un partage meilleur. Tes lois ont assuré la liberté aux riches; mais n'ont pu garantir la moindre sécurité à ceux qui n'ont rien. Marche, jusqu'à ce que la liberté et la sécurité soient égales pour le peuple comme pour les riches!

LE POUVOIR. — J'ai dû veiller avant tout à la paix du monde et à l'ordre du royaume; en conséquence, j'ai entouré les villes de fortifications et de soldats, et enrichi l'arsenal de la justice d'armes de répression.

LE PEUPLE. — La paix du monde ne pas sera assurée tant qu'il y aura sur la terre un peuple opprimé ou misérable. L'ordre ne règnera sûrement dans la rue, dans la cité et dans l'empire que lorsqu'il règnera dans la famille, dans l'atelier, dans le travail, en [illegible] pelleront les batailles et les catastrophes sanglantes au lieu de les conjurer; jusque-là tes lois purement répressives entretiendront le crime au lieu de l'empêcher.

LE POUVOIR. — Mais voyez, quel éclat, quel essor a pris, sous mon règne, la création des richesses! quelle émulation attire les capitaux aux grandes entreprises! quelles somptuosités du luxe et du comfort se répandent dans la société!

LE PEUPLE. — Les machines qui créent ces richesses me broyent sous leurs roues et m'arrachent mon pain quotidien. Les capitaux qui se portent sur l'industrie et le commerce constituent en fait des monopoles et des privilèges qui ruinent tous mes petits comptoirs et tous mes petits métiers. Le gain qui enrichit le capitaliste est pris sur le salaire du malheureux ouvrier. Le luxe et le bien-être qui deviennent d'une création facile et qui pourraient se répandre, comme la manne du ciel, sur les masses entières, ne font que m'irriter, que m'exaspérer par l'aveugle et inique répartition qu'ils reçoivent aujourd'hui. Le progrès dans ce sens n'existe donc pas puisque les bienfaits du génie créateur qui devraient avant tout profiter aux peuples se tournent contre lui.

LE POUVOIR. — Qu'y faire? j'ai cependant accordé toutes les libertés favorables à la diffusion des lumières. Les sciences, par les mille bruits de la publicité, propagent chaque jour leurs découvertes et leurs pensées. J'ai élevé pour les arts des palais, des théâtres et des musées.

LE PEUPLE. — La liberté n'est qu'un leurre, un funeste présent, lorsqu'elle dépend des hasards de la concurrence ou de la lutte, lorsque la sécurité, la solidarité et l'organisation ne la garantissent pas. La science ne brille pas pour le peuple, puisque, toujours courbé sur sa tâche, sous peine de mourir de faim, il a moins le temps qu'autrefois de penser, de prier, d'admirer la nature, de répondre par un sourire au sourire du ciel. Les palais et les musées ne peuvent susciter le génie de l'art et le sauver de la détresse, puisqu'ils ne recueillent que l'œuvre couronnée; puisqu'ils condamnent l'artiste à créer pour vivre au lieu de vivre pour créer; puisqu'ils laissent la poésie native des masses étouffée sous la misère et l'abrutissement. Tes restaurations de palais sont un dérisoire spectacle pour le peuple, puisque ses huttes, ses hameaux et ses chaumières ont toujours le même aspect de misère et de laideur.

LE POUVOIR. — Que m'importent ces plaintes amères! Il y aura toujours des misères, des inégalités choquantes, des iniquités et des douleurs; Dieu le veut ainsi. Rêves et folies que ces désirs et ces recherches d'un meilleur monde! J'ai pour moi tous les heureux, qui m'aideront à combattre les misérables. J'ai pour moi le conseil des plus sages, des plus riches et des plus vieux, qui craignent le mouvement et le changement autant que moi-même. J'ai la puissance de l'or, celle des armées et celle des lois, et, s'il me plaît de m'arrêter et de m'endormir sur la pourpre, qui donc m'en empêchera?

LE PEUPLE. — Ahasverus, marche! marche! ma voix est plus vieille que ta conscience, mes avis plus sages que ceux de tes conseils, mes besoins plus légitimes que ta puissance, mon bras plus

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 3 OCTOBRE.

PROLOGUE.

« Réjouissez-vous, collines d'Italie :
La justice et la religion se sont donné un baiser.
« RABBI ISRAEL GATZAN. »

Italie! Italie! ah que tu seras belle
Avec la liberté, cette robe nouvelle,
Quand ton brillant soleil, sous ton ciel radieux,
Sans l'ombre de tes fers, baisera tes grands yeux!
Rome sainte, applaudis avec tes mains divines,
Monte, en habit de fête, en haut de tes collines;
Car ainsi que le cœur, ton père a les pieds nus,
Et les jours de saint Pierre sont enfin revenus;
Et toi, fils du pêcheur, toi, dont l'âme sublime
Médita le pardon, comme un autre le crime,
Quand tu serais tout seul, seul à faire le bien,
Marche, marche toujours et ne redoute rien.
Le Sauveur était seul aussi, quand, sur la terre
Il naquit, humble enfant, dans cette crèche austère,
Au sein de Bethléem, entouré de dangers,
Seul avec sa grande âme et l'amour des bergers.

VIVA ITALIA!

Quel spectacle divin nous présente le monde!
Secouant tout à coup cette torpeur profonde,
La Suisse, pour frapper un ennemi mortel,
Ressaisissant son arc et la flèche de Tell,
Et l'Irlande, oubliant son atroce misère,
Un jour, pour déposer O'Connell dans la terre,
Puis, après trois cents ans de trêve et de langueur,
Ces deux vieux ennemis, le pape et l'empereur,
Se retrouvant encore en face l'un de l'autre,
Et l'univers prenant le parti de l'apôtre,
Et l'Italie enfin, dans toute sa beauté,
Radieuse embrassant sa jeune liberté,
Et ne se lassant pas d'envelopper sa tête
Et ses bras triomphants de guirlandes de fête,
Et chantant, et pleurant, et riant tour à tour,
Comme la jeune fille, alors que vient l'amour;
Et rejetant bien loin les soupirs et les larmes,
Naïve, s'essayant à ses nouvelles armes;
Et nous, les vétérans des révolutions,
Nous, les Français blasés par tant d'émotions,
Nous, dont les yeux ont vu déjà tant de couronnes
Tomber et s'abîmer tant de rois et de trônes,
Ne ferons-nous, hélas! qu'applaudir de la main,
. . . .
Et crier dans le port d'une voix attendrie :
Vivent le grand pontife et sa chère Italie?
Oui, vive l'Italie! et que l'aigle aux deux fronts
Qui lui fit tant de maux, d'injures et d'affronts,
Sans ses plumes d'emprunt, vers son hideux repaire,
S'envole donc enfin de cette noble terre,
Et que les nations qu'elle osait abaisser,
Disent en la voyant sur leurs têtes passer :
« Comme elle est maigre et pauvre, et comme elle est troublée
Depuis qu'elle n'a plus cette robe volée! »
L'ombre des Bandiera se lève lentement,
Et contemple de loin ce grand enchantement,
Et le soldat de Dieu victorieux retombe
Joyeux et consolé dans sa sanglante tombe.

Pontife au cœur de feu, qui sut créer, un jour,
Dans la grande cité, l'émeute de l'amour,
Que ton souffle divin parcoure donc la terre;
Et, comme dit ton peuple : Oui, courage, Saint-Père!
Courage pour le monde et pour l'humanité,
Pour ta chère Italie et pour sa dignité,
Courage pour la France attardée, en arrière,
Qui, te voyant marcher ferme dans la carrière,
Comme l'aveugle assis sur le bord des chemins,
T'appellera de loin et te tendra les mains;
Car, Dieu, dans ses conseils, pour l'avenir te garde,
Pontife! et du progrès ton âme est l'avant-garde,
Et ta voix doit, un jour, avec sérénité,
Du haut du Vatican sacrer la liberté!
Deux anges du Seigneur, dans l'enceinte profonde,
Soutiendront tes deux bras étendus sur le monde,
Seul hier, aujourd'hui le monde entier te suit,
Le jour enfin éclate, et succède à la nuit;
Poursuis donc, ô pontife! en des flots de lumière,
Vers le bel avenir ta divine carrière;
Promène, prêtre saint, en toute leur beauté,
Sur les trônes, la croix avec la liberté!
Le voilà donc enfin cet arbre au tronc sublime!
Tout inondé du sang de la grande victime;
Celui du moyen-âge et des jours d'autrefois,
Non, par le Dieu vivant, ce n'était pas la croix;
La voilà, la voilà, dans sa splendeur nouvelle,
Qui lève son beau front sur la ville éternelle,
Et tous les opprimés vont se pressant au bas,
Et ses bras maternels ne les repoussent pas;
Car c'est la croix du Christ, c'est la croix du Calvaire,
Qui doit encor sauver et féconder la terre!

ANTONI DESCHAMPS.

Fontainebleau, 7 septembre 1847.

UNE PAGODE DE L'INDE.

A trois lieues environ de Pondichéry et au sud, se trouve le charmant village de *Goudelour* ou *Cuddalore*, comme le nomment les Anglais; j'y allais souvent passer la journée avec des amis, qui me savaient gré de mes visites, parce que tous les comforts de la vie des Européens dans l'Inde ne pouvaient combler chez eux le vide laissé par l'absence de société, dans un pays où on ne voit guère que des Indiens ou quelques employés de la Compagnie.

J'avais la plus grande envie de visiter la fameuse pagode de Chillimbrum, qui est à seize lieues de Goudelour, et j'acceptai avec empressement l'offre de m'y conduire, que me fit une de mes bonnes connaissances de cette résidence; je quittai donc Pondichéry au point du jour, et j'arrivai de bonne heure à la charmante *villa* où l'on m'attendait.

La journée s'écoula bien vite dans les frais appartements de mon hôte; grand juge de la province, B... la connaissait parfaitement, et sa conversation était pleine d'intérêt. Les ruses des Indiens, leur esprit de chicane et la difficulté de juger leurs différends, à cause de l'habitude [illegible] faux témoignage, tels étaient les sujets inépuisables [illegible] anecdotiques.

En [illegible], en faisant venir des marchands de *palampores* [illegible] larges pièces d'étoffe habilement peintes

Le prétexte dont nos conservateurs-bornes cherchent à colorer leur aversion pour tout progrès, pour tout mouvement dans le pays, c'est que la Révolution française est close, qu'elle a donné tous ses fruits, et que le Français jouit, en 1847, d'une liberté presque sans bornes.

Pour soutenir une pareille thèse, il faut se faire de la liberté une idée bien étroite. Qu'est-ce que la liberté sans pouvoir? Qu'importe à mon bonheur une liberté abstraite, un droit non réalisé et souvent non réalisable, un droit qui ne se transformera pas en fait si je n'ai ma poche remplie d'or. Sans ce talisman, qu'un travail consciencieux, assidu, procure bien moins sûrement que la corruption et l'intrigue, le Français né libre est esclave du boulanger, du tailleur, du propriétaire de maison, de l'entrepreneur, qui peut ouvrir l'atelier, distribuer la tâche, ou si le Français est propre aux travaux intellectuels, le voilà serf de l'éditeur, du directeur de théâtre, soumis à tous leurs bons plaisirs. Chacun de ses besoins, chacune de ses aspirations les plus légitimes lui donne un maître.

Un être complètement libre est celui qui se trouve dans un milieu préparé pour son existence, organisé de manière à satisfaire ses tendances : le poisson est libre dans l'eau, l'oiseau dans l'air, l'abeille au milieu des fleurs ; mais la liberté du Français sans argent, souvent sans travail, du Français qui ne possède que la Charte, ressemble à l'agonie de l'oiseau privé d'espace et d'air, de l'abeille dans un désert de sable, de l'habitant des eaux qui palpiterait sur la rive.

Si nous ne possédons point cette liberté complète qui repose sur le minimum d'existence assuré à tous, sur la continuité de travail assurée, sur l'éclosion des vocations chez l'enfance, sur l'établissement de retraites honorables pour les infirmes et les vieillards, avons-nous du moins la liberté à l'état le plus rudimentaire, la liberté que l'abeille sevrée de fleurs trouverait encore dans le désert, le droit d'aller, de venir, de se mouvoir, de disposer de soi-même?

Non vraiment, et il suffit aujourd'hui que le crime d'arrestation illégale, de séquestration de personne, se couvre d'un prétexte religieux, des *bonnes intentions* de ceux qui le commettent, pour que l'autorité soit disposée à fermer les yeux.

Il faut mettre un terme à son sommeil. Nous ne lui demandons pas de créer des lois, mais d'appliquer celles qui existent et dont elle est gardienne.

Voyons d'abord quelles sont les peines portées par le code pénal contre la violation de la liberté individuelle.

Art. 341. Seront punis de la peine des travaux forcés à temps, ceux qui, sans ordre des autorités constituées et hors les cas où la loi ordonne de saisir des prévenus, auront arrêté, détenu ou séquestré des personnes quelconques;

Quiconque aura prêté un lieu pour exécuter la détention ou séquestration, subira la même peine.

Art. 342. Si la détention ou séquestration a duré plus d'un mois, la peine sera celle des travaux forcés à perpétuité.

Art. 343. La peine sera réduite à l'emprisonnement de deux ans à

Voyons maintenant si cette ... des exceptions dans l'intérêt de la puissance paternelle.

D'après le code civil (art. 375 et suivants), le père qui a des sujets de mécontentement très grave sur la conduite d'un enfant âgé de moins de seize ans, peut le *faire détenir* pendant un temps qui ne peut excéder un mois, mais à la condition de se faire délivrer un ordre d'arrestation par le président du tribunal civil. Cette délivrance n'est qu'une formalité, mais elle est indispensable.

Depuis l'âge de seize ans jusqu'à la majorité ou l'émancipation, l'enfant peut être détenu pendant six mois, mais la demande du père, pour faire ordonner sa détention, est une simple requête que le président examine avec le procureur du roi, et qui peut être repoussée; l'enfant détenu peut adresser un mémoire au procureur-général près la cour royale.

A la majorité ou après l'émancipation de l'enfant, le père ou la mère n'ont aucun droit sur sa liberté.

Eh bien ! en présence de textes aussi formels, la rumeur publique accuse les établissements dits *maisons de providence ou de refuge*, de se recruter, au moyen de jeunes personnes attirées par surprise, ou violemment enlevées, sans que les auteurs de ces arrestations soient toujours fondés de pouvoir par les familles ou sans que les familles aient observé les formes exigées par le code civil pour l'exercice de leurs droits.

Le bruit court encore que des moyens de contrainte matérielle et presque de torture sont mis en usage dans ces établissements, qu'on y emploie la camisole de force, le cachot, la diète, les drogues débilitantes, que la détention se prolonge parfois des années, et que les captives sont soumises à de véritables travaux forcés dans l'intérêt matériel de l'établissement ou plutôt de l'exploitation.

Nous comprendrions qu'on ouvrît aux jeunes filles égarées et sans protection des asiles où elles pourraient trouver un domicile honorable, du travail, des chances de placement, si elles s'en rendaient dignes par leur conduite et leur labeur. Nous comprendrions encore que le règlement de ces maisons fût sévère et que les pensionnaires fussent tenues de s'y conformer, sous peine de perdre les avantages attachés à la fondation ; mais ce contrat mutuel devrait toujours être librement consenti, librement résilié par elles ; le problème à résoudre pour les maisons de refuge, c'est d'attirer les jeunes filles, au lieu de leur tendre des piéges, c'est de s'organiser sur des bases si réellement protectrices qu'on en vienne à solliciter la faveur d'être admise ; c'est de se transformer enfin de manière à devenir un objet de la reconnaissance publique, au lieu d'inspirer l'épouvante aux jeunes ouvrières et la haine aux populations.

Dans l'état actuel, la plupart des maisons de refuge manquent leur but. Tout récemment un journal de Bruxelles signalait une institution belge qui prend ce titre et qui verse, au bout d'un certain temps, ses captives dans les maisons de tolérance. A Lyon, l'institution Denis, ce théâtre de diableries si suspectes, s'affichait comme la Providence des jeunes filles pauvres; enfin il nous arrive

... à entendre que les Italiens sont prêts à s'entr'égorger si la sollicitude *paternelle* de leurs *protecteurs* ne veille sur eux. Nous avons déjà cité les vives réclamations de l'*Alba* de Florence contre les articles calomnieux du *Journal des Débats* ; aujourd'hui le *Courrier de Livourne* proteste à son tour avec force contre une prétendue correspondance insérée dans le numéro du 15 courant de ce journal français; après avoir démenti fait par fait toutes les allégations perfidement calculées de l'article des *Débats*, le rédacteur du *Corriere Livornese* termine par ce défi :

Monsieur le directeur du *Journal des Débats*,

S'il est vrai que vous ayez un correspondant à Livourne, et qu'il vous ait écrit sur la fête *Livournaise-italienne*, du 8 septembre, dans les termes que vous reproduisez dans votre feuille du 15 courant, je dirai que, s'il n'a pas écrit sous l'empire de cette ivresse qu'il attribuait aux habitants de Livourne, c'est le plus vil et infâme calomniateur qui ait jamais existé, et je vous somme de publier son nom, afin qu'il soit couvert d'opprobre et maudit par toutes les nations civilisées.

Mais si, prétextant une hypocrite charité pour le prochain, vous taisez ce nom, il restera clairement prouvé que votre correspondant est imaginaire, et que les calomnies sus-énoncées sont le produit de votre vile imagination, exaltée par la passion de l'or.

Nous ne traduirons pas la fin de la lettre, la voici :

Allegro, Signor Giornalista ! se le mensogne vi sono pagate in ragione di quel tanto che si scostano dalla verità, avete guadagnato con un solo articolo un' annata intera di fondi segreti.

Liverno, 24 settembre 1847.

ANGIOLO SFORSI.

Le signataire conclut par ce *post-scriptum* :

Afin que l'absence de réponse catégorique de votre part démontre avec évidence votre mauvaise foi, je vous rappelle que, par une très sage et très juste disposition de notre loi toscane sur la censure, le vu apposé par le censeur au présent écrit me met à couvert de toute responsabilité à l'égard du gouvernement, mais ne me dispense pas de rendre compte aux tribunaux de ce que j'ai publié contre vous ou contre votre correspondant, de telle sorte que, si votre correspondant, en supposant qu'il existe, ou à son défaut, si vous, monsieur le journaliste, pouvez prouver la vérité des faits odieux que vous avez inventés et vous laver de la qualification de vil et infâme calomniateur que je vous ai donnée et que je vous donne encore, le tribunal m'appliquera la peine que j'aurai méritée.

Je vous défie ouvertement d'affronter la justice devant laquelle je me présenterai volontiers, fort de mon droit, appuyé sur le témoignage des trois villes italiennes réunies en une seule pendant cette belle journée, sur celui des respectables étrangers qui ont pris *tous également* une si noble part à notre joie. Je puis compter sur la déposition des Français même qui résident à Livourne, et qui tous ou presque tous rougissent d'avoir pour compatriote le déserteur de Gand.

Le *Journal des Débats* est à trop bonne école pour accepter le terrain que lui offre son loyal adversaire. Du haut de sa vertu immaculée, il dédaignera cette attaque, comme ses patrons ont *dédaigné* toutes celles dont le redressement eût entraîné des enquêtes trop dangereuses pour eux ou pour leurs amis.

---

connues en France sous le nom d'*indiennes*, dont nous ne pouvons imiter ni la vivacité ni la durée de couleurs), ou des marchands de *trichnopoli*, ces espèces de cordonnets en or si fins et si flexibles, le désespoir de nos orfèvres, le soir arriva que j'avais à peine trouvé un moment pour faire à mon cher juge un croquis de son enfant et de la robuste Indienne qui le nourrissait.

A six heures, après le bain et le souper, il fut question de partir ; mais un orage violent s'était déclaré, la pluie tombait par torrents; il fallut donc attendre que ce déluge diminuât un peu.

Enfin, à huit heures, voyant que le temps était d'un noir à ne laisser aucune espérance, nous nous décidâmes à quitter la maison, malgré les éclairs, le tonnerre et la pluie. Vous allez voir que nous n'étions pas bien à plaindre au milieu de cette détresse apparente.

Nos palanquins étaient sous le péristyle en marbre avec les vingt-quatre boës ou porteurs, qui devaient faire la moitié de la route ; le chef des pions de B... reçut de son maître l'ordre du départ, et à l'instant toute la maison fut en mouvement.

Les porteurs, couchés çà et là dans l'ombre, se levèrent promptement, les uns pour aider à fournir les palanquins de coussins, de matelas et de mille petites commodités appropriées à ce genre de voiture, les autres pour se disposer à prendre les premiers la corvée de nous porter.

Ceux ci roulaient autour de leur tête le turban bleu ou rouge qu'ils avaient mis par terre pour leur servir d'oreiller. Ils serraient ensuite avec force leur taille souple et dégagée dans les tours nombreux d'une immense écharpe, assez longue pour passer plusieurs fois entre les jambes et faire ainsi l'effet d'un chaud caleçon, bien utile contre la froide humidité des nuits, si souvent fatale aux Indiens.

Des domestiques allaient et venaient des flambeaux à la main, éclairant cette scène, qu'un peintre n'eût pu s'empêcher d'admirer, et leurs turbans blancs, leurs longues robes de mousseline, qui flottaient au milieu des groupes de boës presque nus, ne prêtaient pas peu à l'effet inattendu de ces préparatifs de départ.

Quand tout fut bien et dûment disposé, nous mîmes nos pantalons de nuit, après avoir quitté nos souliers et nos vestes, puis nous nous étendîmes dans nos palanquins, et, enlevés aussitôt sur les épaules de quatre vigoureux porteurs, nous partîmes au pas de course.

Je n'oublierai jamais le voyage de *Chillimbrum*, et jamais, surtout, ce que j'éprouvai dans cette étrange nuit ne sortira de ma mémoire.

D'abord, je fermai hermétiquement les portes et les coulisses de ma boîte mouvante, laissant ouvertes les petites jalousies de devant et de derrière, qui me donnaient de l'air, tout en ne laissant pas entrer l'eau ; puis, couché tout de mon long et comme dans mon lit, j'essayai de dormir.

Mon corps se serait fort bien arrangé de ce plan; mais ma tête en ordonna autrement, et travailla avec tant de succès, qu'au bout de vingt minutes de peines inutiles pour trouver le repos, dont elle ne voulait pas me laisser jouir, il me parut évident, qu'il ne fallait pas songer au sommeil. Alors j'arrangeai mon lit en chaise-longue, au moyen de deux coussins de plus, placés sous mes épaules, et je me mis à ouvrir alternativement les portières de droite et de gauche, suivant le côté d'où venait la pluie.

Un ami commun s'était joint à nous, nous étions trois voyageurs, chacun ayant huit porteurs qui se relayaient à peu près toutes les demi-heures; et comme la moitié suffisait pour nous faire aller très vite, il y en avait toujours quatre qui couraient à côté de leurs camarades, attendant que leur tour vînt de nous porter.

Ils étaient munis de torches qui répandaient une grande clarté et des torrents de fumée; de temps en temps, on versait dessus du beurre fondu, appelé *ghu*, ou de l'huile de coco, ce qui redoublait la force et la vivacité de ces flambeaux résineux.

C'était un étrange spectacle que celui de nos trois palanquins, entièrement noirs, portés au pas de course par quatre hommes agiles, aux accents saccadés d'une chanson tantôt monotone et plaintive, tantôt vive et bruyante, au milieu des sombres allées, dont le sol inondé reflétait la lueur des torches, tandis que les haies profondes qui les bordaient présentaient une barrière de ténèbres impénétrables.

L'imagination, aidée par le jeu des flammes rouges et mouvantes qui nous entouraient, pouvait prêter à nos porteurs les formes les plus étranges.

C'était, dis-je, un bizarre spectacle, et maintenant encore, il me semble ouïr le bruit triste et monotone de la pluie, tombant sur des massifs de verdure, d'où s'élançaient des bouquets de cocotiers ; parfois leurs longues palmes s'inclinaient vers nous sur la route, chargées de perles liquides ; on les voyait briller au loin sous la lumière vacillante des torches, ou sous les éclairs éblouissants qui se succédaient sans relâche. J'entends encore les pas précipités de nos porteurs, au milieu des mares d'eau, formées par l'orage, et leurs chants inconnus, qui se perdaient dans les airs, comme un chœur de ces esprits mystérieux dont le crédule Hindou a peuplé la terre.

A côté de nous, les boës qui nous éclairaient se hâtaient pour nous suivre, et mêlaient leurs voix à celles de leurs camarades; la pluie semblait glisser sur le bronze luisant de leurs poitrines et de leurs membres athlétiques, tandis qu'elle ruisselait du toit de nos palanquins.

Enfin l'orage cessa ; le tonnerre parut s'éloigner peu à peu ; et, fatigué de regarder, je fermai à moitié mes paupières pour essayer de dormir. Bientôt je tombai dans cet état mixte, qui n'est ni la veille ni le sommeil ; mes idées s'obscurcirent, des images confuses de turbans rouges et blancs, d'hommes noirs courant sous la pluie, et de torrents aux reflets d'incendie, vinrent tour à tour passer devant mes yeux, perdant de leurs couleurs, et devenant de plus en plus indistinctes, jusqu'à ce que tous les objets se confondant entre eux, je m'endormis tout à fait.....

Je ne reposai cependant pas bien tranquillement. Plus d'une fois, des secousses étranges, dont je ne pouvais me rendre compte, se firent sentir; il me semblait que, porteurs et portés, nous tombions tous dans un précipice; je sentais confusément qu'on me plaçait avec peine dans un bateau, et je passais une rivière dont les eaux mugissaient à mes oreilles.

Enfin, le mouvement des palanquins cessant tout à coup, je m'éveillai et m'empressai de mettre la tête dehors, pour voir où nous étions, car j'entendais autour de moi un bruit étourdissant de voix glapissantes qui se disputaient.

Nous nous trouvions au milieu d'une rue, dans le village où devaient s'arrêter nos porteurs, pour céder leur place à 24 autres boës retenus d'avance. Des lumières allaient et venaient au milieu des arbres et des maisons ; tout le pays semblait en émoi, et je ne savais que penser de ces cris et de ce tumulte, lorsque B., faisant entendre sa voix, rétablit l'ordre en un instant.

Il me dit qu'un différend venait de s'élever au sujet de l'huile de coco brûlée par les porteurs, ceux-ci réclamant plus qu'il n'était convenu de leur donner pour cela. J'appris aussi que nous venions de passer deux rivières et des chemins assez mauvais, ce qui expliquait les secousses de mon palanquin et sa navigation en bateau.

Tous les boës étant arrivés et les torches allumées, nous partîmes. Cette fois, je m'endormis si bien que je n'ouvris les yeux qu'à *Chillimbrum*, où nous arrivâmes à trois heures du matin.

Le temps était encore sombre et couvert, mais quelques étoiles commençaient à briller au milieu des nuages, et depuis longtemps il ne pleuvait plus.

Nous nous étions arrêtés dans la cour d'une de ces maisons commodes et simples qu'on appelle des *bungalos*. Un jeune sous-collecteur en tournée nous y attendait. Il sortit de sa chambre, et, après quelques paroles d'amitié échangées de part et d'autre, notre nouvel hôte regagna son lit et nous nos palanquins, le bungalo, comme tous les reposoirs de ce genre, très multipliés dans l'Inde, n'ayant guère qu'une grande salle et une chambre ou deux au plus.

Qu'on soit à la chasse ou en voyage, rien n'égale le palanquin pour la commodité, quand on n'a pas les moyens de porter avec soi le matériel de campement que les Anglais emploient si souvent dans l'Inde. Nous nous estimâmes donc fort heureux d'avoir avec nous ces petites maisons portatives, qui peuvent tenir lieu de voiture et de chambre à coucher.

Le jour vint et avec lui se leva un soleil brillant, le vrai soleil de l'Inde, qui commence et finit sa carrière sur un ciel sans nuages.

Nous prîmes une tasse de thé, et, impatients de voir le fameux temple, objet de notre visite à Chillimbrum, nous quittâmes la maison pour nous y rendre. En passant devant une prairie située dans le village, nous y vîmes trois tentes élégantes, de l'une desquelles sortit notre ami K., qui vint se joindre à nous.

Les maisons de l'Aldée, couvertes pour la plupart en feuilles de palmier, respiraient cette propreté que l'on trouve dans tous les bourgs indiens. A chaque pas, les habitants de toute classe que nous rencontrions s'arrêtaient devant nous, courbaient la tête jusqu'à terre, ou s'agenouillaient et se mettaient le front dans la poussière en signe de respect.

Il faut quelque temps à un Européen pour s'habituer à voir, sans une vive répugnance, ce mode de salutation orientale, qui comporte pour nous l'idée d'une adoration due à Dieu seul, prodigué lâchement au plus petit employé de la Compagnie, qui passe sans daigner y répondre. Souvent, j'ai vu un vieillard à l'air vénérable, que rehaussait encore le noble costume de sa caste, baiser ainsi la terre devant un jeune homme en veste blanche qui le regardait à peine. Je n'ai jamais pu me faire à cela, un pareil spectacle m'a toujours serré le cœur.

Après avoir marché assez longtemps dans la rue large et droite que

SUPPLÉMENT

10 800 000 journées de bêtes de somme et 4 800 000 journées de voitures.

Si, par une négligence tout à fait regrettable, le ministre de l'intérieur n'eût pas laissé écouler cinq années sans publier de rapport, nous pourrions sans doute annoncer qu'en 1846 le nombre des agents-voyers s'est élevé au-dessus de 2 000, et que le budget vicinal a atteint 65 ou 70 millions.

En calculant, à raison de 5 fr. 50 c. en moyenne, le coût du mètre courant, ce serait donc environ 20 000 kilomètres de chemin, dont les ressources de ce budget spécial permettraient aujourd'hui l'établissement annuel.

On voit qu'il y a là un magnifique champ d'expérience et de travail social.

S'il est une chose propre à démontrer les dangers de la manie paperassière et les inconvénients de la concentration, c'est assurément le contraste que présentent les procédés administratifs des Ponts-et-Chaussées et ceux des agents-voyers. Dans toutes les localités où ces derniers sont sérieusement organisés, on peut dire que les heures qu'ils donnent à la surveillance et celles qu'ils passent au bureau, sont en rapport inverse avec ce qu'exige le service des Ponts-et-Chaussées, du moins pour tout ce qui rentre dans le cercle des opérations dont le conseil-général est le centre absorbant et formaliste. « Gardez-vous des savants, nous écrivait dernièrement un homme compétent dans cette matière. Avec mes piqueurs ignorants, qui manient le niveau mieux que les savants, qui calculent à l'œil les deblais et les remblais à faire, j'aurai terminé mon réseau de chemins, tandis que vos savants seront encore à écrivailler, à dresser des plans, des coupes, des élévations en long et en travers, des détails et des sous-détails de prix, en un mot ce qu'on appelle des projets réguliers. »

Tenons compte de ce qu'il y a d'exagéré et d'exclusif dans cette critique, et convenons toutefois que, si les chemins vicinaux, au lieu d'être confiés à la direction suprême d'un ingénieur ou d'un voyer en chef, avaient dû subir toutes les filières de l'administration générale et attendre les autorisations du conseil des Ponts-et-Chaussées, tout se trouvait entravé, paralysé.

Et ici, qu'il nous soit permis de dresser le tableau de la hiérarchie des Travaux publics, telle que le bon sens aurait dû la faire établir depuis longtemps en France.

Aujourd'hui, l'adoption et l'exécution d'une route départementale dépendent de deux autorités également incompétentes sous le rapport de la direction de la route et de l'opportunité du travail : nous voulons parler du conseil des Ponts-et-Chaussées, qui approuve ou rectifie, et du conseil-général du département, qui propose le tracé et vote la dépense. Ne voit-on pas que le conseil des Ponts-et-Chaussées est le plus souvent beaucoup trop éloigné des lieux que la route doit desservir pour pouvoir apprécier sainement la direction qu'il convient de lui donner? Et, de son côté, le conseil général de département ne peut-il avoir, dans la question, des intérêts ou des vues trop étroites? Nous pourrions citer vingt faits à l'appui de cette dernière assertion. Le plus souvent, une route départementale doit mettre en rapport deux parties de deux départements. Que de fois, tandis que

lisme et au gaspillage du morcellement.

Mais, pour faire l'application de ces maximes à une nation, il faut que ses organes administratifs soient disposés et hiérarchisés pour cette fin. Une nation, comme tout être organisé, est composée d'un nombre de séries préposées aux diverses fonctions sociales; et, pour peu qu'un terme manque à l'une d'elles, le jeu des autres séries se trouve faussé, et l'harmonie du corps entier est compromise.

Or, bien évidemment, dans la France d'aujourd'hui, il manque un terme essentiel à la série administrative. Ce terme, c'est la Province. La Révolution française avait ses raisons pour le supprimer; mais supprimer n'est pas organiser. *A priori* on sent qu'entre la capitale, unité supérieure d'un pays aussi vaste que le nôtre, et les unités secondaires qui ont pris le titre de départements, il y a nécessité de recourir à un terme moyen. Cet intermédiaire, c'est l'unité provinciale.

Cette nécessité s'est montrée plus absolue, plus impérieuse dans l'ordre militaire et dans l'ordre judiciaire que dans l'ordre administratif, et de là vient la création des divisions militaires et le maintien des cours royales (autrefois parlements).

Il n'en est pas moins certain que l'ordre administratif, comme l'ordre agricole, industriel et financier, appelle une unité supérieure au département, et cela est si vrai que l'on voit chaque jour les sociétés départementales d'arts, de sciences, d'agriculture, former des associations correspondant à l'unité provinciale. Le rétablissement des chefs lieux de provinces est trop dans la nature des choses, pour n'être pas réalisé tôt ou tard, sous une forme et avec une dénomination quelconque.

Comme, pour notre part, nous ne saurions établir de spéculations vraies que sur des données vraies, c'est en supposant le rétablissement de la province que nous allons construire la hiérarchie des Travaux publics, telle que nous la comprenons.

Les routes royales et canaux exécutés aux frais de l'Etat sont soumis au contrôle et au vote du gouvernement central.

Les routes départementales et canaux, exécutés aux frais des départements, sont soumis au contrôle et au vote du gouvernement provincial.

Les routes vicinales de grande communication, exécutées aux frais des arrondissements, sont soumises au contrôle et au vote de l'administration départementale.

Les routes vicinales de moyenne et petite communication, exécutées aux frais des cantons et des communes, sont soumises au contrôle et au vote de l'administration arrondissementale.

Echapperaient seuls à cette règle les grands travaux spéciaux, tels que ponts, tunnels, etc., qui souleveraient une grave question d'art, ou qui, excédant une importance facile à déterminer, devraient, à raison de leur importance même, être soumis à l'approbation du conseil-général des Travaux publics.

La conséquence immédiate de ces principes, c'est que, comme chaque arrondissement a son ingénieur et chaque département son ingénieur en chef, il faut que chaque province ou division ait son inspecteur divisionnaire à demeure, et qu'à chacun de ces centres successifs soient étudiées et résolues les questions qu'enferme la sphère admi-

ceux-ci que des donneurs d'avis dédaignés, ceux-là que de purs instruments électoraux.

Enfin, les maires, rendus à leur fonction purement municipale, seraient régulièrement consultés; mais ils n'auraient plus qu'une action indirecte sur ces chemins vicinaux qu'ils ont généralement administrés sans unité, sans ordre, au gré des influences locales ou même de leurs intérêts personnels, gaspillant les ressources, ne rendant nul compte des résultats obtenus, et (comme les mêmes causes et les mêmes circonstances amènent toujours les mêmes effets) reproduisant, de commune à commune, ces faits d'hostilité déplorable que nous avons vus se produire de département à département.

Nous venons de supposer que les ingénieurs en chef et les ingénieurs ordinaires auraient dans leurs attributions les chemins vicinaux. Nous demandons, en effet, qu'il en soit ainsi.

Nous le demandons, parce que les ingénieurs se montrent généralement plus indépendants des influences de localité que ne le sont les maires ou les sous-préfets. et même les agents-voyers, obligés de se prêter, ceux-ci dans l'intérêt de leur avancement, ceux-là dans un intérêt municipal ou politique, aux prétentions de certaines familles ou aux exigences de certains propriétaires.

Nous le demandons, dans le but d'unitariser naturellement et sans efforts le service des chemins vicinaux. Avec un corps d'agents-voyers, distinct de l'administration générale des Travaux publics, cette unitarisation ne pourrait avoir lieu qu'en créant, pour ce corps spécial, un dispendieux personnel d'inspecteurs. Pourquoi ne pas éviter ce double emploi en s'adressant à des fonctionnaires pliés d'avance aux mesures et aux dispositions unitaires, non seulement par leur éducation et leur instruction, mais par l'effet des inspections annuelles dont leur service est l'objet?

Nous le demandons enfin, parce que, tout en laissant aux autorités divisionnaires, départementales et arrondissementales, toute la part qui doit leur revenir dans la direction et l'exécution des voies vicinales, et sans toucher aux éléments variables de la question, tels que la composition et l'épaisseur des chaussées, différant selon la nature du sol, des transports, des ressources locales, etc., l'administration supérieure des Travaux publics réglementerait les *maxima* et les *minima* de largeur de chaussées, d'accottements, etc., les *maxima* de pentes, depuis la route royale qui exige une faible traction et permet un entretien coûteux, jusqu'au chemin de petite vicinalité, placé dans des conditions inverses. — L'administration sait, par exemple, que la *pente est fonction de l'entretien* : elle poserait à cet égard des principes généraux dont les ingénieurs lui garantiraient suffisamment l'observation. — On voit aujourd'hui combien de chemins de grande communication rivaliser, dans leurs conditions d'établissement, avec les routes royales, combien de routes départementales inférieures de tous points à certains chemins de petite vicinalité? — et cela sans utilité, sans autre motif que le caprice de l'agent-voyer ou la fantaisie de l'autorité locale! L'administration des Travaux publics, par ses instructions, par ses agents, mettrait fin à cette ruineuse incohérence. — Enfin, qu'un ouvrage pressé, qu'un désastre à réparer, qu'un cas de force majeure se présente, et, pour transporter sur le champ du travail tous les pionniers tant des routes royales et départementales que des chemins vicinaux,

---

nous avions prise, nous tournâmes à gauche, et une ruelle étroite nous conduisit devant une des portes de la pagode.

Ces portes appelées gombrouns sont partout remarquables par leur grandeur et les nombreux détails de l'architecture bizarre qui les caractérise, mais ici leurs dimensions tiennent du prodige. Ce sont ordinairement ces parties du temple que l'on donne dans les dessins pour les temples eux-mêmes; leur forme est à peu près celle d'une pyramide quadrangulaire, à faces inégales, dont les deux plus larges sont percées, et laissent un passage pour pénétrer dans les cours du temple.

Maintenant imaginez qu'au détour d'une rue, vous vous trouvez vis-à-vis un colosse de cette espèce, qui a près de deux cents pieds d'élévation, et plus de cent de large à sa base, avec une soixantaine de pieds d'épaisseur; figurez-vous cette masse couverte de statues de toutes les tailles et dans toutes les positions; les unes dans des niches, les autres en saillies avec des milliers de colonnettes gracieuses, et une foule d'ornements en relief; ajoutez à cela le gris foncé du granit qui compose le premier étage du monument, les couleurs rouges, jaunes et vertes dont sont bariolées les autres parties; couronnez le tout par une rangée de boules en cuivre doré, surmontées de flèches aiguës, et vous aurez une faible idée de la merveille qui s'offrit à nos yeux.

Après quelques minutes données à l'étonnement, nous approchâmes; j'admirai l'habileté avec laquelle plusieurs des statues inférieures étaient faites, mais je ne trouve plus d'expressions pour rendre ce que j'éprouvai, lorsque je fus sous la grande porte du gombrouns dans le passage formé par l'épaisseur de cette montagne de pierres gravées ou sculptées.

A l'entrée, des blocs de granit d'un seul jet, de soixante pieds de haut, s'élevaient à droite et à gauche, en forme de colonnes quadrangulaires jusqu'au plafond, dont la surface entière, ornée de rosaces et de reliefs d'un travail exquis, rappelait, par la beauté du dessin et son ordonnance sévère, tout ce que l'architecture antique a de plus beau. J'étais émerveillé, parce que je n'avais rien vu d'aussi correct dans les édifices indiens de ce genre, où un emploi bien entendu et modéré des ornements symboliques de la religion bramine, est presque toujours dédaigné, pour faire place à une confusion désespérante.

Je restai quelques temps à parcourir des yeux, dans tous les sens, ces murs couverts de statues, représentant des divinités de toute espèce, ornées de leurs attributs divers, et j'étais inconsolable de ne pouvoir, faute de temps, fixer sur le papier ces restes précieux d'une antiquité que l'histoire n'a jamais sondée.

Quatre gombrouns formaient, en y comprenant celui-là, les quatre portes par lesquelles on entrait dans l'enceinte de la pagode. Tous étaient de la même taille gigantesque, mais on remarquait surtout celui de l'Est, auprès duquel nous étions, parce qu'il était mieux conservé que les autres et entièrement fini; celui du Sud montrait sur ses faces inachevées, des niches vides ou des colonnades à demi préparées, avec des briques et du mortier, sans aucun revêtement de stuc.

Deux grandes murailles entouraient l'espace consacré aux temples; la première, la muraille extérieure, toute en pierre de taille, et ornée, de distance en distance, de gombrouns petits et irréguliers; la seconde, bâtie en briques, contenait les magnifiques portes dont j'ai parlé.

Le temps n'a pas toujours travaillé seul à la destruction des édifices sacrés qui couvrent la côte de Coromande et la surface entière de l'Inde; les guerres, qui ont désolé ce riche pays, les ont ravagés avec bien plus de succès. On se barricadait, on se défendait dans une pagode comme dans une forteresse.

J'interrogeais des yeux les débris des colonnes et des statues, épars çà et là dans les cours de Chillimbrum, cherchant avec un sentiment de douloureux souvenirs les traces de nos derniers combats dans ces belles provinces qui nous avaient appartenu. C'était là, en effet, c'était derrière ces fortes murailles que se défendaient encore nos braves soldats, alors que le trop fameux Lally laissait échapper de ses mains la colonie de Pondichéry, que Dupleix lui avait laissée si florissante et si riche.

Le gombrun franchi, nous entrâmes dans un enclos d'un mille de circuit, entièrement pavé en larges pierres de granit et couvert de pagodes grandes et petites, toutes d'un style différent, mais remarquables par les détails d'une architecture aussi gracieuse qu'étrange. Des galeries à deux étages régnaient tout autour, montrant à travers leurs élégantes colonnades une file de monstrueux *lingams*.

Au milieu de cette enceinte se trouve un bassin profond, entouré d'escaliers magnifiques, et orné à chaque coin d'un léger arc de triomphe, surmonté de ces gracieuses biches au repos, que la statuaire indienne prodiguait dans tous ses monuments.

Qu'on se figure un réservoir en forme de parallélogramme, dont les grands côtés ont 315 pieds de long sur une largeur de 225, s'ouvrant comme une mer intérieure dans une plaine pavée, qui semble gémir sous le poids des édifices sans nombre qui la couvrent. Voyez ces rampes d'escaliers aux cent marches qui conduisent au fond de la piscine sacrée; des géants seuls ont pu, il semble, en remuer les pierres colossales. Une galerie couverte, à colonades irrégulières, règne tout autour; c'est là que les bayadères, les brames et tous les fidèles viennent se reposer après leurs ablutions. Et si l'œil, cessant de plonger dans l'antique bassin, se reporte sur les objets qui l'environnent, il est frappé par des merveilles dignes des *Mille et une Nuits*.

Ici c'est l'enceinte sacrée qui contient la principale divinité et les trésors du temple; au dessus de ses murs, barriolés de lignes blanches et rouges, s'élèvent les coupoles et les toits revêtus de cuivre des pagodes privilégiées qui renferment ces objets vénérés.

Là c'est la façade élégante du temple aux idoles, le plus remarquable de tous pour les formes délicates de ses doubles colonnes surmontées de griffon. C'est dans ce sanctuaire que campe la troupe incohérente des divinités indiennes. L'art du peintre et du sculpteur a mis tout en œuvre pour représenter dignement en proportions gigantesques le grand *Brama*, avec ses quatre têtes et ses quatre bras; *Chiva*, le destructeur, portant son collier de crânes humains; *Wichnou*, le conservateur, le bœuf sacré acccoupi sous son dais en pierre, chargé d'ornements et de housses étincelantes; *Karticeya*, le Dieu de la guerre, monté sur un paon aux mille couleurs, et cent autres habitants de l'Olympe indien, dont les images sont promenées en grande pompe les jours de fêtes; au milieu des flots de peuples, accourus pour les adorer.

Vis-à-vis enfin, et parallèlement à la longueur du bassin, s'étend le temple des Mille colonnes, ainsi surnommé à cause du prodigieux assemblage de colonnes en granit, toutes diversement sculptées et peintes qui supportent son toit pesant construit en pierres de taille, posées à plat et sans ciment. Des éléphants, de grandeur naturelle, se voient en relief sur les murs de cet édifice, dont l'escalier est aussi couvert sur ses faces latérales de sculptures délicates, représentant des danses de bayadères.

Quittant à regret des objets pleins d'un intérêt si puissant, nous suivîmes nos guides et nous pénétrâmes, grâce à deux Brames qui nous accompagnaient, dans les parties les plus secrètes de la principale pagode.

Cette enceinte sacrée était pleine de Brames de tout âge, de Fakirs et de pénitents de toute espèce. Des pagodes petites, mais jolies, se trouvaient adossées dans la cour aux murs chargés de bas-reliefs. Nous passâmes sous un pavillon supporté par de belles colonnes, et traversant une immense galerie couverte, sombre et mystérieuse comme un cloître gothique où circulaient paisiblement une douzaine de bœufs sacrés, nous arrivâmes devant le sanctuaire des sanctuaires.

Avant de nous laisser franchir les escaliers et le corridor qui nous en séparaient, les brames allèrent détacher de l'autel quelques guirlandes de jasmin, et nous en passèrent à chacun une autour du cou, en marmottant quelques mots. Nous fûmes libres alors d'avancer jusqu'au bas de la rangée d'escaliers qui conduisait à l'idole.

Les portes massives chargées de sonnettes bruyantes qui ferment l'espèce de niche ou de petite chapelle où se trouve le dieu redouté, avaient été couvertes avant notre arrivée, mais on n'avait pas tiré le riche rideau qui la cachait à nos yeux.

Après quelques difficultés, le rideau s'entr'ouvrit, et nous vîmes, au milieu d'une auréole de lumières éclatantes, une masse informe que je ne puis comparer qu'à un grand écusson dont l'ensemble paraissait formé des matières les plus précieuses; mais c'est en vain que mes yeux se fatiguèrent à vouloir trouver une idole sous ces amas de fleurs et parmi les centaines de lampes dont la fumée continuelle couvre tous les objets d'une couche épaisse de noir.

Je demandai alors pourquoi cette divinité n'avait aucune des formes humaines que nous voyions à deux pas de nous à droite et à gauche, dans les divinités d'un ordre inférieur. On me répondit que celle-ci, la première de toutes, était faite en entier avec les trésors du temple, qui est actuellement de deux lacs et demi de pagodes, ou de 2 187 500 en joyaux; j'avais donc devant les yeux une idole assez riche, et je trouvai qu'elle ressemblait beaucoup à l'idole des civilisés d'Europe, avec cette différence dans le culte cependant, que les uns placent dans un temple ce que les autres mettent dans la poche.

De tous les prêtres qui nous entouraient, aucun ne nous parut courroucé de la liberté que nous prenions, nous parias impurs, de pénétrer dans le sein de leur temple. Les plus jeunes nous regardaient avec curiosité, et les vieux passaient sans rien dire, avec un air froid et

[illegible] des Ponts-et-Chaussée doit l'essayer dans la mesure de ses forces.

Mais devra-t-elle transporter sur les chemins vicinaux les méthodes généralement adoptées par elle et recommandées par l'Etat pour la confection des routes royales et départementales? Non ! — En dépit de l'instruction ministérielle qui a interprété la loi du 21 mai 1836, les sous-ingénieurs qui, d'après notre plan, seraient chargés d'un arrondissement de chemins vicinaux, devront se tenir constamment en garde contre les adjudications et contre les adjudicataires. Les unes demandent un temps précieux pour de vaines formalités, et, quant aux autres, ils font revenir les travaux d'art un quart plus cher qu'on ne les obtient au moyen d'une bonne régie.

Mais ce ne sont là que des raisons négatives. Notre meilleur, notre principal motif, c'est que l'atelier vicinal est éminemment propre à donner l'exemple, le type d'une régie bien organisée. Or, les conditions et la puissance d'une régie bien organisée, combien peu de constructeurs en ont conscience ! Il faut le dire, en effet : autre chose est la connaissance technique d'un art, d'une profession, — autre chose est cette aptitude spéciale qui, organisant, en vue des arts et des professions diverses, les éléments d'action et d'exécution, leur fait produire le *maximum* d'effet utile.

Nous l'affirmons sans crainte, c'est là, c'est sur l'atelier vicinal que peut et doit s'essayer en petit, avec succès, *l'élément émulatif*, dont les Armées industrielles produiront un jour de si magnifiques applications.

Entre gens qui se connaissent, qui ont un intérêt commun à une bonne viabilité rurale, l'esprit de rivalité, qui seul peut donner de l'élan aux travaux, doit naître comme de lui-même, et, pour peu qu'on sache l'exciter et l'élever en puissance, il doit se changer en enthousiasme pour l'œuvre collective.

Dans ce but, il ne faut pas seulement établir l'émulation entre groupes ou brigades de prestataires formés au hasard, il faut corporiser ces groupes par agglomération territoriale ; il faut former une brigade des travailleurs de chaque village, de chaque commune, et l'appeler sur les autres villages de la commune, sur les autres communes du canton. Là, par le déploiement de son activité, elle portera aux brigades rivales un défi continuel de faire mieux, lorsque celles-ci viendront à leur tour aider sur son propre territoire la brigade un moment émigrée.

Quoi que nous puissions avoir à dire sur le principe de la prestation en nature, et notamment sur l'assiette actuelle de cet impôt, reconnaissons-le tout de suite, — autant la prestation en nature, mal employée, mal dirigée, peut provoquer de plaintes, de critiques et de répulsions, autant, envisagée au point de vue du travail collectif, elle présente un précieux germe d'organisation.

Quel beau rôle auraient à jouer dans ce mécanisme ces sous-ingénieurs à qui nous confierions la direction d'un arrondissement vicinal et la mission de régulariser, d'unitariser l'emploi de la prestation ! Que de beaux exemples, que d'exemples féconds ils pourraient donner au pays sous le rapport de l'organisation de ces utiles travaux ! Que de beaux bulletins de travail ils auraient à enregistrer dans les annales des Ponts-et-Chaussées ! Pour eux l'arrondissement vicinal serait un champ d'épreuve où ils se prépareraient, par des ac[illegible] livrer à des œuvres d'utilité générale, les communes, représentées par leurs brigades de travailleurs, s'habitueront à se voir, à s'estimer, à s'aimer, et peu à peu elles perdront ces préventions, ces haines aveugles qui ont déshonoré la France féodale, et dont les vestiges déshonorent trop souvent encore la France constitutionnelle !

Autre point. Sous l'action d'un cantonnier intelligent, une route empierrée peut se déprimer dans une certaine mesure, sans que cependant la traction en soit sensiblement aggravée. Supposons exécuté et parvenu à l'état d'entretien l'immense réseau des chemins vicinaux : ne pourrait-on, dans les années où le travail agricole réclame beaucoup de bras, en appeler un moins grand nombre sur les routes vicinales ? Ne pourrait-on mettre en réserve les produits et, pour ainsi parler, les arrérages de la prestation, pour les employer, au grand avantage des travailleurs et des prestataires, alors que l'agriculture ou l'industrie éprouverait une de ces crises, un de ces chômages dont l'effet est de jeter sur le pavé tant d'hommes qui ne demandent du pain que parce qu'ils manquent de travail ?

Ainsi les chaussées vicinales, après avoir perdu de leur épaisseur en temps prospère, reprendraient, aux époques de pénurie, les dimensions, nous dirions presque la force nécessaire pour suffire durant les années de prospérité agricole et industrielle. Ce moyen, qui n'est en réalité qu'une extension du principe même de la prestation (qui veut que cet impôt soit employé en morte saison), ce moyen régulateur a été proposé, dans la *Démocratie pacifique*, par un homme dont tout le monde reconnaît la valeur pratique, par un ingénieur en chef qui voit, lui aussi, dans les chemins vicinaux un précieux champ d'initiative pour cette organisation du travail dont on commence à se préoccuper si vivement aujourd'hui.

Dira-t-on que notre proposition va directement contre le principe posé dans la circulaire ministérielle qui a suivi la promulgation de la loi du 21 mai 1836 ? Nous répondons qu'une circulaire n'est qu'une circulaire, et que le principe posé dans la circulaire en question est un principe étroit et mal conçu.

Ne nous arrêtons pas à cette difficulté. Nous croyons que nos propositions n'exigent pas le remaniement de la législation actuelle sur la matière vicinale ; mais, fallût-il modifier l'esprit de la circulaire interprétative de la loi de 1836, fallût-il refondre entièrement cette loi elle-même, nous n'en maintenons pas moins notre projet.

Eh ! nous le demandons, existe-t-il aujourd'hui de plus belle, de plus attrayante fonction que celle qui préparerait cette fusion des communes, des classes, des familles, et présiderait à cet équilibre du travail général, dont nous n'avons pu donner qu'un trop rapide aperçu ? N'y a-t-il pas, dans l'accomplissement de cette mission sociale, de quoi élever à sa haute région le cœur de nos sous-ingénieurs, de quoi leur inspirer cette ardeur, cet enthousiasme, cette persévérance, ce dévouement, qu'ils communiqueront dès-lors, comme de source vive, aux ateliers organisés pour cette noble fin d'avenir ! F. C.

Le *Siècle* fait aujourd'hui la déclaration suivante. Nous sommes heureux d'en prendre acte, et nous engageons toutes les nuances de l'opposition à s'en souvenir :

L'opposition ne demande pas un changement de personnes seule[illegible]

— Les [illegible] du camp de Compiègne viennent de se terminer. Ces sortes d'exercices sont institués moins pour former les troupes que pour tenir en contact les princes avec l'armée, et exercer sur celle-ci le prestige qui s'attache toujours aux hautes positions d'où émanent justice et faveur. Dans un discours inséré aux *Débats*, le duc de Nemours, futur régent, a déployé envers nos soldats un grand luxe de caresses.

— Deux nouveaux députés ministériels viennent d'être élus, M. Germanès à Avignon, et M. Ressigeac à Carcassonne ; ce dernier en récompense de ce que sa place de député venait de lui valoir celle de procureur-général à Nîmes. — Il est urgent d'opérer une large réforme électorale. *L'abus des influences* se fait trop sentir dans le cadre si restreint du droit d'élection. Deux nouveaux banquets, à Orléans et à Meaux, ont été tenus pour exciter à cette réforme. Mais le ministère qui ne connaît que la force brute, dédaigne ces manifestations. C'est donc aux quelques membres indépendants de la Chambre à faire dans la Chambre même les efforts continus et persévérants propres à rétablir l'institution représentative sur des bases plus larges et plus véridiques.

Quant au peuple, qu'il continue, tandis que les classes légales s'occuperont à perfectionner les institutions politiques ou à en empêcher la détérioration, qu'il continue une étude plus sérieuse et cent fois plus importante : celle des rapports sociaux des travailleurs entre eux, et des conditions qui doivent remplacer une oppressive organisation par une organisation équitable et fécondante pour toute l'Humanité.

AFRIQUE.

On n'a pas oublié que Ben-Abbou, ancien gouverneur de Tanger, avait été nommé gouverneur du Rif, par l'influence du gouvernement français. Les passages suivants d'une lettre de Gibraltar, du 15 septembre, semblent démontrer que Ben-Abbou jouit maintenant des bonnes grâces des agents de l'Angleterre :

» Ben-Abbou, l'ancien gouverneur du Rif, vient enfin de quitter Gibraltar pour retourner à Tanger. Il s'est embarqué sur le bateau à vapeur anglais *le Virago*, que le gouverneur de cette ville, sir Robert Wilson avait mis à sa disposition. Jusqu'au dernier jour, Ben-Abbou a été l'objet des prévenances les plus assidues et des attentions les plus délicates de la part de l'autorité de Gibraltar.

» Au moment de son embarquement, le gouverneur du Rif a été salué de 21 coups de canon, et le pavillon marocain a été hissé au grand mât du *Virago*. La garnison de Gibraltar était tout entière sous les armes, et sir Robert Wilson n'a pas dédaigné d'accompagner lui-même Ben-Abbou jusqu'à Tanger, au grand ébahissement de ses compatriotes et des Maures eux-mêmes, qui, malgré leur excessive vanité, ne comprenaient pas qu'on pût rendre de si grands honneurs à un de leurs caïds.

» L'entrevue qui a eu lieu à Melilla, entre Abd-el-Kader et le gouverneur de cette place, et que les journaux espagnols ont commentée de diverses manières, préoccupe vivement sir Robert Wilson. C'est par Melilla que les agents secrets d'Abd-el-Kader espèrent, désormais, pouvoir communiquer librement avec l'ex-émir. Il y a peu de jours que le juif Abensour, natif de Tétouan, et l'un des plus hardis fauteurs d'Abd-el-Kader, est parti de Gibraltar pour Melilla, accompagné de M. Saint-Léger, ancien secrétaire particulier du consul général d'Angleterre à Tanger.

---

résigné. Nous devions cette tolérance, non à l'affaiblissement de leurs préjugés religieux, mais à la crainte que leur inspire toujours la présence d'une autorité anglaise.

Nous sortîmes du sanctuaire, et nous nous mettions en devoir d'en quitter la cour, lorsque nous fûmes arrêtés par un des nombreux pèlerins qui la remplissaient. Le drôle nous salua humblement, et, se plaçant devant nous, se mit à entonner un chant religieux de toute la force des poumons.

Ces sons étranges, sortant par notes rapides d'une bouche horriblement dégarnie et peinte par le bétel ; cette tête sauvage entièrement rasée, et ceinte d'une couronne de grains grisâtres ; cette large poitrine nue, partageant les convulsions qui agitaient le reste du corps, et les gestes désordonnés qui accompagnaient la chanson, formaient un spectacle presque effrayant, mais bien caractéristique, dont nous fûmes tous frappés.

L'infatigable chanteur avait commencé le poème des *Incarnations de Wichnou*, entremêlé, nous dit-on, de louanges en notre honneur, et je crois qu'il aurait chanté toute la journée si nous n'avions profité d'un point d'orgue pour nous en aller.

Le soleil commençait à devenir brûlant, et l'heure du déjeuner s'avançait ; je l'aurais volontiers oubliée au milieu de ces belles choses. Nous repassâmes devant le temple des Mille Colonnes, et, comme je me plaignais de son silence et de son abandon, regrettant de ne pas voir son enceinte animée des éclats d'une fête hindoue, C... me dit que son père, un des premiers collecteurs de la province, avait été tellement frappé de la grandeur des cérémonies nocturnes dans ce noble édifice, à une époque où *Chillimbrum* voyait encore ses parvis foulés par des milliers de fidèles, que chaque fois qu'il visitait la fameuse pagode, dans ses tournées, il donnait à ses frais, une fête de nuit dans le temple des Mille Colonnes.

C'était toujours une impression nouvelle que celle produite sur lui par une foule d'Indiens s'agitant dans le dédale des galeries illuminées, pendant que, dans le fond de l'immense chapelle ardente, les bayadères couvertes d'or et de pierreries exécutaient leurs passes gracieuses, aux accents d'un chant sacré, répété par mille bouches, au bruit d'une effrayante musique dont les voûtes sonores étaient ébranlées.

Ma tête s'enflammait à ces récits. Je rêvais le temps où la pagode était desservie par deux ou trois mille brames. Je les voyais couvrir les nombreuses marches du grand réservoir, qui retentissait au bruit des ablutions et des prières. Ses troupes de bayadères allaient et venaient portant dans leurs vases de cuivre poli l'eau nécessaire aux sacrifices. Leurs bracelets d'argent, ornés de sonnettes, s'entendaient au loin, et leurs pieds, chargés d'ornements semblables, rendaient un son vif et argenté sur les larges dalles de granit.

O Chillimbrum ! qui rendra la vie à tes parvis déserts, où cinq cents brames seulement sont restés pour desservir plus de trente temples ? Qui rendra la voix à tes murailles silencieuses qui n'ont plus d'échos, comme si les voix impuissantes du petit nombre de fidèles qu'elles renferment, ne pouvaient les éveiller, ou comme si, fatigués d'avoir trop souvent répété les cris et les chants joyeux des générations passées, ils devaient être à jamais muets pour celles à venir ?

Qui viendra nourrir ces bœufs sacrés, et jeter des fleurs sur leurs innombrables images, que je vois partout délaissées, comme les statues de *Kishna*, comme celles de *Chiva* et de son épouse *Kaly*, comme celles du dieu singe *Honouman*, et du bon *Ganesa* à la tête d'éléphant ?

Non, plus de beurre et de miel pour ces idoles qui gisent dans la poussière ; plus de voyageurs dans les *Chaultries* désertes ! plus de fêtes ; il dort, le char colossal auquel s'attelaient des milliers de dévots ; ses roues assassines ne feront plus de martyrs ; il ne promènera plus au milieu d'une foule enthousiaste, le dieu bienfaisant, le paisible Wishnou et ses adorateurs finiront par effacer de leur front le signe sacré du trident ! Non, Chillimbrum n'existe plus, quoique ses temples soient encore debout, et la grande pagode n'a plus de Jaggernhaut, n'a plus de rivale !

Le soir, quand la nuit fut venue, on amena dans la cour de la maison cinq bayadères avec leurs musiciens. Nous nous établîmes sous le portique ou *veranda*, au haut de l'escalier, et les bayadères, placées à nos pieds, étaient entre deux rangées d'Indiens armés de torches ; derrière elles se trouvait la musique.

Les danses commencèrent par des pas lents et des poses peu variées ; c'était comme le prologue de la scène qui allait suivre. Bientôt les danseuses, s'animant peu à peu, se mirent à lutter de grâce et de souplesse ; tantôt elles s'avançaient l'une après l'autre, exécutant les pantomimes les plus touchantes ; c'était une jeune fille cherchant à apaiser le dieu couronné ; une amante éplorée qui pleurait, priait et se tordait aux pieds d'un ingrat ; un enfant menacé par le terrible serpent capelle, et le jeu de la bayadère était alors si vrai, sa figure exprimait si bien une terreur profonde, mêlée d'un naïf espoir quand elle tombait à genoux en implorant l'affreux reptile, qu'on ne pouvait se défendre de partager des émotions si bien senties par l'habile actrice.

Tantôt, toutes les cinq, sur une seule ligne, répétaient ensemble les passes les plus gracieuses ; alors elles mêlaient par moments leurs voix à celles du chœur et des musiciens ; leurs gestes devenaient plus lents et plus nobles, leurs pieds, chargés d'anneaux à grelots d'argent, frappaient plus fortement la terre ; le chant parvenait à ses notes les plus élevées ; c'était sans doute une invocation solennelle, et ces longs éclats de voix, ces gémissements d'une musique barbare, s'élevaient dans les airs comme un cri jeté vers le ciel par des êtres sans nom, un jour de sabbat !

Mais la scène devenait de plus en plus fantastique ; les torches, continuellement alimentées avec l'huile de coco, avaient répandu dans la cour comme un nuage diaphane, à travers lequel les acteurs paraissaient plus éloignés.

Immobiles comme des statues, les Indiens, chargés des flambeaux résineux, étaient seuls inondés de cette lumière blafarde et vacillante, qui donnait à notre réunion quelque chose de surnaturel. De temps en temps, ils élevaient de la main droite un vase en argent d'un travail singulier, et laissaient échapper de son étroit goulot quelques gouttes d'huile sur la partie enflammée des torches ; alors la lumière devenait plus vive, elle perçait l'obscurité de la cour, et ses murs paraissaient dans le fond du tableau chargés de curieux, accourus du village.

Les vêtements blancs et les yeux brillants de ces noirs spectateurs, étaient seuls visibles à cette distance ; au dessus de leurs têtes, les palmiers s'éclairaient en partie de reflets rouges comme ceux d'un incendie, et formaient une voûte de panaches mouvants à cette scène digne du temps des califes.

Le bruit cessa tout à coup, la plus habile des bayadères s'avança seule, tenant dépliée une pièce de toile blanche, légère et gommée ; puis, aux sons d'une musique douce et monotone, elle se mit à tourner sur place, travaillant en même temps à plisser et nouer avec adresse le mouchoir dont elle était munie.

Nous suivions des yeux la jeune fille sans distinguer encore le résultat des diverses transformations que paraissait subir dans ses mains le linge mystérieux ; elle tournait toujours rapidement, sans détacher les yeux de dessus son ouvrage. Je commençais à croire qu'elle ne pourrait s'arrêter, et c'était à en avoir le vertige, rien que de la regarder, lorsque, la musique cessant subitement de jouer, l'intrépide valseuse s'approcha de nous et nous montra le résultat si impatiemment attendu de tant de nœuds et de plis.

C'était un oiseau parfaitement bien fait, reposant dans une élégante corbeille. Nous fûmes enchantés de ce tour de force et une gratification particulière fut offerte à la jolie *Devedassis* qui l'avait exécuté.

Ainsi se termina cette soirée. La foule des curieux s'écoula lentement à la suite des bayadères, qui disparurent bientôt dans l'ombre des allées de *Manquiers et de Banians*, qu'elles traversaient pour se rendre à la pagode. Nous les avions suivies de l'œil, tant que les percées du bois et la lueur des torches nous avaient permis de distinguer encore, comme de courtes apparitions, ces souples et gracieuses filles de l'Inde, à la longue robe de mousseline, capricieusement drapée, et serrée autour de la taille par une bande d'or flexible, qui n'embrasse souvent en grande partie qu'une hanche fine et voluptueuse ; leurs guirlandes de fleurs, leurs riches joyaux avaient brillé par moments dans l'obscurité de la nuit, rendue plus intense par le feuillage des arbres ; mais, quand on n'entendit même plus le son argentin de leurs petits grelots et que nous fûmes restés seuls dans le calme et le silence d'une belle soirée, sous un ciel sans nuages, nous respirâmes avec bonheur l'air pur qui avait remplacé la chaude atmosphère de laquelle nous sortions.

Après une courte promenade, nous regagnâmes nos lits, la tête encore alourdie par la fumée des torches, le parfum pénétrant du jasmin, les chants et les bruits confus de toute espèce, qu'on eût dit renaître par moments, tant avait été vive l'impression produite sur nous par cet ensemble merveilleux, dont rien ne peut donner une idée en Europe.

R. DE GROSLIER.

ROME, 23 septembre. — Nous sommes ici sous l'impression d'une crise ministérielle qui fait de la peine à tout le monde. Le cardinal Ferretti a manifesté hier l'intention de se retirer, et l'on a écrit, assure-t-on, au cardinal Amat, légat de Bologne, pour lui proposer la charge de secrétaire-d'Etat. Rien d'ailleurs n'est encore décidé, et l'on espère conserver à la tête des affaires le cardinal Ferretti, auprès de qui plusieurs démarches ont été faites pour l'engager à renoncer à son projet de retraite, projet dont l'annonce seule a affligé tous les Romains. En effet, une crise ministérielle, dans la situation actuelle des affaires et des esprits, ne pourrait qu'amener de graves complications dans la machine gouvernementale qui commence à peine à fonctionner, malgré les entraves du dehors et du dedans.

Tout est parfaitement tranquille, du reste, à Rome et dans les provinces.

Il est question d'une convention commerciale entre Rome et Naples. Le gouvernement a dépêché, assure le journal la *Speranza*, un avocat fort entendu dans les questions commerciales et maritimes, pour fournir au nonce de S. S. à Naples tous les renseignements nécessaires pour la négociation de ce traité. Au milieu des plus graves questions politiques, le gouvernement de S. S. ne perd point de vue les intérêts du commerce et de la navigation, compromis sous le régime passé par un abandon coupable. Déjà, sous Pie IX, un traité de commerce et de navigation a été conclu avec la Sardaigne; des arrangements réciproques, dans le but de faciliter le cabotage, ont été pris avec la Toscane, et voilà qu'on entame un traité sérieux avec Naples. Il y a dans le *Contemporaneo*, du 18 de ce mois, un état très détaillé de la situation actuelle de la marine pontificale : c'est un document fort intéressant. Ce tableau est précédé d'un article non moins remarquable du colonel de marine Cialdi, qui a présidé depuis les cataractes du Nil au transport à Rome des magnifiques colonnes d'albâtre, données par le pacha d'Egypte pour la basilique de Saint-Paul. Ces colonnes sont admirables : à les voir on dirait que ce sont des colonnes d'ambre. Ce transport si dangereux, si difficile, a été effectué du Nil à Rome sur des petites tartanes romaines sans accident aucun. C'est encore le colonel Cialdi qui a conçu le projet de faire venir de Londres les trois petits bateaux à vapeur destinés au remorquage dans le Tibre, en les faisant traverser toute la France.

(Correspondance particulière du *Nouvelliste*.)

Naples, 25 septembre 1847.

Dans ma lettre du 23, je vous disais que l'insurrection faisait toujours des progrès ; mais, à présent, je puis vous assurer que, surtout dans la Pouille, elle prend un aspect très sérieux. Le gouvernement, qui jusqu'ici ne voulait pas se montrer alarmé, est à présent plongé dans une crainte indicible; l'espionnage n'a plus de limites ; les personnes du rang le plus élevé sont en butte aux défiances du gouvernement, qui suspecte même ses employés.

A Messine, on a arrêté M. Grano, un des personnages les plus respectables de la ville par sa naissance et pas ses talents. A Melazzo, on a arrêté aussi M. Dominique Piraino, qui est un des plus riches propriétaires de la contrée.

Les voisins du château Saint-Elme assurent que, ces jours passés, on a entendu des fusillades, ce qui fait croire que des exécutions ont eu lieu dans cette forteresse.

Je vous ai promis de vous dire les choses telles qu'elles étaient. Après vous avoir dévoilé le mal que le gouvernement a fait, il faut donc vous parler aussi des premiers pas que celui-ci commence à faire dans la voie du bien.

Le général Statella, à qui, comme je vous l'ai déjà dit, on avait confié le commandement de toutes les troupes envoyées en Calabre, vient de représenter au roi de Naples que, dans tous les endroits où il a passé, il a trouvé le peuple dévoué à sa majesté, mais très irrité contre les abus qui venaient de toutes les autorités en général, et en particulier de la gendarmerie. Il a aussi dénoncé à la justice du roi M. Salsano, un des officiers supérieurs de la gendarmerie, qui, dans tous les évènements des Deux-Siciles, s'est abandonné à son caractère cruel.

On ne peut pas douter, après ce rapport écrit par un officier qui a toujours donné des preuves de son attachement au gouvernement, que celui-ci n'accorde les concessions qu'il a jusqu'à ce jour refusées à la voix de son peuple. En effet, Salsano a été révoqué de ses fonctions de commandant de la gendarmerie, et il va passer en jugement.

Le roi, par une dépêche télégraphique, a suspendu l'exécution de plusieurs de ceux qui étaient tombés au pouvoir des troupes royales, et il a révoqué l'institution des cours martiales.

Je vous ai déjà annoncé que le roi travaillait toujours avec le ministre Pietracatella; on croit que des réformes utiles au pays sont l'objet de ces travaux, et tout ce que je viens de vous dire semble me confirmer dans cette idée. Je serai certainement le premier qui glorifierai le roi de Naples lorsqu'il changera de système, comme j'ai été le premier à le blâmer lorsqu'il s'est abandonné à ses perfides conseillers, qui, je l'espère bien, seront bientôt remplacés par des hommes intelligents et amis du progrès.

ALLEMAGNE.

Le mouvement politique en Autriche va croissant, bien que la presse allemande n'en parle guère. Les correspondants autrichiens sont trop intimidés pour dire la vérité dans des lettres qui sont ouvertes à la poste au richienne, avant qu'elles ne quittent cet heureux pays.

Les relations politiques entre l'Autriche et l'Allemagne ne se font que par contrebande. Ainsi, bien que la Diète bohême soit clause il y longtemps, ce n'est qu'aujourd'hui que nous apprenons, par la voie des *Grenzboten* de Leipzig, une scène violente qui a eu lieu dans la dernière séance. Il s'agissait des vœux à présenter à l'empereur, au nom des Etats. Le président de la Diète fit observer à l'assemblée qu'elle pourrait se repentir de ces démarches, que la Diète, si elle persévérait, pourrait bien encourir la disgrâce de son maître. Un tumulte général éclata dans l'assemblée. Les uns se récriaient contre les menaces antiparlementaires du président, d'autres s'efforçaient de rétablir la paix et l'ordre.

Enfin la majorité déclarait que *même dans ce cas* (de disgrâce) elle *persévérerait dans ses conclusions*. On sait que l'empereur a répondu par un refus net, mais la déclaration de la Diète n'en est pas moins une preuve importante du mouvement politique et du courage civil des Etats de la Bohême.

Les *Etats* du Tyrol, à leur tour, ont donné signe de vie cette année, en émettant des vœux d'abord pour la construction des chemins de fer, puis contre les jésuites en Tyrol, qui s'étendent sur cette belle province comme une tache d'huile sur un habit neuf. Vienne même est agitée par les scènes qui ont eu lieu à la Bourse. La nouvelle que à cours leur apprendre que la caisse était... un journal allemand, a été littéralement porté sur les bras. Plusieurs ruinés à midi, ont été, pour ainsi dire, ressuscités à une heure, et ils n'ont pas pu s'empêcher de verser d'abondantes larmes. Ils doivent ce bonheur à M. le baron Rothschild. »

Et sait-on pourquoi M. de Rothschild a obtenu cette faveur à une heure. C'est qu'il a menacé M. de Metternich de ne plus lui prêter de l'argent pour l'armée. Pauvre prince, pauvre pays !

Et dire que le même homme qui prête de l'argent à l'armée autrichienne en prête aussi à l'armée française. Il est vrai que, par la diplomatie qu'il fait aujourd'hui, c'est presque la même chose.

La session est ouverte en Bavière, il n'y a point eu de discours du trône. On dit que le roi rendra compte des excédants du budget qu'il touche à son profit particulier depuis plus de dix ans. On parle d'une vingtaine de millions de florins.

Nous avons eu tort de dire que le roi de Prusse est avare de harangues. Dans la dernière huitaine, harangues et chansons sont revenues de plus belle. Nous ne les recueillerons pas, et la postérité fera comme nous.

AUTRICHE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

La Gallicie est désolée par de tristes souvenirs et par un avenir incertain, mais sombre ; il y a quelque chose et dans les paroles, et dans les gestes, et dans les regards mêmes des paysans qui n'est guère rassurant ; on voit qu'ils n'ont rien oublié, mais qu'ils ont beaucoup appris. Le feu couve sous la cendre, tout le monde le sait, le gouvernement aussi bien que les propriétaires. Ceux-ci n'osent plus commander, ils *raisonnent* avec les paysans sur les conséquences terribles d'une autre famine, et finissent par leur *conseiller* de travailler la terre; bien entendu qu'outre les conseils, les paysans reçoivent aussi le salaire. Ils font la grâce aux propriétaires de labourer leurs terres. Il faut du reste avouer que, si chez beaucoup de cultivateurs fermente l'esprit de révolte, beaucoup aussi, affaiblis par les maladies et les privations, ne sont pas en état de fournir leur contingent de travail.

Vous saurez que la dyssenterie est venue à la suite de la disette; il y a quelque temps elle ne faisait de victimes que dans la classe pauvre de la campagne, elle commence à présent à sévir dans la classe aisée. Les chiffres des victimes, qui étaient portés à 45 000 environ pour le district (*Kreis*) de Wadowiça, de 56 000 pour celui de Tarnow, de 25 000 pour celui de Saslaw, vers la fin du mois de juin, par des relevés statistiques, montent, d'après l'opinion générale, à près du double pour les trois derniers mois. Dans certains villages, des maisons et des pâtés de maisons entiers manquent complètement d'habitants. Dans tous ces districts les chemins sont obstrués de pauvres.

Le gouvernement a donné 50 000 florins pour soulager toute cette misère ! Mais, s'il donnait 5 millions de florins, à quoi lui servirait cet argent si les denrées alimentaires n'existent pas dans le pays ! Voilà de bien terribles leçons, et voyez comme on en profite. Après avoir donné ces 50 000 florins le gouvernement s'est recouché sur les deux oreilles, et *sara quelche la da essere*. Vraiment, quand j'y pense, nous sommes de véritables utopistes à nous obstiner à faire entrer dans des têtes comme celles-là les sublimes données de la science sociale ; ces grands politiques ne sont pas encore parvenus à comprendre la nécessité de l'organisation du travail.

Bien des propriétaires de la Gallicie voudraient vendre leurs propriétés, mais ils ne trouvent pas d'acheteurs.

A Milan et dans toutes les villes de la Lombardie occidentale, il y a de la fermentation dans les esprits, mais elle est fortement comprimée. Un régiment de Croates doit être établi en ce moment dans une des forteresses riveraines du Pô ; on dit que c'est à Pavie. Dans les rues on ne voit que des V. P. IX (*viva Pio nono*) charbonnés sur toutes les murailles. Dans certains endroits on s'est même hasardé à ajouter *nostro re*. Au commencement la police a cru devoir faire effacer ces démonstrations séditieuses, mais elle a renoncé à la tâche.

GRANDE-BRETAGNE.

L'Angleterre est agitée en tous sens par les difficultés politiques et sociales qui augmentent de jour en jour. Toutes les classes sont menacées par la panique qui se propage rapidement. Les faillites se multiplient, ébranlent le crédit mercantile et paralysent le commerce. Les grands établissements industriels du nord, minés par la concurrence étrangère et le monopole des matières premières, se trouvent obligés de réduire le salaire, déjà très insuffisant, de leurs ouvriers. Ceux-ci, à leur tour, se coalisent et jettent des cris de désespoir, en face du système qui les écrase par des misères et des fatigues au-dessus des forces de l'homme. A Manchester, les ouvriers provoquent des meetings monstres, par des placards affichés partout, ayant pour entête les mots : CRISE ALARMANTE.

Les grands propriétaires se voient dépouillés de leurs immenses revenus par la politique du libre-échange et la concurrence des pays étrangers qui livrent les céréales à vil prix sur les marchés de la Grande-Bretagne. Le bruit court que beaucoup d'entre eux sont grevés d'hypothèques, qui livreront leurs revenus tout entiers aux juifs et banquiers de l'Europe. Le duc de Buckingham doit plus de 25 millions, dit-on, et ses terres ne suffisent plus pour en desservir l'intérêt. Certains journaux disent que beaucoup d'anciennes familles nobles sont dans une position analogue, et que les chefs politiques de cette vieille aristocratie cherchent à brouiller les cartes de l'Europe, afin de susciter une guerre générale, qui lui permettra de rétablir, peu à peu, l'ancien état de choses en Angleterre.

Toutes les classes sont également embarrassées de la situation actuelle : l'aristocratie, le haut et le petit commerce, les grands industriels, les ouvriers des manufactures et les cultivateurs. De nouvelles faillites, pour une vingtaine de millions, ont été déclarées depuis peu de jours. Le monde financier est en émoi. On a recours à tous les moyens imaginables pour arrêter la panique. La chambre de commerce de Liverpool a envoyé une députation aux directeurs des nombreuses compagnies de chemins de fer, pour les engager à ralentir leurs travaux, afin de laisser plus de moyens et de finances à la disposition pour se protéger contre les exigences et les abus des privilèges des grands propriétaires. Dans le programme de cette ligue, on prétend que la terre de l'Irlande doit appartenir aux Irlandais, et que les fermiers qui cultivent ces terres ne devraient jamais, sous aucun prétexte, en être évincés. Les propriétaires se croient menacés d'une spoliation pure et simple, par ces théories de nouveaux droits, et tout le monde est inquiet de la tournure que prennent les affaires et les controverses dans tout le royaume-uni.

ILE MAURICE.

Cette terre, que la France ne considérera jamais comme étrangère, vient de se signaler par un acte de dévouement à l'humanité. Bien que le commerce de l'Ile Maurice ait éprouvé récemment de grandes pertes, la colonie a trouvé 125 000 fr. pour soulager la détresse de l'Irlande ; l'entraînement a été général, les Indiens, les Chinois, les noirs même ont souscrit.

Il n'y a pas 20 000 bourgeois à Maurice. Quel département de France, dix fois plus peuplé, s'est montré aussi généreux ?

Une souscription est organisée à l'île Bourbon et à Maurice, pour l'établissement d'un service direct, à vapeur, entre ces îles et l'Europe.

Nécrologie.

Il y a quelques jours à peine, nous faisions connaître à nos amis la perte d'un des plus anciens, des plus fermes et des plus intelligents soldats de la cause sociétaire. Notre ami Léon Rhône, maître des requêtes au conseil d'Etat, est mort le 22 de ce mois, à la suite d'une congestion cérébrale.

Il nous faut aujourd'hui enregistrer une perte nouvelle, perte bien douloureuse pour l'Ecole sociétaire et bien regrettable aussi pour l'art musical. Ernest Dejazet, pianiste et compositeur d'un rare talent, vient de mourir à la suite d'une longue maladie de poitrine. Ses œuvres, empreintes de mélancolie rêveuse et d'exquise sensibilité, reflètent son âme tout entière et conserveront à ses amis son souvenir cher et fidèle; sa modestie, sa droiture, son éloignement pour un monde faux et inique ont été, dans les conditions vicieuses qui nous entourent, des obstacles naturels à la juste extension de sa réputation. Froissé et dépaysé dans les réalités de notre triste époque, il s'était réfugié avec ardeur dans les radieuses espérances de l'idéal phalanstérien. Elles allaient être pour lui la source de nouvelles inspirations... elles ont contribué du moins à la résignation et à la sérénité de ses derniers moments.

Dejazet avait un frère, dévoué comme lui à la cause phalanstérienne, et semblable à lui par le talent et par le cœur. Il est mort il y a un an environ. Tous deux étaient neveux de la célèbre actrice qui, elle aussi, joint aux qualités éminentes de l'artiste, un cœur plein d'une ardente et délicate charité.

FAITS DIVERS.

C'est mardi, à onze heures, que doivent avoir lieu les funérailles du maréchal duc de Reggio.

Un grand nombre de gardes nationaux, de tous grade, ayant manifesté l'intention d'assister au service funèbre de leur ancien commandant supérieur, des places leur sont réservées dans l'église des Invalides.

— Le banquet réformiste du département d'Eure-et-Loire s'organise à Chartres et compte déjà un grand nombre de souscripteurs. L'honorable M. Isambert accepte la présidence, et plusieurs députés ont reçu des invitations, ainsi que les membres du Comité central de Paris.

— L'Ouest de la France veut s'associer activement au mouvement réformiste. La ville de Loudéac donne le signal à la Bretagne. M. Glais-Bizoin présidera le banquet, et M. Garnier-Pagès doit s'y rendre sur l'invitation qui lui en a été faite par les patriotes bretons.

ABUS DE POUVOIR. — La cour de Cassation vient de rendre la décision suivante :

« Est illégal et non obligatoire l'arrêt du maire qui dispose que les filles publiques, ne seront rayées des registres de la police que sous la condition de ne pas être servantes dans des maisons publiques, telles que cafés, cabarets, de ne pas tenir de maisons garnies et de ne pas donner à loger, et qui ordonne que celles de ces femmes trouvées comme fille, servante ou maîtresse dans ces rétablissements, seront réintégrées sur les registres de la police, et soumises aux règlements relatifs à la prostitution. »

Rejet du pourvoi du commissaire de police de Toulon, contre un jugement du tribunal de simple police de cette ville, rendu au profit des femmes Agniard et autres. — M. le conseiller Rives, rapporteur ; M. Ch. Nougier, avocat-général.

CHOLÉRA. — On lit dans le *Journal d'Odessa* : « D'après les renseignements reçus jusqu'à ce journal, le choléra a éclaté, depuis la mi-juillet, dans les villes suivantes de la Nouvelle-Russie :

	Attaqués,	décédés,	rétablis
A Rostow-sur-Don, du 12 juillet au 1er août.	332	200	132
Dans l'hôpital militaire de Dmitrievsc, du 15 juillet au 1er août.	»	75	»
A Taganrog, du 21 juillet au 9 août.	292	83	»
Dans l'hôpital militaire de Taganrog.	30	6	»
Dans les bourgs de la couronne du gouvernement d'Ecatérinostav : Lougane, district de Bakhmoute.	52	25	27
Balgisc, district de Rostov.	17	7	»
Cabalufc, même district.	12	4	»
A Kertch, le 9 août.	4	1	»

BANQUET RÉFORMISTE DE COULOMMIERS. — La ville de Coulommiers vient d'avoir son banquet; il était présidé par M. Despommiers, membre du conseil-général de Seine-et-Marne ; on comptait parmi les assistants cinq membres de la Chambre des députés : MM. Georges Lafayette, Odilon Barrot, Drouyn de L'Huys, Jules de Lasteyrie et Ferdinand de Lasteyrie, plus de vingt maires de l'arrondissement de Coulommiers, et un nombre à peu près égal de commandants de la garde nationale, sept conseillers d'arrondissement.

tière de Matzlendorff et est tombé dans la rue principale de Vienne, où il s'est brisé avec un tel fracas, que les vitres des fenêtres de plusieurs maisons se sont cassées. Heureusement personne n'a été blessé par cet accident, dont on attribue la cause à la vapeur renfermée dans la locomotive, et à laquelle on n'avait pas donné d'issue, sans doute parce que l'on croyait que le feu du foyer était entièrement éteint.

LE PRINCE DE CAPOUE, assez mal avec son frère le roi de Naples, se trouve en ce moment à Malte avec sa femme, miss Pénélope Smith, dans une position financière des moins aisées.

Le 23 du mois dernier, ses meubles et effets ont été saisis à la requête d'une maison maltaise, dans laquelle le consul des Deux-Siciles paraît être intéressé.

Les officiers de justice, chargés de la saisie, et qui se sont acquittés de leur fâcheux ministère avec toutes sortes d'égards, n'ont pas remarqué sans surprise le dénuement dans lequel se trouvaient le prince et la princesse.

Leur vaisselle est en argent d'Allemagne, et tout le mobilier ne vaut pas 50 livres sterling (1 250 francs environ).

La conduite du consul est sévèrement appréciés.

Le prince a reçu les huissiers, revêtu de l'uniforme de général au service de Naples. « Si vous me trouvez dans ce costume, messieurs, leur a-t-il dit, c'est que j'ai voulu rendre encore plus éclatante l'insulte faite par un consul de Naples au frère de son souverain. »

DIABLERIES. — On écrit de Lyon, le 20 septembre :

« L'agitation qui s'était manifestée ces jours derniers à la Croix-Rousse a presque entièrement disparu hier au soir, et il n'est pas probable qu'elle se renouvelle. Quelques curieux s'étaient bien encore réunis sur la place de la Croix-Rousse, dans la rue des Margnolles, etc., mais les groupes étaient tout-à-fait inoffensifs.

» Il est à remarquer, au surplus, que, depuis que toutes ces précautions ont été prises, les scènes de diablerie qui se passaient auparavant dans la maison Denis, et qui, quoi qu'on en ait dit, ne se bornaient pas à la prétendue possédée ni à des clous enfoncés sous la peau, ne se sont pas renouvelées, et que le calme y est rentré à la suite de la gendarmerie et des agents de l'autorité. »

UN TYRAN DOMESTIQUE. — Mardi dernier, une scène tragico-burlesque s'est passée à la mairie de Roubaix. Deux futurs, accompagnés selon l'usage de leurs parents et amis, se présentaient devant M. l'adjoint du maire pour la consécration légale de leur mariage; déjà la cérémonie était commencée, les articles de la loi avaient été lus, et M. l'adjoint s'apprêtait à prononcer les paroles suprêmes, lorsque tout-à-coup le père de l'époux, qui jusqu'alors était resté tranquillement assis dans un coin de la salle, se lève et s'écrie : *Je m'y oppose!* — Grande rumeur : le futur s'exaspère, la future pleure, les parents se fâchent, les mamans gémissent, les sœurs supplient, les témoins raisonnent, rien n'y fait, le papa reste ému mais inflexible, et après une heure de récriminations, de supplications et de contestations, force est de dire aux gens de la noce : « Allez vous en chacun chez vous. » — Toutefois, on nous a assuré que les aspirants à l'hymen en seront quittes pour une semaine supplémentaire de célibat, et que mardi prochain ils se représenteront devant M. l'adjoint pour achever, avec l'assentiment paternel, la cérémonie commencée. Puisse-t-elle cette fois n'être plus entravée par aucune espèce d'émotion antimatrimoniale! (*Journal de Lille.*)

UN ANCIEN HUSSARD. — Pendant la cérémonie d'avant-hier, à Saint-Leu, tout le monde a pu remarquer dans une des tribunes réservées une femme de cinquante-cinq ans, qui, les yeux fixés du côté du chœur, paraissait absorbée dans une religieuse contemplation.

Cette dame, qui a une jambe coupée, et qui porte la décoration de la Légion-d'Honneur, a servi comme soldat dans un régiment de hussards. Elle habite les environs de Paris. Quoique condamnée par sa glorieuse mutilation à une vie sédentaire, elle ne fait défaut à aucune des cérémonies qui tendent à honorer la mémoire de l'empereur. Son culte pour le grand homme est si fervent, qu'on l'a souvent entendue répéter qu'elle serait venue du bout du monde pour saluer ses cendres à leur arrivée en France. C'est à Fleurus, à l'affaire des Quatre-Bras, qu'elle a eu la jambe emportée, et c'est sans doute à cette occasion qu'elle a reçu la décoration.

UN INCENDIE TERRIBLE a éclaté dans les environs du marché aux poissons, à Constantinople. 400 maisons, magasins et boutiques ne sont plus qu'un monceau de cendres. Le vent soufflait fortement et excitait les flammes. Le séraskier-pacha qui est chargé de tout ce qui concerne les incendies, n'est arrivé à Péra qu'à onze heures du soir. Les vagabonds les plus ignobles de la capitale ont mis à profit ce malheur. On ne peut encore évaluer toute l'étendue de la perte occasionnée par ce sinistre, qui frappe cette fois les classes aisées de la société. (*Gazette d'Augsbourg.*)

JENNY LINDOMANIE. — Les jeunes dames jolies, blondes, et ayant des yeux bleus, sont prévenues qu'il y a quelque danger pour elles à sortir seules. Soit plaisanterie, soit spéculation de voleurs, on s'attroupe autour des personnes offrant quelque ressemblance avec le rossignol suédois. Dernièrement, une jeune dame d'Edimbourg, ainsi poursuivie et ennuyée par la foule qui prétendait qu'elle était Jenny Lynd, a été obligée de se réfugier dans une boutique.

LES PREMIERS ANTI LIONS.—John Duntze, capitaine de la frégate le *Fishgard*, de 42 canons, a rapporté deux beaux lions de l'Amérique du Sud. Lorsqu'il les a eus, ils n'avaient qu'un mois et ils n'étaient pas plus gros qu'un chat. Ils ont maintenant 8 à 9 mois. Quand on les laisse monter sur le pont, ils jouent avec les matelots sans faire aucun mal.

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE.

Exposition de la Théorie de Fourier,

Faite à Besançon, en mars 1847, par VICTOR HENNEQUIN.

Les lecteurs de la *Démocratie pacifique* n'ignorent pas qu'au mois de mars dernier notre ami Victor Hennequin a porté ses enseignements dans la patrie de Charles Fourier. Un livre a été le fruit de ses discours, recueillis avec soin par un auditeur zélé, et revus par l'auteur.

Le cours fait à Besançon se compose de sept séances, dans lesquelles se trouvent réunis tous les principaux éléments de la doctrine sociétaire. La première leçon est un coup d'œil général, rapide et clair, jeté sur la théorie. L'orateur commence par y rappeler les philosophes qui, avant Fourier, ont semé dans les écrits quelques germes de ... dans ses trois dernières leçons, des ... sor des passions en Harmonie, de l'Education et de la Réalisation du Phalanstère.

Un gravure sur bois donne au lecteur une idée approximative de ce que seront les palais communaux décrits par Fourier.

Ce nouvel ouvrage de M. Victor Hennequin a été publié par les soins de nos amis de Besançon. C'est un excellent *compendium* de la Théorie du Maître, les démonstrations y sont lucides et frapperont tous les esprits. Ce livre sera surtout utile à ceux qui veulent se former à la propagation orale ou se tracer un cadre d'enseignement. Il mérite de trouver place dans la bibliothèque phalanstérienne à côté de *Solidarité*, d'Hippolyte Renaud, et de l'*Exposition abrégée*, de Victor Considerant. G. O.

Le grand buste en plâtre de Fourier, d'après le marbre d'Ottin, a été marqué, par suite d'une erreur sur le prix de revient, 8 fr. au lieu de 12. Le petit buste reste toujours établi au prix de 4 fr.

—

La nouvelle édition du 1er volume de *Destinée sociale*, attendue depuis si longtemps, paraîtra mercredi prochain, au prix de 6 fr. — Les autres volumes étant en vente, savoir, le 2e au prix de 5 fr. et la première partie du 3e au prix de 5 fr., l'ouvrage entier coûtera 14 fr.

—

L'*Almanach phalanstérien pour* 1848, contenant cette année 228 pages in-16, est sur le point de paraître. Il renferme un grand nombre de vignettes parmi lesquelles nous citerons la *vue de la maison natale de Fourier*. — L'Almanach pour 1848 est très varié. — Nous engageons nos amis à ne pas attendre plus longtemps pour nous adresser leurs demandes.

—

La 7e livraison de l'ouvrage autographié de M. le docteur Dechenaux, *Clef de l'Analogie en botanique*, a paru aujourd'hui. On le trouve à la Librairie sociétaire. Prix : 50 c. la livraison.

Chronique Agricole.

Travaux législatifs de la dernière session. — Lois sur les céréales. — Projets de lois sur l'impôt du sel, le reboisement des montagnes, le défrichement des bois. — Le pécule des fermes-écoles. — L'administration doit avoir la haute main sur l'enseignement dans les fermes-écoles et dans les instituts qu'elle subventionne. — Exposition des produits de l'agriculture à Bruxelles. — Maladie des pommes de terre.

La session législative est close depuis plus de deux mois. Pendant que nos honorables respirent l'air des champs, jetons un coup d'œil sur leurs travaux, et recherchons si l'agriculture doit en retirer quelque utilité.

Parlons d'abord des lois qui établissent la libre entrée des céréales étrangères. Ces lois ont été nécessitées par le déficit de la récolte de 1846. En présence de la disette dont nous semblions menacés, il n'y avait pas à hésiter : il fallait suspendre la loi du 15 avril 1832. D'ailleurs, cette mesure était vivement réclamée par le commerce, qui, dit-on, ne peut sûrement opérer avec les variations de l'échelle mobile. Mais la disette, sur laquelle on s'est appuyé pour ouvrir nos frontières, était-elle bien réelle? Nous n'y avons jamais cru, pour notre part. C'est la spéculation et l'agiotage qui, en vue d'un lucre sordide, ont causé tout le mal. Il est maintenant bien avéré que la récolte de 1846 laissait à peine un déficit de 20 jours ; cela valait-il bien la peine de jeter la terreur dans les esprits et de faire monter le prix des blés à 40 et 50 fr. l'hectolitre? Si le commerce avait été moins avide, au lieu d'affamer le pays par des manœuvres coupables, il aurait pris ses mesures pour combler le déficit : chose facile, puisqu'il avait devant soi onze mois de voir venir.

Cette situation, déjà si pleine de périls, s'est encore aggravée par l'association des économistes, formée dans le but d'obtenir l'abolition du système protecteur. Comment les disciples d'Adam Smith et de J.-B. Say n'ont-ils pas vu que leurs conciliabules de la rue Montesquieu et les prédications de leur journal hebdomadaire tendaient à compliquer une crise déjà si fâcheuse? Lorsque la patrie souffre, lorsque les classes ouvrières sont dans le dénûment, ce n'est pas avec le baume du libre échange qu'on peut espérer guérir des maux aussi réels. Qu'importe que l'étranger puisse nous fournir le pain et la viande à bon marché, si nous n'avons pas de quoi payer ses envois! Pour que l'agriculture et les classes laborieuses prospèrent, il faut que chacun reçoive la juste rémunération de son travail : nous ne croyons pas que le libre échange résolve jamais ce difficile problème, à moins qu'en même temps il ne veuille organiser le travail.

Au lieu de se réunir en congrès libre-échangiste, les économistes feraient bien mieux de s'occuper des réformes agricoles, regardées à juste titre comme les plus importantes de toutes. La question du sel, par exemple, ne mérite-t-elle pas d'être étudiée à fond? Depuis que l'honorable M. Demesmay s'est voué au dégrèvement de l'impôt, bien des opinions se sont produites dans la presse, à la tribune, dans un infinité de brochures. Eh bien! toutes les voix sont à peu près unanimes sur l'urgence de l'allégement. La Chambre elle-même l'a reconnu solennellement par son dernier vote sur la proposition Demesmay. 14 voix seulement se sont élevées contre la réduction. En présence d'une majorité aussi compacte, que fera la Chambre des pairs? — Elle a déjà nommé une commission composée des mêmes hommes qui s'étaient montrés hostiles au dégrèvement vers la fin de la dernière législature. C'est encore M. Gay-Lussac qui en est le rapporteur, M. Gay-Lussac auquel les populations agricoles ne dresseront jamais des statues! Bientôt les travaux législatifs vont recommencer; la commission de la Chambre des pairs pourra faire son rapport : nous verrons bien alors si l'assemblée du Luxembourg éprouve pour les fabricants de soude les mêmes sympathies que son rapporteur, et si nos 25 millions de paysans seront pour toujours condamnés à manger leur soupe sans sel!

Une autre question qui occupe le gouvernement depuis bientôt un siècle est celle du reboisement des montagnes. Un projet de loi a été présenté sur cette importante matière dans la dernière session ; mais il était si défectueux que l'administration s'est empressée de le retirer. C'est donc encore un nouvel ajournement que la question du reboisement est appelée à subir, bien qu'elle soit à l'ordre du jour depuis près d'un siècle. Ces retards sont on ne peut plus préjudiciables aux départements des Alpes, des Cévennes et des Pyrénées. Toutes ... propose de fonder deux écoles d'irrigation : l'une, à Ausin, chez M. le comte d'Esterno; l'autre, dans la Moselle, chez MM. Dutacq frères. Cet emploi ne saurait être plus judicieux : car, pour améliorer l'agriculture, il faut avant tout augmenter le chiffre du bétail, chose impossible si l'on n'accroît la production des matières alimentaires. Les écoles d'irrigations et la culture des plantes fourragères sont donc les bases sur lesquelles il faut asseoir le progrès agricole.

Les fermes écoles, dont la *Démocratie pacifique* a déjà parlé, doivent aussi contribuer puissamment à divulguer les bonnes méthodes de culture et l'usage des instruments perfectionnés. Notre but n'est pas de revenir aujourd'hui sur l'importance de ces établissements : nous voulons seulement insister sur deux points qui n'ont pas suffisamment été appréciés par les journaux agricoles : il s'agit du pécule et de l'uniformité que le programme ministériel veut établir dans l'organisation des différentes fermes-écoles du royaume, laissées jusqu'ici sans direction.

Le pécule est une idée heureuse qui doit donner à l'agriculture la prépondérance sur l'industrie manufacturière. Cette idée n'est pas nouvelle. M. Jules Rieffel est le premier qui l'a mise en pratique. En 1833, cet habile agronome adjoignit à son institut agricole de Grand-Jouan une *école primaire d'agriculture*, dans laquelle 20 élèves étaient entretenus par le conseil général de la Loire-Inférieure. Le conseil donnait, en outre, à titre de gratification, une somme de 75 fr. par chaque élève, chose qui a cessé d'exister depuis 1835. Plus tard, vers la fin de 1840, le pécule fut adopté dans la ferme de Montauronne, près Marseille. Le conseil général des Bouches-du-Rhône fonda six bourses dans cet établissement, et il ajouta au prix de la pension 50 fr., que chaque élève reçut à titre de pécule. En 1845, le même système fut adopté dans la ferme de Malavielle. L'arrêté ministériel n'a donc fait que sanctionner une pratique déjà existante.

Mais ce qui lui est propre, c'est d'avoir posé en principe l'uniformité de l'enseignement agricole et de l'avoir placé sous la haute surveillance du gouvernement. Jusqu'ici, en effet, les fermes-écoles et les instituts étaient restés indépendants ; la rédaction de leur programme, la durée des études, la création des nouvelles chaires, tout cela avait été laissé dans les attributions du directeur de chaque établissement. L'administration s'était bornée à subventionner les instituts et les écoles, sans que pour cela les directeurs lui reconnussent un droit d'inspection et de contrôle.

Cet état de choses n'a pas peu contribué à paralyser les bons effets de l'enseignement. Pour le faire cesser, M. le ministre déclare dans sa circulaire qu'à l'avenir il ne subventionnera que les établissements dont il *approuvera la marche*. En d'autres termes, c'est dire que tout établissement subventionné doit, à l'avenir, par ce seul fait, être sous la dépendance de l'administration. La circulaire, qui dit cela pour les fermes-écoles, le dit, à plus forte raison, pour les instituts qui touchent une subvention plus considérable. Désormais donc l'administration aura la haute main sur l'enseignement de l'agriculture. C'est elle seule qui en arrêtera le programme qui dirigera la marche des études; qui, par ses inspecteurs, s'assurera des progrès des élèves et de la manière dont la discipline sera observée. Ainsi les directeurs des instituts agricoles, qui redoutent tant le contrôle, ne pourront s'y soustraire qu'en renonçant à la subvention qu'ils reçoivent aujourd'hui. A cette condition, ils jouiront d'une pleine indépendance. Hors de là, nous ne voyons pas pourquoi l'administration viendrait au secours d'un homme qui lui fermerait obstinément sa porte. C'est celui qui tient les cordons de la bourse qui doit commander.

La Belgique vient de faire l'essai d'une exposition des produits de son agriculture. C'est là une grande idée dont l'initiative appartient au nouveau ministère, et que nos gouvernants feraient bien de réaliser dans notre pays. La première exhibition a eu lieu à Bruxelles, et a duré du 24 au 30 septembre. Nous allons faire connaître les dispositions de l'arrêté organique qui classe les matières et détermine les récompenses à distribuer.

L'exposition se renferme dans les produits de l'agriculture, de l'horticulture et des industries qui s'y rattachent directement. Ceux d'origine belge seuls y sont admis. L'origine est constatée par un certificat des autorités locales ou par une déclaration écrite de l'exposant. Les produits ne sont reçus qu'en échantillons, mais assez nombreux et d'un volume qui permette d'apprécier facilement leurs qualités. Des récompenses particulières sont réservées à ceux qui présenteront des plantes nouvellement introduites en Belgique, et aux produits récoltés sur les bruyères de la Campine ou sur tout autre sol de défrichement. Les objets admis jouissent de la circulation en franchise sur les chemins de fer pour l'aller et le retour. Se trouvent exclus du concours : les animaux domestiques, les corps trop volumineux, ceux qui choquent la vue ou l'odorat, ou qui présenteraient trop d'embarras.

Le programme classe les produits en quatre sections, et leur alloue au total 167 médailles d'or, de vermeil ou d'argent. La première section comprend toutes les espèces de céréales, le lin, le chanvre, le colza, le houblon, le tabac, les pommes de terre, les plantes fourragères, les plantes racines, la garance, les arbres forestiers ; la seconde embrasse le beurre, le fromage, le miel, la cire, la laine, la soie, les instruments aratoires et les engrais ; dans la troisième section figurent les poires, les pommes, les raisins, les noix, les fruits à noyau, les melons, les ananas et toutes les espèces de légumes ; enfin la quatrième est uniquement consacrée aux plantes d'agrément. Pour cette catégorie seule sont réservées deux médailles d'or, dix-huit médailles de vermeil, dix-sept médailles d'argent, sans compter la part qui doit lui revenir dans les cinquante médailles supplémentaires ajoutées depuis la rédaction du programme. Ces chiffres disent assez combien les Belges aiment la culture des fleurs.

L'esprit qui a dicté le programme et l'arrêté organique de l'exposition se révèle tout entier dans une circulaire écrite par M. Rogier aux gouverneurs des provinces pour avoir des renseignements sur les cultivateurs, dignes de recevoir des encouragements en dehors de l'exposition. « Je n'ai pas besoin de vous dire, écrivait le ministre, que vos informations ne doivent pas se restreindre aux grands propriétaires et aux fermiers qui dirigent les exploitations les plus étendues, il ne faut pas craindre de descendre dans les rangs les plus modestes, où il peut se rencontrer des hommes d'autant plus recommandables, qu'avec des ressources très limitées ils réalisent des améliorations profitables à tous. » Ainsi ce que veut le gouvernement belge, c'est d'exciter le zèle du petit cultivateur. Là sont les véritables principes en matière d'encouragement.

Telle est en aperçu la manière dont l'exposition des produits agricoles belges se trouve organisée. On pourrait critiquer la disposition qui en exclut les animaux domestiques et les engrais, deux choses qui sont le nerf de l'agriculture. Mais nous n'insisterons pas sur ce point, parce que cette exclusion ne doit pas se renouveler l'année pro-

[illegible] leurs théories sont fragiles.

On disait, il y a un an, que, pour se préserver du fléau, il fallait renouveler les tubercules par des semis. Ce moyen a été essayé : M. le ministre de l'agriculture a fait venir du Chili de la graine de pommes de terre qu'il a distribuée gratis aux particuliers; eh bien! ces semis sont aujourd'hui les plus atteints par la maladie: nous en avons vu plusieurs carrés fort chargés de tubercules, mais dont la plupart étaient en pleine décomposition. On disait encore que les espèces hâtives étaient moins sujettes à se gâter que les espèces tardives. Cette année, c'est tout le contraire qui a lieu : les pommes de terre hâtives sont généralement assez endommagées. C'est ainsi que toutes les prévisions, toutes les théories, se trouvent renversées !

Il y a dans l'histoire de la maladie des pommes de terre un profond enseignement et pour le vulgaire et pour les hommes d'État. Le vulgaire saura enfin que l'agriculture n'est pas un métier, mais que c'est une science : science difficile, puisqu'elle consiste toute dans l'art de dérober à la nature ses secrets. Les hommes d'Etat apprendront que le système politique le mieux assis peut être renversé par les altérations survenues à une plante alimentaire : si l'Irlande n'était pas descendue au dernier degré de l'abrutissement, la maladie des pommes de terre aurait peut-être mis la Grande-Bretagne en révolution. N'y a-t-il pas là de quoi faire réfléchir les ministres qui donnent tout aux questions politiques, et qui négligent si imprudemment les réformes agricoles !

JACQUES DE VALSERRES.

L'abondance des matières nous force à renvoyer à dimanche prochain le *Mouvement socialiste de la Presse.*

Cependant, nous enregistrerons dès aujourd'hui un témoignage de sympathie qui nous est donné par le *Courrier de Saint-Quentin*, à propos du banquet de cette ville :

Des orateurs d'un grand talent ont pris la parole; mais celui qui, de l'aveu de tous les assistants, a produit le plus d'effet, c'est M. V. Considerant. Déjà, à l'appel de ce nom, des applaudissements s'étaient fait entendre; M. Considerant, bien connu dans notre ville, était accueilli avec une faveur de bon augure; il y avait là des étrangers dont la curiosité était fortement éveillée; il y avait aussi, on peut l'avouer, plus d'une prévention à détruire. M. Considerant est le chef d'une École qui n'est pas encore appréciée de tout le monde, quoiqu'elle ait fait de rapides progrès et quoiqu'elle donne satisfaction à tous les intérêts légitimes; cette Théorie ouvre l'essor à toutes les facultés, et n'est qu'une libre association. Malgré cela, on la confond trop souvent avec une autre doctrine complétement contraire, qui impose un niveau impossible; car, nous devons encore le dire en passant, l'École sociétaire n'a jamais voulu une égalité absolue qui n'est pas dans la nature, qui priverait la société de toutes les supériorités dans les sciences, dans les arts, et qui, détruisant toute liberté, serait la plus dure des tyrannies.

Au milieu de cette assemblée d'hommes, unis par une pensée de protestation, M. Considerant s'est élancé sur sa chaise; il a pris la parole avec confiance; il a compris qu'il pouvait entraîner cette foule déjà émue par de noble sentiments exprimés; lui qui voit les larges horizons de l'avenir, lui qui a étudié et qui connaît le cœur humain, il a su choisir un de ces sujets élevés avec lesquels on rallie les âmes généreuses. M. Considerant n'est pas un avocat qui se pose en acteur, un rhéteur verbeux qui parle toujours, même quand la pensée est absente, ou quand elle n'est pas encore arrivée. On reconnaît dans M. Considerant un ancien élève de l'école Polytechnique; ses phrases ont une précision, une netteté mathématique, pas un mot n'y est inutile; avec cela point de froideur; l'expression au contraire est colorée et d'un ton chaud; ce sont de magnifiques images qui se suivent, s'enchaînent et se maintiennent à la même hauteur : quoi de plus beau et de plus grand que cette pensée de la France qui a eu son Sinaï entouré d'éclairs et de tonnerre, de la France qui a eu son Golgotha, et qui, crucifiée par les peuples qu'elle venait de sauver, ne doit pas rester ensevelie sous la pierre du sépulcre, mais avoir aussi sa résurrection.

M. Considerant a une voix pénétrante, convaincue, qui remue profondément, qui fait vibrer les cœurs. C'est le tribun capable, dans un jour d'émeute ou de révolution, d'arrêter ou d'entraîner à son gré le peuple. Il y a longtemps que nous connaissons le chef de l'École sociétaire et que nous partageons ses opinions et ses espérances; aujourd'hui, nous pouvons le louer franchement et sans restriction; car, des personnes qui l'ont entendu, aucune ne nous accusera d'exagération. L'effet a été au-dessus de tout ce que nous pouvons dire; un triple tonnerre d'applaudissements a accueilli un grand orateur de plus, dont la place doit être marquée à la Chambre; c'est là surtout que M. Considerant rendra service à son pays, et fera jaillir l'étincelle d'une foule d'obscures questions économiques et politiques, qui ne sont encore qu'à l'état de matériaux bruts; il saura bien assez polir les pierres de ce chaos pour qu'on en fasse un édifice durable, presqu'un monde nouveau.

REPRODUCTIONS.

Le *Courrier français* a reproduit : Procès du *Courrier*. — Le Courrier et M. Dumon.

La *Réforme*, l'*Industriel de Champagne*, le *Courrier du Nord* : Encore un Martyr.

Le *Censeur de Lyon*, l'*Helvétie* : Correspondance particulière de Naples.

Le *Courrier d'Alsace*, le *Franc-Comtois* : Aveux des *Débats*.

L'*Estafette* : Les Fermes-Écoles. — Pie IX et la Révolution de Juillet.

La *Lanterne du Quartier-Latin* : Protestation d'un Etudiant allemand.

L'*Echo de l'Aveyron* : La Situation.

L'*Union de Saint-Etienne* : Compagnie charbonnière.

Le *Breton de Nantes* : Le nouveau Gouverneur de l'Algérie.

Le *Précurseur de l'Ouest*, la *Semaine* : Concours de Peinture. — Le Vol aux Camées.

L'*Industriel de la Champagne* : Pie IX et la Révolution de Juillet.

Le *Libéral liégeois* : Revue d'Allemagne.

L'*Observateur des Pyrénées* : Moralité coulissière.

L'*Echo de la Charente*, le *Sémaphore de Marseille*, la *Tribune de Liége* : Frédéric Soulié.

L'*Impartial de la Meurthe* : Pie IX et la Révolution de Juillet.

Le *Journal de Vienne* : Perdriel-la-Valeur (feuilleton).

Le *Journal d'Elbeuf* : Une Emeute à l'Odéon (feuilleton).

[illegible] Normandie. — Organisation municipale de l'Algérie. — Le Libre-Échange et l'Organisation du Travail. — M. de Lamartine à l'index. — FEUILLETONS : Revue dramatique. — Revue musicale. — Le Mât de Cocagne, fable. — Hortense de Vauquelay, roman de Mme Marie Nodier-Mennessier.

PETITE CORRESPONDANCE.

C. — A. M. — Reçu les 400. — Merci. — Nous suivrons toutes vos instructions, et nous vérif. le c. — Nous nous occ. du *Bull.* —

Rio de Janeiro. — M. D. — Reçu les 287. 55. — Nous remettrons les 100. — Merci. — Félicitations et encourag. — Nous allons réunir et expédier. Les deux lettres sont arrivées ensemble.

Bilbao. — M. X. — Nous avons envoyé le premier art., et nous enverrons les suiv. à MM. A., B., Ga. et Gi.

Adrienne. — M. E. D. — Le *duplicata* nous arrive ce matin. — Nous nous occupons de vous. — Vous allez avoir un collabor. à Bourbon.

Bourges. — M. W. — La lettre et M. sont arrivés en même temps.

Moissac. — M. D. — Votre réab. nous est arrivé hier. — Nous annulons le mandat dont avis dans la dernière p. c.

Amiens. — M. N. — Il paraît que le *Gl.* ne peut point arriver jusqu'à nous. — ? —

St A. — M. V. — M. B., que j'ai invité par lettre à venir nous voir, ne l'a pas encore fait. — J'étais absent lorsqu'il a remis votre bonne lettre. — Je presse la broch. demandée. — F. C.

Paris. — M. A. Ch. — Remercîments à vous et au généreux poëte.

Paris. — M. G. — Nous n'avons point vu le proj. d'ass dont parle votre lettre.

Auch. — M. E. S. — Nous avons fait droit à votre réclam., reconnue juste.

Aux. — A un anonyme. — Merci de vos renseign. — Nos art. sur la mat. nous en ont valu bien d'autres. — Vous comprenez qu'à moins de nécess. nous devons nous renf. dans les généralités.

Mont. — A un autre. — Nous ne pourrions entamer une camp. de ce genre sans docum. et renseign. détaillés.

Marchés.

Marché de Poissy, 30 sept. — Bœufs : amenés, 1887; vendus, 1787; poids moyen, 349; 1re q., 1,20; 2e, 1,08; 3e, 0,92. — Vaches : amenées, 197; vendues, 179; poids moyen, 247; 1re, 1,14; 2e, 0,98; 3e, 0,84. — Veaux : amenés, 637; vendus, 637; poids moyen, 61; 1re, 1,50; 2e, 1,30; 3e, 1,10. — Moutons : amenés, 12407; vendus, 10388; poids moyen, 17; 1re, 1,46; 2e, 1,20; 3e, 0,90.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 30 septembre. — J.-A. LIARD, maître maçon, allée des Veuves, 29. Juge-comm., M. Davillier; syndic prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 200.

Bourse du 2 octobre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 25	75 30	75 10	75 20
— — fin courant	75 35	75 35	75 15	75 25
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	114 45	114 45	114 15	114 15
— — fin courant	114 70	114 70	114 50	114 50

4 1/2 J. 22 s. dr cours	103 »»	Banq. de Fr. dr cours	3200 »»
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par.	»»»» »»
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp.......	»»» »»
— fin Ct	» »»	— Gonin....	1145 »»
B. du Trés.	» »/»	— Gann.....	1000 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 40	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM........... DerC.	96 1/2 1/4
Récép. Rotsch.	99 »»	BELG. 2 1/2......	»»» »/»
ESP. Dette act.	»» »/»	— 4 1/2.......	91 1/4
— — pass.	» »/»	— do 1840......	99 3 4 »»
— 3 p. 0/0.	»» »/»	— do 1842......	1005 3 »/»
Dette intérieure	23 3 4	— Banque.....	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »/»	— do Em. 1841.	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»» »/»	PIÉMONT........	»»»» »»
HAÏTI............	230 »/»	AUTRICHE......	»»» »»

Union linière. »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1180 »»
Act. d J.	» »» »»
Ch. S. G.	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	162 50
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1151 25
— à Rouen.	900 »»
R.-Havre..	525 »»
Avignon...	510 »»
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str...	382 50
Tours-Nant	355 »»
Orl.-Vierz.	527 50
C. du Nord	540 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	445 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	373 75
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	888 75	Orléans à Vierzon.	527 50
— (r.-g.)..	»» »»	Rouen au Havre...	545 »»	Bordeaux à Cette..	445 »»
Paris à Orléans...	1142 50	Marseille à Avign.	510 »»	Nord............	540 »»
— à Lyon.....	373 75	Paris à Strasbourg	382 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 78; 2 derniers mois, 78 à 79 fr.; 4 premiers mois 1848, 76 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Béziers, 61 fr. — Bordeaux, 71 fr. — Rouen, 78 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 104-50 à 106 fr.; 2 derniers mois, 106 à 106-50 fr.; 4 premiers mois 1848, 106-50 à 107.

Huile épurée, 112 fr.

Savon disponible, belle qualité, 105.

Lille. — Colza, 89-50 à 89-75. — Œillette rousse, »». — Lin, 93-50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

GARDES CHAMPÊTRES communaux ou particuliers, *Gardes forestiers, Gardes pêche* et *Gardes chasse*, où l'on trouve tout ce qu'ils doivent connaître, par M. BOYARD, président à la Cour royale d'Orléans. 1 beau volume, prix : 2 fr. 50 c.; et franco, 3 fr.

Ces deux ouvrages font partie des MANUELS-RORET, rue Hautefeuille, 10 bis.

TEINTURE GERMANIQUE

MODIFIÉE, preparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 38.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité, admise par les anciens médecins, et *méconnue depuis 40 ans* par les modernes, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (*voir la broch. délivrée gratis*), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre TEINTURE PURGATIVE. Cette préparation à la fois TONIQUE et PURGATIVE, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou de deux au plus; elle est agréable et purge sans coliques ni tranchées. PRIX : 5 fr. 12 PURGATIONS.

---

1 fr. 25 cent. 40 cahiers beau papier à lettre glacé en boîte. Rue Neuve-Saint-Marc, 11.

Approuvée par l'Académie royale de médecine. Chez l'inventeur, pharmacien, rue Vivienne, 12.

D'après le rapport fait à l'Académie, « M. ROGÉ à qui » appartient l'idée première d'utiliser le citrate de ma- » gnésie, a seul déterminé les circonstances les plus fa- » vorables de sa dissolution. »

Cette limonade ne se vend qu'accompagnée d'un extrait du rapport, et que sous la garantie de la signature ROGÉ, garantie que l'acheteur doit toujours exiger.

PÂTE DE NAFÉ D'ARABIE

La plus efficace des pâtes pectorales. DELANGRENIER rue Richelieu, 26, au dépôt du

RACAHOUT DES ARABES,

Aliment des convalescents et des personnes faibles.

BOULES PYROGÈNES et Pyrophiles, brevetées, s. g. d. gouv.

AVEC PRIVILÈGE EN BELGIQUE.

Pour allumer instantanément le bois, le charbon de terre, etc. 1 fr. 50 c. le 100. — *Une seule boule peut allumer un feu de bois, de charbon de terre.* — Fabrique *rue Poliveau*, 9. — Echantillons visibles, *place de la Bourse*, 12, à l'OFFICE CENTRAL D'ANNONCES

PAPIER D'ALBESPEYRES, faubourg Saint-Denis, 84, et dans les pharmacies de province et de l'étranger, pour entretenir, sans *odeur* ni *douleur*, **LES VÉSICATOIRES.**

CORS. On a ce qui les guérit, rue de RICHELIEU, 29, au 1er, chez GERVAIS.

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

D'après le rapport académique, ces dragées sont préférables à tous les ferrugineux connus, et les médecins les prescrivent dans le traitement des pâles couleurs, de la faiblesse et de la plupart des maladies des femmes. Chez LABELONYE, pharm., place du Caire, 19, et dans presque toutes les pharmacies

---

MALADIES DES CHIENS

POUDRE DE HEMEL, connue depuis 70 ans comme le meilleur remède contre les maladies de ces animaux. 60 c. le paq. (avec l'inst.). Ph. r. Dauphine, 38, Paris. SE MÉFIER D'UNE CONTREFAÇON qu'un NOMMÉ LIN ROCHE de Saint-Just (Dordogne), ex-élève de cette pharmacie, fait annoncer sous le nom de POUDRE DE VATRIN, et qu'il vend 1 fr. le paquet au public.

VER SOLITAIRE

Seul approuvé par les Académies de Paris.

Guérison en 2 ou 3 heures. — Innocuité parfaite. — Administration des plus faciles. — BOGGIO, médecin-pharmacien, 13, rue Neuve-des-Petits-Champs, Paris. (Affr.)

PÂTE PECTORALE

à la réglisse

DE GEORGÉ,

Pharmacien d'Epinal (Vosges.)

MÉDAILLE D'OR en 1845. — MÉDAILLE D'ARGENT en 1843.

La seule infaillible pour la prompte guérison des

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

---

1 FRANC PAR MOIS. UNIQUE APPLICATION DU BON MARCHÉ A LA PRESSE HEBDOMADAIRE. — SEUL JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE IMMENSE FORMAT. **12 FRANCS PAR AN.**

POLITIQUE INTÉRIEURE. POLITIQUE ÉTRANGÈRE. AGRICULTURE. BEAUX-ARTS. RELIGION. SCIENCES. TRIBUNAUX DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

LA PRESSE DU DIMANCHE.

ROMANS DES PREMIERS ÉCRIVAINS. — NOUVELLES et CONTES INÉDITS. — VOYAGES. — MUSIQUE, QUADRILLES, ROMANCES. — CRITIQUE LITTÉRAIRE. — ILLUSTRATION. — COMMERCE FRANÇAIS ET ÉTRANGER.

52 Numéros format des DÉBATS, et deux volumes in-quarto illustrés. — Les bureaux du journal sont à Paris, rue Grammont, 13.

Pourquoi est fondée la PRESSE DU DIMANCHE.

La Presse du Dimanche est la mise en pratique de l'idée libérale qui présida à la fondation de la *Presse* quotidienne à 40 francs. — C'est la création en France du journalisme populaire à l'instar de celui d'Angleterre : c'est le *Sunday-Times* de notre pays avec les modifications nécessitées par nos habitudes et nos sympathies. C'est un journal fait à Paris pour les Départements.

C'EST ENFIN UNE RÉVOLUTION DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE.

Le prix élevé des journaux hebdomadaires les a rendus jusqu'ici inaccessibles. Le *Portefeuille* coûte 40 fr.; l'*Illustration*, 32 fr.; la *Semaine*, 24 fr., MOITIÉ plus que la *Presse du Dimanche*. — La *Presse du Dimanche* remplacera avec de grands avantages tous les recueils qui se publient tous les mois : tels que le *Journal d'Agriculture pratique* de M. Bixio; le *Cultivateur*, le *Moniteur de la propriété*, et de plus l'abonné recevra seize feuilles de littérature illustrée, c'est à dire plus du double de ce que donne le *Magasin Pittoresque*, le *Musée des Familles*, etc., etc.

POUR 12 FRANCS PAR AN, — 1 FRANC PAR MOIS, chacun pourra être tenu au courant du mouvement des affaires du monde.

Un numéro de la PRESSE DU DIMANCHE, coûtant moins de 25 c. contient :

1re PARTIE. — Grand Journal.

1° Politique Universelle; son influence sur les intérêts nationaux.
2° Analyse raisonnée de la politique intérieure. Opinion de tous les journaux.
3° Journal agricole plus complet, plus développé qu'aucun recueil spécial.
4° Audiences des tribunaux français et étrangers.
5° Feuilletons de critiques théâtrale, artistique et littéraire.
6° Nouvelles du monde religieux, conférences, sermons, lettres pastorales.
7° Chronique de la cour, nomin. dans l'armée, faits divers.
8° Cours des halles et marchés, — bulletin de la Bourse.
9° Bulletin commercial, denrées coloniales, cotes des Lloyds anglais et autrichiens.

2e PARTIE. — Journal littéraire et musical illustré.

1° Romans de MM. Victor Hugo, Alex. Dumas, F. Soulié, Paul Féval, Alph. Karr, Léon Gozlan, Méry, Th. Gautier, David Lands.
2° Articles de genre et des voyages dans toutes les parties du monde.
3° Souvenirs militaires par les officiers de l'ancienne et de la jeune armée.
4° Contes et nouvelles pour la jeunesse.
5° Gravures représentant les modes nouvelles.
6° Fragments des ouvrages littér. les plus remarquables.
7° Romances, polkas et quadrilles.
8° Rébus et charades illustrés.
9° Biograph. avec portraits des hommes illust. de l'époque.

LA PRESSE DU DIMANCHE DONNERA AU MOINS 600 GRAVURES PAR AN DANS SES COLONNES.

ON S'ABONNE A PARIS, RUE GRAMMONT, 13.

Remettre son argent aux libraires ou aux messageries. — Il n'est rien dû pour la commission. — Moyen plus simple et plus rapide. — Déposer le prix de l'abonnement chez le Directeur de la poste. — On est autorisé à retenir sur le prix d'abonnement : 1° le coût du bon de poste; — 2° l'affranchissement de la lettre d'envoi. — Les Directeurs des postes ne peuvent se refuser à ce mode d'abonnement.

Prix de l'Abonnement :

	un an	Six mois	Trois mois
Paris	12 fr.	7 fr.	4 fr.
Départements	15 —	8 —	5 —

Prix de l'abonnement avec le *Bulletin-Cours des Halles et Marchés*, paraissant deux fois la semaine :

	un an	Six mois	Trois mois
Paris	17 —	9 —	5 —
Départements	20 —	11 —	6 —

A paru le Lundi, 6 septembre, la Troisième Livraison du Tome VI (septembre 1847) de

LA PHALANGE

On s'abonne :

A Paris, au Bureau de la PHALANGE, rue de Beaune, 2. Dans les départements, chez tous les directeurs des messageries et chez tous les Libraires.

PRIX D'ABONNEMENT A PARTIR DE JANVIER 1847 :

POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.

UN AN. . . 18 fr. — 6 mois. . . 9 fr. — 3 mois. . . 5 fr.

Pour les pays à surtaxe.

UN AN. . . 22 fr. — 6 mois. . . 11 fr. — 3 mois. . . 6 fr.

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE, publiant les manuscrits de FOURIER.

ÉTUDES SUR LES QUESTIONS RELIGIEUSES, ÉCONOMIQUES ET ARTISTIQUES, AU POINT DE VUE DE LA SCIENCE SOCIALE; BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Par an, DOUZE NUMÉROS, de chacun 6 ou 7 feuilles, formant 2 beaux volumes de près de 600 pages, format grand in-8.

Table des Matières contenues dans la 3e Livraison du Tome VI (Septembre 1847.)

PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER.

Nous publierons, dans le cours du deuxième semestre de 1847, les manuscrits de Fourier ci-après : 1° DES TRANSITIONS ET DES DÉSORDRES APPARENTS DE L'UNIVERS. — 2° L'ÉCHELLE PARALLÈLE DES ATTRACTIONS SOCIALES. — 3° DÉTÉRIORATION MATÉRIELLE DE LA PLANÈTE.

AVIS. — Les Abonnés sont prévenus que la livraison de septembre ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement.
Chacun des cinq tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

En vente à la Librairie Phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

EXPOSITION DE LA THÉORIE DE FOURIER

FAITE A BESANÇON, PAR VICTOR HENNEQUIN.

Brochure in-8° de 124 pages. — Prix : 1 franc 50 centimes; et par la poste, 1 franc 80 centimes.

PROJET DE CRÉATION D'UNE ARMÉE DES TRAVAUX PUBLICS.

Par J.-B. KRANTZ, ingénieur des ponts-et-chaussées, ancien élève de l'Ecole polytechnique.

AUTEUR DE : ÉTUDE SUR L'APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Grand in-octavo. — Prix : 1 franc 50 cent. — Par la Poste : 1 franc 80 cent.

PARIS, 4 OCTOBRE.

Le Journal des Débats et le Commerce des Grains.

Il est assez remarquable que le parti conservateur, hostile à toute extension de la liberté politique, aime à la folie la liberté commerciale. Folie, disons-nous ? Il faut effacer un pareil mot, c'est grande sagesse aux puissants capitalistes d'aimer ce qu'ils appellent liberté commerciale, car cette liberté est une lutte où les gros commerçants écrasent nécessairement les petits, c'est l'anarchie, c'est une mêlée confuse, et n'est-ce pas en eau trouble que certaines gens pêchent le mieux ?

Nous ne sommes pas ennemis de la liberté; nul homme intelligent ne peut l'être; mais, si le *Journal des Débats*, au lieu de représenter un groupe de spéculateurs qui croient la société tout entière faite uniquement pour leur procurer des dividendes, se mettait au point de vue de l'intérêt le plus général, ses économistes reconnaîtraient bientôt ce que ses écrivains politiques disent chaque jour d'un ton si tranchant : *il n'y a pas de liberté sans ordre !*

Comment, vous seriez révolté en politique à la seule idée que chaque parti peut arborer dans nos rues son drapeau et sa cocarde, avoir ses réunions, ses affiliations, se concerter pour arriver au succès, et vous trouvez bon que chaque maison de commerce, sans autre loi que son intérêt, arbore son enseigne, emplisse ses magasins, tende ses pièges et ses gluaux ! L'unité qui vous paraît, à juste titre, essentielle dans le système gouvernemental, administratif, est complètement inutile en affaires commerciales ! Vous trouvez bon que chacun tire de son côté, dût cette lutte permanente enfanter ce qu'elle enfante en effet, l'écrasement des faibles, l'altération des denrées, la banqueroute, l'accaparement, l'agiotage, la ruine pour les trois quarts des commerçants, la misère et la famine pour les nations !

Dans le monde administratif et gouvernemental vous avez imposé l'unité ; vous la maintenez par la force armée et par les lois de septembre, vous écrasez tout germe d'organisation dans les partis politiques, vous dissolvez toute association dont vous redoutez les suites, mais vous n'intervenez point dans la lutte acharnée des capitaux, vous ne *faites* rien pour soutenir la petite industrie, rien pour prévenir les effets désastreux des coalitions et fusionnements entre puissantes compagnies.

Ce n'est pas que nous vous engagions à compléter votre œuvre politique en introduisant dans les relations industrielles et commerciales l'ordre forcé, l'ordre factice, comme tout ce qui est violent, réalisé dans votre édifice gouvernemental. L'ordre, à nos yeux, n'est pas la contrainte ; l'ordre, pour nous, c'est la lumière, et quand nous disons *organisez*, cela signifie dans notre bouche : éclairez, éclairez encore.

L'idéal d'organisation commerciale doit satisfaire et concilier tellement tous les intérêts généraux qu'il ne rencontre pas de volontés hostiles une fois qu'il sera bien connu, qu'il saisisse tous les esprits par son harmonie, par sa logique ; tous les cœurs, toutes les imaginations par cette poésie inséparable des grandes et fécondes vérités.

La disette, aujourd'hui prend les gouvernements au dépourvu. On s'étonne, on s'effraie, on s'alarme ; rien dans les greniers ; le peuple meurt de faim, ou s'insurge ; des crimes sont commis, la justice fait tomber des têtes. — Puis le commerce, aussi imprévoyant que l'Etat, s'ébranle enfin ; on fait venir des blés de l'Amérique, de la Russie ; on accapare, on entasse, on emplit les magasins, en vendant directement et peu à peu, afin que la cherté se soutienne.

Le spéculateur, bien souvent, se trouve pris à ses propres pièges ; le grain qu'il entasse n'est pas de garde et s'avarie dans les greniers. Et puis on a compté sans les concurrents, qui vous enlèvent le monopole ; comme vous ils connaissent le chemin de la Mer Noire ; et là où votre navire espérait arriver seul, il trouve une flotte réunie.

Au moment où la spéculation, traversant des chances favorables ou fâcheuses, est montée au maximum d'activité, où les ports sont pleins de chargements de blé, où les greniers des accapareurs regorgent, où ils attendent chaque jour des arrivages nouveaux, un cri de joie pour la nation, de détresse pour eux, court dans les campagnes ; la récolte s'annonce bien, la moisson qui va venir est excellente, puis faucilles de briller, gerbes de tomber en s'amoncelant.

Alors le spéculateur aux abois cherche par tous les moyens à prolonger la disette, ou du moins les craintes de la disette ; il joue des pieds et des mains afin d'empêcher la mise en consommation des réserves ; mais il est débordé : malheureusement pour lui la confiance est revenue, aucun moyen de la faire évanouir. Il faut perdre, ou vendre à vil prix ces grains qu'on espérait changer en or ; c'est le moment des faillites ; elles sont lourdes, colossales, elles se succèdent comme un feu de file dans toutes les parties du monde civilisé. La banqueroute est le dénouement de la disette, ce drame dont l'émeute et l'échafaud avaient fourni le prologue.

Voilà ce qu'on a vu cette année en France et dans plusieurs pays étrangers, en Angleterre notamment. Comprenez maintenant les *Débats*, à qui ce tableau ne dessille pas les yeux et qui viennent, tout en le retraçant, entonner un hymne à la liberté commerciale des économistes, c'est-à-dire au désordre, à la fraude, aux bénéfices scandaleux, à la ruine subite et à la misère !

Nous savons bien que de très fortes maisons trouvent souvent leur compte à de pareilles crises, qu'avec de l'intelligence, disons le mot, de la *rouerie* et des capitaux énormes, on peut dans le commerce des grains faire la part du feu, c'est-à-dire de la concurrence imprévue, du déchet dans les magasins, de la récolte hâtive, de la prospérité générale, inattendue, et trouver encore d'assez beaux gains dans une année de pénurie, mais les désastres commerciaux qui viennent, en Angleterre surtout, de frapper les maisons les mieux établies, prouvent que le gros commerçant lui-même n'est pas si intéressé que ses organes le disent à la perpétuité de l'anarchie.

Que chaque conseil municipal s'informe des besoins alimentaires de sa commune et de la quotité de ses approvisionnements comme de sa récolte, qu'un travail analogue soit fait à la préfecture pour le département, dans la capitale pour le pays tout entier, que la somme des besoins une fois connue, des achats soient faits par la commune, par le département, par l'Etat, que ces différents centres administratifs aient leurs greniers de réserve, que la publicité soit répandue sur toutes ces opérations et les commerçants en grains, les armateurs de navires devenus simples mandataires de l'Etat, de la chose publique, rempliront avec ordre une mission déterminée ; point de faux emploi, point de concurrence ruineuse, point de bénéfices énormes et non justifiés par les services rendus, mais aussi point d'incertitude sur le succès des opérations ; toutes les forces nationales se prêtent un mutuel secours. Tout organe fonctionne utilement, nul être parasite ne vit aux dépens de l'ensemble,

L'année 1847 a prouvé par les faits les plus décisifs, que l'intervention de l'Etat comme principe organisateur dans l'alimentation du pays ne pouvait plus être différée. Nous déclarons donc ne pas comprendre, comment hier les *Débats*, en citant les mêmes faits, ont conclu en faveur de la concurrence anarchique. Nous ne voulons pas croire que des insinuations jetées à la fin de l'article des *Débats* sur les difficultés actuelles des approvisionnements, insinuations de nature à faire hausser le prix des grains, soient le but véritable de cette longue dissertation. Mais, si les craintes des *Débats* sont sincères, ce journal doit recourir, non pas au commerce anarchique, mais à l'Etat, aux municipalités surtout, dont l'intervention, quoique insuffisante et tardive, a seule empêché la dernière disette d'enfanter ses conséquences les plus extrêmes.

Un Réquisitoire épiscopal.

Nos lecteurs savent que Mgr Affre, archevêque de Paris, a publié un mandement contre deux journaux dont le principal tort était de réclamer des garanties en faveur du clergé secondaire, et de s'appuier sur l'Evangile et sur les actes de la primitive Eglise pour demander qu'on apportât quelques limites à l'autocratie épiscopale. M. l'archevêque de Paris, après avoir critiqué en termes plus que vifs MM. Migne et Clavel, leur enlevait tous pouvoirs spirituels, et déclarait suspens tout ecclésiastique qui favoriserait la propagation de leurs journaux, la *Voix de la vérité* et le *Rappel*, même pour un abonnement simplement conseillé.

Le *Journal des Débats*, avec la complaisance et la faveur qu'il témoigne habituellement aux actes d'oppression, a reproduit le mandement de Mgr l'archevêque de Paris, et refuse aujourd'hui péremptoirement d'insérer quelques extraits du mémoire que M. Clavel a fait imprimer en réponse à la sentence épiscopale. Voici comment les *Débats* essaient de justifier ce refus :

L'archevêque de Paris, dans l'exercice de sa juridiction, a lancé un mandement contre le journal que M. l'abbé Clavel rédige. Nous nous sommes bornés purement et simplement à reproduire le texte de ce mandement, qui a été lu dans toutes les paroisses de Paris. La question est de savoir si la reproduction pure et simple du texte d'un jugement, émané de l'autorité compétente, peut donner lieu contre les journaux, soit à l'ouverture du droit de réponse, soit à une action en diffamation et en dommages-intérêts. En insérant le Mémoire de M. l'abbé Clavel, nous aurions l'air d'admettre l'affirmative sur cette question vitale pour les journaux : c'est ce qui nous oblige à un refus. Nous sommes prêts à soutenir nos droits, qui sont ceux de la presse entière, devant tous les degrés de juridiction ; et, si la jurisprudence nous condamnait, c'est aux Chambres alors que nous aurions à nous adresser pour faire réformer une loi absurde.

Nous n'avons pas besoin d'examiner avec les *Débats* si la reproduction pure et simple du texte d'un jugement émané de l'autorité ne donne lieu à aucun recours contre les journaux, attendu que nous nions l'assimilation d'un mandement épiscopal et d'un acte juridique. MM. les évêques ne peuvent pas cumuler les douceurs de l'arbitraire le plus absolu et le plus en dehors de nos mœurs constitutionnelles avec l'irresponsabilité de la magistrature ; ils le peuvent d'autant moins que leurs mandements contiennent, indépendamment de la décision qui les termine, un réquisitoire souvent très personnel où l'on aborde des matières tout à fait étrangères à la juridiction spirituelle. Fallait-il reconnaître la voix du ciel ou même la décision d'une autorité qui se respecte dans ces passages d'un mandement rédigé par Mgr Clausel, évêque de Chartres, vers le mois de mai dernier : « Le *Glaneur* est peut-être le journal le » plus impie qui paraisse... Il spécule sur le mensonge et l'impos» ture avec une audace révoltante... Il est souverainement impu» dent... Le gazettier est un calomniateur... il ment effrontément... » c'est un écrivain à gages, etc. »

Eh bien! Mgr l'archevêque de Paris a jugé à propos de faire précéder la condamnation de MM. Migne et Clavel d'un véritable acte d'accusation où il ne garde pas plus de mesure ; nous y trouvons les expressions de *protestations hypocrites*, *injures d'une violence que rien n'égale*, *cynisme dans le langage*, *audace dans*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 5 OCTOBRE 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Réouverture. — Pronostics. — Le *Passé et l'Avenir*, prologue de MM. Michel Carré et Charles Narrey. — *Isabelle de Castille*, tragédie en cinq actes, de M. Jules Baget. — Réflexions anti-tragiques. — Revue des acteurs. — VAUDEVILLE. Le *Cheveu blond*, fantaisie en un acte de M. Léon Golzan. — Reprise du *Mariage de Figaro*.

L'herbe qui verdissait le péristyle de l'Odéon a été arrachée, la mousse qui diaprait les colonnes a disparu, sous une couche de peinture blanche ; on a impitoyablement chassé les araignées qui avaient tendu leurs toiles à l'intérieur, d'une banquette à l'autre ; le velours des loges n'offre plus même la trace du moindre champignon : tout a été brossé, lavé, fourbi, épousseté, fardé et doré : bref, la grande arène du quartier latin, arène de succès et de chutes, a rouvert ses portes à son joyeux public.

Et, chose heureuse, le joyeux public a répondu à l'appel. C'était jeudi la fête. Un peuple de jeunes gens, de femmes au pied leste, à l'œil narquois s'engouffrait avec une rapidité torrentielle par les trois portes de la façade, ouvertes à deux battants, en raison de la solennité. Le fleuve de têtes a passé ainsi pendant une heure sous les yeux des boutiquiers voisins, tout ébahis de voir tant de monde égayer, par d'allègres clameurs et des rires éclatants, les voûtes depuis si longtemps solitaires des galeries.

Du reste, il faudra bien qu'ils s'y accoutument ces dignes voisins ; car, depuis sa réouverture, l'Odéon est chaque soir à six heures et demie entouré d'une ceinture de visiteurs ; à sept heures il est plein comme un ogre des contes de fées après ses repas.

Puisse cette ardeur odéonophile continuer pendant toute la campagne : si le public se mêle d'ajouter une subvention à celle que les chambres ont accordée, l'Odéon est sauvé. On l'a tant raillé, ce pauvre vieux solitaire, qu'il pourra bien alors se venger un peu de ses ennemis.

M. Vizentini a déjà trouvé un des moyens d'arriver à ce but en abaissant le prix des places, mais il lui reste encore à faire. Les claqueurs sont insupportables à l'Odéon plus que partout ailleurs, les étudiants les abhorrent : à la porte le bataillon sublustral ! Il faut de plus à ce théâtre une grande variété dans le répertoire, de bons drames, des comédies profondes ou pimpantes, peu ou point de tragédies et surtout pas d'œuvres de l'école du *bon sens* ou du *non sens*, comme l'appelait jeudi au foyer un très spirituel causeur. De la musique vive et sautillante dans les entr'actes, des quadrilles, des walses, des redowas compléteront l'attrait nécessaire aux représentations.

Le prologue de MM. Michel Carré et Charles Narrey nous a promis beaucoup de ces espérances. Ce prologue est un sacrifice de plus à *l'usage antique et solennel* qui veut que toute scène qui se rouvre adresse une homélie en vers ou en prose à ses fidèles. L'Odéon n'y manque jamais, il met tour à tour ses auteurs en réquisition pour cette besogne ; il se sert même parfois de la plume des feuilletonistes ; car, il y a deux ans, un des poètes les plus charmants de notre époque, un des maîtres de la fantaisie, Théophile Gautier, rima deux cents vers étincelants d'esprit et de verve, dont ses auditeurs se souviennent encore. Le prologue de l'auteur de *Fortunio* était tout bonnement un monologue, celui de MM. Carré et Narrey a plus de dimensions : c'est une comédie en un acte. On devine par le titre le *Passé et l'Avenir*, l'idée-mère de cet à-propos : inutile de l'expliquer.

Le développement en est assez ingénieux et semé d'observations critiques aussi justes que mordantes. Les deux poètes ont pris en mains le fouet de la satire et ils ont frappé à tour de bras les gens qui, faisant de l'art un métier, trafiquent de leur plume comme d'autres de leur conscience. Ils ont bien fait de fustiger sans pitié ces hauts barons de la féodalité littéraire qui mettent en commandite le talent des jeunes écrivains, l'exploitent, le font valoir à leur profit, arrondissent leur bourse et leur réputation aux dépens de ceux que la misère soumet trop souvent à leurs caprices.

MM. Carré et Narrey ont défendu leur propre cause en prenant si vivement les intérêts de la jeune littérature ; ils l'ont fait avec une causticité brûlante ; l'inanité de leur canevas a disparu sous le coloris de ces broderies, et le succès est venu de lui-même. Les vers placés comme remerciement et prédictions à la fin du prologue ont contribué au succès.

Le parterre a parfaitement saisi la délicatesse [illegible] launay a déclamé ces vers avec sa voix la pl[...] Nous sommes heureux de pouvoir en offrir quelques-uns à nos lecteurs :

> N'écoutez pas, Messieurs, ce prophète menteur ;
> C'est en vain qu'il nous raille et veut nous faire peur.
> L'Odéon, grâce au ciel, s'est armé de courage,
> Et, certain de votre appui,
> Peut braver l'injuste outrage
> De tous les mécontents déchaînés contre lui.
>
> . . . .
>
> Orateurs éloquents dont la voix opportune
> A défendre nos droits du haut de la tribune,
> Tranquilles habitants du vieux quartier latin,
> Qui venez chaque soir prendre place à l'orchestre,
> Pour écouter gémir Oreste ou Clytemnestre,
> Ou saluer de près Mascarille et Frontin....
> Oui, je vous reconnais, vous êtes nos amis.
> Aux yeux de bien des gens vous voilà compromis !...
> N'allez pas cependant me démentir en face,
> Et si, malgré l'aveu que je lis dans vos yeux,
> Ce beau titre d'amis ici vous embarrasse,
> Laissez-nous un espoir qui nous rend plus joyeux,
> Et qui, joint en nos cœurs au désir de vous plaire,
> Nous donnera du moins la force de mieux faire.

Le *Passé et l'Avenir* n'était que le hors-d'œuvre du banquet dramatique offert jeudi par l'Odéon. *Isabelle de Castille* a servi de morceau capital. On aurait pu exiger mieux ; car sous le titre fallacieux de drame s'est glissée traîtreusement une vraie tragédie, réunissant à peu près toutes les conditions du genre, tirade, narrations, périphrases et autres dérèglements analogues. Mon Dieu ! mon Dieu ! quand cessera-t-on de nous abreuver d'alexandrins tragiques ? Cela était bon il y a deux cents ans, lorsque Boileau était maréchal-général du Parnasse, quand les idées dormaient stagnantes ou s'en allaient rétrogrades étudier avec une belle ardeur exclusivement archéologique les vestiges écrits du passé.

Mais, à l'heure qu'il est, la même forme littéraire n'est plus possible ; d'autres l'ont dit vingt fois, et nous le répétons, parce que la vérité est toujours bonne à dire, le manteau de la Melpomène classique tient trop d'ennui renfermé dans ses plis, la rouille de la vieillesse a terni l'éclat de son diadème, elle a trop de rides au front pour plaire désormais.

pour échapper à leurs adversaires, sur le piédestal dont ils seront eux-mêmes descendus. La jurisprudence que le *Journal des Débats* invoque à ce propos ne lui serait pas favorable. Il y a deux ans, l'*Univers* fut condamné à des dommages-intérêts envers M. Geruzez pour avoir reproduit un mandement de Mgr Crozet, évêque de Rhodez, où M. Geruzez était qualifié d'une manière bien moins injurieuse que les termes appliqués par Mgr Affre à MM. Migne et Clavel.

Le *Mémorial bordelais* attaque un article publié par la *Démocratie pacifique*, il y a quelques jours, sous ce titre : *Notre politique à Rome*. La feuille bordelaise nous reproche de croire trop facilement à un concert entre la cour des Tuileries et celle de Vienne dans l'affaire de Ferrare. Elle nous demande quels sont les faits qui prouvent ce pacte entre M. Guizot et M. de Metternich.

Il nous suffira, pour répondre à cette naïve question du *Mémorial* de le renvoyer à vingt articles du *Journal des Débats*, de la *Gazette d'Augsbourg* et de l'*Observateur rhénan*. Nous lui demanderons à notre tour pourquoi les *Débats* défendaient l'occupation de Ferrare, tandis que le pape protestait contre cette violation des traités et la considérait comme une brutale provocation de guerre? Nous demanderons pourquoi l'*Observateur rhénan*, dans sa correspondance de Vienne, annonçait que M. de Metternich, pour rester d'accord avec le cabinet de Paris sur la question d'Italie, n'avancerait pas plus loin, huit jours avant que la *Gazette d'Augsbourg* et les *Débats* s'efforçassent d'atténuer le mauvais effet de leurs premiers articles et écrivissent quelques lignes plus favorables à la cause italienne ?

Il est vrai que, depuis, la *Gazette d'Augsbourg* a annoncé que le cabinet de Vienne était revenu sur sa décision d'évacuer Ferrare. Mais qu'on remarque aussi que, depuis quelques jours, les patrons du *Journal des Débats* ont poussé l'impudeur ou le mépris du sentiment national jusqu'à faire interdire à Paris le chant de l'hymne à Pie IX partout où il était annoncé. La *Gazette d'Augsbourg* n'est plus papiste ; aussi les *Débats* se taisent-ils prudemment, depuis quelques jours, sur les vertus du pape.

Nous dirons même au *Mémorial* que M. Guizot, malgré sa fière et éloquente protestation contre l'annexion de Cracovie, avait été prévenu d'avance de cette violation des traités, et qu'il avait promis à M. de Metternich de ne protester que pour la forme. C'est du moins ce que le journal officiel de l'Allemagne a plus d'une fois affirmé; c'est ce que vingt correspondants de Vienne ont aussi déclaré.

Que voulez-vous ? M. de Metternich est fier d'être l'allié et le protégé de M. Guizot. Il s'en vante dans tous ses journaux. M. Guizot est sa conquête, il s'en glorifie. Vous le niez !... Prenez garde... M. de Metternich est bien capable de publier les billets doux qui lui ont été envoyés de Paris. L'*Observateur rhénan*, généralement bien informé, a déjà parlé d'un projet de note dans ce genre.

Cour d'assises de la Seine.

PRÉSIDENCE DE M. ZANGIACOMI. — Audience du 4 octobre 1847.

***Diffamation. — M. Dumon, ministre des finances, et M. Hochet, son gendre, contre le* Courrier français.**

L'huissier appelle la cause.

Me Madier de Montjau, indisposé depuis quelque temps, demande, au nom de M. Devresse, gérant du *Courrier français*, une remise de trois jours, en prenant l'engagement que le débat contradictoire sera

[...] en reconnaissance de la concession du chemin de fer du Nord. »

La cour, après avoir entendu quelques observations de Me Chaix-d'Est-Ange, avocat de la partie civile, et de M. l'avocat-général de Thorigny, condamne par défaut M. Devresse, gérant du *Courrier français*, à une année d'emprisonnement, et 6,000 f. d'amende; le condamne en outre à tous les dépens, et fixe à un an la durée de la contrainte par corps.

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — La crise ministérielle dont le gouvernement romain était menacé paraît heureusement dissipée. Une lettre de Rome, en date du 25 septembre, adressée au *Sémaphore* de Marseille, dit qu'il n'est plus question de la retraite de S. E. le cardinal secrétaire d'Etat Ferreti. Les instances des amis de l'ordre et le patriotisme dont le cardinal a donné tant de preuves, ont prévalu sur les considérations personnelles, et le cardinal reste à la tête des affaires, à la satisfaction générale.

Le cardinal Ferreti joint à son dévouement pour Pie IX une grande énergie. Il vient d'en donner la preuve en punissant des arrêts forcés le prince de Canino, Charles Bonaparte. Cet ordre a été exécuté par la garde nationale, dont le prince fait partie, et à la réquisition du gouverneur de Rome. On croit que l'arrestation du prince à Rome se rattache au procès qui s'instruit en ce moment au sujet des événements des 7 et 8 septembre, auxquels il prit une grande part. Vous savez, que dans ces deux soirées, à des manifestations faites devant les ambassades étrangères à Rome, succédèrent des rassemblements tumultueux et presque séditieux autour de la maison des Jésuites.

On disait à Rome qu'une lettre serait adressée à tous les évêques de la chrétienté pour les inviter à faire dire des prières en faveur des Etats de l'église menacés ; mais la diplomatie est parvenue par ses efforts à faire abandonner cette résolution grave.

Le *Lambardo*, arrivé le 30 septembre à Marseille, a apporté d'excellentes nouvelles de la Toscane. Le ministère de Florence a succombé, et celui qui le remplace est composé d'hommes dont les idées de progrès et la haute sagesse offrent les plus belles garanties pour la cause de la Toscane et de l'Italie. Le grand-duc s'est décidé à rompre définitivement avec les hommes rétrogrades qui paralysaient son ministère et a mis à leur place Ridolfi, au département de l'intérieur, et le comte Séristori au département des affaires étrangères.

Ces deux hommes, qui représentent les saines idées du progrès, ont été accueillis à leur arrivée au pouvoir par l'enthousiasme unanime des populations de la Toscane.

Avec un pareil ministère, il est hors de doute que la cause des améliorations va faire de grands pas, non-seulement en Toscane, mais dans toute la Péninsule, car les noms de Séristori et de Ridolfi rallient autour d'eux les sympathies de l'Italie tout entière.

Le colonel Sproni a été nommé gouverneur de Livourne.

Les nouvelles de Naples présentent toujours des contradictions. Tandis que le *Nouvelliste* et le *Courrier de Marseille* annoncent que l'insurrection fait des progrès dans le royaume des Deux-Siciles, deux autres feuilles marseillaises, le *Sud* et le *Sémaphore*, assurent, d'après des lettres de Naples du 25, que les troubles s'apaisent dans les Calabres et en Sicile. Il est cependant à remarquer que des nouvelles arrivées de Naples, postérieurement à celles rapportées par les journaux de Marseille, présentent les évènements sous un jour très défavorable encore. Il paraît, néanmoins, qu'un certain amendement est sur le point de s'opérer dans la politique du gouvernement de Naples. Le *Sud* de Marseille confirme la nouvelle que les cours martiales instituées à Messine par le général Landi ont cessé leurs fonctions, et que les insurgés arrêtés ont été renvoyés devant les tribunaux ordinaires. Le même journal ajoute qu'à Naples on annonçait comme imminent un changement au moins partiel du ministère. La reine-mère était dangereusement malade et demandait à voir tous ses enfants absents.

Une correspondance du *Courrier de Marseille* assure que les troupes napolitaines ont été battues par la masse des *réformistes* dans la province de *Campo Basso*, en Calabre. La perte des troupes royales serait de 200 morts ou blessés.

» Le roi Ferdinand, après avoir consulté le cabinet autrichien sur la démarche de lord Palmerston, vient, dit-on, de répondre à celui-ci que cette note ne pouvait être aujourd'hui d'aucun effet, puisque le parlement de Sicile a été dissous par ordonnance royale et dans toutes les formes. Les représentations de l'Angleterre n'ont eu d'autre effet que d'irriter le gouvernement, qui a redoublé ses rigueurs et a fait arrêter un certain nombre de personnes de distinction. Une perquisition a même été faite, assure-t-on, chez un ministre conseiller d'Etat, dont je tairai le nom avant de vous transmettre des détails. En sorte que l'intervention intempestive de lord Palmerston aura été nuisible à la cause de ces populations, au lieu de lui être favorable.

» En Calabre, les insurgés font chaque jour de nouveaux progrès. S'il faut s'en rapporter à un bruit public, le général Nunziante aurait reçu dans une rencontre deux graves blessures ; il est bien entendu que je ne vous rapporte ce fait que sous réserve.

» On assure que le corps d'artillerie détaché à la Mangiana est passé dans les rangs des libéraux en les voyant maîtres du terrain.

» M. Antoine Longobucco, homme d'une grande énergie, qui commande un corps d'insurgés, s'est emparé de la ville de Cotrone. Les troupes royales, en entendant les cris de *vive Ferdinand II* ! *à bas les ministres* ! n'ont plus voulu se battre.

» Jean-Dominique Romeo a demandé une entrevue au général Statella et lui a proposé de cesser les hostilités si le roi consentait à rendre un décret d'amnistie générale et à changer son ministère.

» Les aides-de-camp des généraux Statella et Nunziante, chargés de transmettre ces propositions au roi et de lui faire part de l'exaltation des esprits dans les Calabres, viennent d'arriver à Naples. Rien n'a transpiré encore sur cette négociation.

» Dans les dernières soirées, il y a eu à Naples de grands rassemblements de jeunes gens sur la Place-Royale et sur le Largo-della-Carita. Dans la nuit du 24, d'autres attroupements eurent lieu à Santa-Croce. On remarquait en tête des groupes de petites bannières tricolores, et les cris de : *Vive Pie IX* ! *Vive l'indépendance italienne* ! *Vive la constitution* ! se firent entendre. Ces jeunes gens résistèrent longtemps aux gardes qui voulaient les arrêter ; mais enfin, cédant à la force, ils se retirèrent.

» Depuis ces démonstrations, la ville semble être en état de siège; les rues sont sans cesse parcourues par des détachements de cavalerie, d'infanterie et des sbires de la police.

» Hier, on a doublé la garde des postes ; toute la troupe est consignée dans ses quartiers, et des mesures extraordinaires sont prises pour comprimer tout mouvement. »

— On écrit de Gênes que le gouvernement sarde va envoyer un vaisseau de ligne dans les eaux de Civita-Vecchia. Le roi de Sardaigne fait mettre en état les fortifications d'Alexandrie et de Novare. Les députés que toutes les villes de la Toscane veulent envoyer à Rome pour remercier le pape au nom de la Toscane entière, arriveront le 20 à Livourne, et le 30 ils s'entendront sur la manière la plus convenable de remplir leur mission. Ils partiront le 1er octobre. Le gouvernement a mis un bateau à vapeur à leur disposition.

(*Correspondant de Nuremberg*.)

ANGLETERRE. — Le parlement anglais va être prorogé de nouveau du 12 octobre au 1er novembre.

La reine ordonne des prières et des actions de grâces à Dieu pour la dernière récolte abondante.

Les nouvelles financières de Londres sont de plus en plus graves ;

La banque d'Angleterre a pris de nouvelles mesures restrictives. Jeudi dernier, elle avait élevé de 5 à 5 1/2 pour cent l'intérêt de l'argent qu'elle prêtait sur dépôt de consolidés. Le lendemain, elle a fait annoncer que ce genre d'opérations était complètement suspendu.

En même temps, elle a élevé le taux de l'escompte à 5 1/2 pour cent pour des papiers de premier ordre à quinze jours d'échéance ; de 6 pour cent pour les mêmes papiers de quinze jours à deux mois d'échéance, et à 6 1/2 pour cent pour les échéances au-delà de deux mois.

Ces mesures, connues à la bourse de vendredi, y ont déterminé du coup une baisse de 1 pour cent sur les consolidés. A la bourse de samedi, la baisse a continué.

— D'après le *Times*, le bruit courait hier matin dans la Cité que la banque d'Angleterre discontinuerait tout-à fait, quant à présent, ses

---

La placidité monotone de la tragédie est loin de répondre au goût du monde présent. Active, turbulente, agitée par des secousses intérieures, poussée en avant malgré elle, comme l'Ahasvérus de la légende, l'époque où nous vivons a besoin d'une littérature pleine de mouvement et d'ardeur où se reflètent les passions du jour, les aspirations du lendemain, d'une littérature qui dévore l'espace en touchant fortement dans son passage le clavier orageux des passions. Ce n'est pas à dire pour cela que nous demandions au théâtre des œuvres frénétiques où la pensée s'égare dans le délire, où le pied glisse dans le sang à travers des cadavres, où la main sorte toujours armée d'une escopette, d'un poignard ou d'un flacon d'acide prussique : ce serait retomber dans une autre erreur ; les drames de cimetière ont fait leur temps comme les tragédies ; nous ne voulons pas plus de vitriol que de limonade au bout de la plume; il faut se garder avec soin des deux excès contraires, afin de produire des œuvres d'un mérite individuel et qui ne soient pas la reproduction des œuvres du passé.

Si M. Jules Baget avait écrit *Isabelle de Castille* en se plaçant dans ce milieu esthétique, nous l'applaudirions de grand cœur. Des scènes habilement conduites dans sa tragédie, des fragments de style qui ne manquent pas d'élévation et de poésie nous font croire qu'il pourrait réussir. La connaissance du cœur humain lui manque ; car plus d'une fois ses personnages ont exprimé des sentiments qui ne convenaient aucunement à leur rang et à leur âge. Ainsi un vieux barbon royal, une sorte de Laïus croisé de don Diègue, s'est fait rire au nez de la plus belle manière quand il a dit qu'un traître

> ...Venait flétrir dans sa maison
> La fleur qui parfumait son arrière saison.

Un arrangement de mots qui prêtait à l'équivoque n'a pas soulevé dans le parterre, très gai, surtout à la fin de la pièce, une hilarité moins ironique. Il se trouve dans l'imbroglio un Sarrasin nommé Omara, qui tient à la fois du dernier des Abencerrages, d'Yacoub et de Mudarra le bâtard. Or, le vieux roi, en parlant de lui, s'avise de s'écrier :

> ... Prenez garde, le More va revenir.

— Les morts vont vite, a riposté un plaisant, et toute la salle de rire encore.

Ce sont là de menues critiques ; mais un auteur dramatique doit les éviter autant que possible, car elles soulèvent le ridicule, et le ridicule tue les pièces. Lorsqu'une fois le public se prend à rire d'une chose sérieuse, il ne s'arrête plus. Néanmoins nous pardonnerions volontiers ces légères fautes à *Isabelle de Castille* si l'agencement des scènes, l'intérêt de l'action, la vraisemblance des incidents et l'esquisse correcte des personnages leur servaient de compensation.

Mais M. Jules Baget, en métamorphosant un drame de Calderon en tragédie, a considérablement affaibli les éléments dramatiques de son modèle. Ses grands seigneurs espagnols ne le sont guère que de nom, et pourtant ils devraient faire voir, au lieu de le dire, qu'ils ont du sang castillan dans les veines. Que l'auteur d'*Isabelle* relise le *Cid* : il apprendra du vieux Corneille à transporter sur la scène française les mœurs de l'Espagne gothique.

Isabelle de Castille, chant détaché de ce grand poème national qu'on appelle le *Romancero*, offrait matière à dessiner un drame très émouvant. Voici la fable en quelques mots.

Don Pèdre de Lara, un cousin des Sept Enfants probablement, a épousé dona Isabelle. Les premiers mois de leur mariage sont heureux, remplis de joie et d'amour ; puis tout à coup une terrible nouvelle vient briser cette adorable intimité. Un message secret fait savoir à Don Pèdre que son père a été tué par celui de sa femme. Il fuit sans la revoir, et nous le retrouvons sous un nom d'emprunt chez le roi de Portugal, faisant une cour assidue à la fille de ce roi. Survient Isabelle, déguisée en moine. Elle surprend les serments de Lara, se démasque et l'interroge... Il s'excuse de sa fuite par son amour filial. Isabelle ne répond rien et pleure. Elle est plus généreuse encore; l'amour fait taire dans son cœur la jalousie et la vengeance : elle apprend qu'un Maure, Omara, veut poignarder Don Pèdre, qui a flétri sa sœur, la vierge fille du désert. Elle dénonce Omara et sauve Don Pèdre ; mais ses efforts sont vains pour l'empêcher de combattre la Castille, et Don Pèdre est fait prisonnier. Il va mourir quand un coup inattendu, un vrai coup de tragédie, détourne le glaive qui le menace pour en frapper le ministre Don Gormas. Ce Don Gormas est, par un concours de circonstances inexpliqué, reconnu l'assassin du père de Don Pèdre. Isabelle, toujours fidèle et bonne, se jette alors dans les bras de son époux ; il oublie pour jamais Joanna, et rien ne s'opposerait alors à ce qu'ils vécussent heureux et longtemps comme les princes de Perrault, avec l'entourage d'une lignée nombreuse, si le traître Omara, délivré de sa prison, ne survenait à l'improviste pour frapper au cœur Don Pèdre de Lara. Isabelle n'a plus qu'à tomber à demi-morte sur le cadavre, et c'est ce qu'elle s'empresse de faire en veuve de tragédie bien apprise.

Isabelle de Castille avait cinq actes à la première représentation; le lendemain elle était réduite à quatre : on aurait pu en ôter encore davantage. Quoique ce premier ouvrage de M. Jules Baget ne soit pas sans valeur, il ne tiendra pas longtemps le public en haleine. Mais l'ardeur laborieuse de l'Odéon est proverbiale : d'ici à huit jours il aura le bon esprit de nous donner du nouveau. Nous espérons donc bientôt être initiés aux mystères du monde maritime par la *Vie à bord*, de M. Edouard Pujol. Lieutenant de vaisseau, le spirituel auteur de cette comédie a peint, d'après nature, la mer et les marins. La *Vie à bord* sera une piquante curiosité en même temps qu'une œuvre littéraire. Le comité de l'Odéon a fort bien senti que c'était une bonne fortune pour le théâtre : la réception qu'il a faite par acclamation de la *Vie à bord* est pour M. Edouard Pujol une garantie du succès qui l'attend aux lueurs de la rampe.

En attendant le jour où nous verrons l'Océan à l'Odéon, revenons à *Isabelle de Castille* pour féliciter les artistes qui l'ont garantie contre les manifestations désagréables. Nous citerons avant tout Mme Laurent, une belle jeune femme, aux yeux noirs, aux traits mobiles, à la voix harmonieuse. Dès le premier jour, Mme Laurent, actrice aimée de la province, mais complètement inconnue à Paris, a conquis par l'énergie de son jeu, la vérité de ses gestes et la justesse de ses intonations, les suffrages unanimes du public.

Randoux et Mlle Michallet ont été encouragés près d'elle. Quant à Ballande, qui a ce qu'il faut pour bien faire, nous lui donnerons un conseil. Trop d'exagération de ses moyens lui est nuisible ; parfois il tombe dans la trivialité en cherchant le naturel : sa voix prend dans les cris un timbre désagréable.

La reprise d'*Un acte de naissance*, délicieuse bluette de Picard, a donné l'occasion d'applaudir une gentille petite actrice, Mlle Alberi. Elle court, voltige, saute, gazouille et chante comme un oiseau. Messieurs les auteurs de l'Odéon, dépêchez-vous d'écrire pour Mlle Alberi, vous avez pour vos comédies une Agnès charmante.

La reprise du *Mariage de Figaro* nous a convaincus que les aspirations au bien véritable ne sont pas éteintes dans les masses. Les traits si mordants de la célèbre comédie conviennent à bien des vices de ce temps... elle fouette durement les corrupteurs et les corrompus, ouvre un horizon moins *civilisé* aux questions d'amour, rit plus cruellement qu'on n'oserait le faire de nos jours des iniquités de la justice, relève les petits, gourmande le despotisme des grands, et personnifie dans le type immortel de Figaro l'homme qui lutte en vain contre une société mauvaise.

de leur part de la résistance à sanctionner ses projets de loi) qu'il est décidé à dissoudre les cortès; s'il trouve au contraire chez eux des dispositions favorables et un esprit conciliant, il assemblera les cortès. L'opinion générale est que la dissolution, dans cette hypothèse, est probable.

On annonce le départ de M. Joaquin Francisco Pacheco pour la France, se rendant à Rome, pour y remplir les fonctions d'ambassadeur de S. M. catholique près S. S. Pie IX.

On dit que le ministère a résolu de donner l'ordre au général Narvaez de se rendre immédiatement à son ambassade de Paris. Le général Narvaez a eu avec le secrétaire d'Etat des affaires étrangères une conférence que l'on dit avoir été peu satisfaisante.

— Le *Popular* de Madrid annonce que l'ambassadeur anglais, M. Bulwer, a demandé son rappel, motivé sur le mauvais état de sa santé.

L'*Heraldo* est disposé à ajouter foi à cette nouvelle, mais il ne croit pas que ce soit la mauvaise santé de M. Bulwer qui l'oblige à quitter l'Espagne. Ce journal suppose que ce plénipotentiaire *aura reçu quelque sévère réprimande de son gouvernement*.

CONFÉDÉRATION SUISSE. — La feuille populaire de Schwytz publie le bulletin suivant :

LANDSGEMEINDE EXTRAORDINAIRE AU ROTHENTHURM.

Séance du 26 septembre.

Dimanche, le 26 septembre 1847, le peuple du canton de Schwytz s'est réuni plus nombreux qu'il n'était jamais apparu (40 000 hommes) à Rothenthurm, pour examiner sérieusement et franchement la situation du pays sous la voûte des cieux, selon la coutume de ses pères. Une majorité immense a joyeusement approuvé la marche suivie jusqu'ici par le gouvernement et lui en a témoigné sa gratitude. Résolu à respecter toujours les droits de ses confédérés, il a exprimé solennellement la résolution de sacrifier sa fortune et son sang pour ses libertés et de repousser par la force une attaque d'où qu'elle vienne. Il a ensuite nommé, à l'unanimité et par acclamations (la minorité qui au jugement des témoins neutres, montait au plus à 300 hommes, s'était éloignée), M. le landamman et grand banneret, Théodore Ab-Yberg, commandant en chef des forces cantonales, et a ratifié l'organisation du landsturm, le choix de M. le lieutenant-colonel F.-A. Ab-Yberg comme chef de cette troupe et l'interdiction des corps-francs. La dignité, le sérieux, une allégresse immense se succédaient alternativement. — A demain les détails.

Le 26 septembre 1847 est un jour à jamais honorable pour l'histoire du canton de Schwytz.

FAITS DIVERS.

La *Patrie* annonce ce soir que le conseil des ministres s'est occupé aujourd'hui de la négociation de l'emprunt. On assure, dit-elle, que cette négociation ne sera point ajournée au printemps prochain, ainsi que l'ont annoncé quelques feuilles.

— M. le duc de Nemours, accompagné d'un aide de camp, est parti ce matin de Saint-Cloud, où il était arrivé hier, pour Lunéville. Le prince commandera de grandes manœuvres aux escadrons de cavalerie campés aux environs de cette ville, et sera de retour le 11 de ce mois.

— M. le duc d'Aumale est arrivé à Marseille le 30 au soir par un des paquebots de la ligne d'Arles. Il est parti quelques heures après pour Toulon.

— M. le maréchal-général Soult est arrivé à Paris.

— Nous lisons dans la *Gazette du Midi* :

« Le capitaine Dodero, commandant le bateau à vapeur *le Lombardo*, arrivé dans la matinée de vendredi, a déclaré qu'à son départ de Naples, le 28 septembre, l'escadre française allait faire voile pour Toulon. »

— Un fonctionnaire attaché à la place de Verdun vient d'être arrêté et envoyé à Mézières pour y répondre, devant le conseil de guerre, sur une accusation de prévarication.

...et des présents pour la reine Ranavalo, ce dont il fera usage, le cas échéant.

— Le *Moniteur* d'hier publie un arrêté du ministre de l'instruction publique, qui établit un concours pour la composition d'un livre de lecture courante et d'exercice grammatical, contenant les notions usuelles de toute nature les plus propres à détruire les préjugés et les mauvaises traditions, à propager les connaissances les plus utiles dans toutes les conditions de la vie, à inspirer l'amour du devoir et le respect des lois, à former de bons citoyens, en un mot, à améliorer les mœurs publiques.

L'auteur du livre qui aura été jugé digne du prix recevra une médaille d'or de la valeur de 6 000 fr. Le livre couronné tombera immédiatement dans le domaine public, et il pourra être imprimé soit en un, soit en plusieurs petits volumes.

Des médailles de la valeur de 500 fr. seront accordées aux auteurs des ouvrages qui, sans remplir entièrement le but du programme, seront reconnus utiles et moraux. Ces ouvrages tomberont également dans le domaine public.

— On écrit d'Autun au *Patriote de Saône-et-Loire* qu'un banquet réformiste s'organise dans cette ville. M. de Lamartine a été invité à assister à cette manifestation.

— Plusieurs manifestations réformistes se préparent dans le département du Nord; mais l'*Emancipation* de Cambrai, le *Courrier* de Valenciennes et le *Messager du Nord* se prononcent pour une réunion centrale dont le lieu serait tiré au sort, ou choisi par les commissaires, en ayant égard à la plus grande facilité qu'il offrirait à tous les réformistes du département de s'y transporter.

— Parmi les officiers de marine qui ont été poursuivis par les Chinois dans le bas quartier de Canton, MM. Quesnel et Lecoq sont les seuls que les coups de pierre aient atteints. Sur les plaintes réitérées du commandant de la station, plusieurs Chinois ont reçu la bastonnade en présence de nos marins insultés; mais on croit que le commissaire impérial s'est abstenu de faire la moindre enquête, par crainte d'irriter la population, et qu'il a fait supporter par des criminels condamnés pour d'autres causes le châtiment qui devait donner satisfaction aux Français.

— Nous lisons dans le *Censeur* :

« On fait courir le bruit que de nouveaux rassemblements auront lieu à la Croix Rousse; nous n'en croyons rien, et nous sommes persuadés que la population ouvrière se tiendra en garde contre les provocations auxquelles elle pourrait être en butte.

» L'affaire de la maison Denis est engagée devant la justice; il importe qu'elle suive son cours paisiblement, et que rien ne puisse troubler son action.

» Nous croyons aussi devoir prévenir les habitants de la Croix-Rousse que dimanche dernier on avait délivré des cartouches aux soldats, et que des pièces d'artillerie étaient prêtes au moindre signal. La conduite des troupes a été, sous tous les rapports, digne d'éloges; mais quelque malentendu pouvait les amener à faire usage de leurs armes, et nous aurions eu de nouveaux malheurs à déplorer. »

LA SEMAINE, dans son dernier numero, publie, avec un très bon portrait de PIE IX, l'*Hymne* que chantent, en l'honneur du saint pontife, toutes les populations de la Romagne, et qui n'a pas eu, on le sait, le même bonheur à Paris, grâces à l'étrange interdiction prononcée par M. le préfet de police.

OEUVRE INÉDITE DE MICHEL CERVANTES. — *El Nacional de Cadix* publie l'article suivant : « Adolfo de Castro, littérateur distingué, vient de trouver un petit ouvrage dû à la plume de notre Michel Cervantes Sa Avedra ; il porte le titre : le *Serpenteau (el Buscapié)*. Cet ouvrage de Cervantes porte en titre ces mots : « Le très gracieux opuscule dit » *Buscapié*, dans lequel, outre son excellente doctrine, sont déclarées toutes les choses cachées et non déclarées dans l'ingénieux » hidalgo *Don Quixote de la Mancha*, composé par le nommé Cer» vantes Sa Avedra. » L'exemplaire trouvé par M. Adolfo de Castro a appartenu à Augustin de Argote, fils du célèbre habitant de Séville, Gonzalo Argote de Molina, auteur de l'*Histoire de la noblesse de l'Andalousie*. M. Castro a ajouté à l'opuscule des notes historiques, critiques et bibliographiques curieuses. La verve et le génie de l'immortel Cervantes se retrouvent dans cet opuscule curieux. »

...le sieur Rollfuss pour héritier universel de tous leurs biens présents et futurs.

Les jeunes filles étaient cloîtrées si rigoureusement qu'elles ne pouvaient avoir aucune communication avec le dehors, et on les empêchait non-seulement d'écrire à leurs parents, mais même de recevoir aucune lettre d'eux.

Néanmoins, deux d'entre elles sont parvenues à s'échapper, et elles ont révélé que la mère spirituelle les contraignait à faire un testament en faveur du couvent, sous le nom de l'abbé Rollfuss, parce que les lois badoises interdisaient de faire aucun legs à une communauté, sans une autorisation spéciale du gouvernement ; que, quelques jours après leur entrée dans le couvent, la mère spirituelle ou M. Rollfuss leur donnait beaucoup de friandises, et qu'après en avoir mangé, leur santé s'altérait sensiblement ; que le local était beaucoup trop petit pour le grand nombre des pensionnaires ; qu'on ne les laissait jamais sortir à l'air libre ; que la nourriture était on ne peut plus mauvaise ; que deux, trois et même quatre pensionnaires couchaient dans le même lit ; qu'on ne leur donnait jamais du linge propre, et que même l'on introduisait de la vermine dans les lits, le tout, disait la mère spirituelle, pour leur mortifier la chair et leur faire obtenir le salut éternel.

Le sieur Rollfuss continue de séjourner dans le canton de Schwitz, où notre gouvernement ne peut exercer aucune poursuite contre lui ; mais, par ordre du grand duc, notre ministre des affaires étrangères fait faire des démarches auprès du gouvernement helvétique afin d'éclaircir la scandaleuse et criminelle affaire dont nous venons de parler, et qui, comme on le pense bien, a causé ici une profonde sensation.

(*Gazette des Tribunaux.*)

VARIÉTÉS.

PATHOLOGIE DU MARIAGE, par Mme DE CASAMAJOR.

Le mariage civilisé a eu sa sainte martyre dans la personne de la duchesse de Praslin. Avec elle, la pyramide des victimes féminines a eu sa flèche couronnée, car je ne pense pas que le nombre des blanches brebis sans tache, sacrifiées dans les temples païens, atteigne celui des blanches fiancées sacrifiées sur l'autel du mariage civilisé, conclu au nom des Dieux juifs, catholiques et protestants. Non pas que la femme seule soit victime; sur ces mêmes autels rougis du sang des agneaux, on voit les traces des taureaux aux cornes dorées, mais, en général, le sacrifice de l'homme est moins complet. Le mari a beau être malheureux, il a beau (*sic*) être empoisonné, haché en morceaux par sa douce et tendre moitié, il n'inspire pas autant d'intérêt et de pitié que la femme; il ne peut s'élever au rang du martyre. Le mari d'abord n'est pas le représentant de la chasteté; comme victime, il n'est pas assez pur : ses antécédents de garçons le tachetent et le zèbrent, puis, quel que soit son malheur, il ne récolte de la haine qu'autant qu'il la sème. On n'a jamais vu une femme égorgiller un homme dont elle était aimée, le détestât-elle, comme homme et comme mari.

Une femme sait toujours gré à un homme de l'aimer ou de l'avoir aimée, fût-il laid comme un académicien et sot comme un conservateur. L'homme, au contraire, quand il n'aime *plus*, hait la femme en même proportion que celle-ci paraît l'aimer. C'est parce que la duchesse de Praslin a poursuivi son mari de son amour sans fierté et sans bornes, que celui-ci ne l'aimant plus, a fini par la haïr avec une rage bestiale.

C'est donc d'ordinaire la femme qui est la victime de sa vertu et de son amour.

La duchesse de Praslin paraît avoir été marquée du sceau de la Providence. Tout se réunit en elle pour la rendre la rédemptrice du mariage civilisé. Elle a été chaste, vertueuse, aimante, mère de neuf enfants; malgré la haine et le mépris, elle est restée fidèle aux devoirs de l'épouse, et toutes ces vertus, tous ces sacrifices n'ont abouti qu'à une crucification par la main du bourreau, son mari. Je ne sais pas si le nom du maréchal Sébastiani qui a pris tant de part à la politique actuelle passera à la postérité, mais celui de sa fille, à coup sûr, est devenu immortel, et c'est à cause de la fille qui a beaucoup aimé, qu'on pardonnera au père.

Il appartient surtout aux femmes de tirer toutes les conséquences

---

Eh bien! les applaudissements ont ébranlé la salle, précisément aux passages de la comédie qui taillaient le plus au vif dans ces importantes questions. La phrase si profonde et vraie : *La justice est indulgente pour les fautes des grands, sans pitié pour les erreurs des petits*, a été suivie d'un ouragan de bravos... les voûtes en craquaient... Le monologue de Figaro, si actuel qu'on le dirait écrit d'hier, a plusieurs fois été interrompu par des murmures approbateurs. Si Beaumarchais revenait sur la terre présenter une comédie de même genre au Second Théâtre-Français, la censure y couperait bien des répliques.

M. Léon Gozlan n'a pas dû avoir pareil désagrément à subir pour son *Cheveu blond*, joué mardi au Vaudeville. Les idées n'y sont pas dangereuses, si tant est qu'il s'y en trouve quelques-unes. Le *Cheveu blond* n'a pas la moindre prétention à faire un enseignement quelconque : c'est de l'art pour l'art, une étincelle brillante, un caprice dialogué.

Mme la marquise de Chenevière habite la campagne, en attendant son mariage avec son cousin, le vicomte de Roquefeuille. Or, un matin, elle voit passer au fond d'une allée de son parc un couple qu'elle ne reconnaît pas; mais les cheveux blonds de la belle promeneuse la frappent... elle prend des informations... inutiles ; on ne sait rien de ce qu'elle demande. Sa curiosité se change bientôt en jalousie, en colère; car voici qu'elle trouve un cheveu blond, révélation cruelle, accroché à un gant oublié sur un banc par son fiancé. Sa maîtresse de clavecin est blonde. Mme de Chenevière la chasse. Bientôt elle s'en repent; car ce cheveu n'est point celui d'une maîtresse de M. de Roquefeuille. Le vicomte s'était innocemment promené avec sa sœur qui arrivait du couvent. Donc, réconciliation parfaite pour terminer l'histoire.

Un oncle de la marquise égaie la scène : il maudit la campagne, et dans une tirade épique, répond vertement à tout ce que M. de Florian a pu en dire de bien. Bardou, vêtu de velours rose, a été très amusant dans ce rôle. Mme Doche semblait un des gracieux modèles qui posaient devant Watteau; la mignardise musquée de son personnage convenait aussi bien à sa façon de jouer que les mouches et la poudre à son visage. Elle a partagé avec M. Léon Gozlan et Bardou le très gentil succès du *Cheveu blond*.

GEORGES OLIVIER.

GYMNASE. — *Le réveil du Lion*, par MM. Bayard et Jaime.

Nous ne croyons pas, comme les civilisés, au bon vieux temps; si mauvais que soit le présent, il vaut mieux que le passé; nous ne croyons pas que le lion de l'empire valût mieux que le lion d'aujourd'hui; si le lion de 1847 est bête, celui de 1808 était bête et brutal à la fois; enfin, nous ne croyons pas qu'il suffise, pour être un homme accompli, d'avoir des cheveux gris, les jambes flageollantes et le ventre préominent.

Non pas que nous condamnions la vieillesse en bloc; tel vieillard de 70 ans a plus de feu et d'esprit que tel adolescent de 25 ans. Nous autres *utopistes*, nous estimons l'homme selon les qualités que Dieu lui a départies, et nous le classons en conséquence. Nous disons avec les rabbins : « *Il ne faut estimer le vase que pour ce qu'il contient, tel vase neuf est rempli de vin vieux, tandis que tel autre vase vieux ne contient pas même du vin nouveau.* »

Les civilisés ne sont pas de cette opinion. Pour eux l'homme n'atteint toute sa hauteur que du moment où il n'est plus bon à rien, c'est-à-dire qu'il n'a plus de passions. Le bonheur pour eux, c'est l'indifférence et le repos, et la suprême félicité ne commence qu'au moment de la mort. Aussi la jeunesse est-elle regardée comme un défaut et une incapacité. Un jeune homme n'est bon qu'en vue de sa future vieillesse; une jeune fille n'a de valeur intellectuelle que parce qu'un jour, vieille et mariée, il lui sera permis d'avoir de l'esprit. Ainsi annihilée d'avance, la jeunesse oisive et comprimée, devient en effet vicieuse, et alors les vieux qui ne peuvent plus être vicieux, et qui s'en arracheraient les cheveux de chagrin, s'ils en avaient, tombent de tout leur poids sur cette pauvre jeunesse, qui, à son tour, fait la même chose dès qu'elle entre dans l'âge viril.

Quand donc les civilisés veulent donner des leçons à la jeunesse, au lieu de lui montrer l'avenir, ils lui montrent le passé en prétendant qu'il valait mieux que le présent. Parbleu! ils se sont amusés dans le passé, ils s'ennuient dans le présent, quoi d'étonnant! Mais voici une pièce qui va plus loin encore : dans le *Réveil du Lion*, le vieux vaut même mieux dans le présent. M. de Fonblanche, un lion de l'empire, se réveille chez son neveu Ernest, lion du bal Mabille, et se venge de M. Mauléon, lion tacheté marié, émérite du lansquenet qui l'a appelé « Vieille momie » en le vainquant au jeu, à l'escrime, par ses manières, et en lui soufflant même sa maîtresse.

Pour le coup, c'est un vieillard idéal, car si gauche et si niais que soit M. Mauléon, il ne se laisserait pas vaincre par un vieillard de l'empire, surtout au jeu et dans l'art de se débarrasser d'un adversaire politique.

Ce ne serait donc pas un sujet de réussite, et, disons-le tout de suite, cette pièce, amusante d'un bout à l'autre, a complètement réussi.

Il y a en effet autre chose. D'abord, le lion qui se réveille, c'est M. Bayard lui-même qui démouchette ses fleurets et qui donne à la jeunesse dramatique une leçon de vaudeville.

Puis, cette pièce est une satire continue des lions de contrebande et des lorettes passant à la célébrité, j'allais dire à la postérité. La scène surtout où le vieux Fonblanche, se disant trois fois millionnaire, souffle la maîtresse du jeune Mauléon, non pas pour ses qualités, mais grâce à ses millions, à son équipage et à ses laquais, est d'un effet saisissant et vrai. C'est bien là le tableau fidèle de nos mœurs publiques. Du reste, M. de Fonblanche est coutumier du fait. Quand il était homme d'Etat, il entretenait une danseuse d'opéra, qu'il retrouve dans le salon de son neveu, récrépie de vertu et protégée par une jeune fille innocente, — Léonie, — la fille d'un homme tué en duel par Fonblanche lui-même, et qui vient demander protection à l'ami-assassin de son père.

C'est donc au fond un tableau de mœurs fidèle et saisissant, et voilà pourquoi la pièce a réussi.

Il n'y manquait qu'une Basquine pour ajouter la morale à la fable, mais cette morale n'aurait guère provoqué le sourire.

Ferville a eu un véritable triomphe dans le rôle de Fonblanche. On n'est pas plus comme il faut. On prétend que ce rôle a été destiné à Bouffé. Si cela est vrai, le triomphe de Ferville serait encore plus éclatant.

Cependant, nous croyons que Ferville, malgré son réveil, troquerait facilement avec M. Mauléon-Tisserant sa victime et sa bête noire. M. Tisserant a un rôle ingrat. Il a une femme légitime, des dettes, une maîtresse sur le déclin, une faim toujours renaissante, du guignon dans le jeu, du malheur dans le duel, enfin, il est victime depuis le commencement jusqu'à la fin, et cependant M. Tisserant a su faire de son rôle un des premiers. C'est que M. Tisserant est artiste. Personne ne l'aurait reconnu dans M. Mauléon si son nom n'était pas sur l'affiche. Ce n'était plus Tisserant, mais... un lion de la vraie ménagerie conservatrice.

Mmes Lambquin et Sauvage ont été charmantes de vérité et d'originalité. Bref, le lion de M. Bayard se tiendra longtemps éveillé.

A. WEILL.

..., il y a moins de malheurs conjugaux, mais il y en a encore assez. En Prusse comme en France, le mariage a ses vices, ses ennuis, ses malheurs et ses railleurs, et parce qu'il y a des juges à Berlin pour le divorce, il n'y en a pas moins de *Dandins* et de *Dandines*.

Le divorce civilisé avec les enfants de compte à demi et la femme sans position indépendante, sans travail ni état, a autant d'inconvénients que le mariage civilisé avec des Mars et des Vénus enfermés dans des réseaux de fer forgés par les Vulcain.

A entendre les médecins civilisés, on dirait qu'il n'y a de remède pour deux personnes de différent sexe qui s'unissent, que de se séparer le plus tôt possible. Pourquoi les unissez-vous donc? Le remède contre le mariage n'est pas dans la négation, mais dans l'affirmation. Il faut que tout d'abord la société soit organisée de manière à ce que la majorité des mariages soient heureux et durables il faut que la femme soit indépendante par son travail et son esprit; il faut que chaque enfant soit sûr de trouver sur la terre de l'instruction, du travail; il faut enfin que la science sociale soit réalisée et mise en pratique, avant cette nouvelle ère. Il n'y a pas de salut pour le mariage et à chaque couple malheureux, le socialiste, comme Molière, peut crier : « Vous l'avez voulu ! »

Mme Casamajor est plus heureuse dans l'appréciation morale du mariage. Les considérations que nous allons citer s'accordent avec celles que la *Démocratie pacifique* a récemment développées sur ce même sujet :

« Malheur aux époux, s'écrie Mme Casamajor, qui, dans les épreu» ves conjugales, ne retrouvent pas un autel commun, quel qu'il soit, » près duquel leurs mains peuvent encore se serrer, parce que leurs » esprits et leurs cœurs s'y sont rencontrés. Malheur aux époux qui, » en dehors même des liens de la famille, ne peuvent se retenir l'un à » l'autre et se rapprocher par un lien social.

» Aujourd'hui que le *chacun pour soi* est une devise avouée, la vie » privée est sans rapport avec la vie publique. Que le mariage soit le » fruit de l'intérêt ou de la passion, c'est, selon le mot célèbre, ***un*** » ***égoïsme à deux***. Cet égoïsme n'admet aucune communication possi» ble ou utile entre son petit monde et le grand monde.

» Cela est inévitable. Le grand monde ne se propose aucun but qui » l'électrise, le petit monde ne peut donc être pénétré par aucun de » ces courants électriques qui lui donneraient la conscience de sa re» lation nécessaire avec tout ce qui l'entoure. Le cœur de la cité se re» froidit, sa chaleur n'arrive plus aux cœurs des individus et chacun » s'isole, chacun tâche de se réchauffer à son foyer. Il n'a pas souci du » reste.

» Penserait-on que les devoirs et les plaisirs de la famille suffisent à » maintenir la paix de chacune de ces petites sphères sans qu'il leur » soit besoin d'harmonie avec la sphère immense dont elles font partie? » Erreur! Supposez dans un couple la réunion de toutes les convenances » d'âge, de nom et de fortune, ajoutez-y un mutuel amour et voyez. »

Après avoir parlé du premier temps de bonheur de la duchesse l'au-

...dront, le mariage étant un lien spirituel, doit être basé sur l'union des âmes et des principes. Tout autre mariage est de la prostitution! »

C'était aussi l'opinion des premiers catholiques !

ALEXANDRE WEILL.

PETITE CORRESPONDANCE.

Oct. — M. F. — *Le Colib.* marche comme un conservateur; je ne suis arrivé que lundi, à 6 h. du m.

— Les élèves de M. Triat sont prévenus que son cours, qui avait été momentanément suspendu, reprendra ce soir, mardi.

Bourse du 4 octobre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 »»	75 »»	74 90	74 90	4 Can. 5 0/0	1180 »»
— — fin courant	75 10	75 10	74 95	75 05	Act. d. J. »	»» »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	114 »»	114 15	114 15	114 15	Ch. S. G. »	»»» »»
— — fin courant	114 70	114 70	113 90	113 90	V. r. G.	»»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3100 »»	— Ob. anc.	»»» »»
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par.	»»»» »»	— — nouv.	»» »»
Emp. 1844. au Ct	» »»	C. hyp.	950 »»	V. [illegible]	160 »»
— fin Ct	» »»	— Gouin	1145 »»	[illegible]	»»» »»
S. du Trés.	» » »	— Ganne	10.0 »»	— [illegible]	1140 »»
				— [illegible]	853 75
PRIMES.				[illegible]	517 50
3 p. 0/0 d. 60	[illegible]			[illegible]	512 50
5 p. 0/0 d. 50	[illegible]			[illegible]	455 »»
REPORTS.	[illegible]			[illegible]	38 »»
3 p. 0/0	[illegible]			[illegible]	860 »
5 p. 0/0	[illegible]			[illegible]-Vierz.	525 »
FONDS ÉTRANGERS.				[illegible] Nord	506 25
NAPLES au Ct dr cours	» »»	ROM.	D° 96 »»	[illegible]	»» »
Emp. Rotsch.	99 50	[illegible] 3 1/2	»»» »»	[illegible]	»» »»
[illegible] Dette act.	»» »»	— 4 1/2	91 1/8	[illegible]	»» »»
— — pass.	»» »»	— 1° 1840	99 3/4 »»	Orl.-bor.	462 50
— 3 p. 0/0	»» »»	— d° 1842	103 8 [illegible]	[illegible] à T.	» »»
Dette intérieure	23 3/4	— [illegible]	»» »»	Paris-Lyon	371 25
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »»	— [illegible] Em. 1841	[illegible]	Nord-Teste	»» »»
HOLL. 2 1/2	»» »»	[illegible]	[illegible]	Zinc [illegible]	»»» »»
HAITI	»» »»	[illegible]	[illegible]	Lin Maberly	»»» »»
Union Minière	[illegible]	— [illegible] de l'Aveyron	[illegible]		

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	883 75	Orléans à Vierzon.	525 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	»»» »»	Bordeaux à Cette..	440 »»
Paris à Orléans...	1137 50	Marseille à Avign.	514 50	Nord	506 25
— à Lyon.....	370 »»	Paris à Strasbourg	311 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

...condition qu'elles se muniront du certificat d'un médecin attestant l'existence de leur calvitie.

Je suis, monsieur le rédacteur, avec la plus haute considération,

Votre très obéissant serviteur,

RAYMOND G.

Rue de la Chaussée-d'Antin, n° 21, visible de 11 heures à 4 heures.

Spectacles du 5 octobre.

» h. »|» OPÉRA.—
» h. »|» FRANÇAIS.—Relâche.
8 h. »|» ITALIENS.—Don Govianni.
7 1/2 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—La Sycène, le Caquet.
7 h. »|» ODÉON.—Le Mariage de Figaro.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE.—Le Major, Cheveu Blond, Rose, Pierrot.
7 h. »|» VARIÉTÉS.—Le Suisse, la Fileule, Fille obéissante, Fille de l'Avare.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Couleurs de Marguerite, Réveil du Lion, la Femme.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Bonheur, Jocrisse, 3 Dimanches, l'Inventeur.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »|» AMBIGU.—Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ.—Le Sonneur de Saint-Paul, le Tremblement de Terre.
7 h. »|» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—La Pie, Kean.
7 h. »|» FOLIES.—Adine, Revue, Diable, Antoine.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS.—L'Hospitalité, l'Homme de Ménage, Tantale.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Julien, Mary, Silence, le Bouffe.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—A quelque Chose, Favori, Charpentiers, M. Jovial.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.— Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS.—Concert vocal et instrumental tous les soirs à sept heures. Prix : 1 fr.—Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

PARIS, 5 OCTOBRE.

Importance des questions sociales.

Chaque jour, nous recueillons, dans les journaux de tous les partis, quelques hommages rendus non-seulement à la nécessité des réformes sociales, mais encore à leur supériorité d'importance sur les questions purement politiques. Les propositions, pensées et formules que nous émettons depuis douze ans, après avoir longtemps paru aventureuses et téméraires, se sont insinuées peu à peu dans les consciences, dans les opinions, et sont devenues le langage de tout le monde.

Il y a huit jours à peine, nous constations par des citations des journaux les plus opposés en politique, le *National*, le *Conservateur*, que cette importance croissante des questions sociales, que la nécessité surtout d'assurer le travail aux masses, étaient devenues un objet de ralliement intellectuel. Nos colonnes ne suffiraient pas si nous voulions reproduire chaque jour tout ce qui révèle ces tendances socialistes en harmonie avec nos efforts. La presse des départements a été la première, il faut le reconnaître, à sortir de l'ornière purement politique et à étendre ses vœux de réforme jusqu'aux institutions fondamentales de la société. Aujourd'hui, quelque soin que mettent encore les journaux de Paris à déguiser leur socialisme sous des périphrases et de vagues circonlocutions, il est impossible de ne pas voir que les questions sociales sont à l'ordre du jour de l'opinion publique et qu'elles ne tarderont pas, par conséquent, à être inscrites à l'ordre du jour des Chambres et du gouvernement.

Le journal la *Presse*, en sa qualité d'organe de la fraction intelligente et progressive du parti conservateur, nous fournit aujourd'hui une preuve éloquente de ce progrès fait par les questions sociales dans les esprits. Voici l'extrait d'une réponse de ce journal à l'*Union monarchique*, sur lequel nous sommes heureux d'appeler l'attention de nos lecteurs :

Admettons que les généreuses intentions du pape Pie IX, dont le nom est salué dans toute l'Italie en ce moment par l'acclamation populaire, s'accomplissent sans résistances et sans excès ; admettons que l'Italie obtienne toutes les garanties de liberté qu'elle réclame ; allons plus loin, admettons que l'Italie divisée se fédéralise ou se centralise, admettons-en l'unité, l'entière indépendance, eh bien ! qu'y aurait-il de changé en Europe ? — Il y aurait quelques petits Etats de moins et une grande nation de plus, voilà tout ! Mais en quoi cela ferait-il avancer vers leur solution les graves questions que mettent en fermentation : — la durée de la paix ; l'accroissement des populations ; la nécessité de leur assurer du travail ; la difficulté de pourvoir à leur subsistance ; les progrès de l'industrie ; le perfectionnement des machines ; l'activité universelle de la concurrence internationale ; enfin la contagion du paupérisme, qui gagne de toutes parts ?

Les questions politiques que la diplomatie n'a pu dénouer se tranchent à coups de sabre, mais le sabre est impuissant contre les questions sociales. L'Angleterre voudrait bien qu'il ne lui fût pas plus difficile de nourrir l'Irlande qu'elle n'a eu de peine à la conquérir !

L'Angleterre est gouvernée par une royauté incontestée et par une aristocratie puissante ; l'ordre et la liberté y règnent ; eh bien ! sous quelles questions fléchit-elle et paraît-elle menacée de succomber ? ... sociales ?

En quel pays la liberté est-elle plus illimitée et descendue plus bas qu'en Belgique ? Cela empêche-t-il les Flandres de présenter le spectacle de la misère la plus hideuse, la plus affligeante, la plus humiliante pour l'esprit du penseur, — homme d'Etat ou publiciste, — qui voit le mal et qui cherche en vain le remède ? Le roi Léopold serait, de tous les rois du monde, le plus ancien, le plus légitime, cela donnerait-il du travail et du pain à tous ces bras amaigris, à tous ces malheureux convulsionnés par la faim ?

La légitimité ! la légitimité est le port sur lequel l'*Union monarchique* a les yeux incessamment fixés.

La misère ! La misère est l'écueil duquel la *Presse* ne saurait détourner son attention.

C'est le flot qui monte, qui monte encore, qui monte toujours. Ce flot qui l'arrêtera ?

Chaque jour le travail se fait avec moins de bras, et cependant la population s'accroît ; chaque jour aggrave pour chaque état la difficulté de consommer en proportion de ce qu'il produit. Cette difficulté qui la résoudra ?

L'homme dont le génie a fait tant de découvertes qu'il semble sur le point d'en expier l'audace, saura-t-il construire l'arche qui doit le sauver ? C'est là ce que se demandent, au risque d'être tournés en dérision par l'*Union monarchique*, ceux qui donnent le pas aux questions sociales sur les questions politiques, aux questions d'humanité sur les questions de nationalité, à la question de droit au travail sur la question de droit au trône, à la question de l'avenir de l'industrie sur la question de l'avenir de l'Italie.

Par son travail !

Avant-hier un journal ministériel, très fort économiste, faisait l'oraison funèbre d'un banquier étranger. « M.... avait, disait-il, gagné 11 millions et demi *par son travail.* »

Par son travail !... c'est là le point délicat que l'Economie politique devrait résolument aborder ; car le mot travail ne paraît pas encore bien défini par elle.

Je vais à la Bourse, j'y joue, et à la fin du mois, mon opération ayant réussi, je gagne mille francs. Ces mille francs, je les aurais gagnés par mon adresse, ou celle de mon agent de change, par ma prévoyance, par un bon calcul, par le hasard, tout ce que vous voudrez, mais jamais il ne me viendra dans l'esprit de dire que je les ai gagnés *par mon travail.* Pourquoi ? Parce que le mot travail répond à une idée de création, de produit, ou tout au moins de service rendu ; or, mon jeu de bourse n'a rien créé, n'a rien produit, n'a rendu service à personne, et pourtant il m'a fait gagner mille francs. Ce n'est point par un *travail* que j'ai gagné, c'est par une *spéculation.*

Il y a donc tout au moins deux manières de gagner de l'argent : le travail et la spéculation. Or, il est probable que le banquier dont parlait la feuille ministérielle devait sa fortune beaucoup plus à la spéculation qu'au travail proprement dit. Car on connaît peu de travaux qui puissent donner une fortune aussi considérable, et, pour mieux dire, il ne s'en trouve pas du tout.

Dans le métier de banquier, il y a un travail véritable, celui qui consiste à *rendre des services* au commerce par certaines opérations de change, d'escompte, etc. ; mais ce n'est pas cette branche de l'industrie banquière qui procure les plus notables bénéfices, à moins que (ce qui au surplus arrive souvent) ce service ne se fasse payer plus cher qu'il ne vaut et ne tombe dans l'usure. Mais la véritable et large source des bénéfices est la spéculation proprement dite, en fonds publics, en marchandises, c'est-à-dire un jeu stérile et coûteux pour le public.

De deux joueurs de cartes ou de dés, l'un gagne, l'autre perd : de ce jeu est résulté un déplacement d'argent, mais nul produit nouveau. La spéculation est un jeu, elle déplace, mais elle ne produit pas.

Nous engageons donc les Economistes à ne pas faire honneur au travail de l'entassement de quelques millions entre les mains d'un seul homme. Cet homme peut s'être donné beaucoup de peines, de soucis et avoir beaucoup travaillé, mais ce travail n'a été souvent qu'un travail égoïste, personnel, qui n'a rien produit, et qui a détourné entre ses mains les produits créés par les travailleurs véritables.

Pourquoi la masse des travailleurs, pourquoi les paysans et les ouvriers qui créent sans cesse des produits utiles, indispensables, restent-ils constamment misérables ? Et pourquoi s'enrichissent-ils seulement ceux-là qui consacrent leur temps et leur vie à un travail presque toujours parasite, improductif ?

Le jour où les Economistes se décideront à distinguer les différentes sortes de travail, ils auront accompli un grand progrès ; car ils seront tout près de s'apercevoir que la spéculation est beaucoup plus apte à enrichir que l'activité productive, et ce résultat une fois constaté, ils ne pourront pas manquer de vouloir, eux aussi, réformer cet ordre de choses vicieux, et reprendre les travaux des pères de l'Economie politique au point où ils les ont laissés au milieu du siècle dernier.

Les Jésuites en Gallicie.

Depuis quelque temps, les jésuites s'efforcent de nier leur action plus ou moins occulte dans la politique des gouvernements absolus. Cette diplomatie ténébreuse de l'Eglise, qui a compromis le catholicisme en lui faisant sacrifier l'alliance des peuples à celle des rois, se sent complètement déroutée depuis que le noble et courageux libéralisme de Pie IX est venu démolir son œuvre et remettre la religion dans sa véritable voie. Les jésuites ne savent que devenir, et ils font des efforts inouïs pour cacher leur désappointement et leurs menées. En dépit des évènements flagrants qui témoignent de leurs intrigues absolutistes en Suisse, en Autriche et en Italie, ils voudraient passer pour très libéraux à Paris. Le R. P. Roothan, général de la Compagnie, a écrit ces jours derniers au *Courrier français*, pour disculper son Ordre de toute participation aux affaires de ce monde, et pour protester en son nom de son fervent amour pour Pie IX.

Les démentis donnés à l'histoire et à la conscience des peuples sont sans valeur. Les efforts que font certains coupables pour s'innocenter appellent souvent sur eux des accusations plus nombreuses et une condamnation plus écrasante. Nous croyons que M. le général des jésuites ne tardera pas à s'en convaincre. Déjà, sa lettre au *Courrier français* lui a valu, de la part d'un Polonais,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 6 OCTOBRE 1847.

HORTENSE DE VAUQUELAY. (1)

V.

UN HOMME QUI TIENT A S'INSTRUIRE.

A quelques jours de là, Edgard entrait de nouveau dans le salon de Mme de Vauquelay. Cette fois, il avait pris soin de se faire annoncer, et, quoique l'impression rapide causée en lui par l'attendrissement de la marquise fût déjà presque effacée, il arrivait bien résolu à dérober de son mieux ses secrètes amertumes à détruire, s'il était possible, le désastreux effet qu'avait dû faire sur l'esprit de deux personnes accoutumées aux hommages, la réserve blessante dont il avait fait preuve dans sa première visite. Il se traçait cette ligne de conduite, non par amour pour Mathilde, non par indulgence pour sa belle-mère, mais tout simplement par coquetterie. M. de Diennes était de ces hommes un peu féminins par le cœur, qui prendraient encore mieux leur parti d'être haïs que de déplaire.

En attendant la marquise, Edgard faisait lentement le tour du salon ; à vrai dire, le piano, qui remplaçait en face de la cheminée quelque console ou quelque étagère, était le seul changement notable qui y eût été apporté depuis son émigration.

Le portrait en pied du marquis de Vauquelay, en costume de pair, et celui de sa première femme ayant Mathilde sur les genoux, étaient fidèlement demeurés à leur place, et contemplaient leur fils adoptif avec ce regard spirituel et doux que celui-ci avait si bien connu. Afin de s'entretenir dans ses idées de mansuétude, il se répéta souvent qu'il fallait savoir gré à Mme de Vauquelay d'avoir conservé sous ses yeux, pendant le temps bien court de son union avec le marquis, et depuis sa mort, l'image d'une femme dont le souvenir devait rendre si difficile à remplir la tâche de celle qui l'avait remplacée. — Ses préventions essayaient bien de lui faire entendre que c'était encore là de l'orgueil, mais Edgard, on le sait, était parfaitement décidé ce jour-là à ne pas les écouter. En ce moment la marquise entra ; toujours belle, toujours pâle, toujours vêtue de noir, mais avec un air de malaise inquiet que dissimulait mal un sourire contraint.

Comme toutes les femmes qui ont eu le bonheur d'être généralement et promptement aimées, Mme de Vauquelay se laissait très facilement accabler par les rares antipathies qu'elle inspirait, et elle ne savait rien faire pour en triompher. Elle ne s'était pas méprise aux compliments tourmentés et aux intonations railleuses de M. de Diennes, et l'idée de recommencer la lutte qui l'avait laissée une première fois découragée, et honteuse de retrouver debout et en défense un amour-propre qu'elle croyait avoir à jamais vaincu, lui fut insupportable. Il ne fallut rien moins que la crainte du chagrin que son refus causerait à Mathilde, pour la déterminer à recevoir M. de Diennes. Alors elle vint, calme si ce n'est brave, et la satisfaction du devoir accompli amena sur ses lèvres ce sourire avec lequel elle espérait abuser Edgard. — Mais Edgard n'était pas très facile à tromper ; il vit parfaitement l'émotion désagréable produite par son arrivée, et, tout en s'expliquant l'accueil embarrassé de la marquise, il se sentit froidement disposé et peu sympathique à son égard.

On s'assit cependant ; on parla musique, on parla peinture, on parla de toutes choses, excepté de celles qu'on avait réellement à se dire ; cela se passa un peu comme partout, un peu comme toujours, qu'on soit bien ou mal ensemble.

Au reste, que pouvait reprocher madame de Vauquelay, à M. de Diennes ? L'amertume de quelques questions ? l'aigreur de quelques réponses ? — C'était peut-être le tort de son humeur ou de son caractère, et non pas celui de son intention ? Avant de se formaliser, il fallait au moins savoir si M. de Diennes n'était pas à l'égard de tous, ce qu'il était pour elle. Et lui, de son côté, sur quelles bases insaisissables avait-il établi la rigueur de son jugement ? De quel crime impardonnable s'était rendue coupable Mme de Vauquelay pour s'attirer tant de paroles glaciales, tant de malveillance obstinée ?

Il en est ainsi des rancunes et des répulsions du monde en général, et les moins motivées sont les plus tenaces.

Mathilde ne paraissait pas, et soit qu'Edgard fût impatient de sa présence, soit qu'il fût seulement impatient de voir s'interposer un tiers dans la conversation, ses yeux s'étaient déjà deux ou trois fois involontairement tournés du côté de la porte.

— Ma fille regrettera beaucoup de ne pas s'être trouvée ici pour vous recevoir avec moi, dit la marquise dont l'âme charitable prenait en pitié jusqu'aux déceptions les plus minimes du prochain ; elle passe ordinairement la journée du jeudi chez sa tante, Mlle Darras, et aujourd'hui elle ne m'appartient pas. Vous qui faites partie de la famille depuis si longtemps, monsieur, vous devez connaître cette bonne dame ?

— Fort peu, madame la marquise. Lorsque j'étais enfant, j'avais le malheur et le tort d'inspirer à Mlle Darras une répulsion souveraine que je ressentais un peu moi-même à son égard, quoi qu'elle eût pour moi le grand charme d'être la sœur d'une personne à laquelle j'avais voué un respect et un attachement sans bornes.

— Partagés par tous ceux qu'elle a honorés de son attention, interrompit vivement Hortense.

Comme ce n'était pas uniquement pour rendre hommage à la vérité que M. de Diennes venait de faire à la seconde femme de son tuteur l'aveu de ses sentiments pour la première, mais aussi pour se procurer le plaisir d'une de ces absurdes petites vengeances dont raffolent les cœurs aigris, le prompt acquiescement de la marquise, et par dessus tout son air de profonde sincérité, gêna quelque peu Edgard dans l'innocente satisfaction qu'il s'était promise. Il fit un mouvement pour se lever.

— Monsieur de Diennes, dit la marquise embarrassée de l'obstacle qu'elle mettait au départ d'Edgard, je n'ose pas croire que vous choisirez dorénavant le jeudi pour venir me voir ; et quoique ce soit peut-être vous entretenir bien vite de nos grandes affaires, je voudrais savoir de vous en deux mots, pendant que Mathilde est absente, si vous avez reçu la lettre qui contenait les dernières intentions de M. de Vauquelay, et si votre arrivée à Paris est déjà le commencement de leur exécution. Je ne sais si vous m'approuverez d'avoir laissé ignorer à ma fille le projet de mariage conçu par son père ; mais j'ignorais vos intentions ; d'autres idées, un autre engagement, peuvent s'opposer, de votre part, aux vœux de mon mari. J'ai cru devoir respecter votre liberté, et vous laisser le privilége de pénétrer le premier dans la pensée de Mathilde.

— Madame, dit Edgard en s'inclinant, je vous remercie de vos paroles, et plus encore de votre silence ; car je serais bien malheureux de devoir tout à fait la main de Mlle de Vauquelay à son obéissance filiale et à des droits que je n'accepte pas. Libre moi-même de tous les liens que peut redouter votre prévoyance, je viens voir si la tendresse fraternelle que Mathilde m'a conservée ne m'enlèvera pas, comme cela me semble presque inévitable, l'espoir d'obtenir l'amour de son cœur ; ce cœur, je suis fermement décidé à ne pas le contraindre, et si un autre, aussi loyal et plus heureux, se présente, à lui céder une place que je voudrais de toute mon âme conquérir, mais que je ne veux pas usurper. Continuez donc, je vous en supplie, Madame, à me garder le secret, jusqu'au jour où je vous dirai en toute sincérité de conscience si je puis rester à jamais, ou s'il me faut repartir pour toujours.

— Et à quelle époque cesserai-je de vous considérer... comme non-avenu ?

— Je l'ignore, madame, répondit Edgard, vous concevez que cela ne dépend pas de moi.

— Sans doute, reprit Hortense avec une douce moquerie, cela dépend du plus ou moins grand nombre de rivaux que vous aurez à combattre, n'est-ce pas ?

— Hélas ! madame, un seul suffit, pourvu qu'il soit aimé.

— C'est vrai, dit la marquise. Il n'y a cependant pas beaucoup de chances pour que vous rencontriez de semblables traverses. Mais je bénis ce doute, et je suis disposée à le trouver raisonnable, puisqu'il doit retarder le moment où je serai séparée de ma fille. Le père de Mathilde, continua-t-elle de cette voix attendrie qu'elle avait toujours en parlant de son mari, vous tenait pour un homme plein d'honneur, monsieur, je m'en rapporte donc entièrement à vous du soin de ne compromettre en rien le repos à venir et la réputation d'une femme qui sera la vôtre ; et, forte de cette conviction, j'attendrai maintenant

(1) Voir les numéros des 29 et 30 septembre, et des 1er et 2 octobre.

[illegible] ture à légitimer la tâche qu'elle poursuit depuis son origine.

Il est pénible de soulever le voile qui couvre les plaies du corps social; mais, quand le mensonge ose ainsi se produire, c'est un devoir pour tout honnête homme de le rappeler à l'ordre. Il est bien triste pour moi de vous parler encore des catastrophes qui ont désolé ma patrie. Puisse du moins le sang des victimes servir de témoignage contre les coupables! Que la vérité courbe le front des assassins!

Témoin oculaire, je vais vous raconter un épisode du drame de Gallicie. Les personnes dont je vais parler existent; osera-t-on le nier en présence d'un pays en feu et arrosé de leur sang?

Dans les premiers jours du mois de février 1846, on convoqua un grand conseil à Leopol. C'est dans cette assemblée, composée des plus hauts fonctionnaires, qu'on devait prononcer sur le sort de tout un pays. L'archiduc Ferdinand la présidait en personne. Prince faible et insignifiant par lui-même, il n'était connu que par ses échecs dans les campagnes contre les Polonais, une dévotion minutieuse et une aveugle confiance dans les jésuites. C'est par sa protection que les RR. PP. ont obtenu un grand bâtiment à Leopol; c'est par ses soins qu'ils sont autorisés à diriger l'enseignement des collèges. En échange d'un tel privilège, ils se sont obligés à professer en allemand, contrairement aux statuts, qui ordonnent aux jésuites de se servir dans les instituts publics de la langue latine, ou de la langue du pays où ils résident.

Mais je reprends la suite de mon récit. Après quelques heures de débat, le conseil, effrayé de l'insurrection qui prenait des proportions gigantesques, résolut d'étouffer le mouvement des nobles par les paysans aveugles, sans exposer les troupes, dont on soupçonnait la fidélité.

L'opposition, cependant, fut assez forte, et quelques voix se prononcèrent contre cette mesure atroce. M. d'Emensdorff, quoique ennemi mortel du nom polonais, protesta avec force contre l'infamie dont on voulait couvrir le gouvernement. Il finit son discours les larmes aux yeux, et, avec toute l'indignation d'un homme d'honneur, il s'écria que, dans le cas même où le salut de la monarchie apostolique serait en question, il vaudrait mieux périr que d'appeler à sa défense des assassins salariés. M. Krieg se contenta de dire avec beaucoup de sang-froid qu'il était de l'avis de M. d'Emensdorff. Le directeur de police, M. Sahert, parla dans le même sens, mais il fut le dernier. Ces trois voix ne pouvaient rien contre l'archiduc et le reste des assistants. Le massacre fut décidé, et le conseil se sépara.

Dans la soirée, le décret rédigé fut apporté à l'archiduc pour qu'il le revêtit de sa signature; mais quelques heures de réflexion avaient agi puissamment sur l'esprit de ce prince. Voyait-il s'élever autour de lui les ombres menaçantes des héros, sauveurs de la ville impériale, dont il allait égorger les petits-fils? ou bien les grandes figures des Habsbourg, qui lui demandaient compte de leur vieille gloire, flétrie par lui, leur descendant dégénéré? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il chancela, il eut peur! C'était un crime trop grand pour un homme si petit. Il jeta loin la plume et refusa de signer. Le secrétaire désappointé se retira pour en donner avis au conseil.

Les bureaucrates frémirent de rage. Cette journée de triomphe, ils l'attendaient depuis plus d'un demi-siècle. Pour l'amener, deux générations de diplomates avaient travaillé sans relâche, dévorant en silence les mépris d'une noblesse fière et vigoureuse. Et quand la vengeance était prête, quand il ne fallait plus qu'un mot pour qu'ils l'emportassent enfin, la faiblesse, l'indécision d'un mannequin impérial ajournait la victoire et l'arrachait de leurs mains! Mais ce n'étaient pas des hommes à lâcher si facilement la proie.

Les portes du palais, bien tard dans la nuit, s'ouvrirent pour le confesseur du prince: c'était un membre de la compagnie de Jésus. [illegible] coupables tenaient à éclairer l'opinion publique pour se disculper le plus possible devant elle. C'est par eux que le public a tout su. On ne répondra rien dans la Gallicie, ni même dans le reste de l'empire: nous verrons comment on s'y prendra pour se défendre devant l'étranger.

J'ai l'honneur, Monsieur, etc. UN POLONAIS.

Paris, 1er octobre.

MAROC. — Le *Nouvelliste* de Marseille du 3 publie d'importantes nouvelles du Maroc qu'il dit avoir reçues par voie extraordinaire. Il s'agit d'une nouvelle défaite essuyée par l'émir dans un engagement avec les troupes de l'empereur. La date précise et les détails de cette affaire manquent dans la correspondance du *Nouvelliste*, et font désirer de nouveaux renseignements. Voici cette correspondance:

Gibraltar, 22 septembre.

Nous recevons à l'instant de Tanger la nouvelle d'un grand combat qui a eu lieu sous les murs de Taza entre les troupes de l'empereur du Maroc et celle d'Abd-el-Kader. Ce dernier, après une lutte des plus acharnées, se serait retiré en laissant quatre mille hommes sur le champ de bataille.

L'empereur venait de rendre un décret par lequel il promettait 15 ducats (45 fr.) par chaque tête de rebelle qui lui serait apportée.

Les lettres de Fez annoncent qu'après cette bataille, l'ex-émir se serait vu contraint de se réfugier dans les montagnes voisines pour échapper à une entière destruction.

L'empereur est aujourd'hui à Rabat, où il célèbre les fêtes du Baïram, après quoi il compte se rendre à Fez. Il n'est pas douteux que la nouvelle de la défaite d'Abd-el-Kader et la présence de l'empereur dans sa capitale n'achèvent d'apaiser l'inquiétude qui s'était manifestée dans ces derniers temps parmi les populations marocaines.

L'Hymne à Pie IX.

L'hymne à Pie IX qui a reçu la consécration du génie de Rossini et qui est devenu la *Marseillaise* religieuse et nationale de l'Italie, a été très heureusement traduit par M. Belmontet. Ces vers expliquent et expriment l'enthousiasme des Italiens. Nous ne pouvons, en les reproduisant dans nos colonnes, qu'encourager les populations françaises à braver la honteuse et inavouable censure dont ils ont été l'objet de la part de la police de Paris, et à réclamer ce chant partout où il peut être chanté dignement. Voici la traduction de M. Belmontet:

Que Rome s'enflamme
Comme un saint volcan!
Le soleil de l'âme
Luit au Vatican.

Le Pasteur suprême
Grandit son troupeau.
Il est de Dieu même
Le porte-drapeau.

La main du Saint-Père
Guide nos vieux droits.
L'Italie espère;
Pie étend sa croix.

C'est le grand symbole
Par le Christ porté.
C'est la parabole
De la liberté.

Pie est l'espérance
Qui germe en tout lieu;
C'est la délivrance
Qui nous vient de Dieu.

[illegible] Vienne, [illegible] du 27 et du 28, et paraissait avoir un caractère de toute certitude. Des lettres parvenues hier à deux ou trois journaux de Paris annoncent positivement que l'évacuation a eu lieu le 25. C'est à la grande fermeté seule du Souverain Pontife qu'on attribuait cette importante victoire sur le cabinet de Vienne. On assure qu'après avoir épuisé tous les moyens de modération, de persuasion et de douceur, Pie IX avait déclaré au représentant de l'Autriche que, si ces moyens humains étaient impuissants, il aurait recours aux *moyens divins*. Cela voulait dire qu'il s'adresserait d'abord au cœur des fidèles et ferait dire des prières dans le monde entier pour la délivrance de l'Eglise, et que, si l'Autriche persistait à maintenir ses troupes dans la ville de Ferrare, il irait jusqu'à l'*excommunication*.

Cette menace a eu l'effet qu'elle devait produire. M. de Metternich a reculé devant la puissance morale d'une pareille détermination. Cet évènement, comme on le pense, n'a fait que doubler à Rome l'enthousiasme et l'amour des populations. Il aura un immense retentissement en Europe et rendra désormais plus facile l'œuvre libérale du pape. Le respect que le Saint-Siège impose au cabinet de Vienne sera à plus forte raison ressenti à Lucques, à Parmes, à Naples même, où le frère du cardinal Ferretti est allé porter une lettre du pape, qui adjure le roi de Naples, comme chrétien, d'épargner le sang de ses frères, et qui lui rappelle, comme prince, que les concessions n'ont jamais affaibli les monarques que lorsqu'ils attendent, pour les consentir, qu'elles leur soient arrachées par la violence.

Le *Nouvelliste de Marseille* a également reçu la nouvelle de l'évacuation prochaine de Ferrare par des lettres de Rome du 27, antérieures d'un jour à celles qui, parvenues hier à la *Presse* et au *Constitutionnel*, donnent l'évacuation comme déjà effectuée.

Cependant, la correspondance du *Nouvelliste* ne fixait qu'au 30 octobre l'évacuation positive de Ferrare, et il est encore probable, d'après les dernières nouvelles des journaux allemands, que la nouvelle seule du consentement de l'Autriche à l'évacuation était arrivée le 27, et que la rentrée des troupes autrichiennes dans la citadelle n'aura eu lieu que deux ou trois jours après, s'il n'y a pas eu contre ordre de M. de Metternich. Le courrier de demain dissipera probablement tout doute à ce sujet.

— On écrit de Naples au *Nouvelliste*, que cette ville est tranquille ainsi que la Sicile, mais que l'insurrection fait des progrès dans la Calabre. Les insurgés auraient, dit-on, offert de mettre bas les armes, à la condition que S. M. changerait son ministère et qu'elle adopterait certaines réformes essentielles. Le roi, pour toute réponse, a expédié aux généraux qui commandent en Calabre l'ordre de poursuivre les rebelles avec plus de vigueur et de sévérité que jamais. S. M. sicilienne n'est pas disposée, comme on le voit, à recourir aux moyens de douceur pour rétablir la tranquillité dans ses Etats.

— On écrit de Lucques, en date du 24 septembre, que le duc reviendra prochainement dans ses Etats avec sa famille. Le même correspondant annonce que, le 18, on a vu dans l'île de Gorgona dix-huit vaisseaux anglais.

— On écrit de Rome, 22 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg*:

« On dit que M. Lutzow, ambassadeur d'Autriche, a empêché le pape d'adresser aux évêques de la chrétienté une lettre encyclique, pour les inviter à faire des prières dans l'intérêt des Etats de l'Eglise, qui sont menacés. S'il en est ainsi, M. de Lutzow aura ajouté un nouveau service important à ceux qu'il a déjà rendus à son gouvernement; car le fanatisme, en se mêlant à la question, n'aurait fait qu'aggraver la situation. Le prince Albert de Broglie est arrivé avec des dépêches à l'ambassade de France. On dit qu'elles contiennent [illegible]

---

autant que vous le jugerez nécessaire, et sans plus revenir sur ce sujet, un terme que vous fixerez vous-même.

— Une dernière question, madame la marquise, dit M. de Diennes après un moment de réflexion. Croyez-vous que nous soyons seuls instruits de ce que vous venez de me faire l'honneur de me dire?

— Absolument seuls! à moins pourtant, dit en se reprenant Mme de Vauquelay, que votre tuteur n'en ait parlé à sa belle-sœur Mlle Darras; il la consultait volontiers; mais rassurez-vous: si elle le sait, elle n'en a rien dit à Mathilde, et c'est l'important.

A ces derniers mots de la marquise, Edgard réprima un sourire; puis il salua et sortit.

— Ah! mon beau capitaine, pensa-t-il en descendant lentement l'escalier, vous avez donc, comme ces chevaliers dont nous lisions autrefois ensemble les merveilleuses histoires, une vieille fée protectrice qui sert vos amours, et qui vous apprend les secrets du jaloux sacrifié? C'est là que veille l'ennemi dans l'ombre, c'est là que j'irai le surprendre.

Et il prit le chemin qui conduisait chez Mlle Darras, fort empressé pour la première fois de sa vie, de lui présenter ses respectueux hommages.

VI.

UN HOMME QUI S'INSTRUIT.

L'intérêt qui faisait agir M. de Diennes ne prenait cependant pas sa source dans les sentiments qu'il était tout disposé à ressentir pour Mathilde avant de l'avoir revue; il tenait à éclaircir ses doutes, bien plutôt par la crainte du ridicule qu'il aurait eu à les conserver, que par le désir de s'assurer d'une rivalité malheureuse, qui élevait entre lui et un bonheur vaguement entrevu, un obstacle peut-être insurmontable. Mlle de Vauquelay lui avait paru charmante, incomparablement plus belle qu'il n'était nécessaire pour lui plaire; mais quelques instants d'entrevue avaient suffi pour que sa mémoire, victorieuse des changements survenus en elle, la lui rendît telle qu'au jour de leur séparation: et la paisible tendresse qu'il éprouvait à cette époque pour sa jeune sœur adoptive, tendait à reprendre possession d'un cœur qui d'abord n'aurait pas mieux demandé que de l'aimer autrement, sinon davantage.

Edgard était néanmoins bien résolu à faire tout ce qui dépendrait de lui pour accomplir dignement la tâche imposante et sacrée qu'avait voulu lui confier la paternelle prévoyance de son tuteur: et, s'il renonçait avec regret à y trouver le charme dont il s'était mal à propos bercé, il n'avait pas du moins l'extravagante prétention d'y chercher le mérite d'un sacrifice.

Lorsqu'il arriva chez Mlle d'Arras, Mathilde, assise sur une chaise, basse, auprès du fauteuil de sa tante, lui faisait la lecture. Elle se leva joyeuse, posa son livre avec un air de reconnaissante satisfaction, qui s'adressait autant à l'interruption qu'à l'interrupteur, et nomma le nouveau venu à la vieille demoiselle, dont l'oreille paresseuse n'entendait qu'avec peine et fort incomplètement pour l'ordinaire les noms confiés à la prononciation capricieuse de sa vénérable femme de charge.

Bien que le secrétaire d'ambassade fût loin d'être aussi avant dans les bonnes grâces de la maîtresse de la maison que son ami le capitaine de dragons, celle-ci, excellente par sa nature, et légèrement entachée de vanité, lui sut gré d'une visite dont son éternelle irréflexion l'empêchait de deviner le véritable motif, et le lui témoigna par le plus bienveillant accueil; d'un autre côté, la gaieté sans détours, et l'abandon plein de franchise de Mathilde, achevaient d'ébranler les doutes qui avaient amené Edgard. Par une de ces bizarres contradictions auxquelles l'esprit humain est sujet, il avait éprouvé une espèce de mécompte, en ne rencontrant pas Louis Dubourg chez Mlle Darras comme il s'y attendait: était-il venu trop tôt? arriverait-il trop tard?.. enfin, il commençait à s'avouer que probablement ses soupçons n'avaient pas le sens commun, lorsqu'un coup de sonnette retentissant et caractéristique, en rappelant à la confidente étourdie du jeune officier, la position dramatique où elle se trouvait, vint confirmer à son tour M. de Diennes dans ses prévisions premières. C'était, en effet, le capitaine Dubourg. Au milieu de ces agitations qu'elle causait à son insu, Mlle de Vauquelay continuait à gazouiller comme si de rien n'était; mais tout à coup, en répondant au salut triste et respectueux de Louis, elle s'aperçut que le regard pénétrant de M. de Diennes était fixé sur elle avec une expression singulière: le timbre si pur de sa voix s'altéra, ses yeux confus et troublés se baissèrent.

Les deux jeunes gens échangèrent en silence un serrement de main.

— Allons! pensa Edgard, je ne m'étais pas même trompé d'heure; pour un homme qui ne fait pas son état d'avoir de l'expérience, c'est un agréable début. Ce malheureux garçon souffre énormément de ma présence ici; Mathilde a perdu contenance en le voyant, et si ce n'est pas encore de l'amour, c'est quelque chose qui en deviendra très bien. Pourtant, puisqu'il ne la voit qu'une fois par semaine, je ne sais pas pourquoi, moi, qui ai ce droit-là tous les jours, je jetterais si vite au vent les cendres de mes espérances... il s'agit de gagner du terrain; quand une fois nous serons manche à manche, nous verrons..... Et que verrons-nous? Et à quoi bon? Louis n'en gardera pas moins l'irrésistible avantage qu'il a sur moi, cette arme triomphante avec laquelle on pulvérise toutes les autres: l'amour qui appelle l'amour!

Pendant qu'il discourait ainsi philosophiquement avec lui-même, M. de Diennes, à l'exemple de César, soutenait intrépidement une conversation dont le sujet variable et inconstant différait étrangement de celui de son monologue.

Bien décidé à laisser un remords au fond de l'âme de sa cruelle antagoniste, il se faisait une loi de lui complaire, et de ne la contredire en rien; les plus absurdes théories, les rêveries les plus creuses de la romanesque vieille fille ne pouvaient réussir à vaincre sa patience opiniâtre, et à amener sur ses lèvres la moindre observation discordante. L'extrême loquacité de la bonne dame ne lui permettant pas souvent d'approuver de la voix, Edgard approuvait tout du geste, et l'entretien courait risque de se prolonger de la sorte indéfiniment, si un éloquent regard du capitaine Louis, dirigé sur Mathilde et intercepté par M. de Diennes, n'était venu briller comme un éclair à travers tant de nuageuses paroles, et rappeler au jeune diplomate que l'heure présente ne lui appartenait pas, et qu'en loyal adversaire, il devait se retirer, en attendant que le lendemain lui apportât sa revanche.

Pendant qu'il regagnait à pied son hôtel de la rue Neuve-Saint-Augustin, M. de Diennes, libre de l'effort qu'il lui avait fallu faire en présence de ceux qu'il venait de quitter, avait repris le cours interrompu de ses réflexions.

— Ma revanche... pensait-il, voilà qui est fort bien dit! Mais si je fais mine d'amoureux, je vais devenir le croque-mitaine de cette pauvre jeune fille. Elle se réfugiera dans l'amour de Louis en désespoir du mien, et j'aurai le plaisir de voir s'élever, sur les ruines de ma tendresse malencontreuse, une passion éternelle, cimentée par le ridicule obstacle que j'y aurai opposé. Non pas! j'appartiens à Mathilde comme un frère à sa sœur, qu'elle le sache d'abord; après cela, que ce premier lien dont elle a conservé le souvenir et l'habitude, me conduise à être aimé autrement, je ne demande pas mieux! Mais, en vérité, j'ai trop d'amitié pour elle, pour feindre jusque là un amour que j'éprouve si peu.

A la même heure, Mlle de Vauquelay de retour chez sa belle-mère, lui racontait, en oubliant de nommer Louis Dubourg, la visite inattendue d'Edgard, l'accueil ébouriffé de sa tante et la lecture si heureusement troublée.

— Il est allé là pour voir Mathilde, se dit la marquise, il l'aime donc beaucoup déjà? Je craignais tant qu'il ne sût que haïr!

Cette comparaison bien naturelle, entre la froide sécheresse qu'Edgard lui avait opposée, et son tendre empressement près d'une autre, ne la blessa point, son cœur était humble et bon; mais elle se sentit tristement troublée par ces motifs même. L'impression, pour elle inaccoutumée, qu'elle avait produite en cette occasion, lui avait laissé un naïf étonnement, et par suite, une préoccupation assez curieuse du caractère singulier d'Edgard. En le trouvant affable et enjoué devant Mlle Darras, affectueux auprès de Mathilde, elle se crut l'objet d'une exception marquée et voulut en démêler la cause. Pourquoi n'était-il pas simplement indifférent pour elle, ce jeune homme dont M. de Vauquelay l'avait si paternellement entretenue et qui ne la connaissait pas? Comment s'était-elle heurtée à cette répulsion dédaigneuse, elle qui s'était présentée le cœur ouvert à sa bienveillance?

La marquise fut donc atteinte d'un de ces malaises passagers que les esprits délicats savent seuls distinguer de la jalousie, et qui ont leur origine dans un certain besoin de sympathies, propre aux organisations pourvues du don de la faire éclore autour d'elles. Edgard avait pris, à son insu, une position particulière, bizarre; et, tout étranger qu'il fût, il s'était avancé, en dehors du cercle des indifférents, assez près pour projeter jusque dans la confiante sérénité de ce cœur, l'ombre fugitive et glacée d'une sensation pénible.

Mme MARIE NODIER-MENNESSIER.

(*La suite à demain.*)

... leurs paiements, et la dépréciation de tous les fonds et de toutes les valeurs, soit du gouvernement, soit de chemin de fer, ont jeté dans la cité une consternation impossible à décrire. Il est probable que la nouvelle restriction de la banque d'Angleterre ne sera pas de longue durée, néanmoins son effet sur les différentes branches des affaires financières est très fâcheuse. La conduite des divers directeurs sous les auspices desquels procèdent les compagnies, présentent un contraste frappant avec la politique que les négociants ordinaires sont forcés aujourd'hui d'adopter, l'argent étant à un taux exhorbitant, et la confiance du commerce fortement ébranlée, presque détruite. Les directeurs demandent positivement la somme de 5 millions quatre cent mille livres pendant le mois d'octobre. Il est temps que l'on mette un terme à cette folie. Le meeting aidera sans doute à la chose, en montrant à ceux qui ont le pouvoir combien leurs intérêts sont affectés. Lorsque les actionnaires d'une ligne de chemin de fer auront mis le veto sur toute nouvelle dépense, et conséquemment prohibé tout nouvel appel de fonds, l'exemple sans doute trouvera de l'écho dans toutes les compagnies de chemins de fer. La crise a été fortement ressentie à Manchester. La maison James Guest a un passif de 70 000 liv.; celle de Stockse Rail manque de 30 000 liv.; celle de MM. Cooper et comp., de 50 000 liv.; celle de Glower manque de beaucoup. La suspension de paiements de Render et Milner, de M. E. Broadhurst, d'Edouard Poster et de Wilson et Eboor ont entraîné la ruine de la confiance et la stagnation des affaires. A Halifax, MM. Reidehalgh ont manqué. On parle d'une faillite considérable à Hunddenfleld. Les nouvelles de Leeds sont satisfaisantes.

» Le commerce du blé, dans les provinces, a été très actif: les fermiers se sont effrayés des derniers événements, et ils apportent leurs grains sur le marché pour éviter la perte qui suivra une baisse à Marklane. A Liverpool il y a eu deux faillites importantes: celle de W. Maury, qui faisait beaucoup d'affaires avec les Indes-Orientales et l'Amérique du sud, et celle de T. et H. Murray, négociants des Indes-Occidentales.»

IRLANDE.—Les affaires prennent un aspect menaçant à Cork. Des ouvriers réunis au nombre de 300 ont demandé à grands cris du travail ou des secours. On leur a répondu qu'on aviserait aux moyens de les satisfaire. A Middleton, la même scène a eu lieu. A Rilorglisi (Kerry), un magasin contenant des provisions a été pillé. D'un autre côté, les fermiers refusent, dans certains cas, de payer leurs fermages. A Waterford, un propriétaire a fait saisir le blé et les bestiaux de son fermier.

Pendant la nuit, une troupe d'individus est arrivée, a arrêté et emprisonné les gardiens, et a enlevé le blé et les bestiaux. Dans le district de Monasterevan (comté de la reine), les propriétaires ont adopté des mesures plus avantageuses aux fermiers, et ont trouvé le moyen d'occuper un grand nombre de bras. (*Daily News.*)

ÉTATS-UNIS ET MEXIQUE. — Nous trouvons dans un supplément du *Courrier des Etats Unis* du 15 septembre, des nouvelles importantes du Mexique. Il s'agit de deux nouvelles batailles entre les Américains et les Mexicains. Voici le résumé de ces nouvelles:

« Un exprès extraordinaire nous apporte à l'instant les journaux de la Nouvelle-Orléans du 8 de ce mois, dans lesquels nous trouvons des nouvelles de Vera-Cruz qui nous apprennent enfin quelque chose de précis sur la marche du général Scott et les événements qui l'ont marquée. Ces événements sont d'un caractère beaucoup plus grave et beaucoup moins décisif que ne l'avaient fait espérer les rumeurs contradictoires de ces derniers jours.

» Deux batailles sanglantes, dit le *Picayune* de la Nouvelle-Orléans, ont eu lieu entre les Américains et les Mexicains, dans les endroits nommés Contreras ou Coysacan et Churbuusco. Les premiers ont été victorieux, mais leur victoire leur a coûté cher. La proposition de l'armistice qui a suivi ces deux combats est venue du général Scott, qui en cela a cédé, suppose-t-on, aux instances du ministre d'Angleterre. Le bruit que la ville de Mexico était à la merci de l'armée américaine ne semble pas fondé, et il paraît certain, au contraire, que si la paix ne sort des négociations pendantes, une troisième bataille aura lieu.

» M. Kendall, correspondant du *Picayune*, écrit à ce journal, de Tacubaya, le 22 août, que le général Scott et une partie de son armée occupent le palais de l'évêque de cette ville, après avoir défait les Mexicains *dans deux engagements qui ont été les plus sérieux de toute cette guerre.* »

PRUSSE.—Berlin 29 septembre.—Trois des accusés polonais avaient été envoyés dans la section des aliénés de l'hôpital de la Charité. Le bruit s'est répandu hier qu'ils s'étaient évadés. Aujourd'hui, nous apprenons qu'après avoir visité Berlin, ils sont revenus spontanément à la prison. (*Zeitungshalle.*)

AUTRICHE.—Vienne, 26 septembre.—L'empereur se rendra le 10 du mois prochain à Presbourg pour faire l'ouverture solennelle de la Diète. A partir du 1er octobre prochain, les troupes de la Gallicie seront mises sur le pied de paix. (*Gazette d'Augsbourg.*)

GRÈCE.—Athènes, 19 septembre.—Lundi dernier, les obsèques de M. Colletis ont eu lieu avec une pompe extraordinaire. Plusieurs discours ont été prononcés au cimetière. Théodore Grivas continue à faire des enrôlements dans Athènes. Il prétend qu'il est sujet anglais, et qu'il n'a pas, par conséquent, d'ordres à recevoir de Constantinople. (*Gazette d'Augsbourg.*)

FAITS DIVERS.

Le bruit courait ce matin à Paris, dit la *Patrie*, que la flotte française a quitté Naples pour se rendre sur le champ au golfe de la Spezzia, entre Massa-Carrara et Gênes.

— Le *Moniteur* publie ce matin *cent trente-deux* nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, dont plusieurs de grand-officier et de commandeur, et un grand nombre d'officiers, faites au profit de l'armée seulement, du 18 au 23 septembre, à l'occasion du camp de Compiègne.

— Le banquet réformiste de Cosne aura lieu le dimanche 17 octobre, sous la présidence de M. Manuel, député de Nevers. Plusieurs députés des départements du centre sont invités, entre autres, M. Duvergier de Hauranne, député du Cher, qui a déjà promis son concours.

— On a découvert, au mois d'avril dernier, à l'est de l'Oural, dans le pays habité par les Samoyèdes, une mine de platine d'une grande richesse. Des ingénieurs en ont pris possession au nom du gouvernement russe, et après avoir dressé les plans nécessaires à son exploitation, ... des chevaux piétinant sur les debris de l'état.

— Les obsèques de M. le duc de Reggio ont eu lieu aujourd'hui à midi avec pompe. L'église était ornée d'attributs qui rappelaient les services du maréchal. Un grand concours de personnes de tout rang s'était rendu à cette solennité. On remarquait beaucoup de gardes nationaux, qui n'avaient pas oublié que le duc de Reggio avait commandé en chef, sous la Restauration, la garde nationale de Paris.

— Un accident a signalé le départ de M. le duc de Nemours pour Lunéville. Le piqueur qui précédait sa voiture est tombé de cheval, dans le faubourg Saint-Antoine, avec une telle force que sa tête a frappé contre le pavé. Ce malheureux, assez grièvement blessé, a été relevé avec de fortes contusions par M. Duvignon, ex-sous-chef de l'octroi, secondé par deux gardes municipaux, qui l'ont ramené aux Tuileries dans un fiacre. M. le duc de Nemours a continué sa route après s'être assuré de l'état du blessé et avoir fait ordonner qu'il fût traité convenablement.

— Différentes plaintes avaient été portées depuis quelques jours par des personnes qui, passant à une heure peu avancée de la soirée sur le boulevard Mazas et de Bourdon, avaient été assaillies, maltraitées et dépouillées de sommes plus ou moins importantes par deux individus dont les plaignants donnaient le signalement, en s'accordant à déclarer qu'une jeune femme, évidemment complice de ces malfaiteurs, les avaient abordées et avaient cherché à lier conversation avec elles peu de moments avant celui où elles avaient été attaquées. Des mesures de surveillance avaient été prescrites, deux filles de mauvaise vie et deux repris de justice, logés dans le quartier Popincourt, ont été arrêtés cette nuit. Les deux repris de justice ont été formellement reconnus par deux plaignants.

UNE DEUXIÈME CRÈCHE a été inaugurée aujourd'hui dans le 8e arrondissement, rue Popincourt, 70, par les soins des mêmes personnes qui, au commencement de l'année, en avaient ouvert une première rue du Faubourg-Saint-Antoine. M. le curé de Saint-Ambroise, après avoir béni la crèche, a prononcé une touchante allocution. M. Marbeau, l'honorable *inventeur* des crèches, assistait à la cérémonie, et a encouragé avec bienveillance le nouvel asile de l'enfance pauvre.

PRÉSENCE D'ESPRIT DE LISTZ. — Il y a peu de temps, Listz voyageait en Allemagne et y donnait des concerts. Il voyageait en prince, précédé d'un courrier qui préparait ses relais, et accompagné de son secrétaire. Il arrive dans une petite ville dont les habitants, disait-on, avaient grande envie de le voir et de l'entendre. Le concert avait été dûment annoncé; le nom de Listz est proclamé dans toute la Germanie; la seule crainte du pianiste était donc que la salle ne fût trop petite pour contenir la foule de ses admirateurs.

Jugez quel dût être son étonnement lorsqu'il ne vit au parterre qu'une quarantaine d'auditeurs fort maussades et ayant presque l'air honteux de se trouver en si petit nombre. Il attendit, se promena dans le petit foyer des artistes, fit accorder deux ou trois fois ses pianos, chercha tous les prétextes possibles pour retarder l'heure du concert, espérant toujours un supplément de spectateurs. Mais force lui fut enfin de s'exécuter. Tout-à-coup, comme il jouait sa fantaisie sur *Don Juan*, une idée lumineuse traverse son esprit. Il se lève au milieu du morceau, s'avance vers la rampe, et, saluant très poliment son auditoire:

— Messieurs, leur dit il, vous avez assez de musique, je présume, et moi aussi; voudriez-vous me faire l'honneur de venir souper avec moi?

Cette invitation singulière fut accueillie par un hourra d'enthousiasme. Listz fit très bien les choses. Il conduisit son *public* au premier hôtel de la ville, où il était descendu le matin, et commanda un souper magnifique. L'amphitryon et ses convives se séparèrent fort tard dans la nuit, dans un enchantement mutuel.

Mais le lendemain, le rusé pianiste annonça un second concert. Cette fois la salle était comble. On comptait plus de deux mille spectateurs. Ils étaient venus sans doute attirés par le talent de l'artiste; mais n'avaient-il pas aussi un peu compté sur le souper?

L'EAU ET LE VIN.—M. B. Alher, l'un des administrateurs du Mont-de-Piété de Montpellier, âgé de soixante-quatorze ans, vient de se donner la mort en se noyant dans son puits. L'*Echo du Midi* prétend que le chagrin de n'avoir pas vendu son vin, lorsqu'il était à un prix élevé, avait altéré sa raison.

FILLE PERDUE. — On écrit de Fribourg: « Une dame de Porentruy se trouvait dernièrement à Estavayer, canton de Fribourg; là se trouvait aussi un jésuite en passage, auprès duquel toutes les dames de la ville voulaient aller se confesser.

» Cette dame, pour faire plaisir à ses deux grandes et jolies demoiselles mineures, s'y rendit aussi avec elles. La mère et la plus âgée de ses filles obtinrent tout de suite l'absolution; mais la plus jolie et la plus jeune des deux demoiselles ne put l'obtenir, même au bout de trois séances. La mère en était désespérée; elle alla trouver le jésuite pour savoir quel grand crime avait donc commis sa fille! Le jésuite répondit que, n'ayant pas eu d'entretien avec cette jeune personne hors du confessionnal, il ne pouvait pas dire ce qui s'était passé entre eux dans ce lieu saint.

» La mère rentra toute triste, et, le lendemain matin, vers dix heures, sa fille étant de nouveau sortie, n'a plus reparu, pas plus que le jésuite. Depuis quinze jours, cette dame fait les démarches les plus minutieuses pour avoir seulement des nouvelles de son enfant, mais en vain; elle a dû quitter cette ville, tant elle était obsédée par d'autres prêtres. Elle habite maintenant à Payerne, où elle attend péniblement des nouvelles. (*Revue de Genève.*)

ASCENSION DU BALLON VAN HECKE. — M. Dupuis-Delcourt rentré à Bruxelles, à la suite de sa réascension du 27, a publié dans les journaux de cette ville quelques observations relatives aux procédés de navigation aérienne du docteur Van Hecke. Un procès-verbal du bourgmestre de Vierves, province de Namur, constate que M. Dupuis-Delcourt est redescendu le 27, à 5 heures 30 minutes, dans cette commune.

« Cette descente, dit le procès-verbal, s'est effectuée sans aucune espèce de dégâts; la nacelle seule posait à terre et le ballon flottait. Aidé des assistants, M. Dupuis-Delcourt a vidé le gaz qui remplissait la machine, a plié le ballon et l'immense filet qui le recouvrait, les a mis dans la nacelle et a confié ces objets à la garde des nommés Antoine Thibaut et Alphonse Manise d'Oignies. »

M. Dupuis Delcourt a fait au bourgmestre la déclaration suivante:

« Je me suis élevé aujourd'hui de Bruxelles d'une heure et demie à » deux heures, dans le ballon que vous avez vu, avec M. le docteur » Van Hecke. Il s'agissait de faire l'essai de procédés imaginés par le » docteur pour monter et descendre à volonté sans faire usage de sou- » pape ni de lest.

» J'ai le souvenir que nous passâmes de cette manière au dessus » d'un ruisseau et d'une haie. C'est à ce moment que les appareils de » M. le docteur Van Hecke furent en partie brisés, ainsi que nos » instruments de physique et le léger balcon qui environnait la na- » celle.

» Le ballon, délesté subitement d'un poids de 75 kilogrammes, dut » s'élancer avec une grande rapidité. Je m'abandonnai à lui avec con- » fiance. Malgré la vivacité et le coup d'œil exercés avec lesquels je » cherchai à reconnaître ce qui se passait à terre au moment de ma » réascension, il me fut impossible de rien distinguer. En quelques » secondes les objets terrestres s'étaient tellement rapetisés pour moi » que je ne pus plus distinguer de cette grande carte géographique, » ce vaste plan en relief qui forme le spectacle ordinaire du voyageur » aérien. »

» M. Dupuis-Delcourt nous a dit ensuite que, perdu depuis plus de deux heures dans le ciel, et après être parvenu à une élévation que, par approximation, à défaut d'instruments, il n'estime pas devoir être moindre de 6 à 8 000 mètres, il avait songé à terminer son expédition et qu'il parvint à effectuer tranquillement sa descente.

» Le bourgmestre,

» Signé ANCIAUX. »

L'atelier vicinal

DANS L'ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES.

Nous avons donné un aperçu de ce que nous entendons par l'organisation de l'atelier vicinal, et nous avons fait entrevoir les résultats qu'on peut demander à une telle organisation (1).

Ces résultats, ces projets, ces désirs, n'existeraient-ils que dans notre imagination? Aurions-nous carressé un rêve irréalisable?

Non! et c'est à des faits acquis, constatés, vérifiés, que nous allons demander nos preuves: nous allons invoquer l'appui, l'autorité de l'expérience.

Ecoutons M. Bertin, sous-préfet de Fougères, raconter la tranformation des chemins vicinaux de son arrondissement dans l'espace de six années (2).

« Sur 160 lieues de chemins vicinaux, l'arrondissement n'a eu jusqu'ici que 10 lieues de chemins vicinaux de grande communication: il est peut-être l'arrondissement de France le plus maltraité sous ce rapport. Mais, grâce à une organisation particulière des travaux de la prestation en nature, organisation qui a eu pour but de substituer la force de l'association, le travail d'ensemble, intelligent et combiné à l'impuissant gaspillage de l'individualité, au travail morcelé, inintelligent et désordonné, la direction des travaux des chemins vicinaux ordinaires est depuis longtemps entièrement centralisée entre les mains de l'administration du chef-lieu d'arrondissement; on a pu donner à l'établissement de ces chemins les mêmes soins que l'on apporte à la confection des chemins de grande communication, et assurer, pour l'avenir, leur bon état d'entretien.....

» Depuis 1839 on emploie, chaque année, une valeur d'environ 110 000 fr.....

» Voici le tableau des travaux exécutés de 1839 à 1844:

ANNÉES.	LONGUEURS.		
	OUVERTES.	EMPIERRÉES.	ENTRETENUES.
1839	34 420 m.	18 360 m.	20 010 m.
1840	26 840	22 270	38 370
1841	21 430	25 530	60 640
1842	24 390	29 834	86 174
1843	25 745	23 492	116 002
1844	28 861	38 419	139 496

» ... En examinant le tableau des travaux exécutés depuis 1839, toujours seulement avec les trois journées de prestation en nature et le produit des 5 c. additionnels, c'est-à-dire en quelque sorte avec la même force motrice, on reconnaît facilement que l'emploi de la prestation s'est amélioré successivement; et cette amélioration est due au développement de l'organisation des travaux des chemins vicinaux dont nous allons parler. Mais on voit par ce tableau qu'il en est d'une organisation administrative comme d'une machine compliquée: ce n'est pas du premier jet que l'on arrive à résoudre le problème pivotal de toute mécanique, l'économie de ressorts, le plus grand effet possible avec la moindre dépense de forces, ou les effets les plus variés avec la même force. C'est en faisant fonctionner une machine que l'on peut en apercevoir les défauts, que l'on arrive à établir la meilleure distribution des forces, le meilleur agencement des rouages. En 1839, comme en 1844, ce sont les mêmes forces, ce sont les mêmes rouages qui ont agi, et cependant quelle différence d'effets en quantité, en qualité, en variété de travail! Cela vient en grande partie de ce que l'administration de l'arrondissement a apporté, chaque année, des améliorations aux détails de l'organisation des travaux de la prestation en nature. Cette différence tient encore à l'accoutumance, qui a rendu familiers à la population et aux agents de direction tous les travaux de confection des chemins, tous les détails d'un travail combiné, organisé: aussi, chaque année, le mécanisme de cette organisation se simplifie.

» L'arrondissement est partagé en quatre circonscriptions de communes. Chaque circonscription, qui est elle-même divisée en plusieurs groupes de communes, a son agent-voyer, ses brigades mobiles de cantonniers, son outillage, qui se transportent successivement dans chaque groupe de communes pour l'exécution de la prestation, d'après les ordres arrêtés par le sous-préfet et l'agent-voyer de l'arrondissement. Chaque commune paye les cantonniers et les réparations d'outils pendant le temps que les travaux s'exécutent sur son territoire. Le paiement des outils neufs se fait de manière que toutes les communes de la circonscription contribuent à l'entretien de l'outillage, en proportion de leurs dépenses pour les chemins.

» Pour les cinquante-sept communes de l'arrondissement, le personnel de l'administration des chemins vicinaux se compose d'un agent-voyer d'arrondissement, de cinq agents-voyers secondaires, dont un comptable, de soixante-neuf cantonniers et d'une vingtaine d'ouvriers auxiliaires, parmi lesquels on recrute les cantonniers. Excepté les ouvriers auxiliaires, tous les agents et cantonniers sont employés et payés à l'année. Les agents-voyers sont seuls payés par le département. Chaque année, après avoir pris connaissance des ressources et des besoins des communes, en ce qui concerne la viabilité, les agents-

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du dimanche 3 de ce mois.
(2) *Notice historique et statistique sur l'arrondissement de Fougères.* — 1840. Rennes, imprimerie de Marteville et Lefas.

[illegible]
L'outillage servant toujours, n'est plus un capital mort pendant les trois quarts de l'année, et il faut moitié moins d'outils que si chaque commune possédait son outillage particulier. L'ensemble des travaux de la prestation s'exécute seulement pendant les mois de mars, avril, mai, juin et juillet; mais, pendant tout le reste de l'année, les cantonniers, des ouvriers auxiliaires et quelques prestataires continuent à faire divers travaux relatifs aux chemins, et le temps que l'on consacre à l'exécution des travaux dans chaque commune est proportionné à son importance. La prestation n'est pas appliquée aux travaux des chemins de la même manière dans toutes les communes : les conducteurs tiennent compte des besoins, de la constitution topographique et sociale de chaque commune. Pour tirer le meilleur parti possible de la prestation, ils ont recours, suivant les cas, à différentes combinaisons non prévues par la loi, mais acceptées par les prestataires ; telles sont la conversion totale ou partielle des journées d'une espèce en journées d'une autre espèce; l'exécution des fortes cotes de prestation par division.

» Avec ce système, on obtient un travail bien organisé, dirigé avec unité, et cependant qui satisfait aux besoins variés de tous les sous groupes. Par l'association, la solidarité établie entre les différents centres de travail, entre les communes de chaque circonscription, on réalise, en outre, une grande économie de ressorts et de dépenses en agents de direction et en instruments de travail. On a donc en même temps la variété dans l'unité, la meilleure des règles que l'on puisse appliquer pour obtenir une organisation qui approche, autant que possible, de la loi sériaire qui préside à l'arrangement de toutes les œuvres de la création.

» Les bons résultats de cette organisation du travail de la prestation ont été assez rapides, pour que la population de l'arrondissement en ait promptement compris la valeur, et elle s'est soumise, sans beaucoup de difficultés, à toutes les combinaisons, à toutes les exigences que nécessitait sa mise en pratique. Aujourd'hui, dans beaucoup de communes, les prestataires font plus de travail que l'on n'en pourrait obtenir des salariés, au prix de la journée de travail dans le pays ; les travaux sont aussi bien exécutés que s'ils étaient faits par un entrepreneur, et ils reviennent à un prix inférieur à celui auquel il pourrait les faire. »

Après cet exposé, M. Bertin signale un danger contre lequel il est bon de prémunir les administrateurs qui auraient la louable ambition de marcher sur ses traces :

« Ce système d'aménagement des travaux de la prestation, dit-il, a été adopté dans le département d'Ille-et-Vilaine ; et ailleurs ; il y a aussi produit de bons résultats, qui cependant ne peuvent être comparés à ceux que l'on a obtenus dans notre arrondissement. C'est que — avoir adopté, comme on l'a fait, le seul aménagement des communes par circonscriptions et par groupes, sans un nombreux personnel de cantonniers mobiles que l'on occupe toute l'année, sans un bon outillage des ateliers par l'association des communes de chaque circonscription pour la fourniture et l'entretien de cet outillage ; sans l'entière dispensation, par une autorité centrale et supérieure à celle des maires, de toutes les ressources affectées dans chaque commune aux chemins vicinaux ; sans l'application des prestataires à *tous* les genres de travaux qui entrent dans la confection des chemins, c'est n'avoir adopté qu'un bon cadre d'organisation. Mais ce cadre n'est qu'un des rouages de la machine qui constitue cette organisation, et l'on ne saurait faire bien marcher, avec un seul rouage, une machine qui en exige plusieurs pour exécuter un bon travail ; car les résultats que donne un mécanisme quelconque sont nécessairement le produit des mouvements de tous les rouages, le produit de l'ensemble de toutes les forces de la machine, qui se prêtent un secours réciproque. Si on ne met pas toutes les forces de la machine en action, la somme des effets sera moindre. »

Ainsi donc, grâce à M. Bertin, grâce à l'intelligente et large application qu'il a su faire de l'article 6 de la loi du 21 mai, qui laisse la

[illegible]
préfecture, de département et d'arrondissement, se prêteront volontiers aux mesures qui viennent d'être décrites, et dont la direction ne pourrait du reste qu'ajouter à leur influence; mais nous chercherons ailleurs les ressorts impulsifs et les moyens organiques nécessaires pour mener à bien notre entreprise.

Or, ces moyens d'ordre et d'action unitaire, à qui pourrions-nous les demander, dans l'état actuel de la machine administrative, à qui, sinon aux fonctionnaires de cette administration spéciale, qui pousse à ce point la préoccupation de l'ordre, qu'elle va jusqu'à méconnaître le nécessaire élément de la variété et prend trop souvent l'uniformité pour l'unité? C'est, en effet, et en attendant un corps mieux préparé, c'est au corps des Ponts-et-Chaussées, duement modifié et réformé, que nous confierions l'œuvre des chemins vicinaux, surtout si, à la tête de ce corps justement honoré, se trouvait un homme imbu de l'esprit d'organisation, sachant que chaque nature de service a sa sphère propre dont il est dangereux et faux de la faire sortir, que là où finit la centralisation, commence la concentration ou l'anarchie, que, tout en dirigeant les fonctionnaires de divers degrés par voie d'instructions générales et unitaires, il faut leur laisser une suffisante part de liberté; un homme enfin qui eût la passion des choses vraiment grandes, et qui considérât comme telles les choses vraiment utiles.

C'est qu'en effet, pour que la prestation en nature donne sur tous les points les résultats qu'en a obtenus M. Bertin, il faut que l'impulsion générale soit vive, soutenue, convaincue. Si, lors de l'installation, le directeur-général des Ponts-et-Chaussées se montrait défaillant, irrésolu; s'il n'avait pas, dans la conception organique que nous avons esquissée, une confiance raisonnée, inébranlable; si l'urgence ne lui en était pas complètement démontrée, ou si même il manquait de cette volonté ferme et calme qui seule peut assurer le succès d'une œuvre nouvelle, l'opération serait compromise et la mesure discréditée. Au lieu de diriger unitairement les sous-ingénieurs chargés des arrondissements vicinaux, il en ferait des fonctionnaires sans initiative, ou bien il laisserait se perpétuer l'incohérence dont on se plaint tant aujourd'hui.

Cette incohérence, si facile à éviter dans le système que nous présentons, elle était inévitable avec le système actuel, et l'on ne peut raisonnablement s'en prendre aux officiers municipaux de ne posséder pas les connaissances, la compétence que la législation leur avait gratuitement supposées.

F. C.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nîmes. — M. C. — Reçu les 264. 30. — Merci. — Nous allons expédier et vous écrire. — Nous avons bien reçu les 58, en août.
Saint Etienne. — M. D. — Reçu les 135. — Remerciements à tous. — Courage. — Nous vous devons toujours une bonne lettre.
Warmeriville. — M. E. M. — Reçu les 70. — Nous attendrons *Dest. soc.* pour envoyer les deux ensemble. — Le choix du *traité* que tu demandes est assez délicat. — Pour qui et pour quoi? — A. B.
Constantine. — M. L. — Reçu les 100. — Nous expédions.
Fg. XXX. — M. R. — Cordial accueil à MM. W. et R. — Nous prolongeons.
Beauregard. — M. L. — La petite malle toujours en place.
Marseille. — M. A. — Reçu les 300. — Merci. — Cordial accueil aux 7 nouveaux. — La brèche sera bientôt comblée. — Nous n'avons pas dû expédier avant d'avoir des exp. — Nous allons le faire et vous écrire.
Colmar. — M. G. — Reçu les 251 20. — Le mandat est lancé. — Veuillez retenir les encaiss. jusqu'à ce que vous en ayez assuré l'acquitt. — Nous expédions. — Cordial accueil aux 2 nouv.
Vienne. — Mme R. B. — Nous avions retrouvé. — Vous recevrez 2 exemp.
Genève. — M. B. — C'est 4 fr. et 5 fr., dont 8 pour 32, et 8 pour 40, total : 72.
Gros. — M. D — On a reçu votre lettre; le traitement sera suivi à des cond. raisonnables; mais pourtant..... On attend un mandat. — Vous me verrez vers le 20, à moins d'anicr. — F. C.

3 p. 0|0......	c. 50	»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0|0......	»» »|»	»» »|»	»» »|»	»» »|»
5 p. 0|0......	»» »|»	»» »|»	»» »|»	»» »|»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »|»	ROM............	Der C.	96 »|»	»|»
Récép. Rotsch.	»	99 50	BELG. 3 1|2......	»	»»	»|»
ESP. Dette act.	»	»» »|»	— 4 1|2.........	»	89	»|»
— — pass.	»	» »|»	— do 1840......	»	97 3 4	»»
— 3 p. 0|0.	»	»» » »	— do 1842......	»	98 1|8	»|»
Dette intérieure	»	»» » »	— Banque......	»	»»»	»»
PORTUG. 5 0|0 1837	»	»» »|»	— do Em. 1844.	»	»»	»»
HOLL. 2 1|2	»	»» »|»	PIEMONT.........	»	»»»	»»
HAITI...........	»	230 »|»	AUTRICHE......	»	»»»	»»

Union linière »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

Avignon...	»»» »»
Str. à Bâle.	157 50
Paris-Str...	385 »»
Tours-Nant	360 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	511 25
Famp-Has.	»»» »»
Monp.-Féc.	510 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	445 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	375 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	893 »»	Orléans à Vierzon.	532 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	521 25	Bordeaux à Cette..	445 »»
Paris à Orléans...	1150 »»	Marseille à Avign.	513 50	Nord............	513 75
— à Lyon.....	373 »»	Paris à Strasbourg	386 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3\|6 (l'hectolitre) disponible, 80 fr.; courant du mois, 79 à 80; 2 derniers mois, 79 à 80 fr.; 4 premiers mois 1848, 76 à 77 fr.
Fécule et betterave, »» fr.
Béziers, 61 fr. — Bordeaux, 71 fr.
Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 105 fr.; 2 derniers mois, 105 à 106-50 fr.; 4 premiers mois 1848, 106-50 à 106-50.
Huile épurée, 111 fr.
Savon disponible, belle qualité, 105.
Lille. — Colza, 89 fr. — Œillette-rousse, »». — Lin, 94 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Objets d'art de la Vieille-Montagne. — La fonte de zinc bronzée par les procédés électriques est aussi dure et aussi belle que le bronze lui-même. Dans un temps où le goût des œuvres d'art, statuettes, vases, etc., se répand universellement, il est impossible que le public n'accueille pas avec la plus grande faveur les produits de la Vieille-Montagne. C'est le bronze mis à la portée de toutes les fortunes, puisque ces produits sont presque aussi bon marché que le plâtre. On peut voir chez M. Debraux, rue Castiglione, au coin de la rue Monthabor, et à la fabrique, rue Ménilmontant, 51 bis, ces beaux ouvrages, destinés à orner les galeries, les serres, les jardins, aussi bien que l'intérieur des plus coquets appartements.

On lit dans les *Annales du professorat*, au sujet de M. Fattet : « Ce célèbre dentiste prépare un nouvel ouvrage qui viendra consolider une réputation déjà européenne. »

Nous rappelons qu'hier mardi ont commencé, et pour continuer les jours suivants, à huit heures du soir, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 24, les expériences de M. Raymond Griffoul, pour faire repousser des cheveux sur des têtes chauves.
Nous tiendrons nos lecteurs au courant du résultat de ces curieuses expériences.

Spectacles du 6 octobre.

8 h. »|» OPÉRA.—Charles VI.
» h. »|» FRANÇAIS.—Relâche.
» h. »|» ITALIENS.—
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—La Fiancée, le Trompette.
7 h. »|» ODÉON.—Isabelle de Castille.
6 h. 1|2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE.—Le Major, Cheveu Blond, Rose, Pierrot.
7 h. »|» VARIÉTÉS.—Le Suisse, la Filleule, Fille obéissante, Fille de l'Avare.
6 h. 1|2 GYMNASE.—Couleurs de Marguerite, Réveil du Lion, la Femme.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL.—Un Docteur, le Lait, Bonheur, Portier, Chambre.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »|» AMBIGU.—Le Fils du Diable.
5 h. 3|4 GAITÉ.—Simon, le Tremblement.
7 h. »|» CIRQUE.—Soirée équestre.
6 h. 3|4 COMTE.—La Dinde du Mans, la Pie voleuse, l'Anguille de Melun.
7 h. »|» FOLIES.—Adine, Revue, Diable, Antoine.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

La question de la guerre en Suisse.

La Diète helvétique a voté la dissolution du Sonderbund et l'expulsion des jésuites.

Ces décisions seront-elles exécutées sans combats par les cantons catholiques ; s'inclineront-ils devant la majorité de la Diète ? Rien ne l'annonce, et l'irritation des esprits, excités surtout par la presse soi-disant religieuse, rend la guerre civile très probable.

La Suisse est divisée en deux camps : d'une part le progrès, la liberté intellectuelle et les sympathies pour la nation française, abstraction faite de son gouvernement ; d'autre part, la tradition, le passé, la religion enchaînée aux pratiques et aux textes, en un mot, l'influence autrichienne et jésuitique.

Nos sentiments, nos vœux sont pour le premier de ces partis, mais nous ne voulons pas l'oppression du second ; justice est due à tous, et nous protesterions contre la Suisse libérale, si elle pouvait avoir la pensée de détruire les indépendances cantonales et d'imposer à la Confédération helvétique une centralisation absorbante modelée sur le régime français.

L'unité absolue, exclusive, ne constitue pas une bonne organisation nationale. L'harmonie est la devise suprême des peuples, et cette harmonie, c'est le mariage de l'unité avec la diversité. Un peuple a besoin d'unité pour la solution de toutes les questions qui concernent les intérêts généraux, mais il y aurait despotisme à ne pas laisser à la province toute liberté pour son administration intérieure, pour la solution de toutes les questions où elle est seule intéressée.

Les différents principes qui doivent un jour en se combinant former le gouvernement parfait et définitif des nations se produisent d'abord tour à tour, enfantant isolément toutes leurs conséquences, et tendant à la souveraineté la plus exclusive; les peuples pèchent par excès de diversité, comme notre France du moyen-âge, ensuite par excès d'unité, ou plutôt de concentration, comme notre France actuelle, avant de trouver la juste conciliation de ces deux systèmes. Que la Suisse n'imite donc pas la France; la France elle-même reconnaîtra bientôt qu'elle a trop asservi la commune au chef lieu, l'administration du chef lieu à la bureaucratie parisienne.

La Suisse doit se garder d'autant plus d'entrer par engouement dans notre voie, qu'elle se rendrait ainsi impropre à remplir en Europe sa mission toute spéciale. Précisément parce qu'il y a des peuples trop centralisés et qui veulent imposer un même cachet aux lois, aux mœurs et même aux opinions de tous leurs membres, précisément parce que l'unité, souvent despotique, de la France, de l'Autriche, des Etats Italiens absolus, rejette les éléments qu'elle considère comme hétérogènes, l'Europe a besoin d'une terre hospitalière, d'un asile semblable aux foyers antiques; il faut que cette terre soit partagée entre des influences si diverses, qu'elle représente toutes les opinions, tous les pays, et que tout exilé puisse, dans un de ses cantons, être accueilli comme un frère. Ce rôle glorieux, la Suisse le remplit plus largement que la France; la France lui envoie des hommes brisés par ses luttes politiques, des légitimistes, des républicains, des impérialistes; de l'Autriche et de l'Italie elle reçoit d'autres proscrits; les idiomes de trois races se partagent ses cantons; elle abrite toutes les communions chrétiennes depuis le piétisme exalté jusqu'au catholicisme le plus fervent, toutes les croyances politiques depuis les théories les plus aristocratiques jusqu'au libéralisme le plus radical.

Assurément, la discussion, l'enseignement peuvent rapprocher ces nuances de l'opinion ; mais aucune d'elles ne doit étouffer les autres de par la loi. Ce serait faire outrage à la liberté, ce serait enlever à la Suisse sa physionomie, sa fonction sociale propre et sa gloire, en la rendant exclusive et monotone comme les pays dont elle est entourée.

Au surplus, nous n'avons à cet égard aucune inquiétude, les chefs radicaux, MM. Ochsenbein, Druey, Ferrer, Kern, ont déclaré qu'il serait déraisonnable d'*unitariser* la Suisse, et qu'elle devait rester république fédérative ; tous ont compris qu'avec un principe d'unité large et tolérant, la Suisse devait concilier la diversité des cantons et leur pleine indépendance quant aux intérêts cantonaux.

Mais où s'arrête chacun de ces deux principes ? Et pour citer l'exemple d'où naissent aujourd'hui les difficultés, le droit d'indépendance, disons mieux, de souveraineté cantonale, peut-il autoriser des cantons à conserver dans leur sein des membres de la compagnie de Jésus, alors que la majorité des Etats confédérés déclare la présence de ces religieux contraire à la sûreté de la Confédération ?

Assurément, le droit de souveraineté cantonale ne peut pas aller jusqu'à recéler des éléments de désordre capables de compromettre la sûreté générale. Assurément encore la majorité des confédérés a compétence pour déclarer que la sûreté générale est menacée.

Nous n'étions pas partisans de la dernière expulsion des jésuites hors de France, cette réclame libérale tentée par M. Thiers, le candidat ministériel en permanence. Nous savions que la France possédait en germe assez d'idées progressives et destinées à devenir populaires pour neutraliser l'influence des jésuites, si l'on élargissait les lois, si l'on accordait le droit d'association à tout le monde, au lieu de l'enlever aux disciples de Loyola. Nous voulions que la société des jésuites, objet pendant longtemps d'une tolérance tout exceptionnelle, fût ramenée au droit commun, mais nous voulions aussi que ce droit commun fût la liberté.

En Suisse, dans le voisinage de l'Autriche, la seule puissance qui les protège ouvertement, les jésuites peuvent être plus dangereux que chez nous ; la majorité des cantons, représentés légalement par des délégués, a déclaré qu'elle reconnaissait un danger,

pour casser cette décision de la Diète et pour lui remontrer qu'elle voit mal dans ses propres affaires.

Après une décision de cette nature, si les jésuites n'étaient que les serviteurs de Dieu et d'un Dieu mort en victime après avoir défendu qu'on tirât l'épée pour sa propre cause, les jésuites auraient spontanément quitté la Suisse ; ils n'auraient pas voulu que l'Autriche, dont on les considère comme les alliés et l'avant-garde, introduisît en Suisse des caisses de munitions pour leur défense, et qu'un peuple se disposât à s'égorger en leur honneur. L'*Univers*, s'il n'était pas un journal jésuitique bien plus que chrétien, ne verserait pas de l'huile sur le feu, en adressant aux cantons libéraux des bravades sans danger pour lui, mais fatales à la Suisse.

Ces provocations, au surplus, offensent la logique aussi bien que l'humanité, et l'opinion publique ne comprend pas comment les mêmes hommes secondent vivement en Suisse le parti autrichien, dont ils se disent les adversaires en Italie.

Mais, si les discussions légales de la Diète rencontrent une résistance obstinée, si les inspirations pacifiques et fraternelles du christianisme sont mises en oubli par ceux mêmes qui revendiquent le titre de chrétien comme leur monopole, les cantons libéraux doivent donner l'exemple de cette modération qui sied à la force, et ne recourir aux armes qu'après avoir donné deux preuves de leur aversion pour la guerre civile.

D'abord, puisque le *Sonderbund* se qualifie de ligue purement défensive contre les invasions des corps-francs, la Suisse libérale doit enlever à la coalition ce motif ou ce prétexte, en interdisant par des lois sévères l'organisation des corps-francs sur son territoire. Cette mesure a été prise par la plupart des cantons libéraux. Elle doit être chez eux unanime, loyale, sérieuse. Un pouvoir régulier soutient ses actes par une armée régulière; et conformément à toutes les règles du droit des gens, il ne saurait admettre aucune autre façon de faire la guerre.

En second lieu, avant de procéder par la force à l'expulsion des jésuites, il conviendrait de porter la question au Saint-Siége, dont les jésuites ne peuvent récuser la juridiction. Pie IX refuserait-il à l'Helvétie ce qui fut accordé par Grégoire XVI à la France ? Si, contrairement à toute espérance, Pie IX ne voulait pas employer son autorité spirituelle pour éloigner les jésuites de l'Helvétie, la Suisse ne serait pas dépourvue pour cela d'armes temporelles contre les jésuites, considérés comme fauteurs d'intrigues politiques et dangereux pour la sûreté des Etats. Si Pie IX, cédant à l'esprit humain, conciliateur, progressif, qui fait sa gloire, engage les disciples de Loyola à faire disparaître en se retirant une cause de guerre, la décision de la Diète est exécutée sans effusion de sang, l'amour-propre des cantons primitifs et des jésuites eux-mêmes est sauvé par cette haute intervention ; enfin, la religion catholique ne reçoit aucune atteinte; un acte de l'autorité pontificale, sollicité ainsi par un peuple, rendrait à cette religion un nouveau lustre ; ses intérêts ne sont point confondus avec les intérêts de Loyola. M. de Montalembert l'a démontré lui-même à la Chambre des pairs. Nous ajouterons, nous, que ces intérêts sont souvent opposés ; le christianisme trouve aujourd'hui dans les menées des jésuites beaucoup plus d'impopularité que de puissance réelle.

Une législation générale contre les corps-francs, de respectueuses négociations auprès du Saint-Siége sont des préliminaires que la Diète de Suisse doit employer avant de se décider à une guerre juste, mais à jamais regrettable, contre les cantons qui ont enfanté l'indépendance de l'Helvétie.

Il paraît que le croisement des intrigues diplomatiques continue à Madrid, et que les revirements s'y pressent. A la victoire de M. Bulwer succède celle de M. Guizot. M. Narvaez est parvenu à escalader le pouvoir. Voici en quels termes le **Moniteur parisien** annonce cette grande nouvelle :

« Le gouvernement a reçu, par une dépêche télégraphique, datée de Madrid, le 4 octobre, la nouvelle que S. M. la reine Isabelle a nommé un nouveau ministère dont voici la composition :

» Président du conseil et ministre des affaires étrangères, M. le général Narvaez;

» Ministre de l'intérieur, M. Sartorius ;

» Ministre des finances, M. Orlando ;

» Ministre de l'instruction publique, M. Ros de Olano ;

» Ministre de la guerre, M. Cordova.

» L'ordonnance qui constitue le nouveau ministère a été publiée dans la *Gazette* du 4.

» Madrid est parfaitement tranquille. »

Le jury de la Seine était appelé ce matin à juger le troisième des cinq journaux prévenus d'avoir trop profondément ressenti et trop vivement exprimé l'indignation causée en France par la série de scandales des mois de juillet et d'août. C'était le tour de la *Réforme* de répondre à l'accusation du ministère public. On sait que la *Démocratie pacifique* avait ouvert la marche en obtenant un acquittement, et que la *Gazette de France* s'était vu condamner par le même jury. La *Réforme* n'a pas été plus heureuse que la *Gazette* ; son gérant a été condamné aujourd'hui à quatre mois de prison et à 3 000 francs d'amende. Nous publions plus loin les débats de cette affaire.

La versatilité du jury, en pareille matière, ne saurait s'expliquer que par la mobilité et l'impressionnabilité même du caractère national. En France, on échappe d'autant plus vite à une impression qu'elle est triste et qu'on l'a profondément ressentie. Les citoyens qui composent le jury ont perdu aujourd'hui, 7 octobre, le sentiment qu'ils éprouvaient, il y a deux mois. Les articles des journaux qui leur auraient paru alors la véritable et fidèle expression de l'opinion publique, leur [illegible] aujourd'hui empreints de

daies pour leur faire comprendre que le cri unanime sorti de la presse, il y a deux mois, était un cri de conscience, de vérité, d'honnêteté et de moralité publiques.

Voilà la seule explication que nous puissions donner des condamnations de la *Réforme* et de la *Gazette* après l'acquittement de la *Démocratie pacifique*. Nous déplorons sincèrement les condamnations qui frappent chez nos confrères de la presse militante des sentiments que nous avons non seulement partagés avec eux, mais exprimés peut-être avec plus de force qu'eux. Nos lecteurs jugeront si les quelques lignes incriminées dans la *Réforme* ne méritaient pas l'absolution au même titre que les nôtres, et si le jury de la Seine ne devait pas pousser l'indulgence envers la presse, aussi loin que l'oubli envers les crimes officiels des mois derniers.

L'administration des postes jouit du monopole absolu du transport des lettres, et ce monopole, elle le fait respecter impitoyablement. Ces attributions appellent comme correctif nécessaire une responsabilité sérieuse, et cependant jusqu'ici l'administration des postes était parvenue à s'y dérober. Des soustractions considérables avaient lieu ; on condamnait l'agent infidèle, mais l'administration s'en lavait les mains, et les soustractions se renouvelaient de plus belle. Près de 250 000 fr. ont été détournés de la fin de 1845 au commencement de 1846. La cour d'assises de la Seine vient de protester contre cette impunité. Un employé des postes comparaissait hier devant elle pour détournement de lettres et de valeurs. Il reconnaissait avoir volé à divers particuliers la somme totale de 23 à 24 000 fr., sans compter les valeurs qu'il avait détruites, parce qu'il n'osait en tenter le recouvrement. Une des victimes s'est portée partie civile et a demandé que l'administration des postes fût déclarée responsable des actes de ses agents ; le ministère public a vivement combattu cette prétention, mais la cour en a jugé autrement, et l'administration a été condamnée, comme civilement responsable, à la restitution de la somme volée.

Nous ne savons pas au juste ce que le *Conservateur* entend conserver, mais ce ne sont pas ses idées. Il passe du blanc au noir, du pour au contre, avec une versatilité merveilleuse. Dans son programme il confessait hautement l'importance des questions sociales et l'urgence de leur solution. Nous avons reproduit ce passage. Aujourd'hui, au contraire, il déclare que ces questions sont de minime importance et doivent être subordonnées aux questions politiques. Qui a pu amener le *Conservateur* à se réfuter ainsi lui-même à quelques jours de distance ? Peu de chose. La *Presse* a fait hier une déclaration plus explicite que la sienne en faveur du socialisme. Le *Conservateur* n'a pas prouvé que les questions sociales doivent être subordonnées aux questions politiques, mais il a très bien démontré que ses opinions à lui sont complètement subordonnées à la concurrence industrielle.

Le *Journal des Débats* ne peut nier l'unanimité de réprobation qui se manifeste aujourd'hui contre un pouvoir corrompu et corrupteur. Mais, tout en confessant l'existence de ce mouvement, l'organe ministériel essaie de donner le change à l'opinion publique, et de prouver qu'il n'y a là qu'une marqueterie d'opinions diverses, sans lien, sans solution, sans portée. Voici comment il s'exprime :

Vous vous réunissez tout ce que vous êtes d'Oppositions de toutes les couleurs, centre gauche, gauche, républicains, socialistes, vous battez le rappel dans les coins de toutes les factions, vous acceptez tous les drapeaux, vous confondez sur un mot équivoque toutes vos passions, toutes vos théories les plus contraires entre elles, tous vos desseins secrets ou publics, et vous vous trouverez cinq cents dans un banquet ! Le beau miracle ! Voilà l'opinion publique, voilà la France ! Oui, la France des partis et des factions, la France des minorités !

Il y a une autre France que vous n'avez pas, que vous aurez moins que jamais avec vos turbulentes démonstrations, la France laborieuse, la France constitutionnelle, la France des majorités !

Si quelque jour une réforme pouvait paraître utile ou nécessaire, ce n'est pas même vous qui la ferez. Votre but fût-il bon une fois par hasard, vos moyens le discréditeraient pour toujours !

Nous ne prétendons pas que le ralliement intellectuel soit encore parfait; mais il est certain qu'un sentiment commun réunit toutes ces nuances diverses de l'opinion : c'est le sentiment de l'honnêteté publique, c'est une aspiration vers une direction morale de la société. Sous ce rapport, le mouvement réformiste représente la France laborieuse, la France des majorités. Si ce sentiment unanime se complique encore d'opposition, c'est que la réforme morale et sociale ne peut être opérée par les corrupteurs et les immobilistes.

Sans doute, ce ne sera peut-être pas ceux qui sont à la tête du mouvement actuel qui opéreront toutes les réformes utiles ou nécessaires; mais les moyens qu'ils emploient sont légaux ; ils procèdent, non par décomposition, mais par aggrégation ; ils expriment le seul sentiment unitaire qui ait surnagé au naufrage et à la débâcle des vieilles opinions politiques. Quand ce sentiment aura trouvé sa formule, quand le but instinctif que la France et l'humanité poursuivent sera plus nettement dessiné, on comprendra alors la portée de ce réveil de la moralité publique, qui doit nous conduire à une meilleure organisation sociale.

Un acte significatif de Pie IX.

Jusqu'ici le pape, dont le monde entier bénit l'avènement, n'avait manifesté son amour du progrès et de la liberté que dans l'ordre politique. Quelques personnes prétendaient qu'il se montrerait moins libéral dans l'ordre religieux.

Nous annonçons une nouvelle qui, toute simple qu'elle peut

Comité central des électeurs de l'opposition du département de la Seine.

AVIS AUX PATENTABLES.

La loi électorale du 19 avril 1831 exige pour la patente la possession annale. Par conséquent, pour être inscrit sur les listes de l'année prochaine, il faut que la patente soit prise au nom de l'ayant-droit avant le 20 octobre courant.

Le comité central prévient donc MM. les commerçants qui ont récemment fait acquisition de leurs fonds, qu'ils doivent, avant le 20 octobre, faire porter leurs noms sur les rôles de contributions, aux lieu et place des noms des vendeurs ou cédants. A défaut de cette formalité, les nouveaux patentés ne pourraient être inscrits sur les listes électorales que dans deux ans.

Il est d'autant plus important d'insister sur la mutation immédiate des noms sur les rôles, que souvent MM. les percepteurs engagent les acquéreurs ou concessionnaires à attendre jusqu'au mois de janvier suivant, et que beaucoup de citoyens, dans l'ignorance de leurs droits, consentent trop facilement à un délai qui leur est très préjudiciable. Ils reculent ainsi d'un an l'exercice de leurs droits électoraux.

EXTERIEUR.

ITALIE. — La nouvelle de l'évacuation de Ferrare n'est ni confirmée, ni dementie par le *Courrier du Midi*. Le silence succédant, sur ce sujet, aux lettres de Rome du 28, est un mauvais signe. Il prouve au moins que cette nouvelle était prématurée, et il laisse craindre que le contre-ordre dont nous avons parlé, ces jours derniers, d'après les journaux allemands, ne soit venu troubler la joie de la Romagne. Aujourd'hui encore nous lisons dans la *Gazette d'Augsbourg* quelques lignes qui constatent le triomphe obtenu par Pie IX sur le cabinet de Vienne. Selon la feuille allemande, les troupes autrichiennes n'évacueraient pas tous les postes de la ville de Ferrare; elles s'abstiendraient seulement d'y faire des patrouilles.

Cependant, nous devons rappeler que plusieurs correspondances de Rome du 27 et du 28 fixaient seulement au 5 octobre la sortie des troupes autrichiennes de la ville de Ferrare, et, qu'à ce compte, il faudrait encore deux ou trois jours pour savoir à quoi s'en tenir sur le degré de sincérité des concessions faites par M. de Metternich à Pie IX. La politique du cabinet de Vienne est si ténébreuse et si perfide qu'elle laisse toujours supposer quelque arrière-pensée de trahison, lorsqu'elle est forcée de s'humilier.

Il nous arrive plusieurs nouvelles de Naples, en date du 29 septembre.

D'abord, la correspondance du *Nouvelliste* parle toujours des mesures d'intimidation, des perquisitions à domicile, des violations de secrets mis en usage par le gouvernement de Naples, pour empêcher que rien ne pénètre au dehors, sur les progrès de l'insurrection. « On assure cependant, de très bonne part, dit-il, que cette insurrection marche à grand pas, et que dans le Cilento (province de Palerme) les insurgés ont battu les troupes royales, et ont tué 400 Suisses ou gendarmes. »

On attribue d'une voix unanime à Mgr Cokle, confesseur du roi, tous les malheurs qui affligent le royaume des Deux-Siciles. Il paraît que le pape, instruit de la déplorable influence que ce prélat exerce sur le roi, lui a intimé l'ordre de se rendre à Rome. Mais Mgr Cokle a prétexté une maladie pour se soustraire à cet ordre; sur son refus le pape lui aurait interdit la messe et la confession.

— L'*Alba* du 29 septembre prétend aussi, d'après ses informations, que l'insurrection de la Calabre prend chaque jour plus de consistance.

« L'on parle, dit ce journal, d'une attaque dans laquelle les insurgés auraient remporté des avantages très grands sur les royalistes, et le général Nunzianti aurait été blessé. L'évènement de Campo-Basso se confirme, mais on en ignore encore les détails. A Messine, on a fait plusieurs arrestations; parmi les incarcérés l'on nomme M. Gaëtan Grano, frère d'un riche banquier, homme très honorable, Mécène des artistes et très large de sa bourse pour les pauvres; ses opinions étaient modérées et contraires aux mouvements révolutionnaires.

» On a mis aussi en prison M. Dominique Piraino, personne estimable dans le pays, et le baron Cordone, qui n'a jamais été du parti libéral. Ces arrestations ont beaucoup irrité jusqu'aux citoyens les plus timides. A Palerme, on n'a plus emprisonné personne, parce que le peuple y est aigri et menaçant. Le chef de l'insurrection calabraise n'est pas, comme le *Journal des Deux Siciles* voudrait bien le faire croire, Dominique Romeo, qui est mort, mais Jean-André Romeo, et nous aimons à le déclarer, pour que la police napolitaine sache que, malgré la violation des lettres, les empêchements des passeports et la sévérité exercée auprès des capitaines des bateaux à vapeur et des matelots, quelques nouvelles arrivent jusqu'à nous. »

— Nous recevons d'une correspondance particulière la nouvelle que sept cantons albanais, du district de Lavino (dans le Sannium), ont arboré le drapeau de l'indépendance, que la cavalerie royale, commandée par le lieutenant-colonel Catrafiano, a été complètement battue, et qu'à Naples, gardé en état de siège, courait le bruit que Feramo, le chef-lieu de l'Abruzze ultérieur, était en pleine révolte.

— On écrit de Gênes, 2 octobre :

« Aujourd'hui, anniversaire de la naissance du roi, on a répandu un grand nombre de circulaires pour inviter les habitants à illuminer ce soir leurs croisées.

» On dit que lord Minto, ambassadeur d'Angleterre, est arrivé à Turin dans le but de favoriser de son influence la cause de la réforme. Il doit se rendre de là en Toscane et à Rome.

» Il est question d'organiser une ligue douanière italienne, et de convoquer dans ce but, à Turin, tous les ministres et conseillers d'Etat des différents gouvernements de la Péninsule. Il paraîtrait que le roi de Naples seul aurait refusé de faire partie de cette union.

» Nous avons dans notre port une frégate à vapeur française depuis quatre jours, venant de Naples, plus une corvette à vapeur américaine. »

ESPAGNE. — Madrid, 4er octobre. — On lit dans l'*Espanol* : « Le général Narvaez avait présenté sa démission du poste d'ambassadeur d'Espagne à Paris, mais on assure qu'il l'a retirée peu après. — Hier, dit le même journal, il ne s'est point fait d'opérations à la Bourse. Les fonds publics restent dans le même état de décadence, et cependant,

— On lit dans le *Popular* du 30 septembre : « Le général Espartero doit arriver à Madrid le 8 ou le 10 octobre prochain. Il paraît que le gouvernement l'a fait appeler en toute hâte, et qu'il voyage en poste. On parle de sérénades et de fêtes. L'*Heraldo*, qui cite cet article du *Popular*, dit qu'il ne croit à aucun des détails donnés par son confrère. »

ANGLETERRE. — *Par voie extraordinaire.* — Deux nouvelles faillites ont été annoncées, celles de la maison Rougemont frères, ancienne maison. Le passif n'est pas très considérable; et celle de John Thomas fils et frère. Cette dernière sera très sérieuse. Le passif de cette maison sur cette place est de 550 000 liv. et 150 000 liv. doivent échoir pendant ce mois, 120 000 liv. en novembre et 100 000 liv. en décembre. La cause immédiate de la faillite est la non réception de remises que ces messieurs attendaient de leur maison de Saint-Pétersbourg. Les conséquences de la faillite se feront surtout sentir à Manchester.

— M. W. Maury, de Liverpool, dont on avait annoncé la suspension de paiements, samedi dernier, a repris ses affaires. (*Times.*)

— La physionomie de la Bourse a été très sombre aujourd'hui; cependant, à la clôture, il y avait peut-être un petit changement imperceptible. A la Bourse aujourd'hui l'argent a été payé 10 p. 0/0. (*Morning-Chronicle.*)

— Maintenant que la récolte est rentrée, les classes ouvrières cherchent partout du travail sans succès. Les fermiers n'ont pas d'argent; les maisons des pauvres sont assiégées par des gens qui demandent à y entrer. La fièvre exerce des ravages. Les percepteurs des taxes sont inexorables, ce n'est que l'avant-coureur d'un hiver aussi rigoureux que l'an dernier. Le cri de desespoir retentit déjà dans les districts occidentaux. (*Morning Herald.*)

SUISSE. Schafhouse, 1er octobre. — Le vote sur l'instruction dans l'affaire du Sonderbund vient d'avoir lieu. On a adopté, à une majorité de 46 voix contre 28, la proposition du conseil exécutif d'employer la force des armes après avoir mis en œuvre inutilement tous les moyens amiables. On avait d'abord voté sur une proposition tendant à renvoyer l'affaire à la décision du peuple; mais elle fut rejetée par 52 voix contre 20. (*Nouvelle Gazette de Zurich.*)

Zurich, 5 octobre. — Nous apprenons que le canton de Zurich pourra disposer de forces considérables pour la mise à exécution de la résolution de la Diète. Outre les huit bataillons d'infanterie, sept compagnies d'artillerie, quatre compagnies de carabiniers, trois compagnies de cavalerie, deux compagnies de sapeurs et une compagnie de pontonniers, dont se compose le contingent, il y aura encore, prêts à se mettre en marche, douze bataillons de la landwehr, deux compagnies d'artillerie, quatre compagnies de carabiniers, une compagnie de sapeurs et une compagnie de pontonniers, formant un total d'environ 13 500 hommes. (*Gazette fédérale de Zurich.*)

LA PLATA. — La corvette à vapeur *Cassini* vient d'arriver à Toulon, ayant à son bord M. le comte Walewski, ministre plénipotentiaire de France dans la Plata. Elle a quitté Montevideo le 4 août, et apporte jusqu'à cette date les nouvelles de ces parages.

La veille de son départ, l'évènement que l'on pouvait aisément prévoir s'était accompli. Le général Oribe, rompant l'armistice derisoire auquel il n'avait consenti que pour mieux masquer, aux yeux de l'intervention, sa résolution de repousser tout arrangement, a repris les hostilités contre la ville de Montevideo, dont il va presser le siège avec plus de vigueur. Il compte sans doute profiter du découragement que la malheureuse issue des dernières négociations et la défection de l'Angleterre ont jeté parmi les assiégés, réduits désormais à leurs seules ressources et au concours indirect qu'ils reçoivent du maintien du blocus de l'escadre française. Son attente, il faut l'espérer, sera déçue, et, malgré la retraite des postes anglais, qui ont déserté les batteries qui leur avaient été confiées, l'énergie dont les Montevidéens ont donné de si persévérants témoignages suppléera aux vides qui se sont opérés dans leurs rangs.

En résumé, les derniers évènements qui viennent de s'accomplir dans la Plata ont eu pour résultat de classer distinctement les rôles, et de faire cesser la confusion des intérêts. La situation est nette. L'Angleterre a déserté la cause de Montevideo, et s'est mise en faveur auprès de Buenos-Ayres. La France est restée avec Montevideo et s'est acquis par là de nouveaux titres à l'animadversion de Buenos-Ayres. Telle est la position qui résulte des faits. Si Buenos-Ayres triomphe, l'Angleterre triomphe avec elle. Si Montevideo succombe, la France succombe avec elle. Ce n'est pas nous qui posons cette alternative, elle est la conséquence forcée de l'état des choses et de la conduite respective des parties intéressées. Or, la crise qui doit faire pencher la balance est imminente, et il est encore temps de peser sur l'un des plateaux. Aujourd'hui toute la question est là. (*Journal du Havre.*)

AUTRICHE. — Vienne, 28 septembre. — Le prix du blé est toujours très élevé ici. On dit que le bourgmestre de la capitale, par suite de la cherté continuelle des vivres, s'est décidé à demander une audience à S. M. l'empereur et à S. A. I. l'archiduc Louis, pour prier S. M. de vouloir bien ordonner qu'il soit pris des mesures à l'effet de prévenir le renouvellement de la crise de l'hiver dernier, par des achats de céréales et l'établissement de magasins. On croit que la demande de M. le bourgmestre de Czapka sera favorablement accueillie. Il s'est décidé, dit-on, à faire cette démarche, parce qu'il avait appris que les habitants de Vienne accusaient le conseil municipal de négligence dans l'exercice de cette partie de ses fonctions qui concerne la surveillance des marchés. La confiance renaît à la Bourse. (*Gazette de Spener.*)

— *Mort de la comtesse de Goerlitz.* — On lit ce qui suit dans le *Spectateur allemand* : « La corruption des classes élevées est à l'ordre du jour. L'histoire de la société française nous a récemment fourni de sanglants exemples qui sont la honte de l'humanité. La presse s'efforce pourtant d'en cacher une partie. Les crimes du grand monde ont pris de telles proportions, que les prolétaires de Paris ont, dit-on, proposé de fonder une société pour la moralisation des hautes classes. C'est par dessus tout le hideux assassinat de la duchesse de Praslin qui a rempli d'effroi et d'indignation le monde civilisé. A la vérité, le meurtrier a su se soustraire à la justice des hommes; mais, grâce à une investigation prompte et énergique, il ne reste pas l'ombre d'un doute sur le culpabilité du duc. Quoique nous ayons peu de sympathie pour le système du gouvernement et le ministère actuel en France nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que, dans cette triste circonstance, la justice française a satisfait à la rigueur de la loi et à l'impartialité. Elle s'est portée activement sur la trace du crime, l'a

promptement pour qu'elle ait pas eu le temps de saisir le cordon et d'appeler du secours. Mais bientôt l'idée de suicide ou d'accident a été rejetée et a fait place à celle d'un assassinat; et, en effet, d'après les résultats d'une instruction préliminaire, cette version acquiert un plus haut degré de probabilité.

» Le juge-instructeur, M. Purgold, a réuni 26 indices de culpabilité très importants, et a requis devant le tribunal de cour une instruction plus complète; mais le tribunal de cour, après examen à huis-clos, a déclaré que les indices n'étaient pas suffisants, et il a en conséquence rejeté le supplément d'enquête comme n'étant pas motivé, décision qui a paru étrange et qui a excité le mécontentement général. — Nous sommes à même de faire connaître ici quelques-uns des indices les plus graves recueillis dans le cours de l'instruction préliminaire; mais avant tout nous devons donner connaissance au lecteur de la nature des rapports qui existaient entre les époux de Goerlitz. Le comte passe pour avoir des goûts qu'on ne saurait désigner ici sans inconvenance. Cette dépravation qu'on lui impute n'a jamais été attestée judiciairement, bien que pour cela l'occasion et les preuves n'aient pas manqué. Le comte de Goerlitz a rempli les fonctions d'envoyé de Hesse-Darmstadt à la cour de Nassau, et il en a été rappelé, assure-t-on, à la demande expresse du souverain près duquel il était accrédité, parce que ses penchants, qu'il ne prenait pas la peine de dissimuler, avaient été un sujet de scandale. Il reçut ensuite une nouvelle mission près des Pays-Bas.

» La déplorable réputation qu'il s'était faite n'était pas ignorée de sa femme; c'était là sans doute la cause première de la mésintelligence qui régnait entre eux. On savait que depuis longtemps, quoique habitant dans la même maison, ils avaient cessé de se voir. Le soir même de l'évènement, M. de J..., lieutenant de chevau-légers, passant à cinq heures et demie devant la maison du comte, sentit une odeur de brûlé. Sans s'en inquiéter, il continua son chemin; et, cependant, arrivé dans la maison où il se rendait, il en parla à quelques personnes qui étaient là; ainsi, lorsqu'à cinq heures l'odeur de brûlé se faisait déjà sentir dans la rue, il est plus qu'extraordinaire que le comte de Goerlitz, qui se trouvait chez lui, n'ait rien senti qu'à 10 heures, puisque la fumée et la flamme devaient avoir bien plus d'intensité à l'intérieur qu'au dehors. Le comte de Goerlitz, qui, habituellement, se souciait assez peu de sa femme, montra ce soir-là, pour elle, une vive inquiétude; il a dit, et ces domestiques ont répété, que la comtesse était dans l'usage de s'enfermer chez elle chaque soir.

» Malgré cela, à 8 heures et demie, il envoya le seul domestique présent, pour en chercher un autre dans le voisinage, afin de savoir de lui s'il n'avait pas des nouvelles de la comtesse. Quand le domestique fit cette commission, la femme de celui qu'il venait chercher, s'écria : « Grand Dieu! Mme la comtesse serait-elle brûlée? » Quel singulier pressentiment et quelle bizarre coïncidence entre le dire de cette femme et l'évènement qui, d'après la déclaration du comte, n'aurait eu lieu qu'une heure et demie plus tard, et aurait été découvert par lui. Comment expliquer cette affirmation du comte que la comtesse, toujours à cette heure, s'enfermait chez elle, alors qu'elle ne se trouvait nulle part, s'il n'avait par lui-même regardé dans la chambre de sa femme? Lui fallait-il tout l'intervalle de 8 heures et demie à 10 heures et demie pour se décider à forcer la porte de la comtesse, puisqu'il avait auprès de lui deux de ses domestiques, et que la femme de l'un d'eux avait déjà exprimé l'idée que la comtesse pouvait être brûlée?...

» Lorsqu'à dix heures l'incendie fut découvert, le comte envoya un domestique chez le médecin Stegmaur, puis à dix heures et demie on ouvrit la porte en présence de plusieurs personnes. A ce moment, tout le monde fut obligé de reculer devant la fumée et la vapeur qui sortaient du cabinet. Tous les témoins assurent qu'il fut longtemps impossible de rien reconnaître au milieu de la fumée. Le comte seul fut une exception, car il s'écria au premier moment : « Grand Dieu! voilà ma femme! » Mais l'amour a le coup d'œil prompt. On n'a pas fait l'autopsie, parce que le comte ne l'a pas voulu. Il se hâta d'obtenir la permission d'inhumer sa femme, et l'inhumation eut lieu dès que cela fut possible. Il ne voulut pas que les médecins procédassent à l'examen. L'instruction n'a pu révéler si la porte était fermée en dehors ou en dedans, car on n'a pas trouvé de clé.

» Si la porte était fermée en dehors, la cause de la mort ne saurait être douteuse, et malheureusement ce fait est prouvé d'une manière indirecte; si elle était fermée en dedans, le manque de clé s'explique, si elle était fermée en dedans, qu'est devenue la clé? En vérité, cet indice donne lieu à tant de conjectures, qu'il rend indispensable, à lui seul, une instruction. On n'a pas pu découvrir la cause de l'incendie. Il n'y avait dans l'appartement ni réchaud, ni flambeau. Comment le feu a-t-il éclaté? Si l'on suppose que quelqu'un l'a allumé et a quitté ensuite l'appartement avec le flambeau ou le réchaud, la chose s'explique bien plus naturellement.

» La comtesse a été dévorée par les flammes devant son secrétaire; aucun autre meuble n'est brûlé. La tête, le cou, une partie des bras, étaient carbonisés. Il faut supposer que cette infortunée, après avoir été assassinée, a été placée sur un réchaud et y est restée plusieurs heures. Avant l'ouverture des portes, on a pu enlever le réchaud, changer la position de la victime et donner à l'évènement le caractère d'un accident.

» L'instruction préliminaire et l'opinion publique pensent que c'est pour détruire les traces d'une strangulation que la combustion a eu lieu. Si le tribunal de cour veut relever la confiance dans sa justice, il faut absolument qu'il publie les pièces et explique pourquoi il n'a pas voulu faire une instruction. On a remarqué que le comte de Goerlitz, qui vivait très mal avec sa femme, a tout-à-coup changé de sentiment après sa mort. Il visite souvent sa tombe et la couvre de fleurs. Nous ne savons s'il veut agir sur l'opinion publique ou satisfaire une sympathie qui s'est déclarée si tard; mais le temps dévoilera le mystère qui couvre encore cette affaire. »

FAITS DIVERS.

Par ordonnance royale de ce jour, M. le maréchal comte Molitor est nommé gouverneur de l'hôtel royal des Invalides, en remplacement du duc de Reggio.

— Plusieurs journaux annonçaient dernièrement ou répétaient avec une certaine affectation que Mme la duchesse d'Orléans évitait depuis quelque temps, avec beaucoup de rigueur, de se montrer en public. Mme la duchesse d'Orléans, en allant hier visiter à l'orangerie du Jardin-des-Plantes la collection des objets d'histoire naturelle rapportés par M. de Castelnau, et, en traversant, deux fois, à pied, la distance de l'entrée du jardin à l'orangerie, a, sans le savoir peut-être, déjoué une odieuse intrigue.

» M. le maréchal-de-camp [illegible], en disponibilité, est nommé, par décision royale, au commandement du département de la Manche, en remplacement de M. le maréchal-de-camp Lechartier de la Varignière, placé dans la section de réserve du cadre de l'état-major.

» M. le maréchal-de-camp Mauduit, en disponibilité, est nommé, par décision royale, au commandement du département de l'Ain, en remplacement de M. le général Petit-Dauterive, placé dans la section de réserve du cadre de l'état-major général.

» M. Dupeyrat-Thouron, capitaine de 2e classe au corps royal d'état-major, aide-de-camp de M. le général Simon Lorière, commandant le département des Hautes-Pyrénées, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 9e division militaire, en remplacement de M. de Saint-Paul de Laingbeard, mis en réforme. »

— Lors de son passage à Marseille, M. le duc d'Aumale a reçu la chambre de commerce de cette ville. Nous empruntons au *Courrier de Marseille*, dont nous reproduisons textuellement le récit, les détails suivants sur cette réception, dans laquelle le prince a fait connaître quelques-unes des intentions du gouvernement en ce qui concerne l'Algérie :

« M. Rabaud aîné, président de la chambre, dans une allocution à la fois simple et remplie de vues intéressantes, a exposé à S. A. les intérêts du commerce de Marseille relativement à l'Algérie.

» S. A. R. a répondu à tous les points qui lui ont été soumis avec beaucoup de précision et une grande intelligence *pratique* des intérêts de l'Algérie. Le prince a dit qu'il partageait complétement les vues de la chambre de commerce, qui demande que toute espèce de droits de douane soit abolie entre la France et l'Algérie; qu'il ne comprenait pas qu'une barrière, quelle qu'elle fût, demeurât toujours établie entre deux terres également françaises.

» L'établissement d'un comptoir de la banque de France à Alger est, dans l'opinion de S. A., une question très difficile et qui n'est point encore résolue dans les conseils de la banque de France; mais le délai fatal qui lui a été imposé et la déchéance qui en serait la suite amèneront forcément des explications à ce sujet.

» L'organisation de la justice dans les territoires mixtes occupe en ce moment l'attention du gouvernement; les juges uniques y seront prochainement institués; l'ordonnance, à ce sujet, est soumise à la délibération du conseil d'Etat.

» La constitution des établissements métallurgiques préoccupe également le ministère; il y a là une grande question d'avenir, qu'il importe à l'état de ménager. Aucune concession ne sera plus faite désormais qu'après l'avis du conseil d'Etat, et si cette formalité a l'inconvénient d'entraîner quelque longueur, elle aura l'avantage d'entourer de garanties plus complètes l'intérêt public et l'intérêt des particuliers.

» Le prince s'est ensuite entretenu de différentes cultures qu'il serait profitable de naturaliser en Algérie. La chambre de commerce lui a signalé la cochenille, dont les premiers essais promettent un bel avenir. Il a été parlé des plantations de tabac, de coton et de la culture du mûrier.

» Le prince demandait s'il était à craindre que la culture de l'olivier fît concurrence aux produits similaires du Midi. La chambre du commerce lui a répondu que Marseille achetait à l'étranger d'assez grandes quantités d'huile pour laisser place à la production algérienne sans nuire à celle du pays; que ce serait, au contraire, un aliment nouveau à notre fabrication de savon. Le prince a répondu qu'il serait heureux que cette circonstance pût atténuer le tort causé au commerce de Marseille par la loi si regrettable sur le sésame. »

— On écrit de Constantine : « M. Cherboneau, professeur d'arabe à Constantine, a eu l'idée d'ouvrir un cours de français pour les Musulmans. Ses efforts ont été couronnés d'un plein succès; plus de trente Arabes assistaient à ses leçons. On y remarque les fils des principaux chefs qui habitent la ville. L'un d'eux, sachant le français, sert de moniteur.

Tout cela avait été regardé comme impossible à réaliser jusqu'à présent.

— On apprend de Bruxelles qu'Espartero a loué, hors de la porte de Cologne, un hôtel pour se fixer quelque temps en Belgique avant de se rendre en Espagne. Son arrivée est fixée aux premiers jours d'octobre.

— Le bruit circule à Bar-le-Duc que le préfet de la Meuse est menacé d'être mis à la retraite pour n'avoir pas su entraver le banquet réformiste qui a eu lieu dans cette ville.

— De fortes taches se font remarquer depuis quelques jours dans le soleil et sont visibles même à l'œil nu, avec la précaution de faire usage d'un verre de couleur ou enfumé. Avec une bonne lunette on en reconnaît mieux la disposition. Dimanche, pendant toute la journée, et lundi matin entre huit et neuf heures, on pouvait aisément les observer. Elles forment deux rangées, dont l'une, au centre de l'astre, forme trois grosses macules arrondies sur la même ligne, à peu près comme les trois étoiles du baudrier d'Orion; cette ligne occupe un peu moins du cinquième du diamètre. Les autres taches sont moins à gauche et dans le limbe supérieur, se dirigeant vers l'ouest.

— Le journal de la *Haute-Loire* rapporte que la session du conseil général s'est terminée par un vote sur la réforme électorale.

« Dix-huit voix contre neuf, dit ce journal, ont demandé tout au moins la nomination des députés au chef-lieu, pour arrêter, s'il est possible, l'invasion toujours croissante de la corruption; malgré les allégations du président sur de prétendues prohibitions législatives à cet égard, malgré les étranges menaces du préfet, qui a poussé l'oubli des convenances et l'ignorance de la loi jusqu'à parler de dissiper par la force les membres de l'assemblée qui voudraient insister sur cette question, la manifestation n'en a pas moins eu lieu à l'adresse de qui de droit. »

— Le *Toulonnais* contient la lettre suivante, en date de Naples le 28 septembre :

« Je m'empresse de vous annoncer que l'escadre, c'est-à-dire les 5 vaisseaux et la frégate à vapeur l'*Asmodée*, partent de Naples demain 29 de grand matin.

» L'escadre doit parcourir toutes les côtes d'Italie pour y montrer notre pavillon. Elle a ordre ensuite de rentrer lentement à Toulon pour le 20 octobre. Ainsi nous pensons mouiller, les uns disent en rade, les autres aux îles d'Hyères, vers le 25 octobre au plus tard.

» Le *Descartes* est parti le 27 septembre pour l'Adriatique (Ancône et Venise). Le *Magellan*, de son côté, s'est dirigé le même jour vers Livourne et Gênes. Ces deux steamers doivent rallier l'escadre vers la fin d'octobre. — Le *Panama* est toujours à Malte, Tripoli, Tunis, etc.; on l'attendait aujourd'hui, peut-être a-t-il des raisons pour rester; quoi qu'il en soit, il a l'ordre de nous rallier.

» Je n'ose vous parler des affaires de Naples; car tout est ici mys-

[illegible] Verte. Un monsieur venait d'arriver par le chemin de fer, ayant sous son manteau un enfant de deux à trois mois, fort soigneusement emmaillotté dans des langes de flanelle blanche. Dans la rue Reynders, il s'adressa à une jeune servante et la pria de garder un instant cet enfant, sous prétexte qu'il avait quelques emplettes à faire dans le voisinage. On sait que c'est là un service que les filles du peuple sont toujours prêtes à rendre. Celle-ci accepta donc l'enfant de bonne grâce et parut même tout heureuse de pouvoir bercer sur ses bras ce précieux fardeau; mais elle ne se doutait nullement du désappointement qui l'attendait; car au lieu d'entrer dans une boutique, le monsieur prit une des voitures qui stationnent en cet endroit, et disparut pour ne plus revenir. Le cocher, qui peu après vint reprendre sa place, fut aussitôt entouré et pressé de questions; mais en vain, car il n'en savait pas plus long que tout autre : lorsque l'individu s'était trouvé assez éloigné de la Place-Verte, il était descendu de voiture et avait continué son chemin à pied.

» L'enfant a été porté d'abord à la Permanence, et ensuite à l'hôpital des enfants indigents. »

Cour d'assises de la Seine.

PRÉSIDENCE DE M. ZANGIACOMI.

Procès de la Réforme. — *Excitation à la haine et au mépris du gouvernement. — Excitation à la haine et au mépris des classes entre elles.*

Les crimes et délits plus ou moins officiels qui ont ému, il y a un mois, la France entière, ont inspiré, on se le rappelle, des articles énergiques dans plusieurs journaux. Ces journaux furent saisis et déférés à la justice. La *Démocratie pacifique*, citée la première devant la cour d'assises, fut acquittée; huit jours après, la *Gazette de France* fut condamnée à trois mois de prison et 2 000 fr. d'amende. Aujourd'hui vient le tour de la *Réforme*, en attendant celui du *Charivari* et de l'*Union monarchique*.

La cour entre en séance à dix heures et demie.

M. VICTOR LÉOUTRE, gérant de la *Réforme*, déclare assumer sur lui toute la responsabilité de l'article incriminé.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. l'avocat-général.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL DE THORIGNY. La conscience publique s'est vivement émue naguère au bruit de certain crime dont la honte remontait jusqu'à des hommes qui ont été un moment au pouvoir; tous les cœurs honnêtes en ont été douloureusement affectés. Qui aurait pu croire que les ennemis de nos institutions chercheraient à exploiter ce triste évènement au profit de leurs passions haineuses? En vain, leurs regards ont été frappés de la solennelle répression qui n'a épargné aucun coupable, en vain ils ont vu que, grâce aux consciencieuses recherches de la justice, que le pays n'avait à déplorer qu'un acte isolé de corruption et d'infamie; ils ont détourné les yeux et ont vu là une occasion de publier de sanglants outrages contre le pouvoir, et d'ameuter les citoyens les uns contre les autres. Ce sont, Messieurs, les deux chefs d'accusation pour lesquels la *Réforme* est citée devant vous.

Habituée à ne voir que dans les classes ouvrières de l'honneur, de la vertu, de la probité, des sentiments nobles et généreux, la *Réforme* s'est déchaînée avec une incroyable violence contre les autres classes de la société. Vous allez l'entendre s'écrier qu'il n'y a plus dans les hautes classes de la société que honte et infamie, et que les hommes qui ont appartenu à ces classes ont foulé aux pieds tous les sentiments d'honneur. Non! cela n'est pas vrai; c'est là une odieuse calomnie, à l'aide de laquelle on veut, il me coûte de le dire, atteindre un but coupable, exciter à la haine et au mépris du gouvernement, et troubler la paix publique en excitant les citoyens les uns contre les autres.

Mais peut-on donc s'abandonner impunément à de tels excès? La loi est-elle muette ou n'intervient-elle que quand les citoyens sont déjà armés et la paix publique troublée. Non, Messieurs, il n'en est pas ainsi, la société n'est pas désarmée, et la loi punit non-seulement les troubles contre la paix publique, mais encore l'excitation à ces troubles. Voyons maintenant si l'article incriminé mérite ces rigueurs.

Voici cet article :

Assassinat de la duchesse de Praslin.

« Cet horrible évènement est le sujet de toutes les conversations; dans des temps ordinaires, un pareil crime aurait excité les émotions les plus profondes, que l'on juge de ce qu'il produit à l'époque où nous vivons. L'autre jour, l'aide-de-camp d'un prince était surpris en flagrant délit de vol; le lendemain, deux ministres étaient condamnés à une peine infamante pour crime de corruption; chaque matin, une foule d'accusations s'élèvent contre les hommes du pouvoir et restent sans réponse; enfin, la nuit veut aussi avoir sa part de crimes. Quels hommes! quels mœurs! S'agit-il de jeu, on trouvera un escroc; de concessions, des corrupteurs et des corrompus; de duel, les armes sont déloyales; de fournitures et de marchés, l'ignoble pot-de-vin assiste au contrat : l'amour, l'adultère, marche sous les coups de bâton ou le poignard à la main.

» Nos faiseurs de statistiques, relevant les arrêts des cours d'assises, cherchent dans le chiffre des condamnations le tarif de la moralité publique. Qu'ils tournent les yeux vers les hautes régions, et qu'ils disent si, depuis six mois, il est un crime, une bassesse, un opprobre qui n'y ait laissé son empreinte. Croit-on qu'un pareil amas de hontes et d'horreur se soit accumulé par un pur effet du hasard, et que tous les vices, toutes les ignominies humaines se soient capricieusement donné rendez-vous pour grossir les annales de 1847? Aveugle celui qui ne verrait là qu'un jeu de la fatalité, au lieu d'y reconnaître la vengeance tardive, mais inévitable, de tous les sentiments d'honneur, de droit, de justice et de morale que l'on s'est plu à fouler aux pieds, que l'on a voulu détruire, et sur la ruine desquels on s'écriait avec une joie cynique : Nous sommes les maîtres!

» Nous savions dès hier que de graves soupçons pesaient sur M. le duc de Praslin. Nous avons attendu les premières informations de la justice; elles confirment ce que nous avions appris. Nous empruntons aux journaux du soir des détails qui complètent le récit que nous avons donné. »

Après ces mots se trouvent des citations extraites de la *Gazette de France* et du *Moniteur parisien*.

Voilà, messieurs, l'article que nous vous déférons. Maintenant, je vous demanderai si, au milieu de la douleur publique, il pouvait être permis de faire remonter ainsi au pouvoir la responsabilité des faits cités : est-ce là de la discussion? Prétendrez-vous donc que vous voulez éclairer le pays? Croyez-vous vous-mêmes à cette solidarité que vous proclamez? Non; il n'y a pas la moindre solidarité entre le mi-

[illegible] affaires. Ah! ne jetez donc pas ainsi des brandons de discorde, il est temps de travailler enfin à une œuvre de paix et de conciliation. La discussion n'y perdra rien. Il y a toujours des abus qu'il est bon que la presse signale. Oh! personne plus que nous ne reconnaît que la presse est un instrument admirable; mais, quand elle rappelle au gouvernement ses devoirs au lieu de l'injurier, quand elle éclaire au lieu d'incendier, oui, c'est une précieuse conquête sur le passé; qu'elle serve d'écho à l'indignation publique contre le crime; mais ne faites pas remonter au pouvoir la responsabilité de faits qu'il déplore et qu'il punit.

A toutes les époques il y a eu des moments de deuil. Le flot social traîne après lui depuis bien longtemps son écume et sa fange; mais ce qui fait l'honneur et la force de la société, c'est le triomphe de la loi. Eh bien! la loi a-t-elle donc fléchi? Est-ce que toutes les administrations n'ouvrent pas leurs bureaux aux recherches de la justice? Soutenir le contraire, c'est manquer à la vérité, c'est égarer le pays, c'est le livrer aux commentaires injurieux de l'étranger, qui s'efforce d'abaisser et de calomnier la France à l'aide de nos divisions intestines et des déclamations dangereuses de certains journaux.

Le gouvernement ne repousse pas l'opposition : l'opposition, c'est la force d'un gouvernement constitutionnel. Il est bon que le pouvoir ne soit pas seulement entouré de flatteurs, et qu'il y ait autour de lui des voix prêtes à lui dire la vérité. La magistrature comprend les services qu'on peut attendre d'une opposition consciencieuse, et elle n'est pas la dernière, elle l'a prouvé *dans d'autres temps*, à protéger la liberté de la presse. Ce que nous demandons aujourd'hui, Messieurs les jurés, c'est de protéger cette liberté en sévissant contre la licence qui la compromet et appellerait de nouveaux malheurs sur la France, si votre sagesse ne savait y mettre un frein. Nous avons confiance dans cette sagesse, et nous sommes certains que votre verdict saura protéger les véritables intérêts du pays.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à la défense.

Me LEDRU-ROLLIN, défenseur du gérant de la *Réforme* :

Messieurs les jurés, le ministère public vous a parlé de haines, de colères et de passions; il vous a dit que de notre côté il n'y avait pas cet esprit de justice qui ne doit jamais abandonner les bons citoyens, et que nous ne voulions que le désordre. Ce sont là d'étranges paroles. Que représentez-vous ici, messieurs? La société. Que représente le ministère public? La société aussi. Ce que vous devez exprimer dans votre verdict, c'est la pensée de la société. Eh bien, que s'est-il passé il y a un instant dans la chambre du conseil?

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Ledru-Rollin, je vous ferai observer que vous devez garder le silence sur ce qui s'est passé dans la chambre du conseil.

Me LEDRU-ROLLIN. Ce n'est pas un secret pour MM. les jurés.

M. LE PRÉSIDENT. Mais ce doit être un secret pour le public.

Me LEDRU-ROLLIN. Eh bien! passons; le jury appréciera dans sa conscience.

M. LE PRÉSIDENT. J'invite le défenseur, une fois pour toutes, à s'abstenir de personnalités.

Me LEDRU-ROLLIN. Où donc y a-t-il des personnalités dans ce que je dis?

Messieurs les jurés, le ministère public vous disait tout à l'heure qu'il n'attendait pas les dénonciations pour frapper les coupables. Cela est bon en thèse générale, mais je dis que cela n'est pas parfaitement exact, et je le prouverai à l'aide même des faits rappelés par la *Réforme*.

(L'avocat-général relit l'article incriminé et continue.)

Je m'adresse à vos consciences, à votre loyauté. Y a-t-il, dans cette énumération un seul fait qui ne soit pas vrai ou qui soit mentionné avec exagération? Un journal est emporté tous les jours par une discussion vive et ardente. Eh bien! dans un tel tourbillon, la *Réforme* a su se défendre de toute exagération, et elle n'a rien dit qui ne soit d'une exactitude incontestable.

Mais, nous objecte le ministère public, les coupables ont été poursuivis et punis. Oui, c'est vrai, mais pour un fait seulement, celui qui concerne MM. Teste et Cubières, et encore si les journaux n'avaient pas rempli leur mission de sentinelles avancées de l'opinion; s'ils n'avaient, par leur dénonciation, stimulé le zèle du ministère public, aurait-on poursuivi?

Qui donc pensait à atteindre des faits coupables, connus de tous et révélés avec éclat à la tribune nationale. Ce n'est que quand les journaux ont insisté sur les preuves acquises, quand ils eurent allumé le feu de la tribune que la justice a eu son cours. Mais elle dormait et ne se serait pas réveillée, si la presse n'eût grossi sa voix.

Voyons quels sont les faits rappelés par la *Réforme*. Un officier d'ordonnance pris en flagrant délit d'escroquerie au jeu a pu prendre la fuite : est-ce que cela est exact? Tous les journaux l'ont signalé. L'avez-vous poursuivi?

Le fripon appartenait aux classes hautes de la société; vous l'avez laissé partir et les gendarmes se sont rangés devant sa voiture armoriée. Vous dites que la justice est impartiale : comment vous croire en présence d'une impunité aussi scandaleuse?

La *Réforme* signale ensuite les concussions mêlées à tous les marchés publics. Pourquoi la justice est-elle, la plupart du temps, restée silencieuse, désarmée, immobile? Et quand on a poursuivi, pourquoi ne l'a-t-on fait que sur les dénonciations des journaux de l'opposition?

Des armes déloyales dans les duels? C'est là, Messieurs, une triste vérité que vous savez mieux que moi. Je m'abstiens de toute discussion en présence de l'arrêt que vous avez rendu il y a un mois, et de celui que vous allez rendre dans deux jours.

Mais enfin, il y a eu dans ces tristes débats un homme qui a nié que les pistolets essayés fussent les siens; la justice, qui ne lui a pas épargné les paroles sévères, pouvait avoir encore besoin de sa présence. Qu'a-t-on fait? On l'a envoyé avec une mission en Italie, et là, il va, sous les auspices du gouvernement, fonder un journal, chargé sans doute de représenter à l'étranger la *moralité* de la France. C'est là un fait malheureusement trop certain. Il a été avoué par le *Moniteur*, et M. Granier de Cassagnac, puisqu'il faut le nommer, ne comparaîtra pas devant la justice.

L'adultère sur des têtes hautes? Cela est-il vrai ou non? Il y a quelques mois un procès-verbal était dressé contre un pair de France surpris en flagrant délit d'adultère, sa complice a été condamnée; quant à lui l'a-t-on poursuivi?

Non, il est allé faire une promenade à l'étranger; puis, tout a été dit.

Je soutiens, messieurs, que la *Réforme* n'a rien avancé qui ne soit vrai; je dis, en outre, qu'elle n'a rien exagéré; maintenant vous allez voir si les journaux du gouvernement parlent avec la même modération.

L'honorable défenseur lit un article du *Journal des Débats* disant que la mort du duc de Praslin l'a soustrait aux charges qui se seraient peut-être élevées contre lui; puis, un article de l'*Etoile*, journal stipendié du soir, qui s'attache à excuser et à réhabiliter l'assassin du

[illegible] qui demandent la réforme, c'est-à-dire une chose juste, sociale, et qui n'a rien de révolutionnaire. Voilà, messieurs, comment ces hommes, qui veulent arrêter le gouvernement sur le bord d'un abîme, sont traités par un journal qui a été ouvertement signalé à la tribune comme ayant reçu de l'argent du ministère.

« Mais personne ne dira donc à ces *olim*, à ces bahuts, à ces parchemins de 1828, à ces chaises à porteurs, à ces Odilon Barrot, à ces tricornes, à ces rhinocéros fossiles, à ces boiseries en châtaignier, à ces Isambert, à ces pendules-rocailles, que tout ce qu'ils rabâchent avec enthousiasme est plus vieux, plus ennuyeux, plus chanvreux que les anas (sic) des plus octogénaires almanachs, et que les jeunes hommes accueillent ces moisissures patriotiques tant agréables aux Pipelets et aux vieux de la vieille, absolument comme l'habitué des Italiens accueille l'air : *J'ai du bon tabac*, chanté par un merle. »

Voilà, messieurs, le langage tenu par la presse ministérielle. Eh bien! je vous prends pour juges : vous êtes tous hommes d'honneur, peu m'importe votre opinion; que vous partagiez la mienne ou que vous suiviez une autre bannière, peu m'importe. Croyez-vous, la main sur la conscience, que les journaux qui écrivent de semblables choses, ne devraient pas être poursuivis?

Le ministère public se vante de son impartialité. Je ne doute pas qu'il soit sincère. Mais je dis qu'il se fait illusion. La justice doit avoir des balances égales, et poursuivre la *Réforme*, quand vous laissez impunis des écrits semblables à celui que je viens de vous lire, ce n'est pas se montrer impartial, ce n'est pas vouloir la liberté de la presse.

Le droit de discussion, à l'égard du gouvernement, emporte le droit de citer les faits dont a parlé l'article de la *Réforme*. Mais le ministère public prétend qu'il poursuit tous les faits coupables; quand, par exemple, à la Chambre des Députés nous avons eu cet abominable scandale d'entendre un député dire au pays qu'un privilége de théâtre avait été vendu 100 000 francs au profit d'un journal, quand il en offrait la preuve, quand il demandait une enquête; quand le même député alléguait et prouvait que la pairie avait été offerte, non pas cette fois pour de l'argent, mais pour livrer au gouvernement la rédaction d'un journal, dont l'opposition était gênante; quel cri s'est élevé alors dans la Chambre, même au sein du parti conservateur? *Il faut*, a dit un député, *il faut que la lumière se fasse dans cet antre : car on nous prendrait pour une bande de brigands.* Eh bien! on n'a pas poursuivi.

Le ministre est arrivé qui s'est dit : Nous avons une majorité connue et dévouée; nous allons lui demander si elle est *satisfaite*. Et puis il a confessé qu'il avait bien eu la pensée qu'un journal pourrait dévier de sa route si la pairie était offerte à un parent de son rédacteur, mais il a dit au député qui l'accusait : Vous avez eu la même pensée en 1836.

Qu'est-ce donc que cela veut dire? Que le député, comme le ministre, avait failli à l'honneur; que l'un voulait être corrompu, l'autre corrompre; qu'il aurait fallu ouvrir une double enquête et les condamner tous deux.

Rien de cela ne s'est passé : les députés de la majorité, y compris celui qui avait prononcé les paroles que je vous citais tout à l'heure, se sont déclarés SATISFAITS. Le débat a été clos, et voilà tout.

Et vous prétendez que vous aimez, que vous voulez la liberté de la presse!... Étrange façon de la vouloir que de ne pas poursuivre les faits quand les journaux n'en parlent pas et de ne poursuivre que les journalistes, quand ils en parlent. Non, la *Réforme* n'a pas commis le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement; elle n'a cité que des faits vrais; quand les faits sont vrais, tant pis pour ceux qui les ont commis, s'ils sont méprisables; et c'est le gouverne-[illegible]

Nos pères ont versé leur sang pour effacer les classes qui divisent la société. Nous, indignes soldats de la démocratie, nous ne pouvons songer à rétablir ces classes pour désigner les uns à la colère des autres. Nous savons que vis-à-vis des aristocraties qui peuvent s'élever et se coaliser encore contre nous, la France ne sera forte qu'en restant unie. Nous savons qu'à l'étranger la France n'a qu'un nom, qu'elle s'appelle la Révolution! Nous savons qu'elle n'est pas seulement une nation, mais un principe, et c'est parce que nous le savons que nous nous gardons bien de diviser le pays en deux catégories, ce serait diviser sa force, ce serait briser son unité! Ah! permettez-moi de vous dire en terminant tout le fond de ma pensée, une vérité : Quand vous avez accusé la *Réforme* d'exciter les citoyens à la haine et au mépris les uns des autres, vous avez prouvé que vous ignoriez la glorieuse histoire du passé de la France, et que vous ne saviez pas pressentir son avenir. (Sensation.)

Après des répliques très vives, M. le président résume les débats.

Le jury entre ensuite dans la salle de ses délibérations, et revient au bout de vingt minutes, rapportant à la majorité un verdict de culpabilité sur les deux chefs d'accusation.

M. l'avocat-général requiert les peines prévues par la loi.

Après en avoir délibéré, la cour rend un arrêt qui condamne M. Léoutre, gérant de la *Réforme*, à quatre mois de prison et 3 000 fr. d'amende.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bruxelles. — M. H. C. — Eug. a reçu votre lettre. — Nous avons encaissé les 250.

Nantes. — Mlle D. — Nous allons nous mettre parfaitement d'accord, et vous écrire.

Marchés.

HALLE AUX GRAINS du 4 octobre. — *Grains* (l'hectolitre). Froment, 20-»» à 22-»». — Seigle, 13-»» à 14-»». — Orge, 12-»» à 13-00. — Sarrazin, »»-»» à »»-»». — Maïs, »»-»» à »»-»». — Avoine, 10-»» à 13-»». — *Issue de blé* (l'hect.) Son, 3-50 à 4-75. — Recoupe, 4-»» à 5-50. - Remoulage, 5-»» à 6-»». — *Légumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, »»-»» à 42-00 — Id. de Liancourt, 34-00 à 30-00. — Id. ordinaires, »»-»» à 31-00. — Id. flageolets, 33-30 à 34-00. — Id. suisses blanc, »»-»» à »»-»». — Id. suisses rouge, »»-»» à »»-»» à 34-00. — Id. rouge de Chartres, »»-»» à 30-»». — Id. nains, 27-33 à 28-66. — Pois verts, »»-»» à »»-»». — Id. gris, »»-»» à »»-»». — Id. jarras, 18-00 à 20-00. — Id. cassés, »»-»» à »»-»». — Lentilles Gaillardon, 68-00 à 80-80. — Id. pays et autres, »»-»» à 62-65. — Lentillons, »»-»» à 32 00. — *Graineterie* (l'hectolitre). — Vesces de printemps, 22-00 à 23-30. — Id. d'hiver, »»-»» à 24-65. — Sainfoin, »»-»» à »»-»». — Senevé, »»-»» à »»-»». Lin, 34-70 à 35-30. — Chenevis, »»-»» à 22-00. — Millet, »»-»» à »»-»». — Colza, »»-»» à »»-»». — Navette, »»-»» à »»-»». — Sanve, »»-»» à 16-70. — Criblures, »»-»» à »»-»». — Luzerne, les 100 kil., »»-»» à »»-»». — Trèfle, d°, »»-»» à »»-»». — Minette, d°, »»-»» à »»-»».

La Chapelle, 5 octobre. — Taureaux : amenés, 16; vendus, 12; prix, le kil. sur pied, »,»»-»,74. — Vaches grasses : amenées, 65; vendues, 33; prix : 1,10-0,76. — Veaux : amenés, 385; vendus, 385; prix, 1,50-1,30-1,20. — Vaches laitières : amenées, 65; vendues, 28; prix, 150 fr. à 400. — Porcs : amenés, »»»»; vendus, »»»»; prix, »,»»-»,»»-»,»».

Marché de la barrière d'Enfer du 5 octobre. — Foin 1re qualité, 65 à 68; 2e 60 à 64; 3e »» à »». — Luzerne, 1re, »» à »»; 2e 60 à »»; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re q., 31 à 32; 2e 30 à »»; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re qualité »» à »»; 2e »» à »». — Paille d'avoine, 1re »» à »»; 2e »» à »».

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 25 juin. — A. DURIEU, ancien négociant en vins, rue de Ponthieu, 14. Juge-comm., M. Berthelot; syndic prov., M. Hellet, rue de Paradis-Poissonnière, 56.

[illegible]			[illegible]			[illegible]	
Récép. Rotsch.	92	50	BELG. 2 1/2	»»	»»	[illegible]	»» »»
Esp. Dette act.	»»	»»	— 4 1/2	»»	»»	Boul. à Am.	»» »»
— — pass.	»	»»	— d° 1840	97 1/4	»»	Orl.-Bord.	447 50
— 3 p. 0/0.	»»	»»	— d° 1842	98	»»	Mont. à Tr.	»» »»
Dette intérieure	29	»»	— Banque	»»	»»	Paris-Lyon	378 75
PORTUG. 5 0/0 1837	»»	»»	— d° Em. 1841	»»	»»	Bord-Teste	»» »»
HOLL. 2 1/2	»»	»»	PIÉMONT	»»	»»	Zinc V. M.	»» »»
HAÏTI	»»	»»	AUTRICHE	»»	»»	Lin Maber.	»» »»

Union linière... »» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»» »»	Paris à Rouen....	898 »»	Orléans à Vierzon.	531 50
— (r.-g.)..	»» »»	Rouen au Havre..	531 25	Bordeaux à Cette..	447 50
Paris à Orléans...	1148 75	Marseille à Avign.	515 »»	Nord............	510 »»
— à Lyon.....	376 25	Paris à Strasbourg	397 50	Boulogne à Amiens	»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, 78 à 80 fr.; courant du mois, 78 à 79 fr.; 2 derniers mois, 79 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Cette, 62 fr.; novembre et décembre, 61 fr. — Pézénas, 61 fr. — Rouen, 82 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 105 à 101 fr.; 2 derniers mois, 103 fr.; 4 premiers mois 1848, 100 fr.

Huile épurée, 111 à 110 fr.

Savon disponible, belle qualité, 105.

Lille. — Colza, 89 fr. — Œillette rousse, »». — Lin, 95-50 à 96 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 octobre.

» h. »|» FRANÇAIS. — Relâche.
8 h. »|» ITALIENS. — Don Giovanni.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires, le Nouveau Seigneur.
7 h. »|» ODÉON. — Mariage de Figaro.
6 h. 1|2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Major, Cheveu Blond, Rose, Pierrot.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Le Suisse, la Filleule, Fille obéissante, Fille de l'Avare.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Agathe, Geneviève, Réveil du Lion, Mme de Cérigny.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Un Docteur, Bonheur, Portier, Indiana, Chamb.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »|» AMBIGU. — Le Fils du Diable.
5 h. 3|4 GAITÉ. — Simon, le Tremblement.
7 h. »|» CIRQUE. — Soirée équestre.
6 h. 3|4 COMTE. — La Pie voleuse, la Fée Urgande.
7 h. »|» FOLIES. — Adine, Revue, Diable, Antoine.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS. — Le Cadeau d'une Fée, Tantale.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Femmes de Paris, Lionel, 10 Francs de Jeannette, Lettre anonyme.
6 h. 1|4 BEAUMARCHAIS. — Fille et Garçon, Pauvre Jeanne, les Charpentiers.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 7 OCTOBRE.

L'Intérieur et l'Extérieur.

Les conservateurs-bornes, les hommes qui croient leurs intérêts matériels attachés au maintien du ministère actuel, ont beau fermer les yeux, crier bien haut qu'ils sont satisfaits, et chercher à répandre autour d'eux les illusions qu'ils n'ont pas eux-mêmes, jamais, ni sous la Régence, ni sous le Directoire, l'honneur de la France n'a été ruiné plus qu'aujourd'hui par les hommes chargés de présider à ses destinées. Nous ne sommes point des opposants systématiques, nous voudrions que le gouvernement sût prévenir une révolution ; nous lui désirons de bonnes intentions, nous sommes allés quelquefois jusqu'à les lui supposer un peu gratuitement. Hier encore, quelques phrases du journal le *Conservateur*, sur les questions sociales, nous avaient portés à juger favorablement ce journal et à trop bien augurer de lui.

Quand nous crions que l'administration actuelle perd le pays, qu'elle nous conduit à une catastrophe, c'est que nous sommes obligés de le crier, c'est que l'abîme est là, sous nos yeux. Où est, s'il vous plaît, notre intérêt politique dans ces questions ? Est-ce que nous travaillons pour Henri V ou pour la République ? Est-ce qu'il existe un candidat au ministère à qui nous soyons désireux de frayer la voie ?

Non, vraiment ; nous n'avons de zèle et de passion que pour une idée d'organisation sociale. Peu nous importeraient vos querelles de portefeuilles, si nous avions devant nous quelques années d'ordre à peu près assurées, pendant lesquelles on put répandre, populariser, interpréter ces formules fécondes : droit au travail, organisation du travail, association.

Mais, si absorbés que nous soyons par notre œuvre, nous ne pouvons nous empêcher de sentir que le sol tremble sous nos pas, que le ministère, à l'intérieur par la corruption tolérée, à l'extérieur par une série incroyable de lâchetés, prépare une explosion d'indignation générale, et peut substituer une crise, une convulsion violente, à la pacifique transformation que nous nous efforcions de préparer.

Voyons, nous ne voulons pas être injustes; mais les faits constatés par des actes officiels ne passeront jamais pour des hallucinations, pour des inventions de cet esprit de parti auquel, d'ailleurs, nous sommes complètement étrangers. Est-il vrai que deux anciens ministres aient été convaincus de corruption, que l'un d'eux ait écrit d'une manière générale et sans faire porter le reproche sur une ou deux têtes seulement : *le pouvoir est dans des mains avides et corrompues?* Est-il vrai que le ministère actuel ait nié audacieusement, en pleine Chambre, la réalité des faits imputés à MM. Teste et Cubières, ce ministère qui cite aujourd'hui, comme un exemple de son respect pour la loi, un procès commencé malgré ses efforts ? Est-il vrai que MM. Gouse et de Jussieu, convaincus, par pièce enregistrée, du marché le plus infâme, aient été laissés libres, et qu'on ait inquiété seulement leurs dénonciateurs? Enfin, soit que nous pensions aux révélations de M. de Girardin, à celles de M. Warnery, ou à ce Granier de Cassagnac qui résume une époque comme Dubois, le cardinal, en résumait une autre, nous sommes obligés de reconnaître que le scandale officiel passe aujourd'hui toutes les bornes, et que la France, humiliée à ce point, se redressera violemment si elle n'a point perdu tout ressort.

La politique extérieure des hommes qui s'obstinent à nous administrer et à nous perdre est descendue au niveau de leur politique intérieure. C'est beaucoup dire, mais c'est vrai. Le progrès social n'a pas trouvé grâce à leurs yeux, même sous les traits doux, conciliants d'un pape; ils se sont faits les ennemis de la liberté personnifiée dans Pie IX, ennemis d'autant plus dangereux, d'autant plus vils, qu'ils rougissaient de s'avouer et parlaient deux langages.

Mais leurs détours n'ont pas abusé l'Italie; les despotes ont compris que le journal du ministère français était leur auxiliaire, ils en ont distribué des numéros à grand nombre; la presse libérale italienne a compris que le *Journal des Débats* était son ennemi mortel, elle lui a lancé des défis qui sont restés sans réponse. Enfin, la situation tout entière est éclairée par une correspondance, datée de Rome du 27 septembre, et publiée dans la *Presse* d'hier. Nous allons la reproduire sans y ajouter un seul mot :

Après le peuple romain, le peuple sur lequel le pape compte le plus, c'est le peuple français. Après le gouvernement de l'Autriche, le gouvernement dont le pape se défie le plus, c'est le gouvernement français. Les secrets de la *grande politique* ne sont point à la portée d'un simple mortel comme moi, tous tant que nous sommes ici, nous n'en voyons que les effets; mais quelle conduite le ministère a-t-il donc dictée à ses agents qu'il est parvenu à les isoler, à les rendre odieux à tout le monde ?

Partout en ce moment, dans les cafés, dans les lieux publics, on applaudit les représentants de la noblesse romaine ; savez-vous pourquoi ? Hier a eu lieu la réception de deux cardinaux français. Eh bien, cette réception s'est faite dans la plus profonde solitude ; il n'y avait autour de l'enceinte réservée aux cardinaux que quelques Français curieux du spectacle. Le corps diplomatique et les Romains se sont abstenus : les gardes-nobles se disaient malades ou en congé, et ils affectaient de se promener en grand uniforme dans les rues de Rome, mais ils n'abordaient point le Quirinal. Sur soixante qui devaient paraître au consistoire, à peine en avons-nous compté dix. Notre ambassadeur, avec ses deux secrétaires, trônait dans le vide, et s'efforçait de se rapprocher de la princesse de Canino, la seule femme de distinction qui eût consenti à paraître à la cérémonie. Le soir, même solitude dans les salons de l'ambassadeur. Cette satisfaction donnée à l'opinion par la noblesse romaine a charmé le peuple; les nobles recueillent aujourd'hui dans des ovations publiques le fruit de leur protestation contre la France. M. Rossi est réellement bien malheureux ! M. Guizot l'a réduit à n'avoir plus d'autre société que celle de l'infortuné cardinal Lambruschini, lequel, ne pouvant plus vivre tranquille, ni dans sa ville, où on l'insultait, ni dans son évêché de Civita-Vecchia, où on allait jusqu'à refuser ses aumônes, poursuivi d'asile en asile par l'indignation populaire, a fini par supplier Pie IX de lui permettre de revenir à Rome, où du moins il se perd dans la foule des cardinaux. Notre ambassadeur et lui se recherchent, se poursuivent ; ces deux pauvres parias se consolent sans doute l'un l'autre par le récit réciproque de leurs déceptions. C'est naturel, si vous voulez, mais c'est déplorable. Les Romains comptent les visites qu'ils se font, ils enregistrent toutes leurs entrevues. Un jour, les confidences durent une demi-heure ; le lendemain, elles durent une heure et demie. Ces rencontres tournent au déshonneur de la France. Nous comprenons bien que notre ambassadeur, repoussé partout, aime à se réfugier dans la seule maison qui lui soit ouverte ; mais ne ferait-il pas mieux de se renfermer dans un magnanime ennui que de choisir pour consolateur l'instrument avoué de l'Autriche ? Serait-ce que les deux pays feraient cause commune ? Les Romains le disent ; est-ce médisance ? est-ce calomnie ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on lit sur tous les murs : ***Mensonges de la France, trahisons de la France*** ! Ce n'est pas à dire que les Romains n'établissent parfaitement la distinction entre le gouvernement et les particuliers, nous en avons chaque jour des preuves. C'est donc partout et toujours le même système : dépopulariser le nom français, abaisser la France, avilir la France, en lui faisant partout jouer le rôle d'oppresseur.

En rendant compte hier du procès de la *Réforme*, nous avons été contraints, par le défaut d'espace, d'omettre la réplique de M. Ledru-Rollin ; mais elle contient des faits assez graves pour que nous y revenions aujourd'hui. L'honorable défenseur de la *Réforme* a pressé de ses accusations le ministère public, relativement aux faits dénoncés par la presse et non poursuivis par les tribunaux. Sa plaidoierie avait pris la forme d'une enquête plutôt que celle d'une défense, sa réplique a marché plus vivement dans la même voie, et M. l'avocat-général n'a répondu que faiblement ou d'une manière évasive aux vigoureuses dénonciations renouvelées par M. Ledru-Rollin. Qu'on en juge d'après la citation suivante :

L'affaire de M. Granier de Cassagnac est tombée d'une manière inopinée ; vous savez, messieurs, ce qui s'est passé. Le lendemain du jour où le duel... où le meurtre, on peut le dire, a été commis, M. Granier de Cassagnac se rend volontairement, spontanément, chez le juge d'instruction, et lui déclare que les pistolets ne lui appartiennent pas ; il le signe. Et ici même, messieurs, le contraire est reconnu, constaté. Il intimide un témoin, on le laisse libre.

Et qu'arrive-t-il ensuite ? Le gouvernement lui donne une mission de confiance.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Vous le prétendez.

Me LEDRU-ROLLIN. Si vous l'ignorez, c'est que vous l'avez voulu. Le *Moniteur officiel* en fait foi. (Mouvement.)

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Le défenseur veut-il me permettre un mot pour rectifier un fait ?

Me LEDRU-ROLLIN. Parlez.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Devant la cour d'assises, M. Granier de Cassagnac n'a pas affirmé que les pistolets ne fussent pas à lui ; il ne pouvait être arrêté.

Me LEDRU-ROLLIN. Son beau-frère a bien été arrêté. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. C'est autre chose. Il n'appartient pas au ministère public, et le défenseur mieux que personne, à cause de son talent de jurisconsulte, peut le savoir, il n'appartient pas au ministère public de poursuivre pour faux témoignage un témoin cité à la requête de l'accusé.

Me LEDRU-ROLLIN. Voici ma réponse : M. Granier de Cassagnac a cherché à prouver que des faits faux avaient existé ; il l'a confirmé, il l'a signé. M. Granier de Cassagnac a voulu intimider un témoin et il a été sévèrement blâmé par le président de la cour d'assises. Le gouvernement pouvait ne pas lui donner une mission. En agissant comme il l'a fait, le gouvernement a commis une action immorale. (Vive agitation.)

Est-là tout ? Mon Dieu, non. Dans le projet de loi des maîtres de poste, offert pour 1 200 000 fr., on a proposé des preuves, on a donné des indications positives. Les poursuites ont-elles eu lieu ? Non.

Dans cette autre affaire du chemin de fer de Paris à Meaux, on a été

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 8 OCTOBRE 1847.

HORTENSE DE VAUQUELAY. (1)

VII.

LE RÉCIT.

Un mois plus tard, à l'heure où le jour tombe, un jeune homme et une jeune fille, assis auprès du feu, causaient ensemble dans le salon de l'hôtel de Vauquelay avec l'abandon d'une douce intimité. La vive clarté qui rayonnait du foyer se jouait mobile et vermeille sur le visage épanoui de Mathilde et glissait en reflets plus sévères sur la noble physionomie d'Edgard de Diennes. Appelée dans une autre partie de l'appartement par quelque affaire, la marquise était sortie de la chambre. Son départ interrompit un instant la conversation commencée.

— Maintenant que nous sommes seuls et que nous sommes bons amis, n'est-ce pas ? dit enfin Mlle de Vauquelay, en regardant affectueusement Edgard qui faisait tourner machinalement entre ses doigts un trousseau de petites clefs passées dans un anneau d'acier, permettez-moi de vous demander l'explication d'une conduite que j'ai pu comprendre peut-être à votre retour, mais qui maintenant m'étonne autant qu'elle m'afflige par sa cruelle obstination. Je veux parler de la froideur presque impolie que vous témoignez à cette pauvre Hortense.

— Vous ne vous êtes pas abusée sur les motifs de ma prévention, si c'en est une, et vous êtes surprise de sa durée ? Sa raison d'être a-t-elle donc cessé ?

— Croyez-vous, mon cher Edgard, reprit tristement Mathilde, que ma mère qui est au ciel vous sache beaucoup de gré de votre aversion pour celle qui s'est dévouée à mon père après elle ?

— Qui s'est dévouée... à *se laisser* épouser, vous voulez dire !

— Oh ! la mauvaise pensée ! oh ! l'affreux mot ! s'écria la jeune fille.

— Ecoutez-moi, reprit M. de Diennes, je serais désolé de vous enlever une des charmantes illusions de votre inexpérience, et de troubler cette affection qui est devenue un besoin pour votre cœur, mais vous m'accusez, je dois me défendre. Réfléchissez que Mme de Vauquelay, belle comme elle est, riche, bien née sans doute...

— Supérieurement.

— Etait, avec tous ces précieux avantages, continua amèrement Edgard, libre encore de disposer de son cœur et de sa main à trente-trois ans, si je ne me trompe ; je conçois qu'alors il faut prendre le parti violent de se résigner à un mariage raisonnable ; je ne blâme donc pas du tout votre belle-mère d'avoir réussi à séduire l'homme excellent dont la plus grande joie était de découvrir quelqu'un de plus à aimer. Seulement, parmi mes innombrables travers, j'ai celui de ne pas pouvoir souffrir les belles demoiselles qui épousent quelque chose comme leur grand'père, et ce grief que je vous donne pour ce qu'il vaut, joint à celui que votre cœur vous a révélé, est cause de l'aigreur de mauvais goût que me reproche votre juste remontrance. Ce sont les jeunes curés qui font les meilleurs sermons, je ne l'oublierai pas, et je vous promets à l'avenir une dissimulation égale à votre franchise. Etes-vous contente?

— On le serait à moins ; aussi, pour vous témoigner ma gratitude de vos courageux efforts, si je ne craignais d'être interrompue par le retour de cette femme profonde et pleine de ténèbres, je vous raconterais une petite histoire qui ne manque pas d'un certain intérêt. Entre chien et loup, il faut bien s'amuser d'une manière quelconque.

— Où Mme de Vauquelay est-elle allée, le savez-vous?

— Donner probablement des ordres pour que tout contribue à l'éclat de votre réception, dit Mathilde avec une solennité affectée. Vous avez fait à Hortense l'honneur de lui demander à dîner, et elle tient à vous donner envie de revenir. En attendant, je persiste à vous offrir mon récit; voulez-vous l'entendre?

— J'écoute religieusement.

— Je prends les choses d'un peu loin, mais vous êtes si bien disposé, que cela ne vous fera pas peur. Il y a quatre ans, j'étais, comme vous le savez, au couvent, et pendant mes heures de récréation, quand Nathalie n'était pas là...

— Pardon ! Qu'est-ce d'abord que Nathalie?

— Nathalie de Jailly, ma meilleure amie : je ne vous en ai donc pas encore parlé? c'est extraordinaire ! Son père a été ambassadeur à Naples. Vous qui êtes dans la diplomatie, vous devez connaître cela !

— Je n'y suis pas obligé ; mais pourtant je connais ce nom. J'ai même ramené de Berlin un étourneau que votre amie a pour frère, et je me reprochais, pas plus tard que ce matin, d'avoir tout à fait abandonné mon compagnon de voyage. Ce que vous me dites de vos relations amicales avec cette famille est une raison pour que je n'oublie pas de me présenter demain chez Mme de Jailly.

— Rien ne presse; après une grave maladie Nathalie est partie, il y a trois semaines, avec tous les siens, pour l'Italie, où elle doit passer l'hiver.

— Alors tant mieux, ma visite est achevée !

— Ce n'est pas comme mon histoire. Mais vous aurez beau reculer, vous n'y échapperez pas. D'ailleurs je suis sûre que vous me remercierez quand vous l'aurez entendue.

— Je n'en doute pas, et je suis tout à vous.

— Je vous disais donc, M. de Diennes, que la mauvaise santé de Nathalie l'empêchait souvent de descendre avec nous dans les cours, et alors, comme je ne voulais pas compromettre ma dignité en fréquentant des élèves du second ordre et du premier âge, j'avais pris l'habitude de me promener en compagnie d'une bonne religieuse qui m'honorait de toute son affection et de toutes ses confidences. Je savais par cœur le nom et la demeure de chacun de ses pauvres, et elle m'avait même promis qu'un jour, en récompense de mes vertus, elle m'emmènerait, avec la permission de la supérieure, faire une tournée de charité. J'attendais impatiemment que l'excellente fille me trouvât à la hauteur d'une pareille faveur, lorsqu'un matin, elle vint me rejoindre fort triste, ce qui lui arrivait rarement, et fort émue, ce qui ne lui arrivait jamais. Je l'interrogeai avec inquiétude.

— Ah, ma chère enfant ! me dit-elle en croisant ses longues mains sous ses longues manches, que de misères on voit, sans compter celles qui se cachent ! Tenez, dans ce monde, les gens qui n'ont pas de pain sont encore les moins à plaindre. L'idée me parut bien un tant soit peu paradoxale, mais je ne me permis aucune observation. Alors, elle me raconta qu'en allant visiter dans une maison de la rue du Bac une famille à laquelle elle s'était chargée de distribuer des secours chaque semaine, elle avait été frappée, au moment où elle passait devant la porte entr'ouverte du premier étage, par un bruit de sanglots tellement douloureux que, sans reprendre haleine, elle avait monté le reste de l'escalier, pensant trouver chez les habitants de la mansarde, l'explication d'un chagrin si terrible et si voisin. En effet, eux aussi, ils pleuraient, et à travers les éclaircissements incohérents et multipliés qui lui étaient donnés, la charitable sœur finit par s'assurer que les regrets dont elle était témoin, et les plaintes déchirantes qu'elle venait d'entendre, n'avaient qu'une seule et même cause.

Un M. de la Gonerie, riche négociant de l'île Bourbon qui, après la mort d'un femme tendrement aimée, avait quitté les colonies pour s'établir à Paris où il habitait depuis quinze ans le premier étage de cette maison, y était mort la veille. Quoique ce fût un homme selon le cœur de Dieu, et que beaucoup de pauvres vécussent de ses dons, ce n'était pas sur lui que gémissaient les protégés de la religieuse.

Pour les malheureux qui souffrent toute leur vie, la mort n'est que le terme béni et souvent imploré de la souffrance. Mais M. de la Gonerie laissait une fille qui, après avoir opiniâtrement refusé de se marier pour ne pas enlever à son père, aveugle, la moindre parcelle de l'existence qu'elle lui avait consacrée, se trouvait maintenant isolée sur la terre ; sans amis, car la triste infirmité du vieillard l'avait séparée depuis quatorze ans du très petit cercle de connaissances que ses peines, alors récentes, lui avaient permis de faire à son arrivée ; sans parents, sans autre secours que la providence, sans autres consolateurs que les affligés, ses frères en douleurs, si souvent consolés par [illegible]

[illegible] de la Gonerie avait été enterré ce jour-là, et l'infortunée créature, [illegible] dans le vaste appartement désert, cherchait en [illegible] dans sa bière, après avoir renoncé à trouver le père [illegible] fauteuil.

— [illegible] pauvre femme ! murmura Edgard ; et vous y allâtes, Mathilde, [illegible] ?

— Oui, [illegible], oui, j'y allai ; et à force de supplications, nous obtînmes d'elle, ma bonne conductrice et moi, qu'elle nous suivrait au couvent [illegible], nous l'établîmes dans une petite chambre, où je passais

(1) Voir les numéros des 29 et 30 septembre, des 1er 2, et 3 octobre.

EXTERIEUR.

ITALIE. — Rien de nouveau ne nous est parvenu d'Italie. Il y a donc toutes probabilités que la nouvelle de l'évacuation de Ferrare était au moins prématurée.

Les correspondances des journaux de Marseille confirment seulement les derniers faits connus de l'insurrection de la Calabre, notamment l'affaire dans laquelle le général Nunziante a été blessé, et le combat de Campo-Basso, qui a été si meurtrier pour les troupes royales.

Nous trouvons dans le *Nouvelliste* de Marseille l'extrait suivant du journal *privilégié* de Lucques, qui porte un témoignage irrécusable de la gravité des événements de Naples :

« La situation de Naples devient chaque jour plus grave. La famille royale, malgré le ton rassurant de la gazette officielle, est dans la plus grande inquiétude. La reine-mère, écrivant à sa fille Marie-Christine d'Espagne, lui fait part dans ces termes de ses craintes sur la sécurité du roi :

« Mon pauvre Ferdinand, dit sa lettre, est dans un embarras difficile » à décrire. »

» La protection de l'Autriche est fatale à l'Italie. Dans la Toscane et dans le duché de Lucques, où l'Autriche a abdiqué toute influence, la confiance publique est revenue, et les princes sont entourés du respect et de l'attachement de leurs populations. »

— On lit dans la *Pallade* du 25 septembre, journal quotidien de Rome, que les Abruzzes sont en insurrection, malgré les nombreux renforts de troupes envoyés de Naples. Le général Caraffa a été envoyé à Salmono avec une colonne composée d'infanterie, cavalerie et artillerie. Terrano est en pleine insurrection, et tout annonce que Aquila ne tardera pas à suivre son exemple. Les habitants des montagnes s'apprêtent à occuper les défilés les plus difficiles de la contrée.

Nous apprenons par le même journal que le gouvernement napolitain vient, par une honteuse mesure, d'intercepter toutes sortes de correspondances entre la Sicile, la Calabre et Naples. A cet effet, des agents de la police ont été substitués aux employés ordinaires des bateaux à vapeur qui font ce service.

M. l'abbé Lacordaire est arrivé à Rome le 25 septembre ; il est descendu au couvent de la Minerva.

— Une lettre de Bologne annonce que Rossini, qui a été nommé, comme nous l'avons dit, capitaine de la garde nationale de cette ville, laisse pousser ses moustaches et qu'il a équipé un bataillon à ses frais.

ANGLETERRE. Londres, 6 octobre. — *Crise financière.* — La gêne dans la circulation des capitaux et la dépression actuelle du commerce et de l'industrie en Angleterre occupent tous les esprits. Un meeting public a eu lieu lundi soir à Birmingham pour discuter des résolutions de nature à remédier à la crise financière. Des députations de plusieurs districts manufacturiers arrivent à Londres pour exposer la nécessité immédiate de quelque soulagement général et déclarer que sans cela un grand nombre de fabricants tomberont. Quoique la banque d'Angleterre escompte librement, l'argent est toujours à un taux élevé et très recherché. La gêne ne peut être adoucie que par des mesures extraordinaires ; car il y a des embarras même chez les personnes qui ont des biens considérables.

« Il est impossible, dit le *Times* du 6 octobre, de se faire illusion. La loi est trop formelle pour que l'on puisse compter, par des voies [illegible] de la part du public, une panique aboutissant au resserrement des capitaux. Il serait peut-être bon, afin de neutraliser les effets de cette conduite de la banque, de rendre de nouveau les bons de l'Echiquier susceptibles de servir au paiement des revenus : cette mesure leur rendrait de la considération. Sans cela, il n'y a plus à compter sur leur circulation. »

ESPAGNE. — Madrid, 2 octobre. — On dit que le 10 octobre, anniversaire de la naissance de la reine, doit être signalé par de nombreuses faveurs et grâces royales.

Il y aura dans l'armée beaucoup de promotions parmi les sommités.

On continue de parler de l'arrivée du général Espartero comme devant avoir lieu le 10 ou le 12 de ce mois.

Il résulte d'une déclaration officielle, insérée dans la *Gazette*, que la maison Reid Irving et compagnie doit à l'Espagne 1 393 livres sterling.

PORTUGAL. — On écrit de Lisbonne, le 29 septembre, au *Times* du 6 octobre : « On écrit que sir Ch. Napier fera dans quelques jours une excursion jusqu'à Oporto. Les matelots anglais ont trop souvent la permission de descendre à terre, ils s'y enivrent et ils donnent un fâcheux exemple aux sobres Portugais. Sir Hamilton Seymour, à ce qu'il paraît, ne trouve aucun appui auprès du ministre de France. M. de Varennes se déclare toujours pour la cour. Les ministres Carvalho et Ferrao ont donné leur démission. — La personne que l'on désigne comme devant être appelée à former le nouveau cabinet, est Fonseca Malsalhaes. — L'Angleterre, fidèle à l'esprit de convenance, se montrera toujours pressante jusqu'à ce que les cortès portugaises soient légalement constituées. — Un deuxième mémoire a été présenté aux ministres des puissances alliées, sir Hamilton Seymour, Senor Lopez de Torre Aylon et baron de Varennes, par le marquis de Loulé, le comte das Antas, le comte de Mello, etc. — Dans cette pièce, en date à Lisbonne du 28 septembre, il est dit : Le vote électoral n'est pas libre, il n'y a pas de sûreté pour les électeurs; nous n'avons enfin ni la paix ni la liberté que les alliés nous ont données. La nation fait tous les efforts humainement possibles : ce n'est pas à cause de son inconduite qu'elle n'est pas libre. »

BERLIN, 28 septembre. — On assure d'une manière positive qu'il a été adressé ces jours derniers aux représentants de la Prusse près les cours de Vienne, Turin, Rome, Florence et Naples, des instructions qui leur enjoignent d'adhérer dans tous les cas à la ligne de conduite suivie par le gouvernement autrichien au sujet de l'Italie et d'agir en conséquence.

FAITS DIVERS.

Malgré les attaques dont elles sont l'objet, les manifestations réformistes se propagent sur tous les points de la France. Des banquets s'organisent à Angers, à Melun, à Lille, à Dunkerque et à Besançon, et il est question d'en organiser dans d'autres villes.

— L'*Univers religieux* publie ce matin une lettre de Rome, dans laquelle on donne comme positif le rappel de M. Rossi.

— M. le prince de Joinville est parti aujourd'hui pour Toulon. Il va reprendre le commandement de l'escadre.

— Le gouvernement a reçu, dit-on, aujourd'hui des nouvelles d'Espagne. La chute du ministère Salamanca n'était que prévue au départ du courrier expédié par le ministre de France. On croit que la reine [illegible]

— On assure aujourd'hui que M. [illegible] quitte le ministère de l'agriculture et du commerce, et que MM. Guizot et Duchâtel ont proposé M. Muret de Bort pour le remplacer.

— Le cabinet, qui commence à s'apercevoir des périls d'une immobilité trop prolongée, prépare une réponse (dont il attend le plus grand effet) à ceux qui pensent et qui disent que ce n'est pas une œuvre suffisante pour une durée de dix-sept années d'avoir réprimé l'émeute et prolongé la paix qu'aucun gouvernement ne voulait ou n'osait rompre. Cette réponse sera la récapitulation, depuis 1830, de tous les travaux publics qui ont été entrepris ou achevés, de toutes les lois qui ont été présentées et votées, de toutes les améliorations qui ont été accomplies. M. Lingay, secrétaire de la présidence du conseil des ministres, est chargé de ce travail, dont il cultivait depuis longtemps la pensée sans avoir encore pu réussir à la faire accueillir par aucun cabinet. Nous applaudissons à la publication de cet inventaire politique. Ce sera un document utile pour la discussion, un terrain solide sur lequel les partis pourront se livrer bataille. Chaque département ministériel est mis à contribution et sommé de fournir son contingent de renseignements.

» Mais une revue rétrospective du passé, quel que soit l'art qui l'orne et la colore, ne suffit pas pour donner au présent et à l'avenir les satisfactions légitimes qu'ils réclament ; le nouveau président du conseil l'a compris ; aussi l'auteur de la *France en Afrique* a-t-il été chargé par lui d'une double tâche : celle de faire le programme de l'avenir en même temps que le bilan du passé. Il sera curieux de voir par quels projets de lois et par quel ensemble de mesures M. Lingay va traduire ces paroles de M. Guizot : « Toutes les politiques vous « promettront le progrès, la politique conservatrice seule vous le » donnera. »

(*Presse*.)

— Le *Courrier français* devait comparaître aujourd'hui devant la cour d'assises, pour purger la condamnation par défaut qu'il a subie, le 4 octobre, dans le procès en diffamation que lui a intenté M. Dumon. Le grand nombre des affaires inscrites au rôle a nécessité une remise. Le *Courrier français* reviendra devant le jury de la prochaine session, mercredi 13 octobre.

— Une souscription est ouverte pour ériger une statue équestre de Jeanne d'Arc, à Orléans. M. de Barante a rédigé à cette occasion un manifeste remarquable, et les noms les plus illustres dans les lettres, dans les sciences et dans l'armée se sont unis pour patroner cette œuvre.

— Les copies exécutées d'après les fresques de Raphael au Vatican sont placées au Panthéon, où le public sera très prochainement admis à les voir. Cet important travail, confié il y a dix ans à MM. Balz frères, élèves de M. Ingres, fait le plus grand honneur à ces deux artistes, et doit vivement exciter la curiosité.

— On nous écrit de Pont-le-Voy (Loir-et-Cher), le 5 octobre :

« La foudre est tombée sur l'église de notre collège, pendant la célébration de la messe, pour la rentrée des classes. A la fin du Sanctus, une détonation comme une fusillade se fait entendre, les cierges sont éteints, l'officiant, le diacre, le sous-diacre et trois enfants de chœur sont renversés, ainsi que tout ce qui se trouvait sur l'autel, à l'exception du calice qui reste debout, couvert de la patène ; en même temps une pluie de pierres et de mortier tombe des voûtes. Le diacre s'est relevé presque aussitôt ; l'officiant, un instant après ; il a éteint un bouquet qui était en feu. On a relevé le sous-diacre qui avait seulement les membres engourdis ; un élève a eu aussi un pied engourdi et son soulier brûlé ; un autre qui était dehors a été renversé, mais

---

tous les jours de douces heures à lire, avec respect et admiration, au fond de cette belle âme et au fond de ce noble cœur; puis, comme elle m'aimait aussi, quand elle eut la force de sortir, je la présentai à mon père, et en le voyant elle pleura, car il lui rappelait le sien. Le chagrin de la quitter empoisonnait si fort la joie que me faisait éprouver autrefois mon retour périodique à la maison, que j'obtins facilement de la bonté de votre tuteur la promesse de l'amener toujours; et, en nous voyant arriver ensemble, il nous accueillait avec un plaisir presque égal. Mais, au bout de quelques mois, bien qu'elle ne cessât pas de me donner les preuves les plus tendres de son amitié, Mlle de la Gonerie m'exprima, d'un air si sérieux et si triste à la fois, le désir de ne plus quitter le couvent, que, saisie d'une douloureuse surprise, je n'osai pas insister. Un jour que je l'avais encore vainement sollicitée, je traversais les corridors seule et le cœur bien gros, me demandant par quel adroit prétexte j'expliquerais à mon père, assez ennemi de la contrariété, vous devez vous en souvenir, une résolution que je ne comprenais pas plus que lui, quoique pour le calmer je la lui eusse expliquée bien des fois; lorsque je rencontrai la bonne religieuse dont je vous ai parlé. — Eh bien ! Mathilde, me dit-elle, vous n'emmenez donc pas votre amie? — Non ! lui répondis-je. Je ne sais quels étranges scrupules lui sont venus, elle redoute apparemment pour sa douleur les distractions que peut lui offrir notre maison, pourtant bien sombre, et elle refuse de quitter sa chambre. La sœur secoua la tête :

—Ce n'est pas là ce que craint Mlle de la Gonerie, mon enfant, elle est assez sûre de ne pas perdre sa peine, pour chercher sans remords à s'en distraire auprès de vous, qu'elle aime; mais, voyez-vous, le monde n'est ni aussi bon, ni aussi indulgent que vous ; la pauvre orpheline est trop faible pour lutter contre lui, et je l'approuve de ne pas l'essayer.

— Et de quoi peut donc se plaindre le monde ! m'écriai-je.

— Il est rare que le monde se plaigne de quelque chose, reprit la bonne religieuse, mais il parle de tout. Ecoutez, Mathilde, quoique bien jeune, j'ai souvent remarqué que vous êtes capable d'entendre la raison ; il n'est pas inutile d'encourager en vous cette heureuse disposition. Je vais vous confier ce qui est arrivé. Vos jeunes compagnes, un peu envieuses peut-être de la tendresse que vous portez à Mlle de La Gonerie, en ont parlé dans leur famille. On s'en est étonné, bien qu'il n'y eût pas pas de quoi. M. le marquis de Vauquelay et vous, l'avez conduite à la promenade; autre sujet de remarque; elle passe chez vous une journée par quinzaine ; quel vaste champ pour les réflexions !! il n'en faut pas tant pour qu'une idée absurde s'accrédite, convenez-en? On est venu me dire qu'il était fort question du mariage prochain de M. le marquis de Vauquelay avec votre amie, j'ai cru de mon devoir de l'avertir aussitôt, et, comme vous le voyez, elle n'a pas négligé mon avis. Je regrette bien d'avoir été l'instrument qui gêne dans leur rapprochement deux âmes que le bon Dieu a faites pour se chérir si bien en lui; mais je pense que votre amitié est trop sérieuse pour ne pas sacrifier le plaisir d'un instant, au repos à venir de cette chère demoiselle, déjà si péniblement éprouvée.

Je balbutiai je ne sais quelle réponse confuse et embarrassée, puis je sortis.

Une demi-heure plus tard, dans son jardin, où j'étais venue la retrouver, je racontais à mon père, avec toute la chaleur d'indignation dont j'étais capable, les nouveaux ennuis qui accablaient notre amie, en me reprochant de l'avoir engagée, pour ma propre satisfaction, dans une démarche qui me paraissait si simple, et qui avait pu cependant être si mal interprétée. Pendant que je parlais, votre tuteur marchait à grands pas le long de l'allée, et frappait à droite et à gauche avec sa canne, que la goutte l'obligeait déjà à ne plus quitter, les tiges d'œillets et les lis en fleur qui n'en pouvaient mais. Après m'avoir laissé tout le loisir nécessaire pour examiner ma conscience et me repentir de mes colères, il boutonna sa redingote jusqu'au menton d'une certaine façon résolue, et regagna le perron, en fredonnant une chanson qui n'avait ni commencement ni fin, et qu'il réservait ordinairement pour les circonstances graves. Je le suivis sans mot dire. Bien entendu, le dîner fut trouvé exécrable et tourna fort court. Quand l'heure de rentrer au couvent fut arrivée, mon père m'envoya faire mes préparatifs de départ, et monta en voiture avec moi, au lieu de me faire simplement reconduire, comme c'était son habitude. Il demanda en entrant, si Mlle de la Gonerie était encore visible à cette heure; et, comme la sœur de service à la porte semblait hésiter à lui répondre, je m'élançai vers l'escalier qui conduisait à la chambre de la pauvre recluse, en entraînant mon père avec moi.

Je passai la première. Hortense travaillait à la pâle clarté d'une mauvaise lampe. Lorsqu'elle m'eut reconnue, elle se leva et se jeta dans mes bras. Elle aussi, elle avait trouvé la journée bien longue. Comme elle était loin d'attendre ma visite, elle ne regarda pas du côté où était demeuré le marquis, et ne l'aperçut pas. Alors il s'avança, et, touchant du bout de sa canne le morceau de tapisserie qu'elle avait jeté à terre en venant à ma rencontre : « Mademoiselle, dit-il tranquillement, vous laissez tomber quelque chose, et je suis malheureusement hors d'état de le ramasser. Allons, Mathilde, toi qui peux te lever, baisse-toi !

A la vue de mon père, Mlle de la Gonerie resta immobile de surprise. Mais se remettant bientôt, elle le remercia de s'être dérangé pour elle, avec cette grâce qui lui est particulière, et lui indiqua la seule chaise disponible dans son étroite cellule. Je m'emparai du tabouret, qui était mon siège accoutumé, et nous nous assîmes. Votre tuteur prit la parole.

« Mademoiselle, dit-il, je ne suis pas fort pour les préambules, vous avez dû le remarquer déjà. Permettez-moi donc d'entrer dans le sujet qui m'amène, comme Mathilde entre chez vous, sans hésitation. Je me croyais parvenu à un âge où il est enfin accordé à un vieillard d'honorer et d'aimer une femme sans la compromettre. Il paraît qu'il n'en est rien. Voilà une enfant très émue, et cela se conçoit, d'avoir appris que de bonnes personnes me font la grâce de s'occuper de moi en même temps que de vous, d'accoler mon vieux nom au vôtre, et en un mot, de nous marier bel et bien. »

La terrible franchise du marquis nous pétrifiait toutes deux.

« Je sais que c'est effrayant, continua en riant mon père, qui avait remarqué l'effet qu'il produisait sur nous; mais il faut dire les choses comme elles sont. Or, vous êtes une personne sensée d'avoir senti qu'en l'absence de toute protection, l'opinion du monde, quelle qu'elle fût, était invincible, et qu'il fallait s'y soumettre. — J'ai souvent songé, pour ma part, qu'une imprudence de la goutte pourrait occasionner à Mathilde les mêmes embarras, et cette idée n'est pas une de celles qui troublent le moins ma vieillesse, je vous en réponds. Pourtant, cette jeune fille-là s'est doucement habituée à vos bontés, à vos conseils, à votre tendresse; moi-même, qui suis une espèce d'enfant, et qui n'ai plus guère de joies à espérer dans ce monde, je compte fort bien celles qu'on m'enlève, et je me console difficilement de leur perte; de plus, vous êtes si charitable, que vous ne seriez pas fâchée, j'en suis sûr, de prouver au bon Dieu que ces infâmes bavards sont des amis irréprochables; je vous en apporte le moyen. Il y a une place dans ma maison qui ne peut pas être remplie, c'était celle d'une bonne vieille femme qui m'a quitté, mais que j'irai rejoindre où elle est, je l'espère. Cette place, je ne vous l'offre pas. Refuserez-vous d'être la sœur de Mathilde et d'accepter l'héritage du nom de sa mère, que nulle autre que vous n'est digne de porter après elle? Je n'ai, ma foi, rien de mieux à vous offrir. »

Je me jetai au cou d'Hortense en lui criant : — Dites oui, je vous en supplie, dites oui ! et elle ouvrait ses grands yeux humides, et regardait mon père sans avoir l'air de comprendre. Probablement alors son étonnement le fit réfléchir :

— Comment, mademoiselle, reprit-il en éclatant de ce rire franc et communicatif dont vous n'avez pu perdre le souvenir, vous venez de passer quatorze ans de votre jeunesse à tout repousser, à tout sacrifier pour ne pas priver de la main qui le conduisait, et de la voix qui le consolait, un vieillard aveugle, (votre père vénérable, ajouta mon père d'un accent plus grave; il avait une digne fille, et cela prouve pour lui); maintenant, il ne tient qu'à vous d'employer le reste de vos beaux jours à soutenir un vieux goutteux qui n'a pas toujours l'humeur facile, surtout quand le temps va changer, mais qui vous propose de tresser dans sa compagnie la dernière partie de cette couronne qui vous attend au ciel, et vous le refuseriez !... Quelle inconséquence !

Il était clair qu'en approfondissant ce projet conçu dans un moment de colère, le marquis trouvait ce mariage inacceptable, et qu'il prenait le parti de mettre Mlle de la Gonerie tout à fait à l'aise pour le refuser, en se moquant lui-même de l'offre qu'il était venu lui faire. Avec un sourire mouillé de larmes, Hortense tendit sa petite main à mon père et lui dit :

— Je n'hésite pas, monsieur le marquis ; je vous remercie et j'accepte.

Quinze jours après, Mme de Vauquelay allait et venait dans la maison, commandait avec sa douce voix qui ne sait que prier, faisait la lecture à son mari, achevait l'éducation de sa belle fille, que son premier acte d'autorité avait été de retirer du couvent, redonnait le mouvement et le bonheur à cette demeure abandonnée, commençait laborieusement enfin la tâche qu'elle s'était imposée, comme elle continue à la remplir aujourd'hui ; seulement, ajouta Mathilde avec un soupir,

Encore un noble assassin. — Le 19 septembre, le baron Alexandre de K..., demeurant au château de Midjimeurje, situé sur les frontières de l'Illyrie et de la Styrie, a surpris, pendant la nuit, sa femme enceinte de huit mois, et lui a tiré à bout portant un pistolet à deux coups, chargé de quatre balles. La mort a été instantanée.

Le sieur de K... a ensuite coupé avec un rasoir le cou à son unique enfant, âgé de sept ans.

Il a été arrêté par ses domestiques et livré à la justice.

Depuis longtemps cet homme avait pris sa femme en haine, parce qu'elle lui faisait journellement des reproches sur la conduite peu régulière qu'il tenait.

Propriétaires féroces. — On écrit de Saint-Omer, 1er octobre :

« Hier. M. le comte Gustave de Gomer chassait dans son bois de la Montoire, lorsqu'il aperçut un pauvre enfant qui était monté sur un chêne, où il cassait et cueillait des branches de bois mort. Il alla à lui en s'écriant : « *Bonnet blanc* (l'enfant était coiffé d'un bonnet blanc), il y a longtemps que je t'ai promis un coup de fusil, je vais te le donner. » L'enfant se mit à pleurer, demanda pardon et promit qu'il ne monterait plus sur l'arbre ; mais, sans tenir aucun compte de ses prières, M. le comte recula de quelques pas pour le mieux ajuster, et tira comme s'il s'était agi simplement d'une pièce de gibier. L'enfant tomba criblé de plombs et baigné dans son sang. Des gens qui travaillaient dans le voisinage, attirés par ses cris et par le bruit de la détonation, vinrent le ramasser et lui donner les premiers secours que son état réclamait.

» L'autorité judiciaire avertie s'est immédiatement saisie de cette affaire. »

— Un fait analogue vient de se passer à Brisson (Yonne). Voici ce que nous lisons dans le *Journal de l'Yonne* :

« Une jeune fille, accompagnée, dit-on, de son futur, suivait, tout près du pays, un chemin public. Il était huit heures du soir. Une vigne sans clôture dans laquelle se trouvait un pêcher chargé de ses fruits longeait le chemin. La jeune fille, tentée (hélas ! la première femme a perdu le genre humain pour une pomme), s'approche de l'arbre et en détache un fruit. Aussitôt une détonation se fait entendre, et la jeune fille tombe percée d'une vingtaine de grains de plomb tirés à huit ou dix pas. Le jeune homme même fut atteint. C'était le propriétaire qui faisait ainsi la police dans sa vigne.

» Assurément respect est dû à la propriété, et le maraudage est un délit ; mais la vie des citoyens peut-elle être ainsi livrée à la brutalité d'un propriétaire soupçonneux ?

» Cet événement a soulevé quelques rumeurs dans la petite ville de Brienon, et surtout dans la classe ouvrière. La justice informe.

» La jeune fille, quoique blessée grièvement, n'est point en danger de mort. »

Académie des Sciences.

PHYSIOLOGIE ET MÉDECINE.

Sommaire. Problèmes qui réclament solution : la magnésie est-elle un antidote de l'arsenic ? L'éthérisation pourra-t-elle s'appliquer aux accouchements ? — Traitement de la fièvre typhoïde. — M. Cornay, M. Serres. — Ophthalmie purulente. — M. Chassaignac. — Calculs urinaires. — Opération de taille par M. Defer, de Metz. — Un nouvel aliment. — Les [illegible] de Paris. — Effets de la lumière sur l'iris.

Il y a en médecine des questions de vie ou de mort, il n'y en a malheureusement que trop. Or, nous ne concevons pas, quand la solution [illegible] Mandel mettait en usage se composait d'une once et demie d'eau de mélisse, de trois gros de sirop de guimauve et d'un gros de magnésie. La dose de cet alcali était portée quelquefois à une demi-once et plus.

Comment de tels faits sont-ils restés ensevelis si longtemps dans l'oubli ? Et comment à cette heure, les hommes de l'art qui dirigent spécialement leurs études et leurs travaux vers la toxicologie, comment les corps académiques institués pour le contrôle des découvertes, négligent-ils d'en vérifier une de l'importance de celle qui a été annoncée, ou plutôt remise en lumière dans ces temps derniers, afin de lui donner la sanction de leur autorité, ou de mettre les praticiens en garde contre une illusion dont les suites peuvent être si funestes ? On a tant sacrifié d'animaux dans le but de s'assurer de la valeur précise des taches fournies par l'appareil de Marsh, pour déterminer la présence de l'arsenic au sein des tissus organiques ! Ne vaut-il pas la peine d'expérimenter si la magnésie peut, oui ou non, neutraliser les effets, arrêter les ravages de ce poison redoutable, contre lequel on possède si peu de ressources efficaces et faciles à se procurer ? Il n'est pas aisé, en effet, d'avoir partout, à l'état convenable, c'est-à-dire peu de temps après qu'il a été préparé, et de pouvoir donner en quantité suffisante, le péroxyde de fer hydraté, substance qu'on a jusqu'ici, avec le plus de succès, opposée à l'arsenic, quand on a pu l'administrer assez tôt.

En présence d'une annonce pareille à celle qui a été faite par M. Bussy, touchant la propriété de la magnésie comme antidote de l'arsenic, annonce qui n'est ni confirmée authentiquement, ni démentie, qui ne conçoit la perplexité cruelle du médecin appelé auprès d'une personne empoisonnée par cette substance ? Ne serait-il pas du droit comme du devoir du gouvernement de stimuler l'inertie des corps scientifiques compétents, pour juger de telles questions ? Ne conviendrait-il pas qu'il les mît en demeure de se prononcer, quand leur silence laisse ainsi se prolonger un état de doute intolérable sur des points qui intéressent si directement la vie des hommes ?

Quelque assuré que l'on soit, d'ailleurs, de la propriété neutralisante du contre-poison auquel on a recours, il faut que son administration ait lieu bien peu de temps après l'ingestion de la substance vénéneuse qu'on veut décomposer et rendre inoffensive. Pour peu que, non pas des heures, mais seulement un certain nombre de minutes, 20, 30, 40 par exemple, se soient écoulées depuis que le poison est au sein des organes, les tentatives pour le modifier chimiquement sont à peu près vaines. C'est ainsi que naguères le péroxide de fer et la magnésie donnés concurremment au frère de M. de Plesse, le député, qui avait pris par erreur de l'acide arsénieux, n'empêchèrent pas la victime de succomber. Il ne faut pas oublier non plus que toutes les fois qu'en pareille occurrence on arrive assez tôt pour pouvoir présumer qu'il se trouve encore une partie du poison dans l'estomac, la première indication est de faire vomir soit par l'excitation mécanique du gosier, soit par l'administration d'une substance émétique.

Il y a bien d'autres sujets encore sur lesquels les maîtres de la science ne s'empressent nullement de dissiper les incertitudes de l'humble praticien, qui attend l'encouragement de leur exemple et de leur parole pour mettre à profit un agent nouveau de soulagement et de guérison. Ainsi l'on se rappelle qu'il y a plus de six mois, il fut fait, à l'Académie de Médecine, par un des professeurs de la Faculté de Paris, une communication propre à faire naître les plus grandes espérances, sur l'emploi de l'éthérisation dans les accouchements. Eh bien ! les essais ont-ils été continués ? Ou bien des inconvéniens sérieux, des accidents funestes ont-ils forcé de renoncer à y donner suite ? C'est ce que le pu-

Ces *desiderata* exprimés, ces regrets donnés aux communications qui font défaut, passons à celles qui ont eu lieu depuis quelque temps et qui ont présenté le plus d'intérêt, au point de vue pratique surtout.

Fièvre typhoïde ; traitement. — M. le docteur Cornay revendique l'honneur d'avoir le premier identifié, sous le rapport de leur cause, qu'il attribue à une infection, à un empoisonnement miasmatique, et sous le rapport du traitement spécifique qu'elles requièrent et qui consisterait dans l'administration du quinquina dès le début, diverses maladies telles que le typhus, la fièvre typhoïde, la variole, la rougeole, la peste miliaire, etc. Il fonde sa prétention sur un écrit qu'il a publié en 1844, et qui énonce dans le titre même les deux propositions indiquées plus haut.

M. Serres a jugé la réclamation de M. Cornay mal fondée : 1° en ce que M. Petit a mis en pratique et recommandé, il y a 35 ans, la médication tonique dont la fièvre typhoïde, ainsi que le constate le *Traité de la fièvre entéro-mésentérique*, publié en 1813 ; 2° en ce que, dans cet ouvrage commun à M. Petit et à lui, M. Serres, on établit un rapprochement entre cette fièvre, caractérisée par une éruption intestinale, et la petite-vérole.

M. Cornay insiste néanmoins, et dans une nouvelle note il a fait observer que, si les toniques ont été administrés par un grand nombre de médecins dans la fièvre typhoïde, c'est seulement à la période adynamique de l'affection, tandis que sa méthode, à lui, consiste à les employer dans la période considérée comme fébrile et inflammatoire, et même dans la période d'incubation, si dès lors l'affection est suffisamment caractérisée pour qu'on ne s'y méprenne pas. Il y a certainement là une vue thérapeutique propre à M. Cornay, et distincte de celles qu'on avait émises avant lui. *Suum cuique*.

Au surplus, M. Serres a pris de là occasion d'exposer ses idées sur le traitement de la fièvre typhoïde. Voici les principales considérations que l'honorable membre a présentées à ce sujet :

« La fièvre entéro-mésentérique (typhoïde) nous paraissant toujours, par ses symptômes, sa marche et ses lésions anatomiques, appartenir aux fièvres exanthématiques, c'est le fait capital que nous devons nous attacher à faire ressortir, pour déduire, s'il est possible, une méthode rationnelle du traitement.

» Toute fièvre exanthématique, comme la fièvre typhoïde, se compose essentiellement de deux éléments distincts : 1° de l'exanthème qui en constitue le fond ; 2° du groupe de phénomènes que cet exanthème développe dans l'organisme en sa présence. Ce groupe de phénomènes que l'on désigne par le nom générique de *fièvre*, constitue la forme de ces maladies.

» Un rapport proportionnel se remarque entre l'intensité de l'exanthème et l'intensité des phénomènes fébriles.

» L'éruption est l'élément dominateur, la fièvre est l'élément dominé. »

Partant de ce principe, M. Serres se propose d'arrêter le développement de l'éruption intestinale dans la typhoïde, comme il fait avorter les pustules dans la variole, par l'application sur la peau de l'emplâtre de Vigo ou de l'onguent mercuriel. Son nouveau traitement de la fièvre typhoïde consiste en onctions mercurielles sur le ventre, répétées chaque matin, et dans l'administration tous les deux jours de quatre ou six pilules ainsi composées : Sulfure noir de mercure, 4 grammes ; poudre de gomme adraganthe, 0,50 ; sirop simple, q. s. pour quatre pilules.

Tout en se louant des bons résultats de cette méthode, l'auteur avoue qu'elle n'abrège pas la durée de la fièvre typhoïde, qui dure, comme

---

elle avait alors son vieux mari infirme à soutenir et à garder ; elle était plus heureuse...

La jeune fille se tut.

— Un dernier mot, Mathilde ! un mot qui me rassure, si c'est possible, dit Edgard sans relever son front qu'il avait laissé tomber sur ses mains ; pensez-vous que Mme de Vauquelay se soit aperçue de mon extravagante conduite à son égard ?

— Hortense ne m'en a pas parlé, je vous le jure ; mais je la connais trop bien, pour espérer qu'elle ait perdu une si belle occasion de chagrin.

Au même instant, la portière se souleva, le tapis s'affaissa sous un pas léger, et la marquise préoccupée fit le tour du salon en regardant attentivement sur chaque meuble. Edgard se leva plein de trouble, et s'inclina profondément. Il lui sembla qu'il la voyait alors pour la première fois, tant sa douce beauté lui apparaissait rayonnante et adorable.

— Mathilde ! tu n'as pas trouvé mes clefs quelque part ? demanda-t-elle. Puis, sa recherche l'ayant amenée auprès du jeune homme debout et respectueux : — mon Dieu ! Monsieur de Diennes, s'écria-t-elle, je suis une maîtresse de maison démesurément active, j'entre et je sors continuellement ; si vous, vous dérangez, je vous avertis que cela me dérangera aussi, et dans ce cas nous n'avons pas fini de souffrir tous les deux.

Elle secoua le mouchoir qui était resté sur son fauteuil, pour s'assurer que les clefs en question ne s'y cachaient pas. Ce mouvement rappela à Edgard qu'il les tenait depuis une demi-heure.

— Pardon, Madame, dit-il avec empressement, c'est moi qui les ai, les voici.

— Par exemple ! reprit Madame de Vauquelay en riant, je les aurais cherchées longtemps.

— Oh ! elles brûlent, continua-t-elle en tressaillant ; Monsieur de Diennes, vous avez donc la fièvre ?... Sans doute, il l'a, ajouta la marquise avec inquiétude, après un examen qui témoignait de sa triste expérience des maladies.

— Madame, dit lentement Edgard, pendant qu'il retenait dans les siennes la main d'Hortense, cette fièvre est le symptôme d'un mal que vous ne pouvez pas connaître, mais que vous devez plaindre, vous, secourable à toutes les misères ; il s'appelle le remords.

— Oh ! c'est un mal bien grave que celui-là, monsieur, répondit doucement Mme de Vauquelay, et j'aime à penser qu'à votre âge on doit y être rarement exposé.

— Et pourtant, elle m'est venue, cruelle et dévorante, cette triste plaie de l'âme ; ne consentirez-vous pas à la guérir, si je vous en indique le remède ?

— Dites donc vite, ou vous allez devenir incurable.

— Ce remède, c'est le pardon ! murmura le pêcheur converti, en portant respectueusement la main de la marquise à ses lèvres. Celle-ci le regarda surprise, puis avec son charmant sourire :

— Le vôtre, ou le mien ? dit-elle.

— Soyez généreuse, madame, reprit Edgard d'une voix brisée, laissez-moi croire que vous oublierez des torts que je voudrais pouvoir effacer par toutes mes larmes !

— Gardez, gardez vos larmes, pauvre enfant ! et donnez-moi seulement un peu d'amitié, en retour de la mienne qui vous est tout acquise.

Et serrant la main du jeune homme attendri, elle se tourna vers sa belle-fille :

— Mathilde, Mathilde ! dit-elle avec tendresse, tu as passé par là !

(*La suite à demain.*) Mme Marie Nodier-Mennessier.

Séances gymnastiques de M. Tryat.

Le cours de gymnastique de M. Tryat est, lui aussi, un spectacle et un spectacle vraiment intéressant. Tous les soirs, de sept heures à dix heures, on peut voir dans une vaste salle de l'allée des Veuves de nombreux élèves exécuter avec un ensemble parfait des exercices de force et d'adresse gradués avec art par le savant professeur.

La méthode de M. Tryat est complètement nouvelle ; il a fait sortir de l'étude de la science antique de merveilleux perfectionnements à cet art trop négligé de nos jours ; il a donné l'attrait en aide à ce puissant auxiliaire de l'hygiène, à cet énergique moyen de restauration du corps humain.

C'est une chose merveilleuse de voir la rapidité avec laquelle les membres les plus débiles, les plus étiolés, reprennent sous sa voix vraiment magique la vigueur, l'adresse et la beauté.

M. Tryat a juré une guerre impitoyable aux monstruosités externes, aux formes amaigries, aux jointures engorgées, aux lignes cadavériques, aux immondes boursoufflures des chairs que M. Daumier signale chaque jour aux huées de la foule par les fantaisies de son spirituel crayon.

N'est-ce pas une honte, en effet, que la civilisation soit assez sans pudeur pour accepter ainsi les effroyables ridicules de la forme ? Déshabillez par la pensée les honnêtes passants que vous coudoyez chaque jour sur les trottoirs ; transformez-vous pour un moment en artiste, en artiste indulgent, s'il le faut, et dites-moi si les quatre cinquièmes de vos patients ne vous rempliront pas de pitié, sinon de dégoût, et l'on s'étonne des adultères dont le nombre va croissant ; on se demande sérieusement la cause des insurmontables répulsions qui naissent entre les conjoints, quand l'insouciance ou le mépris de la forme est poussé à un tel degré.

De bonne foi, a-t-on jamais vu les animaux, qui ne sont que des bêtes, se laisser détériorer à ce point, quand ils peuvent choisir en liberté leur régime et leurs règles de conduite ? Non, sans doute. Tous les lions appartiennent bien à l'espèce des lions. Les tigres, les loups, les chevreuils n'ont pas de parents difformes qui ternissent l'honneur de leurs races.

Pourquoi les hommes s'éloignent-ils à ce point du type primitif, qu'on prendrait les uns pour de maigres Pongos, les autres pour des éléphants ? Pourquoi, dans une même race, dans un même peuple, dans une même ville, y a-t-il une aussi grotesque disproportion entre les divers individus ?

Si les gouvernements servaient à quelque chose aujourd'hui, ce serait une des questions sérieuses qu'ils auraient à examiner, et je crois que celle-ci les mènerait loin.

Parmi nous, les uns sont oisifs, les autres sont aux travaux forcés, les uns sont à table et les autres les y servent. Aujourd'hui les occupations sont spéciales, il y a exclusion partout. Les uns étiolent leurs corp aux dépens de leur intelligence, les autres amoindrissent leur âme à exercer leur corp, et le triste de cela c'est qu'il y a force majeure des deux côtés.

J'ai connu, pour ma part, un procureur-général qui est mort, il y a deux ans, avec le désespoir de n'avoir pu satisfaire une passion que personne ne soupçonnait chez un aussi grave personnage : celle de casser les pierres sur les grands chemins, comme un simple cantonnier. Peut-être dans les moments où ce désir le talonnait, a grandi par la compression que lui imposait le décorum, se trouvait-il un malheureux cantonnier qui avait la passion de veiller à l'ordre public, autrement qu'en applanissant les moyens de viabilité.

Evidemment, si l'on comprenait que nous avons deux natures à satisfaire, s'il était possible de donner leur jeu aux divers attraits de notre être, si le manœuvre pouvait se reposer aux travaux de l'esprit, si le savant, le magistrat, l'homme de lettres pouvait être pendant quelques heures jardinier, serrurier, menuisier, ou exercer quelque autre profession manuelle en y trouvant, au lieu de railleries, des honneurs et des bénéfices, je vous affirme que peu à peu les monstruosités humaines disparaîtraient ; bien plus, les maladies organiques, dont le nombre va croissant de jour en jour, s'éteindraient après quelques générations.

L'homme vivrait robuste et irait sain et dispos, ainsi que les animaux sauvages, à l'engourdissement d'une mort paisible.

En attendant cet heureux état d'équilibre dans notre société, il faut chercher un moyen de suppléer à cette oisiveté du corps par des fatigues improductives. Si je dis improductives, il ne faut pas prendre mon expression au pied de la lettre ; allez plutôt admirer le robuste professeur, vous resterez étourdi du résultat d'un pareil exercice, surtout si l'on a entendu de sa bouche l'aveu de son excessive débilité native.

Il faut voir avec quelle aisance il se laisse tomber, en pirouettant sur lui-même, d'une tribune de 20 pieds de haut ; avec quelle facilité fantastique il vole reprendre sa première place au moyen d'un câble solidement lancé ; avec quelle agilité de marin consommé il grimpe aux cordages qui remplissent la magnifique salle de son gymnase ; avec quelle légèreté il saute en selle ; avec quelle puissance il manie les haltères de 100 et 150 livres, les massues de cinq pieds de haut.

Eh bien ! ces merveilleuses propriétés des membres, M. Tryat n'en est pas jaloux, bien plus, il met un zèle opiniâtre et consciencieux à en doter les personnes assez bien avisées, hommes ou femmes, pour se ranger parmi ses disciples.

A. Meray.

[illegible] font, avec le tact judicieux qui les distingue, une sorte d'éclectisme et empruntent leurs moyens aux diverses méthodes, suivant les cas et les symptômes. M. Gendrin s'est aperçu qu'il fallait assez promptement soutenir les malades par des bouillons nourrissants. S'il nous était permis d'énoncer une opinion d'après les résultats que nous avons vus ou que nous avons obtenus nous-même, nous dirions que les évacuants dans le principe, et bientôt après le quinquina et les chlorures alcalins sont les agents qui semblent exercer la meilleure influence. Il y a, suivant nous, dans la fièvre typhoïde, un empoisonnement miasmatique à combattre; c'est là l'indication générale, qui n'exclut pas, bien entendu, les indications particulières ressortant de l'état des organes et de la forme que revêt chaque cas particulier.

Ophthalmie purulente. — M. Chassaignac, qui a pris depuis peu de temps le service de l'hôpital des Enfants-Trouvés, a fait une remarque importante sous le rapport thérapeutique aussi bien que pathologique. Il a observé que, chez tous les enfants atteints d'ophthalmie purulente, il existait, sur la conjonctive qui tapisse la face interne des paupières et la partie extérieure du globe de l'œil, une pellicule ou fausse membrane, mince, demi-transparente, qu'on aperçoit bien après avoir enlevé par l'irrigation prolongée toute la matière purulente. Lorsqu'on est parvenu à soulever cette membrane dans un point de son étendue, on peut la détacher de proche en proche tout entière. Cette espèce de tégument accidentel est un obstacle à l'application directe des agents thérapeutiques et aussi à l'amélioration de l'état des malades. Une fois la fausse membrane enlevée, M. Chassaignac a observé que le progrès vers la guérison était sensible et rapide.

Ce chirurgien se loue beaucoup de l'emploi de douches simples qu'il fait tomber d'une hauteur plus ou moins considérable sur l'œil tenu ouvert. Depuis qu'il a mis en usage l'irrigation, les douches, et autant que possible l'enlèvement de la fausse membrane qu'on ne détache qu'en la saisissant avec des pinces, M. Chassaignac n'a eu à déplorer aucun cas de cécité. Or, l'ophtalmie purulente a souvent, on le sait, cette terminaison funeste, qu'était à peu près seule efficace à prévenir jusqu'ici la cautérisation par le nitrate d'argent.

Il est juste d'observer que M. Mildner, médecin de la maison des orphelins de Prague, a fait connaître un traitement qui se rapproche beaucoup de celui de M. Chassaignac. M. Mildner applique sur les yeux des compresses trempées dans l'eau froide et fréquemment renouvelées. Il fait absterger plusieurs fois par jour avec de l'eau ou une légère infusion de sureau froide; enfin il pratique des injections sous les paupières, de manière à enlever toute la matière purulente: au bout de quelques jours on substitue aux injections à l'eau froide celles avec une solution de nitrate d'argent (5 à 20 centigrammes pour 180 grammes d'eau).

Décohésion des calculs urinaires. — M. Charles Phillips, chirurgien belge, a déposé sur le bureau de l'Institut un instrument nouveau qui, par le galvanisme, ramollit les pierres dans la vessie, ce qui en permet l'extraction sans fragments.

L'instrument de M. Phillips soumet la pierre à un courant galvanique, en même temps qu'elle est lavée par un courant chimique continu, qui entraîne les parcelles de la pierre à mesure qu'elles sont détachées par le courant galvanique.

Sous l'influence des courants prolongés pendant trente ou quarante minutes, les couches externes des pierres les plus dures deviennent friables, et elles se laissent très facilement écraser.

Les courants chimiques, ajoute M. Phillips, composés d'un demi-gramme de potasse pour deux cents grammes d'eau distillée, et d'un gramme d'acide sulfurique pour cent grammes d'eau distillée sont sans action nuisible pour la vessie.

Opération de taille, par le docteur Defer, de Metz; extraction de neuf calculs pesant 256 grammes. — Il y a des vessies qui sont de véritables carrières. Telle était littéralement celle d'une femme de soixante et quelques années, sur laquelle M. Defer a dernièrement pratiqué la taille avec succès, à l'hôpital de Bon-Secours, à Metz. Epuisée par de longues souffrances, atteinte d'une incontinence d'urine qui avait produit l'irritation des parties extérieures, cette malheureuse femme se trouvait dans l'état le plus déplorable. On reconnaissait soit par le cathétérisme, soit par le toucher vaginal, la présence dans la vessie d'un calcul volumineux, bosselé, immobile, remplissant complètement cet organe. M. Defer s'étant décidé pour la taille urétrale bilatérale, pratiqua deux incisions par lesquelles il put introduire le doigt indicateur dans la vessie; mais alors il constata que les calculs

Dans l'avant-dernière séance de l'Académie, un voyageur, M. Lamarre-Piquot, a présenté une plante légumineuse qu'il a rapportée de l'Amérique du Nord, et dont la racine, riche en fécule, lui semble propre à remplacer la pomme de terre dans l'alimentation. Les tribus sauvages du pays se nourrissent de cette racine qu'ils mangent crue. M. Piquot a fait confectionner des pains dans lesquels la farine qu'elle fournit entrait pour moitié. Nous avons goûté de ce pain, qui n'a rien de désagréable.

A la dernière séance, il a été lu 1° par M. Hamont, un Mémoire intitulé? *Les abattoirs de la ville de Paris; leur organisation; fraude, abus dans le commerce de la viande; dangers qui en résultent pour la santé publique*; 2° par M. Brown-Séquart, une Note relative à l'action de la lumière sur l'iris. Cet habile expérimentateur a signalé plusieurs faits nouveaux et curieux. Dr PELLARIN.

ÉCLIPSE ANNULAIRE DE SOLEIL A PARIS. — Nous avons annoncé déjà ce rare phénomène de l'année. C'est le 9 octobre, si le temps est favorable, que les habitants de Paris pourront le contempler, au dire de nos astronomes.

A 6 heures 20 minutes 33 secondes du matin, le bord du disque de la lune commencera à empiéter sur celui du soleil. Une petite échancrure se montrera d'abord à l'occident, à 28 degrés de l'extrémité supérieure du diamètre vertical du soleil. La lune continuant à marcher vers l'orient, l'échancrure croîtra jusqu'au point de réduire le soleil à un croissant profondément évidé; ses cornes, très aiguës, iront à la rencontre l'une de l'autre, et à 7 heures 32' 7", elles se réuniront pour transformer le croissant en un anneau complet; 6 minutes plus tard, c'est-à-dire à 7 heures 38' 30", l'anneau se brisera de nouveau. Le croissant ainsi reformé laissera voir comme précédemment ses cornes très aiguës, mais tournées en sens inverse; puis les extrémités s'éloigneront l'une de l'autre en devenant obtuses. L'échancrure causée par l'interposition momentanée de notre satellite diminuera peu à peu, et à 8 heures 58' 25", elle disparaîtra complètement.

La première impression du disque lunaire s'appelle le premier contact extérieur; l'instant précis où l'anneau se complète et celui où il se brise sont nommés le premier et le deuxième contacts intérieurs; enfin, l'on rapporte au deuxième contact extérieur le moment où la lune cesse de masquer la plus petite partie du disque solaire. L'éclipse générale est comprise entre le premier et le dernier contacts extérieurs; elle durera 2 heures 37' 26". La phase annulaire est comprise entre les deux contacts intérieurs; elle ne durera que 6' 23".

La lumière totale versée par le soleil diminuera progressivement à partir du commencement de l'éclipse jusqu'au moment où elle deviendra annulaire. Pendant les six minutes que durera l'anneau, la lumière solaire sera réduite au sixième de son intensité ordinaire. Il ne faut donc pas compter sur une véritable obscurité, mais seulement sur un affaiblissement notable de la lumière du jour. Les étoiles ne deviendront pas visibles; tout au plus sera-t-il possible d'apercevoir la planète de Vénus dans le voisinage du soleil. L'anneau étincelant que formera le soleil au moment où son disque débordera de toute part, celui de la lune n'aura pas, en ses différents points, une largeur uniforme, parce que les deux astres ne sembleront pas un seul instant concentriques l'un à l'autre. Ceux qui tiendraient absolument à voir l'éclipse du 9 octobre annulaire et centrale devraient se transporter au plus près à une dizaine de lieues de Paris, sur le trajet d'une ligne passant par Beauvais et Châlons.

Ce n'est pas seulement dans le nord de la France que l'on pourra contempler ce rare et brillant phénomène, mais sur toute l'étendue d'une bande qui commence à l'ouest de l'Irlande, traverse les côtes méridionales de l'Angleterre, le nord de la France, le midi du grand-duché de Bade, le Tyrol, l'Illyrie, les Turquies d'Europe et d'Asie, la Syrie, la Perse, le golfe d'Oman, la Péninsule indienne, le golfe du Bengale, le royaume de Siam, et finit dans la mer près des côtes de la Cochinchine. Un observateur supposé suspendu dans l'espace assez haut pour apercevoir tout un hémisphère terrestre d'un coup d'œil, verrait, le 9 octobre prochain au matin, une ombre diffuse poindre à l'ouest de l'Irlande, et parcourir tous les pays que nous venons de nommer dans l'espace de cinq heures et demie.

Il est clair que les heures qui viennent d'être désignées et qui indiquent les différentes phases de l'éclipse se rapportent exclusivement à Paris; pour les contrées situées à l'est, elle commencera plus tôt;

Bourse du 7 octobre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 40	75 50	75 25	75 40
— — fin courant	75 40	75 45	75 30	75 40
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	114 60	114 65	114 40	114 65
— — fin courant	114 80	114 80	114 55	114 70

4 1/2 J. 22 s. dr cours	103 »»	Banq. de Fr. dr cours 3215 »»
4 0/0 J. »	99 80	O. V. de Par. » »» »»
Emp. 1844, au Ct »	»» »/»	C. hyp. » 250 »»
— fin Ct »	»» »»	— Gouin » 1145 »»
B. du Trés. »	4 3 4	— Gann. » 1060 »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0 d. 40	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0 d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0	»» »/» »» »/»		»» »/» »» »/»
5 p. 0/0	»» »/» »» »/»		»» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours » »/»		ROM. Dr C. »» »/» »/»
Récép. Rotsch. »	98 75	BELG. 5 1/2 » »» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2 » »» »/»
— — pass. »	» »/»	— do 1840 » 97 1/2 1/4
— 3 p. 0/0 »	»» »/»	— do 1842 » 98 1/8 »/»
Dette intérieure »	29 »/»	— Banque » »»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— do Em. 1841 » »» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIEMONT » »»» »»
HAITI »	»»» »/»	AUTRICHE » »»» »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1180 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1160 »»
— à Rouen.	900 »»
R.-Havre.	517 50
Avignon	521 25
Str. à Bâle.	175 »»
Paris-Str.	390 »»
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	537 50
C. du Nord	518 75
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	450 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	380 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	905 »»	Orléans à Vierzon.	537 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	517 50	Bordeaux à Cette..	450 »»
Paris à Orléans...	1157 50	Marseille à Avign.	522 50	Nord	518 50
— à Lyon....	380 »»	Paris à Strasbourg	388 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, 79 à 80 fr.; courant du mois, 78 à 79 fr.; 2 derniers mois, 79 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Béziers, 61 à 62 fr. — Bordeaux, 70-50. — Rouen, 82 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois 104 fr.; 2 derniers mois, 105 fr.; 4 premiers mois 1848, 106 fr.

Huile épurée, 110 fr.

Savon disponible, belle qualité, 105.

Lille. — Colza, 88-75. — Œillette rousse, »». — Lin, 96 fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 octobre.

8 h. »/» OPÉRA.—Giselle, Lucie de Lammermoor.
» h. »/» FRANÇAIS.—Relâche.
» h. »/» ITALIENS.—
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—L'Ambassadrice, Marie.
7 h. »/» ODÉON.—Isabelle de Castille.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE.—Heur et Malheur, Cheveu, Ce que Femme veut, Pierrot.
7 h. »/» VARIÉTÉS.—Ma Maîtresse, un Mousquetaire gris, l'Abbé Galant.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Femme à 2 Maris, Geneviève, le Réveil, Mme de Cérigny.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Un Docteur, Bonheur, Portier, Indiana, Chambre.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »/» AMBIGU.—Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ.—Simon, le Tremblement.
7 h. »/» CIRQUE.—Soirée équestre.
6 h. 3/4 COMTE.—Kokoli, Polichinelle, la Pie voleuse.
7 h. »/» FOLIES.—Adine, Revue, Diable, Antoine.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS.—Le Cadeau d'une Fée, Tantale.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Femmes de Paris, Lionel, 10 Francs de Jeannette, Lettre anonyme.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—Fille et Garçon, Pauvre Jeanne, les Charpentiers.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 8 OCTOBRE.

—

Congrès des Economistes à Bruxelles.

Un grand nombre d'Economistes se sont réunis en congrès à Bruxelles, les 16, 17 et 18 septembre dernier, pour discuter la question du libre-échange. Nous applaudissons à ces réunions nombreuses, où les savants de divers pays se rapprochent pour se communiquer leurs lumières; mais c'est là le vice des sciences, aussi incertaines que l'économie politique, de ne laisser après elles que confusion et obscurité. Un congrès de géomètres, de physiciens, de chimistes, de naturalistes, eût enseigné quelque chose au monde et aux divers savants, qui s'y seraient appris les uns aux autres des faits, des observations, des conjectures ingénieuses, des vues nouvelles ; mais les économistes n'ont échangé entre eux que des félicitations réciproques sur la supériorité de leur science, et des invectives contre leurs adversaires, qui ont été tout au long traités de gens sans esprit, sans science, sans bonne foi. Un de nos députés ministériels, répondant à un brave protectionniste allemand, qui était allé se fourvoyer par là, a cru lui faire une galanterie par ce compliment d'une urbanité toute française : « Vous êtes le premier protectioniste sincère et déclaré que j'ai eu le bonheur de rencontrer de ma vie. »

Le congrès a émis un vœu formel pour l'érection en tous pays de nouvelles chaires d'économie politique, dotées de bons traitements.

Il a aussi voté les principes suivants : « La liberté du commerce est un besoin de la société humaine, et elle aura pour résultat : 1° de resserrer l'union des peuples, qui, loin de devenir tributaires les uns des autres, se prêteront un mutuel appui ; — 2° d'étendre la production et de mettre l'industrie à l'abri des secousses violentes qui sont inévitables sur les marchés restreints de la prohibition ; — 3° d'améliorer le sort des travailleurs en demandant moins de peines en échange de plus de jouissance ; — 4° de détruire une cause constante de démoralisation (la contrebande). »

Sauf cette dernière conclusion, qui est évidente, puisqu'il est à croire qu'il n'y aura plus de contrebandiers, lorsqu'il n'y aura plus de douaniers, — et encore en faisant remarquer que l'immoralité *contrebande* sera remplacée par l'immoralité *fraude*, *falsification*, etc., — nous sommes loin d'admettre, dans toute la portée que leur a donnée la discussion, la justesse des votes du congrès, — ou plutôt nous disons que les trois premiers résultats ne dériveront pas du seul libre-échange, mais que pour les obtenir on devra recourir en même temps à une meilleure organisation industrielle.

De tous les orateurs M. Wolowski a seul entrevu cette vérité, lorsqu'il a déclaré « qu'il n'était pas de ceux qui croyaient que la liberté commerciale renfermât la solution de toutes les questions. » Quant aux autres économistes, ils ont montré une foi pleine et entière dans l'efficacité du libre-échange, et, pour disculper leur science de tous les méfaits de l'industrialisme, ils se sont tous accordés à en accuser le système protecteur.

Lille contient beaucoup de pauvres, Bordeaux en a peu. Pourquoi? Parce que la vie est plus facile dans le Midi que dans le Nord; parce que l'industrie manufacturière engendre plus le paupérisme que l'industrie agricole? — Nullement; mais parce que les vins de Bordeaux ne sont pas protégés, et que les fils de Lille le sont.

Les négociants suisses de Bâle achètent des terres en Alsace et exploitent ce pays par l'absentéisme et l'usure. Pourquoi ? Parce que ces Bâlois ont pris la branche la plus lucrative de l'industrie, le négoce, qui, achetant bon marché le travail de leurs compatriotes et le revendant cher, s'enrichissent et peuvent facilement placer leurs capitaux hors de leur pays? Nullement; mais en Suisse il n'y a pas de douanes, et il y en a en France.

L'industrie est affligée périodiquement de crises terribles, de banqueroutes sans fin. Pourquoi? N'en accusez pas l'imprévoyance des fabricants, ni une production supérieure à la consommation : ce sont les douanes seules qui causent une pléthore industrielle, parce que... parce que, quand il n'y aura plus de douanes, la production devra nécessairement s'équilibrer avec la consommation.

C'est là, on le voit, une manière commode de répondre aux attaques dirigées contre l'impuissance de l'Economisme actuel, de faire le bonheur des masses. « La protection, les douanes, nous en empêchent ; sans les douanes, tout le monde serait riche et heureux. »

O Economistes, comment songez-vous à détruire cette pauvre protection qui abrite sous son favorable ombrage vos erreurs et vos omissions? Le jour où elle sera abattue, vous ne pourrez plus vous excuser de confondre constamment le travail avec la spéculation, la production avec le négoce, et de prendre pour base de tous vos raisonnements la valeur que vous n'avez jamais pu parvenir à définir.

Qu'est-ce que la *valeur*, selon les Economistes? On la définit de bien des manières; mais la plus usuelle, la plus facilement admise est celle qui la définit : le *prix courant*. Excellente définition, car elle simplifie terriblement toutes les difficultés et permet de faire de la science à bon marché.

Du moment que la valeur d'une chose est son prix courant, il s'ensuit immédiatement une foule de conséquences fort heureuses. La première et la plus importante est celle-ci : Dans un marché où les denrées se sont vendues au prix courant, les deux contractants gagnent toujours et aucun ne perd jamais. Ainsi, dit l'Economiste, je vous achète votre chaise 50 fr. et je vous vends mon habit 50 fr. nous avons fait un troc de valeur égale, puisque nous avons fait ce troc selon le prix courant. — Non, répondez-vous, car votre habit ne vous a coûté que 40 fr., donc vous gagnez 10 fr., et ma chaise m'a coûté 45 fr., donc je ne gagne que 5 fr., ou plutôt je perds 5 fr., ayant troqué une valeur de 45 fr. contre une autre de 40 fr.

— Ah ! vous voilà pris, riposte l'Economiste ; regardez comme c'est commode de définir la valeur par le prix courant : car si vous la définissez, par ce que chaque chose a coûté à son possesseur ou de toute autre façon, vous ne pourrez jamais en sortir ; vous établirez des balances, des distinctions que l'Economie politique ne veut pas admettre, vous arriverez à faire des classes parmi les industriels, depuis le simple ouvrier jusqu'au banquier, en passant par le manufacturier, le négociant, le courtier ; vous pousserez même vos investigations au point de discerner parmi ces industriels des producteurs et des non producteurs, des agents utiles, nécessaires et des agents inutiles, parasites, toutes choses que l'Economie politique se garde bien de faire. Toutes ces distinctions sont mauvaises et dangereuses ; il est cent fois plus facile de raisonner en termes généraux. Lisez avec admiration ce passage d'un de nos économistes les plus estimés, et remarquez comme toutes les expressions y demeurent enveloppées d'un vague favorable à la discussion : « S'il y a quelqu'un de tributaire ou d'exploité par un autre (ce que je n'admets pas), c'est celui qui est forcé de donner plus de travail pour moins de matière ; car enfin l'homme ne travaille qu'en vue de la production ; il ne travaille pas comme ceux qui font de l'art pour l'art ; il travaille pour obtenir un résultat utile. Plus largement ce résultat sera obtenu, mieux ses besoins seront satisfaits, etc. » A quoi tient la beauté de ce raisonnement? Précisément à ce que le sujet de la phrase n'est pas défini, et qu'on ne sait qui est cet *il*. — *Il* n'est pas l'ouvrier, qui n'a pas à donner plus de travail pour moins de matière, ce n'est pas le fabricant, qui s'inquiète peu de donner plus de travail ou de matière, pourvu qu'il rentre dans ses frais avec un honnête bénéfice. Ce n'est pas le marchand qui n'a à songer qu'à récupérer ses avances avec un bon courtage. *Il* n'est donc personne et c'est en même temps tout le monde, et c'est là ce qu'il y a de merveilleux ; et voilà pourquoi nous tenons tant à toujours disserter sur la *valeur*, sans en tirer aucun parti réel pour l'amélioration du sort des peuples, et à parler sans cesse de la richesse des nations, sans que personne puisse nous demander à quoi aboutissent toutes ces paroles.

Mais nous-mêmes pourrions être accusés de proférer des paroles inutiles, si nous nous étendions plus longtemps sur les théories professées à Bruxelles. Comme théorie, c'est vague et insignifiant, comme pratique on obtiendra sans doute pour résultat la modification des lois trop excessives de nos douanes françaises ; et, à ce sujet, nous pouvons nous contenter de répéter ce que nous avons dit depuis longtemps que ces lois demandent une large et profonde révision.

Toutefois, les Economistes affectant de proclamer que l'abolition des douanes améliorerait le sort des salariés agricoles et industriels et détournant ainsi les esprits bien disposés de l'étude des véritables réformes sociales, nous chercherons, dans un prochain article, à démontrer sur quels faibles raisonnements ils appuient cette nouvelle illusion.

Nous rappelons à tous nos amis, c'est-à-dire à tous ceux qui doivent au génie de Fourier une espérance nouvelle, que le dimanche 10 octobre est le dixième anniversaire de la mort de ce révélateur social.

Chaque année a vu croître le nombre des personnes qui vont individuellement, ce jour-là, visiter au cimetière Montmartre l'humble tombe de l'auteur de la *Théorie de l'Unité universelle*.

Le progrès de l'Idée, l'attente d'une réalisation prochaine, les amères déceptions de la politique actuelle, tout concourt, en 1847, à rendre plus empressé et mieux senti encore cet hommage à la mémoire de Charles Fourier.

Le *Journal des Débats* a eu l'air d'abord de ne pas prendre au sérieux les banquets réformistes. Il s'en préoccupe pourtant, car il y revient encore aujourd'hui. La feuille ministérielle insinue que le ton qui règne dans ces banquets n'est pas fait pour inspirer confiance aux amis de l'ordre. Voici comment elle s'exprime à propos du banquet d'Orléans :

> M. Abatucci s'est-il montré tout dévoué à nos institutions, respectueux pour la royauté, mesuré dans son opposition, et M. Marie ***a-t-il défendu la bourgeoisie contre les attaques des socialistes?***

Les socialistes n'attaquent aucune classe de la société ; ils s'efforcent de démontrer aux bourgeois et aux prolétaires, aux riches et aux pauvres, aux capitalistes et aux travailleurs, que le régime actuel est également fatal aux uns et aux autres. Le paupérisme et la famine déciment les masses laborieuses ; mais leurs chefs ne voient-ils pas suspendues sur leur propre tête les crises commerciales, les révolutions et les guerres? Cet hiver, la misère dépeuplait l'Irlande ; à l'heure qu'il est, la faillite ruine les banquiers de Londres. Partout, il y a solidarité entre les différentes classes, entre les riches et les pauvres. Le régime actuel de compression coûte chaque année des sommes énormes aux propriétaires et aux capitalistes, car ils sont obligés de payer ou de prêter aux gouvernements de quoi tenir sur pied trois millions d'hommes armés. Est-ce là un système économique pour ceux qui possèdent aussi bien que pour ceux qui ne possèdent pas? Faut-il s'étonner de la baisse de toutes les valeurs ? Faut-il s'étonner que tout le monde souffre, depuis l'homme qui n'a d'autre instrument de travail que ses bras, jusqu'à celui qui remue des millions ?

Voilà ce que les socialistes ne cessent de répéter ; ils prouvent, par le raisonnement et par l'expérience, que toutes les classes de la société sont solidaires dans le mal com[illegible] bien, et qu'elles ont toutes intérêt à s'unir dans u[illegible] une de régénération sociale. C'est surtout entre la [illegible] proletariat français que les socialistes s'efforce[illegible] union intellectuelle et morale. Il y a un demi-[illegible]ent de ces deux classes opéra la régénération politique ; [illegible]ui, il doit opérer la régénération sociale.

Comment donc le *Journal des Débats* a-t-il pu lancer contre les socialistes une accusation aussi imméritée, aussi dénuée de fondement, et qui ne prouve autre chose qu'une complète ignorance de leurs principes ? Cette accusation a été aussi portée contre nous par le ministère public, et le jury en a fait justice. Le jury est pourtant composé de bourgeois ! Le *Journal des Débats* qui a cité en entier le toast de M. Victor Considerant au banquet de Saint-Quentin, aurait dû se rappeler ces paroles : « A la LIBRE ASSOCIATION des individus, des classes et des peuples ! »

Nous citions, il y a deux jours, un excellent article de la *Presse* sur l'importance des questions sociales. Plus conséquente avec elle-même qu'une feuille ministérielle qui l'attaque tous les matins, la *Presse* continue à soutenir avec fermeté que la solution des questions sociales doit aujourd'hui préoccuper les hommes d'Etat pardessus tout ; elle rappelle ces paroles de Napoléon : *Le vieux système est à bout... j'attache une grande importance et une grande gloire à détruire la mendicité* ; puis elle fait ces réflexions qui la classeront, si elles ne sont pas désavouées plus tard, parmi les organes les plus intelligents et les plus avancés du socialisme.

> Tout homme valide, laborieux et honnête, qui expire de faim faute de travail, est la condamnation de la société qui l'a vu naître, qui lui interdit le suicide comme un crime, et qui, faute de secours organisés, le laisse ainsi mourir. Cela ne devrait pas être : cela est cependant. S'il suffit, comme vous le dites, pour résoudre les questions sociales, de les transformer en questions politiques, que ne vous hâtez-vous donc de transformer en questions politiques et de mettre à l'ordre du jour de vos débats législatifs les questions sociales du paupérisme, des enfants-trouvés, des libérés voués à la récidive, etc., etc.?
>
> Mais parvînt-on à donner et à assurer du travail à tous les hommes valides, que, cette importante question sociale résolue, il en resterait encore une autre non moins difficile à résoudre : celle pendante entre le capital et le travail, le maître et les ouvriers.
>
> On peut réformer la loi électorale autant de fois qu'on l'a réformée déjà depuis le 5 octobre 1788 ; on peut renouveler l'essai qu'on a fait de tous les systèmes électoraux les plus variés, les plus opposés, on n'y trouvera pas, nous le craignons fort, la solution des questions sociales que l'*Union monarchique* ne place qu'en second ordre, mais que nous mettons au premier rang.

Le parti qui prendrait pour programme les lignes qu'on vient de lire préviendrait une crise et aurait le droit de s'appeler conservateur, titre usurpé maintenant par les plus dangereux ennemis de l'ordre et de la sûreté publique.

Un journal de Besançon, le *Franc-Comtois*, et d'autres correspondances de l'Est publiées par le *National*, rapportent des faits inouïs, incroyables auxquels nous avons refusé crédit jusqu'à ce jour, mais qu'à défaut de tout démenti de la part du ministère, nous reproduisons aujourd'hui. Il s'agit d'une intervention déguisée en faveur du *Sonderbund*, d'un envoi en Suisse de munitions et d'armes de guerre extraites des citadelles de Besançon et de Strasbourg. Ces faits depuis quelques jours ébruités, sont confirmés et précisés en ces termes par le *Franc-Comtois* :

> La note publiée dans notre numéro du 25 septembre, et relative à l'envoi presque officiel aux factions anti-libérales de Fribourg, d'armes et de munitions de guerre, a ému notre population et appelé l'attention de la presse parisienne.
>
> Les lettres que nous avons reçues depuis le 25, les renseignements que nous avons puisés nous-mêmes aux meilleures sources, ne laissent malheureusement aucun doute sur l'envoi à Neufchâtel, avec la destination de Fribourg, de 5 à 6 000 fusils ***extraits de la citadelle de Besançon***, de deux pièces de huit, de deux obusiers et de quatre caissons approvisionnés de mitraille. Si la nouvelle d'ailleurs eût été apocryphe, ne se serait-on pas empressé de la démentir, n'aurait-on pas protesté à perdre haleine contre la malveillance systématique du journal de l'opposition locale? Mais il n'en est rien ; le petit ***Moniteur*** de la préfecture lui-même a gardé le silence, et nous sommes bien forcés d'ajouter foi à ce fait inouï, honteux, dont nous eussions voulu douter plus longtemps.
>
> Il y a plus, on assure que quatre pièces de canon, nouveau modèle, ont été présentées à plusieurs commissionnaires de notre ville, avec mandat de les expédier à Lucerne; ces honorables citoyens, plus jaloux de l'honneur du pays que des intérêts de leur industrie, ont noblement refusé.
>
> On chargeait en outre, ces jours derniers à la gare de Chamars, avec la destination de Neufchâtel, une centaine de caisses de fusils et une grande quantité d'obus, de boulets, etc.
>
> Voici les faits attestés par cent personnes, recueillis par la presse, colportés en tous lieux, des faits qui ont ému et indigné la population tout entière, et l'autorité garde le silence, et les expéditions continuent, et ***nos bons amis*** de Lucerne et de Fribourg attendent sans doute avec impatience ces envois d'armes françaises, à l'aide desquelles la guerre civile pourra bientôt ensanglanter la Suisse ! Quel spectacle et quel exemple ! La France de juillet, la France révolutionnaire, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, condamnée à fournir des armes et des munitions à la faction anti-libérale de Lucerne et de Fribourg, contre la Suisse libre, contre la Suisse agissant légalement au nom des résolutions de la Diète!
>
> En vérité, malgré les preuves des faits que nous publions, malgré le silence de l'autorité, nous hésitons encore à croire ce que la France entière appellera d'un mot qui flétrit et qui tache, du mot ***trahison***.

Le *National* a corroboré cette citation par les lignes suivantes :

> Nous recevons des frontières de l'Est des renseignements encore plus positifs, et qui nous arrivent de source certaine.
>
> On nous annonce qu'il est parti, le 1er octobre, de Besançon, avec le bateau le *Cardinal Mazarin*, pour destination de Baume-les-Dames, 3 000 fusils, 4 obusiers avec leurs affuts, 4 caissons, 8 avant-trains, 16 coffrets, des roues et des essieux de rechange, des harnais, et autres accessoires, plus 16 000 kil. de boulets.
>
> On nous annonce de plus qu'il y a quelques mois il est parti de l'arsenal de la citadelle de Strasbourg une certaine quantité de fusils pour Lucerne.

Nous portons à M. le ministre de la guerre le défi de démentir ces faits, sur lesquels nous pourrions au besoin donner des renseignements encore plus explicites.

EXTERIEUR.

ITALIE.—Une lettre de Ferrare, du 27 septembre, publiée par l'*Alba*, porte que la garnison autrichienne faisait entrer des fusils et des munitions dans la forteresse. On voit que non seulement l'évacuation n'a pas eu lieu, mais qu'elle n'aura probablement pas lieu de si tôt.

Les correspondances représentent Naples comme mis en état de siége. La ville est remplie de sbires, de gendarmes à pied et à cheval, qui ont ordre de tirer sur le peuple à la moindre démonstration; les postes sont renforcés, les canonniers se tiennent près de leurs armes mèche allumée. Les lettres sont interceptées, et il est à peu près impossible d'obtenir des passeports.

Le roi a fait frapper une médaille en l'honneur des soldats qui se sont battus contre le peuple; elle porte d'un côté le mot FIDÉLITÉ et de l'autre: MESSINE 1er SEPTEMBRE, date de l'insurrection. A tous ceux qui ont pris part à cette bataille on a assigné une double paie et accordé des pensions pour eux, leurs veuves ou leurs orphelins. Les chefs ont été décorés.

En Sicile, quelques gardes urbaines, sorte de troupes municipales au service de la police, ont tiré sur le peuple, comme l'annonce le journal officiel des Deux-Siciles. Mais elles n'ont pas été libres de faire autrement; on les avait placées entre la troupe et les insurgés, et l'ordre avait été donné de les traiter comme des insurgés, s'ils se refusaient à imiter les soldats. Palerme est tranquille, mais l'insurrection continue à s'agiter dans la Sicile.

Dans la Calabre, Romeo, chef des insurgés, est parvenu à tirer le général Nunziante de sa position sur la route de Monteleone, et à s'ouvrir un passage par la montagne, dans la province de Cantazaro, où un parti d'insurgés, qui prennent le nom de réformistes, s'étaient emparés des mines de fer de la Mongiane. Le détachement d'artillerie, préposé à la garde des mines, a fraternisé, dit-on, avec les insurgés, et, depuis la rencontre de Staiti, où le 8e régiment de ligne fut presque entièrement détruit, il paraît que les soldats refusent de se battre. On dit que Nunziante a été tué dans une rencontre.

Les réformistes ou constitutionnels sont divisés en trois fortes bandes. L'avant-garde est formée par la troupe de Longabaco, surnommée pour son audacieuse intrépidité, la *Légion de la mort*. La troupe de Romeo forme le centre, et l'arrière-garde a pour chef Plotino, qui harcèle les soldats royaux, et tâche de les retenir pour donner facilité au corps principal d'opérer sa jonction avec les bandes de la Sila.

Larino et six autres communes de la province de Campo-Basso ont levé l'étendard insurrectionnel, et le lieutenant-colonel Catrofiano aurait été battu. Une lettre ajoute que les insurgés de Reggio auraient abandonné la ville et se seraient retirés dans les montagnes, emmenant avec eux quatre cents soldats.

Ces nouvelles sont extraites des correspondances de l'*Alba*.

S'il faut en croire un récit publié, il y a quelques jours, par le même journal, le roi de Sardaigne se montrerait peu empressé de faire des concessions aux idées libérales; mais il se déclarerait toujours et hautement résolu à repousser toute entreprise de l'Autriche pour intervenir dans les affaires de l'Italie. Le roi se serait exprimé très catégoriquement à cet égard dans une entrevue qu'il avait accordée au marquis Doria, l'un des chefs du mouvement libéral qui a éclaté à Gênes; mais il aurait refusé de s'expliquer sur les changements dans l'administration et sur les institutions relatives à la presse, à la garde civique, etc., que le marquis le priait de ne plus refuser au pays.

ANGLETERRE. Londres, 7 octobre. — *Crise financière.* — Quoique la gêne financière continue, une légère amélioration s'est manifestée sur les fonds publics, lorsqu'on a su que la Banque était convenue particulièrement de faire des avances. Les directeurs ont fait avant-hier des avances à des personnes qui, depuis jeudi dernier, étaient privées de ces facilités.

— Les correspondances de Manchester, dit le *Morning Chronicle*, portent que la suspension de paiements de la maison Thomas fils et comp. a entraîné celle de la maison de Jersey et comp. Le passif est, dit-on, de 4 à 500 000 liv. sterl. 140 000 liv. sterl. doivent tomber sur Rostbschild et une somme pareille sur Oldham. On parle aussi de la suspension de paiements de la maison James et Neveux, dont le passif ne dépasse pas, 22 000 liv. sterl. On a parlé aussi de la faillite de MM. Bradley et Parker, une ancienne maison faisant le commerce du fer; celle de MM. Highins et fils manque à ce qu'on dit. Il ne paraît pas que la maison H. Murray reprenne ses affaires.

— Le duc de la Victoire (général Espartero) quitte Abbey-Lodge, Regents-Park, pour visiter Manchester et Liverpool. La duchesse et Mlle Espartero sont revenues en ville. Son excellence le duc de Broglie et le comte et la comtesse d'Haussonville ont quitté hier l'ambassade de France pour rendre visite au vicomte et à la vicomtesse Palmerston à Broadlonds, près Romsey Hants. Son excellence le baron Brunow est parti pour la même destination.

ESPAGNE. — Les nouvelles de Madrid, apportées par le courrier ordinaire, sont du 3 octobre, et font pressentir vaguement le changement de ministère survenu le lendemain, 4, et annoncé avant-hier à Paris par voie télégraphique. Cependant, aucune raison explicite de ce changement de ministère n'est fournie par les journaux espagnols. Demain, sans doute, on pourra connaître le mot de l'énigme. Les bruits de crise ministérielle avaient seulement pris une nouvelle consistance dans la journée du 3. M. le ministre des finances Salamanca était beaucoup moins bien en cour. On attachait quelque importance au départ de ce ministre pour Aranjuez; il venait de partir dans la matinée avec M. Gandara.

Dans la soirée du 2, le bruit avait couru que la *Gazette* publierait, le 3, les décrets nommant le duc de la Victoire ambassadeur d'Espagne à Londres, et le général Francisco Serrano, capitaine-général de la Nouvelle-Castille. La *Gazette* ne renferme aucun décret ni aucun acte dans sa partie officielle.

M. Mon, ancien ministre des finances, était parti depuis deux jours pour Paris, où il doit arriver le 9.

RUSSIE. — D'après des lettres reçues par la *Gazette d'Augsbourg*, du 4 octobre, le choléra se rapproche à pas rapides de Moscou. On dit même qu'il y a déjà eu quelques cas de mort dans cette ville. Une famille appartenant à la classe élevée, qui se rendait de Saratoff à Moscou, a perdu deux domestiques pendant la route et arrivée à Moscou; il est encore mort un enfant et sa nourrice. Un aide-de-camp de l'empereur, le colonel Stalupin, qui était dans une de ses terres, près de Saratoff, a succombé au fléau. A Odessa, l'épidémie a aussi éclaté.

serait pas d'accord sur le point essentiel avec les capitalistes qui sont ses intermédiaires obligés. Le ministre voudrait émettre l'emprunt par portions, et le plus considérable des banquiers auxquels il s'est adressé, tient à ce que les 350 millions soient adjugés d'un seul coup, afin, dit-il, de débarrasser la place d'une incertitude qui pèse sur toutes les valeurs. Ce désaccord absolu entrave l'opération; le conseil des ministres devra s'assembler pour vider le différend.

(*Gazette de France.*)

— M. le maréchal-général, duc de Dalmatie, dont le retour avait été prématurément annoncé, est arrivé hier au soir à Paris.

— L'administration des Postes s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine, dont nous avons rapporté le texte, qui l'a déclarée responsable des détournements commis par les employés.

— Voici les emplois dont le ministère dispose, et les sommes affectées à ces emplois:

Pour le ministère de la justice et des cultes, 47 594 860 fr., 47 878 employés;

Pour le ministère des affaires étrangères, 6 499 922 fr., 359 employés;

Pour le ministère de l'instruction publique, 5 259 772 fr., 1 834 employés;

Pour le ministère de l'intérieur, 4 036 996 fr., 2 715 employés;

Pour le ministère de l'agriculture et du commerce, 2 055 790 francs, 1 259 employés;

Pour le ministère des travaux publics, 5 529 000 fr., 4 758 employés;

Pour le ministère de la guerre, 64 816 000 fr., 25 245 employés;

Pour le ministère de la marine et des colonies, 49 148 934 fr., 9 876 employés;

Pour le ministère des finances, 92 886 941 fr., 70 144 employés.

(*Almanach populaire.*)

— Croira-t-on, dit un journal de Toulouse, que, dans une ville de 18 mille âmes, dans un chef-lieu de préfecture, à Carcassonne, en un mot, il ne s'est pas trouvé un imprimeur pour faire composer et tirer une lettre de trois lignes, portant invitation de se rendre à une réunion préparatoire? L'un avait peur de la préfecture, l'autre de tel ou électeur influent, tous tremblaient devant le titre de procureur général dont M. de Ressigeac est affublé.

— On lit dans le *Journal du Loiret*:

« Une affaire électorale se prépare à Montargis. On nous écrit de cette ville que la famille de Salles multiplie en ce moment les visites et les invitations. Il paraît que le député de Montargis a gagné un nouveau grade dans la dernière campagne parlementaire, et il est question, dit-on, de lui donner de l'avancement, quelque chose comme les épaulettes de maréchal de camp. M. de Salles va donc être soumis à la réélection, et l'on dispose tout pour le succès. Le *Moniteur* parlera quand il sera temps. »

— Une panique sans exemple règne dans les villes anséatiques. On nous écrit de Hambourg que, par suite des faillites anglaises, les commerçants de la ville ont perdu plus de 150 millions de marcs bancks-notes. A Brême, hier encore, une des plus fortes maisons de commerce a été obligée de déposer son bilan, et le contre-coup de la crise se fait déjà ressentir dans toutes les contrées septentrionales de l'Allemagne.

— La banque de Belgique vient de prendre une mesure qui ne peut manquer de produire le plus mauvais effet dans le commerce. Elle a décidé de ne plus prendre à l'escompte les effets ayant plus de trente jours de terme.

— Le plan du chemin de fer de Varsovie à Moscou a été approuvé par l'empereur Nicolas, et le lieutenant-général Dehn, du corps du génie, vient de recevoir l'ordre de commencer au plus tôt la construction de cette grande voie. Les travaux du rail-way de Saint-Pétersbourg à Moscou sont poussés avec une activité extraordinaire. Outre les paysans et les ouvriers proprement dits, 50 000 soldats sont occupés à l'établissement de cette voie ferrée, qui sera terminée dans le courant de l'automne prochain.

— Les obsèques de M. Brongniart auront lieu samedi, à midi; on se réunira à la maison mortuaire, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 71.

— Les banquets réformistes se multiplient, et nous sommes heureux de trouver dans la plupart des manifestations socialistes. A Vitré, parmi les discours, un toast a été porté *à la régénération sociale*. Plus de 200 citoyens s'étaient réunis pour une manifestation semblable, le dimanche 3 octobre, dans le petit bourg de Damville (Eure). Un toast *à l'union des peuples* a été vivement applaudi. Le *Journal de l'Yonne* annonce une manifestation semblable à Auxerre.

FRAUDES COMMERCIALES. — M. le procureur du roi de Montpellier s'est transporté vendredi dernier dans les magasins d'un négociant de Cette qui a la fourniture des vins pour l'armée d'Afrique. Ce magistrat était accompagné de deux chimistes experts, qui ont analysé en sa présence le vin contenu dans divers tonneaux qu'on allait embarquer. Rien n'a transpiré sur le résultat de l'examen auquel se sont livrés ces experts. Cette descente judiciaire a eu lieu sur une commission rogatoire venue de Paris, à la suite de la découverte faite chez un marchand de vin de la capitale de vins falsifiés trouvés dans des futailles portant l'estampille du négociant chez qui la justice vient de porter ses investigations.

UNE BELLE-FILLE. — Une horrible tragédie vient de se passer dans le bourg de Mifflin, près de la ville d'Alleghany. Vendredi dernier, un habitant de ce bourg, nommé Morrisson, partit pour aller vendre à la ville les produits de sa culture, laissant chez lui sa femme et une fille du premier lit, presque idiote et âgée de 35 ans. Pendant son absence, sa femme fut prise d'un accès spasmodique auquel elle était sujette, et tomba sans connaissance sur le parquet. L'idiote profitant de cette léthargie, prit une pelle à feu, et en porta des coups furieux sur la tête de sa belle-mère; puis, lorsqu'elle la jugea morte, elle mit le cadavre dans le foyer, et attisa le feu jusqu'à ce que le corps fût littéralement réduit en cendres. Elle fit ensuite disparaître les traces de sang, et prit la fuite dans les bois.

Le lendemain matin, le frère de mistriss Morrisson arriva, et fut surpris de trouver la maison déserte et de sentir une odeur de brûlé. Il fouilla les cendres, et y découvrit une foule de petits os calcinés et des caillots de sang. Les soupçons s'éveillèrent, et l'on se mit en quête de la coupable, qui bientôt fut arrêtée à quelques milles de là. C'est elle-même qui a révélé les horribles circonstances de son crime, en donnant pour raison que, ne pouvant s'accorder avec sa belle-mère, elle n'avait pas trouvé d'autre parti à prendre que de la brûler.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

la seconde, qui contient les faits particulièrement relatifs à Beauvallon, et antérieurs pour la plupart à l'audience de la cour d'assises de la Seine du 13 août:

. . . .

« Beauvallon jouissait du bénéfice de l'acquittement prononcé par la cour d'assises de Rouen; malgré la découverte de faits nouveaux, il ne pouvait plus être recherché; mais la même immunité ne protégeait pas d'Ecquevilley, qui, fidèle aux instructions que Beauvallon lui avait données, d'arranger la vérité, était venu devant la justice nier à plusieurs reprises, et sous la foi du serment, l'essai des pistolets, qui avait eu lieu chez lui et en sa présence. A la suite d'une instruction en faux témoignage, il fut envoyé devant la cour d'assises de la Seine, où, le 13 août, il a été déclaré coupable et condamné à dix ans de réclusion.

» Beauvallon, qui, à raison de sa position particulière, n'avait pas été entendu dans l'instruction et qui se cachait pour se soustraire à l'exécution d'une condamnation à des dommages-intérêts prononcée contre lui, avec contrainte par corps, au profit de la famille Dujarier, fut cependant cité comme témoin devant la cour d'assises de la Seine, mais il le fut à la requête de l'accusé, et il s'y présenta aux audiences des 12 et 13 août, après avoir demandé et obtenu un sauf-conduit. Le sieur de Meynard avait renouvelé ses déclarations dans les termes les plus positifs; une expérience faite devant des magistrats, des jurés, avait établi que le flambage des pistolets fait, soit avec des capsules, soit avec de la poudre, n'avait pu produire la crasse noire dont un doigt du sieur Arthur Bertrand avait longtemps gardé l'empreinte.

» Toutes les charges sur lesquelles reposait l'accusation de faux témoignage dirigée contre d'Ecquevilley s'étaient reproduites aux débats dans toute leur force; l'essai préalable des pistolets, le 11 mars au matin, ne pouvait plus être douteux, lorsque Beauvallon fut appelé à son tour pour faire sa déposition. Après avoir déclaré que c'était sur sa demande qu'il avait été cité, il reconnut la vérité de quelques unes des circonstances déclarées par de Meynard, et sur lesquelles, jusqu'alors, il avait gardé le plus complet silence; il convint du dîner auquel le sieur de Meynard avait assisté le 10 mars; du rendez-vous chez d'Ecquevilley pour le lendemain matin de très bonne heure; de sa visite à la dame Valory, avant de se rendre à Chaillot; mais il nia tout ce qui était relatif à l'essai des pistolets, soit ce jour-là, soit pendant l'été précédent, à la campagne, chez son beau-frère, et il prétendit que le rendez-vous pris le 10 au soir avait eu lieu à la suite d'une proposition qu'avait faite le sieur de Meynard de lui procurer une paire de pistolets, et que c'était pour choisir entre ces armes et celles qu'il apporterait lui même, que l'on était convenu de se réunir chez d'Ecquevilley. C'était encore, suivant Beauvallon, pour que le sieur de Meynard pût s'entretenir avec son principal témoin des dernières conditions du duel, qui devaient être arrêtées peu d'instants après. Enfin, il avait terminé sa déposition en disant: *Je jure sur l'honneur, et devant le Christ, que les pistolets n'ont pas été essayés, qu'ils ont seulement été flambés par d'Ecquevilley.*

» Après les faits établis aux débats, le faux témoignage rendu sur la foi du serment parut à M. le président de la cour d'assises contraire à la vérité, et, usant de la faculté que lui accorde l'article 330 du code d'instruction criminelle, il ordonna l'arrestation de Beauvallon. Un des membres de la cour fut commis pour procéder à l'instruction sur l'inculpation de faux témoignage dont il était l'objet.

» Appelé et entendu devant ce magistrat, le sieur de Meynard a renouvelé dans les termes les plus affirmatifs la déclaration qu'il avait faite devant la cour d'assises; le sieur Klein a déclaré de nouveau tenir de la femme Lusine que le matin du duel deux ou trois personnes avaient tiré des coups de pistolet dans le jardin de la maison habitée par d'Ecquevilley. La dame Valory a répété que lorsque, ce jour-là, Beauvallon était venu prendre le sieur de Meynard, il lui avait dit qu'il allait tirer au pistolet; elle a ajouté que dans la journée elle avait appris du sieur de Meynard que le duel avait eu lieu avec les pistolets du sieur Granier de Cassagnac, et que c'était avec ces armes que Beauvallon avait tiré le matin à Chaillot, chez d'Ecquevilley.

Le sieur Boutigny a rendu compte des expériences auxquelles il s'était livré, et dont les résultats, d'accord avec la théorie, étaient: 1° que le flambage avec une capsule ne laissait aucune trace sensiblement apparente, tandis qu'avec une charge à poudre, le doigt était retiré du canon entièrement noirci. Ces témoins et plusieurs autres ont enfin rappelé la déposition faite par Beauvallon, devant la cour d'assises, déposition dont, du reste, ce dernier est convenu en persistant à soutenir qu'elle était l'expression de la vérité.

» M. le conseiller-commissaire, pour ne négliger aucun moyen de la découvrir, s'est transporté dans le jardin dépendant de la maison rue des Batailles, à Chaillot, afin de rechercher si les murs auraient encore conservé les traces des balles. Il résulte du procès-verbal dressé par ce magistrat et du rapport du sieur Boutigny, appelé comme expert, lors de ce transport, que sur le mur du fond du jardin il existait:

» 1° A droite, à l'extrémité, vingt-six empreintes.

» 2° A gauche, aussi à l'extrémité, quarante empreintes.

» 3° A gauche, sur le mur servant de clôture du côté de la rue Sainte-Marie, six empreintes. Celles qui, au nombre de quarante, ont été constatées sur le mur à gauche, ne sauraient se rapporter à l'essai du 11 mars, l'expert ayant reconnu qu'elles avaient été produites les unes par du gros plomb, les autres par des balles d'un calibre plus fort que les pistolets du sieur Granier de Cassagnac. Mais les vingt-six empreintes existant sur le mur à droite, et les six autres remarquées sur le mur du côté gauche, étaient de la même dimension et produites par des balles du calibre des pistolets. A l'égard des traces qui ne proviennent pas de l'essai auquel on s'est livré le 11 mars, elles ont été expliquées par l'instruction, qui a fait connaître que d'Ecquevilley, avant le duel, s'exerçait souvent à tirer le pistolet sur les murs de ce jardin, tantôt seul et tantôt avec des amis.

» Dans l'interrogatoire qu'il a subi, Beauvallon a persisté à soutenir que ses déclarations, comme témoin devant la cour d'assises, étaient conformes à la vérité; que les armes de son beau-frère lui étaient complètement inconnues; qu'il était faux qu'il les eût essayées le 11 mars au matin, et qu'il eût dit s'en être servi pendant tout l'été précédent.

» Mais le fait de cet essai si positivement affirmé par le sieur de Meynard, présenté par tous les témoins comme un homme d'honneur incapable de trahir la vérité; le but du rendez-vous à Chaillot, le 11 mars au matin, avoué par Beauvallon lui-même à la dame Valory, au moment où il s'y rendait; enfin, l'état des armes sur le lieu du combat; cette substance noire ayant l'odeur de poudre brûlée dont était imprégnée l'extrémité du doigt du sieur Bertrand, et que les canons de pistolets chargés et tirés plusieurs fois peuvent seuls communiquer, établissent que le matin même du combat, dans le jardin de

On appelle les témoins; il y en a une vingtaine à charge et environ quinze à décharge.

M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé. Nous ne reproduisons pas cet interrogatoire, qui n'offre pas d'intérêt après le procès de Rouen et celui de Paris, qui ont déjà suffisamment fait connaître tous les faits sur lesquels il a porté; nous nous bornons à constater que de Beauvallon soutient de la manière la plus positive que M. de Meynard n'a pas dit la vérité, quand il a prétendu que les pistolets avaient été essayés le matin du duel chez d'Ecquevilley. Il serait superflu de donner dès à présent les explications déjà connues d'ailleurs, dans lesquelles entre Beauvallon, puisque nous serons obligés d'y revenir à mesure qu'elles se produiront dans le débat pour être soumises à une discussion contradictoire après chacun des témoins qui les repoussent.

M. LE PRÉSIDENT. — On va procéder à l'audition des témoins.

M. DE MEYNARD (François-Auguste), âgé de vingt-neuf ans, demeurant actuellement à Paris, rue du Helder, 18, l'un des propriétaires du *Courrier de la Martinique*.

M. LE PRÉSIDENT fait prêter serment au témoin, et ajoute : Je n'ai pas besoin, monsieur, de vous rappeler la sainteté du serment que vous venez de prêter. Vous êtes appelé à déposer des faits que vous avez déjà fait connaître à la justice dans un précédent procès.

M. DE MEYNARD. — Il y a trois ans que j'ai été témoin d'un fait d'exercice d'armes qui a eu lieu dans le jardin de M. d'Ecquevilley. Mêlé fatalement à ce procès, obligé malgré moi de faire connaître les circonstances qui sont à ma connaissance, je persiste à déposer des faits dont j'ai été témoin.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous venez de dire que vous aviez été fatalement mêlé à ce procès et obligé de faire connaître à la justice les faits à votre connaissance; cette expression ne traduit pas, sans doute, exactement votre pensée.

LE TÉMOIN. Je veux dire, monsieur, que c'est malgré moi, contre mon intention, à mon grand regret, que j'ai été appelé à déposer dans cette affaire.

D. Il n'y avait eu entre Beauvallon et vous aucune discussion antérieure? — R. Non.

D. Il n'y avait aucun ressentiment entre vous; il n'y avait eu aucune difficulté qui vous eût laissé quelque sentiment d'animosité contre lui? — R. Non, monsieur le président.

D. Dites-nous ce que vous savez?

LE TÉMOIN. Je dirai tout, non comme on l'a dit, mu par des passions mauvaises, criminelles, mais uniquement pour rendre témoignage à la vérité.

Je n'ai jamais entendu dire que l'exercice de pistolet auquel s'est livré M. de Beauvallon eût lieu de sa part dans l'intention de substituer aux armes du duel des armes frauduleuses. Comme je l'ai dit dans le premier procès, je crois que c'est un malheur, que c'est une étourderie qui a placé M. de Beauvallon dans la situation où il se trouve; je ne crois pas qu'il ait agi avec préméditation, je ne le crois pas; il a agi dans l'ignorance des conditions du duel. Pour moi, je le répète, je n'y ai jamais vu, je n'y vois encore qu'une chose toute simple, un exercice au pistolet, rien autre chose. Ces préliminaires établis, j'entre dans le récit des faits.

La veille du duel entre M. Dujarrier et M. de Beauvallon, celui-ci m'écrivit pour me demander d'être son témoin. Je dois dire dans quelles circonstances j'avais connu M. de Beauvallon.

D. Expliquez-vous complètement. — R. J'avais été avec M. de Beauvallon témoin de M. Granier de Cassagnac, son beau frère, dans le duel de celui-ci avec M. Lacrosse. Plus tard, nous avons fait ensemble un voyage aux Antilles; il s'arrêta quelque temps à la Martinique, demeura chez moi, avec moi; plus tard, de retour en France, l'un et l'autre nous avons eu des relations assez suivies et toujours amicales. C'est dans ces circonstances que M. de Beauvallon m'écrivit pour me demander d'être son second. La lettre ne m'arriva pas à temps, et je fus remplacé par M. de Fiers.

Dans le premier procès, M. de Beauvallon a dit que j'avais refusé d'être son témoin à cause de la situation de mes affaires; si j'ai donné ce motif à mon refus, c'était une raison de convenance que je donnais : je m'en suis expliqué avec M. Arnoult, l'ami de M. de Beauvallon, et je lui ai donné de mon refus la raison la plus complète. Je le répète, d'ailleurs, j'étais déjà remplacé par M. de Fiers.

M. de Beauvallon me fit l'honneur de m'inviter à dîner au café de Foy, je m'y rendis. Les convives étaient M. de Laroch foucauld, M. de Torcy, M. de Fiers, M. d'Ecquevilley, que je voyais pour la première fois, et à qui M. de Beauvallon me présenta. Dans le cours du dîner, il fut question du duel, comme je l'ai dit dans le premier procès, M. de Beauvallon me parut fort désespéré de ne point pouvoir se battre à l'épée, parce que, dans ce genre de combat, il aurait pu ménager son adversaire et n'exposer que sa propre vie. Moi-même je l'engageai fortement, s'il en était temps encore, à changer les conditions du duel, et à se battre à l'épée plutôt qu'au pistolet.

Il fut convenu que M. de Beauvallon irait le lendemain matin chez M. d'Ecquevilley. Il m'engagea à l'y accompagner, et il fut convenu qu'il viendrait me prendre à six heures du matin. M. d'Ecquevilley me remit sa carte, afin que, s'il ne venait pas, je pusse me rendre directement chez lui. Le lendemain, à six heures un quart, M. de Beauvallon n'étant pas venu, je partis et me rendis à pied à Chaillot.

M. de Beauvallon vint quelques minutes après chez la personne où il devait me trouver; quelques mots furent échangés entre eux. Cette dame est ici, elle s'expliquera. J'arrivai un moment avant lui chez M. d'Ecquevilley; sur sa table se trouvait une paire de pistolets d'arçon; Beauvallon en apporta une autre paire appartenant à M. Granier de Cassagnac, son beau-frère. Nous descendîmes dans le jardin, et à l'extrémité, après que nous eûmes compté un certain nombre de pas, les pistolets furent chargés, et nous tirâmes un certain nombre de coups.

M. LE PRÉSIDENT. Combien? — R. Je ne puis pas préciser.

D. A peu près? — R. Monsieur le président, il s'agit d'un fait qui remonte à trois ans et qui était pour moi une chose toute simple. Il fut tiré un certain nombre de coups, quelques uns avec les pistolets d'arçon, quelques autres avec les pistolets de M. Granier de Cassagnac. L'heure du rendez-vous donné à M. d'Ecquevilley chez M. de Boigne arrivant, M. de Beauvallon et moi nous le quittâmes et nous revînmes ensemble en omnibus.

J'ai été étranger à toutes les circonstances du duel.

M. LE PRÉSIDENT. Vous oubliez une circonstance. Vous êtes parti avec Beauvallon; ne lui avez-vous pas fait compliment sur la manière dont il tirait le pistolet? — R. Oui, monsieur; je lui ai dit qu'il tirait bien, qu'il tirait convenablement le pistolet. Il me répondit que les pistolets dont il s'était servi étaient ceux de son beau-frère, qu'ils avaient été précédent à la terre de son frère, où il avait tiré et cassé des œufs.

J'ignorais alors, et M. de Beauvallon ignorait lui-même si le duel ... Expliquez-vous sur ce point.

L'ACCUSÉ. Lorsque M. de Meynard a déposé dans le procès de M. d'Ecquevilley, j'ai dû répondre à cette question que je ne connaissais aucune cause d'inimitié entre lui et moi; aujourd'hui, ma réponse ne saurait être la même. (Mouvement d'attention.)

Je crois que M. de Meynard a contre moi un motif de vengeance, une cause d'animosité; dans le premier procès, je n'étais pas autorisé à la dire, aujourd'hui, j'ai reçu l'autorisation, j'ai reçu l'ordre de parler.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien! faites-la connaître cette cause.

L'ACCUSÉ. Lorsque mon défenseur, mon ami, M. Capo de Feuillide, croira le moment venu, il fera connaître cette cause.

M. LE PRÉSIDENT. Permettez : quand je vous interpelle, c'est à vous de répondre, c'est à vous de faire connaître les faits; votre avocat en tirera ensuite les conséquences qu'il jugera convenables à la cause.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Monsieur le président veut-il me permettre une question?

M. LE PRÉSIDENT. Non! non! pas en ce moment. C'est à l'accusé seul que je m'adresse. Vous avez dit qu'il existait entre M de Meynard et vous une cause d'animosité; vous êtes mis en demeure de la faire connaître.

L'ACCUSÉ. Cette cause, dans mon opinion, est de nature à frapper l'esprit de MM. les jurés et de la cour, mais je suis obligé de l'ajourner, ne croyant pas devoir prendre sur moi de diriger ces débats; je ne veux pas produire ce moyen de défense avant le moment où mon défenseur le jugera convenable.

M. LE PRÉSIDENT. Vous venez de dire une chose fort juste en disant que ce n'est pas à vous qu'appartient la direction de ces débats. C'est à nous à les diriger, et, je vous le répète, le moment est venu de vous expliquer. M. de Meynard dépose des faits qui se sont passés, suivant lui, le jour même du duel; vous prétendez qu'il a contre vous une cause d'animosité : faites-la connaître; vous la devez au jury, vous la devez à vous-même.

L'ACCUSÉ. Je n'insiste plus, et je réponds à vos interpellations.

L'accusé prend un papier.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de papier.

L'ACCUSÉ. Le motif d'animosité qui porte M. de Meynard à m'accuser comme il le fait, mon défenseur en fournira la preuve, est un motif de jalousie que je m'empresse de déclarer mal fondé de sa part.

M. LE PRÉSIDENT. Un motif de jalousie... Quelle jalousie? jalousie d'intrigue; jalousie de femme?

L'ACCUSÉ. Jalousie de femme.

M. LE PRÉSIDENT. Ainsi, selon vous, c'est une jalousie de femme qui porte M. de Meynard à parler comme il le fait. Vous l'avez donc supplanté? Il faut que tout cela soit tiré au clair. Pour la conscience de MM. les jurés, pour la répression d'un grand scandale, il faut que tout soit éclairci. — R. C'est aussi mon désir.

M. LE PRÉSIDENT. Expliquez-vous donc.

L'ACCUSÉ. Le fait est celui-ci. Je crois... j'en suis sûr, que M. de Meynard a fait la cour à une dame par qui il a été repoussé. Il a pensé qu'il l'avait été à cause de moi, et il a dit alors qu'il se vengerait. (Mouvement.) Voici le fait.

D. Ainsi, c'est un mouvement de jalousie qui fait parler le témoin, et dans ce qu'il dit il n'y a pas un mot de vrai? — R. Non.

D. Vous n'avez pas essayé en sa présence les pistolets de votre beau-frère? — R. Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur de Meynard, qu'avez-vous à répondre sur la cause à laquelle on attribue votre déposition?

M. DE MEYNARD. Je ferai remarquer que si ma pensée avait été de tirer une vengeance de M. de Beauvallon, mais s'il en avait été ainsi, j'avais à jouer un bien plus beau rôle que celui qui m'est fait aujourd'hui : je pouvais paraître au procès de Rouen, et alors, des témoins l'attesteront, je sollicitais, je mendiais de ne pas comparaître, parce que je ne voulais pas être placé dans cette cruelle alternative ou de dénoncer le fait ou de mentir à ma conscience.

L'occasion était belle alors, si j'avais cherché une vengeance; tout le monde cherchait alors la vérité sur cette partie du procès; Me Léon Duval la demandait à tous, je n'avais qu'un mot à dire alors : je n'ai rien dit, je suis resté inébranlable.

On parle d'une dame, je ne veux pas me faire meilleur que je ne le suis; je crois savoir de qui veut parler M. de Beauvallon.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne devez pas nommer.

LE TÉMOIN. Je ne l'aurais pas fait, monsieur le président; mais je crois pouvoir dire que cette personne est la même dont on a produit les lettres dans le procès d'Ecquevilley.

L'accusé et son défenseur font un signe d'assentiment.

LE TÉMOIN. J'aurais donc eu, à cause de cette dame, un motif de haine vis-à-vis de M. d'Ecquevilley, un motif de haine vis-à-vis de M. de Beauvallon, de tout le monde? Je ne crois pas devoir en dire davantage.

M. LE PRÉSIDENT. Beauvallon, je vous ferai remarquer que M. de Meynard était à Rouen; au lieu de venir vous charger, il mendiait, pour me servir de son expression, auprès des témoins de ne pas le nommer. S'il était animé du sentiment de vengeance dont vous parlez, comment expliquez-vous qu'il n'ait pas profité de l'occasion qui se présentait si naturellement de satisfaire ce sentiment?

BEAUVALLON. Il est vrai que M. de Meynard était à Rouen; mais qu'il me permette de ne pas lui savoir gré de n'être rien venu dire à la cour de Rouen. Non, il ne disait rien à M. le procureur-général; non, il ne disait rien à M. le président; mais il parlait en dehors de la justice; il disait beaucoup trop de choses à M. Arnoult, par exemple, à M. Charles Dain. Oh! j'aurais désiré alors, monsieur, que vous fussiez venu à la cour d'assises; j'aurais au moins vu mon ennemi en face, j'aurais pu lui répondre. Mais vous m'attaquiez par derrière.

M. DE MEYNARD. Non, monsieur.

BEAUVALLON. Je n'étais pas là, j'étais prisonnier, je ne pouvais pas répondre aux bruits que vous répandiez.

M. DE MEYNARD. Je ne répondrai pas, moi, à une semblable accusation. Je n'ai parlé à M. Dain, je n'ai parlé à M. Arnould que parce que M. d'Ecquevilley voulait que j'allasse à la cour d'assises de Rouen. Le matin même, M. d'Ecquevilley me disait au seuil du palais : « Je veux que vous veniez, je veux que vous vous associez au mensonge que je vais faire. »

M. LE PRÉSIDENT. Au mensonge que je vais faire?

M. DE MEYNARD. Je ne dis pas qu'il se soit servi de cette expression, mais c'était le sens de ses paroles. Au reste, dans le procès de Rouen, on a fait allusion à ma présence chez M. d'Ecquevilley.

BEAUVALLON. Je vous ai nommé.

M. DE MEYNARD. J'assistais aux débats, et je n'ai pas entendu mon nom.

BEAUVALLON. La *Gazette des Tribunaux* fera foi.

M. DE MEYNARD. Je n'ai fait de confidence que parce que j'avais ... R. C'est que je n'ai pas su plus tôt les bruits que M. de Meynard avait répandus contre moi : j'étais parti en Espagne.

D. Mais vous oubliez d'autres faits, le dîner chez Doyen, le dîner chez Dumas? — R. A l'époque du dîner chez Dumas, j'étais à Madrid.

D. Mais vous assistiez à celui qui a eu lieu chez Doyen? — R. Cela est vrai; mais je n'admets pas que les choses se soient passées comme le dit M. de Meynard.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur de Meynard, persistez-vous à dire que vous n'avez été inspiré dans toute votre déposition par aucun sentiment de vengeance?

LE TÉMOIN. Je n'ai jamais obéi à la vengeance : je dois et je veux être circonspect; je ne peux pas m'expliquer sur ce qu'a dit M. de Beauvallon. Cependant, si l'on m'y contraint, je le ferai aussi complètement que possible. Au reste, c'est la même histoire que dans le procès de M. d'Ecquevilley.

Ce qu'il y a de certain, c'est que toutes les personnes qui m'ont vu à Rouen peuvent dire mon trouble, mon inquiétude, mon émotion toutes les fois qu'on me parlait de M. de Beauvallon. Ce n'est que plus tard, et après l'indiscrétion de quelques personnes auxquelles j'avais parlé de l'exercice (c'est à dessein que je ne me sers pas du mot d'essai), de l'exercice des pistolets, que M. de La Rifaudière me dit que je ne devais plus hésiter, que je devais parler, que je devais être sans pitié. Il ne s'agissait pas de cour d'assises, Monsieur, mais de public. M. d'Aurebourg, qui me servit d'intermédiaire quand il s'agit de vider le différend entre M. d'Ecquevilley et moi, dira ce qui s'est passé à cette occasion.

M. le docteur de Guise, auquel j'ai parlé de l'exercice des pistolets, à notre retour de Rouen, dira si je ne lui ai pas parlé comme on fait une confession. Mais d'abord ce fait n'était pas un secret; il ne l'est devenu que depuis, et c'est chez Doyen que M. d'Ecquevilley me recommandait pour la première fois de me taire. M. de Beauvallon a pris part à la conversation. On me disait qu'on désirait qu'il ne fût pas question de ce fait, parce que les pistolets étaient ceux de M. Granier de Cassagnac, et on me parlait aussi de la rivalité entre la *Presse* et le *Globe*.

Mais M. de Juigné ayant commis l'imprudence de répéter au club ce que je lui avais confié, ce fut alors que M. d'Ecquevilley me demanda quelques explications, à la suite desquelles je promis de faire ce que je pourrais pour étouffer un bruit dont je regrettais la propagation. Je refusai cependant, quand on me demanda à Auteuil de donner une déclaration par écrit.

M. LE PRÉSIDENT. Beauvallon, expliquez-vous sur la déposition du témoin.

BEAUVALLON. Le témoin a parlé de beaucoup de circonstances qui me sont personnelles, et qui se sont passées à Paris pendant que j'étais à Madrid.

D. Le témoin a dit que, dès l'abord, il avait parlé de l'exercice des pistolets; à ce moment même il ne pouvait pas avoir déjà la pensée de se venger de vous. — R. Je crois pouvoir établir que M. de Meynard a, dès le commencement, été inspiré par une pensée de vengeance contre moi.

D. Mais en admettant que M. de Meynard ait voulu vous déshonorer, il ne pouvait espérer le faire en parlant de l'essai des pistolets, abstraction faite de la convention spéciale au duel. — R. J'ai dit que j'ignorais la convention relative aux pistolets; je ne sais pas si M. de Meynard la connaissait.

D. Mais comment expliquez-vous les démarches, les efforts de M. de Meynard pour ne pas être entendu devant la cour d'assises de Rouen? — R. C'était là précisément son système; il disait qu'il était mon ami, et représentait comme une légèreté, qu'il lui était pénible de révéler, le fait même à l'aide duquel il voulait me déshonorer.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur de Meynard, vous persistez dans votre déposition, et vous la donnez comme l'expression de la vérité?

M. DE MEYNARD. Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Et vous, de Beauvallon?

BEAUVALLON. Et moi, je persiste à opposer la dénégation la plus complète.

M. LE PRÉSIDENT. Vous disiez tout à l'heure que vous aviez reçu, non-seulement l'ordre, mais même l'autorisation de vous servir d'une pièce que votre défenseur semblait, il y a un instant, vous engager à lire. Ce serait le moment de le faire.

Me Capo de Feuillide se lève, tenant à la main un papier qu'il se dispose à lire. (Mouvement de curiosité.)

M. LE PRÉSIDENT. Peut-être vaudrait-il mieux que cette lecture fût faite par Beauvallon.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Je demande à la cour la permission d'entrer dans quelques explications préliminaires.

M. LE PRÉSIDENT. Il faudrait ne pas intervertir les rôles : l'accusé doit produire les faits; et puis c'est à la défense à en tirer ensuite les conséquences.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Je ne persiste pas, parce que les faits se trouvent énoncés dans la lettre même. Seulement je voulais mettre M. de Meynard à même de prouver la loyauté de sa déposition.

M. DE MEYNARD. Je ferai observer qu'il s'agit de lettres déjà produites dans l'affaire de M. d'Ecquevilley.

M. LE PRÉSIDENT. Il paraît que les lettres ne sont pas nouvelles.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Il y a une lettre nouvelle; les autres ont, il est vrai, été produites dans un autre procès. Je ferai observer qu'à l'occasion de ces lettres M. de Meynard a dit dans le procès d'Ecquevilley ce mot étrange : Je ne reconnais pas l'écriture, mais je reconnais le style. Cela nous paraît assez difficile.

M. DE MEYNARD. Je demande à répondre en peu de mots; j'ai répondu que l'écriture des lettres ne m'était pas assez familière pour que je pusse indiquer la main qui l'avait tracée; mais, quand elles ont été lues, j'ai reconnu le style, j'aurais pu dire l'esprit qui les avait dictées; car si on a dit : Le style, c'est l'homme, on peut dire aussi : Le style, c'est la femme. (On rit.)

Du reste, je vais plus loin et j'accepte la discussion qu'on m'offre; mais je crois devoir déclarer que ce n'est pas moi qui la provoque et que le scandale n'en doit pas retomber sur moi. Il y aura de tristes, de terribles révélations (mouvement prolongé); elles seront faites non pas par moi mais par l'intermédiaire de M. d'Aurebourg.

M. LE PRÉSIDENT. Il ne faut pas que la discussion s'égare sur un terrain qui ne serait pas le terrain judiciaire. Ramenons donc les choses au point de vue de la question actuelle. M. l'avocat-général veut-il prendre connaissance des lettres avant qu'il n'en soit donné lecture?

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL DE THORIGNY. Nous nous étonnons que ces pièces ne nous aient pas été communiquées, et nous ne pouvons l'expliquer que par le peu d'habitude qu'a le défenseur des us judiciaires.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Cela tient à ce que nous avons reçu un peu tard l'autorisation de nous en servir.

M. LE PRÉSIDENT. M. l'avocat-général prendra connaissance des

BEAUVALLON. Nous avons causé du duel qui devait avoir lieu et nous avons flambé les pistolets.

La femme Lusine déclare que, portière de la maison de la rue des Batailles, à Chaillot, habitée par d'Ecquevilley, elle n'a pas entendu essayer de pistolet le lendemain du duel.

M. LE PRÉSIDENT. Mais M. Klein attestera que vous lui avez dit le contraire.

La femme LUSINE. M. Klein se trompe.

M. KLEIN, propriétaire de la maison, affirme que la femme Lusine lui a dit avoir entendu les pistolets.

Il déclare en outre avoir été visiter le jardin avec M. de Meynard qui s'orientait avec peine. Tous deux ont reconnu des empreintes de balles.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Je constate de nouveau que M. de Meynard est retourné dans le jardin, d'abord avec M. Klein, et ensuite le matin même de la descente faite par M. le conseiller instructeur, et cependant il a dit à ce magistrat qu'il n'y était pas revenu depuis deux ans et demi.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. M. de Meynard a voulu dire qu'il y avait deux ans et demi qu'il n'avait vu le jardin tel qu'il était avant d'être bouleversé.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Ce serait là de la restriction mentale.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. J'engage le défenseur à s'abstenir de toute parole injurieuse, et de respecter le témoin qui dépose sous la foi du serment.

Me CAPO DE FEUILLIDE, vivement. Nous avons devant nous non pas un homme, mais un témoignage que nous avons le droit de discuter (quelques murmures se font entendre dans l'auditoire). Les murmures ne m'effraient pas; j'y suis fait. Je dis que M. de Meynard en a imposé à M. le conseiller instructeur.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Ce n'est pas par des mouvements d'impatience ou par des trépignements de pieds que l'on fera jaillir la vérité. Nous vous engageons à discuter avec modération comme nous le faisons nous-même.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Je ferai remarquer que j'ai été interrompu par M. de Meynard, et qu'il ne l'a pas été par moi. Au reste, MM. les jurés apprécieront.

M. DE MEYNARD. Si j'ai interrompu Me Capo de Feuillide, c'est involontairement, et comme pour aller au devant des objections qu'il

Lorsque la révolution éclata, M. Brongniart appartenait déjà au corps des mines et cultivait les sciences, comme ont toujours fait un si grand nombre des ingénieurs de cette corporation illustre. La nature de ses travaux le désigna en 1800, au choix de Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, appelé à nommer un directeur à l'important établissement de Sèvres, où Napoléon fit exécuter tant de présents impériaux.

En 1815, après le décès de Desmarest, M. Brongniart fut élu membre de l'Académie des sciences. Depuis cette époque, du haut de son éminente position il n'a pas cessé de protéger et de pousser en avant les jeunes hommes que leur vocation attirait vers l'étude des sciences. Il aimait à les introduire dans le monde des savants, à les présenter aux maîtres, à les recommander vivement, et c'est grâce à sa protection puissante que beaucoup durent de ne pas renoncer à des travaux pénibles, qui pourtant les laissaient plongés dans la misère.

Les sciences font aujourd'hui une double perte : non-seulement un de leurs adeptes les plus laborieux vient de s'éteindre, mais encore un maître bienveillant ne donnera plus d'encouragements aux jeunes recrues.

M. Brongniart avait épuisé ses forces à composer son grand traité des arts céramiques qui a paru il y a trois ans; il avait rassemblé tous ses efforts pour léguer cette œuvre importante à la postérité, et ensuite il s'est éteint lentement. Depuis trois ans chaque jour il déclinait, et il répétait souvent : *J'ai fini, je pars!* B.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Etienne. — M. T. — Reçu les 216. 50. — Nous vous satisferons. — Nous expédions — Reçu Paugm. de 100 et les 6 de M. L., à qui cordial accueil.

Barèges. — M. D. — Votre dévouement est profondément senti. — Nous prenons bonne note de tous les excell. détails.

Paris. — M. V. R. — Nous avons bien reçu votre lettre, et nous vous remercions cordialement.

Erstein. — M. G. — Reçu. — Nous allons compléter et vous écrire plus clairement.

Moutiers s.-S — M. C. — C. D. voyage en ce moment. — Nous espérons qu'il va bien, et sommes sûrs qu'il sera heureux de vous voir.

Tonneins. — M. D. — Très bien. — Compliments affectueux à M. L.

Genève. — M. B. — Nous expédierons conformément à vos ind. — Voyez la p. c. du 6 courant.

— — pass.	»	5	— d° 1840...	»	97	Orl.-Bord.	445 »»
— 3 p. 0/0.	»	29 »»	— d° 1842....	»	98 1/2	Mont. à Tr.	»» »»
Dette intérieure	»	25 »/»	— Banque....	»	»» »»	Paris-Lyon	378 75
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— d° Em. 1841.	»	»» »»	Bord.-Teste	»» »»
HOLL. 2 1/2	»	53 1/2	PIÉMONT........	»	»» »»	Zinc V. M.	»» »»
HAITI..........	»	330 »/»	AUTRICHE......	»	»» »»	Lin Maber.	»» »»

Union linière... »» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»» »»	Paris à Rouen....	597 50	Orléans à Vierzon.	585 »»
— (r.-g.)..	»» »»	Rouen au Havre...	513 75	Bordeaux à Cette.	445 »»
Paris à Orléans...	1158 50	Marseille à Avign.	532 50	Nord..........	510 »»
— à Lyon.....	378 75	Paris à Strasbourg	390 75	Boulogne à Amiens	»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 octobre.

8 h. »/» OPÉRA.—La Péri.
» h. »/» FRANÇAIS.—Relâche.
8 h. »/» ITALIENS.—Lucia de Lammermoor.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—La Dame Blanche, le Déserteur.
7 h. »/» ODÉON.—Phèdre, le Chevalier de Pomponne.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE.—Pierrot, Rose et Marguerite, Ce que Femme veut....
7 h. »/» VARIÉTÉS.—Ma Maîtresse, un Mousquetaire gris, l'Abbé Galant, le Chevalier du Guet.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Agathe, Geneviève, le Réveil, Mme de Cerigny.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—La Recherche de l'Inconnu.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »/» AMBIGU.—Le Fils du Diable.
5 h. 3/4 GAITÉ.—Simon, le Tremblement.
7 h. »/» CIRQUE.—Soirée équestre.
6 h. 3/4 COMTE.—1er rep.: Le Parapluie fantastique, Fils du Pêcheur, la Pie.
7 h. »/» FOLIES.—Bonheur, Revue, Faribole, Moustache.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS.—Le Cadeau d'une Fée, Tantale.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Femmes de Paris, Lionel, 10 Francs de Jeannette, Lettre anonyme.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—Fille et Garçon, Pauvre Jeanne, les Charpentiers.
2 h. 1/2 HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 9 OCTOBRE.

L'Anniversaire de la Mort de Fourier.

Il y a dix ans, le 10 octobre 1837, Fourier mourut ; un groupe d'hommes dévoués, qui composaient alors son Ecole presque entière, le conduisit à sa dernière demeure.

Depuis, le nombre de ses disciples a constamment augmenté ; chaque année, les couronnes se sont pressées plus nombreuses sur sa tombe, tandis que, dans les villes principales de la France, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, en Espagne, dans le Nouveau-Monde, le 10 octobre éveillait un sentiment, chaque année plus profond et plus répandu de regret pour l'homme de génie sacrifié, de confiance dans les destinées de l'humanité, à qui Fourier a tracé la voie.

Ceux qui sont demeurés étrangers aux travaux de Fourier ou qui ont feuilleté ses livres d'une main distraite, ceux que l'égoïsme rend hostiles à toute idée de réforme, et qui veulent garder le droit d'exploiter le travailleur en 1847 comme ils auraient, au nom de la justice et de la société, revendiqué le droit de vendre ou de tuer l'esclave au temps d'Aristote, ceux-là peuvent qualifier de fétichisme notre vénération pour le nom et le souvenir de l'émancipateur universel ; les hommes clairvoyants et désintéressés savent bien que nous honorons dans Fourier non pas un individu, mais une idée; nous honorons un symbole de vérité, de liberté, d'association, et, quand la lumière a été si vive, reconnaissance est due à celui qui, comme le flambeau, s'est consumé en la portant.

Le monde entier finira par le reconnaître, les questions sociales sont résolues, et c'est Fourier qui en a donné la solution. Longtemps avant lui des esprits audacieux et précurseurs avaient conçu des sociétés idéales, longtemps avant lui on avait préconisé l'association, excusé les passions, cherché les lois de l'unité universelle, soupçonné que le principe simple et fécond de l'attraction pouvait s'appliquer à d'autres objets qu'au mécanisme des astres, mais toutes ces tentatives, tous ces efforts, toutes ces vérités parcellaires sont à l'œuvre complète et grandiose de notre Maître ce que le village du morcellement civilisé avec ses champs découpés, ses habitations incohérentes, ses caves et ses greniers épars, est au phalanstère, ce majestueux palais de l'association, déployant avec harmonie ses ailes, ses galeries, ses péristyles dans la campagne régénérée.

Le but est trouvé ; la philosophie et le socialisme sont au terme de leur voyage; maintenant, hommes rapetissés par l'égoïsme ou asservis à la routine; maintenant, rédempteurs, révélateurs, orgueilleux de toute espèce, vous qui usurpez la mission de guider l'espèce humaine, libre à vous de lui dire que le port n'est pas découvert, que le phare allumé par Fourier sur la grève est un follet trompeur. Nous vous défions de jeter l'ancre ailleurs qu'en face du phalanstère; tentez encore la mer, vous n'y trouverez que des récifs et des orages. Droit au travail, organisation du travail attrayant et libre, association du capital, du travail et du talent dans la commune, dans la nation, dans l'humanité, le peuple connaît aujourd'hui la justesse, la puissance de ces formules ; il faut les répéter pour gagner sa confiance, mais c'est Fourier qui les apprit à notre siècle, c'est dans ses écrits seulement qu'on s'initie à la vertu de ces mots magiques, vrais talismans auxquels obéira bientôt la nature entière.

Laissons les égoïstes, les envieux, tout en se construisant des masures avec les pierres arrachées à l'édifice phalanstérien, décrier cet édifice, en parler comme d'un mirage et d'une vaine utopie ; laissons-les dans leurs jours de générosité dédaigneuse accorder à Fourier quelques *bonnes idées*, tout en déclarant son plan général irréalisable ; ces hommes-là nous secondent sans le vouloir ; ils transforment insensiblement l'opinion publique et la rapprochent de la vérité. Après avoir accepté en détail chacune des données phalanstériennes, il faudra bien que le public accepte aussi le système tout entier. A quoi bon tant de matériaux éprouvés, si l'on ne construit pas un édifice?

Conserver précieusement le plan de cet édifice, convier toute la société à l'élever, telle est notre mission. Si, bien souvent, par condescendance pour ces intelligences contemporaines qui vivent dans le faux, à qui le mal seul paraît praticable, et qui sont offusquées par la splendeur du beau et du vrai, nous atténuons les tableaux de l'harmonie future, si nous morcelons nous-mêmes notre enseignement, si nous en paraissons quelquefois détournés par un coup d'œil donné aux scandales contemporains ou par la sympathie due aux grands peuples qui se réveillent, nous sommes phalanstériens avant tout. C'est pour réaliser la théorie de Fourier, pour abriter tous les malheureux, tous les opprimés, c'est-à-dire tous les hommes, dans les palais sociétaires, que nous avons pris la plume, en attendant que nous puissions prendre les outils du maçon et du charpentier. Si, pendant le reste de l'année, nous sommes condamnés à la tâche de journalistes mêlés aux questions contemporaines, pour les apprécier au point de vue socialiste et conquérir péniblement la confiance de l'opinion, il y a des anniversaires sacrés, des jours solennels où, comme la phalange pendant les festivités, le groupe des disciples de Fourier doit prendre son vrai titre et se parer de ses plus beaux insignes. Ce jour là nous devons rappeler au monde que nous sommes phalanstériens, et qu'à travers tous les orages de la politique extérieure et tous les miasmes de la corruption, nous poursuivons avec persévérance la réalisation de l'association intégrale et de la fraternité universelle.

Ralliement politique et social.

Il devient évident pour ceux qui observent bien le mouvement de l'opinion et des besoins de notre époque, que le vieux monde des ténèbres et des monopoles se dissipe comme un épais brouillard devant les idées et les sentiments de justice et de vérité qui s'élèvent comme un soleil nouveau pour l'intelligence des peuples. Cette nouvelle lumière ne peut disparaître ni s'obscurcir par les influences de l'intrigue et des privilèges du *statu quo*.

Tous les partis *honnêtes* et avancés s'accordent déjà sur les idées principales d'un nouveau programme politique et social qui s'élabore lentement depuis plus d'un siècle dans les divers pays civilisés. Les mots de ralliement et d'unité préliminaire sont déjà trouvés et répétés par les mille voix de la presse, en France, en Angleterre, en Allemagne, dans toutes les nations civilisées de l'Europe et de l'Amérique.

Ces mots de ralliement les voici :

Emancipation politique et sociale des travailleurs dans tous les pays.

Et voici quelques-uns des moyens par lesquels on veut atteindre ce but :

Par l'abolition légale et pacifique du salariat, de l'usure et de tous les droits abusifs par lesquels le capital et la propriété exploitent le travail à leur seul et unique profit, et le condamnent à l'esclavage de la misère qui dégrade le corps et l'âme ;

Par l'organisation du travail, d'après les principes les plus véridiques et les plus pratiques de l'association libre et volontaire, soit en mode sociétaire et actionnaire, soit en communauté plus ou moins égalitaire ;

Par le minimum assuré à tous les infirmes sociaux et le travail nécessaire à tous les valides;

Par l'éducation morale et professionnelle de tous les enfants de la commune et de l'Etat,

Par le suffrage universel et le classement libre des votes en temps d'élection ;

Par le gouvernement représentatif véridique et responsable, soit avec monarchie héréditaire et constitutionnelle, comme en France, soit avec présidence élective, comme aux Etats-Unis ;

Par la liberté de la presse et la complète publicité des débats parlementaires et judiciaires en tous pays ;

Par l'établissement d'un congrès fédératif européen et américain et la transformation graduelle des armées improductives et ruineuses en armées industrielles et bienfaisantes pour les nations ;

Par le libre développement théorique et pratique de tous les systèmes d'association libre et volontaire.

Voilà les premiers mots d'un programme qui se grave profondément dans tous les esprits libres de privilèges et de préjugés dans les pays civilisés. Ce programme sera réalisé dans un avenir plus prochain qu'on ne pense ; car les peuples sont fatigués d'un travail pénible et incessant qui s'augmente de jour en jour, et dont les fruits sont enlevés par des classes très limitées de privilégiés, au nom d'une loi qu'elles ont constituée toutes seules, en dépit de la volonté des travailleurs exploités.

Les ténèbres seules ont favorisé jusqu'à présent l'exploitation de la masse des parias sans lien entre eux, par le petit nombre des privilégiés alignés sur le cordon de la loi, mais la lumière se fait dans tous les esprits, et le règne des ténèbres et des monopoles de droits ne peut tarder à disparaître devant les idées politiques et sociales qui éclairent le monde. Le chapelet politique des privilèges de la propriété ne suffit plus pour entretenir la superstition aveugle parmi la masse des travailleurs; le culte des monopoles abusifs est déserté, et les peuples demandent que tout le monde communie à la table des fruits du travail.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 10 OCTOBRE.

MADEMOISELLE JAVOTTE,

BLANCHISSEUSE.

LETTRE D'EDOUARD DIDIER A ***

Mon ami, tu te plains de mon long silence ; tu veux savoir quelle a été ma vie depuis un mois. Soit. J'aurais voulu t'épargner encore longtemps la douleur d'un cruel récit, mais tes instances me décident. Cette lettre me rendra d'ailleurs un peu de la force d'âme dont j'ai tant besoin. Je te l'avoue, j'éprouve un tel découragement, un si profond dégoût des choses humaines, que cet état ne pourrait durer davantage sans péril pour ma vie, ou tout au moins sans un grave préjudice porté à mes travaux, à mon avenir. Or, je veux vivre et j'ai besoin d'améliorer ma position, liée à celle d'êtres qui me sont chers à divers titres.

Ce début doit te causer une pénible surprise et tu te demandes avec inquiétude quel coup imprévu m'a frappé? Un coup terrible, mon ami, dont les années ne pourront pas effacer les traces ! Un de ces évènements qui brisent de frêles existences privées, en même temps qu'ils impriment une tache de sang au front de notre société infâme et la clouent au pilori comme une infanticide. Dorénavant, quand je remuerai du pied les fanges de notre civilisation, et qu'un incrédule hébété m'objectera que je puise mes récits dans les livres, je serai en droit de répondre : « Non, le livre c'est ma vie. »

Je t'ai instruit dans ma dernière lettre de mon changement de demeure. Je réside en effet présentement sur les hauteurs de la rue Saint-Jacques. Ma famille, par mesure d'économie, m'ayant envoyé mon mobilier, composé d'un lit, j'ai quitté mon hôtel garni pour un affreux bouge au quatrième étage, moyennant cent vingt francs par an. C'est là que j'arrache les épines du droit sept à huit heures par jour, sans compter les leçons de la Faculté. Tu vois, toujours l'intérêt personnel, le besoin de rompre le pain quotidien qui absorbe la plus grosse part de notre activité : le cœur, le progrès, l'humanité viennent ensuite, s'il nous en reste.

J'étais installé depuis peu dans mon nouveau taudis, lorsqu'un jour, en remontant chez moi, je vis une chose révoltante et pourtant très commune : c'était une femme chargée d'un fardeau, laquelle gravissait péniblement l'escalier. Je lui offris mon aide, mais un refus exprimé par un « merci, monsieur » fut sa réponse. La voix était claire, vibrante comme le cristal ; à n'en pas douter, elle sortait d'une jeune poitrine. Je n'avais que cet indice qui pût me fixer sur l'âge de mon interlocutrice, aucune fenêtre ne s'ouvrant sur l'escalier plongé ainsi dans une obscurité complète. Cette découverte accrut encore ma pitié. J'insistai donc, et, comme j'essuyais un nouveau refus, je tranchai la difficulté en m'emparant brusquement du large panier en forme de hotte qui était l'objet de notre contestation. Je montai ainsi quelques étages, malgré les reproches de l'inconnue. Arrivé au palier supérieur, éclairé par la fenêtre du toit, je déposai la hotte remplie de linge, et je lus sur la porte unique du carré ces mots tracés à la craie :

Mademosel Javote, blanchisese.

En me retournant, je vis celle-ci qui, cette fois, me remerciait affectueusement, et je restai muet de surprise et d'admiration. Mon ami, un contraste horrible de misère et de beauté, de jeunesse et d'épuisement ! la grâce épanouie sous des haillons, un front angélique entouré d'un misérable mouchoir à carreaux, un visage amaigri par les privations, mais rayonnant d'intelligence et de bonté, un pied de Cendrillon emprisonné dans des bas de coton bleu et une paire de gros souliers ferrés, une vieille robe terne, grisâtre, qui revêtait des formes ravissantes, et, au-dessus de tout cela, un regard d'une séduction étrange, vague, triste comme un rayon de soleil dans l'herbe d'un cimetière, voilà ce que m'offrit Javotte !

—Vous êtes trop bon, Monsieur, me dit-elle, de vous être chargé de ce panier; lui et moi nous nous connaissons.

— Je n'ai rempli que mon devoir bien strict, répondis-je tout ému ; vous portiez un fardeau au-dessus de vos forces.

— Bah ! on s'habitue à tout !

— Je ne crois pas, Mademoiselle. Pour ma part, je ne pourrais m'habituer à vous voir dans la position où je vous ai surprise tout à l'heure, sans en être profondément affligé.

Et, malgré mon émotion, je m'efforçai de sourire, pour diminuer la tristesse de mes paroles.

— Cependant, il faut bien travailler pour vivre, me dit-elle visiblement troublée.

— Oui, répondis-je; mais votre travail, ou du moins la manière dont vous l'accomplissez, est indigne.

— Vous êtes le premier homme qui me parliez ainsi, reprit-elle en rougissant. Quel métier voulez-vous donc que je fasse? Est-ce que ça me déshonore de porter des hottées de linge et de le blanchir?

— Non, m'écriai-je, il n'y a point là de déshonneur pour vous, mais seulement pour la société qui vous place dans l'alternative de faire ce métier ou de mourir de faim.

— Il y a des gens qui ont ce pouvoir? demanda-t-elle de plus en plus intéressée.

— Oui, mademoiselle ; et de même qu'ils font le mal, ils pourraient, s'ils en avaient le souci, trouver le bien et le réaliser pour tous leurs semblables.

— Quels sont-ils donc enfin?

— Mademoiselle Javotte, pour mie[illegible]uer, je vais faire une comparaison. Tout char a bes[illegible], n'est-il pas vrai? c'est à ce dernier à lui faire [illegible]oute, à l'éloigner des abîmes, à le préserver de[illegible] ! la société aussi est un char mené par des [illegible] seulement, ils sont cruels ou insouciants ; ils ne remp[illegible] ; comprenez-vous, Mademoiselle ?

— Très bien. Ainsi, quand j'ai le cœur gros, quand l'ouvrage ne va pas, quand je m'ennuie, quand je pleure même sans savoir pourquoi, ce sont les méchants conducteurs du char qui en sont la cause ?

— Précisément. Et ceux aussi qui, ayant le temps, le savoir et l'argent nécessaires, se croisent froidement les bras, au lieu de désencombrer la route, de l'éclairer, de la faire unie et spacieuse, afin que le char aille plus vite et soit moins cahoté.

— Quelles bonnes paroles vous me dites là ! Ce n'est donc pas le bon Dieu qui nous fait souffrir pour nous éprouver?

— Non, mademoiselle, il ne veut pas notre malheur. Nous sommes ses enfants chéris, et il nous a doués magnifiquement pour être heureux.

Javotte ne répondit rien, et je voyais l'étonnement et l'incertitude se peindre sur son visage. Enfin, après un combat de quelques instants, elle me dit d'un ton découragé :

— Pardon, monsieur, si je ne vous écoute pas davantage ; il faut que je me remette au travail.

Et comme je la saluais en me retirant, elle ajouta :

— Vous veniez sans doute visiter ici quelqu'un, et je vous ai détourné de votre chemin ; j'en suis bien peinée, monsieur.

Je répliquai vivement :

— Vous vous trompez; je ne viens visiter personne ; je suis comme vous locataire de cette maison.

Elle fit un mouvement de surprise.

— Mais rentrez, mademoiselle, me hâtai-je de reprendre, je ne veux pas vous importuner plus longtemps.

Et la saluant de nouveau, je regagnai ma chambre.

Mon ami, je prévois tes reproches. Tu trouves ma conduite absurde, blâmable. « Agir ainsi, t'écries-tu, ce n'est plus être animé d'un prosélytisme intelligent ; c'est en avoir la fièvre. A quoi bon entretenir cette jeune fille d'idées qui peuvent lui être nuisibles plutôt qu'utiles? A quoi bon la dégoûter de sa profession, lui inoculer des besoins dont la satisfaction prochaine est au moins douteuse, ou qu'elle ne pourrait assouvir immédiatement qu'au prix de sa dignité, etc. » Je connais ce langage, mon ami, pour l'avoir entendu dans bien des bouches, et, je te l'avouerai cependant, il ne m'émeut pas le moins du monde, ou plutôt, il m'inspire un profond mépris, car il est identique à celui des oppresseurs de tous les ordres et de tous les siècles. Que disent l'agioteur enrichi, le courtisan repu, l'usurier sans entrailles, le faux serviteur du Christ, l'écrivain soudoyé du pouvoir? « Vous êtes criminels, vous qui troublez la paix de l'âme du peuple et lui inspirez une ambition insensée. Vos prédications lui promettent un bonheur chimérique et le poussent ainsi follement à la recherche d'un bien-être qu'il eût trouvé sûrement dans une voie d'ordre et de travail. Prenez garde d'exciter ses mauvaises passions dont vous pourriez bien être un jour les premières victimes. Vainement, vous faites valoir que vous lui prêchez en même temps la résignation et le sacrifice : il est bien à craindre qu'il ne laisse de côté vos sermons et ne s'empare de vos promesses pour en faire une réalité à son profit. » Qu'en dis-tu? Tes reproches diffèrent-ils sensiblement des leurs? Ce que ces êtres disent à l'égard de la masse des prolétaires, tu le dis à l'égard des femmes. A t'entendre, toi et beaucoup de socialistes, il

Le *Franc-Comtois* revient lui-même à la charge et complète ses révélations par les détails suivants :

Une centaine de caisses de fusils et quatre canons enfermés dans des caisses portant en effet la désignation de *machines*, ont été chargées à la gare de Chamars, sur le bateau *le Cardinal-Mazarin*. Le bateau a été conduit à Baume, et là on a pris un permis d'expédition pour Mulhouse. Mais ce n'était là qu'une *ruse de guerre*, car quarante chariots conduits par des voituriers comtois auraient chargé à leur tour les caisses d'armes, et se seraient dirigés vers les montagnes, de manière à déboucher vers Neuchâtel, soit par Morteau, soit par Pontarlier. — Un délégué suisse paraissait être chargé de l'expédition ; c'est à lui que les prétendus *colis-machines* ont été remis, et c'est lui qui paraissait avoir mission de mener à bien la sortie et l'envoi des armes.

Il nous serait facile d'entrer dans des détails encore plus circonstanciés, car nous sommes parfaitement renseignés ; mais il suffit que le public sache de la manière la plus positive que des armes sont sorties de l'arsenal de Besançon, et que ces armes avaient la Suisse pour destination.

Le gouvernement seul ayant le droit de faire sortir des armes d'un arsenal militaire, c'est au gouvernement seul à porter la responsabilité d'un acte contre lequel l'opinion se prononce de la manière la plus énergique. Ceux qui lui obéissent ici ou ailleurs font leur métier et leur devoir, et nous n'avons pas à nous en occuper.

Auquel des deux partis qui divisent la Suisse ces armes sont-elles destinées ? Tout le monde a déjà répondu. Au point de vue de la politique froide, au point de vue de la politique inter-gouvernementale, qu'on nous passe le mot, le gouvernement viole donc le principe de la non-intervention, principe proclamé par la France, et observé par elle avec une sorte de rigueur. Le gouvernement prend fait et cause pour un parti contre un autre ; il se dessine aux yeux de l'Europe, il prend couleur dans cette grave querelle qui peut devenir demain la guerre civile.

Les sympathies que l'on prête au gouvernement en faveur des cantons séparatistes ne sont pas, à notre avis, la cause déterminante de l'attitude qu'il semble vouloir prendre dans les affaires de la Suisse. M. de Metternich pourrait nous renseigner à cet égard, car il est évident qu'il cache au fond de son portefeuille quelque note secrète où il serait possible de trouver l'explication de cette conduite étrange de M. Guizot.

De la Suisse libérale à l'Italie, il n'y a que la main.

Il faut cependant espérer que MM. les ministres n'attendront pas que la tribune les force à s'expliquer sur ces étranges détournements d'armes de guerre, pour essayer d'atténuer la gravité de ces faits. L'impression produite dans le public est déjà profonde ; la responsabilité ne peut être déclinée par les hommes du pouvoir. Nous engageons toute la presse indépendante à insister dans ses demandes d'explications jusqu'à ce que le *Moniteur* y ait répondu.

Nous recevons de M. Clavel la réclamation suivante:

Paris, le 8 octobre 1847.

Monsieur,

La *Démocratie pacifique* a consacré deux articles, pleins de justice et d'impartialité, à l'appréciation du mandement de Mgr Affre, qui

» tile à la religion, injurieux pour le sacerdoce, en désaccord avec la
» constitution et les lois de la France. Dans ses détails, ce document
» contient des assertions manifestement contraires à la vérité, par
» exemple, lorsqu'il affirme que *les témoins respectables dont M.*
» *Clavel invoque le témoignage n'hésitent pas à le démentir*. Ces
» témoins, chanoines titulaires ou curés en exercice dans Paris, non-
» seulement gardent le silence, mais refusent de céder aux obsessions
» de l'archevêché, réclamant leur désaveu à ce sujet. »

Voilà, monsieur le rédacteur, ce que le chanoine Clavel tient principalement à constater à côté des injures dont il a été l'objet de la part de Mgr Affre.

Veuillez accueillir cette lettre avec bienveillance et agréer, etc.

Le rédacteur en chef du journal le *Rappel*,
abbé CLAVEL, prêtre,
ancien curé, chanoine honoraire de Sens.

Nous lisons dans le *Mauricien*, journal de l'Ile-de-France ;

« Les livres phalanstériens dont le *Cernéen* a annoncé samedi dernier la mise en vente, ont été enlevés avec une rapidité inconcevable. Il n'en reste plus un seul. Beaucoup de personnes qui se sont présentées pour en acheter, le jour même de l'annonce, n'en ont plus trouvé, et se sont retirées avec désappointement.

» Ce fait est significatif. Il montre que l'opinion publique a récemment fait de grands progrès à Maurice. Il y a deux ans seulement, quand les rares personnes qui connaissaient les livres phalanstériens venaient à parler de Fourier ou de la Science Sociale, elles étaient accueillies par l'incrédulité et le sarcasme de ceux qui se permettaient d'avoir une opinion sur des choses qu'ils ne connaissaient nullement.

» Aujourd'hui, un grand nombre d'hommes instruits et sensés se préoccupent sérieusement, dans la colonie, des grandes idées d'*Organisation du travail et d'Association*. Ils lisent assiduement les ouvrages de l'Ecole Sociétaire, et se pénètrent de ses excellentes doctrines. Tout le monde recherche ces livres. Ils passent de main en main et plaisent à tous ceux qui les étudient sans préventions.

» Les personnes qui désireraient s'en procurer, peuvent s'inscrire au bureau du *Mauricien*, où elles trouveront un catalogue raisonné de tous ces ouvrages. On les fera venir de France immédiatement, et au prix coûtant. »

La 2e édition du 1er volume de *Destinée sociale*, par V. Considerant, vient d'être mise en vente à la librairie societaire. Cette nouvelle édition est faite absolument sur le même modèle que la première, de telle sorte que les personnes qui ont le 2e et le 3e volumes peuvent maintenant se procurer l'ouvrage complet. Le prix, comme précédemment, reste fixé à 6 fr.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Le journal la *Réforme* a été condamné à 4 mois de prison et à 3 000 francs d'amende pour avoir émis une opinion vraie, à l'occasion de l'affaire Praslin. Une des réformes à opérer est celle du mode de composition de la liste des jurés qui est soumise à l'arbitraire des agents de l'autorité.

de la politique autrichienne en Suisse, après avoir déjà accepté cette complicité contre Cracovie ; car, sur ce dernier point, il est bien avéré aujourd'hui que le ministère connaissait le complot des trois puissances contre cette ville et y avait tacitement acquiescé.

ALGÉRIE.

On écrit d'Alger, le 2 octobre :

« Tout se prépare ici pour la réception du nouveau gouverneur-général, qui est attendu avec une vive impatience. Le jour de l'arrivée du duc d'Aumale toutes les troupes et la milice seront sous les armes.

» Le 56e de ligne, qui était en garnison à Douëra, est rentré à Alger.

» Les nouvelles qui nous arrivent de l'intérieur sont on ne peut plus favorables. Partout règne une grande tranquillité, et le rhamadan, chose extraordinaire, n'a été signalé par aucun évènement susceptible d'attirer l'attention publique. On dirait qu'il s'est opéré dans l'espace de quelque temps une transformation complète. Il est à désirer que cette situation soit mise à profit par le gouvernement pour opérer les réformes reconnues nécessaires et travailler pour l'avenir de la colonie, dont on s'est malheureusement fort peu occupé jusqu'à ce jour.

» On assure, du reste, que l'arrivée du duc d'Aumale sera le signal de grands changements dans nos institutions, et c'est là une des principales causes de la faveur avec laquelle a été accueillie ici la nomination du prince. »

ITALIE.

La nouvelle de l'évacuation de Ferrare a été publiée cette semaine par plusieurs journaux français, d'après des lettres de Rome des 27 et 28 septembre ; mais cette nouvelle était positivement prématurée. Le cabinet de Vienne, effrayé de la résolution prise par le pape de recourir aux armes spirituelles et d'en appeler ouvertement à l'opinion du monde, à la sympathie des fidèles, a promis réellement de faire sortir ses troupes de Ferrare ; mais, si cette promesse est sincère, ce qui est encore douteux, elle n'a pas encore reçu son exécution. Au contraire, les nouvelles reçues de Ferrare à la date du 27 annoncent que les Autrichiens venaient d'introduire dans la citadelle plusieurs chariots que l'on disait pleins de munitions. Une personne de Polesela assure que le fond de l'un de ces chariots ayant crevé, on a pu voir qu'ils étaient pleins de fusils. Or, cette introduction de fusils dans la citadelle cadre peu, de la part de M. de Metternich, avec une conversion sincère en faveur de Pie IX.

Il paraît que l'origine des bruits d'évacuation remonte aux paroles prononcées par le cardinal Ferretti lors de sa visite au château Saint-Ange, le 26 septembre. Dans son allocution à la milice, le cardinal avait en effet affirmé que les Autrichiens abandonnaient la ville, que cette décision était certaine ; mais il n'a pas dit qu'elle fût déjà effectuée et on a pris l'assurance pour le fait lui-même. Le cardinal Ferretti a de plus annoncé la venue prochaine de lord Minto, pour concerter une *ligue italienne*.

On découvre à ce mot que l'espérance des Romains repose beaucoup plus sur le gouvernement anglais que sur celui de France. Tout prouve, en effet, que notre diplomatie à Rome est devenue aussi impopulaire que celle de l'Autriche. M. Guizot a tellement compromis M. Rossi, qu'on annonce le rappel de cet ambassadeur.

Les nouvelles de la Toscane ont présenté peu d'intérêt.

---

ne faut pas éclairer celles-ci sur leur position, leur donner conscience de leurs droits, sous prétexte que cela présente mille dangers. Eh bien ! je ne crois pas que cette vue soit digne d'un ami du progrès. Le mouvement d'humanité n'a rien à craindre de la déchéance de telle pauvre femme à bout de courage, tandis qu'il exige impérieusement que le prolétariat soit pénétré dans toutes ses couches de besoins de réforme et d'affranchissement, et que, du contact de toutes ces révoltes latentes, jaillisse enfin la lumière du salut. Quant à moi, je pratique systématiquement cette opinion, et j'agirai toujours de même jusqu'au temps du triomphe. Chaque fois que je vois une pauvre créature, opprimée par la misère et par l'ignorance, accuser Dieu, blasphémer la vie, ou accepter son sort aveuglément sans plus de réflexion que le bœuf qu'on mène à la boucherie, je ne m'inquiète pas de son sexe, et je la fais boire fraternellement à la source de justice et de vérité où je m'abreuve moi-même. Et d'ailleurs, mon ami, il me serait facile de te prouver que ces conséquences tant redoutées de l'enseignement socialiste parmi les ouvrières se produisent presque toujours comme une nécessité fatale de leur position. Mais j'ai hâte de reprendre mon récit.

Ma rencontre avec Javotte m'avait bouleversé. La misère, surtout chez la femme, est affreuse à voir. Et quand cette femme possède la jeunesse et la beauté, cela fait frémir comme à la vue d'un meurtre. Le souvenir de ma voisine me poursuivit toute la journée. Je roulai dans ma tête mille pensées contradictoires sur sa vie et sur son caractère. Tantôt, je la voyais seule, douce, craintive, exposée à des discours obscènes, à des brutalités, et mon cœur se gonflait à l'idée que la chute de l'ange était peut-être déjà accomplie. Tantôt, cette supposition me paraissait tout à fait improbable et je la repoussais comme une profanation. Enfin, la revoir, connaître la vérité, telle fut ma résolution. Ne va pas croire au moins qu'il entrait dans mon plan aucun projet de séduction. Je t'assure que son image ne m'inspirait pas le moindre désir charnel. Tu as dû le remarquer, mon ami, il est des femmes chrétiennes par excellence, d'un type spiritualiste si raffiné qu'elles semblent appartenir plus au ciel qu'à la terre, et que leur aspect réprime ou plutôt laisse endormis les besoins des sens. Plus tard, on s'est habitué à les voir, à les entendre, on est sûr qu'elles ne cachent pas des ailes ; alors, le sentiment s'élargit, se complète, s'humanise en quelque sorte. Eh bien ! Javotte était une de ces femmes angéliques.

Mais la revoir ? sous quel prétexte ? Une idée bien simple saisit mon esprit. Javotte était blanchisseuse : à ce titre, je pouvais me présenter comme client et nouer connaissance.

Je m'endormis dans cet espoir.

Le lendemain, l'aube me vit debout et disposé à me rendre chez ma voisine. Ah ! je l'avoue, non sans quelque confusion, mon cœur battit bien fort en montant l'étage qui me séparait d'elle. Arrivé sur les dernières marches, je remarquai que sa chambre était ouverte. Cette circonstance facilitait beaucoup mon introduction. J'entrai donc, et un simple coup d'œil jeté autour de moi me fit pénétrer dans la vie intime de la pauvre Javotte. Figure-toi des murailles nues, glacées, couvertes de moisissures ; un sol à demi-décarrelé, pas de meubles, une malle seulement dans un coin, deux chaises trouées et une table qui servait à repasser, pour ornement de cheminée, un miroir de quelque sous ; çà et là des cordes tendues où séchait du linge ; à terre, un petit réchaud rempli d'un charbon infect, qui répandait ses exhalaisons jusque sur l'escalier... Mon ami, si j'avais ici à faire un roman, je voilerais tous ses détails peu poétiques, et je peindrais une petite misère de convention, gentillette, bien attifée, soyeuse, à l'eau de rose, ou bien, je me rabattrais sur la description du lit que je ferais pareil à celui de Gretchen, un petit lit paisible, virginal, en noyer bien luisant, entouré de rideaux coquets ; quant à la fenêtre, elle s'ouvrirait naturellement sur un riant jardin, plein d'ombre, de chants d'oiseaux, de rayons, de parfums. Mais, comme je n'ai pas besoin d'user avec toi de ces mensonges littéraires, je te dirai tout simplement que le lit de Javotte n'était qu'un méchant lit de sangle, sans couvertures, dénué de rideaux, recouvert de draps d'une blancheur éblouissante, mais rapiécés en vingt endroits ; que la fenêtre à guillotine s'ouvrait sur une cour étroite et obscure et n'avait pour vis-à-vis qu'un mur grisâtre, raide, morne, qu'on sentait peser sur soi, pour ainsi dire. Voilà fidèlement reproduite l'habitation de Javotte.

En entrant, je vis celle-ci rougir et la joie éclairer son visage.

— Mademoiselle, lui dis-je, vous êtes blanchisseuse. J'ai pensé que vous ne me refuseriez pas pour votre pratique ?

— Certainement non, monsieur, me répondit-elle, et j'espère que vous ne serez pas mécontent de moi. Voulez-vous que nous réglions nos prix d'avance ?

— C'est inutile, mademoiselle, dis-je avec effort, car l'odeur du charbon me suffoquait.

Javotte vit mon malaise et poussa un cri :

— Vous souffrez, monsieur !

— C'est l'atmosphère de cette chambre, répliquai-je, qui m'incommode un peu. Pourquoi ne placez-vous pas ce réchaud au fond de la cheminée ?

— Je l'ai déjà fait ; mais le vent repousse l'odeur dans ma chambre.

— Eh bien ! sur le carré ?

— Le propriétaire le défend. Mais je puis donner plus d'air ici.

Et elle ouvrit la fenêtre.

— Si je fermais la porte ? repris-je, pour ne pas établir un double courant.

— Volontiers, répondit Javotte.

De cette manière, je me trouvai tout à fait implanté chez elle.

— Vous êtes donc insensible à l'odeur de cet affreux charbon ? lui demandai-je.

— A peu près ; j'ai eu le temps de m'y habituer. Quelquefois, cependant, cela devient si insupportable que je suis obligée de sortir un instant.

Pauvre fille ! La veille je l'avais vue ployant sous un fardeau qui lui déformait la taille ; j'apprenais maintenant qu'elle était forcée d'aspirer chaque jour du [illegible] sa réponse était toujours la même : « J'en ai l'habitu[illegible] comme cela une foule d'habitudes que le pauvre peuple [illegible] jusqu'à ce qu'il meure à la peine !

— Voulez-vous me permettre une question, mademoiselle ? dis-je après un moment de silence.

— Très volontiers.

— Combien vous rapporte votre métier de blanchisseuse ?

— J'ai honte de vous le dire.

Elle était honteuse de subir un salaire dérisoire. Ce sentiment est plus commun qu'on ne le pense. On fait plus que souffrir de la misère ; on en rougit.

— Je parie que je le devine, affirmai-je. Tenez, je vais agir comme les tireurs de cartes. Pour que ma prophétie soit plus sûre, je vous demanderai d'abord quelques renseignements. Vos clients sont-ils nombreux ?

— Hélas ! non.

— Votre travail est-il bien payé ?

— Non encore. J'ai affaire à de pauvres ouvriers ; ils savent que la concurrence est très grande, et ils m'imposent leurs prix.

— Eh bien, en qualité de sorcier, je puis me prononcer maintenant sans trop de péril. Peu de clients ; l'ouvrage à bas prix : vous devez gagner quelque chose comme dix francs par semaine.

— Ah ? si j'en étais là !

— Quoi ! pas même dix francs ?

— Dites la moitié.

— Est-ce possible ?

— Cinq à six francs par semaine, voilà mon gain.

L'indignation fit bouillonner le sang de mes artères. Je n'apprenais précisément rien de nouveau. Je savais déjà jusqu'à quel degré d'atroce ironie on avait fait descendre le salaire des femmes ; mais je n'avais pas encore interrogé une de ces victimes. Peut-être aussi un sentiment plus profond que la pitié m'animait. Je repris en tâchant d'être calme :

— Ne trouveriez-vous pas plus de profit à travailler en journée ?

— Peut-être oui. Mais il faut avoir d'abord une place, et c'est difficile. D'ailleurs j'ai des raisons... enfin, j'aime mieux travailler à mon compte.

Ces raisons qu'elle ne voulut pas me dire, je les compris. Au milieu de compagnes déjà plus ou moins viciées par la misère et les funestes exemples, sa chasteté lui eût attiré des railleries incessantes. Les créatures déchues ne voient qu'avec amertume la noblesse d'âme qui persiste chez les autres.

— Mon Dieu ! que votre sort est affreux, m'écriai-je en ne maîtrisant plus mon émotion ; mais il changera, il faut qu'il change !

— Et comment est-ce possible ? me dit-elle ; ce n'est pas mon travail qui m'enrichira, et je n'attends pas d'héritage.

— Vous ne me comprenez pas, chère Javotte. Il est peu probable, en effet, que des évènements résultant du cours ordinaire des choses viennent améliorer votre sort ; aussi ce n'est pas de cette espérance que je me berce. D'ailleurs la fin de vos souffrances ne sauverait pas les autres pauvres filles, vos sœurs. Après votre délivrance de la misère, il resterait encore des millions d'autres âmes torturées comme la vôtre dans l'enfer où vous êtes plongée. Et pourriez-vous jouir en paix de votre nouvelle fortune ? Resteriez-voue insensible aux cris des parias dont vous auriez déserté les rangs ? Non, j'en suis sûr. J'ai jugé votre cœur, et il se mêlerait bien de l'amertume dans votre joie, n'est-ce pas ? Non, je n'ai pas voulu parler d'un changement dans votre seule destinée, mais dans celle de tous les êtres opprimés comme vous. C'est de la proclamation de nouveaux principes humains,

qui dissipa enfin ce rassemblement.

Plusieurs arrestations furent faites, entre autres celle de l'avocat Bertolini. On assure que le roi a ordonné sur-le-champ la mise en liberté de ces personnes.

Le lendemain, jour anniversaire de la naissance du roi, a eu lieu, selon l'usage, sur la place du château, une grande revue. Pendant le défilé des troupes, la population a prouvé, par son silence, le mécontentement que lui inspirent les actes restrictifs du souverain qui s'était d'abord hautement prononcé pour la cause italienne.

ESPAGNE.

L'Espagne ne procède en politique que par coups de théâtre, par intrigues, par surprises et brusques revirements. L'incident qui vient de porter tout à coup le général Narvaez au pouvoir avec l'appui des modérés et des *afrancesados*, ne le cède en rien, comme dramatique, à celui qui, il y a un mois à peine, avait élevé au ministère un cabinet progressiste épaulé par l'ambassadeur anglais. C'est à partie revanche absolument. Le jeu de la diplomatie française l'a emporté un instant sur celui de la politique britannique, et cet instant a suffi pour que l'influence de lord Palmerston fût forcée de céder la place dans les conseils de la couronne à celle de M. Guizot. Seulement d'aucuns prétendent que les cartes dont les diplomates se servent ne sont autres que les sentiments et les passions de la jeune reine. Les revirements ministériels ne seraient plus, en Espagne, des révolutions de palais; ils s'appelleraient des révolutions de boudoir. L'instabilité politique prendrait source dans une capricieuse inconstance.

Il nous paraît fort que le favoritisme royal ait autant d'empire au dix-neuvième siècle, même en Espagne. Mais, s'il en est ainsi, nous ne pouvons reprocher ce scandale qu'à ceux qui l'exploitent à leur profit, à ces deux politiques rivales qui ont pris la malheureuse Espagne pour théâtre de leurs luttes aveugles, et qui spéculent sans pudeur sur la faiblesse d'une jeune reine de 17 ans.

Le courrier ordinaire nous apporte aujourd'hui quelques détails sur ce qui s'est passé dans la journée du 4. D'abord, voici la substance des ordonnances royales publiées par la *Gazette de Madrid*.

« Considérant les raisons exposées par D. Florencio Garcia Goyena, la reine admet sa démission de président du conseil des ministres et ministre de grâce et justice, et elle exprime sa satisfaction des services par lui rendus. Cette première ordonnance en date (comme toutes les autres) au palais, du 4 octobre, est contresignée par le ministre de l'instruction, du commerce et des travaux publics, Antonio Ros de Olano.

» Une deuxième ordonnance nomme président; du conseil des ministres D. Ramon-Maria Narvaez, duc de Valence et capitaine-général de l'armée.

» Suivent des ordonnances, contresignées par le président du conseil des ministres, duc de Valence, qui admettent les démissions de D. Modesto Cortazar, ministre des affaires étrangères ; D. José de Salamanca, ministre des finances ; D. Patricio de la Escosura, ministre de l'intérieur ; D. Juan de Dios Sotelo, ministre de la marine.

» Aux termes d'une autre ordonnance, contresignée par le duc de Valence, président du conseil des ministres, la démission donnée par D. Fernando Fernandez de Cordova et D. Antonio Ros de Olano, ministres de la guerre et de l'instruction, du commerce et des travaux pu-

[...] est réservé pour le général Aspiroz.

» La Bourse a favorablement accueilli cette combinaison. Les fonds ont monté de 26 à 27. »

Voici maintenant quelques renseignements que nous rapporte notre correspondance sur cette nouvelle combinaison ministérielle. La crise a réellement commencé dans le palais. Il paraît certain que MM. Salamanca et Escosura, stimulés par M. Bulwer, travaillaient depuis quelque temps à détruire la haute influence du favori, le général Serrano, qui ne leur paraissait pas suffisamment dévoué à leur projets, et à y substituer celle du colonel Gandara, ancien aide-de-camp d'Espartero, plus favorable aux progressistes et aux Anglais.

« Cette intrigue, dit notre correspondance, avait été d'autant plus facilement comprise par ceux qui étaient le plus intéressés à la déjouer, que la reine manifestait, dans ses entretiens, quelques velléités de prêter l'oreille à ces conseils dictés par une nouvelle tendance. Le duc de Valence, instruit par ses amis politiques de ce qui se passait au palais, et, désireux de contribuer, pour sa part, à déjouer de tels projets, crut pouvoir faire une démarche tout officieuse, auprès du général Serrano. Cette démarche fut accueillie de la manière la plus cordiale. Pendant la conférence qui l'avait suivie, il paraît que MM. Bulwer et Escosura tentèrent vainement d'être reçus. Le pouvoir fut offert au duc de Valence sans conditions ; le péril était imminent, il s'agissait d'empêcher la reine de céder à de funestes influences. Le duc de Valence répondit avec loyauté à ces loyales avances.

» Avant 7 heures du soir, le duc était nommé président du conseil. A 7 heures et demie, le duc, en grand uniforme, se rendit auprès du général don Antonio Ros de Olano, qui contresigna l'ordonnance royale appelant le duc à la présidence du conseil. M. de la Escosura, à ce moment même, se trouvait dans l'hôtel du général Ros de Olano. La présence du duc en grande tenue lui donna l'éveil ; il se rendit en toute hâte auprès de ses collègues. M. José de Salamanca, de retour d'Aranjuez, assistait à la représentation du théâtre où se trouvait S. M. A l'issue du spectacle, le duc de Valence et le général Ros de Olano se rendirent au palais, pendant que MM. Goyena, Cortazar, Salamanca et Sotelo, prévenus par M. de la Escosura, s'assemblaient, pour délibérer, au ministère des affaires étrangères. Vers 2 heures et demie du matin, le duc de Valence, accompagné par le général Ros de Olano, se présenta au ministère des affaires étrangères. Le conseil des ministres siégeait encore. Le duc s'exprima à peu près en ces termes : « Messieurs, la reine a daigné me nommer président de son conseil ; ma loyauté et mon dévouement m'ont fait un devoir d'obéir comme toujours aux ordres de Sa Majesté. Mon désir eût été de présider le conseil actuel ; mais cela n'était pas possible. Le ministère actuel n'aurait pas la majorité dans les cortès. En conséquence, je n'ai pas hésité à prendre sur moi de composer un nouveau ministère : j'en ai fait part à S. M., de qui je tiens l'ordre de vous demander votre démission collective.

» Cette déclaration, faite avec beaucoup de fermeté, fut écoutée dans le plus grand silence. Aucune observation ne fut faite. Les démissions des ministres furent rédigées séance tenante, et les anciens ministres se retirèrent. Le cabinet venait d'être changé.

» On dit que les premiers actes du ministère Narvaez doivent être l'annulation des récents décrets élaborés par M. Salamanca et la convocation prochaine des cortès. »

» M. Caballero, qui a été nommé membre du conseil d'Etat, rentre au ministère des affaires étrangères pour y remplir ces fonctions. »

Les nouvelles anglaises sont de plus en plus tristes. La crise financière a fait des ravages immenses. Le *Times* de mercredi annonce cependant, comme un bonheur inattendu, que la veille il n'y a pas eu de faillite sur la place de Londres. Il n'en est pas de même pour les villes de province, mais on espère, néanmoins, que la crise des faillites est arrivée à son maximum d'intensité. Il faut bien l'espérer, car le mal est déjà bien grand, le crédit mercantile est presque anéanti, l'industrie est paralysée sur un grand nombre de points.

Plus de cinquante des plus grandes maisons de commerce et de banque ont failli pendant les mois d'août et de septembre, et le déficit collectif dépasse deux cent cinquante millions, sans compter les nouveaux déficits d'une centaine de millions annoncés depuis le commencement du mois d'octobre.

Le manque d'ouvrage, la baisse du salaire et les ravages de la fièvre tiennent constamment en émoi les populations ouvrières des grandes villes manufacturières de l'Ecosse et du nord de l'Angleterre. A *Blackburn*, il y a eu des émeutes et une collision sérieuse entre le peuple et la force militaire.

L'incertitude du crédit et de l'industrie qui tourmente la bourgeoisie, les souffrances et les sentiments de désaffection qui froissent les travailleurs, augmentent également les difficultés politiques et sociales dont la nation anglaise est assiégée de toutes parts.

L'agitation des esprits et très considérable. Tout est remis en question par des sociétés et des meetings. Les bourgeois forment des ligues d'agitation systématique pour demander des réformes monétaires et autres ; les prolétaires se liguent en grandes associations pour agiter le pays sur toutes sortes de questions et de réformes. Tout le monde semblerait pressentir que de grands changements se préparent sans pouvoir préciser de quelle nature sont ces changements.

L'Irlande est aussi malheureuse que jamais. La misère, la vengeance et le meurtre sont à l'ordre du jour. Les fermiers refusent souvent de payer les fermages, et les propriétaires sont forcés de faire enlever les récoltes à main armée. On nie ouvertement partout les droits des grands propriétaires, et l'opinion devient de plus en plus générale que ce sont ces droits de conquête qui affament le peuple.

Le 17 du mois dernier, M. Austey, député de Joughal (Irlande), a adressé à lord J. Russell une lettre qui contenait une adresse de propriétaires et de tenanciers d'East-Skull (Cork), ainsi que des réflexions sur le mauvais système d'administration suivi par les ministres à l'égard de l'Irlande. M. Austey prétend que le gouvernement, loin de réclamer de l'Irlande l'argent dont il lui a fait l'avance, devrait l'indemniser au contraire de tout le préjudice qu'il lui a causé. Lord John Russell a répondu dans les termes suivants : « Il n'est pas juste, monsieur, que les classes ouvrières de la Grande Bretagne supportent continnellement le fardeau du paupérisme de l'Irlande. Je suis peiné de la détresse qui règne à East-Skull, mais c'est aux propriétaires à soutenir les pauvres de leurs domaines, car ils ont contribué à l'augmentation de leurs revenus. Je ne puis d'ailleurs m'occuper de relever les erreurs de fait et de raisonnement que votre lettre contient. M. Austey a répliqué au noble lord qu'immédiatement après la réu-

---

d'une explosion générale de la conscience indignée que j'attends votre salut. Et soyez-en sûre, mademoiselle, ce jour d'affranchissement n'est pas loin. Nous pourrons saluer son aurore et nous réchauffer à son soleil.

Javotte était devant moi, l'œil ardent, la flamme au front, les mains jointes comme pour prier, et toute son âme aspirait mes paroles pour s'en pénétrer, comme le prisonnier sorti de son cachot aspire à pleins poumons l'air du ciel. Et ne me dis pas que mes paroles lui semblaient obscures : son intuition lui tenait lieu de savoir. Elle reprit enfin :

— En vous écoutant hier, je craignais que votre intention ne fût de vous moquer d'une pauvre fille ignorante : ô bonheur ! je me trompais donc ?

— Quoi ! m'écriai-je, vous avez eu cette pensée ?

— Oui, pardonnez-moi.

Et je me rappelai en effet de quel air triste elle avait rompu brusquement la veille notre entretien.

Mon ami, c'est là une méfiance commune à la plupart des gens privés de toute instruction, et ignorants des évolutions de l'histoire. Le milieu social où ils vivent ne leur apparaît pas du tout ce qu'il est en réalité : une chose modifiable et progressive qui relève de la volonté humaine. Pour eux, il n'existe pas de plan, de système, d'après lequel s'organisent les rapports humains ; non ! il n'y a que des faits, les faits qu'ils ont sous les yeux et qui flottent dans leur esprit, avec tous les caractères de la fatalité, de l'indestructibilité. Il s'ensuit que lorsqu'on les place, pour la première fois, en face de l'idée d'une transformation sociale, ils demeurent pétrifiés et concluent à l'ironie ou à l'extravagance de l'apôtre.

— Eh bien ! repris-je, pour vous punir, mademoiselle, je vais vous adresser plusieurs questions ?

— Oh ! tant qu'il vous plaira !

— Depuis quand vivez-vous seule en chambre ?

— Depuis que ma mère est morte, il y a trois ans. Jusqu'à cette époque, nous avions toujours habité ensemble. Pauvre mère ! elle a bien souffert, allez ! son métier ne lui rapportait pas grand' chose. Elle était rempailleuse et stationnait pendant la journée au coin de la rue. Nous avons perdu mon père depuis longtemps par un accident ; une chute affreuse qu'il fit d'un toit où il travaillait.

— Quoi ! vous n'avez plus ni père ni mère ? Mais il vous reste sans doute des parents pour vous aider ?

— Hélas ! mes parents auraient besoin eux-mêmes d'être secourus.

— Des connaissances, au moins ?

— Je ne suis liée avec personne.

Je respirai. Elle reprit :

— Mais vous me permettez de déjeuner, n'est-ce pas ?

Et elle tira du pain d'une armoire avec un morceau de fromage à la pie.

Ce spectacle me serra le cœur. Quoique mes quatre-vingts francs de pension par mois m'obligeassent à la frugalité, je ne l'avais jamais poussée à un tel degré de raffinement.

— Voilà un triste déjeuner, lui dis-je.

— Vous trouvez ? Quel dommage ! j'allais vous en offrir une portion ?

Je repartis vivement :

— Je vous prends au mot ; mais à la condition que, de votre côté, vous accepterez la moitié du mien.

Elle parut hésiter ; je la pressai encore et elle se rendit. J'ajoutai :

— J'ai du lait chez moi que nous ferons bouillir sur votre réchaud ; je cours le chercher, ainsi que le sucre et le café nécessaires : cela vous plaît-il ainsi ?

— Oui, oui, répondit-elle en frappant gaiement dans ses mains.

Je descendis à ma chambre et j'eus bientôt rapporté les aliments en question.

Ah ! que cette matinée s'écoula rapide, mon ami, et qui eût pu croire, en nous voyant, Javotte et moi, que notre reconnaissance datait de la veille et que notre liaison était purement sentimentale ? C'est que la familiarité d'une fille du peuple n'a pas la même signification que celle d'une femme *du monde*. La première n'a rien à voir aux règles d'étiquette, aux puérilités de salons imposées à l'autre, et c'est là un bon côté de sa position. Mais comme tout bien dans notre civilisation engendre forcément un mal, par là elle se trouve aussi plus exposée aux brutalités des séducteurs de bas étage.

Au sortir de cette première conversation intime, les légères craintes que j'avais conçues à l'égard de ses mœurs m'abandonnèrent complètement, et j'eus la profonde conviction de sa chasteté. On pouvait trouver la cause de ce fait en elle-même d'abord, dans l'élévation de son esprit, dans la poésie de ses instincts, puis aussi, comme je l'ai dit, dans le caractère angélique de sa physionomie, dans le prestige immatériel qui l'entourait. Et cet empire, il n'était pas dû à une pruderie de commande, à une réserve outrée, comme chez certaines femmes ; non, il ressortait comme un fruit naturel de son organisation, et elle l'exerçait sans le savoir, si bien qu'en la voyant pour la première fois on pouvait lui dire « je vous aime » sans donner à ces mots leur sens habituel.

Ce n'est pas que je veuille faire de Javotte une créature parfaite. Souvent sa bouche usait de mots d'une trivialité dont elle n'avait pas conscience et qui venaient me choquer comme des notes fausses. Sa beauté corporelle avait également reçu quelques atteintes. Ses mains et ses bras ravissants de forme s'étaient peu à peu plissés et rougis par des immersions quotidiennes dans l'eau chaude ; son buste magnifique ne se développait pas droit comme on l'eût voulu, et son front suave s'inclinait habituellement vers la terre. Mon ami, on ne traverse pas impunément des années de misère et d'ignorance !

Nous convînmes de prendre désormais nos repas ensemble ; grâce à cet arrangement, sa nourriture devint plus supportable, et nous eûmes l'occasion de nous voir plus souvent. J'en vins même, au bout de quelques jours, à transporter une partie de mes livres dans sa chambre, afin d'y pouvoir étudier ; de cette façon je passais une partie de mon temps à côté d'elle. En la connaissant davantage, mes premières impressions acquirent une nouvelle énergie. Chaque jour me révélait une perfection en elle. Mon besoin de l'entendre, d'échanger avec elle mes pensées devenait de plus en plus irrésistible. Nos entretiens roulaient ordinairement sur les iniquités sociales, sur l'ère nouvelle qui va s'ouvrir pour l'humanité. Quoi ! jamais un mot d'amour, diras-tu ? Non ! Pendant quinze jours que nous vécûmes ensemble, la limite qui sépare l'affection fraternelle de l'amour ne fut pas franchie par moi, ou du moins... mais je ne veux pas anticiper sur un évènement dont la marche naturelle de ce récit va t'instruire.

Un matin je montai chez Javotte plus tôt que de coutume. Je ne crus pas nécessaire de l'avertir par le cognement d'usage à la porte, y voyant la clé, de sorte que je la surpris au moment où elle déchirait une lettre, qu'elle jeta brusquement loin d'elle en m'apercevant. Ma surprise et mon inquiétude furent extrêmes. De qui venait ce papier ? De son aveu, Javotte n'entretenait de relations avec personne : elle m'avait donc menti ? car je ne pouvais en douter, le papier était une lettre. Or, on n'écrit guère à une femme dans la position de Javotte sans la connaître. Puis, son trouble en me voyant, les morceaux de la lettre qu'elle avait jetés, là, devant moi, dans une précipitation aveugle, tout venait m'affirmer que sa vie recélait un mystère, peut-être une faute. Quelle découverte pour moi, qui avais cru jusque-là voir au fond de son âme comme à travers une eau limpide ! Pâle et triste, je me mis à la regarder fixement. Et ici, remarque un fait psychologique bien étrange, jamais nous ne nous étions avoué notre amour, et pourtant, à l'aspect de mon visage bouleversé, Javotte comprit tout, mes soupçons, le sens de ma douleur ; elle poussa un cri, et, s'élançant sur la lettre déchirée, elle me dit en me la présentant :

— Lisez ! lisez ! je vous en supplie !

Ses grands yeux bleus étaient humides, ses mains jointes, les nattes de ses beaux cheveux blonds cendrés, dénoués par son brusque mouvement, flottaient sur son col de cygne renversé en arrière : eh bien ! je méconnus ce qu'il y avait de tendresse et de sensibilité dans son action, et, d'un ton sec, je lui répondis :

— Qu'avez vous donc, mademoiselle ? je ne vous comprends pas.

— Pardon, dit-elle, étourdie de ma stupide réponse ; c'est que... je croyais...

Et sa main tremblante chercha dans le vide un soutien : elle allait tomber évanouie.

— Javotte ! m'écriai-je, revenu de mon aveuglement.

Et, la saisissant dans mes bras, je la déposai sur une chaise.

— Javotte ! repris-je, pardonnez-moi, je n'ai pas besoin de lire cette lettre ; je ne suspecte pas votre franchise ; je ne crois pas que vous me trompiez ; vous êtes toujours ma sœur bien-aimée ! Dites-moi que vous ne m'en voulez pas, par pitié !

Et, comme les sanglots étouffaient sa réponse, j'ajoutai :

— Oui, j'en conviens, j'ai eu pendant un moment un doute affreux ; votre frayeur, en m'apercevant, votre précipitation à me cacher la lettre, m'avaient bouleversé ; mais j'en ai eu aussitôt des remords, et, pour vous le prouver, je ne veux pas lire ce maudit papier.

— Monsieur Edouard, au contraire, je vous le demande en grâce, lisez !

Je vis que ses instances étaient sincères, et je rassemblai les morceaux de la lettre.

C'était une déclaration en forme, émanée d'un certain Crochard, vieil usurier. Son style ne brillait guère par la poésie, mais on y trouvait l'éloquence propre aux hommes-chiffres. L'honnête capitaliste promettait à Javotte, au cas où elle ne reculerait pas devant l'accouplement de la vie et de la mort :

— Le jury proclamé le seul tribunal indépendant. — *Critique du jury français.* — *Adresse de la chambre des députés de Munich.*

Pendant la tournée de S. M. le roi de Prusse dans les provinces, quarante chevaliers de la ***Mark-Brandebourg*** (nous conservons le nom pur, car il est significatif) ont lu une adresse au roi dans laquelle ces vaillants héros de l'ordre équestre prétendent que les cris de la presse et des *Etats* pour demander une constitution, n'étaient que des criailleries révolutionnaires sans portée, que partant ils priaient le roi de ne pas prêter l'oreille à ces manifestations et de ne pas céder à l'opinion publique.

Ce à quoi le roi a répondu « que la patente du 3 février suffit et audelà pour les besoins de la Prusse, et qu'il était temps que les hommes de la trempe des quarante fidèles chevaliers apprissent à combattre avec la parole contre *les théories du temps.* »

Cette dernière phrase peut passer pour une satire. En effet, l'adresse des 40 est si mal rédigée, les termes en sont si obscurs, que S. M. a bien pu juger à propos de leur donner une leçon de grammaire et d'éloquence. En effet, ces chevaliers équestres si hardis, si fièrement réactionnaires dans un coin de la Mark-Brandebourg, se taisent dans le *salon blanc* du château de Berlin, où se tiennent les séances de la Diète. La règnent et gouvernent MM. de Vinke, de Schwerin, Camphausen, Hansemann et quelques autres orateurs qui ne croient pas que la patente du 3 février soit le dernier mot révélé par Dieu à son prophète le roi de Prusse.

Si c'est une révélation, ils croient que cette révélation est permanente, sans admettre toutefois l'infaillibilité de Frédéric-Guillaume. Le roi, se voyant si mal défendu, enhardit ses amis et les engage à combattre les théories du temps (*zeitthéorien*) par la parole. Mais dans cette malencontreuse phrase, le roi de Prusse avoue que les théories du temps sont contre lui. Cet aveu le condamne. Comment ! Frédéric-Guillaume se croit de taille à combattre les théories du temps ? Un simple mortel ose avouer qu'il veut faire reculer le temps, chose qui, selon beaucoup de philosophes, serait impossible à Dieu même ! Et qui donc est l'auteur de ces théories du temps si ce n'est le temps lui-même ? Et quelle est donc la puissance politique qui puisse lutter contre le temps ? Ce n'est certes pas le roi de Prusse ; car, fût-il grand comme son aïeul, ce même temps qui crée les théories lui ôte tous les jours vingt-quatre heures de vie et de puissance et le conduit fatalement vers la mort, tandis que les théories qui ne meurent pas grandissent, fleurissent, verdissent et mûrissent tous les jours. Que le roi de Prusse, qui a la parole lutte contre les idées du temps, ce sont les morsures d'un ver de terre contre un temple d'airain. Les théories du temps, c'est l'idée qui devient fait, c'est le progrès intellectuel qui prend une forme politique, ***c'est Dieu enfin qui se fait homme !*** Combattre les théories du temps, c'est ressembler à Pharaon à l'époque de Moïse, à Hérode à l'époque de Jésus, à Tibère à l'époque des chrétiens, à l'inquisition à l'époque de Galilée, à Charles IX à l'époque des huguenots, à Louis XVI à l'époque de la Révolution, à tous les sots de l'histoire enfin qui se croient grands et puissants, parce qu'ils sont à la tête de quelques milliers d'esclaves et de laquais longs, épais, et garnis de baïonnettes en guise d'esprit.

Dans le courant de la semaine passée il y a eu en Allemagne : l'admission du jury pour toute l'Allemagne, comme le tribunal le plus indépendant et le plus **humain**. Les orateurs ont insisté sur cet adjectif, attendu qu'il manque surtout dans les discussions et les dispositions d'esprit des juges jurisconsultes, qui d'ordinaire jugent selon la lettre et non selon l'esprit. Il s'entend qu'il s'agit d'un jury non trié et soustrait à l'arbitraire du pouvoir. Dans le nombre des orateurs en faveur du jury nous avons remarqué M. Mittermaier, président de la chambre des députés du grand-duché de Bade ; M. Gervinus, professeur à l'université de Heidelberg et rédacteur de la ***Gazette allemande*** ; le célèbre Grimm, de Berlin, et d'autres célébrités politiques, universitaires et littéraires.

La Chambre des Députés de Munich a voté une adresse au roi. Dans cette adresse la Chambre réclame la liberté de conscience, la liberté de la presse et la publicité des débats judiciaires. Cette adresse, loin d'être une preuve d'entente cordiale entre la Chambre et roi, comme les ***Débats*** le prétendent, est une déclaration de guerre bien formulée. La suite des événements le prouvera.

FAITS DIVERS.

Par suite de la diminution continue et persistante dans le cours des farines à la grande halle de Paris, on peut, dès aujourd'hui, affirmer que la taxe du pain sera réduite le 15 de ce mois, savoir :

Le kilogramme de première qualité à 40 c. au plus, et le kilogramme de deuxième à 34 c.

Dès-lors, la taxe étant arrivée à l'état normal, la ville de Paris n'aura plus de sacrifices à faire pour faire délivrer des bons à prix réduit.

On évalue à près de 10 millions de francs la somme des sacrifices que la ville a faits, durant toute la disette.

— Le ***Courrier français*** annonce, d'après une correspondance particulière de Rome, que le journal français que doit diriger M. Granier de Cassagnac n'a pas rencontré une grande sympathie auprès du gouvernement romain qui craint que cette feuille, en développant la politique de M. Guizot, n'entrave les idées de progrès et de réforme. Les formalités nécessaires pour l'établissement du journal en question ont donné lieu à des difficultés qui n'ont pas encore été aplanies, malgré l'intervention directe de M. Rossi.

— On écrit d'Oran, le 25 septembre :

« On s'entretient ici d'un fait tout récent et qui mérite de fixer l'attention. La corvette marocaine ***el Fedjar*** s'est emparée, après une poursuite de plusieurs jours, d'une felouque portant pavillon turc et venant de Gibraltar. Il paraît que ce bâtiment, dont la destination n'est pas douteuse, portait des armes et des munitions à Abd-el-Kader. Il a été amené à Rabat, malgré les réclamations de son commandant ; il y restera jusqu'à ce qu'on ait reçu des ordres de l'empereur. »

— ***L'Ami de la Religion*** raconte le trait suivant sur Pie IX :

« Tout récemment, un respectable missionnaire français fut reçu, par l'auguste pontife, en audience particulière. Il tenait dans ses mains un portrait du pape, dont il désirait constater la ressemblance, et un crucifix qu'il voulait faire bénir par Sa Sainteté : « Oh ! voici » ma véritable image, s'écrie Pie IX en prenant l'image de Jésus crucifié, et fondant en larmes : comme lui je suis cloué à la croix, » comme lui je porte au front une couronne d'épines. »

— Le ***Courrier du Nord*** annonce l'organisation d'un banquet réformiste à Avesnes auquel doivent assister MM. Odilon Barrot, Corne, Taillandier, Lherbette, Quinette, Cambacérès, de Rumilly, de Beaumont, de Malleville, Lemaire et Dufour. Cette manifestation doit [illegible] de grains de raisin.

On a été amené à conclure de ces diverses constatations, que ce jeune homme avait été surpris maraudant dans les vignes par un ou plusieurs propriétaires jaloux de conserver leur récolte, et impitoyablement massacré à coups de bêche ou de tout autre instrument tranchant et contondant.

Les recherches les plus actives des magistrats n'ont pu faire découvrir jusqu'à ce jour l'auteur ou les auteurs de ce crime.

PAUVRE ENFANT ! — Tant que l'éducation ne reposera pas sur les ressources associées de la commune ou de l'État, les enfants seront les plus innocentes victimes des désordres et des malheurs de la famille. En voici une nouvelle preuve frappante :

« Mercredi matin, en vertu d'un mandat délivré par M. le juge d'instruction Desnoyers, a été opérée une double arrestation dans le quartier Saint-Lazare : celle du sieur D..., âgé de 22 ans, et celle de la dame V..., âgée de 29 ans. La dame V... a quitté son mari, dont elle a eu plusieurs enfants, pour vivre en concubinage avec le jeune D..., chez lequel elle demeurait depuis quelques mois. Un des enfants de la dame V... l'a suivie chez son amant, c'était une petite fille en bas âge, qui avait besoin de tous les soins de sa mère ; mais loin de là, cette femme l'accablait de mauvais traitements, à ce point qu'à plusieurs reprises les voisins, indignés, menacèrent la femme V... et son amant de dénoncer leur conduite à l'autorité. Il y a quelques jours à peine, la fille de la femme V... expirait, et la rumeur publique accusait sa mère d'avoir occasionné sa mort. L'autorité a du s'émouvoir, et, après une sévère information des mandats ont été lancés par le magistrat instructeur. »

MONOPOLE DES HUITRES. — « Aujourd'hui 18 septembre, dit le ***Pilote de la Manche***, journal de Granville, on n'a pas encore pêché une seule huître à Granville. Voici des renseignements exacts qui devraient fixer l'attention de nos administrateurs sur l'avenir, et particulièrement sur la position actuelle de plus de 1 500 pêcheurs.

» Mardi dernier, nos patrons et propriétaires de bateaux pêcheurs se sont réunis en assemblée générale, à l'effet de conclure un marché pour les huîtres. Les quelques marchands qui s'étaient présentés ont offert 8 francs du mille pour l'huître marchande. Bien que ces prix fussent infiniment bas, on pouvait espérer voir se conclure le marché, si les marchands avaient voulu prendre livraison de l'huître moyenne, ainsi que cela se pratique ordinairement, mais ces derniers s'y étant refusés, force a été aux pêcheurs de s'arrêter là, vu l'impossibilité où il se seraient trouvés de satisfaire à une commande ainsi composée.

» On conçoit en effet que les embarras causés par le transport et le triage de cette dernière qualité d'huîtres eussent été infiniment grands eu égard à la médiocrité des prix offerts.

» Depuis le 1er de ce mois, les prix des huîtres à la halle de Paris sont :

» Les grosses de 10 à 10 fr. 50 c. les 500. Les moyennes 8 à 8 fr. 50 c. idem. Prix moyen, 9 fr. idem.

» Les huîtres aux prix des achats faits en mars et avril dernier (7 fr. 50 c. le mille, terme moyen) reviennent aux parqueurs, toutes rendues à Paris :

» Les grosses à 4 fr. 50 c. Les moyennes à 3 fr. 70 c. Prix moyen, 4 fr. 10 c.

» Les monopoleurs du commerce des huîtres gagnent donc en ce moment près de 125 pour mille ! ***Avis aux spéculateurs.*** »

SUICIDE D'UN NAIN. — Dimanche dernier, écrit-on de Colmar, en plein jour et dans la rue, un nain de notre ville, Franz Lichtenschmidt, a tenté de se suicider en se tirant un coup de pistolet. Franz, quoique haut de 110 centimètres seulement, éprouvait depuis longtemps le besoin de donner son cœur à une amie ; mais ses tentatives nombreuses

---

1° Un appartement meublé, à choisir dans une de ses maisons.
2° Robes de soie, chapeaux de velours, chaussures de satin, etc.; le tout neuf et de qualité superfine.
3° Deux cents francs par mois, sans compter le casuel, et mille francs aussitôt l'exécution du marché.

Je tordis la lettre de rage, en regrettant, j'en conviens, que ce ne fût pas le cou de M. Crochard. Mais aussitôt, la raison aidant, ma colère s'apaisa. Pourquoi étais-je irrité contre cet homme ? quel crime si grand commettait-il ? un crime odieux, immense, je le sentais, au point de vue de la sainteté de l'amour, de la noblesse et de la dignité de la femme ; mais un acte très ordinaire, très tolérable au point de vue de la société actuelle et de ses habitudes. M. Crochard, en cette circonstance, se montrait un digne fils de notre civilisation, et le commissaire de police qui venait peut-être d'incarcérer un malheureux père de famille prévenu du vol d'un pain, pouvait, en toute conscience, l'appeler un honnête homme et fraterniser avec lui. Songe que sa conduite pouvait même se couvrir d'un vernis de générosité. Javotte n'était-elle pas martyrisée par la misère ? et en lui donnant le vivre, les vêtements, un abri chaud pour l'hiver, un peu de bien-être en retour *de quelque complaisance*, ne pouvait-il pas se croire son bienfaiteur ? Sublime société vraiment, où parfois l'indignité a presque les apparences et les effets de la vertu !

— Ma chère Javotte, repris-je après un silence, est-ce la première fois que cet homme vous écrit ?

— Oui, mais il m'a bien souvent accostée dans la rue malgré ma défense.

— Il n'est jamais venu ici ? lui demandai-je.

— Il ne l'oserait pas, je l'espère, dit Javotte effrayée.

— Soyez tranquille, affirmai-je ; je suis là pour le recevoir, pour vous protéger.

— Merci, monsieur Edouard ; que vous êtes donc bon de prendre intérêt à moi !

— Pourquoi me dire : monsieur Edouard ? je suis votre ami, votre frère ? appelez-moi plutôt de ces noms-là !

— Quel bonheur, mon Dieu, si cela était possible ! mais je ne suis pas digne d'être votre sœur, dit Javotte en soupirant. Ça serait bon pour les belles dames que je vois passer quelquefois en équipage ! moi, je suis trop bête et trop ignorante.

— Qu'osez-vous dire là ? m'écriai-je révolté de son mépris d'elle-même.

Et la serrant dans mes bras avec transport, j'ajoutai :

— Oh ! ne vous ravalez pas ainsi ! ne confondez pas le résultat inévitable de la pauvreté avec une infériorité native ! Chère Javotte, votre prétendue bêtise n'est pas autre chose qu'un manque d'instruction. Votre esprit ne s'est pas nourri des aliments nécessaires à sa vie complète. Il n'embrasse pas un assez grand nombre de connaissances ; il se débat dans un cercle trop étroit ; de là vient qu'une foule d'idées n'existent pas pour vous ou vous sont obscures. Mais avec le bien-être, entendez-vous, viendrait la possibilité de vous instruire, de donner de l'air et de l'espace à votre pensée ; avec le bien-être, vous marcheriez l'égale de ces femmes brillantes auxquelles vous croyez être inférieure et qui n'ont sur vous que la supériorité de l'or. Car, pour le cœur, pour l'intelligence, pour la beauté, aucune femme, non, aucune ne mérite plus que vous les hommages et l'adoration des hommes.

A peine eus-je terminé que je compris mon imprudence. Javotte, interdite, sans voix, le regard chargé d'amour, ne me repoussait pas... Alors, usant de tous les ressorts de ma volonté, je dégageai doucement mes mains des siennes et tâchai de ramener l'entretien à son ton habituel par ces mots glacés :

— Si nous déjeunions, petite sœur ?

Mais, c'en était fait ! Pour la première fois, je venais de parler le langage de la passion et je m'y étais abandonné aveuglément. Aussi, en proie tous deux à une émotion comprimée, nous restâmes contraints, embarrassés. Le restant de la matinée s'écoula tristement et je descendis chez moi bien avant l'heure ordinaire.

Je voulus étudier, mais les caractères de mon livre se confondaient et tourbillonnaient devant ma vue. Une pensée unique remplissait mon esprit ; pensée qui m'avait obsédé bien souvent déjà, mais jamais avec tant d'acharnement. Comment se terminerait ma liaison avec Javotte ? devais-je fuir ? devais-je rester ? Hélas ! cette question allait recevoir bientôt une douloureuse réponse ! Au moment où ces combats se livraient en moi, j'entendis frapper à ma porte. J'allai ouvrir. On m'apportait une lettre qu'on avait oublié de me remettre la veille ; la voici :

« Mon cher enfant, je t'écris la mort dans l'âme. Notre banquier chez qui nous avions déposé nos épargnes, fruit de trente années de travail ; l'homme qui jouissait d'une confiance générale dans notre ville, vient de faire faillite. Pour comble de malheur, la fin de notre trimestre est échue ; nous attendions avec impatience la rentrée de nouveaux fonds ; de sorte qu'à l'heure actuelle, nous nous trouvons sans aucune ressource. Mon cher enfant, je ne t'en dis pas davantage, car ta mère et moi nous espérons te serrer bientôt dans nos bras. Ton père,

» JACQUES DIDIER. »

Quelle nouvelle ! mon père et ma mère déjà vieux, impropres au travail, plongés dans une misère affreuse ; la pension que je recevais d'eux supprimée du même coup ; mes études interrompues, délaissées pour quelque occupation abrutissante mais lucrative, voilà ce qui m'attendait ! Je montai comme un fou chez Javotte, et je lui montrai la lettre. Sa douleur fut au niveau de la mienne, et nous échangeâmes nos larmes. Puis, elle m'interrogea sur le parti que j'allais prendre.

— Je ne sais, lui dis-je accablé. Avant que j'aie trouvé un emploi, il faut que je vienne en aide à mes parents, car ils sont sans ressources. Que faire, mon Dieu ! il me faudrait de l'argent, beaucoup d'argent !

Javotte sanglotait. Je repris après un moment de réflexion :

— Je n'ai plus qu'un espoir. Je vais m'adresser à un homme opulent, jadis ami de ma famille ; je lui raconterai mon malheur, et je le prierai de m'avancer une somme garantie sur mon travail à venir.

— C'est cela ! courez chez lui ! s'écria Javotte.

— Pas de joie prématurée, dis-je amèrement ; je compte peu sur le succès ! n'importe, je vais tenter cette épreuve.

Je me rendis alors chez le personnage en question. Après m'avoir fait attendre pendant plus de deux heures, on m'introduisit dans son cabinet. Je lui dis le motif de ma visite, et sa réponse fut telle que je la redoutais : un refus emmiellé de politesse. Ainsi « son plus vif désir était de me rendre service. Il partageait sincèrement ma peine ; mais la rareté des capitaux paralysait son bon vouloir. Du reste, si plus tard, je m'adressais encore à lui, il s'empresserait, etc. »

Je revins à Javotte qui attendait ma réponse comme un condamné sa grâce. Je ne lui rapportai que mes larmes et mon découragement.

— Mon Dieu ! quelle horrible situation que la vôtre ! dit-elle.

— Je vais partir, rejoindre ma famille, répondis-je d'un air morne. De l'argent, j'en trouverai, il faudra que j'en trouve à Lille.

— Et... reviendrez-vous bientôt ? me demanda-t-elle.

— Jamais, peut-être.

— Jamais ? jamais ? dit-elle d'un air égaré ; je ne vous verrai plus ? je n'entendrai plus votre voix ? je vais recommencer à vivre seule, toujours seule comme autrefois ? est-ce une chose possible ? Non, monsieur Edouard, ça n'est pas possible ?

— Javotte ! dis-je d'une voix étouffée par les sanglots ; je ne puis rien pour vous ; la vue de votre malheur augmente le mien ; vous me brisez le cœur !

— Vous pleurez, monsieur Edouard ? vous pleurez ? Ah ! méchante femme que je suis ! j'aurais dû vous cacher ma douleur ! ne vous tourmentez pas pour si peu, je vous en prie ! partez sans le moindre regret ; j'aurai bien vite fait de vous oublier, allez !

— Non, Javotte, ne parlez pas ainsi. Vous ne m'oublierez pas si promptement que vous le dites ; et, quant à moi, je sens que votre souvenir vivra toujours dans mon cœur.

— Bien sûr ? ah ! merci de cette parole ! je me sens soulagée.

Tout à coup, portant la main à son front, elle s'écria :

— Au fait, c'est juste ! partez, Monsieur Edouard.

Ces paroles, sans lien logique avec les précédentes, me firent frissonner ; je crus qu'elle allait devenir folle.

— Oui, partez, reprit-elle ; quand partirez-vous ?

— Demain matin.

— Ah ! demain matin ? c'est bien. Demain matin, répéta-t-elle en mettant sa chaussure.

— Vous sortez ? dis-je anxieusement.

— Oui.

— Mais il fait presque nuit ? Vous n'avez pas l'habitude de sortir à une pareille heure ? Où allez-vous ?

Et je m'emparai de ses mains avec désespoir ; elle les dégagea brusquement et saisit les miennes en les embrassant.

— Il faut que je sorte, me dit-elle ; je vais chercher du linge.

— Vous me trompez ! m'écriai-je ; ce n'est pas le soir que se font ces affaires-là.

— C'est vrai, mais il y a exception pour aujourd'hui. Je devais aller dans la journée chez une personne, et je ne veux pas manquer à ma promesse.

— Eh bien ! je vais vous accompagner.

— Ça serait du beau ! Je suis trop mal vêtue ; le monde nous remarquerait.

Et elle affecta un grand calme. Alors je me promis de ne pas la perdre de vue : je redoutais un suicide.

[illegible] le sang coulait assez abondamment d'une [illegible] balle semblait pourtant avoir seulement effleuré.

On accourut à son secours, le nain n'était nullement évanoui ; il se leva tranquillement, jetant des regards attentifs autour de lui, sans doute pour chercher la jolie blonde qui n'était point là. Sa mauvaise humeur fut apparente. Deux gendarmes l'emmenèrent à l'hospice ; il marcha résolument au milieu d'eux. Arrivés à l'hospice, le plus grand des gendarmes lui ayant demandé pourquoi il avait voulu se suicider : « Je suis petit, répondit-il, parce que je suis ensorcelé ; si je n'étais pas ensorcelé, ajouta-t-il en frappant avec dédain sur le ventre de son interlocuteur, je serais plus grand que vous. » Le nain se porte bien.

A QUI LA FAUTE ? — Le nombre des êtres humains à qui le travail ne fournit que des ressources insuffisantes, et que la faim, le hasard des circonstances, l'abandon livrent fatalement au vol et à la prostitution, est immense surtout dans les grandes villes. Il se passe peu de jour que les journaux judiciaires n'enregistrent de nombreux faits de ce genre, protestation énergique contre une organisation sociale fondée sur l'absence de solidarité, sur l'opposition des intérêts. Les tribunaux punissent ces délinquants et ils le doivent faire ; mais le véritable coupable n'est-ce pas la société qui les a placés sur la pente fatale du vice et du crime ?

On lit dans le *Droit* : « M. Henri n'a que vingt-huit ans, et il reçoit amicalement les visites de Mlle Louise qui demeure dans sa maison. Cette jeune personne est honnête, mais elle aime le bal, et elle y a fait connaissance de Mlle Léopoldine qui a eu la légèreté d'abuser de son hospitalité, et de soustraire la montre de M. Henri. Traduite pour ce fait devant la 7e chambre correctionnelle, elle répond ainsi aux questions de M. le président :

— Je me nomme Léopoldine Jacquemin, j'ai dix-huit ans, je suis fleuriste.

— Où demeurez-vous ?

— Je n'ai pas d'asile ; je loge à la nuit, tantôt dans un hôtel, tantôt dans un autre, quand j'ai de quoi payer mon garni.

— Vous avez soustrait une montre dans la chambre du sieur Henri ?

— C'est vrai, monsieur.

— Qui a pu vous porter à cette action ?

— Je dois deux francs à un garni où j'avais logé, rue de la Fidélité ; j'espérais qu'en mettant cette montre au Mont-de-Piété on me prêterait cinq ou six francs dessus.

— Avez-vous le bulletin du Mont-de-Piété ?

— Non, monsieur ; le commissionnaire m'a trouvée trop jeune, il a retenu la montre et n'a pas voulu me prêter.

— Comment vous êtes-vous trouvée chez M. Henri ?

— J'avais fait connaissance de Louise depuis un mois. Le lundi, je l'ai recontrée au bal ; je ne savais où aller coucher ; elle m'offrit de venir chez elle, et j'acceptai. Elle me proposa le matin de faire une visite à M. Henri, qui demeure dans la même maison. Nous devions aller avec lui et un autre jeune homme déjeuner à la Halle. La montre était à ma portée ; je m'en emparai sans réflexion, et je pris un prétexte pour aller chez le commissionnaire du Mont-de-Piété.

— Quels sont vos moyens d'existence ?

— Je travaille de mon état de fleuriste.

— Combien gagnez-vous par jour ?

— Un franc vingt cinq centimes ; et dans ce moment je n'ai d'ouvrage que trois jours par semaine.

— Vous n'avez donc pas de famille ?

— Non, monsieur, je n'ai personne, je suis enfant naturelle, et ma mère m'a abandonnée à l'âge de neuf ans ; je ne l'ai jamais vue depuis.

Au moment où Léopoldine prononce ces paroles, une femme, qui du fond de la salle a paru suivre attentivement les débats, pousse un cri

[illegible] du calibre des pistolets du sieur Granier de Cassagnac. L'interrogatoire du prevenu n'offre pas d'intérêt nouveau : il se borne à nier formellement la déposition de M. de Meynard. Ce témoin, le principal de l'affaire, déclare qu'il n'est animé par aucun sentiment de haine contre l'accusé, et fait une déposition identique à celle que nous avons rapportée dans la *Démocratie* du 14 août dernier. Le sieur de Beauvallon prétend que M. de Meynard est inspiré par une jalousie d'amour, qu'il tient à se venger d'avoir été supplanté auprès d'une femme. Le témoin répond négativement à cette allégation qu'appuie Me Capo de Feuillide, défenseur de l'accusé ; s'il avait voulu se venger, ne l'eût-il pas fait à Rouen, au lieu de se cacher et de mendier l'incognito ?

Après ce premier incident viennent les dépositions de M. Boutigny, expert, et de M. Klein, propriétaire de la maison de Chaillot, sur le fait des empreintes. Ces dépositions s'accordent avec celle de M. de Meynard. Me Capo de Feuillide les interrompt vainement au milieu des murmures du public et des observations sévères que lui adresse M. l'avocat-général de Thorigny.

MM. Arnoux, Arthur Bertrand, Deguise, Emile de Girardin et Devisme confirment les déclarations qu'ils ont déjà faites devant les jurys de Rouen et de Paris.

Mlle AMÉLIE VALORY, artiste dramatique. Je connais M. de Meynard depuis longtemps. Au mois de mars 1845 j'ai reçu, à six heures et demie du matin, la visite de M. de Beauvallon. Il m'a dit qu'il était venu chez moi prendre M. de Meynard pour aller tirer le pistolet ; il m'a paru très peu pressé. Il est impossible qu'il y ait eu confusion dans mes souvenirs.

L'ACCUSÉ. Il est très possible au contraire que quelques confusions se soient faites dans l'esprit de Mlle Valory. Il y avait plusieurs motifs pour qu'il en fût ainsi. Il était six heures du matin ; à cette heure Mlle Valory était au lit, je ne me serais pas permis d'avoir une conversation avec elle à pareille heure. On venait de me dire que M. de Meynard n'était pas là, j'étais en retard et pressé de le rejoindre et non de faire une conversation qui me retardait. La cour comprendra d'ailleurs que je n'avais pas à parler à Mlle Valory d'une chose aussi grave, aussi secrète qu'un duel. Je n'incrimine en rien le témoignage de Mlle Valory. On comprend qu'elle ait pu confondre.

M. LE PRÉSIDENT, à Mlle Valory. Rappelez bien vos souvenirs.

Mlle VALORY. Je me rappelle parfaitement ce que je viens de dire. M. de Beauvallon était si peu pressé, qu'il m'a parlé d'un bal qui avait lieu le soir même. Monsieur le président, je demande à faire une observation. Lors du procès de M. d'Ecquevilley, il s'est élevé un incident de lettres. Comme cet incident pourrait se renouveler, je déclare que je suis complètement étrangère à ces lettres.

L'ACCUSÉ. Madame est en effet étrangère aux lettres dont elle parle.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Mlle Valory vient de déposer sous la foi du serment. Eh bien ! cette femme ne porte pas le nom qu'elle se donne. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vous engage à vous abstenir de personnalités.

Mlle VALORY, avec une vive émotion. Monsieur le président, j'attendais cette observation de la part de Monsieur. Je suis connue dans le monde sous le nom de Valory. J'ai un autre nom, cela est vrai : je porte le nom d'un homme honorable. Je demande que l'accusé et le défenseur ne commettent pas une lâcheté. (Le témoin se retire en lançant un regard indigné du côté de l'accusé.)

Silence au banc de la défense.

M. d'Horbourg rend compte de démarches qu'il a faites à l'occasion de l'affaire de M. de Beauvallon. Il dit qu'il est impossible d'avoir été plus loyal que ne l'a été M. de Meynard.

M. DE MEYNARD. Monsieur le président, sur cet incident de lettres soulevé par la défense, je prie la cour et Messieurs les jurés de croire

[illegible] Elle est aussi dépourvue de timbre, et je fais sur elle l'observation que j'ai déjà faite sur la première. Voulez-vous que j'en donne lecture ?

Me CAPO DE FEUILLIDE. Très volontiers.

M. l'avocat-général commence cette lecture, mais il est bientôt arrêté par le défenseur qui paraît se plaindre d'une erreur commise à la lecture, et dont la mauvaise écriture est évidemment la cause.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Si le défenseur voulait lire les lettres lui-même, il me rendrait service.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Ceci ressemble bien à une épigramme. Cependant, j'ai lu ces lettres si souvent que je les relirais sans peine.

M. LE PRÉSIDENT. Nous allons les lire nous-même.

« Paris, 15 avril.

» Mon cher Rosemond, voilà bien des jours écoulés, et pas de nouvelles de vous. Hélas ! moi qui ne partage pas votre confiance aveugle dans les hommes et dans les choses, je crains toujours qu'il ne vous soit arrivé quelque accident dans ce long et pénible voyage. Avez-vous traversé la frontière sans encombre ? En foulant la terre d'Espagne, cette terre où il n'y a pas de prisons pour vous, avez-vous retrouvé un peu de cette gaieté insouciante et douce, que votre récente catastrophe avait si complètement chassée de votre cœur ? Oh ! non, j'en suis sûre, car je vous vois toujours aussi triste, aussi désespéré que le soir de ce malheureux duel... C'est que, voyez-vous, quand je vivrais cent ans, je me rappellerais toujours votre attitude accablée, vos larmes abondantes ; oui, je vous verrai toujours vous promenant d'un pas agité et fiévreux devant moi, répétant sans cesse avec émotion : « Ils m'ont forcé à être homicide ! » Cette douleur, je ne cherchais pas à la calmer alors, car elle était naturelle et vous faisait honneur. Mais aujourd'hui, mon ami, qu'il me soit permis de remplir un autre rôle, de vous dire que Dieu a vu vos larmes et qu'il a accepté votre repentir. Ne vous laissez donc plus aller à un chagrin qui vous retirerait les forces dont vous avez tant besoin dans l'exil qui commence pour vous. Séparé de votre famille et de vos affections, éloigné de votre pays, vous éprouverez un isolement bien fatal, des tristesses bien mortelles. Pour les supporter, il vous faudra tout votre courage, puis viendront les lâchetés, les calomnies, les trahisons ; car, au risque de vous faire sourire de votre air incrédule, je vous répéterai que vous avez beaucoup d'envieux et même d'ennemis. Je n'ai jamais fait de mal à personne, me direz-vous, car vous êtes incorrigible sur ce point. Moi qui ai plus d'expérience, je vous répondrai avec mon opiniâtreté de femme, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir fait du mal aux gens pour être détesté par eux ; il suffit de leur être supérieur en quelque chose.

» Croyez-vous, par exemple, qu'on vous pardonnera vos succès dans le monde, votre position à la tête d'un journal répandu, votre livre tant applaudi, et ces honorables décorations obtenues à vingt-quatre ans ? Il n'en faut pas davantage pour amasser bien des haines autour de votre nom, surtout lorsqu'il est écrit sur tous les journaux et dans un compte rendu de duel. Tenez, je ne vous donne pas trois mois pour passer, vous si bon, si loyal, vous la douceur incarnée, pour un bretteur au cœur dur, à la main impitoyable. Jusqu'ici vous avez vécu dans le bonheur. Maintenant, vous allez vivre dans la lutte, armez-vous donc de courage et de résignation. Je vous promets d'en faire autant de mon côté ; car, à moi aussi il faut une ample provision de ces vertus que je vous recommande. Ma vie est d'une tristesse qui n'a pas de nom ; je ne vois personne, je ne vais nulle part. »

(Pendant la lecture de cette partie de la lettre, l'accusé qui, depuis un moment fait de visibles efforts pour comprimer son émotion en tordant et en mordant son mouchoir, laisse enfin échapper des larmes qui inondent son visage.)

« Quand je dis que je ne vois personne, ce n'est pas strictement la vérité. Je vois toujours, et à mon grand regret, votre ami, M. de Mey-

---

Nous descendîmes et elle insista pour que je rentrasse dans ma chambre. Au moment de nous quitter elle me dit :

— Ne venez pas demain matin avant neuf heures.

— Soit, répondis-je étonné.

Nous nous serrâmes la main et je fermai ma porte. Au bout de quelques secondes je la rouvris avec précaution et je gagnai rapidement la rue.

J'aperçus bientôt Javotte qui marchait d'un pas précipité. Elle s'engagea dans un dédale de ruelles sombres et tortueuses et disparut bientôt dans l'allée étroite d'une maison.

L'idée qu'elle allait chercher du linge me parut alors plausible. Nonobstant, je me rejetai dans l'angle d'un mur avec le projet de guetter sa sortie. Après un quart-d'heure environ, elle reparut, sans aucun paquet. Je la suivis de nouveau, et elle rentra simplement dans notre demeure.

Tu peux comprendre ma perplexité. Que signifiait son étrange démarche ? Assurément, le motif qu'elle avait donné à sa sortie n'était qu'un prétexte, puisqu'elle était revenue les bras libres. Que croire alors ? Mais bientôt, la lettre de mon père, un instant oubliée, me revint en mémoire et accrut mes angoisses. La pauvreté qui attendait mes parents chéris, le sacrifice de mon avenir aux nécessités affreuses du présent, l'obligation d'occuper quelque misérable emploi, afin de pouvoir manger tous trois notre pain quotidien, ces pensées déchiraient mon esprit comme autant de coups de poignard. Puis, par instants, j'identifiais ma douleur avec la grande affliction sociale. J'embrassais de mon âme et de ma pensée les tortures de l'humanité entière, et les cris de mes proches ne me paraissaient plus qu'un écho affaibli, nécessaire de la souffrance universelle.

Cette situation de mon esprit dura quelques heures. A la fin, je voulus écrire pour me soulager. L'obscurité régnait dans ma chambre ; à peine eus-je fait de la lumière que j'aperçus par dessous la porte un papier glissé là sans doute pendant mon absence. Je courus le ramasser et je reconnus l'écriture de mon père. Je frissonnai en m'attendant à un nouveau malheur. Mais, juge de ma surprise, des élans de ma joie, mon père m'annonçait qu'un parent du failli venait d'intervenir avec la promesse formelle de désintéresser complètement tous les créanciers. Pour moi, c'était tout simplement quitter l'enfer pour le ciel. Je baisai avec transport la bienheureuse lettre, et, sans tenir compte de l'heure avancée, je résolus d'aller sur-le-champ prévenir Javotte. Je soufflai ma lumière et j'ouvris doucement ma porte, de peur d'éveiller quelque voisin. Mais, tout-à-coup, je demeurai immobile d'étonnement : je venais d'apercevoir un homme, porteur d'une petite lanterne, lequel gravissait en tapinois les dernières marches de l'étage supérieur. J'allais m'élancer vers ce personnage, lorsque je le vis se diriger, sans la moindre hésitation, vers la chambre de Javotte, pousser la porte avec assurance et entrer en la refermant derrière lui. Ma pupille se dilata d'une façon horrible, et je restai pétrifié, enraciné au sol. Puis, par un revirement soudain, je franchis l'escalier d'un bond furieux et je prêtai l'oreille. Aucun bruit, aucun cri ne vinrent la frapper. Impossible de ne pas croire. La blanche image de Javotte venait de naufrager dans la boue. Maintenant, ma curiosité était satisfaite. Je savais pourquoi cette femme était sortie : pour aller chez M. Crochard ! Dans quel but ? pour lui dire qu'elle était prête à se prostituer ! Oui ! celle à qui je vouais un culte, ma sainte madone que je couronnais d'une auréole presque divine, Javotte, mon ange de pureté, elle se laissait cheoir jusqu'à ce degré de souillure ! Ah ! vois-tu, la douleur, une immense douleur, vainquit alors ma colère, et je redescendis dans ma chambre, désespéré, chancelant. Le nom de Javotte flottait encore sur mes lèvres, mais seulement comme une épouvantable incarnation du vice et de l'astuce. Puis, quand j'eus fini d'épuiser la fièvre du mépris, j'entrai dans un autre ordre d'idées plus juste, plus humain. Je me rappelai un récit de la Bible, et, en retrouvant dans ma main les pierres qui servirent à lapider Madeleine, je me fis horreur. A quel niveau de l'animalité venais-je donc de descendre ! Quel vertige m'avait donc saisi, que je faisais maintenant chorus avec la tourbe des aveugles et des lâches ! Javotte ne voulait plus souffrir de la faim, du froid, de l'abandon ; elle ramassait son pain dans le vice : après ? Est-ce que le créateur avait destiné son corps à être crucifié par la misère ? non ! pas plus que son âme à être rongée par l'infamie. Elle choisissait ce dernier malheur ? il fallait peut-être la plaindre davantage ! car sa couronne de pudeur et de dignité venait d'être brisée. Dieu seul pouvait justement mesurer sa faute ! mais moi ? où puisais-je le droit d'être juge ? Avais-je eu comme elle des combats à soutenir et en étais-je sorti triomphant ? Avec sa pauvreté, son abandon, son ignorance, et, chose plus horrible ! son découragement de l'avenir, ma haute vertu avait-elle rejeté les offres d'un vice doré, souriant et permis par la loi ? non ! je ne faisais que m'emparer d'un rôle bien facile et bien honteux : celui du moraliste inflexible qui, n'ayant jamais lutté, n'a jamais été vaincu, ou qui, flétrissant le criminel, n'aperçoit jamais derrière le bras qui le pousse.

Ces bonnes pensées reprirent le dessus. Je versai d'abondantes larmes qui me soulagèrent, et à l'aube, je me jetai tout habillé sur mon lit. Je n'y trouvai qu'un sommeil lourd, fiévreux. Tout à coup je fus réveillé brusquement par un coup frappé à ma porte. Il faisait alors grand jour. J'ouvris. C'était un commissionnaire qui me tendit une lettre en disparaissant aussitôt. L'écriture de l'adresse ne m'était pas connue. Je rompis le cachet et je trouvai un billet de banque de mille francs. Soudain, une idée poignante, épouvantable, atroce, traversa mon cerveau comme un éclair. Je m'élançai dans l'escalier pour rejoindre le porteur de la lettre.

— Qui vous envoie vers moi ? lui demandai-je.

— Je ne peux pas vous le dire, bourgeois.

— Misérable ! m'écriai-je en le prenant à la gorge ; ton refus peut causer la mort d'une femme, entends-tu ?

— Bah ! de celle que j'ai vue ?

— C'est donc une femme qui vous envoie ?

— Oui ! une blondine, bien mal vêtue ; mais mignonnette, mais jolie comme un cœur. Pour lui faire plaisir, j'ai écrit votre adresse moi-même.

— C'est-elle, mon Dieu ! criai-je. Quelle direction a-t-elle prise ?

— Je ne sais pas.

— Depuis combien de temps l'avez-vous quittée ?

— Depuis une heure au moins ; elle m'avait ordonné d'attendre, ce temps-là.

— Plus d'espoir ! dis-je en me frappant le front sur la muraille.

Mais aussitôt je me rappelai cette phrase de la veille : « Ne venez pas demain avant neuf heures. » Je poussai un cri, et je remontai haletant l'escalier. Je frappai violemment à la porte de Javotte ; pas de réponse. D'un coup désespéré, je parvins à enfoncer la porte. Un air mortel m'enveloppa de ses miasmes, et j'aperçus Javotte étendue à terre, près d'un réchaud presque consumé. Je la soulevai dans mes bras, et de mon poing, brisant les carreaux, je tâchai de la ranimer. Mais j'arrivai trop tard : elle était morte... morte, mon ami... morte après avoir cru me sauver par un horrible sacrifice ! Sur la cheminée était un morceau de papier grossier ; Javotte y avait écrit ces paroles :

« Monsieur Edouard, pardonnez-moi de vous faire tant de chagrin. Mais le coup a été trop rude pour moi. Vous m'avez mis la mort dans le cœur en me disant que vous partiez. Je vous aimais trop pour vivre comme ça sans vous. Vous ne pouvez pas savoir combien je vous aimais. Quand vous n'étiez pas là, je pleurais. Aux heures où vous deviez venir, je guettais à la porte pour vous entendre plus tôt. Et puis, je tremblais toujours pour vous et je faisais des prières pour qu'il ne vous arrive pas de mal. Mais je n'osais pas vous dire tout ça. J'avais trop peur de vous contrarier. C'est au point que ça m'a inquiétée et que j'ai tout dit à un curé. Il m'a conseillé de ne plus vous aimer. Mais je lui ai répondu que je voulais vous aimer toujours. Alors, il m'a traitée de mauvaise créature, et m'a dit que je finirais mal.

» Voilà le charbon qui m'entête. Que je me dépêche de vous dire que j'ai coupé de mes cheveux, parce que je désire que vous en portiez. Je vous en prie, monsieur Edouard, portez-les toujours, mes cheveux, ça vous empêchera de m'oublier tout-à-fait. Voyez-vous, de penser que vous aurez un souvenir de moi, ça me fait moins souffrir. Mon Dieu ! quel bonheur si vous ne les quittiez jamais, mes cheveux ! Ma tête est bien lourde. Vous m'avez dit une fois qu'on ne mourait que pour un instant. Si c'était vrai, si j'allais vous retrouver là-haut ! Je n'y vois presque plus. Adieu, monsieur Edouard. N'oubliez pas mes chev..... »

Ainsi, pas un mot de son dévouement ! elle emportait dans la tombe le secret de l'épouvantable nuit !

Je pris sa lettre et sa boucle de cheveux et les couvris de mes baisers et de mes larmes...

Après être sorti pour prendre les mesures nécessaires à l'inhumation du corps, je revins veiller auprès de lui. Le lendemain, j'étais seul à suivre le convoi de ma chère martyre et à pleurer sur sa tombe...

Le billet de mille francs, je le donnai aux hospices...

Voilà l'événement que j'avais à t'apprendre, mon ami ! et si tu veux savoir ce qu'il m'a laissé dans le cœur, c'est une haine plus intense et plus dévorante que dans le passé pour notre société inique ; c'est une aspiration plus puissante, plus immense, vers un avenir prochain de bonheur et de fraternité !

HENRY BRISSAC.

de votre ... cette confiance extrême que vous avez en ces gens que vous vous obstinez à nommer vos amis. Un ami sincère, Rosemond, est encore plus rare qu'une maîtresse fidèle. Mais je vous vois d'ici froncer les sourcils ; n'en parlons plus, gardez vos illusions ; qu'elles soient les compagnes de votre exil, pauvre enfant de mes pensées !

» J'attends mon mari ; il est toujours sur le point de partir, mais n'arrive jamais. Il est si occupé à cette époque de l'année. Je retournerai sans doute à la campagne avec lui.

» Dites-moi comment vous avez été reçu par vos amis, les généraux Narvaez, Manzanedo, Pezuela, Cordova ; enfin, dites-moi beaucoup de choses.

» Ma fille embrasse fort son grand ami. Je ne pourrai jamais me décider à la mettre en pension, et puis j'aime mieux consacrer à son éducation des heures que j'irais prendre dans le monde.

» Adieu, et répondez bientôt à votre ennuyeuse amie. »

SECONDE LETTRE.

« 24 juin 1845.

» Mon cher Rosemond,

» Je reçois à l'instant votre réponse à la lettre par laquelle je vous annonçais le duel de mon mari avec M. de Meynard. Je n'ai pas été contente de cette réponse. Elle me paie bien mal de ma confiance envers vous ; vous êtes, mon cher ami, comme les flots bleus de votre océan lointain : votre calme renferme toutes les poésies, votre colère toutes les tempêtes. Il ne faut pas fermer si longtemps les yeux à l'évidence, mais il ne faut pas non plus voir double lorsque enfin l'on se réveille. Hier vous ne doutiez de rien ; aujourd'hui vous doutez de tout. Votre âge vous permet de procéder ainsi, mais votre raison vous le défend. Parce que vous avez cru M. de Meynard un honnête homme, est-ce à dire que vous devez vous indigner de la sorte lorsque sa conduite vous prouve le contraire ? Est-ce à dire que vous devez intervenir personnellement dans la question ? Si vous lui écrivez quoi que ce soit, il trouverait moyen de tourner votre lettre contre vous, et ceux qui ne vous ont pas entendu jurer entre mes mains de n'avoir plus jamais de duel diraient : Voilà Beauvallon qui se pose en redresseur de torts. Il y a plus, ceux qui ne savent pas les nobles sentiments qui vous feraient prendre ma défense en cette occasion ne manqueraient pas d'expliquer votre conduite au détriment de mon honneur. Restez donc tranquille et ayez de la patience ; il faut que vous commenciez votre apprentissage de cet art difficile de souffrir en silence, d'être calme devant l'insulte, d'être inactif dans la colère. Sachez avoir le courage de votre position et la force de la modération.

» Vous voyez que je vous retourne les propres expressions de votre dernière lettre, et que je vous demande de vous montrer aujourd'hui ce que vous me promettiez d'être toujours. Du reste vous vous exagérez beaucoup les choses en croyant que l'action infâme de ce monsieur peut compromettre ma réputation. Ceux qui nous connaissent tous deux n'admettront jamais comme possible une sympathie entre nous.

» En effet, quel rapport peut-il exister entre cette nature étroite, perfide et envieuse à l'excès, avec la franchise de mon caractère ? Je sais qu'il a été criant par-dessus les toits qu'il s'était battu avec un pauvre mari dont il avait séduit la femme ; mais c'est en vain qu'il cherchera à mordre mon honneur : la réputation d'une femme honnête brise jusqu'aux dents du serpent. Il en a le venin, mais il en a aussi la laideur. Qui croira donc à ses propos de débauché ? Ses amis ! des comprometteurs de femmes comme lui. Eh ! n'est-ce pas une honte d'être bien dans l'opinion de pareils gens ? Pour en finir avec cet homme d'un effronterie atroce, qui n'ayant pu obtenir mon amour veut au moins faire de moi sa victime, et pourtant ceci n'est que le commencement, m'a-t-il écrit de sa main encore rouge du sang de mon mari. Jugez par ces quelques mots si j'ai souffert, si je souffre encore ! Une mère de famille diffamée par un lâche, telle est ma nouvelle position ; et dites maintenant si ce n'était pas un secret pressentiment qui m'inspirait une si profonde aversion pour cet homme que vous nommiez votre ami ! Je le craignais pour vous parce qu'il était perfide ; que ne l'ai-je craint pour moi ! Enfin, soyons résignés : son châtiment est dans l'avenir.

» Vous me demandez des détails sur ce duel ; voici comment les choses se sont passées : Vous savez déjà que cet *irrésistible jeune homme* continuait à me lancer les œillades les plus ébouriffantes de sa fenêtre ; ensuite les petits billets sont arrivés, que je ne lisais même pas ; et lorsqu'il a été trop vivement pourchassé par ses créanciers, il a pris le parti très prudent de se retirer en province, à La Rochelle, je crois, d'où il m'a adressé une longue épître par la poste, qui a été remise à mon mari. Les termes dans lesquels elle était conçue établissaient heureusement mon innocence. Mon mari qui est, comme vous le savez, très violent, écrivit à M. de Meynard, qui fut, de son côté, très insolent. Une rencontre fut alors convenue. Le croiriez-vous ! ce monsieur eut la lâcheté de m'accuser d'avoir remis moi-même sa lettre à mon mari. Je lui fis une réponse qui aurait désarmé un tigre ; mais ce qu'il voulait, c'était enlever par le fer un mari à sa femme, un père à son enfant.

» Le duel eut donc lieu aux environs de La Rochelle. C'est du reste mon mari lui-même qui s'est jeté sur l'épée de son adversaire, qui fuyait devant l'impétuosité de son attaque.

» J'oubliais de vous dire que dans sa dernière lettre il me disait que maintenant qu'il s'était battu pour moi, il attendait sa récompense. Mon mari n'éprouve qu'un regret, c'est d'avoir joué sa vie contre celle d'un être aussi méprisable. Enfin, j'espère ne plus entendre parler de cet excellent ami de mon cher Rosemond ; je souhaite qu'il ait assez appris à le connaître à mes dépens pour l'éviter dans l'avenir.

» Ma fille vous embrasse ; elle vous recommande de lui envoyer des castagnettes et des jarretières de Séville.

» J'ai fait toutes vos commissions. J'espère que votre paquet arrivera à bon port. J'ai été enchantée d'apprendre que vous passiez une bonne partie de votre temps à fouiller les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial. Là vous trouverez la science, cette excellente amie, qui console et ne trahit jamais.

» J'ai vu un secrétaire de l'ambassade d'Angleterre chez ma sœur, qui avait dîné avec vous chez le général Narvaez, et qui faisait un éloge fou de vos belles qualités d'homme du monde et d'homme d'esprit.

» Adieu, je vous quitte, ma fille me réclame pour sa leçon de piano. »

M. DE MEYNARD. J'ai mis assez de calme pendant tout cet incident ; qu'il me soit permis de parler maintenant ; la première lettre a été écrite le 15 avril ; à cette époque, je n'étais pas à Paris.

M. DE THORIGNY. Mais cette lettre, nous l'avons déjà dit, ne porte pas de timbre.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Il y a quelque chose de plus certain qu'un timbre, c'est l'époque où une lettre a été écrite. (Vives rumeurs.) Vraiment la foule a quelque chose de bien égaré. M. de Meynard ne conteste pas l'écriture de ces lettres ?

... supposée, ... une lettre supposée ... tendait, homme directeur du *Corsaire*.

M. DE MEYNARD. S'il fallait aller sur ce terrain, j'aurais des masses de preuves à offrir.

On entend encore les témoins Auger, Breton, dont les dépositions n'ont pas grande importance. L'audition des témoins à charge est épuisée. L'audience est levée à six heures.

Audience du 9.

L'audience a été ouverte à dix heures. L'empressement du public n'est pas moindre qu'à l'audience d'hier ; il y a encore dans l'auditoire un grand nombre de dames.

M. KLEIN, qui a apporté le plan du jardin de la rue des Batailles, fournit sur ce plan quelques explications.

UN JURÉ. C'est ce que nous avons compris hier.

M. LE PRÉSIDENT. Pardon, monsieur le juré, abstenez-vous de toute manifestation d'opinion.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Je demande acte à la cour de ce que vient de dire M. le juré.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai dû donner à M. le juré l'avertissement de ne manifester aucune opinion. Mais il est constant que les paroles dont on demande acte ne s'appliquent qu'à un fait acquis au débat. Si je donne acte, je ne le ferai qu'en disant de quel fait il s'agit.

Un nouveau débat s'engage sur la topographie du jardin et sur les empreintes des balles remarquées sur les différents murs. Me Capo de Feuillide prend à ce débat une part très vive.

M. LE PRÉSIDENT. Maître Capo de Feuillide, c'est une grave et noble mission que celle de défendre un accusé ; j'ai un conseil à vous donner : dans votre intérêt même il importe que vous vous absteniez d'observations aussi fréquentes et aussi animées. Constatez les faits, vous en tirerez les conséquences plus tard. Voilà ce que je voulais vous dire ; profitez-en.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Je remercie M. le président de la mercuriale qu'il veut bien m'adresser.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas une mercuriale ; un avocat ne qualifie pas ainsi une observation qui lui est adressée par un magistrat.

On passe à l'audition des témoins à décharge.

M. DELMONTET, homme de lettres, est introduit, et fait une déposition sans importance.

M. SIGUNOT, locataire de la maison de la rue des Batailles, ne se rappelle pas avoir entendu essayer des pistolets le matin du 11 mars.

Mme d'Ecquevilley est introduite. (Vif mouvement de curiosité ; on sait que cette dame a épousé M. d'Ecquevilley dans la prison même depuis sa condamnation.) Elle est mise avec une grave simplicité ; son visage est recouvert d'un voile noir, à travers lequel on remarque sa pâleur. Arrivée au milieu du prétoire, elle s'arrête et verse des larmes.

M. LE PRÉSIDENT. Veuillez vous remettre, Madame. Beauvallon, que voulez-vous demander au témoin ?

BEAUVALLON. Je crois que Madame habitait, le 11 mars 1845, la même maison que M. d'Ecquevilley ; Madame pourrait s'expliquer sur le fait de l'essai des pistolets.

M. LE PRÉSIDENT. Avant de faire adresser cette question à Madame, dont vous connaissez la position, y avez-vous bien réfléchi ?

BEAUVALLON. En effet, Monsieur, je connais la position de Madame, et c'est pour cela que je n'insiste pas ; je ne veux pas ajouter un nouveau malheur au mien.

M. LE PRÉSIDENT. Ne craignez pas cela ; vous faites allusion à une conséquence impossible. Nous n'adresserons au témoin qu'une seule question : Madame, avez-vous connaissance qu'on ait essayé des pistolets dans la maison de la rue des Batailles le matin du duel ?

Mme D'ECQUEVILLEY. Non, Monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. C'est bien, Madame ; allez vous asseoir.

Quelques témoins dont la déposition offre peu d'intérêt sont entendus.

M. GRISIER, professeur d'armes des princes fils du roi (on rit), déclare que M. de Beauvallon répugnait à un duel au pistolet ; il était même venu lui demander de lui apprendre un coup de désarmement. Au reste, M. de Beauvallon était très doux ; on l'appelait même le *grand enfant*.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Le témoin a écrit dans son *Code du duel* cette phrase : « Ce ne sont pas les épées ni les pistolets qui tuent ; ce sont les témoins. » M. Grisier pourrait-il faire l'application de cet aphorisme au duel de Beauvallon contre Dujarrier ?

M. LE PRÉSIDENT. M. l'avocat-général n'a-t-il pas d'observations à faire ?

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Il me paraît difficile qu'une semblable question soit posée ; elle porte sur des personnes et aurait le grave inconvénient de jeter une irritation dangereuse.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Ma question porte sur des faits et non sur des personnes.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez pu remarquer qu'il n'a pas été question du duel contre l'accusé ; il ne doit pas en être question davantage en sa faveur.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Cependant il nous importe de prouver que, sans certaines circonstances dépendant du refus des témoins, la mort de Dujarrier n'aurait certainement pas eu lieu.

M. LE PRÉSIDENT. Encore une fois, nous ne devons pas laisser ramener dans ce débat la question du duel, souverainement jugée à Rouen.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Ce n'est pas moi qui ramène cette question, c'est l'acte d'accusation lui-même ; ainsi le doigt noirci appartenait au jury de Rouen ; il l'a jugé souverainement, on nous le ramène comme élément de condamnation dans le procès actuel.

Je sais bien que M. l'avocat-général ne dira du duel que deux mots ; mais il aura derrière lui l'opinion publique, à laquelle il faut que nous marchions droit. C'est pour la défense une nécessité absolue.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Nous ne parlons pas du doigt noirci dans les rapports qu'il pouvait avoir avec l'accusation d'homicide ; mais nous devons en parler comme venant corroborer la déposition de M. de Meynard, relative à l'essai des pistolets.

M. RENETTE, propriétaire d'un tir, allée d'Antin, aux Champs-Elysées, déclare que, dans son opinion, et, d'après son expérience, le flambage laisse des traces dans le canon d'un pistolet.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Je désirerais demander au témoin, qui est propriétaire d'un des tirs les plus fréquentés de Paris, s'il avait entendu parler de M. de Beauvallon comme d'un habile tireur. Les tireurs de première force sont connus de réputation dans les tirs, comme les hommes habiles au maniement de l'épée dans les salles d'armes.

M. RENETTE. Je n'avais jamais entendu parler de M. de Beauvallon, et il n'est jamais venu à mon tir.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Je demanderai au témoin si le coup à la figure qui a atteint M. Dujarrier est un coup d'habitude. (Rumeurs). Je

... arrêté par les témoins, que les armes seraient ... aux deux adversaires.

M. DOCHET, commissaire du roi à la monnaie de Paris, a rencontré M. de Beauvallon dans les maisons les plus recommandables. Durant l'hiver de 1844 ou 1845, le témoin rencontra, dans une maison fort recommandable de la Chaussée-d'Antin, un jeune homme vivement blessé de ce que M. de Beauvallon lui avait parlé avec un peu de légèreté, ou après un choc ne lui avait pas fait les excuses convenables. Il voulait obtenir des explications ou une réparation les armes à la main. Il me demanda d'être son témoin ; je n'acceptai qu'à la condition expresse qu'il se soumettrait à ma discrétion.

Je ne connaissais M. de Beauvallon que comme un homme du monde, comme un homme bien élevé ; je poursuivis donc ma mission, et, je dois le dire avec la même franchise qui dictait tout à l'heure mes paroles, j'ai trouvé en lui une extrême modération et il n'a manifesté aucun penchant pour le duel.

Les autres témoins assignés ne sont pas présents.

L'audience est suspendue pendant vingt minutes.

A la reprise, on introduit M. Lepelletier de Saint-Remy, témoin assigné hier en vertu du pouvoir discrétionnaire.

M. LEPELLETIER DE SAINT-REMY se trouvait chez M. de Girardin lorsque M. Arthur Bertrand s'y est présenté après le duel et a montré son doigt noirci pour avoir été inséré dans le canon d'un des pistolets qui avaient servi. Il s'est étonné qu'on eût passé outre au duel. M. Arthur Bertrand ayant la parole de l'un des témoins que les pistolets n'avaient pas été essayés, il n'avait pas cru devoir insister.

M. DEVISME est appelé.

On lui demande si, en envoyant, la veille du duel, les pistolets de M. Granier de Cassagnac chez M. de Beauvallon, il avait joint à l'envoi une certaine quantité de balles.

R. Non, autrement mes livres en feraient foi.

M. LE PRÉSIDENT. Mais vous en aviez livré une certaine quantité en envoyant les mêmes pistolets à la campagne ?

R. Trois ou quatre cents.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. l'avocat-général.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL DE THORIGNY. Messieurs, un seul fait est soumis à votre examen : Beauvallon a-t-il, le matin du 11 mars, essayé les pistolets qui ont servi au duel, et l'a-t-il nié là en face de la justice ? Les pistolets ont été essayés ; c'est maintenant un fait prouvé jusqu'à l'évidence, et c'est pour l'avoir méconnu qu'un des témoins du procès de Rouen a été flétri d'une condamnation. Cela veut-il dire que Beauvallon doive nécessairement, fatalement être condamné par vous ? Non, Messieurs, vous avez à examiner de nouveau tous les faits de cette affaire d'une manière réfléchie et consciencieuse. Il est de votre devoir d'oublier tout ce qui a précédé le procès, de vous maintenir libres de toute prévention. C'est à dessein que je me sers de ce mot dont la défense se servait elle-même il y a un instant. Non, le ministère public ne demande rien aux émotions du dehors ; nous savons qu'elles peuvent s'égarer, et ce n'est pas en nous en faisant une arme que nous vous demanderons la condamnation de Beauvallon.

Après avoir rappelé les circonstances dans lesquelles M. de Beauvallon est venu déposer au procès d'Ecquevilley et avoir défini le faux témoignage, M. l'avocat-général arrive à la déposition de M. de Meynard, et s'exprime ainsi :

Pour s'engager dans la voie où s'est engagé Beauvallon contre M. de Meynard, il faut un bien grave intérêt ; il faut bien y prendre garde, car tout ce qu'on reproche à l'accusé, tout ce que lui impute, même injustement, nous le voulons bien, l'opinion publique, tout cela n'est rien auprès de ce qu'il va faire. Ah ! c'est ici que notre tâche devient pénible, et il faut que nous vous disions le regret qui est au fond de notre âme. En présence des circonstances qui l'entouraient, à côté d'un ami condamné, flétri pour lui, comment Beauvallon a-t-il pu recourir à un moyen si désespéré ? Il y avait pour lui un bien autre langage, et qui pouvait trouver quelques sympathies dans les âmes honnêtes. Nous avions compris que l'accusé, rendant hommage à la vérité, fût venu dire : Je ne connaissais pas les conditions du duel, je ne les ai apprises que plus tard, et j'ai appris en même temps qu'en France il n'est pas d'usage de se servir de ses propres armes dans un duel. Eh bien, je nie l'essai d'abord pour me sauver devant la cour d'assises de Rouen ; car on n'avait pu croire que je n'ignorais pas les conditions du duel, et il aurait pu en résulter contre moi quelque note d'infamie. J'ai nié. Mon ami a compris quel danger me menaçait ; il a nié aussi, et pour cela il a été jeté en prison, traîné sur le banc. Il m'avait sauvé, j'ai voulu le sauver. Il avait protégé ma vie, je lui ai donné quelque chose de plus, je lui ai donné ma conscience, je lui ai donné mon honneur, je me suis parjuré pour lui.

Eh bien, si Beauvallon avait avoué qu'entraîné par une générosité mal entendue, il avait osé invoquer en vain le nom du Christ, et se jouer de tout ce qu'il y a de plus sacré, s'il était venu vous dire : Voilà ce que j'ai fait ; jugez-moi ! Vous êtes hommes de cœur ; est-ce qu'il n'y aurait pas eu dans un semblable langage quelque chose qui vous aurait émus ? Vous vous seriez dit peut-être qu'il y avait dans les circonstances particulières de la cause quelque chose qui n'avait pas pu laisser à Beauvallon son libre arbitre, et vous auriez peut-être hésité à condamner.

Je vous parle ici en magistrat et en homme. Vous m'avez compris.

Eh bien ! pourquoi faut-il qu'au lieu de ce langage, Beauvallon ait tenu la conduite que vous savez. Qu'a-t-il fait ? Quelque chose de plus effrayant, quelque chose d'infiniment plus criminel que tout ce qu'il avait fait jusque-là. Ah ! permettez-moi de le dire, jamais, dans les procès criminels, au milieu de tant d'émotions dont nous sommes assaillis, jamais nous ne souffrons davantage que quand nous voyons un accusé, souvent dans un intérêt mal compris, s'attaquer à un témoin venant, comme c'est son devoir, affirmer la vérité sous serment. C'est là le plus triste spectacle, et celui qui l'a donné, nous n'hésitons pas à le dire, n'a plus le droit de se donner à lui-même ce témoignage intérieur qui console des plus cruelles épreuves et des rigueurs de la justice ; il ne lui est plus permis de parler de loyauté, d'honneur, de dévouement à l'amitié.

M. l'avocat-général discute les faits du procès, et il en conclut que M. de Meynard a dit la vérité et que Beauvallon doit être condamné pour faux témoignage. Il termine ainsi :

Qu'avez-vous à faire, messieurs les jurés, quand vous voyez sur ce banc un homme que son éducation devait en éloigner à jamais. En présence de sa jeunesse, en présence des témoignages que vous avez entendus sur son caractère, sur sa douceur, sur ses habitudes sociales, au souvenir de tout cela, au souvenir de cette jeunesse précipitée dans l'abîme, sans doute vos cœurs se sont serrés ; mais, sans aucun doute aussi, vous comprenez la sainteté du serment devant la justice, et vous ne voudrez pas que, parce que d'Ecquevilley a fait un faux témoignage en faveur de Beauvallon, Beauvallon ait pu impunément essayer de tromper le jury.

avait fait ce dont Beauvallon l'accuse, il méritait dix fois de s'asseoir à sa place, mais il ne l'a pas fait, vous en êtes convaincus, messieurs les jurés, et c'est pour cela que vous condamnerez Beauvallon. Nous persistons dans l'accusation.

On suspend l'audience pendant quelques instants.

L'accusé, qui a paru vivement ému pendant la fin du réquisitoire, sort après avoir été embrassé par son défenseur et verse des larmes.

Après une courte suspension d'audience, il s'engage un débat sans résultat positif sur la question de savoir s'il y avait ou non, le 11 mars 1845, un massif d'arbustes dans telle ou telle place du jardin.

La cour entend ensuite, à l'aide d'un interprète espagnol, don José, qui rend hommage à la conduite honorable de Beauvallon à Madrid.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au défenseur de l'accusé.

Me CAPO DE FEUILLIDE. — Messieurs les jurés, Beauvallon a bien fait de répondre *rien* à M. le président lui demandant s'il n'avait rien à dire d'après les paroles de M. l'avocat-général. Et cependant en entendant ces paroles, je me suis trouvé, je l'avoue, sous une impression profonde : c'est que j'ai cru entendre encore la réponse de Beauvallon quand je suis allé dans la prison lui dire : c'est moi qui te sauverai.

Faisons comme en Angleterre, lui ai-je dit ; dis moi, comme tu parlerais à Dieu, si tu es innocent ou coupable. Innocent, je sais comment te défendre, coupable, je puis te sauver ; j'aurai deux langages selon l'occasion ; il y a deux hommes en moi et tous deux te tendent la main. Beauvallon m'a répondu : Défends-moi innocent. Alors je suis venu.

Laissez-moi, messieurs, vous dire pourquoi je suis venu.

En 1840, un journaliste, qui devait devenir historien, fut amené, ou plutôt jeté, par un de ces raz de marée, qui ressemblent à des tempêtes, sur le rivage de la Guadeloupe. Ce que ce journaliste allait faire là, je ne saurais trop vous le dire ; il revenait d'un voyage dans la Grande-Bretagne. Il en avait rapporté un livre où il célébrait O'Connell, son génie, sa mission providentielle, un livre à chaque page duquel se trouve écrit : ***Justice pour l'Irlande.***

Parmi les visages amis des habitants de la Guadeloupe qui l'accueillirent, le journaliste remarqua un jeune homme, un enfant, grave, intelligent, chrétien. Cet enfant aimait la France, où il avait été élevé, pour laquelle il avait donné sa vie ; il rêvait les arts, pour lesquels il était né, les lettres, qu'il devait cultiver avec honneur. Ce journaliste et l'enfant se lièrent. Le journaliste, c'était moi ; l'enfant, c'était de Beauvallon, et, après avoir demandé justice pour un peuple, permettez-moi de vous demander justice pour mon enfant.

Etrange position faite à Beauvallon ! Ce n'est pas assez qu'il ait toujours le remords d'avoir tué un homme ; ce n'est pas assez qu'il soit condamné à voir toujours, dans ses insomnies, l'ombre irritée de Dujarrier ; Beauvallon vient de la cour d'assises et il dit : La cour d'assises de Rouen m'a acquitté ; elle a bien fait. On l'arrête pour faux témoignage.

Ce n'est pas tout. Beauvallon appartient à une famille honorable. On lui dispute ses noms. Ce n'est pas la justice, mais la publicité, la reine de notre époque, qui lui refuse le nom de Beauvallon dont il a le droit d'être fier.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a eu rien de dit à ce sujet dans le débat ; peut-être vaudrait-il mieux ne pas en occuper le jury.

Me CAPO DE FEUILLIDE. Volontiers. Je vous aurais dit que ce nom était respecté par tous à la Guadeloupe, je vous aurais dit que la plus belle route que j'ai rencontrée sur cette terre c'est la route Beauvallon ; je vous aurais montré les deux canons qui ont servi à bombarder une frégate anglaise, et je vous aurais dit que ceux qui servaient ces canons étaient commandés par Beauvallon, le père de celui que je défends. Vous voyez donc bien qu'il faut lui laisser son nom, à ce jeune homme.

Ce n'est pas tout encore : Beauvallon doit se défendre contre la clameur publique. M. l'avocat-général n'a pas voulu s'appuyer sur elle ; mais il a bien voulu qu'il s'en servît, malgré lui, comme d'un point d'appui. Il est porté par elle ; il est des temps où les populations sont travaillées par d'étranges rumeurs, et où l'on décerne facilement un sobriquet. Est-ce dans un temps de famine ? on crie à l'accapareur. Est-ce dans un temps d'épidémie comme le choléra ? on crie à l'empoisonneur. De notre temps, on crie à la corruption et à l'immoralité, et ce cri remonte jusqu'à des hommes dont la probité fait partie du génie, jusqu'à des hauteurs que les vertus qu'elles abritent devraient garantir de l'insulte si ce n'était la constitution. Eh bien ! on s'en est pris à l'affaire Beauvallon, et on a voulu frapper sur le dos de cet enfant un journaliste de talent qui a encouru la disgrâce publique. Mais cet enfant, voyez ce qu'il est : à 23 ans il était directeur de la partie littéraire d'un journal important, et il avait écrit un livre dont Châteaubriand l'a remercié en ces termes :

« Je n'ai plus rien à faire dans ce monde, je ne puis vous demander qu'une prière pour m'aider à en sortir. »

Ah ! celui à qui Châteaubriand demande une prière, celui-là n'appartient pas à la jeunesse dorée.

Le défenseur entre ensuite dans l'examen de la question de droit, et il soutient, avec plusieurs jurisconsultes, qu'on ne peut jamais être poursuivi pour faux témoignage à raison d'une déposition faite de circonstances telles qu'on ne pourrait la faire autrement sans s'accuser soi-même.

Ah ! s'écrie-t-il, si Beauvallon eût été coupable, il aurait pu se dispenser de venir ; mais s'il l'avait fait, il n'y aurait pas eu assez d'indignation dans vos cœurs contre lui. Le lâche, auriez-vous dit, et si M. le président des assises a pu lui dire dans l'affaire d'Ecquevilley que personne n'accepterait plus de rencontre avec lui, vous lui auriez dit, vous : Vous ne trouverez plus une seule main amie au jour du malheur.

Me Capo de Feuillide arrivant enfin à la déposition de M. de Meynard, continue : Que vous dirai-je, Messieurs, contre M. de Meynard ? Je ne veux pas vous rappeler les lettres qui vous ont été lues hier ; je ne veux rien dire qui afflige M. de Meynard ; j'ai été l'ami de son frère. M. de Meynard est bon, je le crois, mais il est créole, et permettez-moi de vous le dire, car je frappe sur moi-même, que les créoles passent pour les Gascons du tropique. (On rit.) Et puis il vivait dans un monde où l'on donne plus de paroles d'honneur qu'on n'en peut tenir. On lance un mot à un ami dans un coin, et puis on n'y pense plus le lendemain. Mais quand le bruit se propage, que dire ? J'ai menti ? Compromettre la loyauté créole ? Non. Et puis les inimitiés veillent, les cupidités aussi ; car il y avait une partie civile, et M. de Meynard a été amené fatalement, il l'a dit ; il y a dans ce monde deux existences, l'existence sociale et l'existence légale, et M. de Meynard a été transporté, malgré lui, des habitudes légères de l'existence sociale dans le milieu plus austère de la justice. Vous n'aviez plus qu'un pas à franchir, M. de Meynard, et vous l'avez franchi malgré vous ; vous vouliez reprendre des paroles fatales et vous ne l'avez pas pu. Voilà ce que

[...] droits à l'estime des gens de bien. (Applaudissements bientôt réprimés dans l'auditoire.)

M. LE PRÉSIDENT. Beauvallon, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense ?

BEAUVALLON qui, pendant la plaidoirie de son défenseur, a donné de fréquentes marques d'émotion, répond en s'essuyant les yeux, d'une voix basse. Non, monsieur le président.

Les débats sont clos et M. le président les résume avec impartialité.

Le jury, après une courte délibération, revient avec un verdict affirmatif, modéré par des circonstances atténuantes.

La cour, après en avoir délibéré, condamne Beauvallon à huit années de réclusion, sans exposition.

L'audience est levée à six heures.

Pendant la délibération de la cour, le jury a, sur la prière du défenseur, signé un recours en grâce.

Mouvement socialiste de la Presse.

Nous avons signalé par un article spécial, dans les numéros des 6 et 9 octobre les tendances progressives du journal la *Presse* : le *Breton* de Nantes, à son tour, les fait remarquer en citant un long fragment du même journal où se manifestent ces opinions dans une réponse à l'*Union monarchique*.

— L'*Armoricain* annonce qu'une boulangerie sociétaire va être fondée à Brest : il publie le premier des deux projets relatifs à cette fondation nouvelle, projets qui ont été présentés le 18 septembre dernier à la réunion de l'Association Bretonne, et qui ont pour auteurs MM. Aristide Vincent et Bizet. Voici un fragment du plan de M. Vincent :

« Les excellents résultats obtenus dans plusieurs villes, de la création de boulangerie par actions, ont engagé à doter Brest d'un établissement semblable. En conséquence, j'ai rédigé un projet avec toute la maturité, toute l'expérience des affaires industrielles que m'ont données mes fonctions d'ingénieur civil, et déjà des souscriptions commençaient à couvrir ma liste, d'assez nombreuses adhésions se manifestaient, lorsqu'un nouveau projet, dû à M. Bizet, est venu solliciter aussi l'attention publique et réclamer un choix entre les deux projets présentés.

» Convaincu qu'en industrie, on ne saurait trop se méfier des illusions ; qu'il faut avoir en perspective des bénéfices considérables pour être assuré d'en obtenir de médiocres ; que le désintéressement n'est possible qu'aux administrations publiques, parce qu'il se résout presque toujours en *pertes* occasionnées par une foule de petites causes imprévues ; j'ai pensé qu'il fallait donner à la nouvelle boulangerie les bases d'une spéculation raisonnable, conforme à l'esprit qui la fait naître, lequel consiste en définitive à faire confectionner du pain parfaitement pur, au meilleur marché possible. Pour atteindre ce résultat, sans anéantir toutes les boulangeries existantes, sans faire regretter aux classes laborieuses de ne pouvoir participer aux avantages de l'association faute de capitaux, il m'a paru nécessaire de considérer les ouvriers de bonne conduite, cautionnés par leurs maîtres ou par des associations, comme étant actionnaires de fait, et, pour couvrir les frais et non valeurs qui résulteront de cette annexion, d'ouvrir en ville un magasin pour la vente du pain au prix de la taxe municipale. Par ce moyen, l'association réalisera un bénéfice assez considérable, en ne faisant aux boulangers établis qu'une concurrence légale et qui n'aura de dangers pour eux qu'en ce que l'association inspirera toute confiance au public, qui lui donnerait certainement la préférence si les autres boulangers sophystiquaient leur pain. Pour nuire encore moins aux boulangers, je voudrais que l'association ne vendît qu'au comptant au public. »

— L'*Ordre de Limoges* s'exprime en ces termes sur une institution semblable qui doit être établie dans le chef-lieu de la Haute-Vienne :

« Nous nous occuperons de la question des boulangeries sociétaires, tout comme si elle devait être appliquée immédiatement ; assurés, d'ailleurs, que sa simplicité, ses avantages bien réels, sauront la faire prévaloir tôt ou tard.

» Les boulangers eux-mêmes ont puissamment recommandé, sans s'en douter, les boulangeries sociétaires, en produisant le meilleur des arguments qui puisse être invoqué en leur faveur ; dans un Mémoire écrit pour réclamer la limitation des boulangers, on lit cette phrase : « Moins il y aura d'établissements pour la fabrication du pain, moins il y aura de dépenses premières pour la manutention ;... il naîtra infailliblement une économie immense pour le public. » Plus loin : « L'on estime à 2 1/2 c. par kilogramme la réduction que procurerait la limitation des boulangers, ce qui ferait une économie pour toute la France de 4 000 000 fr. » Discutée à la Chambre des députés, cette proposition de limitation des boulangers fut combattue par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, comme attentatoire au principe de liberté.

» A ce propos, l'on rappela que la faculté de taxer le pain n'avait été laissée que provisoirement aux municipalités, et qu'il serait peut-être temps d'abandonner la boulangerie au sort des autres industries, à la liberté entière, à la concurrence. Les prétentions des boulangers devaient être repoussées, parce que, en y faisant droit, on ne levait aucune des difficultés de la situation, et l'on pouvait en créer de nouvelles. L'on avait pu, d'ailleurs, se convaincre déjà de l'inefficacité d'une telle réforme, par l'exemple de Paris où la limitation des boulangers existe, sans porter de grands fruits. Mais les pétitions des boulangers de différentes villes, les diverses raisons qu'elles alléguaient, ralliaient peu à peu les esprits à une autre réforme, celle des boulangeries sociétaires qui, offrant les mêmes avantages, n'ont aucun des inconvénients du monopole sollicité. »

— La situation actuelle inspire à l'*Impartial de Besançon* les réflexions suivantes :

« En politique, mêmes fluctuations, mêmes écarts, même course aventureuse et désordonnée. Les principes contraires dominent tour à-tour. Le triomphe de la liberté irrégulière, de la liberté illusoire, produit la licence et nécessite une réaction des tendances opposées, réaction qui, d'ordinaire, ne s'arrête qu'aux dernières limites de l'oppression. Nulle part on ne trouve le développement régulier, le développement intégral et simultané des forces dont le concours est nécessaire pour la production complète du bien. Nous avons imaginé les gouvernements mixtes, où l'association des formes de la démocratie et des institutions monarchiques semble réconcilier l'ordre avec la liberté ; mais ce ne sont là encore que [illegible] décevantes : l'alliance de l'ordre et de la liberté, dans [illegible] de la monarchie représentative, est une alliance tr[illegible] partisans de l'ordre, les conservateurs, ne s'[illegible] mieux avec les partisans de la liberté, sous l'empire [illegible] institutions que sous toute

[...] roi, puisque la charte proclame la souveraineté du peuple ; ses paroles s'adressaient à un auditoire composé en majorité de bourgeois, et elles en ont reçu l'accueil le plus sympathique ; c'est qu'il y a en France deux bourgeoisies : l'une, qui heureusement est en minorité, se compose des Teste, des Cubières, des Pellaprat, des Gudin, elle s'imagine qu'on n'a fait deux révolutions que pour remplacer les nobles oppresseurs d'autrefois, par les agioteurs et les escrocs heureux d'aujourd'hui, c'est elle qui gouverne maintenant et chacun peut voir comme elle mène la France. L'autre, qui forme l'immense majorité, est accessible à la vérité et à la justice ; elle se souvient du glorieux passé de ses pères *qui, après avoir détruit la féodalité, ont su proclamer, en face du monde armé contre eux, les droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen.*

» C'est à elle que s'adressait l'éloquent appel du député de Paris ; effrayée, trompée un moment par les déclamations intéressées des intrigants qui se sont emparés du pouvoir après la glorieuse révolution de juillet, elle s'est arrêtée un moment dans la voie du progrès. Mais chaque jour elle s'éclaire ; après un moment de stupeur, elle n'a pas tardé à s'apercevoir que la halte qu'on lui a fait faire est une halte dans la boue, que cette portion du peuple qu'on lui a dépeinte comme une armée de barbares prêts à la dévorer, est composée d'hommes laborieux et honnêtes, ses frères qui ne lui demandent que ce qu'elle-même a été forcée de conquérir sur la noblesse. Eclairée par les malheurs enfantés par la coupable résistance de l'aristocratie, plus sage et plus éclairée qu'elle, l'immense majorité de la bourgeoisie est prête à accueillir les équitables réclamations des classes déshéritées, et, nous en sommes convaincus, le jour de la justice n'est pas loin.

» C'est parce que nous avons compris le mouvement progressif qui s'opère dans la bourgeoisie que nous sommes partisans des démonstrations qui ont pour but d'établir le droit de tous les citoyens dans l'Etat. »

REPRODUCTIONS.

Le *Courrier français* a reproduit : Correspondance particulière d'Egypte.

L'*Estafette* : Organisation municipale de l'Algérie. — Les *Débats* et le Commerce des Grains.

Le *Commerce*, la *Patrie* et l'*Estafette* : Un Acte significatif de Pie IX.

Le *Messager du Nord*, le *Progressif cauchois*, le *Débat social*, l'*Avenir national*, l'*Intérêt public*, le *Breton* : Encore un Martyr.

Le *Haro* : L'Egalité devant la Loi.

Le *Courrier du Nord* et le *Guetteur de Saint-Quentin* : La Liberté individuelle en 1847.

La *Gazette de France* et la *Réforme* : Condamnation de la *Réforme*.

L'*Impartial du Nord* : Programme de M. Jayr.

L'*Alba* : Italie ! Italie ! — Rapprochement de MM. Guizot et Metternich.

L'*Intérêt public* : Le *Journal des Débats* et le Commerce des Grains.

L'*Helvétie* : La Mission de Pie IX.

Le *Courrier du Bas-Rhin* : Correspondance particulière de Naples.

Le *Journal de Béziers* : Revue d'Allemagne.

Le *Courrier de Nantes* : Revue agricole.

L'*Echo de la Charente* : De la Reconfection du Cadastre.

Le *Libéral liégeois* et le *Courrier de Saint-Quentin* : Pie IX et le Gouvernement de Juillet.

L'*Observateur des Pyrénées* et le *Libéral liégeois* : Notre Politique à Rome.

L'*Echo de Vésone* : Les Fermes-Ecoles.

Le *Journal de Castres* : Frédéric Soulié.

Le *Courrier de Tarn-et-Garonne* : Une Descente au Maelstrom (feuilleton).

Le *Débat social* : La Cigale et la Fourmi (feuilleton).

Le *Salinois* : Le Cierge de la Chandeleur (feuilleton).

Le *Progrès du Pas-de-Calais* : Viva Italia ! (poésie).

L'*Impartial de Besançon* : Archimède et Hiéron (variété).

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants : Le *Journal des Débats* et le Commerce des Grains. — Un Réquisitoire épiscopal. — Réponse au *Mémorial bordelais*. — Procès du *Courrier français*. — Importance des Questions sociales. — Par son travail. — Les Jésuites en Gallicie. — L'Hymne à Pie IX. — L'Atelier vicinal dans l'arrondissement de Fougères. — La Question de la Guerre en Suisse. — Compte-rendu du Procès de la *Réforme*. — Un Acte significatif de Pie IX. — L'Intérieur et l'Extérieur. — Congrès des Economistes à Bruxelles. — Compte-rendu du Procès Beauvallon. VARIÉTÉS. — Pathologie du Mariage. — Académie des Sciences. — FEUILLETONS. — Revue dramatique. — Hortense de Vauquelay, roman (2 feuilletons). — Séances gymnastiques de M. Tryat.

PETITE CORRESPONDANCE.

Sens. — M. B. V. — Nous vous avons expédié les nos récl. — Continuez, continuez, et surtout méditez. — Quand le règne de la justice sera venu, ce sera aussi le règne de la clémence ; et puis, songez-y bien, l'application de la justice absolue dans les cond. soc. act. serait le comble de l'injustice. Ce serait le cas plus que jamais d'appliquer l'axiome : *Summum jus summa injuria.*

Montbéliard. — M. W. — Nous prenons bonne note pour M. D., dont nous avons bien reçu le mém. — Complim. et félicit. cordiales. — Nous comptons toujours sur vous.

Draguignan. — M. A. G. — Nous comptons sur vous pour *créer* votre ville. — Courage ; il ne s'agit que de commencer. — Compliments de F. C.

Marseille. — M. A. — Nous remettons aujourd'hui chez R. pour Mme U., et cela part demain.

Saint-Quentin. — M. L. M. — Papier, tirage et affranch., total : 18 fr. — Veuillez les remettre à M. D., libraire, en le priant de les joindre à la remise que nous attendons de lui le plus tôt possible.

Périgueux. — M. L. — L'*Union monarch.* ne consent pas à servir passé le 1er oct. — Le refus des *Débats* doit provenir d'un malentendu, que les mess. gén. feront sans doute cesser lundi. — A la semaine proch. les autres démarches.

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, courant du mois et 2 derniers mois, 80 fr.

Lunel, 59 fr. — Bordeaux, 70 fr. — Rouen, 82 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, 103-50 ; courant du mois, 101 fr. ; 2 derniers mois, 104 fr. ; 4 premiers mois 1848, 106 à 105 fr.

Huile épurée, 109-50.

Savon disponible, belle qualité, 105.

Lille. — Colza, 89 à 88-75.

— 3 p. 0/0 ...	29 » »	— d° 1842...	98 1/2 » »	Mont. à Tr.	»» »»
Dette intérieure	»» » »	— Banque...	»» »»	Paris-Lyon	377 50
... 5 0/0 1837	»» » »	— d° Em. 1841.	»» »»	Dort-Teste	»» »»
Holl. 2 1/2	»» » »	Piémont........	»» »»	Zinc V. M.	»» »»
Haïti........	220 » »	Autriche.......	»» »»	Lin Maber.	»» »»

Union minière... »» » — Fourneaux de l'Aveyron... »»

CHEMINS DE FER À TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»» »»	Paris à Rouen....	895 25	Orléans à Vierzon.	532 50
— (r.-g.)..	»» »»	Rouen au Havre...	611 25	Bordeaux à Cette..	448 75
Paris à Orléans...	1146 25	Marseille à Avign.	511 25	Nord..........	617 50
— à Lyon.....	376 25	Paris à Strasbourg	357 50	Boulogne à Amiens	»» »»

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, r. de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

SOUSCRIPTION PERMANENTE À LA THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, ouvrage capital de FOURIER. 40 livraisons à 50 c. la livraison. — On peut prendre plusieurs livraisons par semaine. L'ouvrage entier, avec les vignettes et le portrait de Fourier, revient, par ce mode, à 20 francs. En prenant les 4 volumes brochés, on les obtient pour 18 francs.

Les autres ouvrages de Fourier sont en vente à la Librairie phalanstérienne, savoir :

Le NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL, 1 vol., 5 fr.

La THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS, 1 vol., 6 fr.

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET D'ÉCONOMIE SOCIALE, à l'usage des ignorants et des savants, par V. CONSIDERANT. — 40 c. Par la poste, 50 c.

THÉORIE DE L'ÉDUCATION NATURELLE ET ATTRAYANTE, par V. CONSIDERANT. 1 vol. in-8°, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 80 c.

PAROLE DE PROVIDENCE ET MÉLANGES, par Mme CLARISSE VIGOUREUX. 2e édition, 1847. Un joli volume in-8°. — Prix : 1 fr. 50 c.; par la poste, 1 fr. 75.

DES **BOULANGERIES SOCIÉTAIRES.** Prix : 40 cent., et par la poste, 50 c.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS du département de la Seine, en 1845, par JULIEN BLANC. 1 vol. in-12. Prix, 1 fr.; par la poste, 1 fr. 50 c.

COLONISATION DE L'ALGÉRIE, par un officier de l'armée d'Afrique; brochure in-8°, Paris 1847. Prix : 75 c.; par la poste, 90 c.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER; par HENRI GORSSE. 1 vol. in-18, de 2 à 300 p. Prix : 1 fr. Par la poste, 1 fr. 35 c.

LES FEMMES, par HENRY BRISSAC. in-8. Prix : 25 c.; par la poste, 30 c.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

∴ **HOTEL DE NANTES ET DE VENDOME** À PARIS, rue Neuve-des-Petits-Champs, 78, près celle de la Paix, entièrement restauré, tenu par Mlle Blanchet. — Appartements et chambres confortables.

HOTELS DE VOYAGEURS, DANS LES DÉPARTEMENTS.

∴ **HOTEL DE BLOIS,** à Blois (Loir-et-Cher). Cet hôtel, tout nouvellement construit dans une des rues les plus fréquentées de la ville, à portée de l'*embarcadère* et du *château*, réunit toutes les conditions de luxe, de confortable et d'économie; MM. les voyageurs y trouveront toutes les convenances désirables. Cabinets particuliers, restaurant, table d'hôte, et salons pour sociétés et repas de corps; omnibus desservant le chemin de fer, services publics et voitures particulières pour Chambord, Chenonceaux et les environs.

Nous recommandons particulièrement cet hôtel à nos amis, qui y trouve-

ternes aériennes, magnifique feu d'artifice par Aubin, dont la pièce principale représentera l'Éventail de Mme de Parabère.

Prix d'entrée, 3 fr. pour un cavalier et une dame, 50 c. pour une dame seule. Sans aucune exception, les billets pris pour la fête de jeudi seront reçus dimanche.

Spectacles du 10 octobre.

» h. »|» OPÉRA.—
» h. »|» FRANÇAIS.—Relâche.
8 h. »|» ITALIENS.—Don Giovanni.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—La Fiancée, Actéon.
7 h. »|» ODÉON.—Isabelle de Castille.
6 h. 1|2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE.—Pierrot, le Premier Malade, Ce que Femme veut.....
7 h. »|» VARIÉTÉS.—Porte-Respect, un Mousquetaire gris, l'Abbé Galant, le Chevalier du Guet.
6 h. 1|2 GYMNASE.—Agathe, Geneviève, le Réveil, la Tirelire.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL.—Recherche, Bonheur, Docteur, Cendrillon, Chambre.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
7 h. »|» AMBIGU.—Le Fils du Diable.
5 h. 3|4 GAITÉ.—La Nonne sanglante, Simon.
6 h. 3|4 COMTE.—L'Anguille de Melun, le Parapluie fantastique, la Pie.
7 h. »|» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. »|» FOLIES.—Diable, Revue, O'Néa, Antoine.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS.—Le Cadeau d'une Fée, Tantale.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Femmes de Paris, Lionel, 10 Francs de Jeannette, Lettre anonyme.
6 h. 1|4 BEAUMARCHAIS.—Toto, Favori, Gueule du Loup, les Charpentiers.
» h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Étoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 5 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Église Saint-Marc, à Venise, par Bouton.—De 9 h. à la nuit.
CHATEAU DES FLEURS.—Concert vocal et instrumental tous les soirs à sep. heures. Prix : 1 fr.—Grandes fêtes mercredi et vendredi. Prix : 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

A paru le Mercredi, 6 Octobre, la Quatrième Livraison du Tome VI (Octobre 1847) de

LA PHALANGE

On s'abonne :

A Paris, au Bureau de la PHALANGE, rue de Beaune, 2.
Dans les départements, chez tous les directeurs des messageries et chez tous les Libraires.

PRIX D'ABONNEMENT A PARTIR DE JANVIER 1847 :
POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.
UN AN. . . 18 fr. — 6 mois. . . 9 fr. — 3 mois. . . 5 fr.
Pour les pays à surtaxe.
UN AN. . . 22 fr. — 6 mois. . . 11 fr. — 3 mois. . . 6 fr.

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE, publiant les manuscrits de FOURIER.

ÉTUDES SUR LES QUESTIONS RELIGIEUSES, ÉCONOMIQUES ET ARTISTIQUES, AU POINT DE VUE DE LA SCIENCE SOCIALE; BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Par an, DOUZE NUMÉROS, de chacun 6 ou 7 feuilles, formant 2 beaux volumes de près de 600 pages, format grand in-8.

Table des Matières contenues dans la 4e Livraison du Tome VI (Octobre 1847.)

PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER.

Nous publierons, dans le cours du deuxième semestre de 1847, les manuscrits de Fourier ci-après : 1° DES TRANSITIONS ET DES DÉSORDRES APPARENTS DE L'UNIVERS. — 2° L'ÉCHELLE PARALLÈLE DES ATTRACTIONS SOCIALES. — 3° DÉTÉRIORATION MATÉRIELLE DE LA PLANÈTE.

AVIS. — Les Abonnés sont prévenus que la livraison de septembre ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement. Chacun des cinq tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

PARIS, 11 OCTOBRE.

La vraie liberté.

Liberté ! telle est la devise de l'Europe moderne et surtout de la France. Ce mot électrisait les masses lorsqu'il s'agissait de forcer la Bastille, de défendre le sol de la patrie, et plus tard, en 1830, de conquérir l'Hôtel-de-Ville de Paris et le Louvre, ces derniers retranchements de la monarchie absolue.

C'est encore l'amour de la liberté qui rallie aujourd'hui tant de citoyens aux manifestations réformistes ; la réforme est saluée par tous comme un acheminement à la liberté.

Nous ne voulons pas refroidir cet enthousiasme, ni soutenir que le culte public ait mal choisi sa déesse ; bien au contraire : on ne saurait trop aimer la liberté, et si nous reprochons quelque chose aux tribuns qui guident aujourd'hui l'opinion publique, c'est qu'en fait de liberté, ils ne demandent pas assez, et que, sous ce rapport, si l'on en juge par leurs paroles, ils seraient trop faciles à satisfaire.

Les hommes exclusivement politiques sont trop portés à se contenter d'une liberté politique ; de toutes les passions, ou plutôt de toutes les tendances humaines, ils n'envisagent souvent qu'une seule l'ambition. Elle veut que tout homme participe au pouvoir, que, s'il obéit à des chefs, ce soit après les avoir nommés. Cette tendance satisfaite dans une certaine mesure, beaucoup d'hommes d'Etat ne seraient-ils pas disposés à se croiser les bras et à se dire : La France est affranchie ? Sans doute, ils auraient fait quelque chose, mais le travail de l'émancipation universelle serait à peine commencé. Le désir de participer au pouvoir politique n'est pas tout chez l'homme. Ne faut-il pas aussi liberté pour le sentiment de famille, c'est-à-dire certitude pour le père de pouvoir élever ses enfants, développer chez eux les vocations natives, leur assurer du travail près de lui, certitude pour l'enfant que ses vieux parents ne végèteront pas dans la misère et l'isolement, comme presque tous les vieillards aujourd'hui. L'amour aussi a besoin de sa liberté. Nos philosophes sourient quand on leur parle de cette liberté du cœur ; mais tant de crimes éclatants, résultant d'unions contraintes, intéressées, mal assorties, doivent leur prouver que la compression de l'amour amène les explosions les plus dangereuses pour l'ordre social tout entier ; des scènes qui se passent aujourd'hui sur les plus hauts théâtres diplomatiques démontrent assez d'ailleurs l'insuffisance d'une politique où l'on n'a pas prévu l'amour. Il existe encore bien d'autres libertés essentielles, et qui ne sont pas comprises dans le droit de choisir des représentants : la liberté de vivre, par exemple, celle d'avoir du pain sans l'acheter au prix d'un travail précaire, mal payé, insalubre. Tous les Français sont libres en droit, et pourtant ces hommes libres exécutent tous les travaux de curage d'égouts, de mines, de fabrications délétères, que l'ancienne Rome faisait exécuter par des esclaves, et qui sont accomplis en Russie par des condamnés. Nos prolétaires font-ils ces travaux par goût ? Non, vraiment ; ils sont en état de révolte intérieure et de conspiration permanente contre la société qui les leur impose. Mais, à défaut du *flagellum* ou du *knout*, ils sont tenus à la tâche par la faim d'abord, puis par ces soldats, par ces agents de police, par ces tribunaux, qui châtieraient comme un délit toute suspension concertée et simultanée du travail. Quand même ces hommes nommeraient leurs députés, prétendriez-vous qu'ils sont libres ?

Et n'éludez point la question en disant que, si le peuple est largement représenté, ses intérêts seront défendus et les questions qui le touchent résolues par la législature ; la question de la liberté complète, intimement liée à l'organisation du travail, se résout, non par des sympathies, mais par des idées positives. Si nos tribuns ne possèdent pas ces idées, ils n'en seront pas dotés par un mandat populaire. C'est à eux de prouver, en donnant à leurs manifestations un caractère de plus en plus large et socialiste, qu'ils comprennent à quel point toutes les libertés sont solidaires ; c'est à eux de prouver qu'à leurs yeux l'art de fonder la liberté, c'est l'art de préparer un essor régulier et légitime à toutes les tendances fondamentales de la nature humaine.

Tel est pour nous le programme des libertés à conquérir. Nous y reviendrons plus d'une fois.

A l'indignation que cause en France la nouvelle de l'expédition d'armes et de munitions de guerre faite de l'arsenal de Besançon pour le Sonderbund, vient naturellement s'ajouter l'indignation de la Suisse elle-même. L'*Helvétie* annonce que cette nouvelle s'est repandue avec une rapidité extraordinaire et que la marche du convoi a été partout signalée et surveillée spontanément.

Lundi matin, dit ce journal, le directoire se réunit et annonça officiellement au gouvernement de Neuchâtel que ce convoi prohibé d'armes et de munitions, destiné au canton de Fribourg, devait passer sur son territoire ; il le rendit attentif aux dispositions de l'arrêté de la Diète, qui prescrit de mettre sous séquestre le matériel de guerre transitant pour le Sonderbund, et il l'invita, sous sa responsabilité, à ordonner l'arrestation dudit convoi dès qu'il pénétrerait sur le sol neuchâtelois.

Dans la soirée du même jour, la nouvelle certaine de son arrivée aux Verrières suisses étant parvenue au gouvernement bernois, il fit partir pendant la nuit une estafette pour en prévenir celui de Neuchâtel, en lui désignant la maison dans laquelle il était déposé. Le poids du chargement s'élève, dit-on, à plus de cent mille kilogrammes.

Les préfets des frontières bernoises et vaudoises ont été en même temps avertis, afin de redoubler de surveillance sur tous les points d'où l'expédition pourrait être dirigée des Verrières suisses sur le canton de Fribourg.

On écrit également de Berne, que l'odieuse intervention du gouvernement français dans les affaires intérieures de la Suisse, par cet envoi d'armes destinées à la guerre civile, a causé dans le vorort une indignation générale. Voici la lettre d'un correspondant du *Constitutionnel* :

Berne, le 5 octobre.

Dans la séance d'hier, le vorort a porté toute sa sollicitude sur les renseignements qui lui sont parvenus au sujet des convois d'armes et de munitions que la France ne cesse d'expédier pour les Etats du Sonderbund. Des voix énergiques se sont élevées au sein de l'autorité exécutive fédérale, contre des procédés qui trahissent à un si haut degré tout à la fois les sympathies de votre gouvernement et les déviations que la politique de la France a subies depuis les journées de juillet. Cependant, l'opinion qui voulait qu'on adressât des représentations au cabinet des Tuileries n'a pas prévalu, par la raison qu'on tient à éviter tout ce qui pourrait fournir à votre ministère, même indirectement, des prétexte de s'ingérer dans nos affaires.

L'indignation du vorort a été plus grande contre le gouvernement neuchâtelois, qui, non-seulement tolère, mais favorise le passage sur son territoire des envois que la France destine au Sonderbund. Le directoire a jugé à propos de manifester à ce gouvernement l'improbation que mérite une conduite qui constitue la violation la plus flagrante des arrêtés de la Diète, et il a appelé son intention sur les graves conséquences que pourrait avoir cette désobéissance.

Le ministère n'a osé jusqu'à ce jour ni avouer ni démentir officiellement ces faits. Seulement, poussé dans ses derniers retranchements par la *Presse* et l'opinion publique, il essaye, depuis hier, d'en dénaturer le caractère et la signification. Un journal-borne, nouveau né, dont nous avons déjà trop complaisamment parlé, a sans doute été autorisé à émettre sur ce sujet la plus jésuitique et la plus escobarde des explications. Pour donner le change à l'opinion, ce journal imagine d'envisager cet envoi d'armes en Suisse comme une affaire d'intérêt commercial. Il fait semblant d'ignorer que ces armes sont sorties des arsenaux de l'Etat et non pas de manufactures particulières, et que les ministres n'ont pu les détourner de ces arsenaux pour en faire des instruments de guerre civile dans un pays voisin sans violer à la fois les lois en France et le droit des gens en Suisse. Mais, pour ne plus douter de l'ignoble machiavélisme de notre politique, il faut voir la rouerie avec laquelle elle est défendue dans ses journaux :

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans ces prétendues expéditions d'armes de guerre qui auraient été dirigées sur la Suisse. Mais, en vérité, nous ne comprenons guère comment ces faits, fussent-ils exacts, peuvent servir de prétexte aux querelles de l'opposition. N'a-t-elle donc rien de mieux à nous donner, et dans sa rage de *mêler le gouvernement à tout* pour tout convertir en crime, lui conviendrait-il de mettre *notre commerce en interdit*, et de confisquer, au profit de ses sots arguments, *les droits les plus incontestables des travailleurs!*

Le commerce des armes, en ce qui touche l'exportation, est soumis en France à une règle fort simple. Toutes les fois que des envois d'armes sont destinés à un pays avec lequel la France n'est pas en guerre, le permis d'exportation est délivré. Cette règle n'a subi que des exceptions fort rares, et contre lesquelles le commerce a toujours et très justement réclamé.

Nous ne touchons pas à la question politique, qui n'a vraiment rien à voir dans une *affaire d'intérêt purement commercial* ; car nos *manufacturiers* ne s'inquiètent guère de savoir auquel des deux partis qui divisent la Suisse leurs armes sont destinées.

Admirez avec quelle audace une question toute d'intérêt politique, question qui engage de la manière la plus grave la responsabilité ministérielle est déguisée, travestie, défigurée, en vue de tromper le pays ! Voyez-vous la loi sur le commerce des armes venant couvrir une intervention honteuse du gouvernement ! Les *droits des travailleurs* servant d'excuse au procédé le plus perfide et le plus odieux qu'un ministère puisse déployer envers un pays

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 12 OCTOBRE 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

VAUDEVILLE. *Pierrot posthume*, arlequinade en vers, par M. Théophile Gautier. — PALAIS-ROYAL. *La Recherche de l'Inconnu*, vaudeville en deux actes, par M. Léon Laya.

La toile se lève : Mme Doche, qui porte un charmant costume de Pierrette, bien que l'auteur l'appelle Colombine, traverse gracieusement la scène du Vaudeville. Arlequin la suit en roucoulant et croit pouvoir prétendre à sa main, car elle est veuve ou du moins passe pour telle. Suivant la rumeur publique, son mari, Pierrot, a été pendu. Colombine fuit pourtant, et ne s'arrête qu'au mot de *présent* prononcé par le séducteur. Malheureusement, le présent d'Arlequin n'est qu'un symbole, et la valeur en est exclusivement poétique ; c'est une souricière enfermant une souris blanche, image d'un cœur captif. Colombine espérait au moins un bracelet ; elle est peu touchée de cette allégorie, plus neuve et plus originale cependant que l'éternel oiseau en cage, offert par un fidèle berger à toutes les bergères qui figurent sur les paravents ou les éventails. Arlequin rebuté, se désole. Ses prétentions étaient bien légitimes ; quand le mari vivait, il ne se mêlait point du ménage :

> . . . . . Je n'ai jamais importuné Pierrot,
> Pour ma chandelle éteinte, ou pour écrire un mot.

Mais Colombine une fois libre, pourquoi n'épouserait-elle pas Arlequin ? O les femmes sont-elles fières, ingrates, intéressées ! A quoi bon ce supplément à la création, je vous le demande ? Ici, Arlequin s'écrie dans un langage peu digne de l'épopée :

> Toi qui rendis d'Adam la carcasse incomplète,
> Pourquoi t'animas-tu, funeste cotelette ?

Arlequin éloigné, voici Pierrot qui revient ; il marche avec la raideur d'une marionnette ou comme la statue du commandeur. Pierrot est tout enfariné, blanc depuis les souliers jusqu'à la pointe du chapeau ; il a fait le métier d'écumeur de mer, on l'a pris et pendu ; la corde a cassé, à la vérité, mais Pierrot, qui, suivant les traditions, doit pousser la naïveté, disons mieux, la bêtise à l'extrême, ne peut croire qu'un pendu soit encore vivant ; aussi, caché dans une ruelle, assiste-t-il sans la moindre jalousie à une scène d'amour très vive, filée entre sa veuve et Arlequin. Il se félicite même d'être remplacé par un tel gaillard.

Colombine est émue ; elle épouserait bien Arlequin, le veuvage est si ennuyeux ! Mais il faut quelque temps porter le deuil... En rose ? c'est trop vif. En bleu ? non, c'est trop tendre ? En blanc, couleur de l'innocence ? j'aurais le droit de la porter, mon premier mari fut si froid (c'est M. Gautier qui souffle les acteurs, et si les hardiesses du dialogue vous font rougir, ne vous en prenez, monsieur Bresson, ni à Colombine, ni à nous).

Tout à coup, la belle étant seule, Pierrot se montre ; il est long, blâfard, sépulcral, tel, en un mot, que nous l'avons dessiné tous sur nos rudiments, avec cette épitaphe menaçante comme un réquisitoire, et bien faite pour intimider les voleurs de livres :

> *Aspice* Pierrot pendu,
> Qui *librum* n'a pas rendu.
> *Si librum reddidisset,*
> Pierrot pendu *non fuisset.*

Ce quatrain, sans en avoir l'air, résume excellemment toute la philosophie du code pénal.

Pierrot apparaît donc ; Colombine se récrie ; mais bientôt elle est rassurée. Voilà un mari tout trouvé, et qu'on n'a besoin de compléter par aucune cérémonie. Colombine est agaçante, minaudière ; mais Pierrot demeure glacial : *il est mort.*

Après avoir tenté bien des moyens de résurrection, Colombine se retire furieuse, et Pierrot s'applaudit d'avoir fait la statue ; il n'est plus rien sur la terre ; écouter Colombine, exercer des droits d'outre-tombe, c'eût été faire Arlequin.... Si je n'avais pas peur de M. Bresson, je répéterais le mot de Pierrot, au risque de faire assigner M. Gautier et de compromettre Molière.

Oh ! je suis bien moi, se dit Pierrot, et pourtant, près de Colombine, j'ai senti certain mouvement qui n'appartient qu'aux vivants et aux bons vivants. Si je l'étais encore !

Pierrot va consulter sur cette grave question le docteur Cassandre (Amant, tout vêtu de noir et coiffé d'un chapeau en éteignoir) : — Vous êtes mort, lui répond Cassandre, mort et très mort ; un vivant n'a jamais eu votre face blême ; autre preuve : les morts sentent mauvais... vous ne sentez pas bon. — C'est vrai ! s'écrie Pierrot convaincu, c'est vrai, je m'empoisonne ! Que faire, hélas !

> Pauvre Pierrot, allons, conduis ton deuil toi-même ;
> Mets ton crêpe à ton bras, arrose-toi de pleurs ;
> Prononce ton discours et jette-toi des fleurs.
> Orne ton monument d'un ci-gît autographe,
> Et, poète posthume, écris ton épitaphe.
> Qu'y mettrai-je ? Voyons : Ici dort étendu...
> Non... ce mot fait venir la rime de pendu.
> Couché vaut mieux ; Pierrot, il ne fit rien qui vaille,
> Et vécut, sans remords, en parfaite canaille.
> C'est plus original que bon fils, bon époux,
> Bon père, et cœtera comme les morts sont tous.

— Un moment, dit le docteur, je puis vous ressusciter. — Comment cela ? — Je possède un élixir de longue vie : cela rend immortel ; on conserve ce trésor dans ma famille depuis des siècles. — En ce cas, vous avez encore tous vos ancêtres ? — Oh ! non pas ; nous sommes bien obligés de nous laisser mourir pour ne pas encombrer la terre ; nous nous bornons à vivre jusqu'à cent ans, c'est discrétion de notre part. — Eh bien ! votre élixir ? — Je ne puis le donner pour rien : avez-vous de l'argent ? — Dans mes infortunes, j'ai sauvé quelques piastres. — Voyons. (Le docteur empoche une poignée de pièces d'or.) — Eh bien ! votre élixir ? — Fouillez-vous encore un peu. — Ah ! dans un de ces gros boutons j'ai cousu une pistole. — Défaites le bouton. C'est bien ; donnant donnant : voici la fiole.

Tandis que le docteur est rentré dans son officine, et que Pierrot, impatient de revivre, tourmente le bouchon de la bouteille trop hermétiquement fermée, le traître Arlequin survient à pas de loup, dérobe le flacon magique, y substitue une autre bouteille qui contient la souris blanche dédaignée. Pierrot avale la souris et reconnaît avec stupéfaction que le philtre avait une queue. Maudite souris !

> Je la sens, sous ma peau, marcher, trotter, courir,
> Comme dans un buffet que je ne puis ouvrir.
> Elle monte et descend, elle ronge, elle gratte...
> Ah !... maudite souris ! ah ! bête scélérate !
> . . . .
> Si je pouvais au corps m'introduire un matou !
> Que ne suis-je un moment chanteur à voix félée,
> Pour voir cette souris par un chat étranglée.

De l'autre côté de la scène, Arlequin ne fait pas moins de contorsions, car il a promptement avalé l'élixir de longue vie, et cet élixir... est un atroce purgatif. Arlequin se tord en proie à de vives tranchées, enfin il regagne à pas pressés son domicile. Le désespoir de Pierrot continue :

> Le docteur m'a trompé ! Triste position,
> J'ai perdu tout espoir de résurrection.
> Suis-je mort ou vivant ? Pour éclaircir mes doutes,
> Que faire ? Tuons-nous, mais une fois pour toutes.

Pierrot, après avoir rejeté, comme trop violents, plusieurs genres de suicide, se décide à se chatouiller pour mourir de rire. Il en est à se rouler par terre quand Colombine le surprend :

> Quel est ce grand nigaud qui se pince pour rire ?

Pierrot, continuant à se déclarer mort, Colombine lui assène des coups de bâton jusqu'à ce que la sensation lui ait fait confesser son existence. — Imbécille ! qui t'avait persuadé ta mort ? — Le docteur : il m'assure que la pendaison est toujours malsaine. — Le docteur t'a volé ; allons le voir ensemble. — Docteur, insinue doucement Pierrot, j'ai un mot à vous dire en particulier : *Vous êtes un vieux drôle* ! ne m'avez-vous pas certifié que j'étais mort ? — Vous l'êtes bien aussi. — Et ce soufflet, est-ce un mort qui le donne ? — C'est un mort. — Il ne se rend pas, dit Colombine. *Donne-lui plus bas une preuve plus forte.* Bientôt, en effet, les coups de pied et les coups de bâton prouvent à Cassandre que Pierrot n'a pas mis le pied dans la tombe, et qu'il n'y va pas de main morte.

Pierrot n'en est pas moins volé, mais il a des ressources. Chaque bouton qui lui reste est rempli d'or. A cette révélation, Colombine devient fort tendre, elle se presse contre son époux et lui enlève un bouton à chaque caresse ; mais, qui vient troubler cette réconciliation conjugale ? C'est un épouvantable cri que la douleur vient d'arracher au malheureux Arlequin et qui sort du fond de ses entrailles. Cependant la tranchée s'apaise, Arlequin paraît. Colombine, appuyée sur

tions du prince sont, non pas de détruire, ou d'aplanir, ou de tourner cet obstacle, mais de le grossir. On se dit bien pour se rassurer qu'il est par trop visible après tout que, de deux populations, la plus intéressante est celle qui, vingt fois moindre, donne un revenu quintuple, celle qui a fait en dix-sept ans, plus de villes que l'autre n'en détruisit en douze siècles, celle qui creuse pour fonder, non celle qui brûle pour anéantir; on se dit bien que l'arbitre de nos destinées, tant jeune soit-il, a été à trop bonne école pour se laisser prendre, comme un député visiteur, à la fantaisie arabe. On se dit tout cela pour se rassurer, mais on n'y arrive pas. Ce sont des craintes en l'air, mais elles sont dans l'air, elles sont universelles.

Il serait fâcheux assurément que le duc d'Aumale eût l'intention de sacrifier les colons français à la population indigène, mais sérieusement cette intention peut-elle lui être prêtée? Le correspondant de la *Presse* se fait ici l'organe des hommes qui ne veulent pas que la race arabe ait place au soleil dans nos possessions et dont la secrète pensée serait de les exterminer ou de les refouler dans des déserts inhabitables. Cette pensée d'ailleurs est peu déguisée. Aux mots de propagande civilisatrice et chrétienne, écartés comme utopiques, on substitue *avec plus de simplicité et de vérité*, disons plus de matérialisme, cette formule *peuplement*; le même matérialisme se retrouve dans le calcul de revenus en sous et deniers par lequel on entend mesurer l'importance des deux races. Si la colonisation de l'Algérie est vivement appuyée en France par beaucoup d'hommes de cœur, c'est moins en vue de ces produits matériels qui se feront peut-être encore attendre, qu'en vue de la gloire si pure que le peuple français pourrait acquérir comme initiateur et tuteur d'un autre peuple; bien dépassé par nous, il nous donna au moyen-âge de fécondes leçons et nous avons en Afrique plus d'emprunts à lui faire que la *Presse* ne paraît le soupçonner. Anéantir ou chasser les indigènes pouvait être, au seizième siècle, le système colonisateur de Cortès et de Pizarre encore leur gloire en a-t-elle été souillée. Ces proscriptions seraient impardonnables aujourd'hui, et la France doit se donner pour mission de réaliser dans son territoire l'association de toutes les classes et de toutes les races. Alger est la tête de pont de la civilisation chrétienne sur le continent africain, le point de départ d'une conquête morale qui doit se faire accepter par les hommes, au lieu de s'imposer seulement au sol.

L'Emprunt.

Par ordonnance royale du 9 octobre, le ministre des finances est autorisé à négocier 50 millions de francs sur les 350 millions votés dans la dernière session. L'emprunt se fera en 3 pour 100 avec jouissance des intérêts à partir du 22 décembre 1847.

L'adjudication publique aura lieu le 10 novembre prochain au ministère des finances.

Les 250 millions devront être payés: 12 500 000 fr. le 22 novembre 1847, pareille somme le 22 décembre suivant; 5 000 000 le 7 janvier

bornes à mon pays, à ses institutions, à l'œuvre glorieuse et civilisatrice que la France a entreprise sur cette terre. En acceptant la haute et difficile mission qui m'est confiée, et qui m'a profondément honoré, j'ai moins compté sur mes propres forces que sur le concours de tous ceux qui m'entourent, sur la valeur de notre armée, sur le mérite tant de fois éprouvé de ses chefs, sur le patriotisme et l'esprit éclairé de la population civile.

» Messieurs, si je puis rendre ici quelques services à la France, et contribuer pour ma faible part à la prospérité de l'Algérie, mes vœux les plus chers seront comblés. »

Dans un dîner donné le soir au prince, des toasts ont été portés au roi et au nouveau gouverneur général. Le prince a répondu ainsi:

« Vous avez, messieurs, accueilli avec chaleur la santé du roi; vous avez écouté avec une bienveillance qui m'a vraiment touché les vœux dont M. Lichtlin vous a fait entendre l'expression; recevez en mes remerciements; tous mes efforts tendront à réaliser vos espérances; je voudrais être plus digne n'y répondre: je chercherai à remplir de mon mieux la tâche difficile de succéder à l'illustre maréchal qui a tant fait pour l'Afrique.

» Ce que je puis affirmer, Messieurs, c'est que j'ai foi dans l'avenir de ce pays et dans l'étoile de la France qui désormais préside à ses destinées. La volonté persévérante de la nation, l'intrépidité de notre armée, l'énergie et l'intelligence de nos colons triompheront de tous les obstacles; c'est donc avec confiance que je bois avec vous à la prospérité de l'Algérie et à son brillant avenir. »

Ces paroles ont été accueillies avec une vive sympathie.

EXTÉRIEUR.

Le nouveau Ministère espagnol.— Les journaux de Madrid qui nous parviennent aujourd'hui donnent quelques nouveaux détails sur le changement de ministère, qu'ils appellent un coup d'état. Les ministres en exercice ne se doutaient de rien le soir et étaient allés tranquillement à leurs affaires ou à leurs plaisirs. Un d'entre eux avait même quitté à sept heures et demie la reine, qui ne lui avait parlé de rien. Quant à Narvaez, il avait passé une partie de la soirée chez Serrano, avec Ros de Olano, son nouveau collègue. A minuit les ministres se réunirent au palais pour une séance ordinaire, et c'est alors qu'ils apprirent de Narvaez qu'il leur fallait donner leur démission. Goyena fit quelques difficultés, des paroles assez vives furent échangées. Salamanca voulait absolument parler à la reine, mais cette faveur lui fut refusée. Un ministre absent du conseil nocturne n'a appris son remplacement que par la *Gazette* du lendemain.

Le premier acte du nouveau cabinet a été de suspendre les derniers décrets rendus par le ministère Salamanca sur l'organisation civile. Il a aussi convoqué les Cortès pour le 15 novembre.

Les journaux espagnols sont unanimes à regarder le nouveau ministère comme s'incarnant en Narvaez; c'est Narvaez en sept personnes, dit *el Espectador*. Ainsi, les quelques modifications qu'il semble devoir subir n'ont pas d'importance. Le conseil des ministres siège presque en permanence depuis son installation. Les deux partis, modérés et progressistes, prétendent que la reine est dans leur camp. Les journaux progressistes représentent la jeune souveraine comme pensive et attristée, il en est même qui l'ont vue pleurer de la violence qu'on lui

» Comme le public l'avait deviné, le coup d'État qui vient d'alarmer l'Espagne n'est pas le fait de la volonté de la reine; mais bien de ceux qui l'ont circonvenue, de ceux qui occupent auprès d'elle une position qu'ils ne méritent point. — La reine doit avoir soupçonné les projets tramés à Paris, et il n'est pas étonnant qu'en se voyant isolée et séparée de ses sujets les plus fidèles, la reine soit pensive et attristée. »

Le ton des journaux anglais est naturellement fort hostile au nouveau cabinet. On lit dans le *Morning Chronicle*: « Il est assez probable que le roi de France a quelque but, quelque objet immédiat et défini, en désignant le nouveau vice-régent de sa province transpyrénéenne (Narvaez). Il n'est pas vraisemblable que l'on aurait mis en jeu, sans un objet important, les moyens qui ont amené ce changement. Nous savons que Louis-Philippe a des ressources sans bornes; mais nous pensions qu'on aurait réservé pour plus tard un homme tel que Narvaez, et l'infâme système d'attaque, suivi par sa presse, contre le caractère personnel de la reine. Il faut que le roi ait compris que la partie était engagée d'une manière critique pour avoir joué son Narvaez.

» Nous ne prétendons pas deviner le but. Comme il est vraiment difficile de dire si l'esprit de la nation espagnole est assez complètement brisé et subjugué pour se soumettre docilement à voir leur reine mise de côté pour faire place à un prince français et à ses descendants, nous ne hasarderons aucune réflexion sur la première mesure qui sera adoptée pour réaliser cette usurpation. »

Situation de la Suisse.—Notre correspondant de Berne nous adresse la lettre suivante, en date du 8 octobre:

Voici, depuis le jour où la Diète a prononcé son ajournement au 18 octobre, les faits qui peuvent le mieux caractériser la situation actuelle de la Suisse. Je n'ajouterai aucune réflexion inutile; il me suffira de rapporter les choses comme elles sont.

Le 14 septembre, le grand conseil de Berne vote, presque à l'unanimité (102 voix contre 4), un crédit extraordinaire destiné en partie à l'organisation de la réserve, et en partie à l'acquisition de capotes. Il ne faut pas oublier que le canton de Berne, *dont la population* (445 000 âmes) *surpasse celle de tous les cantons du Sonderbund réunis* (407 000), a à sa disposition les forces militaires suivantes: 22 bataillons d'infanterie complètement organisés, bien armés et bien exercés, savoir: 14 du contingent et 4 de la réserve; 12 compagnies de carabiniers, 7 compagnies de cavalerie et 18 compagnies d'artillerie, avec le matériel et les munitions nécessaires. En tout 20 000 hommes de troupes réglées. (Lorsque la nouvelle organisation militaire sera en vigueur, le canton de Berne aura pour le moins 30 000 soldats bien instruits et bien organisés.)

Le 21 du même mois, le grand conseil de Zurich, le canton le plus peuplé après celui de Berne, vote, à la majorité de 151 voix contre 19, les instructions proposées par le conseil-d'état, et qui permettent à la députation de cet État de donner les mains à une *exécution armée*, de l'arrêté du 20 juillet dernier, qui prononce la dissolution du Sonderbund, et de celui du 3 septembre, contre les Jésuites. Aussitôt après cette décision, le conseil-d'état travaille sans relâche à mettre les forces militaires du canton sur un pied respectable. Outre son contingent fédéral, composé de huit bataillons d'infanterie, sept compagnies d'artillerie, quatre compagnies de carabiniers, trois compagnies de cavalerie, deux compagnies de sapeurs, et une compagnie de

---

le bras de Pierrot, signifierait au pauvre bergamaque un ordre d'exil, si Pierrot, mari débonnaire, ne révoquait pas cet arrêt; il veut qu'Arlequin demeure avec lui, on goûtera le bonheur à trois. Un ami peut aider à bien des choses.

La farce est jouée, c'est le cas de le dire. Resterait le couplet final, mais ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante; ce qui ne vaut pas la peine d'être chanté, on le dansera. Colombine, Pierrot, Arlequin, Cassandre nous donnent un ballet dont le groupe final n'est pas un monument élevé au mariage. Pierrot, à quatre pattes, forme un siége où viennent s'asseoir Arlequin, Colombine, bénis par le docteur au chapeau pointu qui figure le maire du treizième arrondissement.

Pierrot posthume serait parfaitement joué, si le Pierrot, M. Bache, avait plus de mémoire, et l'Arlequin, M. Tétard, un peu plus de légèreté. Quant à la pièce, c'est l'arlequinade, la bastonnade, la pantalonnade, la pasquinade et la turlupinade la plus invraisemblable, la plus folle, la plus absurde qu'il soit possible d'imaginer, mais habillée du vers le plus joli, du style le plus coquet, le plus leste, le plus pimpant, le plus éveillé, le plus drôlatique... Somme toute, le bien l'emporte énormément sur le mal. Supposez qu'un grand poëte se promène aux Champs-Elysées un jour de fête du roi, qu'au lieu d'entrer dans les tentes où l'on exhibe de hideux phénomènes, il s'arrête aux bagatelles de la porte, écoute le dialogue de Gille, de son maître, y compris les coups de pieds, soufflets et coups de bâton, qu'il écrive ensuite ces bouffonneries avec une plume d'or, et vous aurez *Pierrot posthume*, c'est-à-dire une fantaisie rare et précieuse.

M. Théophile Gautier, voulant fêter un auteur des Funambules et décocher un flèche à M. Ponsard, a dit quelque part d'une farce intitulée *Pierrot pendu*, ce n'est pas un *Pierrot de Méranie*. Eh bien! nous déclarons hautement, après avoir vu la *Juive*, que le *Pierrot posthume* n'est pas un *Pierrot de Constantine*.

A la vérité, ce genre de pièce doit rester exceptionnel, et l'auteur s'exposerait à briser les cordes de sa lyre, s'il voulait y pendre encore d'autres Pierrots.

De la *Recherche de l'Inconnu*, jouée naguère au Palais-Royal, nous ne dirons rien, si ce n'est que M. Léon Laya a fait beaucoup mieux, et que sa pièce eût complètement sombré si MM. Sainville, Grassot, Luguet, Leménil n'avaient organisé pour elle un service de sauvetage. Acteurs amusants, pièces très faibles, telle est depuis longtemps la devise du Palais-Royal, et si la troupe de ce théâtre était moins aimée du public, c'est la recherche d'un succès qui serait pour lui la recherche de l'inconnu.

V. H.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. — Mlle ALBONI.

C'est rare et douce chose qu'une bonne occasion de s'enthousiasmer franchement et de battre des mains de tout son cœur au milieu d'une foule qui trépigne, et de deux mille voix qui crient bravo à pleins poumons. Nous avons éprouvé cette vive jouissance, samedi dernier, à l'Opéra, et grâces soient rendues à Mlle Alboni de nous avoir prouvé que nos facultés d'admiration n'étaient point émoussées, et qu'elles ne demandaient, au contraire, que la liberté d'essor. Il y a des gens qui se font une sorte de mérite de ne plus rien admirer, qui mettent un certain amour-propre à se dire et à se montrer blasés; triste, triste, en vérité, est leur sort s'ils disent vrai. La paralysie de l'âme est plus digne de pitié encore que celle du corps, car celle-ci a un terme inévitable et prochain: la mort; et qui peut savoir jusqu'où se prolongera l'autre?

Donc, Mlle Alboni a remporté l'autre jour un de ces triomphes complets qui font taire toute critique, et vont ranimer jusqu'au fond des cœurs les plus refroidis les cendres de l'enthousiasme étouffé par de longues périodes d'ennui, par de longues séries de médiocrités. En écoutant cette voix puissante, sonore, vivifiée par un sentiment profond, ressusciter *Arsace*, dont les accents énergiques et tendres n'existaient plus que dans la mémoire des anciens *dilettanti*; en suivant d'une oreille émerveillée les arabesques hardies et pures des mélodies brillantes de *Rosina* et de l'*Italiana in Algeri*, nous nous demandions comment le directeur du Théâtre-Italien avait pu ne pas faire un pont d'or à cette cantatrice qu'il avait entendue à Londres? Les applaudissements du public, à défaut de ses propres oreilles, ne lui avaient-ils pas suffisamment révélé la haute valeur de Mlle Alboni? Comment a-t-il pu manquer cette occasion attendue depuis bientôt 20 ans, de rendre à la scène italienne *Arsace*, *Tancredi*, *Malcolm*, *Cenerentola*, etc., etc., etc.? Mais, comme nous exprimions tout haut notre surprise, un voisin obligeant nous assura qu'une *prima donna* qui depuis 17 ans tient le sceptre de la scène italienne, humiliée de n'avoir tenu que le second rang à Covent-Garden, avait mis pour condition expresse de son retour à Paris le non-engagement de Mlle Alboni; on ajoutait que la retraite de cette *prima donna* entraînait forcément celle d'un *primo tenore* bien difficile à remplacer, par le temps qui court, et que, pour notre part, nous aurions été bien désolés de perdre, car il arrive aujourd'hui à sa plénitude d'un beau talent dont nous avons traversé toute la phase de formation. A de pareilles raisons que pouvions-nous opposer? Déplorer l'organisation fatale qui, après avoir amené l'Opéra français à deux doigts de sa perte, entraîne l'Opéra italien dans la même voie. Nous déplorons, sans doute, mais en attendant il faut subir; et Mlle Alboni, qui aurait pu rendre tant de splendeur au répertoire de la salle Ventadour, est engagée à l'Opéra, où tout est à faire pour la produire dans des conditions avantageuses. Qui sait combien le changement d'idiôme va lui faire perdre de sa valeur? Aucun n'était certes point un chanteur sans mérite, quel effet a-t-il produit dans *Robert Bruce*? Et si, indépendamment du changement de langue, Mlle Alboni est encore obligée de subir un changement de musique; si, au lieu de ces amples formules mélodiques, aux souples et gracieux contours, dont le gosier suit sans efforts toutes les sinuosités, vous lui donnez à traduire la déclamation tendue d'un style sévère et sec, dont nous ne contestons pas ici la beauté,— quand il est beau,— mais dont nous constatons seulement la différence tranchée d'avec le style italien, qui peut dire ce qui subsistera encore des magnifiques effets dont toute une salle a été frappée samedi dernier?

Il se peut que Mlle Alboni soit assez richement douée pour triompher de cette dangereuse épreuve; mais nous croyons que la direction de l'Opéra agira prudemment en lui ménageant la transition, c'est-à-dire en ne faisant opérer les changements que l'un après l'autre. Ainsi, il serait facile, avec de légères modifications dans le pasticcio de *Robert-Bruce* de restituer le rôle et le personnage de *Malcolm*, et de profiter de cela pour coordonner la distribution au personnel actuel de l'Opéra. Pourquoi, en outre, l'administration ne monterait-elle pas immédiatement *Semiramis*? C'est une simple traduction à faire; il n'y a besoin d'aucune modification à cette partition dont la magnificence s'encadrera parfaitement dans les splendeurs du Grand-Opéra. Le rôle d'Assure conviendra merveilleusement à Alizard, si on en juge par la manière dont il a dit, samedi, le duo *Bella Imago*. Pendant ce temps Mlle Alboni dirigera ses études vers la langue et les usages musicaux de France, et Dieu veuille qu'elle devienne aussi excellente comme cantatrice française qu'elle l'est aujourd'hui comme cantatrice italienne!

— Mlle Masson poursuit le cours de ses succès. On a repris *Charles VI*. Les quelques modifications apportées à la partition n'ont rien changé à la physionomie générale de l'ouvrage. On a supprimé la villanelle que chantait si gracieusement Mme Dorus. Est-ce que Mlle Dameron a eu peur des difficultés de ce morceau? On a supprimé un couplet de *Guerre aux tyrans*: il n'y a là rien à regretter sous le rapport musical. L'air de basse a été retouché et transposé pour Alizard, qui met en relief ce morceau inaperçu jusqu'à lui. Le final du troisième acte a été modifié; mais la musique n'est là que comme accessoire des évolutions de la scène. On a ajouté à la scène fantasmagorique du quatrième acte un transparent où le roi se voit traversant un fleuve de feu sur une barque à Caron: c'est d'un effet médiocre et d'un goût contestable.

Mlle Masson a interprété d'une manière tout à fait neuve le rôle d'Odette; elle a su donner une grande valeur à la scène charmante où elle *endort son vieil enfant*. Il y avait à faire usage là d'une délicatesse de nuances qui n'était point dans la nature de Mme Stoltz.

THÉATRE-ITALIEN.

Les Italiens ont inauguré leur saison par *Don Giovanni*. Le public afflue, mais il reste froid. C'est à peine si la rondeur joviale de Lablache et la grâce pétulante et spirituelle de Mme Persiani ont pu le tirer de sa torpeur. Mlle Corbari a très bien chanté le rôle de donna Elvira. Sa voix est franche, bien posée et d'un joli timbre, son style sage et pur. Nous faisons des vœux pour qu'elle se complète bientôt en apprenant à marcher, à se servir de ses bras, et à donner un peu de mouvement à sa physionomie, qui est d'ailleurs charmante. Mme Grisi est toujours belle dans les moments de grande passion, mais elle n'a jamais eu l'intelligence complète du rôle de dona Anna, et aujourd'hui, de plus, les moyens lui font défaut. Coletti est un chanteur très habile, mais sans gaîté, sans *brio*. Mario chante à ravir *Il mio tesoro*.

On a repris samedi *Lucia*, pour les débuts de Mme Castellan, pendant que Mlle Alboni nous tenait sous le charme à l'Opéra. On dit beaucoup de bien de cette cantatrice, qui a remporté de brillants succès à Londres, où M. Vatel l'a engagée alors qu'une maladie grave pouvait faire concevoir des craintes sur le retour de Mme Persiani, craintes heureusement dissipées.

ALLYRE B.

et très énergique, n'a pas cessé de protester contre cette alliance anti-fédérale. Les chefs du Sonderbund avaient espéré que le résultat de la landsgemeinde de Schwytz ferait taire cette minorité. Mais les libéraux de Zug n'ont pas tardé à leur montrer le contrainre. La landsgemeinde de Zug, réunie le 3, a été extrêmement nombreuse ; il y avait près de 4 000 votants (le quart de la population totale).

La minorité libérale a tout de suite révélé sa force numérique dans les nominations faites au commencement de la séance ; la majorité n'a pu réunir que les trois cinquièmes des votants. Quand la question du Sonderbund a été mise sur le tapis, le principal orateur de l'opposition, M. Adolphe Keiser, de Zug, est monté à la tribune, et, dans un discours énergique, il a appelé le Sonderbund une *alliance de gouvernements*, ayant pour chef un étranger vendu aux jésuites, M. Siegwart, de la Forêt-Noire.

Cette alliance, s'écria l'orateur, est contraire au pacte fédéral ; *c'est un acte de rébellion, c'est une révolte* contre l'autorité légitime de la Confédération, et les gouvernements qui ont conclu cette alliance ont commis une *trahison* à la patrie. » Ces paroles véhémentes excitèrent les cris de la majorité et le président rappela à l'ordre l'orateur, qui n'en continua pas moins à attaquer le gouvernement de Zug et finit par déposer, au nom de la minorité, une *protestation* contre toutes les résolutions qu'on allait prendre. Là-dessus, l'orateur et près de 1 000 votants (dans ce nombre, 6 à 8 soldats de la troupe qui avait été mise sur pied par le gouvernement) se retirèrent de l'assemblée en criant : *Vive la Diète* ! Il ne resta plus alors que les membres de la majorité et quelques libéraux moins prononcés que ceux qui venaient de partir. A la votation on prit les mêmes résolutions qu'à la landsgemeinde de Schwytz.

Si Zug est la partie la plus faible du Sonderbund, il n'en est pas de même d'Uri. La landsgemeinde de ce canton, réunie aussi le 3, a voté à l'unanimité les propositions de son gouvernement en tout semblables à celles de Schwytz.

Le grand-conseil de Bâle-Ville, réuni le 4, n'a pas voulu changer ses précédentes instructions. Les grands-conseils de Valais et de Lucerne ont été convoqués pour le 5. Celui de Thurgovie se réunira le 6, et celui de Glaris le 8. Le 10 aura lieu la landsgmeinde des deux Unterwalden, et le 11, les grands-conseils de Saint-Gall et des Grisons seront appelés à prononcer sur la question de la guerre ou de la paix.

En attendant, on arme de tous les côtés. Lucerne et Fribourg viennent de mettre de piquet toutes leurs troupes d'élite et de la landwehr. De son côté, le gouvernement de Thurgovie se prépare à mettre à la disposition de la Diète 5 bataillons d'infanterie, 3 compagnies de carabiniers et 1 escadron de cavalerie. La landwehr de 1re et 2e classe est distribuée et organisée, et il n'est plus permis aux hommes du contingent et de la première landwehr de s'éloigner du canton. Argovie, Soleure, Bâle-Campagne, Glaris, Tessin, Genève, etc., font aussi de grands préparatifs militaires. A Berne, tous les bataillons de la réserve se sont exercés pendant une dizaine de jours. Le 7e bataillon, qui se trouvait réuni le 4, à Nidard, a été inspecté par le directeur des affaires militaires, M. le colonel Ochsenbein, président de la Diète, qui a paru être fort content du bon esprit et de la discipline des soldats. Avant de se séparer d'eux, le chef du gouvernement bernois leur a adressé quelques courtes et énergiques paroles qui ont été couvertes d'applaudissements. Le 8e bataillon, quoique composé en majeure partie de catholiques, ne s'est pas moins distingué par sa bonne tenue et son esprit fédéral. Il a été inspecté le 5 à Délémont.

Vous voyez que nous sommes, en Suisse, à la veille de grands événements. Nous faisons moins de bruit qu'en Italie ; mais, quand le moment sera venu, tout sera bientôt fini. C'est que nous autres Suisses, nous n'avons pas l'habitude de nous laisser mener par la diplomatie ; que la France et l'Autriche soient pour le Sonderbund et les jésuites, que l'Angleterre soit au contraire portée en faveur de la Diète, que nous importe ! Nous ferons bien nos affaires sans que l'étranger s'en mêle.

L'Italie, la France et l'Autriche. — Décidément, Ferrare ne sera pas évacuée, diplomatiquement du moins. Une correspondance d'Italie, adressée à la *Gazette de Spener* enregistre le mauvais succès des négociations tentées dans ce but entre les deux Etats. Suivant cette correspondance, Metternich ne mettrait pas d'obstacles à l'évacuation, mais le conseil aulique de guerre autrichien s'y serait opposé dans la crainte que des collisions n'eussent lieu entre les troupes suisses que le pape pourrait placer à Ferrare et les troupes autrichiennes cantonnées dans la citadelle.

Une lettre de Ferrare, adressée au *Contemporaneo*, porte qu'un certain nombre de personnages viennent d'arriver de Vienne dans cette ville pour composer un conseil de haute police, ayant pour but d'organiser un vaste système d'espionnage politique.

Les dernières correspondances n'ajoutent rien aux faits déjà connus sur la situation du royaume de Naples.

Le père Rossi, de l'oratoire de San-Philippo-Neri, vient d'être envoyé par le cardinal Ferretti en courrier extraordinaire, chargé de dépêches pour les cabinets de Vienne et de Berlin. On dit cette mission très importante.

Le Conseil d'Etat de Piémont se réunira à Turin le lundi 2 octobre. Les syndics de Gênes sont invités à se rendre à l'assemblée. On s'occupera des vœux du peuple, qui demande des réformes.

L'*Alba*, à propos de quelques observations d'un journal ministériel de Paris sur la mission de lord Minto, résume ainsi les sentiments qu'inspire en Italie la politique des gouvernements français et anglais :

« Nous croyons que, si le gouvernement anglais a donné réellement à lord Minto la mission de discréditer en Italie le gouvernement de M. Guizot, il a fait une chose inutile, car le discrédit est si général et si profond qu'il est impossible d'y ajouter. Tout le monde en Italie, jusqu'aux femmes, croit, et peut-être n'est-ce pas sans raison, le cabinet français capable de s'entendre avec celui de Vienne ; tout le monde croit que, si M. Guizot ne donne pas la main à l'Autriche, ce n'est pas faute de bonne volonté, mais uniquement par crainte de l'Angleterre et de la nation française, déjà trop irritée contre un gouvernement qui a volontairement abdiqué le haut rang qu'elle avait conquis en Europe, et a blessé profondément les sentiments et les sympathies de la France.

» Quant à l'Angleterre (nous parlons toujours des gouvernements et non des peuples), nous ne nous soucions pas de conquérir notre indépendance à l'aide de ses baïonnettes ; c'est par notre sang et nos biens que nous devons reconquérir notre nationalité. Nous éprouvons cependant une vive reconnaissance pour la Grande-Bretagne, le seul gouvernement qui ait jusqu'ici, à notre connaissance du moins, élevé

mes. La Sardaigne compte 51 400 hommes d'infanterie, 6 000 hommes de cavalerie et 236 bouches à feu. L'armée dite de réserve et de disponibilité forme 85 000 hommes ; ainsi le pied de guerre pourrait s'élever à 135 000 hommes en 123 bataillons et 30 escadrons. La marine romaine est peu considérable, il n'y a que la marine commerciale qui pourrait fournir des matelots. La Sardaigne, en revanche, possède 4 vaisseaux de ligne, 5 frégates et 60 petits bâtiments ; la population littorale de la Sardaigne (Gênes et le littoral proprement dit) pourrait mettre sur pied 40 000 matelots et 6 000 bâtiments de la marine commerciale. En intervenant, l'Autriche aurait à maintenir le royaume Lombardo-Vénitien, et à parer les attaques sur le flanc du côté de la Sardaigne et sur les derrières de celui de la Suisse. »

Crise financière en Angleterre. — Le 9, on a connu à la Bourse de Londres la faillite de Richards, Little et comp., directeurs de la Banque ; le passif est considérable. On a encore enregistré la faillite d'une maison portugaise et d'une agence des Indes-Orientales.

— Il n'y a pas eu d'exportation de lingots ni d'espèces, de Londres, la semaine dernière. Des bruits défavorables circulent sur le déficit probable dans les revenus trimestriels, et l'on craint que la cité ne devienne moins calme que pendant la première partie de la semaine.

— On lit dans le *Glasgow Mail* : « Dans une réunion des créanciers de la maison Reed et comp., qui a eu lieu mardi dernier, il a été annoncé que le passif de la faillite s'élevait à 117 600 livres sterling, et l'actif à 53 000 livres sterling. Une commission a été nommée pour vérifier le fait et présenter un rapport. »

— Des correspondances de Hambourg, du 5, annoncent que l'argent est toujours plus recherché. Le taux de l'escompte est monté à 5 1/2 pour cent. On parle de la suspension de MM. Pehmoller et Tollens. Le passif est, dit-on, au dessous de 30 000 livres sterling. On ne croit pas, dit le *Times*, qu'aucune maison de Londres doive en souffrir.

Canal de Suez. — Difficulté politique. — Notre correspondance particulière d'Egypte nous a déjà annoncé l'arrivée à Alexandrie des ingénieurs envoyés par la *Société d'études*, formée à Paris, pour le percement de l'isthme de Suez. Cette nouvelle est confirmée par tous les journaux d'Orient que le dernier paquebot nous a apportés. Nous n'avons pas encore appris l'arrivée de M. Rochet d'Héricourt, auquel l'Académie des sciences a donné mission de vérifier l'exactitude des nivellements que les ingénieurs de l'armée française, en 1799, avaient présentés, quelque peu à la hâte, entre les deux mers. Nous remarquons seulement, dans une correspondance d'Alexandrie, publiée par le *Portafoglio-Maltese*, un incident survenu par l'opposition politique du cabinet de Saint-James. Cette opposition obligerait le comité français et le comité autrichien de la *Société d'Etudes* de tenter, pour mettre le projet à exécution, une convention sur de nouvelles bases avec le gouvernement local. C'est ainsi que le pacha d'Egypte, qui se trouve aujourd'hui en dehors de l'affaire, y rentrerait industriellement.

Mais tous ces revirements d'intérêt privé ne nous paraissent pas pouvoir résoudre la grande difficulté politique. Nous avons démontré que la solution sérieuse et définitive de cette difficulté ne pouvait être obtenue que par une convention entre les six grandes puissances, analogue à la convention du 13 juillet 1841, et par laquelle on établirait, comme principe du droit public, la neutralité du passage de la Méditerranée à la mer Rouge, le libre accès et l'égalité des droits pour tous les pavillons. Le pacha héréditaire d'Egypte serait constitué gardien de la neutralité, comme le sultan l'a été de celle du Bosphore et des Dardanelles. Nous croyons que cet arrangement diplomatique amènerait naturellement l'accord des intérêts, et permettrait aux capitaux européens de s'engager dans l'affaire avec sécurité.

Nouvelles de la Grèce. — La nomination du général Kitzo Tavellas à la présidence du ministère grec en remplacement de M. Coletti, est sévèrement appréciée par le *Courrier d'Athènes*, qui reproche à ce ministre de n'avoir reçu aucune éducation, et lui refuse la capacité nécessaire pour diriger convenablement les affaires d'un pays. Au lieu de devenir ministre dirigeant, il le regarde comme condamné fatalement à être ministre dirigé.

La Chambre des députés d'Athènes a terminé la vérification de ses pouvoirs et a nommé son président. Le général Gardi-Kloti, qui commandait l'expédition de l'Eubée, ne s'est arrêté que peu de jours à Athènes, et s'est porté à Thèbes, où il concentre une partie de ses forces et recrute des volontaires. Une lettre d'Athènes, 26 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg*, contient ce qui suit : « Nous apprenons que la Porte-Ottomane a enjoint à toutes les autorités de l'empire de ne pas inquiéter les sujets grecs jusqu'à nouvel ordre, malgré la note énergique par elle adressée le 21 août aux ambassadeurs des grandes puissances, Grivas avait été conduit à Janina. Les individus de sa suite avaient invoqué la clémence royale. Il n'y a plus eu aucun mouvement insurrectionnel dans le royaume. Le roi se disposait à faire un petit voyage à Thèbes et à Calits. »

FAITS DIVERS.

On annonce que le ministre de l'intérieur vient de nommer une commission chargée d'étudier la question de l'établissement de bibliothèques communales.

— Les dernières lettres de Taïti, dit la *Semaine*, annoncent que la reine Pomaré vient d'ordonner la rédaction d'un corps de lois qui sera publié solennellement le 15 novembre prochain, 22e anniversaire de son avénement au pouvoir suprême.

— Le même journal rapporte qu'on va établir dans les possessions françaises d'Afrique des observatoires météorologiques, destinés à servir aux études relatives à la température et au climat de l'Algérie. Ces observatoires, au nombre de cinq, seront fondés dans les villes d'Alger, d'Oran, de Bone, de Bougie et de Constantine.

CIRCONCISION SOLENNELLE. — Le sultan, le divan, Constantinople, conséquemment tout l'empire, sont occupés des fêtes de la circoncision.

Dans la nombreuse progéniture que Sa Hautesse obtient de son sérail il se trouve deux garçons en âge de lire le Coran ; c'est le moment de les soumettre au couteau sacré, et à cette occasion la libéralité impériale s'étendant sur tous les garçons nés à peu près au même temps que les deux princes, [illegible] sont circoncis, recevant avec la consécration islamique [illegible] et cent piastres (25 fr.).

Sur la colline [illegible] en charpente, pour les dames

leur beauté étant soigneusement protégée contre les regards par un yachmas en mousseline ; mais en vérité, chez quelques-unes ce tissu est si transparent qu'il est comme n'existant pas.

Quelques-unes de ces nichées d'odalisques sont sous la surveillance d'un eunuque aux formes grasses, aux larges hanches féminines. Ce *kislar-agha*, ou *capitaine des filles*, est à cheval et a ses serviteurs. Quelquefois il est décoré du nicham.

La danse est l'élément de ces fêtes ; mais si les Turcs aiment la danse, c'est comme spectateurs et non comme acteurs. Qui danse est payé.

UNE BALEINE DANS LA MANCHE. — On lit dans le *Courrier du Havre* : « Un fait excessivement rare est arrivé mercredi soir à l'embouchure de la Seine. Un pêcheur a trouvé sur un des bancs qui s'étendent aux environs de Saint-Vigor, près le Havre, un cétacé de 13 mètres 90 centimètres de longueur, sur 3 mètres 35 centimètres de circonférence.

Tout porte à croire que ce cétacé n'est point une baleine franche, cette dernière espèce ne s'avançant jamais dans des zones aussi tempérées que la nôtre. C'est sans doute un individu du genre que les harponneurs nomment communément *souffleur*, ou bien *baleinoptère-museau-pointu*, dont les dimensions sont plus en rapport avec celles du cétacé dont il est ici question.

» La *baleinoptère-museau-pointu* (*balæna rostrata*, Linn ; *balæna boops*, Cuvier) ne parvient, en effet, jamais à une longueur plus grande que douze ou treize mètres, et quelquefois elle se hasarde sur nos côtes. Ainsi on en prit une, il y a plusieurs années, aux environs de la rade de Cherbourg, et souvent en Angleterre on en trouve du côté de la mer d'Irlande. Les pêcheurs de ce pays lui donnent même le nom de *pike-headed-whale*. On trouve une description complète de ce genre dans l'ouvrage de Hunter. »

CHUTE D'UN AÉRONAUTE. — Un jeune aéronaute français, M. Ledet, parti de Saint-Pétersbourg en ballon, est allé malheureusement, à ce qu'il paraît, tomber dans le lac de Ladoga. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la *Gazette de la police* du 23 septembre :

« Dimanche, vers six heures du soir, des pêcheurs virent l'aérostat de M. Ledet planer au-dessus de la rive gauche du lac de Ladoga (à environ 300 verstes de Saint-Pétersbourg). Le ballon se trouva bientôt au-dessus du lac même, et commença à descendre assez rapidement. Les pêcheurs se jetèrent dans leurs embarcations et se dirigèrent vers le point où l'aérostat semblait devoir tomber. Lorsqu'ils arrivèrent, le ballon était déjà descendu et à moitié submergé. L'un d'entre eux déchira avec ses dents l'étoffe du ballon pour en faire sortir le gaz, et ce n'est qu'après l'évacuation de celui-ci qu'ils purent, mais avec grand'peine, amener à bord de leurs embarcations l'énorme aérostat et la nacelle qui y était attachée. La nacelle contenait encore la majeure partie de son lest, mais on n'y a trouvé ni le parachute, ni le grand couteau, ni les deux pistolets que M. Ledet avait emportés.

» D'après cela, il est probable que M. Ledet, se trouvant très près du lac de Ladoga, a cherché à descendre avec le parachute ; mais comme on n'a aucune nouvelle de lui dans la contrée, il est malheureusement douteux qu'il soit arrivé sain et sauf à terre. »

SOUSTRACTION DANS LES BUREAUX DE LA POSTE. — On lit dans la *Patrie* :

« Une lettre *recommandée*, venant de Maintenon, à l'adresse d'un commerçant d'une commune près de Tessy (Manche), a été soustraite hier, à Paris, dans les bureaux de l'arrivée et du départ. On ne sait point encore à quelle somme se montaient les valeurs renfermées dans cette lettre, mais la réclamation du destinataire ou de l'auteur de l'envoi ne tardera pas à nous édifier sur ce point. »

LA TUNIQUE paraît destinée à faire la conquête de toutes les armées européennes. Avant d'être adoptée en France pour l'infanterie de ligne et la garde nationale, elle avait été substituée à l'habit d'uniforme en Prusse et dans les Etats sardes. Voici que l'Autriche, rebelle à beaucoup d'autres progrès, se décide à celui-là. Il vient d'être décidé que l'habit blanc traditionnel dans l'infanterie impériale serait remplacé par une tunique verte. Les soldats ne porteront le nouveau costume qu'après l'usure de tout le drap blanc qui se trouve encore dans les magasins, mais les officiers sont invités à prendre immédiatement la nouvelle tenue.

ÉTAT DE SIÉGE AUX PORTES DE PARIS. — On nous adresse la note suivante :

« Ce bon Paris, à l'abri dans ses fortifications, ne se figure pas qu'à ses portes, le hameau de Saint-James, commune de Neuilly, est depuis quelque temps paisiblement dévasté par une bande de voleurs. Ils pillent, brisent tout, s'attablent, mangent et boivent ce qu'ils trouvent, dédaignent partout *les mendiants*, et se retirent tranquillement en n'emportant que les objets de prix. — Dans la maison de campagne d'un architecte, M. de V..., ils ont percé les lits avec le poignard du propriétaire, brisé de rage des couverts qui n'étaient pas en argent, et ont oublié, avec des clés, le luminaire dont ils avaient eu la précaution de se munir. Ils avaient monté au premier des couteaux de cuisine et des serpes de jardinage. On voit qu'ils n'aiment pas à être dérangés. Dans la maison voisine, pendant que les uns volaient, d'autres faisaient le guet à la porte du concierge ; la trace de leurs pas est restée sur la terre fraîchement remuée.

» Il y a huit jours, plusieurs maisons ont été pillées ; hier, c'étaient plusieurs autres ; il n'y a pas de raison pour qu'aujourd'hui, demain, ce soit le tour des autres. Les habitants prennent philosophiquement leur parti de la somnolence de la police, à leur endroit, et pensant *qu'on n'est jamais bien servi que par soi-même*, sèment leur chemin de bouteilles cassées, établissent des barricades, des meurtrières, arment leur concierge, en prennent un second pour soutenir le premier et un chien de garde pour soutenir le second. On ne voit partout que gens apportant, se prêtant, achetant des fusils à deux coups, des pistolets d'arçon, des cannes à épée, des haches, des massues, de vieux sabres de gardes nationaux, etc. On croirait à une révolution, ce n'est qu'un état de siége.

» Un ex-peintre, ex-poëte, quelque peu disciple de saint Fiacre, d'un caractère beaucoup moins belliqueux, a cru sage d'adresser aux voleurs omnipotents cette humble prière, sur une pancarte gigantesque :

« O ! qui que vous soyez, qui venez prendre ici l'hospitalité, respectez la chaumine d'un amant de Pomone et de Flore !

» Comme Bias, il porte tout avec lui ; ne cherchez pas en vain, la nuit, ce qu'il ne saurait lui-même trouver le jour. Salvator Rosa, pris par des voleurs, fit le portrait de leur chef et fut sauvé ; venez pendant ma présence, et je saisirai mes pinceaux. Je pourrai même, sur ma lyre d'autrefois, vous moduler un sonnet ou vous chanter quelques sixains de François Villon de glorieuse mémoire.

» O ! qui que vous soyez, qui venez prendre ici l'hospitalité, respectez la chaumine d'un amant de Pomone et de Flore ! »

... capitaux qu'elle peut donner.

L'ÉQUITABLE, par la simplicité de son mécanisme administratif, a su conquérir la sympathie du public; les vastes mutualités qu'elle a constituées offrent toute certitude de bénéfices à ceux qui lui confient leurs épargnes, en vue de former une dot à leur fille, une rente viagère ou un capital quelconque pour eux-mêmes, et d'y trouver les moyens de faire face aux diverses obligations de famille que chacun de nous doit remplir.

Il importait que les procédés de l'assurance fussent mis à la portée de tous, et que l'ouvrier comme l'homme aisé vissent comment on peut trouver dans l'épargne collective, au meilleur compte possible,

REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0..... »» »/» »» »/» »» »/» »» »/»
5 p. 0/0..... »» »/» »» »/» »» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. du Ct d' cours	»	»/»	ROM...........	D[er] C. 98 1/2	»»	Paris-Str... 392 50
Récep. Rotsch.	»	99 »»	BELG. 2 1/2....	»	»» »/»	Tours-Nant. 370 »»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2......	»	99 1/4	Orl.-Vierz. 535 75
— — pass.	»	4 1/2	— de 1840....	»	97 1/2 3 4	C. du Nord 526 25
— 3 p. 0/0.	»	29 »/»	— de 1842....	»	98 3/4 »/»	Famp-Haz. »»» »»
Dette intérieure	»	24 5/8	— Banque....	»	»»» »»	Disp.-Féc.. »»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— d° Em. 1841.	»	»» »»	Boul. à Am. »»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »»	PIÉMONT.......	»	»»» »»	Orl.-Bord. 432 75
HAITI...........	»	230 »/»	AUTRICHE......	»	»»» »»	Mont. à Tr. »»» »»
Union linière...	»»» »»	— Fourneaux de l'Aveyron...	»»»			Paris-Lyon 378 75
						Bord-Teste »» »»
						Zinc V. M. »»»» »»
						Lin Mabor. »»» »»

6 h. 1/4 GAITÉ. — [illegible]
6 h. »/» COMTE. — L'Anguille de Melun, le Parapluie fantastique, la Pie.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. »/» FOLIES. — Diable, Revue, O'Néa, Antoine.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — Le Cadeau d'une Fée, Tantale.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Femmes de Paris, Lionel, 10 Francs de Jeannette, Lettre anonyme.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Toto, la Gueule du Loup, Jocrisse, Charpentiers.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 12 OCTOBRE.

Un Mode rationnel d'Emprunt.

On se plaint depuis longtemps des modes onéreux, suivant lesquels s'opèrent les emprunts publics. Lorsque le gouvernement déclare la nécessité où il se trouve d'emprunter, les banquiers font baisser la rente, et au jour de l'adjudication ils s'entendent entre eux pour ne présenter qu'une seule soumission et se faire donner l'emprunt au cours où ils ont amené les fonds publics. Quelquefois les circonstances, comme il est arrivé cette année, les aident dans ces manœuvres de baisse; mais ces circonstances sont toujours temporaires, ou ils n'en prolongent l'effet que tout autant qu'il le faut pour assurer le succès de leur opération. Une fois l'adjudication faite, ils manœuvrent en sens contraire, font remonter la rente et réalisent un bénéfice aux dépens de l'Etat.

On a souvent indiqué au gouvernement qu'il trouverait de meilleures conditions en s'adressant directement au public, car c'est en définitive le public qui paie la rente, même par le mode d'adjudication en bloc, puisque les banquiers n'ont pas assez d'argent pour garder en portefeuille les rentes nouvelles que l'Etat leur délivre.

Dans la *Revue indépendante* du mois dernier, M. Auguste Barbet est revenu sur cette idée, et indique un moyen qui serait fort simple et d'une réussite assurée pour économiser à l'État des millions sur ses emprunts, et le dispenser de l'entremise dispendieuse des banquiers.

M. Barbet propose d'ouvrir des listes de souscription à Paris et dans les départements chez tous les receveurs particuliers et généraux des finances. Les souscriptions y seraient reçues au taux fixé par le gouvernement. « Il existe en France, dit-il, d'après une statistique qui nous paraît exacte, 3 millions 700 000 individus qui possèdent au delà de cent francs, ces chiffres multipliés l'un par l'autre donnent un capital de 370 millions, qui dépasse les emprunts les plus forts. »

D'où il conclut que la facilité des souscriptions et leur bas chiffre, qui pourrait n'être que de cent francs, amèneraient d'une manière certaine la somme demandée pour les besoins du Trésor, ou tout au moins une forte partie.

A ces facilités, il ajoute un puissant moyen d'attraction : celui de primes considérables qui, par la voie du sort, seraient distribuées entre les souscripteurs. Il fixe le chiffre de ces primes à 6 millions (à réduire proportionnellement dans le cas où l'emprunt ne serait pas rempli en entier), ce qui, au cours de 84 francs, auquel il évalue le prix des souscriptions pour le présent emprunt, épargnerait encore au gouvernement 24 millions environ, puisqu'il est probable que l'adjudication du 10 novembre prochain ne dépassera pas le taux de 77 francs, avec jouissance du 22 décembre 1847, pour des termes de paiement dont le dernier écherra dans deux ans seulement.

Quand même on devrait augmenter ces primes, encore vaudrait-il mieux les payer au public qu'aux intermédiaires parasites et dominateurs qui asservissent la Bourse et le ministère à leurs intérêts; mais, quelque assurée que soit cette combinaison, fondée sur le double levier des primes et de la facilité de souscription, le ministère n'a pas voulu s'en servir pour les 250 millions à adjuger le 10 novembre prochain. Pourquoi ne l'essaierait-il pas sur les 100 millions qui forment le complément des 350 millions qu'il est autorisé à emprunter ?

A la combinaison présentée par M. Barbet, nous ajouterions quelques autres innovations qui pourraient être facilement expérimentées sur cette modeste somme de 100 millions.

Les coupons de rente, au capital de 100 fr. *en minimum*, seraient au porteur, et les arrérages payables chez tous receveurs de finances, sur bons détachés.

Un amortissement de 1 pour cent serait attaché *spécialement* à l'emprunt, mais au taux fixe d'émission, car il est ridicule que l'Etat, lorsque la hausse des fonds dénote que son crédit augmente, se voit forcé de racheter ses valeurs au dessus du prix auquel il les a émises; et, d'un autre côté, ce rachat à prix fixe soutiendrait les cours de la rente souscrite, puisque, suivant certaines règles faciles à établir, l'Etat achèterait annuellement, à un prix invariable, le centième de la souscription, et même plus, d'année en année, par suite de l'accumulation des intérêts, tant que les cours ne dépasseraient pas le taux d'émission.

Pourquoi ne pas faire cette expérience sur les cent millions qui resteront à emprunter après le 10 novembre prochain ?

DE LA PRESTATION EN NATURE.

La Prestation considérée comme instrument de travail.

Après avoir montré tout ce que peut produire une bonne organisation de l'atelier vicinal, tout ce qu'il produit déjà dans l'arrondissement de Fougères, grâce à l'intervention d'un habile administrateur, d'un sous-préfet actif et dévoué, M. Bertin, nous pouvons examiner, sous ses faces diverses, l'impôt de prestation.

Cet impôt est-il un instrument facile à manier ?

M. Bertin semble le croire ; et si la loi de 1836 n'a pas donné partout les fruits qu'il a recueillis lui-même, il semble que cela tienne uniquement à ce que les prescriptions de cette loi, sur le mode d'exécution des travaux, ont été trop vagues, et à ce qu'elle n'en a pas investi exclusivement l'autorité sous-préfectorale.

Nous oserons faire remarquer à M. Bertin que, pour avoir déployé une science et un zèle administratifs, dignes des plus grands encouragements, il n'a pas, pour autant, le droit d'exiger ce zèle et surtout cette science, de tous ses collègues. Et d'ailleurs, par le temps de favoritisme, d'expédients politiques et de manœuvres électorales qui court, M. Bertin voudrait-il charger tous les sous-préfets, de la tâche qu'il a si heureusement accomplie ?

Non ! M. Bertin s'est parfaitement servi d'un instrument qu'il faut améliorer, qui est susceptible de très bons effets, mais qui n'en est pas moins d'un maniement fort lourd.

D'où vient donc que la France n'offre peut-être pas un second exemple des résultats obtenus par M. Bertin? Et pour nous servir de son expression, d'où vient ***qu'il n'y a peut-être pas deux arrondissements en France où la loi soit exécutée de la même manière***? Ce n'est pas seulement à l'imperfection de la loi qu'il faut s'en prendre. La loi a disposé d'une manière générale : c'était au pouvoir exécutif de mettre à profit les ressources qu'elle avait créées ; c'était à lui d'organiser un personnel administratif et de prescrire des mesures organiques propres à tirer de cette loi des résultats féconds et unitaires. A-t-on rien tenté de pareil ? Non ! et c'est parce que des hommes intelligents d'ailleurs, — maires, sous-préfets, agents-voyers, — n'ont reçu, de l'administration supérieure qui les régit, aucune incitation, aucune instruction de quelque valeur, qu'ils n'ont pas poursuivi, qu'ils n'ont pas même espéré ces résultats ; c'est pour cela qu'ils ont laissé un libre cours au gaspillage qui accompagne, qui accuse si généralement aujourd'hui l'emploi de la prestation en nature.

Oui, cet impôt est difficile à manier, et M. Bertin lui-même semble le reconnaître, lorsque, — après avoir défendu le principe de la prestation contre ceux qui voudraient y substituer une contribution en argent (qui, en définitive, retomberait toujours sur l'agriculteur), — après avoir fait remarquer que c'est le capital en argent, et non pas le capital en travail qui manque à l'agriculture, — il ajoute, comme par une sorte de contradiction : « Le défaut d'argent force à exécuter avec la prestation en nature des travaux considérables, pour faire des routes très mauvaises et très rapides, en gravissant des collines escarpées et rocheuses, tandis que, presque toujours, avec un chiffre bien moins élevé de dépenses, on pourrait, en tournant les collines, avoir de très bonnes routes sans aucune pente, et d'une exécution facile. Mais pour cela il faudrait pouvoir acheter les terrains sur lesquels la route devrait être assise, ce que l'on ne peut faire avec la prestation. Et, comme on ne saurait espérer d'obtenir que les communes s'imposent extraordinairement pour l'exécution de pareilles améliorations, dont les habitants de nos campagnes ne comprennent la valeur que lorsqu'ils les voient accomplies, il serait indispensable de donner aux préfets, pour le rachat forcé de la prestation en nature, le même ***droit d'office*** qu'on leur a donné pour l'imposition de cette contribution. Autrement il y aura encore, comme cela a déjà lieu forcément dans l'arrondissement de Fougères, mauvais emploi, gaspillage des ressources des communes (1). »

Si ces inconvénients se produisent, au moins sur certains points, avec le système de la prestation, bien que, suivant le rapport du ministre, cet impôt produise, pour toute la France, 4/9 en argent et 5/9 seulement en nature, nous le répétons, c'est que la prestation est, dans les conditions actuelles, d'un difficile emploi.

Résumons donc cette partie de notre étude, et disons : — Si la prestation en nature devait continuer à être gaspillée comme elle l'est généralement aujourd'hui, nous n'hésiterions pas à nous ranger à l'avis de ceux qui veulent remplacer cet impôt par une contribution en argent. — Mais si l'on veut en organiser l'emploi de manière à lui faire produire, sinon tous les résultats que nous avons fait entrevoir, du moins ceux qu'a obtenus le sous-préfet de Fougères, nous en demandons hautement et résolument le maintien.

Que dis-je ? nous voulons dans ce cas qu'on le fortifie, nous voulons qu'on le perfectionne, et nous allons tout de suite indiquer et justifier une mesure qui, sans remettre aux préfets le dangereux droit d'office que demande pour eux M. Bertin, résoudra radicalement la difficulté qu'il a soulevée à si juste titre.

Concours nécessaire de l'Etat.

N'est-il pas inconcevable, en effet, que les communes, déclarées mineures par la loi, soient abandonnées à leurs propres ressources, et que l'Etat, qui consacre des portions énormes de l'impôt général à des travaux qui n'intéressent que d'une façon très éloignée la plupart des communes rurales, ne songe pas à concourir, dans une certaine mesure, à l'amélioration des petites et moyennes communications dont la bonne viabilité a cependant pour effet d'augmenter considérablement les valeurs foncières, et par suite les revenus de l'Etat ?

Quel est donc le père de famille qui ne se croie obligé d'apprécier la situation de ses fils, même majeurs, et de venir à leur secours ? Quant aux mineurs, il subvient à tous leurs besoins ; aussi maintient-il tous les membres de sa famille dans une situation à peu près équivalente.

Et, ce que le père de famille fait pour ses enfants majeurs, l'Etat ne le fait pas même pour ceux dont il a la tutelle ! Quand ceux-ci veulent agir, il faut qu'ils se fassent autoriser ; et si le besoin les presse, si le

(1) ***Note historique et statistique sur l'arrondissement de Fougères.*** — 1846. Rennes, imprimerie de Marteville et Lefas.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 13 OCTOBRE.

HORTENSE DE VAUQUELAY. (1)

VIII.

COMME LES CHOSES COMMENCENT.

A dater de cette réconciliation, la présence d'Edgard chez la marquise devint chaque jour plus assidue, sans être beaucoup plus intime ; on discernait entre eux plus de sérénité apparente, que de confiance. Il se tenait à une humble distance de cette femme si digne de respect et d'attachement, qui à son tour semblait parfois se complaire auprès de lui, mais sans chercher à accroître son empire. Peut-être se sentait-elle assurée de ce dévouement naissant ; peut-être n'en avait-elle aucun souci. Quoi qu'il en soit, Hortense plus alerte, sinon plus enjouée depuis quelque temps, avait pris une activité surprenante et qui s'étendait à toute chose. Surveillant elle-même sa maison dans les moindres détails, allant, venant, parlant à l'un, dirigeant l'autre, avec un zèle infatigable, elle avait reconquis cet entrain qui caractérise l'heure printanière de la vie, où le passé n'a pas encore étendu derrière nous ses perspectives désolées, et où l'avenir se lève, rose et doré comme un rayon du matin. Cependant, la réalité se trahissait dans une étrange inégalité d'humeur, qui lui était survenue depuis peu.

Les souvenirs s'étaient-ils donc un instant assoupis dans cette âme si longtemps rivée à leurs pesantes chaînes, et où les élans de la jeunesse avaient été suspendus si longtemps par la rigoureuse et incessante pratique de devoirs graves et saints. Tôt ou tard, dit saint Jean d'Alexandrie, ***l'on fait ses enfances*** : sont-elles prématurées, leurs périls sont moins grands. Hortense n'avait pas commencé les siennes ; à l'âge des rêveries premières, elle avait servi de mère à un vieillard aveugle.

Depuis le retour de M. de Diennes, l'intérieur de l'hôtel plus animé, la vie de cette maison rajeunie, l'amitié pure et presque enfantine de Mathilde et d'Edgard, étaient venus resserrer les ressorts distendus de l'âme de la marquise. Ce jeune homme soumis et tendre tout ensemble, cette brune et fraîche enfant, enfermant dans leurs cœurs trop pleins, chacun leur secret, de ces secrets qui laissent dans les airs, comme les fleurs, transpirer leur parfum, toutes ces influences nouvelles et pénétrantes devaient-elles agiter une âme qui s'était si longtemps ignorée ? l'heure tant retardée allait-elle sonner enfin pour Hortense? Le ciel semblait avoir prédestiné ses charmes à cet hommage suprême, en en prolongeant les exquises perfections. Cependant elle ne s'en souciait guère, et dédaignait de jour en jour davantage les ressources mêmes de la plus innocente coquetterie.

Mais à quoi bon justifier l'expansion du sentiment le plus soudain, le plus inexplicable, le plus involontaire, mystère impénétrable et profond !... On aime, hélas, sans l'avoir voulu, en s'ignorant soi-même, et en dépit de sa raison ou de sa volonté.

Mme de Vauquelay était, il faut l'avouer, sans défiance à cet égard; son cœur semblait libre encore : toute au souvenir filial de son mari, elle pensait accomplir pieusement ses bienfaisantes volontés pour Edgard en le rapprochant d'elle, bienveillance qui parfois, semblait lui coûter certains efforts. N'ayant rien à taire, rien à entendre de lui, elle n'appelait pas, si même elle n'éludait déjà les occasions de le voir seule, et dans sa confiance elle lui avait même rendu la libre possession de cette cellule tant reggettée qu'il occupait enfant, à l'hôtel de Vauquelay; il revenait y passer souvent de douces heures.

Un matin, cependant, il s'arrêta interdit sur le seuil. Hortense, debout et affairée, jetait autour de la chambre un regard mécontent de la mauvaise exécution de ses ordres, et semblait les renouveler au domestique qui la suivait. — Au bruit que fit la porte en s'ouvrant, la marquise se retourna, et le domestique sortit.

— Pardon, Madame, dit M. de Diennes en s'inclinant, je ne vous savais pas là, je me retire.

— Ne vous retirez pas du tout, s'écria-t-elle, c'est moi qui suis chez vous, je m'en vais. Puis, avec un certain embarras, elle ajouta : Mathilde ordinairement me sert de femme de chambre. C'est à elle que son père a remis le soin de conserver, en votre absence, tout ce qui pouvait lui rappeler votre séjour ici, et le lui faire espérer de nouveau ; mais aujourd'hui qu'elle est sortie pour diverses emplètes, j'exécute ma tournée de maîtresse de maison en personne, et vous me surprenez dans l'exercice de mes fonctions.

— C'est donc à Mlle de Vauquelay seule, dit le jeune homme en appuyant tristement sur ce dernier mot, que je suis redevable du bonheur qui m'attendait au retour ? ma gratitude était assez grande pour pouvoir aisément se partager.

— Il ne faut rien partager, monsieur de Diennes, reprit Hortense. Elle fit quelques pas du côté de la porte. D'un revers de sa main, Edgard la ferma tout à fait et s'y appuya. Etonnée, la marquise s'arrêta :

— Madame, dit-il d'une voix troublée, daignez vous souvenir, je vous en conjure, que depuis le jour où vous m'avez été si miséricordieuse, depuis plus d'un mois enfin, par je ne sais quelle rigueur de votre volonté, je n'ai pas eu cette joie de vous rencontrer sans témoin, et de vous exprimer librement toute ma reconnaissance.

— J'admire, interrompit Mme de Vauquelay, en essayant de sourire, avec quelle irréprochable élégance de style vous me barrez le passage.

Edgard salua profondément, et rouvrit la porte.

— Vous êtes bien implacable, madame, murmura-t-il; passez...

En le voyant si résigné, la marquise hésita ; une émotion aussitôt refoulée dans le fond de son cœur, la fit pâlir ; la pensée qui voulait se trahir peut-être, vint mourir sur ses lèvres ; elle baissa la tête, et s'éloigna. Edgard écoutait encore le frolement léger de sa robe, qui allait s'éteignant le long de l'escalier, lorsque son nom prononcé le fit accourir. Un geste impérieux, tempéré par une grâce royale, lui ordonna de ne pas descendre.

— Nous restez-vous aujourd'hui ? demanda Hortense d'un air indifférent.

— Non, madame.

— Pourquoi, s'il vous plaît ?

Il la regarda un moment en silence.

— Parce que vous n'êtes pas bonne, répondit-il enfin.

— L'unique travers que je trouve à votre raison, c'est de ne pas être une raison. Où dinez-vous donc ?

— Je ne dine pas, madame.

— C'est fort triste, mais le motif ?

— Vous n'êtes pas bonne, répéta Edgard avec une opiniâtreté boudeuse.

La marquise haussa légèrement les épaules et soupira.

— Allons, venez ! dit-elle, je vous promets que Mathilde sera bonne, pour elle et pour moi.

— Eh bien, je reste, mais pour elle seulement.

— Vous savez, répliqua Hortense d'un air parfaitement naturel, combien je suis disposée à subir cette humiliation.

Quand elle fut rentrée dans son appartement, M. de Diennes remonta les degrés qu'il avait si précipitamment franchis à son appel.

— Elle a beau faire, se dit-il, il y a un cœur qui bat sous cette bravoure, et j'y arriverai.

Quelques jours après cette petite altercation, Mlle de Vauquelay

(1) Voir les numéros des 29 et 30 septembre, des 1er 2, 3, et 7 octobre.

toute nature.

Il y a là plus qu'une injustice : il y a un suprême abandon des premiers intérêts du pays, un déplorable oubli des intérêts des communes favorisées elles-mêmes.

Qui ne voit, en effet, que la misère a sa solidarité fatale, et que le riche est moins riche de toute la pauvreté du pauvre ? Et comment n'en serait-il pas moins riche s'il ne peut parcourir une commune pauvre sans être affecté par un triste contraste, sans pester contre le mauvais état des chemins qui éreinte ses chevaux et brise son équipage, ou s'il est obligé d'acheter fort cher telle denrée que son voisin produit à très bas prix, mais qui, faute d'une bonne route, ne peut rivaliser sur le marché de la ville avec des produits similaires, venus souvent de fort loin, quelquefois même de l'étranger, par des moyens économiques ?

Il faut donc que, dans l'intérêt même des communes riches, l'Etat subventionne les communes pauvres, par voie d'encouragement, en raison directe des efforts proportionnels déployés par ces communes pour se créer une bonne viabilité rurale.

Ce principe si humain, si chrétien, si rationnel, en craindrait-on les conséquences ? J'entends d'ici les logiciens s'écrier : Si l'Etat agit ainsi envers les individualités collectives appelées communes, on ne voit pas pourquoi il n'agirait pas de même envers les citoyens déshérités de la fortune; car le spectacle tristement bigarré que présentent les unités communales, nous le retrouvons plus pénible encore si nous comparons les particuliers entre eux.

Pour nous qui considérons que l'association entre les hommes est dans les desseins providentiels tout aussi bien que l'association entre les communes, une pareille conséquence n'a rien de redoutable. Si elle offre aujourd'hui des dangers, ou plutôt des impossibilités, ces impossibilités ne sont pas inhérentes à la nature du principe posé ; elles tiennent uniquement aux conditions mauvaises du milieu social où nous vivons. Et, au surplus, en ne tenant pas compte des infortunes individuelles, l'Etat est, jusqu'à un certain point, dans son droit *actuel*, puisqu'il ne vient, directement ou indirectement, au secours de personne en particulier ; tandis qu'en subventionnant les communes pauvres, en favorisant chez elles l'exécution des travaux qui doivent développer leur prospérité spéciale, et partant la prospérité nationale, l'Etat ne fait que leur restituer une part des contributions générales, dont il emploie la plus forte partie à doter, sous forme de canaux, de chemins de fer, etc., des localités déjà favorisées par la nature ou par des travaux antérieurs.

C'est surtout dans les pays de montagnes, là où les ressources sont moins nombreuses et où cependant l'ouverture d'un chemin nécessite plus de travaux d'art, que l'Etat, après une mûre appréciation, après un équitable examen des besoins généraux, doit porter le plus de ressources. C'est là que, par des subventions en argent, il doit fournir les moyens d'opérer ces acquisitions de terrains dont parle M. Bertin, et d'exécuter ces ponts, ces tunnels, que ne comporte pas la prestation en nature.

Déjà le principe de la subvention par le département est admis par l'article 8 de la loi de 1836 ; déjà l'article 11 de la même loi, interprété par la circulaire ministérielle, met le personnel des agents-voyers à la charge du budget départemental. Mais cela ne suffit pas. C'est l'Etat lui-même qui doit venir en aide aux plus petits intérêts communaux comme il subvient aux dépenses des plus grands travaux publics. L'Etat doit agir — régulièrement et directement, sur les relations d'ordre général, — exceptionnellement et indirectement, sur les relations d'ordre inférieur. — Aussi ne devrait-il accorder de subvention aux communes nécessiteuses que sur leur demande motivée, sur l'avis des

binaison des éléments qu'elle met en présence.

Mais, si nous admettons l'impôt de prestation, eu égard à ses mérites *actuels*, ce n'est pas à dire que nous acceptions le principe suivant lequel il est assis.

En bonne justice, c'est sur les bénéfices seuls que l'impôt devrait être prélevé ; celui-là seul doit subvenir aux charges publiques, qui augmente réellement sa fortune. Il en sera ainsi dans les sociétés bien organisées : elles ne commettront pas l'immoralité de demander l'impôt à qui ne réaliserait que des pertes.

Mais une société qui a érigé en principe l'odieuse maxime : *chacun pour soi, chacun chez soi*, devait, par voie de conséquence, favoriser, recommander même les ténèbres de la spéculation et de l'industrie. Ainsi a-t-elle fait ; elle a muré la vie commerciale comme la vie privée. Que pouvait donc faire l'Etat ? Obligé de respecter ces décevants mystères, tant qu'ils sont protégés par les mœurs, ignorant le résultat final des opérations de chaque citoyen, l'Etat a dû chercher une base saisissable, tangible, pour y édifier l'impôt. Ne pouvant s'adresser aux produits, il s'en est pris au capital mobilier et immobilier.

Tant pis pour qui ne sait pas tirer parti des valeurs dont il dispose ! Demeurassent-elles complètement improductives, ces valeurs, par cela seul qu'elles existent, doivent payer tribut.

L'Etat ne peut pas, il ne sait pas assurer au capital social, disséminé dans des mains souvent inhabiles, toute sa puissance reproductive ; mais il lui suffit de savoir que le capital a caractère reproductif pour l'imposer en raison du revenu dont il le suppose capable. — L'Etat agit là, comme tous les impuissants : il punit durement de leur incapacité spéciale et relative tous ceux qu'il ne sait pas enrichir par l'association des intérêts et des facultés diverses.

Injuste et aveugle au point de vue individuel, ce prélèvement uniforme de l'Etat sur les valeurs mortes ou vives de la communauté, est d'une haute moralité sociale. Dans un monde où les intérêts sociaux sont abandonnés au caprice de chacun, il faut bien que chacun supporte les risques et périls de l'isolement dans lequel il se cantonne ; et c'est une des punitions infligées par la justice éternelle aux sociétés constituées au profit exclusif du capital, qu'elles soient réduites à frapper le capital, sans distinction des mauvaises chances, sans appréciation de l'incapacité directrice ou des fausses spéculations.

C'est d'ailleurs, répétons-le, c'est la seule base d'impôt admissible aujourd'hui, la seule qui corresponde à l'économie de la perception et même à une répartition relativement équitable, puisqu'en définitive, tel qui ne sait pas exploiter sa propriété, peut, s'il le veut, lui faire subir, par la vente ou par l'échange, une transformation qui la mette plus en rapport avec ses goûts, ses facultés et son caractère.

Est-ce sur cette base qu'est assis aujourd'hui l'impôt de prestation ?

Non ! On l'a dit avec vérité, la prestation en nature a le caractère d'une capitation, c'est-à-dire d'un impôt par tête, sans examen de la fortune.

A ceux qui lui reprochent uniquement de rappeler la corvée féodale, on répond avec raison qu'entre la prestation pesant sur tous, dans l'intérêt de tous, et la corvée féodale, établie seulement sur les classes pauvres, dans l'intérêt des classes privilégiées, la différence est évidente, radicale. — Mais la question est de savoir, non pas si, contrairement à ce qui avait lieu sous le régime féodal, l'impôt pèse aujourd'hui sur tous, mais bien s'il pèse sur tous également, proportionnellement. Car, s'il pèse inégalement sur les citoyens intéressés aux travaux de la prestation, cet impôt est contraire au principe même de notre constitution politique.

Or, avec l'assiette actuelle de l'impôt de prestation, peut-il arriver et arrive-t-il tous les jours que tel propriétaire habitant un château, payant

Comment doit être assis l'impôt de prestation.

Ici revient l'objection que M. Bertin a victorieusement combattue : « Mais vous voulez donc substituer à l'impôt de prestation une contribution en argent ? »

Dieu nous en garde ! Que deviendraient alors nos brigades de prestataires corporisés et *rivalisés ?* Non ! Nous voulons qu'au lieu d'être calculée par têtes, la prestation soit fixée en proportion de la contribution directe, et qu'au lieu de pouvoir être transformée en argent, elle puisse être transformée en nature. En un mot, nous voulons renverser les termes de l'article 4 de la loi de 1836, qui dit : « La prestation sera appréciée en argent conformément à la valeur attribuée à chaque espèce de journée. » Nous voulons qu'il dise : « La part contributive de chacun étant déterminée d'après le montant des contributions directes qu'il paie dans la commune, on calculera, en raison de la valeur attribuée à chaque espèce de journée, le nombre de jours que devra fournir le prestataire qui déclarera vouloir acquitter l'impôt en nature. »

Devant la simple admission de ce principe disparaissent, non-seulement les inégalités de charges qui blessent les yeux les moins clairvoyants, mais toutes les difficultés que présente aujourd'hui l'exécution de la loi de 1836, soit lorsqu'il faut d'apprécier l'invalidité ou l'indigence du prestataire, son état de chef de famille ou d'établissement, etc., soit lorsque le prestataire habite à la fois deux communes, ou seulement lorsque, son domaine embrassant deux communes, il l'exploite au moyen des mêmes hommes, des mêmes animaux et des mêmes équipages ; — difficultés que la circulaire ministérielle n'a que très faiblement élucidées, difficultés telles qu'il suffit de relire les discussions qu'elles ont soulevées dans les deux Chambres pour reconnaître que l'impôt actuel est mal assis.

Remarquons, d'ailleurs, que la loi de 1836 admet — simultanément — deux principes dont les conseils municipaux peuvent user séparément ou concurremment, encore bien qu'ils pèsent d'une manière fort inégale sur les divers contribuables : nous voulons parler du principe de la prestation en nature et de celui des cinq centimes spéciaux. — Serait-ce que trois journées de corvée auraient été considérées par nos législateurs comme la limite de ce qu'on pouvait, sans danger, exiger du citoyen dans la pauvreté ou tout au moins dans la gêne ?...

Nous le disons sans crainte, si ceux qui ont voté la loi de 1836 n'eussent pas été tous des censitaires de 500 francs et plus, ils eussent certainement trouvé la solution rationnelle, libérale et constitutionnelle que nous venons d'indiquer et dont on ne saurait sans injustice refuser l'adoption.

F. C.

Le pape et l'Autriche. — Le pape vient de prendre une mesure des plus hardies, et qui, de la part de tout autre, eût soulevé une réprobation invincible dans le clergé. Il vient de décider que les registres de l'état civil seront tenus désormais par l'autorité municipale et non par le clergé.

La garde civique s'organise à Rome. Le *Sémaphore* de Marseille dit que l'autorité maritime de Toulon vient de recevoir l'ordre de préparer pour le gouvernement romain 14 000 fusils, qui devront servir à l'armement des gardes civiques des Etats du Saint-Siége. Deux échantillons de ces fusils sont partis pour Rome, par un des derniers paquebots, et probablement sur le premier avis reçu de cette capitale, les caisses seront expédiées au Saint-Père.

L'Autriche, de son côté, prend ses mesures pour le cas d'une explosion. On écrit de Berlin, 4 octobre, à la *Gazette des Postes* de Francfort : « On croit qu'il s'agit, en ce moment, d'une alliance intime entre les trois puissances du Nord, qui aurait pour objet de garantir par de communs efforts l'ordre de chose existant. Le roi de Prusse,

---

écrivait à l'une de ses amies une lettre qui constate une rapide altération dans la sereine et limpide existence de sa compagne chérie.

Matilde de Vauquelay à Nathalie de Jailly.

« Mon long silence de quatre mois t'a laissé le temps, ma bien chère, de me pardonner une négligence que tu prenais fort à cœur après une séparation de quinze jours ; il m'eût été facile alors de m'excuser ; aujourd'hui, je ne puis faire fond que sur ton amitié, ce qui est plus certain, plus solide, et t'épargnera toute ma plaidoirie ; je t'élis pour défenseur ; que ton affection fasse de son mieux pour moi. Ceci posé, avec une humilité contestable, et te sachant, pour ta part, en pleine convalescence, je vais te donner de mes précieuses nouvelles, avec toutes sortes de détails et de sécurité.

» Pourtant, ne vas pas te tromper à ces faux semblants d'humeur joyeuse ; je suis fort triste, sans savoir pourquoi, ce qui m'inquiète ; et fort inquiète d'une manière moins vague, ce qui m'attriste... Si tu étais auprès de moi, nous chercherions ensemble le motif de ma tristesse ; mais je suis décidée à m'abstenir de le trouver toute seule. Ne te presse pas de revenir, je saurai toujours assez tôt à quoi m'en tenir là-dessus. Quant au sujet de mon inquiétude, il s'accroît tous les jours, et fait ce qu'il peut pour me distraire, du reste.

» A vrai dire, je crains bien que nous soyons destinées à jouer aux barres cette année, et que l'état de ma pauvre Hortense ne nous réduise à aller chercher en Italie le peu de bien-être et de santé que ton insatiable égoïsme y aura laissé à tes successeurs. Ce n'est pas qu'elle se plaigne, ce n'est pas même qu'elle soit changée, malgré le luxe d'imagination qu'elle déploie pour en arriver là ; mais, en dépit d'une certaine activité fébrile qu'elle affecte pour nous rassurer, elle souffre évidemment, et beaucoup, car elle fait à peine attention que nous souffrons avec elle. Je crois t'avoir parlé, au moment de ton départ, du retour inattendu d'Edgard de Diennes, mon frère d'adoption. Sa participation à notre vie intérieure depuis quelque temps, peut t'expliquer le *nous* dont je viens de me servir.

» Je me félicitais comme d'une victoire d'avoir réussi à détruire dans le cœur de mon ami d'enfance l'injuste antipathie que sa touchante fidélité au souvenir béni de ma mère, lui avait fait concevoir pour Hortense ; j'avais sujet de me glorifier de la bonne harmonie que j'avais contribué à établir entr'eux ; mais maintenant je vois que je suis tout simplement parvenue, par suite de la rancune étrange qu'elle semble lui garder, à le rendre plus malheureux, grâce à la révélation qu'il a reçue des charmantes perfections de cette âme. Toi qui connais l'adorable sérénité de ma belle-mère, tu conviendras avec moi que si la tendre inviolabilité du pardon a pu être troublée en elle, quelque effrayante désorganisation la menace, et que je ne m'alarme pas à tort. Plus M. de Diennes est attentif et persévérant dans les soins dont il l'entoure, plus elle est indifférente à son égard : plus il prend à tâche d'effacer le passé, plus elle a l'air de se tenir en garde contre l'oubli. Quand je songe que je l'ai vue il y a si peu de temps, heureuse de son assiduité auprès d'elle, et que mon regard a souvent surpris le sien interrogeant la pendule avec impatience, quand il retardait l'heure de sa visite de chaque jour, je crois à un rêve, ne pouvant croire à un caprice.

» Cette fâcheuse déraison du cœur, quoique la plus pénible, n'est pas la seule dont je m'afflige. Je ne sais qui a pu lui mettre en tête, depuis quinze jours, qu'à son âge toute recherche extérieure, annonçant la préoccupation de soi-même, devient ridicule. Elle refuse donc de se soumettre à aucune des obligations qu'impose la toilette la plus vulgaire ; sa femme de chambre achète comme il lui plaît, et on l'habille par approximation. Sous prétexte d'une douleur dont ses paupières rougies témoignent il est vrai, ses yeux sont cachés depuis une semaine par des lunettes bleues ; ses admirables cheveux blonds ont été alignés sans frisure, au fond d'une espèce de coiffe dans le genre de celles que portent les religieuses, et il n'y a pas de sa faute si cet austère chiffon, sous lequel nous serions effroyables, lui sied à ravir. Au reste, je me suis bien gardée de lui en faire l'observation ; disposée comme elle l'est, elle l'aurait probablement remplacé à cette heure par quelque chose de difforme. Ce n'est pas que j'aie à me plaindre pour mon compte du malaise qui réagit si cruellement sur les idées de notre chère Hortense ; le désir dominant qu'elle a toujours eu de me faire briller, s'est, au contraire, accru jusqu'à devenir une monomanie, et elle me rend presque malheureuse à force de tendres chicanes.

» J'ai, à l'entendre, une préférence marquée pour les couleurs qui me vont mal, et pour les étoffes qui m'alourdissent ; ma taille est trop au large dans mes robes, et l'exiguité de mes manches cause le gonflement de mes mains. Hier, j'ai voulu justifier ma couturière de ce reproche indirect, en prouvant à ma belle-mère que mes mains sont rouges naturellement, et qu'elles perdent, non pas de leur nuance malheureusement, mais de leur mérite, au voisinage dangereux de ses doigts blancs et effilés : ma sotte remarque, comme j'aurais dû m'y attendre, a enrichi la maison d'une paire d'atroces mitaines qui dissimulent sévèrement à tous les regards, ces belles coupables.

» Au milieu de tout cela, Edgard continue à venir, comme si de rien n'était, et fait vaillamment contre fortune bon cœur. Il porte la tête aussi haut que s'il était sûr d'être accueilli à merveille, et il a l'âme aussi libre en apparence que s'il se sentait bien venu ; mais il est impossible qu'il ne concentre pas un grand mécontentement qui finira par aboutir à une brouille bien conditionnée.

» Voilà où nous en sommes, ma chère Nathalie ; joins à cela l'absence complète des distractions du dehors, et tu te feras une imparfaite idée de la vie que je mène loin de toi. — C'est au point que je ne céderais pour rien au monde ma journée du jeudi chez ma tante Darras. — Tu m'as laissée plus accommodante à ce sujet, et profitant avidement de toutes les occasions qui m'étaient offertes d'échapper à la lecture hebdomadaire et inévitable du roman. Les temps sont changés, ma bonne amie, et quoique les romans me semblent bien un peu toujours les mêmes, je ne les redoute plus si fort. Cela veut-il dire autre chose que ce que je te dis... c'est possible après tout, mais alors, cela ferait nécessairement partie d'une découverte que nous devons tenter ensemble à ton retour, et, jusque-là, je garderai le silence pour toi et pour moi. Adieu. J'exhorte ton amitié à faire des vœux pour la guérison d'Hortense, car je sais que tu as pris la compatissante habitude de partager toutes mes douleurs.

» MATHILDE. »

P. S. « Parle donc à ton frère de M. de Diennes. Il paraît qu'ils ont été compagnons de voyage depuis Berlin jusqu'à Paris ; il ne faut pas faire tant de chemin, ni vivre si longtemps avec ce bon Edgard pour l'aimer. »

(La suite à demain.) Mme MARIE NODIER-MENNESSIER.

Collection d'histoire naturelle,

RAPPORTÉE DE L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE PAR M. DE CASTELNAU.

La *Démocratie pacifique*, dans son feuilleton du 1er août dernier, a publié un rapport étendu sur l'expédition de M. de Castelnau dans les Pampas de l'Amérique méridionale. Ce voyage vient d'enrichir nos Musées de plusieurs objets rares ou même entièrement nouveaux. Dans sa campagne scientifique, le naturaliste a recueilli de nombreux trophées : ils étaient il y a peu de jours exposés à la curiosité du public, dans l'Orangerie du Jardin-des-Plantes ; l'approche du froid, la nécessité de rentrer les orangers, a mis fin à cette exhibition que nous ne craindrons pas d'appeler glorieuse.

L'expédition dont nous venons d'admirer les résultats se composait de quatre savants : MM. de Castelnau, zoologiste ; Deville, zoologiste ; Weddel, botaniste, et d'Osery, ingénieur des mines, chargé des observations géologiques et relatives à la physique du globe.

Voici ce qu'on écrit de Toulon à ce sujet :

« La frégate à vapeur *le Cacique* a reçu l'ordre de se tenir prête à partir le 10, et nous savons que M. le prince de Joinville, qui est attendu d'un moment à l'autre, prendra passage sur ce steamer pour aller rejoindre l'escadre en mer. Le prince ne fera donc qu'un très court séjour à Toulon, et il est douteux que l'escadre rentre prochainement dans notre port, ainsi que le bruit en a couru ces jours derniers.

» Evidemment, M. le vice-amiral de Joinville ne vient pas, dans cette saison, prendre le commandement d'une escadre d'évolution ; il aura sans doute une mission sérieuse. On parle à ce sujet de l'Italie, de l'Espagne, mais jusqu'à présent le public ignore complètement les motifs du départ du prince.

» Divers bruits sont en circulation ; on a dit que tous les bâtiments à vapeur disponibles devaient se tenir prêts à prendre la mer au premier ordre, que des levées extraordinaires de marins allaient être opérées en vue de compléter l'armement des vaisseaux *l'Hercule* et *le Jemmapes*. Jusqu'à ce moment, rien n'est venu confirmer ces bruits. L'Angleterre paraissant disposée à intervenir en Italie, il se peut cependant que notre gouvernement sorte de sa réserve habituelle. »

Crise financière en Angleterre. — On lit dans le *Morning-Post*, du 11 octobre : « Le relevé hebdomadaire de la situation de la Banque porte que le 2 octobre le montant total des billets émis était de 22 100 000 livres sterling. Le chiffre des billets détenus par le département de la Banque n'étant que de 3 400 000 livres, la circulation nette entre les mains du public se trouvait être de 18 700 000 livres, c'est-à-dire 700 000 liv. de plus en billets entre les mains du public depuis huit jours. Cette augmentation explique la diminution des embarras dans le monde financier, et la cessation comparative des faillites. Mais, pour donner plus de facilité, le département de la Banque a réduit ses réserves de billets de 4 100 000 livres sterling au 25 septembre à 3 400 000 livres. Le chiffre étant au 2 octobre de 600 000 livres au-dessous des 4 millions sterling généralement voulus par la Banque et ses succursales pour faire les affaires courantes. Voilà ce qui explique la brusque résolution de la Banque au 15 octobre, de ne plus prêter d'argent sur fonds, attendu qu'il est évident qu'avec 3 4000 000 livres sterling de billets en réserve, elle ne pourrait pas prudemment faire de ces prêts, ce chiffre étant à peine suffisant pour faire face au paiement des prochains dividendes.

» Le 3 octobre 1846, le montant intégral des billets émis était de 29 300 000 livres sterling, c'est-à-dire de 7 200 000 de plus que le chiffre actuel. Les billets gardés par divers départements de la Banque d'Angleterre étaient de 8 000 000 livres, c'est-à-dire 4 800 000 livres de plus que le chiffre actuel. — Avec une telle réduction dans la circulation, les faillites qui ont eu lieu ne doivent surprendre personne. Il est clair qu'elles ont été causées moins par des spéculations ou l'extravagance que par la réduction du montant des billets en circulation. Des engagements basés sur un plus grand nombre de billets pouvaient être remplis à l'aide d'un moindre nombre de ces mêmes billets. Les faillites sont le résultat de cette philosophie qui voudrait combiner la plus grande liberté du commerce avec la plus grande restriction des ressources financières pour suivre le commerce.

» Les grandes faillites seules s'élèvent actuellement de 10 à 12 millions sterling. »

— De nouvelles maisons de commerce, dit le *Morning-Chronicle*, ont encore succombé. La plus importante est celle de Rickards Little et compagnie, maison faisant le commerce avec les Indes-Orientales, et dont l'un des associés est à présent directeur de la banque d'Angleterre. Le passif n'est pas très considérable comparativement au chiffre du passif d'autres maisons. On parle aussi de la faillite de la maison de Soares, qui faisait des affaires avec le Portugal et qui était l'agent à Londres de la banque de Lisbonne. Il faut ajouter à ces maisons celle de Bernonilli, qui faisait le commerce de la Méditerranée. Les passifs de ces deux maisons ne sont pas importants.

La Turquie et la Grèce. — On écrit de Constantinople du 28 septembre au *Sémaphore de Marseille* :

« Le gouvernement vient de recevoir des nouvelles de l'Albanie. [illegible] elle se trouve aujourd'hui parfaitement désintéressée par la mort de Coletti. La présidence du conseil est dévolue à un membre du parti napiste, M. Travilas, le ministre des affaires étrangères, M. Glarakis, appartient au même parti ; enfin, à l'exception de Riga Palamidès, tout le ministère est russe. Cette situation nouvelle n'a pas tardé à se révéler. Déjà, à Athènes, le cabinet a eu de fréquentes communications avec le ministre de Russie, M. Persiani, et l'un des secrétaires de la mission, M. Lentz, est arrivé à Constantinople. C'est sur les bons offices de la Russie qu'on paraît compter en ce moment pour aplanir les difficultés de la situation, tant vis-à-vis de la Porte que vis-à-vis de l'Angleterre. J'ignore comment la Russie accueillera ces avances. »

Il paraît que Costa-Cabral et ses amis, redevenus tout puissants à la cour de Lisbonne, entendaient faire les élections cette année comme l'année dernière, sous la menace du sabre. Le parti progressiste vient d'adresser à la reine de très vives observations au sujet des mesures électorales préparatoires. Copie de ces observations a été adressée aux représentants des trois puissances intervenantes, avec une pressante prière de les appuyer, et une sorte de sommation de faire tenir par la reine restaurée les promesses faites par elle aux jours de sa défaite.

Les journaux américains, qui nous arrivent aujourd'hui, ne contiennent pas encore la solution des négociations entamées entre les Etats-Unis et le Mexique pour arriver à la conclusion de la paix.

Les Américains ont été obligés d'abandonner Tabasco, après avoir perdu beaucoup de monde dans les escarmouches avec les guérillas et par les maladies. Avant d'opérer leur retraite, ils ont brûlé tous les faubourgs, bâtis en bois et en chaume.

Nous avons dit que chaque jour des wilhelmistes passaient avec armes et bagages à la méthode de Galin, perfectionnée par MM. Paris et Chevé. Le *Journal de Rouen*, du 10 octobre, fournit un nouvel exemple de ces conversions significatives :

M. Perrot, ancien professeur de l'Ecole normale de Bordeaux, a adressé la lettre suivante à M. Aimé Paris, à propos du concours qui devait s'ouvrir à Rouen, pour une expérience comparative entre les résultats de la méthode de Wilhem et de celle de Galin :

A Monsieur Aimé Paris.

« A l'époque où j'ai accepté la comparaison entre la méthode de Willhem et celle de Galin, telle que l'ont faite vos additions et celles de M. et Mme Chevé, je n'avais eu l'occasion ni de lire les ouvrages récemment publiés, ni de reconnaître les résultats pratiques.

» La lecture attentive que je viens de faire de la ***Méthode élémentaire de musique vocale*** de M. et Mme Chevé m'a démontré sa supériorité, comme ***didactique***.

» Les épreuves subies hier par vos jeunes élèves, sur des éléments que ***j'ai voulu choisir et donner moi-même***, ***de manière à éviter toute étude préparatoire et toute fraude***, m'ont convaincu que l'***application*** réalise ce que promet la ***théorie***.

» Jamais la méthode Wilhem n'a permis, ni à des enfants ni à des adultes, de pouvoir, après un temps d'étude beaucoup plus long que les deux mois de leçons données à vos enfants, aborder et exécuter à la fois, comme ceux-ci l'ont fait devant moi, à première vue, les trois parties d'un chœur, même plus facile que celui que j'ai offert.

» Homme de probité, avant tout, je viens vous déclarer que le concours accepté seulement pour former ma conviction, ne pouvant me prouver que ce dont j'ai été le témoin hier, loin de chercher, désormais, à faire prévaloir la méthode Wilhem, que j'ai professée tant que je l'ai crue meilleure, je me range, dès ce moment, et sans arrière-pensée, sous la bannière de Galin, dont je vais professer les doctrines, parce que j'ai reconnu, par un examen sérieux et par la preuve de fait, c'est-à-dire par tout ce qui est capable de rassurer la cons- [...]

Au dessert, des toasts ont été portés : A l'organisation du travail ! à la réforme la plus large ! à la liberté de la presse ! à la régénération de l'Italie !

Des banquets ont eu lieu également à Ponthoise et à Forges.

Aux noms des villes où des banquets se préparent, nous devons ajouter Vienne (Isère), Agen, Saintes et Rochechouart.

— On nous assure, dit la *Gazette de France*, que Marie-Christine est partie depuis deux jours pour Madrid, mandée par une dépêche télégraphique. Le général Fulgosio, qui venait la chercher, est arrivé hier soir et se serait croisé en route, sans s'en douter, avec la mère de la reine Isabelle.

— Un monument sera érigé à Rome en l'honneur de Pie IX, pour consacrer le souvenir de l'établissement de la garde civique.

— Le *Messager*, de Dinan, fait remarquer que, depuis le 1er septembre jusqu'au 7 octobre, il n'y a eu que trois décès dans cette ville, dont la population est de 8 000 habitants.

— On assure que le poste de ministre plénipotentiaire de France près la confédération germanique, vacant par suite du décès de M. de Chasseloup-Laubat, serait destiné à M. Waleswki, qui vient de revenir à Paris après avoir été chargé d'une mission dans la Plata.

— Par ordonnance royale du 9 octobre, il est établi à Condé-sur-Noireau (Calvados) une chambre consultative des arts et manufactures.

— Le second fils de M. le duc d'Aumale qui avait reçu le nom de duc de Guise est mort hier ; le corps a été transporté à Dreux aujourd'hui.

— On a commencé à rentrer les orangers des Tuileries.

— Les courses d'automne de Paris continueront demain jeudi au Champ-de-Mars. Les engagements faits sont au nombre de treize.

A en juger par les noms des chevaux engagés, ces courses promettent d'être plus intéressantes encore que celles de dimanche dernier. On y verra courir l'un contre l'autre, cette fois, Wisthchaft et Morok.

— Le prince Jérôme, ancien roi de Westphalie, accompagné de son fils, a été reçu hier par le roi en audience particulière. Nous apprenons aujourd'hui qu'il s'est rendu à l'hôtel du président du conseil, à celui de la présidence de la Chambre des députés, pour remercier les ministres et les Chambres, dans la personne de leur président, des dernières manifestations parlementaires faites en sa faveur, et des bonnes dispositions qui lui permettront, nous l'espérons, de voir terminer son long exil.

Aujourd'hui, le roi Jérôme et son fils sont allés aux Invalides s'agenouiller devant les restes de l'empereur. Ils ont été reçus par le général Petit et l'état-major de l'Hôtel. Pendant qu'ils remplissaient ce pieux devoir, le bruit de leur présence à l'Hôtel s'étant répandu, à leur sortie ils ont traversé la plus grande partie des vétérants de nos armées, rangés sur leur passage pour leur faire honneur.

— Dans l'espace des 18 derniers mois, la population de la ville de Bruxelles s'est accrue de 10 284 habitants, nonobstant l'augmentation de la mortalité sur les naissances. Ainsi, le chiffre de 117 462, qui était celui de la population au 1er janvier 1846, s'élevait à 127 746 à la date du 1er octobre 1847.

— Le comte de Gœrlitz vient d'adresser au *Frankfurter Journal* une lettre par laquelle il déclare calomnieux tous les faits publiés sur son compte, et annonce qu'il va poursuivre devant les tribunaux les auteurs des articles publiés.

AFFAIRE PRASLIN. — Nous tenons de bonne source les détails suivants :

Lorsqu'on fit la visite minutieuse de l'appartement de M. de Praslin, on découvrit dans le fond d'un tiroir de commode des écroux et des vis, qui sans doute avaient fait partie d'un meuble quelconque, mais dont on ne pouvait retrouver l'emploi. Le mot de l'énigme était dans la chambre de l'infortunée duchesse. En démontant le ciel de son lit, énorme baldaquin chargé de lourds ornements et armoiries, on s'aperçut qu'il tenait en l'air par un seul écrou à moitié dévissé, et

---

Elle a parcouru des pays où l'homme de la race blanche n'avait pas encore mis le pied. Partis de Buenos-Ayres, nos savants ont traversé diagonalement l'Amérique pour arriver à Lima. L'un d'eux, M. d'Osery, n'a pas survécu à ce voyage, aussi fatigant que périlleux ; maintes fois il a fallu franchir des rivières pleines de cascades et de rapides, dans des canots indiens, qui chavirent sans cesse, et plusieurs de nos voyageurs avaient tout appris... excepté à nager. Grâce au dévouement, au courage, à l'agilité de leur serviteur malais Florentino, trois d'entre eux sont revenus sains et saufs, mais des journaux de voyage, des collections ont été perdus.

Dans ces pays incultes, l'homme est encore plus à redouter que la nature. Que devaient penser nos savants quand un de leurs guides indiens leur racontait que pour voler une hache il avait assassiné dix personnes ?

Les conquêtes scientifiques qu'ils ont pu faire au milieu de ces périls occupaient naguères trois longues files de tables dans l'Orangerie du Jardin-des-Plantes. Avant qu'une plume vraiment compétente fasse l'inventaire complet de ces trésors, nous allons signaler ce qui a le plus attiré notre attention.

Dans cette exposition, riche en singes inédits, en oiseaux inconnus et bien faite pour réjouir le naturaliste qui voit les classifications élargies, les objets qui se rattachent à l'espèce humaine, aux caractères physiques des races, aux armes, aux vêtements, aux débris des différents états sociaux figurent dans une proportion très minime, et nous le regrettons. Ces objets dominaient dans le musée indien de M. Catlin, et le rendaient attrayant pour les profanes. Cependant, M. de Castelnau, même sous ce rapport, n'est pas revenu les mains vides, et, dès qu'on avait franchi le seuil de l'Orangerie, la partie anthropologique de sa collection frappait les yeux.

Voici une borne, mais non, regardez mieux, il y a sur cette pierre des essais grossiers de sculpture. On distingue une tête massive, des pieds séparés, des mains croisées sur la poitrine. Avec un peu de bonne volonté, vous penserez qu'on a voulu représenter une guenon ; suivant la tradition, cette *statue* figure une amazone. Assurément l'image n'est pas flattée. Pour peu qu'elle ressemble, il n'a pas fallu beaucoup d'efforts à la guerrière pour défendre sa vertu. Ce morceau paraît être le seul objet d'art indien que M. de Castelnau ait rencontré dans ses courses.

Ces deux moulures sont les masques d'un métis noir et d'un métis indien ; voici un objet vraiment affreux, c'est la momie d'un naturel de la race Amayra, trouvée dans un tombeau de pierre ; la momie est accroupie, des tiges de métal la soutiennent dans une posture qui rappelle celle des singes, et la grimace du visage, montrant les dents, concourt à cette similitude ; le mort est coiffé d'un bonnet très bien conservé ; quant à son corps, que l'on prétend *conservé* aussi, il est gris et ressemble, dans certaines parties, à une toile d'emballage, dans d'autres, à du vieux bois piqué des vers.

Passons devant cette rangée de crânes de la race des Incas ; d'affreuses blessures les entament presque tous : l'un d'eux est troué par une balle, mais ce coup de feu n'a pas déterminé la mort, car un travail de guérison s'est opéré ; depuis la blessure, l'ouverture diminuait, tendait chaque jour à se refermer.

Sur cette tête guerrière, les solutions de continuité sont nombreuses, et une autre balle, sans pénétrer, a laissé une empreinte au milieu du front.

Les crânes des Canètes sont applatis ; on les comprime dès l'enfance. Nous voulons, disent ces Indiens, que les têtes de nos fils aient la forme élargie de la lune ; celles des blancs sont allongées comme la tête du singe.

Cette mode ridicule et barbare est une trace d'état sauvage qui se trouve encore, nous a dit M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, dans quelques villages de Normandie.

Nous avons franchi les tables consacrées à la race humaine ; des oiseaux remplissent maintenant de leurs dépouilles maintes caisses vitrées. Les plus rares d'entre eux sont déjà complètement préparés et montés sur pied. Regardez ce toucan dont la tête est ornée de plumes noires, luisantes, cornées ; voici des oiseaux de nuit, des orfraies, qui diffèrent peu des nôtres ; mais nos oiseaux n'ont pas l'éclat doré de ce coq de roche du Pérou, dont la nuance varie de l'orange vif au rouge de Saturne ; le couroucou est tricolore et porte justement le blason de l'unité italienne ; son corps est vert, blanc et rouge, des ondes noires et grises raient ses ailes et sa queue. Voici deux nids de fournier. Cet oiseau est maçon, comme l'hirondelle ; c'est la terre qu'il emploie dans ses bâtisses ; il en fait une masse ronde, dans laquelle on distingue la chambre de madame et celle de monsieur, séparées par une cloison ; les enfants demeurent avec la mère. Le fournier place ses nids à une hauteur de quelques mètres seulement.

Dans un autre genre, le nid du troupiale est tout aussi original : c'est un long faisceau de verges, creux, fermé à ses extrémités et suspendu au bout d'une branche où le vent l'agite ; la nature américaine continue à nous étaler son écrin ; quelques oiseaux de couleur sombre font mieux ressortir les émeraudes [illegible] dont les autres se décorent : près des oiseaux-mouches, le [illegible] eux, mais tout noir, a l'air d'un abbé au milieu d'[illegible] oiseaux-mouches ! qui pourrait en louer dignement les vari[illegible] ! Les uns, dorés, luisants, métalliques, éblouiss[illegible] les autres, miniatures vivantes, amusent par leurs dimensions microscopiques, et semblent créés pour la volière des pygmées. Comme pour faire contraste avec ces charmants objets, voici le caïman hideux, colossal ; de grands poissons non préparés et semblables à des sacs de caoutchouc ; des dauphins d'une espèce inconnue suspendus à la muraille comme une enseigne de tanneur ; puis des oiseaux encore : le savacou au large bec, le coral, la plus petite des grues, oiseau moiré, niellé, délicatement orné d'enluminures par le pinceau du bon Dieu ; des plantes en herbier, c'est-à-dire qui sèchent dans des dossiers de papier gris ; des minéraux de toutes couleurs, des insectes chatoyants, une armée entière d'écureuils, des singes, presque autant que dans nos assemblées politiques.

L'un de ces singes est une piquante nouveauté : pour la première fois il débute en Europe ; mais il est empaillé, ce qui l'empêchera de jouir de son succès. Ce singe est d'un jaune doré, sa queue est courte, sa face cramoisie ; les Indiens l'avaient surnommé master John, lui trouvant de la ressemblance avec le seul Anglais qu'ils eussent aperçu.

Bientôt l'ordre s'introduira dans cet amas de richesse, les pièces les plus curieuses de la collection seront classées au Jardin-des-Plantes, les autres iront orner les Musées de province, trop heureux que la capitale veuille bien leur faire une part. Mais Paris gardera pour lui seul les éléments vivants de la collection. M. de Castelnau a rapporté quelques animaux en excellente santé ; M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, notre guide au Jardin-des-Plantes, nous a permis d'admirer de près des ibis au bec recourbé, au plumage rose ; des harpies beaucoup moins séduisantes, un agami qui fait l'office de commissaire de police et sépare tous les oiesaux prêts à se battre. L'agami donne à ses fonctions un caractère tout paternel ; il intervient de la voix, rarement à coups de bec, jamais à coups de crosse ni à coups de canne. Les petits oiseaux sont l'objet de sa sollicitude : il leur porte des grains dont il éloigne sévèrement les oiseaux adultes.

Des connaissances nouvelles, des animaux inconnus que peut-être on saura domestiquer plus tard, voilà ce que trois hommes ont conquis en exposant souvent leur vie, sans menacer jamais celle des autres. Ne dédaignons pas le dévouement et le courage du soldat ; mais accordons aux trois savants qui nous donnent un Musée tout entier un peu de cette reconnaissance que nous prodiguons à l'armée, quand cent mille hommes viennent nous rapporter comme résultat souvent unique de leurs fatigues quelques drapeaux troués par les balles et trempés dans le sang.

V. H.

Praslin devait être muré et conservé sans habitants nouveaux dans l'état exact où il était au moment de l'assassinat. Des travaux, au contraire, ont été exécutés pour renouveler l'aspect de cet appartement et pour en faciliter la location.

On s'étonne généralement du silence gardé par les journaux officiels et judiciaires sur Mlle Deluzzy. Croirait-on, en soumettant à une détention arbitraire et indéfinie une femme peu protégée, satisfaire l'opinion publique et compenser à ses yeux la faute d'avoir si mal surveillé le duc? Nous n'accepterions pas plus cette compensation que nous n'acceptons les rigueurs exercées à la Conciergerie sur M. Teste, comme une réponse aux questions si précises posées par MM. de Girardin, Warnery, etc.

Evidemment, si le crime s'était accompli dans de moins hautes régions, Mlle Deluzzy n'aurait figuré que comme simple témoin dans le procès.

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES. — On lit dans le *Droit* :

« L'affaire Cécile Combettes ne viendra pas le 14 ou 15 novembre prochain, comme quelques journaux l'ont annoncé, ce ne sera que plus tard. Les assises du quatrième trimestre de la Haute-Garonne s'ouvrent le 22 novembre seulement, et les nombreuses affaires qui sont déjà prêtes font présumer que l'affaire Combettes ne passera qu'à une session extraordinaire, qui aura lieu du 25 au 28 décembre, avec d'autant plus de raison que cette affaire est de nature à absorber de huit à dix audiences. »

LES ENFANTS ET LES AFFAIRES. — On lit dans l'*Atelier de Bruxelles* :

« Les bourgeois ont une manière à eux de considérer l'amour paternel et il y aurait peut-être de curieuses études à faire sur le mariage considéré au point de vue commercial.

» Une jeune femme, mariée depuis peu, rendait visite à une amie intime, qui lui demanda tout naturellement, si bientôt elle espérait un héritier.

— Tu n'y penses pas, ma chère, reprit l'épousée, des enfants, maintenant! les affaires vont trop mal! »

LA RUSSIE EN POLOGNE. — On lit dans une correspondance particulière du *Commerce* de tristes détails sur la conduite des agents russes en Pologne :

« Parmi les hommes les plus ardents à coopérer au travail inquisitorial de Sorogenko et d'Abramowicht, notre correspondant appuie particulièrement sur le lieutenant-colonel de gendarmerie Leuchte, attaché au tribunal militaire des prisonniers d'Etat. Ce Leuchte, jadis bourgmestre de la petite ville de Razimin, s'entendait alors avec des voleurs et prenait part à leurs bénéfices. Dans les archives du tribunal criminel, on trouve encore la preuve de sa condamnation aux fers pour cette complicité, et maintenant le voilà jugeant des personnes dont le seul crime est d'aimer leur patrie. Rien de plus atroce que la conduite de cet inquisiteur; il bat lui-même les prisonniers, leur crache à la figure, les foule aux pieds, leur verse de la cire à cacheter fondue sur les ongles pour leur arracher des aveux; en un mot, c'est Torquemada revenu sur terre. Et ceci se passe au dix-neuvième siècle! C'est à ne pas y croire, et ce n'est malheureusement que trop vrai.

» Ajoutons que les arrestations ne discontinuent pas, et la citadelle de Varsovie contient en ce moment 120 victimes qui attendent leur jugement ou leur envoie en Sibérie. »

UN MARIAGE FORCÉ. — Un jeune étudiant de Cork (Irlande), M. Patrick, appartenant à une famille aisée, partageait la passion qu'il avait inspirée à la fille d'un honnête commerçant. La fin des vacances approchait; le jeune homme annonça qu'il était obligé de partir pour Londres afin de perfectionner ses études et d'obéir aux volontés ex-

[...] pour se remettre de son émotion, M. Patrick dit en balbutiant : « J'ai déjà eu l'honneur de faire remarquer à M. Georges que la différence de religion me paraissait un obstacle insurmontable. — Eh bien! répond M. Georges, le mariage sera nul, c'est possible, mais du moins l'honneur de Clara se trouvera réparé; voilà tout ce que nous demandons. » A ces mots il montre du doigt une boîte à pistolets placée en face de la Bible, et il ajoute que toutes les précautions ont été prises et que l'on s'est pourvu des licences requises.

Obligé de céder à la violence, M. Patrick présente sa main à miss Clara, et le mariage est prononcé avec toutes les cérémonies du culte anglican. Les époux sont menés ensuite dans une autre pièce, où un ecclésiastique romain les attendait en habits sacerdotaux, près d'un autel tout préparé. « Vous voyez, dit M. Georges à M. Patrick, que nous avons tout prévu : si le mariage est nul sous un rapport, il sera valable de l'autre. » Puis, pour donner plus de force à son argumentation, il entr'ouvre la boîte où se trouvaient deux pistolets chargés et amorcés de leurs capsules. Il fallut bien que M. Patrick se décidât à en passer par cette cérémonie, après quoi on lui dit qu'il pouvait, si bon lui semblait, aller à Londres compléter son instruction, mais que Clara était son épouse légitime.

M. Patrick, tout déconcerté, profita de la permission de se retirer; il avertit ses parents de ce qui s'était passé. Les hommes de loi consultés par eux répondirent que le mariage serait certainement annulé si l'on démontrait la violence, mais que cela était fort douteux, car toutes les formalités extrinsèques avaient été parfaitement observées.

Dans cette circonstance, M. Patrick, dont les sentiments pour miss Clara ne s'étaient point éteints, a pris le parti de retourner auprès d'elle, de l'amener chez lui et de la reconnaître publiquement pour sa femme. Telle est l'histoire vraie, quoiqu'elle ait l'air d'un roman, qui fait l'objet de toutes les conversations à Cork, Limerick et Dublin.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 octobre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

PETITE CORRESPONDANCE.

Londres. — M. M. — Nous avons bien reçu la prem. et les 50. — Nous vous écrirons prochainement, ainsi qu'à M. P. — Compliments affetueux a tous deux.
Abbeville. — M. V. B. — Nous rectifions.
Schirmeck. — M. L. — Pour ce qui nous regarde, accepté. — Nous cherchons pour le C. — Il nous a été répondu chez M. B. qu'on n'avait rien pour vous.
Ambert. — M. B. — Nous expédions. — Nous ne connaissons pas M. B.

Bourse du 12 octobre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 50	75 55	75 45	75 55
— — fin courant	75 55	75 55	75 40	75 50
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 »	115 »	114 80	114 80
— — fin courant	115 »	115 »	114 90	115 »

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3230	»»
4 0/0 J. »	100 »»	O. V. de Par. »	1310	»»
Emp. 1844. au Ct	» » 1/2	C. hyp.... »	250	»»
— fin Ct	» »»	— Goun.... »	1114	»»
B. du Trés.	» 4 1/2	— Gann.... »	1000	»»

PRIMES.		fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0......	d. 10	»» »» »» »»	»» »» »» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»» »» »» »»	»» »» »» »»
REPORTS.		du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0.....		»» »1/2 »» »1/2	»» »1/2 »» »1/2
5 p. 0/0.....		»» »1/2 »» »1/2	»» »1/2 »» »1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»1/2	ROM...........	DerC. 99 »1/2	»»
Récép. Rotsch.	»	99 »»	BELG. 3 1/2.....	»	»» »1/2
ESP. Dette act.	»	»» »1/2	— 4 1/2.....	»	»» »1/2
— — pass.	»	4 1/2	— do 1840....	»	97 3/4 1/2
— 3 p. 0/0.	»	»» »1/2	— do 1842....	»	98 3/4 »1/2
Dette intérieure	»	»» »1/2	— Banque....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »1/2	— do Em. 1841.	»	»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »»	PIÉMONT........	»	1130 »»
HAITI...........	»	530 »1/2	AUTRICHE......	»	»»» »»

Union minière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron.. »»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1185 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»» »»
V. r. dr.	995 »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1137 50
— à Rouen.	901 25
R.-Havre..	512 50
Avignon...	527 50
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str...	356 25
Tours-Nant	376 25
Orl.-Vierz.	535 »»
C. du Nord	531 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	480 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	378 75
Bord.-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	901 25	Orléans à Vierzon.	535 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	512 50	Bordeaux à Cette..	453 »»
Paris à Orléans...	1136 25	Marseille à Avign.	527 50	Nord..............	521 50
— à Lyon.....	378 75	Paris à Strasbourg	337 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 octobre.

8 h. » OPÉRA. — Giselle, Mlle Alboni.
» h. » FRANÇAIS. — Incessamment la réouverture.
» h. » ITALIENS. —
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires, le Nouveau Seigneur.
6 h. 1/2 ODÉON. — Tartuffe, Isabelle de Castille.
7 h. » THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Dépit amoureux, Mari à la Campagne, Plastron, Agathe
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Les Impressions, un Mousquetaire gris, l'Abbé Galant, le Le Suisse de Marly, Chansonnette.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Croisée de Berthe, Geneviève, le Réveil, Belle et la Bête.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Recherche, Lait, Cendrillon, Clémentine, Henriette.
6 h. » PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. » AMBIGU. — Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. 3/4 GAITÉ. — La Nonne sanglante, Harmonistes éthiopiens.
6 h. 3/4 COMTE. — La Dinde du Mans, le Parapluie fantastique, la Pie.
7 h. » CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. » FOLIES. — Diable, Revue, O'Néa, Antoine.
6 h. » DÉLASSEMENTS. — Le Cadeau d'une Fée, Tantale, Vaugelas.
5 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Femmes de Paris, Lionel, 10 Francs de Jeannette, Lettre anonyme.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Toto, la Gueule du Loup, Jocrisse, Charpentiers.
3 h. » HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

PARIS, 13 OCTOBRE.

Le Journal la Presse et les questions sociales.

Les questions sociales, c'est-à-dire celles qui touchent à la famille et à l'organisation de la propriété, ont besoin d'être résolues. Chaque jour la mendicité, le vol, la prostitution, l'adultère, les assassinats conjugaux nous disent assez qu'elles ne le sont pas. En ce qui touche les mœurs, toute amélioration doit être prudente et préparée par d'autres réformes, mais rien ne doit retarder les modifications apportées à l'exercice de la propriété. Nous voulons que le principe même de la propriété subsiste, mais il ne se ferait pas respecter longtemps, s'il ne s'unissait pas au principe d'association, et n'appelait pas la classe déshéritée des travailleurs à jouir de tous ses bienfaits. Association du capital, du travail et du talent, organisation de l'industrie attrayante et libre, création de produits nouveaux qui généralisent le bien-être dans toutes les classes, sans méconnaître aucun droit acquis, tels sont les problèmes dont le pouvoir doit se préoccuper en 1847, sous peine de déchéance morale.

Il est triste de dire que cette abdication a eu lieu, que cette déchéance a été subie; appuyé sur une majorité toute-puissante, le ministère actuel s'est trouvé dépourvu d'idées et de généreuses intentions; comme toutes les choses dont on ne sait pas faire emploi, le pouvoir s'est corrompu, décomposé entre ses mains, il n'y a plus aujourd'hui de vivant, comme autorité en France, que l'opinion, que la presse périodique, son organe.

Depuis les interpellations de M. de Girardin, les ministres sont dans la position d'hommes avec lesquels on ne discute plus, et leur déconsidération est partagée par les tristes journaux qui les soutiennent encore.

Nous nous soucions faiblement en général des questions de cabinet, mais aujourd'hui force est bien de reconnaître qu'un journal n'existe pas, moralement, et ne peut être admis à une polémique sérieuse, s'il ne pose comme préliminaire la nécessité de mettre à l'écart, dans le plus bref délai, les ministres dont nous sommes affligés.

Les feuilles ministérielles, obstinées à défendre leurs patrons, ne savent même pas apercevoir la cause première de leur chute; elles ne savent pas engager le pouvoir dans la voie du progrès, de l'activité féconde, lui offrir un programme de questions sociales; ou, si elles lancent un jour ce mot, comme le *Conservateur*, c'est pour se rétracter le lendemain et rentrer dans l'apologie systématique du *far niente* ministériel.

Nous avons déjà remarqué dans les colonnes de la *Presse* une sympathie plus soutenue, plus sérieuse, plus franche, nous le croyons, pour les idées d'organisation sociale. Une polémique avec l'*Union monarchique* a fourni à la *Presse* l'occasion de faire des déclarations aussi progressives que celle-ci :

Quand nous avons parlé des questions sociales comme devant l'emporter, dans l'avenir, sur les questions politiques; quand nous avons rapporté les imposantes paroles de M. de Metternich, nos regards ne se sont pas exclusivement arrêtés à la France, ils se sont étendus à toute l'Europe. Si les questions politiques sont surtout des questions de lieux, les questions sociales sont surtout des questions de temps.

Les questions sociales sont celles qui existent à peu près partout indépendamment de la forme des gouvernements.

En Angleterre, on considérait l'établissement du scrutin secret comme une garantie; en France, on a agi en sens contraire... Question politique! Tel parti appelle de tous ses vœux l'élection à deux degrés comme la seule garantie d'une représentation sincère; tel autre parti la repousse comme nuisible à la liberté... Question politique! etc., etc., etc.

Cette divergence d'opinions n'existe pas sur les questions du paupérisme, du capital et du travail, des enfants abandonnés, des condamnés et des libérés, etc. Il n'y a qu'un avis sur l'importance de ces questions et sur la difficulté de les résoudre.

Pourquoi la misère est-elle plus grande en Angleterre qu'en aucun autre pays de l'Europe? N'est-ce pas parce que les forces productives y sont plus développées que partout ailleurs?

S'il en est ainsi, le même sort serait réservé à tous les pays qui se consument en efforts, pour se rapprocher le plus possible de l'Angleterre qui les a distancés.

Alors, que son exemple nous serve donc à nous faire réfléchir!

Le génie de l'homme a créé le monde scientifique. Ce qu'il a découvert est déjà merveilleux. Où s'arrêtera-t-il dans cette voie? Nul ne saurait le prévoir ni le dire. Mais, si le génie de l'homme a pu inventer la parole de l'homme imprimée, asservir l'Océan, la vapeur, l'atmosphère, l'électricité, triompher ainsi des difficultés de l'espace et du temps, pourquoi donc serait-il condamné à rester stationnaire dans une autre voie : celle de la répartition moins inégale du travail et du bien-être?

Peut-être la cause pour laquelle le génie de l'homme ne s'est pas élevé à la même hauteur, dans ces deux régions différentes, tient-elle uniquement à ce qu'il est aidé dans un cas par des mobiles dont il est privé dans l'autre : — l'espoir de la fortune, la liberté d'action, l'aiguillon de l'émulation, les ailes de la concurrence; à ce que l'industrie veille, tandis que les gouvernements dorment?

Etant donnés à résoudre ces deux problèmes appartenant à un ordre d'idées différentes :

Assurer un certain degré de bien-être et d'instruction; moins que cela, même : assurer du travail et du pain à toute famille honnête et laborieuse,

Parcourir sans effort un kilomètre par minute en transportant cinq cents personnes, sans autre force que la chaleur produite par la combustion de quelques hectolitres de charbon;

Lequel de ces deux problèmes, il y a un siècle ou deux, eût passé pour le moins chimérique?

Assurément, c'eût été le premier.

Nous n'avons jamais dit, en parlant des questions sociales, qu'il fût impossible aux *gouvernements* de les résoudre.

Loin de nous une telle pensée! Au contraire, nous croyons fermement que ces questions seront bien près de leur solution le jour où l'esprit de progrès et de perfectionnement, qui est l'âme de la science et de l'industrie, animera au même degré les gouvernements.

Poursuivons notre comparaison :

Si le génie de l'homme ne se fût proposé pour tâche que de perfectionner le système des diligences traînées par des chevaux, en vain eût-il allégé le poids des voitures, multiplié le nombre des roues, il ne fût jamais arrivé à la vitesse d'un kilomètre parcouru par minute, vitesse qui, rigoureusement, peut être doublée.

Comment a-t-il accompli ce prodige? — En puisant ses inspirations à une autre source, en les demandant à un esprit nouveau.

C'est aussi en demandant leurs inspirations à un esprit nouveau que peuples et gouvernements parviendront à résoudre les questions sociales nées des progrès de l'industrie et de la prolongation de la paix.

Tout en adhérant complètement à ces idées, nous ne croyons pas, comme la *Presse* le dit à la fin de son article, que les manifestations réformistes soient sans valeur. Bien que secondaire à nos yeux, le progrès politique est important. D'ailleurs, vu l'indignité de l'administration, la question n'est pas aujourd'hui posée dans les termes ordinaires; au point de vue socialiste même, les manifestations de l'opinion publique soulevée ont l'avantage de forcer à capitulation un ministère qui ne veut pas résoudre les questions sociales et qui n'est pas digne d'attacher son nom à leur solution.

A part cette divergence secondaire sur les moyens, nous partageons complètement les vues actuelles de la *Presse* sur la mission des hommes d'Etat. Nous comptons bien que ce journal ne se bornera pas à constater l'importance des questions sociales, et qu'il se propose de les traiter prochainement. Les prémisses qu'il a posées l'engagent à conclure en faveur de l'association entre tous les éléments de la production, en faveur de la régénération agricole et de la fondation de colonies, de fermes-modèles, disons mieux de communes sociétaires, où sur une petite échelle la solution des problèmes économiques et sociaux puisse être expérimentée. Si la *Presse*, comme nous le croyons fermement, est logique et de bonne foi dans son examen, elle ne peut arriver à d'autres conclusions.

Le gouvernement garde toujours le silence sur le scandale produit par son envoi d'armes aux cantons rebelles du Sonderbund; mais ce scandale a pris aujourd'hui les proportions d'un grave événement, qui met la responsabilité ministérielle en cause à la fois devant les chambres françaises et devant le gouvernement helvétique. A la réprobation unanime de l'opinion libérale dans les deux pays, vient se joindre la double accusation légale, soulevée par cette violation odieuse du droit des gens, et ce détournement clandestin des armes de nos arsenaux. Les correspondances et les journaux de la Suisse expriment l'indignation de ce peuple allié et ami avec une violence égale à la déloyauté de notre cabinet. Cette circonstance irritante est de nature à faire échouer tous les efforts qui tendaient, en Suisse, au maintien de la paix, et à rendre la guerre civile inévitable. M. Guizot, en voulant donner des armes aux jésuites et des gages d'alliance aux cours du Nord, aura réveillé, en Suisse, une énergie de patriotisme, qui est, de nos jours, plus contagieuse que ne l'a jamais été l'ultramontanisme de la compagnie de Jésus. Déjà les patriotes de nos frontières ont rivalisé avec les patriotes suisses pour empêcher les convois d'armes expédiés aux jésuites d'arriver à leur destination. Un de ces convois a été découvert à Pontarlier (Doubs), surpris à Fleurier, canton de Neuchâtel, arrêté par des patriotes suisses dans sa marche et dirigé sur Sainte-Croix, dans le canton de Vaud.

Depuis longtemps déjà, dit une lettre particulière de Pontarlier, adressée au *National*, la douane avait été avisée de la sortie d'armes de guerre en destination pour le Sonderbund, avec ordre de laisser passer sans contrôle et de garder le plus grand secret; mais cet appui jésuitique accordé par notre gouvernement à la cause des cantons rebelles suisses avait été éventé et avait soulevé dans notre pays, habituellement fort calme, la réprobation des hommes de tous les partis.

Le sentiment patriotique, endormi chez nous par l'indifférence politique, se réveille lorsqu'on vient nous marquer au front d'une nouvelle infamie, et tout le monde comprend ici la nécessité de protester contre cette intervention clandestine du gouvernement, sur lequel doit retomber en grande partie la responsabilité de la lutte qui va s'engager.

Une autre lettre, adressée au même journal, de Lausanne, 9 octobre, porte :

Ces armes, destinées à l'armée rebelle qu'on forme à Fribourg, ont été obtenues du ministère français par l'influence des jésuites.

On leur a fait faire de considérables circuits pour dérouter la surveillance des patriotes français et suisses. De Besançon, on feignit de les expédier à Strasbourg; mais, quand elles eurent fait une partie de la route, on les fit subitement rebrousser chemin et prendre la route de la Suisse. Du reste, des ordres très précis avaient été donnés de Paris pour qu'aux frontières le transit n'éprouvât aucun retard. C'est cette circonstance qui, jointe à d'autres, a prouvé la connivence des ministres de Louis-Philippe.

Il est clair que le gouvernement prussien de Neuchâtel trempait dans la collusion; aussi, malgré les avertissements qu'il avait reçus de ses confédérés de Berne et de Vaud, il ne prit aucune mesure et refusa même d'écouter les dénonciations qui lui étaient faites.

Depuis plusieurs jours, le gouvernement vaudois s'apercevait de cet odieux tripotage. C'est pourquoi, au moment où il reçut l'avis de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 14 OCTOBRE.

HORTENSE DE VAUQUELAY. (1)

IX.

LA CONQUÊTE DE LA LIBERTÉ.

Un jeudi soir, par une belle gelée du mois de janvier, M. de Diennes, descendait de voiture à la porte de Mlle Darras, au déplaisir sensible du capitaine Dubourg, qui se méprit étrangement sur le motif qui avait déterminé son ancien camarade à cette seconde visite chez la vieille fille.

Edgard de Diennes craignait autant, ce soir-là, d'avoir été trompé une première fois dans ses conjectures par de fausses apparences, qu'il avait pu redouter auparavant d'y être confirmé. Un secret dépit l'avait amené, à une autre époque, sur ce terrain où son amour-propre blessé l'avertissait qu'il trouverait un rival; aujourd'hui le dernier cri de sa conscience alarmée le conduisait de nouveau à ce seuil redoutable, où son cœur tremblait de ne pas le rencontrer. Mais, lorsque la porte du modeste salon de la tante de Mathilde s'ouvrit pour le laisser passer, le spectacle qui s'offrit à ses regards le rassura complètement. Assise près d'une petite table placée au milieu de la chambre, Mlle de Vauquelay travaillait à quelque broderie, tandis que, de l'autre côté, Louis Dubourg, réintégré dans son bras droit, l'employait à reproduire sur le papier les charmes candides de la jeune fille.

(1) Voir les numéros des 29 et 30 septembre, des 1er 2, 3, 7 et 8 octobre.

Bienveillante protectrice de ces timides amours, Mlle Darras les contemplait avec une sorte de naïf orgueil, en enveloppant de tout le luxe des périphrases sentimentales dont elle avait le goût et l'habitude, une idée parfaitement juste quant au fond, à savoir que ces deux jeunes gens se convenaient à merveille, et qu'on avait grand tort de ne pas les marier. Edgard devina sa pensée et s'y associa.

— Ce portrait sera entièrement ressemblant, Louis, dit-il avec calme, en passant derrière la chaise de l'officier fort ému de son apparition.

Le dessinateur et le modèle se levèrent d'un commun accord et vinrent prendre part à la conversation. M. de Diennes posa ses deux mains sur les épaules de son ami :

— Ce n'est pas pour vous que je suis ici; dit-il sans pouvoir s'empêcher de rire du mensonge que renfermait ce peu de paroles; je passais devant cette porte, et cette porte m'a arrêté, voilà tout. Mademoiselle Darras me pardonnera d'être venu la contraindre de se souvenir d'un de ses plus vieux amis, pendant l'instant bien court où il a le bonheur d'être auprès d'elle. Et il s'assit, en ayant soin de tourner le dos à la petite table.

La vieille fille était ravie de la grâce d'Edgard, et elle avait raison; car l'affectueuse politesse de celui-ci était sincère. Il était heureux, et il savait gré de son bonheur à tout ce qui l'entourait, même à celle à qui il le devait, ce qui est assez rare.

Jamais il n'avait été plus aimable que ce soir-là; jamais son respect amical pour Mlle de Vauquelay n'avait été plus tendre; jamais, au temps même de leur intimité de collège, l'affection qu'il portait à son ami ne s'était montrée plus vive et plus fraternelle : aussi Louis, facile à se laisser entraîner, comme tout ce qui est bon et jeune, malgré une arrière-pensée qui faisait honte à sa loyauté, répondit-il par une cordiale pression au serrement de main avec lequel Edgard prit congé de lui. Peut-être son départ, qu'il n'osait pas espérer si prochain, le disposait-il à une expansion qu'une visite prolongée n'aurait pas obtenue : quoi qu'il en soit, il n'y a pas assez de sentiments complètement francs et désintéressés pour qu'on n'admette pas les douteux.

— Libre! je suis libre! redisait avec transport M. de Diennes remonté dans la voiture qui le conduisait rue de Grenelle; je suis maître de moi! Mon tuteur n'avait pas prévu que sa fille, désobéissante sans le savoir, donnerait à un autre le cœur qu'il m'a promis, et j'avoue que ma vue n'avait pas été plus trompée. Je suis libre... désormais je puis m'occuper à ma manière d'assurer son bonheur, et même le mien.

A la suite de cette réflexion, mille pensées s'agitèrent dans l'esprit d'Edgard, désordonnées et capricieuses comme celles qu'enfante le sommeil; seulement, il distinguait parfois, perdue au milieu de ce vague bourdonnement, l'inflexion mélancolique que la voix d'Hortense avait naguère prêtée à une phrase, indifférente par l'intention avec laquelle elle l'avait prononcée, mais qui s'armait alors de toute l'énergie d'un avertissement redoutable, mêlé à un irrésistible attrait : Nous n'avons pas fini de souffrir tous les deux!

M. de Diennes était brave; d'ailleurs, il devina peut-être qu'un homme de son âge et de son caractère prend seulement de cette souffrance d'amour ce qu'il en faut pour être homme; il secoua donc résolument la triste impression qu'il avait ressentie, et Placide, qu'avait réveillé son arrivée, le précéda bruyamment dans le salon, où Mme de Vauquelay, impatiente et troublée, se reprochait amèrement depuis une heure son peu d'application au travail.

X.

CE QU'ON APPREND EN DÉVIDANT DE LA SOIE.

— Mon Dieu! monsieur de Diennes, que vous avez donc là un introducteur passionné! s'écria la marquise à demi-effrayée de caresses que lui prodiguait le chien de Terre-Neuve, très flatté de se voir admis, par une circonstance quelconque, dans un intérieur qui lui était ordinairement interdit.

Edgard accourut, et, tout en dégageant les bras et la robe d'Hortense des étreintes reconnaissantes et des ongles dévoués de l'excellent animal, il lui dit doucement :

— Tu ne conçois guères les femmes, mon pauvre Placide; elles veulent bien qu'on les aime un peu, mais pas trop!

Placide, qui n'était pas susceptible de sa nature, alla se rendormir dans un coin.

— Il paraît, reprit Mme de Vauquelay en souriant dédaigneusement pour se venger de la rougeur subite qu'avait amenée sur son visage l'observation d'Edgard, que la préoccupation des affaires étrangères ne vous a pas fait négliger l'étude du cœur humain?

— Que voulez-vous? on a toujours des moments perdus.

— Il faut, au contraire, avoir très bien employé ses moments pour savoir tant de choses à vingt-quatre ans.

— Vingt-cinq, Madame, dit M. de Diennes en s'inclinant.

[illegible] un bulletin extraordinaire de [illegible], qui nous arrive aujourd'hui, confirme ces faits et les précise par les détails suivants :

Dans la soirée du 8 et dans la matinée du 9, des nouvelles importantes sont parvenues au Directoire, tant du canton de Neuchâtel que de celui de Vaud.

Les armes et les munitions destinées au gouvernement fribourgeois stationnaient depuis plusieurs jours à Baume-les-Dames, sur le canal de l'Est, et, après des hésitations réitérées, elles furent expédiées par convois successifs sur le canton de Neuchâtel.

Mais les patriotes veillaient. Quatre chars arrivèrent le 7, vers 7 heures du soir, à Fleurier ; ils portaient 14 caisses de fusils, 9 caisses de projectiles et une caisse de harnais.

Les patriotes sommèrent d'abord le maire de les arrêter. Sur son refus, il s'en emparèrent et les firent conduire à Ste-Croix, territoire vaudois. Le gouvernement de Vaud prononça leur séquestre et les fit transporter à Yverdun.

En même temps on apprit que d'autres chars se dirigeaient sur le canton de Neuchâtel. Comme ils pouvaient échapper à la vigilance du peuple, et parvenir par le lac sur le canton de Fribourg, le gouvernement vaudois prit sans hésiter des mesures de précaution. Le bateau à vapeur *l'Industriel* fût arrêté dans le port d'Yverdun, armé d'artillerie et de soldats vaudois et mis en croisière sur le lac, pour empêcher tout passage d'objets prohibés pour la rive fribourgeoise. D'autres bateaux, à rames ou à voiles, surveillent également les ports des cantons de Neuchâtel et Fribourg.

Informé de ces évènements, le Directoire a envoyé de suite M. Stockmar, l'un de ses membres, en qualité de commissaire fédéral à Neuchâtel, pour sommer le gouvernement de se conformer aux ordres de la Diète et empêcher tout transport d'armes et de munitions pour le canton de Fribourg.

M. Stockmar est parti le 9 pour Neuchâtel.

Il doit tarder au pays que les Chambres s'assemblent pour juger de tels méfaits. Il est même de l'intérêt du ministère de les rassembler au plus tôt, et d'en appeler du jugement de l'opinion du monde à celui de sa majorité satisfaite. Cependant, on se demande, même en présence de ces juges gagnés et prévenus, quel genre d'excuse M. Guizot pourra présenter pour justifier cette violation des sentiments les plus saints et des droits les plus sacrés, ce machiavélisme qui conspire à Rome avec M. de Metternich contre la mission libérale de Pie IX et l'indépendance de l'Italie ; fournit des fusils aux rebelles du parti jésuite pour ensanglanter la Suisse et spécule à Madrid sur les faiblesses d'une jeune reine de dix-sept ans.

L'Italie et l'Autriche. — Les Etats autrichiens de l'Italie s'agitent sourdement. — Une pétition couverte de plusieurs milliers de signatures, parmi lesquelles celle du ministre de Villamarina et de beaucoup d'autres personnes influentes, a été adressée au roi de Sardaigne, pour demander au roi le renvoi du commissaire Tosi, et réclamer une réforme générale dans la police.

Il paraît que l'Autriche se décide, non pas à évacuer complètement Ferrare, mais à se retirer dans la citadelle. L'*Alba*, tout en applaudissant à cet acte, rappelle que l'Autriche n'en conservera pas moins dans ses mains les clefs des Etats pontificaux, qu'elle gardera les forteresses de Ferrare et de Comachio, qu'elle est souveraine à Parme et à Modène, et qu'il lui suffirait de quelques pas pour occuper Lucques et Bologne, et le journal florentin insiste afin que des armes soient confiées aux citoyens pour le jour où l'on aurait à repousser une invasion toujours menaçante.

Le même journal dit qu'il a des raisons pour juger vrai le programme suivant du gouvernement toscan :

Organisation immédiate de la garde nationale, qui sera divisée en deux corps, l'un formé sur le modèle de la landwher allemande et prête à combattre, l'autre destinée seulement à la garde de la cité.

Augmentation de l'armée et du matériel de guerre ; constitution mu-

[illegible] l'absolutisme, les agents de l'Angleterre prêtent leur appui aux peuples.

Nous lisons dans l'*Alba* du 6 :

« Nous croyons pouvoir affirmer qu'une note a été présentée par l'ambassadeur anglais de Naples au gouvernement napolitain, dans laquelle on lui reproche à celui-ci d'avoir triplé les charges de la Sicile sans que le parlement ait été convoqué, malgré les promesses faites par le roi, sous la garantie de l'Angleterre, de ne pas accroître les impôts sans convocation du parlement. Si nous sommes bien informés, Ferdinand se montra fort étonné de cette note, parce qu'il *ignorait* à quelles conditions le parlement sicilien avait été dissous en 1816, et deux de ses ministres qu'il appela n'eurent pas le courage de lui dire qu'il n'est que roi constitutionnel de la Sicile, et que la constitution de cette île, garantie par l'Angleterre, est suspendue par un acte d'arbitraire, mais non abrogée. »

Une correspondance du *Nouvelliste*, en date de Naples, 5 octobre, rapporte que le roi de Naples n'a pas voulu accepter la démission de M. Pietracatella, président du conseil des ministres. M. Pietracatella a protesté hautement et a déclaré qu'il resterait totalement étranger aux affaires.

« Par suite de sa résolution, il a refusé de se rendre au conseil d'Etat. Le lendemain, tous les ministres se sont rendus chez lui pour y tenir un conseil, en le priant d'y assister ; mais M. Pietracatella a gardé sa chambre, en prétextant une indisposition, et a laissé tous ses collègues délibérer tout à leur aise dans ses salons.

» Il est certain que cette résolution du premier ministre n'est due, ainsi que je vous l'ai déjà dit, qu'au refus du roi d'adopter les mesures conciliatrices auxquelles il avait précédemment adhéré, et dont M. Pietracatella lui avait fait sentir la nécessité. Il s'agissait notamment du changement d'une partie des ministres, et de l'éloignement de quelques hauts employés de la police trop compromis, entre autres Campobasso, Morbillo, Cristofore, qui ont la plus triste réputation.

» La mort et l'arrestation de quelques-uns des Romeo est racontée, soit par les agents du gouvernement, soit par la feuille officielle, d'une manière si contradictoire, que je ne puis rien vous affirmer de certain à cet égard. Dans tous les cas, ces évènements seraient tout récents, et n'auraient eu lieu qu'à la suite de nouvelles rencontres.

» Je puis vous assurer que les bandes commandées par Longobucco et le baron Plotino ont gagné le bois de la Sila, d'où ils descendent souvent pour harceler les troupes royales, auxquelles elles font toujours subir quelques pertes. Le général Statella a établi son quartier-général à Monteleone, afin de garder les limites de la Calabre-Ultérieure et d'intercepter les communications avec les autres parties de la Calabre.

» Bonfiglio, chef d'une bande de brigands assez nombreuse, a offert à Longobucco et au baron Plotino l'aide de ses gens : mais ceux-ci ont repoussé ses offres, ne voulant point souiller la cause de la liberté par le concours de pareils hommes. Bonfiglio s'est mis alors à agir pour son compte, et a tellement inquiété le gouvernement que le général Statella a promis 2 000 ducats à celui qui le lui livrerait mort ou vif.

» Dans ses derniers rapports, le général Statella fait part du mécontentement général et des sympathies que les insurgés rencontrent dans la population, ce qui rend très difficile et très dangereuse la conduite des colonnes dirigées contre eux ; il ne dissimule point au gouvernement que quelques concessions faites à propos seraient beaucoup plus favorables à la cause royale que les violences et les rigueurs déployées dans les contrées insurgées.

» Hier, à deux heures après minuit, la générale a battu dans la caserne de San-Potito, où est logé le 12e régiment de ligne. Le matin, deux de ces bataillons partaient pour Nocera. On ne sait à quoi attribuer le brusque départ de ces troupes. »

Des atrocités ont été commises contre les insurgés. Une correspondance adressée à la *Gazette d'Augsbourg* contient ce qui suit :

« Une vingtaine d'insurgés calabrais, arrivés à Messine, ont été mis hors la loi. On a promis 1 000 ducats à quiconque en livrerait un vivant, et la moitié s'il était mort. Il y en a plusieurs qui se nomment Romeo. L'un d'eux a été traqué comme une bête fauve et tué. Sa tête, mise au bout d'une pique, est restée exposée sur la place publique

[illegible] comp. — Nous avons ajouté les deux maisons Soares et Bernouille. Ces faillites ne sont pas considérables, quoique M. Little fût encore récemment directeur de la banque d'Angleterre. Toutefois ces faillites compromettent beaucoup des maisons solvables ; mais on croit qu'après l'échéance des traites en paiement des blés et des traites des autres maisons insolvables, le moment le plus fâcheux sera passé. C'est comme si l'on disait qu'à moins d'un secours extraordinaire, il y aura des faillites jusqu'à Noël. »

Le *Times* du 12 ajoute : « On a annoncé ce matin la faillite de James William Morlay, de Manchester. Le passif variera de 60 à 80 000 liv. sterl. La cause immédiate de la suspension a été cette circonstance qu'il avait des acceptations de Richards Little et comp. — La nouvelle que l'emprunt français doit être adjugé le 10 novembre a fait subir la dépréciation aux fonds publics. »

— Le *Standard* rapporte qu'on a découvert par l'examen des affaires de la maison Reid Irving et comp. que l'actif de la faillite dépassait le passif de 186 000 liv. sterl.

— Le *Morning-Post* dit, au sujet de l'emprunt : « L'unique effet que produira l'emprunt français à notre bourse sera d'ajouter à la dépréciation déjà existante de la bourse, en empêchant la banque d'Angleterre de faire tout ce qu'elle pourrait être disposée à faire pour secourir le commerce, de peur que ses facilités ou avances ne passent dans les mains des contractants ou de leurs alliés dans cette affaire. Il n'est pas vraisemblable que l'on trouve des souscripteurs à l'emprunt de ce côté. La situation du crédit ne le permettra pas. Si le but du gouvernement français est d'assister à la spéculation, soit en blés, soit en chemins de fer, il ne sera pas à regretter que l'affaire échoue complètement. »

Le journal du ministère Salamanca, le *Corso*, qui aurait pu raconter les détails du changement de ministère, a cessé subitement de paraître.

Les correspondances continuent à être en contradiction sur l'attitude de la reine et de Madrid en présence du nouveau ministère. On a remarqué que Narvaez, parti de Paris avec la mission de renverser Serrano et de rapprocher les deux époux, n'est arrivé au pouvoir que par l'entremise de Serrano, et que par conséquent la question du divorce est aussi imminente qu'auparavant.

Il paraît, dit l'*Eco del Comercio*, du 8, que le célèbre Chico a été réintegré dans ses anciennes fonctions d'espion des libéraux. Le ministère Narvaez et la police Chico sont inséparables.

Le ministre britannique à Lisbonne a fait tenir au gouvernement de Portugal une note contre le décret du 22 septembre, créant les commissions de révision du cens électoral. Cette note est conçue dans des termes durs. Sir H. Seymour accuse les ministres de mauvaise foi, attendu qu'ils lui avaient promis d'examiner ce que demandait la commission électorale du parti.

Nonobstant Costa Cabral, les conférences entre les chefs des deux centres électoraux conservateurs, présidés par le duc de Saldanha et le comte de Thomar, la réunion n'a pas pu s'effectuer. — Il va paraître à Lisbonne un nouveau journal sous ce titre : *A Patria*.

On écrit de Constantinople, le 28 septembre, au *Morning-Herald* : « Les ministres de France et de Russie ont eu chacun une entrevue avec le ministre des affaires étrangères au sujet des mesures coërcitives adoptées contre le commerce grec. On dit que le ministre de Russie a présenté une note de son gouvernement, protestant formellement contre toutes mesures adoptées contre la Grèce. Il reconnaît qu'il prendra le commerce grec sous sa protection, dans le cas où le divan sévirait contre ce commerce. La reconnaissance, par les pachas d'Egypte et de Tunis des ordres de la Porte, pour cesser toutes relations avec la Grèce, indique le développement de la centralisation du gouvernement turc. »

On a reçu à Paris, par le brick *le d'Assas*, des nouvelles de Montevideo, du 12 août. Il paraît qu'aussitôt après le départ du ministre plénipotentiaire de France, le général Oribe a cherché à ourdir un

---

— Pardon, Monsieur, répondit la marquise en s'inclinant de même, je n'ai pas eu l'intention de vous faire tort d'un jour.

— J'en suis persuadé, madame. D'ailleurs, il n'y a rien d'étonnant à ce que vous preniez quelque part les années qu'il vous plaît d'ajouter aux vôtres.

Mme de Vauquelay baissa la tête sans répliquer, et plia son ouvrage d'un air découragé.

— Vous avez assez de votre tapisserie? Cela veut-il dire que vous avez assez de ma visite?

— Non, monsieur ; cela veut dire tout simplement, puisque vous tenez à connaître le fond des choses, que je n'ai plus de soie dévidée, et qu'en attendant le retour de ma fille, je me repose.

— C'est juste ! nous sommes au jeudi ; on n'a pas de fille le jeudi. Quant à en dévidoir, je vous l'offre.

La marquise fit un geste de refus très significatif, mais elle dénoua l'écheveau qu'elle tenait entre ses doigts, en disant :

— Eh bien ! venez !

Edgard se demanda un moment auquel de ces deux ordres contradictoires il devait obéir ; puis il se laissa glisser à genoux sur le coussin où les pieds d'Hortense étaient appuyés.

— Vous allez être bien mal, dit-elle d'une voix émue, en jetant précipitamment l'écheveau sur les bras qu'Edgard tendait vers elle.

— Que vous importe? je ne me plains pas. Seulement, je vous en supplie, faites-moi la grâce d'ôter ces terribles lunettes ! Vous me voyez bien ; moi, je ne vous vois pas du tout, et il m'est impossible de rien entreprendre dans des conditions pareilles.

Mme de Vauquelay haussa légèrement les épaules, et posa ses lunettes à côté d'elle.

— A la bonne heure ! maintenant aidez-moi de vos conseils, je vous promets de m'y conformer.

La marquise lui donna quelques explications, et après l'avoir surtout exhorté à ne pas laisser les brins de soie s'échapper de ses mains avant que leur tour ne fût venu d'être roulés sur le peloton, elle commença à dévider.

— Quand vous serez mon gendre, dit-elle, il faudra bien que vous remplissiez quelquefois cet office.

M. de Diennes, absorbé par son écheveau, garda le silence.

— A propos, continua Hortense, je vous ai juré de ne pas vous parler mariage ; mais il me semble que vos épreuves se prolongent beaucoup. Vous croyez, sans doute, qu'on se marie du jour au lendemain, comme au théâtre, mais vous vous trompez étrangement. Ce sont des formalités à n'en plus finir, un luxe de papier timbré à faire dresser les cheveux sur la tête. D'ailleurs je veux avoir le temps ne songer à la toilette de Mathilde, et de me préparer, de mon côté, à partir aussitôt que vous n'aurez plus besoin de ma bénédiction.

— Vous allez voyager, madame, dit froidement Edgard.

— Oh ! une simple visite à des amis que j'ai dans le département de la Nièvre.

— Eh bien ! soyez tranquille, la robe se fera, le voyage aussi, probablement ; mais le mariage en question ne se fera pas.

— Comment, il ne se fera pas ! Et pourquoi donc, s'il vous plaît ?

— Je vais vous le dire tout de suite. Mais il n'y a là aucun motif pour interrompre un ouvrage en si bon train, reprit le secrétaire d'ambassade, en serrant contre lui l'écheveau de soie qu'Hortense essayait de reprendre à ses mains. Elle céda à cette résistance inattendue, et, sans réfléchir à ce qu'elle faisait machinalement, se remit à tourner le peloton.

— J'ai pensé, madame, continua alors Edgard, que ce mariage causerait assurément le malheur de trois personnes ; or, c'est une de plus qu'il n'arrive en pareil cas, et je ne voudrais rien exagérer.

— Ceci est une énigme.

— En voilà le mot. La première de ces trois personnes, par son importance réelle comme par celle qu'y attache votre tendresse, c'est Mathilde. Le reste, qui ne vaut pas l'honneur d'être nommé, peut-être, c'est le capitaine Louis Dubourg, qui aime éperdument votre fille, et qui en est aimé ; puis moi, qui n'aime pas éperdument votre fille, madame, et qui n'en suis pas aimé.

— Je continue à ne pas comprendre.

— Je ne croyais cependant pas qu'on pût reprocher l'obscurité à ce que je viens de vous dire.

— On vous aura fait quelque sotte histoire. Ce M. Dubourg, Mathilde m'en a effectivement parlé ; c'est un ami de sa tante. Or, un ami de Mlle Darras, ajouta la marquise en réprimant un sourire, ce doit être un homme fort raisonnable.

— Quant à être raisonnable, je vous en réponds. Cependant, j'ai peur que nous ne nous entendions pas bien là-dessus. Vous avez si dédaigneusement traité ma science tout à l'heure, qu'une raison âgée seulement de dix-huit mois de plus, vous paraîtra, sans doute, insuffisante.

— Ah, mon Dieu ! M. Dubourg n'a que vingt-huit ans ?

— Et demi, madame la marquise.

— Savez-vous s'il est souvent reçu chez la tante de Mathilde ?

— Oh ! non, pas souvent ; une fois par semaine, tout au plus.

Madame de Vauquelay était confondue.

— Qui a pu vous dire, reprit-elle après un silence, que ce jeune homme aimait ma fille, et qu'il en était aimé ?

— On ne me l'a pas dit, je l'ai vu.

— Et depuis quand avez-vous appris toutes ces belles choses?

— Le jour de mon arrivée.

— Comment ne m'avez-vous pas avertie alors? s'écria Hortense, c'est indigne !

— Je m'en suis bien gardé ! Si vous conduisez votre soie de cette façon, nous aurons bien de la peine à la débrouiller. Vous auriez tenté un acte d'autorité ; êtes-vous capable d'un excès de ce genre? Oui, il s'agissait de protéger la réputation de votre belle-fille, et de me conserver intact le précieux dépôt de son amour, vous l'auriez fait. C'eût été de votre part une grande faute de priver Mathilde de la seule parente qui lui reste, et de la mienne, un odieux ridicule, de la prendre de force au seul mari qui lui convienne parfaitement. Et à quoi bon ? La séparation éteint moins de cœurs qu'elle n'en consume.

La marquise soupira.

— C'est possible, dit-elle. Mais à présent qu'allons-nous faire? Mlle Darras me met dans un terrible embarras ; elle n'a pas le sens commun.

— Personne n'a jamais soutenu le contraire. Pourtant, il faut être vrai. Cette respectable étourdie, en suivant l'impulsion romanesque de ses idées, a infiniment mieux travaillé à amener le bonheur de sa nièce, que vous, par la prudence que vous avez, et que moi, par l'amour que je devais avoir, nous n'aurions pu y parvenir. Louis Dubourg est bien le meilleur cœur de la terre, et l'avenir de votre fille ne saurait être confié à des mains plus dignes et plus fidèles.

— Savez-vous, Monsieur de Diennes, que vous parlez de tout cela avec une aisance et un désintéressement qui ne sont pas du tout charmants à des oreilles maternelles.

Le jeune homme la regarda fixément et sourit.

— Je voudrais, madame, pour l'entière satisfaction de votre orgueil, pouvoir mourir de chagrin de la déconvenue de mes prétentions. J'avoue que j'ai été rarement moins tenté qu'aujourd'hui de me résoudre à ce parti violent, pardonnez-le moi. Je suis bien plus disposé à célébrer l'union qui se prépare, car vous les marierez, n'est-ce pas ?

FAITS DIVERS.

Par ordonnances royales, rendues sur le rapport de M. le ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies :

M. le capitaine de vaisseau Baudin est nommé gouverneur du Sénégal et dépendances, en remplacement de M. le capitaine de corvette Bourdon-Gramont, décédé ;

MM. Ruthye-Bellacq et Ledentu, sous-commissaires de la marine de première classe, attachés au service colonial, sont nommés commissaires de deuxième classe.

— Il est question d'organiser à Paris un banquet en l'honneur de Pie IX et pour donner à l'Italie libérale un témoignage éclatant des sympathies de la France pour sa cause nationale. Ce banquet aurait lieu le 28 octobre. Pour qu'il soit accessible à toutes les classes, la souscription serait de cinq francs.

Voilà une excellente idée qui trouvera, nous n'en doutons pas, dans la capitale, une approbation unanime.

— M. de Humboldt, l'illustre savant, est arrivé ce matin à Paris.

— M. H. Mouchous, rédacteur-gérant de l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*, vient d'être cité à la requête de M. Zangiacomi, à comparaître devant la cour d'assises de la Seine, le 6 décembre prochain, sous la prévention d'avoir publié *un compte-rendu infidèle, injurieux et de mauvaise foi*, dans le procès jugé contre la *Gazette de France*, le 13 septembre 1847.

PROCÈS DU COURRIER FRANÇAIS. — Le gérant du *Courrier français*, M. A. Devresse, a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Zangiacomi, pour soutenir l'opposition qu'il a formée à l'arrêt de la même cour, qui l'a condamné par défaut, le 4 de ce mois, pour diffamation envers M. Dumon, ministre des finances, et M. J. Hochet, membre du conseil-d'état ; diffamation résultant d'un article publié dans le numéro du *Courrier français* du 14 septembre dernier.

M. Devresse, après avoir déclaré qu'il acceptait la responsabilité de l'article incriminé, a reconnu que les initiales D... et H... qui s'y trouvaient désignaient en effet MM. Dumon et Hochet ; il a ajouté qu'ayant pris cet article dans un journal étranger, il n'avait aucune preuve à donner du fait qu'il énonçait.

Me Chaix-d'Est-Ange, pour M. le ministre des finances et M. Jules Hochet, qui se sont constitués parties civiles, a soutenu la prévention et demandé la condamnation de l'inculpé aux dépens, pour tous dommages-intérêts.

M. l'avocat-général de Thorigny a conclu à la condamnation du prévenu.

Me Madier-Monjau a présenté la défense et sollicité un verdict d'acquittement.

Le jury, après une courte délibération, a répondu affirmativement, et la cour a condamné M. A. Devresse à six mois de prison, six mille francs d'amende, aux dépens à titre de dommages-intérêts, et ordonne la destruction du numéro du *Courrier français* contenant l'article condamné.

UN PRÊTRE HOMICIDE. — Le desservant de la succursale de Counozouls, M. Fourrié, était depuis quelque temps en butte aux tracasseries de plusieurs jeunes gens de sa paroisse, qui ne se contentaient pas de le poursuivre de leurs charivaris, mais qui allaient jusqu'à s'introduire dans le jardin du presbytère pour en voler les fruits. Pendant quelques jours, le jeune prêtre a supporté patiemment toutes ces vexations, mais malheureusement son caractère un peu violent a pris le dessus, et, dans le but d'effrayer ces jeunes gens, il a eu la funeste pensée de décharger son fusil sur l'un d'eux. Il n'y avait que du plomb dans l'arme, mais le coup ayant fatalement porté sur une artère crurale, le jeune homme est tombé mortellement blessé.

Le meurtrier est en fuite ; la justice s'est immédiatement transportée sur les lieux et informe avec activité.

UN DUC ET PAIR FRAUDEUR. — La haute aristocratie anglaise a été mise en émoi, ces jours derniers, par une nouvelle qu'ont publiées [...] France et plusieurs papiers d'autres esprits, pour lesquels on ne put justifier l'acquit des droits. Ces marchandises furent saisies. Mais en allant aux informations on apprit qu'elles avaient été introduites à bord du yacht la *Gipsy-Queen*, appartenant à Sa Seigneurie, et qui, faisant de fréquents voyages dans la Manche, trouvait ainsi moyen, grâce à la tolérance dont il était l'objet, de frauder pour une valeur très élevée d'esprits ou autres denrées.

« On se transporta immédiatement à Cowes, où le yacht était alors mouillé, et une visite minutieuse ne tarda pas à faire reconnaître qu'il contenait une grande quantité de contrebande, dont il ne restait plus qu'à opérer le débarquement. Le secret a été jusqu'ici gardé sur cette affaire ; mais les autorités douanières ont, dit-on, en main, la preuve que ce n'est pas la première fois que la fraude est pratiquée par le *Gipsy-Queen*. Le yacht a été provisoirement confisqué, et l'on assure que l'amende imposée au noble duc s'élèvera à des sommes considérables. Pour les marchandises saisies à bord du *Gipsy-Queen* seulement, elle est de 10 000 livres sterling. »

Solidarité entre l'Industrie et l'Art.

DISTRIBUTION DES PRIX DE L'ÉCOLE ROYALE DE DESSIN.

Solidarité ! solidarité ! c'est le grand cri de ce siècle. Pour que l'ordre subsiste il faut garantir la liberté, solidarité entre l'ordre et la liberté.

Pour que les droits de la propriété soient respectés, il faut que la propriété accomplisse ses devoirs, solidarité entre le droit et le devoir.

Pour que l'*idée* soit accueillie avec empressement, il faut la revêtir des charmes de la *forme*. Solidarité entre la science et l'art.

Pour que l'industrie soit couronnée, il faut rendre hommage à l'art. Solidarité entre l'industrie et l'art.

Solidarité ! mot merveilleux qui signifie pour l'esprit *principe universel*, pour le cœur *fraternité*, pour les sens *utilité*, pour l'homme *unité* et *harmonie*.

Il y a deux mille ans déjà qu'un guerrier de la vieille Rome païenne racontait à des soldats révoltés la fable du Ventre et des Membres. Rome le comprit, et sa lourde épée conquit l'unité matérielle, mais compressive, de l'ancien monde.

Le Christ proclama la fraternité, et l'unité spirituelle et libre du monde civilisé s'est constituée ; mais l'unité matérielle s'est dissoute depuis longtemps. A notre siècle de la reconstruire dans des conditions de liberté. A nous de donner au principe de la solidarité humaine, au principe d'unité matérielle et spirituelle, une large et noble expansion. A nous de réaliser ces vœux généreux de 93, la liberté dans la fraternité.

Savants, proclamez la loi d'unité scientifique. Dites que la loi d'ordre qui régit le ciel, gouverne aussi la vie du moindre insecte.

Artistes, reconnaissez dans chaque art un magnifique langage propre à exprimer les sentiments de l'âme humaine, toutes ses joies et toutes ses douleurs. Ne condamnez aucun style, car chacun d'eux rappelle un cri de l'humanité heureuse ou souffrante, ce sont les diverses modulations de l'hymne merveilleux que les hommes chantent depuis l'origine du monde. Artistes, proclamez la loi d'unité et de variété dans l'art.

Mais sortons de ces régions métaphysiques, et entrons dans le monde des faits. Voici un gros volume in-folio ; il s'intitule : *Rapport de la commission élue, sur les arts et leur connexité avec l'industrie manufacturière.*

Cette commission fut nommée en 1835 par la chambre des communes d'Angleterre, pour étudier l'état des arts dans la Grande-Bretagne, et leur influence sur l'industrie manufacturière. Question de solidarité, d'action réciproque, soulevée par des nécessités commerciales, et les exigences de la concurrence industrielle. La commission fut autorisée à acquérir tous les écrits, tous les documents, et à faire comparaître devant elle toutes les personnes qu'elle jugerait pouvoir l'instruire.

Ce sont les minutes des séances et le rapport de la commission qui composent le volume que nous avons devant nous. Le rapport commence ainsi : [...] ils reconnaissent plus encore, ils proclament la solidarité des peuples, car ils admettent notre sentiment supérieur de l'art, comme nous, nous reconnaissons leur supériorité industrielle. La conclusion est logique, mais elle sera repoussée par tous les hommes qui s'appellent *pratiques*, par ces hommes qui sont impuissants à recevoir et à conserver une conception théorique quelconque, incapables de faire sortir une conséquence de ses prémisses, à voir au delà du fait brutal et mort. Nous, qui n'avons pas l'ambition de nous faire admettre parmi ces hommes *pratiques*, nous, qui sommes artistes et qui avons le droit de ne pas nous atrophier l'imagination, de ne pas détester l'harmonie et de ne pas demander à grands cris la perpétuation de la guerre parmi les peuples, nous voyons dans cette reconnaissance réciproque des deux grandes facultés qui distinguent l'Angleterre et la France, un germe d'union future qu'il appartient aux siècles de faire éclore. Il faut, dit-on, l'union de l'art et de l'industrie pour que les produits manufacturiers atteignent leur plus grande perfection : la France est artiste, l'Angleterre est industrielle, et vous ne concluez pas à une association inévitable de ces deux forces sous l'influence des progrès et du temps !

Mais revenons au fait pratique. N'est-il pas vrai que voici une Commission chargée de faire gagner de l'argent à l'Angleterre, et qui se trouve conduite à faire un cours de philosophie pratique, à proclamer la loi de solidarité comme la sauvegarde de l'industrie et du bien-être matériel ?

Encore un extrait :

« En Angleterre, l'*art est cher* ; en France, *il est à bon marché* ; parce que le sentiment et l'habitude des arts y sont généralement répandus. En Angleterre, un grand fabricant peut se procurer des modèles d'un ordre supérieur, car nos riches orfèvres ont demandé des compositions aux génies de Flaxman et de Stothard, mais celui qui fabrique l'argenterie ordinaire, la bijouterie courante, ne peut pas se procurer des modèles comparables à ceux de la France, sans supporter des frais hors de toute proportion avec le prix de vente de ses produits. »

Donc, de par l'argent, de par le commerce, l'industrie et la banque, il faut dresser des autels à l'art et adorer le génie du beau. Comment se fait-il alors que récemment, à la Chambre des députés, un de nos élus ait pu trouver déshonorant pour l'épaulette, la mission donnée à une frégate de guerre de transporter au mont Athos M. Papety, dont la brillante palette fait honneur au pays ? Comment se fait-il qu'un ministre français n'ait opposé à ce ridicule reproche qu'une dénégation mensongère ? A défaut d'un ministre du commerce, comprenant les intérêts du commerce français, à défaut d'un ministre des Beaux-Arts ou de l'Industrie, il ne s'est donc pas trouvé à la Chambre même, un économiste à la hauteur de la Commission anglaise ! Pas un seul représentant de la ville de Lyon, de Mulhouse, de Paris, dont les produits doivent leur supériorité au goût de nos artistes ! Il n'y avait donc pas là personne pour dire qu'en 1845 nos exportations industrielles, bronzes, bijouteries, etc., dont l'art fait le principal mérite, sont montées au chiffre de 60 millions, et que, grâce aux efforts de nos rivaux, aux écoles de dessin qu'ils ont établies et qu'ils cultivent soigneusement, la somme de nos exportations s'est amoindrie les années suivantes !

L'industrie a besoin de l'art pour prendre de grandes proportions ; c'est le génie industriel de l'Angleterre qui vous le dit, et croyez-le ; c'est son intérêt qui parle.

L'art destiné à commémorer les grandes gloires nationales par la peinture, la sculpture et l'architecture, le génie qui chante l'idéal et qui nous entraîne à sa suite dans les royaumes infinis de la poésie, ne prête que rarement un concours direct à l'industrie manufacturière ; pour rendre de grands services au manufacturier, il est bon de connaître un peu les procédés de la fabrication ; il faut souvent que l'artiste lui-même soit un peu fabricant, qu'il consulte le goût public et qu'il s'y prête avec une flexibilité qu'ignore l'artiste franchement poète.

De là, la nécessité d'écoles spéciales pour l'étude du dessin industriel, écoles où puissent s'instruire les enfants d'ouvriers dont le temps est compté, qui sont destinés à suivre la carrière de leurs pères,

---

— Mon Dieu ! je n'y apporterai aucun obstacle, reprit Hortense avec une certaine hésitation, puisque vous renoncez à la main de Mathilde, et que M. Dubourg vous semble un parti convenable pour elle. Pourtant, je voudrais le voir avant de rien promettre, et laisser tomber la mousse de ce brusque dévouement qui, de votre part, pourrait bien n'être plus demain que du dépit. Attendons ce que le temps nous garde ; qu'en pensez-vous ?

— Vous en raisonnez à votre aise, dit impatiemment Edgard ; je ne puis souffrir l'idée d'attendre. Qui m'assure d'ailleurs, que le ministre n'aura pas un caprice, et que, faute d'avoir été aussi prévoyant que vous, madame, ajouta-t-il avec un accent d'amer reproche, il ne me faudra partir avant qu'on n'ait plus besoin de ma bénédiction.

— Et vous partiriez ? s'écria douloureusement Mme de Vauquelay.

— Pourquoi pas ? répondit froidement le secrétaire d'ambassade.

Un instant, les beaux yeux surpris d'Hortense, qui s'étaient levés pleins d'angoisse à cette dure parole, voulurent essayer de reprendre leur fière sérénité, sous le regard pénétrant et profond qui ne les quittait plus ; mais l'effort était trop grand pour des forces épuisées par deux mois de lutte courageuse ; une larme obstinée se détacha des paupières baissées de la marquise, et tomba en s'éteignant comme une étoile perdue le long du peloton de soie qu'elle continuait à tourner lentement. Edgard suivit avidement dans sa route cette larme furtive, puis se débarrassant au hasard de l'écheveau qu'il tenait, il s'écria avec un accent dont l'éclatante vibration résonna jusqu'au fond du cœur de Mme de Vauquelay :

— Enfin !

Elle laissa échapper le peloton qui roula par terre ; M. de Diennes le ramasser, le lui rendit après l'avoir baisé, et vint doucement se remettre à genoux sur le coussin.

— Cruel enfant ! murmura la marquise.

— Non, je ne suis pas cruel, dit-il à demi-voix en baisant sa main qu'il avait saisie ; seulement, je voulais savoir !

— Ah ! reprit-elle avec une tendre tristesse ; savoir ! toujours savoir ! Eh bien ! maintenant que vous savez, pauvre fou, êtes-vous content ?

— Content, non ; mais heureux ; oh ! bien heureux !

— Hélas ! où vous mènera ce bonheur-là ?

M. de Diennes la regarda avec une religieuse compassion.

— A faire le vôtre, peut-être ! Ne croyez-vous donc pas qu'il soit temps ?

Elle secoua la tête.

— Il n'est même plus temps, répondit-elle.

— Ecoutez : le jour où pour la première fois je suis entré dans cette maison, vous chantiez de votre voix la plus adorable, que je n'ai pas obtenu d'entendre depuis, une plainte touchante, dont l'impression toujours présente à ce cœur si longtemps injuste, repoussée d'abord, victorieuse enfin, m'a révélé, autant que l'ingénieuse affection de Mathilde, les trésors cachés de votre âme. Celui que vous appeliez, Hortense, celui que vous attendiez, dites que c'était moi !

— Oui, Edgard, oui, c'était vous ! Mais je vous ai tant appelé, mais je vous ai tant attendu, que maintenant il est trop tard.

— Il n'est jamais trop tard ! Vous ne savez pas que la vie est bonne à ceux qui s'aiment, et qu'elle leur renouvelle toujours le soleil, toujours le printemps.

— Et si vous me quittez ?

— Je ne vous quitterai pas avant que vous me chassiez.

— Ce devrait être tout de suite, dit en soupirant Mme de Vauquelay. Eh ! rassurez-vous, continua-t-elle avec un sourire qu'amenait sur ses lèvres la vue de l'effet produit par sa menace, je n'en ai malheureusement pas le courage. Quelle folle pourtant ! moi qui me croyais hors de danger !

— C'est bien vrai, reprit Edgard ; à votre âge, quand on a caché la blancheur de ses mains sous ces rigides mitaines noires, — il arracha les mitaines ; — ses cheveux sous ce respectable bonnet, — il détacha le bonnet ; — ses yeux derrière ces obscures lunettes, on ne doit guère songer à l'amour ; — Cela prouve, continua-t-il, en posant avec une soigneuse attention les mitaines sur les lunettes et le bonnet sur les mitaines, combien est grande la vanité de la prudence humaine.

Hortense ne put s'empêcher de rire.

— Mais vous devinez donc tout ! lui dit-elle.

— Pardieu ! répliqua le jeune homme, en resserrant sa longue moustache avec la grâce impertinente d'un enfant gâté, et à quoi, s'il vous plaît, m'auraient servi les sérieuses études que j'ai faites du cœur des femmes, si je n'avais pas dû apprendre à lire dans le vôtre.

Madame de Vauquelay passa presque maternellement sa main sur la chevelure parfumée de M. de Diennes.

— Lisez, Edgard, lisez ! reprit-elle, et si dans ce livre d'amour, où votre nom seul est écrit, vous découvrez un jour l'expérience et le désenchantement, ces deux cruels compagnons de mon âge, fermez-le sans retour, je vous en conjure. Soyez toujours jeune, soyez toujours vrai, même aux dépens de votre tendresse pour moi ; car, fût-ce aux dépens de votre tendresse, il faut que vous soyez toujours heureux.

— Ceci est très beau, mais ce n'est pas de l'amour, dit Edgard avec impatience ; osez donc m'aimer... comme on aime.

— Je vous aime, répondit de tout son cœur la marquise.

— Vous l'avez dit avec âme ! C'est que je vous connais, voyez-vous. Si je vous abandonne à vos penchants, avant un mois votre affection pour moi ressemblera à s'y méprendre à celle que vous avez pour Mathilde ; vous m'empêcherez de boire froid quand j'aurai chaud, et vous me broderez une chancelière. C'est horrible à prévoir !

— Vous me croyez meilleure que je ne suis, mon pauvre Edgard! dit en riant la marquise.

— Alors détrompez-moi, s'écria-t-il, je ne demande que cela !

L'heure s'avançait. Mathilde allait rentrer. Après bien des prières et des retardements, Hortense, le regret dans le cœur et le sourire sur les lèvres, tira par la main Edgard indocile, jusqu'à la porte du salon. Là, elle le congédia, et s'enfuit précipitamment chez elle pour s'enlever l'envie de le rappeler et lui ôter la possibilité de revenir.

M. de Diennes sortit esclave enivré de cette maison, où il était entré deux heures auparavant, radieux de sa liberté.

Mme MARIE NODIER-MENNESSIER.

(*La suite à demain.*)

CHRONIQUE DES THÉATRES, DES LETTRES ET DES ARTS.

Le Théâtre-Français doit se rouvrir le 16 octobre par une pièce de l'ancien répertoire, et le *Caprice*, d'Alfred de Musset. Le lendemain, les *Aristocraties*, d'Etienne Arago, et le surlendemain, *Cléopâtre*, tragédie de Mme de Girardin. Un journal annonce que Victor Hugo prépare un drame. Le grand poète veut rompre solennellement son silence, car on parle aussi de la prochaine apparition de son roman philosophique, les *Misères*. — *Quitte pour la peur*, de M. A. de Vigny ; le *Puff*, comédie en cinq actes, de M. Scribe ; l'*Aventurière*, cinq actes, de M. E. Augier ; le *Château de cartes*, cinq actes, de M. Bayard ; la *Rue Quincampoix*, cinq actes, de M. Ancelot ; la *Marquise d'Aubrée*, drame de M. Charles Lafont, prendront successivement place au Théâtre-Français. — Un des chefs-d'œuvre de Raphaël, qu'on croyait détruit ou perdu depuis longtemps, vient d'être retrouvé en Italie : c'est la vierge connue sous le nom de *Madona del Loreto*.

La distribution des prix de l'école de dessin de Paris, présidée par M. le préfet de la Seine, a eu lieu le 28 de ce mois, dans la grande salle St-Jean, à l'Hôtel-de-Ville. M. de Rambuteau adressa d'abord quelques paroles affectueuses et paternelles aux élèves, et M. Belloc, l'actif et intelligent directeur de cet établissement, prit la parole à son tour.

Tout en rendant un juste hommage aux professeurs Herr et Rebout (géométrie), Jay (dessin d'architecture), Lecoq de Boisbaudran (dessin des animaux), et Jacquot (sculpture), M. Belloc nous a initiés à quelques améliorations introduites cette année encore dans l'enseignement de l'école, et dont nous recommandons l'adoption aux professeurs de Lyon, de Dijon, de Toulouse, etc. Ainsi, dans le cours de M. Jay, les élèves se sont appliqués à mettre au net les figures tracées par le professeur dans les cours oraux. Mais l'innovation la plus importante est celle de M. de Boisbaudran : elle consiste à faire reproduire exactement, et de souvenir, des dessins étudiés d'avance. Un dessin est confié à l'élève ; il l'examine à ses heures de loisir, il l'étudie, il l'analyse dans toutes ses parties : revenu à l'école, l'élève rend le modèle et le reproduit de souvenir. Nous avons examiné une série de dessins faits ainsi de mémoire par les jeunes élèves de l'école, et nous avons été extrêmement surpris de la facilité avec laquelle ils avaient su retrouver sous leur crayon les formes les plus compliquées. Le haut du corps d'un écorché avait été reproduit ainsi de souvenir avec une fidélité étonnante (1).

Horace Vernet, dont chacun connaît la grande facilité de dessin et l'étonnante mémoire des formes, s'adonna de bonne heure à cette culture de la mémoire des lignes. « Vous vous rappelez bien votre cambuse, dit-il un jour à un chirurgien de l'armée d'Afrique, eh bien ! je n'ai fait qu'y passer, et cependant, si vous le voulez, je vais vous en faire le croquis, et chaque botte d'oignons aura exactement le nombre qui lui appartient. » Une telle mémoire doit être d'un puissant secours dans la composition, surtout si, comme le dit pittoresquement saint Lambert ; « L'imagination n'est qu'une mémoire sensible. »

Un passage du discours de M. Belloc a excité vivement l'attention. Job, connut-il la locomotion ? Vous riez. Il n'y a pas de quoi. Lisez plutôt :

« Le programme du grand bas-relief offrait beaucoup de difficultés. Il s'agissait de l'ornementation d'une *locomotive* : deux systèmes étaient en présence. Personnifierait-on cette puissante machine, qui, passant des manufactures aux navires, sillonnant l'Océan, les rivières, dévorant l'espace sur nos grandes routes, défrichant des provinces (on l'a récemment attelée à la charrue en Angleterre), étonne le présent et recule dans l'avenir les termes du possible ? Devenue aujourd'hui familière aux plus ignorants, elle réclame son droit de cité dans le domaine des arts, comme le gigantesque véhicule, non plus de quelques privilégiés, mais de nations entières.

» S'inspirant des caprices de l'imagination, en fera-t-on un dragon, un hippogriffe, ou mieux encore un de ces monstres, restes, dit-on, des animaux antédiluviens que décrit Job, lorsqu'il dit : « Voilà le
» Béhémoth, sa force est en ses flancs, ses os sont des barres d'ai-
» rain et ses muscles des barreaux de fer. Il engloutirait une rivière
» en buvant, une fumée sort de ses narines comme d'une chaudière.

(1) La livraison d'octobre de la *Phalange* contient un travail de M. Lecoq de Boisbaudran sur cette intéressante question. Nous y renvoyons nos lecteurs. (Note de la *D. P.*)

[illegible] jusqu'à ce qu'ils en eurent fait le char triomphal à quatre roues et le léger char de course, ces modèles de bon goût et d'élégance qu'ils décoraient à l'infini. De même ici, où il était enjoint de ne pas ôter un clou, de ne pas déranger une combinaison, de ne gêner en rien le service, nous avons engagé les concurrents à créer pour la locomotive, telle qu'elle existe aujourd'hui, des motifs d'ornementation.

» Les résultats ont dépassé de beaucoup notre attente ; le concours a un entrain que ne pouvait faire espérer l'aridité du sujet. »

Nous terminerons par un dernier extrait du discours de l'habile directeur de l'école de dessin.

« Il y a en ce moment chez nos voisins d'outre-mer, messieurs, une très vive préoccupation du dessin. Cette nation, éminemment créatrice de machines, en redoute enfin l'abus.

» Dernièrement un orfèvre anglais, à force d'or, débauche un atelier d'orfèvrerie française ; inventeurs, compagnons, modèles, il mène tout à Londres. Nos Français sont à l'œuvre ; l'or et l'argent ouvrés n'ont jamais brillé si délicatement dans le monde de la *fashion*, les demandes se pressent, tout s'enlève ! Français, donnez-nous du nouveau ! nos transfuges n'en peuvent plus produire. Les modèles parisiens sont épuisés ; et Paris, Paris l'inspirateur peut seul enfanter encore ! Mais son génie exporté s'éteint dans les brouillards de la Tamise.........

» Dieu nous garde, messieurs, d'une étroite et vaine jalousie ! De nos jours, le concours est universel, et chaque peuple y peut déployer une noble et louable émulation ; tâchons seulement de nous maintenir au premier rang.

» Or, savez-vous ce qui nous y a poussés, ce qui nous y maintiendra ? C'est l'étude constante de la figure humaine, principe de toute inspiration, de tout sentiment dans les arts. Etude sérieuse, grave, morale même, faite avec la discipline des classes publiques, sous le drapeau national. »

Noms des élèves qui ont remporté les premiers prix dans les grands concours annuels de 1847.

MILLAULT, Architecture. LEROY, Coupe des pierres. LEROY, Charpente. LEROY, Dessin architectural. GRUTER, planches d'architecture. CANEL, Epures de géométrie. BARIL, Epures de la coupe des pierres, MOREL, Epures de charpente. CAILLETTE, Arithmétique. MOREL, Géométrie. LEROY, Planches de géométrie. MOREL, Dessin graphique. VARIN, Composition d'ornements. — Dessin copié : CHALLOY, Figure. VAUDIN, Animaux. GÉVAUDAN, Fleurs. GÉVAUDAN, Ornements. — Dessin au trait : DE COLOMÈS. — Dessin d'après nature : VARIN, Plantes vivantes. — Dessin d'après la bosse, CAPY.

Grand concours de sculpture d'ornement en loges : François CARPEZAT, Composition, exécution (bas-reliefs).

Le programme était l'ornementation d'une locomotive.

Prix d'honneur dit prix *Percier* : LEROY (obtenu par 30 nominations).

CÉSAR DALY.

(*Revue de l'Architecture et des Travaux publics.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Quentin. — M. T. — Le numéro adressé au cercle de Guise sur votre indication, nous est retourné avec la mention *refusé*. — ? —

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct de cours	»	»/»	ROM...........	De C. 99	»/»	»»
Résep. Rotsch.	»	99	»»	BELG. 2 1/2....	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»»	»/»	— 4 1/2.......	»	99 3/4
— — pass.	»	4	1/2	— d° 1840....	»	97 1/2 3/4
— 3 p. 0/0.	»	59	»/»	— d° 1842....	»	98 3/4 »/»
Dette intérieure	»	24	»/»	— Banque....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»»	»/»	— d° Em. 1841.	»	»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»»	»»	PIÉMONT........	»	»»» »»
HAITI..........	»	»»»	»/»	AUTRICHE.......	»	»»» »»

Str. à Bâle.	117 50
Paris-Str...	382 50
Tours-Nant	367 50
Orl.-Vierz.	331 75
C. du Nord	541 25
Famp-Haz.	»»» »»
Liep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	433 75
Mont. à T.	»»» »»
Paris-Lyon	377 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	895 »»	Orléans à Vierzon.	333 75
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	508 75	Bordeaux à Cette..	433 75
Paris à Orléans...	1150 »»	Marseille à Avign.	515 »»	Nord..............	520 »»
— à Lyon.....	377 50	Paris à Strasbourg	385 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 octobre.

» h. »/» OPÉRA. —
» h. »/» FRANÇAIS. — Incessamment la réouverture.
8 h. »/» ITALIENS. — La Somnambula.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice, le Maçon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Sganarelle, les Templiers, le Barbier de Séville.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Premier Malade, Marguerite, Poltron, les Misères.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Suisse, Impressions, Turlututu, le Gamin de Paris.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Femme à 2 Maris, Geneviève, le Réveil, Mme de Cérigny.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Recherche, Cendrillon, Docteur, Bonheur, Chambre.
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »/» AMBIGU. — Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. 3/4 GAITÉ. — La Nonne sanglante, Harmonistes éthiopiens.
6 h. 3/4 COMTE. — L'Anguille de Melun, le Parapluie fantastique, la Pie.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. »/» FOLIES. — Diable, Revue, O'Néa, Antoine.
7 h. »/» DÉLASSEMENTS. — 1re repr. : Les Folles de Bedlam, l'Homme de Ménage, une Mode anglaise, Tantale.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Femmes de Paris, Lionel, 10 Francs de Jeannette, Lettre anonyme.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Marguerite, Gueule du Loup, Charpentiers, Jocrisse.
8 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 14 OCTOBRE.

Les Banquets réformistes.

Les banquets réformistes, qui se succèdent avec rapidité sur tous les points de la France, sont d'imposantes protestations de la moralité et de la dignité du pays contre la corruption et l'indignité de notre politique actuelle. Ce qui le prouve, ce sont les hauts cris et les injures qu'ils inspirent quotidiennement aux organes du pouvoir. La colère de la presse ministérielle augmente avec le succès de ces manifestations publiques, et les stimule au lieu de les intimider. Jamais l'ironie et le dépit n'ont grimacé plus misérablement dans les colonnes des journaux vendus.

Ce n'est rien que ces banquets : voilà le thème obligé, moins que rien ; des puérilités, des bulles de savon, le dernier râle des minorités expirantes. — Vous vous réunissez tous, vous accumulez sur un seul point toutes vos forces, tous vos alliés, et vous êtes 500 ? chantent fièrement les *Débats*, belle merveille ! Mais la vraie majorité, *la majorité satisfaite*, elle n'est pas là ; mais les banquiers et les grands électeurs, qui tiennent à nous autant qu'à leurs richesses, vous ne les avez pas. Nous ne daignons pas faire l'ombre d'attention à vos speeches patriotiques, pas même pour en rire ? Au contraire !... Et là-dessus, ces braves journaux ministériels épuisent toute leur encre, consument tout le talent, nous voulons dire toutes les calomnies imaginables contre ces banquets, qui n'en vont pas moins leur train, pourtant !

Quel concert ! En bas, la voix grave et creuse de la vieille presse ; en haut, les vagissements aigus des nouveau-nés ministériels ; car, il faut reconnaître, en passant, que depuis quelque temps le terrain-borne manifeste une fertilité extraordinaire, le *Conservateur*, l'*Opinion*, l'*Etoile !* Quelle collection de champignons politiques également vénéneux, poussés entre deux ondées..... de scandales. Ce n'est plus *l'hydre des factions, l'hydre de l'anarchie qui lève ses têtes toujours renaissantes dans les murs de nos cités.* — L'image a été usée par M. les avocats-généraux. — C'est le républicanisme, le socialisme, le communisme qui hurlent ces toasts dépravateurs ! Le communisme !... Tremblez, bons bourgeois ! — Le socialisme, songez-vous, électeurs !

Pour ce qui est du socialisme, la presse-borne n'a pas tout-à-fait tort ! Il est certain que partout, au Château-Rouge, sous les traits de M. Gustave de Beaumont ; à Saint-Quentin, sous ceux de M. Considerant ; à Orléans, sous ceux MM. Tricot et Marie, le socialisme a montré sa tête, c'est-à-dire qu'on a parlé en faveur des classes pauvres et de la fraternité humaine, et qu'on a été fort applaudi ! Mais le mal est encore plus grand : voilà que, jusque dans le sein de la bonne presse, le poison socialiste s'infiltre, se répand. Chaque nouveau journal se hâte, en naissant, de jeter un gâteau à la gueule du monstre. Il faut organiser le travail, disent-ils, sous vingt formes diverses. Il n'est pas jusqu'au *Journal des Débats* où le socialisme ne se produise audacieusement. Dix fois depuis moins d'un an, nous y avons lu que l'association ouvrait la voie de salut à l'industrie moderne ; que le principe d'association était la plus grande découverte que l'économie politique ait faite depuis vingt ans ; l'unique moyen de résoudre les problèmes et de guérir les maux de la concurrence. Mais, ô digne journal, l'association appliquée au gouvernement de l'industrie et du commerce, du travail humain, c'est tout le socialisme. L'association, c'est le cœur, la base, l'essence même de l'*organisation du travail*. Le reste du système n'est plus qu'un corollaire découlant aussi rigoureusement du principe que la responsabilité ministérielle découle de la constitution. En tout, pour quoi donc le socialisme, c'est-à-dire l'association, n'est-elle plus qu'un élément d'anarchie et de subversion sociale, quand elle apparaît dans les manifestations réformistes ?

Mais on n'a pas bu à la santé du Roi ; — vous voyez donc bien que c'est le principe monarchique qu'on attaque ! Bien raisonné. Comme si un toast au roi, s'élevant du milieu de cette réprobation unanime contre ses ministres, semblerait autre chose qu'une amère ironie ! Comme si la réserve et le silence du pays sur ce sujet n'étaient pas un acte de modération et de franchise autant que de respect pour la Charte. — Mais, ajoute-t-on, ce qui prouve la perversité des banqueteurs, c'est qu'on voit parmi eux des représentants de toutes les oppositions, moins M. Thiers.

Quelle monstrueuse alliance ! Des centre-gauche, des gauche pure, des gauche extra, des socialistes enfin ! Malédiction ! Et ces hommes qui fraternisent aujourd'hui, qui conspirent le verre à la main, qu'ils soient vainqueurs, et demain ils s'entredéchireront !

Le *Journal des Débats* et ses petits accolytes auront beau brouiller, entortiller et travestir les questions, leurs clameurs, *montassent-elles aussi haut que le dédain de M. Guizot*, ne changeront pas un iota à la réalité des choses. Une seule pensée, nette, énergique, unanime, provoque et anime tous les banquets ; cette pensée se formule en deux mots : *protestation, réforme !*

1° Protester au nom de la conscience publique, au nom de la probité, du bon sens social, d'une part, contre les corruptions, les crimes, les infamies qui, des régions officielles elles-mêmes, se sont précipités sur la société comme un cataclysme de boue ; de l'autre, contre les lâchetés, les forfaitures à l'honneur national de notre politique extérieure.

2° Invoquer d'abord le remède *politique constitutionnel* qui existe contre ce débordement immonde, la *réforme électorale*. Ensuite indiquer que le but de toute politique plus nationale et plus généreuse doit être *l'amélioration sociale du sort des masses laborieuses*.

Rien n'est plus simple et plus précis que le but des banquets. Protester contre la corruption, appeler les réformes, voilà tout. Voilà le terrain solide sur lequel toutes les oppositions, tous les honnêtes gens peuvent se réunir sans sacrifier et trahir leurs convictions personnelles.

Seulement il fallait qu'il se rencontrât un ministère aussi ennemi de tout progrès, comme de toute dignité publique, et une majorité satisfaite d'un pareil système, pour qu'on fût obligé d'ajouter les toasts de banquets aux avertissements de la presse et de faire une question politique de la moralité du pays.

Du Cadastre de la France.

L'état de confusion des travaux du cadastre et la nécessité de leur reconfection découlent, avons-nous dit, de deux fautes essentielles commises par l'administration supérieure : la première, c'est d'avoir subordonné l'œuvre d'art et de science du cadastre à l'administration fiscale des contributions directes ; la seconde, d'avoir négligé de faire tenir les plans cadastraux en harmonie avec les nombreuses mutations des propriétés, avec les nombreux changements du sol.

Ces deux fautes, nous devons le répéter, ont constitué un cercle vicieux dans lequel, par un misérable intérêt d'amour-propre ou d'esprit de corps, le département des finances s'est entêté pendant quarante ans. MM. les directeurs-généraux des contributions directes n'ont pu consentir à ce que le cadastre devînt une administration indépendante, sous une direction spéciale, parce que c'eût été diminuer leur importance et celle de leurs agents. Ils n'ont pu également se déterminer à confier aux géomètres le soin de tenir leurs propres plans en rapport avec les changements du terrain, parce qu'ils s'étaient fait l'étrange illusion de supposer leurs contrôleurs capables de remplacer les géomètres dans ce soin conservateur. Ainsi, l'aveuglement de l'esprit de corps les a peu à peu conduits à laisser tomber les plans du cadastre dans un état de confusion inextricable ; à laisser se dissoudre, se disperser tout un personnel de 2 000 géomètres éprouvés ; à faire depuis quinze ans de vains et malheureux essais de lever de plans ou de mutations géométriques avec de jeunes contrôleurs inexpérimentés ; enfin à venir, à bout d'hésitations et de maladresses, proposer avec honte au pays de dépenser 200 nouveaux millions pour une entière reconfection des travaux du cadastre, au moyen de géomètres, afin d'arriver à une conservation permanente des nouveaux plans au profit des contrôleurs. Il s'agit de savoir si ce genre de réparation de ses propres fautes que l'administration des finances a soumis en 1846 aux conseils-généraux, mais qu'elle n'a pas encore osé présenter aux Chambres, est vraiment digne d'aussi lourds sacrifices de la part du pays.

Disons-le tout de suite : l'administration des contributions directes prouve, même dans sa résipiscence, qu'elle est incorrigible. Elle a l'air d'exposer humblement ses torts, et elle y retombe de nouveau. C'est encore l'aveuglement de l'esprit de corps qui la pousse à courir d'un extrême à l'autre et à réclamer une entière reconfection des travaux du cadastre, parce qu'elle a vainement essayé d'en tirer parti au moyen de ses contrôleurs. La nouvelle dépense colossale qu'elle sollicite du pays n'a pour objet que de consacrer la suprématie qu'elle ambitionne et de faciliter à ses agents l'œuvre de conservation cadastrale ou de mise à jour des mutations, dans laquelle ils ont échoué. Cette administration a reconnu, dans quelques essais récents, qu'il était excessivement difficile, surtout à des hommes inexpérimentés, de corriger un ancien plan inexact, et elle en conclut que tous les travaux du cadastre doivent être refaits. Elle s'est trompée pendant quarante années, en supposant que ses contrôleurs pouvaient se passer du secours des géomètres pour mettre les anciens plans en rapport avec les changements du terrain, et elle se trompe plus lourdement encore en condamnant d'une manière absolue tous les plans cadastraux. Elle reconnaît qu'elle a péché par excès de présomption en se débarrassant des anciens géomètres ; mais elle ne les appelle à son secours que pour les replacer sous une dépendance encore plus étroite de son autorité incompétente, et pour exiger d'eux, à très grands frais, une rénovation cadastrale qu'ils pourraient faire sans elle à très bon marché. Elle propose de consacrer encore trente années au lever successif des plans dans tous les cantons de la France, lorsque les plans des trois quarts de ces cantons pourraient être corrigés, sauvés et conservés très aisément par les agents qui les ont cadastrés ; lorsque l'installation définitive d'un ou deux géomètres conservateurs par canton pourrait suffire à la révision générale de ces plans et à leur parfaite concordance avec les changements du terrain. Elle ne réclame la reconfection intégrale des travaux du cadastre que pour sa commodité propre, que pour s'assurer le bénéfice et s'aplanir toutes les difficultés d'une conservation permanente de ces travaux. Elle persiste à vouloir un double emploi de fonctions et de prétentions jalouses pour la rénovation des travaux et leur conservation, quoique l'expérience, l'unité de méthode et la spécialité de l'art n'exigent qu'une seule aptitude, une seule fonction géométrique pour tout cela. En un mot, elle veut que le pays débourse 200 millions nouveaux pour perpétuer son intervention malheureuse dans une

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 15 OCTOBRE.

HORTENSE DE VAUQUELAY. (1)

XI.

LA PRÉSENTATION.

Le lendemain, au retour de la parade, un soldat du régiment de Louis Dubourg lui remit une lettre apportée en toute hâte pendant son absence. Après avoir reconnu l'écriture de l'adresse, il rompit assez brusquement le cachet et froissa l'enveloppe d'un air de mauvaise humeur.

— Il dira ce qu'il voudra, pensa-t-il, je n'aurai certainement pas de duel avec lui !

Rien ne ressemblait moins à un cartel que ce billet, dont voici le contenu :

« Quoique vous soyez discret comme la tombe, mon très cher, vous me pardonnerez peut-être, d'ici à quelque temps, la liberté que j'ai prise de deviner un peu ce que vous cachez si bien. Il n'y a pas de votre faute, et il n'y a guère de la mienne ; la passion seule est coupable, et cela ne vous engagera probablement pas à y renoncer. Si votre amour avait des ailes, ce que je ne lui fais pas l'injure de croire, je vous dirais de vous y confier hardiment, et de m'arriver aujourd'hui avant six heures, en grande tenue : il s'agit d'une expédition pour le succès de laquelle il est bon de ne rien négliger. Faute de ce moyen de fuir, que votre prévoyante fidélité s'est nécessairement défendu, montez-moi ce joli cheval qui galope si bien la nuit, autant qu'il m'en souvienne ; le grand jour le mettra encore plus à l'aise, et vous aussi, mon pauvre ami.

» A ce soir donc : je vous laisserais volontiers supposer que j'ai besoin de vous, afin de vous faire venir plus sûrement et plus vite, mais je ne veux pas vous tromper. Je suis tout bonnement en train de vous prouver que vous avez en moi, maintenant comme toujours, un ami tout dévoué. EDGARD. »

Le capitaine Dubourg était assurément l'officier le plus brave et le cœur le plus tendre de l'armée ; mais il n'avait pas l'esprit diplomatique le moins du monde, et il revint souvent à la lettre de M. de Diennes avant de la comprendre. Pourtant, comme elle était remplie d'allusions interprétées par sa conscience d'une manière assez claire, et que d'ailleurs les âmes amoureuses se laissent volontiers reprendre à l'espérance, il finit par se convaincre qu'il s'agissait bien réellement de Mlle de Vauquelay, et qu'Edgard, par un hasard étrange et inexplicable, en s'apercevant de l'amour de son rival, n'avait rien eu de plus à cœur que de le protéger. Ce sacrifice héroïque aurait pu paraître vraisemblable à des yeux moins épris que ne l'étaient ceux de Louis, et ce fut au milieu de perplexités cruelles, quelquefois mêlées de pressentiments vagues et doux, qu'il se détermina à suivre ponctuellement les injonctions du secrétaire d'ambassade, quel qu'en dût être le résultat. Il monta donc à cheval, et trois heures après, le cœur ému, le regard inquiet, tremblant à l'avance du mécompte auquel il cherchait philosophiquement à se préparer, il questionnait Edgard, trop heureux lui-même pour lui faire attendre la nouvelle de son bonheur.

Quand il eut suffisamment éclairci le sujet qui intéressait si fort le jeune officier, et qu'il pensa avoir jeté l'ombre nécessaire sur son propre secret, chose assez facile vu la candeur de l'interlocuteur, il partit le premier pour la rue de Grenelle.

Au moment où il entra, la marquise, debout, accoudée à la cheminée, la main noyée dans les boucles somptueuses et déprisonnées de ses cheveux blonds, causait, entourée de quelques vieux amis de son mari, pieux héritage conservé à la veuve et à la maison.

Edgard s'avança lentement, puis se sentant pâlir à cette vue rayonnante, il la salua de loin, et sans la regarder davantage. Il remarqua seulement que, contre sa coutume, Hortense était vêtue de blanc, et qu'à travers les suaves [illegible] de sa robe, on distinguait les vives couleurs des camélias [illegible] le matin, à l'heure où il l'avait fait prévenir qu'il lui [illegible] capitaine Dubourg à dîner. Mathilde vint à lui, émue [illegible]

— Mon cher E[illegible] voix basse en lui serrant la main, vous avez deviné [illegible] peut-être, et je sais que votre active affection [illegible] de temps pour réaliser ce qui, sans vous, n'eût pas cessé d'être un rêve ; je vous devrai donc le bonheur de ma vie, et je n'en suis pas surprise, il me semble qu'il fallait que ce fût ainsi.

— Il fallait que ce fût ainsi, en effet, répondit Edgard avec gaieté. J'ai l'honneur de saluer madame la baronne Dubourg.

— Oh ! ne me faites pas cette méchante plaisanterie, reprit-elle d'un air chagrin, je l'ai laissé si triste, hier.

— Oui, mais je vous l'amène si gai aujourd'hui !

Tandis qu'elle se récriait avec une joyeuse surprise, le nom qui remplissait son cœur frappa son oreille, et le capitaine Louis parut. M. de Diennes s'approcha aussitôt de Mme de Vauquelay :

— Madame, lui dit-il, permettez-moi de vous présenter M. le baron Dubourg, le plus cher de mes amis. Je vous prie d'être persuadée qu'il a de meilleurs titres que celui-là à votre bienveillance.

Pendant que les premiers compliments s'échangeaient entre eux, le capitaine de dragons contemplait sa future belle-mère avec un étonnement plein d'admiration.

— Edgard, dit-il tout bas en tirant M. de Diennes à l'écart, je comprends supérieurement le marquis de Vauquelay, et je lui pardonne.

— Ceci prouve que je suis un fier entêté, car il m'a fallu bien du temps et des explications, pour en arriver où vous en êtes au bout de cinq minutes d'entrevue.

— Je n'ai jamais su en vouloir à une femme, surtout quand elle est jolie à ce point-là.

— C'est très français, et très chevalier, mais je connais ici quelqu'un dont l'exigence pourrait mal prendre de votre part une magnanimité si étendue.

Louis Dubourg qui cherchait depuis un moment l'occasion de rejoindre Mathilde, n'eut garde de repousser celle que lui offrait obligeamment Edgard, et alla s'asseoir auprès d'elle. De son côté, celui-ci vint doucement s'appuyer derrière le fauteuil de Mme de Vauquelay :

— Que vous êtes donc belle ! dit-il.

Les yeux d'Hortense se baissèrent honteux et troublés.

— Je n'ose plus porter mon deuil, répondit-elle.

— Oh, c'est que vous êtes loyale entre toutes les femmes ! Dites-moi, continua Edgard en la voyant tourmenter les camélias de sa ceinture, est-ce que vous aimez les fleurs ?

— Passionnément !

— C'est singulier, vous n'en avez jamais.

La marquise sourit péniblement.

— J'ai perdu l'habitude de les voir, si je n'ai pas perdu celle de les aimer, reprit-elle ; j'ai toujours vécu auprès de pauvres malades que leur parfum aurait fait souffrir.

(1) Voir les numéros des 29 et 30 septembre, des 1er 2, 3, 7, 8, 13 et 14 octobre.

pour être successivement recommencés en trente années. Le corps tout entier des géomètres du cadastre proteste contre cette condamnation. Il n'est pas un conseil-général, peut-être pas même un propriétaire qui ait sérieusement entendu vouloir annuler tous les travaux faits depuis trente années, en formulant des vœux pour le renouvellement et la conservation du cadastre. Les plaintes soulevées par cette grande opération sont des réclamations individuelles pour erreurs locales ou surcharges d'évaluations, et manquent absolument du caractère d'unanimité qu'elles devraient avoir pour justifier la reconfection entière des travaux. Ces plaintes, d'ailleurs, s'élèvent dix fois plus haut contre l'incurie et l'imprévoyance administratives qui ont laissé détériorer le monument cadastral que contre les vices de la construction elle-même ou les erreurs des laborieux architectes qui l'ont édifié.

Il est vrai qu'il dépend de l'administration des finances de rendre très facilement indispensable cette reconfection générale des travaux, qui n'est encore nullement réclamée. Cette administration n'a qu'à accumuler encore pendant quelques années les retards, les hésitations, les tâtonnements et les essais stériles pour rendre les plans cadastraux tout à fait indéchiffrables et pour pousser les contribuables à en réclamer l'entière reconfection. Il est possible que cette tactique, qui lui a déjà servi à se débarrasser de la compétition des géomètres pour la conservation cadastrale, lui serve encore pour obtenir les 200 millions que nécessite un cadastre nouveau. Mais il est évident que, dans l'état actuel des choses, la reconfection entière des plans du cadastre n'est réclamée par cette administration que dans un intérêt étroit de corporation. Lorsqu'il suffirait de confier aux géomètres la révision des plans et la mise à jour des mutations simultanées dans la France entière pour obtenir, en quatre ou cinq années, un cadastre général parfaitement régulier, pour faire jouir tous les contribuables du même mode uniforme de mutations, et procéder enfin à cette péréquation de l'impôt si instamment réclamée, il faut se résigner à voir étendre sur trente années nouvelles cette rénovation cadastrale ; il faut ajourner pour les vingt-neuf trentièmes des cantons les mutations qui présentent déjà un gâchis inextricable ; il faut enfin maintenir une inégalité des plus choquantes entre les contribuables et les localités, tout cela uniquement pour favoriser l'esprit d'empiètement d'une administration ! On avouera que jamais l'intérêt d'une corporation n'a été plus aveuglément en lutte contre l'intérêt public.

Cependant, le succès de ces prétentions est fort douteux. Quelques efforts qu'ait faits le département des finances pour étouffer les plaintes des géomètres dépouillés et disgraciés, et pour empêcher le pays de voir clair dans ce dédale, il est cependant certain que la discussion prochaine du parlement sera éclairée par d'autres lumières que celles de l'administration. Des mémoires remarquables, des pétitions nombreuses, ont été adressés aux Chambres dans les dernières sessions par d'anciens géomètres en chef du cadastre. Bien que MM. les ministres aient réussi jusqu'à ce jour à ajourner un débat approfondi sur ces réclamations, il faudra bien que ce débat s'engage bientôt. Parmi ces pétitionnaires, on distingue surtout M. Girard, ancien géomètre en chef de la Seine-Inférieure, qui a usé de tous les moyens légaux, de toutes les instances possibles auprès des ministres, des Chambres et des conseils-généraux pour obtenir, de concert avec quelques géomètres, l'autorisation d'appliquer aux vingt-cinq communes d'un canton de Seine-et-Oise un mode de mutations géométriques des plus économiques, ... dépense d'un cadastre nouveau. Le ministre a été inexorable. M. Girard, au mois de juillet dernier, en a appelé aux Chambres, les suppliant d'affecter, par forme d'amendement, une fraction de 150 000 fr. porté sous le titre de dépenses cadastrales, à l'essai de ce système de mutations. Les Chambres auraient certainement accordé, mais M. le ministre des finances a encore obtenu l'ajournement de cette proposition, en s'engageant à présenter enfin une solution légale dans la session prochaine. Quoi qu'elle fasse cependant, l'administration des contributions directes ne pourra pas empêcher ce mode sûr, simple et économique de rénovation cadastrale d'être approuvé, après une discussion approfondie, et de l'emporter au moins, à titre d'expérience, sur le colossal projet de loi soumis aux conseils-généraux en 1846.

A notre avis même, la nécessité de confier à des hommes compétents, à des géomètres éprouvés, le double soin de rectifier les plans et de relever les mutations, n'est pas la seule condition à remplir pour préserver le cadastre d'une ruine complète, et éviter une nouvelle dépense monstrueuse au pays; il faut encore que l'opération soit entièrement arrachée à la tutelle d'une administration purement fiscale, qui a prouvé son incapacité dans la matière par les écoles les plus déplorables et les plus lourdes aberrations. Si le gouvernement, comme il est dit dans la note explicative du projet de loi, veut réellement donner au cadastre une autorité et une utilité sociale ; s'il veut l'approprier aux besoins des divers services publics et de l'intérêt privé, il doit le placer sous un directeur-général compétent, dans une administration favorable à son objet d'art et de science. Le département des travaux publics nous paraît, plus que tout autre, pouvoir présider à la nouvelle formation d'un personnel cadastral et en utiliser les travaux. Le pays pourra consentir à de nouveaux sacrifices lorsqu'il verra ce grand livre terrier de la France servir, dans de bonnes mains, à autre chose qu'à l'assiette de la contribution foncière.

Néanmoins, il ne faut pas se le dissimuler : quoi qu'on dise et quoiqu'on fasse, le morcellement actuel de nos campagnes n'est pas le dernier mot de la propriété foncière, de l'industrie agricole, ni le dernier progrès de la société. Alors même qu'on se résignerait à dépenser, tous les trente ans, 200 millions pour relever avec une scrupuleuse exactitude tous les changements qui s'opèrent sur le sol, par suite des ventes, échanges, successions et partages, on n'arriverait jamais à fixer sur le papier grand-aigle le portrait fidèle d'une propriété qui se pulvérise, se dénature et se transforme incessamment. Qu'on songe à déterminer l'exactitude la plus rigoureuse de la topographie du territoire pour tout ce qui a trait à la vicinalité générale, aux voies fluviales et d'irrigation, aux propriétés bâties, aux limites et aux contenances communales, aux masses de culture, aux points trigonométriques et culminants du sol ; mais qu'on désespère de fixer géométriquement les grains de sable du morcellement parcellaire. Demain, sous l'influence salutaire du principe d'association, ces grains de sable peuvent se réunir, s'amonceler d'eux-mêmes, et donner aux champs bigarrés de nos communes rurales, l'aspect harmonieux d'un seul et magnifique domaine. Le mouvement de concentration des capitaux, qui substitue déjà de grands comptoirs aux petits commerces et de grandes manufactures aux petits métiers, ne doit pas tarder à appliquer le mode actionnaire à la propriété du sol, et à spéculer sur tous les bénéfices économiques de l'unité de l'exploitation agricole. Dès lors disparaîtront ces misérables bornes, clôtures, haies vives, fossés et murailles qui représentent fidèlement ...

On sait qu'un journaliste ministériel gravement compromis dans de scandaleux tripotages et quelque peu menacé de se brouiller avec la justice, a été dernièrement envoyé à Rome pour y fonder un journal dont le ministère des affaires étrangères fait les fonds, et qui doit représenter la politique française en Italie. Or, voici comment, il y a quelques années, cet homme préludait à cette noble mission.

En juin 1844, des mouvements populaires avaient éclaté dans les Etats Romains et dans le royaume des Deux-Siciles. Ils avaient été impitoyablement réprimés, et chaque jour les commissions militaires prononçaient des sentences de mort. La presse française, la presse anglaise, unissaient leurs efforts pour que la clémence trouvât un accès dans les conseils de Grégoire XVI et de Ferdinand. On faisait de concert appel à l'humanité des souverains, une seule voix discordante se fit entendre, et le 28 juillet, M. Granier de Cassagnac, rédacteur en chef du *Globe*, imprimait en gros caractères, sur la première page de ce journal, l'article suivant, que nous reproduisons en entier; il est court mais substantiel :

« Plusieurs journaux se répandent en récriminations contre le gouvernement pontifical, qui punit sévèrement les insurgés. Ces journaux feraient mieux de ne pas monter la tête à CES IMBÉCILES D'ITALIENS, *qui se prennent pour des Harmodius et des Aristogiton, et qui* NE SONT, *comme les meneurs de toutes les émeutes qui ont éclaté en France*, QUE DES ASSASSINS PURS ET SIMPLES. Les démocrates français sont assurément responsables de la plupart des exécutions qui ont eu lieu en Italie, parce que ce sont eux qui, par leurs journaux ou par leurs correspondances, propagent et soutiennent les idées de révolte. »

Le *Siècle*, qui nous fournit cette citation, la commente ainsi :

Marat, dans son temps, n'eût pas mieux dit. Le *Globe* du 27 avait la satisfaction d'annoncer vingt-et-une condamnations à mort par la commission militaire de Cosenza, l'exécution déjà consommée de six de ces condamnés et la promesse d'une récompense à qui ferait arrêter les frères Bandiera. Peu de jours après, il était à même d'annoncer l'arrestation, le jugement et l'exécution de ces deux IMBÉCILES!

Nous ne savons comment les Romains recevront le journal de M. Granier. L'habitude prise par ce personnage d'insulter les opprimés lui a déjà valu plus d'un désagrément. On se souvient de l'accueil qui lui fût fait dans l'île d'Haïti où il osa se montrer à l'époque où il venait de publier ses infâmes théories sur l'asservissement fatal de la race nègre.

On écrit de Berne, 10 octobre, au *Constitutionnel* :

« Pendant que les patriotes du Val-de-Travers saisissaient les quatre chars de munitions des Verrières, un autre convoi de dix-sept chars parvenait à pénétrer sur le territoire neufchâtelois, par un point où les populations sont fort dévouées à la Prusse, et a pu ainsi arriver jusqu'à Rochefort, village situé à deux lieues de Neuchâtel, sur la grande route de France. Il se trouvait encore dans cette localité, hier matin, 9 octobre. Ce convoi a été escorté, depuis son arrivée sur le territoire neuchâtelois, par un détachement d'hommes commandés par le capitaine Houriet, circonstance compromettante pour les autorités qui ont favorisé ou toléré cette sorte d'intervention de l'étranger sur le territoire suisse.

» Le directoire fédéral a en outre reçu l'avis que dix voitures de munitions également destinées au canton de Fribourg étaient arrivées à Pontarlier dans la nuit du 8 au 9, et que le bâtiment de la *sous-préfecture* servait d'entrepôt à la cargaison. Il n'y a qu'un cri d'indignation contre la conduite du gouvernement français dans cette affaire, aussi bien dans le département du Doubs qu'en Suisse. »

Ces simples mots dits sans intention firent tressaillir M. de Diennes. Il la regarda avec un attendrissement amer.

— Misère! murmura-t-il, tandis qu'Hortense se levait pour demander le bras de l'un de ces vieux convives, afin de passer dans la salle à manger ; triste vie éprouvée, qui n'a pas même connu les joies accordées aux affligés et aux solitaires, et qui s'est défendu jusqu'à la félicité d'un bouquet!

— Vous voyez bien qu'il ne faut jamais désespérer de Dieu, Edgard; maintenant, grâce à votre amour, les fleurs d'hiver vont s'ouvrir pour moi.

Il la suivit.

— Oh! je serai bien coupable, ou vous serez bien heureuse!

Le dîner parut mortel à la marquise. Forcée d'écouter les interminables histoires de ses respectables voisins, son cœur et ses yeux ne quittèrent pas le petit coin de la table où le avait placé ensemble Louis, Mathilde et M. de Diennes ; aussi respira-t-elle, comme débarrassée d'un lourd fardeau, en donnant le signal de la rentrée au salon.

Bientôt, elle demeura seule avec sa belle-fille et les deux jeunes gens; alors, elle prit sa tapisserie et se mit à travailler. Edgard, saisi d'un froid subit, abandonna sans remords Louis aux soins de Mlle de Vauquelay qui lui montrait les richesses d'un album, et se rapprocha de la cheminée.

— Est-ce que vous n'avez plus de soie à dévider? demanda-t-il en baissant la voix.

— Oui, parlons-en, répondit Hortense de même; vous arrangez assez bien celle qu'on vous confie, pour encourager les fournisseurs. Quelle dangereuse passion vous avez pour ce genre d'ouvrage!

— Ce n'est pas que je sois bien fou de la chose en elle-même, mais ai-je un autre prétexte de passer un moment à vos pieds, où je voudrais passer toute ma vie?

— Il ne manquerait plus que cela! à genoux sur ma dentelle!

— Il n'est donc pas permis de vous aimer, madame, quand vous avez vos dentelles?

La marquise releva la tête, et lui dit avec une tendre moquerie :

— Un peu, mais pas trop! Ah, continua-elle en jetant un regard d'envie sur le bouquet de violettes que portait M. de Diennes, vous ne m'avez pas envoyé toutes vos fleurs, à ce qu'il me semble, monsieur.

— Il n'y a guères plus de trois jours que celles-là s'oublient à ma boutonnière, et pour le moment elles ressemblent à tout, sauf à des violettes. Quand il a perdu sa couleur et son parfum, faites-moi la grâce de me dire ce que c'est qu'un bouquet.

— C'est quelque chose que je veux, et si vous le méprisez autant, vous ne ferez aucune difficulté de me le donner.

— Non. Mais je tiens à savoir pourquoi vous me le demandez.

— Enfant! dit la marquise avec tendresse, je le demande parce que depuis trois jours il se flétrit à cette place ; je le demande parce qu'il ressemble à tout, sauf à des violettes.

Edgard prit les fleurs dans sa main et les glissa dans celle d'Hortense.

— J'ai l'honneur de vous avertir, madame, dit-il tout bas d'une voix frémissante et en affectant l'attitude la plus froidement respectueuse, que ceci, c'est de l'amour!

— O Dieu! croyez-vous? s'écria la marquise avec l'apparence d'une surprise consternée.

— J'en suis sûr, affirma le jeune homme.

— Alors, dépêchez-vous de reprendre votre affreux bouquet.

— Je ne reprends jamais rien, et je ne rends, sous aucun prétexte, ce qu'on m'a donné!

— Oui, cela je le crois fermement, reprit Mme de Vauquelay dont le sourire s'attrista. Il est impossible que vous rendiez tout ce qu'on vous donne.

— Comme vous abusez de ce que je ne peux pas me mettre en colère... murmura sourdement Edgard.

Il commençait à être tard. Louis craignait de faire veiller sa mère ; il vint prendre congé de Mme de Vauquelay, qui lui dit gracieusement:

— Vous me reviendrez, monsieur Dubourg, n'est-ce pas? il me semble que nous avons une foule de choses à nous dire...

Mathilde, furtivement regardée, passa à la nuance de la cerise.

— Oui, oui, ajouta Hortense en prenant compassion de son trouble, ce sont de grandes affaires qu'on ne peut pas traiter à la légère, ni à première vue.

Le baron s'inclina respectueusement. M. de Diennes jeta les yeux sur la pendule et soupira.

— Louis, attendez-moi, dit-il, nous nous en allons ensemble.

Lorsqu'ils furent dans la rue, l'officier s'empara du bras de son ami.

— Que ne vous dois-je pas, Edgard! s'écria-t-il.

— Je n'ai pas l'intention d'arrêter l'élan de votre reconnaissance, dit le secrétaire d'ambassade, car elle est encore bien loin d'atteindre à la hauteur du service que je vous ai rendu. Savez-vous, Louis, que, sans mon aide, vous auriez infailliblement fini par épouser Mlle Darras, plutôt que de vous décider à dire un mot d'amour à Mathilde?

— Je n'en serais pas venu à une pareille extrémité, j'espère, reprit en riant le capitaine Dubourg; mais essayez un instant de vous mettre à ma place ; concevez quels auraient été mes remords de combattre vos projets, de me jeter à la traverse de vos espérances!

— C'est magnifique! vous vous croyiez le plus désintéressé de amis en matière de mariage, comme je me supposais autrefois le plus loyal des camarades en matière de tartines, quand je vous abandonnais généreusement le pain, après avoir enlevé les confitures. Vous vouliez bien me prendre le cœur de ma fiancée, mais sa main, jamais!

— Savais-je ce que je voulais? étais-je le maître de mes sentiments? ne suis-je pas tombé depuis un an d'embarras en embarras, et à cette heure encore...

— Bon! je me flattais d'être au bout de mes peines, il paraît qu'il n'en est rien. Qu'est-ce qui vous préoccupe, ô le plus agité des mortels : une ou plusieurs promesses de mariage errantes au fond de quelqu'ancienne garnison?

— Non, il ne s'agit pas de cela, mon ami : ce qui m'inquiète est autrement sérieux. Je songe, et depuis longtemps, que, dans la balance inégale où je vais déposer mon épée et mon amour, sans plus, Mlle de Vauquelay apporte le poids d'une fortune énorme, et je vous avoue que cette pensée me blesse horriblement.

— Permettez, monsieur le baron Dubourg. Si la vie n'était pas remplie de chagrins inévitables et réels, je ne verrais aucun mal à ce qu'on se mît le cœur et l'esprit à la torture pour de semblables chimères, mais parlons raison. Vous êtes convaincu que personne n'est plus en état de faire le bonheur de Mathilde que vous, n'est-ce pas? Eh bien, moi aussi. Elle a l'inconvénient d'être un peu trop riche, veuillez être assez bon pour l'oublier, et je vous jure que dans six mois, quand vous n'aurez à vous deux qu'un cœur, qu'une volonté et qu'une bourse, personne ne s'avisera de se demander, et pas plus vous que les autres, si ce sont vos appointements de capitaine qui paient les rubans de votre femme, ou si c'est avec sa dot que vos chevaux sont achetés. Nous voici rue d'Astorg, si je ne me trompe, chassez vos scrupules, et que le sommeil, s'il en est pour les amoureux, visite votre toit! Si vous m'en jugez digne, dans un mois je serai votre garçon d'honneur.

— Garçon d'honneur, s'il en fût, s'écria Louis en lui serrant énergiquement la main. Tenez! quoique vos idées me semblent bien folles et qu'il y ait malheureusement beaucoup d'objections à y faire, je n'en suis pas moins décidé à me laisser convaincre; il ne faut reprocher au bonheur ni ce qu'il coûte ni même ce qu'il rapporte.

— Vous parlez comme un livre. Apprenez cela par cœur, et soyez en paix.

Mme Marie Nodier-Mennessier.

(La suite à demain.)

[illegible] regardée comme probable.

Le parlement anglais a été prorogé au 10 novembre prochain.

— L'embarras des maisons Williams et James Morley, de Manchester, a été connu à la bourse le 14 octobre. On annonce la faillite de MM. White et comp., de Waterford, marchands de bois de construction et de blé. Le passif varie de 40 à 50 000 liv. sterl.; mais on dit que la maison paiera intégralement. La journée du 12 a été plus calme que les précédentes, mais il règne toujours à la bourse des doutes et de l'anxiété. A la bourse l'argent était comparativement facile à 6 0/0; hors de la bourse la gène est la même. La seule faillite qui ait éclaté à Londres ce jour-là est celle de M. William Nash, faisant des affaires avec Manchester. Le passif est de 60 à 70 000 liv. sterl. L'impossibilité d'obtenir des escomptes a forcé cette maison à suspendre. L'actif est considérable.

— On lit dans le *Morning Herald* du 13 : « Voilà la première annonce de ce genre que nous ayons eue depuis six ans ! Les commissaires pour la réduction de la dette nationale donnent avis qu'aucune somme (*no sum*) ne sera par eux consacrée au compte du fonds d'amortissement, aux termes des dispositions de l'acte 10 de Georges IV, c. 27, sect. 1, entre le 12 octobre 1847 et le 5 janvier 1848. »

La *Librairie phalanstérienne* a mis en vente aujourd'hui L'ALMANACH PHALANSTÉRIEN POUR 1848. — La table des matières, qu'on peut lire aux annonces, donne une idée de la variété des sujets qui y sont traités; ajoutons que l'Almanach de cette année renferme çà et là un grand nombre d'extraits et de pensées de Fourier. — Nous le croyons appelé à un grand succès.

Nous profiterons de l'envoi du cinquième numéro du *Bulletin phalanstérien*, qui est sous presse, pour faire parvenir à nos correspondants et aux *Librairies sociétaires locales* les Almanachs qu'ils nous ont demandés.

FAITS DIVERS.

M. de Bacourt est nommé ambassadeur de France près la cour d'Espagne. Cette nomination est due à la même influence qui a décidé en 1843 le choix de M. Bulwer.

— M. le baron de Billing, ministre plénipotentiaire près la cour de Danemark, passe en la même qualité près la Diète germanique à Francfort, en remplacement de M. de Chasseloup-Laubat, décédé.

— On pose la charpente de la nouvelle prison cellulaire militaire de la rue du Cherche-Midi.

Cette prison présente, sur la rue, une grande façade bâtie toute en meulière, ayant deux étages au dessus du rez-de-chaussée et percée de treize croisées à chaque étage.

Dès que cette prison sera terminée, l'ancienne prison de l'Abbaye sera démolie pour livrer passage à une large rue.

— M. le préfet de police vient d'ordonner le curage de l'horrible gouffre de la rue du Perroquet-Vert, ou de la Sablonnerie, à Vaugirard, dans lequel on a trouvé ces jours derniers plusieurs cadavres.

— Le gouvernement sarde va fortifier Suze, village situé au pied du Mont-Cenis et qui forme la tête de la grande route de Turin. Ce point très important est regardé comme la clé de la montagne. Déjà les ingénieurs ont arrêté leurs plans et les travaux commenceront au printemps prochain. Suze recevra désormais une forte garnison.

— Les examens pour les places vacantes d'élèves externes à l'Ecole royale des mines, commenceront le 3 novembre. Les programmes d'admission sont délivrés au ministère des travaux publics et à l'Ecole des mines, rue d'Enfer, 34.

AFFAIRE DU VICOMTE DENAIN. — On se rappelle que le 23 juin dernier, vers huit heures du matin, M. Mérilhou, pair de France, conseiller à la cour de cassation, fut victime chez lui, dans son cabinet de travail même, d'une tentative criminelle qui eut quelque retentissement: un jeune homme s'était présenté à lui, la menace à la bouche, armé de deux pistolets chargés, et, après quelques mots échangés, une lutte s'était engagée entre eux, lutte dans laquelle M. Mérilhou, après avoir reçu de nombreuses contusions à la figure, est parvenu à désarmer le jeune homme, qui chercha immédiatement à prendre la fuite, mais qui fut arrêté par le concierge de la maison et ramené dans le cabinet de M. Mérilhou, où le commissaire de police du quartier, prévenu de ce qui venait de se passer, se rendit aussitôt et trouva sur l'auteur de cette tentative une feuille de papier pour billet au timbre proportionnel de 2 000 à 3 000 francs, trois feuilles de papier timbré à 35 cent., et une feuille de papier à lettre contenant, écrits de la main de Denain, les modèles de divers actes, savoir :

1° Le modèle d'un billet à ordre ainsi conçu :

« Au premier janvier prochain, je paierai à l'ordre de M. Ad. Denain la somme de trois mille francs, valeur résultant d'arrêté de compte.

» Paris, ce 22 juin 1847. »

2° Le projet d'une autorisation ainsi conçue :

« J'autorise M. le trésorier de la cour de cassation à payer à M. Adolphe Denain ou à son acquit et contre la remise du présent titre, la somme de 1 200 fr. (ou 1 800 fr.), qui me sera due le 1er septembre (ou le 15 octobre) prochain, comme appointement dudit mois. Cette somme est la première (ou deuxième) partie de la délégation que je fais au profit de M. Denain (Adolphe) sur mes appointements de conseiller à la cour de cassation, et qui courront durant les mois de vacances, conformément à une lettre d'avis adressée à M. le trésorier, en date de ce jour 21 juin 1847. »

3° Un projet de lettre au trésorier de la cour de cassation, contenant avis de la délégation d'une somme de 3 000 fr., payables aux époques indiquées ci-dessus.

Ces modèles de billets, de délégations et de lettres faisaient connaître qu'il s'était proposé d'arracher à M. Mérilhou, en employant la violence, des engagements pour une somme de 6 000 fr.

Ce jeune homme était le nommé Pierre-Front-Adolphe Denain, âgé de 29 ans, auteur d'un ouvrage sur l'Algérie, et dont M. Mérilhou avait été le subrogé-tuteur.

Une instruction judiciaire fut suivie aussitôt contre lui, et le résultat fut son renvoi devant la cour d'assises de la Seine, où il a comparu aujourd'hui sous l'accusation d'extorsion de signature par violence et contrainte.

» Les communications entre [illegible], Orgon, Saint-Remy, et Arles et Tarascon, sont complètement interrompues. La seule ville de la contrée qui puisse communiquer avec Arles est Fontvieille, dont la route n'est encore couverte que par 25 centimètres d'eau.

» L'inondation n'était plus qu'à cent mètres d'Arles hier à 8 heures du matin, et s'étendait du chemin de fer jusqu'aux montagnes des Baux et de la Crau.

» Aucun évènement n'a encore été signalé; l'autorité veille et prend toutes les mesures inspirées par la circonstance. Il est très heureux que les semailles n'aient point encore été faites. »

LE CHOLÉRA. — Le *Courrier de Constantinople* publie la note suivante qui lui a été communiquée par l'intendance sanitaire :

« A compter du 9 septembre, jour de l'apparition du choléra-morbus à Trébizonde, jusqu'au 15, la maladie a été en augmentant; mais du 15 au 18, date des plus récentes nouvelles, les attaques ont été moins nombreuses et les symptômes moins alarmants. Il y avait eu jusqu'alors en tout environ 300 cas dont 103 suivis de mort. Le médecin sanitaire fait du reste observer que la maladie n'offre pas la violence avec laquelle elle s'était présentée lorsqu'elle a envahi l'Europe presqu'entière, et que des malades qui reçoivent à temps les secours de la médecine, il s'en sauve 90 sur 100. Quelques accidents avaient eu lieu aussi dans les villages voisins, et, quant au littoral, faute d'arrivages, on ne savait rien de positif.

» C'est le pyroscaphe autrichien le *Stambol*, arrivé le 21 courant à Constantinople, qui a apporté ces nouvelles.

» Ce pyroscaphe était parti avec plus de deux cents passagers. Trois parmi eux n'avaient pas tardé à tomber malades et à présenter tous les signes de choléra. Deux succombèrent pendant la traversée, et le troisième attaqué le dernier était dans un très mauvais état lors de l'arrivée du pyroscaphe. Dans cette grave circonstance le petit lazaret de Cavak ne se trouvant pas encore disponible, l'administration sanitaire dut, dans l'intérêt de la santé publique de la capitale, comme dans celui des voyageurs et du personnel du bord, diriger le pyroscaphe aux Dardanelles pour qu'il y subit sa quarantaine. »

CRITIQUE.

Ce Livre appartient au Peuple. 1 vol., par le docteur Otto Leining.

Jadis les savants écrivaient pour les seuls savants; mais aujourd'hui qu'on envoie le peuple à l'école et qu'il commence à secouer ses chaînes avec humeur, on écrit naturellement sur le peuple et pour le peuple.

Combien on lui a déjà donné à lire de volumes de contes, de catéchismes de morale, de calendriers illustrés; combien on l'a ainsi berné, trompé, abêti, serait trop long à dire. N'est-on pas allé jusqu'à lui contester le droit de vivre en travaillant?

Quelques écrivains, cependant, ont pris en main la cause populaire, et ils ont si bien formé l'opinion que les livres les plus goûtés aujourd'hui par l'élite des penseurs et des gens du monde sont ceux qui défendent les intérêts du peuple; ils ont si bien préparé le terrain des discussions de la presse qu'aujourd'hui les journaux, nous ne dirons pas les plus lus, mais bien les plus estimés, sont ceux qui traitent et cherchent à résoudre les grandes questions de l'organisation du travail, de l'émancipation de la classe laborieuse.

Entrez maintenant en France, dans un atelier, vous y trouverez autant d'ouvrages communistes que vous y compterez d'ouvriers; descendez le Rhin en bateau à vapeur, vous rencontrerez dans le salon dix voyageurs sur cinquante lisant des ouvrages socialistes, et qui ne demanderont pas mieux que de discuter socialisme avec vous. Partout les idées de réorganisation sont à l'ordre du jour, en bas comme en haut, parmi les masses inférieures comme dans l'élite de la société, partout on court après l'idéal du bonheur.

Ce qui le prouve surtout, ce sont ces acclamations enthousiastes qui saluent l'apparition d'un nouveau livre socialiste. Si le *Livre du Peuple*, de M. Michelet, n'a eu qu'un succès incomplet, s'il n'a eu que la vogue des salons, cela tient à ce que l'auteur y a traité la question populaire d'une manière impopulaire. Le peuple surtout (lui qui épèle encore en lisant et qui ne sait faire aucun cas des qualités délicates du style) ne pardonne pas à M. Michelet d'avoir préconisé dans son livre le dogme de l'abnégation, en reprochant aux socialistes phalanstériens de vouloir loger tout le monde dans des palais, et d'aspirer à la suppression de la poésie de la faim et de ces rêveries que certaines gens trouvent à la contemplation des toits de chaumes effondrés, des murs lézardés, des portes pourries, qui font si bien en aquarelle, et ces vaches maigres paissant dans de maigres pâturages, et gardées par des enfants aux mains rouges de froid.

Nous voudrions que ceux qui ne savent pas ce qui se passe sous les toits de chaume et derrière les murs de pisé, lézardés, se fissent, de spectateurs aveugles, acteurs un seul hiver dans le drame populaire: avant la première saison des roses ils auraient tous souscrit, afin de hâter le jour de la réalisation du phalanstère.

Quant au peuple, qui n'a pas de préjugés à l'endroit du beau, il sent bien, lui, qu'il n'est pas possible de détruire une poésie sans en créer une nouvelle.

Un livre vraiment populaire qui, sans être pourtant au-dessus de toute critique, contient des aspirations élevées vers l'idéal des sociétés humaines, qui flagelle énergiquement le vieux monde dans la féodalité financière et la corruption politique, — vient de paraître en Allemagne : c'est la livraison pour 1847 de la *Revue sociale annuelle* que le docteur Otto Leining, de Rheda, publie depuis trois ans sous ce titre : *Ce Livre appartient au peuple* (Diess Buch gehoert dem Volke).

En outre de la Biographie de Thomas Müntzer, cet intrépide champion des libertés du peuple, que M. A. Weill nous a fait connaître plus intimement en France dans sa *Guerre des Paysans*, — un travail complet et profond sur l'état du canton de Vaud en 1845, — d'une historiette touchante, dans laquelle l'auteur critique le mode d'éducation et le système pénitentier civilisés, — ce volume contient cette année un article intitulé : « *Opinions de Fourier sur le Commerce*. » C'est la traduction d'une partie de la « *Théorie des Quatre Mouvements*, » précédée de l'introduction suivante : « Vos théories sont impraticables; vous êtes des *utopistes* ! » Voilà le reproche sans cesse répété, que les bons bourgeois (cette classe composée de gens plus généralement appelés hommes pratiques) adressent aux socialistes. Cette phrase sert de cuirasse au bourgeois bien pensant, accessible même, dans les circonstances critiques aux tendances philanthropiques; le philistin s'en enveloppe, s'y étend avec volupté pendant que les arguments les plus irréfutables, les plus irrésistibles, glissent et [illegible] Pour les bourgeois progressifs [illegible] ne sont [illegible] bles qu'autant qu'elles laisseraient intactes les choses existantes, condition incompatible avec une réforme radicale, une réforme de principes.

» Pour eux, il n'y a que de jeunes écervelés qui ne savent rien de la vie, c'est-à-dire qui n'ont pas encore été totalement pétrifiés à l'école de l'égoïsme, qui puissent concevoir des velléités aussi étranges et aussi dangereuses. Mais l'homme pratique, endoctriné à bonne école, et qui pourtant possède bien aussi sa dose de raison, n'a jamais conçu de semblables idées; — pas même en rêve.

« Soit, ô honorables praticiens! de votre point de vue, nous consentons à paraître utopistes; mais nous nous croirions insultés si vous nous appeliez hommes pratiques; car nous n'aimons pas les guenilles et les raccommodages. Nous croyons, nous, qu'il faut, pour qu'une réforme soit efficace, qu'elle s'effectue sur la substance elle-même, et non sur l'image; et une fois que nous avons reconnu qu'une chose est vicieuse et injuste, nous la changeons, au lieu de la recouvrir d'un vernis brillant qui lui permette au contraire une durée plus longue. C'est pour cela que nos réformes ne pourront laisser intact l'ordre de choses actuel; elles ressortent d'autres principes et veulent mûrir sur un autre terrain... Il nous semble qu'alors seulement nous mériterions la qualification d'utopistes, si nous proposions des réformes incompatibles avec la nature humaine... Un état social quelconque, pas plus que sa législature, n'ayant droit à l'infaillibilité, nous ne sommes pas coupables d'utopie par la raison que nos recherches nous convainquent qu'une chose n'est pas davantage durable parce qu'elle a duré et que nous demandons à la changer, à l'améliorer... Non, le reproche d'*impossibilité*, d'*utopie*, ne saurait nous décourager; car, pour rendre nos plans très *possibles*, très *praticables*, il suffit de rejeter l'infaillibilité de la société présente, d'écarter de nos lois tout ce qu'elle ont de compressif, de placer l'homme dans une condition qui permette le développement libre de ses penchants et de ses facultés natives.

» Notre *tâche pratique* consiste donc avant tout dans la critique de la société actuelle, dans le but d'éclairer les *hommes pratiques* sur les relations de cette société, qu'ils n'aperçoivent qu'à travers un clair-obscur fort romantique; de montrer ce que l'homme est devenu sous l'empire de ces relations, et ce qu'il pourrait être, placé dans d'autres conditions. C'est là le premier pas, le pas le plus important à faire vers un meilleur avenir.

» Personne n'a critiqué la société actuelle, la société de la bourgeoisie, avec autant d'énergie que ne l'a fait le Français Fourier. Les Allemands ne connaissent en général Fourier que d'après ce qu'ils en ont lu dans le livre de M. Stein. Là, ils ont appris quelque peu de son système, et ils se sont tenus les côtes de rire sur ses bizarreries, sur ses *anti-lions*, sa *mer de limonade* et autres caprices semblables. Là-dessus, ils ont pensé en savoir suffisamment pour juger Fourier. Ils crurent avoir dépassé, vaincu ce pauvre Fourier, quand, après avoir saisi l'Idée par sa base et l'avoir jetée dans le creuset philosophique, ils eurent *sublimé en phrases [illegible]* la vie réelle avec ce qui s'y rattache, pendant qu'ils aspiraient avec volupté la vapeur azurée qui s'en détachait. *Ses disciples en France, messieurs les magisters de la* Démocratie pacifique, *n'ont pas fait beaucoup mieux; eux aussi jurent par leur maître, et c'est tout au plus s'ils ont copié sa manière de se rengorger et de cracher.* »

Interrompons ici la citation pour demander à l'auteur s'il connaît la *Démocratie pacifique* et s'il la lit. Nous en doutons fort; car, que voudrait dire en effet cette phrase qu'il lance à l'Ecole sociétaire, qui répudiait, il y a quelques jours encore, la dénomination de fouriériste, et qui s'est posée exactement la même *tâche pratique* que M. Leining lui-même : la critique de la société actuelle et la vulgarisation de l'Idée...

Mais voyez quel éloge de Fourier :

« Ces extravagances fantastiques elles-mêmes ne sont chez Fourier que de grands accessoires. La chose principale chez lui roule sur le terrain très pratique de la vie positive, dont son regard juste et perçant pénètre tous les rapports; il les met à nu avec une sévérité inexorable, quel que soit le manteau brillant que les recouvre. Il ne se contente pas de plaindre le prolétaire, et ne croit pas, comme beaucoup de socialistes allemands, en avoir terminé avec la critique sociale pour avoir mêlé quelques larmes sur le prolétariat (qui sans doute est le point le plus lumineux de la civilisation) à quelques phrases banales sur la philanthropie et l'organisation du travail. Mais il traîne devant son Forum critique toutes les institutions du régime de la bourgeoisie, et là il les flagelle avec son humeur caustique. Il est inépuisable dans ses remarques sarcastiques sur les conditions de la civilisation; je n'en citerai que son chapitre sur le Mariage et ses classifications des maris trompés. Mais ses révélations les plus importantes sont celles qui touchent les relations commerciales. Fourier lui-même était commerçant, mais sans doute un tout autre commis que ne le sont nos fades commis-voyageurs... Il exposa les choses telles qu'il les avait vues, quoiqu'il sût fort bien qu'il passerait lui-même pour un utopiste, s'il élevait la voix contre les sottises et les chimères du jour, contre la *concurrence illimitée*.

» Je fais suivre ici quelques chapitres de sa *Théorie des Quatre Mouvements*, qui traitent de la Faillite, de l'Agiotage et de l'Accaparement. »

Suivent ces trois chapitres, après quoi l'auteur ajoute :

« En fait, Fourier proposait son Association, son Phalanstère, etc., pour mettre fin à ces désordres. Il nous reste du temps pour modifier, pour perfectionner ces théories; avant tout occupons-nous de la critique de la société actuelle, afin que chacun finisse par la connaître sous son véritable jour, qu'il la médite et qu'il fasse son possible pour l'extinction du mal. »

Dans le panorama politique, qui termine le livre, le même auteur dit, dans le paragraphe sur la Suisse :

« ... James Fazy, le chef du nouveau gouvernement, a des idées radicales plus larges que MM. Ochenbein et Staempfli de Berne; c'est un républicain de l'extrême-gauche, qui prend au sérieux la science sociale, la liberté de la presse et *le droit d'association, qui est la base de la souveraineté du peuple*. Tout récemment encore, dans son organe, la *Revue de Genève*, il fit l'éloge de l'exposition du phalanstérien Considérant; ce qui me paraît être d'une grande importance..... M. Eysel, le président de la puissante assemblée patriotique, est un phalanstérien avoué. Et le conseiller d'Etat Delarageaz, le plus ardent et le plus résolu de tous, avança naguère publiquement, dans une assemblée populaire, que l'égalité politique n'était rien sans l'égalité sociale. »

Douteriez-vous, d'après ces extraits, de la sympathie que l'auteur montre pour Fourier et pour la théorie de l'association? Vous lui avez pardonné sa sortie irréfléchie contre l'Ecole, car vous l'avez [illegible]

« Dans une séance de la Chambre, M. Bassermann s'exprima ainsi sur le communisme : « Le communisme, voulant le partage et même la » suppression de la propriété, est l'ennemi de la liberté civile, *car* il » abolit la famille, et naturellement aucun père de famille ne voudra » travailler, s'il ne peut, par son travail, amasser de l'argent pour ses » chers petits enfants. » Que M. Bassermann soit un tendre père de famille, nous voulons bien le croire ; mais c'est aussi un pitoyable logicien. Nous ne rechercherons point si l'homme est né paresseux ou bien si le travail est une conséquence, un besoin de sa nature même. Mais nous désirerions savoir pourquoi il cesserait de travailler, s'il recevait pour son travail une existence matérielle assurée et toute facilité pour le développement de ses facultés morales et physiques, — en échange d'un salaire insuffisant pour satisfaire ses premiers besoins ?... Pourquoi ne s'apercevrait-il pas que la communauté ne peut exister sans le travail de chacun de ses membres, pas plus qu'aujourd'hui l'individu ne le pourrait sans son travail personnel ?

Ainsi, d'une part, M. Leining se pose en admirateur de Fourier, et, ailleurs, il s'escrime contre un argument irréfutable, l'argument par excellence que les phalanstériens possèdent contre l'abolition de la propriété. Les communistes critiquent le droit de propriété dans ses effets ; eh bien ! l'association, par le seul fait de la sécurité qu'elle donne à ses membres, rendra ce droit tout à fait inoffensif.

En résumé, nous considérons le *Livre pour le Peuple* comme une œuvre consciencieuse et de plus très utile, en ce qu'elle vulgarise en Allemagne le nom de Fourier, et qu'elle le fait connaître à cette foule de socialistes allemands, qui luttent encore dans les brouillards malsains d'un vague communisme. Mais nous engageons fort M. Leining à étudier Fourier (dont il semble ne connaître que le premier ouvrage), afin de ne plus confondre le socialisme phalanstérien avec le communisme, et la commune associée avec l'Icarie. L'admiration qu'il a montrée pour ce qu'il connaît de Fourier, nous fait espérer qu'il en arrivera là, et qu'il inscrira en tête de la prochaine livraison de sa revue :

... suivant. — On va expédier les 500.

Oct. — M. L. F. — J'ai reçu la lettre et répondu au *J. de C.* — Le temps m'a manqué pour y joindre un mot à ton adresse. — Les lettres sont de M. F., av. — J. F.

Bourse du 14 octobre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 50	75 55	75 50	75 55
— — fin courant	75 45	75 60	75 40	75 60
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	114 85	114 95	114 85	114 95
— — fin courant	114 80	115 »	114 80	115 »

4 1/2 J. du 22 s. dr cours » » — Banq. de Fr. dr cours 3230 »
4 0/0 J. » » » — O. V. de Par. » » »
Emp. 1844. au Ct » » — C. hyp. » 250 »
— fin Ct » » — — Gouin » » »
B. du Trés. » 4 3 8 — — Gann. » » »

PRIMES. fin cour. — fin proch.
3 p. 0/0 ...... d. 10 » » » » — » » » »
5 p. 0/0 ...... d. 50 » » » » — » » » »

REPORTS. du Ct à fin du mois. — D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0 ..... » » » » — » » » »
5 p. 0/0 ..... » » » » — » » » »

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours » » — ROM. .... Dr C. 99 98 1/2
Récep. Rotsch. » 99 » — BELG. 2 1/2 ..... » » »
ESP. Dette act » » » — — 4 1/2 ..... » 80 3 4
— — pass. » 4 1 2 — — do 1840 ... » 97 3/4 5/8
— 3 p. 0/0. » 29 » » — — do 1842 ... » 98 3/4 »
Dette intérieure » 24 3/4 — — Banque ... » » »
PORTUG. 5 0/0 1837 » » » — — do Em. 1841. » » »
HOLL. 2 1/2 » » » — PIEMONT ...... » » »
HAITI ..... » » » — AUTRICHE ..... » » »
Union Hollandaise ... » » — Fourneaux de l'Aveyron ... »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER	
4 Can. 5 0/0	1190 »
Act. d J. »	» »
Ch. S. G. »	» »
V. r. dr.	250 »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	155 »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1158 75
— à Rouen.	9 3 75
R.-Havre.	» »
Avignon...	527 50
Str. à Bâle.	150 »
Paris-Str...	387 50
Tours-Nant	367 50
Orl.-Vierz.	» »
C. du Nord	525 »
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc.	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	456 25
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	381 25
Bord-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber.	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» »	Paris à Rouen....	903 75	Orléans à Vierzon.	432 2
— (r.-g.)..	» »	Rouen au Havre...	512 50	Bordeaux à Cette..	416 2
Paris à Orléans...	1158 75	Marseille à Avign.	527 50	Nord	525 »
— à Lyon.....	378 75	Paris à Strasbourg	387 50	Boulogne à Amiens	» »

... et adopté par le Conseil de l'École). Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée. 1842. Un beau vol. in-18. Prix : 1 fr. 25 c. Par la poste, 1 fr. 60 c.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par LE MÊME. 1 vol. in-32. Prix : 30 c. Par la poste, 40 c.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 octobre.

8 h. » » OPÉRA.—Giselle, Mlle Alboni.
» h. » » FRANÇAIS.—Incessamment la réouverture.
» h. » » ITALIENS.—
7 h. » » OPÉRA-COMIQUE.—La Part du Diable, l'Eau merveilleuse.
6 h. 3/4 ODÉON.—Le Chevalier de Pomponne.
6 h. 3/4 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE.—1er Malade, Cheveu Blond, Poltron, Passé Minuit.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS.—Les Impressions, un Mousquetaire, l'Abbé, le Suisse.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Le Réveil, Mlle Agathe, Mme de Cerigny.
6 h. » » PALAIS-ROYAL.—La Recherche de l'Inconnu, Mon ami Pierrot, la Mère Michel, Une Fièvre brûlante, Croquignole.
6 h. » » PORTE-SAINT-MARTIN —La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. » » AMBIGU.—Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. 1/2 GAITÉ.—Simon-le-Voleur, la Nonne sanglante.
6 h. 3/4 COMTE.—Les Niches de César, le Parapluie fantastique, la Pie.
7 h. » » CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. » » FOLIES.—Mlle Faribole, Moustache, Revue, le Bonheur en Bouteille.
7 h. » » DÉLASSEMENTS.—Les Folles de Bedlam, Tantale, Mode anglaise.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Femmes de Paris, Lionel, 10 Francs de Jeannette, Lettre anonyme.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—Favori, Gueule du Loup, Charpentiers, Jocrisse.
3 h. » » HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. » » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).— Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Paraît aujourd'hui à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, r. de Beaune 2 ; quai Voltaire, 25.

ALMANACH PHALANSTÉRIEN

POUR 1848.

Un beau ET FORT volume in-16, orné d'un grand nombre de vignettes PARMI LESQUELLES ON REMARQUE UNE VUE DE LA MAISON NATALE DE FOURIER.

PRIX : **50 CENTIMES** ; ET PAR LA POSTE : **80 CENTIMES.**

Les personnes qui prendront à la fois douze Almanachs au Bureau de la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, rue de Beaune, 2, les recevront pour CINQ francs. Celles qui nous adresseront de la province une demande FRANCO, accompagnée d'un bon de SIX francs sur la poste ou sur une maison de Paris, recevront aussi FRANCO une douzaine d'Almanachs. Celles qui nous enverront le prix de cent Almanachs, c'est-à-dire CINQUANTE francs, recevront 130 Almanachs.

On trouve, à la même Librairie, des Almanachs pour 1846 et pour 1847, aux mêmes prix que ci-dessus, La LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE adresse *franco* son Catalogue aux personnes qui en font la demande.

PARIS, 15 OCTOBRE.

Envoi d'armes au Sonderbund.

Le *Journal des Débats* n'ose pas encore défendre ouvertement les scandaleux envois d'armes faits au Sonderbund par le gouvernement français; mais il permet à son correspondant suisse de soutenir dans ses colonnes cette triste cause.

Une lettre de Berne, qui nous paraît avoir été fabriquée à Paris, insulte les libéraux suisses et déclare que les sympathies du gouvernement de juillet sont en Helvétie pour le parti jésuitique.

Suivant le correspondant, les colères des patriotes français et suisses, au sujet des armes expédiées, ne doivent *guère émouvoir le cabinet*. Nous le croyons aussi. De quoi le cabinet s'émeut-il? Il feint de confondre avec cette opposition systématique, bruyante, que tous les hommes d'Etat rencontrent sur leur passage et qu'ils ont souvent raison de dédaigner, le soulèvement de la conscience publique déterminé par des allégations précises, et qui ne sont pas du domaine de la politique, mais de celui de l'honnêteté. Quand des Français, complètement désintéressés dans la question politique, lui demandent compte de l'honneur national terni en Portugal, compromis en Italie, en Suisse, le cabinet fait semblant de ne pas comprendre ce qu'on veut lui dire; le français est une langue qu'il n'entend plus. A quel propos voulez-vous donc l'émouvoir?

Après avoir cherché à prouver que le gouvernement français, en vendant au gouvernement de Fribourg des armes *réformées* et payées d'avance, avait fait pour ce gouvernement ce qu'il ferait pour tout autre, après avoir soutenu par des arguments assez plausibles qu'il n'y avait pas excès de générosité *à faire payer d'avance* des armes réformées, c'est-à-dire impropres au service, le correspondant lève tout à coup le masque et convient que cet envoi d'armes est une *marque non équivoque de sympathie* pour le Sonderbund (les fusils ne sont donc pas si mauvais que vous le disiez tout à l'heure); puis le correspondant s'écrie :

Est-ce qu'un gouvernement, au milieu des partis qui divisent un Etat voisin, est tenu de dissimuler ses préférences? Et ne serait-il pas bien surprenant que les préférences d'un gouvernement, dont la gloire sera d'avoir tant contribué au triomphe de la paix et de l'ordre en France et en Europe, fussent ici pour le parti de la révolution, du désordre et de la guerre civile?

Ainsi, d'après les *Débats*, la majorité dans la Diète suisse est un parti (qu'est-ce donc que la majorité dans les Chambres françaises?) et le gouvernement français, se jugeant libre de choisir entre la majorité et la minorité dans la Diète, se prononce pour la minorité. Ceux qui veulent expulser les jésuites sont en Suisse des fauteurs de désordre! O! Monsieur Guizot, vous êtes un ami de la révolution, du désordre et de la guerre civile, car vous les avez chassés de France, ou du moins vous avez déclaré que vous les chassiez. Signifiez donc à vos *Débats* qu'ils n'insèrent plus de pareilles lettres. S'il était vrai que ces insultes aux hommes les plus éclairés de la Suisse, à ceux qui sont investis de la confiance de ce pays, à ceux qui représentent au pied des Alpes les principes de la Révolution française; s'il était vrai que ces insultes vous fussent agréables, comme nous sommes obligés de le craindre, voyez donc quelle serait la duplicité, la fausseté, la trahison qu'on serait en droit de reprocher à votre administration; voyez donc si vos adversaires ne seraient pas autorisés à vous opposer désormais une pyramide de dédains bien plus hauts que celle où vous êtes monté pour vous soustraire aux clameurs qui accueillaient, à la Chambre des députés, vos impressions de voyage!

Le correspondant des *Débats* termine par de burlesques récriminations; il ne conçoit pas que les gouvernements des cantons menacés par l'envoi d'armes aient refusé de laisser passer un armement dirigé contre eux. Voilà ce qu'on trouve contraire à la liberté du commerce; les Vaudois devaient, en bons économistes, laisser faire, laisser passer, en attendant qu'on les fusillât au nom d'Ignace. Notez bien que les patrons des *Débats* confisquent les armes, les munitions et même les hommes qu'on tente de faire passer en Espagne dans l'intérêt d'un prétendant. Cette atteinte, fort légitime d'ailleurs, à la liberté du commerce, les *Débats* l'admettent fort bien quand il s'agit de protéger un allié; les Vaudois ne devaient pas se la permettre pour se protéger eux-mêmes, et ceux qui enlèvent à la guerre civile ses instruments sont, en Suisse, *le parti de la guerre civile!*

Tout cela paraît tellement combiné pour exciter à l'intérieur et à l'extérieur des haines violentes contre le gouvernement actuel, que nous ne pouvons concilier avec la célèbre habileté des *Débats* l'insertion de pareils articles. Il faut que les bureaux de la rue des Prêtres aient été envahis par des républicains déguisés qui se servent des presses conservatrices pour travailler à la chute du gouvernement de juillet.

Si cette chute venait à se réaliser, les rédacteurs des *Débats* se rangeraient assurément parmi les vainqueurs et viendraient réclamer une récompense en apportant leur numéro du 15 octobre 1847. Nous nous trompons: ils apporteraient leur collection tout entière.

L'Isthme de Suez.

Le *Journal des Débats* publiait hier un premier-Paris sur l'affaire de Suez. Il reconnaît en principe la nécessité de l'union des puissances, mais il raconte les faits d'une manière inexacte. A l'en croire, ce serait Méhémet-Ali qui aurait pris l'initiative des études actuelles; ce serait lui qui aurait formé la compagnie industrielle composée de capitalistes français, autrichiens et anglais, et qui aurait choisi les trois ingénieurs Stephenson, Négrelli et Talabot, en leur indiquant, comme division du travail, à l'un, le port de Suez; à l'autre, le port de Peluse; au troisième, le creusement du canal dans l'isthme.

La vérité est que Méhémet-Ali est resté complètement étranger à tous ces projets d'études, à tous ces comités anglais, français et autrichiens, et à cette singulière division du travail, qui équivaudrait à une sorte de prise de possession nationale du territoire égyptien. Tout cela a été imaginé à Paris, par les banquiers et les financiers, dont le *Journal des Débats* s'est fait trop souvent le complaisant avocat. Ne pouvant obtenir l'adhésion de Méhémet-Ali à leurs projets, ils se sont adressés à la Porte; ils ont flatté son amour-propre, et lui ont laissé entrevoir des bénéfices dans l'opération. C'est ainsi qu'ils ont arraché à Reschid-Pacha un firman qui les autorise à faire des études dans l'Isthme. Méhémet-Ali a donc la main forcée dans cette circonstance, et c'est à son corps défendant qu'il reçoit des ingénieurs qui ne travaillent pas pour lui et qu'il n'a pas appelés.

Nous ne savons si c'est par ignorance ou par tactique que le *Journal des Débats* dénature ainsi les faits. Nous croyons que ses banquiers ne parviendront pas à donner le change à l'opinion publique et à surprendre la vigilance de Méhémet-Ali.

Quant à la vive opposition soulevée, en Egypte même, par l'offre d'une compagnie anglaise, à la tête de laquelle se trouverait la maison Golloway, et qui proposerait d'exécuter un chemin de fer d'Alexandrie à Suez à des conditions très avantageuses, nous croyons que ce sera pour Méhémet-Ali un moyen de faire contrepoids à la compagnie qui pèse aujourd'hui sur lui par l'autorité de la Porte. Le pacha ne veut ni de chemin de fer ni de canal maritime exécutés et possédés par une compagnie, et le pacha a raison. Il ne peut pas aliéner son autorité judiciaire et industrielle, qui est la partie la plus essentielle de son pouvoir, depuis que sa force militaire a été détruite. Le pacha veut rester le maître de tous les travaux publics en Egypte; c'est là ce que lui indique l'instinct de conservation. Après avoir achevé le barrage du Nil, le pacha a promis de s'occuper du canal maritime de Suez, en attendant que l'Europe se mette d'accord, et que la diplomatie prépare le traité à six, qui appliquera à l'Isthme de Suez le droit public de la neutralité.

La terreur dans le royaume de Naples. — On lit dans l'*Alba* de Florence :

« Les crimes de la Gallicie se renouvellent en Italie. Un gouvernement qui se dit chrétien a mis des têtes à prix; il commande le crime, il soudoie l'assassinat.

» Une affiche placardée dans les rues de Messine porte ce qui suit :

« Seront absous de la peine de mort les individus suivants, s'ils se présentent volontairement dans les trois jours :

» A. Bracanica, A. Caglià, P. Restuccia da San-Stefano, A. Miloro, A. Nesci, G. Mari, L. Micali, V. Mari, S. Sant'Antonio, F. Saca.

» S'il ne se présentent pas dans les trois jours, on promet 1 000 ducats (5 000 francs) à qui prendra l'un d'eux vivant, et 300 ducats (1 500 fr.) à qui en amènera un mort. »

» Après cette étrange proclamation, le général Landi fait un nouvel appel à la délation et à l'espionnage, promet la protection du gouvernement et des récompenses en argent aux citoyens qui dirigeront les poursuites de la police. »

Tous ces hommes, dit l'*Alba*, qui donne des détails sur chacun d'eux, sont fort connus à Messine et jouissent d'une excellente réputation.

Les têtes ont été également mises à prix dans la Calabre; mais on n'est pas encore parvenu à se procurer l'édit avec les noms.

Quant à l'arrestation de Roméo, dont le gouvernement napolitain

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 16 OCTOBRE.

HORTENSE DE VAUQUELAY. (1)

XII.

LA NOCE.

— Nathalie nous aidera-t-elle de ses conseils et de sa présence? demandait Mme de Vauquelay, en examinant tour-à-tour avec attention les gracieux éléments d'un costume de mariée répandus çà et là dans l'appartement de sa belle-fille : tant de soins et d'inquiétudes me préoccupent aujourd'hui, que je serais heureuse, je l'avoue, de confier ta parure à des mains plus habiles et plus indifférentes que les miennes. Rien n'est gauche comme la tendresse.

Mathilde sourit.

— Nathalie m'a promis de venir, répondit-elle, mais je ne serais pas étonnée qu'elle l'eût oublié. C'était au moment de son arrivée, et elle avait l'air de m'écouter à peine, la franche étourdie qu'elle est. Dieu merci! elle nous a fait assez attendre!

— C'est égal, mon enfant, je te loue d'avoir attendu. Il ne faut pas qu'un sentiment n'entre dans le cœur qu'à la condition d'en extraire tous les autres, et M. Dubourg lui-même aura été satisfait, je n'en doute pas, d'un retard qui lui prouve le dévouement et la persévérance de tes affections.

Mathilde secoua la tête d'un air modérément convaincu.

— Dans tous les cas, reprit la marquise avec gaîeté, nous n'avons pas le temps d'établir une théorie à ce sujet. Commence ta toilette, et bien vite. Quand Nathalie viendra, on la prendra. Je vais, de mon côté, brusquer la mienne, afin de t'appartenir tout à l'heure sans distraction et sans interruption.

Mme de Vauquelay se dirigea vers la porte.

— Ne brusquez pas tant, s'il vous plaît, madame la marquise! s'écria la jeune fille en l'arrêtant; vous êtes si charmante, surtout depuis quelque temps, que nous sommes en droit d'être exigeants, et nous le serons, je vous en avertis. Vous ne savez donc pas que je suis très jalouse de l'admiration exaltée qu'Edgard et Louis professent pour votre beauté? Autrefois, ces chevaliers là auraient porté vos couleurs et se seraient battus à votre intention.

— Autrefois, c'est bien possible, dit Hortense, dont les yeux rayonnants se baissèrent avec mélancolie; quant à maintenant, j'espère être assez peu redoutable pour une rivale de ta façon.

Quelques heures plus tard, le salon se meubla des nombreux invités à la cérémonie, et Mme de Vauquelay vint y recevoir Mme Dubourg la mère, et Mlle Darras.

Tandis que M. de Diennes, Albert de Jailly et Louis Dubourg causaient près d'une des portes, la portière dont elle était recouverte se souleva; deux charmantes filles parées et souriantes, et se tenant par la main, s'arrêtèrent un instant sur le seuil, immobiles et silencieuses. Ces messieurs, dont les regards s'étaient dirigés d'un autre côté, ne les avaient pas entendu venir.

— Où est-il? demanda curieusement celle qui s'était présentée la première?

La seconde, qui portait la couronne traditionnelle de roses blanches mêlée de fleurs d'oranger, répondit tout bas, en indiquant le capitaine Dubourg, debout devant elles :

— Le voilà.

— C'est singulier! reprit sa compagne avec un abandon légèrement indiscret; à ta place, j'aurais mieux aimé l'autre...

— Chut donc! reprit la fiancée d'un ton sévère.

Il n'était plus temps : M. de Diennes se retourna vivement, et ce qu'il vit lui rendit probablement plus gracieux encore ce qu'il venait d'entendre.

Nathalie de Jailly, dont l'opinion s'exprimait avec tant de franchise, était une belle personne, irréprochable de tournure, et d'une distinction hautaine. Ses yeux noirs, d'une forme parfaite, ne brillaient pas par leur timidité, et, quoique très jeune, elle n'avait rien de l'adorable gaucherie de la jeunesse. Les femmes trouvaient bien quelque chose à reprendre à ses manières assurées et aux hardis caprices de sa toilette, mais, en revanche, elle plaisait généralement aux hommes. En un mot, c'était une jeune fille un peu dépaysée dans ses dix-huit ans, et qui n'attendait que le jour où elle en aurait vingt-deux pour devenir une femme tout à fait à la mode. Edgard la suivait des yeux.

— N'est-ce pas là votre sœur, Albert? demanda-t-il.

— Elle a cet honneur. C'est un petit *sacré-cœur* qui donnera du fil à retordre à monsieur son mari, je vous en réponds. Heureusement, ceci ne me regarde pas. Du reste, comment la trouvez-vous? Elle est joliette, n'est-ce pas?

— Admirablement belle, reprit M. de Diennes, reconnaissant et charmé du luxe de coquetterie que Nathalie déployait alors à son intention.

— Oh! vous pouvez multiplier les adverbes sans vous gêner; vous n'en trouverez jamais d'assez longs pour étonner ma sœur. Il faudrait que son miroir fût bien discret pour ne pas lui avoir appris tout ce qu'on peut savoir dans ce genre, depuis le temps qu'elle l'interroge. Et dire qu'un jour cela deviendra peut-être une mère de famille comme Mme Dubourg, ou une vénérable célibataire comme cette demoiselle qui va être votre tante dans un instant...

Mme de Vauquelay se leva, et posa une mante de tafetas blanc sur les épaules de Mathilde.

— Quand vous voudrez, mesdames, dit-elle en se tournant avec déférence vers ses deux voisines.

La jeune mariée sortit d'abord, accompagnée d'un vieil ami du marquis, auquel Hortense avait voulu confier les hautes fonctions paternelles; puis, Mme Dubourg passa, appuyée au bras d'Edgard; Louis offrit le sien à la marquise, et enfin Albert de Jailly, ferma triomphalement la marche de la famille, entraînant d'un air conquérant Mlle Darras. Nathalie avait immédiatement suivi Mathilde.

Quand la double cérémonie du mariage civil et du mariage religieux fut terminée, on reprit le chemin de l'hôtel; seulement, ce fut le capitaine qui conduisit sa femme à la voiture, et M. de Diennes, s'approchant de la chaise où Mme de Vauquelay continuait à rester agenouillée, vaincue par cette inévitable tristesse des mères qui marient leur fille, s'empara d'elle avec une tendre autorité. En le reconnaissant si affectueux et si fidèle, elle remercia Dieu qui, pour la seconde fois de sa vie, prenait en pitié son isolement, et s'en alla soumise, et presque consolée.

— Vous êtes voué aux vieilles femmes aujourd'hui, mon pauvre Edgard, dit-elle.

Le secrétaire d'ambassade gardait le silence, le front assombri par le chagrin de la marquise; elle s'en aperçut et leva vers lui ses yeux souriants et encore humides.

— Quelle charmante plaisanterie, et comme il faudrait être mieux disposé que je ne le suis pour la bien prendre!

— Mon Dieu, mon ami, reprit Hortense inquiète, tant d'amertume dans un moment pareil me fait peur! Pourvu que vous ne regrettiez pas ce qui vient de s'accomplir, maintenant qu'il est trop tard pour l'empêcher!

M. de Diennes haussa les épaules.

— Vous êtes folle! dit-il en serrant doucement le bras de Mme de Vauquelay, afin d'atténuer la dureté de la parole par le geste; à propos, à quelle heure partez-vous pour la campagne?

— Après le déjeuner, aussitôt que Mathilde et Nathalie auront changé de costume.

— Me sera-t-il permis de vous suivre?

— Sotte question!

— Ceci ne m'est pas prouvé. Il me semble que vous amenez un monde énorme, et alors...

— Alors, monsieur, vous vous trompez. Je n'emmène au contraire presque personne. Mme Dubourg craint la fatigue du voyage, Mlle Darras craint le dérangement de ses habitudes, et cette foule redoutable va se trouver réduite, comme vous le voyez, à des proportions fort étroites.

— Jamais assez étroites pour mon bonheur, madame, reprit avec un soupir l'amoureux jeune homme.

— Voulez-vous que je n'y aille pas? dit en riant la marquise, pendant qu'Edgard l'aidait à descendre de voiture au perron de la cour; tenez! j'adore votre amour et la façon dont il s'exprime, mais je crains en l'acceptant tel qu'il est, avec tous ces charmes ardents que lui prête votre bel âge, de tourner terriblement à Mlle Darras. Avertissez-moi du moins si cette infortune m'arrive.

Au moment où ils entraient sous le vestibule, Albert sortait en courant.

— Monsieur Albert! où allez-vous si vite? s'écria la marquise.

— J'envoie chercher les chevaux et l'amazone de Nathalie. Ces dames iront à cheval; quel bonheur!

Et il continua sa course.

— Tant mieux! dit M. de Diennes quand il fut parti : tu les accompagneras, ces dames, mon brave garçon; je pense que Louis est trop pénétré de ses devoirs pour abandonner à un autre les soins qu'exig

(1) Voir les numéros des 29 et 30 septembre, des 1er 2, 3, 7, 8, 13, 14 et 15 octobre.

... pour à Palerme, pour composer la garde urbaine, trois cents individus pris parmi les plus misérables, et leur a fait entrevoir la possibilité d'un pillage de la ville dans le cas où les propriétaires tenteraient une insurrection.

D'autres détails se trouvent dans une correspondance publiée par la *Pallade* du 2 octobre.

Depuis la dispersion des insurgés de Messine, la police arrête et interroge les parents de tous les compromis. Tous ceux d'entre ceux-ci qui sont tombés blessés entre les mains de la police sont morts. Il est défendu par une ordonnance de marcher deux personnes ensemble dans les rues, et les patrouilles ont l'ordre de faire exécuter cette ordonnance à coups de fusils. Un individu qui s'était approché d'un bateau anglais pour offrir des fleurs et recevoir l'aumône, a été arrêté par les gendarmes et interrogé sur les accointances que pouvait avoir le bateau avec les insurgés. Le curé de Massa et un autre ecclésiastique, soupçonnés d'être du parti des insurgés, ont été jetés en prison et n'eu sont plus sortis. Gaetano Grano, qui refusa voilà quelques années le syndicat de Messine, qui lui fut offert par le gouvernement, a été arrêté au milieu des cris des pauvres auxquels il distribuait l'aumône, bien que deux perquisitions faites chez lui auparavant n'eussent fourni aucun indice contre lui. Des arrestations semblables ont lieu tous les jours.

Une contestation s'était élevée pour savoir si les insurgés seraient renvoyés devant la justice civile ou devant les tribunaux militaires; le gouvernement napolitain s'est prononcé pour les commissions militaires.

Le comte Ferretti, envoyé à Naples par le pape, pour engager le gouvernement des Deux-Siciles à faire des réformes, est retourné à Rome. Le roi aurait répondu qu'il veut d'abord vaincre et punir, et que les réformes ne pourraient avoir lieu que plus tard, dans le cas même où elles seraient jugées convenables.

Une lettre adressée de Naples à la *Gazette d'Augsbourg* parle cependant de clémence. « On pense, dit cette lettre, que le 15 courant, à l'occasion de la fête de la reine, il sera publié un decret d'amnistie en faveur de toutes les personnes compromises dans les dernières insurrections. On parle de concessions, de réformes conformes à l'esprit du temps. Il est probable que la *consulta generale* sera rétablie avec des attributions plus étendues. Les ministres ont annoncé qu'ils accorderaient des audiences plus longues, et le roi reçoit avec plus de bienveillance les pétitions qui lui sont présentées. »

Adjonction de l'Etat de Lucques à la Toscane. — On lit dans le *Nouvelliste de Marseille* :

« On nous annonce comme un fait officiel l'agrégation du duché de Lucques à la Toscane; nous n'avons pas encore de détails à ce sujet; mais les termes formels dans lesquels cette nouvelle nous est transmise ne nous laissent aucun doute sur son authenticité.

» Cet événement, s'il se confirme, comme nous avons tout lieu de le croire, doit être considéré comme un fait des plus considérables dont les conséquences seront des plus favorables à la cause de l'indépendance italienne. »

On s'occupe toujours, en Toscane, de l'armement de la garde civique. Des souscriptions se sont formées pour acheter des canons; des dames figurent à la tête de plusieurs de ces souscriptions.

Les réjouissances des Romains, à la suite du *motu proprio*, relatives à l'organisation municipale, ont duré trois jours.

Changement de ministère en Piémont. — La nouvelle ... bert cherche à louvoyer et à tenir autant que possible la balance égale entre les partis.

La cour d'Espagne. — Serrano, exilé dans sa capitainerie de Grenade, est suivi dans sa nouvelle résidence par les imprécations des journaux progressistes. On lui reproche son outrecuidance et son absence d'idées. Voyant qu'il ne pouvait s'entendre avec le parti progressiste qui le repoussait et que la reine voulait appeler au ministère, il se serait vendu aux modérés, insinuent les journaux, et aurait vendu avec lui la jeune reine, sur l'esprit de laquelle il avait tout pouvoir. On dit que sa fortune s'est depuis peu accrue d'un million.

Pour décider la reine à changer de ministère, on lui aurait présenté le fantôme d'une conspiration progressiste prête à éclater, et qui devait mettre tout à sang dans Madrid. L'évènement ayant prouvé que cette prétendue conspiration n'existait pas, le dénonciateur a, dit l'*Eco del Comercio*, reçu l'ordre de ne plus reparaître au palais. Le même journal ajoute : « Parmi les avantages qui résultent du départ du général Serrano, il en est un dont nous jouissons particulièrement, c'est de voir la porte des bureaux de l'*Eco del Comercio* débarrassée des policiers de Chico qui nous surveillaient. Nous avions une garde d'honneur composée de ces *hussards à grosse canne*, institués par les modérés. »

La reine Marie Christine s'est rendue à Madrid avec son mari; son départ a été entouré du plus grand secret. On a dit à ceux à qui ce départ n'a pu être caché, que la princesse se rendait à Bruxelles. Ce n'est que deux jours après et à l'occasion des réceptions qui devaient avoir lieu à l'occasion de la naissance d'Isabelle que le départ a été avoué.

Cet anniversaire a été célébré le 11 à Madrid, par un baise-main. Il paraît qu'on voulait, à cette occasion, ménager une réconciliation entre le royal couple. Mais don Francisco n'a pas paru. Les journaux progressistes continuent à représenter la reine comme fort affligée de cette révolution de palais. Le soin que les correspondances modérées mettent à parler de l'amabilité d'Isabelle tend à faire croire qu'il y a du vrai dans le dire des journaux progressistes.

Le nouveau ministère ne s'est pas encore équilibré; il paraît qu'il s'y fera des remaniements intérieurs. Au moins lisons-nous dans la correspondance ministérielle, partie de Madrid le 10 :

« On a dit hier dans quelques cercles, que les généraux Narvaez et Cordoba étant peu d'accord, ce dernier avait envoyé sa démission au président du conseil. De là le bruit qui commençait à circuler dès hier que probablement le duc de Valence échangerait son portefeuille pour celui de la guerre avec la présidence du conseil. Au reste, ces rumeurs sont trop vagues pour que l'on y puisse ajouter foi. »

Le *Times* du 14 fait sur cette révolution de palais les réflexions suivantes :

« Il n'y a que trop lieu de craindre qu'Isabelle n'ait été jouée et vendue par l'homme à qui elle avait tout sacrifié! Cette conduite vis-à-vis d'une femme jeune et sans défense, dont le caractère a manifesté les plus aimables qualités toutes les fois qu'elle n'a pas été exaspérée par l'insulte ou dominée par des serviteurs impérieux, cette conduite nous remplit d'une indignation qui déborde. Les mobiles de cette politique sont trop bas et ses instruments trop vils pour que nous en dévoilions les mystères. Si la moitié des assertions qui nous parviennent et que nous tenons de bonne source est vraie, il n'y a pas à faire de la controverse sur de pareilles choses comme affaire de politique d'Etat. Il y a là toute l'impureté du crime privé. En ce moment il n'y a pas de politique, pas de partis, pas d'hommes d'Etat, nous al... tuation où se trouve placée la reine d'Espagne, et qui flétrissons les artifices dont elle sera la victime, nous savons bien que nous ne pouvons ni ne devons infuser la force dans des cœurs qui ont cessé de battre pour l'indépendance ou la loyauté, et nous n'entrerons pas dans une lutte de corruption, d'influence, avec un Etat étranger. Il est aussi impossible d'arrêter le cours de ces excès en Espagne, qu'il le fut d'arrêter la marche de la révolution française. »

Crise financière d'Angleterre. — La banque d'Angleterre aura beaucoup de peine à payer les dividendes, n'ayant que sa réserve qui, conformément à la *Gazette*, n'excède pas 3 millions sterling, tandis que les demandes immédiates dépasseront 7 millions.

La faillite de la maison Barclay et comp. vient surtout, dit le *Morning-Herald*, des larges avances faites par la maison de l'île Maurice, jointes à la dépréciation de valeur qui pèse sur les produits. Le gouverneur de cette île est pour beaucoup dans les sinistres qui frappent des maisons faisant affaire avec elle. On dit que les faillites de la maison Barclay et comp. en entraîneraient d'autres.

On lit dans l'article de la cité du *Morning Chronicle*, du 14 : « On annonçait hier de Manchester que la compagnie de la banque d'Oldham avait suspendu ses paiements. Il paraît que ce n'est pas une suspension de paiement; mais la liquidation des affaires. On avait dit d'abord qu'il s'agissait de la compagnie de banque d'Old-Lane. Celle d'Oldham est sans importance comme banque par actions en participation, et elle n'avait pas de succursale ni d'escompte de billets. Son capital ne va pas à 30 000 livres sterling. Ses agents de Londres sont la banque de Londres et la banque de Westminster. L'effet de la gêne financière se fait sentir en Ecosse : les gazettes mentionnent un grand nombre de faillites. Du 21 du mois dernier au 8 courant, la *Gazette d'Edimbourg* en enregistre trente-six. Depuis nombre d'années, on n'avait pas vu chose pareille. Quinze sont des maisons de Glasgow. »

La perspective du revenu public, ajoute le *Times*, la faillite de la maison Barclay et comp., et la pensée que la banque d'Angleterre élèvera demain son taux d'escompte ont été avancées à la bourse et dans la cité, comme étant les causes de l'alarme; mais il est probable que les fonds ont été plus influencés par la nécessité de finir les grandes spéculations de la hausse, et par des ventes précipitées, se rattachant à un remboursement d'avances dues à la banque. Le dernier versement de l'emprunt irlandais (10 pour cent) doit échoir vendredi, ce qui a pu contribuer au caractère de l'opération.

Le *Morning-Chronicle* rapporte qu'une réunion générale des propriétaires, du gouverneur et de la compagnie des mines de cuivre en Angleterre a eu lieu le 13. Il paraît que par suite de la dernière crise financière, la compagnie n'a pas pu lever le capital requis, sans faire des sacrifices énormes; alors elle a cru devoir demander assistance à la banque d'Angleterre, qui a consenti à prêter 270 000 livres sterling sur l'hypothèque des biens de la compagnie, au taux de 5 pour cent par an.

Suspension de la Constitution de Bohême. — On lit dans le *Messager des Frontières* :

« Un rescrit royal, adressé au directeur de la Diète, a annulé le droit de refuser l'impôt que s'étaient attribué les Etats. On sait que, dans la Diète du 30 août, les Etats ont résolu de n'accorder l'augmentation de 50 000 florins qu'à la condition qu'on leur donnerait des explications. En conséquence, on rédige un deuxième mémorandum qui, fut remis au commissaire aulique pour le communiquer à S. M.; mais ce mémorandum n'est pas parvenu à l'empereur avant le 20 septembre. (Nous ne savons si ce retard a été calculé ou non.) Toutefois, le direc...

---

la sûreté de sa compagne, et moi, de mon côté, je serais impardonnable de vous laisser seule avec votre cocher. La route de Paris à Essonne n'est pas sûre.

— Mais vous aimeriez pourtant mieux suivre cette brillante jeunesse; je serais bien affligée de vous priver d'un plaisir si naturel. Allez, mon cher Edgard, continua-t-elle avec une faible insistance, allez, je me passerai de vous.

— Ah bah! s'écria gaiement Edgard en ouvrant devant Hortense la porte du salon, la vie n'est-elle donc pas un perpétuel sacrifice!

Les dispositions à prendre pour le voyage étaient déjà mises en question au moment où ils arrivèrent.

Ainsi que l'avait prévu M. de Diennes, Louis ne se souciait pas le moins du monde de quitter Mathilde, et, sous quelque prétexte que ce fût, l'écuyer Albert n'aurait consenti à céder sa place auprès des deux amazones. Le voyage s'arrangea donc au gré de ses désirs, et Nathalie seule en témoigna sa mauvaise humeur. Elle bouda sévèrement Edgard pendant tout le temps du déjeuner, et répondit à ses compliments avec une maussaderie infiniment plus flatteuse pour lui, et plus compromettante pour elle, que ne l'eût été sa bonne grâce. Edgard n'était pas un fat, et il avait le cœur pris; il se réjouit donc médiocrement du déplaisir visible causé par son absence; pourtant, il s'en réjouit un peu, afin que les peines de la coquette ne fussent pas perdues.

On partit, et les chevaux ayant gardé le pas, la calèche de Mme de Vauquelay les eut bientôt laissés en arrière. Hortense se penchait fréquemment à la portière pour s'assurer que sa belle-fille était toujours en selle, et que ses compagnons et les domestiques qui les suivaient ne cessaient pas de veiller à la préserver de tout accident.

— Mon Dieu! comme vous vous plaisez à vous alarmer, dit Edgard qui s'était placé en face de la marquise; croyez-vous que son mari manque d'attention, et qu'il lui ferait monter un cheval dont il ne serait pas sûr?

— Son mari, son mari! il l'aime depuis six mois, son mari; et moi je l'aime depuis des années.

— Et moi qui vous aime d'avant-hier, madame, quelle belle confiance auriez-vous en moi?

— Oh! vous, c'est bien différent.

— C'est fort différent, en effet, reprit tristement M. de Diennes. Il se tut un instant, puis il tendit la main à Mme de Vauquelay, en ajoutant d'une voix émue :

— Et nous, Hortense, quand nous marierons-nous?

Le premier mouvement de la marquise fut de retirer sa main.

— Jamais, dit-elle vivement, ne parlons jamais de cela.

— Pardonnez-moi, mais je suis parfaitement décidé à ne pas parler d'autre chose, avant que vous ne m'ayez appris le motif d'une si inconcevable rigueur.

— Le motif! mon enfant, vous demandez le motif! Elle regarda fixement Edgard, et s'arma d'un calme factice, monsieur de Diennes, continua-t-elle, j'ai treize ans de plus que vous, c'est un mauvais présage.

— Je ne suis pas superstitieux, répondit brièvement Edgard.

— Moi si; d'ailleurs, ne plaisantez pas, il n'y a pas de quoi : je me suis fait la promesse de ne jamais enchaîner votre vie, et je la tiendrai.

— Malheureusement, vous n'y avez pas regardé d'aussi près pour enchaîner mon cœur, madame la marquise.

Ce que Mme de Vauquelay préférait à toutes les précieuses qualités du jeune secrétaire d'ambassade, c'était naturellement les défauts qui devaient être le plus redoutables pour l'avenir de leur mutuelle tendresse; elle aurait peut-être réussi à rester inflexible devant les preuves constantes de son amour, elle ne savait pas résister à une parole étourdie. Un sourire glissa sur ses lèvres.

— Quand le cœur est las de son joug, Edgard, il le secoue et s'envole; je veux vous laisser cette liberté.

— Dites plutôt que vous ne voulez pas m'engager la vôtre, dit sans trop le penser M. de Diennes.

— Je ne réponds pas à cela... à l'âge où il faut en finir avec les passions, vous m'avez contrainte à éprouver un sentiment dont je ne soupçonnais pas l'existence réelle... Je n'ai aimé et je n'aimerai que vous. Seulement, puisque Dieu m'a donné l'avantage cruel de l'expérience, continua amicalement la marquise, il est bon que je vous tienne à l'abri des inévitables entraînements de votre jeunesse; n'accusez donc pas mon cœur, Edgard, quand il cherche dans son amour, faute de pouvoir le trouver dans sa raison, hélas! le courage de repousser un bonheur égoïste, et soumettez-vous avec moi.

— Je me soumets, dit M. de Diennes, et je vous quitte!

— Me quitter! partir! s'écria douloureusement Mme de Vauquelay; vous m'aviez cependant juré que vous vous laisseriez chasser, et je ne vous chasse pas... Oh, je le vois, vous n'êtes pas heureux!

Edgard leva les yeux sur elle et hésita une seconde...

— Si, je suis heureux, répondit-il.

— Alors pourquoi me tourmentez-vous? reprit-elle avec un peu d'impatience.

— Ecoutez-moi. Si vous refusez d'être ma femme, et que je continue cependant à rester auprès de vous, le monde, cachez vos yeux, madame, croira que je suis votre amant.

Hortense se mit à rire.

— Que pensez-vous être, s'il vous plaît? demanda-t-elle.

Edgard prit sa main et la baisa avec une inexprimable tendresse.

— C'est vrai, reprit-il, oui, vous avez raison : votre amant, votre ami, votre esclave! tout ce qui veut dire que je vous appartiens; mais en ce cas, votre main aussi, n'est-ce pas?

— Le monde est donc bien jaloux de ceux qui s'aiment, dit Mme de Vauquelay sans paraître avoir entendu.

— Le monde ne tolère pas l'amour avant de l'avoir consacré, Hortense, et encore!

A ce moment on distingua à peu de distance le bruit du galop d'un cheval...

— Bon! voilà Louis, dit avec humeur M. de Diennes en se rejetant en arrière.

— Il a quitté ma fille! s'écria la marquise, revenue à sa première inquiétude, et elle essaya de se pencher à la portière pour voir ce qui se passait derrière elle. D'un bras respectueux, mais ferme, Edgard l'en empêcha.

— Promettez-moi d'abord... reprit-il.

Hortense chercha un moment à vaincre la résistance qui lui était opposée; quand elle eut reconnu que ses efforts étaient de toute inutilité :

— Quoi? que faut-il vous promettre? dit-elle, tandis que son anxiété naturelle se peignait sur son visage.

— Promettez-moi d'être ma femme, et après, vous regarderez tout ce que vous voudrez.

— Je vous promets d'y réfléchir... Vraiment, je suis très inquiète; cette enfant va tomber.

— J'abhorre les réflexions. Promettez-moi franchement.

— Il n'y a rien sur la terre d'aussi obstiné que vous!

— A quoi me sert de savoir cela? Promettez! s'écria l'opiniâtre secrétaire d'ambassade.

— Eh bien!... je promets; laissez-moi tranquille. Quand vous voulez quelque chose...

— Je le veux bien, c'est vrai... Je n'admets même pas une autre manière de vouloir.

Mme de Vauquelay n'eut pas plutôt recouvré sa liberté, qu'elle s'empressa d'appeler M. Dubourg, qui s'approcha de la voiture.

— Louis, vous abandonnez Mathilde, lui dit-elle d'un ton de reproche. Je vous avais pourtant bien recommandé le contraire.

— Soyez sans crainte; j'ai confié le soin de son cheval à mon domestique : c'est un homme équestre. Votre fille se plaint d'être un peu fatiguée, madame; si vous étiez assez bonne pour l'attendre, elle préférerait achever la course en voiture.

Pendant ce temps, M. de Diennes, sur un signe de la marquise, avait donné l'ordre d'arrêter.

— Allez à sa rencontre, reprit-elle vivement, j'aime toujours mieux la savoir avec nous.

— La voici, dit le capitaine en descendant de son cheval. L'amazone sauta légèrement du sien, et vint prendre place à côté de sa belle-mère.

— Mlle de Jailly ne vous accompagne donc pas? demanda Edgard.

— Nathalie est intrépide! répondit Mathilde. D'ailleurs, ce n'est plus guère la peine; je vois d'ici la traverse, et dans un quart d'heure, nous serons *au Lancé*; puis, s'apercevant que son mari était resté sur la route après le départ de la calèche, pour remettre aux mains de son guide la bride de sa docile monture, cause innocente de l'effroi d'Hortense, elle lui cria : Est-ce que vous ne venez pas?

Le baron Dubourg ne se le fit pas dire deux fois, et au bout d'un instant il caracolait à la portière.

— N'est-ce pas, Mathilde, dit Edgard en jetant sur Mme de Vauquelay un regard profond, n'est-ce pas qu'on est heureux d'être la femme de l'homme qui vous aime?

— Ah! je crois bien! s'écria la jeune mariée avec l'accent d'une parfaite conviction.

— Oui, reprit mélancoliquement la marquise, la plus grande de toutes les joies est de recevoir le bonheur qu'on peut rendre.

M. de Diennes se jeta brusquement du côté de son ami, tandis qu'Hortense se rapprochait de sa belle-fille, et ils commencèrent une conversation en partie double, à laquelle la pensée des uns et des autres ne prit aucune espèce de part.

Mme MARIE NODIER-MENNESSIER.

(La suite prochainement.)

n'ont pas voté. Ainsi on leur retire non-seulement les droits de voter l'impôt, mais on abuse de leur nom, et on fait commettre un faux à leurs employés. Cependant l'impôt sera payé, car on reconnaît comme principe qu'il n'appartient qu'aux Etats de faire valoir les droits des Etats vis-à-vis du gouvernement.

FAITS DIVERS.

La *Patrie* dit que M. Duchâtel songe à quitter le ministère.

— Les cours de l'Ecole de droit de Paris ouvriront le 8 novembre.

— Lord Brougham est arrivé à Paris.

— Dimanche prochain auront lieu les dernières courses de chevaux de l'année ; le grand prix de 14 000 francs sera couru.

— Le Panthéon est en ce moment encombré, de dix heures du matin à quatre heures du soir, d'artistes, d'étrangers et de personnes du monde, qui vont visiter les copies des peintures du Vatican à Rome, exécutées par MM. Raymond et Paul Balze.

L'exposition consiste en 13 grandes toiles et 54 petites. Voici les légendes des 13 grands tableaux :

1° *Miracle de la messe de Bolzena*; 2° *le Parnasse*; 3° *Délivrance des Prisonniers*; 4° *Incendie du bourg de Saint-Pierre* (le pape saint Léon invoque le ciel et le feu s'éteint); 5° *la Sybile de Cumes*; 6° *Daniel*; 7° *l'Ecole des Philosophes d'Athènes*; 8° *la Dispute du Saint-Sacrement*; 9° *Attila envahissant l'Italie*; 10° *Attila massacrant dans les églises*; 11° *Joël*; 12° *Zacharie*; 13° *Erithrée*.

— Le congrès scientifique central de France se tiendra à Rennes en 1849.

PRIX DU PAIN. — A compter de samedi, 16 octobre, le prix du pain dans Paris est fixé comme suit :

Le pain de 1re qualité à 40 centimes le kilogramme.

Le pain de 2e qualité à 32 centimes le kilogramme.

Le prix du pain étant descendu à 40 cent. le kilogramme, les distributions de bons qui avaient lieu dans les bureaux de bienfaisance pour la portion du prix au dessus de ce taux, cesseront à compter de samedi, 16 du courant.

EXPLOSION D'UNE POUDRIÈRE. — Une imprudence que l'enquête judiciaire n'a pas encore découverte, a mis le feu à une grande quantité de poudre renfermée dans les magasins de Saint-Chamas. Une explosion terrible a eu lieu ; trois ouvriers ont été tués, et l'ébranlement de l'air causé par la détonation a brisé une partie des carreaux de vitre de la ville. Le bruit s'est fait entendre à plusieurs lieues. On l'a pris à Aix pour un coup de canon tiré à une distance assez rapprochée.

L'HYMNE A PIE IX ET L'ÉVÊQUE D'ANGERS. — On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* : « On assure que plusieurs directeurs de théâtres de province, qui avaient voulu faire chanter sur la scène *l'hymne à Pie IX*, n'ont pu obtenir l'autorisation nécessaire. Les préfets en ayant référé à Paris, le ministre de l'intérieur a, dit-on, complètement approuvé leur conduite. L'autorité ecclésiastique ne partage pas, paraît-il, l'intolérance de l'autorité séculière, et au concert donné lundi soir à l'Evêché d'Angers, par les montagnards Bagnerais, les échos de la vaste salle synodale ont retenti des énergiques accents du chœur de *Charles VI*, et de l'hymne adressée au pontife, appelé à jouer un si grand rôle dans l'ère nouvelle de la régénération italienne.

MORT DU ROI DES BOHÉMIENS ANGLAIS. — La semaine dernière, le roi des Bohemiens, Wilfa, est mort à Kirkyetholm, à l'âge de 96 ans. Il est le dernier de la tribu Faa. Blith est son successeur. Faa n'a jamais été en prison. Cette race des Bohémiens s'éteint peu à peu.

MAUVAIS TRAITEMENTS SUR UN ENFANT. — Il n'est bruit dans le quartier Saint-Lazare que des actes de cruauté brutale exercés par un père sur son enfant, à peine âgé de trois ans. Le sieur F..., établi tapissier dans une des rues avoisinant le chemin de fer de la rive droite, est marié en secondes noces depuis quelques mois seulement ; il lui restait de son premier mariage un petit garçon qu'il laissa en nourrice jusques dans ces derniers temps, mais comme cet enfant grandissait, comme il venait d'atteindre sa troisième année, il le rappela auprès de lui.

Rentré dans la maison paternelle, le pauvre petit être, au lieu des soins que réclamait son jeune âge, n'y trouva que des mauvais traitements. La femme qui avait remplacé sa mère, n'éprouvait pour lui que de la haine et une basse jalousie, et peu à peu l'influence jalouse de cette marâtre étouffa dans le cœur du sieur F... les bons sentiments qu'il aurait dû avoir pour son enfant.

Enfin, le croirait-on, les époux F... en vinrent au point de séquestrer le malheureux enfant dans un coin de leur arrière boutique, où ils lui avaient construit une espèce de cachot à l'aide de deux planches clouées dans le mur ; un rideau de serge verte s'étendait devant l'ouverture de ces planches, et confiné dans cet endroit où le jour ne pénétrait jamais, la pauvre petite créature y passait ses jours et ses nuits, recevant de loin en loin de grossiers aliments pour se soutenir.

Cette odieuse conduite des époux F... parvint heureusement à la connaissance de quelques voisins qui s'empressèrent de dénoncer ces faits à M. Layeux, commissaire de police du quartier ; et ce magistrat s'étant transporté sans retard avec un médecin au domicile du sieur F..., trouva l'enfant dans un état de dépérissement tel qu'il est douteux qu'il puisse jamais être rendu à la santé. (*Droit.*)

ALTÉRATION DE MONNAIES. — Des pièces de cinq francs fourrées de plomb ont été reçues en assez grande quantité à la Banque depuis plusieurs jours. Cette altération est si bien déguisée, que, malgré sa longue pratique et son expérience, le caissier s'y est laissé prendre. C'est la différence du poids qui a donné l'éveil et fait découvrir la fraude. La justice est saisie, et des recherches se font avec activité à ce sujet.

UNE ÉTIQUETTE MENTEUSE. — Il ne s'agit pas ici d'une fraude commerciale, mais d'une histoire de voleurs. Une fraction de la bande qui exploitait plus particulièrement la commune de Passy a été surprise avant hier dans la maison de campagne de M. B..., agent de change, où trois arrestations ont été opérées par les soins de M. Vital, adjoint du maire, qui avait fait cerner la maison par la gendarmerie. Une circonstance particulière, et qui offre un côté plaisant, a signalé cette opération. Au moment où, après avoir pénétré dans la maison, on arrivait à la chambre à coucher, on a été fort surpris d'y trouver une personne alitée et dont les vêtements étaient soigneusement déposés sur un meuble. On dut croire d'abord que c'était le maître du logis lui-même qui s'étant trouvé indisposé, n'avait pas entendu les voleurs ou n'avait pu se lever pour appeler au secours. Mais on fut bientôt détrompé : le malade n'était autre qu'un des voleurs qui, ayant trouvé dans une armoire une bouteille portant l'étiquette de *vieux*

Courrier de Marseille :

« Le débarquement clandestin d'un patron de navire anglais, venant d'Alexandrie, est cause de cette mesure que l'intendance a dû prendre pour couvrir la faute de ses gardiens.

» L'île s'est mise en quarantaine pour quinze jours, à partir du 1er courant ; mais on craint que Naples, qui voit dans cette île un foyer d'insurrection, ne s'empare de ce prétexte pour nous tourmenter.

» L'escadre anglaise, qui était au Pyrée, est en vue et arrivera dans la journée. Elle se compose de trois vaisseaux et d'une frégate.

» Par suite de la mise en quarantaine de l'île, *le Léonidas*, qui devait partir d'ici le 6, y restera jusqu'au 16 pour être mis en pratique. »

LE PORT DU HAVRE. — On écrit du Havre, le 13 : « Quelques difficultés, qui ont nécessité l'emploi de la cloche à plongeur, ont entravé hier l'opération de la pose des portes du bassin de la Floride. Cette nuit, à la marée, elle a été reprise, et l'on a réussi à mettre en place l'un des battants. Ce matin, l'on a procédé à la pose de l'autre, dont l'ajustement exige encore quelques précautions, qui remettront à demain la livraison du bassin à sa destination.

» En raison de ce retard, le paquebot transatlantique *New-York*, qu'un pilote était allé chercher à Cherbourg et qui a paru en rade ce matin, a reçu l'ordre d'y mouiller. Il est probable que son entrée pourra avoir lieu demain, et la population n'attend pas sans une vive curiosité cet épisode nautique, qui doit inaugurer l'ouverture du port du Havre à la grande navigation à vapeur. »

INONDATIONS DANS LE MIDI. — Une pluie torrentielle vient de tomber dans les environs de Montpellier et de Nîmes. L'Hérault, considérablement grossi, a entraîné des tonneaux, des pièces de bois et autres objets enlevés par les eaux aux riverains. On écrit de Sumène que l'eau s'élevait dans certains quartiers à la hauteur du premier étage. Dans un magasin de mercerie, le dernier rayon seulement a pu être sauvé, le reste a été entraîné ou avarié. Une manufacture de soieries a fait, dit-on, de grandes pertes.

On a arrêté, dans les environs de Gignac, plusieurs balles de soie provenant de cette maison. Au Vigan, les dégâts sont considérables ; une grande quantité de châtaigniers a été déracinée et entraînée par les eaux. On parle d'un troupeau de moutons qui aurait péri tout entier, de rouliers qui auraient perdu leurs équipages et auraient eu toutes les peines du monde à se sauver.

Au moulin de Carabote, près Gignac, plusieurs personnes ne se sont sauvées que très difficilement. Pendant que tout était tranquille, un bruit inaccoutumé se fit entendre, le blé ne sortait qu'écrasé à moitié. « Voici l'Hérault! » s'écrie-t-on tout à coup. Aussitôt, le sieur G... prend un sac sur ses épaules et le jette au bord ; il revient à la charge et a déjà de la peine à en emporter un second ; au troisième sac, il est obligé de nager.

Cependant, l'eau force bientôt ceux qui sont dans le moulin à monter au second étage; et là, quatre personnes, une femme âgée, la nièce du meunier et les deux garçons, souffrent les plus cruelles angoisses; car les eaux croissent toujours, et la barque du moulin vient d'être entraînée par le courant. Ces malheureux, cramponnés au plancher, avaient déjà de l'eau jusqu'au cou. Les garçons meuniers, ne voyant pas de moyen pour secourir les deux femmes leur avaient annoncé qu'ils allaient se sauver à la nage, lorsqu'un meunier arriva de Saint-André avec une barque et deux braves pêcheurs. On opéra le sauvetage par la croisée, et l'on arriva à terre, non sans beaucoup de craintes et de périls. Un quart d'heure après, l'eau cachait à leurs yeux toute la toiture du moulin.

A Alais, le Gardon s'est élevé à une hauteur considérable dans la matinée du 5 octobre courant. La population a été livrée à la plus vive anxiété pendant une partie de la nuit, et les habitants des quartiers situés dans la partie basse de la ville ont cru devoir, par mesure de précaution, transporter dans les étages supérieurs de leurs maisons les marchandises et effets précieux renfermés dans les magasins et appartements des rez-de-chaussées. Fort heureusement, le Gardon, qui s'était élevé à la hauteur de l'inondation de 1846, a été retenu dans ses digues, et pour cette fois du moins on en a été quitte pour la peur. A Lasalle, la violence de l'orage a occasionné des dégâts sérieux. Toutefois, à Alais comme à Lasalle, on n'a à déplorer aucun événement de nature à compromettre la vie des habitants. Le Gardon d'Anduze et Saint-Jean-du-Gard et la Cèze ont suivi le mouvement du Gardon d'Alais.

UN CHRÉTIEN FAIT MUSULMAN. — On écrit dans un journal d'Alger : « Il y a en ce moment à Alger un chrétien converti à l'islamisme qui se dispose à faire le voyage à la Mecque, si toutefois la police veut bien lui délivrer un passeport, ce qu'elle a refusé jusqu'à présent, sous prétexte, dit-on, que cet homme est un renégat. Nous ne pouvons croire à cette assertion, attendu que la charte, si notre mémoire ne nous trompe pas, a proclamé la liberté des cultes. La remarque que nous faisons ici est tout en faveur du principe de franchise religieuse et nullement une approbation du fait particulier d'apostasie.

» Le musulman de fraîche date dont il s'agit ici est un ancien soldat de l'armée d'Afrique qui, pendant la durée de son service militaire, avait pris théoriquement le goût pour la vie arabe. Cependant, lorsqu'il eut fini son temps, il retourna dans son pays ; mais, à la suite de quelques dissensions de famille, ses anciens projets lui revinrent dans l'esprit, et il se mit en route pour Oran, où il se convertit à l'islamisme. Il exerçait alors la profession de tailleur de pierres, et c'était son unique moyen d'existence. Quand son apostasie fut connue, beaucoup d'Européens refusèrent de l'employer ; un seul, par commisération, lui offrit de l'ouvrage. Les muphtis et cadis d'Oran, informés de cette circonstance, enjoignirent à leur nouveau coreligionnaire de ne point travailler pour les chrétiens, et lui prirent l'engagement de le nourrir à rien faire, ce qu'ils ont exécuté en effet. Les musulmans d'Alger le soutiennent ici à leur tour pour lui laisser le temps de faire son éducation religieuse et d'apprendre l'arabe, dont cet homme ne sait pas un mot. »

Académie des Sciences.

Séance du 11 octobre.

SOMMAIRE : Mort de M. Brongniart. — Interférences calorifiques, par MM. Fizeau et Foucault. — Analogie de la lumière et de la chaleur. — Action de la lumière sur l'iris des batraciens, par M. Brown-Séquard. — La lumière n'agit que sur les membranes minces? — Polémique scientifique du *Journal des Débats*.

M. Pouillet, qui présidait la séance, a payé un dernier tribut à la mémoire de M. Alexandre Brongniart, dont nous [illegible] perte regrettable au double point de vue des intérêts [illegible] et [illegible] adeptes, puissamment encouragés par l'illustre défunt.

Les obsèques de M. Brongniart ont eu lieu samedi dernier, au mi-

On sait que la théorie de l'émission de la lumière est à peu près abandonnée par les savants, depuis que la théorie rivale, celle des ondulations, a conduit à l'observation de ce fait important, dont la découverte est due aux travaux de MM. Young, Arago, Malus et Fresnel, que *de la lumière ajoutée à de la lumière produit de l'obscurité*. Ce phénomène est formé par l'*interférence* de deux rayons de lumière, émanés d'une même source, mais ayant parcouru des chemins différents ; il arrive alors que les vitesses des ondes lumineuses peuvent s'ajouter ou se détruire, et par suite produire alternativement des franges lumineuses et obscures, selon que les vitesses sont positives ou négatives.

Maintenant, on sait aussi qu'il existe une très grande analogie entre la chaleur et la lumière, de telle sorte que, si les phénomènes lumineux s'expliquent mieux par la théorie des ondulations, il faut aussi penser qu'on doit renoncer à la théorie de l'émission pour expliquer les phénomènes calorifiques.

Il était évident qu'une pareille question serait bien voisine d'être résolue, si l'on parvenait à produire l'interférence des rayons de chaleur, et à montrer que de la chaleur ajoutée à de la chaleur ne donne pas toujours une élévation de température, en formant des franges alternativement chaudes et froides. MM. Fizeau et Foucault ont résolu ce problème de la manière la plus heureuse, en se servant de l'appareil des petits miroirs inclinés, par lequel Fresnel a rendu si sensible le phénomène des interférences de la lumière, et en y faisant tomber de la chaleur. Y aurait-il alors des franges chaudes et froides? — Un thermomètre d'une finesse et d'une sensibilité extrêmes pouvait seul le dire ; mais à cause du peu d'étendue des espaces échauffés et froids, à cause de la difficulté de se mettre à l'abri du rayonnement calorifique du milieu ambiant, il semblait audacieux de tenter même l'expérience.

MM. Fizeau et Foucault ont eu recours à des thermomètres à alcool ayant des dimensions si petites que leur réservoir sphérique n'excédait pas 11 dixièmes de millimètres, et que cependant la colonne liquide pouvait varier de hauteur sur la tige pour de très petits changements de température. Les mouvements de cette colonne étaient du reste observés au microscope, et les divisions placées dans l'oculaire servaient à les mesurer. Le succès obtenu par les deux habiles physiciens a couronné leurs efforts. Dans une de leurs expériences, les élévations de température des diverses franges produites au moyen de deux miroirs inclinés, ont été représentées par les cinq nombres suivants exprimés en divisions du micromètre : 20, 9, 55, 9, 20. Le nombre le plus élevé correspond à la frange centrale, et les deux plus petits à la première frange obscure limitant à droite et à gauche la précédente. Ces chiffres sont suffisamment différents les uns des autres pour qu'on n'ait probablement pas à craindre que des causes étrangères, comme la capillarité agissant par des tubes très déliés, aient produit des déviations trompeuses.

Nous n'analyserons pas toutes les autres expériences très variées faites par MM. Fizeau et Foucault, nous en avons assez dit pour faire comprendre l'importance de leur travail, qui se distingue par une rigueur et un esprit tout à fait scientifiques.

Dans sa dernière revue scientifique, la *Démocratie* a déjà annoncé la communication faite à l'Académie, par notre ami, M. Brown-Séquard, d'un mémoire très considérable sur les mouvements de l'iris. Nous sommes heureux que quelques observations de M. Arago aient amené M. Brown à présenter une note complémentaire ; s'il nous est toujours agréable de raconter les découvertes dont la science s'enrichit, notre plaisir est bien plus grand quand les découvertes sont dues à un phalanstérien. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion qui nous est offerte d'analyser les recherches de M. Brown-Séquard pour réfuter quelques objections faites à leurs conclusions par l'un des physiciens dont nous venons de louer le travail, par M. Foucault, durant cinq colonnes du feuilleton du *Journal des Débats*.

Jusqu'à présent on croyait que sur les cinq classes d'animaux vertébrés, il en était une, celle des poissons, chez laquelle l'iris était un diaphragme absolument immobile. Des expériences faites par plusieurs anatomistes célèbres, et par M. Brown-Séquard lui-même, il y a quatre ans, paraissaient établir cette différence entre les poissons et les autres animaux vertébrés. Un pareil résultat tenait au procédé d'expérimentation. En opérant autrement qu'on ne l'avait fait jusqu'à lui, M. Brown-Séquard a trouvé l'iris des poissons mobile, mais à un faible degré, si ce n'est dans l'anguille, animal *nocturne*, chez lequel l'iris est tout aussi mobile que chez les mammifères. Le procédé de M. Brown-Séquard consiste tout simplement à extraire les yeux de l'orbite, et à les rapprocher après en avoir soumis un à l'action de la lumière. Les deux yeux étant mis à côté l'un de l'autre, il est facile d'apercevoir les moindres différences entre les deux pupilles.

Ce fait est déjà d'une haute importance dans la théorie de la vision, mais ce n'est pas tout, relativement aux poissons ; non seulement leur iris est mobile, mais il l'est par l'excitation directe de la lumière sur son propre tissu. C'est en ceci que consiste la principale découverte de notre ami. En effet, depuis les expériences de Fontana, de M. Flourens, d'Herbert Mayo et autres, on admet généralement que la lumière ne met pas l'iris en jeu en agissant sur lui, mais seulement par suite de l'excitation de la rétine. Voici la théorie des mouvements de l'iris d'après ces auteurs : La lumière excite la rétine, qui, par l'intermédiaire du nerf optique, excite à son tour l'encéphale ; une réaction alors a lieu de ce centre nerveux sur l'iris qui se met en mouvement.

M. Brown-Séquard a prouvé que cette théorie n'est vraie que pour trois des cinq classes d'animaux vertébrés ; elle est fausse, au moins en partie, pour les poissons et aussi pour les batraciens. En effet, chez ces derniers animaux, l'iris se meut sous l'influence de la lumière par deux raisons : action directe de cet agent sur son propre tissu, et action réflexe des centres nerveux excités par la lumière.

Quelques faits tendent à prouver que la lumière n'agit différemment sur l'iris des diverses classes d'animaux vertébrés, que par suite d'une épaisseur plus ou moins grande de cette membrane.

Quand des yeux de batracien ou de poisson extraits de l'orbite, sont exposés à l'action de la lumière solaire directe, de la lumière des nuées, de celle de la lune, de celle d'une lampe ou d'une bougie, on voit bientôt la pupille se resserrer. Ces même yeux placés ensuite dans un endroit obscur, ne tardent guère à présenter une dilatation de la pupille. On peut voir de 50 à 100 resserrements et dilatations de la pupille dans le même œil en une heure.

Bien des causes telles que l'espèce de l'animal, la température, la saison, la durée du séjour de l'animal dans un lieu obscur ou éclairé, la vigueur de l'animal, etc., influent sur la vitesse et l'étendue du resserrement pupillaire. L'anguille et la grenouille rousse sont les animaux qui présentent ce curieux phénomène avec le plus de développement dans toutes les saisons.

M. Brown-Séquard a prouvé aussi que la lumière privée de certains de ses rayons agissait sur l'iris aussi bien que la lumière blanche. Les rayons les plus réfrangibles du spectre solaire paraissent sans action sur

Comme nous le disions tout à l'heure, M. Foucault, dans son feuilleton des *Débats*, a contesté la vérité de quelques uns des faits découverts par M. Brown-Séquard, et il n'a pas craint de hasarder l'accusation de légèreté. C'est probablement une erreur de plume de la part de M. Foucault, savant distingué, qui doit savoir qu'on fait un travail de recherches pénibles un peu moins vite qu'on n'écrit un feuilleton. Aussi nous passons sur la forme d'une critique *civilisée*, pour arriver au fond.

M. Foucault ne veut pas que l'iris soit douée d'une propriété particulière, nouvelle, jusqu'à présent inaperçue. Il s'exprime ainsi : « Avant d'admettre dans un tissu l'existence d'une propriété nouvelle, » et inconnue, il faut s'assurer si les phénomènes nouveaux, tout » étranges qu'ils soient, ne peuvent pas s'expliquer par les lois ordi- » naires.

» Ces réflexions n'ont pas échappé à l'auteur, et, pour trancher la » question, il a répété des expériences sur des yeux dont il avait en- » levé la moitié postérieure, et partant la rétine. Dans ces circons- » tances, les mouvements de l'iris ont encore lieu, dit-il, mais à un » faible degré ; et là dessus il conclut à l'influence directe de la lu- » mière sur ce tissu contractile.

» Nous en aurions, quant à nous, tiré une conclusion absolument » contraire. L'ablation de la partie postérieure de l'œil n'entraîne pas » la destruction complète de la rétine ; ce tissu partiellement enlevé, » l'action réflexe diminue d'autant ; rien de mieux donc pour montrer » que la rétine intervient dans la production du phénomène d'une ma- » nière probablement nécessaire. Mais on cède à l'envie d'annoncer du » nouveau et de l'extraordinaire, au plaisir de poser des principes... »

Il est très bien de proclamer très haut les vrais principes de la philosophie expérimentale, mais alors il ne faut pas y manquer. M. Foucault, cependant, sans avoir fait la moindre expérience anatomique, sans tenir compte de faits péremptoires contraires à ses idées, s'est hâté, sans prendre trop le temps d'y réfléchir, d'inventer une théorie pour l'opposer aux déductions rigoureuses de M. Brown-Séquard. En effet, notre ami a fait une expérience qui renverse l'hypothèse de l'intervention de la rétine soutenue par M. Foucault ; il a fait voir que quand la lumière *n'agit que sur la rétine*, l'iris reste immobile ; qu'il se meut au contraire, lors même que la lumière *n'agit que sur lui*.

On ne sera pas étonné de nous voir soutenir la vérité des expériences de M. Brown, quand nous aurons dit que nous les avons vues pour la plupart, et que nous connaissons par nous mêmes toute l'exactitude de l'observateur. Nous ajouterons que, dans toute critique d'un travail, on doit se tenir en garde contre une tendance naturelle de l'esprit, qui nous fait souvent voir ce qui n'existe pas. Nous ne pensons pas avoir cédé à cet entraînement en réfutant M. Foucault et en défendant le travail de M. Brown-Séquard. En a-t-il été de même de notre confrère des *Débats?* Il nous est permis de craindre le contraire, car nous le voyons tronquer la conclusion principale du Mémoire de notre ami pour se rendre la réfutation plus facile. On sait toute la différence qui existe entre une assertion positive et une probabilité. M. Brown-Séquard est resté dans le vrai en disant : « La lumière » pouvant mettre en action des fibres nerveuses et musculaires étalées » en membrane mince (iris et rétine), *il y a lieu de supposer* que, si » elle n'agit pas sur les autres muscles et les autres nerfs de l'éco- » nomie animale, c'est que la disposition de ces tissus en membrane

Bourse du 15 octobre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER	
3 p. 0|0 J. du 22 déc. au Ct	75 25	75 35	75 15	75 30	4 Can. 5 0|0	1190 »»
— — fin courant	75 20	75 40	75 20	75 40	Act. d J. »	»» »»
5 0|0 J. du 22 sept. au Ct	114 80	114 90	114 80	114 85	Ch. S. G. »	»» »»
— — fin courant	114 80	114 90	114 80	114 85	V. r. dr.	250 »»

4 1|2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3230 »»	— Ob. anc.	»»» »»
4 0|0 J.	99 »»	O. V. de Par.	»»» »»	— — nouv.	»»» »»
Emp. 1844. au Ct	» »|»	C. hyp.	»»» »»	V. r. gauc.	155 »»
— fin Ct	» »»	— Gouin	1140 »»	Paris à Sc.	»»» »»
B. du Trés.	4 3|4	— Gann	1100 »»	— à Orléans	1052 50
				— à Rouen.	9.0 »»

PRIMES. fin cour. fin proch.

3 p. 0|0...... d. 40 »» »» »» »» — »» »» »» »»
5 p. 0|0...... d. 80 »»» »» »»» »» — »»» »» »»» »»

REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.

3 p. 0|0..... »» »|» »» »|» »» »|» »» »|»
5 p. 0|0..... »» »|» »» »|» »» »|» »» »|»

R.-Havre 5»2 50 — Avignon 520 »» — Str. à Bâle »»» »» — Paris-Str. 337 50 — Tours-Nant 104 75 — Orl.-Vierz. 533 75 — C. du Nord 522 50 — Famp-Hav. »»» »» — Disp.-Fes. »»» »» — Boul. à Am. »»» »» — Orl.-Bord. »»» »» — Mont. à Tr. »»» »» — Paris-Lyon 331 25 — Bord-Teste »» »» — Zinc V. M. »»» »» — Lin Meber. »»» »»

FONDS ÉTRANGERS.

Naples. au Ct dr cours	» »|»	Rom.	Dr C. 99 98 1|2
Récép. Rotsch.	99 25	Belg. 4 1|2	»» »|»
Esp. Dette act.	»» »»	— 4 1|2	»» »|»
— — pass.	4 1|2	— 5 0|0 1840	97 3|4 »|»
— 3 p. 0|0.	28 3|4	— 5 0|0 1842	98 3|4 »|»
Holl. intérieure	24 3|4	— Banque	»»» »»
Portug. 5 0|0 1837	»» »|»	— de Em. 1841.	»» »»
Holl. 2 1|2	»» »»	Piémont	1130 »»
Haïti	230 »|»	Autriche	»»» »»

Union linière.. »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	910 »»	Orléans à Vierzon.	533 75
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	512 50	Bordeaux à Cette..	453 50
Paris à Orléans...	1152 50	Marseille à Avign.	520 »»	Nord	523 »»
— à Lyon.....	331 25	Paris à Strasbourg	337 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3|6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 77 fr.; 2 derniers mois, 73 fr.; 8 premiers mois 1848, 66 à 68 fr.

Béziers, 54 fr. — Bordeaux, 67 fr. — Rouen, 78 à 79 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 103fr.; 2 derniers mois, 103 fr.; 4 premiers mois 1848, 105 fr.

Huile épurée, 109.

Savon disponible, belle qualité, 105.

Lille. — Colza, 89-50 à 89-25. — Lin, 96-50 à 96. — Cameline, 95 fr.

Marchés.

HALLE AUX GRAINS du 14 octobre.—*Grains* (l'hectolitre). Froment, 20-»» à 23-»». — Seigle, 13-»» à 14-»». — Orge, 12-»» à 13 00. — Sarrazin, »»-»» à »»-»». — Maïs, »»-»» à »»-»». — Avoine, 11-»» à 13-75. — *Issue de blé* (l'hect.) Son, 3-50 à 4-75. — Recoupe, 4-»» à 5-»». — Remoulage, 6-»» à 7-»». — *Legumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, 35-30 à 38-65. — Id. de Liancourt, »»-»» à »»-»». — Id. ordinaires, 26-65 à 27-35. — Id. flageolets, »»-»» à »»-»». — Id. suisses blanc, »»-»» à 29-35. — Id. suisses rouge, 29-30 à »»-»» à 34-00. — Id. rouge de Chartres, »»-»» à 32-00. — Id. nains, »»-»» à »»-»». — Pois verts, »»-»» à 36-35. — Id. gris, »»-»» à »»-»». — Id. jarras, »»-»» à 18-00. — Id. cassés, »»-»» à »»-»». — Lentilles Gaillardon, »»-»» à 73-30. — Id. pays et autres, 75-35 à 78-65. — Lentillons, »»-»» à »»-»». — *Graineterie* (l'hectolitre). — Vesces de printemps, 21-66 à 23-30. — Id. d'hiver, 20-00 à 21-30. — Sainfoin, »»-»» à »»-»». — Senevé, »»-»» à »»-»». — Lin, »»-»» à 22-60. — Chenevis, »»-»» à »»-»». — Millet, »»-»» à »»-»». —

... syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

LEBRUN, marchand de vin traiteur, chaussée du Maine, 85, à Montrouge. Juge-comm., M. Leboucher; syndic prov., M. Hérou, faubourg Poissonnière, 14.

ALEXANDRE et REDMER, tapissiers-ébénistes, rue de Bondy, 42. Juge-comm., M. Odier; syndic prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16.

MAUZAIN, marchand de bouchons et de bouteilles, rue du Pélican, 3. Juge-comm., M. Odier; syndic prov., M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

Du 28 septembre. — MARTIN, limonadier, rue Saint-Honoré, 225. Juge-comm., M. Leboucher; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

Du 13 octobre. — PRODHOMME cadet, marchand de toile, rue Saint-Martin, 245. Juge-comm., M. Klein, syndic prov., M. Hellet, rue de Paradis-Poissonnière, 56.

Du 10 septembre. — Veuve GATINE, en son vivant négociante, faubourg Saint-Denis, 184. Juge-comm., M. Coissieu; syndic prov., M. Hénin, rue Pastourel, 7.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 octobre.

» h. »|» OPÉRA.—
» h. »|» FRANÇAIS.—Incessamment la réouverture.
8 h. »|» ITALIENS.—La Sonnambula
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—La Fiancée, Actéon.
6 h. 3|4 ODÉON.—Le Chevalier de Pomponne.
6 h. 3|4 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE.—1er Malade, Cheveu Blond, Poltron, Passé Minuit.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS.—Les Impressions, un Mousquetaire, Turlututu, le Gamin.
6 h. 1|2 GYMNASE.—Le Réveil, Mlle Agathe, Protégée, Geneviève.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—La Recherche de l'Inconnu, Mon ami Pierrot, la Mère Michel, Une Fièvre brûlante, Croquignole.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU.—Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. 1|2 GAITÉ.—Simon-le-Voleur, la Nonne sanglante, le Réfractaire.
6 h. 3|4 COMTE.—L'Anguille de Melun, le Parapluie fantastique, la Pie.
7 h. »|» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. »|» FOLIES.—Mlle Faribole, Moustache, Revue, le Bonheur en Bouteille.
7 h. »|» DÉLASSEMENTS.—Les Folles de Bedlam, Tantale, Mode anglaise.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. 1|4 BEAUMARCHAIS.—Frères à l'Epreuve, Gueule, Charpentiers, Jocrisse.
2 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 fr.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

LES ANNONCES SONT REÇUES AU SIÈGE DE LA

SOCIÉTÉ CH. DUVEYRIER ET Ce.

8, Place de la Bourse, A PARIS. 8,

TARIF

Des ANNONCES commandées SIMULTANÉMENT Dans le CORSAIRE, l'ESTAFETTE et la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

A partir du 1er octobre 1847.

ANNONCES dites AFFICHES.

La ligne d'environ 25 lettres, justifiée en caractères de 5 points.

Une insertion.	50 c.	la ligne par journal.
La même, 3 fois en un mois.	35 c.	—
La même, 6 —	20 c.	—
La même, 15 —	10 c.	—

ANNONCES dites ANGLAISES.

(La ligne comporte environ 40 lettres.)

Une insertion.	1 fr. »»	la ligne par journal
La même, 3 fois en un mois.	» 70 c.	—
La même, 6 —	» 40 c.	—
La même, 15 —	» 20 c.	—

RÉCLAMES.

La ligne de 40 lettres environ. . . 2 fr. »» c. par journal.

FAITS PARIS AGRÉÉS, et placés sous la rubrique : FAITS DE PUBLICITÉ,

La ligne de 40 lettres environ. . . 2 fr 50 c. par journal.

Nota. Ces prix sont DOUBLÉS : 1° pour les commandes faites SÉPARÉMENT à l'un des trois journaux ; 2° pour les insertions concernant la formation ou la constitution des Sociétés, les appels de fonds, les ventes immobilières ou les jugements.

Les commandes une fois faites sont définitives.

La Société n'est responsable ni du retard des insertions ni de leur refus par les gérants des journaux.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 16 OCTOBRE.

Des Progrès de la Solidarité humaine.

La solidarité est l'idée sociale par excellence ; c'est la base et le cachet du progrès véritable, c'est le point de ralliement des diverses écoles socialistes, c'est le but auquel concourent même, par action ou réaction, directement ou indirectement, les mouvements les plus nombreux et les plus opposés des sociétés modernes.

A l'heure qu'il est, dans les conditions générales où nous nous trouvons, rien ne peut étouffer ce sentiment dans les âmes, rien ne peut l'empêcher désormais de s'étendre, de se propager et de pénétrer de plus en plus dans les faits. Les efforts qui lui sont contraires le surexcitent, au lieu de l'arrêter ; l'égoïsme même des gouvernements le favorise autant que la générosité des peuples ; la peur des révolutions et des guerres lui est presque aussi utile que l'essor des libertés et de l'indépendance. La solidarité qui s'établit entre les gouvernements pour les garantir des insurrections populaires, fait naître la solidarité entre les peuples contre les tendances réactionnaires des gouvernements. Les coalitions absolutistes ou immobilistes provoquent les sympathies libérales et émancipatrices entre nations comme les coalitions de capitalistes déterminent à l'intérieur le ralliement des travailleurs. L'excès de concurrence et d'anarchie pousse à l'association et à la solidarité tout autant que la recherche idéale d'une société meilleure. Alliances nationales, fusion de partis, relations commerciales, associations partielles, sociétés d'actionnaires, ligues, coalitions, assurances mutuelles, communications rapides par la vapeur, publicité des journaux et des livres, découvertes et applications réciproques de l'industrie, des sciences et des arts, neutralisation des points centraux du globe, efforts régénérateurs du christianisme sous un généreux pontife, tendances pacifiques de tous les gouvernements, toutes ces choses sont les signes et les moyens de progrès de la solidarité humaine ; toutes ces choses sont les anneaux qui relient, chaque jour, plus intimement les individus, les classes et les peuples.

Aujourd'hui, un peuple ne peut plus s'agiter, souffrir, s'insurger ou se plaindre sans que tous les autres peuples le sachent, s'en émeuvent et répondent au moins par des vœux à ses douloureux efforts. Les crises sociales, politiques ou financières qu'on signale à Londres, à Dublin, à Rome, à Naples, à Genève ou à Madrid soulèvent en France un écho de sympathie ou d'intérêt presque aussi vif que si elles avaient lieu à Mulhouse, à Lyon ou à Marseille. Un gouvernement ne peut intervenir d'une manière quelconque dans les affaires d'un autre pays sans se concerter avec plusieurs gouvernements et sans rendre compte de ses motifs à l'opinion du monde. Une violation des traités ou un excès d'oppression ne peuvent plus se produire sans soulever après eux d'unanimes protestations. Il ne dépend plus d'un seul Etat de décider la guerre, et c'est parce que la solidarité des gouvernements et des peuples rendrait cette guerre universelle que la paix du monde est déjà garantie.

On peut voir particulièrement les progrès de cette solidarité morale des peuples dans les derniers événements. Au prix des massacres de la Gallicie, le cabinet de Vienne a voulu perpétuer l'iniquité du partage de la Pologne et son repos absolutiste ; mais il n'a réussi qu'à graver plus profondément dans la conscience européenne le ressentiment de cette iniquité monstrueuse, et la nation de la solidarité humaine. Il a voulu aussi, en occupant brutalement la ville de Ferrare, intimider l'Italie et arrêter l'œuvre libérale de Pie IX ; mais il n'est parvenu qu'à enflammer toute la péninsule italique, qu'à lui faire arborer le même drapeau de régénération et d'enthousiasme, et il s'est vu forcé de reculer lui-même devant la solidarité qu'il a fait naître entre les droits, les espérances et les douleurs des populations. L'autocrate de toutes les Russies croit aussi, en posant ses deux pieds de colosse sur la poitrine de la Pologne, avoir maîtrisé le dernier souffle de ce peuple martyr ; cependant, moralement, la Pologne expirante tient aujourd'hui plus de place en Europe qu'elle n'en a jamais tenu, et il est probable que le chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Varsovie, par lequel l'empereur croit tenir plus étroitement sa victime, doit, en se prolongeant jusqu'au centre de l'Allemagne, jusqu'au midi de l'Europe, servir de conducteur à l'électricité de la liberté et de la justice, et, dès la première commotion européenne, apporter à tous les peuples slaves les secours libérateurs de la solidarité des nations. C'est déjà sous l'influence de cette solidarité irrésistible que le cabinet de Berlin s'est résigné à jeter à son peuple quelques misérables bribes de droits représentatifs ; mais en vain s'efforce-t-il de rester souverain et capricieux arbitre de ces droits populaires, ses concessions tardives et restrictives ont simplement donné à la Prusse une conscience plus nette des progrès qu'il lui reste à conquérir. A Naples, une dynastie de Bourbons aveugles a répondu par des bombardements et des exécutions impitoyables aux soulèvements légitimes des populations. Elle paraît être ainsi parvenue à comprimer momentanément l'insurrection sous la masse de ses victimes. Elle met à prix les dernières têtes qu'elle n'a pu atteindre pour achever au moyen d'une corruption infâmante sa tâche de bourreau. Mais elle aussi vient, à sa manière, de rendre un éclatant hommage à la solidarité qui relie les efforts des peuples opprimés. Son plus grand soin, en poursuivant la révolte, a été d'empêcher le cri des mourants de parvenir aux oreilles de l'Italie en armes et de l'Europe attristée. Comme le meurtrier, elle a caché ses morts dans les gorges des Deux-Siciles, et, honteuse de sa victoire devant le tribunal de l'opinion du monde, elle interdit aux témoins d'en publier les moindres détails. D'ailleurs, les peuples ne protestent pas seuls contre cet obscurantisme sanglant de la maison de Naples : Pie IX, dont le sublime exemple est la leçon des princes, a fait observer, dit-on, au roi des Deux-Siciles que la solidarité du sang est plus à craindre et plus terrible que celle du progrès.

Mais c'est en France surtout que la solidarité humaine, malgré les obstacles qu'on lui suscite, grandit sans cesse, au moins comme enseignement moral. C'est encore en France, cœur de l'Europe, que se croisent les courants électriques de l'atmosphère d'idées et de sentiments qui imprègne le monde. La France, comme nation, a toujours cette nature sympathique et généreuse, cette expansion bienfaisante qui sert la cause des peuples et de l'humanité, en dépit des entraves et des coalitions. Seulement, elle lutte courageusement à cette heure, au moyen des idées comme elle luttait glorieusement hier au moyen du canon. Elle communie avec l'Europe par sa libre pensée d'autant plus chaleureusement, qu'elle voit son gouvernement conspirer contre ses sentiments et sa propre mission. Sur les ruines de trois dynasties brisées par elle, il a pu s'élever un pouvoir qui ose pousser l'esprit de réaction jusqu'au point à peu près où les révolutions commencent ; mais ce pouvoir, par cela même, a forcé l'opinion publique à étendre ses protestations et son indignation jusqu'aux dernières limites de la légalité. La politique corruptrice et anti-nationale du ministère actuel aura plus fait pour le progrès de la solidarité humaine qu'on ne le suppose généralement. Il a cru, au moyen de temporisations décevantes, d'ajournements calculés et de dose d'opium politique, être parvenu à énerver le pays, à le rendre insensible et indifférent aux maux des autres peuples ; mais au moment même où il se croyait arrivé à ses fins, il peut s'apercevoir qu'il n'a finalement réussi qu'à réveiller l'esprit public de sa longue apathie, qu'à rallier les partis divisés dans le même sentiment de moralité et de dignité nationale, qu'à rendre plus vivaces les sympathies de la France pour tous les peuples, qu'à couvrir en un mot le pays de vivantes protestations.

En effet, à ce ministère corrupteur et réactionnaire, la grande cause des peuples devra peut-être des remerciements. Ses efforts ont été constamment hostiles au progrès et au sentiment du pays ; mais ils n'auront eu pour résultat que de provoquer une réaction solennelle de ces progrès et de ces sentiments. Il a voulu gouverner la nation la plus généreuse au nom d'un égoïsme étroitement conservateur, et il n'est parvenu qu'à s'aliéner dans son propre parti, dans le parti conservateur lui-même, ses appuis les plus fermes et les plus intelligents. Il s'est efforcé de désintéresser la France au réveil de l'Italie et à la sublime mission de Pie IX ; mais il n'a fait que rendre plus sympathiques et plus populaires en France Pie IX et les Italiens. Il a eu l'audace de menacer la Suisse libérale, et d'expédier aux Jésuites des cantons rebelles, les armes qui leur manquaient pour ensanglanter ce pays ; mais il n'a réussi qu'à donner à l'Europe un nouveau sujet de réprobation contre sa politique, et qu'à faire fraterniser plus chaleureusement les patriotes de nos frontières avec les patriotes des cantons libéraux. Il compte exploiter dans un intérêt exclusivement dynastique les éventualités de succession au trône d'Espagne, et maintenir le gouvernement de ce malheureux pays, sous sa tutelle conservatrice, c'est-à-dire immobiliste et énervante ; mais il a rendu par là plus étroitement solidaires les efforts que feront les peuples français et espagnol pour déjouer dans les deux pays, ses machiavéliques projets. Enfin, il se croit bien éloigné des crises financières et sociales de l'Angleterre et de l'Irlande ; il suppose que la France restera spectatrice étrangère et impassible du débat de solidarité humaine qui va très prochainement se vider entre les prolétaires et les capitalistes anglais, entre les droits de l'argent et les droits du travail, entre la famine et la propriété ; mais la France, jusqu'ici rivale de l'Angleterre dans ses intérêts et dans sa gloire, attend cette épreuve douloureuse pour fraterniser avec les vingt millions d'esclaves de la propriété britannique, et pour remplacer, par une entente cordiale féconde entre les deux peuples, l'entente cordiale jalouse et menteuse qui cesse d'exister entre l'aristocratie anglaise et les conservateurs français. Pour peu que le règne de notre ministère actuel se prolonge, nous ne désespérons pas de voir la population française pousser son énergique réaction contre ce pouvoir dégradant jusqu'à organiser et centraliser elle-même le service de la solidarité des peuples ; mais ne désespérons pas de la voir dresser le programme de leur ralliement social et politique, et procéder d'une manière sûre à leur affranchissement, autant par l'unité de direction des mouvements insurrectionnels que par le concours simultané des lumières de la presse, des secours d'argent et des volontaires généreux.

Ce simple fait serait décisif pour le salut de l'humanité entière ; car la solidarité des peuples est à l'harmonie générale du monde ce que la solidarité des intérêts individuels est à l'harmonie intérieure de la société.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 17 OCTOBRE 1847.

A PROPOS DU RHIN.

Une erreur de Boileau. — L'histoire et les bords du Rhin. — La Réforme et la Révolution. — La chute de Schaffouse. — Les villes rhénanes. — Le repos de Charles. — Un autre Parc-aux-Cerfs. — Une ville en double éventail. — Les paillettes d'or et les radeaux. — Iles flottantes. — Les BRIGANDS DU RHIN. — Organisation des bandes. — Un dénonciateur. — Loyauté d'un bandit. — Un brigand civilisé. — Shinderhannes. — Un livre sur le Rhin.

Boileau a dit quelque part :

> Au pied du mont Adule, entre mille roseaux,
> Le Rhin tranquille et fier du progrès de ses eaux,
> Appuyé d'une main sur son urne penchante,
> Dormait au bruit flatteur de son onde naissante, etc.

Il a été concédé de tout temps aux poètes de n'être pas forts en géographie. Boileau a usé de ce privilège. Le Rhin, à sa naissance, n'est pas entouré de roseaux, mais de neiges éternelles et de rochers sauvages. Il se compose de trois affluents principaux : le Rhin antérieur, le Rhin du milieu et le Rhin postérieur. Les deux premiers naissent du mont Saint-Gothard, le troisième tombe d'un autre pic des Alpes rhétiennes et descend par la gorge du Rhinwald. Une multitude de torrents grossissent ces trois affluents, et le fleuve arrive au pied des montagnes déjà impétueux et fier, déjà digne de porter ce nom de *fleuve* par excellence, que les anciens lui donnèrent. — *Rhein*, en grec, signifie *couler*. — Descendu d'un berceau de neige dans un bassin de grès, par une écluse de granit, il va, après avoir traversé les contrées les plus vivantes de l'Europe, se perdre dans les sables volcaniques, sans porter son nom jusqu'à la mer.

Chaque pas du fleuve, pendant les deux cent quatre-vingt-dix lieues de son cours, éveille un souvenir. Cent quatorze villes, onze nations, sont arrosées par lui. Trente siècles et trente peuples se sont mêlés au bruit de ses ondes. Une excursion sur ses rives est un vrai cours d'histoire. Toutes les époques s'y heurtent, tous les peuples s'y rencontrent, tous les principes s'y donnent rendez vous. Les vestiges du temps romain s'y mêlent à ceux du moyen-âge. La langue étrusque y donne la main à la tudesque et à la française. César y coudoie Napoléon, Attila, Louis XIV ; Charlemagne et les héros de la République s'y saluent, Charles-Quint répond à Frédéric Barberousse, Jean Hus à Luther, Turenne aux émigrés. Le catholicisme triomphe à Constance, la réforme à Bâle, la démocratie dans les Grisons, Strasbourg est plein de Louis XIV, Carlsruhe réfléchit notre dix-huitième siècle, Francfort personnifie la vie commerciale, Dusseldorf l'art moderne, Coblentz et Mayence rappellent les luttes des peuples pour les frontières, Cologne et Nimègue représentent la diplomatie.

La lutte des peuples et des principes qui s'est continuée sous la Révolution, date de loin sur les bords du Rhin. Aux châteaux germains de la rive droite, Rome opposa les siens sur la rive gauche. La lutte fut quelque peu suspendue au moyen-âge. Les électeurs des burgs avaient assez de s'opposer à la puissance croissante de l'Empire ; mais les guerres d'idées, les guerres de religion et d'émancipation ont réveillé le vieil antagonisme. Le Rhin a vu tour à tour les guerres des Suisses pour leur indépendance, la guerre sociale des paysans d'Allemagne, les guerres religieuses de la réformation, les guerres philosophiques de la révolution. L'Allemagne sentimentale et raisonneuse s'est mesurée contre la France logique et impatiente d'action avant de fraterniser avec elle. Voici Constance, où un concile pour le service duquel on avait fait venir trois mille prostituées, fit brûler Jean Hus et Jérôme de Prague, ces prédécesseurs de Luther et de la Révolution française. Voici Worms, où se fit cette grande entrevue du moine réformateur et de la Diète, présidée par l'empereur. La lutte du catholicisme et du protestantisme est écrite à chaque pas du fleuve ; mais elle n'existe presque plus dans les esprits. Quelques restes d'intolérance subsistent bien en Suisse, où les cantons catholiques s'arment contre les protestants sous la protection de l'Autriche, et même — ce qui fait monter la honte au front, — de la France ; mais en Alsace et en Allemagne les deux cultes vivent en bonne intelligence. Il y a plus, dans la plupart des localités la même église sert successivement aux deux cultes, un même curé interroge les enfants tour à tour, selon leur religion, sur le catéchisme catholique, le catéchisme protestant, le catéchisme juif.

Les souvenirs de la révolution et de l'émigration sont plus nombreux encore sur les bords du Rhin et plus palpitants que ceux de la lutte religieuse. Partout on a combattu ou intrigué, on s'est livré des batailles ou tendu des embûches. Vers le sud, tout est plein des victoires de Masséna et de Gouvion-Saint-Cyr ; c'est ici que le duc d'Enghien fut enlevé ; là était le centre du gouvernement de l'émigration. Tout fume encore du sang français.

Le caractère des souvenirs change à chaque phase du fleuve. Au début, ce sont les souvenirs héroïques qui prédominent ; les légendes y sont héroïques aussi ; au centre, elles sont terribles, sombres, impitoyables ; c'est la mort et la fatalité qui descendent des vieux burgs ; les luttes retracées dans le *Niebelungen* y trouvent un écho sourd. Les légendes de la partie inférieure du fleuve, des plaines prussiennes et hollandaises ne sont plus que gracieuses : c'est à Mayence que se rapporte celle des amours d'Eginhard et d'Emma, fille de Charlemagne ; Andernach rappelle la sentimentale tradition de Geneviève de Brabant.

Fleuve capricieux, le Rhin aime l'inattendu, la variété. « Ici l'art domine, là c'est la politique, plus loin encore les ruines du temps et les cadavres des édifices. » Rien de plus changeant et de plus brusquement varié que ses premiers pas. Ici étroit, resserré, rapide, il étale plus loin une vaste nappe d'eau. Sorti des gorges pittoresques des Grisons, il réfléchit le coquet amphithéâtre qui pose ses pieds dans le lac de Constance ; puis, à peine sorti, il s'engage dans une suite de méandres rocailleux et descend en cascades jusqu'à Bâle. Mme Roland décrit ainsi la principale de ces cascades, celle de Schaffhausen :

« Qu'on se représente tout le fleuve dans la plénitude de sa majesté, tombant à la fois de soixante-dix à quatre-vingt pieds comme une mer d'écume jaillissante ; trois roches couronnées de quelque verdure interrompent le cours de cette vaste nappe d'eau, de ce torrent de neige ; le fleuve irrité bat leurs flancs avec furie, les sape, les amincit et multiplie ses chutes par les jours qu'il se fait au milieu d'elles ; il tombe avec un fracas qui répand l'horreur et dont toute la vallée retentit. Par ses chocs tumultueux, l'onde brisée s'élève en vapeurs où se joue le brillant iris. Ces mouvements rapides comme l'éclair, cette force imposante toujours la même, toujours produisant des effets divers, ces flots qui se renouvellent et se poussent avec violence, ce mugissement plus terrible que l'éclat du tonnerre, tout cet ensemble vous enlève à vous-même et tient vos sens suspendus entre l'admiration et l'effroi ; ou, s'il vous rend à la pensée, c'est pour nourrir le sentiment profond de la fragilité de notre existence et de tout ce qui peut en étendre la durée dans l'avenir... »

Plus bas, près de Lauffenbourg, il se trouve une autre cascade moins grande, où les bateliers font descendre leurs bateaux au moyen de cordes, après les avoir déchargés. Un Anglais voulut un jour se placer

Faut-il conclure de l'article édifiant d'aujourd'hui que, si les jésuites étaient chassés du monde entier, ce qui ne tardera guère, on leur offrirait un refuge dans les bureaux du *Journal des Débats?* Mon Dieu! non. Ce journal a trouvé très bon qu'on les renvoyât de France, il y a même prêté les mains, mais le ministère ne voulait pas alors qu'on le crût moins libéral que M. Thiers. Quelques députés, dans la majorité même, étaient nourris de *Constitutionnel* sous la Restauration et ne l'ont pas encore digéré. Le ministère a courtisé ces hommes, parce qu'ils ont des boules et que de ces boules dépend l'existence du cabinet.

Mais en Suisse, dans une question de politique extérieure, on se croit libre de suivre ses préférences secrètes. Quand le progrès, la lumière se trouvent en présence de l'immobilité, des ténèbres, quand l'avenir lutte avec le passé, on se prononce pour le passé contre l'avenir; on cède à cette aveugle et dangereuse manie de restauration qui ramènerait à l'Europe le commencement, mais aussi et bien plus sûrement la fin du dix-huitième siècle. La Suisse est faible, on peut la menacer; nous sommes braves contre la Suisse et le Portugal. Les *Débats*, au lieu de donner aux partis qui vont s'égorger en Suisse de sages et concluants avis, n'ont pas honte de terminer leur article soi-disant genevois par ces phrases insultantes qui précipitent une lutte, qui l'enveniment, et qui sont une provocation pour les gens de cœur.

Les gouvernements coalisés de l'Europe laisseront-ils s'accomplir cette entreprise audacieuse (l'exécution des arrêtés de la Diète)? vous savez mieux que moi, Monsieur, ce qui se dit là-dessus dans leurs conseils, et quels projets s'y préparent; mais il n'est personne qui ne pense que, si l'épée sort du fourreau en un lieu quelconque de la Suisse, il faudra que ses puissants voisins interviennent pour l'y faire rentrer.

Pour expliquer l'esprit et le ton d'un pareil article, on est obligé de se rappeler que M. de Cassagnac est en pèlerinage à Rome, et que les *Débats*, seul journal ministériel aujourd'hui, sont obligés de faire la besogne de l'*Epoque*.

Séquestrations odieuses.

DÉNONCIATION A M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE.

Nous avons, dans un récent article, rappelé les principes qui régissent en France la liberté individuelle, et suivant lesquels le père de famille seul a le droit de faire détenir son enfant mineur *pendant un temps limité et suivant des règles posées par le code civil.*

Nous avons rappelé que la séquestration de personnes exercée en dehors de ces termes est un crime puni des travaux forcés par les articles 341 et suivants du code pénal.

Ces règles sont indignement violées dans un grand nombre de maisons qui, sous le titre de *Providence* ou de *Refuge*, ne sont que des exploitations industrielles alimentées par le travail de jeunes filles illégalement détenues.

Pour citer un exemple, nous réclamons une enquête publique et solennelle sur la maison de refuge de Saint-Etienne, et, sans mettre encore en circulation aucun nom propre, nous allons reproduire les détails qui nous arrivent sur cet établissement.

Nous ne donnons pas nos articulations comme prouvées; nous demandons, au contraire, qu'on les soumette à un contrôle rigoureux. Quand de pareils faits circulent dans une ville, la mission de la magistrature est d'examiner, d'approfondir. Il suffira qu'après enquête judiciaire, une faible partie de ces faits soit démontrée, pour que l'autorité doive sévir contre les directeurs actuels

Au contraire, j'aurais pu sauver une âme. »

La couturière tenait une lettre, vraie lettre de cachet, qui devait servir à la séquestration. Bientôt après, la même lettre était employée pour faire une autre captive.

2e *fait*. Une jeune ourdisseuse a été enfermée sans le consentement de ses parents; elle travaillait dans un magasin et se retirait le soir chez une de ses camarades, sa famille demeurant à l'autre extrémité de la ville. Son père et sa mère consentaient à cet arrangement et recevaient souvent ses visites. Un jour, après avoir attendu vainement sa fille, la mère va la chercher. Les compagnes de l'ourdisseuse se regardent tout étonnées et finissent par dire: — Vous ne savez donc pas qu'elle est au refuge?

La mère indignée court à cette maison, accable de reproches la supérieure, et se fait délivrer par le procureur du roi un billet pour obtenir la sortie de sa fille. On amène en effet la jeune personne, mais la mère ne peut l'entretenir qu'au travers d'une grille et à distance. Le parloir est disposé de telle manière que l'ourdisseuse, tout en parlant à sa mère, avait près d'elle une sœur invisible qui lui dictait ses réponses. La captive a raconté le fait après avoir recouvré sa liberté, obtenue au prix de démarches multipliées. Rentrée enfin en possession de sa fille, la mère n'a jamais pu découvrir qui avait fait enfermer cette jeune personne, ni pour quel motif on l'avait enlevée. Tout ce qu'elle a pu savoir d'une sœur, c'est que les 300 francs exigés pour la réception de chaque jeune fille avait été payés. La mère ignore par qui, dans quel intérêt. Elle pleure encore en racontant ces faits; elle dit que ce malheur l'a vieillie, et ne peut se faire à l'humiliante idée que sa fille ait été placée dans un refuge.

3e *fait*. Une maîtresse ourdisseuse dit un jour à une jeune personne qui travaillait sous ses ordres: « Il faudra vous habiller proprement; nous irons ensemble visiter le refuge. » On se mit en route, et la jeune fille resta dans la souricière. Inutile de dire quelles scènes de désespoir et de violence se passent dans de pareils moments.

4e *fait*. Nous citons le fait qu'on va lire avec plus de réserve encore que les autres; mais il suffit qu'on se le répète à Saint-Etienne, en citant des noms, pour que des investigations soient nécessaires. Une dame avait donné de l'argent et des meubles pour faire entrer sa nièce au refuge. Quelque temps après, la jeune fille, ne travaillant pas de manière à gagner sa vie, on l'aurait conduite à Lyon et abandonnée seule, en un mot, exposée.

5e *fait*. Le père... se trouva par hasard un instant seul avec sa fille, placée au refuge, et lui dit quelques mots que la sœur n'entendit pas. Quand le père fut parti, on voulut faire répéter à la fille les paroles qui lui avaient été adressées. Sur son refus, elle fut mise au cachot pour quinze jours, avec la camisolle, ou plutôt le *corset* de force. — Une mère allant visiter sa fille, on refusa de la laisser pénétrer; on lui dit que sa fille se portait bien. La captive était administrée le même jour.

6e *fait*. Une jeune personne qui a passé par l'établissement raconte ce qui suit:

Cédant à de mauvais conseils, elle manqua gravement à son père, qui lui dit en colère: Je veux t'attacher par une main et te conduire moi-même dans une maison où tu finiras tes jours.

Enfermée au refuge, elle refusa de travailler et d'obéir. Enfin, pour indiscipline, on la condamna au cachot; deux sœurs lui attachèrent le corset de force, sans résistance de sa part; elle devait garder ce corset tout un mois, on le lui ôta au bout de huit jours, grâce à l'intervention de l'aumônier; mais elle était déjà blessée en plusieurs endroits.

ture pas autant que l'autre.

La victime à qui nous devons ces détails atteste qu'en ce refuge on met dans les aliments et les boissons des drogues qui énervent les jeunes filles.

Elle fut un jour très effrayée, une de ses compagnes s'était pendue.

Un autre jour, on les conduisit toutes en présence de quelques indociles, qui avaient chacune une grosse chaîne en fer passée autour du cou en forme de cravate, et venant s'attacher derrière le dos; ces captives avaient les cheveux épars, le visage caché dans un linge; elles étaient couchées ventre à terre sur les carreaux, et toutes leurs compagnes furent obligées de défiler en sautant par dessus leurs corps.

Le témoin de ces faits a maintenant la santé perdue; forte et vigoureuse à son entrée au refuge, cette jeune fille, quoiqu'elle n'ait pas encore vingt ans, a été complètement épuisée par un séjour de cinq mois dans cette maison. Une fois, elle a entièrement perdu l'usage de la parole pendant huit jours.

Elle avait une sœur qui s'est présentée plusieurs fois au refuge, sans être admise à lui parler. Cette sœur, alarmée par les bruits qui couraient sur l'établissement, vint à bout de fléchir le père, et la prisonnière fut rendue à la liberté.

Voilà des faits qui transpirent dans Saint-Etienne et qui excitent l'indignation des classes pauvres. Que l'autorité prévienne, par une prompte et sévère intervention, des troubles analogues à ceux dont Lyon fut récemment le théâtre, et qui auraient plus d'intensité peut-être. Déjà le peuple a montré souvent sa sympathie pour les captives; il facilite des évasions qui réussissent quelquefois. S'évader d'une maison de refuge! d'une maison où l'on devrait être libre et retenue seulement par des bienfaits; quelle sanglante critique de l'établissement!

Il y a trois ans environ, l'une des prisonnières sauta par la croisée, mais ses vêtements s'accrochèrent à l'espagnolette; on la trouva suspendue et mourant de froid. Une autre, voyant passer une voiture de foin, s'élance avec à-propos; son absence est bientôt constatée; on la demande, on la cherche, mais blottie dans le foin, elle put rentrer en ville.

Une troisième avait franchi les murs. On s'en aperçut. Sœurs et jardiniers la poursuivirent. C'était à midi, les ouvriers du voisinage étaient sortis des ateliers pour le repas; à coups de pierre ils mirent en déroute sœurs et jardiniers; le refuge compta une victime de moins.

En attendant une enquête, que l'on ne peut nous refuser, et qui ne se rattache ni de près ni de loin à la politique, nous invitons la presse de Saint-Etienne à préparer les éléments de l'instruction, et à tenir l'attention publique en éveil. Le *Courrier de Saint-Etienne* avait annoncé qu'il examinerait cette affaire. Nous l'engageons à tenir parole, dans la confiance qu'il servira exclusivement les intérêts de la justice et de la vérité. Nous pensons que le *Mercure ségusien* ne demeurera pas en arrière, et qu'il ne se formera pas deux camps à propos d'un sujet fait pour rallier tous les hommes de cœur.

Voici les différents points de la thèse qui doit être débattue judiciairement et dans la presse:

Il existe à Saint-Etienne un lieu appelé refuge, où 80 à 100 jeunes filles ont été, les unes entraînées de force, les autres surprises comme dans un piège.

Cette maison renferme un cachot, et des instruments de contrainte tels que chaînes, corsets de force.

On y emploie des drogues débilitantes. Les parents n'y voient

---

dans un de ces bateaux et y périt.

L'enfance du Rhin finit à Bâle, la cité moyen-âge, dont les habitants se sauvent à l'aspect des étrangers. Son cours désormais est calme, facilement navigable, semé de nombreux îlots. Suivons-le, en nous détournant de temps en temps à droite et à gauche pour saluer les excentricités. Voici Thann et Mulhouse, Thann la ville des surprises, la cité mystérieuse où les rues grimpent en spirales, où le jour n'éclaire les promenades que par des soupiraux; Mulhouse où les maisons sont coloriées et dorées avec reliefs, vitraux, auréoles, martyrs et versets de la Bible; la Forêt-Noire, si fertile en traditions terribles, avec ses pentes bocagères, l'Alsace avec ses villages manufacturiers; Bade nichée entre quatre montagnes comme un nid d'hirondelles entre quatre cheminées; Strasbourg avec sa magnifique cathédrale, dont la tour, où perchaient jadis des filles de joie, hirondelles de l'église, remplacées aujourd'hui par des cigognes, ne le cède en hauteur que de trois pieds à la plus haute des pyramides d'Egypte, bien qu'on ne l'ait élevée qu'aux deux tiers du projet primitif; Worms dont la belle cathédrale a deux absides et quatre tours; Carlsruhe, la ville née d'une fantaisie de souverain....

Il y avait au commencement du dernier siècle, dans le duché de Bade, un margrave, nommé Charles-Guillaume. La nature, dit un poète allemand, ne sachant si elle en ferait un Hercule ou un Sardanapale, en fit l'un et l'autre. Il avait inventé le Parc-aux-Cerfs avant Mme de Pompadour. Le sien était une faisanderie composée de quatre pavillons et d'un bassin habité par des canards sauvages; deux pavillons servaient de volières, les deux autres constamment fermés au regard par des tentures de drap vert, contenaient le sérail du maître. Il y avait d'abord trois cents femmes, mais sur les réclamations de ses sujets, il les réduisit à cinq douzaines des plus belles. Aucun homme n'était admis dans ces pavillons. Ces jeunes femmes, auxquelles on faisait donner une éducation variée, faisaient la cuisine, surveillaient le mobilier, montaient à cheval et chassaient avec le margrave, habillées en hussard, ou organisaient des représentations de théâtre pour distraire leur sultan.

Or, un jour que ce margrave était fatigué de la chasse, il s'assit sous un arbre avec tant de plaisir qu'il résolut d'y bâtir une ville toute en bois, comme c'était son habitude. La pierre coûtait trop d'argent et demandait du temps. Le palais fut élevé d'abord: un corps de logis flanqué au dos d'une tour octogone, et sur les côtés de deux grandes ailes avancées qui s'écartent à mesure qu'elles s'allongent; des jardins, des parterres l'entouraient, puis des maisons d'égale hauteur, bâties en arcades et élevées de trois étages, y compris le rez-de-chaussée. La forêt, au centre de laquelle surgissait cette ville, fut percée de vingt-et-une allées aboutissant au château; les onze rues de la ville furent percées dans le même système, et le palais se trouva ainsi former le centre d'un double éventail. Le fils de Charles-Guillaume a traduit en briques et en pierres les plans que le père avait commencé à exécuter en bois; mais la ville s'appelle encore le *Repos de Charles*, *Carlsruhe*.

Un peu plus loin le Rhin quitte la France et ne trouve plus que des nationalités douteuses et alternantes: la Bavière coupée en deux, la Hesse en trois, et Francfort, la cité commerçante et qui se croit libre sous les baïonnettes autrichiennes. C'est alors aussi que le fleuve commence à déposer ces paillettes d'or qu'il a recueillies dans les roches schisteuses des Alpes. Ces paillettes sont disséminées dans des graviers d'une certaine grosseur. Un mètre cube de gravier, pesant environ 1 800 kil., renferme 0,0146 grammes d'or. La bande aurifère, large de 4 kil., longue de 12 et profonde de 5 mètres, qui s'étend entre Rheinau et Philippsbourg, contient par conséquent 55 916 kil. d'or, lesquels, à 3 159 fr. le kil., représentent une valeur de 114 000 000 fr. On n'en extrait cependant annuellement que pour environ 45 000 fr., par suite de diverses difficultés ou impossibilités. L'ouvrier laveur gagne à ce travail de 1 fr. 50 à 2 fr. par jour, mais il peut accidentellement gagner jusqu'à 15 fr.

Les chênes, les sapins, les mélèzes de la Forêt-Noire suivent les paillettes d'or sur le fleuve, et vont fournir de bois la Hollande, qui en est dépourvue. Un arbre est jeté isolé dans le fleuve, plus loin on l'échoue, on le dépouille de ses branches, on en rapproche plusieurs, que l'on équarrit pour en former des radeaux; plus loin, on élargit ces masses flottantes, on y ajoute des ailes, des contreforts, des bastingages, on y bâtit des maisons, on y parque des troupeaux, qui voyagent ainsi à peu de frais. Les arbres de même essence ou d'essences voisines sont réunis; le radeau va se grossissant; ce n'est plus une maison qui s'y attache, c'est tout un village; ce ne sont plus quelques moutons isolés qui regardent la rive à travers leurs bastingages, ce sont des troupeaux complets et nombreux. Les grands radeaux ont vingt rames à une extrémité et vingt-deux à l'autre, soulevées chacune par sept rameurs. Le pilote, siége au milieu, commandant la manœuvre. Une barque marche une lieue en avant; c'est l'avant-garde, elle fait ranger les bateaux et ouvrir les ponts; d'autres barques portent des ancres et des câbles. Quand les eaux tourbillonnent, quand le passage est difficile, on fait un sacrifice au fleuve, on lui jette une grosse pièce de bois pour distraire le Cerbère; le fleuve s'en amuse, en effet, et laisse passer le village flottant.

« Sur le train, dit M. André Delrieu, dans la monographie du Rhin qu'il vient de publier (1), se trouve une habitation complète pour le propriétaire, le pilote, le chef de cuisine et ses aides, une hutte pour le gardien des ancres; six autres huttes pour les rameurs, dont chacune peut contenir cinquante personnes; et enfin une cuisine, une boulangerie, un abattoir, un magasin de vivres, une buanderie et plusieurs écuries. Un bœuf tout entier, ouvert et saignant, pend parfois accroché aux bigues, un autre bœuf vivant tourne autour du poteau où il est lié, et mugit en voyant les génisses paître sur la rive. L'équipage se compose ordinairement de cinq cents hommes, de neuf cents hommes même en tenant compte des relais, depuis le moment du départ jusqu'à l'arrivée du train à Dordrecht, où il est mis en pièces pour être vendu. Dans un seul voyage, le personnel de 500 individus consomme de 40 à 45 000 livres de pain, 12 à 20 000 livres de viande, 10 à 15 000 de fromage, 10 à 15 quintaux de beurre, 8 à 10 quintaux de sel, 60 à 80 de légumes secs, 5 à 600 muids de bière. Il ne faut pas un capital moindre de 3 à 400 000 florins pour équiper un de ces villages flottants.

« Ces gigantesques radeaux sont toutefois, aux anciennes flottaisons du Rhin, ce qu'une corvette est à un vaisseau à trois ponts. Le train d'autrefois, composé comme aujourd'hui de sapins destinés à la mâture, de chênes, de madriers et de menu bois, assemblé à ses extrémités par des chevrons, renoué à ses jointures par des harts d'osier et des crampons de fer, portait 15 ou 18 maisons, 10 ou 12 nacelles chargées d'ancres, de sondes et de cordages, un millier de rameurs, avait 8 pieds de profondeur dans l'eau, 70 pieds de large et environ 900 pieds de long, c'est-à-dire la longueur de dix mâtures sapins attachés bout à bout. Autour du train central et amarrés à son bord au moyen d'un tronc d'arbre qui servait à la fois de pont et de câble, flottaient, soit pour lui donner la direction, soit pour amoindrir les périls de l'échouement, dix ou douze petits trains d'environ 80 pieds de long. Il y avait dans le grand radeau une rue qui aboutissait, d'un côté, à une vaste tente, de l'autre à la maison du patron, espèce de palais de bois. La cuisine fumait sans cesse. Une grosse chaudière de cuivre y bouillait nuit et jour. Soir et matin, le pilote criait le mot d'ordre et élevait au-dessus du train un panier suspendu à une perche. C'était le signal du repos, et les mille travailleurs accouraient, tour à tour avec des écuelles de bois. Les naufrages étaient fréquents. Aussi dit-on proverbialement qu'un entrepreneur de trains doit avoir

(1) Le *Rhin*, son cours, ses bords; légendes, mœurs, traditions, monuments, histoire du fleuve depuis sa source jusqu'à son embouchure, par A. Delrieu, avec 36 dessins, représentant costumes, vues de villes, etc. — Paris, Desessart, 8, rue des Beaux-Arts. Prix: 3 fr. 50 c.

SUPPLEMENT.

[illegible] les moyens les plus illégaux.

Nous comptons bien que l'enquête dont nous donnons le signal aura pour résultat définitif la transformation des maisons de refuge qui doivent être soustraites à d'intrigantes corporations pour devenir des établissements communaux, placés sous un régime de publicité et de liberté.

On n'a pas oublié qu'à la suite de l'agitation qui se manifesta à Rome le 7 et le 8 septembre, le gouvernement papal publia une notification assez sévère, qui a été traduite par le *Journal des Débats* et reproduite par quelques autres journaux. Cette notification blessa vivement un grand nombre de Romains, et l'on y répondit par la protestation suivante, qui n'a pas été publiée, que nous sachions :

Quand une fraction du peuple est accusée devant son souverain de désobéissance aux lois et de sédition, par l'injustice et la calomnie des agents de la police, il est du devoir de tout citoyen qui tient à l'honneur de son pays, de protester hautement contre le mensonge. On a représenté à Sa Sainteté que dans les soirées du 7 et du 8 septembre, au milieu des fêtes populaires, on poussa des cris séditieux et que l'on abusa de la complaisance des ministres de puissances amies, au risque de compromettre le gouvernement dans ses rapports avec les autres nations.

Nous soussignés, témoins en différents points de la ville des réunions populaires des soirées indiquées, attestons que le peuple qui s'est porté en foule sous les palais des ministres de Toscane et de Sardaigne, ne fit autre chose que de saluer par ses *vivat* les princes italiens qui, marchant dans la voie de la réforme, avaient suivi le noble exemple de Pie IX ; que les ministres des deux puissances vinrent volontairement au balcon pour remercier le peuple, au nom de leurs souverains, des honorables démonstrations dont ils étaient l'objet ; et qu'enfin la multitude se sépara tranquillement, sans proférer aucun cri séditieux. Dans la soirée suivante, nous entendîmes chanter les hymnes habituels, et, parmi les chants, nous entendîmes des *vivat* à Pie IX, à Charles-Albert, à Léopold II, à Charles-Louis de Lucques ; parfois on cria aussi *vive l'Italie* ! *vive l'Indépendance italienne !* et c'est probablement dans ce salut à la patrie commune, dans ce vœu pour son indépendance, que la police, qui n'a jamais connu de patrie, a trouvé la terrible accusation de sédition, prétexte tant recherché par nos ennemis. Et quand même ce qu'elle assure, et que nous n'admettons pas, serait vrai, que quelqu'un eût proféré d'autres cris qui pourraient s'appeler véritablement séditieux, l'accusation devait tomber sur lui seul, sans provoquer un édit de la secrétairerie d'état, lequel, quoiqu'il parle de peu d'individus, montre toutefois que l'on croit à la culpabilité d'une fraction assez forte pour avoir besoin d'être réprouvée publiquement et solennellement par un tel acte.

C'est pourquoi, afin de démentir une telle fausseté, afin de détromper le Pontife, consoler son cœur qu'on a voulu affliger, et afin de laver de toute tache ce peuple si digne de louange par son amour de l'ordre, par son respect aux lois, par son dévouement au souverain, nous avons rédigé et signé le présent acte.

Fait à Rome, le 12 septembre 1847.

(Suivent des milliers de signatures.)

En reproduisant notre article : Révolution sociale des colonies, l'*Avenir de la Pointe-à-Pitre* le fait suivre des réflexions suivantes :

Nous félicitons la *Démocratie pacifique* d'être restée toujours fidèle et dévouée sur la brèche de la défense intelligente des colonies, tandis qu'en général la presse métropolitaine ne nous donne que le triste spectacle d'organes livrés aux passions uniquement dissolvantes et désorganisatrices, sans prévoyance des résultats de l'avenir. Avec [illegible] écueils de cette redoutable épreuve, cela grâce à l'intervention active, intelligente, prévoyante de la presse. Que diraient alors les contemporains et la postérité de cette habileté et de cette sagesse si vantées de l'Angleterre, dont l'expérimention a si piteusement naufragé?

Mais on l'a mille fois dit, cette dernière doit nous servir de leçon et d'exemple. Tout publiciste sur la question coloniale doit avoir les yeux fixés sur ces débris pleins d'enseignements énergiques et palpables, et y démêler, pour son instruction, le vrai dans les innombrables mensonges qu'a hardiment propagés une société célèbre, intéressée à cacher des bévues. Peut-être déjà une lueur de réaction est prête à paraître à l'horizon de nos affaires coloniales. Que tous les amis de notre pays et de sa régénération féconde se tiennent éveillés, préparés à en tirer parti. Peut-être la France a-t-elle assez entendu de calomnies et de cris de proscription, peut-être a-t-elle maintenant soif de réparation et d'équité. Disons-lui la vérité franche, sincère ; demandons-lui la justice pour tous, autant que notre faible voix est autorisée à se faire entendre ; mais que nos collaborateurs métropolitains continuent à venir à notre aide avec toute la puissante faculté qui leur est donnée de tout dire pour le bien de l'œuvre.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Les Chambres, pour parer au déficit toujours croissant, avaient autorisé, dans la dernière session, le ministre des finances à emprunter 350 millions. Une ordonnance royale annonce l'adjudication, pour le 10 novembre prochain, de 250 millions seulement en 3 0/0. Depuis 1830, il a été déjà emprunté en rentes 620 millions ; en y ajoutant les 350 nouveaux millions, cela fera 970 millions, sans compter les bois aliénés, les impôts augmentés de 200 à 300 millions par an, etc. Ce gouvernement est cher.

— A partir du 16 octobre, le pain est taxé à Paris à 40 centimes le kilogramme ; en conséquence, la municipalité a cessé de faire distribuer des bons.

— Une grande lourdeur frappe toujours la Bourse et le commerce de Paris, où le manque d'argent se fait sentir. Néanmoins, les énormes faillites qui dévastent l'Angleterre (on les porte à 400 millions de francs) ne réagissent que faiblement en France ; nos maisons de commerce sont peu compromises, jusqu'à présent, dans ces faillites, et ne semblent devoir en ressentir le contre-coup que par les Etats-Unis, dont le commerce anarchique, après avoir souvent payé ses débiteurs par la banqueroute, va à son tour se trouver payé par l'Angleterre en même monaie.

— L'*Indépendance belge* avait accusé M. Dumon notre ministre des finances, d'un fait de corruption. Le *Courrier français* a reproduit cette accusation, en demandant des explications, et en déclarant qu'au surplus il n'avait aucune preuve à fournir des faits allégués par le journal belge. Aussitôt le ministère, qui a dédaigné tant d'accusations que le *Courrier français* portait contre lui en offrant de donner des preuves, le ministère a fait poursuivre le journal qui s'offrait imprudemment à ses coups, et le *Courrier francais* a été condamné cette semaine en cour d'assises à six mois de prison et 6 000 fr. d'amende.

GRANDE-BRETAGNE.

La crise financière continue chez nos voisins d'outre-Manche. Les journaux anglais se perdent en conjectures sur la nature des causes qui ont pu produire cette crise, et les remèdes qu'il faudrait y apporter.

On dit que le ministère actuel se propose de continuer la politique de sir Robert Peel, et d'effectuer de nombreuses réformes dans l'as [illegible] la suite des actions de grâces qu'on doit rendre à l'occasion des récoltes. Le *Times* prétend que le mal est sans remède, tant qu'on ne posera pas le principe que la terre de l'Irlande doit nourrir les Irlandais, sans les laisser à la merci de l'aumône anglaise. Il dit que l'année dernière le gouvernement anglais a donné 125 millions et prêté 125 autres millions aux Irlandais, en outre d'une vingtaine de millions d'aumônes privées que la société anglaise leur a envoyés, et l'Irlande est aussi malheureuse et aussi agitée cette année que l'année dernière. Il termine en disant que, si l'on devait continuer ce système, il faudrait bientôt ajouter à la fameuse formule, l'Irlande pour les Irlandais; l'Angleterre et l'Irlande aussi pour les affamés d'Erin.

SUISSE.

La Suisse cernée par l'Autriche. — Armes fournies par la France au Sonderbund. — M. Guizot et la Suisse. — Révolution à Neufchâtel. — Préparatifs de guerre.

La guerre civile est imminente en Suisse. La majorité est disposée à faire exécuter les mesures votées par elle, et la minorité fait ses préparatifs de guerre. Il y a une touchante unanimité entre les gouvernements de France et d'Autriche pour lui en faciliter les moyens.

L'Autriche a commencé par fournir des armes au Sonderbund, la voici maintenant qui cerne la Suisse. On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* : « Le gouvernement autrichien a résolu de cerner toute la frontière, depuis le lac de Constance jusqu'au lac Majeur. Les chefs militaires dans le Tyrol et dans l'Italie ont déjà reçu les ordres nécessaires. Le Vorarlberg, où il y a de 3 à 4 000 hommes, recevra un renfort de 4 000 hommes. Un renfort sera envoyé du cercle de l'Oberiumthal, dans la partie méridionale du cercle, pour occuper le point important, à l'entrée d'Engadiz. On ne sait pas encore si les autres puissances voisines de l'Autriche suivront son exemple.

Le gouvernement français s'est contenté jusqu'ici d'envoyer des armes : fusils, sabres, obusiers et même des harnais, des munitions de guerre, des boulets, de la mitraille. Ce ne sont pas là des armes réformées, comme le dit le *Journal des Débats*, mais tout un matériel de guerre civile. Au reste, les journaux ministériels ne cachent pas leurs sympathies pour les amis des jésuites. Le *Journal des Débats* prétend que la ligue catholique eût pu s'offenser si le gouvernement français eût refusé de lui céder des armes. S'il en est ainsi, la Diète a également droit de s'offenser qu'on ait vendu des armes à une minorité qu'elle considère comme factieuse.

Les populations suisses se sont émues ; elles ont arrêté les convois, bien que, pour dérouter les investigations, on leur eût fait prendre des voies détournées. Une grande agitation s'est manifestée à la suite de cette saisie parmi les populations voisines. La *Réforme* publie ce matin une lettre en date de Verrières, frontière de Neuchâtel, dans laquelle on annonce qu'une révolution vient d'éclater dans le canton. Nous reproduisons cette lettre :

« Je m'empresse de vous informer qu'on annonce qu'une révolution vient d'éclater dans le canton de Neuchâtel ; jusqu'à présent les détails manquent. A ce sujet, il circule deux versions différentes. La première est que les populations libérales, exaspérées de voir la conduite honteuse et hypocrite de leurs gouvernants dans l'affaire du convoi d'armes, auraient pris la détermination de marcher sur Neuchâtel par différents côtés, en se réunissant préalablement à Boudry, petite ville à deux lieues du chef-lieu, et on ajoute que là la colonne d'expédition se trouverait appuyée d'un corps nombreux de volontaires vaudois.

» D'un autre côté, on dit que ce soulèvement est provoqué par le gouvernement lui-même, afin d'avoir l'occasion d'appeler à lui ses partisans, de tenter avec ce secours une attaque contre les patriotes, d'enlever les convois, arrêtés comme on sait sur les énergiques re-

---

trois capitaux : le premier sur le Rhin, le deuxième à terre et le troisième en poche. »

Nous empruntons au même ouvrage des détails fort curieux sur les brigands du Rhin, et entre autres sur le fameux Shinderhannes :

« Ce fut par un froid d'automne très rigoureux, en novembre 1803, que Shinderhannes traversa la ville de Mayence au milieu d'une foule innombrable accourue des deux rives du fleuve... Il marchait entre son père, sa femme et son enfant ; quatre-vingts malfaiteurs de sa troupe le suivaient au tribunal improvisé dans la résidence de l'électeur en fuite pour y être jugés d'après les lois républicaines.

» A coup sûr ce devait être un curieux spectacle que cette figure noble, élégante, chevelue, aux yeux vifs et doux, aux galantes manières de gentilhomme, où les jeunes filles de l'Eifel et du Lousberg lisaient encore avec un mélange de terreur et de volupté tant de meurtres, d'amour et même d'aumônes ; cet homme jeune et blond s'avançait à la tête de son escorte de gendarmes avec une spirituelle bonhomie, donnant le bras à sa femme et la main à son enfant, souriant aux dames qui pleuraient en agitant des mouchoirs, n'ayant jamais exercé plus d'empire sur l'esprit superstitieux des populations qu'au moment où six années d'une lutte sociale et terrible contre les nationaux et contre l'étranger allaient s'éteindre brusquement dans le panier de l'échafaud.

» L'association des brigands du Rhin avait été en partie le résultat des guerres entreprises par les Français pour l'occupation de la Hollande, de la Belgique et des Etats qui forment aujourd'hui les grands duchés du Bas-Rhin et de Hesse. Fondée d'abord par une famille israélite de Winddschoot, près de Groningue, en Hollande, elle compta successivement parmi ses plus illustres chefs Moïse, Abraham, Picard, Jik-Jak, Bosbek, Hersen, Crevelt, Laghetto, Fetzer, Pierre-le-Noir, et enfin Shinderhannes, le dernier et le plus illustre de tous. A sa mort les bandits disparurent; on n'entendit plus parler de juif étranglé, ni de châtelain rançonné, ni de ville emportée d'assaut ; les paysannes du Taunus descendirent à Wiesbaden et à Francfort pour vendre sans danger leurs œufs, et le Rhin n'ouvrit plus ses flots aux cadavres mystérieux qu'on y précipitait dans l'hiver des sommets de Lorch et de Falkenburg.

» La bande de voleurs comptait en apparence moins de membres qu'elle n'en pouvait réellement jeter en campagne. Mais où se tenaient ces nombreux bandits, qui répandaient la terreur dans la contrée, qui ouvraient contre les villes un feu entendu d'une moitié de la province, qui les enlevaient d'assaut et forçaient les habitants sur la pointe du sabre à donner rançon? Ils étaient habilement, mystérieusement disséminés sur la surface du pays ; ils demeuraient, non pas un à un, mais par groupes, non par groupes, mais par familles, dans des fermes isolées, dans de mauvaises hôtelleries, à l'entrée des faubourgs, sous le canon des forteresses. Les chefs étaient l'âme ; les soldats étaient les membres de l'association, le grand peuple de la bande, cantonné dans des domiciles bourgeois, travaillant à leurs métiers honnêtes, mais prêts à quitter sur un signal convenu, leurs femmes et leurs enfants pour suivre leurs capitaines jusqu'à la mort. C'étaient les *apprentis* liés à la bande par les plus terribles serments, prévenus qu'un poignard invisible était suspendu sur la tête du parjure. Un de ces apprentis, tombé au pouvoir de la police et jeté au cachot, révéla, dans les angoisses de la peur le rendez-vous de son chef, le fameux Picard. La nuit suivante il entend prononcer son nom à demi-voix, un bras était passé entre les barreaux de sa fenêtre : « Qui es-tu? demanda le voleur.—Ton maître... Picard. J'ai hasardé ma vie, comme c'était mon devoir, pour te rendre la liberté. » En quelques minutes les fers du prisonnier sont limés et un des barreaux détaché de la fenêtre. Le prisonnier suit son guide. Le voilà sauvé. La bande les attendait tous deux dans la forêt, rangée en demi-cercle, silencieuse et sous les armes. — « *Schleichener* ! traître ! dit le chef en se retournant tout à coup vers le prisonnier, crois-tu qu'on ignore tes révélations perfides? il faut mourir. — Grâce ! grâce ! s'écriait le malheureux en sentant le canon du pistolet sur son oreille; que je meure, mais que ce soit devant l'ennemi ! — Non ! non ! répondit Picard avec plus de calme, tu ne mérites pas la mort des braves. Qu'en pensez-vous ? ajouta le chef en prenant l'opinion de la bande.—Non! dit le lieutenant d'une voix sourde. » Et ce *non* fut répété comme un écho dans les rangs des voleurs. Picard lâcha la détente...

» Les apprentis ne pouvaient se réunir plus de quatre ensemble dans la vie ordinaire. En cas d'infraction à cette règle, un coup d'œil sévère du chef les renvoyait chez eux. Par la même politique, on employait les hommes dans un pays éloigné de leur domicile. Ce n'était pas chose rare, pour les habitants de Nassau, d'être visités par les bandits de la Meuse-Inférieure ou par ceux du Weser et de l'Elbe, et de faire connaissance avec les voleurs du Rhin. Une expédition importante n'avait jamais lieu sans l'avis des espions juifs, nommés *baldovers* dans la langue des bandits. Ces baldovers imposaient toujours des conditions aux chefs avant de signaler un butin ; et comme les juifs, pour justifier leurs conditions parfois exorbitantes, se laissaient entraîner au mensonge par cupidité, il n'était pas rare que le sang de l'espion payât la mauvaise humeur du bandit désappointé. Le baldover jouait aussi le rôle de recéleur ; mais le caractère des expéditions justifiait l'emploi de ces personnages accessoires.

» Les divers membres de l'association, généralement convoqués par un messager confidentiel, ou peut-être par le chef en personne, partaient pour le rendez-vous, quelquefois isolément, quelquefois deux à deux, jamais plus de trois. Chacun voyageait selon ses habitudes et selon son rang dans le monde ; quelques-uns à cheval, quelques-uns en voiture, d'autres à pied ; il y en avait aussi qui conduisaient les charrettes destinées au transport du butin. Comme la route était ordinairement longue et coupée de ravins et de forêts, une première halte se trouvait désignée aux voyageurs dans un endroit suffisamment connu de tous, où chaque groupe successif cherchait des yeux les signes indicateurs préparés par les chefs. Ces signes, placés à l'entrecroisement de plusieurs routes, consistaient le plus souvent en une ligne tracée sur le chemin qu'il fallait prendre, et chacun en passant les coupait par un signe plus court, de sorte que tous les voleurs, non-seulement recevaient la direction définitive du rendez-vous, mais encore apprenaient le nombre des amis qui les avaient précédés. Quand plus de précautions semblaient indispensables, on jetait comme par hasard sur le chemin une branche d'arbre, dont l'extrémité la plus fournie en feuillage était tournée du côté du sentier à suivre. Fréquemment le voyage s'exécutait de nuit ; on avait besoin alors d'un signe de reconnaissance qui ne s'adressât pas à la vue : le sifflet trop connu des voleurs ordinaires fut remplacé par un cri aigu et prolongé que le voyageur prenait pour la voix des hiboux ou pour celle des esprits. Quand les bandits étaient tous parvenus au lieu du rendez-vous, le chef passait l'inspection des armes et l'on chargeait les pistolets. Les mots d'ordre étaient donnés pour l'attaque comme pour la retraite ; des torches, qu'on ne devait allumer que toutes à la fois, passaient de main en main, et la colonne s'avançait dans le plus profond silence.

» Le capitaine marchait en tête, armé d'un levier, son bâton de commandement. Après lui on traînait le *bélier ;* c'était une poutre de douze pieds de long, machine classique dont on se servait pour renverser les portes et les murailles. Venaient ensuite les officiers subalternes portant les simples outils du métier, et enfin les simples soldats armés jusqu'aux dents, comme tout le monde. Ils avaient le visage noirci, soit pour n'être pas reconnus, soit plutôt pour persuader qu'ils étaient du voisinage, quoique réellement ils ne fussent peut-être jamais venus dans l'endroit où le vol devait se commettre. Parvenus au bout du village dans lequel nous supposerons qu'une maison était le but de l'attaque, ceux qui connaissaient la localité s'assuraient d'abord des cloches et des chiens de nuit. On entourait ensuite la maison d'un cordon militaire; puis, sans aucune notification de siége, sans aucune invitation à se rendre, une clameur épouvantable révélait tout à coup la présence et les intentions de l'ennemi. Les torches su-

... le second absolutiste. Les opinions de ceux qui les remplacent paraissent n'être pas fort tranchées, et on les attend à l'œuvre. Lord Minto a déclaré officiellement au gouvernement sarde que l'Angleterre approuverait le parti de l'indépendance italienne ; mais M. Guizot lui a fait déclarer non moins officiellement qu'il s'opposerait à l'intervention de tout prince italien dans les affaires des autres Etats, fût-ce au nom, de l'indépendance nationale.

L'adjonction du duché de Lucques à la Toscane semble maintenant positive. On écrit de Florence, 9 octobre, au *Courrier de Marseille* :

« Je m'empresse de vous transmettre le résultat d'une négociation entamée il y a peu de jours, suivie dans le plus grand secret et conclue précipitamment entre le grand-duc de Toscane et le duc de Lucques. Ce dernier abdique et cède ses Etats à la Toscane. Le prix de cette cession est une rente de douze cent mille francs qui sera servie jusqu'à l'avènement du duc de Lucques à la souveraineté de Parme et Plaisance, avènement prévu par les traités de 1815, et qui aura lieu après la retraite ou le décès de Marie-Louise. M. Th. Ward, ancien ministre du duc de Lucques, et M. Bonfil, banquier, ont été chargés de traiter cette affaire, qui s'est terminée promptement parce qu'on craignait le veto de l'Autriche. Les conséquences de ce fait sont peu importantes, mais elles sont toutes favorables à la cause de la liberté italienne. Il y aura désormais en Italie un élément de discorde de moins, et la Toscane s'enrichit d'un beau joyau.

» On commence à parler de la constitution et à publier des brochures dans lesquelles on réclame cette dernière et essentielle réforme. Mais les hommes politiques sont en général opposés à cette mesure, dont ils contestent l'opportunité. On ne paraît pas comprendre qu'avec une presse libre jusqu'à la licence, avec une garde civique armée, le souverain a besoin d'être couvert par des ministres responsables, par une constitution, par une chambre élective. On espère échapper à cette nécessité d'une constitution par une nouvelle et puissante organisation des municipalités, et ce sera là le premier pas que vous verrez franchir, à moins que les Livournais, les Siennois, etc., ne viennent processionnellement demander autre chose sur la place du Palais-Pitti. »

Une autre correspondance de Livourne adressée au même journal raconte comment, dans la soirée du 6, le dernier convoi du chemin de fer apporta les statuts si désirés de la garde nationale qui obtint l'approbation générale.

« L'apparition de cet important document fut le signal d'une joie délirante. On s'arrachait les exemplaires, parvenus de Florence, et bientôt des lectures publiques en furent faites sur les places, dans les rues, les cafés et les cercles. Des applaudissements accompagnaient chaque article, suivant qu'ils remuaient, plus ou moins, la fibre des auditeurs. L'article relatif au serment fut accueilli par un véritable tonnerre d'acclamations qui domina la ville entière. Il en fut de même de l'article laissant la libre disposition des armes à quiconque était admis dans les rangs de la garde civique, chose qui n'avait pas été accordée par les statuts préliminaires. Il faut reconnaître que l'établissement d'un dépôt d'armes qui ne devaient être délivrées qu'à jour déterminé, qu'à heure fixe, était un système plein de danger en même temps qu'une marque de défiance, offensante pour tous les citoyens.

» Le code pénal et disciplinaire qui accompagne les statuts de la garde civique est d'une remarquable rigueur, mais c'était l'unique moyen de créer une force militaire véritable, au lieu de soldats de parade. En cela le gouvernement a montré sa bonne foi, car cette armée citoyenne qui surgit en Toscane, unie à l'armée romaine, ceint l'Italie de l'Adriatique à la Méditerranée.

» Maintenant il est désirable que le gouvernement, profitant de cette heureuse diversion des esprits, songe sérieusement à l'organisation des municipalités, si ardemment désirée de tous. C'est ainsi qu'on s'acheminerait graduellement vers l'accomplissement de notre régénération civile et politique. »

Des lettres de Modène annoncent une grande agitation dans ce ... — Cette accusation était absurde : il n'y a pas d'ivrognes dans ce pays, et surtout chez les pauvres pères capucins, et on pourrait même affirmer qu'il n'y a pas eu un seul homme ivre dans toute la journée du 12 septembre. Il y a ici des joies et des fêtes sans passions, sans débauches, comme aussi sans une expression trop vive de l'amour de la liberté. Les capucins, les dominicains, les augustins, les bénédictins, voyant qu'on organise des processions, y prennent place. »

Dans le royaume de Naples les têtes des insurgés ont été mises à prix, et quelques uns ont été livrés par ce moyen à la police. Le gouvernement est victorieux, mais une grande fermentation agite tout le pays ; la cruauté de la répression a encore exaspéré les esprits, et tout fait présumer une explosion prochaine, si le gouvernement napolitain ne parvient pas à la conjurer en imitant les autres souverains italiens, qui entrent dans la voie des réformes.

Le correspondant du *Nouvelliste*, de Marseille, prétend que le prince y est décidé. Ce journal publie la correspondance suivante, de Naples, en date du 9 septembre :

« J'ai aujourd'hui une nouvelle extrêmement importante à vous annoncer, tellement importante, qu'il ne s'agit pas de moins que de l'espoir prochain de la pacification du royaume des Deux-Siciles.

» Avant-hier, S. M. a réuni plusieurs de ses ministres, et l'entretien qui a eu lieu s'est prolongé jusqu'à 5 heures du soir.

» On a discuté la conduite à tenir dans les circonstances actuelles. L'opinion de la majorité a été qu'on devait faire les plus larges concessions possibles au peuple, mais quelques-uns des ministres pensaient, au contraire, qu'il fallait persister dans le système de répression qui a soulevé l'anathème du pays.

» Cependant il paraît certain que la cause des réformes l'a emporté sur l'esprit du roi, et il s'est disposé à signer une amnistie générale.

» Ce matin, on a convoqué le conseil-d'état ; et, comme le président des ministres, Pietracatella, qui avait pris la résolution de ne plus prendre part aux travaux des affaires publiques, est intervenu dans cette réunion, il faut en conclure que le décret d'amnistie va être promulgué. Au moment où je vous écris, le conseil-d'état est encore en séance.

» Il est positif que ces sages mesures du gouvernement désarmeront l'insurrection. En conséquence, je m'abstiens de vous faire part des mouvements des insurgés de la Calabre, des cruautés du lieutenant-colonel Cutrofiano et de quelques désordres survenus sur divers points de la Sicile.

» On s'attend ici à voir publier demain le décret d'admnistie ; j'ai donc la douce espérance de pouvoir vous envoyer ce document tant désiré, dans ma prochaine lettre. »

L'escadre française qui, de la baie de Naples, menaçait les tentatives libérales, se replie lentement sur Toulon. Elle se trouvait, le 8, en vue de Livourne.

Une proclamation a été adressée aux Siciliens en date du 1er octobre par le chef d'insurgés Roméo, dont on a plusieurs fois annoncé l'arrestation.

ALLEMAGNE.

La banque du prince de Metternich. — Le préfet de police de Kœnigsberg exclu du casino. — La Gazette allemande *sur la France. — Elections en Bade.*

Le prince de Metternich joue son *va-tout*. Le vieux représentant de l'absolutisme se roidit avec violence pour la dernière fois contre l'esprit du siècle, semblable à un moribond en délire qui brise sa camisole de force. Il veut montrer à l'Europe qu'il est fort et vivant, et l'Europe reste indifférente et rit de ces efforts stériles d'un pouvoir en dissolution.

Outre l'ultimatum envoyé à Rome, dans lequel l'Autriche a signifié au pape qu'elle n'évacuera pas Ferrare, elle a, par un coup d'état, ... voie des réformes si elle ne veut pas devenir la risée de l'Europe. En d'autres termes, elle conseille à l'Autriche de se défaire du prince de Metternich. A ce sujet, le même journal insère une phrase au sujet du gouvernement français. La voici dans toute sa crudité : « Quant à la France, nous méprisons cette politique *frivole et impuissante* d'un gouvernement qui, sorti de la révolution de juillet, fait tout pour exciter contre lui la haine de tous les peuples, dans un intérêt soi-disant dynastique dont il ne peut sortir qu'une nouvelle révolution. Sa coopération ne sera d'aucune utilité à l'Autriche ; c'est un aveugle juché sur un boiteux ! »

Le roi de Prusse est de retour de son voyage. Il n'y a rien gagné qu'un rhume.

A Kœnigsberg, la Casino, composé d'officiers supérieurs, d'employés et de bourgeois, a exclu de ses réunions M. de Lauterbach, le préfet de police de cette ville à cause d'un propos tenu par ce magistrat contre les députés opposants de la Diète. Le jury français est vivement attaqué par quelques journaux allemands à propos de ses derniers jugements au sujet de l'assassin Praslin. Un discours a été en outre prononcé à Lubeck contre la dépendance politique de la magistrature française.

Les élections, dans le duché de Bade, sont presque toutes en faveur du parti libéral.

ESPAGNE.

Le triomphe de la politique française à Madrid.

Voici une nouvelle explication de la révolution ministérielle qui a remplacé le ministère Salamanca par le ministère Narvaez. Est-ce la vraie ? nous n'oserions l'affirmer, mais au moins cadre-t-elle avec les évènements.

Serrano était menacé dans son influence ; la reine ne semblait pas éloignée de prendre un autre favori ; il s'en est aperçu, et il a cherché à tirer tout le parti possible de sa position. Les modérés lui offraient divers avantages, il a accepté l'offre, puis on a monté un fantôme de conspiration progressiste, et la reine, effrayée, a signé les ordonnances. Quelques jours après, le fantôme s'est évanoui, la reine s'est fâchée contre Serrano, et l'a exilé à Grenade. Serrano, nommé capitaine et enrichi d'un million, s'est éloigné, et Marie-Christine a couru à Madrid exploiter ce triomphe éclatant de la politique française. Serrano a eu une dernière entrevue avec la reine le 11. On dit qu'il pleurait en quittant Madrid. Marie-Christine est arrivée dans cette ville le 14.

La correspondance espagnole d'aujourd'hui ne contient d'intéressant que le fait suivant :

« Une ordonnance royale, en date du 9 octobre, contresignée par le ministre de grâce et justice, M. Arrazola, institue dans la capitale un fiscal spécial de la presse, chargé des poursuites contre la presse périodique, avec traitement de 20 000 réaux. Cette mesure a pour but de remédier à la lenteur qu'éprouvait l'administration de la justice, précisément dans la partie la plus importante des attributions de cette administration. C'est ainsi que s'exprime le préambule de cette disposition. »

— On écrit au *Times* que la remise en espèces faite au général Serrano a été de 50 000 liv. sterling, envoyés par la reine Christine.

PORTUGAL.

Agitation. — Pénurie du trésor.

La lutte continue à Lisbonne entre le parti libéral et la reine. Au 9 courant, date des dernières nouvelles, le ministère tenait encore quoique l'on s'attendît, d'un moment à l'autre, à un changement ou du

---

bitement allumées, brillaient comme des météores dans les ténèbres, et le bélier était lancé contre la porte principale, au bruit d'une décharge de mousqueterie dirigée contre les fenêtres.

» Ce début étourdissait les propriétaires de la maison condamnée, tandis que les habitants des maisons voisines barricadaient leurs portes, éteignaient leurs lumières et se cachaient dans leurs caves, sans qu'on pût trop incriminer leur faiblesse, attendu que les bords du Rhin, presque toujours désolés par la guerre à cette époque, étaient parfois subitement le théâtre d'escarmouches militaires entre des partis en campagne, dont la maraude restait ou semblait ignorée par tactique même. Aussi, la porte qui n'était pas défendue, cédait-elle bientôt aux coups du bélier. A ce moment, tout bandit qui hésitait à franchir le seuil, était impitoyablement massacré par le chef. La maison prise, hommes, femmes, enfants, étaient garrottés et enveloppés dans des matelas ou des tapis ; on illuminait tous les appartements, depuis le grenier jusqu'à la cave, et le pillage commençait.

» Malheureux les pillés, si le butin était au-dessous des promesses du baldover ! Ni serments, ni protestations, ne pouvaient convaincre les voleurs que le prétendu trésor n'existait que dans la malice du juif. La proie une fois faite, le capitaine rassemblait ses limiers ; on tuait les blessés quand survenait une alarme, d'après ce principe que les morts ne parlent plus. Des forces supérieures menaçaient-elles la retraite, on l'opérait militairement, avec succès même, sous la fusillade des troupes régulières. Si la victoire n'était pas inquiétée, les bandits allumaient un feu de joie et se remettaient en marche en secouant leurs torches en l'air avec des cris épouvantables ; mais, à peine revenus au lieu du rendez-vous, ils éteignaient toutes les lumières en même temps, reprenaient un silence de mort, et, se séparant en petites bandes, s'évanouissaient comme de mauvais esprits dans les ombres de la nuit.

» La bande de Jean Bosbeck pénétra une nuit dans le bourg de Mulheim, sur le Rhin, dans la juridiction de Hesse-Darmstadt. Leur visite était si peu attendue que la femme du maître de la maison, qui se trouvait être un pasteur luthérien, au premier bruit du bélier tonnant contre la porte, réveilla son mari en lui disant qu'on venait sans doute le chercher pour un malade. Pithahen, c'était le nom du pasteur, met la tête à la fenêtre et reçoit aussitôt une volée de balles, Pithahen prend son fusil, riposte ; l'assaut n'en continua pas moins, et le bélier ayant fendu un des panneaux de la porte, en un moment toute la troupe fut dans la maison. On garrotta les domestiques, on les enferma dans une écurie, Pithahen et sa femme restèrent seuls.

» Le courageux pasteur n'ignorait pas le danger, mais il se battait pour sa femme, c'est tout dire. La porte de l'escalier était encore debout ; il ne cessa, par une petite ouverture supérieure, de fusiller les bandits que ses munitions ne fussent épuisées. « A la porte de derrière ! s'écria-t-il alors ; fuis, ma chère femme, appelle nos voisins, crie au secours ! » Sa femme alla crier, et cria longtemps ; ses cris ne firent qu'effrayer ses voisins ; aucun ne bougea. La porte de l'escalier cède à son tour... « Que vous faut-il ? dit Pithahen aux voleurs. — Ton sang !... — Eh bien, il ne coulera pas seul !... » Le pasteur était acculé dans sa chambre ; déjà les voleurs entraient, et ils voyaient Pithahen un doigt sur la détente, les couchant en joue... — « Sauve-toi par la porte, derrière le lit, cria-t-il à sa femme ; je te gagnerai dans une minute ou deux. » Après un moment d'incertitude, — un cri de désespoir, — Mme Pithahen obéit et disparut. « En avant ! en avant ! » se disaient les voleurs les uns aux autres, mais aucun n'avança. Alors le pasteur fit feu, et, s'élançant par la petite porte, la referma sur lui. Sa femme était évanouie dans le grenier ; il la prend dans ses bras, descend avec elle au moyen d'une échelle heureusement oubliée là, depuis le matin, et la dépose de l'autre côté du mur d'une cour extérieure. Au moment où il allait mettre pied à terre, un jeune *apprenti* le retint, et, en se débarrassant, le pasteur fut terrassé par une vedette dont les cris attirèrent toute la bande de ce côté. — « Parle avant de mourir, lui cria-t-on, où sont tes chefs, — ton argenterie, — ton argent ? parle, chien ! » Un homme le frappe au visage ; son sang coule. — « Est-ce loyal ? demanda aussitôt Pithahen au capitaine. » Jean Bosbeck, tout brutal qu'il était, reste surpris d'admiration. — « Non ! dit-il : Hersen, voici pour t'apprendre à frapper sans attendre les ordres de ton chef. » Et il renverse par terre le voleur d'un coup de bâton. Pithahen donne tous les renseignements, puis il ajoute : « Maintenant, soyez gens de cœur, et ne me faites pas languir. » Le chef, au lieu d'égorger le pasteur, donne l'ordre de la retraite. Un murmure d'indignation se fait entendre ; mais Bosbeck suspendant son bâton à son épaule, met son poignard entre ses dents, prend un pistolet dans chaque main, et promène sur sa troupe des regards féroces. Les voleurs défilent lentement et en silence, Borbeck le dernier.

« Fetzer, non moins célèbre que Bosbeck, et qui commandait la bande de Neuss, usait d'une tactique différente. Un voyageur égaré frappait à la porte au milieu de la nuit, ou une pauvre fille, à la voix douce et argentine, suppliait, par le trou de la serrure, quelque publicain endormi de lui vendre un peu de vin pour son père malade. Si la porte s'ouvrait au voyageur ou à la jeune fille, la maison était au même instant remplie d'hommes armés qui bientôt l'avaient dévalisée de fond en comble. Point de bruit, point de danger. Fetzer même était si bon vivant qu'il força mainte fois les victimes à banqueter avec lui jusqu'à l'aurore. Il fut exécuté à Cologne. Au moment de mourir : « Ah ! si j'étais libre pour deux heures seulement, dit-il au prêtre. — Et que feriez-vous, mon fils ? — Je commettrais le plus beau vol dont on ait encore ouï parler... (le prêtre frémit) pour laisser de quoi payer la pension de ma fille aux Ursulines de Cologne. »

» Mais Schinderhannes, lui, est le seul brigand du Rhin dont le type rappelle l'idéal que Schiller a rêvé dans son drame : il lui arrivait souvent, par les calculs d'une stratégie pieuse, de choisir les croix qu'on plante dans les cimetières pour battre la porte des maisons. Ce bélier de forme mystique plaisait à l'imagination des protestants enrôlés dans sa bande ou charmait les voltairiens par l'exagération de son impiété. Il aimait encore à faire danser les juifs, en plein champ, au son de la guitare, sans doute après avoir pris soin de les soulager de leur ceinture.

» Le *Brigand du Rhin*, comme José Maria, était particulièrement chéri des femmes, avec cette différence néanmoins dans la fortune des deux drôles que José Maria, pensionné de Ferdinand VII, est resté célibataire et impuni sur le chemin de Saragosse à Barcelone, où il escortait naguère les voitures publiques avec autorisation de la police, tandis que Schinderhannes, légalement marié et père de famille, est mort décapité à vingt cinq ans. L'un et l'autre, en Espagne comme dans le Nassau, n'en ont pas moins revêtu leur profession de ces supériorités distinctives qui font du métier de bandit un art exceptionnel et privilégié, ils escaladaient en vrais chats les murailles perpendiculaires des forteresses, arrachaient des barres de fer avec un tour de main, couraient aussi vite que les chevaux, nageaient dans l'eau froide sans gagner le plus petit rhume et tombaient d'un clocher sur le glacis de leur prison sans se rompre les os. Par malheur la célébrité de José Maria se réduira devant l'histoire à la ruine de quelques muletiers, au martyre de courriers d'ambassade, à la séduction des pastourelles de la Carolina ; notre Schinderhannes, lui, a séduit les jeunes filles, pillé les diplomates, moulu les postillons ; mais, pendant six années, il a été pris quatre fois et quatre fois délivré ; il a battu des corps d'armée, turlupiné des gendarmes, octroyé des passeports à tout le continent, et il est mort guillotiné.

» Une fois en ménage, au lieu de camper dans les débris d'un *burg*, de détrousser les passants lui-même et de s'endormir à la lueur des torches que des sentinelles allumaient en demi-cercle devant son chevet, Shindrehannes nomma des lieutenants, il tint maison. Parcourant à sa fantaisie les innombrables châteaux qui hérissent le fleuve depuis Taunus jusqu'à Cologne, il y jouissait de la vie en paladin, en

et des plaintes des plus épouvantables désordres. Les officiers ont représenté au ministre de la guerre que, si l'on n'avisait pas au moyen de satisfaire les soldats, on ne pourrait plus répondre de leur discipline. La maison de la reine n'est même pas payée. »

La *Revoluçâo de septembro* se plaint que des soldats assiégent son imprimerie et insultent ses compositeurs.

FAITS DIVERS.

Une ordonnance royale du 2 octobre porte de sept à huit le nombre des conseillers à la cour royale de chacune des colonies de Bourbon et de Guyanne.

— Une ordonnance du roi prescrit la publication de la convention conclue, le 31 août 1847, entre la France et la ville libre et anséatique de Lubeck, pour l'extradition réciproque des malfaiteurs.

— Le pourvoi formé par le vicomte d'Ecquevilley, contre l'arrêt de la cour d'assises qui l'a condamné à dix années de réclusion, a été rejeté par la cour de cassation.

— D'après les dernières nouvelles du Cap de Bonne-Espérance (27 juillet) les Anglais se proposaient de combattre de nouveaux soulèvements parmi les Caffres. Plusieurs tribus s'étaient réunies en jurant d'exterminer les Anglais.

— Le gouvernement du Paraguay a renouvelé avec Montevideo son traité d'alliance offensive et défensive et a envoyé un corps de 3 000 hommes pour se réunir aux troupes de la république orientale.

— Le choléra a entièrement cessé sur toute la ligne du Caucase.

— L'administration communale de Dunkerque vient d'organiser une commission chargée de réviser toutes les enseignes de la ville et toutes les épitaphes du cimetière, pour en faire disparaître les incorrections qui pourraient s'y être glissées malgré l'attention connue des peintres. Cette mesure pourrait être adoptée avec avantage dans plus d'une localité.

— On annonce que, par suite du nouveau traité conclu entre la France et la Perse, il va être établi un consul à Tauris, qui est la ville la plus commerçante du royaume et l'entrepôt du commerce de la Perse avec l'Europe ; deux vice-consuls seront également établis dans ce pays : l'un à Chiraz et l'autre à Bender-Bouchir, port sur le golfe Persique, fréquenté par les navires européens.

— M. Arnold Devresse, administrateur-gérant du *Courrier français*, condamné le 13 de ce mois à six mois de prison et 6 000 fr. d'amende, s'est pourvu en cassation.

Le sieur Denain, condamné hier à cinq ans de réclusion, s'est également pourvu.

AFFAIRE DES BOMBES INCENDIAIRES. — Le tribunal correctionel a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire dite des bombes incendiaires, où vingt prévenus avaient à répondre du délit d'association illicite et de fabrication de munitions de guerre.

Six prévenus, Considère, Colman, Goujon, Rasillard, Trottier et Goreau ont été acquittés.

Les autres ont été condamnés ainsi qu'il suit : Chenu à 4 ans de prison, 16 fr. d'amende et 4 ans de surveillance ; Féré à 3 ans de prison, 16 fr. d'amende et 4 ans de surveillance ; Cullot, Vitou père et fils et Lacambre, à 2 ans de prison, 16 fr. d'amende et 2 ans de surveillance ; Boisdin et Courtin à 18 mois de prison, 16 fr. d'amende et 2 ans de surveillance ; Billot et Sampson à 15 mois de prison, 16 fr. d'amende et 2 ans de surveillance ; Mignotti et Flotte à 15 mois de prison, 50 fr. d'amende et 2 ans de surveillance ; Pottier à 1 an de prison et 50 fr. d'amende ; Barbast et Lherner à 8 mois de prison et 50 fr. d'amende ; enfin Vellicus à 6 mois de prison et 50 fr. d'amende.

HUITAIN INÉDIT DE MOLIÈRE. — Voici, dit un journal, des vers qui ont été découverts au cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, au bas d'une gravure de Ledoyen, faite d'après ce dessinateur, et qui représente la Confrérie de l'esclavage de Notre-Dame-de-la-Charité, établie en l'église des religieux de la Charité, par le pape Alexandre VI, en 1665. Ils sont signés de Molière et étaient restés

projection, et la clarté de la lumière, ont été éprouvées en mer par plusieurs capitaines, ainsi que par divers ingénieurs sortis du port à cet effet, et leurs rapports sont très favorables.

Outre ses autres avantages, la substitution du gaz à l'huile aurait pour effet de réduire la dépense de moitié. La principale difficulté, qui s'était opposée jusqu'ici à l'adoption de ce combustible, était que, dans les phares éclairés par un seul foyer, les conducteurs du gaz ne donnaient pas une lumière stable, assez régulière pour que les rayons en pussent être concentrés à l'aide de l'appareil dioptrique disposé pour cet effet ; grâce aux récents perfectionnements introduits dans l'installation, cette difficulté a pu être résolue.

UN INCIDENT DU PROCÈS GRANIER DE CASSAGNAC CONTRE M. LASSALLE. — Un incident du procès jugé au mois d'août dernier, entre M. Granier de Cassagnac et M. Lassalle, a été soumis aux juges des référés.

On se rappelle qu'aux termes du jugement rendu entre les parties, et après leur comparution en personne et les très vives explications qui en avaient été la suite, il est intervenu un jugement qui a condamné M. Granier de Cassagnac à payer à son adversaire une somme assez considérable.

M. Lassalle a voulu exécuter ce jugement pour obtenir paiement de sa créance. En conséquence il a envoyé son huissier pour saisir les meubles de M. Granier de Cassagnac.

Celui-ci était absent, mais à sa place s'est présentée Mme Granier de Cassagnac, son épouse, qui a réclamé les meubles comme sa propriété, et a justifié d'un jugement en séparation de biens entre elle et son mari.

L'huissier n'a pas voulu se faire juge du mérite de cette prétention et a dû assigner la revendicante en référé devant M. le président du tribunal.

Mais celui-ci, après avoir entendu les explications contradictoires des parties, a rendu son ordonnance, par laquelle il a autorisé le sieur Lassalle à continuer les poursuites d'execution jusqu'à la vente exclusivement, sauf à Mme Granier de Cassagnac à former sa demande en principal.

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE.

La réédition du premier volume de *Destinée sociale* permet aujourd'hui de se procurer, à la librairie phalanstérienne, les trois volumes dont l'ouvrage se compose. On peut acquérir séparément chaque volume au prix de :

1er vol. 6 fr. ; 2e vol., 5 fr. ; 3e vol., 3 fr.

——

La Librairie sociétaire vient de mettre en vente une belle et grande lithographie représentant un Phalanstère vu à vol d'oiseau, au milieu de ses jardins et de ses campagnes. C'est la première page d'un *Album du Phalanstère* dont nous poursuivrons progressivement la publication.

La 1re série d'épreuves sur très grand papier de Chine se vend 8 fr. ; la 2e série 5 fr. ; la 3e série sera bientôt en vente au prix de 3 fr.

Le beau portrait lithographié de Fourier, par Cisneros, se vend aux mêmes prix : 1ere série, 8 fr. ; 2e série, 5 fr. et la 3e série sera établie au prix de 3 fr.

——

La huitième livraison de la *Clef de l'analogie en botanique* est mise en vente. Dans cette livraison se terminent les analogies élémentaires et commencent les analogies transcendantes. La huitième planche contient les premières figures des feuilles composées,

l'avenir. Vient ensuite une biographie intéressante de Bou-Maza, dans laquelle sont écrits de curieux détails sur son séjour en France. L'auteur a surtout cherché à montrer les impressions produites par la civilisation sur un Arabe transplanté de son désert à Paris.

Un conte phalanstérien de notre ami Hennequin développe dans un petit cadre fantastique une pensée très juste. Cette pensée est résumée tout entière dans ces paroles de *Terribilis* et de *Magnus*, personnages mis en scène dans *l'Homme sans cœur*.

« Dieu nous a créés pour des sociétés heureuses où le plus sensible sera le plus fortuné ; même dans cette civilisation transitoire qui disparaît aujourd'hui, mieux vaut avoir du cœur que d'être une simple machine : l'homme de cœur souffrait, mais on lui avait dit d'en haut : « Heureux ceux qui souffrent, car ils seront consolés. »

— Plus heureux encore, ajouta Magnus, car ils consoleront les autres. »

César Daly donne aux habitants des campagnes des conseils sur l'art de construire des habitations rurales économiques, et leur indique la matière à employer et les divers travaux à exécuter pour atteindre ce but. Des gravures sur bois insérées dans le texte donnent le modèle des instruments nécessaires et font comprendre la disposition des éléments de construction.

Sous le titre d'*Utopie*, l'almanach phalanstérien explique l'utilité d'une armée industrielle, et développe les conditions dans lesquelles devraient être enrôlés ces soldats des travaux publics, l'enseignement qu'ils recevraient et les admirables résultats qu'ils produiraient pour l'ordre social.

Trois fragments de la magnifique *Histoire des Girondins*, la *Levée de la France en masse en* 1772, les *Deux héroïnes Théophile et Félicité Fernig* et le *Jugement sur la Convention*, séparent le travail dont nous venons de parler de l'extrait du livre sous presse de notre ami Mathieu Briancourt. *Une heure au phalanstère* met en action avec un grand charme de naïveté l'application de la théorie du Maître. Il y décrit le bonheur futur de l'humanité dans l'une de ces riches habitations sociétaires qui doivent remplacer les misérables bourgades du monde actuel. Le succès de cet extrait dans l'Almanach sera, nous en sommes sûrs, le garant de celui de la *Visite au phalanstère*.

Notre excellent camarade Antony Méray ne se borne pas toujours à écrire en prose. Après avoir terminé le dernier volume de la *Part des Femmes*, il a rimé pour l'*Almanach* des stances mordantes qui prédisent les misères de 1848. Il a passé en revue toutes les conditions pour flageller des vices ou plaindre des souffrances. Ses vers critiquent amèrement la civilisation ; mais il n'inscrit pas au fronton de l'édifice social le vers terrible du Dante qui commande le désespoir. Un jour de rénovation viendra où le monde, mieux équilibré par une transformation nécessaire, vivra sans douleurs et sans larmes. Voici quelques-unes de ces stances :

Pendant que les saisons feront leur promenade,
Les bons civilisés ne perdront pas leur temps,
Monsieur de Metternich tuera quelque peuplade ;
L'Angleterre aux aguets vendra sa cotonade,
Duchâtel votera les voix de ses votants.

Lamartine a raison : tout ceci n'est pas drôle ;
L'espoir que je déroule est loin d'être opulent.
Si la France s'ennuie à la fin de ce rôle,
Je n'en suis pas surpris, car dans la vieille Gaule
Cela n'était déjà ni neuf ni consolant.

Voyons, civilisés, vous n'êtes pas des brutes,
Ayez donc un moment de curiosité,
Vous reprendrez plus tard vos inutiles luttes ;

---

burgrave et en faune, avec sa compagne et ses intimes, tantôt déclamant *Werther*, tantôt buvant du *rudesheim*, ou bien accordant des saufs-conduits qu'on payait dix florins pièce. Le roman de Mme Shinderhannes vaut d'ailleurs le roman de son mari.

» En visitant le *Dos-du-Chien* (Hiendsruch), défilé sombre où les sapins du mont Formene se dressent en voûte, le brigand du Rhin rencontra Julie Blasius, qui oublia sa famille pour suivre son amant. Elle prit des habits d'homme, galoppa dans les forêts, se battit avec les gendarmes. Aujourd'hui, sous le titre et avec les grâces d'une comtesse, elle donnait le ton aux habitués des eaux de Wiesbaden, jetait de l'argent par les fenêtres, et présentait Shinderhannes comme un baron suédois ; demain, coiffée de la toque à la hussarde et la carabine sur l'épaule, elle remontait lestement à pied les hauteurs de Sorreck, et jonchait sa route de ces branches d'arbre qui étaient le doigt indicateur et les bornes milliaires de la troupe de son mari.

» Shinderhannes était né à Nortatten, en 1779, d'une famille obscure et misérable. Dans son enfance, il fut publiquement fouetté, et ce châtiment exaspéra tellement le jeune Belge, qu'il résolut de se venger par une guerre implacable de l'affront qu'il avait reçu. Les circonstances de son arrestation excitèrent un intérêt d'autant plus vif, qu'à la même époque, la falsification des billets de la banque de Vienne, entreprise par une société de juifs et de négociants de Hambourg, de Francfort et d'Altona, avait jeté l'épouvante dans le commerce du Nord de l'Allemagne. On venait aussi de découvrir à Gênes une association fameuse de faux-monnoyeurs qui, profitant des évènements politiques de l'Italie, exploitaient le numéraire du midi de l'Europe depuis la Suisse jusqu'à Florence. Le ministère public appela des témoins de l'Allemagne, de la Belgique et de la Hollande.

» Le brigand du Rhin fut arrêté à Francfort, dans la maison d'un chirurgien, comme il venait s'y faire panser de la morsure d'un chien de garde. Le propriétaire de cet animal, dont la maison avait été envahie par les bandits, les ayant poursuivis d'assez près, remarqua que son chien mordait au poing leur chef, qu'il crut reconnaître pour Shinderhannes, et fit sa déclaration au bourgmestre. Il fut aussitôt prescrit, par avis secret, aux chirurgiens de la ville, de livrer aux magistrats tout homme mordu au poing qui réclamerait le secours de leur art. La prise de Shinderhannes eut pour résultat l'arrestation de 165 hommes de sa bande, mais les plus déterminés remontèrent le cours du Rhin, se grossirent dans leur retraite d'une foule de déserteurs de l'armée autrichienne, et rejoignirent les brigands de la Murg, qui ont rendu si célèbres jusqu'à nos jours les montagnes de la forêt Noire.

» Shinderhannes montra dans le courant des débats une anxiété extrême pour le sort de Jules Blasius et de son enfant. L'amour dont il entourait les deux complices involontaires de sa fortune émut le tribunal et la foule, qui avait témoigné pour le bandit une pitié extraordinaire depuis son emprisonnement. Julie fut condamnée à une simple réclusion de deux années, et un cordonnier de Mayence demanda qu'on lui permît de confondre l'enfant du brigand du Rhin avec les siens. Quant à Shinderhannes, il subit sa peine comme il avait répondu à ses juges, en prenant une énorme quantité de tabac. L'exécution eut lieu sous les murs de la ville. Dix-neuf bandits passèrent par les mains du bourreau avant leur chef, qui semblait ne regretter que ses beaux cheveux blonds... »

Nous pourrions ajouter à ce récit quelques réflexions sur les chefs de brigands, sur Shinderhannes entre autres, riche nature que la société n'a pas su utiliser, et qu'elle a forcé à devenir le fléau du monde, dont il pouvait être la gloire ; mais cet article est déjà trop long, et nous le terminerons par quelques indications sur le livre de M. André Delrieu.

L'auteur suppose que quatre personnages différents de mœurs, de goût et d'études, se rencontrant un jour vers les sources du Rhin, forment le projet de suivre le fleuve jusqu'à son embouchure, un peintre français, un minéralogiste allemand, un magistrat alsacien et un touriste anglais. Cette forme qui permet d'entremêler la peinture au récit, qui met la dissertation en dialogue, est heureusement imaginée. M. Delrieu ne se contente pas de suivre le fleuve, il s'en écarte souvent à droite et à gauche ; recueillant les curiosités, les excentricités, les légendes ; c'est une conversation encyclopédique et attrayante, précise sans lourdeur ni sécheresse, et résumant sous une forme agréable et dans un format commode tout ce qui a été écrit ou a dû s'écrire sur le Rhin. Ce volume, qu'embellissent de nombreuses gravures représentant les costumes, les monuments, les villes, les paysages, est une véritable bonne fortune pour les touristes. Quant à ceux qui ne peuvent voyager, nous ne leur conseillons pas de le lire, ils en auraient la fièvre.

J. FLEURY.

L'Hyme à Pie IX.

L'hymne à Pie IX a été exécuté hier à la Salle des Spectacles-Concerts, entre une chansonnette et une polka. L'affiche et le programme ne l'annonçaient que sous ce titre : LA PATRIE, *paroles de M. Belmontet, musique de Rossini*. A l'aide de ces ménagements, il paraît que le directeur des Spectacles-Concerts a obtenu l'autorisation d'exécuter l'hymne à Pie IX.

On concevrait jusqu'à un certain point l'emploi de ces précautions, si l'hymne à Pie IX avait un caractère de violence subversive, et s'il était de nature à soulever des tempêtes révolutionnaires. Mais, loin de là ; l'hymne à Pie IX a un caractère grave, solennel, religieux ; ce n'est point un chant agressif, un chant de guerre et d'extermination : c'est l'expression de la foi calme et forte dans l'indépendance des nationalités. Il y a, dans tout ce morceau, un sentiment de mélancolie profonde, mais aussi d'espérance inébranlable. En l'écoutant on éprouve une émotion contenue, mais on se sent pénétré aussi d'une mâle fierté. C'est comme un écho du vieux patriotisme romain, mais tempéré par tout ce que le christianisme a de tendre, de sympathique et de social. Italien, Rossini a peint l'âme de l'Italie, telle que l'ont faite ses souffrances et ses aspirations vers l'avenir.

L'auditoire a été vivement impressionné. Il n'y avait que peu de personnes qui, sous le déguisement de l'affiche et du programme, eussent découvert l'hymne à Pie IX. Cela n'a pas empêché la première exécution d'être accueillie par plusieurs salves d'applaudissements. Il a fallu en donner une seconde, qui a été couverte de bravos encore plus vifs et plus unanimes. L'enthousiasme de l'auditoire a failli interrompre les chanteurs, lorsqu'ils ont fait entendre la strophe qui se termine par ces vers :

Debout sur ta tombe,
L'histoire t'attend !

Ici, en effet, Rossini a été puissamment inspiré ; et il est difficile d'exprimer, avec plus d'énergie et plus d'onction, le sentiment de l'immortalité et de la vie future. A la musique sont réservés ces mystérieux élans qui vont chercher ce qu'il y a de plus intime et de plus éternel dans l'œuvre humaine.

En somme, l'hymne à Pie IX est une œuvre d'art fort remarquable. Il n'y a qu'un ministère béotien qui ait pu avoir la pensée d'en priver la France. La France n'est-elle pas la terre hospitalière des arts et des sciences, des nobles idées et des généreux sentiments ? Espérons que le directeur des *Spectacles-Concerts* ne tardera pas à se débarrasser de ce ridicule déguisement dont la pusillanimité ministérielle l'a obligé à l'affubler.

A. C.

Dit enfin le sceptique ; il faut y renoncer.
De votre Eldorado nous devons nous passer.
Loin de vous confier aux mensonges d'un prisme,
Descendez au réel ; songez à l'égoïsme
Qui tient les hommes divisés.
Les voyez-vous de caractères,
De vœux et de besoins constamment opposés :
Comment associer ces éléments contraires ?...
Tous les beaux résultats, par des rêveurs promis,
Ce sont les fruits dorés du pays des chimères.
Je le crois comme vous, les hommes seront frères ;
Mais toujours ils vivront en frères ennemis. »
A riposter l'autre s'apprête,
Lorsque d'un grand concert l'affiche les arrête.
Ils prennent place. En ce moment
Chaque instrument
Sur tous les tons, à part, sans mesure, résonne.
C'est un bruit, un vacarme à rendre les gens sourds.
Mais ce tohubohu n'épouvante personne :
Tout concert, on le sait, prélude ainsi toujours.
« Du chaos social, je trouve ici l'emblème !
Dit notre pessimiste, en reprenant son thème,
Le parallèle est peu flatteur ;
Mais il offre l'attrait de la vérité même... »
Il parlait : Tout à coup l'archet régulateur
Soumet les instruments à sa loi fraternelle.
Pas un ne s'y montre rebelle.
Le rôle est à chacun sagement adapté.
Et le rauque clairon, et le hautbois si tendre,
Et la flûte au son velouté,
Ensemble ou tour à tour savent se faire entendre.
Depuis le violon, virtuose accompli,
Jusqu'au triangle monotone,
A nul on n'imposa le silence et l'oubli.
L'orchestre pleure, gronde, tonne ;
C'est l'amour, c'est la paix, la guerre, l'ouragan.
De cette immense voix, de ce foyer géant
L'harmonie en torrents roule et se précipite.
Tout l'auditoire est enchanté,
Et de bonheur tout cœur palpite.
« Ami, dit le croyant de plaisir transporté,
Loin de vous désormais le doute et l'ironie !
Le contraste des sons a produit l'harmonie ;
C'est le tableau vivant de la fraternité,
Et l'unité naîtra de la diversité. »

La chanson de Louis Festeau, la *Terre promise*, est pour ainsi dire le *Chant du départ* phalanstérien : Marchons, dit-il, marchons !

Donc, en avant ! dévorons le chemin ;
La foi grandit, la foi fait des miracles ;
Béliers humains, renversons les obstacles,
Cœur contre cœur et la main dans la main !
Volons au but ! le but immortalise !
Laissons les fous et les sots nous honnir,
Dans notre sein palpite l'avenir :
Marchons ! marchons à la terre promise !

Après les poëtes, les hommes de science. M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a enrichi l'*Almanach phalanstérien* d'observations aussi utiles que curieuses sur la *Domestication des animaux*. M. Charles Pellarin a enregistré la conquête que la chimie a faite sur la douleur par l'emploi de l'éther pour suspendre la sensibilité pendant les opérations chirurgicales. Cette importante découverte a été un des plus grands événements de l'année 1847. Après en avoir raconté l'histoire, l'auteur décrit les effets et les procédés employés par les hommes de l'art.

La *méthode Guenon* a également produit une vive sensation dans le monde savant. L'*Almanach phalanstérien* contient à ce sujet un long article explicatif de M. Emile Lefèvre, avec treize gravures dans le texte et un tableau statistique propre à faire sentir l'importance de l'invention. Le volume se termine par un aperçu rapide sur la colonie agricole d'Ealing, près de Londres, et par le récit des misères des travailleurs en Irlande. Tous ces travaux divers sont ornés de vignettes, parmi lesquelles se distingue la vue de la maison natale de Fourier, par M. Roy, de Metz.

Tel est en somme l'*Almanach phalanstérien* pour 1848 : nous engageons vivement nos amis à le répandre autant qu'ils le pourront : c'est un des meilleurs moyens de populariser nos idées.

Sur la domestication des animaux.

Lettre adressée à M. le ministre du commerce et de l'agriculture en mai 1844, par M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, professeur-administrateur du Muséum, chargé de la direction de la ménagerie de Paris.

Nous devons la communication de cette intéressante lettre à la bienveillance de M. Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire, qui nous a autorisés à la publier dans la *Démocratie pacifique* ; elle figure aussi dans l'*Almanach phalanstérien* de 1848, qui vient de paraître.

I. *Etat présent de la question.*

Jusqu'à ce jour quarante espèces d'animaux ont été réduites en domesticité.

Les unes, et ce sont à la fois les plus nombreuses et les plus utiles à l'homme, l'ont été à une époque très ancienne, et antérieure même à tout témoignage historique. D'autres l'ont été dans des temps comparativement beaucoup plus modernes, mais déjà, néanmoins, assez éloignés de nous. L'une des acquisitions les plus récentes que notre pays ait faites est celle du dindon, et elle remonte à plus de deux siècles et demi. Un dindon fut servi au festin des noces de Charles IX, et si ce n'est pas, comme on l'a dit, le premier individu de cette espèce que l'on ait mangé en France, du moins cet oiseau était alors d'une grande rareté.

Parmi les quarante espèces animales réduites en domesticité, les unes, telles que le chien, le porc, la brebis, la chèvre, la vache, le cheval, sont aujourd'hui répandues dans une multitude de contrées diverses, et, pour ainsi dire, cosmopolites.

D'autres sont restées exclusivement propres, ou aux contrées dont

II. *Importation des races étrangères appartenant à des espèces domestiques dont nous avons déjà des représentants.*

Cette importation peut-elle être utile, et est-elle possible? Il serait superflu d'insister sur ce point, après tous les essais plus ou moins heureux qui ont été faits depuis quelques années. Tout le monde sait que nous avons aujourd'hui de belles races de chevaux, de bœufs, de moutons, de porcs, de poules, etc., qui étaient, il y a peu de temps encore, étrangères à la France.

Une seule remarque peut être utilement placée ici : Pour conserver une race, pour la naturaliser parmi nous, deux conditions sont nécessaires.

L'une dont la nécessité trop évidente n'a été méconnue par personne : c'est la pureté des mariages ; c'est l'exclusion, à l'égard des femelles de la race que l'on veut naturaliser, de tout étalon qui n'en offrirait pas les caractères complets et bien développés.

L'autre condition, trop souvent méconnue, c'est la nécessité de maintenir la race que l'on veut naturaliser dans les circonstances analogues à celles où elle se trouverait placée dans le pays qui la possède.

Or ces circonstances, notamment lorsqu'elles dépendent du climat, il ne nous est pas toujours possible de les produire ici ou de nous en rapprocher suffisamment, d'où il suit que, si un très grand nombre de races étrangères peuvent être importées et naturalisées chez nous, il en est quelques unes qui, importées en France, y dégénèreraient nécessairement, et qui ne peuvent y être naturalisées. Elles peuvent seulement y être conservées, pour ainsi dire, artificiellement, au moyen de nouveaux individus importés de temps à autres, notamment d'étalons qui pourront en mêlant leur sang à celui de la race précédemment importée, la renouveler pour ainsi dire, et en arrêter, en ralentir du moins la dégénération.

Remarquons-le toutefois, l'étendue de la France est si vaste, elle renferme des régions si différentes par leur disposition topographique et leur climat, qu'il est peu de races étrangères qui ne puissent trouver sur quelque point de notre pays l'*habitat* et les circonstances qui rendent leur conservation possible.

III. *Importation d'espèces domestiques étrangères dont nous n'avons point encore de représentants.*

Les espèces déjà réduites en domesticité, et dont nous n'avons point encore de représentants, sont les suivantes : toutes appartenant à l'ordre des mammifères ruminants :

1° Le chameau, habitant le Turquestan ou ancienne Bactriane, le Thibet, la Chine, la Russie d'Asie. Sa zone d'habitation remonte au nord jusqu'au Baïkal. Elle comprend donc des régions très froides.

2° Le dromadaire, habitant la partie la plus méridionale de l'Asie et le nord de l'Afrique.

3° et 4° Le lama et l'alpaca, qui habitent les Cordillères.

5° Le buffle d'Asie et du sud-est de l'Europe.

6° L'yack ou buffle à queue de cheval, de la Tartarie et de plusieurs autres parties de l'Asie.

7° Le renne des contrées glaciales des deux continents.

Ces animaux sont tous de première utilité pour les peuples qui les possèdent. Si l'on se demande comment il se fait qu'aucun d'eux n'ait été naturalisé chez nous, et comment au contraire les carnassiers, les rongeurs et oiseaux domestiques, même les moins importants, soient répandus partout ; il est facile de trouver l'explication de ce fait, en apparence paradoxal. De petits mammifères, des oiseaux se transportent facilement et à peu de frais, et, une fois transportés, s'ils sont placés dans des circonstances convenables, ils se propagent assez vite. L'industrie particulière et le commerce suffisent donc à opérer, à l'égard de toutes les petites espèces domestiques, leur importation et leur naturalisation chez les peuples auxquels leur possession peut être utile. Mais, à l'égard des ruminants, le transport d'un nombre suffisant d'individus est difficile et dispendieux, et ces animaux, principalement les grandes espèces, ayant un temps de gestation et un développement très prolongé, leur propagation est nécessairement fort lente ; un certain nombre d'années doit nécessairement s'écouler, même dans l'hypothèse la plus favorable, avant que l'on puisse être dédommagé des dépenses faites. Les efforts de l'industrie particulière sont donc ici insuffisants. Ceux d'un gouvernement sont indispensables comme dans toute œuvre où il s'agit non du présent ou d'un avenir presque immédiat, mais de bienfaits envers le pays et de services à lui rendre à l'avenir.

Parmi les sept espèces qui viennent d'être mentionnées, les premières sont celles dont l'importation et la naturalisation doivent fixer l'attention, et qui sont appelées à rendre un jour à notre pays d'importants services. Le chameau ou le dromadaire dans les Landes, par exemple, où déjà quelques essais ont été faits, les variétés laineuses du lama et de l'alpaca, dans les Alpes et les Pyrénées, créeraient des richesses pour des pays qui, aujourd'hui, en sont trop dépourvus.

Entre les deux premiers, le chameau serait mieux assorti que le dromadaire aux conditions de notre climat. Néanmoins, en supposant que le transport de chameaux, pris à Odessa, par exemple, parût difficile, trop dispendieux du moins (car la difficulté en elle-même est nulle), et si l'on voulait recourir à notre colonie d'Alger pour en faire venir des dromadaires, on peut affirmer que leur acclimatation ne souffrirait pas de graves difficultés. L'espèce vit parfaitement et se reproduit à la ménagerie de Paris.

Quant aux variétés laineuses du lama et de l'alpaca, il est certain qu'elles ne seraient jamais substituées comme bêtes de somme à nos ânes, mulets et chevaux, puisque partout, au contraire, ceux-ci ont remplacé, dans leur propre patrie, le lama et l'alpaca, et ont réduit ceux-ci aux rôles de bêtes à laine et de bêtes de boucherie. Mais, à ces deux derniers titres, les lamas et les alpacas offriraient une très grande utilité, et seraient d'ailleurs, une fois répandus en France, élevés à peu de frais. Il y a tout lieu de penser qu'on pourrait même les associer aux troupeaux de moutons et de chèvres.

Les autres animaux que j'ai mentionnés pourraient-ils aussi devenir utiles ? Si cela est, ce sera seulement dans un avenir éloigné, et surtout il n'y aurait pas lieu de penser pour le moment, soit à la naturalisation du renne qui serait extrêmement difficile, soit à celle de l'yack, qui, de même que le buffle, ne pourrait guère que rendre des services analogues à ceux du bœuf.

IV. *Domestication et importation d'espèces jusqu'à ce jour restées sauvages.*

Ici le problème à résoudre est double. Tant qu'il s'agit d'animaux déjà domestiques en d'autres pays, leur naturalisation en France sera sans nul doute obtenue dès qu'on le voudra ; l'obstacle à ce progrès consiste non dans des difficultés à vaincre, mais dans l'importance assez considérable des dépenses à faire, dépenses dont la compensation peut se faire attendre assez longtemps. Ainsi, que l'on achète, que

[...]vage à l'état domestique, ou, plus exactement, [...] pèce sauvage obtenir, par les soins convenables et par une culture habile, une ou plusieurs races domestiques, sans que celles-ci s'écartent considérablement de leur type primitif ; et tellement même qu'il est impossible à l'origine de prévoir à quels résultats différents on arrivera. A cet égard, tout ce que l'on peut dire, c'est que l'action continue de l'homme peut opérer facilement une véritable métamorphose : elle peut pour ainsi dire tout ce qu'elle veut. C'est ainsi que d'un animal identique au chacal, a été obtenu le chien, du mouflon la brebis, du bouquetin la chèvre, de divers sangliers les diverses races de cochons, etc., etc. Or, qui eût pu, à l'origine même, prévoir de telles transformations ?

C'est présisément parce qu'il en est ainsi, et parce qu'en fait de domestication, il est impossible de prévoir toute l'importance des progrès qui résulteront successivement d'un premier progrès obtenu, c'est parce qu'il en est ainsi, que la domestication d'un animal est un bienfait pour les générations suivantes, et que nous ne saurions trop l'appeler de nos vœux et la hâter de tous nos efforts.

La seule objection que l'on puisse opposer à la nécessité d'augmenter le nombre des espèces déjà réduites en domesticité, est la suivante :

Est-il réellement utile d'avoir un plus grand nombre d'animaux domestiques ? Le cheval, le bœuf, l'âne (sans parler du lama et de l'alpaca autrefois employés en Amérique, et de la brebis et de la chèvre, qui l'étaient chez les anciens Egyptiens, et le sont encore dans l'Inde) ne suffisent-ils pas à l'homme, comme bêtes de somme ou de trait ? Le bœuf, le mouton, le porc, le lapin, les oiseaux domestiques ne suffisent-ils pas à tous les besoins de nos tables ?

J'ai examiné cette objection dans un mémoire spécial, et cela en prenant le cas le plus défavorable à la solution.

J'ai examiné si, quand nous possédons déjà l'âne, le cheval, le mulet, il pourrait encore y avoir utilité à domestiquer d'autres solipèdes par exemple l'hémione ou dziggetai de l'Indoustan, ou l'une des espèces zébrées de l'Afrique. Sans entrer ici dans l'examen approfondi de cette question, je me bornerai à rappeler la conclusion à laquelle je suis arrivé. Cette conclusion est celle-ci : en raison des modifications si profondes que produit le passage de l'état sauvage à l'état domestique, il est impossible de dire au juste, à l'avance, ce que seraient les races domestiques de l'hémione et du zèbre, les premières beaucoup plus fières et légères, les secondes beaucoup plus robustes, mais les unes et les autres douées de caractères que nous ne pouvons déterminer exactement. Ce que nous pouvons au contraire affirmer, c'est que ces races, différentes de toutes les races qui sont issues du cheval ou de l'âne, offriraient, pour certains usages et pour certaines localités, des avantages spéciaux ; et que de plus on obtiendrait, par le croisement des races nouvelles avec les anciennes, de très précieux produits. D'où l'on voit, même à l'égard des solipèdes, que deux espèces sur six sont réduites en domesticité de temps immémorial ; que la domestication d'une et peut-être de plusieurs espèces pourrait encore être utile, ou plutôt elle le serait très-certainement.

S'il en est ainsi à l'égard d'espèces dont les analogues sont déjà domestiquées, à plus forte raison doit-on attacher une grande importance à la domesticité des espèces dont aucun congénère n'est encore possédé par l'homme.

Parmi les pachydermes, par exemple, je citerai le tapir comme un animal qui semble destiné à devenir, et cela au prix de bien peu d'efforts, un animal domestique à la fois auxiliaire et alimentaire. Il n'en est pas de plus disposé à la domestication par son instinct très-marqué de sociabilité, et par la facilité avec laquelle il se nourrit, et on se procurerait surtout très-aisément l'une de ces espèces américaines à la Guyane ou au Brésil, où elle est extrêmement commune.

Je regarde encore comme aussi utiles que faciles à asservir les kangurous de la Nouvelle-Hollande. Leur chair est agréable au goût et fort saine. Il est une espèce qui serait en même temps, sous un autre rapport, d'un prix inestimable, c'est le kangurou laineux dont le poil, d'un moelleux et d'une finesse extrême, serait presque aussi précieux que celui de la vigogne elle-même. Verrons-nous venir le moment où les montagnards des Alpes et des Pyrénées élèveront des alpacas et des vigognes dans la zone élevée, tandis que l'habitant des régions basses fera concurrence aux produits de ces précieux animaux par ceux qu'il obtiendra de ses kangurous ? Ajoutons que ces animaux, si différents par leur organisation et leur régime diététique de nos bêtes à laine et de nos bêtes à boucherie, devront réussir dans des localités où ne réussissent pas celles-ci.

Après ces grands mammifères viendraient, s'il y avait lieu de les énumérer ici, une multitude de mammifères de moyenne et de petite taille, d'oiseaux, de poissons, etc., etc., dont la domestication plus ou moins facile, serait de même à désirer : les uns pour les services qu'ils nous rendraient comme animaux alimentaires ou industriellement utiles, les autres comme espèce d'ornement ou de luxe pour les basses-cours, les parcs, les faisanderies, etc.

Plus on étudiera la question, et plus le nombre des espèces dont l'homme peut tirer parti, se montrera grand ; et c'est le seul point que je veuille indiquer dans cette note, où il ne saurait être question de déterminer avec exactitude les espèces à l'égard desquelles devraient être faites ces tentatives.

V. *Utilité de la création d'une ménagerie de naturalisation dans le midi de la France.*

Tout ce qui précède peut se résumer ainsi. Il serait d'une immense utilité pour le pays d'y importer et d'y naturaliser, soit des races animales domestiques restées jusqu'à ce jour propres à d'autres contrées, soit des espèces vivant encore à l'état sauvage. Il me reste à ajouter quelques mots sur l'utilité de la création d'une ménagerie de naturalisation dans le midi de la France ; progrès que j'ai signalé dans mon travail publié en 1838 et 1840, comme celui qui doit précéder et amener presque tous les autres.

J'ai insisté au commencement de cette note sur la très faible part que les modernes ont prise à la domestication des quarante espèces d'animaux présentement possédées par l'homme.

L'une des acquisitions les plus récentes que l'Europe ait faites est celle du dindon, et elle-même remonte à une époque assez éloignée de nous. Ajoutons qu'elle est due aux Espagnols, et non aux Français, par lesquels il est malheureusement vrai de dire qu'aucune espèce n'a encore été domestiquée. Pourquoi en est-il ainsi ? Sans méconnaître la part qu'il convient de faire à plusieurs autres causes connues ou inconnues, je n'hésiterai pas à dire que la principale du moins, est la longueur de nos hivers. Sur les quarante espèces domestiques présentement possédées par l'homme, il en est deux qui appartiennent à des régions très froides, et plusieurs qui sont originaires soit de l'Europe tempérée, soit des régions étrangères dont la température moyenne se rapproche de celle de notre climat. Mais toutes les autres espèces domestiques, c'est-à-dire les trois cinquièmes environ du

due d'Orléans, qu[illegible] toute l'importance.

Quant aux animaux des pays chauds, au contraire, ni la réalisation de ce plan, ni les haras et fermes-modèles actuellement existant, ne sauraient suffire ; l'acclimatation ne peut être obtenue que lentement et graduellement. A cet égard tout est possible, mais il faut beaucoup de temps et de précautions. Le succès ne saurait être douteux. Le cheval et l'âne parmi les mammifères, la poule parmi les oiseaux, sont originaires des contrées beaucoup plus chaudes que la France, et cependant nous voyons que non-seulement ils supportent bien nos hivers, mais qu'ils résistent à ceux beaucoup plus longs et plus rigoureux des régions boréales.

Il en sera de même par la suite des animaux que nous irons chercher dans les pays chauds pour les naturaliser chez nous. Mais leur acclimatation ne pourra s'opérer que graduellement. Les exposer peu de temps après leur arrivée en France, aux rigueurs de l'hiver, c'est leur faire courir des dangers qui sont très graves, si l'hiver est froid et sec ; plus graves encore s'il est doux et humide ; et il n'y a point, pour toute la France centrale et septentrionale, d'autres alternative. Voudra-t-on pour préserver les animaux de l'influence de l'hiver, les tenir renfermés. Une longue captivité a aussi ses dangers, et d'ailleurs les précautions qui peuvent être prises à l'égard d'un petit nombre d'individus dans une ménagerie d'observation zoologique, ne sauraient l'être, à moins de frais par trop considérables, à l'égard d'un nombre d'animaux présumé suffisant pour assurer la domestication d'une espèce, c'est-à-dire à l'égard d'un petit troupeau.

La création d'un établissement destiné à recevoir, dans le midi, à leur arrivée, les animaux importés pour la domestication et la naturalisation, peut seule obvier à ces inconvénients.

En toute saison, à l'exception de peu de jours, les animaux jouiraient d'une température suffisamment douce, et ce climat, moins chaud que celui qu'ils auraient quitté, plus chaud que celui de la France centrale et septentrionale, serait pour eux une heureuse transition entre leur ancienne et leur nouvelle patrie.

Une autre remarque doit venir ici à l'appui de ce qui précède. Lorsque des oiseaux importés en France, ont résisté à l'influence d'un climat plus froid que celui auquel ils ont été enlevés, l'acclimatation de ces individus une fois obtenue, il s'en faut de beaucoup que le problème de l'acclimatation et de la naturalisation de l'*espèce* soit résolu. Les habitudes de l'espèce continuent à être pendant un temps plus ou moins long, conformes aux conditions du climat de sa patrie originaire. Les pontes ont lieu très-prématurément pour notre pays, et à une époque telle, que l'incubation se termine, et que l'éclosion se fait au cœur de l'hiver. C'est ce que j'ai encore observé récemment à la Ménagerie du Muséum à l'égard d'une espèce dont j'ai entrepris et dont j'aurai, je l'espère, réalisé prochainement l'acclimatation, l'oie d'Egypte ou bernache armée. Malgré toutes les précautions qui ont été prises, les petits venant à éclore dans le mois de février, ou même de janvier, périssent presque nécessairement quand l'hiver n'est pas d'une douceur extraordinaire, et cela lorsqu'on les tient enfermés, presque aussi inévitablement que lorsqu'on les laisse exposés à l'influence de l'air extérieur. C'est encore un exemple très-propre à montrer l'utilité de la création d'une ménagerie d'acclimatation dans le midi, où ce que nous obtenons ici à force de soins et de précautions, s'opérerait pour ainsi dire de soi-même.

Je dois faire remarquer en terminant, que, sous le nom de *ménagerie d'acclimatation*, je n'entends nullement, comme ce mot pourrait donner lieu de le penser, un établissement considérable, recevant à la fois un grand nombre d'espèces d'animaux, et disposé de manière à les présenter à la vue du public, ou du moins des observateurs, tel, en un mot, que la Ménagerie de Paris, qui, à cet égard, suffit pleinement à tous les besoins. Il y a plus : ces conditions sont directement contraires à celle du Ménagerie d'acclimatation, où *très peu d'espèces*, représentées, s'il est possible, par un *assez grand nombre d'individus*, doivent être placées dans de grands espaces et soustraits autant que possible, au moins une grande partie du jour, aux regards et aux visites des curieux, afin de faciliter et d'assurer la propagation.

Ainsi, dans une ménagerie zoologique, beaucoup d'espèces représentées chacune par un très petit nombre d'individus. Dans une ménagerie d'acclimatation, quelques troupes d'animaux appartenant à un très petit nombre d'espèces, à la naturalisation desquelles on s'attacherait spécialement et exclusivement, jusqu'à ce que le résultat désiré ayant été obtenu à leur égard, on pût les remplacer par d'autres, et s'occuper de celles-ci avec la même persévérance et la même sollicitude.

Qu'il me soit permis, en terminant cette note, de citer quelques lignes par lesquelles je terminais, il y a quelques années, mon travail sur la domestication des animaux :

« Un tel établissement, dirigé selon les principes de la saine physiologie, enrichirait sans nul doute la France, dans un avenir peu éloigné, d'un grand nombre de races précieuses dont la possession ne saurait manquer de faire naître bientôt plusieurs industries nouvelles, et de créer, pour diverses localités qui en sont encore aujourd'hui presque entièrement dépourvues, des éléments de richesse et de prospérité impossibles par toute autre voie. J'appelle donc de tous mes vœux ce progrès ; je vois dans son accomplissement l'un de ces bienfaits peu brillants, peu retentissants peut-être, mais durables, solides et destinés à se perpétuer d'âge en âge, pour lesquels il est une récompense plus belle que l'admiration des hommes : leur reconnaissance. »

IS-GEOFFROY SAINT HILAIRE.

Mouvement socialiste de la Presse.

Le journal *la Presse* a continué cette semaine, dans sa polémique avec l'*Union monarchique*, à démontrer l'importance des questions économiques et sociales et leur prédominance sur les questions politiques. Plusieurs organes de la province ont félicité avec nous la *Presse* de ce progrès. L'*Observateur des Pyrénées* et l'*Union de Saint-Etienne* ont cité des fragments de ses articles, en leur donnant un vif témoignage d'adhésion.

— Le *Journal de Cherbourg* publie une série de lettres, dans lesquelles un de nos collaborateurs expose sous une forme piquante les préliminaires de la science sociale.

— Le *Courrier du Nord*, après avoir dit dans un article intitulé les *Théories pacifiques et les Théories révolutionnaires*, qu'il est des systèmes incomplets et inapplicables, s'exprime ainsi :

« Prenons l'Ecole de Fourier, par exemple : Après avoir vivement critiqué notre ordre social et politique, après avoir mis à nu les plaies hideuses qui nous dévorent, elle ne se borne pas à faire le tableau

(1) Ce commencement d'exécution a eu lieu depuis que cette lettre a été crite.

[illegible] aujourd'hui à l'endroit, elle puisse apparaître propre et blanche demain, par la seule puissance d'une baguette de fée, et sans qu'il en résulte aucune déchirure. »

— L'*Atelier de Bruxelles* fait remarquer, à propos de l'exposition de l'industrie belge, combien est fausse, à notre époque, l'interprétation de la loi de la justice distributive; il demande la répartition selon la formule : *Travail, capital et talent*.

REPRODUCTIONS.

L'*Echo de la Charente* a reproduit : Notre Politique à Rome.
La *Provence* : Pie IX et le Gouvernement de Juillet.
Le *Libéral liégeois*, l'*Union de Saint-Etienne* : Questions sociales.
Le *Courrier suisse* : La Question de la Guerre en Suisse.
L'*Helvétie*, le *Courrier de Nantes* : Envoi d'armes en Suisse.
Le *Bien public*, le *Courrier de la Côte-d'Or*, le *Patriote de Saône-et-Loire* : Question de Subsistances.
Le *Guetteur de Saint-Quentin* : Les Jésuites en Gallicie.
Le *Débat social* : Par son Travail !
Le *Courrier de Nantes*, l'*Industriel de la Champagne* : Condamnation de la *Réforme*.
Le *Mercure Ségusien* : Le Viaduc de Valfleury.
L'*Avenir de la Pointe-à-Pitre* : Révolution sociale dans les Colonies.
La *Gazette d'Auvergne* : Le *Journal des Débats* et les Banquets.
L'*Avenir national* : De l'Espagne.
Le *Breton* : Canal de Suez.
L'*Alba* : Revue d'Allemagne.
L'*Observateur de Trieste* : Conservation des Bois.
Le *Breton*, le *Guetteur de Saint-Quentin*, l'*Impartial de Bruges*, le *Débat social*, la *Tribune de Liége*, le *Propagateur des Ardennes*, le *Journal de La Haie*, le *Courrier de Nantes*, l'*Industriel de la Champagne*, le *Courrier du Bas-Rhin*, l'*Union de Saint-Etienne*, le *Mémorial bordelais*, l'*Impartial de la Franche-Comté*, l'*Helvétie*, la *Sentinelle du Jura*, l'*Observateur des Pyrénées* : Un Acte significatif de Pie IX.
Tous les journaux de Paris, des départements et de l'étranger : Nouveaux détails sur l'*affaire Praslin*.
Le *Nouvelliste vaudois* : Une Emeute à l'Odéon (feuilleton).
Le *Journal de Béziers* : Arnold et Arnoldine (feuilleton).
La *Revue de l'Ouest* : Viva Italia ! (poésie).
Le *Journal de Castres* : Une Mission dans le Midi (feuilleton).
La *Vigie de l'Ouest* : Une Pagode de l'Inde (feuilleton).
L'*Echo de la Charente* : Mlle Javotte (feuilleton).
Le *Journal d'Epernay*, l'*Impartial du Nord* : Perdriel-la-Valeur (feuilleton).
L'*Eclaireur de Saint-Omer* : Une descente au Maëlstrom (feuilleton).

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : La vraie Liberté. — Un Mode rationel d'emprunt. — La Prestation en nature considérée comme instrument de travail. — La *Presse* et les questions sociales. — Les Banquets réformistes. — Du Cadastre de la France. — Un Représentant du Gouvernement français. — Envoi d'Armes au Sonderbund (3 articles). — L'Isthme de Suez. — L'Emprunt. — La *Presse* et l'Algérie. — Le nouveau Ministère espagnol. — Situation de la Suisse. — L'Italie, la France et l'Autriche. — Crise Financière en Angleterre. — Le Roi de Naples et les Réformes. — La Terreur à Naples. — La Cour d'Espagne. — Adjonction de l'Etat de Lucques à la Toscane. — Nouvelles d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, des Etats-Unis, du Brésil, de la Plata, etc. — Faits divers. — VARIÉTÉS : Solidarité entre l'Industrie et l'Art. — *Ce Livre appartient au Peuple.* — Académie des Sciences. — Collection rapportée par M. de Castelnau. — FEUILLETON : Revue dramatique. — Revue musicale. — *Hortense de Vauquelay* (4 feuilletons).

PETITE CORRESPONDANCE.

Lafère. — M. C. — Reçu les 15. — Nous savons que votre dév. vous conduit toujours jusqu'à la lim. du poss.
Calais. — M. D. — Cela nous suffit. — Compl. aff.
Sacqneuay. — M. C. — Notre ab., par la rem. de votre dernière, va jusqu'au 31 octobre 1848.
Slg. — M. B. — Nous affectons à votre réab. 12 fr., sur les 24 envoyés par par M. C.
Asn. — M. P. — Reçu les 30. — Merci.
Moutiers-s.-S. — M. C. — C. D. vient de rentrer en parfait état de santé, et vous confirme notre dernière p. c.
Nantes. — M. L O. — Reçu les 15; mais vous aviez déjà acquitté octobre; nous reportons sur janvier 1848.
Lorient. — M. M. V. — Il n'y a point de traité spécial du protect. — Il n'en est traité qu'épisodiquement dans des ouv. que le cap. G. doit avoir.
Marseille. — M. A. — Les 1er et 28 juillet sont épuisés.
C. — M. A. — Votre jeune frère nous apporte votre lettre du 4, et s'inscrit au nombre des R. — Les deux ouvr. que vous demandez dans cette lettre sont dès longtemps épuisés. — Nous réimprimerons *Mném. géog.*

Bourse du 16 octobre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 40	75 65	75 40	75 65
— — fin courant	75 40	75 60	75 35	75 55
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	114 90	115 »»	114 90	115 »»
— — fin courant	115 »»	115 10	115 »»	115 05

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»		Banq. de Fr. dr cours		3230 »»
4 0/0 J.	»	99 »»	O. V. de Par.	»	1320 »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»	C. hyp.	»	»»» »»
—— fin Ct	»	» »»	— Gouin	»	1140 »»
B. du Trés.	»	4 3/4	— Gann.	»	»»»» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 10	»» »» »» »»	——	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» »»» »»	——	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM.	DerC.	98 1/2 »»
Récép. Rotsch.	»	99 25	BELG. 3 1/2	»	81 »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	90 1/4
— — pass.	»	» »/»	— de 1840	»	»» »/» »/»
— 3 p. 0/0	»	28 3/4	— de 1842	»	»» »/» »/»
Dette intérieure	»	24 3/4	— Banque	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— de Em. 1841	»	»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »»	PIÉMONT		»»
HAÏTI	»	»»» »/»	AUTRICHE		[illegible]
Union linière		»»» »»	— Fourneaux de [illegible]		

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1185 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Op. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1157 50
— à Rouen.	9?0 »»
R.-Havre.	515 »»
Avignon.	517 50
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str.	390 »»
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	533 »»
C. du Nord	525 »»
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	456 25
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	380 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»
	»»»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

M. WASMER, tailleur. Assortiment de draps et nouveautés. Rue de Richelieu, 51.

M. LAVIGNE, TAILLEUR, rue du Roule, 11.

CAPSULES HOUITTE PERFECTIONNÉES AU BAUME DE COPAHU. — Guérison en 5 à 6 jours des écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. Se trouvent dans les bonnes pharmacies.

CROS, à Blois (Loir-et-Cher), place Clouseau, n° 6, fabrique avec succès les *charrues, herses, hache-paille, coupe-racines*, en un mot les *instruments aratoires* de toutes sortes. Il confectionne aussi les *bat-bourre* à l'usage des bourreliers, lequel instrument sert aussi à *nettoyer la plume*; enfin, il fabrique les *pompes* de toute nature, et qu'il a tellement perfectionnées par un procédé nouveau et qui lui est particulier,

... les voyageurs y trouveront toutes les convenances désirables. Cabinets particuliers, restaurant, table d'hôte, et salons pour sociétés et repas de corps; omnibus desservant le chemin de fer, services publics et voitures particulières pour Chambord, Chenonceaux et les environs.

Nous recommandons particulièrement cet hôtel à nos amis, qui y trouveront la *Démocratie pacifique*, la *Phalange* et tous les renseignements phalanstériens désirables.

NOUS RECOMMANDONS ÉGALEMENT :

A MARSEILLE, **L'HOTEL PARADIS.**

A ORLÉANS, **L'HOTEL DE FRANCE.** On y trouve la *Démocratie pacifique*, la *Phalange*, et un dépôt de livres de l'École sociétaire.

A ROMORANTIN, **L'HOTEL D'ANGLETERRE.**

6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — La Recherche de l'Inconnu, Mon ami Pierrot, la Mère Michel, Une Fièvre brûlante, Croquignole.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. 1/2 GAITÉ. — Le Sonneur de Saint-Paul, Indiana.
6 h. 3/4 COMTE. — L'Anguille de Melun, le Parapluie fantastique, la Pie.
7 h. 1/2 CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/2 FOLIES. — Mlle Faribole, Moustache, Revue, le Bonheur en Bouteille.
7 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Les Folles de Bedlam, Tantale, Mode anglaise.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Frères à l'Épreuve, Gueule, Charpentiers, Jocrisse.
3 h. 1/2 HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. 1/2 CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Église Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

BOULES PYROGÈNES et Pyrophiles, brevetées, s. g. d. gouv.
AVEC PRIVILÈGE EN BELGIQUE.
Pour allumer instantanément le bois, le charbon de terre, etc. 1 fr. 50 c. le 100. — *Une seule boule peut allumer un feu de bois, de charbon de terre.* — Fabrique *rue Poliveau*, 9. — Échantillons visibles, *place de la Bourse*, 12, à l'OFFICE CENTRAL D'ANNONCES.

CORS. On a ce qui les guérit, rue de RICHELIEU, 29, au 1er, chez GERVAIS.

PATE DE NAFÉ D'ARABIE
La plus efficace des pâtes pectorales. DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, au dépôt du
RACAHOUT DES ARABES,
Aliment des convalescents et des personnes faibles.

CHAPEAUX — VELOURS PURE SOIE, 20 francs.
En satin ou gros d'Afrique, 12 et 15 fr. MAISON AIMÉE HENRY. Rue Basse-du-Rempart, 18.

PAPIER D'ALBESPEYRES, faubourg Saint-Denis, 84, et dans les pharmacies de province et de l'étranger, pour entretenir, sans *odeur ni douleur*, **LES VÉSICATOIRES.**

SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES.
TONIQUE ANTI-NERVEUX
DE J.-P. LAROZE, PHARMACIEN,
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris.
toujours en flacons spéciaux portant la signature ci-dessus
En régularisant les fonctions de l'estomac et des intestins, il détruit la constipation, guérit la diarrhée et la dyssenterie, les maladies nerveuses, les gastrites, gastralgies, les aigreurs et crampes d'estomac; facilite la digestion, abrège les convalescences.
Prix du flacon : 3 f. Dépôt dans chaque ville

SAVON DE GUIMAUVE Ce VÉRITABLE SAVON, si précieux pour la peau, ne se vend que chez BLANCHE, parfumeur, passage Choiseul, 33. — Éviter la contrefaçon. 2 fr. le pain; 5 fr. les trois. — CRÈME D'HÉBÉ, infaillible contre les rides. 3 fr.

PATE PECTORALE
à la réglisse
DE GEORGÉ,
Pharmacien d'Épinal (Vosges.)
MÉDAILLE D'OR en 1845. — MÉDAILLE D'ARGENT en 1843.
La seule infaillible pour la prompte guérison des
RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES
On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

COPAHINE-MÈGE
Un rapport à l'Académie et plus de mille essais dans les hôpitaux prouvent qu'elle guérit en 6 jours, sans nausées, sans coliques ni délabrements d'estomac. A Paris, Jozeau, ph., rue Montmartre, 161; et tous les pharmac.

MIGRAINE
NÉVRALGIES, GASTRALGIES. Guérison sûre et instantanée par l'emploi du PAULINIA de E. FOURNIER, ph. Six années d'expériences et de succès constants prouvent que ce précieux remède est le seul efficace contre ces maladies. Dépôt, rue d'Anjou-St-Honoré, 26. — 5 francs la boîte.

40 fr KOUSSO la dose
REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LE
VER SOLITAIRE
Seul approuvé par les Académies de Paris.
Guérison en 2 ou 3 heures. — Innocuité parfaite. — Administration des plus faciles. — BOGGIO, médecin-pharmacien, 13, rue Neuve-des-Petits-Champs, Paris. (Aff.)

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

---

1 FRANC PAR MOIS.
POLITIQUE INTÉRIEURE. POLITIQUE ÉTRANGÈRE. AGRICULTURE. — BEAUX-ARTS. RELIGION. — SCIENCES. — TRIBUNAUX DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

UNIQUE APPLICATION DU BON MARCHÉ A LA PRESSE HEBDOMADAIRE. — SEUL JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE IMMENSE FORMAT.

LA PRESSE DU DIMANCHE.

12 FRANCS PAR AN.
ROMANS DES PREMIERS ÉCRIVAINS. NOUVELLES et CONTES INÉDITS. VOYAGES, MUSIQUE, QUADRILLES, ROMANCES, CRITIQUE LITTÉRAIRE, ILLUSTRATION, COMMERCE FRANÇAIS ET ÉTRANGER.

52 Numéros format des DÉBATS, et deux volumes in-quarto illustrés. — Les bureaux du journal sont à Paris, rue Grammont, 13.

Pourquoi est fondée la PRESSE DU DIMANCHE.

La Presse du Dimanche est la mise en pratique de l'idée libérale qui présida à la fondation de la *Presse* quotidienne à 40 francs. — C'est la création en France du journalisme populaire à l'instar de celui d'Angleterre : c'est le *Sunday-Times* de notre pays avec les modifications nécessitées par nos habitudes et nos sympathies. C'est un journal fait à Paris pour les Départements.

C'EST ENFIN UNE RÉVOLUTION DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE.

Le prix élevé des journaux hebdomadaires les a rendus jusqu'ici inaccessibles. Le *Portefeuille* coûte 40 fr.; l'*Illustration*, 32 fr.; la *Semaine*, 24 fr., MOITIÉ plus que la *Presse du Dimanche*. — La *Presse du Dimanche* remplacera avec de grands avantages tous les recueils qui se publient tous les mois : tels que le *Journal d'Agriculture pratique* de M. Bixio; le *Cultivateur*, le *Moniteur de la propriété*, et de plus l'abonné recevra seize feuilles de littérature illustrée, c'est-à-dire plus du double de ce que donne le *Magasin Pittoresque*, le *Musée des Familles*, etc.

POUR 12 FRANCS PAR AN, — 1 FRANC PAR MOIS, chacun pourra être tenu au courant du mouvement des affaires du monde.

Un numéro de la PRESSE DU DIMANCHE, coûtant moins de 25 c. contient :

1re PARTIE. — **Grand Journal.**
1° Politique universelle, son influence sur les intérêts nationaux.
2° Analyse raisonnée de la politique intérieure. Opinion de tous les journaux.
3° Journal agricole plus complet, plus développé qu'aucun recueil spécial.
4° Audiences des tribunaux français et étrangers.
5° Feuilletons de critique théâtrale statistique et littéraire.
6° Nouvelles du monde religieux, conférences, sermons, lettres pastorales.
7° Chronique de la cour, nominat. dans l'armée, faits divers.
8° Cours des halles et marchés, — bulletin de la Bourse.
9° Bulletin commercial, denrées coloniales, cotes des Lloyds anglais et autrichiens.

2e PARTIE. — **Journal littéraire et musical illustré.**
1° Romans de MM. V. Hugo, Alex. Dumas, F. Soulié, Paul Féval, A. Karr, L. Gozlan, Méry, Th. Gautier, David Labôs
2° Articles de genre et des voyages dans toutes les parties du monde.
3° Souvenirs militaires par les officiers de l'ancienne et de la jeune armée.
4° Contes et nouvelles pour la jeunesse.
5° Gravures représentant les modes nouvelles.
6° Fragments des ouvrages littéraires les plus remarquables.
7° Romances, polkas et quadrilles.
8° Rébus et charades illustrés.
9° Biograph. avec portraits des hommes illustres de l'époque.

Le 1er numéro a paru le 1er septembre. — La PRESSE DU DIMANCHE donnera au moins 600 Gravures par an dans ses colonnes.

ON S'ABONNE A PARIS, RUE GRAMMONT, 13.

Remettre son argent aux libraires ou aux messageries. — Il n'est rien dû pour la commission. — Moyen plus simple et plus rapide. — Déposer le prix de l'abonnement chez le Directeur de la poste. — On est autorisé à retenir sur le prix d'abonnement : 1° le coût du bon de poste; — 2° l'affranchissement de la lettre d'envoi. — Les Directeurs des postes ne peuvent se refuser à ce mode d'abonnement.

Prix de l'Abonnement :

	Un an	Six mois	Trois mois
Paris	12 fr.	7 fr.	4 fr.
Départements	15 —	8 —	5 —

Prix de l'abonnement avec le *Bulletin-Cours des Halles et Marchés*, paraissant deux fois la semaine :

	Un an	Six mois	Trois mois
Paris	17 —	9 —	5 —
Départements	20 —	11 —	6 —

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, rue de Beaune, 2; quai Voltaire, 25.

ALMANACH PHALANSTÉRIEN

POUR 1848.

Un beau ET FORT volume in-16, orné d'un grand nombre de vignettes parmi lesquelles UNE VUE DE LA MAISON NATALE DE FOURIER.

PRIX : **50 CENTIMES**; ET PAR LA POSTE : **80 CENTIMES.**

Les personnes qui prendront à la fois douze Almanachs au Bureau de la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, rue de Beaune, 2, les recevront pour CINQ francs. Celles qui nous adresseront de la province une demande FRANCO, accompagnée d'un bon de SIX francs sur la poste ou sur une maison de Paris, recevront aussi FRANCO une douzaine d'Almanachs. Celles qui nous enverront le prix de cent Almanachs, c'est-à-dire CINQUANTE francs, recevront 130 Almanachs.

TABLE DES MATIÈRES. — Préface. — Tables des Matières. — Concordance des Ères des différents âges. — Calendrier. — Eclipses. — Signes du Zodiaque et Planètes. — Diverses espèces de temps et de jours. — Table de corrections. — Grandes Marées. — Tableau des Syzygies. — Positions géographiques. — Découverte de la Planète Le Verrier. — Annuaire de 1846-1847. — Etat numérique des chemins de fer dans le monde. — Statistique des Souverains. — Les Fils de France. — Bou-Maza. — La Charité et la Fraternité. — Etablissement philanthropique. — L'Homme sans cœur. — Habitations rurales. — Une Utopie. — Levée en masse de la France en 92. — Les Deux Héroïnes de 92. — Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. — Jugement sur la Convention. — Une Heure au Phalanstère. — Chant des Martyrs. — Une Exécution au seizième siècle. — Médecine des Plantes. — Erreur des Communistes. — Maison natale de Fourier. — La Rente de l'École Sociétaire. — Banquet de Fourier. — Nécrologie phalanstérienne. — Brise-lame flottant. — L'Éclair et l'Arc-en-ciel. — Nouveau procédé d'extraction des roches à la mine. — Chemin de fer de Sceaux. — A l'Article de la mort. — Les Faibles : aux Femmes, — aux Enfants, — aux Pauvres, — De la domestication des animaux. — La Terre promise. — De l'insensibilité produite par l'éther. — L'Orchestre. — Méthode Guenon, relative à la production du lait. — Stances prophétiques. — Les Deux Prostitutions. — Larme. — Les Fleurs au Phalanstère. — Colonies agricoles. — Crimes de la Propriété. — Singularités. — Originalités.

On trouve, à la même Librairie, des Almanachs pour 1845, 1846 et 1847, aux mêmes prix que ci-dessus. La LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE adresse *franco* son Catalogue aux personnes qui en font la demande.

Grand in-8°. **DU CRÉDIT AGRICOLE MOBILIER ET IMMOBILIER** Prix : 50 c.

RAPPORTS FAITS AU CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE AU NOM DE LA COMMISSION DU CRÉDIT AGRICOLE

PAR M. CIESKOWSKI ET J. DUVAL.

PARIS, 18 OCTOBRE.

Pacification de la Suisse par Pie IX.

Les affaires ont pris, en Suisse, une tournure extrêmement grave. Saint-Gall s'est prononcé et, comme on s'y attendait, a voté l'emploi des armes pour dissoudre le Sonderbund si les armes sont nécessaires.

Des armements formidables se préparent dans tous les cantons.

Les jésuites de l'*Univers* et les conservateurs des *Débats*, le ministère français et sa diplomatie ont si bien fait qu'il n'est plus possible de reculer devant la guerre.

Au lieu d'avoir témoigné à la Suisse libérale des sentiments de cordiale sympathie, de lui avoir donné des conseils amis, de l'avoir rassurée pleinement sur son indépendance, d'avoir mérité qu'elle réclamât ou qu'elle acceptât la médiation de la France, on a voulu faire de l'intimidation. L'intimidation envers les faibles, la platitude envers les forts, voilà toute la formule de la *grande politique*.

Qu'est-il résulté de cette conduite? On a surexcité les passions patriotiques, qui, chez un peuple généreux, se dressent toujours avec une souveraine énergie contre toute manifestation de domination étrangère; on a irrité les partis, enflammé les amours-propres et rendu la guerre inévitable. Les articles des *Débats* et des autres journaux conservateurs, et les provocations incendiaires du journal des jésuites, ce journal évangélique et charitable qui ne distille que haine et fiel, les notes révoltantes et les manœuvres de notre ambassadeur eussent allumé dix fois la guerre civile en Suisse, la Suisse n'eût-elle pas recélé de matières combustibles par elle-même!

Voilà l'œuvre de la grande politique, et maintenant que l'on n'a pas su prévenir l'ébranlement de la Suisse, on tremble que l'ébranlement de la Suisse ne prenne les proportions d'un mouvement européen, et on s'excite à en avoir assez peur pour se donner le courage d'intervenir.

La situation générale est donc extrêmement menaçante, la guerre va éclater, et les premiers coups de canon qui retentiront au pied des Alpes peuvent entraîner les plus graves conséquences.

Or, ce que n'a pas fait la raison des partis en Suisse, ce que n'ont pas fait l'intelligence et l'autorité morale des grands voisins de la Suisse, une seule puissance au monde peut aujourd'hui le faire. Cette puissance, c'est Pie IX.

Le monde a droit d'attendre de Pie IX aujourd'hui un acte immense et souverainement glorieux.

Quand tous les atermoiements sont usés, tous les moyens de la diplomatie et de la politique à bout, les canons chargés et les peuples prêts à s'égorger, le Saint-Père n'a qu'à étendre la main et à prononcer une parole pour calmer subitement la tempête. Il est impossible que le Saint-Père n'étende pas la main et ne prononce pas cette parole.

Un mot du Saint-Père, et les jésuites quittent la Suisse, et le Sonderbund se dissout volontairement, et un immense concert de paix et de joie remplace soudain dans la Suisse entière les sinistres préparatifs de la guerre civile.

Ce mot, nous avions la certitude que Pie IX le prononcerait, nous l'attendions... et nous ne l'aurons pas attendu en vain, car nous lisons aujourd'hui dans une lettre écrite de Rome par un personnage *très éminent* que le Pape prépare la dissolution de la compagnie de Jésus... Nous donnons plus bas un extrait de la correspondance qui annonce la prochaine satisfaction de cet espoir.

Le journal la Presse et les Questions sociales.

La *Presse* poursuit toujours avec franchise et succès sa discussion en faveur de la supériorité d'importance des questions sociales. Aux extraits que nous avons cités de ce journal, nous pourrions en ajouter d'autres non moins remarquables; le défaut d'espace nous en empêche seul. Mais nous suivons avec trop de sympathie le développement de cette discussion pour ne pas y revenir à plusieurs reprises. Le débat n'en est encore qu'à ses préliminaires. L'organe de la conservation progressive nous paraît avoir parfaitement dessiné jusqu'ici ce qui distingue les réformes sociales des réformes politiques; il nous semble surtout avoir très bien démontré que le peuple et le pouvoir ont un intérêt plus identique et plus pressant à la réalisation des premières qu'à celle des secondes.

Il ne reste aujourd'hui à la *Presse* qu'à exposer les moyens de cette réalisation. Nous ne doutons pas que ce journal ait à cœur de satisfaire jusqu'au bout les désirs qu'il a fait naître dans l'esprit de ses lecteurs. La feuille que dirige M. de Girardin s'est toujours distinguée par les qualités d'initiative, d'étude et de résolution qui sont indispensables à l'enseignement des vérités complètes. La plupart des difficultés auxquelles le gouvernement se heurte depuis quinze ans, ont été ainsi abordées, étudiées, élucidées et souvent résolues par ce journal avec un succès incontestable. Il est donc impossible que la série de problèmes sociaux posés par la *Presse*, ces jours derniers, ne reçoivent pas de sa part tout leur développement théorique et organique.

Les questions du paupérisme croissant au milieu des richesses, des conflits entre le travail et le capital, des enfants abandonnés, des condamnés et des libérés, etc., sont, de l'avis de la *Presse*, les plus urgentes à étudier, à creuser, à discuter jusqu'à solution complète. Il est certain que la plupart des hommes politiques ne reculent que par ignorance devant les difficultés de ces questions, et que la presse en général n'a pas encore rempli ses devoirs de conscience et d'intelligence à ce sujet. La réforme électorale a longtemps été, sous la plume de la plupart des journalistes, une honteuse fin de non-recevoir, un moyen d'éluder l'étude des questions sociales. Cependant, aujourd'hui encore, ce n'est guères qu'en édifiant le pays sur l'urgence et la possibilité d'une solution aux crises du paupérisme, aux luttes du travail et du capital, qu'on peut lui faire plus profondément sentir l'insuffisance des hommes du pouvoir et la nécessité d'une réforme électorale. Il est évident que si, par le concours des journaux, le public était parfaitement éclairé, pendant quelques mois, sur les moyens de porter remède aux plus vives douleurs des sociétés modernes, il hésiterait d'autant moins à renverser les ministres systématiquement hostiles à ce remède et à prendre à cœur la réforme électorale, jugée indispensable au succès.

Il dépend du journal la *Presse* de rendre un immense service au pays sous ce rapport. Que, sans briser avec l'intérêt de conservation, ce journal fasse accepter par la bourgeoisie éclairée les meilleures solutions des problèmes sociaux dont il vient de démontrer l'importance, et il aura bientôt acquis en France une position morale plus belle que celle du pouvoir. La *Presse* sait qu'à nos yeux le morcellement et l'insolidarité des intérêts constituent les seules causes de toutes les difficultés économiques et sociales, et que l'association des capitalistes et des travailleurs dans l'atelier agricole, industriel et commercial de la commune nous paraît la seule solution normale de ces difficultés. Nous croyons en effet qu'en dehors de l'association intégrale comme principe et de la Commune comme base d'expérience et d'unité sociale, il n'y a pas de remède complet aux maux de la civilisation. Que la *Presse* creuse profondément le problème et elle s'en convaincra.

Depuis quelque temps tous les journaux sont fort incommodes au ministère; la *Presse* lui a fait beaucoup de tort en soutenant résolument certaines allégations relatives à des maîtres de postes et à des privilèges de théâtre; le *National* l'a contrarié en produisant une pièce enregistrée, signée Gouze et A. de Jussieu; tous les journaux de l'opposition lui sont journellement désagréables en signalant des faits de corruption ou en reproduisant les toasts des banquets réformistes; les *Débats*, le *Conservateur*, l'*Etoile* le perdent chaque jour davantage dans l'opinion, et ces ours de la fable écrasent leur ami à coups de pavé. Le ministère a donc à se plaindre de toute la presse; mais le *Courrier français* est assurément le journal qui le harcèle le plus, et depuis longtemps on cherchait une occasion pour se venger de ce courageux organe. On *dédaignait* beaucoup M. Warnery, qui paraissait homme à se défendre et à produire des pièces dangereuses si on l'avait mené devant les tribunaux; mais un beau jour, le *Courrier* publie un article émané d'un journal belge, en déclarant qu'il ne peut ni prouver ni garantir les faits allégués. En de pareilles conditions, la victoire semble sûre, on *ne dédaigne plus*, on poursuit. La justice condamne, nous la respectons. Mais, si nous devons respect aux arrêts de la justice, nous ne devons que du mépris et de l'indignation aux menées par lesquelles on a tenté de grossir et d'exploiter sa sentence. La justice avait blessé le *Courrier*, on essaiera de le tuer en élargissant, en envenimant une blessure très guérissable. Le bureau de l'*esprit public* a expédié aux journaux ministériels de province une nouvelle fausse, destinée à détruire le crédit commercial du *Courrier français*, la voici :

On assure que le rédacteur en chef du *Courrier français*, en apprenant la nouvelle de la condamnation qui frappe cette feuille d'une amende de 6 000 fr. et son gérant d'un emprisonnement de six mois, s'est écrié : « Non, je n'y survivrai pas. » On ne croit pas que M. Durrieu ait exprimé la pensée d'un suicide. On peut croire qu'il a voulu parler du *Courrier français*, et que, par une locution habituelle aux rédacteurs, il s'est moralement identifié avec son journal.

M. Durrieu déclare aujourd'hui que ce récit n'est qu'un mensonge répandu dans un intérêt facile à comprendre, et que le *Courrier français* continuera cette guerre aux abus dans laquelle il s'est attiré des haines si honorables.

Les trois journées de Saint-Gall.—On écrit de Berne, le 15 octobre 1847 :

« Le Sonderbund et les jésuites, appuyés par la diplomatie, ont perdu la partie. Saint-Gall a eu ses *trois grandes journées*, qui compteront dans les fastes politiques de la Suisse.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 19 OCTOBRE 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

La réouverture du Théâtre-Français. — VAUDEVILLE. *Le Premier malade*, un acte par MM. Vanderburch et Marie Aycard. — VARIÉTÉS. *Impressions de ménage*, un acte par MM. Brisebarre et Saint-Yves. — GAITÉ. — Les *Chanteurs éthiopiens*, mystification en deux temps et une soirée. — FOLIES-DRAMATIQUES. *Mlle Faribole ou la Mariée pour rire*, en deux actes, de M. Marc Michel. — DÉLASSEMENTS-COMIQUES. *Les Folles de Bedlam*, vaudeville en deux actes, de M. Guénée. — FUNAMBULES. *Pierrot marquis*, pantomime de M. Champfleury.

Les nuits s'allongent, les jours s'abrègent, nous sommes en plein automne, l'almanach nous le dit et nombre de phénomènes le confirment. Les feuilles des arbres se diaprent de mille couleurs harmonieusement fondues, jaunes, vertes, rouges, moredorées, plus belles, plus variées qu'en été; semblables à la civilisation sur laquelle le développement des arts, des sciences, de l'industrie jette un plus vif éclat au moment où elle entre en décadence par le triomphe de la féodalité industrielle. Les feuilles tombent et s'entassent dans les bois, dru comme les scandales en l'an de grâce 1847 et aussi difficiles à compter. Tout enfin nous annonce l'approche de la saison d'hiver, tout excepté la chaleur qui persiste; — nous avons eu ce soir un orage de chaleur comme en plein mois de juin, — et les nuages qui s'obstinent à s'écarter empressés devant le soleil. Depuis un mois ils ne l'ont guère caché qu'une fois, encore était-ce à l'heure d'une éclipse, et l'on y pourrait voir de leur part une attention semblable à celle de Sem couvrant d'un manteau son père indécemment endormi dans les vignes. La campagne est si belle encore avec sa mélancolique parure, qu'on a peine à s'en arracher. Paris s'en ressent. Il a perdu ses nombreux promeneurs de l'été, et il n'a encore recouvré ses hôtes de l'hiver. Notre société est tellement organisée que ce qui apporte aux uns bien-être et jouissances, est une occasion de pertes et de souffrances pour les autres. Le commerce languit, les théâtres surtout se plaignent de cette recrudescence du beau temps, et les directeurs hésitent presque tous encore entre le répertoire d'été — pièces sacrifiées qu'ils jouent par crainte de la justice ou des auteurs — et le répertoire d'hiver, le seul fécond en espérances. La Porte-Saint-Martin a cependant lancé sa riche féerie, et le Théâtre-Historique, le *Chevalier de Maison Rouge*. Le public récompense les deux directeurs de cette complaisance, mais les autres vivent plus ou moins sur leur passé. L'Opéra qui vient de se rouvrir a bien fait, il est vrai, débuter une merveilleuse cantatrice; mais il se contente de la montrer aux amateurs comme une espérance pour l'avenir. Quant à l'Odéon, il a baissé considérablement le prix de ses places, judicieuse mesure quand on dispose d'une aussi vaste salle, et il réussit malgré la faiblesse d'*Isabelle de Castille* et l'insipide niaiserie de *Promettre et Tenir*. Ce théâtre vient de reprendre *Damon et Pythias*, c'est fort bien; mais pourquoi pas *Une Provinciale à Paris*, cette piquante variation d'un thème vieilli, mais non usé encore, que la dernière troupe jouait si bien à l'époque de la clôture? Pourquoi pas aussi le *Panurge*, qui, sans être un chef-d'œuvre, n'est cependant pas une comédie à rejeter après trois ou quatre représentations?

Le Théâtre-Français rouvre mardi, après avoir fait peau neuve. On annonce qu'il ne s'est pas borné à recrépir la salle, il a rebadigeonné aussi son répertoire. Des poètes aux voix aimées qui depuis longtemps se taisent vont se faire entendre de nouveau, si nous en croyons les indiscrétions des feuilles théâtrales. M. Alfred de Vigny, l'écrivain délicat et artistement symétrique, livrerait à la scène française son proverbe régence : *Quittes pour la peur*, et serait en peine d'une nouvelle œuvre. M. Alfred de Musset, dont nous avons admiré les éblouissantes fantaisies shakespeariennes et byroniennes, permettrait à quelques-uns de ses caprices de franchir la rampe, en compagnie de frères nouvellement éclos. Il n'est pas jusqu'à M. Victor Hugo, assure-t-on, qui ne consente à rompre son silence de quatre années et ne s'apprête à donner un pendant à Ruy-Blas.

Si ce programme ne ressemble pas au programme de la Gaieté annonçant des chanteurs éthiopiens, si le Théâtre-Français, sous l'empire d'une organisation nouvelle, veut renoncer à son vieux système servilement imité de celui de nos ministres, — s'effacer pour vivre, — s'il se rallie les écrivains aimés du public, tout en ouvrant sa porte à la jeune génération littéraire qui ne produit pas faute d'encouragements, le Théâtre-Français peut reprendre le rang qu'il n'aurait jamais dû perdre. Le moment de tenter cette rénovation est plus favorable que jamais, aujourd'hui que la plupart des scènes sont, comme les administrations, livrées à la spéculation et aux faiseurs.

Donc, les théâtres ont gardé le silence cette semaine, car nous pouvons ne pas tenir compte de deux petits actes lancés clandestinement au Vaudeville et aux Variétés. L'un s'appelle le *Premier malade*. Ce premier malade autour duquel se croisent une foule d'intrigues, est tout simplement un chien favori qui expire dans les bras du docteur appelé à le soigner. Cette histoire est compliquée d'une intrigue d'amour comme c'est de rigueur en tout honnête vaudeville. L'idée n'est pas neuve, mais elle est médiocrement rendue.

Le fond des *Impressions de ménage* ne l'est guère plus. Cette pièce a pour but de démontrer que dans un ménage les petits défauts entretiennent l'amitié. Votre femme s'est aperçue que vos cheveux grisonnent, épiez-la, vous découvrirez peut-être qu'elle prend du tabac ou qu'elle se fait tirer les cartes, et alors rien ne troublera plus votre bonheur, car à chaque observation critique, vous répondrez par une observation semblable, et de récriminations en querelles vous finirez par réaliser la plus douce vie que la civilisation puisse vous procurer dans le mariage. Ce tableau n'est que trop vrai, comme observation. Nous croyons seulement que, sans être fort exigeant, on peut l'être plus que les auteurs du vaudeville des Variétés, et désirer un état social qui permette de réaliser dans le mariage quelque chose de mieux que cette vie de damnés.

Ces deux vaudevilles ont été joués sans convocation de la presse; mais la Gaieté l'avait convoquée pour entendre des chanteurs éthiopiens, *engagés pour un certain nombre de représentations*. Ce jour-là le spectacle avait commencé à cinq heures et demie, et l'on venait de jouer la *Nonne sanglante*, un vieux mélodrame passablement disposé, mais fort inférieur comme terreur dramatique au roman de Lewis, dont il est tiré. La toile se lève, le théâtre représente un salon fané, où un domestique en livrée *idem* vient placer sept chaises, une gamme complète, moins l'octave. On voit alors apparaître sept individus, noirs de visage comme la conscience d'un ex-rédacteur de l'*Epoque*, et vêtus, non pas de la feuille de vigne traditionnelle en tissu d'écorce, mais de vêtements français modernes. Cinq portaient des mandolines, les deux autres s'étaient armés l'un d'un tambour de basque, l'autre de castagnettes au son criard.

Après avoir salué leur public en nègres bien appris, — les fabricants de Londres qui les ont fournis les avaient garantis bien élevés et de bon teint, — les sept personnages s'asseient plus ou moins gravement; le silence s'établit, et le concert commence composé de mélodies nègres inédites, mais fort connu des habitants des ports de la Manche, pour les avoir entendu chanter aux matelots anglais, alors qu'ils tournent le cabestan, ou qu'ils s'enivrent de *gin* et de *brandy* dans quelques cabarets hors des murs; le tout accompagné de tambour de basque, mandolines, castagnettes, grimaces, contorsions et autres agréments non moins britanniques.

Les nègres chantaient à mi-voix, les mandolines aussi; le public trouve cet accompagnement trop maigre et se plaint. Quelques mots anglais, — car lesdits nègres parlent le pur anglo-saxon populaire, — semblèrent offrir un certain rapport avec des cris d'animaux. Ce rapport est saisi, cent voix répondent à la fois. Ce n'est plus un concert essoufflé qui gazouille dans un coin de la salle, une vaste symphonie de chants, de rires, de sifflets surgit de tous les points. On vagit, on mugit, on rugit, on bâille, on braille, on raille, on piaille, on criaille. On demande la *Marseillaise*, l'*Hymne à Pie IX*, le chœur de *Charles VI*. On réclame le rideau, on réclame une pièce, on réclame le régisseur, on réclame l'argent. Les nègres imperturbables continuent leurs chants, leurs grimaces, leurs arpèges; les castagnettes discordent

jésuites et de la révision du pacte.

Le grand conseil de Saint-Gall donna en effet à sa députation des instructions toutes libérales ; mais qui, comme celles de la plupart des autres cantons de la Suisse orientale, étaient incomplètes en ce sens que, si l'on était obligé d'en venir aux mesures d'exécution contre le Sonderbund, les députés devraient en référer à leurs cantons. Vous savez que c'est par suite de ces instructions incomplètes que la Diète n'a pas pu faire exécuter tout de suite ses arrêtés, et a dû s'ajourner au 18 octobre. Vous avez vu par mes dernières lettres que tous les cantons qui n'avaient pas donné des instructions suffisantes se sont empressés de les compléter et de se préparer à prêter main-forte à la Diète. Mais Saint-Gall était menacé ; le Sonderbund et la diplomatie avaient préparé toutes leurs batteries pour arracher ce canton au parti radical. On commença par agiter le pays au moyen d'assemblées populaires et de pétitions; des émissaires payés parcoururent le pays dans toutes les directions ; un coup de main était prémédité pour le 11 courant, jour où le grand conseil devait se réunir pour donner de nouvelles instructions à sa députation. Mais le gouvernement ne resta pas inactif en présence de ce mouvement réactionnaire. Cédant au vœu de nombreux citoyens de Saint-Gall et des environs, il leur permit de former une garde civique pour le maintien de l'ordre de choses actuel et de la tranquillité publique. Trois compagnies de chasseurs furent appelées au chef-lieu du canton pour protéger la liberté du grand conseil. Enfin le conseil d'Etat adressa au peuple Saint-Gallois une proclamation énergique, qui a été publiée et lue en chaire, dimanche dernier, le 10, dans toutes les églises du canton. De leur côté, les cantons libéraux de Zurich, de Thurgovie et d'Appenzelle-extérieur, se préparant à toute éventualité, mirent leurs troupe de piquet. Le grand-conseil de Saint-Gall s'ouvrit le 11.

Première journée, le 11 octobre.—Tous les membres du grand conseil (150 députés) sont présents ; jamais les tribunes n'ont été si bien remplies. La séance a duré de 9 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir sans qu'on ait pu entamer la question principale. L'opposition conservatrice, conduite par l'apostat Baumgartner, a attaqué les mesures prises par le gouvernement et a fait les propositions suivantes : licencier dès le 12 les milices qui ont été mises sur pied; dissoudre la garde civique; désapprouver la proclamation du gouvernement; exprimer, par l'organe du conseil d'Etat, le désir que les cantons voisins qui ont fait connaître par leurs armements extraordinaires l'intention d'intervenir, s'abstiennent désormais de ces démonstrations. *Toutes ces propositions ont été rejetées par 76 et 77 voix contre 73 et 72.*

Deuxième journée, le 12.—Les instructions proposées par le conseil d'Etat et qui vont jusqu'à l'emploi de la force, sont à l'ordre du jour. La séance est interrompue à 4 heures du soir.

Troisième journée.—La séance a été reprise à 9 heures du matin et a duré jusqu'au lendemain à 3 heures du matin. Voici les résultats de la votation.

Pour la prise en considération des propositions du conseil d'Etat, 76 voix contre 73.

Les instructions ainsi proposées sont ainsi conçues : La députation votera : 1° *Pour que la Diète fasse connaître dans une proclamation au peuple que l'alliance séparée est incompatible avec le pacte et que la méfiance des sept cantons n'est pas fondée.* — Adopté par 77 voix contre 69.

Une autre proposition tendant à soumettre la question de la guerre aux assemblées communales a été également rejetée par 75 voix contre 72.

Un crédit illimité pour préparatifs militaires a été accordé au conseil d'Etat par 76 voix contre 71.

Une nouvelle importante vient de nous arriver de Zug. Le triple landrath a été réuni pour donner de nouvelles instructions à la députation. Une proposition de la minorité, tendant à abandonner purement et simplement le Sonderbund et les jésuites, a été rejetée par 116 voix contre 20. En revanche, il a été résolu à *l'unanimité de renoncer à l'alliance séparée*, mais aux conditions suivantes : Que l'on laissera tomber la question des jésuites, que l'on donnera aux catholiques des garanties confessionnelles et politiques, que l'on ne changera pas le pacte de 1815, etc. Vous pensez bien que la Diète n'acceptera pas ces conditions ; mais la décision que vient de prendre Zug n'en est pas moins très importante, parce qu'elle montre que le Sonderbund est obligé de reculer.

On a répandu le bruit qu'au cas où la guerre civile éclaterait en Suisse, les représentants des puissances étrangères quitteraient la Suisse et se retireraient à Constance.

Berne, le 15 octobre 1847.

Je continue à enregistrer les faits qui sont de nature à caractériser la situation actuelle de la Suisse, et à vous faire prévoir l'issue de la lutte qui va s'engager entre la Diète et le Sonderbund.

La revue militaire qui a eu lieu, le 3 octobre, dans le canton de Vaud, a eu un immense retentissement dans toute la Suisse. Les forces militaires qui ont été inspectées et assermentées dans cette journée mémorable, et qui peuvent être immédiatement fournies à l'armée fédérale, forment un effectif de 19,500 à 20,000 hommes de toutes armes, armés et équipés à l'ordonnance. A cela il faut ajouter 16 bataillons des hommes du dépôt de l'âge de 17 à 20 ans, c'est-à-dire 8,000 hommes et 8 bataillons de volontaires, composés des hommes de 45 à 60 ans, c'est-à-dire environ 6,000 hommes. Le total des forces militaires dont pourra disposer le canton de Vaud, est ainsi de près de 34,000 hommes !

Une autre manifestation dans le sens libéral avait lieu à Genève, le même jour. La section genevoise de l'association populaire suisse était réunie pour s'occuper des grandes questions fédérales : le Sonderbund et les jésuites; 4,000 hommes environ étaient présents à cette imposante assemblée. On a voté une adresse au comité central à Berne.

Le grand conseil de Lucerne, réuni le 5, a approuvé toutes les mesures prises par le conseil d'Etat, et lui a accordé de pleins pouvoirs pour la suite. La proposition de porter la question du Sonderbund devant le peuple n'a réuni que 11 voix; en revanche, il a été décidé de faire prêter un nouveau serment aux milices. La minorité libérale a protesté contre tout ce qui a été fait. Le grand conseil du Valais, réuni à l'extraordinaire le même jour, a pris les mêmes résolutions que le grand-conseil de Lucerne.

Le 6, le grand-conseil de Thurgovie a voté, à l'immense majorité de 79 voix contre 0, des instructions semblables à celles de Zurich.

Le 7, le conseil exécutif du canton de Berne a mis de piquet tous les hommes de l'élite et de la réserve, et ordonné que tous les hommes aptes à porter les armes, de l'âge de 20 à 50 ans révolus, seront immédiatement organisés en 28 bataillons de landwehr et en 23 compagnies de carabiniers. Les forces militaires du canton de Berne formeront un effectif de plus de 50,000 hommes.

Le 8, le triple landrath de Glaris a voté les mêmes instructions que Zurich, c'est-à-dire l'emploi de la force pour exécuter les arrêtés de la Diète contre le Sonderbund (par 80 voix contre 10), et contre les jésuites (par 81 voix contre 9); il a aussi décidé de mettre sur pied le

qui l'envoyait auprès du gouvernement neuchâtelois en qualité de *commissaire fédéral*, chargé de réclamer l'exécution immédiate de l'arrêté de la haute Diète, relatif aux envois d'armes et de munitions à destination des Etats du Sonderbund.

Le gouvernement de Neuchâtel a trouvé prudent d'obéir, et il a fait placer un poste militaire sur la frontière de France, pour empêcher l'entrée de nouveaux convois.

Deux Gouvernements. — L'Autriche soutient le Sonderbund aussi bien que la France. M. de Metternich sympathise avec les jésuites aussi bien que M. Guizot ; le cabinet de Vienne a envoyé des armes aux sept cantons aussi bien que le cabinet des Tuileries. Pourquoi donc l'Europe est-elle indignée contre la France et non contre l'Autriche ? Pourquoi donc ces mêmes journaux allemands, forcés de respecter l'Autriche, tombent-ils comme des loups affamés sur les personnes les plus inviolables du gouvernement français ?

En voici la raison : l'Autriche soutient les jésuites de la Suisse, en cela elle n'est que logique, elle les soutient aussi chez elle, elle n'en fait pas mystère. En défendant le Sonderbund, l'Autriche agit à front découvert et comme un homme franchement rétrograde, mais sincère. En d'autres termes, la conduite de l'Autriche en faveur des jésuites n'est pas jésuitique. Il n'en est pas de même du gouvernement français. M. Guizot chasse les jésuites de la France et s'en glorifie, mais il les soutient en Suisse. Pourquoi plutôt à Lucerne qu'à Paris ? Pourquoi reculer devant ses propres sympathies ? M. Guizot sait donc qu'il fait mal, puisqu'il le fait en secret. Sa conduite en Suisse, en faveur des jésuites, est donc purement et simplement jésuitique.

Nos ministres n'ont aucune connaissance du véritable caractère du peuple français. Ils croient donc que la France entière leur ressemble, qu'elle restera sourde à tous les sentiments d'honneur, et couarde à tous les appels de dévouement. Erreur ! fatale erreur !

Que la France emploie son influence pour maintenir en Suisse la paix et la concorde, rien de mieux ; mais cette position a déjà été abandonnée par M. Guizot qui vient d'envoyer des armes au Sonderbund contre la majorité des Suisses. Il y avait cette faute à faire, d'avance nous étions sûrs que M. Guizot la ferait. Quand le génie du mal vous tient par un cheveu, vous êtes bientôt à lui corps et âme. Aussi croyons-nous que M. Guizot songe sérieusement à intervenir officiellement en Suisse de concert avec M. de Metternich. Ce sera peut-être le signal d'une guerre européenne. Les catholiques libres et indépendants prendront de nouveau la devise : *Cum Jesu itis, sed non cum jesuitis* !

Un Masque levé. — On a souvent dit que la politique progressive de Pie IX était vue de fort mauvais œil par l'ordre des jésuites, ordre qui a dû sa puissance à l'intrigue et pour qui le bien, la vérité, la publicité sont la mort. Nous aurions voulu croire à la sincérité de la profession de foi libérale insérée dans plusieurs journaux par le père Roothan, général de l'ordre, mais cette déclaration est au moins contrebalancée par les révélations d'un Polonais sur l'intervention des jésuites dans les massacres de la Gallicie, et par une récente brochure de M. Crétineau-Joly, avocat déclaré des révérends pères. Dans une défense de son livre sur *Clément XIV*, livre que nous apprécierons quand on pourra le comparer avec une importante publication qui ne se fera pas longtemps attendre, M. Crétineau plaint l'Italie trompée par des *rêves impossibles, par ces chimères de progrès indéfini qui pour toutes*

---

sur le tout, tant et si bien qu'on se décide à baisser la toile et à rendre aux nègres de la Tamise leur carnation naturelle, et au public sa liberté. Il n'y a que l'argent qu'on ne rend pas. Il n'était que dix heures. Les nègres n'ont pas reparu.

— « Si le directeur de la Gaieté tenait à nous donner une parade de nègres, disait en sortant un de nos voisins, le commerce parisien lui aurait fourni ça tout aussi bon teint et l'on aurait eu le plaisir d'entendre chanter du nègre en français. »

Le même soir, un théâtre voisin, celui des Folies-Dramatiques, affichait ***Mlle Faribole***. Il s'agit dans ce vaudeville d'un mariage au treizième qui se termine par un mariage au troisième. Un honnête marchand d'anguilles de Melun possède une fille de dix-huit ans et un neveu de vingt, et il a depuis longues années comploté de marier la fortune de son neveu avec celle de sa fille, de manière à dispenser la jeune postérité de l'obligation de pêcher en eau trouble. La fille sort du couvent et brûle de se marier comme on fait toujours lorsqu'on sort du couvent ; elle s'empresse de donner son consentement, mais le cousin ne partage pas cette ardeur, et refuse net. Le père soupçonne une anguille sous roche et ne tarde pas à la découvrir sous les traits de Mlle Faribole, une fleuriste, joyeuse et folle, qui adore le veau et ne dédaigne pas le Château-Rouge, mais qui aime encore mieux le jeune et intéressant Anatole. L'oncle va lui réclamer le cœur de son neveu. La fleuriste consent à le rendre; elle se prête même à une foule de petites ruses dans ce but moral et philanthropique ; mais, après une suite de scènes tour à tour comiques ou larmoyantes, les deux amants finissent par convenir qu'ils ne se sépareront pas. L'oncle lui-même s'attendrit à la vue de leur amour, il les bénit, les unit et retourne à ses anguilles.

Cette pièce, médiocrement agencée, offre des scènes plaisantes, mais elle a le défaut d'être trop longue.

Il en est de même des ***Folles de Bedlam*** aux Délassements-Comiques. Ce théâtre a une spécialité : il possède une trentaine de femmes, toutes bien faites, jeunes et jolies, qu'il se plaît à faire parader devant le public sous divers déguisements. Naguères il en faisait des tambours, aujourd'hui il les costume en folles ; mais que ce mot ne vous repousse pas ; les folles des Délassements sont des vierges folles peut-être, mais elles ne ressemblent en rien à celles de la Salpêtrière. L'une se croit odalisque et cherche son sultan; une autre est comète et montre la lune ; la plupart chantent et dansent joyeusement. Une seule est mélancolique, mais c'est une débutante fraîche débarquée du Théâtre-Historique. Accueillie ainsi qu'elle le mérite, elle s'acclimatera comme les autres. — Cette exhibition est compliquée du rôle d'un jeune et riche Hollandais à qui l'on a enseigné l'argot ***chocnosophe*** sous prétexte de français et qui le débite avec un aplomb ***déchicocandart*** dans les salons de l'aristocratie anglaise. La pièce, du reste, n'a pas le sens commun, mais elle serait amusante si on la réduisait d'un tiers.

Il est bien entendu que l'art n'a rien à voir dans l'un ni l'autre de ces vaudevilles. Repoussé des grandes scènes, l'art va se réfugier aux Funambules. Nous l'y avons déjà pourchassé heureusement plus d'une fois et nous l'y retrouvons encore aujourd'hui avec le ***Pierrot marquis***, de M. Champfleury.

Pierrot voyant son oncle Polichinelle dangereusement malade imagine de lui faire scier ses deux bosses, il les trouve pleines d'or : le vieux richard avait une indigestion d'argent. Pierrot s'en empare, il dicte même, caché dans le lit de son oncle mort, et sous son nom, un testament dans lequel il se fait présent de toute la fortune du vieillard, au détriment de Polichinelle fils, — moyen renouvelé des Jésuites comme chacun sait. Mais, devenu riche, Pierrot s'ennuie, il consulte un homéopathe qui lui conseille une infusion de tragédie apprise par cœur. Pierrot est pris ensuite du démon de l'avarice, il va enfouir son trésor dans une cave où Polichinelle fils le lui prend. L'ex-marquis se désole, une fée lui apparaît et lui dit : « Tu es pauvre, mais coquin; retourne moudre ton blé; si tu as faim serre-toi le ventre, et souviens-toi que la fortune ne fait pas le bonheur. »

Ces paroles ne sont pas textuelles, mais elles sont la fidèle traduction de la pensée qui a présidé au dénouement.

Au point de vue philosophique, ce dénouement est d'un caractère étroit et même banal ; c'est du Florian tout pur. Mais les allures de la pantomime ont une originalité qui décèle un poëte sous le masque du bouffon. Le rôle de Pierrot est parfaitement joué par Paul.

Ne nous y trompons pas cependant. Cette éternelle histoire de Pierrot, de Colombine et d'Arlequin commence à être bien vieille, quelque habileté que l'on dépense à la renouveler. Que M. Théophile Gautier écrive ***Pierrot pendu***, que M. Méry rime le ***Paquebot***, que M. Champfleury s'amuse, en un jour de verve folle, à faire revivre Polichinelle et Colombine, ce sont là des débauches d'esprit auxquelles le public applaudit volontiers ; mais elles ne doivent apparaître que comme intermèdes. Le talent que possèdent ces écrivains leur impose une mission plus élevée. Molière et Shakespeare ont écrit des bouffonneries ravissantes, mais on les aurait depuis longtemps oubliés s'ils n'eussent écrit que ces bouffonneries.

Le ***Chiffonnier***, de M. Félix Pyat, vient d'être traduit en allemand, et il figure avec le plus grand succès sur plusieurs scènes d'outre-Rhin.

J. FLEURY.

REVUE MUSICALE.

Quatre concerts donnés à l'Académie royale de Musique ont définitivement et solidement établi la réputation parisienne de Mlle Alboni. Les feuilletons ont été unanimes, comme le public, pour proclamer la magnifique puissance de cet organe sonore, la merveilleuse agilité de ce gosier, la prodigieuse étendue de cette voix, qui parcourt sans efforts et avec la plus entière liberté, une échelle non interrompue de 32 degrés chromatiques. On attendra maintenant avec impatience le moment où Mlle Alboni se produira sur la scène dans les conditions complètes d'un personnage dramatique. Nous avons dit nos craintes au sujet du changement de langue et de musique : on assure que Mlle Alboni parle avec facilité et pureté le français; nous sommes enchantés que cette première difficulté disparaisse, mais nous croyons néanmoins que l'on fera bien de ne point l'exposer à la transition brusque de l'atmosphère chaude des mélodies italiennes aux zônes tempérées de la musique française ; des fantaisies capricieuses et riches de l'une, au rationalisme sage et mesuré de l'autre. Plus nous y réfléchissons, plus nous nous confirmons dans la pensée que l'Opéra pourrait facilement et très fructueusement produire Mlle Alboni dans les deux rôles de Malcolm et d'Arsace. Ce serait assez, pour le commencement, de la substitution de tant de syllabes sourdes qui se rencontrent si fréquemment dans notre langue, aux syllabes ouvertes et toutes articulées de la langue italienne.

Il nous tarde pour notre part de pouvoir constater que Mlle Alboni est douée de la sensibilité communicative et de l'intelligence élevée qui conçoit et coordonne un rôle, au même degré qu'elle possède les qualités physiques, naturelles et acquises qui en font une grande cantatrice, mais qui ne suffiraient pas pour en faire une grande artiste lyrique.

On avait annoncé pour ce soir la première représentation du ballet de la ***Fille de marbre***, dans lequel Mlle Cerrito doit débuter. Une indisposition a reculé cette intéressante soirée, et l'affiche porte aujourd'hui le mot indéfini ***incessamment***, qui, cette fois, nous l'espérons, aura voulu dire bientôt.

Mlle Castellan qui s'est fait entendre dans ***Lucia di Lammermoor***, a dû à sa qualité de Française un accueil assez froid à son entrée en scène. Le public parisien du Théâtre-Italien ne veut applaudir qu'à bon escient, quand il n'a pas affaire à un étranger ; et autant il se montre disposé à supposer un grand talent quand il s'agit d'un artiste en *i* ou en *o*, autant il se pose en juge sévère et impartial quand l'affiche ne porte qu'un simple nom gaulois. Mlle Castellan aurait pu facilement, comme tant d'autres, italianiser son nom, mais elle a préféré conquérir les applaudissements par la seule puissance de son talent et de sa voix : ni l'un ni l'autre ne lui ont fait défaut, et bientôt elle s'est trouvée en sympathie complète avec le public. Son organe d'un timbre sonore et d'une égalité parfaite depuis le *si* bémol grave jusqu'à l'*ut* dièze aigu, sa méthode large et sage, la justesse irréprochable de ses intonations, sa vocalisation nette et hardie lui assurent dès à présent une belle place, même à côté de Mme Persiani dont les qualités supérieures sont principalement dues à une longue et glorieuse pratique de son art. Mlle Castellan nous paraît avoir un bel avenir devant elle.

ALLYRE B.

1785.

Les idées les plus erronées ou les plus odieuses sont quelquefois exprimées de bonne foi. Nous voudrions croire que M. Crétineau est de bonne foi dans ses craintes; mais, comment admettre la sincérité d'un homme qui feint de s'étonner en voyant la reconnaissance publique distinguer Pie IX de ses prédécesseurs! Oui, l'humanité, sans acception de nationalité ni de croyances religieuses, doit de la reconnaissance à Pie IX, auteur de l'amnistie; à Pie IX, ami de la presse, créateur de la représentation provinciale et de l'organisation municipale; à Pie IX, tolérant pour les juifs; à Pie IX, qui réveille dans l'Italie toutentière le sentiment de sa dignité nationale; des fanatiques ou des salariés pouvaient seuls s'incliner devant Grégoire XVI, l'adversaire des chemins de fer et des congrès scientifiques; Grégoire XVI, l'allié ou plutôt le serviteur de l'Autriche; Grégoire XVI, tout humide du sang des Italiens qui réclamaient les réformes les plus indispensables, et qu'il faisait assassiner par ses commissions militaires.

Quand on feint de s'étonner des rangs divers que l'opinion de l'Europe donne à ces deux types du bien et du mal, on est digne de défendre et de représenter l'ordre de Loyola. Mais alors on doit veiller sur sa plume, car le public est forcé d'y voir l'organe d'une pensée corporative.

—

Un Trait de Pie IX. — Les prophéties de M. Crétineau n'ont pas eu de succès dans la presse, l'*Union monarchique* ellemême ne les a reproduites qu'avec toutes réserves, et voici ce que nous lisons dans la *Gazette de France*:

L'*Union monarchique* donne aujourd'hui un jugement sinistre de l'auteur de *Clément XIV* sur la situation du pape Pie IX.

Les passages cités nous rappellent une anecdote que nos amis seront bien aises de trouver ici:

Le cardinal Lambruschini avait écrit à plusieurs communautés religieuses pour les engager à faire des prières afin de tirer le pape de son aveuglement.

Une de ces lettres fut envoyée à Pie IX, qui fit prier le cardinal de venir le voir. Le cardinal ayant répondu qu'il était souffrant, et qu'il ne pouvait venir que le lendemain, le pape lui fit dire qu'il allait se rendre chez le cardinal, qui alors se hâta d'aller au Quirinal.

Arrivé auprès du pape, le Saint-Père lui mit entre les mains la lettre adressée aux communautés, et, quand le cardinal en eut pris lecture: « Vous comprenez maintenant, lui dit-il, que je ne pouvais me coucher sans vous avoir pardonné. »

—

Nouvelles de Rome. — La lettre qu'on va lire a été écrite à Rome par un personnage élevé. Nous atténuons beaucoup les termes qu'elle emploie à l'égard de la politique française. Nous engageons nos lecteurs à méditer les derniers mots de cette épître:

Le *Journal des Débats*, méprisé par tout le monde, est regardé ici comme le digne organe du ministère français. Le *Contemporaneo* a dévoilé M. Libri, cet italien transfuge, qui a osé écrire dans cette feuille des articles insolents sur le compte de ses concitoyens, parce qu'ils ont commis le crime, selon lui, de demander au gouvernement la liberté de la presse et l'organisation de la garde nationale. Depuis quelque temps il se tait et il fait bien; car on pourrait lui envoyer d'Italie une petite biographie qui ne lui ferait guère plaisir.

Le comte Rossi est bien découragé, et il dit à qui veut l'entendre qu'il lui manque l'appui loyal de son gouvernement, ce qui l'empêche de répondre favorablement à l'espoir que la cour de Rome avait placé en lui. C'est pourquoi il a demandé à plusieurs reprises d'être rappelé à Paris dans la pensée que le roi lui confierait le portefeuille d'un ministère quelconque. Mais M. Guizot tient ferme pour qu'il reste, n'ayant personne qui veuille jouer un rôle aussi impopulaire auprès de Sa Sainteté.

Le motu-proprio a été accueilli à Rome comme un bienfait. Cet acte démontre assez quel est l'esprit qui anime le digne successeur de Jésus-Christ. Son pas ferme et sûr ne s'arrêtera pas dans la voie du progrès et comme le plus grand obstacle est dans le personnel de l'administration et de la diplomatie, d'ici à quelque temps il y aura des changements importants dans les employés à l'intérieur et dans les nonciatures à l'étranger.

La contestation avec l'Autriche est prête à se déterminer. Metternich se voit forcé de reculer devant l'opinion publique. Le pape désirerait cependant que le peuple toscan imitât dans sa modération celui de Rome en se confiant à la sagesse de Léopold et de ses nouveaux ministres, Serristori et Ridolfi.

Tout voisins que nous soyons du royaume de Naples, les nouvelles que nous recevons de ce malheureux pays sont vagues et incertaines. Cependant l'on sait avec certitude que les ministres Santangelo, del Carretto et consorts sont voués à l'indignation publique et que le président du cabinet Pietracatella a eu le courage de proposer au roi une censure plus large pour la presse, une amnistie complète et des réformes telles qu'on les a adoptées à Rome, en Toscane et à Lucques. Le roi Ferdinand a répondu qu'il y songerait. En attendant, les arrestations ont lieu tous les jours. Le brave Poério, qui était ici l'été dernier, a été emprisonné par précaution de police (*per cautela di polizia*). Voilà un mot spécial inventé exprès pour garotter la liberté individuelle des citoyens honnêtes et parfaitement innocents.

A Rome, le cardinal Ferretti, obsédé par ses collègues rétrogrades et contrarié par les notes diplomatiques de Paris et de Vienne, avait offert sa démission. L'on proposait à cette place le cardinal Altieri, celui que tout le monde représente ici comme un homme vendu à l'Autriche, bien qu'il se soit efforcé de combattre cette opinion dans tous les journaux romains. Heureusement, le père Ventura a pu détourner le secrétaire d'Etat de sa résolution en lui disant que son éloignement des affaires serait bien funeste à l'Italie dans ce moment de lutte. Le seul homme qui pût le remplacer et sur qui tomberait le choix du pape serait le cardinal Baluffi, évêque actuel d'Imola; mais il est malade et modeste à l'excès; pour la conservation de sa tranquillité, il ne voudrait pas échanger son évêché contre un ministère.

Le dernier ouvrage de Gioberti est lu et apprécié à Rome par tout le monde; les révérends pères qui vendaient jadis si cher le paradis à leurs pénitents et auxquels les bonnes âmes octroyaient leurs plus riches patrimoines *in articulo mortis*, se voient maintenant réduits à leur juste valeur. L'opinion publique les a déjà jugés. La dissolution de l'ordre ne se fera pas attendre longtemps. Je sais ce que je dis.

—

la barrière San-Vicente. Le capitaine-général de Madrid, le gouverneur militaire et le chef politique de la capitale, vont recevoir le roi à cette barrière et ils reviendront avec lui au palais.

Ainsi, Narvaez exhibe à tous les yeux son triomphe, la rentrée du roi, triomphe dont rien ne garantit la durée; l'incompatibilité d'humeur du roi et de la reine est prouvée surabondamment par les faits.

— Les journaux anglais continuent à traiter la question espagnole dans les termes les plus crus. Le *Times* déplore la rentrée à Madrid de la reine Marie-Christine qu'il appelle la sinistre alliée de Narvaez; il reproche à Serrano une conduite qui place son nom à côté de ceux des Deutz et des Maroto.

Nous sommes curieux de savoir, ajoute ce journal, ce que va devenir le mari à la glace (*frigid husband*) et le roi-poupée (*puppe king*) D. François d'Assises. On dit qu'il ne désire pas moins que la reine être affranchi d'un lien odieux; et il apprend sans doute avec la même terreur qu'elle que la tâche funeste de la réconciliation est entreprise par Narvaez et sa belle-mère.

Le *Morning Chronicle* imprime cette phrase assez cynique pour le pays de la pruderie: « On ne désigne pas encore de successeur à Serrano; mais il y a déjà quatre ou cinq candidats sur le terrain. »

—

L'hymne de Pie IX à Madrid. — Que le gouvernement français ne méprise pas trop le gouvernement espagnol. En dépit de tristes intrigues, Madrid, en certaines circonstances, conserve encore plus de dignité que Paris. La reine d'Espagne assiste à des bals, à des fêtes, à des représentations théâtrales, où l'on a le courage de laisser chanter sous son vrai nom l'*Hymne à Pie IX*, et où la cour donne le signal de l'enthousiasme pour le régénérateur de l'Italie.

— Nous lisons à cet sujet dans la *Sentinelle des Pyrénées*: « L'*Hymne de Pie IX*, que la police du gouvernement de juillet proscrit à Paris, est chanté à Madrid au milieu de l'enthousiasme de la foule. Deux cent cinquante voix accompagnées d'un orchestre innombrable ont fait retentir le théâtre du Cirque de la musique que Pie IX a inspirée à Rossini. Au milieu des strophes de l'hymne deux figures allégoriques ont apparu dans les nues représentant la religion et la liberté. La première qui est sortie à droite portait une croix et un étendard blanc avec les autres emblèmes du christianisme; la seconde, vêtue des caractères qui lui sont propres sans oublier le bonnet phrygien, portait à la main le drapeau espagnol. Elles se sont réunies au milieu du théâtre où elles ont entrelacé leurs bannières en même temps que paraissait dans le fond un autre nuage où se voyait un soleil et au milieu un globe où était écrit le nom de Pie IX. La musique et le spectacle ont été accueillis par de longs et chaleureux applaudissements.

—

Marche du choléra. — Suivant la *Gazette d'Augsbourg*, il est faux qu'il y ait eu des cas de choléra dans la Moravie, la Silésie et la Gallicie. Quelques personnes sont mortes dans la Silésie et dans la Gallicie d'une sorte de typhus et d'une diarrhée maligne; mais ces maladies ont disparu à l'arrivée du froid.

Le choléra n'a pas encore paru à Constantinople; mais il se répand sur les deux rives de la mer Noire. Il a éclaté à Samsun. A Trébisonde le fléau a fait du 2 au 18 septembre 105 victimes sur 300 malades.

—

Guerre du Mexique. — Les dernières nouvelles de la Vera-Cruz sont du 4 septembre. On n'y avait pas reçu de nouvelles du général Scott. L'opinion générale était que Santa-Anna conclurait la paix. 4 200 hommes de la Vera-Cruz se disposaient à partir pour Jalapa. La position de Santa-Anna exige qu'il signe la paix, afin de pouvoir résister aux tentatives de Paredès ou de Valencia pour le renverser.

— Le *Courrier and Enquirer* de New-York du 30 octobre porte ce qui suit:

« Les Etats-Unis continuent leurs préparatifs de guerre; on procède activement au recrutement. Les dispositions du projet de traité doivent embrasser l'abandon par le gouvernement américain de la Californie et de tous les ports mexicains capturés pendant la guerre. Les Etats-Unis conserveront le Texas avec le Rio del Norte pour frontière, et Matamoros, avec le privilége de construire un canal à travers l'isthme. On n'a pas pu réunir un nombre suffisant de membres du congrès mexicain. C'est une assemblée des notables qui réglera la question du traité. Valencia s'est rendu au gouvernement, et il a été envoyé prisonnier à la Guadeloupe. Paredès a annoncé son intention de marcher sur la capitale pour renverser Santa-Anna. La fièvre jaune fait toujours des ravages à la Nouvelle-Orléans et à Mobile. La mortalité a été grande, surtout à la Nouvelle-Orléans. »

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur parisien* annonce qu'une poursuite disciplinaire vient d'être intentée contre M. Gambon, juge-suppléant au tribunal de Cosne, pour avoir manqué aux devoirs de son état et gravement compromis la dignité de son caractère, par la publication d'une lettre qui a été reproduite par plusieurs journaux.

Le vrai tort de M. Gambon est de n'avoir pas été d'avis qu'on portât le toast du roi au banquet réformiste projeté à Cosne. Dans l'état actuel des esprits et vu l'opinion générale sur la politique intérieure et extérieure de la France, les vrais amis du roi sont ceux qui empêchent que son nom soit exposé à des manifestations compromettantes pour la dignité d'un pouvoir inviolable; les banquets réformistes sont des protestations; n'y pas faire figurer le roi et les diriger exclusivement contre le ministère, c'est conserver l'attitude la plus convenable et la plus constitutionnelle à l'égard de l'autorité royale.

STYLE DE L'ÉTOILE. — Voici dans quels termes un petit journal conservateur donne à l'opposition des leçons de dignité:

« On comprend qu'il soit très aise de réunir autour d'une table » dans un département et même dans un arrondissement, quelque » chose comme une centaine d'individus d'une opposition plus ou » moins bénévole, y compris beaucoup de curieux alléchés par l'ex» hibition de M. Barrot moyennant 3 à 4 fr.

» ..... L'opposition, depuis plus d'un mois, s'en va flonflonant ses » principes de ville en ville, sur l'air de la *Marseillaise*, comme les » bateleurs promènent de foire en foire une ménagerie de toute sorte » d'animaux vivants ou morts, au son de la musique.

» Une correspondance suisse du *Journal des Débats* vient de tom» ber au milieu des organes de l'opposition, comme une poignée de » gros sous au milieu d'un groupe de mendiants. »

UN GARDE-CHAMPÊTRE MODÈLE. — Le garde-champêtre d'une commune voisine de Thoissey, surprend dernièrement [illegible]

garde, et qui s'est trouvé pincé par lui.

VERS INÉDITS DE M. DE LAMARTINE. — La politique et ses sévères exigences n'étouffent pas chez M. de Lamartine le sentiment poétique, car ce sentiment se révèle à son insu comme le parfum s'exhale tout naturellement de la fleur. Une dame suppliait tout récemment l'illustre auteur des *Girondins* de placer simplement sa signature sur son album, M. de Lamartine prit une plume et y traça ces beau vers:

Signez là; dites-vous, le nom dont on vous nomme,
Pour qu'en mon souvenir il s'enchâsse immortel.
— Mon nom, je le veux bien, mais dites-moi lequel?
Si c'est celui du corps, il périt avec l'homme;
Si c'est celui de l'âme, on ne le sait qu'au ciel.

(*La Mouche de Mâcon.*)

LA GRANDE PROCESSION DE JAGGHERNAT qui a lieu tous les ans dans l'Inde, a été inaugurée le 5 août dernier par le renouvellement de ces sacrifices volontaires inspirés par le fanatisme, et auxquels les Anglais se vantaient d'avoir mis fin. Cinq dévots exaltés se postèrent auprès de la pagode de Bali, sans donner le moindre soupçon de leur projet aux agents de l'autorité, et, au moment où le char gigantesque de l'idole venait de sortir, ils se précipitèrent sous les roues, en invoquant Vichnou, et restèrent littéralement broyés sur la place. A la vue d'une ferveur si ardente, l'enthousiasme de la multitude fut excité à tel point, que, sans l'intervention de la force armée, le char sacré eût écrasé une centaine de victimes dans son parcours. Le moyen qui a le mieux réussi à contenir les dévots, ç'a été la menace de supprimer la procession pour toujours, si de nouveaux suicides venaient ensanglanter la fête.

LES ÉVASIONS du bagne de Toulon se multiplient. Il y en a eu douze du 15 septembre aux premiers jours d'octobre. Le *Toulonnais* du 14 mentionne deux évasions nouvelles: les nommés Laruelle et Pays, condamnés, l'un à perpétuité, l'autre à 25 ans de travaux forcés, se sont évadés des travaux du port.

ENFANT ÉBORGNÉ. — Voici un fait bon à citer partout où il y a des foires. Parmi tous les jouets dont on gratifie les jeunes garçons à l'occasion de la foire, le fusil est ordinairement le premier qu'ils choisissent, surtout le fusil monté à piston et pouvant écraser une capsule fulminante; les parents ne se doutent guère du danger auquel ils exposent leurs enfants en leur faisant un semblable cadeau; en effet, une imprudence de ce genre fait aujourd'hui le désespoir d'une famille de Lille. Un jeune garçon de neuf ans, fils unique, joli comme un amour, s'amusait à faire partir la détente d'un de ces fusils qu'on venait de lui acheter; tout à coup des cris affreux se font entendre; il paraîtrait qu'au moment de l'explosion de la capsule écrasée, une parcelle de son enveloppe en cuivre aurait atteint l'enfant dans l'œil, pénétré jusque dans la cornée et touché l'iris. Nous laissons à juger combien fut douloureuse pour le pauvre enfant l'extraction de ce corps étranger; il perdra l'œil certainement. On craint même une congestion cérébrale, suite des douleurs extrêmes qu'il a eu à supporter.

STATISTIQUE DES MACHINES A VAPEUR EXISTANT EN FRANCE AU 1er JANVIER 1846. — Les machines se divisent, comme on sait, en trois sortes, selon l'emploi auquel elles sont affectées. Ce sont:

1° Les appareils à vapeur appliqués à l'industrie;

2° Les machines employées à la navigation;

3° Les locomotives.

Les appareils à vapeur employés dans les établissements industriels se composaient, en 1845, de 7 694 chaudières, calorifères ou motrices, et de 4 114 machines fixes ayant ensemble une force de 50 488 chevaux-vapeur. Les établissements industriels desservis par cette force mécanique étaient au nombre de 4 532, dont près de moitié se classaient sous les trois principales divisions ci-après: Travail des tissus et impressions, 1 728; travail du fer et des machines et des exploitations minérales, 561; sucreries et raffineries, 526. En 1844, on n'avait compté que 3 645 machines fixes; le nombre s'en est ainsi accru, en 1845, de 467. C'est beaucoup plus qu'à aucune époque antérieure.

Les machines employées à la navigation étaient au nombre de 446, desservant 259 bâtiments. En 1844, ces deux chiffres avaient été 382 et 238. La force mécanique de nos 259 bateaux à vapeur (service tant maritime qu'intérieur) représentait 48 050 chevaux; et les transports avaient consisté en 5 461 000 passagers et 697 000 tonnes de marchandises. Il est à remarquer qu'en 1845, ce dernier chiffre s'était élevé à 1 306 000 tonnes, et qu'il était encore de 1 080 000 tonnes en 1844. On voit qu'en deux ans il y a eu décroissance de près de moitié dans le transport des marchandises.

Le nombre des locomotives, bien peu considérable au 1er janvier 1846, ne dépassait pas 315, représentant une force de 4 695 chevaux-vapeur, et desservant seize lignes de fer. Ces nombres forment à peu près le double de ce que possédait alors la Belgique, et ils ont dû depuis s'accroître considérablement.

Voici, en résumé, la force collective des machines à vapeur de toutes sortes employées en France:

Les 4 114 machines fixes appliquées aux usines et aux autres établissements industriels comptaient, à raison de trois chevaux de trait par cheval-vapeur, 150 564 chevaux. Les 446 machines pour la navigation, 54 150 chevaux.

Les 315 locomotives, 14 085 chevaux.

De sorte qu'au total on comptait en France, au 1er janvier 1846, 4 872 machines à vapeur, d'une force collective de 73 080 chevaux représentant 218 799 chevaux de trait, lesquels équivalaient, en force humaine, à 1 531 593 hommes.

On calcule que la force mécanique employée en Angleterre équivaut à près de 15 millions d'hommes.

PETITE CORRESPONDANCE.

Londres. — M. M — Nous transmettrons la sousc. à qui de droit, et vous ferons savoir si elle peut être acceptée dans ces termes. — Vous recevrez les 100 alm. — Remerciements, et compl. resp.

Villelaure. — M. A. — Nous conformerons. — La coll. des art. sur la quest. rel. correspond au sacrifice d'une collect. compl. de 2 ans.

Saumur. — M. R. de L. H. — L'interrupt. provient d'un accid. imprévu auquel nous avons innmed. remédié.

Saint-Cloud. — M. M. P. — Reçu, merci.

R. — M. L. T. R. — Vous recevrez des munitions en temps utile, et serez avisé de l'heure et du jour de la jonction. — Nous vous savons prêt pour l'action.

Alger. — M. J. D. — Merci des rectif. — Nous nous tiendrons prêts pour le mand. — Nous attendons pour vous écrire l'avis de votre install.

Marseille. — M. A. Nous expédions un ballot d'alm. par le roulage, à 27 fr. les 100 kil. et 12 jours.

Nantes. — M. B. — Vous recevrez par l'entremise de Mlle D.

Constantine. — M. L. — Nous remettons au roulage bustes et alm.

X. — M. E. — Reçu. — Nous pensons souvent aux *absents*; nous les reverrons avec un grand plaisir.

Dette intérieure ... 24 3|4
Portug. 5 0|0 1837
Holl. 2 1|2
Haïti
— de 1840 ... 97 3|4 — de 1842 ... 96 3|4 — Banque ... — d° Em. 1841.
Piémont ... 1135
Autriche
Orl.–Bord. — Mont. à Tr. — Paris-Lyon 384 25 — Bord-Teste — Zinc V. M. — Lin Maber.

2° Pour fortifier les cheveux ou arrêter leur chute, l'application seule de mes toniques, chose facile à tous, est nécessaire et d'un effet immédiat.

J'ai l'honneur, etc.

RAYMOND G., chaussée d'Antin, 24, de onze heures à quatre heures.

3 h. 1|2 HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. 1|2 CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).— Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

LES ANNONCES SONT REÇUES
AU SIÈGE DE LA
SOCÉITÉ CH. DUVEYRIER ET Ce.
8, Place de la Bourse, A PARIS. 8.

TARIF

Des ANNONCES commandées SIMULTANÉMENT
Dans le **CORSAIRE**, l'**ESTAFETTE**
et la **DÉMOCRATIE PACIFIQUE**.
A partir du 1er octobre 1847.

ANNONCES dites AFFICHES.
La ligne d'environ 25 lettres, justifiée en caractères de 5 points.
Une insertion. . . . . 50 c. la ligne par journal.
La même, 3 fois en un mois. . 35 c. —
La même, 6 — 20 c. —
La même, 15 — 10 c. —

ANNONCES dites ANGLAISES.
(La ligne comporte environ 40 lettres.)
Une insertion. . . . . 1 fr. » la ligne par journal
La même, 3 fois en un mois. . » 70 c. —
La même, 6 — » 40 c. —
La même, 15 — » 20 c. —

RÉCLAMES.
La ligne de 40 lettres environ. . . 2 fr. » c. par journal.
FAITS PARIS placés sous la rubrique : **FAITS DE PUBLICITÉ**,
La ligne de 40 lettres environ. . . 2 fr 50 c. par journal.
Nota. Ces prix sont DOUBLÉS : 1° pour les commandes faites SÉPARÉMENT à l'un des trois journaux ; 2° pour les insertions concernant la formation ou la constitution des Sociétés, les appels de fonds, les ventes immobilières ou les jugements.
Les commandes une fois faites sont définitives.
La Société n'est responsable ni du retard des insertions ni de leur refus par les gérants des journaux.

ALMANACH ROYAL 1847.

Publication officielle retardée par les changements *considérables* survenus dans le personnel et les services de l'administration. Chez A. GUYOT et SCRIBE, rue Neuve-des-Mathurins, 18.

POUDRE PURGATIVE DE ROGÉ.

OU CITRATE DE MAGNÉSIE SUCRÉ ET AROMATISÉ.
A la pharmacie Rogé, rue Vivienne, 12 ; en province et à l'étranger chez les dépositaires.

Il suffit de dissoudre cette poudre dans une bouteille d'eau pour obtenir une limonade purgative gazeuse parfaite.

La Limonade de Rogé, ainsi préparée, est très agréable au goût et purge aussi bien que l'eau de Sedlitz. (Voir l'extrait du rapport approuvé par l'Académie de Médecine), qui est joint à chaque flacon de poudre.

NOTA. Cette Poudre ne se vend que sous la garantie de la signature Rogé.

CHAPEAUX DE VELOURS PURE SOIE, 20 francs.

En satin ou gros d'Afrique, 12 et 15 fr. MAISON AIMÉE HENRY, Rue Basse-du-Rempart, 18.

SIROP DE THRIDACE de la PHARMACIE COLBERT, passage Colbert.

SUC PUR DE LAITUE (sans opium), SEUL AUTORISÉ comme le plus puissant des PECTORAUX CALMANTS de tout état nerveux, spasmes, douleurs, agitations, chaleurs intérieures, crampes, insomnies, irritations de poitrine, d'estomac, de vessie. — Prix : 5 fr. la bouteille ; 2 fr. 50 c. la 1|2 bout.

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE, rue Dauphine, 38, à Paris,

et dans chaque ville de France et de l'étranger. *Vingt années de succès.* Ce sirop enraye instantanément l'accès de goutte le plus violent, éloigne les accès, donne du ton aux articulations. Il réussit également contre les rhumatismes aigus et chroniques ; des vieillards qui en font usage depuis longtemps jouissent de toutes les facultés de l'âge mûr.

Les médecins les plus renommés, tels que MM. *Andral, Velpeau, Leroy-d'Etioles*, l'ordonnent journellement. — M. CLOQUET, *médecin du Roi de Perse*, vient encore d'en prendre une caisse pour S. M., qui, d'après son ordonnance, en use depuis quelques années.

SIROP PECTORAL DE NAFÉ

D'ARABIE, de *Delangrenier*, rue Richelieu, 26, Paris.

PAPIER D'ALBESPEYRES, faubourg Saint-Denis, 84,

et dans les pharmacies de province et de l'étranger, pour entretenir, sans *odeur ni douleur*, **LES VESICATOIRES.**

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

(33, rue Louis-le-Grand). Capital réalisé, cinq millions. Elle achète, d'après des tarifs, les nues propriétés de rentes sur l'Etat, d'actions sur la Banque de France, de créances hypothécaires et d'immeubles.

VICOMTE de BOTHEREL. REVOLUTION..

DANS LE COMMERCE DES VINS PAR LE BON MARCHÉ ET LA BONNE QUALITÉ. A tous prix ; en pièces, depuis 130 fr. ; 1|2 pièces, 1|4 de pièces, SANS EAU. Cent mille bouteilles de toutes valeurs. Essayez et jugez. Au comptant. Avis A LA PROVINCE. — Rue Vivienne, 49.

BOULES PYROGÈNES et Pyrophiles, brevetées, s. g. d. gouv.

AVEC PRIVILÉGE EN BELGIQUE.
Pour allumer instantanément le bois, le charbon de terre, etc. 1 fr. 50 c. le 100. — *Une seule boule peut allumer un feu de bois, de charbon de terre.* — Fabrique rue *Poliveau*, 9. — Echantillons visibles, *place de la Bourse*, 12, à l'OFFICE CENTRAL D'ANNONCES

CORS. On a ce qui les guérit, rue de RICHELIEU, 29, au 1er, chez GERVAIS.

PATÉ DE NAFÉ D'ARABIE

La plus efficace des pâtes pectorales. DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, au dépôt du

RACAHOUT DES ARABES,

Aliment des convalescents et des personnes faibles.

---

1 FRANC PAR MOIS. — UNIQUE APPLICATION DU BON MARCHÉ A LA PRESSE HEBDOMADAIRE. — SEUL JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE IMMENSE FORMAT. — **12 FRANCS PAR AN.**

POLITIQUE INTÉRIEURE. POLITIQUE ÉTRANGÈRE. AGRICULTURE.—BEAUX-ARTS. RELIGION. — SCIENCES. TRIBUNAUX DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

LA PRESSE DU DIMANCHE.

ROMANS DES PREMIERS ÉCRIVAINS, NOUVELLES et CONTES INÉDITS, VOYAGES, MUSIQUE, QUADRILLES, ROMANCES, CRITIQUE LITTÉRAIRE, ILLUSTRATION, COMMERCE FRANÇAIS ET ÉTRANGER.

32 Numéros format des DÉBATS, et deux volumes in-quarto illustrés. — Les bureaux du journal sont à Paris, rue Grammont, 13.

Pourquoi est fondée la PRESSE DU DIMANCHE.

La Presse du Dimanche est la mise en pratique de l'idée libérale qui présida à la fondation de la *Presse* quotidienne à 40 francs. — C'est la création en France du journalisme populaire à l'instar de celui d'Angleterre : c'est le *Sunday-Times* de notre pays avec les modifications nécessitées par nos habitudes et nos sympathies. C'est un journal fait à Paris pour les Départements.

C'EST ENFIN UNE RÉVOLUTION DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE.

Le prix élevé des journaux hebdomadaires les a rendus jusqu'ici inaccessibles. Le *Portefeuille* coûte 40 fr. ; l'*Illustration*, 32 fr. ; la *Semaine*, 24 fr., MOITIÉ plus que la *Presse du Dimanche*. — La *Presse du Dimanche* remplacera avec de grands avantages tous les recueils qui se publient tous les mois : tels que le *Journal d'Agriculture pratique* de M. Bixio ; le *Cultivateur*, le *Moniteur de la propriété*, et de plus l'abonné recevra seize feuilles de littérature illustrée, c'est-à-dire plus du double de ce que donne le *Magasin Pittoresque*, le *Musée des Familles*, etc.

POUR 12 FRANCS PAR AN, — 1 FRANC PAR MOIS, chacun pourra être tenu au courant du mouvement des affaires du monde.

Un numéro de la PRESSE DU DIMANCHE, coûtant moins de 25 c. contient :

1re PARTIE. — **Grand Journal.**

1° Politique universelle, son influence sur les intérêts nationaux.
2° Analyse raisonnée de la politique intérieure. Opinion de tous les journaux.
3° Journal agricole plus complet, plus développé qu'aucun recueil spécial.
4° Audiences des tribunaux français et étrangers.
5° Feuilletons de critique théâtrale statistique et littéraire
6° Nouvelles du monde religieux, conférences, sermons, lettres pastorales.
7° Chronique de la cour, nominat. dans l'armée, faits divers.
8° Cours des halles et marchés. — bulletin de la Bourse.
9° Bulletin commercial, denrées coloniales, cotes des Lloyds anglais et autrichiens.

2e PARTIE. — **Journal littéraire et musical illustré.**

1° Romans de MM. V. Hugo, Alex. Dumas, F. Soulié, Paul Féval, A. Karr, L. Gozlan, Méry, Th. Gautier, David Landé
2° Articles de genre et des voyages dans toutes les parties du monde.
3° Souvenirs militaires par les officiers de l'ancienne et de la jeune armée.
4° Contes et nouvelles pour la jeunesse.
5° Gravures représentant les modes nouvelles.
6° Fragments des ouvrages littéraires les plus remarquables
7° Romances, polkas et quadrilles.
8° Rébus et charades illustrés.
9° Biograph. avec portraits des hommes illustres de l'époque

Le 1er numéro a paru le 1er septembre. — La PRESSE DU DIMANCHE donnera au moins 600 Gravures par an dans ses colonnes.

ON S'ABONNE A PARIS, RUE GRAMMONT, 13.

Remettre son argent aux libraires ou aux messageries. — Il n'est rien dû pour la commission. — Moyen plus simple et plus rapide. — Déposer le prix de l'abonnement chez le Directeur de la poste. — On est autorisé à retenir sur le prix d'abonnement : 1° le coût du bon de poste ; — 2° l'affranchissement de la lettre d'envoi. — Les Directeurs des postes ne peuvent se refuser à ce mode d'abonnement.

Prix de l'Abonnement :

	un an	Six mois	Trois mois
Paris	12 fr.	7 fr.	4 fr.
Départements	15	8	5

Prix de l'abonnement avec le *Bulletin-Cours des Halles et Marchés*, paraissant deux fois la semaine :

	un an	Six mois	Trois mois
Paris	17	9	5
Départements	20	11	6

LE 11 OCTOBRE A EU LIEU LA RÉOUVERTURE
DES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
AUX VILLES DE FRANCE

(NOUVELLE SOCIÉTÉ.) **Rue Vivienne, 51 et 53, et rue Richelieu, 104.** (NOUVELLE SOCIÉTÉ.)

Cachemires des Indes. Cachemires français. Écharpes crêpes de Chine. Soieries. Mérinos. Mousseline-laine. Bonneterie. Mercerie. Ganterie. Tapisserie. Corbeilles de Mariage.

Toiles blanches. Blanc de coton. Lingerie. Dentelles. Confection. Fichus. Foulards. Draperie. Tapis pour ameublement en tous genres. Trousseaux. Layettes.

Marchandises fraîches, nouvelles, et marquées en chiffres connus. On échange ou on rembourse les articles dont on n'est pas satisfait.

PATE PECTORALE

MÉDAILLE D'OR en 1845. — à la réglisse **DE GEORGÉ**, Pharmacien d'Epinal (Vosges.) — MÉDAILLE D'ARGENT en 1843.

La seule infaillible pour la prompte guérison des
RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France ; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

SIROP D'ECORCES D'ORANGES.
TONIQUE ANTI-NERVEUX
DE J.-P. LAROZE, PHARMACIEN,
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris.
toujours en flacons spéciaux portant la signature ci-dessus
En régularisant les fonctions de l'estomac et des intestins, il détruit la constipation, guérit la diarrhée et la dyssenterie, les maladies nerveuses, les gastrites, gastralgies, les aigreurs et crampes d'estomac ; facilite la digestion, abrége les convalescences.
Prix du flacon : 3 f. Dépôt dans chaque ville

Maladies

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE ET PEU COUTEUSE par le traitement du Docteur

C^H ALBERT

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales,

Rue Montorgueil, 21.

Consultations gratuites.
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (*Affr.*)

SAVON DE GUIMAUVE. Ce VÉRITABLE SAVON, si précieux pour la peau, ne se vend que chez BLANCHE, parfumeur, passage Choiseul, ... 2 fr. le pain, 5 fr. les trois — CRÈME D'HÉBÉ infaillible contre les rides, 3 fr.

VARICES, BAS LEPERDRIEL, Faubourg Montmartre, n° 78. Soulagement prompt et souvent guérison.

SIROP de DIGITALE de LABÉLONYE

Il résulte des déclarations des médecins les plus recommandables, que ce sirop a des avantages incontestables sur les autres préparations de Digitale, entre autres celui de ne pas fatiguer l'estomac, et qu'il est employé avec succès non seulement dans les MALADIES du COEUR, l'HYDROTHORAX ou hydropisie de poitrine et toutes les HYDROPISIES essentielles, où il agit d'une manière si prompte et si énergique, mais encore dans les AFFECTIONS DE POITRINE (Rhumes, Asthmes, Catarrhes, etc.), contre lesquelles son action est également très remarquable. A la ph., rue Bourbon-Villeneuve, 19, et dans toutes les ph. de chaque ville. — Prix : 5 fr. et 3 fr. la bouteille.

COPAHINE-MEGE

Un rapport à l'Académie et plus de mille essais dans les hôpitaux prouvent qu'elle guérit en 6 jours, sans nausées, sans coliques ni délabrements d'estomac. A Paris, Jozeau, ph., rue Montmartre, 161 ; et tous les pharmac.

MIGRAINE

NÉVRALGIES, GASTRALGIES. Guérison sûre et instantanée, par l'emploi du PAULINIA de E. FOURNIER, ph. Six années d'expériences et de succès constants prouvent que ce précieux remède est le seul efficace contre ces maladies. Dépôt, rue d'Anjou-St-Honoré, 26. — 5 francs la boîte.

W^M ROGERS

Dentiste de S. A. IBRAHIM-PACHA, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques, seul et unique inventeur des DENTS OSANORES INDESTRUCTIBLES, posées sans crochets ni ligatures. — RATELIERS COMPLETS LIVRÉS EN 24 HEURES. 270, RUE SAINT-HONORÉ. — Affranchir.

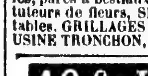

PARCS et JARDINS ; SPÉCIALITÉ de SERRURERIE pour châssis de couches avec ou sans coffre, orangeries, serres chaudes, balustrades invisibles, faisanderies, marquises, berceaux, volières, poulaillers, chenils, passerelles, parcs à bestiaux, grilles de parcs, corbeilles de parterre, tuteurs de fleurs, SIÉGES des plus confortables, jardinières, tables. GRILLAGES pour espaliers, clôtures à gibier, vitraux. USINE TRONCHON, av. St-Cloud, 11, à côté de l'Hippodrome.

40 fr KOUSSO la dose
REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LE
VER SOLITAIRE

Seul approuvé par les Académies de Paris.

Guérison en 2 ou 3 heures. — Innocuité parfaite. — Administration des plus faciles. — BOGGIO, médecin-pharmacien 13, rue Neuve-des-Petits-Champs, Paris. (Affr.)

PARIS, 19 OCTOBRE.

Le Salut de l'Irlande.

Un journal conservateur publiait, il y a quelque temps, un article pour prouver que le paupérisme est un fantôme évoqué par les pessimistes, que les développements de l'industrie ont assuré pour jamais le bien-être aux travailleurs, et qu'enfin tout est pour le mieux dans la meilleure organisation industrielle possible.

Le *Journal des Débats* contient aujourd'hui, dans l'article qu'il consacre à la situation de l'Irlande, une réponse catégorique à son confrère. L'Irlande a failli périr l'an dernier par la famine ; mais la disette était partout ; on pouvait croire à une cause accidentelle, que des palliatifs suffiraient pour guérir. Mais c'est en vain que la fièvre de la faim a décimé les populations; en vain que cent mille Irlandais sont allés demander au Canada une terre plus hospitalière; en vain que des milliers d'autres se sont répandus sur le sol anglais, grossissant le nombre déjà si énorme des prolétaires britanniques ; c'est en vain que des secours sont arrivés à l'Irlande de tous les points du monde ; un nouveau cri de misère vient de se faire entendre, plus poignant encore que l'an dernier. A une année désastreuse va succéder une année plus épouvantable. « Ce n'est pas la transition d'un état d'abondance à un état inférieur, écrivait dernièrement le surintendant anglais des secours accordés à l'Irlande, c'est le passage du dernier degré où la vie puisse se soutenir, à un degré où elle ne peut pas même se prolonger... Une famine absolue est suspendue sur des provinces entières... »

L'Angleterre a fait, l'année dernière, une loi qui condamne les propriétaires irlandais à nourrir les prolétaires de l'Irlande. Mais cette loi est impuissante. Les propriétaires seront dépouillés sans que l'on parvienne à faire subsister les travailleurs. La récolte des pommes de terre a manqué cette année encore.

L'Angleterre accuse les Irlandais d'imprévoyance; elle leur reproche de n'avoir pas su cultiver le sol fertile sur lequel ils vivent. Ce reproche est une cruelle ironie. Le terrain irlandais est brisé en minces parcelles livrées à un nombre considérable de fermiers. Les frais de culture sont comparativement énormes pour chacun, et lorsque sur les bénéfices on a prélevé la somme nécessaire au paiement des taxes et du prix de fermage, c'est à peine si dans les bonnes années il reste à chaque fermier assez pour ne pas mourir de faim avec sa famille. Les Irlandais avaient été forcés de s'en tenir à l'alimentation la plus économique, la pomme de terre. Tant que cette culture prospère, on vit mal, mais on ne meurt pas; qu'elle manque tout à coup, d'où tirer des avances pour improviser des cultures nouvelles? Abrutis par le besoin, la faim lente, l'esclavage, où trouver l'énergie suffisante pour sortir de la routine et tenter des innovations dont le succès n'est pas assuré?

Force donc est pour le moment de recourir à l'aumône. Mais l'Angleterre est peu disposée à s'exécuter. Nous laissons parler le *Journal des Débats* :

Au milieu de tous les embarras de son commerce et de son industrie, des faillites de ses plus puissantes maisons, et des plaintes de sa propre population, l'Angleterre s'irrite et se révolte contre cette mendicité éternelle. Comment ! dit-elle, nous avons donné l'année dernière à l'Irlande 125 millions ; nous lui en avons prêté encore 125 qu'elle ne nous rendra jamais ; nous avons fait pour elle des souscriptions volontaires qui ont produit 48 millions ; et avant même que nous sachions comment cet argent a été dépensé, on nous adresse encore de nouveaux appels! Comment! l'Irlande a reçu de l'argent de toutes les parties du monde; elle a tendu la main à l'univers entier, à la France, à l'Amérique, au Pape, au Sultan! elle nous a humiliés, déshonorés en allant frapper à toutes les portes et quêter l'argent de l'étranger, et il lui en faut encore ! Il faut encore que l'ouvrier anglais, que le laborieux artisan de Sheffield et de Manchester jette le fruit de son travail dans ce gouffre sans fond ! Et quand nous-mêmes nous sommes à lutter contre la mauvaise fortune, quand nous avons peine à nous sauver de la ruine, quand nous craquons de toutes parts, il faut que nous donnions notre dernier shelling à ce solliciteur insatiable !

Voilà la plainte qui se répète en ce moment sur tous les points de l'Angleterre. De toutes parts les curés et les desservants des paroisses adressent au *Times* un déluge de lettres pour protester contre l'ordre qu'ils ont reçu de faire une quête en faveur des Irlandais. N'avons-nous pas, disent-ils, nos hôpitaux, nos écoles, nos pauvres ? Les maisons d'asile sont pleines ; les travaux des fabriques sont suspendus ; nous avons aussi des ouvriers qui meurent de faim ; ne devons-nous pas songer à eux avant de songer à des étrangers ? et la charité bien ordonnée ne doit-elle pas commencer par les nôtres ?

Plaintes inutiles ! Il faut bien que l'Irlande vive, lors même que l'Angleterre n'en verrait pas la nécessité. Il faut qu'elle soit rachetée, réhabilitée, régénérée, rendue à la vie sociale et morale ; et il faut que cette œuvre de rédemption soit accomplie par l'Angleterre elle-même, si elle veut expier les crimes de son passé.

Les *Débats* ajoutent plus loin, et ce passage à l'adresse des économistes est remarquable dans ce journal :

Les docteurs et les économistes pourront prouver tout ce qu'ils voudront. Ils prouveront que l'Irlande a eu tort de baser toute son existence sur quelque chose d'aussi fragile, d'aussi précaire, d'aussi aléatoire que la récolte des pommes de terre; il leur sera même facile de prouver que les Irlandais feraient mieux d'être laborieux, industrieux, persévérants et riches comme les Anglais. Rien n'est plus commode que la logique et plus facile que le raisonnement. Mais, quand ils auront bien aligné leurs chiffres, bien posé leurs prémisses, bien déduit leurs conclusions, ils se trouveront encore en face d'un peuple entier mourant de faim, décimé par la fièvre et par la peste. Les mathématiques ne nourrissent pas ; et ce n'est pas avec des chiffres qu'on fera vivre même des Irlandais, quoiqu'ils soient habitués à vivre de peu. Que l'Angleterre se résigne donc, et qu'elle sache faire de nécessité vertu. Puisqu'elle est forcée de faire l'aumône à l'Irlande, qu'elle la fasse donc de meilleur cœur, et qu'elle ne la jette pas comme une insulte à la face de ce malheureux peuple !

Faire l'aumône aux affamés est le plus pressé sans doute, mais, la faim des Irlandais apaisée, les causes de la famine n'en subsisteront pas moins. Il faut secourir l'Irlande cette année parce qu'on l'a secourue l'an dernier, et on la secourra en 1849 parce qu'on l'aura secourue en 1848. L'aumône remédie au mal présent, mais elle ne va pas au-delà. Dans l'état d'affaissement où les privations les ont réduits, les Irlandais trouveront très commode de se faire nourrir par l'Angleterre, et ne se donneront guère la peine de produire. C'est ce qui est arrivé pour les indigents d'Angleterre depuis l'établissement de la taxe des pauvres. Dès lors, la rente à l'Irlande prendra sa place obligée au budget, et l'on ne pourra plus la supprimer sous peine de voir périr dans les tortures de la faim toute une population incapable de rien tenter pour se sauver elle-même. L'insuffisance de la récolte n'est que la cause occasionnelle de la famine, la cause première c'est la vicieuse constitution de la propriété territoriale. Tant que cette constitution ne sera pas changée, tant que des propriétaires qui n'ont jamais touché du pied le sol de l'île pomperont à eux le meilleur des bénéfices de l'agriculteur, la famine fera périodiquement en Irlande ses désastreuses apparitions.

Pour que ce malheureux pays se relève et se régénère, il faut d'abord qu'il redevienne lui-même. Le propriétaire d'un sol est celui qui le féconde. L'aristocratie anglaise, qui a conquis l'Irlande par la force et qui n'y a fait acte de souveraineté que pour la pressurer et l'opprimer, a encouru la déchéance. L'Irlande doit revenir aux Irlandais, soit que les communes constituent aux propriétaires actuels une rente de rachat se réduisant progressivement, soit que l'Angleterre emploie à dédommager les propriétaires une partie des fonds qu'elle serait obligée de payer en secours à l'Irlande. L'association des fermiers devenus propriétaires se ferait alors sous la direction des administrations communales, et la verte Erin retrouverait sa splendeur et sa fertilité premières.

En dehors de ces moyens il n'y a pas de salut pour l'Irlande. Le rappel réclamé par O'Connell sera aussi impuissant pour elle que les aumônes de *bonne grâce* conseillées par le *Journal des Débats*.

Au reste, ce vice d'organisation n'est pas spécial à l'Irlande. Partout où les instruments de travail n'appartiennent pas au travailleur, les mêmes difficultés doivent se produire ; si le mal s'est manifesté plus vivement dans l'île anglaise, cela tient à des conditions particulières. Par le hasard des circonstances l'Irlande est l'incarnation du prolétariat, mais le prolétariat est de tous les pays. Il y a cette différence seulement que la crise agricole de l'Irlande atteint à la fois tous les habitants de l'île, tandis que les crises industrielles s'exercent sur des individus disséminés, que l'on plaint moins parce que leur infortune est moins éclatante. Mais la grande masse des habitants de la France n'en est pas moins à la merci d'un hasard, d'un caprice des chefs d'industrie, de l'introduction d'une machine, de la ruine d'une fabrication, menacée chaque jour dans son existence, et souvent impuissante à se procurer au moyen des travaux longs et abrutissants un misérable pain quotidien.

Il est une statistique que les journaux ont souvent publiée, c'est celle des hommes qui se lèvent le matin sans savoir où ils trouveront leur pain de la journée. Le nombre en est énorme, dans les grands centres surtout, et la plupart n'ayant souvent à choisir qu'entre le suicide et le vol ou la prostitution, se décident pour le vol, et minent sourdement la société qui n'a pas su leur trouver un emploi.

C'est là notre Irlande à nous. Tant que les lumières n'ont été que pour quelques-uns, tant que le culte de l'aristocratie a pu être maintenu dans les classes inférieures, ces classes ont accepté le rôle qu'on leur fait. Mais ce temps est passé. Si l'on ne s'occupe pas d'elles, elles s'en occuperont elles-mêmes. Des théories haineuses circulent déjà dans leur sein; la misère, les souffrances de tout genre les propagent, et si l'on n'y met ordre, elles éclateront quelque jour. Si la solution ne s'opère pas de façon pacifique, elle s'opérera d'une manière sanglante.

Le *Journal des Débats* a raison d'attirer l'attention de l'Angleterre sur les misères de l'Irlande; mais, pendant qu'il tient sa lunette, qu'il regarde autour de lui, et il trouvera aussi l'occasion d'adresser à ses patrons quelques-uns de ces conseils qu'il n'épargne pas à une puissance rivale.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 20 OCTOBRE.

HORTENSE DE VAUQUELAY. (1)

XIII.

LE LANCÉ.

Le Lancé, qui indiquait par son nom l'ancien rendez-vous de chasse de quelque maison princière, était une propriété de pur agrément que M. de Generie avait acquise, afin de donner à sa fille la faculté d'échanger de temps en temps les ennuis monotones de la vie de Paris, telle que la comportait sa situation, contre les ennuis monotones de la vie de campagne.

Par une longue allée de peupliers aboutissant à la route de Fontainebleau, on arrivait à une grille en fer ouverte sur un chemin sablé, dont les sinuosités adroitement ménagées, couraient à travers le parc, en montrant et en cachant tour-à-tour, avec une admirable coquetterie, l'ensemble gracieux d'un pavillon construit en briques et couvert en ardoises, qui, malgré ses couleurs un peu sombres, posé comme il l'était, sur un frais tapis de gazon, et couronné par la cime ondoyante des grands arbres, avait une apparence de paix souriante, remplie de charme pour les yeux, et de sérénité pour le cœur.

Au levant et au couchant, un double perron garni de fleurs, descendait d'un côté à une vaste pelouse terminée par une pièce d'eau, et de l'autre, au large sentier tracé en lignes capricieuses, qui allait se perdre au fond de la rêveuse obscurité d'un bois enfermé dans l'enceinte même des murailles. Lorsque la voiture s'arrêta au bas des marches, le soleil disparaissant à l'horizon reflétait sur la nappe limpide les dernières clartés de ses rayons mourants, et recouvrait d'une teinte rose et uniforme toute la façade de l'habitation.

Mme de Vauquelay précéda ses hôtes dans un immense salon meublé avec goût, mais sans luxe.

Les quatre voyageurs étaient à peine parvenus à secouer, devant l'excellent feu qui les attendait, la fraîcheur pénétrante dont l'air du soir avait imprégné leurs vêtements, quand ils furent rejoints par Mlle de Jailly et par son frère.

— Vous êtes plein de grâce, monsieur le baron! s'écria-t-elle en s'adressant à Louis ; si j'arrive, ce n'est pas à vous qu'on doit s'en prendre. Votre femme une fois mise en lieu sûr, le sort de son infortunée compagne vous préoccupe peu. C'est très naturel, mais ce n'est pas très galant.

L'inculpé, confondu, essaya de balbutier quelques excuses.

— Allons, ne le grondez pas, ma chère enfant, dit la marquise en riant de son embarras. Je suis témoin que Mathilde l'a empêché de retourner auprès de vous comme il en avait le désir.

Albert interrompit la phrase conciliatrice.

— Ah ça, dit-il, j'écoute les plaintes de Mathilde avec stupeur. Nous ne pouvons donc pas voyager sans escorte? continua-t-il d'un air moqueur. Je croyais cependant avoir parfaitement suffi aux soins de la conservation, et la preuve, c'est que te voilà !

— Bah ! reprit la jeune fille, un frère, est-ce que cela compte?

Albert ne répondit au superbe dédain de sa sœur que par un mépris également imposant. Celle-ci se rapprocha de la cheminée en frissonnant.

— Mes amies, reprit Mme de Vauquelay, vous ne parviendrez pas à chasser entièrement l'humidité de vos robes de drap. J'ai donné l'ordre que vos cartons fussent déposés là-haut, chez chacune de vous, et, si vous suivez mon conseil, vous irez mettre tout ce que vous avez de plus chaud, à la place de ce que vous avez là. Nous ne dînerons pas avant un quart d'heure.

— C'est bien parlé, murmura Mathilde à l'oreille de sa belle-mère, mais je suis tellement à l'étroit dans mes manches, qu'il me faudra plus d'un quart d'heure pour en sortir.

— Viens toujours, répondit Nathalie, nous les déchirerons.

La marquise avait pris des ciseaux au fond de sa boîte à ouvrage ; elle retint doucement les deux amies.

— Pourquoi déchirer ce qu'on peut découdre, méchante enfant que vous êtes ? dit-elle.

En effet, à l'aide de quelques fils coupés aux parements de la robe, l'amazone eut bientôt reconquis sa liberté. Elle sortit alors suivie de sa compagne.

— Je vous demande la permission d'aller voir où l'on a mis mes chevaux, madame, dit l'officier de dragons en se dirigeant vers la porte.

— Et moi, je vous demande la permission de suivre le capitaine, ajouta Albert.

M. de Diennes, appuyé à l'espagnolette d'une croisée, regardait attentivement le soleil qui finissait de disparaître ; sa rêverie ne l'empêcha cependant pas d'entendre la porte se refermer derrière l'ex-attaché de l'ambassade de Berlin, et il quitta son poste d'observation astronomique pour se rapprocher de la marquise. Celle-ci, debout devant une glace, tournait autour de ses doigts les boucles de ses cheveux, allongées et défrisées par l'air humide des bois. L'une d'elles, plus indocile, ne voulait absolument pas reprendre sa forme accoutumée.

— Vous qui n'aimez pas l'obstination, dit Edgard en achevant de dérouler les cheveux récalcitrants, débarrassez-vous de ceci en ma faveur : qui se ressemble s'assemble.

Madame de Vauquelay lui tendit les ciseaux.

— Dépêchez-vous, avant qu'ils ne soient blancs, fit-elle d'un air mystérieux.

M. de Diennes commença par couper la boucle qu'il tenait à la main; puis, jetant les ciseaux avec impatience :

— Vous avez une manière de gaieté, reprit-il, qui me fera nécessairement mourir de colère ; et quand je serai mort, vous aurez beau dire, ma belle dame, je serai plus vieux que vous.

— Pas pour longtemps...

Et, lui ayant fait signe de s'asseoir, elle choisit sur son front une mèche cachée et inutile, qu'elle détacha, en échange de celle qu'elle venait de donner.

— Avouez que c'est pour ne pas être en reste de politesse, et rien de plus, dit l'incorrigible psychologue ; les femmes ne se doutent guère du charme qu'on peut trouver à cette espèce de culte extérieur, pour les objets qui rappellent à l'âme amoureuse le souvenir souvent insaisissable d'un contact, d'un parfum, d'une parole? Elles sont si imparfaites, les femmes ! ajouta magnifiquement Edgard.

Pendant qu'il discourait ainsi avec une assurance remarquable et une profonde conviction, la marquise tira du corsage de sa robe, le reste de l'écheveau de soie qu'ils dévidaient ensemble le soir d'hiver où la tendresse longtemps renfermée d'Hortense s'était trahie par une larme, et elle le fit doucement passer devant les yeux d'Edgard, en disant :

— J'ai peur que votre théorie ne vaille pas grand chose, mon pauvre ami !

M. de Diennes couvrit de baisers cette blanche main au geste railleur, et s'écria transporté :

— Oh ! mais c'est que vous, Hortense, vous êtes un ange, vous n'êtes pas une femme.

— Vous êtes bien un homme, vous, en revanche! dit-elle en riant. Vous appelleriez à votre secours toutes les hyperboles du monde avant de convenir que vous n'avez pas raison.

— Vous n'aurez pas le temps d'abuser de votre triomphe, reprit Edgard qui vit la porte s'ouvrir, tant mieux ! c'est-à-dire tant pis.

Mathilde et Nathalie venaient de reparaître, et, pour la seconde fois de la journée, le jeune secrétaire d'ambassade demeurait frappé de l'audacieuse beauté de cette dernière.

XIV.

L'AMOUR A CINQ.

Que devenir à la campagne le soir, quand il fait froid au dehors, et même au dedans d'une maison ordinairement inhabitée, et par consé-

(1) Voir les numéros des 29 et 30 septembre, des 1er 2, 3, 7, 8, 13, 14, 15 et 16 octobre.

comme nous [illegible] la première voie univer-
selle du globe.

Ainsi donc les deux systèmes ne doivent pas s'exclure. Il est certain que tous les deux seront réalisés un jour.

Maintenant, si l'on pose cette question : Faut-il commencer par le canal, ou faut-il commencer par le chemin de fer ? Nous répondons : L'ouverture du grand canal maritime est une affaire bien plus urgente et qui importe bien davantage au maintien de la paix générale.

Si c'est là ce que le *Journal des Débats* a voulu dire, nous partageons entièrement sa manière de voir.

Mais, pour arriver plus promptement à la réalisation du canal, nous croyons que le meilleur moyen est d'apprécier le chemin de fer à sa juste valeur et de ne pas être exclusif. Nous croyons qu'il est peu habile de mettre aux prises les deux systèmes et de fournir ainsi à Mehemet-Ali un excellent prétexte pour les tenir en échec l'un par l'autre et pour ne rien entreprendre.

Un candidat progressif.

M. Charles Calemard de Lafayette, avocat, vient se présenter comme candidat à la députation, aux suffrages des électeurs du Puy. Sa profession de foi mérite l'adhésion de la presse indépendante. Nous allons en extraire quelques passages :

Sans enthousiasme comme sans haine pour l'établissement de juillet, libre jusqu'à ce jour de tout engagement au sein des partis, je crois encore en la forme constitutionnelle, à la condition qu'elle réalise enfin, par un progrès signalé, ses vieilles promesses et notre longue espérance.

Quant à la politique ministérielle, elle suscite en moi plus de passion et plus de colères.

A l'extérieur, je réprouve, de toute l'énergie d'un patriotisme révolté, cette diplomatie de l'égoïsme qui donne aujourd'hui des fruits si amers. N'a-t-elle pas cruellement porté malheur à tout ce qui dans le monde crut pouvoir compter sur elle?

Que la Pologne égorgée et poussant aujourd'hui même son dernier cri d'agonie sous la hache des bourreaux du despotisme ;

Que ces chrétiens d'Orient, brisés sous le sabre musulman, et tournant si vainement vers nous leurs mains ensanglantées ;

Que la Grèce, la Suisse et l'Italie, à leur tour, disent ce que vaut maintenant l'amitié de la France!

L'Italie, elle accomplira sans nous l'œuvre de sa délivrance et de sa régénération ; mais nous aurons laissé l'Angleterre, l'Angleterre protestante, recueillir seule l'honneur d'avoir tendu la main à ce magnanime Pontife, qui offre le plus éclatant des spectacles au monde, en donnant la croix pour étendard à la liberté.

Trouvons-nous d'autre part, à l'intérieur, quelques compensations de prospérité, de bien-être et de *progrès social*? Mais qu'attendre de ferme, de stable, de sérieusement étudié, d'une administration qui vit au jour le jour, oublieuse du pays, oublieuse même des intérêts généraux du gouvernement qu'elle prétend servir, préoccupée avant tout, à l'exclusion de tout, du soin de prolonger quelques mois de plus son existence équivoque?

J'appuierais chaleureusement la fondation d'établissements publics basés sur l'association, l'ouverture de ces crèches, de ces salles d'asile qui paient bien insuffisamment encore aux malheureux la dette de la société. J'étudierais assidûment cette question si grave de l'organisation du travail, et je voudrais qu'une solution progressive et prochaine opposât la plus sûre barrière, celle de l'équité mise en œuvre, aux ten-

Fonctionnaires algériens. — On nous écrit d'Alger :

« Plusieurs journaux ont annoncé l'arrestation de M. de Vezins, maire d'Alger, pour cause de corruption. Cette nouvelle est inexacte. M. de Vezins est en pleine liberté et rien ne fait soupçonner qu'il soit le moins du monde compromis dans les tripotages dont il est ici question.

» MM. de Charmont et Zoopfell ne sont pas arrêtés, mais ils sont inculpés, et le conseil d'administration ou d'état a autorisé l'information contre eux.

» Il est, du reste, vrai que l'on croit ici à un nombre indéfini de fourberies plus ou moins illégales, et qu'en vous informant de la vérité sur un point grave, je n'entends pas le moins du monde vous garantir la probité fort compromise, à ce qu'il paraît, de nombre de fonctionnaires algériens. »

Les Agioteurs.

Une assemblée générale de la compagnie du chemin de fer de Lyon à Avignon, dont l'un de MM. Talabot était directeur, a été tenue le 15 octobre à Lyon, et a prononcé la dissolution de cette société.

Cette affaire est entachée de nombreuses intrigues sur lesquelles nous ne voulons pas revenir ; nous nous contenterons d'en rapporter les résultats.

Le capital était de 150 millions divisés en 300 000 actions de 500 fr.

Il a été versé un quart ou 125 francs sur 283 000 actions seulement. Rien n'a été versé sur les 17 000 actions de surplus que l'administration de la compagnie avait cependant déclaré avoir été souscrites. Ce fait a donné lieu dans l'assemblée générale à de violentes récriminations contre l'administration, personne ne voulant plus se charger de ces actions aujourd'hui que la société est en perte.

Une discussion très animée s'est élevée à ce sujet, et M. Odiot a allégué des faits que M. Talabot a contestés, mais que M. Odiot a maintenus. Le compte présenté par l'administration a fini par être adopté à une faible majorité, l'un des actionnaires ayant proposé de l'approuver sous la réserve formelle que l'assemblée ***votait sous l'empire de la nécessité.***

Les recettes ont été établies comme suit :

Versements sur 283 000 actions.	35 375 000
Intérêts au 20 novembre 1847.	1 391 010 39
Total. . .	36 766 010 39

Et les dépenses effectives à 850 000 fr. Parmi ces dépenses figurent 187 000 fr. de commission de banque payées, à divers banquiers qui ont bien voulu recevoir en dépôt 25 millions environ et ne payer qu'un faible intérêt.

Sur ces 25 millions, près de 20 millions ont été déposés chez M. Rothschild, l'un des protecteurs de M. Talabot, et 4 500 000 à la compagnie de Marseille à Avignon, dont M. Talabot est directeur.

En résumé, pour les 125 fr., versés par chaque action, il sera rendu à l'actionnaire :

Soit 129 fr. 53 c. pour son capital et ses intérêts, si l'Etat consent à ne pas garder le cautionnement de dix millions versé par la compagnie;

Soit 94 fr. 20 c. seulement, si l'Etat garde les 10 millions de cautionnement qui lui sont acquis dès à présent, faute par la compagnie d'a-

[illegible] C'était une vraie ovation. On a surtout remarqué dans ce rapport la pensée suivante, qui répond à bien des sophismes :

» Si les petits cantons, s'est écrié M. Rilliet, ne comptent que sur eux, ils sont insensés ; s'ils attendent une intervention, il faut les écraser ou que le dernier Suisse reste sur le champ de bataille pour prouver que la Suisse n'accepte pas un pareil joug. »

Des personnes bien informées en général prétendent que M. Rilliet-Constant est déjà désigné d'avance pour commander les troupes fédérales qui marcheront contre le Sonderbund.

Sion en Valais, le 9 septembre.

Nous vivons ici dans la plus complète tranquillité. La fameuse *Gazette du Simplon*, avec tout son attirail de fanfaronnades, de calomnies et de déclamations furibondes ne parvient pas à remuer la masse de notre population. On lui a trop répété que sa religion est en danger, et que l'Ours ambitieux de Berne veut réduire les cantons catholiques à l'esclavage; on a dit trop d'infamies du parti libéral qui, après tout, est composé de la partie la plus saine et la plus instruite de la nation. Comme les meneurs du parti rétrograde n'ont gardé à cet égard aucune mesure, leurs impostures tournent en ce moment contre eux, en jetant de la défiance chez la faction des conservateurs francs et honnêtes dans leurs opinions. Au reste, il est bien évident que les Valaisans éprouvent peu de sympathie pour le Sonderbund : on peut même dire que les trois quarts d'entre eux ne connaissent cette alliance que de nom, et ne sauraient dire pourquoi elle a été conclue.

Malheureusement les révérends pères jésuites sont solidement ancrés dans le Haut-Valais, où l'ignorance du bon vieux temps se conserve dans toute sa pureté. En général, on regarde ici les jésuites comme des instituteurs incomparables et qu'on ne parviendrait jamais à remplacer, comme des missionnaires sublimes, en un mot, comme des personnes saintes et dignes de toute vénération. En outre, tous les fonctionnaires (que le gouvernement soit libéral ou conservateur) sont sortis des collèges des jésuites, et la plupart d'entre eux, n'ayant jamais eu l'occasion de sentir les lacunes de l'éducation qu'ils y ont reçue, sont naturellement très favorables au maintien de la société dans le Valais. Maintenant, on se demande ce que fera le Valais pour faire honneur à ses engagements envers le Sonderbund, ce qu'il fera surtout pour conserver les jésuites. Si la première de ces questions se présentait toute seule, on pourrait répondre hardiment : « *rien* ! » Mais, comme la seconde y est intimement liée, on ne pourra s'exempter de faire au moins une petite démonstration. Pour celui qui connaît le caractère apathique de notre peuple (car un *De Courtin* est en Valais un vrai phénomène), il est certain que, quoi qu'on fasse, on ne parviendra point à le faire *voler au secours* de ses fidèles alliés de Fribourg et d'Uri. Le fameux projet de passer sur le ventre des Vaudois pour prêter la main aux Fribourgeois, en s'arrêtant à Lausanne juste le temps de déjeuner à la fourchette, paraît décidément abandonné, car le peuple n'est point disposé à franchir les limites du canton. La guerre sainte sera prêchée, cela est certain; les Haut-Valaisans et quelques communes du Bas-Valais se lèveront, c'est probable; on se défendra un peu à Saint-Maurice, après quoi tout sera dit.

A travers les rodomontades de nos gouvernants, un œil exercé reconnaît sans peine les symptômes de la peur et de la mauvaise conscience. Au reste, personne n'ignore que plusieurs d'entre eux ont eu la prévoyance d'envoyer en Savoie une partie de leurs effets, afin d'être plus lestes au moment d'avaler les radicaux.

Il paraît que les dictateurs de Lucerne ont reproché au gouvernement valaisan la tiédeur qu'il a montrée jusqu'ici pour les fortifications et préparatifs de guerre ; car on vient de commencer quelques travaux de ce genre aux environs de notre ville. Un certain baron de Cocatrix fait aussi travailler quelques ouvriers aux redoutes qui défendent le pont de Saint-Maurice. Si la guerre s'engage, il est probable que les libéraux du Valais en profiteront pour donner à leur canto-

---

quent mal close ; quand le vent siffle aigrement à travers les branches, et qu'on est réduite, en fait d'amusement, à prendre sa part d'une conversation décousue et languissante afin d'oublier, le silence expressif et les tendres regards de deux êtres réunis par une affection, touchante sans doute, mais dont le complet bonheur offre toujours un spectacle profondément ennuyeux aux cœurs indifférents? Depuis une semaine qu'elle était arrivée au *Lancé*, Mlle de Jailly avait eu souvent l'occasion d'agiter cette question dans son esprit, et ce soir-là principalement, quelques bâillements gracieusement dissimulés, pouvaient donner à penser qu'elle n'en avait pas encore trouvé la solution. Elle était coquette cependant, et, quoique la coquetterie perde beaucoup de ses agréments à être exercée en très petit comité, dans un cas de nécessité absolue, elle a de merveilleuses ressources contre l'ennui. Il faut rendre justice à qui elle est due ; Nathalie avait sagement commencé par en essayer. Mais dès sa première escarmouche, son adversaire s'était mis sur la défensive, avec une réserve qui faisait bien plus l'éloge de sa prudence que celui de son courage ; maintenant encore, il n'hésitait pas à se retrancher dans une lecture assidue, position qui enlevait toute chance de succès à de nouvelles tentatives du même genre.

D'ailleurs, la compagne de Mathilde était remplie d'égards pour son orgueil, elle évitait soigneusement tout ce qui pouvait tendre à l'irriter ou à la blesser; en reconnaissant les étranges dispositions de celui qu'elle avait d'abord honoré de ses prévenances, elle s'était promis, malgré son amour pour la lutte, et malgré la pénurie de distractions, de ne témoigner dorénavant à M. de Diennes que le plus accablant mépris. Jusque-là, elle s'était tenu parole, et pendant que les flots de sa colère bouillonnaient sourdement au dedans d'elle-même, à la vue du diplomate qui lisait, le souvenir de sa résolution l'aida à prendre patience, du moins en apparence, un demi-quart d'heure de plus ; ce n'était guère; on fait ce qu'on peut. Après, tout de suite après, l'ennui lui revint avec une telle intensité, qu'elle craignit de s'endormir en face de Mme de Vauquelay ; ce qui lui semblait à juste titre un effrayant oubli des convenances. Elle se leva donc brusquement de sa chaise, et secouant sa tête alourdie par l'inexorable sommeil, elle croisa gracieusement ses bras derrière elle, et fit en mesure le tour du salon, en fredonnant un passage d'une des plus belles valses de Strauss : Edgard avait un instant quitté des yeux son livre, mais il les rabaissa aussitôt.

— Qu'elle est charmante, cette valse que vous chantez là, Nathalie, dit la marquise ; — si vous la dansiez, cela vous réchaufferait, qu'en pensez-vous; n'êtes-vous pas en nombre?

Louis et Mathilde ravis étaient déjà debout, et rangeaient de côté les meubles qui auraient pu gêner leur course cadencée. Hortense ouvrit le piano et préluda.

— Par exemple! s'écria Albert, en s'enfonçant jusqu'aux épaules dans le coussin de son fauteuil, la valse de famille doit être le plus insipide des plaisirs, et je désire infiniment me priver de faire sa connaissance.

M. de Diennes, à ces mots, ferma silencieusement le volume, et chercha ses gants. Toute piquée contre lui qu'elle était, Mlle de Jailly, en le voyant venir à elle, lui épargna la moitié du chemin. Sa générosité n'alla pas au point de lui épargner une épigramme.

— Ah mon Dieu! Monsieur de Diennes, s'écria-t-elle en indiquant par une main dédaigneuse, le livre resté sur la table, quel malheur! vous avez oublié de marquer la page! — Je sais parfaitement où j'en suis, Mademoiselle, répondit tranquillement Edgard.

La marquise, enchantée de l'heureuse idée qu'elle avait eue, laissait courir ses doigts sur le clavier, plus occupée d'abord de la douce mélodie qui chantait à son oreille, que de cette danse dont sa jeunesse cloîtrée n'avait jamais goûté le fol enivrement ; mais bientôt le constant objet des pensées de son cœur, cette présence toujours cherchée et toujours nécessaire, lui fit faute, elle embrassa d'un coup d'œil le tourbillon qui se déroulait devant elle, et au même moment, M. de Diennes passa.... Hortense entendit frissonner sous sa main le corsage de soie de la jeune fille, et ce léger frôlement renouvelé chaque fois que les deux valseurs se rapprochaient d'elle, ne tarda pas à lui dérober entièrement le bruit des pas mêlé à celui de la musique. Après avoir attendu et presque désiré son retour comme une impression délicieusement cruelle, elle le redouta comme une véritable souffrance.

Le chant entraînant de Strauss, décomposé par une main savante, à laquelle un sentiment, inconnu jusqu'alors, donnait sa puissante impulsion, changea de langage, et l'expression désespérée de ces notes vibrantes qui pleuraient avec son âme, mouilla ses paupières, et fit pâlir son visage. Emu de ce qu'il entendait, craignant déjà de le comprendre, Edgard s'arrêta devant la marquise. Il vit que son regard humide et immobile semblait attiré vers un point fixe par une douloureuse contemplation ; celui d'Edgard l'y suivit. Préoccupé, il n'avait pas cessé d'entourer de son bras la taille flexible de Nathalie, et ce fut là que le conduisit la ligne imperturbable de ce regard désolé. Sans le perdre de vue, il retira alors sa main, et l'appuya négligemment sur le piano. Mme de Vauquelay tressaillit, elle eut l'air de se réveiller d'un songe pénible, sa respiration moins oppressée ne souleva plus sa poitrine ; elle rentra par une manœuvre habile dans la modulation interrompue, et, relevant sa tête penchée, elle laissa s'envoler de ses lèvres un vague sourire qui alla rafraîchir le front brûlant du jeune homme. — Pauvre Hortense! se dit-il avec un inexprimable serrement de cœur, elle est jalouse! Et sans savoir si la valse était ou non terminée, il ramena froidement Mlle de Jailly à la place où il l'avait prise. Seulement, il ne se serait peut-être pas aventuré à lui répéter ce qu'il lui avait dit quelques minutes auparavant : Je sais parfaitement où j'en suis.

En effet, la jalousie a cela de terrible et de dangereux qu'elle risque de faire naître l'amour dont elle accuse ; elle a beau y faire, elle ne saurait être longtemps tout-à-fait injuste. Tant qu'Edgard avait seul combattu l'attrait qu'exerçaient sur lui les grâces séduisantes de Nathalie, il n'avait pas douté de la victoire ; aujourd'hui, d'autres yeux que les siens venaient de lui révéler combien elle était redoutable, et, s'il était encore loin de l'aimer, il plaignait déjà beaucoup sa rivale. Afin de ne rien négliger à l'avenir pour empêcher celle-ci de souffrir, il se faisait la charmante énumération de ce qu'il devait éviter, et son cœur, fidèlement enivré par l'espoir du bonheur promis, battait plus fort qu'il n'aurait voulu, en songeant au bonheur défendu : il ne se sentait pas la force de se séparer d'Hortense en revenant à Paris quelques jours avant elle, et il appréhendait pourtant que quelques jour de plus passés auprès de Mlle de Jailly ne compromissent le repos de la femme à laquelle il s'était juré de consacrer sa vie. Il passa ainsi la nuit, rudement bercé par les sévères avis de sa conscience troublée, et le matin le trouva chancelant, abattu, bourrelé par anticipation de remords sans cause, et le cœur presque également partagé entre le désir de les vaincre et celui d'être vaincu par eux. L'expérience eût pressenti cette première et si redoutable atteinte. Edgard était passé d'une aversion étourdiment injuste à une passion soudaine. Il était naturel que, ses préjugés éteints, il s'exaltât tout à coup de la froideur à l'enthousiasme, sentiment le plus violent, et par là le moins durable, parce qu'il se consume dans son ardeur même. L'heure plus calme où l'on redescend à l'équilibre devait survenir, mais, pour que, par une réaction nouvelle, Edgard ne descendît point au delà, il ne fallait pas qu'une main hostile, s'emparant de la sienne, l'entraînât sur cette pente périlleuse.

Du reste, le coupable travail de Nathalie était aidé par un complice assez actif, par Mme de Vauquelay, qui prenait à tâche d'opposer à toute heure le bouclier d'Ubalde aux yeux éblouis du jeune homme, en multipliant les réflexions sur l'âge qu'elle était réduite à se reconnaître. La voix de la raison, si fatale à un engouement déraisonnable, prenait beaucoup d'autorité en passant par ses lèvres. Enfin, sa jalousie avait signalé une rivale, et, dès que la jalousie perce, l'esclave le plus soumis sent son collier l'étreindre et lui serrer la gorge. En pareille circonstance, quand il sent sa lesse qui se raidit, le plus fidèle ami de l'homme, au lieu de céder et de se rapprocher, ce qui rendrait l'attache plus douce, par une obstination absurde, mais naturelle, résiste, s'éloigne, et s'efforce par instinct de rompre la chaîne dont les anneaux le meurtrissent de plus en plus.

Laissons ces réflexions d'une application trop facile, et revenons à la marquise qui, de son côté, avait emporté au milieu de l'obscurité et du silence, cette flamme dévorante, cette voix infatigable qui lui montraient de quelle autre douleur que celle qui la faisait vivre, de quelle autre blessure que celle dont elle ne voulait pas guérir, son âme pouvait encore être atteinte. Elle prenait en haine cette jeune fille qui était venue si étourdiment se jeter à travers son bonheur d'un jour, né pour effacer tant d'années et tant de larmes, mais bientôt son

Pie IX et l'Irlande. — Le secrétaire de l'association britannique pour la défense des droits de S. S. Pie IX, vient d'adresser la note suivante à M. de Metternich :

« Excellence,

» Je prends la liberté de vous adresser copie des résolutions que nous avons prises pour faire défendre le chef de notre Eglise par un corps de volontaires irlandais. Nous vous rappelons que les peuples forment une seule et même famille, et que, si on les excitait les uns contre les autres, comme votre Excellence veut le faire en méditant une agression sur le territoire de Sa Sainteté, le trône de l'empereur votre maître aurait juste la valeur d'un morceau de bois de chauffage.

» Votre Excellence connaît la bravoure et la sobriété du peuple irlandais, et quoique nous n'ayons, *pour le moment*, fait appel qu'à 50 volontaires par paroisse, il dépend de nous de porter ce nombre à 500 et au delà.

» Le monde a bien changé depuis un demi-siècle : la rapidité des communications a appris aux peuples à se connaître et conséquemment à s'aimer les uns les autres. Je ne terminerai pas sans appeler votre attention sur une chance qu'un profond diplomate ne saurait au surplus ignorer. Si notre grand et bon Pontife était dans la nécessité de lever des troupes, les 50 000 hommes disciplinés et aguerris que la compagnie des Indes occidentales va licencier ne demanderaient pas mieux.

» Agréez, etc., STAUNTON CAHILL. »

Eloge de la démocratie par le pape Pie VII. — En 1797, le cardinal Chiaramonti, alors évêque d'Imola, et depuis souverain pontife sous le nom de Pie VII, adressa au peuple de son diocèse une homélie où se trouve le passage suivant :

« Les vertus morales, qui consistent dans l'amour de l'ordre, nous rendront bons *démocrates*, mais de cette démocratie pure, qui travaille sans relâche à la félicité commune, et qui, en abjurant les haines, la perfidie, l'ambition, est aussi attentive à respecter les droits d'autrui qu'à remplir ses propres devoirs. Par là se consolidera *l'égalité*, qui, dans sa juste acception, montre la loi planant sur tous les membres du corps social, pour diriger, protéger et punir; qui, coordonnée avec les dispositions des lois divines et humaines, conserve à chacun les facultés nécessaires à l'accomplissement des devoirs, et qui, garant du bonheur individuel comme du bonheur de tous, trace à chaque individu de l'Etat démocratique la juste mesure de ce qu'il doit à Dieu, à lui-même, à ses semblables.

» L'égalité civile, dérivée du droit naturel et embellie par la morale, constitue l'harmonie du corps politique, quand chacun coopère au bien de tous, suivant l'étendue de ses facultés physiques et morales; quand, à son tour, il recueille de la protection sociale tous les avantages qu'il a le droit d'en attendre... C'est par les liens de la charité que Jésus-Christ veut unir les hommes; à la crainte servile il substitue la liberté de l'amour... Oui, mes chers frères, soyez tous chrétiens, et vous serez d'excellents démocrates. »

Nous trouvons dans le *Siècle* la lettre suivante :

Paris, 15 octobre.

Monsieur le rédacteur,

M. Lenormant vient de publier dans son journal, le *Correspondant*, deux articles contre ma personne et mon dernier livre sur les jesuites. Ce livre étant écrit en langue italienne et ne pouvant être connu par la plupart des lecteurs français, je me crois en devoir de déclarer sur mon honneur ce qui suit :

1° Presque tous les passages de mon livre, rapportés par M. Lenormant, sont falsifiés, ou tronqués avec art, ou détournés de leur véritable sens, et présentés sous un point de vue contraire au texte et à l'ensemble de l'ouvrage;

2° Toutes les imputations et insinuations auxquelles M. Lenormant se livre à l'égard de ma personne sont détruites par l'ouvrage même.

[illegible] roi à Madrid a eu lieu avec un certain cérémonial. Deux piqueurs précédaient à distance la voiture royale attelée de six beaux chevaux. Le roi et Mgr Brunelli, nonce du pape, occupaient la banquette du fond. Le duc de Valence était assis sur la banquette de devant. A la portière cavalcadaient le capitaine-général Roncali, le chef politique Loigorri et le gouverneur de la place, M. Linarès de Butron. Une chaise de poste qui suivait, portait les deux principaux officiers de la maison du roi. Une forte escorte de cavalerie fermait la marche du cortége. Le public ignorait, en général, l'heure de la rentrée du roi, de sorte qu'il n'y avait qu'une faible affluence sur le passage de S. M. Quelques enfants criaient vive le roi. S. M. répondait par d'affables salutations à ces démonstrations jusqu'à son entrée au palais par la place de la Armeria.

Lorsque la voiture s'est arrêtée au bas de l'escalier principal du palais, le duc de Valence et Mgr Brunelli sont descendus les premiers, le roi venait ensuite en habit noir. Sous le péristyle, le roi a trouvé les ministres et les officiers du palais qui l'attendaient en grande tenue; il est arrivé ainsi jusqu'à la salle des Hallebardiers. A la porte des appartements la reine l'attendait, entourée de sa camarera mayor et des dames de sa maison. Les ministres et toutes les personnes de la suite se sont retirés laissant le roi seul avec son auguste épouse.

Malgré les cris de joie de plusieurs journaux espagnols, il serait téméraire de préjuger les résultats de cette entrevue.

Suivant le journal *El Faro*, lorsque le roi fut arrivé à la place de l'Arsenal et qu'il eut mis pied à terre devant la porte principale du palais, le président du conseil et le légat de S. S. allèrent avertir la reine, qui, s'avançant avec une émotion visible jusqu'à la porte de la chambre royale, reçut dans ses bras son auguste époux. LL. MM. restèrent seules pendant quelques moments. Lorsqu'elles reparurent, leurs physionomies étaient radieuses, et elles adressèrent à Mgr Brunelli, et particulièrement au général Narvaez, auteur de la réconciliation, des paroles que l'on pourrait appeler des remerciements.

— **Les allures du ministère Narvaez.** — Le duc de Valence a l'intimidation pour principe de gouvernement. A peine est-il au pouvoir que les baïonnettes brillent dans les rues de Madrid et que les journaux sont poursuivis.

— On lit dans l'*Eco del Comercio* :

« Depuis deux soirées, Madrid est converti en un campement militaire. On dirait que l'ennemi est aux portes et qu'il se dispose à nous donner l'assaut. Tout cela est motivé, dit-on, parce que les progressistes conspirent contre la reine Isabelle; mais la vérité est que la force est l'unique élément du ministère Narvaez. »

— Le *Clamor publico* s'exprime ainsi :

« Tout le monde se demande la cause du déploiement de force militaire qui vient d'avoir lieu sans aucun motif. L'unique explication qu'on en puisse donner est qu'il fallait à tout prix faire croire à l'existence d'une grande conspiration qui menaçait le trône, puisque cela avait été le prétexte du changement de cabinet. Du reste, Narvaez ne sait pas vivre ni gouverner sans poser la baïonnette sur la poitrine des citoyens pacifiques, et ce qu'il ne sait pas obtenir par les voies régulières, il aime à l'arracher par le déploiement de la force. Pour ces hommes, il n'y a qu'une attitude convenable : l'arme au bras.

— L'éditeur responsable de la *Esperanza* a été arrêté par suite d'une dénonciation autorisée par ordre royal. L'article poursuivi traitait des abus de la justice. Le promoteur fiscal a intenté une poursuite contre cet article, sous la prévention qu'il était injurieux pour la magistrature. Ceci est un grave attentat contre la liberté de la presse.

— *El Espectador* est aussi sous le coup de deux poursuites. Ceci présage un symptôme de persécution contre la presse indépendante.

[illegible] sous peine de la vie de porter du blé au marché. Trois individus ont été attaqués le lendemain en revenant du marché. L'un a été blessé grièvement de coups de pierre, l'autre s'est échappé, le troisième a eu son cheval tué. — Comté de Limérich. Lundi dernier un meeting de paysans a eu lieu sur la colline de Garyfine, d'où ils se sont rendus de la manière la plus tumultueuse au village de Brurele tirant des coups de fusil. Ils ont enlevé les bestiaux de plusieurs fermes et ravagé des champs; plusieurs étaient armés, une partie des bestiaux enlevés a été rendue depuis. Un coup de feu a été tiré dans la maison de M. Meara à Coolross, près de Walsh-park (Tipperary), vendredi dernier, pendant la nuit. On l'a menacé de mort s'il continuait à battre du grain appartenant aux tenanciers. Ces tenanciers doivent cinq années de fermage au propriétaire, M. Ferrar, dont Mearar est le bailli; il battait le grain des tenanciers pour en faire profiter le propriétaire.

Hongrie et Gallicie. — Les élections pour la Diète hongroise ont commencé et il y a eu en plusieurs endroits des scènes tumultueuses. Les élections pour le comitat de Pesth auront lieu le 18. Les amis du chef libéral Kossuth, notamment le comte Batthiany, mettent tout en mouvement pour assurer son élection. — Une comtesse patriote a fait confectionner plusieurs milliers de cocardes tricolores pour en décorer les électeurs.

— Le 4 octobre, l'émissaire polonais d'Howski a été amené à Lemberg sous escorte de Czernowitz dans la Bukowine. L'année dernière ce gouvernement avait promis 4 000 fr. pour sa capture. Un maître de poste l'a arrêté au moment où il demandait des chevaux et l'a livré à l'autorité. Voilà quelles sont les victoires autrichiennes.

Turquie. — Mesures contre la Grèce. — La Porte-Ottomane a déjà interdit la navigation le long des côtes à plusieurs vaisseaux grecs. L'ambassadeur de France avait autorisé les sujets grecs à naviguer sous pavillon français, mais la Porte-Ottomane a protesté formellement. Le divan veut aussi expulser du territoire tous les sujets grecs.

Le choléra fait des progrès sur les deux rives de la mer Noire.

FAITS DIVERS.

M. de Fly, chancelier de l'ambassade de France à Rome, a traversé le 14 Marseille, se rendant à Paris avec des dépêches pour le gouvernement.

— M. le marquis de Castellane, député du Cantal, vient d'être enlevé à sa famille et à ses nombreux amis, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Il est mort avant-hier 16 octobre, au château de Rochecotte, âgé de trente-quatre ans. M. de Castellane s'était fait remarquer dans la session dernière par ces idées progressives qui s'étaient emparées pendant un moment de quelques conservateurs.

— Les cours de l'Ecole royale des chartes se rouvriront le 8 novembre prochain. Le directeur de l'Ecole prévient les aspirants au titre d'élève qu'ils auront à produire leur diplôme de bachelier ès-lettres avant le 1er novembre prochain. Le registre d'inscription est ouvert de dix heures à deux, au secrétariat de l'Ecole, palais des archives du royaume. Les examens d'admission en première année commenceront le 2 novembre.

—Le gouvernement vient de faire paraître les éclaircissements publiés par les ministres, en réponse aux observations faites par la cour des comptes dans le rapport au roi et la déclaration générale sur les comptes de l'année 1845.

---

cœur, qui n'avait appris des choses de la terre, que l'indulgence et le pardon, lui reprocha la dureté de ses exigences; il lui dit qu'en tyrannisant de la sorte les sympathies si naturelles, les attachements si simples de l'homme qu'elle aimait, elle arriverait à le punir elle-même de l'amour insensé qu'il lui avait donné, et qu'elle ne pouvait trop chèrement acheter. Sans courage pour s'arrêter à aucun parti, elle en prit successivement vingt, tous impraticables, tous contradictoires, tous accueillis à leur tour, et enfin tous repoussés, quand le jour eut apporté au chevet de Mme de Vauquelay, ce qu'il accorde aux plus pauvres et aux plus affligés : la lumière qui ranime, le mouvement qui étourdit, la raison qui conseille.

Elle se leva, et à mesure qu'elle rentrait dans les occupations régulières de sa vie matinale, son esprit se laissait surprendre par mille impressions puériles, qui lui prouvaient, mieux que la méditation éplorée de la nuit, l'exagération de ses craintes jalouses, et le peu de fondement de ses inquiétudes. Parée avec recherche, car avec la nécessité de paraître belle, la conviction de sa beauté lui était peut-être venue, la marquise était maintenant sûre d'elle-même, et elle sentait qu'elle reverrait sans trouble ceux qu'elle avait quittés la veille dans une disposition bien différente. Seulement, comme ses yeux rouges et fatigués s'obstinaient à trahir l'amertume de ses larmes dont elle commençait à éprouver une certaine honte, elle les couvrit des lunettes bleues, objet de l'antipathie prononcée d'Edgard, et s'apprêta à descendre au salon. On la prévint alors que M. de Diennes demandait à être introduit près d'elle; à cette annonce inattendue, le cœur d'Hortense s'affaissa de nouveau sous le poids d'une anxiété plus forte que la raison, et tout en l'accueillant par un sourire, elle s'assit pour ne pas tomber.

En posant le pied sur le seuil, le tendre et léger arbitre de sa destinée avait cependant complétement oublié qu'il existât sur la terre une autre femme et un autre bonheur que ceux qui l'attendaient là, quoique sa visite à une pareille heure ne fût pas précisément dictée par une pensée d'amour aussi loyalement restreinte.

— C'est incroyable à quel point votre chambre vous ressemble, s'écria-t-il, en jetant les yeux autour de lui; c'est doux, c'est calme, c'est reposé; il ne faut qu'entrer ici pour vous connaître.

Madame de Vauquelay lui tendit la main.

— J'ai été effectivement tout ce que vous racontez là, dit-elle, et il est possible que ma chambre le soit encore. Mais alors nous ne nous ressemblons plus guère, n'est-ce pas? Moquez vous de moi, ami, moquez vous de moi, vous avez raison!

M. de Diennes baissa son regard embarrassé sur la main satinée de la marquise.

— Je ne me moque pas de vous, reprit-il doucement, je vous aime!

— Il n'y a pourtant pas de quoi.

— Qu'en savez vous?

Elle se tut, pour le faire taire, car il n'aurait fallu qu'une parole maladroite pour ébranler la confiance dont son âme souffrante sentait le besoin. Silencieuse, elle contemplait Edgard assis devant son fauteuil, et jouant d'un air distrait avec la main qu'elle lui avait laissée. Jamais elle ne l'avait trouvé aussi jeune. O folie! pensa-t-elle. Mais elle pensa également que jamais elle ne l'avait autant aimé.

Lui, continuait à tourmenter ses doigts chargés de bagues jusqu'à leur en faire une douleur, et il se rappelait en même temps, sans le vouloir, la petite main volontaire, qui, la veille, s'était nouée si intrépidement à la sienne pour valser. Il trembla d'avoir été deviné, et regarda timidement Hortense, afin de s'assurer que ses yeux limpides ne reflétaient pas sa rougeur coupable.

— Ah, c'est trop fort! s'écria-t-il avec colère en apercevant les lunettes; encore cela! Il se leva pour les arracher, et se recula ensuite d'un air chagrin.

— J'en étais sûr, dit-il d'un ton qui révélait une légère impatience, vous avez pleuré!

— Vous me l'aviez donc défendu, dit la marquise en s'efforçant de sourire.

— Je ne vous avais encore vu pleurer que d'amour, je n'ai pas eu le courage de vous défendre cela.

— Et aujourd'hui, vous imaginez-vous que ce n'est pas l'amour qui me fait pleurer?

— Non! ce n'est pas l'amour, dit violemment Edgard; l'amour est généreux, l'amour est confiant...

— L'amour est jaloux, interrompit tout bas Mme de Vauquelay en secouant la tête.

— Jaloux! le vôtre a-t-il le droit de l'être, Hortense? ne suis-je pas tout à vous? Quand vous aviez résolu de me faire aimer une autre, ai-je pu vous obéir? ai-je pu vaincre ce sentiment qui ne finira qu'avec ma vie, à une époque où je ne croyais pas qu'il me serait jamais rendu? Et maintenant que vous m'avez promis d'être ma femme, maintenant que vous m'aimez, maintenant que je suis heureux, c'est vous qui doutez de moi! est-ce possible, est-ce raisonnable?

Sans connaître le cœur humain aussi profondément que le jeune secrétaire d'ambassade en avait la prétention pour son propre compte, la marquise aurait pu se dire que c'était précisément parce qu'elle consentait à devenir la femme de M. de Diennes, parce qu'il se trouvait suffisamment heureux et assuré de son amour, qu'elle était en droit de douter de sa persévérante fidélité. Mais sa candeur était à toute épreuve, et d'ailleurs, comme la plupart des gens qui ne seraient pas fâchés de se persuader les premiers de la vérité de ce qu'ils affirment, Edgard était extrêmement persuasif.

—Savez-vous bien seulement sur quoi repose ce chagrin que vous vous faites, et que vous me donnez? disait-il d'une voix à la fois caressante et boudeuse; avez-vous un vrai reproche à m'adresser; grondez-moi alors, mais ne pleurez pas; j'ai horreur des larmes.

Et, tandis qu'il parlait, il essuyait doucement avec son mouchoir les yeux humides de la marquise qui le regardait en recommençant à sourire.

— Avouez-moi plutôt, continua Edgard, que vous vous êtes laissé raconter quelque vieille histoire de Berlin, et que vous attendiez un prétexte bon ou mauvais, pour m'accabler du poids de votre rancune. N'est-ce pas?

Hortense sourit tout à fait.

— Prenez garde! interrompit-elle vivement, vous allez commettre des indiscrétions sans nombre. On ne m'a rien dit, et je ne sais rien. D'ailleurs, ajouta-t-elle avec mélancolie, je ne suis pas jalouse du passé sur lequel je n'avais point de droits, et je veux essayer de n'être pas jalouse de l'avenir qui ne m'appartiendra probablement jamais.

M. de Diennes fit un brusque mouvement d'impatience.

— Ne vous révoltez pas, Edgard, reprit-elle. Votre amour pour moi c'est le présent dans ce qu'il a de plus passager, de plus insaisissable, mais aussi de plus charmant au cœur. Il n'aura pas de lendemain, ce présent dans lequel j'ai mis ma vie, je ne puis l'ignorer, et le moment viendra où je ne conserverai de lui que le souvenir, doux parfum des choses passées.

—Ah! c'est ainsi que vous avez foi en moi, dit amèrement M. de Diennes.

— Oui! j'ai foi en vous, j'ai foi en votre volonté, mais comprenez donc que je ne dois pas avoir foi en votre âge.

— O mon âge! s'écria Edgard avec emportement, ô mes vingt-cinq ans! combien de fois je les ai déjà maudits! combien de fois vous me les avez déjà reprochés!

— Vous ai-je souvent reproché cela en effet? demanda tendrement la marquise. Alors, je suis bien peu sincère; car, de toutes les choses que j'aime en vous, plaignez ma folie! c'est certainement votre jeunesse que j'aime le mieux.

Cet ascendant qu'Edgard exerçait sur Mme de Vauquelay, et qu'elle croyait lui révéler, il l'avait deviné depuis bien longtemps, et il en abusait parfois avec l'instinctive déloyauté et la curiosité cruelle d'un âge qui a encore besoin d'apprendre comment on souffre, et comment on aime. Après quelques minutes de silence, il se leva.

— Si vous voulez, Hortense, dit-il, je retournerai à Paris ce matin; c'était même là ce que j'étais venu vous proposer.

— Allons donc! repartit la marquise alarmée d'avance à l'idée de voir s'accomplir une pareille menace, vous me ferez croire que je deviens aussi enfant que vous, faute de pouvoir devenir aussi jeune. Donnez moi votre bras, Edgard, et descendons au salon.

— C'est peut-être fini pour cette fois! se dit M. de Diennes en soupirant.

Mme MARIE NODIER-MENNESSIER.

(*La suite à demain.*)

vembre. La présidence a été acceptée par M. Odilon Barrot. Plusieurs députés des départements de la Seine et de Seine-et-Oise y sont également invités.

—Une manifestation réformiste se prépare dans la ville d'Amiens. MM. Creton, Gauthier de Rumilly et de Beaumont, députés de la Somme, y prendront part.

—Le banquet de Melun comptait six cents convives, parmi lesquels figuraient M. Drouyn de Lhuys, M. Gustave de Beaumont et M. Georges Lafayette, députés, un membre du conseil-général de Seine-et-Marne, plusieurs conseillers municipaux, trente maires, vingt-cinq officiers de la garde nationale, dont deux chefs de bataillon. Les arrondissements de Meaux, de Coulommiers, de Fontainebleau s'étaient fait représenter par des députations d'électeurs, presque tous investis de fonctions municipales.

— Le banquet de Chartres doit être uue éclatante protestation contre l'élection de M. Chasles, le député de tous les ministères. Les nombreux souscripteurs ne se dissimulent pas qu'il dépend d'eux de corriger ce déplorable choix. En effet, sur 4 500 électeurs inscrits, 588 seulement ont assuré l'élection de M. Chasles.

TREMBLEMENT DE TERRE. — Dans la nuit de mardi à mercredi 13 octobre, à une heure vingt minutes, on a ressenti à Lons-le-Saulnier trois secousses très prononcées de tremblement de terre. Ce phénomène a duré deux secondes. On dit que dans une maison de la ville une sonnette a été mise en mouvement par cette secousse, et que dans une autre des bouteilles pleines sur une table ont été renversées.

Le même tremblement de terre s'est fait aussi sentir à Lausanne au même moment.

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DE COLOGNE A MINDEN. — Le convoi de Cologne est parti de Deutz à sept heures du matin; il se composait de seize voitures à six roues, remorquées par deux locomotives. Ces voitures, ainsi que la station elle-même, étaient pavoisées d'une quantité innombrable de grands et de petits drapeaux de toutes couleurs.

Six à sept cents personnes faisaient partie du convoi, mais ce nombre s'est sensiblement augmenté à chacune des différentes stations que l'on a rencontrées, et notamment à Dusseldorf. Cependant beaucoup de personnes se sont arrêtées à Dortmund, dont la kermesse avait précisément lieu le 15. De Dortmund à Hamm, un corps de musique, qui avait pris place sur le convoi, a fait entendre différents morceaux d'une exécution assez vigoureuse pour produire de l'effet malgré le bruit des voitures. De Hamm à Minden, toutes les stations, Ahlen, Bockum, Oelden, Wreda, Guterslop, Bielefeld, Rehme, Neusalz-Werk et Porta-Westphalica, étaient pavoisées de drapeaux et ornées de nombreuses guirlandes. A chacune d'elles une foule nombreuse attendait l'arrivée du convoi, qui partout a été salué par des hourras répétés et des salves d'artillerie. Partout aussi les ouvriers du chemin de fer se trouvaient rangés en ligne, ayant à la main leurs outils ornés de couronnes et de guirlandes de feuilles de chêne. Parvenu à Minden, à six heures et demie du soir (il devait y arriver à quatre heures), le convoi fut accueilli par les acclamations de toute la population qui s'était transportée à la station. La direction de la société concessionnaire fut reçue par le bourgmestre, qui prononça un discours, et le soir un dîner eut lieu dans le local du Casino, organisé par la direction et par les autorités municipales réunies. Plusieurs discours y ont été prononcés et beaucoup de toasts portés. M. le député Hansemann en faisait partie.

La ligne du chemin de fer de Cologne à Minden n'offre pas de travaux de construction très remarquables sur tout son développement; les bâtiments de très peu de stations sont terminés depuis Hamm jusqu'à Minden. L'aspect des localités est triste et monotone,

... son tour, et tous les deux sont gisants, sans secours, sans mouvement, sur la vendange.

» Aux cris du vieillard et d'une enfant de seize ans, des secours arrivent, mais trop tard. Deux fois, le nommé Favard saute dans la cuve, et deux fois on le retire évanoui, à l'aide d'une corde à laquelle il s'est prudemment attaché. Jean Martinet s'élance à son tour, passe une corde sous le corps des deux infortunés, qu'on retire de la cuve. Les soins leur furent prodigués, mais rien ne put les rappeler à la vie.

» Ce funeste évènement est une bien triste leçon pour les propriétaires qui ont l'habitude de ne fouler qu'à la fin des vendanges; ils ne sauraient trop prendre des précautions pour éviter désormais de semblables malheurs. »

UN PAQUET DE POUDRE. — Avant-hier un jeune homme était venu chercher à Nancy un hectogramme de poudre de chasse qu'il remportait dans sa poche; chemin faisant il s'aperçut que sa poudre était perdue: il revint en toute hâte sur ses pas, la retrouva et se remit en route. Parvenu entre Essey et Seichamps, il voulut s'assurer que sa poudre était toujours dans sa poche; point: elle était perdue une deuxième fois. En maugréant il rebroussa chemin de rechef jusqu'à ce qu'il eût encore retrouvé sa poudre; mais cette fois le cornet était coupé en deux, sans doute par une roue d'une voiture qui avait passé dessus. Ce jeune homme se baissa, étendit sur la route son mouchoir sur lequel il versa le contenu des deux extrémités du cornet, après quoi il voulut s'amuser avec la poudre qui nécessairement s'était mêlée à la poussière: l'imprudent sortit de sa poche une allumette chimique et mit le feu à cette poudre qu'il ne pouvait remporter. L'explosion fut prompte: la poudre répandue sur la route communiqua le feu à celle déposée sur le mouchoir. et celle-ci le communiqua à ses vêtements Une seconde après, on le voyait courir la campagne en jetant des cris désespérés; fort heureusement, il découvrit une fontaine dans laquelle il se plongea tout entier. Le feu lui a rétréci les chairs; néanmoins on espère le sauver.

PETITE CORRESPONDANCE.

A TOUS.—Nous renouvellons à nos amis la recommandation de nous adresser sans retard leurs demandés d'Almanachs, non-seulement pour que nous puissions les expédier avec le *Bulletin*, mais principalement pour nous fixer sur le chiffre du tirage. Notre Almanach peut hardiment se recommander entre tous, cette année, autant pour la quantité que pour la qualité des matières qui le composent. Il *faut* qu'il ait un grand succès, et le succès dépend du zèle que l'on mettra à le répandre.

Suisse.—M. A.—Ne pouvez-vous, dans les cas importants, gagner 24 heures? Nous n'avons pas été les premiers à connaître le vote de Saint-Gall.

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, 77 à 78; courant du mois, 77 fr.; 2 derniers mois, 73 à 73-50.

Fécule de betterave, 75 fr.

Pézénas pour Pézénas, 51 à 45; — pour Cette, 53; — pour Béziers, 53; — 2 derniers mois, 51-50 à 51. — Rouen, 78.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 101; 2 derniers mois, 102; 4 premiers mois 1848, 101.

Huile épurée, 107.

Savon disponible, belle qualité, 104 à 105.

Lille. — Colza, 87-50. — Lin, 95-50.

— — pass.	»	» »	» »	— d° 1840...	»	» » » »	Orl.-Bord	455	» »
— 3 p. 0/0.	»	38	» »	— d° 1842...	»	» » » »	Mont. à Tr.	» » »	» »
Dette intérieure	»	25	» »	— Banque...	»	» » »	Paris-Lyon	340	» »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »	» »	— d° Em. 1841.	»	» »	Bord-Test	» »	» »
HOLL. 2 1/2	»	» »	» »	PIEMONT........	»	» » » »	Zinc V. M.	» » »	» »
HAITI........	»	285	» »	AUTRICHE......	»	400	Lin Maber.	» » »	» »

Union linière... » » » » — Fourneaux de l'Aveyron... » » »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» » » » »	Paris à Rouen....	697 50	Orléans à Vierzon.	531 50
— (r.-g.)..	» » » » »	Rouen au Havre...	507 50	Bordeaux à Cette..	413 75
Paris à Orléans...	1153 75	Marseille à Avign.	345 » »	Nord..........	522 50
— à Lyon.....	378 75	Paris à Strasbourg	388 75	Boulogne à Amiens	» » » » »

L'un des gérants: F. CANTAGREL

FONDERIE DE STATUES, VASES ET ORNEMENTS EN ZINC DE LA VIEILLE-MONTAGNE.

Combien d'églises et de chapelles sont pauvrement ornées, et attendent une reproduction de sainte Vierge, de Christ, de Madeleine, etc.

Que de monuments dont la décoration est imparfaite, auxquels il manque des bas-reliefs et frontons! etc.

Combien de parcs, de châteaux, de jardins, de terrasses, de vestibules attendent une ornementation!

Le plâtre, la terre cuite, la fonte de fer ne pouvaient remplacer le marbre et le bronze, accessibles seulement à quelques hautes fortunes.

A l'aide de nouveaux procédés de moulage et de galvanisation, on obtient maintenant en fonte de zinc galvanisé, des produits qui ont la finesse et l'aspect du bronze, sont inaltérables à l'air, et qui, par leur bon marché, doivent appeler toutes les fortunes.

Une statue de grandeur naturelle coûte 200 à 250 fr.; un buste, 50 fr.

Tous ceux qui passent rue de Castiglione, au coin de la rue de Monthabor, remarquent ces nouveaux produits dans les magasins de M. Braux d'Anglure, et s'empressent de visiter le second dépôt établi chez MM. Chabert et Meurice, 19, rue des Moulins, et les ateliers rue Ménilmontant, 51 bis.

Spectacles du 20 octobre.

8 h. » » OPÉRA.—1re repr.: La Fille de Marbre, la Bouquetière.
7 h. 1/2 FRANÇAIS.—Phèdre, les Plaideurs.
» h. » » ITALIENS. —
7 h. » » OPÉRA-COMIQUE.—La Fiancée, le Châlet.
7 h. 1/2 ODÉON.—1re repr.: Regardez mais n'y Touchez pas, Manteau, Etourdis.
6 h. 3/4 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. » » VAUDEVILLE.—1er Malade, Chevalier d'Essonne, un Monsieur.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS.—1re repr.: L'Homme aux 16 Millions, Filleule, Impressions.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Le Réveil, la Femme, la Protégée, Geneviève.
6 h. » » PALAIS-ROYAL.—Le Riche, Mère Michel, Une Fièvre brûlante, Mon ami Pierrot, Croquignole.
6 h. » » PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. » » AMBIGU.—Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. 1/2 GAITÉ.—Lucia, Il y a Seize ans.
6 h. 3/4 COMTE.—L'Anguille de Melun, le Parapluie fantastique, la Pie.
7 h. » » CIRQUE.—Soirée équestre.
5 h. 3/4 FOLIES.—O'Néa, Revue, Diable, Antoine.
6 h. » » DÉLASSEMENTS.—Les Folles de Bedlam, Tantale, Cadeau, l'Homme.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—Gabrielle, Heur et Malheur, Fils du Diable, Malade.
3 h. » » HIPPODROME (barriere de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. » » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le Salaire et le Libre-Echange.

Au Congrès économique de Bruxelles, les libre-échangistes ont prétendu que l'abolition des douanes rendrait fort heureuse la position des ouvriers : « M. Wolowski vient de démontrer, a dit le président, que le salaire de l'ouvrier augmenterait, en même temps que le prix de toutes choses diminuerait, » — ce qui serait une double augmentation du salaire.

Examinons donc les raisonnements de M. Wolowski, dont le discours, au surplus, est le seul qui ait entrepris une démonstration méthodique du sujet. Ce discours sort, en outre, de l'ornière habituelle des économistes. On en peut juger par les trois propositions suivantes :

« Je ne suis pas de ceux qui croient que la liberté commerciale renferme la solution de toutes les questions. » *Laissez faire*, disent au contraire les Economistes, il n'est pas besoin de se préoccuper d'autre chose.

« J'espère que l'avenir fera disparaître le salaire et admettra le travailleur à toucher sa part comme associé. » Evidemment ce n'est pas en laissant faire, c'est en faisant, c'est en organisant que l'on arrivera à cette substitution du dividende au salaire.

« Le travail humain n'est pas une marchandise comme une autre, on ne peut pas le traiter comme une chose. » Oui, dans l'état actuel c'est une marchandise ; dans l'état actuel l'ouvrier est une machine plus ou moins dispendieuse et profitable, qui dans le bilan de l'industriel est classé avec ses bœufs, ses moutons, ses mécaniques, etc. — Pour que le travail humain cesse d'être une marchandise, il faut que le salaire disparaisse, et que ce soit pour son propre compte, pour le compte d'une association dont il fera partie, que l'homme travaille, et non pour le compte d'un autre homme ou d'une association dont il est exclu, et qui ne lui paie son salaire que comme on paie à une machine l'huile qui en polit les rouages, le feu et l'eau qui la font marcher.

Après avoir constaté ces bonnes tendances de M. Wolowski, il nous faut raisonner avec lui, dans l'état présent des choses, en dehors de toute formule d'organisation, et nous demander si le salaire haussera ou baissera, lorsque toutes les douanes seront abolies.

M. Wolowski établit fort bien que l'abaissement des barrières rendant moins cher les objets de consommation, augmentera cette consommation, et, partant, la production : donc, ajoute-t-il, il faudra une plus grande quantité de travail pour produire une plus grande quantité de denrée, donc le travail étant plus demandé, et le nombre des ouvriers restant le même ou à peu près, le salaire haussera. Car la seule formule vraie qui soit applicable au salaire, est celle de la demande et de l'offre, et il est faux que les salaires se règlent sur le prix des subsistances, puisque dans certains pays, comme les Etats-Unis, les salaires sont élevés et le prix des subsistances est bas ; dans d'autres, comme en France, les salaires sont bas et le prix des subsistances est élevé.

Suivant nous, M. Wolowski n'aurait pas dû séparer ces deux éléments inséparables du salaire de la masse des travailleurs ; ce salaire ne se détermine pas uniquement en raison de la demande et de l'offre, ou bien uniquement en raison du prix des subsistances, mais il s'établit en raison composée de ces deux termes.

Le prix de la subsistance est le terme de base, et l'offre et la demande le terme variable. Quelle que soit l'abondance du travail, le salaire ne s'élèvera jamais beaucoup au-dessus du prix des subsistances, de même qu'il ne descendra jamais beaucoup au-dessous, quelle qu'en soit la rareté.

« Les travaux simples et grossiers, dit J.-B. Say, pouvant être exécutés par tout homme, pourvu qu'il soit en vie et en santé, la condition de vivre est la seule requise pour que de tels travaux soient mis dans la circulation. C'est pour cela que le salaire de ces travaux ne s'élève guère en chaque pays au delà de ce qui est *rigoureusement* nécessaire pour y vivre, et que le nombre des concurrents s'y élève toujours au niveau de la demande qui en est faite et trop souvent l'excède ; car la difficulté n'est pas de naître, c'est de subsister. Du moment qu'il ne faut que subsister pour s'acquitter d'un travail, et que ce travail suffit pour pourvoir à cette subsistance, l'homme capable d'un tel travail ne tarde pas à exister. »

J.-B. Say fait remarquer qu'il ne parle ainsi que des travaux simples et grossiers; mais ces travaux ne forment-ils pas l'occupation de la majeure partie des salariés? Et, au surplus, à quelques modications près, la même règle s'applique aux travaux plus relevés, sur lesquels l'élément *demande de travail* influe davantage, mais que l'élément de base, l'élément *subsistance* retient toujours, sauf rares exceptions, dans des limites restreintes.

En effet, la demande de travail a en elle-même son contrepoids ; elle tend à accroître le prix de l'objet fabriqué, et par conséquent à en diminuer la consommation, et par suite à se diminuer elle-même. Elle ne peut élever le salaire au delà d'un certain taux, car à ce taux on ne trouverait pas assez de consommateurs.

Il ne s'agit pas de quelques métiers plus favorisés que d'autres; il ne s'agit pas d'exceptions, mais de la règle, mais de la masse des salariés que les libre-échangistes veulent élever à un certain degré d'aisance par cette seule opération : l'abolition des douanes.

L'augmentation de salaire produite par une plus forte production ne peut être que momentanée et applicable seulement à certaines classes d'ouvriers.

Elle n'est applicable qu'à certaines classes et non à la masse, car comment concevoir que la masse des salaires puisse s'accroître sans que le prix des produits s'accroisse en même temps? Une foule d'œuvres *serviles* sont aujourd'hui exécutées *pour rien*, et vous prétendiez les faire beaucoup payer, mais cette augmentation de salaire compenserait, excéderait l'abaissement du prix que vous aurait procuré la suppression des droits de douane. La richesse, l'aisance de vos familles les plus favorisées, deviendrait médiocrité s'il fallait payer à tout un peuple de 35 millions un accroissement de salaire, tant votre civilisation perfectilisée est encore pauvre!

L'augmentation ne peut être que momentanée dans ceux des métiers où elle se sera introduite, car la concurrence des machines se chargera bientôt de la restreindre, et, à défaut de machines nouvelles, la concurrence des ouvriers entre eux. Les métiers moins payés déverseront leurs travailleurs dans ceux plus favorisés, jusqu'à ce que l'appât excessif offert au travail ait été ramené dans ceux-ci à des conditions ordinaires.

C'est cette inépuisable source de forces vives et à bon marché, appelée le peuple, les pauvres, les misérables, qui réduit à néant les fallacieuses promesses de la science incomplète, appelée Economie politique, plus franche autrefois, ou moins illusionnée, lorsqu'elle disait avec Say les paroles remarquables que nous avons citées plus haut.

Car de cette multitude affamée et qui vit pour rien sort à chaque instant une foule de compétiteurs qui, par leurs offres au rabais, ajoutent sans cesse aux difficultés que le salaire éprouve à s'élever, et annulent les conditions favorables dans lesquelles, en certaines circonstances, il pourrait se maintenir à un taux extraordinaire.

Aussi ne pouvons-nous tenir compte d'une observation à laquelle M. Wolowski semble attacher beaucoup d'importance. Suivant lui, il ne naît des fourmillières d'enfants que lorsque les peuples sont tout-à-fait misérables. Du moment que les ouvriers acquièrent une sorte d'aisance relative, ils deviennent plus prévoyants et savent d'eux-mêmes appliquer au mariage des règles de circonspection qui préviennent une trop grande multiplication de la race. Nous doutons fort que ce soit là ce qui se passe, et que les ouvriers en général auront soin, par une sorte d'instinct, de ne pas se créer des concurrents par une excessive procréation d'enfants.

Mais, à supposer que certaines catégories d'ouvriers mieux payés que d'autres missent en pratique cette problématique sagesse, comment M. Wolowski espère-t-il la faire aussi admettre dans ces couches plus basses de la société qui, étant plus misérables, procréent outre mesure? Il est impossible, dans l'état actuel de la civilisation, d'augmenter le salaire de la masse des travailleurs, et, par suite, de les faire arriver à cette tempérance matrimoniale, suprême ressource des économistes aux abois. Donc, quand les ouvriers aisés seraient *sages*, cette sagesse ne leur servirait à rien, car, au-dessous d'eux, naîtraient incessamment des concurrents, ainsi que le dit très bien J.-B. Say : « *L'homme capable d'un tel travail ne tarde pas à exister.* » Et cette invincible augmentation des populations ruinerait complètement la prétention économique d'améliorer d'une manière constante le sort du travailleur.

Ainsi l'élévation du salaire est limitée par sa nature même d'addition aux frais du produit; elle est limitée par la loi de la population. Ce sont là les règles générales de l'industrie morcelée, lois que l'abolition des douanes est insuffisante à changer. Mais à cela, il faut ajouter les circonstances accidentelles. Que demande-t-on? Certaines conditions sociales ont fait qu'en France l'ouvrier est moins misérable qu'en Angleterre, et l'on propose d'ajouter à la concurrence des travailleurs français entre eux celle des ouvriers anglais et irlandais, et l'on proclame que cette concurrence ne peut être qu'utile aux prolétaires de notre pays!

Pour soutenir la concurrence de l'industrie anglaise, bien supérieure à la nôtre par ses capitaux, ses moyens de crédit, une meilleure entente de forces, une servitude plus complète de l'ouvrier, nos industriels seront contraints de déployer toutes leurs ressources, et le salaire sera une des premières victimes sacrifiées à cette concurrence. Il y aura bon nombre de ces ruines, de ces faillites, de ces chômages que le docteur anglais, M. Bowring, appelait froidement au Congrès de Bruxelles des *déplacements d'industrie*, et qui sont en réalité des misères, des souffrances, des morts d'hommes, de femmes et d'enfants. Après ces *déplacements*, il y aura encore une concurrence active, une concurrence meurtrière, et les ouvriers des deux pays, de tous les pays, en porteront tous le poids, et par une plus grande surcharge de travaux, et par la diminution successive du salaire.

Non, le libre-échange n'apportera pas une amélioration réelle au sort des masses. L'erreur des économistes sur ce point provient de ce que la concurrence plus active engendre plus de prodiges d'industrie et de génie, accroît en somme la richesse, la puissance humaine. Admirable résultat! mais en quoi admirable? c'est qu'il prépare les splendeurs de l'avenir que l'humanité devra aborder, déjà riche et pourvue des moyens nombreux d'assouplir la nature à ses plaisirs et à ses besoins. Mais qu'est-ce que tout cela fait pour le sort *actuel* et prochain des masses? Certes le 19e siècle est plus riche que les siècles précédents, et les produits à bon marché y foisonnent. La masse des travailleurs n'est-elle pourtant pas restée misérable! Un peu plus, un peu moins, qu'importe? elle est misérable. Il en sera de même avec le libre-échange ; il y aura plus de manufactures, plus de produits, plus de travail, mais toujours de la misère, une grande misère.

Ce n'est donc pas sans raison que la masse des travailleurs n'a vu dans les promesses faites par le libre-échange que des illusions : les illusions bienveillantes n'en sont pas moins des illusions. Elle a compris que les économistes se préoccupaient du côté le moins important de la question sociale, celui du plus ou moins de facilité de l'échange dans l'état actuel des choses, et que ce n'était pas par là qu'il fallait aborder cette question. Supposons en-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 21 OCTOBRE.

HORTENSE DE VAUQUELAY. (1)

XV.

LES DANGERS DE L'ESCARPOLETTE.

Le surlendemain, lorsque Mme de Vauquelay sortit de chez elle, un domestique l'arrêta sous le vestibule, et lui présenta les excuses de M. de Diennes, qui avait prié qu'on ne l'attendît pas pour déjeuner. Le cœur de la marquise se serra.

— C'est bien, dit-elle, et elle entra dans la salle à manger; on se mit à table.

— Je l'ai vu hier au soir prendre un fusil au garde-chasse, observa le capitaine, il sera allé faire un tour dans les bois des environs.

— Si mon honorable ami n'enveloppait pas ses démarches d'un voile impénétrable, s'écria Albert de mauvaise humeur, j'aurais été enchanté de lui tenir compagnie ce matin.

— Reste à savoir, mon très honoré frère, dit Nathalie, si M. de Diennes aurait partagé ton enchantement.

— Il est vrai, interrompit Mathilde, afin de pallier un peu la désobligeante observation de sa compagne, que, depuis plusieurs jours, le caractère d'Edgard me semble tout changé, et il cherche plutôt la solitude qu'il ne la redoute.

— Avez-vous effectivement remarqué cela, Louis? dit la marquise.

L'officier tourna involontairement les yeux du côté de Mlle de Jailly, et répondit :

— Oui, madame; je le trouve triste.

— Vous êtes bien bon! reprit le jeune attaché, dites donc qu'il est insupportable. Je lui ai connu, autrefois, des crises langoureuses, mais quand c'était passé, c'était passé! Pour le moment, nous tombons dans un état chronique silencieux, dangereux, ennuyeux! Je suis bien aise qu'il ne soit pas là ; l'idée qu'il ne me répondrait pas m'empêcherait de parler.

— Il ne faut pas médire des absents, Monsieur Albert, reprit doucement Mathilde.

— Jolie absence! il sera ici dans une heure, vous verrez.

— Enfin, continua le défenseur officieux d'Edgard, toutes les fois qu'on n'est pas là pour se défendre, on est absent. Albert ne fait pas à Mme Dubourg l'honneur de l'entendre. Il poursuivit :

— Il va revenir affamé ; la mélancolie est très favorable à l'appétit ; il rapportera sa carnassière pleine, et on ne saura quelle fête lui faire. C'est toujours ainsi que les choses arrivent. Les hommes charmants sont bien dupes!

Le babillage de l'étourdi rendait service à Mme de Vauquelay. Il lui évitait l'obligation pénible de déguiser par ses paroles les pensées qui occupaient son esprit. Elle le remercia donc intérieurement d'être si bavard ; elle le remercia peut-être aussi d'en vouloir autant à M. de Diennes. Après qu'on se fût levé de table, le premier prétexte lui servit pour remonter dans sa chambre, et elle s'y assit, heureuse de se sentir libre et de se trouver enfin seule à seule avec son âme. Tout le monde autour d'elle s'était aperçu de l'altération de l'humeur d'Edgard : tout le monde savait sa tristesse; elle, n'avait rien vu ; elle, ne savait rien. Sous l'influence égoïste de son propre bonheur, celui à qui elle le devait pouvait souffrir, sans qu'elle prît sa part de cette souffrance, sans qu'elle s'inquiétât d'en rechercher la cause.

Mais lui aussi, pourquoi l'abandonnait-il à son ignorance? pourquoi ne lui faisait-il point partager le fardeau de ses peines?.... Questions brûlantes, qui la ramenèrent sur le terain des soupçons : nombre de circonstances négligées, une foule de muets avertissements repoussés, vinrent faire comprendre par force à la jalousie d'Hortense la place qu'une chère ... trop vite écoutée lui avait enlevée un instant.

— L'amour ... tromper, se disait-elle, il devient bien barbare et bien aveugle, en devenant tout-puissant? Avant qu'Edgard me le dît, j'avais deviné qu'il m'aimait : faut-il lui infliger la douleur de m'apprendre qu'il ne m'aime plus? Si c'est là ce qu'il me cache, dois-je m'étonner de son peu de courage; ce secret qui le rend malheureux, il attend que je le lui arrache, sans doute. Quoi de plus naturel? Hélas! pensa-t-elle en ouvrant une fenêtre pour respirer, heureusement qu'il n'est pas encore trop tard pour lui!

La chambre de Mme de Vauquelay était tournée du côté du bois. Le ciel était d'une pureté admirable, et le vert feuillage du printemps nuançait joyeusement chaque branche. Les oiseaux chantaient, et Placide, étendu en plein soleil, semblait se complaire à leur harmonie, avec une nonchalante curiosité. La corde d'une escarpolette attachée aux premiers arbres du bois, grinçait, secouée par la brise, et d'un œil presqu'endormi, le chien de Terre-Neuve suivait son balancement régulier.

Tout à coup, un pas léger cria sur le sable; Nathalie traversa le chemin en courant, et, après avoir plongé son regard dans l'obscurité de l'allée, elle vint à la balançoire, s'y assit, et frappa la terre du bout du pied pour se mettre en mouvement.

La marquise ferma la fenêtre, et appuya son front rêveur contre la vitre, afin de considérer la jeune fille sans être vue.

— Vient-elle l'attendre? se demanda Hortense; et, ce sentiment qui la conduit à sa rencontre, malgré elle peut-être, est-ce la coquetterie qui joue avec l'amour, ou l'amour qui triomphe de la coquetterie? Si elle l'aime, c'est bien, je la plains. Mais qui m'apprendra la pensée de ce cœur que je croyais si vide?

Le chien venait de se relever sur ses larges pattes. Il poussa un aboiement sauvage qui annonçait de sa part le contentement le plus parfait, et s'enfonça comme un trait dans les profondeurs de l'allée. Mme de Vauquelay posa la main sur son cœur.

— Le voici, pensa-t-elle.

En effet, une minute après, Edgard, en costume de chasse, sortit du bois suivi de Placide. Il fallait, pour rentrer à la maison, qu'il passât devant Nathalie. Il salua sans s'arrêter, et avec l'intention évidente de continuer son chemin; mais, par un de ces revirements subits, si communs à la volonté de l'homme, surtout de l'homme de vingt-cinq ans, quand il eut fait trois pas, il se retourna, jeta sur l'herbe tout son équipement de chasseur, et s'approcha de la balançoire, à laquelle il donna une vigoureuse impulsion. Cette manœuvre assez innocente,

(1) Voir les numéros des 29 et 30 septembre, des 1er, 2, 3, 7, 8, 13, 14, 15, 16 et 20 octobre.

Le pape vient de prononcer en consistoire secret une allocution qui respire l'orthodoxie catholique la plus pure et dont voici le passage le plus important :

Et ici, vénérables frères, nous déclarons clairement et hautement que tous nos soins, toutes nos pensées et tous nos efforts, complètement étrangers à toutes vues d'une politique humaine, ne tendent qu'à une seule chose, à savoir que la très sainte religion de Jésus-Christ et sa doctrine brillent de plus en plus par toute la terre aux yeux de tous les peuples. Car, si nous désirons que les princes à qui le Seigneur a donné la puissance, ferment leurs oreilles aux conseils trompeurs et pernicieux, gardant la loi de la justice, marchant selon la volonté de Dieu, défendant les droits et la liberté de sa sainte Eglise, ne cessent jamais, par devoir de religion comme par humanité, de travailler au bonheur et à la prospérité de leurs peuples, nous nous affligeons vivement de ce qu'en divers endroits il se rencontre des hommes parmi le peuple qui, abusant témérairement de notre nom, et faisant la plus grande injure à notre personne et à notre dignité suprême, osent dénier aux princes la soumission qui leur est due, soulever contre eux les multitudes, et exciter des mouvements criminels. Ce qui est tellement contraire à toutes nos pensées, que, dans notre lettre encyclique du 9 novembre de l'année dernière, adressée à tous nos vénérables frères les évêques, nous n'avons pas manqué d'inculquer l'obéissance due aux princes et aux pouvoirs, et de laquelle, suivant le précepte de la loi chrétienne, personne ne peut jamais s'écarter sans crime, si ce n'est dans le cas où il serait ordonné quelque chose de contraire aux lois de Dieu et de l'Eglise.

Le *Journal des Débats* reproduit cette pièce *in extenso*; nous ne voyons pas quel appui elle peut prêter à sa politique; le pape s'y montre sage, chrétien, ami de l'ordre et de la paix, ce qui est aussi légitime que naturel; mais en même temps il déclare que c'est un devoir pour les princes de travailler à la prospérité de leurs peuples. Il nous semble que les patrons des *Débats* remplissent mal ce devoir, et que le pape ne pourrait les absoudre s'ils le prenaient pour directeur de conscience.

Mandement progressif de Mgr le cardinal de Bonald.

Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, vient de faire paraître une nouvelle protestation contre les doutes qui s'élevaient sur les sympathies de notre haut clergé pour les tendances libérales du pape. Cette protestation a la forme d'un mandement qui ordonne des prières pour Pie IX.

Nous sommes heureux d'en publier les principaux passages. Les voici :

Quel spectacle pour le monde! Les évènements qui se passent dans la péninsule italienne ne sont-ils pas l'accomplissement de cette parole de l'éternelle vérité : *Je déconcerterai la sagesse des sages, et je rejetterai la science des savants* (1). Un roi-pontife dont le gouvernement semblait à nos hommes politiques les plus avancés le type de l'absolutisme le plus incurable, a compris, lui, la véritable liberté, et n'a pas attendu qu'elle vînt à lui; il est allé à sa rencontre. Pie IX l'a introduite dans ses Etats; il l'a consacrée en marquant son front du sceau de la croix, et l'a fait monter sur son trône, non pour effrayer les nations, mais pour qu'elle régnât paisiblement avec lui, et fît avec lui le bonheur de ses sujets.

Tout entier à son œuvre réformatrice, et dans des vues que la religion seule peut inspirer et conduire, ce grand pape veut que toute tête s'incline devant la loi, que le privilège ne soit un abri pour personne, et que de honteuses dilapidations ou d'imprudentes largesses n'épuisent pas la fortune publique. Loin de repousser les améliorations introduites par les temps modernes, il appelle ses enfants à en jouir comme les autres peuples, et par de sages mesures combat la paresse et la misère, qui ne peuvent engendrer dans un état que le trouble et la ruine.

Aussi les populations reconnaissantes bénissent les sages et pacifi-

(1) 1 Cor., 1, 19.

[...] les peuples par des assertions injustes et mensongères.

Non, le pape n'est pas seul; le clergé et les fidèles, soumis à son autorité spirituelle, sont avec lui pour le bénir et l'encourager à poursuivre le cours des réformes entreprises, pour le consoler dans les peines inséparables de sa mission, et pour lui obtenir du ciel, par leurs vœux et leurs prières, l'esprit de force pour de nouveaux combats; l'esprit d'intelligence, pour qu'il comprenne tous les besoins de son peuple.

Non, le clergé ne veut pas entraver Pie IX dans la carrière qu'il parcourt si glorieusement. Il veut le seconder de tous ses efforts et de toute la ferveur de ses prières, afin que ce grand pontife reçoive pendant son règne la récompense de son dévouement, en voyant se consolider son œuvre réformatrice; l'ordre public s'asseoir sur les bases solides de l'égalité devant la loi, de la justice dans la distribution des charges, de l'économie dans la gestion des finances; mais surtout en voyant la loi du Seigneur fidèlement observée, et la religion et la morale entourées du respect qu'inspire le christianisme.

Puisse notre Père commun, toujours en garde contre les louanges de la trahison, et ne connaissant d'autre crainte que celle de Dieu, obtenir un succès digne de ses intentions si pures, et triompher dans toutes ses entreprises sans jamais éprouver les amertumes de l'ingratitude! »

Sang versé dans les Deux-Siciles. — On lit dans l'*Alba* du 13 :

« Le sang continue à couler à torrents dans le royaume des Deux-Siciles. On se bat dans la Calabre, on fusille à Messine. Quoique la police napolitaine n'ait négligé aucun moyen d'empêcher les communications entre la Sicile et la Toscane, nous pouvons affirmer que la commission militaire de Messine a, dans ses procédés sommaires, condamné à mort M. Sciva et le prêtre Erimé. Le premier a été fusillé immédiatement; l'exécution du second a été suspendue à cause de son caractère sacerdotal; il doit d'abord être dégradé. »

L'*Alba* ne croit pas aux réformes annoncées au nom du roi de Naples. Ce journal s'exprime ainsi :

» Le journal la *Pallade* donne quelques détails sur les réformes projetées dans le royaume de Naples. Le ministère serait recomposé de la manière suivante : Affaires étrangères, le prince de Scordia; intérieur, San-Angelo; finances, Bianchini; cultes, le prince de Campo-Franco; guerre et marine, Delcaretto; commerce et agriculture, le prince San-l'Elia.

» Si cette nouvelle est vraie, nous ne comprenons pas ce que l'on espère de cette réunion de personnages, les uns peu aimés, les autres d'une ineptie reconnue... Le prince de Scordia, depuis 1837 qu'il fut exilé pour s'être conduit en homme de cœur à Palerme, est devenu d'une extrême timidité. Il n'exercera aucune influence dans le conseil. Campo-Franco est homme d'honneur; mais il paraît peu apte à faire des réformes et n'est nullement propre à contrebalancer l'influence de Delcaretto et de San-Angelo. Dans ce nouveau ministère, Delcaretto serait plus puissant que jamais, réunissant les attributions de ministre de la guerre et de la police.

» En quoi d'ailleurs, continue le journal florentin, en quoi consisteraient les réformes? On établirait en Sicile une chancellerie dirigée par une régence composée du prince héréditaire, des princes Cometrini et Pignatelli, et du duc Serradifalco, tous trois Siciliens. Aucun des trois n'est connu pour avoir des idées libérales ni même médiocrement progressives. Serradifalco est connu par un splendide ouvrage archéologique sur la Sicile et pour sa fanatique admiration de l'empereur de Russie, à la cour duquel sa fille est restée quelque temps, fort aimée de l'impératrice. La Mecque de Serradifalco est Pétersbourg.

» Les intendants de Sicile ne seraient plus élus par le gouvernement; mais ils seraient choisis par un conseil municipal à la nomination du gouvernement, ce qui reviendrait à peu près au même... »

Réunion de Lucques à la Toscane. — Le marquis Pier Francesco Rinuccini a pris possession du duché de Lucques au nom

(1) Discours de M. Lherbette, député, au banquet de Saint-Quentin.

Espagne. — [...] Les journaux anglais expriment quelque dépit de la réconciliation survenue entre le roi et la reine d'Espagne. Ils font observer, pour se consoler un peu, que du moins cette réconciliation n'est pas due à l'adversaire de l'influence britannique, à la reine Christine, encore absente de Madrid au moment où elle s'est opérée. Nous avons annoncé déjà que le général Serrano était parti pour aller prendre son commandement à Grenade. On croit qu'il n'y restera pas longtemps, et qu'il se rendra à Cadix, d'où il partira pour l'étranger. La presse anglaise insinue qu'il a pris ses précautions avant de s'éloigner et mis ses affaires personnelles dans un état très satisfaisant.

Tout sucre et tout miel avec la reine, au moins dans les entrevues publiques, le roi d'Espagne paraît savoir que la maison conjugale n'était pas fort bien tenue en son absence. Son retour rappelle celui d'Ulysse, non pas que la reine ait précisément le caractère de Pénélope, mais parce que l'auguste époux fait des exécutions terribles parmi les valets. Suivant le *Clamor publico*, la tapissière de S. M. a été privée de son emploi, et il lui a été signifié de déloger immédiatement des appartements qu'elle habitait dans le palais. On assure que cette destitution est motivée par des relations amicales que ladite tapissière entretenait *avec des personnages très influents*. — On ajoute qu'une grande réforme s'effectuera bientôt dans le personnel des employés du palais et atteindra principalement les individus qui remplissent des fonctions importantes près d'Isabelle. Parmi les sujets menacés de destitution on a cité les noms de quelques huissiers et caméristes : ce sont les employés qui gardaient la chambre de la reine.

La reine-mère, arrivée à Madrid le 16 octobre, à quatre heures du matin, a pris quelque repos; elle s'est ensuite rendue auprès de son auguste fille, qui l'attendait avec impatience, et qui l'a reçue dans ses bras avec une effusion et une tendresse inexprimables, attestées par les larmes de joie que répandait S. M. — La reine, la reine-mère et le roi passèrent dans la chambre royale, où ils restèrent environ trois heures. La reine fit appeler les ministres, et bientôt le ministre de la justice, qui se trouvait par hasard à son ministère, et le président du conseil arrivèrent, et ils furent reçus avec beaucoup de bienveillance. — Peu après la reine-mère prit congé de ses augustes enfants, et elle revint dans l'après-midi dîner avec leurs majestés.

Ces derniers évènements, dit *El Heraldo*, ont ramené le bonheur au palais, et la cordialité et la joie la plus sincère y règnent maintenant. L'auguste famille sur laquelle reposent toutes nos espérances a recouvré tout le calme et toute la tranquillité dont nous déplorions la perte. Nous ne savons si nos vœux ardents nous font illusion, mais nous ne voyons aucun motif de craindre que cet heureux état de choses ne soit durable.

Manque de Numéraire en Angleterre. — Plusieurs banquiers, marchands et négociants de Liverpool, viennent de présenter à lord John Russel une adresse, pour appeler son attention sur la crise commerciale et industrielle qui pèse en ce moment sur le pays. Les signataires de l'adresse prétendent : 1° Que l'on ne peut vendre toute espèce de produit qu'en petite quantité et en faisant des sacrifices énormes; 2° qu'il est impossible d'escompter les meilleures valeurs, même en perdant beaucoup, à moins qu'il ne s'agisse de sommes importantes; 3° que la confiance n'existe plus et que la circulation du numéraire est entravée. Les signataires ajoutent qu'il est inutile d'examiner quel concours de circonstances a amené la crise actuelle; mais ils pensent que le gouvernement pourrait calmer les alarmes et rétablir la confiance, *en faisant au commerce des avances au nom du pays*. Cette mesure est urgente, car c'est le seul moyen d'empêcher la stagnation complète des intérêts manufacturiers et commerciaux, qui aurait pour résultat de priver la population ouvrière de ses moyens de subsistance, ce qui produirait dans le pays une misère sans exemple dans les annales de la Grande-Bretagne. L'adresse se termine ainsi : Nous pouvons donner l'assurance à V. S., que, si la crise actuelle ne cesse pas, des négociants non-seulement solvables, mais riches, et qui ont des marchandises et des valeurs qui dans d'autres circonstances les mettraient à même de remplir leurs engagements, seront obligés de suspendre leurs paiements.

—Les correspondances de Liverpool annoncent une gêne financière plus grande que précédemment. Les faillites de trois spéculateurs : Wotherspoon, Stewart et Legton sont annoncées. On dit aussi que MM.

---

dont le but était de commencer la conversation, faillit arriver à un tout autre résultat, au moment où Mlle de Jailly, effrayée et rieuse, se trouvait au niveau des plus hautes branches, la corde, longtemps exposée aux intempéries, se rompit avec un bruit éclatant, et Nathalie tomba dans les bras de M. de Diennes, qui s'était précipité pour la recevoir, tandis que la balançoire brisée, lancée violemment, continuait de balayer le sable derrière eux.

La marquise avait d'abord tremblé pour la jeune fille; un peu plus tard, ce fut pour Edgard qu'elle trembla. Quand à ce qui la concernait personnellement, elle ne concevait plus, malheureusement, aucune inquiétude.

Elle regardait, cependant. Après avoir promptement déposé le gracieux fardeaux qui semblait peser plus lourdement à son cœur qu'à son bras, pâle et le front soucieux, le jeune homme rechargea à la hâte l'attirail dont il s'était débarrassé en arrivant, et regagna le pavillon à grands pas.

— Quel combat! pensa Mme de Vauquelay, en le suivant des yeux avec une tendre compassion; à quelle noble torture il se condamne pour rester fidèle! pauvre âme qui se croyait si sûre d'elle-même, et qui avait si bien réussi à m'emprisonner dans sa folle confiance. Eh bien! c'est fini, je suis désabusée, et il ne me reste plus qu'à le rendre libre, c'est-à-dire heureux. De quoi me plaindrais-je!

Elle marcha lentement jusqu'au crucifix de velours noir qui protégeait sa chambre, s'agenouilla pieusement, joignit les mains comme un ange ou comme un enfant, et dit doucement : Mon Dieu! Elle ne put en prononcer davantage; sa voix étouffée s'éteignit dans les pleurs; mais les larmes n'interrompent pas la prière, elles la consacrent. Après une courte méditation où elle demanda sincèrement à Dieu le courage d'accomplir les nouveaux et cruels devoirs qui lui étaient imposés, elle sentit venir à elle la résignation, cette consolation suprême des douleurs inconsolables, et elle se retira fortifiée. En sortant de son appartement Hortense entendit M. de Diennes parler sur l'escalier, et au lieu de l'éviter, elle le chercha.

Celui-ci avait livré à l'admiration d'Albert trois ou quatre perdrix, victimes innocentes de la disposition mélancolique qui l'avait conduit à la chasse le matin, et ils débattaient ensemble la grave question de la difficulté du tir au vol.

— Malheureux petits oiseaux! dit la marquise, en passant sa main pâle sur les plumes ensanglantées de l'un d'eux, comme on vous égorge...

— Je les ai tués, répondit le chasseur, mais je ne les ai pas fait souffrir.

— C'est juste! reprit-elle.

Nathalie parut en dehors de la porte vitrée du vestibule; elle secoua sur le perron ses brodequins, auxquels s'étaient attachés quelques grains de sable, et rentra.

— Vous ne savez pas, Madame, dit-elle d'un air contrit, que je viens de détruire votre escarpolette, et que, sans le secours de M. de Diennes, dont je rends grâce à la Providence d'abord, et à lui ensuite, c'en était fait de mes jours!

— Ma chère enfant, repartit affectueusement Hortense, je suis désolée de ce que vous me dites. Mais si vous m'aviez consultée, j'aurais probablement empêché votre fâcheux accident. On a laissé cette balançoire, je pense, pour attester que j'ai été jeune, et moi, au contraire, je suis là pour avertir qu'elle ne l'est plus.

— Il est pourtant certain, reprit Mlle de Jailly avec un franc rire, que vous êtes beaucoup mieux conservée qu'elle.

— Alors, appuyez-vous sur moi, dit la marquise en lui donnant son bras.

Elles allèrent ainsi jusqu'au salon, suivies d'Albert et d'Edgard.

— Voilà deux femmes qui n'ont jamais été si bien ensemble, se dit à part lui ce dernier.

Et il haussa tristement les épaules.

La soirée se préparait à être monotone et embarrassée. Malgré d'inexprimables efforts, la marquise fléchissait quelquefois sous sa douleur; M. de Diennes, mécontent d'elle et de lui, se promenait en rêvant, à travers la chambre. Tout à coup, il s'arrêta devant Mme de Vauquelay :

— Vous avez donc pris la résolution de ne plus chanter, Madame? lui dit-il.

— On ne prend pas la résolution de ne plus chanter, répondit-elle, on ne chante plus, c'est tout. Au reste, si vous voulez, je chanterai?

Edgard ouvrit le piano.

— Nous le voulons tous, s'il vous plaît, s'écria Albert. Moi, j'adore la musique; c'est la raison pour laquelle j'interdis absolument sa culture à Nathalie, quand je me trouve par mégarde à portée de l'entendre.

— Mon Dieu! monsieur de Jailly, dit Mathilde, ne tirez donc pas continuellement à boulets rouges sur votre pauvre sœur.

— Laissez-le faire, répliqua la jeune fille, est-ce que je l'écoute!

— Vous voyez qu'entre nous c'est un prêté rendu, repartit Albert.

Mme de Vauquelay, qui supposait que les épigrammes dirigées contre Nathalie par son frère contrariaient M. de Diennes, commença l'introduction de l'*Attente*. Ce merveilleux prélude mit fin à toute discussion.

Le choix de cette mélodie triste qu'Hortense avait fait sans hésiter, après avoir obstinément refusé de la lui chanter depuis qu'ils s'aimaient, parce que, disait-elle, son âme était trop en fête, effraya Edgard. Deux ou trois fois déjà, pendant le dîner, il avait cru remarquer qu'un changement s'était opéré dans les manières de la marquise; il la savait jalouse; sa conscience l'avertissait qu'elle avait plus que jamais le droit de l'être; et pourtant, son regard voilé se reposait doucement sur Nathalie avec une tendresse qui affectait le caractère de la maternité. Voulait-elle donc éprouver la force de ce cœur qui s'était volontairement rendu son esclave, en lui ouvrant ainsi toutes les portes qui conduisent à l'infidélité? — C'était là une courageuse et imprudente pensée qu'on ne pouvait guère attribuer à un si craintif amour. Quoi qu'il en fût, Edgard était inquiet; les paroles mélancoliques qui arrivaient confusément à son oreille distraite, semblaient s'associer au sujet de sa préoccupation, et se plaire à en augmenter les terreurs; il se leva plein de trouble, et marcha vers le piano, au moment où le dernier son achevait de mourir sur le dernier mot : « Plus d'espérance! »

— Savez-vous bien, dit-il tout bas d'un ton de reproche, que celui à qui est désormais remis le soin de votre bonheur, n'a pas trop de sa prodigieuse confiance dans l'avenir, pour vous entendre sans trembler renoncer à l'espoir et à l'amour, d'une voix si persuasive, et qu'on pourrait croire si persuadée?

Mme de Vauquelay lui indiqua du doigt le livre encore ouvert :

— Hélas! mon pauvre Edgard, répondit-elle avec un sourire tout baigné de douleur et de pardon, que voulez-vous? Ce n'est pas ma faute! ce qui est écrit, est écrit.

Le lendemain on retourna à Paris.

Mme MARIE NODIER-MENNESSIER.

(*La fin à demain.*)

espèce de papier. On croit que quelques banques de Liverpool avaient reçu la facilité de fonds publics vendus par la Banque d'Angleterre, qui aura stipulé le remboursement à courte date, et qui dans l'intervalle aura obtenu d'autres garanties suffisantes.

» On peut juger de la position de la Banque d'Angleterre par ce fait que le taux de l'intérêt sur les escomptes continue d'aller au delà du taux moyen du bénéfice sur les produits et leur échange dans des temps ordinaires. Les directeurs n'ont pas les moyens de donner des facilités au cinquième des personnes qui demandent, n'importe à quelles conditions, et sous ce rapport, les affaires sont plus rigoureuses aujourd'hui qu'à aucune autre époque. La seule circonstance consolante venue à notre connaissance, c'est que 50 000 livres sterling en or sont arrivées du continent. Cette somme a été encaissée ce matin. »

Situation de l'Algérie.—Le *Moniteur algérien* n'a publié depuis un mois aucune nouvelle politique ou militaire. il n'aurait pu que répéter l'affirmation de la tranquillité générale, du progrès régulier de l'ordre et de l'obéissance chez les tribus arabes.

Un seul évènement militaire, de peu d'importance d'ailleurs, a fait contraste avec la paix universelle. Les Kabyles des environs de Gigelly ont cru encore une fois, sur la parole d'un marabout fanatique, que le moment était venu d'expulser les chrétiens de leur pays. Les avant-postes de la place ont été attaqués, le 5 octobre, vers 10 heures du matin, par 1,000 ou 1,200 montagnards. M. le chef de bataillon Faure, du 19e léger, commandant supérieur par intérim, averti par un émissaire, était sur ses gardes. Les assaillants ont été chaudement reçus, et n'ont pas tardé à reconnaître que *le jour n'était pas encore venu*; ils se sont enfuis avec perte de quelques morts et d'assez nombreux blessés.

Cet engagement a coûté à la garnison de Gigelly 6 blessés, parmi lesquels MM. Rockenbach, capitaine au 3e bataillon d'Afrique, et Garnier, lieutenant au 19e léger. Aucune de ces blessures n'a de gravité.

Environ 300 Kabyles se sont encore montrés le lendemain, et ont été dispersés par quelques coups de canon. Gigelly est rentré dans son état de tranquillité intermittente.

Dans toute l'Algérie, l'impôt sur les moissons (achour) se perçoit avec facilité; le recouvrement est terminé dans beaucoup de subdivisions. On signale de toutes parts des relations de plus en plus fréquentes et faciles entre Français et indigènes. MM. les officiers de santé attachés aux Bureaux arabes, particulièrement, voient s'accroître leur clientèle de malades échappés aux remèdes héroïques des *tobib* indigènes.

Les nouvelles du Maroc ne varient point. Tout l'Ouest est encore ému du désastre des Beni-Amer et des Hachem. — Ainsi qu'il arrive toujours après une déroute, beaucoup de morts du premier jour se retrouvent vivants le lendemain. Plusieurs centaines de fuyards ont regagné le territoire algérien par petites bandes; d'autres sont allés se placer sous la protection du consul-général de France à Tanger. — La misère de ces émigrés rapatriés cause une profonde pitié dans les tribus qu'ils traversent et prêche bien haut la soumission.

Abd-el-Kader conserve dans le pays du Riff son attitude menaçante pour l'empereur Muley-Abder-Rahman; il exploite de toutes ses forces le succès qu'il a obtenu contre les gens de *Quelaia* et de *Kebdana*, et vide leurs silos au profit de la deïra, toujours établie sous *Kasbat-Zeleuan*.

Aucune mesure vigoureuse ne paraît avoir encore été prise dans le camp opposé. — Toutefois, les préoccupations de l'émir sont nécessairement tournées de ce côté: tous les bruits qui viennent du Maroc lui supposent des projets d'entreprises contre l'empereur et non contre nous. — Jamais les tribus n'ont été moins occupées de lui.

La surveillance est aussi stricte que par le passé sur les frontières de l'Ouest et du sud-ouest. Les Ahmyan-Garabas, qui pourraient concourir à une incursion, sont observés soigneusement.

La sécurité actuelle n'est point aveugle et se prolongera, selon toute apparence, à l'abri de mesures bien prises.

Marche du choléra. — S. M. l'empereur de Russie, prenant en considération les progrès du choléra, a ordonné que la levée des recrues qui devait avoir lieu le 1er novembre dans les gouvernements où le fléau a éclaté, ainsi que dans les gouvernements limitrophes, serait ajournée au 1er janvier 1848. Il paraît que la quarantaine de Malte est levée, car on a reçu aujourd'hui à Paris le *Portafoglio Maltese* du 7 octobre.

Martyrs polonais. — Les tribunaux criminels de Lemberg n'ont pas encore rendu tous les jugements dans l'affaire du procès polonais. On avait eu tort de croire que tout était fini après l'exécution de Wisnicowski et de Kapucinski. Il y a même parmi les accusés des hommes qui se trouvent plus gravement compromis que Wisniowski et Kapucinski. Mais les dernières exécutions ont réveillé à un tel point le patriotisme en Gallicie que le gouvernement autrichien s'abstiendra probablement de nouveaux supplices.

FAITS DIVERS.

Hier, le roi est venu de Saint-Cloud au palais des Tuileries. A midi et demi, le roi a présidé le conseil des ministres, qui était au grand complet.

Après le conseil, divers personnages ont été reçus.

— MM. les sénateurs Ardouin et Delva ont remis au roi, en audience particulière, les lettres qui les accréditent auprès de S. M., en qualité d'envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires de la république d'Haïti, pour l'échange des ratifications de la convention du 15 mai dernier.

— M. le comte Dumoulin, lieutenant-général en retraite, grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, vient de décéder à Strasbourg, à l'âge de 79 ans.

— On annonce que tous les ministres sont invités, pour le 29 octobre, à un grand dîner qui sera donné au palais de Saint-Cloud, à l'occasion du septième anniversaire du cabinet actuel.

— S'il faut en croire un journal de Paris, des nouvelles particulières arrivées de Belgique annoncent que la santé de Léopold est dans un état désespérant.

— On assurait hier dans un cercle politique, dit la *Patrie*, qu'à la suite du scandaleux retentissement de l'affaire Beauvallon, M. Guizot, renoncerait à fonder un journal français sous la direction de M. Granier

Le révérend docteur Montgomery, membre du clergé presbytérien, a répondu:

« Il n'est pas de toast auquel je puisse me rallier avec plus de plaisir et d'empressement. Je ne suis pas de ceux qui détestent leur frère, parce que leur frère ne partage pas leur croyance. Peu m'importe l'instrument qui établit la liberté publique et sociale parmi les nations, et qui propage, avec la liberté, la paix et la prospérité. Je crois fermement que le pape sera le régénérateur de l'Europe, aussi je ne pense pas manquer à mon devoir en répondant au toast proposé. » (Applaudissements.)

CURIOSITÉ INDISCRÈTE.—Tout récemment, à 4 heures de l'après-midi, S. M. la reine d'Angleterre est sortie du château accompagnée du prince Albert, de la duchesse de Kent et d'une suite nombreuse. Après s'être promenée un quart d'heure en face des appartements privés, S. M. est allée vers le peuple qui se promenait sur la terrasse de l'Est. En ce moment la reine a été accueillie de la manière la plus inconvenante par le vulgaire des promeneurs, et, malgré les efforts des personnes de sa suite, S. M. a été poussée violemment. Alors la reine a quitté la terrasse et est rentrée au château.

SÉQUESTRATION D'UN ENFANT. — ACTE DE CRUAUTÉ. — Voici encore un de ces faits monstrueux qui révoltent l'humanité.

Hier, le commissaire de police du quartier de la place Vendôme, averti par la rumeur publique, se transporta rue de l'Arcade, au domicile d'un nommé T..., tapissier en chambre. T... vivait là avec une femme qu'il a rendue mère depuis son séjour dans la maison; mais, lorsqu'il y était entré, il avait en outre, avec lui, un jeune enfant qu'on n'a plus revu.

Les voisins s'étaient étonnés de cette disparition, et plusieurs fois leur attention, lorsqu'ils passaient devant la porte du tapissier, avait été attirée par des sons plaintifs. Cette remarque leur donna à penser qu'il se passait quelque affreux mystère dans cet intérieur.

Le commissaire en entrant demanda à T... où était son enfant; il répondit qu'il n'en avait pas d'autre que celui que sa maîtresse tenait en ce moment sur ses bras et que son fils Hippolyte n'était plus depuis longtemps chez lui.

Le commissaire alors procéda à une perquisition qui fut d'abord sans succès, mais ayant pénétré dans un renfoncement obscur de l'appartement, il trouva sous une table masquée par une toile et gisant entièrement nu, sur le carreau, le malheureux enfant dont il faisait la recherche. Le jeune Hippolyte, qui est âgé de cinq ans, donnait à peine signe d'existence. Son corps était couvert de contusions et le médecin, dont s'était fait accompagner le commissaire, déclara que son dépérissement provenait surtout du manque de nourriture. Cette malheureuse créature, en effet, se ranima dès qu'on lui eut fait prendre un peu de consommé, et le médecin ajouta que, si le secours ne lui était pas arrivé, il n'aurait pas vécu plus de deux jours dans l'état déplorable où il se trouvait.

Le père n'a pu que garder le silence quand le commissaire l'a interrogé. Par un contraste étrange et pénible tout à la fois, la maîtresse de T... montre beaucoup de sollicitude pour l'enfant de six mois dont elle est mère et qu'elle allaite elle-même.

Tous deux ont été conduits au dépôt de la préfecture, et leur victime a été envoyée dans un hospice. (*Droit.*)

UN FATAL ACCIDENT est arrivé avant-hier matin à neuf heures, à l'extrémité de la rue de Sèvres, à Vaugirard.

Une voiture de maraîcher, du sieur l'Homme, se dirigeait vers Paris, quand la chambrière, se détachant, vint battre dans les jambes de derrière du cheval qui la traînait. L'animal, devenu furieux, prend le mors aux dents; deux femmes qui se trouvaient dans la voiture, éperdues d'effroi, implorent en vain du secours; personne n'ose se jeter au devant du cheval emporté, lorsqu'un passant, n'écoutant que son courage et son humanité, se précipite à la tête du cheval, mais il est terrassé et tué sur le coup. Puis la voiture se renverse sur les deux malheureuses femmes.

L'homme honorable qui a trouvé la mort pour prix de sa noble action se nomme M. Potheau; il jouissait d'une fortune considérable.

Quant aux deux femmes, la domestique de M. Lhomme n'a pas succombé immédiatement aux blessures graves qu'elle avait reçues: on espère même la sauver. Pour Mme Lhomme, dont l'état avait inspiré de vives inquiétudes, elle est hors de danger.

Les obsèques de M. Potheau ont eu lieu hier à midi, à Vaugirard. L'assistance était nombreuse et les regrets étaient unanimes.

Quelques minutes avant la levée du corps, un incident est venu émouvoir la foule: la voiture d'un boucher était arrêtée à cinquante pas du corbillard, le conducteur avait eu l'imprudence, si générale, malheureusement, de débrider son cheval, l'abandonnant sans gardien, sur la voie publique; l'animal prend peur, s'élance furieux et renverse sous les pieds des chevaux du corbillard une pauvre femme, qui en fut quitte heureusement pour l'émotion. (*Id.*)

UN PROPRIÉTAIRE.—Votre état? demande M. le président à un prévenu vêtu d'un uniforme de dragon de la garde impériale et coiffé d'un bonnet de coton sans mèche.

Le prévenu: Propriétaire.

M. le président: Vous êtes prévenu de vol et de vagabondage, et vous vous dites propriétaire; de plus, vous avez été condamné huit fois pour vagabondage.

Le prévenu: C'est justement pour la chose de ne plus être dans le vagabondage que j'me suis mis dans les propriétaires.

M. le président: Que possédez-vous?

Le prévenu: Je suis en train de me construire une maison. N'ayant pas les moyens de payer des loyers, il a bien fallu penser à se bâtir quelque chose pour loger.

M. le président: Vous n'en avez pas moins été arrêté la nuit, sans pouvoir indiquer de domicile?

Le prévenu: Je crois bien, ma maison n'a pas encore de numéros, j'en suis qu'aux fondations.

M. le président: Quand on vous a arrêté, vous portiez du bois de charpente dont vous n'avez pas pu justifier la possession légitime; où aviez-vous pris ce bois?

Le prévenu: C'est un bout de chevron qu'avait manqué m'assassiner en tombant sur moi d'un cinquième; j'suis resté un moment abasourdi, mais quand j'ai vu que personne le réclamait, j'ai pensé que ça ferait mon affaire pour le toit de ma maison.

M. le président: La poutre était toute neuve; il était facile de voir qu'elle n'avait jamais servi.

Le prévenu: Pourquoi pas vous dire quand un chevron vous tombe d'un cinquième, on ignore ce qu'il a pu faire avant.

M. le président: Vous ne pouvez justifier d'aucuns moyens d'existence?

paraître que bien des faits inconnus pour tout le monde. On sait quelle variété d'apparitions et de scènes, quels drames vraiment merveilleux font passer devant notre imagination en délire les vapeurs de l'opium, du hatchich et de l'éther. La science constate tous les jours les hallucinations souvent incurables de la folie; le sommeil lui-même, cet état dans lequel nous passons le tiers de notre existence, n'a-t-il pas aussi ses rêves, panorama d'images tantôt bizarres et fantastiques, tantôt nettes et précises. Pourquoi le fluide magnétique ne produirait-il pas sur notre cerveau des effets analogues à ceux qui suivent l'absorption des sucs du chanvre et du pavot ou des vapeurs éthérées? Lorsque les sorciers du 15e siècle faisaient trembler un initié devant l'apparition de quelque puissance infernale, initiateurs et initiés tremblaient également et avec la même candeur; convaincus les uns et les autres de l'existence des démons sans cesse présents aux imaginations de leur siècle, ils croyaient d'une foi naïve et profonde à la réalité du fantôme qu'enfantait leur esprit égaré par le fluide invisible et merveilleux.

Ainsi s'expliqueraient les aveux si fréquents de sorciers, reconnaissant, même en dehors de la question et des tortures, la réalité de leurs relations avec les princes de l'abîme. Ajoutons encore que toutes les facultés qui tiennent au magnétisme, comme toutes celles de sentiment et de spontanéité, ont dû nécessairement être beaucoup plus développées dans les âges primitifs que dans les siècles philosophiques, où l'intelligence prédomine sur le sentiment, la réflexion sur l'instinct.

Voici l'article de M. le baron du Potet:

Lorsqu'un fait est dans toutes les croyances, lorsqu'il s'est présenté dans tous les lieux et qu'il s'est reproduit sous mille formes diverses; lorsque les historiens de tous les peuples ont parlé de son existence, qu'importent les dénégations des savants? Elles ne servent qu'à le rendre plus évident, car les explications qu'ils donnent pour le combattre en établissent au contraire la réalité.

Ainsi la magie, et sous ce nom nous comprenons des faits d'une occulte puissance, mal connus, mal définis et dont la source est en nous-mêmes, existe en Chine, dans l'Inde, en Orient; et ne la vit-on pas en Italie lutter de puissance avec le pouvoir spirituel? Dans tout le Nord, chez les plus *petits* peuples, les Lapons, on en constate encore l'existence aussi bien qu'ailleurs. C'est donc un fait digne d'étude; nous avons entrepris de le mettre en lumière et de reproduire, autant que nos faibles moyens nous le permettent, les phénomènes qui prouvent la réalité du pouvoir de l'âme humaine en dehors de l'organisation où elle s'est logée.

Sans nous inquiéter en rien des opinions diverses relatives à notre travail, nous dirons ici clairement, sans ambiguïté: *Nous croyons à la magie*. Et, pour appuyer notre croyance et la justifier, nous donnerons la série d'expériences curieuses résultant de l'emploi raisonné que nous avons fait de la force psychique qui existe en nous.

Depuis longtemps nous soupçonnions que le magnétisme humain possédait des propriétés non encore connues des magnétiseurs; que ces propriétés étaient justement celles employées par les hommes qui, dans tous les temps et dans tous les lieux, opérèrent des prodiges. Nos soupçons, nous les eûmes dès le jour où, employant les procédés magnétiques, nous vîmes deux êtres humains obligés de céder à ce pouvoir et *dormir* dans nos mains. Ils redoublèrent lorsque nous reconnûmes que ce pouvoir s'exerçait au travers des murailles et pouvait *saisir* l'homme qui ignorait notre pensée et le dominait comme en notre présence. Nos doutes se changèrent en certitude quand nous fûmes mis à même de nous assurer de la communication de nos pensées, sans parole ni signe quelconque.

Plus nous avancions dans l'étude du magnétisme vulgaire, plus nous découvrions de faits incompréhensibles, mais certains, qui rappelaient à notre mémoire les phénomènes merveilleux du passé et nous faisaient comprendre qu'ils avaient une commune origine avec ceux que nous produisions de nos mains.

Nos recherches n'étaient cependant point guidées par la détermination de trouver ces affinités de faits et d'analogies; nous avancions, sans nous en douter, dans cette route nouvelle où le magnétisme va lui-même être entraîné au grand profit de la science et de l'humanité, comme nous le démontrerons...

Miroir magique.

Pour cette opération, nous prenons un morceau de braise; nous traçons un cercle plein, en ayant soin que toutes ses parties soient noircies. Nos intentions sont bien formulées, aucune hésitation dans nos pensées; nous voulons que les *esprits* animaux soient fixés dans ce petit espace et y demeurent enfermés; qu'ils y appellent des esprits ambiants et semblables, afin que des communications s'établissent entre eux et qu'il en résulte une sorte d'alliance. L'expérimenté attiré vers ce point, une pénétration intuitive, due au rapport qui s'établira entre les esprits qui sont en lui et ceux fixés sur le miroir magique, doit avoir lieu; il doit voir les évènements et tout ce qui l'intéresse comme s'il était dans l'extase ou dans le somnambulisme le plus avancé, bien que l'expérimenté soit libre de ses facultés comme de son être, et que rien chez lui ne soit enchaîné. Ce n'est peut-être pas là toute notre pensée, mais nous n'avons point de termes pour l'exprimer autrement.

L'opérateur doit se tenir à distance, sans qu'aucune influence de sa part vienne désormais ajouter, se joindre à ce qui a été fait tout d'abord. Cette expérience est neuve pour nous comme pour toute l'assemblée, qui se compose, ce jour, de quatre-vingts personnes. Tous les yeux sont ouverts; c'est en plein jour, sur un parquet qui n'a reçu aucune préparation, qui n'est revêtu d'aucun enduit, que le rond est tracé, et le charbon qui a servi est déposé sur la cheminée, où tout le monde est libre de l'examiner. Aucun parfum, aucune parole, enfin rien que ce rond charbonné et l'occulte puissance qui y a été déposée au moment du tracé, tracé qui a demandé quatre minutes de préparation seulement. Durant ce court espace de temps, des rayons de notre intelligence, poussés par d'autres rayons, ont formé un foyer invisible, mais réel; nous sentons qu'il existe au trouble inconnu que nous éprouvons, à l'ébranlement de tout notre être, plus encore à une sorte d'affaiblissement résultant d'une diminution de la somme de nos forces. Voici ce que l'on observe.

Premier fait.

Plein de confiance en lui, sûr de l'impuissance de cette magie, un homme de vingt-cinq à vingt-six ans s'approche du rond fatidique, le considère d'abord avec un regard assuré, en examine les circonvolu-

que le voyant n'exerce sur l'opérateur un acte de violence, car il le saisit brusquement par la tête et l'étreint avec force; quelques paroles affectueuses et les procédés magnétiques apaisent, calment l'âme du voyant, et font rentrer dans leur lit ces courants vitaux débordés.

On entraîne dans une pièce voisine l'expérimenté; mais avant qu'il ait repris entièrement ses sens, on lui ôte le souvenir de ce qu'il a vu et on achève de le calmer. Il ne lui reste bientôt qu'une douleur dans la partie supérieure du crâne, qui disparaît d'elle-même au bout d'une demi-heure. Malgré tout il conserve une vague pensée, une préoccupation de l'esprit; il cherche à se rappeler, il *sent* qu'il s'est passé en lui quelque chose d'étrange; mais, quoi qu'il fasse, sa mémoire ne peut lui fournir un trait, une figure de tout ce qu'il a vu; tout est confus en lui, et les interrogations nombreuses qu'il subit n'amènent aucune révélation.

Rêvons-nous, sommes-nous nous-même sous le charme d'une illusion? Avons-nous bien vu ce que nous venons de décrire? Oui, oui, nous l'avons saisi, plein de calme et de raison; tout est réel, et nous restons bien au-dessous de la vérité, ne pouvant entièrement la peindre dans ce récit, car les mots nous manquent, quoique notre mémoire soit fidèle.

Cette expérience a porté dans tous les esprits la conviction qu'une découverte venait de se révéler, et que le magnétisme allait certainement s'ouvrir une nouvelle route. Les faits déjà si curieux offerts par le somnambulisme sont dépassés, car ici l'homme est éveillé.

Deuxième fait.

Le rond noir étant en partie effacé, on y repasse à plusieurs reprises le charbon, jusqu'à ce qu'il soit bien rétabli. Indécis sur le choix d'un nouveau sujet, l'opérateur cherche des yeux dans l'assemblée la personne qu'il croit apte à sentir l'influence occulte du miroir et à en manifester les effets. Pendant ce moment d'hésitation se présente de lui-même un jeune homme de vingt ans environ, qui depuis quelque temps suivait attentivement lee mouvements de la main de l'opérateur et fixait ses yeux sur la plaque noire. Bientôt il se lève de son siége et cause un étonnement général; il approche lentement, muet, pâle; il tourne plusieurs fois autour du miroir magique, le considère attentivement, s'éloigne, se rapproche, se penche. Que voit-il dans cette plaque noire? nul ne le sait encore, mais il y voit. Il est pris d'un rire sardonique inimitable; sa figure prend une expression bientôt sérieuse; il se trouble, tremble de tous ses membres, puis redevient calme. Différent du premier expérimenté, nulle fureur ne se peint en lui; un sentiment de curiosité semble le dominer, et son regard est constamment plongé dans le miroir. Comment pourrions-nous traduire ici les gestes, les mouvements de ce jeune homme, l'expression peinte sur son beau visage; toute une assemblée tenue dans une sorte de crainte et d'espérance, et semblant partager les émotions profondes du voyant? Il reste ainsi dix à douze minutes, murmurant, articulant quelques mots; et c'est au moment où il va parler que l'opérateur intervient. Mais, méconnu d'abord comme un étranger, il éprouve quelque difficulté à éloigner l'expérimenté du miroir. Comme au premier, on lui ôte le souvenir sans *eau du Léthé* (1).

(1) *Voyez* tome II, pages 201 et 261, les récits-magiques de MM. Léon de Laborde et Saint-Simon.

[illegible] sieurs fois. C'est avec un sentiment indicible, partagé par tous, que nous le vîmes suivre cet ancien tracé, bien présent à notre mémoire, sans s'en écarter. Interrogé, il nous dit qu'il se sentait entraîné dans cette direction, mais qu'il en ignorait la cause: il était alors sur l'extrémité du plan où la force magi-magnétique avait été déposée; nul effet ne s'était fait sentir en dehors.

Il faut donc chercher désormais d'autres explications aux phénomènes observés: ils ont, pour nous, leur cause dans ce fluide inconnu qui se revêt de nos pensées et les garde quelque temps emprisonnées en lui; mais pour aider l'esprit de recherche des *hommes forts*, nous rendrons compte successivement de toutes nos expériences. Qu'on ne croie pas cependant que nous abandonnions l'étude des phénomènes simples du magnétisme; bien au contraire, nous avons été conduit par eux à nos nouvelles explorations; nous espérons apprendre ainsi ce qui nous manquait pour perfectionner l'art de magnétiser. Nous avons l'espoir fondé d'y arriver.

Baron DU POTET.

PETITE CORRESPONDANCE.

Orléans.—M. B.—Reçu les 182 25.—Vous recevrez pour la lib. loc. et pour les paq.—Nous rectif. pour les abonn.

Loudun.—M. J. de S. L.—A B. cherche, mais il ne peut dire ni si ni quand il trouvera.

Bouchery.—M. B.—Nous sommes pressés autant et plus que vous; cela marche. *Visite.*

AVIS DE NOS MANDATS.

Beauvais.—M. B.—60 fr. au 20 novembre pour 1er sem. de 1847, de lui et son frère.
Lezoux.—M. A.—43, id., pour 2e sem. de 1847 de lui et M. D.
Nantes.—M. P.—31 40, id., pour solde de R. 1847.
Vierzon.—M. R.—30, id., id.
Soultz-s.-F.—M. M.—60, id., id., de lui et M. W.
Altkirch.—M. K.—35, id., id.
Coullons.—M. A. B.—138, id., id., de lui et M. H. B., et pour abon. à la Ph.
Le Croisic.—M. E. B.—150, id. id. les trois.
St-Gerand-le-P.—M. V. L.—72, id. id.
Rennes.—M. M.—312, id. id. de lui et M. M........
Palma.—M. P. B.—72 au 30 nov. au dom. de M. S. T. et comp., à Barcelone, pour R. 1847, de vous et de MM. B., M., P., T. et V.

Marchés.

Marché de la barrière d'Enfer du 19 octobre. — Foin 1re qualité, 65 à 67; 2e 61 à 64; 3e 58 à 60. —Luzerne, 1re, »» à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »».—Paille de blé, 1re q., 33 à 34; 2e 31 à 32; 3e »» à »».—Paille de seigle, 1re qualité »» à »»; 2e »» à »».— Paille d'avoine, 1re »» à »»; 2e »» à »».

Marché de Sceaux, 18 oct. — Bœufs: amenés, 773; vendus, 762; poids moyen, 331; 1re q., 1,18; 2e, 1,08; 3e, 0,94. — Vaches: amenées, 440; vendues, 389; poids moyen, 252; 1re, 1,12; 2e, 0,98; 3e, 0,84. — Veaux: amenés, 364; vendus, 327; poids moyen, 58; 1re, 1,51; 2e, 1,34; 3e, 1,14. — Moutons: amenés, 14342; vendus, 11148; poids moyen, 18; 1re, 1,28; 2e, 1,08; 3e, 0,88.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 18 octobre. — V. DUTHEIL, coutelier, rue de Sèvres, 6. Juge-comm., M. Davillier; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

5 p. 0/0..... »» »/» »» »/» »» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »/»	ROM..........	Der C.	98 1/2 »»
Récép. Rotsch.	»	99 50	BELG. 2 1/2......	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »»	— 4 1/2......	»	91 »/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840....	»	97 7/8 »/»
— 3 p. 0/0.	»	27 3/4	— de 1842....	»	98 3/4 »/»
Dette intérieure	»	24 7/8	— Banque....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »»	— de Em. 1841.	»	»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »»	PIEMONT........	»	1130 »»
HAITI............	»	»»» »/»	AUTRICHE......	»	400 »»

Union Minière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

Orl.-Vierz.	532 50
C. du Nord	531 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	455 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	3·0 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	897 50	Orléans à Vierzon.	531 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	510 »»	Bordeaux à Cette..	452 50
Paris à Orléans...	1151 »»	Marseille à Avign.	522 50	Nord	525 »»
— à Lyon.....	382 50	Paris à Strasbourg	388 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 77 fr.; 2 derniers mois 73 à 73-50.
Fécule de betterave, »» fr.
Pézénas pour Pezénas, 51-50; — pour Cette, 53. — Béziers, 53; — novembre et décembre, 51-50 à 51. — Rouen, 78.
Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 101; 2 derniers mois, 102; 4 premiers mois 1848, 101.
Huile épurée, 107.
Savon disponible, belle qualité, 104 à 103.
Lille. — Colza, 87-50. — Lin, 95-50.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 octobre.

» h. »/» OPÉRA.—
7 h. 1/2 FRANÇAIS.—L'École des Femmes, Médecin malgré lui, la Critique.
7 h. »/» ITALIENS.—I Puritani.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Les Mousquetaires, le Caquet du Couvent.
7 h. 1/2 ODÉON.—Regardez mais n'y Touchez pas, Manteau, Étourdis.
6 h. 3/4 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE.—1er Malade, Chevalier d'Essonne, un Monsieur.
7 h. »/» VARIÉTÉS.—L'Homme aux 160 Millions, la Filleule, les Impressions.
6 h. 1/4 GYMNASE.—Mlle Agathe, la Protégée, le Réveil, Geneviève.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Le Riche, Mère Michel, Une Fièvre brûlante, Mon ami Pierrot, Croquignole.
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »/» AMBIGU.—Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. 1/2 GAITÉ.—Simon, Il y a Seize ans.
6 h. 3/4 COMTE.—L'Anguille de Melun, le Parapluie fantastique, la Pie.
7 h. »/» CIRQUE.—Soirée équestre.
5 h. 3/4 FOLIES.—Mlle Faribole, Moustache, le Vin, le Bonheur en bouteille.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS.—Les Folles de Bedlam, Tantale, Cadeau, l'Homme.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS.—Frères à l'Épreuve, le Fil du Diable, Charpentiers.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.— Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 21 OCTOBRE.

But social de la Caisse d'épargne.

Les classes ouvrières comprendraient d'une manière mesquine le rôle des Caisses d'épargne si elles ne les considéraient que comme des dépôts destinés à leur assurer quelques ressources pour le vieil âge ou pour les moments de morte-saison, de maladie, etc. Les fondateurs de ces institutions n'ont pas eu d'autre pensée, cela est vrai, mais on connaît l'étroitesse habituelle des vues et des bonnes intentions de la philanthropie. Chose singulière! les apôtres les plus fervents des Caisses d'épargne n'ont-ils pas été en même temps les hommes-bornes par excellence, les hommes qui ont dogmatiquement prouvé que le peuple devait rester peuple et subir avec résignation la misère comme une loi fatale de la Providence?

Non, une mission plus élevée est réservée à la Caisse d'épargne. Elle ne doit pas faire de l'ouvrier un petit rentier, qui immobilise ses capitaux pour recevoir un chétif revenu. On ne devient rentier que lorsque, l'âge arrivant, les forces vous abandonnent, mais tant qu'on est jeune et vif, on travaille et on fait travailler ses capitaux.

Tandis que les classes maîtresses du sol et des instruments de travail maintiennent, accroissent leur fortune par une activité sans cesse en éveil, et par les profits qu'elles retirent de leur argent et de leur industrie, le capital de la classe ouvrière est frappé dans les Caisses d'épargne d'une paralysie complète, d'une caducité anticipée.

De sorte qu'à la classe ouvrière sont dévolus les deux rôles les moins profitables dans l'œuvre industrielle : elle y concourt, en rôle actif, par le mode le plus rude et le moins rétribué, celui du salariat; — en rôle passif par le mode le plus caduc et le plus rétrograde, celui de rentier. — Oui, caduc et rétrograde, car celui qui est rentier et n'est que cela, voit sa fortune décroître tous les jours par l'avilissement du signe monétaire; on était presque riche à Paris, en 1815, avec 6 000 fr. de rente; cette richesse, en 1847, est arrivée à n'être que médiocrité.

Rentier et salarié, on ne prend point part aux profits. On peut épargner, on peut ne pas manger tout son salaire et toute sa rente, mais on ne gagne pas, on ne s'enrichit pas, on n'acquiert pas de prépondérance.

Or, la question est de savoir si la classe des ouvriers veut et doit rester éternellement rentière et salariée; — si, comme salariée, elle doit subir les extorsions d'une mauvaise distribution des profits sociaux; si, comme rentière, elle se dévouera toujours à une sorte de vieillesse précoce.

Elle est jeune, forte et active. Il ne lui convient en aucune façon de retirer la force industrielle que l'épargne lui acquiert, du mouvement des affaires; car, encore une fois, un capital qui vaut aujourd'hui cent francs vaudra moins dans vingt ans, — un capital qui se fait rentier diminue progressivement, sans avoir jamais aucune chance d'augmentation.

Et néanmoins les Caisses d'épargne ont été et sont encore une bonne institution, mais voici pourquoi :

Le salarié n'ayant aucune part au profit de l'industrie, ne pouvait s'enrichir que par l'épargne; mais que faire de cette épargne, si mince, si chétive, presque imperceptible? Individuellement ces [illegible] coup. La Caisse d'épargne a été le réservoir où toutes ces gouttes d'eau se sont rassemblées et où chaque jour elles s'accroissent. — La goutte d'eau est devenue un lac magnifique, — ou plutôt, elle peut le devenir. Car chacune d'elles est encore mise à part, et, voisine des autres, en est soigneusement séparée.

C'est toujours, sous une autre forme, le même phénomène social : la majorité des hommes exploitée, faute d'accord entre elle, par une faible minorité.

Ces livrets de Caisse d'épargne, pris séparément, ne présentent chacun qu'une somme minime, ridiculement minime, et qui a fait considérer par de bons esprits l'institution des Caisses d'épargne comme une mystification philanthropique. — Pour créer une force, il faut les réunir.

En d'autres termes, il faut que le salarié concoure à l'œuvre sociale, par ses bras, par son intelligence, par ses capitaux; — par ses capitaux, non pas en rentier impotent, mais en capitaliste actif, en industriel véritable, qui sait vivifier son argent et le rendre productif pour lui et pour les autres.

C'est assez dire qu'il ne doit pas chercher ses *profits* dans l'agiotage et la spéculation parasite. L'application qu'il fera de ses épargnes sera une œuvre sociale.

Ces capitaux ouvriers ne peuvent acquérir de force, d'importance, que par la fusion, l'association. Cette force, née de la solidarité, sera employée dans un intérêt solidaire, dans un intérêt général et plus ou moins étendu, mais ne saurait être restreinte à un intérêt purement privé. La politique des ouvriers doit être en toute occasion de créer des intérêts solidaires, car les classes des travailleurs ne sont misérables que par suite de l'insolidarité, du morcellement, de l'incohérence. Cette politique doit donc tendre sans cesse à remplacer le morcellement par la fusion, l'insolidarité par la solidarité, l'incohérence par l'association, — à multiplier les établissements dirigés d'après ces principes rédempteurs.

Une des œuvres les plus sociales à entreprendre et la plus fructueuse pour les salariés est l'extirpation du commerce intermédiaire dans les détails les plus pratiques de la vie. Prenons de suite un exemple :

On racontait dernièrement que les pêcheurs d'un des ports de la Manche avaient dû subir une baisse de prix de la part des marchands et entrepreneurs qui *achètent* et transportent à Paris le produit de leur pêche. — On a rarement, pensons-nous, entendu parler de pêcheurs qui se soient enrichis dans leur métier, et cependant la fatigue et le danger sont pour eux. Les marchands de poisson, au contraire, ont fait des fortunes considérables, sans risquer autre chose que de perdre un peu d'argent.

Il est évident que là il y a vice de distribution de fonctions; c'est le commerce, c'est l'intermédiaire qui a le moins de peine et le plus de profits; c'est le travail qui a tous les dangers, et qui, en outre, est à la merci de ce commerce, intermédiaire entre lui et le consommateur.

Supposons que les pêcheurs s'aperçoivent de la duperie sociale dont ils sont victimes. Que peuvent-ils faire, n'ayant que leurs barques, leurs filets, une pauvre chaumière et pas d'argent? Rien; mais si, à côté d'eux, avait été établi un réservoir dans lequel s'accumulent les gouttelettes des épargnes, peut-être qu'aujourd'hui, se voyant de nouveau rançonnés par les marchands, ils se mettraient à compter ce qu'ils auraient déposé à la Caisse d'épargne, et con- [illegible] eux, de diriger directement sur Paris et d'y vendre eux-mêmes en gros et pour le compte de leur association les produits de leur pêche.

En adoptant cette marche, les pêcheurs feraient une opération doublement bonne, — bonne pour eux, en ce qu'elle les délivrerait d'un intermédiaire qui les pressure, — bonne pour le public, et partant sociale, en ce que dans une branche d'industrie on aurait supprimé un rouage superflu et parasite, à qui précisément cette qualité de parasite déverse la plus belle part des produits.

Les économistes pourront réclamer contre cette appellation de parasite, en prétendant que, dans l'état actuel des choses, l'acheteur et revendeur de poisson est un rouage indispensable entre le pêcheur et le consommateur. Vaine dispute de mots! lorsqu'un mécanicien revoit une machine et qu'il en supprime quelque chose, cette chose était apparemment *de trop*, et c'était par pure ignorance qu'on la conservait. C'est aussi par ignorance qu'entre le pêcheur et le consommateur, se trouvent une foule d'intermédiaires qui enchérissent la marchandise et absorbent les profits. On doit tendre à établir une communication plus directe entre eux, et moins coûteuse.

Il est une foule d'industries, surtout des industries de consommation, qui appellent une réforme analogue : ce sont ces industries plus rapprochées de l'ouvrier, plus faciles à manier, plus accessibles aux petits capitaux, qu'ils doivent aborder à l'aide de leurs épargnes réunies. Et immédiatement nous pouvons faire comprendre combien le principe de l'association est salutaire. On a vu plus d'une fois des travailleurs qui, par telle ou telle circonstance, avaient acquis une petite fortune : que faisaient-ils? Ils se lançaient dans ces métiers dont nous parlons, mais seuls et pour leur compte particulier; ils multipliaient ainsi la concurrence de boutique à boutique, se ruinaient dans cette petite guerre, et perdaient ce qu'ils avaient gagné.

Loin d'accroître le nombre des boutiques, des ateliers, des entreprises, les associations que nous conseillons devraient au contraire le réduire. Cinquante mille francs placés sur un seul fonds et faisant manœuvrer une seule entreprise valent mieux que cinquante mille francs répandus sur vingt entreprises différentes, au capital de 2 et 3 000 fr.

Sans entrer dans aucun autre détail, résumons-nous en disant — qu'il ne convient pas au capital ouvrier de rester rentier; — que chaque capital ouvrier, pris isolément, est trop minime pour être employé industriellement, ou que, s'il l'est quelquefois, on en tire mauvais usage, en multipliant la concurrence, l'anarchie industrielle et par suite les ruines et déperditions partielles; — que la politique des ouvriers doit donc consister sur ce point à réunir et associer leurs capitaux pour former une seule entreprise considérable là où autrement on en formerait dix ou vingt petites qui se ruineraient réciproquement; — que cette politique doit comprendre que le morcellement, l'insolidarité, l'incohérence sont synonymes de pauvreté, de douleur, d'oppression; que tant que dureront ce morcellement, cette insolidarité, cette incohérence, il y aura des salariés, c'est-à-dire la majorité des hommes soumise à l'exploitation de la minorité; — que l'on ne peut sortir du salariat que par l'association; — que, s'il est divers degrés d'association, dont, suivant nous, le Phalanstère est le terme le plus élevé, rien n'empêche la classe ouvrière de monter dès à présent jusqu'à

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 22 OCTOBRE.

HORTENSE DE VAUQUELAY. (1)

XVI.

LES NOEUDS D'AMOUR.

M. de Diennes revint à cheval en compagnie d'Albert; le capitaine Dubourg ayant pris place dans la voiture à côté des trois femmes. Pendant le trajet, entre une multitude d'autres confidences qui l'intéressèrent plus ou moins, il apprit de son expansif compagnon que Mme de Jailly allait à l'Opéra le vendredi; or, on était précisément à ce jour de la semaine, et le soir, contre son habitude, Edgard ne parut pas chez la marquise.

— Encore ce moment de faiblesse, s'était-il dit, ce sera le dernier; Mathilde ne m'en aimera pas davantage, et Hortense ne m'en aimera pas moins; d'ailleurs, elle ne le saura pas.

Effectivement, personne ne le lui apprit, mais il y a des demi-trahisons que le cœur amoureux et jaloux ne sait que trop deviner.

Le lendemain, il arriva de fort bonne heure, afin d'en finir promptement avec les reproches qui ne pouvaient manquer de lui être adressés sur son absence de la veille. Quoiqu'il fût encore indécis de la raison qu'il choisirait pour l'expliquer, il était seulement bien déterminé à ne pas donner la vraie. Ces sévères réflexions l'absorbaient tout entier, et ce ne fut pas à la première sommation, que le vieux concierge de l'hôtel parvint à arrêter son pas, dont l'allure précipitée n'accusait en rien l'irrésolution de son esprit.

— Monsieur Edgard, voulez-vous la clef de votre chambre? cria enfin de toute sa force le vénérable François.

Edgard se retourna de l'air d'un homme qui n'a pas bien compris.

— La clef de votre chambre, que Mme la marquise a laissée pour vous... répéta le vieillard.

Et il essayait de courir, en la lui tendant de loin.

Le secrétaire d'ambassade se rapprocha.

— Que dites-vous, mon brave François? demanda-t-il sans se rendre compte de l'émotion qui faisait déjà trembler sa voix, et à quoi bon cette clef? Mme de Vauquelay est-elle effectivement sortie?

Edgard avait envie d'ajouter : Où est-elle allée? tant il lui semblait étrange qu'elle ne fût pas là, comme toujours, à l'attendre.

— Madame n'est pas sortie, monsieur, reprit le concierge, elle est partie.

— Partie! s'écria M. de Diennes, vous rêvez; nous sommes revenus hier du Lancé ensemble, et je n'ai quitté sa voiture qu'auprès de la barrière.

— C'est vrai qu'on est revenu hier de la campagne, mais ce matin, aussitôt que mademoiselle et son mari ont été en route pour Melun, Mme la marquise s'en est allée aussi; à preuve que c'est moi qui ai été chercher les chevaux de poste.

— Et elle vous a dit de me remettre cette clef quand je viendrais?

— Oui, monsieur.

Edgard franchit rapidement l'escalier, et son cœur, plus que jamais en proie aux divers sentiments qui le torturaient depuis qu'il n'était entré dans cette douce maison, battait à briser sa poitrine, lorsqu'il arriva à sa chambre d'écolier. La bougie que lui avait donnée François jetait une clarté vacillante et attristée autour de lui; deux fois il interrogea du regard ces murs sombres qui lui devaient une révélation, et deux fois, après une inspection inutile, il sentit un désespoir colère s'emparer de lui.

— A Melun peut-être, se dit-il, on daignera m'expliquer cette énigme.

En prenant d'une main mal assurée le flambeau qu'il avait placé sur la cheminée, Edgard fit tomber un papier; il tressaillit.

— Ah! il est inutile d'aller si loin, continua-t-il dans l'amertume de sa pensée, voilà le mot. Il ramassa la lettre dont l'enveloppe cachetée portait simplement : pour Edgard.

— Pour Edgard! répéta intérieurement le jeune homme; qu'avez-vous fait pour Edgard, vous qui l'abandonnez ainsi. Que voulez-vous de lui qu'il ne soit prêt à vous donner, et que lui rendez-vous en échange? Peut-il avoir foi en cet amour trop faible pour vous retenir auprès de lui, assez cruel pour lui imposer le tourment de la séparation, de la séparation dont l'idée seule vous épouvantait, il y a si peu de jours encore? A cette injuste accusation, qui venait de lui rappeler tout ce qu'un premier moment d'impatient chagrin lui avait fait oublier, M. de Diennes appuya son front brûlant sur le marbre et soupira.. — Que le cœur de l'homme est étrange et insensé, pensa-t-il, de repousser le bonheur quand il s'offre à lui, et de le regretter si avidement quand il lui échappe! Cette lettre que je froisse, ce départ contre lequel je me révolte, ne les ai-je pas rêvés? L'autre âme, l'autre pensée que je porte en moi et qui n'appartiennent pas à Hortense, ne les ont-ils pas invoqués? Oh! quoi que tu dises, ajouta-t-il en pressant le papier sur ses lèvres; je te comprends! Quelle que soit ton exigence, je m'y soumets! quelle que soit ta colère je la mérite!

Il brisa le cachet, et ses yeux lurent avec une irrésistible douleur.

« Vous êtes libre, Edgard, et vous n'avez pas cessé de l'être. Pourquoi craignez-vous? pourquoi mentez-vous? pourquoi souffrez-vous? Ai-je le droit de vous reprocher votre amour pour une autre, moi qui me suis si souvent et si inutilement reproché mon amour pour vous? Voyez, quelle honte, et quel danger! Vous vous êtes imposé comme un éternel devoir votre tendresse d'un jour, et si je n'avais été miraculeusement éclairé, moi aveugle jusqu'à la barbarie, j'aurais pu consentir à enchaîner votre cœur qui n'est plus à moi, à mon cœur qui sera toujours à vous. Vous préfériez donc, malheureux enfant, le sacrifice de l'avenir si long qui se déploie devant votre jeunesse, à l'effort de courage qu'il eût fallu pour m'avouer ce que j'avais deviné? C'était admirable! et grâce à Dieu, cela ne sera pas. Je serais morte de votre malheur causé par moi, et je ne mourrai peut-être pas de votre bonheur accompli par une autre. Je n'ai rien de plus à vous dire; soyez heureux sans repiquer, et n'essayez pas de me troubler dans mon inébranlable résolution. Je ne voudrais cependant pas vous quitter pour toujours; je ne vois pas la nécessité de le faire. Quand je serai redevenue à vos yeux la mère que vous n'avez plus, la vieille sœur qui vous eût aimé et consolé, rien ne s'opposera à ce que vous reveniez paisiblement à moi. Hélas!... interrogez votre âme, Edgard! ce retour pourrait avoir lieu demain, si je restais; c'est pour cela que je pars! »

M. de Diennes pencha son front sur ses mains et fondit en larmes. Quand il eut bien pleuré, il pensa à remettre à Mathilde une lettre pour Mme de Vauquelay : il était impossible que des paroles dictées par un semblable désespoir ne triomphassent pas de l'indifférence elle-même, et la pauvre Hortense ne cherchait guère à lui faire croire à son indifférence. Mais, cette prière si fervente, il n'en trouvait pas le premier mot; il relut encore une fois le triste adieu contre lequel se révoltait sa délicate générosité, et une seconde lecture lui fit mieux comprendre l'insistance que mettait la marquise à lui défendre toute réponse. Il respira avec résignation, et après avoir volontiers accordé un moment de plus à l'expansion de ses regrets, il s'en alla, les yeux rouges, la tête bouleversée, et le cœur soulagé.

Un mois se passa ainsi. Edgard s'était interdit scrupuleusement, depuis le départ de Mme de Vauquelay, les consolations qui avaient pu la blesser, comme si elle en eût dû être témoin. Il n'était pas retourné chez la mère de Mathilde, et il avait même renoncé à suivre la jeune fille au théâtre le jour où il était à peu près sûr de l'y rencontrer. Une telle conduite ne manquait pas d'héroïsme, et c'était complètement l'opinion de M. de Diennes. Cependant, les héros sont rares, et plus rares encore les héros persévérants. A la cinquième se-

(1) Voir les numéros des 29 et 30 septembre, des 1er 2, 3, 7, 8, 13, 14, 15, 16 20 et 21 octobre.

vous travaillerez en vue de ce double intérêt, — l'intérêt personnel et l'intérêt collectif.

Affaires de Suisse. — (Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*).

Berne, le 18 octobre 1847.

Les détails que l'on reçoit sur les trois séances du grand conseil de Saint-Gall confirment pleinement tout ce que je vous ai déjà écrit à cet égard. Des 77 députés libéraux pas un seul n'a manqué à l'appel ; il en est un qui, quoique malade, s'est fait transporter à la salle du grand-conseil où il a dû siéger mercredi passé, ***dix-neuf heures de temps sans interruption*** (de mercredi à huit heures du matin au lendemain, trois heures du matin) ; plus de 700 spectateurs ont assisté à cette grande séance, et plusieurs d'entre eux ont été obligés de passer les dix-neuf heures de temps sans pouvoir s'en aller, tant la foule se pressait dans les tribunes.

La nouvelle que je vous ai donnée précédemment du refus du district de Morat de faire marcher ses troupes contre la Diète, se confirme pleinement. L'esprit fédéral se réveille au reste dans tout le canton de Fribourg. La preuve en est dans ce qui vient de se passer au grand-conseil de Fribourg, réuni en séance extraordinaire le 15. Les propositions du conseil d'Etat tendant à poursuivre la résistance aux ordres de la Diète, n'ont été adoptées que par 45 voix contre 22 ; ajoutez à ce dernier nombre les députés libéraux qui dans ce moment sont en prison, ou réfugiés sur le territoire des cantons voisins, et vous aurez une minorité presque égale à la majorité, mais bien plus forte que cette dernière, parce qu'elle a derrière elle la Diète, c'est-à-dire les cinq sixièmes de la Suisse.

Le conseil d'Etat de Vaud a fixé pour les districts riverains des deux cantons du Sonderbund qui avoisinent ce canton (Fribourg et Valais) des lieux de rassemblement pour les troupes, en cas d'une mise sur pied prompte et qui aurait lieu sans avoir été précédée d'une convocation régulière.

L'armée vaudoise a été répartie en sept brigades et trois divisions, et l'armée zuricoise en deux divisions et quatre brigades.

Le gouvernement de Soleure a mis ses troupes de piquet.

Des nouvelles graves sont arrivées du canton d'Argovie. Les districts catholiques, de concert avec Lucerne, ont formé le projet d'attaque contre le gouvernement d'Argovie qui a pris les mesures nécessaires à sa sûreté et a requis Berne et Zurich de lui assurer la protection fédérale; sur cet avis, le conseil exécutif de Berne a ordonné plusieurs mesures importantes qui ont été rendues publiques par un *Bulletin* spécial n.° 1. Trois bataillons d'élite seront immédiatement mis sur pied, outre les troupes qui sont sous les armes pour l'instant, et qui ne seront pas licenciées pour le moment. Le commandement en chef de toutes ces troupes est provisoirement confié à M. le colonel Ochsenbein.

J'aurais bien à faire si je voulais répondre à toutes les balivernes, à toutes les absurdités que vos feuilles, soi-disant conservatrices, débitent sur nos affaires. Qu'il me soit cependant permis de relever, en passant, quelques erreurs matérielles qui pourraient tromper le public français.

Dans un article de l'*Union monarchique* qui renferme autant d'erreurs que de mots, on prétend que la ***population catholique des cantons de la majorité commence à se remuer et annonce formellement l'intention de ne pas marcher contre ses frères du Sonderbund***. Pour réfuter cette allégation, il suffit de rappeler que les cantons de Soleure et du Tessin qui se sont prononcés de la manière la plus énergique contre le Sonderbund et les jésuites, sont entièrement catholiques. C'est d'ailleurs un fait que les plus grands ennemis des jésuites se trouvent, non pas parmi les protestants, mais bien chez les catholiques. « [...] le pouvoir central, quel pouvoir central? Saint-Gall ***et les Grisons comptent autant de catholiques que de protestants, peut-être même davantage***. » Ce ***peut-être*** est joli. Il me semble qu'avant de parler de nos affaires, Messieurs de l'*Union* feraient bien d'étudier l'histoire, la géographie et la statistique de la Suisse. Quand on est si ignorant on ferait mieux de se taire. Saint-Gall a 169 000 habitants, dont 100 000 catholiques. Mais il ne faut pas oublier que le district de Guster, qui est entièrement catholique, a nommé en mai dernier des députés libéraux qui viennent de voter les mesures d'exécution. Les catholiques de Guster ne veulent pas plus du Sonderbund et des jésuites que ceux de Soleure et du Tessin.

« ***Il paraît que, dans l'un et l'autre canton, on soumettra au peuple la question qui tient l'Europe attentive.*** » L'évènement n'a pas confirmé ces prévisions. « ***Les sept cantons de la ligue en ont agi ainsi.*** » Le fait n'est pas complètement vrai ; les gouvernements de Lucerne et de Fribourg n'ont pas soumis la question au peuple, je défie l'*Union monarchique* de prouver le contraire. « Mais les autorités de Berne, de Zurich, de Genève, etc., n'ont pas eu la même confiance dans les masses. » Voilà encore qui prouve l'ignorance d'une bonne partie de la presse française. Les gouvernements d'Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug ont soumis la question du Sonderbund au peuple, parce que, d'après la constitution intérieure de ces cantons, le peuple est appelé à prononcer lui-même dans les assemblées du pays (***landsgemeinden***) sur toutes les questions importantes. Or, c'est ce qui n'existe pas dans les cantons formant des républiques ***représentatives*** pas plus à Lucerne ou à Fribourg, qu'à Berne ou à Zurich. Mais que dans ces derniers cantons, ainsi que dans tous ceux de la majorité, le peuple veuille les mesures d'exécution, c'est ce que personne ne peut nier, c'est ce que prouvent les décisions prises dans les grands conseils de ces cantons, à la majorité de 100 voix contre 4, comme à Berne par exemple. Il semble qu'une pareille majorité vaut bien celle des ***satisfaits*** de la chambre des députés, d'autant plus que, chez nous, chaque citoyen est habile à voter, qu'il n'existe aucun cens électoral, et que les élections ont lieu à des époques très rapprochées, tous les deux ans, par exemple.

« ***Le radicalisme prélude par le vol aux luttes d'une guerre impie.*** » Phrase ronflante, mais bonne seulement à tromper ceux qui ne connaissent pas les faits. Il s'agit ici de la saisie du bateau à vapeur ***l'Industriel*** par le gouvernement vaudois. Si Messieurs de l'***Union monarchique*** lisaient attentivement les feuilles suisses, ils auraient vu dans le numéro 123 du ***Constitutionnel neuchâtelois*** (on sait que ce journal est l'organe du gouvernement rétrograde de Neuchâtel) une déclaration du président du conseil d'Etat du canton de Vaud, à M. Sucherd, gérant du bateau à vapeur ***l'Industriel***, à Neuchâtel, par laquelle le conseil d'Etat de Vaud s'engage ***à indemniser les propriétaires du bateau, soit pour interruption des courses, soit pour tout dommage qui pourrait être occasionné audit bateau***, etc. Messieurs de l'***Union monarchique*** feraient bien de lire la pièce en entier.

Cette accusation de vol nous en rappelle une autre bien usée, c'est celle de ***communisme***. Il y a quelques mois les feuilles ministérielles françaises ne retentissaient que de ce cri : ***Le radicalisme veut introduire le communisme en Suisse.*** Du haut de la tribune, M. Guizot lançait toutes ses foudres contre les ***doctrines radicales qui amènent la ruine des sociétés;*** il représentait la Suisse comme sur le ***point d'être dominée par les pouvoirs les plus déréglés, par les forces les plus anarchiques, par le* COMMUNISME, *cette dégénérescence du radicalisme qui conduit à l'abîme***. On rit beaucoup en Suisse de ces figures de rhétorique qui ont encore le pouvoir d'épouvanter nos voisins. Le communisme en Suisse!... C'était si absurde, qu'un journal conservateur allemand, la ***Gazette de Carlsruhe***, fut obligé de déclarer lui-même qu'il n'y avait presque pas de communistes indigènes en Suisse par la raison toute simple que si les radicaux suisses prêchaient le communisme, ils ne seraient pas deux jours au pouvoir.

Il est un autre journal qui renferme entre la Diète et les gouvernements libéraux, les accusations les plus perfides; c'est l'***Univers***. On ne se défie pas assez en France de cet organe des jésuites, après que, pour mieux atteindre son but, ce journal s'est fait le défenseur de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement dont les jésuites sont les plus grands ennemis. Que ceux qui veulent connaître à fond la liberté dont on jouit sous les gouvernements jésuitiques, aillent séjourner quelque temps à Lucerne, à Fribourg ou dans le Valais. Une des principales raisons pour lesquelles les libéraux suisses veulent renvoyer les jésuites, c'est que, dans les cantons où ces derniers se trouvent, l'enseignement public est exclusivement entre leurs mains. Or, ce monopole exercé par un ordre religieux est cent fois pire que le monopole de l'Université dont l'***Univers*** se plaint tant, avec raison peut-être. On ne sait pas assez en France que les jésuites ont usé de tous les moyens pour renverser l'école de Fribourg, dirigée par le vénérable père Girard. Demandez à ce dernier ce que sont les jésuites, et vous apprendrez à les connaître.

— Le ***Courrier d'Alsace*** du 19 octobre annonce que, d'après une lettre reçue à l'instant même à Colmar de Locle (gros bourg neufchâtelois situé à l'extrême frontière du côté de la France), on se battrait sur le lac de Neufchâtel, dont les riverains auraient entendu une fusillade bien nourrie.

Le pape et l'Autriche. — « Il est faux, dit une lettre de Ferrare adressée au ***Sémaphore*** que les Allemands doivent quitter cette ville le 8. »

Dernièrement, l'ambassadeur autrichien se rendit auprès du pape pour lui annoncer que l'empereur avait fait retirer ses troupes de Ferrare. S. S. lui a répondu que la question n'était pas résolue par le fait, et que les Autrichiens devaient non-seulement quitter la ville, mais encore la citadelle de Ferrare, et rappela à ce sujet la protestation du cardinal Gonzalvi. L'ambassadeur s'abstint de répondre et alla aussitôt conférer de cette question avec M. Rossi, qui serait venu trouver le pape et l'aurait entretenu pendant deux heures, mais sans pouvoir obtenir une concession du Saint Père, qui paraît bien décidé à obtenir la restitution complète de Ferrare et de Commachio. Cette anecdote a couru dans tous les cercles de Rome ; on la disait émanée de bonne source.

On lit dans l'***Alba*** que le clergé et la noblesse napolitaine se montrent en général hostiles aux réformes de Pie IX. Dans un salon, devant un grand nombre de personnes le cardinal Pignatelli, archevêque de Palerme, aurait déclaré que, dans le conclave, il avait voté non pas pour Mastaï, mais pour Lambruschini.

Crise commerciale de l'Angleterre. — On lit dans le ***Globe*** du 19 octobre : « Nos colonnes et celles des autres journaux sont remplies d'annonces de la suspension d'appels de fonds et de travaux de chemins de fer. Les directeurs du chemin de fer de New-Castle à Carliste, après avoir demandé 24 000 liv. sterl. payables jeudi prochain, annoncent qu'ils ont ajourné le paiement de l'argent pour le présent. La compagnie du chemin de fer de Londres et du Nord vient d'adresser des circulaires à toutes les compagnies avec qui elle est en relation pour recommander la suspension, autant que la chose est praticable, de tous les travaux de construction. La plupart de ces compagnies ont obtempéré à cette recommandation, et tous les travaux sur la ligne-mère qui ont pu être ajournés l'ont été indéfiniment. »

Le ***Manchester Guardian*** annonce que les directeurs des diverses compagnies de chemins de fer, ayant des travaux inachevés autour de la ville, ont résolu de suspendre ces travaux. En Ecosse, cette suspension a déjà eu lieu. — Il est positif que le gouvernement n'a pas établi de garanties suffisantes contre la multiplicité d'entreprises de cette nature. Le parlement a sanctionné avec une imprudente légèreté beaucoup de projets qu'il suffisait au ***roi Hudson*** (fameux banquier) de

---

maine, fatigué de son courage, il prit le chemin de l'Opéra, et ce ne fut pas sans un certain battement de cœur dont sa vie recluse commençait à perdre la gracieuse habitude, qu'il reconnut en passant dans un des couloirs de la salle, le profil ennuyé d'Albert, appliqué au carreau d'une loge. Le secrétaire d'ambassade, enchanté de cette présence qui lui en révélait une autre, s'approcha du jeune homme et lui frappa sur l'épaule :

— Qu'est-ce que vous faites donc là, mon ami? demanda-t-il.

Albert répondit :

— On désire trouver un famille...

— Anglaise, pour s'y placer en qualité de précepteur? style des ***Petites Affiches***, interrompit en riant M. de Diennes.

— Pardieu! en qualité de groom, si l'on veut, reprit intrépidement Albert ; je m'ennuie trop de ma solitude. Décidément, j'étais né pour vivre dans la société.

— Grand Dieu! et qui vous en empêche ?

— Comment, qui m'en empêche! ah ça, vous arrivez donc d'une planète quelconque, pour ignorer qu'à l'illustre exemple de Child-Harold, séparé de tout ce qui m'était cher, je me consume solitaire et désolé!

— D'abord, qu'entendez-vous par ce qui vous est cher, demanda Edgard légèrement ému.

— Mon père, ma mère, plus, ma sœur : rien que cela, Monsieur l'ambassadeur! lesquels m'ont traîtreusement abandonné.

Sans s'occuper le moins du monde de la stupeur où il venait de plonger son ami, M. de Jailly le prit par le bras et l'entraîna dans le foyer.

— Madame votre mère est partie pour la campagne? balbutia Edgard.

Albert haussa les épaules.

— Vous n'avez sans doute pas perdu le souvenir de mon aimable oncle le chambellan de S. M. prussienne?

— Pas plus que vous.

— Tant pis pour tous les deux. Eh bien! il paraît que lui aussi ne manque pas de mémoire, et qu'il persiste, malgré l'absence qui sait tout embellir et tout pardonner, à me garder rancune de quelques folâtreries à la suite desquelles, comme vous savez, j'ai été contraint de lui demander la permission de le quitter.

M. de Diennes secoua la tête et sourit :

— Permission qu'il a dû vous octroyer de grand cœur, reprit-il, et que vous n'aviez pas mal gagnée, n'est-ce pas? étourdi!

— Vous êtes toujours de l'avis des grands parents ; ce n'est pas bien! Quoi qu'il en soit, le cher oncle a écrit sur mon compte un si charmant panégyrique à mon père, qu'on n'a rien trouvé de mieux, afin de le séduire et de rentrer dans ses bonnes grâces perdues par ma faute, dit-on, que de lui mener la superbe Nathalie et de lui faire admirer en elle la médaille, dont il n'a vu jusqu'à présent en moi, que le revers. C'est flatteur? Qu'en dit votre altesse?

— Et alors, répartit Edgard soucieux, toute votre famille est à Berlin pour le moment?

— Pour le moment! pour l'hiver, mon cher, et pendant ce temps-là, moi, je m'ennuie comme un jeune Dieu sans clientèle.

— Je vous plains de toute mon âme, mon pauvre Albert, dit M. de Diennes d'un air parfaitement distrait.

Ils continuèrent à causer une partie de la soirée, et peu de jours après cette conversation, le secrétaire d'ambassade allait remercier le ministre du congé illimité accordé à ses instances, en l'assurant qu'il était prêt à retourner à son poste.

XVII.

LA BLESSURE ROUVERTE.

Un hiver, puis un été s'étaient écoulés depuis que M. de Diennes avait repris ses fonctions diplomatiques, et le temps si lent pour les heureux de la terre, qui savent doubler leur vie en en variant perpétuellement les plaisirs, avait passé comme un seul jour sur l'existence uniforme de Mme de Vauquelay. Peu habituée jusqu'alors à n'avoir que sa propre douleur à plaindre, elle se trouvait heureuse encore de sa solitude complète, qui lui permettait de ne jamais troubler ses souvenirs au milieu de leur recueillement égoïste. Quoique rompu, le doux lien de son amour l'aidait à rattacher le présent au passé, et lui faisait, par la fidèle continuation de son rêve, une dernière joie presqu'aussi puissante que l'avait été la réalité si vite envolée.

Clairvoyante, comme toutes les femmes qui aiment, Mathilde avait deviné le sombre secret de la marquise, et, sans offenser sa peine par la recherche curieuse d'une confidence difficile, elle avait apporté l'intelligente affection de son cœur à ce que rien ne vînt l'aggraver.

Elle dissimulait soigneusement à tous les regards les lettres qui lui arrivaient de Berlin, et le contenu de la dernière, dont elle ne fit part à personne, lui rendit plus que jamais redoutables les éclaircissements maladroits et les questions embarrassantes à ce sujet.

Sur ces entrefaites, le régiment du capitaine Dubourg fut appelé à Paris, et Mathilde s'empressa de quitter Melun, afin de veiller de plus près à ce qu'aucune nouvelle du dehors n'altérât le repos d'Hortense. L'activité d'esprit de celle-ci était d'ailleurs tout occupée alors de quelques changements, devenus nécessaires, dans la distribution de l'hôtel pour y établir commodément ses enfants.

Elle désira prendre pour elle la chambre longtemps habitée par Edgard, et, malgré les inconvénients sans nombre que devait avoir un appartement aussi restreint, malgré la triste influence qu'elle craignait pour sa belle-mère, de ce pénible souvenir de tous les moments, Mathilde comprit qu'elle ne pouvait pas s'opposer à sa volonté.

Depuis qu'elle vivait entièrement seule, la marquise avait fermé sa porte à tout le monde; mais lorsque Mme Dubourg rentra dans sa maison, elle trouva cruel de la tenir cloîtrée comme elle, avec elle, et quelques amis qui s'étaient obstinés à renouveler leurs visites longtemps repoussées, purent enfin, grâce à la présence de sa fille, être admis chez la mère.

Un matin, vers trois heures, Mathilde étant sortie avec son mari, Hortense fut vivement contrariée par le bruit d'une voiture qui s'arrêtait sous le porche de l'hôtel. Elle leva la main du côté de la sonnette pour donner l'ordre de ne pas recevoir; mais, au même instant, la porte du salon s'ouvrit, et un domestique parut sur le seuil.

— M. et Mme Edgard de Diennes! dit-il.

Chancelante, éperdue, Mme de Vauquelay retint un cri prêt à lui échapper; Son regard plein d'angoisse chercha autour d'elle un appui ou une défense, et, comme le cœur allait lui manquer, Edgard et sa femme entrèrent.

La marquise, dont l'inquiétude se doutait de tout, gardée par l'active prudence de Mme Dubourg, n'était sûre de rien. Il lui fallut un regard et un moment pour voir que ses prévisions ne l'avaient pas trompée. C'était bien Mlle de Jailly qui était devenue Mme de Diennes. Elle tendit tour à tour la main à ses deux visiteurs, et dit d'une voix raffermie :

— Bonsoir, Nathalie; bonsoir, Edgard.

Ils s'assirent; on s'entretint alors de ce long voyage à Berlin, du bonheur de revenir à Paris, de leur mariage, auquel les indifférents (et il était clair que, pour Nathalie, Mme de Vauquelay était du nombre) ne pensaient probablement guère la dernière fois qu'ils s'étaient réunis; tout cela fut traité par M. de Diennes et par sa femme avec l'assurance de gens qui ne croient rien apprendre à la personne qui les écoute, et, de son côté, Hortense ne se demanda pas comment il se faisait qu'elle eût conservé son ignorance jusque-là.

Ce rêve, car pour elle c'était encore un rêve, elle se souvenait de l'avoir fait souvent ; souvent elle avait vu Edgard et Nathalie entrer chez elle ensemble, la tête haute et le cœur content ; elle les avait entendus parler tous deux de ces jours qui ne rappelaient plus maintenant à la mémoire d'Edgard que le commencement de son bonheur, et qui retraçaient la fin de celui qui était le sien, à elle : dans ses heures d'insomnie, elle avait tout prévu, elle avait tout deviné. Cette douloureuse visite, elle l'avait déjà reçue ; cette cruelle surprise, elle l'avait déjà éprouvée; ce coup terrible, elle en avait déjà souffert ; mais peut-être alors elle dormait ; dormait-elle donc aussi à présent?...

L'incessant babil de Nathalie, dont M. de Diennes semblait parfois tourmenté, parvenait encore à arracher à la marquise quelques monosyllabes épars ; quant à Edgard, debout et appuyé contre la cheminée, il commençait à garder un silence embarrassant. Ses yeux baissés rencontrèrent le regard d'Hortense, et lorsqu'elle eut cessé de les voir, elle continua à sentir qu'ils ne la quittaient pas. Peut-être la coupable pensée de ranimer au fond de cette âme affligée une tendresse

[illegible] livres sterling (10 millions et demi), sa réserve s'élevait, au dernier compte-rendu, à 480 000 livres (4 millions et demi).

La cause principale de la faillite de cette banque est attribuée à un découvert de 400 000 livres (10 millions) qu'elle a avancées à une seule maison, ruinée par une spéculation sur les sucres. Il s'agit d'achats de cette denrée qui ne vont pas à moins de 8 000 tonnes !

Agitation en Irlande. — L'Irlande est inquiète : il s'y forme de nombreux meetings, mais la population, admirable de résignation dans son extrême misère, recule toujours devant l'emploi de la force. O'Connell mort fait respecter encore la consigne qu'il avait donnée. Nous allons rapporter l'histoire touchante de paysans affamés, allant supplier les propriétaires, reçus tantôt avec indifférence, tantôt avec dérision, et cependant calmant leur colère à la voix des prêtres. Ces malheureux s'emparent d'un troupeau, bientôt après ils le relâchent, par respect pour le droit de propriété, moins sacré cependant en Irlande, pays de conquête, d'oppression et d'absentéisme que partout ailleurs.

Une réunion des paysans a eu lieu le 12 octobre sur les hauteurs de Garryfine, plus de 2 000 personnes assistaient à ce meeting; à trois heures il a été décidé que tout le monde se rendrait à la résidence de M. Feathersbone, à Brury, et qu'au nom de l'humanité souffrante on lui demanderait des secours amicaux dans ces jours de misère et de désolation, le cortège s'est arrêté chemin faisant à Kakhili devant la résidence du révérend M. Kyan. Il était absent, le révérend M. Mealney, curé de Rocklin, a harangué cette multitude, leur recommandant de ne pas se laisser aller à l'indignation et de respecter la propriété. Toute violence, a-t il dit, vous conduirait sous les froides voûtes d'une prison. — Tant mieux, a dit une voix, là du moins nous serions nourris, nous ne serions pas réduits à mourir de faim. M. Mathew, qui se trouvait avec le révérend M. Mealney harangua à son tour la multitude. — Mes amis, s'est-il écrié, permettez à un homme du peuple, à un Irlandais, à un ami de l'ordre, de vous engager à suivre les bons conseils de votre curé, le père Mealney.

Hélas ! il n'est que trop vrai que vous souffrez ; vos physionomies l'annoncent, et cependant, cette terre pourrait produire du blé et de l'orge, et personne ici ne devrait mourir de faim. Allez donc à la source et demandez du pain : les administrateurs de biens des pauvres de l'Union de Kilmarnock écouteront vos plaintes ; mais surtout, amis, patience et respect aux droits sacrés de la propriété. Pétitionnez, suppliez, implorez jusqu'à ce que l'on soulage vos maux.

Quand la multitude fut arrivée devant la résidence de M. Fratherston, celui-ci déclara qu'individuellement il ne pouvait rien faire, mais qu'il était tout prêt à se concerter avec les propriétaires du pays, et que du reste les maisons des pauvres étaient réservées exclusivement à la vieillesse, à la faiblesse et aux infirmités. Le peuple furieux s'empara de force des troupeaux de M. Fratherston, et la multitude reprit le chemin de Garryfine, emmenant le bétail et tirant des coups de fusils en l'air pour signaler son passage. M. Ryaz, montant à cheval, suivit longtemps cette foule, la suppliant de ne pas persister dans ses procédés violents ; le peuple finit par l'écouter et rendit les bestiaux.

Haïti. — Le *Moniteur* de ce matin annonce les ratifications d'une convention conclue le 15 mai dernier à Port-au-Prince entre le consul-général de France et les plénipotentiaires de la république d'Haïti.

Cette convention a eu pour but de faire reprendre par la république d'Haïti l'exécution du traité du 12 février 1838, interrompue depuis 1844 par les évènements politiques, et d'accorder aux colons de Saint-Domingue *une garantie* qui leur avait manqué jusqu'à ce jour.

Cette garantie consiste en une hypothèque maintenant consentie par le gouvernement d'Haïti sur la moitié des revenus de douanes et droits d'importation et de tonnage.

une dyssenterie très aiguë. Depuis deux jours que le prince est ici, on a remarqué une amélioration sensible dans son état. Mais le docteur Franc veut absolument que S. A. quitte l'Egypte pour l'Europe. Cette opinion a prévalu dans une consultation de médecins qui a eu lieu ici, et S. A. doit s'embarquer aujourd'hui pour Malte, à bord du vapeur *le Caire*, qui quittera notre port ce soir, quoiqu'il ne dût partir que demain.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que S. A. est très bien aujourd'hui. On se flatte que le voyage la remettra entièrement. Elle se rend d'abord à Malte pour purger sa quarantaine, ensuite elle a l'intention d'aller à Naples et de visiter de nouveau toute l'Italie. On pense qu'elle poussera son excursion jusqu'à Marseille. Vous ne sauriez croire combien toute la population d'Alexandrie a été affectée de cette indisposition d'Ibrahim-Pacha, mais, grâce au ciel, tout le monde est maintenant rassuré.

Le vice-roi a montré, dans cette circonstance, beaucoup d'attachement à son fils.

Les Italiens du Caire ont célébré les évènements d'Italie par des démonstrations qui ont amené une rixe entre eux et les Allemands. Sans l'intervention de la police, on aurait eu à déplorer la mort de plusieurs personnes.

Nécrologie. — M. Fardeau.

L'ami dont nous annonçons la perte avait atteint cette période de la vie qui, en diminuant pour le moribond les angoisses de sa fin prochaine, tempère aussi la douleur de ceux qui lui survivent. M. Fardeau vient de mourir aux Thernes, près de Paris, à 74 ans, après 15 années de services rendus à la cause sociétaire.

Il est certains hommes chez qui la désorganisation physique n'entraîne pas nécessairement la désorganisation intellectuelle et morale. On croira sans peine que M. Fardeau doive être compté parmi ces hommes-là, si l'on réfléchit qu'il a eu, à 60 ans, le courage de renoncer à tous les préjugés de sa jeunesse et de son âge mûr. Aussi est-il mort sans avoir perdu un instant la conscience de son état et pour ainsi dire la vigueur de ses pensées.

Avec quel calme, avec quelle sérénité d'âme, il nous disait, il y a peu de jours : « Je sens que je marche rapidement vers la transformation ; mais ne croyez pas que je tremble. Il me restait bien encore quelque chose à faire, mais, en somme, j'ai rempli ma carrière. Et pourquoi craindrais-je la mort ? je sais bien où je vais, et je sais aussi que, là où je vais, nous nous reverrons ! »

C'est que, malgré son âge, animé d'une foi profonde dans la loi de solidarité découverte par le génie de Fourier, M. Fardeau avait conservé, grâce à ses croyances, toute cette jeunesse de cœur, toute cette chaleur des désirs et des espérances, qui jette sur les derniers moments des hommes convaincus et confiants dans la puissance infinie, une teinte où il entre moins de désolation que de douce mélancolie.

Il avait été pris en 93 par la réquisition, et servait encore en 1804, époque où il entra dans l'administration des contributions indirectes, qu'il ne quitta qu'en 1829. Depuis lors, il partagea son temps entre l'étude de l'agriculture et celle de la science sociale, et sa préoccupation pour tout ce qui intéresse le progrès de l'humanité et le bonheur de ses semblables ne s'est jamais démentie un instant.

Ceux qui l'ont connu un peu intimement, ou qui se rappellent seulement ses traits si ouverts et si bienveillants, ne peuvent se décider à lui dire adieu. Ils lui disent : au revoir !

FAITS DIVERS.

Par suite du décès de M. le marquis de Chasseloup-Laubat, une ordonnance royale, en date du 20 de ce mois, a convoqué le 8e collège électoral du département de la Seine-Inférieure, dans la ville de Dieppe,

[illegible] Vrignaud, Boyer.

— M. I. Geoffroy-Saint-Hilaire ouvrira son cours de zoologie au Jardin-des-Plantes, le samedi 23, à trois heures, et le continuera les mardis et samedis suivants à la même heure. Il traitera, dans la première partie, des principales questions de la zoologie générale, dans la seconde, des animaux utiles.

— Le *Bulletin des Lois* publie aujourd'hui des ordonnances du roi qui prescrivent la publication des articles additionnels aux conventions de poste du 26 juillet 1845, conclus le 31 juillet 1847 entre la France et les cantons de Berne, de Genève, de Neuchâtel, de Vaud et de Zurich.

— Le *Moniteur de l'Armée* annonce les mouvements de troupe suivants :

Le 2e régiment d'artillerie quitte Bourges pour Metz.

Le 5e régiment de la même arme quitte Metz pour Valence.

Les 11e, 12e 13e et 14e batteries du 6e d'artillerie quitteront La Fère pour Vincennes.

Le 7e régiment d'artillerie a quitté Rennes pour La Fère.

Le 9e a quitté Strasbourg pour Rennes ; le 11e, Valence pour Toulouse, et le 12e, Toulouse, pour Bourges.

Les 1re, 2e, 3e et 4e batteries du 13e régiment d'artillerie ont quitté Lyon pour Strasbourg.

Le 1er escadron du train des parcs d'artillerie quittera La Fère pour Toul ; le 5e quittera Toul pour Saint-Omer ; le 6e, Saverne pour Strasbourg.

Le dépôt du 72e de ligne qui devait rester à Orléans a reçu ordre de se rendre à Saintes.

— Après trois jours de fermeture, le Diorama nous annonce pour samedi 23 octobre la solennité d'un nouveau tableau, une vue de *Chine*, prise à Canton, au sujet de laquelle des indiscrétions nous font espérer du neuf et de l'inattendu.

— Le second volume de l'*Histoire de la Révolution*, de M. Michelet, paraît le 15 novembre.

AFFAIRE PRASLIN. — MADEMOISELLE DELUZY. — Beaucoup de bruits ont circulé, dans ces derniers temps, sur le résultat de l'affaire de Praslin. On veut savoir ce qu'est devenue Mlle Deluzy, détenue toujours à la Conciergerie. L'opinion publique, si vivement ébranlée par la catastrophe de l'hôtel Sébastiani, cherche à pénétrer ce qui peut rester de mystère dans cette affaire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'égard de l'ancienne institutrice de la maison Praslin, rien n'est encore terminé ; que des commissions rogatoires ont été, en ces derniers jours, envoyées dans beaucoup d'endroits différents, et que M. le procureur du roi Boucly n'a pu encore, pour toutes ces raisons, déposer son réquisitoire, sur lequel la chambre du conseil doit être appelée à statuer. Il serait impossible de préjuger, quant à présent, le sens des conclusions du ministère public, basées surtout, assure-t-on, sur la correspondance de Mlle Deluzy, qui aurait été fouillée avec soin. On assure cependant que les inductions à tirer de cette correspondance, quelles qu'elles puissent être, ne pourraient, dans tous les cas, motiver le renvoi de Mlle Deluzy devant la cour d'assises de la Seine.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DU NORD. — On lit dans le *National* : « Deux accidents ont eu lieu sur le chemin du Nord. Le plus grave a eu lieu samedi 16, à huit heures et demie du soir, près de La Chapelle. Le convoi venant d'Amiens s'est heurté contre une locomotive en mouvement, et le choc a été si violent, que deux vagons de marchandises ont été broyés, que les voitures des voyageurs ont été enlevées hors des rails, et plusieurs personnes plus ou moins gravement blessées. Le convoi était tellement désemparé qu'il a fallu changer de voiture pour le ramener à Paris. Au nombre des victimes se trouvaient le général Garraube, député, et M. E. de Laulay, qui ont déposé leur

---

dont il n'avait cependant plus besoin, traversait-elle l'esprit de l'obstiné jeune homme ; peut-être subissait-il sincèrement lui-même, quoique guéri par un amour nouveau de sa passion d'un jour, l'inévitable puissance du souvenir. Il venait de passer rapidement devant ses lèvres le mouchoir de la marquise posé près de son bras, et le doux parfum reconnu l'avait fait tressaillir. Hortense, forcée avec angoisse de suivre et de partager ses tumultueuses sensations, se reprochait déjà son trouble comme une trahison. Il était là, à cette place où elle l'avait vu si souvent ; son pied touchait le coussin sur lequel il s'agenouillait le soir devant elle, pour lui parler de son éternel amour ; il était toujours jeune, toujours charmant, toujours aimé ; rien ne paraissait changé autour d'eux ; ils étaient séparés pour jamais.

Tandis qu'ils descendaient l'escalier, Placide se précipita fidèlement sur les pas d'Edgard.

— Va, tu te trompes, mon pauvre chien ! dit celui-ci en soupirant.

— Comment, il se trompe ; interrompit Nathalie avec cette humeur belliqueuse qui la rendait toujours prête à la lutte ; ne voilà-t-il pas que Placide est plus sûr de vous, que vous-même ?

— C'est possible ! reprit à demi-voix M. de Diennes.

Il avait déjà fait un pas sur le marche-pied pour suivre sa femme ; il s'arrêta :

— Tenez-vous à ce que je vous accompagne ? demanda-t-il.

— Moi, pas du tout.

— C'est que, continua Edgard, avec une certaine hésitation, j'ai oublié chez moi, là haut, une chose que je veux absolument emporter. Attendez-moi, je vous en prie, ou partez sans moi.

— Vous savez que je n'aime guère à attendre, dit Nathalie ; puisque vous me laissez le choix, je m'en vais.

M. de Diennes salua, et la voiture s'éloigna rapidement.

La marquise, en les quittant, n'était pas rentrée dans le salon. Elle ne se sentait pas la force d'affronter une nouvelle épreuve, et la présence même de Mathilde et de son mari semblait redoutable à la violence de sa douleur. Elle monta chez elle, et bientôt, le bruit qui lui annonçait le départ de M. de Diennes, parvint à son oreille et à son cœur. Alors, Hortense, anéantie, se laissa tomber sur un fauteuil et permit à ses larmes de couler. Tout à coup, elle tressaillit et écouta. Ce pas qui s'approchait, elle ne pouvait le méconnaître ; quoique deux ans se fussent durement placés entre son cœur et lui, son cœur savait encore aujourd'hui, comme autrefois, l'accueillir par un battement joyeux.

— C'est Edgard, s'écria-t-elle avec ravissement, ce ne peut être que lui !

C'était lui, en effet ; mais en le revoyant, la marquise se rappela tout ce qu'elle oubliait depuis un moment. Troublé sans doute d'être monté trop vite, Edgard fut obligé de se retenir à la boiserie, et serra fortement sa main contre sa poitrine.

— Je suis sans excuse, madame, dit-il d'une voix tremblante : pourtant, je ne vous avais pas laissée ici, et je ne devais pas m'attendre à vous y retrouver. Me permettrez vous, continua-t-il en s'avançant lentement vers la cheminée, de prendre avec moi ce portrait de mon tuteur ? vous avez bien voulu me dire un jour qu'il était à moi, et vous savez que c'est la plus chère de mes richesses.

— Emportez-le, monsieur de Diennes, il vous appartient. Le marquis de Vauquelay a si ardemment souhaité votre bonheur, que c'est une bonne pensée de vouloir qu'il en soit témoin.

Hortense détacha la miniature et la lui tendit. Pendant qu'elle parlait, le front pâle d'Edgard s'était rembruni.

— Vous croyez donc au bonheur, madame ? demanda-t-il.

Madame de Vauquelay eut un admirable sourire.

— J'y crois. Cependant, continua-t-elle doucement, j'aurais peut-être le droit d'en douter plus que personne.

— Eh bien, consolez-vous ! repartit amèrement M. de Diennes, le bonheur n'existe pas.

— Vous me connaîtriez bien mal si vous aviez l'idée que le malheur d'un autre peut me servir de consolation.

Edgard, sans l'entendre, promenait autour de la chambre son triste regard.

— C'est ici que se passe maintenant votre vie, reprit-il avec l'expression d'une avide et tendre curiosité ; dites-moi, Hortense, ajouta-t-il en saisissant la main de la marquise, dites, vous ne me haïssez donc pas ?

— Vous haïr, s'écria-t-elle, vous haïr !...

Son cœur enivré allait en dire davantage, elle se contint et s'arrêta, en voyant rayonner déjà le regard de M. de Diennes.

— Ah ! pourquoi n'avez-vous pas achevé ?... murmura-t-il.

— Parce que... c'est tout ! répondit froidement Mme de Vauquelay.

— Alors, puisque c'est tout, reprit-il en appuyant sur la phrase d'Hortense avec une sorte de dépit, vous me laisserez revenir.

— N'êtes vous pas revenu ? le plus fort est fait.

— Et nous serons amis ?

— Nous sommes amis.

— Je savais bien que vous étiez l'ange de l'indulgence et de la miséricorde, dit à voix basse le mari de Nathalie en serrant affectueusement la main de la marquise, vous avez pu tout oublier !

— Hélas ! pensa-t-elle. Mais ses yeux restèrent muets comme sa bouche, et M. de Diennes la quitta l'âme reposée et satisfaite. Il y avait longtemps que l'inconstance l'avait guéri de son amour ; Hortense venait de le guérir de ses remords.

Mme MARIE NODIER-MENNESSIER.

LE RÉVEIL DE L'ITALIE.

Air des *Trois Couleurs*.

La liberté qu'en France on humilie
Reprend son vol vers de plus doux climats ;
Sur son passage, enfants de l'Italie,
Accourez tous et tendez lui les bras.
Quand l'étranger menace et vous outrage,
Souffrirez-vous un joug injurieux...
Rappelez-vous les Romains d'un autre âge,
Soyez enfin (bis) les fils de vos aïeux.

Sur vos tyrans la foudre va descendre,
Pour affranchir encor l'humanité !
Déjà le Christ vient de se faire entendre,
Le Vatican prêche la liberté !
Un saint pontife arme votre courage,
Sa voix pour vous fera tonner les cieux.
Rappelez-vous, etc.

Quand votre cause est sainte et populaire,
Quand vous luttez pour défendre vos droits,
Que peut l'Autriche en sa vaine colère ?
Que craignez-vous de la haine des rois ?
En vous couvrant d'un immense suffrage
Le monde entier vers vous tourne les yeux.
Rappelez-vous, etc.

Ville immortelle, en héros si féconde,
Reine deux fois par la guerre et les arts,
Rome longtemps a régné sur le monde,
Au nom du Christ comme au nom des Césars ;
Rentrez enfin dans le noble héritage !
Faites revivre un passé glorieux.
Rappelez-vous, etc.

Pour gouverner, l'oppression divise ;
Formez un peuple, un seul, vous serez grand !
Que l'Italie, aux mêmes lois soumise,
Echappe aux fers de ses nombreux tyrans !
Quel avenir l'union vous présage
Si vos efforts répondent à nos vœux.
Rappelez-vous, etc.

Oui, vous rendrez à l'antique Ausonie
Le sceptre d'or qu'elle a jadis porté ;
Vous lui rendrez sa force, son génie,
Et les beaux jours, fils de la liberté !
Tout vous sourit, tremblant devant l'orage,
Les rois s'en vont, le despotisme est vieux.
Rappelez-vous, etc.

[illegible] De pareils faits mettent en évidence [illegible] préside aux approvisionnements de nos ports. »

UN ÉVÉNEMENT DÉPLORABLE a eu lieu en mer, à la hauteur de Capraja et de l'île d'Elbe.

Le bateau à vapeur en fer *le Comte-de-Paris*, de la compagnie Valery frères, revenant de Naples et de Livourne, faisait route pour Bastia, lorsque la vigie signala, à la distance de plus de deux milles, le bateau à vapeur de la même compagnie *le Bonaparte*, capitaine Bugliani, sortant de Bastia et allant à Marseille. Ces deux navires s'approchèrent, et, après s'être mutuellement fait le souhait d'un heureux voyage, les deux commandants donnèrent l'ordre de s'éloigner et de reprendre la route; comment fut donné cet ordre, comment fut-il exécuté? nul ne peut le dire; mais quelques secondes après, *le Comte-de-Paris* portait à toute vapeur sur l'arrière du *Bonaparte*, la muraille était brisée, et deux heures après *le Bonaparte* s'enfonçait sous les eaux; officiers, passagers, tout le monde était sur le pont, sur les deux navires, et les équipages à leur poste. Aussi cet événement paraît inexplicable aux témoins mêmes de la scène. A bord du *Bonaparte* trois personnes ont disparu, mais comme on a eu le temps d'exercer un sauvetage régulier, il est à croire qu'elles auront perdu la tête et qu'elles se seront précipitées à la mer. *Le Comte-de-Paris* est rentré à Bastia ramenant les passagers et les équipages du *Bonaparte*, et n'ayant que quelques avaries sans importance.

PETITE CORRESPONDANCE.

Metz. — M. de B. — Les envois de livres partent demain matin.
Oct. — M. L. F. — B. m'envoie le j. maintenant. Le tien est inutile. Ecris-moi.

Marchés.

Marché St-Martin du 20 octobre. — Foin 1re »» à 71; 2e »» à 66; 3e »» à »». —Luzerne, 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e, »» à »». — Trèfle, 2e »»; 3e »». — Paille

Du 15 octobre. — BEZNARD, ancien fabricant de chapeaux, rue Sainte-Avoye, 63, et actuellement rue des Rosiers, 34. Juge-comm., M. Lucy-Sédillot; syndic prov., M. Hénin, rue Pastourel, 7.

Du 19 octobre. — E.-S. JANETS, marchand de bois, rue Jessaint, 24, à La Chapelle. Juge-comm., M. de Rotrou; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

VACHEY, grainetier et marchand de vins à Vaugirard, chaussée du Maine, 12. Juge-comm., M. Talamon; syndic prov., M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

Bourse du 21 octobre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 40	75 50	75 40	75 50
— — fin courant	75 40	75 60	75 40	75 55
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	114 80	114 85	114 80	114 85
— — fin courant	114 90	115 »»	114 90	115 »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3285 »»
4 0/0 J. »	99 90	O. V. de Par. »	1310 »»
Emp. 1844. au Ct »	»» »»	C. hyp...... »	250 »»
— fin Ct »	»» »»	— Gouin.... »	1 45 »»
B. du Trés. »	1 3/4	— Gann..... »	1000 »»

PRIMES.		fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0......	d. 40	»» »» »» »»	»» »» »» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»» »» »» »»	»» »» »» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	d'un mois à l'autre.
3 p. 0/0.....	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»
5 p. 0/0.....	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

Récép. du Ct d. cours	» »/»	Rom...	Der C. 99 »/» »»
Récép. Rotsch.	» 99 50	Naples 1 1/2....	» »» »/»
Esp. Dette act.	» »» »»	— 4 1/2....	» 90 3/4
— — pass.	» »» »/»	— 1840....	» »» »»
— 3 p. 0/0.	» 28 »/»	— 1842....	» 98 3/4 »/»
Intérieure	» 25 »»	— Banque....	» »» »»
Portug. 5 0/0 1837	» »» »»	— 2e Em. 1841.	» »» »»
[illegible] 2 1/2	» »» »»	Piémont.......	» 1150 »»
[illegible]	» »» »»	Autriche......	» 410 »»
[illegible]	»» »»	— Fourgnage	[illegible]

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER	
4 Can. 3 0/0	1195 »»
Act. d. J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»» »»
V. [illegible]	»» »»
— Ob. anc.	»» »
— — nouv.	»» »»
[illegible] anc.	»» »»
Paris à Sa.	»» »»
— à Orléans	1160 »»
— à Rouen.	900 »»
R.-Havre..	542 50
Avignon...	526 25
Str. à Bâle.	148 75
Paris-Str...	388 75
Tours-Nant	»» »»
Orl.-Vierz.	533 75
C. du Nord	525 »»
Famp-Haz.	»» »»
Diep.-Féc.	»» »»
Bord. à la T.	»» »»
Orl.-Bord.	»» »»
Mont. à Tr.	»» »»
Paris-Lyon	393 75
Bord.-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»» »»
Gis Mailer.	»» »»

[illegible] ; [illegible] en vente [illegible] contient les chapitres suivants : I. Tableau de la cour de France. — II. Premier ministère de Necker. — III. Les révolutionnaires mystiques. — IV. Affaire du collier. — V. Apparition du déficit. — VI. Fatalité des Etats-Généraux. — VII. Mouvement des élections. — VIII. L'Assemblée nationale. — IX. Appel à la force. — X. Paris soulevé. — XI. Prise de la Bastille. — XII. Louis XVI, roi de la bourgeoisie. — XIII. Première émigration. — XIV. Emotion de la France. — XV. Destruction de la féodalité.

Spectacles du 22 octobre.

8 h. »/» OPÉRA.—La Fille de Marbre, la Bouquetière.
7 h. »/» FRANÇAIS.—Horace, le Menteur.
» h. »/» ITALIENS.—
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Ne Touchez pas à la reine, le Déserteur.
7 h. 1/2 ODÉON.—Regardez mais n'y Touchez pas.
6 h. 3/4 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE.—Cheveu Blond, Chevalier d'Essonne, Passé Minuit.
7 h. »/» VARIÉTÉS.—L'Homme aux 160 Millions, la Filleule, les Impressions.
6 h. 1/4 GYMNASE.—Mlle Agathe, la Protégée, le Réveil, Geneviève.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Le Riche, Mère Michel, Une Fièvre brûlante, Mon ami Pierrot, Croquignole.
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »/» AMBIGU.—Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. 1/2 GAITÉ.—Simon, le Facteur.
6 h. 3/4 COMTE.—L'Anguille de Melun, le Parapluie fantastique, Magie.
7 h. »/» CIRQUE.—Soirée équestre.
5 h. 3/4 FOLIES.—Premiers beaux Jours. Revue, le Bonheur en bouteille.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS.—Folles de Bedlam, Vieilles Amours, Cadeau.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS.—Gueule du Loup, Fil du Diable, Charpentiers.
2 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Roméria.—Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

PARIS, 22 OCTOBRE.

Trente-trois ans de paix.

Depuis trente-trois ans l'Europe est en paix, depuis trente-trois ans les gouvernements, à l'abri de querelles extérieures, ont pu travailler au bien de leurs peuples, et les philanthropes officiels poursuivre à l'aise l'œuvre de régénération sociale. Les sciences ont accompli des progrès immenses et se sont mises au service de l'industrie. Les lumières ont rayonné dans tous les sens, les arts se sont faits plus accessibles; la presse a multiplié ses voix, et dans toute l'Europe occidentale des gouvernements constitutionnels fonctionnent avec une régularité plus ou moins satisfaisante.

Voilà assurément de magnifiques conditions de succès. Et cependant où en sommes-nous après ce tiers de siècle sillonné par tant d'essais de tout genre? Les peuples sont-ils plus heureux, les nationalités plus solidement assises? La vraie liberté, celle qui résulte de l'assurance de vivre en travaillant, est-elle garantie au prolétaire? Les relations sociales sont-elles moins fertiles en luttes, en crimes, en désespoirs?

Les faits se pressent autour de nous pour répondre: Non. La souffrance, la misère, la tyrannie, la guerre intestine est partout, au dehors comme au dedans. Le droit du plus fort continue à faire la loi entre les nations. Les puissances absolutistes écrasent à leur gré les peuples. La Pologne vient de disparaître, la Gallicie a été livrée aux horreurs du massacre légal. L'Autriche menace l'Italie et la Suisse. Le pape n'est pas libre de faire le bien de ses sujets, l'Espagne est livrée à des complications sans terme, le Portugal frémit dans les chaînes d'une royauté parjure protégée par les gouvernements constitutionnels; la guerre civile s'agite, en Suisse, ardente et acharnée. L'Etat le plus industriel, le plus prospère selon les théories de l'économie politique, l'Angleterre, se débat sous le coup d'une crise financière; son haut commerce est démantelé, ses travailleurs dépérissent, et à côté d'elle l'Irlande pousse de nouveaux cris de détresse, la féconde Irlande que la fièvre de famine dépeuple chaque année et qui mendie toujours, protestation permanente contre un ordre social qui ne sait ni équilibrer la production ni répartir les richesses!

La France est-elle plus prospère, plus heureuse? Ceux qui disent oui savent bien qu'ils mentent. Chaque jour des faits surgissent d'en haut, d'en bas pour leur répondre. Dans le monde gouvernemental la corruption s'est infiltrée du sommet à la base, du ministre à l'électeur. Le trafic des consciences, des votes, des lois, des garanties se fait à découvert; les malversations sont devenues si fréquentes qu'on daigne à peine s'en préoccuper. Des crimes qui semblaient l'apanage des seules victimes de la faim et de l'ignorance ont effrayé les hautes régions sociales; tout s'affaisse, tout se décompose.

La féodalité financière s'empare du pouvoir que les gouvernants n'ont pas su garder. La concurrence anarchique ruine les faibles pour enrichir les forts; entre ses mains tout produit devient impur, toute riche exploitation tourne au monopole, le travail cesse de nourrir celui qui l'opère. La misère, la faim, les maladies provoquées rongent et déciment les masses; la prostitution et le vol sont fatalement imposés aux pauvres qui n'ont pas l'énergie fiévreuse du suicide.

Tous ces maux, les philanthropes les ont vus; ils se sont mis à l'œuvre pour les guérir. Ils ont inventé tour à tour la prison cellulaire, l'aumône légale, le libre-échange, les circonstances atténuantes, la suppression des tours, l'enregimentation des ouvriers à l'aide du livret; le mal persiste. Leurs remèdes ressemblent à ces topiques que d'ignorants médecins appliquent sur un ulcère pour le fermer. La plaie disparaît, en effet, mais tout à côté il en surgit une autre plus maligne et plus dangereuse.

Les gens sensés ne s'apercevront-ils pas enfin que la philanthropie et l'économisme s'enferment dans un cercle vicieux, que ces maux, dont tout le monde souffre, riches ou pauvres, heureux du monde ou misérables, procèdent d'une cause unique: l'antagonisme des intérêts, et que c'est cette cause qu'il faut détruire en organisant l'association?

Le ministère paraît encouragé aux poursuites contre la presse par les derniers verdicts du jury. Il se croit sauvé des impressions fâcheuses produites par les scandales officiels des derniers mois, et il s'enhardit à mesure que le danger s'éloigne. Après avoir longtemps reculé devant un procès de saisie avec le *National*, et devant une enquête sur les dénonciations de M. Warnery, le ministère a jugé que les circonstances permettaient aujourd'hui ce double débat. Le *National* a été saisi hier à la poste et dans ses bureaux, pour un article qui est certainement beaucoup moins virulent que ceux publiés par lui pendant juillet, août et septembre. Quant à M. Warnery, il a été *mis en état d'arrestation* hier matin, sous prétexte, dit-on, de la dénonciation récemment déposée par lui au parquet. Une perquisition a eu lieu à son domicile, afin de saisir tous les documents qu'il possédait sur les faits dénoncés.

On voit que c'est là de la résolution, de la hardiesse, de l'imposante autorité. Le ministère doit être heureux et fier à cette heure, car il poursuit à la fois le libéralisme au dedans et au dehors; car il persécute les journaux à Paris, pendant qu'il déclare la guerre aux radicaux de la Suisse. Que de gages précieux pour une alliance plus intime avec Metternich! Que de preuves frappantes de la solidité immuable de notre gouvernement!

Nous attendrons des éclaircissements pour comprendre l'arrestation de M. Warnery. Jusqu'ici cette mesure nous paraît inexplicable, puisqu'on prétend qu'elle n'est pas causée par d'autres motifs que sa dénonciation. En admettant même que toutes les présomptions recueillies par la commission rogatoire signalent M. Warnery comme un calomniateur, nous ne voyons pas ce qui nécessitait son arrestation. Cette mesure rigoureuse, si on ne la justifie pas par une haute nécessité, devient aussitôt très regrettable. Elle laisse supposer que l'arrestation n'a été que le moyen de rendre la perquisition plus imprévue et la saisie des papiers plus complète. Elle peut, en raison de la gravité des dénonciations et des longues hésitations des ministres, faire concevoir le soupçon qu'on ait voulu anéantir des preuves. Nous espérons que les débats enlèveront tout fondement à ce soupçon et à ces doutes. En attendant, on ne saurait arguer qu'il fût indispensable pour éclairer l'enquête de mettre M. Warnery en prison et de placer les preuves qu'il possédait sous la sauve-garde de la justice; car il n'eût pu faire défaut à la justice sans se condamner lui-même; car il avait le plus grand intérêt à fournir toutes ses preuves. M. Warnery a été mis, dit-on, au secret le plus rigoureux. Cette mesure pouvant avoir pour effet de démoraliser, d'intimider l'homme qui dénonce, à ses risques et périls, des faits graves contre une administration suspecte, donne encore lieu à une interprétation fâcheuse. Il faut que M. Warnery soit un grand criminel ou que le ministère tienne énormément à protéger de grands coupables.

Une grave conséquence pourrait enfin sortir de cette arrestation comme précédent. Si le ministère public prenait l'usage d'arrêter préventivement les publicistes en matière de diffamation, il mettrait une entrave de plus à l'essor de la vérité et à ce droit de surveillance des intérêts publics qui constitue la mission de la presse. Il est probable que c'est bien ainsi que l'entend le ministère.

Le Travail des Détenus.

Nous louons le bien partout où nous le rencontrons, même, ou plutôt surtout chez nos adversaires. L'*Univers* contient ce matin, sur le travail des détenus, un article dans lequel se trouvent des observations fort justes et que nous reproduisons en nous y associant:

Le but véritable du travail des détenus est leur éducation professionnelle, et la question purement fiscale ne devrait avoir qu'une importance très secondaire. Malheureusement, ce n'est presque jamais ainsi que les choses se passent. On trouve plus commode d'affermer à un entrepreneur les journées des prisonniers, en lui abandonnant le droit de déterminer la vocation de chacun d'eux. Le négociant qui fait un pareil marché n'y voit et ne peut y voir qu'une affaire, et tout naturellement il en tire le meilleur parti possible. Il préfère donc les travaux qui exigent le plus court apprentissage, et il réduit au degré où il le peut la tâche de chaque individu à un acte toujours le même et facile à apprendre. Son intérêt, en effet, est d'étendre aussi loin que possible la division du travail, et il décompose chaque opération industrielle en plusieurs *sous-opérations*, de telle sorte que l'œuvre complète d'un seul travailleur libre exige le concours d'un groupe entier de détenus. Ceux-ci, par conséquent, ne seront jamais de véritables ouvriers, mais, tous ensemble, ils forment comme la monnaie d'un habile artisan, et l'entrepreneur ne leur demande pas davantage. S'il voulait obtenir quelque chose de plus il serait obligé d'affecter à leur enseignement industriel une trop grande partie du temps que ces malheureux sont condamnés à passer dans les fers. Aussi, quand arrive pour eux l'heure de la liberté, ils sont aussi incapables de gagner un salaire suffisant qu'ils l'étaient le jour de leur première arrestation.....

Si les détenus étaient répartis entre les métiers qui occupent le plus de bras, on s'apercevrait à peine de leur existence comme travailleurs, 500 cordonniers de plus ou de moins, par exemple, ne sauraient exercer en France une action sensible sur les salaires, tant ce nombre est peu considérable, si on le compare à celui des cordonniers du pays. Il est beaucoup d'autres professions qui présentent le même avantage; si le gouvernement veillait à ce que les entrepreneurs de prisons ne pussent choisir qu'entre celles-là, et s'il défendait de les fractionner, il louerait sans doute beaucoup moins cher les journées des détenus, à cause de l'apprentissage, qui serait alors très long; mais il ne causerait aucune perturbation parmi les classes ouvrières, et plus tard les libérés, perdus dans la foule des prolétaires exerçant le même état qu'eux, viendraient plus rarement encombrer les bancs de la cour d'assises.

L'article de l'*Univers* est excellent comme intention, et il est certain qu'étant donné l'état actuel de la société, mieux vaut exercer le détenu à tous les détails d'une profession que de le réduire à l'état de rouage dans un vaste mécanisme brisé pour lui à sa sortie; mais, si le gouvernement avait quelques notions d'ordre supérieur en fait d'organisation agricole et industrielle, il ne serait pas impossible, dans la prison comme en liberté, de concilier avec le travail subdivisé entre tous les membres d'un groupe la variété des fonctions et le plein développement de toutes les facultés humaines.

La correspondance suisse du *Journal des Débats* termine son compte-rendu de la première séance de la Diète à Berne par quelques lignes de réflexions qui nous paraissent très édifiantes. Les voici:

Le cœur se serre en présence de ce triste et affreux spectacle. Non, je ne croyais pas, avant ce moment, qu'une guerre si injuste et si horrible se pût voir au milieu du dix-neuvième siècle, guerre de la violence contre le droit, du despotisme du nombre contre la liberté, des passions les plus désordonnées et les plus anarchiques contre l'ordre légal; malgré moi je tourne mes yeux vers la France, et je

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 23 OCTOBRE.

UNE ÉMEUTE DANS UN PARTERRE.

Du temps que les bêtes parlaient...

Le soleil levant souriait gaiement; la rosée scintillait au bord des feuilles; le gazon semblait une mer de diamants; les toiles suspendues pendant la nuit par les araignées reflétaient les couleurs de l'arc-en-ciel. Tout était joyeux et souriant: les oiseaux qui chantaient, les insectes qui bourdonnaient, les fleurs qui s'éveillaient toutes chargées encore de sommeil. Les trèfles, les coronilles redressaient leurs triples folioles frileusement repliées la veille aux approches de la nuit; les marguerites, les convolvulus entr'ouvraient leurs fleurs qu'ils avaient fermées pour dormir; les roses secouaient la rosée de leurs calices. A mesure qu'elles ouvraient les yeux et se reconnaissaient, c'était entre les fleurs un échange de sourires, de joyeuses interpellations, de gazouillements et de gais propos. On eût dit à les entendre une troupe d'oiseaux jaseurs perchés dans les ormes voisins, ou une volée de fraîches pensionnaires se guérissant d'un silence imposé.

Peu à peu la conversation se fit générale, le babil tourna au discours; chaque tige devint une tribune d'où s'élança la voix des orateurs en herbe. On remarqua que cette fièvre oratoire succédait dans chaque plante à la visite d'une grosse mouche qui volait de fleur en fleur et en fouillait les corolles avec une ardeur furibonde.

— Quoi! s'écriait le Dahlia de sa voix de contralto, il est des plantes qui s'osent comparer à moi! Qui donc couvre d'autant de brillants bouquets une tige aussi luxuriante? Je réunis toutes les nuances, du rouge le plus éclatant au jaune le plus pâle, du pourpre au lilas, du cramoisi au blanc. Rien n'égale en richesse ma fleur composée de mille petits cornets de velours artistement enroulés, tantôt d'une nuance unique, tantôt ombrés, panachés, lavés des couleurs les plus harmonieuses. Je symbolise la richesse, la parure, le luxe extérieur, l'argent. J'ai droit d'être roi du parterre.

— Tu es beau, sans doute, répondait la Rose, mais où est ton parfum? On t'admire de loin, ta parure éblouit le regard; mais quand l'œil s'est fermé, rien de toi ne reste. J'ai moins d'éclat, mais je charme davantage. Quoi de plus gracieux que mes pétales hémisphériques au dehors, gonflés, plissés, bouillonnés mystérieusement à l'intérieur, image et emblème des pudiques mystères d'un cœur de jeune fille? Quoi de plus élégant que mon port? Moelleusement penchée, je souris et j'attire quand ton regard hardi intimide et repousse. Dans mon parfum enivrant, la candeur se marie à la volupté. C'est à moi que revient la royauté du parterre.

— On semble m'oublier, dit timidement l'Œillet, et pourtant j'ai bien mes droits. Comme le Dahlia, je possède toutes les nuances, je passe du blanc au rouge, au violet foncé, et même au jaune, et je l'emporte sur lui par mon parfum, non moins suave que celui de la Rose. Ma feuille glauque porte la livrée d'amour. Je symbolise le jeune cœur dont le sein se gonfle par le désir, les premiers élans d'amour, la jeune fille qui veut aimer. Or qu'y a-t-il de plus gracieux sous le ciel que le premier amour de la jeune fille?

— C'est nous qui portons le pavillon d'amour, tintèrent à la fois de jolies clochettes azurées qui s'épanouissaient sur le feuillage vert tendre d'une Campanule. Nous aussi nous avons droit à la primauté. Vous êtes le désir voluptueux, mais l'amour profond, la sympathie des cœurs, c'est nous seules qui le représentons dans le parterre. L'amour doit avoir le pas sur la richesse et la volupté.

— Vous ne parlez que d'amour, exclama une Capucine, qui, plantée quelques mois auparavant à la base d'un mur, le tapissait déjà tout entier. — l'amour n'est pas tout dans la vie. L'amour, c'est de l'égoïsme à deux; c'est une ellipse à deux foyers s'absorbant l'un l'autre sans rayonner au dehors. Le sentiment qui mérite le plus de sympathies et d'honneurs, c'est l'enthousiasme, la foi collective qui se multiplie par le nombre et s'élance, sans souci des obstacles, vers le beau, vers le bien. L'enthousiasme est fragile dans notre monde, il se brise souvent, mais il réussit s'il persévère, et rien de bien ne s'opère sans lui. Je porte la livrée de l'enthousiasme. Je réclame mon droit.

— L'enthousiasme est beau, mais il n'est rien sans la sagesse et la persévérance. C'est l'ambition qui entreprend et fait les grandes choses, non pas l'ambition égoïste et cupide qui ne travaille que pour soi, mais l'ambition du groupe, qui s'inspire du sentiment d'amitié.

Cette voix partait d'un arbrisseau relégué dans un coin du parterre. Sa tige grise, ses feuilles ternées, découpées en fer de lance et dentées sur les bords indiquent la persévérance, le travail pénible, la lutte périlleuse. Ses jeunes pousses sont rouges, rouge est son calice, qui s'épanouit en longue corolle, rouge est le filet de ses étamines et l'onglet de ses pétales. Toutes les parties de la plante sont imprégnées de la couleur d'ambition, mais les pétales sont violets et se rapprochent étroitement: c'est l'ambition convergeant vers l'amitié. Aussi la fleur se courbe-t-elle; le milieu social est à l'égoïsme, tous les nobles essors sont combattus: les jeunes rameaux de l'arbrisseau se penchent, et ses fleurs pendent tournées vers la terre au bout de leurs longs pédoncules empourprés.

Mais à peine le Fuchsia Gracilis avait-il prononcé sa motion en faveur de l'ambition dévouée qu'il fut interrompu par une voix criarde et nasillarde qui rappelait les maîtres d'école d'autrefois. Elle sortait d'une touffe de Verge d'or née dans le mur et dont les tiges hargneuses protégeaient les autres fleurs contre la morsure des vents du nord.

La reine du parterre doit être jaune. Le jaune est la couleur du sentiment de famille. Or, voyez ce qui se passe dans la société humaine. Tout y repose sur la famille. Si l'on vole l'Etat ou les particuliers, s'il se commet des dilapidations, des malversations, des alliances dynastiques, des complicités autrichiennes et des bassesses, c'est dans un intérêt de famille. Des pairs de France annonçaient dernièrement qu'ils n'avaient mérité leur peine infamante que pour assurer une fortune à leurs enfants. La plupart des crimes, assassinats, fourberies commerciales, vols, adultères, prostitutions forcées, etc., qui se commettent par le monde ont pour motifs des intérêts de famille. Quand on veut mesurer la prospérité d'un Etat, on compte son budget, c'est-à-dire ce que le gouvernement exige des classes inférieures; quand on veut apprécier la moralité d'un pays, on compulse les dossiers de la répression criminelle, et plus le compte est gros, c'est-à-dire plus le mal est considérable, plus on s'applaudit. Il en doit être de même en toutes choses. L'organisation actuelle de la famille est fertile en crimes et en douleurs, donc il faut la faire prédominer, donc il faut donner le sceptre du parterre à celle des fleurs qui la représente.

Une immense huée accueillit cette harangue; les Marguerites poussèrent de grands éclats de rire sous leurs cornettes de paysannes; les Phlox agitèrent leurs ombrelles-marquises, l'Hortensia entrechoqua les milliers de calices qu'il épanouit sous prétexte de pétales; les Nielles sifflèrent, les Gueules-de-Lion rugirent, et les Véroniques firent sonner leurs chapeaux chinois.

— On voit bien que la Verge fréquente les huissiers, cria une voix,

sang des martyrs tombés sous la hache de Szela n'a pas suffi pour apaiser la soif de meurtre et de tyrannie : ce n'est pas assez pour Metternich d'avoir injustement accaparé les provinces des vaincus, de chercher de concert avec le czar, son complice d'extermination, à détruire par tous les moyens possibles, chez les Polonais, le sentiment de la nationalité, il lui faut encore des victimes. On lit à ce sujet dans le *National* :

Les renseignements que l'on nous transmet aujourd'hui font frissonner d'horreur. Ce sont des nobles dénoncés comme ayant gémi, dans la solitude du foyer domestique, sur les douleurs de la patrie, que l'on enlève nuitamment et que l'on transporte en des citadelles lointaines, inconnues. Ce sont des jeunes filles chassées nues de leurs couches et insultées par des soldats ivres, qui deviennent folles de honte et d'effroi. Ce sont des suspects enfermés pendant six, sept mois en des cachots humides, jusqu'à ce qu'ils se reconnaissent coupables de crimes imaginaires. Ce sont des propriétaires traqués par les paysans, saisis sur les grandes routes, frappés, mutilés, laissés pour morts, et réclamés ensuite par la justice autrichienne pour être soumis à de nouvelles tortures.

Et pendant que ces drames horribles se passent aux environs de Varsovie, Louis Mieroslawski attend à Berlin son arrêt de condamnation, et M. le procureur-général de Wentzel réclame tous les jours des têtes nouvelles aux juges de Berlin.

Que les bourreaux y prennent garde ! la mesure se comble ; les peuples qu'écrase le gouvernement autrichien fermentent de toutes parts ; ce n'est pas l'épouvantail des supplices qui calmera leur agitation. Si on continue à les pousser à bout par des tortures, ils pourront se croire en droit d'user de terribles représailles, au premier succès de leur insurrection.

Algérie et Maroc. — On écrit d'Oran, le 10 :

« La corvette à vapeur *le Véloce*, qui était partie pour Tanger le 25 septembre, a effectué son retour le 6 octobre. Ce vapeur avait été retenu à Tanger jusqu'à l'arrivée d'une lettre de l'empereur Abd-er Rhaman, que l'on savait en route. Il a, de plus, touché à Melilla, où il a déposé un Marocain chargé d'une mission dans le Riff. Comme les communications entre Melilla et les postes marocains n'ont lieu qu'après certains signaux, notre diplomate en guenilles, qui aurait voulu que son arrivée dans le Riff restât secrète, ne se montrait pas très satisfait.

» Il est positif qu'Abd-el-Kader est campé à deux lieues de Melilla, très près de la mer, et, chose qui paraîtra extraordinaire, au milieu de populations qui, en majeure partie, lui sont hostiles. L'émir occupe, à la vérité, une forte position, mais cela ne saurait expliquer son séjour sur ce point; il attend évidemment des secours par mer. Il paraît que ses affaires vont bien à Gibraltar.

» Je puis vous donner pour certain qu'un Anglais, accompagné d'un interprète, arrivé de Gibraltar à Melilla par une felouque, et qui n'a pu, de cette place, se rendre au camp d'Abd-el-Kader, a dû y parvenir en se faisant débarquer sur la plage. Ce serait le cas d'exercer une active surveillance sur la côte du Riff. Le Maroc n'a pas de marine, mais la France pourrait bien disposer de quelques bâtiments légers. Pour réduire Abd-el-Kader maintenant, il faut le mettre dans l'impossibilité de recevoir des secours du dehors.

» *Le Véloce* a ramené de Tanger quatre Arabes, anciens habitants de Tlemcen, qui rentrent dans leur pays. Il en reste encore près de 500 dans la même ville.

» La colonne formée des troupes du camp de Nemours (Djemma-Ghazaouat) sous les ordres du colonel Mac-Mahon, est toujours en observation en avant de cette place. Depuis la destruction des Beni-Amer et autres tribus réfugiées au Maroc, on a signalé vers la frontière des Arabes isolés, mal vêtus, se livrant au brigandage. »

Suisse. — Séance de la Diète fédérale. — Lundi 18, la Diète a repris ses séances; tous les députés, même ceux des cantons du Sonderbund, étaient présents ; il ne manquait que le second député du Tessin.

Bâle-ville propose de nommer une commission chargée de conférer avec les députés du Sonderbund pour entendre leurs griefs.

La discussion étant close, on passe à la votation.

1° Pour la proposition de Lucerne : les 7 Etats du Sunderbund, plus *Neuchâtel* et *Appenzell intérieur* 8 1|2 Etats.

2° Pour la proposition de Bâle-ville : *Zug*, *Neuchâtel*, *Appenzell intérieur*, *Bâle-ville* 2 2|2 Etats.

3° Pour la proposition de Zurich. Les 12 2|2 Etats bien connus de la majorité.

On passe immédiatement à la nomination des représentants fédéraux.

La séance est levée à deux heures, elle doit être ouverte le 19, à dix heures du matin. ORDRE DU JOUR : *Elections dans l'état-major fédéral.— Projet d'une proclamation à adresser au peuple des sept cantons du Sonderbund.*

Le canon de Neuchâtel. — On s'arme en Suisse de toutes parts, mais les hostilités n'ont pas encore commencé et la nouvelle répandue hier de décharges entendues du côté de Neuchâtel, pourrait bien s'expliquer par ce passage du *Courrier suisse* :

« Le canon tiré, le 15, à Neuchâtel, pour la fête du roi de Prusse, a fourni prétexte à des bruits graves répandus avec la plus grande assurance. On annonçait sur la foi de lettres qu'un engagement avait eu lieu près de Colombier, et que les troupes du gouvernement avaient dû se replier sur la ville; ailleurs que l'arsenal de Neuchâtel était pris, enfin que le gouvernement était renversé. C'était l'évènement de samedi soir. La fête du roi de Prusse a été célébrée comme à l'ordinaire.

Terreur à Naples. (Correspondance particulière du *Nouvelliste.*)

Naples, 15 octobre.

Je vous ai annoncé, dans ma dernière lettre, que cinq individus avaient été fusillés à Gérace : ce sont les nommés Bello, de Siderne; Mazzoni, de Roccella, que je vous avais déjà fait connaître ; les autres trois sont Gaetano Ruffa, de Bovalino ; Dominico Salvatori, de Bianca ; et Rocco Verducci, de Carafa. Les dernières paroles de ces malheureux ont été : *Vive la constitution* ! *vive l'Italie* !

Le 4 octobre, ont été fusillés : Rosetti, de Reggio, et Gimelli, de Bianca. Les parents de ces deux infortunés ont demandé leur grace au roi, qui l'a refusée, le jour même de la fête du prince héréditaire. Ce jour-là, ordinairement, était signalé par des actes de clémence ; on a préféré le souiller par le sang des martyrs !

Au reste, on fait courir un bruit auquel je n'ose croire, tant il est horrible... On dit que les instructions données au général Nunziante portent que toute peine capitale prononcée par les conseils de guerre doit recevoir son exécution avant même qu'on ait le temps de se pourvoir en grâce auprès du roi. C'est ainsi qu'on réalise l'amnistie qu'on nous avait fait espérer.

Il est aujourd'hui démontré que cette nouvelle de l'amnistie n'avait été répandue que pour calmer les populations et les détacher de la cause des insurgés.

Les intendants de province et les procureurs généraux ont déclaré officiellement au gouvernement que les prisons regorgent de prisonniers et qu'on ne sait plus où mettre les personnes décrétées d'arrestation.

Je dois également vous signaler une ruse grossière qui vient d'être employée par le gouvernement. Il a donné ordre aux intendants d'insinuer aux gardes urbaines de refuser les deux mille ducats qui leur avaient été accordés à partager entre elles, afin de pouvoir publier dans le journal officiel que ces gardes sont toutes dévouées au gouvernement et qu'elles ont refusé généreusement *de larges récompenses pécuniaires* !

Que de petitesse et de lâcheté !...

— *L'Alba* nous fournit les détails suivants sur la situation des Deux-Siciles :

« La commission militaire de Messine qui a fait passer par les armes Sciva et le prêtre Crimi, a déclaré que le meurtre imputé au boulanger Providenti n'était pas assez prouvé. Il avait été accusé d'avoir tiré d'une fenêtre sur un soldat. On a déterré le cadavre, et la direction

texte, les magistrats de santé ont défendu toute communication avec Malte, sous peine de mort. »

Un peuple confisqué. — (Correspondance particulière du *Nouvelliste.*)

Livourne, 17 octobre.

Vous connaissez déjà l'annexion du duché de Lucques au grand-duché de Toscane ; mais ce à quoi on n'a peut-être pas fait assez d'attention, c'est que, en vertu toujours de ce malheureux traité de Vienne, grâce auquel on a trafiqué des peuples comme d'un vil troupeau, la petite province de la Lunigiana doit être distraite de la Toscane pour passer sous la *paternelle* administration du duc de Modène.

A la nouvelle de l'annexion, cette malheureuse province s'est émue et a envoyé au grand-duc une députation avec son évêque en tête pour le supplier de la soustraire à cette douloureuse dénationalisation.

Le peuple de Livourne, sympathisant à la douleur de ses frères, a formulé dans la journée d'hier, 16 octobre, une pétition, pour demander au grand-duc que la province de Lunigiana ne soit pas séparée de ses Etats, faisant valoir les nombreux et importants services qu'elle a rendus à la Toscane en 1450 et en 1477, et surtout au grand-duc Ferdinand II en 1650.

Cette pétition, couverte le samedi en quelques heures de 12 000 signatures, et qui en compte plus de 30 000 aujourd'hui dimanche, annonce que les habitants de la Lunigiana sont prêts à repousser par la force toute invasion d'un Etat limitrophe étranger à la Toscane. Ils paraissent disposés à abandonner en masse le sol natal, plutôt que d'accepter le joug du duc de Modène.

Voici par quelles remarquables paroles se termine la pétition des Livournais :

« Les habitants de cette ville offrent à votre Altesse Royale tous
» leurs biens, tout leur avoir, pour conserver à la Toscane la pro-
» vince de Lunigiana, et de même qu'ils seront toujours prêts à ré-
» pandre leur sang pour votre défense, ils sont disposés à se dépouil-
» ler de leur fortune pour racheter, s'il le faut, leurs frères. »

Autriche. — Bruits mystérieux. — Le *Correspondant de Nuremberg* parle d'un changement ministériel dont il serait question en Autriche, et qui atteindrait des personnages très haut placés. Ce changement serait provoqué tout à la fois par la disposition des esprits à l'intérieur et par les complications survenues à l'extérieur. Aucune modification dans le personnel de la politique autrichienne ne pouvant avoir lieu que dans le sens libéral et progressif, il serait heureux pour l'Europe entière que les allégations du journal allemand se trouvassent confirmées.

Crise commerciale de l'Angleterre. — Les députés du commerce de Liverpool ont eu avec les ministres une conférence qui fait l'objet de toutes les conversations dans la Cité. Les gens les mieux informés prétendent que le gouvernement ne viendra au secours du commerce que lorsqu'il sera plus déprimé encore. Ils prétendent que la majorité des directeurs de la banque s'oppose à une intervention de ce genre.— On dit néanmoins que les ministres sont divisés sur ce point. Lord J. Russell serait disposé à modifier la rigueur des lois concernant la circulation.

Le marché du coton à Liverpool a été très languissant. Les ventes ont été de 4 200 balles, en baisse de 5|8 1|2 d. par livre. Il s'est fait peu d'affaires sur les actions des chemins de fer. Les nouvelles de Liverpool sont meilleures que celles d'hier. Les demandes aux banques ont cessé.

Il y a eu amélioration à la bourse de Londres, quoique les fluctuations aient continué. L'argent est un peu plus aisé.

On écrit de Manchester, le 19 octobre : « Le commerce est nul ; les ouvriers et les maîtres s'alarment de ce qui peut en résulter. Dimanche dernier, des délégués des ouvriers se sont assemblés ; ils ont résolu de cesser les travaux jeudi prochain ; mais cette résolution ne sera pas exécutée ; il n'y aura pas cessation générale de travaux, les ouvriers manquent de fonds pour soutenir une grève. »

Nouvelles d'Espagne. — Le ministère Narvaez a voulu par un acte officiel répondre aux attaques des journaux qui lui reprochaient

---

— Elle raisonne comme un procureur-général en affaire de presse, dit une seconde.

— Elle nous prend pour des écoliers qu'on régente avec la verge.

Et les sifflets sifflaient plus fort et les huées recommençaient de plus belle. On se fût cru à la première représentation d'une tragédie de M. Liadières ou à un réquisitoire de M. Bresson.

Un Obier-Boule-de-Neige, qui se trouvait au centre du parterre, et qui, à ce titre, remplissait les fonctions de président, agita, non pas sa sonnette, mais ses grappes de fleurs ; des milliers de gouttes de rosée tombèrent bruyamment sur les larges feuilles d'une Persicaire qui croissait à son ombre. Le silence se rétablit.

— Mes petites, leur dit-il, on voit bien que vous êtes des fleurs civilisées ; le contact des hommes vous rend stupides. Jamais pareille dispute ne se fût élevée entre des fleurs sauvages et raisonnables. Chacune de vous veut être la première, et elle a raison ; sans cette ambition-là, elle ferait mal son rôle. La Nielle, moins coquette, ne nous regarderait pas avec ces yeux fripons qui nous ravissent. Moins jaloux de sa réputation, le Thym n'irait pas puiser au fond de la terre et dans les particules de matière éparses au milieu de l'air l'huile aromatique dont il compose son parfum. Mais les aptitudes sont diverses ainsi que les goûts.—Tous ne peuvent aspirer à la même royauté, mais il y a des royautés accessibles à chacun. Disposez les êtres en série, chacun sera roi à son tour. Parmi nous, le Dahlia aura la préférence dans la série des couleurs, la Rose dans la série des odeurs, et ainsi de suite. Toutes les ambitions seront satisfaites, car la dernière d'une série peut être la première dans une autre. Tout cela, vous le savez comme moi.

Votre querelle n'a donc pas de but. Ce sont des folies qu'il faut laisser aux hommes. Ces pauvres êtres s'amusent à refaire la nature. Ils sont si peu habitués au plaisir que, dès qu'ils en éprouvent un, ils se disent qu'il doit y avoir là-dessous quelque piége ou quelque mal, et ils agissent en conséquence. Chez nous, quand une plante naît Tulipe, elle fleurit et meurt Tulipe; chez eux, c'est le contraire ; la Tulipe sera forcée de devenir Carotte, et bon gré mal gré le Dahlia devra prendre les allures du Myosotis. Si le Dahlia résiste, on le déclarera mauvais sujet, enfant incorrigible, et, comme tel, on l'accablera de mauvais traitements, jusqu'à ce qu'il en meure ou s'abrutisse. C'est ce qu'ils appellent former le caractère, traitant Dieu d'ignorant et de maladroit qui a fait les choses au rebours. Dans une pareille société, il faut bien qu'on se batte pour avoir sa place. Personne ne sait au juste la sienne; nul n'a de preuves qu'il occupe une de celles que la nature lui avait destinées, et ne peut en présenter à ceux qui lui envient celle qu'il a. Celui que la nature fit charretier siége parfois au Luxembourg, un grand poète reste valet de charrue. Louis XV était né cuisinier, Louis XVI mécanicien ; le hasard en a fait des rois. Vous savez ce qui en est advenu.

De là malaise partout. Celui qui ne mérite pas sa place craint qu'on ne le dépossède et s'ennuie ; celui qui n'a pas la sienne renverse tout pour l'obtenir et se brise aux obstacles. Beaucoup haïssent le travail parce qu'on les a sevrés de celui qu'ils eussent aimé, et les riches se contentent de dépenser faute de pouvoir produire, et de faire le mal faute de savoir faire le bien. De là ces plaintes contre le sort dont on nous fait souvent confidence, haines de son état, suicides, procès, guerres, batailles sanglantes, misère, et tous ces fléaux qui affligent nos voisins les hommes; de là aussi ces insectes dont ils sont dévorés, voleurs du grand chemin et voleurs du grand monde, filoux, riches oisifs, soldats, procureurs-généraux, gens sans aveu, avocats, journalistes vendus, pucerons du corps social, bêtes malfaisantes qui font du mal et qui auraient pu faire du bien, si on les eût appliqués à la fonction que leur destinait la nature, si l'on eût organisé un état social qui permît à chacun de suivre ses instincts en pleine liberté pour le plus grand bonheur de tous et de chacun.

Vous voyez, mes petites sœurs, combien vous êtes heureuses, comparativement à ces pauvres diables d'hommes, et combien il serait absurde à nous de nous modeler sur eux, ainsi que le proposait cette étourdie de Verge d'or. Je vous connais trop, du reste, pour croire que cette pensée d'émeute soit née au milieu de vous ; elle vous a été inspirée du dehors.

— C'est vrai ! dirent en chœur les réclamantes.

— Je parie qu'elle vient de cette brouillonne de mouche que j'ai vue tout à l'heure bourdonner de corolle en corolle.

— C'est vrai ! dirent encore les fleurs.

— Et pour une folle de guêpe vous allez vous disputer comme des députés qui se partagent le budget !

— Ne vous fâchez pas, bon petit Boule-de-Neige, dit câlinement un Convolvulus en grimpant aux branches de l'arbre et en l'étreignant amicalement dans ses lianes.

L'arbre sourit désarmé. Un moment après, les fleurs avaient repris leur joyeux babil, et complètement oublié leur querelle de préséance.

Vérification faite, on reconnut que la mouche qui avait cherché à souffler le vertige parmi les fleurs était la même qui piqua M. Hébert lorsqu'il fit saisir d'un coup cinq journaux opposants.

J. FLEURY.

DÉCOUVERTE D'UNE PETITE PLANÈTE. — Jusqu'à la fin du dernier siècle, l'espace qui sépare Mars de Jupiter parut, aux observateurs, privé de toute vie astronomique. Ce fut seulement le premier jour de l'année 1801 que Piazzi, astronome de Palerme, découvrit, au milieu de ce vide immense, la planète Cérès. Bientôt après, Olbers et Harding reconnurent, dans la même région, Pallas, Junon et Vesta. En sorte que cette partie du ciel, au lieu d'être dénuée de planète, se trouva, en peu d'années, en renfermer quatre, quatre corps excessivement petits, il est vrai, dont l'exiguité donna lieu à plusieurs hypothèses, fort différentes entre elles, mais qui, toutes, conduisaient à penser qu'un jour le nombre de ces astres s'accroîtrait encore. C'est ce qui est arrivé dans ces dernières années.

M. Hencke, de Driessen, a ajouté à sa liste Astrée en 1845, et Hébé en 1847. Le 13 août dernier, M. Hind, de Londres, l'a enrichie par la découverte d'Iris. Cet éminent astronome écrit aujourd'hui à M. Le Verrier, qu'en poursuivant ses recherches il vient de trouver lundi dernier, 18 octobre, *une huitième petite planète*.

On confond trop souvent M. Hencke, le découvreur d'Astrée et d'Hébé, avec M. Encke, le savant directeur de l'Observatoire de Berlin, dont une comète périodique porte le nom à si juste titre. Heureusement, l'injustice de cette erreur n'est point aussi grande qu'on pourrait le craindre.

L'astronome de Driessen ne fût point arrivé au brillant résultat qu'il a obtenu, si l'astronome de Berlin n'eût pas poursuivi l'exécution des cartes célestes pendant vingt années avec une persévérance que rien n'a rebutée. C'est en comparant l'état réel du ciel en 1845 et 1847, à l'état antérieur conservé dans les cartes de l'Académie de Berlin, que M. Hencke a pu surprendre, à deux reprises différentes, des altérations qui l'ont conduit à reconnaître l'existence d'Astrée et d'Hébé.

La huitième petite planète annoncée par M. Hind à M. Le Verrier, était située le 10 octobre par 5 heures 3 minutes 42 secondes d'ascension droite et par 14° 3' 26" de déclinaison boréale.

(Constitutionnel.)

[illegible] sont reconnus être des mensonges par l'attestation pratique du témoin le plus irrécusable, le mari de l'épouse calomniée qui vient de se réconcilier cordialement avec elle. »

Guerre du Caucase.—Odessa, 4.—(Correspondance du *Nouvelliste.*)—L'empereur rétrogradera de Kiew et n'effectuera pas sa tournée aux confins de son empire en Géorgie. Le bruit qu'il a fait courir de ce voyage transcaucasien a produit un bon effet, en mettant sur leurs gardes les généraux de l'armée russe en Circassie. C'est une guerre faite à contre-cœur par les chefs et les soldats; il faut donc la crainte de l'apparition subite de l'autocrate pour relever de la prostration ces gens-là. Mais l'empereur, qui idolâtre ses enfants, ne pouvait s'absenter de Saint-Pétersbourg lors de l'arrivée de la jeune princesse de Saxe-Altimbourg, épouse déjà fiancée au grand-duc Constantin.

L'aide-de-camp général comte Woronzoff n'a pas encore repris sa revanche de son dernier échec à Ghirghirbel. Il a juré de s'emparer de Sourdjouli, étrange fortification comme l'on n'en peut voir de pareilles que dans le Caucase. C'est une forteresse faite bien plus de la main de la nature que de la main des hommes; c'est une enfilade de cavernes dont les montagnards seuls connaissent le labyrinthe, et qui offre dans l'obscurité des bastions, des défilés garnis de meurtrières, des troncs d'arbres placés en bascules et chargés de pierres. On conçoit que les soldats russes, quelque vaillants et intrépides qu'il soient, ne se plaisent pas beaucoup à l'attaque de ces antres.

Dans la petite Kabarda, l'offensive a été reprise par le lieutenant-général Nestoroff. Il colonise à mesure qu'il avance, il établit des stanitzas fortifiées. Des criminels graciés sont domiciliés dans ces villages d'où ils font de continuelles excursions contre les ennemis.

Marche du choléra.—Trébizonde, 4 octobre.—(Correspondance particulière du *Nouvelliste.*)—Tout le monde émigre de notre ville; c'est un sauve qui peut général; les villages voisins, les yalicks, les tchifliks (c'est ainsi que nous appelons les maisons de plaisance et les fermes), tout devient forteresse, retranchement, citadelle contre l'ennemi commun, contre le choléra. Il n'est pas resté dix mille âmes dans Trébizonde, forte de soixante mille âmes. Les consuls ont amené leur pavillon, et les chancelleries, faute de maisons de campagne, se sont installées sous des tentes à portée de la ville, mais dans des positions retranchées, protégées par une petite rivière, voisinage qui n'est pas très sain, car, en 1831, à Vienne, on a vu les habitants de Leopolstadt, situé sous le vent, périr à foison des émanations du Danube.

Trébizonde a payé cher sa fertilité, sa verdure de paradis terrestre et son abondance de fruits. C'est cette abondance même qui a favorisé le fléau; cette prodigieuse quantité de melons, pêches, raisins, figues, pastèques, qui forme le fond de la nourriture quotidienne de la classe pauvre en Turquie, généralement frugale, a produit de mortelles dissenteries. La mortalité a dépassé tous les chiffres les plus funestes des jours de peste. Au retour des émigrants nous apprendrons bien des pertes, car l'isolement n'est pas un préservatif contre cette épidémie étrange, qui, sans contact, sans communication, tombe au milieu d'une famille et emporte trois, quatre personnes, et quelquefois tout le monde.

De Baibourd, d'Erzeroum nous ne recevons que peu de nouvelles; je ne puis donc rien vous dire des préparatifs belliqueux de Mohamed-Schah.

Extrême Orient.—On lit dans le *Bombay Times* du 11 septembre: « Les intrigues incessantes et l'intervention dans les affaires publiques de la reine-mère de Lahore a enfin forcé le gouvernement indigène à l'enfermer dans la forteresse de Shaikoopra. On dit que les jours du premier ministre, Tej-Singh, avaient été menacés. Les troupes anglaises qui stationnent à Lahore seront relevées tous les ans. Le pays est très calme. La population de Jalland'har-Doub ne peut pas voir d'un œil calme les Anglais tuer du bétail: tuer une vache dans ce pays, c'est blesser le sentiment religieux du peuple. Le roi de Lahore a, dit-on, offert de livrer ses Etats si les Anglais veulent lui conserver ses honneurs et lui garantir une pension. Les Indes sont tranquilles en général. On applaudit à la nomination de lord Dalhousie comme gouverneur-général, et de sir H. Pottinger comme gouverneur de Madras. En Perse, le vieux Mortamed Dowlut, gouverneur d'Ispahan, est mort en laissant une fortune de plus d'un million sterling. Le shah revendique cette fortune, attendu que le gouverneur était Géorgien, esclave non affranchi; ses biens ont été saisis. Les communications sont à peu près nulles ou dangereuses dans le pays. Le gouverneur de Tabreez refuse de se rendre dans la capitale où il est mandé. Il est appuyé par l'ambassadeur de Russie, tout puissant dans ce pays.

FAITS DIVERS.

Par suite du décès de M. le marquis de Chasseloup-Laubat, une ordonnance royale en date du 20 de ce mois, a convoqué le huitième collège électoral du département de la Seine-Inférieure, dans la ville de Dieppe, pour le 15 novembre prochain, à l'effet d'élire un député.

— On va envoyer au Sénégal de l'artillerie et des munitions de guerre, destinées à approvisionner des forts qui vont être construits, afin de défendre plusieurs de nos comptoirs.

— Le ministre du commerce vient de donner à trois médecins de la faculté de Paris des missions pour aller étudier la marche du choléra-morbus, dans les pays où il sévit en ce moment. Ces trois médecins sont MM. les docteurs Beau, Monneret et Contour; ils devront se rendre à Moscou, Odessa et Trébizonde.

— Un banquet réformiste, où seront représentés tous les arrondissements du département des Vosges, aura lieu à Epinal, le 11 novembre prochain.

— A la liste des villes qui organisent des banquets réformistes, nous devons ajouter Saintes et Condom.

Nous apprenons, d'un autre côté, que les citoyens de Valenciennes qui devaient d'abord assister au banquet de Lille organisent un banquet dans leur propre ville. Tout annonce qu'il sera brillant, et déjà les listes de souscription sont couvertes de signatures.

Enfin, le *Progrès du Pas-de-Calais* annonce qu'un grand nombre d'habitants notables de Béthune, incertains si une manifestation réformiste aura lieu à Arras, viennent d'adresser leur adhésion aux commissaires du banquet de Lille.

— On pose en ce moment les vitraux de l'église Saint-Laurent. Ils sont dus à M. Galimard. M. Baltard a exécuté les détails d'architecture.

[illegible] chemins de fer aux compagnies. Nous aurons bientôt à examiner, au point de vue de l'exploitation, les conséquences de l'immense faute qui a été commise et réclamer l'exécution des règlements administratifs auxquels les compagnies prétendant aujourd'hui se soustraire.

UN ENCHÉRISSEUR.—On lit dans l'*Abeille cauchoise*:

« Il y a quelques jours, à Yvetot, un propriétaire faisait vendre les meubles d'un de ses petits locataires, pauvre père de famille qui n'avait pu payer son terme.—Le locataire devait près de 100 francs, frais compris, et son mobilier n'en valait pas cinquante.—Au moment de la vente, un vieillard passe devant la porte du malheureux locataire, et on lui fait part de la triste position de celui-ci:

» — A combien, à combien la cuiller à pot en fer battu? criait alors l'huissier; à combien?

» — A cent francs, répondit le vieillard.

» Et en même temps il jette 100 francs sur la table qui sert de bureau à l'huissier, se saisit de la cuiller à pot et disparaît.

» L'huissier eût cru avoir adjugé l'enchère à un fou, s'il n'avait reconnu dans le noble vieillard un très charitable habitant de la commune, dont la bienfaisance est inépuisable. »

LE CHASSEUR ET LE SANGLIER.—Les chasses qui ont eu lieu ces jours derniers à Bligny-sur-Ouche ont été illustrées par un de ces exemples de courage que les annales de la vénerie enregistrent bien rarement. Le 10, un sanglier forcé, après une demi-heure de poursuite, s'accula et attendit les chasseurs et les chiens. M. Etienne de Montmort, qui s'était montré un des plus ardents à sa poursuite, mit alors pied à terre, et, sans plus de façons, marcha droit à la bête, qu'il étreignit de ses deux bras. Le chasseur et le sanglier roulèrent sur le sol pendant plus d'une minute, puis M. de Montmort se releva sans avoir été blessé. Ses habits seuls étaient rompus sur sa poitrine. Il avait pu terminer cette lutte qui avait plongé les assistants dans une vive angoisse, en enfonçant à deux reprises son couteau de chasse dans le corps de son dangereux ennemi. Les compagnons du vainqueur, émerveillés de cette audacieuse intrépidité, sont rentrés à Bligny en le portant en triomphe. (*Bien public.*)

CHEMINS DE FER.—INAUGURATION.—Hier, on a livré à la circulation la section du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin, s'étendant de Creil à Compiègne, et s'embranchant sur le chemin de fer du Nord.

Le départ a eu lieu à huit heures du matin. A son arrivée à Compiègne, à onze heures, le train a été salué par des salves d'artillerie, et reçu à la station provisoire par le maire, le conseil municipal et les autorités civiles et militaires. La garde nationale, convoquée par le maire, était sous les armes, et a accueilli les invités par des fanfares à la descente des wagons.

Le curé de la cathédrale, en grand costume, accompagné d'un nombreux clergé, a prononcé un discours, et béni, au milieu d'un profond recueillement, la machine qui avait amené le train.

Un banquet a eu lieu, et des distributions de secours ont été faites aux indigents de la ville.

A quatre heures, le train s'est remis en marche et a franchi en deux heures et un quart la distance de cent kilomètres qui sépare Compiègne de Paris.

Un premier convoi de marchandises a fait le trajet de Paris à Châteauroux par le chemin de fer. Il se composait de plusieurs wagons chargés de fontes ouvragées, de ballots, meubles, articles des messageries, etc. Une diligence contenait un certain nombre de voyageurs. Arrivé à une heure de l'après-midi à Châteauroux, ce convoi est reparti pour Vierzon à cinq heures. Rien n'est encore fixé quant au jour de l'inauguration de la voie.

NAUFRAGE DE L'AUBURN.—Le paquebot américain *l'Auburn*, allant de la Nouvelle-Orléans à New-York, avec 25 hommes, y compris les passagers, s'est perdu le 25 septembre. On naviguait par un vent assez violent, quand le second, qui montait pour prendre le quart de minuit, aperçut des brisants à l'avant. Il descendit aussitôt en prévenir le capitaine, qui donna l'ordre de virer immédiatement de bord; mais déjà il était trop tard: le navire alla donner en plein sur les bancs, à cinq milles au sud du phare de Darnegat, dont l'obscurité de la nuit et la brume n'avaient pas permis d'apercevoir la lumière.

On prit toutes les précautions nécessaires pour maintenir le navire dans sa position jusqu'à l'accalmie. Les mâts furent coupés pour diminuer la fatigue, et, jusqu'à onze heures du matin, il ne paraissait pas avoir beaucoup souffert; mais alors quelques bordages commencèrent à larguer, il fallut songer au salut des hommes. Les deux embarcations mises à la mer coulèrent, chavirées par les lames, et tandis qu'une partie de ceux qui les montaient se sauvait à la nage, l'autre trouvait la mort dans les flots. La journée s'écoula dans de vaines tentatives pour envoyer des moyens de secours aux malheureux qui étaient restés sur l'épave, dont l'arrière seulement paraissait hors de l'eau; mais à l'exception de deux, qui réussirent à gagner la terre en s'accrochant à des esparres, les autres n'osèrent pas s'aventurer, et la nuit les surprit dans cette affreuse position. Le lendemain matin tout avait disparu.

Le nombre total des victimes s'élève à 17, parmi lesquelles le capitaine, M. Hoyt. *L'Auburn* était chargé de coton, d'huile, de chanvre et d'autres marchandises; quelques balles et deux ou trois caisses entières sont seulement venues à la côte, le reste a été brisé et sera entièrement perdu.

UNE ÉTIQUETTE OUBLIÉE.—Un journal du dimanche raconte, sur la femme du ministre américain à Londres, l'anecdote suivante, dont nous lui laissons toute la responsabilité.

Par un beau soir de l'été dernier, Mme Bancroft sortit de chez elle dans l'intention d'acheter un châle. Bientôt, en effet, elle en trouva un à sa convenance, dans un magasin de Regent-Street, pour la bagatelle de 20 livres sterling. Pressée de jouir de son acquisition, Mme Bancroft laisse son ancien châle dans le magasin, et reprend sa promenade couverte de sa nouvelle parure. Bientôt elle s'aperçoit qu'elle fait sensation. Elle en est flattée d'abord; mais les sourires des hommes, les regards des dames qui se baissent à son approche, les lèvres pincées des connaissances qu'elle rencontre et qui affectent de tourner la tête, lui font soupçonner quelque chose d'étrange. Elle se hâte donc de rentrer chez elle, et là sa femme de chambre lui découvre le mystère. Le châle qu'elle avait acheté avait été exposé en montre, et le marchand avait oublié de retirer l'étiquette destinée à séduire les chalands; en sorte que, tout le long du chemin, on avait pu lire en énormes majuscules, sur le dos de l'ambassadrice: « *Garanti chaste* (pur) *pour 20 liv. st.* » (*Courrier des* [illegible])

NAPOLÉON ET JOSÉPHINE.—Dimanche [illegible] exercices qui s'étaient succédé depuis quelque temps [illegible] Hippodrome des Brotteaux, près de Lyon, ont été clos par une [illegible] catastrophe.

Un tableau féerique de Napoléon recevant [illegible] devait terminer la soirée. Un char sur lequel [illegible] personnes,

[illegible] La jeune personne qui l'accompagnait a été jetée en arrière du char; par un hasard providentiel ses pieds sont restés engagés dans les cordes, et elle est demeurée suspendue à une hauteur effrayante pendant l'espace de cinq minutes. On est enfin parvenu à lui faire tenir une corde, à l'aide de laquelle elle est descendue sans autre accident. Les frères Gravelet ont aussi couru le plus grand danger. Nous n'essaierons pas de peindre l'état d'angoisse dont la foule s'est trouvée saisie.

Quelques pourquoi.

M. Chevé vient de publier une *protestation* adressée au comité central d'instruction primaire de la ville de Paris contre un rapport de sa commission de chant. Nos lecteurs connaissent déjà la question; ils savent quel intérêt sérieux nous attachons aux réclamations de M. Chevé; nous aurons à les en occuper plus d'une fois encore: il faut, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, que la raison, la vérité et la science triomphent de la routine et des intérêts qui s'y relient. Nous devons, faute d'espace aujourd'hui, nous borner à signaler la brochure de M. Chevé (1) et en extraire une série de *pourquoi*, auxquels il faudra bien que l'on finisse par répondre.

Nous connaissons par expérience l'incontestable, l'immense supériorité de sa méthode d'enseignement du chant sur tout ce qui a été fait et pratiqué jusqu'ici; nous connaissons par expérience aussi la générosité et la noblesse de son caractère; nous apprécions à sa juste et haute valeur le but qu'il s'est proposé d'atteindre, et nous lui conserverons bon et fidèle concours jusqu'à la victoire dans la lutte pénible et courageuse qu'on le force à soutenir et dans laquelle, grâce à Dieu, et à sa persévérance, il n'est plus seul contre tous. Mais laissons parler la *protestation*:

Je m'adresse ici, non-seulement à toutes ces intelligents souteneurs du *statu quo* musical, mais encore à tous ceux qui entendront ma voix. Qu'ils répondent:

Pourquoi, sur cent personnes qui commencent l'étude de la musique, y en a-t-il les trois quarts qui abandonnent cette étude, dès le début, rebutés par les ennuis et les dégoûts sans nombre qui semblent semés à plaisir sur le chemin du plus puissant, du plus sympathique des arts?

Pourquoi tant de personnes n'ont-elles jamais osé entreprendre l'étude de la musique, découragées d'avance par le spectacle de celles qui commencent cette étude sans résultats?

Pourquoi vous dit-on partout qu'il faut être né musicien pour apprendre la musique, confondant la lecture musicale, accessible à tous, par des moyens convenables, avec la composition musicale, qui n'est que le privilège du génie. C'est comme si l'on disait: pour apprendre à lire et à écrire le français, il faut être né poète.

Pourquoi vos filles, vos femmes, vos sœurs abandonnent-elles la musique aussitôt qu'elles sont libres de le faire, après avoir dépensé dix ans et des sommes considérables à l'étude pénible de cet art? Est-ce que la musique les ennuie? Oh! non, pas plus que les feuilletons qu'elles dévorent chaque matin; mais elles lisent couramment le français et péniblement la musique. Or, comme j'ai eu l'honneur de le dire à M. de Salvandy: « On ne lit avec plaisir que quand on peut lire sans peine. »

Pourquoi vos enfants, dans quelques collèges, mettent-ils en commun leurs épargnes afin de se procurer tous les romans nouveaux qui paraissent, pour les lire à tour de rôle?... Lecture dont le moindre inconvénient est de leur faire perdre tout à fait le goût des études sérieuses. Pourquoi? parce que les moyens de distraction collective sont insuffisants pour l'époque où nous sommes, et que la musique d'ensemble, qui serait un puissant contrepoids aux feuilletons, par le plaisir immense qu'elle procure ne leur sert à rien, puisqu'ils ne peuvent la lire, et qu'ils ne la liront jamais par votre route, s'ils n'ont pas dix années à y consacrer.

Pourquoi, au sortir du collège, tant de jeunes gens s'assemblent-ils pour fumer? Parce que le besoin d'expansion, le besoin des réunions sympathiques, domine à cet âge, et qu'à tout prix il faut le satisfaire. Mais une fois réunis dans leurs moments de distraction, que peuvent-ils faire? Parler prétérit et supin? Cosinus et tagente? Faire des lectures sérieuses? Oh! non, ils n'ont rien tant à cœur que d'oublier les occupations du collège; elles rappellent trop d'ennuis, et chacun de nous sait bien qu'il ne revient volontiers aux souvenirs du collège que pour se rappeler les espiègleries et les parties de plaisir qu'il y a faites. N'ayant donc à mettre en commun aucune idée attrayante et utile, ils fument, ils boivent de la bière.—Evidemment, s'ils possédaient la musique comme une seconde langue maternelle, ils la *parleraient* aussi comme l'autre; et le besoin de l'harmonie (on a bien le besoin de la pipe, lorsqu'on y est habitué), à laquelle ils seraient habitués depuis l'enfance, porterait le plus grand nombre à se réunir pour parler la musique, c'est-à-dire pour former des masses chorales, ou des réunions plus intimes; puis, le besoin d'expansion sympathique satisfait, ils reprendraient leurs travaux, le cœur gai, la tête libre, au lieu de l'avoir appesantie par la double vapeur du tabac et de la bière; heureux quand le mal ne va pas plus loin! Que de jeunes gens se sont ainsi perdus, faute d'avoir une occupation agréable, hors des moments du travail. Ceci est plus grave qu'on ne paraît le penser.

Pourquoi ne peut on faire deux pas, le dimanche, hors des barrières, sans rencontrer de malheureux ouvriers abrutis par l'ivresse! Helas! que voulez-vous qu'ils fassent aujourd'hui? Ils ont tant de peines et si peu de plaisirs! Ce ne sont pas trente-six morceaux chantés en 27 ans qui seront capables de les retenir; d'ailleurs ils ne les chantent pas, eux; ils ne peuvent les apprendre par vos moyens; ils ne peuvent pas même les entendre, car ils n'ont point de carte d'entrée à vos concerts.

Et voyez si, depuis la création de l'Orphéon, vous avez vu diminuer cette lèpre immonde de l'ivrognerie de cabaret; ce vice patenté qui empoisonne le physique en même temps qu'il pervertit le cœur et dégrade l'intelligence. Mais aussi qu'est-ce que mille chanteurs sur toute la population ouvrière de Paris? sans compter qu'un grand nombre d'orphéonistes appartiennent à la classe bourgeoise, ou tout au moins à la classe ouvrière aisée, en un mot à celle qui peut travailler la musique pendant des années. Mais comptez les ouvriers pauvres dans vos rangs, vous verrez combien il y en a peu!

Vous voyez donc bien que vous n'avez là qu'un germe, germe bien précieux sans doute, mais qui a besoin de soins plus intelligents que ceux de la commission du chant, et qui va mourir, ou du moins qui

---

(1) Paris, chez l'auteur, rue Saint-André-des-Arts, n° 70.

[illegible] muscles puissants et agiles d'un [illegible] avec les muscles atrophiés d'une femme débile : la différence est la même, et tient à la même cause physiologique. Vos choristes faussent, parce que votre système pour enseigner l'intonation est *absurde*.

Dites-moi encore pourquoi les malheureux moniteurs de la méthode Wilhem, que je plains de toute mon âme, sont épuisés à la fin de chaque leçon (je parle des professeurs consciencieux) et pourquoi les enfants ont si peu de goût pour l'étude du solfége? C'est que le professeur, manquant de moyens convenables, est obligé de s'exténuer à seriner les exercices, et que l'enfant sent instinctivement que le résultat acquis par son travail n'est pas en rapport avec la peine et le temps qu'il lui coûte ; alors l'ennui et le dégoût le gagnent.

Dites-moi pourquoi tous les professeurs de solfége qui ne se servent pas de la voix pour seriner leurs élèves se servent du violon, et, qui pis est, du piano, l'instrument faux par excellence? Puis, quand le serineur n'y est plus, l'élève ne peut rien lire seul. Pourquoi? Il n'a plus ses lisières accoutumées.

Dites-moi pourquoi sur le si grand nombre de personnes qui s'occupent aujourd'hui de musique, vous en trouvez un si petit nombre capables d'écrire correctement et facilement le premier air venu, vocalisé devant elles? Tous ceux qui ont appris leur langue savent l'écrire sous la dictée, comme ils savent la lire.

Dites-moi pourquoi vos élèves ne comprennent rien à la théorie musicale, et sont, sous ce nouveau rapport, comme sous celui de la lecture et de l'écriture sous la dictée, d'une ignorance vraiment révoltante, après dix années d'études musicales. — En doutez-vous? — Demandez à toutes les personnes de votre connaissance qui ont étudié la musique, pourquoi il y a des dièses et des bémols en musique? Demandez-leur pourquoi une gamme majeure ne peut avoir en même temps des dièses et des bémols, et pourquoi deux gammes mineures, deux seulement, présentent cette particularité? Demandez-leur ce que signifient toutes ces manières, en apparence si bizarres, de faire le second

(1) Qu'il me soit permis de faire, à ce propos, une observation sur les partitions de quelques auteurs modernes. Sous prétexte de faire briller la note aiguë d'un ténor ou d'un soprano ou la note grave d'une basse, on jette continuellement la voix dans les notes extrêmes, et on l'y maintient. — C'est une grande faute ; on tue les organes par ces tours de force continuels, et l'on prive, tout à la fois, l'acteur du fruit d'un grand talent, acquis par de longues et pénibles études, et le public de ses plus douces jouissances ; de plus, on égare les jeunes compositeurs qui croient devoir imiter ces vices.

Bourse du 22 octobre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 60	» »	» »	» »
— — fin courant	75 60	75 65	75 45	75 50
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 »	115 »	114 90	114 95
— — fin courant	115 05	115 05	114 90	114 90

4 1/2 p. 0/0 J. [illegible] d. cours » » | Banq. de Fr. d. cours 3275 »
4 p. 0/0 J. » » 99 90 | O. V. de Par. » 1310 »
Emp. 1844, au Ct » » » | C. hyp. » 267 50
— — fin Ct » » » | — Gouin » 1140 »
B. du Trés. » 4 3 4 | — Gann. » 1000 »

PRIMES. fin cour. fin proch.
3 p. 0/0 d. 40 » » » » — » » » »
5 p. 0/0 d. 50 » » » » — » » » »

REPORTS. du Ct à fin du m[ois]. d'un mois à l'autre.
3 p. 0/0 » » » » » » » »
5 p. 0/0 » » » » » » » »

FONDS ÉTRANGERS.
[illegible] au Ct d. cours » » | ROM. D. C. 99 1/8 »
[illegible] 400 » | BELG. 2 1/2 » » »
[illegible] » » » | — 4 1/2 » » »
— — [illegible] » » | — dº 1840 » 93 »
— 3 p. 0/0 58 » | — dº 1842 » 93 3/4 »
Dette intérieure 25 » | — Banque » » »
[illegible] 5 0/0 1837 » » | — dº Em. 1841 » » »
[illegible] 1/2 » » | [illegible]MONT » 1150 »
[illegible] » » | AUTRICHE » 410 »
[illegible] » » — Fourneaux [illegible] »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER
4 Can. 5 0/0 1195 » — Act. d J. » » — Ch. S. G. » » — V. r. dr. » » — — Ob. anc. » » — — — nouv. » » — V. r. gauc. » » — Paris à St. » » — — à Orléans 1162 40 — — à Rouen. 900 » — R.-Havre. » » — Avignon 523 75 — Str. à Bâle. » » — Paris-Str. 390 » — Tours-Nant. 363 75 — Orl.-Vierz. 533 75 — C. du Nord 526 25 — Famp-Haz. » » — Diep.-Féc. » » — Boul. à Am. » » — Orl.-Bord. 437 75 — Mont. à Tr. » » — Paris-Lyon 345 » — Bord.-Teste » » — Zinc V. M. » » — Lin Maber. » »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

[illegible] » » | Paris à Rouen 900 » | Orléans à Vierzon 533 75
[illegible] » » | Rouen au Havre 511 25 | Bordeaux à Cette 4[illegible] »
Paris à Orléans 1138 75 | Marseille à Avignon 5[illegible]3 75 | Nord [illegible]26 25
— à Lyon 393 75 | Paris à Strasbourg 39[illegible] » | Boulogne à Amiens » »

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, 78 à 79 fr.; courant du mois, 78 fr.; novembre, 75 fr.; décembre, 73 fr.; 8 premiers mois 1848, 66 fr.

Fécule de betterave, 32 fr.

Béziers, 54 fr.; 2 derniers mois, 54 fr. — Bordeaux, 65 à 65-50 fr. — Rouen, 79.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, courant du mois et 2 derniers mois, 102 à 101-50; 4 premiers mois 1848, 103-50.

Huile épurée, 103 à 107.

»,»»-»,»». — Veaux; amenés, 602; vendus, 602; prix, 1,50-1,40-1,20. — Vaches laitières: amenées, »»; vendues, »»; prix, »»» fr. à »»». — Porcs: amenés, 1045; vendus, 1045; prix, 1,40-»,»»-1,30.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 octobre.

» h. »|» OPÉRA.—
7 h. »|» FRANÇAIS.—Les Enfants d'Edouard.
8 h. »|» ITALIENS.—Norma.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—L'Eclair, Actéon.
6 h. 1|2 ODÉON.—Spartacus, Regardez mais n'y Touchez pas.
6 h. 3|4 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge
7 h. »|» VAUDEVILLE.—Cheveu Blond, Chevalier d'Essonne, le Poltron.
7 h. »|» VARIÉTÉS.—L'Homme aux 160 Millions, l'Oncle Baptiste, Roquelinette.
6 h. 1|4 GYMNASE.—Mlle Agathe, la Protégée, le Réveil, Geneviève.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Une Fièvre brûlante, Mon ami Pierrot, le Lait d'ânesse, le Bonheur sous la main.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU.—Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
» h. »|» GAITÉ.—Relâche.
6 h. 3|4 COMTE.—L'Anguille de Melun, le Parapluie, la Maison des Fous.
7 h. »|» CIRQUE.—Soirée équestre.
5 h. 3|4 FOLIES.—Premiers beaux Jours, Revue, Faribole.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS.—Folles de Bedlam, Vieilles Amours, Cadeau.
5 h. 1|2 LUXEMBOURG.—La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS.—Fil du Diable, Jocrisse, Protégé, Pacte d'Amour.
[illegible] h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Étoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : [illegible]
[illegible] h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).— Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 1 fr. — Fête d'artistes.
JARDIN MABILLE.— Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

L'Idée sociale au dedans et au dehors.

Peu d'hommes, peu de socialistes même élèvent leur vue à la hauteur nécessaire pour embrasser l'ensemble des mouvements qui concourent aujourd'hui à une prompte transformation des sociétés modernes. Il faut peut-être se placer au point unique où nous sommes pour bien comprendre la portée totale des évènements de chaque jour.

L'idée sociale, nous ne saurions trop le faire remarquer, procède dans sa marche d'une manière multiple et diverse. Il y a le mode simple et le mode composé, la révélation du génie et les tendances générales, les efforts de la société et ceux des socialistes, l'empirisme et la science, le mouvement direct et indirect, le progrès social au dedans et le progrès social au dehors. Il y a, à l'intérieur, les douleurs des familles, les difficultés de la vie individuelle, les conflits du capital et du travail, le morcellement, la concurrence et l'insolidarité des intérêts, les efforts corrupteurs, réactionnaires ou immobilistes des gouvernements qui, par leur excès mêmes, conduisent instinctivement les hommes à essayer leur salut dans des associations partielles, dans des ligues, coalitions, assurances mutuelles, constitutions de monopoles, etc., etc. Il y a à l'extérieur les mouvements insurrectionnels des peuples, les douleurs et les espérances communes à toutes les nations, les abus d'influence des Etats forts contre les Etats faibles, les conflits de prétentions coloniales et maritimes et de concurrence industrielle et commerciale qui, par une exagération pareille, poussent non moins instinctivement les nations à trouver un remède à leur isolement, dans des alliances de plus en plus larges, dans des unions douanières, des coalitions politiques, des communications plus rapides, des échanges plus fréquents de sentiments, d'idées et de richesses, dans des mesures de neutralisation des grands passages du globe, de police des mers, de solidarité d'intervention et de secours, etc., etc. Il y a enfin, indépendamment de tout cela, les lumières de la science sociale récemment découverte et de la religion régénérée qui concourent en ce moment pour éclairer ces mouvements instinctifs des individus et des peuples, et pour donner à l'humanité une conscience nouvelle de ses destinées heureuses.

C'est dans cette analogie entre l'intérieur et l'extérieur, dans cette heureuse concordance entre les instincts des masses et les révélations de la science que se trouvent les signes du temps, le cachet de la Providence, la preuve que l'heure de la constitution de l'unité humaine est bien sonnée. C'est là qu'est le mouvement socialiste de notre époque, l'enseignement vivant professé par la société elle-même. C'est dans les filets d'eau dérivant à la fois de ces mille sources diverses qu'il faut pressentir le fleuve de sympathies et d'unité qui doit bientôt entraîner les nations et les hommes. C'est dans l'observation de cet ensemble de tendances, d'institutions et d'efforts que la foi se retrempe, que l'espérance se fortifie, que le dévouement se relève.

Déclarons-le hautement. Le mouvement favorable aux idées sociales dépasse aujourd'hui en étendue ce que nous avions pu prévoir nous-mêmes. Nous avions sans doute espéré réaliser plus promptement l'expérience communale du principe d'association ; mais nous n'avions pas osé penser que les germes du socialisme, que les tendances vers une transformation sociale se manifesteraient à la fois spontanément sous des aspects aussi divers et sur des points aussi nombreux. Nous pensions surprendre la société et c'est la société qui nous surprend elle-même. Le phalanstère matériel n'est encore bâti sur aucune partie du monde; mais les idées fondamentales de cette création, les principes d'association, de solidarité, de fraternité, d'organisation industrielle, d'unité d'exploitation agricole et commerciale sont partout en germe; mais le phalanstère moral se construit sous cent noms divers, dans les intelligences. Ce que le progrès de l'idée sociale a pu perdre ainsi dans le temps en intensité locale, il l'a gagné, et au delà, dans l'espace par l'étendue des manifestations analogues et sympathiques. La moisson n'a été retardée que pour être plus sûre et plus complète. Au lieu de procéder simplement et seulement de la réalisation locale à l'imitation graduelle et générale, de la constitution de l'unité simple de la commune à l'unité collective de la nation et du globe, de l'association des intérêts de quelques familles à l'association successive des populations, des classes et des peuples, le mouvement paraît devoir simultanément se répandre sur toute la surface du monde et faire avancer à la fois l'idée sociale au dedans et l'idée sociale au dehors; par le grand bout comme par le petit bout ; par l'application des principes d'association ou de solidarité à des intérêts internationaux comme par les essais partiels de ces principes sur quelques familles; par la recherche des conditions d'unité et d'harmonie de production, de consommation et de distribution des richesses sur le globe, comme par la recherche de l'unité d'exploitation agricole, industrielle et commerciale d'une bourgade; par la constitution de l'ordre dans l'Europe et dans le monde comme par la constitution de l'ordre dans la commune et dans l'Etat. — On comprend dès lors que notre enseignement ait dû se modifier pour faire face à des exigences aussi diverses, et que notre sollicitude se soit autant étendue aux choses de la politique générale qu'aux évènements de l'intérieur; aux conflits des intérêts nationaux qu'aux luttes des intérêts personnels.

Cependant, quelques-uns de nos amis semblent croire que cette attention prêtée par nous aux évènements politiques ne fait qu'entraver inutilement notre marche vers la réalisation. D'autant plus impatients de jeter l'ancre qu'ils ont en eux le mirage du nouveau monde, ils s'irritent des observations, des détours et des relâches que, pour confirmer notre route, nous faisons faire à notre enseignement. Les circonstances politiques qui nous prêtent un concours apparaissent à leurs yeux comme un obstacle. Tombant à leur insu dans ce défaut du *simplisme* qui est le vice inhérent au morcellement intellectuel, ils ne voient le succès des idées sociales que dans la réalisation locale de notre théorie, au lieu de le voir déjà en bonne partie dans toutes les tendances régénératrices qui poussent instinctivement le monde vers le but dont nous avons le secret. Ils ont les yeux fixés sur nous et ne jugent le progrès social qu'à notre marche lente et mesurée, tandis qu'ayant nous-mêmes les yeux fixés sur la société entière, nous proportionnons nos efforts à ses propres mouvements, afin d'assurer à la transformation sociale le plus large concours de cette société elle-même. Notre courageuse avant-garde se croit de force à triompher à elle seule de l'ennemi, avant l'arrivée du corps d'armée ; cependant, comme nous voyons s'avancer de tous les points du monde des recrues du progrès qui seront demain nos auxiliaires, et comme les résistances de l'ennemi nous paraissent faiblir avec le temps, nous différons le signal de l'attaque afin de vaincre plus sûrement et plus vite. C'est l'histoire de toutes les conquêtes.

Certes, en entreprenant avec audace la propagation et l'application d'une théorie sociale qui doit à elle seule transformer le monde, nous n'avions pas compté beaucoup sur le concours des astres. Nous espérions un temps ordinaire de paix et de progrès intérieur, qui nous eût permis de fixer l'attention du nombre d'hommes strictement nécessaire pour assurer le succès d'une expérience locale. Nous ne pensions pas que cette attention publique allait être bientôt absorbée par des évènements qui, en apparence étrangers à notre propagande, devaient pourtant en élargir le théâtre et en garantir le succès. Nous n'avions pas supposé que par les fautes, par l'aveuglement incorrigible des gouvernements eux-mêmes, la solidarité morale des peuples ferait d'aussi grands progrès en peu d'années ; que l'agitation contagieuse de la liberté se répandrait sur l'Europe entière ; que les rayons de la libre pensée feraient mûrir partout à la fois la moisson de progrès de l'unité humaine. Nous ne pensions pas que les prophéties critiques de Fourier seraient sitôt accomplies ; que de l'association exclusive des capitaux sortirait si vite cette féodalité nouvelle qui, en substituant les monopoles de fait aux privilèges de droit de l'ancienne aristocratie, replace les populations dans un nouveau servage et provoque dans tous les pays industriels une réaction puissante en faveur de l'association intégrale. L'application de la vapeur aux relations humaines, au mélange des populations, a également dépassé notre attente. L'application des sciences à l'industrie et la merveilleuse création des machines, tout en faisant des victimes, ont prouvé, plus vite que nous ne l'espérions, la possibilité de démocratiser le luxe et d'enlever au travail ses conditions de douleur et de répugnance. Nous ne comptions pas que l'aheurtement lui-même du pouvoir et la répétition des crises financières et sociales pousseraient plus vite les hommes intelligents de tous les partis, conservateurs, radicaux et légitimistes, à confesser la nécessité d'assurer le travail, et de concilier les intérêts des prolétaires avec ceux des capitalistes. Enfin, il nous était évidemment impossible de prévoir que la Religion elle-même secouerait son sommeil théocratique de mille ans pour venir rivaliser de progrès avec la politique, l'industrie, l'art et la science, et qu'un pape entreprendrait de convertir à la liberté, à la haute charité sociale, le clergé, les gouvernements et la chrétienté tout entière.

Que nos amis le comprennent donc : l'idée sociale est aujourd'hui partout. On ne peut plus faire de la politique, de la philosophie, de la religion, de l'industrie, de la science ou de l'art, sans faire du socialisme, et *vice versâ*. Il n'y a plus une seule question de politique intérieure ou extérieure, d'ordre ou de liberté, de paix ou de guerre, d'alliance ou d'association, de communications et de relations, de philanthropie morale ou d'intervention diplomatique, qui ne soit une question sociale. Nous nous efforcerions en vain de ne préoccuper nos lecteurs que de l'application toute locale de notre théorie, alors que leur attention est chaque jour sollicitée par des évènements qui annoncent son accomplissement sur le monde. Nous aurions tort de ne vouloir prouver notre foi que sur un point, lorsqu'elle peut se prouver sur la terre entière. Nous aurions tort de ne pas semer notre grain à tout propos et dans toutes les occasions favorables, puisque la récolte est pour tout le monde, puisque ce grain doit germer dans des millions d'âmes, avant de prendre racines sur un seul point du sol.

D'ailleurs, dans les circonstances où nous sommes, l'appel de réalisation ne se retarde que de quelques jours, et non plus de quelques années. Qu'on se persuade que la distance à parcourir

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 24 OCTOBRE 1847.

LES RÉVOLUTIONNAIRES MYSTIQUES.

Les révolutionnaires mystiques. — Faiseurs d'or du faubourg Saint-Marceau. — Importance historique de la franc-maçonnerie. — Institution des *hauts grades*; leur action révolutionnaire. — Philippe d'Orléans, chef des francs-maçons. — Conspiration des *Illuminés ;* plan de Weishaupt ; réception au grade de *prêtre illuminé* ; sourde propagande. — Rôle assigné à Cagliostro ; Cagliostro à Paris ; scènes de la rue Saint-Claude.

Emue d'invincibles désirs, agitée de mille espérances confuses, la France avait pris depuis quelque temps un aspect étrange. Au dessous de ces régions exposées où la reine se livrait à ses plaisirs, le comte de Provence à ses complots et Necker à ses calculs, une foule d'esprits ardents tentaient les routes du hasard. Juger les prêtres et abaisser les rois ne suffisait plus : on voulait refaire les peuples ; on voulait retremper la morale à des sources nouvelles : on dédiait l'avenir au Dieu inconnu. Dans leur enthousiasme à la fois naïf et sombre, quelques uns se demandèrent s'il ne serait pas enfin donné à l'homme de soulever le voile étendu sur l'origine et la fin des mondes, et pourquoi un être doué de la triple puissance d'aimer, de méditer et de vouloir, n'arriverait pas à s'emparer des forces cachées de la nature, à surprendre le secret de la vie, à vaincre la mort. Non, jamais la pensée humaine ne se perdit en de telles profondeurs, jamais elle ne se créa d'aussi fantastiques royaumes. Lorsqu'en 1740, dans cette France qu'allait illuminer le bon sens de Voltaire, le comte de Saint-Germain était venu dire : « Je suis âgé de plusieurs siècles ; j'ai vécu dans l'intimité de François Ier ; j'ai connu Jésus-Christ, » on s'était contenté de sourire. Fils naturel du roi de Portugal suivant les uns, né d'un juif et d'une princesse polonaise suivant les autres, le comte de Saint-Germain n'avait guère dû ses premiers succès de curiosité qu'au scepticisme même dont il venait braver l'empire avec une hardiesse si originale; Mme de Pompadour l'avait aimé par caprice, Louis XV par ennui, le duc de Choiseul par affectation d'habileté et en laissant croire qu'on l'employait comme espion diplomatique. Mais le moment vint où le mysticisme obtint mieux qu'un patronage dangereux ou moqueur ; et ce moment, chose remarquable ! fut celui qui précéda la plus grande, la plus terrible des réalités : la Révolution.

C'est que les philosophes du dix-huitième siècle avaient abusé de l'analyse ; ils avaient trop sacrifié le sentiment à la raison, le bonheur de croire à l'orgueil de connaître. Quand elle veille dans le silence des autres facultés, l'intelligence se fatigue bien vite et s'épouvante ; elle en vient à douter de tout, à douter d'elle-même, et il faut qu'elle puisse s'oublier au sein d'une ivresse heureuse. Cette ivresse de l'intelligence, c'est l'imagination. La foi repose de la pensée, et le repos ne différerait pas assez de la mort si l'on ne s'endormait dans un lit plein de songes.

Un mouvement de réaction était donc inévitable, après Voltaire. Déconcerté un instant, mais indompté, le besoin de croire reparut sous des formes bizarres. Les anciennes croyances une fois mortes, elles firent place, au fond des âmes inquiètes et passionnées, à d'extatiques élans, à des aspirations qui défièrent l'impossible et se cherchèrent un but dans le plus lointain pays des rêves. Et, comme tout profite à ces grands évènements qui marquent le passage de Dieu à travers l'histoire, les mystiques ne travaillèrent pas avec moins d'ardeur que les incrédules à l'œuvre de la Révolution.

Alors, en effet, commencèrent à courir parmi le peuple des rumeurs qui l'agitèrent en sens divers. On parlait de personnages liés entre eux par des serments redoutables et tout entiers à de ténébreux desseins. On les disait possesseurs de secrets qui valaient des trésors, et on leur attribuait un pouvoir magique. Bientôt le bruit se répandit et s'accrédita que des chimistes inconnus s'étaient établis au faubourg Saint-Marceau. Dans des laboratoires que des soins vigilants dérobaient à la persécution, des hommes au regard pénétrant, au langage inintelligible, aux vêtements souillés, s'occupaient activement soit à faire de l'or, soit à fixer le mercure, soit à doubler la grosseur des diamants ou à composer des élixirs. Ces singuliers travailleurs restaient volontiers confinés dans leur faubourg; ils habitaient des réduits obscurs, et ne semblaient en aucune sorte associés à la jouissance des richesses dont on aurait pu les supposer créateurs. Mais ils avaient des chefs qui se faisaient rechercher dans le monde et y déployaient avec grâce, avec générosité, une opulence éblouissante. Tel d'entre eux auquel on ne savait ni domaines, ni contrats, ni rente, ni famille, menait une existence de souverain et dépensait plus en bienfaits que les princes ne faisaient en spectacles et en fêtes.

De là nombre de suppositions contradictoires. « Ce sont des êtres surnaturels, pensait le vulgaire : il faut les respecter et les craindre, car leur science vient des anges ou des démons ; la nature leur obéit, et il n'est rien d'égal à leur puissance. » Pour d'autres, ce n'étaient que des imposteurs dont l'imbécillité publique faisait seule le génie, la vertu et la fortune. D'autres enfin les regardaient comme des sectaires qui avaient juré la ruine de toutes les tyrannies : s'ils affectaient de vivre plongés dans l'étude des sciences occultes, c'était pour déjouer la surveillance et tromper l'inquiétude des gouvernements ; s'ils marchaient environnés de mystères, c'était pour mieux dominer, par l'attrait du merveilleux, la foule crédule ; leurs chefs étaient des apôtres de révolution, et l'or qui servait à préparer [illegible] la propagande, cet or qu'on prétendait fondu dans de magiques creusets, venait d'une caisse centrale alimentée par des souscriptions secrètes et systématiques, par des souscriptions de conspirateurs.

Sur ces entrefaites, Paris vit arriver un homme qu'entourait déjà une célébrité bizarre. Cet homme avait tous les avantages réunis à beaucoup de dignité dans le maintien, une figure expressive avec un mélange de douceur, un regard profond, une bouche où le dédain se trouvait tempéré par quelque chose d'affectueux et de tendre. En lui, rien qui ne fût étrange. Quel lieu du monde était celui de sa naissance? quelle famille la sienne? où et comment avait-il acquis le savoir dont il paraissait doué, et ses richesses qu'il dépensait magnifiquement? Il se faisait appeler le comte de Cagliostro : était-ce son vrai nom? Son âge même était incertain, plusieurs se plaisant à lui prêter, sous les dehors de la jeunesse, l'expérience d'une longue vie. On racontait de lui qu'il avait enfin trouvé la pierre philosophale ; qu'il savait l'avenir, qu'il était en commerce avec les esprits célestes. A Bâle, présenté à Lavater, il lui avait laissé une impression indéfinissable de défiance et d'admiration : « C'est un homme surprenant, écrivait, en parlant de Cagliostro, *le ministre du saint Evangile à Zurich*, le pieux et bon Lavater. Pourtant, je ne crois pas à cet homme. Oh! s'il était humble comme un enfant! si seulement il penchait pour la simplicité de l'Evangile, pour la dignité de Notre-Seigneur, qui serait plus grand que lui? »

Nous dirons bientôt quels motifs amenaient Cagliostro à Paris, et quel rôle lui avait été assigné. Mais, auparavant, il importe d'introduire le lecteur dans la mine que creusaient alors sous les trônes, sous les autels, des révolutionnaires bien autrement profonds et agissants que les encyclopédistes.

Une association composée d'hommes de tout pays, de toute religion, de tout rang, liés entre eux par des conventions symboliques, engagés sous la foi du serment à garder d'une manière inviolable le secret de leur existence intérieure, soumis à des épreuves lugubres, s'occupant de fantastiques cérémonies, mais pratiquant d'ailleurs la bienfaisance et se tenant pour égaux, bien que répartis en trois classes : *apprentis*, *compagnons* et *maîtres*, c'est en cela que consiste la franc-maçonnerie, mystique institution que les uns rattachent aux anciennes initiations d'Egypte, et que les autres font descendre d'une confrérie d'architectes déjà formée au troisième siècle.

Or, à la veille de la Révolution française, la franc-maçonnerie se trouvait avoir pris un développement immense. Répandue dans l'Europe entière, elle secondait le génie méditatif de l'Allemagne, agitait sourdement la France, et représentait partout l'image d'une société fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile.

Dans les loges maçonniques, en effet, les prétentions de l'orgueil héréditaire étaient proscrites, et les privilèges de la naissance écartés. Quand le profane qui voulait être initié entrait dans la chambre

... décisive de l'Association intégrale.

Quelques jours, quelques jours encore! et il en sera du phalanstère comme de l'origine des races et de toutes les grandes découvertes du génie humain: On ne pourra savoir où la première réalisation aura pris naissance, car plusieurs peuples se disputeront à la fois la gloire de cette création.]

De même que les révolutions politiques prouvent les vices des gouvernements, les faillites et les crises financières prouvent les vices du commerce. En ce moment ce qui se passe dans la Grande-Bretagne devrait bien ouvrir les yeux aux plus aveugles. S'il est un pays où le commerce et le crédit paraissaient assis sur de fortes bases, c'est certainement l'Angleterre. Là toutes les ressources d'une aristocratie puissante, toutes les préoccupations du gouvernement, toutes les grandeurs d'une domination industrielle, coloniale et maritime devaient garantir le commerce contre une ruine inopinée. Eh bien! c'est précisément là que le crédit commercial est le plus gravement ébranlé aujourd'hui. En ce moment, il y a deux voix lamentables qui clament auprès du gouvernement anglais et qui le mettent dans un inextricable embarras: la voix de l'Irlande affamée qui lui demande du pain, la voix du commerce aux abois qui lui demande une avance de plusieurs millions.

La banqueroute en Angleterre fait feu de file. Les faillites des maisons qui avaient spéculé sur les grains ont été les premières; puis les maisons engagées dans le commerce des colonies sont tombées à leur tour; enfin ce sont maintenant les banques elles-mêmes dont le crédit chancèle et succombe, et qui paralysent tout mouvement industriel et commercial. La chute de la banque de Liverpool a jeté la consternation dans la Grande-Bretagne.

Cependant, jusqu'ici, comme on peut le voir dans notre revue des nouvelles d'Angleterre, nos voisins d'outre-Manche sont loin de reconnaître la cause radicale des malheurs qui les frappent et de s'accorder sur les moyens de salut. La plupart d'entre eux paraissent croire que la crise n'est qu'accidentelle, passagère, et qu'en recourant au crédit des hauts barons de la finance ils peuvent en sortir. Ils ne voient pas que c'est déjà aux exploits de la spéculations, aux bénéfices monstrueux des grands agioteurs qu'ils doivent leur détresse actuelle, et qu'ils ne peuvent appeler l'intervention de la féodalité financière sans retomber bientôt dans la même situation.

Un correspondant du *Daily-News*, dont nous citons plus loin l'opinion, comprend seul la manœuvre de la maison Rothschild dans cette ocurrence. Cette maison, qui ne s'est enrichie qu'en exploitant les malheurs publics, vient de concentrer à Londres des tonnes d'or qui la mettent en mesure de rétablir jusqu'à un certain point le crédit et la circulation. Mais à peine les rois de la finance auront-ils gagné en Angleterre quelques millions en spéculant sur le retour de la confiance, qu'ils reporteront leurs capitaux à Paris pour faire face au premier versement de l'emprunt français et qu'ils feront renaître derrière eux, à Londres, la pénurie, le découragement et la ruine. Il en sera ainsi, dit le correspondant du *Daily-News* jusqu'à ce que John Bull ouvre les yeux et s'aperçoive de ce manége.

Hélas! l'Angleterre paraît condamnée à expier ainsi bien amèrement ses grandeurs aristocratiques, et à subir de nos jours une

... la décision définitive des gouvernements français et anglais. Tapoa, notre chef, qui a accompagné la reine Pomaré à Taïti, y est encore, mais on l'attend incessamment.

CONSEIL COLONIAL DE BOURBON.

Election des délégués.

Le conseil colonial de Bourbon vient de procéder à la réélection de ses délégués. Après de longues hésitations, les choix se sont fixés sur M. le marquis de Castellane et sur M. Dejean de La Batie. Le triomphe de ce dernier et l'exclusion de l'honorable M. Sully-Brunet porteraient à penser que, par exception à ce qui se passe dans nos colonies en général, le parti de la résistance aveugle domine encore à Bourbon et lui dicte sa politique. Mais on est tenté de se rassurer quand on songe que l'élection, à la date du 27 février 1846, de M. Sully-Brunet ayant été suivie de la démission en masse de tous ceux des membres du conseil colonial dont les voix lui avaient été hostiles, et la dissolution du conseil ayant été la conséquence forcée de cette retraite systématique, la nouvelle assemblée, loin d'être le résultat de la libre manifestation de l'esprit public, n'a dû être que le produit de déplorables intrigues auxquelles ont présidé les mêmes hommes qui, dans les mois de mars de l'année 1846, donnaient déjà l'exemple d'une résistance, ou plutôt d'un parti pris voisin du scandale.

La mort de M. le marquis de Castellane appellera de nouveau le conseil colonial de Bourbon à se nommer un délégué. Nous espérons que, sollicitée par l'exemple de nos autres colonies, l'île Bourbon se décidera à entrer dans la politique d'affranchissement, dans cette politique qui vaut en ce moment à l'une de ses sœurs, la Guadeloupe, le suffrage de tous les amis éclairés des colonies et l'appui de la presse indépendante. Ajoutons que cette politique, si elle parvenait à prévaloir au conseil colonial de Bourbon, ramènerait indubitablement à la délégation l'honorable M. Sully-Brunet. Que celui-ci, fort du sentiment de son devoir, fort surtout de l'art. *E*, 19 de la loi du 24 avril 1833, continue donc à se considérer comme investi d'un mandat dont il est digne à tant de titres, qu'il continue, de concert avec les délégués de la Guadeloupe, à représenter ici cette politique à la fois sage et libérale, à laquelle nous devrons bientôt la régénération de nos colonies.

Les citoyens suisses établis à Paris nous adressent la lettre suivante, que nous accueillons avec plaisir, ne doutant pas que les sentiments qu'elle exprime ne soient partagés par tous les Suisses, y compris ceux du Sonderbund:

Paris, le 22 octobre 1847.

Monsieur le rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

On lit dans le *Journal des Débats* d'aujourd'hui, sous la rubrique de Berne, un article sur les affaires de Suisse, qui finit par cette conclusion:

« Le cœur se serre en présence de ce triste et affreux spectacle.
» Non, je ne croyais pas, avant ce moment, qu'une guerre si injuste
» et si horrible pût se voir au milieu du dix-neuvième siècle, guerre
» de la violence contre le droit, du despotisme du nombre contre la
» liberté, des passions les plus désordonnées et les plus anarchiques
» contre l'ordre légal. Malgré moi je tourne mes yeux vers la France,
» et je cherche de ce côté la main qui finira cette guerre, si elle ne
» veut la prévenir. »

Les soussignés, tant en leurs noms qu'en ceux de leurs compatriotes habitant cette capitale, et dont les cœurs vraiment suisses battent au souvenir de la patrie, protestent avec énergie contre un pareil lan-

HELLINGER, Chaussée Clignancourt, 42. — Jules FASNACHT.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Une poursuite disciplinaire vient d'être intentée contre M. Gambon, juge suppléant au tribunal de Cosnes, parce qu'il a exprimé sa libre opinion sur un toast au roi proposé dans un banquet réformiste. Les tacticiens du ministère s'efforcent de faire croire que tous ceux qui ne parlent pas avec enthousiasme à la Royauté veulent nécessairement la renverser. Comme tactique, le procédé est bon, car il sert à diviser le pays, et c'est un vieux principe machiavélique et diabolique que celui de *diviser pour régner*. Mais, comme logique, c'est mauvais. Au moment où les rétrogrades ou stationnaires affectent de fourrer la royauté partout, et chercher à opérer une sorte de restauration bâtarde des us et coutumes monarchiques, au moment où le cabinet ministériel forme des alliances avec les cabinets despotes de l'Autriche et de la Russie contre les peuples libres de la Suisse, un homme franc et loyal a raison de garder le silence sur des matières dont il n'est pas permis de dire tout ce qu'on pense dans une manifestation publique, le silence est aussi bien la leçon des rois constitutionnels que des rois absolus. Mais ne venons-nous pas de donner un nouveau scandale aux néo-monarchistes de la classe bourgeoise? Des leçons à un roi! quelle abomination!

— L'assassinat commis par M. le duc de Praslin sur sa femme, avec des circonstances si horribles, dont quelques-unes ont été dévoilées à la connaissance du public, a donné lieu, comme on le sait, à l'arrestation de Mlle de Luzzy, gouvernante des enfants, non pas qu'on eût un commencement de preuves contre elle, mais par simple mesure de précaution. Cette demoiselle continue à demeurer en prison, quoique rien ne soit venu depuis justifier son incarcération; il est vrai de dire qu'elle n'a ni parents ni protecteurs!

— La dissolution de la société du chemin de fer de Lyon à Avignon a été prononcée en réunion générale des actionnaires. Cette assemblée a fait peu d'honneur aux agioteurs; mais on sait qu'ils ne travaillent pas pour l'honneur.

— Un grand conseil de ministres s'est tenu aux Tuileries. Les affaires suisses y ont été examinées. Rien n'a encore transpiré sur le résultat de la délibération; mais l'attitude du *Journal des Débats*, qui envenime les difficultés, attise le feu des discordes, s'efforce (lui voltairien et presque athée) de transformer la guerre civile en guerre de religion, et cherche à tromper l'opinion en France par une foule d'assertions erronées, indique trop que le cabinet va encore commettre un nouvel attentat contre la liberté des peuples, en Suisse, comme il l'a fait en Portugal au profit d'une reine parjure. C'est une belle leçon pour les amis de la Civilisation, que de voir un gouvernement, sorti de la plus belle et plus pacifique révolution du monde, renier son origine et reformer la sainte-alliance des rois contre les peuples. Quelle plus éclatante démonstration du *cercle vicieux* dans lequel Fourier a annoncé que se roulerait toujours cette société maudite! Quand les peuples comprendront-ils la nécessité de s'élever plus haut dans l'échelle sociale!

— Le chemin de Creil à Saint-Quentin a été ouvert cette semaine *jusqu'à Compiègne*.

— Le *National* a été saisi pour un crime, délit ou autre chose, dont le parquet a seul encore le secret.

---

appelée *cabinet des réflexions*, il lisait sur les murs tendus de noir et couverts d'emblèmes funéraires, cette inscription caractéristique: « Si tu tiens aux distinctions humaines, sors; on n'en connaît pas ici. » Par le discours de l'orateur, le récipiendaire apprenait que le but de la franc-maçonnerie était d'effacer les distinctions de couleur, de rang, de patrie; d'anéantir le fanatisme; d'extirpier les haines nationales; et c'était là ce qu'on exprimait sous l'allégorie d'un temple immatériel, élevé au grand architecte de l'univers, par les sages des divers climats, temple auguste dont les colonnes, symboles de force et de sagesse, étaient couronnées des *grenades de l'amitié*. Croire en Dieu était l'unique devoir religieux exigé du récipiendaire. Aussi y avait-il au-dessus du trône du président de chaque loge ou *vénérable*, un delta rayonnant au centre duquel était écrit en caractères hébraïques le nom de *Jéhovah*.

Ainsi, par le seul fait des bases constitutives de son existence, la franc-maçonnerie tendait à décrier les institutions et les idées du monde extérieur qui l'enveloppait. Il est vrai que les instructions maçonniques portaient soumission aux lois, observation des formes et des usages admis par la société du dehors, respect aux souverains. Il est vrai encore que, réunis à table, les maçons buvaient au roi dans les Etats monarchiques, et au magistrat suprême dans les républiques. Mais de semblables réserves commandées à la prudence d'une association que menaçaient tant de gouvernements ombrageux, ne suffisaient pas pour annuler les influences naturellement révolutionnaires, quoique en général pacifiques, de la franc-maçonnerie. Ceux qui en faisaient partie continuaient bien à être, dans la société *profane*, riches ou pauvres, nobles ou plébéiens; mais, au sein des loges, temples ouverts à la pratique d'une vie supérieure, riches, pauvres, nobles, plébéiens devaient se reconnaître égaux et s'appelaient frères. C'était une dénonciation indirecte, réelle pourtant et continue, des iniquités, des misères de l'ordre social; c'était une propagande en action, une prédication vivante.

D'un autre côté, l'ombre, le mystère, un serment terrible à prononcer, un secret à apprendre pour prix de mainte sinistre épreuve courageusement subie, un secret à garder sous peine d'être voué à l'exécration et à la mort, des signes particuliers auxquels les frères se reconnaissent aux deux bouts de la terre, des cérémonies qui se rapportaient à une histoire de meurtre et semblaient couvrir des idées de vengeance, quoi de plus propre à former des conspirateurs? Et comment une pareille institution, aux approches de la crise voulue par la société en travail, n'aurait-elle pas fourni des armes à l'audace calculée des sectaires, au génie de la liberté prudente?

On sait sur quel récit allégorique repose, comme une base sacrée, toute la franc-maçonnerie.

Adoniram avait été chargé par Salomon de diriger les travaux de construction du temple de Jérusalem. Ses ouvriers étaient au nombre de trois mille. Pour ne pas les confondre, dans la distribution des salaires, Adoniram les divisa en trois classes, apprentis, compagnons et maîtres. On se distingua et l'on se reconnut au moyen de mots, de signes, d'attouchements, qui devaient rester secrets. Or, trois compagnons voulant avoir la parole de maître, résolurent d'en arracher la révélation à Adoniram ou de l'assassiner. Ils se cachent dans le temple et se postent aux différentes portes. Adoniram s'étant présenté à celle du midi, le premier compagnon lui demande la *parole de maître*, et, sur son refus, le frappe violemment à la tête d'une règle dont il était armé. Adoniram s'enfuit à la porte de l'occident, où le second compagnon le frappe au cœur d'un coup d'équerre. Recueillant ses forces, il essaie de se sauver par la porte de l'orient; mais le troisième compagnon l'arrête et, ne pouvant obtenir de lui la parole, l'étend mort d'un coup de maillet. La nuit venue, les assassins prirent le corps et l'allèrent enterrer sur le mont Liban, où il fut retrouvé par neuf maîtres que Salomon avait envoyés à la découverte. La tombe, sur laquelle s'élevait un acacia, ayant été fouillée, et ceux qui touchèrent le cadavre s'étant écriés *Mac Benac*, « la chair quitte les os, » il fut convenu que ce mot serait désormais substitué, parmi les maîtres, à la parole perdue.

Telle est l'étrange histoire que rappelle et figure, dans la franc-maçonnerie, la réception au grade de maître, cérémonie qui a lieu autour d'un sarcophage, à la lueur d'une lanterne sourde formée d'une tête de mort, dans une salle où, sur des tentures noires, sont brodés en blanc des squelettes.

Alors que, sous la main de pouvoirs violents, la société frémissait d'impatience, mais se voyait réduite à voiler ses colères, combien de ressources des pratiques de ce genre ne ménageaient-elles pas aux artisans de complots! Car enfin quel était ce martyr dont il s'agissait de poursuivre la vengeance? Quelle était cette parole sainte qu'il fallait reconquérir?

Lorsque, chassés de leur pays par la révolution de 1688, les Jacobites étaient venus chercher asile en France, où ils apportèrent les règles de la franc-maçonnerie, ils n'avaient pas manqué d'en interpréter les symboles au gré de leurs passions et de leurs espérances. Dans plusieurs des loges dont lord Derventwater nous avait fourni le modèle, dans le *chapitre d'Ecosse jacobite* que Charles-Edouard Stuart fonda lui-même à Arras sous la présidence du père de Robespierre, Adoniram c'était Charles Ier; Cromwell et les siens représentaient les assassins de l'architecte-martyr; la parole perdue, c'était *royauté*.

Mais les données essentielles de la franc-maçonnerie étaient trop démocratiques pour se prêter longtemps à des menées de prétendant.

Le cadre de l'institution s'élargissant, la démocratie courut y prendre place; et, à côté de beaucoup de frères dont la vie maçonnique ne servait qu'à charmer l'orgueil, à occuper les loisirs ou à mettre en action la bienfaisance, il y eut ceux qui se nourrissaient de pensées actives, ceux que l'esprit des révolutions agitait.

Les choses symboliques se plient aux interprétations les plus diverses: quelques-uns ne tardèrent pas à affirmer que la franc-maçonnerie continuait l'ordre, si tragiquement célèbre, des templiers; et, dans ce système, Adoniram, ce fut Jacques Molay; les meurtriers, ce furent Philippe-le-Bel, personnification de la tyrannie politique, Clément V, personnification de la tyrannie religieuse, et les juges qu'ils avaient transformés en bourreaux; la parole perdue, ce fut *liberté*.

Bientôt se produisirent des innovations d'un caractère redoutable. Comme les trois grades de la maçonnerie ordinaire comprenaient un grand nombre d'hommes opposés par état et par principes à tout projet de subversion sociale, les novateurs multiplièrent les degrés de l'échelle mystique à gravir; ils créèrent des arrière-loges réservées aux âmes ardentes, ils instituèrent les *hauts grades d'Elu*, de *chevalier du soleil*, de la *stricte observance*, de *kadosch*, ou homme régénéré, sanctuaires ténébreux dont les portes ne s'ouvraient à l'adepte qu'après une longue serie d'épreuves, calculées de manière à constater les progrès de son éducation révolutionnaire, à éprouver la constance de sa foi, à essayer la trempe de son cœur. Là, au milieu d'une foule de pratiques tantôt puériles, tantôt sinistres, rien qui ne se rapportât à des idées d'affranchissement et d'égalité.

Dans le grade de *chevalier du soleil*, par exemple, lorsqu'une réception avait lieu, le *très vénérable* commençait par demander au *premier surveillant*: « Quelle heure est-il? » et celui-ci devait répondre: « L'heure de l'obscurité parmi les hommes. » Interrogé, à son tour, sur les motifs qui l'amenaient, le récipiendaire répondait: « Je viens chercher la lumière. Car, mes compagnons et moi, nous nous sommes égarés à travers la nuit qui couvre le monde. Des nuages obscurcissent *Hespérus*, l'étoile de l'Europe. Ils sont formés par l'encens que la superstition offre aux despotes. »

Le septième grade de la haute maçonnerie, celui de *chevalier de l'épée* et de *rose-croix*, donnait lieu à des scènes non moins caractéristiques. Les formes et allégories de ce grade étaient empruntées à ce que l'histoire raconte de la captivité des juifs à Babylone, de la destruction de leur temple et de la permission de le rebâtir accordée par Cyrus à Jérobabel. Vêtu de rouge, ceint du tablier écossais, chargé de chaînes, le récipiendaire, sous le nom de Jérobabel, était conduit jusqu'au trône de Cyrus, dans un appartement tendu de vert et que soixante-dix flambeaux éclairaient, en commémoration des soixante-dix années de la captivité des juifs. « Qui êtes-vous? » demandait Cyrus. — Le premier entre mes égaux, maçon par rang, captif par disgrâce. — Votre nom? — Jérobabel. — Votre âge? — Soixante-dix ans. — Quel sujet vous amène? — Les larmes et la misère de mes frères. — Dites-moi les secrets de la maçonnerie: votre liberté est à ce prix. — Quand Salomon nous donna les premiers principes de la maçonnerie, il nous apprit que l'égalité devait être notre suprême loi,

SUPPLEMENT.

Naples.

Après avoir organisé la municipalité romaine, le pape vient d'organiser le conseil d'Etat.

L'ordonnance a été rendue le 5 ; elle comprend 7 titres et 56 articles ; on ne l'attendait pas de sitôt, et la joie des Romains a été au comble. Nous donnons le préambule et l'analyse de ce *motu proprio* :

Lorsque, par notre circulaire du 19 avril dernier, nous annoncions vouloir choisir et appeler à Rome, de chaque province de l'Etat pontifical, des personnes recommandables, notre intention était de former un conseil d'Etat et de doter ainsi le gouvernement pontifical d'une institution qui, si elle est actuellement appréciée chez les autres gouvernements européens, n'en fut pas moins, dans d'autres temps, la gloire des Etats du Saint Siège, gloire due au génie des pontifes romains.

Nous sommes persuadés que, lorsque le concours des lumières et de l'expérience des personnes honorées des suffrages des provinces entières, nous viendra en aide, il nous sera plus aisé de mettre vigoureusement la main à l'administration publique et de lui donner le caractère d'utilité, objet de notre sollicitude.

C'est là le but que nous sommes sûrs d'atteindre, puisque à notre volonté bien arrêtée s'allie la modération des esprits qui permet de recueillir le fruit des semences déjà répandues ; nous ferons ainsi connaître au monde entier, soit par l'organe de la voix, soit par la presse, soit par l'attitude qu'une population inspirée par la religion, dévouée à son prince et douée de bon sens, sait apprécier un bienfait politique et exprimer sa gratitude avec un esprit d'ordre et de modération.

C'est le seul prix que nous demandons en récompense de nos soins constants pour le bien public, et nous nous flattons de l'obtenir.

Confiant dans l'aide de la Providence divine, et voulant que nos souveraines résolutions soient exécutées, de notre propre mouvement, en pleine connaissance de cause et avec notre autorité suprême, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Le titre I compose le conseil d'Etat d'un cardinal président, d'un prélat vice-président, et de 24 conseillers, nommés par les provinces, qui auront des appointements fixes.

Chaque province enverra un conseiller; Bologne deux; Rome avec sa banlieue en aura quatre.

Le titre II règle le mode d'élection et de nomination des conseillers (cousultori).

Le titre III, division et présidence de la consulte d'Etat, en 4 sections :

Section 1re, législation.
Section 2e, finances.
Section 3e, administration intérieure, commerce et industrie.
Section 4e, armée, travaux publics, prisons, maisons de détention.
Le titre IV concerne les attributions du conseil d'Etat.

Art. 23. Le conseil d'Etat est institué pour aider la marche de l'administration publique.

Art. 25. Le conseil d'Etat sera entendu dans les affaires suivantes :

1° Celles du gouvernement (affari gobernativi) qui touchent en général à l'intérêt de l'Etat ou des provinces en particulier ;

2° Au sujet de la rédaction des lois, de leurs réformes, de leurs modifications, au sujet de l'examen de tous les règlements administratifs;

3° Pour la création ou l'amortissement des dettes publiques, pour imposer ou diminuer les taxes, pour l'aliénation des biens ou autres propriétés de l'Etat;

4° Pour concéder des fermages (appalti) nouveaux, et confirmer ceux qui existent;

5° Pour régler les tarifs des droits de douane et établir des traités de commerce;

... prépotence de la part de certains employés, ou chefs de bureaux. Mais centralisation, contrôle, discussion dans les affaires, tels sont les grands résultats que promettent les sages et libérales dispositions de ce *motu proprio*, digne, comme les précédents, du grand pape qui les a signés.

Les bonnes intentions que l'on avait prêtées au roi des Deux-Siciles ne semblent pas fort sérieuses. En attendant du moins, la terreur continue à régner dans le royaume.

Un supplément de l'*Alba*, que nous recevons ce matin, contient la correspondance suivante de Naples, 12 octobre :

« Du sang et toujours du sang, voilà le résumé de les nouvelles qui nous arrivent de tout le royaume. Les insurgés se battent avec une admirable bravoure et avec succès. Leurs victoires assombrissent de plus en plus l'esprit du roi et des ministres.

Hier on a fusillé à Gerace, les jeunes gens dont les noms suivent : tous étaient remarquables par l'esprit et par le cœur : Michel Bello de Lidemo; Gaetano Ruflo, de Rovalino; Domenico Salvatori, de Bianco ; Pietro Mazzoni, de Roccella; Rocco Virducci, de Caraffa ; Gemelli.

» Les dernières paroles de ces martyrs furent : *Vive Pie IX! vive l'Italie* ! Ils tombèrent avec le courage qu'ont montré les autres martyrs de la liberté.

» Deux autres exécutions ont eu lieu à Reggio. Un des fusillés se nommait Rosselli ; nous ignorons le nom de l'autre. Tous deux moururent en héros, le nom de l'Italie sur les lèvres. Aux exécutions de Gerace assistait le sous-intendant Bonafede, qui, tombé quelques jours auparavant aux mains des insurgés, avait été généreusement rendu à la liberté.

» Les prisons de Naples regorgent de prisonniers. On a arrêté dans cette ville les barons Marsico et Cozzolino, et le chevalier Stocco, riches propriétaires de Cosenza, qui se trouvaient à Naples pour leurs affaires. Le roi est à Portici.

» Les familles de la plupart de ceux qui ont été arrêtés sont dans l'ignorance à leur égard. On répand des bruits auxquels nous ne voulons pas croire pour l'honneur de notre siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est que les tortures employées depuis peu pour obtenir les révélations des complices dépassent ce qu'on nous raconte du moyen-âge. Naples est dans la consternation et dans la terreur. Il n'est pas permis de s'arrêter dans les rues à causer sous peine d'être entouré par les agents de police, interrogé séparément de ses compagnons sur le sujet de l'entretien, et gare à vous s'il y a contradiction !

» A chaque victoire des bandes de Romeo, Plotino, Longobacco, la sévérité du gouvernement redouble. Il paraît décidé à l'emporter par la terreur. »

SUISSE.

Réunion de la Diète. — Derniers efforts pacifiques. — Envois de représentants fédéraux aux sept cantons. — Lettre sur le caractère indépendant de la Suisse.

Au moment de s'engager dans une guerre civile des plus déplorables, les hommes d'état de la Suisse ont voulu, pour acquit de conscience, essayer une démarche de conciliation. La Diète a repris, le 18, ses délibérations sur la question brûlante, et, malgré les provocations réitérées du Sonderbund, elle a décidé, à la majorité de 12 1/2, qu'elle enverrait deux commissaires fédéraux dans chacun des sept cantons de la ligue, et qu'elle adresserait une proclamation aux populations de ces sept cantons, afin de prouver son esprit de paix et de conciliation. La Diète a pris cette mesure avec une activité et une assurance qui prouvent qu'elle est bien décidée à écarter les obsta-

... parti libéral. Il y a un catholique et un protestant pour chaque canton.

Le choix d'hommes aussi conciliants est la meilleure preuve que la Diète ait pu donner du désir qu'elle a de terminer les différends par les moyens pacifiques ; mais elle n'en est, nous écrit-on, que plus décidée à marcher en avant si ces moyens ne suffisent pas.

La mission de ces ambassadeurs de paix absorbera au moins douze jours, surtout si les gouvernements des Etats de la ligue, ou au moins quelques-uns d'entre eux, Zug, entre autres, se décident à consulter encore une fois, soit leurs landsgemeindes, soit leurs grands conseils respectifs. Il en est, dit un correspondant, qui recourront à ce moyen, ne fût-ce que pour gagner du temps; car, pour eux, traîner l'affaire en longueur est un point capital ; ils espèrent toujours que le mouvement qui se manifeste dans toute l'Italie sera comprimé, et que l'Autriche, sinon la France, pourra alors diriger toute sa sollicitude sur les affaires suisses.

L'impatience est extrême à Berne et dans les campagnes ; les mêmes sentiments paraissent animer les autres cantons libéraux; partout on demande à grands cris qu'on en finisse. Les députés du Sonderbund ont la même jactance, affectent autant de résolution que précédemment et repoussent toute transaction; il faut cependant en excepter M. Bossard, de Zug, qui a parlé d'arrangement, si certaines garanties étaient données; il fera, a-t-il dit, des propositions plus tard ; mais on pense que ce n'est là qu'un moyen de gagner du temps.

Les nouvelles sur les mouvements de troupes dans les cantons du Sonderbund sont souvent contradictoires ; des bataillons sont réunis sur un point, licenciés ensuite; il en est de même du landsturm; il paraît qu'il s'agit plutôt d'inspections et de revues que de projets réels d'offensive contre l'Argovie. On parle d'un bataillon de Schwytz et d'un autre du Valais qui seraient arrivés sur le territoire de Lucerne; mais nous en doutons encore ; dans tous les cas Argovie, Zurich et Berne sont sur leurs gardes et auraient bientôt puni toute tentative audacieuse.

L'émigration fribourgeoise voit ses rangs augmenter tous les jours; des citoyens que la situation inquiète, quittent leur domicile et se réfugient dans les cantons de Berne et de Vaud; une crise est imminente dans le canton de Fribourg. En cas d'invasion, les réfugiés formeront un bataillon de marche.

La pétition des seize communes du district de Morat a produit une grande sensation; elles déclarent qu'elles ne prendront jamais les armes contre la Confédération, et elles réclament la protection de la Diète.

En attendant le retour de ses commissaires de paix, la Diète complétera l'état-major fédéral et s'occupera de quelques questions secondaires, celle surtout de la saisie du bateau à vapeur l'*Industrie*. Il est probable qu'elle aura nommé cette semaine le général en chef. Le conseil fédéral, réuni dès le 14, s'occupe avec activité de l'organisation de l'armée.

Cependant, un fait des plus graves qui vient de se passer dans le chef-lieu du Sonderbund, et que rapporte le correspondant du *Constitutionnel*, rend probable qu'avant même que l'on connaisse le résultat de la mission des commissaires fédéraux, la Diète sera obligée de procéder militairement contre Lucerne, car l'on a reçu le 19, à Berne, des nouvelles qui prouvent que le gouvernement de ce canton méprise plus que jamais les ordres de l'autorité fédérale :

« M. le colonel Kurz avait été chargé de recevoir, des mains de l'ancien commissaire fédéral en chef des guerres, les effets d'hôpitaux qui se trouvent à Lucerne, et qui appartiennent à la Confédération. Parmi ces objets se trouvent 4,000 couvertures de laine. Déjà une voiture chargée de ces effets était parvenue à Lœdeli (faubourg de Lucerne), lorsque l'officier supérieur de police se mit à la poursuite de

---

Or, elle n'existe pas ici. Votre rang, vos titres, votre fastueuse supériorité, votre cour, tout cela est incompatible avec les mystères de notre ordre... Mais j'ai pris des engagements inviolables. S'il faut les violer pour redevenir libre, j'aime mieux rester captif. » Alors le souverain frappait sept coups, et, après avoir félicité le récipiendaire de sa vertu, de sa discrétion, de sa fermeté, il ordonnait qu'on lui ôtât ses chaînes. On l'armait ensuite d'une épée en lui disant : « Soyez reconnu chef sur vos égaux. » Et il allait annoncer à ses frères que le sommeil du peuple était fini, que le jour de la commune délivrance venait enfin de se lever.

C'est aux écoles souterraines dans lesquelles avaient cours de pareils enseignements que Condorcet faisait allusion lorsque, annonçant cette histoire des progrès de l'esprit humain qu'interrompit sa mort, il se promettait de dire quels coups l'idolâtrie monarchique et la superstition avaient reçus des sociétés secrètes, fille de l'ordre des templiers.

Il ne faut donc pas s'étonner si les francs-maçons inspirèrent une vague terreur aux gouvernements les plus soupçonneux ; s'ils furent anathématisés à Rome par Clément XII, poursuivis en Espagne par l'inquisition, persécutés à Naples ; si, en France, la Sorbonne les déclara *dignes des peines éternelles*. Et toutefois, grâce au mécanisme habile de l'institution, la franc-maçonnerie trouva dans les princes et les nobles moins d'ennemis que de protecteurs. Il plut à des souverains, au grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier. Pourquoi non ? L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement de la franc-maçonnerie ce qu'on leur en pouvait montrer sans péril, et ils n'avaient point à s'en inquiéter, retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs où le fond des doctrines ne perçait que confusément à travers l'allégorie, et où beaucoup ne voyaient qu'une occasion de divertissement, que des banquets joyeux, que des principes laissés et repris au seuil des loges, que des formules sans application à la vie ordinaire, et, en un mot, qu'une comédie de l'égalité. Mais, en ces matières, la comédie touche au drame ; et il arriva, par une juste et remarquable dispensation de la Providence, que les plus orgueilleux contempteurs du peuple furent amenés à couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes.

Cependant, parmi les princes dont nous parlons, il y en eut un envers qui la discrétion ne fut point nécessaire. C'était le duc de Chartres, le futur ami de Danton, ce Philippe-Egalité si célèbre dans les fastes de la Révolution, à laquelle il devint suspect et qui le tua. Quoique jeune encore et livré aux étourdissements du plaisir, il sentait déjà s'agiter en lui cet esprit d'opposition qui est quelquefois la vertu des branches cadettes, souvent leur crime, toujours leur mobile et leur tourment. La franc-maçonnerie l'attira. Elle lui donnait un pouvoir à exercer sans efforts ; elle promettait de le conduire, le long de chemins abrités, jusqu'à la domination du forum ; elle lui préparait un trône moins en vue, mais aussi moins vulgaire et moins exposé que celui de Louis XVI ; enfin, à côté du royaume connu, où la fortune avait rejeté sa maison sur le second plan, elle lui formait un empire peuplé de sujets volontaires et gardé par des soldats pensifs. Il accepta donc la grande maîtrise aussitôt qu'elle lui fut offerte ; et, l'année suivante (1772), la franc-maçonnerie de France, depuis longtemps en proie à d'anarchiques rivalités, se resserra sous une direction centrale et régulière, qui s'empressa de détruire l'inamovibilité des *vénérables*, constitua l'ordre sur des bases entièrement démocratiques, et prit le nom de Grand-Orient. Là fut le point central de la correspondance générale des loges ; là se réunirent et résidèrent les députés des villes que le mouvement occulte embrassait ; de là partirent des instructions dont un chiffre spécial ou un langage énigmatique ne permettait pas aux regards ennemis de pénétrer le sens.

Dès ce moment, la franc-maçonnerie s'ouvrit, jour par jour, à la plupart des hommes que nous retrouverons au milieu de la mêlée révolutionnaire. Dans la loge des *Neuf Sœurs* vinrent successivement se grouper Garat, Brissot, Bailly, Camille Desmoulins, Condorcet, Champfort, Danton, dom Gerle, Rabaut-Saint-Etienne, Pétion. Fauchet, Goupil de Prefeln et Bonneville dominèrent dans la loge de la *Bouche de fer*. Sieyès fonda au Palais-Royal le club des *Vingt-deux*. La loge de la *Candeur* devint, quand la révolution gronda, le rendez-vous des partisans de Philippe d'Orléans : Laclos, La Touche, Sillery; et, parmi eux, se rencontrèrent Custine, les deux Lameth, Lafayette.

Mais la franc-maçonnerie, on l'a vu, n'avait pas un caractère homogène. Les trois premiers grades admettaient toutes sortes d'opinions, au delà, la diversité des rites répondait à celle des systèmes ; et, comme on en peut juger par les noms de Sieyès, de Condorcet, de Brissot, la philosophie des encyclopédistes et les tendances de la bourgeoisie avaient une large place dans les loges. C'est ce qui frappa Weishaupt, professeur de droit canonique à l'université d'Ingolstadt, un des plus profonds conspirateurs qui aient jamais existé. Il se mit donc à méditer des combinaisons nouvelles.

Par le seul attrait du mystère, par la seule puissance de l'association, soumettre à une même volonté et animer d'un même souffle des milliers d'hommes pris dans chaque contrée du monde, mais d'abord en Allemagne et en France ; faire de ces hommes, au moyen d'une éducation lente et graduée, des êtres entièrement nouveaux ; les rendre obéissants jusqu'au délire, jusqu'à la mort, à des chefs invisibles et ignorés ; avec une légion pareille, peser secrètement sur les cours, envelopper les souverains, diriger à leur insu les gouvernements, et mener l'Europe à ce point que toute superstition fût anéantie, toute monarchie abattue, tout privilège de naissance déclaré injuste, le droit même de propriété aboli et l'égalité des premiers chrétiens proclamée, tel fut le plan gigantesque du fondateur de l'ILLUMINISME.

C'était s'imposer des nécessités terribles. Ne faudrait-il pas employer des procédés indignes du but? Ne faudrait-il pas descendre de la prudence aux artifices, de la vigilance à l'espionnage? Weishaupt le sentit et n'hésita point. Elevé par les jésuites, il s'était promis de les combattre et de les vaincre avec leurs propres armes. Son principe fut que, pour atteindre à de nobles résultats, les bons devaient recourir aux moyens dont les méchants se servent pour acquérir un empire funeste. Il fit à la nature humaine cette injure de croire qu'on ne la pouvait affranchir qu'en la trompant ; et, manquant de respect à la vérité dont il poursuivait le triomphe, il mit la ruse au nombre de ses chances de succès. « Tout engagement secret, disait-il, est une source d'enthousiasme. Il est inutile d'en rechercher les causes : le fait existe ; cela suffit. » Et il demanda au mysticisme ses plus intimes ressources.

Les circonstances, du reste, étaient favorables à l'adoption des pratiques occultes. Les esprits, depuis quelque temps, ne s'entretenaient en Allemagne que de choses étranges. Un curé, nommé Gassner, qui exorcisait les possédés du démon et guérissait les malades par de simples formules, comptait dans toute l'Allemagne catholique près d'un million d'adhérents. A Leipsick, on avait vu une foule immense se répandre un jour sur une place publique au milieu de laquelle devait apparaître, à un moment donné, l'ombre du magicien Schœpfer, mort en 1774. On publiait des interprétations de l'Apocalypse. La reine de Prusse et ses femmes prétendaient avoir aperçu la *dame blanche*, qui paraissait, disait le peuple, toutes les fois qu'une personne de la famille royale devait mourir. Le penchant au merveilleux était général et vivement accusé.

Weishaupt avait à peine vingt-huit ans, lorsqu'en 1776 il jeta les bases de l'illuminisme. Ceux qui reçurent ses premières confidences s'appelèrent *aréopagites*. On convint que Weishaupt, connu des seuls aréopagites, serait le chef invisible et tout puissant de la secte ; que cette secte se diviserait en deux classes : celle des PRÉPARATIONS, comprenant les grades de *novice*, de *minerval*, d'*illuminé mineur*, d'*illuminé majeur*, et celle des MYSTÈRES, renfermant les grades de *prêtre*, de *régent*, de *philosophe* et d'*homme-roi*. Ces divisions et subdivisions avaient pour objet : premièrement de mesurer l'importance de l'adepte à ses progrès de la science de l'égalité, et puis d'exalter son imagination en lui faisant espérer la communication d'un secret précieux dès qu'il aurait atteint le grade supérieur. Il fut décidé que les illuminés des hautes classes s'appliqueraient à approfondir toutes les sciences, s'exerceraient à l'art d'expliquer les chiffres, d'enlever les empreintes des cachets, et ne rechercheraient les emplois que pour y mieux servir les intérêts de l'ordre. On parla d'établir une école de *minervales*, de manière à tirer parti des femmes, si impressionnables d'ordinaire, si portées aux sacrifices violents, si promptes à passionner autrui et à se passionner elles-mêmes ; mais on

Le Constitutionnel français renferme souvent sur la Suisse de fort bons articles ; d'autres fois cependant, ce journal se laisse aveugler en parlant de nos affaires par des préjugés que l'on est étonné de rencontrer dans une feuille qui a pris pour mission de défendre la liberté et l'indépendance de tous les peuples.

C'est ainsi qu'en repondant à un article du *Journal des Débats*, relatif à l'envoi de munitions au Sonderbund, le *Constitutionnel* oppose le parti radical suisse comme parti *français*, au Sonderbund comme parti autrichien. Que les chefs du Sonderbund soient dévoués à l'Autriche, cela est possible, c'est même très probable ; mais qu'en Suisse il y ait un parti français, c'est ce qui est complètement faux. Il y a une demi-année, la presse libérale suisse a réclamé énergiquement contre un discours de M. Thiers où l'on voulait aussi faire croire à l'existence, en Suisse, d'un parti français en opposition au parti autrichien. « M. Thiers, s'écriait la *Feuille de Soleure*, organe de M. Munzinger, l'un des plus habiles hommes d'état de la Suisse, M. Thiers a dû apprendre en 1838 que le parti libéral suisse est éminemment national, et conséquemment aussi peu français qu'autrichien.»

Mais il n'y a pas en Suisse, comme en Espagne, de parti français opposé à un autre parti dévoué à l'étranger. Les libéraux suisses aiment la nation française, cette grande et généreuse nation qui, à la fin du dernier siècle, a tant fait pour la liberté des peuples ; mais avant la France, la Suisse. « Qui voit sa patrie à Paris, à Vienne, n'est pas Suisse, descendît-il en ligne directe de Guillaume Tell. » Ces paroles d'un patriote suisse mort il y a quelques années, les libéraux suisses ne les oublient pas, et repoussent toute influence étrangère, qu'elle vienne de la France ou de l'Autriche. Je voudrais qu'en France on fût pénétré de cette idée que nous nous opposerons toujours à l'intervention française, non pas parce que les sympathies de M. Guizot sont pour le Sonderbund et les jésuites, mais parce que toute intervention d'un pays dans un autre est une calamité pour ce dernier. Supposez que M. Thiers fût ministre des affaires étrangères à la place de M. Guizot, et qu'il voulût intervenir en Suisse en faveur de la Diète et contre le Sonderbund, dans ce cas les libéraux suisses seraient les premiers à courir à la frontière pour repousser cette intervention. Que l'intervention étrangère soit faite au nom de la liberté ou en faveur du despotisme, la cause peut être différente, l'effet reste le même : l'intervention a toujours été et sera toujours le plus grand malheur qui puisse affliger un pays.

C'est au reste une manie aujourd'hui que ce protectorat, cette espèce de tutelle exercée par les grands états sur les petits. Mais la Suisse, elle, ne veut ni de ce protectorat, ni de cette tutelle. La Suisse veut être libre et indépendante, et elle le sera. Si tous les petits états faisaient comme elle, il y a longtemps que le despotisme des grandes puissances aurait eu une fin. M. Guizot a employé, à plusieurs reprises, sa toute grosse voix pour faire peur à la Suisse, pour *faire plus d'impression*, a-t-il dit, à la Chambre des pairs. Hé bien ! si M. Guizot veut savoir quel cas on fait chez nous de ses notes et des intrigues de la diplomatie, qu'il le demande à M. Bois-le-Comte, son ambassadeur !...

ESPAGNE.

Départ de Serrano. — Réconciliation royale. — Suspension des poursuites contre la presse.

La morale est officiellement rétablie dans le palais de la reine d'Espagne. Le général Serrano, nommé gouverneur-général de la province de Grenade, est parti de Madrid la veille du jour où le roi don François d'Assise, est rentré au palais, entre deux haies de soldats, avec le consentement de la reine, son épouse. La reine mère est arrivée le lendemain à l'improviste pour consacrer la réconciliation royale, qui est son ouvrage. Le duc de Valence et Mgr Brunelli, nonce du pape, avaient aidé de tout leur pouvoir à ce triomphe de la morale, qui paraît trop officiellement brusqué pour ne pas suggérer des doutes sur sa durée. Les Espagnols en sont très surpris eux-mêmes. D'aucuns [illegible] permission de revenir à Madrid.

Le parti modéré se rallie et se prépare à soutenir le choc de l'opposition dans les cortès. A la suggestion de M. Bravo, les membres de ce parti ont tenu une réunion à laquelle assistaient les présidents et vice-présidents des districts électoraux et d'autres notabilités de Madrid. La présidence a été attribuée au vénérable duc de Castro Torreno. Il a été nommé une commission chargée de stimuler le zèle des électeurs du parti modéré (pour les élections municipales). Elle se compose du duc de Castro Terreno et de MM. Acebal y Arrotia, comte d'Altamira, Bravo Murillo, Valero y Soto et Fernandez Septien.

ALLEMAGNE.

Le prince de Metternich et ses ministres.—MM. Sedlinsky et Deym.— La noblesse autrichienne. — La solidarité de Rothschild avec le prince de Metternich.

Une illusion d'un genre extraordinaire menace de surprendre M. Guizot et ses patrons. Le fidèle et féal allié du gouvernement de juillet, le prince de Metternich enfin, exposé aux critiques et aux remontrances du parti progressif en Autriche, pourrait bien un de ces beaux matins être forcé de quitter son poste. Nous n'exagérons pas, bien que nous ne croyions pas, comme certains correspondants allemands, à une chute prochaine de cet homme-borne monstre. Le correspondant de Vienne de l'*Observateur rhénan*, chez qui nous avons reconnu plus d'une fois de la justesse dans les aperçus et la connaissance des faits, assure qu'il est fortement question à Vienne d'un changement de système. Il annonce en même temps que M. le comte Sedlinsky, chef de la censure, une créature du prince, vient d'être révoqué de ses fonctions, et sera remplacé par M. le comte Deym. Nous connaissons personnellement ces deux représentants de la noblesse autrichienne. M. de Sedlinsky est un homme de manières aimables, mais à la fois corrupteur et corrompu. Il n'admet de principes d'aucune sorte; pour lui, le bonheur des humains consiste dans la beauté des chevaux et des femmes. Prouvez lui que la liberté de la presse augmentera le nombre de ces beautés, et il sera très libéral. Quant à ses opinions politiques, il ne connaît que celles que ses supérieurs lui prescrivent.

M. le comte Deym est tout à fait l'antipode du comte Sedlinsky, c'est la bonté et la bienveillance en personne. Il n'a aucuns préjugés, ni ceux des castes, ni ceux de la religion ; il est animé des sentiments les plus humains, mais il n'a pas assez de courage pour tirer les conséquences de ses principes. Il accepte ceux du prince de Metternich ; mais il les modifie, les adoucit, et souvent leur ôte l'odieux dont le prince sait si bien les entourer.

C'est lui qui fut envoyé à Cracovie, comme commissaire impérial, et sa présence n'a pas peu contribué à la pacification de la ville.

Si l'Autriche avait un empereur courageux et libéral, M. le comte Deym serait forcément son premier ministre, mais, jusqu'à présent, sa timidité l'a empêché de jouer un premier rôle. Il ne l'en faut pas moins classer dans le parti progressif de M. le baron de Kubeck.

C'est la Bohême qui dans ce moment donne du fil à retordre au prince de Metternich. La mission capitale du prince qui, au fond, n'est qu'un parvenu, a toujours été d'annihiler la véritable noblesse, et de l'éclipser par des médiocrités bureaucratiques. Ce système a été poursuivi avec suite dans toutes les provinces de l'Autriche. Par le coup d'Etat le plus injuste et le plus fanfaron, le prince vient d'insulter toute la haute noblesse de la Bohême, en lui ôtant des droits qui, de tout temps, avaient été respectés. On dit même que ceux qui ont voté contre l'allocation des fonds demandés, seront expulsés de la Diète. Il est hors de doute qu'à l'heure qu'il est la noblesse indépendante de la [illegible]

— Nous apprenons à l'instant que M. de Savigny, représentant de l'école historique, vient d'être nommé, par le roi de Prusse, président du conseil des ministres.

GRANDE-BRETAGNE.

La crise commerciale — La détresse de l'Irlande.

La crise commerciale, industrielle et financière augmente d'intensité en Angleterre ; le crédit et l'activité sont paralysés. Les journaux s'occupent presque exclusivement de cette question. L'effroi est dans les esprits, le découragement est dans les cœurs. Le *Times* prétend qu'il est illusoire de songer à des remèdes ou même à des palliatifs. Il dit que la cause en est bien simple, et qu'il n'y a point de remède possible ; que la nation est réellement pauvre, et que les plus faibles et les plus malheureux doivent nécessairement devenir victimes de cette pauvreté. La mauvaise récolte de l'année 1846 et le chômage industriel qui résulte de la concurrence étrangère sont les véritables causes de cette misère nationale ; le temps seul et le travail plus productif et plus soutenu peuvent rendre la richesse et l'aisance qui manquent à tout le monde.

D'autres journaux prétendent que le *Times* s'inspire du sentiment des riches, des agioteurs et des marchands seuls, pour tâcher de faire croire aux masses que c'est un malheur accidentel et inévitable, indépendant de tout système politique et économique, et que la nation doit s'y résigner sans demander de vaines réformes politiques et sociales qui ne changeraient rien à de pareils désordres.

La masse ne pense pas ainsi ; bien au contraire, elle prétend que le pays est très riche et qu'il manque réellement un meilleur système de distribution de la richesse sociale, pour satisfaire à tous les besoins.

La gêne et le découragement sont extrêmes dans le monde commercial. Les idées les plus diverses sont discutées dans les journaux et dans les meetings publics, comme moyens de remédier au mal. Les questions de banque, de libre échange, de crédit monétaire, de réforme sociale, d'organisation du travail, de monopole commercial et industriel, des droits de la propriété et beaucoup d'autres encore, sont journellement discutées et ardemment étudiées dans presque tous les journaux de Londres et des grandes villes de province.

Le *Morning Chronicle* demande que le gouvernement intervienne, en permettant à la Banque d'Angleterre de mettre en circulation une partie de la réserve imposée par la loi. Voici ce qu'il dit :

« Après la réponse faite par le gouvernement à la députation de Liverpool, le silence de Londres équivaudrait presque à la consécration de la politique ministérielle d'atermoiement et d'indécision. Les chefs du commerce du monde pensent réellement que ce n'est pas la pauvreté (*not poverty*), mais que c'est l'embargo législatif mis sur l'emploi de la propriété, qui a fait tout le mal ; que la panique cesserait demain si l'or retenu au fond des caisses pouvait s'en échapper pour la circulation. Il faut que le gouvernement se prononce tout haut à cet égard; qu'il donne la permission à la Banque d'Angleterre, par un ordre du conseil (qui serait ratifié immédiatement par le parlement) à l'effet d'émettre deux millions sterling de billets au-dessus de la limite de 14 millions sur les valeurs mercantiles ordinaires : en d'autres mots, le transport de 2 millions sterling de lingots d'un côté des bâtiments de la Banque, où l'on n'en a que faire, dans un autre côté où ils sont fort désirés. Ce serait là une mesure de la plus haute utilité. »

Un correspondant du *Daily News* prétend que le mal vient en grande partie des intrigues et des manéges financiers des grands banquiers de l'Europe qui exploitent le travail national de tous les pays par un système d'agiotage odieux, et qui asservissent à la fois les peuples et [illegible]

---

craignit leur impatience, leur indiscrétion, et cette partie du projet fut ajournée. Comme on ne pouvait prendre trop de précautions, le fondateur de l'illuminisme et ses complices adoptèrent des noms supposés : Weishaupt eut le nom de *Spartacus*, le baron de Knigge celui de *Philon*, Zwach celui de *Caton*, le marquis de Constanza celui de *Diomède*, le libraire Nicholaï celui de *Lucien*. Quiconque ne méprisait pas le vain bruit de la renommée, n'avait pas le fanatisme de Brutus ou l'audace de Catilina, fut déclaré incapable de remplir les principales fonctions de l'ordre. Et, quant au soin de recruter des disciples-conspirateurs, on le confia aux *frères insinuants*, choisis parmi les plus habiles, et dont les instructions portaient qu'ils s'astreindraient à des habitudes graves ; qu'ils mèneraient une vie régulière et propre à bien asseoir leur ascendant ; qu'ils ne s'adresseraient ni aux hommes d'une réputation compromise, ni à ceux de mœurs suspectes ; qu'ils s'attacheraient particulièrement à gagner les fonctionnaires publics, les serviteurs des princes, les libraires, les maîtres de poste et les maîtres d'école. Weishaupt voulait aussi qu'on s'étudiât à attirer les personnes d'un extérieur agréable. « Ces gens-là, disait-il, quand on sait les former, sont plus propres aux négociations... Ils ne sont pas de ceux qu'on peut charger de soulever le peuple, mais il faut choisir son monde..... Les yeux, examinez bien les yeux ; et ne négligez pas même dans vos observations le maintien, la démarche, la voix. »

Ce n'était qu'après avoir été attentivement observé, qu'un *novice* devenait *minerval*, et il était mis aussitôt sous la conduite d'un *illuminé dirigeant*, véritable instituteur qui, sans s'expliquer sur les tendances de l'association, soit sur le but définitif, s'attachait à dépouiller peu à peu l'adepte de tout préjugé, lui indiquait des lectures à faire, lui en expliquait le sens avec une réserve prudente, paraissant quelquefois partager des opinions qu'il eût été dangereux de combattre trop tôt, et ne négligeait rien pour ménager les transitions. Les rapports de l'*illuminé dirigeant* étaient-ils favorables à l'élève, le *minerval* passait au grade d'*illuminé mineur*. Alors seulement il apprenait que le but de l'ordre était de « faire du genre humain, sans distinction de nation, de rang, de profession, une famille bonne et heureuse. » Toutefois, il n'était encore appelé à connaître que son instituteur, quelques illuminés du même grade que lui et les *minervaux*. Mais on ne manquait pas de lui représenter les hommes admis aux grades supérieurs comme des esprits éminents ; on lui vantait leur science, leur position, leur crédit, leur richesse ; on lui inspirait, en touchant dans son âme les cordes de l'ambition et de l'orgueil, le désir de se rendre confident de la vertu ou complice du génie.

Quand le moment était venu pour lui de passer au grade d'*illuminé majeur*, on l'introduisait au fond d'une chambre obscure, décorée selon les prescriptions du rite maçonnique, et remplie d'emblèmes propres à émouvoir son cœur. Là il devait, après avoir prêté un serment redoutable, déposer l'histoire cachetée de sa vie. Aussitôt on ouvrait un livre intitulé le *Code scrutateur* ; on en comparait le contenu avec la confession générale remise par l'adepte, et on lui prouvait que rien n'était resté inconnu de lui aux frères. Les fautes les plus cachées du candidat, ses habitudes favorites, ses préjugés, ses affaires de famille, ses haines, ses amitiés, ses amours, ce que les *frères insinuants* avaient dérobé à sa confiance, ce qu'il avait laissé percer, dans les grades de minerval et d'illuminé mineur, des angoisses de son esprit ou des secrètes révolutions de son âme, le *Code scrutateur* contenait tout. Et cependant, on avait invoqué sur lui son propre témoignage, pour mettre à l'épreuve sa sincérité, son abnégation, sa foi. Quant au devoir spécial de l'*illuminé majeur*, il consistait à travailler sans repos, sans relâche, au développement de la puissance commune, en procurant à ceux des membres de la secte que les supérieurs avaient designés, les emplois dont il pouvait disposer ou qui dépendaient de son crédit.

On voit combien la trame du complot était habilement ourdie. Et pour quelles fins? C'est ce qu'on n'apparaissait clairement à l'initié que dans le grade de *prêtre* ou d'*épopte*. Au jour indiqué, à l'heure convenue, on se rendait chez le prosélyte, on lui mettait un bandeau sur les yeux, et on le conduisait par de fausses routes jusqu'au vestibule du temple des mystères. Il y restait quelque temps, livré au désordre de ses pensées et aux inquiétudes de l'attente. Enfin, son bandeau se détachait ; il se sentait un glaive dans la main ; une voix lui criait : « Entre, malheureux ! mais prends garde à ne pas laisser la porte ouverte derrière toi ; » et il se trouvait au milieu d'une vaste salle inondée de lumière. En avant d'un trône que surmontait un dais magnifique, se dressait une table chargée de bijoux, de florins d'or, et où brillaient un sceptre, une couronne, une épée. Aux pieds de la table, sur un coussin d'écarlate, des ceintures sacerdotales et une robe blanche. « Regarde, disait alors le chef des prêtres : si cette couronne, ce sceptre, si ces monuments de la dégradation et de l'imbécillité humaines tentent ton orgueil ; si c'est là qu'est ton cœur ; si tu veux aider les rois à opprimer les hommes, nous te pouvons placer aussi près du trône que tu le désires ; mais notre sanctuaire te sera fermé et nous t'abandonnerons aux suites de ta folie. Veux-tu, au contraire, te dévouer à rendre les hommes heureux et libres, sois le bienvenu. Ici les attributs de la royauté ; là ceux de la vertu : décide-toi.

Si le candidat repoussait loin de lui bijoux, florins, sceptre, couronne, il était admis à connaître les projets de la secte et ses doctrines. Dans un discours véhément, pathétique, qu'on eût pu croire échappé aux indignations de Jean-Jacques lui-même, le chef de l'assemblée disait ce qu'avait valu au monde « celui qui, plantant le premier pieu et creusant le premier fossé, avait osé dire : « Ceci, est à moi » et avait trouvé des gens assez simples pour le croire. » Il montrait les usurpations de la force successivement transformées en droit ; la tyrannie s'établissant d'abord par la violence, puis se perpétuant par la ruse ; des hommes pleins de vigueur et d'intelligence amenés à ce point d'aberration de s'agenouiller autour du berceau d'un enfant et d'adorer des divinités vagissantes ; l'égorgement des peuples les uns par les autres honoré du nom de courage patriotique ; les brigandages en grand appelés conquêtes ; la terre ayant ses damnés, plus réels hélas ! que ceux de l'enfer des mythologies ; partout le lien de la nature rompu. Et qu'on ne s'en tînt pas à une révolution qui se bornerait au renversement des trônes. Une puissance nouvelle commençait à se développer, à laquelle il fallait prendre garde. « Celui qui veut mettre les nations sous le joug, n'aura qu'à faire naître des besoins que lui seul puisse satisfaire... Erigez en corps hiérarchique la *tribu mercantile* (*die kaufmannschaft*) et vous aurez créé, peut-être, le plus redoutable des despotismes. Car celui-là est le maître, qui peut susciter ou prévoir, étouffer ou satisfaire des besoins. Et qui le pourra mieux qu'une oligarchie de marchands ? »

De sorte que l'illuminisme préparait Anacharsis Clootz et Babeuf. Plus tard, nous entendrons Camille Desmoulins invoquer le *sans-culotte Jésus-Christ*. C'était, de même, sous l'invocation de Jésus-Christ que se plaçait l'hiérophante des illuminés. N'était-il pas fondateur d'une doctrine secrète, celui qui allait disant : « Il vous a été donné à vous de connaître les mystères du royaume des cieux, aux autres seulement en paraboles ? » Et cette doctrine, en quels termes la pouvait-on résumer? « Vous savez que les princes de ce monde aiment à dominer, il n'en sera pas de même de vous. Que le plus grand se fasse le plus petit. »

Ainsi, liberté, par la chute des distinctions injustes qui alimentent les haines, qui font l'insolence des uns et la bassesse des autres ; égalité, par l'union des cœurs ou l'amour fraternel, voilà ce que le *prêtre illuminé* devait s'efforcer d'introduire parmi les hommes, voilà l'immense et périlleux triomphe que la secte s'était donné mission de poursuivre.

Quand l'orateur avait fini de parler, un voile se levait ; un autel apparaissait, qui était surmonté de l'image du crucifié, de ce Jésus de Nazareth, vrai fondateur de l'illuminisme. Alors, tombant à genoux, l'initié priait le Dieu des pauvres et des opprimés. Ensuite on lui coupait quelques cheveux sur le sommet de la tête ; on le revêtait des ornements sacerdotaux, et on lui présentait un bonnet, en disant : « Couvre-toi de ce bonnet : il vaut mieux que la couronne des rois. »

Conduite par des conspirateurs passionnés à la fois et méditatifs, la secte s'accrut rapidement. Les imaginations inquiètes et les âmes altérées se laissèrent gagner sans peine à la bizarrerie de ses pratiques et au mystère qui enveloppait son existence. La profondeur de ses desseins plut à des intelligences élevées, cultivées, mais audacieuses. Elle attira beaucoup d'hommes d'élite. Ce fut alors que s'établit cette administration, partout invisible et partout présente, dont parlent si

[illegible] désolation dans le pays. Les grands capitalistes israélites, par leur magique influence, dissiperont encore ces nuages, et la même chose se représentera plusieurs fois jusqu'à ce que John Bull ouvre les yeux et s'aperçoive, mais trop tard, de ce manège. »

On croit que le parlement anglais sera convoqué vers le 12 ou le 15 novembre, et le *Morning Advertiser* dit que cette nouvelle doit être vraie.

« Jamais, à aucune époque, selon lui, il ne fut plus urgent que le parlement se réunit. L'Irlande est encore menacée d'une disette effrayante, et l'insurrection politique est à craindre. Les tenanciers, en Irlande, sont décidés à ne pas payer de fermages et les propriétaires décidés à saisir les produits. L'Angleterre est dans la situation la plus critique. Les plus forts négociants tombent les uns après les autres. Une catastrophe commerciale plane sur nos têtes, si le gouvernement ne trouve pas moyen de l'écarter. Lord John Russell ne veut pas intervenir personnellement ; raison de plus pour que la législation s'assemble au plus vite. Si le ministère n'y songeait pas, il serait du devoir des grandes villes commerçantes et manufacturières de pétitionner pour que le parlement se réunit dans le plus bref délai. Il y a urgence. »

L'Irlande est toujours dans le même état de misère et de désespoir. Le refus de payer les fermages et l'assassinat de ceux qui viennent saisir les récoltes pour forcer le paiement deviennent de plus en plus un fait général. L'*Enniskillen Chronicle* dit que le refus décidé et systématique de tous paiements de loyer est devenu un mouvement populaire, un parti pris dans tout le comté de *Fermanagh*. Un correspondant du *Cork Examiner* écrit que les propriétaires dans beaucoup d'endroits ont pris le parti d'envoyer la force armée pour enlever aux fermiers les récoltes dès qu'elles seront coupées et de les envoyer sur-le-champ aux spéculateurs des ports de mer, qui les dirigent sur l'Angleterre.

Les travailleurs affamés restent toute l'année chez eux forcément à cultiver la terre. Les riches demeurent en Angleterre ou à l'étranger. Ils ne visitent l'Irlande qu'au moment des récoltes, pour les faire enlever par leurs agents sous la protection de la police et de la force armée. Aussitôt cette opération faite, et les récoltes vendues aux grands marchands, les propriétaires disparaissent de nouveau et laissent aux travailleurs la terre à cultiver, et les chances de l'aumône pour vivre ou végéter jusqu'à l'année suivante. Les travailleurs assassinent quelquefois les agents et même les gros propriétaires eux-mêmes, par vengeance et représailles. Tel est le système de la propriété en Irlande.

ANTILLES.

Question des sucres. — Abolition de l'esclavage à Saint-Thomas.

La seconde quinzaine de septembre a été marquée dans la plupart des Antilles par des pluies abondantes qui ont été très favorables pour l'agriculture. Les jeunes cannes et les autres plantations ont repris une apparence de belle végétation.

La chambre de commerce de la Jamaïque a expédié dans toutes les colonies anglaises de l'Amérique la proclamation dont nous avons reçu le texte par le précédent packet, à l'effet de réunir à Saint-Thomas un congrès de délégués, pour délibérer sur la position faite aux planteurs par la dernière loi des sucres et sur les mesures à prendre. Afin de stimuler l'ardeur des autres colonies, la chambre de commerce a appuyé cet envoi de la publication d'un long mémoire sur la question des sucres. L'assemblée législative de la Jamaïque est convoquée pour le 19 octobre. Le contre-coup de la crise financière de la métropole commençait à se faire sentir dans la colonie : les affaires y sont devenues difficiles et le crédit se resserre.

Le gouverneur-général de Saint-Thomas a promulgué, le 18 septembre, un rescrit du roi de Danemarck, en date du 28 juillet, qui pro

La *Librairie sociétaire* a annoncé, cette semaine, la mise en vente d'une nouvelle brochure ayant pour titre: *Du Crédit agricole, mobilier et immobilier*. La question du Crédit est une des plus délicates de toutes celles que présentent la théorie et la pratique agricoles. Aussi n'a-t-elle été abordée avec fruit que par un petit nombre d'esprits. Cette question est d'ailleurs susceptible de solutions de différents degrés, selon le but plus ou moins avancé que l'on se propose d'atteindre.

Le Congrès central d'agriculture avait, en 1844, confié cette importante question à une commission spéciale. Le rapport, assez incomplet, quoique renfermant des vues progressives, qui est sorti de cette commission, n'a été l'objet d'aucune discussion en séance du Congrès.

Une nouvelle Commission a été nommée en 1847. Elle se composait de MM. V. Considerant, président ; Emile Lefèvre, secrétaire ; Jacques Bresson, Jules Delbruck, Lefour, Breton, Descolombiers, de Rivière, Simonin, Laverdant, Salers, Mathias, Douesnel, Wolowski, F. Cantagrel, Aimé André, Bella, Pastoureau, Cicszkowski et Jules Duval. Après de nombreuses séances d'étude et de discussion, les données du rapport bien arrêtées, ces deux derniers membres ont été nommés rapporteurs, l'un pour le crédit immobilier, l'autre pour le crédit mobilier. Ce sont ces deux rapports, déposés sur le bureau du Congrès, et qui seront l'an prochain l'objet d'une discussion générale, que nous avons réunis en brochure après les avoir publiés dans la *Phalange*. — Ils contiennent, selon nous, tous les éléments essentiels de la question, et constituent une bonne et solide base pour l'étude du crédit appliqué à l'agriculture.

Sous peu de jours, la Librairie Sociétaire publiera une brochure ayant pour titre : PRINCIPES DU SOCIALISME, ou *Manifeste de la démocratie au dix-neuvième siècle,* suivi du procès de la *Démocratie pacifique*.

Nos lecteurs se rappellent le dernier ouvrage de Flora Tristan, celui qui a imprimé à la dernière période de sa vie un caractère de dévouement social si actif. Bien que nous ayons, dans le temps, fait quelques réserves sur le livre de l'*Union ouvrière*, cependant nous n'avions pu que nous associer au sentiment généreux qui l'avait inspiré. Nous avons même, dans notre sympathie pour la mémoire de l'auteur, secondé la souscription ouverte par ses amis, les ouvriers de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Paris, etc., pour élever une tombe à cette femme courageuse. — Nous espérons pouvoir annoncer bientôt que les amis de Flora Tristan peuvent aller visiter son tombeau. Les fonds de la souscription ont été versés par nous entre les mains du président de la commission qui, malgré ses diligences, n'a pu encore arriver à la terminaison de cette affaire.

Nous venons d'accepter le dépôt de l'*Union ouvrière* que l'on pourra se procurer à la *Librairie phalanstérienne*, au prix de 50 c., — et de 25 c. pour les ouvriers, prix fixé par l'auteur lui-même.

Souscription à la tombe de Flora Tristan.

(DERNIÈRE LISTE.)

Liste envoyée de Lyon. — MM. Oblin, 50 c. — Mussotte, 50 c. — Fouclet, 50 c. — Martin, 50 c. — Belin, 50 c. — Petit, 50 c. — Delouelle, 50 c. — Sullen, 50 c. — Scherer, 50 c. — Bechorner, 50 c. — Wolff, 50 c. — Robin, 50 c. — Dideaux, 50 c. — Pelerin, 50 c. — Borel, 50 c. — Marey, 50 c. — Duperrière, 50 c. — Chassing, 1 fr. — Verge, 50 c. — Gissot, 50 c. — Dumon, 50 c. — Gemissieux, 50 c. — Simon, 50 c. — Buisson, 25 c. — Bourlot, 25 c. — Duret, 50 c. —

[illegible] 50 c. — C. Hachl, 50 c. — Stieg, 50 c. — Held Balzinger, 50 c. — Adam, 50 c. — Decker, 50 c. — Gogniat, 50 c. — Le docteur Jœnger, 1 fr. — Honzicker, 25 c. — Humbert, 25 c. — J. Griess, 50 c. — D. Ohel, 50 c. — Fritsch, 50 c. — Taron, 50 c. — Gally, 25 c. — Collomb, 50 c. — G. Griess, 25 c.

Par suite d'une erreur typographique, la dernière liste accusait 828 fr. au lieu de. . . . . 888 fr. 75 c.

	fr.	c.
Total général.	936	40
A ajouter une souscription annoncée de Bordeaux. (Voir notre numéro du 2 février dernier).	4	65
La recette de l'*Emancipation de la femme* a produit	940	75
Du 25 janvier au 25 décembre 1846.	58	25
Total général.	999 fr.	» c.

FAITS DIVERS.

Un banquet réformiste a eu lieu, le 11 octobre, à Loudéac (Ille-et-Vilaine). M. Garnier-Pagès y assistait. Plusieurs toasts ont été portés, un entre autres à la réforme électorale, et chaleureusement applaudis. La plus franche cordialité n'a pas cessé de présider à cette réunion, qui ne comptait pas moins de 150 citoyens.

— On organise en ce moment, dans le quatorzième arrondissement de la Seine, un banquet réformiste auquel doivent prendre part un grand nombre de citoyens. Les listes qui circulent se couvrent de signatures.

— Hier, à deux heures, la reine, accompagnée de M. le duc de Montpensier, de Mme la duchesse d'Orléans, de S. M. la reine des Belges et de Mme la duchesse de Montpensier, est venue au Panthéon pour y voir l'exposition des *loges* et des *stanze* de Raphaël, copiées par les deux frères Paul et Raymond Balze. Une seule voiture avait amené les personnes royales, qui n'étaient pas attendues, car S. M. n'avait pas voulu être annoncée. La reine, le prince et les princesses ont longtemps considéré cette longue suite de chefs-d'œuvre que la France a pour ainsi dire ravi à l'Italie, la reine a témoigné à plusieurs reprises sa satisfaction à M. Paul Balze. L'autre frère, Raymond, était parti le matin même pour le château de Dampierre, où travaille M. Ingres. « C'est trop juste, a dit la reine, et l'élève peut reporter à son » maître un succès bien mérité. »

— Le ministre des affaires étrangères vient de prendre un arrêté qui pourvoit de la manière suivante aux vacances existant dans le cadre des élèves consuls, et aux éventualités que les besoins du service pourraient amener dans une période de deux années.

Art. 1. La commission d'examen, constituée par l'art. 5 du règlement, se réunira à l'hôtel des affaires étrangères, le 25 novembre prochain, pour examiner les aspirants dont les demandes, avec les pièces à l'appui, auront été déposées à la direction commerciale de notre département.

Art. 2. La commission est autorisée à nous présenter cinq admissibles, que nous nous réservons d'employer selon les besoins du service.

LE TRAVAIL ET LE SALAIRE. — On lit dans l'*Industriel* de Bitschwiller : « Lundi dernier, les ouvriers fileurs de l'établissement de Mᵉ G. Schlumberger, avertis, conformément aux dispositions du règlement en vigueur, que, pour la prochaine paie, il leur serait fait une réduction sur leurs salaires actuels, ont aussitôt quitté leurs ateliers et se sont promenés pendant toute la journée, en chantant, sur la route entre Bitschwiller et Thann et même dans la principale rue de cette ville. Leur mécontentement s'est borné à cette manifestation, devenue un peu turbulente sur le soir. Le lendemain, se trouvant plus calmes et cédant sans doute aux conseils de prudence qui ne leur ont manqué d'aucun côté, les ouvriers, à l'exception de deux ou trois, nous assure-t-on, ont repris leurs travaux habituels, et au moment où nous

---

souvent les écrits contemporains. D'insaisissables délateurs firent circuler, d'un lieu à un autre, comme par un fil électrique, les secrets dérobés aux cours, aux collèges, aux chancelleries, aux tribunaux, aux consistoires. On vit séjourner dans les villes certains voyageurs inconnus, dont la présence, le but, la fortune étaient autant de problèmes. Et de ce nombre fut Cagliostro, inconcevable mélange de dignité et d'astuce, d'instruction et d'ignorance, généreux d'ailleurs, doué d'une sorte d'éloquence captieuse quoique barbare, capable d'enthousiasme, tenant enfin le milieu entre le missionnaire et l'aventurier.

Voyageur infatigable, Cagliostro avait changé de nom suivant les pays : ici, Acharat, là, Pellegrini, ailleurs, comte de Phénix; et en tous lieux, sa trace était restée. Arrivé à Mitau (1779) il n'avait pas tardé à y faire saluer son ascendant. Deux heures lui suffirent pour se soumettre des personnages considérables et savants, tels que le comte de Médem, le comte Howen, le major Vonkorf. Une femme qui s'était nourrie de la lecture de Lavater, et qui professait pour la mémoire du Christ un culte exalté, Mme de Recke, s'était un instant enivrée des leçons de Cagliostro. Affilié à la secte des alchimistes, médecin de l'école des rose-croix et de Paraselce, égal à Lavater dans la science de la physiognomonie, émule réservé de ce fameux astrologue Séni, qui avait dominé l'illustre Wallenstein et se vantait de lire le livre étincelant des étoiles, Cagliostro avait exercé, pendant son séjour à Mitau, un pouvoir vraiment extraordinaire, et de toutes parts on s'était hâté vers ce PRÊTRE DU MYSTÈRE. Il se trouvait à Francfort-sur-le-Mein, lorsque les députés de l'Illuminisme le rencontrèrent et résolurent de l'acquérir.

Weishaupt avait toujours professé beaucoup de mépris pour les ruses de l'alchimie et les frauduleuses hallucinations de quelques rose-croix. Mais c'est le vice et la folie des complots de pousser à l'emploi de toutes sortes d'instruments. Cagliostro était doué de puissants moyens de séduction : il fut décidé qu'on se servirait de lui.

Son initiation eut lieu à peu de distance de Francfort, dans un souterrain et selon les formes que lui-même a décrites. Une caisse de fer, remplie de papiers, fut ouverte. Les introducteurs en tirèrent un livre manuscrit, sur la première page duquel on lisait : *Nous, grands-maîtres des templiers*. Suivait une formule de serment tracée avec du sang ; et, au bas, onze signatures. Le livre, écrit en français, portait que l'illuminisme était une conspiration ourdie contre les trônes ; que les premiers coups devaient atteindre la France ; qu'après la chute de la monarchie française, il y aurait à attaquer Rome. Cagliostro apprit de la bouche des initiateurs que la société secrète, dont il faisait désormais partie, avait déjà de fortes racines ; qu'elle possédait une masse d'argent, dispersée dans les banques d'Amsterdam, de Rotterdam, de Londres, de Gênes et de Venise ; et que cet argent provenait du tribut annuel fourni par les affiliés. Quant à lui, il toucha une grosse somme, destinée aux frais de propagande, reçut les instructions de la secte et se rendit à Strasbourg.

Là, il vécut à faire le bien, donnant beaucoup, n'acceptant rien de personne, étonnant la ville par des cures inattendues, offrant aux riches des conseils, aux pauvres des conseils et de l'argent, soulageant la misère avec délicatesse, respecté des autorités publiques, cher aux indigents, adoré du peuple.

Il y avait alors à Saverne un prélat auquel son goût pour les choses extraordinaires et l'audace de ses amours préparaient l'immortalité du scandale. Informé par la rumeur publique qu'un enchanteur-philosophe vivait dans son voisinage, le cardinal de Rohan voulut connaître Cagliostro, et il chargea M. de Millinens, son grand veneur, de lui demander une audience. Mais, autant Cagliostro se montrait affable à l'égard des pauvres, des ouvriers, des hommes du peuple, autant il se plaisait à traiter les grands avec hauteur. « Si c'est une curiosité vaine, répondit-il brusquement, qui anime le prince, je refuse de le voir ; s'il a besoin de moi, qu'il le dise. » Loin d'irriter le cardinal de Rohan, cette réponse lui plut. Ses instances vainquirent les dédains du mystérieux étranger ; il rechercha ses entretiens, se sentit heureux de son amitié, et ne tarda pas à lui vouer une admiration sans bornes.

Voilà ce qu'on savait de Cagliostro, lorsqu'après une première et courte apparition, qui avait eu lieu en 1781, il vint se fixer à Paris. Ses manières nobles, le prodigieux ascendant qu'il exerçait autour de lui, son éloquence apocalyptique, l'état voilé de sa vie, la beauté de Lorenza Feliciani, sa femme, et même ce qu'il y avait d'énigmatique dans son opulence ou de suspecté dans ses vertus, tout le servait : on accourut en foule.

La maison qu'il occupa, située rue Saint-Claude, et qui, depuis, reçut Barras, était une des plus élégantes du quartier. Dans le salon, décoré avec un luxe oriental et noyé dans un demi-jour quand il ne resplendissait pas de la clarté de cent flambeaux, les préoccupations du philosophe et du conspirateur se laissaient deviner à côté des projets du thaumaturge ; on y voyait le buste d'Hippocrate, et, dans un cadre noir, on y lisait, gravé en lettres d'or, ce paragraphe de la prière universelle de Pope : « Père de l'univers, toi que tous les peuples adorent sous les grands noms de Jehovah, de Jupiter et de Seigneur ! Suprême et première cause qui caches ton adorable essence à mes yeux, et ne me fais connaître que mon ignorance et ta bonté, donne-moi, dans cet état d'aveuglement, de discerner le bien du mal et de laisser à la liberté humaine ses droits, sans porter atteinte à tes saints décrets. Enseigne-moi à craindre, plus que l'enfer, ce que ma conscience me défend, et à préférer au ciel même ce qu'elle m'ordonne. »

La secte représentée par Cagliostro n'avait pas, en effet, d'autre religion que le déisme ; et il en fut de même de toutes les sectes mystiques et révolutionnaires que la fin du dix-huitième siècle enfanta. A l'Être souverain de qui relèvent et en qui s'effacent tant de diversités apparentes, qu'importent les formes variées des adorations de la terre? Ainsi pensaient les novateurs de la plus récente école, dont Cagliostro n'était que l'instrument indigne. Car si, d'un côté, il servit la cause en fondant à Paris, ainsi qu'il l'avait fait à Mitau, à Saint-Pétersbourg, à Varsovie, des loges égyptiennes où les vieilles institutions étaient sourdement décriées et ébranlées, d'un autre côté il est certain qu'il dépassa la limite qui sépare un complot d'une imposture. Il tint chez lui de sombres assemblées où la dignité du propagandiste convaincu s'effaça derrière les artifices du nécromancien. Pour masquer la source des richesses qu'il devait à la munificence des membres épars de sa secte, il feignit de s'enfermer, à la fin de chaque mois, pendant deux jours, et il fit croire qu'au sortir de cette retraite, il envoyait vendre aux orfèvres un lingot dont l'or, essayé sur la pierre ponce, était presque toujours plus fin que celui des louis. Que dire encore ? Il mit au prix de je ne sais quelles superstitieuses quarantaines, la régénération physique et morale de l'homme ; il se répandit en prédictions ; il se supposa en communication avec sept anges chargés, d'après son rite égyptien, du gouvernement des sept planètes, et il attribua le pouvoir des évocations à des jeunes filles qu'il appela *colombes* ou *pupilles* et qui, placées dans des tabernacles tendus de blanc, entourées d'un prestigieux appareil, devenaient complices de ses sortilèges. Vils moyens qui compromettaient le but indiqué par lui-même ! véritable crime commis envers une cause qu'il proclamait sainte, et qu'il ne fallait pas dès lors associer à de honteux mensonges !

Du reste, et ceci vaut qu'on le note dans l'histoire des aventures de l'esprit humain, il se fit autour de Cagliostro un bruit qui ressemblait à de la gloire. On vit affluer vers lui, mêlés à des gens du peuple et à de simples ouvriers, princes, prélats, savants, nobles de robes et nobles d'épées. Il put compter au nombre de ses partisans des personnages du plus haut rang, tels que le duc de Luxembourg, et des hommes d'un mérite reconnu, tels que le naturaliste Ramond. Ses disciples ne l'appelaient que *père adoré*, *maître auguste*, et mettaient à lui obéir un empressement plein de ferveur. On voulut avoir son portrait sur des médaillons, sur des éventails ; et, taillé en marbre, coulé en bronze, son buste fut mis dans des palais, avec cette inscription : LE DIVIN CAGLIOSTRO.

LOUIS BLANC.

(Extrait du 2ᵉ vol. de l'*Histoire de la Révolution française*, qui vient de paraître. Nous avons remis à aujourd'hui, pour pouvoir le donner avec plus d'étendue, la publication de ce fragment que l'auteur nous avait communiqué d'avance.)

mais elles restèrent sans résultat, aucun militaire du régiment ne voulait dénoncer ses camarades. Le commandant de la forteresse imagina alors un expédient qui lui réussit parfaitement. Il fit ranger le régiment prussien sur la place d'armes ; il lui commanda de présenter les armes, et lorsque cet ordre fut exécuté, il déclara aux soldats qu'ils resteraient dans la position où ils étaient jusqu'à ce que les auteurs de l'attentat contre les trois citoyens fussent connus.

Les militaires tinrent bon pendant deux heures et vingt minutes, alors six soldats se déclarèrent eux-mêmes coupables. Leur déclaration, à laquelle on hésitait d'abord d'ajouter foi, ayant été confirmée par plusieurs de leurs camarades, ils ont été traduits devant une cour martiale.

LE LEGS D'UN CURÉ. — Il y a quelque temps, un bon curé de Pont-Audemer s'en alla de vie à trépas après ses quatre-vingt-sept ans sonnés. La veille de sa mort, il fit venir à son chevet ses deux neveux qui, selon la loi et leurs espérances, devaient être ses héritiers.

« Mes amis, leur dit-il, je vais bientôt quitter cette terre ; demain, peut-être, Dieu m'aura rappelé vers lui ; vous saurez que ma famille fut nombreuse ; elle se composait de tous les pauvres et de tous les malades qu'il me fut donné de secourir ; je ne vous laisse donc pour tout bien que le souvenir d'une vie passée au service de la religion et de l'humanité. Il y a dans la sacristie de mon église une boîte déposée dans l'angle de gauche, en entrant ; promettez-moi de la renfermer dans ma bière avec moi sans l'ouvrir. »

Les neveux promirent d'accomplir les dernières volontés du mourant. Le lendemain, en effet, le vénérable pasteur était décédé. Les neveux se mirent en devoir de faire ses funérailles. L'un d'eux fut chercher la boîte mystérieuse pour la clouer dans le coffre avec le défunt ; mais, en la soupesant, bien qu'elle lui parût légère, il entendit cependant un son métallique qui réjouit fort son oreille.

Si par hasard, se dit-il à part lui, le vieil oncle avait eu la fantaisie de se faire enterrer avec son trésor ? Voyons. Et le voilà qui fait sauter le couvercle de la boîte. Plonger sa main, appréhender le contenu, ne fut que l'affaire d'un moment. Mais, ô surprise ! il retire une tête de mort ! Il faillit tomber à la renverse de frayeur. Cependant, reprenant peu à peu ses esprits, il replace cette tête dans la boîte, au fond de laquelle étaient quelques gros liards, et l'enferme dans la bière, à côté du mort.

Depuis ce moment, le neveu, violateur du secret, est poursuivi par un affreux cauchemar ; il se réveille la nuit en sursaut et croit voir le fantôme de son oncle lui reprocher son impiété et sa désobéissance. Parmi les habitants de la paroisse, les uns pensent que cette tête de mort servait à leur curé pour opérer la guérison des malades ; les autres, qu'il a voulu éprouver la parole de ses neveux.

LES DEUX GASPARD. — Un acte de singulière vengeance a été commis dans une petite commune vinicole de la montagne de Reims. Deux vignerons, à la suite d'une violente querelle, avaient simultanément juré de se venger l'un de l'autre. Tous deux ont réalisé leur promesse au même moment et de la même manière : le sieur A. s'est furtivement glissé dans la vigne du sieur Y, et l'a à peu près vendangée, en ayant soin toutefois de ne point serrer le raisin recueilli, de le jeter sur le sol et de le fouler aux pieds. Pendant qu'il se livrait à cette lâche vengeance contre le sieur Y, celui-ci en faisait autant au préjudice et dans la vigne de son adversaire. On ne dit pas si l'un des deux a porté plainte.

LES MINES D'OR DE LA RUSSIE. — L'exploitation des mines d'or en Russie, quoiqu'elle date de peu d'années, a acquis des proportions extraordinaires. C'est devenu un événement qui peut avoir une grande portée, et qui déjà a changé le rapport de la production des deux métaux précieux dans le monde, au point de faire pressentir une perturbation dans leur valeur comparée.

Les mines d'or de la Russie sont situées dans la chaîne de l'Oural, et plus à l'orient, au cœur de la Sibérie. Ce sont d'immenses alluvions étalées au pied des monts Ourals ou dans les vallons de la chaîne beaucoup plus élevée de l'Altaï. L'or y est à l'état natif, disséminé, à petites doses comme toujours, au milieu des sables et des graviers. La zone où sont distribués les dépôts aurifères a une largeur moyenne d'environ 900 kilomètres et une longueur de plusieurs milliers.

La présence de l'or sur une aussi grande étendue de terrain est un des phénomènes minéralogiques les plus généraux qu'on puisse signaler sur la surface de la planète. Elle est comparable à la permanence de l'argent dans les filons métalliques qui traversent en Amérique la chaîne des Andes, dont la longueur est de 14 000 kilomètres. Ces mines qu'avaient travaillées les anciens, et d'où l'antiquité, au témoignage du père de l'histoire, retirait la majeure partie de son or, avaient été entièrement perdue de vue ; le récit d'Hérodote passait pour une fable, lorsque, vers la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, le hasard fit découvrir dans l'Oural que certaines parties des couches de sables et de graviers, dont le sol est formé uniformément en ces vastes régions, contenaient un peu de poudre d'or. L'exploitation n'a été régulière cependant qu'à partir de 1823. Jusque-là tout l'or que fournissait chaque année la Russie boréale se réduisait à 650 kilogrammes pesant, qu'on séparait, comme produit accessoire, de l'argent dont le pays a quelques mines. 650 kilogrammes d'or représentent, d'après le tarif de la monnaie française, qui attribue à l'or quinze fois et demie la valeur de l'argent, une somme de 2 239 000 fr.

L'exploitation des mines d'or, faite concurremment par la couronne et par les particuliers, a toujours été croissant ; mais l'industrie privée donne beaucoup plus que les ateliers de la couronne. En 1845, la production officiellement constatée a été de 18 803 kilog. d'or fin.

Pour tenir compte de ce qui s'écoule clandestinement, afin d'éviter l'impôt, il convient de porter cette extraction à 22 564 kilog., qui représente 77 700 000 fr. En 1840, l'extraction n'allait encore qu'aux deux cinquièmes de ce chiffre ; mais pendant ces dernières années la progression a été très rapide. En 1840 on a obtenu, tout compris, à peu près 30 000 kilog. d'or fin, valant 103 millions environ.

Pour se faire une idée de l'importadce de cette production, il faut la rapprocher de la quantité d'or que les autres contrées jettent sur le marché général. Il résulte des recherches les plus attentives que cette production n'est que d'environ 30 000 kil. pareillement. Ainsi, la Russie a déjà porté au double la quantité d'or qui était annuellement livrée au commerce du monde. Elle surpasse l'Amérique dans le rapport de 2 à 1, car celle-ci ne rend que 14 934 kil. d'or fin.

On a une idée plus exacte de l'importance de cette extraction de l'or en la comparant à celle de l'argent. Depuis la découverte de l'Amérique, la production de l'argent a beaucoup augmenté. Au commencement du siècle, le Nouveau-Monde rendait 796,000 kil. d'argent fin d'une valeur de 177 millions de francs. Désolées presque toutes par l'anarchie, les républiques espagnoles ont vu leur production tomber à 514 641 kil. d'une valeur de 156 millions 480 000 fr. La production générale de l'argent était, au commencement du siècle, d'environ

départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

VARIÉTÉS.

Essais d'acclimatement et de domestication faits au Jardin-des-Plantes.

M. Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire a essayé de mettre en pratique au Jardin-des-Plantes, et autant que les circonstances pourraient le permettre, les idées exposées par lui dans l'article sur la domestication des animaux, que nous avons publié dimanche dernier. Le récit de ces essais a été adressé par l'auteur à l'Académie des sciences dans une de ses dernières séances. Le *compte-rendu* officiel analyse ainsi le travail de l'illustre professeur :

L'histoire des travaux faits par les modernes se résume donc ainsi : Au seizième siècle, importation d'espèces utiles ; au dix huitième, importation d'espèces d'ornement : l'une œuvre des Espagnols ; celle-ci due surtout aux Anglais : puis cessation presque complète, au moment même où, par le perfectionnement de la navigation, par la multiplicité des communications internationales, par l'établissement des colonies européennes dans toutes les parties du globe, les richesses naturelles du monde entier se trouvaient mises à notre libre disposition.

Nous citerons en entier la seconde et la troisième partie de la lecture faite, par M. I. Geoffroy-Saint-Hilaire :

Serait-ce que tout ce qui était réellement utile se trouvât déjà réalisé ? Et les générations qui nous ont précédés, ne nous auraient-elles laissé qu'à jouir des résultats de leurs efforts, sans que nous dussions y ajouter à notre tour au profit des générations qui nous suivront ? Bien qu'elle ait été acceptée par quelques bons esprits, une telle supposition ne nous paraît pas même mériter d'être discutée ; et sans en démontrer la fausseté, comme nous l'avons fait ailleurs, comme l'avaient fait avant nous Buffon, Daubanton, Frédéric Cuvier et tant d'autres, par l'énumération des nombreuses espèces dont la domestication offrirait d'incontestables avantages, nous nous bornerons à présenter ici une remarque générale. Sur 35 espèces que nous possédons en Europe à l'état domestique, on trouve, en faisant leur répartition entre les diverses régions du globe, que 31 sont originaires des contrées suivantes : Asie, et particulièrement Asie centrale, Europe, Afrique septentrionale : reste donc, en tout, 4 espèces pour toutes les autres régions, c'est-à-dire pour les deux Amériques, l'Afrique centrale et méridionale, l'Australie et la Polynésie. Une répartition aussi inégale est sans doute, par elle-même, un fait bien significatif. Elle frappera bien plus encore, si l'on songe que, dans cette moitié de la terre qui n'a pas été encore ou a été à peine exploitée sous ce point de vue, se trouvent précisément les parties du globe les plus remarquables par la spécialité de leurs types zoologiques : l'Amérique méridionale et l'Australie. Assurément, quand ces deux contrées sont peuplées en si grand nombre de mammifères, d'oiseaux, d'animaux de toute classe, qui n'ont partout ailleurs que des représentants fort éloignés, nul ne voudra supposer que nos ancêtres, qui ont tiré 33 espèces de l'hémisphère boréal (31 de l'ancien continent, 2 de l'Amérique du Nord), aient assez obtenu de l'hémisphère austral en naturalisant parmi nous le moindre de nos mammifères domestiques, le Cobaie, et le dernier de nos oiseaux de basse-cour, le Canard musqué. On peut, certes affirmer, sans être taxé de trop de témérité, que ce ne sont là que d'humbles commencements, et que les régions habitées par le Lama, la Vigogne, le Tapir et les Hoccos, par les Kanguroos, le Phascolome et les Casoars, nous réservent dans l'avenir de plus riches présents.

Nous ne dirons donc pas : On n'a plus rien fait, parce qu'il n'y avait plus rien à faire ; mais, au contraire : Moins on a fait depuis trois siècles, et plus nous avons à faire ; un hémisphère entier reste inexploité, et l'ancien continent lui-même est loin d'avoir donné tout ce qu'il peut donner.

Lorsqu'il s'agit d'une vérité purement théorique, il peut être permis de se borner à l'énoncer, laissant au temps à en développer les conséquences. Dans une question, au contraire, qui intéresse en même temps que la science, le bien-être des générations qui nous suivront, j'ai cru qu'il ne m'était pas permis de m'arrêter ainsi dès les premiers pas, et que tout ce que je pouvais faire pour hâter les progrès entrevus dans l'avenir, j'ai le droit de le tenter. Telle est la pensée avec laquelle, à deux reprises, une fois spontanément, une fois sur l'invitation bienveillante du ministre compétent, j'ai appelé l'attention du gouvernement sur les mesures que je jugeais les plus propres à doter notre pays de plusieurs espèces nouvelles d'animaux utiles. Dans les mêmes vues, j'ai poursuivi assidûment, à la Ménagerie du Muséum d'Histoire naturelle, placée depuis six ans sous ma direction, précédemment sous ma surveillance, des essais quelques fois heureux, toujours instructifs, réalisant ainsi le peu que je pouvais faire par moi-même, en même temps que je réclamais l'intervention de ceux qui ont seuls le pouvoir de faire beaucoup. Si cette intervention a eu lieu, si quelques études ont été faites ou quelques mesures prises, je l'ignore complètement ; mais, du moins, j'aurai accompli mon devoir tel que je l'avais compris et le comprends.

Les essais que j'ai faits avec le très utile concours de mon aide, M. Florent Prévost, et dont je vais rendre à l'Académie un compte sommaire, sont de trois genres : Acclimatation et domestication d'espèces jusqu'alors restées sauvages ; Acclimatation dans notre pays d'espèces déjà domestiquées ailleurs ; Acclimatation (mais non domestication) d'espèces sauvages.

Les essais du premier genre sont évidemment les plus difficiles, puisque ici le problème à résoudre est double : il s'agit d'enlever une espèce à la fois à son climat natal et à la vie sauvage. Deux animaux des contrées chaudes de l'ancien continent, l'Hémione ou Dziggetai, l'Oie d'Egypte ou Bernache armée, ont été surtout les objets de tentatives très suivies qui ont obtenu, à l'égard du premier, un commencement de succès ; à l'égard de la seconde, nous croyons pouvoir le dire, un succès complet.

La naturalisation de l'Oie d'Egypte avait été prévue par mon père dès le commencement de ce siècle. La beauté de cet oiseau l'avait fait

[illegible] 1845, au mois de mars ; et, depuis lors, elles ont eu lieu en avril, en sorte que l'éclosion se fait maintenant dans la saison la plus favorable. Ainsi a été levée la plus grande des difficultés qui semblaient devoir s'opposer à la propagation de cette belle espèce ; et nous avons tout lieu d'espérer que le fameux *chénalôpex* des Grecs, l'oiseau sacré des Egyptiens, prendra définitivement rang, dans quelques années, parmi nos oiseaux d'ornement, et, plus tard, comme il est arrivé ailleurs (1) à l'Oie du Canada, parmi nos oiseaux alimentaires.

Nous sommes loin, à l'égard de l'Hémione, d'avoir autant de résultats acquis dans le présent, et autant de chances favorables dans l'avenir. Depuis que la Ménagerie a, pour la première fois, réuni, grâce à deux envois successifs de M. Dussumier, des individus des deux sexes propres à la reproduction, huit ans seulement se sont écoulés et c'est un bien court espace de temps lorsqu'il s'agit d'une espèce qui, congénère du Cheval et de l'Ane, porte comme eux onze mois, et dont le développement ne s'achève qu'à la troisième année. De 1842 à 1847, nous avons néanmoins obtenu cinq produits, et si, des cinq poulains, deux n'ont pu être élevés, les trois autres individus sont aujourd'hui très robustes. Deux d'entre eux sont des femelles, qui elles-mêmes sont en voie de reproduction. L'autre, individu assurément unique en Europe, est un mulet issu d'un Hémione et d'une Anesse, et sa beauté, sa vigueur justifient cette assertion, émise par moi dès 1835, que la naturalisation de l'Hémione serait un jour doublement utile, et par les races domestiques pures que la culture nous donnerait, et par les croisements nouveaux dont la possibilité nous serait offerte. Disons en passant que notre métis d'Hémione et d'Anesse nous fournira, nous avons lieu de le penser, une preuve nouvelle de la fausseté du prétendu principe de l'infécondité des individus issus du croisement de deux espèces distinctes, infécondité qui est très souvent réelle, mais qui est loin d'être constante, ainsi que nous sommes en mesure de le prouver par un grand nombre de faits observés, tant chez les mammifères que chez les animaux ovipares.

On savait déjà, par une note de M. Duvaucel, que des Hémiones ont été employés au labour dans quelques parties de l'Indostan, où on a vu même ces animaux se reproduire en captivité, et subir, par conséquent, un véritable commencement de domestication. Il est donc à peine utile de dire que nos individus ont pu être assez facilement apprivoisés et domptés. On a même commencé à dresser deux d'entre eux. Les expériences sont, du reste, encore à compléter à cet égard, et aussi en ce qui concerne l'acclimatation proprement dite. Le nombre des sujets que nous possédons est trop faible pour que nous ayons osé les exposer complètement aux intempéries de notre climat : ils ont pu sortir en toute saison et par tous les temps, mais ils ont toujours passé la nuit dans un local chauffé.

Nous n'avons donc encore obtenu, à l'égard de l'Hémione, comme nous le disions tout à l'heure, qu'un commencement de succès ; mais ce commencement, quand il s'agit d'une espèce destinée à prendre un jour place entre le Cheval et l'Ane, n'est pas indigne de quelque intérêt ; et c'est pourquoi, tout en laissant pour le moment de côté quelques autres tentatives, autant ou même plus avancées, relatives à divers oiseaux d'ornement, nous avons cru devoir mentionner, dès à présent, celles dont l'Hémione a été l'objet.

Par une semblable raison, parmi les essais qui ont eu pour objet d'acclimater dans notre pays des espèces déjà domestiquées ailleurs, nous dirons quelques mots de nos efforts à l'égard d'un autre quadrupède, le Lama, variété laineuse.

On voit maintenant à la Ménagerie cinq de ces animaux : l'un d'eux est né en Angleterre, dans le parc de lord Derby ; les deux plus jeunes sont des produits de la Ménagerie. Nous sommes encore assurément bien loin de la réalisation du vœu de Buffon, de l'abbé Béliardy, de Francisco de Theran, de Leblond ; vœu qui fut aussi celui de deux rois d'Espagne. La naturalisation du Lama, de l'Alpaca, de la Vigogne, dans quelques parties bien choisies de l'Europe, particulièrement dans nos Alpes et nos Pyrénées, est, nous le savons, une œuvre digne d'un gouvernement, aussi bien par les difficultés à surmonter dans une telle entreprise, que par sa haute importance. Quant à nous, il ne nous est donné que de renouveler le vœu de Buffon, et de le justifier par le succès de nos premières expériences.

Nous ne dirons qu'un mot des essais du troisième genre, ceux qui tendent à enrichir notre pays de quelques espèces sauvages, utiles ou pouvant être utilisées dans la suite, pour leur chair, leur pelleterie ou d'autres produits. On sait que trois espèces seulement du genre cerf, le Cerf proprement dit, le Daim, le Chevreuil, habitent nos forêts. Deux Cerfs de l'Inde, que la Ménagerie doit, aussi bien que les Hémiones, aux soins de M. Dussumier, n'ont pas tardé à s'acclimater : au moyen de quelques précautions prises pendant les premiers hivers, ils sont devenus, sous notre ciel, aussi robustes et aussi féconds que les Cerfs indigènes, et dès lors il est devenu possible de les rendre avec ceux-ci à la vie sauvage. Plusieurs individus du Cerf d'Aristote, l'une des plus grandes et des plus belles espèces du genre, et du Cerf Cochon, ont été lâchés, les premiers, il y a deux ans, dans le parc de Saint Cloud, où même ils se sont déjà reproduits ; ceux-ci, dans une portion enclose de la forêt de Rougeot ; jouissant ainsi, si l'on nous permet cette expression, d'une liberté protégée, jusqu'au jour où les produits seront devenus assez nombreux pour être livrés à tous les hasards de la vie complètement sauvage et à la poursuite des chasseurs.

Tels sont les principaux essais dont je m'étais proposé de rendre compte à l'Académie. Est-il besoin de faire remarquer que ce ne sont ni tous ceux que j'aurais en vue, ni même toujours ceux que j'avais le plus à cœur de faire ? De telles expériences ne s'instituent pas à volonté : on ne peut que chercher à faire naître les occasions, et saisir celles qui se présentent. J'ai indiqué ailleurs toute l'étendue du champ qui serait à parcourir ; personne ne sait mieux que moi que je viens à peine d'y faire quelques pas.

Mouvement socialiste de la presse.

Nous avons remarqué avec plaisir cette semaine des articles socialistes dans l'*Armoricain de Brest*, le *Courrier de Nantes*, le *Breton*, le *Mémorial de l'Allier*, l'*Observateur des Pyrénées*, l'*Echo de la Charente*, l'*Ordre de Limoges* et le *Messager de la Haute Marne*. Malgré notre vif désir de reproduire des fragments de ces articles, nous sommes forcés de les remettre au prochain numéro, et lui a ne, à cause de l'étendue d'une lettre très importante sur l'*Ecole sociétaire* que nous trouvons adressée par M. H. Favre aux *Annales de l'Indre*, journal de Châteauroux.

Nous remercions les *Annales* de l'impartialité qu'elles ont montrée dans leur polémique en publiant cette lettre.

(1) Dans quelques parties des Etats-Unis.

ment, de tout ce qui constitue la propriété, quelles qu'en soient la forme et la nature. A mesure que le fonds social s'est créé, on a estimé arbitralement chaque apport : en échange on a remis au propriétaire, au capitaliste, un nombre d'actions ou de coupons équivalents à son apport.

Ceux même qui n'ont apporté à l'association que leur travail ou leur talent (l'association se compose de trois forces productives : *capital, travail* et *talent*), auront le plus grand intérêt à ce que l'exploitation générale de la phalange donne les produits les plus riches ; car les lots du travail, du talent et du capital seront proportionnels à leur valeur respective et en raison directe des produits. Les produits ne pouvant être qu'en raison directe du travail et du talent, il faudra que ceux-ci, dans leur propre intérêt et indépendamment de tous droits du capital, fassent rendre à la propriété tout ce qu'elle peut rendre.

C'est ainsi que les intérêts du capital se trouvent sauvegardés par les intérêts du travail et du talent, conséquence rigoureuse et inévitable d'une telle organisation, conséquence parfaitement inconnue aujourd'hui dans toutes les branches de l'industrie et de l'agronomie, où rien n'est lié, rien n'est uni ; où le capital dépouille, épuise, écrase impitoyablement le travail ; où le travail affamé et flétri porte naturellement envie et haine au capital ; où le talent enfin meurt dans la misère et l'opprobre, à côté de ses magnifiques et puissantes créations devenues la proie du capital.

Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans des détails qui expliquent et qui justifient nos idées sur l'association de la commune ; les livres sont là : qu'on les consulte. Nous tirerons seulement cette conséquence à la portée de chacun : c'est qu'avec une telle organisation de la commune, les résultats matériels sont triples de ceux qu'apporte aujourd'hui le morcellement ; les résultats moraux sont au moins décuplés ; absence totale des procès de tout ordre, de toute espèce : sympathie réciproque de tous les membres, heureux les uns par les autres ; paix inaltérable ; aisance générale, existence, sous le point de vue matériel, plus heureuse que ne peut la donner aujourd'hui la richesse elle-même, et sous le point de vue moral, réalisant complètement les grands principes du christianisme.

On voit là sans doute un changement immense dans l'existence de la commune assurée ; mais il n'a point paru que cette modification dût être, de toute nécessité, précédée d'aucune amélioration morale dans les individus.

Depuis quand a-t-on vu qu'une association libre, spontanée, résultat unique du désir d'augmenter sa fortune pour l'un, de tirer de brillants résultats de son talent pour l'autre, de vivre honorablement de son travail pour celui-là, demandât au préalable une rénovation complète dans les mœurs ? Quelles privations, quels sacrifices impose une telle association à chacun de ses membres ? Tout se présente à lui, aux portes de cette association, sous l'aspect de l'aisance, de la fortune et de la gloire. N'est-il donc que les hommes généreux et profondément moraux qui aiment l'aisance, la fortune et la gloire ? Une telle objection peut-elle se discuter sérieusement, et, *dès qu'elle est mise à nu en face de l'évidence*, mérite-t-elle une autre réponse ? Ce qu'il y a de certain, c'est que jamais on n'a songé à demander que les membres des grandes associations industrielles du jour, telles que chemins de fer, houillières, canaux, certain journal surtout, récemment défunt, fissent preuve, avant leur admission, de vertu, de générosité, de moralité parfaite. Dans ces chastes et saintes sociétés, les actions des associés sont hypothéquées sur un temple de boue et de ruines, et dont les piliers suintent, chaque jour, l'haleine puante d'une cohorte de fripons dépouillant légalement un nombre incommensurable de dupes.

Vous nous faites l'historique de vos louables, mais infructueuses tentatives pour les ouvriers que devait inévitablement atteindre la famine : qu'un homme seul ou que quelques hommes fassent un appel à la charité des personnes aisées pour apporter quelques secours à de grandes souffrances, et que cet appel demeure sans résultat, cela se conçoit : une association de ce genre n'est pas assurément de même nature que celle qui est proposée par la science : l'une unit pour le sacrifice, pour le sacrifice dont les cœurs les plus généreux se lassent si promptement eux-mêmes ; l'autre unit pour le bien-être du travail, pour la gloire du talent, pour le développement de la fortune, pour le plein essor de toutes les facultés, de toutes les richesses que Dieu a versées dans le cœur de l'homme.

Il serait inutile de relever ici la confusion que vous faites du communisme avec l'association telle que la présente l'Ecole sociétaire ; c'est une de ces erreurs qui n'ont plus de portée dans les masses, ni dans le monde savant, ni dans les régions de la fortune. On s'expose à de tristes méprises, quand on parle d'une science que l'on ne connaît pas.

Quant au reproche que vous faites à cette science, de n'avoir obtenu que de bien faibles résultats, il n'est pas mieux fondé que celui de communisme. En 1808, la science sociale n'avait pour elle que son fondateur, qui ne retirait de sa découverte que raillerie et opprobre ; en 1835, le fondateur n'avait autour de lui qu'une femme, un jeune homme de dix-sept ans et un ami. Aujourd'hui, les idées sociales font le tour du monde : nul Etat de l'Europe, si absolu, si arriéré qu'il soit, qui n'ait ses adeptes ; dans plusieurs même, en Angleterre, en Espagne, en Italie, en Turquie, en Allemagne, en Belgique surtout, la presse prête sa grande voix à cette idée qui, de l'aveu public même d'un prince, gouverneur actuel de l'Algérie, peut seul sauver la société des périls qui la menacent.

Aux yeux des hommes de cœur, d'intelligence, de bonne volonté, elle brille à l'horizon du monde si sombre, si chargé de nuées orageuses, comme l'étoile du salut ! Le christianisme lui-même eut-il une marche plus rapide en deux siècles ?

Si le centre phalanstérien a différé jusqu'ici une expérimentation sérieuse de l'association (essai qui, du reste, n'est point éloigné), c'est qu'il a senti que toute rénovation sociale, comme une rénovation politique, qui se produit au dehors par des tentatives, par des faits matériels avant de s'être accomplie dans les esprits, est une rénovation avortée ou du moins fort exposée.

L'association phalanstérienne ne saurait être, dites-vous, réalisée, parce qu'elle manque de la force de cohésion, c'est-à-dire de la loi humaine, de la loi divine.

Cette objection, Monsieur, permettez-moi de le répéter, me prouve de nouveau, jusqu'à la dernière évidence, que vous ne vous êtes point donné encore la peine d'aborder les notions les plus élémentaires de la science sociale.

Dans l'association seule, résultant de cette science, sont mises en jeu les deux grandes lois divines, celles qui régissent en maîtresses absolues (car elles brisent quand on leur résiste) les plus grandes comme les plus infimes créations : l'attraction et la loi sériaire. Dans le phalanstère seulement, et vous pouvez vous en convaincre par une lecture de quelques heures, la série peut s'organiser, distribuer les

comme l'eau aux poissons, comme le soleil aux fleurs. C'est par elle que, sur notre globe, se sont accomplies et s'accomplissent journellement les grandes choses ; c'est par elle que les hommes se garantissent contre les coups de l'avenir ; et l'on veut empêcher l'homme, sous les prétextes les plus futiles, les plus erronés, d'arriver enfin au bonheur par la voie que lui a tracée la main de Dieu ! Oui ! cela n'est que trop vrai : chaque fois que la société fait un pas dans cette voie, les préjugés, l'égoïsme étroit, la mauvaise foi, lui rendent ce pas difficile et douloureux.

Votre article renferme pour l'Ecole sociétaire des assertions aussi injurieuses que mal fondées, que je ne puis laisser sans réponse. Vous vous attachez à présenter le groupe central de l'Ecole phalanstérienne comme un foyer de radicalisme effréné, comme une officine de sourdes menées, de bouleversements profonds. Le gouvernement est donc bien mal représenté ; il est donc indignement trahi ; car ces mêmes hommes qui, selon vous, Monsieur, ont écrit sur leur bannière secrète, révolution, communisme, partage de toutes les richesses, ces hommes comptent des amis dans les régions les plus élevées de la société, parmi les hommes officiels dont quelques-uns même ne sont peut-être pas très loin du jour où ils seront appelés, de nouveau, à la tête du pouvoir exécutif ; la presse départementale, la presse parisienne, la presse étrangère ont surnommé la *Démocratie pacifique* le journal honnête ; M. de Lamartine l'a surnommé *l'organe de la conscience publique* ; vous sentez bien, Monsieur, que des outrages immérités ne sauraient ternir des titres sans précédent, jusqu'ici, dans la presse.

Quant à moi, vous me permettrez de décliner le brevet de duperie (pour ne pas dire mieux) que vous me décernez, ainsi qu'à tant d'autres phalanstériens, il est vrai, avec tant de ménagements et de courtoisie. Nous différons, Monsieur, en ce que vous repoussez, sans la connaître, une science qui sauvra la société d'un affreux cataclysme, en ce que j'ai d'abord, par cette seule raison, accueilli cette science sans bien la connaître, et que mon aspiration généreuse s'est convertie en une certitude profonde après une étude longue et sérieuse, sans considération aucune du caractère et des vues secrètes du fondateur et des propagateurs. Ceux qui étudieront et qui étudient les calculs des Newton, des Keppler, ne se sont point inquiétés d'abord du caractère de ces grands hommes. Si j'emporte un jour un regret dans la tombe, ce sera de n'avoir pu travailler, aussi activement que les soldats du centre phalanstérien, au salut du monde.

Oui, Monsieur, malgré les résistances aveugles, mais sincères peut-être de quelques-uns, malgré les résistances intelligentes de l'égoïsme, malgré les crimes (toute résistance calculée et de mauvaise foi au bonheur de l'humanité est le plus grand des crimes), malgré donc les crimes qui se commettent ouvertement ou dans l'ombre pour arrêter la société dans sa marche vers sa transfiguration, cette transfiguration aura lieu : car Dieu le veut ; c'est sa volonté ; et certes la niaiserie, l'ignorance, la duplicité, l'écrasement des masses au profit des aristocraties, bourgeoise et nobiliaire et le plat despotisme ne prévaudront pas coutre la voix de Dieu !

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations empressées.

H. FAVRE.

REPRODUCTIONS.

Le *National*, le *Courrier français* l'*Estafette*, le *Progrès du Pas-de-Calais*, l'*Impartial du Nord*, l'*Echo du Nord*, le *Propagateur de l'Aube*, le *Courrier de Loir-et-Cher*, l'*Union de l'Yonne* ont reproduit : Séquestrations odieuses.

L'*Estafette*, l'*Etoile*, l'*Industriel de la Champagne*, le *Progressif cauchois*, le *Libéral liégeois*, l'*Impartial de Bruges*, le *Mémorial de l'Allier* : Pacification de la Suisse par Pie IX.

Le *National* : Correspondance particulière de Suisse.

Le *Courrier français* : Correspondance particulière de Rome.

L'*Alba*, la *Mouche*, le *Journal de la Côte-d'Or*, le *Franc-Parleur de la Meuse*, le *Courrier des Bouches-du-Rhône*, le *Courrier du Nord*, l'*Impartial de la Meurthe*, le *Salinois*, l'*Akhbar* : Un Acte significatif de Pie IX.

Le *Journal de Béziers*, l'*Union de Saint-Etienne* : Condamnation de la *Réforme*.

L'*Industriel de la Champagne*, le *Franc-Comtois* : Envois d'armes en Suisse.

Le *Glaneur du Haut-Rhin* : Par son Travail !

L'*Intérêt public*, le *Courrier de Tarn-et-Garonne* : Un Représentant du Gouvernement français.

L'*Industriel de la Champagne* : Le Salut de l'Irlande. — Les Banquets réformistes.

Le *Mémorial de l'Allier*, l'*Observateur des Pyrénées* : Questions sociales.

L'*Helvétie* : La Question suisse.

L'*Observateur des Pyrénées* : Ralliement politique et social.

La *Gazette d'Auvergne*, la *Vigie de l'Ouest* : Viva Italia (poésie).

Le *Sémaphore*, la *Presse judiciaire* : Une Pagode de l'Inde (feuilleton).

La *Sentinelle des Pyrénées* : Marcie (feuilleton).

L'*Authie* : Une Croyance phalanstérienne (feuilleton).

Le *Courrier d'Alsace* : A propos du Rhin (feuilleton).

Phare de la Manche. — Les Lorettes d'Athènes (feuilleton.)

Le *Quimpérois*, le *Journal de Valognes* : Le Cierge de la Chandeleur (feuilleton).

L'*Union de l'Ouest* : Académie des Sciences (variété).

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants : Pacification de la Suisse par Pie IX. — Le journal la *Presse* et les questions sociales. — Les Trois journées de Saint-Gall. — Un masque levé. — Le salut de l'Irlande. — L'isthme de Suez. — Un candidat progressif. — Les agioteurs. — Correspondance particulière de Suisse. — Le salaire et le libre-échange. — Allocution de Pie IX. — But social de la caisse d'épargne. — Affaire de Suisse, lettres de Berne. — Trente-trois ans de paix. — Arrestation de M. Warnery et saisie du *National* — Le travail des détenus. — Les émules de Szela. — VARIÉTÉS : le Miroir magique. — Quelques pourquoi. — FEUILLETONS : Revue dramatique. — Revue musicale. — Hortense de Vauquelay (3 feuilletons). — Une émeute dans un parterre. — Le réveil de l'Italie (chanson). — Une nouvelle planète.

PETITE CORRESPONDANCE.

A nos corresp. — Le 5e numéro du *Bull.* s'expédie en ce moment que souscript. a droit a une exempl. des *Progressives*, nouveau de L. Festeau, comprenant dix chansons, dont neuf ne font pas vol. avec vignettes, publié par la *Libr. phal.* — Prière de hâter tribution.

AVIS DE NOS MANDATS.

Valence. — M. C. — 225 fr. fin oct., et 226 fr. 60 c. fin nov. prochains ; ensemble 451 fr. 60 c. pour le solde de son compte au 30 septembre dernier, dont détail a été joint au dernier envoi.

Bourbon-Vendée. — M. de M. — 30 fr., au 20 nov. proch., pour 6 dern. mois de 1847, R.

Gap. — M. G. — 25 fr., idem, idem.

Rochefort. — M. S. — 30 fr., idem, idem.

Bourse du 23 octobre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 45	75 45	75 40	75 40
— — fin courant	75 45	75 45	75 35	75 35
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	114 90	114 90	114 85	114 85
— — fin courant	114 85	114 90	114 75	114 75

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»		Banq. de Fr. dr cours	3295	»»
4 0/0 J. »	»	99 90	O. V. de Par. »	1340	»»
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»	C. hyp. »	247	50
— fin Ct	»	» »»	— Gouin »	»»»»	»»
B. du Trés.	»	3 3/4	— Gann. »	1000	»»

PRIMES. fin cour. — fin proch.

3 p. 0/0...... d. 40 »» »» »» »» —— »» »» »» »»

5 p. 0/0...... d. 50 »»» »» »»» »» —— »»» »» »»» »»

REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.

3 p. 0/0..... »» »/» »» »/» »» »/» »» »/»

5 p. 0/0..... »» »/» »» »/» »» »/» »» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM...... Der C.	99 5/8	»»
Récép. Rotsch.	»	100 »»	BELG. 2 1/2..... »	»»	»/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2..... »	»»	»/»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840... »	91 3/4	»/»
— 3 p. 0/0.	»	28 1/2	— do 1842... »	90 3/4	91
Dette intérieure	»	25 »/»	— Banque... »	»»»	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— do Em. 1841. »	»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIEMONT....... »	1150	»»
HAITI.........	»	»»» »/»	AUTRICHE...... »	400	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1240 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1156 25
— à Rouen.	900 »»
R.-Havre..	512 50
Avignon...	531 25
Str. à Bâle.	148 75
Paris-Str...	390 »»
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	532 75
C. du Nord	526 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	382 50
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	898 75	Orléans à Vierzon.	532 75
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	512 50	Bordeaux à Cette..	438 75
Paris à Orléans...	1156 25	Marseille à Avign.	524 50	Nord.............	526 25
— à Lyon.....	382 50	Paris à Strasbourg	390 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, 78 à 79 fr.; courant du mois, 78 fr.; 2 derniers mois, 73 à 74 fr.; 8 premiers mois 1848, 66 fr.; 4 d'été, 65 fr.

Fécule de betterave, »» fr.

Béziers, 54 fr. — Bordeaux, 65 fr. — Rouen, 79.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, courant du mois, 101-50 à 102 fr.; 2 derniers mois, 102 à 102-50; 4 premiers mois 1848, 103-50.

Huile épurée, 107 à 108.

Savon disponible, belle qualité, 104 à 105.

Lille. — Colza, 87. — Lin, 95-50.

ÉTUDE SUR **L'INSURRECTION DU DHARA** par CHARLES RICHARD, capitaine [illegible], chef du bureau arabe d'Orléansville, ancien élève de l'École Polytechnique. — Contenant la BIOGRAPHIE de **BOU-MAZA.** 1 vol. in-8°. Prix : 3 fr. 50 c., et par la poste, 4 fr. — Se vend aussi à ALGER chez BASTIDE et chez DUBOS et [illegible].

STATISTIQUE DES ASSURANCES EN FRANCE, comprenant, dans tous leurs détails, les chiffres des compagnies d'assurances, soit à primes, soit mutuelles, soit sur la vie, soit contre l'incendie, contre la grêle, la mortalité des bestiaux, etc., et les assurances maritimes ; par M. J. MOREAU. — In-8°. 2 fr. — En dépôt à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25, en face du Pont-Royal.

CAMÉES EN ÉMAIL, REPRÉSENTANT FOURIER, montés sur épingles en doublé d'or. — Grands ca-

PENDULES, MONTRES ET BIJOUX. [illegible] de bijoux de 30 centimes à 2 fr. ; rhabillage de montres ordinaires, de 4 fr. à 6 fr. ; rhabillage de montres à cylindre, de 6 fr. à 10 fr. — Soins et abonnement d'horlogerie par an : Montres, 4 fr. ; pendules, 10 fr. — Commission pour ce qui concerne la partie. Relations fréquentes dans les départements : Allier, Aube, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure, Orne, Eure, Calvados, Manche, à Alger, Saint-Pétersbourg, Varsovie, Rio-Janeiro. — DECHEVAUX-DUMESNIL, horloger-bijoutier, 68, quai des Orfèvres, près de la statue de Henri IV.

M. VOLUZAN, agent général d'assurances, assure à toutes les compagnies sur la vie et contre l'incendie. S'adresser place de la Bastille, 5.

HOTEL DE NANTES ET DE VENDOME À PARIS, rue Neuve-des-Petits-Champs, 78, près celle de la Paix, entièrement restauré, tenu par Mlle Blanchet. — Appartements et chambres confortables.

6 h. [illegible] AMBIGU. — Le Fils du Diable, les [illegible].
6 h. » [illegible] GAITÉ. — Seize ans, Tout pour les Filles, le Facteur.
6 h. 3/4 COMTE. — Le Marin, intermède, magie, l'Anguille, fantasmagorie.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
5 h. 3/4 FOLIES. — Kabri, Diable, la Femme, Antoine.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — Folles de Bedlam, Vieilles Amours, Cadeau.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Fil du Diable, Fille et Garçon, rue de Lappe, Jocrisse, Pacte d'Amour.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

LES ANNONCES SONT REÇUES AU SIÈGE DE LA

SOCIÉTÉ CH. DUVEYRIER ET Ce.

8, Place de la Bourse, À PARIS. 8.

TARIF

Des ANNONCES commandées SIMULTANÉMENT
Dans le **CORSAIRE**, l'**ESTAFETTE** et la **DÉMOCRATIE PACIFIQUE**.
À partir du 1er octobre 1847.

ANNONCES dites AFFICHES.
La ligne d'environ 23 lettres, justifiée en caractères de 5 points.
Une insertion . . . . 50 c. la ligne par journal.
La même, 3 fois en un mois. . 35 c. —
La même, 6 — 20 c. —
La même, 15 — 10 c. —

ANNONCES dites ANGLAISES.
(La ligne comporte environ 40 lettres.)
Une insertion . . . . 1 fr. » la ligne par journal.
La même, 3 fois en un mois. . » 70 c. —
La même, 6 — » 40 c. —
La même, 15 — » 20 c. —

RÉCLAMES.
La ligne de 40 lettres environ . . 2 fr. » c. par journal.
FAITS PARIS placés sous la rubrique : FAITS DE PUBLICITÉ,
La ligne de 40 lettres environ . . 2 fr 50 c. par journal.

Nota. Ces prix sont DOUBLÉS : 1° pour les commandes faites SÉPARÉMENT à l'un des trois journaux ; 2° pour les insertions concernant la formation ou la constitution des Sociétés, les appels de fonds, les ventes immobilières ou les jugements.
Les commandes une fois faites sont définitives.
La Société n'est responsable ni du retard des insertions ni de leur refus par les gérants des journaux.

ONDONTINE ET ELIXIR ODONTALGIQUE. Ces dentifrices portent, comme toutes les découvertes de leur savant auteur, le cachet d'une véritable utilité.
Les hommes de science et les personnes qui tiennent à la conservation de leurs dents, les préfèrent à tous les autres dentifrices.
Voir l'instruction qui les accompagne. — DÉPOT chez FAGUER, r. *Richelieu*, 93, et chez tous les parfumeurs.

CORS. On a ce qui les guérit, rue Richelieu, 29, chez GERVAIS, 1 f. 25 c. le rouleau. Reçoit de 9 à 4.

VICOMTE de **BOTHEREL. REVOLUTION..** DANS LE COMMERCE DES VINS PAR LE BON MARCHÉ ET LA BONNE QUALITÉ. À tous prix ; en pièces, depuis 130 fr. ; 1/2 pièces, 1/4 de pièces, SANS EAU. Cent mille bouteilles de toutes valeurs. Essayez et jugez. Au comptant. AVIS À LA PROVINCE. — Rue Vivienne, 49.

PAPIER D'ALBESPEYRES. faubourg Saint-Denis, 84, et dans les pharmacies de province et de l'étranger, pour entretenir, sans *odeur ni douleur*, **LES VESICATOIRES.**

CHAPEAUX DE VELOURS PURE SOIE, 20 francs. En satin ou gros d'Afrique, 12 et 15 fr. MAISON AINÉ HENRY, Rue Basse-du-Rempart, 18.

INJECTION TANNIN, 3 fr., bien préférable au copahu, au cubèbe. F. St-Denis, 0. (Af.)

SIROP PECTORAL DE NAFÉ D'ARABIE, de *Delangrenier*, rue Richelieu, 26, Paris.

LE 11 OCTOBRE A EU LIEU LA RÉOUVERTURE
DES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
AUX VILLES DE FRANCE

(NOUVELLE SOCIÉTÉ.) **Rue Vivienne, 51 et 53, et rue Richelieu, 104.** (NOUVELLE SOCIÉTÉ.)

Cachemires des Indes. Cachemires français. Écharpes crêpes de Chine. Soieries. Mérinos. Mousseline-laine. Bonneterie. Mercerie. Ganterie. Tapisserie. Corbeilles de Mariage.

Toiles blanches. Blanc de coton. Lingerie. Dentelles. Confection. Fichus. Foulards. Draperie. Tapis pour ameublement en tous genres. Trousseaux. Layettes.

Marchandises fraîches, nouvelles, et marquées en chiffres connus. On échange ou on rembourse les articles dont on n'est pas satisfait.

Maladies
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE ET PEU COUTEUSE par le traitement du Docteur
Ch ALBERT
Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales,
Rue Montorgueil, 21.
Consultations gratuites.
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (*Affr.*)

VARICES, BAS LEPERDRIEL. Faubourg Montmartre, n° 78. Soulagement prompt et souvent guérison.

Wm ROGERS
Dentiste de S. A. IBRAHIM-PACHA, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques, seul et unique inventeur des DENTS OSANORES INDESTRUCTIBLES, posées sans crochets ni ligatures. — RATELIERS COMPLETS LIVRÉS EN 24 HEURES. 270, RUE SAINT-HONORÉ. — Affranchir.

SIROP DE DIGITALE DE LABELONYE
Il résulte des déclarations des médecins les plus recommandables, que ce sirop a des avantages incontestables sur les autres préparations de Digitale, entre autres celui de ne pas fatiguer l'estomac, et qu'il est employé avec succès non seulement dans les MALADIES du COEUR, l'HYDROTHORAX ou hydropisie de poitrine et toutes les HYDROPISIES essentielles, où il agit d'une manière si prompte et si énergique, mais encore dans les AFFECTIONS DE POITRINE (Rhumes, Asthmes, Catarrhes, etc.), contre lesquelles son action est également très remarquable. A la ph., rue Bourbon-Villeneuve, 19, et dans toutes les ph. de chaque ville. — Prix : 5 fr. et 3 fr. la bouteille.

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25.

DU CRÉDIT AGRICOLE MOBILIER ET IMMOBILIER.

Rapports faits au Congrès central d'Agriculture, au nom de la Commission du Crédit agricole.

Grand in-8°. Par M. CIESZKOWSKI et J. DUVAL. Prix : 50 c.

LES AMOURS AU PHALANSTÈRE.

BROCHURE IN-32. FORMAT CABIN. **Par VICTOR HENNEQUIN.** PRIX : 50 CENTIMES.

Les personnes qui prendront douze exemplaires les recevront franco *au prix de 4 francs.*

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, rue de Beaune, 2, quai Voltaire, 25.

ALMANACH PHALANSTÉRIEN
POUR 1848.

Un beau ET FORT volume in-16, orné d'un grand nombre de vignettes parmi lesquelles UNE VUE DE LA MAISON NATALE DE FOURIER.

PRIX : **50 CENTIMES**; ET PAR LA POSTE : **80 CENTIMES.**

Les personnes qui prendront à la fois douze Almanachs au Bureau de la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, rue de Beaune, 2, les recevront pour CINQ francs. Celles qui nous adresseront de la province une demande FRANCO, accompagnée d'un bon de SIX francs sur la poste ou sur une maison de Paris, recevront aussi FRANCO une douzaine d'Almanachs. Celles qui nous enverront le prix de cent Almanachs, c'est-à-dire CINQUANTE francs, recevront 130 Almanachs.

On trouve, à la même Librairie, des Almanachs pour 1845, 1846 et 1847, aux mêmes prix que ci-dessus. La LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE adresse *franco* son Catalogue aux personnes qui en font la demande.

PARIS, 25 OCTOBRE.

—

Les Majorités et les Minorités.

Le *Constitutionnel* reproche au *Journal des Débats* de s'appuyer en France sur le principe de la majorité, et de défendre en Suisse le principe de la minorité. Ce serait là, d'après le *Constitutionnel*, une inconséquence flagrante.

Le caractère essentiel du vrai et du bien, nous le reconnaissons, n'est pas toujours la majorité. Toutes les grandes idées qui ont fait marcher le monde n'ont groupé dabord autour d'elles qu'un petit nombre d'adhérents. Le monothéisme hébreu, l'empire romain, le christianisme, l'islamisme, la Révolution française ont eu de bien faibles commencements. Le temps seul donne la majorité à ce qui est vrai, à ce qui est bon, à ce qui est dans la destinée humaine.

Ce n'est donc ni la majorité ni la minorité qui doivent déterminer l'adhésion, la conviction des âmes. La conscience est au dessus du fait, puisqu'elle le transforme et le crée éternellement.

A ce point de vue on ne pourrait reprocher au *Journal des Débats* de soutenir la majorité parlementaire en France, et la minorité cantonale en Suisse. En effet, il pourrait très bien se faire que la vérité et le progrès se trouvassent dans la majorité parlementaire française et dans la minorité cantonale suisse. S'il en était ainsi, évidemment le *Journal des Débats*, et le ministère dont il est l'organe, seraient très logiques, très conséquents, très rationnels. Ils prouveraient non-seulement qu'ils sont ecclectiques, mais encore qu'ils sont universels, puisqu'ils savent découvrir et embrasser l'idée vraie et bonne, à quelque degré de son développement qu'elle soit parvenue.

Toute la question se réduit à ceci : « Que représente la majorité » parlementaire française? Que représente la minorité cantonale » suisse? »

Or, il est évident aujourd'hui que la majorité parlementaire française ne représente que la corruption stationnaire, que la satisfaction égoïste d'un groupe d'individus qui ont confisqué à leur profit l'élan révolutionnaire de 89 et de 1830. Il est évident que la minorité cantonale suisse représente bien moins elle-même un intérêt de liberté locale et de conscience religieuse qu'un intérêt de conservation aveugle et les mauvaises passions d'une compagnie qui use de tous les moyens pour parvenir à ses fins de domination obscurantiste, en dépit de la réprobation des hommes éclairés et honnêtes de tous les pays.

Il est très naturel, il est donc très logique et très conséquent, que la majorité sceptique et corrompue tende la main à la minorité jésuitique. Ici la majorité et la minorité expriment également le fait rétrograde, le fait qui doit se transformer sous l'influence d'une idée nouvelle. Si demain la majorité libérale de la France, grâce à un meilleur mode d'élection, se traduisait par une majorité parlementaire, le *Journal des Débats* exalterait sans doute le droit des minorités en France, comme il le fait aujourd'hui pour la Suisse. Il n'y a donc que les passions et les intérêts de partis qui décident aujourd'hui les préférences entre les minorités et les majorités.

Le *Journal des Débats* et le ministère ne méritent aucun reproche; ils prennent, dans cette circonstance, leur véritable position : ils sont franchement rétrogrades; ils optent ouvertement pour le passé, pour tout ce que la Révolution avait voulu transformer.

Que le *Journal des Débats* ne vienne plus prétendre qu'il est ecclectique! Si le *Journal des Débats* était ecclectique, il chercherait l'idée bonne et progressive là où elle se trouve, n'eût-elle que quelques adhérents. Ne se prononce-t-il pas pour l'idée mauvaise et rétrograde en Suisse, quoiqu'elle n'y ait que la minorité?

Que le pouvoir ne vienne plus nous dire qu'il est conservateur! Si le pouvoir était conservateur, il ne suivrait pas une majorité qui le traîne dans l'abîme. La Restauration n'a-t-elle pas eu sa majorité des trois cents? Si le pouvoir était conservateur, il verrait où sont les idées de véritable conservation, et il s'inspirerait d'elles, quoiqu'elles n'aient encore que la minorité. Le pouvoir ne soutient-il pas la minorité jésuitique en Suisse?

Espérons que tout ceci achèvera de dessiller les yeux des gens honnêtes et de porter la lumière là où se forment les majorités parlementaires.

Manifeste de M. de Lamartine.

Au commencement d'une nouvelle année politique, M. de Lamartine a cru devoir publier, dans le *Bien public*, de Mâcon, une nouvelle déclaration de principes. Comme tout ce qui sort de la plume du grand écrivain, ce manifeste est remarquable par la beauté de la forme, l'élévation des idées, le sentiment du vrai et la synthèse de l'inspiration. C'est un magnifique programme de transition politique du gouvernement actuel à un gouvernement démocratique, digne de la France. Il n'y manque pour être complet que la révélation des vices qui sont plus inhérents à la forme sociale qu'au gouvernement, des vices que la société pourrait faire disparaître elle-même plus facilement encore que le pouvoir, si elle était elle-même suffisamment éclairée sur les meilleurs moyens de réforme. Par tendance spiritualiste et poétique, M. de Lamartine comprend mieux l'organisation du pouvoir que celle de la société, il se rend mieux compte de la conciliation des principes que de celle des intérêts. A cela près, ses vues et ses sentiments sont les nôtres; à cela près, nous applaudissons de grand cœur à son programme politique.

Voici les principaux passages de ce document :

Ce temps s'appelle confusion; les opinions sont une mêlée; les partis sont un chaos; la langue des idées nouvelles n'est pas faite encore; rien n'est plus embarrassant qu'une bonne définition à donner soi-même, en religion, en philosophie, en politique. On le sent, on le sait, on vit et on meurt au besoin pour sa cause, mais on ne peut la nommer. C'est la difficulté et le travail de ce temps de classer les choses et les hommes. Quand ils seront classés, les uns s'appelleront d'un nom, les autres d'un autre; on se rangera, on se comptera, et la lumière sera faite. En attendant, il y a toujours un peu de ténèbres sur les opinions les plus nettes et sur les consciences les plus sincères. Essayons d'y jeter une clarté de plus.

La vérité politique pour nous, ce n'est ni le trône, ni l'aristocratie, ni le clergé, ni l'armée, ni la bourgeoisie, ni la démagogie, ni le parlement; c'est le peuple. C'est la raison, le droit, l'intérêt, la volonté de ces trente-cinq millions d'hommes, sans en exclure, sans en préférer, et sans en privilégier aucun, apportant chacun avec eux leur titre de souveraineté morale signé au ciel dans leur titre d'homme, contresigné sur la terre dans leur titre de citoyen, et dont le droit, la capacité et la volonté exprimés et régularisés, forment ou doivent former ce qu'on appelle gouvernement. En un mot, nous sommes démocrates comme la nature et comme l'Evangile. La vérité est pour nous la démocratie organisée en société civile et en gouvernement politique. Tout le reste est fiction, sophisme, mensonge, tyrannie. La fiction n'a qu'une apparence, le sophisme n'a qu'une face, le mensonge n'a qu'un temps, la tyrannie n'a qu'une arme, qu'on brise tôt ou tard dans la main. Les gouvernements vraiment solides ne peuvent porter que sur une vérité complète. Le gouvernement démocratique sera le gouvernement éternel de l'avenir, vers lequel nous marchons : telle est notre foi.

Cependant, M. de Lamartine admet qu'avec notre monarchie constitutionnelle telle qu'elle est, d'immenses progrès pourraient être réalisés :

Si la monarchie représentative, dit-il, veut servir la raison humaine, avancer la pensée de Dieu et la liberté, travailler au bonheur du peuple, faire grandir et régner sous son nom la démocratie, nous servirons loyalement et religieusement nous-mêmes la monarchie représentative. Elle a ses dangers, nous les voyons, mais elle a ses avantages; il ne dépend que d'elle de nous en convaincre. En un mot, si nous étions républicains comme philosophes, nous saurions être monarchiques comme citoyens.

Or, que demandons-nous en ce moment à ce gouvernement pour lui prêter un concours sincère? Nous lui demandons ce que la Révolution, dont il est le produit, lui a donné mission de donner en lois à la France et en exemple au monde, sous peine de trahison et d'apostasie :

La souveraineté exercée du peuple;

Le droit électoral réparti à tous les citoyens;

Les assemblées primaires nommant des électeurs pour une fonction temporaire;

Les électeurs nommant les représentants pour un temps limité;

Les représentants, non pas livrés à la merci des corruptions des ministres, mais salariés par le peuple, pour enlever tout prétexte à leur servilité;

Les fonctionnaires à leur poste, et non dans les Chambres où ils jouent deux rôles incompatibles, celui de contrôleurs et de contrôlés. Pas d'autre loi pour les exclure, celle-là suffit;

Une assemblée nationale;

Les ministres nommés dans l'urne par la majorité que la Chambre leur donne ou leur retire;

La dynastie sans autre privilège que le trône;

Le roi inviolable;

Les princes simples citoyens;

La liberté réelle des cultes par la séparation de l'Eglise et de l'Etat; la liberté d'association et de cotisation volontaire en matière religieuse, pour seul budget des consciences affranchies;

La liberté d'enseignement absolue à cette condition, sauf la police des mœurs dont l'Etat ne doit jamais se dessaisir,

La liberté de la presse par la révocation des lois de septembre;

La sécurité du siége de l'assemblée nationale garantie par une loi de prudence contre l'abus des fortifications de Paris;

Une armée permanente, et une armée de réserve qui soit le pays militaire en disponibilité;

Une loi de justice qui répartisse avec égalité les charges du recrutement;

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 26 OCTOBRE.

REVUE DRAMATIQUE.

—

Un conte oriental. — VAUDEVILLE. *Le Chevalier d'Essonne*, 3 actes, par MM. Dupeuty et Anicet. — ODÉON. *Regardez, mais ne touchez pas*, comédie en 3 actes, par MM. Théophile Gautier et Lopez. — FOLIES DRAMATIQUES. *Les premiers beaux jours*, 3 actes, par MM. Cormon et Granger. — DIORAMA. *La Fête des Lanternes*, tableau de M. Bouton. — Transfiguration du THÉATRE-FRANÇAIS.

En allant voir le *Chevalier d'Essonne*, qui d'abord avait été annoncé sur l'affiche du Vaudeville sous le titre plus original de *Régaillette*, je m'arrêtai forcément dans la rue Vivienne, en présence d'un marchand oriental dont le teint jaune, la longue barbe et le costume singulier me frappèrent. Se voyant l'objet de mon attention, il résolut d'en tirer parti et m'offrit successivement des pastilles du sérail et des dattes sèches. — Je lui répondis : Je n'ai pas plus besoin de vos denrées que d'une poignée de feuilles mortes ou d'un numéro du *Conservateur*. — Ah, ah ! vous êtes un *gendelettre*; eh bien! j'ai dans mon caftan un manuscrit jauni qui pourra vous convenir; il y a là des sujets de roman, de drame, ou tout au moins de feuilleton. — Donnez, donnez; mais quelle est cette écriture bizarre? Je n'y vois que le soleil, la lune et tous les signes du zodiaque. — Regardez au verso, la traduction s'y trouve. Je me défais en votre faveur des annales du Mogol, ouvrage curieux avec lequel je comptais faire ma fortune; mais les libraires de Paris me demandent de l'argent pour le publier.

Possesseur du manuscrit moyennant une somme très modique je m'empressai d'y chercher des anecdoctes intéressantes, et je lus sur la première page :

AVENTURES DU FAMEUX KOULI-CRAC.

Sous le règne de Togrul-Khan, lorsque le grand Zig-Zig était encore premier visir, un intrigant fort habile devint fameux à la cour du grand-mogol. On ne sait trop quels services il rendait au grand visir. Était-il près de son excellence espion de police, pourvoyeur du sérail, ou instrument de vengeances secrètes, nul ne l'a jamais bien su. [illegible] Zig-Zig lui refusait peu de chose. On appelait cet habile homme Kouli-Crac.

Son amitié, dédaignée par les personnes d'un vrai mérite, était recherchée de tous ces gens qui veulent parvenir à tout prix. Un Mogol enrichi par l'exploitation des mines de diamants et la vente des cachemires, Salamalek, fut admis dans la familiarité de Kouli-Crac, et lui dit, un jour que tous deux roulaient dans un char traîné par des panthères :

— Cher Kouli-Crac, votre amitié m'est précieuse, mais j'en voudrais un gage. Vous pouvez tout sur l'esprit du grand visir, faites-moi décerner par lui la décoration du Croissant de la Lune; l'or ne suffit pas à la félicité, il me faut des honneurs.

— Cher Salamalek, vous mettez mon dévouement pour vous à une épreuve un peu rude; il est difficile d'obtenir la décoration du Croissant de la Lune. Fondé par le grand Tamerlan, cet ordre s'accorde exclusivement aux hommes qui ont rendu à l'Etat les plus glorieux services.

— Allons donc, cher Kouli-Crac, ne vous moquez pas de moi, vous portez vous-même au cou la décoration du Croissant de la Lune.

— C'est vrai, mais vos services ne sont pas aussi éclatants que les miens. Pour que votre demande soit accueillie, que de démarches il me faudra faire !

— Cher Kouli-Crac, vous demandez une indemnité pour vos soins : c'est trop juste, et je vous prie d'accepter en échange de la décoration que vous m'obtiendrez, ce lac de dix mille roupies.

Le lendemain Kouli-Crac était dans le cabinet particulier du grand Zig-Zig.

— Ah ! te voilà, Kouli-Crac, je suis sûr que tu viens me demander quelque chose.

— Il est vrai, sublime visir. Il me faut pour mon ami Salamalek l'ordre impérial du Croissant de la Lune.

— Il me faut, il me faut, tu en parles bien à ton aise. Chaque jour on me reproche les bienfaits dont je t'ai comblé, il me devient d'autant plus difficile de te satisfaire cette fois, que le grand-mogol vient d'introduire dans son empire une détestable invention européenne. Nous avons deux journaux : *Le Dragon de feu qui dévore la lune* et *La Comète qui balaie le ciel avec sa queue*. Ils en diraient de belles, si j'accordais l'ordre du Croissant fondé par le grand Tamerlan à ton ami Salamalek qui, franchement, n'a rien fait pour s'illustrer. Passe encore s'il avait été chargé de porter une lettre à l'empereur de la Chine, ou s'il avait écrit dans mes bureaux pendant un an sans faire de pâtés!

— Vous ne donnerez pas le croissant de la lune à Salamalek ?

— Jamais!

— Vous me peinez beaucoup, sublime visir; j'étais engagé pour cette décoration envers Salamalek, il m'avait donné... c'est-à-dire je lui avais donné ma parole de faire triompher sa demande. [illegible] vendu la peau de l'ours, suivant l'apologue de notre ingénieux fabuliste Mirzapouf.

— Eh bien ! sublime visir, je trouve un moyen de tout arranger.

— Lequel?

— Vous ne pouvez pas donner le croissant de la lune à Salamalek?

— Non, vraiment, à moins qu'il ne prenne la lune tout entière avec ses dents.

— Vous ne pouvez pas le donner, mais vous pouvez bien le promettre.

— Excellente idée ! Tu es plein d'esprit, Kouli-Crac. Je promettrai; *promettre et tenir sont deux*, comme l'a dit notre fameux poète Cadabra.

— Mais, visir, puisque vous ne m'accordez qu'une promesse, promettez gracieusement.

— Aussi gracieusement que je pourrai.

— Il faudra sourire un peu.

— Comme cela?

— Non, visir; ainsi, vous n'êtes pas beau : regardez-vous dans ce miroir; il faut plisser un peu plus les coins de la bouche, l'œil affable; très bien ! un petit geste de la main : à merveille... Salamalek sera content, et j'espère qu'il ne me tourmentera plus, car il m'a donné... c'est-à-dire je lui avais donné ma parole.

Salamalek eut bientôt son audience particulière; le grand-visir lui sourit d'abord, ce qui épanouit le cœur du solliciteur; mais bientôt Salamalek fronça le sourcil en entendant ces paroles :

— Nous avons un peu prodigué la décoration du Croissant de la Lune, on nous en accuse, du moins; ces journaux ne cherchent qu'à mordre. Quelle engeance, par Bouddha ! quelle espèce, par Mahomet! Une décoration dans ce moment-ci tomberait mal; mais vous êtes homme de mérite, vous avez droit à la corde... non, je me trompe, au bâton.

— Qu'est-ce à dire? sublime visir.

— Le bâton d'encre de Chine est un insigne honorable que nous donnons à nos vieux généraux; vous n'êtes pas général, mais vous avez droit au Croissant de la Lune, vous l'aurez; laissez seulement couler le temps. *Tout vient à point à qui sait attendre*, comme l'a dit notre illustre philosophe Bric-à-Brac. A la première fournée...

— Vous ferez une brioche?

— Non, je vous donnerai la décoration.

Salamalek se retira enchanté, d'autant plus qu'à la fin de la conférence, le visir avait recommencé son sourire.

Il patienta longtemps, confiant dans le joli minois officiel; mais enfin les semaines, les mois, les années se passèrent.... point de Croissant, son espérance décroissait. Enfin les décorations recommencèrent à pleuvoir, mais sur tout le monde, excepté sur lui. On fit nombre de fournées, il n'en fut pas; sur la poitrine de ses voisins, sur celles de tous les employés, scribes et gardes de police, il ne voyait que croissants qui semblaient lui faire les cornes.

Un beau matin, Salamalek perdant toute patience entra furieux chez Kouli-Crac et lui tint à peu près ce langage :

— Cher ami, vous êtes un indigne escroc.

— Ame de ma vie, que signifie ce courroux et cette parole inconvenante?

La charité sociale promulguée en nombreuses lois d'assistance à tous les besoins, à toutes les souffrances, à toutes les misères du peuple ;

Un budget de la libéralité de l'Etat ;

Un ministère de la bienfaisance publique ;

Un ministère de la vie du peuple, etc., etc.

Que le gouvernement entre dans ces voies et nous l'y suivrons sans lui demander s'il porte une couronne, une tiare, ou un chapeau.

M. de Lamartine termine ainsi :

Faites donc votre choix entre le moyen-âge et le dix-neuvième siècle : soyez le gouvernement de la philosophie ou le gouvernement du préjugé; avouez la Révolution pour votre mère ou répudiez son nom. Ne ramenez pas la nation sur ses pas, elle n'y trouvera que des fictions et des ombres ; ne continuez pas cette naturelle mais trop longue réaction de la peur contre l'éruption des plus éclatantes vérités qui aient jamais éclairé le monde dans l'*Assemblée constituante*. Ces vérités, inscrites sur le drapeau de 89, sont assez pures pour que vous ne rougissiez pas de les professer et de les défendre. Emancipation de l'esprit humain par la liberté de penser ; émancipation de l'âme individuelle par la liberté d'examiner et de croire ; censcience restituée à Dieu par l'autorité civile ; affranchissement réciproque de l'Etat par l'Eglise et de l'Eglise par l'Etat ; suppression des priviléges ; égalité des droits de l'homme ; famille nationale sans primogéniture entre ses enfants ; ennoblissement du peuple tout entier par le titre de citoyen ; souveraineté de chaque citoyen par le droit d'élire ; représentation une et universelle ; peuple roi ; opinion régnante ; royauté exécutive ; politique spiritualiste fondée sur l'abnégation des conquêtes et sur la paix ; respect du sang des hommes ; religion de l'humanité ; fraternité des peuples ; avènement du genre humain à l'âge de raison ; pouvoir fort de sa justice ; gouvernement élevé à la dignité de vertu ; véritable christianisme politique en action : voilà cette philosophie qui doit donner le sens et l'âme à vos institutions ! Voilà le jacobinisme de Fénelon ! C'est le nôtre ; c'est sur ce texte que nous continuerons à juger, acte par acte, le gouvernement de 1830. S'il s'en rapproche, concours ; s'il s'en écarte, avertissement et opposition ; s'il les renie, guerre !

Telle est notre foi, tels sont nos principes, tels seront nos actes.

Prise de Mexico par les Américains.— Cette importante nouvelle nous est apportée par le *Courrier des Etats-Unis*. Une correspondance de Mexico, en date du 19 septembre, la relate en ces termes :

« Le 13, les Américains firent une démonstration sur Chapultepec et le moulin d'El Rey, mais nos généraux étaient sur la défensive. Prévoyant la rupture de l'armistice, Santa Anna avait eu soin, depuis plusieurs jours, d'approvisionner de toutes manières possibles, et sans éveiller aucune suspicion, la forteresse de Chapultepec d'armes, de munitions et d'aliments. La sécurité et la confiance des Américains étaient si grandes, que la poudre, les projectiles et les subsistances passèrent, soit sous les manteaux de nos concitoyens, soit sur des mules, sans amener aucune découverte. Aussi le général Scott fut-il grandement surpris, en attaquant Chapultepec, de le trouver si énergiquement défendu.

» Chapultepec est situé entre Tacubaya et la capitale, sous le feu de la première de ces villes et à trois milles environ de la seconde, sur un monticule escarpé dominant une vaste étendue de campagne et mettant ainsi les assiégés à même de surveiller les moindres manœuvres de l'ennemi. Ce fort commande, en outre, la route qui conduit de Tacubay à la capitale, car cette route, tracée dans la base circulaire ... moulin d'El Rey, près Chapultepec ; cette position, après avoir été vaillamment défendue et avoir coûté cher à l'armée ennemie lui fut abandonnée.

» Ces deux actions, qui ont duré plus de neuf heures, ont été plus rudes que toutes celles que nous avions soutenues jusqu'à ce jour, si l'on considère combien l'ennemi nous était supérieur en forces. Nos pertes, en morts ou blessés, n'ont pas dépassé le chiffre de 300, et celles des Américains vont au delà de 400 ; tel est du moins le rapport des déserteurs du camp du général Scott, qui passèrent à nous dans la soirée. Voyant que la capitale allait être inévitablement attaquée, le général Santa-Anna profita du retard que ces engagements opposaient à la marche des Américains, pour faire ouvrir de larges tranchées en travers de la route qu'ils devaient suivre ; ces tranchées furent remplies d'eau.

» Le 14, avant le point du jour, l'ennemi se mit en marche vers la capitale avec une partie de ses troupes ; nos soldats, postés, soit derrière les arches de l'aqueduc, soit derrière les parapets qu'ils avaient érigés à la hâte, et les tranchées que l'ennemi eut à franchir l'embarrassèrent si sérieusement qu'il ne parvint à nos portes que très tard dans la soirée.

» Arrivé là, il fit halte, et essaya de bombarder la ville. Le bombardement, qui dura tout le restant du jour et le jour suivant, nous causa d'immenses dommages : des blocs entiers furent renversés en maints endroits ; un grand nombre d'hommes, de femmes, d'enfants furent tués ou blessés. Ce tableau était effrayant. Ici une rumeur sourde remplissait nos oreilles ; là un nuage de fumée, mêlé de flammes par intervalles, frappait nos regards, et au milieu de tout cela venaient prendre place les gémissements des blessés et des mourants. Mais la ville résistait bravement aux centaines de bombes qui éclataient dans son sein ; elle jetait un défi aux sanguinaires Yankees, et leur donnait la certitude que leurs projectiles ne pouvaient réduire la capitale du Mexique. Alors l'ennemi changea son plan : il prit la détermination d'entrer dans la ville, où nous étions prêts à le recevoir. Après avoir barricadé les rues avec des sacs de sable, on plaça sur les toits et aux fenêtres des maisons toutes les personnes capables de se servir d'armes ou de soulever des pierres, tuiles, etc., pour les faire pleuvoir sur la tête de l'ennemi. Le général Scott avait à peine franchi les portes de la ville, que la difficulté de sa position lui était connue : une grêle de balles et de pierres tomba sur ses troupes, et le sol se couvrit de morts et de blessés ; cependant, il continua sa marche, et parvint jusqu'à l'embouchure de deux rues qui conduisent sur la Plaza. Voyant qu'il ne pouvait lutter avec nos soldats à peu près invisibles, et qu'il perdait ses hommes avec rapidité, le général Scott s'empara du couvent de San Isidoro, qui se trouve placé derrière le centre d'un bloc, et chargea ses mineurs et ses sapeurs de lui couper un chemin direct à travers les constructions. Dans quelques cas, on fit sauter des maisons entières pour faciliter ce passage ; mais, après plusieurs heures, il déboucha de nouveau dans la rue, et atteignit la Plaza après avoir éprouvé de grandes pertes.

» A son entrée sur la Plaza, un feu nourri fut ouvert sur lui par nos patriotiques troupes, postées dans le palais et la cathédrale. Pour répondre à cet assaut, l'ennemi rassembla toutes ses forces sur la Plaza, et dirigea sa canonnade contre le palais et la cathédrale ; plus de cent boulets vinrent frapper ces édifices, auxquels ils causèrent de graves dommages, et où beaucoup d'hommes furent tués ou blessés. Toute résistance devenant inutile, nos soldats cessèrent le feu, et le 15 septembre l'ennemi se trouva maître de la capitale du Mexique.

» Bien que les Yankees aient trouvé mort et carnage chez nous, nous avons grandement souffert nous-mêmes. Bon nombre ont été tués dans les maison minées, beaucoup dans le bombardement, mais plus encore dans la confusion qui régnait dans la ville. Le nombre des morts ou blessés ou disparus depuis le commencement de l'action, c'est-à-dire

Suisse.—Proclamation de la Diète fédérale.—Proposition de Zug.—Dans sa séance du 20, la Diète a voté une proclamation aux autorités cantonales et au peuple des sept cantons du Sonderbund, dont voici les termes :

Fidèles, chers confédérés !

« La situation de notre partrie, si heureuse du reste, est grave et de nature à inspirer de sérieuses inquiétudes. La division qui règne parmi les confédérés menace de troubler la paix. Soucieuse du devoir qui lui est imposé de maintenir la sûreté intérieure de la confédération et pénétrée du désir sincère de conserver la paix à la patrie, la Diète se sent pressée de vous adresser quelques paroles franches, bienveillantes et d'amitié confédérale.

» Une disposition claire du pacte fédéral, l'article 6 porte : « *Les cantons ne peuvent former de liaisons préjudiciables à la Confédération ni aux droits des autres cantons.* » Or, les gouvernements des hauts Etats de Lucerne, Ury, Schwytz, Unterwalden, Zug, Fribourg et Valais ont formé entre eux une alliance particulière qui, dès qu'elle est parvenue à la connaissance des autres Etats, devait à bon droit faire naître de nombreuses et vives appréhensions. Après de réitérées et mûres délibérations dans les conseils des cantons et au sein de l'assemblée fédérale, la Diète a prononcé que cette alliance qui fait de droits et de devoirs réglés de la même manière pour *tous* les cantons par le pacte commun l'objet d'un pacte séparé, et impose ainsi à quelques cantons des obligations qui, dans certaines circonstances, sont incompatibles avec celles qu'ils ont à remplir envers la Confédération, la Diète, disons-nous, a prononcé que cette alliance est contraire à la lettre non équivoque ainsi qu'au sens et à l'esprit du pacte fédéral.

» En effet, une alliance qui place le contingent des troupes des cantons qui en font partie sous les ordres d'un conseil de la guerre particulier nanti de pleins pouvoirs généraux et les soustrait ainsi à l'autorité fédérale est préjudiciable aux premiers intérêts de la Confédération et nuit aux droits des autres cantons. Une alliance qui, d'après les propres déclarations de quelques-uns des sept Etats, est aussi dirigée contre la Diète elle-même et ses arrêtés, qui organise par avance une résistance armée contre ces décisions, ne peut pas continuer d'exister *dans* la Confédération générale et à *côté* d'elle sans mettre dans un grand péril la sûreté intérieure de la Suisse, et sans amener la dissolution du lien commun qui unit tous les confédérés.

» C'est pourquoi, par son arrêté du 20 juillet de cette année, la Diète a *déclaré* cette alliance séparée *incompatible avec le pacte général* et par conséquent dissoute.

» L'autorité fédérale suprême à laquelle le pacte attribue exclusivement le droit de décider, a donc prononcé. Cette décision doit être respectée par tous les Etats, sans quoi l'anarchie prendrait la place du droit dans la Confédération. Néanmoins l'arrêté de la Diète n'a pu encore été reconnu par les cantons contre lesquels il est dirigé. On est même allé jusqu'à déclarer dans le sein de la Diète, qu'on opposerait une résistance armée à toute tentative de le mettre à exécution et dans ce but on fait depuis longtemps des préparatifs militaires extraordinaires.

« La Diète ne peut tolérer un pareil état de choses, à moins d'anéantir toute considération de l'autorité fédérale, de briser la force du pouvoir légitime et de sacrifier l'honneur de la Confédération.

» Nous ne pouvons ni ne voulons pas encore admettre, que vous, fidèles et chers confédérés, persistiez dans une position inconciliable avec vos devoirs fédéraux, lorsque nous vous aurons exposé franchement et fidèlement les véritables intentions de notre arrêté du 20 juillet, comme cela se doit entre des confédérés et des frères.

» La méfiance et des craintes dénuées de fondement ont seules pu vous engager dans la voie que vous avez suivie jusqu'à présent.

— Compagnon bien aimé, je vous ai donné dix mille roupies et je n'ai obtenu de vous en échange qu'une grimace du grand-visir ; il me faut sur-le-champ mes roupies.

— Et si je ne vous les donnais pas ?

— J'irais à l'instant chez les hommes qui publient chaque matin le *Dragon de Feu* et la *Comète*. Je les prierais de raconter notre histoire à tous les Mogols.

— Vous commettriez à mon égard le délit de diffamation, la loi me protége, lisez-la plutôt.

— Dites au contraire qu'elle punit des infamies comme la vôtre ; vous m'avez donné des espérances trompeuses, vous avez exploité à mes dépens un crédit imaginaire. Que lisons nous au premier chapitre de la loi : « L'empereur du Mogol, ce grand souverain, qui a dix » mille éléphants, et dont la tête s'élève plus haut que le soleil, a au» torisé la publication du *Dragon de Feu* et de la *Comète*, afin que » tout Mogol fût libre de faire connaître son opinion. Cette faculté » que les chrétiens appellent *liberté de la presse* devant prévenir tous » les abus en répandant partout la surveillance et la lumière. »

— Oui, vraiment, voilà ce que dit la loi du Mogol sur la première page, mais que dit-elle sur la seconde ? « Tout Mogol qui aura dé» noncé des vols, concussions, escroqueries, surtout si elles sont » commises par des hommes puissants, sera mis à l'amende et jeté » dans un cul de basse fosse. »

— Ceci ne m'arrangerait guère, mais cette peine est réservée aux menteurs, en vous accusant je ne dirais que la vérité.

— Cher Salamalek, écoutez encore la loi du Mogol : « La dénoncia» tion d'un fait vrai portant une plus grave atteinte à la considéra» tion de la personne attaquée que l'allégation d'un fait imaginaire, » le révélateur d'un fait véritable sera doublement puni... Vous voilà un peu refroidi, quant à vos projets de vengeance ; allez, je connais bien la loi mogole, elle m'a servi de bouclier plus d'une fois ; mais transigeons. Tout en vous exposant beaucoup, vous pourriez me faire du tort ; vous en feriez peut-être au visir. Je n'ai plus les dix mille roupies ; elles sont bien loin, si elles courent toujours ; mais voilà ma signature ; avec ce roseau, cette encre de Chine et ce parchemin je vais vous faire une obligation de dix mille roupies.

Force fut à Salamalek d'accepter l'arrangement ; mais au jour où l'obligation devait être payée, Kouli-Crac n'était pas en fonds ; son ex-ami le traîna devant le juge.

— Oui, disait Kouli-Crac, vous m'avez prêté dix mille roupies, mais je jure qu'après les avoir reçues de vous, j'en ai remis une moitié dans votre poche et le reste dans votre manche.

— Je jure, disait Salamalek, que vous êtes un menteur pyramidal.

— Et moi, reprenait Kouli-Crac en mettant la main sur sa poitrine, je jure sur mon...

Ici le manuscrit que m'avait vendu le marchand de dattes était privé de quelques pages ; je me trouvai koulicraque ; je ne vis plus, après ce début si intéressant, que des pages illisibles et le sommaire d'un chapitre intitulé ***Kouli-Crak est envoyé au Thibet, près du grand lama.***

Pour en revenir au théâtre du Vaudeville, dont nous avons été détournés par ces bagatelles de la porte, le *Chevalier d'Essonne* est une charmante pièce, où revivent l'esprit et les jolis costumes de la Fronde. Les acteurs l'ont joué avec un ensemble parfait. Au surplus, nous ne savons pourquoi, mais la croix de mousquetaire est un talisman favorable à toutes les œuvres dramatiques. Dans la pièce du Vaudeville, c'est Mlle Nathalie qui la porte, et fort cavalièrement. Figurez-vous cette actrice aux yeux brillants, coiffée d'un feutre aux longues plumes, la main sur la rapière, et décorée de la croix fleurdelisée qui rayonne à la fois sur son manteau et sur sa cuirasse de velours. Amant, en pourpoint rouge, est une excellente caricature. Jamais gentilhomme gascon, venu des bords de la Garonne pour être frère d'armes d'Athos, de Porthos et d'Aramis, n'a mieux gasconné que Félix.

Cette pièce nouvelle semble avoir été conçue pour encadrer de jolis airs destinés à la voix fraîche et légère d'une débutante, Mlle Renaud. Les auteurs lui ont confié un rôle poétique, original. Ignorant sa famille, trouvée tout enfant dans le village bourguignon de Régaillette, un jour de l'Assomption, elle a reçu le nom de Marie Régaillette, et les quarante pères de famille du village ont été ses parrains,—conception dont on rit d'abord et qui touche ensuite.—Se confiant à sa jolie voix, Régaillette, devenue grande fille, se met en route pour Paris. Elle paie en chansons le patron du coche, et finit par débuter au Vaudeville, où elle a trouvé, la semaine dernière, un succès gracieux et mignon comme elle-même.

L'Odéon vient de nous donner une pièce de MM. Théophile Gautier et Bernard Lopez, ***Regardez, mais ne touchez pas.***

Notre sincère admiration pour la verve poétique de M. Gautier, pour son style chaudement coloré, notre sympathie pour l'homme de cœur et de bon naturel qui se montre en toutes ses œuvres, tout cela ne nous empêchera pas de dire : Théophile Gautier est la preuve vivante des avantages qu'enfanterait l'association intellectuelle.

A lui seul, il n'est pas un auteur dramatique suffisant, et le collaborateur qu'il vient de prendre à l'Odéon ne lui a pas apporté le complément nécessaire. Ses pièces manquent de charpente, d'invention et d'agencement. ***Regardez, mais ne touchez pas*** est une variante de ce vieux thème exploité tout récemment sur plusieurs théâtres : ***Ne touchez pas à la reine.*** Il s'agit encore d'un cavalier menacé de mort, pour avoir pris dans ses bras la reine d'Espagne, au moment où un cheval emporté l'entraînait dans un précipice. Ajoutons maintenant que s'il était possible à la broderie la plus fine, la plus capricieuse, la plus fantastique de dérober aux yeux le peu de valeur d'une étoffe, que s'il était donné aux mots les plus lestes, les plus coquets, aux images les plus pimpantes, à tout un feu d'artifice de traits brillants, de cacher cette indigence de fonds dont nous parlions tout à l'heure, M. Théophile Gautier aurait obtenu ce triomphe. Somme toute, et attendu que, dans l'état morcelé de tous les travaux, nous ne pouvons espérer d'œuvre complète et harmonieuse, attendu qu'aujourd'hui l'homme d'invention et l'homme de style jouent toujours des parties séparées, comme la flute et le violon avant l'invention des orchestres, on peut dire que M Gautier vient d'obtenir un succès, et que sa pièce, à tout prendre, est une fort aimable chose.

Au surplus, M. Gautier n'a pas été fort encouragé à entrer dans cette voie d'association intellectuelle, maintenant hérissée d'orties et pavée de cailloux aigus. Dans notre civilisation, les collaborateurs vrais ou prétendus, auxiliaires sérieux ou mouches du coche, sont fort exigeants, et les procédés d'un monsieur réclamant une mention comme auteur sur l'affiche de *Pierrot posthume* ont déterminé M. Gautier à retirer du théâtre cette amusante fantaisie.

Aux Folies-Dramatiques, *les Premiers beaux Jours* viennent d'obtenir un succès mérité. Au deuxième acte on aperçoit le Château Rouge et des polkeuses qui n'ont point l'air de jouer la comédie. La pièce est une piquante satire de l'hypocrisie conjugale et du mensonge en partie double. On y voit des dames à la campagne, recevant leurs adorateurs et donnant des soirées dispendieuses, tandis que les maris dinent à Paris, à la Maison-d'Or, et allument le punch pour les beautés du Château-Rouge ; ils comptent, pour l'équilibre de leur budget, sur les économies que leurs femmes font sans doute dans une retraite austère et champêtre. Maintenant, réunissez dans une scène d'explications les épouses, leurs adorateurs, les maris et leurs polkeuses, vous aurez un dénouement fort animé et très comique.

L'exhibition de la *Fête des lanternes*, au Diorama, est un triomphe de plus pour M. Bouton. Le tableau représente le canal de Honan, dans un faubourg de Canton ; l'eau est transparente : elle reflète des barques pavoisées et des maisons fantastiques ; on entrevoit une pagode dans le lointain.

Par degrés, le jour qui éclaire cette poétique décoration s'évanouit et laisse le spectateur dans les ténèbres ; mais au firmament les étoiles ont brillé ; dans les maisons, sur les bateaux, d'autres lumières leur répondent, ce sont les lanternes qui s'allument, diversifiant leurs formes et leurs couleurs. A cette lueur mystérieuse apparaît tout un peuple que le jour n'avait pas éclairé, jeunes dames, soldats, mandarins, licenciés ; ils couvrent les balcons et les navires, tandis qu'une lointaine harmonie de tam-tam, de clochettes et de cymbales achève de porter les imaginations dans la Chine, ce pays frontière entre le monde réel et le royaume des rêves.

Le Théâtre-Français est rouvert au public. La nouvelle décoration de la salle nous a paru lourde, mais riche, éblouissante et *tant d'or s'y relève en bosse*, comme sur le carrosse de Laïs que, pour obéir aux lois de l'harmonie, un pareil cadre doit enchâsser de grands succès... Nous attendons.

V. H.

l'alliance commune le demandent.

» C'est pourquoi, confédérés, nos frères, retirez-vous d'une alliance séparée qui, pour autant que les dispositions qu'elle contient sont en harmonie avec l'alliance commune *n'est pas nécessaire*, qui, au contraire, est *inadmissible en droit fédéral* pour tout ce qu'elle renferme d'autre.

» N'oubliez pas que de telles alliances séparées sont déjà contraires au sens et à l'esprit des plus anciens traités entre les confédérés: Le pacte actuel vous garantit une protection suffisante de vos droits. Ne persistez donc pas plus longtemps dans une position qui sape les bases du droit fédéral, divise les confédérés en deux camps ennemis et met ainsi en péril notre liberté et notre indépendance au dehors.

» Vous connaissez maintenant les motifs qui nous ont déterminés à prendre notre arrêté.

» Des représentants fédéraux que nous déléguons auprès de vous suivant l'usage antique, vous exposeront plus amplement ces motifs dans le sens de la présente publication. Accueillez-les confédéralement et comme des amis. Ecoutez avec confiance les ouvertures qu'ils vous feront. Pesez bien la grave responsabilité que vous assumez sur vos têtes, si l'on continue à ne pas tenir compte de résolutions fondées sur des dispositions non équivoques du pacte non plus que des avertissements bienveillants de l'autorité fédérale suprême. Les suites qu'une persistance dans une pareille position peut entraîner pour vous et pour la patrie entière, sont incalculables. Il dépend encore de vous de les détourner. Prenez des résolutions telles que les exigent le devoir fédéral, la paix et le bonheur de la Confédération ainsi que de vos propres cantons. Appartenons comme des frères et des confédérés à *une* seule et *même* alliance! Ce que nous voulons, c'est la légalité, le maintien de la sûreté intérieure de la Confédération et de l'ordre. Fidèles et chers confédérés, donnez-nous fraternellement la main pour atteindre le but qui nous est prescrit à tous pour les devoirs fédéraux que nous avons juré de remplir.

Que Dieu conserve et protège notre chère patrie.

Ainsi arrêté dans notre séance à Berne, le 20 octobre 1847.

La Diète fédérale ordinaire ; en son nom :

Le président du conseil exécutif de Berne directoire fédéral,

Président de la Diète, OCHSENBEIN.

Le chancelier de la Confédération, AMRHYN.

Un de nos correspondants nous adresse de Berne la lettre suivante :

Berne, le 21 octobre 1847.

« Dans un article où la mauvaise-foi le dispute à l'ignorance des affaires de la Suisse, le *Journal des Débats* prétend que des armes ont aussi été vendues au canton de Vaud. Cette assertion est démentie de la manière la plus formelle par deux journaux vaudois. Jamais, dit le *Nouvelliste vaudois*, organe du gouvernement de ce canton, jamais le canton de Vaud n'a acheté des armes du gouvernement français ; il ne se fournit pas d'armes réformées. La *Gazette de Lausanne*, feuille d'un libéralisme très modéré, dit positivement que quand Vaud a eu besoin d'armes, il s'est *toujours* adressé directement aux manufactures d'armes de Liège. — Mais qu'importent aux *Débats* les démentis de la presse suisse : *Mentez, mentez toujours, il en restera bien quelque chose.*

» Les cantons du Sonderbund, comme ceux de la majorité, continuent leurs préparatifs militaires. On apprend aujourd'hui que toutes les troupes des petits cantons sont arrivées à Lucerne. On n'a pas donné suite au projet de soulever les districts catholiques du canton d'Argovie.

» Fribourg, la partie la plus exposée du Sonderbund, est à la veille d'une grande crise. Le district protestant de Morat est en pleine insurrection. Vous avez vu par le résultat de la votation du grand conseil, dans la séance du 15, que le gouvernement de ce canton ne pouvait pas compter sur l'entier concours de ses populations. Le projet du conseil d'État a été adopté, il est vrai, par 49 voix contre 22. Mais les députés de Morat, au nombre de 5, n'ont pas pris part à la votation ; 5 membres, qui votent ordinairement avec la minorité, n'ont pas pu entrer dans la salle à cause des nombreux curieux qui en encombraient le passage ; 3 autres membres libéraux étaient absents. D'un autre côté, il y a 11 membres impliqués dans les évènements de janvier qui se trouvent tous sur le territoire vaudois ou bernois, excepté M. Froelicher, mort ces jours derniers dans les cachots des jésuites. Si donc le parti libéral avait pu réunir tous ses membres dispersés, il y aurait eu dans le grand conseil de Fribourg une minorité de 44 députés contre 49 qui se seraient prononcés pour la soumission aux arrêtés de la Diète.

Sur la proposition du président de la Diète, des pouvoirs ont été accordés au vorort, entre autres celui de convoquer l'état-major fédéral. On a procédé à la nomination de plusieurs officiers dans cet état-major. La Diète a choisi pour général en chef de l'armée fédérale le général Dufour, et pour chef d'état-major le colonel Fresherose. Les représentants fédéraux sont partis le 21 pour remplir leur haute mission auprès des cantons récalcitrants. On s'attend à ce qu'ils ne seront pas reçus par les gouvernements de Fribourg et de Lucerne. Zug, au contraire, leur fera un accueil bienveillant, à en croire le député de cet Etat. »

Un autre correspondant nous écrit de Berne, le 22 octobre 1847 :

« Dans sa dernière séance, la Diète s'est occupée de la proposition de l'Etat de Zug, qui voudrait se retirer du Sonderbund, aux conditions suivantes : 1° que la Diète abandonne la question des jésuites ; 2° que l'on rétablisse les couvents d'Argovie ; 3° que l'on maintienne le pacte de 1815, etc. Je vous ai fait prévoir que cette proposition ne serait pas accueillie par la majorité de la Diète. C'est ce qui est arrivé. Zug s'est trouvé seul avec Bâle-ville et Appenzell-intérieur, c'est-à-dire que les trois plus petits états de la Confédération se sont déclarés neutres dans la lutte qui va s'engager entre le Sonderbund et les 12 2/2 cantons de la majorité. Les sympathies du gouvernement de Neuchâtel sont pour le Sonderbund, mais celles du peuple sont pour la cause nationale et anti-jésuitique, et je ne crains pas de me tromper en vous affirmant que le jour où les troupes fédérales marcheront sur Lucerne et Fribourg, le gouvernement prusso-neuchâtelois sera renversé par un mouvement populaire. Il n'y aura donc de véritablement neutre que les 1 2/2 cantons qui ont voté la proposition de Zug. Les autres cantons du Sonderbund ne céderont pas un pouce de terrain, et il est même probable qu'ils ne recevront pas les représentants fédéraux. Quant à la majorité de la Diète, appuyée sur son bon droit et sur sa supériorité matérielle, elle marchera résolument à son but. Ce but est non-seulement la dissolution du Sonderbund, mais encore le renvoi des jésuites et la révision du pacte. Céder sur un seul de ces trois points, ce serait commettre une faute dont les suites pourraient être incalculables. Soyez-en assurés, le peuple suisse, c'est-à-dire le peuple des cantons les plus instruits, les plus riches et les plus puis-

Italie.—Turin, Milan, Ferrare et Naples. — Il parait que le roi Charles-Albert, après quelques tergiversations, se décide enfin à rentrer dans les voies libérales. On annonce que le 20 courant, dans la soirée, il a accepté la démission de M. Thaen della Torre des fonctions de gouverneur de la ville de Turin. M. Thaen della Torre appartenait au parti autrichien. Il a été remplacé par l'ex-ministre de la guerre. M. Villamarina qui n'a accepté, assure-t-on, ces nouvelles fonctions qu'en soumettant au roi les conditions suivantes : amnistie pleine et entière pour les personnes arrêtées dans les précédentes manifestations ; liberté de la presse ; réformes dans l'ordre administratif. Le roi Charles-Albert a adhéré à ces conditions. Les ordonnances qui doivent régulariser ce nouvel ordre de choses paraîtront prochainement.

La ville de Turin est dans la joie.

— Une collision sanglante a eu lieu à Milan dans la nuit du 7 entre les Italiens et les Autrichiens qui composaient le corps de garde de police qui s'était rué sur le peuple dans les journées des 8 et 9 septembre dernier.

Cette rixe a été déterminée par les reproches mutuels que ne cessaient de s'adresser les gardes entre elles. Les Italiens reprochaient aux Autrichiens d'être cause qu'ils avaient versé le sang de leur frères ; les Autrichiens à leur tour accusaient les premiers d'être de connivence avec le peuple.

Dans cette collision il y a eu 5 Autrichiens blessés et 16 Italiens.

— On écrit de Ferrare, 14 octobre : « Les Autrichiens sont toujours ici, et la ville est dans l'agitation. Giacomo Fusaroli, passant un cigarre à la bouche à cinq pas de la sentinelle autrichienne de la grande garde, fut frappé pas lui au cou et blessé d'un coup de baïonnette. Un rassemblement s'étant formé aux cris du blessé, la sentinelle déchargea son fusil sur le groupe qui se dispersa, mais un des curieux qui s'indignait vivement de cette aggression, avait été blessé dangereusement, et les Autrichiens le portèrent à leur poste dans un état à faire désespérer de sa guérison.

—Les habitants de Fivizzano de Pontremoli réclament énergiquement contre l'adjonction de leur pays au duché de Modène. Ils ont adressé à ce sujet plusieurs suppliques au grand-duc de Toscane, et ces suppliques ont été appuyées par leurs voisins de Livourne. Elles témoignent d'un désespoir profond.

Une lettre de Fivizzano, publiée par l'*Alba*, contient les lignes suivantes :

« Le duc de Modène a déjà expédié sur les Alpes del Corretto 250 hommes avec quatre pièces d'artillerie, pour dominer cette ville et s'en emparer. Nous ne céderons qu'à la raison du canon, et l'Italie entière plaindra notre immolation.

» Le marquis Rinuccini, à la suite de la prise de possession de Lucques, a rendu un décret ordonnant : 1° que deux mille Francescoris seraient employés à l'achat d'objets de literie au Mont-de-Piété correspondant à un prêt de trois livres et au-dessous seraient rendus à ceux qui les ont engagés.

— Voici les nouvelles que l'*Alba* reçoit de Naples en date du 15 :

« La bande de Giov. Andrea Romeo, que le *Journal des Deux Siciles* disait prise depuis le 27 septembre, va toujours grossissant. Elle conserve toujours les mines de la Mougiaire où est une fabrique d'armes. Le jeune Piétro Mazzoni, un des cinq qui ont été fusillés à Gerace, avait, avant de se rendre, obtenu du général Nunziante, la promesse formelle d'être épargné, ce qui n'a pas empêché qu'il ne fût mis à mort. Voilà la foi du gouvernement napolitain.

» De nouvelles troupes ont été expédiées en Calabre avec l'ordre de fusiller immédiatement tout soldat qui refuserait de se battre. Gemelli n'a pas été fusillé à Gerace, comme on l'avait annoncé, c'est à Reggio qu'il a subi le martyre en compagnie de Rosetti.

On dit que Nunziante a fait attacher les têtes des exécutés et de ceux qui sont morts en combattant à des poteaux placés sur les côtes de la Calabre pour épouvanter la Sicile d'où on les peut apercevoir.

» On assure qu'à Messine le peuple s'est opposé à de nouvelles exécutions. C'est ce qui avait donné naissance à la nouvelle reconnue fausse d'un autre soulèvement à Messine.

» Les insurgés continuent à refuser le secours des brigands de la Sila. Le général Statello a mis au prix de 2000 ducats la tête du chef de bande Bonfiglio. »

Angleterre.— Bruits de modifications ministérielles. — D'après les journaux anglais du 23, l'opinion s'accréditait à Londres que quelques changements dans l'administration étaient projetés. Ce qui paraissait donner lieu à ce bruit, c'est que sir Robert Peel avait reçu une invitation à se rendre à Windsor Castle et avait eu en route une conférence de plusieurs heures avec le chancelier de l'Echiquier qui a reçu également la visite de lord John Russel.

Cependant le *Morning-Post* donne une interprétation plus simple de ces faits dans les lignes suivantes :

On disait hier dans les cercles politiques que sir Robert Peel avait été mandé par la reine, et qu'ensuite S. M. avait accordé au très honorable baronnet l'honneur d'une audience particulière. Nous ne sommes pas en position de nier l'exactitude de cette nouvelle, mais nous déclarons que nous la regardons comme improbable. La reine ne peut pas avoir renvoyé son ministère actuel, et nous nous tromperions étrangement sur les sentiments de lord John Russel, s'il avait offert sa démission dans la pure prévision du danger ou de la défaite. Il se pourrait que le noble lord eût suggéré l'idée d'appeler son prédécesseur en consultation ; mais il est permis de douter que sir Robert Peel se prêtât à faire une ordonnance sans émoluments aujourd'hui, lorsqu'il ne voulut pas le faire en 1841.

En l'absence de nouvelles faillites commerciales, une meilleure disposition a prévalu dans la Cité, le 23. Les correspondances de Liverpool annoncent aussi un meilleur état de choses. Mais cela tient d'abord au secours que la Banque d'Angleterre a consenti avec une extrême répugnance à donner à la maison Littledale, de Liverpool, et ensuite à l'opinion généralement répandue que le gouvernement fera quelque chose pour venir en aide au commerce national.

Un grand nombre de travaux ont été suspendus dans la capitale et dans les environs à cause de la rareté du numéraire.

Espagne.— M. Bulwer et l'étiquette. — Le représentant de S. M. B. à Madrid paraît vouloir témoigner au gouvernement espagnol son dépit et sa rancune par tous les petits moyens possibles. On a remarqué que la dernière fois qu'il a eu l'honneur d'être reçu officiellement par la reine Isabelle, au lieu de revêtir le costume d'étiquette, ce diplomate était simplement en habit noir. M. Bulwer affecte des sans façons qui violent encore plus gravement les lois de l'étiquette et les formules adoptées dans le palais de Madrid. Ainsi il se

niforme de gendarmes. Ils voulaient, à la faveur de ce déguisement, surprendre à Valvey, 7 à 8 hommes armés chargés de défendre cette localité, mais qui se sont repliés à Vendrell. Pau Mâne, avec ses onze hommes d'escorte ordinaire, réuni à Componera, et aux 30 faux gendarmes, s'est porté vers Bonastre. Ils sont suivis de près par les troupes de la reine.

FAITS DIVERS.

Sur la demande du ministre de la guerre, M. Vauvilliers, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, vient d'être désigné par le ministre des travaux publics pour remplir une mission temporaire en Algérie. Cette mission, qui doit durer environ trois mois, a pour objet, d'abord, l'inspection des travaux qui s'exécutent sur les divers points de l'intérieur et du littoral, en second lieu la réglementation générale du service des ponts-et-chaussées dans toute l'étendue de nos possessions en Afrique. L'intention du ministre de la guerre est de soumettre autant que possible le régime des ponts-et chaussées en Algérie aux règles et aux formes adoptées par l'administration française.

— On parle de la création, dans la ville d'Alger, d'une école de pharmacie. Cette mesure aurait principalement pour but de faire des élèves parmi les individus de la classe indigène.

— Deux bâtiments français ont reçu du gouvernement l'ordre d'aller croiser dans le golfe persique. Il s'agit de l'exécution des traités entre la France et l'Angleterre, relatifs à la répression de la traite des noirs.

— Une lettre de Rome, publiée dans la *Semaine*, annonce que le saint-père vient de prendre une décision qui parle plus haut que tous les discours. Il a fait écrire aux commissions de souscriptions formées pour élever des monuments en son honneur dans différentes villes des Etats de l'Eglise, qu'il les priait, au lieu d'élever des monuments inutiles, d'affecter les sommes provenant de ces souscriptions, à la fondation, à Rome, d'un hospice central pour la vieillesse. Chaque province aura droit à un nombre de places dans cet hospice, qui portera le nom du pape et sera construit dans d'immenses proportions. Le saint-père a souscrit lui-même pour une somme considérable.

— Les nouvelles qui arrivent de Soult-Berg continuent à être mauvaises ; elles ont même été répandues dans le pays et y ont causé une certaine émotion. On s'y attend presque à un évènement prochain, et l'on assure que quelques précautions ont été prises. Des avis ont été adressés à des membres de la famille du maréchal-général. La santé de l'ex-président du conseil est, en effet, dans un déplorable état. Il est atteint, depuis bien des années, d'une maladie de la vessie ; quelques-uns disent qu'il s'agit d'une paralysie que l'on regarde comme incurable.

Le malade est souvent en proie aux souffrances les plus cruelles. Ce qui a donné l'éveil à l'attention publique, depuis quelques jours, c'est que le maréchal se montrait à peine, qu'on a brûlé beaucoup de papiers au château, et que la correspondance avec Paris est devenue très active. On dit que le maréchal a dicté beaucoup de notes, de souvenirs, et qu'il a fait rédiger un grand nombre de cahiers.

— On lit dans le *Morning Chronicle* du 21 octobre :

« Les israélites anglais de la synagogue de Londres viennent de voter une adresse à Pie IX pour remercier S. S. d'avoir amélioré la position de leurs frères de Rome. Sir J.-L. Goldsmid est chargé de présenter cette adresse à S. S. Cette adresse est revêtue des signatures de B. Moetta et F. de Goldsmid, gardiens de la synagogue ; de W. Marks, principal ministre de la synagogue. »

— La *Semaine* donne comme certain que le gouvernement vient de décider qu'un projet de loi serait présenté aux Chambres, dans la première session, pour abroger la loi du 4 janvier 1846 qui déclare que l'empereur Napoléon et tous les membres de sa famille, ainsi que leurs descendants, seront à jamais proscrits du territoire français. Le ministère s'est décidé à prendre l'initiative de cette mesure, parce qu'il a été averti que plusieurs membres de la chambre devaient faire une proposition dans ce sens, et qu'il a acquis la certitude que cette proposition serait favorablement accueillie.

— On se rappelle que le trompette Escoffier a vu au Maroc une jeune Française, Juliette et sa mère Raine, retenues captives dans la smala d'Abd-el-Kader. Ces deux femmes, dont l'une, Juliette, a épousé un frère de lait de l'émir, sont originaires d'Aix. On ne se doutait guère à Aix que la mère de Juliette Raine habitait cette ville. Rentrée en France avec M. Courby de Cognord, cette pauvre femme est obligée, après avoir subi un si dur esclavage, de gagner sa vie en se mettant au service des maçons. S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans vient d'envoyer un secours de 150 fr. à cette pauvre femme. Le maire d'Aix a été chargé de lui remettre le bienfait de cette noble princesse.

— M. Richond des Brus a été réélu député par le collège du Puy. Il a obtenu 431 voix contre 169 données à M. Calemard de Lafayette.

— Par suite du décès de M. le marquis de Castellane, une ordonnance royale, en date du 24 de ce mois, a convoqué le 4e collège électoral du département du Cantal à Murat pour le 20 novembre prochain, à l'effet d'élire un député.

— Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris, les dimanche 24 et lundi 25 octobre, de 4 261 déposants, dont 520 nouveaux, 579 370 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 4 989 déposants, dont 547 soldés, 608 964 fr. 26 c.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 87 582 fr. 45 c.

Demandes de remboursements du 24 octobre : 668 559 fr.

SAISIES DE JOURNAUX. — On lit dans l'*Hermine de Nantes* : « Le gérant responsable de l'*Hermine* a été appelé, à la requête de M. le procureur du roi, à comparaître devant M. le juge d'instruction, comme inculpé d'avoir, dans deux articles de notre numéro du 1er octobre, et dans quatre autres contenus dans le numéro du 6, *commis le délit de provocation et de désobéissance aux lois, et d'attaque contre le respect qui leur est dû.*

» Ces articles, dont la plupart sont empruntés à d'autres feuilles, concernent le refus d'impôt. »

PAIN VÉNÉNEUX. — Il y a une quinzaine de jours environ que plusieurs ouvriers travaillant à la route départementale du Martoulet à Terrasson (Corrèze), éprouvèrent après leur repas du matin des douleurs de tête et d'entrailles, des étourdissements, et furent en proie à des vertiges et comme à l'ébriété, quoiqu'ils n'eussent mangé autre chose que du pain de froment et qu'ils n'eussent pas bu. Ces symptômes d'empoisonnement persistèrent pendant plusieurs heures, et quand ces individus revinrent de ce déplorable état, on eût dit qu'ils sortaient d'un état d'ivresse ; ils chancelaient et tremblaient de tous leurs membres, et il leur fut impossible de se remettre au travail. Un cheval et

EXPLOITATION DE LA MISÈRE. — La faim, le bas prix auquel est coté le travail des femmes, le chômage, recrutent journellement des victimes de la prostitution parmi les jeunes ouvrières. On lit dans les journaux judiciaires :

Une femme Adam, tenant un cabaret dans la Grande-Rue de La Chapelle-Saint-Denis, a comparu vendredi devant le tribunal correctionnel, sous la prévention d'attentat aux mœurs en excitant de jeunes mineures à la débauche.

Nous ne rapporterons que quelques détails relatifs à deux jeunes filles dont l'une n'a pas quinze ans.

Elles arrivèrent de la Lorraine, vêtues du costume de leur village. Elles n'avaient plus que trois francs, la nuit tombait, elles cherchaient un logement en parcourant la Grande-Rue de La Chapelle. Une femme leur indique la maison de la femme Rosalie Adam ; elles s'y enferment dans une chambre et y passent la nuit. Le lendemain elles se hâtent d'aller chercher de l'ouvrage (elles sont couturières), mais personne ne les connaissait, elles n'en peuvent obtenir ; plusieurs jours se passent ainsi ; un soir enfin, elles rentrent désolées ; car le lendemain elles n'auront plus d'argent. Elles pleuraient silencieusement, quand la femme Adam les aborde.

— Ne vous chagrinez pas, mes enfants, vous êtes jeunes, vous êtes gentilles, je vous ferai gagner de l'argent.

Le reste se devine.

sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Bourse du 25 octobre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 50	75 55	75 50	75 55	4 Can. 5 0/0. 1260 »
— — fin courant	75 45	75 50	75 45	75 50	Act. d. J. » » »
5 0/0 J. du 22 sept. au Ct	114 80	114 85	114 80	114 80	Ch. S. G. » » »
— — fin courant	114 85	114 85	114 80	114 80	V. r. dr. 995 »

Versailles (r.-d.)..	[illegible]	Paris à Rouen...	[illegible]	Orléans à Vierzon.	333 75
— (r.-g.)..	[illegible]	Rouen au Havre..	513 50	Bordeaux à Cette..	433 75
Paris à Orléans...	1161 25	Marseille à Avign..	520 »	Nord..............	526 25
— à Lyon.....	383 50	Paris à Strasbourg	390 »	Boulogne à Amiens	[illegible]

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 octobre.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — L'Ecole des Femmes, le Mariage forcé.
8 h. 1/2 ITALIENS. — Norma.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène, l'Eau merveilleuse.
6 h. 1/2 ODÉON. — Othello, la Petite Ville, la Partie de Chasse.
6 h. 3/4 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Kettly, le Chevalier d'Essonne, Humoriste.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — L'Homme aux 100 Millions, l'Oncle Baptiste, Roquefinette.
6 h. 1/2 GYMNASE. — La Croisée, la Protégée, le Réveil, Geneviève.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Bonheur, l'Inventeur, 3 Dimanches, le Lait.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. 1/2 GAITÉ. — Le Facteur, Il y a Seize ans, la Maupin.
6 h. 1/2 COMTE. — La Maison des Fous, le Montagnard, la Pie, l'Anguille.
7 h. 1/2 CIRQUE. — Soirée équestre.
5 h. 1/2 FOLIES. — Premiers Beaux Jours, Revue, Mlle Fariboli, le Bonheur.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

PARIS, 26 OCTOBRE.

Pie IX et la Suisse.

Nous l'avons déjà dit : il n'y a qu'une solution pacifique à la question suisse, une solution qui mettra un terme à toutes les discordes et fera tomber les armes des mains des partis. Cette solution, un seul homme peut la faire accepter, mais il a donné assez de gages au progrès pacifique, pour qu'on puisse attendre de lui cet acte de pacification. C'est le rappel des Jésuites par le pape, ou mieux encore la dissolution de l'ordre. Les cantons séparatistes ne céderaient pas, les cantons radicaux ne pourraient s'attribuer la victoire, les plus irrités se sonmettraient, la plupart accueilleraient avec enthousiasme cette voix du successeur de Pierre venant d'en haut calmer les tempêtes et arrêter l'effusion du sang. Le monde entier battrait des mains, et les deux cultes rivaux se trouveraient amenés sur le terrain de la conciliation.

Cette parole pacifique on l'attendait du pape, qui a déjà accompli tant de progrès difficiles. Un moment on a espéré qu'elle avait été prononcée. Une lettre, adressée au conseil de Lucerne, contenait, disait-on, la pacification de la Suisse. La publication de la lettre même a fait évanouir ces espérances. Le pape fait appel aux sentiments généreux, il conseille la paix, mais il se contente de l'invoquer, quand il pourrait l'apporter lui-même.

Nous ne désespérons cependant pas encore. Les yeux du Saint-Père sont tournés vers la Suisse. Sa lettre peut n'être qu'une première tentative destinée à frayer la voie à un acte plus grave. La Diète en est aux essais de conciliation ; c'est un temps d'arrêt dont le souverain pontife peut profiter pour recourir à une mesure plus efficace. Pie IX, nous voulons l'espérer, ne laissera pas couler le sang quand son intervention peut le retenir, et le bâton papal viendra se jeter entre les deux armées prêtes à s'entre-égorger. Il appartient au réformateur de l'Italie d'être le pacificateur de la Suisse, et de rendre à la papauté régénérée du dix-neuvième siècle l'éclat et la puissance qu'elle conquit au moyen-âge, et qu'elle avait perdue en se mettant à la suite du despotisme.

Nous avons parlé d'une discussion qui s'est élevée récemment entre la *Presse* et l'*Union monarchique*, au sujet de l'importance relative des questions politiques et des questions sociales.

La *Presse* a soutenu que la forme d'un gouvernement n'influe que d'une manière secondaire sur le bien-être d'un pays. Pour exemple, elle a montré à l'*Union* l'Angleterre rongée par le paupérisme, sans que la royauté légitime, sans que l'aristocratie territoriale y puissent apporter un remède ; elle a rappelé la Belgique catholique impuissante contre la misère des Flandres.

L'*Union* n'a pas nié l'importance des questions sociales; elle s'est bornée à soutenir que le gouvernement de la légitimité serait plus puissant pour les résoudre, et hier elle triomphait parce que plusieurs journaux de son parti se sont hâtés d'applaudir.

Si des hommes d'État ont été bien placés pour résoudre les questions économiques, ce sont ceux que la Révolution de 1830 a portés au pouvoir. Nourris des idées de liberté et d'émancipation, issus d'un mouvement populaire, ils pouvaient profiter de l'enthousiasme qui animait alors l'immense majorité de la nation pour opérer des réformes sociales. Les quelques dissentiments qui s'agitaient çà et là contre eux se fussent bientôt effacés en présence de la joie des populations.

Et cependant ils n'ont rien fait.

Ce qui manque à nos hommes d'État depuis trente années, ce n'est pas la force ; ils en ont dépensé pour résister, plus qu'il n'en aurait fallu pour réaliser les réformes. Ce qui leur manque, c'est l'amour du bien public, le sentiment de la solidarité humaine, c'est surtout la science. Il ne suffit pas de désirer vaguement les améliorations pour les opérer; il faut en connaître le but précis et en avoir étudié les moyens. Les hommes ne sont que secondaires. Avec la science un homme médiocre fera infiniment mieux que le plus grand génie privé de cette boussole. Ce qui importe le plus aujourd'hui aux grands comme aux petits, aux gouvernants comme aux gouvernés, c'est l'étude des problèmes sociaux. Cette étude accomplie en haut et en bas, l'application s'opérera sans difficulté. Quand une machine est bien disposée, le bras d'un enfant suffit à la mettre en mouvement.

L'*Union monarchique* a prononcé le mot association. Les journaux qu'elle cite parlent de l'organisation du travail ; que la presse légitimiste creuse ces mots, et elle reconnaîtra que là est la grande question sur laquelle tous les partis peuvent s'entendre, et qui domine de bien haut toutes leurs discussions.

Le cabinet des Tuileries essaie de régulariser la vieillerie monarchique dont il a affublé le maréchal Soult. Il vient de publier le rapport et la décision qui ont pour objet de déterminer les honneurs nouveaux qu'entraîne le titre de maréchal-général. Ce cérémonial n'a rien en lui-même de bien important. Il consiste dans un droit de préséance que le maréchal Soult avait déjà sur les autres maréchaux, par l'âge et l'ancienneté ; de plus, en sept coups de canon qui seront tirés en son honneur lorsqu'il arrivera dans une place de guerre ou dans un chef-lieu de division militaire ; enfin dans la faction de deux grenadiers ou deux voltigeurs à sa porte, lorsqu'il résidera à Paris. On remarquera qu'en revenant sur cette mesure, qui a soulevé de si vives critiques, le ministère essaie d'en atténuer l'étrangeté sinon l'illégalité. Il réduit le maréchalat général à une expression purement honorifique, et déclare que cette dignité n'est que *momentanément recréée*. Quoi qu'il en soit, le ministère n'évitera pas la critique de la tribune sur cette fantaisie monarchique, qui est certainement plus grave dans l'esprit de tendance qu'elle révèle que dans son objet.

Voici le rapport et la décision que publie le *Moniteur de l'Armée* :

Sire,

Votre Majesté vient de conférer à M. le maréchal duc de Dalmatie le titre de maréchal général de France. L'intention évidente de Votre Majesté est d'honorer par là les éminents services et la glorieuse carrière du maréchal-général.

Pour répondre à cette intention, autant que pour en rendre les effets sensibles aux yeux de la nation, il paraît nécessaire, dans le silence du décret de l'an XII, de déterminer quels honneurs militaires seront attribués à cette nouvelle dignité, *momentanément recréée*.

Il ne semblerait pas d'accord, avec notre ordre constitutionnel, de donner à personne, si ce n'est aux membres de la famille royale, des honneurs supérieurs à ceux qui sont attribués aux ministres responsables devant la loi fondamentale de l'État.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet de décision suivant :

A titre de maréchal-général de France, M. le maréchal duc de Dalmatie prendra rang avant tous les maréchaux de France, et recevra, dans toute l'étendue du territoire français, les honneurs militaires tels qu'ils sont réglés pour les maréchaux de France dans l'étendue de leur commandement, par le décret du 24 messidor an XII (titre VIII, section 1re). Même dans le lieu de la résidence royale, il aura habituellement à son logis deux factionnaires tirés des compagnies d'élite.

M. de Lamartine nous adresse une épreuve du *Bien public*, qui contient une suite à sa nouvelle déclaration de principes. Après avoir exposé la série de réformes que réclame notre situation intérieure, le député de Mâcon reporte sa pensée au dehors. Il examine la position qui nous a été faite en Europe par le gouvernement de juillet et celle que nous pourrions y avoir. L'article qui va paraître dans le *Bien public* ne contient encore que la critique des actes diplomatiques du gouvernement, surtout depuis 1840. Nous attendrons les données affirmatives de l'appréciation de M. de Lamartine pour en résumer la substance à nos lecteurs.

Algérie. — Le *Moniteur algérien* du 20 octobre contient ce qui suit : « Nous disions, dans notre dernier numéro, que les Ahmyanes-Garabas étaient soigneusement observés. Les nouvelles apportées hier par le courrier d'Oran ont pleinement confirmé notre assertion. En effet, MM. le colonel Mellinet, du 1er régiment de la légion étrangère, commandant la colonne mobile de Sidi-bel-Abbès, et de Géraudon, colonel du 56e de ligne, commandant par intérim la subdivision de Mascara, sachant que les Ahmyanes-Garabas, pressés par le manque d'eau et de pâturages, avaient fait avancer leurs troupeaux jusque sur les sources qui se montrent à une médiocre distance de Daya et de Saïda, sur les plateaux, combinèrent contre eux un double coup de main.

» L'agha Caddour-Ould-Adda, partant du Tessala avec un goum de 4 ou 500 chevaux, s'avança par Daya, suivi par la petite colonne de Sidi-bel-Abbès pour protéger sa retraite en cas de besoin.

» Le goum des Ahmyan-Cheragas, de la même force à peu près, partant des bords du Chott de l'est, où la tribu est campée, marcha vers l'ouest.

» Le résultat fut également favorable des deux côtés. Les Ahmyanes-Garabas, atteints aux environs des puits Mengoura (sud de Sebdou), ont laissé aux mains du premier 5 000 goum moutons, 120 chameaux, une centaine de chevaux ; aux mains du second, 10 000 moutons et 120 chameaux et un butin considérable. La retraite s'est effectuée de part et d'autre sans perte. Ceci se passait du 13 au 14 octobre.

» Les Ahmyanes-Garabas, ayant voulu essayer une revanche sur nos alliés d'E-Abiod Sidi-Chigr, se sont attiré un nouvel échec. Sidi-Chigr-ben-Taïeb, étant monté à cheval, reprit aux assaillants les troupeaux enlevés dans le premier moment de surprise, leur tua une quinzaine d'hommes, prit tous les autres, et ne les renvoya chez eux que dépouillés et désarmés.

» Les Ahmyanes-Garabas sont donc rejetés au loin et ne sont plus à craindre, en attendant que cette leçon ou de nouvelles, s'il le faut, les amènent à soumission.

» Tout est tranquille, d'ailleurs, dans la province d'Oran, comme dans celle d'Alger. Les Arabes attendent impatiemment les pluies pour commencer les labours ; la sécurité générale leur permettra de leur donner une grande extension, et nous pouvons espérer que l'année prochaine l'Algérie contribuera, pour une proportion plus forte que jamais, à l'approvisionnement de l'armée. »

Banquet réformiste de Chartres.

Le banquet réformiste de Chartres a été imposant. Cinq cents souscripteurs se sont trouvés, avant-hier dimanche, réunis dans la salle de spectacle. Les tables étaient dressées sur la scène, dans le parterre, et même dans les galeries. Parmi les souscripteurs, on comptait plusieurs membres du conseil général et des conseils d'arrondissement, plus de quarante maires, des conseils municipaux, le lieutenant-colonel de la garde nationale de Chartres, des chefs de bataillon en un grand nombre d'officiers, les plus riches cultivateurs du pays, presque tous les fariniers de la vallée de l'Eure. Il y avait aussi des députations de Châteaudun, de Dreux et de Nogent-le-Rotrou.

La présidence du banquet a été déférée à M. Isambert, conseiller à la cour de cassation, ancien député d'Eure-et-Loir. M. Vavin, député de Paris et secrétaire du comité polonais, se trouvait à ses côtés. On remarquait encore parmi les invités M. Raimbault, député de Châteaudun; MM. Pagnerre et Buisson, délégués du comité central des électeurs de la Seine, et M. Victor Hennequin, avocat, rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

La salle, pavoisée de drapeaux tricolores, d'écussons et de devises patriotiques, présentait un coup-d'œil imposant. Parmi les devises, on remarquait les suivantes : « A la réforme électorale et parlementaire, — 1789-1830, — à la presse indépendante, — au comité central. » Au dehors, sur la place et dans les rues avoisinantes, une foule nom-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

MERCREDI 27 OCTOBRE.

REVUE MUSICALE ET DRAMATIQUE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. *La Fille de marbre.* — Mme CERRITO-SAINT-LÉON.

De la *Fille de marbre* nous avons peu de chose à dire ; c'est un assemblage informe de scènes du fantastique le plus vulgaire, dont le fond est emprunté à l'antique fable de Pygmalion : c'est une statue que l'enfer consent à douer de la vie, mais à la condition qu'elle charmera tous les yeux, tournera toutes les têtes, fera palpiter tous les cœurs, sans céder elle-même à l'amour : la première pulsation trop vive de son cœur sera pour elle un arrêt de mort. Nous aurions beaucoup à vous dire, en revanche, sur la charmante fille qui porte le nom de Cerrito et qui remplit si bien la donnée vivante son rôle, celle de séduire irrésistiblement tous les yeux. La Cerrito (cette appellation familière s'applique seulement aux talents hors de ligne), la Cerrito avait été précédée à Paris d'une réputation conquise en Italie, en Allemagne et en Angleterre ; elle a pleinement justifié tout ce que l'on racontait de sa grâce infinie, de sa souplesse merveilleuse, de l'originalité toute particulière de sa danse. C'est une de ces individualités qui s'incarnent dans leur art, et semblent ne manifester que leur vie propre, leur manière d'être habituelle, alors qu'elles se livrent aux exercices les plus incompatibles avec la pesanteur et le prosaïsme qui sont aujourd'hui le lot général et ordinaire de l'humaine nature. On comprend, d'après cela, que la danse de Cerrito déconcerte un peu l'analyse. Nous ne vanterons ni la précision de ses pointes, ni la hardiesse de ses parcours, ni la vivacité de ses jetés-battus, ni la légèreté de ses entrechats, ni l'ampleur de ses ronds-de-jambe, ni la souplesse de ses pliés, ni la prestesse de ses pirouettes dérobées, ni aucun de ces mille détails dont un seul suffit quelquefois pour établir la réputation d'une danseuse ; nous dirons seulement qu'elle est charmante à voir, charmante dans toute l'acception du mot, parce qu'elle danse comme le chevreuil bondit, comme l'eau murmure, comme l'oiseau gazouille, comme l'arbre frémit et se balance sous la brise. Elle a cela de commun d'ailleurs avec les Taglioni, les Elssler, les Carlotta Grisi ; mais dans l'empyrée chorégraphique il y a de la place pour toutes ces brillantes étoiles, et l'éclat de l'une ne porte pas d'ombre sur l'éclat des autres.

Il serait injuste de ne pas mentionner l'heureux mari de cette gracieuse sylphide. Saint-Léon, l'un des plus audacieux et des plus vigoureux danseurs qui aient paru sur la scène de l'Opéra. Il mérite aussi des éloges comme chorégraphe ; plusieurs des pas qu'il a dessinés offrent des combinaisons d'une fraîcheur naïve pleine de charmes. Cela et la manière dont il a dansé le personnage mâle principal rachète un peu le livret de la *Fille de Marbre*.

Nous passerons sous silence la partie musicale, qui semble avoir été conçue au point de vue de quelque solennité foraine.

— Aux Italiens, on a repris la *Sonnambula I Puritani* et *Norma*. Gardoni a pris le rôle d'Elvino dans le premier de ces ouvrages ; cela est un peu prématuré. La partition de la *Sonnambula* est si pauvre, dans sa ravissante fraîcheur, qu'elle demande la plus grande perfection possible dans l'interprétation des deux rôles qui la constituent presque entière. Ce n'était point trop de Mario pour chanter ce rôle, que Rubini avait conservé jusqu'à la fin parmi les principaux de son répertoire. M. Gardoni, charmant dans Nemorino de l'*Elisir*, a été tout à fait insuffisant dans Elvino.

I Puritani ont été l'occasion d'un triomphe pour Mario ; mais nous n'en dirons pas autant de Ronconi qui, comme cela lui arrive toutes les fois qu'il n'est pas sublime, a chanté constamment un quart de ton trop bas, et sans expression ni couleur. On s'aperçoit malheureusement que Mme Grisi chante le rôle d'Elvira depuis quatorze ans. La reprise de *Norma* lui a fourni l'occasion d'une éclatante revanche, et Gardoni, chargé du rôle de Pollione, où il n'était pas écrasé par le souvenir de ses prédécesseurs, s'est relevé de l'échec subi dans la *Sonnambula*.

On avait préparé la reprise de *Semiramide* ; mais on a sans doute craint le rapprochement qu'aurait suscité le récent triomphe de Mlle Alboni : cela prouve au moins que l'on comprend la faute commise. Que ne peut-on aussi bien la réparer !

ALLYRE B.

VARIÉTÉS. *L'Homme aux 160 millions*, 3 actes, par MM. Angel et Villeneuve. — Les artistes campanologiens.

L'Homme aux 160 millions, représenté aux Variétés, a pour but de draper les malversations, dilapidations et gaspillages administratifs qui ont fait scandale depuis quatre à cinq mois. Mais par respect pour la censure, les auteurs ont transporté la scène à une autre époque. Les Parmentier, les Granier, les Benier, les Soyer du vaudeville s'appellent Laripardière et Bonnivet, fermiers-généraux de l'ancienne monarchie.

Les honnêtes bénéfices desdits personnages ont soulevé des murmures, ils craignent qu'on ne leur retire la ferme : comme ils délibèrent, ils apprennent que leur portier vient de faire une de ces actions qui valent aujourd'hui le prix Monthyon à leur homme. Leur parti est pris, on fournira de l'argent à Salzar, Salzar signera, ordonnancera, répondra, subira la prison, s'il y a lieu, et les autres voleront à cœur joie, abrités derrière lui. Le pacte se signe, les honorables se mettent à leur aise, ils volent l'État, ils volent leur mandataire, ils se volent entre eux ; il n'est pas jusqu'à Mme Salzar qu'ils ne tentent de voler à son mari.

Tout va bien pendant un temps. Mais ils s'avisent un jour d'augmenter les impôts sur la marée ; les dames de la Halle se fâchent et assaillent le malheureux Salzar, qui rentre furieux juste au moment où Mme Salzar, pressée d'éclipser Mme de Pompadour, son ancienne voisine de boutique, venait d'essuyer un refus des bailleurs de fonds. — Ah ! c'est ainsi qu'ils le prennent, s'écrie l'ex-portier. Eh bien ! le peuple qui m'a jeté des pierres me portera en triomphe ! — Et là-dessus il dégrève la marée, il dégrève la charcuterie, il dégrève la volaille ; on ne sait jusqu'où il irait si sa femme n'y mettait ordre. Le peuple est dans l'enthousiasme, on illumine ; on crie : Vive Salzar ! vivent les fermiers-généraux ! vive le roi ! — Le roi, qui rentre dans sa bonne ville, se demande avec inquiétude ce qu'il a pu faire pour le bonheur des Parisiens. On lui apprend ce qui se passe. Il donne *gratis* des lettres de noblesse à l'ex-portier, mais il fait rétablir les taxes.

Toute cette histoire est passablement invraisemblable, aussi les personnages ne parviennent-ils pas à se prendre au sérieux; mais il y a une gaîté suffisante et le public ne s'est pas montré difficile. Il a surtout applaudi un mot prononcé récemment dans une autre enceinte, par un accusé à qui l'on reprochait ses tentatives de corruption : Voilà trente ans que je fais des affaires avec l'État, et je n'ai jamais agi autrement.

Le théâtre des Variétés a engagé, comme la Gaîté, des musiciens d'outre-Manche, mais il n'a pas nié leur origine. Ils n'avaient du reste

naître leurs fautes dans de grandes et imposantes manifestations. (Bien! rien! rien!) Je vous le demande, l'Italie serait-elle en progrès, si ses patriotes ne faisaient retentir d'un bout à l'autre de la péninsule, des cris unanimes de réformes? Que pourrait le sage Pie IX, inspiré par les saintes maximes de la charité chrétienne, et par les devoirs que lui impose sa qualité de souverain. (Très bien! très bien!) Si la voix du peuple, qui est bien ici la voix de Dieu, ne secondait ses efforts et ne lui criait : *Courage, Saint-Père, courage*! (Vive sensation, longs applaudissements.) Si cette voix ne trouvait de l'écho à Turin, à Lucques, en Piémont et dans les contrées de Naples et Sicile, qui gémissent sous une barbare tyrannie. » (Très bien! très bien!)

L'orateur termine ainsi :

« Ce n'est pas un appel au génie des révolutions que nous faisons ; si telle était notre secrète pensée, nous laisserions marcher le *système*, car les hommes qui le dirigent, égarés par leur vanité, par la confiance qu'ils ont mise en eux-mêmes, l'auraient bientôt mené à sa perte; mais nous avons fait l'expérience des révolutions, nous savons comment on les exploite! (Bravo! bravo!) nous savons comment on les détourne de leur but. » (Applaudissements.)

M. VAVIN se lève pour prononcer un toast. A ce nom, des applaudissements éclatent dans toute la salle et les cris de: *Vivent les députés de Paris! vive la Pologne! vive Vavin!* se font entendre de toutes parts.

Lorsque le silence est rétabli, M. Vavin s'exprime en ces termes :

« Messieurs, l'accueil si flatteur et si bienveillant qui m'est fait ici, l'émotion profonde que j'en éprouve ne me laissent pas le choix de mon exorde. Il m'est impossible de ne pas commencer par vous remercier au nom de l'héroïque et malheureuse Pologne, si chère à tous les hommes de cœur, au nom de tous les députés de Paris que vous venez d'honorer de vos applaudissements, en mon nom personnel enfin.

» C'est au milieu des indignations et des inquiétudes que devait causer le spectacle des scandales nés de la corruption, de la corruption, cette plaie mortelle pour la société et dont cependant une pensée coupable voulait faire un élément de la vie politique, que ce mot de réforme fut prononcé. (Très bien! très bien!) Dédaigneusement repoussé par le pouvoir comme n'étant pour ainsi dire que l'expression d'une fantaisie parlementaire, il fut bientôt répété d'un bout de la France à l'autre, et il devint le mot d'ordre et de ralliement de tous ceux qui veulent sincèrement le règne des lois, l'honnêteté des mœurs, la probité, la justice dans les rapports du pouvoir avec les citoyens, l'affermissement progressif de nos institutions. (Applaudissements.)

» Nous ne sommes pas les hommes d'un parti. (Non! non!) Par les voies légales et pacifiques, nous demandons la réforme et nous la demandons avec instance, parce que l'histoire est là, avec ses enseignements, sévères qui nous dit: Rappelez-vous 1789. — Rappelez-vous 1830. — Rappelez-vous aussi la Pologne.

» Oui, Messieurs, rappelons-nous-le bien; quand de graves abus existent dans un pays, et sont dénoncés par l'opinion, si la réforme n'en est pas largement accordée par le pouvoir, ou elle lui est bientôt arrachée au milieu des tempêtes d'une révolution, ou le pays est perdu. (Vive sensation.)

» A la grandeur, à l'avenir de la France!

» A la restauration de l'indépendance et de la liberté chez les nations qui en sont dignes, telles que l'Italie et la Pologne. »

M. RAIMBAULT, député de Châteaudun, porte un toast aux réformes financières. Il développe la nécessité de la réforme postale, de la réduction de l'impôt du sel, de la conversion des rentes.

M. LEFÈVRE, avocat, porte au comité central des électeurs de l'opposition de la Seine un toast dans lequel il paie à ce comité un tribut mérité d'éloges. Il insiste pour que des comités semblables s'organisent dans toutes les villes.

M. PAGNERRE, secrétaire du comité central des électeurs de la Seine :

« Messieurs, il y a quelque chose d'imposant et de sérieux dans ces manifestations successives qui se propagent de ville en ville, dans ces insurrections pacifiques qui remuent les esprits. (Très bien! très

» Enfin, Messieurs, selon l'expression d'un grand orateur, « recommencer ce que l'on a manqué en juillet. » (Approbation unanime. — Vifs applaudissements.) Voilà le sens et le but des agitations d'aujourd'hui. (Voix unanimes : C'est vrai! c'est bien cela!) Les plus patients comprennent aujourd'hui qu'ils ont trop laissé se dérouler le long cercle d'illégalités, de déceptions, de bassesses et de corruptions qui nous enveloppe. Ils viennent, renonçant à leurs illusions, s'associer sincèrement à une agitation salutaire, et nous, ouvriers de la première heure, nous nous empressons de leur ouvrir nos rangs (Très bien! très bien!), poursuivant avec eux le travail, avec eux aussi nous répétons ces mots du grand tribun de l'Irlande : « Agitons! agitons encore! agitons toujours!... » (Applaudissements prolongés.)

L'orateur termine en proposant un toast aux électeurs qui, malgré seize années de luttes infructueuses, n'ont jamais désespéré de l'avenir.

M. Pagnerre descend de la tribune au milieu des témoignages multipliés d'une vive sympathie.

M. V. Hennequin, rédacteur de la *Démocratie pacifique* :

A L'UNION DE LA PRESSE DE PARIS ET DE LA PRESSE DÉPARTEMENTALE !

« Dans la guerre déclarée à la corruption, que la presse de Paris s'unisse à la presse départementale, si modeste mais si persévérante, si laborieuse et si dignement représentée dans cette ville par la rédaction du *Glaneur*. (Applaudissements prolongés.)

» Que les écrivains s'unissent, mais non pas seulement pour combattre et pour flétrir; qu'ils s'unissent aussi pour donner au pays la solution des grands problèmes dont notre époque est préoccupée. Il ne suffit pas de sauver le navire pendant l'orage, il faut, l'orage éloigné comme s'éloigneront les scandales actuels, savoir guider le bâtiment vers le terme de son voyage.

» Le pouvoir s'est corrompu parce qu'il n'a pas agi : l'inaction l'a perdu. Le proverbe avait raison : pour les gouvernements comme pour les individus, *l'oisiveté est la mère de tous les vices*. (Bravo.)

» Sachons nous garder de cette inertie dont la cause première est dans l'absence d'idées. Ne nous laissons pas accuser d'aspirer à de stériles déplacements du pouvoir. Complétons notre programme. A côté de ce mot *Réforme*, accepté par nous tous comme un symbole de probité politique et de liberté, il en est un autre dont la place est marquée sur notre drapeau et dont la signification large et progressive rallierait sans acception d'école ni de parti tous les hommes de bon vouloir, c'est celui d'*Association*, rayonnante formule qui peut éclairer à l'intérieur comme à l'extérieur toute une politique nouvelle. (Très bien!)

» Association! pour l'intérieur cela veut dire fraternité entre tous les Français égaux devant la loi, sinon devant tous ses ministres; cela veut dire accord du travailleur, de l'inventeur, du capitaliste, franche et définitive réconciliation de toutes les classes industrielles, divisées si longtemps par des malentendus économiques; association! cela veut dire à l'intérieur amour du riche pour le pauvre, le prolétaire et tous les déshérités, entente cordiale entre tous les membres de la famille française, vivifiant leur sol par la culture et faisant produire à la terre assez de richesses nouvelles pour donner le pain, le vêtement, l'abri à tous ceux qui en manquent, sans porter aucune atteinte aux droits de la propriété.

» La propriété est une déesse protectrice que nous ne voulons pas renverser de son piédestal; qu'elle s'y affermisse au contraire, mais que sa corne d'abondance s'élargisse afin de verser à plus grands flots les fruits, les fleurs et les épis mûrs. (Marques unanimes d'approbation.)

» Que signifie association à l'extérieur? Cela veut dire sainte alliance des peuples, confédération de toutes les nations civilisées. Cette association, déjà les chemins de fer plus prompts, plus intelligents que les gouvernements la réalisent. Elle est surtout réalisée dans nos cœurs. Ils frémissent d'indignation quand on nous dit que les défenseurs de la Pologne sont accusés quelque part de haute trahison pour avoir conspiré la résurrection de leur patrie. Nos cœurs sont profondément humiliés quand nous apprenons que la France est intervenue en Portugal pour une cour contre un peuple, et que notre cabinet fournit en Suisse des munitions à ces jésuites qu'il fait semblant de proscrire ici.

que réclame notre organisation politique et sociale, elle a travaillé, elle travaillera sans relâche pour obtenir une réforme électorale sérieuse, et des remèdes aux vices de quelques-unes des institutions de notre société. (Bravo.)

» Vous pouvez, Messieurs, compter sur elle; mais aussi, elle compte sur vous. Avec votre appui, elle peut tout; sans votre appui, elle ne peut rien! Elle a besoin de savoir qu'elle a la sympathie des gens de cœur, des bons patriotes; elle a besoin de savoir qu'elle a l'estime des honnêtes gens. Croyez-vous, par exemple, que le *Glaneur* aurait pu résister à toutes les contrariétés, à toutes les vexations, à toutes les persécutions, à tous les procès qu'il a eu à subir depuis bientôt dix-huit ans, s'il n'avait pas été assuré que la masse honnête de ses concitoyens sympathisait avec lui? Non, Messieurs, il serait mort à la peine. Sans les marques de sympathie, sans les témoignages d'estime que leur ont accordés d'honorables citoyens, ses rédacteurs n'auraient pas eu assez de force pour suivre si longtemps une carrière semée de tant de tribulations et d'écueils.

» Avec le concours des hommes de probité, des bons patriotes, la presse obtiendra, je vous l'assure, justice pour tous les griefs, reconnaissance de tous les droits injustement méconnus.

» Pour atteindre plus promptement un pareil résultat, il faut, comme vient de vous le dire M. Hennequin, une parfaite union de la presse indépendante de Paris et de la presse indépendante des départements.

» J'exprimerai à cette occasion le regret que le projet d'un congrès central annuel de toute la presse indépendante du pays n'ait eu qu'un commencement d'exécution. Si ce projet se fût réalisé complètement, c'eût été assurément le meilleur moyen de cimenter cette union si désirable, et de s'entendre sur toutes les grandes questions d'intérêt général. J'espère encore qu'il n'est pas abandonné à jamais, et que tous les hommes de la presse sentiront le besoin de le faire revivre. » (Applaudissements répétés.)

M. CADOU, négociant, lit une pièce de vers intitulée : *Réveil de la France*.

M. MARESCAL, propriétaire à Chartres, porte un toast à l'honneur français, à l'antique bonne foi de nos pères, à la probité publique et privée.

Voici quelques passages de ce discours :

« Plus de guerre étrangère, si ce n'est en légitime défense de soi-même ou d'autrui, telle est notre politique vraiment nationale; et il faut nous rendre cette justice, Messieurs, que nul parmi nous ne songe à la guerre pour des intérêts égoïstes ou de futiles questions d'amour-propre blessé. Cela est si vrai que les injures du gouvernement anglais lui même ne parviennent plus à troubler le calme qui nous honore. La France est comme ces vieux braves qui ont acquis par vingt blessures glorieuses et toute une vie de courage héroïque le droit de mépriser une impuissante provocation.

» Egalité, fraternité entre tous les peuples, la France n'a plus d'autre défi à jeter à la face de l'Europe. Les destinées seraient-elles donc moins brillantes pour être pacifiques? Gardez-vous de la croire! La France est la reine des nations, reine par le cœur, reine par l'intelligence. (Très bien!)

» Placée au centre de la civilisation, comme le soleil au centre de l'univers, son immortel destinée c'est de briller éternellement de son propre éclat, et de refléter plus radieuses et plus pures toutes les lumières de la civilisation étrangère.

» N'est-ce pas, Messieurs, assez d'honneur et de gloire? (Oui, oui!)

» Hâtons donc de tous nos vœux; de tous nos efforts, l'avènement d'une politique franche, honnête et désintéressée; elle seule peut rendre à la patrie le rang qui lui appartient à la tête des nations. »

Après avoir examiné nos misères intérieures, l'orateur s'écrie :

« Moralisons, améliorons sans cesse, marchons avec prudence, pas à pas, mais marchons toujours.

» Cherchons une répartition plus équitable de l'impôt.

» Etudions, creusons toutes les questions économiques et sociales; éclairons-les du flambeau de l'expérience, ne fût-ce que pour être en droit de les condamner.

» Proclamons le droit de vivre en travaillant, cet article unique de

---

nul besoin d'un masque pour mériter l'attention.

En entendant jouer de l'orgue, ne vous est-il pas arrivé parfois, dans le demi-jour de la rêverie, de voir tout à coup l'instrument s'animer, ou plutôt se peupler d'une multitude d'êtres fantastiques, qui frappent, chantent, soufflent, sonnent, tantôt séparés, tantôt réunis, se défiant, s'excitant les uns les autres, se prenant corps à corps, ou se réunissant pour former une divine harmonie? Les notes graves sont tenues par des hommes, celles du médium par de gracieuses voix de femmes qui gazouillent ou prient, pendant qu'au dessus, des enfants joyeux et pétulants dessinent de capricieuses arabesques sonores. Ici, l'un poursuit monotonement son chant, d'autres se passent la phrase ou l'instrument avec prestesse, ou se l'arrachent malicieusement, s'harmonisant, se complétant, se jouant entre eux, tant qu'enfin il sorte de tout ce mouvement un concert divin qui ravit et transporte les âmes.

Si vous avez fait ce rêve, vous avez une idée des artistes campanologiens. Leur instrument se compose d'une assez grande variété de clochettes que sept musiciens, touchés d'un clavier humain, font manœuvrer tour à tour ou à la fois avec une prestesse et un ensemble remarquable, de manière à produire un carillon d'un grand charme mélancolique et rêveur. En amincissant les parois de leurs clochettes, ils sont parvenus à rendre presque insensible l'accord mineur que rendent ces instruments à chaque percussion, et qui en a toujours restreint l'emploi dans l'harmonie. — Disons cependant après avoir admiré le mérite grand de la difficulté vaincue par ces artistes, qu'il y a dans leur fait gaspillage de temps et de facultés. Un clavier avec un mécanisme produirait le même effet à beaucoup moindres frais.

Mlle Anaïs vient de donner sa démission de sociétaire de la Comédie-Française. Le nouveau règlement qui oblige chaque soir tous les acteurs à se tenir prêts à jouer, pour le cas où le spectacle serait changé, et à donner à leurs gens les indications nécessaires qu'on puisse pour toujours les trouver en cas de besoin, a soulevé, dit-on, de vives clamations. — Le Théâtre-Français nous promet pour samedi *les Aristocraties*, de M. Etienne Arago.

La Gaîté annonce pour demain *Martin et Bamboche*, mise en scène du roman socialiste de M. Eugène Sue.

J. F.

Le Taureau et les Parasites.

FABLE.

Dans un pré maigre où grouillent sur la fange
Mille insectes de dards et de suçoirs armés,
Guêpes, moustiques, taons, bourdonnante phalange,
De douleur, de sang affamés,
Un noir taureau paissait, — autant qu'il pouvait paître
Parmi ce peuple de bourreaux.
L'essaim mouvant le couvre, entre dans ses naseaux,
Glisse ses œufs dans les chairs qu'il pénètre... —
L'animal torturé bondit,
Disperse le gazon de sa corne impuissante;
Se roule sur ce sol maudit,
Et, par ses beuglements, porte au loin l'épouvante.
Un troupeau de gais oisillons
Piverts, mésanges, troglodytes,
Sus le dos du taureau vigilants satellites,
Pêchent la gent porte-aiguillons,
Parasites vivant du sang des parasites.

Non loin de là, verdit un autre pré,
Où l'herbe croît à réjouir la bouche.
De tout gourmet au front de cornes décoré,
Où l'on brave le taon farouche,
Les baisers rongeurs de la mouche
Et la guêpe au trait acéré;
Où l'on trouve à toute heure ample mets, molle couche,
Ombrage frais et génisse à son gré.
Un fossé, du premier séparait cet herbage :
D'un bond le taureau l'eût franchi;
Mais sous le maison cœur avait fléchi,
Il n'en trouvait plus le courage.
Un promeneur l'aborde; à tenter le passage
Il l'invite. — A ces mots tout le peuple pillard
Fait un bond, jette un cri; chacun dans son langage
Réclame, menaçant qui du bec, qui du dard,
L'intrus qui vient troubler leur fête.

« Sauter dans l'autre pré! De mémoire de bête
» Entendit-on jamais parler d'un tel projet?
» Ce passant est un fou, son plan une chimère.
» Si c'était faisable on l'eût fait :
» Le monde ne sort pas du ventre de sa mère.
« Pourquoi d'ailleurs s'obstiner à chercher
» Un bien qui n'est pas fait pour la race bovine?
» Souffrir, supporter la vermine,
» Les coups de bâton du vacher,
» Les coups de hache du boucher,
» Les moustiques et la famine,
» Tel est le lot que Dieu lui départit.
» Dans cet enclos, si le taureau pâtit,
» C'est sa faute, car notre race
» Sans nul effort y vit joyeuse et grasse.
» Tout n'est donc pas au pis. Dieu sait ce qu'il nous faut.
» Vouloir mieux qu'il n'a fait, c'est douter de sa grâce;
» N'élevons pas nos vœux trop haut :
» Satan périt pour trop d'audace. »

Ainsi piaillant, bourdonnant, susurrant,
Déraisonnait le peuple dévorant.
On eût dit un sermon contre le phalanstère,
Un feuillet du dévot journal,
Ou le réquisitoire austère
D'un substitut taré, renégat libéral,
Faisant sa cour au ministère.

Le bœuf, dans les oiseaux, voyait ses protecteurs,
Le passant qui, du pré de ses persécuteurs,
L'engageait à franchir les bornes,
N'était qu'un étranger; il lui montra les cornes,
Et resta dans sa fange en proie aux exploiteurs.

Le genre humain aussi compte ses parasites,
Oisifs, pays légal, optimistes repus,
Gens bien posés, vivant d'abus,
D'agio, de vols, de faillites;
Qui, satisfaits de leur bonheur mesquin,
Détestent tout progrès, leur fût-il salutaire,
Et de sots préjugés, cultivés à dessein,
Etourdissent si bien l'ingénu prolétaire,
Qu'il leur sait gré d'exploiter sa misère
Et de spéculer sur sa faim.

J. FLEURY.

…ables de tous vos projets. Dites donc ce que vous ferez, ce que vous deviendrez à l'œuvre, si vous ne trouviez plus ni moralité ni probité; si le déplorable système qui nous régit ne vous laisse pour instruments que des âmes avides et corrompues? Comme ceux d'aujourd'hui vous ne ferez rien, rien, rien !

» Marchons donc tous contre l'ennemi commun; é evons un drapeau que toutes les âmes généreuses puissent saluer de leurs acclamations. Guerre à mort à la corruption ! Forçons le pouvoir à devenir responsable, afin qu'il soit respecté, et, véritables conservateurs, nous aurons sauvé la patrie. » (Marques réitérées d'approbation.)

Plusieurs toasts sont ensuite portés dans l'ordre suivant :

Par M. GOUGIS : A l'union des patriotes d'Eure-et-Loir.

Par M. BARBET, commandant de la garde nationale de Châteaudun : Aux députés indépendants !

Par M. MANOURY, avocat : Au courage civil !

Par M. MARTIN, avoué : A la France régénerée !

Par M. LACROIX : A la garde nationale :

M. MAMARS, lieutenant-colonel de la garde nationale de Chartres, répond à ce toast.

Enfin M. REY, au nom du doyen des gardes nationaux de 1789, vieillard de quatre-vingt douze ans, qui assiste au banquet, porte un toast à l'institution de la garde nationale.

M. ISAMBERT clot ce banquet par un dernier toast : A la souveraineté nationale et aux institutions constitutionnelles de la France !

Des hommages très vifs ont été rendus à Pie IX dans un grand nombre de toasts, et ont tous été accueillis par de nombreux témoignages de sympathie. Une collecte faite pour les indigents a été très fructueuse.

Dans un des feuilletons où il rendait compte de son voyage de propagation dans le midi de la France, notre ami V. Hennequin mentionne M. le marquis de Besignan comme lui ayant communiqué un procédé pour obtenir des élections véridiques dans les groupes de travailleurs. M. le marquis de Besignan nous adresse une réclamation contre une accusation implicite de plagiat qui, selon lui, résulterait de la phrase où il est parlé de ce fait, et il établit que son opuscule intitulé : *Considérations politiques, morales et industrielles*, publié en 1846, avait été précédé d'une autre brochure socialiste en 1828, et que, dès 1812, en Italie, et plus tard en France, dans l'arrondissement de Carpentras, il avait pratiqué sa méthode de justice distributive formulée seulement en 1844 et rendue publique en 1846.

Nous donnons acte de ces déclarations à M. le marquis de Besignan, d'autant plus volontiers que l'intention de notre collaborateur avait été simplement de signaler une conformité avec un point de la Theorie de Fourier, conformite qui, dans notre esprit, ne peut être que très honorable pour celui chez qui nous la reconnaissons. Nous pouvons affirmer que l'accusation de plagiat n'était ni dans la pensée ni dans l'expression de la phrase qui sert de texte à la réclamation.

Suisse. — COALITION DE PUISSANCES CONTRE LE LIBÉRALISME DE LA DIÈTE. — Il parait certain aujourd'hui que l'Autriche, la Russie et la Prusse sont complètement d'accord sur la marche à suivre dans les affaires de Suisse, et que déjà même une note, exprimant l'opinion et les vues de ces trois puissances, a été remise à M. le président du Vorort.

Quant à M. Guizot, il a pris, assure-t-on, l'engagement envers M. le comte d'Appony d'adresser séparément au Vorort une note du cabinet français conçue dans le même sens. Un journal, l'*Union monarchique*, dit même savoir de très bonne source que M. le ministre des affaires étrangères a tenu parole, et que la note susdite, convenue pour le sens avec M. de Metternich, a été expédiée la semaine dernière, du cabinet de M. Guizot à M. Bois-le-Comte, avec ordre de ne la présenter qu'après l'ouverture de la Diète.

Les notes de MM. de Kaiserslitz, ambassadeur d'Autriche, de Krudner, ambassadeur de Russie, et de Sydow, ministre de Prusse, ont été remises simultanément.

Les diplomates ont reçu l'ordre de quitter la Suisse au cas d'un conflit armé.

— M. le colonel fédéral Dufour, de Genève, membre du conseil de la guerre, a accepté, assure-t-on, sa nomination de général en chef de l'armée fédérale. Comme je vous l'ai dit, cet officier supérieur est un des glorieux débris de l'armée impériale, dans laquelle il a servi depuis l'année 1806 dans l'arme du génie, et où il s'est distingué, puisqu'il a été décoré de la Légion-d'Honneur de la main de l'empereur. Il a fait longtemps des cours de tactique à l'Ecole militaire de Thoune, et il a déjà été investi de commandements importants; il était, entre autres, à la tête d'une division en 1833, à l'époque des troubles de Bâle et de Schwytz. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la tactique et la stratégie, ouvrages fort estimés des connaisseurs. Il figure maintenant le premier sur le tableau des colonels fédéraux de l'armée. Le mérite de cet officier supérieur a, du reste, franchi les frontières de la Suisse, car il y a quelques années que l'empereur de Russie a fait à M. Dufour les plus brillantes propositions pour l'engager à passer à son service. M. Dufour, qui est aussi bon patriote que bon militaire, et dont la modestie égale les capacités, a refusé cette offre.

M. Frei-Herose, d'Arau, nommé chef d'état-major général de l'armée, jouit également d'une excellente réputation militaire dans les cantons allemands : c'est lui qui, le 10 janvier 1841, mit en déroute près de Villmergen, après un combat de trois heures, l'armée des révoltés du Freiamt, soudoyés par les couvents d'Argovie, dont cette circonstance amena la suppression, grief sans cesse remis en évidence par les ultramontains.

Toute la presse suisse nous apprend aujourd'hui que c'est M. Ochsenbein qui a appelé les suffrages de la commission sur M. Dufour, dont la candidature a en effet réuni 12 voix sur 13 votants. M. Ochsenbein a pensé avec ses amis qu'il ne rendrait pas à son pays des services moins importants en restant, dans ces circonstances, au fauteuil de la présidence de la Diète.

— On écrit de Lucerne, le 23 octobre :

« Ce matin, à dix heures et demie, les commissaires fédéraux destinés pour Lucerne et Uri sont retournés à Berne. »

…peau de Ferrare était le dernier, entouré de drapeaux aux couleurs pontificales, et d'un grand nombre de torches de cire, et précédé de la musique des pompiers. C'est dans cet ordre qu'on se dirigeait au Quirinal; mais, arrivés sur la place, le drapeau representant Ferrare passa devant tous les autres, et s'avança jusque sous la loge où le pape venait de paraître pour donner, comme à l'ordinaire, sa sainte bénédiction; c'est alors que le porteur de cet etendard, élevant son précieux drapeau, cria d'une voix de Stentor, comme invocation de Ferrare : *Saint-Père! délivrez-moi de l'étranger* ! Une grande acclamation est partie du sein de la foule électrisée à ce cri qui rappelait un grand attentat contre les droits de la dignité du pape et des Romains. Le pape, ému de son côté, s'est retiré du balcon, et la foule s'est retirée avec ordre et recueillement, comme si elle sortait d'une eglise. »

— On sait que l'abdication du duc de Lucques et la cession de ses Etats au grand-duc de Toscane ont entraine, en vertu du traité de 1815, l'abandon d'une partie du territoire toscan au duc de Modène. Cette dernière clause de la transaction souleva les protestations les plus énergiques de la part de la ville de Pontremoli, qui est aussi envahie à l'improviste par les troupes du duc de Modène, au moment même où elle se réjouissait des concessions libérales du grand-duc de Toscane. C'est là un grave incident des affaires d'Italie sur lequel la lettre suivante de Livourne nous apporte des détails fort intéressants:

Livourne, ce 18 octobre 1847.

« L'agitation politique de la Toscane était entièrement calmée. Le gouvernement reprenait son action régulière; la jeunesse sérieuse et réfléchie, tout en s'adonnant à ses affaires, se dévouait avec ardeur aux nouveaux devoirs qui lui sont imposés par l'institution de la garde civique; tout, en un mot, nous promettait un avenir d'ordre et de tranquillité lorsqu'il a plu au duc de Lucques de venir nous susciter de forts graves embarras.

» Voici les faits:

» Parmi les stipulations du traité de Vienne en 1815, il y avait celle que, dans le cas d'abdication ou de mort de la duchesse de Parme, le duc de Lucques serait appelé à lui succéder dans les Etats de Parme, Plaisance et Guastalla, tandis que les Etats de Lucques seraient réunis à la Toscane; dans le même traité de 1815, on avait stipulé : 1° que tout le pays toscan appelé *Pietrasantino* serait annexé au duché de Parme dès que le duc de Lucques en serait devenu le souverain; 2° que Fivizzano et ses dépendances seraient cédés au duc de Modène. En 1844, par un traité particulier, signé à Florence, entre le duc de Lucques et notre grand-duc de Toscane, l'on substitua au territoire du *Pietrasantino* celui de *Pontremoli* et de la *Lunigiana* Toscane. Les populations de ces pays cédés, échanges, morcelés, ignoraient la destinée qui leur avait été réservée par leurs maitres, qui, à l'instar des puissants monarques intervenus au traité de 1815 ne s'occupèrent ni de consulter les populations échangées, ni de connaître si l'utilité de la mesure bien avérée pour eux l'était aussi pour les habitants des pays échangés.

» Le 5 octobre courant, le duc de Lucques, haï par ses sujets, faible d'esprit, toujours à court d'argent et luttant entre les patriotes qui lui avaient arraché des concessions et le parti du jésuitisme siégeant à Modène, se décida à devancer le temps de l'aggrégation de ses Etats à la Toscane; il abdiqua en faveur de grand-duc Leopold, moyennant le paiement immédiat de 9 millions de francs et la prise de possession du territoire de Pontremoli et de la Lunigiana Toscane. Ces conditions ayant été acceptées, l'Etat de Lucques fait aujourd'hui partie intégrante de la Toscane; mais en même temps le duc de Lucques, avide d'argent, a affermé au duc de Modène le territoire de Pontremoli pour la somme de 125 mille écus annuels, même avant d'en prendre possession; fermage qui devrait durer jusqu'à l'abdication ou à la mort de Marie-Louise de Parme.

» Il est à remarquer que les habitants de Pontremoli, malgré le traité du 5 courant, passé entre le duc de Lucques et notre grand-duc, venaient de recevoir la loi sur l'institution de la garde civique toscane et les ordres de s'y conformer immédiatement. Ces malheureux, s'abandonnant à la joie qui anime tous les Toscans aux espérances qu'inspirent les nouvelles institutions, s'apprêtaient à des fêtes et à des réjouissances lorsqu'ils furent troublés tout à coup par ces tristes nouvelles. On leur annonçait : 1° Que deux commissaires du duc de Lucques allaient arriver pour prendre possession de leur pays, possession qu'ils devaient transmettre à leur tour aux commissaires du duc de Modène; 2° que trois cents soldats modenais étaient à quatre lieues de distance de Pontremoli, tandis que deux cents autres avec quatre pièces de canon s'approchaient de Fivizzano. La joie se changea en deuil, les réjouissances se terminèrent par les cris aux armes. Une partie de la population valide se porta sur les points menacés à la rencontre des Modenais, les autres, les curés et l'évêque en tête, se rendirent à Florence, à Lucques, à Pise et à Livourne.

» A Lucques, les réclamants se présentèrent au grand-duc, et, par des paroles énergiques, protestèrent contre un échange et une cession qui les avait considérés comme du bétail à parquer. Ils offraient de l'or pour se racheter, en ajoutant : « Si l'or ne suffit pas, nous aurons du plomb pour défendre l'indépendance de notre sol et celle de l'Italie. » Un des curés de Pontremoli, D. Matteo Farfarana, dont nous vous signalons le nom pour l'honorer à jamais, répeta plusieurs fois au grand-duc : « Moi, je déploierai la bannière italienne, je prêcherai la croisade dans toutes les paroisses, et je serai à la tête de tous pour commencer la guerre de l'indépendance italienne. » Le grand-duc, ému jusqu'aux larmes, pria les réclamants de se calmer et fit de vagues promesses. En attendant, les routes de la Lunigiana sont en grande partie défoncées, les ponts sur la Cisa minés.

A Pise, à Lucques, à Florence, des réunions populaires ont eu lieu sur les places publiques; on a prêté serment de courir à la défense de Pontremoli et de la Lunigiana, qui furent agreges à la Toscane au temps de la république florentine. En attendant, une vive agitation s'est emparée de nouveau des esprits. On veut que la Lunigiana et Pontremoli, coûte que coûte, restent à la Toscane. Chez nous, à Livourne, le 15 au soir, des groupes nombreux stationnaient sur la place; l'exaspération était au comble. On demandait à partir immédiatement. Hier, la municipalité, pour calmer les esprits, a fait au prince une noble adresse, qu'elle termine par ces mots : « Pontremoli et la Lunigiana doivent rester à la Toscane. Evitez-nous de graves malheurs. Il serait fâcheux que toute notre population se portât en masse et en armes sur Pontremoli. Nous vous offrons, prince, nos fortunes et nos vies; disposez-en pour défendre votre personne et notre indépendance. » L'adresse, en un clin d'œil, a été couverte de milliers de signatures, qui ont été données sur la place publique, où l'on avait disposé des tables à cet effet.

» La question de Pontremoli est grave, car on croit que …

…qui partent du peuple.

Le pape et le grand-duc de Toscane ont proposé à notre cour d'établir une union douanière italienne qui comprendrait les Etats romains, la Toscane, Lucques et la Sardaigne. La présence de M. Bossi et l'arrivée du plénipotentiaire toscan Marini, indiquent que l'on a entamé des négociations. Jusqu'à présent la Toscane n'était représentée à notre cour que par l'ambassadeur d'Autriche.

Espagne. — Fausse Démarche du général Portillo.

— On sait que le général Portillo a été arrêté au palais, au moment où il sollicitait une audience de la reine. Voici ce que dit à ce sujet un journal modéré, cité par l'*Heraldo* du 20 octobre : « Comme un fait de cette nature peut fournir à la presse progressiste un prétexte à ses plaintes et à ses déclamations habituelles, il est bon de faire observer :

» 1° Que le ministre de la guerre a pu ordonner au général Portillo, comme militaire, de sortir de Madrid et de se rendre à la résidence qu'on lui assignerait; ce qui ne constitue en rien, par conséquent, un acte arbitraire; 2° que cet évènement n'a pas le moindre rapport à la politique, et 3° enfin, que le gouvernement a agi comme il le devait, en s'opposant à la prétention que l'on suppose que le général Portillo voulait exprimer à S. M. »

— On dit que le duc de Valence a adressé une lettre très amicale au général Espartero, et la réponse de ce dernier est attendue pour disposer définitivement de l'ambassade de Londres. On dit que quelques progressistes doivent être appelés à des emplois publics.

FAITS DIVERS.

L'administration des douanes vient de publier le tableau comparatif des principales marchandises importées et exportées pendant les neuf premiers mois des années 1847, 1846 et 1845.

— La diminution du prix du pain sera de 2 c. par kil. au 1er novembre; la taxe sera établie à 38 c. au lieu de 40 c.

— Les dernières nouvelles de Trébizonde annoncent que le choléra avait diminué d'intensité. Il était mort 600 personnes du 18 au 23 septembre. A partir du 24 septembre, il n'est mort que 4 personnes par jour.

— On lit dans le *Courrier de Marseille* : « Les rumeurs qui circulaient dès avant-hier au sujet des sinistres commerciaux qui auraient éclaté sur la place de Livourne ont reçu une triste confirmation. Les lettres parvenues hier par les paquebots ont apporté les noms de cinq maisons livournaises qui avaient suspendu leurs paiements. Il en est deux parmi elles qui occupaient le premier rang.

Il ne paraît pas que notre place soit compromise par ces faillites, autrement que pour des sommes insignifiantes.

— On écrit de Cracovie, le 14 octobre, que le chemin de fer de cette ville à la frontière prussienne a été ouvert la veille, après avoir été béni par l'évêque

— M. Mary Lafon, par décision du conseil d'instruction publique du canton de Vaud, vient d'être appelé à la chaire de littérature française de l'académie de Lausanne. Cette chaire a été précédemment occupée par M. Sainte-Beuve, de l'Institut.

— On écrit de Darmstad, le 18 octobre :

« La haute cour criminelle de notre capitale vient d'évoquer l'affaire relative à la mort de la comtesse de Gœrlitz, et elle a chargé trois de ses membres d'en faire l'instruction. En même temps cette cour a décerné un mandat de prise de corps contre le nommé Eiserman, valet-de-chambre du comte de Gœrlitz; mais ce domestique avait déjà disparu lorsque les agents de police sont venus pour l'arrêter. »

ASCENSION PÉRILLEUSE. — Un grave accident a failli signaler une des dernières ascensions en ballon qui ont eu lieu à Bordeaux.

Le 21 octobre, Mlle Emma V..., qui faisait pour la première fois un voyage aérien, s'était élevée à une assez grande hauteur, lorsque l'aérostat, débarrassé d'une partie de son gaz, alla s'abattre sur le toit d'une fabrique de salpêtre.

Le toit de cette fabrique est peu élevé, mais la pente en est rapide. Mlle Emma, voyant le danger, repoussa de la main l'angle d'une cheminée, et, grâce à la secousse imprimée par ce choc, le ballon alla descendre juste au milieu d'une place voisine. L'intrépide aéronaute fut relevée ayant seulement une legère écorchure au coude.

LES CHIFFONNIERS DE PARIS. — On lit dans un document officiel : « Il est des demeures de chiffonniers dans lesquelles on trouve jusqu'à 60 000 peaux de lapins réunies, et ce chiffre se renouvelle tous les douze ou quinze jours, tandis que dans d'autres on voit agglomérés dans des espèces de cages, des malheureux chiffonniers au crochet qui n'ont, pour lit, qu'une couche de paille salie pour eux et leurs enfants, encore est-elle placée au milieu de quelques chiffons triés qui émanent une odeur repoussante.

» De ces sortes de chenils qu'on décore du nom d'hôtels garnis, impossible de les faire sortir; ils y vivent le jour, ne les quittent que la nuit, et la police seule ose y pénétrer pour y exercer une surveillance souvent infructueuse. Car le propriétaire lui-même est quelquefois réduit à ordonner la démolition de la maison pour en chasser les locataires. »

AURORE BORÉALE. — On lit dans le *Journal du Havre* : « Ces derniers jours viennent d'être signalés, sur nos côtes, par une tempête d'orages, dont les intermittences, éclatant en furieuses bourasques de vent, de pluie et de grêle, ont été couronnées par un phenomène météorologique, qui s'est montré dans la partie du ciel d'où venaient les plus violentes raffales.

Dimanche, vers dix heures, dans la direction du nord-ouest, il est apparu sous la forme d'une trainée de lumière d'un rouge vif et dont l'éclat, contrastant avec l'obscurité, a persisté pendant une demi-heure environ, malgré la clarté que répandaient de temps à autre les rayons de la lune, se dégageant des nuages. Dans la soirée, on avait pu remarquer que cette partie du ciel était comme plaquée d'un voile cuivré et immobile, sur lequel chassaient avec rapidité les nuages, emportés par le vent. Cette lueur rougeâtre s'est graduellement affaiblie en passant par toutes les nuances du rose, et a fini par disparaître. Après un grain violent, il n'en restait plus de traces.

Ces mauvais temps, coïncidant avec une des plus hautes marées de l'année, ont soulevé la mer, qui a causé divers dégâts sur le littoral; … ouest, depuis le Perrey jusqu'à la Hève, elle a envahi les chantiers, … les palissades ont été démolies, et enlevé quelques lots de plan… Au sud, les travaux en cours d'exécution pour le bassin de

plus près avaient cru s'apercevoir d'une altération fâcheuse dans son état normal. Son impétuosité naturelle avait pris un caractère d'exaltation qui se faisait jour, non-seulement dans les détails de la vie privée, mais encore dans l'exercice de ses fonctions de magistrat.

C'est ainsi que l'affaire Allard, dans laquelle il avait porté la parole avec un remarquable talent dans la dernière session de la Cour d'assises du Rhône, était pour lui le sujet d'une préoccupation constante, et d'autant plus étrange, que ses convictions sur la culpabilité de l'accusé étaient restées entières et inébranlables.

Cette effervescence d'idées était telle qu'elle avait fait craindre à des amis intimes qu'elle ne déterminât une congestion cérébrale, et elle paraît s'être compliquée d'embarras pécuniaires d'autant plus importants pour lui, que, par un excès de délicatesse, il en renfermait le secret en lui-même et ne s'en était pas même ouvert à sa famille, à ceux qui auraient pu lui venir en aide, et opposait les dénégations les plus formelles aux questions qu'on lui adressait à cet égard.

Dans cette situation d'esprit, et avec l'impétuosité d'un tempérament sanguin, d'un caractère naturellement énergique et résolu, la moindre contrariété, le moindre incident, la moindre émotion, devaient amener une catastrophe, et c'est malheureusement ce qui a eu lieu. Il paraît, en effet, que la cause déterminante de cet acte de désespoir a été loin d'avoir une gravité de nature à expliquer ce triste résultat, et n'aurait été, pour une organisation moins impressionnable et moins surexcitée, qu'un orage passager, dans une existence qui renfermait tous les éléments possibles de satisfaction et de bonheur.

C'est dans la nuit du 20 au 21 octobre, ou plutôt dans la soirée du 21, que M. Cochet a mis à exécution son funeste dessein en se tirant un coup de pistolet dans la région du cœur. La veille, il s'était renfermé dans sa chambre, et avait placé lui-même sur sa porte un écriteau par lequel il défendait qu'on en fît l'ouverture avant l'arrivée d'un de ses proches parents, M. Vachon, avocat.

Cet écriteau, vu par un voisin, a donné l'alarme. Son beau-frère, M. H. Martin, ayant été informé de cette circonstance, a fait immédiatement crocheter la porte. Tout dans la chambre à coucher de M. Cochet était placé dans l'ordre accoutumé. En pénétrant dans son cabinet on l'a trouvé mort assis dans son fauteuil. Le pistolet qui avait servi à consommer le crime était rejeté sur le plancher à quelque distance. Un autre pistolet, encore chargé, était devant lui sur son bureau. Il avait eu la précaution de dénuder toute la partie supérieure de son corps pour que l'explosion n'enflammât pas les vêtements et ne devînt pas une cause d'incendie.

Les pistolets avaient été achetés par lui, dans la journée, chez un armurier de la rue Saint Dominique, et il avait fondu lui même les balles avec lesquelles ils avaient été chargés. Quoique le coup fût nécessairement mortel, il paraît que le malheureux s'était débattu avant de rendre son dernier soupir, car la bougie placée sur son bureau était renversée et éteinte. Du reste, personne dans la maison qu'il habite n'avait entendu le bruit de la détonation; ce qui s'explique par le petit calibre de l'arme, qui était un simple pistolet de poche.

vieille et vénérable mère, femme octogénaire, à qui on a caché la mort d'un fils chéri.

(Gazette des Tribunaux.)

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

PETITE CORRESPONDANCE.

Paris. — M. J. Dk. — Ce n'est pas nous qui envoyons les chansons, c'est l'auteur qui a désiré les offr. aux Rrs. Le fait est qu'il y a eu un malentd. Il n'y faut pas d'ail. don. plus d'import. que ça n'en a.

Noviant au P. — M. L. — Reçu les 24. — Merci.

Saint-Martin. — M. T. — Reçu les 20. — Nous enregistrons l'augment. — Merci

Guise. — M. G. L. — Reçu les 30. — Nous allons chercher.

Colmar. — M. J. — Envoyez-nous tout ce qui vous reste de votre broch. sur le *Libr. éch.*, pour que nous le mettions en vente.

Metz. — M. de B. — Nous avons voulu retirer l'envoi pour l'expédier directement, mais l'on nous a dit qu'il partait le lendemain. — Vous l'avez sans doute à présent. — Pour le reste, nous vous écrirons.

Tournon. — M. H. — Merci de votre bonne et franche adhésion. — Jusqu'à présent le plus court chemin pour arriver au but est encore l'activité incessante et synergique de la propagation.

Chartres. — M. V. H. — Reçu. — Votre portefeuille est entre nos mains.

Tournon. — M. V. — Nous acceptons. — Veuillez nous transmettre les 21, pour abonn. jusqu'au 31 mai 1818

Bilbao. — M. X — Adressez-vous à M Doloy, libraire à Toulouse, et, à la fin de l'année, en réglant votre R. et vos abonn., n'oubliez pas le solde du compte que nous vous avons adressé. — Nous sommes flattés de votre approb. — Nous avons envoyé au *Char.*, et nous allons communiquer celle-ci à qui de droit.

Nantes. — M. P. — Renvoyé à l'exam. de la réd.

Gannat. — M. R. D. — Nous expédions par roulage accéléré, en 8 jours et 14 fr. les 100 kil.

Emp. 1844. au Ct	»	» »|»	C. hyp.	»	»»» »»	Paris à Sc.	»»» »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin	»	»»» »»	— Orléans	1167 50
3 du Trés.	»	4 5 8	— Mann.	»	950 »»	— à Rouen.	905 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.			
3 p. 0/0	d. 40	»» »»	»» »»	—	»» »»	R.-Havre.	515 »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	Avignon	527 50
REPORTS.		du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.		Str. à Bâle.	»»» »»
3 p. 0/0		»» »|»	»» »|»	»» »|»	»» »|»	Paris-Str.	392 50
5 p. 0/0		»» »|»	»» »|»	»» »|»	»» »|»	Tours-Nant	»»» »»
						Orl.-Vierz.	527 50

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct du cours	»	»|»	ROM.	D° C. 100	»|» »»	C. du Nord	531 25
Recep. Rotsch.	»	100 »»	ESPAG. 3 1/2	»	»» »|»	Famp-Has.	»»» »»
Esp. Dette act.	»	»» »|»	— 4 1/2	»	»» »|»	Diep.-Féc.	»»» »»
— — pass.	»	» »|»	— d° 1840	»	93 3/4	Boul. à Am.	»»» »»
— 3 p. 0/0.	»	»» »|»	— d° 1842	»	»» »|» »»	Orl.-Bord.	457 50
Dette intérieure	»	23 7/8	— Banque	»	»»» »»	Mont. à Tr.	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »»	— d° Em. 1841.	»	»» »»	Paris-Lyon	385 »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »»	PIÉMONT	»	1150 »»	Bord-Teste	»» »»
HAÏTI	»	»»» »|»	AUTRICHE	»	400 »»	Zinc V. M.	»»» »»
Union linière.		»»» »»	— Fourneaux de l'Aveyron			Mines de la Mabe.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	9 7 50	Orléans à Vierzon.	537 50
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	515 »»	Bordeaux à Cette.	457 50
Paris à Orléans	1167 50	Marseille à Avign.	527 50	Nord	531 50
— à Lyon	385 »»	Paris à Strasbourg	392 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 octobre.

8 h. »|» OPÉRA. — La Fille de Marbre, le Comte Ory.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Athalie, l'Amphitryon.
» h. »|» ITALIENS. —
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Fiancée, Actéon.
6 h. 1|1 ODÉON. — L'École des Femmes, Regardez, la Partie de Chasse.
6 h. 3|4 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Kettly, le Chevalier d'Essonne, Humoriste.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — L'Homme aux 100 Millions, l'O. de Baptiste, Mousquetaire
6 h. 1|4 GYMNASE. — La Protégée, la Mère de Famille, le Réveil.
6 h. 1|4 PALAIS-ROYAL. — Enfantillage, Henriette, l'Étourneau, le Docteur.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU. — Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. »|» GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. 1|2 COMTE. — La Maison des Fous, le Montagnard, la Pie, l'Anguille.
7 h. »|» CIRQUE. — Soirée équestre.
5 h. »|» FOLIES. — Premiers Beaux Jours, Revue, Mlle Faribole, le Bonheur.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS. — Polkette et Bamboche, les Folles, Cadeau, Amours.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — Fil du Diable, Toto, Jocrisse, les Charpentiers.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et C°, rue du Croissant, 16.

PARIS, 27 OCTOBRE.

Les deux Attaques contre la Révolution.

A son début, la Révolution française s'annonça comme venant réaliser sur la terre les principes de l'Evangile ; elle inscrivit sur sa bannière cette sainte formule : « Liberté, Egalité, Fraternité ! » — Mais, quand on voulut lacérer cette bannière à coups de canons, la Révolution française ajouta à sa formule ce terrible monosyllabe : « Ou la mort ! »

Partie de la loi de charité de Jésus, la Révolution française fut ramenée à la loi du talion de Moïse. A qui la faute ? — A ceux qui l'ont attaquée.

L'histoire nous apprend combien les âmes les plus profondément pénétrées de la foi révolutionnaire éprouvèrent d'hésitations et de douleurs, alors qu'il fallut tirer l'épée pour repousser l'agression du dehors, alors qu'il fallut décréter l'immolation pour se défendre contre les conspirateurs du dedans. Les hommes énergiques de cette époque sentirent la contradiction, mais les ennemis du progrès la leur imposèrent. Que tout le sang versé retombe sur la tête des ennemis du progrès !

La Révolution française voulait organiser la paix, la justice, le bonheur public ; on la contraignit à organiser la guerre, le massacre, la dévastation. La Révolution française voulait s'établir par la conviction et la propagande pacifique ; on la força de se défendre par les baïonnettes et par la terreur. Et le comte de Maistre ose accuser la Révolution française d'avoir fait périr trois millions d'hommes ! Le jury impartial de l'histoire dira : « La Révolution française n'est pas coupable de cet immense homicide ! Les véritables coupables sont ceux qui l'ont attaquée, qui ont voulu la détruire ! »

En voyant la Révolution française marquée du sceau chrétien, les privilégiés crurent pouvoir facilement l'abattre ; ils pensaient trouver un agneau timide, ils rencontrèrent un lion redoutable. Ce n'était plus le Christ au jardin des Oliviers, disant à Pierre de remettre le glaive dans le fourreau ; c'était le peuple revendiquant ses droits, sachant répondre à l'épée par l'épée, et foudroyant les oppresseurs du genre humain !

Meurtris de cette gigantesque lutte, le front sillonné par la foudre révolutionnaire, les privilégiés ont changé de méthode ; ils ne procèdent plus par la violence, mais par la ruse. Ils n'attaquent plus de front le lion populaire ; mais ils s'efforcent de l'assoupir, de l'enchaîner par des moyens détournés. Ils savent que la Révolution française et la démocratie moderne sont toujours au fond pacifiques, puisqu'il n'est possible d'organiser la fraternité et le bonheur que par la paix ; mais ils savent aussi que le bras du peuple est fort, et qu'ils ont tout à perdre à la guerre. Ils se gardent donc bien d'entamer la lutte, malgré les nombreuses armées qu'ils tiennent sur pied. Ils préfèrent ruser, tromper, duper ; ils trouvent cette tactique plus sûre.

Sous la Restauration, cette attaque détournée contre la Révolution française, tendait à devenir extra-légale ; elle le devint par les ordonnances de juillet ; et le peuple se réveilla pour anéantir en trois jours le machiavélisme de quinze années. Aujourd'hui, on est plus habile ; on sauve les apparences, on reste dans la légalité. L'esprit contre-révolutionnaire est plus raffiné. Sous prétexte de conserver ce qui existe, on rétrograde, on refait peu à peu le passé. On tue la conviction dans les âmes, par l'égoïsme, par la corruption. On tourne en ridicule les généreux sentiments, les idées d'avenir ; on entretient des écrivains mercenaires pour flétrir la foi démocratique. Le mensonge est devenu l'éteignoir du scandale ; on persécute en détail les hommes courageux qui révèlent les turpitudes contemporaines.

C'est ainsi que, pour mieux détruire la Révolution française et l'avenir qu'elle porte dans ses flancs, le machiavélisme des privilégiés brise et anéantit peu à peu les ressorts mêmes de la conscience : la probité, l'intégrité, la foi politique et sociale, qui brillèrent à un si haut degré chez les grandes individualités révolutionnaires. Et, chose étonnante ! la Révolution française, qui repoussa avec tant d'enthousiasme et d'énergie les attaques de la force, semble impuissante et désarmée contre les attaques de la ruse. La lutte ouverte exalta le sentiment de l'union et de la solidarité, la lutte détournée laisse les cœurs froids et les esprits divisés.

Ah ! si la Révolution française veut combattre victorieusement les ruses du machiavélisme, il faut qu'elle se fasse sa doctrine, sa science, son idéal. C'est par cet idéal qu'elle donnera de la cohésion aux intelligences, qu'elle réveillera la foi dans les âmes. Quand la Révolution française aura produit son plan d'organisation sociale, quand on saura bien ce qu'elle veut, et comment elle le veut, il ne sera plus possible aux sophistes de l'accuser d'inanité, aux corrompus de détruire l'espérance par l'égoïsme.

Oui, vienne le jour où la Révolution française aura la notion scientifique de son œuvre sociale ! Vienne le jour où la démocratie moderne aura l'idée et la volonté ! Ce jour-là, elle n'aura plus à redouter ni les attaques de la violence, ni les attaques de la ruse.

Notre Politique à Rome.

Nous trouvons dans l'*Univers* une lettre de Rome, du 18 octobre, qui confirme de la manière la plus nette et la plus énergique l'état de honte et de mépris dans lequel notre politique est tombée auprès du Saint-Siége. Tout ce que cette lettre révèle est en parfait accord avec ce que nous avions publié nous-mêmes, il y a trois semaines, d'après des nouvelles allemandes, sur l'entente cordiale qui n'a pas cessé de régner entre M. Guizot et M. de Metternich. Voici le passage le plus important de cette lettre :

Je répondrai de la même manière à ceux qui pourraient croire que sa sainteté fut être intimidée par la diplomatie ou la puissance des canons de l'Autriche. Il suffit de dire pour prouver qu'elle est inébranlable, que c'est en présence même de ces difficultés qu'elle vient de faire les deux pas immenses de la municipalité et de la représentation.

Je tiens infiniment à vous dire que toutes mes assertions au sujet du gouvernement français et de l'état de ses relations à Rome sont parfaitement exactes. Je maintiens que M. Rossi était au même degré que l'ambassade d'Autriche impliqué dans l'affaire du mois de juillet ; comme l'Autriche, il se proposait d'intervenir sur un point de la côte d'une manière tout aussi bien intentionnée que le faisait à Ferrare le gouvernement autrichien, après quoi un bulletin du cabinet des Tuileries eût appris au monde que l'ordre régnait dans les Etats romains, comme il le disait il y a seize ans pour Varsovie. Je maintiens, sans pouvoir être démenti, que le cardinal Ferretti a *repoussé et rejeté* la soi-disant protection du cabinet français de la manière et dans les termes que je vous ai rapportés. J'affirme qu'il n'y a eu et qu'il n'y aura aucune espèce de médiation de la part du gouvernement français dans l'affaire de Ferrare ; et les assertions des journaux officiels de M. Guizot sont une nouvelle preuve que la vérité n'est jamais sur les lèvres des diplomates. J'affirme que le cabinet de Vienne s'est appuyé dans ses prétentions du consentement et de l'approbation du gouvernement français : comment ose-t-on, après cela, se vanter des résultats d'une médiation tout à fait mensongère ?

Je tiens de source certaine que le bruit de la retraite des Autrichiens de Ferrare a été donné officiellement par M. Rossi lui-même à la secrétairerie d'Etat et au pape lui-même, et une fois de plus les faits sont venus déjouer les assertions de l'ambassadeur ; car il n'en était rien, puisqu'il n'en est rien à l'heure qu'il est. Il y aura peut-être des âmes charitables qui penseront que M. Rossi a été joué par M. de Metternich. Je n'entre pas dans cette question. Je maintiens seulement, et je défie *qui que ce soit* de me démentir, PIÈCES A LA MAIN, que le gouvernement pontifical n'a demandé ni accepté aucune intervention ni aucune médiation quelconque. Je maintiens que la position d'un ambassadeur du cabinet français à Rome est la chose la plus triste que l'on puisse imaginer, puisque, d'une part, il est l'objet du dédain le plus méprisant de la part de la population, et que, de l'autre, il n'inspire, quoi qu'il puisse faire désormais, aucune espèce de confiance au gouvernement pontifical.

On ne peut concevoir d'après cela le langage des organes semi-officiels du gouvernement français que comme dicté par la crainte bien fondée, sans doute, qu'inspire au chef du cabinet le compte qu'il devra rendre un jour du rôle humiliant que la France a joué depuis un an à Rome et en Italie. La politique nationale, la politique de la France, a été, je le répète, constamment sacrifiée à une autre politique purement personnelle. L'Espagne, où ne se débattent en ce moment que des intérêts purement dynastiques, l'a emporté sur l'Italie, où se trouvent engagés, pour la France, les intérêts les plus graves, les plus nationaux. La complicité flagrante du gouvernement français avec l'Autriche n'a pas d'autre motif. Les Chambres auront à juger cette conduite, dont le résultat est, non pour la France, mais pour son gouvernement, la perte au delà des monts de la dignité qu'elle y devait conserver et du crédit qu'elle pouvait acquérir. L'audace et l'habileté de tribune ne suffiront pas, je l'espère, pour justifier une pareille situation ; il faudra des documents précis, et je vous assure que ces documents ne se trouveront point.

Nouvelle république de Libéria. — Nous recevons d'un de nos amis, à bord d'un des bâtiments en station sur la côte des Graines, quelques renseignements importants sur la colonie naissante de Libéria. Nous attirons sur eux l'attention du commerce français et du gouvernement lui-même. Les voici :

« Côte des Graines, 6 août.

» Voici un fait important qui va se passer sur la côte des Graines, et que vous serez, je présume, les premiers à connaître en France.

» La colonie de Libéria, qui s'étend ou doit s'étendre, sous peu, du cap de Monte-Compris au cap de Palure-Compris, déclara son indépendance le 24 août 1847. Le chef-lieu de la république, qui va nommer un président avant la fin de l'année, sera la ville de Monrovia, au cap Mesurado, fondée en 1821 par des hommes de couleur chassés de l'Amérique. Cette fondation était faite sous le patronage d'une société de la ville de Washington, je crois. Balbi contient quelques renseignements à ce sujet. Après bien des luttes et des travers, cette colonie finit par s'asseoir assez solidement sur plusieurs points : Monrovia, Grand-Bassa, Middle-Bassa, etc. Le véritable fondateur de Monrovia s'appelait Ashmun, ministre protestant, homme supérieur, je dirai presque héros. Il est mort depuis longtemps déjà. En janvier 1847, la société fondatrice a prévenu la colonie qu'elle était assez forte pour se gouverner elle-même, et que, en conséquence, elle eût à prendre ses mesures pour arriver le plus tôt possible à ce résultat. Depuis le 5 juillet elle est détachée de tout protectorat, et elle a élaboré son acte d'indépendance et des droits, qui sera proclamé le 24 août et signifié aux divers gouvernements. Le pavillon de la colonie est, comme le pavillon américain, composé de bandes blanches et rouges alternes horizontales, si ce n'est qu'il n'en contient que vingt-cinq. Le yacht est bleu, percé d'une étoile blanche unique. Les Anglais, toujours à l'affût de ces changements, afin d'en tirer tout le parti possible, ont renoncé à tout droit d'établissement sur le territoire de la colonie. Ils travaillent toujours en dessous, sans rien dire, pour tâcher de faire un traité de commerce avec la nouvelle république, que le commodore a chargé son commandant particulier de la côte des Graines de reconnaître, sous quelque forme qu'elle apparût au jour. Nous, comme de juste et d'habitude, nous ignorions encore tous ces changements ; nos grands hommes d'Etat ont bien d'autres affaires en tête. Cependant c'est une chose grave ; la traite disparaît sur tous les points occupés par les sujets de la république de Libéria, qui compte acheter New Lestre, lieu des foyers principaux, et le conquérir au besoin par les armes, si les chefs de villages ne veulent pas vendre. D'autre part, nous avons sur cette côte des Graines quelques points achetés par le commandant Bouët, points qui, certes, nous seront demandés par la république nouvelle, dans le territoire de laquelle ils sont enclavés. Je vous donne ces renseignements comme certains ; je viens de les recueillir moi-même sur les lieux. Il serait du devoir et de la dignité de la France, très aimée à Monrovia, de venir en aide de ses lumières et de sa prépondérance à cet établissement chrétien sur la côte occidentale d'Afrique, établissement destiné, selon les probabilités, à un avenir solide et brillant. Je ne parle pas des avantages commerciaux qu'en retirerait la France, dont les produits manufacturés et autres sont préférés aux objets anglais, et marchent de pair avec les objets venant des villes anséatiques. »

Banquet réformiste de Chartres. — Quelques-uns des discours prononcés dans cette réunion patriotique ne nous étaient pas parvenus hier soir, au moment où nous avons publié notre compte-rendu. Parmi eux, nous regrettions particulièrement le toast porté à *l'organisation du travail* par M. Petit d'Ormoy fils, dont le dévouement socialiste nous est connu. Nous sommes heureux de réparer aujourd'hui cette omission en publiant l'allocution qui a été chaleureusement applaudie par tous les socialistes présents au banquet. La voici :

Messieurs,

Lorsque la nation française secoua le joug de la féodalité qui avait si longtemps pesé sur elle, la bourgeoisie, comme l'armée, dut se charger de la tutelle du peuple. Cette tutelle était légitime, à la condition d'une émancipation progressive, mais continue.

Qu'a-t-on fait depuis pour cette émancipation ? Rien.

Aussi, permettez-moi, messieurs, au nom des citoyens non électeurs, au nom de ceux qui n'ont que des devoirs à remplir, sans avoir aucun droit à exercer, et qui pensent que la réforme électorale est un premier moyen pour améliorer nos institutions sociales, permettez-moi de vous remercier de la manifestation à laquelle vous nous aviez conviés.

L'espoir d'une réforme commence donc à luire aux yeux des classes déshéritées qui l'attendent depuis si longtemps !

C'est justice sans doute, messieurs, mais n'est-ce pas aussi prudence ?

Electeurs ! hâtez donc de tous vos efforts, qu'accompagneront nos vœux, seul secours que nous puissions légalement vous offrir, hâtez donc le moment de la réforme électorale, et, pour que les terribles enseignements de notre histoire moderne n'aient pas été donnés en vain, continuez pacifiquement le travail de régénération sociale qui a coûté tant de sang à nos pères ! (Bravos.)

Mais non ! nul danger n'est plus à craindre, car vous avez arraché de votre esprit toute odieuse prévention contre le peuple exclu des droits électoraux ; car vous vous êtes indignés de voir que toujours, sans résultat pour lui du moins, il versait son sang pour les libertés ou pour la gloire de la France, qu'après le triomphe on l'endormait en le berçant de promesses, et qu'ensuite on semait dans les sillons l'ivraie au lieu du blé, la tyrannie et l'isolement au lieu de la liberté et de l'association ! (Applaudissements prolongés.)

Honneur donc à vous, messieurs, qui ne pensez pas que le servage des peuples soit la condition vitale de la société ! Honneur à vous ! Vous ne voulez pas qu'ils croupissent dans un abrutissement éternel, qu'ils ne vivent que pour travailler, qu'ils ne travaillent que pour vivre, sans jamais sortir de ce cercle fatal.

Electeurs, il dépend de vous de hâter l'heure de la délivrance. Vous avez le pouvoir en main. Que le bonheur général soit votre constante préoccupation ; qu'on ne voie plus se renouveler ces faits monstrueux d'imprévoyance sociale qui, dans un pays fertile, livrent au hasard d'une seule récolte insuffisante l'existence de tout un peuple. (Bravo ! bravo !)

La vie intellectuelle n'est pas moins sacrée que la vie matérielle ; que l'instruction soit donc accessible à tous, pauvres et riches ; car, laisser en friche l'immense majorité des intelligences, c'est annihiler les forces les plus précieuses, les plus fécondes de l'humanité.

Par les lois, vous avez garanti et assuré la propriété, source privilégiée de tous les droits légaux. Assurez et garantissez aussi le droit au travail, la seule propriété du plus grand nombre. (Applaudissements.) Assurez-en la continuité et la juste rémunération. Que le droit de vivre, qui découle de l'existence même, se constitue en un mot par l'organisation du travail. (Applaudissements réitérés.) En multipliant les sources de la production, cette organisation enrichit la nation tout entière sans appauvrir personne. Associez, par une juste solidarité, toutes les forces sociales, au lieu de les laisser se gaspiller en luttes aussi stériles que dangereuses.

Aimez le peuple enfin, et prouvez-lui cet amour en marchant résolument dans la voie du progrès social, pour qu'au jour de son émancipation définitive, ce peuple n'ait pour vous que des sentiments d'affection et de reconnaissance. (Bravos prolongés.)

Aux travailleurs ! A une meilleure organisation du travail ! A l'association ! (Les applaudissements éclatent de toutes les parties de la salle et se renouvellent à plusieurs reprises.)

Italie. — FUSILS FRANÇAIS ENVOYÉS A ROME. — ARMEMENTS A MODÈNE. — MOUVEMENTS DANS LES ÉTATS DE NAPLES. — On écrit de Rome, 14 octobre : « Enfin, les fusils vendus par la France au souverain pontife vont nous arriver. On était convenu à Paris que le capitaine Lopez recevrait 12 000 fusils à percussion au prix de 25 fr. pièce. A Toulon, il trouva les fusils déjà encaissés ; il fit ouvrir une des caisses, et fut étonné d'y trouver des fusils à pierre faits en 1822 et transformés depuis en fusils à percussion, avec des baïonnettes de forme et grandeur diverses. Il a pris ces armes. Mais le *Journal des Débats* est bien mal venu à les vanter. »

On écrit de Modène, 14 octobre, à l'*Alba* : « Trois canons ont été transportés à Reggio. — Brescello est complètement armé. — Personne ne songe plus à se marier, et d'un moment à l'autre on s'attend à une levée. — On dispose des lits dans tous les quartiers militaires du duché, afin, dit-on, de loger une armée autrichienne qui passera en Italie.

» Les troupes autrichiennes grossissent sur les bords du Pô, et il s'en trouve un nombre considérable à Mantoue. »

On lit dans l'*Alba* du 20 : « On dit que le 8 du mois courant descendit subitement à Messine une troupe d'hommes armés, venant de l'intérieur de la Sicile et commandés par quelques uns des habitants de Messine dont les têtes avaient été mises à prix par le général Landi, et l'on ajoute qu'ils s'emparèrent du petit fort des Capucins, placé hors de Messine sur les hauteurs qui dominent le Borgo de Saint-Léon, après en avoir chassé les soldats, et qu'ensuite ils s'étaient faits voir sur les murs de la cité. »

Cette nouvelle mérite confirmation ; mais il est à noter que cette nouvelle s'est répandue à la fois à Malte, à Naples, à Rome et à Livourne. Si le fait était vrai, cela expliquerait comment *le Capri*, pyroscaphe napolitain, dans son dernier voyage, ne poussa pas jusqu'à Messine, le gouverneur de Naples ayant dit au capitaine *que sa course serait inutile, et qu'il ne trouverait pas de passagers à Messine.*

— On écrit de Naples, 19 octobre, au *Nouvelliste* : « Rien ne transpire sur l'Etat de la Sicile ; nous éprouvons toujours la même difficulté à nous procurer des nouvelles des Calabres et des Abruzzes. Les rigueurs de la police en sont venues à un point, qu'il est impossible de vous décrire. En attendant que je puisse, d'une manière ou d'autre recevoir quelque lettre, je puis toujours vous faire part des réflexions que suggèrent ici les mesures prises par le gouvernement ; il est évident

ses amis, jointes à ses bons antécédents, avaient, dit-on, décidé le roi à le gracier; mais, sur les conseils du général Filangieri, prince de Fatriano, Ferdinand est revenu de ses bonnes dispositions. Voilà donc un nouvel exemple de la facilité avec laquelle le roi répudie les bons instincts pour accepter les conseils de son perfide entourage.»

Suisse. — M. DUFOUR. — NOUVELLE RÉUNION DE LA DIÈTE. — MESURES MILITAIRES. — S'il faut en croire le postscriptum d'une lettre publiée par le *Journal des Débats* et expédiée de Berne le 24, *par voie extraordinaire*, M. Dufour aurait donné sa démission de général de l'armée fédérale. « J'ignore, dit le correspondant des *Débats*, les motifs de cette brusque résolution. Mais on suppose généralement qu'il avait accepté pour obéir à ce qu'il considérait peut-être comme un devoir militaire, et qu'après réflexions il décline la responsabilité et la conduite d'une guerre qu'il réprouve publiquement. »

Nous laissons complètement au *Journal des Débats* la responsabilité de cette nouvelle, et surtout celle de l'interprétation qui la suit. Jusqu'ici, aucune autre correspondance ne confirme la démission de M. Dufour. La correspondance du *Constitutionnel*, partie de Berne le 23, loin de faire pressentir cette mesure, annonce, au contraire, que M. le général Dufour venait de nommer les généraux qui doivent, sous ses ordres, commander les cinq divisions de l'armée fédérale. Ces chefs de divisions sont :

MM. les colonels fédéraux Ziegler (de Zurich), Bourkhardt (de Bâle), Donatz (des Grisons), Rilliet-Constant (de Genève), et Gmur (de Saint-Gall). Le premier, M. Ziegler, passe pour un très habile officier. M. Donatz, ancien officier au service de France, qui a fait la campagne de Russie, a été commandant en chef de l'armée fédérale mise sur pied à la suite de la déroute des corps-francs. M. Rilliet-Constant, qui a également pris part aux dernières guerres de l'empire en qualité d'officier de cavalerie et qui a servi ensuite dans les régiments suisses capitulés en France, passe pour un militaire consommé; seulement, on lui reproche de n'être pas assez maître de ses premières impressions. C'est une des causes qui ont empêché qu'il ne fût désigné pour commander en chef.

« Les chefs de brigade, dit le même correspondant, doivent être nommés incessamment, et la demande de crédits nécessaires pour faire face aux levées de troupes, a été soumise au vorort. La caisse des fonds de guerre fédéraux, répartis jusqu'ici entre les trois vororts, se trouvera diminuée d'une somme de près d'un million de francs de France, qui est restée à Lucerne entre les mains de l'administrateur choisi par ce canton, et que celui-ci aura sans doute utilisée au profit de la ligue, circonstance fatale et qui permettra difficilement de terminer les opérations militaires sans recourir peut-être à un emprunt.

» On suppose que les cantons révoltés reçoivent des subsides de l'Autriche et de la France. »

Du reste, la réception faite par les cantons du Sonderbund aux messagers de paix de la Diète a été ce qu'on attendait : les représentants fédéraux ont été poliment éconduits. L'arrêté suivant, publié par la *Gazette de la Suisse catholique*, fait connaître l'expédient dont les autorités lucernoises se sont avisées quant à la réception à faire aux commissaires de la Diète :

« Officiellement informé d'une décision prise par la Diète, à la majorité de douze voix deux demi-voix, en vertu de laquelle des représentants fédéraux sont envoyés aux cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et du Valais, avec mission de dissoudre l'alliance protectrice et de répandre dans lesdits cantons une proclamation de la Diète où l'on avance que, dans la lutte actuelle, la liberté, l'indépendance, la religion ne sont point en cause, mais qu'il s'agit uniquement de l'exécution d'un arrêté légalement rendu par la Diète ;

» Considérant que Lucerne et ses alliés n'ont point reconnu le susdit arrêté du 20 juillet dernier, que l'envoi des représentants est une conséquence de cet arrêté, que les faits sont en contradiction avec ce qui est annoncé dans la proclamation, et que la députation à la Diète a reçu tout pouvoir d'agir au nom de Lucerne, mais qu'il convient néanmoins de recevoir convenablement les représentants, le conseil arrête :

» Les représentants fédéraux seront reçus au nom du gouvernement par l'avoyer. Celui-ci leur déclarera que le grand-conseil a donné à la députation à la Diète ses pouvoirs pour traiter les questions fédérales ; que, par conséquent, on ne peut ni les mettre en rapport avec le conseil d'Etat, ni convoquer le grand-conseil, ni leur permettre de publier la déclaration de la Diète. »

Cet arrêté ajoute que les citoyens du canton qui auraient distribué la proclamation seront incarcérés et *criminellement* jugés. Il annonce enfin que tout honneur sera rendu aux représentants fédéraux, qu'on leur donnera une garde d'honneur et un officier d'ordonnance, c'est-à-dire qu'ils seront gardés à vue.

Cette comédie a dû se jouer dans tous les cantons du Sonderbund, Zug excepté.

— La *Voix catholique* de Genève, du 27 octobre, contient en post-scriptum la note suivante :

Dernières dépêches. — PLUS DE GUERRE !

» Une correspondance particulière qui nous vient de haut lieu nous annonce que les ~~12~~ 2 2 Etats ne se trouvant pas en mesure de commencer les hostilités, tant par le mauvais vouloir des populations et le vide dans les cadres des officiers des contingents que par la pénurie d'argent, ont résolu d'entrer en accommodement.

» Ainsi, la députation de Bâle-Ville aurait été choisie comme médiatrice, et les grandes questions pendantes seraient soumises à son arbitrage. Le referendum serait donc provisoirement prononcé. Gloire à Dieu dans les cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! »

Si la majorité s'est arrêtée au parti dont parle la *Voix catholique*, ce qui demande confirmation, ce n'est pas, à coup sûr, par les motifs qu'indique ce journal, car on ne peut supposer que les 1 million 600 000 habitants de la Suisse libérale reculent devant les 400 000 *ligueurs* du Sonderbund.

L'horreur de la guerre civile et le désir de mettre surabondamment le bon droit de leur côté, auront seuls décidé les libéraux à cette nouvelle concession.

Ces nouvelles pacifiques ne sont d'ailleurs pas d'accord avec un article de la *Gazette de Bâle* du 25, dans laquelle nous lisons :

« Hier dimanche (le 24), à une heure après midi, la Diète a été convoquée tout à coup, non pour entendre le rapport des commissaires

qu'on réclame de lui dans la crise financière. Tous les journaux anglais considèrent comme décidées les mesures qui doivent faire disparaître les restrictions apportées aux émissions de la banque et relever son crédit avec les ressources de l'Etat.

Le *Times* du 26 nous paraît apprécier avec sagesse, dans les lignes suivantes, la portée de cette concession du gouvernement anglais :

« Quelques mots suffiront pour l'approbation ou la condamnation du parti que les ministres viennent de prendre. Suivant nous, la mesure ministérielle est un remède à une panique temporaire, et non à une crise réelle, permanente et croissante. La mesure destinée, nous le croyons bien, à donner au 25 octobre 1847 une triste prééminence dans les annales du commerce, fera cesser la panique et elle accroîtra la crise ; elle donnera un nouveau stimulant à toutes les causes qui ont récemment augmenté les dépenses et paralysé la reproduction. Nous ne prévoyons pas de mauvais effets immédiats ; non, c'est pour l'avenir que nous craignons. L'acte de la charte de la banque est virtuellement perdu ; mais un nouveau principe est introduit. Le gouvernement se présente maintenant comme grand prêteur d'argent ; il prétend relever le crédit national en augmentant la circulation. Tentative impossible ! Le gouvernement pourra prêter son or, mais il ne pourra pas, à sa volonté, forcer l'emploi d'une nouvelle quantité de papier. Quant à présent, le taux de 8 0/0 comme minimum n'interrompra pas l'emprunt du crédit étranger ni l'affluence de l'or étranger. Les capitalistes du continent pourront faire leur récolte. »

Par voie extraordinaire. — On lit dans le *Times* du 26 octobre : « Notre correspondant de Liverpool nous mande que l'*Albion* annonce formellement la suspension de la banque des Galles du Nord et du Sud à Liverpool. L'origine de ce nouveau désastre doit être attribuée à la circulation récente, dans les journaux de la capitale et les cercles du commerce de bruits non fondés au sujet de la position de la Banque. Tous les déposants ont réclamé simultanément leurs capitaux. »

— Nous apprenons ce soir la décision du cabinet britannique, à la suite de la démarche faite par les représentants du haut commerce de Londres près de lord John Russell.

Le gouvernement a consenti à suspendre les effets du bill de 1844 sur les banques.

Le premier lord de la trésorerie et le chancelier de l'échiquier ont, en conséquence, adressé le 25, au gouverneur et au vice-gouverneur de la banque d'Angleterre, la communication suivante :

« Messieurs, le gouvernement de S. M. a vu avec le plus grand regret la crise qui a pesé pendant quelques semaines sur les intérêts commerciaux du pays et l'aggravation de cette crise par un manque de cette confiance qui est nécessaire pour assurer la marche ordinaire du commerce.

» Le gouvernement avait eu l'espoir que les obstacles que rencontreraient les affaires de pure spéculation, l'arrivée de numéraire d'autres pays, l'affluence des lingots et le sentiment que devait produire la connaissance de ces circonstances, feraient disparaître la défiance existante. Il était encouragé dans cette attente par la prompte cessation d'un état de choses analogue au mois d'avril dernier. Cependant cet espoir a été déçu, et le gouvernement a pensé que le moment était venu de prendre quelque mesure extraordinaire et temporaire pour rétablir la confiance du commerce et de l'industrie. Dans ce but, le gouvernement recommande aux directeurs de la banque d'Angleterre d'augmenter dans la crise actuelle le montant de ses escomptes et avances sur valeurs sûres ; mais en exigeant un intérêt élevé pour maintenir cette opération dans des limites raisonnables, le gouvernement propose de fixer l'intérêt à 8 pour cent au moins. Si cette mesure entraînait une infraction à la loi en vigueur, le gouvernement de S. M. proposerait au parlement, lors de sa réunion, un bill d'indemnité.

» Le gouvernement s'en rapporte à la sagesse des directeurs du soin de réduire aussi promptement qu'il sera possible aux limites prescrites par la loi le montant de leurs billets, si des émissions extraordinaires ont lieu. Le gouvernement de S. M. pense que tout bénéfice extraordinaire qui résulterait de cette mesure devra profiter au public, mais il se réserve de déterminer plus tard comment il faudra opérer.

» Le gouvernement de S. M. comprend le danger de dévier d'une loi qui a établi la circulation du pays sur une base solide, mais il est convaincu que, dans les circonstances actuelles, la mesure proposée peut être adoptée sans crainte, et qu'en même temps il sera possible de maintenir les dispositions principales de cette loi et le principe vital du maintien de la convertibilité des billets de banque.

» Nous avons l'honneur, etc.

» J. RUSSELL. — CH. WOOD. »

Le gouverneur et le vice-gouverneur ont répondu le même jour en envoyant à lord John Russell et à son collègue copie des résolutions adoptées par la cour ou réunion des directeurs, après lecture de la communication ministérielle.

Ces conclusions sont ainsi conçues :

1° Les directeurs accèdent à la recommandation contenue dans la lettre du premier lord de la trésorerie et du chancelier de l'échiquier, en date de ce jour, et adressée au gouverneur et gouverneur délégué de la banque d'Angleterre ;

2° Le minimum du taux de l'escompte sur traites n'ayant pas plus de 95 jours à courir sera de 8 0/0 ;

3° Les avances sur lettres de change, fonds publics, bons de l'échiquier et autres valeurs approuvées par sommes qui ne pourront être moindres de 2000 liv. sterl. chacune, et pour des termes à fixer par les gouverneurs, seront faites aux taux de 8 0/0 par an.

Ces mesures, à peine connues dans la Cité, y ont produit un mouvement de satisfaction à peu près général ; les fonds publics ont monté immédiatement.

Une nouvelle faillite, celle de la maison Ch. Sutherland et compagnie, vient encore grossir, et, il faut l'espérer, clore la liste des sinistres commerciaux à Londres.

On annonce aussi la suspension de paiements d'une seconde banque à Liverpool, la banque des Galles du Nord et du Sud.

Espagne. — Madrid, 22 octobre. — La reine a fait présent au roi don François d'Assises de deux montres magnifiques de French. Le roi porte constamment sur lui une de ces deux montres. Dans cette montre de prédilection, se trouve, parmi les pierreries qui l'enrichissent un petit secret. Il y a la place nécessaire pour y insérer le portrait de S. M. en toute petite miniature. On travaille en ce moment à ce portrait de la reine.

On dit que l'un des aides-de camp du général Narvaez, M. Guertner, vient d'être renvoyé de son service.

Etats-Unis de la haute Californie et du nouveau Mexique ; la limite du 32° degré de latitude nord pour les concessions de territoires demandés par les Etats-Unis, qui englobaient ainsi dans leurs prétentions une grande partie de la basse Californie.

Santa-Anna, de son côté, a déclaré qu'à l'ouest de rivière la Nueces, jamais aucun territoire ne serait abandonné par le Mexique.

Il y avait, on le voit, impossibilité de s'entendre.

Le 4 octobre, un conseil de cabinet a été tenu extraordinairement à Washington, et il a été résolu que M. Trist serait immédiatement rappelé, et que l'on abandonnerait toute nouvelle tentative de conciliation. D'après les bruits qui circulent sur les intentions du gouvernement américain, il renoncerait à poursuivre la guerre de campagne et se bornerait à établir au Mexique un gouvernement provisoire, moitié militaire, moitié territorial, ayant pour unique objet d'assurer la perception des revenus, en rendant quelque sécurité au commerce. En attendant, on prépare des renforts qui seront expédiés au général Scott, et le mettront en état de déjouer les opérations que méditent les restes de l'armée mexicaine, pour couper ses communications avec la côte, et dont le commencement, dit-on, aurait obtenu quelque succès à Puebla.

Nouvelles de la Plata. — RESSERREMENT DU BLOCUS FRANÇAIS. — CHANGEMENT DE MINISTÈRE. — On a reçu en Angleterre des nouvelles de Montevideo, jusqu'au 20 août. Elles annoncent sommairement que l'escadre française a resserré le blocus de Buenos-Ayres et consacre la principale partie de ses forces à intercepter les communications avec les côtes de la république argentine. En même temps, la corvette à vapeur *la Chimère* a été expédiée sur la rive orientale pour bloquer le Bucéo, dont s'est emparé Oribe.

Un changement a eu lieu, à Montevideo, dans le ministère, par suite des derniers évènements qui ont amené la démission de quelques-uns des anciens ministres. La nouvelle administration se compose de MM. Herrera y Obes, à l'intérieur et aux affaires étrangères ; Batlle, à la guerre et à la marine, et Bruno Mas, aux finances. On y attendait avec anxiété des nouvelles d'Europe.

A Buenos-Ayres, Rosas a publié toutes les pièces relatives aux dernières négociations, et, à l'ouverture de la législature, a essayé dans son message de justifier sa conduite. Nous n'avons pas le texte de ce document.

Autriche. — Vienne, 19 octobre. — On annonce que M. le baron de Pillersdorf demandera un congé de plusieurs mois et que le comte de Stadian, gouverneur de la Gallicie donnera sa démission. L'affaire de Ferrare est l'objet d'une plus grande attention ; on espère qu'elle pourra s'arranger dans quelque temps, s'il ne s'opère pas un trop grand changement dans les affaires de l'Italie. Il n'est plus question de cerner la Suisse, des considérations financières ont opéré un changement, et l'on croit que les Suisses eux-mêmes éviteront de pousser les choses à l'extrême.

FAITS DIVERS.

Le ministre du commerce vient d'adresser aux préfets une circulaire sur l'application des lois du 29 avril 1845 et du 11 juillet 1847, relatives aux irrigations.

L'intérêt qui s'attache de toutes parts depuis quelques années à la question des irrigations, et les espérances justement fondées sur leur emploi pour l'accroissement de la richesse agricole, ont fait un devoir à l'administration de se tenir exactement au courant de tous les faits qui viennent à se produire à cet égard. Le ministre a donc invité les préfets à lui transmettre tous les renseignements sur ce qui sera fait dans les départements en matière d'application des deux lois sur les irrigations.

Le ministre du commerce a fait en outre connaître aux préfets qu'il était disposé à concourir, par des allocations de fonds, aux dépenses que pourraient entraîner les mesures propres à favoriser le libre écoulement des eaux, et à aider autant que le permettront les limites du budget, par des subventions, les entreprises tentées pour améliorer ou étendre l'irrigation dans chaque département.

— Une nouvelle circulaire du directeur des douanes de France va paraître sous peu, pour autoriser l'entrée en France des fontes provenant des mines algériennes. En produisant un certificat d'origine, il y aura remise absolue de tous droits d'entrée.

— Le conseil d'Etat fera sa rentrée le mercredi 3 novembre prochain.

— Nous savons de bonne source, dit la *Gazette de France*, que tout ce qui restait de la maison de la reine Christine à Paris est parti avant hier pour Madrid. Il n'y a plus personne à l'hôtel de Courcelles. Cela annonce que, dans la pensée de la mère d'Isabelle, son établissement à Madrid est définitif. — Qu'en pense lord Palmerston ?

— La crise commerciale de l'Angleterre a réagi sur la Russie et a frappé surtout les maisons de Saint-Pétersbourg et de Riga, qui ont exporté des grains l'été dernier. Aussi des lettres de Saint-Pétersbourg nous apprennent-elles que le commerce y est très alarmé des faillites qui ont eu lieu en Angleterre.

— M. Warnery, dont nous avons annoncé l'arrestation dans un de nos précédents numéros, a formé une demande de mise en liberté provisoire sous caution. Il sera statué, dit-on, bientôt sur cette demande.

— Depuis quelques jours, M. le garde-des-sceaux a de nombreuses et longues conférences avec différents chefs de parquets qui sont en ce moment à Paris.

— Il est impossible, nous écrit-on de Rome, de se faire une idée de l'infatigable activité de Pie IX, à qui rien de ce qui est administration n'échappe dans ses moindres détails, et qui trouve pourtant le temps nécessaire aux affaires, sans oublier l'esprit, l'à-propos et cette bienveillance ineffable qui le distinguent à un si haut degré. Dans une entrevue particulière, notre ambassadeur n'aurait pas craint de recommander un peu de repos à l'illustre pontife et en aurait reçu, dit-on, cette réponse : « Il n'y a pas de satisfaction égale à celle qu'on éprouve en jouissant de la faveur d'une grande nation qu'on aime véritablement, qu'on est sûr de n'avoir point trompée, et dont l'estime paraît à la fois un bienfait et une justice. Rien ne délasse comme cette pensée. » (*Corsaire.*)

Mlle DELUZZI continue à être retenue en prison. Sous quelle prévention, on l'ignore, puisque rien dans ses lettres ne peut, dit-on, motiver un renvoi devant la cour d'assises. Nous avons déjà dit combien il nous semblerait odieux que l'on fît de cette victime plébéien-

CONSÉQUENCES DU CÉLIBAT DES PRÊTRES. — On écrit de Crest (Drôme), le 16 octobre, à l'*Emancipation* de Toulouse :

« Le frère directeur des écoles chrétiennes de notre ville vient de quitter furtivement son poste, afin de se soustraire aux poursuites de la justice, qui l'accusait d'attentat à la pudeur sur des enfants mâles au dessous de quatorze ans. »

— On nous annonce, dit le même journal, que le curé de Châteauvert, canton de Barjol, arrondissement de Brignoles (Var), a assassiné sa fille de service, qui était enceinte de ses œuvres, et l'a portée lui-même de nuit au cimetière, où il l'a enterrée. Ce prêtre est en fuite.

PLUIE DE GRENOUILLES. — On écrit de Metz que le 17, vers dix heures du soir, pendant une tempête qui a duré une partie de la nuit, le village de Vaux a été littéralement frappé de la deuxième des plaies de l'Egypte : les grenouilles ont soudain couvert le sol et entraient par masses dans les maisons. Les vignerons occupés aux travaux du pressoir ont donné l'alerte, et d'amples récoltes de cette manne nouvelle ont été faites par les habitants du village.

On est sans renseignements sur la cause probable de ce fait extraordinaire. Est-ce une trombe qui a enlevé dans ses environs quelque grande mare et ses habitantes ?

UN VOLEUR PRIS PAR ASPHYXIE. — Un forçat libéré, surpris ce matin en flagrant délit de vol, rue des Mûriers, par un locataire chez lequel il s'était introduit en son absence, et qui, au retour, trouva sa porte forcée et sa chambre à coucher encombrée de paquets prêts à être enlevés, a été arrêté d'une manière singulière.

Il était évident qu'il n'avait pu trouver le moyen de fuir par la porte, car le locataire se fût trouvé nez à nez avec lui dans l'escalier; d'un autre côté, l'appartement est situé au troisième étage et les fenêtres ouvrent sur la rue, et il eût été vu des voisins s'il eût tenté de s'échapper par cette issue. Cependant, il avait disparu, et on ne le retrouvait ni sous les meubles, ni dans les armoires. Un des voisins accourus au bruit du vol eut la pensée que peut-être son auteur avait cherché une route aventureuse par le tuyau de la cheminée; il l'appela donc à haute voix, et l'engagea à descendre au plus vite s'il avait tenté une ascension aérienne. On ne reçut pas de réponse, et, alors, comme dernière expérience, on résolut de recourir à l'épreuve du feu. Une botte de paille fut apportée, on l'alluma et il s'en dégagea une fumée épaisse.

Presqu'aussitôt on vit rouler dans l'âtre un homme dont les vêtements et le visage étaient tout souillés de suie, et qui semblait lui-même être à demi-asphyxié.

Cet individu, conduit successivement au commissariat du quartier et à la préfecture de police, a été reconnu pour un forçat, condamné cinq fois pour vol avec fausses clés, et qui, en dernier lieu, a subi sept années de travaux forcés à Rochefort, où il n'a été libéré que le 16 juillet dernier. (*Gazette des Tribunaux*.)

LE CHOLÉRA TRAITÉ PAR L'ÉTHER. — Au moment où le choléra s'avance pour la seconde fois vers l'Europe méridionale, le fait suivant, mentionné par la *Gazette des Hôpitaux*, nous semble devoir appeler l'attention des médecins.

M. Bruno-Taron, chirurgien-major de l'armée ottomane, ancien inspecteur de santé en Bulgarie, en Syrie, etc., était médecin à Marseille, lors de la seconde invasion du choléra dans cette ville, en 1837. Tout entier aux soins de sa clientèle et de son service à l'hôpital, il fut un jour atteint lui-même par l'épidémie, et n'eut aucun doute sur les symptômes qu'il éprouva. Laissons constater à M. Taron son état : « Il était minuit, dit-il ; il y avait une heure que je m'étais mis au lit, quand tout à coup un froid général me saisit. Ce froid fut bientôt accompagné de vomissements et d'évacuations alvines de matières blanchâtres et abondantes, ainsi que de sueurs froides. Une heure après, des crampes violentes se manifestèrent dans les extrémités thoraciques et abdominales. » Voilà bien les symptômes du choléra.

M. Taron était seul ; sa famille avait fui le fléau, et il n'avait aucun domestique. Il se trouvait sans secours, au milieu de la nuit, accablé autant par le mal que par la terrible certitude d'une mort prochaine, et sans autre médicament, dit-il, qu'un grand flacon d'éther sulfurique qui se trouvait fortuitement dans sa chambre.

N'ayant pas d'autre ressource, je m'emparai de ce grand flacon, dit encore lui-même M. Taron, et j'en aspirai largement les émanations. Aussitôt, ma respiration, qui était gênée, devint plus libre, et j'éprouvai immédiatement un sentiment d'intermission et de bien-être général. Ensuite les sueurs, qui étaient froides et fatigantes, devinrent tièdes et douces. Les fonctions de mes sens furent bientôt suspendues, et je m'endormis profondément. Toutes ces heureuses améliorations s'opérèrent très promptement sous l'influence des aspirations d'éther sulfurique. Je dormis sans trouble et sans agitation pendant six heures, après lesquelles je m'éveillai, éprouvant dans tout mon corps une grande faiblesse. J'avais, à mon insu, transpiré toute la nuit. Ce jour-là et les suivants, j'eus quelques évacuations alvines de matières noirâtres. Les forces me revinrent peu à peu. Je me trouvai complètement guéri.

M. Taron termine sa lettre en avouant que, ne connaissant point alors la puissance qu'exerce l'éther sur les centres nerveux, il n'attribua point à cet agent l'honneur d'une guérison si subite, et qu'il la rapporta complètement à l'une de ces bizarreries, à un de ces caprices de la nature qu'il nous est impossible d'expliquer.

« Il est fâcheux, ajoute la *Gazette des Hôpitaux*, que l'observation de notre confrère soit isolée et unique, mais elle est importante, en ce qu'elle est pour ainsi dire un premier jalon sur lequel pourront s'étayer les expérimentateurs. Fasse le ciel que nous n'ayons point à faire chez nous de semblables expériences! »

La *Gazette du Midi* dit qu'un médecin de Marseille, de ses amis, a confirmé, par son témoignage, les observations de M. Taron. Des expériences de ce genre auraient été faites avec succès dans les pays de l'Orient où la maladie a fait ses premiers ravages.

Il appartient aux académies de médecine de prendre à cet égard des renseignements positifs, et d'ordonner de nouvelles épreuves avec toutes les conditions qui peuvent les rendre décisives pour la science.

BANQUET ET BAL DANS UN ORMEAU. — Le 26 septembre dernier un dîner de 120 couverts a été servi *sur* un arbre dans une commune de l'arrondissement de Lombez. Voici sur cette merveille, qui est loin d'être une gasconnade, les renseignements qui nous sont transmis :

Il existe au centre du village d'Espaon un ormeau magnifique, âgé de plus de trois siècles, qui est le héros vénérable, et nous pourrions dire l'hôte constant de toutes les fêtes populaires de la contrée. En 1789, aux jours de la fièvre révolutionnaire, il donna asile aux patriotes qui, sur ses branches, burent à la liberté et à l'égalité naissantes. En 1830, les mêmes patriotes ou leurs fils se retrouvèrent en-

gers et l'équipage, l'homme de cœur dont nous voulons faire connaître l'admirable dévouement porta son attention sur les êtres les plus faibles, qui étaient devenus ses compagnons d'infortune. C'étaient quatre dames anglaises, la mère et ses trois filles.

Il fallait à tout prix les sauver de la mort, et pourtant, sans le concours de circonstances fortuites, une mer calme et la proximité des deux vapeurs, on ne saurait dire s'il aurait réussi en l'absence d'embarcations suffisantes. Saisir dans ses bras vigoureux chacune de ces pauvres victimes, monter rapidement sur le tambour du *Bonaparte*, s'élancer sur celui du *Comte-de-Paris*, y déposer son fardeau, revenir au point de départ, enlever une autre pauvre femme glacée par la terreur et presque mourante, exécuter ainsi successivement, à quatre reprises, un semblable sauvetage, tout cela s'est opéré avec plus de rapidité qu'on ne peut en mettre à l'écrire.

Il arriva un moment où la distance entre les deux navires devint à peu près impossible à franchir. Le brave Corse tenait dans ses mains une des trois jeunes personnes. Il n'y avait pas un instant à perdre, car *le Bonaparte* s'emplissait à vue d'œil. L'attention des passagers et de l'équipage du *Comte-de-Paris* fut appelée vers le point du va-et-vient, rendu favorable jusqu'alors par le secours inespéré de la Providence. La jeune fille, lancée à travers l'espace, au-dessous duquel se trouvait l'abîme, par les bras vigoureux de son sauveur, tomba, non sans quelques graves contusions, au milieu d'autres libérateurs, et fut déposée dans les bras de sa mère.

Une cinquième épreuve était réservée à notre héros, épreuve infructueuse et qui a dû peser douloureusement sur son cœur généreux. Un pauvre idiot gisait dans une couchette des secondes places. L'intrépide Corse l'apprend. Il n'hésite pas à s'y élancer. Il l'arrache de force, malgré sa résistance, le charge sur ses épaules. Déjà il atteignait les dernières marches de l'échelle, lorsque le malheureux fou, se débattant avec violence, se dégagea des bras qui le retenaient et retomba dans le carré qui devait lui servir de tombeau. Peu de moments après ce dernier et bien triste épisode, il ne restait du *Bonaparte*, à la surface des flots, que quelques débris épars.

Académie des Sciences.

Considérations sur la domestication des animaux, à propos des essais tentés par M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire. — Influence du sel sur la végétation. — Champignons de la tomate altérée. — Polémique à propos de la dorure.

Déjà la *Démocratie pacifique* a publié les résultats d'essais d'acclimatation et de domestication de quelques espèces animales, faits par M. Is. Geoffroy-Saint-Hilaire. On nous permettra de revenir sur ce sujet, d'autant plus neuf et plus original aujourd'hui, qu'il n'est guère renouvelé, comme l'a fait remarquer M. Geoffroy lui-même, que de l'antiquité la plus reculée et des temps antéhistoriques. Alors on observait, on étudiait les produits divers de la création dans un but d'utilité plus ou moins immédiate, afin d'en tirer parti pour la satisfaction des besoins de l'homme.

Tout a bien changé, il faut en convenir ; et, depuis que sont nées avec la Civilisation les Universités et les Académies, on ne s'occupe plus guère que d'une seule chose, en Histoire naturelle surtout : c'est de devenir *savant*. Pour ce qui est de faire servir la science au profit de la communauté humaine, c'est le moindre souci, généralement parlant, de nos illustrations académiques et professorales. On ne paraît pas même se douter (les savants ont aussi leurs préjugés aristocratiques) qu'un Jardin-des-Plantes, un Muséum d'histoire naturelle puissent être institués dans un but aussi trivial que celui de préparer des serviteurs nouveaux, des auxiliaires de plus à nos cultivateurs, et de nouveaux produits pour nos tables. Entre toutes les destinations de ces établissements, celle-ci est assurément la dernière qu'on les soupçonnerait susceptibles de recevoir, à en juger par les habitudes prises et d'après ce qui s'y pratique. On les envisage seulement comme des répertoires, comme des collections d'échantillons et de types pour la classification méthodique des trois règnes de la nature.

Ne pourraient-ils cependant être bons à quelque autre chose? ne pourraient-ils servir, par exemple à l'acclimatement et à la domestication d'animaux susceptibles d'augmenter les espèces utiles dont nous tirons parti? Voilà un problème plein d'intérêt que s'applique à résoudre, en s'appuyant sur l'autorité de Buffon, de Daubanton et de son illustre père lui-même, le digne fils du sagace et hardi créateur de l'anatomie philosophique, M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. La question vaut bien la peine qu'on s'en occupe. Au point de vue de la richesse sociale, une conquête de ce genre n'est pas moins précieuse que l'invention d'une machine, et elle n'entraîne pas, comme le fait trop souvent celle-ci, dans l'état actuel d'insolidarité et d'incohérence sociale, des inconvénients et des malheurs immédiats pour une classe plus ou moins nombreuse de travailleurs, nos frères. Ici le bien est sans mélange de mal, et il n'y a que des bénédictions à donner au fruit des efforts ingénieux de l'homme. Rare, bien rare est malheureusement l'occasion de nous féliciter d'avoir habitué à notre climat et surtout à la vie domestique une espèce nouvelle. Les savants qui donnent à leurs travaux une telle direction méritent à tous égards d'être loués et encouragés.

Nous ne saurions donc qu'applaudir vivement aux tentatives commencées depuis plusieurs années déjà par M. Geoffroy Saint-Hilaire et qu'il poursuit avec persévérance, afin de nous procurer dans l'hémione un porteur nouveau, dans l'oie d'Egypte un nouvel habitant de nos basses-cours et de nos pièces d'eau, destiné tout à la fois à les enrichir et à les orner. Le gouvernement ne devrait pas négliger de venir largement en aide à de telles entreprises. Elles ont une portée éminemment sociale.

Ceux qui ont lu Fourier savent qu'il assigne une des principales causes du retard des progrès sociaux sur notre globe à l'absence de quelques termes utiles de la série animale, qui ont manqué, suivant lui, dans la création actuelle. Châteaubriand a pareillement attribué la lenteur avec laquelle les Américains se civilisent à ce que la nature leur a refusé les troupeaux, « ces premiers législateurs des hommes, » comme les appelle le grand écrivain. Il est par conséquent de la plus haute importance, non-seulement pour l'accroissement du bien-être des populations, mais aussi pour l'avancement même des sociétés humaines, de ne négliger aucune des ressources que la nature nous a préparées dans la présence d'espèces animales disposées à nous obéir et à nous seconder pour l'accomplissement de notre tâche terrestre.

Il y a aussi, toujours suivant Fourier, des espèces (le zèbre, par exemple) destinées à nous rendre un jour de très grands services, et qui ne pourront être amenées à la vie domestique, à l'association avec l'homme, qu'après que ce dernier sera sorti des sociétés limbiques dans lesquelles il s'agite misérablement encore. Une foule d'observations confirment analogiquement cette vue. Ainsi M. le docteur Lallemand, dans un beau travail sur l'[illegible] publié par la *Revue*

de nos demeures, n'est point un véritable animal domestique. Il n'agit que pour son propre compte. L'homme ne saurait obtenir du chat ni les services, ni l'obéissance que lui accordent si volontiers le chien, le cheval, par exemple.

Ces deux derniers animaux, de même que le bœuf, la chèvre, le mouton, le lapin, etc., vivent naturellement en société et par troupes. Ces espèces forment de véritables sociétés, non pas seulement des réunions de famille. Quand le voisinage de l'homme ou quelque autre circonstance extérieure, telle que la nécessité des subsistances, n'y met point obstacle, des centaines d'individus de tout sexe, de tout âge, se rapprochent, s'entendent, se subordonnent. On sait comment vivent les chevaux sauvages, soit dans l'Ukraine, soit dans certaines contrées de l'Amérique du Sud. Ces animaux vont par troupes. « Ils ont, dit M. Flourens, un chef qui marche à leur tête (1). »

Que faut-il conclure de ces dernières observations? C'est que nos animaux domestiques, qui, à l'état de liberté, vivent pour la plupart en grandes réunions, doivent éprouver une forte contrainte par suite du genre de vie auquel nous les soumettons. Nous assurons leur subsistance; mais nous sommes loin de donner pleine satisfaction à leurs besoins de sociabilité, à ceux de leurs instincts qui demandent la vie en grande réunion de leurs semblables. L'ordre sociétaire, qui permettra de les tenir réunis par troupes nombreuses dans les vastes écuries et étables de la phalange, dans les grandes opérations agricoles du régime combiné, les rendra donc à leur nature véritable et leur restituera des facultés dont ils sont dépourvus dans la domesticité morcelée. Ce n'est point, comme on voit, le genre humain seul qui appelle une autre constitution de la société ; ce sont encore tous les compagnons, tous les serviteurs que l'homme a su se faire dans les espèces animales qui partagent avec lui l'hospitalité de la Terre. Ah ! si les bêtes parlaient, les bons avis qu'elles nous donneraient peut-être!... Déjà leur exemple n'est-il pas à nous faire rougir d'entendre alléguer tous les jours l'impossibilité pour les hommes de vivre à l'état d'association? Ne nous donnent-ils pas aussi des leçons de solidarité pratique dont nous ferions bien de profiter? Les vit-on jamais, comme nous, dans leurs grandes réunions, condamner une partie d'entre eux à mourir de faim, quand les autres avaient surabondance de nourriture? Faudra-t-il avouer qu'à certains égards nous sommes au dessous des bêtes mêmes dans la pratique des devoirs sociaux?

— M. Becquerel a entrepris des recherches sur l'emploi du sel en agriculture comme amendement, en commençant par étudier le rôle que joue cet agent dans la végétation des plantes fourragères et céréales. Voici les principales conséquences auxquelles l'honorable membre annonce être arrivé :

1° Le sel en solution paraît nuire à la germination ; suivant les proportions employées, il altère ou détruit les embryons.

2° Quand la germination est achevée hors de l'influence du sel, et que les jeunes plantes sont sorties de terre, on peut les soumettre au régime salé par l'intermédiaire de l'eau, même à forte dose, sans craindre d'altérer les tissus. Les plantes acquièrent plus de force que celles venues naturellement, pourvu toutefois que les proportions du sel ne dépassent pas certaines limites. — Ces plantes prennent une quantité de sel qui peut aller jusqu'à 8 0/0 de leur poids, quand elles ont été amenées à dessication.

— M. Payen a reconnu dans plusieurs tomates altérées (fruits du *solanum lycopersicum*) le même champignon (*botrytis infestans*) auquel il avait attribué la maladie des pommes de terre en 1845. — M. Lallemand objecte que, d'après de nombreuses observations, l'altération dont il s'agit paraîtrait avoir plutôt dépendu de certaines conditions de l'atmosphère et du sol. On l'a bien plus remarquée dans les terres grasses et humides que dans les terrains secs et sablonneux. — M. Payen ne nie pas cette double influence de l'air et du sol sur la production de la maladie; mais celle-ci ne s'accompagne pas moins de la présence des parasites signalés.

— Plusieurs communications remarquables de découvertes et de calculs astronomiques ont été faites à l'Académie dans ses deux dernières séances. Notre collaborateur et ami M. Barral se chargera de les raconter aux lecteurs de la *Démocratie*. Mais il a eu lui-même à repousser une critique dirigée contre un Rapport d'expertise sur la dorure électro-chimique, Rapport qui lui était commun avec deux autres chimistes, MM. Chevallier et Henry, et en conformité duquel un jugement a été récemment rendu. Nous allons consigner ici cet incident qui n'a pas donné raison à la critique, tant s'en faut.

Dans une lettre adressée à l'Académie, M. de Ruolz a prétendu que ces messieurs avaient émis une théorie complètement erronée, en avançant que « la présence d'une base alcaline dans la liqueur était la cause efficiente et indispensable du succès de l'opération de la dorure; » et il pense l'avoir démontré par l'expérience suivante :

« Si, dit M. de Ruolz, on dissout du perchlorure d'or dans l'eau, et qu'on y plonge des lames d'argent ou de cuivre, ces métaux sont immédiatement attaqués, noircis, et se recouvrent d'une couche d'or métallique à l'état brun pulvérulent, non adhérent. Mais, si l'on ajoute à la liqueur une proportion d'acide cyanhydrique égale à deux fois et demie le poids du chlorure d'or, on voit, dans l'espace d'une demi-heure au plus, la liqueur se décolorer sans qu'il se dégage aucun gaz ou qu'il se forme aucun précipité. Si alors on plonge des lames de cuivre ou d'argent dans le liquide, on voit ces métaux conserver plus d'une heure la pureté de l'éclat métallique de leur surface. L'addition de l'acide cyanhydrique a donc enlevé au chlorure d'or sa propriété d'attaquer l'argent et le cuivre. La liqueur, à cet état, ne *dore pas par immersion*; mais, si on établit un courant galvanique, on voit l'argent et le cuivre se recouvrir d'une couche d'or douée de l'éclat métallique et de la plus parfaite adhérence. »

M. Barral a répondu immédiatement, et séance tenante, par une note ainsi conçue :

« M. de Ruolz cite notre conclusion relative à la dorure par immersion, et il la généralise pour la dorure galvanique; il lui donne ainsi une interprétation tout à fait contraire à notre pensée. Les expériences de M. de Ruolz, qui dit n'avoir pu dorer par immersion dans les liqueurs acides, bien loin d'infirmer nos travaux et notre rapport, ne font donc que leur donner une consécration nouvelle.

» Quant à la dorure galvanique, nous avons dit que le courant électrique décomposant *toujours* les dissolutions des sels métalliques, la présence d'un alcali dans la liqueur aurifère n'était pas absolument nécessaire à la dorure, mais qu'elle était cependant d'une certaine utilité pour l'obtention de bons produits. C'est encore ce que confirment les expériences de M. de Ruolz, car il se forme précisément de l'ammoniaque dans la réaction de l'acide cyanhydrique sur le perchlorure d'or. »

---

(1) *De l'instinct et de l'intelligence des animaux*, résumé des observations de Fred. Cuvier, par M. Flourens.

nement ou de renouvellement.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saumur. — M. B. — Reçu les 30. — Remerciements à tous. — M. M. a remis votre lettre et les 30 sans s'arrêter un instant, et nous n'avons pas son adresse. — Continuez vos efforts.

Moulins. — M. P. — Nous avons bien reçu les 24; mais nous n'acc. gén. pas récep. des réab. — Vous trouverez facilement une communic. quot. avec le point français le plus rapproché, qui est Saint-Laurent du Var.

Blidah. — M. M. — C'est bien de votre frère qu'il s'agit, et nous lui transmettons l'invit. de vous écrire.

Bilbao. — M. X. — Pour extraire d'un journal, il faut le recevoir.

Guise. — M. G. — Un peu plus de détails, s. v. p., sur les degrés corresp. de conn. théor. et d'appoint. — Nous espérons vous satisfaire. — Vous savez que les ann. *, sont à v. disp. pour vos prod.

Genève. — M. V. — Nous pourrons vous fournir un compte-rendu complet, et nous écrirons à Bruxelles.

Paris. — M. T. — Vous ne pouvez croire qu'à une omission.

Vienne. — M. C. — Nous expédions en 2 ballots, que nous affranchissons jusqu'à Lyon. — Nous adressons chez MM. Beuque et sœurs, rue du Commerce, 1 (Jardin des Plantes).

Aux Brenets. — M. A. C. — Nous expédions par roulage accéléré, passant Besançon.

Bourse du 27 octobre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 »»	76 25	76 »»	76 25	4 Can. 2 0/0 1195 »»
— fin courant	75 95	76 20	75 90	76 »»	Act. d [illegible]
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 30	115 45	115 25	115 40	Ch. S. G. » »» »»
— — fin courant	115 20	115 50	115 20	115 50	V. r. dr. 235 »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	»»»» »»	— rb. [illegible]	»»» »»
4 0/0 J. »	» 100 »»	O. V. de Par.	» »»»» »»	— — nouv.	»»» »»
Emp. 1844. au Ct	» » »»	C. hyp.	» 240 »»	V. r. gauc.	»»» »»
— fin Ct	» » »»	— Sour.	» 1110 »»	Paris à Sc.	»»» »»
B. du Trés.	» 4 5/8	— Sain.	» 990 »»	— [illegible]	1175 »»
				— [illegible]	905 75

3/0 (à découvrir) disponible et courant du mois, 76 fr.; 2 derniers mois, 70 fr.; 8 premiers mois 1848, 63 fr.; pour Pézénas, 50 fr.; Cette, 51-50, après le marché, 51 fr.; Béziers, 52 fr.; Bordeaux, 62 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, 102 à 103; courant du mois et 2 derniers mois, 102-50 à 103; 4 premiers mois 1848, 103 à 104.

Huile épurée, 109.

Savon disponible, belle qualité, 104 à 105.

Lille. — Colza, 87. — Lin, 93.

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

DES **BOULANGERIES SOCIÉTAIRES.** Brochure in-32. Prix: 40 cent., et par la poste, 50 c.

SOLIDARITÉ. VUE SYNTHÉTIQUE SUR LA DOCTRINE DE CH. FOURIER, par HIPP. RENAUD, 1 vol. in-18. 3e édition, revue et augmentée par l'auteur. — Prix: 1 fr. 25 c. Par la poste, 1 fr. 50 c. — Ce petit volume est très propre à être mis entre les mains des personnes qui, déjà initiées aux sciences historiques et positives, sont encore au début de leurs études en science sociale: il plaira infailliblement aux saines intelligences et aux nobles cœurs.

INSURRECTION DES AGIOTEURS. Collection des articles de la *Démocratie pacifique*, à propos des manœuvres des compagnies de Lyon et d'Avignon, 1/2 feuille in-8°. Prix: 5 centimes, Douze exemplaires, 30 cent.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION, par MATH. BRIANCOURT. — 1 beau vol. in-32, 1re édition. Prix: 2 fr. Par la poste, 2 fr. 50 c. — 2e édition, 1 vol. in-32. Prix: 80 c., et par la poste, 1 fr.

Il ne reste que quelques exemplaires de la première édition.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par LE MÊME, 1 vol. in-32. Prix: 30 c. Par la poste, 40 c.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER; par HENRI GORSSE. 1 vol. in-18, de 2 à 300 p. Prix: 1 fr. Par la poste, 1 fr. 35 c.

ORGANISATION UNITAIRE DES ASSURANCES, par R. BOUDON. Brochure in-8. Paris, 1840. Prix: 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25 c.

NOTIONS DE PHRÉNOLOGIE par JULIEN LE ROUSSEAU. 1 fort vol. in-12 de plus de 600 pages, orné d'une gravure. Prix: 4 fr. 50 c., et par la poste, 5 fr. 75 c.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 octobre.

» h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — Une Chaîne, la Ciguë.
8 h. »|» ITALIENS. — Norma.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable.
6 h. 1|4 ODÉON. — Le Legs, l'Homme propose, la Petite Ville.
6 h. 3|4 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — 1er Malade, le Chevalier d'Essonne, Passé Minuit.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — L'Homme aux 160 Millions, l'Oncle Baptiste, Mousquetaire.
6 h. 1|4 GYMNASE. — Daranda, Geneviève, le Réveil, la Vie en partie double.
6 h. 1|4 PALAIS-ROYAL. — Une Fièvre, Henriette, le Lait, Garde-Malade.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU. — Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. »|» GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. 1|2 COMTE. — La Dinde, intermède, magie, la Parade, fantasmagorie.
7 h. »|» CIRQUE. — Soirée équestre.
5 h. »|» FOLIES. — Premiers Beaux Jours, Revue, Mlle Faribole, le Bonheur.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS. — Polkette et Bamboche, les Folles, Cadeau, Amours.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — Fil du Diable, Rue de Lappe, Jocrisse, Charpentiers.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.

Cercle vicieux !

La solution des problèmes sociaux devient plus urgente de jour en jour. En Suisse, la divergence des intérêts se traduit par la guerre civile ; à Naples, par la révolte et les exécutions militaires ; en Irlande par la guerre sociale ; sur tout le globe, par la lutte patente ou secrète de ceux qui possèdent contre ceux qui ne possèdent pas. Les statistiques officielles nous montrent partout le paupérisme grandissant en des proportions effrayantes.

Les philanthropes se sont mis à l'œuvre, leurs intentions doivent leur être comptées, mais leurs essais ressemblent à la course des chevaux de manège dans le cercle qui leur est tracé. Quand ils se croient au bout, ils n'en sont qu'au premier pas. Leurs réforment ne sauvent la société d'un écueil que pour la jeter sur un autre.

Pour supprimer la mendicité, on a inventé les dépôts et l'aumône légale ; mais les dépôts regorgent. Les ouvriers sans emploi se font arrêter comme mendiants et vagabonds, sûrs de trouver au dépôt le vivre et le couvert qu'il leur serait difficile de se procurer à leurs frais, et les tribunaux sont souvent contraints de les relâcher impunis, pour ne pas encourager ces délits, et donner une prime à cette mendicité qu'il s'agit d'abolir. La condition précaire du pauvre est telle que la prison lui semble un asile, et que ce qu'on avait inventé comme une punition, il l'implore comme une faveur. Les dépôts de mendicité sont pourtant une institution louable dans son principe ; mais le problème de l'extinction de la mendicité s'agite en dehors : on s'est débattu dans un cercle vicieux.

Les condamnés, les malfaiteurs, les détenus de tout genre coûtent beaucoup et sont difficiles à contenir. L'oisiveté est une aussi dangereuse conseillère que la faim, et, dans des esprits tournés à la subversion, elle peut avoir des effets terribles. Pour échapper à cet inconvénient, pour que les frais de nourriture et d'entretien dont la société fait le sacrifice en faveur des membres révoltés contre elle ne soient pas complètement perdus, on a organisé des ateliers dans les prisons. C'est là une mesure très sage assurément ; mais qu'arrive-t-il ? Les détenus travaillent à des prix inférieurs ; de là, dépréciation de salaire au préjudice des travailleurs libres, et privilège au profit des prisonniers, qui, hébergés par l'Etat, touchent encore un petit pécule, tandis que l'ouvrier honnête et rangé a souvent grand'peine à se procurer les choses indispensables à la vie, et ne peut faire d'économies. « C'est à dégoûter d'être honnête homme ! » comme le disait un jour un ouvrier devant un tribunal. Et cependant il serait absurde de ne pas employer les bras de l'ouvrier à un travail utile, et injuste de ne pas lui accorder une part dans les produits de son travail. — Cercle vicieux !

On a restreint considérablement la peine de mort par l'admission des circonstances atténuantes : on a fait sagement ; mais se commet-il depuis moins de crimes emportant cette peine ? Il s'en commet davantage. — Cercle vicieux !

Les malfaiteurs réunis en nombre se pervertissent ; les maisons centrales sont des écoles de démoralisation. L'individu condamné pour une peine légère sort de là le cœur altéré de vengeance contre la société et instruit des moyens de rendre sa haine terrible. Pour obvier à ce danger, on a isolé les condamnés et inventé le système cellulaire. C'est un progrès encore, mais, sous l'influence de ce régime, beaucoup de condamnés, devenus presque impropres au travail, sont tombés malades du corps et de l'esprit. Les malfaiteurs ont commis des crimes plus grands afin d'être envoyés au bagne, dans le cas où ils seraient surpris, et d'échapper à la prison cellulaire. — Ainsi le plus coupable est le moins puni, et les moyens que l'on avait préconisés comme devant régénérer le sens moral font perdre l'intelligence. — Cercle vicieux !

On s'est aperçu que les enfants-trouvés, dont on n'a pas su tirer profit, devenaient une charge trop lourde. On a fermé dans beaucoup de localités le tour mystérieux destiné à les recevoir. On a voulu que la mère, qui, la plupart du temps, n'abandonne son enfant que pour cacher une faute, vînt la constater elle-même. On croyait par là diminuer le nombre des naissances illégitimes. On a augmenté le nombre des avortements et des infanticides. — Cercle vicieux !

L'accroissement du paupérisme a rendu l'aumône lourde à ceux qui la font et insuffisante à ceux qui la reçoivent. On a songé à la régulariser. On a imaginé un prélèvement en faveur des pauvres, proportionnel aux fortunes. Rien de plus juste en principe : une société doit nourrir tous ses membres ; si elle ne peut leur fournir de travail, elle leur doit à tous du pain. Mais on sait ce qui arrive en Angleterre où cet impôt existe. Le pauvre s'habitue à vivre de peu, il ne travaille plus, il devient un membre inutile à la société, oisif d'un nouveau genre, qui n'a pas même à invoquer, pour justifier sa paresse, le travail de ses ancêtres, représenté par la propriété. La société se trouve donc entre ce dilemme : laisser périr l'individu par la faim ou renter la paresse. — Cercle vicieux toujours !

Ces contradictions qui éclatent à chaque pas, nous les rencontrerons dans toutes les tentatives de réformes partielles essayées jusqu'ici. La plupart sont des progrès cependant. Mais tant qu'on n'attaquera pas le mal dans sa racine, tant qu'on ne conciliera pas les intérêts divergents, le malaise social se jouera de tous les efforts, et les progrès vers le mieux resteront à peu près insensibles. Il n'appartient qu'au principe d'association de résoudre d'un trait et comme par enchantement tous ces problèmes réputés insolubles.

En reproduisant notre article sur sa polémique avec la *Presse*, l'*Union monarchique* le fait suivre de ces lignes :

> Nous n'avons jamais méconnu la puissance du principe d'association ; mais, pour que ce principe produise des résultats sociaux favorables aux travailleurs, il faut que les autres grands principes qui constituent et dominent la société politique soient reconnus et garantis.
>
> Nous n'avons jamais nié non plus la valeur des améliorations politiques dont les scandales récents ont surabondamment démontré l'urgence aux optimistes les plus obstinés. L'*Union* admet les réformes sociales comme but, nous en prenons acte ; le reste n'est qu'une question de moyens. L'*Union* tient à ce que la réforme politique s'opère avant la réforme sociale ; nous ne pensons pas ces réformes tellement liées qu'elles ne puissent s'accomplir l'une sans l'autre ; il est certain cependant que des réformes dans la société en amèneront dans la politique, tandis que l'inverse est beaucoup moins sûr. — Nous ne voyons pas pourquoi, d'ailleurs, on ne ferait pas marcher simultanément la poursuite des deux réformes.

Il est important aussi de s'entendre sur le mot association, dont on a quelque peu abusé. Les associations entre les capitalistes tendent à former une féodalité financière qui constitue un grave danger pour le corps social. Les associations entre travailleurs, quoique plus dignes de sympathies, puisqu'elles sont une ligue des faibles contre les forts, des opprimés contre les oppresseurs, ne sont pas non plus sans inconvénients. Les unes et les autres ont le tort d'isoler deux termes qui doivent être réunis. L'association, pour être vraiment féconde, doit réunir le capital et le travail, et s'appliquer à la fois aux capitalistes et à ceux qui mettent à leur service des bras et une intelligence. Ainsi entendue, l'association produira des résultats favorables non seulement aux travailleurs, comme le dit l'*Union*, mais aux capitalistes ; non seulement elle mettra un terme à la misère des pauvres et aux souffrances des opprimés, mais elle donnera à ceux qui possèdent des garanties d'ordre et de sécurité qu'elles sont loin de rencontrer dans l'état actuel d'isolement et d'antagonisme.

Aujourd'hui, les journaux ministériels triomphent et les journaux de l'opposition s'indignent à un égal degré du refus de M. Dufaure de prendre part aux banquets réformistes. En vérité, nous ne comprenons pas mieux la joie des premiers que les récriminations des seconds.

M. Dufaure veut-il, oui ou non, la réforme électorale ? Voilà le point essentiel.

Eh bien ! non seulement il la veut aussi résolument aujourd'hui que lorsqu'il l'a demandée à la Chambre, mais encore il déclare ne repudier les banquets que parce qu'il les regarde comme *nuisibles* à la cause de la réforme elle-même.

Que faire donc ?

Continuer, nonobstant les craintes de M. Dufaure, l'agitation réformiste, puisque l'immense majorité des partisans de la réforme le trouve bon et utile, et que M. Dufaure, après tout, peut bien se tromper ; mais respecter aussi les convictions, les réserves, les erreurs, si l'on veut, de l'honorable député.

M. Dufaure s'est montré depuis le commencement de sa carrière politique homme de principes sévères, d'honneur et de convictions poussés jusqu'aux scrupules...

Franchement, c'est là un genre d'excès sur lequel nos hommes d'etat régnant ne ne nous ont pas blasés. Subissons avec joie le défaut des qualités de cet honnête homme, nous qui depuis si longtemps subissons les vices de nos satisfaits sans connaître leurs qualités.

En fin de compte, le ministère gagnera-t-il beaucoup à ce prétendu triomphe ? Nous ne le pensons pas.

Quand les préludes imposants de la question électorale seront achevés, quand l'agitation pacifique aura réveillé l'esprit public, et que des paroles d'une portée bien autre que la réforme auront retenti partout et fait circuler dans les âmes le souffle du véritable progrès social, les Chambres s'ouvriront : au jour du combat, M. Dufaure montera à la tribune et demandera la réforme électorale de cette même volonté loyale et inflexible qui ne transige jamais avec les scrupules de sa conscience.

Croit-on que ce jour-là les ministres auront moins à redouter la lucidité de sa raison et l'autorité de sa parole ? M. Dufaure n'agira-t-il pas, au contraire, d'autant plus puissamment sur la Chambre et sur le pays qu'il aura montré une conviction plus incapable d'entraînement, qu'il aura conservé en face de ses amis eux-mêmes une attitude plus austère ?

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 29 OCTOBRE.

Nous commencerons la semaine prochaine la publication de RABELAIS A LA BASEMETTE, roman de M. A. CONSTANT.

CRITIQUE.

Essai sur l'origine et la décadence de la religion chrétienne dans l'Inde, par le capitaine WILFORD, traduit et annoté par J. DANIELO. Un vol. in-8°. (Extrait des *Annales de la philosophie chrétienne*.)

Des diverses religions du globe, celle qui compte le plus de sectateurs, ce n'est pas le christianisme, comme on est porté à le croire, c'est le bouddhisme. Le culte de Bouddha domine dans toute l'Asie centrale et austro-orientale, il couvre de ses vastes rameaux l'Indo-Chine, le Thibet, la Chine, le Japon, des bords du Gange à l'océan Pacifique. Le bouddhisme procède de la religion des Brahmes, par une transformation analogue à celle qu'a subie la religion impitoyable de Moïse pour devenir le culte miséricordieux du Christ. Mais, si la religion de Jésus s'est établie sans effusion de sang, il n'en est pas de même de celle de Bouddha ; de longues guerres entre les partisans de l'ancienne loi et les hommes de la loi nouvelle ont succédé aux prédications du réformateur. La victoire a fini par rester aux premiers, mais la lutte n'a pas duré moins de douze cents années.

Dès la plus haute antiquité, les livres sacrés de l'Inde avaient proclamé le principe de la solidarité universelle de tous les êtres et leur unité en Dieu. Ils représentaient tout ce qui existe comme émanant de trois principes : Brahm, l'être absolu, dont tout procède et vers qui tout revient, le principe actif, Dieu ; — Brahmâ, la divinité manifestée, le Verbe, la loi de Dieu, la raison, la logique, la mathématique incarnée ; — et Paramâtma, le principe passif, le monde, la matière — triple aspect d'un être unique.

Si Dieu est tout, tout émane de lui, les êtres vivent en lui et ne sont que des manifestations de lui-même, des combinaisons de sa substance ; sortis de son sein, ils y rentreront un jour ; de là le système de la métempsychose, les âmes circulant à travers la nature organisée, s'incarnant tour à tour, — selon qu'elles se sont développées ou non dans le sens de leur destinée, — dans le corps d'un animal ou d'un autre homme, d'un pauvre ou d'un roi, d'un docteur ou d'un ignorant, tant qu'enfin se détachant de plus en plus de la matière, elles arrivent à se fondre dans l'être absolu, et à ne plus faire qu'un avec lui-même. De là aussi, un système d'incarnations successives de la divinité ou *avatars*. Quand le genre humain se précipite vers le mal, ou qu'un grand malheur le menace, le Verbe, Brahmâ, s'incarne, écarte le danger ou bien promulgue ces divins enseignements qui doivent mener les hommes à la perfection. — La création des êtres inférieurs a été confiée au soin d'anges ou divinités secondaires ; c'est ce qui en explique les imperfections.

Cette large compréhension du monde qui constitue le fond de la religion de l'Inde est quelque peu étouffée sous la multitude des croyances accessoires et des transformations successives du dogme ; et il faut presser ce dogme pour la dégager complètement. Le brahmanisme a eu sa religion du fils comme le judaïsme. Sa Trinité s'est transformée ; Brahmâ est monté sur le trône de son père, comme Jupiter sur le trône de Saturne, et il a cédé son rang à Vichnou. Brahmâ ne s'est guère incarnée que dans les temps rapprochés de l'origine du monde. Dans les siècles postérieurs, on ne compte plus d'*avatars* que ceux de Vichnou, et toutes les incarnations se font remarquer par ce caractère de mansuétude qui est l'apanage du Verbe dans le christianisme. Quant à la matière, elle a également pris un autre nom. Paramâtma s'est personifiée dans Siva. Le culte de Siva est celui de la matière et de ses forces secrètes. Siva produit et détruit tour à tour ; il préside à la naissance et à la mort ; il est le dieu de la génération et le dieu des enfers. Il a pour symboles les organes générateurs l'yoni et le lingam réunis dans la fleur du lotus. C'est de cette divinité que les Grecs ont fait, en la décomposant, Bacchus, Priape, Vénus, Mercure, Pluton, toutes les divinités de la matière. Le Sivaïsme qui, pour le fond, n'est autre que le paganisme des Grecs, a eu longtemps son existence à part. Religion populaire, le brahmanisme, culte savant, l'a trouvée établie ; pour n'avoir pas à la combattre, il se l'est assimilée, et en a fait la troisième personne de sa Trinité. Aujourd'hui encore cependant, le Sivaïsme existe à l'état de religion complète et indépendante, aussi bien que le Vichnouisme.

Le dogme de l'incarnation, ou révélation intermittente, plaçait à la base même de ces cultes le principe du progrès. Les premières incarnations cependant, n'ont été l'occasion que d'un petit nombre d'innovations ; mais il n'en a pas été de même des dernières, qui ont remanié complètement le culte primitif. Les plus importantes sont celles de Chrichna et de Bouddha.

La vie de Chrichna rappelle celle du Christ à certains égards. Comme Jésus, le Dieu noir (Chrichna signifie *noir*) naquit d'une vierge ; un massacre d'innocents eut lieu à son occasion ; il est mort sur un arbre qui rappelle la croix. Sa morale n'est pas non plus sans analogie avec la morale chrétienne. Aussi n'a-t-on pas manqué de voir, dans la légende de Chrichna, un écho lointain des évangiles, des évangiles apocryphes et manichéens surtout. Que certains traits puisés dans ces écrits aient été ajoutés à la tradition primitive, on le peut admettre. Mais le personnage qui sert de base à cette tradition a vécu de longs siècles avant le Christ. Si l'on rejette comme suspecte l'autorité des livres indiens et chinois qui font remonter si haut la date de cette incarnation, le témoignage des auteurs grecs lui assurera encore une fort haute antiquité.

Tous les auteurs représentent Chrichna comme antérieur à Bouddha, qui fut son continuateur à certains égards. Or la doctrine de Bouddha qui avait éprouvé une si vive opposition au début, régnait dans l'Inde au temps de Jésus. Appollonius de Thyane, qui avait voyagé dans les Indes, s'en était profondément empreint, comme cela ressort de la lettre suivante, recueillie par Philostrate, — mais que ce sophiste, qui a semé de tant de niaiseries la biographie du philosophe, était incapable de comprendre, et à plus forte raison de fabriquer :

> Rien ne meurt qu'en apparence, de même que rien ne naît qu'en apparence. Quand quelque chose passe de l'état d'essence à l'état de nature, nous appelons cela naître ; de même que nous appelons mourir, retourner de l'état de nature à l'état d'essence. Toutefois, en réalité, aucune chose n'est jamais ni créée ni détruite ; mais seulement elle devient visible, ou bien elle est soustraite à la vue : dans le premier cas, à cause de la densité de la matière ; dans le second, à cause de la rareté ou ténuité de l'essence, qui du reste est toujours la même, et ne diffère jamais que par le mouvement et le repos ....
>
> Combien de gens s'imaginent, après qu'uniquement passifs ils ont accompli une œuvre, que c'est eux qui ont réellement produit quelque chose, ne songeant pas que tout ce qui naît par des parents n'a pas pour cause efficiente ces parents, de même que ce qui naît du sein de la terre n'est réellement pas engendré par la terre. La modification des êtres visibles n'appartient en propre à aucun de ces êtres individuellement, mais toute modification appartient au seul être universel. Et comment la nommer cette cause de tous les phénomènes, sinon l'essence première, laquelle indubitablement agit, et connaît, et devient tout en toutes choses, Dieu éternel, qui seulement, par l'effet de la variété des noms et des formes, perd à nos yeux son propre nom, quoique à tort.

grets publiés par nous sur l'exclusion de M. Sully-Brunet aux dernières élections, pour justifier les résistances du conseil colonial de Bourbon à la politique d'affranchissement adoptée par les autres colonies. Nous n'hésitons pas à faire place dans nos colonnes aux explications de M. Dejean de la Bâtie. Avec plaisir même nous prenons acte de l'assurance donnée par lui que le parti auquel il appartient, et qui veut la préparation avant l'affranchissement, est tout aussi libéral et progressif que celui qui demande ou favorise l'affranchissement par l'association. Seulement, nous nous réservons de soumettre bientôt à M. Dejean de la Bâtie quelques questions qui l'amèneront sans doute à définir les mots à côté des faits et à mieux faire comprendre la valeur progressive et libérale de ce qu'il appelle la préparation à l'affranchissement.

Nous nous bornons aujourd'hui à l'insertion de la lettre du délégué de Bourbon.

A M. le rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Paris, le 24 octobre 1847.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre numéro de ce jour, en rendant compte de l'élection des délégués de Bourbon, vous attribuez au vote qui m'a conservé à la délégation et qui a remplacé M. Sully-Brunet, une signification injurieuse pour la majorité qui m'a élu aussi bien que pour moi-même. Le parti auquel j'appartiens et qui veut la préparation avant l'affranchissement, est tout aussi libéral, tout aussi progressif que celui qui demande ou favorise l'affranchissement avant la préparation, croyant trouver toutes les garanties dans un système d'association aussi légèrement préparé que témérairement proposé.

Mais l'imputation contre laquelle je dois surtout protester, est celle qui attribue le résultat de l'élection à des intrigues qui auraient faussé la représentation coloniale.

« Le triomphe de M. Dejean de la Bâtie, dites-vous, et l'exclusion » de M. Sully-Brunet porteraient à penser que, par exception à ce qui » se passe dans nos colonies en général, le parti de la *résistance aveugle* domine encore à Bourbon et lui dicte sa politique. Mais on est » tenté de se rassurer quand on songe que l'élection, à la date du 27 » février 1846, de M. Sully-Brunet ayant été suivie de la démission en » masse de tous ceux des membres du conseil dont les voix lui avaient » été hostiles et la dissolution du conseil ayant été la conséquence » forcée de cette retraite systématique, *la nouvelle assemblée, loin » d'être le résultat de la libre manifestation de l'esprit public, n'a » dû être que le produit de déplorables intrigues* auxquelles ont » présidé les mêmes hommes qui, dans le mois de mars 1846, don» naient déjà l'exemple d'une résistance ou plutôt d'un parti pris » voisin du scandale. »

Ce sont là des conjectures qu'aucun raisonnement ne justifie; vous avez habitué vos lecteurs à plus de logique.

Si, en 1846, quinze conseillers coloniaux ont, par leur retraite, rendu nécessaire la dissolution du conseil colonial, on peut leur reprocher peut-être d'avoir pris un parti violent, mais non d'avoir voulu surprendre et tomper les véritables sympathies et les convictions de la population coloniale. L'appel fait au pays par la dissolution d'une assemblée élective, bien loin d'avoir un caractère de surprise et de fraude, a toujours été considéré comme le signe le moins équivoque de la sincérité politique. Ceux donc qui ont voulu arriver à de nouvelles élections, après un scrutin qui leur parût suspect ou douteux, ont appelé d'une manière toute spéciale l'attention du corps électoral sur la question personnelle qui avait divisé le conseil colonial, et le seul résultat qu'ils pussent ambitionner et obtenir par cette mesure était une manifestation plus sûre de l'opinion publique, non une expression fausse de cette opinion.

Ce conseil, que vous accusez, a décidé que, d'après le règlement, l'élection des délégués ne pouvait avoir lieu qu'à une majorité de [illegible] voix. Est-ce là une décision qui admette une intention de fraude? Ne

adversaires de la politique coloniale. Il appartenait à une rédaction aussi indépendante et aussi intelligente que celle de la *Démocratie pacifique* de reconnaître que, de la part d'un pouvoir purement consultatif, tel qu'est celui des colonies en matière d'emancipation, il ne peut y avoir aucun système d'opposition qui puisse être justement qualifié de *résistance* et surtout de *résistance aveugle*.

Un pouvoir législatif ou exécutif peut pratiquer la résistance et paralyser l'initiative ou le vote. Un pouvoir consultatif ne le peut pas. Appliqué à un simple avis, à une opinion qui peut éclairer, mais qui ne peut arrêter ni entraîner, le mot de résistance est vide de sens, ou n'a qu'un sens faux et trompeur, utile seulement à rendre odieuse l'objection ou la plainte du faible dans son vote purement passif.

Un pouvoir législatif doit prendre en considération toutes les nécessités de la politique, et en tenir grand compte dans les décisions qu'il prend sur chaque question spéciale.

Un pouvoir purement consultatif sortirait de son rôle en prétendant comparer des situations dont il n'a pas la vue, combiner des intérêts dont il n'a pas la charge. Son devoir est de s'en tenir à un avis sincère sur chaque question qui lui est soumise.

L'homme d'Etat doit souvent proposer, voter ou exécuter des mesures qu'il déplore tout autant que l'opposition qu'il combat; parce qu'il se résout à un mal partiel, en vue d'un bien général, ou pour éviter un mal plus grand, que le vulgaire n'aperçoit pas. Il réalise dans la politique ce que Pope avait remarqué dans la nature, quand il fit ce vers :

All partial evil is an universal good.

Mais un corps simplement consultatif ne doit point sortir du droit et de la vérité des intérêts dans chaque spécialité sur laquelle on le consulte, non pas afin de contrarier ou d'arrêter le pouvoir qui doit statuer et agir, mais afin de lui livrer une donnée parfaitement sûre, d'ajouter un élément de solution parfaitement pur aux autres éléments qui lui viennent d'ailleurs, et avec lesquels il devra le combiner.

Il appartenait encore à la *Démocratie pacifique* de faire cette distinction qui fixe la diverse nature des devoirs de chacun, en raison de la nature du pouvoir qu'il exerce. C'est une théorie que je pourrais développer pour la justification de toute la politique coloniale; pour le moment je la livre avec confiance aux appréciations de votre rédaction, si éminemment scientifique, et dont les traits hostiles ne me feront pas méconnaître le mérite habituel et la constante bonne foi.

DEJEAN DE LA BATIE.

Suisse. — DERNIERS PRÉPARATIFS DE GUERRE. — La Diète, dans sa séance extraordinaire, qui a eu lieu dimanche, 24 courant, a rendu le décret suivant :

LA DIÈTE FÉDÉRALE, voulant maintenir l'ordre et le rétablir là où il a été troublé, ainsi que sauvegarder les droits de la Confédération ; arrête :

» 1° Il y aura une mise sur pied de troupes au service de la Confédération ;

» 2° Les troupes mises sur pied par les cantons qui n'appartiennent pas à l'alliance séparée (Sonderbund) passent immédiatement au service fédéral ;

» 3° Le Conseil fédéral de la guerre est, de plus, chargé de mettre autant de troupes sur pied qu'il le faudra pour que le corps d'armée soit d'environ 50 000 hommes.

» Ces troupes sont tenues à la disposition du commandant en chef, et seront disloquées d'après ses ordres ;

» 4° Le commissaire des guerres en chef sera immédiatement appelé en activité de service ;

» 5° Le haut Directoire fédéral est chargé de pourvoir aux fonds nécessaires à l'exécution des résolutions qui précèdent, ainsi qu'à l'entretien ultérieur de l'armée;

» 6° L'état-major fédéral sera complété sans retard ;

Notre correspondant de Berne nous écrit, à la date du 25 courant :

« La guerre est imminente. Les représentants fédéraux sont de retour à Berne; leur mission est restée sans succès.

» A la réception de ces nouvelles, le président du Directoire a aussitôt réuni la Diète, qui a décidé la mise sur pied de 50 000 hommes. Comme la séance n'a pas été publique, il m'est impossible de vous en donner les détails.

» Les députés des cantons du Sonderbund ont quitté Berne, c'est-à-dire que la *guerre est déclarée*.

» Des nouvelles importantes sont arrivées de Saint-Gall. Schwytz ayant placé quatre bataillons à la frontière de ce canton, le gouvernement saint-gallais a aussitôt mis ses troupes sur pied. Deux compagnies de catholiques ont refusé de marcher. Le gouvernement a réclamé l'assistance fédérale de Zurich, de Thurgovie, de Glaris et d'Appenzell extérieur; deux bataillons et une compagnie de carabiniers de Zurich sont entrés sur le territoire saint-gallais.

« D'autres nouvelles non moins importantes nous sont parvenues des cantons de Valais et de Fribourg. Deux bataillons du Bas-Valais que l'on voulait faire passer dans le Haut, se sont rendus sur terre vaudoise en criant : A bas le Sonderbund ! A bas les jésuites ! Vive la Confédération! La même défection s'opère dans les troupes fribourgeoises; des centaines de soldats ont quitté le canton et sont arrivés à Berne ou dans le canton de Vaud.

» L'armée fédérale ne tardera pas à se mettre en marche.

» Les troupes des cantons d'Uri, d'Unterwald sont concentrées à Lucerne ; celles de Schwytz menacent les frontières de Saint-Gall et de Glaris ; les troupes de Lucerne même sont dispersées aux frontières des cantons d'Argovie et de Berne. Le passage du Brunig est gardé par des troupes d'Obswald. Les cantons du Sonderbund comptent sur le succès d'une première attaque, à la suite de laquelle leurs partisans se soulèveraient dans les différents cantons de la majorité. »

Italie. — BRUTALITÉS DES AUTRICHIENS A FERRARE. — ATROCITÉS DANS LES CALABRES. — DESTRUCTION DE LA GUILLOTINE A LUCQUES. — Un journal allemand, le *Correspondant de Nuremberg*, a reçu de Rome, en date du 15 courant, une lettre qui contient les lignes suivantes :

« Hier le pape est venu d'Albano et de Castel-Gandolfe. Il a été accueilli comme un père par ses enfants. Plusieurs cardinaux ayant examiné la nouvelle constitution, avaient ajouté un article portant que les réformes étaient maintenant achevées. Pie IX a effacé cet article, en disant : Nous verrons qui osera nous lier les mains ! »

Un journal de Rome, la *Pallade*, dans son numéro du 18 octobre, contient des détails importants sur plusieurs actes de violence brutale commis par la garnison autrichienne contre la population de Ferrare, actes de violence dont les correspondances avaient vaguement parlé. Les évènements racontés par le correspondant de la *Pallade* ont eu lieu le 14 :

« Il y a deux heures à peine, dit ce correspondant, que les Autrichiens de garde sur la place se sont rendus coupables de graves méfaits ; nous aurions sans doute à déplorer les plus grands malheurs, si le bouillant cardinal Ciacchi ne se fût pas empressé de faire acte d'autorité. Un maçon nommé Giacomo Fusaroli passait, à la tombée de la nuit, à cinq pas environ de la sentinelle autrichienne, en fumant un cigare, lorsque ce soldat lui a asséné sur la nuque un violent coup de crosse ; sans l'intervention d'un prêtre, D. Luigi Bulgarelli, cet ouvrier tombait frappé par la baïonnette que cette sentinelle avait dirigée contre sa poitrine. Le peuple se réunit aussitôt sur le théâtre de cette scène, sans manifester aucune intention hostile, et le prêtre, s'adressant à l'officier de garde, le pria de vouloir bien donner des ordres plus honnêtes et plus humains à ses soldats. Pour toute réponse, l'officier injuria le prêtre en allemand et le menaça de son sabre;

« Dans ce moment le nommé Mingardi, menuisier, sortant de son atelier, s'arrêta devant le poste et se fit raconter ce dont il s'agissait. Quelques amis pour le mettre au courant s'étaient groupés autour de

---

Mais c'est peu que de se tromper ainsi: on fait plus, on se désespère quand d'homme on devient Dieu, en changeant de modification, mais non pas de nature et d'essence.

On trouve dans ces lignes exactement la doctrine qui se lit dans les livres bouddhistes. Mais ce témoignage n'est pas isolé. Le bouddhisme avait pénétré, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, sur les confins de l'empire romain. Clément d'Alexandrie, au troisième, nomme Bouddha et ses sectateurs. Saint Jérôme parle également des Bouddhistes sous le nom de Samanéens, et dès le milieu du second siècle, Porphyre décrivait sous le même nom leurs institutions monacales. La naissance de Bouddha, placée par les Chinois 1027 avant Jésus, ne peut guère être rapprochée en deçà de l'an 600 avant l'ère chrétienne.

L'auteur de l'ouvrage que nous avons sous les yeux cherche à prouver, au moyen de divers rapprochements, que les doctrines indiennes sont des reflets des idées bibliques. Quant aux dates, il se garde de les discuter, et pour cause; il se borne à affirmer que les livres indiens sont moins anciens qu'ils n'en ont l'air. Ses rapprochements sont curieux, mais ils ne prouvent rien. Quelques détails ont de l'analogie, mais les points essentiels diffèrent. Il n'est pas impossible cependant que les Juifs aient emprunté à l'Inde les dogmes de l'incarnation, de la trinité et de l'eucharistie, par l'intermédiaire de l'Egypte ou par tout autre, mais les Brahmes n'ont pu recevoir ces dogmes des Juifs, puisqu'à une époque qui correspond à celle où l'Inde racontait tous les *avatars* de Vichnou, il n'y avait aucune trace de ces dogmes dans les récits bibliques.

Un point sur lequel l'auteur et l'annotateur de ce mémoire eussent pu insister davantage, ce sont les rapports du bouddhisme et du christianisme. Tout le côté mystique du christianisme apparait chez les sectateurs de Bouddha. Le quiétisme, la contemplation, le martyre volontaire découlent beaucoup plus directement encore des doctrines de Bouddha que de celles de Jésus. Aussi les anachorètes et cénobites chrétiens sont-ils restés en arrière du sannyasis de l'Inde. Le christianisme n'a qu'un Siméon stylite, vivant de longues années immobile sur un fût de colonne; l'Inde en compte des milliers. Bouddha, en effet, devait réagir contre la chair beaucoup plus vivement que Jésus, entouré qu'il était des orgies amoureuses du culte de Siva, tandis que la Judée vivait chaste et réservée, beaucoup plus occupée d'avarice que d'amour. La réaction spiritualiste était d'ailleurs, à cette époque, un besoin universel de l'humanité. Les jouissances matérielles avaient acquis un certain développement, il s'agissait alors de relever les esclaves à leurs yeux et aux yeux du monde, en posant énergiquement la personnalité humaine au-dessus de la matière. Cette réaction spiritualiste, l'Orient l'a poussée à l'extrême. Pour se dégager plus complètement de la matière, il en a nié la valeur. Placé sur la terre pour se développer à la fois selon le corps et selon l'intelligence, l'Indou n'a développé qu'un seul côté de son intelligence; il s'est replié sur lui-même, et pour mieux s'annihiler dans la contemplation de l'infini, il a demandé à l'opium son ivresse engourdissante. Les religieux chrétiens n'ont pas dépassé le nenuphar.

Le christianisme a prêché le renoncement aux jouissances sensuelles; il a représenté quelquefois le monde comme livré au diable, notre globe comme une terre d'expiation et de larmes, mais le Bouddhisme va plus loin. Pour les sectateurs du philosophe indien, le monde est une illusion dont les hommes sont le jouet. C'est à ce rôle de jouet que le sannyasi veut échapper à tout prix; c'est pour cela qu'il se détache du monde et devient insensible à tout ce qui se passe autour de lui. Seulement chez les Indous, la matière n'abdique pas entièrement; ce n'est que dans la vieillesse et après avoir été époux et père que l'on se retire dans les bois pour vivre de la vie cénobitique et quiétiste.

Chez les peuples occidentaux les progrès des sciences rationalistes et le vif besoin d'action qui nous tourmente ont réagi rapidement contre ce quiétisme. Mais l'indolente Asie s'y est abandonnée sans contre-poids; elle en a été punie par l'immobilité intellectuelle. Elle possédait longtemps avant l'Occident la philosophie, divers arts mécaniques, la boussole, l'imprimerie, la poudre à canon, et aujourd'hui elle est obligée de recevoir de l'Occident ces arts, ces découvertes qu'elle n'a pas su perfectionner. Placée depuis des siècles au seuil de la civilisation, elle n'a pas su le franchir, courbée sous la doctrine immobiliste du renoncement et de la contemplation.

Le renoncement est une protestation contre l'inégale répartition des jouissances sensuelles, une réaction contre les préoccupations trop grandes de la matière, contre le culte de la nature physique, du Sivaïsme et du paganisme; mais cette doctrine n'a, comme toute protestation, qu'une valeur transitoire. La destinée de l'homme sur la terre c'est le développement intégral de ses facultés et des forces latentes du globe qu'il habite. Jésus, du reste, et saint Paul l'ont proclamé eux-mêmes, lorsqu'ils ont préconisé la sainteté de l'action et formulé cet axiome : Qui travail prie.

La Judée a opposé le fini à l'infini; elle a isolé Dieu de la matière pour mieux établir son existence; elle a fait l'analyse du monde. L'Inde, au contraire, a vu surtout l'ensemble des êtres; elle en a fait la synthèse et a confondu le monde avec Dieu. Ces deux formules ont été exagérées de part et d'autre, mais elles ne sont pas ennemies. Elles ne sont que le double aspect d'une chose unique, et, au fond, elles n'en forment qu'une seule.

On ne connaît encore que fort imparfaitement les écrits relatifs à la religion de Bouddha. C'est depuis une douzaine d'années seulement que les orientalistes possèdent les moyens d'étudier l'idiome thibétain, dans lequel ces livres sont écrits.

Le volume que nous avons sous les yeux contient de curieuses dissertations sur quelques établissements chrétiens qui auraient existé dans les Indes; mais en somme tout cela se borne à des conjectures. Le christianisme a évidemment passé par là, mais il ne s'y est jamais assis solidement; les quelques établissements fondés par les chrétiens sur les côtes n'ont eu qu'une durée éphémère, et les traditions chrétiennes ont fini par se fondre dans la masse de celle des religions de l'Inde, et cela d'autant plus facilement qu'il existait une certaine analogie entre les doctrines.

L'ouvrage du capitaine Wilford est confus du reste; il est fréquent en lacunes et en répétitions. Il mérite d'être lu cependant, mais avec quelque précaution. Ne pouvant compiler lui-même les matériaux des recherches qu'il avait entreprises dans les livres indous, il s'était adressé, moyennant finance à des pandits ou docteurs, qu'il avait pris soin auparavant d'instruire des traditions et mythologies de l'Occident. Ces pandits lui trouvèrent dans les Pouranas des légendes à peu près identiques aux nôtres. Mais, quand il voulut vérifier sur les textes, il s'aperçut que ces textes avaient été altérés par ses docteurs, et que ceux-ci avaient même pris la peine de forger des légendes entières, et qu'ils avaient substitué des feuillets dans les manuscrits. C'est Wilford lui-même qui rapporte le fait dans le *Mémoire sur le Christianisme dans l'Inde*, et avertit le public de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire les faits racontés par lui dans ses précédents ouvrages.

La traduction de M. Danielo est accompagnée de quelques planches représentant des croix bouddhiques, japonaises, etc., comparées à des croix chrétiennes. Mais ces croix sont ordinairement arborescentes, et il est facile de voir par quelles transitions ont passé celles qui se rapprochent de la croix chrétienne. Au reste, le rapport de l'arbre bouddhique avec la croix fût-il plus grand encore, il n'en faudrait rien conclure. La croix figure dans les monuments égyptiens antérieurs au christianisme et dans les monuments des anciens peuples de l'Amérique, au milieu desquels le culte de Jésus n'avait jamais pénétré.

J. FLEURY

CHRONIQUE DES THÉATRES. — Le drame de M. Eug. Sue, *Martin et Bamboche*, a obtenu hier, comme on devait s'y attendre, un magnifique succès à la Gaîté.

nombre de personnes se sont vues cruellement maltraitées. Les officiers craignant ce que ne ferait jamais la population de Ferrare sans le consentement du souverain, se font escorter par des patrouilles pour rentrer à leurs logements. Les postes sont doublés, personne ne sort plus de chez soi. »

La nouvelle de ces attentats a produit la plus vive irritation dans les Etats romains. Le correspondant du *Sémaphore*, en lui envoyant le récit de la *Pallade*, ajoute que le nombre des blessés est plus considérable encore que ne le dit ce journal; il fait part en même temps des craintes sérieuses que l'on commence à concevoir sur le maintien de l'ordre à Ferrare. D'un moment à l'autre les provocations des Autrichiens peuvent entraîner une collision dont on n'ose prévoir les conséquences. La modération du peuple de Ferrare est merveilleuse; il est à désirer qu'il conserve la même patience jusqu'au jour où la ville sera enfin évacuée par les troupes étrangères.

Du reste on écrit de Ferrare que la ville a résolu d'acheter 1 400 fusils, dont 1 100 pour le service de la ville et 300 pour la campagne. Une société s'est engagée à acheter une certaine quantité de fusils, en sorte de Ferrare aura 10 000 fusils à peu près, sans que le gouvernement ait aucun déboursé à faire. Le père Lacordaire est retourné en France sans avoir prêché. Le pape est parti ce matin pour Frascati; il reviendra ce soir et passera la revue de la garde nationale.

La feuille florentine la *Patria*, du 20, porte que Pie IX devant aller passer quelques jours à Subiaco, a prié le roi de Naples de se rendre à cette abbaye, située sur la frontière des Abruzzes, afin d'avoir une entrevue avec lui. Le roi hésite à répondre à l'invitation du pontife.

La même feuille publie un article relativement aux affaires du royaume des Deux-Siciles, contenant des détails horribles sur les atrocités commises par la police et par la force armée dans les Calabres.

C'est à Reggio, après le bombardement, que la troupe, les gendarmes et les douaniers se sont livrés aux plus affreuses barbaries.

Les douaniers, qui avaient d'abord fait cause commune avec l'insurrection, et qui avaient à se faire pardonner cette complicité, se sont montrés lâches et cruels comme tous les transfuges.

Les gendarmes avaient à se venger d'avoir été désarmés sans coup férir par le peuple, lors de la première explosion.

Aussi ont-ils frappé sans pitié et à tort et à travers sur tous les habitants qui leur sont tombés sous la main : à quelques malheureux *ils ont enfoncé des clous dans les tempes; à d'autres ils ont arraché les cheveux et la barbe poil à poil*. Et ce qui s'est passé ainsi à la face de tous n'est encore rien, dit-on, auprès des atrocités accomplies dans l'ombre et dans le silence des prisons.

Là, pour arracher des aveux aux détenus, on a eu recours à des tortures que n'aurait pas désavouées l'inquisition, de sinistre mémoire.

Le ministre de la police del Carretto avait envoyé à Reggio un certain Cioffi, le plus redouté et le plus ignoble de ses suppôts, et ce misérable paraît avoir tenu à justifier son odieuse réputation.

Ce n'est qu'à l'arrivée du procureur général de la justice criminelle Libetta, que ces sanglantes saturnales ont fait place à l'action d'une procédure à peu près régulière et que les victimes ont commencé à respirer.

On dit que les autorités de Messine ont ouvert une correspondance du consul anglais. Celui-ci en a donné immédiatement avis à l'amiral Parker, commandant de l'escadre qui est à Malte.

— Le premier acte du grand-duc de Toscane, après la prise de possession du duché de Lucques, a été l'abolition de la peine de mort dans son nouveau domaine.

A peine la notification connue, le peuple se porta en masse vers les boulevards où sont situées les prisons, et y trouva la guillotine toute montée et prête à fonctionner. C'était l'ex-prince qui, avant de partir, avait donné cet ordre au bourreau, croyant revoir bientôt ses bien-aimés sujets à la tête des Autrichiens.

Le peuple indigné traîna l'instrument du supplice sur une place des boulevards; et au nom de Dieu, seul maître de la vie des hommes, aux cris de *Vive Pie IX*! *Vive Léopold II*! *Vive l'indépendance de l'Italie*! on jeta la machine infâme pièce par pièce sur un bûcher ardent. Tous les beffrois de la ville sonnèrent le carillon, comme dans un jour de fête.

Le lendemain, avec des cordes on a traîné le couteau, que le feu n'avait pu consumer, jusqu'à Viareggio; et l'ayant transporté dans une barque, on l'a jeté dans les abîmes de l'océan.

Angleterre. — TEMPS D'ARRÊT DANS LA CRISE. — Pas de désastre nouveau à enregistrer aujourd'hui dans la Cité de Londres, d'après les journaux du 27; cependant les correspondances de Manchester annoncent la faillite de MM. Fairbridge et Ce, dans le commerce des Indes-Orientales, et de M. Lambert, maison qui faisait le commerce de l'intérieur. Ces deux faillites ne sont pas importantes. A Manchester, on s'attendait à ce que les opérations allaient recommencer, maintenant que l'on sait que le minimum du taux de la Banque et de 8 0/0.

Il y a eu à la bourse du 27, à Londres, meilleure disposition relativement à la négociation sur traites étrangères; généralement parlant, elles se sont bien placées. Il est arrivé aujourd'hui à la Banque de l'or de Hambourg, de Saint-Pétersbourg et d'autres parties du continent, jusqu'à concurrence de 13 à 14 000 000 liv. sterl.

— Les correspondances de Liverpool annoncent que les communications qui ont eu lieu entre le gouvernement et la Banque d'Angleterre, ont donné du ton aux affaires : l'anxiété est moins vive, et les affaires commerciales s'en sont généralement ressenties. Le coton a monté de 1/4 d. par livre. Les actions des chemins de fer ont été faites à des taux plus élevés, et il a été offert à la vente moins de fonds publics. Il paraît que l'on a renoncé au projet de meeting public.

— On lit dans le *Morning Chronicle* du 27 octobre : « Les quatre cinquièmes du peuple suisse se lèvent et s'arment non contre l'éducation des enfants catholiques par des jésuites, mais contre l'occupation des fonctions présidentielles et gouvernementales du Vorort de Lucerne par des jésuites démagogues. Sans doute, dans cette tentative pour le maintien de leurs droits, ils peuvent léser les droits des autres. Peut-il en être autrement dans une semblable lutte; mais cette circonstance ne diminue pas le sérieux, la solennité et la justice de la cause embrassée par les Suisses; de cette cause que les gouvernements de France et d'Autriche s'efforcent de desservir par de grandes et petites intrigues, par l'achat d'hommes et la vente d'armes. Chose étrange! les Français abhorrent le jésuitisme, et cependant toute la puissance et la richesse de ce grand et libéral pays sont employées à soulever les jésuites en Suisse; et si la voix publique ne fait pas erreur, aussi en Italie. Que la nation française y prenne garde! »

Etats-Unis. — Le *Times* dit avoir reçu des lettres et des jour-

Merendol, juge d'instruction au même siége;

Procureur du roi près le tribunal de première instance de Pamiers, M. Taupiac, substitut près le siége de Foix;

Juge au tribunal de première instance de Saint-Etienne, M. Point, juge suppléant au même siége;

Procureur du roi près le tribunal de première instance d'Oran, M. Robinet de Cléry, procureur du roi près le siége de Philippeville;

Procureur du roi près le tribunal de première instance de Philippeville, M. Bertauld, substitut du procureur du roi près le siége d'Alger;

M. Poultier, conseiller à la cour royale de Paris, remplira les fonctions de président de la chambre temporaire de cette cour, en remplacement de M. Grandet, appelé à d'autres fonctions.

— M. Edmond Halphen, maire du 2e arrondissement de Paris, membre du conseil général des hôpitaux et hospices civils, vient de succomber à la suite d'une courte maladie, à l'âge de 45 ans.

— Voici la liste des élèves nommés à l'école forestière, par arrêté ministériel du 27 octobre 1847, d'après le classement opéré par le jury d'examen, en exécution de l'ordonnance royale du 12 octobre 1840 :

1. Delau (Charles-Antoine). — 2. Cantegril (Jean-Baptiste-Marie). — 3. Clavé (Hippolyte-Jules). — 4. Lamarque (Marie-Louis-François-Alfred). — 5. [illegible] (Henri Marie). — 6. Marchal (Pierre-Constant). — 7. Delaire (Pierre-Antoine-Abel). — 8. Lambert (Alexandre-Etienne). — 9. Marchal (Eugène-Nicolas). — 10. Grandidier (Félix). — 11. Olry (Nicolas-Raymond). — 12. Mathagon (Henri-Louis-Ernest). — 12. Guichaud (Ernest-Ambroise-Augustin). — 14. Grillot (François-Auguste). — 15. Bousquier (François-Léopold). — 16. Bujon (Jean-François). — 17. Mauljean (Charles-Hippolyte). — 18. Schmutz (Pierre-Guillaume-Ernest). — 19. Villadit-Duchénois (Louis-Adalbert). — 20. Bouquet de la Grye (Jean-Jacques-Anatole). — 21. Niepce (Etienne). — 22. Clerc (Candide Joseph-Alphonse). — 23. De Bonnault (Arthur). — 24. Guerrier (Aquilin-Paul-Jacques). — 25. Meugniot (François-Richard).

L'ouverture des cours aura lieu du 1er au 5 novembre prochain.

Plusieurs candidats n'ont pas été admis parce qu'ils se sont montrés trop faibles dans les épreuves écrites, notamment sous le rapport littéraire.

— M. le ministre de la guerre vient, de concert avec M. le garde-des-sceaux, de charger une commission d'approprier à l'Algérie les codes français et les diverses lois civiles et criminelles qui s'y rattachent. Les travaux de cette commission seront dirigés par M. Henriot, conseiller à la cour royale de Paris et ancien procureur-général en Algérie.

— L'audience solennelle de rentrée est fixée, pour la cour royale et le tribunal de première instance, au mardi 3 novembre prochain. Les discours de rentrée seront prononcés : à la cour royale, par M. l'avocat-général Bresson; au tribunal, par M. l'avocat du roi Meynard de Franc.

— Les nouvelles agricoles de diverses parties de l'Alsace sont de nature à rassurer entièrement sur la récolte des pommes de terre tardives. Elles sont presque partout fort abondantes et de la meilleure qualité. La maladie, dont on avait signalé il y a quelques semaines la réapparition, est très restreinte : dans une foule de localités on n'en a plus trouvé de trace, et dans d'autres, c'est à peine si sur plusieurs hectolitres on rencontre une seule pomme de terre attaquée. Il est donc permis de croire que nous sommes délivrés de ce fléau, et que la riche récolte de pommes de terre que font nos cultivateurs se conservera intacte dans leurs caves.

— On écrit de Bologne, le 18 octobre :

« Le marquis Potenziani et M. Gennarelli, membres de la députation qui est venue offrir le buste de Pie IX, et le marquis Constabili, colonel commandant la garde civique de Ferrare, ayant voulu aller à Venise, ont été repoussés à la frontière du royaume lombardo-vénitien. C'est un nouvel acte d'hostilité de l'Autriche contre Rome. Les rigueurs augmentent dans toute la Lombardie. »

— On écrit de Toulon, le 23 :

« D'après des renseignements que nous avons lieu de croire exacts, l'escadre doit être répartie de la manière suivante sur les côtes d'Italie :

» Les vaisseaux l'*Océan*, à trois ponts, et l'*Iéna*, à Gênes; le *Friedland*, à trois ponts, à bord duquel flotte le pavillon de M. le contre-amiral Tréhouart, et le *Souverain*, à trois ponts, à la Spezzia; le *Jupiter*, à Porto Ferrajo; la frégate à vapeur le *Panama*, à Gênes; la frégate à vapeur le *Cacique*, à la Spezzia.

» Les deux frégates à vapeur le *Descartes* et le *Magellan*, qui ne sont pas revenues dernièrement avec l'escadre, sont en observation, l'une dans l'Adriatique et l'autre dans la baie de Naples.

» M. le vice-amiral prince de Joinville a dû se rendre à Civita-Vecchia avec la corvette à vapeur le *Titan*. »

CATASTROPHE A CHERBOURG. — Un accident horrible vient de jeter la consternation dans le port militaire de Cherbourg. Voici les détails que la correspondance de la *Gazette des Tribunaux* lui transmet à la date du 25 octobre :

« Aujourd'hui, à midi, dans la cale Chantereine, on procédait à la mise à la mer d'un *bateau poste*. Le lancement de ces sortes de bâtiments ne ressemble en rien à celui des vaisseaux ordinaires. Ces derniers, retenus par un seul câble qui se déroule, sans danger pour personne, au moment où le dernier coup de masse fait tomber la dernière pièce qui les arrête, descendent par leur propre poids, sans être retenus ni dirigés, et vont se plonger dans les flots, d'où ils se relèvent majestueusement par la seule force de leur construction. Un *bateau poste* doit glisser sur son *bert*, et comme arrivé dans la mer, il roulerait sur lui-même sans direction, il est retenu par de forts cables enroulés, autour de cabestans nombreux qui le retiennent, modèrent son impulsion et l'arrêtent au point déterminé.

» Neuf cabestans avaient été disposés sur trois lignes, d'énormes câbles et de puissantes chaînes venaient s'attacher à des ancres profondement enfoncées dans le sol. La dernière, en arrière des autres et à laquelle se rattachait tout le système, semblait devoir présenter toutes les garanties de résistance possible, lorsque tout à coup, chose inouïe! sa tige s'est brisée, non les bras, ce qui se concevrait, mais la tige, d'un diamètre de plus de quinze centimètres, s'est rompue dans le sens de l'action exercée sur elle. Aussitôt, et dans un instant plus rapide que la pensée, le *bateau poste*, chargé d'ailleurs de lest, a pris sa course avec une effrayante rapidité, les câbles et les chaînes ont dérapé, les cabestans, malgré l'effort de 200 ouvriers qui les manœuvraient, ont déviré et les barres d'anspec, de trois mètres de longueur, en chêne, entraînées dans cette rotation furieuse, ont brisé, broyé dans leur choc irrésistible, les malheureux ouvriers qui s'y trouvaient

[illegible] leviers en cœur bois de chêne mus horizontalement avec une vitesse incalculable; tout ce qui se trouvait dans leur sphère d'action devait être tué ou grièvement blessé; un des cabestans s'est même renversé sur ceux qui le servaient. Les barres d'anspec ont été brisées comme de faibles baguettes.

» Il y a bien des malheurs à soulager. Espérons que tous les devoirs seront remplis, et que la pitié publique ne fera pas défaut à tant d'infortunes. Une souscription a dû s'ouvrir chez M. Morin, notaire et maire de Cherbourg, et chez tous les notaires de la ville. »

M. le ministre de la marine, dit le *Moniteur parisien*, a pris des mesures pour que les malheureuses familles des victimes reçussent les secours auxquels elles ont droit.

BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS A BERLIN POUR PROCURER DU TRAVAIL. — Nous avons parlé, il y a quelques jours, de la décision prise par le conseil municipal de Berlin, de créer, sous le patronage et la direction de l'administration de la ville, des bureaux qui, sous le nom de *bureaux de renseignements*, seront chargés de fournir aux classes ouvrières toutes les informations qu'ils auront pu recueillir sur le travail existant et les moyens de trouver une occupation rémunératrice dans les diverses branches d'industrie. Les explications nouvelles, fournies à ce sujet par les journaux allemands, donnent à cette institution une portée plus grande qu'elle n'en paraissait avoir au premier aspect. Non-seulement les *bureaux de renseignements* se substituent aux entreprises particulières actuelles, connues sous le nom d'*agences de placements*, mais ils se posent les intermédiaires entre l'entrepreneur d'industrie qui a de l'ouvrage à faire exécuter, et l'ouvrier qui cherche de la besogne; entre le chef de famille et le domestique qui cherche à louer ses services.

Toutefois, comme le fait remarquer la *Gazette de Cologne*, il ne s'agit pas de constituer la commune en pourvoyeuse obligée de travail, mais seulement de rapprocher et de mettre en rapport l'offre et la demande de celui-ci dans la limite de ce qui existe.

Des bureaux du genre de ceux qui viennent d'être organisés à Berlin, ont temporairement existé, l'année dernière, à Amsterdam et dans beaucoup d'autres villes de la Hollande. Quoiqu'ils fussent dûs exclusivement à l'initiative d'associations philanthropiques, et offrissent par conséquent moins de sécurité que s'ils eussent été placés sous la direction de l'autorité, ils ont donné d'excellents résultats.

Il est impossible de méconnaître l'importance d'une semblable institution, d'autant plus digne d'imitation qu'elle est d'une réalisation facile dans les plus petites localités, comme dans les plus grandes. A cette heure combien de pauvres filles, jetées sur le pavé des grandes villes, sans autre garantie que le caprice d'un maître qui croit avoir tout fait lorsqu'il leur a payé le salaire convenu, se retrouvent sans place et sans guide, et sont conduites à la honte après s'être vu extorquer leurs petites économies et jusqu'à leurs hardes, pour payer de trompeuses promesses. Combien d'ouvriers probes et actifs qui retombent à la charge de la commune ou sont menés au crime en présence d'un travail abondant, qu'ils avaient vainement cherché et qui leur eût assuré le salaire nécessaire à leur subsistance.

Les bureaux établis à Berlin seront, en outre, une garantie pour les maîtres et un correctif à la coupable insouciance que beaucoup d'entre eux apportent dans le choix des personnes qu'ils admettent au sein de leurs familles. Dans beaucoup de grandes maisons, la première condition imposée à l'entrée d'un nouveau domestique, c'est qu'il puisse, sans de trop grandes réparations, revêtir la défroque de son prédécesseur. Quant au caractère moral et aux antécédents du nouvel admis, on s'en informera après, s'il y a lieu.

L'ouvrier ou le domestique qui auront commis une action coupable dans le service qu'ils quittent, éviteront de se présenter devant le bureau pour réclamer du travail. Les rapports d'intérêt qui s'établiront entre les travailleurs et l'autorité; la certitude que celle-ci les surveille, sera pour eux un nouveau stimulant au zèle et à la probité, une garantie nouvelle ajoutée au système des livrets.

(*Indépendance belge.*)

MOEURS CORSES. — RENCONTRE DE BANDITS ET DE GENDARMES. — On nous écrit de Corte :

« L'on sait que l'un des principaux fléaux de la Corse, et ils sont nombreux, est cette ridicule et immorale admiration qu'y inspirent ces bandits fameux, qui se font appeler les Rois de la Montagne. Depuis quelques années, ce préjugé fatal commence à perdre de son empire, et, coup sur coup, il vient de recevoir dans notre arrondissement deux rudes atteintes.

» Il y a peu de temps, quatre gendarmes étaient en vue d'Aïté près Corte, conduisant avec eux un bandit sur lequel ils avaient mis la main, lorsque des makis bordant la route retentit le cri : Arrêtez! Les gendarmes cherchent à voir quel individu a poussé ce cri, et ne le distinguant pas, continuent leur route.

» A quelques pas de là, ils rencontrent l'huissier d'Aïté, à qui ils demandent s'il a entendu ce cri et d'où il est parti. Alors, cet officier ministériel, courageux à demi, et c'était déjà beaucoup, indique de la main les makis d'où était sortie cette voix, et fait comprendre, en agitant deux de ses doigts, qu'il y a là deux individus cachés.

» L'un des trois gendarmes, le brigadier Serra, se dirige vers l'endroit indiqué en prenant à droite, et envoie ses deux camarades, les nommés Houteil et Raffaeli, sur la gauche. Les individus qui avaient crié : Arrêtez! étaient les bandits Guidi et Raffali; ils se replient et prennent position chacun à l'un des côtés opposés d'une chapelle en ruines.

» Bientôt un coup de feu retentit, et le gendarme Houteil tombe frappé mortellement par une balle qu'a dirigée le bandit Raffali. Guidi, qui croit son camarade en face des trois gendarmes, quitte sa position pour le secourir; mais, voyant le gendarme mort, il crie à Raffali de s'emparer du fusil abandonné, ce que Raffali fait à l'instant.

» Cependant, derrière Guidi s'avançait le brigadier Serra qui fait feu à son tour sur le bandit. Guidi, mortellement atteint, tombe, se relève, décharge son arme sur Serra sans le blesser et expire.

» Raffali était entré dans la chapelle en ruines et s'apprêtait à une vigoureuse résistance, quand un troisième gendarme s'avance derrière lui, et au moment où il allait faire feu sur le brigadier Serra, placé en face de lui, le saisit au corps et le force à se rendre.

» Pendant ce temps (et c'est là que se place le fait que nous signalions au début de ce récit comme d'un bon augure pour l'avenir de la Corse), le gendarme resté à la garde du bandit qu'il conduisait à Corte avec ses camarades, voulant venir au secours de ces derniers, mais n'osant abandonner la garde du prisonnier qui lui avait été confié, se trouvait dans une grande perplexité, quand il voit accourir le maire d'Aïté qui lui dit qu'il se charge du captif, appelle à lui quelques-uns de ses administrés et garde le bandit arrêté jusqu'au retour du brigadier Serra et de ses gendarmes, avec leur nouvelle proie.

» Hâtons nous de dire que le brigadier Serra a été récompensé de sa

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Remède contre la rage.

Un de nos amis, le vicomte de T., nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Plusieurs journaux racontent encore aujourd'hui deux morts cruelles, causées par l'hydrophobie. Pratiquée à temps et très profondément, la cautérisation est un préservatif certain, et il faut *toujours* y avoir recours ; mais si elle n'est pas exécutée assez promptement, si elle ne l'est que d'une manière incomplète, ou ne l'est pas du-tout, par la fatale sécurité de la personne mordue, comme dans ces deux derniers exemples, le mal éclate et l'infortuné succombe dans des souffrances atroces. Il paraît certain cependant qu'il existe plusieurs remèdes capables, non-seulement de prévenir l'explosion du mal, mais de l'arrêter après qu'il a éclaté.

Le sieur Piot, habitant de la commune de Dry, Loiret (à une lieue et demie de Meung, station du chemin d'Orléans à Tours), vend depuis quarante ans, on pourrait presque dire donne, au prix modique d'un franc, une composition qui passe dans le pays pour un préservatif infaillible. On cite même un sieur Isaac Guerin, cultivateur, qui aurait été guéri, il y a quinze ans, après deux accès caractérisés. Vivant encore, cet homme jouit d'une santé parfaite, seulement on ne peut lui rappeler la terrible épreuve par laquelle il a passé sans lui causer la plus pénible émotion. Pour mon compte, je viens d'avoir pendant quinze jours sous les yeux plusieurs chiens qui, mordus le premier de ce mois et traités par le remède du sieur Piot, se portaient encore à merveille samedi 23. Les deux plus maltraités ont seulement éprouvé, le huitième jour, une tristesse maladive qui s'est dissipée le lendemain. Ne pensez vous pas, Monsieur, qu'il conviendrait de faire expérimenter cette recette à l'école vétérinaire d'Alfort et dans les hôpitaux, pour en acheter le secret si les essais confirment l'opinion qu'il me semble déjà permis de concevoir sur son efficacité? Le sieur Piot, qui, sans être riche, se contente de vendre 4 fr. la dose nécessaire pour un animal ou un homme, communiquerait certainement sa recette moyennant un prix très modéré. En attendant que l'on fasse les expériences et qu'on acquerre la précieuse formule, je puis vous en donner pour rien deux presque identiques entre elles, bien que venues de côtés différents, et tout porte à le croire, fort semblables, sinon identiques aussi à celles du sieur Piot, qui contient, on le sait déjà, du vinaigre, de l'ail, de la rhue, etc.

Première recette.

— Une poignée de rhue.
— Id. de la seconde peau de l'églantier.
— Id. de paquerettes ou marguerites sauvages.
— Le blanc d'un très gros poireau coupé par morceaux. Les plus gros poireaux sont les meilleurs.
— Cinq ou six gousses d'ail.
— Cinq ou six morceaux de la plus blanche fiente de poule (phosphate de chaux).
— Après avoir bien pilé le tout ensemble, on y joindra une cuillerée à bouche de sel commun que l'on pilera avec les herbes.— On y mettra huit cuillerées de bon vinaigre blanc, que l'on mêlera avec les herbes pilées, qui doivent baigner dedans.— On laissera le tout bien couvert infuser dans un pot, du soir au lendemain matin. On le pas-

[...] grande poignée de rhue ; en ôter les bâtons.
— Une poignée et demie de paquerettes, feuilles, fleurs et racines.
— Un demi-pied de racine de scorsonnère ; laver les paquerettes et la scorsonnère. — Une douzaine de gousses d'ail. — Le blanc et la racine de quatre brins de poireaux qui n'aient pas été transplantés (si l'on peut). — Une poignée de menue sauge ; en ôter les bâtons.
— Un verre de vinaigre.
— Gros comme un œuf de pigeon de gros sel ; piler le tout dans un mortier, en commençant par l'ail et la scorsonnère, les paquerettes et ensuite les autres herbes, y mêler le vinaigre, mettre le sel au milieu du marc et l'en couvrir ; laisser le tout infuser pendant une nuit. On exprime ensuite le jus, dont on donne un demi-verre à boire au malade, et l'on remet le reste sur le marc pour panser la plaie pendant neuf jours, deux fois par jour. Avant de panser la plaie, il faut la laver avec du sel et du vinaigre, et la frotter rudement avec de grosse filasse jusqu'à ce qu'elle saigne; ce qu'il faut renouveler chaque fois qu'on panse la plaie. Il faut prendre le remède intérieurement une fois seulement, et faire marcher le malade peu de temps après l'avoir pris. S'il y avait eu plusieurs accès, il faudrait doubler la dose et renouveler jusqu'à guerison. Pour une femme enceinte, on mettrait, au lieu de rhue, environ une once d'écailles d'huitres calcinées et pulvérisées. Pour un petit enfant, on lui fait prendre le plus qu'on peut, et le reste à la nourrice, s'il tète encore.

Cette dernière préparation a été expérimentée il y a trois ans, par le baron de T..., sur un chien qui, mordu par un animal enragé, en a été quitte pour trois accès de tristesse, dont un le huitième jour ; mais ce chien (encore vivant aujourd'hui) ayant été cautérisé au nez et n'ayant peut-être pas reçu d'autres blessures, le fait ne peut guère être invoqué comme preuve concluante. Le remède du sieur Piot se prépare à l'avance et peut se conserver un an, sinon plus.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bacqueville. — M. H. — Nous expédions. — Total : 86 fr.
Châteauroux. — M. B. — Reçu les 83. 50. — Remerciements à tous. — Nous allons expédier.
Laflèche. — M. B. — Reçu les 39. — Il faut prendre garde au *simplisme*, et bien observer la tendance des faits de la polit. aujourd'hui; — et puis il ne faut pas oublier que l'action du milieu peut amoindrir, mais non pas annuler la resp. ind. qui découle toujours du libre arbitre.
En voyage. — M. G. — Nous allons expédier. — Courage à M. N. et V. de B...
Libourne — M. G. — Nous avons vu M. D., et l'avons cordial. accueilli. — Reçu les 24 — Remerciements à MM. G. et L. — Nous expédions.
Au *Gl.* du H.-R. et au *Gu.* de S.-Quentin. — Remerciements cordiaux pour les ann. spontanées de notre alm.

Marchés.

Marché Saint-Antoine du 26 octobre. — Foin, 1re 66 à 67; 2e 63 à 64; 3e, »» à »». — Luzerne 1re »» à 68; 2e »» à 65; 3e »» à »». — Trèfle 1re »» à 55; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re »» à 32; 2e »» à 30; 3e »» à »». — Paille de seigle 1re »» à 35; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille d'avoine 1re 64 à »»; 2e »» à 55; 3e »» à »».

Marché St-Martin du 27 octobre. — Foin 1re 68 à 70; 2e 65 à 67; 3e »» à »». — Luzerne, 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e, »» à »». — Trèfle; 2e »»; 3e »». — Paille de blé 1re 29 à 32; 2e 26 à 28; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re 35 à 37. Paille d'avoine, 2e »».

Marché de Sceaux, 25 oct. — Bœufs : amenés, 1180 ; vendus, 1078 ; poids moyen, 336; 1re q., 1,16 ; 2e, 1,04 ; 3e, 0,90. — Vaches : amenées, 514; vendues, 479; poids moyen, 245; 1re, 1,10; 2e, 0,94; 3e, 0,80. — Veaux : amenés, 432; vendus, 308; poids moyen, 57; 1re, 1,60; 2e, 1,40; 3e, 1,20. — Moutons : amenés, 12026; vendus, 11430; poids moyen, 18; 1re, 1,36; 2e, 1,16; 3e, 0,96.

MARCHÉ DE NANGIS du 27 octobre. — Veaux 282, vendus de 1,30 à 1,60. Bœufs, 28; vendus de 1,00 à 1,10. — Vaches 5, vendues de 0,90 à 1,00. — Moutons, 115; vendus de 0,80 à 1,00. — Porcs, 10; vendus de 1,20 à 1,30.

Grains. Blé froment, 173 hectolitres au prix moyen de 22 fr. »» c. l'hectolitre; avoine, 163 d°, 11 fr. 30 c.; méteil d'orge, 12 d°, 14 fr. »» c.; vesce, »»-»» d°, »» fr. »» c.; seigle, »» d°, »» fr. »» c.; haricots, »-»» d°, »» fr. »» c.; lentilles, »-»» d°, »» fr.; pommes de terre, » d°, » fr. »» c. — Blé sans variation. — Hausse sur l'avoine de 65 c.

Taxe du pain : 1re qualité, 34 c. le kilog. ; 2e qualité, 29 c. id.
Marché ordinaire, vente facile.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 19 octobre. — F. DERVELOY, marchand de cuirs, rue de La Harpe, 103. Juge-comm., M. Talamon; syndic prov., M. Blé, rue des Bons-Enfants, 32.

Du 26 octobre. — J. TREMBLAIS, charcutier, rue Sainte-Marguerite-Saint-

NAPLES. au C. dr cours	»	»»	»»	ROM.	D°C. 100	»»	»»	C. du Nord	»»
Récep. Rotsch.	»	100	50	BELG. 2 1/2	»	»»	»»	Paris-Hav.	»» »»
ESP. Dette act.	»	»»	»»	— 4 1/2	»	»»	»»	Mep.-Féc.	»» »»
— — pass.	»	»	»»	— d° 1840	»	»»	»»	Boul. à Am.	»» »»
— 3 p. 0/0.	»	38	1/2	— d° 1842	»	99 »»	»»	Orl.-Bord.	445 »»
Dette intérieure	»	»»	»»	— Banque	»	»»	»»	Mont. à Tr.	»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»»	»»	— d° Em. 1841	»	»»	»»	Paris-Lyon	393 »»
HOLL. 2 1/2	»	»»	»»	PIEMONT	»	1147	50	Bord-Teste	»» »»
HAITI	»	250	»»	AUTRICHE	»	»»	»»	Zinc V. M.	»» »»
								Lin Maber.	»» »»

Union linière... »» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »».

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	936 25	Orléans à Vierzon.	537 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	515 »»	Bordeaux à Cette..	443 75
Paris à Orléans...	1171 25	Marseille à Avign.	598 75	Nord	536 25
— à Lyon.....	393 75	Paris à Strasbourg	396 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 74 fr.; 2 derniers mois, 64 fr.; 8 premiers mois 1848, 61 fr.
Narbonne, 51 fr. — Béziers, 51 fr. — Bordeaux, 60 fr.
Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, courant du mois et 2 derniers mois, 102-50 à 103; 4 premiers mois 1848, 103 à 104.
Huile épurée, 109.
Savon disponible, belle qualité, 104 à 105.
Lille. — Colza, 87-50. — Lin, »».

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 29 octobre.

8 h. »/» OPÉRA.—La Favorite.
7 h. »/» FRANÇAIS.—1re repr. : Les Aristocraties.
» h. »/» ITALIENS.—
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—1re repr. : Le Braconnier, l'Ambassadrice, Caquet.
6 h. 1/4 ODÉON.—Le Legs, l'Homme propose, Regardez.
6 h. 3/4 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE.—Partie à Trois, le Chevalier d'Essonne, Passé Minuit.
7 h. »/» VARIÉTÉS.—L'Homme aux 160 Millions, l'Oncle Baptiste, Mousquetaire, la Filleule à Nicot.
6 h. 1/4 GYMNASE.—Daranda, Geneviève, le Réveil, la Vie en partie double.
6 h. 1/4 PALAIS-ROYAL.—1re repr. : L'Ordonnance du Médecin, la Rue de la Lune, Brelan, Frisette.
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »/» AMBIGU.—Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. »/» GAITÉ.—Simon-le-Voleur.
6 h. 1/2 COMTE.—Premières armes, la Vallée, le Parapluie, la Pie.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
5 h. »/» FOLIES.—Premiers Beaux Jours, Revue, Mlle Faribole, le Bonheur.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS.—Polkette et Bamboche, les Folies, Cadeau, Amours.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS.—Fil du Diable, Pauvre Jeanne, les Charpentiers.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton. —De 9 h. à la nuit.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).— Roméria. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 29 OCTOBRE.

Anniversaire du 29 Octobre.

Le ministère du 29 octobre entre aujourd'hui dans sa huitième année. Qui eût osé, lorsqu'il vint au monde, lui prédire une telle longévité? Ne se rappelle-t-on pas que, jusqu'à son avènement, de nombreux cabinets s'étaient successivement culbutés, et n'avaient eu qu'une existence éphémère? Ces divers ministères s'efforçaient de produire une politique plus ou moins déterminée, mais toutes ces politiques étaient inapplicables ou dangereuses. Etonnant contraste! Le ministère du 29 octobre, dont la politique est toute négative, dont le principal caractère est de n'en point avoir, se maintient depuis sept ans aux affaires!

Ce phénomène singulier n'indique-t-il pas quelque changement dans les dispositions intellectuelles et morales de la France? Eh quoi! pendant les dix premières années qui ont suivi la révolution de Juillet, l'effervescence des esprits ne laissait au pouvoir qu'une courte durée; on semblait chercher un système qui fût la conséquence et la réalisation de 89 et de 1830; on essayait tour à tour les hommes et les idées, sans jamais être satisfait! Et voilà qu'à cette effervescence politique ont succédé sept années de calme plat!

Est-ce donc que la France aurait trouvé ce qu'elle désire? Est-ce que nous aurions enfin réalisé les généreuses aspirations de 89 et de 1830? Est-ce que le cabinet du 29 octobre serait le dernier mot de nos destinées? Est-ce que la société française serait satisfaite, comme la majorité parlementaire? — Ou bien, cette longévité ministérielle ne serait-elle pas plutôt le résultat de l'indifférence politique, le fruit de toutes les déceptions antérieures?

Ce qu'il y a de certain, c'est que le cabinet du 29 octobre exprime et représente très bien la situation actuelle, situation transitoire, terne, décolorée, dans laquelle l'esprit public languit et la politique s'éteint, abandonnant la société à l'intérêt dynastique et à la féodalité financière. Le 29 octobre est un mannequin qui prend toutes les positions que lui donnent les familles régnantes et les barons de la finance. Faut-il s'étonner qu'il dure depuis sept années? Il s'est conservé tout ce temps, précisément parce qu'il n'a pas le plus léger souffle de vie.

S'il avait eu la moindre étincelle morale, ah! que de bien il aurait pu faire dans l'espace de sept années! Que de grandes et utiles choses il aurait pu accomplir pendant ce laps de temps, avec un instrument aussi puissant que l'unité française, avec les dix milliards de budgets qui ont passé par ses mains! Que de plaies il aurait pu cicatriser, que de douleurs il aurait pu guérir, non-seulement dans les masses laborieuses, mais encore dans les classes qui possèdent et qui dirigent le travail! — Hélas! pourquoi faut-il que toute son histoire se résume par ce monosyllabe accusateur: Rien! Rien! Rien!

Mais la France et l'humanité ne sont point rivées à ce *rien* ministériel, malgré sa persistance septénaire; alors même qu'elles paraissent se reposer, il se fait en elles un travail latent d'idées et de sentiments, qui prépare l'avenir. Cette élaboration intellectuelle et morale s'opère dans la profondeur des consciences, dans ce domaine intime sur lequel les ministères n'ont pas de prise.

Pendant que le monde officiel est en proie au désillusionnement, aux déceptions, au scepticisme politique; pendant que la corruption gagne les âmes faibles, et que le ministère s'efforce de la faire pénétrer dans le corps administratif et dans le pays légal, que se passe-t-il? — Les esprits les plus clairvoyants se frayent des voies nouvelles, et comprennent que c'est dans l'organisation même de la société qu'il faut porter la lumière. Les âmes les plus généreuses font appel à la probité, qui est le sentiment de la justice et du droit pour tous, et surtout pour les classes déshéritées. Les couches profondes de la société commencent elles-mêmes à ressentir une sorte de frisson électrique, et elles interrogent en secret ce vieux bon sens, ce sens commun et universel, source intarissable d'où doivent jaillir une science et une pratique dont nos sophistes officiels ne se doutent guère. En un mot, la France et l'humanité, se sentant la tête dans les ténèbres et les pieds dans un marais fangeux, cherchent un autre soleil, prennent une autre route, afin d'arriver à ces régions fraternelles et heureuses que le christianisme et la Révolution française ont signalées du haut de la croix et du haut de la Montagne!

Voilà à quoi servent l'indifférence et le calme plat dont le cabinet septénaire est l'expression. Et c'est ainsi que, par une combinaison providentielle, l'égoïsme le plus rétrograde concourt au progrès; c'est ainsi que la mort enfante la vie; c'est ainsi que ce qu'il y a de pire au monde peut être utile à quelque chose!

Projet de révision du Pacte fédéral (1).

Sous ce titre, nous recevons de notre correspondant de Berne la lettre suivante, qui nous paraît de nature à éclairer la grave question du remaniement de la Constitution helvétique. Nous la publions cependant sous réserve d'un examen approfondi de notre part.

Berne, ce 24 octobre 1847.

Monsieur le Rédacteur,

Vous vous rappelez, Monsieur, que, dans la séance du 16 août dernier, la Diète a nommé une commission de 14 membres choisis dans son sein et chargés de faire des propositions sur la révision du pacte. Cette commission ne s'est assemblée qu'une seule fois, et a décidé d'ajourner ses travaux jusqu'à ce que la Diète eût exécuté ses arrêtés contre le Sonderbund. Comme cette exécution ne se fera pas attendre, je crois le moment opportun pour remplir la promesse que je vous ai faite dans le temps, relativement à un projet de révision du pacte, d'autant plus qu'actuellement les séances de la Diète sont interrompues par suite du départ des représentants fédéraux pour les cantons du Sonderbund. Je me mets donc à l'œuvre et vais tâcher de vous exposer les principales bases que je voudrais voir donner à un nouveau pacte fédéral. Je supprimerais tous les détails qui ne seraient pas absolument nécessaires.

Ici, tout d'abord, se présente la question de savoir si 1° la Suisse resterait ce que les temps l'ont faite, une *république fédérative* composée de 22 cantons souverains, exerçant tous les droits qui ne sont pas expressément cédés au pouvoir fédéral; si le territoire actuel de la Suisse doit être conservé intact ou non.

S'il est une vérité bien démontrée, c'est qu'en Suisse le fédéralisme repose essentiellement sur l'histoire: les limites des cantons sont l'œuvre des siècles passés; quelquefois même, ces limites ou frontières sont tellement bien déterminées par la nature qu'il serait absurde de les changer. C'est ce qui est surtout vrai des cantons d'Uri, d'Unterwalden et de quelques autres encore. Il n'en est pas de même de certains cantons, dont les parties fort hétérogènes n'ont été réunies que très tard sous un seul et même gouvernement cantonal. Le canton de Berne peut servir ici d'exemple. Cette république, autrefois si puissante, perdit en 1798 le pays de Vaud et l'Argovie, en échange desquels elle reçut, en 1815, Bienne et l'évêché de Bâle, ce qui fit dire aux patriciens bernois qu'en retour de leur cave et de leur grenier on leur avait donné un mauvais galetas. Or, cette réunion de l'évêché de Bâle au canton de Berne donnait un même gouvernement à deux populations essentiellement différentes par la langue, les lois, les mœurs et en partie par la religion; c'était là une de ces idées malheureuses de la diplomatie, dont les fruits amers se font encore sentir aujourd'hui. Le moment ne serait-il pas venu de corriger sous ce rapport ce qui a été fait par les traités de Vienne? Je le pense, et c'est sous l'empire de cette croyance que je soumets à votre appréciation les changements suivants, que je voudrais faire subir au territoire des 22 cantons.

Les cantons entièrement catholiques de Lucerne, Uri, Unterwalden, conserveraient leur territoire actuel. Appenzell continuerait à être divisé en deux Etats, Appenzell-intérieur, catholique, et Appenzell-extérieur, protestant.

On détacherait du canton de Schwytz les districts extérieurs d'Einsiedlen, de la Marche, de Pfaeffikow et de Wolleraw, peuplés de 21 000 habitants catholiques, pour les joindre au canton de Zug, qui serait en outre augmenté du district catholique de Muri (14 000 hab.), faisant actuellement partie du canton d'Argovie. Le premier de ces changements est une conséquence de l'antipathie qui existe entre les habitants de l'ancien pays de Schwytz et leurs anciens sujets des nouveaux districts; quant au district argovien de Muri, il appartient par sa position au canton de Zug.

Les vallées italiennes de Misocco, de Calanca, de Bregaglia et de Poschiavo (11 000 habitants, dont 8 000 catholiques), dans les cantons des Grisons, seraient réunies au canton italien et catholique du Tessin. Les Grisons recevraient, en échange, le district Saint-Gallois de Sargens, habité par 15 000 catholiques. On détacherait encore de Saint-Gall le district catholique du Gaster (8 000 habitants) qui serait réuni au canton protestant de Glaris.

Par suite de ces changements, le canton de Saint-Gall perdrait une population de 23 000 âmes; mais il y gagnerait la paix confessionnelle, les protestants n'étant plus en minorité.

On réunirait au canton de Schaffhouse le district thurgovien de Diessenhofen (3 000 habitants), et le district zuricois d'Audelfingen (16 000 habitants).

Bâle-ville et Bâle-campagne ne formeraient plus qu'un seul et même Etat dont on détacherait les districts catholiques à l'Ouest (9 000 habitants), pour les réunir au canton de Soleure. Ce dernier Etat obtiendrait encore le district bernois de Laufon (allemand et catholique), habité par 5 200 âmes; mais il céderait au canton de Berne le district protestant du Boucheggberg (71 000 habitants).

(1) Voir la *Démocratie pacifique* des 9 et 18 septembre dernier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 30 OCTOBRE.

REVUE LITTÉRAIRE.

Œuvres poétiques de A. BIGNAN; 2 gros volumes in-8°. Paris, Imprimeurs-unis, quai Malaquais, 15. — **Bruits du Siècle**, par LÉON MAGNIER; 1 vol. in-12, *ibid.* — **Dieu et Patrie**, par E. G. CEI; 1 vol. in-18. Réné, rue de Seine, 32.

Parmi les poètes, il en est qui reçoivent leur inspiration du sentiment. Ce qui les entoure les attendrit ou les indigne, les ravit ou les repousse, et leurs impressions s'enchassent naturellement dans la forme métrique. Ils sont émus et ils chantent. Ce sont les poètes d'instinct. Ils n'observent pas ce qu'ils peignent, ils le sentent. Une jeune fille qui aime n'observe pas son amant, elle le regarde; elle n'analyse ni son extérieur ni ses actes, et cependant elle sait tout de lui. C'est ainsi qu'agissent les poètes d'instinct. Leur sensibilité est si délicate qu'un simple coup d'œil leur suffit pour comprendre et se donner la puissance de reproduire. On les reconnaît dans leurs œuvres à une émotion plus profonde et plus communicative, à une couleur plus franche, plus spéciale, à une plus grande originalité. Ce ne sont pas toujours des grands poètes; la forme, la patience peuvent leur manquer, mais les grands poètes ne sortent guère que de leurs rangs.

D'autres, au contraire, ne naissent pas artistes, ils le deviennent par désir de la gloire, par ambition, imitation, amour de la poésie. Ceux-là sont essentiellement observateurs. Ils étudient les procédés, les prédilections de leurs modèles, ils imitent leurs expressions, leur manière, ils essaient de toutes les formes. Ils ont pour eux l'art et l'habileté, mais souvent aussi la sécheresse et la tendance au lieu commun. Leur sensibilité s'évapore, leur coloris s'affaiblit à passer par le vers, tandis que ces facultés y gagnent chez le poète d'instinct, comme le diamant qui brille mieux, enchâssé dans l'or. Artistes de second ordre, ils ne laissent pas cependant de s'élever à de grandes hauteurs lorsqu'ils sont heureusement doués et qu'ils savent approprier leurs sujets et leurs genres à la tournure de leur esprit, et racheter par la perfection de la forme ce qui leur manque du côté de l'inspiration, témoin Casimir Delavigne.

M. Bignan et M. Léon Magnier, bien que fort divers de tendance et de faire, appartiennent l'un et l'autre à cette seconde catégorie d'écrivains.

M. Bignan a écrit une immense quantité de vers. Corneille, quelque part, se vantait d'avoir mis quarante mille vers à la scène. M. Bignan, quoique jeune encore, le laisse déjà bien loin derrière lui. Il a traduit en vers l'*Iliade* et l'*Odyssée*, ce qui suppose trente mille vers au moins. Les deux volumes que nous avons sous les yeux en contiennent bien dix sept mille. Toutes les académies et sociétés littéraires de France ont couronné quelqu'une des nombreuses productions que le fécond écrivain envoie à leurs concours. M. Bignan aime à prendre toutes les formes: le récit, le chant lyrique, la description, le badinage de l'épître, l'enthousiasme de l'ode, et même les langueurs de l'élégie. On sent qu'il éprouve un véritable bonheur à faire manœuvrer les rimes, à couper des hémistiches, à aligner des vers de toute forme et de toute nature. C'est là ce qui le séduit surtout de la poésie. La preuve, c'est qu'il prend ses sujets parmi ceux qui sont généralement connus; qu'il a entrepris un poème de six chants sur la chasteté de Joseph; un autre de six chants sur l'enlèvement d'Hélène; un troisième, de six chants toujours, — c'est la mesure, — sur l'expédition de Russie. Il est en cela disciple de Delille, et il juge que n'a pas été dit ce qui ne l'a été qu'en prose; aussi ne se fait-il pas faute de prendre à droite et à gauche dans les contemporains des idées, des images, qu'il enchâsse brillamment dans ses vers. Les centons d'autres poètes ne sont pas rares non plus chez lui, et l'on voit que, loin de les éviter, il s'en vanterait plutôt comme de richesses conquises. M. A. Bignan est de l'école qui pose l'imitation en principe et en règle. Il est moins poète que versificateur.

L'auteur de *Joseph* imite quelquefois Lamartine (le *Lac majeur*, la *Mission du poète*): mais le plus souvent, c'est le poète des *Messéniennes* qu'il se plaît à suivre, et surtout Millevoye, non pas le poète inspiré de la *Chute des feuilles* et de ces gracieux huitains et dizains, mi-partis d'esprit et de sentiment, mais le Millevoye, auteur d'une foule de poèmes officiels, récits ou descriptions, élégies héroïques, dialogues des morts et autres œuvres banales que les académies couronnaient et que personne ne lit plus. C'est au point que la table des œuvres de l'auteur d'*Alfred* servirait presque à certaines parties du recueil de M. Bignan. Comme lui, il a ses grands et ses petits poèmes, ses récits héroïques, ses imitations du grec et de la Bible, ses dialogues, ses épîtres, ses odes, ses élégies. A part quelques poésies inspirées par les circonstances, quelques chants d'amour et tableaux éclos au soleil d'Italie, quelques traductions d'hymnes grecs, les *Dioscures*, *A Diane*, etc., M. Bignan n'a pas choisi ses sujets, ce sont les académies qui les lui ont fournis en les mettant au concours; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que les sujets choisis par l'auteur sont ceux dont il a tiré le moindre parti.

Mais les sociétés littéraires indiquent d'[illegible] les concours de ces sujets vagues qui ne se prêtent [illegible] à l'originalité, de ces sujets sur lesquels il e[illegible] cinq ou six cents mauvais vers et presque impos[illegible] dix bons. M. Bignan a un talent particulier pour [illegible] programme banal, lui donner ce qu'il peut supporter de mouvement et de couleur, et en dissiper la sécheresse. La plupart de ses productions destinées aux concours, de ses compositions de prix, comme on dit au collège, sont des chefs-d'œuvre d'habileté, de véritables tours de force; l'on conçoit que les académies toutes joyeuses de se trouver beaucoup plus poètes qu'elles ne pouvaient s'en douter, s'empressent de récompenser l'auteur en lui décernant le prix.

Ajoutons que le style de M. Bignan doit singulièrement plaire aux académiciens. Il procède directement de l'école impériale, il ne dédaigne pas les tournures déjà employées et quelque peu usées, l'abstrait pour le concret, l'hypallage, mais il est sévère cependant et d'une facilité merveilleuse. Quelques expressions remarquables émaillent le tissu de sa phrase, et jamais locution incorrecte ou nouvelle, jamais tournure insolite ou archaïque, jamais pensée inattendue ne vient interrompre le lecteur. Dans les œuvres des dernières années surtout, cette élégance continue, l'idéal de La Harpe, est parfaitement observée, et l'auteur du *Cours de littérature* trouverait à peine un ou deux mots à souligner par chaque page. Les premiers ouvrages, au contraire, ont beaucoup plus d'expressions impropres et de phrases usées. Il y a sous ce rapport un pas immense accompli de *Joseph* à *Hélène*.

La partie la plus faible des œuvres de M. Bignan, ce sont les élégies et les pages sentimentales. Les accords mineurs manquent à sa lyre, pour parler son style. Un des poèmes les plus passionnés de l'antiquité, le Cantique des Cantiques, perd sous sa plume ce qu'il a d'amoureux et de suave. En revanche, l'auteur rend très bien ce qui demande de l'éclat, les batailles, les tournois, les images pittoresques. Il a des strophes lyriques d'une grande magnificence. Mais ses cantates sont généralement faibles; ne pouvant les semer de sentiments, l'auteur s'est contenté de les semer d'antithèses.

M. Bignan n'est pas un poète d'enthousiasme, c'est au contraire un écrivain de bon sens, pesant le pour et le contre et hésitant souvent entre les deux camps; il écrit contre les romantiques, mais il fait bon marché d'Aristote et de ses unités; il maudit la Révolution sous Charles X, mais plus tard, il trouve qu'elle avait du bon, et il chante les trois Journées. Il maudit les impies, mais il ne laisse pas d'être voltairien au fond; il raille très agréablement le communisme, sans savoir au juste ce que ce peut être, mais il vante beaucoup les colonies agricoles. Il loue la guerre quelque part, mais il la condamne plus loin. Cependant il a des tendances à l'optimisme, et pour peu qu'on le pressât, il conclurait avec Pangloss que tout est pour le mieux. En effet, il est riche, et la vie n'a eu pour lui que des couronnes.

Avec ce caractère, on doit être poète lyrique de second ordre; mais si l'on manie bien le vers, on peut exceller dans la poésie familière et didactique. C'est ce genre qui est en effet le triomphe de M. Bignan. Ses épîtres philosophiques, ses dialogues ont des pages admirablement frappées, et que Boileau et Joseph Chénier ne désavoueraient pas. La pensée n'en est pas ordinairement d'une grande élévation; rien n'y saisit bien vivement; mais c'est le bon sens parlant en vers énergiques, spirituels, d'un tissu ferme et résistant. Nous indiquerons entre autres, deux dialogues. L'un entre Racine et Pradon, l'autre entre Voltaire et Joseph de Maistre, et bon nombre d'épîtres familières, dont le sujet est circonscrit et point banal. Ce mérite est d'un genre à ne pouvoir guère être apprécié que par des citations étendues, et la place nous manque. Nous donnons cependant exemple de la manière de l'auteur en ses bonnes pages.

[illegible] et le Bas-Valais français (45 000 hab.).

Voici quelle serait, par suite de ces changements territoriens, la population de chacun des 22 cantons : 1° Berne, presque entièrement réformé : 410 000 habitants au lieu de 446 000; 2° Zurich, réformé : 230 000 au lieu de 246 000 ; 3° Argovie, mixte : 180 000 au lieu de 194 000 ; 4° Vaud, presque entièrement réformé : 176 000 au lieu de 200 000 ; 5° Saint-Gall, mixte : 116 000 au lieu de 169 000 ; 6° Neuchâtel, mixte : 134 000 au lieu de 68 000 ; 7° Lucerne, catholique : 152 000 ; 8° Tessin, presque tout catholique : 131 000 au lieu de 120 000 ; 9° Fribourg, mixte : 98 000 au lieu de 96 000 ; 10° Grisons, mixte : 94 000 au lieu de 90 000 ; 11° Thurgovie, mixte : 87 000 au lieu de 90 000 ; 12° Soleure, catholique : 76 000 au lieu de 68 000 ; 13° Valais, catholique : 75 000 au lieu de 81 000 ; 14° Genève, mixte : 64 000 au lieu de 62 000 ; 15° Bâle, réformé : 63 000 au lieu de 72 000 ; 16° Schaffhouse, presque tout réformé : 53 000 au lieu de 34 000 ; 17° Appenzell, mixte : 53 000 ; 18° Glaris, mixte : 39 000 au lieu de 31 000 ; 19° Zug, catholique : 51 000 au lieu de 16 000 ; 20° Unterwald, catholique : 23 000 ; 21° Schwytz, catholique : 22 000 au lieu de 43 000 ; 22° Uri, catholique : 15 000.

Vous avez dû vous apercevoir que cette *reconstitution territoriale* des cantons est principalement basée sur ce principe que la politique n'aurait jamais dû oublier, savoir qu'il faut séparer ce que la nature a séparé, et ne pas réunir sous un même gouvernement des populations que la langue, entre autres choses, tient profondément divisées. J'aurais bien des choses à dire là dessus ; j'y reviendrai peut-être une autre fois.

Quant aux autres points de mon projet de révision, je me contenterai de les résumer aussi brièvement que possible, me réservant de les développer lorsque la Diète s'occupera définitivement de la réforme du pacte.

La Diète fédérale, comme autorité suprême de la Confédération, serait composée, comme aujourd'hui, des députés des 22 cantons. Chaque canton envoyant deux députés, les cantons continueraient à jouir de l'*égalité de vote*. Les députés à la Diète ne recevraient d'instructions que pour les affaires majeures.

La Diète serait présidée par le landammann de la Suisse, premier magistrat de la Confédération, lequel serait nommé pour le terme de quatre ans, par tous les *citoyens suisses habiles à voter réunis en* ASSEMBLÉES PRIMAIRES. Le landammann de la Suisse aurait le droit de *veto*, comme le président des Etats-Unis. Ceci est nécessaire pour empêcher qu'une majorité d'Etats (qui, lorsqu'elle se composerait des plus petits cantons, ne représenterait pas la majorité du peuple suisse) ne parvînt à dicter des lois tyranniques à toute la Confédération. Il ne faut pas que la Diète soit omnipotente.

Le pouvoir exécutif de la Confédération serait confié à un conseil fédéral composé du landammann de la Suisse et de quatre conseillers fédéraux nommés par la Diète sur la présentation du landammann.

La Diète s'assemblerait chaque année à Berne, ville fédérale. Le Conseil fédéral y aurait également son siége permanent.

Il y aurait une cour fédérale à Lausanne pour l'administration de la justice en matière fédérale.

Lucerne deviendrait le siége d'un archevêché pour toute la Suisse catholique.

Il y aurait une *université fédérale* à Zurich, l'Athènes de la Suisse.

Quant au reste, le pacte n'établirait de centralisation que pour les péages, les routes, les mesures, poids et monnaies, les affaires militaires, et, en général, pour tout ce qui tient aux intérêts purement matériels de la Confédération.

Séquestrations odieuses.

On nous écrit au sujet du dernier article publié sous ce titre dans notre numéro du 17 courant :

« Monsieur le rédacteur,

» D'après votre dernier article, *Séquestrations odieuses*, on pourrait croire que l'abus dénoncé n'existe que dans l'établissement dont il s'agit en cet article ; mais je puis assurer, *et il importe que le public en soit instruit*, que le même régime a lieu dans toutes les maisons dites si improprement du *Bon-Pasteur*. Ayant habité longtemps Angers, où est la MAISON-MÈRE de cette congrégation, j'ai eu connaissance de plusieurs faits de même nature, et depuis que je n'habite plus cette ville, les journaux ont parlé de l'évasion d'une malheureuse qui avait été obligée de se sauver en exposant ses jours. On sait quelle uniformité existe dans tous les établissements qui appartiennent à une même congrégation, et l'on peut, sans crainte de se tromper, affirmer que le même système se pratique dans tous ceux qui vivent sous cette règle, sous quelque dénomination qu'ils existent. D'ailleurs, je me rappelle qu'il y a eu pareillement une affaire judiciaire pour faits semblables, arrivés dans une autre maison du *Bon-Pasteur* d'une de nos villes du centre (Limoges ou Bourges, je crois).

» Agréez, etc. R. »

Suisse. — SITUATION GÉNÉRALE. — NOUVELLE SÉANCE DE LA DIÈTE. — Nous lisons dans un bulletin extraordinaire de l'*Helvétie* : « Le 24 et le 25, les représentants fédéraux sont revenus des cantons de Lucerne, Fribourg, Uri, Unterwald, Schwytz et Zug. A Uri, ils ont été insultés et menacés ; partout ailleurs très bien reçus ; Zug seul a consenti à faire publier la proclamation ; mais les réponses de ces six cantons sont les mêmes : refus de se soumettre. On attend le résultat de la mission dans le Valais, qui, le 25 au soir, n'était pas encore connu à Berne, pour soumettre à la Diète un rapport et proposer les mesures d'exécution contre le Sonderbund.

L'armée et le matériel s'organisent avec activité ; dans une dixaine de jours, les cinq divisions seront réunies sur les divers points, prêts à ouvrir la campagne.

La démonstration des Schwytzois contre le canton de Saint-Gall, combinée avec une forte agitation excitée dans trois districts, n'a pas été de longue durée. Trois bataillons sont accourus dans la capitale ; Glaris a mis un bataillon sous les armes, et un corps de 3 000 Zuricois, avec de l'artillerie, s'est avancé jusque sur les frontières de Schwytz et Saint-Gall. Tout est rentré à l'instant dans l'ordre, et les Schwytzois se sont retirés.

Le Valais a perdu toute envie de passer les cols de la Furca et du Sanetsch. On a fait descendre les Haut-Valaisans dans le bas ; mais ils ont déclaré qu'ils ne sortiraient pas de leur territoire et ne dépasseraient pas les cols. Un bataillon de Bas-Valaisans, en marche pour le Haut-Valais, s'est mis en pleine insurrection, aux cris de : *A bas les jésuites ! à bas le Sonderbund !* Le 21, le gouvernement a dû le licencier avec précipitation.

Privés de ce secours, ainsi que du convoi d'armes et de munitions l'arsenal de Besançon, les Fribourgeois ont perdu toute énergie et sont comme des patients qui attendent l'exécution inévitable. On fait des processions, des prières, mais les soldats sont mornes et n'ont aucune confiance ; la désertion est considérable et l'émigration augmente journellement.

[illegible] gion catholique, sans doute, qu'il ne professe pas.

Des nouvelles de Paris, non moins certaines que celles de Vienne, donnent l'assurance que le cabinet français ne songe pas même à une intervention armée. Il paraît qu'une note de la France, de l'Autriche et de la Russie sera adressée dans quelques jours à la Diète, les ambassadeurs quitteront la Suisse, et tout se bornera à ces démarches.

— Les séances de la Diète se succèdent. Le 25 encore, les débats de cette assemblée ont eu lieu à huis-clos. Les députés du Sonderbund qui avaient refusé d'assister à la séance de la veille y sont allés ce jour-là. Voici, d'après le correspondant du *Constitutionnel*, ce qui a transpiré de ce comité secret :

« Une dépêche du gouvernement de Saint-Gall annonce que l'émeute est comprimée dans ce canton ; néanmoins les gouvernements des cantons limitrophes maintiennent leurs mesures militaires avec d'autant plus de persistance, qu'ils espèrent que la Diète ne différera pas davantage à faire la levée de troupes fédérales nécessitée par les circonstances.

» M. le colonel fédéral Dufour, nommé général en chef de l'armée, a prêté serment en présence de la Diète, qui a décidé de faire expédier pendant la nuit les ordres de marche pour la levée, sous commandement fédéral, de 50 000 hommes.

» A cette occasion, le député de Lucerne a demandé des explications sur la séance qui a eu lieu hier. Il aimerait savoir si la mise sur pied décrétée est un commencement d'exécution à main armée. Il lui a été répondu qu'on s'occuperait plus tard des mesures d'exécution. (Il faut, au préalable, entendre les rapports officiels des représentants fédéraux.)

» L'assemblée apprend que la Suisse sera enveloppée d'un cordon militaire de la part de l'Autriche, de la Bavière, du Wurtemberg et de la France. Le grand-duché de Bade n'a pas répondu à l'invitation qui lui a été faite d'échelonner des troupes sur la frontière. Le gouvernement de cet état a motivé son refus sur la considération qu'il ne craint aucun danger pour lui-même.

» M. Amrhyn, chancelier fédéral, annonce par lettre qu'il donne sa démission. En sa qualité de ressortissant lucernois, il ne pourrait pas, dit-il, dans sa lettre, se résoudre à signer les ordres en vertu desquels des mesures d'exécution seraient dirigées contre son canton. »

Italie. — LE *Journal des Débats* ET LES JOURNAUX ITALIENS. — COLLISION SANGLANTE DANS LE DUCHÉ DE MODÈNE. — Les lettres et les journaux qui nous arrivent d'Italie témoignent tous une grande irritation contre le *Journal des Débats*, qui dénaturent, disent-ils, tous les événements d'Italie. L'*Alba* annonce aujourd'hui qu'elle a répondu aux dénégations de cette feuille relativement aux assassinats juridiques commis dans le royaume des Deux-Siciles, en leur envoyant le texte des deux dernières condamnations à mort prononcées à Messine ; le journal florentin ajoute qu'il adressera à l'avenir au *Journal des Débats*, afin qu'il ne prétexte de son ignorance, tous les documents officiels du même genre qu'il pourra procurer.

— On écrit de Livourne, 20 octobre, au même journal : « Un vaisseau français, monté par beaucoup de troupes de débarquement, est entré à Porto-Ferrajo. D'autres vaisseaux de guerre, que l'on croit appartenir à la même nation, ont été rencontrés dans le canal de Piombino. »

— On dit que le pape va promulguer de nouvelles dispositions relatives aux biens ecclésiastiques.

— On écrit de Carrara (duché de Modène) à l'*Alba* : « Dans la soi-

---

M. Bignan caractérise ainsi la tragédie classique :

> N'est-il pas temps qu'enfin, sur la scène agrandie,
> Le moderne cothurne, en sa marche hardie,
> Loin du cercle tracé par un savoir pédant,
> Etende de ses pas l'essor indépendant ?
> Souffrirons-nous encor la vieille Melpomène,
> De son vieil attirail chargeant la vieille scène ;
> L'honneur qui philosophe au pied d'un échafaud,
> Ces conjurés naïfs dissimulant tout haut
> Près du lit, où, tandis que la trahison veille,
> Le tyran soupçonneux paisiblement sommeille ;
> Ces héros charlatans, ces guerriers fanfarons,
> Qui, sans mourir jamais, disent toujours : Mourons !
> Ces rois nains, qui, changés en baladins de place,
> Pour devenir géants, montent sur des échasses,
> Ces songes souvent creux, le récit obligé
> En vers alexandrins pesamment allongé ;
> Ces plans assujettis dans leurs bornes exactes
> Au joug des unités, au niveau des cinq actes,
> Ce pathos de rhéteur, ces discours d'apparat,
> Cachant leur nudité sous leur pompeux éclat,
> Et tous ces beaux parleurs, dont la voix emphatique
> Nous invite à bâiller par un jeu sympathique,
> Quand leur bouche écartant ses deux coins entr'ouverts,
> Semble encor s'agrandir pour hurler de grands vers ?
> Jusqu'à quand verra-t-on les héros de la Grèce
> Contre nos vers polis échanger leur rudesse ?
> Ne renverrons-nous pas aux champs Elysiens
> Tant de Romains gascons, de Grecs parisiens ?
> Ces héros surannés, dont les sombres royaumes
> Nous ont rendu cent fois les éternels fantômes.
> Ne peuvent-ils, couchés près de leur vieux Caron
> Dormir en paix aux bords du classique Achéron ?

Voilà, certes, des vers techniques d'excellente facture, bien que dans un système vieilli. Ils datent de 1820. En voici d'autres sur les avantages de l'association, écrits probablement en 1840 :

> Le besoin de s'unir donne dans la nature
> La force et la durée à chaque créature.
> Ces oiseaux voyageurs qui, nautonniers des airs,
> Vers de plus doux climats vont au delà des mers,
> Ne tomberaient-ils pas si leurs fragiles ailes
> Ne soutenaient leur vol en se serrant entre elles ?
> La diligente abeille et l'habile castor,
> Qui d'un instinct si rare ont reçu le trésor,
> Des Mansard, des Prony, laborieux émules,
> Pourraient-ils façonner d'élégantes cellules
> Et dans une eau rapide élever avec art
> De digues et de ponts un solide rempart,
> Si de chaque travail leur commune industrie
> N'aimait à combiner l'heureuse symétrie ?
> S'ils restaient séparés, crois-tu que les vieux rocs
> Des mers et des autans affronteraient les chocs ?
> Alors qu'un arbre est seul dans une aride plaine
> De toutes parts des vents la desséchante haleine
> L'assiége, et ses rameaux, tristes et languissants,
> Dépouillés de feuillage, insultés des passants,
> Et perdant par degrés leur sève salutaire,
> Loin de monter au ciel, s'abaissent vers la terre.
> Mais vois-tu naître, croître et grandir rapprochés
> Ces chênes que jamais l'aquilon n'a penchés ?
> Des tempêtes en vain la colère s'amasse,
> De leurs fronts enlacés la verdoyante masse
> Résiste inébranlable, et, protégés par eux,
> Les rejetons, issus de leurs troncs vigoureux,
> Forêt toujours debout, opposent d'âge en âge
> Aux injures des ans l'hymen de leur ombrage.
> Ainsi l'homme isolé n'est qu'un être impuissant, etc.

M. Bignan a de plus ce grand mérite de n'être ni vague, ni ennuyeux, bien que sa poésie ait le tort de tourner souvent à l'abstrait; celle de l'auteur des *Bruits du Siècle* est dans le même cas ; mais la raison en est différente. Chez l'enfant gâté des académies l'abstrait marque l'indécision de la pensée ; chez M. Magnier la pensée est précise, mais elle est du domaine philosophique, et l'auteur n'a pas su la traduire ou, plutôt, l'incarner dans le langage de la muse. Nul rapport, du reste, entre le faire de ces deux écrivains. M. Bignan est un écho du passé, une note qui résonne longtemps encore après que la corde a été touchée ; M. Magnier, comme l'indique le titre de son livre, est avant tout un écho du présent, il appartient à l'école nouvelle, ce sont les voix diverses du siècle qu'il encadre dans ses vers, voix de poètes, voix de philosophes, voix de réformateurs, chants d'amour, chants de guerre, d'enthousiasme ou d'amère douleur ; c'est tantôt la forme, tantôt la pensée ; le rhythme de Victor Hugo, de Lamartine, de Sainte-Beuve, voire même d'Antony Thouret ; la pensée des socialistes et des philosophes religieux. Artiste qui s'égaie en gracieux pastiches au début, c'est plus tard un apôtre de la réforme sociale, un poëte de l'organisation harmonienne.

Il croit à la mission du poëte, et gourmande ainsi ceux qui se replient sur eux-mêmes pour chanter leurs douleurs personnelles dans le mode élégiaque.

> Voudrais-tu mollement t'isoler de la foule,
> Dormir près du ruisseau qui sur le gravier roule,
> [illegible] pensée avec un si doux bruit ?
> Voudrais-tu rester froid en voyant la détresse
> De l'ouvrier vaincu que la douleur oppresse
> Et que la faim poursuit ?

Il dit ailleurs :

> J'ai consulté mon cœur, j'ai consulté mon âme,
> Tous deux m'ont répondu dans un élan de flamme :
> Prends le parti de l'opprimé !

Mais quelquefois il va trop loin ; dans son amour de l'utile, il met en vers des pages de philosophie ou de mathématiques. Il a quelque part une strophe sur l'égoïsme, très logique sans doute, mais où la poésie n'a certes rien à réclamer ; par malheur ce n'est pas la seule. Nous l'écrivons en prose :

Comment l'amour de soi, ce salutaire instinct qui doit conserver l'homme, un jour a-t-il atteint ce hideux paroxisme ? Comment étouffe-t-il la générosité ? Comment a-t-il éteint l'amour et la bonté sous son dur despotisme ?

En revanche, la strophe suivante contient une très belle image :

> Egoïste, on t'a dit : Voici des ouvriers
> Sans vêtements, sans pain, qui meurent par milliers ! —
> Tu réponds : — Que m'importe ! —
> Mais le typhus éclate, augmente par degrés,
> Bientôt il corrompt l'air de tes salons dorés
> Et le fléau t'emporte !

Tout le volume est plein d'idées généreuses. M. Léon Magnier flagelle rudement la vénalité du siècle :

> Tout se vend à l'encan, toute gloire s'achète.
> Avant de prendre son essor,
> La jeune fille même au fond de sa couchette,
> Ne rêve plus d'amour, mais d'or.

Il s'emporte contre les avocats, les parleurs, les traîneurs de sabre, charlatans de gloire et d'humanité, qui s'enivrent de leurs paroles ou de la vue du sang, que la foule aime et dont elle devient la proie, semblable à ces moutons qui poussent des cris de joie quand on les mène à l'abattoir.

Ailleurs nous trouvons une sortie énergique contre les repus qui reprochent aux pauvres leurs vices et leur ivrognerie :

> Quand l'Arabe au désert, au simoun échappé,
> Se traînant avec peine, et de sueur trempé,
> Vient tomber devant une tente ;
> Lorsque mourant de faim, et de soif haletant,
> Il voit un frère... Il trouve une main qu'on lui tend,
> Une hospitalité constante.
>
> Mais les civilisés, endurcis dans le mal,
> Ont bien le cœur du tigre et l'âme du chacal ;
> Ces faux chrétiens ils n'ont pas d'âme !
> « Bah ! — disent-ils, — le peuple, il boit, il chante, il rit ;
> Tandis que sur ses maux votre cœur s'attendrit,
> Lui hurle dans l'orgie infâme ! »
>
> Eh ! ne voyez-vous pas qu'il devient insensé,
> Qu'il est fou de misère et qu'il craint le passé ?
> S'il rit, c'est qu'il est en délire ?
> . . . .
> Ce qu'on ne peut comprendre et ce qu'on voit pourtant,
> C'est que l'on meurt de faim dans ce siècle éclatant

[illegible]

1° Que l'Angleterre ne permettra jamais une intervention autrichienne, quand bien même elle serait demandée par le roi ;

2° Que l'Angleterre s'étant rendue garant de la constitution sicilienne, elle fera respecter par les armes les conventions, si toutefois elles n'étaient pas exécutées volontairement.

— D'après une lettre particulière de Turin, dit la *Patrie*, des désordres ont eu lieu dans cette ville le 23 et le 24. La population a chanté l'hymne de Pie IX et crié : *Vive l'indépendance italienne* ! La troupe a chargé le peuple et a fait plusieurs arrestations.

Angleterre. — NOUVELLES CRAINTES ET NOUVELLE BAISSE. — Le sentiment de satisfaction qu'a inspiré la décision prise par le gouvernement anglais a été déjà remplacé par un sentiment un peu différent. On commence à parler avec défiance des avantages que cette décision produira. En conséquence, dans la journée du 27 les fonds ont fléchi. Les consolidés pour compte ont ouvert à 83 3/8 1/2, ils ont fléchi ensuite à 82 3/4 7/8. Au comptant, ils ont été faits à 83 1/4, 82 7/8, 83 1/4, 82 3/8 ; 3 p. 0/0 réduit : 84 1/2, 3 1/4, 82 5/8 ; bons de l'Echiquier de 1 000 l. 19, 15, 20 d'escompte, de 500 liv. 7 à 12, petits 3 de prime, 2 d'escompte, il ne s'est fait presque pas d'affaires sur les valeurs étrangères. Mexicains, 17 1/2 à 17. Les actions des chemins de fer ont fléchi avec les fonds publics ; de petites primes ont été remplacées par de petits escomptes.

— On n'a pas été content, dit le *Standard*, d'apprendre dans la cité que, sous les mots : *Autres valeurs approuvées*, la banque n'admettrait pas les mandats des docks (*dock warrants*), connaissements, etc. ; mais on sait maintenant qu'il ne sera fait aucune avance sur les valeurs. Cela limite beaucoup le soulagement sur lequel comptait le commerce, et cela fortifie l'objection dont nous avons parlé contre la faveur montrée aux fonds publics.

Un des effets immédiats de cette manière de procéder est la suspension des paiements d'une bonne maison coloniale. L'erreur, dans l'adoption de la mesure nouvelle, paraît être que les ministres, conjointement avec les directeurs de la banque, s'occupent plus de donner un appui artificiel aux fonds publics, que de faciliter les opérations commerciales ; sans la nécessité, à cause de l'emprunt français, de décourager le plus possible les placements étrangers, nous apprenons que la distinction aurait été plus loin.

— La maison de Londres James et William Morley, a arrangé ses affaires avec ses créanciers, en leur donnant 11 shillings à la livre sterling. Son passif était de 119 731 livres sterling (près de 3 millions.)

— L'empereur de Russie a ordonné à la banque de Saint-Pétersbourg de venir largement au secours des maisons dont la gêne ne serait pas la conséquence des embarras de la crise actuelle, et qui justifieraient, par leurs livres, d'un excédant d'actif. La première maison secourue a été celle de MM. Thomas fils et Lefevre, dit une lettre qui est publiée dans un journal anglais, et qui annonce cette intervention de la banque.

Espagne. — **Modification ministérielle.** — *El Heraldo* annonce que le ministère se serait complété de la manière suivante : le duc de Valence ne conserve que la présidence du conseil sans portefeuille. Les affaires étrangères sont dévolues au duc de Soto-Mayor, et le ministère de la marine a été offert à M. Beltran de Lis, dont on attend la réponse. *El Faro* va plus loin. Suivant la version de ce [illegible] de visiter. Il ne serait pas moins étrange que lord Normanby demandât son passeport, parce qu'un prince français sortirait de Paris, tandis que l'ambassadeur français n'a pas demandé le sien lorsque M. le duc de Bordeaux alla à Londres. Enfin, suivant notre correspondant de Paris, qui est bien informé, nous pouvons assurer que le duc et la duchesse de Montpensier n'ont pas même songé à venir en Espagne, et qu'ils ne croient pas devoir faire ce voyage dans un pareil moment. Du reste, les nouvelles que l'*Esperanza* reçoit de Paris méritent peu de crédit, car sa correspondance, assure-t-on, est rédigée dans les bureaux de l'*Union monarchique*, journal qui s'est fait l'organe de toute la malveillance avec laquelle la presse légitimiste française a attaqué les institutions libérales de notre pays, et de toutes les calomnies émises pour la discréditer. Les nouvelles qui viennent de cette source suspecte ont une tendance trop marquée, et se reproduisent avec une telle simultanéité dans les deux feuilles absolutistes de Paris et de Madrid, qu'il n'est pas possible de se dissimuler qu'elles sont guidées par la même pensée. »

— On lit dans *El Fomento* du 23 octobre. On écrit de Gandesa, 20 octobre : « Le célèbre Cabecilla Greno, ancien officier de cavalerie de Cabrera, se promène avec un certain nombre d'hommes sur le territoire du Bas-Aragon. On a appris que 250 à 300 factieux venaient de passer sur la rive droite de l'Elbre, au-dessus du Fayon. Si cette nouvelle se confirme, cette fraction voudra sans doute se réunir à celle de Merius, ce qui pourrait compromettre la tranquillité publique. »

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* officiel publie ce matin le deuxième rapport au roi, pour 1847, concernant les actes de courage et de dévouement signalés depuis le 31 décembre jusqu'à ce jour, et qui ont paru dignes au ministre de l'intérieur d'obtenir des récompenses honorifiques. La liste comporte 449 noms.

— A deux heures et demie, le bruit a été répandu à la bourse que la reine d'Espagne s'était empoisonnée, ce qui a donné lieu à quelques ventes de fonds de publics et de chemins de fer.

C'est là sans doute un de ces mille bruits sans consistances qui courent en bourse dans le but de servir aux vues de quelques spéculateurs.

— Aujourd'hui 29 octobre, anniversaire de l'avènement du cabinet Guizot-Duchâtel, la foule épaisse des fonctionnaires encombrait les salons de l'hôtel des affaires étrangères ; elle est venue féliciter M. Guizot et de sa phénoménale longévité politique et de sa récente nomination à la présidence du conseil.

Il y aura ce soir grand dîner et réception à Saint-Cloud, en l'honneur de ce cabinet si populaire, que l'opinion publique entoure de tant de sympathies, de tant d'adhésions ; témoins l'unanimité de la presse à défendre les actes et les banquets réformistes qui s'organisent de tous côtés. (*Patrie.*)

— La banque de France a fait aujourd'hui, pour la première fois, dans ses paiements au publics, l'émission de ses billets de banque de 200 fr,

Ces coupures, qui ont la forme et la grandeur des anciens billets de banque de 500 fr., sont tirées sur des papiers couleur orange ; dans le corps du papier se trouve répétée la formule 200 fr. écrite en chiffres ombrés ; la gravure de cette formule est très habilement faite et paraît à l'abri de toutes les contrefaçons.

[illegible] de S. S. à Paris, sera remplacé par Mgr Morichini. Lorsque les [illegible] tables seront réunis, le gouvernement leur présentera le budget qui a été rédigé par le comte Pierre Ferretti, frère du cardinal secrétaire d'Etat. Les couvents et monastères paieront annuellement 500 000 scudi pour couvrir les dépenses de l'Etat.

— Le ministre de l'intérieur vient d'acheter pour décorer l'église de Saint-Riquier, en Normandie, le tableau de M. Ducornet, né sans bras, qui a paru à l'avant-dernière exposition, *Vision de Sainte-Philomène*.

HORTENSE LAHOUSSE. — La jeune Hortense Lahousse, de Lille, accusée d'un triple empoisonnement commis sur la personne de son père, de sa mère et de sa sœur, a été transférée dans la maison d'arrêt de Douai. Elle comparaîtra le 15 du mois prochain devant les assises, sous la présidence de M. le conseiller Buffin, qui a procédé vendredi dernier à son interrogatoire. Sur la demande de l'accusée, Me Chédieu, avocat, présentera sa défense devant le jury. Hortense Lahousse, dont les journaux de Lille ont souvent entretenu le public, n'a pas encore atteint sa dix-septième année. Elle avait moins de seize ans à l'époque des faits dont est appelée à répondre devant la justice. C'est une jeune fille brune et pâle, d'une taille élevée, au front proéminent ; ses yeux noirs, qu'elle tient presque constamment baissés, ne manquent pas de vivacité ; elle porte le costume ordinaire des ouvrières. Malgré la gravité de l'accusation qui pèse sur elle, elle paraît très calme, et rien ne révèle les préoccupations qui doivent l'agiter intérieurement.

HYDROPHOBIE. — Le curé du village de Kovochim (Hongrie), M. Joseph de Czernery, vieillard octogénaire, fut mordu à la main par un petit chien qu'il avait toujours auprès de lui dans son cabinet de travail, et le lendemain ce chien mourut de la rage. M. de Czernery réunit aussitôt ses paroissiens dans l'église, leur dit qu'il portait en lui le germe d'une maladie terrible qui pourrait éclater d'un moment à l'autre, et à laquelle il devait nécessairement succomber, puis il prit congé de ses paroissiens dans les termes les plus affectueux, et se rendit à l'hôpital des Frères de la Miséricorde, à Ofen, où il fut accueilli avec empressement. Le surlendemain, l'hydrophobie se déclara chez M. de Czernery, qui expira vingt-quatre heures après, au milieu d'atroces souffrances.

GRÈVES. — Depuis le 20, les ouvriers calfats de Saint-Malo ont quitté leurs chantiers et se sont mis en grève. Ils veulent que le prix de la journée soit augmenté de 50 centimes. Les armateurs s'y refusent. L'ordre n'a pu être troublé, les ouvriers ne se rassemblent pas en public.

RAVAGES DE LA MER. — Nous lisons dans le *Progressif cauchois* :

« Dimanche dernier, la mer, poussée par des vents furieux coïncidant avec une des plus fortes marées de l'année, est montée par dessus le perrey et a exercé de graves ravages dans les chantiers de l'Etat et ceux de l'entrepreneur. Une quantité considérable de bois de construction a été entraînée, et bien que depuis ont ait réussi à en recueillir la majeure partie, la perte est encore considérable, puisqu'on ne craint pas de l'évaluer à 10 ou 15 000 fr. D'autres bois appartenant à la maison Fréret ont été également entraînés au large, mais en moindre quantité. Un glacis en pierre sèche s'est trouvé complètement démoli, ainsi qu'une barraque servant de forge.

» Cette tempête a été accompagnée, chez nous comme au Havre, d'un phénomène atmosphérique assez curieux. Le ciel s'est tout à coup illuminé de nuages d'un rouge de sang, affectant des formes inu-

---

De sciences et de lumières ;
Qu'on manque de travail quand rien encor n'est fait,
Quand la terre est stérile et quand l'œil stupéfait
Voit des marais et des chaumières !

On voit que M. Magnier ne s'en tient pas seulement à la critique ; dans plusieurs pièces, il proclame hautement l'urgence d'une réforme sociale, et il salue en Fourier le révélateur des destinées. Nous reproduisons quelques fragments d'une de ces odes :

Fourier, c'est toujours toi, vaste et puissant génie,
Colossal novateur, prophète d'harmonie,
C'est toujours toi que j'aime, esprit audacieux !
Quand je vois resplendir ton immense pensée,
Mon âme, qui soudain vers toi s'est élancée,
Monte, s'élève jusqu'aux cieux.

Pythagore, Platon, vous aviez tous peut-être,
Vous aviez, ô savants, découvert le grand Être ;
Du monde vous pouviez entrevoir l'unité ;
Mais nul ne comprenait cette divine flamme
L'instinct, loi du Seigneur, attraction de l'âme
Et gage d'immortalité.

. . . .

Oui, le mot *passion* voulait dire souffrance,
Pas de joie ici-bas, car la douce espérance
Aux ailes d'émeraude avait fui vers le ciel.
C'était un lieu d'exil que notre belle terre,
Les fruits, les fleurs cachaient un poison délétère,
Le poison était dans le miel.

Les autres savants semblaient craindre de soulever le voile de la nature : Fourier, au contraire,

Embrasse l'univers comme un vaste domaine.

. . . .

A ses lois il soumet la terre plus heureuse,
Puis aux peuples souffrants, d'une main généreuse,
Verse la joie et les plaisirs.

Il ouvre des canaux dans les plaines arides ;
Il détruit pour jamais les miasmes putrides,
En dispersant les flots des marais corrupteurs ;
Et les sources de mort au sol donnent la vie
Et la terre joyeuse, à la peste ravie,
Partout se couronne de fleurs.

. . . .

L'éternité sans borne et la voûte infinie
Ne peuvent fatiguer l'essor de son génie
Qui s'élance hardi dans un chemin nouveau,
Mais, hélas ! le génie est martyr et prophète ;
Les mortels sont jaloux de l'homme dont la tête
Dépasse le commun niveau.

L'ironie est un fer qui brille, mais qui tue.
Quand pourtant contre lui cette arme s'évertue,
Fourier marche sans crainte en nous tendant la main.
Oh ! le révélateur pendant toute sa vie
Peut bien rester obscur étouffé par l'envie
Mais il est grand le lendemain !

Plus loin, M. Magnier décrit le règne de l'harmonie ; il explique les transmigrations des âmes, et se fait raconter par un ange les prodiges de la vie aromale.

A côté de ces graves poésies, le poète en a d'autres d'une teinte plus gracieuse, fraîches inspirations qui échappent de l'âme aux heures d'émotion ou de joie, chansonnettes légères que l'auteur appelle lui-même des fleurettes, *flosculi*. Il en est de fort supérieures, comme poésie, à des productions qui ont coûté davantage. Nous voudrions, entre autres, pouvoir citer un charmant gazouillement d'amour, les *Baisers* ; mais le parquet pourrait être alléché par le titre et s'emparer de toute notre édition pour la faire circuler entre ses amis au détriment de nos abonnés. M. Bresson nous a rappelé l'autre jour que le gouvernement entend réserver aux feuilles qui le défendent le monopole de toute publication immorale, croustillante ou même simplement voluptueuse. Ces feuilles ont déposé leur spécimen au ministère du commerce, et un brevet d'invention garantit leur droit. Nous nous abstiendrons donc, bien qu'il ne s'agisse ici que de baisers en l'*air*.

Les grands vers de M. Magnier ne valent pas ses vers lyriques, et dans tous, quoi qu'il en dise, il est nombre de passages où il n'a pas

..... Sur la cheville avec quelque bonheur
Pour cacher tous les joints étendu la couleur.

Les chevilles paraissent encore et les négligences sont fréquentes. Il est lent aussi quelquefois, et ses vers, sous tous rapports, gagneraient à être moins nombreux. On sent que souvent il détire son tissu pour atteindre la mesure. Il a de beaux vers mais peu de bonnes pages ; la lime s'est lassée trop vite. Le volume que nous avons sous les yeux remonte à plusieurs années : nous sommes persuadés qu'aujourd'hui M. Magnier lui-même est de notre avis.

L'auteur de *Dieu et Patrie* mérite souvent le même reproche. La rime surtout est traitée par lui avec un sans façon par trop cavalier, et dont on n'avait pas vu d'exemple depuis les opéras-comiques de Sedaine :

Lors près du chœur les genoux sur la pierre
Quand ils étaient,
Vous eussiez cru voir deux vieux saints de pierre,
Tant ils priaient.....
L'enfant mourut... O ma sœur bien-aimée !
Depuis ce jour,
De ta raison la trame s'est brisée, etc.

La mesure, quelquefois, n'est pas mieux respectée que la rime. Les deux lignes suivantes sont comptées comme vers dans le recueil de M. Cei :

Il est indispensable et nécessaire,
Un bruit à réveiller le voisinage.

Ces fautes sont fréquentes chez lui, et doivent être signalées, d'autant plus qu'elles déparent des pages où éclate un talent réel.

M. Cei est ouvrier d'ailleurs, et la langue qu'il parle n'est pas la sienne. Son vers est d'une simplicité un peu nue et qui contraste avec l'exubérant coloris de nos poètes contemporains, mais qui n'est pas sans énergie. Ses pages respirent les plus nobles sentiments, l'amour du pays et de l'humanité ; la plainte même chez lui s'empreint d'amour. Il déplore le sort du pauvre, mais il ne flagelle dans le riche que l'égoïsme. Il maudit l'Angleterre, mais c'est au point de vue des souffrances des travailleurs, et non sous l'influence d'un patriotisme étroit et exclusif ; ardent catholique d'ailleurs, c'est au nom de l'Evangile qu'il réclame la réforme sociale. Les vers suivants donneront une idée de sa manière :

Promenant leur niveau sur le monde, partout,
Nos pères, je le sais, n'ont rien laissé debout ;
Rien, dis-je. Ils ont fait table rase.
Nous, leurs fils, il nous faut, truelle et soc en main,
Planter, semer, bâtir, recréer tout enfin,
Oui, tout, du sommet à la base.

La tâche est bien plus rude, et, s'il suffit d'un jour
A tout bon canonnier pour abattre une tour,
Il faut des mois pour la construire.
Ami, reprends courage et relève le front :
Si nous n'achevons pas, nos fils achèveront ;
A nous le soin de les instruire.

Autour d'un bloc de marbre artistement sculpté,
Quand la foule se presse et d'un prix mérité
Récompense le statuaire,
Dans sa sombre prison, le mineur ignoré
Par l'éternel oubli voit son nom dévoré,
Et pourtant il fut nécessaire.

Sans lui, sans ses travaux, l'artiste n'eût jamais,
Dans la vaste carrière ouverte à ses succès,
Remporté la palme immortelle.
Nous sommes le mineur ; mais nos petits enfants
Du bloc extrait par nous creusant les larges flancs,
En feront jaillir l'étincelle.

La plus grande partie du volume est occupée par des chansons destinées à égayer des réunions d'ouvriers.

J. FLEURY.

C'est que l'Egypte était plus connue par les traditions que par l'observation directe. Alors les excursions lointaines présentaient de grandes difficultés, nécessitaient de fortes dépenses et le plus souvent exposaient à de sérieux dangers. Les esprits curieux ne trouvaient pas, comme aujourd'hui, au port du départ, des bateaux à vapeur toujours prêts à franchir la Méditerranée, bon gré mal gré les vents, et, à l'arrivée, des consuls toujours disposés à protéger leurs nationaux. C'est aussi qu'alors, comme à présent, le nom de l'Egypte se mêlait à tous les grands souvenirs de l'histoire de la terre, à toutes les traditions lointaines. C'était là qu'on cherchait la source du fleuve civilisateur qui avait versé ses eaux fécondantes sur l'Europe; c'était là que le peuple d'Israël avait grandi dans la souffrance, là que pour la première fois les hommes entendirent proclamer le nom de Jéhovah, du Dieu unique. C'était encore là que, douze siècles plus tard, Joseph et Marie s'étaient réfugiés avec l'enfant qu'adore aujourd'hui le monde civilisé; là encore que les successeurs immédiats de Mahomet s'étaient concentrés un moment avant de s'élancer avec une sauvage énergie sur l'Europe et sur l'Asie. Les échos de l'Egypte avaient été réveillés par les cris de guerre de saint Louis, comme depuis ils ont répondu au grondement du canon de Bonaparte.

A toutes les grandes époques de l'histoire, l'Egypte se dresse sous les regards, tout au fond des siècles avec ses Pharaons, ses castes, ses richesses, sa tristesse et son immobilité; à l'aurore du christianisme, avec ses moines fanatiques et ses philosophes célèbres, et au moyen-âge avec les croisades. Aujourd'hui encore nous voyons ses énergiques efforts pour s'approprier les modernes découvertes des sciences et de l'industrie.

L'Egypte a toujours attiré les regards des grands hommes, et depuis les temps les plus reculés, les conquérants chargés par la Providence de concourir à la constitution de l'unité matérielle du monde ont tous foulé cette terre consacrée.

Située entre l'Occident et l'Orient, dont elle forme le lien commun, l'Egypte est l'intermédiaire naturel de l'Europe et de l'Inde, et, à ce titre, elle se rattache aux plus importants intérêts politiques actuels.

Pour l'artiste et l'historien, comme pour le philosophe et l'homme politique, l'Egypte est donc une source intarissable d'études et de réflexions. Aussi, tout ouvrage consciencieux sur cette contrée est-il assuré de rencontrer des lecteurs empressés.

Les premiers écrits publiés à la suite de l'expédition française en Egypte furent accueillis avec une vive curiosité et un intérêt extrême. Jusqu'alors on avait dû se contenter des incroyables histoires du voyageur Lucas, digne émule du baron Munchausen, des écrits de Kircher, de Niebuhr, que nous ne devons peut-être pas abaisser au point de les citer à côté de Lucas. Aussi l'ouvrage de Denon fut-il reçu avec une espèce de transport et rapidement traduit en plusieurs langues, car le grand ouvrage officiel sur l'Egypte ne se publiait qu'avec la lenteur inhérente aux mouvements d'un tel colosse.

Depuis lors, bon nombre de savants ont visité l'Egypte et contribué à nous la rendre plus familière, sans que cette plus intime connaissance l'ait dépouillée cependant ni de sa grandeur ni même entièrement de son caractère mystérieux. Nous ne citerons pas les travaux des Champollion, des Yong, des Lenormand, des Letrône, des Belzonis, des Welkinsen, des Wyse, etc., etc.; mais nous arriverons immédiatement à l'ouvrage de M. H. Horeau, qui doit être l'objet spécial de ce compte-rendu.

Grâce à l'influence de la mode, du ton et de certaines conventions sociales, la plupart des hommes se ressemblent; on dirait des épreuves sorties d'un même moule. Tous ceux qui se permettent de s'individualiser quelque peu sont qualifiés d'*originaux*. L'*originalité* n'est pas précisément un titre d'exclusion, puisque la plupart du temps ce sont les *originaux* qui jettent dans les relations et les causeries l'inattendu qui chasse l'ennui, l'imprévu qui fait réfléchir ou rire, mais pour le gros du troupeau, l'homme doué d'*originalité* est classé parmi les suspects, comme ami du droit de libre examen et de beaucoup

On jour cependant, le brouillard qui avait limité cet immense champ de manœuvres artistiques se déchira et laissa entrevoir la terre d'Egypte au-delà de la Méditerranée. Mehemet-Ali lui apparut en vision, et il entendit parler des efforts de ce grand homme pour doter l'Egypte des conquêtes de la civilisation européenne.

Pharaon et Mehemet-Ali, les pyramides et les mosquées du très vieux, du moyen âge et du nouveau, tout cela était bon à voir, à connaître. M. Horeau se mit en route.

Il visita la Basse et la Haute-Egypte; il pénétra en Nubie; il observa, il écrivit, il crayonna. De retour à Paris, il organisa un atelier de gravure sur bois et sur métal; il fit de son appartement un chantier de travail, et voici qu'il nous vient livrer un volume de plus d'un mètre de superficie, dans lequel il décrit ses impressions de voyage, nous initie à ses études égyptiennes et nous communique son portefeuille.

Le *Panorama de l'Egypte et de la Nubie* nous donne des dessins de constructions arabes et de monuments antiques, de ruines telles qu'on les voit et de restaurations telles que M. Horeau les a rêvées en se faisant le plus vieux et le plus Egyptien possible. En tête du volume figure le portrait de Mehemet-Ali. C'est un hommage rendu à l'actualité, mais ce n'est que l'introduction au *Panorama*, qui commence par une vue à vol d'oiseau de toute l'Egypte et du nord de la Nubie, depuis Alexandrie jusqu'à la deuxième cataracte. C'est une carte pittoresque de l'ensemble de la contrée visitée par M. Horeau. On y distingue Alexandrie, le Caire, les grandes pyramides, les ruines de la Thébaïde, les temples d'Ibsamboul, etc., etc. M. Horeau conduit son lecteur devant tous les monuments célèbres de la célèbre vallée du Nil, et clôt son œuvre par un second panorama ou carte pittoresque donnant une vue rétrospective de tous les lieux décrits par lui.

En abordant l'Egypte par le nord, du côté de la Méditerranée, on rencontre encore plus de constructions arabes et de vestiges grecs et romains, que de souvenirs égyptiens, car c'est par le Nord que tous les grands conquérants ont successivement pénétré en Egypte; c'est par le nord du pays qu'ils se rattachaient le plus directement à leur point de départ; c'est donc sur ces rives qu'ils se sont établis le plus volontiers, et les Perses, les Grecs, les Romains, les Arabes, les Turcs et les Français ont formé comme une épaisse couche d'alluvion sur le sol primitif. Tour à tour, ils ont tous marqué de leur empreinte cette terre historique en effaçant plus ou moins les traces laissées par leurs devanciers. Actuellement, les souvenirs les plus nombreux, semés par ces caravanes, sont ceux des Arabes.

Ce mélange de monuments arabes et égyptiens n'est pas sans charmes. Après avoir visité et admiré la grâce et la légèreté de certains édifices du Caire, on n'est que plus vivement impressionné à l'aspect des grandes pyramides de Giseh. Au sortir des vastes catacombes de la chaîne lybique, les arabesques et les entrelacs des monuments de Montfallaux et de Syout n'en sont que plus souples.

(*La suite prochainement.*) CÉSAR DALY.

Marchés.

La Chapelle, 29 octobre. — Taureaux: amenés, »»; vendus, »»; prix, le kil. sur pied, »,»»-»,»». — Vaches grasses: amenées, »»; vendues, »»; prix: »,»»-»,»». — Veaux: amenés, 789; vendus, 789; prix, 1,60-1,40-1,30. — Vaches laitières: amenées, »»; vendues, »»; prix, »»» fr. à »»». — Porcs: amenés, 1189; vendus, 1189; prix, 1,50-1,40-1,30.

Marché de Poissy, 28 oct. — Bœufs: amenés, 1956; vendus, 1856; poids moyen, 319; 1re q., 1,15; 2e, 1,05; 3e, 0,90. — Vaches: amenées, 211; vendues, 211; poids moyen, 250; 1re, 1,14; 2e, 0,96; 3e, 0,80. — Veaux: amenés, 868; vendus, 868; poids moyen, 62; 1re, 1,60; 2e, 1,40; 3e, 1,20. — Moutons: amenés, 10276; vendus, 9040; poids moyen, 19; 1re, 1,32; 2e, 1,11; 3e, 0,96.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 12 février 1847. — MARKERT, boulanger, rue Croix-Nivert, 25, à Grenelle. Juge-comm., M. Belin-Leprieur; syndic prov., M. Colombel, rue Castellane, 12.

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM.	DerC. 100 »/»	»»	
Récép. Rotsch.	» »»» »»	BELG. 2 1/2	»	»» »/»	
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2	»	91 »/»	
— — pass.	» » »/»	— de 1840	»	99 »/»	»/»
— 3 p. 0/0.	» 26 1/8	— de 1842	»	99 »/»	»»
Dette intérieure	» 24 5/8	— Banque	»	»»»	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» »/»	— de Em. 1841	»	»» »	»»
HOLL. 2 1/2	» »» »/»	PIÉMONT	»	1147	50
HAITI	» »»» »/»	AUTRICHE	»	»»»	»»

Union minière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

Str. à Bâle	[illegible]
Paris-Str.	398 75
Tours-Nant	383 75
Orl.-Vierz.	536 25
C. du Nord	533 75
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	463 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	391
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	9 3 75	Orléans à Vierzon	»»» »
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	510 »»	Bordeaux à Cette	465 »
Paris à Orléans	1167 50	Marseille à Avign.	130 »»	Nord	131 5
— à Lyon	391 25	Paris à Strasbourg	397 50	Boulogne à Amiens	»»» »

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 73 fr.; novembre, 70 fr. décembre, 67 à 66 fr.; 8 premiers mois 1848, 61 à 62 fr.

Fécule et betterave, 71 fr.

Béziers, 50 fr.; novembre et décembre, 48 fr. — Lunel, 49 à 48-50. — Bordeaux, 58 à 59 fr. — Rouen, 75.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, courant du mois et 2 derniers mois, 102-50; 4 premiers mois 1848, 103-50.

Huile épurée, 109.

Savon disponible, belle qualité, 104 à 105.

Lille. — Colza, 87-75. — Lin, 93.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 30 octobre.

» h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — Polyeucte.
8 h. »/» ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Dame Blanche, le Déserteur.
6 h. 1/4 ODÉON. — Le Cid, l'Homme propose, la Partie de Chasse.
6 h. 3/4 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Partie à Trois, le Chevalier d'Essonne, Passé Minuit.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Les Impressions, Léonard le Perruquier, le Lansquenet.
6 h. 1/4 GYMNASE. — 1re repr.: La Déesse.
6 h. 1/4 PALAIS-ROYAL. — 1re repr.: A qui le Moutard? l'Ordonnance du Médecin, Mon ami Pierrot, l'Omelette.
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »/» AMBIGU. — Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. »/» GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. 1/2 COMTE. — Maison des Fous, le Montagnard, l'Anguille, la Pie.
7 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
5 h. »/» FOLIES. — Premiers Beaux Jours, Revue, Mlle Faribole.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS. — Polkette et Bamboche, les Folles, Cadeau, Amours.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Gabrielle, le Prévôt de Paris, le Papillon jaune.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Roméria. — Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 30 OCTOBRE.

Rôle européen de la Suisse.

Le drame qui touche en Suisse à sa plus grave péripétie concentre en ce moment l'anxieuse attention de l'Europe. Les évènements qui vont s'accomplir entre le Jura et les Alpes peuvent d'ailleurs devenir, par l'intervention des cabinets étrangers, le point de départ d'une complication sérieuse dans les affaires du monde. En présence d'une situation aussi grave, les hommes qu'anime exclusivement l'amour du bien général de l'humanité doivent faire tous leurs efforts pour dégager la vérité des erreurs et des passions qui l'obscurcissent. C'est avec le sentiment profond de ce devoir que nous allons résumer, dans l'impartialité de notre conscience, les opinions que nous nous sommes faites sur la question suisse par une longue et attentive étude des éléments si complexes qui en constituent l'épineux problème.

Il n'est pas d'examen sérieux de la question, si l'on ne l'asseoit d'abord sur la détermination du caractère propre de la Suisse, de sa constitution générale et de sa fonction dans l'organisme européen.

Deux grands principes travaillent les sociétés depuis leur origine. Ces principes portent dans le langage politique les noms d'*ordre* et de *liberté*, dans le langage philosophique ceux d'*unité* et de *variété*. Les sociétés humaines n'auront atteint leur constitution définitive que quand ces deux principes y seront parvenus à un plein développement et s'y concilieront l'un l'autre dans une harmonie parfaite. La *Variété dans l'Unité*, l'*Ordre par la Liberté*, telles sont les deux formules, identiques au fond, qui déterminent l'idéal social vers lequel gravitent invariablement, par les attractions de leurs forces vives elles-mêmes, tous les groupes divers de la grande famille humaine.

Il faut donc concevoir que l'humanité parviendra, par le perfectionnement de l'organisme social, à une Unité collective absolument libre, c'est-à-dire formée par le concert hiérarchique de toutes les volontés.

Les individus, investis de la plénitude de leur liberté, composeront, par une première association directe et volontaire, la première unité sociale : la commune. — La commune sera libre et souveraine dans sa sphère personnelle, comme l'individu dans la sienne. La commune, le canton, le département, la province, la nation, la société humaine tout entière ne seront également que des associations libres, souveraines chacune dans sa sphère. A tous les degrés hiérarchiques de la grande constitution humanitaire, l'*Unité* ne sera autre chose que le *libre concert* des parties composantes.

Tel est l'idéal d'harmonie vers lequel l'humanité s'avance et dont la constitution progressive est le terme du travail organique qui s'accomplit dans son sein depuis son origine : l'Unité hiérarchique réalisée à tous les degrés par le *consensus* des volontés.

Cet idéal se formule en deux mots : ASSOCIATION UNIVERSELLE. Le mot d'ASSOCIATION, en effet, exprime l'idée de concours, de coopération, d'*unité*, et il implique formellement la *liberté* des éléments associés, unis. La synthèse des faits historiques, les tendances collectives des peuples, les principes de la raison absolue eux-mêmes éclairent aujourd'hui d'une telle lumière le travail qui s'accomplit dans l'humanité, qu'aussi n'est-il pas d'esprit quelque peu élevé qui n'en comprenne le caractère, et ne voie distinctement les institutions politiques et sociales marcher, dans leur élaboration séculaire, vers la constitution définitive de cette Association universelle à tous ses degrés que nous venons de définir.

Mais ce qui n'est pas moins évident que le caractère général et le but de ce grand mouvement de composition organique dans l'humanité, c'est le procédé par lequel s'accomplit cette immense synthèse.

Bien loin, en effet, de marcher d'un pas égal dans la carrière du progrès, de remplir les mêmes fonctions, de développer les mêmes éléments, les nations et les races préparent, chacune suivant les données de sa nature, de son climat, de ses conditions géographiques, de sa religion, de son histoire et de son génie propre, les matériaux de tout genre destinés à la construction de l'édifice où l'humanité abritera définitivement son unité, son bonheur et sa gloire. Ces données ont établi, dans l'œuvre séculaire du progrès social, une division naturelle du travail, et chaque peuple est un atelier où s'élaborent spécialement quelques-uns des nombreux éléments nécessaires de l'œuvre collective.

Or, il est impossible de rien entendre à la politique générale, impossible de se former une opinion éclairée sur les grandes questions apportées par les actions et les réactions des évènements et des choses, si l'on n'a su se rendre compte des fonctions dévolues aux Etats que ces questions concernent plus particulièrement.

Pour faire immédiatement application de ces principes à la Suisse et à la France, nous allons montrer sans transition, — le simple énoncé suffisant à la preuve, — que la fonction capitale de chacun des deux peuples est en plein contraste avec la fonction analogue de l'autre.

Par sa puissance, par son homogénéité, par sa position centrale, par son double littoral océanien et méditerranéen, par ses traditions, par les idées générales dont son génie l'avait institué l'apôtre dans le monde, le peuple français avait impérieusement besoin d'une force de défense et d'attaque que l'*Unité* la plus énergique pouvait seule donner à sa constitution. L'ancienne Monarchie, la République et l'Empire se sont montrés, à cet égard, fidèles à la destinée providentielle de la France. La France est, entre tous les peuples du monde aujourd'hui, celui dont l'organisation réalise au plus haut degré le principe central et unitaire.

Mais, dans l'état très imparfait des organismes sociaux actuels, un développement supérieur de l'un des deux grands principes en jeu dans ces organismes, ne se fait généralement qu'en comprimant plus ou moins l'autre pendant un certain temps. C'est ainsi que la Centralisation n'est parvenue en France au point où l'ont amenée la République et l'Empire qu'en détruisant les unités provinciales et en n'accordant aux unités départementales et communales qu'une vie tout-à-fait dépendante.

On vient de voir que la France, ayant dans le monde un rôle essentiellement actif et initiateur, avait eu besoin d'une unité puissante, et que dans l'intérêt même des principes de liberté qu'elle était appelée à proclamer devant les peuples et à défendre contre les aristocraties et les royautés absolutistes, elle avait pu, avec une légitimité relative, sacrifier à la constitution de son énergique et redoutable unité, ces libertés communales, départementales et provinciales, au rétablissement progressif desquelles elle peut sans danger désormais et doit aujourd'hui travailler. La Suisse se présente-t-elle dans des conditions semblables ?

Enclavée au centre de l'Europe, défendue contre les entreprises de ses voisins par la chaîne du Jura, par les masses inexpugnables des Alpes, et, mieux encore que par les Alpes, par l'intérêt inquiet et jaloux des grands Etats qu'elle sépare ; en un mot, extrêmement forte chez elle, et impuissante pour agir au dehors, le caractère historique et politique de la Suisse est évidemment, tout d'abord, exprimé par ce mot *neutralité*.

Le rôle de la France est éminemment *actif* en Europe et dans le monde. Celui de la Suisse est éminemment *neutre* et *passif*.

Suit-il de là que la Suisse, dans le travail général des idées et de la constitution de l'humanité, n'ait pas de fonction à remplir, et le mot de neutralité signifierait-il ici inutilité ? Loin de là ; nous verrons tout à l'heure que la fonction historique et providentielle de la Suisse — ces deux mots sont ici pour nous synonymes — lui confèrent une mission de première importance.

La Suisse ne se distingue pas seulement en effet par un haut caractère de neutralité ; elle est faite pour représenter encore en Europe, au degré le plus éminent, le principe de *Variété* et de *Liberté*.

La Suisse n'est pas à proprement parler un Etat : c'est une confédération de vingt-deux Etats souverains. Telle est sa constitution politique et historique. Cette constitution n'est pas, pour elles comme on en a vu tant d'autres, une constitution artificielle et éphémère. Elle a sa raison d'être dans les traditions, dans le sol et dans le génie de ses habitants. Il n'y a pas en Suisse un peuple suisse ; il n'y a que des peuples confédérés. Ces peuples n'ont ni la même langue, ni la même religion, ni le même état social, ni les mêmes idées. Certains Etats suisses sont exclusivement protestants, d'autres exclusivement catholiques, d'autres enfin formés d'un mélange, à diverses proportions, de confessions diverses. Ceux-ci par la langue, par la race, par les idées, par le génie de leurs habitants, tiennent à la grande formation française ; ceux-là à la formation allemande, ou à la famille italienne ; d'autres sont autocthones ; tous enfin se distinguent par des caractères profondément empreints d'une nationalité donnée.

La nature, d'ailleurs, a marqué entre la plupart de ces états des différences et des séparations considérables : les uns sont pasteurs, les autres agriculteurs, ceux-ci commerçants, ceux-là industriels, et souvent les glaces et les montagnes infranchissables qui forment les frontières de deux cantons limitrophes, leur permettent moins de rapports et de communications que n'en ont entre eux des départements situés aux deux extrémités d'un diamètre de la France.

La Suisse est donc essentiellement un pays de *neutralité* et de *diversité*, et la fonction qui en résulte pour elle dans le système européen est actuellement une fonction d'*abri*, de *protection* et de *défense*.

La Suisse est un ASILE.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 31 OCTOBRE 1847.

BEAUX-ARTS.

Les hommes sérieux, les pédants, les sots et les fous. — La critique socialiste. — Les arts et l'organisation du travail. — L'Ecole des Beaux-Arts. — Les fresques de Raphaël au Panthéon. — MM. Paul et Raymond Balze. — Diorama : Vue de Chine, par M. Bouton. — Bronzes de M. Barye. — Cheminée en marbre sculptée par M. Ottin. — Portraits de Fourier. — MM. J. Gigoux, Calamatta, Cisneros, Couturier. — Vue du Phalanstère, lithographiée par M. J. Arnoux, d'après les plans de M. Morize.

J'en demande humblement pardon aux hommes sérieux qui haussent les épaules à toute idée de progrès, et jettent les hauts cris dès qu'on parle de réforme et de réorganisation ; mais je vois autour de moi tant d'abus, tant d'injustices, tant de misères intellectuelles et physiques, tant de souffrances de cœur, que je ne puis partager leur égoïste quiétude, leur facile résignation. Dussé-je être pris en pitié par les vieux libéraux satisfaits et par les jeunes sceptiques blasés ; dussé-je passer pour un rêveur, pour un socialiste, voire même pour un phalanstérien, je ne puis me faire aux délices du *statu quo*, et c'est tout au plus si j'ai parfois le courage de rire des sottises que j'entends, des bêtises que je lis chaque jour. Il y a sots et sots. Les sots inoffensifs qu'on plaint et qu'on laisse tranquilles ; les sots qui ne manquent ni d'esprit ni de talent, et ne s'en servent que pour faire le mal. Empêcher le bien, c'est une façon de mal faire. Nous avons aussi les pédants, majestueuse espèce, caparaçonnée de fatuité et d'outrecuidance. Sots et pédants, vous retrouvez ces gens-là partout : dans la vie publique et dans la vie privée, dans l'Etat et dans la famille, à la tribune et au coin du feu. Ils parlent sans cesse de morale et de vertu, d'ordre et de liberté, de sciences, d'histoire et d'arts. A force d'aplomb ils se font illusion à eux-mêmes. Ecoutez-les seulement un quart d'heure, ils vous débiteront avec une merveilleuse facilité les plus incroyables fariboles qu'on puisse imaginer ; ils entasseront contradictions sur contradictions au nom de la logique ; inconséquences sur inconséquences au nom du bon sens ; niaiseries sur préjugés au nom de la raison ; et termineront toujours en disant qu'ils veulent avant tout la tranquillité, car ils sont bien posés dans la société, bien nourris, bien chauffés, bien logés... bien décorés. — D'autres souffrent, et c'est le grand nombre, mais eux, ne font-ils pas l'aumône ? Ne sont-ils pas du bureau de charité, associés à toutes les œuvres de bienfaisance et de philanthropie ? Les journaux n'ont-ils pas indiscrètement révélé leurs noms à propos de quêtes et de souscriptions ? Et quand on fait l'aumône ne fait-on pas tout ce qu'on doit faire ? Prouvez-leur que non, ils vous traiteront de brouillons, de charlatans, d'instigateurs de troubles, de suppôts du diable, et enfin ils s'en remettront à l'intelligence des baïonnettes. Bravo ! voilà qui s'appelle raisonner.

On n'est pas toujours disposé à rire, et l'on s'indigne quelquefois de certains principes qui ont la prétention malheureusement trop fondée de régir notre société. Par exemple : chacun pour soi, chacun chez soi... Est-il rien de plus absurde, de plus dangereux, de plus immoral que cela ? Eh bien ! c'est le texte de la politique grave, sérieuse... c'est le dada des hommes d'affaires, le beau idéal des avoués, des banquiers, des agents de change et *tutti quanti*. Opposez à cette maxime stupide la solidarité, l'association, l'harmonie des intérêts, ils vous répondront gendarme... toujours gendarme ! gendarme en chair et en os, gendarme en loi et en code. L'intimidation et la répression sont pour eux les moyens suprêmes de gouverner. Arrière les utopistes qui se figurent que telles ne sont pas les garanties normales de l'ordre et de la liberté... Arrière les ennemis de la concurrence anarchique, des tripotages, des jeux de bourse, de la féodalité mercantile... Arrière les apôtres de l'association et de l'organisation du travail. Les hommes auront pu s'organiser pour la guerre et la destruction, ils ne pourront pas s'organiser dans la paix pour produire. Dieu qui a bien fait toutes choses ne l'a pas voulu. Je laisse à qui la réclame la responsabilité de cette judicieuse opinion.

Et maintenant qu'on ne s'étonne pas de cette entrée en matière dans un feuilleton qui a pour titre : *Beaux-Arts*. Je ferai remarquer que notre journal a pour devises : Unité sociale, Droit au Travail. Il veut pacifiquement transformer la société. Sa mission est éminemment organisatrice, et toutes les questions y sont résolues au point de vue de la solidarité et de l'association... Religion et Politique, Industrie agricole et manufacturière, Arts et Science. En haut comme en bas, c'est le même principe sous différentes formes... Dans le Feuilleton comme dans le premier-Paris, comme dans les articles Variétés... c'est toujours un seul et même but : l'organisation harmonique et intégrale des forces productives, c'est-à-dire du travail matériel et intellectuel. Car le travail, c'est le blé et le vin, le tableau et la statue, la toile grossière et le tissu broché d'or ; c'est le livre et la symphonie, la poésie et la prose, la charrue et le rabot, la plume et la presse ; c'est Lamartine et le vigneron du Beaujolais, le canut de Lyon et Jacquart, Georges Sand et Dupré, Pie IX et Rossini, Newton et Fourier. Mais ce n'est pas l'agioteur, l'escompteur, le valet, le marchand, tous gens qui ne produisent rien. Notre critique, à nous autres, doit être socialiste, c'est-à-dire conséquente à un grand principe. En art, par exemple, elle ne se contente pas d'analyser les œuvres, de les louer ou de les blâmer au point de vue de telle ou telle école... Elle ne saurait non plus être étroite et exclusive, car elle est guidée par la loi sériaire qui lui permet d'admettre et de comprendre, de classer, de hiérarchiser les genres les plus différents, depuis la fantaisie jusqu'aux travaux de raisonnement pur... les magnificences de l'intelligence aussi bien que les splendeurs positives et réelles de la matière, les ineffables et dramatiques tendresses du cœur aussi bien que les aspirations idéales de l'âme. D'autre part, notre critique doit faire une rude guerre aux abus ; car, si elle juge les œuvres, elle se préoccupe des hommes... Elle tient compte des illusions, des découragements qui énervent et paralysent. Le progrès de l'art est intimement lié aux conditions de la société, à la position des artistes. Dans ce temps de faveur et de corruption, de désordre et de confusion, la médiocrité usurpe trop souvent la place du vrai mérite ; aussi la direction donnée et subie, les commandes, les récompenses, les choix inintelligents, les vices et l'insuffisance de beaucoup d'institutions sont des textes inépuisables d'examens sérieux, de reproches graves et de projets de réforme, qui se rattachent tous, plus ou moins, à notre système général d'organisation. Par exemple, je déplorais dernièrement la faiblesse des envois de Rome. Pauvreté d'invention, banalité dans l'exécution, voilà ce qu'on retrouve chaque année à l'Ecole des Beaux-Arts. Les exceptions sont infiniment rares ; je sais que le génie est rare aussi ; mais, sans exiger des chefs-d'œuvre, on est en droit de demander quelque chose de plus que ce qu'on nous sert. Est-ce la faute des élèves, des pensionnaires ? Je ne le pense pas. Ils sont mis à un tel régime, qu'au bout de dix années d'études mal conduites, mal dirigées, incomplètes, ils ne sont que des ouvriers habiles, tout à fait dénués d'énergie, de puissance et d'originalité. Ceux qui peuvent s'échapper de l'Ecole et se soustraire aux griffes de la routine académique, sont bien heureux... Voyez Couture, et tant d'autres... Mais c'est le petit nombre. Le chemin de Rome est plus facile, plus commode, et, d'ailleurs, comme la plupart des élèves appartiennent à des familles pauvres, on comprend que de concessions forcées ils sont obligés de faire.

Ce qui manque en général aux artistes, c'est l'instruction et l'éducation. Dans les ateliers, où l'on entre fort jeunes, on n'apprend guère autre chose qu'à faire des bons hommes et des charges. Le modèle sur la table, la copie au Musée, voilà à peu près le travail quotidien. L'intelligence ne trouve pas les éléments nécessaires à son développement. Les leçons des professeurs, quelque bonnes qu'elles soient, se bornent à des conseils, à des raisonnements très limités. Certes l'instruction universitaire est loin d'avoir toutes nos sympathies ; mais beaucoup d'artistes n'ont pas même le savoir du collège, et que l'on s'étonne ensuite s'ils ne produisent que des œuvres médiocres ! A l'Ecole des Beaux-Arts devraient se faire des cours d'esthétique, d'histoire, de littérature. Ces cours, fort importants à mon avis, seraient obligatoires et deviendraient attrayants, s'ils étaient confiés à des hommes éminents dont la parole émouvante et passionnée, dont le langage élevé et poétique, serait en rapport avec un auditoire jeune et disposé à l'enthousiasme. Alors sans doute un élève de vingt ans ne saurait pas seulement son métier de peintre, de sculpteur et d'architecte ; il aurait quelque chose dans la tête. Homère, Plutarque et Télémaque ne seraient pas ses uniques connaissances littéraires. Je dis donc que l'Ecole des Beaux-Arts doit être un foyer de hautes études ; car c'est par l'instruction que se développe l'art, ce grand élément du

au milieu des tempêtes européennes, fait fonction de cette arche diluvienne qui, dans le tumulte et les révolutions de la nature, sauvegardait toutes les espèces vivantes et les conservait à l'avenir.

Cette fonction ajoute incessamment de nouveaux éléments aux éléments déjà si nombreux et si divers de la Suisse, et en fait la plus haute expression du principe de *Variété* et de *Liberté* dans la constitution moderne de l'Europe.

Il y aurait bien des conséquences importantes à tirer de cette détermination, que nous venons d'indiquer, du caractère général et du rôle européen de la Suisse ; nous en déduirons successivement quelques-unes.

La première et la plus grave de toutes, c'est que la Suisse étant appelée par ses conditions expresses d'existence à la représentation et à la garde du principe de Diversité et de Liberté, ce serait une pensée monstrueuse que de songer à lui imposer rien qui ressemblât à une constitution unitaire ; une centralisation gouvernementale deviendrait forcément aujourd'hui, en Suisse, précisément à cause de l'extrême hétérogénéité de ses éléments, la plus oppressive de toutes les tyrannies.

L'idée fédérative en France était un crime contre la destinée de la nation française, et la cause de l'unité une cause sacrée. En Suisse, c'est exactement l'inverse et le principe de l'individualité, de la souveraineté cantonale y domine tellement en importance celui de l'unité fédérale que, s'il devait y avoir entre ces deux principes une lutte capable de compromettre sérieusement le premier, il ne faudrait pas hésiter un seul instant à briser plutôt dix fois le second.

Mais, par le fait, et pour toutes les raisons que nous avons indiquées, la souveraineté cantonale est assise, en Suisse, sur des bases aussi inébranlables que ses montagnes. Il n'est nullement à redouter, suivant nous, que le principe de centralisation y puisse jamais prendre un développement exagéré. Son usurpation n'est pas à craindre.

Ces principes établis, nous examinerons dans un prochain article, les éléments de la question posée par les événements actuels ; nous ne dissimulerons point les fautes commises par la majorité de la Diète, nous donnerons la raison des sympathies qui, en cas de lutte, nous rangent de son côté malgré ces fautes, et nous indiquerons la nature des concessions qu'elle devrait consentir aujourd'hui pour obtenir pacifiquement la dissolution du Sonderbund.

L'*Union monarchique* se rallie ce matin à la formule : Association du capital et du travail. Ce journal fait suivre notre article des réflexions suivantes :

Il est certain, comme le dit la *Démocratie*, que l'association, pour être vraiment féconde, doit réunir le capital et le travail, et c'est ainsi que nous l'avons entendu ; mais ce que la *Démocratie* considère comme une question de moyens, nous le considérons, nous, comme une question de principe ; car, pour opérer une réforme, il faut toujours une base politique. Au surplus, la *Démocratie* ne paraît pas insister beaucoup sur ce point, et, puisqu'elle tend à une réforme sociale comme but, elle doit désirer d'y parvenir par le meilleur moyen.

La réforme politique est un principe, d'accord ; mais le droit au travail. Ce que le gouvernement ne fait pas, les légitimistes peuvent l'entreprendre, et, dans leur intérêt, ils le devraient.

Une telle entreprise donnerait à leur parti une force immense dans le pays, et leur rallierait nécessairement un grand nombre d'esprit qui aujourd'hui leur sont indifférents ou hostiles. L'*Union* a proclamé le principe, que ses amis l'appliquent dans la limite de leur pouvoir, ils reconnaîtront qu'outre l'avantage d'avoir fait le bien, ils n'auront pas perdu leur temps pour la conquête des réformes politiques qui font l'objet de leur ambition.

De la Réforme sociale aux Colonies.

RÉPONSE A M. DÉJEAN DE LA BATIE.

En réponse aux quelques lignes insérées dans notre numéro de dimanche dernier sur le résultat, fâcheux selon nous, des élections qui viennent d'avoir lieu au conseil colonial de l'île Bourbon, M. Dejean de la Bâtie, délégué de cette colonie, nous a adressé une protestation que, fidèles à notre système d'impartialité, nous avons cru devoir immédiatement insérer dans nos colonnes. Nos lecteurs du dimanche pourront recourir à notre numéro d'avant-hier ; ils y trouveront tout au long cette protestation, dont voici, au surplus, le résumé.

Suivant M. Dejean de la Bâtie, la minorité qui s'était montrée hostile, en 1846, à l'élection de M. Sully-Brunet, n'a fait, en se retirant du conseil, et en en provoquant ainsi la dissolution, qu'un acte parfaitement légal ; l'appel au pays, conséquence de la dissolution du conseil, n'a pu que conduire à une manifestation plus sûre, plus éclatante de l'opinion publique; et c'est à tort, c'est téméraitement surtout que nous nous sommes permis de supposer que la constitution actuelle du conseil législatif de Bourbon, et, par suite, l'exclusion de l'honorable M. Sully Brunet de la délégation coloniale, pouvaient être dues à la *surprise* et à la *fraude*, et n'être pas la sincère et définitve expression de l'esprit public. Avec tout autant de tort, nous qualifierions de parti de la *résistance*, le parti auquel appartient l'honorable M. Dejean de la Bâtie. Ce parti, qui veut la préparation avant l'affranchissement, serait tout aussi progressif et surtout beaucoup plus sage que le parti qui *demande ou favorise l'affranchissement avant la préparation, croyant trouver toutes les garanties dans un système d'association aussi légèrement préparé que témérairement proposé*. Enfin, appliqué aux différents actes des conseils législatifs de nos colonies, lesquels sont purement consultatifs en ce qui regarde l'affranchissement des noirs, et dont l'opinion peut éclairer sans doute, mais ne peut ni arrêter ni entraîner, le mot de résistance serait complètement dénué de sens. Il n'y aurait donc, ni aux colonies, ni dans le conseil des délégués, un parti de la *résistance*, et c'est vainement que nous voudrions faire croire à son existence.

La protestation de M. Dejean de la Bâtie, rapprochée de certains documents et de certains faits que nous ne tarderons pas à porter à la connaissance du public, deviendra, sous peu de jours, l'objet de sérieuses considérations auxquelles nous nous livrerons, tant sur la situation actuelle des colonies que sur l'œuvre de leurs représentants officiels près de la métropole. Nous nous bornerons, aujourd'hui, aux réflexions suivantes.

Si, dans le mois de février de l'année 1846, immédiatement [...] et de mars précédents. Le conseil, ne pouvant fonctionner, s'ajourne au 1er décembre ; mais, à cette date, la minorité fait défaut, et sa démission aussi. Le gouverneur se décide alors à prononcer la dissolution du conseil.

Ainsi, durant toute une année, l'île Bourbon s'est vue privée *par le fait* de son conseil législatif, et cela, grâce à une minorité mécontente, dont la résistance devenait factieuse par cela même qu'elle n'osait pas, en offrant sa démission et en régularisant son opposition, se soumettre au jugement du pays. Nous avons dit, et M. Dejean de la Bâtie nous permettra de répéter, que cette insistance, que ce parti pris de la minorité recourant sans cesse à la violence et ne voulant pas une seule fois recourir à la légalité, constituait, sinon le scandale, du moins quelque chose qui est en voisin et lui ressemble.

Et cette minorité qui voulait dominer à tout prix, qui voulait s'imposer, pense-t-on qu'elle soit restée inactive durant les élections ? Ne nous est-il pas, au contraire, permis de supposer que, pour arriver à ses fins, pour devenir majorité, elle s'est livrée, dans ses rapports avec le corps électoral, non pas sans doute à la fraude (c'est à tort que M. Dejean de la Bâtie voudrait donner à entendre que nous nous sommes servis de ce mot), mais à ces pratiques, à ces démarches, à ces manœuvres que, dans tous les pays et dans tous les temps, on a qualifie, que nous avons du qualifier nous-mêmes d'*intrigues* politiques? Et ces intrigues n'ont elles pas été déplorables, quand elles ont eu pour effet, en écartant du conseil des délégués l'un de ses membres les plus éclairés, les plus progressifs, de servir la routine et le préjugé.

Arrivons maintenant à ce mot de résistance, qui semble réjouir et scandaliser à la fois l'honorable M. Dejean. Nous lui dirons tout d'abord que ce mot, nous sommes loin de l'avoir inventé. Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer ici tous les actes officiels, émanés soit des conseils coloniaux, soit de leurs délégués, tous les discours, tous les rapports, tous les mémoires, toutes les correspondances où ce mot se trouve employé pour caractériser et définir une certaine politique, laquelle a fait son temps grâce à Dieu, nous voudrions pouvoir dire grâce à M. Dejean. Résistons, résistons à la métropole, résistons à toutes ces belles idées, à tous ces beaux projets d'émancipation des esclaves ; résistons, — tel fut longtemps, aux colonies, le cri de tous, tel est encore aujourd'hui le cri de quelques-uns. Bien loin de penser avec M. Dejean de la Bâtie que la résistance leur était interdite par leur constitution même, les conseils coloniaux ont maintes fois pris à tâche d'établir que la résistance était la seule voie qui leur fût ouverte, la seule chose qui leur fût possible. Et, par résistance, ils entendaient l'opposition, passive il est vrai, mais jusqu'à un certain point efficace, aux vues et aux desseins de la métropole, le refus de concourir à des plans ou même à de simples projets d'émancipation qui leur paraissaient toujours, ainsi qu'à l'honorable M. Dejean, *légèrement et témérairement proposés*. C'est que les conseils coloniaux ne se payaient pas, ainsi que l'honorable M. Dejean, d'une métaphysique qui, pour être élégamment exposée, n'en est pas moins de la phraséologie pure. Il y a, en effet, mille manières de résister, et tout corps politique peut, dans la sphère de ses fonctions, affecter un mode de résistance qui lui soit exclusivement propre. Pour ce qui regarde les conseils coloniaux,

---

progrès social. Le culte des idées, la science des faits, l'association dans les travaux, l'essor des facultés individuelles, la combinaison des forces, la solidarité, voilà les garanties de la dignité humaine et de l'ordre. Voilà les moyens par lesquels la société s'élèvera successivement de phases en phases jusqu'à l'harmonie. Mais il y a beaucoup à faire, il y a beaucoup de préjugés de toute nature à détruire, beaucoup d'erreurs à combattre. Nous avons à lutter contre l'inertie, la routine et l'ignorance, ces grands obstacles à la marche rationnelle des choses. Pour rester dans le sujet qui nous occupe spécialement, je prendrai un exemple, et je citerai cette opinion bien répandue, à savoir : que Phidias et Raphaël ont tout dit en sculpture et en peinture, et qu'il est insensé de vouloir les surpasser. Certes je n'ai pas besoin de proclamer l'excellence de ces deux immenses génies, qui brillent au premier rang dans les fastes de l'humanité ; mais prétendre qu'ils ont atteint la perfection des perfections, voilà le comble du ridicule. Se renfermer dans un cercle et se condamner par avance à n'en pas sortir, c'est tout simplement de l'impiété, un suicide. L'immobilité, c'est la mort. J'avoue, moi, que je ne puis déterminer ainsi les limites de la puissance de l'homme, et que je vois instinctivement s'ouvrir devant moi un immense avenir qui se perd dans l'infini. La nature d'un côté, l'idéal de l'autre... la matière et l'esprit... je saisis bien le premier de ces deux termes, mais le second va jusqu'à Dieu, que je sens, mais que je n'explique pas. Donc regardez autour de vous et pensez.

Chaque fait qui se produit est suivi d'une foule d'autres faits qui en centuplent la puissance, et chaque matin le soleil éclaire un pas de l'humanité. Les besoins nouveaux naissent et se multiplient. Demain peut-être l'association comprise et réalisée aura engendré une architecture nouvelle..., et une architecture nouvelle enfantera des chefs-d'œuvre de statuaire et de peinture supérieurs à ceux que nous connaissons. Raphaël et Phidias reviendraient avec la même organisation, qu'ils seraient plus beaux, plus grands, plus puissants, car ils se développeraient dans un milieu plus beau et plus puissant. Et de nos jours, croyez-vous que Ingres et Delacroix, tout inférieurs qu'ils soient si l'on considère l'ensemble de leurs œuvres, quels que soient d'ailleurs leurs défauts, croyez-vous, dis-je, que Ingres et Delacroix ne soient pas, par certains côtés, en avant de ce qui a été fait déjà ? Trouverez-vous dans Raphaël une tête qui vaille celle du saint Symphorien? Trouverez-vous dans Titien, dans Véronèse, dans Rubens, cette poésie imprévue, cette audace dramatique de couleurs qui éclatent dans quelques œuvres du peintre à qui nous devons le salon royal de la Chambre des députés, la coupole de la Chambre des pairs, la *Prise de Constantinople* et ce Christ tant admiré à l'exposition dernière? Oui, je le maintiens, ces deux hommes ont révélé quelque chose, ils ont senti et exprimé quelque chose de neuf et d'inconnu jusqu'ici. Considérez l'*Apothéose d'Homère*, au Louvre, sans parti pris, sans prévention, et puis allez au Panthéon, où sont placées depuis quelque temps les fresques de Raphaël, l'*École d'Athènes*, *la Dispute du Saint-Sacrement*, *l'Héliodore*, *Attila*, *la Messe de Bolsène*, *la Délivrance de saint Pierre*, *le Parnasse*, *l'Incendie du bourg*, ; puis les cinquante-deux tableaux connus sous le nom de *Loges*. Tout cela est admirablement beau, magnifiquement composé, savamment et simplement exécuté... Je n'entreprendrai point ici de faire l'analyse de ces immenses chefs-d'œuvre, et je ne veux pas recommencer le travail de M. Quatremère de Quincy, dont les appréciations sont si justes, si élevées, si vraies ; mais, sans rien ôter au divin Raphaël, et tout en admirant cette exubérante facilité, cette science, ce goût, cette harmonie et cette grâce dont personne n'a approché, pourquoi ne pas reconnaître que l'auteur de la *Stratonice* et de l'*Age d'or*, au château de M. de Luynes, a quelquefois une hardiesse, une originalité, un sentiment d'individualité et une perfection de formes incomparables, un autre idéal enfin, et que, pour être tombé en plus d'un cas dans une exagération bizarre et malheureuse, il n'en a pas moins atteint quelquefois un genre de sublimité inconnue du peintre d'Urbin. On ne manquera pas de me dire que je suis un insensé, et que je n'aime ni ne comprends Raphaël. M. Ingres lui-même protestera contre ma prétention et mon outrecuidance. Peu importe. J'aime Raphaël pour ses qualités, et je crois le comprendre. Mais je ne m'abîme pas dans une adoration de convention, dans un enthousiasme traditionnel, et, peu soucieux de l'opinion des moutons de Panurge, je trouve tout naturel qu'au milieu du dix-neuvième siècle on soit plus avancé qu'au seizième et qu'au temps de Périclès.

Mieux vaut d'ailleurs le culte de l'avenir que celui du passé. Profitons de l'expérience que nous ont léguée nos ancêtres ; sachons nous servir des trésors qu'ils ont accumulés, mais ne perdons pas de vue que nous avons aussi à accumuler pour ceux qui viendront après nous. Etudions, étudions sans cesse les merveilles artistiques de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la Hollande et de la France. Toutefois, ne regardons les maîtres, fussent-ils Michel-Ange ou Titien, Corrège, Poussin ou Holbein, que comme des interprètes qui nous traduisent et nous font mieux comprendre la nature. C'est la nature qu'il faut copier et imiter, non pas eux. Ils nous ont facilité les voies, profitons-en pour marcher en avant. Aussi, en tant que moyens de progrès, les œuvres des maîtres anciens ont-elles une excessive importance, et on ne saurait assez les multiplier par de bonnes copies. On a donc très judicieusement agi, lorsque, en 1833, on chargea MM. Paul et Raymond Balze, de reproduire les *Loges* de Raphaël, et plus tard les *Stanze*. Cette immense entreprise, qui a demandé onze années d'un travail assidu et monotone, a été menée à bonne fin. Les deux jeunes artistes trouvent dans un succès bien mérité une glorieuse récompense de leurs fatigues et de leur zèle intelligent. La foule se presse chaque jour au Panthéon, ce froid monument, qui s'étonne de pareille affluence, et semble oublier que, malgré son fronton significatif, il n'a pas de destination. Deviendra-t-il un musée, une église, un temple de la gloire? En attendant il donne asile à d'admirables peintures. Indépendamment des huit grandes fresques, exécutées par MM. Balze, et des cinquante-deux *loges*, dont quelques-unes sont de MM. Commairas, Paul Flandrin, Rousseau et Jourdy, on a encore exposé au Panthéon les copies de douze compositions de Michel-Ange, qui font partie de la chapelle Sixtine. Ces copies, qui représentent les sibylles et les prophètes, ont été faites par feu Sigalon et par M. Boucoiran.

Du Panthéon au boulevart Bonne-Nouvelle la distance est grande, et il y a loin des fougueuses et terribles compositions de Michel-Ange Buonarotti aux charmantes surprises du Diorama ; mais j'ai hâte de vous confier à la baguette féerique de ce magicien qui se nomme M. Bouton, en la compagnie duquel on voyage si vite et si agréablement.

Nous voici donc assis dans une salle faiblement éclairée par en haut ; devant nous une obscurité profonde, qui se répand bientôt partout. On attend dans le silence, et voilà qu'au milieu des ombres épaisses un filet lumineux apparaît. Un rideau se lève doucement, et les clartés du soleil inondent une délicieuse perspective. Ce n'est ni un tableau ni une décoration : c'est tout simplement la nature. Nous sommes en Chine, dans un des faubourgs de Canton. Un canal s'ouvre couvert d'un nombre infini de barques de toutes les espèces, de toutes les grandeurs. L'eau clapote agitée par une légère brise. A droite et à gauche s'élèvent, comme à Venise, de pittoresques habitations, dont quelques-unes se cachent sous de beaux arbres. C'est un incroyable amalgame d'escaliers qui courent et serpentent, de terrasses, de loges, de galeries, de balcons, de colonnettes et de pilastres, de balustrades impossibles, de fenêtres coquettes, de stores transparents, de draperies qui flottent au vent. Des vases garnis de fleurs, des lanternes aux couleurs chatoyantes sont posés et suspendus çà et là, comme des bijoux ou des insectes brillants. Les murailles s'avancent en saillies imprévues, et les toits arrondis, pointus, échancrés, se découpent sur le ciel, surmontés d'ornements fantastiques de la plus gracieuse bizarrerie.

Le bleu, le jaune, le vert et le rouge se heurtent et s'harmonisent comme à Pompéia. Là, sur un pan de mur, s'incruste un compartiment d'azur brodé de lettres d'or ; là ce sont des rosaces élégantes qui percent un fonds d'émeraude. Chaque étage, chaque galerie, chaque fenêtre a sa forme, sa fantaisie ; chaque terrasse son barriolage. Amusante architecture, parée, coquette, légère, qui fait honte aux lourds pâtés dont se composent les rues de nos grandes villes. Il ne faudrait pourtant pas s'imaginer que l'on retrouve partout en Chine ce que nous voyons là. Le plus souvent, les populations agglomérées sont entassées dans des bouges infects bâtis moitié sur l'eau, moitié sur la terre, pauvres habitations dans lesquelles la salubrité ne règne pas plus que dans beaucoup de nos quartiers. La province de Canton est la plus riche, la plus pittoresque du Céleste-Empire, et nous sommes dans le voisinage d'un temple et de la pagode jaune, que nous apercevons noyée dans les chaudes vapeurs de l'horizon. Mais insensiblement le jour baisse, le ciel se colore de teintes rougeâtres ; la nuit arrive, et voilà que tout s'efface et s'évanouit ; tout à coup une étoile scintille, une lumière brille, puis deux, puis dix, puis cent ; des milliers de lanternes s'éclairent, et en un clin d'œil resplendit la plus éblouissante des illuminations. Les barques, les maisons se garnissent d'un monde de Chinois. Les eaux transparentes du canal reflètent les splendeurs d'une fête fantastique, et pendant qu'on admire, les soupirs du Gong se font entendre. Une petite mélodie anguleuse de

SUPPLEMENT.

l'esclavage doit être aboli, et que le moment est venu d'étudier le mode et les conditions de cette grande transformation sociale ; c'est, non seulement accueillir avec bienveillance, avec faveur, les mesures émanées de la métropole qui, de près ou de loin, tendent à ce but, mais c'est rechercher soi-même les meilleurs moyens à employer, les meilleures mesures à décréter, c'est les proposer à la métropole, les recommander, les patroner ; c'est enfin, au lieu de se rattacher à l'esclavage, comme on se rattache à la vie, le repousser, comme on repousse la mort ; c'est le repousser en principe et ne rien négliger pour le repousser en fait de ce noble sol des colonies, qu'il souille et qu'il rend infécond ; c'est travailler à le détruire le plus tôt possible, au lieu de travailler à le garder le plus long-temps possible : — Voilà ce que c'est que ne pas résister ; telle est la valeur de ce mot dans la politique coloniale.

Quant à savoir s'il convient, avant d'émanciper les noirs, de les préparer à l'émancipation, cette question n'en est pas une. Tout le monde est d'accord sur la nécessité de la préparation ; et, si telle est la pensée de M. Dejean de La Bâtie, à Dieu ne plaise que nous voulions, pour cela, le classer parmi les hommes qui appartiennent à la politique de la résistance. Oui, sans doute, il faut préparer l'affranchissement ; mais il faut aussi se demander ce que peuvent signifier ces mots. C'est ce que nous ferons dans un prochain article où, comme nous l'avons dit en débutant, nous rechercherons quelle est aujourd'hui la vraie situation des colonies, et quel rôle jouent, en réalité, les hommes qui, sous prétexte de préparer l'émancipation avant de l'accomplir, usent et détruisent fatalement tous les germes d'association et d'organisation du travail que la Providence semble avoir permis au système industriel et social des colonies de recéler dans son sein, comme elle permet aux monstres de recéler en eux-mêmes les germes de l'organisation et de la vie.

La Question italienne jugée par M. de Lamartine.

Le grand écrivain-orateur vient d'aborder, dans le *Bien public*, de Mâcon, les deux questions de notre politique extérieure les plus palpitantes d'intérêt et d'actualité : l'affaire de Suisse et l'affaire d'Italie. Voici en quels termes il juge la situation de l'Italie :

Au moment d'en parler on ne peut s'empêcher de payer un tribut de respect et de pieux attendrissement au pontife qui est à lui seul l'Italie, l'occasion, le nœud de toute cette question italienne. Quelle étonnante et presque miraculeuse péripétie des choses humaines ! C'est la cloche du dôme de Saint-Pierre qui sonne tout à coup dans le sommeil des peuples le tocsin de l'indépendance italique ! C'est le cierge du Vatican qui allume la torche de la liberté de l'Italie ! C'est l'homme de paix qui tire le glaive ! C'est le docile instrument des volontés de l'empire qui devient le *Rienzi* couronné de la Rome moderne, et qui dit à l'ombre de son peuple : Levez-vous, et ralliez l'Italie éparse et enchaînée autour de vous !...

Nous ne sommes pas de ceux qui se font à volonté les illusions de leurs désirs ; nous ne sommes pas de ceux qui croient qu'on ressuscite un peuple en soufflant son âme sur lui comme Elysée sur l'enfant de la veuve ; nous ne sommes pas de ceux qui voient déjà l'Italie entière battant des mains à son souverain pontife, secouer tout-à-coup les huit ou dix dominations qui la disloquent, forcer ses princes, vassaux de l'empire romain, le retour des barbares ne s'est jamais tout-à-fait accompli en Italie. L'Allemagne, l'Espagne, la France, la papauté vassalle alternative de ces trois puissances, la maison de Savoie, s'en sont continuellement disputé les lambeaux. Mais chose merveilleuse ! aucun de ces peuples ne s'y est jamais naturalisé. L'Italie, quoique ravagée et asservie, est restée italienne ; il semble que ce sol repousse les étrangers comme le sol d'Egypte, et qu'il est donné à tout le monde de le traverser, à personne de s'y établir à la place de l'antique et illustre souche ! Ce n'est plus la reine des nations, c'est encore la reine des races. Sève, intelligence, beauté physique, héroïsme individuel dans l'affaissement du caractère national, sentiment de la liberté, souvenir de sa grandeur, dignité de son infortune, remords de son asservissement, aspirations à se venger du sort, mépris de ses maîtres, amour des lettres, monopole des arts, folie de la gloire, crimes, vertus, rêves, chimères, tout y est grand ! Ces hommes sont les aînés de l'Europe ; ils ont dans l'attitude, dans l'accent et sur le front, le sceau de leur droit et la majesté triste de leur primogéniture ; leur cause est de celles vers lesquelles on se sent involontairement entraîné ; ressusciter l'Italie suffirait à la gloire d'un peuple ! Le seul moyen d'égaler les Romains dans l'histoire ce serait peut-être aujourd'hui de les secourir et de les sauver ! Heureux ce Washington de l'Italie future ! Mais, chose triste et cruelle à dire, il faut peut-être que ce Washington soit un étranger !

Pourquoi cela ? Parce que, bien que l'Italie n'ait pas de véritables nationalités fortes, elle a encore les rivalités de ces nationalités qu'elle n'a plus ! Le moyen-âge, en constituant en Etats et en républiques indépendantes ses provinces démembrées du centre romain, a fait de l'Italie une mosaïque de petites puissances qui ont eu longtemps l'orgueil et l'individualité des grandes. Elle a encore huit ou dix peuples dans un peuple, huit ou dix capitales dans un sol. Entre Naples, Palerme, Milan, Rome, Florence, Gênes, Venise, Turin, qui choisira ? qui règnera ? qui se subordonnera à l'autre ? Entre les caractères nationaux de ces différentes familles italiennes, entre leurs différentes formes de gouvernement, entre les rois, les ducs, les princes, les sénats, les chefs de ces différentes souverainetés, qui décidera ? qui commandera ? et surtout qui obéira ? La difficulté d'une régénération de l'Italie sur le principe unitaire est là. Il faut que ces huit ou dix peuples se refondent tout entiers au creuset du patriotisme, de la guerre et du temps, pour former une nation une et compacte. Au moment où nous sommes, une seule chose est possible : la confédération de toutes les puissances italiennes en un faisceau d'Etats indépendants pour leur régime intérieur, réunis pour leur défense et pour leur liberté commune. Mais qui sera le lien du faisceau ? Autre difficulté insoluble si l'on n'en cherche la solution qu'en Italie !

L'enthousiasme catholico-libéral du moment pour l'intelligence, le courage et la vertu du pape fait répondre de toute part : « Que ce soit le pape ! » Nous voudrions que cela fût possible et que l'Italie eût un Pie IX éternel sur le trône pontifical, oracle pour le monde, souverain pour Rome, régulateur pour la Confédération italienne ! Mais examinons si cela est possible.

On s'est rarement rendu compte du mécanisme bizarre, compliqué, confus, du gouvernement de la papauté à Rome, considéré comme gouvernement temporel. Le voici défini en peu de mots : « Les vices de toutes les natures de gouvernement sans leurs avantages, réunis dans un seul gouvernement. » En effet, ne vous récriez pas, mais réfléchissez ! Le gouvernement de la papauté temporelle à Rome est tout à la fois une théocratie ou le gouvernement d'un pontificat éternel, une oligarchie ou le gouvernement d'un petit groupe d'hommes influents dans l'Etat, les cardinaux ; une monarchie, car le pape est roi ; une république, car les chefs de l'oligarchie sacerdotale l'élisent et le déposent ; une aristocratie, car les princes romains sont les vassaux du pape et les suzerains du peuple ; une démocratie, car l'élec[illegible]tion garantissant l'avenir dans un tel gouvernement ; le pape d'hier n'engage pas celui de demain. Les œuvres y sont personnelles ; la vertu y est viagère ; les cardinaux appartenant aux puissances rivales ou ennemies de l'Italie se concertent pour élire un chef qui leur soit docile ou vendu ; la réaction contre le règne précédent commence avec le nouveau règne ; le pape, dépendant des puissances pour les intérêts de son église comme pontife, est forcé d'en dépendre comme souverain italien ; l'Italie confédérée contre les puissances aurait pour centre et pour chef de sa Confédération l'allié obligé de ses ennemis ! Un tel système n'aurait pas un jour de sécurité. Ce serait la trahison perpétuelle de la patrie politique organisée au cœur de la nationalité. L'enthousiasme peut rêver cet ordre de choses, le sang-froid le dissipe. Le cœur de l'Italie doit être italien. Le faisceau de la confédération doit être dans la main d'une puissance indépendante des ennemis de la patrie. L'unité italienne peut avoir un centre mobile, mais ce centre doit être exclusivement national. La Rome du pape est cosmopolite. C'est sa grandeur, mais c'est aussi sa faiblesse. La capitale du monde catholique ne saurait être la capitale exclusive des Italiens. Elle est plus, ou elle est moins ; elle est la Rome du monde, mais elle n'est plus la Rome d'un peuple.

Ceux qui fondent l'indépendance de l'Italie sur le pape souverain de la Péninsule la fondent donc sur un rêve. Que serait une indépendance qui périrait avec son fondateur ? Pie IX est un hasard, ou plutôt une providence ; mais Pie IX est un coup du sort. Il faut le saisir comme on saisit un coup du sort, l'heureuse fortune de l'Italie, en remerciant le ciel, mais sans y compter deux fois. Pie IX est une inspiration, une occasion, un grand symptôme. Il s'est trouvé qu'un jour, dans les siècles des siècles, le patriotisme italien, souffrant, comprimé, frémissant dans les âmes de vingt-sept millions d'hommes, s'est incarné dans un homme de vertu, d'entreprise et de courage ; que cet homme était pape, que cet homme, vénéré de la chrétienté comme pape, garanti contre l'intimidation des rois comme souverain, a osé et a pu jeter impunément le cri de l'indépendance italienne du haut de son trône et du haut de sa chaire, grand conspirateur à haute voix au milieu de l'Italie muette et du monde étonné ! que ce cri a ébranlé toutes les fibres, depuis celles des princes jusqu'à celles du dernier mendiant dans cette terre assoupie mais vivante, et que, depuis le pied des Alpes jusqu'à Messine, la grande tentation de la liberté, présentée par une main sacrée, s'est insinuée dans tous les cœurs, a remué toutes les pensées, armé tous les bras, passionné toutes les âmes libres et généreuses en Europe ! que tout le monde a voulu être de la religion du pontife de la liberté ! Eh quoi ! n'est-ce pas assez pour un seul homme et pour un seul mot, d'avoir ainsi soulevé la pierre du sépulcre et fait dire à l'Italie : Je vis, — et à l'Europe : Je veux qu'elle vive !

Le pape a fait ce qu'il pouvait faire. C'était à nous de faire le reste. Nous ne le dissimulons pas ; l'Italie ne peut rien seule dans son état présent. Elle est héroïque, mais elle n'est pas aguerrie. Elle a des hommes, mais elle n'a pas d'armées. Le Sicilien est intrépide ; le Calabrais est infatigable ; le Napolitain est fougueux ; l'hommes des Abruzzes est sobre ; le Romain de la campagne de Rome est un Vendéen du *Latium* ; le Toscan est brave, docile, discipliné ; le Génois est tirailleur et matelot ; le Bolonais est enthousiaste jusqu'au délire, et son délire est courageux ; le Milanais est lent, ferme, mais solide au feu ; le Vénitien est entreprenant et aguerri à la mer ; le Piémontais, le Savoyard et le Sarde sont les premiers soldats des guerres de montagnes que Napoléon ait signalés dans ses armées. Mais rien de tout cela, à l'exception des Piémontais et des Savoyards, n'est encore en ligne devant les frontières de la patrie commune. Ni armées, ni entente de la guerre, ni soldats, ni approvisionnements, ni places fortes, ni chefs, ni unité, ni temps pour organiser ces patriotismes épars. Toutes les cantates ne sont pas des *Marseillaises* ! On frappe l'air avec tout ce bruit ; on ne résiste pas à deux cent mille Autrichiens campés, for-

---

clochettes, d'abord vague et incertaine, approche en se mariant à des harmonies de cristal et de cuivre que soutiennent les profondes sonorités du tam-tam. On regarde, on écoute, on applaudit, et tout disparaît.

La vue de Chine attirera la foule au Diorama par la nouveauté du sujet auquel le talent merveilleux de M. Bouton a donné toute la puissance de la réalité. Ce tableau est une œuvre d'art de grand mérite, aussi intéressante que curieuse et instructive.

Je m'étonne que le Diorama ne soit pas un genre de spectacle plus généralisé, et qu'il n'ait pas son théâtre spécial, un édifice où serait exposée une suite de vues. On y joindrait des tableaux vivants, non pas précisément ceux dont on a tant abusé l'hiver dernier, et que la corruption de nos mœurs rend assez difficiles, mais des tableaux représentant les usages, les costumes exacts de tous les peuples, des scènes de l'histoire ancienne et moderne. Les compositions en seraient confiées aux artistes les plus éminents. Pendant les entr'actes un orchestre exécuterait des symphonies, des chœurs, des chants nationaux, des morceaux de musique de différentes époques. Ce spectacle serait très utile, et deviendrait un cours permanent d'histoire et de géographie. Mais je ne le comprends qu'avec toutes les conditions de l'art le plus sérieux, le plus consciencieux, avec toutes les exigences du goût et de la science, et bien entendu assez bon marché pour qu'il fût accessible aux familles prolétaires. Pour réunir ces avantages, pour rester dans les limites du beau et de l'utile comme je le conçois, il devrait être entre les mains du gouvernement et soumis à une haute direction artistique.

Dans les décorations de théâtre, dans les panoramas, les dioramas, l'art emprunte aux moyens mécaniques une puissance nouvelle, et de même il s'associe à la plupart des industries pour les élever, les perfectionner. Il s'identifie même tellement avec elles que l'artisan est quelquefois un artiste et l'artiste un artisan. Le statuaire, le graveur, le ciseleur, le peintre marient leurs talents à l'habileté des ouvriers fondeurs, bijoutiers, ébénistes, des tisserands, des potiers, des verriers, des fabricants de papiers peints. C'est au mérite de ses dessinateurs, à l'importance de son école de dessin que Lyon doit sa supériorité dans les étoffes de luxe, les damas, les tentures, les modes, et si Paris exporte dans le monde entier ses meubles, ses bijoux et ses bronzes, c'est qu'il renferme un nombre considérable d'artistes dont le goût, le travail direct ou indirect influe sur le travail des manufactures.

La seule industrie des bronzes occupe une quantité immense d'ouvriers, et la plupart de nos statuaires en renom ont fait ou font des modèles de pendules, de vases, de flambeaux, de coupes, de surtouts de table. Parmi ces statuaires, il faut distinguer M. Barye, un des hommes de génie de ce temps ci. Tout le monde connaît son admirable lion placé au jardin des Tuileries, mais voilà sept ou huit ans que M. Barye n'a pas exposé, et le public qui se souvient de lui, qui l'aime et le cherche, ignore les œuvres qu'il a faites depuis que le jury a jugé à propos de lui fermer les portes du Louvre. Le jury... cet incroyable tribunal auquel je ne reprocherais jamais sa sévérité si je ne le surprenais à chaque instant en flagrant délit de partialité et d'inintelligence, le jury ! il a refusé Barye et reçu quoi ? Eh ! mon Dieu ! je m'abstiendrai de citer des noms, mais j'en appelle à vos souvenirs et n'avez-vous pas devant les yeux ces innombrables croûtes qui s'étalent si complaisamment aux places occupées par nos vieux amis du passé.

M. Barye n'a pas plus à se louer de l'Institut que des marchands. Il avait établi un dépôt de ses œuvres, mais il a dû bientôt y renoncer, et le voilà maintenant retiré dans sa tente, c'est-à-dire rue de Boulogne. Là, dans son indépendance et sa liberté, il crée, compose, modèle et préside lui-même à la fonte de ses bronzes, dont il a fait chez lui une exposition. Je ne m'explique pas pourquoi on ne retrouve pas dans tous les salons, dans tous les bureaux, dans toutes les étagères quelques-unes de ces charmantes productions, qui réunissent à la fois la grandeur de l'art antique et le pittoresque de l'art moderne, le mérite artistique et le charme de la fantaisie.

La raideur, la sécheresse froide et insipide de l'Empire ont fait place aujourd'hui, dans la décoration des appartements, à un grand luxe d'ameublements et d'ornementations. Les vases de Chine, les laques, les dorures rococo, les meubles de Boule, les bahuts moyen-âge, les fauteuils et tables aux pieds tordus, les portières, les tapisseries, les caprices de la renaissance ont succédé à la parcimonie systématique et glaciale due à l'influence de Louis David, ce mauvais interprète de la Grèce ; mais le bon goût a souvent à souffrir de ce retour aux libres allures de l'imagination... La forme large, ample, exubérante se tourne et se contourne en tous sens, et, d'ennuyeuse qu'elle était, elle devient prétentieuse et problématique. Aussi, au milieu du charmant et riche désordre que l'on retrouve dans les salons, les chambres à coucher, les boudoirs, l'œil éprouve souvent le besoin de se reposer sur quelque œuvre d'art sérieuse, posée là à travers le velours et la soie comme une protestation de l'intelligence et du goût. Trop souvent, hélas ! on voit apparaître le portrait d'un capitaine de la garde nationale, à pied ou à cheval, ou quelques-unes de ces gravures à l'acquatinta que vous connaissez... Trop souvent un troubadour empanaché se glisse sous le globe de la pendule... Alors, vous pouvez être sûr que l'heureux propriétaire de cet objet a été jadis fort en thème... et est maintenant fort en procédure ou en spéculations.

Il n'est pas rare encore de voir l'ignorance trahir les meilleures intentions, et les séductions de la réclame, le langage des marchands attirer sur de misérables productions l'attention des amateurs et de plus leurs écus. Mais il est une considération d'un autre ordre qui montre de quelle importance est le bon choix des objets d'art destinés aux habitations particulières. Je veux parler de l'influence qu'ils ont sur le développement intellectuel des enfants.

Je me souviens parfaitement moi de la pendule qui décorait la chambre de mon père : je pourrais en retracer les moindre détails. Je me rappelle aussi fort bien les gravures, les images dont l'exhibition atténuait pour moi l'aridité des premières leçons de lecture. Et si j'ai toujours eu une grande prédilection pour les minarets et les mosquées de l'Orient, je l'attribue à une vue de Constantinople, qui étalait ses magnificences sur les murs de notre salle à manger, il y a bien longtemps de cela. Chacun de nous pourrait citer des réminiscences analogues. On comprend que l'impression laissée par les objets au milieu desquels nous vivons dans notre enfance est très vive et doit avoir une grande influence sur le développement de nos facultés visuelles qui, se combinant plus tard avec le progrès de notre intelligence, nous donnent plus ou moins le sentiment du beau. Aussi les jouets, les moindres ustensiles, les images mis, aux mains des enfants, devraient-ils toujours représenter des figures d'hommes ou d'animaux avec des proportions exactes, des rapports justes, des couleurs harmonieuses. Les tableaux, les gravures, les statuettes, les groupes qu'ils voient à chaque instant devraient être, à un degré supérieur, dans les mêmes conditions. Car, alors habitués tout d'abord à avoir sous les yeux des choses vraisemblables, harmoniques, justes, raisonnables et enfin belles, ils arriveraient très facilement, très vite, et pour ainsi dire sans s'en douter, à la perception du beau. Ce raisonnement s'applique également à la musique, et il est certain que, si dans notre jeunesse nous n'entendons que des sons faux, nos oreilles courent grand risque d'être faussées. Mais vraiment tout cela est si évident, si simple, que j'ai presque honte de m'y arrêter. Cependant, quoique tout le monde soit à peu près de mon avis théoriquement, il faut avouer qu'en pratique c'est fort différent.

Les bronzes de M. Barye qui m'ont conduit à ces réflexions, ont précisément l'avantage de revêtir de tout le luxe d'un art élevé des objets dont l'emploi est journalier. Ce sont de merveilleux petits chefs-d'œuvre, eh bien ! ils sont peu répandus dans le commerce, et on leur préfère, du moins en apparence, des à peu près très inférieurs et aussi chers. Pourquoi ? Ah ! c'est là un des secrets de ce mercantilisme funeste qui souille tout ce qu'il touche. Maintenant, si vous voulez me donner raison en connaissance de cause et passer deux heures agréables, allez visiter l'exposition de M. Barye. Cet artiste excelle, comme vous savez, à reproduire les animaux dont il connaît la vie, les mœurs, le langage, les passions aussi bien que mon ami Toussenel, le poétique et spirituel auteur de l'*Esprit des bêtes*. Sous le ciseau de Barye les animaux naissent, s'animent et vivent. Leurs attitudes les plus difficiles, les plus imprévues sont saisies et rendues avec toute la puissance de la réalité. Là ce sont des combats terribles, ici des jeux gracieux ; la panthère et le loup s'acharnent sur leurs proies, l'ours se balance complaisamment, et plus loin le voilà aux prises avec un taureau furieux. Le serpent s'enroule aux flancs d'un cheval monté par un Abyssin, le gavial est broyé sous les dents d'un tigre ; puis voici le cerf, la gazelle, l'antilope, le faisan, le chien, l'éléphant... Ce ne sont pas toujours des luttes sanglantes, et j'aperçois là-bas le plus charmant petit lapin du monde, qui se cache sous un hipogriffe que montent Roger et Angélique, magnifique groupe dans lequel le fini des détails ne le cède point à la verve de la composition. Ce groupe, accompagné de deux grands candelabres à neuf branches, décorés de Mascarons et de Chi-

soit entendu de la France! Il n'y a besoin entre les deux peuples, ni de protocole, ni de traité, ni de serment d'alliance; ce sont les natures qui s'allient, ce sont les âmes qui s'assimilent, ce sont les instincts qui jurent pour eux! Le moment était venu sans préméditation, sans propagande, sans conspiration pour la France de déclarer franchement et à haute voix son patronage toujours acquis à la confédération indépendante de l'Italie, et d'accepter ou de prendre la médiation au moins tacite de la ligue à la tête de laquelle le pape s'était placé. Croit-on que la Providence tienne en réserve dans ses conclaves beaucoup de *Pie IX*? L'âme de cet homme avait allumé l'âme de ce peuple. Croit-on la rallumer à volonté quand on l'aura laissé éteindre?

Sans doute, le cabinet français est assez éclairé pour savoir tout cela aussi bien que nous, et pour y avoir pensé et repensé : pourquoi donc ne l'a-t-il pas fait? Pourquoi au contraire ses négociations (autant qu'on peut les conjecturer par les résultats) n'ont-elles tendu qu'à amortir le mouvement italien? qu'à contenir Naples et la Sicile? qu'à retenir et qu'à modérer le pape? qu'à se faire un intermédiaire bien agréé de l'Autriche? qu'à enlever tout prétexte au patriotisme italien en disant tout bas à Vienne : « Retirez quelques sentinelles, tout » cela se calmera, et l'Italie, contente de quelques petites parades » d'indépendance et de quelques petites améliorations dans ses régi» mes administratifs, restera aussi inoffensive qu'avant l'échauffour» rée libérale de Pie IX ; elle aura seulement recouvert ses chaînes de » quelques fleurs de liberté! cela lui suffit et à nous aussi! »

Pourquoi cette complicité de la France? Nous le savions bien et nous l'avons bien prédit d'avance depuis le jour où l'on nous annonça comme une victoire le funeste mariage de notre dynastie en Espagne. C'est que, de ce jour, la France ayant rompu définitivement toute possibilité de système d'alliance des Etats libres et constitutionnels en rompant avec l'Angleterre pour un intérêt purement dynastique à Madrid ; de ce jour, disons-nous, la France n'a eu d'autre parti à prendre que les alliances ou les semblants d'alliance, ou les mendicités d'alliances avec les ennemis naturels de la liberté des peuples. Pour qu'un Bourbon de la branche cadette ait un jour la chance onéreuse de régner à Madrid, il faut que l'Italie se rendorme dans son suaire ; il faut qu'elle reste morcelée et garrottée ; il faut qu'elle n'inspire pas d'ici à vingt ans peut-être un ombrage sérieux à ses maîtres ; il faut que la France y arrache de ses propres mains la mèche de toute bombe sacrée ou profane qui menacerait de faire explosion dans la Péninsule, et la porte elle-même pour l'étouffer, bien authentiquement, sous les pieds de M. de Metternich! En un mot, il faut qu'en Suisse la France soit allemande! Il faut qu'en Italie la France soit autrichienne! Il faut que partout la France soit contre-révolutionnaire! Il faut que dans la sainte alliance des rois absolus contre les peuples du Midi aspirant à la liberté, la France reprenne la place de l'Angleterre, qui la laisse vide, et la place du pape lui-même, qui s'en retire en secouant la poussière de ses pieds! Il faut que notre seule force morale, les espérances des peuples asservis, s'écartent définitivement de nous, et que les malédictions de l'Italie trompée ou ajournée retombent pendant des années et des années sur les fils aînés de la liberté! Quel sort! quel contresens! et quelle politique! Mais le mariage espagnol est fait. Il faut exécuter les clauses de ce fatal contrat!

L'Italie sera abandonnée. Pie IX sera enlacé d'obstacles, de conseils, de difficultés, d'impossibilités, de refus. La ligue italienne sera déjouée encore une fois ; les patriotes de tout l'univers pleureront sur tant d'enthousiasme évaporé en cris d'amour pour un pontife, premier miracle de la religion, de la liberté. L'Autriche remerciera la France et ne la haïra pas moins.

On croira l'Italie résignée, mais l'âme de Pie IX vivant ou mort ne la laissera plus dormir. Ce n'est pas en vain qu'un esprit de sainte agitation, sous la figure d'un pape, aura traversé Rome, Naples, la

torité supérieure. Nous croyons devoir reproduire les passages principaux de l'article que ce journal a publié en forme de programme :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux : sa puissance, seule, est éternelle!

» Tous les gens de bien, qu'ils soient chrétiens ou musulmans, savent que rien ne se fait dans ce monde sans l'ordre de Dieu. Les payens plongés dans les ténèbres de l'ignorance, sont les seuls qui ne conviennent pas de cette vérité.

» C'est donc par sa volonté, ô musulmans! que les Français sont devenus maîtres de votre pays. L'avenir vous apprendra que c'est pour votre bonheur.

» Déjà vous devez voir que nous n'avons pas d'autre pensée que de faire régner parmi vous l'ordre et la justice, d'entretenir la paix dans les tribus et de réparer les maux que la guerre vous a causés.

» En agissant ainsi, nous ne faisons que remplir les intentions du roi qui gouverne la France et le royaume d'Alger, dont la protection s'étend également sur tous ses sujets, et qui vous considère comme ses enfants.

» Le premier et le plus grand bienfait qu'il vous ait accordé jusqu'à ce jour, a été l'établissement des bureaux arabes pour étudier vos besoins, recueillir vos plaintes et rendre la justice.

» Il vous en accorde un nouveau par l'établissement d'un journal arabe imprimé à Alger, qui portera deux fois par mois, dans toute l'étendue du royaume, les nouvelles de France et d'Angleterre qui intéressent les Arabes.

» Il est nécessaire que nous vous fassions comprendre ce que c'est qu'un journal et quelle est sa principale utilité.

» Calculez combien de jours il faudrait au krodja le plus habile pour écrire mille copies de cette feuille que nous vous envoyons, et sachez que la planche qui a servi à la composer a pu être préparée par trois ou quatre hommes, et qu'un ouvrier a suffi pour en tirer, en un jour et une nuit, deux mille copies semblables à celle-ci.

» C'est le moyen que les rois chrétiens emploient pour parler à leurs peuples, et le sultan de Constantinople s'en sert également dans son empire.

» Par ce moyen, il n'est aucune action bonne ou mauvaise qui puisse rester longtemps cachée. L'imprimerie est le fléau des méchants et la justification des bons.

» Quand un crime aura été commis, quand un musulman sujet des Français aura tué son frère ou l'aura dépouillé de ses biens, son nom sera aussitôt connu de l'orient au couchant, et l'on saura jusque dans le Sahara qu'un mahométan a été infidèle à la loi de Dieu ; comme aussi, quand un homme aura fait une belle action, qu'il aura secouru les pauvres et les orphelins, son nom sera publié avec les louanges dues à tout homme de bien.

» Nous nous servirons de ce journal pour faire connaître au peuple les noms des aghas, des caïds et de leurs kalifas qui se distingueront par leur zèle pour le service de la France, des cadis qui feront preuve d'intelligence et d'équité dans leurs jugements, des marabouts, des talebs et des mouqueddems qui seront connus pour bien diriger la jeunesse dans l'étude du Koran et le chemin de la vertu.

» Comme aussi, s'il existe quelques méchants, ennemis de la paix et du repos de leurs frères, qui veuillent prêcher le mensonge et répandre de fausses nouvelles, pour troubler le pays, en excitant le chrétien et le musulman l'un contre l'autre, nous ferons connaître leurs noms, afin que partout on se méfie de ces hommes dangereux, et qu'on les livre à la justice, car le journal est le flambeau de la vérité, dispersant devant lui le mensonge comme le soleil chasse les vapeurs du matin. »

ment à lui permettre d'avoir devant sa porte deux factionnaires. — Quelle niaiserie civilisée! Pour honorer un homme, ne trouver rien de mieux que d'en inutiliser complètement deux autres en les envoyant promener de long en large, pendant toute l'année, la nuit et le jour, devant une porte, le schaco sur l'oreille, le fusil au bras, et sur les épaules ces ridicules bretelles que vous savez.

— Un banquet réformiste a été tenu à Chartres, pour continuer l'agitation pacifique en faveur de la réforme électorale. Parmi les toasts, nous citerons ceux de M. Vavin, député de Paris ; de M. Victor Hennequin, rédacteur de la *Démocratie pacifique*, et de M. Petit d'Ormoy. Le toast prononcé par ce dernier, en faveur de l'organisation du travail, a surpris quelques membres de l'assemblée, auxquels ces paroles d'un large socialisme paraissaient peu familières, et a excité néanmoins de vifs applaudissements. Toutes les fois que la vérité apparaît, son éclat efface tout autre éclat.

— Le pain est taxé à Paris, à partir du 1er novembre, à 38 centimes le kilogramme.

— Mlle de Luzzy, la gouvernante des enfants du duc et de la duchesse de Praslin, continue à demeurer en prison, par suite de l'assassinat commis par le duc de Praslin, quoiqu'aucune complicité ne puisse lui être imputée dans ce crime odieux.

— M. Warnery, tombé dans un guet-apens légal, continue à être puni de ses dénonciations par un emprisonnement préventif. Mais, hâtons-nous de le répéter, ce guet-apens est parfaitement légal, et personne au monde n'a droit de le critiquer. Voici le fait. M. Warnery prétendait avoir connaissance de certaines malversations commises en Algérie. Il les dénonça par la voie de la presse. Le ministère public se refusa à faire aucune enquête. Mais ses ennemis dirent à M. Warnery : « Puisque vous êtes certain des faits, dénoncez-les régulièrement en justice et l'on poursuivra devant la cour d'assises devant le *jury*, la magistrature du pays, probe, libre, indépendante, où vous pourrez prouver vos allégations, où vous aurez toute garantie, garanti que vous prétendez ne pas trouver dans les *juges* de première instance. » M. Warnery déposa en effet une dénonciation au parquet du procureur du roi. Mais il avait oublié une chose, c'est que, pour arriver au *jury*, il fallait passer par ces mêmes *juges* qu'il redoutait. Qu'est-ce qui s'ensuivit? La dénonciation fut portée en chambre du conseil, et les *juges* prononcèrent qu'il n'y avait pas lieu de l'admettre. M. Warnery ne put donc arriver jusqu'au jury, mais sa dénonciation ayant été rejetée, il s'est trouvé livré à ses adversaires, qui s'étayant de l'avis rendu par les *juges* de la chambre du conseil, le poursuivent en calomnie devant les *juges* du tribunal correctionnel. Voilà comment très légalement et avec les formes les plus régulières possibles, M. Warnery n'a pu faire juger ses plaintes par le *jury*, et s'est exposé à être condamné par les *juges* correctionnels, devant lesquels il ne lui sera pas permis de faire les preuves de ses allégations. Voilà comment et pourquoi, il est mis préventivement en prison à la requête de ses adversaires. Mais encore une fois tout cela est parfaitement légal. On peut seulement dire que la loi est une illusion. C'est vrai, mais combien d'illusions analogues n'y a-t-il pas en Civilisation?

— Le *National* avait été saisi la semaine dernière. Cette semaine il a comparu devant le juge d'instruction, qui lui a fait connaître les délits et crimes imaginaires dont ce journal se trouvait coupable. La liste en est effrayante ; c'est toute la nomenclature des lois de septembre : 1° Avoir fait remonter au roi le blâme encouru par les actes

---

mères, fait une garniture de cheminée dont le premier modèle appartient à M. le duc de Montpensier, et orne une des cheminées du château de Vincennes.

Parmi un grand nombre de statuettes équestres on remarque celles de Bonaparte, de Charles VII, du duc d'Orléans, puis deux Cavaliers arabes tuant un lion, composition qui rappelle Eugène Delacroix ; un Chinois dont le cheval se cabre, morceau du plus grand caractère. Je n'en finirais pas si je voulais citer tous ces bronzes qui, malgré de petites proportions, ont un aspect grandiose et monumental. Les coupes, les vases, les flambeaux, les socles, les candelabres et lustres composés par M. Barye sont d'un goût délicieux et d'une incroyable richesse d'invention.

Puisque je suis assez heureux aujourd'hui pour n'avoir à rendre compte que de bonnes choses, je ne laisserai pas passer cette occasion d'annoncer que M. Ottin termine en ce moment un travail de sculpture très important : c'est une vaste cheminée de marbre blanc destinée à un palais de Florence, et j'en demande encore une fois pardon aux hommes sérieux, cette cheminée est un monument consacré à la mémoire de Charles Fourier, ce pauvre sergent de boutique méconnu et bafoué de son vivant, insulté après sa mort par les philosophes haineux et jaloux, par les moralistes hypocrites et par les paillasses de la presse ; mais aujourd'hui vénéré, béni par une foule d'hommes de cœur qui ont voué leur vie à la propagation, à la réalisation de sa doctrine, et qui, malgré les railleries et les quolibets ont, à force de persévérance, conquis dans le monde des intelligences et des faits une place inexpugnable, une puissance qui va chaque jour grandissant.

Je ne puis encore m'occuper du travail de M. Ottin sous le rapport de l'exécution, j'attendrai pour cela qu'il soit achevé ; mais je crois faire plaisir à nos amis en leur en donnant une description succincte. Voici comment est disposée cette cheminée qui se développe sur un espace de 3 ou 4 mètres carrés environ. Au sommet, au dessus d'un cadran placé sur un socle richement sculpté le buste de Fourier. Un front large et proéminent, un nez accentué, un regard profond et limpide; une expression de bouche fine, incisive et mélancolique donnent un caractère imposant de gravité et d'audace à cette physionomie qui rayonne des plus sublimes espérances et semble souffrir des souffrances de l'humanité. Le buste est soutenu de chaque côté par deux figures dont l'une tient une balance et une tulipe emblèmes de justice, l'autre un miroir et un lys emblèmes de vérité.

Au dessous du socle brillent, en lettres d'or, ces paroles de l'Evangile : *Vos omnes fratres estis.* Et le cartel s'enchasse dans un bas relief sur lequel sont retracées des scènes de la vie harmonienne. Au centre, l'éducation antérieure unitaire; à droite, le damoisellat, la domesticité passionnée, la gastrosophie, le travail attrayant, à gauche, l'instruction sollicitée, l'éclosion des vocations, l'exercice parcellaire, le vestalat, les petites bandes. Les deux grands pilastres qui supportent la tablette sont surmontés chacun d'un candelabre à trente-deux branches figurant une série mesurée. Ces pilastres sont ornés de sculptures qui représentent les petites hordes et les petites bandes par deux groupes d'enfants dont les têtes gracieuses se couronnent de cerises, de fraises, de vignes et de roses. Ce monument, fort habilement combiné, est plein d'intérêt, et le talent du statuaire digne en tout point de ce premier hommage rendu par les arts au plus grand génie des temps modernes. Je ne cesserai de répéter que les artistes trouveront dans nos doctrines une source inépuisable de compositions neuves et poétiques, en rapport avec les sentiments et les aspirations de notre époque. On sait d'ailleurs que la théorie phalanstérienne est basée sur l'analogie, et que c'est à l'instinct de l'analogie que les Grecs doivent leurs plus ingénieuses conceptions.

Dès que le travail d'Ottin sera terminé, nous espérons en publier les dessins, car l'album que nous avons annoncé renfermera non-seulement des vues d'architecture, des paysages, mais aussi des scènes, des costumes, des portraits, des analogies, etc., etc.

Le magnifique portrait de Fourier, par Gigoux, vient d'être très habilement lithographié à mi-corps par M. Cisneros. La gravure de ce portrait, due au burin de M. Calamatta, a été aussi reproduite en lithographie par M. Couturier, de Châlon-sur-Saône.

M. Calamatta a publié un portrait de M. de Lamennais fort ressemblant et dans lequel on retrouve la science de dessin, la suavité et la fermeté d'exécution du célèbre graveur.

L'Ecole sociétaire a fait paraître dernièrement une *Vue du Phalanstère à vol d'oiseau*, charmante lithographie de M. J. Arnoux. Cet artiste, dont le crayon fin et délicat a su tirer un excellent parti des plans de Morize, s'est passionné pour son œuvre en étudiant les détails harmonieux, logiques et splendides de l'édifice unitaire ; aussi est-ce avec un véritable plaisir qu'il l'entourait de jardins et de campagnes riantes, rafraîchies et fertilisées par des cours d'eau, des fontaines et des bassins, égayées par des kiosques, des castels et les gracieuses sinuosités de chemins ombreux. Cette lithographie réunit les avantages d'un plan aux charmes d'un paysage pittoresque, et elle accompagnera parfaitement le nouvel ouvrage de M. Briancourt.

Et maintenant, à ceux qui nous parlent de casernes, de couvents, de je ne sais quelle vie stupide, numérotée et chiffrée, nous disons : « Donnez-vous la peine de regarder et de lire... » A ceux qui prétendent que c'est une folie de vouloir, pour les travailleurs de l'air et du soleil, des logements salubres, propres et commodes, des occupations variées, des plaisirs décents, des jouissances artistiques... une folie de vouloir, pour les enfants et les jeunes filles, une éducation attrayante, des jardins, des fleurs et des fêtes... à ceux-là nous disons : « Ce n'est pas tout ; nous voulons encore que les sympathies, l'union des cœurs soient possibles et respectées ; nous voulons encore que le mariage ne soit pas un marché, une immoralité légale ; que les affections de famille ne soient pas souillées, brisées par les intérêts d'argent ; nous voulons enfin parmi les enfants de Dieu le règne de la justice, de la fraternité, de l'amour. »

Et, si c'est une folie de vouloir tout cela, oui, nous sommes des fous ; mais alors, de quel nom faut-il appeler les hommes sérieux?

CHARLES BRUNIER.

LA FIANCÉE.

—Pourquoi gémir, ô jeune fille,
A l'âge où l'on chante l'amour?
Pourquoi pleurer?... la fête brille
Là-bas, comme un reflet du jour!

— Hélas! on m'a dit : De tes charmes
Un riche vieillard s'est épris :
Epouse-le, sèche tes larmes ;
La fortune seule a du prix!

— Enfant, je devine à ta plainte
L'angoisse de ton pauvre cœur!
Tu rêvais une jeune étreinte,
Pour de l'or on vend ton bonheur.

— J'aimais! — il m'aimait — un poëte
Aux blonds cheveux comme Werther...
Sa voix avait des chants de fête,
Son regard était un éclair!

On l'a chassé d'ici — mon père
A souri de mon désespoir!
Sans retour, ma joie éphémère
A fui — je ne dois plus *le* voir!

On m'a dit encor que sans crime
Je ne pouvais songer à lui...
A l'Eglise, triste victime,
Je dois m'immoler aujourd'hui!

Aussi j'ai choisi l'heure sombre
Où tous les fronts semblent pâlis. —
Nul au moins ne verra dans l'ombre
Les pleurs dont mes yeux sont remplis.

Entendez-vous la cloche sainte?
C'est l'heure! — ils viennent me chercher...
Voici mon fiancé. — La crainte
Brise ma force! — Où me cacher?

Dieu juste et bon, faites-moi place
Dans le ciel des vierges, mes sœurs!
Pitié, Seigneur, mon sang se glace!
O mon poëte, adieu! je meurs!

GEORGES OLIVIER.

la liberté ! à l'alliance avec Metternich ! à l'indemnité Pritchard ! à l'abandon de nos droits sur Madagascar ! au milliard gaspillé en Algérie ! à l'emprunt de 500 millions ! à la surcharge et au déficit du budget ! à l'augmentation croissante d'impôts ! à l'abandon des droits de l'Etat sur les chemins de fer ! au triomphe de l'agiotage ! à la résurrection de l'*Epoque* ! à cette excellente majorité de députés fonctionnaires satisfaits ! — Nous cherchons vainement dans nos souvenirs à quel acte réellement utile, exécuté par les ministres, il aurait pu être porté un toast. Pendant leurs sept années de règne les ministres n'ont *rien* fait pour la France... excepté cependant des améliorations dans le régime des quarantaines, venues tardivement après celles opérées par la Russie et l'Autriche. Sauf cela, rien...

SUISSE.

Derniers préparatifs de guerre et derniers efforts pour la paix.

La Diète fédérale, pour prouver à la fois sa fermeté et son esprit de conciliation, fait marcher de front les préparatifs de la guerre et les négociations pour la paix. L'insuccès des démarches faites en son nom auprès des sept cantons du Sonderbund par les 14 représentants fédéraux n'a pas détruit tout espoir de transaction. Bien que les provocations, les défis et les menaces continuent entre les deux camps et que la guerre paraisse déjà déclarée et commencée, il ne serait pas impossible qu'on trouvât encore un moyen d'empêcher l'effusion du sang.

En effet, des lettres de Berne du 26 annoncent que, dans sa dernière séance à huis-clos, la Diète a nommé une commission qui devra discuter la proposition de Bâle Ville, tendant à ce que l'on traite des conditions de la paix avec les députés même de l'alliance séparée. Il y a donc ce fait une dernière chance pour la conciliation.

D'autre part, il faut défalquer le canton de Zug de la ligue du Sonderbund. Ce canton s'est écarté de la ligne suivie par ses alliés dans la réception qu'il a faite aux deux représentants fédéraux venus à lui. Admis auprès de la commission du gouvernement de Zug, les deux commissaires de paix ont obtenu que la proclamation de la Diète fût rendue publique, et ont recueilli sur leur passage plusieurs témoignages des populations en faveur de la paix. La ligue vraiment hostile se réduit donc à six cantons.

La nomination de MM. Dufour, Bunkard et Zugler comme chefs de l'armée fédérale, donne des garanties pour le maintien de la paix, car ces chefs jouissent d'une grande popularité auprès des petits cantons.

— On écrit de Génève, 27 octobre, au journal la *Presse* :

« On dit que les négociations de pacification s'avancent à grands pas ; l'affaire des jésuites serait abandonnée à la diplomatie, et le Sonderbund se dissoudrait. Il paraît qu'on va nommer une commission composée de la majorité et de la minorité pour s'entendre : c'est une proposition de Bâle-Ville qui prend de la faveur.

» *Le fait vrai*, dans ce moment, c'est que la majorité ne fait plus une question de guerre de l'expulsion des jésuites ; on regarde donc la solution pacifique comme plus facile à obtenir.

» Le gouvernement de Genève dit hautement qu'il n'y aura point de guerre ; il en sait peut-être quelque chose, parce qu'on écrit de Zurich que M. Fazy traite la politique suisse dans ce moment avec le nonce du pape.

» Quoique notre contingent soit en caserne, et qu'on puisse l'envoyer peut-être dans le canton de Vaud, vous ne devez pas en augurer la guerre ; les populations du Sonderbund et des cantons radicaux ne veulent pas de guerre civile ; il y a défection à Fribourg et dans le Valais.

» Saint-Gall n'est pas sûr de ses hommes ; Genève ne peut guère compter sur les catholiques. Ces dissidences aideront à faire la paix. »

Un convoi d'armes disparu de la Gordamn a été retrouvé dans un bois près de Morges. Il consiste en 1400 fusils expédiés de Genève au gouvernement du Valais. Le gouvernement de Vaud les a déclarés de bonne prise, et les a fait conduire à l'arsenal cantonal de Morges.

Plusieurs des représentants délégués auprès du Sonderbund ont trouvé même dans les cantons les plus fanatisés des dissidences favorables à la Diète. Sur leur passage, pendant que les troupes faisaient retentir le cri : *Vive le Sonderbund* ! d'autres voix criaient : *Vivent les confédérés ! à bas les jésuites* ! On peut conclure de ces faits, ainsi que de l'émigration journalière d'un assez grand nombre d'habitants, que, si les hostilités s'engagent, elles pourront être bientôt paralysées par des divisions intérieures dans chaque canton.

En ce moment, la Suisse est entourée d'un cordon militaire établi par l'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg et la France. En ce qui concerne la concentration des troupes françaises, le Vorort a reçu l'avis officiel que trois bataillons sont arrivés à Nantua dans la journée du 24, qu'ils étaient suivis par d'autres, et que des logements militaires sont préparés dans plusieurs autres localités du département de l'Ain. Quant aux intentions de l'Autriche, des dépêches toutes récentes du chargé d'affaires suisse à Vienne affirment, dit le correspondant du *Constitutionnel*, que M. de Metternich n'a nullement l'intention d'intervenir par la force des armes en Suisse en faveur de l'un ou l'autre parti ; mais que les mesures militaires prises par l'Autriche ont seulement pour but d'empêcher les évènements qui se passent en Suisse de réagir sur la population autrichienne, et de mettre ces possessions à l'abri d'une violation éventuelle du territoire. Les mêmes assurances ont été données par les gouvernements bavarois et wurtembergeois. Les déplorables procédés du gouvernement français continuent du reste à remplir d'indignation tous les cœurs des patriotes suisses.

Voici les dernières nouvelles que nous apporte le journal la *Suisse*, sous la date de Berne, 27 octobre au soir :

« Aujourd'hui encore la Diète ne s'est pas réunie, et il n'est pas encore bien certain ce soir qu'elle siégera demain : cela est probable cependant. Le représentant du Valais, M. le colonel Buchwalder, arrivé le dernier de Sion, a dû présenter ce matin son rapport au directoire fédéral. Pour entendre le rapport sur l'inutile mission des représentants fédéraux, la Diète eût pu être convoquée dès cette après-midi. Il paraît qu'on a d'autres motifs pour différer cette convocation. Les plus vraisemblables, parmi les bruits qui circulent, sont ceux d'une négo-

[illegible] à Berne, et qui circule même ailleurs : c'est — on l'a deviné — une dépêche de Paris qui serait arrivée, laquelle annoncerait l'intention du ministère français d'intervenir directement dans nos affaires. On nous mande même de la frontière que trois bataillons d'infanterie légère et trois batteries d'artillerie sont arrivés le 23 à Belfort.

» Nous persistons à croire que tous ces bruits n'ont pas le moindre fondement. Une démonstration aux frontières, cela se peut ; une intervention, c'est différent.

» *P. S.* Les tentatives de conciliation ont échoué. Le *Sonderbund* veut résolument la guerre.

» Aujourd'hui le ministre d'Autriche a demandé ses passeports. Dans sa lettre au Vorort, il annonce que son départ ne veut pas dire que l'Autriche a le projet d'intervenir dans les affaires de la Suisse. La dépêche est très rassurante pour la Suisse libérale. D'autres détails à demain. »

Une lettre d'Uri, adressée à la *Nouvelle Gazette de Zurich*, annonce que le père Burgstaller et consorts ont prudemment pris la fuite ; ces bons pères jugent à propos de ne pas rester trop près de l'incendie qu'ils ont allumé.

ITALIE.

La Lunigiana sera-t-elle toscane ou modenoise ? — Le roi de Sardaigne et l'union douanière. — Fêtes et troubles dans quelques villes. — L'insurrection et le gouvernement napolitain.

Les habitants de Pontremoli, Fivizzano et de la Lunigiana Toscane que les nouveaux arrangements conclus entre le duc de Lucques et le grand-duc de Toscane, en exécution des traités de 1815, condamnent à relever désormais de l'état de Modène, continuent à faire entendre les plus vives protestations ; des adresses de toutes les villes sont venues appuyer leur demande de rester pays toscans. Les députations se pressent autour du grand-duc. Dans une de ces députations figurait un prêtre qui s'exprima ainsi : « Pendant trente ans, j'ai prié et prêché pour le salut de V. A. I. et de sa famille. J'ai prêché l'obéissance aux lois et au prince. J'irai de lieu en lieu et prêcherai la révolte, la vengeance et le meurtre si vous nous abandonnez, nous qui nous sommes donnés à vos ancêtres, et si vous nous livrez aux mains de nos voisins. »

Les journaux toscans sont également unanimes pour protester contre cette annexion. Le gouvernement a offert à Modène un dédommagement pécuniaire. Mais Fivizzano et Pontremoli sont des points stratégiques importants, et l'on craint que le gouvernement de Modène refuse de les céder. Dans tous les cas, les habitants semblent disposés à résister par la violence si l'on ne veut pas consentir à un arrangement pacifique. — Des troupes autrichiennes sont attendues à Modène.

— On annonce que le roi de Piémont, cédant aux instances de la Toscane et des Etats romains, adhère au système d'union douanière italique, qui lui a été proposé. La discussion sur les bases de cette ligue aurait même déjà commencé.

— Quelques collisions plus ou moins graves ont eu lieu à Modène et à Ferrare entre la garnison et les habitants. Toute l'Italie continue à être dans une grande fermentation. Des fêtes brillantes ont lieu à chaque évènement, à chaque réforme du pape, à chaque anniversaire. — La guillotine a été solennellement brûlée à Lucques où le grand-duc de Toscane a aboli la peine de mort.

— Le gouvernement napolitain continue au contraire à abuser de cette peine. Le soulèvement semble à peu près apaisé ; mais des exécutions se font toujours, et les nouvelles continuent à être presque complètement interceptées.

Une correspondance de Naples, adressée au *Nouvelliste* du 21 octobre, est ainsi conçue :

« Dans la soirée du 19, le télégraphe a annoncé l'arrestation du baron Longobucco, l'un des chefs de l'insurrection calabraise ; il est probable qu'au moment où je vous écris, il a été fusillé. Neuf de ses compagnons étaient parvenus à se jeter dans une chaloupe de la douane et allaient gagner le large, lorsqu'un détachement de troupes royales s'est mis à leur poursuite. Un combat des plus acharnés s'est alors engagé des deux parts ; mais forcés de céder au nombre, les compagnons de Longobucco ont dû se rendre.

» On assure que le roi, après avoir été informé de cette affaire, a envoyé de secrètes instructions à la cour martiale, que nous avions crû dissoute, à tort, afin que le chef fût condamné à mort et ses compagnons aux fers. Je puis vous assurer que les dix personnes mises hors la loi par le général Landi, se sont sauvées en pays étrangers.

» Des chefs de l'insurrection il ne reste donc plus à présent que Jean-André Romeo dont on ignore la position, le baron Plotino et son frère, qui sont à la tête d'une bande d'insurgés dans le bois de la Sila. Mais que pourront-ils contre les forces imposantes du gouvernement napolitain ! On peut donc considérer aujourd'hui l'insurrection comme terminée, à moins que de nouvelles circonstances imprevues ne viennent la ranimer.

» Mais la fermentation des esprits est loin d'être assoupie. On est venu à bout, par la force brutale, du mouvement armé réformiste, mais aucune force ne pourra vaincre la révolution morale qui marche toujours à grands pas. On tue les hommes par le sabre et le canon, mais on ne tue pas une idée !

» Sur tous les points de la Calabre et des Abruzzes qui ont été soumis aux troupes royales, les habitants ont vivement à se plaindre. C'est qu'en effet, les soldats, considérant ces contrées comme des pays conquis, se livrent aux plus déplorables excès ; il n'est pas de brutalité dont ils ne se rendent coupables contre les personnes et les propriétés.

» Plusieurs journaux ont prétendu à diverses reprises que Sant-Angelo et Delcarretto avaient conseillé au roi d'entrer dans la voie des réformes ; ce fait est entièrement faux. M. Pietracatella, président du conseil des ministres, seul, a eu le patriotisme et le courage de se faire l'organe des besoins des populations.

» Depuis que M. Pietracatella a offert sa démission que le roi n'a pas voulu accepter, il s'abstient de convoquer le conseil des ministres.

» Toutefois, quelques personnes espèrent que le roi fera des concessions au pays lorsqu'il aura eu raison du dernier insurgé. Je le désire ardemment, mais j'y compte peu ; car je sais que Ferdinand a souvent répété à l'un de ses secrétaires que sa monarchie était une monarchie pure, et qu'il ne voudrait pas régner à d'autres conditions ! »

GRANDE-BRETAGNE.

Crise financière et sociale. — Vains palliatifs.

S'il faut s'en rapporter aux journaux anglais, la Grande-Bretagne [illegible] leurs ouvriers. Les travailleurs [illegible] districts des environs [illegible] chester ont envoyé des délégués à un meeting d'ouvriers, tenu dans cette dernière ville pour discuter la question d'une cessation générale du travail pendant quelque temps plutôt que de subir une si forte réduction de salaire et un chômage partiel inévitable. Le meeting n'a rien pu décider par la raison toute simple que la plupart des familles n'ayant aucunes ressources ne peuvent pas s'engager dans un chômage systématique qui les priverait du peu de moyens que leur donne un demi-emploi mal rétribué.

Le système industriel et commercial est devenu un cercle vicieux pour les maîtres et pour les ouvriers en Angleterre. Le mal engendre le mal à tel point qu'aujourd'hui, les plus habiles ignorent comment ils pourront se tirer d'affaire. Le gouvernement a consenti à laisser la Banque d'Angleterre dépasser les limites légales de l'émission du papier-monnaie, mais ce paliatif n'a presque rien fait pour soulager la détresse générale.

Les esprits sont extrêmement agités. Les discussions populaires ne ressemblent en rien aux déclamations ordinaires sur la réforme électorale et d'autres questions secondaires de peu d'importance. On discute surtout les droits de la propriété, des pamphlets d'une grande hardiesse sont publiés par le peuple, et commentés favorablement par les grands journaux.

« Quels sont les droits de l'aristocratie à la propriété du sol ? » Tel est le titre d'une de ces brochures populaires, dans laquelle il est dit que la terre appartient au peuple, et que l'aristocratie l'a volée l'épée à la main, du temps de la conquête.

Dans ce même pamphlet, commenté avec approbation par des journaux influents, il est dit que le peuple doit maintenant reprendre ses droits et pousser vigoureusement à la réforme de tous les abus politiques et sociaux, et ce, avec le concours de la loi, s'il est possible, mais, au besoin, sans ce concours, puisque ceux qui font les lois ont intérêt à l'exploitation universelle dont se plaint le peuple.

L'Irlande est dans un état encore plus misérable et plus menaçant pour la propriété et la tranquillité publique. Il est inutile de répéter tous les cris de détresse que les journaux de ce pays jettent au monde, car c'est toujours la même histoire. Pendant que les journaux remplissent des colonnes entières des listes de céréales, de bétail et de vivres exportés de l'Irlande par les propriétaires pour payer les loyers, d'autres colonnes des mêmes journaux sont remplies des détails de famine et d'assassinat provoqués par cette *légale* spoliation.

Un pareil système mène trop vite à l'absurde, à l'impossible, pour que cela puisse durer ; et cependant les grands politiques de l'Europe ne semblent guère s'en émouvoir. Ce n'est pas eux qui poussent le monde dans l'abime des révolutions ; c'est la misère qui se plaint, au lieu de souffrir avec résignation. Les prolétaires ont tort de vouloir autre chose que ce qui est ; le *statu quo* est si supérieur à tout ce qu'on peut désirer ou imaginer de changement politique et social !

Si tout ce que disent les journaux d'outre-Manche n'est pas exagéré, l'Angleterre nous paraît à la veille d'une perturbation générale dans tous ses intérêts et toutes ses institutions.

ESPAGNE.

Aucun évènement grave n'est venu depuis huit jours agiter la scène espagnole. L'ordre moral rétabli dans le palais avec tout l'éclat d'un pompeux appareil, par la triple intervention de la reine-mère, du nonce apostolique et du duc de Valence, ne paraît pas avoir été troublé depuis.

La reine et le roi continuent à se faire des cadeaux, à se promener en calèche découverte et à témoigner en public de leur réconciliation.

Le seul évènement officiel est une modification du ministère. Une ordonnance royale, publiée le 24, a relevé le général Narvaez des fonctions de ministre des affaires étrangères qu'il remplissait provisoirement, pour les confier au duc de Sotto-Mayor. Le duc de Valence ne conserve ainsi que la présidence du conseil. Le portefeuille de la marine a été offert à M. Beltram de Lis, député aux cortès et directeur-général du Trésor, qui l'a accepté.

On parle vaguement d'une modification nouvelle du cabinet, qui aurait lieu avant l'ouverture des cortès. MM. Cordova et Ros de Olano, dans cette hypothese, seraient les ministres remplacés.

On assure que le général Espartero est décidé à ne pas accepter l'ambassade de Londres si l'offre lui en est faite réellement. Le bruit court que M. Martinez de la Rosa doit être nommé ambassadeur à Rome en remplacement de M. Pacheco, aussitôt que Mgr Brunelli aura présenté ses lettres de créance.

La général Serrano a, dit-on, envoyé au gouvernement sa démission de la capitainerie générale de Grenade. On ajoute que le gouvernement n'a pas encore accepté cette démission.

— Le journal *el Espanol* se félicite vivement de l'entrée du duc de Soto-Mayor, dans le cabinet, en qualité de ministre d'Etat. Il y trouve une garantie de l'observation de la légalité et des principes constitutionnels par le cabinet.

M. Beltram de Lis, dit le même journal, professe aussi les plus saines doctrines constitutionnelles, et sa nomination, qui coïncide avec celle du duc de Soto-Mayor, a donné au ministère une consistance telle, que l'on peut dire, sans crainte de se tromper, que nous sommes entrés dans une nouvelle situation ministérielle.

PORTUGAL.

Agitation nouvelle.

L'*Héraldo* du 24 octobre publie la lettre suivante, qui lui est adressée de Lisbonne le 18 : « Hier, une vive lutte a signalé la première journée des élections municipales. Le centre, dirigé par le comte Thomar, l'a emporté à la fois sur le gouvernement, sur les septembristes, sur les miguelistes et sur la fraction puritaine. Le plus grand ordre a régné néanmoins, ainsi que pourraient l'attester les ambassadeurs des puissances alliées et les officiers de l'escadre anglaise. Les vaincus disent maintenant pour pallier leur défaite, que les listes électorales étaient falsifiées. Il fallait bien qu'ils prissent un prétexte quelconque pour motiver la réclamation qu'ils ont adressée au ministre de l'intérieur, et qui est publiée dans le numéro d'aujourd'hui du journal la *Revoluçao*. On dit que le gouvernement se propose, pour contenter les révolutionnaires, de destituer divers fonctionnaires, en commençant par le marquis de

[illegible] ques paquets de poudre, des cartouches, et d'autres effets militaires.

DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX PUBLICS, et de la *Réforme des Ponts-et-Chaussées*, tel est le titre d'une brochure que publie aujourd'hui la *Librairie sociétaire*, et dont on peut lire aux annonces la table des matières.

L'auteur a réuni les articles qu'il a publiés dans la *Démocratie pacifique*, en août, septembre et octobre, sur cette importante question, et il y a ajouté des pièces et des développements qui n'avaient pu trouver place dans le journal. Un *avant-propos* et un *résumé* complètent ce travail où sont abordées toutes les questions qui intéressent le matériel et surtout le personnel des travaux publics dans le présent et dans l'avenir.

Les dispositions organiques nouvelles que l'auteur propose, tant pour l'administration des ponts-et-chaussées que pour celle des chemins vicinaux, accusent une préoccupation constante et une connaissance approfondie des conditions de la pratique. Toutes ses propositions s'appuient sur des faits déjà réalisés ou sur des opinions émises par des hommes compétents. Les détails dans lesquels il entre, notamment en ce qui touche les rapports du personnel des ponts-et-chaussées, prouvent qu'il traite une matière qui lui est familière. — Aussi son travail, fait au point de vue de l'intérêt de l'État non moins que de celui de tous les fonctionnaires sacrifiés par la fausse organisation de l'administration actuelle, est-il de nature à réunir l'adhésion générale de ces derniers, en même temps qu'il obtiendra celle de bon nombre d'ingénieurs. Indiquant avec netteté le but qu'on doit se proposer dans l'avenir et celui qu'il faut atteindre dès maintenant, la brochure de M. Cantagrel peut servir à rallier dans un même effort les efforts de tous ceux dont les services sont méconnus et les droits contestés. Nous voulons surtout parler ici des conducteurs des ponts-et-chaussées. Ceux d'entre eux qui se sentent de l'avenir voudront connaître ce travail et le consulteront comme un manuel.

La 9e livraison de la *Clef de l'Analogie en Botanique*, par M. le docteur Dechenaux, est déposée à la Librairie sociétaire, quai Voltaire, 25.

FAITS DIVERS.

C'est le 5 novembre prochain que sera appelée devant la cour de cassation la poursuite disciplinaire intentée contre M. Cambon.

— Le départ de Mme la duchesse d'Aumale pour l'Algérie est définitivement fixé au 5 novembre. En outre des personnes de sa maison, la princesse sera accompagnée par le général Aymard, aide-de-camp du roi.

— Stephan-Effendi, directeur de la maison égyptienne à Paris, vient d'être élevé, par S. A. Méhémet-Ali, à la dignité de bey. Le pacha d'Égypte, en récompensant ainsi M. Stephan, a reconnu les services éminents rendus à l'Égypte par ce personnage, et le zèle et le dévouement qu'il a apportés à l'éducation des jeunes Égyptiens confiés à ses soins et en particulier à celle de ses fils et petits-fils.

— La reine Pomaré vient, dit-on, de se décider à envoyer en France un de ses neveux pour y faire son éducation.

— M. Courby de Cognord, dont la captivité à la deïra d'Abd-el-Kader a si vivement impressionné l'opinion publique en France, est arrivé lundi dernier à Nancy. On sait que cet officier supérieur a été nommé lieutenant-colonel du 6e lanciers depuis son retour d'Afrique.

MOUVEMENT RÉFORMISTE. — Le banquet réformiste de Valenciennes aura décidément lieu le 11 novembre, celui d'Avesnes le 9 du même mois.

C'est à Béthune qu'aura lieu le banquet réformiste du Pas-de-Calais. Là, aussi, la disposition d'un local public a été refusée par l'autorité municipale, mais un local particulier a été proposé et reconnu convenable pour cette manifestation.

Il est question d'un banquet réformiste à Lyon. Le comité électoral est déjà constitué; il s'est pourvu d'un local, et il a déjà nommé son secrétaire. On s'est assuré également du concours de plusieurs des membres considérables de l'opposition.

CATASTROPHE DANS LE PORT DE CHERBOURG. — Le *Phare de la Manche* nous apporte aujourd'hui des détails circonstanciés sur l'accident arrivé lundi dernier au port de Cherbourg. Ce n'est pas, comme on l'avait dit, la rupture d'une ancre qui aurait déterminé l'accident. Le bateau-poste qu'il s'agissait de lancer avait été fixé au sol en arrière par des *bittes* enfoncées en terre de plus d'un mètre. Mais il paraît que le lest était trop considérable, car dès le premier tour de cabestan pour dérouler les câbles et laisser descendre le navire à la mer, le mouvement se fit plus rapide qu'on ne l'avait supposé; une secousse déracina les bittes; les câbles ayant alors à supporter un poids six fois plus fort qu'on ne l'avait calculé, se rompirent; une ancre se brisa; tous les efforts dès lors devinrent inutiles, les barres du cabestan volèrent en éclats et tombèrent à droite et à gauche, frappant ou blessant tout ce qui se trouvait à leur portée. Les ouvriers, en se sentant maîtrisés avaient abandonné leur poste; un seul ne voulut pas abandonner la roue de son cabestan, son corps fut broyé. On n'a pas conservé le nom de cet ouvrier mort au champ d'honneur.

Cet événement dura deux secondes seulement; le bateau-poste était à la mer, et à la place qu'il occupait au moment auparavant, une multitude d'êtres humains, morts, blessés, mutilés, baignant dans leur sang. Cinquante personnes avaient été atteintes.

Neuf ont été tués sur le coup ou dans la journée. Vingt-trois étaient encore à l'hôpital mercredi dernier, dangereusement blessés. Les autres avaient été portées dans leurs maisons. Un grand nombre laissent femmes et enfants.

LOLA MONTÈS. — Une lettre de Munich, publiée par la *Gazette de Cologne*, donne quelques nouveaux détails sur Lola Montès. La nouvelle comtesse de Landsfeld vit depuis quelques jours assez retirée dans la délicieuse demeure qu'elle doit à la munificence du roi de Bavière, et qui a coûté à celui-ci 180 000 florins. S. M. a fait faire le portrait de l'ex-danseuse par le peintre Kaulbach, l'un des meilleurs peintres de la Bavière, qui ne s'est prêté, paraît-il, que de fort mauvaise grâce à cette fantaisie du souverain.

GRÈVES. — Thann. Une arrestation a été opérée par le maréchal-des-logis de la gendarmerie de notre ville, dans la matinée du mardi 19 octobre, c'est celle d'un nommé Handschuh (Jean-Mathieu), Bavarois d'origine, se disant capitaine de l'ancienne armée, spécialement signalé à l'autorité municipale, comme ayant cherché à exciter à la ré-

[illegible] par l'introduction d'un coin en bois jusque dans la matrice. Il faut espérer que les misérables qui ont accompli cet atroce forfait n'échapperont pas à la justice. (*Libéral liégeois.*)

LES OS DE CHARLEMAGNE. — On vient de faire, à Aix-la-Chapelle, une découverte religieuse et historique du plus grand intérêt: celle des reliques de Charlemagne. On savait qu'en l'an 1000, Othon III s'était fait ouvrir le caveau de l'empereur, et que Frédéric Ier, Barberousse, avait, le 29 décembre 1165, levé les ossements de ce grand prince, après que le pape Pascal III l'avait mis au nombre des saints. Frédéric fit garder ces dépouilles mortelles dans un coffret. Les vêtements et insignes de l'empereur devinrent les insignes du couronnement de l'empire franco-romain, et après que, l'an 1792, François II s'en fut revêtu comme roi et empereur élu, ils furent transportés à Vienne, où ils sont encore conservés. Mais les reliques de Charlemagne étaient perdues, sauf un bras enchâssé dans un reliquaire, et, quelque peine qu'on se donnât, on ne pouvait les découvrir.

Il y a quelques jours, on a trouvé le vieux coffret dans une pièce attenante à la sacristie, où il était placé sur une armoire dans le plus complet abandon. Ceci eut lieu pendant qu'on levait deux corps béats, en présence du directeur des musées royaux.

LE TUEUR DE LIONS A MARSEILLE. — Le maréchal-des-logis Gérard, le célèbre chasseur de lions, débarqué avant-hier à Toulon, est arrivé aujourd'hui à Marseille. Le courageux spahis vient chercher, sous notre climat, un repos rendu indispensable par huit années consécutives de campagnes en Afrique. Gérard emmène avec lui un jeune orphelin du désert, dont le père et la mère ont successivement succombé sous les coups du téméraire chasseur qui s'est alors chargé de son éducation et l'a appelé Hubert, sans doute en reconnaissance de la protection toute particulière dont le patron des veneurs n'a cessé de l'entourer dans ses terribles rencontres avec les fauves seigneurs de l'Atlas. La taille du jeune élève promet beaucoup et atteint déjà celle de bon nombre de ses congénères arrivés à tout leur développement; sa crinière commence à orner sa majestueuse encolure. Le maréchal-des-logis Gérard a été chargé par S. A. R. le duc d'Aumale de faire la remise du jeune lion au directeur de notre Muséum, qui doit plus tard l'expédier à Paris, au Jardin-des-Plantes. C'est ce même lion que le célèbre chasseur avait offert à M. le duc d'Aumale, qui, à son tour, en a fait présent au roi. (*Nouvelliste.*)

MINES D'ÉTAIN DANS LE PÉRIGORD. — Dernièrement, en pratiquant l'ouverture du chemin de grande communication n° 6, de Brive à Saint-Yriex, à la sortie ouest de la ville de Ségur, on a fait la découverte d'un grand nombre de filons d'étain, dans l'épaisseur des roches sulfureuses qui s'y trouvent en quantité. L'étain est presque à l'état natif. Dans d'autres temps, des filons semblables avaient été analysés; l'étain qui en était provenu avait paru aux chimistes d'un bon aloi. Cependant aucune entreprise en grand n'a été tentée encore dans ce pays, quoique tout le sol de cette localité en fournisse des échantillons. (*Conservateur de la Dordogne.*)

UNE BOUTADE DE DANDY. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

« Une étrange scène a eu lieu hier au soir au théâtre de l'Opéra-Comique. Vers neuf heures, alors que le spectacle était déjà commencé depuis longtemps, un monsieur dont la toilette était irréprochable et dont la tournure semblait trahir des habitudes aristocratiques, se présenta au bureau, où il prit un billet d'avant-scène des premières. En échangeant au contrôle la carte qu'il avait reçue, il demanda s'il y avait du monde dans la loge; et sur la réponse affirmative: « Tant mieux, dit-il, je voudrais ce soir me battre avec quelqu'un. On ne tint pas compte de cette boutade; mais, comme cet individu paraissait avoir bu un peu plus que de raison, un des contrôleurs quitta son poste pour le suivre à distance, et voir s'il ne se livrerait pas à quelque excentricité inconvenante.

» Arrivé à l'avant-scène, que l'ouvreuse s'empressa d'ouvrir, le spectateur retardataire y entra bruyamment, bien que l'acteur en scène fût en train de chanter sa cavatine, et, le chapeau sur la tête, il vint s'asseoir sur le devant de la loge en en remuant toutes les chaises. « Silence! chut donc! » criait-on du parterre en se tournant de son côté, mais lui, au lieu de se conformer à cette injonction, agita avec un air de menace une petite canne qu'il tenait à la main. Des cris éclatèrent alors, et le spectacle fut interrompu; un sergent de ville monta à l'avant-scène pour inviter celui qui troublait ainsi l'ordre à se retirer; mais il se vit repousser avec violence.

» Le commissaire de police de service intervint alors, mais son autorité fut aussi méconnue. Il fallut alors recourir à l'emploi des gardes municipaux pour expulser de la loge et conduire au poste le perturbateur; celui-ci leur opposa la plus vive résistance; il se rua sur eux, les frappa; il fit même une morsure à la main d'un des municipaux. On finit cependant par se rendre maître de lui; il fut entraîné, et alors seulement le spectacle put continuer.

» Conduit au bureau de police, et interpellé par le commissaire de décliner ses nom, profession et domicile, cet individu, qui paraissait arrivé au paroxisme de l'exaltation, refusa de répondre et aima mieux être mis pour toute la nuit au violon que de dire qui il était. Il paraîtrait toutefois qu'il se serait ravisé le matin, car sur la demande de deux de ses amis qui sont venus le réclamer en se portant caution qu'il se représenterait à la première réquisition de la justice il a été mis en liberté. »

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE EN RUSSIE. — On écrit de Saint-Pétersbourg, le 12 octobre: « L'empereur ayant été informé qu'un jeune officier de l'armée s'est affilié à une secte religieuse regardée comme hétérodoxe, a, de son propre mouvement, rendu le décret suivant:

» Attendu qu'il résulte de l'enquête faite par la cour martiale de Wolgeda que le nommé Félix Schwchsaky, gentilhomme, sous-lieutenant dans le bataillon d'infanterie en garnison dans ladite ville, s'est rendu coupable du crime d'avoir abjuré le culte catholique, apostolique et romain dans lequel il est né, pour entrer dans la secte des Duchaborzes ou Molokas, secte qui s'est séparée de notre église orthodoxe, j'ordonne qu'il soit privé de tous ses biens nobiliaires, et qu'il serve comme simple soldat dans le corps d'armée du Caucase pendant tout le reste de sa vie.

» Voilà comment notre gouvernement entend la liberté de conscience! »

IMPRUDENCE D'UN PÈRE. — Un malheureux accident est arrivé dimanche près de Kolbsheim. Une chasse au traque avait lieu. Malgré les avertissements qui lui furent donnés, malgré les reproches qui lui furent adressés par plusieurs chasseurs, le meunier de Kolbsheim s'obstina à suivre la chasse dans les prairies et dans les vignes, conduisant avec lui ses deux enfants, dont l'un était une petite fille âgée de quatre à cinq ans. Pour mieux apercevoir les incidents de la chasse,

[illegible] doublé, pour produits et [illegible] en 1846 [illegible]

Le revenu des docks était, en 1831, de 183 455 livres, et, bien que les droits aient été réduits de 38 1/2 p. 0/0 en 1836, ils ont encore rapporté 244 455 livres. En 1831, les docks renfermaient une superficie de 111 acres d'eau; il y en a aujourd'hui 189, entourés d'une ligne de quais de 14 milles de longs.

La navigation du port, qui ne donnait en 1831 que 12 537 navires et 1 592 436 tonneaux, s'est élevée à 20 [illegible] navires et 3 [illegible] tonneaux. Les importations en coton, de 795 465 balles en 1834, ont atteint 1 154 090 balles en 1846. En 1831, le système des chemins de fer commençait à peine à naître. La ligne de Liverpool et Manchester a été l'une des plus productives. En 1834, le Royaume-Uni a dépensé 62 414 598 livres pour la construction de chemins de fer sur une longueur de 2 068 milles. Le parlement a sanctionné en 1845 et 1846 une addition de 9 048 milles aux voies ferrées, nécessitant ensemble une dépense de 225 056 800 livres sterling. De sorte que le capital engagé dans les chemins de fer de la Grande-Bretagne ne s'élève pas à moins de 287 448 398 livres sterling.

UN ASSASSINAT A ALGER. — On lit dans l'*Akhbar*, d'Alger: « Nous avons parlé de la découverte qui venait d'être faite par la police, dans la rue de la Gazelle, d'un sac contenant des débris d'un cadavre. Les recherches actives qui ont été faites depuis lors, ont mis sur la trace d'un crime horrible, dont une jeune mulâtresse d'Alger a été victime. Voici les détails que nous avons pu recueillir à ce sujet.

» Lorsque le bruit se fut répandu dans Alger qu'on venait de trouver une femme assassinée, une Mauresque dont la sœur avait disparu depuis plusieurs mois, se rendit à la police. Parmi les fragments qu'on avait recueillis, elle reconnut un morceau de ceinture qui avait appartenu à sa sœur; il s'y trouvait encore une doublure en soie provenant d'un coupon d'étoffe qui était resté chez elle. Avant que la tête de la victime lui eût été représentée, elle annonça qu'il devait lui manquer deux dents que sa sœur s'était fait arracher depuis assez longtemps et dont elle désigna la situation. L'exactitude de cette assertion fut vérifiée et se trouva complète.

» D'après quelques indices recueillis par la police avec autant d'intelligence que d'activité, on visita la maison, assez suspecte, du reste, d'une nommée Hadja-Khéra, maison auprès de laquelle on avait découvert le cadavre. On y trouva un sac à raies noires, tout pareil à celui qui contenait les restes de la victime. Des fouilles ont été commencées chez Hadja-Khéra, et n'ont amené, jusqu'ici, que la découverte de cheveux crépus, comme étaient ceux de Souna, la jeune mulâtresse qu'on suppose être celle qui a été assassinée.

» Outre Hadja-Khéra, quatre autres Mauresques ont été arrêtées, chez l'une d'elles on a recueilli un pantalon, qui, dit-on, appartenait à la victime.

» Le temps nous manque pour entrer dans de plus amples détails sur cette horrible affaire, qui rappelle celle de Fualdès dans plusieurs de ses circonstances. »

Mouvement socialiste de la presse.

L'*Union monarchique* répond à un article de la *Démocratie pacifique* qui l'invitait à s'expliquer sur la manière dont elle comprend l'association, par une adhésion complète à la formule *Association du capital et du travail*.

— L'*Indépendant des Pyrénées-Orientales* termine par les réflexions suivantes un article où il prouve l'insuffisance des institutions actuelles que soutient ou encourage le gouvernement pour le soulagement des misères du peuple.

« Nous ne voyons pas, dit-il, en temps de paix, la nécessité d'une armée permanente qui depuis dix-sept ans nous a dépensé en pure perte quatre ou cinq milliards avec lesquels on aurait pu payer la dette publique, ou bien couvrir la France de chemins de fer, ou enfin doter splendidement l'agriculture, ce qui vaudrait un peu mieux.

» Étrange système que le nôtre! Nous posons en principe que le travail est le lot de toutes les créatures humaines, et nous commençons par enlever au travail trois ou quatre cent mille hommes des plus valides! Nous prêchons la paix, et nous ne parlons que batailles, sièges, retraites, obus, moellons, courtines et bombardements. Nous remarquons avec effroi que l'accroissement de la production agricole n'est pas en rapport avec l'accroissement de la population, et nous éloignons l'homme, par tous les moyens, du travail des champs! Nous sommes pauvres, et nous jetons l'argent dans un gouffre! Nous prétendons honorer le travail, et nous réservons à l'oisiveté seule les primes, les honneurs, les pensions de retraite! L'employé qui a bâillé vingt-cinq ans au fond du bureau, dormira le reste de ses jours sur l'oreiller du budget, tandis que le travailleur invalide, qui a payé de ses sueurs la pension de l'autre, sera ramassé par les rues et jeté en prison pour crime de misère et de faim! Nous proscrivons la mendicité et punissons le vol, sans trouver un troisième terme à ce dilemme dans lequel nous enfermons une partie de nos semblables! »

— L'*Industriel alsacien* annonce et encourage la création d'une boulangerie sociétaire à Colmar: « Cette œuvre, dit-il, concourt au bien général, et principalement à celui des classes déshéritées de la fortune, en livrant aux consommateurs du pain de diverses qualités, à des prix avantageux, sans porter atteinte à l'état du boulanger, qui doit vivre du prix de son travail. »

— Le *Journal d'Aire* qui déjà plusieurs fois s'était occupé de la question des crèches, y revient aujourd'hui et dit, après avoir démontré l'urgence de fonder à Aire un asile pour l'enfance au berceau:

« C'est au moyen d'institutions de ce genre qu'il faut améliorer la position des classes laborieuses; qu'il faut chercher un remède certain aux souffrances endurées par les travailleurs nécessiteux.

» Nous avons une salle d'asile et des écoles primaires; qu'une crèche, que des ouvroirs communaux et des chauffoirs publics ne laissent plus exposés à d'horribles besoins ceux qui sont nos frères. »

— La *Sentinelle des Pyrénées* analyse dans un excellent article les misères auxquelles sont condamnés les travailleurs durant leur vie entière dans l'état social au milieu duquel nous vivons:

« Un enfant naît de parents que la misère poursuit et affaiblit chaque jour, qui ont déjà beaucoup de peine à pourvoir à leur propre existence, comment pourront-ils encore subvenir aux nombreux besoins de leur enfant nouveau-né? Les soins délicats et assidus qu'exige cette frêle créature leur enlèvent aussitôt une partie du temps qu'ils consacraient à un travail nécessaire tout entier au soutien de leur vie, comment trouveront-ils le secret de travailler et de gagner davantage en y consacrant moins de temps? Et cependant leurs besoins sont augmentés et augmentent chaque année. Ils s'imposeront de nouvelles privations qui achèveront d'épuiser leurs forces; leur enfant languira, s'étiolera sous leurs yeux sans qu'il leur soit permis de soulager [illegible]

annuel d'un milliard et demi. La plupart de ces lieux de refuge ont été fermés, et l'on s'est contenté pour tout remède de poursuivre avec soin les infanticides devenus plus nombreux, les expositions et les délaissements d'enfants, ainsi que la mendicité et le vagabondage.

» Si l'enfance est abandonnée à tous les hasards de la misère et de l'isolement, la jeunesse n'est pas mieux traitée, mieux accueillie. Pour les jeunes gens du peuple point d'ateliers où ils puissent être logés, nourris et instruits aux dépens de la nation. La bourgeoisie a ses collèges dits royaux où, grâce à la protection de quelque servile député, les électeurs non moins servîles peuvent faire élever leurs enfants sans bourse delier. Les enfants du peuple n'ont rien de semblable à espérer : c'est tout au plus si l'on daigne leur donner l'instruction primaire ; encore n'est-elle pas toujours gratuite, encore les instituteurs primaires sont-ils beaucoup moins rétribués que la plupart des valets qui habitent les villes de quelque importance, et dès lors ils manquent le plus souvent ou sont privés eux-mêmes des qualités qui leur seraient le plus nécessaires.

» Parvenu à l'âge viril, les travailleurs ne sont guères plus heureux. Il ne leur est pas permis de se réunir pour s'instruire sans avoir au préalable sollicité une autorisation qu'on leur refuse souvent, tandis qu'on l'accorde toujours aux réunions qui, sous le nom de cercles, sont un lieu de plaisir, et plus d'une fois quelque chose de plus pour l'aristocratie et la haute bourgeoisie. Ils ne sont pas même assurés d'un travail et d'un salaire suffisants : une désastreuse concurrence tend sans cesse à les faire baisser l'un et l'autre. S'ils veulent s'entendre entre eux et discuter leurs intérêts, on les poursuit comme prévenus d'association illicite ou de coalition, et les acquittements sont rares. Atteignent-ils à un âge où leurs forces épuisées se refusent à remplir les labeurs ordinaires, comme leur salaire a suffi à peine à leurs besoins quotidiens, la seule ressource qui reste à leur vieillesse c'est l'hôpital, s'ils peuvent y être admis, ou la mendicité qui les conduit en police correctionnelle et ensuite en prison. »

— *Le Progrès du Pas-de-Calais* signale plusieurs institutions fondées dans son département en faveur des travailleurs : 1° la filature de Capécure, qui fait traiter gratuitement par un médecin ses ouvriers malades, et accorde, en cas de décès, un secours à la veuve ;

2° Une autre filature exploitée par une société dite *Boulonnaise*. Cette société a acheté des terrains et fait construire des maisons pour procurer aux ouvriers des logements à bas prix. Dans ces maisons se trouvent des chambres dont le loyer descend jusqu'à 1 fr. 50 c. par mois.

Enfin, on fabrique dans l'établissement du pain qui est fourni aux ouvriers à 10 c. de moins, par 2 kil. 1/2, que celui de même qualité que l'on débite en ville. A l'époque de la plus grande cherté, un pain pesant 3 kil. était payé par eux 5 à 10 c. au dessous du cours du pain de 2 kil. 1/2 vendu chez les boulangers de la ville.

Telles sont les combinaisons et les mesures suggérées aux administrateurs de la filature par un sentiment d'humanité et de bienveillance pour les ouvriers. Nous y applaudissons vivement, et nous les recommandons avec force à l'attention des chef d'établissements industriels qui n'en ont pas encore adopté de semblables ou d'analogues, en attendant que le moment soit venu de mettre en pratique, à l'égard des classes laborieuses, non plus seulement la bienfaisance, mais la fraternité et l'association.

MM. Pinart, chefs d'un autre établissement, paient un instituteur pour donner des leçons à leurs jeunes ouvriers.

En général, il y a tendance à l'amélioration du sort de la classe ouvrière. Les ouvriers ne sont plus traités comme des machines animales, mais, sinon comme des égaux, du moins comme des membres de la famille humaine à qui l'on doit des secours et des égards. Ceci nous rappelle que M. Duméril, fabricant de pipes à Saint-Omer, se fait un devoir, ainsi que sa famille, d'assister aux funérailles de tous ceux de ses ouvriers que la mort vient frapper. Le maître qui agit ainsi s'honore lui-même ; il relève l'ouvrier à ses propres yeux, et en lui rendant le sentiment de sa dignité, il l'encourage au bien.

— *Le Journal de l'Yonne* fait remarquer avec raison, à propos d'une quête à domicile faite à Auxerre pour l'hospice par deux sœurs hospitalières que la charité organisée devrait être substituée à l'aumône.

« Que la société, dit-il, pourvoie convenablement aux besoins des malades et à l'entretien des personnes qui se dévouent à leur soulagement, mais plus de quêtes dites de charité ; grandissons l'humanité, ne l'avilissons pas ! »

Séquestrations odieuses. — Presque tous les journaux indépendants de Paris et de la province ont reproduit en entier ou en partie notre article sur la maison de refuge de Saint-Etienne et se sont joints à nous pour demander une enquête sur ces faits odieux.

D'où vient que seuls les journaux de la Loire ont gardé le silence ? D'où vient que ni le *Mercure ségusien*, ni l'*Union de Saint-Etienne* n'ont signalé ces faits pour les affirmer ou les démentir ?

Nous attendons leur réponse.

—

REPRODUCTIONS.

L'Union monarchique a reproduit : Questions sociales (2 articles).
Le National, *l'Estafette* : Correspondance particulière de Corse.
Le Commerce, *l'Estafette* : République de Libéria.
Le National de l'Ouest, *le Courrier de la Côte-d'Or*, *le Courrier de la Sarthe*, *la Sentinelle des Pyrénées*, *le Propagateur des Ardennes*, *le Courrier de la Moselle*, *l'Emancipation de Toulouse*, *l'Union de Saintes*, *le Journal du Loiret* : Séquestrations odieuses.
L'Industriel de la Champagne : Les Majorités et les Minorités.
Le Libéral liégeois : Un Masque levé.
Le Débat social, *le Salinois* : Les trois Journées de Saint-Gall.
L'Observateur des Pyrénées : Solidarité universelle.
L'Impartial de Bruges : Correspondance particulière de Sion.
L'Echo rochelais, *le Courrier de Tarn-et-Garonne* : Arrestation Warnery.
L'Echo du Nord : Pie IX et la Suisse.
L'Union de Saintes : Les Emules de Szela.
L'Echo du Jura : Un Acte significatif de Pie IX.
L'Echo de la Charente : Miroir magique (variété).
Le Journal de Béziers : Le Grenadier et le Laurier rose (feuilleton).
Le Phare de la Manche : Revue d'Angleterre.

La Démocratie pacifique a publié cette semaine les articles suivants : Les Majorités et les Minorités. — Le Manifeste de M. de La-

jou et Verrier. — Nous faisons connaître à M. S. S. le désir de M. S. T. — Nous vous enverrons un v. de la f.
Saint-Seine. — M. A. — Reçu les 16. 05, et remis les obj. demandés, sauf un n° épuisé.
Nîmes. — M. D. de S. A. — Vous n'aurez point d'interrupt. — Nous écrirons très proch. à M. C. et à vous.
Saint-Etienne. — M. B. — L'envoi pour M. T. est parti ; nous expédions le vôtre, et nous ferons traite comme vous nous l'indiquez.
Rio-de-Janeiro. — M. N. — Nous prolongeons de 6 m. les ab. venus par votre entremise. — ? —
Rio-de-Janeiro. — M. D. — Même avis. — ?
Erstein. — M. G. — On attend l'épr. 7-8 pour terminer.
Rheims. — M. L. B. — Contrariété partagée, mais qu'un mot d'avis préal. eût évitée à tous deux. — A. B.

AVIS DE NOS MANDATS.

Roanne. — M. F. B. — 24, au 15 nov. proch., pour 6 m.
Marquestau. — M. T. — Idem, idem.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 28 octobre. — N. LAGOUTTE, épicier, rue du Foin-Saint-Jacques, 24. Juge-comm., M. Klein ; syndic prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 295.
L. DELHAYE, entrepreneur de terrasse, rue du Port, 14, à Saint-Denis. Juge-comm., M. Couriot ; syndic prov., M. Morard, rue Montmartre, 172.
J.-C. BERGEAT, fabricant de couleurs, à Joinville-le-Pont. Juge-comm., M. Plaine ; syndic prov., M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 28 octobre. — *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages 1 847 q. 10 k. — Ventes, 2 450 q. 18 k. — Restant, 8 150 q. 55 k. — Cours moyen du jour, 41-18. — Cours-taxe de quinzaine, 42-66. — Ventes en disponibles : Gruaux, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — 1re marque, »» q. »»» k. »»-»» à »»-»». — 2e marque, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — 3e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — 4e marque, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, » q. »» k. — Ventes à livrer, »»» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, »» q. »» k. »»-»» à »»-»».

Bourse du 30 octobre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 75	75 90	75 75	75 90
— fin courant	75 60	75 90	75 60	75 80
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	114 90	115 15	114 90	115 15
— — fin courant	114 85	115 15	114 85	115 10

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»		Banq. de Fr. dr cours	3180	»»
4 0/0 J. »	»	»»» »»	O. V. de Par. »	1355	»»
Emp. 1844 au Ct	»	»» »/»	C. hyp. »	»»»	»»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin. »	1130	»»
B. du Trés.	»	4 3/4	— Gannat. »	982	50

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 40	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		d'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

Naples. au Ct dr cours	»	»/»	Rom. D° C	100 »/»	»»
Recon. Rotsch.	»	100 50	Belg. 2 1/2 »	51	»/»
Esp. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2 »	»»	»/»
— — pass.	»	» »/»	— d° 1840 »	99 »/»	»/»
— 3 p. 0/0	»	28 1/2	— d° 1842 »	99 »/»	»»
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque »	»»»	»»
Portug. 5 0/0 1837	»	»» »»	— d° Em. 1841 »	»»	»»
Holl. 2 1/2	»	»» »»	Piémont »	1150	»»
Haïti	»	»»» »/»	Autriche »	»»»	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER	
4 Can. 3 0/0	1195 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»» »»
V. r. dr.	995 »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1165 »»
— à Rouen.	901 25
R.-Havre.	511 25
Avignon.	526 25
Str. à Bâle.	151 25
Paris-Str.	400 »»
Tours-Nant	385 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	535 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	395 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	901 25	Orléans à Vierzon.	533 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	511 25	Bordeaux à Cette.	463 75
Paris à Orléans	1170 »»	Marseille à Avign.	526 25	Nord	533 75
— à Lyon	392 50	Paris à Strasbourg	400 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 71 fr. ; novembre, 69 fr. décembre, 66 fr. ; janvier et février, 63 fr. ; 4 premiers mois 1848, 60 fr.
Fécule et betterave, 71 fr.
Narbonne, 50 fr. — Béziers, 50 fr. — Lunel, 56 fr. — Bordeaux, 58 fr.
Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, courant du mois et 2 derniers mois, 102-50 ; 4 premiers mois 1848, 103-50.
Huile épurée, 109.
Savon disponible, belle qualité, 104 à 105.
Lille. — Colza, 88 fr. — Lin, 94-75.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 31 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Charles VI.
7 h. » FRANÇAIS. — Hernani.
8 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — La Fiancée, Marie.
6 h. 1/4 ODÉON. — Les Templiers, les Deux Philibert, la dernière Nuit d'André, Regardez.
6 h. 3/4 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Partie à Trois, le Chevalier d'Essonne, le Plastron.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Suisse, Léonard le Perruquier, le Lansquenet.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Babiole et Joblot, Belle et la Bête, Réveil, l'Article 213.
6 h. 1/4 PALAIS-ROYAL. — A qui le Moutard ? l'Ordonnance du Médecin, une Fièvre brûlante, Vert-Vert.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. 1/2 COMTE. — Wanka, Gentil-Hussard, intermède, magie, fantasmagorie.
7 h. 1/2 CIRQUE. — Soirée équestre.
5 h. 1/2 FOLIES. — Premiers Beaux Jours, Revue, Mlle Fariböle.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Polkette et Bamboche, les Folles, Cadeau, Amours.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Rue de Lappe, le Prévôt de Paris, Charpentiers.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
3 h. 1/2 HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour. Jeudi et dimanche à 2 heures. Le dimanche soir, 2 représentations : l'une à 6 heures 1/4, l'autre à 8 heures 1/4. Tous les soirs à heures 1/2.

La Démocratie pacifique est le seul journal de Paris qui paraisse aujourd'hui.

PARIS, 1er NOVEMBRE.

—

L'Habitude de la Civilisation [1].

Voir un homme vêtu de haillons à côté d'un autre richement habillé est chose tellement habituelle que nul ne s'en étonne, ne s'en scandalise, pas même l'homme aux haillons.

Toute cette multitude d'enfants et de vieillards, d'hommes et de femmes, travaille du matin au soir et du soir au matin, rivée à un labeur ignoble, dégoûtant, dangereux, et reçoit pour salaire un morceau de pain, tandis que quelques-uns de leurs semblables, le petit nombre, se font servir, mangent, boivent, chantent, jouent, flânent, jouissent, en un mot, de tous les produits créés par les bras et la fatigue incessante de cette tourbe d'esclaves; — eh, bon Dieu! qu'y a-t-il de plus naturel que cela? Qu'est-ce qui vous surprend là dedans? Cela s'est toujours fait ainsi, et continuera toujours de même! Quelle folie de vouloir changer un si bel ordre!

Oui, un si bel ordre, une société si bien ordonnée, voyez quelle complication merveilleuse dans le mécanisme social, cette multitude de rouages qui le maintiennent à grand'peine, ils s'entre-choquent souvent, souvent ils se brisent; mais, qu'importe, pourvu qu'ils aient servi quelque temps et soient remplacés par d'autres.

Voyez ces systèmes perfectionnés de politique, appelés gouvernement constitutionnel, un roi et deux chambres. Quel équilibre difficile à maintenir! Ou le roi escamote les chambres et les électeurs, ou ce sont les électeurs qui escamoteront le roi. — C'est une belle partie à jouer et qui laisse un grand champ au génie humain, et, par conséquent, démontre que cette société n'est pas si mauvaise que l'on pense. Pourtant mettez-vous du côté des rois, pariez pour eux, d'abord ils vous paieront, et la nation, qui est tout le monde et qui n'est personne, ne vous paiera pas. Puis, cette société n'étant pas faite pour les intérêts les plus généraux, mais au contraire pour les intérêts les plus particuliers, c'est y jouer contre la nature des choses que travailler en vue du bien-être général.

Voyez quelles peines infinies sont employées à maintenir l'ordre dans cette société. Une armée de juges, de gens de justice, de gendarmes, de geôliers, de bourreaux. Quel art ne faut-il pas pour découvrir, punir le crime! Quelles ingénieuses formalités pour garantir cette liberté sans nuire à la répression, et en même temps pour supprimer adroitement cette liberté individuelle quand le demandent des intérêts supérieurs. Est-ce une société mauvaise que celle qui donne naissance à tous ces codes si savants, à toutes ces institutions de justice, à ces prisons nouvelles, combinées avec tant d'économie, tant de moralité et de philanthropie, à tous ces discours et répliques où brille de son plus vif éclat le plus beau don qui ait été fait à l'homme, la parole c'est-à-dire l'art de déguiser sa pensée, et enfin qui fait vivre une foule de familles du malheur, des fautes, des crimes des autres hommes?

Voyez cette autre institution non moins belle et qui est le but véritable, la base solide, immuable de l'ordre social, le ciment qui en relie toutes les parties, — l'armée. Dans cette guerre universelle des nations contre les nations, des individus contre les individus, quel élément assez puissant pourrait maintenir l'ordre, si l'armée n'était là pour le soutenir, le renforcer? Quel génie déposé dans l'art de la guerre, dans les fortifications, dans la fabrication des armes, dans la conduite des batailles et des campagnes; mais plus grand encore que celui des fameux capitaines, sera le génie des pacificateurs, qui sauront employer la force armée, cette force turbulente sortie du peuple, à maintenir le peuple dans l'obéissance et l'esclavage! C'est là une des palmes les plus brillantes que la Civilisation réserve à ses héros; c'est à ce mérite que s'emploiera pendant longtemps encore l'ambition de ses plus habiles diplomates, de ses plus grands hommes d'Etat. L'alliance savante de la ruse et de la force est le chef-d'œuvre de l'esprit humain.

N'admirez-vous pas non plus comment se fait d'une façon si bien entendue l'échange de tous les produits entre les diverses nations, malgré la cause grave de perturbation qu'y apportent la cupidité et l'intérêt individuel. Chaque parole d'un marchand est un mensonge, et c'est ce mensonge perpétuel qui alimente et sauve les peuples. Sans ce mensonge, on n'échangerait rien, on n'achèterait rien, on ne vendrait rien, les nations, les provinces, les cantons même ne se connaîtraient pas. Quelle est la vérité qui vaut un mensonge, et n'est-ce pas un imposant témoignage en faveur de la perfectibilité de notre société que d'avoir su tirer de si prodigieuses ressources d'un élément si mauvais en apparence?

C'est surtout dans cette utilisation du mensonge qu'excelle la la Civilisation et qu'elle mérite des louanges infinies. Elle en offre dans les mœurs un exemple qui surpasse tout le reste. Pour sa propre conservation, elle a dû établir, à l'égard des relations des sexes certaines lois indispensables, sans lesquelles elle croulerait; elle les a fortifiées de toutes les sanctions morales, politiques et religieuses; néanmoins ces lois sont violées par tous les hommes et la moitié des femmes. Elle connaît, elle tolère, elle accepte cette violation pourvu qu'elle ait lieu en secret. Elle sait bien que cette violation dérive d'une impulsion invincible de la nature. Qu'a-t-elle fait? Elle a transigé avec la nature, et lui a permis de se produire et d'agir, pourvu qu'elle s'affublât de mystère et de mensonge. N'est-ce pas le comble de l'art? Si la nature agissait franchement et ouvertement, la Civilisation serait ruinée; elle se sauve par le mensonge. Encore une fois, quelle vérité vaut ce merveilleux emploi de la fausseté et de l'hypocrisie?

Aussi est-ce bien à tort que l'on attaque cette société sous prétexte de ses imperfections. Les imperfections viennent de la nature et non pas d'elle; elle a fait tout ce qu'il lui était permis de faire. C'est sur Dieu qu'il faut rejeter le mal, si le mal subsiste.

Au surplus ne songer qu'à une chose, c'est amoindrir pour vous et les vôtres la somme du mal, en laissant chacun en faire autant. La force et la ruse, voilà les éléments de la Civilisation. N'employez pas la force: les gouvernements s'en sont réservé le monopole, et punissent sévèrement les voleurs et les assassins. Mais la ruse est permise à tout le monde. Usez-en habilement, et quand vous aurez réussi, vous trouverez que la société va assez bien si l'on s'y fait une bonne place. Tout n'est qu'affaire d'habitude. On prend comme toute autre, l'habitude de la Civilisation!

[1] La Civilisation, 5e période sociale venant après la Barbarie, le Patriarcat, etc., et qui doit précéder le Garantisme, 6e période, l'Association simple, 7e période et les suivantes. Les périodes les plus élevées dans l'échelle étant les plus perfectionnées et les plus heureuses, chacune d'elles ayant ses caractères propres et distinctifs, et son commencement, son milieu et sa fin, *progresser*, c'est aller en avant d'une période à l'autre, ou, dans la période même, du commencement à la fin; *rester stationnaire*, c'est croupir dans la même période ou au même point d'une période lorsqu'on pourrait aller en avant; *rétrograder*, c'est reculer de la fin d'une période à son milieu ou à son commencement, ou d'une période plus avancée à une autre moins avancée.

Un arrêt de non-lieu.

On lisait hier soir dans le *Moniteur parisien*:

Le *National* ayant dénoncé, il y a plusieurs semaines, une prétendue corruption qui aurait été pratiquée ou tentée, en 1841, à l'occasion d'un projet de chemin de fer de Paris à Meaux, une information judiciaire fut immédiatement requise.

Après une instruction complète, prolongée par la nécessité de mettre à exécution des commissions rogatoires à l'étranger, la chambre du conseil du tribunal de la Seine, par ordonnance du 30 octobre, a déclaré qu'il n'existait aucun indice d'aucun fait qualifié crime ou délit par la loi, et décidé qu'il n'y avait lieu à suivre ultérieurement.

Le *National* se borne ce matin à remettre sous les yeux du pays la pièce textuelle sur laquelle la chambre du conseil du tribunal de première instance de la Seine vient de rendre cette décision aussi étrange qu'inattendue.

ARCHIVES DE L'ENREGISTREMENT.

Extrait des registres de l'enregistrement des actes sous seing-privé, 2e bureau, volume 43, folio 115 recto, cases 8 et 9.

« Le dix-neuf mai mil huit cent quarante-un, enregistré un acte » sous seing-privé du 18 mai dernier, portant: Lettre missive adressée par M. Labalme à M. Alexis de Jussieu, énonçant que M. Gouze » a fait demander le signataire et l'envoie lui dire *qu'il est prêt, pour » satisfaire à ses désirs*, A FAIRE RENDRE LA LOI DANS CETTE SES» SION pour l'obtention de la concession du chemin de fer de Paris à » Meaux, à la condition de recevoir, pour indemnité de ses frais, dé» marches, etc., 450 ACTIONS DE MILLE FRANCS CHACUNE, SANS » ÊTRE TENU D'APPORTER AUCUNS FONDS QUELCONQUES. »

La Presse et l'organisation du travail.

A l'instar de M. de Lamartine, la *Presse* résume aujourd'hui les bases de sa politique intérieure. Mais, pour arriver à un but voisin de celui de l'illustre publiciste, elle suit un chemin tout différent.

Ennemie par caractère des principes généraux, des grandes théories d'ensemble, la *Presse* procède empiriquement et se tient avec fermeté dans la région de la pratique et des applications partielles.

Au reste, son programme n'en est pas moins libéral ni moins fécond.

Après avoir constaté avec vigueur et par la seule observation des faits accomplis, que la science gouvernementale se transforme du sommet à la base, et que nos hommes d'Etat, constamment tournés vers le passé, aveuglément cramponés au vieux monde, ne comprennent ni le présent ni l'avenir, la *Presse* aborde chacune des branches du soi-disant système politique et social qui nous régit, et oppose successivement à la politique négative de nos hommes d'Etat tous les éléments séparés, tous les fragments d'une réformation générale, large et progressive.

Nous n'hésitons pas à le reconnaître une fois de plus, le libéralisme de la *Presse* est plus jeune, plus scientifique, plus fécond que celui de la plupart des organes de l'opposition dynastique ou radicale.

A coup sûr la succession de nos conservateurs fossiles est acquise aux idées de la *Presse* et aux hommes qui la représenteront avec talent et loyauté dans les Chambres.

Cependant il est un point et un point capital pour nous sur lequel la logique de la *Presse*, sinon ses bonnes intentions, faiblit visiblement.

La *Presse* constatant que les questions de paupérisme, de travail et de concurrence sont laissées par le ministère sans solution, ajoute:

« Nous ne croyons pas aux théories d'organisation du travail qui » suppriment la concurrence et les maîtres; mais nous croyons » qu'il est facile d'assurer du travail à tout ce qui est valide et » d'améliorer le rapport des maîtres et des ouvriers, sans toutefois » en changer la nature. »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 2 NOVEMBRE.

REVUE DRAMATIQUE.

—

THÉATRE-FRANÇAIS. *Les Aristocraties*, comédie en 5 actes en vers, par M. Etienne Arago. — GAITÉ. *Martin et Bamboche* ou *les Amis d'enfance*, drame en 5 actes et 12 tableaux, par M. Eugène Sue. — GYMNASE. *La Déesse*, vaudeville en 3 actes, par MM. E. Scribe et Xavier. — ODÉON. *L'Homme propose*..., comédie en 3 actes, par M. Adolphe. — PALAIS-ROYAL. *L'Ordonnance du Médecin*, 1 acte, par M. Jules de Prémaray.

La critique dramatique de Paris prend à cœur de prouver qu'elle n'est pas l'eunuque au milieu du sérail. L'autre semaine c'était le feuilletoniste de la *Presse* qui livrait ses fantaisies aux hasards de la scène; l'autre jour c'était celui du *National* qui leur jetait sa musique; aujourd'hui c'est celui de la *Réforme* qui livre ses vers, et, quoi qu'en aient pu dire certains de leurs confrères, ils ont bien soutenu l'honneur du corps.

M. Etienne Arago, a pris l'art dramatique par son côté sérieux; sa comédie des *Aristocaties* est plus qu'une œuvre littéraire, plus qu'une satire en action des mœurs contemporaines: c'est une œuvre de critique sociale, un manifeste de parti.

M. Arago en veut à toutes les aristocraties, à toutes les distinctions sociales héréditaires. Il raille avec une égale amertume, tout en leur attribuant un rôle dans le passé, la noblesse de race et d'épée, qu'elle procède des croisades ou de l'empire, et la noblesse d'argent. Il n'accepte que l'aristocratie du talent. — Beaucoup de titres sans doute sont dus au favoritisme, mais un grand nombre aussi correspondent à des services rendus, et dans ce cas, il est impossible qu'un peu de l'éclat des ancêtres ne se reporte sur les descendants. Le fils d'un grand homme garde auprès des plus prévenus un reflet de la gloire de son père. Il y a irritation dans les masses contre toutes les distinctions sociales, et cette irritation est légitime, car les distinctions constituent aujourd'hui un privilège. Tel pauvre diable qui aura les qualités de Napoléon pourra ne réussir qu'à se faire mettre au bagne; tel inventeur qui porte en lui la rénovation d'une industrie, mourra inconnu, victime de quelque humble profession. Mais, que l'on trouve moyen de faire éclore toutes les vocations, d'ouvrir une assez vaste carrière pour que chacun puisse développer toutes ses facultés, les distinctions sociales n'auront plus d'inconvénients, car chacun pourra toujours obtenir celle qu'il ambitionne et qu'il s'efforcera de mériter, et n'aura aucun sujet d'être jaloux de celles que l'on pourra conférer à son voisin.

M. Et. Arago semble préoccupé avant tout de faire prévaloir le sentiment d'égalité. Le luxe l'offusque; il troquerait volontiers tous les palais pour des chaumières. Au point de vue de ce qui est, il a raison. Nul n'a droit au superflu tant que tous n'ont pas le nécessaire, comme l'a dit M. Eugène Sue; mais c'est là une formule transitoire. Le nécessaire assuré à tous, — et ce sera un des premiers résultats de l'organisation de la commune, — chaque membre de la société reprendra son droit au superflu, c'est à dire aux jouissances du luxe et des sens. L'amour du luxe et du bien-être a inspiré la plupart des conquêtes accomplies sur la matière; ne privons pas l'humanité de ce levier tout puissant. Une société dans laquelle on spéculera, non pas sur les instincts et les sentiments, mais sur la vertu, vivra en état de lutte perpétuelle, jusqu'à ce qu'un jour les fripons s'en emparent et y fassent la loi. Le développement intellectuel est le plus important sans doute, mais le développement matériel ne doit pas être sacrifié. La véritable démocratie accepte l'homme tel qu'il est, elle ne le refait pas; elle ne proscrit pas, elle harmonise.

Le principal personnage des *Aristocraties*, et dans la bouche duquel l'auteur a résumé sa pensée, est un pauvre orphelin en qui la nature a déposé le génie inventeur et une probité inflexible. Valentin a toute sa vie lutté contre la misère, l'abandon et les déceptions. Son âme s'est endurcie à la lutte et il lui en est resté une expression non pas amère ou haineuse, mais d'une âpreté stoïcienne quelque peu exagérée. C'est une noble et grande nature, mais il a le tort de vouloir tailler tout le monde sur son patron, et de juger de ce que peuvent les autres par ce qu'il peut lui-même. Ce caractère, fort beau au point de vue littéraire, exigerait un correctif au point de vue de la philosophie.

En face de Valentin, l'aristocratie de l'intelligence, perdu dans les bas fonds d'une fabrique, M. Et. Arago a posé un loup-cervier, riche à millions, vaniteux de même et passablement sot mais sans caricature; fils de laboureur qui veut devenir baron par la grâce des écus. Il compte sur sa fille pour lui servir de savonnette à vilain. Deux nobles d'épée, l'un comte des croisades, l'autre baron de l'empire, tous deux perdus de dettes et se détestant cordialement, mais ne s'en liguant pas moins, s'emploient à conquérir la fortune du bourgeois gentilhomme et la main de sa fille. — Mais Laurence proteste de toute l'énergie de son esprit et de son amour contre cette alliance vénale, — création douce et gaie qui jette un rayon de clarté et d'amour dans cette intrigue un peu sérieuse et où la dissertation tient une large place.

Quelques autres personnages plus ou moins épisodiques circulent dans l'œuvre et l'égaient. C'est d'abord un certain Dupré, Figaro retourné, qui exploite toutes les vanités, tous les ridicules qui se produisent autour de lui, la fastueuse économie du banquier et ses fantaisies électorales, le luxe de la jeune noblesse, les peines de cœur des amoureux; il ne dédaigne pas même d'exploiter le talent. Il lui a pris fantaisie de passer pour peintre: deux artistes sont à ses ordres. Il fait dessiner l'un, lui laissant croire qu'il peindra; il fait peindre l'autre, lui laissant croire qu'il a dessiné, s'enrichissant aux dépens de tous deux. Les personnages de femmes sont un peu sacrifiés. Une sœur du banquier, ancienne maîtresse de piano, qu'il a recueillie parce que sa profession lui faisait honte, est presque réduite au rôle de confidente. Une autre femme, honnête et comédienne, ne paraît guères que pour se moquer d'une déclaration à brûle-pourpoint du banquier, qui s'interrompt au bruit de ses écus, et démasquer les deux nobles coureurs de fortune.

Comment Valentin a sauvé la belle Laurence du danger de mort qu'elle courait dans une fabrique, ce qui lui a valu d'être aimé d'elle et accueilli de son père; par quelles vissicitudes passe dans les cinq actes le financier lorsqu'il se voit déjà en espoir baron, député de Versailles, membre du conseil général de la Seine, beau-père d'un comte, et à la tête d'une fortune de 33 millions, et lorsque tout cet edifice s'écroule pierre à pierre, si bien qu'il se retrouve Gros-Jean comme devant, c'est ce que nous ne raconterons pas, l'intérêt de la pièce de M. Etienne Arago n'est pas dans les faits, peu nombreux d'ailleurs, il est dans la pensée et dans les caractères. La pensée nous l'avons dite, c'est la glorification exclusive du travail. Les caractères, nous les avons [illegible]. Ceux du premier plan ont suffisamment de relief et d'au[illegible] suffisamment développés, le caractère de Valentin surtout. [illegible] style de l'ouvrage est spirituel, facile, riche en traits plaisants, [illegible] un peu d'originalité et de poésie comique. Nous re[illegible]antillon un extrait de la scène où Valentin fait la [illegible] aristocraties.

principe de la charte du peuple !

Bien des gens répondraient qu'il suffit pour assurer le travail à tout homme valide de créer des ateliers publics, ouverts seulement quand l'atelier individuel chômerait ou serait encombré.

Mais, à coup sûr, ce ne sont pas les économistes de la *Presse* qui saisiraient un faux-fuyant aussi maladroit.

L'Angleterre a fait pour nous l'expérience des maisons de travail. Y a-t-elle le moins du monde trouvé la solution des problèmes du paupérisme, de la concurrence et l'amélioration des rapports du maître avec l'ouvrier ?... Au contraire !

Nous réduirons donc en passant, et non pas pour la gouverne de la *Presse* qui en sait autant que nous là dessus, nous réduirons la question des ateliers nationaux au dilemme suivant :

Ou bien l'atelier public ne sera qu'une maison de refuge, dans lequel l'ouvrier trouvera accidentellement un travail misérable, ingrat et humiliant, et qui, par cela même, restera entre les mains du capitaliste-législateur pour faire rentrer l'esclave sous son joug premier;

Ou bien l'atelier national, organisé sérieusement, puissamment, garantira un travail honorable et constant à l'ouvrier, et contraindra par le fait même le capitaliste à ne plus spéculer sur la *faim* pour tenir le prolétaire à sa merci.

Dès-lors l'atelier public, l'industrie organisée engagera contre l'industrie privée une lutte dans laquelle celle-ci succombera fatalement, et n'échappera à la ruine qu'en se laissant absorber !...

Et Dieu sait quelle organisation profondément unitaire l'atelier public ainsi conçu porte dans ses flancs ! Ce serait à en effrayer le libéralisme de la *Presse* elle-même.

En deux mots : l'atelier public est le work house anglais, c'est-à-dire rien autre chose qu'une prison et un dépôt de mendicité, ou c'est la transformation absolue du régime industriel, le germe du communisme !

Mais encore un coup, ce ne peut être ainsi que la *Presse* entend la *sécurité du travail pour tout ce qui est valide.*

Il reste donc simplement acquis au débat que la *Presse*, aussi bien que nous, aussi bien que tous les promoteurs d'un système quelconque d'organisation du travail, pose le *droit au travail* comme point de départ des réformes industrielles, et de l'amélioration des rapports entre maîtres et ouvriers, dont elle veut gratifier la France.

Voilà un commencement de cordiale entente bien précieux, et c'est à coup sûr le cas où jamais de dire avec Horace : *Dimidium facti qui bene cœpit, habet*. Bien commencer, c'est avoir fait la moitié du chemin.

Ici c'est l'avoir fait tout entier. En effet, étant accordé le *droit au travail* ou la sécurité du travail pour tout ce qui est valide et à plus forte raison des institutions de secours et de retraites pour tout ce qui est invalide (la *Presse* l'a mainte fois exposé), il en résulte que le prolétariat à proprement parler n'existe plus, c'est-à-dire, que l'ouvrier sûr, de par les lois, de posséder toujours un instrument de travail, cesse à l'instant même de dépendre de l'intérêt ou des caprices du capitaliste, et se présente avec son droit au contrat qui le rattache à la production industrielle.

Cette position est tellement nouvelle, tellement forte pour le travailleur, qu'elle suffit à elle seule pour entraîner toutes les améliorations de rapports entre ouvriers et maîtres que désire la *Presse*, disons-mieux, pour transformer ces rapports.

La société, la loi, le gouvernement, dites-vous, doit assurer le travail à l'ouvrier? Ce ne sera donc plus la nécessité, l'incertitude, la concurrence, la faim qui l'enchaîneront au capital ! Qui donc rapprochera désormais ces deux pôles de la production, ces deux agents non moins nécessaires de l'industrie : le travail et le capi-

prolétariat ? c'est ce qui nous resterait à examiner.

Le Conseil colonial de la Guyane.

Le conseil colonial de la Guyane persévère, comme celui de la Guadeloupe, dans la voie de progrès large et organique où il est entré. L'adresse qu'il a votée en réponse au discours du gouverneur, est remarquable par la netteté de ses dispositions réformatrices. Cette petite population se déclare toute prête à seconder activement la complète transformation de la société coloniale, si cette transformation s'opère à la fois par une indemnité préalable, par l'organisation du travail libre et par la représentation de l'intérêt colonial dans le parlement. Voici les principaux passages de cette réponse :

Monsieur le gouverneur,

Les modifications apportées dans le régime de l'esclavage ont été reçues à la Guyane française avec cet esprit de modération qui anime toutes les parties de la population.

Sous l'empire de cette croyance que les institutions nouvelles seraient de quelque durée, déjà de nombreux efforts étaient faits et des capitaux considérables étaient engagés dans toutes les branches de l'industrie, lorsque des évènements récents sont venus fournir la preuve que le système actuel n'avait aucune stabilité.

Dès lors, monsieur le gouverneur, le conseil colonial, éclairé sur la véritable portée de la loi de juillet 1845, se fera un devoir d'examiner avec tout le soin que réclame une aussi importante question, si le moment n'est pas venu pour la Guyane d'entrer activement dans la voie de la grande réforme qui se prépare.

Nous avons toujours offert et nous offrons encore notre concours au gouvernement du roi pour toute transformation de la société coloniale, en nous appuyant sur ces principes proclamés par lui-même : ***Une juste et préalable indemnité**, **l'organisation du travail libre**.*

Cette résolution, Monsieur le gouverneur, devrait amener comme préliminaire indispensable la représentation de l'intérêt colonial dans le parlement. Le conseil est convaincu que la métropole accueillerait favorablement une demande aussi juste, et qui ne serait, d'ailleurs, que le complément du système général préparé par la commission des affaires coloniales.

Dans une circonstance aussi importante, le conseil s'empresserait de réclamer, Monsieur le gouverneur, l'appui de la légitime influence que vous exercez auprès du gouvernement du roi.

L'ordre et le travail dans l'intérieur des ateliers s'éteignent de jour en jour ; si la tranquillité n'y a pas été troublée d'une manière violente, cet état de choses est dû principalement à la prudence des maîtres, qui ne cherchent dans toute occasion que l'amélioration du sort des esclaves.

L'état de détresse que le conseil a déjà signalé se perpétue. La colonie attend de la justice du gouvernement du roi les moyens de salut que la métropole seule peut lui donner. Au premier rang, elle place une réforme de la législation sur les sucres, qui aurait pour résultat de faire cesser la lutte désespérée que la production coloniale soutient contre la production indigène.

Peut-être a-t-on oublié trop longtemps l'importante valeur de notre territoire. La France ne peut négliger de faire à la Guyane quelques-uns de ces travaux de défense dont elle a doté toutes ses autres colonies, et jusqu'aux moindres de ses possessions d'outre-mer.

Ces travaux seraient dans ce moment un grand bienfait. En versant dans la colonie des capitaux, ils amèneraient forcément du dehors des travailleurs qui, plus tard, reflueraient sur l'agriculture, en même temps que la conservation d'une province française serait assurée contre les éventualités de l'avenir.

M. le gouverneur Pariset a répondu avec le même esprit de conciliation et de progrès, en renouvelant l'assurance de son adhésion entière aux principes émis par le conseil colonial.

---

ne de la famille. La construction de moulins dans l'intérieur de la province est donc une branche d'industrie humanitaire et colonisatrice. Aujourd'hui ces usines n'existent guère qu'à la côte et dans deux villes de l'intérieur, Mascara et Tlemcen. Comme dans la zone intermédiaire il faut la double expédition d'aller et de retour du grain à ces usines, le kilogramme de farine se trouve grevé d'une espèce d'impôt de 15, 20, 25 et même 30 centimes dans certaines localités.

Sidi-Bel-Abbès vient d'être doté de fonds considérables pour la construction immédiate de ces usines, et en même temps on s'occupe de perfectionner la route entre cette nouvelle ville et Oran. Des troupes envoyées de Mostaganem à cet effet formeront un camp de travailleurs au Tlélat.

L'*Akbar* annonce la faillite de M. Collombon, dont le passif s'élève à 1 800,000 francs ; mais il ajoute que cette faillite n'est pas un nouveau malheur pour la place d'Alger. « Elle n'augmente en rien, dit-il, les pertes que le commerce a dû déjà supporter. Elle n'est pour ainsi dire que le résumé inévitable de la majeure partie des mauvaises affaires connues depuis longtemps, les unes publiques déjà, les autres à la veille de le devenir; mais toutes acceptées comme telles.

Un banquet a eu lieu à Bone en l'honneur de Pie IX, et une démonstration semblable s'organise en ce moment à Alger.

Suisse. — NÉGOCIATIONS. — PROPOSITIONS DES DÉPUTÉS DU SONDERBUND. — La Diète ne s'est pas réunie le 27 ni le 28. Le motif de cette non-convocation était une négociation entamée pour terminer à l'amiable le différend.

Le mystère qui planait sur les intentions des puissances à l'égard de la Diète est aujourd'hui éclairci ; il n'y aura pas d'intervention étrangère. L'ambassadeur d'Autriche, en demandant ses passeports, a positivement déclaré qu'il se retirait avec le premier secrétaire de la légation sur un territoire neutre ; mais que la Confédération ne devait pas prendre cette démarche pour une rupture ; que l'Autriche n'entendait aucunement intervenir, et que la chancellerie de la légation resterait à Zurich pour l'expédition des affaires. Les ministres de Russie, de Prusse et de Sardaigne doivent également demander leurs passeports et déclarer qu'ils se retireront sur un territoire neutre, mais sans intervenir dans les affaires intérieures de la Suisse.

Les journaux et correspondances s'accordent à dire que l'ambassadeur de France se donne beaucoup de mal pour obtenir un arrangement; les députés sont sans cesse en conférence chez lui, et il les engage à faire à la Diète des propositions de soumission. Il est certain que le refus d'intervention des puissances du Nord, les désertions et les divisions qui agitent quelques-uns de leurs cantons ont porté les députés du Sonderbund à rabattre de leurs prétentions et à recourir aux négociations. Ils ont jugé que le moment était venu d'user de pouvoirs secrets dont ils étaient munis, et le 27 ils ont délégué auprès du président de la Diète deux de leurs membres, porteurs de propositions qu'ils supposaient sans doute de nature à arrêter les préparatifs militaires de la Diète. Leurs propositions sont à peu près les mêmes que celles de Zug, qui n'ont pas été jugées acceptables par la Diète. En voici le texte :

« Depuis une semaine entière, les députations sont toutes en possession des propositions présentées par l'Etat de Zug; les représentants fédéraux que les gouvernements des sept Etats ont renvoyés à leurs délégués respectifs siégeant en Diète, sont de retour depuis trois jours. Lorsque la proposition de Zug a été mise en discussion, dans la séance du 21 octobre, les députés des sept Etats se sont déclarés disposés à entrer en négociations sur ces bases, s'ils rencontraient les mêmes dispositions d'autre part; mais ils ont attendu en vain, durant cet intervalle, qu'une délibération fût entamée en vue d'arriver à une solution pacifique.

» Dans le sentiment du devoir qui leur est imposé de ne négliger pour leur part aucune démarche qui puisse amener une solution pacifique, ils reproduisent la proposition de l'Etat de Zug conçue dans les termes suivants :

« La haute Diète donne aux sept Etats qui ont formé entre eux une
» association défensive, l'assurance solennelle que leurs droits politi

---

. . . . . . Non, j'ai plus d'équité,
Messieurs, et, pour parler avec sincérité,
Chacun de vous résume une aristocratie
Qui, tour-à-tour en France, eut la suprématie.

LE COMTE. . . . .
La nouvelle, Monsieur, périra dans sa souche,
L'or, ce métal si pur, corrompt tout ce qu'il touche.

VERDIER. Et l'ancienne, voyez ses héritiers mort-nés,
Rejetons malheureux d'arbres déracinés.

VALENTIN. Ah ! ne flétrissez pas de votre raillerie
Tout soleil qui s'éteint au ciel de la patrie !
Chacun d'eux n'a-t-il pas à son tour inondé
De ses flots de chaleur notre sol fécondé ?
Mais, la France, jadis, c'était cette noblesse,
Fille du dévoûment, qui combattait sans cesse :
Bayard, Montmorency, Turenne, Richlieu :
Chacun paya sa dette en son temps, en son lieu ;
D'oppresseurs insolents balayant nos campagnes,
Refoulant l'Espagnol au-delà des montagnes,
L'Allemand jusqu'au Rhin, l'Anglais jusqu'à la mer.
Veillant, pour le pays, dans ses habits de fer.
. . . .

LE COMTE. L'édit d'un de nos rois, qu'à bon droit on renomme,
Disait : Il faut cent ans pour faire un gentilhomme.

VALENTIN. Il en fallut bien moins au glorieux soldat,
Porté par la victoire au faîte de l'Etat.
Cet homme au regard d'aigle, aux volontés si promptes,
Transforme ses guerriers en barons, ducs et comtes ;
Il installe au palais du vieux patricien
Le soldat qu'il arrache au chaume plébéien ;
Il fonde avec l'épée une aristocratie
De géants, de héros auxquels il associe
Les hommes qu'illustraient la science et les arts ;
Mais fille de l'Empire, elle en court les hasards ;
Cette noblesse-là, par le sabre gagnée,
Fut, un jour de combat, brisée à la poignée.

LE BARON. Quels tristes successeurs nous ont été donnés !

VALENTIN. Le fer vous couronna (*montrant le banquier*), l'or vous a [détrônés.

Voilà qui est bien ! s'écrie Verdier tout joyeux.

Et si nos financiers ont des airs triomphants,
Ils en ont bien le droit.

VALENTIN. Oui ; mais non leurs enfants.
Pour que les rejetons honorassent la tige,
Un principe fameux, c'était : « Noblesse oblige ! »
Un noble par l'épée, en mourant, à ses fils,
Semblait dire toujours : « Faites comme je fis. »
Mais un noble d'argent, grand travailleur sans doute,
N'indique pas aux siens sa trop pénible route ;
Au contraire, il leur crie, en son amour jaloux :
« Enfants, ne faites rien ; j'ai travaillé pour vous. »
Voilà la différence ; elle est à l'avantage
De la noblesse antique... Et celle de son âge
A le tort d'oublier que, puisque nos aïeux
Ont accompli pour nous un travail glorieux,
Nous devons labourer notre terre féconde,
Et tous les jours semer pour l'avenir du monde !

Geffroy a donné au rôle de Valentin le ton de solennité froide et noble ; Provost, au banquier, le naturel et la bonhomie familière qui conviennent à ces deux types opposés ; Régnier a fait une figure très originale et très amusante du factotum Dupré. Les femmes, repoussées par l'auteur sur le second plan, se sont fait leur place par le charme et la finesse de leur jeu. On n'est pas plus gracieuse que Mlle Judith dans le rôle de Laurence, ni plus noblement coquette que Mlle Brohan, transformée en Camille. — Somme toute, cette comédie est un grand et légitime succès pour le théâtre de la rue de Richelieu.

A la Gaîté, c'est encore le spectacle de la lutte des aristocraties et du peuple qui nous attend. Mais ici les traits sont grossis et exagérés par le masque scénique, ainsi qu'il est de nécessité en tout bon mélodrame. Les personnages sont connus, du reste. Il est peu de lecteurs français qui n'aient fait connaissance avec eux au rez-de-chaussée du *Constitutionnel* ; peu d'Européens ou d'Américains qui ne les aient rencontrés sur leur route et parlant leur idiôme. Tout le monde a vécu avec Martin, si fort au milieu des tentations de la faim et de la volupté, — avec Bamboche, l'enfant aux passions ardentes que l'injustice et la faim jettent en lutte contre la société, mais qui aime si profondément son ami et sa maîtresse ; avec Basquine, cette pauvre victime de l'éducation, du libertinage et de l'infamie, blasée à quinze ans, mais se redressant pour se venger des forts qui ont si étrangement abusé de sa faiblesse. Tous ont plaint et admiré Claude Gérard, le dévouement persévérant et infatigable; et la gentille Bruyère, placée au seuil du livre comme pour amorcer les lecteurs, et Régina, si belle et si noble, et ce docteur Clément, le redresseur de torts, dont Martin apprend la fameuse formule, et même Léonidas Requin, cette victime de l'éducation universitaire. Nul n'a oublié ni la Levresse, ni la Mère Major, ni le comte Duriveau, noble parvenu, jeune père qui s'est avili devant son fils, et s'étonne que son fils le méprise ; ni Scipion, la fine fleur de la gentilhommerie parisienne, ni tant d'autres types, critiques vivantes et audacieuses d'une société qui se décompose.

Le drame de la Gaîté nous rend la plupart de ces personnages, mais quelque peu affaiblis et métamorphosés par les exigences de la mise en scène. Basquine n'est plus l'enivrante saltimbanque et pas encore la comédienne à l'étrange sourire : c'est une grisette vertueuse et amoureuse d'un mauvais sujet qui promet de se corriger. Bamboche a moins perdu, il a gardé son entrain de gaieté et son bon cœur sous l'enveloppe du bandit. Le comte Duriveau a été lavé de presque toutes ses souillures ; Scipion, au contraire, à son bagage déjà passablement lourd de vices et de crimes, en joint de nouveaux encore. C'est lui qui tend une embûche à Régina, qu'il parvient à faire placer dans une maison de fous comme Mlle de Cardoville, — rôle du prince de Montbar; — il se bat en duel avec Martin, qui n'est plus valet de chambre, mais qui aime toujours Régina, et il passe une partie de la matinée à essayer ses pistolets qu'on trouve intérieurement noircis de poudre, — rôle du feuilleton de l'ex-*Epoque*. — Enfin, par une suite de complications dont on peut aller s'instruire à la Gaîté, il est amené à mettre le feu à un pavillon où logeait Régina et d'où Bamboche la sauve en marchant sur la corde raide. Après quoi tout se termine à la satisfaction générale : le vicomte est tué sous un tas de bois; Martin épouse Régina ; Bamboche épouse Basquine, et le comte Duriveau, la mère de Martin, Perrine la villageoise.

Le drame est beaucoup moins hardi que le roman, et la couleur en est un peu crue. L'action aussi a quelque peine à s'engager, c'est la faute du sujet ; mais une fois les préliminaires franchis, c'est avec une anxiété toujours croissante que l'on suit les péripéties de cette histoire aux mille incidents. Quelques scènes sont très belles et fort spirituellement dialoguées. La partie comique est pleine d'entrain ; les coups de pied cependant y sont un peu trop prodigués.

Tous les acteurs jouent avec intelligence et méritent des éloges. Nous

qu'il consentait à réunir la Diète pour discuter les propositions dont ils étaient porteurs, mais qu'il ne pensait pas qu'elles fussent mieux accueillies que celles de Zug, dont elles sont la reproduction.

Il parait qu'à la suite de cette démarche les députés de Bâle-ville, qui jouent le rôle de médiateurs, ont persuadé à ceux de Saint-Gall et de Schaffhouse, d'être de moitié dans leurs tentatives de rapprochement entre les partis. Une entrevue a été en conséquence ménagée entre ces Messieurs et les représentants de la ligue; elle a fait surgir des propositions que Bâle-ville a prises sous son patronage. Comme il importait de savoir si ces propositions auraient la sanction d'une majorité quelconque avant de les produire à la Diète, les députés du Sonderbund écrivirent au président pour le prier de contremander la séance du 28, ce qui a eu lieu.

Cependant, prévenus de toutes ces démarches, les députés de la majorité ont passé une partie de la matinée du 28 en conférence pour savoir jusqu'à quel point ils pouvaient entrer dans les ouvertures qui leur étaient annoncées. La presque totalité des membres présents a été d'avis que les propositions de la ligue n'étaient pas de nature à contenter les populations et par conséquent à être acceptées. Cependant, pour que la majorité des Etats ne pût pas être accusée de repousser les moyens qui peuvent tendre à une solution pacifique de la crise, les députés réunis ont délégué quatre d'entre eux pour entendre les propositions définitives du Sonderbund. Le 28 au soir, ils devaient se réunir de nouveau en conférence et le lendemain en séance générale de la Diète.

L'*Helvétie* annonce que les députés paraissaient décidés à n'accepter qu'une soumission complète.

« A onze heures, dit ce journal, M. Calame s'est rendu chez M. le président du directoire, pour lui annoncer que le gouvernement de Neufchâtel demandait à ne pas fournir son contingent. Il doit avoir reçu pour réponse que, si ce contingent ne répondait pas à l'appel, une division fédérale occuperait immédiatement le canton de Neuchâtel.

» A midi, M. de Sidow, ministre de Prusse, a fait aussi une visite à M. Ochsenbein, pour appuyer la demande de M. Calame, déclarant qu'il exprimait un vœu de S. M. prussienne, qui, du reste, n'entendait pas se mêler des affaires intérieures de la Suisse. La réponse catégorique du président du directoire a dû lui prouver qu'il ne reste au gouvernement neuchâtelois que l'alternative d'une soumission prompte ou d'une occupation fédérale.

» *Berne, 28 au soir.* Les propositions du Sonderbund ne paraissent pas avoir de chances de succès.

» Il est parti dans la journée, de l'arsenal de Berne, beaucoup d'artillerie, de munitions et d'effets militaires pour la division bernoise, qui s'assemble dans les divers quartiers. »

Les armements des cantons continuent, nous écrit notre correspondant de Berne. Vaud vient de mettre sur pied 5 bataillons de réserve et 6 de contingent fédéral; ces troupes sont réparties dans les districts riverains des cantons de Fribourg et du Valais. Le conseil d'Etat a en même temps suspendu provisoirement les poursuites pour dettes ainsi que les frais civils et les affaires en conciliation.

Soleure a mis toutes ses troupes sur pied. *Personne n'a manqué à l'appel.* Eclatant démenti aux assertions du *Journal des Débats*, de l'*Univers*, etc., qui prétendent que les catholiques ne veulent pas marcher contre leurs coreligionnaires du Sonderbund. On sait que Soleure est tout catholique, sauf 6 000 habitants.

Italie. — AGITATION A TURIN. — OCCUPATION DE FIVIZZANO PAR LES TROUPES DU DUC DE MODÈNE. — Une lettre de Turin, adressée au *Nouvelliste* de Marseille, à la date du 25 octobre, ne confirme pas les nouvelles favorables données par la presse parisienne et quelques feuilles de province. Bien au contraire, elle fait un triste tableau des tendances du gouvernement sarde. Les affaires de l'Etat sont régiées sous l'influence du comte Lazzari et du baron de La Tour qui passent généralement pour les meneurs du parti austro-jésuite. La nouvelle de la rentrée au pouvoir de M. Villamarina, en qualité de gouverneur de Turin, est tout à fait controuvée.

« Quoi qu'il en soit, dit cette lettre, pour donner quelque satisfaction à l'opinion publique, ou peut-être pour gagner du temps, le nouveau ministère a fait répandre le bruit qu'une union douanière était sur le point d'être conclue entre les Etats romains, la Toscane et les des faits qu'ils exigent aujourd'hui.

» Hier au soir, plus de deux mille personnes parcouraient les rues de Turin en chantant l'hymne de Pie IX, qui n'était interrompue que par les cris de : Vive l'Italie! Vive Pie IX! A bas les jésuites!... Dans le but de prévenir de nouvelles manifestations, un imposant déploiement de forces a eu lieu ce soir; de nombreuses patrouilles à pied et à cheval parcourent la ville et lui donnent l'aspect d'une place occupée par l'ennemi. Pour vous donner une idée des méfiances de la police, je vous dirai qu'un malheureux joueur d'orgue de Barbarie a été jeté en prison pour avoir fait entendre l'hymne de Pie IX.

» Malgré la triste tournure que prennent nos affaires, nous espérons toujours que Charles-Albert ouvrira enfin les yeux sur ses véritables intérêts, et évitera l'abîme que le parti rétrograde creuse sous ses pieds. »

— On écrit de Florence, 25 octobre, au *Nouvelliste* :

« Nous apprenons, par une lettre de Lucques du 22 courant, que les troupes de Modène sont entrées à Gallicano, avec les commissaires du duc François V, et ont pris possession du territoire de Fivizzano. Il ne s'y trouvait aucun commissaire pour la Toscane, et les habitants, en l'absence de toute décision du grand-duc Léopold, flottaient indécis sur la conduite à tenir : acquiescement ou résistance au traité pécuniaire qui leur impose une nationalité qu'ils détestent. Quoi qu'il en soit, l'occupation de Fivizzano est un acte, sinon arbitraire, du moins bien intempestif de la part du gouvernement de Modène; mais on doit moins s'étonner en songeant qu'il n'a eu lieu qu'à l'instigation de l'Autriche.

» Lord Minto est arrivé à Florence. »

— On lit dans l'*Alba* qu'à Naples plusieurs agents du gouvernement s'efforcent de prouver aux religieuses, aux employés et à leurs femmes, que Pie IX est un *jacobin*. Le vulgaire ignorant accepte comme évangile tout ce que lui débite un jésuite, le père Placido Bagari, qui commence ses sermons à huit heures du matin et les termine à nuit close. Il leur inculque que *le roi est le maître de leurs fortunes et de leurs vies, et que quiconque voudrait s'opposer de sa volonté au pouvoir que Dieu a concédé au roi, serait maudit de Dieu pour l'éternité.*

— Pie IX a appris avec douleur les actes de brutalité et de violence commis par les troupes autrichiennes à Ferrare contre les habitants de cette ville, et il a protesté auprès de qui de droit.

Angleterre. — CONVOCATION DU PARLEMENT. — Le Parlement anglais est convoqué pour le 8 novembre. L'inquiétude plane de nouveau sur les affaires financières et commerciales. Il a couru à la Bourse et dans la cité de Londres des bruits sur les embarras de certaines maisons de commerce et même sur les affaires d'une ou deux banques. Samedi, 30 octobre, les fonds étaient toujours en baisse.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* du 30 octobre : « Nous croyons que la convocation du Parlement signifie autre chose qu'une petite conversation amicale sur le système monétaire, et la crise qu'un arrangement *pro forma*. Ne convoquer le Parlement que pour se faire donner un bill d'indemnité, serait véritablement jouer au Parlement. C'est l'Irlande, et non pas les bills d'indemnité, qui tient à cœur aux ministres. L'Irlande ne peut pas être tenue en réserve jusqu'en février. La famine a des exigences impérieuses, absolues. Le ministère l'a parfaitement compris. »

— On lit dans le *Morning Chronicle* du 30 octobre : « Notre correspondant de Paris nous informe que le roi des Français a présidé en personne le conseil des ministres qui s'est tenu mercredi à Saint-Cloud. La question d'une intervention armée en Suisse a été de nouveau discutée, et l'intervention a été soutenue, dit-on, par MM. Duchâtel et Guizot. Le ministre de la guerre n'a pas partagé l'opinion de ses deux collègues sur certains points essentiels. Dans tous les cas, le roi est disposé à employer tous les moyens possibles pour opérer une réconciliation, conjointement avec l'Autriche. Les villes commerçantes, comme Lyon, Dijon, Valence, Grenoble, se plaignent d'une interruption de leurs relations avec la Suisse. »

très pressées de la part des indigènes pour le nouvel amiral. Voici le résumé de ces dépêches : la misère est très grande à Banoralo et Monjacka; les Owas n'ont plus rien pour s'habiller; enfin, un parti à la tête duquel est le prince qui doit remplacer la vieille reine, veut reprendre le commerce avec la France. Ce parti maintenant est le plus puissant; il aime véritablement les Français; son chef, à ce qu'on assure, parle même notre langue très passablement.

Au reçu de ces importantes communications, l'amiral vit aussitôt l'avantage qui pouvait en résulter pour nous, et se promit bien de ne pas laisser échapper une si belle occasion de renouer nos relations de bonne amitié et de commerce; je dis belle occasion, parce que les offres de paix venaient de la part des Owas *pour la première fois;* car telle est la fierté de ce peuple, aussi courageux que sauvage, que jusqu'ici il n'avait jamais voulu *s'abaisser* à prendre l'initiative d'aucunes propositions. Un brick de Bourbon, un voilier, l'*Arsac*, était à Sainte-Marie en ce moment. M. Cécile le fit décharger immédiatement pour l'envoyer à Tamative, où était reparti M. de Lastelle, afin de lui transmettre sa réponse à ses propositions, et le jour même où devait partir ce brick, nous avons appareillé, non pas pour Nossi-bé ou Mayotte, mais bien pour la principauté de Galles (Inde), portant les dépêches de l'amiral au gouvernement au sujet de tout ceci. Comme tu le vois, tu auras la primeur de ces importantes nouvelles, qui te parviendront en même temps que celles adressées au ministre des affaires étrangères... etc.

P. S. Pondichéry, 4 juillet. Je mets ma lettre à la poste. Nous venons de débarquer.

Espagne. — La modification ministérielle qui doit se résumer dans le remplacement de MM. Cordova et Ros de Olano n'est pas encore bien décidée. On croit cependant qu'elle aura lieu avant la réunion des cortès, ce qui contribuerait à rendre plus forte et plus compacte la majorité ministérielle au palais législatif.

Le bruit court que M. de la Pena Aguayo doit être remplacé dans la charge d'intendant du palais par M. Pedro de Egana, qui avait été destitué sous le ministère Pacheco. Cette rumeur est rapportée par *El Faro*.

M. Salamanca, ancien ministre des finances, écrit aux journaux que, ne voulant pas, en attendant la réunion des cortès, rester sous le coup des calomnies articulées contre lui à l'occasion de l'affaire de la conversion des traites de la maison royale, il a saisi les tribunaux de cette affaire.

FAITS DIVERS.

On assure que M. le comte de Sartigues, qui remplit une mission temporaire en Perse en qualité d'envoyé extraordinaire, va être nommé à poste fixe et recevoir le titre de ministre de France à Téhéran. Cette mesure nous donnerait une position entièrement nouvelle à la cour de Perse.

— Le ministre du commerce vient d'adresser à la chambre de commerce de Paris la copie du rapport d'une commission chargée par lui de recueillir des renseignements sur le commerce de la régence de Tunis avec l'intérieur de l'Afrique, et particulièrement sur les opérations des grandes caravanes à travers le Sahara.

Ces renseignements seront mis à la disposition des négociants qui voudraient en prendre communication, au secrétariat de la chambre, à la Bourse, où il est ouvert de une heure à quatre heures.

— M. Rifaut, gérant du journal l'*Opinion*, débris de la défunte *Epoque*, publié à Paris depuis quelques jours, était cité samedi devant le tribunal correctionnel, prévenu de publication d'un journal sans cautionnement et de défaut de déclaration au ministère de l'intérieur.

M. Rifaut ne s'étant pas présenté à l'audience, le tribunal, par application des articles 1 et 6 de la loi du 9 juin 1819, et 6 de la loi du 28 juillet 1828, l'a condamné par défaut à un mois de prison et 500 fr. d'amende.

— Les versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanche 31 octobre et lundi 1er novembre, de 4 296 déposants, dont 496

---

citerons, entre autres, Deshayes (Bamboche), Gouget (Scipion), Neuville (la Levrasse), et parmi les femmes une débutante à la voix sympathique, Mlle Meignan, transfuge de l'Odéon, qui joue le rôle de Basquine.

Le nouveau vaudeville du Gymnase a les allures d'un ballet ou d'un opéra-comique. M. Scribe, cette fois, nous a transportés dans El Dorado, qui, s'il faut l'en croire, est une île de l'archipel des Indes, où l'on adore Brahmâ, sans cesse présent sous une figure ou sous une autre. La 451e incarnation du Fils — un singe vert — venait de mourir lorsqu'une petite fille est jetée sur le rivage en compagnie de plusieurs tonneaux de médoc. Le grand prêtre s'empare de sa double proie; il boit le médoc et fait une déesse de la petite fille, qui devient aux yeux des croyants la 452e incarnation du Dieu rédempteur. Mais à mesure que l'enfant grandit, le prêtre en vient bientôt à regretter son singe vert, moins capricieux et plus docile. La déesse s'ennuie du reste au fond de son sanctuaire où elle vit sans amour. Aussi le prêtre et la jeune fille saisissent-ils la première occasion de se séparer. La déesse part pour l'Europe, enlevée par un officier au cœur disponible.

Vous dire comment, en Europe, la déesse n'est plus que la fille de Mardoche, comment elle est aimée d'un grand seigneur, méprisée d'une grande dame, traitée en danseuse par un jeune libertin, comment enfin elle en vient à se marier à l'un de ses adorateurs alors qu'elle était déesse, et renouer la trame fragile de ce vaudeville, cela nous serait difficile. Les curieux pourront aller s'en instruire au Gymnase, où ils auront le plaisir de voir Mme Rose Chéri dans trois costumes différents et d'applaudir ses compagnons de pérégrination, l'excellent Ferville et Mlle Marthe, charmante personne, qui n'a que le tort de vouloir calquer Mlle Désirée.

Le succès de cette pièce sera-t-il aussi grand que le Gymnase semblerait l'espérer? L'homme propose et le public dispose.

Ceci nous ramène au théâtre de l'Odéon et à une assez maigre comédie, jouée dernièrement sous ce titre, ou à peu près. M. Gondinet, — pardon, M. Eugène Belamy, — pardon encore, M. Adolphe a fait applaudir voilà quelques mois une jolie petite comédie à l'Odéon. Encouragé par ce début, il vient de lui donner une sœur. Il s'agit cette fois d'un voyageur qui, après être resté longtemps en Orient, débarque tout à coup avec son costume musulman chez d'honnêtes bourgeois

Qui prennent l'horizon pour les bornes du monde.

L'effet est prodigieux; l'oncle se sauve, le mari futur tremble de tous ses membres et cherche un refuge dans les bras de sa mère. La jeune personne seule ne s'effraie pas; elle fait mieux, elle entreprend d'apprivoiser l'étranger, qui se fait même si familier qu'un mariage devient indispensable. — M. Gondinet s'était sans doute promis d'écrire une comédie piquante et spirituelle, — mais l'homme propose et...

Le théâtre du Palais Royal craignait de trop faire rire son public, on lui a conseillé une infusion de M. Jules de Prémaray. — Une marquise avait des vapeurs, et non sans cause: — mariée depuis deux ans, c'est à peine si une fois son mari s'était montré à elle. Un médecin l'engage à lui faire prendre une dose de jalousie en appelant auprès d'elle une de ses amies revêtue d'habits masculins. L'*Ordonnance du Médecin* produit son double effet. Le marquis se réconcilie avec la marquise, et le public du Palais-Royal ne rit plus.

J. FLEURY.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. — Le *Braconnier*, un acte, par MM. Leuven et Vanderburch, musique de M. Gustave Héquet.

Les bois d'un duc fantastique de Nuremberg sont ravagés par un braconnier invisible, insaisissable. Le vieux Wolf, garde forestier, et le piqueur Patternick, en sont réduits à tout attribuer au chasseur noir. Mais le duc, très jaloux de sa chasse, n'entend pas raillerie, et il fait annoncer qu'à sa prochaine visite Wolf devra lui livrer le braconnier que la potence attend, ou être pendu lui-même, le garde forestier redouble de surveillance; mais il a beau fouiller le bois, lui et ses hommes n'y rencontrent que le plus inoffensif de tous les promeneurs, un jeune bachelier, Herbert, pauvre enfant-trouvé que tout le monde aime dans le pays, à qui Wolf n'est pas éloigné de donner sa fille, Lisa, et qui passe ses journées dans les forêts, un gros livre sous le bras et un modeste bâton à la main. Qui donc irait soupçonner un braconnier sous cette bénigne apparence? Cependant essayez, comme l'indiscrète Lisa, de feuilleter le livre, et vous y reconnaitrez un carnier relié en veau; pressez un ressort du bâton, et il se transformera en fusil de chasse. Malheureusement, Lisa n'est pas seule à faire cette découverte. Le piqueur Patternick, qui perd son temps et ses compliments à courtiser Lisa, évente le secret, et s'empresse de le livrer au duc féroce. Plus tard, quand on apprend que le produit du braconnage était employé par Herbert à soutenir la vie d'un vieux brave homme qui lui avait servi de père, Patternick voudrait bien racheter le mal qu'il a fait. Heureusement, le duc est un homme intelligent qui comprend le double essor; il se dit qu'Herbert, si habile braconnier, sera nécessairement un excellent garde, qu'un jeune homme capable d'exposer sa vie pour payer une dette de reconnaissance fera un bon et fidèle serviteur : donc, au lieu de le faire pendre, ce qui ne profiterait à personne, il en fait le chef de ses forestiers, ce qui contente tout le monde, même le pauvre Patternick, qui perd cependant du même coup la place qu'il avait ambitionnée et ses illusions à l'endroit de Lisa, car il va sans dire que Lisa et Herbert s'aimaient et s'épousent.

La naïveté et la simplicité tout allemande de ce canevas ne sont pas relevées par beaucoup d'esprit et de finesse dans les détails; cependant les compositeurs qui débutent sont généralement si maltraités que M. Gustave Héquet doit encore se trouver heureux de n'avoir pas été plus mal servi. M. G. Héquet, qui écrit le feuilleton musical du *National*, est à juste titre considéré comme un des critiques les plus compétents et les plus spirituels; sa partition prouve la légitimité de sa position de juge. Les sept morceaux dont elle se compose font désirer qu'il obtienne un poème plus important et plus susceptible d'échauffer la verve lyrique. Avec un sujet d'où la passion et l'élévation étaient également absentes, on ne pouvait pas exiger de M. G. Héquet autre chose que la distinction correcte du style, l'élégante pureté de l'harmonie, et des mélodies d'un tour heureux et franc : c'est ce qu'il a donné. Les couplets de Wolf, un quatuor très bien facturé, une romance du ténor, le duo qui suit et un chœur des gardes-chasses qui s'enchaîne avec le final ont été justement applaudis. Nous attendons avec confiance M. G. Héquet à une prochaine occasion.

— L'Opéra national annonce sa soirée d'inauguration pour le samedi 6 novembre. On ouvrira par un prologue de MM. G. Vaës et Alph. Royer pour les paroles, et de MM. Auber, Halévy, Carafa et Ad. Adam pour la musique. Ce prologue sera suivi de *Gastibelza*, drame lyrique en 4 actes, dont la partition a été écrite par un jeune compositeur, ancien lauréat de l'Institut. On dit le plus grand bien du poème et de la musique. L'ouverture du troisième théâtre lyrique est un évènement que nous saluons de nos plus vives sympathies.

ALLYRE B.

44 Delocre. — 45 Brissaud. — 46 De Bouteillier. — 47 Caruel. — 48 Gazel. — 49 Boinzinger. — 20 Petitjean.

MM. 21 Pinoteau. — 22 Barisien. — 23 De Picciotto. — 24 Resal. — 25 Bourra. — 26 Bouvier. — 27 Reboul. — 28 Malibran. — 29 Chardonneau. — 30 Mojon. — 31 Prévotel. — 32 Joubert Bonnaire. — 33 Celler. — 34 Sarasin. — 35 Calemard du Genestoux. — 36 Potel. — 37 Guinard. — 38 Laboissière. — 39 Rous. — 40 Dusauzez.

MM. 41 Orsel. — 42 Bobet. — 43 Dormoy. — 44 Feldtrappe. — 45 Hart. — 46 Genty. — 47 Cornet. — 48 Dorlodot des Essarts — 49 Burel. — 50 Richard. — 51 Gillon. — 52 Fayard. — 53 Guichard. — 54 Pascal. — 55 Deshautschamps. — 56 Thabaud-Fontenel. — 57 Lancelin. — 58 Molas. — 59 Panon du Hazier. — 60 Rayneau de Saint-Georges.

MM. 61 Ruynaud de Villeverd. — 62 Beau. — 63 Pezeril. — 64 Olry de Labry. — 65 Robinot. — 66 Cadot. — 67 Cord. — 68 Jacquey. — 69 Bernard. — 70 Delosme. — 71 Lebelin de Dionne. — 72 De Fontenailles. — 73 Soulé. — 74 Carbonnel. — 75 Bellanger. — 76 De Barral de Montauvrard. — 77 Olry. — 78 Delaroze. — 79 Leroy. — 80 Moreau.

MM. 81 Lablache. — 82 De Gargan. — 83 Caron. — 84 Lemrez. — 85 Lemaire. — 86 Bornèque. — 87 Foncin. — 88 Jacobé. — 89 Guilhot. — 90 De Lustrac. — 91 Demonferrand. — 92 Lemouton de Boisdeffre. — 93 Bergère. — 94 Mignot. — 95 Groult. — 96 Horiau. — 97 Vinay. — 98 Deheaulme. — 99 Vaillegeard. — 100 Maruuel.

MM. 101 Prats. — 102 Naguet de Saint-Vulfran. — 103 Guichaud. — 104 Audibert. — 105 Olivier. — 106 Montonier de Belmont. — 107 Bardonnaut. — 108 Creton. — 109 Venault. — 110 Ruelle. — 111 Chevallier. — 112 Cahous. — 113 Perreau. — 114 Chassignet. — 115 Charpentier de Cossigny. — 116 De Novion. — 117 De Saint-Phalle. — 118 Berge. — 119 Ancelin. — 120 Bellom. — 121 Mathieu. — 122 Duchanoy. — 123 Vial. — 124 Rey de Morande. — 125 Mannier. — 126 Bobilier.

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES. — Les avocats des frères Léotade et Jubrien ont adressé à la chambre des mises en accusation de Toulouse, chargée de poursuivre cette affaire, une demande en communication des pièces de la procédure. Un arrêt de la cour royale leur a refusé cette communication.

AMÉLIORATION DU SORT DES OUVRIERS. — L'Académie de Reims vient de mettre au concours la question suivante ; entre autres :

« Indiquer quels sont, dans l'un des grands centres manufacturiers de France, les institutions publiques et les établissements privés, créés ou essayés, pour améliorer la condition morale et matérielle des ouvriers ; quels sont les effets produits jusqu'à ce jour par ces institutions et établissements, quelles modifications, réformes et innovations y pourraient être introduites pour en activer et développer les progrès. »

décider la question de savoir à laquelle des familles l'assuré a entendu transmettre le droit de recueillir le montant du sinistre. »

VIOL A L'AIDE DE L'ÉTHER. — On se rappelle l'attentat odieux commis à l'aide de l'éther sur une jeune fille employée chez la dame Verot, charcutière, et par suite duquel le nommé Lainé, dit Aimé de Nevers, dentiste, fut immédiatement arrêté. Lainé a comparu hier devant la cour d'assises de la Seine pour répondre à cette accusation. Une autre personne, la demoiselle Henriette C..., âgée de 28 ans, avait été quelque temps auparavant, et dans des circonstances identiques, la victime du sieur Lainé ; les déclarations de cette fille sont aussi nettes et aussi précises que celles de la demoiselle Hyacinthe B... Malgré les charges qui pèsent sur lui, Lainé soutient qu'il n'est pas coupable, et que l'attentat dont se plaignent les jeunes filles n'est qu'un rêve.

Les débats de cette affaire ont eu lieu à huis-clos.

Après le résumé des débats, le jury a rendu un verdict affirmatif sur la culpabilité. En conséquence, l'accusé a été condamné en six ans de travaux forcés sans exposition, et 1,500 de dommages-intérêts envers la partie civile.

CE QUE COUTE L'ASSASSINAT D'UN MARAUDEUR. — Nous avons raconté, il y a quelques mois, l'histoire de ce propriétaire féroce, qui, ayant rencontré un enfant grimpé dans un arbre et rompant des branches, avait déchargé sur lui son fusil. La charge porta principalement sur une des cuisses ; quelques plombs frappèrent la poitrine et un l'œil gauche. *Blanc Bonnet* tomba à califourchon sur une branche d'arbre, et il y resta jusqu'à ce qu'il fut recueilli par son père, qui fut prévenu qu'on avait tiré sur son fils.

L'auteur de cette tentative d'assassinat est M. le comte de Gomer, propriétaire à Wolfen, canton de Saint-Omer. Cité devant le tribunal correctionnel de cette ville, il a soutenu n'avoir pas eu l'intention de tuer l'enfant qui, en effet, se trouve à peu près guéri de ses blessures.

Le tribunal a condamné l'accusé à deux mois de prisons et à 200 fr. d'amende. Les propriétaires savent maintenant au juste ce que vaut la vie d'un homme de rien.

NOUVELLES MACHINES INCENDIAIRES. — Deux nouvelles machines ont encore éclaté samedi soir sur le boulevard, entre huit et neuf heures du soir ; l'une à la hauteur de la rue Charlot, l'autre en face du café de Malte, près la Porte-Saint-Martin. Cette dernière a atteint une petite fille, qui a reçu un éclat au front, et n'a occasionné qu'une contusion assez forte.

Ces machines sont toujours faites sur le modèle que nous avons décrit, consistant en un culot de plomb, surmonté d'un cône en zinc percé de trous, et, comme d'habitude, elles ont encore lancé, en faisant explosion, les petits papiers qui provoquent à l'incendie.

PETITE CORRESPONDANCE.

Isles-s.-S. — M. U. — Reçu les 27. — Merci.
Besançon. — M. L. — Reçu les 34. — Nous faisons les réab.
Bilbao. — M. X. — Reçu les 14, le nº et les corr. — Nous préférons conserver l'initiat. à la comm. du banq.
Nans. — M. C. — Reçu les 22. — Nous expédions.
Genève. — M. B. — Veuillez dire à *l'ami du pays* que nous acceptons sa proposition et lui offrir votre intermédiaire pour nous transm. la diff. de prix.
Lyon. — M. B. — M. S. vous porte lettres et proc. et à Mlle B. une note avec la fact. de l'envoi dirigé sur M. B....t.
Dijon. — M. B. — Reçu les 62. — Remerciements à tous. — Nous prenons note de votre recomm. pour M. S.
Schirmeck. — M. L. — Reçu les 25. — Nous vous avons dit que nous avions inutilement cherché pour le cour.
Erstein. — M. G. — Reçu l'épr. — Vous aurez bientôt la fin et une lettre.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 2 novembre.

» h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — Phèdre, les Fausses Infidélités.
8 h. »|» ITALIENS. — La Sonnambula.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon, l'Ambassadrice.
6 h. 1|4 ODÉON. — Les Templiers, les Deux Philibert, la dernière Nuit d'André, Regardez.
6 h. 3|4 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Partie à Trois, le Chevalier d'Essonne, le Plastron.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Le Suisse, Léonard le Perruquier, le Lansquenet.
6 h. 1|4 GYMNASE. — Babiole et Joblot, Belle et la Bête, Réveil, l'Article 213.
6 h. 1|4 PALAIS-ROYAL. — A qui le Moutard? l'Ordonnance du Médecin, une Fièvre brûlante, Vert-Vert.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU. — Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. »|» GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. 1|2 COMTE. — Wanka, Gentil-Hussard, intermède, magie, fantasmagorie.
7 h. »|» CIRQUE. — Soirée équestre.
5 h. »|» FOLIES. — Premiers Beaux Jours, Revue, Mlle Faribole.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS. — Polkette et Bamboche, les Folles, Cadeau, Amour.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — Rue de Lappe, le Prévôt de Paris, Charpentiers.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
2 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour. Jeudi et dimanche à 2 heures. Le dimanche soir, 2 représentations : l'une à 6 heures 1|4, l'autre à 8 heures 1|4. Tous les soirs à heures 1|2.

Imprimerie Lange-Lévy et Cᵉ, rue du Croissant, 16.

PARIS, 2 NOVEMBRE.

Réforme sociale aux Colonies.

DOCUMENTS IMPORTANTS.

Nous annoncions dans notre numéro de dimanche dernier que nous ne tarderions pas à porter à la connaissance du public certains faits et certains documents propres à l'édifier tant sur la situation des colonies que sur l'*œuvre de quelques-uns de leurs représentants auprès de la métropole*. Nous publions aujourd'hui ces documents.

Le premier est une lettre émanée d'un pair de France, d'un philanthrope illustre, de l'un des plus bruyants libéraux de la Restauration. Elle a pour objet de *convertir à la résistance*, à force de sophismes et de plates flatteries, le général Ambert, ce noble vieillard qui, à la tête du conseil colonial de la Guadeloupe qu'il préside, a pris si noblement en main l'initiative de l'abolition de l'esclavage ! — M. Charles Dupin, c'est le nom du pair de France, du philanthrope, du libéral, est délégué de la Martinique aux appointements de 20 000 fr.....; mais la lettre de M. le baron Ch. Dupin n'a pas besoin de commentaires. Lisez.

Lettre écrite par M. le baron Charles Dupin, pair de France, président du conseil des délégués des Colonies, à M. le lieutenant-général Ambert, président du conseil colonial de la Guadeloupe.

Paris, le 13 août 1847.

Général,

Dans les premiers actes du conseil colonial de la Guadeloupe, dans son langage plein à la fois d'élévation, de force et de dignité, j'ai reconnu la verve héroïque du lieutenant-général de l'armée de Moreau.

Il est beau pour vous, à quatre-vingts ans, de lutter encore avec autant d'énergie morale, que vous le faisiez un demi siècle auparavant, pour défendre contre l'étranger les libertés de la France.

Vous reprochiez, avec raison et fermeté, au gouverneur de la Guadeloupe, de n'avoir pas exprimé l'estime que mérite le caractère général des colons, si indignement calomniés.

J'ai mieux réussi devant la commission de la Chambre des Pairs; j'ai obtenu qu'elle déclarât enfin qu'elle n'attribue pas à la généralité des colons des faits exceptionnels, quels qu'ils soient, faits pervertis par les passions.

J'ai l'honneur de vous adresser mon discours et quelques observations dont j'ai cru devoir l'accompagner dans l'intérêt de la magistrature coloniale.

Le conseil colonial de la Guadeloupe, induit en erreur, je le crains, sur les faits et sur les intentions de la métropole, s'apprête aux résolutions les plus graves.

Le conseil colonial de la Guadeloupe *marche au devant de l'émancipation*; il ne demande en retour qu'une chose: la *représentation directe*.

Vous a-t-on dit, général, que le gouvernement *ne veut pas vous donner cette représentation directe*?

Vous a-t-on dit que les abolitionistes prononcés *ne veulent vous la donner qu'après l'émancipation*, et qu'en dépouillant de tout pouvoir ces conseils coloniaux dont vous êtes un si digne président ?

Vous a-t-on dit que cette émancipation, ce n'est pas de *votre main* qu'ils entendent en recevoir le plan, ni l'époque, ni la proposition ?

Ils veulent disposer de votre sort, comme Louis XIV voulait disposer du sort des Hollandais, en traitant de vous sans vous. Leur plus puissant organe, le *Siècle*, le *déclare en termes formels*.

Général, lorsque votre ancien frère d'armes des bords du Rhin, Kleber, laissé sur les bords du Nil, consentait à l'évacuation de l'Egypte, l'Angleterre et la Porte osèrent lui demander de *mettre bas les armes* !... Il ne répondit que ces mots adressés à son armée: « Soldats, on ne répond à de telles insolences que par des victoires ! »

Reprenez donc vos armes de colons, pour lutter par la défensive, du sein de vos conseils coloniaux, en vous appuyant sur l'équité, sur la raison, sur la bonne foi.

Voici le manifeste de vos antagonistes implacables, exprimé par leur plus puissant organe, le *Siècle* (journal du mardi 10 août). Après avoir rapporté votre adresse au roi, il ajoute: « L'état de » nos finances ne permettra pas, *d'ici à plusieurs années*, de voter l'indemnité réclamée par les colons pour l'émancipation si» multanée... Quant à la demande d'une représentation directe » dans les Chambres, les colons reconnaîtront qu'il ne suffit pas, » pour l'obtenir, de dire: *Nous ne voulons plus d'esclaves. Alors*, » la chose ira de soi-même, *à la condition, bien entendu, de ne » laisser aux conseils coloniaux que les attributions de nos con» seils-généraux* de département. »

Cet ultimatum, soyez-en sûrs, est à la fois celui du ministre dirigeant, du ministre de la marine et de la direction des colonies. Vous l'apprendrez de manière à ne pouvoir pas en douter.

Quand vous aurez bien reconnu: 1° *qu'on ne peut pas* voter l'émancipation simultanée *avant plusieurs années*;

2° Qu'en attendant, *on ne veut pas vous donner la représentation directe*;

3° Que cette représentation ne vous serait *tardivement* accordée qu'en dépouillant les conseils coloniaux de *leurs pouvoirs législatifs*, pour en faire des simulacres représentatifs;

Que vous restera-t-il à faire ?...

Aviser à d'autres dangers, pour les conjurer par d'autres moyens. Le plus grand péril qui menace aujourd'hui l'existence des colonies, c'est la rivalité de plus en plus formidable que vous fait éprouver la *production du sucre indigène*. En cinq ans, malgré les taxes progressives, elle s'est élevée de 30 millions à 60 millions de kilogrammes !

L'anné prochaine il est probable que cette production sera de 80 millions de kilogrammes, et dans trois ans elle sera de *cent millions*; il va s'ensuivre un effrayant avilissement de prix.

Le problème qu'il faudrait résoudre *avant* ou *avec* le plan d'*émancipation* que vous méditez, serait celui-ci: *Comment, malgré le renchérissement des prix qui suivra cette mesure, soutenir la concurrence avec le sucre indigène, qui, dès à présent, soumis à l'égalité des charges, se vend, bonne quatrième, au dessous de 60 fr. les 50 kilogrammes, sur le marché de Paris, et qui baissera bien davantage ?*

Si vous ne pouvez pas continuer de vendre à ce prix réduit, même après l'émancipation, *votre ruine est évidente*, et vous serez expulsé du marché français.

Au dehors, si l'on vous accordait la liberté commerciale, avec l'émancipation progressive ou simultanée, comment pourriez-vous soutenir la concurrence avec les sucres à si bas prix du Brésil et de la Havanne ?

Réclamez donc des mesures de salut pour les sucres coloniaux *contre le sucre indigène*, et demandez qu'on les combine pour tous les cas, d'abord avant l'émancipation, ensuite dans la prévision d'une émancipation future.

Je suis persuadé qu'on vous distrait de vos vrais intérêts lorsqu'on vous induit à demander des réformes législatives qu'on ne veut pas vous accorder: on voudrait vous faire imiter les moines du Bas-Empire, qui disputaient sur la lumière incréée du Mont-Thabor, quand les ennemis *étaient sur la brèche de Constantinople*.

Si je n'avais pas été président du conseil des délégués, on avait jeté les yeux sur moi pour être ministre de la marine.

La seule influence qu'aurait sur mon sort votre représentation directe serait de me rendre éligible au poste que l'ambition d'autres personnes regarde comme le plus éminent; je me crois donc fort désintéressé sur cette question. Je ne veux la considérer que dans l'intérêt propre des colons.

La représentation directe ne sera jamais un bienfait pour les colonies qu'à la condition de ne pas dépouiller *les conseils coloniaux de leur pouvoir législatif*.

Les différences extrêmes de climat, de culture, de population et d'état social, même après l'émancipation, demanderont toujours un grand nombre d'actes législatifs spéciaux.

Les deux chambres métropolitaines seraient incapables de bien faire ces lois coloniales; en eussent-elles la capacité, elles n'en auraient pas le temps.

Voyez même pour les lois capitales, qui sont de son domaine naturel, par exemple pour la loi récente des cours criminelles coloniales, avec quelle légèreté funeste, avec quelle impéritie ont procédé les rapporteurs, les commissions, les orateurs et les chambres mêmes !...

Gardez donc soigneusement ce qui vous reste d'attributions législatives qu'il faudrait bien plutôt accroître que supprimer.

Voilà, général, mes opinions bien sincèrement exprimées. Je serais heureux qu'elles portassent la conviction dans votre esprit supérieur, et qu'elles fussent accueillies par un conseil aussi éclairé que celui de la Guadeloupe, aussi digne de conserver ses attributions, aussi digne, en un mot, de ne pas ambitionner le suicide.

J'ai l'honneur de vous saluer avec la plus haute considération.

Signé: Baron Ch. DUPIN.

Qu'on lise maintenant la réponse du général Ambert, colon et

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 3 NOVEMBRE.

VOYAGE FANTASTIQUE.[1]

Un Peuple de Fous et de Sots.

II.

Le bâtiment *la Comète* ayant été retenu depuis trois mois, — dans le Soleil, le transport se fait par des compagnies, — mon second rapport sur le peuple intéressant de ce pays a été considérablement retardé. Toutefois, vous verrez que j'ai profité de mon séjour prolongé dans cette île; je m'initie de plus en plus aux mœurs et aux lois du Soleil; je commence même à parler la langue du pays, mais je n'ai garde de dire mon opinion. Je me promène, j'écoute, j'observe, et puis je m'enferme pour vous écrire. Vous me pardonnerez s'il arrive que mes expressions manquent de justesse. On apprend à déraisonner avec les fous.

Je vous entretiendrai aujourd'hui des coutumes conjugales et des lois relatives au mariage.

L'amour est ici sur toutes les lèvres; mais, il ne faut pas s'y tromper, ce mot, dans le Soleil, ne signifie pas, comme chez nous, dévouement volontaire, fusion de deux corps dans une âme. L'amour des habitants du Soleil se rapproche beaucoup de ce que nous appelons égoïsme et amour de la domination.

En effet, quand un homme du Soleil dit à une femme: *Je t'aime*, c'est comme s'il lui disait: « Sois à moi, ton corps, ton âme, ta fortune, ton passé et ton avenir. » Mais que cette femme lui réponde: « Mon ami, puisque tu m'aimes, rends-moi un petit service, va dire à ton ami là-bas qu'il vienne me voir ce soir, car moi j'aime ton ami. » A l'instant, ou cet homme jette un regard de mépris sur cette femme et la quitte, ou bien pour lui prouver son amour, il la tue, et les hommes du Soleil de crier bravo, et les femmes d'admirer cet amour.

Mais que cette femme se laisse aimer ou se prenne à aimer réellement, aussitôt celui qui a des droits sur elle — on a des droits sur une femme quand elle vous a donné du bonheur — devient horriblement jaloux. Un homme jaloux passe ses jours et ses nuits à faire le guet, dans l'espoir de trouver sa femme avec un autre homme. Et notez que l'homme qui a cette persistance serait le plus malheureux des sots s'il réussissait dans sa recherche, en sorte que les époux du Soleil sont continuellement en quête d'une chose qu'ils désirent ne pas trouver. Le plus curieux, c'est que les femmes du Soleil ne se croient pas aimées quand on n'est pas jaloux d'elles, de manière qu'elles ont l'air de n'aimer celui-ci que pour être empêchées d'aimer celui-là.

Autre anomalie ! Avec ces dispositions, il semblerait que les hommes du Soleil ne devraient reculer devant aucun sacrifice pécuniaire ou autre pour s'assurer une femme vertueuse; il n'en est rien, les hommes du Soleil ne se ruinent que pour des femmes infidèles et légères, qu'on appelle ***entretenues***, parce qu'elles ne chôment jamais, et ce sont les filles honnêtes et bien élevées qui sont forcées de s'acheter un mari. Le prix de cet achat s'appelle ***dot***, en termes honnêtes; c'est un mot bien court, mais très expressif et assez rond.

Dès qu'une jeune fille est nubile, ses parents s'occupent de cette acquisition. La jeune fille, dit-on, a trop peu d'expérience pour aller elle-même au marché aux maris. Moyennant une dot, un homme consent à être aimé d'une femme; mais n'allez pas croire que celle-ci devienne propriétaire de son acquisition: c'est au contraire le mari qui devient propriétaire de celle qui l'a acheté. Ainsi, la plus belle fille dépense deux ou trois cent mille francs pour avoir un maître qui dispose d'elle et de sa fortune; car les hommes, qui ont fait les lois dans ce pays, ont posé en principe que c'est une honte pour un homme de dépendre de sa femme. Quant à la honte de se faire acheter moyennant une dot, vous comprenez qu'ils la nient.

Une fois marié, l'homme a la liberté d'aimer toutes les femmes, tandis que la femme est méprisée, punie, mise en prison, dès qu'elle aime un autre homme, même sans l'avoir acheté. — Mais, disais-je un jour à une Solarienne, puisque vos compatriotes sont forcées d'acheter un mari, pourquoi ne l'achètent-elles pas en détail ? Les hommes emploient bien ce moyen avec les femmes qu'ils aiment par mois. — Ah bien oui ! s'exclama-t-elle, on voit bien que vous êtes étranger ! Nos hommes se croiraient avilis et humiliés d'employer un pareil procédé. — Et ils se croient moins avilis en se faisant payer d'avance et en bloc !

J'allais oublier que dans ce pays le mariage est déclaré sacré par la loi. Comme on a peur que l'homme et la femme ne s'aimant plus, ne se rendent la vie insupportable, on les oblige d'avance à rester ensemble et à être heureux.

Voici maintenant comme dans ce pays les mœurs commentent la loi qui déclare le mariage sacré et indissoluble.

D'abord il y a de par la loi même une distinction de lieu. Le crime et la vertu dépendent souvent d'un escalier. Tel acte pendable au premier étage, n'est presque plus un délit au second.

Ainsi, un mari qui aime une autre femme en dehors de la maison conjugale est moins coupable que celui qui en aime une dans son domicile. Sur 40 millions de lieues carrées, il y a une place de 4 mètres de long sur 2 de large où les hommes exigent du mari fidélité entière; la même distinction n'est pas admise pour la femme. Pour elle la maison conjugale commence au pôle arctique et finit au pôle antarctique.

Heureusement qu'il y a compensation, car le peuple, dont la voix est celle de Dieu, se moque du mari en mauvaise fortune. Il suffit qu'un mari soit soupçonné d'être aidé par un ami, pour qu'il devienne la risée de tous. Les théâtres, miroirs des mœurs de ce pays, ne montrent guère d'autres maris, et les spectateurs de rire, par crainte d'être reconnus.

Dans un pays comme celui-ci où le mariage est sacré, il me semble que tous devraient se marier. Or, il n'en est rien, les uns restent garçons par goût, les autres par dégoût, d'autres encore (et c'est la majorité) parce qu'ils ne trouvent pas à se faire acheter aussi haut qu'ils s'estiment. Tous ces gaillards sont de vrais braconniers de mariage, d'autant plus dangereux qu'ils ne sont pas exposés à devenir les maris des femmes mariées.

Quant à celles-ci, esclaves de leurs maris, elles prennent leur revanche en devenant les maîtresses de leurs amants. D'autre part il est présumable que, si les femmes mariées étaient libres de quitter leurs maris pour rester avec leurs amants, il y aurait beaucoup moins d'amants.

Il est vrai d'ajouter que les femmes, même celles qui possèdent une dot, n'achètent d'ordinaire que des hommes ayant une position. Or, dans ce pays, les hommes n'ont de valeur, matrimonialement parlant, qu'à l'âge de 35 à 40 ans. C'est peut-être l'âge d'or, mais ce n'est certes pas l'âge d'amour. Au bout de quelques années, la jeune femme s'aperçoit que son mari gagnerait beaucoup à se reposer un peu de son bonheur, et c'est souvent par pure sollicitude qu'elle lui choisit un suppléant. Aussi bien celui-ci est-il qualifié ami du mari.

Ces faits, tout bizarres qu'ils paraissent, s'enchaînent cependant avec une certaine raison; pour les expliquer, il suffit parfois de prendre l'inverse du bon sens; d'autrefois aussi ils résultent logiquement les uns des autres, ainsi il y a des maris malheureux, parce que ces mêmes maris ont été trop heureux étant garçons. Ils ont trompé leurs amis, étant jeunes, ils n'ont pas le droit de se fâcher, étant vieux, d'être trompés par de plus jeunes. Aussi les plus sages se taisent-ils en pareille circonstance. On m'a raconté que dernièrement un mari, ayant trouvé sa femme avec un jeune homme, il lui dit d'un air de pitié: « ***Comment, monsieur, vous qui n'y étiez pas forcé !..*** »

Mais d'ordinaire le mari se fâche. Il ne veut pas qu'il lui soit fait ce qu'il a fait à autrui. Dernièrement je me promenais dans une rue. Arrive une jeune femme, belle entre les belles, donnant le bras à un homme. Impossible de ne pas la regarder, et, une fois qu'on l'avait vue, impossible de ne pas désirer la revoir. Je la regardais donc de tous mes yeux, extérieurs et intérieurs, lorsque son conducteur m'aborde grossièrement: — Monsieur, pourquoi regardez-vous cette dame ? — Parce qu'elle est très belle. — C'est précisément pour cela que je ne veux pas que vous la regardiez. — Egoïste ! me dis-je à part moi. En effet, si cet homme ne veut pas qu'on regarde sa femme, — de deux choses l'une, ou qu'il la rende laide ou qu'il crève les yeux à tous les hommes.

Quand le mari se fâche, il va chez son ami et lui dit des injures, celui-ci répond de même, et les voilà qui prennent les armes. Parfois le jaloux est tué et ne dit plus rien; mais, si l'amant est blessé, il devient le favori de toutes les dames.

(1) Voir le n° du 28 avril dernier.

question et à mettre dans tout son éclat le grand exemple que la Guadeloupe s'apprête à donner au monde.

Réponse de M. le général Ambert, président du conseil colonial.

Basseterre, Guadeloupe, 26 septembre 1847.

Monsieur le baron,

J'ai lu avec intérêt le discours que vous avez prononcé à la Chambre des Pairs, dans la discussion qui a précédé l'adoption de la loi sur la nouvelle composition des cours d'assises coloniales.

Vous avez pu obtenir de la commission qu'elle déclarât enfin ne pas entendre imposer à la généralité des colons la honte de quelques faits exceptionnels. Il est triste qu'un pays en soit réduit à se féliciter d'un acte de justice si naturel ; mais tel est aujourd'hui notre sort, que nous devons des remerciements à ceux qui veulent bien penser qu'il y a encore quelques sentiments d'honneur et de droiture dans le cœur des colons.

Vous m'attribuez, monsieur le baron, une trop large part dans les éloges que vous paraissent mériter les premiers actes du conseil colonial de la Guadeloupe. Je n'ai eu d'autre mérite, croyez-le bien, que d'avoir été l'interprète fidèle des convictions et des vœux de mes concitoyens.

Vous craignez que le conseil de la Guadeloupe, induit en erreur sur la situation des affaires coloniales et sur les intentions de la métropole, ne se soit trop hâté dans les résolutions qu'il a prises.

Les colons de la Guadeloupe ont délibéré avec toute la maturité que comportait une détermination dont ils ne se dissimulent pas la gravité. Ils croient avoir agi sous l'influence d'une saine et juste appréciation des faits. L'erreur, s'il en existe, ne serait-elle pas plutôt du côté de ceux qui se bercent encore de la folle chimère de lutter contre les tendances du siècle et d'opposer une digue au torrent des idées ?

Quelles sont ces armes que vous nous dites de reprendre ? Où sont ces victoires où nous devons courir ? Le sublime des résistances héroïques, vous le savez, gît tout entier dans la sainteté de la cause qui les inspire. Les colons de la Guadeloupe croiront avoir plus fait pour l'honneur et le bien de leur pays en aidant à la régénération par l'organisation du travail libre, qu'en s'ensevelissant sous ses ruines pour la défense impossible de l'esclavage.

Non, monsieur le baron, les colons de la Guadeloupe ne se sont pas trompés. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir où nous conduit le déplorable système qui préside depuis 1845 aux destinées des colonies. Etranger à nos malheureuses contrées, vous ne pouvez vous faire qu'une imparfaite idée des éléments de malaise et de désorganisation qui s'y glissent chaque jour à la faveur de la législation nouvelle.

Une loi partiale, partialement exécutée, livrant le maître à toutes les iniquités d'une persécution vexatoire et développant dans le cœur de l'esclave l'esprit de suspicion et d'antagonisme; les plaintes, non-seulement accueillies avec faveur, mais sollicitées par des visites domiciliaires; la dénonciation calomnieuse encouragée par l'impunité; des hommes qui seraient honorés dans tous les pays, tremblant de venir s'asseoir sur le banc de la police correctionnelle; la paresse tolérée et le vagabondage s'abritant sous l'inexécution

en y appliquant notre attention, pouvoir être comparés aux *Moines du bas-Empire discutant sur la lumière increée du Mont-Thabor.* Quoi qu'il en soit, nos préoccupations à cet égard ne nous font pas oublier les intérêts industriels du pays que nous représentons, et qui ont toujours été l'objet de notre sollicitude.

Le conseil colonial de la Guadeloupe comprend fort bien, monsieur le baron, que la loi qui accorderait aux colonies la représentation directe, devrait en même temps porter quelques modifications à l'institution actuelle des conseils coloniaux ; mais cette conséquence toute naturelle de sa demande n'est pas faite pour l'effrayer beaucoup. Vous conviendrez avec nous qu'il y aura bien peu de chose à faire pour réduire les conseils coloniaux à des *simulacres représentatifs*.

Les colons de la Guadeloupe ont accompli un devoir sacré en soumettant au roi le tribut de leurs convictions sur ces importantes matières. Ils marcheront avec loyauté dans la voie qu'ils ont ouverte, attendant de la justice de la France la sanction de leurs actes et la reconnaissance de leur droits, sans vouloir hâter les évènements ni gêner le gouvernement dans sa marche.

Je regrette sincèrement, monsieur le baron, que vos opinions soient en désaccord avec les nôtres; nous eussions été heureux de pouvoir invoquer le témoignage de vos lumières en faveur de nos résolutions.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une considération très distinguée,

Le président du conseil colonial,

Signé : AMBERT.

Les Morts.

La tombe n'enferme-t-elle que le néant ? Le culte des morts n'est-il qu'une chimère ? On serait tenté de le croire, en voyant l'indifférence de notre siècle pour tous ces morts illustres ou ignorés, martyrs du progrès social.

Notre époque sceptique a gravé sur le Panthéon : « Aux grands hommes la patrie reconnaissante. » Mais cette maxime est-elle aussi gravée dans les cœurs ? Est-elle une règle de conduite pour les individus et les gouvernements ?

Depuis un demi-siècle, trois millions d'hommes sont morts pour défendre les principes de la Révolution française : « Liberté, égalité, fraternité ! » Qui songe aujourd'hui à ces morts ? Qui songe à puiser, dans leur souvenir et dans leur exemple, la foi et le dévouement ? Au milieu de l'égoïsme et de la corruption de l'époque actuelle, le souvenir de ces morts généreux ne serait-il pas une condamnation des vivants ?

On profite de leur martyre ; on hérite de leur triomphe ; mais on se garde bien d'honorer leur mémoire. Cela n'obligerait-il pas à les imiter ?

Notre siècle se repose dans son incrédulité ; il se croit l'esprit très fort, quand il a dit : « Les morts ne reviennent pas ! »

Eh bien ! nous affirmons, nous, que les morts vivent dans les vivants ! Nous affirmons, au nom de l'éternelle justice, que la tombe a ses retours, et que les morts reviennent à leur heure demander compte de leurs sacrifices, de leurs travaux, de leur martyre !

l'existence des faits dénoncés par le *National*. En présence des archives de l'enregistrement, une pareille dénégation n'était pas possible. Il reste bien établi pour la magistrature comme pour l'opinion publique que M. Gouze a écrit à M. Alexis de Jussieu une lettre dont voici le sens général : « Je ferai rendre dans cette » session la loi relative au chemin de fer de Paris à Meaux, à la » condition de recevoir gratuitement 450 actions de mille francs » chacune. »

Le fait n'est pas contesté, seulement la magistrature qui, le 6 octobre dernier, par l'organe de M. l'avocat-général de Thorigny, se défendait de poursuivre MM. Gouze et de Jussieu, pour cause de prescription et d'absence des personnes dénoncées, s'en défend aujourd'hui par cette raison que le fait signalé ne constitue ni un crime ni un délit prévus par la loi.

C'est en invoquant le même motif qu'on s'est dispensé d'interdire la souscription Teste, dont l'existence, du reste, a été confessée par un petit journal ministériel.

La décision de la chambre du conseil nous place dans une cruelle alternative.

On lit en effet dans l'article 405 du code pénal, que le délit d'escroquerie consiste de se faire délivrer des fonds en s'attribuant un pouvoir ou un crédit imaginaire.

Par conséquent de deux choses l'une :

Ou M. Gouze a commis une escroquerie très bien caractérisée, en s'attribuant le pouvoir imaginaire de faire rendre des lois à son commandement, et dans ce cas on ne peut s'expliquer le refus de poursuivre ;

Ou M. Gouze pouvait réellement faire fonctionner à son gré le pouvoir législatif pour 450 mille francs. Dans ce cas, il n'y aurait pas escroquerie, et l'ordonnance de non-lieu serait bien motivée; mais le gouvernement serait tombé dans un abîme d'abaissement et de corruption que l'intelligence n'ose pas sonder.

La guerre civile en Suisse. — Les députés des cantons suisses n'ont pu parvenir à s'entendre. La séance de la Diète qui s'est tenue le 29 a été assez orageuse. Les cantons séparatistes demandaient que la question des jésuites fût soumise à l'arbitrage du pape. Les députés de la majorité, bien que représentant presque tous des cantons protestants, étaient disposés à accepter cet arbitrage ; mais les cantons du Sonderbund exigeaient que l'on soumît en même temps au pape la question des couvents de l'Argovie; la majorité s'y est refusée, cette prétention de faire revenir la Diète sur un point déjà réglé et relatif à un canton étranger à l'alliance séparatiste, ayant semblé exorbitante. La majorité eût exigé au moins la dissolution du Sonderbund et le renvoi des jésuites de Lucerne.

La proposition du désarmement de la Suisse libérale comme base des négociations a été mise aux voix et n'a obtenu que les suffrages des Etats du Sonderbund et celui de Neufchâtel. Les 12 États et 2/2 se sont prononcé contre. La proposition de s'en rapporter au pape sur la solution des questions intercantonales a été écartée à la même majorité.

Les députés du Sonderbund se sont alors retirés avec leurs portefeuilles et leurs huissiers. A deux heures, ils s'éloignaient de Berne avec leurs voitures aux couleurs de leurs cantons.

Le député de Neuchâtel est resté, mais le conseil-d'état de ce canton a décidé, le 29, qu'il ne ferait pas marcher de troupes contre le Son-

---

Depuis quelque temps le mari que l'on aide accuse son ami de lui avoir fait du tort et demande à être dédommagé, tandis que c'est au contraire, en bien des cas, le mari qui devrait dédommager son remplaçant.

Malgré ces lois, malgré ces mesures, il est encore dans ce pays quelques bons mariages fondés sur l'amour, la raison et la vertu. Moi-même j'habite une maison où vit le bonheur conjugal, mais ces exceptions qui prouvent la bonté native de l'homme, ne font que confirmer la règle, et cette règle est une suite de contradictions.

Dès qu'une jeune fille devient nubile et sensible, on lui recommande d'être vertueuse et on lui défend d'aimer. Tout autour d'elle aime ; la nature dans sa robe de fiancée s'épanouit voluptueusement devant ses regards; les oiseaux se becquettent et chantent l'amour, les plantes se fécondent et se multiplient, son cœur se gonfle, sa poitrine se dilate; elle respire l'amour par tous les sens, elle voit des hommes et des femmes s'aimer avec bonheur; n'importe, les mœurs lui défendent d'aimer et de se laisser aimer; on le lui permettra un jour, mais alors sera-t-elle dédommagée en raison de la longue attente ? Un mari lui paiera-t-il le capital d'amour avec tous les intérêts passés ? Loin de là. Dès que cette fille atteint l'âge de vingt-quatre ans, sa vertu ne trouve d'autre récompense que la raillerie et la calomnie. Les uns l'appellent vieille fille, les autres lui supposent des vices cachés.

Toute la jeunesse d'une femme belle et gracieuse est un état de guerre permanent.

Tout le monde lui rappelle sa beauté, tout compliment est une déclaration de guerre, toute flatterie une sommation à se rendre, tout regard amoureux de sa part passe pour une chamade que le cœur bat avec les deux yeux. Et cependant malheur à elle si elle cède, elle sera déshonorée, méprisée de tous, surtout des femmes.

Grâce à cet antagoniste barbare, une jeune personne est forcée, ou de se marier le plus tôt possible au premier venu, ou de braver les mœurs et la morale du pays. Aussi tandis que les riches se font acheter, les pauvres se vendent, et souvent ces malheureuses se vendent au même homme qui hier s'est laissé acheter. C'est ainsi que le mal même se retrouve dans son cercle vicieux, et se mord la queue comme un serpent qui se repose. C'est ainsi que, dans ce pays de vertu et de mariages forcés, les plus belles filles sont contraintes de se prostituer, non pas même à leur profit, mais le plus souvent au profit de quelques misérables capitalistes et de quelques femmes éhontées.

En apprenant cela je n'ai pu m'empêcher de m'écrier : Et les femmes mariées, comment se fait-il qu'elles ne protestent pas contre un tel avilissement de leur sexe ? — Mais, c'est justement dans leur intérêt, me répondit-on, c'est pour leur sûreté que ces créatures existent. — Joli pays où un quart de vertu ne saurait exister que grâce à un quarteron de vices. Et cependant le peuple du Soleil se croit le premier peuple de l'univers, absolument comme les noirs qui se figurent le diable beau et blanc.

Résumons-nous :

Les mœurs conjugales de cette nation sont autant de contradictions, de mensonges et de vices.

Le prêtre qui marie les époux et leur souhaite toutes sortes de félicités, ne se marie jamais à son tour, de peur de servir d'épouvantail.

Le même mari qui tue son voisin parce qu'il était de son avis sur les qualités et la beauté de sa femme, ne se ferait pas scrupule de faire la cour à sa voisine et de partager l'avis de son mari à elle.

Un frère fait le puritain à l'endroit de sa sœur qu'on courtise, et ce même frère séduit bon nombre de jeunes filles, et s'en vante même sans songer qu'elles sont les sœurs de quelqu'un.

Les honnêtes filles sont forcées d'acheter un mari, les malhonnêtes, au contraire, se vendent et trouvent des acheteurs.

La femme apporte de la fortune à son mari et devient elle-même sa nu-propriété.

Quelques-uns se marient pour n'avoir plus besoin d'aimer ; d'autres se marient pour n'avoir plus besoin de se marier.

Chose curieuse ! Les hommes riches et libres choisissent presque tous selon leurs intérêts, tandis que les femmes riches et majeures cherchent plutôt un mari selon leur cœur. Il faut en conclure que, même chez ce peuple, les femmes sont moins folles et plus généreuses que les hommes.

Somme toute, dans ce pays, qu'on se marie ou qu'on ne se marie pas, on s'en repent toujours !

ALEXANDRE WEILL.

Vitesses comparées sur les chemins de fer. — Le mérite essentiel des voies à vapeur, le signe qui les distingue des voies de communication ordinaires, c'est la puissance et la rapidité de locomotion qu'elles comportent, le moyen qu'elles offrent, grâce à leur vitesse, d'accroître le produit du travail et de l'activité humaine.

C'est en Angleterre où, plus qu'en aucun autre pays, les citoyens connaissent tout le prix du temps, que la marche des trains sur les chemins de fer est la plus prompte, c'est en Allemagne que les convois marchent le plus lentement.

Voici la marche moyenne par kilomètre à l'heure sur les chemins de fer allemands :

Sur le chemin de fer Munich à Augsbourg,	23 kil.	9
de Dusseldorf à Elberfeld,	24	»
Rhenan,	24	5
de Vienne à Gloggit,	26	2
de Bâle,	27	4
de Berlin à Francfort,	30	4
de Berlin à Cenhalt,	31	»
de Berlin à Stettin,	32	»
de Magdebourg à Leipsick,	32	»

La vitesse des trains sur ces neuf chemins n'atteint pas 28 kilomètres à l'heure, ou 7 lieues.

En Belgique et en France, la vitesse est plus considérable. La moyenne de la marche sur les chemins français était de :

Sur le chemin de Saint-Etienne à Lyon,	42 kil.	9
de Strasbourg à Bâle,	50	9
d'Amiens à Abbeville,	35	»
de Paris à Rouen,	37	5
de Paris à Lille,	39	»
de Rouen au Havre,	39	2
de Paris à Valenciennes,	40	»
d'Orléans à Tours,	40	5
de Paris à Orléans,	40	5

La vitesse des trains sur ces neuf chemins n'atteint pas tout à fait 35 kilomètres à l'heure (8 lieues 3/4) ou 37 kilomètres 5, sans comprendre la ligne de Saint-Etienne à Lyon.

Quelle différence entre les vitesses sur les chemins de fer allemands et français, et celles sur les lignes ferrées de la Grande-Bretagne. La marche des expresses traînés sur les rail-ways de la Grande-Bretagne, suivant le rapport de M. le comte Daru, inséré au *Moniteur* du 29 juillet 1847, est de 13, 14 et jusqu'à 17 lieues à l'heure en moyenne, y compris les temps d'arrêt dont la durée ne peut être évaluée, avec le ralentissement forcé qu'ils occasionnent, à moins de trois à quatre minutes par station, et déjà cependant cette rapidité si grande ne suffit plus. En 1847 elle a encore augmenté. Plus les chemins s'allongent, plus le public anglais veut qu'ils aillent vite. Voici le chiffre de la marche des trains sur les principaux railways anglais dans le courant de 1846 :

Sur le chemin de Londres à Douvres,	50 kil.	»
de Great-Jonction,	52	3
de Londres à Birmingham,	54	7
de Londres à Brigthon,	54	7
de Manchester à Birmingham,	54	7
de Londres à Southwestern,	62	2
de Great-Western,	69	2

La vitesse des trains sur ces sept chemins est donc en moyenne de 57 kilomètres par heure (14 lieues 1/4), vitesse double de celle obtenue sur les chemins allemands, et plus d'un tiers plus élevé que celle obtenue sur les chemins de fer français.

Mais que sont ces vitesses auprès des suivantes :

	kilom. par heure.
Le vent, petite brise	8
Ouragan	215
Le son dans l'air à la température de 16 degrés	1,224
La lumière dans un milieu homogène	1,056,720,000
L'électricité sur un fil de laiton de 0 m. 002 de diamètre	1,636,000,000

M. Ch. Martins rapporte qu'un ouragan a parcouru 3,000 milles marins, ou 5,400 kilomètres en six jours ; un autre, 2,300 milles ou 4,200 kilomètres dans le même espace de temps, ce qui donne, dans le premier cas, une vitesse de 38 kilomètres à l'heure, et une vitesse de 29 kilomètres dans le second,

Le roi de Naples et les réformes. — On écrit de Naples, 25 octobre, au *Nouvelliste*, de Marseille : « Ces jours passés le roi s'est rendu au camp de Nola, à quelques lieues de Naples, où se trouvent réunis plusieurs régiments suisses et de la cavalerie. On a remarqué qu'au lieu de sa suite ordinaire, Ferdinand était escorté par un nombreux détachement de la police, sous les ordres d'un inspecteur et du commissaire Campobasso. Cette méfiance a vivement mécontenté les états-majors, qui n'ont été rien de moins que flattés de voir des sbires de Delcaretto remplacer des officiers royaux près de la personne du roi.

» Campobasso, qui est bien certainement l'homme le plus mal famé des Deux-Siciles, vient d'adresser au roi une supplique pour obtenir un témoignage public de sa confiance. Ce digne lieutenant de Delcaretto espère avoir mérité par son zèle à dénoncer, emprisonner, etc., la faveur qu'il demande, dans le but de l'opposer aux innombrables malédictions qu'il s'est attirées par ses concussions bien connues et les actes les plus repréhensibles que mentionnait dernièrement la protestation du peuple des Deux Siciles.

» Le gouvernement, peu satisfait des rigueurs que la loi pénale inflige aux auteurs ou fauteurs d'impressions clandestines, vient de convoquer une commission extraordinaire, composée de trois membres, parmi lesquels se trouve le préfet de police, à l'effet d'aviser sur le cas qui se présente relativement à la *protesta* en question.

» La peine appliquée dans les cas ordinaires consiste en un internement de six à dix ans sur un point quelconque du royaume. Mais le gouvernement voulant tirer parti des circonstances, désirerait assimiler les auteurs de ces écrits aux fauteurs de l'insurrection, qui n'éclata cependant que deux mois après leur publication, et leur appliquer en conséquence la peine de mort. Les résolutions de cette commission ne sont point encore connues.

» Parmi les individus dont les têtes ont été mises à prix, se trouve un certain Miloro, honorable industriel de Messine, propriétaire d'une usine. Le général Landi, toujours en vertu de ce pouvoir discrétionnaire que lui confère l'*alter-ego*, a fait arrêter un jeune garçon âgé de 12 ans, qui habitait, probablement en qualité de domestique, la maison qu'occupait Miloro. Le général espérait découvrir, par les aveux de cet enfant, les intelligences qu'il suppose exister entre Miloro et ses parents ou amis. Trompé dans son attente, le général Landi, après avoir usé de l'intimidation, a fait subir à cet enfant toutes sortes de mauvais traitements, mais il en a été pour ses frais de cruauté, le pauvre petit malheureux ne pouvait avouer ce qu'il ignorait.

— L'*Alba* annonce que les Messinois ont envoyé au roi de Naples une députation composée de MM. Calapaï, maire, marquis Loffredi, riche propriétaire, et Mauromati, négociant; ces personnes honorables sont chargées par leurs concitoyens d'exposer au roi le mécontentement qui agite les esprits, et de lui dire qu'une amnistie est la seule mesure qui convienne à la royauté pour ramener la confiance et la paix.

— La *Bilancia* fait mention de conseils *paternels* donnés par l'empereur d'Autriche au roi de Naples. Ce fait résulterait principalement d'une série d'articles publiés par la *Gazette officielle de Venise*, et on ne serait pas éloigné d'y ajouter foi. L'empereur d'Autriche serait-il plus libéral que le roi de Naples?

— Le *Quotidiano*, de Rome, se dit assez bien informé pous assurer que, malgré le calme apparent qui résulte dans les Abruzzes de la compression armée, l'irritation est excessive. Un certain mécontentement se ferait remarquer même parmi la troupe. Le mouvement pourrait bien recommencer à la première occasion.

Réunion de Lucques à la Toscane. — On écrit de Vienne aux feuilles de Francfort : « Le départ pour Parme de l'impératrice Marie-Louise, qui avait été fixé au 5 novembre, est, dit-on, ajourné indéfiniment. On est tenté de rattacher à cet ajournement un projet d'abdication en faveur du duc de Lucques, auquel doit revenir, comme on sait, le duché de Parme, à la mort du souverain actuel. Au reste, si l'abdication de la duchesse de Parme avait réellement lieu, c'est le prince héréditaire de Lucques qui prendrait en main les rênes du gouvernement, son père ayant résolu de se fixer dans les terres qu'il possède sur les frontières de la Styrie. »

On écrit de Livourne à la *Gazette d'Augsbourg* : « Tout n'est pas fini dans l'affaire de la cession de Lucques. D'après des calculs basés sur l'acte du congrès de Vienne et sur l'état de choses au moment de la prise de possession, le prince, en abdiquant, aurait laissé une dette de 3 millions de scudi. On se demande si la Toscane ou Léopold II se chargeront de cette dette. On se rappelle que, lors de la prise de possession, un grand nombre de biens sécularisés sous la domination de Napoléon furent constitués biens de l'Etat, et que la mère de l'ex-duc les rendit au clergé. Aujourd'hui les habitants de Lucques lui contestent ce droit, et l'on sait que le prince doit à l'État les revenus de ces biens. Il sera donc obligé de payer ces revenus, s'il persiste à ne pas restituer ces biens. »

Guerre entre les Etats-Unis et le Mexique. — Les nouvelles qui nous arrivent des Etats-Unis ne contiennent rien de positif. On dit que les Mexicains ne sont pas découragés et continuent à faire des armements.

Du 8 au 15 septembre, la perte de l'armée des Etats-Unis a été de 25 officiers tués, 47 blessés et 490 hommes tués et blessés dans la dernière affaire.

Il n'est que trop vrai que le général Scott a fait pendre, devant le front de son armée, toute une compagnie irlandaise qui, après avoir déserté des rangs américains, était entrée au service du Mexique.

Le nommé Riley, chef de ces transfuges, sergent recruteur dans l'armée américaine au moment de sa désertion, était un homme de belle apparence et d'une taille de plus de six pieds.

Il avait commencé par servir au 66e régiment d'infanterie anglaise en garnison au Canada, et en avait aussi deserté pour se rendre à New-York, d'où il alla rejoindre les troupes américaines au Mexique.

— Le *North American*, organe principal des whigs de Philadelphie, dit : « Quoique le retour des élections ne soit pas encore complet, nous en savons assez pour être convaincus que le parti whig a essuyé une grande défaite. Ce résultat nous surprend autant qu'il surprendra nos lecteurs. » Qu'il ait pour cause, dit le *Courrier des Etats-Unis*, la sympathie qu'excite l'administration dans la population pensylvanienne, ou qu'il dérive de cette versatilité populaire qui fait pencher les masses, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, ce triomphe n'en sera pas moins interprété par le cabinet comme un cri d'appro-

FAITS DIVERS.

Le conseil général de la Seine, qui vient d'ouvrir sa session de 1847, a nommé pour président M. Arago, et pour secrétaire M. Boutron-Charlard. Le conseil a procédé, comme l'année dernière, par la voie du sort, à la répartition de ses membres dans cinq commissions.

— On fait dans ce moment-ci dans la garde nationale un travail préparatoire pour une fournée de chevaliers de la Légion-d'Honneur. Il est inutile de dire que le titre exigé des candidats est le zèle ministériel manifesté dans les élections.

— Le parlement anglais se réunira décidément le 18 de ce mois pour l'expédition des affaires. La *Gazette de Londres* publie l'ordonnance officielle de convocation.

— Le ministre de la marine vient de décider que les enfants des malheureux qui ont péri lors du dernier évènement arrivé à Cherbourg seraient admis gratuitement à l'école des novices.

— M. Parmentier, qui a joué un si triste rôle dans le procès Teste-Cubières, est mort à Lure, tué, dit-on, par le chagrin.

— Des lettres de Port-au-Prince (Haïti) annoncent que la révolte est apaisée. Sémilien s'est soumis avec ses partisans.

— On écrit de Tours, le 2 novembre, au *Moniteur parisien* :

« Hier au soir, à huit heures et demie, le convoi du chemin de fer d'Orléans à Tours a heurté, près de cette dernière ville, une grosse pierre, fixée sur la voie avec des piquets. Le chasse-pierres a renversé l'obstacle en se brisant. Il n'y a pas eu d'accident. »

— La séance d'inauguration de l'Ecole normale supérieure aura lieu le jeudi 4 novembre, à une heure précise. M. le ministre de l'instruction publique présidera cette solennité.

— Voici l'ordre de rentrée des cours et tribunaux :

Conseil-d'Etat. — Jeudi, 4 novembre, à onze heures, le conseil-d'Etat fera sa rentrée. M. Hély d'Oissel, maître des requêtes, prononcera le discours d'usage.

Cour de cassation. — Mercredi 3 novembre, à onze heures, la cour de cassation fera sa rentrée. M. Dupin, procureur général, prononcera le discours de rentrée. Au commencement de l'audience, la cour procédera à la réception et à l'installation de M. le conseiller Pécourt

Cour des comptes. — Mercredi 3 novembre, à neuf heures, la cour des comptes fera sa rentrée. Les discours seront prononcés par M. le premier président et par le procureur général.

Cour royale. — Mercredi 3 novembre, à dix heures, la cour royale fera sa rentrée. M. Bresson, avocat-général, prononcera le discours de rentrée.

Tribunal civil de première instance. — Mercredi 3 novembre à midi, le tribunal fera sa rentrée. Le discours d'usage sera prononcé par M. Mahou, substitut du procureur du roi.

PROMOTIONS. — Par ordonnance royale du 21 octobre, ont été nommés au grade de chef de bataillon dans l'état-major du génie.

Choix, M. Richer, capitaine de 1re classe, chef du génie au Conquet, en remplacement de M. Demalet Lavedrine, retraité.

Ancienneté, M. Lemut, capitaine de 1re classe, chef du génie à Commercy, en remplacement de M. Bouillon, décédé.

Choix, M. Servier, capitaine de 1re classe au dépôt des fortifications de Paris, en remplacement de M. Sertour, décédé.

— Nous apprenons, dit l'*Eclaireur* de Namur, que l'auteur où l'un des auteurs présumés du crime commis près de Biesmerée, est entre les mains de la justice de Dinant. On l'a vu conduire chez M. le juge d'instruction au milieu des imprécations de la multitude accourue sur son passage.

— Les derniers navires terreneuviens viennent d'arriver dans le port de Granville. Il paraît que la pêche a été très malheureuse cette année sur presque tous les points de la côte. La plupart des bâtiments ont été obligés de prendre des pierres, du bois, etc., pour compléter leur chargement, afin de pouvoir revenir en France.

— On prétend que l'empereur Nicolas, dans un moment de mauvaise humeur, dit au prince D... qu'il ressemblait à un tigre. « Je ne sais à quoi je ressemble, a répondu le prince, mais je sais que j'ai eu l'honneur de vous représenter en plusieurs occasions et notamment en Pologne. »

PRIX DU FROMENT. — L'administration vient de publier le tableau du prix du froment arrêté au 31 octobre, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines. Ce prix est fixé ainsi qu'il suit pour les différentes classes et sections du royaume.

	31 octobre.		Mois dernier.	
1re classe.	21 fr.	84 c.	21 fr.	38 c.
2e classe. 1re section,	20	14	19	97
— 2e —	22	18	21	92
3e classe. 1re section,	22	45	24	28
— 2e —	22	91	23	24
— 3e —	20	21	20	30
4e classe. 1re section,	21	09	19	99
— 2e —	22	27	21	57

MOUVEMENT RÉFORMISTE. — Le banquet réformiste d'Autun a eu lieu le 27 octobre, comme on l'avait annoncé. Un grand nombre d'électeurs, appartenant à toutes les nuances de l'opinion libérale, y ont pris part.

Si la conduite politique du cabinet a été blâmée comme elle le mérite, les principes sacrés au nom desquels furent faites les immortelles révolutions de 1789 et 1830 ont trouvé, dans l'assemblée patriotique d'Autun, d'éloquents défenseurs.

NOUVELLES DU CHOLÉRA. — D'après un rapport officiel le choléra a enlevé à Moscou, du 30 septembre au 14 octobre, 41 personnes sur 120 atteintes du fléau.

Le choléra diminue, dit-on, à Trébisonde; cependant, d'après les dernières nouvelles, on comptait encore 10 à 15 victimes par jour.

VARIÉTÉS.

Recherches sur les causes principales des pertes fréquentes des bâtiments à vapeur de l'État.

Notre but est de chercher quelles peuvent être les causes des pertes fréquents des bâtiments à vapeur; et, ces causes trouvées, s'il est possible, d'y porter remède.

» Les bâtiments à vapeur, commandés et montés par les mêmes of-
» ficiers qui commandent et montent les bâtiments à voiles et plus
» faciles à conduire que ces derniers, se perdent cependant plus fré-
» quemment. En trouver les causes. »

Puisque ce sont les mêmes officiers qui montent les deux espèces de bâtiments, les capacités sont égales des deux parts, car on ne peut raisonnablement penser que la capacité fait défaut aux officiers dès qu'ils mettent les pieds sur les bâtiments à vapeur. Le mal ne peut donc provenir que du mode d'emploi des capacités, de leur application plus ou moins active et soutenue au service à bord des deux genres de bâtiments.

Poussons nos investigations jusque dans le *service intérieur* des bâtiments. Regardons, comparons, et là nous saisirons forcément les causes qui nous ont déjà coûté tant de pertes douloureuses et déplorables, et qui nous en coûteraient forcément encore, si l'on n'y apportait remède.

Commençons par les bâtiments à voiles, et voyons ce qui s'y passe. Sur ces bâtiments, l'officier de quart est obligé de porter une attention continuelle à l'état du vent, de la mer, de la voilure, etc., etc., s'il ne veut s'exposer à faire des avaries, souvent graves, et à encourir la réprimande de ses chefs et la raillerie plus ou moins directe et franche de ses camarades. Il peut même faire chavirer le bâtiment et le perdre corps et biens, comme cela n'est arrivé que trop souvent. Il s'expose, en outre, à perdre toute considération aux yeux de l'équipage, s'il se montre inférieur aux fonctions qui lui sont confiées, et qu'il doit être capable de remplir. Toutes ces causes réunies agissent fortement sur l'esprit des officiers à bord des bâtiments à voiles, et maintiennent chez eux cette activité soutenue, cette surveillance de tous les instants, indispensables à l'homme de mer pour qu'il puisse parer aux mille éventualités qui le menacent incessamment. Ces causes n'agissent pas de loin en loin, mais à toute heure, même en rade; car, en rade encore, on a les exercices réguliers du fusil, du canon, des embarcations, de la manœuvre; le serrement et le larguement des voiles, fonctions dans lesquelles l'amour-propre est souvent fortement en jeu, — toutes choses plus ou moins inconnues, utopiques à bord des vapeurs, où, en rade, l'on n'a guère à faire que le.... charbon. Triste fonction, quoique indispensable, pour soutenir l'activité des officiers et exciter leur amour-propre!

Lorsque sur les bâtiments à voiles on s'approche des côtes, on s'en approche avec circonspection, et l'officier de quart entretient l'activité parmi l'équipage, afin qu'on soit prêt à manœuvrer pour parer à tout évènement; il surveille les vigies, il a toujours l'œil bien ouvert lui-même. On calcule, à ces approches, les chances de courants, vents, mer, etc., etc.; on fait des observations astronomiques, des sondages fréquents. Si l'on est forcé d'attaquer la terre sur le *point d'estime*, on prend toutes les précautions imaginables; car, on sait de science certaine qu'il y a chance de naufrage si l'on se trouve acculé à la côte lorsque le vent ou la mer ne permettent pas de mettre directement en route pour venir chercher l'abri du port. On sait qu'il est fort difficile de s'élever au vent qui bat en côte, à cause des mers grosses et clapoteuses qui règnent, en général, sur les atterrages lorsque le vent souffle du large. Si le calme survient, c'est parfois pis encore; on est ballotté alors, entièrement à la merci des vagues. On prend donc mille précautions, qui souvent même, il faut le dire, puisque c'est la vérité et qu'il peut être utile de la dire, qui souvent sont considérées comme la preuve d'une timiditée outrée chez le capitaine, par de jeunes officiers, appréciant mal encore, faute d'expérience suffisante, le difficile métier de marin.

Toutefois, à bord des bâtiments à voiles, l'activité est forcément entretenue, même chez ceux qui auraient une propension à l'insouciance, insouciance qu'ils perdent sans tarder, et pour cause.

Il n'en est pas de même à bord des bâtiments à vapeur. Voyons-les d'abord à la mer. Qu'y trouve l'officier de quart pour entretenir, exciter, soutenir son activité, son attention? Une fois hors du port ou de la rade, on met le cap en route, machine en avant, et tout est dit. Si le vent est portant, on déploie quelquefois deux ou trois petites voiles; mais, hors le cas de ces voiles pour rire, rien à faire neuf fois sur dix, absolument rien; car on ne craint pas que le vent, changeant, empêche de porter à la route donnée par le capitaine; on ne craint pas de masquer, de casser des mâts. Le bâtiment, bon naturel de cheval aveugle, va toujours droit devant lui, sans s'enquérir ni s'inquiéter du temps, de la direction du vent, des foudrières et cailloux du chemin. S'approche-t-on de la terre, on n'a nulle inquiétude; on la verra bien apparemment, et la vapeur est là pour en éloigner, si l'on s'en trouve trop près ou si l'on n'est pas au point de la côte que l'on cherche. — L'officier de quart n'a donc rien à faire pour ce qui concerne la route, l'orientement des voiles et la conduite du bâtiment.

Insensiblement, il s'habitue à ne plus s'en occuper les trois quarts du temps, et il finit par passer son quart à lire, rêver, etc., etc., sous le tambour, dans la chambre du détail, faisant de temps en temps une apparition sur le pont, pour l'acquit de sa conscience. S'il fait froid, s'il pleut, pourquoi rester exposé aux intempéries lorsqu'on ne sert à rien? Et puis ne voit-on pas bien du tambour ce qui se passe sur le pont? — Oui, mais le maître de quart, les vigies, ne se mettront-ils pas aussi à l'abri, le nez dans leur capote? — Et si l'on rencontre des bâtiments?... Bah! la mer est grande et la route large; on ne se rencontre pas ainsi. — Et ainsi du reste. La conscience, pour se rassurer, ne manque pas de bonnes raisons à alléguer et faire valoir. En effet, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, il n'y a rien à craindre. On se rassure donc bien vite. Puis, de relâchement en relâchement on finit par ne plus faire attention du tout, etc.; la centième arrivant, les roches préviennent trop tard qu'elles sont là! Le bâtiment est perdu et l'équipage noyé. — A bord de quelques vapeurs les choses ne se passent pas ainsi, nous le savons; à bord des grands vapeurs, par exemple, commandés par les capitaines de vaisseau et qui ont un nombreux état-major. Mais ce sont là des exceptions. — Pour les atterrages et les navigations près des terres, il en est de même : on va de confiance, considérant les recommandations du capitaine comme un luxe de précautions qui indiquent sa timidité et rien de plus. N'a-t-on pas là, du reste, la grande ressource du *machine en arrière*, le cas échéant? sans compter le classique *la barre à babord*, dans les circonstances difficiles?

Quant aux observations, aux calculs, on en fait peu. A quoi bon? On va toujours en droite ligne, et le loch, quand on n'oublie pas de le jeter, donne la distance parcourue. Nous faisons observer que ceci n'est pas une critique s'adressant aux personnes; nous constatons un fait inévitable dans les circonstances où sont placés la plupart de nos vapeurs. L'extrême facilité de la navigation à vapeur entraîne le capitaine lui-même sur cette fâcheuse pente. Nul caractère, quelle que soit son activité, ne peut se soustraire entièrement à l'influence prolongée de cette facilité de navigation. Tous se laissent plus ou moins aller au courant. Nous ne craignons pas d'être démenti sérieusement par les officiers qui ont longtemps navigué sur les vapeurs. Ils savent

fatalité sinistre qui ne justifie que trop, en apparence, les dernières ordonnances réglant les commandements. Ici encore nous dirons : Point d'effets sans causes; et nous avons la confiance de montrer ces causes évidentes à tous. Une partie des déductions qui vont suivre concerneront les petits bâtiments à voiles, aussi bien que les vapeurs.

Nous avons vu que le manque total d'occupation des officiers de quart à bord des vapeurs, amenait graduellement une insouciance du service, portée d'autant plus loin que l'embarquement se prolongeait davantage. Nous avons constaté que c'était un résultat inévitable auquel il fallait remédier par le changement fréquent des officiers embarqués sur ces bâtiments. Nous indiquerons plus bas d'autres mesures à prendre. Or, cette insouciance naît d'autant plus vite et avec d'autant plus de force que les réprimandes du capitaine sont moins redoutées; que l'on craint moins l'influence de ses notes sur la conduite des officiers; d'autant plus vite encore qu'il est obligé de se relâcher, d'exiger moins de ponctualité dans le service, en raison inverse du nombre des officiers sous ses ordres ; et puis, la distance se trouvant moins grande entre le lieutenant de vaisseau et l'enseigne qu'elle n'est entre ce dernier et le capitaine de corvette, il est clair que l'on doit, toutes choses égales d'ailleurs, se relâcher plus vite et davantage avec le lieutenant de vaisseau qu'avec le capitaine de corvette, et surtout avec le capitaine de vaisseau, dont l'influence morale est déjà très grande en proportion du grade et de la différence d'âge.

En outre, les bâtiments commandés par les lieutenants de vaisseau n'ont, au maximum, que trois officiers; souvent rien que deux, ou un, ou pas du tout, et ces officiers, attendu leur peu d'ancienneté, ne peuvent guère être très expérimentés. Or, il est difficile déjà de faire convenablement le service avec trois officiers; impossible de le faire avec deux, et à fortiori avec un seul. Les capitaines alors sont obligés de confier les importantes fonctions de chef de quart à des élèves, à des volontaires de 20 ans et au-dessous; à défaut d'élèves, à des sous-officiers, tous manquant de l'expérience et des connaissances pratiques nécessaires pour faire un chef de quart. Qui ne voit là une grande partie des causes de la fatalité qui semble peser sur les lieutenants de vaisseau commandant? Ils sont mal secondés ou ne le sont pas du tout, fort souvent; bien au contraire. Les jeunes officiers, ou élèves, remplissant les fonctions de seconds, camarades plutôt que supérieurs des membres de l'état-major, ont naturellement une grande tendance à considérer le capitaine comme l'ennemi commun et à agir

temps qui force un petit bâtiment à prendre la cape et qui le met en péril, vapeur ou bâtiment à voiles, n'est qu'un jeu pour un vaisseau, une frégate.

Avant d'aller plus loin, nous croyons devoir faire remarquer que l'outrecuidance de nos jeunes officiers et élèves, outrecuidance frisant le ridicule, si elle n'était funeste et cause de grands malheurs, provient en grande partie de l'éducation qu'ils reçoivent sur le vaisseau-école, et de la position qu'on leur fait dans la marine dès qu'ils portent l'épaulette. Dans la marine, point d'école d'application ; tout officier de huit jours concourt pour le service à bord des frégates et corvettes, avec des lieutenants de vaisseau qui ont dix et douze ans de grade et vingt-cinq ans de service. Il n'est pas surprenant donc que l'enseigne de vaisseau se considère comme le camarade, non comme l'inférieur du lieutenant de vaisseau ; qu'il se croie son égal, au moins, en savoir et en expérience, puisque, si jeune, il est traité comme lui, et marche avec lui, de pair, dans le service de chef de quart, fonction la plus importante en temps de paix, très importante encore en temps de guerre. Il s'ensuit nécessairement que, lorsque l'enseigne de vaisseau est appelé à servir sous les ordres d'un lieutenant, devenu capitaine (lieutenant de vaisseau qu'il est habitué à traiter en égal), il est loin d'être subordonné et convenable en relations de service, surtout s'il est très jeune et encore enivré de ses épaulettes.

A bord des vaisseaux seuls, cet inconvénient n'a pas lieu, parce que tout chef de quart est, en général, lieutenant de vaisseau. Mais combien d'autres bâtiments armés, pour un vaisseau? De cette confusion, de ce manque complet de hiérarchie naît cet esprit d'insubordination impatiente, si nuisible à notre marine dans tous les temps ; si fatal à la France par nos désastres de Trafalgar et autres. Quel sujet est plus digne d'attirer l'attention d'un ministre et de la France entière?

(*La suite à demain.*) UN OFFICIER DE MARINE.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 29 octobre.— BÉRAUD, papetier, rue Hauteville, 32. M. Davillier, juge-comm.; M. Breuillard, rue de Trévise, 6, syndic prov.

VARICHON, ancien commissionnaire en marchandises, rue Blanche, 87. M. Plaine, juge-comm.; M. Heurtey, rue Geoffroy-Marie, 5, syndic prov.

PRIMES. fin cour. fin proch.
3 p. 0/0...... d. 10 .. .. — .. ..
5 p. 0/0...... d. 50 .. .. — .. ..
REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0..... .. ..
5 p. 0/0..... .. ..

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	.. ..	ROM........	Dr C 100 .. ..
Récép. Rotsch.	400 50	BELG. 2 1/2....	54 ..
ESP. Dette act.	.. ..	— 4 1/2.....	.. ..
— — pass.	.. ..	— de 1840....	99 .. ..
— 3 p. 0/0.	.. ..	— de 1842....	99 .. ..
Dette intérieure	24 3/4	— Banque....	.. ..
PORTUG. 5 0/0 1827	.. ..	— de Em. 1841.	.. ..
HOLL. 2 1/2	.. ..	PIÉMONT.......	.. ..
HAÏTI........	.. ..	AUTRICHE......	.. ..

Union liniera... .. .. — Fourneaux de l'Aveyron... ..

... à Rouen.	912 50
R.-Havre..	.. ..
Avignon...	532 50
Str. à Bâle.	.. ..
Paris-Str...	407 50
Tours-Nant	390 ..
Orl.-Vierz.	544 50
C. du Nord	538 75
Samp-Haz	.. ..
Ép.-Féc.	.. ..
Boul. à Am	.. ..
Orl.-Bord.	470 ..
Mont. à Tr.	.. ..
Paris Lyon	394 25
Bord-Teste	.. ..
Zinc V. M.	.. ..
Lin Maber.	.. ..

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	.. ..	Paris à Rouen....	910 ..	Orléans à Vierzon.	533 20
— (r.-g.)..	.. ..	Rouen au Havre...	512 50	Bordeaux à Cette..	456 25
Paris à Orléans...	1175 ..	Marseille à Avign.	532 50	Nord	540 ..
— à Lyon.....	394 75	Paris à Strasbourg	407 50	Boulogne à Amiens	.. ..

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 3 novembre.

8 h. 0/0 OPÉRA.—La Juive.
7 h. 0/0 FRANÇAIS.—Les Aristocraties.
.. h. 0/0 ITALIENS.—
7 h. 0/0 OPÉRA-COMIQUE.—L'Eclair, le Braconnier.
6 h. 1/4 ODÉON.—L'Homme propre, Regardez.
6 h. 3/4 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. 0/0 VAUDEVILLE.—Partie à Trois, le Chevalier d'Essonne, le Plastron.
7 h. 0/0 VARIÉTÉS.—Impressions, le Lansquenet, Léonard, la Meunière.
6 h. 1/4 GYMNASE.—Chacun chez soi, Dresse, Réveil.
6 h. 1/4 PALAIS-ROYAL.—A qui le Moutard? l'Ordonnance du Médecin, une Chambre à 2 Lits, le Petit Cochon de Barbarie, Vert-Vert.
6 h. 0/0 PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. 0/0 AMBIGU.—Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. 0/0 GAITÉ.—Martin et Bamboche.
6 h. 1/2 CIRQUE.—La Dinde, les Niches de César, intermède, Kokoli.
5 h. 0/0 FOLIES.—Premiers Beaux Jours, Revue, Mlle Faribole.
6 h. 0/0 DÉLASSEMENTS.—Polkette et Bamboche, les Folles, Cadeau, Amours.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 3 NOVEMBRE.

Les Ajournements font les Crises.

Aujourd'hui les symptômes d'une maladie sociale, d'un vice dans la constitution des sociétés civilisées sont trop nombreux pour que l'homme d'Etat intelligent puisse les méconnaître. Nous comprendrions qu'on pût nier la nécessité d'une réforme économique, si nous étions les seuls à la proclamer et si les faits de tous les jours ne prouvaient pas que le mal empire. Mais, en présence des théories et des efforts de dix écoles socialistes, en présence de la détresse de l'Irlande, des crises financières industrielles et commerciales de toute la Grande-Bretagne, des dangers dont le même mode économique menace le continent; devant l'impuissance de crédit et de progrès agricoles où nous a conduits notre morcellement foncier; en vue des questions sinistres que soulèvent les grèves, les crises de subsistances, le nombre toujours croissant des faillites et des attentats contre la propriété, il nous paraît impossible que les yeux les plus aveugles ne se dessillent pas.

En effet, les docteurs optimistes de la société ne peuvent plus nous présenter les objections qu'ils nous opposaient, il y a douze ou quinze années, au début de notre œuvre d'enseignement. Alors ils prétendaient que les phénomènes de perturbation économique n'avaient rien de grave; que les crises n'étaient que passagères, que la liberté était le seul remède souverain, qu'il suffisait d'enlever quelques entraves à la circulation du sang social pour que l'équilibre de santé, c'est-à-dire de production, de consommation et de répartition des richesses, se produisît de lui-même. Ces docteurs sont aujourd'hui confondus, car la liberté financière, agricole, industrielle et commerciale n'a fait que se développer depuis quinze années, car ce sont précisément les pays où elle a été poussée le plus loin qui comptent aujourd'hui le plus d'esclaves affamés, qui ressentent le plus douloureusement les atteintes d'une révolution sociale.

Les docteurs nous disaient : Votre idée de préserver la société de ces révolutions en organisant le travail, en associant les intérêts est une idée folle, utopique, qui n'est venue qu'au cerveau de Fourier, et que vous prêchez dans le désert par désœuvrement politique. — On ne saurait nous parler ainsi aujourd'hui ; car, instinctivement, dans le for de leur conscience, nos adversaires eux-mêmes sentent que le système de médecine sociale qui consiste à garantir le travail au peuple comme on lui a déjà garanti à peu près la justice, l'ordre public et l'instruction elle-même, est le seul efficace, le seul salutaire et le plus urgent de tous. On ne saurait non plus persister à voir dans ce système l'œuvre d'un seul homme, puisqu'il appartient à plusieurs écoles socialistes indépendantes de notre Ecole; puisque l'idée d'assurer le travail est non-seulement commune aux manifestations des saints-simoniens, des phalanstériens, des owenistes, des communistes, des chartistes, etc., mais encore commune aux prévisions sociales des hommes les plus éclairés de tous les partis.

Les docteurs disaient encore : Les sociétés humaines, dans tous les temps, ont basé le travail sur les forces et les ressources des familles isolées ; la famille est donc la seule association d'intérêts possible; demander une association plus large, c'est aller contre la nature et les desseins de Dieu. — Aujourd'hui nous n'entendons plus cette objection. Les hommes les moins intelligents commencent à comprendre que la paix et le charme intérieur des familles n'ayant déjà fait que gagner à ce que l'Etat ou la Commune se chargeassent du soin de faire justice, de pourvoir à la sûreté publique, de fonder des colléges, d'assurer des communications, etc., ils n'auraient qu'à gagner bien plus encore à ce que la Commune ou l'Etat garantissent par toutes leurs ressources l'avenir et le bénéfice des travaux qui les écrasent. Cette objection ne s'élève plus contre nous, car elle est démentie par les faits eux-mêmes; car chaque jour déjà l'association partielle des capitaux fonde heureusement sur le concours de plusieurs familles des entreprises industrielles et commerciales qui, par notre temps de concurrence, n'auraient pu prospérer avec les ressources d'un seul ménage.

Les critiques sérieuses de notre théorie sociale tombent ainsi tous les jours sous l'empire du raisonnement et des faits. Mais les docteurs politiques et économistes se refusent encore, par orgueil, à accepter comme seule rationnelle la solution que nous leur présentons. Ils ne repoussent plus aveuglément, ils ajournent. Ils font comme ces médecins qui, voyant leur opinion sur le malade réfutée victorieusement par leurs confrères dans une consultation solennelle, temporisent avant de se rendre, et préfèrent laisser aggraver le mal que de confesser leur insuffisance. La société est aujourd'hui absolument dans la situation de ce malade. Les hommes de l'art reconnaissent généralement aujourd'hui que c'est à l'organe de la propriété, dans l'exercice même du travail, qu'est le vice morbide. Ils sont encore à peu près d'accord pour reconnaître que cette lésion profonde ne saurait plus être traitée par des palliatifs locaux, et qu'un changement absolu de régime est indispensable. Cependant ils ajournent. Ceux-ci se croisent les bras, espérant que les symptômes n'iront pas plus loin, que le manque de travail et la réaction contre la propriété s'arrêteront, par exemple, en Angleterre et épargneront la France. Ceux-là pensent qu'en dépit des convulsions, des fièvres et des douleurs, la société, grâce à sa forte nature, se sauvera d'elle-même. D'autres, enfin, proposent de tenter d'arrêter les crises par des moyens violents, barbares et terribles.

Cependant, jamais le temps n'a marché si vite et n'a plus compliqué, en marchant, une question embarrassée. Les hommes d'Etat qui ajournent encore les réformes sociales ne pourront plus demain les diriger eux-mêmes. Ils devront attendre la fin d'événements affreux, de convulsions horribles pour pouvoir appliquer le remède souverain qui, accepté plus tôt, eût prévenu toutes les crises. Ils ajournent par ignorance, indifférence ou égoïsme; mais chaque heure d'ajournement enfante une difficulté, une complication nouvelle. S'ils n'avaient pas ajourné depuis vingt ans l'étude des misères de l'Irlande, ils n'auraient pas le spectacle des crimes atroces commis par cette population affamée ; ils eussent appliqué facilement alors un remède qui est devenu aujourd'hui presque impossible. S'ils n'avaient pas sans cesse ajourné l'étude des vices du commerce et de l'industrie, ils n'auraient pas eu cet hiver, à propos des céréales, ces paniques stupides, ces crimes barbares, cet agiotage effréné; ils n'auraient pas, en ce moment encore, ces faillites répétées, ces crises financières, cette suspension de travaux, cette inquiétude et cette défiance générales de l'avenir. S'ils n'eussent pas, dans leur aveugle préoccupation, négligé la lumière du génie pour se heurter dans les ténèbres de la routine ; s'ils n'eussent pas ajourné l'examen de la seule théorie sociale qui sache concilier pacifiquement, facilement les droits acquis des riches avec les droits nouveaux des pauvres, les intérêts des prolétaires avec ceux des capitalistes, ils n'auraient pas vu depuis dix ans surgir derrière notre drapeau de paix l'étendard de guerre du Communisme ; ils auraient épargné à la propriété associée et mobilisée la réaction terrible qui se prépare contre la propriété isolée, exploitante, seule maîtresse du salaire et du travail ; ils n'auraient pas aujourd'hui devant eux, dans toutes les ramifications des classes ouvrières, cette association terrible qui, sous la devise de l'égalité absolue dans le droit commun, menace de bouleversement la société entière. A cette heure même, s'ils voulaient sérieusement mettre à l'étude les questions de réformes sociales, s'ils voulaient prêter un peu d'attention aux causes de ruine et de misères croissantes que recèle la constitution actuelle du travail agricole, industriel et commercial, s'ils voulaient encourager l'essai du plus simple remède à ces vices, à ces maux irrécusables, que d'adversaires ne désarmeraient-ils pas ! que d'agitations douloureuses n'épargneraient-ils pas au pays !

Hélas ! comment se fait-il que ceux qui écrivent l'histoire soient précisément ceux qui en oublient le plus facilement les leçons !

La Suisse et les Jésuites.

En attendant que l'étude de la question suisse soit continuée dans la *Démocratie pacifique*, du point de vue d'ensemble où elle a été commencée dimanche, il est un sentiment que nous avons hâte d'exprimer avant que le sang coule dans ce malheureux pays, ou plutôt un cri d'indignation s'échappe malgré nous de notre poitrine !

Nous comprenons la grande lutte des idées qui divise le monde moderne en deux camps, nous comprenons que l'enfantement de l'avenir déchire les flancs du passé ; mais ce que nous ne comprendrons jamais, c'est que, au dix-neuvième siècle, sous le pontificat de Pie IX, au centre même des courants de lumière et d'amour, de science et de religion qui sillonnent l'Europe, des hommes se soient rencontrés, des prêtres, portant au front le sceau de l'Evangile, des disciples de Jesus, qui, tout en proclamant qu'ils ne partagent aucune des passions de la guerre, et que leur royaume n'est pas de ce monde, consentent à servir de drapeau à ces passions dans leur déchaînement le plus insensé, consentent à être les fauteurs et l'enjeu de ce fraticide sacrilége qu'on nomme guerre civile !

Nous le demandons à tout cœur chrétien, à tous les honnêtes gens, de quelque religion qu'ils soient, à l'Europe entière, comment est-il possible que les jésuites ne se précipitent pas au devant de cette mêlée qui va ensanglanter la Suisse ; et si leur voix conciliatrice n'était pas écoutée, comment ils ne se hâtent pas de quitter cette terre, à laquelle ils donnent le carnage en récompense de son hospitalité !

Voilà des hommes qui suivent pas à pas les traces du Christ !... Jésus est mort pour le salut de ses frères : les jésuites poussent des frères à s'entre égorger pour eux !..... Si encore ils marchaient en avant et offraient leurs propres poitrines aux coups de l'ennemi : ce serait moins odieux ; mais non : leur caractère de prêtre, qui permet bien que la haine et la violence émanent d'eux comme un incendie, qui leur fera bénir les armes homicides, comme faisaient les moines de Catherine de Médicis la veille de la Saint-Barthélemy,... ce caractère ne permet pas qu'ils combattent loyalement et qu'ils exposent leur vie pour leur propre cause !

Jésus, attaqué par les soldats de Pilate, se laisse garrotter sans résistance. Pierre veut tirer l'épée du fourreau : « Remettez » l'épée dans le fourreau, dit Jésus, celui qui se servira de l'épée » périra par l'épée. » Et les jésuites se réjouissent de voir 100 000 chrétiens se ruer les uns contre les autres pour protéger leur influence et leur gloire ! Cela ne soulève-t-il pas la conscience ?

Il y a quelques jours à peine, le chef de la compagnie de Jésus, le père Roothan, adressait une lettre au *Courrier français* pour disculper son ordre des accusations portées contre lui. Les Jésuites, disait-il gravement, ne se mêlent pas à la politique, ils aiment le progrès et les lumières, leur vie se consume dans le dévouement, la charité et l'obéissance.

Eh bien ! nous le demandons : en présence de la réalité des faits,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 4 NOVEMBRE.

RABELAIS A LA BASMETTE.

I.

LA BASMETTE.

Or, vous saurez, si vous ne le savez déjà, que la Basmette était une bien tranquille et plantureuse jolie petite abbaye de franciscains, dans le fertile et dévotieux pays d'Anjou. Tranquille et insoucieuse, en tant que les bons frères, mieux affectionnaient l'oraison dite de Saint-Pierre, qui si bien sommeillait au Jardin-des-Olives, à tout le tracas de l'étude et à la vanité des sciences ; plantureuse en bourgeons, tant sur les vignes que sur le nez de ses moines, si bien que la vendange et les bons franciscains semblaient fleurir à qui mieux mieux, avec émulation de prospérité et de mérite, les frères étant riants, vermeils et lustrés comme des raisins mûrs ; et les grappes du cloître et du clos environnant, rondelettes, rebondies, dorées au soleil et toutes mielleuses de sucrerie aigre-douce, comme les bons moines.

Comment et par qui fut premièrement fondée cette tant sainte et béate maison, les vieilles chartes du couvent le disent assez pour que je me dispense de le redire ; mais d'où lui venait le nom de Basmette, ou baumette, comme qui dirait, petite baume ? c'est de la légende de madame Sainte-Madeleine, qui, pendant longues années, expia, par de rigoureuses folies de saint amour, les trop douces folies d'amour profane dont un seul mot du bon Sauveur lui avait fait sentir le déboire et l'amertume, tant et si bien qu'elle mourut d'aimer Dieu, lorsqu'elle eût senti l'amour des hommes trop rare et trop vite épuisé pour alimenter la vie de son pauvre cœur. Et ce fut dans une merveilleuse grotte de la Provence, appelée depuis la Sainte-Baume, à cause du parfum de pieuse mélancolie et de mystérieux sacrifice que la sainte y avait laissé, lorsque Jésus, touché enfin des longs soupirs de sa triste amante, l'envoya quérir par les plus doux anges du ciel.

Or, la Sainte-Baume était devenue célèbre par toute la chrétienté, et le couvent des franciscains d'Anjou, possédant une petite grotte où se trouvait une représentation de la Magdeleine repentante, avait pris pour cela le nom de Baumette ou *Basmette*, comme on disait alors, d'autant que *basme*, en vieux français, était la même chose que *baume*.

Il y avait alors à la Basmette, et l'histoire qu'ici je raconte est du temps du roi François Ier, il y avait, dis-je, en cette abbaye, ou plutôt dans ce prieuré, vingt-cinq ou trente religieux, tant profès que novices, y compris les simples frères lais. Le prieur était un petit homme chauve et camus, homme très éminent en bedaine, et qui s'efforçait de marcher gravement pour assurer l'équilibre de ses bésicles, car bésicles il avait, par suite de l'indisposition larmoyante de ses petits yeux qui lui affaiblissait la vue. Etait-ce pour avoir trop regretté ses péchés ou pour avoir trop savouré les larmes de la grappe ? Etait-ce componction spirituelle ou réaction spiritueuse ? Les mauvaises langues le disaient peut-être bien : mais nous, en chroniqueur consciencieux et de bonne foi, nous nous bornerons à constater que le prieur avait les yeux malades et qu'il trouvait dans son nez camus de très notables obstacles à porter décemment et solidement ses bésicles.

Rien n'est tel que l'œil du maître, dit le vieux proverbe, et le couvent est à plaindre dont le prieur ne voit pas plus loin que son nez, surtout s'il a le nez camus ! Aussi, dans le couvent de la Basmette, tout allait-il à l'abandon, selon le bon plaisir du maître des novices, grand moine, long, sec et malingre, mieux avantagé en oreilles qu'en entendement, ennuyé de lui-même, et partant acariâtre, comme s'il eût voulu s'en prendre aux autres de son insuffisance et de son ennui : retors en matière de moinerie, scrupuleux en matière de bréviaire, grand carillonneur de cloches, grand instigateur de matines, ne dormant que d'un œil et toujours prêt à glapir comme les oies du Capitole, ces bonnes sentinelles romaines, que les papes devraient donner pour blason à la moinerie moinante, cette maîtresse du monde moiné.

Frère Paphunce, c'était le nom du maître des novices, se croyait l'âme du monastère, parce qu'il y faisait le plus de bruit ; et il l'était en effet, comme la peau d'âne est l'âme d'un tambour. Aussi c'était sur lui que tombaient, dru comme pluie, les quolibets clandestins et les tours narquois des novices ; ce que leur faisait rendre le saint homme en menus coups de discipline, que le prieur, stylé par lui, leur imposait pour pénitence, quand venaient les corrections du chapitre.

Aussi les novices qui le craignaient autant qu'ils le chérissaient peu, cherchaient-ils à opposer aux sévérités capricieuses du frère Paphunce, l'influence du frère François, et allaient-ils lui conter leurs chagrins. Nous dirons tout à l'heure ce que c'était que le frère François; mais, puisque nous en sommes sur le chapitre des novices, il en est un surtout avec lequel nous devons d'abord faire connaissance, et cela pour causes que vous connaîtrez tout à l'heure.

Frère Lubin était le fils [illegible] fermier des environs de la Basmette. Sa [illegible] était toute une légende, do[illegible] mettaient bien d'enrichir un jo[illegible] étant en travail d'enfant p[illegible] sœur, s'était trouvée réduit[illegible] concert avec Jean Lubin, son [illegible] voué à saint François son pr[illegible] dre Lubin, âgé alors de six ans et d[illegible]

Que saint François ait [illegible] l'influence sur les accouchements, ce n'est pas ici le lieu de le débattre. Que ce soit donc protection du saint ou aide toute simple de la nature, la mère fut heureusement délivrée, et le jeune Lubin livré... à la discipline des disciples de saint François.

Or, depuis douze ans déjà, le jeune Lubin était le commensal des habitants de la Basmette. C'était un long noviciat. Mais le frère François avait obtenu du père prieur qu'aucun novice ne ferait ses vœux définitifs qu'il n'eût au moins ses dix-neuf ans sonnés, expression qui, ce me semble, convient surtout aux années de cette vie claustrale, dont tous les instants et toutes les heures se mesurent au son de la cloche.

Frère Lubin avait donc dix-huit ans et quelques mois, et mieux semblait-il fait pour le harnais que pour la haire. Grand, bien fait, le teint brun, la bouche vermeille, les dents bien rangées et blanches à faire plaisir, l'œil bien fendu et ombragé de cils bien fournis et bien noirs, il donnait plus d'une distraction pendant l'office aux bachelettes qui venaient les dimanches et fêtes accomplir leurs devoirs dans l'église des bons pères. On assure même que le fripon profitait plus d'une fois, pour risquer un regard de côté, de l'ombre de son capuchon, où ses grands yeux étincelaient comme des lampes de vermeil au fond d'une chapelle obscure.

Ce charmant moinillon était l'enfant gâté du père prieur et le principal objet du zèle de père Paphunce. L'un ne le quittait guère, et l'autre le cherchait toujours. C'était lui qui arrangeait et entretenait propre la cellule du prieur, lui qui secouait la poussière des in-folios que le père n'ouvrait jamais, lui encore qui frottait et éclaircissait les bésicles. Il disait les petites heures avec le révérend, lorsqu'une indisposition quelconque l'avait empêché d'aller au chœur. Le père prieur alors s'assoupissait un peu, sous l'influence de la psalmodie ; son large menton s'appuyait mollement sur sa poitrine, les bésicles tombaient sur le livre de parchemin gras aux caractères gothiques et enluminés ; alors frère Lubin s'esquivait sur la pointe du pied et sortait doucement dans le corridor, où

» Hypocrites, vous portez l'habit de pasteur, vous n'êtes en
» réalité que des loups dévorants. »

Nous entendons quelques gens de bonne foi objecter : Les jésuites ne sont pas la vraie cause de la guerre ; ils n'en sont que le prétexte.

Ils n'en sont que le prétexte ! et vous les trouvez justifiés ? Et ce n'est pas déjà mille fois trop ?...

Des ministres de la religion de paix et de fraternité sont les prétextes d'un drame de sang et de ruine, ils le veulent, ils ne sortent pas en secouant la poussière de leurs pieds de cette mêlée impie, et vous les trouvez justifiés !... Voyons, honnête homme, vous allez être l'occasion, le prétexte d'un crime monstrueux, et vous y consentez ? Cela est-il possible ?

Revenons encore à l'Evangile, puisque c'est notre terrain commun : « Il est nécessaire, lisons-nous, que le scandale arrive ; mais » malheur à celui par qui le scandale arrivera ! Mieux vaudrait » qu'il ne fût pas né ! »

Eh bien ! nous irons plus loin. Non, il n'est pas vrai que les jésuites soient seulement le prétexte de la guerre ; non : ils en sont la première, la vraie, la capitale cause.

Parcourez toutes les discussions de la Diète, toutes les négociations entamées, lisez tous les articles des journaux, partout vous verrez que la question des jésuites est positivemnt, formellement le nœud de la lutte. Qu'il s'agit de l'expulsion ou du maintien des jésuites, que le Sonderbund n'a pas d'autre raison d'être, et que sur tout autre point de discussion fédérale, de révision du pacte, de réformes, etc., la majorité et la minorité ne se constitueraient pas de même, ne se composeraient pas des mêmes cantons, que surtout les dissidences ne porteraient pas ce caractère implacable, ce caractère de sang, de mort que celle-ci nous offre aujourd'hui.

Et maintenant si nous brisons la surface des choses, si nous pénétrons au fond des sentiments et des principes qui agitent la Suisse, nous verrons que cet antagonisme sourd entre le progrès et l'anarchie, entre la liberté et l'absolutisme, entre le bien et le mal, aboutit encore, se résume, s'incarne dans la question des jésuites.

La Suisse libérale hait les jésuites comme nous les haïssons nous-mêmes, nous qui les avons si souvent expulsés de notre sol, comme les haïssent tous les peuples de l'Italie, comme les haïssent tous ceux qui aiment la dignité de la conscience humaine et le salut du monde.

Oui, les jésuites sont le drapeau du despotisme, de l'esclavage de la pensée, de la perversion du sens moral ; ils empoisonnent jusqu'à l'évangile ; ardents soutiens de toutes les tyrannies, serviteurs de toutes les corruptions, ennemis déclarés de la seule liberté !

O vous, qui allez ajouter un titre nouveau, un titre plus accablant que tous les autres à l'exécration que le genre humain, que l'histoire vous ont vouée, — honte, honte sur vous ! que le sang de la Suisse retombe sur votre tête impie et la marque d'une empreinte d'éternelle malédiction !

M. de Lamartine, accusé de radicalisme par le *Journal de Saône-et-Loire*, répond ainsi dans le *Bien public* :

Entend-on par feuille radicale un journal qui ne borne pas son opposition à combattre tel ou tel ministre au bénéfice de tel ou tel autre, mais qui, embrassant le Système, le règne, les tendances du gouvernement tout entier dans sa désapprobation, demande un redressement complet, sérieux, durable, de l'esprit de ce gouvernement ? Nous sommes radicaux comme beaucoup d'honorables publicistes et d'excellents citoyens le sont à d'autres points de vue que nous.

[...] » titution ? »

Et de qui donc sont ces paroles : « La constitution est notre enceinte de conscience, nous n'en sortirons jamais les premiers ? »

Et de qui sont ces mots : « Les coups-d'état du peuple ne sont pas » moins déplorables que ceux des rois ? »

De qui enfin ce paragraphe entier d'un de nos derniers articles où nous disons textuellement : « Si nous étions républicains comme philosophes, nous saurions être monarchiques comme citoyens ? »

Et ces autres quelques lignes plus bas : « Nous servirons nous-mêmes loyalement et religieusement la monarchie représentative à » ces conditions ? »

Et cet autre enfin : « Que le gouvernement entre dans ces voies, et » nous l'y suivrons sans lui demander s'il porte une couronne, une » tiare ou un chapeau ? »

Sont-ce là les expressions du radicalisme ?

Parlerons-nous des actes, maintenant ?

Et qui donc a défendu mieux que nous la lettre des prérogatives constitutionnelles quand elle nous a paru atteinte par la *coalition* parlementaire et par la colère de ces hommes d'Etat même qu'on nous oppose aujourd'hui, comme des conservateurs immaculés ?

Et qui donc a défendu, au risque de plus d'impopularité, la *paix*, pierre angulaire des institutions de 1830 ?

Et qui donc a défendu plus résolument que nous les trois fondements de la société civile et politique : l'Etat, la famille, la propriété ?

Et qui donc a combattu plus hardiment que nous le communisme et ces théories de bouleversement et de chaos nées de l'indifférence de l'Etat, de l'égoïsme des lois, et de la misère du peuple dans les classes laborieuses ? miasmes délétères de la pensée souffrante des prolétaires, qui s'élèvent d'en bas, pour se former en orages sur la tête de tous, et que la justice, la Providence et la bienfaisance publique éclaireraient et dissiperaient si on suivait nos inspirations.

Et qui donc a répondu à ces ouvriers trompés de reconstruction radicale, qui nous demandaient le concours de notre organe politique : « Non : nous sommes les améliorateurs, mais non les destructeurs de » l'ordre social. »

Sont-ce là les œuvres du radicalisme ?

Non, encore une fois, notre opposition, que des mots d'ordre dont la loyauté du *Journal de Saône-et-Loire* ne sera jamais complice voudraient rendre suspecte aux bons citoyens, ne sera radicale que le jour où le gouvernement serait inconstitutionnel. Nous nous sentons au fond plus conservateurs que beaucoup de ceux qui arborent ce titre, et quand la liquidation des opinions se fera, quand on mettra d'un côté les doctrines qui auront perdu un gouvernement et les doctrines qui l'auraient sauvé, nous croyons de bonne foi que la balance sera en notre faveur et que les honnêtes gens diront : « On appelait » en ce temps-là ces idées, des idées radicales ; mais, si on les eût » adoptées à temps, l'Etat, la famille, la propriété, la paix, la constitution, le gouvernement seraient encore debout sur la large base de » la souveraineté, de l'opinion, soutenus par l'affection des masses, et » cimentés par le ciment des lois populaires. »

Le curé de Thil-Châtel.

Dans un banquet réformiste, M. Lherbette avait exprimé la crainte que Pie IX ne fût isolé dans l'église et que les vœux du clergé en faveur des réformes commencées par le généreux pontife ne partissent que des lèvres et non du cœur. Déjà plusieurs évêques ont répondu aux craintes de l'honorable député par des manifestations libérales très précieuses, le clergé inférieur prend la parole à son tour, et le *Courrier de la Côte-d'Or* vient de publier la lettre suivante. Chacun doit applaudir aux sentiments qu'elle exprime.

Thil-Châtel, 1er novembre 1847.

Monsieur le rédacteur,

De toutes parts, en France, le clergé applaudit aux réformes li-

---

SUISSE.— **Préparatifs de guerre.**— On écrit de Berne, 30 octobre, à l'*Helvétie* : « Le conseil exécutif a appelé sous les armes le restant du premier contingent, ainsi que quatre bataillons de la réserve, avec deux compagnies de carabiniers et une compagnie d'artillerie. Ces troupes doivent former deux corps d'observation qui seront placés, l'un dans l'Oberland, l'autre dans le Jura, sur la frontière neuchâteloise. Plusieurs autres cantons ont aussi mis sur pied des corps de réserve.

» Le Valais n'ayant pu faire passer la Furca à aucun de ses bataillons, a fait un appel à tous les hommes de bonne volonté ; il espère réunir par ce moyen un détachement de 4 000 hommes, qui se porterait au secours de Lucerne.

» Toutes ses troupes disponibles, au nombre de 2 à 3 000 hommes, sont échelonnées sur la rive gauche du Rhône, de Saint-Maurice au lac ; elles n'ont que pour cinq jours de vivres, il y a peu d'espoir de s'en procurer davantage dans le pays : cette circonstance ayant fait craindre une invasion dans le canton de Vaud, le gouvernement a réuni immédiatement un corps sur ses frontières, avec de l'artillerie. »

— Le gouvernement de Neuchâtel a adressé réclamation, protestation et députation à la Diète, afin de garder, dit-il, la neutralité et de ne pas fournir son contingent, le roi de Prusse désirant qu'il en soit ainsi. La Diète s'est réunie ce soir à quatre heures, et a adopté la résolution suivante :

« Le canton de Neuchâtel est sommé de mettre sans délai son contingent sous le commandement fédéral.

» Il est rendu responsable des suites de tout refus ou retard dans l'exécution de cet ordre.

» La Diète, dans ce cas, se réserve de prendre des mesures ultérieures. »

On pense qu'en cas de refus de se soumettre, Neuchâtel sera occupé par un corps de 10 000 hommes, composé de troupes prises en dehors de l'armée d'opération du général Dufour.

— Des correspondances de Zug assurent qu'il règne une grande agitation dans ce canton. Le 26 octobre, 80 hommes les plus âgés et les plus influents du canton ont demandé une audience à la commission d'Etat. Il leur fut répondu qu'ils devaient présenter leur demande par écrit. Ceci eut lieu, et l'on demanda une nouvelle convocation du landrath qui a été résolue le 27 par le conseil cantonal. Il circule maintenant des pétitions qui demandent d'autres instructions pour la Diète.

— Vingt-six chars de munitions de guerre sont de nouveau partis de Pontarlier. La plus grande partie a déjà pris le chemin du Fort de Joux, où elles sont renfermées jusqu'à nouvel ordre. Si, comme tout doit le faire présumer, le gouvernement français est de connivence avec celui de Neuchâtel, ce convoi traversera sans doute le territoire de la principauté, sans qu'on puisse y apporter d'obstacle sérieux, ni les mesures rigoureuses de police qui viennent d'être prises dans le Val-de-Travers.

La *Gazette fédérale de Zurich*, journal conservateur, annonce dans son numéro du 31 octobre, qu'elle suspend sa publication quotidienne. Ce journal, qui publiait deux éditions par jour, ne servira plus à ses abonnés qu'un bulletin de faits sans réflexions ni commentaires.

—On écrit de Stuttgardt (Bavière), 26 octobre, à la *Gazette d'Augsbourg* : « Le comte Munich de Bellinghausen, président de la diète fédérale, est arrivé ici hier de Carlsruhe, pour conférer avec notre gouvernement sur la conduite à tenir relativement aux affaires de la Suisse. On sait que les trois Etats de l'Allemagne sud-ouest : la Bavière, le Wurtemberg et Bade n'ont pas cru devoir satisfaire à l'insinuation de l'Autriche, de faire marcher des troupes sur les frontières de la Suisse. Par suite de la présence de l'envoyé fédéral, le bruit (qui paraît provenir d'une source authentique) s'est répandu aujourd'hui que Bade s'était engagée de faire une démonstration en faveur des cantons du Sonderbund sur ses frontières, en y envoyant des troupes. Rien de semblable, que nous sachions, n'a encore été décidé chez

---

presque toujours il rencontrait frère Paphunce.

— Où allez-vous ? lui demandait celui-ci.

— Dans notre cellule, répondait frère Lubin ; le père prieur repose, et je crains de le réveiller.

— Venez à l'église, reprenait l'impitoyable maître des novices ; l'office ne fait que commencer ; j'ai remarqué votre absence, et je vous cherchais.

— Mais, mais, mon père...

— Allons, point de réplique. Vous dînerez aujourd'hui à genoux au milieu du réfectoire.

— Mais, je ne réplique pas, mon père, je voulais vous observer seulement que j'ai laissé notre bréviaire...

— Chez le père prieur. Allez le prendre et ne faites pas de bruit.

— Non, chez le frère médecin.

— Chez le frère médecin ! et qu'alliez-vous encore y faire ? Je vous ai défendu d'entrer dans la cellule de maître François, je vous défends maintenant de lui parler ! ce n'est pas une société convenable pour des novices. L'étude de la médecine entraîne une foule de connaissances contraires à notre saint état... Et puis... enfin, je vous le défends, est-ce entendu ?

Le novice tournait le dos et faisait la moue.

. . . .

En ce moment un bruit de pas lents et graves mesura les escaliers et la longueur du corridor : un moine de haute taille, ayant de grands traits réguliers, une bouche fine et spirituelle, entourée d'une barbe blonde qui se frisait en fils d'or, des yeux pensifs et malicieux, s'approcha de la porte du prieur : la figure boudeuse du frère Lubin s'épanouit en le voyant, et il lui fit un joyeux signe de tête, tout en mettant un doigt sur sa bouche, comme pour faire comprendre au nouveau venu qu'ils ne devaient pas se parler.

C'était le frère médecin.

Il sourit à la mine embarrassée du novice et fit à frère Paphunce une profonde révérence en plissant légèrement le coin des yeux et en relevant les coins de sa bouche, ce qui lui fit faire la plus moqueuse et la plus spirituelle grimace qu'il fût possible d'imaginer.

Frère Paphunce ne fit pas semblant de le voir, et poussant devant lui le novice, qui regardait encore maître François par dessus son épaule, il descendit à la chapelle et arriva encore à temps pour naziller une longue antienne dont le chantre le gratifia dès son retour au chœur. Quant à frère Lubin, il fourra ses mains dans les manches de sa robe, baissa les yeux, pinça les lèvres et songea à ce qu'il voulut.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

Bibliographie.

Le maire de Lannion, M. Emile Depasse, vient de publier un petit volume qui sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent de la fondation des asiles de l'enfance et des perfectionnements que cette précieuse institution comporte (1). En s'appuyant sur ce qui a été fait sous ses auspices dans la petite ville qu'il administre, l'auteur démontre qu'il serait facile et d'une dépense médiocre d'étendre à toutes les cités et bourgades de France le bienfait de la salle d'asile, avec le complément qui lui a été donné à Lannion, c'est-à-dire l'habillement, le blanchissage et la nourriture des enfants appartenant aux familles pauvres. C'est là sans nul doute la meilleure forme de l'assistance publique en faveur de ces familles. Œuvre d'un bon citoyen, dictée par ce sentiment de charité compréhensive et judicieuse qui convient à notre époque, l'écrit de M. Depasse exercera, nous l'espérons, une heureuse influence sur l'avenir de l'institution des salles d'asile.

(1) *Considérations sur les salles d'asile et de leur influence sur l'avenir des classes pauvres.* Chez Joubert, rue des [illegible]res, 14.

Nouvelles astronomiques. — L'éclipse annulaire du soleil, du 9 octobre, qui n'a pu être observée à Paris, l'a été à Cilly, en Styrie, par M. Schaub, astronome de l'Observatoire de Vienne. Sa relation est ainsi conçue :

« Le matin de l'éclipse, la plus grande partie du ciel était sereine. A l'est seulement s'étendaient quelques couches de nuages qui couvrirent un moment le soleil au commencement de l'éclipse. J'ai pu cependant observer la formation de l'anneau à travers les nuages avec un grossissement de quarante fois et un verre rouge. J'ai vu les cornes s'unir sans la moindre irrégularité. Peu après, le soleil sortit entièrement des nuages et il resta découvert pendant tout le reste de l'éclipse.

» Je me servis alors d'un oculaire grossissant quatre-vingts fois et d'un verre foncé qui, par une combinaison de couleurs complémentaires, donnait des images presque blanches.

» J'aperçus distinctement les montagnes de la lune projetées sur le disque du soleil. Le bord de la lune était dans un mouvement continuel : mais sa forme générale, abstraction faite des montagnes, ne cessa pas d'être circulaire, même tout près du second contact intérieur.

» Ce second contact ne se produisit pas suivant une ligne continue ; plusieurs sommets de montagne s'unirent en même temps avec le bord du soleil, de manière que l'extrémité des cornes était jointe par une série de points lumineux séparés les uns des autres, et correspondant parfaitement à la forme des montagnes que j'avais vues un peu avant.

» De tous les phénomènes décrits par Baily, à l'occasion de l'éclipse annulaire de 1836, je n'ai pu apercevoir et encore imparfaitement que le premier. »

M. Schaub fait allusion à d'étranges phénomènes qu'aurait offerts à M. Baily le contact de la lune et du soleil, et dont aucun observateur n'a pu retrouver de traces positives.

—La dernière comète découverte par M. Vico a été parfaitement visible à l'œil nu à Vienne du 12 au 14 octobre. Cette comète fait ainsi une remarquable exception à toutes celles qu'on découvre aujourd'hui et qui, pour la plupart, ne sont visibles qu'à l'aide de bonnes lunettes.

Les comètes ont de tout temps pris à tâche de déjouer les prévisions des astronomes. On avait pensé que la comète de Colla ne serait visible que pendant quelques jours. Les observations du savant directeur de l'Observatoire de Vienne, M. de Littrow, constatent qu'elle s'obstine, depuis le mois de mai, à demeurer sur notre horizon.

CHRONIQUE DES THÉATRES.— L'ouverture du troisième théâtre lyrique n'aura, dit-on, lieu que le 15 novembre. On jouera *Gastibelza* le premier jour, et la *Reine de Golconde* le second.

Un bon, honnête et joyeux comédien, qui compte cinquante ans de service, Lepeintre aîné, vient, par excès de bonté, de perdre le fruit de ses labeurs. Le directeur du Théâtre-Français et tous les artistes de Paris se sont mis à sa disposition. La représentation à son bénéfice aura lieu samedi prochain. Elle sera ainsi composée : *Le Poltron*, par Arnal ; 2e acte d'*Athalie*, par Mlle Rachel et la petite Dinah, sa sœur ; la *Fille de l'Avare*, par Bouffé et Mlle Judith. M. Klein, retiré du théâtre, jouera, pour cette fois seulement, le rôle de Menu. Intermède de chant, par MM. Barroilhet et Poultier et Mlle Nau. Un pas de danse, par Mlle Plunkett ; 1er acte du *Bénéficiaire* ; M. Lepeintre jouera l'Essoufflé, entouré des principaux artistes des théâtres de Paris.

C'est vendredi prochain, 5 novembre, que l'ancienne association des fabricants et artisans pour le placement en apprentissage des jeunes orphelins donne sa représentation annuelle, à la salle des Concerts-Spectacles, boulevart Bonne-Nouvelle. Plusieurs artistes distingués ont assuré leur concours. Mayer y fera entendre quelques chansonnettes nouvelles. Bonne œuvre et charmante soirée, double profit. — 1 fr. 50 et 3 fr. le billet.

un détachement de soldats de ce canton et un poste avancé de troupes bernoises ; l'autre à Saint-Maurice, sur le Rhône, entre les troupes du Haut-Valais et celles du canton de Vaud.

Les Valaisans, qui voulaient passer le pont de Saint-Maurice, auraient été repoussés avec une grande perte.

Ces divers bruits ont d'ailleurs besoin d'être confirmés.

ITALIE. — **Désordres à Ferrare.** — Quelques désordres ont eu lieu à Florence le 25 octobre. Un agent de police en fort mauvaise odeur auprès du peuple, nommé Paolini, en arrêtant un mendiant, commença par le frapper selon son habitude. La foule s'assembla autour de lui et lui fit quelques observations. Paolini répondit, à ce qu'il paraît, qu'il voudrait pouvoir se laver les mains dans le sang de la garde civique. » L'irritation fut bientôt à son comble. Le peuple se précipita à sa poursuite dans le commissariat de Santo-Spirito, quelques députés de la foule fouillèrent la maison ; le peuple, impatient qu'on ne trouvât rien, força les portes, et commençait à déranger les meubles, lorsqu'un piquet de la garde nationale se présenta ; il fut accueilli par le cri de : Vive la garde civique ! et la foule se retira. Mais, dans le commissariat de Sainte-Marie où l'on disait aussi Paolini réfugié, on avait déjà brûlé les meubles et des livres, lorsque la garde civique se présenta.

Cependant on avait placé Paolini dans une voiture, mais sans pouvoir le soustraire aux injures, ni même aux coups des plus exaltés, et il fut conduit à la prison du Bargello. Le peuple s'y était déjà porté, et il avait donné la liberté à un grand nombre de prisonniers pour dettes. Ici encore l'arrivée de la garde civique empêcha l'effusion du sang. Les milices citoyennes furent accueillies avec des vivats par les plus exaltés, et leurs exhortations déterminèrent le peuple à se retirer.

Le lendemain tous les sbirres de la vieille police furent arrêtés par le peuple et la garde civique. Ces arrestations se sont opérées sans violence. « Nous ne savons, dit à ce sujet l'*Alba*, si ces arrestations sont légales, mais elles sont prudentes. Si l'on veut réformer la police, il faut commencer par les personnes. »

Le clergé toscan. — L'*Alba* se plaint des résistances que rencontrent les réformes dans une partie du clergé toscan. Il est des curés qui engagent leurs paroissiens à ne pas se faire enrôler dans la garde nationale ; d'autres qui appellent Pie IX un schismatique.

Modénois et Toscans. — Le duc de Modène s'apprête à prendre possession de la Lunigiana toscane. Il a publié une proclamation à ce sujet, et nomme des commissaires. Les administrations ne seraient pas changées. Le code actuel resterait en vigueur, mais provisoirement, et on le remplacerait bientôt par les lois et constitutions de 1771.

Des renforts ont été envoyés au Cerreto. Des coups de fusil ont été tirés des fenêtres sur les troupes modenoises. L'agitation continue à être grande dans toute la province.

Le duc de Lucques, bien qu'il se fût fait escorter pour se rendre à Turin, a été arrêté à Lerici, près du golfe de la Spezzia, par deux cents paysans, qui n'ont relâché sa voiture qu'après lui avoir fait crier : Vive Pie IX !

Garde civique féminine. — On écrit de Bologne, 22 octobre, à l'*Alba* : « Dimanche prochain commenceront à paraître en public les dames vêtues de l'uniforme civique, innovation que le cardinal voit avec le plus grand plaisir.

» La femme ayant un grand pouvoir sur l'homme, on a cru bon de lui infiltrer un peu de mâle vigueur, pour qu'en cas de guerre, au lieu d'être un empêchement, elle soit la première à nous montrer le champ de bataille. »

Terreur du roi de Naples. — Le gouvernement napolitain cherche à s'isoler des autres peuples d'Italie. Il ne laisse pas entrer les provenances de Malte sous prétexte de peste ; mais ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'il en fait autant pour les provenances de Livourne, d'où il craint aussi que la peste lui arrive : la peste des idées libérales, sans doute.

ANGLETERRE. — **Crise commerciale.** — Le *Times* du 2 s'applaudit de ce qu'un jour s'est passé à Londres sans faillite. Il dit que la faillite de Holdsworth et fils, de Glasgow, sera sérieuse quant au chiffre.

Les nouvelles reçues des principales villes manufacturières sont très décourageantes. Les faillites des maisons de 2e et 2e classe ne font que s'étendre. Plusieurs maisons de Glasgow et de Manchester, qui faisaient des affaires avec le commerce du Brésil, suspendent leurs paiements.

Le *Globe* ajoute : « Les nouvelles de Liverpool ne sont pas considérées comme très satisfaisantes, et, à Manchester, il y a eu plusieurs faillites. Nous apprenons que M. Knapp, de la banque d'Abingeon, est en ville. De grands embarras sont éprouvés par les entreprises de bâtiments, à cause de la rareté de l'argent. Depuis quelques jours, il a été renvoyé des milliers d'hommes de divers chemins de fer, et il y a en ville beaucoup de personnes qui tâchent d'obtenir des emprunts. Cependant, à cause du jour férié de la Banque et de la cessation partielle des affaires, il y a plus d'aisance à la Bourse.

Beaucoup d'ouvriers vont se trouver sur le pavé par suite de cette crise. On a des craintes, dit le *Naval and Military Gazette*, pour la tranquillité des districts manufacturiers, par suite du grand nombre d'hommes qui vont se trouver sans travail à cause de la suspension des travaux de diverses maisons. Afin de conjurer l'orage, plus d'un officier-général dans les districts manufacturiers s'est consulté à Londres avec les autorités pour aviser au meilleur moyen de prévenir les troubles.

Depuis la cessation des travaux de lignes de chemins de fer qui étaient en construction dans le voisinage de Leeds, on voit un grand nombre d'hommes qui se promènent dans les rues, n'ayant pas de travail. Sur la ligne de Harrogate et de l'église de Fenton, il a été renvoyé la moitié des travailleurs. Sur la ligne de Leeds à Thirsk, le nombre des travailleurs est diminué tous les jours.

ESPAGNE. — **Les épargnes de la Reine.** — On lit dans le *Clamor publico* du 29 octobre : « Quelques personnes disent qu'il y a neuf à dix mois, l'on avait tenté de décider la reine, au moyen d'instructions réitérées du duc et de la duchesse de Riançarès, à faire passer tous les mois à l'étranger quelques fonds, afin d'accumuler un capital pour faire face aux besoins qui pourraient survenir éventuellement. On dit aussi que ces conseils furent accueillis par la reine, et que l'ordre fut expédié à l'intendant du palais de réaliser ce projet.

[...] lettres de Séville annonçant que le général Serrano a traversé cette ville se rendant à Cadix, dans le but de s'embarquer pour les îles Canaries. Il était escorté par un officier d'état major et de la cavalerie. Cet officier était le même qui, deux ou trois jours auparavant, lui avait remis une dépêche du gouvernement lui intimant sans doute l'ordre de partir immédiatement. Cet ordre était un ordre de bannissement, car on ne lui avait laissé que le temps de faire son porte-manteau. On ne sait pas si le départ de Serrano pour les îles Canaries est un exil ou une détermination volontaire. On dit que les relations les plus amicales continuent d'exister entre lui et Narvaez, son protégé. On dit encore que Narvaez n'a pas été seul à faire une bonne affaire ; on parle d'une certaine dame dont les bons offices ont été payés jusqu'à 2 millions de francs. Des diamants de belle eau lui ont été également donnés. »

Convention conclue entre la France et la république d'Haïti. — Voici le texte des principaux articles de cette convention, ratifiée par le roi le 15 octobre 1847 :

Art. 1er. La république d'Haïti s'engage à reprendre l'exécution du traité financier de 1838, en 1849, de la manière suivante :

2. A partir du 1er janvier de chaque année, le gouvernement de la république commencera à effectuer le paiement du terme afférent à l'année courante, en acquittement de droits d'importation et de tonnage.

3. A mesure que ces traites seront fournies par les négociants consignataires, elles seront immédiatement, et jusqu'à concurrence de la moitié des droits d'importation et de tonnage perçus dans les douanes d'Haïti passées à l'ordre du ministre des finances de France, par le secrétaire d'Etat au département des finances de la république, et remises à l'agent de Sa Majesté résidant au Port-au-Prince, qui en donnera reçu et les transmettra à la caisse des dépôts et consignations, à Paris.

4. En cas que la moitié desdits droits excède l'annuité à payer, le surplus restera à la disposition de la république. Si, au contraire, la moitié se trouvait insuffisante, la différence serait ajoutée à l'annuité suivante, pour être payée ainsi qu'il est stipulé aux articles 2 et 3 ci-dessus.

5. Les traites qui, après avoir été passées à l'ordre du ministre des finances de France, viendraient à être protestées pour défaut d'acceptation ou de paiement, seront renvoyées au ministre des finances de la république, et retranchées du compte courant entre la France et Haïti.

Les frais de protêt et de retour seront mis à la charge de qui de droit.

6. Les termes des cinq années 1844, 1845, 1846, 1847 et 1848, qui constitueront un arriéré de 8 millions 100 000 fr., seront reportés à la fin de la dernière série établie par le traité de 1838, et seront acquittés en 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872, selon le mode déterminé par les art. 2, 3 et 4 ci-dessus.

7. A défaut d'exécution de la présente convention, les parties contractantes seront, de droit, replacées dans les termes et conditions du traité financier de 1838.

Différend turco-grec. — On lit dans le *Journal de Constantinople* :

« Depuis quelques jours, le bruit s'est accrédité que le roi Othon s'était adressé directement à l'empereur de Russie pour réclamer ses bons offices, et le prier de s'entremettre auprès de la Porte pour l'aplanissement du différend turco-grec. Nous ignorons ce qui a pu donner lieu à ces bruits ; ce que nous savons d'une manière positive, c'est qu'une dépêche, arrivée en dernier lieu de Saint-Pétersbourg, approuve complètement la conduite de la Porte, la demande qu'elle a faite au gouvernement grec d'excuses personnelles pour M. Mussurus, et l'application des mesures coërcitives adoptées par le Divan sur le refus qui a suivi cette demande.

» Ce journal ajoute, d'après les instructions circulaires de la Sublime Porte, le gouverneur de l'Egypte vient de signifier aux agents grecs dans sa province, la suspension de toutes relations avec le gouvernement hellénique.

» Vendredi dernier, on a également reçu la nouvelle que les Hospodars de Valachie et de Moldavie ont rompu leurs relations avec les consuls de Grèce. »

Nous apprenons, par une lettre récente de Constantinople, dit le *Courrier français*, qu'un envoyé extraordinaire du pape venait d'arriver dans cette ville afin de traiter avec la Porte la question du Liban. Notre ambassadeur, prétendant que la protection des populations catholiques appartenait exclusivement à la France, a élevé un conflit et déclaré qu'à lui seul revenait le droit d'ouvrir des conférences avec le Divan, dans l'intérêt des Maronites. A la date des dernières nouvelles, la question n'était pas résolue encore.

On écrit de la même ville à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Les mesures coërcitives ordonnées contre la Grèce ont fourni récemment à la Porte l'occasion de faire valoir encore une fois sa prétention sur Alger, à laquelle elle n'a pas renoncé, bien que ce prétendu droit soit éteint par le fait. Deux navires grecs destinés pour Alger avaient pris chargement, lorsque, comme à l'ordinaire, on demanda à la Porte le firman nécessaire ; elle le refusa, en déclarant que la navigation de Constantinople à Alger devait être considérée comme navigation d'un port turc à un autre. L'ambassadeur de France intervint immédiatement dans l'affaire, et protesta contre cette déclaration. La Porte insista avec opiniâtreté, maintint sa déclaration et refusa le firman. De sorte que les deux navires en partance furent obligés de faire consigner leur cargaison pour Malte. Beverhan-Bey est toujours au ministère de la police. »

On écrit à la *Gazette d'Augsbourg* que l'empereur Nicolas, pendant son séjour à Varsovie, a fait à la députation des bourgeois de cette ville, qui s'est présentée à lui, la promesse qu'un grand-duc, ayant le titre de vice-roi, résiderait dans cette ville. Le nom du prince qui doit remplir ce poste important n'a pas été prononcé ; et les opinions se partagent à cet égard, entre les grands-ducs Constantin et Michel ; mais ce dernier semble devoir l'emporter.

FAITS DIVERS.

Par ordonnances royales du 3 novembre, ont été nommés au grade de lieutenant-général, MM. les maréchaux-de-camp : D'Aussaguel de Lasbordes, Rachis, de Bellonet, Loyré d'Arbouville.

[...] échappé aux recherches des savants anciens et modernes. C'est une question sur la génération humaine, traitée par le célèbre philosophe avec la supériorité qui caractérise tous ses ouvrages.

— M. l'ambassadeur de Turquie en France ayant obtenu l'autorisation de son gouvernement d'aller visiter l'Angleterre, est parti aujourd'hui pour Londres, accompagné de Remzi Effendi, son second secrétaire, et de M. Antoine Tinghir, attaché de l'ambassade.

— Dimanche prochain, à Saint-Roch, on pourra entendre prêcher M. Niewiadomski, un des quatre détenus qui sont parvenus à échapper aux geôliers de l'Autriche à travers la voûte du couvent des Dominicains, à Cracovie, évasion qui a motivé le transfert du reste des prisonniers dans d'horribles cachots. Le procès des insurgés de Gallicie se poursuit avec une rigueur inouïe, à tel point que les moins compromis sont condamnés à vingt ans de travaux forcés.

— La misère qui règne en Gallicie est affreuse. Dans le seul cercle de Wadowice, 2,500 paysans sont à la lettre morts de faim. Les bandes d'affamés parcourent en tous sens le pays, et, comme beaucoup parmi ces victimes de la famine ont été complices des massacres de Tarnow, elles succombent en maudissant le gouvernement, cause de leurs souffrances présentes.

— L'Allemagne, en dépit de la crise financière, avance avec une merveilleuse rapidité son réseau de chemins de fer. On vient d'inaugurer une nouvelle ligne entre Ravensberg Friederichsberg. A la diète de Munich on a proposé une ligne d'Augsbourg à Ulm, dont les fortifications seront achevées dans quelques mois, et il est probable que l'on commencera ce chemin au printemps.

— Le ministre des finances de Belgique a donné ordre que des instructions fussent immédiatement envoyées aux chefs des bureaux-frontières, afin que, surtout à l'égard des femmes, la visite corporelle n'ait plus lieu que lors de l'existence d'indices graves, d'une presque certitude de fraude.

— On parle de la formation d'une société qui aurait pour but de faire éclater les mines par la pile galvanique. Déjà de nombreux essais ont été faits avec succès, et permettent d'espérer qu'on pourra débarrasser bon nombre de nos ports, et surtout les côtes de la Manche, des écueils qui y fourmillent.

— Aimé Lainé, dit *Aimé de Nevers*, dentiste, a déclaré aujourd'hui se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises qui le condamne à six ans de travaux forcés et 1 500 fr. de dommages et intérêts envers la demoiselle Hyacinthe, l'une des jeunes filles qu'il a enivrées par la vapeur de l'éther. — Nous espérons bien que, si l'arrêt est cassé, une autre cour triplera au moins la peine.

— On assure qu'un banquet réformiste se prépare à Alby pour la fin de novembre.

— L'*Indépendant*, de Montpellier, annonce l'organisation d'un banquet réformiste à Clermont-l'Hérault.

LE CÉLIBAT FORCÉ. — La chambre des mises en accusation de la cour royale de Nancy a renvoyé devant la cour d'assises de la Meurthe, pour y être jugé à la session de novembre, un frère de la Doctrine Chrétienne qui s'est rendu coupable, au mois de juillet dernier, d'attentats à la pudeur sur de petites filles de dix ans.

Mais l'organisation de cette confrérie, le mystère qui couvre jusqu'aux noms de ses membres, n'a pas permis à la justice d'obtenir le moindre renseignement sur le nom, l'itinéraire ou la demeure du misérable qui était l'objet de ses recherches, et qui sera jugé par contumace.

UN HOMME MACHINE. — On fait voir à Londres, dans ce moment, pour un penny, un homme presque artificiel ; c'est un pauvre chauffeur de mécanique à vapeur, qui, dans l'explosion d'une chaudière a été mutilé d'une manière horrible, il y a deux ans. Cet homme miraculeusement sauvé par le docteur Hemble, porte un œil de verre et des lunettes, une perruque, un bras et deux jambes de bois, un nez fait aux dépens de la peau du front, un ratelier artificiel et une mâchoire inférieure en argent, une plaque en caoutchouc en remplacement d'une partie des os du crâne, une autre en remplacement des os propres du palais, deux oreilles artificielles en même substance, enfin un plastron en remplacement d'une partie de l'abdomen.

FABRICATION DU COTON-POUDRE. — On lit dans un journal :

« Le ministre de la guerre vient de prendre des mesures pour que la fabrication du pyroxiline (coton-poudre) soit exclusivement réservée aux soins et à la direction unique de son administration, comme les poudres et les salpêtres. Ce produit, dont le gouvernement se réserve le monopole, offrira au trésor une nouvelle source de revenus. Les droits qui seront perçus sur la vente du pyroxiline paraissent devoir être établis à peu près dans les mêmes conditions que ceux perçus sur la vente de la poudre ordinaire. »

L'exécution de cette mesure nous semble fort difficile, à moins de proscrire complètement la vente du coton en bourre et de l'ammoniaque, deux produits d'un usage trop fréquent pour qu'une telle mesure puisse être prise sans de graves embarras.

LES RÉSURRECTIONNISTES. — On lit dans les journaux anglais : « Depuis quelque temps, des fièvres contagieuses règnent aux environs de la chapelle d'Enon, dans la rue dite Clement's-Lane, et dans le quartier populeux du Strand. On attribue généralement cette insalubrité aux miasmes pestilentiels qui s'exhalent des cadavres entassés depuis un temps immémorial dans un vaste caveau de la chapelle. M. Walker, chirurgien, et les autres commissaires de l'association métropolitaine pour l'interdiction absolue des inhumations dans les villes et bourgs de la Grande-Bretagne, ont visité ce foyer d'infection.

» Les administrateurs de la chapelle et de son cimetière, qui rapportent un revenu assez considérable, sont descendus avec des flambeaux dans l'intérieur du caveau, suivis de M. Walker et de ses collègues. Le chlorure de sodium, répandu à grands flots, neutralisait à peine les exhalaisons putrides. Un spectacle on ne peut plus dégoûtant s'est alors offert à la vue. Les sépultures particulières dans ce séjour infect n'étaient que nominales.

» Soixante-dix ou quatre-vingts cercueils vides et d'autres débris dont le sol était jonché attestaient assez que les résurrectionnistes y faisaient parfois leurs incursions, afin de pouvoir livrer des sujets au scalpel des anatomistes. Une fenêtre aujourd'hui condamnée servait autrefois à faire sortir les cadavres, sous prétexte de les inhumer dans un caveau voisin, mais dans le fait pour servir à une indigne spéculation.

» L'opinion unanime des commissaires et des administrateurs eux-mêmes a été qu'il fallait enlever au plus tôt de cet horrible séjour les ossements et les corps amoncelés, et n'y plus réunir aucun dépôt de ce genre. A leur sortie, les commissaires n'ont pas médiocrement été

le jury jusqu'à ce jour, se compose, indépendamment des receleurs, de deux fractions bien distinctes, qui cependant opéraient souvent en commun, mais qui n'en avaient pas moins des mœurs, des habitudes et des moyens d'exécution différents. Sur un seul point il y avait entre ces deux classes de voleurs similitude, c'est que tous ceux qui en faisaient partie, et le nombre dépasse huit cents, fréquentaient les marchés et les foires, sous l'apparence d'honnêtes marchands forains, toujours munis de patentes en apparence régulières, achetant et payant loyalement au besoin, pour inspirer la confiance, mais voyageant toujours avec une extrême rapidité dans des voitures munies de cachettes, et ne négligeant aucune occasion de commettre des vols, soit par la ruse, soit par la violence, à l'aide de l'escalade, de l'effraction, et parfois même de l'assassinat.

» Un point encore, commun à ces différents malfaiteurs, c'est d'être accompagnés constamment de femmes, sortes d'éclaireurs qu'ils lancent de tous côtés, munies de boîtes de bijoux ou de balles de marchandises, et qui, à la fois, écoulent en partie les objets qu'il y aurait danger à vendre dans les villes et observent les localités pour donner des renseignements sur les vols qui présentent quelque chance de succès. Tous ont aussi d'autres auxiliaires encore plus dangereux, les *endormeurs*, qui plongent dans le sommeil leurs victimes, en versant dans leur boisson de l'extrait de *datura stramonium*, et qui empoisonnent les chiens de garde à l'aide de la noix vomique.

Mais ce qui donnera surtout un caractère d'étrangeté à ce procès, ce sera la présence sur les bancs de l'accusation d'un certain nombre d'individus appartenant à une caste à part, que les malfaiteurs désignent entre eux sous les noms de *Romanitchels* ou de *bande noire*, soit parce que tous ceux qui en font partie ont un teint bistré qui trahit leur origine bohémienne, soit parce qu'ils ne commettent jamais leurs méfaits que la nuit, d'où leur vient encore le nom de *sorgueurs*. Les *Romanitchels*, dont la caste, originaire des Pyrénées et de la frontière d'Espagne, n'admet jamais parmi elle de voleurs étrangers à son type, se compose presque exclusivement de repris de justice, d'évadés et de contumaces, ignorant pour la plupart le lieu de leur naissance, leur âge précis et même le véritable nom qu'ils devraient porter, et exploite la France entière, dans toutes les parties de laquelle elle a ce qu'elle appelle des *auberges-franches*.

» Ces auberges, tenues par des affiliés appartenant par le sang à la *race noire*, ne sont jamais situées dans l'intérieur des villes, mais dans les faubourgs, ou sur des points isolés. C'est là que, dans leurs expéditions aventureuses, ils trouvent un point d'asile pour faire reposer leurs chevaux, pour partager le butin, recevoir dans des cas donnés les correspondances déposées pour eux, s'enquérir du sort les uns des autres, et traiter avec leurs receleurs.

» Dans leurs rapports entre eux, les *Romanitchels* sont d'une grande loyauté pour ce qui touche à l'argent, mais en même temps ils observent une grande discrétion sur leurs entreprises, et ne s'avouent jamais la source vraie des marchandises qu'ils échangent. Le sentiment de famille paraîtrait être totalement étranger à cette race nomade. Il semble que par les principes d'hostilité dans lesquels ils ont été élevés et entretenus dès leur plus bas âge contre la société, ils ne puissent lui rendre en échange de ses bienfaits que la déprédation et l'attaque. Si une femme, parmi eux, est saisie des douleurs de l'enfantement, ils s'arrêtent dans quelque bourg opulent, comme s'ils étaient d'honnêtes colporteurs en tournée. Une fois l'enfant mis au jour, ils cherchent une nourrice dans l'aisance, pourvoyent largement aux dépenses du baptême, fournissent une bonne layette, et partent en payant trois ou quatre mois d'avance, et en annonçant leur retour pour une prochaine époque.

» On ne les revoit plus de huit ou dix ans, mais, cependant, ils sont informés par des affiliés du sort de l'enfant, et, si la nourrice l'a [...] des premiers prisonniers qui furent renfermés à Fontevrault, lors de l'installation de cette maison centrale, plus tard il aurait péri sur l'échafaud. Quant à lui, ses antécédents disparaissent sous la multiplicité des noms qu'il se donnait dans sa vie aventureuse; il avoue avoir été condamné huit fois, une fois entre autres à dix ans de travaux forcés. Thibert ne sait ni lire ni écrire, mais il est doué de facultés remarquables, et surtout d'une mémoire extraordinaire.

» Habituellement, il voyageait avec deux voitures, qu'il ne manquait pas de remplir de marchandises volées. Il avait des dépôts : à Villeneuve-Saint-Georges, dans une maison louée par lui sous l'apparence d'un gros commerçant; à Senlis, chez les époux Pierrot, aubergistes; à Châlons-sur-Marne, au *Charriot-d'Or*; enfin, à Paris, chez les époux François, limonadiers, rue du Puits-Vendôme, tous arrêtés et compris dans le procès actuel.

»Comme la plupart des hommes de sa sorte, Thibert était superstitieux, et il raconte lui-même que la rencontre d'un prêtre, un verre cassé, une croix, le nombre treize, lui semblaient des présages funestes et l'ont fait plus d'une fois renoncer à des entreprises commencées.

» On peut se faire une idée par cet aperçu de l'intérêt qui pourra surgir des débats de ce procès.»

PETITE CORRESPONDANCE.

Ribeauvillé. — M. W. — Reçu les 76. — Remerciements. — Nous portons les 6 à la R de M. K.

Tonnerre. — M. H. — Reçu les 15. 80. — Nous expédions. — Nous serons heureux de vous voir, et recevrons communic. avec intérêt.

Moulins. — M. P. de L. — Nous ferons mandat selon votre avis. — Merci et compliments à Mlle M.

Loches. — M. C. — Nous acceptons vos offres avec reconn. et nous vous écrirons.

Valence. — M. C. — Reçu les 98, et vu M. J., à qui cordial accueil.

Orléans. — M. B. — Reçu les 329. 75. — Merci. — Nous allons expédier.

Roanne. — M. F. B. — Nous nous conformerons. — Nous comptons sur vous. — Merci à M. J.

Toulon. — M. A. — Nous ferons traite selon votre avis, et remercions les 5 nouv. — Félicit. à vous.

Rochefort. — M. M. — Compl. aff. à M. T., que nous inscrivons.

Marchés.

La Chapelle, 2 novembre. — Taureaux : amenés, 6; vendus, 5; prix, le kil. sur pied, 0,90-0,76. — Vaches grasses : amenées, 82; vendues, 53; prix, 1,12-0,80. — Veaux : amenés, 367; vendus, 337; prix, 1,50-1,35-1,20. — Vaches laitières: amenées, 109; vendues, 20; prix, 240 fr. à 470. — Porcs: amenés, »»»»; vendus, »»»»; prix, »,»»-»,»»-»,»».

Marché de la barrière d'Enfer du 2 novembre. — Foin 1re qualité, 64 à 67; 2e 60 à 63; 3e »» à »». — Luzerne, 1re, »» à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re q., 33 à 34; 2e 31 à »»; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re qualité »» à »»; 2e »» à »». — Paille d'avoine, 1re »» à »»; 2e »» à »».

HALLE AUX GRAINS du 2 novembre. — *Grains* (l'hectolitre). Froment, 18-»» à 22-»». — Seigle, 12-»» à 13-»». — Orge, 11-»» à 12-65. — Sarrazin, »»-»» à »»-»». — Maïs, »»-»» à »»-»». — Avoine, 11-»» à 13-00. — *Issue de blé* (l'hect.) Son, 3-00 à 4-00. — Recoupe, 4-»» à 5-»». — Remoulage, 5-»» à 6-»».

— *Légumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, 34-70 à 38-66. — Id. de Liancourt, 33-30 à 34-»». — Id. ordinaires, 26-00 à 34-65. — Id. flageolets, 33-30 à 34-70. — Id. suisses blanc, »»-»» à 26-70. — Id. suisses rouge, »»-»» à »»-»» à 28-70. — Id. rouge de Chartres, »»-»» à 36-00. — Id. nains, 26-65 à 27-35. — Pois verts, »»-»» à »»-»». — Id. gris, »»-»» à »»-»». — Id. jarras, »»-»» à 18-60. — Id. cassés, 40-30 à 53-35. — Lentilles Gaillardon, 71-40 à 76-66. — Id. pays et autres, 40-00 à 78-00. — Lentillons, »»-»» à 25-30. — *Graineterie* (l'hectolitre). — Vesces de printemps, 20-00 à 22-70. — Id. d'hiver, »»-»» à »»-»». — Sainfoin, »»-»» à »»-»». — Senevé, 40-»» à 41-66. Lin, »»-»» à »»-»». — Chenevis, »»-»» à 20-»». — Millet, »»-»» à 28-»».

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr.	cours 3275	»»	— Ob. anc.	»» »»
4 0/0 J.	400 »»	O. V. de Par.	1385	»»	— — nouv.	»» »»
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp.	» »	»»	V. r. gauc.	»» »»
— fin Ct	» »»	— Gouin.	1130	»»	Paris à Sc.	»» »»
B. du Trés.	4 3/4	— Gann.	982	50	— à Orléans	1180 »»
					— à Rouen.	913 50

PRIMES.	fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0. d. 10	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0. d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0.	»» »/» »» »/»		»» »/» »» »/»
5 p. 0/0.	»» »/» »» »/»		»» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM.	Der C. 100 1/8	»»	R.-Havre. 515 »»
Récép. Rotsch.	100 50	BELG. 3 1/2.	»» »/»		Avignon. 833 70
ESP. Dette act.	»» »/»	— 4 1/2.	91 »/»		Str. à Bâle. 151 25
— — pass.	» »/»	— de 1840.	99 »/»		Paris-Str. 402 50
— 3 p. 0/0.	28 1/2	— de 1842.	99 »/»		Tours-Nant. 390 »»
Dette intérieure	»» »/»	— Banque.	»»» »»		Orl.-Vierz. »» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »/»	— de Em. 1841	»» »»		C. du Nord 538 75
HOLL. 2 1/2	»» »»	PIÉMONT.	»»»» »»		Famp.-Haz. »» »»
HAITI.	250 »/»	AUTRICHE.	»»» »»		Diep.-Féc. »» »»
					Boul. à Am. »» »»
					Orl.-Bord. 468 75
					Mont. à T. »» »»
					Paris-Lyon 400 »»
					Bord.-Test. »» »»
					Zinc V. M. »»»» »»
					Lin Maber. »»» »»

Union linière. »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron. »» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.).	»»» »»	Paris à Rouen.	913 50	Orléans à Vierzon.	534 »»
— (r.-g.).	»»» »»	Rouen au Havre.	515 »»	Bordeaux à Cette.	457 50
Paris à Orléans.	1178 75	Marseille à Avign.	831 50	Nord.	541 50
— à Lyon.	401 50	Paris à Strasbourg	402 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, 67 fr.; courant du mois, 66 fr.; décembre 65 fr.; janvier et février 1848, 63 fr.; 8 premiers mois, 61 fr.

Fécule et betterave, 65 fr.

Narbonne, 46 fr. — Béziers, 47 fr. — Lunel, 45-50 fr. — Rouen, 69 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, courant du mois et 2 derniers mois, 101-50; 4 premiers mois 1848, 103.

Huile épurée, 107-50.

Savon disponible, belle qualité, 104 à 105.

Lille. — Colza, 88 fr.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 4 novembre.

- 8 h. »/» OPÉRA.—
- 7 h. »/» FRANÇAIS.—Mithridate, le Mari à la campagne.
- 8 h. »/» ITALIENS.—Il Barbiere.
- 7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—La Fiancée, Actéon.
- 6 h. »/» ODÉON.—Othello, Mariage de Figaro.
- 7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
- 6 h. 3/4 VAUDEVILLE.—Coin du Feu, Elle ou la Mort, Chevalier d'Essonne.
- 6 h. 1/2 VARIÉTÉS.—Léonard, le Lansquenet, Fille terrible.
- 6 h. 1/4 GYMNASE.—Chacun chez soi, Déesse, Réveil.
- 6 h. »/» PALAIS-ROYAL.—A qui le Moutard? l'Ordonnance du Médecin, Lait d'ânesse, Bonhomme Richard.
- 6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
- 6 h. »/» AMBIGU.—Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
- 5 h. »/» GAITÉ.—Martin et Bamboche.
- 6 h. 1/2 COMTE.—Wauba, Flageolet enchanté, intermède, magie, parade.
- 6 h. 1/2 FOLIES.—Premiers Beaux Jours, le Bonheur en bouteille.
- 6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS.—Ma Rente et ma Fille, Polkette, les Folles, Amours, farces.
- 6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
- 6 h. »/» BEAUMARCHAIS.—Fille et Garçon, Rue de Lappe, Charpentiers.
- DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
- 3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2.
- THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour. Jeudi et dimanche à 2 heures. Le dimanche soir, 2 représentations : l'une à 6 heures 1/4, l'autre à 8 heures 1/4. Tous les soirs à heures 1/2.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 4 NOVEMBRE.

—

Le *Conservateur*, ce journal qui devait faire marcher le gouvernement dans les voies d'un progrès intelligent, a déjà donné des preuves nombreuses du libéralisme dont il est animé. Il lui échappe ce matin un témoignage trop édifiant pour que nous ne nous empressions pas de le recueillir. Après avoir énuméré, d'après la *Gazette du Piémont*, les diverses réformes administratives que Charles-Albert vient d'octroyer à son peuple, le *Conservateur* s'exprime ainsi sur la censure :

« Enfin, un décret sur la liberté de la presse enlève à la censure TOUT CE QU'ELLE AVAIT D'ODIEUX, en ne lui laissant de contrôle *que sur les matières relatives à la religion, la morale et les droits de l'Etat.* »

A la bonne heure, si Figaro ressuscitait aujourd'hui, il ne pourrait manquer de se déclarer lui aussi *satisfait*, en voyant quels progrès la liberté a faits dans l'esprit de ceux qui gouvernent la France.

Nous ajournons à demain notre réponse à l'article de la *Presse* sur l'*Organisation du travail*.

La Peur de l'Isolement

Ces deux mots expliquent tous les actes de M. Guizot dans les huit derniers mois. Depuis qu'il a encouru le ressentiment de lord Palmerston dans l'affaire des mariages espagnols, le cabinet des Tuileries n'a eu qu'un mobile, qu'un but, qu'une idée fixe : empêcher le gouvernement anglais de renouer contre lui la coalition de 1840, gagner à tout prix la confiance des cours absolutistes, afin de se garantir contre l'isolement et lord Palmerston. Cette préoccupation, toute d'un intérêt dynastique fort mal entendue, a été la seule raison des sacrifices de principes et du mépris des sympathies nationales qu'on vient d'afficher dans toutes les questions de la politique extérieure. Le sentiment de l'honorable M. de Lamartine ne s'y est pas trompé.

On ferait donc désormais trop d'honneur à M. Guizot en lui supposant une ligne de conduite tant soit peu arrêtée. Le chef des doctrinaires n'a plus de doctrine. M. Guizot n'est pas systématiquement immobiliste, anti-progressif, anti-libéral comme on pourrait le croire. Ce n'est pas par conviction ou par sentiment haineux qu'il réagit depuis six mois contre les progrès libéraux en Portugal, en Espagne, en Suisse, en Italie ; c'est bien plutôt par intérêt de circonstance, par faiblesse, parce qu'il n'a pas le courage de l'isolement. M. Guizot, s'étant aliéné la confiance des peuples au dedans et au dehors, et manquant de foi dans les destinées de la France, a peur de se trouver seul, seul avec sa conscience et celle du pays. S'il eût conservé l'entente cordiale avec Londres, M. Guizot eût probablement favorisé, au lieu de la combattre, la liberté à Rome, à Naples et à Berne. Mais, n'osant agir seul, il a mieux aimé servir la cause du despotisme, à la condition d'être soutenu par les cabinets de Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg. La plupart des poltrons préfèrent se perdre en compagnie que se sauver en restant isolés.

Les mariages espagnols ont ainsi changé l'aspect de notre politique sans en changer le fond ni le mobile. Nous avions sacrifié à l'Angleterre, pendant quinze ans les intérêts de la France par peur de l'isolement ; nous sacrifions aujourd'hui, dans la même crainte, nos principes et nos sentiments aux cours absolutistes, afin de les empêcher de s'associer à la rancune du cabinet anglais. L'évènement matrimonial, qui devait être le point de départ d'une politique indépendante, qui pouvait même cimenter heureusement l'intérêt dynastique avec l'intérêt national, n'est devenu pour M. Guizot qu'un sujet de plus d'abaissement et de faiblesses. Cet homme d'état ose, il est vrai, résister en Espagne à lord Palmerston ; mais c'est à la condition d'être partout ailleurs le servile instrument des cours absolutistes. Otez-vous donc de l'idée que ce soit réellement pour l'amour de l'ordre et le *statu quo* que notre grand ministre est intervenu en faveur de la royauté parjure du Portugal. M. Guizot avait peur de l'isolement, et il a voulu forcer lord Palmerston à le reprendre à sa suite et à faire malgré lui acte d'alliance. Ne vous figurez pas que le 29 octobre ait beaucoup d'engouement pour les jésuites en Suisse ; ne supposez pas qu'il se sente plus d'admiration pour la politique de M. de Metternich que pour la mission sublime de Pie IX, ni même qu'il serait le moindrement fâché de voir se constituer l'indépendance italienne. Non ! M. Guizot ne redoute que l'isolement, et c'est uniquement pour le fuir qu'il s'est réfugié coûte que coûte dans l'alliance absolutiste. M. Guizot, comme homme, a certainement plus de sympathie pour les libéraux de Suisse et de Rome que pour M. de Metternich et l'empereur Nicolas ; mais, comme ministre du règne, il a été fort heureux que la Suisse et l'Italie lui aient fourni l'occasion de donner des gages de dévouement à ses nouveaux alliés. Par là, il a voulu prouver à lord Palmerston non-seulement qu'il n'était pas isolé, mais encore qu'il pourrait aussi, au besoin, fournir des coalitions de quatre contre un.

Qu'importent à M. Guizot le murmure des peuples, les protestations du sentiment national et la colère des journaux ! N'a-t-il pas sa majorité *satisfaite* ? N'a-t-il pas réduit M. Thiers à l'impuissance et au silence par ce seul argument : A quoi bon une politique de principes et d'idées, quand la politique de la peur est un moyen de conservation ? Pourquoi donc ferait-il du progrès politique quand ses compétiteurs sérieux, M. Thiers et lord Palmerston, ne luttent contre lui que par l'intrigue et les petits moyens ? N'est-ce pas M. Thiers qui l'a forcé à employer au dedans la ruse et la corruption pour maintenir sa majorité chancelante ? Ne sont-ce pas également les intrigues de lord Palmerston en Europe qui l'ont amené à user des mêmes procédés pour acquérir l'appui des cours du Nord ? Peu importent désormais à M. Guizot les principes, les théories, les sentiments du pays et le jugement de l'histoire ! Pourvu qu'il déjoue les pièges que lord Palmerston lui tend au dehors et ceux que M. Thiers lui prépare à l'intérieur, il se croit le plus grand ministre des temps passés et modernes. Les banquets réformistes eux-mêmes sont pour lui de vaines manifestations, puisque toutes les idées lui sont indifférentes, puisque MM. Thiers, Billault et Dufaure, ses compétiteurs, n'y figurent pas. Qu'on ne s'étonne donc plus de la joie qui rayonne sur le front du nouveau président du conseil ; grâce à sa majorité satisfaite et à son rapprochement des cabinets de Vienne et Saint-Pétersbourg, il est parvenu à isoler lord Palmerston, sur la question de Suisse et sur l'affaire d'Italie, et à isoler M. Thiers en plein parlement. Quel triomphe !

C'est, direz-vous, à ces deux adversaires acharnés que M. Guizot doit ses succès politiques. Il inspire à la bourgeoisie française et aux cours du Nord, plus de confiance que M. Thiers et lord Palmerston. D'accord ! Mais quel plus grand triomphe pouvait-il donc ambitionner ?

La politique de la France, dans l'année de grâce 1847, en est là. Hier, il y avait encore en jeu, dans l'alliance anglaise, un principe constitutionnel, une idée d'initiation des peuples à la vie représentative ; les sacrifices que nous faisons à cette alliance, n'étaient que des pertes d'intérêts industriels et commerciaux ; aujourd'hui ce sont les principes de nos révolutions, l'affection des peuples, les intérêts moraux de la France, nos sentiments et nos idées que nous sacrifions à la peur de l'isolement. Alors que les évènements d'Espagne, de Portugal, de Suisse, d'Italie nous préparaient des alliances naturelles, nous rendaient le concours des peuples pour paralyser l'inimitié des gouvernements, c'est avec les gouvernements que nous nous associons contre les peuples. Alors qu'une seule attitude d'isolement, digne et prudent autant que ferme, aurait groupé autour de nous toutes les nationalités en travail de progrès et d'indépendance, c'est la peur de l'isolement qui nous aliène les plus sympathiques nations. Ils ont craint par dessus tout d'être isolés par l'Angleterre, et ils ont fait à l'Angleterre la magnifique position d'isolement libéral que nous devions seuls occuper. Ils ont manqué de confiance dans le pays, de foi dans les destinées de la France, et ils ont fait de leur gouvernement une école d'intrigues et de duplicités honteuses qui les déshonore à tout jamais. Ils ont cru s'affranchir de l'alliance anglaise en se créant pour refuge un concert absolutiste, et ils n'ont réussi qu'à se ruiner dans l'opinion du monde et à rendre également impossibles toute alliance certaine et tout concert européen.

Il en est ainsi non pas seulement parce que M. Guizot est ministre, mais parce qu'il n'a pour rivaux sérieux en politique intérieure et extérieure que M. Thiers et lord Palmerston.

Or, d'où vient cette insigne faiblesse du gouvernement français ? De ce qu'il s'est montré infidèle à la destinée de la France.

Si les libéraux de la Restauration, venus au Pouvoir en 1830, avaient compris la Révolution française dans ses principes et dans ses tendances supérieures, ils auraient reconnu que, pour en clore la phase de lutte, il fallait résolument entrer dans la phase de l'organisation. S'ils l'avaient comprise, à l'heure qu'il est, le *droit au travail* et les principales *garanties sociales* qui en découlent seraient réalisés, et la France, libre et affectionnée au gouvernement qui lui aurait donné le pain, l'organisation du travail et la liberté, serait la nation la plus honorée, la plus glorieuse et la plus puissante de toutes les nations du monde.

SUISSE. — **Le Journal des Débats et les affaires.** — Notre correspondant de Berne nous écrit en date du 1er novembre 1847 :

« Depuis longtemps le *Journal des Débats* attire sur lui d'une manière toute spéciale l'attention publique par les articles mensongers, portant la date de Berne, qu'il publie contre la Suisse libérale, d'autant plus qu'on pense généralement que ces correspondances émanent de la chancellerie de l'ambassadeur français, accrédité près la Confédération suisse, M. Bois-le-Comte. Cependant il semble que d'aucun côté on n'a jugé qu'il valût la peine de répondre à fond à ces articles, soit qu'on parte de l'idée que le correspondant se fatiguera à la fin de suspecter et de calomnier, soit qu'on estime que ses calomnies reste-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 5 NOVEMBRE.

RABELAIS A LA BASMETTE.(1)

II.

MAITRE FRANÇOIS.

Le père prieur était donc, ainsi que nous l'avons dit, en oraison de quiétude ; son menton rembourré de graisse assurant l'équilibre de sa tête, marmottant par intervalles et babillottant des lèvres, comme s'il eût remâché quelque répons, à la manière des enfants qui s'endorment en suçant une dragée : son gros bréviaire glissant peu à peu de dessus ses genoux, comme un poupon qui s'ennuie des caresses d'une vieille femme, et les bienheureuses bésicles aussi aventurées sur le gros livre que Diudenant le fut plus tard en s'accrochant à la laine de son gros bélier.

Toutes ces choses en étaient là lorsque maître François, après avoir préalablement frappé deux ou trois petits coups, entr'ouvrit discrètement la porte, et arriva tout à propos pour rattraper les bésicles et le bréviaire. Il prit l'un doctoralement, chaussa magistralement les autres sur son nez, où elles s'étonnèrent de tenir bien, et tournant la page, il continua le pseaume où le prieur l'avait laissé :

Vanum est vobis ante lucem surgere ; surgite postquam sederitis qui manducatis panem doloris, quùm dederit dilectis suis somnum.

En achevant ce verset, frère François étendit gravement la main sur la tête du prieur et lui donna une bénédiction comique.

Le bon père était vermeil à faire plaisir, il ronflait à faire envie et remuait doucement les lèvres.

Le frère médecin, comme un homme qui connaissait les bonnes cachettes, souleva le rideau poudreux de la bibliothèque à laquelle le fauteuil du dormeur était adossé, plongea la main entre deux rayons et la ramena victorieuse, armée d'un large flacon de vin ; sans lâcher le gros bréviaire, il déboucha le flacon avec les dents, en flaira le contenu, hocha la tête d'un air satisfait, puis approchant doucement le goulot des lèvres du père, il y fit couler goutte à goutte la divine liqueur.

Le prieur alors poussa un grand soupir, et, sans ouvrir les yeux, renversa sa tête en arrière pour ne rien perdre, puis avec autant de ferveur qu'un nourrisson à jeûn prend et étreint la mamelle de sa nourrice, il leva les bras et prit à deux mains le flacon, que maître François lui abandonna, puis il but, comme on dit, à tire-larigot.

— *Beatus vir* !... continua le frère médecin en reprenant la lecture du bréviaire.

Le gros prieur ouvrit alors des yeux tout étonnés, et regardant alternativement son flacon et maître François d'un air ébahi... il ne pouvait rien comprendre à sa position et se croyait ensorcelé.

— Avalez, bon père, ce sont herbes ; et grand bien vous fasse ! dit le frère François, du plus grand sérieux. La crise est passée, à ce qu'il me paraît, et nous commençons à nous mieux porter.

— Mon Dieu ! dit le moine en se tâtant le ventre, je suis donc malade !

— Buvez le reste de ce julep, dit le frère en frappant sur le flacon, et la maladie passera.

— Que veut dire ceci ?

— Que nous avons changé de bréviaire. Le vôtre vous endort, le mien vous réveille. Je dis pour vous l'office divin, et vous faites pour moi l'office du vin : n'êtes-vous pas le mieux partagé ?

— Maître François ! maître François ! je vous l'ai déjà dit souvent, si le père Paphnuce nous entendait, vous nous feriez un mauvais parti : à vous, pour parler ainsi, et à moi pour vous écouter. Vos propos sentent l'hérésie.

— Eh quoi ! se récria le frère, le bon vin est-il hérétique ? Serait-ce parce qu'il n'est pas baptisé ? Qu'il périsse en ce cas, le traître, et que notre gosier soit son tombeau ! Mais rassurez-vous, bon père, il ne troublera point notre estomac ; il peut y dormir en terre sainte ; il est catholique et ami des bons catholiques ; onc ne fut-il excommunié du pape, mais au contraire bien reçu et choyé à sa table. Point n'a besoin d'être baptisé pour être chrétien, depuis les noces de Cana ; mais au contraire, étant l'eau pure perfectionnée et rendue plus divine, il doit servir au baptême de l'homme intérieur ! L'eau est le signe du repentir, le vin est celui de la grâce ; l'eau purifie, le vin fortifie. L'eau, ce sont les larmes, le vin, c'est la joie. L'eau arrose la vigne, et la vigne arrose les moines qui sont la vigne spirituelle du Seigneur. Vous voyez donc bien que les amis de la perfection doivent préférer le vin à l'eau, et le baptême intérieur au baptême extérieur.

— Voilà un bon propos d'ivrogne, dit le prieur, moitié riant, moitié voulant moraliser.

— Sur ce, dit frère François, permettez-vous que je vous fasse quinaut ? Dites-moi, je vous prie, ce que c'est qu'un ivrogne ?

— La chose assez d'elle-même se comprend. C'est celui qui sait trop bien boire.

— Vous n'y êtes en aucune manière et n'y touchez pas plus qu'un rabin à une tranche de jambon. L'ivrogne est celui qui ne sait pas boire et qui, de plus, est incapable de l'apprendre.

— Et comment cela ? fit le père prieur en allongeant la main pour faire signe qu'on lui rendît ses bésicles, car la chose lui semblait assez curieuse pour être contemplée à travers des lunettes.

— Voici, reprit maître François en présentant l'objet demandé. Y sont-elles ? Bien ; je crois qu'elles tiennent à peu près ; maintenant, écoutez mon argument, qui ne sera ni en *barbara* ni en *celarunt*...

— Il sera donc en *darii* ?

— Non.

— En *ferio* ?

— Non.

— En *baralipton* ?

— Non.

— Sera-ce un argument cornu ?

— Je ne suis point marié et vous ne l'êtes point, que je sache, pourtant mon argument cornu sera-t-il si vous voulez : cornu comme Silène et le bon père Bacchus, cornu à la manière du pauvre diable dont Horace parle en disant, à propos du père Liber (c'était le père général des cordeliers du paganisme) : *Addis cornua pauperi.* Ceci n'est pas matière de bréviaire.

— *Ergo*, ceci n'est point propos de moine.

— *Distinguo*, en tant que science, *concedo* ; en tant que buverie, *nego*.

— Buverie, soit ; mais comment prouvez-vous que l'ivrogne est celui qui ne sait pas boire ?

— Patience ! bon père, j'y étais, et vous allez tantôt en connaître le *tu autem*. Mais, d'abord, dites-moi, si bon vous semble, à quels signes vous reconnaissez un ivrogne ?

— Par saint François ! la chose est facile à connaître.

L'ivrogne est celui qui est habituellement ivre, flageollant des jambes, dessinant la route en zig-zag, coudoyant les murailles, trimballant et dodelinant de la tête, grasseyant de la langue ; et toujours ce maudit hoquet... et puis n'écoutez pas, Monsieur rêve tout haut : emportez la chandelle, il se couche tout habillé, et honni soit qui mal y pense ! C'est affaire à sa ménagère si son matelas crotte tant soit peu ses habits.

— A merveille, père prieur ! vous le dessinez de main de maître. Mais d'où lui viennent, je vous prie, tous ces trimballements, tous ces bégaiements, tous ces étourdissements, toutes ces chutes ?

— Belle question ! De ce qu'il a trop bu.

— Il n'a donc pas su boire assez, et il ne le saura jamais, puisqu'il recommence tous les jours, et que tous les jours il boit trop ! Il ne sait donc pas boire du tout ; car savoir boire consiste à boire toujours assez. Dira-t-on du sculpteur qu'il sait tailler la pierre s'il l'entame trop ou trop peu ? Celui-là est également un mauvais tireur, qui va trop au delà ou reste trop en deçà du but : le savoir consiste à l'atteindre.

— Je n'ai rien à dire à cela, repartit le prieur en se grattant l'oreille. Vous êtes malin comme un singe ! Mais changeons de propos, et dites-moi ce qui vous amène. Voulez-vous pas vous confesser ? Vous savez que c'est dans trois jours la fête du grand saint François.

— Confesser ? et de quoi ? et pourquoi me confesserai-je ? Ne l'ai-je pas fait ce matin, comme tous les jours, en plein chapitre, en disant le *confiteor* ? Dire tout haut que j'ai beaucoup péché en pensées, en paroles, en actions et en omissions, n'est-ce pas tout ce que la loi d'humilité requiert ? En puis-je savoir davantage et spécifier ce que Dieu seul peut connaître ? Le détail de nos imperfections n'appartient-il pas à

(1) Voir le numéro d'hier.

» de Berne et dictées par le club » de l'Ours. Voilà le gros mot : *le » club de l'Ours* ! cela doit produire de l'effet à Paris ; *le club de l'Ours* ! Assurément les clubs des jacobins n'étaient que des agneaux en comparaison de ces monstres gigantesques. C'est pourquoi il a raison de s'écrier : « Que dites-vous, monsieur, de cette imitation, de cette singerie de notre terrible Convention ? » C'est dommage que dans tout cela il n'y ait pas un mot de vrai et que tout soit une fiction, du commencement à la fin.

» En outre, il fait faire par M. Ochsenbein des reproches à M. Dufour, au sujet des officiers nommés par ce dernier, ce qui est une fausseté telle que je regrette avec le correspondant que la séance n'ait pas alors été publique, afin que tous les spectateurs eussent pu être témoins du calme et de la dignité avec lesquels M. Ochsenbein a présidé cette séance réellement mémorable.

» Les mensonges du correspondant des *Débats* atteignent leur point culminant dans le passage suivant : « Une des clauses du serment exi- » gé de lui (du général Dufour) ne tendrait à rien de moins, à ce qu'on » m'assure, qu'à lui imposer l'horrible devoir de faire passer par les » armes tout individu ou tout corps d'armée qui aurait refusé l'obéis- » sance aux ordres de la Diète. » Vraiment on ne sait ce dont on doit le plus s'étonner, ou de l'impudence et de la perversité du correspondant, ou de sa stupidité, vu qu'il semble admettre que les lecteurs éclairés du *Journal des Débats* ne repousseront pas avec mépris des mensonges aussi évidents. »

La même correspondance ajoute : « En attendant, le vorort va faire vendre des effets qui appartiennent à la caisse fédérale. »

» Pour avoir une idée de la véracité de cette assertion, il suffit de savoir que la Confédération ne possède point d'effets, mais bien de bons titres assurés sur hypothèques, et représentant plusieurs millions. D'ailleurs, le canton de Berne seul, malgré l'abolition presque gratuite des dîmes et des cens fonciers qui a eu lieu l'année dernière, possède assez de fonds pour venir au secours de la Confédération dans la guerre qui est sur le point d'éclater, lors même qu'elle ne devrait pas trouver ailleurs de l'argent.

» De plus, les paroles que le correspondant met dans la bouche de M. Ochsenbein à l'adresse de M. Bernard Meyer sont fausses. Il est faux aussi que M. le chancelier Amrhyn ait refusé d'apposer sa signature à l'arrêté de la Diète, qui appelle 50 000 hommes sous les armes. Les actes officiels et le protocole de la Diète du 24 octobre donnent au correspondant un démenti formel.

» Si, après tous ces faits, le correspondant parle encore des *assertions mensongères des radicaux*, on pourra avoir une idée de l'amour de la vérité qui l'anime et de la valeur qu'on doit attacher à ses propres assertions lorsqu'il dit que M. le colonel Orelli a invité trois fois, mais en vain, les troupes zuricoises à prêter serment.

» Ainsi, monsieur, vous voyez jusqu'à quel point il faut ajouter foi à l'organe de votre gouvernement dans les affaires suisses, et en particulier en ce qui concerne son correspondant de Berne. Pour le moment, je me bornerai à cette réfutation, me réservant, si vous le désirez, de vous dépeindre jusqu'à quel point votre gouvernement est déjà parvenu à détruire entièrement la sympathie de la Suisse pour la France. J'ai été témoin de tous les faits que je rectifie. Vous pouvez croire à la sincérité de mes paroles, et si le correspondant des *Débats* réclamait contre mes assertions, vous êtes autorisé à lui décliner mon nom. »

— On nous écrit de Berne, en date du 29 octobre :

« Le représentant de l'Autriche a remis une note au président du directoire et de la Diète. Vous croyez peut-être que cette note exprime l'intention de la part de l'Autriche d'intervenir dans nos affaires. Point du tout. Le chargé d'affaires autrichien déclare au contraire que l'Autriche *restera complètement* NEUTRE *dans la lutte qui va s'engager*

La Suisse et les puissances. — L'*Helvétie* annonce que l'ambassadeur de France se prépare à quitter la Suisse.

— Le bulletin quotidien de Neuchâtel dit que le conseil d'Etat s'est soumis à la résolution de la Diète qui place sous le commandement fédéral les troupes levées dans le canton. Mais il a déclaré qu'il ne les emploierait pas contre le Sonderbund sans un ordre formel du corps législatif.

— On lit dans la *Gazette de Bâle* du 2 novembre : « On croit qu'aujourd'hui mardi la Diète adoptera la résolution concernant l'exécution des mesures antérieurement prises contre le Sonderbund, attendu que tout est prêt ; la première attaque sera, dit-on, dirigée contre Fribourg. »

— On écrit de Carlsruhe aux *Feuilles de Francfort* : « On apprend que le gouvernement de Bade a envoyé un officier à la frontière suisse, avec la mission d'informer sondit gouvernement de tout ce qui se passe dans les cantons fédéraux ; de sorte que l'occupation de la frontière suisse par nos troupes peut avoir lieu d'un jour à l'autre. Dans le cas où cette occupation serait jugée nécessaire, elle serait probablement effectuée par le 2e régiment d'infanterie en garnison à Fribourg. »

— On écrit de Turin à la *Gazette d'Augsbourg* : « Notre cabinet vient de se rapprocher des vues du cabinet de Vienne relativement aux affaires de la Suisse et va prendre des mesures analogues. Nous croyons, d'après des nouvelles arrivées de Paris, que la France agira de même. Quant aux trois Etats de l'Allemagne méridionale qui sont limitrophes de la Suisse, on connaît l'assentiment du Wurtemberg, mais subordonné à celui de la Bavière et du grand-duché de Bade. Ces deux Etats ne veulent pas entendre parler d'un mouvement de troupes. »

— On lit dans le *Constitutionnel neufchâtelois* que le département militaire a reçu du conseil de guerre fédéral les ordres de marche pour deux bataillons d'infanterie, deux compagnies de carabiniers et une batterie d'artillerie. Ces troupes devraient être dirigées, savoir : l'infanterie et les carabiniers sur le canton de Vaud, et l'artillerie sur le canton de Berne. — De plus, le commissariat des guerres a reçu l'annonce qu'une batterie d'artillerie vaudoise serait cantonnée le 1er novembre à Saint-Aubin et Gorgier, et une compagnie de cavalerie à Boudry. Le conseil a délégué à Berne un de ses membres pour protester contre ces mesures prises par l'autorité militaire avant la décision de la Diète sur ses réclamations, mais il est probable que cette démarche sera infructueuse.

— On lit ce soir dans le *Moniteur parisien* :

« Les nouvelles de Berne sont du 31 octobre. Le général Dufour poussait activement ses préparatifs et devait commencer les hostilités le 5 novembre. »

ITALIE. — **Réformes en Piémont.** — Une réforme très importante vient d'être accomplie par le roi de Sardaigne. La *Gazette officielle* du 30 annonce que Charles-Albert a sanctionné la veille le nouveau code de procédure criminelle instituant l'oralité et la publicité des débats. Le roi a signé le même jour une série de lois dont nous énumérerons les objets, au risque de tomber dans quelques redites. Ces projets constituent dans leur ensemble un système de garanties légales, insuffisantes sans doute si on les juge au point de vue de la France, mais qui sont pour le Piémont un véritable bienfait. La nouvelle législation comprend :

L'abolition de plusieurs tribunaux exceptionnels ; celle de la juridiction de la chambre des comptes pour tout ce qui concerne les matières civiles et criminelles. La cour des comptes ne sera dorénavant que le tribunal d'appel pour le contentieux administratif. L'institution d'un tribunal de cassation pour tout l'Etat, l'île de Sardaigne comprise.

Enfin, une loi sur la presse établissant un système de censure semblable à celui qui a donné à Rome et à la Toscane une tolérance qui se rapproche de la liberté, que rien cependant ne saurait remplacer.

La Toscane et le duché de Lucques. — Nous pouvons assurer, dit le *Contemporaneo*, que le grand-duc Léopold est entré en négociations avec le duc de Modène pour que la *Lunigiana* reste unie à la Toscane.

— On écrit de Vienne à la *Gazette d'Augsbourg* : « L'ambassadeur d'Autriche à la cour de Florence, le baron de Neumann, partira incessamment pour l'Italie, chargé d'une mission extraordinaire. L'ambassadeur de Bavière, M. le comte de Luxbourg, a eu une conférence avec le prince de Metternich. M. Ward, ex-ministre des finances de Lucques, qui a négocié et signé le traité de cession à Florence, est de retour ici. »

— Les troubles de Florence ont duré deux jours. Le peuple et la garde civique ont arrêté tous ceux des agents de la police secrète, hommes et femmes, qui leur étaient connus. Le gouvernement a laissé le peuple exercer cette justice sommaire, et le peuple s'est calmé après l'avoir exercée. Le grand-duc a fait une proclamation pour féliciter la garde civique de sa conduite en cette circonstance.

Le gouvernement de Naples et les insurgés. — On écrit de Naples au *Nouvelliste de Marseille* :

« Ainsi que je vous le disais dans ma précédente lettre, les cours martiales, qu'on avait cru abolies, sont en pleine activité ; il en existe trois en Calabre et une à Messine. Les condamnations sont rendues en masse par ces tribunaux exceptionnels, et personne ne sait ce que deviennent les malheureux condamnés. Sont-ils fusillés ? sont-ils enfermés secrètement dans des forts ? Voilà ce qui est un mystère impénétrable pour le public.

» De toutes les troupes envoyées en Calabre, il n'en est pas rentré un seul bataillon. Beaucoup de gens croient que le gouvernement n'ordonne pas le rappel de ces troupes parce qu'il ne veut pas qu'on puisse constater les pertes considérables qu'elles ont subies.

» Quelques journaux ont prétendu que les troupes royales ne s'étaient jamais battues contre les insurgés et que les uniformes expédiés à Naples ne provenaient pas des soldats morts, mais bien du changement de tenue d'été en celle d'hiver. Je puis vous assurer que ce changement n'a jamais lieu qu'en novembre ; d'ailleurs l'état des uniformes en question donne un démenti à cette version, attendu qu'ils étaient pour la plupart tout ensanglantés.

» Hier, une femme ne sachant pas lire, me présenta une lettre de son mari, soldat dans le 7e de ligne, en me priant de lui en faire la lecture. Le militaire disait à son épouse que son régiment avait tant souffert, qu'il se trouvait réduit à quelques compagnies.

» On dit que le gouvernement est disposé à accorder l'amnistie, mais qu'il est divisé sur la question de temps. Quelques ministres, Pietracatella en tête, conseillent d'appliquer la mesure de suite ; les autres, au contraire, ne l'admettent qu'après l'expédition de toutes les procédures actuellement pendantes. Du reste, à cet égard, je ne saurais vous rien affirmer.

» Mais ce qui est bien positif, c'est que l'espionnage le plus brutal est à l'ordre du jour. L'impitoyable Delcaretto ne recule devant aucune mesure de violence, l'homme le plus inoffensif se voit l'objet d'une surveillance indécente.

» Une perquisition a été faite par la police de Palerme chez le prince Gramatelli. Cet honorable personnage, si avantageusement connu en France pour son profond savoir, vient d'être obligé de prendre la fuite, afin de se soustraire aux persécutions du général Vial, ce digne représentant de Delcaretto.

» Il règne toujours ici une vive agitation et une profonde inquiétu-

---

la science de la perfection infinie ? N'est-il pas écrit au livre des psalmes : *Delicta quis intelligit ?* Ne serais-je bien orgueilleux de prétendre me juger moi-même, lorsque la loi et la raison me défendent de juger mon prochain ? Et cependant est-il défait que des défauts et péchés du prochain, bien plus clairvoyants investigateurs et juges plus assurés sommes-nous que des nôtres, attendu que dans les yeux des autres pouvons-nous lire immédiatement et sans miroir ?

— Saint François ! qu'est ceci ? s'écria le père prieur. L'examen de conscience et l'accusation des péchés sont-ce pratiques déraisonnables ? A genoux, mon frère, et accusez-vous tout d'abord d'avoir eu cette mauvaise pensée.

— Vous jugez ma pensée, mon père, et vous la trouvez mauvaise ; moi je ne la juge point, mais je la crois bonne. Vous voyez bien que j'avais raison.

— Accusez-vous de songer à la raison, quand vous ne devriez tenir compte que de la foi !

— Je m'accuse d'avoir raison, fit maître François avec une humilité comique et en se frappant la poitrine.

— Accusez-vous aussi de toute votre science diabolique, ajouta le père ; car ce sont vos études continuelles qui vous éloignent de la religion.

— Je m'accuse de n'être pas assez ignorant, reprit maître François de la même manière.

— Et dites-moi, continua le prieur qui s'animait peu à peu, comment faites-vous pour éviter les distractions pendant vos prières ?

— Je ne prie pas quand je me sens distrait.

— Mais si la cloche sonne la prière et vous oblige d'aller au chœur ?

— Alors je ne suis pas responsable de mes distractions, ou plutôt je ne suis pas distrait ; c'est la cloche qui est distraite et l'office qui vient hors de propos.

— Jésus, mon Dieu ! qui a jamais ouï pareil langage sortir de la bouche d'un moine ! mais, mon cher enfant, je vous assure que vous avez l'esprit faux, accusez-vous-en.

— Mon père, il est écrit : Faux témoignage ne diras ni mentiras aucunement ! Eussé-je en effet l'esprit faux et le jugement boiteux, point ne devrais m'en accuser : autant vaudrait-il vous faire un crime à vous, mon bon père, de ce que votre nez (soit dit sans reproche) est un peu... comme qui dirait légèrement camard.

(Ici le prieur se rebiffe et laisse tomber ses bésicles qui, par bonheur ne sont point cassées.)

— Tenez, poursuit frère François, à quoi bon nous emburelucoquer l'entendement pour nous trouver coupables ? Ne devons-nous pas suivre en tout les préceptes du divin maître ? et ne nous a-t-il pas dit qu'il fallait recevoir le royaume de Dieu comme bons et naïfs petits enfants, avec calme et simplicité ? Or, pourquoi, je vous prie, les petits enfants sont-ils de tout le monde estimés heureux, et à nous par le Sauveur pour modèles proposés comme beaux petits anges d'innocence ? Les petits enfants disent-ils le bréviaire, et le pourraient-ils d'un bout à l'autre réciter sans distraction ? Aiment-ils les longues oraisons et le jeûne ? Prennent-ils la discipline ? Tant s'en faut, qu'au contraire ils prient et supplient en pleurant à chaudes larmes et à mains jointes pour qu'on ne leur donne point le fouet, et conviennent alors volontiers qu'ils ont péché ; ce qui est de leur part un premier mensonge, car ils n'en ont pas conscience. Mais d'où vient, je vous prie encore, qu'ils sont appelés innocents ? Hélas, c'est que tout doucement et bonnement ils suivent la pente de nature, ne se reprochant rien de ce qui leur a fait plaisir, et ne discernant le bien du mal que par l'attrait ou la douleur. Apprendre la confession aux enfants, c'est leur enseigner le péché et leur ôter leur innocence. Et voulez-vous que je vous dise le fond de ma pensée ? Je crois que les novices du couvent sont bien plus agités des reproches de leur conscience, bien plus poursuivis de pensées impures, bien moins simples et moins candides que la jeunesse de la campagne, qui vit au jour le jour et point n'y songe, n'examinant jamais sa conscience, d'autant que la conscience d'elle-même nous avertit assez quand quelque chose lui déplaît, laissant couler sans les compter les flots du ruisseau et les jours de la jeunesse, tantôt laborieuse, tantôt joyeuse, quand il plaît à Dieu, amoureuse : on se marie et point d'offense ; les petits enfants viendront à bien : puis quand Dieu voudra nous rappeler à lui, qu'il nous appelle : nous le craindrons bien moins encore à la fin qu'au commencement, nous étant habitués à l'aimer et à nous confier à lui. Je vous le demande, mon père, n'est-ce pas là le meilleur, et le plus facile, et le plus assuré chemin pour aller bellement au ciel ?

Le père prieur ne répondit rien ; il paraissait songer et réfléchir profondément, tout en frottant le verre de ses lunettes avec le bout de son scapulaire.

— Or sus, mon père, poursuivit maître François, confessons-nous, je le veux bien ; confessons-nous l'un à l'autre, et réciproquement accusons-nous, non pas d'être hommes et d'avoir les faiblesses de l'homme, car tels Dieu nous a faits et tels devons-nous être pour être bien ; accusons-nous de vouloir sans cesse changer et perfectionner l'ouvrage du Créateur, accusons-nous d'être des moines ; car tels nous sommes-nous faits nous-mêmes, et devons-nous répondre de tous les vices, de toutes les imperfections, de tous les ridicules qu'entraîne cet état opposé au vœu de nature. Certes, je dis tout ceci sans porter atteinte au mérite surnaturel du séraphique saint François : mais plus sa vertu a été divine, moins elle a été humaine. Et n'est-ce pas grande folie de prétendre imiter ce qui est au-dessus de la portée des hommes ? Tous ces grands saints n'ont eu qu'un tort, c'est d'avoir laissé des disciples.

— Quelle impiété ! s'écria le prieur en joignant les mains. Voilà de quelles billevesées vous repaissez la tête des novices de céans, et je vois bien à cette heure que le frère Paphnuce a raison lorsqu'il leur défend de vous parler.

— Eh bien ! en cela même, mon père, pardon encore si je vous contredis, mais ce sont plutôt les novices qui me suggèrent les pensées que voilà. Et, par exemple, que faites-vous ici du petit frère Lubin ? Ne vous semble-t-il pas séraphique comme un démon, avec ses grands yeux malins, son nez fripon et sa bouche narquoise ? Le beau modèle d'austérité à présenter aux femmes et aux filles ! Je me donne au diable si toutes ne le lorgnent déjà, et si les papas et les maris n'en ont pas une peur mortelle ! M'est avis que vous donniez à ce petit drôle un congé bien en forme, et qu'il retourne aux champs labourer, et sous la chesnaie danser et faire sauter Perotte ou Mathurine. Je les vois d'ici rougir, se jalouser et être fières ! Oh ! les bonnes et saintes liesses du bon Dieu ! et que tous les bons cœurs sont heureux d'être au monde ! Voyez-vous la campagne toute baignée de soleil et comme enivrée de lumière ? Entendez-vous chanter alternativement les grillons et les cornemuses ? On chante, on danse, on chuchotte sous la feuillée ; les vieux se regaillardissent et parlent de leur jeune temps ; les mères rient de tout cœur à leurs petits enfants, qui se roulent sur l'herbe ou leur grimpent aux épaules ; les jeunes gens se cherchent et se coudoient sans en faire semblant, et le garçon dit tout bas à la jeune fille des petits mots qui la rendent toute heureuse et toute aise. Or, croyez-vous que Dieu ne soit pas alors comme les mères, et ne regarde pas le bonheur de ses enfants avec amour ? Moi, je vous dis que la mère éternelle (c'est la divine Providence que les païens appellent nature) se réjouit plus que ses enfants quand ils se gaudissent. Voyez comme elle s'épanouit et comme elle rit de florissante beauté et de caressante lumière ! Comme sa gaieté resplendit dans le ciel, s'épanche en fleurs et en feuillages, brille sur les joues qu'elle colore et circule dans les verres et dans les veines avec le bon petit vin d'Anjou ! Vive Dieu ! voilà à quel office ne manquera jamais frère Lubin, et je me fais garant de sa ferveur ! Vous êtes triste, mon père, et le tableau que je vous fais vous rappelle que nous sommes des moines... Or bien donc, ne faisons pas aux autres ce qu'on n'eût pas dû nous faire à nous-mêmes, et renvoyez frère Lubin !

— Frère Lubin prononcera ses vœux le jour même de saint François ! dit une voix aigre et nazillarde en même temps que la porte du prieur s'ouvrait avec violence. C'était frère Paphnuce qui avait entendu la fin des propos de maître François.

Frère François fit un profond salut au prieur qui n'osa pas le lui rendre et qui était tremblant comme un écolier pris en défaut ; puis un nouveau salut à frère Paphnuce qui ne lui répondit que par une affreuse grimace et se retira grave et pensif, en écoutant machinalement la voix aigre du maître des novices qui gourmandait sans doute le pauvre prieur aux bésicles, et lui faisant comprendre la nécessité urgente d'avancer d'une année, malgré sa promesse formelle, la profession de frère Lubin.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

On a appris dans la cité [illegible] *Globe* que la maison [illegible] avait été forcée de suspendre ses paiements. Cette maison faisait des affaires considérables en achat de marchandises destinées aux Etats-Unis. On dit que le passif de cette faillite est considérable, et qu'elle frappera surtout les districts manufacturiers. On ne connaît pas le montant de l'actif; quant au passif, on l'évalue à 100 000 liv. sterl., à peu près.

— La suspension de MM. Coules et Ce, négociants américains de Bread street Cheapses, dit le *Times*, ayant des succursales à Nottingham, Manchester et Liverpool, a été annoncée aujourd'hui. Depuis quinze ans, cette maison faisait de grandes affaires sur des marchandises pour l'Amérique. Le passif est de 100 000 liv.

— On dit que des arrangements se font, et qu'ils sont presque complétés, entre les gouvernements de France et d'Angleterre pour l'accélération des malles. Si ce projet s'exécute, les dépêches de Londres arriveront à Paris à 10 heures du matin.

Misères de l'Irlande. — On écrit d'Irlande au *Standard* : « Les magistrats des diverses localités ont reçu en Irlande la circulaire suivante : Dublin-Castle, 26 octobre, Messieurs, dans tous les cas où il sera demandé des détachements militaires, S. Exc. le lord lieutenant vous prie de constater d'abord si l'on pourra pourvoir convenablement et suffisamment aux besoins des troupes. Les détails de ce genre devront accompagner la demande de détachements. Signé : Redington. — Un détachement de 65 hommes a été envoyé à Brurce; comme il n'y a pas de casernes, officiers et soldats sont logés chez les habitants.

Le *Limerik Chronicle* annonce qu'il doit y avoir un rassemblement monstre de paysans à Aherinah, près de Blackwater, la semaine prochaine. Le détachement militaire a été retiré récemment de cette station.

Les Polonais à Berlin. — Nous extrayons les lignes suivantes d'une correspondance particulière de Berlin : « Enfermés et gardés par une force imposante dans une prison située à 5 kilomètres de la ville, les pauvres Polonais ne peuvent communiquer avec personne du dehors. Au dedans, c'est différent; ils ont la latitude de jouer ensemble dans le préau à toutes sortes de jeux, ils jouent surtout à la paume. N'était la rude épreuve de la captivité, ils sembleraient ne pas être mécontents de la manière dont on les traite. En voici un exemple : Quatre d'entre eux se disant malades sont transportés de la prison à l'hôpital de la Charité, d'où ils s'évadent sans grands efforts un beau matin. Ils vont déjeuner, dîner, goûter et souper joyeusement dans les premiers restaurants de Berlin, et à dix heures du soir ils viennent se reconstituer gaiement prisonniers. Cette escapade qui a beaucoup diverti les Berlinois, se passait il y a une quinzaine.

Non, le gouvernement prussien ne veut pas la mort des Polonais, c'est bien assez de celle de la pauvre Pologne. Les journaux français ont été trop pressés en faisant condamner et même exécuter, je crois, Louis Muroslawski. Son buste et son portrait sont exposés partout à Berlin. Il est peu de Berlinois qui ne désirent l'acquittement complet de tous les Polonais.

Les journaux de Madrid s'occupent presque exclusivement de la nomination du gouverneur du palais de la reine.

— Les journaux de Barcelone arrivés le 29 octobre à Madrid, démentent la nouvelle, donnée sur la foi d'une lettre de Gandesa, que les factieux, au nombre de 2 à 500, avaient passé l'Ebre à Jayor. Néanmoins, le correspondant de l'*Heraldo* dit que le capitaine général de Valence parcourait le Maestrazgo, où l'on avait vu apparaître quelques rebelles que l'on suppose venir de la Catalogne. — Le 25, le commandant d'armes de Mollet (Catalogne) avait capturé cinq individus suspects qui se trouvaient à l'hôtel de la Frosa de Calders, et qui ont été remis à l'autorité judiciaire qui instruit leur procès.

D'après les nouvelles de Lisbonne du 25 octobre, publiées par le *Times* du 2, M. Fonseca Magalhaes avait été chargé par la reine de composer un cabinet avec le parti du juste-milieu, pour prévenir le triomphe certain des cabralistes dans les prochaines élections des députés aux cortès. Rien de décisif cependant n'a encore été arrêté quant à la composition du cabinet. — Lisbonne a été calme le 25, quoique le peuple fût très malheureux.

Le journal d'Agram (Croatie) du 25 octobre contient ce qui suit : « Aujourd'hui commence une nouvelle époque pour les trois royaumes de Croatie, d'Esclavonie et de Dalmatie. La langue naturelle vient d'être reconnue langue politique du pays. Les représentants ont décidé que la langue nationale serait l'idiôme officiel dans les trois royaumes, sous la réserve de maintenir la langue latine dans la diplomatie, en vertu du statut de 1805, jusqu'à ce que la résolution soit sanctionnée. Plusieurs discours ont été prononcés en langue nationale. »

FAITS DIVERS.

Plusieurs journaux ont mal interprété un vote du conseil-général de la Seine sur le mode de publication de ses séances : il ne s'agissait nullement de la publicité qui a été votée l'année dernière comme règle et principe et qui est maintenue dans les mêmes termes cette année. Il s'agissait simplement de savoir si l'on livrerait chaque jour le compte-rendu des séances au *Moniteur*, ou si, conformément à ce qui s'est fait l'année dernière, on les rédigerait plus à loisir pour les faire paraître ensemble dans un volume après la session. Il est très difficile, sinon impossible, qu'un seul membre, faisant les fonctions de secrétaire, puisse fournir chaque jour la rédaction suffisamment exacte de la séance. Cette considération a fait préférer un mode de publication à l'autre. Quant à la publicité proprement dite, en principe et en fait, elle reste complètement acquise. Une assemblée, qui avait nommé M. Arago président au premier tour de scrutin, ne pouvait pas émettre, immédiatement après, le vote illibéral qu'on lui a fort mal à propos attribué.

— Il est fortement question, dit-on, en ce moment, de constituer l'amirauté française à l'instar de celle d'Angleterre, et d'en faire un puissant auxiliaire pour le ministère de la marine. Il s'agirait de donner à [illegible] de grandes attributions; elle préparerait les listes d'avancement, distribuerait les commandements, et présenterait au choix du ministre et du roi les officiers les plus propres à remplir les di-

[illegible] été appelé à remplir les fonctions de M. Bou[illegible] département de la Loire, remplace M. Boucher.

— Par ordonnance royale du 3 novembre, pour remplir douze vacances survenues parmi les maîtres des requêtes en service extraordinaire autorisés à participer aux travaux du conseil-d'Etat, MM. Jahan, Lepeletier-d'Aunay, le baron Dunoyer de Noirmont, Dufour de Neuville, Dumez et Girod (de l'Ain), anciens auditeurs au conseil-d'Etat, ont été nommés maîtres des requêtes en service extraordinaire.

Par une autre ordonnance du même jour, MM. de Burgues de Missiessy, de Lignerolles, Dalamalle, de Musset, Thénard, Devaines et le vicomte d'Hauterive, auditeurs de seconde classe au conseil-d'état, ont été nommés auditeurs de première classe.

Par ordonnance de la même date ont été nommés :

Conseiller à la cour royale d'Alger, M. Cavailhon, substitut du procureur-général du roi en remplacement de M. Delaplace; M. Didier, procureur du roi au siége de Blidah, remplace M. Cavailhon; M. Lefrançois, juge d'instruction au siége d'Oran, remplace M. Didier, et M. de Grousson, avocat, remplace M. Lefrançois.

— La cour de cassation a tenu hier son audience de rentrée. M. Dupin a prononcé un discours sur les progrès de la législation criminelle. A la rentrée du tribunal civil de la Seine, M. Mahou a prononcé un discours sur le même sujet.

— Le conseil-d'Etat a fait aujourd'hui sa rentrée sous la présidence du garde-des-sceaux. Le service ordinaire qui, d'après la loi, assiste seul aux séances du contentieux, était au complet, ayant à sa tête M. le baron Girod (de l'Ain), vice-président.

Le conseil a entendu la discussion de plusieurs pourvois en matière contentieuse.

— La cour des comptes a fait hier, 3 novembre, sa rentrée en audience solennelle, sous la prévidence de M. Barthe, premier président.

Sur l'ordre de M. le premier président, le greffier en chef a fait l'exposé des arrêts rendus par la cour pendant les quatre derniers mois.

M. le procureur-général a ensuite prononcé un discours.

— Par arrêté de M. le gouverneur-général de l'Algérie, en date du 26 octobre, il est créé dans chacune des provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine, une commission des routes et ponts et des dessèchements.

Cette commission est chargée d'émettre son avis sur les projets de travaux à exécuter pour la construction des routes et ponts et pour le dessèchement des marais dans la province où réside ladite commission.

Elle est composée du directeur des affaires civiles de la province, président; de l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, membre; du directevr des fortifications de la province, id. La commission désignera son secrétaire-archiviste.

— Le ministre de la justice vient d'adresser à tous les procureurs-généraux une circulaire, dans le but de leur rappeler la décision qui déclare que l'arsenic ne pourra être employé désormais pour les embaumements.

— On va, dit-on, établir dans les possessions françaises d'Afrique des observatoires météorologiques destinés à servir aux études relatives à la température et au climat de l'Algérie. Ces observatoires, au nombre de cinq, seront fondés dans les villes d'Alger, d'Oran, de Bône, de Bougie et de Constantine. (*Seybouse.*)

— Le *Mémorial de Rouen* dit que des enfants mendiants remplissent toutes les rues et les places de Rouen.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE. — Des personnes charitables ont, dit-on, l'intention d'organiser à Lille, au moyen de souscriptions, une caisse de prévoyance pour les ouvriers filtiers et fileurs. Moyennant une légère rétribution hebdomadaire que la personne inscrite ne paierait que dans le cas où elle gagnerait plus de 1 fr. par jour, et où le pain vaudrait moins de 30 c. le kilog., la caisse fournirait des secours aux malades et aux blessés hors d'état de travailler. Il serait vivement à désirer que cette bonne œuvre pût s'organiser et que nos ouvriers jouissent bientôt des bienfaits de cette excellente institution. (*Journal de Lille.*)

UN HOCHET. — Le *Moniteur de l'Armée* annonce que les femmes des maréchaux-généraux ne portaient pas le titre de *madame la maréchale*, mais bien de *madame la connétable*; c'est donc ce titre qui devrait être donné à Mme la duchesse de Dalmatie.

Ce titre de *madame la connétable* nous a rappelé le passage suivant du *Mémorial de Sainte-Hélène* sur le maréchal Soult :

« Ce qu'on aura de la peine à croire, c'est que cet homme, dont l'attitude et la tenue indiquent un grand caractère, était esclave dans son ménage. Quand j'appris à Dresde la défaite de Vittoria, je cherchai quelqu'un propre à réparer tant de désastres; je jetai les yeux sur Soult, qui était près de moi. Il était tout prêt, me disait-il; mais il me suppliait de parler à sa femme, dont il allait avoir beaucoup à souffrir. »

UN CAS DE CHOLÉRA A PARIS. — La *Gazette des hôpitaux*, dans son numéro d'aujourd'hui, publie la relation du traitement qui a été administré, dans l'hôpital Cochin, clinique de M. Nonat, à un homme de trente-cinq ans, dont la maladie a présenté tous les symptômes du choléra asiatique. Empressons-nous de dire que le malade est en pleine voie de guérison, et que tout danger est passé pour lui.

Entré le 1er novembre à l'hôpital Cochin, il a été traité le premier jour par le tilleul gommé, glace en morceaux, ventouses scarifiées sur le ventre, julep gommeux avec sirop diacode 30 grammes, cataplasmes laudanisé sur le ventre, boule d'eau chaude aux extrémités, sinapismes.

Le 2 novembre, le matin, le malade était dans un état plus satisfaisant.

Voici la prescription de cette seconde journée : continuer la glace à l'intérieur; deux pots de limonade édulcorée avec le sirop de gomme; potion diacodée; quatre ventouses scarifiées sur le point douloureux (un point de côté était survenu); demi-tasse de bouillon froid; tenir les extrémités chaudes.

Le 3 novembre, les crampes avaient tout-à-fait disparu. Le traitement a été ainsi indiqué : julep; sirop d'éther, 8 grammes; quelques morceaux de glace. Si le hoquet persiste, vésicatoire sur la région épigastrique.

LE LAVAGE DES PAPIERS TIMBRÉS, qui, après avoir servi à des écritures publiques ou privées, sont blanchis par des procédés chimiques, offre de grands dangers pour les particuliers, l'administration et le commerce. Une instruction de la direction générale de l'enregistrement et des domaines indique les signes suivants, auxquels il est impossible de reconnaître que les papiers timbrés ont subi l'opération du lavage; ce sont notamment : l'affaiblissement du relief du timbre sec; des aspérités sur la surface du papier; des échancrures à la tranche de la feuille; un reflet brillant qu'a laissé l'emploi [illegible]

[illegible] spéciale. Elles sont presque toutes jeunes, très proprement habillées, et coiffées de chapeaux à la mode anglaise.

Ces femmes, qui travaillent dans les manufactures depuis leur enfance, obéissent à la voix, au signe même, avec une précision qui ferait envie à un bataillon d'élite. A leur sortie du vapeur, elles se sont rangées sur le quai pour attendre l'ordre de marche. Quoiqu'on leur eût laissé la faculté de se promener pendant les deux ou trois heures qui séparaient leur arrivée de leur départ, aucune d'elles n'a eu la curiosité de visiter la ville de Morlaix, et toutes se sont embarquées dans les voitures qui doivent les emporter à Landerneau, avec l'insouciance et le silence d'une machine qui obéit à un moteur.

VARIÉTÉS.

Recherches sur les causes principales des pertes fréquentes des bâtiments à vapeur de l'Etat.

(*Suite et fin.*) (1)

Maintenant que nous avons indiqué les causes principales des pertes fréquentes des vapeurs commandés par les lieutenants de vaisseau principalement, indiquons les mesures qui nous semblent propres à arrêter ces désastres, à y porter remède. Une grande partie des mesures que nous allons exposer concernent également les petits bâtiments à voiles.

Avant tout, il faut qu'un bâtiment, si petit qu'il soit, vapeur ou autre, destiné à faire un service actif, ait, autant que possible, 4 officiers chefs de quart, afin que les capitaines puissent exiger un service régulier et convenable, sans écraser ses officiers, sous peine de laisser tout aller à la grâce de Dieu. Peut-être cette mesure demandera-t elle une augmentation du cadre des enseignes de vaisseau, d'une cinquantaine environ, bien léger surcroît de dépense pour le budget, et qui n'atteindra pas en plusieurs années la dépense toute négative causée par la perte du moindre vapeur de l'Etat. Nous n'avons point parlé d'élèves pour les petits bâtiments. Ce n'est point leur place, ils y sont une cause de conflits, de désordres, plutôt qu'un élément de quelque utilité. Il n'en faut mettre que sur les bâtiments qui en peuvent prendre au moins 3 ou 4; ceci est de rigueur, parce que ces élèves ne devraient jamais, sauf rares exceptions, manger à la table des officiers, parmi lesquels ils introduisent presque toujours des éléments de discorde, comme chacun le sait fort bien. — Nous savons que la difficulté du logement n'est pas facile à résoudre sur toutes les goëlettes et autres bâtiments de flottille; toutefois nous sommes persuadé qu'il est possible, sur presque tous, d'établir 6 cabines d'officiers, et nous ne balancerions pas, au besoin, à réduire la quantité des vivres, le personnel des maîtres pour arriver à ce résultat : avoir 4 officiers chefs de quart sur la généralité des petits bâtiments.

Quant aux vapeurs, cette difficulté de logement n'existe pas. — Nous avons la conviction que, sans rien changer d'ailleurs, une coupée derrière qui permît de loger le capitaine sous la dunette, donnerait aisément place à six cabines sur la plupart des goëlettes et bâtiments de flottilles, *à fortiori*, sur les avisos, canonnières et petits brigs. — Y pensez-vous, des dunettes sur les petits brigs, avisos, goëlettes? En vérité, c'est perdre le sens! — Patience; toutes les fois qu'on propose quelque chose qui n'existe pas, on perd le sens; mais, qu'on examine froidement, et l'on changera d'avis. — On pose les dunettes sur les vaisseaux, frégates, grands vapeurs, tous bâtiments de combat, pour les rendre plus redoutables, moins vulnérables; c'est de toute convenance et utilité; mais on doit, en opposition, sur les petits bâtiments, en établir de vastes, parce que les petits bâtiments manquent de place pour les logements du personnel et qu'ils ne sont ni ne peuvent devenir bâtiments de combat (2).

Les avantages qui résulteraient de la présence de quatre officiers sur tout bâtiment pour l'unité, la régularité, la tenue, la subordination, sont incalculables. Sans compter que les naufrages, si fréquents aujourd'hui, deviendraient infiniment rares. Aujourd'hui encore, tout jeune officier qui a servi consécutivement quatre ou cinq ans sur les petits bâtiments, vapeurs ou autres, est regardé comme incapable déjà de devenir officier de vaisseau. Demandez-le à nos amiraux, à nos capitaines de vaisseau. On dit de lui : « Ah! un tel, officier de petit bâtiment. » Il est jugé. D'où vient? Principalement de ce que, sur les petits bâtiments, le service se fait, non comme il devrait se faire, mais comme chacun peut. On tâche de se *débrouiller*; c'est le mot consacré; il est caractéristique.

Tout élève, en devenant officier, devra donc absolument passer un an second de quart sur un vaisseau ou une frégate, pour y apprendre le service; il comprendra alors qu'il a encore beaucoup à apprendre, et qu'on ne le considère pas comme un officier consommé. Delà, il sera embarqué sur les brigs, goëlettes, etc., dont le second, s'il n'est lieutenant de vaisseau, sera un enseigne de quatre ou cinq ans de grade, auquel on fera les mêmes avantages qu'au lieutenant de vaisseau second. C'est de toute justice. Pourquoi ne pas rémunérer convenablement les fonctions de second remplies par un enseigne de vaisseau, en leur donnant, par un traitement spécial, l'importance qu'elles méritent, puisqu'on le fait pour les capitaines de corvette et les lieutenants de vaisseau? — Aujourd'hui, bien souvent ces seconds ont sous leurs ordres des camarades de promotion. Quels résultats passables veut-on et peut-on obtenir avec un tel ordre, ou plutôt un tel désordre de choses? Il arrive aussi tous les jours qu'un élève passant officier est embarqué sur une frégate, pendant que des enseignes de sept et huit ans de grade sont placés sur des goëlettes et avisos. C'est subversif de toute hiérarchie, de toute justice, incohérence, rien qu'incohérence. Quand on sème la confusion, le désordre, qu'en peut on recueillir, sinon confusion, duplicité, conflits et désorganisation?

Les jeunes officiers serviraient donc, pour leur première campagne, comme chefs de quarts, officiers de petits bâtiments, puis de corvettes, de frégates, c'est encore de toute justice et de toute raison. C'est de toute justice, car si une faveur doit être accordée, elle doit l'être au plus ancien; on conçoit qu'il vaut mieux être officier sur une frégate que sur une goëlette. C'est de toute raison, car l'Etat y gagnerait en mettant les plus capables, les plus expérimentés dans les postes les plus importants. La justesse de ces considérations tombe tellement sous le sens qu'il semble superflu d'insister. Cependant on n'y a jamais pris garde, ou, du moins, on a agi comme si on n'y avait point songé, ce qui est tout un.

---

(1) Voir le numéro d'avant-hier.

(2) Nous tenons à la disposition de M. le ministre de la marine un croquis de logement ainsi disposé pour goëlette. Nous avons choisi *la Topaze*, [illegible] de six caronades, et parce que c'est un bâtiment de grandeur intermédiaire, et parce que nous en avons les dimensions approximatives.

3° Tout élève passant officier sera mis une année second de quart sur un vaisseau ou frégate. Delà il passera chef de quart sur les goëlettes, brigs, etc., etc., puis après une première campagne sur les corvettes, frégates et vapeurs;

4° Il ne sera pas embarqué d'élèves sur les bâtiments qui n'en pourront pas prendre au moins trois;

5° Tout vapeur aura, autant que possible, 5 officiers chefs de quart, et le commandant tiendra la main à ce que le service s'y fasse avec la régularité du service des vaisseaux, plus strictement et ponctuellement, s'il est possible;

6° Tout officier, le capitaine et le second exceptés, sera débarqué d'office, dès qu'il aura une année révolue d'embarquement consécutif sur un vapeur. Le second sera débarqué d'office après 2 années;

7° Tout officier, provenant d'un vapeur, sera tenu de faire une année d'embarquement sur un bâtiment à voiles, avant de pouvoir être mis de nouveau sur un vapeur.

Cette ordonnance remédierait à bien des désordres et des malheurs. On a proposé plusieurs fois, comme si les causes de désordre n'étaient pas assez nombreuses, on a proposé de former un corps spécial d'officiers pour les vapeurs. — Fort heureusement cette idée, subversive de toute unité, n'a pas été écoutée par nos ministres de la marine; c'eût été un brandon de discorde lancé dans le corps; avant deux années on en aurait vu des résultats déplorables: scission ouverte entre les deux fractions, qui n'auraient guère tardé à se dédaigner, à se haïr franchement, au point de ne plus se voir ni se réunir dans les mêmes lieux. Nous osons même affirmer, et on le comprendra en se reportant à ce que nous avons dit plus haut, nous osons affirmer que les pertes des vapeurs auraient augmenté sous très peu d'années.

Nous n'ignorons pas que ces déductions vont soulever des réclamations nombreuses, en ce qu'elles froissent une foule d'intérêts particuliers. En effet, la navigation à vapeur est devenue une espèce de monopole exercé par une fraction des officiers de la marine; mais toute considération mesquinement personnelle doit disparaître devant l'intérêt général bien entendu. La navigation à la vapeur étant appelée à prendre tous les jours plus d'importance et de développement, il est nécessaire que le plus grand nombre possible d'officiers, que tous même y soient initiés. Or, une année d'embarquement sur un vapeur de temps à autre suffit pour produire à ce résultat très désirable qui sera obtenu tout en entretenant dans le corps entier les connaissances pratiques nécessaires à la navigation de la marine à voiles, qui ne sera pas de longtemps annihilée ni même primée par la marine à vapeur.

Les principes posés plus haut, et les modifications à introduire dans la marine qui en découlent, nous semblent d'une telle importance actuelle, que nous supplions nos confrères de la presse de les appuyer de toute leur influence. Nous adjurons M. le ministre de la

(1) Afin qu'il soit, par son expérience et son âge, capable de remplacer le capitaine au besoin; *second capitaine*, comme disent les Espagnols, et réellement *supérieur* aux officiers sous ses ordres, qui doivent pouvoir apprécier et reconnaître cette supériorité. Quand le second est de la même promotion que ses inférieurs, il est difficile qu'il en soit ainsi. Le contraire a lieu plus souvent. Chacun sait que les rangs n'indiquent pas toujours exactement le mérite des élèves. A bord de la goëlette *la Doris* particulièrement, chavirée en rade de Brest même, on sait que le capitaine a été trouvé dans sa chambre où il était descendu depuis quelques minutes pour préparer ses dépêches. S'il avait été sur le pont ou qu'il y eût été remplacé par un *second capitaine*, il est probable que ce désolant événement n'eût pas eu lieu. Plusieurs matelots avaient dit avant que la goëlette chavirât: « On remplit par l'arrière, il est joliment temps de diminuer les voiles, ou nous allons faire un trou dans l'eau. » Ce fait seul montre l'impérieuse nécessité des mesures que nous demandons.

Saint-... — M. H. ... — Nous exam. le compte.
Alger. — M. M. — Reçu les 100. — Nous comptons sur vous guéri.
Bone. — M. B. — Reçu les 100. — Nous prenons note et expédions à M. L. par la voie indiquée.
Brenets. — M. A. C. — Vu M. J., à qui cordial accueil, et qui emportera des munitions.
Havre. — M. B. — Oui, M. E. est bien réellement actionn.
— — M. L. — M. D, n'est pas abonné.
— — M. A. — Notre ami D. verra vos compatriotes.
Rouen. — M. D. — C'est le *Cerc. du Comm.*, r. de la Comédie, et non pas le *Cerc. de la Com.*
R. — M. D. — Renvoyez-nous donc un double des détails sur l'ass. de M. P.

Marchés.

Marché Saint-Antoine du 2 novembre.— Foin, 1re 65 à 67; 2e 62 à 64; 3e, »» à »». — Luzerne 1re 67 à 69; 2e 64 à 65; 3e »» à 62. — Trèfle 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». —Paille de blé, 1re 32 à 33; 2e »» à 30; 3e »» à 28. — Paille de seigle 1re 34 à 35; 2e »» à 30; 3e »» à »». — Paille d'avoine 1re »» à »»; 2e 55 à 56; 3e »» à 52.

Marché St-Martin du 3 novembre.—Foin 1re 68 à 70; 2e 62 à »»; 3e »» à »». —Luzerne, 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e, »» à »». — Trèfle, 2e »»; 3e »». — Paille de blé 1re 29 à 32; 2e 27 à 28; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re 34 à 36. Paille d'avoine, 2e »».

Marché de Sceaux, 1er nov. — Bœufs: amenés, 832; vendus, 740; poids moyen, 341; 1re q., 1,16; 2e, 1,04; 3e, 0,90. — Vaches: amenées, 487; vendues, 416; poids moyen, 242; 1re, 1,14; 2e, 0,96; 3e, 0,80. — Veaux: amenés, 427; vendus, 356; poids moyen, 55; 1re, 1,56; 2e, 1,36; 3e, 1,16. — Moutons: amenés, 10956; vendus, 8780; poids moyen, 17; 1re, 1,32; 2e, 1,14; 3e, 0,90.

MARCHÉ DE NANGIS du 3 novembre. — Veaux 311, vendus de 1,20 à 1,50. Bœufs, 46; vendus de 0,90 à 1,10. — Vaches 6, vendues de 0,80 à 0,90. — Moutons, 200; vendus de 0,90 à 1,30. —Porcs, 85; vendus de 1,00 à 1,20.

Grains. Blé froment, 96 hectolitres au prix moyen de 18 fr. 65 c. l'hectolitre; avoine, 108 de, 10 fr. 85 c.; méteil d'orge, 18 de, 10 fr. 35 c.; vesce, »» de, »» fr. »» c.; seigle, »» de, »» fr. »» c.; haricots, »» de, »» fr. »» c.; lentilles, »» de, »» fr.; pommes de terre, » de, » fr. »» c. — Baisse sur le blé de 3 fr. 35 c. — Baisse sur l'avoine de 75 c.

Taxe du pain: 1re qualité, 32 c. le kilog.; 2e qualité, 27 c. id.
Marché ordinaire, vente facile.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 13 octobre. — AMEAU, décédé, marchand de couleurs, rue Neuve-des-Petits-Champs, 91. Juge-comm., M. Charenton; syndic prov., M. Thiébault, rue de la Bienfaisance, 2.

Du 2 novembre. — M. BAZIN, marchand de rubans, rue de Richelieu, 95, Juge-comm., M. Talamon; syndic prov., M. Thiébault, rue de la Bienfaisance, 2.

J.-L. MERTENS, fabricant de fleurs artificielles, rue Richelieu, 92. Juge-comm., M. Talamon; syndic prov., M. Henin, rue Pastourel, 7.

Dame CARTULAT, anciennement marchande de couleurs et papeterie, rue de l'Echiquier, 4. Juge-comm., M. Talamon; syndic prov., M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19.

A.-F. HODIESNE, limonadier, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, 8. Juge-comm., M. Barthelot; syndic prov., M. Bidard, rue Lascases, 12.

J. BOYER, logeur, rue Château-Landon, 9. Juge-comm., M. Klein; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

P. DESSAUX, marchand de nouveautés, faubourg Saint-Martin, 31. Juge-comm., M. Klein; syndic prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

C.-M. MAHIEU, restaurateur, chaussée du Maine, 25, à Montrouge. Juge-comm., M. Belin-Leprieur; syndic prov., M. Magnier, rue Taitbout, 14.

A. WOLFF, loueur de cabriolets, rue Saint-Louis, 21. Juge-comm., M. Klein; syndic prov., M. Blet, rue des Bons-Enfants, 32.

MARCHANDISES.

3|6 (l'hectolitre) disponible, 67 fr.; courant du mois, 66 fr.; décembre, 65 fr.; janvier et février 1848, 63 fr.; 8 premiers mois, 61 fr.

S. du Trés. ... 1 1|2 — ... » ... »»

PRIMES. fin cour. fin proch.
3 p. 0|0...... d. 10 »» »» »» »» — »» »» »» »»
5 p. 0|0...... d. 50 »»» »» »»» »» — »»» »» »»» »»
REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.
3 p. 0|0...... »» »|» »» »|» »» »|» »» »|»
5 p. 0|0...... »» »|» »» »|» »» »|» »» »|»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»|»	ROM......	Dr 5.	100 1|8 »»
Récep. Rotsch.	»	»»» »»	BELG. 2 1|2......	»	50 3|4
ESP. Dette act.	»	»» »|»	— 4 1|2......	»	»» »|»
— — pass.	»	» »|»	— de 1840....	»	99 »|» »|»
— 3 p. 0|0.	»	33 1|2	— de 1842....	»	»» »|» »»
Dette intérieure	»	24 3|4	— Banque.....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0|0 1837	»	»» »|»	— de Em. 1841.	»	»» »»
HOLL. 2 1|2	»	»» »|»	PIÉMONT........	»	»»»» »»
HAITI............	»	»»» »|»	AUTRICHE.......	»	410 »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

— à Orléans	1187 50
— à Rouen.	912 75
R.-Havre..	516 »»
Avignon...	543 50
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str..	426 »»
Tours-Nant	400 »»
Orl.-Vierz.	545 »»
C. du Nord	543 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	478 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	440 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	916 25	Orléans à Vierzon.	547 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	520 »»	Bordeaux à Cette.	478 75
Paris à Orléans...	1187 50	Marseille à Avign.	543 50	Nord	545 »»
— à Lyon.....	441 25	Paris à Strasbourg	433 30	Boulogne à Amiens	»»» »

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 5 novembre.

8 h. »|» OPÉRA.—La Fille de Marbre, le Philtre.
7 h. »|» FRANÇAIS.—Les Aristocraties.
» h. »|» ITALIENS.—
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—La Part du Diable, le Chalet.
6 h. »|» ODÉON.—Spartacus, l'Ecole des Femmes, les Précieuses ridicules.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE.—Coin du Feu, Elle ou la Mort, Chevalier d'Essonne.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS.—Impressions, Léonard, le Lansquenet.
6 h. 1|4 GYMNASE.—Chacun chez soi, Déesse, Réveil.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—A qui le Moutard? l'Ordonnance du Médecin, Lait d'ânesse, Bonhomme Richard.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU.—Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. »|» GAITÉ.—Martin et Bamboche.
6 h. 1|2 COMTE.—Fils du Pêcheur, intermèdes, le Sourd, Kokoli.
6 h. 1|2 FOLIES.—Premiers Beaux Jours, Revue, Mlle Faribole.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS.—Amaranthe, Vieilles Amours, le Cadeau.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS.—Fille et Garçon, Rue de Lappe, Charpentiers.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix: 1 et 2 f.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour. Jeudi et dimanche à 2 heures. Le dimanche soir, 2 représentations: l'une à 6 heures 1|4, l'autre à 8 heures 1|4. Tous les soirs à heures 1|2.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

L'Organisation et la Répartition du travail.

La *Presse* écrivait, il y a quelques jours : « Nous ne croyons » pas aux théories d'organisation du travail qui suppriment la » concurrence et les maîtres ; mais nous croyons qu'il est facile » d'assurer le travail à tout ce qui est valide..... »

Nous avons répondu à la *Presse* en montrant que de la seule garantie du travail découlait, non pas seulement l'amélioration des rapports des ouvriers et des maîtres, mais la complète transformation de ces rapports. — L'ouvrier protégé contre la faim et contre les intérêts exclusifs du maître, par la consécration de son droit de travailler, n'apparaît plus dans l'œuvre de la production que comme un agent libre, mesurant ses exigences à l'utilité de son concours.

Nous en avons légitimement conclu que la *réalisation du droit au travail* amènerait naturellement l'inauguration du principe de l'association, seul terrain commun sur lequel pussent désormais se réunir et se combiner librement les deux éléments de la production : le capital et le travail.

La *Presse* nous répond : Nous ne rejetons ni le principe d'association, ni le système organique qui en découle. Supposons même que ce système ait reçu la consécration de l'expérience, ce qui n'est pas, et que l'association entre le capital et le travail ait trouvé ses lois et ses rapports, la question capitale que soulève l'existence des classes pauvres « n'en demeurera pas moins tout entière. Or, cette question capitale se pose en ces termes :

Le plus grand nombre n'ayant ni patrimoine ni épargne, comment créer assez de travail pour donner à tous ceux qui n'ont d'autre ressource que le gain du jour le moyen de se procurer le nécessaire, c'est-à dire une nourriture suffisante qui développe les forces dans la jeunesse et les entretienne dans la maturité de l'âge, une habitation saine, le temps de se reposer de ses fatigues, d'accomplir ses devoirs de famille, et de se perfectionner dans l'exercice de son état ?

Comment empêcher ce qui a lieu souvent, qu'ici les bras ne manquent au travail, et là le travail ne manque aux bras ?

Comment prévenir les suspensions de travail, les grèves, ayant pour causes l'encombrement du marché intérieur, le défaut de débouchés extérieurs ?

Comment s'y prendre en des cas tels que ceux-ci : — D'immenses travaux de charpente exigent plus de charpentiers qu'il ne s'en présente ; un grand nombre d'ouvriers tailleurs cherchent de l'ouvrage sans pouvoir en trouver ?

La question de *répartition du travail* passe donc avant la question d'*organisation du travail* ; celle-ci nous paraît secondaire ; celle-là nous paraît principale.

Une discussion conduite avec la bonne foi et la netteté que la *Presse* y apporte arrivera vite à bon terme.

Toutes ses objections se condensent dans la proposition suivante : Pour assurer du travail à l'ouvrier, il faut assurer la prospérité constante et la régularité de la production ; car, si l'atelier industriel manque d'ouvrage ou s'il n'écoule pas ses produits, les bras de l'ouvrier devront forcément cesser de travailler.

Oui, cela est parfaitement vrai : si l'association ne dépassait pas les bornes de l'atelier isolé; si, après avoir détruit l'antagonisme qui séparait l'ouvrier de son maître, elle abandonnait à la confusion et à l'antagonisme les ateliers producteurs, rien ne se-[illegible] l'ouvrier était mise à la charge du maître, le problème industriel serait seulement renversé. Le capital subirait à son tour la tyrannie qu'il a si longtemps imposée au travail. Au jour de la crise, le droit de l'ouvrier au travail deviendrait pour le maître un arrêt de mort.

Si l'atelier industriel produit à perte, il succombe, entraînant l'ouvrier dans sa ruine. S'il se ferme, c'est l'ouvrier qui meurt.

Il y a là un cercle vicieux d'où aucune des ressources de la science économique actuelle ne saurait tirer l'industrie. L'association y parviendra *en fondant la sécurité du travril sur la prospérité du capital.*

En effet, quelle est la véritable cause des déplacements de travaux, des encombrements et des chômages, en un mot, de toutes les crises de l'industrie ?

Est-ce que, par hasard, l'humanité travaillerait trop ? Est-ce que féconder la terre, multiplier les forces, les ressources, les richesses, serait un mal ?...

Pourquoi donc voyons-nous de l'activité même sortir l'inaction, de la richesse naître la misère ? et pourquoi la crise industrielle de l'Angleterre est-elle en ce moment d'autant plus profonde que la puissance de production de ce pays est plus colossale ?

— Parce que la production industrielle marche au hasard, sans règle et sans boussole ; parce qu'elle est confuse, aveugle et incohérente ; et surtout parce que chaque foyer de production vit en hostilité profonde avec les autres foyers du même genre, avec l'univers industriel tout entier.

Si donc c'est l'incohérence, le défaut d'entente et de régularisation, c'est-à-dire l'anarchie industrielle qui produit les crises de l'industrie, ce sera bien évidemment le principe opposé à l'incohérence et à l'anarchie, le principe d'organisation et d'association qui fera succéder l'ordre au désordre, la production régulière équilibrée et combinée à l'anarchie industrielle et aux crises ; mais on formule deux objections :

1° L'association ne détruit-elle pas la concurrence en détruisant l'hostilité des intérêt ?

2° Les causes de crises étant universelles, faut-il que l'association soit universelle pour les prévenir ?

Nous répondons :

1° L'association ne détruit pas la concurrence : elle la régularise et lui enlève son caractère subversif et ses conséquences désastreuses.

Un mot le fera comprendre. De ce que les intérêts de plusieurs capitalistes sont unis, en résulte-t-il qu'ils soient confondus ? Nullement. Une loi de répartition des bénéfices s'établit au sein de l'association proportionnellement aux concours : toutes les luttes tournant au profit de tous par la solidarité des intérêts et au profit de chacun en raison de son utilité propre, la concurrence féconde, la rivalité émulative s'exaltera de toute la puissance des ressources générales, et de toute la valeur accordée au moindre concours.

2° Est-il nécessaire que l'association renferme dans son sein toutes les forces productrices du monde pour obvier aux crises et aux chances mauvaises qui atteignent chaque atelier de production ?

Nous n'hésitons pas à le dire, la production industrielle étant un rouage de l'organisation universelle et dépassant de plus en plus [illegible] sera complètement résolu que par l'association de toutes les forces productrices de l'humanité.

Mais en découle-t-il que l'application restreinte du principe soit impossible ou inefficace ? Tout s'en faut.

L'étude de l'Association conduit au contraire à reconnaître que sa réalisation, sur son premier champ d'application, dans une simple commune, suffirait pour y paralyser les effets les plus désastreux de la concurrence anarchique et pour y trouver dans les limites de l'industrie communale la solution du problème que la *Presse* pose sous cette formule : *la répartition du travail.*

Supposons-nous en effet en présence d une Commune organisée d'après le principe de l'Association. Tous les intérêts et toutes les industries y sont solidarisés. Nous avons une population de 1 800 à 2 000 personnes ; nous avons une lieue carrée de terrain environ pour champ de bataille agricole ; à notre agriculture nous avons annexé certains ateliers, certains métiers, certaines fabriques. L'éducation, le commerce, les soins domestiques, les arts et l'industrie proprement dite nous offrent de nombreuses séries d'occupations diverses, les unes nécessaires, obligatoires, quotidiennes, les autres facultatives.

Nous le demandons à l'intelligence vive et hardie qui a posé dans la *Presse* la question de la *répartition du travail,* ce problème ne lui paraît-il pas ici de la solution la plus simple ?

Une fois que vous opérez sur une *commune associée* toutes les difficultés les plus insurmontables que vous présente le système actuel disparaissent comme par enchantement. L'agriculture est votre industrie de base ; vos charpentiers et vos tailleurs, s'ils n'ont à couper ni bois ni étoffes, pourront toujours s'employer utilement dans les champs, les jardins et les prairies de leur commune. Dans un atelier aussi vaste, où les fonctions facultatives sont aussi multipliées, et dont les cadres industriels sont essentiellement élastiques, vous voyez bien que vous pourrez facilement chaque année, chaque mois, chaque semaine, chaque jour même, *distribuer un travail* toujours utile, toujours productif, à tous les membres de votre population et à choix.

Et cette merveilleuse facilité de distribution, à quoi la devez-vous ? A l'association des intérêts, à la composition unitaire des industries, à l'organisation du travail sur sa base sociale naturelle, la commune.

Aussi longtemps, au contraire, que vous tiendrez isolés vos travailleurs, vos métiers, vos branches diverses de production, comment pourrez-vous résoudre le problème de leur accord, de leur combinaison, de leur harmonie, et par conséquent assurer une *répartition continuelle du travail* à vos travailleurs ?

Il est évident, et c'est l'idée que nous voulions soumettre aujourd'hui à l'attention de la *Presse*, il est évident que, pour répartir le travail et l'assurer aux travailleurs, il faut pouvoir agir sur le système général du travail, et, par conséquent, que le travail, de façon ou d'autre, forme un ensemble et soit organisé.

La répartition du travail et l'organisation du travail sont donc deux questions connexes. A une bonne organisation correspondra une répartition toujours facile ; à une demi-organisation, une répartition incomplète ; à une absence totale d'organisation, la pure et simple répartition du hasard. L'organisation est le moyen, la condition de la répartition.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 6 NOVEMBRE.

RABELAIS A LA BASMETTE.(1)

III.

MARJOLAINE.

Cependant l'office des moines terminé, tandis que deux ou trois bonnes vieilles achevaient leurs patenôtres, non sans remuer le menton, comme si lui et leur nez se fussent mutuellement porté un défi, une gentille et blonde petite jouvencelle de dix-sept ans restait aussi bien dévotement devant sa chaise, agenouillée, et relevait de temps en temps ses grands yeux baissés pour regarder du côté de l'autel. Elle était rose comme un chérubin et avait les yeux bleus et doux comme les doit avoir la Vierge Marie elle-même; toutefois, dans cette douceur, étincelait je ne sais quelle naïve mais toute féminine malice : telle je me représenterais volontiers Mme Eve, prête à mordre au fruit défendu, sans croire elle-même qu'elle y touche : nature, hélas ! a tant par sa propre faiblesse de propensions au péché !

Or, si jamais péchés peuvent être mignons et jolis, tels devront être sans contredit les tendres péchés de Marjolaine. Marjolaine est la fille du brave Guillaume, le closier de la Chesnaie ; sa mère en rafolle, tant elle la trouve gentille ; et le papa qui ne dit pas tout ce qu'il en pense, se complaît à entendre et à voir rafoler la maman. Tout le monde s'ébaudit dans la maison au sourire de Marjolaine, et si elle a l'air de bouder, toute la maison est chagrine. C'est sa petite moue qui fait les nuages et ses yeux qui font le soleil ; elle est reine dans la closerie : aussi sa jupe est-elle toujours proprette et ses coiffes toujours blanchettes ; sa taille fine est serrée dans un corsage de surcot bleu, et quand, pendant la semaine, elle vient à l'église des Frères, elle a toujours l'air d'être endimanchée. Personne pourtant ne se moque d'elle ; elle est si mignone et si gentille ! et puis d'ailleurs les fillettes des environs auraient bien tort d'être jalouses, Marjolaine ne va jamais à la danse, et les amoureux déjà éconduits plus d'une fois, n'osent déjà plus lui parler. Elle ne se plaît qu'à la messe ou à vêpres, pourvu que ce soit dans l'église des moines ; et pourtant elle n'a pas la mine triste d'une dévote ni l'œil pudibond d'une scrupuleuse. Pourquoi donc, non contente de l'office qui vient de finir, est-elle à genoux la dernière, lorsque les vieilles elles-mêmes font un signe de croix et s'en vont ?

Allons, gentille Marjolaine, levez-vous ; voici frère Lubin qui vient ranger les chaises, car c'est son tour aujourd'hui de balayer le saint lieu ; il s'arrête près de la jeune fille et semble craindre de la déranger ; elle lève les yeux, ses regards ont rencontré ceux du novice, il va lui parler; mais il tourne d'abord la tête pour voir si quelqu'un ne le regarde pas, et, à l'entrée de la grille du chœur, il aperçoit frère Paphnuce !...

La jolie enfant fait son signe de croix et se lève ; elle s'en va lentement et sans se retourner ; mais, sur son banc, elle a oublié le livre d'heures de sa mère. Frère Lubin s'en aperçoit, il prend le livre, mais semble ramasser à terre et y remettre une image qui sans doute en était tombée ; puis, candidement et les yeux baissés, il le rapporte à Marjolaine, qui le reçoit avec une profonde révérence.

Frère Paphnuce fait la grimace et fait signe à frère Lubin de continuer son ouvrage ; puis, s'approchant de Marjolaine :

— Jeune fille, lui dit-il d'un ton assez peu caressant, il ne faut pas rester dans l'église après l'office ; allez travailler près de votre mère, afin que le démon de l'oisiveté ne vous tente pas, et priez Dieu qu'il vous pardonne vos péchés de coquetterie, tant vous êtes toujours pomponnée et pincée comme une comtesse !

Ayant ainsi apostrophé la jeune fille, frère Paphnuce lui tourna le dos, et elle s'en allait toute confuse, le cœur gros d'avoir été appelée coquette ; le frère Lubin se retourna pour la voir sortir, et elle aussi, près de la porte, jeta en tapinois un regard à frère Lubin, qui devint rouge comme une fraise et qui se mit à ranger l'église, s'échauffant à la besogne et n'avançant à rien ; car deux ou trois fois commençait-il la même chose, et plus voulait-il paraître tout occupé des soins qu'il prenait, plus on eût pu voir que la pensée était ailleurs et que son cœur était tout distrait et troublé.

Or, cependant s'en retournait à petits pas, cheminant vers la closerie, Marjolaine la blonde, le long de la haie d'églantiers, effeuillant de temps en temps sans y songer la pointe des jeunes branches et prêtant l'oreille et le cœur aux oiseaux et à ses pensées, qui faisaient harmonieusement ensemble un concert de mélodie et d'amour. La douce senteur des arbres fleuris et de l'herbe verte ajoutait à la réjouissance de l'air tiède et resplendissant : Marjolaine marcha seule ainsi jusqu'au détour du clos Martin, à l'avenue qui commence entre deux grands poiriers ; là, bien sûre que personne ne pouvait la voir, elle ouvrit bien vite le gros livre d'heures et en tira, au lieu de l'image que frère Lubin était censé y avoir remise, un petit papier soigneusement replié, qu'elle ouvrit avec empressement et qui contenait ce qui suit :

« Frère Lubin à Marjolaine,

» Je fais peut-être bien mal de t'écrire encore, Marjolaine, et pourtant mon cœur me ferait des reproches et ne serait pas tranquille si je ne t'écrivais pas. Mon cœur et aussi, ce me semble, la loi du bon Dieu, veulent à la fois que je t'aime, et la règle du couvent me défend de penser à toi, comme si de ceux qu'on aime la pensée ne nous occupait pas sans qu'on y songe et tout naturellement. Depuis bientôt quinze ans, je pense, nous nous aimons : car tu m'appelais ton petit mari, lorsque nous avions quatre ou cinq ans, croirais-tu que je pleure quelquefois quand j'y pense ! Oh ! c'est que je t'aimais bien, vois-tu, ma pauvre Marjolaine, lorsque nous étions tous petits ! Pourquoi avons-nous été séparés si jeunes ? il me semble que nous serions restés enfants toujours, si nous étions restés ensemble ! Et maintenant que nous avons grandi tristement, chacun tout seul, frère Paphnuce prétend que c'est mal de nous regarder et qu'il ne faut plus s'aimer lorsqu'on est grand. Eh bien ! moi, c'est tout le contraire ; il me semble que je t'aime maintenant plus que jamais ! Combien je suis content lorsque je viens tard au chœur et que par pénitence on me fait rester après les autres à l'église ! car toi aussi tu restes souvent après les autres, et alors sans être observé, je puis te regarder un peu... m'approcher de toi quelquefois, et le cœur me bat alors, je ne sais si c'est de crainte ou de plaisir; mais si fort, si fort, que je crains de me trouver mal. Oh ! Marjolaine !... et pourtant il faut rester au couvent ; il faut bientôt prononcer mes vœux ! Mes parents ont donné ma vie pour celle de ma sœur : ma sœur est bien jolie aussi, et l'on dit qu'elle mourrait si je ne prononçais pas mes vœux, parce que saint François serait irrité contre nous. — Plains-moi, oh ! plains-moi. Marjolaine ! je ferai mes vœux dans trois jours !

» Frère LUBIN. »

La pauvre fille, jusque-là si empressée, si vermeille et si joyeuse, pâlit tout à coup en achevant la lecture de ce billet. Elle le cacha dans sa gorgerette, laissa tomber son livre d'heures, et, prenant à deux mains son tablier qu'elle porta à ses yeux, elle se prit à pleurer et à sangloter comme une enfant.

Lorsqu'elle arriva à la closerie, elle avait les yeux tout rouges et tout enflés. Elle se jeta au cou de sa mère en lui disant qu'elle était malade. Sa mère voulait la déshabiller et la mettre au lit ; mais elle s'y refusa, craignant de ne pouvoir assez bien cacher, si elle quittait sa gorgerette et son corset devant sa mère, la missive de frère Lubin. Elle se retira donc seule dans sa chambrette, et, laissant entr'ouverte la fenêtre qui donnait sur le clos des pommiers, elle se jeta sur son lit, et donna encore une fois un libre cours à ses pleurs, tandis que sa mère inconsolable mettait à la hâte son mantelet pour accourir à la Basmette et consulter maître François, dont le savoir en médecine était connu dans tout le pays. Le père et les valets étaient aux champs, en sorte que la désolée pauvre petite Marjolaine resta seule à la closerie.

A. CONSTANT.

(*La suite prochainement.*)

(1) Voir le numéro d'hier et d'avant-hier.

[illegible] millions dans cet emprunt [illegible] les dépôts et consignations prendrait un intérêt égal, sinon supérieur.

Cette triple déclaration met facilement sur la voie des menées qui préparent l'adjudication. Si les grands banquiers faisaient seuls l'emprunt, ils ne pourraient verser les termes à échéance, puisque ce n'est jamais avec leur propre argent qu'ils paient et peuvent payer ces termes, mais bien avec l'argent avec les souscriptions de leurs clients de Paris, des départements et de l'étranger.

Cependant, l'emprunt doit se terminer, il faut absolument qu'il se fasse, il faut absolument qu'il passe par les mains des banquiers et que ceux-ci perçoivent les commissions, droits, etc., qui leur appartiennent dans le haut tripotage financier.

Qu'ont demandé les banquiers? Que la Banque prît une portion de l'emprunt. — Mais, il y a six mois à peine, la Banque s'est vue forcée par une crise de vendre ses rentes, et, sans le secours inespéré fourni par l'empereur de Russie, qui les a achetées en bloc, elle n'aurait pu s'en défaire et se serait trouvée fort gênée; chacun a reconnu alors, même les directeurs de la Banque, que c'était une mesure mauvaise d'engager les fonds de cette institution dans un pareil placement. — Oui, la mesure est mauvaise; mais il faut venir en aide au crédit des grands banquiers, qui n'ont pas d'argent; la Banque, au contraire, a de l'argent disponible, elle avancera les premiers termes de paiement, et, pendant ce temps, la crise passera, les souscriptions particulières reviendront, et les banquiers commissionnaires pourront alors, mais seulement alors, faire honneur à leur signature et payer leurs termes.

Si la crise n'est pas passée, si les souscriptions ne sont pas versées lorsque la Banque aura terminé le versement de ses 25 millions, on fera avancer la Caisse des consignations qui paiera à son tour sa portion en bons royaux, et les hauts banquiers auront tout le temps nécessaire pour faire arriver leurs fonds.

Tout ceci revient encore une fois à dire que le crédit des hauts banquiers n'existe que parce qu'il s'appuie sur celui du gouvernement, qu'ils exploitent à leur profit; car la Caisse des consignations est une institution gouvernementale, car la Banque est une institution quasi-gouvernementale, — et même, ce qui est plus curieux, ce n'est pas avec ses propres fonds, *c'est avec l'argent du gouvernement que la Banque paiera au gouvernement l'argent qu'elle lui prêtera*.

En effet, le gouvernement a en dépôt dans les caves de la Banque plus de 25 millions, dont celle ci ne paie aucun intérêt, et dont elle est assurée que le gouvernement ne lui demandera pas le remboursement.

Quand elle paiera à ce dernier, lors des échéances convenues, les 25 millions pour lesquels elle s'engage dans l'emprunt, que fera-t-elle? Rien autre chose que de prêter à intérêt au gouvernement l'argent que celui-ci lui prête gratuitement.

Absolument de la même manière qu'il y a deux ans, l'Etat empruntait à M. de Rothschild à *quatre* pour cent pour construire des chemins de fer, et, une fois ces chemins construits, les vendait au même banquier à *trois* pour cent.

M. de Rothschild a trouvé le système bon, la Banque le trouve

---

L'Italie est maintenant le théâtre d'une série d'évènements, qui doivent intéresser au plus haut degré non-seulement les cabinets, mais aussi les peuples de l'Europe.

Cet intérêt s'est manifesté hautement; et la diplomatie, cette voix des cours, et les journaux, cette voix des nations, se sont préoccupés des évènements qui s'accomplissent dans la Péninsule.

Mais, soit effet de l'éloignement des lieux, soit parti pris d'avance, soit aveuglement des passions, les organes de beaucoup de peuples, et ceux de beaucoup de gouvernements, sont bien loin encore d'avoir une idée précise et juste du caractère du mouvement italien.

Pourtant, la vérité est une sur un sujet quelconque, et parmi les opinions émises sur les démonstrations des peuples d'Italie, il y en a d'erronées qu'il faut combattre et de trompeuses qu'il importe de détruire, pour que tout le monde connaisse la véritable portée des faits.

Rome, la plus arriérée des provinces italiennes, dans son administration et dans ses administrateurs, a franchi, sous Pie IX, l'espace qu'elle perdit sous Grégoire XVI, et, devançant tous les autres gouvernements de la Péninsule, elle a déployé aux yeux éblouis de l'Europe, la bannière du Christ, ornée de cette devise: ***Réforme, Justice, Progrès.***

A la vue de ce nouveau ***Labarum***, tous les italiens du Mont-Cenis à la Calabre, se sont levés pour saluer le Pontife réformateur, et l'espérance renaît dans des âmes, qui l'avaient perdue depuis longtemps. Pie IX est salué par toutes les nations. Son œuvre était celle de l'avenir. Il existait dans l'administration de son royaume des abus, il les a extirpés; son peuple était flétri et dégradé, il a régénéré; il l'a vu des crimes suffisamment punis, il a pardonné.

L'Italie entière applaudissait de plus en plus. Les ***vivats*** dont cette contrée retentit sont parvenus jusqu'à la cour de Vienne, qui, voyant dans les réformes du pape un exemple contagieux, a cherché à en entraver, autant que possible, la marche bienfaisante. Les Autrichiens ont occupé Ferrare. De la légalité de ce fait, on a déjà assez parlé. Ce qu'il nous convient de constater, c'est que les démonstrations populaires datent de cette occupation.

C'est alors, en effet, que tous les peuples de la Péninsule, qui voyaient dans cet acte un obstacle aux intentions progressives de Pie IX et un épouvantail pour les autres gouvernements italiens, se sont unis à la cour de Rome pour protester contre cette agression. Les démonstrations populaires de la Romagne, de la Toscane, de la Ligurie, du Piémont, ont été diversement jugées. Il aurait cependant suffi de voir l'ordre admirable qui règne dans ces masses d'habitants assemblés et de voir les hommes qui les composaient, pour saisir le caractère de ces faits. Ce n'était pas là un peuple forcené poussant des cris de mort, mais c'était la nation entière qui demandait à son chef, au nom de la légalité et de la raison, de vouloir bien soutenir ses droits. C'étaient le riche patricien, le négociant pacifique, l'honnête artisan, qui, tous, sentaient qu'ils devaient ces démonstrations à eux et à leur patrie.

Les cris que ces multitudes proféraient se réduisent exclusivement à ceux-ci: Vive Pie IX! Ce nom représente partout la justice, la paix, la dignité.

Vive notre gouvernement! Ce cri n'est certes rien de moins qu'anarchique.

Vive l'indépendance italienne! Et quel est l'homme de cœur qui n'eût associé sa voix à celle d'une population qui voit le meilleur de ses souverains entravé par l'influence étrangère?

On élevait la voix! Mais la plupart des princes de l'Italie, environnés d'une aristocratie gonflée de préjugés, ne pouvaient, malgré leurs bonnes dispositions, sans entendre la voix du peuple, connaître ses intentions ni savoir jusqu'à quel point ils pouvaient compter sur lui.

On demande des armes! Mais c'était pour avoir la paix, puisque

[illegible] n'y alla qu'un parti, celui qui a pour but de défendre l'indépendance de la patrie contre l'influence étrangère; qu'une pensée, celle de démontrer aux gouvernements respectifs qu'on est prêt à les soutenir contre ceux qui viendraient les entraver dans leurs bonnes dispositions; qu'un désir, voir entrer chaque souverain dans la voie des réformes et des modifications, qui sont le plus en harmonie avec l'esprit du siècle et la marche du progrès.

Voilà l'esprit de la nation italienne. Tous ceux qui ont été sur les lieux, dans ces derniers temps, et qui ont observé, sans prévention, la série de faits journaliers que l'on appelle mouvement italien, peuvent confirmer la vérité de ce que nous disons.

Exposition phalanstérienne à Chartres.

On lit dans le *Glaneur d'Eur-et-Loir*:

M. Victor Hennequin a terminé samedi soir l'Exposition phalanstérienne qu'il avait commencée lundi; près de quatre cents auditeurs ont suivi assidûment ses leçons. Il n'y a qu'une voix pour rendre hommage au talent de l'orateur. Avec une critique mordante, une logique sévère, une diction élégante et variée, sa parole, qui sait tour à tour provoquer le sourire, émouvoir le cœur, ou faire vibrer ses fibres les plus nobles, a, pendant six séances, charmé son nombreux public. La doctrine qu'il a professée, doctrine qui, d'ailleurs, ne cherche à s'imposer que par la conviction, a rencontré beaucoup de sympathies. On comprendra facilement qu'après une simple audition, nous ne portions sur un sujet aussi grave et aussi vaste aucun jugement définitif. Cependant, sans nous prononcer sur la valeur absolue de l'idée de Ch. Fourier, nous pouvons dire que son but est noble et généreux, que son système ne nous semble ni compromettre l'ordre, ni mettre en péril la liberté, et que nous nous sentons pleins de sympathie pour ses apôtres, comme pour tous les nobles cœurs (fussent-ils des utopistes), qui consacrent leurs efforts au bonheur de l'humanité.

SUISSE. — **La guerre civile.** — Les deux partis en sont toujours au port d'armes; mais les préparatifs militaires continuent. La Diète n'a pas tenu de séance depuis quelques jours; elle attend le résultat de ses derniers actes. Les nouvelles qui nous parviennent aujourd'hui se bornent à des énumérations de forces, et des concentrations et mouvements de troupes. De toutes parts on se prépare à une résistance « sérieuse, terrible, insurmontable. »

Le gouvernement de Zurich a chargé les conseils communaux de pourvoir à ce que les chefs de famille, avant leur entrée au service, désignent des personnes qui soigneront leurs affaires pendant leur absence, à défaut de quoi les conseils désigneraient eux-mêmes ces tuteurs provisoires. Ces conseils sont aussi chargés de venir en aide aux familles qui, par suite de l'absence de leurs soutiens, se trouveraient dans le besoin. — Le gouvernement a aussi suspendu les poursuites pour dettes à l'égard des militaires pendant la campagne qui va s'ouvrir.

— On écrit au *Nouvelliste vaudois* « Qu'une grande fermentation règne dans le canton de Zug, et que quelques personnes s'attendent à voir ce canton abandonner prématurément le Sonderbund.

» M. Ochsenbein vient d'être nommé par le gouvernement de Berne commandant d'une brigade indépendante en quelque sorte de l'armée fédérale. On ne sait au juste quelle en doit être la destination et dans quels rapports de hiérarchie elle se trouve avec le général en chef.

» On croit généralement que M. Ochsenbein va remettre immédiatement au second député, M. Schneider, la présidence de la haute assemblée, afin de pouvoir se donner tout entier aux devoirs que sa nouvelle position de commandant de brigade lui impose, et de

---

CRITIQUE.

O Progresso, revue sociale, littéraire et scientifique.

Nous avons déjà parlé quelquefois à nos lecteurs de cette revue qui se publie à Fernambuco (Brésil), dans la belle langue de Camoëns, et qui parait mensuellement depuis le 1er juillet de l'année dernière. Nous avons reproduit les principaux passages de son programme, où nous avons retrouvé les aspirations et les principes de l'Ecole Sociétaire. Les numéros de mars, avril et mai 1847, que nous venons de recevoir, justifient complètement les éloges dont nous avons salué cette publication.

Ce qui la distingue et la place bien au-dessus des autres écrits périodiques qui nous viennent des mêmes contrées, c'est une supériorité de vues, une clarté d'exposition et une vigueur de logique dont les journaux fournissent peu d'exemples. Outre les sujets philosophiques et économiques que traite hardiment la revue de Fernambouc, et dont elle fournit le plus souvent des solutions heureuses, elle a présenté quelques travaux historiques, faits d'un point de vue élevé, et chacun de ses numéros contient deux revues politiques, l'une pour l'extérieur et l'autre pour le Brésil, qui sous une forme claire et rapide, résument brillamment les évènements principaux de l'Europe et du continent américain. Animés à la fois d'un vif amour de la liberté et d'un sentiment profond d'ordre et d'organisation, éclairés d'ailleurs par le flambeau de la science sociale, les dignes rédacteurs du ***Progresso*** jettent sur les affaires politiques du monde un coup d'œil perspicace, et montrent avec précision les lignes du mouvement social. Quant à leur revue intérieure, nous n'en pouvons pas aussi bien apprécier l'exactitude, tant nous sommes, en Europe, ignorants de l'état politique et social du Brésil; toutefois, nous nous associons pleinement aux critiques que fait le ***Progresso*** de quelques lois proposées aux Chambres brésiliennes, dans leur dernière session, et nous sommes très disposés à croire, par analogie, que les idées d'organisation présentées par la revue, sont bonnes et applicables. On voit clairement qu'elle a pris à tâche de combattre les idées dites politiques dans leur forme vague et abstraite, dans leurs affirmations bouffies et creuses, dans leurs luttes mesquines et personnelles, et de pousser au contraire, le pays dans la voie des réformes réelles, des idées organisatrices et du développement de sa prospérité matérielle. A ce titre, comme à tous les autres, nous ne pouvons qu'encourager ses efforts. Le Brésil semble parcourir maintenant au point de vue du mouvement politique, et avec les différences qu'apportent nécessairement les antécédents, le climat et les institutions, une phase analogue à celle que nous avons accomplie dans nos quinze années de la Restauration. Certainement une évolution semblable a sa raison d'être, mais il est à désirer qu'elle soit aussi courte que possible. Puisse le ***Progresso*** contribuer à en hâter le terme et à diriger, dans la voie des progrès sociaux, au milieu des difficultés sans nombre dont la route est semée, la marche du jeune et brillant empire du nouveau monde!

Nous ne terminerons pas sans reproduire quelques lignes de la publication à laquelle nous adressons par delà les mers un témoignage de sympathie. Nous choisissons un passage de l'un des articles du numéro de mars, contenant l'exposé des motifs d'une loi proposée par le ***Progresso***, et qui aurait pour but de frapper d'un impôt les transmissions de propriété par voie d'héritage et de legs, lesquelles sont aujourd'hui, au Brésil, affranchies de toute redevance. Après avoir montré que les impôts ont ou devraient avoir deux buts: 1° de fournir au gouvernement l'argent nécessaire pour subvenir aux dépenses générales de la nation; 2° de servir à diriger la production nationale dans le sens le plus avantageux à la société, l'auteur de l'article ajoute:

« La mauvaise organisation de l'atelier social, non seulement au point de vue direct de la production, mais à celui de la répartition qui lui est intimement liée, donne un nouveau degré d'importance à l'établissement de l'impôt, en créant un troisième but, une troisième condition que le législateur ne doit pas perdre des yeux, toutes les fois qu'il est appelé à créer ou à modifier, quelque point que ce soit de cette importante matière.

» Par droit de conquête et de naissance, l'homme collectif, l'humanité est propriétaire légitime du globe que nous habitons; non propriétaire dans toute l'étendue irréalisable et absurde donnée à ce mot par le droit romain, mais propriétaire usufruitier, car le droit d'usufruit est tout ce à quoi doit prétendre, et tout ce que peut exercer un être aussi faible et aussi borné que l'homme.

» Les générations qui se succèdent ne sont autre chose que l'humanité prise à divers moments de son existence, et c'est en cette qualité qu'elles possèdent également l'usufruit du globe, et sont héritières du droit des générations qui précèdent; héritières à la fois et des besoins nouveaux créés par celles-ci et des nouveaux moyens d'y satisfaire. Tout homme, donc, en naissant, apporte avec lui le droit imprescriptible à une portion du capital primitif, le globe, et à une partie du travail accumulé par les générations précédentes. Mais, pour que ce droit pût être exercé dans sa plénitude, il serait nécessaire que la société entière, unitairement organisée, pût, en facilitant à chaque individu la satisfaction intégrale de ses besoins, lui donner l'équivalent de son droit proportionnel au capital social. Combien nous sommes loin encore d'un état semblable!..: Aussi, en l'absence d'une organisation unitaire, qui ferait des générations comme des individus collectifs, les premiers législateurs se virent obligés d'organiser la société de manière que chaque individu, malgré son isolement, pût jouir autant que possible de la part qui lui revenait dans l'héritage commun. Dans ce but, ils individualisèrent ce fond commun, appartenant à l'espèce (1) et le répartirent entre les individus existants, en accordant à chacun d'eux, par rapport à ses descendants, le droit de transmettre, qui, légitimement, ne peut appartenir qu'aux générations considérées dans leur ensemble, mais en leur prescrivant, en même temps, des devoirs qui, sauf une organisation plus parfaite, seraient à la charge de la société.

» Cependant, ils comprirent probablement que cette mesure n'était autre chose qu'un expédient, et qu'on ne pouvait pas légitimement dépouiller l'espèce au profit de quelques-uns; c'est pour cela qu'ils instituèrent des règles qui, périodiquement, rétablissaient en partie l'équilibre du partage primitif ou donnaient un ***minimum*** à ceux qui se trouvaient complètement privés de la part à laquelle ils avaient droit. Tel était le sens et le but du grand jubilé des Hébreux et de la loi agraire dont les Romains firent un fréquent usage.

» Les codes modernes, en empruntant au droit romain sa constitution de la propriété perpétuelle et transmissible, n'ont pas cherché à remplacer ces correctifs qui jouaient un rôle si important dans la vie du peuple romain. Entre temps, à mesure que la société s'organise, les individus sociaux, — nations, municipalités, etc., — facilitent à chacun la satisfaction d'un certain nombre de besoins généraux, se chargent, en un mot, de l'indemniser de la partie du fonds commun qui lui devait appartenir.

» Or, cette indemnité, quelque incomplète et faible qu'elle soit encore dans les sociétés modernes, ne peut, dans l'état actuel des choses, provenir que de l'impôt. De là un troisième but auquel l'impôt doit atteindre, celui de corriger les effets du partage auquel a donné lieu l'absence d'organisation. Et, si l'impôt est établi de manière à peser davantage sur le capital accumulé par les générations précédentes que sur le travail de la génération actuelle; si l'impôt pèse plus sur le riche que sur le pauvre, et si la société l'emploie à augmenter de jour en jour la somme des besoins généraux satisfaits aux dépens de l'Etat, ou, en d'autres termes, le ***minimum***, l'impôt offre le moyen de supprimer le paupérisme, et de mettre les dispositions des lois humaines d'accord avec les principes généraux et la justice éternelle. »

Ces idées présentent bien quelques légères divergences avec celles qui ont été produites par l'Ecole Sociétaire sur le même sujet, mais nous pensons que ces dissidences sont plus à la surface qu'au fond, et, quoi qu'il en soit, nous ne pouvons nous empêcher de trouver dans ces lignes beaucoup de clarté et d'élévation. Aussi, encourageons-nous vivement le ***Progresso*** à persévérer dans la route où il est entré. Qu'il continue à semer des paroles de progrès pacifique, de liberté et d'organisation chez nos frères de par delà l'Océan, et il aura rendu d'importants services à la sainte cause de l'humanité.

X. Y.

(1) Il est hors de doute que l'auteur de l'article ne veut pas indiquer ici l'origine de la propriété. Le législateur n'a fait que formuler des règles existantes avant lui, et qui s'étaient produites, sous l'influence des nécessités impérieuses des âges incohérents de l'humanité. C'est par pure fiction oratoire que l'auteur montre ici les législateurs créant un état de choses qu'ils n'ont fait que consacrer.

[illegible] deux partis ; il cajolera le gouvernement fédéral sous pré[illegible] de médiation, de manière à gagner un temps qui serait fatal aux [inté]rêts de ce gouvernement ou il travaillera sérieusement à amener le [Son]derbund à traiter de la manière la plus avantageuse avec ses ad[versa]ires. Si M. Guizot avait pu décider l'Autriche et la Prusse à se [ra]llier à une intervention armée, il aurait exécuté les menaces faites [par] son ambassadeur, cela aurait mis fin à la peur qu'il a du succès [des] libéraux ou, comme il le dit, de la cause révolutionnaire suisse : [assu]rément ce succès aurait élevé le ton des ennemis du cabinet fran[çais] en France ; en même temps on aurait cru qu'il était enfin parvenu [à] assurer les cabinets d'Autriche et de Prusse, réalisant ainsi ses [plan]s favoris et absurdes de contre-alliance contre l'Angleterre. M. [Gui]zot sait parfaitement que notre cabinet n'est pas plus disposé que [lui] à encourager le radicalisme en Suisse quoique les mobiles des deux [cab]inets soient bien différents, ceux du gouvernement anglais étant [basé]s sur des principes de droit et de justice et de désir de la paix [uni]verselle, tandis que ceux du gouvernement français n'ont pas d'au[tre] origine que les craintes d'une réaction en France. Mais si M. Gui[zot] avait pu faire croire aux gouvernements de l'Europe et au parti [con]servateur en France qui lui seul empêcherait les principes révolu[tio]nnaires de se répandre sur le continent, il aurait fortifié sa posi[tion] à l'égard de sa politique étrangère, et ajouté aux moyens de ré[sis]tance un cri de réforme dans sa patrie. La sagesse et la justice de [not]re gouvernement ont déjoué ses efforts, et, après avoir vainement [ten]té de provoquer une guerre en Suisse pendant qu'il se croyait sûr [du] succès du parti ultra-catholique, il est réduit à l'alternative de [jou]er le rôle d'un soi-disant et seulement soi-disant pacificateur. »

ITALIE. — **Les troubles de Florence.** — L'*Alba* nous ap[por]te aujourd'hui la proclamation publiée à la suite des troubles : [c'e]st une adresse pleine de paternelle sympathie pour le peuple floren[tin]. Le gouvernement s'occupait de la réforme des attributions et du [pe]rsonnel de la police, au moment où cette agitation est survenue, et [il] s'engage à opérer cette réforme. Il remercie les citoyens d'avoir [obé]i à la garde civique, et les engage à se reposer sur la vigilance du [gr]and-duc. Quant à l'agent de police cause du tumulte, il est sévère[me]nt blâmé.

[Ré]sistance de Pontremoli et de Montignoso. — Les [ha]bitants de Pontremoli, craignant que les négociations entamées en[tre] leur ancien souverain, le duc de Toscane, et leur nouveau maître [pa]r le traité de Vienne, ne tournent pas à bonne fin, ont commencé [pou]r se munir d'armes pour résister au besoin. La population soulevée [a] brisé les portes de la forteresse de la ville, et s'est emparée, mal[gr]é les canonniers de garde, de toutes les armes qu'elle y a trouvées. Les autorités de Massa étaient allées pour prendre possession de [Mon]tignoso. Le gonfalonier et le vicaire de cette ville s'y opposèrent, [et] adressèrent une protestation au gouvernement de Florence. Les au[tor]ités de Massa ne passèrent pas outre, et laissèrent une compagnie [de] chasseurs sur les confins du Modenais. Mais, le 25 au soir, 400 [cha]sseurs modenais entrèrent dans la ville. La magistrature ferma le [pa]lais pour leur en interdire l'entrée.

Le gouverneur de Massa a fait recueillir dans les tribunaux toutes [le]s copies du code d'Est, pour les mettre à la disposition du gouverne[me]nt. « Dans quel but ? se demande un correspondant de l'*Alba*. Le [go]uvernement de Massa voudrait-il tenter une réforme judiciaire, et [ch]ercherait-il à éteindre le souvenir des lois barbares qu'il appliquait [hi]er encore ? »

Les dames italiennes. — On sait que les dames d'Italie ont [mon]tré le plus grand enthousiasme pour les réformes qui s'accomplis[se]nt ou doivent s'accomplir dans la Péninsule. Dernièrement, à Gênes, [u]n certain nombre de dames nobles et riches se placèrent à la porte [de] l'église, quêtant pour l'armement de la garde civique de Rome. La [so]mme recueillie par elles monta à 24 000 fr. Quelques dames, qui [n']avaient pas d'argent, donnèrent leurs anneaux et leurs boucles d'o[r]eilles pour concourir à cette patriotique démonstration.

— On assure que les Etats-Unis, écrit-on à un journal allemand, ont [o]ffert au pape de conclure avec lui un traité de commerce et d'amitié, [e]t il est probable qu'une nonciature apostolique sera prochainement [é]tablie à Washington. Tout récemment, le pape a reçu de l'Union [a]méricaine deux caisses contenant des objets précieux.

ANGLETERRE. — **Crise financière.** — Le *Globe* annonce que [l]a banque de Shrewsbury, de MM. Adams, Warren et comp., a sus[pen]du ses paiements. C'était une petite banque d'émissions dont le chiffre autorisé était de 9 700 liv. Quoique le passif ne soit pas très considérable, il en résultera cependant quelque dérangement local. Les faillites commencent à être plus fréquentes parmi les maisons de deuxième classe, dit le *Morning Post* du 3 novembre. C'est là un symptôme décourageant. S'il n'est pas substitué au principe actuel du commerce un principe plus raisonnable, la moitié des maisons de commerce d'Angleterre tomberont dans l'insolvabilité. Deux maisons de Londres ont, dit-on, déshonoré aujourd'hui leurs acceptations : une de ces maisons, celle de M. Stephen Stuart Curtis, facteur en cuirs, au passif de 60 000 liv. L'autre maison embarrassée appartient au com[m]erce des vins.

Les correspondances de Manchester et de Liverpool, dit le *Globe* du même jour, ne sont pas d'une nature satisfaisante, quoique certai[n]es circonstances fassent espérer de l'amélioration ; le montant des lingots reçus depuis quinze jours du dehors est très considérable. Il permettra à la banque d'Angleterre d'escompter plus librement peut-être. Ce qui sera avantageux, même au taux onéreux de 8 1/2 0/0 qui a été le minimum pendant quelques jours. Il est encore arrivé hier de Paris 100 000 liv. sterl. en or. On en attend beaucoup de Saint-Pétersbourg. Le bruit court que l'empereur de Russie va placer pour son compte une nouvelle somme sur nos fonds publics pendant qu'ils con[t]inuent de fléchir.

La Question d'Irlande. — Le *Morning Chronicle* du 3 novembre répète que le bill d'indemnité n'occupe qu'une place secondai[r]e dans la pensée des ministres. Sans doute lord J. Russell doit dési[r]er faire connaître au parlement ce qui l'a décidé à adopter la mesure importante relative à la banque ; mais la question d'Irlande est bien autrement importante et sérieuse. En février 1848 la position de l'Irlande serait bien plus affligeante et critique qu'elle ne l'est en novem[b]re 1847. Laissez la loi des pauvres, la loi des propriétaires et des tenanciers, les travaux abandonnés et les terrains incultes, en un mot, laissez l'Irlande encore trois mois telle qu'elle est maintenant, et vous avez la recette complète pour faire une Irlande telle que jamais l'Angleterre n'aura eu la honte ni le regret de l'exposer au monde stupéfait. Lord J. Russell devra avoir tout ce qu'il demandera sous sa responsabilité personnelle pour le bien-être social et l'amélioration de la

[illegible] presque terminées. On a terminé un magasin à l'épreuve des bombes et un chemin couvert conduisant à la batterie dite de Spur (de l'Eperon). On modifie la longue ligne de murailles entre le bastion du Roi et la batterie du Salut ; ce n'était qu'un parapet de cinq pieds de haut, adapté seulement pour la mousqueterie. Le mur ne sera pas élevé ; mais le terrain sera abaissé de dix-huit pouces, et il sera ouvert de nouvelles embrâsures pour y placer de longs canons de 32. Si l'on considère que tout bâtiment, pour entrer au port, devra passer sous le feu de tous ces canons, on peut se faire une idée du perfectionnement de la défense que présenterait une nouvelle batterie. Le sémaphore a été déplacé, et l'on doit établir de la grosse artillerie sur la tour. D'autres défenses encore sont établies ; des maisons ont été rasées pour faire place à des travaux de fortification. »

Il paraît que le nouveau ministère espagnol n'est pas solidement assis. L'opinion la mieux établie, dit le *Clamor publico*, est que, malgré les efforts infatigables de la reine-mère pour maintenir Narvaez au pouvoir, la reine témoigne à chaque instant l'intention de l'éloigner du gouvernement et même de Madrid : et c'est là sans doute ce qui fait que quelques personnes disent qu'il va partir pour la Catalogne, et d'autres qu'il va retourner à son ambassade à Paris.

L'*Espagnol* vient d'être cité par M. Salamanca, ancien ministre des finances, à l'effet de comparaître le 4 novembre devant le substitut de l'alcade Francisco Sanchez de Ocana, au sujet de la fameuse affaire de la conversion des traites de la maison de la reine. L'*Espagnol* dit qu'il saisira avec plaisir cette occasion de déposer entre les mains de l'autorité judiciaire les documents qu'il possède.

L'*Eco del Comercio* se plaint très vivement du chef politique de Palencia, qui n'a pas voulu permettre que le parti progressiste se qualifiât de parti espagnol dans des pancartes électorales.

Il paraît que le prince Albert d'Angleterre a écrit à son cousin de Portugal pour se plaindre de la non-exécution du protocole imposé à dona Maria, au nom de la France et de l'Angleterre. Cette démarche amicale a excité une grande colère chez les réactionnaires du Portugal. Un de leurs journaux, l'*Estandarte*, éclate en injures contre le roi d'Angleterre, et ce qui caractérise bien l'état d'exaltation des partis dans ce pays, il qualifie d'odieuses, d'intolérables, de tyranniques, les dispositions si brillantes, si avantageuses, du protocole offert à l'acceptation de la reine parjure au moment de sa défaite.

FAITS DIVERS.

La baisse considérable qui vient de se déclarer à la halle aux farines de Paris permet de compter sur une diminution notable dans le prix du pain à Paris, pour la deuxième quinzaine de novembre.

Le cours moyen du quintal métrique était, aujourd'hui, à 39 fr. 20 c., et la taxe à 39 fr. 63 c.

— Les accusés des troubles de Lisieux (Calvados) comparaîtront aux assises prochaines. Ce procès promet d'être très important. Les journaux nous ont appris que, grâce a été faite à la plupart des malheureux qui cet hiver s'étaient trouvés dans les émeutes pour les grains. Nous osons espérer que le jury du Calvados, maintenant que tout est rentré dans l'ordre, se montrera clément, et que la cour elle-même usera de la plus grande indulgence envers des hommes peut-être plus égarés que coupables.

— La cour de cassation vient de décider que les blessures faites volontairement à des animaux sont passibles des peines prononcées par la loi des 6 et 28 octobre 1791, le code pénal n'ayant, par son article 479, statué qu'à l'égard des blessures faites aux animaux par maladresse ou involontairement. La pénalité prononcée par cette loi est une amende double des dédommagements ; plus, d'une détention d'un mois si l'animal n'a été que blessé, ou de six mois si l'animal est mort de sa blessure ou est resté estropié. La détention peut être doublée si le délit a été commis la nuit ou dans une étable ou dans un enclos rural.

— Une jeune fille, sans fortune, de Villers-les-Nancy, a trouvé, vendredi 29 octobre, au faubourg Stanislas, un sac contenant environ 4 000 fr. De retour chez elle, sa première démarche, avant même d'entrer chez ses parents, a été d'aller le déposer entre les mains du maire.

— Le 24 octobre, l'administration des ponts-et-chaussées a introduit dans le lit du canal de l'Aisne à la Marne les eaux de la Vesle. Mais cette opération n'a réussi qu'imparfaitement, car, dès le lendemain, le lit du canal était vide comme auparavant. Les terrains trop perméables qui forment les parois de cette nouvelle voie de navigation avaient absorbé ou laissé échapper sur les plaines riveraines presque toute l'eau qu'ils devaient retenir. Cette sorte d'inondation a surtout maltraité le village de Courcelles. Une partie de son territoire a été couverte ; l'eau s'est répandue dans les caves, dans les celliers et jusque sur les chemins. Ce contre-temps regrettable exigera de nombreux travaux d'étanchement, et retardera de plusieurs mois encore l'ouverture définitive et la mise en exploitation du canal de l'Aisne à la Marne.

— La séance de rentrée de l'Ecole normale a eu lieu hier sous la présidence de M. le ministre de l'instruction publique, dans le nouvel établissement qu'occupe l'Ecole, rue d'Ulm, auprès du Panthéon.

— Le conseil de l'ordre des avocats aux conseils du roi et à la cour de cassation s'est constitué, pour l'année judiciaire 1847-1848, de la manière suivante : MM. Moreau, président ; Parrot, premier syndic ; Belamy, deuxième syndic ; Marmier, secrétaire-trésorier ; Hautefeuille, Chevalier, Mirabel-Chambaud, Lanvin, Coisnon, Daverne.

— Depuis plus de quatre ans que plusieurs habitants de Paris ont contesté la légalité de la continuation des péages sur les trois ponts, la compagnie, opposant successivement toute espèce d'exception, a cherché à se maintenir dans cette perception.

Un grand nombre de citoyens notables, dont la plupart font partie de l'administration municipale, se sont associés aux personnes qui ont engagé ce procès pour obtenir enfin le passage gratuit qui intéresse si vivement la population entière de Paris.

Cette affaire a été déférée au tribunal de police municipale de Versailles par suite d'un renvoi de la cour de cassation. Elle sera plaidée lundi prochain, 8 courant, devant ce tribunal. Nous rendrons compte du résultat des plaidoiries.

— Les gérants du *Charivari* et de l'*Union monarchique* sont cités à comparaître le 13 novembre devant le jury de la Seine.

— On prépare en ce moment, à Paris, un travail sur les maisons de jeu clandestines. Ce travail sera, dit-on, suivi d'un arrêté très sévère contre ces sortes d'établissements.

ARRESTATION D'UNE DILIGENCE. — On écrit de Vannes au *Moniteur parisien* : « Le 5 novembre, vers six heures et demie du matin, la diligence de Vannes à Lorient, chargée d'une somme de 40 000 fr. provenant de la recette générale de Nantes, et destinée à la recette particulière de Lorient, a été arrêtée au bois de Pont-Sâle, par douze ou quinze hommes embusqués. Le conducteur a donné l'ordre au postillon de fouetter ; au même instant, ces hommes ont fait une décharge qui a tué deux chevaux.

» Les deux gendarmes d'escorte qui précédaient la diligence sont revenus au galop ; mais à une seconde décharge, un des gendarmes est tombé mort, et l'autre a dû se porter à toute bride vers Auray, pour chercher du secours. Les 40 000 fr. ont été enlevés.

» L'autorité a prescrit les démarches les plus actives pour la poursuite des auteurs de ce crime audacieux. On espère qu'il ne demeurera pas longtemps impuni. »

LES BROUILLARDS DE LA TAMISE. — Le 2 au soir, dit le *Standard*, Londres s'est trouvé enveloppé dans un brouillard d'une extrême intensité. Toute la navigation a été suspendue sur la Tamise. On guidait les voitures et les piétons avec des torches. Dans le voisinage des places où stationnent les voitures, il y avait des hommes échelonnés à peu de distance les uns des autres avec des torches. A neuf heures, le brouillard était un peu moins épais.

UNE EXPIATION. — On écrit d'Audruick (Pas-de-Calais), le 2 :

« Hier, M. le comte de Gomer, condamné vendredi dernier par le tribunal correctionnel de Saint-Omer à deux mois de prison, pour avoir tiré un coup de fusil sur le jeune homme dit Blanc-Bonnet, et contre lequel M. le procureur du roi avait fait appel *à minimâ*, s'est rendu dans son bois du parc, comme pour aller à la chasse ; arrivé près de l'arbre où il a tiré un coup de fusil à Blanc-Bonnet, il a prié et a ensuite déchargé son fusil contre lui-même, dans la région du cœur. La mort a été instantanée. »

RIXE DE COMPAGNONS. — L'*Union* d'Auxerre nous apporte le récit d'une rixe sanglante qui a eu lieu dimanche dans cette ville, entre des ouvriers appartenant à différentes sociétés, reste de la barbarie du moyen-âge.

« Dimanche dernier, une bande de compagnons, munis les uns de longues cannes plombées, les autres faisant armes de tout ce qui leur tombait sous la main, s'emparant des fourches, des bûches, des perches qui se trouvaient sur leur passage, poursuivaient, comme des bêtes fauves, quelques *renards de libertés*, ouvriers comme eux.

» Un des fuyards avait cherché un asile sur un des bateaux de l'administration des coches ; une douzaine de compagnons l'ont assommé à coups de canne, à coups de bûche ; puis, après avoir brisé son corps et sa tête, ils l'ont jeté tout sanglant dans la rivière ! Ce n'était plus là une rixe ordinaire de compagnonnage, c'était un horrible assassinat, commis en plein jour, sous les yeux de plus de 300 personnes.

» La police est arrivée quand tout était fini. Ignorait-elle donc que des provocations avaient été échangées le matin, entre *les compagnons et les renards*, dans un cabaret de la rue du Pont ? Un ouvrier n'avait-il pas été plus tard frappé de coups de compas, au centre de la ville ? Plus tard encore, deux ouvriers n'étaient-ils pas assommés en pleine rue et laissés à demi-morts dans un ruisseau ? Ces symptômes alarmants présageaient quelque catastrophe pour la soirée.

» Il a fallu aller avertir le poste du Prétoire ; mais, avant qu'il eût eu le temps de descendre sur le port, le mal était devenu irrémédiable. Cependant, une fois sur le terrain, la force armée, dirigée par M. le procureur du roi, a fait énergiquement son devoir. Tous les compagnons dont on a pu s'emparer ont été conduits en prison ; des *renards* ont été également mis en état d'arrestation. Trois ouvriers sont à l'hospice ; l'un est dans un état désespéré ; il n'a pas encore recouvré la parole au moment où nous écrivons ; un autre est presque aussi dangereusement atteint ; l'état du troisième est, dit-on, un peu moins grave. »

Une lettre de Poète.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la lettre suivante, critique en action d'une société impuissante à tirer parti des forces vives que lui donne la nature, et qui repousse opiniâtrément hors de son sein une foule de membres actifs et intelligents. Voilà un homme de valeur qui, après quinze années de luttes, de tentatives de tout genre, n'est pas encore parvenu à y trouver un moyen d'existence ; un homme à qui un instant d'égarement a fait commettre une faute, il est vrai, au début de la vie, mais qui s'est relevé depuis, et dont la moralité est attestée par les plus honorables amitiés, un écrivain de mérite, un poète qui en est réduit pour vivre à solliciter… quoi ? une loge de portier ! Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce fait ; il est assez éloquent par lui-même.

A Monsieur le rédacteur en chef de la Démocratie pacifique.

Monsieur,

La bonté particulière que vous avez bien voulu me témoigner dans une occasion récente, l'esprit éminemment conciliateur de votre journal, et, plus que tout cela peut-être, l'élévation du point de vue d'où vous avez l'habitude d'envisager les hommes avec les préjugés et les passions qui les divisent ou les rassemblent ; tant de considérations réunies, dis-je, m'encouragent à vous demander la permission de m'adresser quelques moments, sous votre patronage, à l'auditoire d'élite que vous avez su vous faire et conserver.

Vos lecteurs comprendront surtout que la plainte est le droit imprescriptible de ceux qui ne souffrent pas uniquement par leur faute.

Et puis, si les cœurs tourmentés ne laissaient jamais voir les blessures dont ils saignent, comment s'épanouirait cette mansuétude divine qui nous porte vers l'affliction que nous pouvons adoucir ?

Vos amis apprécieront également, monsieur, les efforts auxquels se résigne un pauvre diable, rejeté en dehors de la loi commune, s'il abuse bien malgré soi du *moi* triste et personnel, dans une publication dont les tendances sympathiques se manifestent le plus ordinairement par des collectifs affectueux.

Un jour, il y aura dix-huit ans bientôt, la presse parisienne rendit compte du procès d'un jeune poète qu'une longue suite d'infortunes, le désespoir et la faim, avaient entraîné devant une cour d'assises, et en faveur duquel Béranger, invoqué par la défense, terminait de la sorte sa déposition : « Je désire que Messieurs les jurés puisent dans [ces] renseignements la conviction que l'accusé mérite leur indulgence ; [car] c'est un de ces hommes nés pour être l'ornement plutôt que l'effroi de la société, et qu'il peut lui être rendu sans inconvénients pour elle. »

mes besoins immédiats ; et que, depuis lors, peu d'années se sont écoulées sans que j'aie reçu des marques du royal souvenir.

Me voilà donc, je le supposais du moins, redevenu partie intégrale d'une société dont j'avais encouru la colère, qui m'avait puni de cette infraction, et dont il ne me restait plus qu'à mériter l'estime à force de patience et de dévouement.

Dans l'espoir de parvenir plus rapidement à ce résultat, je commençai par écrire l'histoire de ma jeunesse. Il s'agissait d'une confession sérieuse qui devînt utile par l'espèce et la fécondité de ses enseignements. Je m'exécutai avec courage ; et, si d'aventure, quelque personne se rappelait mon livre intitulé : *Malheur et Poésie*, on reconnaîtrait qu'en effet je ne m'épargnai pas.

Cet essai ne fut point heureux.

Fruit amer d'une saison hâtive, composé sans art, sans méthode, et chaude seulement des angoisses et des émotions intimes qu'elle révélait, ma sombre odyssée n'eut qu'un succès médiocre, de beaucoup insuffisant pour tirer son auteur de la misère et de l'obscurité. Comment, du reste, n'en aurait-il pas été ainsi ?

Victime dès mon bas âge de la brutalité d'une législation sans entrailles, c'était sur le fumier des geôles, loin de tout bon conseil, privé d'études préalables et d'éléments d'instruction, que la première idée m'était venue de m'affranchir par les labeurs de l'intelligence des maux de chaque jour qui m'obsédaient. N'ayant rien vu, rien senti, rien aimé, rien emporté de la vie commune, dont je me plusse à m'entretenir, de quoi mon âme se fût-elle inspirée dans les foyers d'infection où s'alimentaient mes douleurs, où pour trouver quelque source pure je devais ne recourir qu'à mes propres larmes.

Je ne me rebutai pourtant pas.

En ce temps-là, remis à peine des convulsions qui avaient ébranlé le corps politique, et peut-être afin de se distraire des luttes incessantes du sabre et de la parole, chacun éprouvait le besoin d'un point quelconque de contact et d'adhésion indépendant des affaires de parti. Suivant les lois immuables de réaction qui régissent les destinées du monde, on cherchait à fonder après s'être lassé de combattre et de détruire ; les plans de réforme pleuvaient au pied de la tribune nationale ; ce fut le moment que saisirent de chaleureux philanthropes pour proposer et imposer la question pénitentiaire à l'ordre du jour. Selon ces missionnaires, parfaitement convaincus sans doute, les mœurs de la prison liées essentiellement à celles de la rue, et se modifiant à la longue les unes par les autres, le secret de régénérer l'avenir consistait dans l'adoption d'un mode perfectionné d'emprisonnement. La mitraille et le choléra s'étaient chargés d'écrémer le pays ; les novateurs se faisaient fort de l'écumer. Arrivant des régions lointaines, pénétrés encore de l'âcre senteur des mers, et tout poudreux du voyage, ces pèlerins racontaient à la France émerveillée les nombreux miracles enregistrés au bénéfice de la morale éternelle, et obtenus par l'usage de quelques alvéoles de pierre, dans lesquelles on incrustait des coupables qui s'amendaient ainsi nécessairement.

Maintenant, dirai-je de quelle façon j'ai vécu ? peindrai-je mes agitations, mes combats, les hontes que j'ai subies, les alternatives d'espérance et de découragement que j'ai traversées ?

Oh ! non, ce serait chose désolante, et qui ne mènerait à rien, si ce n'est à semer la perturbation dans les esprits de ceux qui, voulant comme moi se rattacher à la société après avoir été frappés par elle, seraient avertis qu'ils n'en doivent rien attendre et qu'elle ne pardonne jamais !

De Dieu à moi je sens que j'ai peut-être à me reprocher d'avoir manqué d'énergie et d'activité durant les rares intervalles où je me ressuyais entre deux tempêtes ; mais, devant le même Dieu, je défie qui que ce soit d'avoir conquis ses chevrons d'honneur à travers plus de dangers, de désenchantement, d'humiliations, et avec plus de persistance que je n'en ai déployé, malgré les dédains qui m'environnaient !

Certes, j'ai rencontré de nobles âmes, et je conserve avec amour des noms chéris, qui sortiront plus tard lumineux de mon cœur ; mais ces natures exceptionnelles sont un préjugé de plus à invoquer contre l'impitoyable tendance de la foule à replonger dans l'avilissement celui qui s'est vaillamment redressé pour en sortir.

Un exemple, pris au hasard, viendra en aide à ces assertions.

Consterné après d'impuissantes démarches, ayant pour objet mon classement n'importe où, à un emploi tel quel, pourvu qu'il fût digne, je m'avisai un jour d'adresser une demande de ce genre au préfet de police. Ce magistrat, pensais-je, mieux renseigné que tout autre pour me bien connaître, prendra sans doute en pitié ma position, et sera peut-être heureux de réhabiliter un homme qui s'annonce, d'ailleurs, les mains pleines d'attestations les plus recommandables. On me répondit de la préfecture que je n'avais qu'à me présenter. J'allai : c'était l'offre d'une place de mouchard qui m'attendait.

Et la veille, Mme la princesse de Belgiojoso m'avait fait l'honneur de m'admettre à sa table, et l'intègre Béranger m'a cent fois reçu à la sienne !

Aurait-on imaginé cela ?

Je me résume, et pour en finir avec cette triste homélie, je déclare ici que quiconque me jugerait bon à quelque service que ce puisse être n'a qu'à bien vouloir me l'apprendre et que, dès demain, j'accepterais avec reconnaissance, ne fût-ce qu'une fonction de portier. Un de mes rêves d'ambition serait d'être établi le gardien d'une propriété située à la campagne. Là, dans des loisirs que je pourrais utiliser, qui sait si je n'aurais pas le bonheur de réveiller en moi des facultés plutôt assoupies qu'éteintes, et si mon nom ne ferait pas cortége dans l'avenir au nom du bienfaiteur qui m'aurait tendu la main ?

Agréez, etc. HIPPOLYTE RAYNAL.

N. B. S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal.

Marchés.

La Chapelle, 5 novembre. — Taureaux : amenés, » ; vendus, » ; prix, le kil. sur pied, »,»»-»,»». — Vaches grasses : amenées, »» ; vendues, »» ; prix : »»-»,»». — Veaux : amenés, 595 ; vendus, 595 ; prix, 1,60-1,50-1,30. — Va-

Rosép. Rotsch.	»	102	»»	BELG. 2 1/2...	»	»» 1/2	C. du Nord ...	
ESP. Dette act.	»	»»	» 1/2	— 4 1/2...	»	»» 1/2	Diep.-Féc.	»»» »»
— — pass.	»	»	» 1/2	— de 1840...	»	99 »/» » 1/2	Boul. à Am.	»»» »»
— 3 p. 0/0.	»	28	1 2	— de 1842...	»	99 5/8 »»	Orl.-Bord.	475 »»
Dette intérieure	»	»»	» 1/»	— Banque...	»	»»» »»	Mont. à Tr.	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»»	»»	— de Em. 1841.	»	»» »»	Paris-Lyon	405 »»
HOLL. 2 1/2	»	»»	»»	PIEMONT.......	»	»»»» »»	Bord-Teste	»» »»
HAITI........	»	»»»	» 1/»	AUTRICHE	»	400 »»	Zinc V. M..	»»»» »»
							Lin Maber.	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	910 »»	Orléans à Vierzon.	545 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	512 50	Bordeaux à Cette..	473 75
Paris à Orléans...	1180 »»	Marseille à Avign.	540 »»	Nord	543 75
— à Lyon.....	405 »»	Paris à Strasbourg	417 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Le soin scrupuleux apporté par M. Rogers dans tous ses ouvrages ne pouvait que lui assurer de brillants succès ; on ne s'arrêtera donc point sur le mérite de chacun ; on parlera seulement de la deuxième édition du DICTIONNAIRE DES SCIENCES DENTAIRES, que l'auteur a revue, corrigée et considérablement augmentée. L'accueil empressé du public pour la première est un sûr garant de la rapidité avec laquelle s'écoulera cette seconde édition.

Spectacles du 6 novembre.

» h. »/» OPÉRA.—
7 h. »/» FRANÇAIS.—Athalie, la Fille de l'Avare.
8 h. »/» ITALIENS.—Don Giovanni.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—L'Ambassadrice, Marie.
6 h. »/» ODÉON.—1re rep. : La Couronne de France, la Partie, Pythias.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE.—1er Malade, Elle ou la Mort, Chevalier d'Essonne.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS.—Impressions, Lansquenet, Nuit aux soufflets, Filleule.
6 h. 1/4 GYMNASE.—3e Larron, Déesse, Réveil.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL.— A qui le Moutard ? l'Ordonnance du Médecin, Bonhomme Richard.
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »/» AMBIGU.—Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. »/» GAITÉ.—Martin et Bamboche.
6 h. 1/2 COMTE.—Parapluie, Ricco, Premières armes de Jocrisse, intermède.
5 h. 1/2 FOLIES.—Premiers Beaux Jours, Gamin de Paris, Mlle Faribole.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS.—Amaranthe, Vieilles Amours, le Cadeau.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS.—Paquita, Kettly, Othello, Amazonnes.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour. Jeudi et dimanche à 2 heures. Le dimanche soir, 2 représentations : l'une à 6 heures 1/4, l'autre à 8 heures 1/4. Tous les soirs à heures 1/2.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 6 NOVEMBRE.

Caractère de la Confédération suisse et de ses luttes intestines:

Nous avons exposé les caractères essentiels du groupe de populations et de petits Etats qui constituent la Suisse, et nous en avons déduit la fonction naturelle, historique ou providentielle de ce pays dans le grand atelier européen (1).

Nous avons montré que la Suisse n'est pas destinée à jouer en Europe un rôle de Puissance agissante. Son rôle est essentiellement neutre, quant à l'action. Sa force est toute défensive et protectrice ; c'est un pays d'*asile*, titré au plus haut degré en caractère de *variété*, et fait pour servir de refuge et de foyer d'élaboration aux idées politiques, socialistes, religieuses, etc., refoulées par les organismes plus ou moins oppresseurs des grands peuples qui l'avoisinent, pour représenter enfin dans la constitution européenne l'élément et les droits de la *diversité* et des *libertés locales*, plus ou moins sacrifiées aujourd'hui, chez tous les grands peuples, aux intérêts de centralisation et de gouvernement.

Si telle est bien la saine et réelle appréciation historique et politique du caractère et de la fonction générale de la Confédération suisse, il s'ensuit évidemment que sa constitution, pour être en harmonie avec la nature des choses, doit donner une prépondérance décidée au principe de *diversité* et de *liberté* sur le principe d'*unité*, dans la combinaison qu'elle doit faire de ces deux principes. Ses hommes d'Etat éclairés ne doivent jamais perdre de vue la légitimité de cette subordination nécessaire, sous peine d'agir à contresens de la nature, de la vocation et de la destinée de leur pays.

Il ne faut donc pas demander en principe, pour la Diète helvétique, d'autre caractère que celui d'un Congrès régulier et périodique, formé par les ambassadeurs de 22 Etats libres, indépendants, souverains, mais confédérés, où chacun de ces Etats traite sur le pied d'une parfaite égalité avec tous les autres.

Vouloir faire de la Diète un corps de Représentants nommés directement par les populations proportionnellement à leur nombre, une assemblée législative souveraine, et en tirer un gouvernement unitaire de la Suisse, ce serait détruire la souveraineté cantonale, substituer un Etat centralisé à une Confédération d'Etats, s'insurger contre les conditions naturelles des choses, et attirer infailliblement les plus grands malheurs sur la Suisse.

Il est facile cependant de faire, au point de vue de l'action collective, la critique d'une constitution qui emprisonne l'autorité centrale dans d'étroites limites. Une pareille constitution, dans l'état social incohérent où nous vivons encore, apportera souvent d'insupportables lenteurs, quelquefois même d'infranchissables obstacles à la solution de questions fédérales ou inter-cantonales pourtant très importantes. L'histoire de la Suisse en présente de nombreux exemples, et nous sommes loin de nier la gravité des inconvénients attachés à une telle subordination du principe central et unitaire, au principe cantonal et, si l'on veut nous permettre le mot, diversitaire.

Mais tant qu'on ne sera pas parvenu à réaliser par l'Association intégrale l'accord des intérêts sociaux dans l'élément de base, dans l'unité fondamentale, dans la commune, il sera impossible, — l'Ecole sociétaire l'a surabondamment démontré en mille occasions, et l'histoire tout entière le prouve, — d'obtenir, dans l'Etat, une combinaison harmonique de l'Unité avec la Diversité, du principe d'Ordre et du principe de Liberté. Il faut donc, jusqu'à ce que l'organisme social ait atteint la perfection vers laquelle il marche, opter pour la prépondérance de l'un des principes et se résigner à perdre avec lui les avantages inhérents à la prépondérance de l'autre. La question se réduit alors à savoir auquel des deux principes les données naturelles et constitutives des choses exigent que la loi fondamentale du pays soit coordonnée, et, cette subordination faite et consacrée, chercher, pour l'élément infériorisé, toutes les satisfactions et tout le développement compatible avec la loi fondamentale.

Or, il ne saurait y avoir de doute, pour tout esprit capable de comprendre quelque chose à la politique et à l'histoire, que la suprématie ne doive pleinement appartenir en Suisse à la liberté cantonale, aux libertés locales, à l'élément diversitaire. Nous l'avons déjà prouvé surabondamment : toutefois il est une considération importante qui doit ici trouver sa place parce qu'elle confirme d'une manière éclatante ce que nous avons établi à cet égard.

Cette considération se tire précisément de l'objet même des plus graves critiques adressées au principe fondamental du Pacte actuel, la votation par Etat, que nous approuvons pleinement.

Ce principe, dit-on, en plaçant au sommet de la Confédération plutôt un Congrès d'ambassadeurs qu'une Assemblée souveraine et un gouvernement suisse, rend extrêmement long, pénible, souvent même impossible, l'arrangement de toutes les affaires où les idées et les intérêts des Cantons ne sont pas parfaitement concordants. Cela, nous l'avons déjà reconnu, est très vrai ; mais il est certain d'une part que c'est tout justement ce principe qui fait la garantie directe de l'indépendance de chaque Etat confédéré ; il est certain, en outre, qu'il fait indirectement la garantie de l'indépendance et de la neutralité de la Suisse tout entière.

La première de ces propositions est évidente ; la seconde est facile à démontrer.

Supposons, en effet, la Suisse prenant la constitution politique d'un peuple homogène et se donnant un gouvernement unitaire. Les mouvements de la Suisse sont tout à coup dégagés, dans leurs rapports avec les gouvernements européens, des entraves qui garottent aujourd'hui la Diète. Voilà le progrès. Eh bien! ce progrès est pour la Suisse un malheur et un danger. Pourquoi? Pour une raison bien simple : parce qu'il est impossible que le gouvernement central de la Suisse étant composé d'hommes, ces hommes n'aient pas des sympathies déterminées quelconques pour telle ou telle cause, tels ou tels principes, tels ou tels éléments parmi les éléments, les causes, les principes en jeu sur le grand échiquier européen. Dès-lors voilà un gouvernement qui peut agir comme tout gouvernement central et souverain, qui exprime, ou est censé exprimer, la majorité de l'opinion suisse, qui veut servir cette opinion, et qui se trouve ainsi entraîné à mettre son influence et son action au service de cette opinion, c'est-à-dire à engager et par conséquent à compromettre la Suisse en Europe. La Suisse perd immédiatement son caractère essentiel de neutralité : son gouvernement penche du côté d'une cause, d'une opinion, d'un principe ; elle cesse d'être l'asile de tous les principes ; elle passe au rôle actif, mais elle abandonne son caractère exclusivement défensif et protecteur ; elle contracte des alliances, mais elle provoque des inimitiés ; elle se jette hors de sa destinée, elle abandonne sa fonction historique et providentielle, en se mêlant directement au mouvement européen ; mais elle y entre avec toute sa faiblesse résultant des limites de ses ressources et de ses populations, et surtout de l'extrême hétérogénéité des éléments dont elle se compose, éléments dont les divisions éclateraient d'autant plus graves que le gouvernement central voudrait plus fortement les comprimer ou les engager dans des mouvements contraires à leurs tendances.

De telle sorte que ce petit pays appelé à exercer, *par les idées* auxquelles il doit donner asile et protection, une influence si importante sur les destinées de l'Europe tant qu'il garde strictement son caractère neutre, passif et défensif (les deux noms de Genève et Calvin suffisent pour prouver historiquement jusqu'où peut aller cette influence), devient, aussitôt qu'il abandonne son vrai caractère, le plus faible, le plus divisé, le plus ballotté et le plus misérable des Etats actifs, parmi lesquels il aurait eu la gloriole funeste de vouloir compter.

Pourquoi Napoléon a-t-il rencontré tant d'obstacles, quand il a voulu plier la Suisse à cette volonté de fer que subissaient tous les Etats centralisés de l'Europe? Parce que, sans résister directement à une volonté qui l'eût brisée, la Diète helvétique mettait respectueusement chacune des propositions impériales *ad tractandum*, et que le *tractandum* amenait une interminable série de *referendum*. Napoléon s'impatientait, pestait, tonnait contre les *tractanda* et les *referenda*, mais le temps se passait, les affaires s'oubliaient, et la toute-puissante activité de l'Empereur s'usait contre la passivité plus puissante encore de la constitution helvétique.

Si la Suisse et l'Espagne eussent été deux Etats centralisés, l'Empereur en eût eu pour deux bouchées ; l'énergie de l'élément local, dans ces deux pays, a fait toute leur valeur défensive et couvert énergiquement leur indépendance.

La Suisse cantonale retenue par les entraves mêmes de sa constitution dans son rôle naturel de neutralité défensive et protectrice est un organe très important de la vie européenne, et remplit une fonction de premier ordre dans le mouvement des idées. Or, dans le monde politique et social, les idées font les opinions et les opinions font les faits. Si, au lieu d'être un lieu sacré, protecteur des principes comprimés ou persécutés, un atelier ouvert à leurs libres expériences, un *asile d'idées rayonnant lumineusement* sur le monde, elle veut devenir un *foyer ardent d'opinions* et exercer une action extérieure, alors qu'elle se centralise ; mais, dans l'état actuel de l'Europe, qu'elle se prépare à une mort certaine ; car, centralisée et livrée à *une opinion exclusive quelconque*, elle devient un trop grand danger pour tel ou tel de ses grands voisins qui lui cherchera bientôt querelle, et elle se trouvera trop faible et trop divisée d'opinions pour ne pas succomber le lendemain.....

Ah ! que la Suisse sert bien mieux la cause du progrès et de la liberté, et celle de son indépendance et de sa gloire, quand elle garde son rôle et que, offrant un refuge aux éléments politiques, socialistes et religieux les plus opposés, aux Communistes et aux Jésuites, elle fonde sur ce caractère universel de son hospitalité son droit absolu à l'inviolabilité de son territoire et de tous les dépôts de principes dont l'humanité lui confie la garde contre les antipathies des gouvernements illibéraux ou franchement despotiques qui l'environnent ! Si la majorité de la Diète avait bien compris ce haut caractère de la Confédération helvétique, nous n'hésitons pas à le dire, elle se fût montrée plus tolérante à l'égard de certains éléments accueillis par quelques-uns de ses Cantons, elle eût réfléchi que l'Arche diluvienne avait admis dans son sein jusqu'à des serpents, des renards et des tigres, et, à condition de les surveiller et de les tenir soigneusement dans leurs cases de Fribourg, de Lucerne, de Schwytz et du Valais, elle n'eût point exigé l'expulsion

(1) Voir dans notre numéro de dimanche dernier l'article intitulé : *Rôle européen de la Suisse.*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 7 NOVEMBRE.

LA PRINCESSE YASO'DA.

> La destinée des hommes et des femmes est dure.
> Qu'elle est dure la destinée des hommes et des femmes!
> Cela est-il à jamais?
> Il y a des sages qui disent: Non!
>
> JAYADEVA.

Cet épisode est emprunté à Jayadeva, le lyrique. Il symbolise, sous la forme flottante des poésies sanscrites, la défaite momentanée du Bien par le Mal, et son triomphe à venir.

Le saint roi Satyavrata, fils du magnifique Sourya aux sept chevaux verts, régnait, vers la fin de la dernière kalpa, sur les montagnes et les plaines du Lasti-D'jumbo, le plus vaste des empires que soutînt la carapace éternelle.

C'était un vieux roi d'une vertu lumineuse. Sa sagesse était profonde. Il remplissait avec une telle exactitude les devoirs sacrés de la loi, que Hery, le conservateur de l'univers, l'avait revêtu du titre de sra'dheva, le dieu des obsèques.

Rien n'était doux et rassurant pour le cœur des sages comme le regard bienveillant qui s'écoulait de ses grands yeux ; mais la race perverse contemplait en frémissant la ligne droite de son nez auguste, signe infaillible de l'inflexibilité de sa justice.

Or, le saint roi de Satyavrata se rendit un soir, vers la quatre-vingt-dixième année de sa vie, sur les bords de la rivière Critamala, pour y faire ses ablutions accoutumées.

Après s'être frotté les dents avec une branche de figuier, il dit : Soma, seigneur des bois, roi des herbes, accorde-moi de longs jours, la force et la gloire, de grandes richesses, une postérité nombreuse, la vertu et l'intelligence.

Cela dit, il jeta la branche de figuier et se plongea dans la rivière en récitant la gayatri : Eau divine, donne-moi le bonheur et la vue éclatante du Dieu suprême. — Eau sainte, fais-moi partager ton essence. — Eau éternelle, tu contiens la félicité sans bornes.

Puis, le pieux roi but une gorgée d'eau sans l'avaler, priant tout bas : — Roi du sacrifice, ton cœur est au milieu du large océan ; puissent les eaux salutaires le pénétrer!

Alors, il toucha avec des mains humides ses pieds, sa tête, sa poitrine, ses yeux, ses oreilles, ses épaules et son nez. Ainsi le veut la loi. Il éternua, versa des larmes, et secoua huit fois ses mains pleines d'eau vers les huit points du monde.

En ce moment, une voix grêle sortit de la rivière Critamala et lui dit : — O roi Satyavrata, fils de Sourya aux sept chevaux verts, qui protèges les opprimés, retire-moi de cette rivière où les monstres voraces me dévoreraient.

Le roi, saisi de compassion, répondit : — Par la sainteté des Védas, je le veux.

— Baisse-toi, dit la voix, et remplis d'eau le creux de ta main.

Ainsi fit Satyavrata, qui aperçut un petit poisson dans l'eau qu'il avait recueillie. Il le déposa dans une coupe pleine et l'emporta dans son palais. Mais, dans la nuit, le petit poisson avait grossi de telle sorte que la coupe ne pouvait plus le contenir. Satyavrata le renferma successivement dans une citerne, dans un étang, dans un lac de cent lieues d'étendue, et enfin dans l'immensité de l'océan.

A peine cela fut-il arrivé qu'un bruit terrible éclata sur les eaux, et que le démon Hyayagriva, déployant ses dix ailes noires et rouges, s'éleva en spirale dans le ciel, insultant de rires moqueurs le saint roi qui l'avait délivré.

Le démon Hyayagriva avait autrefois profité du sommeil de Brahma pour dérober les védas qui coulaient de ses lèvres, et Brahma, s'étant réveillé à temps, l'avait condamné à subir les épreuves que la bonté d'âme du pieux roi avaient abrégées.

Mal en prit au roi Satyavrata d'avoir délivré Hyayagriva !

Qu'elles sont belles et rafraîchissantes au matin les vallées du Lasti-D'jumbo !

Que les lueurs rapides du jour qui naît illuminent splendidement les nuées bleuâtres qui dorment au sommet des montagnes Iougando, Mienmo et Zetchiavala, dont la terre est entourée !

Les génies Nats volent et se jouent sur les cimes neigeuses du Jougando. — Le Mienmo est la demeure des génies Tavatezinas. — Le Zetchiavala recèle dans ses gorges noires les génies Tamas. — Que l'arôme des vallées est doux !

Il monte comme un nuage d'encens jusqu'aux pointes des montagnes. — Que les montagnes sont grandes !

Elles baignent leurs pieds larges dans les eaux profondes de la rivière Critamala. — Que la rivière Critamala est limpide ! — Les lataniers aux verts parasols croissent sur ses bords.

La fille bien-aimée du saint roi Satyavrasa, Yaso'da, la rose du Lasti-D'jumbo, la perle du monde, se plaisait à jouer, matin et soir, dans les vallées natales, avec ses jeunes compagnes. Yaso'da était vierge.

Elle avait le nez délicat, mais pointu comme la flèche du désir. — Ses dents étaient noircies par le bétel. — Ses ongles étaient teints de henné rose. — Ses cheveux étaient noirs et longs. Qu'ils étaient noirs et longs les cheveux de la princesse Yaso'da ! — Ses petites lèvres bienveillantes avaient un sourire pareil aux premières clartés du ciel. — Ses pieds étaient nus comme son cœur, mais ils étaient blancs comme la neige du Jougando. — Son genou était une boule d'ivoire. — Son sein soupirait aussi doucement que la colombe dans les rameaux du Jougando. — Qu'il soupirait doucement le sein de la princesse Yaso'da !

Elle était la rose du Lasti D'jumbo, la perle du monde.

Or, le jeune Tamaya, neveu du roi Satyavrata, aimait la fille du frère de son père, et elle l'aimait aussi ; mais il était rebelle à l'autorité du souverain du Lasti-D'jumbo ; car l'orgueil brûlait son cœur.

Le jeune guerrier était comme un tigre rayé du Zetchiavala. Nul n'égalait sa force et son agilité. C'est pourquoi il blâmait sans cesse son oncle pieux et pacifique, qui l'avait banni de sa présence. Tamaya était parti, mais la vierge royale avait gardé son cœur. Un soir, elle se promenait pensive avec ses compagnes. Le soleil rougissait l'écume des grandes eaux et baignait de pourpre la neige des montagnes. Il y avait une année que Tamaya s'était éloigné du Lasti-D'jumbo. Au souvenir du jeune guerrier, des larmes argentaient les cils de Yaso'da ; ses compagnes les essuyaient de leurs lèvres, mais elle pleurait toujours.

Bientôt elle dit : Tamaya ! Tamaya !

Mais il ne répondait pas, étant loin. — Une compagne d'Yaso'da voulant flatter sa douleur, parla ainsi : — Tamaya était comme un tigre rayé ; sa force était grande. Quand sa lance de bambou tremblait dans sa main, les hommes étaient pâles !

Une autre compagne d'Yaso'da dit : — Tamaya était beau comme le soleil ; mais la flamme de ses yeux brûlait doucement le cœur des vierges. Quand il les regardait, elles rougissaient comme la neige au lever du jour.

Une troisième reprit : — Tamaya était léger et ses jarrets ne se lassaient point. Quand il poursuivait la gazelle et l'antilope dans les bois, son pied pressait leurs pieds et son souffle échauffait leurs croupes. Alors la princesse Yaso'da s'écria en pleurant : — Tamaya, Tamaya !

S[illegible] démon Hyayagriva l'entendit de la cime blanche du Jou[illegible] au fond de la vallée et vit Yaso'da et ses compagnes [illegible]. Or, le naturel du démon était méchant ; c'est pou[illegible] de causer une grande douleur au saint roi, en [illegible] bien-aimée. Mais il fallait qu'elle le suivît de bonne [illegible] était impossible de l'entraîner contre son gré

Au lieu de suivre de part et d'autre la voie de la raison, on s'est, de part et d'autre, engagé dans celle des passions, et les passions ont allumé la guerre entre les éléments contraires, ennemis, que l'Helvétie abrite au pied de ses montagnes. Tous les torts eussent-ils été du côté de la Diète, une fois la guerre déclarée, nous n'hésitons pas à le dire, notre choix ne saurait être douteux. Quand la cause de la liberté est aux prises avec le jésuitisme, quand l'esprit moderne lutte avec celui du moyen-âge, lors même que l'esprit moderne et la liberté auraient mis contre eux la raison et même la justice dans les préliminaires de la lutte, nous sommes avec la liberté et l'esprit moderne contre la cause de l'ancien régime et de l'oppression.

Nous avons vu de près ces gouvernements *conservateurs* de la Suisse qui inspirent tant de sympathies aux organes de M. Guizot et de M. de Metternich, et si, de la hauteur des principes d'où nous avons examiné la question, nous eussions désiré que la lumière et la chaleur des idées modernes eussent seules été chargées d'en dissiper les ténèbres et d'en fondre les astucieuses ou brutales résistances à la liberté et au progrès, aucun tort, aucune violence de leurs adversaires ne sauraient nous ranger à leur cause. Certes, la Révolution française a commis bien des excès, bien des crimes ; elle s'est souillée de sang innocent, elle s'est abaissée, dans la Convention elle-même, à bien des lâchetés odieuses : et cependant nous sommes avec l'histoire, avec le progrès, avec l'humanité, pour la Révolution contre ses ennemis.

Et quelle a été d'ailleurs la conduite de ces gouvernements dits conservateurs ? Se sont-ils donc toujours montrés eux-mêmes si respectueux pour les principes qu'ils invoquent aujourd'hui ? Ne les a-t-on pas vus naguères faire tous leurs efforts pour imposer à l'Etat d'Argovie le rétablissement des couvents devenus, dans cet Etat, des foyers de conspiration, des arsenaux de révolte ? Ils se plaignent de l'oppression de la majorité. Mais ne réalisent-ils pas chez eux l'oppression la plus odieuse ? Les jésuites qui gouvernent le Valais, qui y maintiennent les populations dans un abrutissement, dans une ignorance, dans une dégradation inouie, qui y donnent au monde le spectacle du gouvernement qu'ils réservent à l'humanité s'ils parvenaient à dompter toutes les forces vives de la liberté, n'ont-ils pas fait rendre, par le gouvernement de ce canton qu'il suffit de parcourir pour être converti, par réaction, par indignation, à la cause du progrès, une loi qui punit des peines les plus sévères, non-seulement les écrits, mais jusqu'aux *propos* suspects ?

La Diète a déclaré *fédérale* la question des jésuites. Nous voudrions qu'elle se fût abstenue de cette déclaration, qu'elle eût laissé au temps, au progrès des lumières, à l'air du dix-neuvième siècle le soin de faire justice des jésuites à Fribourg, à Lucerne et même chez les Valaisans où leur abrutissante domination paraît plus enracinée que nulle part ailleurs dans le fanatisme et l'ignorance des populations façonnées à leur convenance. Mais, en vérité, quand tous les Etats européens ont successivement expulsé de leur sein les jésuites comme des bandes de conspirateurs politiques, quand ces intrigants à masque religieux sont tenus, de notoriété historique dans le monde entier, comme les éternels ennemis des gouvernements et des peuples ; quand leur Ordre a été brisé et déclaré à jamais dissout par un Pape dont cet acte seul a fait honorer le nom par l'esprit moderne ; la Diète est-elle donc si coupable en les considérant, elle aussi, *comme un danger intérieur pour la Suisse*, et en faisant rentrer, par suite, la question de leur [illegible] qui ensanglante à l'heure qu'il est, peut-être, cette noble terre helvétique. C'est bien mal connaître les masses, en effet, que de supposer qu'elles s'enflamment pour des abstractions et pour des dispositions constitutionnelles. Les masses ne s'irritent jamais que contre des ennemis vivants. Le peuple français a fait sa première révolution en haine de ses rois, de ses aristocrates, de ses anciens exploiteurs, et non pour l'amour d'une constitution anglaise ou républicaine, dont il ne connaissait pas même le mécanisme quand il chassait et massacrait ses tyrans et tout ce qu'il croyait de leur bord. S'il a crié *Vive la charte* en 1830, c'est que ce cri était le mot d'ordre de combat, donné par les habiles de la comédie des quinze ans ; mais certes il savait peu en quoi le rapport de M. de Chantelauze et les ordonnances de Charles X étaient inconstitutionnelles, et l'eût-il su il ne s'en fût guère soucié, car il était trop peu intéressé à la lutte d'influence que les bourgeois de la restauration soutenaient à leur profit exclusif contre les débris de l'ancien régime. En 1830 le peuple *rechassait* ceux qu'il avait haïs et chassés quarante ans auparavant, et qu'il haïssait d'autant plus qu'ils étaient rentrés chez nous avec nos ennemis et nos revers.

Eh bien ! imaginer que les populations sont enflammées en Suisse d'un amour platonique pour un Pacte unitaire, et que les jésuites ne sont pour elles qu'un moyen adroit de voiler leur ardeur réformiste, c'est plus absurde encore que d'expliquer, par son respect pour la Charte de 1815, l'explosion du peuple de Paris en 1830. En Suisse, en effet, il ne se trouverait pas deux Etats qui consentissent à échanger le principe cantonal contre le principe unitaire, et le Canton de Berne lui-même, tant l'unitarisme est contre nature en Suisse et odieux à toutes les populations, n'oserait pas le vouloir !

Mais, si ce n'est pas l'amour d'un Pacte unitaire qui emporte les populations libérales, s'il est parfaitement certain, au contraire, que la Diète serait brisée par les gouvernements cantonaux et par le soulèvement instantané des populations, de Bellinzona au Locle et de Carouge à Saint-Gall, dans le cas où, par impossible, elle voudrait usurper les droits souverains des Cantons, est-ce davantage, comme le prêchent aussi chaque matin deux journaux qui se valent et qui, cette fois, s'accordent, les *Débats* et l'*Univers*, une cause religieuse qui excite les masses ? Les libéraux en veulent-ils aux libertés confessionnelles ? Est-ce une guerre du protestantisme contre la liberté de conscience des catholiques ? Pas le moins du monde ; et la preuve formelle, c'est que tous les protestants conservateurs, c'est-à-dire tous les soutiens de l'aristocratie traditionnelle ou de l'aristocratie d'argent, de Bâle à Genève en passant par Berne et par Neuchâtel, sont pour le Sonderbund, et que des légions de catholiques, amis de la liberté, se rangent du côté de la Diète et demandent à grands cris l'expulsion des Révérends Pères et la dissolution de la ligue.

Non ! les deux éléments qui vont se choquer en Suisse, ce sont bien ces deux mêmes éléments dont la lutte sourde et longtemps préparée par les progrès de l'esprit humain, a éclaté en France vers la fin du siècle dernier et qui tourmentera les entrailles de l'Europe tant que le Principe nouveau n'aura pas réalisé l'Ordre nouveau : c'est la lutte entre l'esprit d'oppression, de compression, d'exploitation, et l'esprit d'émancipation, d'expansion et de liberté ; c'est la lutte entre le moyen âge et le monde moderne ; et, comme les jésuites sont l'expression de l'esprit du moyen-âge dans ce qu'il a de plus odieux, de plus anti social, de plus anti-chrétien, c'est bien contre eux que le flot monte et que la colère des po- [illegible] çais, que l'Ordre qu'il gouverne est ami de la paix, de la liberté, de l'humanité et du progrès, qu'il reste d'ailleurs étranger à toutes les ambitions de ce bas monde, et qu'il ne songe qu'aux intérêts et aux choses du ciel !... Vous verrez que les saints Pères sont tellement absorbés dans les choses du Ciel, et si étrangers à celles de la terre, que le bruit des querelles dont leur présence en Suisse est la cause ne sera pas venu jusqu'à eux, et qu'il ne faudra rien de moins que l'explosion des batteries qui vont réduire Fribourg, pour les arracher à leurs mystiques extases...

Nous avons exposé les principes qui nous paraissent constituer la base naturelle et légitime des choses de la Confédération helvétique ; nous avons montré en quoi, à notre sens, la majorité de la Diète a dépassé l'enceinte tracée par ces principes ; nous avons donné les raisons de notre sympathie pour la cause libérale, malgré les fautes que nous reprochons à ses représentants ; nous avons dit enfin sur qui, en définitive, retombe la principale responsabilité de la guerre civile qui va ensanglanter le sol de la Confédération. Nous examinerons, dans une autre étude, le triste et odieux rôle qu'ont joué dans cette question les représentants du jesuitisme à l'extérieur, ainsi que la diplomatie absolutiste et la politique décidément rétrograde de notre propre gouvernement dont tous les actes trahissent aujourd'hui la glorieuse mission de la nation française dans le monde. Nous dirons enfin à quelles conditions et dans quelles limites une satisfaction raisonnable et nécessaire peut être donnée, en Suisse, au principe de l'unité fédérale, sans attenter à la suprématie légitime de l'élément cantonal et diversitaire.

Pour l'intelligence des hostilités qui vont s'engager en Suisse, voici, d'après le *Constitutionnel*, le tableau du contingent par canton des troupes de la Confédération, divisé en trois catégories, l'armée fédérale (les 12 cantons et deux demis), les cantons neutres et le Sonderbund :

ARMÉE FÉDÉRALE.

	GÉNIE.	ARTILLER^e.		CAVAL^e.	CARAB^e	INFANT^e.
	Compagnies de sapeurs.	Batteries de campagne.	Batterie de position.	Compagnie.	Compagnies.	Bataillons.
Zurich	2	5	1	3	4	8
Berne	2	7	1	5	6	14
Glaris	»	»	»	»	2	1
Soleure	»	1	1	1	»	2
Bâle-Campagne	»	»	1	1	1	1
Schaffhouse	»	»	»	1	»	1
Appenzell	»	»	»	»	2	3
Saint-Gall	»	2	»	2	2	6
Grisons	»	»	»	»	2	6
Argovie	2	4	»	2	3	6
Thurgovie	»	»	»	1	2	3
Tessin	»	»	»	»	»	4
Vaud	1	4	1	4	4	6
Genève	»	1	2	1	»	2
12 1/2	7	24	7	21	28	58

CANTONS NEUTRES.

Bâle-Ville	»	1	1	»	»	1
Neuchâtel	»	1	1	»	2	2
	»	2	2	»	2	3

— Il déploya donc ses dix ailes au vent, et descendit dans la vallée en formant de grands cercles dans l'air.

Pendant que Yaso'da courait un tel danger, que faisaient le pieux roi et le jeune guerrier ? Le pieux roi se frottait les dents avec une branche de figuier, et le jeune guerrier chassait le tigre dans les gorges du Zetchiavala.

Le démon Nat, le grand Hyayagriva descendait toujours en spirale, réfléchissant aux moyens de ne pas effrayer la rose du Lasti D'jumbo, car les génies nats ne peuvent changer de forme, et ils sont très effrayants au premier aspect. — Quand il se trouva à une centaine de pieds de la vallée, Hyayagriva fut obligé de remonter en l'air, car il n'avait pas encore trouvé le moyen qu'il cherchait.

La princesse Yaso'da et ses compagnes entendirent en ce moment le bruit que faisaient au-dessus de leurs têtes les dix ailes du démon, et, levant les yeux, elles le virent. Leur épouvante fut grande, car il était fort laid.

Son corps, sa tête et ses membres avaient des proportions énormes. — Son corps était comme une pagode, — sa tête était comme un dôme rouge, — ses membres étaient comme des troncs noueux.

Les vierges poussèrent un même cri et voulurent s'enfuir ; mais le démon, pressé par la nécessité, leur dit en adoucissant sa voix : — Tamaya, le jeune guerrier, m'envoie vers la perle du monde.

Yaso'da suspendit sa course et dit : — O génie, est-il vrai ?

— Telle est la vérité. Le jeune tigre veut que la belle vierge du Lasté D'jumbo vienne le consoler, ou il mourra de douleur ; car le pieux roi lui défend de revenir.

— Où est-il ?

— Il se lamente dans ma demeure, à la cime du Jougando. Je suis le serviteur de Tamaya. Si la perle du monde aime le jeune guerrier, elle se confiera à moi, et dans une heure je la rapppoterai au palais du saint roi.

— Je le veux, dit la vierge royale.

L'amour est plein de courage. — L'amour est comme la flèche repoussée par la corde tendue. — Il vole et se brise, mais il ne s'arrête pas de lui-même. — L'amour n'a qu'un regard, il ne voit qu'une chose. — Cette chose qu'il voit emplit le monde.

Alors, malgré les lamentations de ses compagnes, Yaso'da s'assit sur une des ailes du démon Hyayagriva, lequel tourbillonna dans la brume du soir et disparut.

Ce fut ainsi que le démon se vengea du pieux roi qui l'avait délivré.

Or, le pieux roi, au moment où sa fille bien aimée était enlevée, récitait les Gayatri et se mouillait le nez et les oreilles en l'honneur de Hery, le conservateur de l'univers.

La piété confond la pensée et le cœur dans l'abîme de ce qui est, un et par soi-même. — La piété plonge les justes dans l'essence une et première. — Leurs yeux se ferment alors pour les manifestations visibles et passagères. — Leurs oreilles n'entendent plus rien des bruits sensuels. — Que verraient en effet les justes ? — Qu'entendraient-ils ? — L'abîme de ce qui est, un et par soi-même, est noir, inouï.

Telle est la doctrine des justes : elle est consolante.

Cependant la princesse Yaso'da, assise sur l'aile du démon Hyayagriva, montait dans les ombres croissantes de la nuit. Déjà les dernières ondulations de la montagne étaient franchies, et le démon s'élançait d'un vol plus direct vers les sommets glacés où il vivait d'habitude.

La vierge royale lui dit alors :

— O génie, la neige tombe sur le Jougando ; il fait bien froid.

— Ah, ah, ah ! fit le démon en riant, ceux qui aiment ont-ils jamais froid ?

— Pourquoi ris-tu de mon mal, ami de Tamaya ?

— Tu vas le savoir, fille du saint roi.

Ce disant, ils atteignirent les rochers où pleuvent les neiges éternelles. Là le démon s'était bâti une caverne de glace. Il déposa la belle Yaso'da dans la caverne, et soufflant autour d'elle une haleine tiède pour l'empêcher de mourir, il lui dit :

— Yaso'da, fille de Satyavrata, perle du monde, tu ne reverras jamais ni ton père ni ton amant.

A ces mots la vierge poussa un grand cri et s'évanouit. — Le démon la rendit à la vie et reprit :

— Tu seras la femme du démon Hyayagriva qui règne sur les neiges du Jougando.

A ces paroles, la vierge poussa un second cri et s'évanouit de nouveau ; mais le démon la ranima encore, et, l'enfermant dans la caverne, il s'envola dans l'air noir, à travers les flots de la neige qui tombait de toutes parts dans la solitude.

La destinée des hommes et des femmes est dure. — Qu'elle est dure la destinée des hommes et des femmes ! — En sera-t-il toujours ainsi ? — Il y a des sages qui disent non. — Mais qui peut lire dans le cœur de Brahma ? — Ce sont ceux qui se confondent avec l'essence de ce qui est.

Donc, pendant ce temps, Tamaya, le jeune guerrier, chassait le tigre dans les gorges du Zetchiavala. Il était triste et se reprochait son orgueil et sa rébellion envers le saint roi ; car, pensait-il, peut-être ne reverrai-je plus la rose du Lasti-D'jumbo.

A cette pensée, un grand désespoir lui brisa le cœur. Il prit la résolution de retourner auprès de Satyavrata et d'implorer son pardon. Il brisa ses flèches, sa lance de bambou et son sabre, afin de toucher le cœur du saint roi par son aspect pacifique. Ainsi privé de ses armes, il descendit les gorges de la montagne où erraient les tigres rayés, tueurs d'éléphants.

Le cœur des braves est comme le diamant, dur et splendide. Le cœur des braves est inébranlable, comme la carapace qui soutient le monde. Le jeune guerrier avait un brave cœur.

Or, le soleil s'était plongé trois fois dans les grandes eaux depuis qu'il marchait sans armes dans la montagne, quand il arriva sur le bord d'un abîme profond. Ce gouffre s'étendait aussi loin que le regard pouvait porter.

Tamaya chercha un sentier, mais vainement. Comme il hésitait et songeait à retourner en arrière, une voix suppliante cria du fond de l'abîme : Tamaya, Tamaya !

Le jeune guerrier se pencha en avant et vit un beau génie Jama, ami des hommes, lié par des lianes noueuses à un énorme rocher. Alors il demanda : ô génie, ami des hommes, pourquoi es-tu ainsi lié ? que me veux-tu ?

Le génie Jama lui répondit : Les cruels Nats, qui habitent les neiges du Jougando, m'ont lié, grâce au sommeil qui m'a surpris. Si j'eusse été éveillé, cela ne serait point arrivé ; car ma force eût été bien supérieure à la leur. Mais il est dit qu'un génie Jama, lié pendant son sommeil par les génies Nats, ne pourra briser ses liens, ni punir ses ennemis, qu'à l'aide d'un homme brave et généreux. Cela est juste. Le sommeil est une faute. Pendant le sommeil, nous ne pouvons veiller sur la race humaine que nous aimons.

Tamaya, saisi de compassion, chercha de nouveau un sentier pour aller au fond de l'abîme où le génie était lié ; mais les parois en étaient verticales, et pas une seule liane n'y serpentait.

Voyant cela, et entendant le Jama se lamenter, il s'élança courageusement dans le gouffre. — Mais aussitôt, et comme il roulait encore dans le vide, le génie Jama, rejetant ses liens factices, vola au devant de lui et l'emporta sur l'autre bord, où il le déposa sur la mousse. Alors il lui dit : — Ceux qui prétendent que ton cœur est dur comme le diamant ne mentent pas : mais il est généreux et tendre comme celui d'une vierge. Mon nom est Atouli-Jama. — J'aime les braves et les bons. — Va ! retourne auprès du saint roi. Si bientôt tu as besoin de mon aide, crie trois fois mon nom. Adieu.

Le jeune guerrier, poursuivant sa route, entra, au bout de trois jours de marche, dans le palais de Satyavrata. — Ce palais retentissait de lamentations.

A peine le pieux roi eut-il aperçu Tamaya, que son œil jeta des flammes

[illegible]

[illegible] de la capitale les navires du commerce. Le canal maritime projeté par lui, tout gigantesque qu'il paraît, n'eût certainement pas coûté ce que coûtent les fortifications de Paris. Cependant, ce vaste projet n'ayant pas été exécuté par Napoléon, n'est plus à concevoir de nos jours. Grâce au rayonnement de chemins de fer qui va rapprocher les extrémités de la France du centre, il n'est plus nécessaire de forcer les dispositions de la nature pour donner à nos Parisiens l'envie de connaître la mer. Le Havre et Cherbourg vont devenir des faubourgs de Paris. D'autre part, l'idée de construire à Paris même une École maritime du commerce pour les jeunes gens qui se destinent à la marine marchande, est une idée tellement exécutable qu'elle recueille en ce moment les adhésions des hauts fonctionnaires du gouvernement.

Nous avons déjà parlé de cette fondation et de son programme. Le directeur de l'*École maritime du commerce* (1), M. Lallier, capitaine au long cours, a compris qu'entre l'École de marine militaire de Brest et les écoles de mousses qui existent dans plusieurs ports pour la marine de l'État et celle du commerce, il y avait une lacune déplorable. L'institution pour les mousses n'est qu'une école primaire, l'école navale de Brest n'est que la pépinière des officiers de la marine royale ; il manque l'enseignement secondaire, propre à former les jeunes gens qui veulent devenir officiers dans la marine du commerce ; il manque l'institution qui doit épargner aux pilotins le plus pénible des noviciats, et les initier, en trois années, à toutes les connaissances théoriques et pratiques de l'art de naviguer. Cette institution devait naturellement se fonder sous le patronage et avec l'appui financier de capitalistes et de pères de famille. Paris devait être son centre principal. C'est à ce besoin public qu'a pourvu le dévouement éclairé du capitaine Lallier.

« La compagnie de l'*École maritime du Commerce*, dit-il, a voulu suivre la voie déjà tracée par le gouvernement pour les élèves de la marine militaire. La flotte de guerre a son vaisseau école *le Borda*, à Brest ; la flotte du commerce aura son navire-école mouillé en Seine, à Paris. Ce navire aura les dimensions d'une frégate de 46 bouches à feu ; son intérieur sera disposé pour recevoir trois cents élèves.

» Au vaisseau *le Borda* est adjointe une corvette, à bord de laquelle les élèves vont mettre en pratique les théories qu'ils ont apprises ; de même, au navire de l'*École maritime du Commerce* sera adjoint un brick aviso très fin voilier, armé dans le port du Havre, et tenu à la disposition des élèves.

» Pendant six mois de l'année, d'avril à septembre, le brick sera monté par un nombre déterminé d'élèves, qui, sous le commandement d'officiers, iront évoluer en pleine mer ; ils seront surveillés, en outre, par des professeurs de l'École, afin qu'il n'y ait aucune solution de continuité dans les rapports entre les disciples et les maîtres.

» Un ingénieur hydrographe fera partie de l'état-major du brick ; sous sa conduite et sa direction, les élèves recevront les premières notions pratiques de la science ; ils apprendront à lever les plans des parages où le brick laissera tomber l'ancre.

» Les élèves compléteront ainsi leur éducation ; la pratique les familiarisera avec la mer ; cet élément ne sera plus nouveau pour eux lorsque, sortis de l'École, ils se lanceront à toutes voiles dans la carrière de la marine.

» Désirant doter les élèves des premières notions de la mécanique appliquée à la vapeur, la Compagnie s'est décidée à faire construire, en outre du bâtiment de guerre gréé et armé devant Paris, un bateau à vapeur à hélice, d'un modèle nouveau, et tout-à-fait approprié aux

(1) Les bureaux provisoires de la Société de l'École maritime du commerce sont, à Paris, rue Mogador, n° 11.

[illegible] nobles carrières et les entreprises utiles au pays. Le ministre qui saurait aujourd'hui populariser la marine en France, s'assurerait les éloges de l'histoire et la reconnaissance nationale. Du reste, MM. les membres du conseil d'amirauté comprennent aussi tout l'avantage que la marine militaire elle-même peut tirer, pour le recrutement de sa flotte, aux jours de danger, d'institutions du genre de celle sur laquelle nous appelons les sympathies publiques.

Le patronage de cette entreprise ne saurait même être confiné au département de la marine. Toute fondation d'enseignement professionnel qui se présente avec de tels caractères d'utilité publique, devrait être assurée de la protection de tous les ministères. C'est surtout dans le sens professionnel que la liberté de l'enseignement peut devenir féconde et sans dangers pour l'œuvre de l'État.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Le conseil général de la Seine, dont la session vient d'ouvrir, a élu pour président l'honorable M. Arago. Ce choix témoigne de l'indépendance que ce corps est parvenu à acquérir, grâce aux élections municipales. La vitalité des libertés et des droits municipaux est le soutien le plus franc de toute vraie constitution politique et sociale.

— M. de Salles, député ministériel, colonel d'état-major, vient d'être promu au grade de maréchal de camp ; il attendait depuis longtemps cette récompense de ses bons services..... à la Chambre.

— Les diverses cours de justice ont fait leur rentrée par des discours aussi solennels que peu intéressants.

— Le prix du pain a continué à baisser, et se trouve presque ramené à ses conditions habituelles.

— M. Soult, duc de Dalmatie, s'est empressé de profiter des honneurs accordés à son titre baroque de maréchal-général ; deux guérites sont placées à sa porte-cochère, rue Saint-Dominique, et les soldats, à tour de rôle, s'y promènent deux à deux chaque jour pendant deux heures chacun. — On a encore trouvé moyen d'enchérir sur tout le ridicule de cette affaire en autorisant Madame la maréchale-générale Soult à se faire appeler *Madame la connétable*. Quel adroit moyen de ramener peu à peu le titre de connétable, dont on veut investir un des fils du roi !

SUISSE.

Mouvements de troupes. — Attitudes particulières de Neuchâtel et de Zug. Préparatifs d'attaque.

La guerre est sérieusement déclarée. Tous les moyens de négociation et de conciliation ont été épuisés. Des hasards seuls d'une lutte sanglante dépend la solution du différend suisse. Les troupes sont déjà en mouvement. On attend d'un instant à l'autre le récit des premiers engagements.

Les derniers jours ont été employés par les deux partis à rallier toutes leurs forces. Cependant, de part et d'autre, le concours des cantons n'a pas été unanime. Le gouvernement de Neuchâtel a fait tous ses efforts pour garder la neutralité et ne pas fournir à la Diète son contingent fédéral. Le roi de Prusse, qui protège ce canton mixte, voudrait ainsi rester entièrement passif et ne pas se prononcer. Mais la Diète, dont l'énergie croît avec la gravité des circonstances, a sommé le gouvernement de Neuchâtel de mettre sans délai son contingent sous le commandement fédéral. Des lettres particulières annoncent que le gouvernement neuchâtelois, inspiré toujours par le gouvernement prussien, refuse décidément d'obéir, tout en déclarant qu'il ne s'opposera pas au passage des milices fédérales sur son ter-

[illegible] très équivoques, il y a tout à parier qu'à la première démonstration sérieuse contre lui, ce canton renoncera positivement à faire partie de la ligue.

La déclaration de guerre contre les cantons du Sonderbund a dû être votée par la Diète dans sa séance de jeudi et suivie immédiatement de l'attaque dirigée contre Fribourg. Le parti radical, dit une correspondance, compte d'autant plus sur un succès dans ce premier combat, que quelques réfugiés fribourgeois viennent de livrer à la Diète tous les plans de défense préparés par leur ville natale.

Sous la date du 27 octobre, le directoire a demandé aux cantons, à titre d'avances, le double du contingent en espèces qu'ils paient annuellement à la Confédération. Le contingent régulier étant de 707 000 livres, la somme demandée par le vorort se monte à un milliens 414 000 livres. Le canton de Berne a déjà versé dans la caisse fédérale le montant de son double contingent, qui s'élève à 297 035 fr. de Suisse.

Le gouvernement de Lucerne ne néglige rien de son côté pour tenir tête aux événements. Le 30 octobre, il a publié une nouvelle proclamation, qui fait appel au patriotisme de tous ses habitants. Il a déclaré le canton entier en état de guerre, et enjoint à tous de se soumettre aux ordres des autorités militaires. Non-seulement il a mis sur pied le contingent cantonal, élite de réserve, mais la landwehr a été également appelée sous les drapeaux, et la landsturm (levée en masse) a reçu partout des armes et des munitions. Un terrorisme fanatique règne, assure-t-on, dans ce canton.

Des familles nombreuses de fermiers bernois qui habitent le canton de Fribourg arrivent sur le territoire de Berne avec leur bétail et leurs mobiliers, pour fuir les menaces de meurtre et d'incendie proférées contre elles. Cependant, l'*Helvétie* rapporte que dimanche dernier les soldats bernois ont passé le pont de la Singine, à Newaeck et ont été bien reçus par les soldats fribourgeois, qui ont fraternisé avec eux pendant plusieurs heures. Sur le soir, les Fribourgeois ont à leur tour passé la Singine pour reconduire les Bernois dans leurs quartiers, et là nouvelles libations et joyeuse vie, sans qu'il en soit résulté une seule querelle. La haine n'existe pas entre les populations, du moins entre les jeunes gens qui composent les milices.

Le bulletin de la *Gazette fédérale* annonce, d'après la *Gazette des Grisons*, que le *Corpus catholicum* du canton des Grisons a écrit au pape, pour demander le rappel des jésuites de la Suisse. Un autre journal parle même de l'envoi à Rome d'un député des Grisons, M. le chancelier Hossle, qui serait chargé d'une mission secrète de la Diète auprès du Saint-Père. A ce propos, l'*Ami du Pays*, journal de Genève, parle d'une lettre d'Ancône arrivée à Genève, dans laquelle il est question de la convocation d'un conclave, auquel le pape soumettrait la proposition de dissoudre la Société des jésuites.

La presque totalité des ministres étrangers qui se trouvaient encore à Berne le 1er novembre n'attendaient que le décret d'exécution que doit rendre la Diète pour quitter le territoire suisse. On croit que les ministres d'Angleterre et d'Espagne resteront seuls à Berne.

La *Gazette de Zurich*, du 3 novembre, annonce que le peuple de ce canton manifeste le plus vif enthousiasme pour la guerre qui va éclater. Ceux mêmes qui n'ont pas été appelés à faire partie du contingent témoignent leurs sympathies par des souscriptions d'argent et de secours.

D'après le calcul fait par un officier compétent, dit le même journal, l'armée fédérale sera forte de 100 000 hommes, après que les réserves auront été appelées.

ITALIE.

Réformes dans les États sardes. — Troubles, réforme de la police à Florence. — Des habitants de Fivizzano et de Pontremoli, et le traité de

---

nes et qu'il s'écria, en étendant vers le jeune homme le pouce ouvert de sa main droite fermée : — Enfant des dix péchés maudits, les noirs Douzzaraick ! Fils de Diti, foudroyé par Siva ! que n'es-tu venu au monde dans le temps où le cruel Cansa proscrivit tous les mâles nouveau-nés ! Puisse le magnifique Sourya aux sept chevaux verts ne plus resplendir bientôt pour toi ! Puisse la farouche Devi l'effacer du nombre des vivants ! — Quelle est ton audace, ô ravisseur de ma félicité ! d'insulter à ma douleur paternelle ? Dans quels lieux as-tu caché la perle du monde, ma chère Yaso'da ?

Ainsi parlait le saint Satyavrata dans sa colère douloureuse.

Tamaya resta muet, ne sachant point l'enlèvement de sa bien-aimée Yaso'da.

Il lui fut expliqué qu'un génie Nat du Jougando, se disant son ami, avait emporté la rose du Lasti-D'jumbo.

La fureur du jeune tigre fut grande. — Quelle fut grande sa fureur !

Il poussa un cri de rage qui entra dans le cœur de ceux qui l'entendaient comme le fer d'une lance guerrière. — Le poil de sa face se hérissa. Ses yeux devinrent rouges comme des charbons ardents. — Qu'ils devinrent rouges ses yeux !

Il fit un bond en arrière. — Sa lèvre saignante se retroussa et ses dents blanches brillèrent. — Puis il poussa un second cri et se précipita au dehors, vers la montagne Jougando couronnée de neiges.

Tout un jour il courut ainsi. — Vers le soir, haletant, épuisé, il se laissa choir sur la mousse et cria trois fois : — Atouli-Jama !

Le beau génie, ami des hommes, apparut aussitôt dans le ciel et descendit auprès du jeune guerrier.

— Atouli-Jama, dit ce dernier, un démon Nat, — qu'il soit maudit ! — a enlevé la perle du monde, Yaso'da : quel est son nom ? où est située sa caverne ?

— C'est le démon Hyayagriva, qui vole là-bas sur les neiges éternelles. Il retient la belle Yaso'da dans sa caverne de glace.

— Enlève-moi sur tes ailes, beau génie ! Porte-moi au repaire du démon ravisseur, que je le punisse, et délivre la rose du Lasti-D'jumbo.

— Qu'as-tu dit, insensé ! Tu ne peux combattre un génie. Écoute plutôt : les Nats sont maudits ; les Jamas sont chers à Brahma. — Tu es brave et généreux ; je t'aime. — Je combattrai le démon Nat. — Si je triomphe, tu recouvreras la vierge royale et nous serons heureux. — Si je suis vaincu, vous périrez tous deux. — Telle est la loi.

Le jeune guerrier dit alors : — Je le veux !

Le Jama le prit sur ses ailes, et tous deux disparurent dans les nues.

Or, la belle Yaso'da gémissait dans la caverne de glace du démon Hyayagriva.

Cette caverne était transparente au dedans mais opaque au dehors, de sorte que la vierge royale voyait, le matin et le soir, le grand corps de Brahma aux mille formes, aux mille couleurs, les montagnes, les vallées et le large océan, resplendir autour d'elle.

Mais elle était prisonnière dans la caverne et les routes de la vie s'étaient refermées devant ses pas.

La belle Yaso'da était comme la perruche blanche prise dans un réseau. — Ses larmes ruisselaient sur ses belles joues. — Elles inondaient son jeune sein. — Ses gémissements s'exhalaient et mouraient étouffés par les parois glacées de la caverne.

La rose du Lasti-D'jumbo se fanait, dérobée aux regards de Sourya aux sept chevaux verts, son aïeul. — La perle du monde gisait enfouie dans la neige du Jougando. — La fiancée de Tamaya, le jeune guerrier, était la proie du démon Nat aux dix ailes rouges et noires.

Les vierges sont faibles et gracieuses comme la liane rose des montagnes. — Les vierges sont timides comme la gazelle aux yeux bleus des bois. — Mais le cœur des vierges est fidèle. — Le démon Hyayagriva voulait que la rose du Lasti-D'jumbo devînt sa femme ; mais Yaso'da gardait le souvenir du jeune guerrier. — Le Nat était plein de colère.

Voici qu'au matin du sixième jour, dans le temps que Hyayagriva et Yaso'da étaient renfermés dans la caverne, un grand bruit retentit au loin, et la demeure glacée du démon Nat fut emportée par un souffle impétueux.

Alors il vit dans l'air le beau génie Atouli-Jama, ami des hommes, qui portait Tamaya, le jeune guerrier, sur une de ses ailes. — Le Nat poussa un rugissement sauvage qui s'engouffra dans les gorges du Zetchiavala ; mais le Jama lui dit :

— Hyayagriva, Nat maudit aux dix ailes rouges et noires, qui habites ses neiges éternelles, démon ingrat, en horreur aux esprits justes, écoute : — Tu as enlevé Yaso'da, la fille du pieux roi Satyavrata, qui t'a délivré des eaux. — Rends la rose du Lasti-D'jumbo à son père et à son fiancé. — Sinon je briserai tes ailes et je t'enfermerai à mille pieds sous la neige, pour une kalpa, mille années.

Le démon Nat répondit : — Atouli-Jama, vil esclave, je ne rendrai pas la perle du monde. Sois maudit !

— Prépare-toi donc au combat, démon, car l'heure du châtiment est venue. La belle Yaso'da sera le prix du vainqueur. Déposons-la sur le sommet de la montagne avec son fiancé. Qu'ils contemplent tous deux la lutte des génies.

— Je le veux, dit Hyayagriva.

La vierge royale et le jeune guerrier furent placés côte à côte sur la cime neigeuse, et tandis qu'ils s'embrassaient dans leur joie, voici que les deux génies s'élevèrent dans le ciel pour combattre.

Atouli-Jama, le beau génie, recula jusqu'aux pics bleuâtres du Zetchianala ; mais le Nat resta au-dessus du Jougando.

Alors ils volèrent l'un contre l'autre comme deux flèches rapides. — L'air sifflait et les nuages écumaient derrière eux.

Ils se rencontrèrent, les ailes dressées pour le combat. Il y eut un grand choc. Le Nat poussa un cri de douleur et se déroula dans le ciel avec une aile brisée.

Le Jama, ami des hommes, retourna aux pics du Zetchianala, et le combat continua. Neuf fois encore ils se rencontrèrent, et huit fois Hyayagriva fut renversé dans l'air avec une aile brisée. De ses dix il ne lui en restait qu'une.

Or, ne pouvant plus combattre, car le vent le poussait à gauche et à droite, il se laissa tomber dans l'espace au-dessus des jeunes fiancés qui applaudissaient à la victoire du beau génie.

D'un revers de son aile dernière ils les précipita dans les abîmes du Jougando.

Atouli-Jama descendit sur lui comme l'éclair de Jiva.

Les neiges s'entr'ouvrirent, et le Nat Hyayagriva fut enseveli pour mille années.

Puis le beau génie vola à la recherche de la belle Yaso'da et du jeune guerrier. Ils roulaient encore dans le vide, les bras enlacés, quand il les atteignit et les transporta dans la vallée du Lasti-D'jumbo.

Mais la vierge royale était morte. — Le démon Nat l'avait tuée d'un coup d'aile.

Tamaya, le jeune guerrier, devint comme la neige, pâle et froid. Il dit : — Je veux mourir comme la perle du monde, ma chère Yaso'da ! — Et il mourut.

Le pieux roi Satyavrata arriva sur un éléphant blanc. Il vit la rose du Lasti-D'jumbo flétrie, et il poussa un soupir et rentra dans le sein de Brahma.

Mais Atouli-Jama, le beau génie, dit en déployant ses belles et fortes ailes dans le ciel :

— Un jour ils seront heureux. — Rien ne meurt, car Brahma contient tout et Brahma est vivant. — Les destinées sont noires. Elles seront brillantes. — L'amour environne les sept mondes, demeures de toutes choses.

Et cela fut écrit par Jayadeva, le lyrique, cinq cent soixante-treize millions d'années après que l'énergie mâle eut fécondé l'énergie femelle de ce qui est, dans le temps de Buddha-Muni, célébré par le lyrique dans son hymne à Narayena, sous le règne de Ramaparasu-Ra'ma, trente-septième descendant de Satyavrata, qui donna le jour à la rose du Lasti-D'jumbo, la belle Yaso'da.

— L. —

s'abstenir de manifestations nouvelles a été publiée le lendemain. Le peuple a obéi, et il n'a pas eu lieu de s'en repentir ; car nous lisons dans la *Patria* du 30 :

« Aujourd'hui a été publiée à Florence une notification du ministre de grâce et justice, annonçant que le grand-duc prépare une réforme de la police et qu'en attendant : 1° le corps des agents de police est aboli ; 2° les carabiniers royaux seront chargés d'exécuter tout ce que les lois prescrivent relativement à la prévention et à la poursuite des délits et crimes ; 3° la plainte relative aux délits que poursuit le ministère public sera présentée au juge instructeur par le sous-officier des carabiniers royaux le plus élevé de chaque piquet ou détachement, ou par le plus ancien s'il se trouve plusieurs sous-officiers du même grade. »

On avait annoncé à tort que les troupes de Modène avaient pris possession de Fivizzano ; elles ne sont encore entrées qu'à Gallicano, d'où les autorités toscanes se sont retirées en protestant ; mais, à Fivizzano, à Pontremoli et dans diverses autres villes, on se préparait à une résistance désespérée. La *Revista di Firenze* du 29 raconte un fait qui peut donner une idée de l'agitation des populations.

Dans l'après-midi du 26, une voiture particulière arriva portant deux individus sans passeports qui se disaient Toscans. Le sous-inspecteur, qu'ils saluèrent, ne les connaissait pas ; le peuple en conçut quelque ombrage ; on alla à leur hôtel, et là les deux inconnus donnèrent un nom différent de celui qu'ils avait donné à la garde civique. On conduisit l'un d'eux au vicaire royal ; il dit qu'il était inspecteur de police, mais qu'il ne pouvait dévoiler sa mission. Le peuple crut que ces deux personnages étaient chargés de préparer quelque embûche, au moyen de laquelle les troupes modénaises pourraient occuper la ville dans la nuit. L'irritation fut bientôt à son comble ; on se prit à crier : Aux armes ! aux armes ! nous sommes trahis ! nous nous défendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang ! Tous les fusils furent préparés ; on battit la générale ; on fut obligé de consigner les cent fusils et les munitions des chasseurs. Les hommes de tout âge et de toute condition criaient : Nous nous battrons jusqu'à la mort, et nous mourrons Toscans ! Les femmes éplorées jetaient des cris. On alla ensuite se poster en dehors de la ville : on projetait, après s'être battus en désespérés, de mettre le feu à tout le pays pour ne rien laisser aux Modénais qu'une ville brûlée et un pays dévasté. — Ce n'était qu'une fausse alerte ; les Modénais ne vinrent pas, mais cette agitation montre comment ils seront reçus s'ils se présentent.

Il paraît que l'Autriche ne veut abandonner complètement Ferrare et Comacchio qu'à une condition : elle demande l'incorporation du duché de Parme à son empire vermoulu, afin de couper les communications libérales entre la Toscane et la Sardaigne, et de fortifier sa position militaire en Italie. Le *Journal allemand* de Francfort avait déjà fait entrevoir cette prétention. On écrit également de Vienne à la *Gazette de Breslau* que le *memorandum* sur les affaires d'Italie qui a été rédigé dans le cabinet du chancelier d'Etat, et remis par les comtes d'Apponi et Dietrichstein aux cours de Paris et de Londres, se rattache à l'incorporation de Parme dans la monarchie autrichienne.

Les collisions continuent entre les Autrichiens et les Italiens de Ferrare. Une assez grande agitation règne à Rome. Le censeur, M. Betti, avait permis, voilà quatre mois, l'impression dans le *Contemporaneo*, d'un article sur le parti appelé catholique ; dans cet article, le journal, au sujet des affaires de Belgique et de Suisse, établissait

abonné sera déféré à la présidence du conseil de magistrature de Rome. On assure que le cardinal Altieri, prince romain, sera appelé à ces fonctions.

» Le cardinal Antonelli, ancien trésorier, est nommé à la charge importante de président du conseil d'Etat, quoique ce choix n'obtienne pas le suffrage de toutes les opinions progressistes, il est certain que le cardinal Antonelli est un homme très dévoué à Pie IX, d'un caractère ferme et d'une grande loyauté. Le vice-président sera sans doute Mgr Amici, actuellement secrétaire du conseil des ministres.

» On dit que Mgr Corboli-Bussy, à son retour de Turin, où il poursuit les négociations relatives à la ligue douanière d'Italie, sera nommé majordome de Sa Sainteté.

» M. Morandi, sous-gouverneur de Rome, a donné sa démission ; on croit qu'il sera remplacé par M. Savelli, sous-légat à Forli.

» On prépare un plan général de réforme de la police, d'après lequel la direction générale de la police serait remise à un laïque, ce qui rendrait presque sans attributions les fonctions de gouverneur de Rome. »

— On écrit de Bologne, 28 octobre, au même journal :

« Il n'y a guère d'autres nouvelles à vous donner de ce pays que celles des vols à main armée qui s'y commettent. Depuis quinze jours les diligences ont été attaquées et pillées trois fois sur les routes de Ferrare, Modène, Florence. On rencontre à chaque table d'hôte des victimes de ces brigandages, et je vous laisse à penser les récits effrayants qu'on y entend. Il paraît que le gouvernement prend des mesures énergiques pour arrêter les coupables, mais, en Italie, en sacrifiant à propos une partie de l'argent volé, le voleur s'assure l'impunité.

» Les Autrichiens occupent toujours Ferrare et ne songent pas à en sortir. Je crois plutôt qu'ils songent à occuper encore quelque autre point. On voit apparaître dans l'Adriatique, de semaine en semaine, quelques bâtiments de guerre anglais ; ils viennent mouiller à Ancone, y restent vingt-quatre heures et reprennent la mer. D'un autre côté, l'escadre du prince de Joinville s'échelonne dans la Méditerranée.

» Chacun se demande le but de ces évolutions, et s'en alarme. Ajoutez à cela la nouvelle de l'invasion du choléra, la frayeur des voleurs, la crainte de l'Autriche, et vous aurez une idée de l'état des esprits. Le fait est que tout le monde a peur : les Italiens des Autrichiens, les Autrichiens des Italiens. En France, quelques personnes croient que le ministère a peur des Autrichiens et des Italiens, et tous ensemble ont peur du choléra.

» Cette anxiété universelle vous explique pourquoi il se produit tant de fausses nouvelles, et vous n'êtes pas au bout de ces contes ; on invente si aisément les évènements qu'on désire, qu'on redoute ou qu'on prévoit !

» Hier, dans toute la ville, on disait que le duc de Modène s'était noyé. »

Les nouvelles de Naples continuent à être incertaines et contradictoires par suite des soins de la police napolitaine, à empêcher que rien ne transpire au dehors de ce qui se passe à l'intérieur du royaume.

ALLEMAGNE.

Les affaires suisses jugées en Allemagne. — Les Chambres bavaroises. — Les paysans prussiens.

Les journaux allemands se tiennent presque tous dans une complète neutralité à l'égard de la Suisse, même la *Gazette d'Augsbourg*, qui aujourd'hui est pour Lucerne, demain pour Berne, et qui attend la fin pour se prononcer ; mais plusieurs journaux allemands traitent avec mépris et indignation la politique de parvenus que le *Journal des Débats* a inventée à l'égard de la Diète.

Ce journal reproche toujours à MM. Druey et James Fazy d'être les représentants d'une révolution : « Eh ! s'écrie un journal de Mannheim, qu'êtes-vous donc vous tous, Messieurs les renégats, si ce n'est, les

réponse du roi de Prusse, qui, comme on sait, n'est pas embarrassé de répondre, et qui du moins parle allemand.

GRANDE-BRETAGNE.

Le parlement anglais est convoqué pour le 18 novembre. La session qui va s'ouvrir promet d'être très intéressante, car il y a de grandes affaires à traiter, de grandes difficultés à résoudre.

La crise financière est devenue moins intense chez les banquiers et sur les places du commerce, mais les suites industrielles aggravent la situation, et menacent la vie des travailleurs et la tranquillité publique.

Dans Manchester, et une douzaine de localités environnantes, une seule branche de travail, la filature de coton, a jeté plus de 30 000 ouvriers sur le pavé depuis un mois. Sur 857 filatures, employant habituellement 155 208 individus, 309 seulement sont en pleine exploitation et donnent de l'ouvrage à 47 259 personnes. 370 grandes filatures, occupant 75 707 ouvriers, ne travaillent que trois ou quatre jours par semaine, et 178 grands établissements sont entièrement arrêtés, laissant sans travail et sans pain, plus de 30 000 ouvriers.

D'autres branches d'industrie sont dans un état non moins précaire et déplorable. Le ralentissement des travaux pour la construction des chemins de fer, a laissé plus de cent mille ouvriers sans travail, et on ne sait pas quand on pourra reprendre l'activité qui donnait le l'emploi à tous ces bras.

Les grands journaux anglais se perdent en conjectures sur les intentions du ministère et sur les mesures qui seront proposées et discutées dans le parlement ; mais il est à remarquer que, pendant que la bourgeoisie anglaise et ses journaux s'occupent de la routine ordinaire de la politique et du parlement, les prolétaires et leurs journaux ne s'en occupent presque plus. Ils se préoccupent principalement des idées sociales et de la discussion des principes et des droits de la propriété. L'association chartiste pour l'achat des terres s'étend rapidement parmi la classe ouvrière, et les souscriptions actionnaires dépassent déjà la somme de soixante-quinze mille francs par semaine. Le bulletin de la semaine dernière, publié dans le *Northern Star*, annonce une somme de 3036 livres sterling, ou 76 000 francs.

Une chose non moins curieuse à observer aussi chez nos voisins d'outre-Manche, c'est l'esprit nouveau qui préside à la plupart des discussions populaires, dans les meetings et dans les journaux du peuple. L'ancienne manière de poser les questions politiques et sociales est entièrement délaissée : on ne parle plus de libre échange, de finance et d'économie politique, de stratégie whig, ou tory, ou radicale ; on laisse ces questions à la bourgeoisie et aux journaux qui lui sont inféodés, et on se demande quelle est la part des fruits du travail qui revient aux travailleurs, et quelle est la part qu'en prennent le capital et la propriété. On trouve que la part du travail est généralement de beaucoup au dessous de la moitié, et que le reste va nécessairement à la finance et à l'impôt. Le petit nombre des familles privilégiées a droit à la grande moitié des fruits du travail dans tous les pays *civilisés*, et surtout en Angleterre, tandis que le grand nombre des familles d'ouvriers n'a droit qu'à la petite moitié des produits de leur travail. Voilà la statistique dont les travailleurs se meublent l'intelligence, et ils se demandent comment cela a pu s'établir, et pourquoi pareil système devrait être maintenu sous peine de péril national.

Il va même bien plus loin ; car il prétend ne voir aucun avantage national à ce qu'une seule famille riche prenne plus des produits de la terre à elle toute seule, et cela sans rien faire ou peu de chose, que vingt autres familles pauvres qui travaillent constamment et produisent tout ce qui est le fruit du travail humain.

Circulaire d'un grand Journal de Paris à ses Abonnés de province.

Paris, le 6 novembre 1847.

Messieurs les abonnés,

Vous avez pu remarquer une innovation intéressante qui vient de se réaliser dans notre feuille. Jusqu'à ce jour nous avions réservé pour les annonces le seul verso de la seconde page ou un quart de la totalité du journal ; mais l'industrie, par la prépondérance qu'elle acquiert journellement en Europe, réclame aussi chez nous une extension de moyens, et nous avons cru que, mus, comme nous, par un sentiment tout français, vous consentiriez à ce qu'au lieu d'un quart de notre feuille, la moitié fût consacrée à cette œuvre utile.

Sans doute des hommes aux vues courtes et intéressées vous diront que, dépensant moins d'un côté en rédaction, et gagnant plus de l'autre en annonces, nous agissons peu libéralement en vous faisant supporter toute la perte pour nous attribuer tout le gain, et qu'en définitive, puisque vous ne recevez que la moitié du journal, vous ne nous devez que la moitié de l'abonnement. Vous fermerez l'oreille à ces suggestions perfides, inspirées par l'envie, et vous applaudirez à une mesure dont le plus pur patriotisme est la base.

D'ailleurs, messieurs les abonnés, cet abandon fait, aux annonces, des colonnes destinées à la science et à la littérature n'est pas tout à fait sans compensation : vous avez le plaisir de savoir que le roi des Belges a des cors et un pédicure, et qu'un grand physicien guérit, par la botanique, les maladies secrètes. Sans doute vous pourrez nous répondre que vous le savez de reste, et que les meilleures choses paraissent fades quand on vous les présente sans cesse, enfin que les plus beaux génies, témoins Aristide et tant d'autres, deviennent fastidieux quand on les a toujours devant les yeux, c'est-à-dire lorsque 250 feuilles sur 260 vous répètent par année leur nom et leur adresse.

Ici encore, nous vous dirons : Il faut sacrifier quelque chose à l'industrie, qui fait la richesse des nations, et à l'humanité, qui fait leur gloire ; et, de cet amour des hommes et de leur bien-être, nous donnons chaque jour un assez bel exemple en répandant et en popularisant des découvertes aussi précieuses, aussi éminemment nationales que celles auxquelles nous consacrons les plus belles pages de notre feuille et le plus pur de notre éloquence. Oui, par la réputation que nous avons faite à ces rares productions de la nature, perfectionnée par la science et les brevets d'invention, la pommade malainocome, celle du lion, l'eau régénératrice, l'eau virginale, l'eau dentifrice, l'amandine, l'odontine, etc., etc., nous avons sauvé la vie, les cheveux et l'honneur à des milliers de victimes de l'impéritie des coiffeurs et de la perfidie des hommes. C'est par nous que les bonnes femmes sont devenues de grands hommes et la purée de lentille un grand remède ; c'est par nous enfin qu'il n'y a plus en France ni cors aux pieds, ni tête pelée, ni bouche en jeu d'orgue, ni estomac débile, ni vertu pernicieuse, ni aucune de ces infirmités qui, avant nos affiches et nos réclames, désolaient l'humanité. Les services hygiéniques que nous rendons au monde civilisé sont si manifestes, si variés, si étendus, que nous n'aurions pas hésité à présenter nos annonces au concours du prix Monthyon comme l'ouvrage le plus utile au peuple, à sa santé et à ses mœurs, si nous n'avions pas craint, en réclamant la médaille, d'enlever cette bouchée de pain à quelque meurt de faim d'auteur comme il y en a tant aujourd'hui. Enfin, messieurs les abonnés, nous avons trop de confiance en vos principes et votre philosophie, pour ne pas croire que vous applaudissiez à notre dévouement. Songez que vous en partagez le mérite, que vous êtes de moitié dans une gloire qu'on peut dire européenne, et, ce qui vaut mieux encore, dans le bien que nous faisons.

Ah ! faire le bien, messieurs, quelle douce chose ! Que de fois notre cœur n'a-t-il pas saigné à l'obligation où nous nous trouvions de limiter nos généreux efforts et de refuser des encouragements mérités à des découvertes fécondes et grosses d'avenir, à de nouvelles pommades, de nouveaux onguents, de nouvelles pillules, de nouvelles compositions reconstitutrices de la beauté, de l'innocence, de la virginité ; bref, à la cruelle nécessité de repousser ces savants chimistes, ces grands docteurs, ces profonds anatomistes qui, les larmes aux yeux et leur remède à la main, nous demandaient à deux genoux, une phrase, une ligne, un mot d'où dépendaient leur renommée, le progrès des sciences, la vie de leurs semblables et le menu de leur souper. Mais, hélas ! la double page de la renommée avait enregistré les élus, elle en était pleine, elle en était noire, et la charité a ses bornes. Nous avons été sourds à leurs cris, nous n'avons pas même écouté l'instante prière qu'ils nous faisaient de leur consacrer la troisième page et de mettre, en annonces, les deux tiers du journal. Nous ne l'avons pas fait, nous n'avons pas dû le faire. Mais qu'une telle situation est pénible et qu'il en coûte d'être inflexible, quand une demande est juste et fondée sur le bien public !

Ah ! si nos abonnés étaient là, disions-nous, s'ils voyaient les douleurs de la jeune industrie, espoir de la France, de tant de génies inconnus qui n'ont besoin, pour éclore, faire des miracles et arriver à la Chambre des pairs, que d'une place large d'un centimètre et longue de six. On ne refuse pas six pieds de terre à un cadavre, peut-on refuser six lignes de papier à un homme vivant, bien plus, à un grand homme, à un capitaliste futur, à un ministre peut-être. Ah ! messieurs les abonnés, mêlant vos larmes à celles de ces infortunés, vous vous seriez écriés, tout d'une voix : Prenez trois pages, prenez en quatre, et que la France et l'élite de ses enfants ne restent pas sous le boisseau. Oui, annoncez les gants indécousables, les clysoirs élastiques, les chapeaux imperméables, les fosses inodores, les bonnes anglaises, les veuves à marier et le chocolat sans farine ! Venez au secours du talent ignoré, comme à celui de la beauté souffrante, mettez des annonces sur le titre, sur la marge, sur la bande, mettez-en même sur le feuilleton, si moral, si instructif pour nos fils, pour nos filles, et même pour nos épouses, quand il leur reste quelque chose à savoir. Non, messieurs les abonnés, nous n'aurions pas résisté à ces touchantes paroles que, disons-nous ? nous n'y résistons pas ; votre charité a éclairé la nôtre : oui nous consommerons le sacrifice. Avant peu, nous en prenons l'engagement, trois pages sur quatre seront consacrées aux annonces. Quant à la quatrième et au feuilleton, ils seront plus tard l'objet d'une délibération sérieuse où tous les intérêts seront posés, et soyez certains que nous n'oublierons pas les nôtres.

Convaincus, d'ailleurs, que le véritable thermomètre de la considération et de la moralité d'un journal est le chiffre de ses recettes, c'est à ces recettes, c'est au maintien des gros dividendes que nous nous vouons, et si leur avenir était menacé, nous sommes prêts à sacrifier ce que l'homme, après ses capitaux, a de plus cher au monde, sa couleur et son opinion. Car, si nous aimons la guerre quand elle est fructueuse, nous préférons la paix quand elle l'est davantage. Victimes résignées, rien ne coûte à notre héroïsme dès qu'il s'agit du salut de la patrie, c'est-à-dire de la hausse de nos actions qui s'y trouve liée si indissolublement. Vous ne l'ignorez pas, messieurs, un navire bien gouverné vire de bord à propos, et nous nous en sommes toujours fait un devoir, quand la rigueur du temps pouvait compromettre l'équipage et la soute aux vivres. *Le pain est l'ami de l'homme*, telle a été, telle sera toujours notre devise.

Si ces circonstances délicates se renouvelaient, dédaignant de vaines clameurs, nous ne reculerions pas, nous en faisons serment, devant les moyens conservateurs. Fiers de notre indépendance et la main sur nos économies, nous nous écririons comme le roi chevalier : *Tout est perdu, fors la caisse.*

Signé X., gérant responsable.

... Le ministère Narvaez doit-il ou éprouver encore de nouvelles modifications. Quelques journaux prétendaient que la reine Christine devait revenir en France. Nous apprenons au contraire, par la *Sentinelle des Pyrénées*, que son mari, ses enfants et toute sa maison sont arrivés lundi soir à Bayonne, se rendant à Madrid auprès de l'ex-régente.

PORTUGAL.

Les élections qui viennent de se faire sont favorables au parti cabraliste. Saldanha s'est réconcilié avec ce parti. Magalhaes a été chargé de composer un nouveau ministère. — On dit que l'ambassadeur espagnol à Lisbonne va demander son rappel.

MAROC.

L'empire du Maroc est, dit un journal, dans une situation tout-à-fait exceptionnelle. Quand on aura lu les détails qui suivent, on comprendra que, même en présence d'un ennemi redoutable, le sultan Abd-er-Rahman ait encore de solides appuis dans son royaume.

La politique qui a fait la fortune de la dynastie Edrissite a toujours été fort simple: avec l'étranger, relations nulles, isolement complet; à l'intérieur, alliance avec toutes les grandes familles. Ces deux lignes de conduite expliquent l'existence et la force de l'empire marocain.

Entrons dans quelques observations sur ce double système, dont l'originalité étonne à coup sûr les lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec les idées et les principes des monarchies orientales.

Géographiquement, le Maroc forme un tout à peu près isolé. Il est entouré à l'ouest par l'océan Atlantique; au nord, par la Méditerranée; à l'est par l'Algérie, qui, il y a dix-sept ans, c'est-à-dire avant la conquête française, ne comptait pour rien; au sud, par le désert et des peuplades qui n'obéissent à aucun gouvernement. Il était donc facile aux fondateurs et aux continuateurs de la dynastie Edrissite de s'enfermer moralement dans une sorte de muraille infranchissable, c'est-à-dire de n'avoir aucune relation avec l'étranger. C'est ce qu'ils ont fait. Point de commerce, point de diplomatie. Ils se sont claquemurés chez eux, ils ont vécu et fait vivre leurs peuples dans un perpétuel huis-clos, le pays suffisant, par ses propres ressources, aux besoins d'ailleurs peu nombreux de ses habitants. Qu'est-il résulté de ce singulier parti pris? Que cette monarchie n'a pas eu à supporter de guerre extérieure, et qu'elle a pu se consolider sans craindre de secousse dangereuse.

Les hostilités ne pouvant lui venir de l'extérieur, elle a dû songer à les éviter dans ses propres domaines, et voici l'étrange procédé qu'elle a imaginé et mis en pratique:

Depuis la fondation de la dynastie, chaque membre régnant a pris une femme dans chaque famille importante du pays. Pour tous ceux qui ont régné vingt ou trente ans, comme les deux derniers souverains, Molei-Shman et Mouleï-Abd-er-Rhaman, le nombre des femmes de grandes familles qui ont passé par la couche impériale est de deux ou trois mille au moins. En ce moment, Abd-er-Rhaman n'a pas moins de sept cents femmes, savoir: deux cents à Maroc, deux cents à Meckinez et trois cents à Fez. C'est même, soit dit en passant, à cette multitude de femmes, dont l'entretien est ruineux, qu'il faut attribuer en grande partie l'épuisement du trésor impérial.

Et qu'on ne croie pas que ce soient de malheureuses concubines raccolées par les eunuques du sérail, ce sont sept cents filles des premières familles de l'empire qui recherchent et attendent un hymen fécond pour rentrer ensuite au foyer paternel, avec un jeune chérif, fils du sultan. De cette matrimoniomanie il résulte que les empereurs, quand ils arrivent à l'âge de soixante ans, comme Abd-er-Rhaman, comptent des centaines d'enfants mâles en état de porter les armes, des milliers de petits-fils, des milliers de neveux et de petits-neveux. Autour de cette petite armée, sa vie a une source unique; réunissez les beaux-pères, les beaux-frères, les cousins jusqu'au sixième degré inclusivement, et vous arriverez à cet étrange, mais positif résultat que, sur huit millions de Marocains, il y a un million d'individus appartenant, par des liens sérieux, à la dynastie.

Ceci paraîtra monstrueux, mais c'est l'exacte vérité. Il existe des villes entières, des districts, dont tous les habitants sont des rejetons du sang impérial. Ainsi, tous les chourfas de Tafilet sont cousins, à différents degrés, de l'empereur. Nous pouvons aussi mentionner un fait très significatif et qui confirme d'une manière irréfragable ce que nous venons de dire. Quand le général Delarue alla délimiter la partie orientale du Maroc, il donna une partie des Ouled-Sidi-Lheikh à l'empereur. — Eh bien! Sidi-Hemza, chef suprême de cette tribu, sollicita d'Abd-er-Rahman la faveur de faire entrer une de ses filles dans son harem, en signe d'alliance avec son nouveau maître.

Ce n'est pas tout encore: tous ceux que l'empereur, par des considérations particulières, ne peut unir à lui par les liens du sang, maures, juifs, chrétiens, s'ils sont gens de quelque valeur, il les enchaîne à son char par les liens du commerce, dont il se réserve le monopole. Non-seulement il donne à tel ou tel le privilège de vendre et acheter telle ou telle denrée dans tel ou tel port, mais encore il se fait son banquier, et lui prête tout l'argent nécessaire à son commerce; quelques-uns de ces prêts se sont élevés jusqu'à 2 000 000 de francs. Quand le prince de Joinville bombarda Mogador, il apprit que le commerce de cette place devait 20 millions à l'empereur.

Voilà donc un homme qui tient entre ses mains, soit par la parenté, soit par l'intérêt, presque toutes les ressources vives du pays. Sa clientèle est immense, et sa force s'accroît du prestige de sainteté que lui assure son titre de descendant direct du prophète et de chef de l'islamisme en occident. Au besoin, il pourrait compter sur le précieux appui de l'ordre des *Mouleï Taïeb*, association aussi puissante que nombreuse, et dont le chef, investi du privilège de sanctionner la nomination des empereurs, est dévoué, par sa position, à la dynastie actuelle.

Jusqu'à ce jour Abd-er-Rhaman n'a pu tirer un parti bien efficace de toutes ces ressources, parce que la présence de son rival sur son territoire et au milieu des populations les plus turbulentes de ses domaines paralysait ses forces et son énergie. Mais aujourd'hui que la victoire lui a rendu l'ascendant qu'il avait momentanément perdu, il peut réagir vigoureusement et faire payer cher à l'émir les insomnies et les appréhensions que celui-ci a pu lui causer.

L'influence de ce souverain sera toujours nulle sur les tribus insoumises du Rif; mais, si Abd-el-Kader ose franchir la limite des régions montagneuses du nord-est et s'avancer vers le Maroc, toutes les chances seront évidemment pour le sultan légitime, si ce dernier sait mettre en œuvre les moyens de défense dont il dispose.

— On assure que les États-Unis ont ... conclure avec lui un traité de commerce et d'amitié, et il est probable qu'une nonciature apostolique sera prochainement établie à Washington. Tout récemment, le pape a reçu de l'Union américaine deux caisses contenant des objets précieux.

— Une ordonnance du roi, en date du 19 octobre, porte que la direction de l'agriculture et des haras comprendra à l'avenir une sous-direction de l'agriculture et une sous-direction des haras.

La sous-direction de l'agriculture formera deux bureaux, dont le titre et les attributions sont fixés ainsi qu'il suit:

Bureau des associations et encouragements: Préparation des lois et règlements relatifs à l'agriculture; conseil général; inspection générale; conseil d'agriculture; associations agricoles; missions agronomiques; concours d'animaux de boucherie et autres; encouragements à l'agriculture; perfectionnement de l'industrie rurale; dessèchements, assainissements et irrigations; mise en culture des landes; reboisement; centralisation et publication des documents concernant l'agriculture; souscriptions.

Bureau des établissements d'instruction agricole et vétérinaire: Instituts; fermes; écoles; écoles royales vétérinaires; vacherie d'expériences; bergeries royales; approbation des dépenses et des comptes de tous ces établissements; règlement des frais de traitement des épizooties et des primes accordées pour la destruction des animaux nuisibles, industrie séricicole.

Les attributions de la sous-direction des haras demeurent fixées ainsi qu'il suit: Administration des haras et dépôts d'étalons; approbation des dépenses et examen des comptes de ces établissements; conseil des haras; école des haras; commission du Stud Book; règlements généraux; achat et répartition d'étalons: organisation du service de la monte; approbation d'étalons particuliers; primes; courses; encouragements; multiplication et amélioration de la race chevaline; statistique hippique.

Les ordonnances du 16 décembre 1844 et du 31 mai 1846 sont maintenues en celles de leurs dispositions qui ne sont pas contraires à la présente ordonnance.

— Tyssowski, ex-dictateur de Cracovie, donne maintenant à New-York des leçons de langues allemande, française, italienne et latine.

— On annonce l'arrivée prochaine à Paris d'un envoyé extraordinaire du Paraguay. Il vient, dit-on, en Europe, pour contracter avec les diverses puissances des traités de commerce et de bonne amitié.

— On parle d'un projet concernant l'art musical. Ce projet consisterait dans la création d'un certain nombre de maîtrises subventionnées par l'état, dans le but d'encourager la musique religieuse.

LA DÉTRESSE DE L'IRLANDE. — Un correspondant du *Journal de La Haye* lui écrit de Skibbereens (Irlande) où la famine exerce en ce moment d'affreux ravages et dont les journaux anglais, occupés des crises de banque ne parlent pas:

... « Quand le médecin entra il trouva la fille étendue sur un misérable tas de paille à côté d'un cadavre en putréfaction et déjà vert... elle était ainsi avec ce corps depuis deux jours... Le père prit le corps de sa femme, le porta au cimetière et le laissa sur une tombe. Un paysan qui passa le lendemain l'enterra, après quoi il alla prendre sa fille, la porta sur son dos à l'hôpital, et la déposa contre la porte. Elle mourut une demi-heure après.

« Dans ce village il est mort depuis le commencement du mois, soixante-dix individus seulement de faim. En passant dans les rues je remarquai que tous les chiens que ces pauvres gens aiment tant à avoir chez eux avaient disparu. On me dit qu'ils étaient morts de faim. Ces hommes demandent du travail: on n'en a point; ils demandent l'aumône: allez travailler... Le gouvernement répond aux demandes par des promesses... toujours des promesses... Les landlords dorment tranquilles cependant... ! »

SUPPRESSION DE L'ESPACE. — Au moyen de l'ouverture qu'on vient de faire de la section du chemin de fer de Berlin à Cracovie, on peut aller dès aujourd'hui, sans quitter les rails, de Paris aux frontières de la Russie. Quand la ligne de Varsovie à Pétersbourg sera achevée, ce qui ne tardera guère, le trajet de la capitale de la France à celle de l'empire moscovite se fera en six jours.

GUÉRISON DU CHOLÉRA PAR L'ÉTHER SULFURIQUE. — Le comte de Noé, pair de France, vient d'adresser à la *Gazette des Hôpitaux* une lettre dans laquelle on lit ce qui suit, à propos du traitement du choléra asiatique par l'éther, essayé par le docteur Taron:

« Je crois devoir vous faire connaître, dans l'intérêt public, un fait complètement analogue. Lorsque cette cruelle maladie fit tant de ravages à Paris, il y a quelques années, ma fille aînée en fut attaquée. Voyant que le médecin que j'avais envoyé chercher n'arrivait pas, et craignant que la maladie ne fît de rapides progrès, je me décidai à la traiter selon mes idées. Je lui fis prendre quelques gouttes d'éther sulfurique mélangées avec de l'eau et un peu d'eau-de-vie. Le froid glacial qui avait gagné toutes les parties du corps cessa quelques instants après avoir pris cette potion. Une moiteur considérable s'établit lorsqu'elle fut dans son lit et dura très longtemps. Je lui fis prendre alternativement un grain de calomel et un grain d'opium, d'heure en heure, pendant huit ou dix heures. Mon médecin approuva ce que j'avais fait, et la malade fut sur pied quelques jours après, parfaitement rétablie. »

AFFAIRE LAGRANGE. — On se rappelle le jugement rendu par contumace par le 1er Conseil de guerre contre l'officier d'administration Lagrange, principal comptable de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, condamné pour vol des fonds appartenant à l'État, à la peine de dix ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à la perte de la qualité de membre de la Légion-d'Honneur.

Depuis l'époque de la mise en jugement de cet officier comptable, qui s'enfuit de l'hôpital où il avait été placé sous la surveillance d'une sentinelle, il s'est écoulé un délai de trois mois, et, aux termes de la loi du 19 mai 1834, sur l'état des officiers dans l'armée, l'officier d'administration Lagrange a encouru, par le seul fait de cette absence illégale de son corps, la destitution de son grade.

Le premier conseil de guerre, présidé par M. le colonel Buisson, du 55e régiment de ligne, avait à s'occuper de cette affaire, qui n'est que la conséquence de la précédente condamnation.

M. le commandant Courtois-d'Hurbal, rapporteur, a déclaré que, depuis le jugement rendu par contumace, le condamné n'avait pas reparu et que les recherches faites de sa personne sont restées infructueuses.

Le conseil de guerre s'est retiré dans la chambre de ses délibérations, et, sur les conclusions de M. le capitaine de Bouglon, de l'état-major, commissaire du roi, a prononcé par défaut la destitution de l'officier comptable Lagrange.

LES CANARIES EN QUARANTAINE. — On lit dans l'*Heraldo*: « Par

---

Devolcourt ... regarde avec ... de loup garou ... ne s'exécute pas en abandonnant sa pitance, il ajoute des grimaces et quelquefois des signes menaçants à sa hideuse pantomime.

Le 2 octobre, il avisait un jeune garçon mangeant sur la porte paternelle un énorme croûton orné d'un bel angle de fromage de Brie. S'il eût connu ses fabulistes, l'aubaine eût pu tomber dans sa besace, mais Devolcourt n'est pas un renard, nous l'avons dit; c'est un loup-garou. Il commença donc son rôle de basilic, mais comme les roulements d'yeux ne faisaient rien sur l'enfant, il lui fit un signe menaçant de la main, et tirant un couteau, il lui fit comprendre, en l'essuyant sur sa manche, l'usage qu'il en voulait faire. Cette fois, l'enfant fut effrayé, et il allait abandonner sa provinée, quand son père qui avait tout vu, fit arrêter l'étrange mendiant.

Traduit pour ce fait devant le tribunal correctionnel, Devolcourt a expliqué ainsi les divers gestes qui lui sont reprochés: « Pour ma manière de regarder, on ne peut pas exiger que ce soit en douceur, vu que j'ai les yeux ronds et en avant: reste le maniement du couteau qui est nul, vu que c'était une pipe que j'essuyais sur ma manche, sortant d'en fumer une. »

Le prévenu a été condamné à trois mois de prison, à l'expiration desquels il sera conduit dans un dépôt de mendicité.

(*Gazette des Tribunaux.*)

INCENDIE A ALGER. — On écrit d'Alger, le 27 octobre:

« Ce matin, vers trois heures un quart, deux coups de canon, tirés du stationnaire, annonçaient qu'un sinistre venait d'éclater dans une ancienne construction mauresque, impasse de la Girafe. Le feu, qui s'était manifesté tout-à-coup avec la plus grande violence dans une fabrique de tabacs, sise au deuxième étage de ladite maison, s'était fait jour immédiatement dans le haut de l'habitation, qui en peu de temps avait été complètement enveloppée par les flammes.

» L'atelier où l'on fabriquait les tabacs était assez vaste, garni d'une grande quantité de marchandises, et occupé ordinairement par six ouvriers. Ces ouvriers avaient quitté le travail dans la soirée, et rien alors ne pouvait faire présumer le sinistre qui devait se produire inopinément quelques heures plus tard.

» Bientôt des troupes de toutes armes, les équipages des navires en rade et les marins du port avaient été envoyés sur le lieu du désastre, et, grâce aux secours dirigés avec promptitude et habileté, le feu, qui pouvait avoir de terribles résultats, était complètement éteint vers quatre heures et demie du matin, aussitôt après l'éboulement de la terrasse sur la partie inférieure.

» M. le duc d'Aumale, qui, lui aussi, était accouru des premiers, a été là ce qu'il a toujours été partout au jour du danger, donnant l'exemple aux travailleurs vivement encouragés par sa présence, et cherchant à s'informer des causes qui avaient pu produire cet incendie, des pertes qui en étaient le résultat et de la position des malheureux incendiés.

» La malveillance paraît être complètement étrangère à ce sinistre, et l'on présume qu'un des six ouvriers, qui tous fumaient constamment dans l'atelier, aura laissé tomber sur des feuilles de tabac bien sèches un morceau de braise, un bout de cigare mal éteint, ou une partie d'allumette non entièrement consumée, et que le feu, s'étant communiqué à ces feuilles, aura couvé pendant une partie de la nuit, et se sera développé tout à coup avec intensité. »

ASSOCIATION DE VOLEURS. — La cour d'assises de la Seine s'occupe depuis deux jours du jugement d'une affaire colossale. Les accusés sont au nombre de 59, dont 11 femmes. Les chefs d'accusation sont au nombre de 116. La lecture de l'acte d'accusation a occupé deux audiences.

Voici les faits généraux que le ministère public expose en tête de cet acte d'accusation:

L'accusé Claude Thibert a été arrêté le 29 janvier 1846. Depuis longtemps il était signalé comme un homme d'une audace et d'une habileté redoutables, ne vivant que du produit de ses vols, affilié à un grand nombre de malfaiteurs, et cherchant surtout à dévaliser les voitures des marchands ou les chargements des rouliers, que, suivant un imprudent usage, on laisse stationner pendant la nuit à la porte des auberges. Il exerçait un commerce apparent qui venait merveilleusement en aide à sa criminelle industrie: il était marchand colporteur, et sa patente lui donnait le moyen de se présenter partout sans jamais exciter la méfiance. Il parcourait les grandes routes lentement, sans direction arrêtée, attendant le passage de quelque voiture chargée de marchandises, et se mettait à la suivre jusqu'au moment où le conducteur jugeait à propos de faire halte pour la nuit. Alors, aussitôt que l'heure était venue, il s'avançait accompagné de plusieurs jeunes gens, qu'il faisait appeler ses domestiques, mais qui n'étaient en réalité que ses complices, sinon les esclaves de ses passions. En un instant la voiture était mise au pillage, et les marchandises qui la remplissaient passaient dans celle du colporteur, qui allait les vendre à de grandes distances dans les foires et marchés, lorsqu'il n'avait pas rencontré sur son chemin un recéleur facile.

Son activité était infatigable; on le voyait aujourd'hui dans une localité, le lendemain on le rencontrait dans une autre à 20 ou 30 lieues de là, et partout où il passait, un vol audacieux et plus ou moins considérable signalait sa présence. Il était lié à un grand nombre de malfaiteurs, sur lesquels il exerçait un ascendant véritable. Ce n'était pas précisément un chef de bande, le directeur d'une association organisée pour le vol; il n'existait pas entre lui et ses complices de conventions par suite desquelles son autorité était reconnue parmi eux et leur obéissance promise; mais il avait ce pouvoir, cette influence que donnent une suprême audace et une plus grande perversité, et, malgré ce que leur accord présentait de grave et de sérieux, l'accusation n'a accepté que ce qui lui a paru établi d'une manière incontestable, ne tenant compte que des faits de l'existence desquels elle s'était assurée par elle-même, et n'oubliant jamais à quelle source elle allait puiser les renseignements importants dont elle devait, suivant les circonstances et sous le bénéfice de ses vérifications, tirer un utile parti.

On peut le dire avec assurance, il n'était pas possible de recueillir des preuves plus certaines et plus multipliées. Là où les révélateurs ont affirmé avoir commis des vols, on a retrouvé les procès-verbaux qui les constataient, on a recueilli des témoignages qui en disaient les principales circonstances comme les accusés eux-mêmes les avaient fait connaître, et leurs déclarations séparément reçues se rencontraient avec identité sur les faits principaux aussi bien que sur les particularités de détail ne peuvent pas laisser plus de doute sur l'existence des délits révélés que sur la culpabilité de ceux qui les ont commis.

L'exposé qui va suivre classera les faits dans l'ordre chronologique suivant lequel ils se sont produits; cette méthode, qui a été suivie

de la bâche de la voiture, et on volait une grande partie du chargement.

Pour transporter les marchandises volées, Thibert et ses complices avaient toujours avec eux une ou plusieurs voitures. On y chargeait le produit des vols qui était conduit dans des directions opposées et sur des points toujours éloignés du lieu où le vol avait été commis. La rapidité avec laquelle Thibert se transportait d'un lieu à un autre, avait quelque chose qui tenait du prodige, et on pouvait dire de lui avec vérité, qu'à son égard il n'y avait pas de distances.

Aux divers points où il se rendait, il trouvait les recéleurs que l'accusation fait asseoir aujourd'hui à ses côtés. Thibert est compris dans quarante-huit chefs d'accusation de ce genre; Dufour dans cinquante-six, et Preud'homme et Dickers dans cinquante-sept.

Dans le principe, cent trente-trois accusés étaient impliqués dans ces poursuites, ce qui indique les ramifications nombreuses qu'avait l'association dont Thibert était le chef. En première instance, cent quatorze seulement ont été retenus, et, soit à raison des absents que la justice n'a pu saisir, soit à raison des mises hors de cause prononcées par la chambre d'accusation, le nombre impliqué n'a plus été que de soixante, dont cinquante-neuf présents et un, Gaul, dont l'affaire a été disjointe.

On comprend que Thibert et ses complices, qui étaient obligés de se servir de voitures pour transporter les objets par eux volés, ne se croyaient pas obligés d'acheter ces moyens de transport. Ainsi, charrettes et chevaux, ils se procuraient tout par le même moyen, par le vol. Il leur est arrivé souvent de pénétrer la nuit dans les écuries des fermes isolées, et d'y prendre un ou plusieurs chevaux, qu'ils avaient soin, avant de les emmener, de couvrir de leurs brides et harnais les meilleurs. Que faire d'un cheval, même quand il est parfaitement enharnaché? Pour eux, un cheval n'avait de signification qu'alors qu'il était attelé à une charrette, à une voiture, à un véhicule quelconque. Aussi, se rendaient-ils, dès qu'ils avaient volé un cheval, dans quelque cour de ferme, chez quelque charron, où ils faisaient choix d'une voiture, y attelaient le cheval volé et disparaissaient avec leur double prise.

Quelquefois ils simplifiaient leurs opérations en volant tout d'un coup la charrette et le cheval qui y était attelé; il leur est même arrivé de voler à la fois et le cheval, et la charrette, et les marchandises.

Les accusés ont quelquefois employé la vrille pour commettre leurs vols; c'était surtout quand il s'agissait de pénétrer dans les écuries où étaient les chevaux qu'ils convoitaient.

Les vols commis par la bande de Thibert ont eu une importance fort considérable quant à la valeur des objets volés. Ils ont eu, quelques-uns au moins, des conséquences fort malheureuses. Ainsi, beaucoup d'aubergistes ont été actionnés comme responsables des vols commis dans les dépendances de leurs auberges. L'un d'eux a été obligé, par suite des remboursements auxquels il a été condamné, de vendre son établissement, et de s'engager dans un régiment de dragons, où il est encore aujourd'hui. Deux autres, qui ne pouvaient s'engager, ont été réduits à la triste condition de domestiques dans les auberges, eux qui avaient eu des domestiques sous leurs ordres!

(*Gazette des Tribunaux*.)

Histoire de la Révolution française,

Par M. Louis Blanc (tome deuxième).

La Révolution française n'est pas finie. Une révolution n'est pas terminée quand elle n'a rien organisé encore, quand elle a démoli sans reconstruire. L'Empire nous a dotés de lois civiles, administratives; la Restauration nous a octroyé une constitution retouchée après la révolution de Juillet, mais le caractère de ces institutions est superficiel, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la vie des nations, en un mot, reste dehors de leur prévoyance. Quiconque a fait une étude sérieuse de nos vieilles coutumes et ordonnances, des anciens règlements sur la maîtrise, les jurandes, l'apprentissage, les marques de fabrique, les halles et marchés, demeure convaincu que l'ancien régime s'était plus occupé des besoins industriels que le régime nouveau; dans cette sphère, la France d'autrefois avait organisé quelque chose. Que l'on détruisit le vieil édifice comme trop étroit pour loger la liberté et la justice, rien de mieux, mais du moins fallait-il construire une autre demeure à ces pauvres déesses, maintenant exposées à toutes les injures du temps.

Il est impossible d'organiser à demi. En nous donnant une charte, des mairies et préfectures, un code civil, les gouvernements modernes se sont crus dispensés de pourvoir aux institutions économiques et sociales; ils ont reculé devant ces grandes questions: extinction de la mendicité, transformation du salaire en dividende, droit au travail, association du capital, de l'intelligence et des bras, combinaison de l'agriculture avec le ménage et la fabrique. Se taire sur de pareils problèmes, ce n'était pas seulement laisser une lacune, un vide énorme dans les institutions de la société renaissante, c'était frapper de stérilité, c'était condamner au néant tout ce qu'on avait tenté de faire dans le domaine politique, administratif et civil. Rien n'est organisé si le travail ne l'est pas. Le peuple aura, dites-vous, des représentants électifs? Qu'importe à la masse des prolétaires qui gagne à peine de quoi vivre, et qui ne peut atteindre au cens exigé de vos électeurs! — Vous promettez à tous les Français l'égalité devant la loi; dites-nous franchement si le prolétaire, exclu du collège électoral, du jury, de la garde nationale même, si le prolétaire, astreint au livret, et qui, dans les conseils de prud'hommes voit les questions de salaire tranchées par ses maîtres, dites-nous si cet ouvrier est bien l'égal de l'homme riche qui trouve dans son argent, non-seulement toutes les jouissances, mais tous les droits. — Vous instituez des communes, mais vos campagnes, où vous n'avez su fixer ni le plaisir, ni l'activité laborieuse, ni le mouvement de la pensée, sont désertées pour la capitale, qui les traite en esclaves. — Vous avez fait des lois sur la famille, mais tout le monde n'a pas le *moyen* d'avoir une femme et des enfants; vous n'avez pas su rendre le mariage gratuit, ni répandre dans la masse assez d'aisance pour qu'elle en acceptât volontiers les charges; l'un court à la prostitution, l'autre à l'adultère; l'ouvrière mal payée cherche un acheteur, mais subir les conditions de l'ancien régime [illegible]

sance pour chaque individu de prendre un essor proportionnel à sa nature. La révolution, éclairée par les penseurs du dix-huitième siècle, avait la notion de son but, elle sut l'indiquer. Si elle n'y parvint pas, c'est que les privilégiés, ses ennemis, lui déclarèrent la guerre et la forcèrent à quitter le travail d'organisation pour une lutte acharnée; c'est encore qu'elle avait la notion du but bien plus nettement que celle des moyens, et que son coryphée Robespierre, auquel on prépare une apothéose imméritée, après l'avoir traîné aussi injustement aux gémonies n'avait point pour idéal une harmonie sociale enfantée par l'association, par la liberté, mais un nivellement réalisé par le despotisme, despotisme désintéressé, incorruptible, si l'on veut, mais étroit, et qui ébranchait, décapitait l'âme humaine, et la société, faute de savoir les accepter, les utiliser tout entières.

La Révolution, dans sa marche, a dévié plus d'une fois. L'horreur du privilège l'a jetée dans les excès du nivellement, d'où elle s'est précipitée, par réaction, vers la hiérarchie et l'absolutisme de l'empire, mais enfin, tout en courant des bordées, le navire marchait toujours; une seule fois il faillit se briser sur l'écueil de la restauration; mais il reprit la haute mer par une énergique manœuvre.

Depuis ce moment, calme plat, les voiles pendent, le pavillon est en berne, et si l'on ne surveillait pas les pilotes, ils nous ramèneraient à la rive odieuse, à la terre de servitude que nous avons voulu quitter.

Le moment est donc venu pour l'équipage, fidèle aux destinées du navire de crier: Marchons toujours, point d'indigne retour, continuons le voyage. Comme les compagnons de Christophe Colomb, nous avons un monde à découvrir.

Ce cri, MM. de Lamartine, Louis Blanc, Michelet viennent de le proférer, et la France a répondu par une explosion d'enthousiasme. Le sentiment de la dignité nationale et de la souveraineté du peuple est retrempé dans tous les cœurs. Chacun répète: allons au but cherché par nos pères, allons à la terre de liberté, d'égalité, de fraternité, allons avec nos pilotes actuels s'ils veulent marcher, allons sans eux s'ils nous trahissent ou s'ils ne connaissent pas l'itinéraire. La route de la France est écrite dans les étoiles du ciel.

Après avoir lu ces ouvrages, le premier sentiment qu'on ait besoin d'exprimer est celui de la reconnaissance pour les généreux écrivains qui infiltrent un sang chaleureux dans les veines refroidies de la France, écartant de ses lèvres cet affreux narcotique étiqueté *intérêts matériels, chemins de fer, banque, agiotage, fournitures, corruption*, ÉGOÏSME.

Et l'impression sera durable. Si les huit volumes des *Girondins* ont paru presque en même temps, comme une imposante batterie qui fait feu de toutes ses pièces à la fois, MM. Blanc et Michelet n'ont pas épuisé leurs munitions; leurs publications vont se succéder pendant longtemps, volume par volume, et chaque publication retentira comme une salve nouvelle en l'honneur de la souveraineté nationale.

Ce concours d'écrivains éminents traitant le même sujet d'un même point de vue agira vivement sur l'opinion publique. C'est la Révolution française acceptée, glorifiée par la pensée du pays, par ses meilleures plumes. Le talent est providentiel, et, quoi qu'on en dise, son suffrage est significatif. Dans chaque époque la majorité des grands écrivains s'est prononcée pour la pensée progressive du temps, pour celle qui avait l'avenir. Les doctrines rétrogrades ont toujours eu les défenseurs les moins nombreux, les moins habiles. Qu'on ne parle pas de génie mal employé, si le génie s'employait mal, il ne serait plus le génie. Le génie, le talent se déclarèrent, aux premiers siècles de l'Eglise, pour le christianisme contre la philosophie païenne. Ils s'appelèrent Tertullien, Augustin, Origène, Chrysostôme. La liberté, plus tard, et la tolérance, enfants du christianisme, comptèrent pour elles Montesquieu, Rousseau, Voltaire; contre elles Nonotte et Fréron. La Révolution française est aujourd'hui célébrée par Lamartine, Michelet, Louis Blanc; combattue par MM. Nettement, Crétineau-Joly et Rabourd.

L'apparition simultanée de trois histoires de la Révolution agit sur le public, elle agit aussi sur les auteurs qu'une heureuse émulation pousse à se surpasser eux-mêmes. Le volume que vient de publier M. Louis Blanc est, à nos yeux, l'œuvre la plus attachante qui soit encore sortie de sa plume; le style y est précis, élégant, le récit dramatique; des sujets mystérieux, presque fantastiques, Caghostro, Mesmer, Saint-Martin sont tirés de leur demi-jour par des investigations laborieuses. Après les *Girondins* il fallait écrire ainsi ou poser la plume. M. Louis Blanc l'a senti, et le volume qu'il nous a donné est de ceux qu'on ne quitte pas avant de les avoir lus d'un bout à l'autre.

Cette part faite à l'éloge, nous dirons que M. Louis Blanc, malgré son désir sincère d'être juste, est encore attaché par trop de lien à un parti exclusif. Il est permis de croire, et nous croyons que le gouvernement définitif de l'humanité ressemblera plus à une république qu'à la monarchie, que le principe électif y prendra des développements immenses; mais ce gouvernement ne serait pas légitime, ou en d'autres termes, conforme à toutes les exigences du cœur humain, s'il ne laissait aucune part à la famille, à l'hérédité. La république, telle que la conçoivent aujourd'hui ses partisans, n'est pas tout à fait notre idéal, et si dans l'avenir nous croyons devoir accorder quelque place au principe monarchique ou de famille, à plus forte raison pensons-nous que ce principe a pu sans usurpation intervenir assez largement dans le passé. La monarchie a dû protéger le berceau des nations comme la famille veille au berceau de l'individu. Tous les principes qui s'harmoniseront un jour se sont élaborés en prédominant tour à tour, et nous déclarons ne pouvoir suivre M. Louis Blanc dans la guerre radicale qu'il déclare à l'hérédité. Encore si un système trop exclusif lui laissait du moins tout son sang-froid pour juger les agents, [illegible]

laient des qualités et des grâces que notre auteur a trop oubliées. On le dirait animé à son insu des rancunes qui frémissaient autour de *la veuve Capet* quand elle parut devant ses juges. Un chapitre tout entier est consacré par M. Blanc à l'*histoire du collier*, et la conclusion de ce chapitre, c'est que la reine, de concert avec un cardinal et une aventurière, a escroqué seize cent mille francs à des bijoutiers. Le réquisitoire de M. Blanc ne nous a pas convaincus, et quand même ses arguments seraient irrésistibles, peut-être eût-il été de bon goût, pour un républicain surtout, de raconter cette histoire avec moins de développements et moins de joie.

Trop hostile, nous ne dirons pas à l'absolutisme qu'on ne saurait trop condamner, mais aux personnages de l'ancienne cour, M. Louis Blanc prélude dans ce volume nouveau à une apologie de Robespierre qui dépassera de fort loin tout ce qu'on a tenté dans ce genre si la conclusion est fidèle aux prémisses. Robespierre n'a pas encore parlé, déjà notre auteur admire. Le silence du député d'Arras lui paraît plus éloquent que les discours de Mirabeau. Robespierre est l'homme de l'assemblée constituante. Que sera-t-il donc à la Convention!

L'opinion générale est faite, en France, sur le but et les principes de la Révolution, mais non pas sur tous ses acteurs. Pendant longtemps on avait fait de Robespierre un buveur de sang, un vulgaire malfaiteur, égorgeant pour le plaisir d'égorger; c'était absurde; mais Robespierre n'est pas non plus une âme sympathique à tous les maux de l'humanité, un génie tout puissant, un organisateur qui portât dans sa tête le salut du monde; on aura beau analyser cette nature, on la trouvera toujours incomplète et sèche. Le désintéressement, l'activité, la logique inflexible ne dispensent pas d'avoir du cœur, et si les socialistes de 1847, parmi lesquels M. Louis Blanc comptera, savent s'entendre et s'unir, s'ils savent utiliser le trésor d'idées sociales dont la France est aujourd'hui dotée, ils n'auront pas à regretter les plans ou plutôt les ébauches que le vaincu de thermidor emporta dans sa tombe.

V. H.

Mouvement socialiste de la presse.

Le journalisme parisien entre dans la voie qui lui a été signalée par les journaux des départements; il commence à comprendre que la politique est impuissante à résoudre les questions les plus urgentes, et cherche à pousser le gouvernement et le pays vers l'étude des questions sociales.

La ***Presse*** publiait, il y a deux jours, en réponse à la ***Démocratie*** un article où se manifestent les aspirations les plus larges. L'***Union monarchique*** a reproduit, en y adhérant, l'article dans lequel nous engagions ses amis à tenter des associations partielles du capital et du travail. Le ***Commerce***, dont la rédaction s'est dernièrement renouvelée, terminait il y a deux jours un de ses articles en ces termes:

« Où va donc cette société au milieu de laquelle les idées nouvelles se posent, sans pouvoir désormais, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, ni prendre racine, ni germer?

» Nous savons bien que les sages, les prudents et les roués ne manquent pas d'infliger à ces idées nouvelles l'ironique qualification d'utopies. Mais l'utopie, cette fièvre de l'initiative réduite au désespoir, est la maladie fatale d'une société où, dans les rangs officiels, les innovations les plus salutaires et les plus saintes ne rencontrent plus qu'inintelligence et dédain.

» Il est possible que l'utopie soit un de nos maux; mais nous en connaissons un encore plus immédiatement dangereux, et c'est l'incapacité intellectuelle et morale de nos personnages officiels à servir d'organes à nos besoins instinctifs de progrès, à nos sentiments nouveaux de sociabilité. »

— Le ***Commerce*** reprend aujourd'hui cette thèse, et il reproche énergiquement au gouvernement son indifférence sur ces questions vitales:

« Depuis 1830, dit-il, un certain nombre de nouvelles idées se sont produites, idées sociales et économiques, touchant aux grandes questions de la production et de la consommation, de l'organisation du travail et de son association au capital, et devant, après tout, intéresser au premier chef nos gouvernants, car elles ont rapport à quelque chose qui leur tient de très près: au budget, aux recettes, à l'impôt. Eh bien! tout cela est resté lettre close pour ces gouvernants, qui se sont ainsi maintenus, entre un passé dont ils renient les traditions et un avenir dont ils redoutent les déductions inconnues, sur l'étroit terrain de l'égoïsme, de l'intérêt privé, des petites affaires et des petites idées; vivant au jour le jour, sans mémoire de la veille, sans souci du lendemain. »

— Nous venons de recevoir le prospectus d'un nouveau journal espagnol, qui serait publié à Barcelone sous ce titre: ***la Fraternidad***.

Ce prospectus contient deux articles qui tous deux sont une critique de la société actuelle. Dans le premier, intitulé: ***Tous pleurent*** (todos lloran), l'auteur montre la douleur, le malheur partout, non pas seulement chez les pauvres et les déshérités, mais aussi chez les riches, chez les jeunes comme chez les vieux; et il conclut à la possibilité de cicatriser ces plaies par le dogme de la fraternité. Le second article: ***Désordre social***, est dirigé contre l'égoïsme et le morcellement.

Toute la partie critique de ce prospectus nous semble excellente; nous espérons qu'une fois à l'œuvre les écrivains de ce journal formuleront plus clairement leurs idées organisatrices. En attendant, nous désirons fort que ce nouvel organe socialiste trouve dans le public espagnol l'accueil que méritent les intentions de ceux qui le publient.

— Le ***Franc-Parleur de la Meuse*** demande l'établissement d'un hôtel des ouvriers invalides.

« Ceux qui possèdent paient les ouvriers pour exécuter des travaux pénibles, des travaux dangereux où chaque jour l'ouvrier peut perdre la vie, ou bien est exposé à de graves accidents. Et quand un homme qui pendant trente ou quarante ans a travaillé pour la société sans que son travail lui rapporte autre chose que le droit de ne pas mourir de faim, quand cet homme devient vieux ou impotent, on ne trouve rien de mieux à faire que de l'envoyer à un dépôt de mendicité, — si toutefois il est reconnu par l'autorité administrative que sa famille ne peut le nourrir.

... mais ces efforts de quelques esprits généreux ne sont pas suffisants, parce qu'ils sont isolés ; il serait nécessaire de les rendre collectifs, de les organiser, de les soumettre enfin au grand principe de l'association. Alors, — ce qui serait un progrès, — au lieu de dépôt de mendicité nous aurions des établissements nouveaux où ceux qui seraient admis s'occuperaient de quelque travail léger, chacun selon ses capacités. Ces établissements, comme les Invalides, seraient entretenus aux frais de l'État. Ce n'est pas là, je le vois, ce qu'il y a de mieux à faire, mais du moins, comme je l'ai dit, ce serait un progrès. »

— Le *Messager de la Haute-Marne* publie une critique très sensée de l'éducation donnée aux jeunes filles dans nos campagnes :

« Par le temps qui court, les jeunes gens instruits tendent quelque peu à revenir aux travaux agricoles ; les jeunes filles, au contraire, celles qui passent pour intelligentes, tendent à s'en éloigner. On comprend de suite ce qu'il y a de fâcheux dans ces tendances qui se produisent en sens opposé. Chaque jour, il devient de plus en plus difficile à un cultivateur éclairé de rencontrer dans nos campagnes une femme dont l'instruction réponde à la sienne. Il se trouve placé entre des jeunes filles dont les facultés ont subi une mauvaise direction. Il ne se soucie pas de choisir une compagne parmi les premières ; de leur côté, les autres le dédaignent et ne veulent point de la position sociale qu'il leur offre.

Il n'en serait pas ainsi, s'il existait, pour les filles de cultivateurs, un enseignement spécial, conforme à leurs aptitudes naturelles, à leur condition, à leur avenir ; mais il n'est question de cela nulle part dans nos campagnes. Et pourtant, la mission de la femme est plus importante qu'on ne se l'imagine : il ne faut pas confondre ce qui devrait être avec ce qui est. Aujourd'hui que la femme est imbue de toutes sortes de préjugés traditionnels, et que son éducation est à peine ébauchée, son rôle dans une exploitation rurale est pénible, monotone et sans attraits d'aucune sorte. Se lever avant le jour, préparer le panier de la servante pour le marché de la ville, servir le déjeuner aux travailleurs, préparer le dîner pour la fin de la première attelée, le goûter pour une heure de l'après midi, le souper pour la tombée de la nuit, surveiller le départ des vaches et leur rentrée, veiller à ce que les cochons ne manquent de rien, s'occuper de la basse-cour, fabriquer une fournée de pain toutes les semaines, encuver la lessive deux fois par an, teiller le chanvre et filer en hiver, donner des ordres aux servantes, du matin au soir, quant au gros de la besogne ; voisiner le dimanche entre messe et vêpres, médire de son prochain de temps en temps, voilà quelques-unes des principales occupations de nos riches ménagères. Si nous ne parlons pas des soins à donner aux enfants, c'est qu'on s'en occupe à peine quand on peut faire autrement. Aussitôt nés, aussitôt on nourrice le plus souvent ; c'est une question d'économie, comme s'il s'agissait d'un veau ou d'un cochon de lait. On les en retire au bout de deux années, puis ils poussent comme ils peuvent, à la grâce de Dieu. Dès qu'ils sont par trop gênants, qu'ils déchirent trop de sarraux ou salissent trop de jupes, on les emprisonne dans l'école de l'endroit, pour s'en débarrasser. C'est là que par de petites pénitences souvent renouvelées, que par toutes sortes de petites corrections ingénieuses, on les prépare à l'amour de l'étude. Un peu plus tard, on les exile dans un collège ou dans un pensionnat de la ville pour les dégauchir et leur faire perdre l'usage du patois local. Comme on le voit, nous avions raison d'avancer que le rôle de la mère de famille riche ou aisée n'était, la plupart du temps, qu'un accessoire de dernier ordre. »

— L'*Armoricain*, de Brest, revient sur la fondation d'une boulangerie sociétaire à Brest.

« Nous avouons, dit-il, que nous avons examiné les difficultés sociales actuelles, qu'un moyen d'amoindrir les périls de la situation, c'est de former des associations qui luttent par la puissance de leurs capitaux contre l'égoïsme des individus ; c'est le but qu'on se propose en créant la Boulangerie Brestoise, qui deviendra certainement un type pour une multitude de villes ; qu'on se hâte donc de l'organiser pendant qu'elle peut encore aviser à des moyens énergiques de parer aux malheurs qui menacent. On serait coupable d'apporter de la négligence dans une chose qui peut rendre d'importants services à notre population ; qu'on ne se mette pas dans le cas de regretter de ne pas avoir commencé plus tôt pour éviter bien des souffrances sur lesquelles on ne pourrait que gémir vainement si l'on avait eu assez de prévoyance pour se mettre en position de les atténuer efficacement. »

REPRODUCTIONS.

L'*Union monarchique* reproduit notre article : De l'Association.
L'*Estafette*, l'*Etoile* : Rôle européen de la Suisse.
Le *Courrier français* : La Suisse et les Jésuites.
Le *Siècle*, le *Constitutionnel*, le *Courrier du Havre*, le *Journal de Rouen*, le *Précurseur de l'Ouest* : République de Libéria.
La *Sentinelle des Pyrénées*, l'*Impartial de Bruges*, le *Glaneur d'Eure-et-Loire*, le *Franc-Parleur de la Meuse* : Séquestrations odieuses.
L'*Echo du Loir* : But social de la caisse d'épargne.
La *Tribune de Liége* : Les Deux Attaques contre la révolution. — Cercle vicieux.
Le *Mémorial de l'Allier* : Cercle vicieux.
Le *Franc-Parleur de la Meuse* : Pie IX et la Suisse.
L'*Osservatore Triestino* : L'isthme de Suez.
Le *Courrier de l'Eure*, le *Mémorial de Rouen*, le *Courrier du Nord*, le *Breton*, l'*Emancipation belge*, l'*Indépendant de la Moselle* : Correspondance corse.
Le *Débat social* : Les Emules de Szela.
La *Revue de l'Ouest* : Toast de Victor Hennequin.
Le *Progressif* de l'Aube : Arrestation de Wernery.
Le *Journal de la Vienne* : Remède contre la rage (variétés).
L'*Echo de la Creuse* : A propos du Rhin (feuilleton).
Le *Courrier des Etats-Unis*, le *Quimpérois* : La Grenadine et le Laurier-Rose (feuilleton).

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : L'Habitude de la Civilisation. — La *Presse* et l'Organisation du travail. — L'Organisation et la Répartition du travail. — Réforme sociale aux colonies. — Documents importants. — Le Conseil colonial de la Guyane. — Les morts. — Un Arrêt de non-lieu (deux articles). — Les Ajournements font les Crises. — La Suisse et les Jésuites. — La Peur de l'Isolement. — Mauvais emploi du Crédit de l'État. — Caractère du Mouvement italien. — Le Curé du Thil-Châtel. — Le *Conservateur* et la Censure. — Exposition de V. Hennequin à Chartres. — *Le Journal des Débats* et les affaires suisses. — Des articles et nouvelles sur la Suisse, l'Italie, l'Angleterre, l'Espagne, etc. — Faits divers. — VARIÉTÉS : Re...

... tez à 140 pour les abm., il y a eu erreur.

Neufchâteau. — M. L. D. — Nous expédions. — Prière d'envoyer le montant par la poste.

Bacq... — M. H. — Reçu les 86. — M. H. n'est pas entré près de nous ; mais nous espérons qu'il viendra nous voir. — Nous expéd. la feuille réclamée par la poste.

Nîmes. — M. D. de S. A. — Veuillez nous donner une ind. plus précise relativ. aux Stat. des C. C. A. de Bret. et de Bourg., afin que nous puissions vous les procurer.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 4 novembre. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 1 192 q. 24 k. — Ventes, 1 566 q. 14 k. — Restant, 8 035 q. 85 k. — Cours moyen du jour, 38-27. — Cours-taxe de quinzaine, 39-19.

Marché de Poissy, 4 nov. — Bœufs : amenés, 1871 ; vendus, 1806 ; poids moyen, 355 ; 1er q., 1,18 ; 2e, 1,06 ; 3e, 0,92. — Vaches : amenées, 299 ; vendues, 194 ; poids moyen, 250 ; 1er, 1,14 ; 2e, 0,98 ; 3e, 0,82. — Veaux : amenés, 677 ; vendus, 687 ; poids moyen, 60 ; 1er, 1,60 ; 2e, 1,40 ; 3e, 1,20. — Moutons : amenés, 9381 ; vendus, 8028 ; poids moyen, 20 ; 1er, 1,30 ; 2e, 1,12 ; 3e, 0,90.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 29 octobre 1847. — DUHOUX, marchand de vins, rue Sainte-Anne, 12. Juge-comm., M. Davillier ; syndic prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.

Du 4 novembre. — COURTOIS, marchand de bois à Neuilly, grande rue de Sablonville, 6. Juge-comm., M. Gallais ; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

LHÉRITIER, entrepreneur de maçonnerie, rue Ménilmontant, 37. Juge-comm., M. de Rotrou ; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

LAURENT, plâtrier à Boulogne, chaussée du Pont. Juge-comm., M. Gallais ; syndic prov., M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14.

Bourse du 6 novembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	76 85	»» »»	»» »»	»» »»	4 Can. 3 0/0	1125 »»
— fin courant	77 »»	77 05	76 85	76 95	Act. d. J. »	»» »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 90	115 90	115 75	115 95	Ch. S. G. »	»» »»
— — fin courant	116 40	116 40	116 40	116 20	V. r. dr.	276 25

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3275 »»	— Ob. anc.	»»» »»
4 0/0 J. »	100 »»	O. V. de Par. »	»»»» »»	— — nouv.	»»» »»
Emp. 1844 au Ct »	» »|»	C. hyp. »	»»» »»	V. r. gauc.	»»» »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin. »	1125 »»	Paris à Sc.	»»» »»
du Trés. »	1 3 1	— Gaun. »	980 »»	— à Orléans	1185 »»
				— à Rouen.	907 50

PRIMES. fin cour. fin proch.
3 p. 0/0 ...... d. 10 »» »» »» »» — »» »» »» »»
5 p. 0/0 ...... d. 50 »»» »» »»» »» — »»» »» »»» »»
REPORTS. Du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0 ..... »» »\|» »» »\|» »» »\|» »» »\|»
5 p. 0/0 ..... »» »\|» »» »\|» »» »\|» »» »\|»

				R.-Havre.	517 50
				Avignon.	538 75
				Str. à Bâle.	»»» »»
				Paris-Str.	417 50
				Tours-Nant.	401 25
				Orl.-Vierz.	386 25

FONDS ÉTRANGERS.

				C. du Nord	565 »»
NAPLES, au Ct dr cours	» »|»	ROM. ...... Dc C.	97 »|» »»	Famp.-Has.	»»» »»
Récep. Rotsch. »	102 21	BELG. 2 1/2 ...... »	»» »|»	Diep.-Féc.	»»» »»
Esp. Dette act. »	»» »|»	— 4 1/2 ...... »	91 »|»	Boul. à Am.	»» »»
— — pass. »	» »|»	— do 1840 ...... »	99 »|»	Orl.-Bord.	480 »»
— 3 p. 0/0. »	»» »»	— do 1842 ...... »	99 5 8	Mont. à Tr.	»»» »»
Dette intérieure »	24 1/2	— Banque ...... »	»»» »»	Paris-Lyon	407 50
PORTUG. 5 0/0 1827 »	»» »»	— do Em. 1841. »	»» »»	Bord-Teste	»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »»	PIÉMONT ...... »	1125 »»	Zinc V. M.	»»»» »»
HAÏTI ...... »	»»» »|»	AUTRICHE ...... »	410 »»	Lin Maber.	»»» »»

Union linière ... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron ... »»»

CHEMINS DE FER À TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.) ..	»»» »»	Paris à Rouen	910 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.) ..	»»» »»	Rouen au Havre. .	527 50	Bordeaux à Cette..	480 »»
Paris à Orléans ...	1186 25	Marseille à Avign.	538 75	Nord	547 50
— à Lyon	408 75	Paris à Strasbourg	418 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 66 fr. ; décembre, 65 fr. ; janvier et février 1848, 62 à 63 fr. ; 8 premiers mois, 61 fr.
Fécule et betterave, »» fr.
Bordeaux, 53 fr. — Rouen, 66 fr.
Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 101 ; décembre, 101-50 ; 4 premiers mois 1848, 102-50 ; 12 mois 1848, 101.
Huile épurée, 107.
Savon disponible, belle qualité, 104 à 105.
Lille. — Colza, 88 fr.

Spectacles du 7 novembre.

» h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — Hernani, Famille Poisson, Dépit amoureux.
8 h. »|» ITALIENS. — Norma.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Dame Blanche, le Maçon.
6 h. »|» ODÉON. — Roméo et Juliette, Malade imaginaire, Précieuses ridicules.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1|4 VAUDEVILLE. — Le Coin du Feu, Rose et Marguerite, le Chevalier.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Nuit aux soufflets, Léonard, la Filleule.
6 h. 1|4 GYMNASE. — La Croisée, le Réveil, la Déesse, la Tirelire.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — 1re repr. : Une Existe ce décolorée, Bonhomme Richard, l'Ordonnance du Médecin, A qui le Moutard ?
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU. — Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
5 h. »|» GAITÉ. — Il y a Seize ans, le Facteur.
6 h. 1|2 COMTE. — L'Anguille, Barbe-Bleue, intermède.
6 h. 1|2 FOLIES. — Adine, Antoine, Gamin de Paris, Mlle Faribole.
5 h. 1|2 DÉLASSEMENTS. — 1re repr. : La Belle aux Cheveux rouges, Ma Rente et ma Fille, le Bouffe, les Folles, Polkette.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — Paquita, Ketty, Othello, Amazones.
DIORAMA, boulevard Bonne-Nouvelle, 22. — Vue de Chine, prise à Canton, nuit.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 f.
... spectacle dans le jour. Jeudi et dimanche à 2 heures.
... soir, 2 représentations : l'une à 6 heures 1|4, l'autre ... Tous les soirs à heures 1|2.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

RUE MONTMARTRE, 169. — Prix : 10 fr. par an ; — Départements, 12 fr. — Paraissant le 1er de chaque mois, à partir du 1er novembre courant. — RUE MONTMARTRE, 169.

LES 300 PREMIERS ABONNÉS RECEVRONT GRATIS Avec le numéro du 1er janvier, LE GRAND LIVRE DE LA MAITRESSE DE MAISON Comptabilité des Dames pour 1848.

LE CONSEILLER DES DAMES

JOURNAL LITTÉRAIRE ET DE TRAVAUX D'AIGUILLES, RÉDIGÉ PAR LES PLUS CÉLÈBRES ÉCRIVAINS, ET DONNANT A SES ABONNÉS 800 DESSINS de Tapisserie coloriée à la gouache, Meubles, Pantoufles, Objets de luxe, etc. ; patrons de Broderie, Cols, Robes, Pèlerines, Nappes d'autel, etc.

Des *DESSINS* de *TAPISSERIE*, des *PATRONS* de *BRODERIE*, des *GRAVURES* de *MODES*, des *ROMANCES*, *QUADRILLES*, *POLKAS*, par les plus célèbres compositeurs, accompagneront tous les numéros. — *Nota.* Tous les patrons et dessins inédits sortent de la maison SAJOU.

Publier un journal *amusant* mais *surtout utile*, *récréatif* mais *surtout moral*, tel est le but de la direction du *Conseiller des Dames*. — Les dessins qu'il donnera dépassent *huit fois* en valeur commerciale le prix de son abonnement. Les principes d'économie domestique qu'il publiera seront tellement précieux pour les Dames, qu'ils suffiraient seuls à justifier la dépense légère occasionnée par leur souscription. La partie littéraire, confiée aux sommités contemporaines, sera toujours inédite, et de nature à pouvoir être donnée aux jeunes personnes, sans danger. — Le *Conseiller des Dames* vient prendre en France la place du *Lady's News paper*, qui, créé à Londres il y a quelques mois à peine, se trouve aujourd'hui dans toutes les maisons d'Angleterre.

On s'abonne, pour Paris, 169, rue Montmartre ; — pour la province, en prenant à la poste un mandat de 12 fr. à l'ordre du directeur du *Conseiller des Dames*, rue Montmartre, 169, à Paris ; ou bien encore, en s'adressant aux bureaux des Messageries Royales et Générales, et chez tous les libraires. (Affr.)

Librairie sociétaire, rue de Beaune, 2, et Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DES PONTS-ET-CHAUSSÉES
PAR F. CANTAGREL.

Brochure grand in-8°. 6 feuilles.

Prix. . . . . . 1 fr.
Et par la poste 1 30 c.

TABLE DES MATIÈRES. — AVANT-PROPOS. — CHAPITRE I. DE L'APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE. — Exposé. — Objections et réponses. — Le véritable obstacle. — L'Etat y perd-t-il ? — Ce que le soldat y gagne. — Diverses causes d'insuccès. — Conclusions de ce chapitre. — CHAPITRE II. DE LA CRÉATION D'UNE ARMÉE DES TRAVAUX PUBLICS. — Urgence d'une mesure positive. — Critique du mode actuel d'exécution. — Des conducteurs des Ponts-et-chaussées. — Avantages immédiats. — Transformation dans les idées. — Hôtel et caisse des invalides de l'industrie. — Avancement des conducteurs. — Services d'ordre général. — Rés erve. — Recrutement. — Avantages divers. — Organisation interne de l'armée nouvelle. — Application. — Le travail organisé. — Les ouvriers civils et l'armée de la guerre. — Résumé et conclusion de ce chapitre. — CHAPITRE III. RÉFORME DES PONTS-ET-CHAUSSÉES. — Paragraphe premier. SITUATION ACTUELLE. — Une création impériale. — Exception de circonstance. — Conséquences et dangers de cet état de choses. — Abus et contradictions. — Historique de la question. — Suite. — Une circulaire de M. Legrand. — Ce qu'a fait l'administration. — Paragraphe deuxième. PLAN DE RÉFORME. — Position du problème. — Le décret organique. — 43 ans après. — Eléments et conditions de la solution. — Nature et ordre des examens. — Notre programme. — Réflexions sur ce plan. — Paragraphe troisième. LE PROGRAMME DE M. JAYR. — Prélude. — Programme pour l'examen des candidats-conducteurs. — Comparaison des deux programmes. — But réel du programme de M. Jayr. — Vue rétrospective. — Ce qu'on pouvait espérer. — Plus de doute ! — L'arbitraire réglementé. — Un mot d'espoir. — P. S. — CHAPITRE IV. ORGANISATION UNITAIRE DU SERVICE DES CHEMINS VICINAUX. — Observation préliminaire. — Paragraphe premier. L'ATELIER VICINAL ORGANISÉ. — Importance de l'atelier vicinal. — Un parallèle administratif. — Des sphères administratives. — Du rétablissement des chefs-lieux de province. — Hiérarchie des travaux publics. — Distribution des fonctions. — Les ingénieurs doivent être chargés du service vicinal. — Le choix des méthodes. — Idée d'une régie bien organisée. — Rôle social des sous-ingénieurs. — Les populations réconciliées. — Le travail général équilibré. — Les chemins vicinaux dans l'arrondissement de Fougères. — Ecueil à éviter. — Conditions de succès. — Nécessité d'une vigoureuse impulsion générale. — Paragraphe deuxième. DE LA PRESTATION EN NATURE. — La prestation considérée comme instrument de travail. — Nécessité du concours de l'Etat. — Un cercle vicieux. — Solidarité. — ... du concours de l'Etat. — Du principe et de l'assiette de la prestation. — Théorie de l'impôt. — Prestation et capitation. — Comment doit être assis l'impôt de prestation. — Résumé.

En vente à la même Librairie.

ALMANACH PHALANSTÉRIEN POUR 1848.

Un beau ET FORT volume in-16, orné d'un grand nombre de vignettes parmi lesquelles UNE VUE DE LA MAISON NATALE DE FOURIER.

PRIX : **50 CENTIMES** ; ET PAR LA POSTE : **80 CENTIMES.**

Les personnes qui prendront à la fois douze Almanachs au Bureau de la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, rue de Beaune, 2, les recevront pour CINQ francs. Celles qui nous adresseront de la province une demande FRANCO, accompagnée d'un bon de SIX francs sur la poste ou sur une maison de Paris, recevront aussi FRANCO une douzaine d'Almanachs. Celles qui nous enverront le prix de cent Almanachs, c'est-à-dire CINQUANTE francs, recevront 130 Almanachs.

TABLE DES MATIÈRES. — Préface. — Tables des Matières. — Concordance des Ères des différents âges. — Calendrier. — Eclipses. — Signes du Zodiaque et Planètes. — Diverses espèces de temps et de jours. — Table de corrections. — Grandes Marées. — Tableau des Syzygies. — Positions géographiques. — Découverte de la Planète-Le Verrier. — Annuaire de 1846-1847. — Etat numérique des chemins de fer dans le monde. — Statistique des Souverains. — Les Fils de France. — Bou-Maza. — La Charité et la Fraternité. — Etablissement philanthropique — L'Homme sans cœur. — Habitations rurales. — Une Utopie. — Levée en masse de la France en 93. — Les Deux Héroïnes de 92. — Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. — Jugement sur la Convention. — Une Heure au Phalanstère. — Chant des Martyrs. — Une Exécution au seizième siècle. — Médecine des Plantes. — Erreur des Communistes. — Maison natale de Fourier. — La Rente de l'Ecole Sociétaire. — Banquet de Fourier. — Nécrologie phalanstérienne. — Brise-lame flottant. — L'Eclair et l'Arc-en-ciel. — Nouveau procédé d'extraction des roches à la mine. — Chemin de fer de Sceaux. — A l'Article de la mort. — Les Faibles : aux Femmes, — aux Enfants, — aux Pauvres, — De la domestication des animaux. — La Terre promise. — De l'insensibilité produite par l'éther. — L'Orchestre. — Méthode Gueno, relative à la production du lait. — Stances prophétiques. — Les Deux Prostitutions. — Larme. — Les Fleurs au Phalanstère. — Colonies agricoles. — Crimes de la Propriété. — Singularités. — Originalités.

On trouve, à la même Librairie, des Almanachs pour 1845, 1846 et 1847, aux mêmes prix que ci-dessus. La LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE adresse *franco* son Catalogue aux personnes qui en font la demande.

A paru le Vendredi, 5 Novembre, la Cinquième Livraison du Tome VI (Novembre 1847) de

LA PHALANGE

On s'abonne :

A Paris, au Bureau de la PHALANGE, rue de Beaune, 2. Dans les départements, chez tous les directeurs des messageries et chez tous les Libraires.

PRIX D'ABONNEMENT A PARTIR DE JANVIER 1847 :
POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.
UN AN. . . 18 fr. — 6 mois. . . 9 fr. — 3 mois. . . 5 fr.
Pour les pays étrangers.
UN AN. . . 22 fr. — 6 mois. . . 11 fr. — 3 mois. . . 6 fr.

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE, publiant les manuscrits de FOURIER.

ÉTUDES SUR LES QUESTIONS RELIGIEUSES, ÉCONOMIQUES ET ARTISTIQUES, AU POINT DE VUE DE LA SCIENCE SOCIALE ; BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Par an, DOUZE NUMÉROS, de chacun 6 ou 7 feuilles, formant 2 beaux volumes de près de 600 pages, format grand in-8.

Table des Matières contenues dans la 5e Livraison du Tome VI (Novembre 1847.)

I. PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER. — DÉTÉRIORATION MATÉRIELLE DE LA PLANÈTE. — Des fléaux internes ou aromaux. — Des fléaux externes ou atmosphériques. — Des fléaux superficiels ou cutanés.
II. CONSIDÉRATIONS POSITIVES SUR LA SCIENCE SOCIALE. — Chap. V. Physique. — Par M. LÉOPOLD BRESSON.
III. POÉSIES. — LA FONTAINE DES LIANES. — Par M. LECONTE DE LISLE.
IV. LA GUERRE DES ANABAPTISTES (2e article). — Par M. ALEXANDRE WEILL.
V. LA RELIGION, LA SCIENCE ET L'ART EN ALLEMAGNE. — Par M. CLOVIS GUYORNAUD.
VI. JUGEMENT SECRET contre le travail attrayant. — Par E. B.

PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER.

Nous avons publié dans le cours du deuxième semestre de 1847, les manuscrits de Fourier ci-après : 1° DES TRANSITIONS ET DES DÉSORDRES APPARENTS DE L'UNIVERS. — 2° L'ÉCHELLE PARALLÈLE DES ATTRACTIONS SOCIALES. — 3° DÉTÉRIORATION MATÉRIELLE DE LA PLANÈTE.

AVIS. — Les Abonnés sont prévenus que la livraison de novembre ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement.
Chacun des cinq tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

PARIS, 8 NOVEMBRE.

Le journal La Presse et les questions sociales.

La *Presse* comprend très bien l'importance des questions sociales; elle provoque franchement à leur étude les conservateurs intelligents, les hommes du pouvoir et ceux de l'opposition; mais elle paraît aujourd'hui ne vouloir approfondir elle-même ce difficile sujet qu'avec une circonspection excessive.

Voici en quels termes sommaires et peu concluants elle répond aux dernières explications que nous lui avons données pour démontrer que la meilleure répartition du travail dépend de l'association de plus en plus large des intérêts et des industries, dans la commune d'abord et graduellement dans le monde :

Sans nulle doute, la commune telle qu'elle est n'est pas ce qu'elle pourrait être, ce qu'il serait désirable qu'elle fût; mais il faut tenir compte de ce qui existe : la société est une Minerve de trop forte taille pour sortir tout organisée du cerveau d'aucun Jupiter.

Les idées à la propagation desquelles s'est vouée la *Démocratie pacifique* fussent-elles applicables, qu'il serait peu probable qu'elles fussent appliquées, au moins dans cette partie du monde que nous habitons. Pour se bercer d'un tel espoir, il faut n'avoir jamais mesuré la force de résistance que rencontre la plus petite amélioration, la moins suspecte, la plus incontestée.

Aussi les moyens que nous nous appliquons à chercher dans le désir d'élargir la base d'opération du gouvernement, de simplifier sa tâche, d'accroître la somme du bien-être populaire, de régler moins aveuglément la répartition du travail, appartiennent-ils à un autre ordre d'idée que celui contre lequel l'ironie est loin d'avoir encore épuisé tous ses traits.

La *Démocratie pacifique* veut réformer les bases de la société; la *Presse* se propose, elle, une tâche infiniment plus modeste : elle n'aspire qu'à améliorer les moyens de gouvernement.

Nous regrettons que la *Presse* réduise à ces termes vagues l'expression de ses désirs en fait de réforme sociale. Ses précédents articles nous faisaient espérer mieux. Dans toutes les questions qu'elle traite, la *Presse* apporte plus de résolution et de netteté.

En attendant le développement de sa pensée, nous ne pouvons deviner quelle base elle entend donner à *l'opération de l'État* qui aurait pour objet d'assurer le travail au peuple. Le simple fait de l'intervention du gouvernement en matière d'industrie et de la garantie du travail donné par lui, dans quelques limites étroites qu'on essaie de le restreindre, est un fait qui tend à bouleverser tout le système économique actuel, basé sur la libre concurrence. L'État ne peut se faire entrepreneur de travaux que dans les branches d'industrie dont il a le monopole. S'il voulait demain faire concurrence aux industries libres, il provoquerait la ruine autour de lui. Qu'on songe aux réclamations soulevées déjà par le travail des maisons religieuses, et surtout au grave préjudice que porte à plusieurs de nos fabriques le travail assuré par l'État aux détenus. L'intervention du gouvernement, sous forme de surveillance des ateliers et de règlement de salaires, ne paraît pas davantage admissible. La *Presse* ne peut oublier que notre loi sur le travail des enfants est inexécutée, et que les manufacturiers anglais ont vu leur ruine dans le projet de loi qui avait pour objet de réduire de quelques heures l'exploitation odieuse de l'enfance. Ce n'est certainement pas par des mesures aussi difficiles et aussi inefficaces que la *Presse* entend *simplifier la tâche du gouvernement*.

Hélas! nous craignons bien qu'au lieu de simplifier le problème, la *Presse* ne le complique. C'est par une prévention, une idée fausse, que la proposition d'associer le capital et le travail dans l'atelier agricole, industriel et commercial de la commune lui apparaît comme *une Minerve de trop forte taille pour sortir tout organisée du cerveau d'aucun Jupiter*. C'est justement parce que cette proposition est la plus simple, la plus réalisable et la plus vraie, qu'elle n'est venue qu'à l'esprit d'un homme de génie et qu'elle effarouche les autres esprits. On la repousse seulement parce qu'elle est neuve, parce que ses conséquences se déroulent complètes, subites, et entraînent une transformation magique du chaos social. On l'accueillerait tout de suite si elle était compliquée et beaucoup moins belle de promesses. La *Presse* elle-même, qui se déclare exempte de préjugés et pleine de respect pour le génie, s'y laisse prendre et recule devant l'éclat de la vérité. Parce que *la moindre amélioration rencontre une force aveugle de résistance*, elle repousse elle-même l'organisation du travail basée sur l'association des intérêts et des industries de la commune. Elle ne prétend pas que cette organisation ne soit point la solution la plus rationnelle et la plus heureuse du problème social; mais elle l'écarte parce qu'elle ne lui paraît pas immédiatement *applicable dans la partie du monde que nous habitons*. La *Presse* croit se proposer une tâche infiniment plus facile et plus modeste que la nôtre en n'aspirant qu'à *améliorer les moyens de gouvernement* en matière de *répartition du travail*, tandis que nous aspirons pour cela *à réformer les bases de la société*; mais c'est là précisément où ce journal se trompe. En fait de résistance à vaincre, il est certainement plus facile d'amener des particuliers à modifier, dans leur intérêt réciproque, les rapports de leur concours au travail et de leur faire comprendre les bienfaits de l'association, que d'amener le gouvernement à usurper un droit d'intervention dans les affaires industrielles et à prendre l'initiative d'une organisation quelconque du travail. La *Presse* croit suivre le chemin le plus court et elle prend le plus long. Elle oublie que l'essai d'une première locomotive à vapeur a suffi pour transformer la locomotion moderne, et que tous les efforts qu'on aurait faits pour améliorer les anciennes routes, en *améliorant les moyens de gouvernement*, n'auraient fait que retarder la solution du problème.

Et que la *Presse* le remarque bien, l'application du principe d'association aux relations d'intérêts et de travaux est une innovation moins neuve et moins extraordinaire que l'application de la vapeur aux moyens de communication. Il ne s'agit après tout que de faire intégralement sur le terrain agricole, industriel et commercial de la commune, ce qui se fait déjà partiellement tous les jours sur le terrain de l'industrie et du commerce. Associer les capitaux et les instruments de travail d'une commune pour s'assurer tous les bénéfices économiques de l'unité d'exploitation, ce n'est pas quelque chose de bien plus étrange, de bien plus utopique que d'associer des capitaux pour exécuter des chemins de fer dont les ateliers couvrent une centaine de lieues; que de substituer de grandes usines à de petits métiers, et de grandes maisons de commerce à de petits comptoirs. Assurer aux travailleurs d'une commune le plus grand nombre possible d'industries, la plus grande variété possible dans la division du travail, et une part proportionnelle dans les bénéfices, ce n'est pas aller beaucoup plus loin que les chefs de manufactures qui, de leur propre mouvement et par l'instinct même de leur intérêt, ont assuré à leurs ouvriers, en sus de leur salaire, une prime sur les bénéfices, leur ont garanti une saine alimentation et des secours en temps de maladie, et ont même, comme M. Talabot, poussé la sollicitude jusqu'à donner à chaque famille d'ouvriers la jouissance d'un jardin. L'application de la vapeur n'était pas plus dans les tendances de l'époque, que toute autre découverte, tandis que l'application de plus en plus large du principe d'association est dans l'essence de tous les efforts sociaux, et résulte autant des malheurs de la concurrence, de l'impuissance du morcellement que de la synthèse des principes et de la révélation du génie.

Si la *Presse* veut encore y réfléchir, elle se convaincra que la meilleure, la plus facile solution du problème économique est indépendante des *moyens de gouvernement*, et que, si elle le voulait elle-même, elle aurait peut-être moins de peine à édifier sur ce point les convictions des capitalistes et des propriétaires qu'elle n'en a pour ébranler le politique aheurtement de la majorité *satisfaite*. Mais la *Presse* cède elle-même à une préoccupation toute politique, alors même qu'elle convie tout le monde à ne s'inquiéter que des réformes sociales. La *Presse* veut bien signaler le danger des crises économiques, mais nous ne voyons pas qu'elle soit encore bien résolue elle-même à le prévenir.

L'intervention en Suisse.

Le gouvernement français interviendra-t-il en Suisse? Le *National* assure que cette question a été agitée dans le sein du cabinet. Quelques voix auraient été favorables à l'intervention immédiate, mais la majorité aurait préféré attendre. C'est ce dernier parti qui aurait été adopté.

Par cette détermination le cabinet du 29 octobre ferait un nouveau pas vers la politique autrichienne. On sait que le cabinet de Vienne s'est contenté de retirer son ambassadeur, et n'a encore ordonné aucun mouvement de troupes. L'intention de M. de Metternich est, assure-t-on, de laisser les deux partis en venir aux mains et de n'intervenir que lorsqu'ils auront épuisé leurs forces par la lutte.

Nous ne serions pas étonnés que cette ingénieuse tactique soit celle des auteurs des massacres de la Gallicie. Une pareille conduite n'est pas seulement machiavélique, elle est barbare et antichrétienne. Il n'est pas surprenant que nos ministres s'y associent, nos ministres qui envoient des armes aux cantons séparatistes, et dont les journaux attaquent si violemment la majorité fédérale.

Ainsi l'intervention militaire de la France et de l'Autriche est ajournée, mais par un odieux calcul qui la réserve pour la rendre

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 9 NOVEMBRE.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON. *La Couronne de France*, vaudeville en trois actes et en vers, de M. Louis Monrose.—**VAUDEVILLE.** *Elle! ou la mort*, trois actes, de M. J. Blum.—*Le Coin du feu*, acte de MM. P. Laba et Etiennez.

Or, en ce temps-là l'Angleterre et la France se faisaient la guerre. Cette fois encore c'était cette pauvre Italie si souvent opprimée qui devait en payer les frais. La France en voulait sa part et l'Autriche la sienne; on avait brûlé, volé, violé et tué beaucoup de part et d'autre, sans que la question se fût sensiblement éclaircie. Henri VIII se faisait vieux, Louis XII aussi, ils éprouvaient le besoin du repos, ils décidèrent que les peuples devaient éprouver le même besoin, en vertu de la vieille formule : Que veut le roi, si veut le peuple. Les deux souverains firent leurs petits arrangements. Louis XII céda une ville, exila un homme, et paya un million d'écus à l'Angleterre, en échange de quoi Henri VIII lui donna en mariage sa sœur, une princesse de vingt ans, garantie belle, pure et fort amoureuse..... d'un certain comte de Suffolk qu'elle épousa depuis. Ce Suffolk était venu en France à titre d'ami de la reine. Mais Louis XII n'avait pas d'enfants d'Anne de Bretagne, il importait à la branche collatérale des Valois que la nouvelle reine ne lui donnât pas d'héritier. L'officieux Suffolk fut renvoyé, non pas aux Canaries comme un autre Serrano, mais en Angleterre. Les tribulations des quêteurs d'héritage n'étaient pas au bout. Marie était de la race de Henri VIII, un peu plus égrillarde qu'il ne convient à une Anglaise bien élevée. — C'est l'avis de Brantôme qui s'y connaissait. — Louis XII avait aimé la femme de son prédécesseur; François Ier se garda de manquer à la tradition à cet égard; ce « gros garçon qui devait tout gâter, » au dire de Louis XII, faillit renverser, en se faisant aimer de la jeune reine, tous les efforts tentés par sa famille pour lui assurer la couronne de France. Mais la famille intervint cette fois encore. François fut prié de ne pas se fermer le chemin du trône, et il se laissa convaincre. Ce pauvre Louis XII fut victime de l'héroïsme du « gros garçon. » Trois mois après, il mourait de son mariage avec la sœur d'Henri VIII.

Ces aventures d'alcôve ont été, si nous en croyons nos confrères, racontées dans un roman, le *Roi des Ribauds*, par un chroniqueur qui a le nez fin pour toutes les histoires égrillardes, le bibliophile Jacob. M. Louis Monrose vient de les transporter sur la scène de l'Odéon. C'était là un sujet délicat à toucher, mais propre à tenter un esprit fin et amoureux de la difficulté vaincue; avec du tact et de la hardiesse comique, on pouvait en faire sortir une œuvre d'audacieuse critique sociale.

M. Louis Monrose n'a pas abordé la difficulté, il l'a tournée. Dans un gros et fastidieux traité sur le poème épique, le père Le Bossu conseille aux écrivains d'imaginer d'abord un sujet, puis, le plan de leur ouvrage arrêté, de fouiller l'histoire pour y trouver une situation et des événements en rapport avec cet idéal préconçu. M. Louis Monrose doit avoir usé de ce procédé. Les intrigues qui se nouent et se dénouent autour de l'alcôve de la jeune reine et du vieux roi, n'occupent qu'une place très minime dans sa comédie.

Tout chez lui roule sur l'histoire d'un certain Mascarille, qui a pris, on ne sait pourquoi, le nom et le costume de Clément Marot, et d'une certaine Lisette, déguisée en fille d'honneur de la jeune reine. Lisette a reçu l'ordre de garder un silence absolu pendant toute une journée. Mascarille la trouve jolie, il le lui dit; la soubrette lui répond des yeux; mais seulement des yeux. Mascarille est enchanté d'abord d'avoir trouvé une femme muette; mais il s'en lasse bientôt; et s'emporte en paroles assez peu flatteuses pour la jeune miss; de là fâcheries, bouderies, racommodements, quiproquos. Le tout est entremêlé d'une histoire de père Ganache, qui s'est affublé du costume du chancelier Duprat, et qui, dans un rendez-vous nocturne, se trouve faire à la fois le rôle de la larmoyante Marie et de la joyeuse Lisette.

La pièce a été applaudie d'un bout à l'autre, et M. Louis Monrose rappelé à la fois comme auteur et comme acteur. La gaieté en est un peu bourgeoise, les situations un peu vieillotes — elles ne servent guère que depuis 1800 ans; — le vers est un peu trop... vaudevillique; mais cette comédie a deux qualités : elle est fort courte d'actes et d'entr'actes, et elle est suffisamment amusante. — Mais pourquoi avoir appelé ces personnages François Ier, Marie d'Angleterre, le chancelier Duprat, Clément Marot? Il était si simple de les nommer Valère, Isabelle, Géronte, Mascarille ou Frontin, qui sont leurs véritables noms. Deux autres qualités se font aussi désirer dans cette pièce : elle devrait être en prose, ornée de couplets, et jouée sur un théâtre de vaudeville. J. F.

Arnal est garçon brasseur en Angleterre sous le nom de Percy; Arnal est amoureux de Ketty (Mlle Figeac), la fille de son maître, mais Arnal n'est riche que d'amour. Tout son avenir pécuniaire est dans la succession d'une vieille tante. Le maître brasseur, Mitchell (Amant), surprend Arnal aux genoux de sa fille. Grande colère. Arnal est chassé et se désespère; il ne pourra pas épouser Ketty ni même la voir. Elle ou la mort! Mourons, mais comment faire? Arnal n'osera jamais se frapper lui-même. Un journal parcouru négligemment lui donne une bonne idée. Voici ce que dit cette feuille à la colonne des *faits divers* ou des *canards* : « Un jeune Danois ayant résolu de quitter la vie et n'ayant pas le courage de se donner la mort, » paya un *bravo*, déterminé pour qu'il assassinât un homme portant » tel costume et passant à telle heure, dans un tel lieu. Notre Danois se rendit ensuite lui-même, dans le costume indiqué, au lieu, » à l'heure qu'il avait fixés, et reçut ainsi le coup de la mort. »

Voilà mon affaire, se dit Arnal, résignons-nous à mourir. Aussi bien j'ai observé que les grands hommes finissent presque toujours ainsi. Passe le contrebandier Colerim (Leclère), homme de mauvaise figure. Arnal lui remet ses économies, quatre ou cinq guinées, en lui disant : — Tu vas tuer l'individu qui passera là-bas en manteau noisette. — Bravo! répond Colerim. — *Bravo*? c'en est un, remarque judicieusement Arnal. Allons! faisons notre testament. « Si j'avais » quelque fortune, je donnerais tous mes biens à Ketty, je ferais des » legs aux pauvres et au Musée d'artillerie, mais je n'ai rien, et j'espère qu'on me tiendra compte de mes intentions. » Ce *testament* rédigé, affiché sur un arbre, Percy marche au-devant de la mort.

Cependant un facteur apporte une lettre au cachet noir. Elle est timbrée de la ville habitée par la tante de Percy. Le père Mitchell, en recevant la missive, ne doute pas qu'elle n'annonce une mort, un riche héritage. Percy devient un bon parti. Comment le retrouver? On cherche aux flambeaux; l'inquiétude est grande, car la jeune Ketty a découvert l'écrit funèbre et s'est écriée : « Un testament! mon Dieu! on écrit ces choses-là quand on est mort! »

Percy cherche son meurtrier; il marche affublé du manteau noisette que Ketty lui confectionna en dérobant la moitié d'un coupon destiné à son père. Mitchell rôde affublé d'un manteau exactement pareil. Enfin Percy aperçoit de loin le contrebandier Colerim et s'arrête pour entonner le *chant du cygne*.

Le chant du cygne est un couplet fort plaisant qui se termine par cette idée : « Et que ce soir le ciel compte un ange de plus! » Le garçon brasseur est peu modeste, ou compte sur une transfiguration complète.

Enfin Colerim l'aborde : Arnal frissonne. — J'ai tué ton homme. — Comment? — Le brasseur Mitchell! — Je ne t'avais pas dit de l'assassiner. — Oh! c'est toi qui répondras du crime; oublie-tu que, pour me décharger de toute responsabilité, tu as écrit et signé sur un papier : *J'ai assassiné le mort ci-contre*? Eh bien, moi, j'ai placé ta déclaration sur le cadavre; elle est déjà dans les mains du scheriff.

Arrestation d'Arnal. On lui ferait un mauvais parti, si Mitchell n'arrivait pour prouver qu'il n'est pas mort. Il règne ici un peu d'obscurité dans la pièce; le public ne comprend pas assez que Colerim a fait une plaisanterie et n'a pris au sérieux que les cinq guinées.

Toujours est-il que le mariage de Percy s'apprête; on dresse le contrat, Ketty signe. Arnal, avant de signer, ouvre la lettre au cachet noir. Il voit que sa tante, au lieu de mourir, vient de se marier et qu'elle espère beaucoup d'enfants. Point d'héritage, par conséquent; sans communiquer cette nouvelle à son beau-père, notre futur signe le contrat et la noce se termine. On s'expliquera plus tard.

L'auteur de cette bluette, M. Blum, a fait preuve d'esprit en l'écrivant et de modestie en priant le parterre de la laisser vivre un mois.

Le *Coin du Feu*, par MM. Laba et Etiennez, est une amusante pièce fort bien jouée par Amant, Leclère et Mme Paul-Ernest. On y voit l'honneur d'un vieux mari courir de grands dangers; mais tout se termine à l'avantage de la morale et même d'une morale un peu banale. L'amant se laisse éconduire bien naïvement par deux vieux égoïstes qui accaparent le coin du feu; mais les détails sont jolis, et, somme toute, le répertoire du Vaudeville est actuellement bien monté. Nous désirons que cette situation se maintienne, nous le désirons pour l'honneur de notre pays, car l'Anglais bien élevé considère le vaudeville comme un théâtre essentiellement français; il a lu dans une traduction de Boileau que :

Le Français né malin créa le vaudeville.

Et, guidé par son itinéraire, il court au théâtre de la Bourse comme à l'une de nos principales curiosités. Depuis que j'ai vu à la porte du Vaudeville un *gentleman*, suivi de femmes et d'enfants, prenant des billets sans marchander, pour toute sa caravane, et répétant avec enthousiasme : THIS ONE IS CAPITAL, j'ai jugé que les directeurs du Vaudeville ne pouvaient pas donner de pièces ennuyeuses sans trahison envers la patrie. V. H.

[illegible] n'est ni plus propre ni plus sain qu'il y a seize ans. Ainsi il est de l'intérêt de la population de Londres d'examiner la purification praticable avant la réapparition du choléra. Les deux dernières années ont été très insalubres. Les décès, dans les districts qui ont envoyé leurs rapports aux archives générales, en y comprenant plus de 7 millions d'âmes, ont été, en 1846 et 1847, de 20 pour 100 de plus que le terme moyen. Cette mortalité extraordinaire dénote une détérioration générale de la santé. Parmi ceux qui n'ont pas succombé, la détresse, qui sera très grande cet hiver, aggravera encore la prédisposition à la maladie. Ainsi la population n'est réellement pas prête à résister aux attaques du choléra. La population irlandaise surtout, déjà atteinte par suite de la famine, de débilités, de fièvres typhoïdes ou de la dyssenterie, cette population serait décimée par le choléra spasmodique. Les malheureux Irlandais apporteront en Angleterre les germes de cette effroyable maladie. En 1816, le choléra spasmodique était inconnu au monde; en 1817, il a paru comme un poison nouveau, destiné peut-être, pendant des siècles, à se propager dans l'univers. Loin de nous la pensée de nous faire alarmistes, mais s'il est vrai, comme on l'assure positivement, qu'un cas évident de choléra spasmodique s'est montré à Kiel, dans le Holstein, le fléau n'est pas à plus de cinq cents milles de l'Angleterre. Les registres des archives générales font foi que, dans le trimestre d'été de 1845, les décès par les diarrhées, le choléra et la dyssenterie se sont élevés à 508; cette année, le chiffre des décès produits par les mêmes causes a été de 1,437. Le gouvernement et la législature doivent donner à cette question une attention toute spéciale. Nous espérons que lord Morpeth a déjà préparé des mesures pour combattre le fléau. La réforme sanitaire est indispensable. Que lord Morpeth, le plus aimable des hommes, soit un peu moins aimable et plus ferme, et qu'il ne se laisse pas subjuguer par les paroisses ni par les corporations.

Banquet de Lille.

Il paraît qu'une scission profonde s'est opérée au sein du parti réformiste à l'occasion du banquet de Lille. La *Patrie*, qui publie ce soir un compte-rendu du banquet, n'explique pas très clairement les causes de cette scission. Voici cependant la partie saillante de son compte-rendu :

Des siéges ont été réservés à la première table pour M. Saint-Léger, président du banquet; M. Bonte-Pollet, vice-président du banquet, conseiller municipal; MM. Odilon Barrot, Cremieux, Piéron, Beaumont (de la Somme), Lherbette, Lestiboudois, Ledru-Rollin, Delespaul, Creton, membres de la Chambre des députés; pour MM. Choque et Corne, anciens députés du département; pour MM. Albert Maurin, rédacteur en chef du *Commerce*; Sarrans; F. Flocon et Etienne Arago, rédacteurs de la *Réforme*; Dornès, rédacteur du *National*; Louis Blanc, Recurt, secrétaires du comité des électeurs de la Seine; Hennequin, rédacteur de la *Démocratie pacifique*; Leleux, Bianchi, Descluse, Degeorge, Delebecque, Bertaux, Farez, rédacteurs des journaux indépendants du département et des départements voisins; MM. Roussel et Richebé, adjoints à la mairie de Lille; MM. Lenglet, conseiller de cour royale; Piette, Paragon, Coges, Boulanger, Mouton, Caudron, Desmoutiers, membres du conseil général, et beaucoup d'autres notabilités.

A deux heures, M. le président entre dans la salle du banquet et monte immédiatement à la tribune, au milieu du plus profond silence.

Il explique en quelques mots à l'assemblée que plusieurs députés ont demandé, au moment du banquet, un changement du premier toast, qui devait, selon le programme imprimé et distribué, être porté en ces termes : « A la réforme électorale et perlementaire ! »

Les honorables membres invités ont cru qu'un complément à ce toast devait être ajouté en ces termes : « A la vérité et à la sincérité des institutions de 1830 ! » Mais cette proposition ayant soulevé une très vive objection dans le sein du comité nommé pour la formation du banquet, M. le président croit devoir demander à l'assemblée des souscripteurs si elle veut consentir à ce changement, qui, du reste, n'est que le complément constitutionnel et légal du premier toast.

L'assemblée ayant demandé l'exécution pure et simple du programme adopté, M. le président a immédiatement résigné ses fonctions, en déclarant que MM. les députés présents ne voulaient prendre part à s'associer à la manifestation des citoyens de Lille qu'à la condition expresse de ce changement. M. Saint-Leger a immédiatement quitté la salle, suivi d'une cinquantaine de souscripteurs, au milieu d'un tumulte et d'un désordre extraordinaires.

Des interpellations s'échangeaient entre les convives, quand M. Huré, avocat du barreau de Douai, est monté à la tribune et a proposé à l'assemblée de nommer pour président M. Bonte-Pollet. Cette proposition a été adoptée par une acclamation unanime.

M. Bonte-Pollet n'a accepté cette présidence qu'à la condition d'une nouvelle démarche auprès de MM. les députés, afin de les engager à se réunir aux membres du banquet. Mais on a bientôt appris que tous, à l'exception de M. Ledru-Rollin, avaient repoussé cette ouverture, et l'assemblée a alors décidé que les toasts seraient lus dans l'ordre indiqué au programme, et développés par ceux de MM. les souscripteurs qui voudraient en prendre la responsabilité.

L'ordre étant rétabli, l'orchestre a commencé les symphonies patriotiques, et, au dessert, M. le président a donné la parole à M. Huré pour développer le toast : « A la réforme électorale et parlementaire. » Le discours de M. Huré a été applaudi.

Plusieurs toasts, qui devaient être portés par MM. les députés absents, n'ont été qu'indiqués par M. le président, car personne n'a demandé à les développer.

Le toast « A la presse libérale et indépendante » a été développé par M. Delebecque, rédacteur en chef du *Libéral du Nord*, publié à Douai.

Un toast : « A la dignité nationale » devait être porté par M. Crémieux, député; mais M. le président a fait connaître à l'assemblée que l'honorable représentant de Chinon n'avait pu, à son grand regret, partir de Paris aussitôt qu'il l'aurait désiré; il propose donc de voter des remercîments à M. Crémieux, et de réserver son toast, qui ne pourrait être, du reste, reproduit avec le talent qu'a toujours déployé l'honorable député.

L'assemblée adhère à cette proposition de son président.

M. Ledru-Rollin, député de la Sarthe, prend ensuite la parole pour un toast « A l'amélioration des classes laborieuses ! »

Le banquet a été ensuite terminé par un vote de remercîments à

[illegible] confiant dans sa fortune, et ses réguliers, que la guerre qu'ils ont faite contre nous avec tant de persévérance a habitués à des combats sérieux et meurtriers, partagent la confiance de leur maître vis-à-vis de leurs nouveaux adversaires.

Sur ces entrefaites, le caïd d'Oudjda vient de recevoir un successeur. Les événements accomplis à la frontière depuis quelques années ont singulièrement diminué l'importance de ce personnage. On n'a pas oublié l'influence qu'il exerça lors de la rupture qui amena la bataille d'Isly. Aujourd'hui, le caïd d'Oudjda, lorsqu'il sort de ses fonctions, en est réduit à fuir de nuit, pour éviter qu'il ne lui soit fait un mauvais parti sur sa route. En pareil cas, l'avant-dernier caïd remplacé tomba dans un guet-apens et y fut blessé; celui-ci a été obligé de contribuer pour obtenir son passage.

— Avant-hier, lisons-nous dans la même feuille d'Oran, un accident, très grave dans ses conséquences, est arrivé à la porte de la Place d'Armes. Voici le fait :

« Un Arabe arrivait à Oran au galop, vers huit heures et demie. C'était un courrier extraordinaire. Le factionnaire extérieur, qui probablement craignait une nouvelle invasion, lui fit les trois sommations militaires (ce à quoi, depuis longtemps heureusement, on n'est pas habitué, à cette heure surtout), soit vivacité de l'allure, soit plutôt inintelligence du *qui vive* français, le Bédouin continua sa route précipitée, pas longtemps il est vrai, car bientôt un coup de feu tiré à bout portant pour ainsi dire, dont la balle lui traversa le bras, le précipita à bas de son cheval. Nous n'avons pas besoin de dire que ce malheureux a été immédiatement transporté à l'hôpital, où les soins les plus empressés lui furent prodigués. »

En apprenant cet accident, naturellement nous nous sommes fait ces trois questions :

1° Aux troupes qui arrivent de France distribue-t-on des cartouches ?

2° Si on leur distribue des cartouches, ordonne-t-on que les armes soient chargées ?

3° Si les deux questions précédentes sont affirmatives, leur prescrit-on de faire feu en dehors du cas de défense légitime; de plus, certain règlement ne prescrit-il pas qu'une sentinelle, placée devant les armes surtout, doit, en cas d'attaque, se replier sur le poste. A Oran et à huit heures et demie, peut-on redouter un coup de main ?

SUISSE. — **Nouvelle séance de la Diète. Décret d'exécution armée.** — La Diète a été réunie le 4 dans la soirée pour délibérer sur l'exécution armée de son arrêté du 20 juillet et sur un projet de proclamation à l'armée fédérale. Le projet de décret repose sur des considérants qui disent en substance : que l'alliance séparée a été déclarée dissoute par l'arrêté du 20 juillet; que les députés de cette ligue ont déclaré ne pas connaître cet arrêté; que les sept cantons se sont armés pour résister aux décisions de la Diète; qu'ils n'ont eu aucun égard à l'invitation de la Diète, de cesser leurs préparatifs militaires, de nature à troubler la paix intérieure; qu'ils n'ont pas admis devant leurs autorités cantonales les représentants fédéraux, et ont, au contraire, défendu de publier la proclamation pacifique de la Diète, même sous des peines sévères dans le canton de Lucerne; qu'ils ont ensuite rendues inutiles toutes les tentatives de conciliation; que, le 29 octobre, ils ont quitté la Diète et la ville fédérale, et se sont mis ouvertement en état de guerre; enfin que la Diète a, par conséquent, le devoir de faire respecter ses décisions. Le dispositif porte que :

1° L'arrêté de la Diète du 20 juillet sera mis à exécution par la voie des armes;

2° Le commandant en chef des troupes fédérales est chargé de l'exécution du présent décret;

3° La Diète se réserve de prendre des mesures ultérieures;

4° Le Vorort est chargé de communiquer immédiatement ce décret au commandant en chef des troupes fédérales, au conseil fédéral de la guerre et à tous les gouvernements des cantons.

Ce décret a été adopté après une courte délibération.

Cette séance aux flambeaux, la tenue grave de l'assemblée, le silence du public, l'importance de l'acte qui a été prononcé, dit l'*Helvétie*, tout était solennel et inspirait de profondes méditations.

Les députations de Zurich, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Tessin, Genève, Vaud, Thurgovie, Glaris, Grisons, Saint-Gall, Appenzell-extérieur, Bâle-campagne et Berne ont prononcé d'une voix ferme leur adhésion au décret d'exécution par la force des armes, en rejetant sur les instigateurs de la rébellion la responsabilité de la guerre civile.

L'armée se concentre, l'artillerie de campagne et de siége entre en ligne. Le jour de l'ouverture de la campagne est très prochain.

M. Ochsenbein a remis à M. Schneider, second député, la présidence de la Diète, de crainte que les devoirs de sa nouvelle position de chef de brigade ne laissent en souffrance les affaires de la Diète.

Dans la journée du 4, M. Peel, chargé d'affaires d'Angleterre, avait fait une communication au Vorort. Rien d'officiel n'avait transpiré dans le public sur l'objet de cette communication.

Parmi les bruits qui circulaient, il y en avait un qui a sa signification. On disait que M. le comte Rossi, notre ambassadeur auprès du Saint Siége, allait arriver à Berne et qu'une mission importante lui a été confiée par le gouvernement français. « Ce bruit, dit la *Suisse*, que nous n'avons pas voulu rapporter jusqu'ici, a acquis une telle consistance, en passant de bouche en bouche, qu'on en est venu jusqu'à écrire à Genève que M. Rossi était arrivé à Berne. Ce que nous pouvons dire en ce moment, c'est que, si ce bruit est fondé, c'est jusqu'ici le secret de l'ambassade française à Berne. »

La question soulevée par la démarche de Bâle-Ville paraît avoir été tranchée de la manière suivante : outre la double cotisation en argent, ce canton fournira sa batterie d'artillerie, qui s'est déjà mise en marche pour rallier les forces fédérales : mais il gardera son bataillon d'infanterie pour protéger son propre territoire contre toute éventualité d'invasion.

Neuchâtel est entré en pourparlers avec la Diète, et, au lieu de refuser comme il l'avait fait d'abord son contingent, il se borne à faire valoir de hautes raisons de convenance pour ne pas le fournir, et à prier la Diète de vouloir bien y avoir égard.

L'occupation du territoire neuchâtelois est donc ajournée jusqu'à ce que la Diète ait prononcé sur la demande ainsi formulée, et les troupes fédérales qui avaient été dirigées sur ce canton ont reçu l'ordre de s'arrêter provisoirement.

Il paraît, du reste, que les troupes genevoises et vaudoises ont traversé sans obstacle le territoire de Neuchâtel pour se rendre dans la Suisse allemande.

Une proclamation du gouvernement du Tessin, annonçant la mise

[illegible] conseil de la guerre des sept cantons est entré en fonctions le 30 octobre. Il est présidé par M. Siegwart-Muller, qui siége pour Lucerne. La chancellerie d'état de Lucerne sera aussi celle de ce conseil. — Les effets d'hôpitaux militaires et le matériel des fortifications appartenant à la Confédération et qui se trouvaient à Lucerne ont été mis à la disposition du conseil de guerre des sept cantons.

Le conseil exécutif de Berne prenant en considération l'arrêté d'exécution rendu par la Diète, dans la séance du 4, a décidé que toutes les relations, de quelque nature qu'elles soient, entre le Sonderbund et les cantons, resteraient interrompues jusqu'à nouvel ordre.

Le grand-conseil de Bâle a résolu, dans sa séance du 6 octobre, de mettre sur pied le contingent demandé par la Diète pour agir contre le Sonderbund.

ITALIE. — **Agitation dans les Deux-Siciles.** — On écrit de Naples au *Nouvelliste*, 29 et 31 octobre : « Le mouvement des Calabres et des Abruzzes est à peu près entièrement comprimé. Cependant l'esprit des populations inspire encore assez d'inquiétude au gouvernement, puisqu'il paraît décidé à faire passer le quartier d'hiver dans les provinces insurgées aux nombreuses troupes qui les occupent.

» De toutes les bandes, il ne reste plus que celle du baron Plotino, réfugiée dans les bois de la Sila, où elle peut se maintenir longtemps; il serait bien difficile à des forces organisées de l'y poursuivre efficacement. La Sila a été et sera toujours un refuge à peu près assuré aux hommes que l'insurrection y jettera. De temps immémorial de fortes bandes de brigands y règnent sans partage derrière les obstacles sans nombre qui assurent leur impunité et arrêtent les efforts du gouvernement.

» C'est ainsi que la bande de Bonfiglio, la même dont les insurgés ont refusé la coopération, se maintient à l'abri de toute surprise, méprisant même les offres d'amnistie qui lui sont faites par le gouvernement. On traite donc ici avec des brigands, on leur promet impunité et oubli du passé, et on fusille, on emprisonne des citoyens honorables dont le seul crime est d'avoir entendu et répété le cri de la régénération italienne, ou d'avoir voulu éloigner du trône d'aveugles et perfides conseillers.

» Quelques journaux nous font savoir que l'ordre le plus parfait continue à régner à Naples. Pour un voyageur qui passe, qui ignore les hommes et les choses de notre pays et qui juge superficiellement, le mot paraît vrai. Mais on ignore généralement par quelles mesures odieuses Delcaretto et ses agents obtiennent ce calme apparent; un espionnage pratiqué sur une échelle dont vous ne pouvez vous faire une idée; la délation encouragée; cette suspicion continuelle qui pèse sans cesse sur les familles connues par leur sympathie à la cause libérale, ou simplement soupçonnées d'y adhérer; des arrestations sans motifs connus : voilà les éléments de cet ordre que vous annoncent la feuille officielle et les rapports des hommes intéressés.

» M. Mauro, homme de lettres, soupçonné de professer des opinions libérales, a été arrêté il y a quelque temps; son frère, riche propriétaire calabrais, vint à Naples dernièrement pour l'assister et s'employer à sa mise en liberté; il voyait parfois, en qualité de compatriotes, huit personnes honorables qui habitaient Naples. Le frère de M. Mauro et les huit personnes qu'il a visitées pendant son séjour ont été jetées en prison.

» D'après les articles 110 et suivants de notre code de procédure pénale, la cour criminelle est tenue de prononcer, dans les 24 heures, sur la légalité de toute arrestation. D'après cela, nombre considérable de prisonniers dont l'arrestation remonte déjà à plus d'un mois, viennent de confier à M. Trinchera, écrivain de la *Revue napolitaine*, également détenu, la rédaction d'une protestation collective contre la violation de cette loi. Ils réclament, en conséquence, que leur position soit régularisée au moins par un jugement.

» M. Delcaretto ne tient pas du tout à ce que la cour criminelle remplisse les conditions de la loi, et il s'est opposé jusqu'à ce jour à ce qu'elle statuât sur le sort des prisonniers.

» Les parents et amis des victimes font journellement des démarches auprès de ce ministre; mais celui-ci prend bien soin de décliner toute responsabilité en opposant la volonté du roi. C'est là, d'ailleurs, le système suivi par la plupart des ministres, qui rejettent ainsi sur la personne royale tout l'odieux des mesures illégales et iniques dont ils sont les instigateurs. Il est bien certain que le roi Ferdinand désavouerait, s'il les connaissait, la plupart des actes de ses ministres qui déshonorent son règne.

» Vous avez encore présentes à l'esprit les dispositions du décret royal en date du 13 août dernier, qui diminuait l'impôt du sel et abolissait complètement les droits de mouture dans la partie continentale du royaume. Quant à la Sicile, il lui était fait remise de 300 000 ducats sur ses impositions générales. Vous savez combien d'espérances furent fondées sur ces améliorations matérielles, qui, d'après les appréciations de nos optimistes, devaient immanquablement précéder des concessions en faveur des besoins moraux de notre pays. Jugez de l'instabilité des idées gouvernementales, et voyez combien nous avons raison de douter de la sagesse et de la sincérité de la plupart de nos hommes d'Etat : cette loi du 13 août dernier vient d'être en partie abrogée. Il a été décidé, dans un conseil d'Etat tenu le 25 courant, que cette loi n'aurait point son application en ce qui concerne la Sicile. Ainsi la Sicile, dont la richesse et la fertilité étaient jadis proverbiales, qui, en 1815, trouvait le moyen, avec un budget bien plus restreint qu'aujourd'hui, de fournir aux besoins de son administration, aux frais de la guerre, et qui possédait encore un excédant dans son trésor public, se trouvera bientôt à bout de ressources. Bien que l'impôt ait été triplé, elle a acquis la triste conviction de l'impossibilité d'amortir sa dette publique qui augmente chaque jour. Ces faits sont d'une telle évidence que je me dispenserai de vous donner les chiffres que j'ai recueillis moi-même. Voilà donc les résultats des promesses royales et d'un système avide et inintelligent. Ces riches campagnes, que les anciens nommaient le grenier de l'Italie, sont aujourd'hui abandonnées; le cultivateur, pressuré par le fisc, qui absorbe la majeure partie de la production, abandonne le soc et recourt ordinairement à la charité publique.

» Aucune charge ne pesant sur lui, M. Marisco, riche propriétaire calabrais arrêté dernièrement, a énergiquement protesté et réclamé sa mise en liberté, mais le gouvernement lui impose la condition d'immobiliser une rente de dix mille ducats sur le grand livre. Ce fait n'a pas besoin de commentaires; il parle assez de lui-même. Je puis vous affirmer que les cours martiales existent toujours à Messine, quoi qu'en aient pu dire les écrivains de la police.

» Depuis trois mois que le gouvernement a fait emprisonner au château Saint-Elme une compagnie entière d'artillerie qui se trouvait en garnison à Palerme avant l'insurrection, on n'a pu trouver aucune charge contre ces militaires, accusés dès le principe de connivence

[illegible] régime, tout ministre était bon, mais quand on tient compte comme on le fait, des sentiments des peuples, quand la confiance de ceux ci est devenue le meilleur appui d'un gouvernement paternel et éclairé, le choix d'un ministre doit être nécessairement indiqué par l'opinion qu'on s'est faite de sa capacité et de son dévouement patriotique; ce n'est qu'ainsi que l'ordre se maintient et que l'on peut sagement avancer dans la voie si épineuse des réformes et de la réorganisation administrative.

» Le cardinal Amat fera, sans doute, aussi bien que lui, mais il aura nécessairement besoin de commencer par une étude approfondie des hommes et des choses dans Rome, étude qu'une longue absence lui rendra difficile et lente.

» On annonce également comme certain l'éloignement de la secrétairerie d'état de deux hauts fonctionnaires, que l'on accusait avec raison, d'être les partisans zélés de la lugubre politique de leur ancien patron, le cardinal Lambruschini. Ce sont Mgr Santucci, sous-secrétaire d'état, et Mgr Mastoni. Le premier est mis à la retraite, le second sera envoyé, dit-on, dans une des nonciatures. Tout Rome a applaudi à cette mesure.

» Nous jouissons à Rome d'une parfaite tranquillité; il y a pourtant d'assez graves préoccupations dans les esprits. Il est question aussi d'une nouvelle loi sur la censure; elle serait faite sur des bases plus larges que celles qui existent. Les personnes bien informées assurent que cette loi aura, comme en France, un caractère de répression plutôt que de prévention; ceux qui ont lu ce rapport de loi affirment qu'il satisfaira les esprits les plus exigeants parmi les modérés. Cette annonce a produit une vive satisfaction dans Rome, attendu qu'il y a eu un peu d'irritation, ces jours derniers, entre les rédacteurs des journaux et l'administration, qui a fini par reconnaître l'insuffisance et le défaut de la loi actuelle. »

Toscans et Modénais. — Le grand-duc de Toscane a reçu le 30 octobre les députés de Fivizzano. Le prince a répondu, dit la *Patria*, qu'il ne restait pas inactif et qu'il engageait le peuple à attendre avec calme le résultat des négociations.

L'agitation continue à être extrême à Pontremoli. Les habitants sont sur le qui vive et continuent de s'organiser pour la défense.

On dit que le duc de Lucques a vendu sa galerie de tableaux à un Anglais, et que celui-ci a payé le prix à deux mandataires qui sont partis pour l'Amérique.

— On écrit de Florence, 28 octobre : « Nous recevons de Modène les nouvelles les plus contradictoires. On dit que la loi de censure, déjà approuvée par le souverain, a été retirée, et que même elle n'a jamais vu le jour. D'un autre côté, on prétend que le *Jésuite moderne* de Gioberti a pu être mis en vente et que la lecture en a été autorisée, enfin que, dans Reggio, il y a eu en l'honneur du pape des fêtes auxquelles le gouvernement ne s'est pas opposé. »

ANGLETERRE. — **Crise financière.** — On a annoncé aujourd'hui, dit le *Times* du 6, la faillite de MM. Cohen et fils, faisant le commerce avec les Indes occidentales. C'était une ancienne maison. Le passif n'est pas considérable, et on espère une liquidation avantageuse. Les lettres particulières de Liverpool ont été plus rassurantes. On disait qu'il y avait eu amélioration dans les affaires à Manchester. Cependant, dans l'après-midi, on a appris la faillite de MM. Marsiaud. Weltermann et Ce, de Manchester Stockport. — On pense que les créanciers seront payés.

— La faillite de la maison Coates et Ce et de sa succursale à Manchester, dit le *Sun*, a été un rude coup porté aux détenteurs de produits manufacturés qui comptaient faire des affaires pour l'exportation aux Etats-Unis. Ce journal ajoute que les nouvelles arrivées le 6 de Manchester ne sont pas rassurantes; on parlait de quatre ou cinq faillites. Ce journal rapporte ailleurs le bruit qu'une maison de commission de Plymouth se trouvait embarrassée. — Quoique cette maison soit désignée comme faisant la banque, elle n'a cependant pas de banquier à Londres. Les maisons de Plymouth souffriront le plus de cette faillite.

— On lit dans le *Globe* du 5 : « Nous recevons de Warrington une lettre ainsi conçue : Nous sommes dans une mauvaise position. Dans le Lancashire, les fabriques sont arrêtées et quelques verreries ont cessé leurs travaux. La fièvre règne dans ce pays; elle a enlevé du monde plus même que ne l'avait fait le choléra. »

La Guerre sociale en Irlande. — ASSASSINAT DU MAJOR MAHON. — La détresse de l'Irlande se manifeste, comme l'année dernière, par les révoltes et les attaques contre la propriété et les propriétaires. On écrit de Strokestown, mardi soir : « Au moment où le major Mahon revenait chez lui d'une réunion de la direction des administrateurs de l'Union de Roscommon dans la soirée, il a été tué d'un coup de fusil par un assassin, à 4 milles environ de Strokestown. Il était 6 heures 20 minutes du soir. Le major Mahon, neveu du feu général lord Hartland, était propriétaire à Roscommon. Les tenanciers lui devaient 3 années de fermages, s'élevant à 30 000 livres sterling. L'année dernière plusieurs de ces tenanciers avaient consenti à évacuer les terres, et le major Mahon avait frété deux bâtiments à ses frais et avait envoyé beaucoup de tenanciers en Amérique.

» On savait, du reste, que son nom était le premier inscrit sur une liste de 12 personnes qui devaient être assassinées. On dit qu'il avait dépensé 6 000 livres sterling pour faciliter à beaucoup de ses tenanciers l'émigration en Amérique; 2 assassins l'attendaient. Un des coups de feu a raté; l'autre l'étendit raide-mort. Il a reçu la charge dans la poitrine. Il s'est écrié en tombant : « O Dieu ! »

» Le major Mahon était allié au duc de Wellington par des mariages, héritier depuis 3 ans d'un domaine rapportant 12 000 livres sterling par an, qui avait appartenu à lord Hartland. Le lendemain de l'assassinat, un beau domaine dans le voisinage de Strokestown a été mis en vente, et il ne s'est pas trouvé d'acheteurs. »

— L'assassinat du major Mahon, dit une correspondance d'Irlande, a jeté la consternation parmi les propriétaires fonciers, qui savent qu'il n'était pas la seule victime désignée aux coups de ses meurtriers. La propriété du major Mahon se composait de 6 820 acres d'Irlande. Il s'élevait sur ce domaine 2 097 maisons. La population qui habitait ces maisons pouvait être de 10 485 personnes. — La veuve Dermody a été assassinée à Tipperary. — Quatre hommes armés sont entrés de nuit dans l'habitation de Martin Burke, pâtre de M. Hackett, de Redwood, comté de Tipperary; deux hommes armés de fusils ont enlevé M. Burke de son lit, ils l'ont fait mettre à genoux, et ils lui ont fait promettre de livrer le bétail de M. Hackett. Ils ont tiré deux coups de

[illegible] familles sans pain et sans travail. Sir Hug Massy a répondu qu'il ne savait que trop combien la misère était grande, puisqu'il avait fait tous ses efforts pour la soulager. Il a fortement engagé le peuple à respecter la paix. Des secours s'organisent, a-t-il dit; bientôt on pourra les distribuer. Tous les indigents, jeunes et vieux, recevront assistance. La foule a compris les raisons qui lui étaient données, et elle s'est retirée sans désordre, mais d'un air peu satisfait. Le *Limerick and Clare Examiner* dit que la détresse ne saurait être plus grande qu'elle n'est. Pas de travaux, pas de vivres, pas même d'habillements pour les pauvres. Partout des corps affaiblis par la famine et presque entièrement nus, des figures amaigries par la souffrance, des mains tendues qui implorent la pitié, la charité publique.

ESPAGNE. — **Inquiétudes nouvelles. — Espartero et Narvaez.** — Il paraît qu'il faut s'attendre à quelque péripétie nouvelle en Espagne. Le ministère est loin d'être bien uni et de posséder la confiance illimitée de la reine.

— Le 1er novembre, dans la soirée, des bruits alarmants se sont répandus à Madrid : on a appris que les officiers des divers régiments en garnison à Madrid avaient reçu l'ordre d'aller coucher dans leurs casernes respectives; des rumeurs de modification ministérielle circulaient au même moment. Il est certain en effet que le gouvernement a cru devoir adopter quelques mesures de précaution extraordinaires dont on ignore le motif.

M. le général Ros de Olano a donné le 1er au soir sa démission du ministère de l'instruction publique. On dit que ce portefeuille a été offert à M. Pidal, qui ne semble pas disposé à l'accepter : à son refus, il serait offert à M. Burgos ou à M. Olivan.

Cependant, le résultat jusqu'ici connu des élections municipales est favorable aux candidats du parti modéré.

La reine a signé plusieurs ordonnances qui portent en substance que M. Pacheco est remplacé à l'ambassade de Rome par M. Martinez de la Rosa, et M. Moreno Lopez à la légation de La Haye par M. Bazo, ainsi que nous l'avons annoncé hier.

Il paraît que le général Espartero n'a pas accepté l'ambassade de Londres, et que le gouvernement lui a signifié qu'il eût à résider à l'étranger jusqu'à nouvel ordre.

On désigne pour la présidence du sénat le marquis de Miraflores, et pour la double vice-présidence le duc de Gor et le prince d'Anglona.

FAITS DIVERS.

Le ministre de la guerre vient, de concert avec le ministre des travaux publics, de charger une commission de préparer une ordonnance ayant pour objet de coordonner les modifications qu'il conviendrait d'apporter à la loi du 21 avril 1810 sur les mines, afin de la rendre applicable en Algérie et de la mettre en harmonie avec la situation actuelle du pays. Cette commission est composée ainsi qu'il suit :

MM. Boulay (de la Meurthe), conseiller d'Etat, président; le général de La Rue, directeur des affaires de l'Algérie; Garnier, inspecteur-général des mines; de Cheppe, maître des requêtes, chef de la division des mines au ministère des travaux publics; Vallet de Chevigny, directeur-adjoint des affaires de l'Algérie; Thirria, ingénieur en chef, secrétaire du conseil général des mines; Farcy, chef du bureau du commerce et des travaux publics au ministère de la guerre, qui remplira les fonctions de secrétaire de la commission.

— On annonce une nouvelle promotion de pairs avant l'ouverture de la session. Cette promotion sera peu nombreuse. Le ministère ne veut y faire entrer aucun des députés actuels, à la fois pour s'épargner les embarras des luttes électorales et pour ne pas faire de mécontents dans les centres, où il serait impossible de satisfaire toutes les prétentions. Les anciens députés repoussés par les colléges sont au contraire les élus privilégiés de MM. Guizot et Duchâtel. On cite, parmi ceux qui doivent faire partie de la prochaine promotion, M. Alphonse Périer, ancien député de l'Isère, l'un des frères de Casimir Périer, et M. Jacques Lefebvre, qui, désespérant d'une nouvelle élection, s'est décidé enfin à accepter la pairie qu'il avait plusieurs fois refusée. (*Semaine.*)

— M. le maréchal-de-camp Roguet, commandant le département des Côtes-du Nord, est nommé au commandement du département du Loiret.

— On écrit de Malte, le 26 octobre :

« Ibrahim-Pacha n'a pas débarqué; il s'est rendu à bord de la frégate à vapeur française *Descartes*, qui, ayant arboré le pavillon égyptien au grand mât, est parti pour Naples; Ibrahim doit passer quelques mois dans cette capitale pour y rétablir sa santé. »

Nous apprenons par *la Patria* du 31 que *le Descartes* a continué son voyage de Naples à Livourne, où il a débarqué Ibrahim-Pacha. Il était si malade qu'il n'a pas eu la force de continuer son voyage jusqu'à Marseille.

— M. le duc de Nemours vient de partir pour la Ferté-Vidame.

— On annonce l'arrivée prochaine à Paris d'un envoyé extraordinaire du Paraguay. Il vient, dit-on, en Europe pour contracter avec les diverses puissances des traités de commerce et de bonne amitié.

— La *Semaine* annonce que le gouvernement va s'occuper de fortifier l'île de Corse, cette sentinelle avancée de la France dans la Méditerranée, et qu'un projet de loi sera présenté aux chambres, afin de leur demander le crédit nécessaire. Depuis quelque temps on semble s'occuper avec intérêt de ce pays, qui a joué un rôle important dans l'histoire du monde et qui semble appelé à un grand avenir, et déjà, pour aider la navigation, on vient de placer cinq phares à Giraglia, à Punta-Revellata, à la Grande-Ile Sanguinaire, au Mont-Pertusato et à la Chiappe.

— Le bruit se répand que le juge d'instruction chargé de l'affaire de Mlle Deluzzy a conclu à ce qu'elle fût rendue à la liberté. On ajoute que son rapport doit être lu prochainement à la chambre du conseil, qui statuera définitivement.

— Un [illegible] assez grave est arrivé dimanche à l'honorable M. Muret de [illegible] cour des bureaux du ministère de l'intérieur. Au moment [illegible] dait de voiture devant la porte qui conduit aux [illegible] tration départementale et communale, un mouve[illegible] val l'a renversé sur l'une des marches du perron.

La tête [illegible] ence sur l'angle de cette marche, et le sang a immédiatement [illegible] r une plaie assez large située au côté droit

[illegible] CIVILISE. — On écrit de Dresde, 1er novembre. — « Dans la matinée d'avant-hier, l'embarcadère du chemin de fer de Dresde à Leipzick a été le théâtre d'un crime atroce.

» Vers dix heures, on y vit entrer un jeune homme très bien mis, fumant un cigarre, et ayant ses deux mains dans les poches de son paletot. Après s'être promené pendant quelques minutes de long en large et d'un air inquiet, comme s'il cherchait quelqu'un, il courut subitement vers une jeune personne, qui allait monter dans une diligence, tira de sa poche un pistolet et le déchargea contre elle; puis il prit un autre pistolet et en appuya le bout du canon contre sa bouche, mais aussitôt l'un des employés du chemin de fer lui saisit le bras et détourna le coup, et les deux balles se logèrent dans le plafond.

» La jeune fille, qui avait été atteinte au cœur, a expiré immédiatement.

» Le meurtrier a été arrêté et conduit à la prison de l'Hôtel-de-Ville de Dresde. Ce jeune homme est commis-voyageur d'une fabrique d'armes à Liége (Belgique). Il avait enlevé la jeune fille de la maison paternelle à Berlin, et il était parti avec elle pour Dresde. Le père et la mère de la jeune personne s'étant sur-le-champ mis en route pour rejoindre la fugitive, venaient de l'atteindre à Dresde, et ils allaient la ramener par le chemin de fer à Berlin, lorsque cette affreuse catastrophe est venue pour jamais leur ravir leur enfant. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Clermont. — M. G. — Reçu les 244. 65. — Nous aurons beaucoup à vous rép. — Nous nous conformons scrupul. aux indic. d'empl. des fonds. — Les 300 sont touj. imp.

Montpellier. — M. E. — Nous vous crédit de 211. 85. — Cordial accueil à MM. H. et D.

Lille. — M. B. — Vous aviez omis l'indic. de la durée, et nous avions porté d'offic. la moindre, de là l'erreur. — Nous réparons.

Vienne. — M. C. — Nous avons remédié à l'omiss. — L'ab. de M. M. part du 1er nov.

Grandjouan. — M. O. — D'accord pour les sommes reçues. — Nous conformons nos écritures à votre dernière lettre, ce qui porte l'ab. au 15 déc. et la R. au 31 déc. — Nous ne changerons pas la bande.

Cherbourg. — M. H. — F. nous transmet les 35; il vous avisera de l'emploi.

AVIS DE NOS MANDATS.

Givet. — M. T. D. — 27 fr. 50 c., à vue, pour envoi de livres.

Berne. — M. Sch. — 9 fr., à vue, suivant son avis.

Moulins. — M. P. de L. — 72 fr., à vue, au dom. de M. Ch.

Saint-Etienne. — M. A. B. — 72 fr. 55 c., fin déc., p. liv. et cam. — Nous portons au c. de M. T. les ab. et R. dont il est mention dans votre lettre, pour conserv. l'unité de c.

Saint-Saulne. — M. H. B. — 138 fr., au 20 nov., chez M. B. père, suivant son avis.

Tournus. — M. D. — 24 fr., au 15 nov.

Roanne. — M. F. B. — 70 fr. 95 c., au 31 déc., sur M. D., à Marseille, pour liv. et R. — Déjà fourni pour l'ab. — Prière d'aviser M. J. de 53, au 31 déc., pour sa part de liv.

D'un Ministère spécial de l'Agriculture.

Il nous est arrivé bien souvent de signaler la création d'un ministère spécial de l'agriculture comme la première et indispensable mesure à prendre, si l'on veut entrer enfin franchement et largement dans la voie des améliorations agricoles. Cette opinion, qui commence à devenir populaire, ayant réuni les suffrages d'un assez grand nombre des conseils-généraux des départements dans leur dernière session, nous croyons utile de préciser aujourd'hui nos vues et d'expliquer avec quelque détail ce que devrait être, selon nous, le nouveau ministère qu'il s'agit de créer.

Le soi-disant ministère actuel de l'agriculture, confondu dans celui du commerce et absorbé par ce dernier, n'existe que nominalement sans budget, sans personnel, sans attributions actives, confié à un honorable fabricant de drap, on comprend assez ce que peut en attendre le pays.

Le ministère de l'agriculture devrait être le ministère de la production agricole, le ministère de la vie du peuple et de la richesse publique, et, à ce titre, prendre le premier rang dans les conseils du roi. Il devrait réunir, dans ses attributions, l'administration et l'exploitation des propriétés de l'Etat, des communes et des établissements publics, les chemins vicinaux, les cours d'eau, les irrigations, les forêts, les reboisements, les défrichements, les dessèchements, enfin tous les services essentiellement productifs, compromis et paralysés aujourd'hui dans des ministères fiscaux, politiques ou bureaucratiques, c'est-à-dire complètement stériles.

Le gouvernement de 1830 a fait, sur les chemins vicinaux, une loi qui sera un de ses principaux titres de gloire, mais qui exigerait néanmoins d'importantes améliorations. Elle n'organise la grande vicinalité que d'une manière incomplète, et n'organise pas du tout la petite vicinalité. Il résulte de ce défaut d'organisation une perte annuelle de plus de 20 millions pour le pays. Le gouvernement le sait et ne le conteste pas, mais il est bien à craindre qu'il ne fasse rien pour y porter remède tant que le service vicinal restera dans les attributions du ministère de l'intérieur. Ce ministère, qui est tout politique, exploite naturellement les chemins au point de vue de la politique et non de la production, et si 20 millions, gaspillés en pure perte, lui fournissent le moyen de faire passer dans les rangs de la majorité quelques électeurs récalcitrants, il peut trouver que c'est là de l'argent fort bien employé. Veut-on que le service vicinal réponde aux besoins du pays? Veut-on que toutes ses ressources soient employées consciencieusement? Il faut l'arracher sans retard au ministère de la politique et des tripotages électoraux pour le placer dans un ministère travailleur et honnête, c'est-à-dire dans un ministère à créer entièrement à neuf.

Une loi sur les cours d'eau est réclamée de toutes parts depuis quelques années. Elle devrait être analogue à celle des chemins vicinaux, et créer des ressources en prestations et centimes qui seraient centralisées par ligne et employées sous la direction d'un personnel semblable à celui des agents-voyers. On assurerait partout le libre écoulement des eaux, soit par des curages, soit par des travaux d'art, de manière à prévenir les inondations qui causent aujourd'hui de si grands dégâts; on exproprierait au besoin pour la rectification du lit ou pour la suppression d'une usine comme on exproprie pour l'amélioration de la voie publique; on étudierait la distribution des chutes de manière à tirer le meilleur parti possible, soit pour les irrigations, soit pour les usines, de cette force immense donnée par la nature, et dont la plus grande partie est perdue pour le pays lorsqu'elle ne tourne pas à son détriment. [illegible] on quadruplerait la quantité de bétail, on mettrait la viande à la portée de la classe ouvrière, etc. Mais cette loi, d'un si grand intérêt pour le pays, ne touche que médiocrement les hommes politiques, les banquiers et les fabricants de drap. On peut être assuré qu'elle ne se fera pas tant que les cours d'eau ne seront pas rattachés au ministère spécial de l'agriculture.

Comprend-on que l'administration des forêts soit placée dans les attributions du ministère des finances, du ministère de la fiscalité, d'un ministère qui, par sa nature, est toujours disposé à sacrifier l'avenir des forêts au besoin de grossir momentanément ses recettes? L'administration forestière à laquelle on pourrait donner une grande extension en la chargeant du reboisement des montagnes et de la plantation des routes et chemins, ne saurait être véritablement à sa place que dans un ministère spécial de l'agriculture.

Enfin, pour l'exploitation des propriétés de l'Etat, des communes et des établissements publics, pour le dessèchement des marais, pour le défrichement des landes, etc., il devrait être créé, sous le nom d'ingénieurs agricoles, un corps de fonctionnaires analogues à ceux des forêts et des ponts-et-chaussées, qui ressortirait naturellement du ministère de l'agriculture. La bureaucratie est impuissante pour la production; ce qui importe, c'est la direction d'un corps scientifique et pratique. Qu'étaient les forêts sous l'administration des domaines, en comparaison de ce qu'elles sont aujourd'hui sous les agents des forêts, véritables ingénieurs forestiers? On ne tirera tout le parti possible des propriétés publiques que par la création d'un corps d'ingénieurs agricoles, recrutés en partie à l'Ecole polytechnique et ayant passé deux ou trois ans dans une école spéciale d'agriculture. Toutes ces propriétés exploitées régulièrement et scientifiquement par les procédés les plus rationnels, auraient en outre l'avantage de constituer, sur toute la surface de la France, pour tous les climats et pour toutes les natures de terrain, des fermes-modèles, dont l'autorité inattaquable entraînerait rapidement tout le pays dans la voie des grandes améliorations agricoles.

Le ministère de l'agriculture comprendrait ainsi quatre directions générales: 1° celle des chemins vicinaux et ruraux; 2° celle des cours d'eau et canaux d'irrigation; 3° celle des forêts et reboisements; 4° enfin, celle de l'exploitation des propriétés publiques. Ce serait, comme nous l'avons dit en commençant, le ministère essentiellement producteur, le ministère du travail agricole, le ministère de la vie du peuple.

On se plaint que le travail manque aux travailleurs; ce ne sont partout que bras et intelligences inoccupés. Qui ne voit que le ministère de l'agriculture pourrait disposer d'une masse indéfinie de travail, et du travail le plus moral, le plus utile, le plus productif? Les seuls chemins vicinaux classés emploient annuellement 30 à 40 millions de journées; lorsqu'ils seront terminés, ils occuperont 200 000 cantonniers, c'est-à-dire qu'ils procureront des moyens d'existence réguliers à 200 000 familles, aujourd'hui misérables et sans lendemain. Mais tous les chemins vicinaux sont loin d'être classés, et les chemins ruraux dont il n'est pas encore question, ont un développement dix fois plus considérable! Que de bras, que d'intelligences pourraient trouver un utile emploi dans les travaux de reboisement, de défrichement, de dessèchement, d'irrigation, etc.! Nous le répétons, il y a là une masse indéfinie de travail et de ce travail le plus profitable aux populations, parce qu'il va vivifier tous les points du territoire et se mettre à la portée de tous les travailleurs. C'est cette mine inépuisable dont le gouvernement doit s'empresser d'organiser l'exploitation dans l'intérêt de la richesse du pays, de la tranquillité publique, et sur- [illegible] vres.

En résumé, nous réclamons avec instance la création d'un ministère spécial de l'agriculture, ayant dans ses attributions les chemins vicinaux, les cours d'eau, les forêts et l'exploitation des propriétés publiques, au moyen d'un corps d'ingénieurs agricoles; et nous demandons que ce ministère, qui sera le ministère de la production, prenne rang avant tous les ministères, jadis si vénérés, de la destruction ou de l'impuissance politique et bureaucratique.

Le malheur frappe durement, cette année, sur les régions officielles: on dirait qu'une espèce de vertige s'empare des hommes les plus haut placés. Voici en quels termes le *Journal des Débats* rapporte deux bien tristes évènements, un suicide et une crise d'aliénation mentale, qui viennent d'atteindre à la fois deux membres distingués de notre diplomatie:

M. le comte Bresson, ambassadeur de France auprès du roi des Deux-Siciles, est mort à Naples. Le 2 de ce mois, à six heures du matin, il a été trouvé dans son lit, baigné dans son sang, et ayant à la gorge une large blessure qu'on suppose avoir été faite avec un rasoir. Cette affreuse nouvelle a été apportée en France par le paquebot *l'Océan*, qui vient d'arriver à Marseille. Nous n'avons pas d'autres détails.

L'autre évènement a eu lieu plus près de nous, à Paris même. M. le comte Mortier, ambassadeur de France à Turin, a été frappé d'aliénation mentale; et dans la journée de dimanche on a dû le conduire dans une maison de santé.

Depuis quelque temps déjà, M. Mortier laissait apercevoir des symptômes inquiétants de cette terrible maladie, et se livrait, sans aucun motif, à des actes de la plus grande violence. Hier, dans la matinée, après s'être enfermé avec ses deux enfants dans une chambre de l'appartement qu'il occupait à l'hôtel Chatam, il écrivit à sa femme et à un de ses amis une lettre à peu près conçue dans les mêmes termes, où il disait que dans quelques instants lui et ses deux enfants auraient cessé de vivre. M. le préfet de police fut aussitôt informé; il accourut à l'hôtel Chatam, où M. le chancelier ne tarda pas à le rejoindre, car M. Mortier est membre de la Chambre des Pairs. M. Mortier était toujours dans sa chambre, où il s'était solidement barricadé. Armé d'un rasoir qu'il brandissait sur ses enfants ou qu'il menaçait de diriger contre lui-même, il proférait dans son délire les plus effrayants discours. Il fallait bien se décider à quelque parti. On l'interpelle d'une voix amie, il répond par des propos incohérents de mort et de sang; puis, s'adressant à son fils qu'il tenait courbé sur ses genoux, il lui disait qu'il faut qu'il meure. Le malheureux enfant, qui est âgé de onze ans, s'écrie qu'il ne veut pas mourir, et pleure en se débattant. S'adressant ensuite à sa fille, une enfant de huit ans, il lui demande si elle veut le suivre et mourir avec lui. La pauvre petite répond de sa voix enfantine qu'elle veut bien mourir avec son père, et on dirait qu'il s'apprête en effet à accomplir cet horrible dessein. Les personnes qui entendaenit à travers la porte ces horribles paroles étaient glacées de terreur; un mot, un mouvement pouvait précipiter le bras que la folie agitait et retenait en même temps. Cette scène a duré près de trois heures. A cette porte se tenaient, dans une épouvante inexprimable, Mme la comtesse Mortier, M. le chancelier Pasquier et M. Delessert.

Enfin, après ces longues et cruelles heures de pourparlers, d'attente, de silence, de négociations, on est parvenu à s'introduire dans la chambre par une porte condamnée qu'on a ouverte sans bruit. M. le chancelier et M. le préfet de police y sont entrés, et ils ont été assez heureux pour arracher ces pauvres enfants de cette chambre et pour les rendre à leur mère.

Mais M. Mortier était toujours son rasoir à la main, et rien ne pouvait le décider à le quitter. Il faisait de temps en temps le geste de se couper la gorge. Cette scène a encore duré trois quarts d'heure. Il s'est plaint alors violemment des persécutions dont, disait-il, il était l'objet, accusant le préfet de police de violer son domicile, le chancelier d'attenter à sa liberté, et déclarant qu'il s'en plaindrait au garde-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 10 NOVEMBRE.

RABELAIS A LA BASMETTE.(1)

IV.

LA CHARITÉ DE FRÈRE LUBIN.

En quittant le père prieur, maître François était rentré dans sa cellule.

La cellule du frère médecin n'était point située comme les autres dans l'intérieur du cloître; c'était une assez grande salle qui servait en même temps de bibliothèque, et qui dépendait des anciens bâtiments du prieuré; l'une des fenêtres avait été murée, parce qu'autrefois elle servait de porte et communiquait avec le clos extérieur au moyen d'un vieil escalier de pierre tout moussu, dont les restes branlants subsistaient encore. La fenêtre qui restait était en ogive, et tout ombragée de touffes de lierre qui montaient jusque-là et se balançaient au vent. Une corniche de pierre en saillie, soutenue par une rangé d'affreux petits marmousets accroupis et tirant la langue, passait sous la fenêtre à trois ou quatre pieds environ, et se rattachait à l'ancien balustre de l'escalier, dont il ne restait plus que trois ou quatre colonnettes. De la fenêtre de maître François, on pouvait voir le plus beau paysage du beau pays d'Anjou. Le clos des moines, tout planté de vignes, descendait en amphithéâtre et n'était séparé de la route que par une haie d'églantiers. Plus loin s'étendaient d'immenses prairies, que des pommiers émaillaient au printemps d'une pluie de fleurs blanches et roses; puis, plus loin encore, entre les touffes rembrunies des grands arbres de la Chesnaie, on voyait au pied d'un coteau boisé, joyeuses et bien entretenues, les maisonnettes de la closerie où nous avons laissé Marjolaine.

La table sur laquelle travaillait le frère médecin était auprès de la fenêtre, et de gros livres entassés lui servaient pour ainsi dire de rempart. Des ouvrages en latin, en grec, en hébreu, étaient ouverts pêle-mêle devant lui, à ses côtés et jusque sur le plancher, où le vent les feuilletait à son caprice. Les dialogues de Lucien étaient posés sur les aphorismes d'Hippocrate, la *Légende dorée* était coudoyée par Lucrèce, un petit Horace servait de masque à un immense saint Augustin, qui ensevelissait le petit livre profane devant ses grands feuillets jaunes et bénis; le *Satyricon* de Pétrone était caché sous le *Traité de la Virginité*, par saint Ambroise, et près d'un gros in-folio de polémique religieuse était ouverte la *Batracomyomachie* d'Homère, dont les marges étaient tout illustrées, par le frère François lui-même, d'étonnants croquis à la plume, où les rats et les [illegible] figuraient en capuchons de moine, en [illegible] de réformé, en robes fourrées de [illegible] perons de formaliste et en gros [illegible]

[illegible] cellule, maître François avait [illegible] soucieux; il s'assit dans sa [illegible] sculpté, et, posant ses deux [illegible] couverte de papiers et de livres, [illegible] inutes immobile, caressant à deux [illegible] risée et pointue. Puis, se renversant sur le dossier de son siège, il étendit les bras en bâillant, et son bâillement se termina par un long éclat de rire.

— Oh! le bon moine qu'ils vont faire! s'écria-t-il. Oh! la gloire future des cordeliers! Comme il fera croître et multiplier la sainte famille du Seigneur! Oh! le vrai parangon des moines! et combien les femmes et les filles se réjouiront des vœux qu'il va faire! Car, si à pas une ne doit-il du tout appartenir, toutes, en vérité, peuvent avoir espérance de conquérir ses bonnes grâces. Oh! comme il pratiquera bien la charité envers le prochain, et combien d'indulgences il fera gagner aux maris dont il confessera les femmes, et aux pères et mères dont il catéchisera les fillettes! Dieu garde de mal ceux qui n'en diront rien et qui voudront que par-dessus tout et à propos de tout la Providence soit bénie! Ça, voyons un peu où j'en étais de mes annotations sur les ouvrages de Luther.......

Il tira alors d'une cachette pratiquée entre le mur et la table un in-folio chargé de notes manuscrites qu'il se mit à étudier. Parfois il frappait du dos de la main sur le livre et souriait d'une manière étrange en disant à demi voix: courage, Martin! D'autres fois, il haussait les épaules et soulignait un passage. A un endroit où était prédite la destruction de Rome, il écrivit en marge: *Quando corpus destruitur, anima emancipatur.* « Quand le corps est détruit, l'âme est délivrée. » Puis plus bas: *Corpus est quod corrumpitur et mutatur anima immortalis est.* « Le corps se corrompt et change de forme, l'âme est immortelle. »

A une autre page, il écrivit encore: Il y a une Rome spirituelle comme une Jérusalem spirituelle. C'est la Jérusalem des scribes et des pharisiens qui a été détruite par Titus, et les luthériens ne pourront jamais renverser que la Rome des castrats et des moines hypocrites, celle de Jésus-Christ et de Saint-Pierre ne les craint pas.

A la fin du volume, il écrivit en grosses lettres:

ECCLESIA CATHOLICA. — *Association universelle.*
ECCLESIA LUTHERANA. *Société de maître Luther.*

Puis il se prit à rire.

Mais bientôt reprenant son sérieux et devenant rêveur: Eh bien! oui, murmurait-il, la société universelle doit respecter les droits de maître Martin, si elle veut que maître Martin se soumette aux devoirs que la société universelle lui impose! — Brûler un homme parce qu'il se trompe... c'est sanctifier l'erreur par le martyre. Toute pensée est vraie par le seul courage de sa protestation et de sa résistance dès qu'on veut la rendre esclave et l'empêcher de se produire, et l'on doit combattre pour elle jusqu'à la mort: car la vérité ne craint pas le mensonge, elle le dissipe par elle-même comme le jour dissipe la nuit. C'est le mensonge qui a peur de la vérité: ce sont donc les persécuteurs qui sont les vrais sectaires. La liberté généreuse est catholique, parce qu'elle seule doit conquérir et sauver l'univers: elle est apostolique, parce que les apôtres sont morts pour la faire régner sur la terre. La vraie église militante c'est la société des martyrs!... la liberté de conscience..... Voilà la base de la religion éternelle: voilà la clef du ciel et de l'enfer!

Maître François rouvrit encore une fois son livre, et à un endroit où il était parlé de la prétendue idolatrie de l'église romaine, il écrivit:

— *Quid judicas si tu non vis judicari? Libertatem postulas, da libertatem.*

Pourquoi juger si tu ne veux pas qu'on te juge? Tu veux la liberté, donne la liberté.

Et plus bas: Chacun peut renverser ses propres idoles dès qu'il ne les adore plus. Mais, si ton idole est encore un Dieu pour ton frère, respecte le Dieu de ton frère, si tu veux qu'il respecte ton incrédulité: et laisse-lui sa religion, pour qu'il n'attente pas à ta vie: car l'homme doit estimer sa vie moins que ses dieux.

Au bas d'une autre page il écrivit encore: Je proteste contre la protestation qu'on impose, et quand

(1) Voir les numéros des 4, 5 et 6 novembre.

...rendu, nous n'avons malheureusement plus rien à dire à la Suisse. Elle se trouve placée dans la cruelle nécessité d'armer ses propres citoyens les uns contre les autres; elle est condamnée fatalement, par la coupable obstination des cantons séparatistes et aussi par les équivoques de son pacte incomplet, à recourir à une sorte de jugement de Dieu; et ses amis n'ont plus qu'à attendre, dans une triste et sévère attitude, l'issue d'une lutte qui sera peut-être funeste à ce pays, dans le triomphe aussi bien que dans la défaite du parti libéral. Déjà, en effet, des bruits sinistres viennent à nous. Ici, on parle d'un véritable partage de ce pays ; les cantons séparatistes seraient détachés de la Suisse fédérale, dans un congrès, reflet impie des conférences de Vienne. Comme on n'ose point encore lui faire subir le sort de Cracovie, on morcellerait la Suisse, on l'affaiblirait, en attendant mieux. Là, c'est le Tyrol que l'Autriche se disposerait à soulever en faveur du Sonderbund ; l'Autriche alors n'interviendrait point avec ses armées, mais elle feindrait de ne pouvoir empêcher les montagnards de passer les frontières, et les forces du Sonderbund seraient ainsi troublées. Les envois d'armes de M. Guizot et les Tyroliens de M. de Metternich : telles sont les voies détournées que prendrait l'intervention française et autrichienne.

Il n'y a plus, pour la Suisse, qu'une espérance de salut : c'est que l'unanimité de l'opinion publique en France et en Angleterre se prononce avec assez de fermeté et d'énergie pour que M. Guizot n'ose point poursuivre jusqu'au bout le rôle honteux et coupable qu'il a commencé avec ses amis de Vienne. Alors seulement le triomphe des fédérés pourrait se consolider et aboutir à une révision du pacte qui mettrait désormais la Suisse à l'abri des agitations de la guerre civile.

SUISSE. — On écrit de Berne, à la date du 5 novembre, que l'effet de la décision prise la veille par la Diète a été immense. Les populations sentent tout ce qu'il y a de solennel et de critique dans la situation actuelle, et elles se serrent autour du pouvoir central. Dans la journée du 5, il y a eu encore à Berne un grand passage de troupes qui se dirigeaient sur la frontière fribourgeoise. Les troupes devaient, assurait-on, se trouver en ligne samedi, être inspectées dimanche, et s'ébranler pour commencer l'attaque hier lundi. On ne sait si les opérations militaires commenceront simultanément contre Lucerne et Fribourg, mais il n'y a pas de doute que ce dernier canton sera le premier attaqué du côté de l'ouest par la division Rilliet, et du côté de l'est par la division Bourckhardt.

Les journaux suisses ont beaucoup parlé d'une audience obtenue le 4 auprès du Vorort par M. le chargé d'affaires d'Angleterre. On ignore encore officiellement quel a été l'objet de la démarche de M. Peel. Le correspondant du *Constitutionnel* rapporte, sans garantir ce bruit, que cette entrevue avait pour but, de la part de l'envoyé anglais, de s'assurer s'il n'y aurait pas moyen que les différends se terminassent sans effusion de sang, et l'on va même jusqu'à prétendre que cette initiative est le fruit d'inspirations que M. Peel aurait rapportées d'un voyage qu'il a fait à Fribourg avant-hier. Le ministre anglais aurait été jusqu'à annoncer qu'il était probable que des délégués seraient envoyés par la ligue pour renouer les négociations. M. Ochsenbein aurait répondu que c'était trop tard ; qu'au surplus il avait déjà convoqué la Diète pour voter l'exécution armée. La démarche de M. Peel, ajoute-t-on, aurait eu encore pour objet d'intéresser le Vorort au sort de quelques jeunes Irlandais qui se trouvent au collége des jésuites à Fribourg.

Les communications sont maintenant tout à fait interrompues avec Lucerne et avec Fribourg. La diligence qui fait le service entre Berne et Lausanne par Morat passe à présent par Neuchâtel. A propos du refus de ce dernier canton, on annonce que cette affaire a été renvoyée à la commission des sept membres spécialement chargée des affaires du Sonderbund.

Le 5 au matin on a appelé sous les armes le reste de la réserve, qui sera réunie tout entière, au nombre de quatre brigades, sous les ordres de M. Ochsenbein.

...gne. Mécontents de n'avoir pas encore le brassard fédéral, 190 soldats sont sortis de la caserne tambour battant. Réunis ensuite dans une brasserie, ces miliciens signèrent une pétition demandant leur admission au service fédéral ou leur licenciement.

» C'est la nouvelle que ce contingent était désigné pour garder la frontière qui a provoqué cette agitation. Le petit conseil s'est réuni dans la soirée, mais il ne prit aucun parti. Le grand conseil, aujourd'hui assemblé, exécutera sans doute les vœux du contingent bâlois. Le préavis du collége d'Etat est dans ce sens.

» La première landwehr argovienne a été mise à la disposition du commandant divisionnaire, M. le colonel Ziegler ; elle se compose de six bataillons d'infanterie, de deux compagnies d'artillerie et deux de carabiniers. — A Zurich, une compagnie de carabiniers grisons est arrivée vendredi 5. Le gouvernement de ce canton, vu la concentration actuelle des troupes, a interdit l'exportation des céréales pour les cantons de Schwytz et de Zug.

» Aucune rencontre n'a eu lieu jusqu'à ce jour. Ce qui reste en bataillons du contingent est en route ; tout le monde aura bientôt rejoint ses divisions.

» Les nouvelles des cantons du Sonderbund sont toujours à la guerre. Les Valaisans ont refusé de recevoir au pont de Saint-Maurice les correspondances à destination du Valais. Les troupes de ce canton sont toujours échelonnées dans l'étroite vallée. A Fribourg, on élève partout des barricades. Les feuilles de ce canton ont cessé de nous arriver. »

ESPAGNE. — **Ordonnances royales. — Intrigues nouvelles.** — La *Gazette de Madrid* du 4 publie les ordonnances qui acceptent la démission de M. Ros de Olano des fonctions de ministre du commerce, de l'instruction et des travaux publics, et chargent M. Sartorius, ministre de l'intérieur, de l'interim du commerce. Une ordonnance conçue dans les mêmes termes relève des fonctions de ministre de la guerre M. de Cordova et charge de ce département le général Narvaez, qui reste également chargé de la présidence du conseil des ministres.

Deux ordonnances de la même date, contresignées par le président du conseil, ministre de la guerre, relèvent le lieutenant-général José de la Concha des fonctions de directeur-général de la cavalerie, et le maréchal-de-camp Anselmo Blaser des fonctions de directeur-général de l'infanterie.

Le lieutenant-général D. Ricardo-Shelly, capitaine général de l'Andalousie, est nommé directeur-général de la cavalerie, et le lieutenant-général Francisco de Paula Figueras, directeur du corps d'état-major, est nommé directeur-général de l'infanterie.

Une dernière ordonnance nomme le lieutenant-général Laureano Sanz, conseiller royal, directeur-général du corps d'état-major.

Ces ordonnances ont pu d'autant plus surprendre les lecteurs de l'organe officiel, dit notre correspondant, que l'opinion était généralement accréditée à Madrid qu'aucune modification ministérielle n'aurait lieu avant l'ouverture très prochaine des cortès. Mais il paraît que cette modification du cabinet est devenue brusquement nécessaire par suite d'intrigues politiques que le parti progressiste avait habilement ourdies, mettant à profit ses intelligences secrètes avec MM. Ros de Orlano et Cordova.

On dit que ces deux généraux devaient contresigner l'ordonnance royale qui aurait appelé à la présidence du conseil le général Alaix. Le duc de Valence, dont l'activité est extraordinaire, a découvert cette intrigue au moment où elle allait peut-être être couronnée de succès, et il n'a pas hésité à adopter le seul parti qu'il eût à prendre dans cette circonstance : les généraux Ros de Orlano et Cordova sont relevés ou destitués, comme on le voit, par les ordonnances insérées à la *Gazette*. On dit que le général Alaix a reçu l'ordre de se rendre en résidence forcée à Palencia.

Le ministère de l'instruction publique a été offert, dit-on, à M. Pidal, qui fait des difficultés pour accepter.

Il paraît certain que le général Manuel de la Concha, qui commande ...

... sonnes bien informées des secrets du gouvernement ont divulgué cette nouvelle, et ont ajouté que c'est dans la soirée du lundi que cette détermination a été prise. »

PORTUGAL. — **La Royauté et la Diplomatie à Lisbonne.** — On écrit de cette ville au *Times* : « Le jour de l'anniversaire de la naissance du roi, le roi et la reine sont allés au théâtre de l'Opéra-Italien ; pas un vivat n'a été entendu, pas un geste affectueux de la part du public. La reine a été très mortifiée ; le roi Ferdinand a été blessé au cœur. Dona Maria a un embonpoint excessif ; sa physionomie a une ampleur extraordinaire. La diplomatie étrangère, y compris le nouveau ministre autrichien, comte d'Esterhazy, assistait à la représentation. L'amiral Napier, sir H. Leake et plusieurs officiers de l'escadre anglaise étaient en loge. L'amiral Napier a longtemps occupé une place éminente dans la loge de M. Costa-Cabral. — Lorsque les deux époux royaux se sont retirés, même silence solennel. On dit que le ministre français, M. de Varennes, a donné sa démission, et l'on croit que le ministre espagnol, M. Aylion, en fera autant. Tous deux trouvent impossible de lutter contre l'ascendant anglais en Portugal. L'Espagne désire naturellement assister, si c'est possible, un gouvernement en Portugal ayant les mêmes tendances que le gouvernement espagnol. — La France ne peut avoir d'autre objet que de tenir abaissé l'esprit de la révolution, afin qu'il ne puisse pas, s'acheminant par Madrid, franchir les Pyrénées. — Le nouveau ministre autrichien a, dit-on, des instructions qui lui enjoignent d'abaisser autant que possible la révolution à Lisbonne, de peur qu'elle ne gagne l'Espagne et que, par Barcelone, elle ne gagne l'Italie.

» Quelques personnes paraissent redouter les effets d'une triple alliance de la France, de l'Autriche et de l'Espagne. Mais sir H. Seymour connaît les intentions de ces diplomates : cela suffit. Rien ne pourra chasser l'Angleterre du Portugal, ou plutôt du Tage, que, dans toute circonstance, même en cas d'une guerre générale, nous ne devons pas perdre. Tout le monde déteste cordialement la Grande-Bretagne, et la présence d'une escadre anglaise est odieuse au peuple. Le parti de la cour est furieux de ce que nous exigeons l'exécution du protocole. Les septembristes sont furieux de ce que nous avons mis la main sur leur flotte et leur armée, à Oporto, à l'heure du triomphe; et les royalistes sont furieux de ce que nous avons renversé leur idole du trône et imposé au pays le malheur d'une constitution. Telle est notre position sociale, et cependant nous sommes la seule puissance politique à Lisbonne, et il faut que le Portugal fasse ce que veut la Grande-Bretagne (*and Portugal must do what Great-Britain requires*). »

— On écrit, de Lisbonne, également à l'*Express* : « Les efforts de M. Rodrigo Fonseca Magalhaes, pour composer un nouveau cabinet, n'ont pas eu de succès. On désirait une coalition ; mais les septembristes refusent toute espèce de compromis avec les cabralistes. Le bill, tout le bill et rien que le bill, tel est le cri de ralliement ; ils ne veulent avoir rien de commun avec les mignons de la cour, les Cabrals. Ainsi, le ministère actuel reste jusqu'à la réunion des Cortès. — Les bataillons dont on se plaint sont toujours tenus sur pied. La reine et le prince, entièrement livrés aux Cabrals, n'écoutent aucune remontrance à ce sujet. Le licenciement de ces corps serait funeste aux vues de la cour sur les élections. M. de Varennes, ministre de France, a sollicité son rappel. Le contre-amiral sir Ch. Napier, avec l'escadre anglaise, reste à l'ancre en vue de Belem. Il exerce continuellement ses équipages. La fièvre typhoïde a attaqué l'escadre : plusieurs cas ont eu lieu sur *le Saint-Vincent* et *la Caledonia*; des marins sont même morts sur ces bâtiments. Lisbonne était tranquille le 23 octobre. Les élections avaient été ajournées à deux mois. »

FAITS DIVERS.

M. le ministre de l'intérieur vient d'inviter tous les préfets à lui adresser tous les éléments nécessaires à la formation d'un tableau général de la situation financière des communes du royaume.

---

les luthériens iront torturer les catholiques, les vrais protestants seront les martyrs... Voilà le vrai : le reste n'est que de la brouillerie et du grimoire... Mais que répondrons-nous aux sorbonistes, aux subtilités d'Eckius, aux doctes fariboles de Melanchton et aux arguments que le diable fait à maître Martin Luther? *Solventur risu tabulæ, tu missus abibis*! J'en accepte l'augure, et beuvons frais, dit maître François en fermant son gros livre.

> Autre argument ne peut mon cœur dire,
> Voyant le deuil qui vous mine et consomme :
> Mieux vaut de ris que larmes écrire,
> Pour ce que rire est le propre de l'homme.

Où diable ai-je pris ce quatrain? Je crois en vérité que je viens de le faire. J'ai donc pris au fond du pot, puisque je rime déjà!

En ce moment on frappa discrètement à la porte, puis le loquet tourna avec précaution, et la plus jolie tête de moinillon qui fût oncques encapuchonnée regarda dans la chambre, en disant :

— Peut-on entrer, maître François?

— Comment! vous ici, frère Lubin? mais, petit malheureux, vos épaules vous démangent-elles? et voulez-vous que frère Paphnuce, demain au chapitre, vous fasse donner du *miserere* jusqu'à *vitulos*?

— Je me moque bien de frère Paphnuce, dit le novice en se glissant dans la bibliothèque dont il referma cependant la porte avec soin et sans bruit; il faut absolument que je vous parle : vous savez que je dois faire profession dans trois jours?

— Frère Paphnuce ne me l'a pas laissé ignorer, mon pauvre petit frère Lubin, et je vous en félicite, dit... on mieux... ce n'est pas ma faute si ce n'est guère.

Cependant le frère Lubin s'était vite installé à la fenêtre, et, avec des larmes au bord des yeux, il regardait du côté de la Chesnaie.

— J'ai eu bien de la peine à m'échapper, dit-il après un long silence; frère Paphnuce me croit en oraison dans la grotte de la Basmette, d'où l'on a déjà déplacé la statue peinte de madame sainte Madeleine, pour mettre à sa place l'image miraculeuse de saint François, vous savez, cette statue de bois qu'on habille en vrai franciscain, et qui pleure, dit-on, lorsque l'ordre est menacé de quelque danger, est-ce vrai cela, maître François?

— Vous pouvez le croire, puisque vous ne l'avez jamais vu, dit le frère; moi, je n'en douterais que si je le voyais.

— Enfin je me suis glissé le long du jardin et j'ai trouvé entrebâillée la porte du prieuré. Je m'y suis glissé sans que personne ne me voie... et me voilà. Oh! que j'avais besoin de vous parler!... et puis, des fenêtres qui donnent sur le cloître, ne voit-on pas la Chesnaie et la closerie où j'ai joué tant de fois lorsque j'étais encore tout enfant!

— Ah! oui, je sais, avec la petite Marjolaine, n'est-ce pas?

— Chut! taisez-vous, maître François, s'écria le novice en rougissant jusqu'aux oreilles; si quelqu'un nous entendait!

— Eh bien! que comprendrait-il? pourvu qu'il ne puisse pas voir, comme moi, que vous pleurez en regardant la closerie, et que vous regrettez la charmante enfant qui est devenue une délicieuse jeune fille...

— Oh, silence! je vous en prie, ne me dites pas de ces choses-là, comment pouvez-vous deviner? Comment pouvez-vous savoir... Je ne l'ai pas même dit à mon confesseur! Si j'étais votre confesseur, je le saurais précisément parce que vous ne me l'auriez pas dit, et vous me le dites à moi, précisément parce que je ne suis pas votre confesseur.

— Mais, mon Dieu, qu'est-ce que je vous dis donc mon frère? Mais je vous assure bien que je ne vous ai rien dit du tout.

— Pas plus qu'à Marjolaine, n'est-ce pas?

— Oh! mais vous êtes donc sorcier! Voilà maintenant que vous savez!... Mais au surplus, je pourrais bien vous dire que non. Comment ferais-je pour lui parler, je ne puis la voir qu'à l'église?

— Aussi y vient-elle bien régulièrement, la dévote petite fillette au nom doux et bien odorant! Et vous l'aimez bien, n'est-ce pas? j'entends d'affection fraternelle et charitable, celle que l'Evangile nous commande de partager entre tous nos frères, et ne nous défend pas non plus d'étendre un peu jusqu'à nos sœurs!

— C'est vrai que Marjolaine est bien modeste et bien pieuse.

— Elle est aussi bien aimable et bien jolie. C'est cela que vous diriez d'abord si vous l'osiez.

— Oh! pour cela, je n'en sais rien, dit le novice en prenant un air ingénu et en baissant les yeux.

— Aussi vous voilà bien décidé à faire profession?

— Hélas! fit en soupirant le frère Lubin; et tournant les yeux vers la closerie, il laissa tomber deux grosses larmes.

— Frère Lubin! frère Lubin! cria dans le corridor une voix trop facile à reconnaître et trop bien connue des novices.

— Ah! mon Dieu! voilà à présent frère Paphnuce qui me cherche dans le prieuré; s'il vient ici, je suis perdu!

— Cachez-vous! lui dit maître François en se levant et en allant doucement vers la porte.

— Mais où me cacher? Derrière cette pile de livres, il me verra. Mon Dieu! mon Dieu! que je suis malheureux!

— Vite! dit frère François, il approche; enjambez la fenêtre; mettez vos pieds en dehors sur la corniche et cachez-vous dans l'angle du mur. Prenez garde de tomber dans vigne, les échalas vous feraient mal.

Le novice accomplit promptement l'évolution commandée par le médecin, et il avait à peine fini, qu'on entendit heurter assez rudement à la porte de la cellule.

Frère François ouvrit lui-même, et vit, comme il s'en doutait bien, la figure blême et renfrognée du terrible maître des novices.

— Frère Lubin n'est pas ici? demanda Paphnuce.

— Vite, mon frère, asseyez-vous. Vous n'êtes pas bien, je vous assure; laissez-moi tâter votre pouls. Parbleu! cela ne m'étonne pas, il faut aller vous coucher, vous avez la fièvre.

— Frère Lubin n'est pas ici? répéta le maître des novices avec humeur.

Maître François éclata de rire et demanda à son tour :

— Le père prieur est-il ici?

— Pourquoi cette demande?

— Pourquoi la vôtre? Frère Lubin est-il plus invisible que le père prieur? et pourrait-il être ici sans qu'il fût possible de l'apercevoir?

— Il y est venu du moins.

— Doucement, doucement, mon frère! Vous me demandez s'il y est venu, bien que vous ne l'ayez pas vu y venir, et vous me demandiez tout à l'heure s'il y était, bien que vous ne le vissiez pas; vous parlez donc métaphysiquement et en esprit? Or, qu'il soit ici en esprit et qu'il y soit venu en pensée, à cela je puis vous répondre que je vous en dirai mon sentiment quand l'Université de Paris aura sorbonificalement matagrabolisé la solution quidditative de cette question mirifique : *Utrum Chimæra in vacuum bombinans possit comedere secundas intentiones*.

— Vous êtes toujours moqueur, mon frère, dit Paphnuce en radoucissant sa voix, tandis qu'il se mordait la lèvre et lançait en dessous au railleur un regard de haine implacable; je désire vous voir toujours aussi gai, et qu'au jour du jugement notre Seigneur n'ait pas à se moquer de vous à son tour!

— Vrai! je le voudrais, ne fût-ce que pour le voir rire, ce bon Sauveur, qu'on nous peint toujours pleurant, malingre et meshaigné! Le sourire siérait bien à son doux et beau visage! Et ses grands

...en remplacement de M. ..., promu au grade de maréchal-de-camp; 2° à Rochefort, pour le 27 du courant, le collége du sixième arrondissement du département de la Charente-Inférieure, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Dumas, promu au grade de maréchal-de-camp.

— On fait argent de tout à Londres. Les pièces nouvelles de deux sous viennent d'y être mises en circulation. Des individus s'en sont procuré pour les revendre à un prix double.

— MM. les maires et adjoints, présidents et les administrateurs du bureau de bienfaisance du 12e arrondissement viennent déjà d'adresser aux habitants de Paris une circulaire par laquelle ils font appel à la charité publique en faveur des pauvres de cet arrondissement.

— M. le maréchal Sébastiani est de retour à Paris. Il continue d'habiter son hôtel, théâtre de l'horrible drame Praslin.

— Il y a quelque temps, la *Réforme* a publié un article où différentes questions étaient adressées au préfet du Morbihan sur des travaux exécutés au bassin à flot de Lorient. M. Laurent, ancien député, vient d'assigner ce journal à comparaître devant le tribunal de première instance de Lorient, pour s'entendre condamner à payer **DIX MILLE FRANCS** de dommages-intérêts.

— M. de Soiras, ancien député de Marseille, vient de mourir.

— On écrit de Toulon, le 3 novembre :

« Par la gabarre *la Perdrix*, arrivée de la Spezia avec des dépêches, nous apprenons que toute l'escadre, commandée par le prince de Joinville, se trouvait réunie au mouillage; elle présentait un effectif de 15 bâtiments. Les frégates à vapeur *le Descartes*, *le Magellan* et *le Vauban* avaient rallié.

» L'ordre avait été donné à tous les bâtiments de se disposer à prendre la mer aujourd'hui 3, et nous croyons pouvoir annoncer, d'après des renseignements empruntés à bonne source, que l'escadre a dû se diriger vers Naples. On se perd en conjectures sur ce mouvement de nos forces navales. L'escadre anglaise menacerait-elle la Sicile ? Nous connaîtrons sans doute bientôt les causes du mouvement que nous signalons.

» L'artillerie a confectionné 30 000 cartouches pour le gouvernement romain. La commande était très pressée. Ces cartouches seront expédiées avec les fusils dont nous avons parlé.

» Il se confirme que le gouvernement cède aussi quelques pièces de canon au pape.

» La frégate à vapeur *le Nil*, venant de Constantinople, et en dernier lieu de Salonique, et ayant à bord 1 020 soldats turcs, est passée à Malte et a poursuivi sa route pour Tripoli de Barbarie.

» Le bâtiment à vapeur *l'Achéron*, commandé par M. Dispan, capitaine de corvette, est parti aujourd'hui.

» Ce vapeur se rend au Sénégal. Il a à bord quelques passagers marins appartenant aux bâtiments de l'escadre de croisière des côtes occidentales d'Afrique et des dépêches. »

— Si l'on en croit une lettre de Rome, le duc de Lucques, fort à court d'argent, n'a pas seulement cédé son duché, il a vendu sa galerie de tableaux à un riche Anglais. Malheureusement, on dit que les fondés de pouvoirs du duc, après en avoir touché le prix, sont partis pour l'Amérique avec l'argent.

— M. de Oustinow, ambassadeur extraordinaire de Russie auprès de la Porte, a quitté Constantinople le 17, à bord d'un bateau à vapeur français. Il se rend par Athènes à Vienne. L'arrangement du différend turco-grec paraît être entièrement remis des deux côtés à la diplomatie russe, qui profite habilement des complications auxquelles ont donné lieu les affaires d'Espagne, d'Italie et de Suisse, pour se rendre de nouveau l'arbitre de la politique en Orient.

— Hier, au fond d'une espèce de puits mis à découvert au milieu des constructions romaines que l'on fouille devant le portail de Notre-Dame, les ouvriers ont encore trouvé quatre médailles antiques.

— Un accident vient d'arriver sur le chemin de fer de Troyes. On avait laissé sur la voie un wagon servant au transport des rails. Quelques enfants de Pont-sur-Seine s'amusèrent à le mettre en mouvement; il a peu de distance.

— L'*Evening-Freeman* de jeudi dernier annonce qu'on s'occupe très activement de fonder une Université catholique en Irlande. Un prélat a souscrit pour 10 mille livres sterling; un curé de paroisse pour 500. On pense qu'il sera facile d'avoir la somme nécessaire pour l'établissement de cette Université.

LES INFINIMENT PETITS. — On lit dans la *Gazette universelle de Prusse* : « On nous écrit de Wilna qu'il y a quelque temps on a remarqué que l'eau du lac de Troki présentait, sur une certaine étendue, une bande de couleur rouge foncé. Ce phénomène, qu'on n'avait jamais remarqué auparavant, excita l'attention générale parmi les habitants des bords du lac; plusieurs personnes emportèrent chez elles, dans des bouteilles, une certaine quantité de cette eau pour l'examiner. En remuant le vase, toute l'eau qu'il contenait prenait la même couleur; mais, dès qu'on la laissait quelques instants en repos, il se formait aussitôt à la surface de l'eau claire une couche d'eau d'un rouge foncé. L'eau étant filtrée était parfaitement claire, mais il se formait sur le papier à travers lequel on la faisait passer une grande quantité de taches d'une couleur mêlée de bleu et de rouge. A l'aide d'un microscope grossissant six cents fois, on pouvait reconnaître distinctement dans ces taches une vie organique qui est probablement celle de quelque nouvelle espèce d'infusoires qui mériterait d'être étudiée. »

SERVICE DES POSTES. — A dater du dimanche 7 novembre courant, les lettres de Paris, pour les départements et l'étranger pourront être déposées, les dimanches et jours fériés, dans les boîtes de l'hôtel des Postes, dans celle de la Bourse, et, pendant la session, dans les boîtes placées près la Chambre des pairs et la Chambre des députés, jusqu'à cinq heures du soir, et seront expédiées le même jour à leur destination.

A partir du même jour, les correspondances de toute nature, à destination des bureaux des départements, expédiées en passe sur Paris, et comprises dans les dépêches apportées à l'hôtel des Postes par les courriers supplémentaires jusqu'à cinq heures du soir, les dimanches et jours fériés, seront également expédiées sur leur destination le jour même de leur arrivée à Paris.

DES VOLEURS QUI PRENNENT LEUR TEMPS. — Un de nos plus gracieux compositeurs de romances, M. de ..., vient d'être victime d'un vol audacieux dans la maison de campagne qu'il habite à Neuilly. M. de ... était de retour à Paris depuis quelques jours, lorsque, ayant eu occasion d'aller cette semaine à Neuilly, il trouva sa maison dans un bouleversement complet. Les voleurs s'étaient introduits par la salle à manger. Cette pièce se trouve former le rez-de-chaussée d'un petit bâtiment attenant au corps-de-logis, et est éclairée par le haut au moyen d'un châssis garni d'un verre dépoli; les voleurs, après avoir essayé inutilement d'ouvrir la porte en la crochetant, sont montés sur la partie supérieure de ce petit bâtiment, et ont pénétré dans la salle à manger en brisant le verre du châssis. Cette pièce était dans le plus singulier désordre : le sol était jonché de bouteilles vides, d'assiettes et d'ustensiles cassés, qui indiquaient qu'avant de se retirer les malfaiteurs s'étaient livrés à une orgie.

Toutes les bouteilles de liqueurs avaient été vidées ou brisées. On s'était servi du contenu des pots de confitures pour badigeonner le mur; il n'y avait pas jusqu'à un inoffensif fusil de garde national dont ces plaisants de dangereuse espèce n'eussent empli le canon de liqueur de cassis. Toute la maison était bouleversée. Les voleurs avaient emporté tout ce qui n'était ni trop lourd ni trop gênant : des pendules, du linge, des objets de garde-robe, des ustensiles d'une valeur d'environ 1 500 francs.

M. de ... est très grand amateur d'horticulture. A cette époque avancée de l'année, le jardin était heureusement fort dépouillé. En se retirant, les voleurs n'ont pas voulu laisser leur œuvre incomplète : le jardin avait été dévasté comme la maison; les plantes, les arbustes étaient arrachés et gisaient au milieu des allées. (*Gaz. des Trib.*)

ARRESTATION. — Les deux malfaiteurs coupables du vol à main armée, commis le 28 octobre dernier sur une chaise de poste anglaise,

...tenir au courant des changements qu'éprouvent nos fonds, dont la mobilité exige une étude suivie. On ne sera donc pas surpris d'apprendre que, depuis quelque temps, on remarque dans les parages de la côte de Bretagne, de légers bâtiments anglais, portant des ingénieurs hydrographes chargés de relever les sondes et les gisements des passes principales. On donne pour prétexte à ces opérations, le besoin de rectifier les anciennes cartes que possède l'Angleterre, et nous ne ferons aucune difficulté d'ajouter foi à cette explication fort naturelle. Seulement, comme on pourra remarquer que, si l'Angleterre n'avait besoin de ses nouveaux renseignements que dans l'intérêt de ses navigateurs, les magnifiques et récents travaux de M. Beautemps-B aupré et autres hydrographes français ne lui laisseraient rien à désirer à cet égard, on en conclura que le soin qu'elle prend de ne s'en rapporter qu'à elle-même, pour la correction de ses cartes, révèle un désir tout particulier d'être bien renseigné. (*Journal du Havre.*)

PROPAGANDE ANGLICANE. — On lit dans le *Morning Herald* : « Mercredi a eu lieu la réunion de la société anglaise pour la propagation de l'Evangile parmi les juifs, sous la présidence de M. John Copeland. La société compte treize missionnaires qui travaillent à la conversion des juifs : 7 à Londres, 4 à Bristol, Manchester, Swansea et France, 1 à Francfort-sur-le-Mein. Enfin, il en a été envoyé 1 en Palestine. Il a été expédié des traités pour les juifs dans la Russie méridionale, à Constantinople, où il y a 80 000 juifs, et à Smyrne, où il y en a 40 000. Les juifs convertis sont les missionnaires et les plus utiles de tous. »

TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE ENTRE LONDRES ET VIENNE. — M. C. F. Partington, professeur de philosophie mécanique, a annoncé, dans un cours de l'Institut des mécaniciens de Windsor, que toutes les dispositions préliminaires avaient été prises pour établir une ligne télégraphique directe entre Londres et la capitale de l'Autriche, au moyen de l'électricité; de sorte que les nouvelles pourront être transmises de Vienne à Whitehall (environ 1 835 kilomètres) dans l'espace de quelques secondes. Les fils électriques traverseront la Manche et passeront sur le territoire français. On a déjà obtenu le consentement des divers Etats à travers lesquels la ligne télégraphique devra passer. L'établissement de ce télégraphe sera terminé, et il sera prêt à être mis en activité dans dix-huit mois ou deux ans au plus tard.

COURONNEMENT DU ROI DES GYPSIES. — On lit dans le *Kelso-Mail* : « Lundi dernier, jour désigné pour le couronnement de Charles Blythe, successeur de feu Willie Faa, roi des Gypsies, Charles a été couronné avec solennité dans le centre du village de Jetholm-Common. La musique a exécuté l'air de *Gode save the King*, et la foule cria *Vive Charles Ier*. — Un cheval blanc, à la longue queue, avait été disposé pour S. M. — De copieuses libations ont eu lieu avant que le roi ne montât à cheval. La procession s'est mise en marche, le roi sur son cheval blanc, conduit par deux grooms derrière lui, venait son écuyer sur un âne : la foule suivait. Lorsque le cortége fut arrivé à une côte, des malavisés de la suite du roi piquèrent le cheval qui rua, et S. M. fut jetée à terre. On craignait que le roi des Gypsies, qui a 70 ans, ne fût blessé. Le docteur Turner, qui était présent, s'empressa de lui tâter le pouls; il prescrivit un verre de vin. Le roi revint à lui. En signe de joie, la musique exécuta une drôlerie, et un danseur et une danseuse sautèrent une gigue. — Lorsqu'on fut à la pierre dite *Stob-Stone*, le roi descendit de cheval, monta sur le bloc de pierre, et là on lui attacha sur les épaules la peau d'un lièvre qu'il avait tué (il est chasseur). Le roi conserva ce vêtement supérieur pendant toute la cérémonie. Pendant qu'il était assis sur la pierre, la tête de S. M. fut ointe d'eau-de-vie au lieu d'huile. Toute la foule but copieusement à sa santé, en bruyants hourrahs retentirent dans les airs. Le cortége retourna au village. Un banquet avait été préparé à l'auberge, un toast fut porté au roi et la musique exécuta l'air : « Sois le bien-venu royal Charles (*Welcome royal Charlie*). » S. M. répondit avec force, déclarant qu'elle ferait tout au monde pour assurer le bien-être et la prospérité de ses sujets dévoués et affectionnés, et qu'elle maintiendrait leurs droits. (Applaudissements et trépignements.) »

---

yeux toujours pleins de sang et de larmes s'illumineraient si bien d'un rayon de franche gaîté! M'est avis qu'alors le ciel attendri s'ouvrirait et que les pauvres pécheurs y entreraient pêle-mêle, ravis en extase et convertis par la risette du bon Dieu. Si bien que le grand diable lui-même ne se pourrait tenir d'en être ému et d'en pleurer; puis, pleurant il rirait de voir rire, et rirait pleurerait de n'avoir pas ri toujours d'un si aimant et si bon rire, et, pour l'enfer comme pour le ciel, ce jour-là ce serait dimanche!

— Impie! murmura le maître des novices.

— Soignez-vous, mon frère, dit maître François, vous avez de la bile; vos yeux sont jaunes. Prenez des remèdes, vos fonctions naturelles doivent être gênées.

En ce moment, une femme se présenta timidement à la porte et fit une profonde révérence. Frère François, en sa qualité d'habile médecin, avait le privilége unique de recevoir des visites de toutes sortes, et c'est pourquoi on l'avait logé hors du cloître, dans les bâtiments du prieuré, qui servaient aussi d'hôtellerie pour les étrangers de distinction lorsqu'il en venait au monastère. Ce privilége déplaisait fort à frère Paphnuce, et c'était là le commencement de sa haine contre le frère médecin.

— Entrez, ma bonne, dit frère François; justement nous ne sommes pas seuls, et nous pouvons vous recevoir. Ici, Frère Paphnuce voudra bien rester et nous tenir compagnie.

— Non, dit sèchement le maître des novices; que je ne vous dérange pas. Vous êtes en dehors de la règle; autant vaut vous y mettre tout à fait. Je vais chercher frère Lubin, car il faut que je sache où il peut être caché.

— Bonne chance, mon frère! dit maître François. Et Paphnuce sortit, en laissant toutefois la porte ouverte.

— Eh bien! bonne mère Guillemette, qu'y a-t-il de nouveau à la closerie de la Chesnaie? dit avec bienveillance le frère médecin en s'adossant à la fenêtre.

— Hélas! mon frère, ma pauvre Marjolaine est malade! Cela l'a prise au retour de l'office; elle est pâle, elle pleure, elle veut être seule et ne veut pas dire ce qu'elle a.

— Hum!... La petite n'est pas loin de ses dix-sept ans, je pense?

— Oh! mon frère, ce n'est pas ce que vous pensez. La pauvre enfant ne songe pas à mal; elle ne se plaît qu'à l'église.

— C'est que probablement celui qu'elle aime ne va pas à la danse?

— Frère François! frère François! disait tout bas Lubin, caché derrière l'appui de la croisée, ne dites rien, je vous en prie!

— Tenez, la mère Guillemette, poursuivit le père médecin, il faut marier Marjolaine.

— Mais non!... mais non!... dit frère Lubin.

— Et à qui la marier, mon bon frère? La petite coquette ne veut entendre parler de personne.

— C'est que vous ne lui parlez jamais de celui qu'elle voudrait bien.

— Oh! mon Dieu, elle aurait bien tort de croire que je la contrarierais si elle avait une inclination, et son père veut tout ce que je veux. Nous lui donnons peu de chose, mais c'est notre fille unique, et la closerie est à nous : elle restera avec nous tant qu'elle voudra, et nous la croirons toujours assez richement mariée si elle l'est selon ses désirs.

— Voilà qui est bien et sagement pensé. En effet, une fille vendue ne sera jamais une femme honnête, et celle qui se marie pour un écu trompera son mari pour une pistole, en cas qu'elle soit vertueuse, autrement ce sera pour rien.

— C'est bien aussi ce que je dis toujours à Guillaume, et il me comprend bien; car lui, ce n'était pas pour ma dot qu'il m'a prise; son père voulait l'empêcher de se marier avec moi et lui avait défendu de me parler, le pauvre garçon avait tant de chagrin qu'il voulait s'enrôler dans les francs taupins ou ailleurs. La veille de son départ, du moins à ce qu'il pensait, j'étais seule dans ma petite chambre, justement comme Marjolaine est seule dans ce moment-ci; j'avais laissé ma fenêtre entr'ouverte; tout à coup voilà un jeune gars qui saute dans la chambre et qui se jette à deux genoux en pleurant : je viens vous faire mes adieux, me disait-il d'un ton de voix à me navrer le cœur. J'étais toute saisie; mais enfin ne pouvant plus y tenir, je lui ai tendu les bras... et... que voulez-vous que je vous dise?... il a bien fallu après cela nous marier; car tout le monde aurait jeté la pierre aux parents de Guillaume.

— Eh! qu'auriez vous dit si le père de Guillaume avait fait comme Jean Lubin, par exemple, s'il eût voué son fils à saint François?

— Ah! oui, j'aurais dit que Guillaume s'était voué à moi, et que saint François, étant le plus raisonnable et surtout le moins compromis dans l'affaire, c'était lui qui devait céder. Et tenez, vous parlez de Jean Lubin; mais croyez-vous qu'il ne se repente pas à l'heure qu'il est d'avoir mis son fils au couvent, un si bel enfant, et qui promettait d'être à la fois si doux et si malin!

— M'est avis, dit maître François, que pour changer la résolution de Jean Lubin, il suffirait que son fils fût surpris, comme Guillaume dans la chambrette d'une jouvencelle; mais le moyen? Le portier du couvent ne laisse pas sortir les novices, et il ne leur est pas même permis de venir au prieuré, le seul endroit où il soit possible de sortir en descendant par la fenêtre.

En achevant cette phrase, frère François regarda dans le clos par-dessus son épaule et se mit malicieusement à rire : Frère Lubin avait disparu.

— Allez, bonne femme, allez, dit le frère médecin, l'indisposition de Marjolaine n'aura pas de suites fâcheuses, mais ne la laissez pas seule plus longtemps, et souvenez vous de la jeunesse de Guillaume. Où travaille-t-il en ce moment?

— Il est justement occupé à la vigne de Jean Lubin qui l'a prié de lui aider comme son ami et son compère, je viens de les voir de loin en passant près des grands poiriers.

— Eh bien! allez vite les rejoindre et menez-les avec vous à la chambre de Marjolaine; vous approcherez tout doucement, et si les oiseaux sont au nid vous les prendrez sans les effaroucher. A revoir, mère Guillemette!

— Oh, mon Dieu! vous me faites peur. Mais ce n'est pas possible, et d'ailleurs comment sauriez-vous?...

— Tenez, mère Guillemette, dit frère François en faisant approcher la bonne femme de la fenêtre, n'est-ce pas là bas, au bout de la maisonnette qu'on voit d'ici, qu'est la chambre de la petite Marjolaine?...

— Mais oui... mais oui... Ah! mais, qu'est-ce que c'est donc que cela? On dirait qu'il y a quelqu'un qui lui parle par la fenêtre... Je ne distingue pas très bien... mais je crois voir une robe brune; c'est sans doute la mère Barbe ou la vieille Marguerite... mais elles ont donc sauté par dessus la haie, puisque j'ai fermé la porte à la clé... Bon! la voilà qui entre et la fenêtre qu'on referme. Qu'est-ce que c'est donc? qu'est ce que c'est donc que cela?

— Décidément, il faut que frère Lubin ait pris la fuite par dessus les murs! s'écria en même temps la voix de frère Paphnuce qui revenait tout essoufflé, on ne le trouve nulle part.

— Je vais le chercher avec vous si vous le désirez, mon frère, dit maître François, et quant à vous, mère Guillemette, doucement et de la prudence : vous connaissez le mal et vous en savez le remède. Allez vite, et si vous n'arrivez pas assez à temps pour empêcher une petite crise, faites en sorte qu'elle tourne à bien, et votre malade est sauvée.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

appellations [illegible] — le nom de *Renart* pour désigner les *vulpes* des Latins, date de cette épopée. — Des allusions au *Roman de Renart* pénétrent jusque dans les cérémonies religieuses. Philippe-le-Bel encouragea une procession dans laquelle un renard figurait habillé en prêtre, et, au grand amusement des curieux, s'élançait de temps à autre sur des poules qu'on avaient placées le long du chemin et qu'il dévorait avant de reprendre sa place au milieu du clergé.

La plupart des animaux vulgairement connus figurent dans ce roman. On y voit le coq guerroyant, l'ours lourdaud et imbécille, le lièvre couard, le limaçon tardif, le chat adroit et leste, le mouton toujours dupe, mais surtout Isengrin, le loup, la force brutale, la violence unie à la rapine, personnage odieux comme ennemi de l'agneau, qui, devenu vieux, se fait dévot, et représente le moine, après avoir représenté le conquérant,— et le renard, l'animal vil d'abord, dont le nom est une injure punie par les lois saliques, le diable tendant des pièges à l'homme, et qui, lorsque les mœurs s'adoucissent, n'est plus que la ruse adroite et sans cœur, la politique planant sur le monde et lui imposant la loi.

Le Renard a dupé tous ceux qui l'entourent, amis et ennemis. Tybert le chat, Cuwaert (couard) le lièvre, Isengrin et Primaut les loups, Chanteclair le coq, et cent autres victimes de son adresse, vont se plaindre au lion tenant cour plénière. Le capitaine des gardes, Bruyn (Brun), l'ours, est chargé de l'arrêter ; mais Brun est gourmand : le renard le conduit près d'un tronc d'arbre où il lui dit qu'il y a du miel. L'ours y enfonce son museau ; l'arbre, qui n'était que fendu, se referme, le gendarme est pris, et ne retire de son expédition qu'une bastonnade. Renart exploite de même les vices et les ridicules de ses autres accusateurs ; il est tour à tour politique, dévot, poète, économiste, statisticien, industriel. Il sait des trésors qu'il donnera au lion, mais il ne peut les enlever que s'il a des souliers de la peau de ses ennemis. Les souliers lui sont donnés ; il s'en sert pour aller à Rome, où il est fait cardinal. Il prie, il ruse, il calomnie, il harangue, il disserte, il transporte d'enthousiasme et vole tous ceux qui l'écoutent, et se montre en un mot si fertile en expédients, si habile au succès, que le lion émerveillé lui remet le timon des affaires et le fait, sous son nom, roi du règne animal. Le lion, c'est l'empereur ; Renart devient le pape.

La satire, comme on le voit, était des plus audacieuses. Au reste, toutes les satires du moyen-âge revêtaient ce caractère. La violence de la compression morale appelait une réaction également violente. Les livres ascétiques eurent pour pendants les *Cent nouvelles nouvelles*, les fabliaux peu décents, et plus tard la seconde partie du roman de *la Rose*, Rabelais, Brantôme et leurs imitateurs. La chair reniée reprenait sa place et réagissait à son tour. L'Eglise criait au scandale, mais elle était la première coupable. Ce n'est pas en comprimant tel ou tel élément, tel ou tel essor de l'âme humaine, ce n'est pas en opprimant que l'on peut fonder une société durable ; c'est en harmonisant.

Le *Roman de Renart*, glorification de la ruse, ne put être complété que lorsque les sociétés furent constituées, vers le 12e siècle ; mais les premiers récits qui servirent de base à l'ouvrage sont bien antérieurs. Dès le milieu du 7e siècle, il est question en Allemagne des aventures de Renart, et des poésies populaires latines, au moins aussi anciennes, contiennent des récits qui ont passé ensuite dans le roman. Est-ce un produit de la Germanie ou de la France ? la question est controversée ; ce qui paraît certain, c'est que la rédaction primitive était en langue romane. Les noms donnés aux animaux le prouvent d'une manière péremptoire. Ces appellations Belin, le mouton [illegible] sont qu'un reflet approprié à notre temps de la grande épopée comique du moyen-âge.

La valeur des œuvres littéraires est relative. Le *Roman de Renart* correspondait à un besoin des esprits à l'époque où il a paru ; c'était une protestation indirecte contre un christianisme oppressif. Là est en grande partie la cause de son immense succès, et non dans sa valeur propre. C'est un tableau vigoureux et vivant de la vie humaine, mais sous une enveloppe un peu grossière ; c'est une narration joviale, pleine de sel et de cette plaisanterie amoureuse du détail et de l'analyse, dont on trouve des traces dans Molière et qui s'est perpétuée chez les paysans de certaines de nos provinces ; mais la délicatesse, la mesure en sont le plus souvent absentes.

Bien qu'oublié en France depuis la renaissance, le *Roman de Renart* n'en a pas moins laissé de nombreuses traces dans notre littérature : les fils de Renart y sont nombreux ; ils ont varié suivant les époques, mais on peut les reconnaître toujours, soit qu'ils s'appellent Panurge, Gil-Blas, Figaro ou Robert Macaire. J. F.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 novembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Marchés.

HALLE AUX GRAINS du 6 novembre.—*Grains* (l'hectolitre). Froment, 18-»» à 22-»». — Seigle, 12-»» à 13-»». — Orge, 10-00 à 12-00. — Sarrazin, »»-»» à »»-»». — Maïs, »»-»» à »»-»». — Avoine, 11-00 à 13-00. — *Issue de blé* (l'hect.) Son, 3-00 à 3-75. — Recoupe, 4-00 à 5-00. — Remoulage, 6-00 à 7-00. — *Legumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, 33-70 à 38-00. — Id. de Liancourt, 28-00 à 31-30. — Id. ordinaires, 28-00 à 36-00. — Id. flageolets, 31-00 à 36-70. — Id. suisses blanc, »»-»» à »»-»». — Id. suisses rouge, 25-00 à »»-»» à 28-35. — Id. rouge de Chartres, »»-»» à 34-66. — Id. nains, 25-30 à 26-60. — Pois verts, »»-»» à 37-30. — Id. gris, »»-»» à »»-»». — Id. jarras, »»-»» à 22-00. — Id. cassés, 52-65 à 53-35. — Lentilles Gaillardon, 55-65 à 76-66. — Id. pays et autres, 54-65 à 66-25. — Lentillons, »»-»» à 25-30. — *Graineterie* (l'hectolitre). — Vesces de printemps, 21-00 à 22-65. — Id. d'hiver, »»-»» à »»-»». — Sainfoin, »»-»» à »»-»». — Senevé, »»-»» à 42-66. Lin, »»-»» à »»-»». — Chenevis, »»-»» à 20-»». — Millet, »»-»» à 22-»». — Colza, »»-»» à »»-»». — Navette, »»-»» à »»-»». — Sanve, »»-»» à »»-»». — Criblures, »»-»» à 12-00. — Luzerne, les 100 kil, »»-»» à »»-»». — Trêfle, d°, »»-»» à »»-»». — Minette, d°, »»-»» à »»-»».

MARCHANDISES.

3|6 (l'hectolitre) disponible, courant du mois et décembre, 65 fr. ; janvier

---

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 40	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
REPORTS.		du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....		»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....		»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM............	DrC.	97 1/2	»»
Récép. Rotsch.	»	102 25	BELG. 2 1/2......	»	51 1/2	
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2.......	»	91 1/2	
— — pass.	»	» »/»	— d° 1840.....	»	93 3/4	
— 3 p. 0/0.	»	»» » »	— d° 1842.....	»	» » »	
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque.....	»	»»»	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— d° Em. 1841.	»	»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	»» » »	PIEMONT........	»	1123	»»
HAITI..........	»	»»» »/»	AUTRICHE.......	»	»»»	»»

Union lliniers... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

[illegible] à Rouen.	916 25
R.-Havre..	»»» »»
Avignon...	552 50
Str. à Bâle.	137 50
Paris-Str...	431 25
Tours-Nant	408 75
Orl.-Vierz.	552 50
C. du Nord	552 50
Famp-Has.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	496 25
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	413 75
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	921 25	Orléans à Vierzon.	552 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	520 »»	Bordeaux à Cette..	497 50
Paris à Orléans...	1193 25	Marseille à Avign.	552 50	Nord	555 »»
— à Lyon.....	412 50	Paris à Strasbourg	432 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Comme tous les ans, la *France musicale* va ouvrir la saison par un grand concert, qui aura lieu jeudi prochain, à huit heures du soir, dans la magnifique salle Saint Honoré, et dans lequel seront admis seulement ses nombreux abonnés. On y entendra *M. Saint-Léon*, le mari de la Cerrito, qui est au moins aussi extraordinaire comme violoniste que comme danseur. Mme Strepponi, la célèbre cantatrice italienne ; M. Laurent, baryton d'un talent supérieur ; Mlle Petit-Brière, de l'Opéra-National ; MM. Chandesaigues, Montelli et les sept Campanologiens, dont la réputation est européenne. La salle, splendidement décorée, sera éclairée par 300 becs de lumière.

La charmante pantomime de CORA OU L'ILE DES SINGES fait décidément fureur aux *Spectacles-Concerts*, chaque soir la salle est pleine. On y remarquait hier la plupart de nos notabilités artistiques, littéraires et financières ; c'est un succès de bonne compagnie qui promet une longue suite de représentations. — Les cantatrices italiennes sont toujours beaucoup applaudies.

Spectacles du 10 novembre.

- 8 h. »|» OPÉRA.—La Fille de Marbre, Lucie de Lammermoor.
- 7 h. »|» FRANÇAIS.—Les Aristocraties.
- » h. »|» ITALIENS.—
- 7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Ne Touchez pas à la Reine, le Braconnier.
- 6 h. »|» ODÉON.—La Couronne de France, l'École des Maris, Regardez-moi.
- 7 h. »|» THEATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
- 6 h. 1|4 VAUDEVILLE.—Le Coin du Feu, Un Vœu, Partie à trois, le Chevalier.
- 6 h. 1|2 VARIÉTÉS.—Impressions, Père Turlututu, Léonard, Fille terrible.
- 6 h. 1|4 GYMNASE.—3e Larron, la Déesse, le Réveil.
- 6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Une Existence décolorée, Bonhomme Richard, l'Ordonnance du Médecin, A qui le Moutard?
- 6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
- 6 h. »|» AMBIGU.—Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
- 6 h. »|» GAITÉ.—Martin et Bamboche.
- 6 h. 1|2 COMTE.—Maison des Fous, Premières Armes de Jocrisse, la Pie.
- 5 h. 1|2 FOLIES.—Les premiers Beaux Jours, Mariage, Mlle Faribole.
- 5 h. 1|2 DÉLASSEMENTS.—Les Folies de Bedlam, la Belle aux Cheveux rouges, la Femme de Marbre.
- 6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
- 6 h. »|» BEAUMARCHAIS.—Fil du Diable, Charpentiers, Fille, Amazonnes.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 10 NOVEMBRE.

Les Réformes politiques et les Réformes sociales.

Le *National* reprochait avant-hier, avec quelque raison, à la *Presse* de faire trop bon marché des réformes politiques, dans sa discussion avec l'*Union monarchique*, afin de mieux exalter l'importance des réformes sociales, et de sacrifier trop légèrement les théories sociales, dans sa polémique avec la *Démocratie*, en faveur de cette espèce de réforme politique qu'elle appelle *l'amélioration des moyens de gouvernement.*

La *Presse* réplique aujourd'hui à l'attaque du *National* par un article qu'elle termine ainsi :

Croit-on que ce soit en menaçant nos institutions et en divisant l'opposition, qu'on déplacera la majorité et qu'on renversera le cabinet ? Croit-on que ce soit en resserrant la majorité et en affermissant le cabinet, qu'on mûrira la réforme électorale, si modeste ou si radicale qu'on la suppose ?

Nous nous bornons à poser ces deux questions au *National*, qui prétend que nous ne voulons ni des réformes politiques, ni des réformes sociales, et cela parce que nous croyons qu'il est de grandes, de fécondes réformes qu'on peut accomplir sans tomber dans la République ou dans le Phalanstère.

Le *National* répondra sans doute à la *Presse* que la puissance de la vérité et l'opinion du pays sont, pour la presse indépendante et éclairée, des divinités bien supérieures à cette capricieuse et ingrate majorité que la *Presse* adore encore du culte le plus fervent, alors même qu'elle lui garde rancune. Le *National* fera remarquer qu'une majorité qui a pu s'obtenir par la corruption et par l'intrigue, et qui se montre aussi aveuglément *satisfaite* du ministère actuel, ne vaut pas que tous les organes des espérances et des instincts d'honnêteté du pays lui sacrifient autant que le fait la *Presse*.

Nous laissons le soin de cette démonstration au *National*. Pour notre part, nous ne relèverons que les deux derniers mots de l'article de la *Presse*, et nous demanderons à ce journal si c'est bien sérieusement qu'après avoir défini dans plusieurs articles ce qui distingue essentiellement les réformes sociales des réformes politiques, il se plaît à confondre aujourd'hui dans la même réprobation la République et le Phalanstère.

La *Presse*, en effet, a parfaitement constaté, ces jours derniers, que les vices sociaux, la lèpre du paupérisme, les malheurs de la concurrence industrielle, etc., étaient presque entièrement indépendants de la forme des gouvernements, et qu'on devait par conséquent séparer l'étude des problèmes économiques de la querelle des partis. Conséquente avec elle-même, la *Presse* aurait dû ajouter que ce qui distingue encore les réformes sociales des réformes politiques, c'est que le remède comme le mal lui-même est indépendant du gouvernement, c'est qu'elles peuvent être opérées par les citoyens eux-mêmes, à défaut du pouvoir ; c'est que la somme de liberté dont chacun jouit aujourd'hui est déjà un pouvoir suffisant pour opérer, indépendamment du gouvernement ou en rivalisant avec lui, les améliorations les plus urgentes dans les conditions du travail et dans les rapports des ouvriers et des capitalistes ; c'est que la réforme sociale est simple, facultative, dépendant du libre emploi des capitaux, des bras et des idées, tandis que la réforme politique est forcée, compliquée, subordonnée à l'action légale des majorités est des pouvoirs.

Si la *Presse* avait ainsi approfondi le sujet, elle eût évité l'espèce de confusion qu'elle fait entre la République et le Phalanstère; elle eût compris surtout que la solution du problème économique est la plus simple et la plus expérimentale de toutes les solutions, puisqu'elle se réduit au libre essai de combinaisons diverses entre les agents du travail, dans des ateliers industriels, commerciaux et agricoles, tandis que la République ne peut s'essayer qu'en s'imposant à tous et qu'en laissant encore à résoudre le problème de la solidarité des intérêts.

Du reste, cet aspect de la question qui a échappé à l'intelligence de la *Presse*, échappe également au *National* et à la grande généralité des esprits. C'est parce que le pays confond malheureusement encore le procédé de réalisation du Phalanstère avec ceux de la République ou de toute autre innovation gouvernementale, que nous avons à lutter contre tant de préventions aveugles et d'erreurs. On se figure que nous faisons appel à une législation nouvelle, à une autorité générale, tandis que tout le développement que doit recevoir en économie politique le principe d'association, dépend de la bonne volonté des citoyens et du libre emploi de leurs capitaux.

En mettant en évidence cette distinction importante entre les réformes sociales et les réformes politiques, nous répondons aussi en bonne partie à une lettre que nous adresse l'honorable M. Anselme Petetin. Cette lettre a particulièrement pour objet de faire remarquer aux réformistes sociaux comme aux réformistes politiques que c'est avant tout de l'édification générale de l'opinion et du ressort moral de l'intelligence publique que dépend la réalisation de ces deux ordres de réformes. Nous acceptons cette pensée, mais en faisant remarquer que l'édification favorable aux essais du principe d'association, pouvant se traduire en expériences locales et libres, exige un temps moins long et des efforts moins coûteux que les théories qui se proposent la transformation des gouvernements.

Voici la lettre de M. Anselme Petetin, sur laquelle, d'ailleurs, nous reviendrons :

A Monsieur le rédacteur en chef de la Démocratie pacifique.

Paris, 31 octobre 1847.

Monsieur,

Une question, la plus importante peut-être qui puisse être discutée en ce moment, a été agitée entre vous, la *Presse* et l'*Union monarchique*.

« *Les réformes sociales doivent-elles, peuvent-elles précéder les réformes politiques* ? »

Me permettrez-vous d'apporter à cette discussion une considération que n'y ai vue figurer ni d'une part ni de l'autre, et qui me paraît pourtant fondamentale ?

L'homme individuel est inique par égoïsme ; — fourbe par faiblesse ; — impitoyable par lâcheté. La passion rend son intelligence aveugle à la vérité, sa conscience sourde à la justice. — Quiconque a vécu et observé le sait, et la vie ne renferme pas de tristesse plus grande que cette désolante conviction.

Mais, si méprisable que soit l'homme individuel, il n'en est pas moins vrai que toute société est gouvernée par des instincts de justice et d'humanité, sans lesquels elle ne subsisterait pas un seul jour. Ces instincts, pour ainsi dire, supérieurs à l'homme, sont une loi providentielle ; ils sont le germe de tout progrès, la cause de toute amélioration ; ils constituent la *perfectibilité*, dogme nouveau, et qui pourtant s'est si rapidement et si universellement imposé au monde chrétien.

Aussitôt donc que, dans une société quelconque, une idée est démontrée vraie, qu'un sentiment est accepté comme juste, qu'une mesure est comprise comme utile au plus grand nombre, aussitôt l'effort collectif se porte vers la réalisation de cette vérité, vers l'accomplissement de cette justice.

Mais, si cette justice et cette vérité qui viennent de tomber dans la conscience générale se trouvent en opposition avec l'instinct individuel, avec l'intérêt des *personnes* que le passé a munies de la puissance politique, du pouvoir de la loi, alors commence une lutte, la lutte entre la loi providentielle et les passions égoïstes de l'homme.

Et sur quoi se porte d'abord et naturellement l'effort des combattants ? — Sur l'instrument au moyen duquel la société déclare la légitimité de ses volontés, sur l'instrument de la loi, en un mot, sur la force politique.

Par exemple, Monsieur, si l'empereur de Russie acquérait demain la conviction que telle ou telle réforme sociale ou administrative est utile à son empire, qu'elle améliorera le sort de ses sujets, nul homme sensé ne prétendra que ce monarque hésitât un seul instant à opérer cette réforme. Qu'y pourrait-il perdre ? Son pouvoir n'y courant aucun risque, et son bien-être personnel y restant fort étranger, il faudrait le supposer un prodige de barbarie pour admettre qu'il refusât une chose dont tant de millions d'hommes se trouveraient mieux ; — et, de plus, un prodige d'absurdité; car évidemment cette chose ne peut être utile à son troupeau sans lui être avantageuse à lui-même.

Parvenez, Monsieur, à lui faire comprendre la possibilité et les avantages de l'organisation sociétaire telle que vous l'a propagez, et je vous réponds qu'en un an la Russie sera couverte de phalanstères.

Il arriverait quelque chose d'analogue dans une société politique où le pouvoir de la loi serait entre les mains d'une aristocratie dont ni la richesse ni la prééminence ne seraient menacées par les réformes. Cette société une fois bien constatée, l'instinct de la justice d'une part, et de l'autre la facile évidence du bien qui doit résulter pour elle-même de l'amélioration générale, porteront aussitôt cette aristocratie à adopter les réformes sociales.

Mais dans une société assez perfectionnée pour qu'un grand nombre, pour que des classes entières participent au pouvoir politique et à la confection de la loi, comme toutes les réformes sont, ou du moins paraissent une attaque et une invasion des classes immédiatement inférieures, l'instinct individuel s'éveille avec violence au seul pressentiment d'une réforme quelconque. Ces maîtres, si peu maîtres, dont le pouvoir est à tout instant contesté, qui ne le conservent qu'en le retenant d'une main toujours crispée par la crainte de le perdre, ont l'esprit fermé à la conviction, le cœur fermé à la générosité et même à la justice. A peine peuvent-ils entendre, et certainement ils ne le veulent pas, et ce sera malgré eux que la vérité s'ouvrira un chemin dans leur oreille fermée, dans leur conscience insurgée.

Ainsi, Monsieur, l'empereur de Russie a fait récemment des tentatives hardies pour améliorer le sort des paysans dans plusieurs parties de ses Etats, — tandis qu'il tient d'une main toujours plus rude la bride qu'il impose à sa noblesse.

L'*Union monarchique* a donc raison sous ce rapport : là où règne un principe de pouvoir que rien ne menace, les réformes sociales sont possibles, indépendamment de toute réforme politique.

Dans les pays libres, ou plutôt imparfaitement libres, au contraire, où l'instrument de la loi est, à tout instant, menacé et secoué dans les mains qui le détiennent, il n'est pas vraisemblable que nulle réforme sociale ait lieu avant qu'en effet le pouvoir politique ait changé de possesseurs.

Là, les réformes de toute sorte, sociales ou politiques, tendent trop évidemment au même résultat, le déclassement immédiat des privilégiés, pour que ceux-ci se laissent abuser. Que la réforme s'applique à la possession du pouvoir qui distribue les produits de l'activité sociale, ou, sans toucher au pouvoir, à la proportion de cette distribution même, peu importe, la question ne change guère.

Voyez, Monsieur, quel démenti les faits donnent, à cet égard, à l'opinion que la *Presse* a soutenue de concert avec vous ! Certes, les réformes administratives qu'elle a, ainsi que vous, défendues avec un zèle si persévérant, sont bien entrées dans la conviction universelle ; personne, dans le parti conservateur, ne doute de l'utilité, de la possibilité de la réforme postale, de la réduction de l'impôt du sel et de celle de l'intérêt de la dette. Et cependant toutes ces réformes sont éternellement ajournées. — Croyez-vous même que, théoriquement, personne conteste que ce soit une faute immense d'avoir aliéné la propriété des voies de fer ? Et cependant on l'a vendue aux banquiers, associés à la haute bourgeoisie électorale et éligible. — Et, après l'avoir vendue une première fois (le public sait avec quel succès !), on n'en a pas moins fait, dans la dernière session, manœuvrer encore l'instrument législatif pour rajuster les combinaisons des spéculateurs pris dans leurs propres filets ?

Dans le système de la *Presse* et dans le vôtre, les améliorations ne pourraient se réaliser que par l'un de ces deux procédés :

Ou en trompant le détenteur de la loi, *le Prince*, sur la portée réelle et les résultats des réformes que vous lui proposeriez ;

Ou en lui démontrant que, bien loin de rien perdre à ces réformes, il gagnera nécessairement en bien-être ou moral ou physique à l'émancipation des classes exclues, au développement de l'égalité.

Le premier procédé n'est pas admissible dans une société que la publicité gouverne souverainement. Toute amélioration quelle qu'elle soit, fût-elle aussi microscopique que la *réforme postale*, est un abandon ou d'argent ou d'influence de la part du *Prince collectif*, et chaque mesure est examinée de trop près, discutée trop en détail pour que le but et le résultat puissent en être dissimulés.

Examinez, Monsieur, comment, par exemple, se résume financièrement le régime présent. La classe électorale et éligible paie, tout compris, à peu près, 330 millions sur environ 1 300 millions qui composent le budget, et elle dispose du budget tout entier. Elle en dispose en grande partie à son profit direct : — par les emplois de toute sorte qui lui sont exclusivement réservés ; — par l'instruction publique, dirigée à son seul avantage, sauf la dotation, scandaleusement faible, de l'instruction primaire (le *Prince* électoral est même parvenu à s'attribuer dans les établissements de l'enseignement secondaire, les 6 400 bourses que Napoléon avait réservées dans ses lycées à la capacité pauvre, aux *exceptions* sorties du peuple) ; — par les travaux publics de toute nature. (Il n'est pas jusqu'aux inventions du génie dans le bénéfice desquels on n'ait pris soin de faire au grand nombre une part parcimonieuse.) Ainsi, étudiez les tarifs des chemins de fer et vous verrez que l'ouvrier, le soldat, le paysan gagnent à ce nouveau mode de transport, à peine deux en économie sur leurs anciens frais de route, tandis que les habitués des premières classes gagnent trois au moins.)

Le *Prince collectif* est donc fort clairvoyant. L'instinct l'avertit quand le calcul lui manquerait. De là vient sa persistance à choisir pour instrument de sa politique des hommes qui y sont appropriés par leurs mauvaises qualités, tout en excitant par eux-mêmes une répulsion universelle. De là vient la résolution, instinctive aussi, de ne rien changer, rien, absolument rien, à l'état présent des choses. De là vient, enfin, l'accord persistant de cette bourgeoisie, de nature si indocile et si tracassière, avec la royauté, dont l'intérêt de circonstance, depuis 1830, a été aussi de ne rien bouger ni au dedans ni au dehors.

Eclairé par l'intelligence ou guidé par l'instinct, le *Prince collectif* sait donc très bien ce qu'il fait. En monnayant la faculté électorale, on lui a donné pour son privilège politique la même passion que pour son coffre-fort ou sa métairie. Il serait disposé à le défendre, comme il défendrait ses moissons, à coups de fusil (1).

De quelque langage qu'on se serve, il est donc probable qu'on ne trompera pas sur son intérêt.

Mais ne se trompe-t-il pas lui-même sur son intérêt ? Et ne peut-on pas lui démontrer qu'il se trompe ? Les concessions qu'il ferait sur quelques intérêts matériels ne seraient-elles pas largement compensées par le bien-être moral, par le sentiment universel de la sécurité et de la paix, et, de ce sentiment même, ne sortirait-il pas bientôt des avantages matériels supérieurs aux concessions consenties ?

Vous pensez bien que je n'ai aucun doute sur ce point. Mais le *Prince collectif*, lui, a plus que des doutes. Assurément le bien-être, même matériel, des descendants de ceux qui firent les concessions de la nuit du 4 août, est aujourd'hui plus grand que celui dont jouissaient leurs ancêtres. Et cependant nous avons vu les représentants des privilégiés de l'ancien régime mettre pendant trente ans la France et l'Europe en feu, pour ressaisir l'ombre de ces concessions abandonnées par leurs pères.

C'est que, pour être sensible à ces biens d'une nature nouvelle, il faudrait en avoir joui déjà ; — il faudrait, *avant* la *réformation* organique de la société, une transformation des hommes, qui ne peut arriver qu'*après* ; — et que l'imagination de ceux qui possèdent se portât vers un état inconnu avec moins d'ardeur que leur instinct ne s'attache à la possession du présent.

Faut-il donc, Monsieur, désespérer de tout progrès qui ne serait pas obtenu par la force, ou du moins par le menace?

Ce serait une conclusion directement contraire à ma pensée.

Je crois seulement qu'il faut se garder des illusions et ne pas morceler inutilement les moyens d'action et de progrès.

Si jamais les questions ne furent posées avec plus de clarté et de façon à mieux avertir les instincts individuels de cupidité, jamais non plus la société ne disposa de moyens plus puissants pour résumer ses propensions générales, pour s'en rendre compte à elle-même, pour les fortifier chaque jour. A tout instant la conscience universelle est sollicitée (ou peut l'être) au nom de ces principes de vérité et d'équité qui ont en eux la puissance dominatrice que j'ai d'abord notée comme supérieure à toute passion individuelle, comme renfermant la loi providentielle des nations.

Mais, croyez-moi, Monsieur, abandonnons (comme vous le faites, au reste, chaque jour dans la pratique) ces distinctions vaines entre les améliorations sociales et les réformes politiques. Que ceux qui croient pouvoir prouver au *souverain* actuel qu'il ne risque rien à tenter telle ou telle réforme sociale, travaillent à cette démonstration ; que ceux qui croient qu'une amélioration des *moyens de gouvernement* est la chose la plus facilement réalisable aujourd'hui, s'efforcent de l'introduire dans l'administration du pays ; — à la bonne heure. Mais restons convaincus (vous et moi et beaucoup d'autres) qu'une nation, comme une armée, ne marche que ses chefs en tête ; — que les chefs aujourd'hui sont les esprits justes qui connaissent la *raison des causes* ; — et qu'il ne se fera un mouvement en avant que lorsque ces esprits, à présent incertains, se seront fait une conviction sur l'ensemble des éléments qu'on propose pour former l'avenir, et lorsqu'ils travailleront à propager cette conviction.

Cette conviction seule formera une coalition des intelligences, la seule puissante, la seule efficace.

Par exemple : — la *Presse* propose de simples réformes administratives, elle les propose avec une netteté, une fermeté, un sens de pratique vraiment supérieur et jusqu'ici inconnu dans la polémique. — Mais elle déclare elle-même qu'elle limite les conséquences politiques et sociales de ces réformes, et qu'elle ne prétend pas qu'elles dépassent telles ou telles bornes. D'autres, dans des rangs opposés, s'empressent de prendre acte de cette déclaration *à minimâ*, et pour cela même, repoussent ces réformes.

Moi, je crois que, quand l'opposition aura réuni son état-major, quand elle aura un sentiment net de l'avenir, elle les acceptera avec empressement, et qu'elle travaillera unanimement à les réaliser, — parce qu'elle verra bien que ces réformes sont un premier pas ; qu'elles renferment tout ce qu'il faut pour conduire à une sensible amélioration de beaucoup d'éléments qui feront ensuite eux-mêmes des combinaisons nouvelles par leurs propres forces.

Même aujourd'hui, si tous ceux qui conviennent de leur utilité, mais qui les supposent insuffisantes, s'attachaient à les soutenir, elles seraient adoptées demain ; — après-demain aurait sa tâche. Mais, en tout cas, nous aurions vu commencer un mouvement ; la vie publique aurait repris son cours ; nous serions sortis de cette immobilité où la France s'ennuie et se corrompt, et dont la prolongation accroît d'heure en heure tous les périls.

Là seraient les vraies et utiles coalitions. S'entendre pour admettre jour par jour ce qui est reconnu bon, cela serait plus simple, plus fa-

(1) Je raisonne ici algébriquement, pour ainsi dire ; je ne dénonce pas une classe au profit d'une autre. La classe exclue, investie demain du pouvoir légal, ferait exactement ce que fait l'autre aujourd'hui et peut-être pis, par ressentiment. A. P.

nière d'aligner ses rangs ou de porter son drapeau.

Ah! si la leçon du moins pouvait cette fois profiter! Si chacun, sans se contraindre à entrer dans des manœuvres de tactique, pour ainsi dire matérielle, défendait tout simplement son opinion, mais la défendait sincèrement, sans l'exagérer ou l'amoindrir, acceptant les mesures utiles quand elles se présentent et de quelque part qu'elles viennent, il ne faudrait pas la regretter!

Mais, pour en arriver là, Monsieur, rejetons avant tout cette distinction vaine des améliorations sociales et des réformes politiques. — Toute modification politique est une mesure sociale chez une nation qui dispose d'elle-même; toute modification sociale aboutit à un changement des éléments politiques chez un peuple dont la tendance fondamentale est l'égalité.

Agréez, etc. ANSELME PETETIN.

La *Démocratie pacifique* demandait ce matin, dans un article dont nous acceptons pleinement l'esprit et les tendances, la création d'un ministère spécial de l'agriculture. Cet article, dû à une plume compétente et expérimentée, devait être accompagné d'une note explicative de la nuance qui sépare notre opinion de celle de notre honorable correspondant.

« Pour que toutes les ressources du service vicinal soient employées consciencieusement, il faut, dit l'auteur, l'arracher sans retard au ministère de la politique et des tripotages électoraux (le ministère de l'Intérieur) pour le placer dans un ministère travailleur et honnête, c'est-à-dire dans un ministère à créer entièrement à neuf. » — Et il propose de confier à un ministère spécial de l'Agriculture la direction des chemins vicinaux et ruraux, celle des cours d'eau et canaux d'irrigation, celle des forêts et reboisements, et, enfin, celle de l'exploitation des propriétés publiques.

Sur les deux derniers points, nous sommes d'accord avec l'auteur de l'article, parce qu'il s'agit là de choses qui rentrent dans la pratique purement agricole; nous serions également d'accord avec lui sur les deux premiers points, s'il se bornait à demander que le ministère de l'agriculture, par ses représentants, par ses délégués, s'occupât des chemins vicinaux et des travaux relatifs à l'irrigation, au même titre que les préfets s'occupent des routes départementales, c'est-à-dire en tant qu'il s'agirait de fixer la direction générale, de déterminer l'opportunité, etc., etc. Mais nous ne pouvons plus être de son avis quand il veut charger le ministre de l'Agriculture de détails qui sortent de la production agricole proprement dite, et qui n'en sont que les moyens.

Tels sont les chemins vicinaux et les canaux d'irrigation. — Ces sortes d'opérations exigent des études et des connaissances que peuvent éclairer, que doivent seconder les conseils de l'agriculture, mais qui ne sont cependant pas de leur ressort spécial.

Dans un travail inséré en partie dans la *Démocratie pacifique*, et que notre collaborateur, M. F. Cantagrel, vient de publier sous ce titre: *De l'organisation des travaux publics* (1), il a mis en relief toute la complication qui résulte de ce seul fait que les chemins vicinaux aient été confiés au ministre de l'Intérieur. Sans doute, à beaucoup d'égards, ces utiles voies de communication seraient moins mal placées dans les attributions de l'Agriculture que dans celles de l'Intérieur; mais il n'est pas difficile de concevoir que, si la bonne exécution des voies vicinales ne peut trouver de réelles garanties que de la part d'hommes spéciaux, d'ingénieurs agricoles, l'économie de ressorts exige que ces hommes restent placés sous la direction générale et unitaire des Travaux publics; car s'ils en sont distraits, il faut créer, ainsi que cela résulte de l'article même de notre correspondant, toute une administration nouvelle, tout un corps spécial d'inspecteurs divisionnaires et d'inspecteurs généraux, composant un conseil-général analogue à celui des ponts-et-chaussées, et formant avec ce dernier un véritable double emploi.

Du reste, le ministère des Travaux publics est déjà et peut devenir de plus en plus un ministère travailleur et honnête. Il peut, comme celui de l'Agriculture, plus que celui-ci peut-être, rester étranger aux tripotages électoraux, et il a besoin, lui aussi, d'être refait à neuf; en effet, si nos lecteurs ont souvenir du travail de M. Cantagrel sur ce sujet, ils savent que, pour les mettre l'un et l'autre à la hauteur de leur fonction respective, on n'a guère moins à organiser dans le ministère des Travaux publics que dans celui de l'Agriculture.

Il y a des ministères spéciaux, et il y a des ministères généraux. De ce dernier ordre sont le ministère des Travaux publics et celui des Finances, car ils sont forcément en rapport avec tous les autres. Si l'on créait, au ministère de l'Agriculture, une direction spéciale des travaux de chemins vicinaux et des canaux d'irrigation, il n'y aurait pas de raison pour ne pas créer, au ministère de l'Intérieur, une direction analogue pour les routes départementales, et l'on ne voit pas pourquoi chaque ministère n'aurait pas sa direction générale des finances, etc., etc.

Laissons donc au ministre des Travaux publics tout ce qui est du domaine de l'art du constructeur, comme nous laissons au ministre des Finances tout ce qui rentre dans le mouvement des ressources financières de l'Etat.

Adjudication de l'emprunt de 250 millions.

L'adjudication de l'emprunt de 250 millions a eu lieu aujourd'hui au ministère des finances. Comme on devait s'y attendre, c'est M. de Rothschild qui a été déclaré adjudicataire au taux de 75 fr. 25 c.

Voici sur cette opération quelques détails que nous trouvons ce soir dans la *Gazette de France*:

A midi précis a eu lieu l'adjudication de l'emprunt de 250 millions autorisé par l'ordonnance du 9 octobre dernier. Il est impossible de décrire l'anxiété qui se peignait sur toutes les figures des assistants.

MM. de Rothschild frères seuls ont déposé une soumission.

Après avoir attendu pour la forme un quart d'heure, pour voir, ce [...] Des cris d'indignation ont bientôt couvert la voix du ministre; et, chose curieuse, il n'y avait pas un seul assistant qui ne se soit élevé avec force contre une pareille adjudication. Les chefs et employés des finances blâmaient hautement le ministre. On se demandait tout haut comment il se faisait qu'un ministre osât prendre la responsabilité de cet emprunt. On se demandait si un ministre aussi peu intéressé à la bourse des contribuables, aussi peu soucieux du bien du pays, ne serait pas mis en accusation! Nous n'en finirions pas si nous voulions nous rendre l'écho de tous les bruits que nous avons entendus!

(1) Voir aux *Annonces*.

Le *Journal de Constantinople* raconte la scène suivante, qui s'est passée au sein du conseil des ministres à Athènes.

« Dans une des dernières réunions de ce conseil, le ministre de l'intérieur, M. Rigas Palamidis, souleva la question du différend turco-hellénique et crut devoir proposer à ses collègues d'accorder la satisfaction réclamée par la Porte. M. Tzaveilas, président du conseil, se fâcha tout rouge, et reprocha à M. Rigas en termes peu parlementaires d'avoir osé commettre une telle énormité.

» M. Rigas, ayant fait usage à son tour de termes d'une valeur au moins égale à ceux de son collègue, s'attira un rude coup de poing, auquel il répondit bien vite en envoyant un tabouret à la tête de M. le président, qui chancela sur ses jambes, pour aller tomber entre les bras du ministre des affaires étrangères, M. Glarakis.

» Quant aux ministres de la justice et des finances, MM. Colocotroni et Corfiotakis, à peine le combat avait-il commencé, qu'ils s'étaient déjà prudemment éloignés du théâtre des exploits de leurs belliqueux collègues.

» En attendant, cette scène a produit la plus fâcheuse impression sur le public, et l'on ajoute qu'elle aurait donné lieu au projet d'une nouvelle combinaison ministérielle. M. Metaxa aurait été appelé de rechef au palais, et l'on parle déjà de sa prochaine nomination à la présidence du ministère avec le portefeuille de l'intérieur. M. Cristacopoulos aurait les finances, M. Canaris la marine. M. Tzavellas conserverait le portefeuille de la guerre, ce qui constituerait un cabinet entièrement composé de membres choisis dans la fraction dite *napiste* (le parti russe). »

L'*Echo du Nord* annonce en ces termes le cours de science sociale que notre ami Victor Hennequin fait en ce moment à Lille:

Ce soir mardi, à huit heures précises, continuation du cours public et gratuit d'Economie sociale, par M. Victor Hennequin, rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Cette exposition se fera tous les jours de la semaine, à la même heure.

Hier, un concours nombreux de citoyens ont applaudi chaleureusement les paroles nobles et pittoresques de cet orateur.

BELGIQUE. — **Session de 1847-1848.** — *Séance royale.* — (Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Bruxelles, 9 novembre 1847.

La session législative des chambres belges a été ouverte aujourd'hui, à une heure de l'après-midi, par une séance royale.

Dès onze heures, la foule se pressait pour prendre place dans les tribunes. Les Belges sont aussi avides que nous pour tout ce qui est apparat et solennité publique. Les dames y assistaient en grand nombre. J'ai eu le plaisir de les voir inonder l'enceinte même des banquettes législatives. MM. les sénateurs et MM. les représentants sont d'une galanterie que j'aimerais à voir s'introduire en France: une couronne de jolies femmes d'une mise élégante et recherchée apportait à l'assemblée l'éclat de la beauté et de la jeunesse, qui manque, à Bruxelles comme à Paris, aux législateurs de la vieille bourgeoisie.

La séance royale a été digne et simple à la fois: c'est une solennité de famille.

La reine a fait son entrée quinze à vingt minutes avant le roi; elle était accompagnée de ses trois enfants, la famille royale a été vivement applaudie.

Enfin le roi, précédé de la grande députation des députés et suivi de plusieurs aides-de-camp, est venu prendre place sur le trône; de vifs applaudissements ont accueilli S. M.

Les ministres belges comprennent mieux le gouvernement représentatif que nos ministres en France.

Le roi, placé seul sur l'estrade du trône, sans être entouré de ses enfants, de ses ministres, de ses aides-de-camp, représente beaucoup mieux un roi constitutionnel que ne le fait le roi des Français lorsqu'il vient devant les Chambres accompagné de tous ses enfants et entouré par les flots pressés des hauts dignitaires.

Dans un gouvernement constitutionnel, les princes sont de simples citoyens; qu'ils aient une tribune à part, une tribune de famille, rien de mieux, mais qu'on ne les donne pas en spectacle pour solliciter les *vivats*; — c'est ridicule et de mauvais goût. Chacun sa place. Un roi constitutionnel représente à lui seul dans une séance royale le pouvoir exécutif; qu'il soit donc seul en face des autres pouvoirs de l'Etat, sans entourage, sans mise en scène. La royauté constitutionnelle y gagnera. Avis à MM. les conservateurs.

La Belgique, — les hommes de cœur et d'avenir l'en félicitent sincèrement, — la Belgique tend à devenir de plus en plus un pays modèle de bonne administration. Le discours du roi reflète hautement cette généreuse et loyale tendance.

Des projets de loi d'une grande utilité sont annoncés pour cette session. Si le discours du roi parle d'un nouvel emprunt, cet emprunt, comme les deux derniers, sera affecté en grande partie à des travaux publics sagement combinés; les emprunts ainsi employés enrichissent une nation au lieu de l'appauvrir, et la poussent dans la voie des progrès.

Espérons que les Chambres belges s'attacheront immédiatement à résoudre les problèmes économiques dont parle le discours du trône. Elles auront le bon esprit de ne pas perdre un temps précieux dans les vains tournois des subtilités *catholiques* et *libérales*, où les plus beaux discours se résument toujours en arguments stériles, sans portée vis-à-vis du peuple, qui demande, lui, du TRAVAIL et du PAIN. Cette logique vaut bien les plus hautes spéculations métaphysiques.

Les révoltes en Turquie. — Les dernières nouvelles d'Orient annoncent que la Porte a fait grâce aux chefs de la révolte du Kurdistan, Béderhan bey et Mahmoud-Kand. Cet acte *d'humanité* préviendra-t-il les révoltes qui éclatent périodiquement sur tous les points de l'empire turc? Il est permis d'en douter. Nous lisons, en effet, dans le *Journal de Constantinople*:

« S. Exc. Omer pacha, général de division de l'armée du Kurdis[tan] [...] qui font la force de l'empire. — C'est ainsi que le sultan prouverait qu'il comprend *l'humanité*.

SUISSE. — **Proclamation du général Dufour. — Fanatisme à Lucerne. — Engagement entre Uri et le Tessin.** — Aucune nouvelle importante n'est arrivée de Suisse. Nous n'aurons probablement que demain ou après-demain des détails sur les premiers engagements. Des lettres de Berne, en date du 6 au soir disent que le mystère le plus profond régnait sur les plans d'opérations militaires arrêtés par les chefs de l'armée fédérale, et que la seule chose que l'on sût positivement, c'est que les premiers coups de l'attaque devaient être portés lundi.

Dans la journée du 6, M. de Bois-le-Comte, notre ambassadeur, a pris des mesures dans l'intérêt des jeunes Français qui ont le malheur de se trouver au collège de Fribourg. M. de Bois-le-Comte, après avoir conféré avec le général Dufour, a fait partir un de ses secrétaires, M. de Massignac, pour ramener ces jeunes gens à l'hôtel même de l'ambassade à Berne. M. de Massignac devait être de retour à Berne, le 7, dans la soirée, et ramener aussi avec lui les jeunes Espagnols qui se trouvent au collège des jésuites. M. le chargé d'affaires d'Angleterre a fait également partir une personne de la légation anglaise, pour ramener à Berne les clercs anglais et irlandais.

— Nous lisons dans une correspondance du 6:

« On craint que Fribourg ne soit bombardé. Des sauf-conduits ont été accordés avec le plus grand empressement par M. le général en chef de l'armée fédérale.

» Ce matin il a passé ici plusieurs batteries d'artillerie argovienne venant de Soleure et se rendant à Arberg, ville bernoise, située à trois lieues de Morat. Nous avons vu défiler aussi une superbe compagnie de cavalerie bernoise; l'on ne savait ce que l'on devait admirer le plus, les hommes ou les chevaux.

» En supputant le nombre des pièces de tout calibre qui sont dirigées vers la frontière de Fribourg, il paraîtrait que le général en chef des troupes confédérées ferait particulièrement usage de l'artillerie, afin d'épargner le plus d'hommes possible; il paraîtrait aussi que l'armée chargée d'opérer contre Fribourg, entrerait à la fois de quatre côtés. Ce ne sont ici cependant que des ouï-dires, car le général n'a communiqué son plan à personne, pas même, nous écrit-on, aux colonels divisionnaires. »

— Le général Dufour a écrit le 5 au Vorort pour demander des ordres relativement à l'époque où les hostilités devraient commencer. Le Vorort s'est empressé de répondre que plus il accélérerait le moment de l'attaque, plus il entrerait dans l'esprit du décret de la Diète. A la suite de cette réponse, le général en chef a adressé à l'armée suisse la proclamation suivante qui exprime autant de générosité que d'énergie:

« Soldats confédérés!

» Après la proclamation qui vous a été adressée par la Diète elle-même, je n'ai que quelques mots à vous dire dans ce moment solennel.

» C'est pour faire exécuter les décrets de l'autorité suprême de la Suisse que vous êtes appelés à sortir de vos cantonnements. Elle a déployé la bannière nationale, sous laquelle tout confédéré doit se rallier; n'oubliez pas que votre devoir le plus sacré est de la défendre de toute votre énergie et au prix de votre sang.

» Le pays réclame votre intervention et le secours de vos bras pour le tirer d'un état d'incertitude et d'angoisses qui ne saurait se prolonger sans causer une ruine générale. Il compte sur votre dévouement; vous ne tromperez pas son attente.

» Soldats, il faut sortir de cette lutte non-seulement victorieux, mais encore sans reproches; il faut qu'on puisse dire de vous: Ils ont vaillement combattu quand il l'a fallu, mais ils se sont montrés partout humains et généreux.

» Je mets donc sous votre sauvegarde les enfants, les femmes, les vieillards et les ministres de la religion. Celui qui porte la main sur une personne inoffensive se déshonore et souille son drapeau. Les prisonniers, et surtout les blessés, méritent d'autant plus vos égards et votre compassion que vous vous êtes souvent trouvés avec eux dans les mêmes camps.

» Vous ne ferez aucun dégât inutile dans les campagnes, et vous saurez supporter les privations momentanées que la saison peut amener, malgré les soins qui seront pris pour fournir à vos besoins. Vos chefs les partageront avec vous; écoutez leur voix et suivez l'exemple qu'ils vous donneront. Il y a souvent plus de mérite à supporter les fatigues et les privations de la vie militaire qu'à déployer du courage sur le champ de bataille.

» Mais si tout se passe comme je l'espère, la campagne ne sera pas longue, et vous rentrerez dans vos foyers avec la satisfaction d'avoir accompli une grande mission et rendu à la patrie un service signalé, en la remettant en position de faire respecter au besoin son indépendance et sa neutralité.

» Berne, le 5 novembre 1847.

» Le commandant en chef,

» G.-H. DUFOUR. »

— On parlait vaguement à Berne, dit une lettre adressée au *Constitutionnel*, d'un nouveau plan de médiation que les ministres de France et d'Angleterre auraient pris sous leur patronage, et en vertu duquel le Sonderbund ferait d'assez larges concessions, ce serait à Zurich essentiellement que le terrain serait travaillé dans ce sens. Mais au point où les choses en sont venues, ajoute le correspondant, cette tentative, si elle est réelle, n'a aucune chance de succès, lors même qu'elle serait appuyée de menaces d'intervention armée de la part de la France et de l'Autriche.

Les conservateurs affirmaient que les Grisons ne fourniraient pas leurs troupes au contingent fédéral; or, un bataillon et deux compagnies de carabiniers de ce canton sont venus grossir les rangs de l'armée fédérale.

Des lettres de Lucerne, en date du 4, annoncent que les arrestations arbitraires sont plus que jamais à l'ordre du jour. Celle qui a causé la plus grande sensation jusqu'ici est celle de M. Jean Stocker, libraire, homme extrêmement pacifique, mais professant des opinions libérales.

« Lorsque les milices d'Uri et d'Unterwald sont arrivées à Lucerne, dit une de ces lettres, elles ont été passées en revue sur la place Schweiserhof, et, avant de les renvoyer dans leurs quartiers respectifs, le nonce leur a donné la bénédiction du balcon de l'hôtel. On veut à tout prix avoir aujourd'hui une guerre de religion comme en 1712. On a nommé pour aumôniers de l'armée de la foi: MM. Stockea, prédicateur fanatique du Gubal; Arnold, professeur de philosophie du canton d'Uri, ecclésiastique furibond; le père Roh, jésuite; le capucin Vereconu et quatre autres encore tout aussi fanatiques. L'état-major ecclésiastique et l'état-major laïque, ainsi que l'état-major judiciaire,

venait de terminer cette dissidence par des moyens amiables, des concessions réciproques et des garanties contre toute violation future des droits fédéraux. Ses députés ont constamment agi dans ce sens et appelé l'attention de la Diète sur les suites probables des résolutions adoptées par elle. Bâle-ville s'est toujours prononcée contre la mise à exécution des résolutions fédérales par la force des armes, et déclaré que la voie d'une transaction amicale et pleine de prévenances serait le seul moyen de salut. Bâle-ville a toujours manifesté une profonde horreur pour la guerre civile. Si, malgré cette opinion, une majorité de la Diète des 12 1/2 Etats a pris une résolution d'exécution, majorité qui a décidé le 24 octobre qu'une armée de 50 000 hommes serait mise à la disposition de la Diète, et si par suite une guerre civile est en perspective, Bâle-ville pouvait attendre de l'équité de l'autorité fédérale qu'elle ne la solliciterait pas de prendre part à une guerre qui répugne à sa conscience ; mais Bâle-ville s'est trompée à cet égard. L'autorité militaire fédérale a ordonné aux troupes de se mettre en marche, et il n'y a pas eu de réponse à la demande d'en être dispensé. Le grand conseil de Bâle-ville, auquel le conseil exécutif a soumis cette prétention, est convaincu que le canton est blessé par cette obligation qu'on lui impose de prendre part à la guerre ; mais il comprend aussi qu'un refus, vu les circonstances actuelles, qui sont très graves, ne ferait qu'empirer la situation. Il pense donc, eu égard à la position de la Confédération et de son canton, devoir imposer silence à sa susceptibilité et céder à la nécessité. Le grand conseil de Bâle-ville, faisant à la patrie déchirée le grand sacrifice de sa conviction et approuvant l'ordre de marcher donné au contingent, exprime l'espoir que la Diète saura apprécier la grandeur de ce sacrifice. Bâle-ville demande que la présente déclaration soit insérée dans les procès-verbaux de la Diète. »

— Le même journal du 8 parle d'une lettre de Berne, d'après laquelle les hostilités auraient commencé du côté de Fribourg; des hommes de la landsturm de Fribourg auraient tiré quelques coups de feu sur les soldats de Berne, sans cependant les atteindre. Les postes bernois s'étant retirés, les hommes de la landsturm se retirèrent.

— S'il faut en croire la *Gazette catholique* de Lucerne du 6 novembre, ce serait au contraire le parti radical qui aurait commencé les hostilités par des assassinats. Ce journal présente ainsi, sous une forme odieuse, un engagement d'avant-postes qui a eu lieu sur le territoire du Tessin, envahi par les troupes d'Uri, engagement dont nous avons déjà parlé hier :

« Avant la déclaration définitive de la guerre, le parti de l'assassinat a versé le sang innocent : il a ainsi plongé dans le deuil deux familles respectables, et excité tout un peuple à la vengeance. Le lieutenant d'artillerie Balthazar, de Lucerne, avait été chargé d'occuper la frontière d'Uri, du côté du Tessin, sur le Saint-Gothard. Après avoir exécuté cet ordre, il était allé se promener à cheval, accompagné de M. Jules Arnold, secrétaire de l'état-major. Tout-à-coup, il tomba de cheval, frappé d'une balle. M. Arnold, qui venait à son secours, tomba au même instant, également percé d'une balle. On prétend que le meurtrier a tiré d'une maison de refuge sur le territoire tessinois. M. Félix Balthazar, père du lieutenant d'artillerie, informé de cet affreux événement, est parti en toute hâte pour réclamer le corps de son fils. »

— C'est sans doute au même fait que la *Feuille du peuple de Schwytz*, non moins fanatique, fait allusion, sous la rubrique d'Altorf, 5 novembre, dans les lignes suivantes :

« Une estafette nous a apporté la nouvelle que les Tessinois ont attaqué nos soldats sur le Saint-Gothard, et que le combat dure depuis longtemps. On sonne le tocsin dans les communes supérieures. Le conseil de guerre a sur le champ fait partir 240 hommes de la 2e landwehr. »

— Suivant un rapport de Lucerne, publié par la *Gazette de Bâle*, voici ce qu'il y a eu dans la rencontre entre les Tessinois et les hommes d'Uri (environ 400 hommes) :

« Ces derniers avaient occupé, avec 4 canons, la hauteur du Gothard sur le territoire tessinois ; la batterie avait été établie près de l'hospice. Trois officiers d'artillerie ayant aperçu une patrouille de Tessinois, se portèrent contre elle pour la reconnaître, la patrouille fit feu, et deux officiers d'Uri tombèrent morts. On dit que le troisième a eu une légère blessure. On dit que les officiers tués sont des Lucernois qui devaient commander l'artillerie d'Uri. Par suite de cet événement et de la nouvelle que Tessin avait mis sur pied des troupes plus considérables qu'on ne s'y attendait, 500 Valaisans qui devaient s'embarquer à Flueren pour Lucerne, ont reçu l'ordre de retourner au Saint-Gothard. »

On voit que le fait, dégagé de fanatisme, n'a plus le caractère d'un assassinat.

ITALIE. — L'*Alba* rapporte que quelques troubles ont eu lieu à Prato. Le 27 octobre, un espion, bien connu pour tel, insulta un citoyen; le peuple s'attroupa autour d'eux; l'espion prit la fuite et ne put être repris; mais le peuple était exalté, il se mit à la recherche des espions; mais cette recherche fut vaine, car on les avait avertis et ils s'étaient cachés ou avaient pris la fuite. — Un jardinier qu'on accusait de faire le rôle d'espion, n'ayant pas été trouvé chez lui, se constitua prisonnier dans la soirée, et fut relâché le lendemain à la demande de la population.

— On écrit à la *Gazette d'Augsbourg* que la Calabre et la Sicile sont dans une sourde agitation, en sorte qu'il faudra que ces provinces soient occupées tout l'hiver par des troupes. A Naples même, la diplomatie anglaise et française semblait se contrarier très vivement, et cela sous l'apparence de motifs libéraux. L'Angleterre invoquait la constitution de la Sicile et la France insistait sur la nécessité de faire des réformes modérées, mais la cour n'avait encore fait aucune concession ni signé un seul acte de grâce.

— On écrit au même journal que le grand-ducile Toscane a reçu du roi Louis-Philippe des dépêches dans lesquelles le roi se déclare satisfait de l'incorporation de Lucques à la Toscane. On est faché de ce que le prince de Joinville, qui est arrivé récemment à Livourne, n'ait pas fait, comme autrefois, une visite au grand-duc à Florence.

— Lord Minto a été l'objet d'une ovation populaire à Arezzo.

— Le roi Charles-Albert est arrivé à Gênes où il a été reçu avec ivresse par la population reconnaissante.

ANGLETERRE. — On s'occupe avec beaucoup d'intérêt, en Angleterre, de la réunion prochaine du parlement. La situation de l'Irlande devient si alarmante que les ministres seront forcés de prendre des mesures extrêmes dans le but de prévenir la désorganisation sociale qui se manifeste de toutes parts dans ce pays. Les journaux les y convient déjà instamment. L'opinion générale en Angleterre est en-

... était lacéré, et la décharge avait donné en plein dans la poitrine. Au bout de quelques secondes il expirait. Le docteur et le domestique s'étaient tournés du côté du major, lorsque le troisième coup de feu partit : heureusement personne ne fut atteint. Le domestique s'empressa de courir à la caserne de la police, qui est à peu de distance, ramena des agents, mais on n'a pu se saisir d'aucun des meurtriers. Tout le voisinage était en émoi pendant toute la journée : on eût dit que toute la population s'attendait à quelque événement ; personne ne semblait disposé à donner assistance à la police. Le corps du major a été transporté à Strokestown-House; il doit être déposé dans la sépulture de famille. Le major Mahon était propriétaire résidant, faisant tous ses efforts pour soulager la misère de la population ; dix-huit mois de fermage lui étaient dus. Le dimanche précédent, il avait été signalé en chaire par les prêtres comme un tyran, comme un oppresseur du peuple, lui qui avait, sur leur demande, fait les frais de l'émigration de 701 personnes en Amérique.

— Le *Nenagh Guardian* raconte que M. Garwey, qui, avec un détachement de police, procédait à la saisie de terrains, a essuyé un coup de feu qui ne l'a pas atteint, mais le constable a été atteint à la poitrine.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* du 8 novembre : « Le gouvernement a ordonné qu'un détachement de troupes et de soldats de police allaient occuper le domaine du major Mahon. Cette mesure de précaution et de protection pour la propriété, a été adoptée déjà avec succès relativement au domaine de M. Roe, assassiné à Tipperary, où l'on procéda à des saisies dans tous les cas où les tenanciers refuseraient de payer les fermages. Dernièrement, on rapportait le corps d'un homme assassiné, et le cortége funèbre arrivait en ville, lorsqu'un coup de feu fut dirigé sur le cortége. Le coup partait de derrière la chapelle de Powerstown. Deux hommes de la police s'élancèrent aussitôt dans la direction de la chapelle, et ils arrêtèrent trois hommes : un d'eux était armé d'un fusil. »

— Le *Times* du 8 novembre persiste à dire que le parlement sera exclusivement saisi, à sa réunion, de la question de la charte de la banque. La suspension générale des travaux des chemins de fer est encore une question qui appelle l'intervention de la législature. Il est évident que, maintenant, il faut aux entreprises une prolongation du terme fixé pour la réalisation et l'achèvement des travaux.

Quoique le parlement doive s'assembler le 18 novembre, le discours de la reine ne sera prononcé que le 23. La reine n'ouvrira pas le parlement en personne. Le discours royal sera communiqué par commission. La première affaire sera l'élection du président. On ne prévoit pas d'opposition à la réélection du très honorable C. Shaw Lefèvre, qui est estimé de tout le monde. Lord Landown recevra des pairs, amis politiques du gouvernement, à Lansdowne-House, le 22.

Bruit de la démission du comte Grey. — On lit dans le *Morning-Herald* du 9 novembre : « Comme cela arrive d'ordinaire immédiatement avant l'ouverture du parlement, les rumeurs publiques s'attachent à divers grands noms. On parle du mécontentement du comte Grey, et l'on prévoit la retraite de sa seigneurie et celle de son parent, le chancelier de l'Echiquier. Si nous n'envisageons que les probabilités, nous ne croyons pas à cet événement, car cela semblerait être le prélude de la dissolution complète du cabinet. »

— Les fonds anglais, après avoir manifesté une tendance à la hausse, ont fermé lundi au prix de samedi.

ESPAGNE. — Le grand concert du palais a eu lieu le 4 novembre, il a été très brillant ; plus de 1 700 personnes avaient été invitées.

— Le nouveau ministre de l'instruction publique n'est pas encore nommé.

— La *Gazette de Madrid* du 5 novembre publie les ordonnances suivantes : « Ministère des affaires étrangères. Ordonnances royales.

» Je décide que Don Joaquin-Francisco Pacheco cessera de remplir les fonctions de mon ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le Saint-Siége, étant très satisfaite de ses services que j'utiliserai à l'occasion.

» Donné au Palais, le 1er novembre. Signé la Reine, contresigné le Ministre des affaires étrangères, duc de Soto-Mayor.

» Prenant en considération les mérites et services distingués de Don Francisco Martinez de la Rosa, et voulant les utiliser de nouveau au profit de l'Etat, je le nomme mon ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le Saint-Siége.

» (Même date, mêmes seing et contre-seing.) »

— Le bruit court assez généralement que les généraux Cardova et et Ros de Olano qui n'avaient pas cessé de s'entendre avec M. Salamanca, avaient ourdi, de concert avec lui, la trame politique que l'activité du général Narvaez a tranchée.

Le bruit court que M. Salamanca doit quitter incessamment Madrid pour se rendre à Paris.

Le général Alaix est parti pour Palencia, où il va prendre résidence forcée.

Troubles en Perse. — La correspondance de Perse avait annoncé, il y a quelque temps, que le schah devait diriger une expédition contre le Khoraçan, où son autorité était méconnue. On écrit de Téhéran, 27 septembre, qu'à l'approche de l'armée royale, les rebelles ont pris la fuite. D'un autre côté, des lettres de Tebriz du 10 octobre nous annoncent que le prince Behmen Mirza, gouverneur-général de cette province, était parti pour Téhéran. On dit que le prince est accusé par le premier ministre d'avoir fourni des secours en argent aux rebelles, et qu'un corps de troupes doit arriver à Tébriz prochainement pour soutenir le prince royal, héritier présomptif du trône, qui a été, dit-on, nommé gouverneur du Khoraçan en remplacement de son oncle.

MEXIQUE. — **Démoralisation de l'armée mexicaine.** — Le paquebot anglais le *Medway* a apporté à Southampton des nouvelles des Antilles et du Mexique.

Les journaux des colonies à sucre de l'Angleterre sont remplis de discours tenus dans des réunions publiques, où les plaintes les plus vives sont exprimées sur la nouvelle loi des sucres, actuellement en vigueur en Angleterre. La situation de la Jamaïque paraît être, surtout, déplorable.

Un courrier anglais est arrivé à Vera-Cruz avec des nouvelles de Mexico, du 28 septembre.

Le 27 septembre, d'après des bruits venus de Puebla et méritant confirmation, il y serait arrivé un corps d'Américains destinés à ren-

L'*Océan*, journal de Brest, annonce la mort de son rédacteur en chef, M. Eugène Fabvier, notre ami, qui rédigeait précédemment, à Lyon, l'*Echo de l'Industrie*, puis l'*Avenir*. — Eugène Fabvier était auteur d'une bonne *Histoire de Lyon et du Forez*. A Brest, comme à Lyon, Fabvier s'était montré propagateur actif de la Doctrine sociétaire. Encore un défenseur perdu pour notre cause ! Encore un soldat frappé au milieu de sa carrière !

FAITS DIVERS.

M. le contre-amiral de Mackau, ancien ministre de la marine et des colonies, est, dit-on, nommé à l'ambassade de Turin, en remplacement de M. le comte Mortier.

— Le banquet réformiste de Saint-Germain est fixé au dimanche 21 novembre. Les électeurs libéraux de la ville et des cantons qui en dépendent s'empressent à l'envi de se faire inscrire et de s'associer à cette importante manifestation.

A M. Odilon Barrot, qui a accepté la présidence du banquet, se sont joints MM. Berville, de Jouvenceile et Ferdinand de Lasteyrie, Marie, Vavin, Guyet-Desfontaines, qui ont accepté l'invitation du comité.

— Des banquets réformistes s'organisent à Condom (Gers) et à Chagny (Saône-et-Loire).

— La frégate la *Cléopâtre*, ayant à bord le contre-amiral Cécile, est entrée en rade de Brest le 5, venant de Mayotte.

Ce bâtiment, qui est monté par 449 hommes d'équipage, est parti de Mayotte le 15 août dernier. Il y a laissé les bricks le *Voltigeur* et le *Ducouëdic*, dont les équipages jouissaient d'une santé parfaite.

De Mayotte, la *Cléopâtre* s'est dirigée vers l'île Sainte-Hélène où elle a séjourné du 22 au 24 septembre.

Cette frégate était partie de Brest au mois de janvier 1845.

— Nous avons déjà annoncé, d'après les feuilles de Bordeaux, que plusieurs éboulements avaient eu lieu au chemin de fer de Lormont, actuellement en voie d'exécution. Un nouvel éboulement vient d'atteindre trois ouvriers qui travaillaient à une tranchée qu'on établissait dans le roc : deux ont été tués, le troisième a eu les cuisses brisées.

— Voici encore un attentat commis contre notre marine marchande :

« Dans un rapport adressé à l'administration de la marine, le capitaine Gimer, commandant le brick le *James*, de la Charente, et de retour depuis peu de la Guadeloupe au Havre, raconte ce qui suit : Le 25 juin, il se trouvait à dix-huit ou vingt milles au large de Portland, c'est-à-dire bien au-delà des limites assignées à la douane britannique, pour exercer la police des côtes, lorsqu'un sloop, après avoir hissé une flamme et un pavillon anglais, l'accosta en lui tirant des coups de fusil.

» Le capitaine Gimer, ne comprenant pas l'anglais et ne pouvant entendre ce qu'on lui voulait, mit en panne pour savoir ce que signifiait cet appel à la force brutale. Alors un individu, qui n'était pas même revêtu des insignes de son grade, monta à bord du *James*, vérifia les papiers du bord et se retira, après avoir donné toutes les preuves d'une insolence grossière.

» Cette avanie, commise envers le pavillon français au mépris du droit des gens, et en violation du dernier traité qui règle l'exercice international de la pêche, mérite une réparation. L'obtiendra-t-on ? »

— Nous pouvons donner comme certain, dit le *Nouvelliste de Marseille*, que l'ordre vient d'être transmis à l'administration des paquebots-postes qui font le service de la correspondance d'Italie, de transporter sans aucune rétribution les fusils et les munitions fournis par la France, et destinés à l'armement des gardes civiques des Etats-Romains.

— Mlle Magand de Beaufort doit, dit-on, reprendre, au Jardin-d'Hiver, le cours de Botanique qu'elle faisait, il y a deux ans, à l'Athénée royal, et qui avait excité si vivement la curiosité du grand monde et l'intérêt du monde savant.

— L'instruction dirigée contre Mlle Deluzy-Desportes semble sur le point de recevoir une conclusion, bien que M. le juge d'instruction Broussais ait aujourd'hui encore procédé à l'audition de deux témoins. Ces deux dépositions se réfèrent à un fait déjà consigné par Mlle Deluzy-Desportes dans son premier interrogatoire, et sur lequel cependant M. le procureur du roi Boucly a jugé nécessaire de faire recueillir ce double témoignage, et interpeller de nouveau l'inculpée. Cet appendice de l'information n'est pas, au surplus, à ce qu'on assure, de nature à retarder le dépôt du réquisitoire de M. le procureur du roi, qui, comme nous l'avons annoncé il y a quelque temps, a reçu toutes les pièces en communication.

— Le nom de l'infortunée duchesse de Praslin retentissait hier à l'audience des référés : il s'agissait de faire nommer un administrateur judiciaire de la succession de la duchesse et de celle du duc.

M. le président de Belleyme, après avoir entendu Me Castaignet, avoué de M. le maréchal Sebastiani, tuteur des mineurs de Praslin, et Me Glandaz, avoué de M. le marquis de Pomperado, chambellan du roi de Sardaigne, et de Mme de Pomperado, fille aînée du duc et de la duchesse de Praslin, a nommé M. le maréchal Sébastiani administrateur judiciaire des deux successions.

— La société académique de Nantes avait mis l'an dernier au concours cette question importante: Quelles sont les causes du mouvement des populations des campagnes vers les villes, et, quels sont les moyens d'y remédier? Elle vient d'accorder à ce sujet une médaille d'or à M. Eugène Bonnemère, d'Angers; une première mention à MM. Lebretonnière, de La Rochelle, et Vidal, de Bergerac; la deuxième mention, à MM. Isidore Masseron, de Nantes; Charles Thonnet, licencié en droit, et Jules de la Pilorgerie, maire de Châteaubriant.

LE PÉAGE DU PONT D'AUSTERLITZ. — Aujourd'hui, M. Voret, propriétaire à Paris, obligé, par la nature des travaux qu'il fait exécuter dans une maison située place du Marché-aux-Chevaux, de faire traverser le pont d'Austerlitz à une charrette et à plusieurs maçons, a fait constater par huissier que le receveur attaché à ce pont exigeait 50 centimes pour péage, au lieu de 15 centimes qui sont fixés par le tarif.

Procès-verbal a été dressé par l'huissier pour servir de base à une action judiciaire contre l'administration.

M. LE COMTE MORTIER. — Voici quelques détails publiés par la *Gazette des Tribunaux* sur l'aliénation mentale du comte Mortier : ... Mortier était revenu d'Ostende avec sa famille pour habiter ... l'hôtel de sa mère, et il devait y passer le congé ... pour raison de santé. Néanmoins, la maladie ... ne semblait pas de nature à inspirer de sérieuses ... à faire supposer le désordre qui déjà minait

« Dimanche dernier, Mme la comtesse Mortier reçut de son mari une lettre de plusieurs pages, et qui commençait ainsi : « Quand vous recevrez cette lettre, moi et mes deux enfants nous serons morts... » On peut juger du désespoir de cette malheureuse mère, qui comprit alors que tout le passé était l'œuvre de la folie, et qu'un horrible malheur était peut-être consommé. On courut immédiatement à l'hôtel Chatam. M. Chaix-d'Est-Ange, qui déjà avait donné ses conseils à la comtesse Mortier et à l'honorable famille à laquelle elle appartient, se rendit en toute hâte près de M. le chancelier Pasquier, qui, aux premiers mots de l'honorable avocat, alla sur-le-champ à la demeure de M. Mortier, où bientôt après arriva aussi M. le préfet de police. »

MORT DU COMTE BRESSON. — Le *Nouvelliste*, de Marseille, contient sur ce triste évènement les lignes suivantes.

« Le vapeur *le Saint-Georges*, arrivé hier de Naples, a malheureusement confirmé la douloureuse nouvelle que nous avons publiée dans notre dernier numéro au sujet de la mort de M. le comte Bresson.

» Cet illustre diplomate, qui n'était arrivé à Naples que depuis quelques jours, a été trouvé mort dans son lit, le 2, à deux heures du matin, ayant la gorge coupée, ainsi que nous l'avons dit hier. Un horrible mystère plane sur ce sinistre évènement : mille bruits ont été répandus dans le public napolitain. On a dit que la mort de M. Bresson était le résultat d'un suicide causé par un accès d'aliénation mentale ; d'autres ont prétendu que ce suicide avait eu pour motif des chagrins domestiques. Il nous est impossible d'assigner le degré de vraisemblance que peuvent avoir ces deux versions ; mais, malgré nous, nous ne pouvons chasser de notre esprit l'affreuse idée que notre ambassadeur pourrait bien avoir été victime d'un abominable assassinat.

» Espérons que les ténèbres qui enveloppent encore ce tragique évènement seront bientôt dissipées, et que nous saurons enfin si la mort de M. le comte Bresson est l'œuvre d'un accès de désespoir ou de démence, ou bien le produit d'un exécrable attentat. »

NOUVELLE AURORE BORÉALE. — Ce phénomène météorologique s'est renouvelé le 1er novembre dans l'ouest de la France. L'*Abeille de la Vienne* signale son apparition. Cette aurore était moins haute que celle du 24 octobre : l'arc de cercle qu'elle comprenait dans le ciel s'arrêtait à la constellation de la grande-ourse : sa largeur était la même que celle de la précédente : elle embrassait cent quarante degrés de l'horizon.

NOUVELLES DU CHOLÉRA. — Le bruit s'était répandu ces jours derniers que des cas de choléra asiatique avaient été observés à Paris. Ce bruit est heureusement démenti. Rien n'indique encore l'arrivée du fléau dans le midi de l'Europe. M. le docteur C. Crosério vient d'adresser aux journaux la note suivante pour contester le caractère de choléra asiatique dans le fait dont il était question.

« L'article extrait de la *Gazette des hôpitaux*, publié dans le numéro de la *Patrie* d'avant-hier, pourrait faire croire que le choléra asiatique est à Paris. Cependant cet article même prouverait que la maladie traitée à l'hôpital Cochin n'était pas le *choléra asiatique*, car ceux qui ont observé les épidémies de cette nature n'ont jamais vu guérir un vrai cholérique par l'action seule des ventouses ; en outre, l'opium a toujours été nuisible quand on l'administrait avant la fin de la maladie. On ne dira pas non plus que l'eau de tilleul gommée guérisse le choléra ; nous pouvons donc espérer que la maladie en question n'était pas un vrai choléra asiatique. »

— Le *Corsaire*, de son côté, insère ces lignes :

« M. Besson, chirurgien en chef de l'hôpital militaire d'Ajaccio, en

Sur les 126 candidats admis cette année à l'Ecole polytechnique, il y a quatorze élèves de l'institution préparatoire de M. Barbet, parmi lesquels on distingue le 2e, le 7e et le 15e de la promotion. Il est à remarquer que le 1er de la promotion de 1846, le 2e de celle de 1845 et le 2e de celle de 1844 appartenaient aussi à cette institution.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 novembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

PETITE CORRESPONDANCE.

Marseille. — M. D. — Reçu les 165 pour vous et le G. P. — Merci. — Nous aurons à vous répondre.
Montbrison. — Reçu les 20. — Merci.
Nantes. — M. L. — Nous sympathisons vivement à ce succès. — Nous attendrons le moment fav.
Marquestau. — M. T. — Nous avions déjà fourni sur vous 24 pour 6 mois. — Nous vous envoyons les 2 alm., dont nous joindrons le prix au proch. mand.
Angers. — M. G. — Reçu les 258. 35. — Merci. — Nous expédions. — Nos félicitations cordiales à B.
Bahia. — M. A. J. — E. J. partira le 20 courant par le navire *l'Incas*.
Bacqueville. — M. H. — Nous avons réglé la diff. avec M. H. qui a pris l'ab. pour un an.
Pau. — M. J. L. R. — Nous remettons les 5 ex. chez H.— Nous ne sommes pas sûrs de le pouvoir !
Bruxelles. — M. Perr. — V. H. vous portera incessamment des nouvelles.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 8 novembre. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages, 2 206 q. 09 k. — Ventes, 3 050 q. 47 k. — Restant, 6 816 q. 60 k. — Cours moyen du jour, 37-58. — Cours-taxe de quinzaine, 38-32.

Marché de Sceaux, 8 nov. — Bœufs : amenés, 1084; vendus, 926; poids moyen, 335; 1re q., 1,16 ; 2e, 1,04 ; 3e, 0,86. — Vaches : amenées, 485 ; vendues, 427; poids moyen, 245 ; 1re, 1,12; 2e, 0,96 ; 3e, 0,78. — Veaux : amenés, 346; vendus, 247; poids moyen, 45 ; 1re, 1,52 ; 2e, 1,36; 3e, 1.20. — Moutons : amenés, 13047; vendus, 10106; poids moyen, 19; 1re, 1,26; 2e, 1,06 ; 3e, 0,86.

Marché de la barrière d'Enfer du 9 novembre. — Foin 1re qualité, 64 à 67; 2e 60 à 63; 3e »» à »». — Luzerne, 1re, 65 à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re q., 32 à 33; 2e 30 à 31; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re qualité »» à »» ; 2e »» à »». — Paille d'avoine, 1re »» à »» ; 2e »» à »».

5 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— fin courant	76 70	77 25	76 70	77 15
3 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 80	115 80	115 75	115 75
— — fin courant	116 20	116 50	116 15	116 50

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3275 »»
4 0/0 J. »	100 »»	O. V. de Par. »	1362 50
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp....... »	»»» »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin..... »	»»»» »»
B. du Trés. »	» »/»	— Gann..... »	»»» »»

PRIMES.	fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0...... d. 10	»» »» »» »»	»» »» »» »»
5 p. 0/0...... d. 50	»»» »» »»» »»	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0.....	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»
5 p. 0/0.....	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM.......... DerC.	97 1/8 »»
Récép. Rotsch.	102 25	BELG. 3 1/2..... »	»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2...... »	»» »/»
— — pass. »	» »/»	— do 1840.... »	99 »» »/»
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	— do 1842.... »	99 3/4 »»
Dette intérieure »	»» »/»	— Banque.... »	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »»	— do Em. 1841. »	»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »»	PIÉMONT......... »	1125 »»
HAITI........... »	»»» »/»	AUTRICHE...... »	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»

4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d. J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»» »»
V. r. dr.	310 »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — neuv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— Orléans	1200 »»
— à Rouen.	915 »»
R.-Havre.	525 »»
Avignon...	565 »»
Str. à Bâle.	157 50
Paris-Str..	423 50
Tours-Nant.	410 »»
Orl.-Vierz.	357 50
C. du Nord	562 50
Famp-Has.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am	»»» »»
Orl.-Bord.	497 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	412 50
Bord-Test.	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen.....	930 »»	Orléans à Vierzon.	357 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	525 »»	Bordeaux à Cette.	497 50
Paris à Orléans...	1202 50	Marseille à Avign.	565 »»	Nord...............	562 50
— à Lyon.....	412 50	Paris à Strasbourg	425 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, courant et du mois, 68 fr.; décembre, 67 à 68 fr.; 4 premiers mois 1848, 64 fr.; 4 d'été, 63 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Narbonne, 48 à 49 fr. — Pézénas est venu : pour Pézénas, 49 fr. (49 pièces); — pour Cette, 50 fr. (62 pièces); — pour Béziers, 50 fr. — Bordeaux, 58 à 60 fr. — Rouen, 68 à 69 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 100; décembre, 101; 4 premiers mois 1848, 102; toute l'année 1848, 101.

Huile épurée, 106.

Savon disponible, belle qualité, 104 à 105.

Lille. — Colza, 86-50. — Lin, 93-50 à 95. — Chanvre, 95.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 11 novembre.

» h. »|» OPÉRA.—
7 h. »|» FRANÇAIS.—Louis XI, Dépit.
8 h. »|» ITALIENS.—Lucia di Lamermoor.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Mousquetaires, Trompette.
6 h. »|» ODÉON.—La Couronne de France, l'Ecole des Maris, Regardez.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1|4 VAUDEVILLE.—Le Coin du Feu, Rose et Marguerite, le Chevalier.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS.—Impressions, Père Turlututu, Léonard, Fille terrible.
6 h. 1|2 GYMNASE.—Femme à deux Maris, la Déesse, Malheurs.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Une Existence décolorée, Vert-Vert, l'Ordonnance du Médecin, A qui le Moutard ?
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU.—Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
6 h. »|» GAITÉ.—Martin et Bamboche.
6 h. 1|2 COMTE.—Ricco, intermèdes l'Anguille, Perrin et Lucette.
5 h. 1|2 FOLIES.—Les premiers Beaux Jours, Mariage, Mlle Faribole.
5 h. 1|2 DÉLASSEMENTS.—Les Folles de Bedlam, la Belle aux Cheveux rouges, la Femme de Marbre.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

De l'intervention probable en Suisse.

Les ministres du 29 octobre, déjà coupables du crime d'intervention armée en Portugal au profit du despotisme contre la liberté, s'apprêtent à commettre un second crime, en tout pareil au premier. Ils veulent abuser de l'autorité qui est en leurs mains pour envoyer en Suisse les troupes françaises tirer des coups de fusil sur ceux des Suisses que les ordres ministériels leur indiqueront.

Ce n'est pas au nom de la France, ce n'est pas au nom de l'honneur ou de l'intérêt français que nos concitoyens armés iront en Suisse tuer ou se faire tuer, c'est au nom de l'intérêt et des vues politiques de l'un de nos ennemis les plus acharnés, M. de Metternich. Le ministère français veut capter l'amitié et l'alliance du vieux diplomate autrichien, et, dans ce but, il se dispose à commettre un acte criminel ; car c'est être criminel que de verser le sang français dans un tout autre intérêt que celui de la France et de l'Humanité.

Or, à travers toutes les déclamations furibondes que le ministère lance contre la Suisse par son estimable organe, le *Journal des Débats*, a-t-on pu démêler un seul instant que l'intérêt de la France fût de déclarer la guerre à la Diète suisse? Il n'a été question, dans ces diatribes, que des droits du *Sonderbund*, que l'on prétend violés ; mais les publicistes du ministère n'ont pu encore trouver une seule raison pour justifier la participation de la France dans les débats déplorables qui divisent nos voisins.

La France et le ministère sont deux êtres essentiellement distincts. Nos soldats pourront être condamnés à aller se battre en Suisse, mais ce n'est pas la France qui les y enverra, c'est le ministère. S'ils sont vainqueurs, nous pourrons déplorer leur triomphe, car ils n'auront pas combattu pour la France, mais pour M. de Metternich et pour le ministère du 29 octobre. S'ils éprouvent des revers, nous pourrons déplorer leur défaite et leur mort, mais aussi il nous sera permis de dire qu'ils avaient été contraints par la discipline de s'employer au succès d'une mauvaise cause, celle du despotisme et de M. de Metternich, et personne n'a droit de se plaindre quand une mauvaise cause est battue.

La guerre civile ne se serait pas élevée en Suisse si M. de Metternich et si le ministère du 29 octobre, par leurs menaces offensantes pour les Etats de la majorité, par leur attitude provocante, n'eussent fomenté les passions de tous les partis et ne leur eussent fait produire cette funeste explosion qui ravage en ce moment la Suisse.

M. de Metternich et le ministère du 29 octobre, dans leurs relations diplomatiques, n'ont point en vue le bien des peuples ; ils ne songent qu'à fortifier les intérêts de certaines aristocraties, de certaines positions élevées. Leur but, leur intérêt, diffèrent du tout au tout d'avec les intérêts de l'Autriche et ceux de la France.

Chose étrange ! pendant que de tous côtés les peuples cherchent avec ardeur, avec enthousiasme, les moyens de se rapprocher, de s'unir, les ministres de toutes les puissances, — comme s'ils ne faisaient point partie des nations qu'ils gouvernent, comme s'ils formaient entre eux une nation à part dans l'Europe, — dédaignent les voies d'amélioration réelle du sort de leurs concitoyens, et ne s'occupent qu'à assurer leur pouvoir, non pas par des alliances entre les peuples, mais par des pactes entre les cabinets.

Repoussé par le cabinet de Saint-James, le ministre du 29 octobre craint pour son existence. Que va-t-il faire? Se fortifier au sein du pays en s'occupant activement des travaux de réformation sociale réclamés par l'état de nos populations et qui sont la conséquence de la révolution de 1789? Non. *Rien! rien! rien!* à l'intérieur, voilà sa devise ; mais il ira mendier à l'extérieur l'appui de Metternich et du czar Nicolas, il mendiera, s'il le faut, leur dédaigneuse amitié au prix du sang français, pour complaire à un autocrate; il ira porter la guerre en un pays allié, sans qu'aucun de nos soldats puisse savoir pourquoi il tue et pourquoi il est tué. Car voilà le propre de ces guerres criminelles, impies, perpétuées en vue de satisfaire les désirs, l'intérêt personnel d'un ministre ou de tout autre personnage influent, c'est que personne ne sait pourquoi on se bat.

La France est-elle attaquée par la Suisse? Non. Pourquoi donc nos soldats iront-ils combattre ces Suisses qui ne nous ont rien fait, qui n'ont aucun mauvais projet contre nous, qui, tout au contraire, sont nos meilleurs amis; car, il faut le remarquer, c'est contre les cantons les plus rapprochés de la France, contre ceux où les idées et le langage de la France sont le plus admis que MM. Guizot et Metternich veulent diriger les armes françaises.

— Ah ! c'est difficile à expliquer ; c'est une affaire diplomatique. Ces Suisses se battent, un peu et même beaucoup, parce que MM. de Metternich et Guizot les y ont poussés; nous intervenons chez eux parce que ces deux ministres voudraient que ce fût un des partis qui remportât la victoire et non pas l'autre...

On ne pourra rien dire de plus au soldat français lorsqu'il se mettra en bataille contre les Suisses. On ne lui parlera ni d'honneur ni de patrie, on ne lui parlera pas de la volonté de M. Guizot ni de celle de M. de Metternich, ou plutôt on ne lui dira rien ; on se contentera de lui rappeler que, *légalement*, il est tenu d'obéir à ses chefs, et que, légalement, il doit tuer les hommes sur lesquels ses chefs lui ordonnent de tirer ; et, à ceux d'entre eux qui entendent le français et qui savent lire, on pourra montrer les écrits de tous les jurisconsultes, législateurs, philosophes, etc., qui, par une touchante et bien rare unanimité, sont tous d'accord que le premier devoir du soldat est de tuer son semblable quand son chef le lui ordonne, et que s'y refuser serait de sa part un crime méritant le dernier supplice. Quant à la France, on lui dira aussi qu'elle n'a rien à réclamer si les Chambres ne réclament pas, que les ministres, en faisant la guerre à leur guise, sont dans leur droit *légal*...

Oh! que Fourier avait bien raison quand il raillait cette civilisation si vantée, qui tourne sans cesse dans un éternel cercle vicieux! Voyez aujourd'hui, malgré tous ces fatras de lois constitutionnelles, la France condamnée à une guerre aussi absurde qu'impie, parce que cette guerre sert les intérêts de MM. Guizot et de Metternich ! O Civilisation perfectibilisée, que tu es ridicule !

Adjudication de l'emprunt.

« Le mensonge est leur premier principe de gouvernement, » dit aujourd'hui le vertueux *Journal des Débats*, en parlant des radicaux suisses, et en poursuivant contre eux le cours de ses invectives et de ses calomnies.

Mais la vérité serait-elle, par hasard, le principe des ministres que soutient le candide journal de la rue des Prêtres? Qui ne sait que le mensonge leur est familier, et que la ruse et la corruption sont leurs seuls moyens de gouvernement? Et ce *Journal des Débats*, qui s'élève contre le mensonge, que fait-il dans la même page, à deux colonnes de distance?

Cherchant à atténuer la faute du ministre des finances, qui a accepté l'emprunt à 75 fr. 25 c., il fait remarquer que, dans le cours actuel de la rente cotée à la Bourse, est comprise une partie des arrérages à échoir le 22 décembre prochain, et que, par conséquent, le cours *réel* doit être diminué d'autant.

« La jouissance des rentes du nouvel emprunt ne commencera au contraire, dit-il en continuant, que le 22 décembre. Il faut donc ajouter au taux de l'emprunt, *si on veut le comparer au taux de la rente*, la jouissance d'un semestre dont celle-ci a bénéficié au cours actuel. ... adjugé à 75 fr. 25 c., correspond donc au cours de 76 fr. 75 c. — plus exactement 76 fr. 25 c., cinq mois seulement étant échus et non pas six mois. »

Les financiers qui écrivent dans les *Débats* sous la dictée de M. de Rothschild, ne pouvant être soupçonnés d'ignorance des affaires de bourse, ce calcul, ainsi présenté, est de leur part un mensonge et un mensonge jésuitique.

Ce mensonge ne consiste pas dans ce qu'ils disent, car leur observation est exacte, mais dans ce qu'ils taisent afin de tromper leurs lecteurs. Or, qu'ont-ils soin d'omettre dans leurs calculs? Ce point, extrêmement important, que l'emprunt portera intérêt à partir du 22 décembre prochain, *pour la totalité des 250 millions*, quoique les paiements à faire par les soumissionnaires soient échelonnés de manière à n'être terminés que dans deux ans.

Qu'en résulte-t-il? Que l'emprunt, qui *nominalement* est adjugé au taux de 75 fr. 25 c., ne l'est *réellement* qu'à celui de 72 fr. 75 c., différence de 2 fr. 50 c., c'est cette différence dont les habiles financiers des *Débats* ne parlent en aucune manière, — par inadvertance. M. de Rothschild était plus franc, lorsqu'il écrivait ou faisait écrire dans le même journal, il y a trois ou quatre jours, qu'il importait peu au gouvernement que l'emprunt se contractât avec une différence de deux francs. Il avait presque raison. Une différence de deux francs sur 250 millions fait pour M. de Rothschild *six millions* ; c'est beaucoup pour un particulier, mais pour le gouvernement qu'est-ce que c'est que ça ? Cette judicieuse considération a sans doute frappé le conseil des ministres, lorsqu'il a autorisé M. Dumon à traiter avec M. de Rothschild au prix de 72 fr. 75 c., pour une valeur qui dans deux ans vaudra 80 fr., et peut-être davantage.

72 fr. 75 c.! Voilà à quel résultat en est arrivée la mauvaise administration de nos finances, jointe à la prépondérance désordonnée que l'Etat a laissé prendre aux banquiers dans le gouvernement.

Quand donc le Trésor essaiera-t-il de secouer la funeste routine qui l'enchaîne aux intérêts des banquiers? Aurons-nous toujours des ministres des finances qui ne consentiront jamais à prendre les intérêts des contribuables, et qui trembleront devant les manœuvres des hauts agioteurs?

Il y a longtemps que le bon sens public indique le mode d'emprunt le plus rationnel : c'est tout simplement l'ouverture dans chaque recette générale, et aussi chez les receveurs d'arrondissement, de registres de souscription sur lesquels les particuliers viendraient s'inscrire au cours déterminé par le gouvernement. Ouverte dans tous les pays à la fois, cette souscription solliciterait tous les capitaux disponibles et dispenserait du courtage onéreux des banquiers qui se compose de deux sortes de primes : la première, consistant dans la différence entre *le cours du jour* des anciennes rentes et le bénéfice qui résulte de la jouissance *actuelle* des intérêts pour une somme non encore versée en totalité (différence qui, selon l'explication précédente, est dans l'emprunt d'hier de 2 fr. 50 c., c'est-à-dire de 7 250 000 fr. sur les 250 millions adjugés, et constitue, à proprement parler, le droit de courtage réservé aux grands banquiers).

La deuxième prime consiste dans la manœuvre parfaitement connue par laquelle les banquiers font baisser la rente lorsqu'un emprunt est à la veille de se contracter, pour la faire remonter une fois l'emprunt adjugé. — Ainsi, encore dans l'emprunt actuel, les fonds ont été tenus très bas jusqu'au 10 novembre, jour de l'adjudication : on peut être assuré qu'ils ne tarderont pas à se relever. — Cette manœuvre, ayant pour résultat de faire adjuger l'emprunt à des conditions plus favorables pour les souscripteurs, ne peut être d'aucune façon éludée par le ministre des finances, tant qu'il persistera à avoir recours aux banquiers pour ses emprunts.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 12 NOVEMBRE.

RABELAIS A LA BASMETTE. (1)

V.

LA VIGILE DE SAINT FRANÇOIS.

Sous le chœur de l'église des frères, il y avait une crypte assez profonde, au fond de laquelle était l'autel de la Madeleine ; de chaque côté de l'autel était figuré un enfoncement dans les roches fermé par une grille où l'on entrevoyait les statues agenouillées et peintes au naturel de saint Antoine et de saint Paul, premier hermite. En face de l'autel, était placée dans une niche assez spacieuse, dont la porte historiée et dorée s'ouvrait et se fermait à deux battants, la statue du grand saint François d'Assises.

Or, il était d'usage au couvent de la Basmette que les moines vinssent processionnellement échanger les statues de saint François et de la Madeleine, madame sainte Madeleine faisant alors au patron de la communauté tous les honneurs du grand autel.

Les deux statues étaient donc mobiles et portatives, et la force d'un homme suffisait pour les enlever de leur place et les rétablir au besoin. Tout ceci est assez important à noter pour la suite de cette histoire. Le peuple n'était admis qu'aux grands jours de fête dans la crypte de la Basmette, aussi ne manquait-il jamais de s'y faire force miracles ces jours-là.

Sous la niche de saint François il y avait une petite porte cadenassée et verrouillée : c'était la porte des caveaux. Ces caveaux avaient une double destination, ils devaient servir de sépulture pour les morts et de prison pour les vivants. La porte en était peinte en noir avec une tête de mort en relief peinte en blanc, et cette inscription en lettres gothiques au dessus du crâne: *Requiescant*, puis au dessous en plus gros caractères: IN PACE. C'est pourquoi on appelait la porte noire la porte de l'*in pace*.

Or, la veille même de Saint-François, deux jours après les aventures que nous venons de raconter, pendant que les moines chantaient en chœur dans la crypte de la Basmette, un prisonnier pleurait et se désespérait à vingt pieds au moins sous terre, dans une cellule des caveaux.

Dans un espace de quatre à cinq pieds carrés, assis sur une grosse pierre que couvrait une natte terreuse et humide, plié en deux et la tête cachée dans ses bras, qu'il appuyait sur ses genoux, le pauvre pénitent involontaire eût ressemblé à une statue, sans le mouvement convulsif et régulier que lui faisaient faire ses sanglots. Un peintre espagnol eût volontiers pris modèle sur lui pour représenter le désespoir de la damnation et l'immobilité douloureuse et tourmentée du découragement éternel.

Tout-à-coup, il tressaillit, et relevant la tête il prêta l'oreille : ses grands yeux noirs se dilatèrent d'épouvante ; un rayon blafard de la lampe suspendue dans l'angle du cachot vint pâlir encore sa figure blême. Oh ! comme il est changé depuis deux jours ! et qui pourrait reconnaître le sentimental compagnon de la Basmette, le disciple de maître François le compagnon de frère Lubin?

Hélas ! sa bouche lutine avait déjà désappris le rire et la causerie clandestine ; ses couleurs rosées s'étaient changées en pâleur ; ses yeux seuls étaient brillants encore, mais leur expression avait bien changé ! Ce n'était plus seulement le feu de la jeunesse qui les faisait étinceler à travers les larmes, c'était comme l'extase d'une vision d'amour, ou plutôt ce n'en était que le souvenir ; car au doux songe avait succédé un si affreux réveil, que le pauvre novice hésitait entre deux pensées et se demandait si son rêve d'amour n'était pas la réalité, et si ce n'était pas pour s'être endormi trop heureux qu'il luttait maintenant contre une chimère épouvantable.

Ce qui l'avait fait tressaillir, c'était le chant des moines dans la crypte, dont la lente psalmodie retentissait sourdement au dessus de sa tête.

— Plus de doute, s'écria-t-il, ce sont mes funérailles ! je suis mort et enterré pour toujours... le vœu de mon père n'a pas pu être révoqué. Il faut que je meure ici lentement pour conserver les jours de ma sœur... Oh ! Marjolaine, Marjolaine ! il m'eût été plus doux de mourir pour toi !

Et laissant retomber sa tête sur ses bras et sur ses genoux, il se prit à pleurer si amèrement que ses larmes coulaient jusqu'à terre.

Tout-à-coup, il lui semble qu'un bruit sourd se fait près de lui dans la muraille : quelques fragments de salpêtre et de mousse blanche tombent sur sa tête nue ; il se relève encore une fois avec épouvante et regarde fixement la muraille... il ne se trompe pas : une grosse pierre remue d'elle-même et semble vouloir sortir de la place où elle est scellée. Le novice pousse un grand cri... ô merveille ! la muraille lui répond, et une voix sortie d'entre les pierres l'appelle plusieurs fois par son nom : frère Lubin ! frère Lubin !

— Qui m'appelle? dit le prisonnier tout tremblant. Oh! si vous êtes un mort, ne descendez pas ici avec vos yeux creux et vos grands bras de squelette, vous me feriez mourir d'effroi !

— Je ne suis pas plus mort que vous, lui dit la voix, plus rapprochée, tirez à vous cette pierre qui s'ébranle, et prenez garde qu'elle ne vous tombe sur les pieds ; vous la poserez doucement à terre, et si vous entendez venir quelqu'un à la porte de votre cachot, vous la remettrez à sa place le plus proprement possible. Faites vite et ne craignez rien.

Frère Lubin ne se le fit pas dire deux fois, car il lui semblait bien reconnaître cette fois la voix de celui qui lui parlait. Il se lève donc promptement, et voyant la pierre qui sort d'elle-même de sa place, la tire, la soutient de son mieux, car elle était lourde, et la fait glisser jusqu'à terre. Alors par l'ouverture qui vient de se faire, il voit passer une tête... et cette tête n'a rien d'effrayant pour lui ; car, comme il osait à peine l'espérer, c'est celle de maître François.

— Enfin ! s'écrie le frère médecin avec son accent toujours joyeux, vous voici donc, maître renard ! et ce n'est pas sans peine qu'on découvre votre terrier ! Pauvre garçon, il a bien pleuré ! il est bien pâle ! Mais courage, courage, c'est demain la fête, et c'est demain que la gentille Marjolaine s'appellera Mme Lubin.

— Que dites-vous là, mon Dieu ! et par où êtes-vous venu ici ? dit frère Lubin tout effaré.

— Ça, avant que je vous réponde, donnez-moi de vos nouvelles, dit maître François ; car dans le couvent on parle diversement de votre aventure. Je ne vous ai point revu depuis que vous avez disparu de ma fenêtre derrière laquelle vous étiez caché. Comment donc vous a-t-on surpris, comme on le raconte, dans la chambre de Marjolaine? Et pourquoi vous a-t-on mis dans ce cachot, vous qui n'êtes encore qu'un novice, et qui, par conséquent, ne pouvez être puni pour avoir enfreint vos vœux, puisque vous

(1) Voir les numéros des 4, 5, 6 et 10 novembre.

[illegible]

nancière, non moins honteuse pour nos gouvernants, que ne l'était naguère pour toute l'Europe, la piraterie trop longtemps soufferte des deys d'Alger.

Le *National* disait hier :

Il n'est que deux manières de modifier l'état actuel : — ou bien en passant par les réformes politiques pour arriver aux améliorations sociales, et c'est là le chemin que nous prendrions ; — ou bien en abordant de plein saut LA RÉFORME SOCIALE. Or, la *Presse* repousse l'un et l'autre moyen ; quel est donc son secret ?

La *Presse* répond ce matin au *National* que les réformes politiques sont irréalisables sous l'empire des lois actuelles qui assurent l'électorat à la classe moyenne, et que, d'ailleurs, ces réformes pourraient bien n'avoir pas le résultat qu'on s'en promet. Vous demandez depuis quinze ans une réforme électorale et parlementaire, dit la *Presse*, et le ministère actuel y est tout aussi opposé que ses prédécesseurs, et jamais le nombre des fonctionnaires siégeant dans la Chambre ne s'est élevé si haut.

Or, indiquez-nous donc comment, avec une telle majorité et un tel ministère, vous arriverez aux améliorations sociales par les réformes politiques, comment vous déciderez une majorité élue par des électeurs payant deux cents francs de contributions directes à voter votre réforme ainsi conçue : « Tout garde national est électeur, tout électeur » est éligible ?... »

Du 5 octobre 1788 au 19 avril 1831, n'avons-nous pas essayé de tous les systèmes électoraux, qu'ont-ils produit ? La loi du 12 septembre, qui soumet à la réélection les députés promus à des fonctions publiques, n'a-t-elle pas déçu toutes les espérances qu'avait fondées sur elle l'opposition ? Le nouveau règlement qui a substitué le vote par scrutin de division au scrutin secret n'a-t-il pas opéré en sens contraire du but que s'était proposé son auteur, M. Duvergier de Hauranne ?

La *Presse* dit vrai dans une certaine limite. Les réformes politiques menacent des privilèges, et les privilégiés, — à moins d'un élan d'enthousiasme comme celui de la nuit du 4 août 1789 ou d'un sentiment de crainte en présence d'un grave danger, — combattront jusqu'à la dernière extrémité pour la conservation de leurs privilèges ; et les lois qu'ils ont faites leur assurent la victoire dans cette lutte inégale.

Mais les réformes sociales sont-elles dans le même cas ? En aucune façon. Les réformes sociales n'exigent ni l'intervention du gouvernement ni le concours des privilégiés. Les hommes de bonne volonté peuvent en prendre l'initiative, et, depuis la participation de l'ouvrier aux bénéfices de l'entreprise jusqu'à l'organisation d'une commune sociétaire, on peut réaliser toutes les réformes sociales en dehors de la majorité satisfaite et du ministère immobiliste. La fin de non-recevoir de la *Presse* contre les réformes politiques ne s'applique donc pas aux réformes purement sociales.

La *Presse* ajoute :

Est-ce qu'il n'est pas d'innombrables améliorations dont un ministère habile et laborieux pourrait prendre l'initiative ? Est-ce que ce ne serait rien que d'alléger le poids des impôts qui pèsent sur les classes laborieuses, et qui sont un obstacle mis à l'entier développement de leurs forces, à la consommation de beaucoup de produits de notre sol et de notre industrie ? Est-ce que ce ne serait rien que d'affranchir de l'obligation du service militaire le cultivateur ou l'ouvrier qui n'a pas deux mille francs à donner pour s'en faire exempter ? Est-ce que ce ne serait rien que de rendre moins imparfaites les conditions dans lesquelles a lieu la répartition du travail ? Est-ce que ce ne serait rien que de mettre au moins une borne au progrès du paupérisme, à l'augmentation du nombre des enfants-trouvés, à l'aggravation des récidives par les libérés ?

Ces réformes ont bien leur importance sans doute. Un ministère peut tenter de les réaliser par des lois et des ordonnances, des institutions ; mais, il faut l'avouer, le succès de ces tentatives nous semble fort douteux. Outre qu'une partie des impossibilités que la *Presse* invoque contre les réformes politiques se reprodui-

[illegible] tant de sollicitude que l'armée. Les triomphes remportés sur le champ pacifique du travail leur ont paru mériter un signe d'honneur pareil à celui qui décore la poitrine des soldats. Jusqu'ici les récompenses données à la suite des expositions industrielles n'avaient été décernées qu'aux chefs d'industrie, c'est en faveur des artisans, des ouvriers eux-mêmes que le ministre Rogier a fait décréter par le roi Léopold un nouveau signe de distinction.

Ce signe est destiné aux ouvriers qui auront fait preuve d'habileté et dont la conduite sera irréprochable. Il consiste dans une décoration en argent ou en or, suspendue à une chaîne de même métal, et qui se portera à gauche sur la poitrine. Le nom du décoré et le millésime seront inscrits au revers de la décoration. La décoration en argent sera seule accordée comme première récompense ; celle en or ne s'obtiendra qu'à un second concours. Le jury de l'exposition de 1847, qui a approuvé à une immense majorité cette création, est chargé de désigner les candidats. Le nombre des décorations est fixé à mille ; savoir : 800 en argent et 200 en or.

Le gouvernement belge, qui, sur la proposition de M. Rogier, a déjà fondé une exposition agricole, s'est réservé d'instituer des récompenses analogues pour les travailleurs de l'agriculture.

Algérie. — On lit dans le ***Moniteur algérien*** du 5 novembre :

« S. A. R. M. le duc d'Aumale est parti jeudi au matin, 4 du courant, pour aller visiter Blidah, les travaux de la route de la Chiffa, Medeah et Koleah.

» MM. le lieutenant-général Changarnier, commandant la division d'Alger, et Boselli, directeur des affaires civiles de la province, sont partis en même temps que le prince, qui est d'ailleurs accompagné de MM. le colonel de Beaufort, son premier aide-de-camp, le capitaine Waubert de Genlis, son officier d'ordonnance, et Rousseau, son interprète principal.

» Le prince gouverneur-général sera probablement de retour à Alger dans la journée du 8. »

— On écrit d'Alger, le 5 novembre :

« Les derniers courriers de l'ouest n'ont fait que confirmer les nouvelles déjà données de la frontière du Maroc. L'émir se tient toujours à Karbat-Zelouan, inquiet de la présence de Muley-Abder-Rhaman à Fez et des hostilités qu'il fomente contre sa deira dans les tribus kabyles du Riff. Tout est tranquille sur la frontière et dans la province d'Oran ; les troupes sont occupées de toutes parts aux travaux des routes. »

SUISSE. — **Détails sur l'engagement d'Uri avec le Tessin. — Arrestations et intrigues. — Attitude de Neuchâtel.** — Il est aujourd'hui hors de doute que l'engagement dans lequel deux officiers lucernois ont été tués a été le résultat d'une agression du Sonderbund contre le Tessin, et que cette agression a eu lieu avant même le décret d'exécution rendu par la Diète. Voici les détails que donne sur cette affaire d'avant-postes le correspondant du *Constitutionnel*, à la date du 7 novembre :

« Dans la séance de la Diète où fut discuté le projet d'arrêté concernant les envois d'armes et de munitions destinés au Sonderbund, le député d'Uri, le colonel Schmid, parlant avec mépris de la mesure qu'avait prise le gouvernement tessinois, en mettant le séquestre sur un convoi d'armes expédié par l'Autriche au canton de Schwytz, ajouta qu'au surplus ces armes ne tarderaient pas à parvenir à leur véritable destination. Sur quoi le colonel fédéral Luvini, député du Tessin, s'écria qu'on n'avait qu'à essayer de venir les prendre ; mais qu'il devait prévenir que le climat de son canton était un peu chaud pour s'y aventurer.

» Ce qui pouvait passer alors pour une espèce de défi, très familier aux députés de deux cantons chez lesquels l'entente cordiale n'a jamais existé à un haut degré, vient pourtant de recevoir un commencement de réalisation. Le 3 de ce mois, dans la nuit, un bataillon d'infanterie d'Uri, renforcé par une batterie d'artillerie lucernoise, et commandé, dit-on, par le second député d'Uri à la Diète, M. Vincent Muller, quitta Altorf pour prendre la route du Saint-Gothard, et arriva le 4 au matin à l'hospice des religieux qui occupe le point culminant de

[illegible] chargés de messages de Lucerne pour Fribourg. Ces captures paraissent avoir mis sur les traces de connivences actives entre le Sonderbund et le parti conservateur bernois, car on a appris ce matin qu'on venait d'opérer l'arrestation de M. l'avocat Stettler, membre du grand conseil, un des patrons de la gazette furibonde la ***Volkszeitung***.

» Les communications avec Lucerne sont toutes interrompues ; on sait seulement que le plus affreux terrorisme continue à peser sur le parti libéral, qui est encore nombreux dans la ville. Le décret qui met le canton en état de siége entraîne des conséquences bien rigoureuses et bien nouvelles dans la Confédération. En vertu de ce décret, tous les citoyens sont obligés d'exécuter les ordres qu'ils recevront de l'autorité militaire, concernant les hommes et les choses. Ceux qui résisteront ou se soustrairont à ces ordres ; ceux qui chercheront à paralyser les efforts du gouvernement, soit par paroles, soit par écrits, soit par actions ; ceux qui détourneront les militaires de leurs devoirs, entretiendront des rapports avec l'ennemi, seront immédiatement traduits devant un conseil de guerre.

» Le conseil de la guerre des sept cantons est définitivement organisé ; il est composé d'un député de chaque canton de la ligue, pris dans les rangs les plus exaltés, sous la présidence du fameux Siegwart-Muller. C'est à cette autorité suprême que viennent aboutir tous les pouvoirs des cantons alliés et la direction de toutes les opérations militaires. Toutes les dépêches adressées de Lucerne aux divers cantons du Sonderbund portent, en suscription lithographiée, ces mots : *Vorort des sept cantons catholiques*. Nous avons donc actuellement deux Vororts dans la Confédération. »

Voici ce que nous écrit un de nos correspondants de Berne, à la date du 8 :

« Berne, le 8 novembre au soir.

» L'armée du général Dufour, qui se monte à peu près à 80 000 hommes, est entièrement préparée, et, d'après les dispositions prises, il est très probable que l'entrée des troupes dans les cantons de la ligue s'effectuera demain ou après-demain. La première attaque aura lieu contre Fribourg, où les deux divisions Rilliet (Vaud et Genève) et Bourkardt (Berne, Soleure et Bâle) agiront ensemble. On ignore encore si la réserve bernoise, composée de 8 bataillons sous le commandement direct de M. le président de la Diète, Ochsenbein, sera mise en activité ou si elle devra occuper les positions qui bordent la Sarine.

» Fribourg a concentré toutes ses forces dans la ville et les environs ; le landsturm même a l'ordre de se retirer dans les fortifications de la ville à la première attaque. L'armée fédérale s'attend à une vive résistance.

» A Neuchâtel, il s'est révélé quelques dispositions chez les officiers de faire une diversion en attaquant le dos de l'armée fédérale ; cependant, je doute que les soldats consentent à une pareille action. Par contre, le gouvernement de Berne est en possession de pièces qui prouvent que Neuchâtel soutient Fribourg par des moyens pécuniaires. Les élèves irlandais et français du pensionnat des jésuites à Fribourg se sont réfugiés hier à Berne, où ils séjourneront probablement jusqu'à la fin du combat.

» D'après des nouvelles authentiques, il paraît que toutes les instances de M. le comte de Munich, président de la Diète allemande, tendant à provoquer une occupation militaire des fractions de la Suisse, auraient échoué devant les frais qu'une occupation occasionnerait. Wurtemberg s'associe à cette mesure, sous la condition que la Bavière et le duché de Baden en feront de même. Les Etats du midi de l'Allemagne resteront donc spectateurs passifs. La Sardaigne n'a pas non plus acquiescé aux désirs du prince de Metternich, et ne donne son assentiment à une occupation qu'au cas où la souveraineté des cantons serait compromise. On voit, par les déterminations de cet Etat, que les intentions de MM. de Metternich et Guizot ne sont pas approuvées. On commence à ne plus être dupe des faux bruits que le *Journal des Débats* ne cesse de répandre.

» La position de l'ambassadeur de France, M. Bois-le-Comte, devient de jour en jour plus embarrassante, car on assure que le gouvernement de Berne est en possession de pièces qui le compromettent gravement. On dit que les arrestations de M. le comte Krusinski et de l'avocat Stettler, qui ont eu lieu hier et avant-hier, ont un rapport intime avec les faits reprochés à M. l'ambassadeur.

» La ville de Berne est remplie de militaires, qui tous sont bien disposés ; l'esprit des troupes est plutôt grave que gai ; mais l'armée entière est décidée à en finir une fois pour toutes avec la réaction qui, depuis 1830, a si souvent appelé les citoyens sous les drapeaux. De

---

n'en avez pas fait?

— Mon frère, me pardonnerez-vous ? dit frère Lubin tout confus, j'étais l'ami d'enfance, le petit mari de ma pauvre chère Marjolaine, j'ai entendu dire qu'elle était malade... et vous ne savez pas tout ce que cela m'a donné d'inquiétude, car c'est moi qui en étais cause. Le matin même, je lui avais écrit que je ferais mes vœux dans trois jours. Quand j'ai entendu dire qu'elle souffrait, il m'a semblé déjà la voir morte, et j'ai eu aussi envie de mourir ; mais j'ai cru alors que mon seul devoir était de lui dire adieu et de lui répéter encore une fois : C'est pour ma sœur, Marjolaine, c'est pour ma sœur et pour le vœu de mon père, que je dois me donner à Dieu, moi qui ne voudrais être qu'à vous ! Oh, par pitié, pardonnez-moi et ne mourez pas, Marjolaine ; que je vous voie encore quelquefois à l'église, prier pour moi qui n'oserai plus vous regarder... ou bien, si vous voulez mourir, laissez-moi vous embrasser encore une fois comme nous le faisions, sans offenser Dieu, lorsque nous étions petits enfants ; puis, l'un près de l'autre, reposons-nous, en priant Dieu de nous faire mourir ensemble... Voilà ce que je voulais lui dire, et voilà ce que je lui ai dit ; car, apprenant qu'elle était seule, et trouvant l'occasion si belle, je me suis glissé le long de la corniche, je suis descendu par le vieil escalier, qui a failli crouler sous moi, puis j'ai franchi la haie du clos et je suis allé tout courant jusqu'à la chambre de Marjolaine... Oh, si vous aviez vu comme elle était triste ! et à cette tristesse si grande, quelle joie soudaine a succédé en me voyant ! Elle a pleuré avec moi, moitié de chagrin, moitié de joie ; nous nous sommes embrassés comme quand nous étions enfants, mais nous avons bien senti que dans ce temps-là nous n'avions pas encore été séparés, aussi ne nous embrassions-nous pas alors avec tant de plaisir. C'était maintenant un sentiment si doux, que cela nous faisait presque mal à force de nous rendre heureux. Marjolaine a tout d'un coup pâli et chancelé... O mon Dieu, dit-elle, il me semble que je m'en vais... Je mourrai du moins bien heureuse... Marjolaine ! Marjolaine ! m'écriai-je en pleurant. Et je la tenais dans mes bras, perdant la tête, ne sachant plus que faire, et l'embrassant malgré moi mille fois encore pour la faire revenir à elle. Il me semblait aussi que la tête me tournait et que j'allais être malade ; mais je n'y pensais pas, je ne m'occupais que de Marjolaine... Je suis parvenu enfin à dénouer son lacet et à la desserrer un peu ; si bien qu'elle a entr'ouvert les yeux et fait un grand soupir... lorsque tout à coup son père et le mien sont entrés avec la mère Guillemette. Je ne sais pourquoi j'ai été tout honteux, car je ne faisais rien de mal ; et pourtant ils m'ont grondé, comme si tout était perdu. Mon père et la mère Guillemette se sont même interposés pour m'éviter des coups de bâton que voulait me donner le père de Marjolaine... « Allons, allons, disaient-ils, il faut vite les marier et tout sera dit : frère Lubin n'est encore que novice. » Mon père alors a parlé de son vœu ; mais la mère Guillemette lui a dit cette phrase que j'ai bien retenue, car elle m'étonnait beaucoup : « Saint François ne peut pas vouloir qu'une honnête fille soit déshonorée. » Pourquoi donc Marjolaine serait-elle déshonorée ? Parce que je suis allé lui dire adieu ? Il me semble bien que nous n'avons rien fait de mal ensemble, à moins que ce ne soit un si grand crime de s'embrasser ! Et pourtant n'est-ce pas naturel, lorsqu'on s'aime bien ? et les petits enfants font-ils des péchés, lorsqu'ils embrassent de toutes leurs forces leurs mères ou leurs petites sœurs ? Il y a dans tout cela quelque chose que je ne comprends pas, mon bon frère François, et c'était pour vous prier de m'instruire un peu, si vous le pouviez, que je voulais toujours aller vous voir, malgré frère Paphnuce, qui m'en empêchait... Enfin, nous en étions là, et tout le monde semblait d'accord ; mais mon père a voulu me ramener d'abord à l'abbaye pour prendre congé du père prieur. Frère Paphnuce s'est trouvé là : il a jeté feu et flamme, a menacé mon pauvre père de la damnation éternelle, lui a dit que saint François seul, par un miracle authentique, pouvait le dégager de son vœu, et que, le jour de la fête, une messe serait dite à cette intention. Mon pauvre père n'a rien osé dire, car vous savez qu'il est dévot et que sa conscience se trouble assez facilement. Il m'a donc laissé, malgré mes prières, entre les mains de ce méchant frère Paphnuce qui, sans me rien dire, m'a pris par le bras et m'a conduit dans la crypte, où il m'a fait faire amende honorable devant tous les saints qui s'y trouvent ; puis, se faisant aider du frère sacristain et du portier, qui lui est tout dévoué, ils m'ont descendu ici, où je pense qu'ils veulent me laisser mourir.

— Doucement, dit maître François ; la Providence ne veille-t-elle pas sur ses enfants, et les médecins ne sont-ils pas là pour empêcher les jeunes gens de mourir ? A ceux-là il faut conserver la vie qui ont des jours de bonheur à vivre en ce monde. Ne vous désolez donc pas, frère, depuis longtemps je veille sur vous et ne veux pas que vous mouriez. Bien plus, je veux que vous soyez heureux, et qu'au lieu de servir le démon dans la tristesse du cloître, vous serviez Dieu dans la joie des affections légitimes et les devoirs de la famille. Ayez patience seulement, et faites bien attention à tout ce que je vais vous dire.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

CHRONIQUE DES THÉATRES. — Le Théâtre-Français a annoncé pour samedi la *Cléopâtre*, de Mme de Girardin. Mlle Rachel jouera le principal rôle. Au commencement du mois prochain, le ***Château de cartes***, comédie en trois actes et en vers, et la ***Marquise d'Aubray***, drame en cinq actes et en prose. M. Jérôme Baïssas nous prie d'annoncer qu'il a composé depuis longtemps une comédie en deux actes et en prose sur le sujet qui vient d'être traité à l'Odéon par M. Louis Monrose, sous ce titre : la *Couronne de France*. Son manuscrit était connu depuis longtemps de ses amis. — L'Opéra prépare, pour le 20 de ce mois, la ***Jérusalem*** de Verdi. — L'Opéra-National ouvrira le 15 par ***Gastibelza*** et un prologue. — Arnal est définitivement brouillé avec le théâtre du Vaudeville. L'administration lui reproche d'avoir joué de manière à compromettre le succès de la pièce, son rôle dans ***Elle ou la mort*** ! Le directeur du Vaudeville demande la résiliation de son engagement, et l'a actionné devant le tribunal civil ; mais le comique ne veut être jugé que par la juridiction consulaire ; il y aura lieu à un arrêt en règlement de juges. Arnal a un engagement conditionnel avec le théâtre des Variétés, et le Gymnase lui offre, dit-on, 30 000 fr. — Ce dernier théâtre vient de reprendre les ***Malheurs d'un amant heureux***, l'un des plus jolis marivaudages de M. Scribe. Bressant et Mme Rose-Chéri y remplissent les principaux rôles. M. Scribe a modifié la ***Déesse***, dont la coupe est maintenant plus vive, le dialogue plus rapide et l'intérêt mieux soutenu. — Le théâtre du Luxembourg vient de reprendre le ***Pied de Mouton***, ce grand succès du temps de notre enfance.

— Le monde musical vient de faire une grande perte. Le 4 de ce mois, Joseph Mendelssohn-Bartholdy est mort à Leipsick, enlevé par une fièvre cérébrale, dans la force de l'âge et dans la plénitude de son talent. On venait d'exécuter dans plusieurs villes d'Allemagne un oratorio de lui, intitulé : ***Elie***, et qui a obtenu le plus grand succès. Il avait 38 ans.

qu'à présent, a passé pour l'arbitre du progrès européen. La sympathie non équivoque de nos voisins de l'Est et du Nord, fournit une agréable compensation au sentiment national qui se cache de plus en plus dans l'Ouest. L'Allemagne a compris que la lutte de la Confédération avec le Sonderbund n'avait point une cause locale et personnelle, mais provenait d'anciennes querelles entre l'esprit progressif et l'esprit rétrograde. Puisse le peuple allemand trouver la récompense de ses bonnes dispositions de voisinage dans la justice de cette idée et dans la conduite qui en est le résultat! Puissent ces journalistes patriotes, continuer à agir pour la même cause qui a appelé sous les armes la plupart des rédacteurs et typographes des feuilles suisses libérales, et qui se trouvent ainsi dans l'impossibilité de réfuter sur le champ, comme il conviendrait, les mensonges et les calomnies du parti contraire! »

— La *Gazette de Bâle*, du 9, rapporte qu'on a reçu à Zurich, par estafette, la nouvelle que les hommes de Schwytz ont brûlé le pont de la Sihl, sur la frontière de Zurich et de Zug. Le pont de Raperschwil a été coupé jusqu'à la frontière de Saint-Gall, du côté de Schwytz.

On a distribué, dit la même feuille, dans le canton du Tessin, une proclamation au nom du Sonderbund, dans laquelle il est dit que le conseil de guerre fera occuper la frontière du Tessin sur le Saint-Gothard, parce que le gouvernement du Tessin a séquestré, au milieu de la fête, des armes et des munitions appartenant aux cantons de Schwytz et d'Uri.

— Parmi les bruits qui circulent, dit le *Courrier suisse*, il en est un qui a sa signification ; on dit que M. le comte Rossi, ambassadeur extraordinaire de France auprès du Saint-Siége, va arriver à Berne et qu'une mission importante lui a été confiée par son gouvernement. Ce bruit a acquis une certaine consistance.

Une grande revue de troupes de toutes armes a été passée le 7, par le général Dufour, sur la place de Wylerfeld, près Berne.

Le chargé d'affaires d'Angleterre s'y est fait voir à cheval.

Le Vorort paraît prêt à faire face à toute éventualité, et l'on assure que, dans une conférence avec l'envoyé autrichien (avant le départ de ce diplomate), M. Ochsenbein lui aurait fait entendre que, si l'Autriche faisait entrer un seul soldat en Suisse, on jetterait sur-le-champ en Italie 20 000 hommes de l'armée fédérale.

ITALIE. — **L'entourage du Pape.** — La *Patria* entre aujourd'hui dans quelques détails relativement à la suspension du professeur Belti, censeur politique. En apprenant cette suspension, les journaux s'étaient engagés à ne plus paraître. Mais le comte Ferretti, frère du cardinal, s'est interposé, et les journaux ont continué de paraître sur la promesse qui leur a été faite du rétablissement du professeur.

On écrit à ce sujet au *Courrier de Marseille* que le pape, circonvenu par la diplomatie, trahi par son entourage, est depuis quelques semaines entraîné dans une voie un peu rétrograde. C'est ainsi que Mgr Pallavicini, majordome, expulsé au moment de la conspiration de juillet, a été rappelé au Quirinal pour reprendre ses fonctions. On aura persuadé au pape l'innocence de ce prélat, qui, coupable ou non d'avoir trempé dans la conspiration, est en tout cas un ennemi certain des réformes libérales que Pie IX veut accomplir. On a également obtenu du pape la suspension du journal la *Pallade*, sans autre forme de procès, bien que l'édit sur la presse eût assuré à chaque journal des garanties contre ces décisions arbitraires.

Pie IX est animé des intentions les plus droites, du libéralisme le plus sincère, de la tolérance la plus large; mais il manque de force pour résister aux suggestions perfides et aux menées ténébreuses de son entourage, aux menaces des diplomates et aux intrigues des courtisans ; et telle est sa position, qu'excepté le cardinal Ferretti et Mgr Rusconi, qui remplissait provisoirement les fonctions de majordome, il ne compte auprès de lui ni un partisan de ses idées, ni un ami de sa personne. Jusqu'à présent la bonté de son cœur, la crainte d'affliger et de froisser tous les *monsignori*, *camerieri*, etc., dont son prédécesseur s'était entouré, l'ont fait reculer devant l'exécution d'une mesure jugée indispensable, savoir : le changement complet de tout le personnel de la cour pontificale.

La réunion des députés des provinces va venir donner au pape la force et l'appui qui lui manquent, et qui le rendront tout à fait inébranlable dans ses sages desseins.

L'enthousiasme est tel à Bologne, à Rome et à Florence, que les jeunes gens passent leur soirée à faire l'exercice avec un parapluie et une canne en guise de fusil.

Le Duc de Modène. — On écrit de Bologne, 1er novembre, au même journal :

« Deux cents soldats envoyés à Fivizzano par le duc de Modène ont dû rebrousser chemin, d'abord parce qu'ils ont trouvé les routes coupées, en second lieu parce que le grand-duc de Toscane a demandé l'ajournement de cette prise de possession jusqu'à l'issue des négociations ouvertes à ce sujet. Nous verrons si la diplomatie osera, au temps où nous sommes, ratifier cette vente d'hommes à 3 fr. 80 c. par tête. C'est le prix convenu.

» Le duc de Modène est arrivé avant-hier, à onze heures du soir, dans sa ville capitale. Ce n'est pas assurément pour échapper aux *bravi* et aux *vivats* de ses sujets que ce prince a choisi une telle heure pour faire son entrée, car il n'y a pas en Italie, après le roi de Naples, de souverain plus impopulaire que lui. Cependant, comme il faut être juste envers tout le monde, on devrait reconnaître que l'Etat de Modène est bien administré, que les impôts y sont moins élevés qu'ailleurs, que plusieurs améliorations matérielles, inconnues dans les Etats-Romains, y sont réalisées ; que les routes y sont bien entretenues, les établissements publics bien organisés ; si à tout cela s'ajoutait un peu de liberté pour les citoyens, la jouissance de quelques droits politiques, la suppression d'une police vexatoire et inique, le duc de Modène aurait bien vite conquis la popularité. Les Italiens ne sont ni exigeants ni difficiles en fait de liberté, et il faut que les souverains soient bien aveugles pour ne pas s'en apercevoir.

» Une correspondance adressée à la *Gazette d'Augsbourg* porte que le duc de Modène, effrayé du mécontentement qui se manifeste dans ses Etats, bien plus que de la fermentation des esprits dans la Toscane, vient de demander formellement un secours de troupes à l'Autriche. On croit que l'Autriche refusera le secours demandé, d'autant plus qu'elle en a refusé un au duc de Lucques. »

— On écrit de Vienne, 5 novembre, à la *Gazette de Spire* : « Le duc Strozzi avait été envoyé ici par le grand-duc de Toscane avec une mission confidentielle concernant la cession de la Luigiana et de Pontremoli de la part de la Toscane. Mais, comme il y a des traités formels, le duc n'a rien pu obtenir, et il est retourné à Florence. Il est certain que M. de Neumann, notre ambassadeur en Toscane, se retirera à Modène, et qu'il ne laissera qu'un chargé d'affaires à Florence. »

alimentées par les nombreux voyageurs qui visitent notre ville pendant l'hiver, se trouvent dans la plus grande gêne.

» La police s'efforce d'attribuer aux craintes inspirées par les libéraux et aux réformes de Pie IX qui ont jeté l'Italie dans l'agitation, la fâcheuse situation du pays.

» Mais en réalité ce malaise est dû en grande partie à l'absence des voyageurs, qui ne se soucient pas de venir endurer les avanies de notre police. Cela se conçoit facilement : à l'arrivée de chaque paquebot, passagers et équipages sont conduits dans les bureaux de la police, où ils sont l'objet de perquisitions aussi désagréables qu'indécentes. »

Le roi Charles-Albert et les réformes. — Les journaux italiens nous arrivent remplis du récit des démonstrations de joie avec lesquelles le roi de Sardaigne a été accueilli à Gênes. L'enthousiasme était tel, qu'il a gagné le roi lui-même, qui a versé des larmes de joie en voyant la reconnaissance des populations, et a promis de ne rien négliger pour mériter de telles sympathies.

Le 3 novembre, une grande foule de peuple s'est portée à l'ambassade sarde à Florence, en poussant des vivats et des cris de joie ; toutes les fenêtres de la rue voisine se sont illuminées tout à coup, le peuple portait la bannière aux trois couleurs italiennes avec la croix jaune du pape ; le légat parut au balcon pour remercier le peuple, et arbora les couleurs toscanes ; le peuple répondit par un vivat à l'union de l'Italie. La foule se rendit ensuite sur la place Saint-Marc pour saluer la demeure de Savonarola, et, avant de se séparer, convint qu'elle renouvellerait sa démonstration le lendemain.

ANGLETERRE. — **Vœux pour la paix dans un banquet.** — Le *Times*, du 10 novembre, dément en ces termes le bruit qui avait couru d'une modification ministérielle :

« Un journal tant soit peu crédule (le *Morning Herald*) entretenait hier ses lecteurs de deux ou trois rumeurs d'une nature fort extraordinaire. Lord Grey devait donner sa démission et sir Charles Wood se retirer avec lui. M. Barnard devait céder la place à M. Hawes, en laissant vacante la représentation de Greenwich, et lord Enfield céder Chatam à M. Maccaulay. Malheureusement, pour le journal en question, il n'y a pas un mot de vrai dans ces deux rumeurs. Lord Grey et sir Ch. Wood n'ont pas la moindre intention de se retirer, et MM. Hawes et Maccaulay, en dépit de leurs amis, auront à attendre longtemps s'ils comptent, pour entrer au parlement, sur la démission de M. Barnard et de lord Enfield. »

— Le banquet donné par le lord-maire à Guild-Hall a été magnifique, dit le *Times*. Le lord-maire présidait, ayant à sa droite l'ancien lord-maire, l'ambassadeur de France, lord John Russell, le comte d'Auckland, le comte de Jarnac, M. Félix Cotta, etc. ; à sa gauche, la femme du précédent lord-maire, lord Denman, etc.

Le premier toast porté par le lord-maire a été pour S. M. la reine et son long, heureux et glorieux règne ; le deuxième pour la reine douairière : puisse-t-elle rentrer en Angleterre entièrement rétablie par son séjour à l'étranger ! (Applaudissements.) Puis il a porté des toasts à S. A. R. le prince Albert, aux membres de la famille royale, etc.

Le lord-maire a dit : Plusieurs ambassadeurs représentants des souverains étrangers nous honorent de leur présence, qui nous prouvent que nous sommes dans des termes d'amitié et des liens de paix avec les nations de l'Europe et de l'Amérique. J'espère que cette paix continuera des années encore. Ainsi, grâce aux libres relations avec les diverses nations, les bénédictions de la civilisation se répandront heureusement sur tous. (Applaudissements.) Je suis certain que toutes les personnes qui m'écoutent forment comme moi le vœu que ces relations amicales subsistent. Nous sommes honorés de la présence de l'ambassadeur de France (applaudissements). Tous, j'en suis sûr, nous désirons qu'il ne survienne rien de nature à troubler les bons sentiments et l'harmonie qui doivent exister et qui à présent existent entre l'Angleterre et le grand peuple dont le représentant siége immédiatement à ma droite (applaudissements). Nous comprenons tous qu'il est essentiel pour la paix de l'Europe et du monde que deux pays comme l'Angleterre et la France soient unis par les termes acceptés de la paix et de l'amitié. Puisse cet état de choses durer de longues années ! tel est mon vœu bien sincère et bien ardent. J'ai grand plaisir de réunir au toast aux ambassadeurs étrangers, la santé de S. E. le ministre de France. (Applaudissements.)

M. LE DUC DE BROGLIE. J'ai regret, ou plutôt je suis confus, de n'oser répondre à votre noble et bienveillant appel dans une langue qui m'est étrangère ; j'en ai regret surtout pour le corps auquel j'appartiens ; il lui faudrait un autre interprète. Les vœux que nous formons, en effet, les sentiments qui nous animent, nous tenons à les exprimer tout haut devant toute l'Angleterre, en présence de cette immense cité, la tête et le cœur de ce vaste empire. Nos vœux sont ceux que forment pour les siens les propres enfants. Grâce à Dieu, nous ne vivons plus dans ces temps d'étroite jalousie, de rivalité obstinée, où les nations ne voyaient leur grandeur et leur prospérité que dans l'abaissement et la ruine l'une de l'autre. Nous vivons dans des temps de paix et de liberté. Les arts de la paix sont féconds et fraternels. Tous les peuples peuvent grandir ensemble au soleil de la liberté ; tous peuvent s'élever en civilisation, en dignité morale, en science, en richesse, à pas inégaux peut-être, mais sans se porter envie. Nous voyons avec joie les progrès de l'Angleterre. Nous admirons les fruits de son génie hardi et persévérant, les trésors de son commerce, les merveilles de son industrie étalées sous nos yeux dans la magnificence de cette fête civique. Nous reconnaissons dans l'hospitalité splendide qu'elle exerce envers nous un nouveau témoignage de respect et cette affection qu'elle porte au prince des nations que nous représentons ici. Ces sentiments seront réciproques. Puissent-ils s'accroître de jour en jour ! L'Europe leur doit déjà trente années de paix. Puissent ces trente années être suivies de trente autres, et de trente autres encore ! Puissent, de génération en génération, tous ceux qui viendront, à pareil jour, nous remplacer dans cette enceinte, avoir droit, comme nous, de se féliciter du passé et de compter sur l'avenir ! (Applaudissements.)

Le discours de S. Ex. le duc de Broglie est suivi de bruyants applaudissements.

Le lord-maire porte ce toast : Aux ministres de la reine ! Nous sommes honorés de la présence du très honorable lord John Russell, chef du cabinet. (Applaudissements.) Qu'il me permette de lui faire part des vœux bien sincères de la compagnie, que Sa Seigneurie et le gouvernement puissent, avec la bénédiction de la Providence, faire passer toutes les mesures impérieuses réclamées par la situation et par les circonstances ! (Applaudissements.)

LORD JOHN RUSSELL se lève et dit : Les ministres apprécient parfaitement l'importance pour eux d'avoir l'appui et la confiance de la cité de Londres pour faire marcher le gouvernement.

Nous nous proposons de faire ce que nous regardons comme le plus

... le brillant concert qui vient d'avoir lieu au palais.

On croit généralement que le nouveau ministre de l'instruction publique sera nommé avant la réunion des cortès.

Le général Ros de Olano est nommé ministre à Lisbonne, en remplacement de M. d'Aylion.

M. Borrego est nommé ministre en Suisse.

La *Gazette* publie l'ordonnance qui nomme sénateur du royaume le lieutenant-général Cordova.

Voici ce que dit l'*Heraldo* au sujet de cette dernière nomination : « Votre confrère, le *Popular*, en donnant les détails des événements qui, suivant ce journal, ont précédé la dernière modification ministérielle, semble indiquer que les généraux Ros de Olano et Cordova faisaient partie de ceux qui voulaient renverser le cabinet Narvaez d'une manière révolutionnaire. Nous devons relever les erreurs dans lesquelles est tombé, involontairement sans doute, le *Popular*. — Nous l'avons dit hier, la modification ministérielle n'a eu d'autre but que de mettre le cabinet en état de se présenter devant les cortès sans responsabilité aucune pour les actes effectués avant son arrivée au pouvoir. Par conséquent, l'élimination des deux braves généraux en question ne peut avoir eu d'autres motifs ni les faire même soupçonner d'avoir manqué en rien à leurs principes de loyauté et d'honneur. Et cela est si vrai, que le gouvernement, très satisfait de la conduite des susdits généraux, songe à utiliser immédiatement leurs services, et nous pensons que la *Gazette* d'aujourd'hui publiera les décrets nommant le général Cordova sénateur et grand-croix de l'ordre de Charles III, et envoyant M. Ros de Olano en qualité d'ambassadeur à Lisbonne, en remplacement de M. d'Aylion, qui a sollicité son retour. »

— On lit dans le *Clamor publico* du 6 novembre que le bruit court du bannissement de Madrid de MM. Salamanca et Escosura. Le *Clamor* n'ose pas croire, dit-il, à cette illégalité et à cette violation de la liberté individuelle, scandales qui pourraient ramener les scènes de désordre des trois dernières années et faire de nouveau couler le sang.

— Le général Alaix vient de protester noblement et énergiquement contre l'ordre ministériel qui le condamne à l'exil.

FAITS DIVERS.

Par suite de la promotion de M. Bellonet au grade de lieutenant-général, une ordonnance du roi, en date du 10 de ce mois, a convoqué le 5e collége électoral du Haut-Rhin à Belfort, pour le 4 décembre prochain, à l'effet d'élire un député.

— M. le comte Walewski sera, dit-on, nommé ministre plénipotentiaire à Francfort, en remplacement de M. Just de Chasseloup-Laubat, décédé.

— Aux termes du paragraphe 2 de l'article 11 de l'arrêté rendu par M. le ministre des finances, le 10 octobre dernier, ainsi conçu :

« Le dépôt de 25 millions de francs ne sera pas obligatoire, si la compagnie effectue dans le délai de dix jours, par anticipation, le paiement des deux premiers termes de l'emprunt. L'escompte lui en sera bonifié en raison de 5 0/0 l'an, pour le temps à courir depuis le jour du paiement jusqu'à l'échéance de chacun des termes. »

MM. de Rothschild, dit la *Patrie*, ont versé aujourd'hui au trésor la somme de 25 millions de francs, formée des 12 millions 500 000 francs, au terme du 22 novembre 1847, et de 12 millions 500 000 fr., au terme du 22 décembre prochain.

— On a appris aujourd'hui à Paris que, sur la demande de M. Lutteroth, premier secrétaire de l'ambassade de France à Naples, le gouvernement des Deux-Siciles avait fait faire une enquête et dresser un procès-verbal pour constater les circonstances de la mort de M. le comte Bresson.

— L'Ecole de médecine vient d'avoir sa séance de rentrée ; après un discours de M. le professeur Bérard, on a décerné le prix fondé par Montyon à MM. Hilairet (d'Angoulême) et Collin, docteurs en médecine à Paris, pour deux Mémoires remarquables sur la fièvre typhoïde.

— Par ordonnance du roi, en date du 26 octobre, ont été nommés :

Membres du conseil de direction de la province d'Alger, M. Bourgevin de Linas, ancien membre du conseil du contentieux en Algérie; M. de Trémisot, ancien membre du conseil du contentieux en Algérie ; M. Lepaine, ancien commissaire civil de Constantine ;

Membres du conseil de direction de la province d'Oran, M. Demanche, ancien auditeur au conseil-d'état, attaché aux services civils de l'Algérie ; M. Barberi, ancien chef de bureau à la direction générale des affaires civiles à Alger ; M. Garbé, chef de bureau à l'ex-direction des travaux publics à Alger ;

Membres du conseil de direction de la province de Constantine, M. Desvernay, ancien auditeur au conseil-d'état, attaché aux services civils de l'Algérie ; M. de Santeul, chef de bureau à l'ex-direction des finances et du commerce à Alger ; M. de Milhau, ancien secrétaire du conseil du contentieux en Algérie.

— Hier la cour royale, sous la présidence de M. le premier président Séguier, a eu à s'occuper des tristes et déplorables débats qui depuis longtemps affligent des familles très haut placées, Mme la duchesse de Valençay plaidant contre son mari. L'arrêt qui a prononcé la séparation de corps entre les époux avait ordonné que la fille serait remise au père ; que toutefois l'état de santé de la jeune personne ne permettant pas d'exécuter l'arrêt instantanément, il ne serait exécuté qu'au 1er octobre.

M. de Valençay, après ce délai, a demandé que sa fille lui fût rendue. Mme la duchesse de Valençay s'y est opposée, sous le prétexte que l'état de santé de celle-ci l'oblige à lui continuer les soins maternels ; elle produit à l'appui des certificats des médecins. Me Billaud a plaidé pour Mme la duchesse de Valençay. Me Baroche a repoussé avec beaucoup de talent, au nom de M. le duc de Valençay, les arguments de son contradicteur. La cour a continué à huitaine pour les conclusions de M. l'avocat-général.

— Un journal de Rome annonce que S. M. la duchesse de Parme, Marie-Louise, a célébré à Vienne son mariage avec le comte de Bombelles, l'un de ses ministres.

— Le journal de Madrid *el Popular* annonce que la maison Martinez fabrique un service d'argenterie destiné à être offert en présent au duc de Montpensier. Sur toutes les pièces on lit ces mots : *Le peuple catalan au duc de Montpensier.*

— Ce matin, à 10 heures, entre le pont du Carousel et le pont Royal, des mariniers ont retiré de la rivière le corps d'une jeune fille noyée. Ses vêtements, modestes mais propres et complets, deux bagues qui brillaient encore à sa main droite, et d'ailleurs les mille causes qui aujourd'hui peuvent pousser au désespoir une jeune fille, ne laissent

de l'observation du Sabbat. Ce n'est certes pas trop que le dur travail soit suspendu un jour sur sept, et que l'ouvrier trouve quelques instants à consacrer au repos du corps, à la récréation, à la promenade, à la culture de son intelligence ; c'est un des vices d'une époque comme la nôtre, qu'une prescription aussi sage, aussi démocratique et aussi protectrice, que la loi civile ne saurait rendre généralement obligatoire, ne puisse trouver sa sanction dans la foi religieuse.

MORT DE M. BRESSON. — Les *Débats* donnent sur cet évènement quelques nouveaux détails que nous reproduisons :

« Il paraît qu'il y a quelques années M. Bresson avait failli périr d'une fièvre cérébrale, et qu'à la suite de cette terrible maladie il était resté sujet à des indispositions intermittentes qui provoquaient de temps à autre des transports au cerveau. Dans une dernière lettre à son père, M. Bresson, conseiller à la cour de cassation, après lui avoir exprimé son tendre attachement, il ajoutait : Je sens que je suis plus homme du Nord que du Midi. Ce beau climat excite chez moi le système nerveux à l'excès. » Tout cependant faisait espérer qu'on verrait prochainement la fin de ces crises qui semblaient perdre chaque fois de leur intensité.

» Le 31 octobre, M. Bresson avait été reçu en audience solennelle par le roi de Naples, qui l'avait accueilli avec une distinction toute particulière. Le lendemain, après avoir travaillé dans son cabinet et rédigé la dépêche qui rendait compte de sa réception, il était allé passer la soirée au théâtre Saint-Charles, était rentré à son hôtel vers minuit, et s'était couché. Il paraît que vers la fin de la nuit il a été saisi d'un accès de fièvre chaude, s'est levé, a pris son rasoir, et devant sa cheminée s'est coupé la gorge. Le bruit de la chute de son corps sur le plancher a éveillé Mme la comtesse Bresson, qui est accourue et a trouvé son mari baigné dans son sang. On peut juger de l'affreuse douleur de Mme Bresson. Tout secours était inutile, M. Bresson était mort.

» Mme Bresson ramène en France le corps de son mari. Le bateau à vapeur français *le Magellan*, sur lequel elle est embarquée, a dû quitter Naples le 6 novembre. »

PRÉDICATIONS DE RONGE. — Depuis longtemps on n'avait plus entendu parler de Ronge. On savait seulement qu'il avait fait quelque séjour à Hambourg. Nous apprenons aujourd'hui qu'il circule incognito dans les États protestants de l'Allemagne septentrionale. Dernièrement il s'est présenté à Wismar où il annonça une prédication dans la salle de l'hôtel des Tireurs. Beaucoup de curieux s'y étaient rendus ; mais la police de la ville peu curieuse de voir la dissidence Rongienne s'établir dans l'église nationale, défendit à Ronge de prononcer aucun discours, et somma les assistants de se retirer à l'instant. Ceux-ci ayant refusé d'obéir, la police ferma le local et en mit les clefs dans sa poche. Alors une grande multitude s'assembla devant la porte et tenta de mettre les reclus en liberté en enfonçant les portes. De grands désordres allaient s'ensuivre, lorsqu'un bourgeois de la ville, intervenant près de cette multitude exaspérée, lui offrit sa maison de campagne, où Ronge aurait toute liberté de harangue ; le même jour Ronge reçut l'ordre de quitter la ville et de n'y reparaître jamais.

AFFAIRE DU COMTE DE GOERLITZ. — On écrit de Darmstadt, 2 novembre : « La cour de justice supérieure a fait savoir à M. le comte de Gœrlitz, sur la requête de ce dernier, qu'après un examen approfondi de tous les faits connus et de toutes les circonstances constatées par l'enquête, elle n'avait trouvé aucun motif légal pour attribuer la mort de Mme la comtesse de Gœrlitz à un tiers, et en particulier au comte

[illegible] la portière du coupé et qui a donné la main aux trois dames qui s'y trouvaient assises. Ces dames ont remarqué que cette main, qui leur était offerte par un homme s'exprimant en termes de bonne compagnie, était blanche et ne peut appartenir à un ouvrier ou à un cultivateur.

» Lorsque la décharge a été faite sur les gendarmes, le cheval de celui qui n'a pas été atteint a reçu une balle dans le jarret ; il s'est cabré, est tombé dans la douve et a entraîné son cavalier dans sa chute. Les brigands ont cru celui-ci tué comme son camarade, et ils se sont occupés de dévaliser la diligence au plus vite. Le gendarme non blessé a profité de cet instant pour sauter sur le cheval de son camarade et s'enfuir à Auray.

Je voudrais pouvoir vous citer le nom de l'une des dames du coupé, qui, à peine descendue de voiture, a couru vers le gendarme étendu sur la route, et lui a prodigué tous les secours et toutes les consolations que pouvaient lui inspirer un bon cœur et une foi vive et sincère. Elle ne l'a quitté qu'alors que la mort de ce malheureux lui a paru évidente.

» Vendredi dernier, le surlendemain du crime, vers deux heures du soir, une personne accourut à la gendarmerie d'Auray, annonçant que l'un des coupables venait d'entrer au cabaret de Pont-Sal.

» Trois gendarmes partirent aussitôt, et deux d'entre eux, qui purent se placer dans une voiture qui venait à Vannes, furent assez heureux pour entrer dans le cabaret au moment où cet homme suspect en sortait.

» Il se troubla, dit-on, aux premières questions des gendarmes ; il ne put expliquer sa présence sur les lieux, et il fut immédiatement arrêté.

» Malgré la réserve extrême que la justice doit s'imposer, vous pouvez regarder comme très importante la capture de vendredi dernier.

» M. le procureur général, arrivé en toute hâte, s'est transporté hier à Auray.

» La présence à Pont-Sal de l'individu arrêté prouverait que les armes et l'argent sont cachés non loin du théâtre du crime. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 novembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 9 novembre. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages, 1 585 q. 70 k. — Ventes, 2 002 q. 65 k. — Restant, 6 399 q. 74 k. — Cours moyen du jour, 37-77. — Cours-taxe de quinzaine, 38-23.

— fin C.	» »	— Gouin....	» »	Paris à Sc.	» »
B. du Trés.	» »|»	— Gann....	970 »	— à Orléans	1223 75
				— à Rouen.	945 »

PRIMES. fin cour. — fin proch.
3 p. 0\|0...... d. 10 » » » » — » » » »
5 p. 0\|0...... d. 50 » » » » — » » » »

REPORTS. du Ct à fin du mois. — D'un mois à l'autre.
3 p. 0\|0.... » »\|» » »\|» — » »\|» » »\|»
5 p. 0\|0.... » »\|» » »\|» — » »\|» » »\|»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct dr cours	» »|»	ROM.......... Der C.	98 »|»	» »
Récép. Rotsch.	102 25	BELG. 3 1|2.....	» »|»	
ESP. Dette act.	» »|»	— 4 1|2.....	» »|»	
— — pass.	» »|»	— de 1840....	99 3|4 »|»	
— 3 p. 0|0.	29 »|»	— de 1842....	99 1|2 » »	
Dette intérieure	» »|»	— Banque....	» » »	
PORTUG. 5 0|0 1837	» »	— de Em. 1841.	» »	
HOLL. 2 1|2	» »	PIÉMONT.......	» »	
HAÏTI.........	» »|»	AUTRICHE......	» »	

Union minière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... »

Chemins	
R.-Havre..	527 50
Avignon...	587 50
Str. à Bâle.	160 »
Paris-Str...	428 75
Tours-Nant	428 75
Orl.-Vierz.	373 75
C. du Nord	581 25
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc.	» »
Boul. à Am..	» »
Orl.-Bord.	500 »
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	410 »
Bord-Teste	» »
Zinc V. M..	» »
Lin Maber.	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» »	Paris à Rouen....	945 »	Orléans à Vierzon.	373 75
— (r.-g.)..	» »	Rouen au Havre...	527 50	Bordeaux à Cette..	561 25
Paris à Orléans...	1223 75	Marseille à Avign.	587 50	Nord...........	581 25
— à Lyon.....	410 »	Paris à Strasbourg	428 75	Boulogne à Amiens	» »

MARCHANDISES.

3\|6 (l'hectolitre) disponible, 69 fr. ; courant du mois et décembre, 68 fr. ; 4 premiers mois 1848, 64 fr. ; 4 d'été, 63 fr.

Narbonne, 49 fr. — Béziers, 49 à 50 fr. — Lunel, 46 à 47 fr. — Bordeaux, 57 à 56 fr. — Rouen, 68 fr.

Fécule et betterave, » » fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, courant du mois et décembre, 100 ; 4 premiers mois 1848, 102 ; 12 mois 1848, 101.

Huile épurée, 106.

Savon disponible, belle qualité, 104.

Lille. — Colza, 87.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 12 novembre.

8 h. »\|» OPÉRA. — La Juive.
7 h. »\|» FRANÇAIS. — Les Aristocraties.
» h. »\|» ITALIENS. —
7 h. »\|» OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice, Marie.
» h. »\|» ODÉON. — Relâche.
7 h. »\|» THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1\|4 VAUDEVILLE. — Le Coin du Feu, Rose et Marguerite, le Chevalier.
6 h. 1\|2 VARIÉTÉS. — Impressions, Père Turlututu, Léonard, Fille terrible.
6 h. 1\|4 GYMNASE. — Femme à deux Maris, la Déesse, Malheurs.
6 h. »\|» PALAIS-ROYAL. — Une Existence décolorée, Vert-Vert, l'Ordonnance du Médecin, A qui le Moutard ? le Marchand d'images.
6 h. »\|» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »\|» AMBIGU. — Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
6 h. »\|» GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. 1\|2 COMTE. — Dinde du Mans, Crispin dans l'Embarras, Perrin et Lucette.
5 h. 1\|2 FOLIES. — Les premiers Beaux Jours, Mariage, Mlle Faribole.
5 h. 1\|2 DÉLASSEMENTS. — Les Folies de Bedlam, la Belle aux Cheveux rouges, la Femme de Marbre.
6 h. 1\|2 LUXEMBOURG. — La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. »\|» BEAUMARCHAIS. — Laponne, Pauvre Jeanne, Fille, Amazones.
3 »\|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 fr.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour. Jeudi et dimanche à 2 heures.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le Thermomètre du Progrès.

Aux demandes de réformes politiques, les journaux conservateurs et optimistes répondent par le tableau des progrès réalisés depuis trente ans dans l'ordre industriel et matériel. Nous sommes loin de nier ces progrès; mais en faut-il conclure que notre état social s'est amélioré d'autant? Malheureusement, non. Le meilleur thermomètre du bien-être progressif d'un peuple, c'est l'amélioration de la santé physique, morale et intellectuelle de chacun de ses membres. Voyons ce qu'il marque en France.

Tant que dure la guerre, l'élite de la population va se faire tuer à l'armée, et le soin de propager l'espèce est dévolu en grande partie à ceux que leur infériorité physique a fait déclarer impropres à devenir de la chair à canon. Que la génération née pendant la guerre soit inférieure, c'est dans l'ordre; mais aux époques de paix, le recrutement se fait bénin, il prélève infiniment moins d'hommes, et après un certain temps, il les restitue à la vie civile. Or, voilà trente-trois années, et plus que l'Europe jouit de la paix, la génération actuelle est née depuis la fin de la guerre. Si les progrès dont on se targue sont réels, la génération contemporaine doit l'emporter de beaucoup sur celles qui l'ont précédée.

Est-ce là que nous en sommes? Nos jeunes gens sont-ils plus vigoureux, plus sains que leurs pères? Pénétrez dans les manufactures, dans les usines, dans les ateliers. Partout des êtres difformes, rachitiques; un travail continu et uniforme a dévié les tailles, développé monstrueusement les membres, le corps manque de proportions, l'œil est abruti, la face maladive. Livrés à des labeurs incessants avant l'âge de la force, les enfants ont perdu leur fraîcheur avec leur santé, le calme de leur regard avec leur candeur; un travail précoce a atrophié leurs membres, une corruption précoce a abâtardi et dévié leur intelligence. A l'âge de la plus grande vigueur, la jeunesse se courbe débilitée. La vieillesse, il est des ateliers où elle est inconnue, des professions où l'on est vieux à trente ans, où l'on meurt de caducité à quarante, à l'âge où l'homme normalement développé entre en possession de toute son énergie physique et intellectuelle. On prétend que la vie moyenne s'est élevée depuis un demi-siècle de trente à trente-quatre ans. On dit vrai en somme, mais si l'on décompose les chiffres, on trouve soixante-dix ans pour la vie moyenne de l'homme aisé, et pour la vie du pauvre, combien? trois années seulement.

Si vos nerfs sont trop délicats pour entrer dans ces fourmilières de travailleurs, ateliers, mines, manufactures, regardez autour de vous, examinez ceux que vous rencontrez dans les rues, dans les places, et comptez parmi ceux qui portent le costume de l'artisan combien vous en trouverez qui conservent l'aspect de la santé, de la vigueur, de la beauté. Interrogez ceux qui assistent aux conseils de révision, et demandez-leur ce que sont les hommes d'aujourd'hui et ce qu'étaient les hommes du commencement du siècle, pour ne pas remonter plus haut. Faites-vous donner le chiffre des exemptions du service militaire pour cause de maladie ou de vice congénial: en 1832, on a été contraint d'abaisser le maximum de la taille exigée à 1 mètre 56 centimètres, c'est-à-dire plus bas qu'aucun peuple de l'Europe. Eh bien! malgré cette facilité accordée aux recruteurs, le nombre des exemptions a doublé depuis 25 années. De 1816 à 1840, sur 7 321 609 conscrits, 1 416 527 ont été déclarés impropres au service. Le cinquième d'une jeune population tirée au sort entre toutes les classes est atteinte d'infirmités graves et incurables!

Remarquons en effet que les classes pauvres ne sont pas les seules victimes de cet abâtardissement de la race. Elles sont plus cruellement frappées; mais les classes riches et supérieures paient leur contingent au fléau. Des causes différentes produisent un résultat identique. Les classes pauvres, condamnées à un travail abrutissant et monotone, n'exercent qu'une partie de leur corps et n'exercent pas leur intelligence; les classes aisées donnent carrière à leur intelligence et ne développent pas leur corps. Les enfants des pauvres sont parqués dans des ateliers; les enfants des riches dans des colléges, dans des couvents, où la corruption n'est ni moins précoce ni moins débilitante. Le travail forcé, physique ou intellectuel, a pour effet d'atrophier les facultés qui ne trouvent pas d'essor; le manque d'équilibre entre les diverses forces brise le mécanisme.

Aussi voyons-nous les cas d'aliénation mentale se multiplier proportionnellement aux progrès de la civilisation. Au Caire, on compte un aliéné par 23 571 habitants; à Pétersbourg, 1 sur 3 433; à Madrid, 1 sur 3 350. Le climat, on le voit, n'a pas sur ces maladies une influence bien marquée. Mais dans les deux principaux foyers intellectuels de l'Europe, la proportion des aliénés sur les hommes lucides devient réellement énorme. A Paris, il y a un aliéné sur 222 personnes; il y en a 1 sur 200 à Londres.

Ce résultat est une conséquence naturelle de notre éducation et de nos habitudes. L'homme est composé de facultés diverses qui toutes appellent leur développement et leur emploi. Or, l'individu n'exerce ordinairement qu'un métier, n'applique qu'une faculté et souvent c'est celle qui prédomine chez lui, qu'on le condamne à étouffer. Les facultés comprimées réagissent, et un pensionnaire de plus va loger à Bicêtre ou à la Salpêtrière. Le nombre proportionnel de nos aliénés va croissant depuis quinze années.

Il en est de même des suicides. L'aliénation mentale est une protestation involontaire contre la société, le suicide une protestation volontaire. Le suicide était presque inconnu dans les campagnes, voilà cinquante années: aujourd'hui, il n'est si minime localité qui n'ait au bout de l'an son contingent à fournir à la statistique. A Paris, la moyenne annuelle des suicides constatés a été de 400 dont 1/7 par misère de 1830 à 1835; et depuis elle a beaucoup augmenté. Quant aux suicides qui s'opèrent lentement par la faim le désespoir, et dont personne ne se doute, ils sont infiniment plus nombreux que ceux qui apparaissent au grand jour.

Voilà où en est aujourd'hui la santé morale, physique et intellectuelle de la nation française; voilà où l'on en est arrivé après trente années de paix, de progrès et de perfectionnements industriels. La génération s'est abâtardie, les maladies mentales et les suicides se sont multipliés.

On a tenté de combattre quelques-uns de ces fléaux; on a cherché à restreindre le travail des enfants; il existe une loi sur cette matière, mais elle n'est pas appliquée et ne le sera pas: l'intérêt des fabricants et la misère des parents s'y opposent. Les générations ne reprendront leur vigueur, les cerveaux ne retrouveront constamment leur équilibre, qu'à l'époque où les membres de la société cesseront de dépérir, les uns par l'inaction, les autres par l'excès du travail matériel; lorsque la production sera organisée de façon à laisser à chacun la liberté d'exercer tour à tour ses bras et son intelligence, de développer à la fois son esprit et ses facultés physiques. Le nombre de ceux qui s'affranchissent violemment de la vie continuera de croître jusqu'à ce que la société ait assuré la prospérité de tous ses membres, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on ait fait cesser l'antagonisme des intérêts et harmonisé pour la production toutes ces forces vives qui aujourd'hui ne servent qu'à bouleverser et à détruire.

Triomphe des Usuriers.

Emprunter de l'argent ou en recevoir en dépôt, ne payer aucun intérêt, et, au contraire, faire payer des intérêts au prêteur ou déposant, — voilà certes le beau idéal, la perfectibilisation de l'art... financier. Eh bien! ce tour de force vient d'être accompli par le ministre des finances, de concert avec M. de Rothschild, et il va sans dire que c'est l'Etat qui paie. Toutes les fois que ce banquier et nos ministres font affaire ensemble, on peut être assuré que ceux-ci seront joués sous jambe par leur rusé protecteur; mais comme les choses vont de plus fort en fort, il faut s'arrêter un instant pour payer à nos hommes d'Etat un légitime tribut d'admiration.

Voici le fait:

Les journaux-banquiers annoncent que M. de Rothschild a versé hier au Trésor, *par anticipation*, 25 millions sur les 250 millions de l'emprunt (qui, par parenthèse, gagne déjà à la Bourse 2 francs au cours nominal, et près de 5 francs au cours effectif).

Ce trait paraît de la part de Sa Seigneurie un acte de générosité: — il n'est qu'un calcul très adroit.

D'abord ce versement donne du crédit à l'emprunt, et fait dire aux compères: « Ah! ça va bien! l'emprunt va hausser, puisque nous avons tant d'argent que nous payons 25 millions d'avance sans nous gêner. »

Puis, écoutez bien, par ce versement anticipé, la compagnie des soumissionnaires de l'emprunt trouve moyen de tirer des intérêts d'une somme dont elle n'est pas propriétaire.

Le tour est bon et vaut la peine d'être examiné en détail.

Commençons par expliquer que la compagnie soumissionnaire de l'emprunt a droit à des intérêts à 3 0/0 depuis hier pour raison de ces 25 millions payés par anticipation.

Maintenant voyons avec quel argent cette compagnie a payé le Trésor.

Elle a payé le Trésor avec l'argent du Trésor, car elle a donné au Trésor un bon sur la Banque de France.

Or, la Banque, comme nous l'avons annoncé il y a quelques jours, est associée dans l'emprunt pour 25 millions.

Or, la Banque, nous l'avons aussi annoncé, est celui des associés de l'emprunt qui est chargé de faire le premier versement.

Or, encore, la Banque tient en dépôt dans ses caves ou ses caisses une somme de beaucoup supérieure à 25 millions, qui lui a été remise par le Trésor, et dont elle ne paie aucun intérêt au Trésor.

De ces prémisses sort cette conséquence:

La compagnie adjudicataire de l'emprunt a payé au Trésor les 25 millions versés par anticipation, *avec l'argent que la Banque doit au Trésor*, et, par ce moyen, *par ce revirement*, elle se fait payer par le Trésor les intérêts de la somme que celui-ci a gratuitement déposée à l'une des parties prenantes dans l'emprunt, — et M. Sylvain Dumon, ministre des finances, ne se tient pas de joie d'avoir accompli cette magnifique opération.

Nous défions que dans l'histoire des Jocrisses qui faisaient autrefois les délices de nos pères sur le théâtre de Brunet, on puisse trouver un trait qui vaille cette naïve simplesse du ministre des finances du 29 octobre.

Conseil général de la Seine.

VOTE EN FAVEUR DE LA RÉFORME ÉLECTORALE.

Le conseil général de la Seine vient d'émettre un vœu en faveur de la réforme électorale à une majorité de 25 voix contre 8.

Quand ce vœu a été amené par l'ordre du jour, le préfet a demandé la parole et a fait connaître qu'aux termes de ses instructions ministérielles, il devait rappeler au conseil que les questions politiques étaient en dehors du cercle de ses attributions, l'engager à se déclarer incompétent et protester s'il passait outre.

MM. Boulay (de la Meurthe) et Galis n'ont pas de peine à prouver la compétence et le droit du conseil, et il ne s'est trouvé personne pour décliner l'une ou contester l'autre.

Ayant écarté ainsi à l'unanimité et sans contestation la fin de non-recevoir ministérielle, le conseil a passé au vote sur la délibération formulée en ces termes:

Le conseil,

Considérant que seize années d'expérience ont révélé de graves imperfections dans les lois électorales du 19 avril 1831, et ont dé-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 13 NOVEMBRE.

RABELAIS A LA BASMETTE.[1]

V.

LA VIGILE DE SAINT FRANÇOIS (Suite).

De tout ce que vous m'avez raconté, continua maître François en s'adressant au frère Lubin, rien ne m'étonne, et les choses jusqu'à présent ont marché par le chemin que j'avais prévu: le tout maintenant est de les faire arriver convenablement et à point. Sachez d'abord que j'ai soigneusement examiné l'autel et la statue de saint François, car je crains pour la fête de demain, de la part de frère Paphnuce, quelque supercherie en manière de faux miracle, pour retourner l'esprit des bonnes gens et obliger votre père à acquitter son vœu...

— Est-ce possible? dit frère Lubin.

— Non pas seulement possible, mais très probable, et de plus très facile, si nous n'y mettions bon ordre. Voici ce que j'ai découvert. La statue de saint François est creuse, pour être d'un transport plus facile, et elle s'adapte sur l'autel au moyen de quatre pitons en fer qui assujettissent les pieds. Or, l'autel aussi est creux, et l'on y serre les chandeliers et les cierges de rechange. Il s'ouvre par une porte placée du côté gauche et qui se referme à l'aide d'un petit verrou. Or, dans le gradin supérieur de l'autel, juste entre les pieds et sous la robe traînante de saint François, il y a une petite trappe, juste de quoi passer la tête, en sorte qu'une personne cachée dans l'autel pourrait très bien, sans être vue, et grâce à la cavité de la statue, faire parler saint François lui-même, de façon à faire crier miracle à plus de vingt lieues à la ronde.

Ne vous inquiétez pas de tout ceci: cela me regarde et je m'en charge. Seulement, si demain, comme je l'espère, on vient vous chercher pour vous présenter à l'autel et vous faire choisir entre les vœux de religion et votre aimable fiancée, ayez soin de vous mettre à genoux du côté gauche et de fermer la porte de l'autel au verrou, sans qu'on s'en aperçoive, si vous remarquez qu'elle soit ouverte.

Si, contre toutes mes prévisions, on ne venait pas vous chercher, voici ce que vous aurez faire. Sachez que depuis longtemps je rêvais au moyen de délivrer le premier malheureux que la fausse religion des moines condamnerait au supplice de l'*in pace*, et que j'ai profité pour cela de la liberté assez grande dont je jouis dans le couvent, grâce à ma double réputation de prédicateur et de médecin. Or, voici ce que j'ai trouvé.

Il y a derrière l'église, dans le clos du vieux cimetière, un puits à peu près desséché ou du moins rempli de bourbe assez épaisse, qui autrefois, dit-on, a été la frayeur universelle du couvent et de tout le pays, attendu que par la bouche de ce puits on entendait les soupirs des âmes du purgatoire. J'ai réfléchi à cette chronique et j'ai observé que le fond du puits ne devait pas être loin des caveaux de l'*in pace*.

J'ai donc commencé par jeter dans le puits tout ce que j'ai pu ramasser de fagots, de vieilles planches et même une grosse barrique, pour être moins en danger de m'y embourber en y descendant.

Puis j'ai assujéti fortement à la margelle plusieurs cordes garnies de nœuds. J'avais soin de ne faire tout cet ouvrage que la nuit, ou pendant que les frères étaient à l'office, puis j'avais soin de recouvrir l'ouverture du puits avec les vieilles planches qui avaient été mises là depuis un temps immémorial.

Je suis parvenu ainsi à descendre sans trop de dangers dans le puits et à remonter de même. J'y allais et j'en revenais sans être aperçu, car le mur du vieux cimetière est très facile à escalader, et sépare seul en cet endroit les bâtiments et les jardins du cloître d'avec le clos du prieuré.

— C'est vrai, s'écria frère Lubin. Suis-je assez sot de ne pas m'en être aperçu!

— En m'orientant bien, continua maître François, j'ai trouvé l'endroit qu'il fallait attaquer et j'ai commencé un conduit souterrain allant du fond du puits à l'*in pace*; et en effet, après avoir creusé environ deux ou trois pieds dans la terre, j'ai recontré le tuf: c'était la muraille de votre cachot.

J'avais laissé mon travail en cet état, lorsque votre emprisonnement de ces jours derniers m'a fait sentir l'urgence de continuer mon ouvrage; j'ai donc aggrandi mon souterrain, descellé doucement les pierres, et je suis enfin heureusement arrivé jusqu'à vous.

— O frère François, vous êtes mon ange sauveur! Vite, il faut me tirer d'ici... Je veux la revoir, je veux rassurer Marjolaine.

— Patience, jeune homme, il faut que vous restiez jusqu'à demain. Le frère Paphnuce que j'ai interpellé ce matin au chapitre, au sujet de votre emprisonnement, a déclaré qu'il avait seulement voulu vous efforcer pour vous faire rentrer en vous-même; demain, votre famille et celle de Marjolaine seront réunies près de l'autel de Saint-François, et votre père viendra demander l'absolution de son vœu. Ce que désire frère Paphnuce, c'est qu'il n'en soit pas absout, et que vous fassiez profession: mais il a promis de vous remettre ce jour-là entre les mains de votre famille; s'il tient sa parole, on viendra vous chercher, et je me charge de tout le reste; si, au contraire, la journée de demain se passait sans qu'on fût venu vous délivrer, vous retirerez encore deux pierres, et vous passerez par ici: vous trouverez dans le puits les cordes toutes préparées, et vous vous sauverez chez vos parents. Maintenant, silence. Remettez la pierre à sa place, faites un peu de boue avec l'eau de votre cruche, et bouchez les interstices de manière à ce qu'on ne puisse voir qu'elle a été dérangée, et... à demain...

— Oh! frère François, mon père, mon sauveur, que je vous embrasse!

— Doucement! doucement! La peste soit du petit drôle, qui a failli me démancher le cou! Faites vite ce que je vous ai dit, et soyez sage.

Frère François avait disparu, la pierre était remise à sa place, et frère Lubin, déjà tout consolé, pensait vaguement à la beauté de Marjolaine, lorsqu'il entendit grincer une clef dans la serrure rouillée de la porte de son cachot.

— Vient-on déjà me délivrer? s'écria-t-il; mais il recula glacé d'épouvante lorsqu'il vit trois hommes couverts de robes noires, et dont les cagoules pointues ne laissaient voir que les yeux.

(1) Voir les numéros des 4, 5, 6, 10 et 12 novembre.

Fourier avait tout d'abord, sur les autres systèmes, cet avantage d'admettre au partage des bénéfices sociaux tous les éléments de production et de respecter tous les droits acquis. « En effet, a dit M. Hennequin, Owen ne tient compte que du *travail*; Saint-Simon admet *le talent* et *le travail*; et Fourier base son association sur cette trinité productive : *le capital*, *le travail* et *le talent*. »

M. Hennequin a fait ensuite une critique raisonnée du principe de la *concurrence* qui domine aujourd'hui le monde industriel, comme le monde moral; il s'est efforcé de faire comprendre que, d'un principe de lutte et d'antagonisme, devaient nécessairement résulter le désordre, la désunion, la guerre, et que la solution de l'éternel problème de *l'ordre avec la liberté* ne pourrait se rencontrer que dans la mise en pratique de l'*association*. « L'association, a-t-il ajouté, doit être la destinée ultérieure de l'humanité; non pas cette association incomplète, telle qu'elle s'organise aujourd'hui pour les capitaux seulement, mais l'association intégrale et sincère des trois éléments de production; et mieux que cela encore : l'association de tous les instincts, de toutes les tendances, de toutes les attractions naturelles que l'homme porte en lui; en un mot, l'association dans le monde moral aussi bien que dans le monde matériel. »

M. Hennequin prétend que si l'on s'est autant éloigné de cette voie logique et naturelle, c'est que l'on s'est plu à organiser une société arbitrairement conventionnelle, et pour ainsi dire de fantaisie, sans tenir compte de la nature même de l'homme, qui, pourtant, devait servir ici de patron, de règle, de mesure. On fait l'habit à la taille de celui qui doit le porter : on a agi en sens inverse pour l'organisation de la société. Aussi, n'est-ce qu'au moyen d'une compression cruelle, impitoyable, incessante, qu'on maintient l'humanité dans un milieu qui n'a pas été fait pour elle.

Si l'homme doit servir de patron pour une organisation sociale logique, il faut donc commencer par étudier avant tout l'homme lui-même. M. Hennequin, partant de ce principe, développe l'analyse de ce que Fourier a appelé le *clavier passionnel*; c'est-à-dire qu'il détaille à ses auditeurs la nature et le jeu des passions radicales qui peuplent le cœur de l'homme. Cette partie des études phalanstériennes est l'une des plus intéressantes, mais aussi la plus difficile à bien approfondir. Nous ne pouvons pas ici suivre M. Hennequin dans les mille développements de cette grande thèse. Nous nous bornerons à constater qu'il l'a traitée dans un langage clair, concis et entremêlé d'aperçus ingénieux et d'images poétiques.

Ce soir, à huit heures, aura lieu la troisième séance; tout ce qui parmi nous s'occupe du mouvement des idées, voudra aller entendre le jeune professeur phalanstérien.

Le cours public et gratuit d'économie sociale de M. Victor Hennequin n'aura pas lieu demain jeudi 11 courant, par suite du départ de cet orateur pour le banquet de Valenciennes.

Un banquet réformiste a eu lieu hier, 11 novembre, chaussée du Maine, dans l'ancienne maison Tonnelier.

La 5e compagnie du 4e bataillon de la 10e légion, représentée par une centaine de convives, s'y trouvait réunie sous la présidence de son capitaine en premier, le docteur Bonamy.

Cette manifestation, à laquelle tous les officiers ont pris part, a prouvé que tous ces citoyens étaient unis dans un commun sentiment de patriotisme.

La cordialité la plus franche a régné pendant le repas, et, au dessert, les toasts suivants ont été portés et accueillis par des salves d'applaudissements trois fois répétées.

A la réforme électorale! A la souveraineté du peuple! A l'organisation du travail! A tous les patriotes morts pour la défense des droits de l'homme et pour la liberté! A la garde nationale! à son union! Au droit électoral conféré à tous les gardes nationaux!

Le président a pris ensuite la parole, et, dans une courte mais chaleureuse allocution, il a remercié la compagnie et a rendu hommage à son patriotisme.

Le banquet s'est terminé par une collecte au profit des pauvres de l'arrondissement, dont le produit s'est élevé à 46 fr., et tous les gardes nationaux se sont retirés dans l'ordre le plus parfait.

---

l'armée de la ligue, qui s'y comportent comme s'ils étaient en pays ennemi.

M. le colonel fédéral Muller, de Zug, qui n'a pas voulu servir dans l'armée du Sonderbund, a quitté son canton pour venir offrir ses services à l'armée fédérale, qui les a acceptés avec empressement.

La *Nouvelle Gazette de Zurich*, du 9, annonce que les tirailleurs d'Ariolo (Tessin), continuent la petite guerre contre le corps d'occupation d'Uri sur le Saint-Gothard. Aujourd'hui, lui écrit-on de Lugano, ils ont tué quelques soldats d'Uri. Les troupes du Tessin sont à Giornio, Faido, Piotta et Airolo. Les colonels Biota et Lanica sont aussi dans cette contrée. Probablement demain ces troupes (artillerie, infanterie et carabiniers) commenceront l'attaque.

La même feuille ajoute qu'au moment de l'alarme occasionnée par le feu mis au pont de la Sihl, les avant-postes ont échangé des coups de fusils. Quatre hommes du Sonderbund ont été, dit-on, tués.

— La *Gazette de Bâle* du 10 contient les lignes suivantes, qui lui sont adressées de Berne :

« On assure que la caisse militaire a reçu de Francfort un demi-million en espèces en vertu d'un emprunt négocié à 7 p. 0/0. — On ne sait pas à Berne quand et comment l'attaque aura lieu. En attendant, les magasins ont été avancés vers la frontière de Lucerne et de Fribourg. — Hier, un certain nombre d'élèves du pensionnat des jésuites à Fribourg, Anglais et Français, ont passé ici. On dit qu'ils ont eu de la peine à traverser les lignes. Soixante élèves français sont restés. Le comte Krusinski, arrêté dans la nuit du 6 au 7, est soupçonné d'avoir envoyé au *Journal des Débats* des rapports qui ont déplu au gouvernement. Il a surtout communiqué au *Journal des Débats* la dernière lettre que le général Dufour a adressée à la Diète.

— L'*Ami de la Constitution* du 9 rapporte qu'un jeune officier conservateur de Soleure ayant consulté l'évêque de ce canton sur son départ, l'évêque lui a dit : « Mon cher monsieur, votre premier devoir est d'obéir au gouvernement et à vos supérieurs. Partez, au nom de Dieu! » — Combien ces paroles ne sont-elles pas nobles comparativement à la révolte prêchée par les chrétiens du Sonderbund.

— Le bruit se confirme, dit la *Suisse*, que des troupes schwyroises ont occupé le couvent de Saint-Urbain, canton de Lucerne. Ce couvent, on le sait, a demandé la protection de la Diète fédérale, après avoir inutilement offert 100 000 fr. au gouvernement lucernois, à condition qu'il ferait la paix, qu'il renoncerait au Sonderbund et renverrait les jésuites.

— On lit encore dans la *Suisse* : « L'état matériel de Fribourg est voisin d'une ruine totale; on ne laisse plus à personne le temps de cultiver les terres, d'en récolter les fruits ou de se livrer au négoce; il en résulte un malaise général dont on ne saurait prévoir le terme.

» Quelle est la cause de ces malheurs? — C'est qu'on s'entête à conserver en Suisse un ordre étranger.

» Les jésuites ont déjà fait répandre des flots de sang pour leur installation à Lucerne; il faut en verser de nouveau pour leur conservation à Fribourg; car ils ont formellement déclaré *qu'ils ne quitteraient pas Fribourg sans marcher sur des cadavres!* (sic.)

— Au départ des dernières correspondances de Berne, le mouvement militaire sur le canton de Fribourg était en pleine activité : tous les corps de la division Rilliet et de la division Burckhard convergeaient de ce côté. Le général Rilliet avait divisé sa troupe en trois colonnes. La colonne de droite, partie de Lausanne, suivait, le long du lac de Genève, la route qui mène à Gruyères; la colonne du centre marchait directement sur Fribourg par la grande route; celle de gauche est entrée le 8 à Estavayer sans coup férir. Fribourg est en outre menacé par le corps vaudois, qui occupe Avenches et qui donne la main aux insurgés de Morat. On a appris, en effet, que Morat était en pleine insurrection, et que les troupes de Fribourg en avaient été expulsées par les habitants.

Le Sonderbund, de son côté, dirigeait ses troupes sur Lucerne et Zug. Ce seront là probablement les principaux centres de résistance. Fribourg est abandonné à lui-même; sa position isolée ne permettait pas qu'il en fût autrement, et d'ailleurs sa défaite n'entraînerait peut-être pas celle du Sonderbund, dont il n'est en quelque sorte qu'un poste avancé. C'est Lucerne qui est surtout la place importante; aussi prend-elle de plus en plus l'aspect d'un camp. Les troupes d'Uri, d'Unterwalden, de Schwytz, y sont déjà cantonnées; on y attendait

— Les fêtes de Florence destinées à célébrer les réformes piémontaises ont continué le 4.

— Une lettre de Ferrare dément la nouvelle donnée par le *Contemporaneo* qu'un soldat autrichien aurait été tué dans cette ville à la suite d'une rixe avec les habitants. Ce qu'il y a de vrai, c'est que des soldats ayant maltraité un enfant, le peuple vola à son secours; il y a eu quelques personnes blessées, et les soldats ont été poursuivis jusqu'à la caserne.

— Les habitants de Porto-Ferrajo ont refusé d'assister à un bal qui leur avait été offert à son bord par le commandant d'un vaisseau français.

— Le bruit s'était répandu à Bologne, le 4 novembre, que des troubles sérieux viennent d'éclater à Milan par l'effervescence que les nouvelles de Piémont ont excitée dans la population lombarde.

ANGLETERRE. — **Communication postale avec la France.** — Nous lisons dans le *Morning Chronicle* d'hier, 11 :

« Nous avons dit il y a quinze jours que des négociations avaient été entamées entre notre gouvernement et celui de France pour faire de meilleurs arrangements concernant les communications entre les deux pays, et nous sommes charmés de pouvoir annoncer aujourd'hui que des moyens seront prochainement adoptés pour faciliter la transmission de la correspondance entre Londres et Paris. Le baron Rothschild, au nom de la compagnie du chemin de fer du Nord, en France, et M. Magregor, président de la compagnie de notre chemin de fer du S. E., sont depuis quelques temps en communication avec le gouvernement français, et nous apprenons qu'ils ont préparé de grandes et larges améliorations dans la transmission des malles entre les deux capitales. Ces propositions ont été chaudement accueillies par le gouvernement français, qui a déclaré qu'il prêterait volontiers la main à leur exécution. Ces dispositions bienveillantes ayant été communiquées à notre gouvernement, le marquis de Clanricarde, directeur-général des postes, s'est rendu à Paris, où il se mettra en relation avec les autorités, le baron Rothschild et M. Macgregor, afin de régler les détails concernant l'exécution des mesures proposées. »

M. Bresson. — Le correspondant de Paris du *Morning Chronicle* lui communique les détails suivants sur la mort de M. le comte Bresson. Quelques jours avant l'arrivée de la triste nouvelle, M. Guizot avait reçu de M. le comte Bresson une lettre dans laquelle le comte sollicitait vivement de lui accorder l'ambassade de Madrid en échange de celle de Naples, où il pensait, eu égard aux événements de chaque jour, pouvoir employer plus utilement son talent qu'à Naples. A cela il faut ajouter que l'ambition de M. le comte Bresson était de devenir ministre du cabinet; et, il y a quelques mois, M. Guizot lui avait offert le portefeuille de la marine, lorsque M. de Mackau fut renvoyé sans cérémonie. Il avait accepté, mais le lendemain, il envoya sa démission, à l'instigation, dit-on, du roi lui-même, qui lui aurait donné à entendre que le cabinet de M. Guizot ne tiendrait pas. On se rappellera que d'autres personnes suivirent l'exemple du comte Bresson, et que M. Guizot fut enfin obligé, pour compléter le cabinet, de nommer deux ministres absents de Paris.

Les meurtres en Irlande. — Une lettre de Dublin, 9 novembre, annonce que deux hommes accusés d'être les meurtriers du major Mahon ont été arrêtés; ils sont dans la prison de Roscommon. Des témoignages les chargent fortement. Le comté est dans un état effrayant; un très grand nombre de noms figurent sur la liste des victimes vouées aux coups des meurtriers. Parmi ces noms est celui d'une dame qui a eu la témérité de faire saisir des tenanciers qui n'avaient pas payé leurs fermages. Les villes et les villages sont remplis de gens de mauvaise mine, de bandits qui ne travaillent pas et qui pourtant ne paraissent manquer de rien. La troupe et la police sont harassés de fatigue.

ESPAGNE. — La *Gazette de Madrid*, du 7, publie l'ordonnance royale qui nomme le marquis de Miraflores président du sénat pour la prochaine législature, et vice-présidents le duc de Gor et le prince d'Anglona.

La *Gazette officielle* contient aussi les décrets qui nomment le général Ros de Olano ambassadeur à Lisbonne, et le général de Cordova chevalier grand'croix de l'ordre royal de Charles III.

Tous trois avaient des torches à la main, et de plus l'un tenait un crucifix, l'autre une corde et le troisième un paquet enveloppé de linge blanc. Frère Lubin crut voir trois fantômes ou trois bourreaux. Il pensa qu'on venait l'étrangler, et que le paquet blanc qu'on portait était son linceul.

— A mon secours! s'écria-t-il. Mon père! maître François! Marjolaine!..

Un rire sinistre lui répondit.

— Dépouillez-le de ce saint habit qu'il s'est rendu indigne de porter! dit la voix de celui qui portait le crucifix.

Lubin reconnut cette voix : c'était celle de frère Paphnuce.

Les deux assistants s'emparèrent du novice malgré ses prières et ses cris, et le dépouillèrent de son habit religieux.

— Maintenant, dit Paphnuce en lui présentant le crucifix, faites un acte de contrition.

— O mon Dieu! que va-t-il donc m'arriver, dit frère Lubin, est-ce que vous voulez me donner la mort?

— Il va vous arriver quelque chose de bien plus affreux que la mort, dit le maître des novices : vous avez déjà perdu, par votre faute, le saint habit de religion. Tenez, prenez cela, ajouta-t-il en jetant à celui qui tenait une corde la défroque du novice, dont il fit aussitôt un paquet; et vous, dit-il à l'autre, déployez devant ce petit malheureux sa livrée d'ignominie. — Ah! vous croyez que vous allez mourir! vous le voudriez bien, peut-être, pour ensevelir votre honte dans le tombeau. Mais, non, vous ne mourrez pas... On va seulement vous rendre votre vêtement séculier, et vous laisser à vos réflexions : puissent-elles amener une conversion salutaire! Vous renouvellerez demain votre amende honorable devant l'autel de Saint-François.

— *Deo gratias*! dit le novice; je l'ai échappé belle, et je m'estime assez heureux d'en être quitte à ce prix-là!

A. CONSTANT.

(*La suite prochainement.*)

CRITIQUE.

Pensées sur la liberté de philosopher en matière de foi, par Christ-Martin WIELAND, suivies de réflexions du traducteur sur le rapport de la liberté de conscience avec la liberté d'enseignement, et sur la nécessité de confier à des corporations distinctes l'enseignement religieux et l'enseignement profane. 1 vol. in-8°. Ladrange, quai des Augustins.

La liberté de philosopher en matière de foi n'est plus niée aujourd'hui, en principe du moins; on n'est plus persécuté pour les opinions religieuses que l'on n'émet pas. Mais le code a conservé une loi qui punit les attaques à la religion de la majorité des Français, et M. Quinet s'est vu interdire la parole pour avoir critiqué l'institut de ces mêmes jésuites qui viennent de jeter la Suisse dans les horreurs de la guerre civile, et dont partant l'influence n'était pas aussi peu dangereuse qu'on se plaisait à le dire. Lois et mœurs ont cependant progressé depuis la Restauration relativement à la liberté des pensées en matière de foi; mais la liberté de penser est toujours contrainte en matière politique. Il est encore des opinions qu'il est interdit de professer sous peine de tomber sous les rigueurs de la loi. Il est des doctrines philosophiques qui n'osent pas se montrer au grand jour. Qu'en résulte-t-il? que ces opinions prennent une consistance et font des progrès qu'elles ne feraient pas sans cette persécution. La personnalité humaine, blessée dans ce qu'elle a de plus cher, un sentiment, une idée, se révolte contre le joug; elle s'obstine dans son erreur, si erreur y a, et l'auréole qui brille toujours au front des martyrs attire à cette opinion des sectateurs qui lui fussent restés étrangers. Toutes les sectes, tous les partis ont une part de vérité sans laquelle on ne les aurait pas acceptés. La libre discussion finirait par dégager cette part de vérité des erreurs qui la défigurent, et dès lors sectes et partis, quelque aggressifs qu'ils puissent être, cesseraient d'offrir un danger dans une société, fût-elle mal organisée. On refuse aux communistes le droit de discuter sur la propriété, ils nient la propriété et s'obstinent dans cette négation. La libre discussion leur apprendrait, ou du moins apprendrait à ceux qui pourraient être tentés de se rallier à leur doctrine trop absolue, que les abus de la propriété ne doivent pas faire prononcer la condamnation de la propriété, non plus que les falsifications dont les denrées alimentaires sont l'objet ne doivent faire proscrire l'usage des denrées alimentaires. Que la propriété de quelques-uns cesse d'être menaçante pour la masse, on la pourra conserver sans inconvénient.

La dissertation de Wieland que nous avons sous les yeux n'a rien de commun, pour la forme du moins, avec la plupart des œuvres philosophiques et politiques qui nous arrivent d'Allemagne; on y trouve toute la gaieté d'un pamphlet jointe à la vigueur logique d'un traité de philosophie. C'est avant tout cependant une œuvre légère, où l'imitation de Voltaire prédomine, œuvre plutôt d'un poète aimable et joyeux que d'un grave et profond philosophe. En défendant la liberté de penser, l'auteur en use largement, comme cet Athénien, dit-il quelque part, qui, entendant nier le mouvement, se mit à marcher.

Les notes du traducteur sont beaucoup plus étendues que la dissertation originale. C'est un ouvrage philosophique sur le même sujet, beaucoup plus précis et plus sérieux. Le traducteur discute, à ce propos, la question si vivement controversée, voilà deux ans, de la liberté de l'enseignement et qui attend encore son juge. Après avoir prouvé le droit, et même le devoir, qu'a tout homme de discuter les théories religieuses, l'auteur prouve qu'il est bon que tous les enfants reçoivent une éducation qui leur permette de faire cet examen, et que d'ailleurs, ni les parents ni les instituteurs n'ont le droit de placer, par suite d'une certaine éducation, les enfants dans une situation à ne pouvoir prononcer un jugement impartial et motivé sur les doctrines religieuses qui se disputent la croyance. L'ouvrage est aussi élégamment écrit que sagement raisonné et mérite d'être distingué dans la foule de publication qu'a fait éclore cette discussion entre la religion et la philosophie, le despotisme est la liberté.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS. — Les Campanalogiens, qui se sont fait entendre sur plusieurs théâtres et ont pris part aux divertissements de la cour, annoncent pour samedi prochain, 13 novembre, un concert qui aura lieu à huit heures du soir dans la salle de Herz, et dans lequel ils feront entendre les morceaux les plus brillants de leur répertoire. Ces artistes, qui sont au nombre de sept, exécutent leurs symphonies sur un ensemble de cent cloches. Il y a là une difficulté vaincue qui, indépendamment de l'effet musical produit, constitue un curieux spectacle.

[illegible] l'établissement de la maison. Néanmoins, il paraît que ces MM. ne sont pas encore satisfaits, et persistent dans le dessein de publier un manifeste sur les péripéties politiques et courtisanesques auxquelles nous avons assisté. »

On lit dans le même journal : « L'invasion des officiers carlistes, par la frontière voisine de Vera, a causé une grande alarme dans toutes les localités de la Navarre et des provinces basques, qui craignent que des bandes pareilles à celles des années 1834 et 1835 ne se soulèvent dans ces provinces et ne deviennent le noyau d'une révolte sérieuse. Le 2, à 7 heures du soir, le commandant général de la Biscaye partit précipitamment de Saint-Sébastien pour las Amezenas, avec une compagnie de grenadiers et ses cavaliers; et, le 3 une autre compagnie se réunit à lui. Tant à Saint-Sébastien qu'à Pampelune, à Tolosa et à Vittoria, on croyait positivement, le 3, que les généraux carlistes Elio et Alzaa avaient pénétré en Espagne ; quelques personnes donnaient comme certain que plus de 100 jeunes gens du pays les suivaient, et qu'ils mettaient en réquisition tous les chevaux qu'ils trouvaient, en les payant à leur juste prix. »

ETATS-UNIS.— Le paquebot français à vapeur ***Missouri***, capitaine Morin, est arrivé venant de New-York qu'il a quitté le 25 octobre, à trois heures de l'après-midi. L'armée américaine occupait toujours paisiblement Mexico, après y avoir rétabli l'ordre, et avait été rejointe par les divers corps qu'elle avait laissés en arrière. Les renforts qu'elle attend, et dont une partie est déjà rendue à la Vera-Cruz, se montent à environ 15 000 hommes et porteront son effectif à plus de 25 000 hommes. Jusqu'à leur arrivée, le projet du général Scott paraît être de se fortifier dans sa position et d'y attendre les mouvements de l'ennemi. Les journaux américains font de grands éloges de la modération qu'il a déployée après la conquête et des sages mesures que prend le gouverneur de Mexico pour ramener la confiance et la sécurité dans la ville. Les Mexicains se sont définitivement emparés de Puebla, où la garnison américaine tient encore dans la citadelle. C'est vers ce point que paraissent se tourner les efforts du parti vaincu.

D'après les journaux de New-York du 25 octobre, toute espérance de paix avec le Mexique est définitivement perdue ; ce n'est donc plus de négociations d'un traité d'alliance qu'il s'agit, le gouvernement américain est décidé à prendre possession du Mexique, à l'occuper militairement.

Cependant aucun acte public n'a encore officiellement dévoilé les projets du cabinet de Washington ; seulement le journal l'***Union*** laisse entendre que le pouvoir exécutif est décidé à ne plus faire de nouvelles ouvertures, que le gouvernement va diriger au plus tôt des renforts considérables sur Vera-Cruz, et que l'on mettra le Mexique à contribution pour continuer la guerre et garder le pays, sans que le poids de ce nouveau fardeau devienne trop onéreux pour le trésor des Etats-Unis.

On ajoute que les troupes américaines occuperont une ligne qui passera par Vera-Cruz et Mexico pour se prolonger jusqu'à Acapulco ; tout le pays au nord de cette ligne serait ainsi soumis à une administration américaine, et les armées des généraux Scott et Taylor seraient immédiatement renforcées. Les Etats-Unis arrivent, on le voit, à l'occupation armée de tout le territoire mexicain.

Aucun moyen autre que l'annexion, disent les journaux de New-York, ne pourra mettre un terme à la guerre. Nous aurons à nous immiscer dans toutes les affaires du pays, à le repeupler, à améliorer les indigènes, à réformer leurs institutions, et surtout à leur donner un gouvernement.

BOHÊME. — Prague, 3 novembre. — Hier matin, à 8 heures, 2 convois se sont heurtés entre les stations d'Anval et Biechowitz. Un brouillard épais régnait dans ce moment. Le convoi est arrivé à 5 heures du soir. 3 personnes ont été tuées, 50 sont blessées, dont plusieurs grièvement; un conducteur a eu 3 os de la jambe brisés, ainsi que plusieurs doigts de la main.

AUTRICHE. — Vienne, 7 novembre. — La *Gazette officielle* contient aujourd'hui une lettre autographe de S. M. l'empereur, par laquelle S. M. annonce à M. le comte Mailath qu'elle l'a nommé ministre d'Etat. Une autre lettre autographe de S. M. annonce à M. le comte d'Appony, qu'il est nommé directeur de la chancellerie de Hongrie.

— La ***Gazette de Breslau*** et la ***Gazette de l'Oder*** annoncent que le 4 novembre, vers huit heures du soir, M. Zajaskowski, président du tribunal criminel politique séant à Cracovie, a été assassiné dans la rue, non loin de sa demeure, au moyen de deux coups de pistolet.

Un domestique de ce magistrat, qui le précédait avec une lanterne, se trouvait en ce moment à environ cinq pas de distance de son maître. Surpris par la double détonation, il se retourna, et il vit son maître gisant à terre, et deux hommes enveloppés d'amples manteaux qui s'enfuyaient.

Au départ du courrier on n'avait pas encore découvert les auteurs du meurtre.

Différend turco-grec. — La mort de Coletti ayant laissé les affaires aux mains des partisans de la Russie, le roi Othon a écrit à l'empereur pour le prier de s'entremettre auprès de la Porte et de régler ce différend. On attend encore la réponse de l'empereur, mais le cabinet grec comptant peu, à ce qu'il paraît, sur cette démarche du roi Othon, vient de recourir à un nouvel expédient : il a adressé aux cinq grandes puissances un long mémorandum, parfaitement rédigé, et dans lequel, après avoir cherché à justifier sa conduite, il se déclare prêt à faire auprès de la Porte toutes les démarches compatibles avec la dignité du pays et l'honneur de la couronne, et s'en remet complètement sous ce rapport à la décision des cinq cours. La Porte ne s'est pas beaucoup émue de cette démarche de la Grèce, elle n'a voulu entendre à aucun projet de transaction. Trop engagés aujourd'hui pour reculer, les ministres sentent que la moindre concession serait le signal de leur chûte ; ils poursuivront donc l'application des mesures coërcitives et se contenteront d'adresser un mémorandum aux cinq puissances, en réponse à celui qui leur a été remis par le cabinet grec.

En attendant, il est triste de voir le ministère de Reschid-Pachâ, obligé de dépenser, depuis neuf mois, toute son activité et son énergie à lutter contre des embarras extérieurs pour une cause aussi puérile dans son origine et ses résultats. Toutes ces lenteurs, toutes ces marches et contre-marches, lui ont déjà nui dans l'opinion, et les embarras qu'il éprouve depuis quelque temps tiennent en grande partie à cette regrettable question. Il porte ainsi bien innocemment la peine

[illegible] décidé relativement aux rapports futurs de la Pologne et de la Russie. On dit que l'empereur a donné à une députation de bourgeois l'assurance qu'à l'avenir un de ses fils résiderait comme vice-roi à Varsovie et dirigerait le gouvernement et l'administration ; mais ce n'est là qu'un bruit. On assure que l'empereur s'est montré cette fois plus doux et plus affable que dans ses précédentes visites, qu'il a accueilli avec bonté des pétitions qui lui ont été présentées en faveur de Polonais exilés ou condamnés. On espère qu'à l'occasion des fêtes du mariage de la princesse d'Altenbourg avec le grand-duc Constantin, beaucoup de ces malheureux seront rendus à leurs familles.

FAITS DIVERS.

Hier soir, à cinq heures un quart, au moment où le roi revenait de Fontainebleau par le chemin de fer de Corbeil, et sortait du wagon royal dans la gare du chemin de fer d'Orléans pour monter en voiture, une détonation s'est fait entendre. Heureusement cette détonation provenait d'un simple accident. Un valet de pied, en retirant les effets des voitures de suite, avait laissé tomber le pistolet d'un des officiers d'ordonnance. L'arme, en tombant, a fait feu par l'effet de la percussion. Le pistolet a été retrouvé dans son étui sur le quai de la Gare ; la balle a été également retrouvée, et dans la direction opposée à celle où se trouvait le roi. Personne, du reste, n'a été blessé. Ces faits ont été immédiatement constatés par M. le préfet de police, qui accompagnait le roi, et par toutes les personnes présentes.

— On lit dans le ***Moniteur de l'Armée*** :

« M. le comte de Castellane, lieutenant-général, commandant la 21e division militaire, est nommé au commandement de la 14e division, en remplacement de M. le comte de Lalaing-d'Audenarde, passé dans la section de réserve du cadre de l'état-major général.

« M. Rachis, lieutenant-général disponible, est nommé au commandement de la 21e division militaire, en remplacement de M. de Castellane, appelé à d'autres fonctions. »

— M. le comte d'Aigremont, directeur-adjoint des travaux des fortifications de Paris (rive droite), promu par ordonnance du 3 novembre au grade de maréchal-de-camp, a été nommé, par une décision royale du 8, au commandement de l'école d'application d'artillerie et du génie à Metz, en remplacement de M. le général Fron, admis dans la 2e section du cadre de l'état major général.

— La cour de cassation (chambre criminelle) a rejeté hier le pourvoi du nommé Alexandre Godin, condamné à la peine de mort par la cour d'assises de la Seine, pour crime d'assassinat commis à l'aide de l'asphyxie sur la personne de sa femme.

Dans la même audience, la cour a donné acte à M. Lepoitevin-Saint-Alme de son désistement dans le pourvoi qu'il avait formé contre l'arrêt de la cour royale (chambre des appels de police correctionnelle), qui l'a condamné pour diffamation envers M. J. Janin.

— Lors du passage du 4e régiment de lanciers, se rendant de Paris à Schelestadt, la deuxième colonne, commandée par le lieutenant-colonel, en traversant la commune de Domremy, s'est avancée jusque devant la maison de Jeanne-d'Arc, où, d'après les ordres de son commandant, la musique a exécuté plusieurs morceaux. La colonne a ensuite défilé devant cette maison aux héroïques souvenirs, et a repris sa marche, fière d'avoir rendu un nouvel hommage à la mémoire de l'humble et courageuse bergère.

—On nous écrit de Saint-Louis (Sénégal) : « Un de nos amis qui revient de Bakel nous apporte des nouvelles de M. Raffene, qui, à son grand désespoir, va être obligé de rétrograder. Les indigènes ne veulent à aucun prix le laisser passer. »

FÉLIX MENDELSOHN. — Les obsèques de Félix Mendelsohn ont eu lieu à Berlin, sa ville natale, le 8 novembre. La dépouille mortelle de l'illustre compositeur a été transportée de Leipsig à Berlin par un convoi spécial du chemin de fer. Aux diverses stations qu'a traversées le convoi, des sociétés de chant étaient réunies pour rendre un dernier hommage à la mémoire du défunt. A Berlin, les théâtres ont fait relâche. Une foule immense, dans laquelle on remarquait toutes les sociétés musicales de la capitale, un grand nombre de membres de la haute aristocratie, des artistes venus de toutes les villes de la Prusse et de la Saxe, a accompagné le corps du grand artiste à sa dernière demeure. Il a été inhumé auprès de la tombe de sa sœur, ravie comme lui à la fleur de l'âge, aux arts et aux hommages de la foule. Des chants funèbres ont été exécutés et des discours d'adieu ont été prononcés sur sa tombe au milieu du pieux recueillement des milliers de personnes qui faisaient partie du cortège. Toute la ville de Berlin a semblé vouloir s'associer à la perte immense qu'ont faite les arts par la mort de Mendelsohn.

NAVIGATION DU DANUBE. — On écrit de Belgrade au ***Courrier de Marseille*** :

« Tandis que les partis impuissants font de vains efforts contre le prince Alexandre, il s'occupe de quelque chose de réellement utile. Pendant l'espace de deux lieues, le Danube n'est pas navigable, malgré tous les efforts des ingénieurs autrichiens, à l'endroit dit les Portes-de-Fer. C'est un passage si rempli de récifs, si dangereux, que nulle embarcation, nul bateau à vapeur ne peut s'y risquer. La compagnie du Danube fait retourner à Pesth celui qui apporte les voyageurs ; elle les transporte par un petit canal latéral dans des bateaux à rames, deux heures plus bas, où ils sont pris par le vapeur qui les mène à la mer Noire.

» Le prince a fait dresser le plan et les devis d'un chemin de fer pour ce trajet. Le bateau à vapeur du haut Danube arrivera sur les rails et partira à la suite d'une locomotive jusqu'à une descente où, rendu à lui-même, il reprendra possession du Danube pour continuer sa route. »

MEXICO AMÉRICANISÉE. — La capitale du Mexique devait, moins que toute autre ville, échapper à cette invasion de l'industrie et de l'esprit d'entreprise américaine qui, dès le premier jour, a suivi pas à pas la conquête. Aussi, à peine quelques jours se sont-ils écoulés depuis l'occupation, et déjà deux journaux se sont établis, déjà surgissent de toutes parts des établissements dont l'enseigne dénote assez l'origine, ici : ***Union Hotel*** ; là, ***United-States-Restaurant*** ; plus loin, ***Saint-Charles-Exchange*** ; ailleurs, ***Egg-Nogg***, et ainsi de cent autres.

Mais, au solide, les conquérants veulent mêler l'agréable : ***utile dulci***. Des entrepreneurs américains annoncent des combats de taureaux, l'établissement d'un cirque, et mieux encore une troupe d'opéra italien. ***Go ahead*** !

CRIME MYSTÉRIEUX.— On lit dans la ***Gazette d'Auvergne*** :

« Le jour de la Toussaint, on aperçut de Clermont le feu qui con[illegible]

[illegible] ronées, a eu lieu, le jour de la Toussaint, dans la commune du Bocasse-Valmartin, et a été l'occasion du transport, dans cette localité, de l'autorité judiciaire.

Le lundi 1er novembre, vers le soir, un cultivateur du Bocasse, dont les champs étaient dévastés depuis quelque temps par des maraudeurs, se mit en embuscade armé d'un fusil qu'il avait eu soin de charger avec du petit plomb. Il était neuf heures quand cet homme vit arriver deux individus, un jeune homme et une jeune fille, qui se mirent en devoir de récolter ce qu'ils n'avaient semé en aucune façon. Que se passa-t-il alors? C'est ce qui sera éclairci par l'instruction. Ce qui est malheureusement déjà trop bien prouvé, c'est que le cultivateur tira sur les deux maraudeurs et qu'il les atteignit, le jeune homme au bras, et la jeune fille à la cuisse. L'un et l'autre gardent encore le lit par suite de leurs blessures.

La justice ayant été avertie tardivement de ces faits, c'est hier seulement que M. Boné, juge d'instruction, s'est transporté au Bocasse, accompagné de M. Burel, substitut, et de M. le docteur Béchet.

Il résulte des premières informations que les deux blessés, qui sont deux parents, n'ont pas, au Bocasse-Valmartin qu'ils habitent, une grande réputation de probité. Quant au cultivateur dont l'active surveillance a eu un si fâcheux résultat, il est entouré de l'estime générale. Cet homme, qui, dit-on, regrette vivement ce qui est arrivé, malheur qu'il explique d'ailleurs de façon à se rendre excusable, s'est mis, de son propre mouvement, à la disposition des magistrats.

(***Journal de Rouen.***)

FRAUDES COMMERCIALES. — On écrit de Saint-Pétersbourg, 29 octobre : « Depuis une dizaine d'années, il s'est établi en Russie de nombreuses fabriques de vins étrangers, surtout de vins de France, qui, comme on le sait, jouissent de la plus grande faveur en notre pays, et souvent il est arrivé que la quantité de vins français factices produits par ces établissements a même dépassé celle des vins récoltés en France.

» On fabriquait d'abord les vins factices avec des vins très inférieurs du midi de la Russie, mais plus tard on y a substitué d'autres substances plus ou moins nuisibles à la santé, et le gouvernement, afin de réprimer ce dangereux abus, s'est vu obligé de le punir de fortes amendes et d'un emprisonnement plus ou moins long.

» Ces pénalités, bien qu'elles aient été appliquées souvent et rigoureusement, n'ayant pas atteint leur but, le gouvernement vient maintenant de supprimer tout-à-fait l'industrie de la fabrication des vins. Une ordonnance impériale interdit formellement la création de tout établissement de ce genre, et ordonne de fermer ceux qui existent, sous peine d'une amende de 200 à 300 roubles effectifs (800 à 2 000 f.). Les fabriques de vins, qui, contrairement à cette ordonnance, seraient établies à l'avenir, seraient détruites; c'est-à-dire que les bâtiments où elles existeraient seraient rasés, et que les instruments et ustensiles servant à leur exploitation seraient brûlés, ou anéantis d'une autre manière. »

UNE VENDETTA. — Une fille publique, du nom de Julia, vient de nouveau d'être victime d'un horrible assassinat. Un marin corse, nommé Tavéra, s'étant vu éloigné des faveurs de cette malheureuse, se rendit hier dans la maison du café de la Loire, au Coin-de-Reboul, où habitait la victime. Après lui avoir reproché son inconstance et avoir acquis la certitude qu'un autre lui était préféré, ce misérable s'est rué sur cette femme et l'a frappée de onze coups de poignard. Julia n'a pu proférer un cri et s'est affaissée sous les coups de l'assassin. Le meurtrier, sortant précipitamment de la chambre où il venait de consommer son crime, s'est plongé lui-même trois coups de poignard dans la région du cœur, et est mort sur-le-champ.

LE COTON-POUDRE.— Un déplorable accident est arrivé hier à l'hôpital militaire de Lille ; voici quelques renseignements recueillis à ce sujet :

Du coton, que des élèves avaient, comme essais de curiosité, soumis à des préparations pour en faire du coton-poudre, était resté depuis longtemps dans une armoire, où il s'était sali et gâté ; un infirmier, en rangeant, prit ce coton, ignorant ses propriétés fulminantes ; un autre infirmier, afin de hâter l'ébullition d'un remède, eut la malheureuse idée de le mettre dans le fourneau ; au même instant une explosion terrible se fit entendre; on accourut et on trouva l'infirmier sans connaissance ; il avait la main gauche enlevée comme si on la lui eût tranchée avec un couperet. On a dû lui faire ce matin l'amputation de l'avant-bras.

BOHÊME PARISIENNE. — M. le président : Artus, vous avez été arrêté en état de vagabondage? — J'avais un domicile.

— Vous ne l'avez pas indiqué? — Si fait... j'ai dit aux sergents de ville qu'un marchand de volailles de la halle m'avait permis de passer la nuit dans ses paniers.

— Et vous appelez cela un domicile? — Que voulez-vous?... quand on n'en a pas d'autre...

— Celui-là ne suffit pas... On a trouvé sur vous quatre mouchoirs, ils proviennent sans doute de vol? — Il y en avait un qui était à mon usage... c'est bien naturel...

— Et les trois autres?... — Les trois autres étaient de rechange. Vous comprenez que je ne pouvais pas laisser mon linge dans mon domicile, on me l'aurait volé. Les paniers de ma logeuse ne ferment pas.

— Avez-vous un état? — Mes parents n'ont jamais voulu me mettre en apprentissage.

— Vous ne faites donc rien? — Je négocie dans les contremarques, je vends des hannetons, je porte à la halle, j'attrape des hirondelles.

— C'est à dire que vous ne faites rien. — J'ai cependant bigrement du mal à gagner ma vie. Je voudrais bien n'avoir rien à faire.

— Vous n'avez pas de famille? — Mon père et ma mère sont morts du temps du premier choléra. Ah! s'il pouvait m'en arriver autant avec le second!

Le prévenu est condamné à huit jours de prison. (***Droit.***)

Blois. — M. G. — Nous inscrivons M. L. — Remerciements. — Nous attendrons votre conven.
Saint-Etienne. — M. T. — Conservez toujours, et régl. avec nous d'après vos ressources. — Nous expédions.
Guise. — M. G. — Nous vous aviserons, sans doute; mais vous devez, de votre côté, continuer à chercher et traiter si vous trouvez.
Orléans. — M. T. — Nous avons bien reçu et en temps convenable les val. ens. 1975. 65.
Marseille. — M. T. — Nous serons heureux d'entrer en rapports directs avec M. A. C. — MM. A. et de G. ont dû vous communiquer nos lettres qui rep. en même temps à la vôtre. — Merci de la communic. relat. à la *D.*
Lyon. — M. Be.....r. — Nous vous réab. pour 6 m. au compte de Mlle B.
Angers. — M. E. B. — Nous aurons de Lyon les renseign. désirés.
Meaux. — M. K. — Demain matin, 13, nous remett. au bateau-poste.

AVIS DE NOS MANDATS.

Château de Monr...... (Dord.). — 48 fr., au 30 nov. courant, pour un an, au 31 juillet 1848.

Marchés.

La Chapelle, 12 novembre. — Taureaux : amenés, »; vendus, »; prix, le kil. sur pied, »,»»-»,»». — Vaches grasses : amenées, »»; vendues, »»; prix: ,»»-»,»». — Veaux : amenés, 564; vendus, 564; prix, 1,40-1,30-1,10. — Vaches laitières : amenées, »»»; vendues, »»; prix, »»» fr. à »»». — Porcs: amenés, 1112; vendus, 1112; prix, 1,30-1,30-1,10.

MARCHÉ DE NANGIS du 10 novembre. — Veaux 320, vendus de 1,20 à 1,50. Bœufs, 38; vendus de 0,90 à 1,10. — Vaches 7, vendues de 0,70 à 0,80. — Moutons, 176; vendus de 0,80 à 0,90. — Porcs, 53; vendus de 1,00 à 1,20.

Grains : Blé froment, 138 hectolitres au prix moyen de 19 fr. 65 c. l'hectolitre; avoine, 231 d°, 10 fr. 15 c.; méteil d'orge, 12 d°, 11 fr. 35 c.; vesce, »»-»» d°, »» fr. »» c.; seigle, »» d°, »» fr. »» c.; haricots, »-»» d°, »» fr. »» c.; lentilles, »-»» d°, »» fr.; pommes de terre, » d°, » fr. »» c. — Hausse sur le blé de 1 fr. — Baisse sur l'avoine de 40 c.

Taxe du pain : 1re qualité, 31 c. le kilog.; 2e qualité, 26 c. id.
Marché fort, vente facile.

[illegible] marchands de bois des îles, [illegible] Juge-comm., M. Talamon; syndic prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

LEHERISSON, sellier, rue de Choiseul, 25. Juge-comm., M. Coissieu; syndic prov., Tiphagne, faubourg Montmartre, 61.

GROS-BURDET, négociant joaillier, rue Montpensier, 34. Juge-comm., M. Devinck; syndic prov., M. Lefrançois, rue Louvois, 8.

Bourse du 12 novembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 20	77 25	77 20	77 25
— fin courant	77 25	77 35	77 15	77 15
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 20	116 40	116 20	116 40
— — fin couran.	116 65	116 95	116 60	116 60

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3290 »
4 0/0 J. »	100 »»	O. V. de Par. »	1365 50
Emp. 1844, au Ct »	» »»	C. hyp...... »	»»» »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1125 »»
B. du Trés. »	» » »	— Gann...... »	»»» »»

PRIMES.	fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0...... d. 10	»» »» »» »»	»» »» »» »»
5 p. 0/0...... d. 50	»»» »» »»» »»	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0......	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»
5 p. 0/0......	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »»	ROM.......... D.	98 »/» »»
Récép. Rotsch. »	102 25	BELG. 2 1/2...... »	»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2...... »	91 1/2
— — pass. »	» »	— d° 1840 ... »	98 3 1/2
— 3 p. 0/0. »	28 3/4	— d° 1842.... »	99 1/2 »»
Dette intérieure »	24 1/2	— Banque..... »	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— d° Em. 1841. »	» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT....... »	1125 »»
HAÏTI.......... »	»»» »/»	AUTRICHE...... »	»»» »»
Union financ....	»» »»	— Fourneaux de l'Aveyron...	»» »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER	
4 Can. 5 0/0	1193 »»
Act. d. J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»» »»
V. r. dr.	315 »»
— ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à St.	»»» »»
— Orléans	1217 50
— à Rouen.	930 25
R.-Havre..	523 »»
Avignon...	582 50
Str. à Bâle.	180 »»
Paris-Str...	430 »»
Tours-Nant	440 »
Orl.-Vierz	572 50
C. du Nord	578 75
Famp.-Haz.	»»» »»
Dieppe-Féc.	»»» »»
Bord. à Ar.	»»» »»
Orl.-Bord.	503 75
Mont. à Tr.	»»» »
Paris-Lyon	421 25
Lyon-Avig.	»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Ha. Meyer.	»»» »»

FONDERIE DE STATUES, VASES ET ORNEMENTS EN ZINC DE LA VIEILLE-MONTAGNE.

La société du nouveau Jardin d'hiver a commandé à cette fonderie, rue Ménilmontant, 51 bis, les neuf fontaines grandioses qui doivent orner les nouvelles serres des Champs-Elysées.

Spectacles du 13 novembre.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — Cléopâtre.
8 h. »/» ITALIENS. — Gemma di Vergi.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Fiancée, Actéon.
6 h. »/» ODÉON. — Il ne faut pas jouer avec le feu, Partie à trois, Couronne, Henriette et Charlot, Précieuses ridicules.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Coin du Feu, Trop Heureuse, le Chevalier, 1re Malade.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Impressions, Père Turlututu, Danseurs, Gamin de Paris.
6 h. 1/4 GYMNASE. — La Deesse, les Malheurs, le Réveil du Lion.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Une Existence décolorée, Jacques le Fataliste, Deux Coupables.
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »/» AMBIGU. — Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
6 h. »/» GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. 1/2 COMTE. — Gentil-Hussard, la Poule aux Œufs d'Or, l'Anguille.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les premiers Beaux Jours, le Chevalier de grand Chemin, la Courte Paille.
5 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Les Folles de Bedlam, la Belle aux Cheveux rouges, la Femme de Marbre.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — 1re rep. : Aline Patin, Toto, Fille, Amazones.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 fr.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour. Jeudi et dimanche 2 heures.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 13 NOVEMBRE.

La répartition des fruits du travail.

Si la famille humaine assemblée, après avoir dressé le bilan de sa fortune et de sa population, disait à l'un de ses membres : « Répartissez les fruits du travail ! » quel est l'homme qui distribuerait la richesse comme nous la voyons distribuée aujourd'hui? Quel est l'homme qui donnerait en partage aux uns, c'est-à-dire aux masses laborieuses, la misère, le dénuement, la faim, et aux autres, c'est-à-dire à un petit nombre de privilégiés, des jouissances, des trésors dont la possession les énerve, les corrompt ? Quel est l'homme qui infligerait aux uns, aux plus utiles, aux plus méritants, des haillons, un grabat, du pain trempé de larmes, et prodiguerait aux autres, aux moins laborieux, aux moins producteurs, des hôtels splendides, de somptueux équipages, des tables regorgeant de mets délicats ? Assurément, il n'est personne qui répartirait ainsi les biens de la terre, les fruits du travail humain.

Nous ne prétendons pas que l'on puisse changer soudainement l'état actuel des choses ; nous ne prétendons pas qu'il soit juste d'ôter aux riches pour donner aux pauvres. Le vol et l'homicide, au nom de l'intérêt social, ne nous paraissent pas plus légitimes que le vol et l'homicide au nom de l'intérêt individuel. Mais notre devoir est de signaler les vices du mécanisme industriel des sociétés civilisées ; notre devoir est de montrer que ce mécanisme a pour effet d'attirer la richesse dans les régions supérieures, et de la soutirer aux régions inférieures où elle naît, où elle se forme et se crée, de telle sorte que les masses sont constamment rejetées, par la misère, dans une sorte de servage collectif, dans une position souvent pire que l'esclavage antique. Notre devoir est de protester, au nom de l'humanité, contre ce résultat anti-chrétien, anti-social.

Après avoir constaté le mal, nous indiquons le double remède. Les gouvernements pourraient, d'une manière générale, par l'administration, la justice, les institutions de bienfaisance, l'éducation publique, réagir pacifiquement contre la répartition civilisée, c'est-à-dire chercher à produire l'effet inverse du mécanisme actuel de l'industrie. On pourrait aussi, d'une manière directe, en dehors du gouvernement et de la politique, former des associations où le mécanisme industriel ne produirait pas ces effets déplorables, où la répartition serait conforme à la justice, où toute personne aurait droit à l'éducation, à la fonction, à la retraite. Ce sont là les deux moyens de sortir de l'enfer civilisé, l'un plus général, l'autre plus spécial et plus rapide.

Mais les gouvernements sont loin d'avoir compris le premier moyen, qui mettrait fin aux luttes révolutionnaires ; de même que l'opinion publique est loin d'avoir compris le second, qui changerait la face des sciences politiques et morales. Les gouvernements ne songent qu'à se conserver, l'opinion publique est infatuée d'économisme et de moralisme. Ce sentiment de conservation n'aurait rien que de très légitime, s'il était éclairé ; mais il est malheureusement aveugle. Pour se conserver, les gouvernements maintiennent le mécanisme industriel des sociétés civilisées et en aggravent encore le jeu fatal. Par la corruption, la dilapidation, les dépenses improductives, le coût des ressorts compressifs qu'ils augmentent sans cesse, les gouvernements contribuent, eux aussi, à soutirer la richesse des mains des travailleurs où elle se forme, pour la faire passer dans celles des privilégiés oisifs où elle se consomme. Les budgets et les mécanismes administratifs des Etats concourent aujourd'hui, avec le mécanisme industriel des sociétés civilisées, à la mauvaise répartition de la richesse, à tous les maux qui résultent de cette injuste distribution. Confuse et révolutionnaire, l'opinion publique ne peut éclairer l'instinct aveugle de conservation qui préside à l'action gouvernementale.

Ces habitudes sont tellement invétérées, l'opinion publique est tellement fourvoyée sur toutes ces questions, l'idée du juste et de l'injuste est tellement pervertie; en un mot, le mal est tellement passé à l'état chronique, qu'on regarde comme un droit ce *soutirement* de la richesse, et qu'on ne se fait aucun scrupule de solliciter, de briguer, de ravir même, par des manœuvres, par des intrigues qu'on appelle *commerciales* ou *parlementaires*, les gains les plus immérités. On voit les personnes les plus considérables, les plus honorées, rivaliser d'ardeur pour obtenir ces profits payés en définitive par les sueurs du pauvre, et la morale publique n'en est pas offensée. Des hommes qui nagent dans l'opulence, dont les coffres-forts regorgent d'or et les portefeuilles de valeurs, font métier de traiter avec les gouvernements pour subtiliser de monstrueux bénéfices financiers, pour s'emparer de ces millions composés du labeur et de la vie du pauvre ouvrier, qu'exténue un travail homicide.

Ainsi, on trouve tout naturel que MM. de Rothschild et le groupe d'agioteurs qu'ils représentent aient fait une bonne affaire avec le gouvernement français, en devenant adjudicataires du nouvel emprunt à des conditions qui leur assurent des bénéfices aussi certains que considérables. Ces messieurs gagneront 20 à 25 millions de francs sur cette opération; ils gagnent déjà, d'après les calculs que nous avons publiés, 8 millions actuellement acquis. C'est un véritable don que leur fait le gouvernement, c'est une faveur réelle qu'ils obtiennent du trésor. Et qu'ont-ils fait pour obtenir cette faveur? Quelle utilité ont-ils produite? Quel service ont-ils rendu à la société? Ont-ils créé quelque invention qui décuplerait la richesse, en épargnant les efforts et le labeur de l'ouvrier? Ont-ils imaginé quelque combinaison financière, quelque organisation industrielle, qui associerait les travailleurs, et garantirait leur bien-être? Ont-ils, du moins, frappé quelques-uns de ces grands coups d'épée qui assurent l'indépendance de la patrie? Ont-ils commis quelques-uns de ces vaillants exploits militaires, quelques-uns de ces actes de dévouement généreux sur les champs de bataille qui attiraient aux barons féodaux les titres et les récompenses honorifiques? Non; ces messieurs ont fait une affaire, c'est-à-dire qu'ils ont crédité un ministère corrupteur, dilapidateur, égoïste et aveugle. Et c'est parce que le ministère a toutes ces mauvaises qualités qu'il ne s'est pas montré difficile! Et ces messieurs prélèveront une prime de 20 millions sur cet abaissement du pouvoir! Ils prendront les petits capitaux, les capitaux accumulés par le dur labeur des classes moyennes, et ils les remettront à un ministère qui dépensera peut-être une partie de cet argent à envoyer des armes et des troupes contre nos amis de la Diète fédérale, en faveur de nos ennemis du Sonderbund, qui ont, en 1814 et en 1815, ouvert à l'Europe féodale le chemin de la France! N'y a-t-il pas là une preuve frappante, un exemple saisissant de l'alliance entre la féodalité de l'épée et la nouvelle féodalité du coffre-fort? N'est-il pas évident que les conquérants de la finance ont remplacé les conquérants de la politique? N'est-il pas manifeste que les derniers sont beaucoup plus spoliateurs que les premiers?

Et pendant qu'un pouvoir avili paie ainsi largement sa déconsidération à Messieurs les banquiers, des millions de prolétaires languissent et meurent dans la misère et l'abandon, écrasés par la double pression du mécanisme industriel et administratif. Voici l'hiver; les travailleurs auront besoin de vêtements pour se couvrir, de combustible pour se chauffer, d'aliments pour se nourrir; les familles pauvres grelotteront de froid dans leurs caves ou dans leurs greniers; la fille du peuple ira se vendre pour acheter quelques haillons; les petits enfants, hâves et décharnés, demanderont du pain à leur mère; les ateliers chômeront, et l'ouvrier laborieux ira jeter ses dernières hardes dans le gouffre des Monts-de-Piété; les hôpitaux regorgeront de ces malades du chantier que le travail insalubre et la misère tuent à petit bruit, et que l'art est impuissant à guérir... Pauvres gens, consolez-vous! les spéculateurs ont gagné 20 millions de francs!!!

Et l'on s'étonne que le radicalisme prenne quelque consistance! L'on s'étonne que le communisme fasse des progrès dans les masses laborieuses! L'on s'étonne que des esprits ardents, dont les instincts révolutionnaires ne sont pas plus éclairés que les instincts conservateurs du gouvernement, rêvent l'abolition du capital et de la propriété! L'on s'étonne que le peuple, qui sent sa force et son droit, soit entraîné à détruire, jusque dans sa base, une société où règne une répartition aussi injuste, aussi inhumaine! L'on s'étonne que le prolétaire commence à voir là le principe de tous les maux qui affligent et les classes riches et les classes pauvres!

Ah! si vous ne vous hâtez de donner au peuple un espoir pour neutraliser la haine qui s'amasse dans sa forte poitrine, craignez, craignez un bouleversement mille fois plus terrible que tous ceux qui ont passé sur notre pays et sur l'Europe! Craignez l'alliance du communisme avec le sentiment révolutionnaire et républicain, qui est encore tout puissant sur les âmes! Craignez la réaction inintelligente du sentiment de justice, qui fait imprimer et répéter chaque jour des maximes comme celle-ci : « La propriété, c'est le vol! » Craignez de voir passer le détroit à ces *restitutionnistes* d'Outre-Manche, qui veulent forcer les propriétaires et les capitalistes à restituer au travailleur la richesse qu'ils lui ont ravie! Que cette crainte salutaire éveille votre intelligence; et, puisque vous n'avez au cœur d'autre passion que l'égoïsme, sauvez-vous du moins par l'égoïsme!

Nous vous avons signalé deux préservatifs, hâtez-vous de les employer! Donnez à la politique une direction nouvelle, et faites des gouvernements, des budgets, des administrations autant de moyens de prévenir, de neutraliser peu à peu les funestes effets du mécanisme industriel civilisé, qui pompe le bien-être dans les classes inférieures où il se forme, et le refoule dans les classes supérieures où il n'engendre que l'oisiveté, la corruption et l'ennui! Ou bien créez, en dehors de la politique et de l'administration, des centres volontaires d'association où la justice régnera, où la répartition de la richesse ne fera que des heureux. Oui, fondez une

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 14 NOVEMBRE.

UNE SOIRÉE A LA BARBADE.

Mai 18..., Saint-Pierre (Martinique).

Me voilà de retour d'un voyage qui ne ressemble à aucun de ceux que j'ai faits jusqu'à présent. Je reviens de la Barbade : n'allez pas croire que cette île renferme des choses merveilleuses, qu'un voyageur ne peut se lasser de voir : non. Elle ne possède ni les superbes paysages du Brésil, ni les rochers sauvages des Cordilières, ou du moins, si elle a aussi sa part des richesses que la nature prodigue dans ces climats, ce n'est pas ce qui m'a frappé.

Que n'ai-je pu confier au papier, sur les lieux et à l'instant même, toutes mes impressions! Mais le temps qui fuit toujours si vite quand on voudrait le retenir, semblait avoir pris de nouvelles ailes; les journées, les heures, entraînées dans sa course rapide, passaient comme ces songes légers que la nuit apporte et que le jour fait disparaître au moment où l'on croit les saisir.

C'est donc à présent seulement que je puis chercher à mettre de l'ordre dans le tumulte de mes idées et à les rassembler de mon mieux pour vous les faire connaître.

Nous partîmes de Saint-Pierre le 12 avril, dans la soirée ; le lendemain nous passâmes devant Fort-Royal sans nous arrêter, et ce fut alors seulement que le commandant nous apprit le but de notre mission.

Le 5, dans la matinée, nous étions mouillés dans la baie de Carlisle, devant la ville de Bridge-Town, dans l'île de la Barbade, une des plus belles colonies anglaises dans les Antilles. Le coup d'œil général de l'île annonçait déjà la différence que nous devions trouver une fois à terre, entre cette colonie et la Martinique. Chez nous la nature a tout fait. C'est elle que l'on admire en arrivant. A peine songe-t-on aux habitants, dont les maisons, tantôt amoncelées comme des ruches, forment ce qu'on appelle une ville, et tantôt servent d'accessoires dans les ravissants paysages où elles sont disséminées et presque inaperçues au milieu de la végétation surabondante qui couvre tout. Ici, au contraire, toute l'admiration est pour ce qui appartient à l'homme. La nature a changé de rôle; elle n'est, à son tour, qu'accessoire. On la voit partout soumise et prenant, sous les mains d'un maître fort et intelligent, des charmes que l'aridité de l'île semble lui refuser.

En effet, rappelez-vous les descriptions de la Martinique, de cette île si pittoresque avec ses pitons qui se cachent dans les nuages et ses montagnes couvertes d'un éternel manteau de verdure; puis, au lieu de cela, figurez-vous une île plate sur le premier plan, ne représentant, dans le second, que des collines ou des montagnes qui ne méritent plus ce nom, quand on pense à celles de nos colonies; voyez ce second plan, pelé, desséché par les ouragans, ne montrant qu'une surface rougeâtre ou d'un vert monotone, entrecoupée de grandes routes, d'un blanc éblouissant, qui se croisent dans tous les sens. C'est bien laid, direz-vous; mais combien ce fond triste fait bien ressortir les milliers de maisons aux vertes jalousies, aux frais balcons qui couvrent le bord de la mer. Chacune a son jardin d'où s'élancent, sur leurs longues tiges chargées de fruits, de superbes cocotiers. Ce n'est plus une ville que vous voyez, c'est une réunion immense de délicieuses maisons de campagne. Les rues sont des routes mieux ferrées, mieux macadamisées que nos plus belles routes de France; des équipages magnifiques les sillonnent dans tous les sens.

En voyant ces jardins, ces blanches maisons, ces débarcadères, ces bassins de carénage, si beaux et si commodes, ces grandes casernes entourées de galeries, pour conserver la fraîcheur si utile dans ces contrées de feu, on ne pense qu'à une chose : c'est à la supériorité de la nation, qui sait s'établir ainsi dans ses colonies, non comme nous, en camp volant, mais d'une manière fixe, commode, qui puisse faire supporter aux exilés de la mère patrie leur éloignement de la vieille Angleterre, et donner aux étrangers qui visitent ces lointains pays une idée toujours grande de leur grande nation. Et n'allez pas m'accuser d'anglomanie, car bien souvent, je vous assure, ce n'est pas sans un vif sentiment de peine que j'ai été amené à faire des comparaisons trop rarement favorables à mon pays. Mais il fallait bien se rendre à l'évidence, quelque cruelle qu'elle fût pour mon amour-propre national.

A peine mouillés, et pendant que, sur la dunette, nous faisions ces observations, le colonel du génie Charles Smith, commandant toutes les troupes de la colonie et la première autorité, en l'absence du gouverneur, nous fit prier par un de ses aides-de-camp de venir passer la soirée chez lui, après un dîner auquel devaient assister le commandant et l'officier qui avait été à terre traiter du salut.

Cette invitation assez vague ne nous paraissant pas promettre beaucoup d'agrément, nous décidâmes, M.... et moi, que nous irions à terre pour voir la ville, et, dans tous les cas, nous nous mîmes de manière à pouvoir nous présenter chez le colonel, si nous ne trouvions rien de mieux à faire. Bien nous en prit.

A six heures nous étions à terre. Nous prîmes la première route venue, et nous marchâmes parallèlement à la plage pendant une heure, espérant toujours voir les maisons se rapprocher davantage et former définitivement une rue semblable à ce qu'on appelle une rue en France. Ce fut en vain : à droite et à gauche, des maisons, des jardins, puis encore des maisons et des jardins.—Les plus belles habitations n'ont qu'un étage; dans celles-ci, les salons et les chambres sont au premier, qui est environné d'un balcon très grand, se fermant avec des jalousies, de sorte que le soleil ne touche jamais les murs des appartements.

Dans les petites maisons qui n'ont pas d'étage, les logements intérieurs ne sont jamais de plein pied avec le sol. Ils sont exhaussés d'un mètre environ, et les murs complètement entourés d'une galerie fermée par des jalousies. Quelques-unes de ces cases en bois sont si petites que l'on dirait de jolis kiosques mouvants, des cages faites pour être transportées à volonté d'une place à l'autre; mais toutes sont d'une propreté et d'un comfort inconnus dans nos colonies, où la plupart des salons, par exemple, sont de niveau avec les rues, dans lesquelles les nègres et les passants de toute espèce peuvent, par les fenêtres et les portes ouvertes, voir tout ce qui se fait et entendre tout ce qui se dit chez le propriétaire.

Ennuyés de ne voir aucun terme à notre promenade, fatigués surtout de l'éclatante blancheur des routes, sur lesquelles les noirs seuls vont à pied; tristes et de mauvaise humeur d'être, à chaque instant, obligés de nous ranger pour laisser passer les voitures et les chevaux, nous retournâmes sur nos pas, et nous nous dirigeâmes vers la maison du colonel, heureux de pouvoir y trouver un refuge et un moyen d'attendre patiemment notre embarcation, qui ne devait venir qu'à dix heures.

Il était sept heures et demie. On allait bientôt sortir de table. En attendant, nous entrâmes dans le jardin. La maison, située au milieu, laissait voir à travers les arbres ses fenêtres illuminées, et nos regards, plongeant dans l'intérieur d'une grande salle au rez-de-chaussée, purent distinguer les nombreux convives de M Smith, placés autour de la vraie table anglaise, la table du vieux Mahogany, polie comme un miroir, et gémissant sous le poids d'une superbe vaisselle plate.

Voyant que le dîner n'était pas terminé, nous fîmes le tour de la maison pour aller nous asseoir dans un petit salon d'été entouré de palmiers, et placé tout-à-fait sur le bord de la mer. Ses murailles, faites en petites lattes de bois, n'empêchaient pas la vue de s'égarer à droite et à gauche dans les fraîches allées du jardin, tandis que, vis-à-vis, à nos pieds, une plage de sable blanc laissait venir jusqu'à nous les petites lames mouvantes que renvoyait le môle placé non loin de là. C'était une délicieuse soirée pour des âmes rêveuses; aussi son influence se fit-elle bientôt sentir. La conversation, fort animée d'abord, devint languissante et finit par tomber tout-à-fait. Nous étions sous le charme de cette belle nuit, dont le calme n'était plus troublé que par le murmure des vagues et par le frémissement des feuilles de cocotiers, qui, froissées par le dernier souffle de la brise du large, imitaient le bruit si doux d'une pluie d'été lorsqu'elle tombe dans nos campagnes. Je jetai les yeux sur la mer, et j'aperçus loin des bâtiments marchands notre belle frégate, seule, isolée, au milieu des flots de lumière que répandait la lune; ses larges flancs, les longues lignes de son artillerie se confondaient en une seule masse noire, immobile, paraissant dormir sur l'eau comme un monstre sorti des abîmes de l'Océan; sa longue mâture s'élançait jusqu'au ciel, sur lequel ses cordes les plus déliées du gréement se dessinaient nettement, visibles, par leur nombre et leur symétrie, à l'œuvre délicate et fragile d'une araignée...

Qu'il est beau de voir un bâtiment de guerre par une pareille nuit! Comme le cœur bat lorsqu'on pense que cette machine muette, plongée dans le sommeil comme les braves matelots qui l'habitent, peut,

en renom, en est aujourd'hui, sinon le plus habile, du moins le plus décidé champion.

La lettre de M. le baron Charles Dupin a donc pour nous la valeur d'un manifeste. Elle est grosse, en outre, de révélations et d'enseignements de plus d'un genre. — Mais, avant d'aller plus loin, rappelons quelques faits.

On reprochait tout récemment encore aux Colonies de ne rien faire pour assurer le succès de l'émancipation des esclaves. C'était là, au dire de tout le monde, un incroyable entêtement, une obstination coupable. L'opinion publique avait associé à son courroux les Chambres d'abord, et plus tard le gouvernement : la réprobation était unanime. « Que faites-vous, » disaient aux colons les hommes les plus importants et les plus modérés des deux Chambres, M. le duc de Broglie, M. de Rémusat, M. de Tocqueville, M. de Montalembert, M. Beugnot. « Que faites-vous?... Ne voyez-vous donc pas que vous courez à votre perte?... Nous poursuivons avec ardeur, il est vrai, l'œuvre de l'émancipation des esclaves; mais, si le respect de l'humanité nous porte à la vouloir prochaine et complète, nous la voulons, dans l'intérêt des colons et des noirs eux-mêmes, calme, régulière, mesurée, pacifique et féconde. Oui, nous voulons, avec l'abolition de l'esclavage, la conservation du travail; nous voulons, avec le développement progressif de la liberté et de la moralité du noir, le respect de tous les droits et de tous les intérêts. Mais, prenez garde! Si vous persistez quelque temps encore dans votre aveugle opposition, la question va nous échapper et passer aux mains de quelques furieux qui, forts des sympathies et du concours de l'opinion, vont transformer en un acte de colère et de vandalisme ce qui devrait être un acte de justice et de progrès social, et, cédant aux impulsions d'un radicalisme stupide, vont décréter pour les Colonies, au lieu de la liberté, le désordre, au lieu de l'affranchissement des travailleurs, la cessation du travail, au lieu de la régénération, la mort. Quelques années encore, et les Chambres, et le gouvernement lui-même, sauront bien, par leurs actes, nous donner raison. Vous reconnaîtrez alors ce qu'il y avait de fatal dans nos prévisions, de sage dans nos remontrances. Vous apprendrez ce que peut la colère publique, quand elle a pour assiette un principe d'humanité, ce que peuvent les transports d'une philanthropie exaltée, mise au service de l'esprit de parti. »

Tandis que les hommes influents et modérés des deux Chambres s'adressaient en ces termes aux colons, nous leurs tenions, nous, le langage suivant : — « Prenez au plus tôt l'initiative de l'abolition de l'esclavage. Si vous ne la prenez pas, en effet, d'autres la prendraient, et vous n'obtiendriez de vos résistances et de votre incurie que de voir accomplir sans vous et contre vous une œuvre qui, en partie au moins, doit être accomplie par vous et pour vous. Il est vrai que ce n'est pas chose facile que de toucher à des institutions séculaires, que de remanier, que de bouleverser même votre système agricole et industriel, que de transformer en travailleurs libres, ne relevant que d'eux-mêmes, ceux qui, esclaves aujourd'hui, relèvent de la volonté d'autrui; ceux qui, par une longue habitude, en sont venus à considérer le travail comme

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 3 novembre.

de votre tâche, de nature à prévenir, en partie au moins, la cessation du travail, en prévenant la dislocation des groupes de travailleurs qui, en ce moment, exploitent votre sol, et dont le maintien nous paraît la condition suprême de la conservation de votre agriculture et de votre industrie. Ce moyen, ce procédé, c'est l'*Association*, l'association des travailleurs et des propriétaires dans l'œuvre de la production, et, comme base de ce nouveau régime, la répartition proportionnelle substituée au salaire. Étudiez le donc ce mécanisme, et, quand vous l'aurez suffisamment étudié, hâtez-vous d'en essayer l'application. Là seulement est votre salut. »

Les colons résistèrent longtemps à ces remontrances. Il leur fallait de plus rudes avertissements. La France ne les leur épargna point. Ce fut d'abord la loi du 18 juillet 1845, loi dont nous aurons à apprécier rapidement le caractère et à signaler les résultats. Mais cette loi n'était, de la part du gouvernement, qu'une vaine et maladroite transaction entre sa peur de l'opinion et son ignorance des conditions les plus élémentaires de la réforme coloniale. L'opinion ne tarda pas à se montrer plus exigeante. Les partis s'ameutèrent. La réforme coloniale devint, pendant quelques instants, le mot d'ordre de l'opposition. Quelle plus belle occasion pouvait être, en effet, offerte au parti radical d'attaquer le gouvernement, de lui reprocher la faiblesse de ses déterminations, la mollesse de ses actes? Ne s'agissait-il pas des noirs, de leur misérable condition, de la barbarie de leurs oppresseurs? Avec de pareils mots, il devenait facile d'exploiter, en les exagérant et en les généralisant, quelques faits individuels. On pouvait même, au besoin, recourir à la calomnie et fabriquer des faits. La presse vint merveilleusement se prêter à ce calcul, à *cette politique*, comme disent certains députés. Elle enregistra de prétendus faits dont l'existence lui avait été garantie par des hommes sans pudeur et sans foi; elle publia de prétendus documents qui avaient leur source dans l'intérêt ou dans la haine. Nous-mêmes, dans ce journal, nous eûmes occasion de protester contre quelques uns de ces faits, de discuter ces documents, de défendre la magistrature coloniale contre de téméraires attaques, et de rappeler au sentiment de la justice pour tous, pour le blanc non moins que pour le noir, des écrivains qui paraissaient s'en être écartés. On n'eut aucun égard à nos protestations, à nos rectifications. Les calomnies de la presse devinrent bientôt des calomnies de tribune; les exagérations montèrent du journaliste au député. Le ministre de la marine, en butte à de furibondes attaques, et croyant voir renaître et se dresser devant lui l'hydre de la démagogie, n'imagina rien de mieux que de donner sa démission. C'était un de ces moments où la violence et la lâcheté deviennent des moyens de gouvernement. Les colons avaient droit aux honneurs de l'ostracisme : on les leur décerna... Et nous vîmes le gouvernement et les chambres, dans leur impuissance à résoudre les questions d'outre-mer, ne trouver de garantie pour les noirs que dans la condamnation et l'avilissement des blancs.

Ce fut alors que le général Ambert, ce noble débri d'une révolution qui, dans ses héros, nous a quelquefois montré des sages, résolut d'aviser, par une politique nouvelle, au salut de son pays, et fit entendre à ses compatriotes le tocsin de la réforme coloniale.

[illegible] par une adresse au roi, véritable déclaration de principes au début d'une grande œuvre, inauguration de l'ère nouvelle qui se lève pour les colonies. — Promesse d'aider le gouvernement dans l'œuvre de l'émancipation des noirs; l'association proclamée comme devant être la base du nouveau régime industriel des colonies; nomination d'une commission qui devra étudier la question à ce point de vue, et dont le travail sera ultérieurement soumis au gouvernement du roi; prière à celui-ci de couvrir de son agrément et de sa protection les efforts de la colonie, et de ne pas oublier que l'indemnité à laquelle auront droit les propriétaires dépossédés ne devra pas seulement figurer, dans l'acte de la transformation sociale des colonies, comme un tribut payé à la justice, mais comme un des éléments économiques de la question, élément tellement puissant que, sans lui, l'œuvre de la réforme coloniale serait à jamais compromise; enfin, la représentation des colonies dans le parlement réclamée à la fois comme conséquence et comme prélude de cette politique nouvelle : tel est en résumé le beau manifeste des habitants de la Guadeloupe.

Tandis que cette adresse était accueillie dans la métropole avec un enthousiasme dont la Guadeloupe aura dû être fière; tandis qu'elle arrachait à un noble pair ces paroles : « Si les colons » de la Guadeloupe donnent suite à leur dessein, ils auront accom» pli la plus grande de toutes les œuvres; ils auront établi chez » eux une société de beaucoup plus avancée que la société européenne; ils se seront montrés nos maîtres en réforme sociale »; — tandis que tout cela se passait, le conseil colonial de la Martinique, adoptant une tout autre ligne de conduite, après avoir protesté contre l'état de choses que l'exécution des lois de juillet 1845 avait créé dans les colonies, se bornait à faire parvenir à la métropole, avec l'expression de son désespoir, la promesse d'exécuter fidèlement, ou plutôt de subir avec résignation ces lois parricides. Obéissance aux volontés et aux décrets de la métropole ; tel était le programme politique de la Martinique.

Certes, maintenant que nous savons à quoi nous en tenir sur les sentiments et les procédés de M. le baron Charles Dupin, nous comprenons que la Martinique n'ait eu que ce programme à offrir à la métropole. Si les efforts de l'honorable baron ont échoué à la Guadeloupe, dont il n'est pas, dont il ne sera jamais le délégué, à la Guadeloupe qui n'attend pas de lui l'initiative, qui, d'ailleurs, cédant à l'impulsion de ses propres délégués, s'est déjà mise en mouvement, et qui ne peut plus, qui ne doit plus, qui ne veut plus reculer; si, disons-nous, les efforts de l'honorable baron ont échoué, s'ils devaient naturellement échouer à la Guadeloupe, on comprendra qu'il n'en ait pas été de même à la Martinique où la politique de résistance n'a pas un seul instant cessé de prévaloir, à la Martinique qui ne s'est jamais démentie, à la Martinique enfin que M. Charles Dupin, le pair de France, et M. Jollivet, le député, tiennent, depuis tant d'années, (et nous ne saurions vraiment trop nous en étonner!) asservie à leurs calculs et à leurs plans.

Mais quelle fougue et quelle ardeur de la part de l'illustre philanthrope! C'est peu que la Martinique lui soit livrée. S'il pouvait envahir la Guadeloupe! L'exemple, en effet, est contagieux de sa nature, surtout l'exemple des grandes choses. La Guadeloupe

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 24 juillet 1847.

---

dans un instant, se réveiller avec eux à la voix d'un homme, fendre ces ondes qui la bercent avec la rapidité d'une flèche, et, pareille à un volcan, vomir la mort de toute part, au milieu des éclats du tonnerre, parmi des torrents de feu et de fumée!... Qu'il est beau d'être marin!... Mais il faudrait ne pas aimer, et comment avoir dans le cœur de quoi sentir tout cela sans y avoir aussi ce qui fait aimer? Le jardin, la mer, la frégate, tout avait disparu pour moi; je suivais le cours de ces réflexions, et elles m'avaient transporté bien loin de la Barbade, dont le ciel pur m'avait rappelé un ciel plus pur encore... Heureusement, M..., qui n'était pas aussi distrait, avait vu les lumières abandonner la salle à manger et se diriger dans les appartements du premier, dont les frais balcons avaient jusque-là été dans l'obscurité; il me tira par le bras et nous quittâmes le pavillon.

Nous trouvâmes, sous le péristyle de marbre, l'aide-de-camp du gouverneur, nommé aussi Smith; car vous savez qu'en Angleterre les Smith sont très nombreux; et, en vérité, il est difficile d'en avoir une plus nombreuse collection qu'à la Barbade, où tous les hommes semblent s'être donné le mot pour porter ce nom.

Nous fûmes introduits dans le salon par notre élégant aide-de-camp, à la taille svelte, à la veste ronde brodée en or, à la longue sabredache, dont le noir verni contrastait avec un pantalon blanc, si parfaitement fait, et surtout si collant, qu'on aurait pu le croire cousu sur lui. Notre commandant nous présenta au colonel et à milady, sa femme. M. Charles Smith est un homme de haute taille, à la physionomie douce et noble; il nous serra la main (les Anglais sont toujours prodigues de cette marque d'amitié), et si ses manières franches nous mirent vite à l'aise, ce fut encore mieux lorsque nous eûmes salué milady, qui est la meilleure et la plus aimable femme du monde, mettant de côté toute morgue aristocratique, aimant à rire et à jouer comme un enfant; à son teint éblouissant, à la beauté de ses cheveux châtain clair, à la régularité de ses traits, encore si purs et si séduisants, on voyait combien elle avait dû être jolie étant jeune fille, avant que sa taille fine et légère eût fait place à un embonpoint que les corsets les plus étroits et les robes les mieux faites ne pouvaient dissimuler tout à fait.

Nos hommages rendus aux maîtres de la maison, je m'amusai à parcourir le salon dans lequel nous nous trouvions; il était très original, et j'en possède une description très détaillée, dont je vous fais grâce. C'est dommage, car j'ai peu vu d'appartement aussi confortable, aussi joli que celui-là. Il possédait le remarquable avantage d'avoir deux balcons; l'un faisait face à l'entrée du jardin, l'autre à la mer; et puis, quelle originalité dans ses meubles, qui n'étaient pas assortis exprès; quelle variété dans les ornements de ce salon, rempli d'objets de curiosité de toute espèce : ici des dents d'éléphants, de six pieds de longueur, supportant des costumes mexicains de toute beauté; là des collections de poupées, de colifichets en cristal, en porcelaine, des albums, des keepsakes de tous les genres couvraient les tables, autour desquelles l'on se groupait sur ces sofas si frais et si commodes qu'on appelle des *bornes*.

Pendant que je faisais l'inventaire de tout cela, le salon se remplissait de jeunes dames, de gracieuses demoiselles, qui arrivaient, peu à peu, donnant des poignées de mains aux Anglais qui les connaissaient, et ne nous disant rien, parce que nous ne leur avions pas été présentés.

Sur le grand balcon, du côté de la mer, on avait placé deux tables, l'une destinée aux joueurs et l'autre couverte de toutes sortes de vins et de rafraîchissements. Les bouteilles étaient enveloppées d'une petite robe en laine rayée, que l'on mouillait constamment pour les refroidir. Les verres, les flacons, etc., étaient d'un cristal admirable. Les verres surtout, en forme de cloche, étaient si minces, si fragiles, si diaphanes, qu'on eût dit la liqueur qu'ils contenaient suspendue dans l'air. C'était d'une élégance aussi parfaite que coûteuse.

Une partie de la musique de l'un des régiments de la garnison occupait le reste du balcon. Cette soirée improvisée allait devenir une soirée dansante. On avait fait disparaître les tables et les bancs qui étaient au milieu du salon. Les premiers sons de l'orchestre commençaient une contredanse; chacun chercha un partner. Un Anglais, le premier venu, nous présentait à la dame de notre choix, et, cette formalité remplie, nous étions bientôt acceptés, si c'était possible.

On m'offrit une danseuse; elle était très jeune, point jolie, mais extrêmement gracieuse, très vive et très spirituelle. J'appris d'elle, pendant la contredanse, que les galops étaient inconnus à la Brabade, où l'on dansait tant de valses que les jambes n'avaient plus de force pour un autre genre d'exercice moins aimé et plus fatigant.

La finale terminée, je saluai ma danseuse, et, en *galant* Français qui ne connaît que les *chevaleresques usages* de son pays, je la reconduisis à sa place, où je la laissai toute seule avec l'obligeante promptitude qu'exige notre exquise politesse.

Quel fut mon étonnement en voyant tous les autres cavaliers offrir le bras à leurs dames et se promener avec elles dans le salon ou sur les balcons! Je m'approchai d'un habit rouge de ma connaissance, je lui racontai en riant l'école que je venais de faire, le priant de me dire si la promenade était un usage établi, et si mon péché n'était pas trop grand. Il me dit pour me consoler que cela se faisait ainsi en général, mais que l'on ne trouvait pas ridicule celui qui agissait autrement. Je vis bien par la suite qu'il ne disait pas tout-à-fait vrai, et que personne ne se dispensait de cet usage, qui est trop agréable pour qu'on n'en profite pas toujours. Je vous assure qu'il ne m'arrivera plus de commettre la même faute.

Comme l'on dansait trois et même quatre valses pour une contredanse, j'eus tout le temps de faire des réflexions sur les couples heureux qui tourbillonnaient devant moi; elles n'étaient pas en notre faveur. Les Anglais dansaient tous beaucoup mieux que nous. Leur plus mauvais valseur valait mieux que le meilleur des nôtres. Quant aux dames, pas une n'était jolie dans la force du terme, mais toutes étaient gracieuses. Pas une n'était coiffée comme on l'entend en France, où l'on veut que les cheveux soient tirés, alignés, sans qu'un seul passe les autres; mais plusieurs avaient de belles chevelures brunes, tombant en désordre et couvrant par moment de leurs longues boucles des épaules bien blanches. Selon moi, rien n'est gracieux comme cela. Toutes avaient des pieds petits et bien faits, toutes s'en servaient admirablement et dansaient, valsaient surtout, comme des sylphides, sans paraître toucher le parquet luisant sur lequel elles étaient entraînées par des danseurs aussi infatigables qu'elles.

Je riais quand l'une de ces aimables créoles venait me parler de la haute réputation des Français pour la danse. Pauvre France, que tu étais mal représentée à la Barbade! Je ne répondais à ces éloges qu'en montrant un brave Français, d'un âge plus que mûr, auquel il avait pris une rage de danse, persuadé de l'excellence de son talent, en cela comme en tout autre chose, car il avait un amour-propre excessif. Il était toujours à deux pieds au dessus du sol, gambadant, sautant, pirouettant, faisant des pas magnifiques, comme il y a cinquante ans, et tout cela avec un air si content de lui, qu'il aurait fallu être mort pour ne pas éclater de rire en le voyant. Une espiègle me dit qu'il dansait comme David devant l'arche; une autre qu'elle avait peur de le voir devenir un Absalon, tant sa chevelure frisait de près les branches du lustre, dans les bonds prodigieux qu'il faisait...

Il était onze heures et demie, le salon se vidait peu à peu; les dames avaient presque toutes disparu, et je ne savais où elles pouvaient être, quand le colonel, venant à nous, nous demanda si nous voulions passer dans une autre salle pour souper. L'énigme fut expliquée.

La collation était richement servie et avec goût; tout s'y passa, du reste, comme d'habitude, dans les repas de ce genre. Les jeunes personnes attendaient avec impatience le moment de quitter la table pour reprendre les valses et les contredanses; les dames, que le triple attrait de la danse, de la musique et des intrigues amoureuses, avait cessé d'émouvoir, prolongèrent la séance devant les jambons, les volailles, le majestueux *corned-beef* et le thé. Les hommes, qui ne dansaient plus, prenaient, avec ardeur, les places libres, pour ne plus les quitter de la soirée. Milady était charmante! Le champagne et le punch glacé avaient redoublé sa verve et son entrain. Le colonel faisait, de son côté, à merveille, les honneurs de chez lui. C'était au mieux; mais tout cela ne pouvait avoir de prix que pour les convives affamés. N'étant pas de ce nombre, je regagnai le salon où le trépignement des pieds et les sons plus éclatants de l'orchestre, qui s'était reposé et rafraîchi, me promettaient une distraction agréable.

Et vraiment, c'était plaisir de voir tourbillonner, de plus belle, ces couples formés spontanément, sous la seule impulsion du plaisir ou sous l'empire d'une tendre affection de fraîche date que l'on voyait éclore gracieuse, riante, parfumée comme un bouton de rose; ou bien encore par l'habitude d'un sentiment aussi tendre, mais plus profond, plus ancien, qui marchait comme celui-ci, le front haut, sans crainte, sans fausse honte; car les demoiselles anglaises ont le bonheur d'ignorer l'art de cacher des années entières, au fond du cœur, un amour qu'elles savent ne devoir point être trahi, foulé aux pieds par celui auquel elles l'ont donné, comme cela se pratique ailleurs... Et tenez! laissez-moi vous dire une bonne fois ici que dans ce monde à rebours, où tout va comme si le diable en avait monté les ressorts, les habitudes anglaises sont mille fois préférables aux nôtres sur ce point.

SUPPLÉMENT

de MM. Charles Dupin et Jollivet. Il fallait prévenir à tout prix ce grand malheur. Il ne suffisait donc pas, pour interdire le mouvement à la Martinique, de la tenir liée, garottée quelque temps encore. Il fallait, en s'efforçant de détourner la Guadeloupe de ses voies, poursuivre un plus grand, un plus décisif triomphe. Pour l'obtenir, ce n'était pas trop, assurément, d'une ridicule épître... Et le baron Charles Dupin prit la plume.

(*La suite prochainement.*)

Falsifications du Commerce et douleurs de l'Industrie.

Le *Journal des Débats* a publié récemment plusieurs articles intéressants sur l'état sanitaire de la ville de Paris.

Seulement, au lieu de donner à ces articles le titre rassurant de *salubrité publique*, ce serait *insalubrité* qu'il faudrait dire.

Jamais nomenclature plus variée ne fut offerte, aux lecteurs des *Débats*, des falsifications et des fraudes commerciales, des machinations et des guet-apens dont la tyrannie de l'égoïsme et l'antagonisme des intérêts enveloppent la vie humaine à tous ses degrés, et mille fois plus encore la vie du peuple.

Ce n'est pas que l'écrivain des *Débats* s'en indigne bien vivement, si qu'il charge le tableau ; au contraire, une *douce philosophie* en tempère les teintes trop sombres ; ses descriptions sont même assaisonnées de plaisanteries du meilleur goût :

« On trouve du cuivre dans le jus de réglisse. La réglisse criminelle, la réglisse empoisonneuse ! Le fait est vrai, mais c'est à son insu. »

Le fait vrai, le fait qui ressort de la lecture des articles du journal conservateur, c'est que tout est souffrance et poison pour l'homme de la civilisation, le repos comme le travail, le jour comme la nuit, la nourriture et l'air.

« Tout sent bon ; rien n'est déplaisant pour le fabricant auquel profitent l'infection, le bruit, la fumée. Mais nous, voisins, dont une poussière fine et noire couvre les étoffes, qui voyons nos métaux brillants ternis, noircis par des exhalaisons impures, notre repos troublé par les violentes secousses des machines, ou notre santé compromise par des vapeurs insalubres, nous avons tout droit de réclamer. »

Et les ouvriers qui vivent au milieu de cette poussière corrosive, de ces vapeurs insalubres, de ces secousses, vous n'en parlez pas !

Un peu plus bas, cependant, l'écrivain des *Débats* dit en passant :

« Les usines où s'emploient le plomb et le mercure ont des exhalaisons meurtrières pour les ouvriers, dangereuses pour le voisinage. »

Les *Débats* auraient pu ajouter que presque toutes les fabrications et toutes les manipulations de métaux, de couleurs, de produits chimiques, les verreries, les plâtreries, etc., etc., apportent une mort plus ou moins rapide, mais toujours douloureuse, au prolétaire. Ne parlons pas des mines et des houillières, ces tombeaux anticipés du pauvre ! Voici un détail emprunté par les *Débats* aux rapports du comité de salubrité, et qui a son éloquence :

« Rien de plus variable que l'importance des établissements des

(1) Voir la *Démocratie pacifique* des 1er et 2 novembre 1847.

mais c'est peu de chose.

« On sait aujourd'hui, disent les rapports, que l'addition dans la » pâte *des sulfates de zinc ou de cuivre, des carbonates de potasse, » de soude ou d'ammoniaque*, a pour effet de communiquer au pain » plus de blancheur et plus de légèreté, en lui faisant retenir une plus » forte proportion d'eau et en augmentant ainsi le rendement d'une » quantité déterminée de farine. » Le *rendement* serait donc le point important. Heureusement ces panifications ingénieuses, où l'art entre pour autant que le blé, ne sont pas approuvées du conseil de salubrité, dussent les boulangers n'en pas revenir de surprise ! »

Approuvé a de la grâce, seulement c'est *empêcher* qui serait le point important. L'ambition de ces messieurs ne va pas si loin.

L'eau que boit le peuple n'échappe pas elle-même aux *bienfaits* de la civilisation. Tant que l'eau de la Seine n'a pas subi les opérations des filtres perfectionnés, que d'impuretés elle renferme ! que de matières putrifiées et morbides y versent les égouts et les hôpitaux ! Quant aux sophistications du vin, tout n'a-t-il pas été dit sur ce sujet ? Voici l'un des procédés signalés par le conseil de salubrité et les *Débats* :

« On entre dans Paris des vins fortement chargés d'alcool, auxquels » on ajoute de l'eau et de l'acide tartrique pour leur donner la saveur » tant recherchée dans les débits du petit commerce. » « Des localités qui souvent n'ont pas plus d'air que de jour servent à ces transformations chimiques; souvent elles sont funestes aux *savants* qui s'y livrent ; plusieurs, en les opérant, sont tombés asphyxiés dans leurs cuves. De l'air dans ces caves, pour prévenir des dangers qui ressembleraient à des châtiments. Faisons au moins que les vins ainsi récoltés dans Paris ne nuisent pas plus à ceux qui les font qu'à ceux qui les boivent. Il faut protéger ces singuliers vignerons contre eux mêmes, et les buveurs contre ces vignobles. L'autorité remplit bien ce devoir. »

Il faut avouer dans ce cas que l'autorité est bien impuissante.

Du reste, ce n'est pas encore là le dernier mot de l'*industrie* vinicole. On est parvenu, comme chacun sait, à confectionner un breuvage qui porte le nom de vin et qui n'en renferme pas une goutte.

Trois-six pour base, bois de campêche pour couleur : en voilà les éléments saillants :

« Et le lait, avec quoi le fait-on ? Mille rumeurs courent à ce sujet. Il est certain qu'on en vend à Paris beaucoup plus qu'on n'en apporte. »

Les fourberies commerciales relatives à la viande sont de deux sortes : les unes ne frappent que la santé de l'homme, les autres atteignent d'abord les animaux et ajoutent d'atroces souffrances à leur immolation, puis retombent encore sur l'espèce humaine.

Pendant une récente épidémie des bestiaux « on trouvait en les ouvrant un *charbon blanc* en arrière de l'épaule, puis de véritables *tumeurs charbonneuses* dans les muscles. On dépèce la viande. La science, qui veut tout connaître, tout éprouver, la fait cuire; elle est excellente. Après cet essai, Paris en a mangé, et beaucoup, et longtemps, » sans s'en douter, sans s'en apercevoir ni s'en plaindre. Mais si la » chair des animaux charbonneux peut être ainsi mangée sans inconvénients, disent les rapports, le débit n'en doit pas moins être expressément défendu; car le contact suffit, avant la coction, pour » communiquer la maladie. »

Pour qui rechercherait sincèrement les causes des épizooties, il deviendrait bientôt manifeste que c'est à la misère et l'égoïsme de

» il paraît établi par l'expérience du conseil de salubrité, que » la viande des animaux surmenés ou malades, par suite des transport » usités pour Paris, n'est pas invariablement saine pour tous ceux » qui en font usage... » Adoptons donc un mode de transport dont ne souffriront ni la sensibilité ni l'estomac.

Mais sur qui retombe cette punition ? sur les coupables, c'est-à-dire les marchands de bestiaux et les bouchers ?... point du tout. Ceux-là font fortune d'autant plus vite qu'ils ont à moins de frais expédié la marchandise, mais sur la société entière, sur le peuple particulièrement, qui ne peut acheter à la boucherie que le morceau de rebut, le morceau malade.

Enfin, que dirons-nous, pour en finir avec la nomenclature des *Débats* ?

« On altère le sucre avec des glucoses ; on altère le sel en y mêlant de la potasse ou de l'iode ; l'on vend effrontément de la gélatine pour de l'écaille, de l'albâtre en poudre pour de la sandaraque ou de l'amidon ; ainsi l'on fait du cidre avec de l'eau, du sucre et du marc de cassis ; *l'eau de fleur d'orange*, ou, pour mieux dire, de *fleur d'oranger*, contient parfois du plomb en quantité nuisible.

» On a découvert récemment des pains à cacheter colorés par une préparation arsénicale. Confiseurs, fruitiers, épiciers, enveloppent, la plupart du temps, bonbons, fruits cuits, fromages dans des papiers bleus ou verts, et ces couleurs, la plupart du temps aussi, ne sont dues qu'à des préparations métalliques. »

Concluons : quelle est la cause de tous ces attentats contre la vie humaine, permanents et chroniques ?

Le *Journal des Débats* la voit aussi bien que nous : « Dans une grande ville comme Paris, » et non ailleurs, à ce qu'il paraît, « règne une lutte incessante, en tous lieux, pour toutes choses, mais surtout pour les substances alimentaires, entre les intérêts privés et le bien général, entre une falsification hardie et les besoins de la consommation. »

Maintenant, le remède :

« Il est bon qu'une autorité prudente et vigilante écarte les causes » d'insalubrité, prévienne les accidents, déjoue les fraudes. »

Il est bon nous paraît naïf ; mais cela est-il réalisé, voilà l'essentiel ? Il n'y paraît guère. La statistique prouverait au besoin que l'art des falsifications et des fourberies commerciales marche encore plus vite que les bonnes intentions du conseil de salubrité, et que c'est tout au plus si l'*autorité prudente et vigilante* peut se tenir à la hauteur de la science de la fraude, loin de pouvoir la prévenir. — Vous découvrez un des secrets de la falsification et déjà dix autres le remplacent. C'est l'œuvre des Danaïdes.

Il en sera ainsi tant que vous n'aurez pas tranché le mal dans sa source, tant que vous n'aurez pas détruit l'antagonisme de l'intérêt privé avec les intérêts généraux, tant que les sociétés humaines ne reposeront pas sur leur base naturelle et divine, la fraternité des âmes, l'association des intérêts.

Ces souffrances sont la verge dont se sert la Providence pour châtier l'égoïsme humain, et pour le ramener dans les voies de sa destinée et de l'harmonie universelle.

La revue de salubrité des *Débats* se termine par les lignes suivantes :

« Tout récemment, à propos des *embellissements de Paris*, nous

---

Ne me parlez pas de vos brochettes de demoiselles, assises à côté de leurs mères, raides et guindées comme des duègnes, craignant et désirant en même temps, avec un petit cœur palpitant d'émotion, sous un masque de glace, que le danseur préféré vienne les prendre un instant, un seul instant, — la valeur d'une contredanse, — pour les ramener ensuite bien vite à leur place, et les livrer pour le reste de la soirée, à la plus grande gloire des mœurs et de la décence, à la merci des collégiens et des clercs de notaire, dont on a invité... *les jambes*. — Ne me parlez pas de ces pauvres souffre-douleurs, qui doivent attendre, pour s'émanciper, rire, folâtrer, s'en donner à cœur-joie, que le *lien* du mariage, d'un mariage quelconque, absurde, antipathique, insipide ou odieux le plus souvent, vienne les *délier*, les délivrer du joug, au moment même où elles devraient le prendre.

Aussi, ce n'est une joie suprême de vous entendre vous récrier, en bâillant, sur l'ennui de vos salons, de jour en jour plus désertés pour les cercles et les cafés. Je le crois pardieu bien ! Qui diable voulez-vous qui s'y amuse dans vos salons ? Les hommes jouent au wisth et au lansquenet, dans leurs cercles, bien plus commodément. Ils ont bien plus de plaisir à danser chez Mabile, et il y a des Mabiles partout, parce qu'il y a là l'attrait de l'entrain qui ne se trouve plus ailleurs depuis que les dames s'ennuient vertueusement chez elles, ou trompent en cachette les maris qui veulent bien se passer d'elles, mais qui ne prétendent pas qu'elles se passent d'eux. Que voulez-vous ? ces maris ont la sottise de ne plus mettre leur amour-propre à voir, sans sourciller, leurs femmes passer de leurs bras dans ceux d'un autre. — C'était bon à une autre époque ; mais alors aussi, il y avait dans le monde une grande animation ; c'était un feu roulant d'intérêts amoureux qui les défrayait amplement de la peine qu'ils se donnaient d'y paraître les acteurs et les spectateurs... Aujourd'hui, qui peut s'y amuser ? Si l'on fait exception des tendres mères qui contemplent, ébahies, les grâces naïves de leurs filles dans un *chassé croisé* avec un craintif adolescent qui promène ses longues jambes sur le parquet ciré, comme un échassier dans son marais !

Mais je me trompe hélas ! la part de plaisirs que nous avons faite aux femmes est si large, qu'il y en a encore beaucoup pour qui un bal est une source de joie, de bonheur ! Un bonheur de se trouver dans ces cohues, où l'on n'a d'yeux que pour critiquer, de langue que pour médire, ou calomnier les pauvres créatures, que l'attrait d'un peu de liberté amène à se donner en spectacle à la foule des oisifs, des envieux et des envieuses, qui vous mettent au pilori vous et votre toilette, cette toilette sur laquelle vous aviez tant compté, pour laquelle vous aviez peut-être fait bien des sacrifices !... En vérité, je ne connais rien de plus fort, quand je veux peindre le sort misérable des femmes, que de dire, de reconnaître, de concevoir, comme distraction supérieure, le bal comme nous l'avons fait. Il ne faut pas regretter le bon temps où il était de mise que les maris aimassent toutes les femmes, hormis la leur; mais, en enlevant à la société un élément de vie, nous ne lui en avons pas rendu un autre.

Croyez-moi, il vaut mieux, comme les Anglais et les Américains, émanciper un peu moins les mères et un peu plus les filles. — Enlevez à celles-ci leur masque et leurs entraves ; laissez-les être gaies, vives, alertes, naturelles en un mot, et vous verrez la joie revenir dans vos salons. Que d'intrigues, direz-vous, que de fautes, que de faux-pas peut-être !... N'ayez peur. Vos Agnès, si gauches et si timides, se garderont mieux que ne peuvent le faire leurs mères. Et ces intrigues me semblent d'ailleurs bien plus morales que celles de vos femmes mariées, à qui vous voulez en donner le monopole, tout en prêchant la fidélité conjugale aux tendres époux assortis... par l'argent.

Je sais bien que la véritable Anglaise mariée est un être fort monotone, qui borne son rôle à faire des enfants, du thé et du pudding ; aussi, je ne vous la propose pas tout à fait comme un modèle à suivre. Non, je ne vous dirai, ne fermez pas le monde aux femmes, qui en sont un des plus beaux ornements, mais laissez-y surtout briller les demoiselles, pour qui il est réellement fait ou devrait l'être.

On ne se mariera pas plus sottement, soyez-en sûrs, et les filles y gagneront toujours, positivement, quelques années de bon temps, en attendant le jour des joies douteuses, promises par l'hyménée.

Parlez-moi donc des soirées anglaises, avec ces charmants essaims de jeunes danseuses qui peuvent, sans faire jaser tous les badauds de la fête, passer des heures entières, suspendues au bras du même partner, si cela leur convient. J'aime à voir ces lèvres roses s'entr'ouvrir, pour laisser tomber des éclats de rire perlés, que répètent gaiement les échos de la salle, et qu'une mère rigide ne reprochera pas, le soir, en rentrant au logis J'aime à voir ces tailles fines et souples, s'assouplir encore et céder mollement, sous la main du valseur ou dans les mouvements cadencés de la contredanse, tandis que la joie brille dans de jolis yeux, et que les chevelures soyeuses, froissées par l'air chaud et parfumé, voltigent comme une auréole, autour de ces figures de keepsake, dont le type candide et virginal nous échappe de jour en jour davantage, avec notre manie de faire une femme d'une enfant de 7 ans.

Tel était le tableau que me présentait le salon du colonel Smith. Toutes les fenêtres étaient ouvertes; un air frais arrivait du jardin, que la lune éclairait encore ; quelques hommes fumaient sur les balcons, jouissant du double coup d'œil offert, d'un côté, par l'intérieur de cette maison, nageant dans des flots de lumière et plein d'une foule bruyante, et de l'autre, par le vaste enclos, aux frais et mystérieux ombrages, au delà duquel on voyait la mer calme et silencieuse, étendant jusqu'à l'horizon la nappe argentée de ses eaux.

J'étais près d'une fenêtre et je jouissais de tout cela. Peu à peu, cet éclair de bonheur qui illuminait tant de jeunes visages autour de moi, ce ciel pur et paisible me disposèrent à la mélancolie qui me gagne ordinairement dans toutes les occasions de ce genre. Je rêvais au temps où tous les visages porteraient, non pas comme ici, d'une manière fugitive, mais toujours, l'empreinte d'une joie sans mélange, sous des cieux toujours riants, au milieu d'une nature riche et féconde, combiant de ses bienfaits une population laborieuse, intelligente, associée.

Je pensais à la possibilité qu'il y aurait alors, et seulement alors, de détruire les germes de tant d'horribles maladies qui nous déciment périodiquement : le choléra, la peste, la fièvre jaune ; et, à ce dernier nom si redouté dans nos colonies, il me sembla voir le hideux fantôme se mêler aux groupes riants des danseurs et choisir ses victimes... Mais, fi ! des rêves de mauvais augure. Il s'agit bien de mort à présent !

— Hurrah ! crient les viveurs restés dans la salle à manger ! *France and England for ever* ! hurrah !

Et les murs s'ébranlent sous les toasts de plus en plus rapprochés. L'entente cordiale des Français et des Anglais est portée au paroxisme le plus idéal. Il ne faudrait pas la chercher ailleurs ; mais à table, c'est toujours chaud et sincère : ce qui prouve que si les gouvernements sont antipathiques, les individus peuvent bien s'entendre.

Le grand salon ne reste pas en arrière. Les valses se succèdent sans interruption, le cotillon fait merveille ; puis vient la gracieuse mais éternelle contredanse espagnole. Enfin, pour bouquet, on organise une danse appelée, je crois, une cavalcade. C'est un galop monstre, une course, une mêlée de couples emportés dans un mouvement giratoire étourdissant ; c'est tout ce qu'on peut imaginer de plus fou et de plus fatigant.

J'étais assis dans un coin, à causer avec un officier anglais. Une des plus aimables danseuses de cette ronde infernale venait de s'arrêter avec le dernier coup d'archet ; elle avait l'habitude de me faire une vive guerre à cause de mes *blue devils*. Me voyant à ses côtés, elle pencha vers moi sa jolie tête, encore toute haletante de la terrible danse, et me demanda en riant ce que j'en pensais. J'étais en veine de compliments.

— C'est très bien, lui dis-je, très gracieux ; mais ce doit être surtout très intéressant comme réminiscence, pour ceux qui ont fait le tour du monde.

— Pourquoi donc ? dit-elle vivement.

— Parce que je suppose que les sauvages de la Nouvelle-Zélande doivent danser comme cela sur la plage, au clair de la lune.

La jeune fille partit d'un grand éclat de rire, me dit que je voyais tout à travers un verre noir, et me condamna, pour me punir d'une si vilaine réponse, à me promener avec elle jusqu'au moment du départ.

A trois heures, des nègres portant des bougies, enfermées dans des cloches de verre, nous escortèrent jusqu'à la plage, où nous accompagna une bonne partie de la société, avec le colonel Smith.

Quelques jours après, nous quittâmes la Barbade, emportant le plus doux souvenir de ses habitants, si bons, si hospitaliers. Nous n'en eûmes plus de nouvelles que deux mois après, par une frégate anglaise, qui avait partagé toutes les fêtes avec nous .. Hélas ! ces nouvelles furent bien tristes !... La fièvre jaune avait sévi avec fureur, presque aussitôt après notre départ... Plusieurs de nos connaissances, les plus jeunes, les plus vives, les plus jolies, avaient été frappées par le fléau destructeur, et la désolation régnait maintenant dans cette île si pleine de gaieté à notre passage !....

Le conseil général de la Seine a voté aujourd'hui, sans grande discussion, tous les articles du budget de la préfecture de police.

Sur la demande d'un membre, M. le préfet, avant de se retirer, a fait connaître au conseil que, lors des rassemblements de la rue Saint-Honoré, les ordres les plus sages et les plus prudents avaient été donnés aux agents de police et à la garde municipale, et que, vérifications faites à domicile des diverses plaintes portées contre la brutalité des agents de la force publique, aucun grief sérieux n'avait pu être constaté.

Plusieurs membres du conseil qui avaient pris directement des informations sur ces affaires ont confirmé les assertions du préfet de police. Nous nous faisons un devoir de porter ces éclaircissements à la connaissance du public.

Associations d'ouvriers à Berlin.

« Nous lisons dans les journaux prussiens, dit l'*Osservatore triestino*, qu'un certain nombre de jeunes ouvriers, après avoir accompli leur apprentissage et être devenus maîtres dans leur industrie, se sont associés pour le travail, avec l'intention de se répartir les bénéfices. Deux maisons fondées sur ce pied sont en pleine voie de prospérité. Non seulement les bénéfices sont partagés proportionnellement au travail de chacun, mais on a cherché toutes les conditions d'économie et de commodité, en organisant une cuisine, une habitation et un service domestique en commun. La dernière disette avait inspiré à quelques personnes l'idée de se réunir pour vivre à moindres frais; les ouvriers berlinois ont organisé d'une manière permanente ce qui n'avait été tenté qu'à titre transitoire. Ils ont vu que le simple ouvrier avait beau être laborieux et enrichir son maître, il ne parvenait jamais à épargner assez sur son salaire pour qu'il lui restât de quoi subvenir aux besoins imprévus et extraordinaires, la cherté de cette année par exemple, et ils se sont cotisés pour acquérir des instruments de travail et pour répartir entre eux le produit des travaux qu'ils trouveront à entreprendre directement, et sans recourir à l'aide d'intermédiaires. Enfin ils ont compris les avantages d'une habitation commune, en voyant à Berlin même des maisons s'élever pour de nombreuses familles d'ouvriers avec une seule cuisine, une salle à manger unique, des calorifères, des fontaines, des bains, une salle de lecture et d'instruction, et toutes ces commodités réalisées avec une dépense de beaucoup inférieure pour chaque famille à ce qu'il leur fallait payer pour le loyer dans des demeures malsaines et misérables qui diminuaient leur force et leur santé.

» Ce que les ouvriers berlinois ont fait devrait servir d'enseignement aux autres. Les plus instruits devraient instruire les autres. Ce n'est pas assez de venir en hâte et de bon cœur au secours de ses frères quand ils sont dans le besoin. La possibilité d'ailleurs de ceux qui donnent n'est pas toujours en rapport avec les besoins, témoin la malheureuse Irlande, que les aumônes de tout le monde civilisé n'ont pu parvenir à guérir de son incommensurable misère pendant l'hiver dernier. Il vaut beaucoup mieux faciliter aux travailleurs une association qui les mette en même de se suffire. On veut que l'ouvrier soit actif et prévoyant, mais il ne sera ni l'un ni l'autre s'il n'en espère aucun résultat sérieux, si son activité doit rester sans profit pour lui. L'association pour le travail et pour la consommation permet d'opérer des économies importantes, à l'aide desquelles on pourra même nourrir les personnes âgées et désormais hors d'état d'exécuter un travail productif, en les exemptant de la nécessité de recourir à la charité publique Ceux donc qui favorisent les associations travaillent puissamment à l'extinction de cette plaie des sociétés modernes, à l'encontre de laquelle on a fait plus d'écrits que d'actes efficaces. »

Des Crèches.

On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :

Il peut se faire qu'il se rencontre quelques personnes qui préfèrent qu'on distribue à domicile, à titre de secours, le montant de ce que coûteraient le création et l'entretien d'une crèche. Nous le dirons sans détour : le système des crèches nous semble préférable en tout point au système des secours à domicile. Le premier est à nos yeux autant supérieur au second qu'une institution publique, une institution véritablement sociale l'emporte sur la charité privée, autant qu'un établissement durable et permanent l'emporte sur un acte restreint et fugitif comme l'est tout ce qui émane de la bonne volonté toujours incertaine d'un petit nombre de personnes.

L'amône dégrade le plus souvent celui qui la reçoit; elle le rend timide, tremblant devant celui qui la lui donne, et la nécessité pour lui de s'humilier devant un de ses semblables, de dépendre d'une volonté étrangère, ne lui apprend que trop à renoncer à son libre arbitre, à n'avoir plus confiance en lui-même et à ne guère compter que sur autrui. Les crèches élevées à la hauteur d'une institution sociale, les crèches considérées non plus comme une aumône que l'on jette à un malheureux sans même prendre toujours la peine de dissimuler son dédain et sa mauvaise humeur, les crèches créées comme l'accomplissement d'un des premiers devoirs de la société envers ses enfants faibles, invalides ou indigents, les crèches n'ont aucun des graves inconvénients que traîne après elle l'aumône. Elles n'humilient, elles ne ravalent personne, parce qu'elles cessent d'être le fait de simples individus pour devenir l'œuvre de la société elle-même ; et jamais un enfant n'a à rougir des secours qu'il reçoit d'une mère.

Les crèches sont ensuite moins dispendieuses que les secours à domicile, du moment qu'il s'agit d'un nombre un peu considérable d'enfants, par la même raison qui fait qu'on dépense beaucoup moins pour loger et nourrir trente personnes réunies sous un même toit et à la même table, qu'on ne dépenserait si elles vivaient et logeaient séparées. Non-seulement les dépenses sont moindres dans une crèche, mais encore les enfants y sont incontestablement mieux soignés qu'ils ne le seraient et ne peuvent l'être dans la plupart des maisons où les parents sont obligés de se livrer à un travail assidu pour pourvoir à leur existence. Tout en soignant son enfant, la femme du travailleur a besoin de vaquer à ses nombreuses occupations; heureuse encore quand elle n'est pas obligée d'abandonner son enfant dans une chambre déserte pour aller gagner quelquefois au loin une misérable journée qu'on lui paie 50 ou 75 c.

Un autre motif encore de préférer les crèches aux secours à domicile. Est-on bien sûr que les secours donnés en numéraire ne seront pas détournés de leur destination ? Est-on bien sûr qu'ils ne serviront pas quelquefois à entretenir la paresse, à alimenter la débauche, tandis que les enfants, pour qui les secours étaient destinés, continueront à languir comme par le passé dans l'isolement et la misère ? Avec

Plusieurs discours ont été prononcés : MM. Dumont, Boulanger, Gauthier de Rumilly, Beaumont (de la Somme), Barrot, Corne, Choque, Victor de Marne, Henri Carion, Regnard, Victor Hennequin, Peptaud et Lenglé, ont proposé plusieurs toasts, qu'ils ont été admis successivement à développer.

M. Barrot a flétri avec tous les accents de la probité indignée la conduite de nos ministres, et a fini par proposer *l'énergie de la pression* comme moyen de redresser la déviation du gouvernement de juillet.

M. Corne a dit aussi d'excellentes choses sur la moralisation du pouvoir. Son discours a été souvent interrompu par les applaudissements de la salle.

Voici le toast de notre ami et collaborateur Victor Hennequin :

A L'ABOLITION DE LA MISÈRE PAR LE TRAVAIL !

Nous sommes tous réformistes, messieurs. Eh bien ! provoquons la réforme d'un abus qui fait honte à la civilisation de la France ; réformons, abolissons plutôt la misère générale des travailleurs !

La misère ! si *satisfait* qu'on soit, nul ne s'en contente, et si *conservateur* qu'on se proclame, nul ne plaidera pour qu'elle soit conservée.

Abolissons la misère, mais non pas seulement par ces dépôts de mendicité qui donnent presque des chaînes à celui qui demandait du pain, et qui ont moins pour objet de soulager le pauvre que d'affranchir le riche passant de sollicitations importunes.

Abolissons la misère, mais non pas seulement par ces aumônes, dont la source est bientôt tarie, et qui viennent tomber dans l'abîme de l'indigence comme des gouttes de pluie dans l'Océan.

Abolissons la misère, mais non point en imitant de l'Angleterre ces taxes des pauvres, qui augmentent la répugnance de l'ouvrier pour le travail et l'habituent à vivre oisif aux dépens de l'Etat, en faisant abdication de sa dignité.

Abolissons la misère, mais non par des révolutions sanglantes, mais non par la loi agraire, mais non par un partage des fortunes, qui serait la violation de tous les droits et qui, loin de restreindre l'indigence, la rendrait universelle.

Que la liberté, que la dignité du travailleur, que la paix, que la propriété, que tous les droits acquis soient sauvegardés à la fois!

Abolissons la misère en facilitant le travail, en ouvrant partout l'atelier, en attirant les bras à l'agriculture qui les réclame et qui aujourd'hui, base de l'état social tout entier, le supporte dans l'attitude humiliée des cariatides antiques.

Abolissons la misère en rendant le travail salubre, convenablement rétribué, garanti contre le chômage, en le rendant même attrayant ; car la Providence ne saurait avoir attaché l'homme à une glèbe éternelle, et ce n'est pas trop d'ambition pour la créature privilégiée, faite à l'image de Dieu, d'aspirer à résoudre ce problème du travail attrayant, résolu tous les jours par le castor et par l'abeille.

Sans prétendre ici trancher ces questions, je les dépose comme un sujet de méditation dans vos esprits. Puissent-elles vous préoccuper sérieusement ! Le peuple travailleur était exclu des festins de Sardanapale et de Balthazar. Que sa pensée au moins soit ici présente, que ses intérêts ne soient pas mis en oubli dans les réunions de la France régénérée !

A L'ABOLITION DE LA MISÈRE PAR LE TRAVAIL !

De vifs applaudissements ont accueilli plusieurs passages de ce toast socialiste.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Un banquet réformiste a été tenu à Lille. Les députés de la gauche s'en sont retirés par suite de dissentiments fâcheux avec les radicaux. Ces dessentiments ont excité une grande joie dans le ministère qui, ne faisant rien est bien aise que les autres se mettent dans l'impossibilité de faire davantage.

— Le conseil général de la Seine a émis, en faveur de la réforme électorale, un vœu qui sanctionne tout ce que demandent sur ce point en France les esprits vraiment libéraux.

— M. le comte Bresson, pair de France, ambassadeur à Naples, dépositaire d'une foule de secrets diplomatiques assez peu édifiants, s'est suicidé à Naples —M. le comte Mortier, pair de France, ambassadeur à Turin, est devenu fou.

— M. Dumas, aide-de-camp du roi et député ministériel, vient d'être promu au grade de maréchal-de-camp en récompense de ses bons et loyaux services au profit du ministère ; il sera soumis à la réélection des habitants de la Charante-Inférieure.—M. Bellonet, autre militaire député, vient de subir également les bienfaits ministériels : il est nommé lieutenant-général.

— Depuis quelque temps les comptes des députés commencent à se régler peu à peu ; mais la pâte électorale est si bonne qu'elle réunit à la chambre les mêmes gens pour y obtenir un nouvel avancement : chaque électeur semble flatté de pouvoir dire : Hé ! c'est pourtant moi qui ai nommé M. *tel* colonel, général, maréchal, ou procureur-général, président de cour, ou... tout ce que je veux. »

— L'emprunt des 250 millions a été adjugé à M. de Rothschild et à ses associés au taux nominal de 75 f. 25 c. pour 3 fr. de rentes ; mais par suite de bonifications d'intérêts, au taux réel de 72 f. 75 c. Aucun emprunt n'a été contracté par le Trésor dans d'aussi mauvaises conditions depuis vingt cinq ans. C'est le perfectionnement du système parlementaire, l'influence des banquiers et la versalité des journaux qui en sont cause.

SUISSE.

Affaires du Saint-Gothard.— Investissement de Fribourg.

Les seules nouvelles intéressantes arrivées de Suisse depuis le décret d'exécution armée rendu par la Diète dans la soirée du 4 ont trait à des engagements d'avant-postes et à l'occupation par l'armée fédérale de villages qui entourent Fribourg.

Le premier de ces engagements est celui qui a eu lieu devant Airolo, dans la journée du 4, c'est-à-dire avant même que le décret d'exécution de la Diète ne fût rendu. Plusieurs versions ont été publiées à ce sujet. Voici ce qui paraît bien certain aujourd'hui : Un fort détachement des troupes d'Uri (Sonderbund), pénétrant par surprise dans le territoire du Tessin, s'est emparé ce jour-là sans résistance de l'importante position de l'hospice de Saint-Gothard, s'y est fortifié avec une batterie de 4 pièces d'artillerie, et y a été bientôt rejoint par un corps de [illegible] pes vers le Saint Gothard était ainsi très considérable de part et d'autre, et faisait pressentir un second engagement, qui a eu lieu en effet. Les détails manquent encore sur cette seconde affaire ; mais on s'accorde à dire que l'issue a été favorable aux Tessinois, qui ont repris possession du Saint-Gothard. Dans cette rencontre, le lieutenant-colonel Muller, du Sonderbund, a, dit-on, été tué.

Le colonel fédéral Luvini avait quitté Berne le 2, et était arrivé le 4 dans son canton du Tessin pour reprendre l'offensive et attaquer le canton d'Uri aussitôt que les troupes tessinoises et genevoises auraient fait leur jonction, car on attendait le 7 deux bataillons des Grisons qui devaient traverser le passage de Lukmamer.

Les autres engagements ont eu lieu pendant la marche des troupes fédérales sur Fribourg. Ces troupes ont pris, dans la journée du 9, possession d'Estavayer et Surpierre, districts fribourgeois enclavés dans le canton de Vaud. Cette occupation a eu lieu sans résistance sérieuse, attendu que ces districts, ainsi que celui de Morat, étaient restés en dehors de la ligne de défense. C'est un bataillon de Vaudois qui en a pris possession. Grâce à l'humanité de ces troupes, il n'y a eu aucune victime. Un coup de canon chargé à poudre a dispersé les landsturm. Le préfet d'Estavayer, M Gardeau, et le syndic, M. de Veney, ont été amenés en ôtage à Mondon. M. de Veney est le seul Fribourgeois qui porte encore la cadenette.

Un bataillon, dit la *Suisse*, s'est emparé, le 9, du distric de Rue. Romont allait être occupé le soir. Le 10 au matin, deux bataillons vaudois venant de Vevey se sont emparés du Chatel-Saint-Denis. Les troupes valaisanes n'avaient fait aucun mouvement. Les forces fribourgeoises étaient concentrées autour de Fribourg, à la distance de plus d'une lieue du côté de Morat. Elles s'avançaient, dit-on, pour défendre cette ville qui devait être attaquée dans la soirée.

Dans la nuit du 9 au 10, la générale a été battue dans tous les districts du canton de Vaud, voisins du lac, et la landwehr est partie en s'échelonnant pour la frontière du Valais. On assure que des dépêches interceptées et qui annonçaient une irruption des Valaisans, dans le but de dégager Fribourg par cette diversion, ont motivé cette mesure.

La *Gazette de Bâle* du 11 résume ainsi, d'après les derniers renseignements, la situation des choses dans quatre directions, savoir:

1° Fribourg, 2° Lucerne, 3° Zug et Schwytz, 4° Uri et Tessin. — 1° Fribourg : les journaux de Berne n'annoncent pas encore que les hostilités aient commencé ; mais on fait tous les préparatifs nécessaires. Le 9, on disait à Berne que les districts de Dompierre et de Staefis avaient été occupés par les troupes du canton de Vaud sans coup férir. On pense que Murten sera aussi occupé aujourd'hui, parce qu'il ne s'y trouve point de troupes de Fribourg.

L'attaque ne commencera que vendredi ou samedi. On dit que notre artillerie de Bâle commencera l'attaque du côté de Murten. Des ordres ont été donnés à cet égard. — 2° Lucerne. Il n'y a pas encore eu de mouvement offensif sur cette frontière. Les troupes se tiennent l'arme au bras. Les troupes fédérales se font remarquer par leur discipline, leur courage et leur bon esprit.—On disait hier à Zurich que les Lucernois, partis du pont de Gilisk, ont attaqué et fait prisonniers un poste de carabiniers zurichois qui se trouvait à Klein-Dieswyl, à l'extrémité du Freyenant, vers Lucerne et Zug. D'autres récits contredisent ce fait.

—La feuille quotidienne et la correspondance particulière de Wohlen, en date du 10 novembre, disent : « On bat la générale, toutes les troupes sont obligées de partir pour la frontière vers Gislikow, parce qu'une compagnie de Zurichois, qui était à Dieswyl a été attaquée ce matin à trois heures, par les Lucernois, qui l'ont fait prisonnière. Personne ne sait ce qu'est devenue cette compagnie, parce qu'il n'en existe plus un seul homme. Il y a eu peu de morts et de blessés; le reste a été fait prisonnier. La *Nouvelle Gazette d'Argovie* confirme cette nouvelle. On dit que c'est une compagnie du 7e bataillon de la deuxième levée. On croit que cette attaque a eu lieu d'accord avec les habitants Dieswyl.

Zug et Schwytz. — Le bulletin de la *Gazette fédérale* contient ce qui suit sous la rubrique d'Affoltern, 8 novembre : « Ce matin, à trois heures, on a battu la générale. On avait vu, entre deux et trois heures, du feu à trois endroits dans le canton de Zug ; par exemple, sur le Gubec, le feu a été mis au pont de la Sihl, et trois arches sont brûlées. Il y avait près du pont des carabiniers d'Appenzell, et on dit que du côté de Zug il y avait quelques morts. Le canon d'alarme a appelé le landsturm ; il arrive toujours des renforts de Schaffouse, de Thurgovie et d'Appenzell. Quelques compagnies de St-Gall ont déclaré qu'elles ne voulaient pas tirer. »

Richterschwel, 11 novembre : « Hier et avant-hier, trois soldats du bataillon d'Appenzell en garnison ici, ont été enlevés par les soldats de Schwytz ; on ne sait pas comment cela a pu se faire, ils se sont probablement trompés : il règne à cet égard un grand mécontentement parmi les camarades de ces soldats. »

Uri et Tessin. — Lugano, 7 novembre : « On pense que nos troupes attaqueront demain. Les corps des deux officiers d'Uri tués le 3 novembre ont été abandonnés par les soldats d'Uri ; les habitants d'Airolo les ont enterrés. On dit que les carabiniers d'Airolo ont tué, depuis le combat du 3, dix hommes. Un bataillon des Grisons était en marche contre Uri, dans l'Oberland. *Le Républicain* annoncé qu'il y a 3500 hommes de troupes tessinoises dans la vallée supérieure de Livino, vers le mont Saint-Gothard. Sur le Saint-Gothard, il y a environ de 800 à 1 000 Valaisans et hommes d'Uri. »

— Le Vorort a transmis à tous les cabinets de l'Europe les arrêtés pris par la Diète pour la dissolution du Sonderbund ainsi que les pièces qui s'y rattachent, en protestant contre toutes tentatives qui pourraient être faites pour intervenir dans les affaires intérieures de la Confédération, et en ajoutant que la Suisse repousserait ces tentatives par la force des armes. Cette démarche paraît être motivée par la demande qu'a faite le Sonderbund à plusieurs puissances de s'intéresser en sa faveur.

L'*Ami de la Constitution*, de Berne, déclare qu'il est tout-à-fait

canton de Fribourg, en sorte qu'après-demain, 12, la ville de Fribourg sera entourée de trois divisions.

L'attaque sur Lucerne n'aura probablement lieu que lorsque Fribourg se sera rendu.

Le général de l'armée de la ligue avait fait préparer sur tous les points les plus élevés du canton de Lucerne et des cantons primitifs des signaux qui devaient être allumés à la première attaque. Quelques réfugiés lucernois sont parvenus à allumer un de ces signaux, ce qui donna l'alarme, en sorte que tous les autres furent aussi allumés, ce qui causa une grande confusion dans tout le canton de Lucerne.

Le passage des troupes par notre ville est toujours très considérable, et il y a plusieurs bataillons stationnés ici jusqu'à nouvel ordre. L'artillerie, qui sera employée contre Fribourg, est nombreuse : Berne seul a 12 batteries postées sur cette direction.

Il n'est presque pas possible que Fribourg puisse apporter une longue résistance, quoique la ville, par sa position, forme une fortification naturelle. R.

ITALIE.

Union douanière entre les Etats sardes, toscans et romains.—Les réformes en Piémont et le royaume de Naples. — Suicide de M. Bresson.

L'événement important de cette semaine en Italie, c'est la conclusion d'une union douanière entre le roi de Sardaigne, le grand-duc de Toscane et le pape. C'est le 3 que cette union a été convenue et arrêtée à Turin. On s'est borné à poser les principes et les préliminaires, et l'on a fait appel au roi de Naples et au duc de Modène. Cet acte est le premier pas vers l'unité de l'Italie; ce qui a fait jusqu'ici sa faiblesse c'est l'éparpillement et l'insolidarité des éléments qui la composent. L'association commerciale sera le prélude de l'association politique et de la confraternité italienne.

Les réformes opérées par le roi Charles-Albert ont excité une joie qui tient du délire. Turinois, Génois, Florentins ont organisé des fêtes et des ovations. Ces réformes sont importantes, en effet, encore moins par ce qu'elles donnent que par ce qu'elles promettent.

Le gouvernement de Piémont se trouve maintenant à peu près constitué comme celui de Naples, mais l'*Alba* fait remarquer que le gouvernement napolitain n'aurait pas lieu de se targuer de cette assimilation pour résister aux demandes de réformes qui lui sont adressées.

La publicité des débats, dit ce journal, fut introduite à Naples en 1819; ce royaume n'a pas de justice exceptionnelle, ni de privilèges de tribunal civil. Dans le royaume de Naples, la chambre royale des comptes n'a aucune juridiction en matière civile ni criminelle, à l'exception du contentieux administratif. Ce royaume jouit aussi de l'unité de jurisprudence au moyen des deux cours suprêmes de Naples et de Palerme; il a des conseils d'intendance avec juridiction sur le contentieux administratif; il a pour les appels une chambre des comptes indépendante de la cour de cassation. La loi à Naples limite les droits de la police, et détermine les peines pour les infractions aux ordres légaux. Tout ce que le Piémont obtient aujourd'hui est dans la loi écrite de Naples, mais la loi est une lettre-morte, le fait la tue, l'arbitraire la domine, le despotisme le plus absurde tient le sceptre, et au peuple qui réclame la légalité on répond par la mitraille.

« Tout dépend de la manière dont les lois sont exécutées. Nous croyons, continue le journal florentin, qu'elles le seront convenablement dans les Etats sardes. Deux réformes surtout produiront des résultats importants : les conseils communaux et provinciaux et la presse.

» Le principe électif est reconnu, et c'est un pas immense. L'élection est le pivot de l'organisation d'un Etat libre, la sauvegarde d'une société oscillante et mal affermie. La presse est la garantie des réformes. Laissez la parole libre, et vous verrez du chaos sortir un monde nouveau. Avec la liberté de la pensée, le despotisme est impossible. C'est la liberté de la pensée qui a créé la garde civique en Toscane; la liberté de la pensée détruira en Piémont les deux plaies de cet Etat : le jésuitisme et l'aristocratie terrienne privilégiée.

» A Naples, la loi est sans valeur. Le pouvoir royal la rend nulle et sans efficacité. Le Piémont a une administration tournée vers l'absolutisme, mais non corrompue. A Naples, on a fait un art de la corruption. En Piémont, il suffit de réformer les lois : à Naples, ce sont les personnes. »

— M. Bresson, ambassadeur français à Naples, a été trouvé dernièrement mort dans son lit, la gorge coupée avec un rasoir qui se trouvait à sa portée. La veille il avait donné une fête, et rien n'annonçait chez lui le désespoir. Divers bruits circulent cependant sur les causes qui l'auraient déterminé à ce suicider. Il regrettait, disait-on, de voir qu'un autre avait opéré en Espagne le revirement qui a ramené Narvaez au pouvoir ; il regrettait de n'avoir pas accepté le ministère de la marine; de n'avoir pas été fait ambassadeur à Londres; il aurait été mal reçu à la cour de Naples, où on ne lui pardonnait pas de n'avoir pas obtenu la main de la reine d'Espagne ou de sa sœur pour le comte de Trapani, etc. Quoi qu'il en soit, il paraît positif qu'il y a eu suicide et non assassinat, comme le voulait faire croire le ministre de la police de Naples, qui voulait à tout prix s'emparer des papiers de l'ambassadeur, sous prétexte qu'il en avait besoin pour opérer une enquête pour savoir s'il y a eu suicide ou assassinat. L'enquête se fait, dit-on, mais les papiers n'ont pas été livrés à la police napolitaine.

GRANDE-BRETAGNE.

Convocation du parlement. — Irritations de l'Irlande.

Le parlement anglais doit se réunir dans quelques jours, mais personne ne sait au juste quelles seront les propositions des ministres ou les sujets des débats. Les journaux conjecturent que les questions de finance doivent primer toutes les autres ; d'autres prétendent que l'Irlande doit préoccuper les ministres et les chambres. Le bruit court qu'il y a de graves dissidences entre lord John Russell et le ministre des finances, sir Ch. Wood, et que le remaniement du cabinet sera une des premières questions à résoudre.

Quelle que soit la première question posée par la chambre, il n'y a pas de doute que l'Irlande doit occuper la principale place dans les débats qui vont s'ouvrir,

nanciers !

D'autre part, l'exaspération des paysans n'a plus de bornes. L'esprit du démon, disent les journaux, s'est emparé du peuple. La vengeance est dans les cœurs, et l'assassinat en découle presque sans mystère.

Le *Times* de mercredi matin commence son premier-Londres en disant qu'il existe sans aucun doute une conspiration très étendue contre les droits de la propriété dans tout le midi et dans beaucoup d'autres provinces de l'Irlande. Les propriétaires, dit-il, n'osent plus rester chez eux, et Dublin est rempli de familles riches qui quittent les provinces à la hâte. Il recommande au ministère des mesures rigoureuses, et même, au besoin, de proclamer la loi martiale et la suspension des lois ordinaires. Selon lui, il devient impossible de gouverner l'Irlande sans avoir recours à des lois exceptionnelles et au désarmement systématique de toute la population. Il accuse les prêtres catholiques irlandais d'exciter le peuple à la haine des classes riches, et il recommande au gouvernement de faire tomber sur ces prêtres la responsabilité des meurtres et des assassinats.

L'assassinat des riches par les pauvres, l'extermination des pauvres par les riches, voilà l'état général de l'Irlande, et cet état va s'agravant journellement. La propriété réclame ses fermages, le travail, son droit de vivre. La discussion et les procédés s'enveniment de part et d'autres, et les ministres auront fort à faire pour dominer le mal et maintenir la paix.

L'Irlande est un danger pour toute l'Europe à l'heure qu'il est, car le conflit s'y engage d'une manière effrayante entre le droit de la propriété et le droit de vivre. Les prélats catholiques discutent ces droits. Les grands journaux sont obligés de les discuter. Les riches et les pauvres sont également emportés, également émotionnés par cette discussion. On se figure difficilement en France, l'intensité que prennent ces débats chez nos voisins d'outre-Manche. Pour en donner une idée, nous allons traduire quelques paragraphes du *Northern-Star*, un journal populaire qui discute cette question avec le *Times*. Le premier de ces journaux se tirait à 64 000 exemplaires, il y a quelques années, et le nombre en est probablement plus considérable aujourd'hui. Le *Times* est aussi très répandu.

Les droits de la propriété.

Telle est la question discutée par le *Times* à propos d'un mémoire publié par le clergé catholique en Irlande, et dans lequel le droit de la propriété est ouvertement subordonné au droit de vivre. Le *Times* demande au clergé catholique si telle est réellement leur doctrine; car, dit-il, telle n'est pas la doctrine de l'église anglicane. Aucun prélat anglican, dit le *Times*, n'enseignerait que le droit de vivre est supérieur à celui de la propriété. Là-dessus, le *Northern Star* s'écrie avec indignation que l'église anglicane est impie, et que tous les maux de la société découlent des abus du droit de la propriété. Le *Times* avoue que sous le régime anglais la population ouvrière a perdu tout vestige de droit à la propriété, et presque tout droit à l'égalité et à la justice devant les tribunaux. « Tels sont les résultats, dit le *Times*, de la vénération séculaire des Anglais pour les droits de la propriété. »

Là dessus, le *Northern Star* s'écrie :

« L'aristocratie a obtenu la propriété du sol, par la conquête, par la force; les descendants actuels des premiers usurpateurs continuent la possession au moyen de la fraude ajoutée à la force, au moyen de l'armée et de la confection de la loi. »

Tout le système du gouvernement, de la police, de l'armée, des prisons et des geôliers est maintenu pour la seule protection des droits de la propriété et nullement pour la préservation des libertés et le bien-être du peuple; comme le dit le *Times*, « *le peuple a perdu tout vestige de droits à la propriété et presque aux droits de la justice devant les tribunaux*. »

« Le fait est que toutes les misères du peuple sont le résultat des droits de la propriété... » Le nombre des victimes immolées aux droits de la propriété dépasse de beaucoup les millions sur millions qui ont succombé au fanatisme aveugle pour tous les faux dieux de l'humanité depuis la création du monde. Depuis Moloch jusqu'à Juggernauth, la terre n'a rien vu de comparable aux souffrances de l'humanité imposées par l'égoïste et impie droit de la propriété. La mort par la faim, par la fatigue, par le chagrin, par l'épée, par l'échafaud, la misère et la mort sous toutes les formes et dans tous les temps, ont été imposées aux malheureux peuples des travailleurs pour soutenir l'infâme suprématie des droits de la propriété.

» L'état infernal où est plongée l'Irlande de nos jours, est encore l'œuvre du régime actuel de la propriété.

» Périssent à la fois, disons-nous, les droits de la propriété et les démons qui la possèdent, plutôt que de continuer un pareil état de choses!

» Si les propriétaires-exterminateurs devaient tous succomber victimes d'une *jacquerie* générale en Irlande, ils n'auraient que ce qu'ils auraient richement mérité.

» Nous ne faisons pas la guerre au principe de la propriété en lui-même, puisque nous organisons un système qui permettra aux travailleurs d'acheter la terre, pour eux-mêmes, comme instrument indispensable de leur émancipation; nous faisons la guerre au régime actuel et aristocratique de la propriété ; nous faisons la guerre aux principes et aux doctrines qui ont l'infamie de subordonner le droit même de vivre au prétendu droit de la propriété. Nous voulons un état de choses dans lequel le droit de la propriété soit subordonné à celui de la vie; nous voulons un régime dans lequel la terre sera reconnue propriété de l'Etat, et les travailleurs possesseurs des premiers fruits du travail..... Nous respecterons les droits de la propriété quand les propriétaires respecteront le droit de vivre ; mais au régime actuel et meurtrier de la propriété, nous déclarons une guerre ouverte, une guerre à mort. »

Tel est le langage d'un journal politique et social qui se répand par cinquantaines de mille chaque semaine parmi la population ouvrière de la Grande-Bretagne. Depuis trente ans, les idées d'association ont été publiées au grand jour ; depuis plus de quinze ans, nous nous sommes efforcés de répandre ces idées bienfaisantes et conciliatrices du travail et du capital, et depuis quinze ans on nous traite d'insensés et d'utopistes. Aujourd'hui la violence éclate de toutes parts, et, si nos idées sont dédaignées par les privilégiés encore quelque temps, nous ne voyons vraiment pas comment il serait possible de prévenir

riel a perdu toute influence, toute estime au-delà du Rhin. On n'en parle dans les journaux qu'avec mépris, et ses conseils, qu'ils soient en faveur de la liberté ou du despotisme, sont considérés en Allemagne comme nuls et non avenus, ce qui fait dire à un journal de Manheim : « Nous nous étonnons de voir la *Gazette universelle de Prusse* répondre aux *Débats*. Est-ce qu'un gouvernement honnête répond à cette feuille, le moniteur des jésuites, l'allié perfide de tout ce qui est contraire au progrès, est-ce que l'Allemagne a besoin de répondre aux *Débats?* Le gouvernement français de juillet n'a plus la moindre influence chez nous. Si les *Débats* ou M. Guizot nous conseillaient de faire la guerre à la Prusse, nous hausserions les épaules; s'ils nous menaçaient, nous nous en moquerions comme fait M. Ochsenbein.

ESPAGNE.

Modification ministérielle.

L'Espagne a offert peu d'intérêt politique cette semaine. Une modification ministérielle, qu'on dit le résultat d'une intrigue qui avait pour but de renverser le général Narvaez, a seule attiré l'attention. Les généraux Ros de Olano et Cordova, ministres du commerce et de la guerre, ont été relevés tout à coup de leurs fonctions. L'intérim du département du commerce a été confié à M. Sartorius, ministre de l'intérieur. Quant au portefeuille de la guerre, il a été remis au général Narvaez lui-même, qui en reste définitivement chargé en même temps que de la présidence du conseil. Le bruit s'est accrédité que la brusque sortie du ministère des généraux Ros de Olano et Cordova avait pour cause l'insuccès d'une conspiration progressiste dans laquelle ces deux généraux auraient trempé, et dont le but était de remplacer le duc de Valence par le général Alaix.

Les journaux du ministère espagnol ont voulu démentir ces bruits et donner à cette modification ministérielle une explication basée sur l'intérêt d'unité de vues du cabinet. En conséquence M. le général Ros de Olano a été nommé ambassadeur à Lisbonne, et M. Cordova, grand-croix de l'ordre de Charles III. Cependant le général Alaix a reçu d'autre part l'ordre de se rendre dans les douze heures en résidence forcée à Palencia. Comme aucune explication n'a été donnée de cette sévère mesure, il reste évident que la modification ministérielle a eu pour objet de trancher une trame politique qui menaçait le général Narvaez. On dit que M. Salamanca était pour quelque chose dans le complot.

Le seul fait intéressant que mentionnent les derniers avis de Madrid consiste dans la capture du chef carliste Llorenta qui avait fait une pointe sur la Navarre et dans la dispersion totale de sa bande. — Les provinces basques n'ont pas bougé.

FAITS DIVERS.

On nous transmet, dit la *Patrie*, quelques détails sur l'accident qui a eu lieu dans la gare du chemin de fer de Corbeil, au moment où le roi arrivait de Fontainebleau. C'est un valet de pied nommé Buisson qui a laissé tomber d'une valise un pistolet à huit coups. La batterie de ces sortes de pistolets est disposée de manière que, toujours au repos, on n'a pas besoin de l'armer, et il suffit de tirer la détente et de la laisser retomber pour faire partir le coup. Or, dans ces conditions, le pistolet, en tombant, a rencontré un obstacle qui a heurté la détente et a produit une explosion immédiate. Le coup est parti entre les jambes de M. de Rumigny et du chef de la gare M. Patenotte. Malgré la constatation du préfet de police, qui a déclaré que le pistolet était parti accidentellement, il paraît que le roi croit que l'on a tiré sur lui, et on n'est point encore parvenu à le dissuader.

— Un comité s'est formé à Lyon pour organiser la souscription provoquée en faveur de Pie IX par un des derniers mandements de M. l'archevêque de Lyon. La souscription est ouverte dans cette ville, et le montant de la première liste s'élève à 4 207 fr. 15 c.

— Il est de nouveau question, dit la *Gazette de France*, de retirer la direction de l'Algérie au ministère de la guerre, et de répartir entre les ministères les divers services qui se rapportent dans les provinces d'Afrique à leurs départements respectifs.

— Les journaux de Madrid ont manqué aujourd'hui.

— C'est décidément le lundi 15 novembre qu'aura lieu l'ouverture de la section du chemin de fer de Vierzon à Châteauroux, qui réduit à huit heures de trajet la distance de Paris à cette dernière ville. Pour l'inauguration de cette section, des distributions de secours seront faites aux familles pauvres des communes traversées par le chemin de fer.

— Un arrêté de M. le préfet de la Seine vient d'ouvrir une nouvelle enquête sur la prolongation du boulevart Malesherbes jusqu'à la rue de la Bienfaisance. Puisqu'on n'avait pas abandonné ce projet, on ne comprend pas comment on vient de laisser bâtir les superbes maisons des rues de l'Arcade, de la Madeleine et de la Ville-Lévêque, qui se trouvent précisément dans la ligne du boulevart projeté.

ACCIDENT SUR LES CHEMINS DE FER. — Un accident vient d'arriver sur le chemin de fer de Montpellier à Cette. Les deux convois du soir, qui partent à la même heure des deux villes, se croisent entre Mireval et Vic, où le chemin de fer a deux voies pour cet usage; le premier train arrivé attend que le second l'ait rejoint, et puis tous deux continuent leur route. Dimanche, le convoi de Cette parvint le premier à la station, et l'on fit descendre les voyageurs qui s'arrêtaient à Vic. Par une imprudence blâmable, c'est du côté du chemin où se trouve le second railway que s'opère la descente des voyageurs. Au même moment arrive le train de Montpellier, qui, lancé avec une certaine vitesse, ne peut être arrêté par le machiniste, et un malheureux individu, le nommé Sans, est renversé par la locomotive, dont les roues lui broient la jambe gauche. M. Paturel, maire de Vic, qui était présent, s'empressa de faire transporter le blessé, qui est le garde-champêtre de sa commune, et de lui faire donner tous les soins que son état exigeait. On a pratiqué l'amputation, et tout fait espérer que l'on sauvera les jours du malheureux Sans.

SUICIDE D'UN FRANÇAIS A NEW YORK. — Il y environ deux mois, un jeune homme d'une honorable famille, M. le baron Jarret de la Mairie, arrivait à New-York, muni d'excellentes lettres de recommandation pour des hommes honorables de cette ville et de la Nouvelle-Orléans. A peine débarqué, il se rendit dans cette dernière ville, y resta deux jours, et revint à New-York, où il annonça que les person-

couvert de sang ; le forcené, armé de deux pistolets, lui ordonne impérativement de se retirer.

L'hôtelier, loin d'obtempérer à cet ordre, s'élance sur ce furieux, au risque de sa vie, et s'efforce de le désarmer. Une lutte corps à corps s'engage ; on finit par le désarmer. Alors le malheureux, déjà blessé grièvement, demande un prêtre, puis un médecin, et prie qu'on le laisse seul, en disant qu'il avait besoin de tranquillité. On le laissa seul ; mais l'insensé, auquel on venait d'enlever un pistolet à six coups, avait conservé deux autres pistolets, appelés vulgairement coups de poing. Malgré une blessure au front qui avait attaqué un lobe du cerveau, et qu'avaient précédée, ainsi qu'on l'a reconnu depuis, plusieurs coups de couteau, Jarret de la Mairie s'assied, et sur un papier qu'il inonde de sang il trace au crayon quelques paroles d'adieu à sa mère, en la priant de lui pardonner. Il y dit qu'il vient de se tirer un coup de pistolet, qu'il n'est pas encore parvenu à se tuer, mais qu'il va s'achever. Sur la même table se trouvait un autre billet également inondé de sang, dans lequel il dit adieu à plusieurs personnes, demande pardon à tous ceux dont il a causé le malheur, et particulièrement *à celle qui est cause de son voyage en ce pays ;* un autre papier contenait ces mots : *Adieu, Agathe !* Ces lettres écrites, il se tira dans le cœur un second coup de pistolet, dont la détonation fut si faible que personne ne l'entendit. Tout cela fut exécuté dans l'espace d'un instant. On ne pouvait, en effet, laisser cet insensé longtemps seul. On entre de nouveau dans sa chambre, et cette fois on trouve de la Mairie rendant le dernier soupir.

On ne peut attribuer qu'à la folie cet acte d'affreux désespoir. De la Mairie était dans l'aisance ; il appartenait à une famille distinguée, et un dérangement d'esprit, qui paraît causé par des chagrins d'amour, a pu seul motiver un suicide consommé avec une aussi brutale énergie.

(Courrier des Etats-Unis.)

UN TRAIT DE GÉNÉROSITÉ DE SANTA-ANNA. — Le *Diaro* officiel de Mexico rapporte un trait de Santa-Anna digne de trouver place dans l'histoire à côté des plus beaux exemples de la magnanimité antique, s'il est vrai !

C'était après le combat du 20 août ; les troupes mexicaines abandonnaient le pont de Churubusco pour se replier sur Candelaria. Au milieu de la confusion, un capitaine et quatre dragons américains se jetèrent dans une colonne ennemie, et ce fut seulement en arrivant à Candelaria qu'on s'aperçut de leur présence. On fit feu sur eux ; le cheval du capitaine fut tué, et à peine était-il parvenu à se dégager qu'il se vit entouré d'officiers mexicains ; on allait le mettre à mort, lorsque le président survint et ordonna qu'on se contentât de le désarmer.

Après avoir terminé l'inspection des postes, Santa-Anna revint auprès du prisonnier. « Excellence, lui dit alors un de ses officiers, cet homme doit être mis à mort, car il avoue lui-même n'être venu ici que dans le but de vous tuer. — Comment cela? Que dit-il? reprit Santa Anna. — Il dit, lui répondit-on, qu'ayant appris par un prisonnier que Votre Excellence était avec cette colonne, il a pris, avec les quatre soldats qui l'ont suivi, la résolution d'arriver jusqu'à vous et de vous tuer, regardant cette action comme la plus glorieuse qu'ils pussent faire, surtout s'ils trouvaient la mort en l'accomplissant. — Ah ! s'écria Santa-Anna, frappé de tant de courage, maintenant plus que jamais je défends qu'on lui fasse aucun mal. Il est prisonnier de guerre : malheur à qui porterait la main sur lui! Hélas ! si j'avais beaucoup d'officiers qui lui ressemblassent, Scott ne serait pas si près de nous. » Et pour achever de soustraire le prisonnier à toute espèce de danger, il chargea le jeune Agustin Tornell de le conduire à Mexico.

FAITS DE PUBLICITÉ.

— La *Semaine*, excellent recueil hebdomadaire, qui se distingue par l'actualité de ses publications, a donné dans son dernier numéro les portraits des principaux chefs des partis en Suisse, MM. Ochsenbein, Meyer et Staempli. Ces portraits, calqués sur des modèles tirés au daguerréotype et admirablement réussis, offrent la plus parfaite ressemblance. Ils sont accompagnés d'un remarquable article bibliographique qui explique la position respective de chacun d'eux dans les affaires de la Suisse.

— M. Robertson ouvrira un nouveau cours d'anglais le 15 novembre, à deux heures, rue Richelieu, 47 bis.

— Aujourd'hui dimanche représentation extraordinaire au Spectacle-Concert. Salle comble de 2 à 5 heures. Spectacle pour les enfants. Entrée, 50 centimes.

VARIÉTÉS.

Une heure au Phalanstère.

La Librairie phalanstérienne va mettre incessamment sous presse un nouvel ouvrage de M. Mathieu Briancourt, auteur du livre si répandu aujourd'hui, intitulé l'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION. Ce nouvel ouvrage, qui paraîtra sous le titre de VISITE AU PHALANSTÈRE, est réservé à un succès bien plus considérable encore. Dans ce nouvel écrit, le lecteur, transporté dans l'avenir, se promène au sein des Phalanstères substitués de toutes parts aux misérables villages des sociétés actuelles. La vérité sociale et la théorie de l'harmonie sont mises en action et vivent dans un récit auquel, tout en restant fidèle à sa manière simple et facile, l'auteur a su attacher un grand charme.

Nous donnons à nos lecteurs, sous le titre de: *Une heure au Phalanstère*, un avant-goût de cet écrit. L'article que l'on va lire n'est en effet qu'un chapitre détaché du livre dont nous parlons.

Il faut savoir que l'auteur est accompagné, dans son voyage, de son ami Testu (un civilisé difficile à convertir), et qu'ils sont tous deux reçus au Phalanstère de Saint-Remy, dont M. Léonard, vénérable vieillard, leur fait les honneurs.

Nous nous étions placés, pour prendre le café, dans l'embrasure d'une fenêtre, d'où nous jouissions de la vue de la campagne. Tout en causant, nous admirions les superbes parterres qui formaient autour du Phalanstère comme une immense ceinture de verdure enchâssée de millions de rubis, de perles et d'opales. Rien n'était plus charmant que les lignes d'arbustes fleuris qui, s'échappant des parterres, allaient en serpentant se perdre dans les potagers et les grandes cultures. Rien n'était plus délicieux que les parfums dont cette multitude innombrable de fleurs de toute espèce embaumaient l'atmosphère.

Au moment où j'allais répondre à M. Léonard, le clairon résonna de divers côtés, C'était des signaux de manœuvres. Un grand mouvement se fit soudain dans toute la plaine. Nous vîmes se rompre des multitudes de groupes, et de nouveaux groupes se reformer bientôt autour des étendards qui flottaient au centre des lieux de rendez-vous. Bientôt ces groupes se mirent en marche ; peu nombreux d'a-

donne ?

— Tous les soirs à la bourse, répondit le vieillard, chaque chef, au nom de son groupe, fait connaître qu'il y aura séance le lendemain, et quelle en sera la durée. Les chefs de séries, après avoir entendu les demandes de services faites aux groupes hors rangs, arroseurs, bêcheurs, etc., et reconnu l'urgence des travaux projetés, fixent l'heure à laquelle chaque groupe se rendra au travail. Si aucune objection sérieuse n'est faite, on inscrit sur un grand tableau la distribution des travaux du lendemain en cas de beau temps, et les modifications à cette distribution en cas de pluie. Si des changements à l'ordre du jour deviennent nécessaires par une cause quelconque, on les fait à la petite bourse qui se tient après le *délité*. — Nous nommons ainsi le premier repas, celui de cinq heures. — Vous voyez que chacun, connaissant ainsi les heures des séances, s'arrange facilement pour employer ses journées comme il lui plaît.

— Comme il lui plaît! s'écria Testu. Mais il me semble, au contraire, que vous n'êtes pas maîtres du choix de vos occupations : il faut aller au travail avec les groupes dont vous êtes membres, et, qui plus est, aux heures indiquées au tableau.

— Les heures de travail sont fixées à l'avance, sans doute, reprit le vieillard, et fort heureusement pour notre liberté; si elles ne l'étaient pas, nous serions esclaves les uns des autres : il nous faudrait attendre celui-ci, courir après celui-là; les groupes ne parviendraient jamais à se former : ce serait un désordre complet et une immense perte de temps.

— Mais vous allez juger de l'étendue de notre liberté :

» D'abord, quand cela nous plaît, nous sommes parfaitement libres de ne pas travailler : l'absence de quelques membres ne pouvant empêcher un groupe de faire sa besogne. Ainsi aujourd'hui, voulant me donner le plaisir de vous montrer notre phalanstère, je ne prendrai part à aucun travail.

» Je pourrais de même m'absenter tous les jours de nos réunions, sans encourir d'autre peine que la perte des bénéfices attachés à mes labeurs ; mais je m'en garde bien : nos séances si gaies et si amicales sont les plus agréables de tous les passe-temps.

» Et puis, nous sommes libres de choisir à chaque instant nos occupations, et voici comment :

» Parmi plus de cent groupes dont je suis membre, vingt-cinq sont appelés à se réunir aujourd'hui. Supposant donc à chacun d'eux pour une heure de besogne en moyenne, vous voyez que j'ai le choix entre plusieurs groupes différents à toute heure de la journée. Je vais donc où me pousse ma fantaisie, ou plutôt je me rends là où mon travail est le plus nécessaire, où les intrigues sont plus vives et moins nouées, où je sais devoir trouver telle personne avec laquelle je suis bien aise de passer une heure. En ce moment, je pourrais me joindre à ces amateurs de rose à odeur de thé, que vous apercevez là-bas, ou à ces autres amis occupés à nos pêchers, puisque je suis membre actif de l'un et de l'autre groupe. »

Durant une demi-heure nous causâmes groupes et séries. Notre respectable cicerone nous expliqua la manière de les organiser ; il nous fit voir comment la loi qui règle les rapports des groupes de travailleurs est identique à celle qui régit les rapports des notes de la gamme musicale, des couleurs du spectre solaire, des âges divers de la vie humaine, etc., etc. « Ainsi, nous disait il, dans ces séries régulières, comme dans toutes celles de l'univers, les touches voisines sont discordantes, tandis qu'elles sont concordantes à la tierce, à la quinte, etc. Ainsi encore dans toute échelle sériaire les termes extrêmes se rapprochent et se touchent : toutes les harmonies du monde, ajoutait-il, sont dues à l'art de combiner ces accords et ces discords. »

M. Léonard nous fit connaître à quelles conditions on était admis à faire partie d'un groupe. « Chacun de nous, disait-il, peut entrer dans un groupe quelconque en qualité de postulant, d'apprenti ou de néophyte; mais nous ne sommes reçus membres actifs, ayant voix dans les délibérations et les élections, et prenant part aux bénéfices, qu'après être sortis victorieux des examens déterminés pour chaque groupe, et avoir reçu un diplôme de capacité. »

Le vieillard nous parla des groupes qu'il affectionnait plus particulièrement, de ceux dans lesquels il avait un grade ; il nous nomma les séries dont il n'avait pas cessé d'être membre depuis son enfance et qu'il avait quittées en vieillissant, pour entrer dans d'autres plus en rapport avec ses goûts nouveaux, développés par l'âge.

Nous écoutions avec un plaisir et un intérêt extrêmes, lorsqu'un coup de canon parti de la tour d'ordre signala l'approche d'un orage. Soudain les clairons sonnèrent la fanfare d'alarme, et les pavillons d'abri furent arborés sur les signaux. Les travailleurs épars dans la campagne se rapprochèrent rapidement du palais, autour duquel les appelait le salut des couches, des espaliers et des cultures délicates.

— Je vous laisse un moment, nous dit M. Léonard ; je ne puis me dispenser d'aller voir si l'escouade dont je suis le chef couvre convenablement nos melons. Je donnerai aussi un coup de main à mes amis les *pêchistes*, s'ils en ont besoin. Dans les cas pressants, tout le monde doit être à l'œuvre, l'honneur de la phalange serait compromis si notre négligence laissait, surtout en plein jour, un orage causer des dommages à nos cultures, ou casser les vitraux de nos couches.

Désirant nous rendre utiles autant que le comportait notre inexpérience, nous priâmes notre guide de nous permettre de l'accompagner...

Descendus dans le jardin, nous vîmes sortir d'un magasin des prolonges chargées, les unes de paillaissons, les autres de châssis, celles-ci de cloches d'un verre très épais, celles-là de toiles cirées et d'autres objets.

L'air était devenu étouffant, de nombreux éclairs sillonnaient la nue ; des tourbillons de vent, précurseurs de la tempête, agitaient violemment les astres : tout annonçait un orage redoutable.

L'ardente population de Saint-Remy était belle à voir en ce moment. Des pelotons de jeunes gens des deux sexes arrivaient en courant au pas gymnastique ; les vieillards occupés au loin avaient quitté leurs travaux et se dirigeaient vers le phalanstère, en précipitant leur marche appesantie par l'âge. Bientôt tous les habitants se trouvèrent réunis et à l'œuvre dans les lieux où le danger les appelait plus particulièrement. L'activité était telle qu'en dix minutes ces douze ou quinze cents travailleurs adroits et exercés furent mis à l'abri espaliers et jeunes plants, couches et collections de fleurs, en un mot, tout ce qui avait à craindre le vent ou la grêle.

Nous prîmes beaucoup de plaisir à voir défiler ce mélange de tant de belles compagnies, aux costumes pittoresques et variés, aux brillants étendards agités par le vent.

La population fut bientôt tout entière à l'abri. Nous remontâmes au premier étage. Arrivés à la galerie, nous rencontrâmes Mme Carti, c'était le nom de Louise, la fille adoptive de M. Léonard. « Le reste de la journée sera probablement passé à la maison, nous dit-elle, et

laissaient l'air embaumé de la campagne et la lumière bienfaisante pénétrer jusque dans les moindres cabinets du phalanstère.

— Tous les habitants, nous disait M. Léonard, sont commodément et confortablement logés, quoique à différents prix, car nous avons des logements plus grands, plus somptueux les uns que les autres, afin que chaque famille puisse trouver à se caser selon ses goûts et sa fortune.

» En général, la phalange loue les appartements tous garnis ; quelques personnes néanmoins, préférant avoir la propriété de leurs meubles, les achètent à notre bazar, ou les font venir de la capitale.

» Les logements, ajoutait notre guide, sont distribués dans le phalanstère, de telle sorte qu'il s'en trouve de toutes les classes dans chaque quartier. On a voulu, par cet engrenage, empêcher qu'aucune des parties du palais ne fût sacrifiée. Les familles opulentes ne se trouvent point ainsi concentrées sur un même point, ce qui eût établi une sorte d'aristocratie de quartiers, et eût porté atteinte à la fusion et à l'unité de la population. »

Bientôt, Mme Carti nous rejoignit. Nous sortîmes de chez elle et nous nous acheminâmes à petits pas dans la galerie, cette rue du Phalanstère, comme disait cette dame, examinant avec attention tout ce qui s'offrait à nos regards.

Il serait difficile de se donner une idée de la magnificence de cette grande artère du palais, dont la largeur n'était pas moindre de 8 mètres dans le corps central, et qui avait la hauteur de deux étages réunis. Elle était parfaitement éclairée par de larges fenêtres de toute hauteur, entre lesquelles des étagères de caisses de fleurs offraient à l'œil les teintes les plus variées, et faisaient de cette galerie comme une serre immense. Ici des liserons grimpaient le long d'une arabesque de fer et suspendaient autour des croisées leurs gracieux calices bleus et roses ; là, les fenêtres étaient encadrées par le beau feuillage et les jolies fleurs du jasmin et de la clématite. Plus loin la passiflore étalait le long des corniches ses corolles magnifiques. Des massifs de rhododendrons, de cactus, de reines marguerites, de dahlias nains, de fuchsias, de roses de Bengale et d'une foule d'autres plantes dont beaucoup d'espèces m'étaient inconnues, attiraient tour à tour nos regards.

— Remarquez, nous disait Mme Carti, que nous n'admettons ici que des fleurs inodores ou à un parfum très doux, dans la crainte d'incommoder les personnes d'une organisation délicate. Au reste l'horticulture est tellement avancée que, par des croisements ingénieusement combinés, non-seulement nous acclimatons des végétaux longtemps réputés rebelles à nos pays d'Europe, non-seulement nous obtenons un nombre infini de variétés plus belles les unes que les autres ; mais nous augmentons ou diminuons à volonté déjà les arômes et les saveurs des plantes admises dans nos jardins. Nous savons en outre hâter ou retarder la floraison, de telle sorte que nous avons les fleurs à profusion, même en hiver.

La rue-galerie s'élargissait au-dessus de nos têtes, je veux dire qu'elle faisait une retraite de 2 mètres pour former une nouvelle galerie par laquelle on entrait dans les appartements du deuxième étage. Cette espèce de balcon, ornée d'une élégante balustrade, n'était pas la moindre parure de cette rue splendide.

Les portes des appartements étaient en bois d'ébénisterie, et quelques-unes sculptées avec beaucoup d'art. Au-dessous de la plupart de ces portes, des médaillons de peinture représentaient des corbeilles de fleurs ou de fruits, des groupes d'animaux, des instruments d'agriculture et divers emblèmes indiquant les goûts dominants et les principales fonctions industrielles ou artistiques des habitants de ces appartements.

Dans des niches placées de distance en distance, nous vîmes des statues de marbre ou de bronze. Nous les examinâmes avec intérêt et nous reconnûmes qu'elles représentaient les grands hommes que l'humanité compte parmi ses bienfaiteurs. Nous remarquâmes avec plaisir celles de Moïse, de Socrate, de Franklin, de Newton, de Vincent de Paule, de l'abbé de Lespée, etc., puis celles des inventeurs de la charrue, des moulins à vent et à eau, de l'imprimerie, de la machine à vapeur et autres découvertes qui ont contribué au progrès du genre humain.

— Bien des niches sont encore à remplir, nous dit M. Léonard, mais nos artistes y pourvoiront : si nous aimons passionnément le luxe, nous n'aimons pas moins l'économie, et, dans toutes les circonstances, nous procédons avec mesure.

Mme Carti ayant ouvert un vasistas pour dire un mot à Mariette, qui passait dans la cour au-dessous, je m'aperçus que l'air du dehors était plus chaud que celui de la rue-galerie. J'en témoignai ma surprise à notre guide, et le priai de m'expliquer la cause de cette différence.

— Plusieurs causes, répondit le vieillard, contribuent à produire la fraîcheur dont jouit l'intérieur du phalanstère. Voici les principales : la grandeur et l'élévation du corridor, des salles et d'une foule d'autres pièces, le soin qu'on a de fermer les volets ou d'abaisser les stores des croisées exposées au soleil ; puis les jets d'eau et les bassins réservés dans les *atrium*, l'épaisseur des murs dont la masse s'échauffe difficilement. Enfin, quand il en est besoin, des ventilateurs chassent ici l'air frais de nos caves.

Arrivés dans un endroit où le mur du phalanstère, prenant la forme d'un vaste demi-cercle, faisait de la rue un large *atrium*, nous remarquâmes que nous avions au-dessus de nos têtes deux étages, dont l'un formé par un entresol, de manière que cette place était décorée de deux balcons au lieu d'un. Au milieu, un jet superbe d'eau limpide et fraîche s'élevait à une grande hauteur, et retombait en nappe dans un élégant bassin, puis s'écoulait dans un bassin de marbre, pour aller rafraîchir le rez-de-chaussée.

Surpris de tant de luxe, je dis à notre guide : « Vous nous vantez souvent votre économie, mon père : il me semble cependant que le mouvement de ces eaux exige des dépenses considérables relativement à son utilité. »

— Les dépenses occasionnées par ce jet d'eau et par plusieurs autres que nous verrons tout à l'heure, répondit le vieillard, ne sont pas aussi considérables qu'elles vous paraissent. Cette eau est élevée dans les réservoirs placés dans les greniers par la force perdue de l'un de nos moteurs. Ainsi, ce matin, tout le monde ayant été occupé aux champs, nos roues hydrauliques avaient peu de travail pour les ateliers, et la force de notre chute d'eau eût été perdue, si on ne l'eût utilisée en remplissant les réservoirs.

» Les phalanges privées des cours d'eau suffisants ont recours les unes aux machines à vapeur, les autres, plus généralement, mettent à profit le vent pour s'approvisionner de force. Quand le vent est favorable, on lui fait emplir d'air comprimé à plusieurs atmosphères des dépôts considérables, où les phalanges trouvent le moteur qui met en mouvement leur moulin à farine, leurs pressoirs, leurs pompes et leurs machines de toute espèce.

[illegible] de gros tuyaux de fonte, voyez nos conduits de chaleur. A la moindre froidure, la vapeur remplit ces tubes et parcourt avec eux le palais tout entier.

» Mais il y a mieux encore : comme à chaque instant on a besoin d'eau, un tube plus petit, rempli en tout temps de ce liquide, circule dans l'intérieur du gros ; et vous avez pu remarquer qu'on ne fait pas trente pas sans trouver une borne-fontaine qui donne de l'eau chaude en hiver et fraîche en été ; l'eau, c'est la propreté, c'est la vie.

» Ces conduits courent donc dans nos corridors, nos ateliers, nos salles de bains et nos appartements, et aussi dans le débarcadère et autres lieux ; en un mot, partout où il est nécessaire d'entretenir une température artificielle. Ces tubes de vapeur contribuent puissamment à la conservation de la santé. Nos jeunes filles, en sortant de l'Opéra, échauffées qu'elles sont par la danse, le chant et la déclamation, n'ont pas à craindre de se refroidir en retournant dans leurs chambres à coucher.

» Pour entretenir la chaleur durant l'hiver, la dépense est plus considérable que pour se procurer de la fraîcheur durant l'été ; cependant il nous faut bien moins de combustible pour chauffer tout le phalanstère au moyen de quelques calorifères, que pour faire du feu dans toutes les pièces où il serait indispensable.

» Nos appareils de combustion ont d'ailleurs atteint une haute perfection : tous les gaz inflammables sont brûlés, le combustible dégage tout son calorique, et ce calorique est toujours mis à profit. Ainsi nous avons des appareils qui chauffent de l'eau en utilisant la chaleur perdue de notre cuisine, de nos fours, de nos ateliers. »

Nous ne cessions de contempler les créations merveilleuses de l'art et de la science qui s'offraient à nos yeux à chaque pas. Nous ne nous lassions pas d'admirer ce qui avait été fait pour rendre commode et agréable cette magnifique galerie, toujours une, quoique variée dans ses aspects.

« Tout ce que nous voyons, dit Testu, fait infiniment d'honneur au talent de vos architectes et de vos mécaniciens, et au goût parfait de vos décorateurs. Jamais je n'ai rien vu de comparable à la beauté de cette galerie.

— Ah ! monsieur, répondit Mme Carti, nos corridors méritent tous nos soins à plus d'un titre. Nos galeries sont nos promenades d'hiver, les lieux de réunion des habitants après la sortie du spectacle, du bal, du concert ou de toute autre fête. Dans l'atrium de la bourse, où nous avons passé tout à l'heure, nos peintres et nos sculpteurs exposent leurs œuvres, afin de sonder l'opinion publique. Dans l'atrium *Fourier* se réunissent fréquemment durant les soirées d'hiver, des chœurs nombreux de chanteurs, pour essayer les compositions nouvelles de nos auteurs. C'est le long de ces corridors que sont dressées les tables, lorsque nous recevons la visite d'une nombreuse caravane, ou que, dans un jour de fête, nous traitons les habitants des phalanstères voisins. Nous ne devons donc rien épargner pour embellir notre grande-rue ; aussi les plus jolies fleurs de nos serres chaudes brillent ici de tout leur éclat, lorsque l'hiver a jeté son linceul de neige sur nos campagnes.

« Vous admirez notre galerie, messieurs, ajouta en s'animant la fille de M. Léonard ; mais si vous la voyiez pendant une nuit de décembre, [illegible] sa toilette pour recevoir nos amis ! Si vous la voyiez inondée de la lumière de ses milliers de gaz le plus pur, pavoisée de ses verres de couleur, ornée de nos jeunes femmes et de nos belles voisines dans tout l'éclat de leurs brillantes parures ! Si vous la voyiez quand notre vive jeunesse, cédant à l'entraînement des orchestres, tourbillonne emportée par la valse rapide, tandis que les mères et et leurs gracieux petits enfants, assis sur le balcon, lui forment une fraîche et ravissante couronne ; oh ! alors, vous vous croiriez transportés dans un palais enchanté... »

Cependant nous avions déjà presque fait le tour de la galerie quand nous arrivâmes sur la plus vaste des places du phalanstère, nommée *place Fourier*. La statue du révélateur des destinées humaines en occupait le centre. Sur la base de son piédestal je lus ces deux axiomes dans lesquels il a résumé toutes les vérités de ses conceptions sublimes :

LA SÉRIE DISTRIBUE LES HARMONIES.

LES ATTRACTIONS SONT PROPORTIONNELLES AUX DESTINÉES.

Aucun appartement ne débouchait sur la place de Fourier, de telle [illegible] dans l'un des angles formés par les bâtiments, elle prenait jour et sur la campagne et sur une cour intérieure.

Nous allâmes nous asseoir près d'une fenêtre donnant sur les parterres, et là, placés sur des fauteuils au dessus desquels les branches entrelacées des lianes formaient un charmant berceau, nous continuâmes notre conversation. (*Almanach phalanstérien.*)

Mouvement socialiste de la presse.

L'Académie de Nantes, par le caractère socialiste de ses programmes d'études et le mouvement qu'elle imprime autour d'elle, s'est placée, en quelques années, au premier rang des académies de province. Sa séance publique, qui a eu lieu dimanche dernier, a été remarquable sous plus d'un rapport. Le discours prononcé par M. Evariste Colombel, député, président de l'Académie, avait pour sujet l'importance du rôle social du travailleur, ou plutôt la glorification du travail. L'année précédente, l'Académie avait mis au concours la question de savoir ce qui porte les ouvriers à déserter les campagnes pour aller habiter les villes et le moyen d'y remédier. Les travaux qui ont été [illegible] ont reçu des mentions honorables s'étaient accordés à reconnaître que l'anarchie industrielle, l'absence d'ordre dans la répartition et d'équité dans la rémunération du travail, sont les principales causes de cette émigration des agriculteurs, et que le meilleur remède pour arrêter cette émigration et pour établir l'harmonie entre les maîtres et les ouvriers, serait l'organisation du travail. C'est ce qu'a fait surtout ressortir le remarquable rapport de M. Lechalas, sur le concours ouvert en 1846.

Voici quelques citations du discours de M. Colombel, que nous trouvons dans le *Breton* de Nantes :

« Le travail est la grande loi de l'homme. Bienfait ou châtiment, cette loi existe ; c'est au berceau du monde qu'elle a été fulminée, vous disait un de nos collègues. J'ajouterai qu'avant la chute, la Divinité paraît avoir donné elle-même l'exemple du travail. Car, ainsi que l'écrit Bossuet, Dieu, ce puissant architecte, auquel les choses coûtent si peu, a voulu pourtant les faire à plusieurs reprises et créer l'univers en six jours, pour montrer qu'il n'agit point par une impétuosité aveugle. — N'est-ce pas là l'image du travail qui persévère, le symbole de cette destinée laborieuse, à laquelle l'humanité a été vouée ?

» Le monde existait donc, immense arène toujours ouverte, imposante énigme perpétuellement posée : pour en contempler les merveilles, pour en sonder les mystérieuses profondeurs, il fallait un travail[illegible] parmi les désœuvrés de l'époque ? Non pas. Il [illegible] hommes, douze hommes de peine, des journaliers comme lui, — un pêcheur, un petit marchand, un batelier... En vérité, Messieurs, n'y a-t-il pas là comme la rédemption du travail, — dans sa manifestation la plus humble, dans l'emploi de l'outil ?

» Cet enseignement, venu de si haut, ne pouvait pas être perdu ; il ne le fut pas. Pourtant, les vieilles traditions continuèrent ; d'absurdes préjugés envahirent nos sociétés modernes. La fainéantise eut son culte ; l'oisiveté, ses autels.

» Mais, dit-il plus loin, aujourd'hui ces fiers dédains d'une société oisive n'existent plus. Justement glorifié, relevé à toute sa hauteur, le travail a conquis son rang. Ce n'est plus l'esclavage des temps antiques, ce n'est plus le servage du moyen-âge. Tout labeur est honoré, et les penseurs de toutes les écoles le considèrent comme un merveilleux instrument de bien-être et de morale. Dieu, Messieurs, a placé des jouissances jusque dans ses punitions, et ne pourrait-on pas dire que, si le travail est l'enfant du crime, il est le père de la vertu. Après avoir perdu l'humanité, il la sauvera !

» M. Colombel montre quelles productions variées sont nées de l'essor du travail, de l'activité française. Les guerres de l'empire terminées, la France poursuit des conquêtes plus sûres, plus fécondes :

» Car, dit-il, au milieu du développement des forces productrices, un problème naissait, grandissait, se dressait, — se posant comme une menace à l'esprit effrayé ; — culbutant la politique, — déroutant la science économique, — alarmant la philanthropie, — mais rare et beau privilège ! ralliant tous les drapeaux, toutes les bannières ; — créant un rendez-vous commun et neutre à tous les publicistes, à tous les moralistes, à tous les idéologues, conviant chacun à donner son système, sa combinaison, son rêve ; — interrogeant tous les souvenirs, tous les calculs, toutes les inspirations, pour avoir une solution pacifique, une réponse par l'étude, pour éviter celle par le glaive.

» Cette énigme, Messieurs, c'est l'énigme industrielle. »

M. Colombel a précisé en ces termes la tâche de progrès qui incombe à tous les hommes d'intelligence et de bonne volonté :

« Restent donc, — mais restent vives et entières, restent pleines de sève et d'avenir, — les questions sociales ; reste à étudier la charte du travail, ses principes, ses applications : — vaste thèse, au sein de laquelle bourdonnent, comme dans une ruche, des essaims de difficultés.

» A l'intérieur, le problème de la propriété, du capital, du travail, des coalitions, de la concurrence industrielle, de notre population qui s'augmente, de l'agriculture qu'on déserte, des prisons qui regorgent, des hôpitaux qui deviennent trop étroits.

» A l'extérieur, les projets de colonisation, la création de débouchés, les doctrines du libre-échange, les résistances du travail national, la protection, la prohibition :

» Que sais-je ? que sais-je, en vérité ? Toutes questions pour lesquelles on a créé naguère une magnifique formule : *L'organisation du travail.*

» Comme je vous le disais à l'une de nos dernières séances particulières, qu'y a-t-il sous cette appellation nouvelle ? — Réalités ou chimères, rêveries brillantes ou méthodes assurées, le temps nous le dira. Mais ce doute n'a rien enlevé de leur vivacité aux questions soulevées par les théories modernes. Tous les jours, le groupe s'enrichit de partisans, et le mot de Tertulien trouverait encore son application : *Qu'étions-nous hier, — que sommes-nous aujourd'hui ?*

» A ce signe, à lui seul, on reconnaît une société pleine de sève et de force encore.

» Parfois, j'ai entendu d'étranges prophéties ; — des voix sinistres s'élevaient qui parlaient vaguement de catastrophes prochaines, de décomposition sociale ; — comme un tocsin d'alarme qui jette ses notes funèbres, l'oracle disait que la société française, battue par la tempête, sans boussole ni gouvernail, délaissée par le pilote qui est là-haut — allait, sombrant au sein de la chrétienté effrayée, — réaliser un second bas empire.

» Mensonge, messieurs, mensonge !

» Quand jadis les temps furent venus, quand la capitale des derniers empereurs romains dut succomber sous l'invasion barbare, — notez-le bien ! — les rhéteurs de Byzance, dignes héritiers des sophistes grecs, perdaient leurs heures et leur science dans de futiles controverses.

» Nous avons, nous aussi, et nos rhéteurs et nos paradoxes. Comme la reine du Bosphore, — la métropole parisienne a ses corruptions de tout genre, — crimes sanglants, intrigues, qui, par leur fréquence et leur perversité, s'élèvent à toute la hauteur d'une calamité publique. C'est vrai ! Mais, ne l'oublions pas, nous avons ce que n'avait pas l'empire d'Orient, ce que n'ont pas les nations qui vont mourir.

» Nous avons un but certain à atteindre, de belles études à continuer, et, pour nous guider dans le dédale des conceptions diverses, une passion nouvelle, la seule qu'on puisse avouer, la passion de l'humanité.....

» Gardons, d'ailleurs cette espérance : c'est que, du haut de son trône solitaire, le roi de la création bénira nos efforts ; — car désormais, si rien de grand est tenté, si rien de grand est réalisé pour l'amélioration des classes laborieuses, ce sera, Messieurs, au nom de son précepte divin : La solidarité humaine. »

M. le président a annoncé les prix mis au concours pour 1848. Deux médailles seront distribuées : l'une de la valeur de 300 fr., au meilleur mémoire sur cette question : *Quelles sont les causes des coalitions d'ouvriers et de ces inquiétantes suspensions de travaux nommées grèves, et quels sont les moyens d'y remédier ?*

L'autre médaille, de la valeur de 200 fr., à l'auteur du meilleur mémoire critique *sur les divers historiens de la Bretagne.*

Le *Journal de Castres* publie, sous le titre d'*Etat actuel de la société*, des aperçus pleins de justesse dont voici les principaux :

« Dieu nous a jetés faibles et mis sur cette terre pour y vivre en société, Dieu en nous donnant l'existence nous a imposé l'obligation d'étendre et de développer ce don qu'il nous a fait, car en vivifiant notre organisme d'un rayon de son intelligence infinie, n'était-ce pas nous dire : Marche ! et aspire à la perfection du principe éternel dont tu émanes ! Mais cette obligation qui nous est imposée, comment la remplir ? Il n'y a, et il ne peut y avoir qu'un moyen, c'est le travail, le travail seul peut seconder le développement de notre nature dont le caractère essentiel est l'activité ; qu'est-ce en effet que le travail, si ce n'est l'activité en fonction. Voilà donc pour l'homme un droit imprescriptible, un droit sacré, car c'est Dieu qui le lui donne. Du droit de vivre résulte évidemment et comme conséquence nécessaire le droit de travailler pour soutenir et développer cette vie dont nous devons compte à Dieu ; de plus, comme le droit de travailler ne doit pas être illusoire, il implique nécessairement à son tour le droit de jouir pleinement et sans obstacles des fruits du travail, et remarquez-le, [illegible] servir à mettre en pratique les théories de [illegible]. Si donc l'homme a besoin de pain pour nourrir son corps, il lui faut aussi la nourriture de l'esprit, l'instruction. Ce double besoin est-il satisfait dans notre société ? telle est la question ; la poser c'est la résoudre. Je pourrais ici vous faire un bien triste tableau des souffrances qui vous entourent ; cette année-ci surtout, le retentissement des cris de détresse arrachés par la faim est arrivé jusqu'à nous. Qu'avons-nous fait ? Nous avons donné, c'est bien ! Mais est-ce là tout ce que nous devons faire ? Je crois que l'aumône est une chose bonne et sainte, mais elle ne doit être qu'un moyen provisoire. Pour le riche, c'est une jouissance que de donner, pour le pauvre, c'est une humiliation que de recevoir, et parmi ces êtres que la misère abrutit et dégrade chaque jour il se trouve souvent des hommes de cœur qui trouvent bien amer le pain de l'aumône. Donnons cependant, donnons toujours, en attendant que des jours meilleurs se lèvent pour ces hommes qui souffrent et qui sont nos frères. Mais quel sera le moyen de hâter leur délivrance ? Il n'en est qu'un, et ce moyen nous le leur devons, car c'est un de leurs droits, c'est le travail, mais le travail libre et favorisé. L'est-il aujourd'hui ? Non ! mille entraves lui sont suscités. Ici encore se fait sentir le besoin de l'instruction, qui, par son absence, réduit l'homme à l'état de force aveugle et inintelligente, à l'état de machine. L'expérience nous le prouve, le travail le plus mécanique gagne toujours à une direction intelligente ; par elle, s'acquièrent des procédés inconnus qui le simplifient et le fécondent. Le premier obstacle est donc l'instruction ; le second, bien plus grave encore, c'est que l'ouvrier n'est pas maître de son travail ; il n'en est pas le maître, car ce n'est pas lui qui en fixe le prix, il ne peut qu'accepter celui qu'on veut bien lui octroyer ; qu'il s'entende avec ses frères pour le faire hausser, il y aura coalition. Un autre obstacle encore, c'est le défaut de capital ; le capital n'est accessible qu'à celui qui, possédant déjà, peut offrir des garanties. L'ouvrier qui n'a que ses bras est forcé d'y renoncer et se trouve par là réduit à l'impuissance ; dans bien des cas ne serait-il pas possible d'arriver à faire coter la capacité de travail comme une propriété réelle inspirant au capitaliste la même confiance qu'une propriété territoriale, qu'un immeuble quelconque ? C'est là une grave question d'économie sociale. »

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro de huitaine d'importants articles de la presse départementale.

REPRODUCTIONS.

L'*Union monarchique* a reproduit : Caractère de la Confédération Suisse.

L'*Estafette* : L'Intervention en Suisse. — Ministère spécial de l'Agriculture.

La *Semaine* : Colonie de Liberia.

L'*Observateur des Pyrénées* : Rôle Européen de la Suisse. — La Suisse et les Jésuites. — Les Morts.

La *Presse du Dimanche* et le *Courrier de Nantes* : Réforme sociale aux Colonies.

Le *Bien public*, l'*Alba* : Pie IX et la Suisse.

L'*Emancipation de Toulouse* : Arrestation Warnery. — La Suisse et les Jésuites.

Le *Libéral liégeois* : Intervention en Suisse. — Mauvais emploi du Crédit de l'Etat.

L'*Union de Saint-Etienne* : Les Morts.

La *Gazette d'Auvergne* : Questions sociales.

Le *Guetteur de Saint-Quentin* : Affaire Gouze.

L'*Echo rochelais*, le *Propagateur des Ardennes* : Correspondance particulière de Corse.

L'*Echo de la Charente* : Remède contre la Rage (Variété).

Le *Courrier du Nord*, le *Propagateur des Ardennes* : Mlle Javotte (Feuilleton).

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants : Le journal la *Presse* et les questions sociales. — L'intervention en Suisse. — Banquet de Lille. — D'un ministère spécial de l'agriculture. — Mort de M. Bresson et folie de M. Mortier. — Les réformes politiques et les réformes sociales. — Observations sur les travaux publics. — De l'intervention probable en Suisse. — Adjudication de l'emprunt. — Questions sociales. — Le thermomètre du progrès. — Triomphe des usuriers. — Vote réformiste du conseil général de la Seine. — Cours de M. Victor Hennequin à Lille. — Correspondance particulière de Berne. — Articles et nouvelles sur l'Italie, la Suisse, l'Autriche, l'Angleterre. — Faits divers. — VARIÉTÉS : Le roman de Renart. — FEUILLETONS : Revue dramatique. — *Rabelais à la Basmette* (3 feuilletons) — Chronique des arts et des théâtres. — Critique philosophique.

PETITE CORRESPONDANCE.

Liége. — Phal. — Du premier coup vous prenez un bon rang. — Cordial accueil à tous. — Nous inscrivons et expédions. — C'est convenu pour la comptab.

R. — L. T. R. — Nous ratifions pleinement les éloges. — Cordial accueil aux deux nouv. — Reçu les 300. — C'est l'assort. qui fait la supér. de P. — Qu'importe, après tout, d'où ils viennent pourvu qu'ils se répandent.

Bazas. — M. G. — Reçu les 15. — Cordial accueil à tous les deux. — Vous croîtrez en nombre.

Meaux. — M. K. — Très bien. — Nous vous envoyons les munitions demandées, et nous vous invitons à ne pas les ménager.

Strasbourg. — M. S. — Reçu les 556. 75. — Merci. — Nous expédions.

Esquerberies. — M. Lh. — Reçu les 72. — Remerciements à vous et à M. L., à qui nous adressons le présent n°.

Bléneau. — M. de T. — Reçu les 52. 50. — Nous envoyons.

Lons-le-Saulnier. — M. D. — Reçu les 24.

Fl... — M. E. D. — Nous cherchons ce que vous désirez.

Lezoux. — M. A. — Faites toucher, le 16, 370 fr. chez MM. Blanc et Ce ; — 70 pour A. R. — Des nouvelles du cher et excellent docteur. — Lettre à la poste auj.

AVIS DE NOS MANDATS.

Toulon. — M. A. — 208, au 20 nov., suivant votre avis.

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, et courant du mois, 71 fr. ; décembre, 69 fr. ; 8 premiers mois 1848, 64 fr.

Narbonne, 50 fr. — Beziers, 49 à 51 fr. et le cours. — Cette, »» fr. ; — Lunel, 48-50. — Bordeaux, 57 fr. — Rouen, 69 fr. (60 pièces.)

[illegible] betterave, »» fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, courant du mois et [illegible] 101 ; 4 premiers mois 1848, 102 à 101 ; 12 mois 1848, 101.

3 p. 0/0....	»» »|»	»» »|»			»» »|»	»» »|»	Tours-Nant.	408	50
5 p. 0/0.....	»» »|»	»» »|»			»» »|»	»» »|»	Orl.-Vierz.	567	50

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»|»	ROM..............Dr C.	97 3|8	»»	C. du Nord	573	50
Récep. Rotsch.	» 102	25	BELG. 2 1|2.......	»	»» »|»	Famp-Haz.	»»»	»»
ESP. Dette act.	» »»	»|»	— 3 1|2.......	»	»» »|»	Diep.-Féc.	»»»	»»
— — pass.	» »	»|»	— d° 1840....	» 93 1|2	»|»	Boul. à Am.	»»»	»»
— 3 p. 0/0.	» 23	3|4	— d° 1842....	» 99 1|2	»»	Orl.-Bord.	407	50
Dette intérieure	» 24	5|8	— Banque.....	» »»»	»»	Mont. à Tr.	»»»	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »»	»|»	— d° Em. 1841.	» »»	»»	Paris-Lyon	416	25
HOLL. 2 1|2	» »»	»»	PIEMONT........	» 1135	»»	Bord-Teste	»»	»»
HAITI...........	» »»»	»|»	AUTRICHE	» 400	»»	Zinc V. M.	»»»»	»»
						Lin Maber.	»»»	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»»	»»	Paris à Rouen.....	989	»»	Orléans à Vierzon.	866	25
— (r.-g.)..	»»»	»»	Rouen au Havre...	530	»»	Bordeaux à Cette..	»»»	»»
Paris à Orléans...	1212	50	Marseille à Avign.	374	25	Nord	572	50
— à Lyon.....	415	»»	Paris à Strasbourg	425	»»	Boulogne à Amiens	»»»	»

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 14 novembre.

7 h. »|» OPÉRA.—La Favorite.
7 h. »|» FRANÇAIS.—Les Enfants d'Edouard, le Vieux Célibataire.
» h. »|» ITALIENS.—
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—La Dame Blanche, le Maçon.
6 h. »|» ODÉON.—Manlius, l'Habitant de la Guadeloupe, une Journée à Versailles, les Plaideurs.
» h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (Boulevart du Temple.) — Ouverture lundi 15.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE.—Le Chevalier, Elle ou la Mort, Pierre-le-Rouge.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS.—Catherine et Austerlitz, Père Turlututu, Gamin de Paris.
6 h. 1|4 GYMNASE.—La Deesse, les Malheurs, le Réveil du Lion.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Une Existence décolorée, Jacques le Fataliste, l'Ordonnance du Médecin. A qui le Moutard ?
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU.—Le Fils du Diable, les Hommes rouges.
6 h. »|» GAITÉ.—Tremblement de Terre, la Nonne.
6 h. 1|2 COMTE.—Barbe impossible, Premières Armes, Perrin et Lucette.
5 h. 1|2 FOLIES.—Les premiers Beaux Jours, le Chevalier de grand Chemin, la Courte Paille.
5 h. 1|2 DÉLASSEMENTS.—Les Folles de Bedlam, la Belle aux Cheveux rouges, la Femme de Marbre, Polkette, l'Homme et la Mode.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—La Villageoise somnambule, le Roman par Lettres, Silence, Mary.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS.—Toto, Duchesse de La Vaubalière, Amazones.
3 »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or. Prix : 1 et 2 fr.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour. Jeudi et dimanche 2 heures.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 15 NOVEMBRE.

L'Angleterre protège la Suisse.

Les cabinets autrichien et français ont compris qu'ils ne pouvaient intervenir en Suisse sans s'entendre avec l'Angleterre. La coopération anglaise devait en outre procurer à M. Guizot cet immense avantage de colorer aux yeux de ses amis une infraction aux principes politiques qui sont la base de l'établissement de Juillet

Mais le cabinet anglais se refuse aux projets enfantés par l'alliance étrange de MM. Metternich et Guizot. En Angleterre, l'opinion publique a bien pu, dans l'affaire du Portugal, permettre que l'on tentât de ramener, par la force et au mépris des principes, un peu d'ordre dans ce royaume, qui, en réalité, est descendu au rang de province britannique, et où de nombreux intérêts anglais sont engagés ; mais elle n'adoptera jamais une pareille politique en Suisse.

L'opinion anglaise, qui gouverne les ministres et est obéie d'eux, comprend que, dans une coalition contre la Suisse, l'Angleterre ne pourrait jouer le premier rôle ; qu'elle n'y serait appelée que pour servir des intérêts et des passions qui lui sont étrangers. Dans cette circonstance, elle revient à l'esprit de liberté qui caractérise le génie anglais, et dont il ne s'écarte que par exception, et lorsque son intérêt semble placé en contradiction avec ce naturel libre et expansif qui fait la force de cette vaillante race saxonne.

Que veulent faire en Suisse les cabinets autrichien et français? Le *Times*, cité par les *Débats*, s'explique sur ce point avec une grande clarté :

La question des jésuites, dit ce journal, n'est qu'un prétexte, un vain prétexte, de la politique agressive des cantons radicaux. Leur but réel est de renverser les gouvernements existants et les institutions du Sonderbund, d'y établir des autorités révolutionnaires, de briser par la force des armes la résistance que la minorité conservatrice opposait encore à la Diète, et d'obtenir un triomphe sanglant sur d'anciens confédérés. Les gouvernements de France et d'Autriche ***sont plus que qui que ce soit persuadés que c'est la seule manière exacte d'envisager la question***, et il serait ridicule de supposer que la sollicitude témoignée par ces deux cabinets, par rapport aux affaires suisses, a sa source dans la sympathie qu'ils auraient pour quelques méchants moines, enseignant à Lucerne et à Fribourg. Le prince de Metternich et M. Guizot agissent plutôt dans la conviction ***qu'ils ont affaire à une puissante révolution politique et sociale établie au cœur de l'Europe et aux portes des États qu'ils dirigent.*** En sorte que, quoique la proposition faite par eux au cabinet britannique ait pour but d'écarter un des incidents de la querelle (démarche dans laquelle l'Angleterre se joindra probablement à ces deux gouvernements), nous sommes certains que les vues des gouvernements de France et d'Autriche vont au delà.

Le *Times* dit ici une grande vérité? Non, ce ne sont pas les jésuites que MM. Guizot et de Metternich veulent défendre, ce n'est pas la minorité des cantons qu'ils veulent protéger contre la majorité ; — mais c'est une puissante révolution politique et sociale qu'ils vont attaquer, parce qu'ils la croient en germe dans ce pays.

A Genève, à Berne et ailleurs, les anciens conservateurs ont été renversés ; c'est pour pouvoir les rétablir, c'est pour combattre et vaincre les libéraux et radicaux suisses que nos ex-libéraux s'unissent avec le cabinet de M. de Metternich, et veulent intervenir. Voilà la vérité, et voilà quel a été le véritable sens de toutes les intrigues des ambassadeurs français en Suisse ; ils ont attisé dans ce pays le feu de la guerre civile, pour fournir un prétexte aux cabinets absolus et au cabinet à double face du 29 octobre de réprimer par la force l'émancipation des cantons suisses, lesquels, sous le nom de république, étaient inféodés à une aristocratie véritable.

Ce ne sont pas les paroles du *Times* qui nous apprennent cette tendance, nous la connaissions et l'avions appréciée depuis longtemps, mais nous sommes charmés de pouvoir citer à l'appui ce journal important (qui paraît favorable aux projets de M. Guizot), afin de montrer qu'en Angleterre comme en France les intentions des cabinets des Tuileries et de Vienne sont percées à jour.

Nous arrêterons-nous à signaler ici la conduite de M. Guizot, qui prétend ainsi comprimer dans les pays voisins l'essor libre des nationalités et ne trouve rien de mieux que de se joindre au cabinet autrichien, dont la politique rétrograde fut sous la Restauration si énergiquement stigmatisée par le même M. Guizot et tous ses amis libéraux, et aussi, plus récemment, à l'époque bienheureuse de l'*entente cordiale*?

Non! nous préférons montrer l'Angleterre jouant le rôle que notre gouvernement aurait dû prendre. Rejetant les propositions insidieuses des ministres autrichiens et français, elle rappelle avec énergie que, d'après une déclaration du 20 novembre 1815, aucune intervention étrangère ne doit avoir lieu en Suisse ; elle ordonne à ses agents diplomatiques de continuer à la représenter avec éclat auprès de la Diète, et dans les revues des troupes fédérales. D'un autre côté, en Italie, ses agents prennent également tout le contrepied des nôtres, à qui chaque acte libéral des souverains italiens semble causer une douleur secrète et n'arrache que des compliments embarrassés. Les agents anglais, au contraire, s'associent à toutes les manifestations de joie des populations ; à Rome, lord Minto est l'objet des ovations des libéraux italiens, qui ne ressentent que de l'éloignement pour les envoyés du cabinet des Tuileries, craignant que ces amis douteux ne soient au fond leurs véritables ennemis.

Le refus de coopération de la part de l'Angleterre dans l'intervention armée aura-t-elle pour résultat d'empêcher l'intervention méditée pour leur propre compte par MM. de Metternich et Guizot? Nous l'espérons, et, si elle l'empêche, nous en rendrons hautement grâce à l'Angleterre, dont, en cette circonstance, le libre élan aura épargné à la France un grand malheur et un déshonneur irréparable.

Le Commerce civilisé.

Les marchands civilisés peuvent quelquefois concevoir contre nous de violentes répulsions, car il nous arrive souvent de signaler les falsifications et les fraudes usitées dans le Commerce. « Nous réputez-vous donc tous pour de malhonnêtes gens ? » pourraient-ils nous dire.

Hé, mon Dieu, non ! En dehors de leur état les commerçants sont en général des hommes probes et d'une délicatesse parfaite ; mais une fois rentrés dans leurs bureaux, leurs comptoirs, leurs boutiques, leurs officines, leurs études, leurs cabinets, etc., etc., banquiers, négociants, épiciers, notaires, avocats, etc., ont une manière de traiter leurs marchandises, de composer leurs mémoires qui approche de très près de la fraude, et cela sans le moindre scrupule et comme par grâce d'état.

Comment se produit ce phénomène moral? Nous n'en rejetons pas les crimes sur les individus, mais sur le mauvais ordre social où nous sommes tous plongés, et où tous, — et cela est évident, malgré les hypocrisies du langage officiel des académies, — où tous nous avons plus d'intérêt à mal faire qu'à bien faire.

La Civilisation FORCE les civilisés à la fraude ; en veut-on un nouvel exemple?

Nous allons le tirer du *Précurseur de l'Ouest*, publié à Angers.

Ce journal contient dans ses numéros du 8 et 9 novembre deux excellents articles, où l'on propose l'établissement à Angers d'une grande boulangerie sociétaire et véridique, afin de vendre le pain à meilleur marché et sans falsification.

Voici ce que l'auteur dit de la boulangerie d'Angers :

Angers possède 60 boulangeries et consomme 20 000 kilogrammes de pain pour la cuisson et la vente desquels il est alloué au boulanger en moyenne 0,025 par kilogramme, ce qui, pour les 20 000 kilogrammes, produit un bénéfice brut de 500 fr. Comme il y a 60 boulangers, le bénéfice brut et moyen pour chacun d'eux est de 8 fr. 33 c.

Si nous partageons les 20 000 kilogrammes entre les trois classes de boulangers, nous trouvons que la première classe doit en fabriquer 1 600 kilogrammes, produisant un bénéfice brut de 265 fr. Comme il y a 25 boulangers dans la première classe, la moyenne de chacun d'eux est de 10 fr. 60 c.

La deuxième classe fabrique 7 500 kilogrammes de pain avec un bénéfice brut de 187 fr. 50 c. pour la totalité de cette classe, composée de 27 boulangers, c'est-à-dire 6 fr. 94 c. pour chaque boulanger,

La troisième classe fabrique 1 800 kilogrammes de pain avec un bénéfice brut de 45 fr. Comme il y a 12 boulangers dans cette classe, la moyenne du bénéfice de chacun d'eux est de 3 fr. 75 c.

A cet exposé l'auteur ajoute cette réflexion si tristement vraie :

Après un résultat semblable et un exemple aussi déplorable de morcellement, qu'on ne s'étonne donc plus des bénéfices illicites que cherche à faire la boulangerie ; la liberté, sans organisation, mène droit à l'anarchie et à l'immoralité.

Il est donc démontré que les boulangers d'Angers, pour pouvoir gagner un bénéfice en proportion avec les avances des capitaux qu'ils sont obligés de faire, avec leur travail, avec leurs peines, ne peuvent se contenter du trop mince profit que leur laisse la concurrence, et sont *forcés de voler* leurs pratiques par des falsifications, ventes à faux poids, etc.

Pouvons-nous mieux justifier les marchands individuellement ; mais aussi pouvons-nous porter une attaque plus terrible contre le morcellement, l'incohérence, l'anarchie industrielle prônés par nos économistes à courte vue ?

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 16 NOVEMBRE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. *Cléopâtre*, tragédie en cinq actes, par Mme E. de Girardin.

Samedi toutes les notabilités de la littérature, des arts, de la politique s'étaient donné rendez vous au théâtre de la rue Richelieu. Il s'agissait à la fois de se prononcer sur une nouvelle création de l'actrice en qui s'est incarnée la tragédie, et sur une nouvelle tentative dramatique d'une dame connue par la délicatesse de son esprit et son précoce talent poétique. Trois femmes célèbres, bien qu'à divers titres, se trouvaient en question : Cléopâtre, Mme E. de Girardin et Mlle Rachel. C'était deux fois plus qu'il n'en fallait pour justifier cet empressement insolite.

La tentative de Mme E. de Girardin était audacieuse. Cléopâtre, comme Judith, a été maintes fois portée sur la scène, et les auteurs n'ont pas eu à s'en applaudir. Le drame de Shakespeare lui-même ne tire sa beauté que de développements impossibles sur nos théâtres. C'est un cliquetis continuel de verres, de baisers, de festins, de batailles et de meurtres, de politique et d'amour, de prières et de blasphèmes, un immense et merveilleux tableau de l'orgie romaine et orientale éclairé par une sorte de lueur fantastique et mystérieuse, comme les tableaux de Martins, œuvre gigantesque qui ne souffre pas la réduction, arbre immense dont la majesté disparaît si on l'émonde. — Dans toute notre histoire dramatique on ne compte encore qu'une seule *Cléopâtre* qui ait désarmé le public. Aussi ne le devait-elle pas à son mérite.

On en était encore aux Mystères, œuvres fort insipides quoi qu'on en ait dit ; il n'y avait d'acteurs que les confrères de la Passion qui jouaient fort bien Dieu et le diable, le diable surtout, mais qui n'entendaient rien à représenter les hommes. L'Italie cependant possédait depuis longtemps des drames imités du grec et du latin ; les poètes de la Pléïade décidèrent qu'il était temps de doter la France de semblables productions. Jodelle, l'esprit le plus dramatique de la compagnie, se dévoua et prit pour sujet *Cléopâtre captive*.

Sa pièce a cinq actes composés uniformément chacun d'une ou deux scènes où l'on voit apparaître tour à tour l'ombre d'Antoine, qui se lamente, puis Cléopâtre, puis Auguste, puis le chœur ; quand ils sont las, d'autres les relaient, tant qu'à la fin on vienne raconter comme quoi la royne s'est fait mordre par un aspic. C'est d'une monotonie à désespérer Sénèque le tragique ; les chœurs, cependant, ont quelquefois de l'élégance et de la poésie. Comme on ne put trouver d'acteurs convenables, les amis de l'auteur, Remy Belleau, Jean de la Péruse, etc., se dévouèrent, Jodelle fit lui-même Cléopâtre ; la représentation eut lieu sur un théâtre élevé dans la cour de l'hôtel de Reims, en présence de Henri II et de ses courtisans, placés aux fenêtres. *Cléopâtre* fut fêtée avec enthousiasme ; le roi donna à l'auteur « 500 écus de son espargne et tout plein d'autres grâces, » dit Pasquier. Quelques jours après, les poètes de la Pléïade, réunis dans un diner, résolurent de rendre cette fête complètement grecque ; ils menèrent en grande cérémonie à Jodelle un bouc couronné, ni plus ni moins qu'au temps de Thespis, alors que la tragédie prenait son nom de cette coutume (*tragou ôdê*, chant du bouc). Mal leur faillit tourner cette plaisanterie : on les accusa de paganisme, et qui pis est, d'hérésie, et un moment il fut question de les brûler comme on avait brûlé Dolet. On ne leur pardonna que parce qu'ils avaient amusé le roi. Ceci se passait en 1552.

Vers la fin du même siècle, on voit apparaître deux autres *Cléopâtre*, signées, l'une du nom de Montreux, l'auteur du fameux *Robert Garnier*; puis une de Mairet, puis une de Benserade, le même qui plus tard mit en rondeaux les *Métamorphoses d'Ovide*. Il était alors étudiant en théologie, mais il hantait plus le théâtre que la Sorbonne et les actrices que les églises. Nous trouvons ensuite dans les annales littéraires une *Cléopâtre* de La Chapelle, insérée dans une collection des *Meilleures pièces* du Théâtre-Français, à côté de celles de Scudéry, Visé, Longepierre et *tutti quanti*, mais d'où Corneille et Racine sont exclus. La Thorillière, l'abbé Abeille, Boistel, Marmontel, Linguet, Deschamps, Gamon, Lacoste, Mourgues, Alex. Soumet, ont également rimé chacun leur *Cléopâtre*.

La tragédie de Marmontel fit plus de bruit à elle seule que toutes les autres ensemble. On venait d'interdire les sifflets au théâtre et un détachement de gardes-du-corps était chargé de faire observer cette défense. L'auteur avait imaginé, pour donner plus de solennité à sa pièce, de faire confectionner un aspic par Vaucanson. Cet aspic sifflait au moment où Cléopâtre livrait son bras à sa morsure. « Je suis de l'avis de l'aspic, cria une voix. » Ce fut le signal : l'ennui accumulé pendant quatre actes et demi, se fit jour violemment. Les gardes-du-corps n'y purent rien, et, si l'on en croit Lebrun,

> Tant fut sifflé qu'à l'unisson
> Sifflaient et parterre et théâtre ;
> Et le souffleur oyant cela,
> Croyant encor souffler, siffla.

La tragédie de Soumet ne fut pas beaucoup mieux traitée sous la Restauration.

Et cependant si un caractère prêta jamais à la poésie et au drame, c'est bien celui de Cléopâtre. Mais pour le comprendre, pour le reproduire, il faut à la fois une force, une délicatesse peu communes. Née au confluent de deux civilisations, dans cette Alexandrie, cité grecque, bâtie sur le sol des théogonies gigantesques, où la théologie orientale se marie à la philosophie hellénique pour former le mysticisme alexandrin, compromis entre l'hypothèse et l'observation, — Cléopâtre est le résumé ou plutôt l'idéal des deux races et des deux tendances. Dans sa nature ardente, les appétits voluptueux, le caprice de l'orientale se marie aux goûts artistiques de la Grecque, la grâce à la magnificence, la coquetterie féminine à une ambition gigantesque. Sa beauté merveilleuse n'est que le moindre de ses charmes, l'esprit étincelle dans ses discours, la volupté descend de ses regards ; sa gaieté charme, ses saillies ravissent, son regard enivre. C'était une volupté infinie, dit Plutarque, de l'entendre seulement parler, tant il y avait de douceur et d'harmonie dans le son de sa voix. Sa langue était comme un instrument à plusieurs cordes qu'elle maniait admirablement et dont elle tirait toutes sortes de sons et de langages. Elle savait tous les idiômes des peuples voisins, elle se passionnait pour tous les arts. Amoureuse de caprice, d'imprévu, de gloire, de plaisir, elle se faisait porter à seize ans dans un ballot d'étoffe au camp de César. Elle trônait le jour le front ceint de la couronne sidérale, reine des régions d'en haut et d'en bas, œil de lumière, préférée d'Amoun-Rha ; la nuit, la tête couverte d'un capuchon, elle suivait Antoine déguisé en esclave, et tous deux couraient inconnus par les rues d'Alexandrie, s'arrêtant aux portes ou devant les fenêtres basses, jetant à chacun son sarcasme ou sa joyeuse apostrophe, et provoquant les querelles : amante aujourd'hui d'un prince du monde, César, Antoine, Cnéius-Pompée, elle pouvait l'être demain d'un esclave. Le luxe proverbial de l'Asie était trop peu pour elle, un de ses repas engloutissait un million, mais elle se faisait sobre au besoin et vivait retirée, toute en un amour. Ce qu'inspirait sa vue, c'était plus que de l'amour, plus que de la passion, c'était une fièvre, un délire, un de ces sentiments où le moyen-âge voyait l'action d'un pouvoir occulte et fatal. Un seul homme put l'aimer sans être dévoré par elle, César ; mais Antoine se brûla les ailes à cet amour de Syrène. — Cléopâtre est la personnification gigantesque du type féminin de l'Orient et de la Grèce, ce n'est pas une femme, c'est la femme, la reine sensuelle et toute-puissante.

Antoine l'eut à peine vue qu'il l'aima, et il devait l'aimer ; nature sensuelle, brillante et fastueuse, capable d'émotion et de cruauté, exagéré pour le bien comme pour le mal, brutal et bienveillant, héroïque comme Hercule dont il prétendait sortir, et prêt à descendre à l'enfantillage, grossier parfois, raffiné souvent, voluptueux et exubérant d'amour ; il avait en lui tout ce qui devait attacher Cléopâtre, comme elle les défauts et les qualités qui pouvaient l'attacher. Elle chercha d'abord à lui plaire par coquetterie, par nécessité. Le général romain lui avait mandé de venir en Cilicie, où il se trouvait, pour se disculper de l'accusation d'avoir fourni des secours à Brutus et Cassius. — C'est ainsi que les généraux romains en usaient avec les têtes couronnées. — Cléopâtre, un beau jour, apparut sur le fleuve Cydnus dans un bateau dont la poupe était d'or, les voiles de pourpre, les rames d'argent et manœuvrées en cadence au son des flûtes, des lyres et des chalumeaux. Elle était couchée sous un pavillon broché d'or, parée comme on représente Vénus ; des enfants vêtus en Amours l'entouraient en agitant des éventails de plumes de paon ; ses femmes, costumées en Grâces et en Néréides, s'appuyaient sur le gouvernail ou manœuvraient les cordages. Les deux rives du fleuve étaient embaumées de l'odeur des parfums que l'on brûlait dans la barque. Toute la ville se précipita au devant d'elle, criant que Vénus venait rendre visite à Bacchus, si bien qu'Antoine, qui se trouvait en ce moment rendre la justice, fut laissé seul sur son tribunal. Il l'envoya inviter à

[illegible] importance : il a pour objet de s'opposer à des concessions qui ne tendent à rien de moins qu'à livrer les abords et l'approvisionnement de la capitale aux grandes compagnies de chemins de fer et à préparer de formidables monopoles.

Un mémoire de M. le docteur Savardan proposant la création d'un établissement rural pour 400 enfants-trouvés, a été renvoyé au préfet et vivement recommandé à l'étude de l'administration par un vote qui a réuni l'unanimité du conseil. Nous reviendrons sur le projet de M. Savardan, et nous publierons le rapport fait à ce sujet au conseil par M. Considerant.

On écrit de Djigelly, le 5 novembre, à l'*Akhbar* :

« Une tribu importante des environs de Djigelly, les Beni-Chougral, vient de faire sa soumission ; ses chefs sont en ce moment à Constantine, pour recevoir l'investiture. On pense que cet exemple sera suivi par d'autres tribus kabyles ; quelques personnes espèrent que, par suite, le blocus qui pèse sur Djigelly, sera à demi levé, et que des communications pourront s'établir avec le dehors. Nous ne comptons point encore sur un tel résultat, qui n'aura lieu sans doute que lorsque nos troupes se seront montrées dans ce massif de montagnes, qui forme ce qu'on appelle le Sahel de Djigelly. »

SUISSE. — **Retards dans l'attaque de Fribourg. — Bruits divers.** — La Diète, qui n'avait pas été convoquée depuis la séance solennelle où elle décréta l'exécution armée, s'est réunie le 10 dans la soirée. Cette séance inattendue avait jeté l'émoi dans la ville de Berne et avait donné naissance à bien des bruits qui ont été démentis. La Diète s'est réunie tout simplement pour la nomination des deux membres du conseil de guerre, ainsi que d'un caissier général de l'armée fédérale.

Les correspondances annoncent que le mouvement d'attaque contre Fribourg, qui devait avoir lieu le 11, été retardé de vingt-quatre heures. Ce retard a eu, dit-on, pour motif un changement subit dans le plan primitivement adopté, de faire de Neueneck un des principaux points de l'attaque ; projet qui a dû être abandonné par suite de la conviction acquise par le général en chef, que des obstacles presque insurmontables s'opposeraient de ce côté au passage de l'artillerie, qui est la principale force de l'armée agressive. En conséquence, il aurait été résolu que la division du colonel Burckardt effectuera son entrée par le territoire de Morat, ce qui offrira l'avantage de resserrer et de renforcer les lignes d'opérations actives en rapprochant le gros de la division bernoise du gros des forces vaudoises, qui doivent opérer leur attaque par le point de Ramont.

Le double mouvement en avant des divisions Rilliet et Burckardt devait avoir lieu simultanément dans l'après midi du 12.

Le général en chef Dufour et son état-major étaient arrivés le 11 au soir à cinq heures à Morat, afin de surveiller les premières dispositions d'attaque prises par les divisions Rilliet et Burckardt. On assurait qu'il devait revenir presque aussitôt reprendre en personne le commandement des troupes dirigées contre Lucerne, son but étant d'occuper à la fois l'ennemi dans ces deux principaux centres de résistance.

On évalue à 18 000 hommes le nombre des troupes de l'armée fédérale destinées à agir contre Fribourg, non compris la réserve. Une brigade vaudoise de 4 à 5 000 hommes reste stationnée aux frontières du Valais, pour empêcher l'armée valaisanne de chercher à se porter [illegible] faits prisonniers par un bataillon ennemi.

» Une alerte fort vive a eu lieu dans la nuit du 9 au 10 aux frontières argoviennes du côté de Lucerne. Des jeunes gens étaient parvenus à mettre le feu à un énorme tas de bois, qui, allumé, devait signaler l'approche des troupes fédérales. D'autres signaux s'allumèrent sur la route de Lucerne, le tocsin sonna dans beaucoup de communes. A la vue des flammes, on battit la générale dans tous les cantonnements argoviens de la vallée de Kulm et d'Hallwill. Les troupes furent immédiatement sur pied ; mais bientôt on sut à quoi s'en tenir, et tout rentra dans le calme.

» Fribourg doit être attaqué cette après-midi. Plusieurs jésuites sont restés retranchés dans leur établissement du Mont-Saint-Michel avec une soixantaine d'élèves, la plupart Français, qu'ils ont tenu à retenir près d'eux dans un but facile à deviner.

» *P. S.* Au moment de mettre sous presse rien d'officiel encore. Toutefois, dans la soirée, le bruit d'une violente canonnade s'est fait entendre dans la direction de Fribourg. »

— Notre correspondant de Berne, à la date du 10, écrivait que les Tessinois étaient parvenus, à la suite d'un nouvel engagement avec les troupes d'Uri, à rentrer en possession de l'hospice du Saint-Gothard. Cette nouvelle ne paraît pas confirmée officiellement par les journaux des 12 et 13. Il est certain qu'un combat acharné a eu lieu sur la hauteur de Saint-Gothard entre les Tessinois et les Uriens le 8 ou le 9, mais le résultat n'en est pas encore bien connu. S'il fallait en croire les lignes suivantes adressées à l'*Ami du Pays*, journal de Genève, l'attaque du Saint-Gothard par les Tessinois a été infructueuse :

« Il paraît que le colonel Luvini, reconnaissant trop tard la faute ou la négligence impardonnable qu'il a commise en ne faisant pas occuper le sommet du Saint-Gothard, aurait résolu, coûte que coûte, d'en chasser les Uriens. Après avoir rassemblé à la hâte, à Faido, des troupes tirées de Lugano, Locarno, Bellinzonna, etc., et avoir envoyé deux bataillons grisons récemment arrivés, faire une diversion sur un autre point d'Uri, en passant le Luckmainer, il aurait attaqué le Saint-Gothard où étaient accourus des Valaisans et des renforts d'Uri, et aurait été repoussé avec de grandes pertes. »

Le 11 dans la soirée des bruits divers sur un mouvement des Lucernois s'étaient répandus à Berne. Les uns disaient que les Lucernois, ayant profité d'un épais brouillard pour rétablir pendant la nuit du 10 au 11 le pont qu'ils avaient coupé dernièrement sur la Reuss, avaient passé inopinément cette rivière et avaient enlevé une batterie d'artillerie appartenant aux troupes de Zurich. D'autres prétendaient que la désunion régnait chez les Lucernois, et que les partis en étaient venus aux mains.

On écrit du canton des Grisons :

« L'agitation recommence dans nos vallées catholiques. Dans la nuit du 5 au 6, immédiatement après que le gouvernement eut résolu de mettre sur pied une partie de nos milices, les chefs du parti catholique ont eu une conférence pour décider l'attitude que ce parti doit prendre dans la lutte. On en ignore les résultats ; cependant on parle de nouveau de l'organisation du landsturm dans le haut pays, de menées sourdes pour faire parvenir des renforts au Sonderbund, et de refus formel.

» Tout est ici dans une vive anxiété. »

— Voici ce que contient la *Gazette de Bâle* à la date du 13 :

« Plus le mouvement décisif approche, plus les journaux gardent le silence. Le vœux exprimé à cet égard par le général en chef s'accomplit de lui-même. — Voici les nouvelles que nous pouvons donner aujourd'hui :

» Fribourg. — Les troupes qui doivent opérer contre Fribourg se [illegible] mais il y a eu contre-ordre.

» Zug et Schwytz. — D'après des lettres de Zurich, on disait hier dans cette ville que les troupes avaient fait une attaque près de Schaan et contre Kappel ; mais on ne connaissait pas l'issue de l'affaire. D'après un bulletin du commandant de place de Zurich, donné à une heure de l'après-midi, le canton n'avait pas encore été attaqué. Hier, dans l'après-midi, on a entendu à Zurich, une forte canonnade. Les troupes de Zurich et des environs se sont mises en marche. »

— Le même journal rapporte le bruit suivant :

« Hier, des voyageurs disaient à Berne que le grand-conseil de Fribourg s'était assemblé et avait demandé un délai jusqu'à samedi, à huit heures du matin, et qu'en conséquence les hostilités avaient été suspendues. »

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« Les troupes françaises cantonnées à la frontière suisse n'ont pas été et ne paraissent pas devoir être augmentées ; on n'y remarque aucun mouvement dans les divisions militaires. »

ITALIE. — **Occupation de Fivizzano par les troupes modénoises.** — Les journaux florentins nous annoncent que Fivizzano a été occupé par les troupes du duc de Modène. Des négociations étaient ouvertes ; le grand-duc de Toscane avait engagé les populations qui s'armaient de toutes parts à attendre tranquillement le succès des tentatives diplomatiques, et les populations attendaient, lorsque, le 5 à onze heures et demie du matin, sans avertissement préalable, 300 hommes du duc de Modène se présentèrent devant Fivizzano, et entrèrent dans la ville stupéfaite. Le gonfalonier se hâta d'accourir ; mais les remontrances furent inutiles. Il en référa au vicaire du grand-duc. Celui-ci fit une protestation : c'était tout ce qu'il pouvait faire dans ce moment, où la foule agitée se partageait en deux camps, les uns voulant recourir aux armes, les autres incapables de combattre, tant cet évènement les frappait de stupeur.

Tel est le récit de la *Patria*. Ce journal ajoute : « Nous ne pouvons reconnaître dans cet acte la légitime exécution des traités ; nous n'y voyons qu'une violation du droit des gens, puisque des négociations étaient pendantes. »

Cette invasion du territoire de Fivizzano par un gouvernement tout dévoué à l'Autriche est un fait grave dans la situation actuelle de l'Italie. On sait que le territoire de Fivizzano isole la Toscane du Piémont.

Fraternité italienne. — On écrit de Gênes au *Nouvelliste* :

« Depuis des siècles les Génois conservent avec un patriotique orgueil des drapeaux et plusieurs trophées conquis sur les Pisans. Ces monuments de leur gloire passée, déposés dans diverses églises, rappelaient aux nouvelles générations les guerres acharnées que se livraient au moyen-âge ces fières républiques italiennes.

» Dans un noble mouvement de réconciliation et d'oubli, Gênes a résolu d'anéantir ces trophées, et a invité une députation de Pise à venir assister aux fêtes qui doivent sceller à jamais les liens de la fraternité italienne. »

Une constitution en Piémont. — On lit dans une lettre de Gênes, 6 novembre, publiée par la *Semaine* :

« Ce matin, les autorités de la ville ont été reçues par le roi en audience particulière, S. M. aurait annoncé son intention de donner au pays une constitution, et de créer dans son royaume le système représentatif. Cette réforme, la plus importante de celles dont il a été question, est en ce moment l'objet de toutes les conversations.

» Si l'on en croit les bruits qui circulent sur le projet qui s'élabore

---

souper chez lui, elle le pria de venir lui-même chez elle ; il fut si enivré de sa magnificence et de sa personne qu'

Il ne *lui* parla pas de Brutus ce jour-là.

C'est Plutarque qui rapporte tous ces détails traduits en vers charmants par Mme de Girardin. Depuis lors Antoine et Cléopâtre ne se quittèrent plus, du cœur du moins ; Antoine alla bien faire la guerre aux Parthes en Asie, et un mariage politique à Rome ; mais il ne cessa d'avoir les yeux tournés vers Cléopâtre, qui l'attendait toujours. Un beau jour il prend fantaisie aux deux beaux frères, Antoine et Octave, de jouer à qui d'entre eux gouvernera le monde. Cléopâtre veut être du combat, et c'est à elle qu'Antoine résigne le commandement. Son armée était forte, nombreuse, dévouée ; excellent général, il était sûr de l'emporter sur terre ; mais Cléopâtre est curieuse de voir des flottes s'attaquer, banderolles déployées, les navires se mesurer, se heurter, se briser, et les vaincus disparaître dans la mer rougie, mais calme et souriante. La capricieuse est obéie ; le combat naval s'engage ; Antoine sortira vainqueur de la journée .. Mais Cléopâtre avait trop présumé de son courage. A la vue du sang et des morts, elle a peur, elle veut se dérober à ce spectacle, elle fait signe au pilote de partir. La voile pourprée se gonfle, le vaisseau s'éloigne... Antoine s'élance sur ses pas ; il abandonne son armée qui se bat pour lui, il renonce à l'empire du monde pour ne pas quitter d'un pas celle qu'il aime.

Mais les revers s'accumulent ; Alexandrie est occupée par Octave ; Cléopâtre se réfugie dans un tombeau avec deux de ses femmes, car dans ce pays où

Le travail des vivants est d'embaumer les morts,

il n'y a guère d'édifices que des tombeaux. Antoine la croit morte ; il pourrait se défendre encore, mais son courage n'était plus que dans son amour ; à quoi bon vivre et vaincre sans Cléopâtre ? Il se frappe de son épée, il n'est que blessé. La reine l'apprend et donne ordre qu'on le transporte dans sa retraite. Nous laissons encore parler Plutarque.

« Dès qu'Antoine sut qu'elle vivait encore, il se fit porter à l'entrée du tombeau, et comme il y avait danger et lenteur à ouvrir la porte d'entrée, Cléopâtre parut à une fenêtre supérieure, avec des chaînes et des cordes qu'elle fit descendre ; on y attacha Antoine, et la reine, aidée des deux femmes qu'elle avait emmenées avec elle, se mit en devoir de le hisser. Ceux qui étaient présents rapportent qu'ils n'assistèrent jamais à spectacle aussi touchant, car c'était chose piteuse à voir que cet homme tout souillé de sang et tirant à la mort qui tendait les mains vers Cléopâtre et cherchait à se soulever pour rendre le fardeau moins lourd. L'opération était fort difficile, surtout pour des femmes ; toutefois, la reine, la tête penchée en avant, les bras tendus, fit si bien en tirant de toutes ses forces sans jamais lâcher prise qu'à la fin elle le monta, à l'aide de ceux d'en bas qui lui donnaient courage et souffraient autant qu'elle.

« Quand elle l'eut fait entrer et couché sur un lit, elle déchira ses vêtements, et tout en se meurtrissant le sein et s'égratignant le visage, elle essuya le sang qui le couvrait l'appelant son maître, son mari, son empereur, oubliant, par compassion de son amant, ses propres douleurs et calamités. »

Cléopâtre l'ensevelit elle-même et ne songea plus qu'à mourir, surtout lorsqu'elle apprit qu'Octave voulait qu'elle figurât dans son triomphe. Elle a tenté l'expérience de divers poisons sur des condamnés, elle sait ceux qui procurent le plus doucement la mort, et se fait apporter un aspic dans un panier de figues. Les gardes le laissent passer sans se douter qu'il recèle la mort de leur prisonnière, et quelques heures après, quand Octave se présente, on lui montre Cléopâtre sans vie. Elle avait 39 ans.

Ainsi finirent ces longues et tumultueuses amours, les seules que nous offrent les annales de l'antiquité, et que Prévost semble avoir voulu parodier dans son *Histoire de Manon Lescaut*.

Certes, il y a dans le caractère, dans les douleurs de cette femme un drame magnifique. Un moment nous avons cru que Mme de Girardin l'avait trouvé, qu'elle allait nous rendre, en des proportions appropriées à notre esprit, ce grand drame si bien compris par Shakespeare. En effet, Mme de Girardin, au lieu de faire de Cléopâtre un monstre d'égoïsme et de débauche, ou une femme douée de toutes les vertus familiales, double écueil auquel se sont heurtés les tragiques antérieurs, Mme de Girardin prend la reine d'Egypte à peu près telle que Plutarque la représente. Voici comme la dépeint un des personnages :

Quand elle aima César elle était jeune encore,
Elle avait la beauté d'une enfant qui s'ignore,
Qui sourit pour sourire et séduit au hasard.
Maintenant tout s'unit, et la nature et l'art,
Et la grâce et l'esprit, et la science même,
Pour lui donner l'orgueil de la beauté suprême.
Cet attrait merveilleux est un pouvoir divin
Contre lequel on veut combattre, mais en vain.....
..... Quand on la voit si charmante et si belle,
On oublie à l'instant le mal qu'on pense d'elle.
Les glaces du mépris fondent sous son regard ;
Des mains des factieux s'échappe le poignard.....
Elle est reine toujours... mais aussi toujours femme.
Dans cet être si faible on sent une grande âme,
A travers sa faiblesse on sent la royauté,
On tremble, on est vaincu, mais avec volupté.
Sa pensée est un monde et son cœur un abîme.....
C'est ainsi qu'elle va, forte, de crime en crime,
Bravant impunément et le peuple et la cour,
Ne méritant que haine et n'inspirant qu'amour.

Ce portrait n'est pas flatté, il tourne même un peu au noir pour se rapprocher du faire de Mlle Rachel ; mais il annonce un caractère vigoureusement conçu et vraiment dramatique. Mme de Girardin nous raconte ensuite, d'après M. Théophile Gautier, qu'il se trouvait parmi les esclaves du port certain Grec qui, rencontrant la reine seule, se jette à ses pieds : « Une heure d'amour et la mort ! » s'écrie-t-il délirant. La reine sourit, elle s'ennuie de l'absence d'Antoine, et lui accorde sa double prière. L'esclave heureux vient réclamer le poison, et, avant de mourir, il exhale son ivresse dans un chant que nous regrettons de ne pouvoir reproduire tout entier :

Une femme régnait sur des peuples sans nombre,
De sa beauté, les Dieux, les rois étaient épris ;
Moi j'étais son esclave, et je l'aimais dans l'ombre,
Heureux, même de ses mépris...

Un jour, elle vint voir les travaux des fontaines.
Je tombai prosterné de crainte à son aspect.
O Vénus ! tout l'amour qui dévore mes veines
Parla dans ce brûlant respect !...

Et la nouvelle Isis, que l'Egypte idolâtre,
A souri, par caprice, à l'esclave du port ;
J'ai vu pâlir d'amour la reine Cléopâtre,
Et, joyeux, je t'appelle, ô Mort !

Viens donc ! Tous les orgueils des gloires insensées,
Toutes les voluptés, tous les feux de l'amour,
Tous les enivrements des royales pensées,
Je les ai connus en un jour.

Je suis prêt à partir pour les rivages sombres.
Prends mon sang et ma vie, et mon jeune avenir ;
Mais permets que, du moins, j'emporte chez les ombres
Le souvenir... le souvenir !

Sauve-moi de l'oubli, Cléopâtre est si belle !
Choisis, pour me punir, ton plus dur châtiment ;
Mais que, dans les Enfers, je souffre encor pour elle,
Que mon amour soit mon tourment !

Nourris tes noirs vautours de ma chair déchirée,
Sous des rocs éternels roule mon corps meurtri ;
Mais laisse à mes regards son image adorée,
A mes lèvres son nom chéri !

Je subis tes arrêts, ô Mort ! sans une plainte.
Respecte mon bonheur, il est venu de toi,
Et sur mon front glacé laisse vivre l'empreinte
De ses baisers qui m'ont fait roi.

L'esclave s'était trop flatté ; les ennemis de Cléopâtre l'arrachent à la mort et le cachent pour s'en faire une arme contre elle.

Au second acte, Cléopâtre écoute, à demi couchée, les philosophes alexandrins qui dissertent, un poète qui récite des vers théologiques, des esclaves grecques qui jouent de la lyre, tandis que d'autres agitent autour d'elle des éventails de plumes de paon ; rien ne peut parvenir à la distraire. Antoine absent ne revient pas. Il arrive enfin de ses nouvelles ; c'est un esclave qui les apporte, dit-on, à la reine ; elle veut voir l'esclave. Ce messager, c'est Antoine, qui s'est échappé pour venir près d'elle :

Toi, toi !... c'est imprudent ! on peut mourir de joie !

lui dit-elle. Mais Antoine ne vient que pour un moment, ses amis l'entraînent, on calomnie Cléopâtre près de lui ; on le calomnie près d'elle ; il part pour Rome, où il se réconciliera avec Octavius César,

Les Autrichiens à Ferrare. — On écrit de Ferrare au *Courrier de Marseille* : « Je ne veux pas quitter Ferrare sans vous dire encore ce qu'on y voit, ce qu'on y entend. On y voit les chasseurs tyroliens, les soldats hongrois circuler librement et à toute heure dans tous les quartiers de la ville : on y entend cette batterie monotone du tambour allemand retentir sans cesse dans les rues. Les oreilles des enfants en sont même blessées. Officiers et soldats vivent dans l'isolement, et n'était le petit commerce qui s'accommode, comme partout, des kreuzers autrichiens, nulle parole italienne ne serait adressée à ces soldats étrangers.

» Rien n'annonce l'évacuation prochaine, si souvent annoncée par les journaux. Le cabinet autrichien est tenace, et il s'est bientôt remis du moment d'hésitation qui sembla suivre la grande clameur de l'Europe, en apprenant l'occupation de Ferrare. Cet acte a pris place aujourd'hui parmi les faits accomplis, et les canons de l'Autriche n'ont en face d'eux que les canons de l'Eglise.

» Le cardinal-légat se trouve atteint d'une affection au foie, et il est à craindre qu'il ne puisse demeurer longtemps à son poste. »

Nouvelles de Naples. — De nouvelles arrestations viennent encore de s'opérer à Naples. Ces mesures de la police atteignent principalement les Calabrais et les gens des Abruzzes établis à Naples. Il n'y a pas de doute que l'arrestation de ces individus ne soit motivée par de simples soupçons d'intelligence avec leurs compatriotes insurgés ; cependant, la police a justifié ces rigueurs auprès du roi en lui persuadant que ces provinciaux tramaient une conspiration contre sa personne.

Campobasso vient de recevoir la récompense de ses *travaux* ; il a été fait chevalier de François Ier !....

On vient d'expédier la tenue d'hiver aux troupes qui occupent les Calabres et les Abruzzes.

Quelques émeutes ont éclaté à Messine et un conflit a eu lieu entre le peuple et la troupe, mais ce mouvement ne paraît pas avoir eu de suites ; on ne doit l'attribuer qu'aux rigueurs que déploient les agents de Delcaretto et aux sanglantes réactions qui ont marqué le retour de *l'ordre !*

ANGLETERRE. — **La misère de l'Irlande.** — Les journaux anglais nous racontent les mesures coercitives que l'on prépare contre les malheureux Irlandais. On croit généralement, dit le *Globe*, que le gouvernement a résolu de présenter à l'ouverture de la session, un bill des armes très rigoureux en Irlande. Une des principales dispositions sera une pénalité sévère contre toute personne possédant des armes à feu sans permission. Les officiers de troupes, dans les contrées où il y a des troubles, seront investis d'une magistrature de paix, afin de faciliter les opérations contre les bandes de brigands qui désolent ces pays.

Dans tous les districts où il y aura des troubles, le nombre des constables sera augmenté, des détachements militaires y seront envoyés pour aider l'autorité civile, des patrouilles seront ordonnées, des récompenses sont promises à ceux qui dénonceront des malfaiteurs, ceux qui les poursuivront seront protégés. Enfin rien ne sera épargné pour que la loi soit appliquée à ceux qui oseraient la violer.

— Nous apprenons, dit le *Kilkenny modérateur*, que 120 personnes ont été enrôlées dans cette ville comme membres de la jeune Irlande. Le nombre des confédérés s'accroît tous les jours. Parmi les noms du comité directeur de l'année, on distingue ceux de 16 protestants. On veut tout disposer pour une démonstration nouvelle qui aura lieu le 27 décembre. Des émissaires ayant qualité ont promis l'appui des prêtres. Il se prépare des meetings dans le comité du roi, à Leimerick et à Carlow.

[illegible]

— Par ordonnance du roi, en date du 13 novembre, la compagnie du chemin de fer de Marseille à Avignon est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de la somme de vingt millions de francs dans les conditions déterminées par une délibération du 2 août.

PRIX DU PAIN. — A compter de mardi prochain, 16 novembre, le prix du pain dans Paris est fixé comme suit :

Le pain de 1re qualité à 35 cent. le kilogramme.

Le pain de 2e qualité à 28 cent. le kilogramme.

— Le *Moniteur* annonce que, par ordonnance en date du 13 de ce mois, rendue par la chambre du conseil du tribunal de la Seine, le sieur Warnery a été renvoyé devant le tribunal correctionnel comme prévenu du délit de dénonciation calomnieuse.

— On s'occupe, au ministère de l'agriculture, de la nomination des sous-directeurs des fermes-modèles récemment créées. Le concours réunit particulièrement les élèves diplomés de nos écoles d'agriculture.

— Une nouvelle crèche vient d'être établie à Reims.

— On annonce que le gouvernement va s'occuper de fortifier l'île de Corse, cette sentinelle avancée de la France, dans la Méditerranée, et qu'un projet de loi sera présenté aux chambres afin de leur demander le crédit nécessaire. Depuis quelque temps on commence à s'occuper avec intérêt de ce pays qui a joué un rôle important dans l'histoire du monde, et qui semble appelé à un grand avenir, et déjà, pour aider la navigation, on vient de placer cinq phares à Guéglia, à Penta-Revellata, à la grande île Sanguinaire, au mont Pertusato et à la Chiappe.

(*Courrier de Marseille*)

— Le préfet de police vient de faire afficher à la porte de chaque mairie, sur un tableau en bois et en lettres peintes, le nom des rues où sont établis les postes de sapeurs-pompiers. Ces indications faciliteront les moyens d'avoir immédiatement les secours nécessaires en cas d'incendie.

— Le ministre du commerce s'occupe en ce moment de l'organisation d'une ligne de steamers entre le Havre, la Suède et la Norwège.

M. Cunin-Gridaine a demandé à ce sujet l'avis de son collègue des finances ; mais M. Dumon a répondu qu'examen fait du tableau de la douane, il ne pensait pas que la création de cette ligne fût utile ou avantageuse.

— M. Isidor, rabbin de Phalsbourg, a été élu grand-rabbin de Paris à l'assemblée générale des notables juifs, après un second tour de scrutin, par 80 voix contre 70 voix données à l'honorable M. Charleville, rabbin de Dijon.

NOMINATIONS DE SOUS-PRÉFETS. — Par ordonnances royales rendues sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, M. le comte Malher, sous-préfet de Compiègne, a été nommé sous-préfet à Valenciennes, en remplacement de M. le baron Petit de La Fosse, appelé à la préfecture de la Creuse. Il est remplacé par M. Paulze-d'Ivoy, sous-préfet de Trévoux. — M. Bordes, sous-préfet de Prades, a été nommé sous-préfet de Narbonne, en remplacement de M. Taillefer, appelé à la préfecture des Pyrénées-Orientales. — M. Bailly de Barberey, sous-préfet de Gray, a été nommé sous-préfet d'Epernay, en remplacement de M. de Vesme-Larue, nommé sous-préfet de Fontainebleau. — M. Jaubert, sous-préfet de Vendôme, a été nommé sous-préfet de Rochefort, en remplacement de M. Vincens, décédé.

PROMOTIONS DANS LES PONTS-ET-CHAUSSÉES. — Une ordonnance royale rendue à la date du 5 novembre, sur le rapport de M. le ministre des travaux publics, vient d'admettre à faire valoir leurs droits à

M. d'Astier de la Vigerie est nommé [illegible] honoraire ;

MM. Couderc, Lefranc, de Noël, Jaquiné, Robillard et Lequesne sont nommés inspecteurs divisionnaires honoraires ;

M. O'Brien est nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— Par ordonnance en date du 3 novembre, sont élevés au grade d'inspecteur divisionnair edes ponts et-chaussées :

MM. Cailloux, ingénieur en chef du département du Rhône ; Schwilgué, ingénieur en chef du département du Bas-Rhin, chargé, en outre, de la troisième section du canal de la Marne-au-Rhin, et de la sixième section du chemin de fer de Paris à Strasbourg ; Robin, ingénieur en chef, directeur du département de la Seine ; Gayant, ingénieur en chef du département de Seine-et-Oise, chargé, en outre, de la première section du chemin de fer de Versailles à Chartres.

— Une ordonnance du 12 novembre élève au grade d'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de deuxième classe les ingénieurs ordinaires de première classe dont les noms suivent, savoir :

MM. Feline-Romany, secrétaire de section au conseil général des ponts-et-chaussées ; Conteloube de Marmiès, chargé du service ordinaire du département de la Creuse ; Duffaud, chargé du service ordinaire du département de la Loire ; Baucaumont jeune, chargé de la section du chemin de fer du Centre comprise entre le Bec-d'Allier et Clermont, Coumes, chargé d'une section du service spécial de la navigation de la Loire ; Kornprobst, chargé du service ordinaire du département de la Haute-Vienne ; Cavalier, ancien secrétaire de section au conseil général des ponts-et-chaussées, chargé d'une section du service spécial de la navigation de la Seine ; Droeling, chargé d'une section du chemin de Tours à Bordeaux ; Joly, chargé des travaux des ponts-et-chaussées, à la Martinique ; Plassiard, chargé du service du département de la Corse.

— Nous remarquons, dans un arrêté qui vient d'être pris par le maire de Douai, relativement à l'établissement de la mercuriale du blé et de la taxe du pain, que ce ne sont pas seulement les quantités vendues sur le marché qui serviront de base à la taxe, mais encore celles qui seront vendues par les commissaires, puisqu'ils seront tenus de déposer les extraits de leurs livres de vente. Cette mesure a pour but d'empêcher les cours fictifs qui s'établissent sur d'autres marchés où les quantités vendues sont insuffisantes, et où il est évident qu'il se fait des achats considérables à des prix qui n'entrent pas dans la fixation de la taxe.

AFFAIRE CÉCILE COMBETTE. — L'acte d'accusation et l'arrêt de renvoi dans l'affaire Cécile Combettes ont été signifiés au frère Léotade ; mais, dit le *Journal de Toulouse* du 12, le président des assises ayant voulu procéder à un interrogatoire qui paraît devoir durer plusieurs jours, et ayant pu reconnaître par lui-même la nécessité d'interdire toute communication entre l'accusé et le dehors pendant la durée des actes auxquels il procède, a rétabli la mesure du secret, qui depuis longtemps avait été levé à l'égard du frère Léotade. »

AFFAIRE HORTENSE LAHOUSSE. — Les débats de cette affaire ont été ouverts aujourd'hui devant la cour d'assises de Douai ; l'acte d'accusation ne contient aucun fait nouveau. On se rappelle que cette jeune fille, qui n'avait que quinze ans à l'époque du crime, est accusée d'avoir empoisonné son père, sa mère et sa sœur. Elle ne nie aucun des détails du forfait que l'instruction lui a reproché, et qui l'amène sur le banc des assises. Trois mois de prison préventive lui ont du reste, laissé toute sa fraîcheur et le vif éclat de ses yeux noirs. Elle montre une résignation qui ressemble à de l'insensibilité, et l'on dirait qu'elle est préparée à recevoir sans émotion l'arrêt quel qu'il soit, qui sera bientôt rendu par la justice.

ACCIDENTS SUR LES CHEMINS DE FER. — Un accident est récem-

---

où il épousera Octavie. — Cléopâtre veut le suivre ; elle arrivera à Rome trop tard pour rien empêcher, dit-elle, mais à temps pour se venger.

Ces deux premiers actes de la *Cléopâtre* de Mme de Girardin resplendissent des couleurs et de la poésie de l'Orient. Le style en est chaud comme le ciel égyptien ; l'action s'annonce avec l'ampleur du Nil lorsqu'il déborde et va féconder les vallées. Dessin, coloris, exécution, tout ce péristyle est d'une grande beauté. Par malheur le reste de l'édifice ne répond pas au péristyle. La main a faibli à l'exécution. La vigueur et l'ampleur des scènes d'exposition disparaissent dans les scènes d'action ; celles-ci ne sont guère qu'indiquées. Il y a partout de beaux vers, des pensées brillantes, des mots partis du cœur et même de belles scènes ; mais pas d'action qui attache, d'intérêt qui tienne en éveil, de situation suffisamment creusée pour arracher l'admiration ou les larmes.

Nous serons bref sur l'analyse de ces trois derniers actes. Les auteurs des *Cléopâtre* antérieures avaient pour habitude de déguiser Octavie, l'épouse d'Antoine, pour l'amener chez Cléopâtre. Mme de Girardin a interverti les rôles ; dans sa pièce c'est la reine d'Egypte qui se déguise pour voir la matrone. L'acte troisième se termine par les préparatifs de la bataille d'Actium ; le quatrième finit par le suicide d'Antoine. Sa mort, une scène entre Octavie et Cléopâtre — l'épouse et la maîtresse — qui se disputent le cadavre, et la mort de la reine remplissent le cinquième. L'histoire est du reste aussi scrupuleusement suivie que le permettaient les convenances dramatiques, et il n'est guère dans Plutarque ou dans Dion d'anecdote qui n'ait trouvé place dans l'ouvrage.

Le rôle d'Octavie, la femme vertueuse et dévouée, la femme romaine qui, dans ces trois actes, contraste avec celui de Cléopâtre, est bien conçu et bien posé, et cependant il est de peu d'effet. Est-ce parce que Mlle Rimblot le récite au lieu de le jouer, qu'elle le dit de la voix et du geste, mais non du cœur, — ou bien parce que l'auteur éblouie du personnage plus brillant de Cléopâtre s'est contentée d'indiquer celui-ci sans l'étudier à fond ? Nous penchons pour la première explication.

Les autres rôles vont aussi s'effaçant. L'esclave du premier acte, et qui pouvait produire de beaux effets dramatiques, disparaît complètement et dégénère en utilité. Un seul rôle reste debout, c'est celui de Mlle Rachel. Tout ce rôle est tracé avec amour ; ce qui lui manque par l'ampleur est racheté par une foule de mots charmants, de fines intentions, de délicatesses du cœur.

Mlle Rachel, chez qui les cordes de la violence et de l'emportement dominent, s'est cependant, à part quelques éclairs d'afféterie, merveilleusement pliée aux exigences élégiaques de ce personnage. Elle a vaincu glorieusement dans cette création difficile, la plus importante qu'elle ait encore tentée dans le répertoire contemporain. Son jeu, c'est la nature elle-même, et cependant c'est quelque chose de supérieur, c'est la réalité, mais dégagée de sa prosaïque enveloppe, c'est la poésie de la passion, l'idéal.

A côté de Mlle Rachel, n'oublions pas de mentionner Maubant, chargé du rôle d'Antoine, Beauvallet, l'esclave du premier acte, la jolie Mlle Solié et Mme Mirecour, qui ont contribué chacun pour leur part au brillant succès de Mme Emile de Girardin. Nous regrettons de ne pouvoir louer de même Raphaël, dont le jeu maigre et prétentieux donne au public une assez triste idée de ce personnage qui plus tard devait s'appeler Auguste.

Mlle Rachel a été rappelée et le nom de l'auteur proclamé au milieu des applaudissements.

J. FLEURY.

REVUE MUSICALE.

MORT DE MENDELSOHN. — L'art musical vient de faire une perte cruelle. Félix Mendelsohn-Bartholdy est mort le 4 novembre à Leipsick, à peine âgé de trente-huit ans. Mendelsohn atteignait l'apogée de sa brillante carrière. Depuis longtemps déjà son nom brillait d'un vif éclat en Allemagne, sa patrie, et en Angleterre où les grandes œuvres musicales trouvent toujours des masses pour les exécuter et un nombreux public pour les applaudir, et où chaque année Mendelsohn allait diriger quelques-uns des concerts de la Société philharmonique qui faisait entendre ses nouveaux, ouvrages, au fur et à mesure de leur éclosion. Paris allait sans doute se décider à produire enfin les œuvres admirées de ce grand compositeur, quoiqu'il fût encore vivant. Sa mort aura pour effet de le mettre plus promptement à la mode, et le public de la Société des concerts du Conservatoire permettra probablement que l'on fasse un peu de place à Mendelsohn, à côté d'Haydn, de Mozart et de Beethoven.

Mendelsohn manifesta de bonne heure sa merveilleuse aptitude musicale. Elève (1) de Berger pour le piano et de Zelter pour l'harmonie et le contrepoint, à huit ans il lisait à première vue les œuvres les plus difficiles des maîtres, et les complications de Seb. Bach lui-même ne l'arrêtaient pas. A douze ans, il improvisait, à treize ans il écrivait ses premiers quatuors et commençait un opéra, les *Noces de Gamache*, dont l'ouverture est remplie de beautés remarquables. En 1830, Mendelsohn, déjà connu en Allemagne comme un des plus merveilleux pianistes et comme un violon de première force, parcourut l'Italie et la France ; il se fit entendre au Conservatoire, où son passage ne laissa que peu de traces. En 1836, il fit exécuter à Dusseldorf, par un orchestre formidable, son ouverture du *Songe d'une nuit d'été* : c'est une des trois ou quatre compositions de lui que l'on a pu entendre en France. Mendelsohn avait alors 2[illegible] [illegible] date sa grande réputation comme symphoniste et [illegible].

Parmi les œuvres capitales que laisse Mendelsohn [illegible] trois symphonies dont une seule, la dernière, en *la* mineur, a été [illegible] la Société des concerts de Paris. La Société philharmonique de Londres a acquis, dit-on, la propriété exclusive de la [illegible] majeur, [illegible] prix assez élevé. Voilà un genre de marché qu[illegible] et bien... anglais. Nous aimons à espérer que les [illegible] ajouteront au mérite d'avoir, mieux que nous, accueilli [illegible] apprécié le compositeur, celui de ne pas entraver le rayonnement de sa gloire par une jalousie de propriétaire qui devient odieuse quand il s'agit d'une œuvre d'art et surtout d'une œuvre musicale. Quel tort peut résulter pour la philharmonique de Londres, de l'exécution en France et en Allemagne de l'œuvre dont ils peuvent avoir désiré la primeur, mais dont l'accaparement exclusif serait une véritable barbarie ?

Les ouvertures de la *Grotte de Fingal*, de *Ruy-Blas* ; l'ouverture et les chœurs d'*Antigone* ; les intermèdes et les chœurs d'*Athalie* ; les fantaisie *le Calme de la mer et le Voyage heureux*, et *la Belle Melusine* ; *la Nuit de Sainte Waldpurge*, vaste composition inspirée par le poème de Gœthe ; les deux oratorios de *Paulus* et *d'Elie* ; les *Lob-Gesang*, sortes d'hymnes, et une quantité infinie de *lieders*, de fantaisies, de caprices, de chœurs religieux, de psaumes, de motets, etc., forment le nombreux catalogue des œuvres écrites par Mendelsohn dans sa courte carrière.

L'oratorio d'*Elie*, son dernier ouvrage, obtint un succès d'enthousiasme prodigieux au grand festival de Birmingham, où il fut exécuté pour la première fois au mois d'août de l'année dernière. Mendelshon s'occupait d'un opéra féerique intitulé *Lorline*, dont le premier acte était terminé ; mais déjà la maladie l'avait frappé, la maladie qui devait l'enlever, la même terrible affection, hélas ! qui déjà nous a privés du charmant génie de Donizetti.

Les personnes qui ont eu l'honneur et le bonheur d'entretenir des relations amicales avec Mendelsohn s'accordent à faire le plus complet éloge de son caractère, de son esprit, de sa sensibilité et de son excessive modestie. Nous qui ne le connaissions que par quelques-unes de ses œuvres, nous déplorons vivement sa mort prématurée, qui enlève à l'art musical une des individualités les plus remarquables et surtout les plus consciencieuses de notre époque.

— Une nouvelle société d'artistes vient de se former avec l'intention de vulgariser les chefs-d'œuvre de la musique de chambre. Toutes les personnes qui sont entrées un peu avant dans l'étude des maîtres, savent ce que contiennent de trésors harmoniques et mélodiques les trios, quatuors, quintettes, etc. En ajoutant à ce répertoire considérable et si varié, les scènes les plus remarquables, en musique vocale, des opéras des grands maîtres du dernier siècle, que les théâtres laissent oubliés, la société de musique classique se trouvera en mesure de composer les programmes les plus riches et les plus variés. Les noms de Mme Wartel, de MM. Tilmant frères, C. Ney, Gouffé, Dorus, Delsarte, Klosé, Verroust et Rousselot, sont garants de l'exécution la plus parfaite que l'on puisse désirer. Les matinées de la Société de musique classique commenceront le dimanche 28 novembre, dans la salle de M. Herz, et continueront de quinzaine en quinzaine. Nous désirons vivement que l'intérêt du public assure la prospérité de cette société.

Post-scriptum. — *Une heure du matin.* — La représentation d'ouverture de l'Opéra-National (3e théâtre lyrique) vient de finir.

MM. Auber, Carafa, Halévy et Ad. Adam ont fait la musique du prologue dû à la collaboration de MM. A. Royer et G. Vaez.

La musique de l'opéra de *Castibelza*, composée par M. Maillard, lauréat de l'Institut en 1842, a pleinement réussi.

La salle est belle et bien disposée ; les décors, les costumes et la mise en scène sont riches et soignés ; l'orchestre est bon et bien dirigé par M. Bousquet. Plusieurs artistes ont fait preuve de talent ; le nouveau théâtre a tous les éléments de l'heureuse et utile carrière que nous lui souhaitons, et que maintenant nous espérons pour lui.

ALLYRE B.

(1) Nous extrayons les documents biographiques de l'article publié par M. P. A. Fiorentino, dans le *Constitutionnel*.

sus. Il en résulte qu'on a fabriqué une quantité considérable de bijoux avec l'or ainsi allié, et que ces bijoux ont été mis dans le commerce au grand détriment des marchands et du public.

— Nous lisons dans le *Haro* de Caen : « Nous sommes informés que, dans une commune de l'arrondissement de Pont-l'Evêque, un homme spécule sur les bestiaux morts. Peu lui importe que bœufs ou vaches aient succombé à des maladies dangereuses, au charbon, par exemple, il dépèce la viande de ces animaux, la fait cuire, la sale, et l'envoie à un boucher d'un chef-lieu du canton, qui lui-même l'expédie à Honfleur, où elle sert d'approvisionnement aux marins de nos ports. »

LES MARTYRS DE L'INDUSTRIE. — Il y a quelques jours, un ouvrier nommé Lecomte, qui travaillait dans une fabrique d'indiennes à Saint-Léger, commune voisine de Darnétal, a eu la main prise sous un rouleau d'impression; cet infortuné fit de vains efforts pour se dégager, la machine lui broya la main et l'avant-bras.

Cet évènement n'est malheureusement pas le seul qui ait affligé la classe ouvrière des environs de Darnétal, pendant le courant de la semaine dernière : une jeune fille a été prise aux cheveux dans une fabrique par un arbre tournant, et elle a eu toute la peau du crâne horriblement scalpée. La sœur de cette malheureuse enfant a été soumise au même martyre il y a un an environ, sa guérison n'est pas encore complète.

On nous assure que l'on pourrait se prémunir contre des accidents du genre de ces deux derniers avec un appareil dont la dépense s'élèverait au plus à 2 fr. 50 c. Quant au danger des rouleaux à impression, dont Lecomte a été la victime après tant d'autres, la dépense d'un appareil préservateur serait peut-être, pour celui-là, de 4 ou 5 fr.

L'autorité, qui trop souvent s'occupe de choses où son action est d'une utilité au moins contestable, ne pourrait-elle se préoccuper enfin quelque peu des dangers auxquels les ouvriers sont exposés chaque jour dans les fabriques? Pendant la dernière session du conseil général de la Seine-Inférieure, une pétition demandant que l'on prît quelques mesures pour sauvegarder la vie des ouvriers a été renvoyée au préfet ; mais il paraît que l'on a fait de ce renvoi ce que font les ministres des renvois de pétitions votés par les Chambres, car nous n'avons pas entendu dire qu'aucun homme compétent ait été chargé de proposer quoi que ce soit à ce sujet.

(*Journal de Rouen*.)

avec un bruit semblable à un tremblement de terre. La commotion a été si violente, que le sol a effectivement tremblé partout à la ronde, et plus de cent maisons ont été renversées de fond en comble. Plusieurs personnes ont été englouties sous les débris; aux dernières dates, on était dans la plus profonde consternation ; mais le nombre des victimes, non plus que l'étendue du dommage, n'étaient pas encore connus.

MALADIES PROVOQUÉES. — On écrit de Saint-Molf, près Guérande, au *Courrier de Nantes* : « Nous n'avons point encore le choléra, mais un fléau presque aussi terrible, qui laisse sur le visage de ceux qu'il n'enlève pas des traces indestructibles : la petite-vérole sévit chez nous d'une manière alarmante ; dans un seul petit village, on a compté quatorze malades. Le venin, qui a été apporté de Saffré, s'est promptement propagé, et a fait de nombreuses victimes ; celui qui l'a introduit dans le pays a succombé, en proie aux plus atroces douleurs.»

FAITS DE PUBLICITÉ.

Le second volume de la *Révolution* par M. Michelet, que nous annonçons, contient l'histoire de la fraternité française en 90, c'est-à-dire des FÉDÉRATIONS centrales, urbaines et rurales de cette grande année d'espérance ; l'éruption des guerres civiles du MIDI ; l'organisation des sociétés patriotiques, JACOBINS, CORDELIERS, etc. ; la mort de MIRABEAU ; la fuite à Varennes, etc.

PETITE CORRESPONDANCE.

Semur. — M. C. — Nous vous acc. récept. des 662. — Remerciements à l'incon. pour son ingénieuse et délicate générosité.—Nous verrons M. H. R. demain.

Erstein. — M. G. — Reçu la fin. — C'est convenu.

Rohain. — M. V. — Votre lettre ne renfermait pas le mandat de 12 fr. annoncé.

Saulxures. — M. A. — Le 10, 75 vous ont été réclamés sans doute par les messag. auxil.

Mâcon. — M. C. — Reçu les 73 fr. 40 c. — Nous expédions.

Bone. — M. B. — Voyez la p. c. du 5 novembre, qui vous accuse récept. des 100; et puisque le contenu est arrivé, il paraît certain que le contenant n'est pas resté en route.

MARCHANDISES.— 3/6 (l'hectolitre) disponible 70; courant du mois 69 francs ; décembre, 68 fr.; 8 premiers mois 1848, 64 à 63 fr. Fécule et bette-

— fin C	»	» »	— Gouin...	»	» »
6. du Trés.	»	» »	— Gann....	»	» »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 10	» » » »	—	» » » »
5 p. 0/0......	d. 50	» » » »	—	» » » »
REPORTS.		du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0.....		» » » »		» » » »
3 p. 0/0.....		» » » »		» » » »

FONDS ÉTRANGERS.

Naples. au Ct dr cours	»	» »	Rom........ DerC.		97 3/4 98
Récép. Rotsch.	»	» »	Belg. 2 1/2.....	»	» »
Esp. Dette act.	»	» »	— à 1/2.....	»	» »
— — pass.	»	» »	— de 1840....	»	98 1/2 »
— 3 p. 0/0.	»	22 3 4	— de 1842....	»	99 1/2 »
Dette intérieure	»	24 3/4	— Banque....	»	» »
Portug. 5 0/0 1837	»	» »	— de Em. 1840.	»	» »
Holl. 2 1/2	»	» »	Piémont.......	»	1135 »
Haïti........	»	» »	Autriche......	»	406 »

Chemins de fer au comptant (colonne tronquée) : — à Rouen. 9[illegible] ; — Havre... 3[illegible] ; Avignon... ; Str. à Bâle. 16[illegible] ; Paris-Str... 4[illegible] ; Tours-Nant. 40[illegible] ; Orl.-Vierz. 56[illegible] ; C. du Nord 57[illegible] ; Famp-Has. ; Diep.-Féc.. ; Boul. à Am. ; Orl.-Bord. 49[illegible] ; Mont. à Tr. ; Paris-Lyon 41[illegible] ; Nord-Teste ; Zinc V. M. ; Lin Maber. ; C. de l'Av. ; Union lin.

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» »	Paris à Rouen....	9[illegible] »	Orléans à Vierzon.	55[illegible]
— (r.-g.)..	» »	Rouen au Havre....	517 50	Bordeaux à Cette..	» »
Paris à Orléans...	1206 25	Marseille à Avign.	563 »	Nord............	568 7[illegible]
— à Lyon.....	410 »	Paris à Strasbourg	430 »	Boulogne à Amiens	» »

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 16 novembre.

h. » » OPÉRA.—

7 h. » » FRANÇAIS.— Cléopâtre.

» h. » » ITALIENS.— Gemma di Vergi.

7 h. » » OPÉRA-COMIQUE.— Gibby, le Braconnier.

6 h. » » ODÉON.— Journée à Versailles, Couronne, Deux Philibert.

» h. » » OPÉRA-NATIONAL. (Boulevart du Temple.) — Aline.

7 h. » » THÉATRE HISTORIQUE.— Le Chevalier de Maison-Rouge.

6 h. 1/2 VAUDEVILLE.— Le Chevalier, Mémoire, Coin du feu, 1er Malade.

6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Catherine, danseurs, Lansquenet, Mathias.

6 h. 1/4 GYMNASE.— La Déesse, les Malheurs, le Réveil du Lion.

6 h. » » PALAIS-ROYAL.— L'Ordonnance du Médecin, Henriette, Jacques, Père et Portier.

6 h. » » PORTE-SAINT-MARTIN.— La Belle aux Cheveux d'or.

6 h. » » AMBIGU.— Les Paysans (1re rep.).

6 h. » » GAITÉ.— Martin et Bamboche.

6 h. 1/2 COMTE.— Poule aux œufs d'or.

5 h. 1/2 FOLIES.— Les premiers Beaux Jours, Mlle Faribole, Gentilhomme.

5 h. 1/2 DÉLASSEMENTS.— Les Folles de Bedlam, la Belle aux Cheveux rouges, la Femme de Marbre, Polkette, l'Homme et la Mode.

6 h. 1/2 LUXEMBOURG.— Le Pied de Mouton.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 16 NOVEMBRE.

Traités et Chartes.

Les traités ! crient chaque jour les hommes d'Etat. Les traités ! répètent sur tous les tons les journaux, les orateurs, les publicistes. Les traités de 1815, le traité de la quadruple alliance, le traité d'Utrecht! Après s'être porté l'un à l'autre des coups terribles dans une guerre désastreuse, les souverains se réunissent un beau jour, s'embrassent et se distribuent peuples et territoires. A l'un, on adjuge un pays ; à l'autre, une ville ; on impose une contribution au troisième ; on établit entre les forces des diverses puissances un système de pondération et de balance, de manière à empêcher les forts de dévorer les faibles, et les faibles de dissoudre les forts. On prouve aux mécontents, à grands coups de baïonnettes, que tout est réglé pour le mieux ; on signe un traité et l'on s'applaudit d'avoir scellé la paix du monde.

Mais voilà que dans un des recoins de ce vaste réseau de populations parquées et numérotées, un sentiment se manifeste qui demande satisfaction, une question s'élève qui met en mouvement les passions et les intérêts. Les passions et les intérêts se révoltent, se groupent ; les aristocraties de l'argent et du territoire se trouvent en présence ; la misère s'insurge, l'instinct de la nationalité se réveille ; les repus et les émancipateurs entrent en lutte, la guerre éclate, étincelle à l'origine, qui peut embraser l'Europe et le monde. Une passion, un intérêt mettent en pièce l'œuvre si longuement élaborée de la diplomatie.

Vive la Charte! criaient les libéraux de la Restauration. Vive la Charte! criait le peuple en 1830, en chassant une dynastie. Toute la Charte et rien que la Charte, répétèrent longtemps orateurs et journaux. Le lendemain de la victoire on crut cependant devoir émender cette législation souveraine ; mais, après quelques modifications bâclées à la hâte, on l'exposa de nouveau sur l'autel, à la vénération de la multitude, arche d'alliance de l'avenir, à laquelle nulle main ne doit plus toucher, et qui doit assurer à jamais la liberté et le bonheur au peuple qui la possède.

Qui oserait, en effet, critiquer la charte ? N'a-t-elle pas tout réglé pour le mieux? Elle garantit l'égalité devant la loi, elle proclame la liberté pour tous; deux chambres fonctionnent, l'une représentant le progrès, l'autre la tradition. La majorité de ces assemblées désigne au choix du roi des ministres responsables, qu'il peut renvoyer et qui peuvent le quitter, compromis très ingénieux pour garantir à la fois la prédominance de l'opinion, et couvrir l'institution de la royauté. Partout le principe de la conservation se marie heureusement au principe du progrès.

L'opinion publique a pour se faire jour des députés élus qui concentrent et font prévaloir les vœux des citoyens. La loi électorale est un peu libérale pour la propriété, et dure à ceux qui ne possèdent pas, mais il reste la faculté de l'élargir; le talent, d'ailleurs, s'y est déjà fait une petite place. Les fonctionnaires sont choisis par le pouvoir central, garantie d'unité; on exige d'eux certaines conditions, garantie de capacité. Tous les citoyens peuvent aspirer à tout emploi, pourvu qu'ils aient de l'argent; à toute fortune, pourvu qu'ils aient de l'habileté. Toutes les carrières industrielles leur sont ouvertes à la seule condition de payer patente.

Certes, voilà un mécanisme admirable sur le papier, et nous concevons qu'on s'en éprenne au premier abord ; mais mettez-le en mouvement, vous verrez où il mène. Les députés achètent les électeurs et se vendent aux ministres ; les pairs, qui se savent impuissants par la nature de leur institution, ne prennent pas même la peine d'agir. Les ministres achètent le droit de vivre de l'aristocratie financière et lui distribuent en échange les finances de l'Etat, les places, les titres, les dignités. L'opinion publique s'affaiblit à travers tous ces intermédiaires, ou plutôt elle se paralyse. Tous, grands et petits, s'emploient à grossir leur fortune, à augmenter la somme de leur bien-être et de leurs plaisirs, et il n'en peut être autrement; chacun étant placé entre son devoir et son intérêt, l'intérêt doit l'emporter le plus souvent. La libre concurrence, réclamée au nom de la liberté, tue le commerce honnête et le commerçant consciencieux. On avait spéculé dans l'abstrait ; les faits brisent les théories et se raillent des lois sous lesquelles on prétendait les emprisonner.

Les signataires de traités, législateurs, moralistes, faiseurs de chartes, ont songé à tout, fors à un point, mais c'est le point capital. La pierre que les architectes législateurs ont rejetée est la principale pierre de l'angle. Ils ont fait comme les personnages de nos contes d'enfants qui invitaient toutes les fées au baptême d'un nouveau-né et négligeaient justement la plus puissante. La fée oubliée se vengeait; ainsi ont fait les intérêts à l'endroit de nos bâcleurs de traités et constitutions.

C'est bien de décréter la liberté, mais il en faut vouloir les conditions. Or, la première condition de la liberté, c'est la faculté de vivre. Celui qui est sûr de subsister moyennant un travail proportionné à ses forces, à ses facultés, à ses goûts, celui-là seul est libre ; quiconque n'est pas dans ces conditions n'a qu'une liberté illusoire, qu'il vendra toujours pour un morceau de pain, et quiconque n'est pas libre s'agitera jusqu'à ce qu'il ait conquis sa liberté. Traités, lois, chartes, gendarmes, canons n'y feront rien. Si la lutte semble s'apaiser un moment, c'est qu'elle se fait sourde au lieu de marcher à découvert; c'est qu'elle mine dans l'ombre au lieu de tirer à mitraille. Le morcellement des intérêts, l'absence de solidarité entre les divers membres de la grande famille humaine sont des faits contre nature, et, par conséquent, des causes constantes de désordre. C'est à ces causes qu'il faut s'attaquer d'abord, c'est cet antagonisme des intérêts qu'il faut neutraliser. Pour qu'un traité de paix soit durable, pour qu'une constitution soit solide, il faut qu'elle repose sur l'accord de tous les intérêts, sur l'harmonie de toutes les passions, sur la solidarité. En dehors de ces conditions, il n'y a que des œuvres transitoires, des expédients qui ont plus ou moins de valeur dans le présent, mais qui restent impuissants à assurer la sécurité des gouvernements et la paix des nations.

La Politique divise.

Nous constations naguère le ralliement des partis dans une même pensée de probité, d'honnêteté, de moralité sociale. Cette union n'a pas été de longue durée. L'idée politique est venue jeter le trouble et la division là où l'accord commençait à naître. L'expérience a démontré encore une fois ce que nous avons si souvent affirmé, savoir que l'idée politique actuelle n'a qu'une puissance de décomposition.

En effet, au banquet de Lille, sur quoi se sont divisés les réformistes du *Siècle* et les réformistes de la *Réforme?* Sur une question de constitution politique. Portera-t-on un toast au chef de l'Etat? approuvera-t-on ainsi la forme monarchique héréditaire ? Voilà ce qui a séparé des convives près de s'asseoir à la même table.

Cette scission semble avoir ravivé toutes les vieilles haines des partis. Une polémique amère absorbe les premiers-Paris de plusieurs journaux. C'est un feu croisé d'injures et de récriminations. Mais, ce qui nous frappe, c'est que toutes ces aménités politiques font allusion au passé. Ainsi les expressions de *traînards de la guillotine*, de *courtiers du bourreau*, de *girondins*, de *traîtres*, sont des injures que l'on pourrait appeler historiques.

Evidemment les partis politiques se préoccupent trop de ce qui a été et pas assez de ce qui sera, de ce qui doit être. Les partis politiques vivent de souvenirs, mais ils ne vivent pas encore d'espérances. Les passions qui les animent sont déjà vieilles d'un demi-siècle. Ils craignent trop le retour d'une époque de terreur et de sang, d'hésitations et de faiblesses ; ils ne désirent pas assez l'avènement du règne de la fraternité, l'émancipation complète des classes laborieuses ; ils n'ont pas la fermeté et le calme que donne la foi dans l'avenir social.

Eh! messieurs, laissez donc là toutes ces querelles sans issue! Pendant que vous vous prodiguez toutes ces injures rétrospectives, pendant que vous tournez dans ce cercle vicieux, où l'opinion publique est lasse de vous suivre, l'immoralité officielle ricane et se réjouit! Ne voyez-vous pas que vous êtes tombés dans le piège qu'elle vous tendait? Pourquoi attacher tant d'importance à la forme politique? L'expérience ne vous montre-t-elle pas que, sous une constitution républicaine aussi bien que sous une constitution monarchique, le peuple peut être très malheureux et l'Etat social très arriéré ? De grâce, regardez un peu moins ce qu'il y a en haut, mais regardez un peu plus ce qu'il y a en bas! Vous bataillez sur une question de forme constitutionnelle, et les masses laborieuses qui souffrent attendent de vous quelque chose sur une meilleure organisation de la société et du travail qui en est la base! Penseriez-vous donc qu'on ne peut améliorer l'état social que par l'autorité ? Mais, pour créer cette autorité, il faudrait au moins s'entendre sur ce qu'il y a à faire; il faudrait étudier les transformations dont la société a besoin; il faudrait discuter un système d'organisation du travail; il faudrait, en un mot, être d'accord sur le but et sur les moyens !

Entrez dans cette voie, et vous oublierez vos puériles divisions ! Entrez dans cette voie, et l'opinion publique vous y suivra avec enthousiasme, et l'immoralité officielle ne ricanera plus; et vous prouverez à la France et au monde que vous attachez une signification positive et sérieuse à ces mots de *probité*, d'*honnêteté*, de *moralité*, qui ont été jusqu'à ce jour votre symbole de ralliement !

Le Conseil général de la Seine a terminé aujourd'hui sa session à 5 heures du soir. Parmi les vœux émis dans cette dernière séance, nous citerons les suivants :

Vœu pour l'étude des améliorations à apporter au système du mont-de-piété.

Pour l'application aux maisons religieuses de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

Pour l'application aux pensions ou institutions congréganistes de la surveillance administrative.

Pour que le diplôme exigé des institutrices laïques soit exigé également des institutrices appartenant à des congrégations.

Renouvellement d'un vœu demandant la suppression du péage des ponts dans Paris.

Renouvellement d'un autre vœu demandant, en attendant la suppression de tout péage, l'exécution rigoureuse des tarifs.

Subvention de 1 000 fr. à l'Ecole polonaise des Batignolles.

Le Conseil a recommandé au gouvernement le projet de création d'une Ecole maritime destinée à former des officiers pour la marine marchande, conformément aux plans présentés par M. S. Lallier, et dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs.

Il a émis un vœu également favorable à la création d'une Ecole d'agriculture, annexe du Jardin-des-Plantes, destinée à l'acclimatation d'espèces végétales nouvelles et à des essais de domestication d'animaux.

Il a renouvelé son vœu de l'année dernière en faveur d'un impôt sur les chiens.

Il a rejeté une proposition de M. A. Séguier, tendant à inviter le gouvernement à suspendre les travaux, hors les cas d'urgence, les jours légalement fériés. Cette question a soulevé dans le Con-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 17 NOVEMBRE.

RABELAIS A LA BASMETTE.(1)

VI.

LE MARIAGE MIRACULEUX.

Le lendemain, les rideaux du lit de l'aurore étaient encore parfaitement tirés, et cette vieille déesse mythologique qui se rajeunit tous les matins en prenant des bains de rosée et en s'enluminant de vermillon, dormait encore profondément, lorsque les cloches de la Basmette, secouant dans les nuages leurs carillons à grande volée, réveillèrent les petits oiseaux et firent palpiter deux jeunes cœurs qui ne dormaient pas.

La porte de la petite chambre de Marjolaine s'ouvrit doucement et laissa arriver la lueur d'une lampe jusque sur le jupon blanc de la jeune fille, qui s'était levée sans lumière et commençait déjà à s'habiller.

— Tu te lèves donc, ma pauvre enfant, dit en entrant la mère Guillemette.

Marjolaine alors courut dans les bras de sa mère, qui, posant sa lampe sur un bahut, lui souriait avec des larmes dans les yeux, et toutes deux se tinrent longtemps embrassées, ne pouvant autre chose, ni rien trouver à se dire, mais pleurant toutes deux en silence, et goûtant je ne sais quelle triste joie dans cet épanchement douloureux.

La mère fut la première qui s'efforça de parler pour réconforter et consoler sa chère fille.

—Allons, bon courage, Marjolaine, bon courage! Je te crois : je sais que tu es innocente : les hommes ne comprennent pas cela ; mais, nous autres femmes, nous savons bien ce que c'est que d'aimer... et voistu, Marjolaine... ils ont beau dire et nous en faire un crime... c'est la plus belle chose de la vie.

Marjolaine se rejeta alors dans les bras de sa mère, les joues enflammées et les yeux brillants, et l'embrassa encore une fois de toute sa force pour la remercier de ce qu'elle venait de dire.

—Je viens t'aider à faire ta toilette, ma chère enfant, laisse-moi te soigner encore comme je faisais quand tu étais toute petite : laisse-moi diviser encore tes grands cheveux sur ton front, et les relever derrière ta tête. Allons, essuyez donc les larmes qui troublent vos yeux, mademoiselle, si vous voulez que maman vous trouve jolie! Riez donc un peu qu'on voie vos jolies petites dents blanchettes et si bien rangées! Mais vraiment, ce linge blanc et brodé vous sied à ravir, et vous rendriez jalouses des vraies demoiselles du château ! Laissez-moi faire maintenant et ne regardez pas, c'est quelque chose que je vous ai gardé et que je veux vous attacher moi-même sur votre beau petit cou blanc que j'ai embrassé tant de fois...

— Oh! quoi, mère, une chaîne d'or... la vôtre !...

— Oui, petite Marjolette... eh bien! pleurerezvous encore... Tu fais un gros soupir ! oh ! va ne crains rien, je t'aime tant qu'il ne saurait t'arriver malheur : tu es sous la protection de la Vierge, la patronne de toutes les mères ; et si saint François, qui n'a jamais eu d'enfants, veut faire le méchant, le bon Dieu qui est notre père à tous et qui ne refuse rien à Marie, sa très digne mère, le mettra bien à la raison.

Pendant que la bonne Guillemette s'empressait autour de sa fille, une teinte de pourpre avait envahi l'horizon, et les feuilles de vigne qui tremblaient à la fenêtre se coloraient d'un reflet de rubis et d'or; des petits bouquets de nuages orangés et lilas s'éparpillaient dans le ciel, comme on voit jaillir les feuilles de roses des corbeilles de la Fête-Dieu. Les cloches, qui avaient cessé un instant de chanter matines, comme pour faire place au gazouillement infini d'une multitude d'oiseaux, se remirent à carillonner de plus belle et d'une voix plus claire, comme des chantres après boire. Leur musique cette fois était plus gaie et portait moins à la rêverie. Toute la campagne fleurissante et verdoyante, toute diaprée de fleurs, diamantée de rosée et recueillie dans le voile de gaze où s'enveloppait encore la fraîcheur du matin aspirée par un doux soleil, semblait une jeune mariée ou tout au moins une charmante fille d'honneur en son bel habit de gala. On frappa alors plusieurs petits coups à la grande porte de la Closerie. Guillaume, à moitié habillé, s'empressa d'ouvrir, et l'on vit paraître M. et Mme Jean Lubin avec Mariette, leur petite fille.

Mariette était une charmante enfant de douze ans, vive, gracieuse et avisée. Ses beaux cheveux châtains tombaient en boucles naturelles sur ses épaules. On lui avait mis pour ce jour-là une robe blanche toute simple, comme on en voit sur les tableaux aux petits anges qui présentent des fleurs ou de l'encens à la sainte Vierge. La petite fille avait aussi leur sourire doux et confiant, ce pur emblème de la vraie prière, et une couronne de roses blanches achevait sa ressemblance avec ces chastes petits amours de la légende chrétienne.

La mère Guillemette, entendant l'arrivée de son compère et de sa commère, sortit pour les aller recevoir; et, pendant que les grands parents causaient et devisaient entre eux en grand mystère et à voix basse, la petite Mariette, légère et furtive comme un beau petit écureuil, s'était glissée de porte en porte jusqu'à la chambre de Marjolaine; elle y entra sur la pointe du pied, et vint tout d'un coup la surprendre et l'embrasser de toute sa force, au moment où la pauvre jouvencelle allait se remettre à pleurer.

— Bonjour, grande sœur! comme te voilà brave et bien parée! Eh mais! moi aussi je suis belle, n'est-ce pas! Quel bonheur ! C'est aujourd'hui que mon frère va sortir de ce vilain couvent, où il s'ennuyait toujours, et puis il laissera repousser ses cheveux, et il sera bien plus beau ; sans compter qu'il ne portera plus cette robe brune, et qu'il s'habillera en homme comme les autres ! Et toi, Marjolaine, comme je serai contente quand tu seras ma sœur ! car toi tu ne me taquines jamais, et tu es aussi bonne que gentille. Mais pourquoi donc n'es-tu pas tout en blanc, et n'as-tu pas un beau bouquet à ta ceinture? Je vais t'en chercher un, et je te ferai une couronne blanche comme la mienne...

— Non, reste, dit Marjolaine en retenant dans ses bras l'aimable sœur de frère Lubin, puis la prenant sur ses genoux, elle s'efforça de lui sourire : mais elle ne pouvait s'empêcher de songer que cette enfant serait peut-être un obstacle insurmontable à son bonheur, et des larmes glissèrent, malgré elle, jusqu'à ses lèvres souriantes, comme parfois en un beau jour de printemps on voit, par un caprice des nuages, tomber de grosses gouttes de pluie sur les fleurs coquettes et resplendissantes, qui s'épanouissent au soleil.

— Eh bien! eh bien! tu pleures! dit la petite Mariette avec un accent enfantin de reproche cares-

(1) Voir les numéros des 4, 5, 6, 10, 12 et 13 novembre.

sement de la rive gauche de Paris, elle a solennellement promis, à diverses reprises, à la tribune des deux Chambres, que plusieurs lignes de chemins de fer et particulièrement celle de l'Ouest aboutiraient exclusivement à l'embarcadère du chemin de fer de Versailles (rive gauche);

Que cette attribution de la ligne de l'Ouest à la rive gauche est aujourd'hui un fait légal et un droit acquis;

Emet le vœu que le bénéfice de la loi du 21 juin 1846, qui attribue exclusivement le chemin de l'Ouest au chemin de Versailles rive gauche, ne soit modifié par aucune nouvelle disposition légale.

SUISSE. — **Prise de Fribourg.** — On lit dans la *Suisse*, de Berne, 13 novembre, M. le général en chef, dont le quartier-général a été transféré hier à Avenches, a fait parvenir à Fribourg une sommation en donnant vingt-quatre heures pour y répondre. Ce délai a dû expirer aujourd'hui à midi. On comprend donc pourquoi nous sommes encore sans nouvelles.

Hier, M. l'ambassadeur de France a été à Fribourg; il a retiré de l'établissement une soixantaine d'élèves presque tous français, lesquels sont arrivés cette nuit à Berne, et doivent partir demain pour Bâle.

Hier encore, on a vu arriver à Neuchâtel les jésuites de Fribourg, en compagnie de M. Fournier, le fameux chef du gouvernement de ce canton. Le Sonderbund, toujours favorisé par le brouillard, a tenté de passer en Argovie et de s'emparer au moins de Freimat. Quatre de ses bataillons d'infanterie et plusieurs compagnies de divers armes arrivèrent aux bords de la Reuss, entre Dutwill et Muri, voulant franchir la rivière. Le passage était mal gardé; il n'y avait là que deux compagnies d'artillerie zuricoise et quelques autres miliciens. Cependant ces braves troupes soutinrent courageusement le choc des bataillons du Sonderbund, et parvinrent à les faire battre en retraite.

P. S. — 6 heures. — Les troupes fédérales étaient à une heure de Fribourg. On s'était emparé des localités sur la route et de Belfaux après un combat assez meurtrier, où deux officiers vaudois ont perdu la vie et quelques soldats ont été blessés. On était dès hier en position de bombarder Fribourg, surtout le pensionnat.

7 heures. — La nouvelle de la reddition de Fribourg vient d'être apportée à Berne.

Affaire du Saint-Gothard. — On lit dans le même journal :

« Plusieurs journaux ont parlé d'un engagement, le 7, entre les Tessinois et les troupes qui occupent le Saint-Gothard.

» Mais nous avons sous les yeux une lettre écrite sur les lieux, laquelle ne parle pas de cet engagement.

» Il y a, ajoute cette lettre, un millier de soldats bien armés à l'hospice du Saint-Gothard. Dans cette forte position, le Sonderbund, qui est aussi muni de quelques pièces d'artillerie, est en mesure de résister à des forces très supérieures. »

— Le *Bulletin quotidien* de Berne dit que, d'après des nouvelles dignes de foi, Lucerne manque de vivres et de munitions. Le paroxisme fanatique diminue et la démoralisation commence. On trouve que l'on n'est pas assez fort pour lutter contre les troupes fédérales.

— L'*Ami de la Constitution* de la même ville rapporte le bruit que le gouverneur Ifiel de La Chaux-de-Fonds, était parti pour Paris, à l'effet d'avoir une conférence secrète avec M. Guizot.

— On communique la note suivante à l'*Union monarchique* :

« Plusieurs journaux ont parlé, à l'occasion de la conduite du corps diplomatique en Suisse, d'une note qui aurait été communiquée au Vorort, au nom des trois cabinets de Vienne, de Berlin et de Paris, et dans laquelle on laisserait entrevoir un *concert* pour une intervention armée et simultanée au premier coup de canon tiré contre le Sonderbund.

» Aucune note *collective* dans ce sens n'a été communiquée. Le langage de la diplomatie n'a eu rien de comminatoire.

» Avant d'arriver à une intervention armée, il faudrait que la guerre civile prît un caractère menaçant pour la tranquillité des pays voisins, ou bien qu'elle tendît à renverser les bases fondamentales qui constituent l'existence légale de la Confédération helvétique telle qu'elle est reconnue par les traités. C'est dans ce sens que ce sont exprimées les notes qui ont été remises, non collectivement, mais isolément par les ambassadeurs de Prusse, d'Autriche et de Russie. Le cabinet des

... de querelle avec un sergent-major de carabiniers toscans, le peuple prit la défense du carabinier; les Modénais répondirent par des coups de fusils; quelques habitants furent blessés; l'un d'eux fut même tué sur place. La foule exaspérée courut aux armes, et il s'engagea une mêlée qui durait encore au départ du messager qui a apporté ces nouvelles à Florence, le 9 au matin. Le messager avait trouvé sur son passage les habitants de Pietra-Santa armés et prêts à courir au secours de leurs frères.

Cette agression violente, ces procédés sommaires du duc de Modène au moment où les négociations étaient pendantes, n'étaient pas mêmes justifié par une apparence de droit.

Le traité de Vienne porte que le district de Fivizzano sera adjoint au duché de Modène lorsque le duché de Lucques reviendra à la Toscane. Le grand-duc de Toscane protesta contre cet arrangement, mais on passa outre. Seulement, en 1844 un nouveau traité fut conclu d'après lequel Fivizzano et la Lunigiana dont cette ville fait partie devaient être cédés au duc de Lucques lorsqu'il serait héritier du duché de Parme. Or, le duc de Lucques n'est pas héritier du duché de Parme; il a vendu ou abandonné son duché, dans le cas où l'on ferait abstraction des droits des populations qui ne sont pas des troupeaux que l'on puisse vendre ou céder; le duc de Modène n'aurait aucun droit à s'emparer de Fivizzano.

Le gouvernement toscan a publié dans la *Gazetta di Firenze* un manifeste que nous traduisons:

« Fivizzano a été occupé militairement par les troupes modénaises. Le gouvernement du grand-duc doit à lui-même et à la Toscane la publication des faits qui ont précédé et accompagné cette occupation.

» En conséquence du traité du 4 octobre dernier, conclu entre le grand-duc de Toscane et le duc de Lucques auquel adhéra, par un acte séparé, l'archiduc François, duc de Modène, on a donné une exécution anticipée au traité de Vienne du 9 juin 1815 et au traité de Florence du 28 novembre 1844. Le grand-duc de Toscane devait remettre le territoire de Fivizzano au duc de Modène, et celui-ci le recevoir.

» En effet, le gouvernement de Modène annonçait le 5 octobre qu'il avait donné ordre à l'assesseur légal du gouvernement de Massa de recevoir des commissaires toscans, et il revint sur ce fait dans les correspondances qui suivirent.

» Le gouvernement toscan, fidèle aux traités, disposa tout pour que la remise eût lieu avec la régularité convenable. Une proclamation fut sur le champ adressée aux habitants et un commissaire toscan fut chargé d'opérer la remise.

» Mais la Lunigiana eut à peine connaissance des conséquences du traité du 4 octobre par lequel Pontremoli était cédé au futur duc de Parme et Fivizzano au duc de Modène, qu'elle manifesta la ferme volonté de ne pas se détacher de la Toscane et de résister par les armes à eux qui viendraient l'occuper. Les magistratures communales décrétèrent la résistance, les magistratures privées envoyèrent des députations; ils ajoutèrent suppliques sur suppliques pour obtenir de rester sous l'administration du grand-duc. Ils rappelaient leur antique et inaltérable fidélité, leur défense des droits de leur souverain contre les armées françaises, leurs douleurs, les espérances que Ferdinand III leur avait données, les dispositions du traité de Vienne au sujet de Pontremoli. Les députations de la Lunigiana se présentaient en public au souverain et elles attristèrent de leur douleur les fêtes qu'on lui donnait à Lucques les 15 et 17 octobre. La Toscane tout entière s'émut de compassion à leur égard. Diverses municipalités toscanes présentèrent des adresses en leur faveur; des particuliers en firent autant, et de nombreuses souscriptions furent recueillies pour venir au secours des réclamants. La remise de la Lunigiana devenait une cause de troubles pour la Toscane et peut être un danger pour la paix de l'Italie.

» Le grand-duc prenant en considération la fidélité et l'affection de la Lunigiana, la sécurité de la Toscane et de l'Italie, fit part de ces faits aux parties intéressées, et les pressa de conclure un arrangement quelque lourd qu'il pût être pour ses finances.

» Le duc de Modène avait annoncé que la prise de possession de Fivizzano serait différée jusqu'au 22 octobre; puis, le 21, il écrivait une lettre dans laquelle il insistait, mais laissait indéterminé le jour de la remise, et il n'avait fait aucune démarche pour occuper Fivizzano, lorsque, dans la matinée du 24, il envoya, sans aucun avis et contraire-

... ce jour-là; qu'il était impossible de l'opérer dans les circonstances présentes, et il envoyait des preuves à l'appui.

» Le gouvernement modénais, cette fois, n'attendait pas de réponse. Il expédia, le 5 novembre, son commissaire et ses troupes auprès de Fivizzano, qui vivait rassuré et tranquille, comptant sur la promesse, renouvelée la veille, que le grand-duc s'occupait de ses réclamations.

» Une heure et demie avant le susdit jour, les vedettes de Fivizzano, établies à San-Terenzio avertissaient le gonfalonier d'un mouvement de troupes. Peu après, de nouveaux avis annonçaient la marche des troupes vers la ville.

» Le gonfalonier, les supposant de passage comme les premières fois, alla à leur rencontre et les trouva à Posara, commandées par le comte Guerra. Il dit que le vicaire royal de Fivizzano avait été averti du mouvement. Le commissaire du duc de Modène ajouta que les deux gouvernements étaient complètement d'accord; que, si le commissaire toscan n'était pas encore venu, il allait arriver; que c'était le même qui avait présidé à la remise de Gallicano, et qu'il espérait que, les gouvernements étant d'accord, les habitants resteraient tranquilles.

» Pendant que ceci se passait à Posara, le vicaire royal recevait une lettre dans laquelle on lui disait que des troupes de Modène arrivaient de nouveau; on espérait qu'il aurait la même courtoisie que la première fois. Le vicaire conclut de cette lettre que les Modénais ne venaient nullement pour occuper la ville: il calma les habitants et les dissuada de faire résistance.

» Cet espoir et celui des habitants fut de courte durée, et lundi le signor Galeotti se présentait au vicaire dans le prétoire, et demandait la remise de la ville. Le vicaire lui répondit qu'il manquait complètement d'instructions à cet égard; qu'il cédait à la force, et demandait que la protestation fût consignée dans un procès-verbal signé des deux parties. Galeotti répondit qu'il n'avait pas d'autorisation pour cela et il quitta le prétoire. — Quelques moments après, il lui signifiait un acte de possession, dans lequel il déclarait que toutes les autorités locales avaient perdu leurs qualités.

» Ainsi s'est accompli cet acte que le gouvernement toscan ne pouvait ni prévenir ni empêcher, et qui, sous le rapport des droits et de la dignité du prince et de l'Etat, ne peut manquer d'être l'objet d'un grave et sérieux examen. »

— Un supplément du *Courrier de Marseille*, que nous recevons ce soir, publie une lettre de Florence où, après avoir rapporté les faits que nous venons de raconter, il ajoute les lignes suivantes :

« 1° Que, dès ce matin, grand nombre de Pisans et de Livournais sont partis en armes pour la Lunigiana;

» 2° Qu'un nombre de jeunes gens florentins, qu'on porte à plus de cent, se dispose à partir;

» 3° Qu'un *aviso ai Toscani*, affiché il y a une heure à tous les coins de rue et sur toutes les devantures des cafés, appelle les Toscans aux armes, pour *venger l'outrage* fait à leur souverain bien-aimé, et secourir leurs frères de la Lunigiana.

» Il y a attroupement nombreux de lecteurs devant ces affiches, mises sans l'autorisation de la police, mais que l'on se garderait bien d'arracher. Le rendez-vous général est donné à Pise. »

— On écrit des frontières d'Italie au *Journal allemand de Francfort* : « Depuis hier, le bruit s'est répandu qu'un corps d'armée autrichien de plusieurs milliers d'hommes était entré dans le duché de Modène. Les Italiens croient que cette nouvelle est vraie, et c'est pour eux une occasion d'exciter à la haine contre les Allemands; mais des personnes bien informées prétendent que ce bruit est faux. »

— On écrit de Milan à la *Gazette d'Augsbourg* : « Depuis les scènes des 8 et 9 septembre, on a jugé à propos de transformer les postes de police établis en ville en patrouilles ambulantes fortes de trois hommes et très multipliées. On est revenu ensuite au système ancien des postes fixes; alors des assassinats ont eu lieu dans ces postes trop éloignés les uns des autres, et l'on a recommencé à faire circuler des patrouilles. Il doit y avoir des mouvements de troupes et des changements de garnison. »

Rosas et les gouvernements de France et d'Angleterre. — Le *Journal du Havre* publie les nouvelles suivantes de Buenos-Ayres :

« Le 19 août, la chambre des représentants s'est réunie, et après avoir rendu le décret qui sanctionnait pleinement la conduite du

---

sant. Ah! oui, je sais bien. C'est parce que mon frère a été mis en pénitence, et parce que frère Paphnuce a dit à mon père que, si tu le mariais avec Léandre, saint François me ferait mourir! Ne l'écoute donc pas; c'est un vilain méchant! Frère François, le médecin, est bien plus gentil que lui, et il m'a dit hier, quand je l'ai rencontré en revenant de l'école, que les saints du paradis sont bons comme le bon Dieu, et qu'ils ne font jamais mourir les petites filles... et puis, il m'a dit quelque chose tout bas que je ne veux pas dire, parce que je lui ai promis que je le ferais et que je n'en dirais rien à personne. Aussi il était bien content lorsqu'il s'en est allé, et il m'a dit, en me donnant un petit coup de ses deux doigts sur la joue, va, chère petite, sois bien sage, et dis à Marjolaine qu'elle ait bonne confiance et que tout ira bien! Tu vois donc bien qu'il ne faut pas pleurer... Allons, viens, puisque tu es prête; nos papas et nos mamans sont dans la grande chambre, il est bientôt temps de partir.

. . . .

L'église des franciscains était tout endimanchée de tentures, toute papillottante de petits anges et de chandeliers dorés, toute nuageuse d'encens, toute pomponnée de fleurs et toute flamboyante de cierges : l'escalier tournant qui descendait à la grotte de la Basmette était festonné de guirlandes de feuillages, dont la fraîche et verte senteur portait légèrement à la tête. Sur l'autel de la crypte, on voyait saint François, immobile, le capuchon baissé et les mains cachées dans les manches de son froc. Les moines étaient réunis en deux chœurs et achevaient de psalmodier l'office de prime, tandis que le père prieur, fagotté dans une aube qui le faisait ressembler à un paquet de linge blanc surmonté d'une grosse pomme rouge, s'apprêtait à commencer la messe. L'affluence du peuple était grande; car le bruit confus de ce qui s'était passé et l'attente de quelque chose d'extraordinaire avaient couru dans tout le pays circonvoisin. Le mouvement fut donc universel et les chuchotements gagnèrent de proche en proche, lorsqu'on vit entrer la jolie Marjolaine, qui cachait sa parure de noce sous un ample mantelet de couleur sombre, et qui, tour à tour rougissante et pâlissante, tenait les yeux constamment baissés et semblait ne respirer qu'à peine. Auprès d'elle était sa mère, qui lui parlait tout bas, comme pour lui faire prendre courage, et la petite Mariette, qui se serrait contre elle et lui prenait les mains pour les caresser, en souriant à la pauvre affligée avec une grâce charmante. Derrière ce groupe, agenouillés et priant avec une grande ferveur, étaient Guillaume le closier, et le compère Jean Lubin.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

Revue dramatique.

PALAIS-ROYAL. *Une existence décolorée*, un acte, par M. Lefranc. *Jacques-le-Fataliste*, 2 actes, par MM. Dumanoir et Lopez. — FOLIES-DRAMATIQUES. *Un gentilhomme de grand chemin*, deux actes, par M. E. Venderburck.

Le compte-rendu de la tragédie que Mme E. de Girardin vient de faire jouer aux Français, a envahi hier tout notre feuilleton dramatique, et nous a condamné à l'impolitesse envers les autres théâtres; nous nous empressons de compléter notre revue.

Le Palais-Royal a donné deux nouveautés, la semaine dernière; l'une, un dimanche et sans convocation de la presse: *Une existence décolorée*; l'autre, *Jacques-le-Fataliste*, à l'heure où se jouait, à l'autre bout de la galerie Montpensier, la tragédie de Mme de Girardin. Le premier de ces vaudevilles est un peu comme l'existence dont le titre fait mention; le second est une charge au gros sel, dans laquelle plusieurs personnages fort prudents courent le risque d'épouser une vieille femme, tandis qu'un écervelé ne peut parvenir à courir risque d'aucune sorte, et jette ses voisins dans un précipice en cherchant à s'y jeter lui-même. Le tout est entremêlé d'une histoire de brigands, d'un mariage dans une cave et de calembours douteux. *Jacques-le-Fataliste* a été sifflé.

Les théâtres étaient en veine de brigands cette semaine; mais le *Gentilhomme de grand chemin* des Folies-Dramatiques n'est pas un brigand pour rire. Demandez-le plutôt à l'honnête sheriff-aubergiste de Greenwich, Forster, qui donnerait tout au monde pour « lui mettre la main dessus. » Depuis un an, il ne pouvait circuler dans ce voisinage aucun usurier, marchand, forban, ni voleur quelconque, qu'il ne fût dévalisé par des gens masqués et inconnus qui disparaissaient tout à coup sans laisser de traces. Ces petits vols à force armée étaient les jeux du baronnet sir Arthur, riche propriétaire du voisinage, et de quelques-uns de ses amis, qui n'avaient rien imaginé de mieux pour amuser leurs loisirs et refaire leur fortune. L'honnête sheriff lui-même est leur complice, car ils obtiennent de lui, à l'aide de moyens dont vous pouvez aller vous instruire, qu'il laissera embarquer sans vérification une foule de caisses compromettantes. Toute cette intrigue, qui ressemble fort à un fait rapporté dernièrement par les journaux anglais, est accidentellement enjolivée d'une histoire de pendu et d'un mariage par procuration, le tout de façon à former un vaudeville fort amusant. Gaston joue le rôle de sir Arthur avec un sans-façon tout à fait de bon goût.

La semaine courante promet d'être très féconde en premières représentations. Ce soir le *Fils du Diable* fait place aux *Paysans* à l'Ambigu-Comique. — Bouffé créera, dit-on, samedi un nouveau rôle aux Variétés, dans *Jérôme le Maçon*. — Le Vaudeville annonce pour demain une pièce en cinq tableaux, *Une jeune vieillesse*, et l'Odéon un drame en cinq actes : *Faute d'un Pardon*.

La reprise du *Pied de Mouton* attire la foule au Luxembourg.

La Tache enlevée.

Le long des boulevards, un bohémien se poste,
Voit un passant, l'accoste
Et le saisit
Par son habit.
« J'ai, dit-il, un savon de vertu sans pareille;
Monsieur, laissez-moi faire, et vous verrez merveille! »

Disant ces mots, avec acharnement
Il frotte un coin du vêtement.
« Monsieur, une autre fois sachez me reconnaître! »
Dit en riant le double traître.
Le pauvre patient s'éloigne, satisfait;
Mais bientôt il voit, stupéfait,
Avec la tache, hélas! l'étoffe disparaître.
Un critique sévère, Aristarque nouveau,
Afin de l'épurer, à votre œuvre s'attache.
Craignez qu'en enlevant la tache,
Il n'enlève aussi le morceau.

P. LACHAMBEAUDIE.

navigation, qui interdirait aux navires étrangers... rect. »

ABSURDITÉ DOUANIÈRE. — On nous écrit de Marseille :

Monsieur le rédacteur,

L'Italie cultive de temps immémorial, puisque Pline, le naturaliste, en fait mention, une variété du pin à pignons qui est, au pin à pignons ordinaires, ce qu'est l'amandier à coques molles à l'amandier commun. Cette variété de pin, également propre à l'ornement des jardins paysagers et à la culture de nos terrains pierreux, où elle peut prendre place à côté de l'olivier et de l'amandier, commence à s'introduire en Provence, où elle réussit parfaitement. Quelques amateurs d'horticulture de notre ville ayant résolu d'en encourager la multiplication, ont chargé une marchande de fruits, qui a de nombreuses relations avec Naples, d'en faire venir un certain nombre de cônes de l'arbre précieux.

Ces cônes, très volumineux et très lourds, atteignent les dimensions d'une tête d'enfant de six mois, et contiennent moyennement une cinquantaine d'amandes. Leur poids est de 5 à 600 grammes quelquefois au-dessous. La marchande en reçut 350 cônes à peu près, dont le poids s'élevait à 151 kilos. En admettant pour chaque cône le chiffre de 50 amandes, on aurait donc 1750 graines pesant ensemble 1750 grammes. J'évalue le poids de l'amande à 1 gramme, ce qui est exagéré. Ajoutons, si vous voulez, 250 grammes pour erreurs de calcul, et nous aurons 2 kilog. de graines, plus 132 kilos de bois. Savez-vous de quel droit la douane a voulu frapper ce produit ? Je vous le donne en mille... elle l'a taxé 80 fr., c'est-à-dire que le prix de revient de chaque kilog. de graines sera augmenté de 40 fr., et que chaque graine est frappée d'un droit de 0 fr. 04 c. à 0 fr. 05 c., tandis qu'à Naples le cône tout entier ne coûte que 0 fr. 05 c., et devrait ressortir à Marseille à 0 fr. 10 c.

Mais la douane n'entend pas raison et veut nous les faire payer de 40 à 50 centimes. Heureusement nos horticulteurs n'ont pas perdu leur procès, et la question a été, dit-on, soumise à l'administration centrale à Paris qui décidera par un monosyllabe si nous devons entrer en possession d'une espèce végétale admirablement appropriée au pays en 20 ans ou en 200 ans. Admet-on en franchise, les cônes sont achetés en totalité, des semis faits, et les horticulteurs marchands peuvent vendre leurs élèves de 25 à 50 c. la pièce; prohibe-t-on au contraire, quelques semis sont faits pour les riches propriétaires qui paieront le jeune pin de 1 fr. à 1 fr. 50 c.; de là d'interminables lenteurs dans la propagation de l'espèce.

Agréez, etc.

FAITS DIVERS.

Le collège électoral de Dieppe (*extra muros*) a procédé hier à un second tour de scrutin. Bien que cette opération n'ait pas encore donné un résultat définitif, on doit toutefois constater que toutes les chances paraissent être en faveur de M. Osmont, candidat de l'opposition.

Voici le résultat du scrutin : nombre des votants 442 ; majorité, 222; M. Osmond, 214; M. Lebobe, 125; M. de Chasseloup, 103.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il devait être procédé aujourd'hui à un scrutin de *ballottage* entre M. Osmond et M. Lebobe.

— Vingt-cinq élèves viennent d'être renvoyés de l'institution Sainte-Barbe. Ils sont presque tous anciens élèves et ils touchaient à la fin de leurs études préparatoires, soit pour l'Ecole polytechnique, soit pour la marine. Il a été répondu à ceux de leurs parents ou correspondants qui se sont présentés à l'institution pour savoir la cause de leur renvoi, que le renvoi ne tenait à aucun fait particulier et qu'on en ferait ultérieurement connaître la cause.

— M. le contre-amiral Bruat est arrivé ce matin à Paris.

M. BRESSON. — Les journaux de Marseille annoncent que *le Magellan*, frégate à vapeur, a apporté les dépouilles mortelles du comte Bresson, ambassadeur de France à Naples.

Le Magellan a également apporté à Marseille Mme la comtesse Bresson, son enfant et sa suite. Le corps du comte sera débarqué ce soir à l'entrée de la nuit et sera déposé dans une salle de l'hôtel disposée en chapelle ardente. Sa mort ne saurait être attribuée à un assassinat; c'est volontairement que le comte Bresson a attenté à sa vie. Quinze jours auparavant, il avait fait son testament, qu'il avait remis à sa femme.

Le *Courrier* ajoute : « On disait à la bourse de Marseille que M. Bresson s'était pris de querelle avec le comte de Trapani, qui fut si longtemps l'un des candidats pour la main de la reine Isabelle. On ajoutait que ces querelles avaient dégénéré en voies de fait, et qu'à la suite de ces déplorables scènes l'ambassadeur s'était suicidé.

» C'est, comme on voit, un bruit qui mérite confirmation. »

LES MARTYRS DU TRAVAIL. — Samedi, 6 novembre, un ouvrier employé à détacher un rocher dans une carrière de Loverval (Belgique), voyant avec un sentiment pénible ses travaux de la semaine sans résultat définitif, redoubla d'activité pour jouir de la petite satisfaction qu'il convoitait avec ardeur. L'excès de fatigue auquel il se livrait alors fut remarqué par son chef, qui l'engagea aussitôt à différer jusqu'au lundi l'accomplissement de la rude tâche qu'il s'imposait sans aucune nécessité. La bienveillance du maître produisit l'effet opposé à son attente; elle ranima l'ardeur de l'ouvrier, au point qu'il prit le parti de ne quitter le terrain qu'après avoir atteint le but de sa généreuse détermination. Il tente donc un nouvel effort, et à peine a-t-il donné quelques coups qu'il se trouve tout à fait enseveli sous la masse énorme qui s'est brusquement détachée. On le retira dans un état désespéré, et il rendit au bout de quelques heures le dernier soupir.

Ce malheureux laisse une veuve et six enfants. Il avait eu, il y a peu de temps, la douleur de voir sa famille désolée par le typhus et de perdre une jeune fille qui, dans le ménage, était le principal soutien de sa femme.

— Ce matin, à Paris, à neuf heures et demie, un triste événement a eu lieu dans le quartier du Temple. Il y a quelques mois, les propriétaires du roulage Blanc et comp., situé rue de Bondy, près du Château-d'Eau, ont cédé toute la portion de leur établissement qui avoisine le boulevard à une société qui y fait des constructions. A peine une partie des anciens bâtiments est-elle démolie, qu'on élève avec rapidité sur son emplacement des constructions nouvelles. Aujourd'hui, les ouvriers étaient occupés à dresser une chèvre nécessaire à leurs travaux. L'entrepreneur, son fils et une douzaine de maçons étaient placés sur un pont établi sur un fossé de fondations, lorsqu'une des cordes de la chèvre se brise et l'immense pièce de bois tombe sur le pont précipité dans le fossé, profond de 5 mètres, l'entrepreneur, son fils et les ouvriers. Plusieurs sont gravement blessés, particuliè-

... ché à lui porter.

NOUVELLES DU CHOLÉRA. — Le choléra paraît être dans sa période décroissante, et il se pourrait que l'Europe centrale en fût quitte pour la peur.

Le choléra a paru, dit la *Gazette universelle de Prusse*, dans le gouvernement de Nowogorod. Le 12 octobre, on a amené deux malades à l'hôpital de Waldai et le 15 deux autres. Le 15 octobre un cas de choléra a eu lieu dans la ville de Newogorod. Depuis cette époque, aucun cas de l'épidémie ne s'est présenté dans ces deux villes. A Moscou, le fléau continue toujours, mais avec peu d'intensité. On écrit d'Odessa, à la date du 22 octobre, que le choléra ne s'est montré ni dans cette ville ni dans le gouvernement de Cherson.

Le capitaine Doullé, du navire à vapeur *l'Amsterdam*, arrivé avant-hier au Havre, venant de Russie, donne les détails suivants sur la marche du choléra, à la date du 1er courant :

« Le choléra était toujours à Moscou, mais il diminuait ; le chiffre des individus atteints, depuis le 30 septembre jusqu'au 10 octobre, a été de 222, dont 63 décédés. Voici à quoi se réduisent les renseignements obtenus depuis peu sur la marche du fléau dans les autres parties de l'empire russe où il a fait son apparition : à Toula et dans le gouvernement de ce nom, la maladie se développe avec lenteur et n'agit que faiblement ; la maladie subsiste sous le même aspect dans le gouvernement de Nijny-Nowogorod.

» L'épidémie se développe avec une plus grande rapidité dans la ville de Cazan, où, depuis son apparition le 17 septembre jusqu'au 5 octobre, le nombre des malades n'a cessé de s'accroître journellement jusqu'au chiffre de 174, dont 84 décès... A Taganrok, à Marioupol, à Kertch, l'épidémie a cessé depuis les premiers jours d'octobre. Il y a eu à Taganrok 260 malades, dont 135 morts ; à Marioupol 324 malades, dont 80 morts ; à Kertch 450 malades, dont 215 morts.

» Dans le pays des cosaques du Don, la maladie continuait fortement au 2 octobre. A Novotchrkask, elle avait cessé; dans cette ville il y avait eu 1 957 malades, dont 715 morts ; dans ses arrondissements 23 553 malades, 7 677 morts.

— On lit dans le *Chronicle* : « Des correspondances de Trébisonde, du 21 octobre, annoncent que le choléra a cessé de se montrer dans cette ville et dans le pays environnant, à l'exception d'un ou deux cas isolés dans les villages voisins. A Erzeroum, où, sur une population de 30 000 âmes, il n'y avait eu que 700 décès sur plusieurs milliers de cas, il a aussi disparu ; mais nous regrettons d'apprendre, par des lettres de Constantinople du 26, qu'un cas a été signalé à Galata le 24. Le malade a succombé le 25.

» Le capitaine White, dans une lettre adressée à l'empereur de Russie, recommande le traitement suivant, comme ayant été souvent employé par lui avec un grand succès pour faire disparaître les causes préexistantes du choléra, l'indigestion et la suppression des sécrétions bilieuses : « D'abord, j'administre de 3 à 4, 5 et 6 grains de calomel, suivant l'âge et la constitution, à prendre le matin avec une demi-once à une once de teinture de rhubarbe ou les mêmes proportions de calomel préparées en pilules avec extrait de coloquinte seront peut-être plus convenables et aussi utiles. La nuit suivante, faites prendre au malade une pilule de calomel d'un demi-grain. Continuez pendant quinze jours, prenant, s'il en est besoin, deux ou trois cuillerées à thé de teinture de rhubarbe, ce qui suffit pour tenir le corps libre ; mais évitez soigneusement toute espèce de purgation : dans ce cas, le calomel serait enlevé et le bon effet perdu. L'introduction graduelle de petites quantités de mercure dans le système purifie la bile, augmente son action, fait cesser les obstructions, opère généralement sur les fluides et donne la santé au corps. Pendant l'exposition à une atmosphère fortement imprégnée de miasmes dangereux, de faibles doses de calomel seront très efficaces pour en neutraliser les effets. »

Procès d'Hortense Lahousse.

Les journaux nous apportent le compte-rendu de la première audience de ce procès qui se déroule devant la cour d'assises de Douai. Les débats n'ont révélé aucun fait nouveau, mais nous reproduisons l'interrogatoire de la jeune accusée, dont l'attitude est vraiment étrange.

M. LE PRÉSIDENT. Est-il vrai que vous avez empoisonné votre père, votre mère et votre sœur ?

L'ACCUSÉE, avec calme. Oui, monsieur.

D. Quels sont les motifs qui vous ont poussée à ce crime, qui vous y ont déterminée? — R. J'étais toujours frappée par ma mère et par ma sœur ; c'est pour cela que j'ai fait mourir mes parents.

D. Vous n'aviez aucune affection pour votre famille ? — R. Quand on se voit brutaliser tous les jours !...

D. N'aimiez-vous donc pas votre père? — R. Si, Monsieur.

D. Vous dites que vous aimiez votre père, et vous l'avez empoisonné comme votre mère et votre sœur ? — Ils mangeaient tous la même nourriture, alors je ne pouvais faire autrement.

D. Aviez-vous prémédité l'empoisonnement ? — R. Oui, depuis quinze jours.

D. Aviez-vous parlé de votre projet à quelqu'un? — R. Je n'en ai parlé à personne.

D. Cependant, devant M. le juge d'instruction, vous avez déclaré, dans votre premier et même dans votre deuxième interrogatoire, que

D. Qu'avez-vous appris? Savez-vous lire, écrire, compter ? — R. Oui, monsieur.

D. Votre mère avait-elle des préférences pour votre sœur? — R. Oui, sans cela je n'aurais rien fait.

D. Votre sœur vous aimait-elle, vous traitait-elle bien? — R. Je n'ai jamais été aimée ni de ma mère ni de ma sœur.

D. Mais de votre père, pourquoi l'avez-vous empoisonné?

L'ACCUSÉE, après une pause. Dans le moment je n'ai pas réfléchi.

D. Vous deviez bien, en lui donnant du poison, penser qu'il mourrait de votre main ?

L'accusée garde le silence.

D. C'est vous qui avez recherché la connaissance de M. Laugeois ? — R. Non, monsieur, c'est lui qui a voulu me parler.

D. Depuis combien de temps le connaissiez-vous à l'époque du crime? — R. Depuis trois mois.

D. Mais il n'y avait pas d'intimité complète entre vous? — R. Non, monsieur.

D. Quand l a commencé cette intimité? — R. Le 30 mai.

M. LE PRÉSIDENT. Le premier empoisonnement est du 25, le deuxième du 29; c'est donc le lendemain même de ce jour que vous vous êtes livrée à votre amant? — R. Oui.

D. Les mauvais traitements que vous attribuez à votre sœur ont-ils précédé l'empoisonnement? — R. Oui, monsieur.

D. Vous n'en avez cependant jamais parlé; vous ne vous plaigniez à personne? — Parce qu'il est trop dur de dire que l'on est battu pour une sœur.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez sacrifié tout ce qui devait vous être cher ; vous avez empoisonné votre père, votre mère, votre sœur; puis, après avoir commis votre horrible crime, vous avez accusé votre amant. Vous avez accusé Laugeois, et tout s'est réuni pour établir son innocence. On a recherché ses antécédents, on a examiné sa vie ; on a reconnu que c'était un très honnête homme, laborieux, probe, plein de bons sentiments pour sa famille, et qui même ne vous a abandonnée que parce que, après la mort de votre père , vous n'avez donné aucune marque de sensibilité.—R. Non, je ne crois pas que ce soit pour ça.

D. Il vous l'a dit à vous-même cependant? — Non, monsieur.

D. Il l'a dit à d'autres personnes. Chez quel pharmacien avez-vous acheté le poison ? — R. Chez un pharmacien de la rue Jean-Jacques-Rousseau.

D. Pourquoi chez celui-là plutôt que chez un autre? — R. Parce que j'allais faire une commission de ce côté.

D. Quand vous avez eu le poison en votre possession, qu'avez-vous fait ? — R. Vers le milieu de la rue Jean-Jacques-Rousseau, j'ai versé le poison dans la jatte; ensuite, je suis rentrée; j'ai coupé quatre tranches de pain, j'ai mêlé le poison avec le résine et je l'ai étendu dessus. (Mouvement dans l'auditoire.)

D. Votre père ne vous a pas vue? — R. Je tournais le dos.

D. Qu'est-il arrivé ensuite? — R. Ils ont tous été malades, ils ont eu des vomissements.

D. Mais ensuite il s'est déclaré du mieux ? — R. Oui, ils allaient mieux.

D. Et alors vous les avez empoisonnés de nouveau ?

L'ACCUSÉE, sans émotion. Oui, monsieur. (Mouvement d'horreur.)

D. Quand, quel jour ? — R. Le 29, j'ai été acheter deux sous de mélasse ; j'y ai mêlé du poison, et puis je leur ai dit que c'était un sirop bienfaisant (nouveau mouvement) qui m'avait été donné par Mme Vanwalscopel, la femme du tailleur.

D. Votre père, votre mère et votre sœur étaient couchés? — R. Oui; je leur ai porté cela dans leur lit, et ils l'ont bu.

D. Votre sœur a trouvé ce breuvage trop mauvais, et n'en a bu que fort peu? — R. Oui, m'a sœur me l'a rendu.

D. Qu'en avez-vous fait? — Je l'ai caché sous une table, et puis je l'ai jeté huit jours plus tard.

D. Votre père est mort bientôt après? — R. Oui, le 5 juin.

D. Et votre mère? — R. Elle est morte le 10 juillet.

D. Qu'avait-elle éprouvé durant cet intervalle? — R. Elle avait été à l'hospice, elle en était sortie le 24 juin pour rentrer à la maison.

D. Avez-vous eu des regrets lorsque vous avez vu mourir votre père, votre mère?

L'accusé ne répond pas et garde son attitude impassible.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous répète ma question : Avez-vous eu des regrets des crimes que vous avouez avoir commis.

L'ACCUSÉE, d'une voix sourde : Oui.

D. Si vous sortiez de prison, où iriez-vous maintenant? — R. Chez ma sœur.

D. Chez votre sœur... Mais vous dites qu'elle vous brutalise? — R. Oui; mais je ne pourrais pas rester dans la rue. (Murmures.)

D. Vous m'avez dit que, si vous deveniez libre, vous ne vous retireriez pas près d'elle. — Oui, je vous l'ai dit; cependant à présent j'y irais.

D. Mais si on vous donnait un asile, des vêtements, tout ce qu'il vous faut, iriez-vous chez votre sœur? — Oui, j'irais pour la voir.

D. Eprouvez-vous du regret de ce que vous avez fait? — R. Oui.

D. Vous dites cela d'une voix bien calme.

L'accusée baisse la tête et ne répond pas.

Durant tout le cours de cet interrogatoire, l'accusée a conservé une complète impassibilité; ses réponses ont été faites d'un ton traînant et monotone, et elle raconte les circonstances les plus odieuses de son crime avec autant de sang-froid que s'il s'était agi de faits auxquels elle fût entièrement étrangère.

Plusieurs témoins sont successivement entendus. Leurs dépositions ne font que confirmer des faits déjà connus.

M. César Damide, pharmacien à Lille, soutient que le poison n'a n'a pas été acheté chez lui.

M. LE PRÉSIDENT. MM. les jurés apprécieront la position du témoin, qui est poursuivi par M. le procureur du roi pour avoir livré du poison sans ordonnance de médecin et pour n'avoir pas inscrit cette vente sur ses registres. (A la fille Lahousse) C'est bien chez le témoin que vous avez acheté le poison?

L'ACCUSÉE. C'est bien chez lui ; le jeune homme a pris la poudre noire dans une boîte carrée, sur l'armoire à droite ; il m'a fait payer le tout 50 centimes.

M. le président fait observer que la quantité de poison employée par Hortense Lahousse coûte réellement 50 centimes.

FABIEN BATAILLE, élève en pharmacie, déclare n'avoir pas vendu de substances vénéneuses à l'accusée.

M. LE PRÉSIDENT, à Hortense Lahousse. Reconnaissez-vous ce jeune homme? est-ce lui qui vous a vendu le poison?

L'ACCUSÉE. Oui, monsieur, c'est bien lui.

M. LE PRÉSIDENT fait représenter au témoin la boîte carrée et le pot de grès qui ont été saisis et qu'il reconnaît. Sur l'interpellation de M. l'avocat-général, l'élève de pharmacie, Danielle, déclare qu'avant l'ordonnance de 1845 le poison n'était pas tenu sous clef, non plus

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL ne croit pas devoir répliquer; les débats sont clos et le jury entre dans la salle des délibérations, dont il sort quelques instants après, rapportant un verdict de culpabilité. La cour condamne, par application de l'art. 67 du code pénal, Hortense Lafousse à vingt années d'emprisonnement.

CRITIQUE.

Organisation de la famille d'après les lois de Manou. — Les Femmes d'Homère. Recherches sur l'organisation des familles, par J. MENANT; deux brochures in-8°. — Derache, rue du Bouloy.

Chacun des peuples qui couvrent le globe semble avoir sa mission qu'il n'outrepasse jamais, à moins qu'une nouvelle race ne vienne se greffer sur lui et lui communiquer avec un sang nouveau des facultés jusque-là inconnues. La république romaine affaissée, la Gaule asservie ont eu besoin des barbares du Nord pour se régénérer. Le christianisme, né dans la Judée, ne s'y est pas implanté; peu de juifs l'ont accueilli; ce sont les générations païennes qui se le sont approprié. Toutes les fois qu'un pays, arrivé à un certain développement intellectuel, n'est pas renouvelé par une race neuve et forte, il s'arrête, s'affaisse sur lui-même, et par conséquent rétrograde; car l'humanité n'est jamais immobile, elle recule quand elle n'avance pas.

Il en est de même en toute chose. La nature proteste dans toutes ses œuvres contre le système des castes. Les races d'arbres ou d'animaux qui ne se croisent pas avec les races voisines s'étiolent et dégénèrent. Le sang s'appauvrit dans les familles qui se renferment dans un cercle étroit d'alliances. C'est ce motif qui, plutôt entrevu que compris, a fait introduire des lois contre l'inceste dans la plupart des législations. Dieu n'a pas voulu que les hommes fussent isolés et séparés en castes impénétrables l'une par l'autre. Toutes les fois que les institutions en ont disposé autrement, la nature les en a punies par l'abâtardissement des races et l'impuissance collective.

C'est ce qui est arrivé pour la grande famille indienne. Placée sous le ciel le plus doux, dans le climat le plus riche, disposant de la langue la plus parfaite qui existe encore aujourd'hui sur le globe, le sanscrit; parvenue à un développement philosophique d'un haut titre à une époque où la philosophie balbutiait encore partout ailleurs, l'Inde n'en est pas moins restée immobile depuis vingt-quatre siècles. Elle a proclamé l'unité de l'être plus de deux mille ans avant Spinosa; elle a une littérature immense, une poésie gigantesque, et la Grande-Bretagne qui la conquiert, la traite et a droit de la traiter comme un peuple qui sort à peine de l'enfance; ni les jouissances matérielles, ni la puissance intellectuelle ne lui ont manqué; elle s'est enfermée dans un système de groupes ennemis et entre lesquels l'alliance est réputée déshonorante; la nature l'en a punie en lui envoyant une religion d'immobilité et de contemplation égoïste qui, hébétant de plus en plus son intelligence, a fini par la faire descendre si bas qu'on ne sait plus ce qui doit étonner le plus, de la grandeur intellectuelle de son passé, ou de son abaissement présent.

L'Inde n'est pas un Etat purement barbare; son gouvernement, dans le passé du moins, est un mélange de monarchie et de théocratie. Le roi règne de droit divin, comme le Brahmane domine; mais les livres sacrés de l'Inde sont remplis d'anathèmes contre les mauvais rois et contre les sages de la première classe qui abusent de leur pouvoir. Les classes inférieures sont fort méprisées, mais non pas esclaves. En revanche la polygamie est permise; chaque Indien a sept ou huit femmes. Cette multiplicité des épouses semble tellement naturelle au législateur, que les *lois de Manou*, par exemple, bien qu'entrant dans les détails les plus minutieux, les plus puérils quelquefois, ne parlent de ce fait qu'en passant et incidemment, lorsqu'il s'agit du respect dû par l'étudiant aux épouses de son maître ou du partage des successions. L'organisation de la famille dans l'Inde n'a donc rien de bien particulier. La famille est sous la loi de Manou ce qu'elle est partout aux époques de barbarie avancée. Le pouvoir paternel y prédomine, comme dans la république romaine. Le fils a tous les droits, tous les priviléges, comme dans les sociétés patriarcales. C'est lui, l'aîné surtout, qui hérite, qui perpétue la race, qui seul fait le sacrifice expiatoire destiné à délivrer les mânes souffrants du père arraché à la vie. Les filles ne peuvent offrir ce sacrifice; le législateur du reste s'en occupe à peine; elles sont exclues de l'initiation, de la vie civile et même à peu près complètement de l'héritage; Manou ne fait qu'une recommandation à leur égard : on doit leur donner un nom doux à prononcer, et qui ne soit pas d'un présage funeste pour le mari.

Dans ce code la femme est constamment traitée comme un être inférieur. « Une femme, dit à deux reprises la loi de Manou, ne doit jamais se gouverner à sa fantaisie. Elle dépend de son père pendant son enfance, de son mari pendant sa jeunesse; veuve, elle dépend de ses fils, et, si elle n'en a pas, des proches parents de ses fils. Jour et nuit, les femmes doivent être tenues dans un état de dépendance par leurs protecteurs, et doivent être surveillées lorsqu'elles ont trop de penchant pour les plaisirs même innocents et légitimes. Manou a donné en partage aux femmes l'amour de leur lit, de leur siége, la concupiscence, la colère, les mauvais penchants, le désir de faire le mal et la perversité. »

La femme est pour lui un être enchanteur et capricieux qu'on hait et qu'on adore, prodigue de délices et de tromperies, un parfum qui embaume et qui s'envole, qui enivre et qui tue. On ne doit rien épargner pour s'en réserver la jouissance exclusive. Les voiles les plus épais, les verrous les plus forts, les esclaves les plus nombreux et les plus fidèles doivent être commis à sa garde. « Si les femmes n'étaient pas surveillées, dit le code qui consacre tout un chapitre à ce sujet, ... »

On comprend qu'après ces imprécations le code soit impitoyable pour l'adultère. L'amant a causé un préjudice au mari, et sa punition est sévère, mais c'est sur la femme que tombe le châtiment le plus terrible. Il est des cas où la femme adultère doit être dévorée par des chiens en place publique. — Le mari qui tolère le désordre de sa femme est plus vil encore et plus méprisable qu'elle. — La sujétion de la femme au mari se prolonge même après la mort de celui-ci. Une femme qui se remarie est exclue du ciel et condamnée à renaître dans le ventre d'un chacal; si elle renaît sous la forme humaine, elle périra d'éléphantiasis ou de consomption pulmonaire.

Une femme stérile, celle qui porte sur le corps des marques funestes, celle dont les enfants meurent ou qui ne met au monde que des filles, doivent être repudiées au bout de huit, dix ou douze ans; celle qui parle avec aigreur, sur-le-champ. — Il est bien entendu que tous ces droits de l'homme n'ont aucune réciprocité. Que le mari soit vicieux ou se livre à d'autres amours, la femme ne doit pas moins le respecter comme un dieu.

« Mettre au jour des enfants, les élever lorsqu'ils sont venus au monde, s'occuper chaque jour des soins domestiques, de la recette des revenus, de la purification des objets et de l'entretien des ustensiles de ménage, tels sont les devoirs et les droits des femmes. Lorsqu'elles s'en acquittent bien, leurs maris leur doivent donner des parures, parce que, si elles sont convenablement parées, ils les trouveront belles, et le mariage ne sera pas stérile. Les femmes ne doivent pas être tenues dans l'affliction, parce qu'elles ne concevraient pas, et la famille ne tarderait pas à s'éteindre. »

Un but unique domine toutes les prescriptions du législateur, la propagation de l'espèce. Les avantages qu'il semble accorder à la femme n'ont pas d'autre raison. S'il donne la préférence à l'épouse sur l'époux, comme institutrice des fils, c'est qu'il lui sait plus d'amour et de dévouement pour l'accomplissement de cette œuvre. Ailleurs, il lui permet de se marier quand son père ne l'a pas mariée, mais c'est afin que la famille se perpétue. Autrefois, lorsqu'une veuve n'avait pas d'enfant de son mari, le frère de celui-ci était admis dans le lit de sa belle-sœur, après diverses cérémonies, pour donner une famille à son frère. Cet usage, qui avait son analogue chez les juifs, est tombé en désuétude.

Nulle part le législateur ne s'occupe de la femme pour elle-même. Il fait plus, il condamne le mariage où l'on a consulté ses sentiments. Les unions conjugales sont par lui classées en huit catégories. Dans les mariages réputés bons, le père donne sa fille sans lui avoir demandé son avis. Les mariages réputés mauvais sont ceux qui se font à la suite d'un enlèvement, d'une violence faite à une femme endormie, ou du *vœu mutuel des jeunes époux* ! Le despotisme paternel est si tyranniquement jaloux que la seule intervention de la femme dans le don de son amour vicie un mariage et le rend indigne des gens qui se respectent.

Le rôle fait à la femme par la *Loi de Manou* ressemble beaucoup, on le voit, à celui qui lui est attribué par le Coran. M. G. Menant ne laisse pas de le trouver fort beau et préférable même à celui que les socialistes contemporains rêvent pour elle dans l'ordre social régénéré. L'auteur annonce une suite de recherches sur l'organisation familiale. Nous sommes curieux de savoir comment il prouvera que l'esclavage féminin et la polygamie sont un bien pour la femme et pour l'humanité. Il est vrai qu'il paraît avoir lu le *Manava-Dharma-Sastra* avec une assez grande légèreté; car il ne parle pas dans sa brochure de la polygamie, qui cependant y est écrite à chaque page.

Les *Femmes d'Homère* sont un autre chapitre des *Recherches* de M. Menant. Le rôle de la femme dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* est bien supérieur à celui qu'elle joue dans l'Inde. Les peuples et les siècles héroïques laissent à la femme une certaine part d'autorité.

Le moyen-âge a produit la chevalerie. Les femmes de la Gaule et de la Germanie assistaient aux délibérations des chefs et y prenaient la parole. L'épouse, chez ces peuples, devait, au rapport de Tacite, souffrir et oser tout ce que souffrirait, tout ce qu'oserait son mari. Quand Annibal arriva dans la Ligurie, ce n'est pas aux hommes qu'il soumet ses griefs contre Rome, c'est à une assemblée de femmes réunies sur les bords du Tet; ce sont les Liguriennes qui, après avoir entendu ses réclamations, disent à leurs frères et à leurs maris : L'étranger a raison, partez, et sur ses pas allez détruire cette puissance injuste et avide qu'on appelle la république romaine.

La femme grecque des siècles héroïques est loin d'une telle puissance. Junon cependant est presque l'égale de Jupiter. Pallas et Vénus siégent au conseil des dieux. Andromaque, Pénélope, Clytemnestre filent de la laine violette dans leurs palais, distribuent la besogne à leurs femmes et veillent à la prospérité intérieure de la maison, mais, si elles sont inférieures à leurs maris ou à leurs fils, elles restent fort supérieures aux esclaves. On leur reconnaît le droit de remontrances, et ce droit on sait qu'elles en usent parfois avec une certaine aigreur. La jeune fille jouit d'une liberté plus grande encore que la femme. La fille du roi des Phéaciens, Nausica, rencontre Ulysse alors qu'elle va laver son linge à la rivière et elle s'entretient longuement avec lui.

Un point digne de remarque dans les écrits d'Homère, c'est que chez lui l'intérêt se porte beaucoup moins sur l'épouse que sur l'amante libre. La reine de l'*Iliade* chez les hommes, c'est Hélène, l'épouse infidèle, l'amante du beau Pâris; chez les Dieux, ce n'est pas Junon, ce n'est pas Minerve, la déesse des poètes, c'est Vénus, la déesse de l'amour. Dans l'*Odyssée*, on loue beaucoup la sagesse de Pénélope, mais on lui préfère Circé ou Calypso, ces ravissantes enchanteresses qui retiennent le voyageur loin de sa patrie fugitive. On entrevoit déjà chez Homère le peuple qui plus tard divinisera Phryné, et où les sages s'estimeront fiers de recevoir les leçons d'Aspasie. Dans ...

... AUX GRAINS du 16 novembre. — Grains (l'hectolitre). Froment, 20-»» à 24-»». — Seigle, 13-»» à 14-»». — Orge, 13-00 à 14-00. — Sarrazin, »»-»» à »»-»». — Maïs, »»-»» à »»-»». — Avoine, 11-00 à 13-00. — *Issue de blé* (l'hect.) Son, 3-00 à 4-00. — Recoupe, 4-00 à 5-00. — Remoulage, 5-00 à 6-00. — *Légumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, 34-00 à 38-50. — Id. de Liancourt, 26-65 à 31-30. — Id. ordinaires, 18-65 à 33-35. — Id. flageolets, »»-»» à »»-»». — Id. suisses blanc, »»-»» à »»-»». — Id. suisses rouge, 26-00 à »»-»» à 27-32. — Id. rouge de Chartres, »»-»» à 33-32. — Id. nains, 24-30 à 25-30. — Pois verts, 36-»» à 36-70. — Id. gris, »»-»» à »»-»». — Id. jarras, »»-»» à 14-65. — Id. cassés, 40-»» à 55-»». — Lentilles Gaillardon, 52-»» à 74-60. — Id. pays et autres, »»-»» à 74-70. — Lentillons, »»-»» à 28-00. — *Graineterie* (l'hectolitre). — Vesces de printemps, »»-»» à 21-35. — Id. d'hiver, »»-»» à 22-»». — Sainfoin, »»-»» à »»-»». — Senevé, »»-»» à 43-33. Lin, »»-»» à »»-»». — Chenevis, »»-»» à »»-»». — Millet, 20-65 à 22-»». — Colza, »»-»» à »»-»». — Navette, »»-»» à »»-»». — Sanve, »»-»» à »»-»». — Criblures, »»-»» à 8-00. — Luzerne, les 100 kil., »»-»» à »»-»». — Trèfle, d°, »»-»» à 105-»». — Minette, d°, »»-»» à »»-»».

Bourse du 16 novembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 »»	116 20	116 »»	116 10
— — fin courant	116 20	116 35	116 20	116 30
3 p. 0/0 J. du 22 juin au C	76 70	76 85	76 65	76 75
— fin courant	76 90	76 75	76 70	76 90
Id. Emp. 1847, J. 22 déc. au C.	76 75	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant.	76 80	76 90	76 65	76 80

4 1/2 J. 22 s. dr cours		»»» »»	Banq. de Fr. dr cours		»»»» »
4 0/0 J.	»	103 »»	O. V. de Par.	»	137 50
Emp. 1844, au Ct	»	» »/»	C. hyp.	»	231 25
— fin Ct	»	» »»	— Gouin	»	»»»» »»
B. du Trés.	»	» »/»	— Gann.	»	960 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 10	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»
5 p. 0/0	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM.	DerC.	93 »/» »»
Récup. Rotsch.	»	»»» »»	BELG. 5 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	91 1/2
— — pass.	»	» »/»	— d° 1840	»	95 1/2 »/»
— 3 p. 0/0.	»	28 3 4	— d° 1842	»	99 1/2 »
Dette intérieure	»	35 »/»	— Banque	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— d° Em. 1841.	»	»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	1125 »»
HAITI	»	»»» »/»	AUTRICHE	»	400 »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d J.	»» »»
Ch. S. G.	»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	245 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1202 50
— à Rouen.	913 75
R.-Havre.	»»» »»
Avignon.	268 75
Str. à Bâle.	165 »»
Paris-Str.	490 »»
Tours-Nant	394 75
Orl.-Vierz.	532 50
C. du Nord	567 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	490 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	406 75
Nord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»
... de l'Av.	»»» »»
Union fin.	»»» »»

CHEMINS DE FER EN LIQUIDATION (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	913 75	Orléans à Vierzon.	532 50
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	490 »»
Paris à Orléans	1210 »»	Marseille à Avign.	266 25	Nord	566 25
— à Lyon	410 »»	Paris à Strasbourg	490 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, 70 fr.; courant du mois, 69 fr.; décembre, 68 fr.; 8 premiers mois 1848, 64 à 63 fr.

Narbonne, 50 fr., après le marché, 49 fr. — Béziers, 50 fr. — Bordeaux, 57 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, courant du mois et décembre, 101; 4 premiers mois 1848, 102; 12 mois 1848, 101.

Huile épurée, 107.

Savon disponible, belle qualité, 104.

Lille. — Colza, »».

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 17 novembre.

8 h. »/» OPÉRA.—La Fille de Marbre, le Philtre.
7 h. »/» FRANÇAIS.—Les Aristocraties.
» h. »/» ITALIENS.—
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—La Fiancée, Actéon.
7 h. 1/2 ODÉON.—1re repr.: Faute d'un Pardon, le Dépit amoureux.
7 h. »/» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Gastibelza, Premiers pas.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Jeune Vieillesse, Coin du Feu, le Vœu.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS.—Turlurette, Catherine, Lansquenet, pantomime, l'Homme qui bat sa Femme.
6 h. 1/4 GYMNASE.—La Déesse, les Malheurs, le Réveil du Lion.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Jacques le Fataliste, l'Ordonnance du Médecin, une Existence décolorée, A qui le Moutard?
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »/» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »/» GAITÉ.—Martin et Bamboche.
6 h. 1/2 COMTE.—Pierrot, Crispin dans l'Embarras, intermèdes, la Poule.
5 h. 1/2 FOLIES.—Les premiers Beaux Jours, Mlle Faribole, Gentilhomme.
5 h. 1/2 DÉLASSEMENTS.—Les Folles de Bedlam, la Belle aux Cheveux rouges, la Femme de Marbre, Polkette, l'Homme et la Mode.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS.—Toto, Aline Patin, Fille et Garçon, Amazones.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton, de 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour. Jeudi et dimanche 2 heures.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 17 NOVEMBRE.

Les Réformes politiques et les Réformes sociales.

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION.

Avant que la discussion engagée entre plusieurs journaux, sur l'importance relative des réformes sociales et des réformes politiques, ne fasse complètement place à des préoccupations moins graves, il nous paraît nécessaire d'en résumer l'enseignement. Il importe, croyons-nous, de préciser le point où elle s'est arrêtée, afin qu'elle puisse être reprise plus tard facilement et fructueusement.

Chacun des organes opinant dans cette discussion y a conservé sa position particulière, et a mis principalement en lumière un des aspects de la question.

La *Presse* s'est placée au point de vue d'une conservation intelligente, au point de vue de l'intérêt bien compris du gouvernement de juillet, qu'elle espère amener par un simple déplacement de majorité à prendre l'initiative de plusieurs améliorations sociales. Les idées les plus nettes, les plus saisissantes qu'ait émises ce journal dans ce sens sont celles qui avaient pour objet de définir ce qui distingue les réformes sociales des réformes politiques, et ce qui rend les premières plus graves et plus urgentes que les secondes.

Les questions sociales sont celles qui touchent aux conditions d'existence des individus et des familles, à la constitution du travail et de la propriété, à l'équilibre entre la production et la consommation. Ce sont des questions de paupérisme, de mendicité, de grèves, de faillites, de famine, de vol, de prostitution, d'adultère, d'enfants abandonnés, de condamnés, de libérés, etc. Ces questions sociales, comme la *Presse* l'a montré, existent partout les mêmes, indépendamment de la forme diverse des gouvernements. Dans les États riches, libéraux et constitutionnels, comme l'Angleterre et la Belgique, elles sont encore plus graves et plus compliquées que sous les gouvernements absolus. La liberté pure et simple du commerce et de l'industrie, la libre concurrence de la production et de la distribution des richesses, loin d'avoir garanti la durée des industries et l'existence des travailleurs, les ont environnées de périls plus nombreux, de hasards plus funestes. Ces périls et ces hasards ne font que croître avec les progrès de l'industrie, avec le perfectionnement des machines, la durée de la paix, l'accroissement de la population, l'activité universelle de la concurrence internationale. On a beau changer la forme politique des gouvernements, remanier l'équilibre des pouvoirs et des nationalités, ces crises économiques et sociales n'avancent pas vers leur solution. L'étude de ces questions est donc indépendante de la querelle des partis; elle lui est donc supérieure; elle doit donc préoccuper avant tout la sollicitude des hommes politiques et des hommes d'État.

Dans cette démonstration, le journal la *Presse* a été parfait de logique et de netteté; mais il est allé plus loin encore : il a posé en fait, dans son numéro du 13 octobre, que, pour la solution de ces questions sociales, il fallait sortir des routes battues et s'inspirer d'un *esprit nouveau*.

Le génie de l'homme, a-t-il dit, a pu inventer la parole de l'homme imprimée, asservir l'Océan, la vapeur, l'atmosphère, l'électricité, triompher ainsi des difficultés de l'espace et du temps : pourquoi n'inventerait-il pas une répartition meilleure du travail et du bien-être?

Si le génie de l'homme ne se fût proposé pour tâche que de perfectionner le système des diligences traînées par des chevaux, en vain eût-il *allégé le poids des voitures, multiplié le nombre des roues*; il ne fût jamais arrivé à la vitesse d'un kilomètre par minute, vitesse qui, rigoureusement, peut être doublée.

Comment a-t-il accompli ce prodige? En puisant ses inspirations à une autre source, en les demandant à un *esprit nouveau*.

C'est aussi en demandant leurs inspirations à un *esprit nouveau* que peuples et gouvernements parviendront à résoudre les questions sociales nées des progrès de l'industrie et de la prolongation de la paix.

En écrivant ces lignes, le rédacteur de la *Presse* avait placé ses lecteurs sur la véritable voie. Malheureusement, c'était son dernier effort. La *Presse* du 7 novembre devait démentir celle du 13 octobre. Mise en demeure par nous de juger si la meilleure répartition du travail et de ses fruits ne dépendait pas de l'association de plus en plus large des industries et des intérêts dans la commune d'abord et graduellement dans le monde, la *Presse* n'a pas osé se prononcer. Elle n'a pas nié que cette formule ne fût la vraie, mais elle s'est laissé aller, le croirait-on? jusqu'à lui reprocher ce cachet d'*esprit nouveau* qu'elle avait d'abord déclaré devoir être le caractère de la véritable solution. La *Presse* du 7 octobre est donc venue dire qu'elle n'avait en vue que de déplacer et de convertir la majorité du 29 octobre sans l'effaroucher; que, plus modeste que nous, qui voulons *réformer les bases de la société*, elle n'aspirait, elle, *qu'à améliorer les moyens de gouvernement*; par exemple, à *alléger le poids des impôts qui pèsent sur les classes laborieuses, à affranchir de l'obligation du service militaire le cultivateur ou l'ouvrier qui n'a pas deux mille francs à donner pour s'en faire exempter*, etc.; en d'autres termes, à *perfectionner le système des diligences conduites par des chevaux, en allégeant le poids des voitures, en multipliant les roues*, ce qui, selon l'opinion de la *Presse* du 13 octobre, ne serait qu'une bien misérable solution.

Cependant, en s'arrêtant même à ces termes, quand elle s'en tiendrait à poser franchement le problème social comme elle l'a fait, et à provoquer à son étude les hommes les plus éclairés de son parti, la *Presse* aurait déjà rendu un véritable service à la cause du progrès et de la vérité.

L'*Union monarchique* a discuté avec la *Presse* au point de vue de la nécessité qu'il y aurait, selon elle, de remettre en question devant le pays la constitution du pouvoir, afin d'assurer au gouvernement nouveau une sanction nationale et une liberté d'action qui lui permettraient d'opérer plus facilement les améliorations sociales. La feuille légitimiste subordonne tout à cette pétition de principes. La réforme sociale ne lui paraît possible que lorsque le pouvoir sera assis sur la base la plus normale, sur l'alliance complète du principe monarchique avec l'adhésion nationale. Cependant l'*Union*, déclarons-le à sa louange, reconnaît hautement la gravité des questions sociales et ne recule pas devant la nouveauté de leur solution. Elle accepte la formule d'association du capital et du travail comme base des réformes économiques. L'*Union monarchique* s'est même empressée d'accueillir le conseil que nous adressions aux riches capitalistes de son parti de prendre eux-mêmes, dès aujourd'hui, dans leurs propriétés et dans la limite de leurs rapports avec la classe ouvrière, l'initiative de l'association du capital et du travail. La feuille légitimiste s'est donc montrée sur ce point au moins plus hardie que la *Presse*. Il est certain que si le parti légitimiste, qui a longtemps passé pour aveuglément hostile à tout progrès, donnait noblement l'exemple de cette amélioration économique, il retrouverait par ce seul fait une influence morale supérieure à celle qu'il a perdue.

Le *National* n'est intervenu dans le débat que pour profiter des hésitations et des inconséquences de la *Presse*. La feuille radicale s'est appliquée principalement à démontrer que les liens qui rattachent encore la *Presse* à la majorité du 29 octobre et les espérances qu'elle fonde sur un simple déplacement de cette majorité ne lui permettent pas d'être beaucoup plus favorable aux réformes sociales qu'à la réforme électorale. Quant à ses propres convictions, le *National*, a pris au nom du peuple, la même position que l'*Union monarchique* au nom de la légitimité, et il fait dépendre comme elle la solution des problèmes économiques de la représentation la plus complète et la plus vraie de la souveraineté populaire au pouvoir. Fidèle à ce préjugé de parti qui n'admet pas que la société puisse s'améliorer elle-même, librement et autrement qu'à grands renforts de lois votées, de mesures générales et forcées, le *National* doute encore qu'on puisse, de plein saut et sans l'intervention du pouvoir, aborder la réforme sociale. C'est pourquoi il ajourne au succès d'un mouvement populaire ou d'une série d'événements favorables l'étude des questions sociales. Sous ce rapport, la feuille radicale a plus de progrès encore à faire que la feuille conservatrice qu'elle combat. Les radicaux sont pleins des plus généreux sentiments à l'égard des classes laborieuses; mais ils ne veulent pas voir qu'il dépendrait d'eux de rendre dès aujourd'hui l'expression de ces sentiments moins platonique et plus efficace. Ils semblent ignorer qu'il n'y a pas de lois en France qui empêchent les radicaux propriétaires, agriculteurs, commerçants ou manufacturiers d'abolir le salariat dans leurs domaines et d'élever le travailleur à la dignité d'associé. Ils ignorent au moins qu'en ajoutant à leur opposition contre le gouvernement ce moyen d'action directe sur la société elle-même, ils pourraient déterminer dès aujourd'hui, sans difficulté, les réformes pour lesquelles ils attendent, comme les juifs, la venue du véritable Messie-Révolution.

La *Démocratie pacifique* étant le seul journal qui professe sur les questions sociales une théorie arrêtée, une doctrine complète, devait, à son tour, jeter quelque lumière dans le débat. Mais cette lumière, qu'elle tient d'un homme de génie, mort presque ignoré, a le grand tort d'être trop vive, trop éblouissante. En France, où le courage est vulgaire, il est peu de personnes qui aient la résolution nécessaire pour braver l'ironie et le ridicule en proclamant la valeur d'une idée nouvelle. En conséquence, nous avons dû apporter à ce débat les éléments d'une solution sans crainte de les voir réfutés, mais sans espoir non plus de les voir immédiatement acceptés. Confiants dans le résultat de toute discussion approfondie, il nous suffit que cette discussion s'engage pour que nous soyons satisfaits. Or, cette discussion a déjà arraché, de la bouche de chaque parti, des vérités trop utiles, des aveux trop conformes à nos propres convictions pour que nous ne les résumions pas bien nettement.

Les vérités émises par la *Presse*, c'est que les réformes sociales sont distinctes des réformes politiques et indépendantes des formes de gouvernement; c'est que les questions sociales sont les plus graves, les plus urgentes, celles de la solution desquelles dépendent désormais le plus étroitement l'ordre public et la paix du monde; c'est que, pour découvrir la meilleure répartition du travail et du bien-être, il faut absolument sortir des voies actuelles et s'inspirer d'un esprit nouveau.

Une vérité émise par l'*Union monarchique*, c'est qu'en tant qu'elles peuvent dépendre de l'initiative des gouvernements, les réformes sociales seront d'autant plus faciles à réaliser, que ces gouvernements seront forts et bien assis; qu'à ce titre, même l'empereur de Russie et le duc de Modène pourraient plus aisément que tous autres, *s'ils le voulaient*, réaliser une organisation nouvelle du travail.

Le contingent de vérités du *National*, c'est qu'il importe peu que les réformes politiques et les réformes sociales effarouchent en ce moment les esprits de la majorité ministérielle; c'est que la crainte de déplaire à cette majorité n'est pas une suffisante raison pour que les libres organes de l'opinion publique retiennent l'expression des sentiments, des vœux et des droits du pays; c'est que les manifestations en faveur de la réforme électorale sont devenues aujourd'hui très compatibles avec les efforts qui tendent aux réformes sociales, puisqu'elles permettent d'édifier le pays lui-même sur tous les maux de la situation et sur tous les moyens de salut.

Une lettre de M. Anselme Petetin, insérée dans nos colonnes, a eu également pour objet de faire entrer dans ce débat deux vérités

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 18 NOVEMBRE.

RABELAIS A LA BASMETTE. (1)

VI.

LE MARIAGE MIRACULEUX (Suite).

Tout le monde attendait sans savoir quoi, lorsque frère Paphnuce parut accompagné d'un frère convers, qui portait une brassée de cierges en cire jaune. On les distribua à tous les moines, puis la porte noire de l'*in pace* s'ouvrit, et tout le couvent, dirigé par le maître des novices, descendit dans les caveaux en chantant d'une voix lugubre et lente le psaume *Miserere*.

Un murmure de consternation et de terreur parcourut l'assemblée. Quelques vieilles se dirent tout bas que frère Lubin était sans doute mort. Marjolaine fut obligée de s'asseoir et frissonna comme si l'on eût été au cœur de l'hiver; la petite Mariette elle-même s'inquiéta et eut presque les larmes aux yeux en regardant du côté du caveau où l'on entendait toujours se prolonger le chant des moines; enfin on les vit remonter la croix des enterrements en tête. Le frère Paphnuce tenait sur ses mains étendues le froc et le cordon du frère Lubin, qu'il vint déposer sur l'autel : puis derrière lui entre les deux files de religieux portant les cierges, parut frère Lubin lui-même, vêtu de l'habit séculier et conduit par deux frères convers, affublés de la cagoule des pénitents, pour rendre la scène plus terrible. Marjolaine eut besoin, pour ne pas s'évanouir, de toute la force que lui rendait la présence de son bien-aimé. On fit mettre frère Lubin à genoux au milieu du chœur.

Frère Paphnuce alors commença une exortation qui ressemblait assez à un exorcisme. Il cria et gesticula, jeta de l'eau bénite sur le novice et en aspergea libéralement le côté de la foule où se trouvait la jeune fille. Puis, après avoir ouvert à son gré le ciel avec toutes ses joies et l'enfer avec toutes ses griffes et toutes ses cornes, il adjura frère Lubin de choisir entre le paradis et la damnation, entre la société séraphique de saint François et l'affection criminelle d'une créature.

Frère Paphnuce se livrait avec d'autant plus de liberté à toutes les fougues de son éloquence, qu'il avait remarqué avec plaisir l'absence de maître François, absence dont il ne pouvait deviner la [illegible] mais qui le mettait infiniment plus à l'aise, [illegible] regards et le demi-sourire du rusé médecin [illegible]naient habituellement plus qu'on ne saurai[illegible] faisaient expirer sur ses lèvres la moitié de[illegible] sermons.

Frère Lubin se recueillait pour répondre, [illegible] la petite Mariette, se glissant entre deux re[illegible] accourut, sans avoir peur de rien, se jeter au co[illegible] son frère; puis se mettant à genoux auprès de lui, sans que personne songeât à l'en empêcher, elle prononça d'une voix claire et argentine ces paroles, que lui avait sans doute suggérées le frère médecin :

« Bon saint François, je vous prie pour mon frère, qui vous a servi pendant douze ans, pour me conserver la vie et me faire grandir; maintenant, c'est à mon tour, et je me donne à vous pour rendre la liberté à mon frère! Je sais que vous êtes bon et que vous ne faites pas mourir les enfants. Vous voulez seulement qu'ils soient bien sages et qu'ils aiment bien le bon Dieu. Oh! je vous le promets, grand saint François, permettez donc que mon frère soit heureux, et je vous en remercierai tous les jours par ma piété et ma sagesse! »

Tout le monde fut attendri, excepté les moines. Les femmes pleuraient, et Jean Lubin essuyait avec sa main ses grosses larmes aux coins de ses yeux. Frère Paphnuce faisait une laide grimace; il imposa silence d'un grand geste de sa main osseuse, et montrant la statue du saint patron :

— C'est à saint François qu'on a fait un vœu, s'écria-t-il; c'est saint François qui doit décider. Jamais la gloire de notre ordre n'eut plus besoin d'un miracle pour instruire les pécheurs et raffermir ceux qui chancèlent; j'ose croire que notre saint patron ne nous le refusera pas.... Mais d'abord que frère Lubin lui-même nous dise ce qu'il a choisi!...

[illegible] maître des novices chercha par l'accent de sa [illegible] roulements de ses yeux à intimider le [illegible]me.

[illegible]bin retint dans un de ses bras sa sœur [illegible]'on voulait éloigner de lui, et, se retour[illegible]é du peuple, il étendit son autre main et [illegible] ce mot :

— [illegible]arjolaine!

[illegible] jeune fille alors se leva toute tremblante d'émotion, et s'avança pour rejoindre son fiancé à l'autel.....

— Arrêtez! cria frère Paphnuce d'une voix tonnante, et se tournant du côté de la statue du patron :

— Grand saint François, continua-t-il d'un ton solennel, bénirez-vous ce mariage?

— Non! répondit une voix qui paraissait sortir du pied même de la statue.

Tout le monde poussa un cri d'effroi : Marjolaine chancèle et va tomber; frère Lubin atterré s'empresse néanmoins de la soutenir... Mais voici bien une autre merveille et un autre tumulte!... Tout le monde l'a vu!... la statue a remué; cette fois c'est bien elle qui parle! — Tais-toi, satan! a-t-elle dit. Et on la voit contenir un instant sous son pied, puis renfoncer en terre une hideuse tête de moine, que personne n'a pu reconnaître tant elle était défigurée par la frayeur... Frère Lubin avait eu soin, selon la recommandation de maître François, de fermer au verrou la petite porte de l'autel. Puis voilà que saint François étend ses deux mains sur le jeune couple :

— Approchez, mes enfants, dit-il, je vous bénis et je vous marie!

On se ferait difficilement une idée de la stupeur générale et de la mystification des moines. Le père prieur était tombé à la renverse et avait cassé ses besicles; frère Paphnuce avait pris la fuite et coudoyait tous ceux qu'il rencontrait sans pouvoir se frayer un passage; les moines, pâles et croyant rêver, étaient retombés, les uns assis, les autres à genoux, les autres la face contre terre. La foule poussait des cris à faire crouler l'église. Miracle! miracle! sonnez les cloches, sonnez! Et une partie des assistants, courant au clocher, avaient mis toutes les cloches en branle. Les paroisses voisines ne tardèrent pas à répondre, et tout le pays fut en alarme. On ne voyait sur tous les chemins que des troupes de gens qui accouraient vers la Basmette; plusieurs étaient armés, pensant que des brigands avaient at-

(1) Voir les numéros des 4, 5, 6, 10, 12, 13 et 17 novembre.

La solution des questions sociales dans des pays de liberté économique, comme la France et l'Angleterre, dépend plus spécialement et plus facilement des détenteurs de la propriété que des détenteurs du pouvoir. Dans ces pays constitutionnels, aucune loi ne s'oppose déjà à ce que les capitalistes, en s'associant entre eux, associent également à leurs bénéfices les travailleurs et réalisent tous les avantages économiques de l'unité d'exploitation agricole, industrielle et commerciale dans la commune d'abord et graduellement dans l'Etat. Ce mode de progrès social est le plus simple, le plus conciliant et le plus concluant.

Cependant, quoique indépendantes des formes politiques, les crises sociales affectent trop dangereusement l'ordre des sociétés et la paix du monde pour ne pas réclamer toute la sollicitude des gouvernements. L'Etat, en s'abstenant d'apporter la moindre entrave à la liberté industrielle et commerciale, tant qu'elle ne présentait aucun danger pour le bien public, n'a pu abdiquer le droit d'en corriger les abus, d'en régulariser l'essor, lorsque l'intérêt général l'exigerait. A ce titre, son intervention peut s'opérer de diverses manières. Il peut, sans doute, comme l'a indiqué la *Presse*, améliorer jusqu'à un certain point le sort des travailleurs par des dégrèvements d'impôts, par des réformes douanières, par des institutions de crédit et de secours; mais l'exemple de l'Angleterre et de l'Irlande prouve que de belles améliorations sont bien impuissantes devant les maux de la concurrence, l'insolidarité des intérêts et le défaut d'équilibre entre la production et la consommation. L'Etat pourrait, à la rigueur, intervenir plus profondément dans la question, en changeant par des mesures légales et générales les rapports entre les maîtres et les ouvriers, en fixant lui-même la répartition du travail et de ses bénéfices, en corrigeant les vices du morcellement par une organisation unitaire des industries; mais, en se proposant cette tâche, l'Etat se ferait lui-même, entrepreneur du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, et il tenterait par conséquent la plus radicale révolution qu'on puisse imaginer. Le seul moyen moins arbitraire et moins coûteux qu'ait l'Etat d'assurer la meilleure solution du problème économique, c'est simplement de mettre à l'étude cette solution et d'en favoriser les expériences les plus simples et les plus locales. L'Etat peut, en se faisant autoriser par une loi, essayer lui-même l'application intégrale du principe d'association à l'exploitation d'une commune et encourager la libre imitation en cas de réussite. Il peut plus simplement encore favoriser cette fondation et toutes les expériences analogues par sa seule adhésion morale, par son seul concours de patronage et d'encouragement. L'Etat peut, par un seul mot d'approbation au système de réforme économique qui lui paraîtra le plus propre à concilier les intérêts et à garantir à la fois la liberté et l'ordre, lancer toute la bourgeoisie et le peuple dans la voie de leur commun salut.

Voilà en quoi seulement les réformes sociales dépendent des gouvernements en même temps que des détenteurs de la propriété. Voilà pourquoi toute réforme politique qui a pour but de faciliter l'avènement au pouvoir d'hommes plus vigilants, plus studieux et plus progressifs, ne peut qu'être utile à la cause sociale. Voilà pourquoi la réforme électorale elle-même peut servir d'acheminement aux réformes économiques.

Mais, en acceptant, en favorisant l'essor de toutes les tendances progressives, de toutes les idées de réforme politique ou sociale, il importe cependant de ne pas les confondre dans leurs buts, leurs procédés et leurs moyens. Ce serait mal servir la cause du progrès que ne pas distinguer entre des réformes, dont les unes dépendent plus particulièrement de la libre volonté des citoyens ou des détenteurs de la propriété, et les autres de l'édification des majorités ou des détenteurs du pouvoir. Ce serait mal éclairer l'intelligence publique, seule arbitre de la question, que de lui cacher la route la plus courte, la plus directe, la moins encombrée d'obstacles et de préjugés. Or, cette route, c'est évidemment celle qui conduit à l'expérimentation des théories sociales dans l'atelier ou dans la

tion du personnel de la rédaction du *Conservateur*, elle a montré le parti des satisfaits obligé, pour trouver un rédacteur, de ramasser les restes dédaignés de la rédaction du *Constitutionnel*. C'était la meilleure des réponses. Mais voici que ce matin la *Presse* revient à la charge. M. E. de Girardin prend vraiment trop de souci; que sa polémique soit piquante et spirituelle, c'est ce que nous ne nions pas, mais les meilleurs traits se perdent contre ce qui n'offre pas de résistance. L'*Epoque* au moins mettait de l'insolence et de la verve au service des intérêts égoïstes dont elle avait pris la défense; elle pouvait devenir une arme dangereuse. Mais le *Conservateur* ne distille qu'ennui, et n'accuse qu'impuissance de raisonnement et de style. En attaquant à droite et à gauche, il ne cherche qu'une réclame. La *Presse* est trop bonne de la lui faire.

Nous voyons avec plaisir que la *Presse* s'affranchit courageusement du joug de l'esprit de parti dans ces lignes qui terminent sa réplique au *Conservateur* :

Nous n'avons jamais tenu à représenter un parti, encore moins une coterie.

Le meilleur parti n'est pas bon. Quand il ne représente pas la violence, il représente la peur; quand il ne représente pas l'avidité dans la spoliation, il représente la cupidité dans l'intrigue.

C'est en se mettant à la suite des partis que les gouvernements et aussi les journaux se perdent; ils ne se perdent jamais en ne consultant que les intérêts du pays.

SUISSE. — **La capitulation de Fribourg.** — La nouvelle de la prise de Fribourg s'est confirmée. Une circulaire du Vorort, en date du 14 novembre annonce aux cantons cette capitulation qui a eu lieu ce jour-là à huit heures du matin. La ville s'est rendue sans coup férir. Voici les termes de la capitulation : 1° Le gouvernement de Fribourg renonce formellement au Sonderbund; 2° les troupes fédérales occuperont la ville de Fribourg dans la journée; 3° la ville logera et nourrira les troupes suivant les règlements fédéraux; 4° le gouvernement de Fribourg licenciera ses troupes, les armes du landsturm seront déposées dans l'arsenal, et un état en sera communiqué à l'autorité fédérale; 5° les troupes fédérales occuperont les portes, garantiront la sûreté des personnes et des propriétés, et prêteront main forte à l'autorité pour le maintien de l'ordre. S'il se présentait des difficultés non militaires, la Diète les trancherait. — Belfaux, ce 14 novembre 1847. Le général en chef des troupes fédérales. Signé G.-H. Dufour. — Au nom du conseil exécutif de Fribourg, les plénipotentiaires spéciaux. Signés P. Odet, syndic; Mussli, avocat.

La veille de l'attaque de Fribourg (le 12), le général Dufour avait adressé à ses troupes la proclamation suivante :

« *Soldats confédérés!*

» Nous voilà en présence de nos adversaires. Ils veulent la bataille. Eh bien! ils verront ce qu'il en coûte pour braver les décrets de la Diète et affronter ses bataillons.

» Soldats! réunis sous le même drapeau, vous allez combattre pour le maintien de la légalité et des droits de la Confédération. J'attends tout de votre courage et de votre dévouement. Les destinées de la patrie sont en vos mains. Vous la sauverez par votre vaillance, et vous prouverez au monde que les Suisses ne sont point dégénérés.

» La victoire vous attend, montrez-vous en dignes par la manière dont vous en userez. Epargnez les vaincus; montrez-vous humains autant que braves.

» Soldats! je compte sur vous dans cette grande journée; comptez sur moi. Ecoutez la voix de vos chefs; suivez leur exemple; ils vous conduiront au chemin du devoir et de l'honneur.

» Le 12 novembre 1847.

» Le commandant en chef,
» G. H. DUFOUR. »

Mouvements de troupes. — Engagements divers. — Un supplément du *Schweitzerbote* (*Messager de la Suisse*) contient ce qui suit sous la date du 15 novembre : Les hostilités sont commencées. Hier, avant midi, quelques bataillons du Sonderbund, avec des carabiniers, deux compagnies d'artillerie et de cavalerie passèrent de Gisikon et par le pont de la Sins, dans les parties supérieures non occupées du district de Muri. En même temps, quelques

[illegible] compagnies du deuxième bataillon de landwehr stationnées dans Meuzihen, se réunirent et ripostèrent au feu de l'infanterie du Sonderbund. La deuxième landwehr les seconda très bien. Là-dessus, les troupes du Sonderbund se retirèrent. Dans l'attaque contre Muri, les troupes du Sonderbund ont été reçues par une grêle si violente de balles qu'il resta 200 hommes sur la place. Les gens du baillage libre (Frecenant) sont restés neutres.

Pendant la nuit du vendredi au samedi tout resta tranquille; mais le matin le tocsin sonna dans tous les cantons voisins de celui de Lucerne. M. Ziegler franchit avec deux bataillons et des armes spéciales le Lindenberg et occupa Müswangen. En même temps le colonel de brigade Muller s'avançait vers Schongan du côté du Seethal. Ils se retirèrent ensuite en emmenant le maire de Schongau. — D'après une lettre d'Arau, en date du 14 novembre, les évènements du Frecenant se réduisaient à des escarmouches. Les troupes du Sonderbund n'ont pas franchi la frontière près de Meuzihen, mais se sont contentées de lancer des grenades sur une grange. Le colonel Ziegler est avec quelques aides-de-camp à Muri, et l'état-major de la division est à Arau.

La ville de Romont, dans le canton de Fribourg, s'est séparée du Sonderbund, l'autorité communale prit cette mesure, en apprenant que les troupes fédérales allaient franchir la frontière. Les désertions sont nombreuses dans le Valais. Le grand conseil de ce canton était assemblé à la date des dernières nouvelles et délibérait pour savoir s'il tenterait des mesures conciliantes ou s'il emploierait les armes.

Un des généraux du Sonderbund vient d'être tué par ses soldats. Le bataillon de landsturm qu'il commandait, dit le *Nouvelliste vaudois*, doit avoir demandé avec violence d'entrer sur le territoire Saint-Gallois pour se réunir à la population qui sympathise avec le Sonderbund. M. Aufdermauer résista à cette demande qui lui paraissait inadmissible et qui était contre ses ordres. Les soldats ayant insisté de nouveau et avec menaces, il tira son sabre, menaçant de percer le premier qui ferait un pas en avant sans son ordre. Immédiatement un coup de feu partit des rangs qui étendit mort cet officier fidèle à ses devoirs.

Un détachement de 27 hommes de la compagnie Forer, appartenant au bataillon Fasi de la 4e division Ziegler, a été surpris et fait prisonnier par les Lucernois dans le village de Unter-Dietwyl. Les habitants de cette localité située à l'extrême frontière étaient d'entente avec les Sonderbundler. Une grande irritation règne parmi les troupes zuricoises qui ont juré de venger ce petit échec.

Un corps de Valaisans arrivé à Fluelen a reçu ordre de rebrousser chemin. Cet évènement a produit une impression d'effroi à Lucerne.

Les jésuites avaient quitté Fribourg avant la capitulation. Une lettre de Neuchâtel annonce que l'on a vu les révérends pères arriver dans cette dernière ville le 12, avec M. Fournier, chef du gouvernement de Fribourg.

En somme, la position des parties belligérantes en Suisse était la suivante, à la date du 14 :

Fribourg était tombé au pouvoir des troupes fédérales.

La diversion tentée par les troupes de Lucerne dans l'Argovie n'avait eu qu'un succès momentané et dû à la première surprise et à l'épaisseur du brouillard, qui avait favorisé le mouvement offensif tenté par le général de Salis-Soglio.

Deux engagements successifs avaient eu lieu près du Saint Gothard, entre les Tessinois et les troupes d'Uri; et ces dernières avaient été chaque fois repoussées avec perte : le colonel Luvini songeait à attaquer le corps ennemi en position sur le Saint-Gothard lui-même.

ITALIE. — **L'occupation de Fivizzano.** — Un supplément de la *Gazette officielle* de Florence, en date du 9, contient la protestation suivante :

« S. A. I. et R. le grand-duc, convaincue après un mûr examen que l'occupation militaire de Fivizzano par un parti de troupes de Modène, constitue un acte hostile contre sa souveraineté, et informée avec le plus grand déplaisir du déplorable évènement qui l'a atteinte, a ordonné qu'il soit fait immédiatement au gouvernement modénais des protestations en la forme convenable, avec les plus grandes réserves, tant sur le fait que sur les conséquences. Ces protestations seront également communiquées aux puissances signataires des traités.

» Que cette déclaration serve à montrer que le prince veille à la garde de la dignité et des intérêts de l'Etat et suffise pour engager le peuple à rester tranquille! »

« Le 9 au soir, dit l'*Alba*, vers cinq heures, une grande foule s'est

---

taqué le monastère; d'autres apportaient de l'eau, comme s'il se fût agi d'un incendie; mais déjà des groupes nombreux racontaient dans les environs la grande et merveilleuse bataille qui s'était livrée dans la grotte de la Basmette entre le diable en personne et la statue miraculeuse de saint François. Plusieurs avaient vu des flammes bleuâtres sortir des yeux du démon et une lumière céleste environner tout à coup le saint patron de l'ordre séraphique; il n'était déjà bruit partout que du mariage miraculeux de Lubin et de Marjolaine. Ils sortirent de l'église des moines portés en triomphe et presque étouffés par la foule. On leur faisait toucher des bouquets artificiels et des chapelets comme à des reliques; Marjolaine, débarrassée de son mantelet et toute vermeille d'émotion et de pudeur, apparaissait dans tout l'éclat de son bonheur et de sa fraîche parure. La petite Mariette lui avait posé sur la tête sa propre couronne de roses blanches, et le ci-devant frère Lubin ne pouvait se lasser de la regarder ainsi. Le père Jean Lubin embrassait de tout son cœur la petite Mariette, qui n'avait nulle envie de mourir, et donnait par-ci par-là des poignées de main à ses voisins, ne sachant plus ni ce qu'il faisait ni ce qu'il disait, mais délirant et pleurant de joie. Une foule immense les accompagnait en criant : Miracle! en applaudissant et en chantant des chansons de noce, tandis qu'une foule encore plus nombreuse, toujours grossie par les curieux qui arrivaient de tous côtés, se pressait et s'étouffait dans la crypte pour voir la statue miraculeuse.

Ce fut alors le moment critique, et le pauvre saint François se trouva vraiment en danger. Il était impossible de contenir cette foule émerveillée, tout le monde se ruait vers l'autel, prenait la statue par les jambes et lui arrachait des lambeaux de sa robe pour en faire des reliques. Ce sont des cris à ne pas s'entendre; les uns disent que le saint est vivant et qu'ils ont touché sa chair; une femme qui lui embrasse les jambes, prétend qu'elle l'a senti tressaillir... Enfin, la fureur des reliques va si loin, que le pauvre saint François va être presque entièrement dépouillé de ses vêtements au grand préjudice de la modestie; mais il prévient ce danger et juge à propos de se sauver lui-même par une suite de nouveaux miracles : il pousse un grand éclat de rire et saute à bas de son piédestal, son capuchon tombe sur ses épaules et laisse voir à découvert la figure intelligente et narquoise du frère médecin, maître François. Nouveaux cris de surprise! les uns le reconnaissent et éclatent de rire à leur tour; les autres font des signes de croix et pensent être ensorcelés; mais le plus grand nombre s'obstine à prendre le frère François pour une statue miraculeuse; il ne réussit à se faire passage que grâce à la vigueur de ses poings et gagne à grand'peine la sacristie de l'église, où il s'enferme à double tour, tandis que les cloches continuent à sonner triple carillon, que la foule crie miracle de plus fort en plus fort, et que les bonnes femmes se partagent les lambeaux de son froc, aussi dévotement qu'elles eussent pu le faire pour des parcelles de la vraie croix.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

Le Travail Intellectuel.

Depuis quelque temps il paraît à Paris un journal destiné aux intérêts du travail intellectuel dans le but de l'affranchir du despotisme du capital et de lui assurer tous les bénéfices de la propriété.

Dans les deux numéros qui ont paru de ce journal, M. Castille, le fondateur, a publié plusieurs adhésions des hommes de lettres les plus distingués de la France. Dans un de ses derniers numéros, le *Travail intellectuel* contient un article sur les impôts et les droits politiques des écrivains. En voici un extrait :

« Sur quatre cents hommes de lettres, il y en a à peine un vingtième qui jouisse du droit de voter. Et, grâce au système restrictif, au timbre, à l'absence de propriété intellectuelle, aux brevets, aux privilèges, etc., etc., un grand tiers des membres de la société se voit, non-seulement déchu de tout droit politique, mais encore aux prises avec les premières nécessités de la vie.

» Il y a une piquante statistique à dresser : elle consisterait à faire le relevé des électeurs dans toutes les professions intellectuelles. On verra.

» On l'a dit avant nous, la Chambre ne représente ni la majorité du nombre, ni la majorité de la richesse, ni la majorité de l'intelligence du corps électoral. Ce qu'on dit de la Chambre, nous le dirons du corps électoral lui-même par rapport à la nation : il n'est sur tous les points que la représentation infidèle du pays. En voici une preuve qui nous ramène directement au cœur de la question.

» Quel a été le but de la loi du 19 avril 1831? Apparemment de conférer le droit de voter, c'est-à-dire d'abandonner une partie du gouvernement à ceux des citoyens qui, par le chiffre de leurs impôts, contribuent le plus aux charges de l'Etat. Si tel a été effectivement le but de la loi, ce but lui échappe. Ainsi, pour ne prendre qu'une très petite minorité de la population, les gens de lettres, par exemple, proportion de nombre gardée, paient indirectement beaucoup plus d'impôts que le corps électoral tout entier. Il est facile de s'en convaincre.

» Supposons un journal, timbré à 5 centimes, tiré à trente mille exemplaires. Ce journal, sous forme de timbre, paie, si je ne me trompe, 547 500 francs par an d'impôt, c'est-à-dire un peu plus de deux mille sept cent trente-sept fois le cens électoral!

» Le propriétaire de ce journal contribue donc à lui seul aux charges de l'Etat deux mille sept cent trente-six fois plus qu'un électeur ordinaire, ce qui ne lui confère pas le plus petit droit politique!

» Poursuivons. Un journal comme celui dont nous venons de supposer l'existence, — nous sommes, on le voit, modérés dans nos calculs; il y a des journaux timbrés à 6 centimes et qui ont plus de trente mille abonnés, — ce journal, disons-nous, peut occuper en moyenne, tant pour la politique que la littérature, douze rédacteurs par an. Croyez-vous que les 547 500 francs versés par l'entrepreneur du journal dans la caisse du fisc n'atteignent pas dans leur revenu chacun de ces douze rédacteurs pour une somme plus forte que les 200 francs du cens électoral?

» Publicistes et littérateurs, vous contribuez indirectement aux charges de l'Etat dans une proportion beaucoup plus considérable que le corps électoral tout entier, et vous n'avez aucun droit politique. Vous n'êtes rien sous le système actuel, vous qu'on a surnommés le premier pouvoir de l'Etat; vous n'êtes rien, parce que le système actuel a tout fait pour la propriété foncière, rien pour la propriété intellectuelle. »

Tout cela est vrai, mais ce n'est pas l'homme de lettres seul qui est frustré de ses droits. Le dernier ouvrier journalier, par ses impôts indirects, paie, d'ordinaire le triple d'un électeur, toute proportion gardée de la fortune.

Que M. Castille persévère! Malgré le silence de la presse, son idée triomphera, car c'est en même temps une idée de progrès véritablement conservateur.

les agents de change Coleman et Todd ne pourront faire honneur à leurs engagements. — A Leeds, il y a eu une faillite considérable dans le commerce des draps. Les détails manquent. — La faillite de MM. Trueman et Cook, grands courtiers sur les produits coloniaux, a causé une grande impression dans la Cité. Le passif est de 350 000 liv. st. — Il paraît qu'une faillite considérable a eu lieu à Leeds.

Un journal de Londres publie le tableau des faillites qui ont eu lieu à Londres, et qui ont frappé principalement sur des maisons intéressées au commerce de l'Ile Maurice. Ce tableau contient les noms de vingt maisons dont les divers passifs forment la somme de 445 millions environ, et sur lesquels en moyenne il sera donné près de 70 pour cent !

— L'*Evening Sun* du 15 rend compte d'un meeting d'une société formée à Londres sous le nom de *Ligue internationale des peuples*. Ce meeting a eu lieu le 15, à la taverne de la Couronne et de l'Ancre (*Crown and Anchor tavern*), dans le Strand. On y a fait l'exposé des principes et du but de la ligue. Le docteur Bowring présidait et plusieurs autres membres du parlement assistaient à la réunion. La ligue se propose de développer tous les moyens d'obtenir des renseignements exacts sur les pays étrangers, afin de favoriser partout la cause sainte des nationalités et l'émancipation des peuples asservis ou opprimés.

PORTUGAL. — **La liberté constitutionnelle à Lisbonne.** — Le *Standard* du 15 publie une correspondance particulière datée de Lisbonne, 9 novembre : « Le dénouement de la crise ministérielle a été retardé par les couches de la reine. C'est le 30 octobre dernier que sir Hamilton Seymour avait eu avec S. M. une longue conférence, dans laquelle il l'avait engagée à former un ministère composé d'hommes modérés, mais d'un caractère indépendant, d'hommes assez fermes pour résister surtout à la prépotence toujours croissante du parti des Cabrals. Le ministre anglais avait ajouté que, si la reine ne se rendait pas à ces conseils, elle ne pourrait plus compter sur l'appui de la Grande-Bretagne pour la tirer des embarras où elle se jetterait sans doute en suivant une autre ligne de conduite. Il paraît, dit le correspondant du *Standard*, que sir H. Seymour eut beaucoup de peine à décider la reine aux concessions qu'il lui demandait, il n'y parvint même qu'avec l'aide du roi consort, qui se montra convaincu de l'opportunité. Les promesses faites ou plutôt arrachées dans cette entrevue s'étant ébruitées, les ministres donnèrent leurs démissions dès le lendemain. Elles furent acceptées; mais avec cette réserve qu'ils resteraient aux affaires jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ce qui s'est passé entre la date du 31 octobre et celle du 4 novembre, jour de la délivrance de la reine, n'est pas bien connu. Dans l'intervalle, les notabilités du parti septembriste ont, d'après le conseil de sir H. Seymour, fait une démarche auprès du roi consort. Le marquis de Loulé, M. Aguiar et une douzaine d'autres personnages se sont rendus chez ce prince, qui les a reçus de la manière la plus affable et leur a dit que le moment était arrivé où les hommes honorables de tous les partis devaient s'unir pour sauver le pays d'une ruine imminente. Les finances sont toujours dans l'état le plus déplorable. Il faut, dit la correspondance que nous citons, que les employés portugais aient la vie dure pour pouvoir exister encore après le jeûne forcé de 8 ou 9 mois, auquel les a condamnés le non paiement de leurs salaires. Le fait suivant donnera une idée de la manière dont on entend la justice en Portugal :

» Dernièrement, une bande de cabralistes qui parcourait le quai de Sodre, armée de sabres, de baïonnettes et de cannes-assommoirs, se rua sans provocation sur un jeune officier, nommé Lacerda, qui avait servi sous la junte et dont le bras droit était en écharpe par suite d'une ancienne blessure; la police survint, emmena le battu en prison et laissa tranquillement circuler les auteurs de cette lâche agression. M. Lacerda est resté incarcéré depuis et le registre d'écrou porte en regard de son nom, la curieuse inscription que voici : « Nom, J.-M. Lacerda, âgé de 21 ans, taille 5 pieds 6 pouces, yeux bleus, etc., crime... (en blanc). » — Voici un extrait d'une proclamation cabraliste qui a été répandue à profusion à Lisbonne et dont un exemplaire a été trouvé affiché aux portes mêmes du palais : « Portugais, chartistes, les ennemis de notre reine adorée se sont engagés à vendre le Portugal à notre plus cruelle ennemie, l'Angleterre. Oui, ces infâmes gredins se sont laissés corrompre par l'or et par les promesses de Seymour, cet intrigant qui gouverne aujourd'hui notre pays. Un haut personnage (le roi-consort) n'est pas étranger à ces manœuvres; il veut aussi vendre le Portugal à l'Angleterre. L'immense majorité de la nation veut la reine et la charte, et reconnaît que l'homme dont la mission consiste à sauver ces objets sacrés est le noble comte de Thomar (Costa-Cabral), qui a donné tant de preuves de loyauté et de nationalité. Chartistes, ne souffrez pas un ministère qui ne serait pas formé sous les auspices du comte de Thomar, ce Portugais si honorable. Aux armes, s'il le faut, pour délivrer notre reine adorée de l'odieuse domination des Anglais ! Vive la charte ! vive la reine ! à bas les inglesados ! »

Au départ du courrier, il était question d'un ministère qui serait formé sous les auspices du duc de Saldanha, et dans lequel entreraient MM. Souza-Azeredo, Ferrao et Rodrigo. Rien n'était cependant arrêté d'une manière positive.

ESPAGNE. — M. Bravo-Murillo vient d'être nommé ministre du commerce, de l'instruction et des travaux publics. — M. Manuel Gutierez de la Concha a été nommé ambassadeur d'Espagne près le gouvernement français. — M. le baron de Talleyrand est parti de Madrid pour Paris. On le dit chargé d'une mission importante.

— *El Espectador* contient ce qui suit : « Il paraît qu'il est arrivé à Madrid un personnage diplomatique anglais, chargé d'une mission délicate. Le désir de ne pas entraver l'exécution de ce message nous impose actuellement une grande réserve. »

— On lit dans l'*Eco del comercio* du 12 novembre : « Il paraît que le gouvernement veut s'occuper enfin de la grave question des subsistances, et qu'il est disposé à prendre des mesures pour prévenir la disette l'hiver prochain. »

AU RÉDACTEUR.

Paris, 18 novembre 1847.

Monsieur le Rédacteur,

Je reçois de M. A. Thys, lauréat de l'Institut et compositeur distingué, la lettre suivante; seriez-vous assez bon pour la porter à la connaissance des lecteurs de la *Démocratie pacifique?* Sous peu de jours, je vous en communiquerai de pareilles.

Agréez, Monsieur, etc.,

E. CHEVÉ.

... pour arriver aux résultats dont j'ai été témoin chez vous.

» Je vous autorise à faire de ma lettre tel usage que vous voudrez, et suis avec respect et considération, etc.

» A. THYS. »

FAITS DIVERS.

L'opposition a fini par l'emporter aux élections de Dieppe (*extra muros*). Au scrutin de ballottage les voix se sont ainsi réparties : M. Osmont 236 voix; M. Lebobe 194; voix perdues 4. En conséquence, M. Osmont a été proclamé député.

Le *Moniteur* publie une ordonnance qui prononce la libération de 218 noirs appartenant au domaine, sur un nombre de 1508 qui restent encore à libérer.

— Le *Moniteur* publie une ordonnance royale du 10 novembre, portant ce qui suit :

L'art. 10 de l'ordonnance du 24 octobre 1840 est remplacé par les dispositions suivantes :

Le propriétaire d'un étalon approuvé, qui aura rempli les conditions prescrites par les règlements, recevra chaque année une prime de : 400 à 700 fr. pour un étalon de pur sang; 300 à 500 fr. pour un étalon de demi-sang; 100 à 200 fr. pour un étalon de gros trait.

— M. le ministre de l'instruction publique vient de prendre un arrêté portant règlement général sur les maîtres d'études.

Un autre arrêté fixe ainsi qu'il suit le nombre des places mises au concours pour les différents ordres de l'agrégation des colléges, en 1848 : Classes des sciences physiques, 9 places; classes des sciences mathématiques, 10 places; classes d'histoire et de géographie, 10 places; classes de philosophie, 10 places; classes supérieures des lettres, 15 places; classes de grammaire, 17 places. Les concours s'ouvriront le 21 août 1847, au chef-lieu de l'Académie de Paris.

— M. le capitaine de vaisseau de Ricaudy vient d'être nommé au commandement supérieur des bâtiments en commission de rade à Toulon; il est remplacé par M. le capitaine de vaisseau Bérard dans les fonctions de directeur des mouvements.

— Par ordonnance royale du 12 octobre, rendue sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, et vu l'ordonnance du 2 juillet 1846, portant affranchissement de 126 noirs du domaine colonial, sont déclarés libres et seront inscrits en cette qualité sur les registres de l'état civil des colonies où ils sont domiciliés, sous les noms et prénoms qui leur seront définitivement attribués par les gouverneurs, en exécution de l'ordonnance royale du 29 avril 1836, les 218 noirs appartenant au domaine.

— M. Fourneyron, candidat de l'opposition, a été élu hier chef de bataillon dans la 2e légion. M. Fourneyron est un ingénieur du plus grand mérite.

— Mme la comtesse Bresson et son jeune fils ont quitté Marseille le 12, accompagnant les restes mortels de M. le comte Bresson, qui sont transportés à Paris, où ils seront inhumés dans un tombeau de famille.

Mme Bresson est arrivée hier à Paris.

— Une association de faux monnayeurs qui, depuis quelques jours, avait répandu à profusion dans le petit commerce de détail des pièces de 5 francs imitées en maillechort avec une rare perfection, vient d'être arrêtée par le service de sûreté et mise à la disposition de la justice.

M. ZAJASKOWSKI. — Un journal donne de nouveaux détails sur l'assassinat du président du tribunal de Cracovie. La police a fait afficher partout dans Cracovie un avis portant que M. Zajaskowski, un des plus fidèles serviteurs de l'État, venait d'être tué par un lâche assassin. Bientôt après, ces placards furent arrachés et remplacés par d'autres, écrits à la main et ainsi conçus : « Il y a à Cracovie seize autres personnes qui ne tarderont pas à avoir le même sort que Zajaskowski. »

M. Zajaskowski faisait partie de la commission d'instruction mixte qui existait il y a quelques années à Cracovie, et qui était composée de délégués russes, autrichiens, prussiens et cracoviens. Alors, un des membres prussiens engagea M. Zajaskowski à se montrer modéré envers les prévenus politiques, parce que l'on ne pouvait savoir ce qui arriverait; mais M. Zajaskowski répondit à son collègue que c'était une vaine crainte; qu'il connaissait ses gens et qu'il savait comment il fallait les traiter.

FUNÉRAILLES DE MENDELSOHN. — NOUVEAUX DÉTAILS. — On écrit de Berlin, le 10 novembre, au *Moniteur belge* : « Les obsèques de M. Mendelsohn-Bartholdy ont été célébrées samedi dernier à Leipzig, avec une très grande pompe, dans l'église de l'Université, où s'étaient réunis les professeurs et les étudiants de cet établissement, les membres et les élèves du Conservatoire de musique, toutes les sociétés philharmoniques et toutes les autres personnes distinguées de Leipzig, ainsi que beaucoup d'artistes de Dresde et de Berlin, qui, dès que la nouvelle de la mort du grand compositeur a été connue, se sont rendus, par le chemin de fer, à Leipzig.

» A dix heures du soir le cercueil a été fermé et a été porté par les étudiants et les élèves du Conservatoire de musique à l'embarcadère du chemin de fer de Leipzig à Berlin. Plus de deux mille personnes suivaient la bière, toutes portant des flambeaux.

» Pendant la route de Leipzig à Berlin, les cendres de Mendelsohn-Bartholdy ont été l'objet de grands honneurs. Dans presque toutes les villes qu'elles ont traversées, les habitants s'étaient rangés en haie et les ont saluées, les hommes en se découvrant, les femmes en se mettant à genoux.

« Avant-hier, à 8 heures du matin, le train spécial qui conduisait les restes mortels de Mendelsohn-Bartholdy est entré à Berlin par la porte de Halle. Dès 5 heures du matin, la vaste place de Belle-Alliance était remplie d'équipages et de monde.

» Lorsque le train a été aperçu, les personnes en équipage sont descendues et se sont rendues à l'embarcadère. Là, la bière a été ornée de grandes branches de chêne et d'une couronne de lauriers, puis elle a été placée sur un magnifique char funèbre attelé de six chevaux, qui aussitôt s'est dirigé vers le cimetière de la Sainte-Trinité, suivi de la foule découverte. Pendant le trajet, des corps de musique militaire exécutaient la marche funèbre de la sonate en *la bémol* mineur de Beethoven.

» Au cimetière, deux pasteurs et plusieurs amis du défunt ont prononcé des discours, puis le cercueil a été descendu, et un chœur de six cents jeunes gens a chanté l'hymne *le Christ est la résurrection*, de M. Edouard Græber, avec accompagnement d'instruments à vent.

» Le roi avait adressé à M. Mendelsohn-Bartholdy une lettre autographe, où il lui exprimait la vive satisfaction qu'il avait éprouvée en attendant exécuter l'oratorio d'*Elie*. Cette lettre est arrivée à

... mort du choléra. Le cas a été constaté par l'autorité sanitaire.

LES FEMMES DANS LA KABYLIE. — Le mariage se consacre par devant le cadi, comme chez les Arabes, à l'exception que le futur achète, pour ainsi dire, sa femme moyennant une somme d'argent plus ou moins forte qu'il donne au père. Ce père récupère ce qu'il avait donné lui-même lors de son mariage. Partant, plus il a de filles, plus il est riche.

La fiancée, armée d'un yatagan, d'un fusil, d'une paire de pistolets, est promenée dans tout le village. Les femmes ne se cachent pas la figure; elles travaillent beaucoup, et occupent leurs loisirs à tisser les vêtements et à orner les armes de leurs maris.

Les femmes kabyles sont très libres dans leurs tribus; elles travaillent dans les champs avec leurs maris. Elles suivent les hommes au combat, et, peu éloignées du lieu de l'action, elles les excitent par leurs cris et elles pansent elles-mêmes les blessés.

Les mœurs kabyles n'abaissent pas la femme au rang d'infériorité humiliante dans lequel elle est presque toujours tenue par les mœurs arabes. Elle jouit, au contraire, de beaucoup de considération. Ainsi, dans leurs rapports entre tribus, les femmes des chefs et des Kabyles les plus influents obtiennent souvent, au nom de leur tribu, des concessions qui seraient refusées à la demande de leurs maris. Dans leurs guerres entre elles, et lorsque deux tribus se trouvent en présence, si un Kabyle tombe mort, ou mortellement blessé entre les deux lignes de bataille, les hommes de sa tribu ne peuvent pas le retirer du lieu où il est tombé sans s'exposer au feu de leurs adversaires. Une femme seule, se présentant en avant des combattants de sa tribu, fait cesser le feu de part et d'autre; elle fait ensuite enlever le corps de l'homme tombé sur le champ de bataille, elle se retire, et, dès qu'elle est hors d'atteinte, le combat recommence.

La femme kabyle exerce une certaine autorité morale dans la tribu, et sa protection peut même sauver un ennemi.

La moindre insulte faite à une femme est punie très sévèrement chez les Kabyles, et le coupable est ordinairement condamné à une très forte amende.

AFFRANCHISSEMENT D'ESCLAVES DU DOMAINE. — Une ordonnance royale du 21 juillet 1846, a prononcé l'affranchissement d'un premier contingent de 126 esclaves domaniaux. Ces noirs appartenaient exclusivement à la catégorie des noirs non ruraux. Quant aux libérations pour les noirs affectés aux habitations domaniales, elles avaient dû alors être ajournées jusqu'en 1847.

Les dispositions de la loi de finances de 1847 permettent aujourd'hui l'affranchissement d'un nouveau contingent d'esclaves appartenant au domaine, qui comprend avec une seconde catégorie de noirs attachés aux ateliers non ruraux, une première série choisie parmi ceux qui sont employés sur les habitations domaniales.

Le nombre d'esclaves de ces deux catégories réunies restant encore à libérer s'élève, pour nos quatre colonies à esclaves, à 1 508, dont 956 esclaves ruraux et 552 esclaves non ruraux.

Sur ce nombre, il peut en être affranchi 218 en 1847, savoir :

Noirs non ruraux à la Martinique, 10; à la Guadeloupe, 11; à la Guyanne française, 40; à Bourbon, 22. Noirs ruraux à la Martinique, 26; à la Guadeloupe, 50; à la Guyanne française, 79.

Sur le rapport présenté à ce sujet par M. le ministre de la marine, le roi a rendu une ordonnance ainsi conçue :

Art. 1er. Sont déclarés libres et seront inscrits en cette qualité sur les registres de l'état civil des colonies où ils sont domiciliés, sous les noms et prénoms qui leur seront définitivement attribués par les gouverneurs, en exécution de l'ordonnance royale du 29 avril 1836, les 218 noirs appartenant au domaine et dénommés dans l'état annexé à la présente ordonnance.

VARIÉTÉS.

Etude sur les corps à l'état sphéroïdal.

PAR M. BOUTIGNY (d'Evreux (1).

> Le feu, surpassant sa propre nature, brûlait au milieu de l'eau, *et l'eau, oubliant la sienne, ne l'éteignait point.*
>
> Le livre de *la Sagesse*. Ver. 19.

M. Boutigny a développé dans un livre extrêmement curieux les intéressantes recherches sur cet état particulier des corps, qu'il a nommé *État sphéroïdal*. Depuis longtemps nous avions l'intention d'en entretenir nos lecteurs, d'autant plus que M. Boutigny s'était empressé de répéter ses principales expériences dans les salons de la *Démocratie*, en présence d'un grand nombre de personnes appartenant aux sciences, aux lettres et aux arts. Nous profitons de l'occasion que nous offre aujourd'hui un journal romain qui résume la plupart des critiques adressées à M. Boutigny.

Rappelons d'abord quelques principes de physique. Pour les physiciens un corps liquide est à l'état d'ébullition lorsqu'il se dégage de l'intérieur de la masse une grande quantité de bulles qui, arrivées à la superficie, se répandent dans l'atmosphère. — Un liquide soumis à une pression donnée n'entre en ébullition qu'à condition de recevoir une quantité de calorique *déterminé*. Mais cette quantité de calorique est loin d'être aussi intense que l'on croit communément; il y a plus, pour comprendre les phénomènes dont nous allons parler, il faut se défaire de l'idée vulgaire qu'un corps ne bout qu'à *la condition d'être chaud au toucher*. Les physiciens et les chimistes connaissent les corps qui entrent en ébullition ayant une température dix fois, vingt fois, PLUS FROIDE que la glace.

Voici la température chaude ou froide à laquelle doivent être les corps suivants pour entrer en ébullition :

L'eau	bout à plus de	100°
L'alcool	id.	79°
L'éther hydrique	id.	37°
Le soufre	id.	290°
Mercure	id.	350°

L'acide sulfureux bout à moins de 11°
L'acide carbonique liquide bout à moins de 100° (?)

Ceci admis, un corps liquide ou même solide est à *l'état sphéroïdal* quand, projeté sur une surface dont la température est beaucoup plus élevée que celle de son ébullition, il forme instantanément une masse arrondie, et sans mouiller la surface sur laquelle on le fait tomber.

En outre de ces propriétés les corps à l'état sphéroïdal possèdent une température *toujours* inférieure à celle de leur ébullition *quelle que soit* d'ailleurs la température des solides sphéroïdalisants. Exemple :

Une petite quantité d'eau versée sur une capsule chauffée à 200°, prend instantanément la température de *quatre-vingt dix sept degrés*. En vain porterait-on la température de la capsule à 300, 400... 1 500°, celle de l'eau passée à l'état sphéroïdal n'en serait pas modifiée. L'observation de ce *quatrième* état de corps présente donc le

(1) Paris, Mathias, quai Malaquais, 15.

l'expérience de Faraday. Voici cette expérience :

Après avoir fait rougir un creuset en platine, Faraday a projeté de l'éther et de l'acide carbonique solide, c'est-à-dire un liquide dont l'ébullition s'obtient à plus de 37°, et d'un solide qui ne jouit de cette propriété qu'à 400° au-dessus de zéro ((?)). Le mélange de ces deux corps devait donc produire une masse pâteuse dont la température pouvait s'évaluer à 60° au-dessus de zéro. Cette température était donc plus que suffisante pour opérer la congélation du mercure qui se solidifie à moins de 40°. Cette masse pâteuse, au lieu de se volatiliser au contact du creuset, entra à l'état sphéroïdale, c'est-à-dire qu'elle n'était pas adhérente au creuset incandescent. Faraday plongea dans ce mélange sphéroïdalisé une capsule en platine contenant 34 grammes de mercure. Le mercure se solidifia instantanément. Or, il est évident que cette solidification ne saurait être la conséquence de l'évaporation de l'éther et de l'acide carbonique, lesquels, d'après M. Purgotti, en absorbant le calorique du mercure congèleraient ce dernier; car l'éther et l'acide carbonique sont loin de s'évaporer avec assez de rapidité pour qu'on puisse leur attribuer la congélation du mercure.

Un autre point des expériences de M. Boutigny que M. Purgotti n'admet pas : c'est la réflexion du calorique par le corps à l'état sphéroïdal; il ne faut pas admettre, dit-il, l'opinion improbable que le calorique rayonnant ne le pénètre pas (Non v' è d'uopo, per ispiegare i fenomeni di Leidenfrost, l'ammettere con Boutigny, l'opinione improbabile che il calorico raggiante non penetri i corpi allo stato sferoidale.)

Nous croyons, nous, que c'est un fait parfaitement établi et désormais acquis à la science. L'expérience suivante de M. Boutigny est une preuve convaincante.

Le noir de fumée est le corps le plus absorbant du calorique que l'on connaisse. Or, M. Boutigny a imaginé de faire une bouillie claire de noir de fumée et d'eau, qu'il a projetée dans une capsule incandescente, pensant, sans doute, que le noir de fumée absorbant le calorique rayonnant de la capsule, le communiquerait à l'eau, et que ce mélange entrerait en ébullition, s'évaporiserait sans prendre la forme sphéroïdale. Le contraire est arrivé. Il a passé à l'état sphéroïdal comme de l'eau distillée, il ne s'est point évaporé plus vite, et sa température a été reconnue la même que celle de l'eau. Il est donc évident que le calorique rayonnant le pénètre par les corps à l'état sphéroïdal.

M. Purgotti, après avoir rappelé que M. Boutigny a démontré surabondamment que les corps à l'état sphéroïdal se trouvent à une distance appréciable des solides sur lesquels ils roulent, cite l'expérience qui consiste à projeter de l'acide nitrique sur une capsule en cuivre, rouge de feu, sans que l'acide l'attaque le moins du monde. Le publiciste romain attribue à Berzélius cette expérience, mais le célèbre chimiste suédois a simplement traduit cette description en en faisant ressortir toute l'importance. — L'expérience appartient à M. Boutigny.

« Mais, afin que nos paroles ne restent pas dans le cercle aride des spéculations, ajoute M. Purgotti, nous devons rappeler à ceux qui *gouvernent* les chaudières à vapeur que l'état sphéroïdal est la cause de ces terribles explosions qui épouvantent la société de temps à autre. — Cette conséquence n'est que trop vraie, et nous avons eu dernièrement en France, dans l'espace d'un mois, à déplorer quatre de ces accidents : à Roubaix, à Honfleur, à Paris (rue Coquenard), à La Villette. Les détails de cette dernière explosion ont offert des circonstances vraiment extraordinaires. Ainsi, quoique la machine ne fût que de la force de cinq chevaux, l'explosion a été si forte, que le chauffeur, lancé dans l'espace après avoir percé de son corps la toiture, a été trouvé, à 150 mètres de l'usine, les jambes enfoncées dans la terre jusqu'aux genoux.

M. Purgotti suppose que l'eau à l'état sphéroïdal peut s'élever jusqu'à la température de plus de 171°. Alors, dit-il, si on ouvre la sou-

Depuis les travaux considérables que M. Boutigny et d'autres savants après lui viennent de faire sur ce phénomène, il serait urgent, ce nous semble, que les commissions nommées par le gouvernement et l'Académie des sciences tinssent un compte important des études de M. Boutigny, qui croit avoir trouvé le moyen d'empêcher les explosions des machines à vapeur. Déjà l'Académie des sciences lui a accordé un prix de 1 000 fr. Ce n'est pas assez pour les expériences nombreuses qui restent encore à faire.

Combien il serait désirable que des expériences en grand fussent entreprises sur toutes les branches de la physique théorique et pratique ! Le gouvernement seul peut donner les moyens de faire sur une vaste échelle toutes les expériences qui demandent un matériel considérable et beaucoup de temps. Les progrès de la science seront d'une lenteur extrême tant que les savants restent isolés et abandonnés à leur propre force.

Quand donc posséderons-nous, à côté des ministres politiques et administratifs, un ministre scientifique, le ***ministre du progrès!***

PETITE CORRESPONDANCE.

Dion. — M. D. — Reçu les 40. — Merci. — A notre compte, cela fait 5 fr. de plus que le solde de 1847, et nous appliquons à janvier 1848. — Nous pensons que vous pouvez essayer avec toutes chances de réussite. — Le prix de la méth. est de 9 fr.

Issoudun. — M. C. — Nous expédions. — Votre lettre nous fait penser que vous n'avez pas le *Bull.* n° 5.

Clermont-F. — M. G. — Vous pourrez réclamer aux mess. gén. les 3 fr. 40 c. que vous avez payés pour le dernier envoi. Le dir. de votre ville recevra un avis à cet effet.

Angers. — M. G. — D'accord sur tous les points. — Les deux remises de 112 et 72 se trouvaient au compte de E. B., dont le crédit balançait votre débit.

Louvain. — M. B. — Le roulage a bien expédié et va écrire. — Notre mand. au 1er janvier prochain, 118. 90, comprend les lith. pour 17 fr., que nous diminuerons sur le mandat au 15 janvier, relatif à la R. — Nous nous entendrons toujours pour les alm. — D'ailleurs l'expos. que vous allez avoir aidera à leur placem.

Semur. — M. C. — M. H. R. accepte avec reconnaissance, et j'aurai à vous transmettre bientôt une lettre de lui.

Colmar. — M. J. — Vous ne voulez donc pas nous envoyer de vos broch. *Lib. éch.* ?

Lyon. — MM. F. B. et M. — F. C. vous arrivera par Roanne, ou dimanche soir ou lundi matin.

Valence. — M. B. — Nous vous réab. du 15 nov., pour 6 m., au c. de M. C.

La Jaunière. — M. B. — Idem du 15 août, pour un an, au c. de M. L.

Maubeuge. — M. W. — Pensez à régulariser votre ab.

Tournon. — M. V. — Nous vous rappelons que nous avons accepté l'arrangement par lequel vous devez nous remettre 21 fr. pour porter votre éch. au 31 juillet 1848.

Madrid. — M. J. — Nous vous réab. du 1er nov. — Veuillez régulariser et nous donner de vos nouvelles.

Oleron. — M. J. — Idem.

Gallardon. — M. P. — Votre lettre du 30 janvier nous annonçait le proch. régl. de l'ab. depuis août précédent. — ? — Et puis de vos nouvelles.

Troyes. — M. P. S. — Votre lettre du 29 juillet annonçait proch. régl. du réab. en date du 1er août. — ? —

AVIS DE NOS MANDATS.

Meaux. — M. K. — 77. 75, au 20 courant, suivant votre avis.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 15 novembre. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages, 1 946 q. 80 k. — Ventes, 2 115 q. 31 k. — Restant, 5 664 q. 16 k. — Cours moyen du jour, 39-20. — Cours-taxe de quinzaine, 39-20.

Marché de la barrière d'Enfer du 16 novembre. — Foin 1re qualité, 64 à 67; 2e 60 à 63; 3e »» à »». — Luzerne, 1re 66 à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille

3 0/0 J. du 22 juin au C.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— fin courant	76 80	77 10	76 80	77 05
Id. Emp. 1847, J. 22 déc. au C.	76 75	76 75	76 65	76 65
— — fin courant.	76 60	76 95	76 60	76 90

4 1/2 J. 22 s. 1r cours	»	»»» »»	Banq. de Fr. d. cours	3297 50
4 0/0 J.	»	101 »»	O. V. de Par.	1375 »»
Emp. 1844. au Ct	»	[illegible]	C. Hyp.	220 »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin	»»»» »»
B. du Trés.	»	» »|»	— Gann.	960 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 10	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		d'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »|»	»» »|»	»» »|»	»» »|»
5 p. 0/0	»» »|»	»» »|»	»» »|»	»» »|»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct d. cours	» »|»	ROM.	DerC.	93 »|»	»»
Récép. Rotsch.	101 »»	BELG. 2 1/2	»	»» »|»	
Esp. Dette act.	»» »|»	— 4 1/2	»	91 »|»	
— — pass.	» »|»	— do 1840	»	98 1/2 »|»	
— 3 p. 0/0.	29 » »	— do 1842	»	99 1/2 »	
Dette intérieure	25 1/8	— Banque	»	»»» »	
PORTUG. 5 0/0 1837	»» » »	— 4o Em. 1841	»	»»	»»
HOLL. 2 1/2	»» » »	PIÉMONT		»»»»	»»
HAITI	»»» »|»	AUTRICHE	»	400	»»

[illegible] S. G.	»» »»
V. r. dr.	995 »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Se.	»»» »»
— à Orléans	1215 »»
— à Rouen.	912 50
R. — Havre.	517 50
Avignon.	570 »»
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str.	481 25
Tours-Nant.	395 »»
Orl.-Vierz.	560 »»
C. du Nord	573 75
Famp-Haz.	»»» »»
Dieppe-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	400 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	410 »»
Nord-Teste	»» »»
Lin. V. S.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»
[illegible] V.	»»» »»
Union fr.	»»» »»

CHEMINS DE FER EN LIQUIDATION (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	912 50	Orléans à Vierzon.	560 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	517 50	Bordeaux à Cette.	492 50
Paris à Orléans	1215 »»	Marseille à Avign.	570 »»	Nord	575 »»
— à Lyon	410 »»	Paris à Strasbourg	482 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 68 fr.; décembre, 67 fr.; 8 premiers mois 1848, 63 fr.

Narbonne, 40 fr. — Béziers, 48 fr. (102 pièces). — Bordeaux, 57 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 101; décembre, 101-50; 4 premiers mois 1848, 102.

Huile épurée, 107.

Savon disponible, belle qualité, 101.

Lille. — Colza, 88.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 18 novembre.

» h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — Les Aristocraties, la Ciguë.
8 h. »|» ITALIENS. — Don Giovanni.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires, le Nouveau Seigneur.
7 h. 1/2 ODÉON. — Le Legs, Faute d'un Pardon.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Aline.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Jeune Vieillesse, Coin du Feu, le Vœu.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Turlurette, Danseurs, Roquefinette, pantomime, Mathias l'Invalide.
6 h. 1/4 GYMNASE. — La Déesse, les Malheurs, le Réveil du Lion.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Jacques le Fataliste, l'Ordonnance du Médecin, Vert-Vert, A qui le Moutard ?
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. 1/2 COMTE. — Perrin, intermèdes, la Poule, les Premières Armes.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les premiers Beaux Jours, Mlle Faribole, Gentilhomme.
5 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Les Folies de Bedlam, la Belle aux Cheveux rouges, la Femme de Marbre.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — Les Etudians, Jocrisse, Aline Patin, Amazones.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour. Jeudi et dimanche à 2 heures.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 18 NOVEMBRE.

—

Au secours du Ministère des Travaux Publics!

En établissant lui-même les grandes compagnies financières chargées d'exploiter les routes en fer sur toute l'étendue du pays, le gouvernement de juillet a créé à l'intérieur une puissance contre laquelle il devra sans cesse lutter et qui finira par l'asservir.

Eh! quoi? ces Compagnies manient ensemble un capital de plus de deux milliards, elles emploient et dirigent près de cinq cent mille hommes; elles influent plus ou moins directement sur une foule d'industries, et l'on viendrait philosophiquement leur conseiller la modération, les engager à laisser le gouvernement leur imposer des règlements et les contenir dans les bornes précises, exactes, de leurs cahiers des charges!

C'est là une chose impossible. Qui est puissant et fort veut exercer sa force; — jamais aucun moraliste n'a pu réprimer l'ambition chez les princes et les rois. Les financiers sont-ils moins sujets à l'ambition? Ne sont-ils pas rois et princes aujourd'hui, et, comme eux, ne sont-ils pas poussés par la nature même à étendre leurs empiétements, leurs conquêtes? — Résultat encore plus certain, si l'on veut comparer le mérite personnel et la position des banquiers et de leurs alentours avec le mérite personnel et la position des hommes d'état politiques.

Tandis que nos ministres, traîtres à la révolution dont ils avaient reçu le mandat, s'aheurtent sans cesse à des projets rétrogrades, à des projets restreints dans un intérêt dynastique mal entendu, les banquiers suivent le grand courant du mouvement social, et y portent avec eux toutes les forces utiles et intelligentes. Ils forment autour d'eux une armée administrative, dont l'activité et la bonne direction font paraître encore plus défectueuse la routine des bureaucrates ministériels. Comment ne l'emporteraient-ils pas sur ces pauvres ministres, qui tomberaient tous demain si la main d'un Rothschild, ou de tout autre financier important, se tournait contre eux?

En résumé, « c'est précisément, dit l'auteur de l'écrit dont nous allons parler, parce que nous savons que les compagnies de chemins de fer réunissent la richesse au mérite transcendant de leurs principaux directeurs et administrateurs, que nous comprenons leur ambition constante de suprématie. — Il est en effet de la nature des pouvoirs qui se sentent forts en eux-mêmes de chercher à envahir. — Nous ne blâmons donc pas trop les tentatives des Compagnies; mais nous espérons que le gouvernement, les Chambres, la presse, l'opinion publique les contiendront dans de justes limites. »

Ces paroles sont tirées d'une brochure intitulée: *Les Droits de l'État dans la grande question des chemins de fer*. Cet écrit a été composé par M. Victor Nancy, agent de l'État pour les chemins de fer de Paris en Belgique et d'Amiens à Boulogne, en réponse au Mémoire publié par toutes les compagnies de chemins de fer réunies contre les législations de surveillance que le gouvernement s'efforce de leur imposer. Le but de l'auteur est de défendre l'État contre les nombreux empiétements et l'indépendance absolue qui sont le terme constant de tous les vœux, de tous les actes des Compagnies, et que ces compagnies poursuivent plus sûrement en commun, à l'aide d'une confédération qui, d'accidentelle et diffuse qu'elle est aujourd'hui, tend chaque jour à devenir permanente et plus étroite.

On sait qu'une loi du 15 juillet 1845 a réglé la police des chemins de fer. En exécution de cette loi, une ordonnance de règlement public a été promulguée le 15 novembre 1846; c'est contre cette ordonnance, qu'ils prétendent inique, vexatoire, absurde, que s'élèvent les chefs féodaux des rails-ways.

Nous ne suivrons point M. Nancy dans ses réponses detaillées aux réclamations des Compagnies; il nous suffira de faire entrevoir, par les prétentions de celles-ci, quelle est l'idée qu'elles se font de leur pouvoir, et combien elles sentent leur force.

L'autorité, par l'article 1er de l'ordonnance, prétendait régler la police des cours des chemins de fer, pour les voitures, transports, etc. — Les Compagnies s'y opposent, elles veulent être maîtresses chez elles, et qu'elles seules aient droit de faire cette police. — « Un directeur de théâtre, dit fort bien à ce sujet M. Nancy, est-il fondé à prétendre faire seul la police de sa salle de spectacle? »

On conçoit toute l'importance qu'a pour le public cette question de police intérieure exercée par l'autorité. En cas de contravention commise par l'administration des chemins de fer, l'autorité, si elle est présente, constate et poursuit d'office la faute. Si elle est absente, qui protégera les voyageurs? Chacun d'eux sera forcé d'intenter pour son compte, souvent pour une chose minime, quoique vexatoire, une action devant les tribunaux, longue, difficile, dispendieuse, etc. — Aucun particulier ne le fera, et tous seront voués aux exigences, aux abus des administrations des chemins de fer.

Chaque départ de convoi doit contenir des voitures de toutes classes en nombre suffisant. — Si l'autorité ne veille pas, qui assurera l'exécution de cette mesure? La mauvaise volonté des Compagnies sur ce point, leur refus, leur prétention que la clause est inexécutable, suffisent pour prouver que, si l'on n'y tient la main, cette disposition serait constamment violée au détriment des classes pauvres.

Les Compagnies doivent-elles déterminer à elles seules le départ des convois, les lieux de stationnement? — Il est évident qu'il y a là un intérêt public. De pareilles déterminations doivent être prises *de concert* entre l'autorité et les Compagnies. Celles-ci s'y refusent et veulent tout régler elles seules. Ce serait un abus.

Comment et dans quel ordre les marchandises doivent-elles être transportées? — La loi indique que c'est dans leur ordre de réception, — les Compagnies prétendent que cette disposition est absurde. « Mettrez-vous, disent-elles, un tonneau d'huile à côté d'une pièce de drap? » Certes, il est admis par tout le monde qu'il doit être fait un certain aménagement des marchandises, mais ce qu'on demande, c'est qu'aucune marchandise ne soit retardée que par les convenances, les nécessités impérieuses du service. Si on laissait aux Compagnies carte blanche sur ce sujet, il s'ensuivrait d'énormes abus, et le chemin de fer, au lieu de servir également à tous, favoriserait les uns aux dépens des autres, selon qu'il conviendrait aux directeurs de ces chemins. — Et cependant ces directeurs combattent énergiquement pour se conserver ou conquérir les prérogatives de l'envoi à volonté sans loi ni règle.

Il est inutile de pousser les exemples plus loin. Les chemins de fer sont-ils des établissements d'utilité publique? Evidemment oui. En cette qualité ils doivent donc être soumis à toutes les garanties que l'intervention de l'autorité peut seule donner au public. Quand les chefs des Compagnies prétendent ne les faire considérer que comme des établissements privés, ils dissimulent à plaisir l'importance de leur propre fonction. La vérité est qu'ils ont reçu (bien à tort, selon nous) les délégations d'une partie très importante de l'autorité administrative. Ce serait aggraver le premier tort, celui de la délégation, que de ne pas considérer les administrations de chemins de fer comme des démembrements de l'administration nationale et unitaire.

Le ministère se doit à lui-même de ne pas commettre cette seconde faute. Il commence à comprendre dans quelle position difficile il s'est mis en créant ces [illegible] énormes de 150 à 200 millions qui lui tient les mains et lui font obstacle. Pour leur résister, il faut qu'il en appelle franchement et conséquemment à l'opinion du pays, qu'il l'éclaire sur sa situation embarrassée; il faut que la presse vienne à son secours et lui inspire de la force et du courage. A ce titre, nous recommandons aux hommes impartiaux l'écrit de M. Nancy, puisque le premier il vient en aide par la discussion au ministère des travaux publics, qui, si on l'abandonne à ses seules forces, serait enlevé et conquis par nos nouveaux barons féodaux.

Nous reproduisons avec un vif plaisir et un éloge complet les lignes suivantes que nous trouvons ce soir dans la *Gazette de France*:

Le comité pour la défense de la liberté religieuse, présidé par M. le comte de Montalembert, nous a adressé son Appel aux catholiques de France, pour leur demander de souscrire, afin de venir en aide au *Sonderbund*, dans la lutte qu'il soutient.

Nous n'avons pas voulu nous associer à cette manifestation politique.

Nous déplorons profondément cette guerre civile dans le cœur de l'Europe; nous regrettons que les partis aient poussé les choses à l'extrême, au lieu de s'animer de l'esprit de conciliation et de condescendance réciproque qui doit régner entre tous les hommes, et particulièrement entre les citoyens d'une même patrie.

Nous serons associés à tous les efforts qui tendront à pacifier les cœurs, à faire cesser les causes de haine et de division.

Nous sommes contraires à toute action qui tendrait à animer les guerres intestines, à donner aux partis les moyens de se détruire ou de se faire égorger si les chances des combats leur sont contraires.

Comme catholiques, nous sommes complètement opposés aux guerres de religion, et les mots du Manifeste de M. de Montalembert et de l'*Univers*, que les Suisses vont mourir pour l'Eglise, ne reposent sur rien de réel.

Les questions de religion et d'Eglise ne sont entrées pour rien dans la capitulation de Fribourg, ni dans la guerre qu'on fait à Lucerne.

Comme royalistes, nous ne voudrions à aucun prix qu'on pût imaginer que nous regardons une question de congrégation comme une question de monarchie.

La monarchie française est indépendante de toutes les questions qui s'agitent à Lucerne. Pourquoi, catholiques et royalistes, entrerions-nous dans ces complications?

M. de Lamartine vient de publier, dans le *Bien public*, un nouvel article qui se termine ainsi:

Les journaux du gouvernement croient que le gouvernement a bien fait:

De mutiler le droit d'association,

De refréner la liberté de la presse par les lois de septembre;

De la corrompre par la loi des annonces judiciaires;

De l'intimider par la loi de juridiction de la Cour des pairs, qui assimile un délit de presse à un assassinat;

De restreindre l'élection au cens de 200 francs;

De ne pas reconnaître de titre électoral à l'intelligence, à la capacité, à la moralité des citoyens;

D'entourer Paris de fortifications, et de mettre la représentation des départements sous le canon d'une capitale;

De constituer une régence de droit dans la famille royale par primogéniture, au lieu d'en laisser le choix à la nation, comme elle l'avait toujours eu, même sous les monarchies de droit divin;

De resserrer, au lieu de le rompre, le lien qui unit l'église à l'état, et qui asservit la conscience à la loi, en présentant aux Chambres la loi sur le chapitre de Saint-Denis, et en préparant un grand aumônier national à un pays de cultes libres.

Quant au dehors, les journaux du gouvernement croient que le gouvernement a bien fait:

De ne pas rompre la coalition européenne en prenant situation dans

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 19 NOVEMBRE.

RABELAIS A LA BASMETTE.(1)

—

VII.

LES JUGES SANS JUGEMENT.

Revenus de leur première émotion, les moines ayant tant bien que mal réussi à repousser la foule et à fermer les portes de l'église et du couvent, s'étaient réunis au chapitre, et commençaient à comprendre dans toute son énormité l'algarade de frère François. Le coupable était gardé à vue dans la sacristie, où il s'était réfugié. Le père prieur, qui au fond de son âme ne pouvait s'empêcher d'aimer le pauvre frère médecin, paraissait consterné et essuyait de temps en temps ses petits yeux rouges et larmoyants; seulement je ne saurais dire si l'émotion seule rendait ses paupières humides, ou s'il fallait attribuer une grande part de son attendrissement clignotant à l'absence de ses besicles.

Les autres moines, espèces de grosses capacités digestives, étaient toujours de l'avis du père prieur, lequel n'osait jamais avoir une opinion à lui en présence de frère Paphnuce.

Le maître des novices se déclare l'accusateur de maître François, et demanda qu'il fût jugé séance tenante, et immédiatement puni des peines les plus rigoureuses. Le père prieur n'osa rien dire; les anciens opinèrent de la voix et les jeunes du capuchon en guise de bonnet. Il fut donc décidé que le coupable serait amené sur-le-champ, et interrogé en plein chapitre.

Deux gros courtauds de frères convers firent l'office d'archers, et, après un instant d'absence, revinrent avec maître François, auquel ils avaient lié les mains comme à un très grand criminel.

— Hélas! s'écria-t-il en entrant, voyez l'inconstance des hommes! Ils me traitent maintenant en criminel parce qu'ils m'ont adoré tout à l'heure, et tout mon crime cependant c'est de n'être pas un morceau de bois!

Frère Paphnuce le regarda avec une joie sournoise qu'il ne cherchait même pas à dissimuler, et fit signe à ceux qui le conduisaient de le faire mettre au milieu du chapitre sur la sellette de tribulation.

— Mes frères, dit alors le maître des novices en saluant à droite et à gauche, j'accuse le frère François ici présent d'athéisme, de magie, d'excitation à la débauche, d'hérésie, de profanation et de sacrilège!

A ces paroles, tous les moines parurent frémir; plusieurs firent le signe de la croix, d'autres lancèrent à l'accusé des regards d'indignation et d'horreur; le père prieur leva les yeux et les mains au ciel, puis il dit d'une voix toute tremblante d'émotion:

— Frère François, je ne crois pas que vous puissiez vous défendre; toutefois, si vous avez quelque chose à dire, il vous est permis de parler. Et d'abord, que répondez-vous à l'[illegible] d'athéisme?

L'accusé baissait la tête [illegible] pouvoir répondre.

— Vous pleurez? lui di[illegible]

— Non, dit le frère en [illegible] en faisant en effort, mais je [illegible] d'éclater de rire... parce que c'e[illegible]

— Le misérable! hurlèrent tous les moines.

— Merci, mes frères, dit maître François en les saluant. Maintenant, père prieur, c'est à vous que je vais répondre. On m'accuse d'athéisme; mais cette accusation est absurde et barbare.

Absurde, parce que ma croyance en Dieu est en moi et que vous n'en êtes pas les juges. Les païens accusaient les premiers chrétiens d'athéisme, parce qu'ils ne les voyaient point adorer les idoles d'or, d'argent, de marbre, de pierre ou de bois: cependant être sans idoles, ce n'est pas être sans Dieu: au contraire! le grand maître n'a-t-il pas dit que Dieu est esprit et qu'il faut l'adorer en esprit et en vérité? Or, l'esprit de Dieu peut seul juger l'esprit de l'homme, parce que seul il le pénètre: et quant à la vérité, on ne la juge pas, c'est elle qui nous jugera tous. Votre accusation est donc absurde, du moment où je veux bien vous dire: je crois en Dieu!

Je dis aussi qu'elle est barbare. Et, en effet, quelle cruauté ne serait-ce pas que de citer en jugement un homme qui aurait perdu les yeux, pour lui reprocher d'être aveugle et de ne pas voir le soleil! Mais Dieu n'est-il pas le vrai soleil de notre raison et la lumière de notre pensée? Peut-il y avoir une vie intellectuelle et morale en dehors de celui qui est? L'athéisme, s'il était possible, ne serait-il pas la plus épouvantable des maladies morales et comme une léthargie de l'âme? L'homme qui y serait tombé serait-il moins à plaindre, quand même ce serait par sa faute, et lui ferez-vous un crime de son malheur? Ne punissez pas la maladie, mais prévenez-en les causes. Ne défigurez pas l'image de Dieu, ne prêtez pas vos erreurs à la vérité éternelle, ni vos colères à la souveraine bonté. Faites que la croyance en Dieu soit toujours la consolation et le bonheur de l'homme, et l'on n'en doutera jamais. J'ai donc à vous répondre que je ne suis pas athée, Dieu merci! Mais que, si je l'étais par malheur, ce ne serait pas à vous de me le reprocher: car sans doute vous en seriez cause.

— Très bien! dit le frère Paphnuce. Il ne prend plus même la peine de déguiser son impiété. Frère Pacôme, écrivez qu'il justifie l'athéisme, et qu'il blasphème les pratiques de notre sainte religion!

Maître François haussa les épaules.

— Venons, dit le père prieur, à l'accusation de magie.

— O Gaspar, Melchior et Balthazar, venez à mon aide! dit frère François.

— Je crois, dit Paphnuce, qu'il vient d'invoquer les démons!

— Je me recommande aux trois rois mages, reprit l'accusé, et je les prie de répondre pour moi, eux qui lisaient l'avenir dans le ciel et qui savaient les noms mystérieux des étoiles; eux qui, du fond de l'Orient, saluaient l'astre nouveau dont l'influence allait changer le ciel et la terre, et qui osèrent calculer l'horoscope d'un Dieu fait homme! Ne connaissaient-ils pas les relations du monde visible avec le monde invisible, eux à qui des pressentiments divins parlaient en songe? Et ne savaient-ils pas les propriétés secrètes des métaux et la vertu mystique des parfums, eux qui offrirent à l'enfant plus grand que Salomon de l'or, de l'encens et de la myrrhe?

— Saint François! que dit-il là? se récria frère Paphnuce; Dieu nous pardonne de l'avoir écouté. Ecrivez, frère Pacôme, reprenez de l'encre, si vous n'en avez plus, et écrivez, vite écrivez ses nouveaux blasphèmes! Il ose dire que les trois mages étaient des sorciers!...

— Ainsi, dit le père prieur, vous avouez le crime de magie?

— Le crime de magie n'existe pas! répondit maître François avec dignité. La science de la nature et de ses harmonies cachées fait partie de la vraie théologie, et c'est pourquoi le Verbe fait homme, après avoir appelé autour de son berceau les pauvres et les simples qu'il venait sauver, a voulu être adoré par les mages, qui représentaient la royauté future de la science, et qui étaient, devant le Dieu fait homme,

(1) Voir les numéros des 4, 5, 6, 10, 12, 13, 17 et 18 novembre.

y étouffer un mouvement anti-anglais ;

D'entrer partout dans l'ornière d'une politique à contre-sens des principes, des intérêts et des devoirs moraux de la France, pour servir l'ambition surannée de la politique de la maison de Bourbon, à Madrid ;

En un mot, de fortifier la monarchie au dedans en énervant la liberté ;

Au dehors, d'agrandir une famille en rapetissant un peuple.

Nous voyons dans tout cela, nous, des fautes, des pièges, des tendances mauvaises ou aveugles du gouvernement de juillet. Nous les voyons, et nous cherchons à les démontrer en détail.

SUISSE.—La capitulation de Fribourg.—Combats et préparatifs. — A la nouvelle de la capitulation de Fribourg, la Diète s'est réunie. Après la lecture de la dépêche concernant la prise de la ville, la commission a présenté un rapport concernant l'envoi de commissaires fédéraux. Le docteur Kern développe les instructions qui sont conçues en termes généraux. M. Druey proteste contre l'article 5 de la capitulation. Cet article est ainsi conçu :

« 5° Les troupes fédérales garniront toutes les portes occupées, et garantiront la sûreté des personnes et des propriétés, et prêteront main forte aux autorités constituées pour le maintien de l'ordre public. »

Il veut laisser au peuple souverain la faculté de renverser son gouvernement et de le punir. Neufchâtel et Bâle protestent, Berne aussi pense que la Diète ne doit pas favoriser un bouleversement ; Thurgovie croit qu'il est impossible de défendre le gouvernement comme légitime ; Soleure fait remarquer expressément que l'art. 6 de la capitulation contient aussi la question des jésuites ; Thurgovie ajoute que, si l'on veut citer un point, il n'en faut pas oublier deux autres : l'amnistie et la question des couvents. Ce récit est emprunté à la *Gazette de Bâle*.

La Diète décide d'envoyer à Fribourg trois représentants fédéraux pour trancher toutes les questions politiques. Ces représentants sont MM. Stockmar, membre du directoire ; Reinbart, conseiller d'Etat de Soleure, et Grivaz, préfet de Payerne. Ils ont dû arriver à Fribourg le 15 à la pointe du jour.

Ils veilleront d'abord à la formation d'un gouvernement provisoire et à la prompte exécution des arrêtés de la Diète.

La démoralisation commence dans l'armée du Sonderbund, dit l'*Helvétie*. A Lucerne, plusieurs compagnies d'Uri et d'Unterwald ont voulu retourner dans leurs foyers pour les défendre, à la nouvelle que le Saint-Gothard était menacé par les Tessinois et les Grisons, et le Brunig occupé par les Bernois.

Il n'y a pas eu de bataille à Fribourg ; les boulets fribourgeois n'ont atteint personne ; deux Vaudois ont été blessés par des balles du landsturm. Jusqu'ici, l'armée fédérale dans le canton de Fribourg *n'a pas perdu un seul homme ;* elle a eu tout au plus une huitaine de blessés.

Les villages sont presque déserts ; des femmes, des enfants, des vieillards sont barricadés ou cachés dans les maisons ; lorsqu'on les découvre, ces malheureux se jettent à genoux, croyant qu'on va les mettre à mort, et ils sont fort surpris de se voir traités avec la plus grande humanité.

Une confusion épouvantable régnait dans la ville et autour de ses murs. Cette foule indisciplinée manquait de tout et était affamée ; dès le 12, le pain était à 6 batz la livre à Fribourg ; les bourgeois avaient plus à craindre des hordes du landsturm que de l'armée fédérale, et ils attendaient avec impatience son entrée et leur délivrance.

Les jésuites avaient quitté Fribourg et s'étaient retirés d'avance à Neufchâtel.

Le Vorort vient d'adresser la proclamation suivante aux confédérés : Le Dieu des armées s'est prononcé sur un point important en faveur de notre cause légitime, de l'autorité de la Diète. Il reste sans doute encore beaucoup à faire, mais ce succès est d'un heureux augure. Que le noble exemple de notre armée dans son dévouement et son amour de la patrie soit pour nous un nouveau stimulant puissant de concorde et de fidélité, et nous ne nous reposerons pas avant d'avoir rétabli dans notre patrie chérie la paix et la tranquillité et tous les confins de Lucerne et de l'Argovie.

Le Sonderbund, qui a si vite cédé à Fribourg, cédera-t-il aussi facilement à Lucerne ? On suppose que non. Fribourg était enclavé dans les cantons fédéraux, tandis que Lucerne s'appuie sur des cantons séparatistes. Le *Journal des Débats* lui-même dit ce matin que Lucerne manque complètement de provisions, que les vivres y sont fort chers ; mais il ajoute que le canton du Valais, qui communique avec Lucerne par le col de la Fourche, est parfaitement approvisionné. Les correspondances qui nous arrivent de Suisse sont unanimes au contraire pour attester que ce canton ne peut, sous ce rapport, être d'aucun secours à Lucerne. Un journal suisse, dévoué au Sonderbund, l'*Ami du Pays*, dit lui-même ce matin que le gouvernement du Valais est à bout de vivres et d'argent. Il ajoute : « On assure que, vu la lenteur des communications, le gouvernement du Valais a transporté son siége à Saint-Maurice dès le 11, et que le grand conseil a été réuni à Saint-Maurice pour décider sur les mesures qu'il y avait à prendre.

» Le plateau de Véressaz est occupé par des carabiniers valaisans et quatre pièces d'artillerie ; les Valaisans ont élevé des ouvrages à chaque tête de pont. Les troupes qui se trouvent de Martigny à Saint-Gingolph peuvent s'élever à 5 000 hommes ; le plus grand nombre est concentré de Saint-Maurice à la porte de Scex. »

L'*Helvétie* ajoute : « Le grand conseil du Valais est réuni et déjà une forte minorité se prononce pour la soumission ; la reddition de Fribourg décidera la question. »

On écrit de Berne que les nouvelles les plus satisfaisantes continuent à arriver de l'Argovie ; les catholiques ne se sont nulle part réunis aux troupes du Sonderbund, qui se retirent partout en désordre.

Le Vorort a publié des nouvelles officielles dans lesquelles on lit : « Le gouvernement d'Argovie vient de nous informer que des troupes du Sonderbund, sous le commandement du général Salis-Sagio et du colonel Elgger ont tenté une invasion dans les bailliages libres d'Argovie, mais qu'elles y ont été reçues avec vigueur et repoussées par les troupes fédérales. On s'est aussi battu sur la frontière zuricoise et le but que se proposaient les troupes du Sonderbund, de couper les communications par la Reuss, a complètement échoué. »

— La nouvelle de la retraite des troupes lucernoises, qui avaient fait une pointe sur le territoire d'Argovie, est pleinement confirmée. On s'est battu avec acharnement sur plusieurs points avant ce mouvement rétrograde. La perte des Lucernois est évaluée à 200 hommes tués. On leur a fait 120 prisonniers. Le chiffre des tués et des blessés du côté des troupes fédérales n'est pas indiqué.

— On écrit de Richterival (Zurich) à la *Gazette de Bâle*, journal du Sonderbund, que les avant-postes des Schwyzois à la frontière de Zurich, tirent fréquemment sur les sentinelles de ce côté. Il y a déjà eu des blessés. Hier, un homme d'Appenzell a été tué. Hier matin, on a craint un moment une invasion des Schwyzois. Le tocsin a sonné sur-le-champ. Bientôt militaires et miliciens se sont trouvés sous les armes ; mais les Schwyzois se sont retirés.

Siegwart-Muller, l'un des chefs du Sonderbund, prend ses précautions pour le cas d'une défaite ; il vient de vendre les biens qu'il possède à Lucerne, et il a fait passer son argent à Milan.

Il n'est pas sans intérêt de savoir comment l'Autriche cherche à faire juger la guerre civile de la Suisse. On écrit des bords du Danube aux *feuilles de Francfort* :

« Les affaires de la Suisse sont envisagées ici sous un tout autre point de vue que celui sous lequel elles sont présentées par les journaux, où l'on remarque aisément l'influence des démagogues et des agioteurs. D'après l'opinion généralement reçue, on attribue les troubles de la Suisse à cette masse de gens sans aveu auxquels la confédération a donné si inconsidérément asile, en dépit des sages conseils que lui ont adressé les états voisins. L'Autriche, non seulement restera neutre en réalité, mais encore il n'est pas croyable qu'elle prête non plus indirectement un appui moral à certains cantons ou à leurs chefs. Si, sur les montagnes du Tyrol, l'on voit briller des baïonnettes autrichiennes, la politique européenne doit savoir gré à l'Autriche de cette mesure de prudence ; mais en même temps, elle ne doit y voir rien de plus que ce que désirent également la plupart des autres états voisins, c'est-à-dire l'intention de préserver leur pays de cette popu-

accompagné de la déclaration qu'en cas de refus on aurait recours aux armes pour obtenir cette évacuation, et dans ce cas le gouvernement serait déterminé, non seulement à rassembler les milices régulières, mais à inviter les citoyens à s'unir à elles en fournissant leurs armes et leurs munitions, et se en choisissant des chefs.

» Les registres d'enrôlements sont ouverts pour ceux qui volontairement veulent prendre les armes, et un grand nombre de personnes de toute condition, de tout âge accourent y apposer leurs signatures.

» C'était hier soir un spectacle solennel qu'offrait la ville de Florence lorsqu'on faisait l'appel des souscripteurs, qui se rangeaient en ligne à mesure qu'ils étaient appelés. On voyait, à côté de l'homme élégamment vêtu, l'homme du peuple sans chemise qui montrait ses bras nus et nerveux ; à côté du professeur, l'écolier ; le blond jeune homme à côté du vieillard blanchi par les années, le riche propriétaire à côté de celui qui n'a de propriété que le travail de ses bras. Cet aspect nous réconfortait et nous exaltait, et, quand nous songions que cela arrivait à Florence, dans la ville la plus tranquille et la moins agitée de la Toscane, nous ne pouvions nous empêcher de nous féliciter de cet admirable réveil d'un peuple.

» Non, la Toscane ne peut être la proie des barbares… Mais, pour que les moyens puissent répondre à la volonté, il est nécessaire d'avoir des armes et des munitions. Le gouvernement, il ne faut pas se faire illusion, parce que l'illusion serait funeste, a en main des armes plus que suffisantes pour repousser l'agression audacieuse du duc de Modène, mais il n'en a pas assez pour faire face aux éventualités d'une guerre allumée au milieu de l'Italie. Nous engageons tous ceux qui ont offert des armes à la garde civique et tous ceux qui ont promis de s'armer à leurs frais à se rassembler, afin qu'une commission nommée soit chargée de l'acquisition des armes et que l'on délègue des mandataires en Angleterre, en Belgique, en France, et partout où l'on croira cet envoi utile. En attendant, nous invitons ceux qui ont des fusils de chasse à en faire hommage à la patrie… »

La *Patria* dit sur le même sujet : « Le gouvernement ne perd pas de temps ; il a protesté hier ; ce matin il a déclaré qu'il accueillerait l'offre des citoyens qui s'offrent à combattre. Le gouvernement a fait plus : il a annoncé que de nouvelles troupes se portent de Livourne à Pietra-Santa. Nous aurons donc un camp à Pietra-Santa ! Bonnes sont les protestations, bonnes les notes diplomatiques, mais les armes sont meilleures. »

On écrit également de Florence au *Nouvelliste* de Marseille, à la date du 9 novembre, qu'un courrier extraordinaire venait de partir pour Turin, porteur d'instructions au chevalier Martini. Le chevalier aurait mission de se rendre sur-le-champ à Modène, pour signifier au grand-duc que le gouvernement toscan exigeait l'évacuation de Fivizzano, et qu'il était décidé à employer la force, dans le cas où cette injonction demeurerait sans effet.

Nous lisons également dans l'*Italia*, que les habitants de Pontremoli, placés dans la même situation que ceux de Fivizzano, et qui doivent faire partie de la principauté de Parme, ne veulent pas être séparés de leurs anciens compatriotes. Cette ville s'est armée pour se défendre contre les troupes qui doivent l'occuper.

— On écrit de Parme à l'*Alba* : « La conduite de nos gouvernants est inexpliquable depuis quelques jours. — Quelques-uns pensent que la peur les a pris en présence des faits qui s'accomplissent autour de nous, et les autres qu'il se prépare un grand coup. — Le commandant de la place répète à tous ceux qui veulent l'entendre, qu'une lettre lui annonce la marche de 5 000 Autrichiens contre Fivizzano. Les ministres répandent le bruit que le duc de Toscane s'est enfui de Florence. Le directeur de la police a fait venir quelques jeunes gens soupçonnés de libéralisme, et on leur a recommandé amicalement de ne se mêler de rien. La duchesse doit, dit-on, arriver prochainement ; une manifestation se prépare pour cette arrivée ; on demandera l'établissement d'une garde civique… »

Mouvement rétrograde à Rome. — Le parti rétrograde l'emporte en ce moment à Rome. Nous avons raconté la suspension du professeur Betti et plusieurs nominations d'hommes appartenant au parti autrichien. Il y a quelques jours un citoyen qui s'était rendu à Rome pour demander au pape la pacification de la Suisse par le rap-

---

les ambassadeurs du monde nouveau et du règne futur de l'esprit. La science investit l'homme de pouvoir ; et à l'aide de ce pouvoir il peut faire du bien ou du mal. Or, interrogez les malades que j'ai guéris, les esprits faibles que j'ai éclairés, les esclaves de la superstition que j'ai délivrés, les pauvres à qui j'ai fait comprendre Dieu en leur faisant du bien, et vous n'aurez plus le droit ensuite de m'accuser du crime de magie.

— Je ne comprends pas, dit le prieur.

Et tous les moines secouant la tête, firent signe qu'ils ne comprenaient pas davantage.

Passons maintenant, reprit le père, au plus évident et au plus honteux de vos péchés publics : vous avez favorisé les mauvais désirs d'un novice, et vous l'avez aidé à se détourner de sa sainte vocation pour contracter un scandaleux mariage.

— L'œuvre de chair ne désireras
Qu'en mariage seulement,

répondit frère François. Il n'y a donc de mauvais désirs que ceux qui n'ont pas pour objet un bon, chaste et légitime mariage ! Tels sont les désirs des pauvres reclus qui se repentent de l'imprudence de leurs vœux, et c'est de ceux-là que j'ai voulu préserver l'innocence de frère Lubin, que Dieu n'avait pas créé pour être moine, mais bien pour être bon et honnête fermier, bien aimé de sa femme et un jour père de famille. Croyez-vous que la chasteté puisse demeurer dans une âme contrainte au célibat et qui sans cesse étouffe ou veut étouffer ses désirs sans cesse renaissants, comme les entrailles de Prométhée ? N'est-ce pas dans le cloître que s'acharne après le cœur isolé et désolé du mauvais moine le vautour implacable des passions impures ? Et j'appelle mauvais moine, celui que, par un attrait supérieur, immense, irrésistible, Dieu n'a pas à tout jamais appelé à lui et séparé du monde ; privilége seulement de quelques âmes saintement exaltées et amoureuses de l'idéal. Or, ceux-là seulement peuvent suivre les traces d'un Antoine, d'un Hilarion, d'un Jérôme ; parce qu'un attrait puissant les y porte, et qu'il n'est besoin pour les contraindre ni de clôtures ni de disciplines forcées, ni de caveaux où on les enterre vivants. Quant aux autres, je dis que ce sont les âmes les plus impures, les plus débauchées et les plus incurables qui soient au monde. Les plus impures, parce que leur concupiscence est désormais sans remède. Les plus débauchées, parce que leur imagination, excitée par l'ignorance et par la contrainte, franchit les bornes du possible et se crée tout un enfer de débauches inouïes, extravagantes et contre nature. Les plus incurables, parce que les remèdes ne font qu'irriter le mal. Ils pensent à l'horreur du péché sous prétexte de s'en repentir, et ne font qu'en stimuler les titillations implacables et en renouveler les fantastiques orgies. Oh ! malheur à l'orgueil humain, qui se fait des chaînes éternelles en proférant les paroles de jamais et de toujours ! Que de telles expressions échappent à l'extase de l'amour divin, ce sont plutôt des aspirations que des vœux : et si plus tard l'humilité chrétienne reconnaît la faiblesse humaine, Dieu ne saurait nous punir d'avoir entrevu l'éternité bienheureuse et de retomber sur la terre : mais il nous punirait si nous nous obstinions à vouloir sur la terre même donner une éternité à nos erreurs, car ce serait l'éternité de l'enfer !

— Ainsi vous condamnez les vœux de chasteté ? dit le frère Paphnuce à frère François.

— Oui, quand ils sont forcés ou inconsidérés, ou surpris par artifice. Il faut être bien puissamment illuminé de Dieu, et par conséquent bien assuré de l'avenir, pour lui promettre, sans être insensé ou criminel, qu'on mènera jusqu'à la fin une vie angélique et surhumaine. Que diriez-vous d'un homme qui ferait vœu de n'être jamais malade et de ne jamais mourir par accident ?

— Mais le libre arbitre ! se récria un moine.

— Précisément, dit frère François, c'est le respect pour le libre arbitre qui doit nous empêcher de contracter des engagements qui l'enchaînent, et qui, si nous avons présumé de nos forces, l'entraîneront nécessairement à des chutes irrémédiables.

— Écrivez, dit frère Paphnuce, qu'il blâme les vœux de religion, et prétend que les moines n'ont pas leur libre arbitre, ce qui est une hérésie monstrueuse et abominable.

— Nous y voilà, dit le père prieur ! et qu'avez-vous à répondre maintenant, on vous accuse d'être hérétique ? On a trouvé dans votre cellule les livres diaboliques de l'exécrable Luther, commentés et annotés de votre main. Vous vous livrez à l'étude du grec et vous lisez les auteurs profanes, comme font les prétendus réformateurs de nos jours. Au lieu de donner au couvent et d'employer, pour l'ornement de l'église, vos honoraires de prédicateur et de médecin, vous les employez à acheter un tas de grimoires, que l'ennemi de notre salut doit seul connaître, et dont un religieux ne devrait pas même soupçonner l'existence. Quels beaux discours allez-vous nous faire pour vous justifier de tout ceci ?

— Vraiment, dit le frère François, je ne sais ici que répondre ; car je ne comprends pas bien clairement l'accusation. Les latins et les grecs sont-ils donc entachés d'hérésie à tel point qu'on ne puisse étudier leurs livres ? Mais nos offices ne sont-ils donc pas en latin ?

— Sans doute, dit le père prieur ; mais les Grecs sont des schismatiques !

— Ceux d'à-présent, je vous l'accorde : quant aux anciens.

— Ceux-là c'était bien pis ; ils adoraient les démons.

— Toujours est-il que saint Bazile, saint Jean-Chrysostôme, saint Grégoire de Nazianze et saint Athanase ont écrit en grec.

— Ce n'est pas ce qu'ils ont fait de mieux ! Eh bien ! quoi ! vous éclatez de rire !…

— Oui, je ris !

— C'est que vous êtes hérétique !

— Comme le *Kyrie eleïson*.

— Que voulez-vous dire ?

— *Agios o Theos ! Agios a Thanatos ! Eleison ymas* !

— Ceci se trouve dans l'office de la semaine sainte. Mais qu'en concluez-vous ?

— Que vous êtes absolument incapable de juger si j'ai tort de comprendre le grec et surtout jusqu'à quel point je suis coupable de ce crime.

— Ce n'est point précisément de savoir le grec que vous êtes accusé, mais de vous en servir pour autoriser sans doute vos hérésies, comme font les iconoclastes et les luthériens.

— Mais vous qui parlez d'hérésie, mon père, savez-vous bien que vous parlez grec ?

— Qui ? moi ? par exemple ! Dieu m'en préserve !

— Hérésie vient du grec et veut dire division, séparation. Les hérétiques sont donc ceux qui divisent l'église de Dieu et qui la séparent en fractions opposées les unes aux autres. Or, écoutez-moi, s'il vous plaît :

Ceux qui excommunient, au lieu de ramener et d'instruire, ne sont-ils pas les vrais et seuls artisans de divisions, de séparations et de schisme ? Ne sont-ils pas les vrais fauteurs d'hérésie et les plus dangereux hérétiques ? Or, je le déclare ici et je le déclarerai toujours, je veux ce que Jésus-Christ a voulu, la grande unité divine et humaine, l'association universelle, car c'est ce que veut dire le nom d'Eglise catholique. Et si, au fond de mon cœur, je soupçonnais le moindre germe d'hérésie, par moi-même serait le bois sec amassé, et, comme le phénix, je voudrais me brûler moi-même… pour renaître dans l'unité. — Maintenant, allez-vous éplucher mes paroles, interpréter mes actions, torturer mes intentions, troubler mon breuvage et salir mon tonneau ? Arrière, caffards ! je vous prends pour des hérétiques ! car les bons chrétiens du bon Dieu aiment la concorde et la paix, toujours pensent le bien, ne jugent pas afin de n'être pas jugés, et n'ont pas l'habitude

ANGLETERRE. — [illegible] — On lit dans le *Times* du 16 : « Les nouvelles d'Irlande sont de nouveau écrites en lettres de sang (*letters of blood*). Le courrier annonce trois nouveaux assassinats. Ces crimes sont de la même famille que leurs devanciers ; mais ils se distinguent néanmoins par des circonstances d'une cruauté particulière et d'une signification menaçante. Deux scélérats sont entrés dans la maison de l'intendant ou bailli, de sir Mathew Barington (l'ami bien connu de feu M. O'Connell), et ils ont tiré sur lui un coup de feu qui ne l'a pas atteint, mais qui a étendu sans vie sa malheureuse femme, qui l'avait couvert de son corps. Après avoir vu tomber la mère de trois jeunes enfants, les meurtriers se sont éloignés tranquillement. — Le second attentat a été commis contre un homme d'affaires, délégué de plusieurs propriétaires, et président de l'Union des pauvres de Menagh ; la victime a eu la mâchoire fracassée d'un coup de feu ; mais on conserve néanmoins un faible espoir de le sauver. — Enfin, un employé supérieur des chemins de fer ayant voulu, dans l'intérêt de la compagnie qu'il représentait, réduire les gages des ouvriers, a été abattu d'un coup de hache à la station. — Les directeurs de cette ligne (celle de Cashel), dit le *Times*, ayant cette arme sanglante devant les yeux, feront sans sans doute désormais un plus libéral usage de l'argent que l'Angleterre a donné si largement, et, sans se préoccuper des dividendes, ils laisseront la journée de leurs ouvriers intacte. »

— Le *Standard*, journal puritain, pousse aux mesures de rigueur contre la malheureuse île victime de propriétaires anglais.

— On lit dans ce journal : « A quoi bon, aujourd'hui, pallier ou dissimuler les crimes constants et systématiques commis en Irlande? Et cependant la population de 27 comtés d'Irlande sur 32, a droit aux sympathies et aux secours de l'Angleterre. La situation illégale de l'Irlande est uniforme depuis nombre d'années. Cinq ou six comtés, occupés exclusivement par les catholiques romains, ont été assujettis à une organisation secrète qui dirige sa puissance vers des réformes agraires et des vengeances particulières. Suivant les circonstances, cette combinaison a été plus ou moins violente, mais toujours active et vigilante. Les habitants des comtés qui constituent la terre rouge (*red Land*) ne sont ni les plus pauvres ni les plus dénués de l'Irlande ; Tipperary, au contaire, qui, l'an dernier, a souffert moins que les autres comtés, offre son contingent de meurtres et de violences. Que faudrait-il faire? Réprimer les violences par les moyens les plus rigoureux, par une rigueur allant même au delà de la loi ; pourvoir à l'amélioration matérielle du peuple ; donner toutes les facilités d'emprunt pour construire des chemins de fer, et consolider cet ouvrage en étendant la foi protestante par tous les moyens compatibles avec la tolérance la plus complète et la plus absolue.

« Dernièrement, un meeting a eu lieu à Elphin, sous la présidence de lord Lorton, qui est un propriétaire excellent comme lord Farnham, comme sir Richard O'Donnell, lord de Freyne et tous les principaux propriétaires du pays, sans distinction de croyance, de religion et d'opinions politiques, ont adopté dans ce meeting des résolutions dont voici la substance : 1° Nous voyons avec horreur et un profond dégoût, l'esprit sanguinaire qui, depuis des années, s'est manifesté dans différentes parties de l'Irlande, et qui depuis quelques jours a imprimé une tache indélébile au pays, par le meurtre brutal, barbare et lâche du major Mahon, propriétaire résidant, jaloux du bien-être de ses tenanciers, et qui dépensait pour améliorer leur sort, des sommes considérables ; 2° Nous désirons convaincre le gouvernement de la reine de l'absolue nécessité de mettre entre les mains du lord lieutenant d'Irlande, un pouvoir suffisant, pour permettre à S. Exc. de proclamer en état de siége les districts où ces actes farouches sont commis. Il est évident que la loi ordinaire du pays ne suffit pas pour triompher de la combinaison qui règne depuis longtemps, et qui prévient constamment la possibilité de découvrir et de livrer à la justice les vils mécréants coupables de crimes plus atroces qu'aucun de ceux qui aient jamais été commis dans les parties du monde les plus incivilisées ; 3° S. Exc. le lord lieutenant d'Irlande sera requis de communiquer cette supplique au gouvernement à Londres, et il recevra l'assurance que la magistrature ne négligera rien pour découvrir les coupables dans cette fatale occasion ; 4° Le président du meeting, vicomte Lorton, transmettra au lord-lieutenant d'Irlande, la copie des résolutions, et il demandera que S. Ex. adopte immédiatement les mesures [illegible] des hommes paisibles et bien disposés, et la punition des perturbateurs de la paix publique. Le lord-lieutenant ne manquera pas de transmettre sans délai à l'examen du gouvernement de la reine les résolutions qui lui on été adressées.

» Signé W. M. SOMERVILLE,

» au vicomte Lorton, lieutenant du comté de Roscommon. »

Etat-Unis et Mexique. — L'*Express* du 16 novembre publie un bulletin des nouvelles apportées d'Amérique par le steamer *Cambria*, entré dans la Mersey la veille au soir. On disait à la Vera-Cruz que le 1er octobre Santa-Anna, à la tête de 2 000 hommes d'infanterie et de cavalerie, avec trois pièces d'artillerie légère, était sorti de Puebla pour attaquer les convois américains. Le 4 il serait arrivé à Perote, et bientôt après tous les soldats, à l'exception de 130 hussards, se seraient prononcés contre lui, en l'accusant d'incapacité, et en lui imputant tous les malheurs de la guerre. Santa-Anna se serait retiré avec ses hussards à Lepeyahualco, et y aurait reçu l'ordre de se rendre à Queretaro ; mais, au lieu d'obéir, il se serait porté sur Oaxaca, afin d'y recruter des troupes et de se mettre en mesure de combattre de nouveau les Américains. Le bruit courait encore à la Vera-Cruz que les tirailleurs du Texas, envoyés contre les guérillas, avaient été taillés en pièces, à l'exception de deux hommes, et qu'une émeute était survenue dans le régiment de Massachussetts ; 4 000 hommes escortant un fort convoi d'artillerie et de munitions étaient sur le point de quitter la Vera-Cruz pour se porter dans l'intérieur du pays et rejoindre l'armée du général Scott. Un journal prétend que le général Herrera aurait réussi à réunir 10 000 gardes nationaux à Queretaro. On craignait un soulèvement en masse des Mexicains entre le Rio-Grande et les derrières du général Taylor, et des renforts avaient été demandés au Texas pour conjurer ce danger.

FAITS DIVERS.

Les tableaux de recensement de la classe de 1847, ouverts à partir du 1er janvier 1848, seront publiés et affichés, ainsi que l'exige l'article 8 de la loi du 21 mars 1832, les dimanches 30 janvier et 6 février suivant. L'examen de ces tableaux et les tirages au sort prescrits par l'article 10 de la même loi commenceront le 1er mars 1848.

— Mme veuve Aimé-Martin, mariée en premières noces à Bernardin de Saint-Pierre, vient de mourir à Saint Germain-en-Laye, dans sa soixante-huitième année.

ARMEMENT DE PARIS — La *Presse* dit qu'il est sérieusement question d'élever plusieurs forts intermédiaires entre Vanves et le Mont-Valérien.

L'un de ces forts serait établi dans le parc de Saint-Cloud, près du château, sur le versant du plateau qui domine la route de Sèvres.

Un autre serait construit sur le mamelon qui domine Sèvres, du côté opposé, dans la propriété appartenant à Mme Delille.

On construirait le troisième sur l'esplanade de Meudon, là où existait l'ancien château.

Enfin, le quatrième serait construit à Montretout, point culminant des hauteurs de Saint Cloud.

Ces projets paraissent destinés à recevoir une prochaine exécution. Déjà, depuis quinze jours, des ingénieurs tracent des plans et s'occupent de piqueter le terrain.

Hier, le roi, accompagné du ministre de la guerre, du maréchal Dode de la Brunerie et de plusieurs officiers du génie, a parcouru et examiné les différents lieux destinés à recevoir ces forts.

On dit que le fort du parc de Saint-Cloud serait construit aux frais de la liste civile.

Les chambres auront à s'occuper des dépenses occasionnées par les autres.

Mlle DELUZZY. — Enfin Mlle Deluzzy a été mise en liberté. Elle était en état d'arrestation depuis le 15 août. L'instruction en ce qui la regardait était terminée depuis longtemps, et il est évident qu'on ne l'a gardée en prison que pour satisfaire les misérables rancunes d'une famille puissante.

[illegible] lière, Lepreuil, Langrade, Broquet, Bombard et Guerin à 3 ans de prison ; — la femme Masson, Boudet, Banes et la veuve Roch à 5 ans de prison ; — Forfait, la fille Clément, Hugo et Hermann à 2 ans de prison.

L'audience est levée à 6 heures du matin. Les accusés sont reconduits en prison sans qu'aucun désordre se manifeste. Hugo et Hermann donnent des signes de désespoir ; la femme Pierrot perd connaissance, et les gardes municipaux sont obligés de l'emporter ; la fille Voillet pleure abondamment, et on remarque l'empressement qu'apporte à la consoler Dickers, dont elle était la concubine.

AFFAIRE WARNERY. — On lit dans un journal : « M. Warnery, prévenu de dénonciation calomnieuse à l'égard de M. Delarue et de plusieurs employés du ministère de la guerre, sera jugé le mardi 30 novembre prochain, par la 8e chambre du tribunal correctionnel, sous la présidence de M. d'Herbelot. On assure que M. le procureur du roi Boucly portera lui-même la parole, que la défense sera présentée par Me Baroche.

Pour que le fait de calomnie fût établi, il faudrait qu'un jugement contradictoire l'eût déclaré ; or, aucun jugement contradictoire n'a été rendu ; la chambre des mises en accusation a déclaré qu'il n'y avait lieu à suivre contre les personnes dénoncées ; mais cela ne prouve nullement qu'il y ait eu calomnie. Le tribunal correctionnel qui n'admet pas la preuve des faits, ne sera donc pas dans des conditions à pouvoir formuler un avis, et il faut espérer qu'il se déclarera incompétent, sans quoi l'article de la loi qui autorise la dénonciation des crimes et délits commis par des fonctionnaires n'aurait plus de sens.

BANQUET RÉFORMISTE DE BÉTHUNE. — Nous lisons dans l'*Echo du Nord* :

« Hier, vers une heure, a eu lieu la manifestation réformiste du Pas-de-Calais, dans les salons du magnifique château d'Annezin, près Béthune. Cette solennité politique, qui ne comptait pas moins de quatre cent cinquante adhérents, venus de tous les points du département, a été ce qu'elle devait être, belle, grandiose, patriotique. Sur le terrain commun de la réforme électorale et parlementaire, toutes les nuances de l'opposition étaient réunies, unanimes. On avait d'abord dressé pour le banquet une grande tente sur le vaste terrain qui se trouve devant la façade principale du château ; mais le mauvais temps a forcé MM. les commissaires à abandonner ce projet, et l'on a été obligé de placer les couverts dans une enfilade de salons, qui ont pu cependant contenir tous les convives ; c'est donner aux personnes qui ne connaissent pas le château d'Annezin une assez belle idée de l'étendue de cette splendide demeure, vraiment royale.

» Le cortége est parti de la grande place de Béthune : à sa tête se trouvait le président, M. Piéron, député de l'arrondissement de Saint-Pol ; puis venaient les invités, parmi lesquels nous avons remarqué MM. Odilon Barrot, Crémieux, Oscar Lafayette, Beaumont (de la Somme), membres de la chambre des députés ; MM. Sarrans, Degouve-Denuncques, Hennequin, Degeorge, Ayraud-Degeorge, Lebeau (de Calais), et le rédacteur en chef de l'*Eclaireur de Saint-Omer*. Au nombre des autres notabilités, nous citerons MM. David (d'Angers), le colonel Repeaud, portant les insignes de commandeur de la Légion-d'Honneur ; Corne (de Douai) ; le baron Olivier, ancien député ; Charles Ledru, Billet et Leuglet, avocats à Arras ; Pogueta et Labélonie, membres du comité réformiste de Paris, etc. A la table des invités, se trouvait un vieillard aux cheveux blancs et rares, d'une physionomie calme et imposante, qui compte quatre-vingt-huit à quatre-vingt-dix ans ; on nous a dit que c'était le patriote le plus âgé et peut-être le plus énergique de l'arrondissement de Béthune.

» Après le banquet, comme en ce moment-là le temps était magnifique, M. le président invita tous les convives à se réunir sous la tente dressée dans le jardin, pour entendre le développement des toasts. De chaleureux et beaux discours ont été prononcés en cette circonstance. Cette manifestation est destinée à produire un grand effet dans tout le Pas-de-Calais, et principalement dans l'arrondissement de Béthune. »

LES AGIOTEURS. — Le danger où ne s'est pas trouvé le roi des Français la semaine dernière a été exploité à la bourse de Londres par les joueurs. On lit dans le *Standard* : « Il y a eu beaucoup d'agitation à la Bourse et dans la Cité par suite des bruits que l'on a fait courir

---

des subtilités contentieuses, comme dit l'apôtre saint Paul. Oh! combien de sectaires on eût ramenés par la douceur et la raison, qu'on a pour jamais éloignés par la persécution et l'anathème! Tout homme peut se tromper ; mais voulez-vous forcer un homme à trahir sa pensée et à professer ce qu'il ne croit pas? Et, si vous le tuez parce qu'il ne veut pas faire une rétractation hypocrite, vous changez son erreur en raison, car il meurt pour cette liberté de conscience que Dieu nous a donnée à tous, et qui est la base de toute religion et de toute morale. C'était un extravagant peut-être, et vous en avez fait un martyr. Son système n'est plus une rêverie, c'est une doctrine établie par le sang ; ce sont les persécuteurs qui ont fondé le christianisme, et ce sont les inquisiteurs qui bâtissent les hérésies !

Tenez, je me représente toujours la vérité comme un géant à qui une foule de myrmidons font la guerre, et qui ne s'en soucie nullement ; car tous ces petits avortons ne sauraient le blesser. Il prend garde même de les avaler tout crus lorsqu'il les trouve cachés sous quelque feuille de salade ; et lorsque, rangés en bataille autour de lui, ils font rage à grand renfort d'artillerie, il secoue ses cheveux en riant, et fait tomber en se peignant les boulets qu'on lui a lancés ; voilà le vrai portrait de la force et de la supériorité intellectuelle et morale, et je veux un jour en esquisser le caractère dans quelque poème du genre de la *Batrachomyomachie* ; car les ennemis du bon sens et de la raison ne sont que des avortons dont il faut rire, et qu'il convient de tourner en ridicule pour tout châtiment de leur folie!

— C'est vous-même qui êtes fou, dit frère Paphnuce ; mais voyez ce qu'il ose nous dire et ce que nous avons la patience d'écouter ! Les myrmidons, les géants, les soldats mangés en salade, et des gens qui en se peignant font pleuvoir des boulets de canon ! Quelles stupidités ! Ecrivez, frère Pacôme, qu'il a insulté à la gravité du chapitre, et qu'il a accusé la sainte inquisition d'être la fondatrice et le soutien des hérésies. Vous voyez, mes frères, si j'avais raison de me défier de cet homme !

Les moines donnèrent alors des signes non équivoques de leur indignation et eurent l'air d'être parfaitement convaincus de l'hérésie du frère François.

— Maintenant, continua le maître des novices, le fait monstrueux de profanation et de sacrilége n'est que trop avéré, que trop malheureusement évident et public, pour qu'il vaille la peine d'être constaté ou discuté...

— Sans doute, interrompit frère François, et la preuve en est que le frère sacristain n'est pas ici, et qu'on le trouvera sans doute encore renfermé dans l'autel, où il voulait jouer le rôle de saint François, et où je l'ai forcé de rentrer avec confusion et contusion, après avoir fort bien et fort convenablement représenté messer Satanas !... Ah ! frère Paphnuce, voilà donc vos supercheries ! Et vous trompez ainsi le bon peuple fidèle avec de faux miracles ! Eh bien ! moi, j'ai rempli mon devoir de médecin et de prêtre : j'ai remédié au mal, j'ai exorcisé le démon, et je lui ai fait confesser son mensonge. Je ne justifie pas ce que ma ruse a eu d'irrégulier et de hardi ; je regrette que l'office divin ait été troublé, mais je plains le vrai coupable, car il n'a pas bien compris sans doute toute l'énormité de son action. Je ne demande pas qu'on le punisse ; je désire que la confusion lui soit salutaire ; car vous comprenez bien que le pauvre frère sacristain, qui à cette heure peut-être n'est pas encore revenu de sa frayeur, ne s'est pas déterminé de lui même à cette vilaine action, et qu'en vertu de la sainte obéissance il doit en rapporter tout l'honneur à qui de droit.

— Silence, malheureux, silence ! criait frère Paphnuce d'une voix enrouée, pendant tout ce discours ; mais la voix claire et ferme de maître François dominait la sienne, et l'accusé ne s'arrêta qu'après avoir tout dit.

Le maître des novices était suffoqué de colère ; il balbutiait des paroles incohérentes, et poussait une espèce de cri guttural et étranglé ; il fut obligé de s'asseoir.

Pendant ce temps frère Pacôme rédigeait la formule de la sentence et la faisait passer au père prieur, qui, faute de besicles, ne put la lire, mais la renvoya à frère Paphnuce.

Elle portait que les vêpres des morts seraient chantées après l'office du jour, pour l'âme de défunt frère François, qui allait être immédiatement, et pour jamais enseveli dans l'*in pace*.

Les moines furent consultés : ils regardèrent le prieur, qui regardait frère Paphnuce, et tout le monde condamna.

Il fut décidé que le frère médecin serait renfermé dans le même cachot, d'où quelques heures auparavant on avait tiré frère Lubin.

Frère François, riant sous cape, parut profondément affligé.

On lui ordonna de se mettre à genoux au milieu du chapitre et de faire amende honorable, en tenant à la main un cierge allumé.

— Seigneur, mon Dieu, dit-il quand il fut dans cette humble posture, je vous confesse ma folie, et je vous demande pardon d'avoir fait ce que vous défendez dans votre Evangile, où vous avez dit : « Ne semez pas les perles devant les pourceaux ; car ils les fouleraient aux pieds, et leur fureur se tournant contre vous ils vous déchireraient.

Je vous demande pardon de l'ignorance et de la méchanceté de ces moines ; car j'ai vécu au milieu d'eux, et j'aurais dû essayer de les convertir ou les quitter.

Je vous demande pardon de leur avoir parlé sérieusement et de m'être ainsi rendu aussi ridicule que si j'avais voulu donner des leçons de métaphysique à des citrouilles.

Je m'en repens sincèrement, et vous promets de ne traiter désormais de pareilles gens que par ce rire inextinguible, qui, selon Homère, fait le bonheur des dieux, et qui doit être, selon moi, la panacée universelle des philosophes.

Car le rire est un acte de foi : les larmes sont la pénitence du doute ou de la fausse croyance. C'est la triste pluie qui se forme, quand viennent à se condenser les vapeurs de l'illusion.

Depuis bien des milliers d'années, le soleil voit les malheurs du monde et il rit toujours au printemps.

La terre est pleine de cadavres ; et elle rit toujours palpitante d'une vie nouvelle et rajeunie d'année en année, par le luxe de sa nouvelle parure !

La vigne pleure sous le fer qui la taille : mais bientôt les larmes sont séchées quand le soleil a cicatrisé sa blessure : elle s'épanouit alors en pampres et en grappes vermeilles, elle gonfle de joie et de franc rire ses grappes nombreuses et arrondies : et elle verse à flots dans la cuve l'oubli des chagrins, les franches amitiés, l'insouciance de tous les maux, la concorde de la terre et la tranquillité du ciel !

— Ce n'est point cela qu'il fallait dire ! se récriait frère Paphnuce.

— Avez-vous quelque chose à demander avant d'être séparé pour jamais de vos frères ? lui demanda d'une voix tremblante le père prieur presque attendri.

— Je demande une tasse de vin frais, répondit frère François : car voici plus d'une heure que je me dessèche la gorge à parler inutilement.

A. CONSTANT.

(*La fin à demain*.)

Hier soir a eu lieu la seconde représentation d'*Aline*, à l'Opéra-National ; le succès a été complet. La recette s'est élevée à quatre mille neuf cent quarante francs.

Ce soir la troisième représentation de *Gastibelza*, le brillant succès obtenu par cet ouvrage assure à l'Opéra-National un avenir florissant.

[illegible] de la compagnie du Centre est parti de Vierzon à [illegible] heures du matin. En quelques minutes on est arrivé à Massay, dont les habitants endimanchés sont tous accourus pour voir la vapeur sillonner, pour la première fois, leurs champs déserts. Les cloches sonnaient à toute volée.

« Le maire est à la tête de la garde nationale de cette commune. Le convoi salue en mugissant dans sa course la vieille flèche de l'église de Vatan, qu'il laisse à l'écart, et on arrive à Issoudun, principale station de la ligne. Les couleurs nationales flottent sur ses églises et sur ses édifices ; le tambour bat aux champs, les autorités saluent le convoi. Des compliments sont échangés. Les autorités d'Issoudun s'embarquent. On part. Des villages s'étendent à gauche et à droite. On aperçoit çà et là les paysans ébahis des sifflements de la machine. On court toujours sous une pluie battante. Le pays est aussi triste que le temps. Point d'arbres, point de chaumières, mais partout une immense campagne plate et solitaire. Les propriétaires, dans ces contrées, n'ont pas l'air d'habiter leur propriété.

» Un peu de vie nous attendait à Châteauroux. Le canon saluait l'approche du convoi, et la population était accourue à sa rencontre. Le gothique château de Raoul de Déols est le principal monument qui rattache la modeste capitale de l'Indre à l'histoire ancienne.

» Enfin, à une heure après-midi, la chaudière frémissante s'arrête au faubourg de Déols, aux portes de la ville. Le canon redouble ses grondements, les carillons des cloches célèbrent l'entrée du convoi.

» Une cérémonie civile, une cérémonie religieuse, un dîner ont complété la fête. Châteauroux, situé à 60 kilomètres de Vierzon, n'est plus qu'à sept heures de Paris. »

NAUFRAGES. — Les journaux anglais sont remplis de récits de naufrages arrivés en mer et sur les côtes pendant ces derniers mauvais temps. Parmi ces sinistres, qui tous accusent de douloureuses souffrances, il en est plusieurs qui laissent à regretter un grand nombre de victimes. Le paquebot à voiles *le Stephen Whitney*, faisant la navigation régulière entre les Etats Unis et l'Angleterre, a été mis en pièces, le 10 courant, sur les côtes d'Irlande. Ce navire, parti de New-York le 18 octobre, avec un plein chargement, ayant à bord quatre-vingt-dix passagers et un équipage de vingt hommes, était attendu depuis quelques jours à Liverpool, où ce naufrage a causé la plus pénible sensation. Sur cent dix malheureux qui se trouvaient à bord, quatre-vingt-onze ont été noyés, soit soixante-seize passagers, y compris vingt femmes et trois enfants, et quinze hommes de l'équipage, dont le capitaine Popham.

— Un autre sinistre a eu lieu au large du phare Ste-Anne. Le capitaine Wheeler, commandant la *Fanny*, arrivée à Glocester, en relate ainsi les circonstances :

« Je me trouvais au large de Milfort, quand mon attention fut tout à coup attirée par une grande quantité de balles de liége, qui vinrent flotter autour du navire. Je me mis à scruter la mer, et je ne tardai pas à apercevoir le corps d'un homme qui surnageait attaché à l'une des balles. Je parvins, non sans peine, à le hisser à bord, respirant encore, mais dans l'état le plus déplorable. Quelques cordiaux lui firent reprendre connaissance, et il put nous expliquer les fatales circonstances qui l'avaient mis si près de la mort. C'était le second du *Duden*, parti du Faro (Portugal) pour Londres, avec un chargement de liége. Le navire ayant essuyé plusieurs coups de vent terribles, il avait travaillé sans repos avec l'équipage pendant plusieurs jours, pour le maintenir à flot ; mais lundi dernier, pendant la nuit, la goëlette leur coula sous les pieds. Le capitaine et sa femme se trouvaient en bas lors de l'événement : ils furent entraînés avec le navire. L'équi[illegible] mais cet excès de précaution lui avait été fatal, car quelque poisson, voyant ses jambes nues et le prenant sans doute pour un cadavre dont il voulait faire sa pâture, lui avait fait aux pieds des blessures cruelles...... »

—Un troisième naufrage, non moins malheureux que les précédents, est la perte dans l'Océan, à 300 milles de terre, du brick *l'Elisabeth*, capitaine Wilson, allant d'Odessa à Cork, avec un chargement de blé.

Dès le 7, le vent augmenta, et, soufflant avec violence du sud-ouest avec sautes au nord-ouest, mit le brick dans une position des plus dangereuses, au milieu des lames, qui, poussées par deux tendances contraires, venaient fondre sur lui de toutes parts. L'eau, malgré le travail incessant des pompes, augmentait dans la cale, et la membrure, battue en tous sens, craquait avec un bruit sinistre. Il fut bientôt évident pour le capitaine que tout espoir de sauver *l'Elisabeth* devait être abandonné, et qu'il fallait seulement songer à la sécurité de l'équipage.

Deux goëlettes étaient en vue ; on leur fit des signaux de détresse ; mais, soit qu'elles ne les eussent point aperçus, soit qu'elles craignissent pour leur propre sûreté, elles ne changèrent point leur route. On ne devait plus chercher de ressources qu'en soi-même. Dans la matinée du lundi, 8, le grand canot fut mis à l'eau, et après y avoir embarqué quelques provisions, avec les instruments de marine les plus nécessaires, l'équipage s'y réfugia lui-même. Depuis quatre jours, ces malheureux n'avaient pu allumer de feu à bord, et ils se soutenaient seulement avec un peu de pain trempé dans de l'eau-de-vie.

Enfin, après être restés trois heures dans les eaux de leur navire, qu'ils ne quittaient pas de vue, exposés à chaque moment aux plus terribles dangers, ils furent aperçus par la goëlette *le Peter John*, qui les recueillit à son bord dans la soirée. *Le Peter-John* allait de Londres à Séville ; ne pouvant continuer sa traversée avec ce surcroît d'équipage, il fit route pour relâcher en Angleterre, et vendredi dernier, 12 courant, débarquait à Plymouth ceux qu'il avait arrachés à une mort certaine.

— Plusieurs autres sinistres sont encore sommairement rapportés par les feuilles de Londres. Ainsi *le Jenny Lynd*, arrivé samedi de l'île du Prince Edouard à Southampton, a ramené à son bord le capitaine et onze hommes du trois-mâts-barque *l'Anicty*, allant de Richebucto à Liverpool, son port d'armement, et qu'il avait rencontré le 28 octobre, courant tout désemparé au gré du vent et de la mer. Depuis trois jours et quatre nuits l'équipage s'était réfugié dans le gréement, sur une partie du mâts d'artimon qui tenait encore debout. Six marins avaient déjà succombé de froid et de besoin, quand *le Jenny-Lynd* a recueilli ces malheureux.

Le William et-Mary, entré à Wivenhoe, a aussi sauvé en mer l'équipage, composé de quatorze hommes, du *Cambria*, de Gloucester.

(*Journal du Havre.*)

Marchés.

HALLE DE PARIS, 16 novembre. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages, 2 8?6 q. 67 k. — Ventes, 3 069 q. 25 k. — Restant, 5 471 q. 58 k. — Cours moyen du jour, 39-10. — Cours-taxe de quinzaine, 39-15.

Marché Saint-Antoine du 16 novembre. — Foin, 1re 68 à 70 ; 2e 65 à 67 ; 3e, 60 à 6.. — Luzerne 1re »» à »» ; 2e »» à 66. 3e »» à »». — Trèfle 1re »» à »» ; 2e »» à »» ; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re »» à 35 ; 2e »» à 32 ; 3e »» à 30. — Paille de seigle 1re »» à 40 ; 2e »» à »» ; 3e »» à »». — Paille d'avoine 1re »» à »» ; 2e »» à »» ; 3e 50 à 53.

Marché St-Martin du 17 novembre. — Foin 1re 66 à 70 ; 2e 60 à 65 ; 3e »» à »».

[illegible]				
3 p. 0/0 J. [illegible] juin	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— fin courant	77 60	77 45	77 »»	77 »»
Id. Emp. 1847, J. 22 déc. au C.	77 »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant.	77 »»	77 65	76 85	76 90

4 1/2 J. 22 s. dr cours	101 »»	Banq. de Fr. dr cours	3300 »»
4 0/0 J. »	100 »»	O. V. de Par. »	»» »»
5 [illegible] 1844. »	»» »»	[illegible] »	230 »
— [illegible] »	»» »»	— Somm. »	1125 »»
[illegible] du Trés. »	»» »»	— Gaz. »	960 »»

PRIMES.		Fin cour.		Fin prochain.	
3 p. 0/0 .... d. 10	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»
5 p. 0/0 .... d. 50	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»

REPORTS.	Du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

FONDS ÉTRANGERS.

Naples. du Ct dr cours »	»» »»	Rom. .... Dr C.	»» »» »»
[illegible] »	»» »»	[illegible] 4 1/2 .... »	»» »»
Esp. Dette act. »	20 1/2	— 4 1/2 .... »	»» »»
— — pass. »	»» »»	— [illegible] 1840.... »	»» »» »»
— 3 0/0 »	28 3/4	— [illegible] 1842.... »	»» »» »
[illegible] intérieure »	35 1/8	— Banque.... »	»» »»
Portug. 5 0/0 1837 »	26 1/4	— [illegible] Em. 1841. »	»» »»
Holl. 2 1/2 »	»» »»	Piémont...... »	1120 »»
[illegible] ...... »	»» »»	Autriche ..... »	400 »»

[illegible]	933 »»
— [illegible]	»» »»
— [illegible]	»» »»
[illegible]	»» »»
Paris à Sc.	»» »»
— à Orléan.	1217 50
— à Rouen.	920 »»
R.-Havre.	517 50
Avignon...	575 »»
Str. à Bâle.	170 »»
Paris-Str...	423 75
Tours-Nant	405 »»
Orl.-Vierz.	563 »»
[illegible] du Nord	576 25
Camp-Haz.	»» »»
[illegible]-Féc	»» »»
Boul. à Am	»» »»
Orl.-Bord.	492 50
Mont. à Tr.	»» »»
Paris-Lyon	412 50
Nord-Teste	»» »»
[illegible]	»» »»
Lin Maber.	»» »»
[illegible]	»» »»
Union [illegible]	»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»» »»	Paris à Rouen....	920 »»	Orléans à Vierzon.	»» »»
— (r.-g.)..	»» »»	Rouen au Havre...	517 50	Bordeaux à Cette..	492 50
Paris à Orléans...	1220 »»	Marseille à Avign..	575 »»	Nord	573 »»
— à Lyon.....	411 25	Paris à Strasbourg	425 »»	Boulogne à Amiens	»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 68 à 68 fr.; décembre, 66 fr.; 8 premiers mois 1848, 62 fr.

Narbonne, 47-50. — Beziers, 49 fr. — Cette, 47-50. — Pézénas, 46-50 (70 pièces.) — Bordeaux, 57 fr. — Rouen, 68 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 101 ; décembre, 101-50 ; 4 premiers mois 1848, 102 ; toute l'année 1848, 101 fr.

Huile épurée, 107.

Savon disponible, belle qualité, 101.

Lille est venu : Colza, 87-75 à 83. — Lin, 91.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 19 novembre.

8 h. 1/2 OPÉRA. — La Fille de Marbre, l'Ame en Peine.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Les Aristocraties, la Suite d'un Bal.
» h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Ne Touchez pas à la Reine, Nouveau Seigneur.
6 h. 1/2 ODÉON. — L'Habitant de la Guadeloupe, les Templiers, l'École des Maris.
7 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza, les Premiers Pas.
7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Jeune Vieillesse, Coin du Feu, Partie à Trois.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — 1re repr. : Jérôme le Maçon, Impressions, Fille terrible.
6 h. 1/4 GYMNASE. — La Déesse, les Malheurs, le Réveil du Lion.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Jacques le Fataliste, l'Ordonnance du Médecin, une Existence décolorée, A qui le Moutard ?
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. 1/2 COMTE. — La Pie, intermèdes, la Poule.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les premiers Beaux Jours, Mlle Faribole, Gentilhomme.
5 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Les Folles de Bedlam, la Belle aux Cheveux rouges, la Femme de Marbre.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 19 NOVEMBRE.

Le Mouvement réformiste.

Quel est le caractère du mouvement réformiste ? Le *Journal des Débats* tranche cette question, en disant : « Ce mouvement, dans son ensemble, est *révolutionnaire*. »

Oui, le mouvement réformiste est révolutionnaire, si vous voulez dire par là qu'il a sa source dans cet esprit de liberté et de progrès qui a fait 89 et 1830. Vous savez bien que cet esprit révolutionnaire ne date pas d'hier. Enseigné au monde par l'Évangile, il a pénétré profondément dans les cœurs depuis dix-huit siècles ; il a soufflé et il soufflera encore sur la France et le monde, afin de les régénérer. Est-ce vous qui prétendez arrêter son élan ?

Vous n'avez pas voulu vous inspirer de cet esprit : vous n'avez pas su y trouver ce qu'il contenait en germe, un ordre social où tous les privilèges seraient abolis et toutes les libertés organisées. Maître du pouvoir par une révolution, vous vous êtes bornés à corrompre le pays, à le donner en pâture aux loups-cerviers. A l'intérieur, vous n'avez répondu aux besoins d'amélioration que par le fameux : *Rien! rien! rien!* A l'extérieur, vous avez sacrifié toutes les nationalités, et vous avez fini par envoyer des armes aux jésuites du Sonderbund. — Est-il donc étonnant que l'esprit révolutionnaire se réveille, et se réveille contre vous ?

Eh! quoi, hommes de peu de mémoire, n'avez-vous pas combattu vous-mêmes quinze ans au nom du principe révolutionnaire ? M. Guizot, le président actuel du cabinet, n'était-il pas de cette société *Aide-toi le ciel t'aidera*, qui remuait alors la France, bien plus que ne font les banquets réformistes ? N'est-ce pas au nom du principe révolutionnaire que vous avez vaincu ? N'est-ce pas un mouvement révolutionnaire qui vous a portés au pouvoir ? Fils de la souveraineté populaire, vous avez délaissé votre mère, pour faire alliance avec l'absolutisme de droit divin ! La révolution vous a donné le pouvoir, et vous n'en avez fait usage que dans l'intérêt d'une poignée de privilégiés, de corrompus, de sangsues financières ! — Est-il donc étonnant que le sentiment révolutionnaire se réveille, et se réveille contre vous ?

Mais si vous entendez par *révolutionnaire* ce fanatisme de destruction, cette frénésie violente et guerrière, qui accompagnèrent le grand drame de la Révolution française, et qui ne furent provoquées que par une résistance égoïste et une injuste agression, non, le mouvement réformiste n'est point *révolutionnaire*. Les hommes qui s'asseoient aux banquets réformistes sont plus calmes, plus dignes que vous ; on ne trouve pas, dans leurs discours, cette amertume, cette colère, ce ricanement qui distinguent vos articles. Non, l'élite de la population française ne peut vouloir les bouleversements, la guerre, la terreur, l'empire de la force brutale. Le mouvement réformiste est pacifique, légal, régulier ; il ne provoquera jamais à l'insurrection, à la guerre. Vous seuls gardez les mauvaises traditions révolutionnaires ; vous seuls, maîtres des fortifications de la capitale et de la force publique, pouvez songer à l'emploi des moyens que réprouvent la liberté et l'humanité ; et si jamais l'illégalité et la violence faisaient une dernière apparition parmi nous, ce n'est pas du mouvement réformiste qu'elles viendraient, mais de vous, conservateurs de toutes les choses mauvaises et rétrogrades !

Un nouveau décret de M. de Rothschild.

Encore un nouveau témoignage honteux de l'inféodation du gouvernement aux volontés de la haute banque. Il y a longtemps que nous annonçons l'avènement de la féodalité financière ; mais vraiment nous n'eussions jamais pu croire que le gouvernement livrerait aussi lâchement les intérêts et les droits de l'État aux puissances de la spéculation et de l'agiotage. M. de Rothschild dicte aux ministres du roi ses ordres souverains, et ceux-ci ne sont plus que les secrétaires de ses commandements.

Aux termes de la loi du 21 juin 1846, M. le ministre des travaux publics a mis en adjudication les travaux de raccordement du chemin de l'Ouest avec le chemin de Versailles (rive gauche). L'administration des ponts-et-chaussées avait fait afficher, dès les premiers jours du mois d'octobre, l'avis suivant, contresigné par M. le ministre des travaux publics :

> Le public est prévenu que le mardi 9 novembre 1847 à une heure après midi, il sera procédé, en Conseil de préfecture, à Versailles, à l'adjudication au rabais, et sur soumissions cachetées, des travaux de construction du chemin de fer de Paris à Rennes, depuis l'extrémité sud de la rue Saint-Martin à Versailles jusques et y compris le raccordement avec le chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche). Ces travaux sont évalués à la somme de 870 000 fr., y compris une somme de 114 189 fr. 30 c., pour dépenses imprévues, etc.

On sait que l'exécution de ces travaux est urgente, puisque l'exploitation de la ligne de Paris à Chartres ne dépend plus que de leur achèvement.

On sait aussi que, contrairement aux promesses solennelles du gouvernement, contrairement aux intérêts de la ville de Paris, aux exigences les plus élémentaires de la sécurité publique, invoqués par deux délibérations du conseil municipal de Paris, et par une toute récente délibération unanime du Conseil général de la Seine, contrairement enfin à la loi précitée, M. de Rothschild et ses acolytes du chemin de Saint-Germain veulent absolument une fusion désastreuse entre les deux compagnies des chemins de Versailles, rive gauche et rive droite, fusion qui n'est au fond qu'un sacrifice complet de tous les droits de la rive gauche aux intérêts de la gare Saint-Lazare et des financiers de la rive droite. Or, l'exécution du raccord du chemin de l'Ouest au chemin de Versailles, rive gauche, a paru menaçante à M. de Rothschild. M. de Rothschild ne veut pas que ce raccordement s'accomplisse avant celui qui doit réunir les deux chemins de Versailles. Il a, en conséquence, ordonné à M. le ministre des travaux publics d'avoir à suspendre l'exécution de la loi et de supprimer l'adjudication..... Et M. le ministre s'est empressé d'obéir aux injonctions de son seigneur et maître.

Dès le matin du 9 novembre, jour fixé pour l'adjudication, on vit affiché sur les portes de l'hôtel de la Préfecture à Versailles l'avis suivant :

> L'adjudication qui devait avoir lieu aujourd'hui pour le raccordement du chemin de Versailles à Rennes avec le chemin de Paris à Versailles (rive gauche) est remise par ordre de M. le ministre des travaux publics.

Un très grand nombre d'entrepreneurs s'étaient présentés dans la matinée pour soumissionner l'exécution des travaux, et grande fut leur surprise de se voir ainsi éconduits.

Les ingénieurs qui avaient préparé le travail sont arrivés eux-mêmes à la préfecture de Versailles pour assister à l'adjudication ; ils ont subi l'humiliation de la même surprise.

Voilà où nous sommes descendus ! Que les populations qui attendaient avec tant d'impatience l'ouverture du chemin de l'Ouest, attendent maintenant qu'il plaise à M. de Rothschild de permettre à un ministre des travaux publics que le raccordement de la ligne de Chartres soit mis en adjudication. Le conseil des ponts-et-chaussées, les actes publics du ministre des travaux publics, les prescriptions de la loi, les intérêts des populations, qu'est-ce que tout cela, lorsque la royauté financière n'a pas donné son consentement et que ses intérêts veulent autre chose ?

Mais ce n'est pas seulement sur le gouvernement que la royauté financière étend sa prépotence. Des démarches ont été faites ces jours derniers auprès de plusieurs journaux par les agents du Minotaure de la haute banque pour que l'on ne donnât pas de publicité à la délibération du Conseil général de la Seine, qui repousse toute nouvelle proposition de fusion entre les compagnies des deux rives, et demande le maintien de l'attribution exclusive de la ligne de l'Ouest à la rive gauche... et le vœu du conseil n'a pas été reproduit. — Nous savons pertinemment que les démarches dont nous parlons ont eu lieu. Le silence voulu a été gardé ; le vœu en question a été supprimé du compte-rendu... M. de Rothschild est bien puissant, et sa royauté, à tout prendre, vaut un peu mieux que la royauté constitutionnelle !

Transformation des Armées.

Le *Moniteur de l'Armée* publie dans ses deux derniers numéros, une réponse critique à une revue bibliographique insérée dans le *Spectateur militaire* du 15 octobre, et due à la plume du capitaine Ferdinand Durand. Voici comment s'exprime le journal des bureaux de la guerre :

> L'auteur de l'article bibliographique est dans l'armée l'interprète constant des théories imaginées, il y a quelques années, par les héritiers en déroute de l'école Saint-Simonienne. Les socialistes, les utilitaires, les industriels, les démocrates politiques échafaudèrent mille projets de réforme militaire *qui firent sourire les hommes d'épée.*
>
> Prenant pour devise le mot *simplifier*, M. Emile de Girardin publia des études politiques. L'armée ne fut pas oubliée. Mais pour la simplifier, il eût fallu connaître les ressorts de la *machine*, et malheureusement les questions militaires étaient toujours restées étrangères au député d'ailleurs si habile.

Tout l'article du *Moniteur* est dans ce goût-là. Il faut déplorer qu'un journal qui s'adresse spécialement à l'armée en soit réduit à débiter d'un ton sérieux des pauvretés militaires qui doivent *faire sourire les hommes d'épée.*

Le *Moniteur de l'Armée* reconnaît avec les publicistes les moins guerriers, les hommes les plus conservateurs, que l'art de gouverner les peuples est devenu partout infiniment plus difficile, « là, chez tel peuple, depuis que l'invasion ou le commerce ont fait pénétrer un nouvel esprit et contracter de nouveaux besoins ; ici, chez tel autre, depuis que les lumières se sont plus généralement répandues ; que la presse périodique traite de pair avec le pouvoir responsable ; que la concurrence règne arbitrairement ; que le travail opère incessamment des révolutions dans ses moyens d'exécution et dans les relations commerciales d'État à État. »

Après un pareil aveu, on est autorisé à conclure que le *Moniteur* comprend la nécessité de modifier l'organisation de l'armée. Pas le moins du monde ; il avoue sans peine que les maux de l'humanité ont été déplacés par la lumière et la liberté, que le travail est devenu de nos jours « la loi universelle, » et pendant que tout change autour de lui, il ne voit qu'une chose à faire dans l'intérêt de l'armée : il faut perfectionner, dit-il, l'instruction du soldat, sous le double rapport du développement des forces du corps et des facultés de l'esprit. Voilà le problème que cherchent à résoudre les officiers *pour répondre au vœu du gouvernement.*

Il est vrai que le milieu dans lequel nous vivons se prête peu à la solution du problème qu'étudient les officiers. Le *Moniteur* avoue que de nos jours l'homme est *devenu une machine qui produit, le foyer domestique une boutique, la croyance un préjugé.*

C'est probablement pour arriver plus vite à la solution de son problème, pour hâter la régénération morale de la société, que le *Moniteur* s'élève contre toutes les idées de progrès, qui doivent

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 20 NOVEMBRE.

RABELAIS A LA BASMETTE. (1)

VIII.

LE SOIR DES NOCES.

Malgré l'indignation des moines, le mariage de Lubin et de Marjolaine n'en avait pas moins été conduit à bonne fin. Que les jeunes gens fussent mariés par saint François ou par frère François, qui n'était pas saint, mais qui était prêtre, la bénédiction nuptiale n'en avait pas moins été valable dans l'opinion de toute l'assemblée, et les voisins et amis n'avaient pas manqué à la fête qu'on avait improvisée sous les grands arbres de la Chesnaie. Dieu sait si la journée fut bien employée et si elle parut longue à aucun des convives ! Les jeunes mariés seulement attendirent le soir avec impatience, mais toutefois sans trop d'ennui, car on s'empressa de toutes les façons pour les distraire, et d'ailleurs ils avaient tant de joie au cœur à s'entre-regarder et à se toucher furtivement la main, qu'il leur semblait faire un trop beau rêve et qu'ils avaient peur de s'éveiller.

Quand le soir vint, des guirlandes de feuillages et de fleurs avaient été tendues dans la clairière de la Chesnaie ; des tables étaient dressées à la ronde pour les buveurs, et la pelouse du milieu, destinée à la danse, était éclairée par des lanternes de toutes couleurs. Le son des flûtes et des tambourins semblait s'accorder avec le chuchottement des doux propos sur le gazon, les cris joyeux de la table, la musique des verres et des flacons entrechoqués, le glouglou des bouteilles et la voix des éclats de rire.

Cependant Léandre Lubin n'était pas tellement absorbé dans sa joie qu'il en devînt ingrat envers son bienfaiteur, et qu'il oubliât le frère médecin ; il était grandement inquiet de ce qui pouvait lui être arrivé ; car il connaissait assez la rancune de Paphnuce et la faiblesse du prieur. Il avait donc dépêché messagers sur messagers à la Basmette, pour s'enquérir adroitement de maître François auprès du frère portier, qui, à trois différentes fois, avait assuré ne rien savoir. Sur le soir donc, après avoir bien dansé sur la pelouse aux fifres et aux tambourins, tandis que les jeunes mariés, laissés un instant à eux-mêmes, regardaient de côté et d'autre en se serrant la main sans rien dire, et songeaient probablement à s'échapper pour aller loin de tous les regards causer un instant encore plus à leur aise, voilà qu'un jeune garçon tout essoufflé accourut auprès de Lubin, et lui rendit compte de tout ce qu'il venait de voir et d'entendre. En écoutant près d'une petite fenêtre grillée qui donnait sur la chapelle souterraine, il avait entendu chanter le *De profundis*, puis les moines avaient dit trois fois d'une voix éclatante : *Requiescat in pace !* et le chant avait semblé descendre et se perdre dans les caveaux. Quelques instants après, il avait entendu les frères remonter, des portes s'ouvrir et se fermer, puis la voix du prieur qui disait : « Mes frères, que cet exemple terrible vous apprenne à respecter votre vocation et à vous défier des vanités de la science. »

Il n'en fallut pas davantage à Léandre Lubin pour tout comprendre ; il poussa un grand cri, se leva indigné et appella à haute voix toute la noce. Les joyeuses causeries s'interrompent, on accourt, on se range en cercle, on se penche les uns sur les autres pour écouter le marié.

— Mes amis ! s'écrie-t-il, le bon frère François, le médecin des pauvres, le consolateur des bonnes gens, celui qui a fait mon bonheur et celui de Marjolaine, frère François, qui nous prêchait si bien la bonne religion de l'Évangile et qui nous instruisait avec tant de patience sans chercher à nous faire peur, le meilleur des hommes, le plus savant des docteurs et le plus indulgent des prêtres, maître François enfin, vient d'être enterré vivant par ses méchants confrères ; ils l'ont condamné à mourir dans les caves de l'*in pace !*

— C'est une indignité ! s'écria-t-on tout d'une voix.

— Il faut le sauver ! dit Marjolaine.

— Oui ! oui ! oui ! répète l'assemblée tout entière, il faut le sauver ! — Il faut le sauver !

— Mais comment faire ? dit Lubin.

— Il faut aller tous à la Basmette redemander votre frère médecin, et, si on nous le refuse, menacer de mettre le feu au couvent, dit l'un des plus déterminés, à qui le vin avait un peu trop échauffé la tête.

— Doucement, bonnes gens, doucement ! dit alors une voix qui [illegible] tout le monde ; ne vous exposez pas [illegible] des démêlés avec la justice. L[illegible] [illegible] déjà pas trop les pauvres gens [illegible] mais elle les frappe sans piti[illegible]

En mê[illegible] [illegible] qui s'était approché douce[illegible] de l'assemblée, qui l'accueilli[illegible] d'étonnement et de joie. Léandre [illegible] son cou, et Marjolaine lui présenta son front pour être embrassée, aux grands applaudissements de toute la noce. C'était maître François en personne.

— Eh quoi ! dit l'ancien frère Lubin, il ne vous ont donc pas enfermé, comme je le croyais, dans leur vilain caveau mortuaire ?

— Si fait bien, dit maître François, et je vous ai remplacé dans le cachot où vous avez passé trois jours. Ils espéraient bien m'y laisser plus longtemps et ne se doutaient pas que je m'étais d'avance prémuni de la clé des champs.

— Ah ! mais c'est vrai ! s'écria Lubin ; je ne pensais plus au puits desséché, au conduit souterrain et à l'échelle de cordes ! Oh ! que c'est bien fait, et comme ils doivent être attrapés !

— Vive le frère François ! cria tout le monde.

— Vive tout le monde ! dit frère François. Allons, allons, du cœur à la danse ! Que chacun reprenne sa chacune ; j'aperçois là-bas des flacons qui s'ennuient. Ne m'invitez-vous pas à la noce ? Foin des moines qui ne savent pas rire, et qui maudissent tous les plaisirs honnêtes ! Soyez bénis et amusez-vous ! Vertu de froc ! je crois que vous êtes atteints de mélancolie ! Et gai ! gai ! gai ! allons ! allons ! et dzig, et dzig, et dzig don don ! qui cabriolera le mieux ? qui rira de meilleur cœur ? qui le premier et le plus bravement me fera tête le verre à la main ? Pas tous à la fois, maintenant ! Courage ! c'est bien, et buvez-en tous, il est frais ! Ah ! comme il mousse, le fripon ! comme il rit dans le verre avec sa petite mine vermeille ! A vous, compère Guillaume ! avalez-moi ce verre-là, c'est une potion contre la soif !

La joyeuse humeur du bon frère avait remis tout le monde en train : les danses, les chansons et les menus propos des buveurs recommencèrent de plus belle ; mais tous se pressaient en cercle autour du frère médecin, qui était devenu l'âme de la fête et comme le foyer de la franche gaîté.

— Frère François, lui disait-on de tous côtés, dans les intervalles de la musique et de la danse et lorsque les jeunes gens fatigués se reposaient autour de lui, — frère François, vous qui racontez si bien, dites-nous une petite histoire.

— Je le veux bien, dit maître François ; écoutez de toutes vos oreilles :

(1) Voir les numéros des 4, 5, 6, 10, 12, 13, 17, 18 et 19 novembre.

Si l'armée pouvait être employée aux travaux d'utilité publique, ce ne serait que lorsqu'on aurait bien démontré que son instruction spéciale est parfaite. Or, après avoir démontré que l'instruction de l'armée est parfaite, il faudrait savoir si son service particulier est inutile.

Il y a ici un sophisme contre lequel on ne saurait trop se mettre en garde. Ce sophisme consiste à supposer que l'on veut détruire l'institution dont on propose, soit le développement, soit la réforme. Il y a longtemps que nous connaissons cette manière de raisonner. Parce que nous demandons des institutions ayant pour but l'amélioration de la société, ne nous dit-on pas tous les jours que nous voulons le bouleversement de l'ordre social?

M. Ferdinand Durand pourrait répondre à son contradicteur que, loin de vouloir détruire l'armée, loin de vouloir priver le pays de sa force défensive, il veut lui donner plus de cohésion et plus d'énergie. Ce n'est même, pourrait-il ajouter, ce n'est qu'en acceptant franchement le principe de l'application de l'armée aux travaux d'utilité publique que vous parviendrez à détruire la plaie du remplacement militaire, et que, tout en diminuant les rigueurs de la conscription, vous assurerez à l'armée cette réserve que vous n'avez pu réussir à organiser jusqu'ici.

Mais à quoi bon présenter de telles perspectives à qui ne comprend pas les modifications sociales que 32 ans de paix ont imprimées à l'esprit comme aux relations des peuples, à qui ne voit pas que les gouvernements substituent de plus en plus les procédés diplomatiques, les arrangements et les médiations à la brutale frénésie de la conquête, et qui ne se doute pas que nous assistons à une transformation progressive et tous les jours plus sensible de l'armée guerrière en armée de travailleurs?

Pour juger de l'armée actuelle, vous vous placez au point de vue exclusif d'un patriotisme étroit, et vous ne tenez aucun compte du point de vue économique, qui intéresse bien un peu la patrie, puisqu'il intéresse le bien être moral et matériel du pays. Pour guérir les maux de l'humanité, vous ne connaissez qu'un remède : l'emploi du glaive et du canon. Excellent médecin, qui voulez tuer vos malades au lieu de les guérir!

S'il était permis de douter de l'impuissance de vos doctrines au sujet de l'armée, nous n'aurions qu'à citer cet autre passage de vos articles :

Nul ne doit supposer qu'un jour viendra où nos bataillons cesseront de se livrer aux travaux de notre magnifique profession.

En d'autres termes, cela veut dire que l'armée telle que vous la désirez doit être organisée pour détruire et non pour créer.

Mais vous avez beau faire, vous ne parviendrez pas à fusiller les idées, à bombarder la logique, à porter atteinte aux sentiments d'égalité et de dignité qui règnent aujourd'hui dans toutes les âmes. Vous portez en vous le germe de mort; vous n'avez rien de la sève nouvelle que pousse l'arbre de l'humanité. Vous avez écrit :

Les socialistes ont fait sourire les hommes d'épée.

Vous vous trompez, les hommes d'épée peuvent sourire en vous voyant si disposé à maintenir le progrès sous le boisseau *pour répondre au vœu formel du gouvernement*; mais les hommes d'épée sont plus dévoués que vous ne le pensez aux progrès des lumières et de la liberté.

Voici un avertissement nouveau, plein de vérité, que la *Presse* adresse aux hommes du pouvoir :

Nul doute que les élections générales, qui auront lieu à l'expiration de cette législature, n'entraînent d'un seul bond le pays, justement mécontent d'une majorité complaisamment satisfaite, beaucoup au delà des limites que la prudence conseillait de reculer spontanément, gra-

---

On lit dans l'*Union monarchique* :

La *Démocratie pacifique* résume aujourd'hui une discussion qu'elle vient de soutenir avec la *Presse*, et qui n'est que la suite de celle que nous avons eue avec le journal conservateur. Nous reviendrons sur les appréciations de la *Démocratie pacifique*, qui sont empreintes d'une sincérité et d'une bonne foi malheureusement peu communes.

SUISSE. — **La capitulation de Fribourg. — Nouveaux détails.** — Le *Journal des Débats* faisait hier de longs commentaires sur l'article de la capitulation de Fribourg, relatif au maintien du gouvernement de cette ville. Ses commentaires portaient à faux; ce n'est pas avec l'ancien gouvernement de Fribourg que le traité a été conclu; ce gouvernement s'est retiré en cédant le pouvoir à une commission provisoire, qui a refusé. On a eu recours alors à l'élection d'un gouvernement provisoire par le peuple réuni en assemblée primaire. Cette opération a eu lieu le 15, et a donné le résultat suivant. On été nommés : MM. Jullien Schaller; Pittet, de Gruyères; Chatonnay, de Morat; Robadey, de Romont; Wicky, colonel, de Fribourg; Kaiser, de Besingue; Broi, d'Estavayer.

Les membres élus sont allés demander au colonel Rilliet s'il voulait les reconnaître. Le colonel en a référé à la Diète, qui a envoyé des commissaires, ainsi que nous l'avons rapporté.

Une correspondance officielle et la *Revue de Genève* donnent, sur les circonstances qui ont accompagné la capitulation de la ville, des détails que nous reproduisons en complétant les deux récits l'un par l'autre.

Lorsque Fribourg s'est vu investi, plusieurs partis paraissent avoir été en présence, l'un qui voulait que l'on capitulât, l'autre qui voulait essayer le combat. Pendant ce conflit, on prétend que M. Maillardoz aurait abandonné ses lignes, et serait passé avec ses troupes et son artillerie dans le canton de Lucerne, par Gurnigel et Thoune, ne laissant à Fribourg que le landsturm.

Quoi qu'il en soit, le syndic de la ville de Fribourg se présenta pour traiter, tandis que d'un autre côté d'autres voulaient le combat. C'est à ceux des soldats du Sonderbund qui se trouvaient dans cette disposition qu'il faut attribuer l'agression qui a motivé l'attaque de la redoute de Belfaux, dans laquelle les bataillons vaudois et genevois, secondés par la compagnie des carabiniers commandée par M. Eytel, député du canton de Vaud à la Diète, et la batterie d'artillerie d'Obreiser, ont fait preuve du plus grand dévouement et d'un courage intrépide. Les Vaudois ont prit d'assaut, à la baïonnette, une redoute qui s'est bien défendue. Ils ont éprouvé une perte de quelques tués et de cinquante à soixante blessés. Le bataillon genevois, chargé de contenir le landsturm fribourgeois, n'a eu que deux blessés.

Les troupes fribourgeoises ont eu également une soixantaine d'hommes hors de combat.

L'investissement complet de Fribourg a été conduit avec habileté par le général Dufour, et on doit à l'arrivée simultanée des troupes fédérales, arrivant à point le 13 de toutes les directions, l'étonnement salutaire qui a permis au parti libéral dans Fribourg de reprendre le dessus. C'est incontestablement à ce parti que l'on doit la prompte reddition de la ville, qui aurait pu offrir pendant quelque jours une résistance désespérée.

Les troupes confédérées entrèrent à Fribourg dimanche au soir, entre 4 et 5 heures; elles furent reçues par la plus grande partie de la population, non comme des ennemis vainqueurs, mais comme des libérateurs. Aux fanfares de la musique, au bruit des tambours se mêlaient les cris de joie et les acclamations du peuple. La plus grande partie des fenêtres étaient pavoisées aux couleurs fédérales, et même illuminées. Beaucoup de bourgeois portaient le brassard fédéral, et bon nombre de personnes notables allaient au devant des soldats pour les loger. La ville a dû recevoir 10 à 12 000 hommes, dont une partie a été placée dans les couvents, ainsi qu'au grand pensionnat des jésuites.

Pendant la journée de dimanche tout était dans la plus grande confusion dans Fribourg, il n'y avait aucune autorité à qui l'on pût s'adresser, ni gouvernement militaire fédéral, ni gouvernement provisoire; c'est le syndic de la ville qui a pourvu aux billets de loge-

... Le canton est tout entier debout, et l'élite des troupes va probablement prendre l'offensive. Le colonel Luvini agit d'accord avec le général en chef de l'armée fédérale.

—La *Revue de Genève* dit qu'il règne un grand désordre dans le Valais. Elle dit que le gouvernement valaisan n'a quitté Sion pour Saint-Maurice que pour être plus près de chercher un refuge en Savoie.

Les troupes vaudoises sont impatientes d'en venir aux mains avec les milices valaisannes qui tiendraient pour le Sonderbund, mais peu tiennent, en réalité, pour cette alliance. En Valais, comme ailleurs, le peuple était comprimé, et, dès qu'il le pourra, il recevra les troupes fédérales comme des libérateurs.

— On lit dans la *Suisse* du 17 novembre : « Le Sonderbund a trouvé la défaite sur tous les points où il a porté ses attaques, et il a dû se hâter de regagner son territoire. Le Freiamt, sur lequel il comptait, paraît désabusé des Lucernois; il ne lui a fourni que quelques mauvais citoyens et des voitures pour emporter ses morts et ses blessés.

» Quoi qu'il en arrive, Lucerne sera soumis dans quelques jours. De nouveaux bataillons, de nouvelle artillerie vont augmenter nos forces de ce côté; elles forceront la faction qui domine dans cette ville à reconnaître la Diète et ses arrêtés. A l'heure où nous écrivons, Zug doit être occupé par une partie de la division Gmür : ce canton était résigné d'avance à faire ce sacrifice à ses dangereux voisins. Nous tenons de la meilleure source que Zug ne demandait pas mieux que d'être délivré de son alliance avec Siegwart, Meier et Fournier. »

—L'intervention indirecte de l'Autriche dans les affaires du Sonderbund est maintenant positive. On écrit de Vienne au *Correspondant de Hambourg* que « toutes autorités provinciales et des cercles ont reçu l'ordre de délivrer sans difficulté des passeports à tous les sujets autrichiens qui veulent aller au secours du Sonderbund et de leur accorder en même temps toutes les facilités possibles. Dans cette ordonnance, on semble surtout avoir en vue le Tyrol, où des sympathies se manifestent en faveur du Sonderbund, et il est plus que probable que beaucoup de paysans se rendront en Suisse avec leurs carabines. »

ITALIE. — **La Lunigiana.** — Les journaux de Florence publient diverses correspondances de la Lunigiana, qui toutes témoignent de l'irritation produite dans ce pays par l'acte brutal du duc de Modène. A Pontremoli tout le monde est armé, citadins, paysans, montagnards; les prêtres se mettent à la tête du mouvement et s'arment comme les autres citoyens. Le 8 on crut que les Modénais allaient arriver; on sonna les cloches, tout le monde prit les armes; mais ce n'était qu'une fausse alerte.

Le censeur Betti a été rétabli dans ses fonctions à Rome.

Assassinat d'un espion. — Une lettre adressée à l'*Alba*, de Florence, raconte un assassinat commis en plein jour et avec l'assentiment de la population, sur la personne d'un espion dont le témoignage a fait condamner à mort et exécuter le brave Scrymi. A huit heures du matin, un homme masqué s'avança dans la foule; il frappa l'espion à coups redoublés de poignard; puis, le meurtre accompli, le masqué se retira tranquille au milieu des bénédictions du peuple. La police n'a pu encore parvenir à le découvrir.

Les jésuites en Sicile. — On écrit de Rome au *Correspondant de Nuremberg* : « A Palerme, les écoles dirigées par les jésuites sont presque désertes. On partage dans cette ville les vues et l'opinion des Romains sur cet ordre. On sait que les jésuites avaient cherché dans ces derniers temps à s'établir de nouveau à Messine; mais l'archevêque-cardinal Francesco de Paolo Villadicani, prince très respecté par les membres de son diocèse, s'est exprimé ainsi à leur égard : « Je ne veux pas de cette race, car tous les désordres dans mon diocèse ne proviennent que des frères de cet ordre. Mon unique désir est d'en avoir aussi peu que possible. » (*Non voglio avere provenzano dai frati quanto meno di tutti ne potessi avere, sarebbe l'unico mio guacere.*) — On voit que ce cardinal ne partage pas les vues du cardinal Pignatelli, de Rome. Ce dernier est détesté, méprisé, comme Grégorien, et ami intime du parti de la cour.

» Le 28 octobre, il y eut à Naples un conseil d'Etat présidé par le roi. L'oncle du roi, le prince Léopold, a émis l'opinion que l'on devait se soumettre aux circonstances, en opérant certains changements dans le système de gouvernement. Plusieurs des ministres présents ont expri-

---

« Il y a bien loin d'ici un beau pays qui s'appelle le royaume d'Utopie; on y va en traversant l'Océan fantastique au-dessus de l'île Sonnante, et en laissant à droite le pays des Papimanes toujours gras et bénis de Dieu, et à gauche les régions désolées de Papefiguière où le peuple laboure et travaille inutilement, parce que c'est toujours le diable qui profite de la moisson.

Donc, en ce beau pays d'Utopie, qui est voisin du royaume des Lanternes, il y eut un village qui se voua tout entier au service de Dieu, en cas qu'il fut épargné par une maladie mortelle et très épidémique qui ravageait alors toutes les contrées d'alentour.

Or, le village fut non-seulement épargné, mais encore, par une bénédiction toute spéciale, tous les habitants semblaient refleurir de santé, de force et de beaux enfants, avec un luxe merveilleux. Cependant il s'agissait d'accomplir le vœu général, et ce n'était pas un petit embarras : car il ne s'agissait pas seulement de mener une bonne conduite ordinaire, on s'était voué à Dieu, c'est-à-dire à la perfection. Et cependant le village entier, hommes, femmes, enfants et vieillards, ne pouvait pas se faire moine.

Les bonnes gens résolurent de consulter à ce sujet le fameux enchanteur Merlin, qui vivait à cette époque. Car ni leur curé, ni leur évêque, ni le pape même, n'avaient rien su leur répondre qui les satisfît.

Merlin, qui passait justement en ce temps-là par la capitale des Lanternes, accueillit bien les ambassadeurs des villageois, et leur dit que pour servir Dieu en perfection, il fallait unir ensemble *vertu de pauvreté* et *honneur de richesse*, et *vivre en famille au couvent* dans *une liberté régulière*. Ce qui sembla aux envoyés trois énormes contradictions; en sorte que, ne pouvant obtenir de Merlin une autre réponse, ils s'en retournèrent chez eux assez mystifiés et mal contents.

Les anciens ayant ouï la réponse de Merlin, et ne pouvant rien y comprendre, décidèrent qu'en attendant mieux, on doublerait les dîmes, et qu'on s'occuperait de bâtir un couvent où pourraient se faire moines ceux qui en sentiraient le désir.

Ils en étaient là quand le grand Pantagruel, un géant fameux, mais non encore bien connu, parce qu'un abstracteur de quinte-essence, appelé maître Alcofribas, s'occupe seulement maintenant de recueillir ses faits et gestes et d'en composer une histoire, le grand Pantagruel, dis-je, traversa le pays d'Utopie en revenant de la guerre contre les andouilles farouches, et entendit parler de l'embarras des villageois et de la réponse du célèbre enchanteur. Il se rendit aussitôt dans le village en question, et, ayant rassemblé toute la population autour de lui, voici le discours qu'il leur tint :

— Pourquoi pensez-vous, mes enfants, que Dieu non-seulement vous ait conservé la vie, mais encore vous donne un surcroît de vermeille et florissante santé? pourquoi bénit-il vos mariages par une fécondité sans pareille? Est-ce pour que vous laissiez souffrir vos filles et vos garçons, en travaillant pour l'église qui n'en a pas besoin? Est-ce pour diviser vos familles et enfermer dans des prisons volontaires les meilleurs de vos enfants? Croyez-vous que vous servirez Dieu parfaitement en vous accablant de travail pour nourrir [illegible] de quelques reclus? Or, savez-vous quel service Dieu [illegible] des hommes? Il n'a besoin de rien [illegible], étant l'être souverainement [illegible] ement heureux; mais parce [illegible] besoin de notre bonheur, et [illegible] aux autres, voilà le vrai service [illegible] e et qui lui plait. Or, maintenant [illegible] renez bien l'oracle de Merlin : il veut [illegible] missiez honneur de richesse à vertu de pauvreté, c'est-à-dire que vous arriviez à l'abondance par le travail, de la même manière que les moines pensent arriver à une plus grande perfection par la prière qu'ils font en commun et pour l'intérêt général. Or, vous savez que le travail est aussi une prière. Travaillez donc tous ensemble et les uns pour les autres, afin que chacun profite des efforts de tous. Que chacun apporte à l'association son petit coin de terre et ses bras, ce sera la bonne manière de consacrer vous et votre bien à l'Eglise, car la vraie Eglise, c'est l'association, ne vous en déplaise, et non la maison de pierre où les associés se réunissent. Ainsi, au lieu d'un petit champ, mal exposé peut-être et d'une culture difficile, chacun de vous possédera toutes les campagnes environnantes, et, la culture se faisant uniformément et par tous les soins et tous les travaux réunis, vous rapportera cent pour un. Chaque terrain sera employé selon sa valeur, et celui qui aura apporté un moindre capital y suppléera par un redoublement d'activité et d'industrie. Ainsi tous seront riches et pratiqueront néanmoins les vertus de la pauvreté. Voilà pour le premier oracle de Merlin.

Maintenant, il veut que vous meniez en famille la vie du couvent; et ne pensez qu'en cela il veuille vous astreindre à chanter matines, car, vivant en ménage, vous aurez d'autres soins à prendre. Mais voyez ce que font les moines, et pourquoi ils seraient heureux, s'ils pouvaient avoir femmes et enfants et vivre dans une liberté régulière. C'est que, chez eux, tout se fait en commun; ils n'ont qu'une cuisine, qu'un réfectoire : grande économie de feu et d'embarras; car il suffit d'un cuisinier pour dresser le potage de cent personnes. Les moines sont toujours bien vêtus et bien logés, parce qu'ils habitent de grands bâtiments disposés pour loger une société, et parce qu'ils ont un vestiaire, où l'on a soin de tenir des robes et des scapulaires de rechange. Or, voyez, mes enfants, combien plus heureux et mieux soignés seriez-vous si, au lieu de faire chacun dans votre petit coin une misérable cuisine, vous étiez sûrs de trouver dans une grande salle bien propre, bien aérée et tout ombragée de verdure pendant les chaleurs, une nourriture saine, abondante et bien préparée! si, au lieu de loger dans de pauvres huttes, pêle-mêle avec vos troupeaux, vous habitiez une ferme immense, bien entretenue et bien bâtie! Eh bien! cette ferme ne coûterait pas plus à construire que n'ont coûté vos cabanes, si vous vouliez mettre tous ensemble la main à l'œuvre. Puis, comme dans les couvents, on fait travailler chaque frère selon son goût et sa science, chacun de vous choisirait le travail qu'il aimerait le mieux et dont il croirait pouvoir mieux s'acquitter; d'ailleurs, la société le verrait à l'œuvre. Ainsi, plus de jalousie ni de rivalités : chacun serait content de son état, et l'envie ferait place à la plus louable émulation, chacun s'efforçant de mieux faire dans l'intérêt de tous et de mériter plus d'estime. Ainsi, peu à peu le bien-être général et l'union de tous feraient disparaître les vices; il n'y aurait plus de paresseux; car tout homme est bon à quelque chose, ne serait-ce qu'à garder les troupeaux; et d'ailleurs la paresse vient du découragement de la solitude, du peu d'estime de soi-même et des autres. L'ivrognerie disparaîtrait, car tout le monde boirait du vin à discrétion et prendrait ainsi l'habitude de boire toujours assez, jamais trop, et, de plus, tous étant heureux, aucun n'aurait besoin de s'étourdir par la boisson. Le vol deviendrait impossible entre frères ainsi unis et travaillant ensemble dans l'intérêt de tous. L'avarice disparaîtrait de même, car personne n'aurait de crainte pour l'avenir; puis il n'y aurait plus de mauvais mariages, chacun s'unissant librement à celle qui lui plairait, à la charge seulement pour lui de s'en faire aimer; plus de préjugés de naissance, plus de différences de fortune entre les amants; l'amour seul, devenu pur et légitime, devenu parfaitement chaste en devenant vraiment libre, l'amour seul fera les unions et les rendra durables. Partant plus de mauvais ménages, plus d'adultères, plus de vengeances, plus même d'infidélités; car l'amour libre ne saurait mentir : le mensonge est l'art des esclaves. Les plus parfaits s'aimeront toujours comme beaux tourtereaux, les moins parfaits auront moins parfaites amours, sans déshonorer de familles; car chacun trouvera sa chacune, et l'amour n'aura plus les yeux bandés. Du moins pourront-ils cesser d'être amants, sans cesser

[illegible] fabriqués dans le pays ou importés [illegible] sorte que la charge des contributions peut être évaluée à 75 pour cent du revenu. — A Messine, on n'ose plus faire une arrestation. Le général Landi ne quitte pas la citadelle. Après la condamnation du prêtre Krimi, le cardinal de Messine a protesté contre ce jugement, de même que contre la compétence de la cour de justice à l'égard des prêtres. Le général Landi s'est vu contraint de respecter cette protestation. Quant à l'influence des Anglais, ils peuvent appuyer la cause des Siciliens par la voie diplomatique, mais tout le monde se déclare contre une intervention armée.

L'Italie et l'Autriche.— Le *Chronicle* du 17 publie un nouvel article sur le mouvement de l'Italie et sur la position de l'Autriche au sein de ce mouvement. Ce journal pense qu'une intervention armée de l'Autriche en faveur du duc de Modène ou sous quelque autre prétexte déterminerait à l'instant l'insurrection générale de la Lombardie, l'expulsion des souverains qui seraient soupçonnés de connivence avec la politique autrichienne et la ligue de toutes les populations de l'Italie et des îles, depuis le cap Passaro jusqu'aux Alpes, pour combattre l'Autriche, qui est l'ennemi commun.—*Le Chronicle* engage le cabinet de Vienne à réfléchir mûrement avant de se lancer dans une pareille lutte.— De même qu'en 1793, dit ce journal, les rois coalisés se flattèrent de pouvoir river de nouveau les chaînes brisées de la féodalité, pour comprimer l'élan de la démocratie française, de même aujourd'hui les *bureaucsophistes* de Vienne espèrent réduire par la cajolerie et la violence combinées les souverains et les peuples d'Italie à redevenir, sinon avec empressement, au moins sans résistance, leurs très humbles vassaux. —Parce que dans les conjoncture ordinaires ces personnages apprécient avec assez de sûreté de coup d'œil l'état de l'horizon politique, ils se croient capables de prévoir les vicissitudes, d'enchaîner la violence d'un orage aussi sensible que celui done les nuages s'amoncellent depuis quelque temps.— Ici, rappelant quelques-uns des faits déjà connus, qui signalent d'une manière si frappante la tendance des esprits en Italie, le *Chronicle* ajoute : « Si le gouvernement autrichien est sage, il se gardera de provoquer l'hostilité, de soulever l'énergie, d'unir plus étroitement les sympathies, de discipliner la force et d'expérimenter le courage de populations chez lesquelles les autorités spirituelles et temporelles, les rois et les nobles, les négociants et le peuple tout entier s'entretiennent en communion de sentiments.»

— On nous écrit de Livourne, en date du 14 :

« Nous sommes sur un volcan. Nous attendons avec impatience l'issue de la protestation du gouvernement. On croit, on espère que l'occupation brutale de Fivizzano par les satellites du duc de Modène sera déclarée un *casus belli*. Ainsi soit-il !

» Les membres de la municipalité de Livourne se sont réunis le 10, et ont voté à l'unanimité une adresse au grand-duc, dans laquelle ils offrent au gouvernement le sacrifice de leur fortune et de leur vie pour le salut de la patrie commune et pour l'honneur national.

» Dans tous les cafés, dans tous les restaurants, il y a des listes ouvertes pour les volontaires qui veulent marcher pour la délivrance de Fivizzano et de Pontremoli menacée.

» En attendant, les Autrichiens approchent en grand nombre vers la frontière de Modène et de Parme. Quelques-uns pensent que c'est pour venir en aide aux Modénais ; d'autres disent qu'ils feront parade devant la veuve du grand capitaine, qui rentre à Parme avec son troisième mari (officiel), le comte de Bombelles.

Les assemblées législatives de divers Etats ont commencées leurs travaux ces jours derniers L'ouverture de la cession des cortès espagnoles a dû avoir lieu le 15 ; l'ouverture de la session de la consulte d'Etat à Rome a dû se faire le même jour. La consulte siègera dans les salles du Vatican.

— La diète de Hongrie a ouvert sa session et a élu son président le 12, et la session du parlement anglais s'est ouverte le 18.

La famine de l'Irlande. — Il paraît que les successeurs d'O'Connell après s'être si longtemps obstinés à ne voir dans l'Irlande qu'une question politique, commencent enfin à ouvrir les yeux et à comprendre que l'Irlande ne peut être sauvée que par une réforme sociale. Le *Freeman's-Journal* annonce qu'un meeting très nombreux, faisant retentir l'air des hourras [illegible] pour le droit des tenanciers.

—Le *Times* du 17 publie des correspondances de Dublin en date du 15, qui représentent la situation de l'Irlande comme empirant chaque jour. — Une nouvelle tentative de meurtre a eu lieu dans le district de Fermanagh. Un M. Hassard, trésorier d'une union de pauvres, après avoir été régler quelques affaires en ville, revenait en voiture chez lui, lorsqu'arrivé dans l'avenue qui mène à sa résidence, il a reçu à la cuisse un coup de feu qui lui a fait une blessure grave. — Le meurtrier s'était caché derrière un massif pour commettre son crime.— M. Hassard est généralement estimé dans le pays, et avant cet évènement, on ne lui connaissait pas un ennemi.

FAITS DIVERS.

Le tribunal correctionnel était appelé aujourd'hui à statuer sur une prévention de filouterie au jeu; il s'agissait de M. Gudin, officier d'ordonnance du roi, qui, ainsi qu'on se le rappelle, a été surpris en flagrant délit aux courses de Chantilly, et qui a pris la fuite.

M. le vicomte de Septeuil est venu raconter comment le bonheur constant de M. Gudin ayant inspiré des soupçons, on fut amené à compter les cartes et on en trouva une fois, à Paris, chez M. Laffitte, onze de trop, et une autrefois, à Chantilly, vingt. On s'expliqua alors comment M. Gudin gagnait aussi souvent, et il lui fut adressé des reproches, à la suite desquels M. Gudin donna sa démission et prit la fuite.

Le tribunal l'a condamné par défaut à trois ans de prison et à 3 000 francs d'amende.

— M. Dietsch, maître de chapelle à St-Eustache, fera exécuter une grande messe en musique, à 11 heures, le lundi 22 courant, jour de la Ste-Cécile. Une quête sera faite au profit de la caisse des secours et pensions de l'association des artistes musiciens.

— Un navire à vapeur, *à une seule roue*, système inventé par le capitaine Loper, a été mis en armement à Philadelphie. Il est gréé en trois mâts, peut porter 100 passagers et prendre en chargement 3 000 barils. Sa longueur, de tête en tête, est de 165 pieds américains; il a 154 pieds de quille, 26 pieds et demi de largeur, 18 pieds de profondeur. Le cylindre de sa machine a 16 pieds de diamètre et 5 pieds de course.

HORTENSE LAROUSSE, par suite de conseils qui lui auront été donnés sans doute dans la prison, a manifesté le désir de se pourvoir en cassation contre l'arrêt qui l'a condamnée à vingt ans d'emprisonnement. Il paraîtrait que, craignant le régime de l'Abbaye-de-Loos, elle veut rester le plus longtemps possible dans la prison de Douai. La correspondance qui nous donne ces détails ajoute qu'hier dans l'après-midi un savant médecin arrivé de Paris aurait sollicité de M. le procureur général la permission de faire, dans l'intérêt de la science, des observations physiologiques sur cette jeune criminelle.

LA COMPAGNIE CHARBONNIÈRE, LE CONSEIL MUNICIPAL ET LA PRESSE DE SAINT ÉTIENNE.—Aujourd'hui ont comparu devant le tribunal correctionnel la commission municipale de Saint-Etienne, le rédacteur en chef de l'*Union de Saint Etienne*, M. Gustave Robert, et le rédacteur en chef du *Mercure ségusien*, M. Janin, frère du célèbre feuilletoniste, pour répondre à l'action en injures et diffamation qui leur a été intentée par la compagnie charbonnière. L'affaire a été remise à quinzaine. Elle promet des détails du plus haut intérêt sur la concentration des mines opérée par la société *monopolisant*. La qualité des parties, auxquelles on a fait faire 460 kilomètres pour se présenter devant le jury, ajoute à l'importance de l'affaire. Les prévenus sont au nombre de six, indépendamment de MM. les rédacteurs du *Mercure* et de l'*Union de Saint-Etienne* :

M. Hippolyte Royer, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre du conseil général de la Loire, conseiller municipal et ancien maire de Saint-Etienne, membre de notre chambre de commerce, colonel de la garde nationale, en 1830 ;

M. Praire-Nézieux, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre des conseils généraux des manufactures, du commerce et de l'agriculture, [illegible] bienfaisance et du conseil d'administration [illegible] propriétaire, ayant fait partie de presque toutes les administrations de bienfaisance du pays, membre du conseil municipal de Montaud, délégué par le conseil municipal de Saint-Etienne avec MM. Fourneyron et Alphonse Peyret, pour aider sa commission des houilles à combattre le monopole, ayant reçu le même mandat du conseil municipal de Montaud.

M. Billault plaidera pour la compagnie Charbonnière. La commission municipale aura pour défenseurs MM. Léon Duval et Jules Favre; le rédacteur de l'*Union* sera défendu par Me Cremieux, et celui du *Mercure* par Me Paillard de Villeneuve.

INCESTE ET ADULTÈRE.—On lit dans le *Journal de l'Aisne* : « Il y a quelques jours, un nommé Blacet, réclusionnaire, en surveillance à Laon depuis six mois environ, se présenta au bureau de police, se plaignant amèrement de la conduite tenue envers lui par sa femme et son fils, qui le maltraitaient à l'envi l'un de l'autre. Il racontait que, chaque jour, il était banni du lit conjugal et relégué dans un coin de la maison, où on lui laissait le choix de dormir sur la terre ou sur un tas de bois, tandis que la mère et le fils couchaient ensemble. On se refusa à le croire, il offrit à la police de lui faire trouver les coupables en flagrant délit, et, le soir en effet, le commissaire de police et ses deux agents se transportèrent au domicile de Blacet, pénétrèrent sans bruit dans sa chambre, allèrent droit à son lit, où ils surprirent ensemble sa femme et son fils. Il fut à l'instant procédé à leur arrestation. La femme Blacet, âgée de trente-huit ans environ, a conservé, dit-on, des traces d'une rare beauté. Son fils, lui, n'a pas encore dix-huit ans. La loi ne punissant pas l'inceste, la mère et le fils ne seront poursuivis que comme coupables d'adultère et ne sont passibles que de peines correctionnelles. »

L'ÉTHER DÉPASSÉ.—On lit dans l'*Express* : « Le professeur Simpson, d'Edimbourg, a découvert dans la trichloride de Formyle un agent qui provoque l'insensibilité complète d'une manière plus rapide et plus agréable que l'éther, et sans laisser aucune mauvaise odeur sur les vêtements du patient.—Il ne faut ni inhalateur ni aucun autre instrument de ce genre. Il suffit de verser quelques gouttes de la drogue en question sur un mouchoir, de l'appliquer sous le nez du *sujet*, et l'effet désiré se produit en quelques secondes.—La semaine dernière, le professeur Simpson a fait part de sa découverte à la société médico-chirurgicale d'Edimbourg.

UNE FAMILLE DE MAGISTRATS USURIERS. —On écrit de Bordeaux le 15 novembre :

« M. Lamarque, juge de paix du cinquième arrondissement, vient d'être arrêté en vertu d'un mandat d'amener. Depuis longtemps, M. Lamarque, juge de paix, son frère, médecin et maire de Montpont, et un autre frère, juge suppléant, étaient sous le poids d'une action judiciaire pour usure; il s'agissait d'intérêts à 10 15, et, dit-on, 20 p. 100.

» En interrogeant les nombreuses victimes de cette usure extrême, le magistrat instructeur découvrit des faits qui motivèrent contre les accusés une prévention de faux, d'escroquerie et d'abus de confiance. C'est sur ces trois chefs d'accusation que des mandats ont été décernés, et que M. Lamarque a été arrêté dans son domicile ; puis, le même jour, dirigé sur Ribérac, escorté de la gendarmerie.

» Pendant que cet évènement se passait à Bordeaux, son frère, le médecin, était arrêté également. Ce dernier, arrivé à Montpont, a tenté de mettre fin à son existence en jetant dans une tasse de café une forte dose d'acétate de morphine. Cette tentative ayant été remarquée, on put, par de prompts secours, neutraliser aussitôt l'action du poison. Le troisième accusé s'est constitué prisonnier à Ribérac.

« Par suite des révélations faites par plusieurs témoins, on assure que de nouvelles arrestations ont été opérées. Ce serait encore dans la haute classe de la société que la justice aurait été chercher les inculpés.

» Cette triste affaire paraît d'ailleurs extrêmement compliquée. Il ne s'agit de rien de moins que de dix-huit cents griefs reprochés aux accusés ; il en est qui remontent à plus de dix ans. »

EXHAUSSEMENT D'UNE ILE.—Le *Times*, de Terre-Neuve, annonce dans l'un de ses derniers numéros un fait assez remarquable : c'est que le sol de cette île, surtout dans les parages de la baie de la Conception, s'élève graduellement, avec une rapidité qui fait craindre de voir bientôt presque inabordables les principaux ports de la côte. A

---

pour cela d'être amis comme frère et sœur. Alors tout changera en vous, comme autour de vous, et vous deviendrez des hommes nouveaux : ce qui était vice quand chacun de vous était seul deviendra vertu quand vous serez ensemble. L'orgueil deviendra noblesse d'âme ; l'avarice, économie sociale ; l'envie, émulation dans le bien; la gourmandise, bon usage de la vie; la luxure, véritable amour ; la colère, enthousiasme et chaleur au travail ; mais il n'y aura plus de paresse !

Ayant ainsi parlé aux villageois ébahis, Pantagruel leur donna une grande montjoie d'argent pour les premiers frais de leur entreprise, et voulut présider lui-même à la reconstruction du village; toutes les barrières furent renversées, on arracha les haies et l'on déplanta les échaliers, on retraça les routes, et d'après le conseil de tous et l'expérience des sages on garnit de vignes les coteaux et l'on ensemença les plaines; bientôt tout le village ne fut plus qu'une grande maison qui ressemblait à la fois à une ferme, à un couvent et à un château. Des cours d'eau furet dirigés où ils étaient le plus nécessaires : on défricha, on sarcla, on replanta : tout se faisait allègrement au bruit de la musique et des chansons ceux qui étaient moins forts et moins rudes travailleurs, payant ainsi leur écot en égayant et animant les autres; les femmes et les petits enfant travaillaient aussi chacun suivant ses forces, et c'était plaisir de les voir, poussant de petites brouettes ou attelant des chiens à des petits charriots, qu'ils chargeaient de mauvaises herbes ou de cailloux, dont on débarrassait la terre. C'était le vrai tableau de l'âge d'or, et si le père Adam fût revenu des limbes en ce moment-là, il n'eût pas regretté le paradis terrestre.

Ainsi fut accompli le vœu des habitants du village de Thélême; ils devinrent tous plus riches et plus heureux que des seigneurs ; et pourtant restèrent-ils laborieux et simples comme les bons pauvres de l'Evangile. La vertu leur devint si facile qu'ils ne lui donnaient plus même le nom de vertu : ils l'appelaient liberté et bonheur.»

Le frère François cessa de parler, et son auditoire semblait n'avoir pas cessé de l'entendre. Plusieurs avaient des larmes dans les yeux, et tous semblaient rêver comme s'ils eussent écouté au loin quelque délicieuse musique... Enfin ils s'écrièrent tous: —Frère François, notre maître; frère François, notre ami, nous voulons vivre entre nous comme les habitants de Thélême !

—Hélas! dit le frère médecin, nous n'avons pas ici la bourse de Pantagruel, et nous n'avons pas le bonheur de vivre dans le beau pays d'Utopie, où l'on peut faire tout ce qu'on veut pourvu que ce soit bien. Ne parlez à personne de tout ceci, on vous appellerait hérétiques, et gare le bûcher ! Ne dites pas que je vous l'ai dit ; je sens déjà assez le fagot ; patience, mes enfants ! plus tard, et qui vivra verra. Avant de rebâtir, il faut démolir ; avant de replanter, il faut défricher et labourer. En attendant, prenons notre mal en patience, car le mal amène le bien, et rions tant que nous pourrons, car rire fait plus de bien au sang que de pleurer. Et, sur ce, passez-moi du piot, car voici que je gagne la pépie, cette grande maladie de l'île Sonnante, qui est le pays des cloches et des moines, lesquels, à la fin de leur vie, se transforment tous en oiseaux pour avoir trop pris l'habitude de chanter !

En achevant ces paroles, maître François tendit son verre et tint tête aux plus résolus ; la nuit était avancée, les lumières s'éteignaient lentement et les étoiles scintillaient dans le ciel pur. Les jeunes mariés s'étaient esquivés pendant l'histoire du bon frère; quelques groupes s'étaient enfoncés sous l'ombre des chênes et avaient disparu. Plusieurs paysans, surtout des vieux, dormaient renversés sur l'herbe en rêvant du pays de Thélême, et il ne se trouvait déjà plus assez de monde pour reformer la danse ; les musiciens, joueurs de tambourins et de flûte, s'approchèrent de maître François, et, rangeant en bataille tout ce qui restait de flacons, lui portèrent un joyeux défi. Alors verres de tinter, vin de couler et de mousser dans les verres, et joyeux propos de courir, jusqu'à ce que maître François, victorieux, eût couché tous ses antagonistes par terre, non pas morts ni même précisément ivres, mais suffisamment désaltérés et joyeusement endormis.

IX.

LE DERNIER CHAPITRE ET LE PLUS COURT.

Cependant une grande désunion s'était manifestée parmi les moines. Le prieur, qui blâmait en secret la sévérité de frère Paphnuce et qui redoutait son ascendant, avait ameuté sous main tous ceux de son parti ; on ouvrit l'autel de la Basmette que frère Lubin n'avait pas manqué de fermer au verrou, comme nous l'avons dit, et l'on y trouva le frère sacristain plus mort que vif, qui se croyait damné et demandait pardon tout haut de s'être fait l'instrument des fourberies de frère Paphnuce. Le prieur assembla le soir un conciliabule de moines, où Paphnuce ne fut pas admis, et il fut décidé qu'on tirerait maître François de sa prison pour l'entendre encore une fois. Le prieur se transporta donc lui-même et descendit dans l'*in pace*; il appela maître François, et personne ne lui répondit : enfin il ouvrit la porte du cachot, et n'y trouva personne.

L'évasion du prisonnier l'alarma plus encore que tout le reste; il craignit la fureur de Paphnuce et le scandale de cette affaire, et revint tout essoufflé conter aux moines ce qui arrivait.

Il fut décidé tout d'une voix que frère Paphnuce serait enfermé dès cette nuit même dans l'*in pace*, et qu'on lui choisirait un cachot plus imperméable que celui de maître François, mais que, pour le frère médecin, on le laisserait aller où il voudrait et sans rien dire, pour ne pas faire de scandale.

La sentence secrète des moines fut exécutée sur-le-champ, et lorsque la communauté se coucha, le méchant Paphnuce était enfermé, comme il le méritait bien, dans la cellule la plus noire et la plus profonde de l'*in pace*.

Le lendemain, comme on ouvrait l'église avant le jour, on vit entrer dans les ténèbres un homme qui paraissait chargé d'une guirlande de feuillage et qui vint la suspendre à l'entrée de la grotte de la Basmette. On pensa que c'était un villageois qui voulait faire preuve de dévotion.

Mais quand le jour fut venu, on vit avec étonnement une guirlande de feuilles de chêne entrelacées de flacons brisés, de verres encore vermeils, de bouquets à demi-flétris, de jarretières perdues à la danse, puis quelques flûtes et quelques tambourins enlevés furtivement aux villageois endormis sur la pelouse.

Autour de ce singulier trophée serpentait une bande de parchemin sur lequel on lisait en gros caractères d'une belle et grande écriture :

EX VOTO DE MAITRE FRANÇOIS RABELAIS.

A. CONSTANT.

FIN.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon propose un prix de 500 fr. pour le meilleur mémoire, sur la question suivante : Des moyens de concilier l'intérêt des classes ouvrières avec le travail des établissements de charité et autres.

— C'est que vous buvez. — Je bois un peu, c'est vrai, trois ou quatre bouteilles par jour, mais jamais davantage.
— Voilà comme vous mangez votre argent. — Je le bois.
— Vous avez déjà été arrêté dix-sept fois pour vagabondage? — Je croyais que c'était seize fois.
— La feuille de police porte dix-sept. — Alors, c'est juste, car ces messieurs de la police sont très justes. Je le reconnais. Je suis très bien avec eux quand on me conduit à la préfecture. Mais il ne me reste jamais dix sous le soir pour aller coucher en garni.
— Personne ne vous réclame? — J'avais une sœur...
— Mais elle s'est fatiguée de vous réclamer. C'est une laborieuse ouvrière qui, malgré tout son courage, ne pouvait toujours vous avoir à sa charge. — Oh! c'est vrai, que c'est une brave fille, ma sœur!
— Et vous la récompensez bien mal de ses bontés pour vous. — Ah! si l'on voulait me lâcher encore cette fois-ci...
— Vous recommenceriez demain. — Oh! je jure bien que non... j'aurais trop peur de faire du chagrin à ma sœur.
— Ce bon sentiment vous vient un peu tard. Le tribunal ne peut que vous condamner. Mais à l'expiration de votre peine, allez trouver votre sœur, donnez-lui votre argent, et tâchez qu'elle fasse des économies pour vous. — C'est le seul moyen pour qu'il me reste 10 sous pour mon garni.

Le tribunal condamne Viltard à 15 jours de prison.

Le prévenu : Merci, mes bons messieurs; dans quinze jours, pas plus tard, je carillonnerai à la porte de ma sœur.

M. le président : Et ne revenez plus ici.

Le prévenu : Foi de Viltard, je vais oublier la route. Adieu, les gardes municipaux. Au plaisir de ne jamais vous revoir. (*Droit.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Bourges, Moulins, Roanne. — Retard du banq. réf. de Lyon. — Retard du passage de F. C.

Châlon-s.-S. — M. L. — Même avis à vous.

Marchés.

HALLE AUX GRAINS du 17 novembre. — *Grains* (l'hectolitre). Froment, 20-»» à 24-»». — Seigle, 13-»» à 14-»». — Orge, 13-00 à 14-00. — Sarrazin, »»-»» à »»-»». — Maïs, »»-»» à »»-»». — Avoine, 11-00 à 13-00. — *Issue de blé* [illegible]

»»-»». — Veaux : amenés, 727; vendus, 727; prix, 1,50-1,40-1,30. — Vaches laitières : amenées, »»; vendues, »»; prix, »»» fr. à »»». — Porcs amenés, 1193; vendus, 1193; prix, 1,40-1,30-1,20.

Bourse du 19 novembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au C.	116 50	116 50	116 30	116 30
— — fin courant	116 50	116 50	116 25	116 35
3 p. 0/0 J. du 22 juin au C.	76 95	76 95	76 90	76 90
— — fin pr.	77 05	77 05	76 85	76 85
Id. Emp. 1847, J. 22 déc. au C.	[illegible]	[illegible]	76 75	76 7[illegible]
— — fin courant.	76 90	77 00	76 70	76 75

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3300 »»		
4 0/0 J.	400 »»	O. V. de Par.	130 0 »»		
Emp. 1844 au C.	» »/»	C. hyp.	280 »		
— fin C.	» »»	— Gouin	»»»» »»		
B. du Trés.	» »/»	— Gann	000 »»		

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0 ..... d. 1 00	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0 ..... d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM .... DerC.	96 »/» »»		
Récép. Rotschil	100 75	ESPAG. 3 1/2	32 1/2		
ESP. Dette act.	»» »/»	— 4 1/2	»» »/»		
— — pass.	» »/»	— de 1840	96 3/4 »/»		
— 3 p. 0/0.	»» »/»	— de 1842	»»» »/»		
Dette intérieure	34 0/8	— Banque	»»» »/»		
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »»	— de Em. 1841.	»» »»		
HOLL. 2 1/2	»» »»	PIÉMONT	1140 »»		
HAÏTI	»»» »/»	AUTRICHE	400 »»		

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
Can. 5 0/0	1130 »»
Act. d J.	»» »»
h. B.-G.	»» »»
r. dr.	»»» »»
— Ib. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»» »»
r. gauc.	»»» »»
aris à Sc.	»»» »»
— Orléans	1216 25
— à Rouen.	946 25
.-Havre.	»»» »
Avignon..	572 50
tr. à Bâle.	165 25
aris-Str...	482 50
ours-Nant	[illegible]
rl.-Vierz.	»»» »»
.. du Nord	572 50
amp-Has.	»»» »»
isp.-Féc.	»»» »»
oul. à Am	»»» »»
rl.-Bord.	400 »»
ont. à Tr.	»»» »»
aris-Lyon	410 25
ord-Teste	»» »»
anc V. M.	»»» »
Lia Maber.	»»» »»
AV.	»»» »»
Union ..r.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	946 25	Orléans à Vierzon.	760 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	507 50	Bordeaux à Cette..	491 25
Paris à Orléans...	1225 25	Marseille à Avign.	572 50	Nord	572 50
— à Lyon.....	410 »»	Paris à Strasbourg	483 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 67 fr.; décembre, 66 fr.; 3 premiers mois 1848, 62 à 63 fr.; 4 d'été, 62 fr.

Du 16 novembre 1847. — BAGOT, marchand de sables de rivière, au port d'Asnières, commune de Clichy. Juge-comm., M. Klein, syndic prov., M. Hérou, faubourg Poissonnière, 14.

MARTINE aîné, plombier, ci-devant quai Saint-Michel, 15, demeurant actuellement cité du Wauxhall, 7. Juge-comm., M. Belin-Leprieur; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

PETIT, négociant, rue Rambuteau, 83. Juge-comm., M. de Rotrou; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

Du 17 novembre. — A.-D. BERMONT, bottier, rue de Cléry, 8. Juge-comm., M. Charenton; syndic prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 novembre.

» h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — Cléopâtre.
8 h. »/» ITALIENS. — Norma.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Fra-Diavolo, Nouveau Seigneur.
6 h. 1/2 ODÉON. — Sganarelle, le Secret du Ménage, Panurge, l'Homme propose.
7 h. »/» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Aline.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Jeune Vieillesse, Coin du Feu, Chevalier d'Essonne.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Jérôme le Maçon, Impressions, Fille terrible.
6 h. 1/4 GYMNASE. — 3e Larron, Didier, Article 213.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Jacques le Fataliste, l'Ordonnance du Médecin, une Existence décolorée, A qui le Moutard?
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. »/» GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. 1/2 COMTE. — Le Parapluie, intermèdes, l'Anguille, la Poule.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les premiers Beaux Jours, Mlle Faribole, Gentilhomme.
5 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Les Folles de Bedlam, la Belle aux Cheveux rouges, la Femme de Marbre.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Elle est Folle, Aline Patin, les Trois Pages.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 20). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour. Jeudi et dimanche 2 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 20 NOVEMBRE.

Les Douleurs de la petite Propriété.

C'est bien à tort qu'un certain nombre de réformateurs ne comprennent dans la classe laborieuse et malheureuse que les prolétaires, les ouvriers salariés, et laissent en dehors de leur sollicitude la petite et la moyenne propriété. Si l'on s'arrêtait à l'acception vulgaire de leurs formules, tout ce qui possède parcelle de terre, patente, boutique ou pignon sur rue, serait heureux à envier et devrait même rendre gorge; tout ce qui reçoit salaire pour son travail serait seulement digne d'être réhabilité, émancipé, sauvé dans l'arche d'une nouvelle organisation économique.

Ce serait là un bien déplorable abus de l'antithèse.

Nous comprenons qu'en se plaçant au point de vue de la théorie pure, de l'humanité abstraite, on ne voie d'abord que les termes principaux du problème social et que le contraste choquant de l'extrême misère et de l'extrême richesse fasse négliger les douleurs intermédiaires. Mais quand on approfondit l'étude des faits, quand on se propose une solution complète, intégrale, pratique, il est impossible de ne pas reconnaître que les combinaisons mixtes, formées par le bien et le mal, par les ressources et les besoins, embrassent les neuf dixièmes des éléments dont se composent les sociétés modernes.

Le malheur a sa variété comme toutes choses en ce monde. Le malheur forme une série de termes gradués qui s'enchaînent par une solidarité fatale. Un concours réciproque de causes et d'effets entretient la contagion du même mal en dépit des efforts divers qui le repoussent. Au point de départ de cette série vous voyez la misère absolue dans toute sa hideur, la misère qui trouve dans son abrutissement même l'insensibilité nécessaire à sa propre durée. A l'autre extrémité c'est l'opulence qui se débat dans le vide de ses propres désirs, qui s'ennuie et se blase dans sa décevante et lourde oisiveté. Là comme ailleurs les deux extrême se touchent; car la richesse colossale fait le dénuement complet et *vice versâ*; car le mendiant abruti a plus d'un point de contact avec le riche blasé. Mais c'est entre les deux extrêmes que le malaise social se développe dans toutes ses nuances; c'est au centre de cette série que la douleur est d'autant plus vive qu'elle est mieux douée de vie et de sensibilité. Ici le mouvement se presse par actions et réactions incessantes, en participant à la fois des efforts émancipateurs du peuple opprimé et de la résistance aveugle de l'égoïsme repu. Ici la joie et le bonheur n'apparaissent par fugitives lueurs qu'autant qu'il le faut pour aiguillonner le courage et soutenir la lutte contre les causes permanentes du mal social. On sait qu'il est des plaies hideuses et des opérations chirurgicales effrayantes à voir, qui font moins souffrir le malade que la lésion mystérieuse de l'âme ou la déchirure d'épiderme qui affectent l'homme sain. Ainsi, les douleurs et les inquiétudes des petits propriétaires peuvent-elles souvent dépasser en amertume celles du prolétaire et du mendiant vagabond.

Les souffrances les plus vives du pauvre sont des souffrances physiques, causées par les privations matérielles; les souffrances les plus amères du riche sont principalement morales et dévorent dans la racine ses sentiments eux-mêmes, ses espérances, ses illusions. Mais les vicissitudes de la classe moyenne procèdent, nous le répétons, des deux extrêmes et sont à la fois morales et matérielles. Cette petite bourgeoisie, que certains réformateurs croient émancipée et sauvée, joint ordinairement aux soucis du travailleur, aux fatigues permanentes du travail, l'inquiétude du propriétaire, les craintes incessantes qu'entraîne la responsabilité d'une entreprise chanceuse. Ces petits propriétaires cultivateurs qui couvrent aujourd'hui le sol de la France morcelée par eux, et qui parviennent à force de sueurs à lutter contre le défaut de crédit, de science ou d'instruments de travail, contre l'impuissance d'élever une nombreuse famille, sont certainement dans une position bien moins désespérée que les prolétaires irlandais, auxquels on ne reconnaît aucun droit sur les fruits du sol qu'ils fécondent. Cependant, n'oubliez pas que c'est la sensibilité qui fait la douleur. L'excès du malheur d'autrui n'a jamais diminué le mal qu'on ressent soi-même. La race irlandaise prouve seulement par sa longue résignation que l'excès de misère amortit l'énergie morale. Nos paysans agriculteurs ont montré, l'hiver dernier, une susceptibilité plus grande pour de bien moindres maux.

Voyez-vous ces petits marchands, ces petits fabricants pour lesquels nos architectes et nos entrepreneurs croient devoir à tout rez-de-chaussée construire boutiques, magasins et ateliers, comme si les bénéfices du commerce et de l'industrie étaient illimités, inépuisables, comme s'il suffisait de produire et d'exposer pour être sûr de vendre: eh bien! c'est parmi ces bourgeois laborieux, que la concurrence entraîne peut-être le plus de maux en France, que les hasards de la guerre industrielle sévissent le plus cruellement. Imagine-t-on ce qu'il entre d'efforts et d'espérances dans la fondation d'une seule de ces petites industries, ce qu'il y a de labeurs, de patience, d'expédients et de combats pour soutenir et défendre contre la ruine ce toit familial, cette tente industrielle; ce qu'il y a d'angoisses et de douleurs dans la faillite quand elle arrive. On citait, il y a vingt et trente ans, des fortunes rapides, scandaleuses, faites par des épiciers et marchands de vins de la capitale. Mais, depuis que le coin de chaque rue s'est décoré d'un étalage d'épiceries et d'une enseigne bacchique, ne demandez plus combien de ces débitants font fortune, demandez plutôt combien d'entre eux plient bagage et ferment boutique dans un mois.

Les malheureuses familles! elles passent pour aisées, elles se prétendent elles-mêmes au dessus de leurs affaires, et elles vivent cependant avec mille inquiétudes dans l'âme. Le luxe décore leur devanture, leurs magasins et leurs comptoirs; mais ce luxe n'est qu'un masque trompeur, qu'un appât au chaland. La dame de la maison possède une mise recherchée, élégante même, et sourit à tous les venants; mais chacun de ces sourires est suivi d'une récapitulation mentale de doit et avoir, et d'une pensée d'échéance prochaine qui ride ce front soucieux. Dans le demi-salon formant arrière-boutique, on voit un piano sous la main d'une jeune fille; mais la simple location de cet instrument de plaisir n'est peut-être pas payée. Les efforts, les rêves, les mille projets que font les deux époux pour sauver, par l'éducation, leurs enfants de la misère, pour épargner à leur avenir les peines qu'ils éprouvent, seraient dignes d'être chantés par des poètes et d'être exaucés par Dieu comme la plus pure des prières. Cette famille n'a pas seulement son existence du jour engagée dans l'industrie, elle y a l'avenir tout entier; elle y a l'amour-propre, l'honneur, sa réputation de probité et d'honnêteté. Les simples ouvriers, que ces bourgeois se voient douloureusement forcés de renvoyer, vont souvent trouver ailleurs un travail fatiguant, mais dégagé de responsabilité et d'inquiétudes; tandis que eux, les maîtres enviés, travaillent encore aux heures où les ouvriers ne travaillent plus, méditent en vain sur les moyens de relever leur crédit, d'étendre leurs affaires, d'éviter un protêt, d'obtenir un renouvellement de billets, et ne trouvent souvent pas dans le rêve même de la nuit une diversion à tant d'angoisses. L'ouvrier n'a pas à rougir de sa pauvreté et oublie dans sa liesse du dimanche la civilisation tout entière; le bourgeois lutte entre la nécessité de paraître à son aise et la conscience de sa détresse d'argent, entre le désir de revoir la joie sur les fronts de sa famille et la crainte de regretter cette joie en la payant trop cher. Souffrances d'autant plus vives, qu'elles sont muettes, d'autant plus profondes qu'elles se cachent et ne se font que deviner. Cherchez, observez, regardez bien: sur dix familles bourgeoises vivant d'une exploitation industrielle, commerciale ou agricole, vous n'en trouverez qu'une ou deux au foyer desquelles la sécurité sera mieux assise et qui démentiront ce triste croquis; chez chacune des autres, les accidents peuvent varier, le tableau change, mais le fond de douleurs reste le même.

L'opposition, a dit M. de Lamartine, se nourrit de tout ce qui souffre. Ce mot si vrai en politique l'est encore plus en socialisme. La réforme sociale, pour être juste et salutaire, doit embrasser toutes les classes et supprimer toutes les formes du malheur. Le droit de vivre et d'avoir un travail assuré est revendicable en France autant par les bourgeois que par l'ouvrier, autant par la petite propriété que par les prolétaires. En Angleterre, nous comprenons la démarcation absolue et la guerre acharnée entre le capital et le travail; nous comprenons qu'une révolution sociale soit indispensable pour faire rendre gorge au petit nombre de ceux qui possèdent tout, afin d'améliorer le sort des masses qui n'ont rien. Mais, en France, la petite et la moyenne propriété peuvent faire cause commune avec le prolétariat; car les quatre cinquièmes de ceux qui possèdent sont aussi à plaindre que l'ouvrier même qu'ils font travailler. Ce ne sont donc pas des mesures purement radicales qui résoudront le problème social. Ce n'est pas en créant des ateliers nationaux, dont le premier effet serait de ruiner toute la bourgeoisie, ni en fondant pour les ouvriers seuls des caisses de secours et des hôtels d'invalides qu'on soulagerait beaucoup le malaise économique. Ce n'est pas non plus en dégrevant les impôts, en diminuant l'armée pour donner de nouveaux bras à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, qu'on améliorera le sort de la classe laborieuse, bourgeoise et plébéienne. Les bras, ils ne manquent pas, grand Dieu! ils ne sont que trop nombreux pour les instruments de travail et le pain dont ils disposent. Ce qui manque à la propriété comme au prolétariat, c'est l'ordre et l'équilibre dans

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 21 NOVEMBRE.

LES DÉLICES DE CAPOUE.

Une foule immense encombrait la grande place de Capoue, dans la Campanie. On n'entendait que des bruits de joie, des fanfares, des sons d'instruments, des exclamations d'enthousiasme. Hommes, femmes, enfants pêle-mêle couraient et criaient: Le voyez-vous, c'est lui! Vivat Hannibal! Au coin de la place un bossu était monté sur une guérite de soldat, pour mieux voir, et disait à un jeune homme, perché sur les épaules d'un esclave de haute taille:

— C'est celui qui est à droite du préteur.

— Oui.

— Et qui porte un casque de forme singulière et une tunique rouge qui descend plus bas que sa cuirasse.

— Il a bien l'air d'un triomphateur et d'un grand homme. C'est bien celui qui vient de briser, en peu d'heures, la fortune d'un peuple jusque-là invincible.

— Mais vois-tu notre cher Blasius qui se redresse près de lui, comme s'il pouvait monter à sa taille et comme si tous ses airs de grandeur pouvaient jamais faire de lui autre chose qu'un plat adulateur ou un ballon trop gonflé qui doit crever. Et nos sénateurs, avec leurs lacticlaves, font aussi les petits Hannibal! O valets! à l'échine souple, attendez un peu, voici que le moment d'exercer votre métier va revenir. Des salutations nombreuses se préparent.

— Dis-moi, Métellus, quels sont ces hommes au front sévère qui seuls ne s'arrêtent pas et passent à travers l'enthousiasme de la foule sans y prendre part, et comme pour le narguer?

— Bon, je les reconnais. Ce sont les amis de ce citoyen intègre, de Magius, l'honnête homme. Et lui-même vient avec son fils, pauvre enfant qu'il élève aux sentiments de fierté et d'insoumission. Il a seul protesté contre l'exécution des officiers romains étouffés dans les bains. Il a repoussé de toutes ses forces l'alliance avec Hannibal, et aujourd'hui il se promène encore insolemment sur son passage. Bon, bon, promène-toi! Ta vertu te servira, mon bon Décius! Elle te servira à exciter la colère du grand général que notre ville a reçu dans ses murs, et, pour te remercier de ton patriotisme, le sénat capouan te livrera au vainqueur, et le vainqueur se vengera de tes mépris.

— Mais tu ne vois pas, s'écria le jeune homme, Métellus...

— Maître, je ne puis plus te porter, interrompit l'esclave, tu es trop lourd.

— Lourd, misérable! Demeure ou ta peau renouvellera connaissance avec mon fouet ce soir. Ne m'interromps plus... Metellus; ils sont disparus au coin de la rue de Rome.

En effet, le cortège avait tourné à droite. Les têtes des chevaux, les pointes des piques et les cimiers des casques, mélange brillant et bigarré, ne se montraient plus par dessus les têtes noires et mouvantes de la foule. Aussi les deux interlocuteurs descendirent, l'un de sa guérite et l'autre de son esclave, et se dirigèrent vers leurs maisons en causant de la nouveauté et de la richesse des vêtements carthaginois.

Le cortège, après avoir parcouru toute la rue de Rome, s'arrêta devant la maison du préteur. Là, au son des trompettes et de la musique militaire qui se mêlait aux cris du peuple, Marcus Blasius, étant monté sur le perron, s'approcha du cheval d'Hannibal, et tirant un papier de dessous sa toge se mit à lui réciter un discours qu'il avait composé pour la circonstance: — Sois le bienvenu, vainqueur des vainqueurs, dans la noble ville de Capoue, et entre comme ami dans la maison de son préteur; qu'il se réjouisse...

— De bien dîner, interrompit le général carthaginois. Assez d'éloquence comme ça, mon cher Blasius. J'aime mieux un siége qu'un discours et une belle tranche de porc qu'une belle phrase. Ta harangue est admirable, sans doute, continua-t-il, en étouffant un bâillement, mais ta table est bien supérieure en mérite, j'en suis persuadé. Ainsi fais-nous tout de suite les honneurs de ta maison.

L'orateur se mordit la lèvre, et les auditeurs ne purent réprimer un cri de joie en voyant que la perspicacité ou la faim carthaginoise leur avait épargné une de ces harangues dont Blasius distillait depuis un an les pavots sur sa chère cité de Capoue. Hannibal descendit donc de cheval, Marius Blasius tenant la bride, et entra précipitamment dans la maison, ou plutôt dans le palais prétorial; car la richesse du pays avait permis au premier magistrat de la cité d'orner sa demeure d'une manière presque royale. Huit colonnes corinthiennes de marbre rouge ornaient le vestibule, peint en bleu et en rose, qui donnait entrée dans le xystos (parterre), où les fleurs les plus rares parfumaient l'air. Hannibal, en passant, renversa un précieux vase murrain, que le maître avait payé dix talents (1). Le rouge monta au front de ce dernier; mais il ne dit que ces mots:

— Très illustre vainqueur, si tu n'étais Hannibal, j'aurais peur pour toi. Tu as cassé à ta gauche, en entrant dans une maison, un vase précieux; c'est un signe de mauvais présage. (Le Carthaginois fronça le sourcil)... Mais j'oublie que la fortune t'a pris sous ses ailes, qu'elle t'a nommé son fils, que le bonheur et la prospérité se sont reposés sur tes enseignes et à ta table.

Quoi qu'il en fût de cette assurance, elle parut peu consolante au général; car il pâlit. Superstitieux comme beaucoup de grands hommes, ce présage ne lui semblait que trop à craindre; mais il cacha son émotion, et dit en souriant:

— Tu parles bien, préteur. Le fils d'Amilcar a fait un pacte avec la fortune. Il n'a plus rien à redouter d'elle, ou plutôt il l'a soumise à son glaive, qui dompte l'univers... Asseyons-nous, Blasius; on dit que le falerne et le massique de Campanie sont excellents. J'ai toujours désiré de m'assurer moi-même de la réalité de leur réputation. Je te dis même en confidence que je n'ai pas quitté Carthage, passé les Alpes, combattu à Trasimène, à la Trébie, à Cannes, enfin vaincu la nation invincible dans un autre but que de goûter le vin de Capoue.

— Tu veux rire, Hannibal; aujourd'hui, je te comprends, tu es vainqueur.

— Non, par Hercule, Marcus! Je suis grand général, mais grand gourmet. J'aime la bataille et la table. J'aime tout ce qui est bon: un coup de lance, un bon morceau... Oui, mais ne nous oublions pas. Quand j'aurai dégusté les vins de Campanie; quand je leur aurai rendu la justice qu'ils méritent ou renversé leur fausse réputation, j'irai droit à Rome; elle est à moi! Un jour de repos, c'est assez, n'est-ce pas?

A ces mots il se tourna vers ses officiers. Plusieurs firent un signe de désapprobation.

— Oui, oui, je vous entends, coquins! Vous voulez savourer les délices de Capoue; mais vous y ramollirez vos âmes. Soldats, la gloire et la guerre les ont rendues de fer, cette ville les rendra de boue. Vous ne saurez plus combattre après avoir su vous enivrer.

Alors un des officiers s'avança et dit:

— Général, tu as raison. Dans cinq jours, si tu me crois, si tu en crois ton génie, je te jure de t'apprêter, pour dîner au Capitole même, les oies grasses, qui cette fois ne le sauveront pas; car nous ne sommes pas des Gaulois.

— Eh bien! soldats, vous avez entendu Maharbal? Demain matin nous partons. La puissance qui a tyrannisé le monde pendant plus de cinq siècles sera renversée, Rome sera détruite de fond en comble, et la postérité dira: Hannibal a su élever la gloire de sa patrie sur les ruines de sa rivale. O Carthage, réjouis-toi! O ma mère, ton fils triomphe! sois glorieuse et honorée! En attendant dînons, et n'oublions pas le falerne.

II.

Le soir commençait à s'étendre sur la ville de Rome, et les rues étaient remplies de monde comme si le soleil était encore haut sur l'horizon. Aucun des habitants de la malheureuse cité ne paraissait disposé à goûter les douceurs du sommeil. On ne voyait passer que des hommes et des femmes vêtus de brun, couleur de deuil. On n'entendait dans les maisons, dans les places, que des cris et des gémissements. Les femmes en pleurs s'arrachaient les cheveux, déchiraient leurs vêtements, frappaient leur poitrine et s'évanouissaient au coin des rues. D'autres étaient accroupies sur les marches des portes. Les enfants éperdus couraient après les passants pour implorer du secours, et les passants eux-mêmes étaient dans la désolation. Les hommes qui traversaient les voies avaient leur toge sur la tête, le front bas, les yeux à demi fermés. Enfin Rome offrait un spectacle propre à toucher le cœur du dieu le plus inflexible, du Destin lui-même.

(1) Le petit talent d'argent valait 2 600 livres de notre monnaie. Le petit total se montait donc à 26 000 livres environ.

[illegible]

MM. les électeurs de l'arrondissement de Montargis :

Messieurs,

Vous allez être appelés à un nouvel exercice de votre droit électoral.

Les suffrages qu'une partie notable d'entre vous ont bien voulu me donner aux dernières élections, les regrets marqués par d'autres, et l'engagement que ces honorables témoignages m'ont fait contracter, m'imposent le devoir de maintenir devant vous ma candidature.

Cette fois, Messieurs, je ne suis plus pour vous un inconnu ; vous savez quels sont mes principes.

Il est bien vrai que, dans un intérêt facile à deviner, on a cherché par d'adroites insinuations, à défigurer auprès de vous mes opinions et à me faire passer à vos yeux pour un démagogue, un révolutionnaire, un communiste, que sais-je?

Heureusement, Messieurs, il ne me sera pas difficile de faire justice de ces calomnies : je n'ai, pour les réduire à néant, qu'à renouveler loyalement devant vous l'expression franche et nette de mes convictions.

Le pays s'est donné en 1830 une monarchie constitutionnelle fondée sur le principe de la souveraineté du peuple. Je crois que ce principe est la véritable base politique de la société moderne ; je crois, en outre, que l'immense majorité des populations, en adhérant à la forme constitutionnelle, a choisi le système de gouvernement le plus convenable à l'état actuel de la France et de l'Europe.

Je crois qu'avec une royauté constitutionnelle renfermée dans le cercle de ses attributions, amie de la liberté, appuyant ses intérêts dynastiques sur la grandeur et sur la base des intérêts nationaux, tous les progrès politiques et sociaux pourraient être accomplis.

Je crois que quand les ministres de la royauté trahissent les vœux, les intérêts et la dignité du pays, et que la majorité de la Chambre donne les mains à une politique de corruption, le corps électoral en est responsable au premier chef ; car si les députés sont serviles et corrompus, c'est que d'abord les électeurs se sont laissé corrompre.

Je crois que nos institutions politiques, et en premier lieu notre loi électorale, sont loin d'avoir atteint le terme de la perfection, qu'elles doivent être progressivement améliorées et élargies, et que c'est à l'opinion publique, à laquelle rien ne résiste quand elle poursuit avec ensemble et fermeté un but conforme aux véritables intérêts nationaux, à vaincre les résistances.

Je crois que notre état social réclame des améliorations immenses ; je crois que la misère et l'ignorance qui appesantissent encore leur joug abrutissant sur des millions de nos semblables, de nos frères, sont la honte, peut-être faut-il dire le crime, le crime de nos sociétés prétendues régénérées. Je crois que tout homme a le droit de vivre en travaillant, d'être secouru quand il est vieux, invalide ou infirme, et que ce double droit social doit être largement garanti et organisé dans l'Etat comme le premier et le plus sacré de tous les droits ; mais je crois que tous les progrès à accomplir dans cet ordre doivent résulter d'institutions prévoyantes, secourables et de mesures propres à élever progressivement les pauvres au bien-être sans sacrifier les riches.

Je crois que la puissance de l'association est incalculable, que l'association est appelée à quintupler, à décupler la richesse sociale au profit de toutes les classes, et que le gouvernement doit favoriser et encourager activement toutes les sages applications de ce grand principe auquel l'humanité devra un jour une prospérité inouïe ; mais je crois que ce principe et ses applications doivent faire leur chemin librement, sans contrainte aucune volonté, sans blesser aucun droit.

[illegible]

Messieurs, tous les conservateurs intelligents et nombre de ceux qui avaient le plus vivement soutenu le ministère actuel l'abandonnent de toutes parts. Ils comprennent que sa politique compromet gravement nos institutions et l'ordre social lui-même. C'est un des plus ardents conservateurs qui, sur la fin de la session dernière, a résumé du haut de la tribune les services du ministère par cette formule devenue célèbre : RIEN, RIEN, RIEN !

Vous savez, Messieurs, combien ce jugement est mérité ; vous savez jusqu'à quel point l'administration du 29 octobre, maîtresse de la situation par une majorité de trois cents voix, a mis à nu sa mauvaise volonté ou son impuissance ; vous savez que jusqu'aux réformes les plus inoffensives et les plus urgentes, telles que la réduction de l'impôt du sel et du tarif postal, la conversion des rentes, etc., tout a été aveuglément repoussé par elle.

Qu'a fait le ministère pour l'agriculture, cette source première de la richesse du pays, que d'intelligentes mesures de crédit et de grands travaux de canalisation, d'irrigation et d'assainissement porteraient si rapidement chez nous au plus haut degré de prospérité? — Rien.

Qu'a-t-il fait pour parer à la rareté des subsistances et préparer à temps l'activité des approvisionnements? — Rien.

Qu'a-t-il fait pour diminuer les charges qu'un état militaire ruineux fait peser en pleine paix sur les contribuables? — Rien.

Qu'a-t-il fait?... mais nous n'en finirions pas de cette énumération à chaque terme de laquelle nous trouverions toujours la même réponse : Rien ! Non, le ministère actuel n'a déployé d'activité que pour propager la corruption et avilir les consciences ; il n'a protégé qu'une seule industrie, encouragé qu'un seul commerce, ce commerce de déshonneur et d'égoïsme qui consiste à faire escompter, en détail, dans les collèges électoraux, les votes qu'il rachète en gros à la Chambre.

Le pouvoir a tout matérialisé : il a fait de l'égoïsme une religion d'Etat, et de l'argent le Dieu officiel de la France. Les grands agioteurs, les hauts barons de la spéculation et de la bourse, sont devenus les arbitres des destinées du pays : maîtres des grandes voies de communications que le gouvernement leur a livrées, ils accapareront bientôt toutes les industries, tous les commerces. Avant dix ans, si le monopole fatal de la haute banque juive et parisienne n'est pas combattu par de sages mesures législatives, l'approvisionnement de Paris dans toutes ses branches appartiendra exclusivement à quelques grandes compagnies féodales, et bientôt la France entière sera leur conquête et leur proie.

Messieurs, je vous le dis en mon âme et conscience, moi qui ai soutenu le gouvernement contre les attaques de ses adversaires jusqu'à ce qu'il fût assis, consolidé, maître de la situation ; moi qui ai fait une longue guerre à l'esprit d'opposition systématique, qui suis même disposé à louer et appuyer tout acte utile et honorable qui émanerait du ministère actuel si l'on pouvait espérer encore qu'il vînt à résipiscence, je vous le dis en mon âme et conscience : Si la politique gouvernementale n'est pas arrêtée dans cette voie d'humiliation, de dégradation et de matérialisme corrupteur où elle est engagée ; si le corps électoral continue à s'en faire complice en envoyant à la Chambre des représentants capables de pousser la servilité jusqu'à se déclarer *satisfaits* en présence des plus révoltants scandales, le pays marche vers un abîme, et l'avenir nous réserve de grands malheurs.

Vous avez un choix à faire, Messieurs : c'est à vous de prononcer dans votre conscience. Je me présente à vos suffrages dans toute la loyauté d'une position franche et nettement dessinée. Ceux d'entre vous qui veulent un député disposé à acheter, pour eux, quelques maigres faveurs personnelles, au prix de l'indépendance de ses votes,

[illegible] — On lit dans le *Moniteur parisien* : « Un grand malheur vient de frapper notre marine. La frégate la *Gloire* et la corvette la *Victorieuse* ont fait naufrage le 10 août dernier, dans l'archipel qui borde les côtes occidentales de la Corée. Les deux bâtiments sont entièrement perdus ; mais les équipages ont trouvé un refuge sur l'île Kokoun, voisine du lieu du désastre, où la population leur a offert toute l'assistance que permettaient les localités. Deux hommes seulement de la *Victorieuse*, Calvez (Joseph), quartier-maître de manœuvre, et Tougne (Joseph), matelot de deuxième classe, ont péri.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. — Paris, 6 heures 1/2 du soir. — Un grand nombre de versions nous sont parvenues cette après-midi sur un accident arrivé au chemin de fer d'Orléans.

On parlait d'un grand nombre de morts et de blessés. La note suivante nous est communiquée à l'instant par l'administration, et nous la publions de préférence à tout autre renseignement :

« Un accident déplorable est arrivé ce matin au contrôle du pont de la Bourie, en avant de la station d'Orléans.

» Le train mixte, marchandises et voyageurs, parti de Paris hier soir à onze heures un quart, était arrêté au contrôle vers cinq heures et demie du matin, lorsqu'il a été rejoint et heurté par derrière par une machine isolée venant de Tours pour rentrer au dépôt d'Orléans.

» On annonce que douze ou quinze personnes sont blessées plus ou moins grièvement. »

D'après une lettre arrivée ce soir même du théâtre de l'évènement, trois des blessés auraient été amputés et les blessures des trois autres seraient mortelles. (*Patrie.*)

La Question sociale aux Colonies. (1)

Si la lettre de M. le baron Dupin, quoique ridicule par la forme, était sérieuse au fond, nous daignerions d'autant moins nous y arrêter, que la réponse de M. le général Ambert en a fait, selon nous, une complète et sanglante justice. Mais cette lettre n'est pas sérieuse. Pas une de ses affirmations qui ne soit le contrepied de la vérité. On la dirait calculée pour répandre et accréditer parmi les colons, les opinions les plus fausses, les plus étranges. Il y a mieux ici que de simples erreurs à relever; il y a une tactique à déjouer.

Est-ce bien sérieusement que M. le baron Dupin ose qualifier d'*insolente* la prière, ou, si l'on veut, l'injonction adressée par la métropole aux colonies, de vouloir bien l'aider dans l'œuvre de l'émancipation des noirs? Est-ce bien sérieusement que M. le baron Dupin recommande aux colons de *reprendre leurs armes, de lutter par la défensive, du sein des conseils coloniaux*, contre les exigences de l'opinion publique et le vœu de tous les grands pouvoirs de la France? Est ce bien sérieusement que M. le baron Dupin ose écrire que la Guadeloupe a été *induite en erreur sur les faits et les intentions de la métropole?*

Quoi donc! l'intention de la métropole ne serait pas d'affranchir les noirs? Et les faits, tous les faits qui se sont succédé dans ces dernières années, les diverses phases que la question coloniale a successivement et si rapidement parcourues, l'état actuel de la

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 14 novembre.

Au milieu de la voie Appienne, deux hommes se rencontrèrent. L'un était jeune, car il portait encore la prétexte ; l'autre, déjà vieux, courbait son front chauve sur sa poitrine. Ils étaient si absorbés dans leurs réflexions qu'ils se heurtèrent, et ce ne fut qu'en relevant la tête qu'ils se reconnurent.

— Marcus ! — Piso ! s'écrièrent-ils en même temps.

— Qu'as-tu perdu?

— Mes quatre fils. Et toi?

— Moi, mon père et mes deux frères.

— Dieux immortels ! ayez pitié de la patrie !

— Cependant nous étions plus forts en nombre. Mais le Vulturne a troublé nos soldats, et les chevaliers ont fait une folie, ils ont mis pied à terre.

— Soixante mille Romains sont morts, sans parler des hommes illustres. On compte quatre-vingts sénateurs. Quant aux chevaliers, on n'a pu nombrer leurs cadavres, mais le Carthaginois a envoyé en Afrique trois boisseaux de leurs anneaux d'or. Quelle vengeance peut racheter cette honte, Marcus?

— Aucune... Peut-être encore le vainqueur se dirige-t-il vers nous?

— Assurément, Marcus. Il est trop bon capitaine pour commettre une si grande faute que de rester dans la Campanie et de ne point marcher à l'instant sur une ville plongée dans la consternation et l'épouvante, sans lui laisser le temps de se reconnaître et de se défendre.

— O douleur ! les deux consuls sont morts. Nous n'avons plus ni camp, ni armée, ni généraux. L'ennemi est maître de l'Apulie et du Samnium. Plus d'espoir ! la puissance romaine est détruite. Les dieux se déclarent contre nous par d'effrayants prodiges : deux vestales se sont laissé corrompre.

— Mais le sénat est assemblé, Marcus ; tu n'y es pas présent ?

— C'est vrai, Piso ; la douleur m'a troublé. J'y cours.

Ils se séparèrent. Le jeune homme se mêla à la foule qui entourait le lieu de la délibération et le vieillard entra dans la salle. A ce moment, un des préteurs, Phurius Philus, prononçait ces mots :

— Je ne doute pas qu'après avoir défait nos armées, l'ennemi n'arrive aussitôt sur Rome et ne termine, par la prise de la ville, la guerre et la vie de la république.

A ces mots, un murmure d'horreur s'éleva dans la salle, et les cris des femmes placées à l'extérieur parvinrent jusqu'aux oreilles des sénateurs, qui se turent à cette touchante manifestation de la douleur publique. Le préteur descendit des rostres, et Fabius Maximus y monta. Il dit peu de mots suivant sa coutume ; mais il fut plein de prudence. Il recommanda l'espoir comme un devoir envers les dieux et la patrie, et surtout conseilla la répression du deuil amollissant des femmes.

Quand le sénat se fut séparé, un crieur public s'avança dans la place ; il lut une ordonnance qui défendait aux femmes de paraître en public et prescrivait au peuple en général de rentrer chez lui.

La foule se dispersa, et jusqu'au milieu de la nuit, on ne vit dans les rues que des médecins, des esclaves femelles, qui passaient pour les affaires de leurs maîtresses, et des sénateurs qui visitaient les chefs de famille. Parmi eux, le plus remarquable était Fabius, qui marchait d'un pas modéré et le visage serein et tranquille, non comme un homme insensible, mais comme un homme qui veut consoler et raffermir par son exemple le courage de ses concitoyens. Des soldats gardèrent toute la nuit les portes de la ville, car beaucoup d'habitants avaient manifesté l'intention de fuir une cité dévouée à la destruction. Quand tout fut rentré dans le calme, on remarqua, comme une nouveauté inexplicable, un grand mouvement, qui ne cessa que vers le matin, dans la maison de Caïa, femme d'un personnage consulaire et connue pour sa rare beauté et sa vertu vraiment romaine.

Le lendemain, après que les sacrifices extraordinaires furent consommés ; quand la fosse qui contenait les quatre victimes humaines fut refermée et que leurs derniers cris furent étouffés par la tombe, les esclaves sont assemblés dans le Forum. Spurius, un des tribuns des soldats, monte aux rostres, et leur dit :

— Serfs, prenez-vous les armes de bonne volonté ; n'êtes-vous pas forcés ?...

Un grand silence règne parmi eux; puis le peuple, qui les entourait, gronde comme un lion.

— Serfs, prenez-vous les armes de bonne volonté ; n'êtes-vous point forcés? répéta Spurius.

— Non, nous ne sommes pas forcés.

— Eh bien ! sauvez la république. Elle vous confie sa défense ; rendez-vous dignes de cet honneur. Prenez des armes !

A ces mots, on jette par terre de nombreux faisceaux. Les esclaves se précipitent dessus et plusieurs brandissent fièrement leur glaive. On prétend même qu'un des assistants crut voir dans leur action, plutôt que la joie d'une si grande faveur, un vague espoir de liberté ! Comme ils défilaient vers les casernes, ils rencontrèrent la troupe des jeunes gens encore prétextés, dont le sénat avait aussi décrété l'enrôlement. Ils étaient si jeunes, si délicats, si jolis ; leurs mères pleuraient tant en les voyant préparés à la mort, que le cœur s'attendrissait à ce spectacle. Mais une si noble ardeur brillait dans leurs yeux, un si grand courage gonflait leur narine, qu'on ne savait si l'on ne devait pas plutôt se réjouir que le malheur eût fait en un instant d'enfants des guerriers ou des héros.

Rome semblait alors espérer. Elle pouvait croire que son heure n'était pas venue puisqu'il lui restait de tels défenseurs. Cependant, un des spectateurs (ce fut une femme) murmura ces mots :

— Ce ne sont pas des enfants et des esclaves qui sauveront la République. Si Hannibal arrive à Rome, tout est encore perdu. Nous n'avons pas d'autre moyen de salut que de l'arrêter dans sa marche. Quel Dieu propice ou quel dévouement l'enchaînera loin de sa conquête?

III.

Un beau soleil du matin venait dorer les toits de tuiles rouges de Capoue. Les gardes se relevaient pour la première veille du jour, et les portes de la ville s'ouvraient aux marchands et aux voyageurs. On vit parmi ceux qui entraient une troupe de femmes vêtues, suivant l'usage de leur profession, de robes aux couleurs éclatantes. Elles portaient pour vêtement la crocote (1) ou l'anabole (2) sur la tunique et la stola rouge ou blanche, et pour coiffure la mitre, le réseau ou l'anadème (3). Elles étaient précédées de joueurs de flûte, de syrinx, de sistre et de tympanon (4), les unes montées sur des chars, les autres à pied, dansant et jouant de la sambuque. Elles étaient toutes belles, et leurs regards, leurs vêtements, leurs poses portaient le trouble dans les cœurs.

— Ah! ce sont des courtisanes grecques, dit un jeune homme qui passait. Elles viennent savoir si les Carthaginois sont aussi favorisés de Vénus que de Mars. Elles savent que les guerriers aiment les plaisirs folâtres et qu'il y a toujours des textefces à empocher après une victoire, quand on sait les soutirer avec adresse... N'est-ce pas, Pomponius? continua celui qui parlait en s'adressant à un des passants.

— Ah ! c'est toi ! bonjour ! Comment vas-tu ce matin ?

— Au mieux. Mais que penses-tu de ces dames ?

— Je pense qu'elles feront plus de blessures dans les cœurs carthaginois que les piques de nos anciens alliés les Romains.

— Oui ; laquelle aimes-tu mieux ? Fais ton choix, mon garçon ; cela ne coûte rien.

— Oui, mais ne rapporte guère plus ! N'importe ! Moi, j'aimerais fort cette blonde aux cheveux crêpés en diadème, qui me regarde comme si j'étais un vainqueur.

— Bon, si tu n'as pas de goût, tu as du moins de la reconnaissance; c'est fort louable; mais, par pitié, détrompe-la, Pomponius ; tu vas faire tort à nos amis !

— Cupido m'en garde !

— Elle en mourra !

— Tant mieux pour les Euménides! Et toi, quel visage voudrais-tu percer jusqu'au cœur ?

— Moi, je mets bien au-dessus des autres cette grande femme assise sur un char, qui porte un air digne et grave.

— L'ambitieux ! Mon pauvre ami, elle a l'air d'une matrone romaine. Elle te tuerait plutôt que de t'écouter. C'est une Lucrèce, bien sûr, rien qu'à la regarder.

— Eh bien ! si elle me tue, au lieu de se tuer elle-même, elle aura plus d'esprit encore que Lucrèce... Mais n'aie pas peur, je ne suis pas un Tarquin !

— Ni elle une Lucrèce. Vois plutôt : son visage, ses yeux noirs sont devenus tendres ; ses bras s'arrondissent, sa taille s'assouplit, sa tête se tourne comme celle d'un chat. O la séduisante Grecque ! comme elle agace et tente ta vertu ! Tu es fou, Pomponius, de l'appeler une matrone.

— Tu te trompes, Regarde : elle est pensive et immobile; ses yeux sont baissés ; on dirait qu'elle a l'habitude du voile, car elle ne regarde pas devant elle, mais à ses pieds. Quelle chaste pensée l'occupe, belle matrone?

(1) Manteau couleur de safran, *crocus*.
(2) Manteau léger et frangé.
(3) Sorte de diadème.
(4) Espèce de tambour de basque.

SUPPLÉMENT.

chambre des pairs, que nous nous ferons bientôt un devoir d'apprécier et de louer !

Mais qui donc aurait trompé la Guadeloupe ? Seraient-ce par hasard ses délégués ? Serait-ce M. de Jabrun qui, tout récemment, dans une réunion où il exposait à ses compatriotes résidant à Paris ce qu'il y avait, suivant lui, de grave et d'urgent dans la situation actuelle des colonies, s'écriait, pour faire excuser la hardiesse de son langage : « Nous n'avons pas le temps de nous tromper mutuellement. » Non, non, nous le disons sans doute à regret, mais nous le disons parce que nous devons le dire, c'est vous, monsieur le baron, vous seul, qui, non content de tromper la Martinique, voudriez encore tromper la Guadeloupe. »

S'il en était autrement, auriez-vous parlé ce ridicule langage ? Auriez-vous chanté ce dithyrambe en l'honneur du conseil colonial de la Guadeloupe ? Auriez-vous décerné au général Ambert ces plates flatteries ? Quand, au lieu de s'adresser à la raison des individus et des corps, on s'adresse à leur intérêt ou à leur vanité, c'est que l'on est soi-même dominé par sa propre vanité ou par son propre intérêt ! Quand on semble dire au conseil colonial de la Guadeloupe : La question, pour vous, n'est pas de sauver votre pays, en adoptant une politique conforme aux nécessités de notre temps ; la question pour vous est de vivre et surtout de ne pas vous *suicider* ; — quand on dit au général Ambert : Ce qui doit vous préoccuper, ce n'est pas de guider dans les voies d'une politique à la fois généreuse et prudente, l'assemblée que vous présidez ; c'est de présider cette assemblée le plus longtemps possible, c'est de conserver le plus longtemps possible des fonctions qui sont pour vous un honneur et un relief ; — quand on parle ainsi aux autres, monsieur le baron, c'est que l'on a commencé par se tenir à soi-même le langage suivant : L'important pour moi n'est pas d'éclairer les colonies, de leur adresser, dussé-je même leur déplaire, des avertissements sévères quelquefois, toujours utiles ; non, non, l'important pour moi, c'est de rester leur délégué.

Rester délégués !... telle est la grande, la seule préoccupation de certains hommes. Pour eux toute la question coloniale est là, et, par une étrange hallucination, il leur semble que, pour les autres aussi, elle est toute là. C'est ainsi que M. le baron Dupin accuse le conseil colonial de la Guadeloupe de ne demander, *en retour de l'émancipation*, qu'une seule chose, *la représentation directe*. Il s'en faut de beaucoup cependant que le conseil colonial de la Guadeloupe n'ait demandé que cela. Mais qu'importe à M. le baron ? L'indemnité, l'organisation du travail, l'association, rien de tout cela ne le frappe. La seule chose à laquelle il prenne garde est celle qui l'intéresse. Quel dommage que les colonies ne puissent pas avoir tout à la fois des députés à la chambre et des délégués près des ministres !

Mais, de nouveau, nous demanderons à M. le baron Dupin s'il entend parler sérieusement. *Le gouvernement*, dit-il, *ne veut pas donner aux colonies la représentation directe*. Voilà à coup sûr une allégation ou perfide ou téméraire. Qu'entendez-vous ici par *le gouvernement*, monsieur le baron ? Serait-ce le cabinet ? Mais nous ne sachons pas que le cabinet se soit jamais directement et formellement prononcé sur cette question.

Ne serait-ce pas plutôt de la commission des affaires coloniales

semble être acceptée par tout le monde et n'a encore soulevé aucune objection (2). »

Il est vrai que le *Siècle* (et M. le baron Dupin se fait une arme de cette opinion), il est vrai que le *Siècle*, ce *puissant organe des abolitionistes prononcés*, semble donner à entendre que la représentation parlementaire ne saurait être accordée aux colons qu'autant que l'émancipation serait accomplie au préalable. Mais, outre que le *Siècle* est loin de représenter soit le *gouvernement* proprement dit, soit la majorité dans les chambres, n'est-il pas permis d'espérer que ce journal modifiera son opinion, quand on voit les radicaux les plus extrêmes, ceux qui trouvent inadmissible, dans le système de l'esclavage, l'assimilation politique des colonies à la métropole, reconnaître néanmoins que ce serait se conformer scrupuleusement à la justice et à la raison, que de faire, de cette assimilation, le prélude obligé de toute discussion dans le parlement sur la transformation sociale des colonies.

Quant à ces *abolitionistes* dont parle avec une sorte d'affectation M. le baron Dupin, nous ne savons en vérité où il les prend. Que les colonies le sachent bien, car c'est là une erreur capitale où on les a trop longtemps tenues, le prétendu parti des *abolitionistes* n'est qu'une chimère. Tout le monde aujourd'hui est *abolitioniste* en France ; et c'est parce que tout le monde est *abolitioniste*, que les colonies doivent, sous peine de périr, se faire *abolitionistes* elles aussi, rechercher, de tous les modes d'*abolition*, quel serait le meilleur, et, quand elles l'auront trouvé, le signaler à la métropole.

C'est donc une autre calomnie contre la France que cette assertion de M. le baron Dupin, que la métropole ne veut *recevoir de la main des colons ni le plan, ni l'époque, ni la proposition de l'émancipation ; qu'elle veut disposer des colons comme Louis XIV voulait disposer du sort des Hollandais, en traitant d'eux sans eux*. Que signifie cet impertinent langage ? Si vous entendez parler ici de quelques fanatiques à courte-vue, un peu fous, un peu *toqués*, comme on dit, qui exploitent contre les colonies les principes ignorés d'un radicalisme colère et vindicatif, si vous voulez parler de ces lunatiques, vous avez sans doute raison ; mais ces lunatiques ne sont pas la France. Si même ils ont eu quelque influence dans les questions coloniales, c'est parce que les colonies avaient jusqu'à ce jour refusé de s'associer aux exigences de l'opinion, de l'opinion vraiment publique, vraiment *française*. La France, on ne saurait trop le dire et les colonies ne sauraient trop l'entendre, la France entière demande à ses enfants des colonies non-seulement une pensée, un désir d'émancipation, mais surtout un plan d'émancipation. Elle fait plus aujourd'hui que de le demander, elle l'attend de la Guadeloupe, qui le lui a promis, et qui, nous l'espérons, le lui donnera.

Mais à quoi tendent ces assertions ? La France fût-elle d'aussi mauvaise foi que le dit M. le baron Dupin, s'ensuivrait-il que les colonies, en demandant l'émancipation, n'auraient pas

pas, après cela, de protester de son désintéressement, et d'en venir, sur ce point, à l'argumentation, qui donc pourra s'en étonner ? « *Si je n'avais pas été président du conseil des délégués, on » aurait jeté les yeux sur moi pour être ministre de la marine.* » Fort bien !... Cependant, si nous ne nous trompons, quand il a été nommé, autrefois, ministre de la marine, M. le baron Dupin n'a pas résilié ses fonctions de délégué ? Il a, si nous sommes bien informés, cumulé, durant son ministère, les appointements de ministre et de délégué ? Pourquoi, lorsque M. Passy lui a adressé, du haut de la tribune, ces paroles que la France entière a retenues, pourquoi donc ne s'est-il pas enfin décidé, — nous cherchons ici des termes polis, — à régulariser sa position ?

Vraiment, de toutes les colonies, la Martinique est celle qui nous intéresse le plus. Il n'est pas de piège, si grossier qu'il fût, auquel elle ne se soit laissé prendre. Un beau jour, on lui expédie, par ballots, une biographie composée à son intention, tellement qu'il ne s'en trouve pas, à l'heure qu'il est, un seul exemplaire dans tout Paris. Et la Martinique de battre aussitôt des mains à ce grand homme, à ce *Français peint par lui-même*. Elle croit, encore à présent, aux reliques de la biographie.

Autre exemple. Pour flatter les préjugés, et peut-être aussi l'amour-propre national de la Martinique (rappelons ici que les Anglais n'ont pas eu beau jeu avec elle), on lui dit et l'on fait écrire dans diverses feuilles à son adresse, que la France ne veut pas l'émancipation, que c'est l'Angleterre qui la veut, qui finira par nous l'imposer. L'Anglais, voilà donc le véritable ennemi des colonies, l'ennemi qu'il faut combattre, qu'il faut vaincre. Or, tandis que le Martiniquais se nourrit de cette haine qu'on lui a insufflée contre l'Anglais, on se nourrit ici des écus et des faveurs de l'ambassade anglaise, dont on vient, si toutefois la rumeur publique ne nous a pas trompés, de se faire nommer l'avocat.

Faut-il le dire ? Il est quelque chose que nous apprécions encore plus que les protestations, déjà si instructives, de M. le baron Dupin. Nous voulons parler de l'aveu échappé à cet autre délégué des colonies, le jour où, vertement réprimandé, et pour ainsi dire chassé du palais de la Chambre des pairs par le président d'une commission législative, on l'entendit s'écrier en se retirant : Peut-on faire un pareil métier pour de l'argent ?

Eh bien ! il faut que ces choses-là ne s'entendent plus. Il faut que la délégation coloniale ne soit plus un métier. Quel spectacle, grand Dieu ! nous était récemment offert ?... Le ministère du 29 octobre convoitant cette délégation pour l'un de ses agents, et voulant en faire un appendice aux priviléges de théâtre et aux promesses de pairie...

Que les colonies rétribuent ceux de leurs enfants qu'elles envoient, par delà les mers, les représenter et les défendre dans les conseils de la métropole, rien de mieux. Ceux-là abandonnent leurs propriétés ou renoncent à des positions acquises : on leur doit donc un dédommagement. La cause qu'ils défendent est la leur, les intérêts qu'ils représentent sont les leurs : on ne saurait les accuser de sacrifier à des vues égoïstes ces devoirs envers la patrie dont l'accomplissement n'est pour eux qu'un insigne honneur. Mais s'agit-il de ces hommes qui ne sont liés aux colonies par aucun intérêt, par aucune affection ? Avant de les rétribuer aussi largement

(1) Voir une brochure intitulée : *De la représentation des colonies dans le parlement*, où la question se trouve longuement et savamment exposée. (Librairie d'Amyot, éditeur, 6, rue de la Paix.)

(2) Voir les *Débats* du 23 octobre 1845. Voir aussi les *Débats* du 8 de ce mois.

— Oh, le railleur ! Comme elle est vive et gaie ! Elle se lève ; va-t-elle danser ? Elle se rasseoit.

— Sa pudeur me ravit.

— Sa mollesse m'enchante.

— L'imbécile !

— Sot toi-même !...

Ils allaient se battre quand le plus âgé dit :

— Attends ? C'est que nous la regardons l'un après l'autre. Elle change dans l'intervalle. Chaste et folâtre, elle sait tout mettre en œuvre pour charmer ; elle perce les cœurs de tous côtés ; elle attire par sa retenue et sa coquetterie ; on ne sait si on lui fait violence ou si elle vous entraîne elle-même. Qui pourrait lui résister ou ne pas la vaincre ?

— Heureux Carthaginois !

Les deux interlocuteurs échangèrent une poignée de main et un soupir, puis il se séparèrent.

Cependant le cortége de courtisanes, entouré des acclamations et des applaudissement de la foule, s'était avancé jusqu'à une maison voisine de celle du Préteur et préparée pour le recevoir. Il entra et disparut dans l'atrium. Quelques instants après, un esclave sortit de la maison, et fit un tour dans le quartier pour qu'on ne reconnût pas le lieu d'où il sortait. Il se rendit ensuite au prétoire, et demanda à parler au général carthaginois. Un des esclaves prétoriens lui dit d'attendre dans le vestibule, et revint peu après lui demander ce qu'il voulait, que tous les officiers étaient sérieusement occupés avant leur départ. L'esclave pâlit à ce mot et dit :

— Ainsi, il refuse ?

— Oui.

— Ecoute, mon camarade, j'entrerai néanmoins.

— Tu es bien audacieux !... A qui appartiens-tu ?

— J'ai des moyens d'entrer.

— Es-tu plus que tu ne parais ? Es-tu déguisé ? As-tu des talismans ?

— Non, tu diras seulement ceci au général, et je t'attends ; je suis sûr du succès.

L'esclave se pencha à l'oreille de son camarade, et lui dit quelques mots très bas. Celui-ci sourit finement, mit un doigt sur sa bouche, et s'en alla. Il ne fut pas longtemps à revenir, et introduisit l'autre dans la salle. Hannibal et ses officiers étaient occupés à un festin. Les plats étaient déjà presque tous vides, et le troisième service était sur la table. Un grand nombre d'amphores gisaient sur le plancher, empilées et témoignant qu'elles avaient dignement rempli leur office. Plusieurs officiers commençaient à fermer les yeux. Hannibal lui-même s'appuyait pesamment sur son coussin. L'esclave fit un mouvement imperceptible de joie en le voyant se soulever difficilement et dire avec une énergie qu'il ne put soutenir longtemps :

— Oui, soldats, c'est assez ! Je le proclame, les vins de Campanie sont exquis. Nous avons assez savouré les délices de Capoue. La gloire et Rome nous appellent. C'est le dernier repas, soyons fermes dans nos résolutions, partons !

En disant ces mots il retomba sur le lit. L'esclave s'approche, le Carthaginois le regarde fixement et dit : — Esclave, que veux-tu ? Pourquoi restes-tu debout, planté comme un pieu devant moi ?

— Général, répond l'esclave, tu aimes le plaisir ; tu daigneras m'écouter. Il se penche vers son oreille. Le Carthaginois bondit sur son siége, puis dit à demi voix :

— Puissant Moloch (1) ! Tu as raison, esclave ! la fête n'est pas complète sans cela.... Grecques, dis-tu ?

— Oui.

— Sachant danser et chanter ?

— Parfaitement.

— Va les chercher. Bon ! Rome attendra bien à demain pour se laisser prendre. Aujourd'hui encore, le plaisir ! Demain matin, sans remise, le départ et la guerre... Officiers, on vient de me faire une proposition qui sera mieux encore accueillie par vous que par moi, je l'espère. Vous allez voir.

A ces mots, une troupe de femmes entre dans la salle. Les unes portaient le costume des Bacchantes : les cheveux épars, la peau de tigre, le thyrse, les guirlandes de lierre et la couronne de raisins ; d'autres la longue robe des Vestales, avec leur maintien grave et pudique ; d'autres enfin les vêtements des comédiens d'Athènes ou des Aulétrides (1). Elles étaient toutes si belles qu'un cri général d'admiration s'éleva parmi les convives. Les unes se tinrent debout près des lits et servirent ceux qui y étaient couchés, d'autres exécutèrent la danse apokine, qui ressemble à celles des femmes de Gadès, fort renommée dans ce temps-là. Quand les danseuses furent fatiguées, elles s'appuyèrent sur le bord des lits, et bientôt y prirent place avec les convives ; car ils étaient fort larges. Celles qui ne dansaient pas chantèrent, puis s'assirent aussi. Bientôt le repas s'anima de plus en plus jusqu'à la nuit, où les convives se séparèrent et se rendirent dans leurs chambres escortés et éclairés par les femmes grecques.

IV.

— Dieux puissants ! qu'est-il donc advenu dans la ville de Rome ? Dis-moi, Pamphile, pourquoi mon maître a-t-il couru toute la journée dans les rues, et m'a-t-il envoyé moi-même du Forum aux temples de Diane et de la Fortune, de là au Capitole, puis au Grenier public, tous au bout de la ville (2), le long de la voie Appienne, sur la voie Latine, et enfin jusqu'à sa villa d'Ostie ?... Mes pauvres jambes ne peuvent plus me soutenir, et pourtant il faut encore aller chez l'édile ! Les esclaves ne sont pas des hommes, nous dit-on. Je sens pourtant que je souffre, je suis donc un homme.

— Tu parles de toi, Davus ! Moi qui suis plus vieux de dix ans, je suis allé au temple de Jupiter-Stator, puis au temple de Mars, près de la porte de la voie Latine ; puis aux environs du sépulcre de Cestius, près de la porte Trigémine, puis enfin à Véiès et à Fidènes. Mais qu'est-il arrivé ? Toutes les jeunes filles sont en pleurs. Tous les pères et les maris courent éperdus. Les maîtresses de maison ne paraissent point ; les gynécées, les conclaves (1) sont déserts.

— Je n'ai pas vu ma maîtresse Caïa depuis deux jours, voilà tout ce que je sais. Nous autres esclaves, on ne nous dit rien ; nous ne sommes pas des hommes !... C'est dommage ! j'aimais bien Caïa. Elle était bonne pour moi. Elle m'a sauvé deux fois des mains de l'ergastulaire (2). Et puis elle était si belle et si noble en même temps ! Il n'y avait pas dans l'Italie une femme, je ne dis pas d'une vertu supérieure, mais seulement d'une égale vertu.

— Tu as raison, Pamphile. C'était le modèle de la cité, la plus romaine des matrones, et le consulaire Caïus était favorisé de la déesse Fortune pour posséder une telle épouse. Mais adieu ! nous avons causé trop longtemps. Si mon camarade Epidique m'apercevait, je pourrais bien goûter du cachot cette nuit. C'est une ancienne connaissance, mais elle n'est pas assez agréable pour qu'on aime à la renouveler !

— Adieu et bonne chance ! Tâche de retrouver ta maîtresse.

— Je la retrouverai sûrement, Davus ; mais ma femme, mais mes enfants, jamais ! Rome est loin de la Thrace, et l'affranchissement est cher ! Adieu.

Une larme d'attendrissement mouilla la paupière de l'esclave, et il quitta la main de son camarade pour continuer sa route sur la voie Latine. Ils s'étaient arrêtés tous deux à la porte Nomentane, près d'une guérite, mais leur service les séparait.

Rome, déjà travaillée par le fléau de la peur, était soumise ce jour-là à un nouveau genre de calamité. Un grand nombre de dames romaines étaient disparues la nuit précédente, où la plupart des gardes des portes s'étaient enivrés, probablement pour raffermir leur courage contre la crainte des Carthaginois, que l'on attendait de moment en moment. Ainsi la ville éternelle semblait dévouée à tous les genres d'expiation. Ses habitants, privés d'armée et de ressources, se voyaient tout à coup accablés par un deuxième veuvage plus réel encore. Ce qui paraissait plus extraordinaire, c'est que le coup tombait sur les personnages les plus éminents. Ceux qui se trouvaient ainsi tout à coup abandonnés de leurs compagnes étaient des sénateurs, des chevaliers et des hommes consulaires. On évaluait à une centaine environ les matrones qui avaient quitté, on ne sait comment, le toit de leurs maîtres, avec un grand nombre de suivantes. Les bruits les plus étranges circulaient sur les causes de ces disparitions incompréhensibles. Si c'eût été du temps des débauches de Rome impériale, on aurait pu avoir grande raison de soupçonner la vertu de ces dames, sans deviner leur dessein ; mais la pureté des mœurs était encore dans la fleur. Les temps d'Auguste n'étaient pas venus. Rome n'était pas encore puissante et riche comme elle le fut deux siècles plus tard. Elle

(1) Dieu carthaginois.

(1) Joueuses de flûte.

(2) A l'ouest, près du Tibre et du mont Mestaceus.

(1) Partie retirée de l'appartement où se tenaient aussi les femmes.

(2) Esclave chargé des châtiments, de la prison, des fers, etc.

torale, que de nouveaux banquets à Béthune et à Valenciennes ont encore cette semaine vivement réclamée. Nous regrettons seulement que dans ces banquets, quelques honorables députés de la gauche se soient montrés non moins immobilistes que les conservateurs-bornes à l'égard des idées sociales, demeurées tout à fait incomprises pour les uns et pour les autres. Certes, ces libéraux si intelligents et si amis du peuple ont dû être bien surpris, s'il leur est tombé sous la main un des numéros de la *Démocratie pacifique* de cette semaine, d'y lire qu'ils pourraient, dès à présent, s'il le voulaient, *abolir le salariat dans leurs domaines* et leurs usines. Cette pensée leur paraîtra ridicule, folle, digne des petites maisons, et cependant rien n'est plus vrai : le salariat sera aboli, comme l'a été l'esclavage.

— Mlle Deluzy, détenue abusivement depuis trois mois par suite du crime de M. le duc de Praslin, dont tout le monde savait qu'elle n'était pas coupable, vient enfin d'être relâchée. — M. Warnery continue à rester en prison, victime du guet-apens légal où il s'est laissé prendre. On s'apprête à le mettre en jugement, pour apprendre à chacun qu'il n'est pas bon de s'attaquer aux gens en place et de dénoncer leur malversation. — M. Gudin, aide-de-camp des princes, coupable d'une escroquerie au jeu, et auquel la police avait accordé toute facilité pour s'évader, vient d'être condamné *par défaut* à 3 ans de prison.

— On étudie en ce moment les plans de nouveaux forts détachés par lesquels on veut compléter l'embastillement de Paris ; ils auraient surtout pour but de rendre Saint-Cloud imprenable. Le roi a été par lui-même examiner les lieux, en compagnie de M. le maréchal Dode de la Brunerie, qui a été récompensé par le maréchalat de la part qu'il a prise à l'œuvre détestable des fortifications de Paris.

— On lit dans le *Commerce* les lignes suivantes sur quelques velléités qui se seraient manifestées dans le cabinet du 29 octobre :

« On assure que le conseil des ministres a sérieusement mis en discussion la question de savoir s'il ne conviendrait pas de faire, par des réformes, quelques concessions à l'opinion publique. La création d'une nouvelle série d'incompatibilités parlementaires, l'adjonction aux listes électorales de la seconde liste du jury, voilà pour les réformes politiques. Quant aux réformes économiques, on s'est avancé jusqu'à s'entretenir d'une nouvelle taxe pour les lettres, d'une diminution de l'impôt sur le sel, et d'un impôt à établir sur les objets de luxe.

» Ces diverses concessions, si minimes qu'elles soient, rencontrent dans le cabinet une vive opposition. Ceux qui s'y refusent craindraient, en les accordant, de faire preuve de faiblesse. Ils trouvent d'ailleurs que le cabinet peut hardiment paraître devant les Chambres avec son passé et son présent. L'immutabilité est le caractère propre de la vieillesse, pour les systèmes comme pour les individus. Mais ceux des ministres qui apprécient les symptômes du réveil de l'opinion en France, sentent qu'il faut se résoudre à donner au public quelque satisfaction. Le parti progressif l'emportera-t-il dans le conseil sur le parti immuable? La question est en suspens, et pour mieux dire elle est encore soumise au juge.

» Quoi qu'il sorte des discussions actuelles du conseil des ministres, les hommes qui nous gouvernent auront présenté ce phénomène étrange : l'inertie érigée en système politique. Napoléon disait : « En France, il faut tous les trois mois une grande chose. » La France est-elle changée ? On le croirait à voir comment notre pays a pu se passer, pendant sept ans et plus, d'une grande chose quelconque. Un ex-ministre, homme d'esprit, le reconnaissait, il n'y a pas longtemps, dans

nouveau gouvernement a été nommé. A la nouvelle de la capitulation, la Diète s'est assemblée et elle a nommé des commissaires chargés de s'entendre avec le nouveau gouvernement de Fribourg. L'occupation a eu lieu le dimanche 14. L'élection s'est faite le 15.

« Le même jour, dit la *Suisse*, environ 80 réfugiés libéraux de Fribourg partaient militairement de Payerne et rentraient dans leur pays, tambour en tête et un beau drapeau rouge portant d'un côté la croix fédérale et de l'autre le portrait de Pie IX.

» Le landsturm n'avait pas été complètement désarmé. Il a commis des désordres et des excès, qui ont dû avoir été promptement réprimés.

» Les victimes qui gémissaient encore dans les cachots du gouvernement jésuitique, ont été sur le champ délivrées. M. Chatoney, membre du gouvernement provisoire, a ouvert lui-même le cachot où depuis dix mois souffrait si cruellement le colonel Courant, de Neufchâtel. »

— On assure que dans la conférence qui a eu lieu pour traiter des conditions de la reddition de Fribourg, les commissaires fribourgeois se sont plaints amèrement de la conduite du gouvernement français qui, après avoir encouragé le *Sonderbund* et lui avoir promis secrètement de le secourir, l'avait abandonné tout d'un coup. Un des commissaires a assuré que, sans les promesses et les encouragements de M. Guizot, les représentants officiels du *Sonderbund* n'auraient pas poussé les choses à la dernière extrémité.

— Une correspondance adressée à l'*Helvétie* porte que les Fribourgeois sont bien à plaindre. Presque toutes les maisons sont vides aux environs de la capitale ; il n'y a plus de vivres. Les pauvres villageois pleuraient à chaudes larmes en voyant comment nos soldats payaient le triple de la valeur des objets qu'ils auraient pu prendre.

Les blessés et tués de l'armée fédérale dans le combat de samedi se montaient au nombre de 41. Les pertes des Fribourgeois sont considérables, surtout celles du landsturm.

Les troupes fédérales furent reçues aux acclamations de la foule, qui criait : « Vivent les fédéraux ! à bas le Sonderbund ! à bas les jésuites ! » Le contingent de Bâle campagne ouvrait la marche. Les troupes fribourgeoises déposèrent leurs armes, parmi lesquelles on remarquait un grand nombre de faulx. Pendant l'entrée, la lutte contre le landsturm fribourgeois dispersé durait encore. Près de la porte de Morat, un coup de fusil fut tiré d'une fenêtre, mais heureusement n'atteignit personne. Aussitôt la maison fut cernée, et tous ceux qui l'occupaient furent sommés de l'évacuer : c'étaient des hommes du landsturm ; on eut beaucoup de peine à contenir la foule, qui voulait les massacrer. Les soldats de Bâle-campagne et les chasseurs de Berne se mirent à la poursuite du landsturm et le débusquèrent de sa position. Ils mirent le feu à douze voitures chargées de foin et de paille qui leur servaient de barricades.

Le butin de guerre emporté de Fribourg consiste surtout en une foule d'amulettes, de médailles et d'images de la Vierge, qu'on avait distribuées comme préservatifs aux soldats des jésuites. Des compagnies entières portaient de ces médailles sur leur poitrine en traversant Berne.

L'armée fédérale s'est portée immédiatement sur Lucerne. Ce canton est dans une situation beaucoup plus favorable que Fribourg, parce qu'il s'appuie sur les autres cantons du Sonderbund, au lieu que Fribourg en est isolé. La résistance ne paraît pas cependant devoir se prolonger beaucoup plus longtemps.

Une correspondance de Berne dit que les principales positions de Lucerne sont prises ; ce qui reste à faire n'est pas grand chose, et la

sions Donats, Ziegler et Gmur entreront demain ou après-demain sur les territoires de Zug et de Lucerne ; les autres croient que l'ordre de marche sera donné simultanément sur toute la ligne, quand toutes les positions seront prises ; ce serait le 20 ou le 21 de ce mois.

— La *Suisse* annonce en *P. S.* que des lettres venues des frontières de Lucerne annoncent que le *Sonderbund* central se dispose à capituler, c'est-à-dire à se soumettre aux arrêtés de la Diète. Il paraît que ses troupes l'abandonnent.

— Un différend est survenu entre l'ambassadeur français et la Diète, M. Bois-le-Comte faisant ouvertement cause commune avec le Sonderbund, cela devait arriver tôt ou tard. Le *Journal des Débats* rapporte ainsi le fait :

« On assure que M. de Bois-le-Comte a quitté Berne le 17 au soir, et qu'il s'est retiré à Bâle avec toute l'ambassade.

» M. de Bois-le-Comte, voulant envoyer à Lucerne un des secrétaires de l'ambassade, aurait demandé un sauf-conduit au général Dufour. Il paraîtrait que cette demande n'aurait pas été accueillie, et qu'alors M. de Bois-le-Comte aurait jugé qu'il ne lui était plus possible de rester à Berne. »

ITALIE.

Occupation de Fivizzano. — Mouvement rétrograde à Rome. — Le Journal des Débats *et le roi de Naples.*

Les troupes du duc de Modène ont occupé par trahison la ville de Fivizzano, au moment où les négociations duraient encore. Le gouvernement de Florence a protesté, et a reçu des enrôlements volontaires ; toutes les villes se sont mises en armes, suppliant le grand-duc de Toscane de leur permettre de marcher contre les Modénais et les Autrichiens, leurs amis. Partout le clergé s'est mis en tête de ces manifestations. L'*Alba*, dans le numéro qui nous parvient ce matin, insiste énergiquement pour que le gouvernement toscan s'empare de Massa et de Carriara, dont elle montre l'occupation facile.

— Quelques nominations et mesures du gouvernement romain annoncent une tendance rétrograde. On promet cependant une loi sur la censure, qui accordera plus de liberté à la presse.

Le *Journal des Débats* entonnait, il y a quelques jours, le panégyrique du roi de Naples. Un Napolitain nous adresse la lettre suivante en réponse à cet article :

« Vous vous étiez trompé, monsieur, et toute la presse avec vous, à l'endroit du roi de Naples. Vous étiez loin de vous douter pourquoi les Bandiera, les Roméo et tant d'autres ont été fusillés, pourquoi les prisons napolitaines regorgent de prisonniers politiques ; eh bien ! c'est parce que les Napolitains ont été quarante ans à s'apercevoir qu'ils jouissaient de certaines institutions. Demandez-le plutôt au *Journal des Débats*. En effet, en 1809, lorsque les tyrannies coalisées contre la France soutenaient tous les vieux abus, comme leur vie et leur fondement, le roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile ne publia-t-il pas le code Napoléon dans ses Etats ? Il aurait pu, à la rigueur, l'abolir en 1815, temps de réaction absolutiste, nous dit le *Journal des Débats*, eh bien ! il ne l'a pas fait. Le *Journal des Débats* oublie que, d'après le traité de Casalanza, les lois existantes devaient être maintenues dans le royaume de Naples. Il aurait dû également retrouver dans ses papiers de famille que le vieux Ferdinand avait promis, pour Naples, la constitution que l'Angleterre l'avait forcé à accorder à la Sicile. Cette promesse leur valut la neutralité des *carbonari*, qui

---

luttait encore avec ses voisins, et, tout en chancelant comme un enfant, elle préparait sur une base solide une énergique virilité. D'ailleurs la guerre qu'elle soutenait depuis soixante ans avec une puissante rivale ne donnait pas le temps aux courages de s'amollir dans les douceurs de l'oisiveté. Enfin, bien qu'il y eût déjà des semences d'efféminaton, si le siècle de Romulus était passé, celui d'Héliogabale était loin encore.

Pour donner une idée des bruits qui remplissaient alors la ville, nous rapporterons une conversation qui eut lieu vers le soir, aux environs du cirque de Tarquin l'ancien.

Un des interlocuteurs était appuyé contre la colonne d'un porche, et l'autre se tenait debout devant lui. Le premier avait un air calme et sévère, le second un air enjoué et railleur. L'un s'appelait Fabius, l'autre Pomponius.

— Préteur, dit le plus grave, les Romains dégénèrent. Il faut pleurer sur la patrie.

— Tu le sais, les fils indignes des Cincinnatus, des Camille, des Manlius ont voulu fuir le sol paternel, comme si un Romain n'avait pas toujours assez de terre quand il a la place de mourir.

A ces mots, un immense éclat de rire qui venait d'une maison voisine interrompit l'orateur.

— Qui ose, s'écria-t-il, insulter ainsi la douleur publique ? le sénat n'a-t-il pas ordonné pour toute la ville un deuil de trente jours ? Hommes sans âme, vous êtes bien pressés ! Attendez au moins que vos parents soient ensevelis, et que les larmes soient séchées sur les joues, si elles ne le sont pas dans les cœurs.

— Ce sont sûrement des jeunes gens qui causent dans une maison voisine.

— Hé bien ! n'ont-ils donc ni père ni frères morts, ni mère ni sœurs en fuite, les insensés ! N'ont-ils pas de mémoire ni de prévoyance ? Qu'ils pensent que demain peut-être ils seront dans la poussière ! L'arbre de la patrie a besoin d'être arrosé de sang pour reverdir sur notre sol ravagé.

— Tu es toujours cruel, Fabius ! Espérons mieux de la fortune. Qui sait ? Elle s'apprête peut être à nous sourire. Après une si longue grimace, ce serait bonne justice.

— Ces jeunes gens sont peut-être ceux qui sont entrés dans l'infâme conspiration de Metellus. O Romains indignes de ce nom ! quoi ! vous avez pu penser un seul instant à fuir sur des vaisseaux et à mendier chez un étranger le pain amer de l'hospitalité ! Ah ! si j'avais été Scipion, au lieu de me menacer moi-même avec mon épée (1), j'aurais étendu à mes pieds le traître et tous ses complices. On ne regrette jamais un sang parjure.

(1) Scipion se rendit chez Métellus, suivi de quelques amis, et, ayant trouvé les conspirateurs assemblés pour fuir de Rome sur des navires et chercher un asile chez quelque prince ami des Romains, il tira son épée, et jura qu'il n'abandonnerait pas la république, priant les assistants de le tuer s'il manquait à son serment. Il fit jurer ainsi Cécilius Métellus et les autres conjurés, qui furent ensuite gardés à vue. C'est ainsi qu'il sauva l'Etat d'une perte presque certaine.

— Mais enfin, Fabius, puisque le jeune Scipion, bien que la barbe ne donne encore aucune autorité à sa figure, en trouve dans ses actions, qu'il a bien mené cette affaire et réprimé la conspiration, rendons grâce aux dieux sans rancune. Si tout le monde suivait ton opinion sur la vie des hommes, il n'y aurait bientôt plus qu'un Romain, et, tu me devines, ce serait toi. Assurément alors ta vertu serait grande, car elle serait sans rivale, mais elle aurait peu de succès.

— Tu railles toujours, Pomponius. Sois donc sérieux une fois en ta vie. Il s'agit du salut de la république...

— Oui, j'adore Pulchrine ; elle me hait. Eh bien ! buvons !

Ces paroles profanes, prononcées à voix haute, venaient encore de la maison voisine. Fabius, homme toujours calme, ne put contenir un mouvement de colère. Il porta la main à son glaive et se dirigea vers la maison ; puis il revint, et dit avec sang-froid :

— Je préviendrai l'Edile... J'ai vu l'heure, ô Pomponius ! où la résolution funeste d'abandonner la ville allait être mise en délibération. Le sénat aurait encouru cette honte ! On aurait pu dire de lui ce qu'on n'a pas dit d'un général mal habile : il a désespéré du salut de la patrie ! Mais, que Jupiter en soit loué ! le jeune Scipion, qui a le menton d'un enfant et l'esprit d'un vieillard, a fait un discours aussi sensé que j'aurais pu le faire moi-même.

— C'est vrai, Fabius, je suis de ton avis : il n'y a pas de plus mortels ennemis de l'Etat que les hommes capables d'un tel dessein.

— Nous sommes sauvés de ce côté ; mais ces femmes, ces lâches matrones ont produit un grand mal. Oui, préteur, c'est une terreur panique qui les a saisies. Elles ont fui cette ville dont elles redoutaient la ruine. On dirait que ces hommes indignes leur ont soufflé leur faiblesse. Des Romaines ! Jusqu'ici, aussi mâles que nous, elles avaient donné l'exemple de la fermeté et de la grandeur d'âme ; mais les Clélie et les Lucrèce n'ont pas plus de modèles que de rivales.

— Ainsi, Fabius, toutes nos matrones sont flétries, condamnées à jamais. Moi, j'en ai meilleure opinion : j'affirme qu'elles n'ont point commis un tel crime, qu'elles en sont incapables, que...

— Eh bien ! donne-moi une raison de leur fuite.

— J'avoue qu'elle me manque.

— Tu as donc tort, puisque tu ne trouves rien à dire ?

— Oui, j'ai tort de cette manière, mais...

— Tu le confesses ! Eh bien ! qu'elles soient maudites et dévouées aux Euménides ! qu'elles ne trouvent dans l'exil que la misère et le déshonneur pour hospitalité, et qu'elles regrettent sur une terre étrangère Rome livrée à l'horreur, à l'effroi, et menacée par l'ennemi !

Des applaudissements bruyants se firent entendre.

— Ah ! ah ! dit le préteur, la comédie finit à propos pour rendre hommage à ton éloquence, Fabius.

— Bonne nuit ! dit celui-ci ; je les tuerais ! Il faut m'éloigner.

— Bonne nuit, Fabius ! Je souhaite que quelque autre que ta femme réconcilie ta sévérité avec ce sexe, et te donne une meilleure opinion de nos matrones !

A ces mots, ils se séparèrent.

Le lendemain, l'avis de Fabius, homme dont la gravité imposait et dont la parole était respectée dans Rome, fut universellement adopté, et il n'y eut plus qu'une voix pour déclarer infâmes et traîtresses les dames romaines fugitives, et pour dévouer à la malédiction des dieux celles qui avaient abandonné la patrie en danger.

V.

Dans une chambre dont les premiers rayons du matin éclairaient à peine l'intérieur, on voyait, couchés à demi, un homme d'une trentaine d'années et une jeune femme. Cette dernière était belle ; ses vêtements étaient en désordre et ses cheveux flottants et dénoués. Ses yeux fatigués s'éclairaient parfois d'une lueur de colère incompréhensible, et puis se refermaient avec un mouvement de tristesse rêveuse pour cacher une larme. Elle tenait ses bras autour de la taille d'Hannibal, car c'était lui, et le serrait parfois doucement, parfois avec fureur, comme si elle avait craint qu'il ne lui échappât. Cette étreinte ne semblait pas celle d'une femme tendre qui veut garder près d'elle son amant, mais d'une lionne qui retient sa proie sous ses griffes. Le général carthaginois s'éveillait et soulevait sa paupière appesantie. Il admirait nonchalamment la belle Grecque, dont les cheveux ruisselaient, aux rayons du soleil, et puis refermait soudain ses yeux pressés par Morphée. Lydé était plus éveillée que lui. Quand il ouvrait les yeux et les tournait vers elle, la Grecque le regardait avec douceur ; puis, quand il s'appesantissait de nouveau, un sourire ironique où se lisait une haine profonde errait sur ses lèvres. Elle semblait dire intérieurement : Dors longtemps, dors toujours.

— Lydé, dit le général, je suis las.

— Eh bien ! sommeille encore, répondit-elle. Dors jusqu'à demain dans mes bras !

En disant ces mots, elle prit la tête du dormeur et la serra dans ses mains. Le Carthaginois ferma de nouveau les yeux, puis se leva en sursaut :

— Qui m'a piqué ? s'écria-t-il. C'est toi, misérable !

— Moi ! Tu rêves, mon ami.

— Ah ! c'est donc vrai, j'ai rêvé ?... J'ai cru sentir dix ongles de fer ardent qui se plongeaient dans mon crâne... Mais tes mains... Par Aphrodite ! c'est toi !

Il dit ces mots avec tant de violence, que la femme eut peur un instant ; mais elle se remit.

— Oui, c'est moi (elle essuya les yeux de son amant mouillés par le sommeil), c'est moi qui te fais souffrir, moi qui cause tes angoisses, moi qui ne t'aime pas ; tu as dit vrai, ma vie !

— Ne raille pas, méchante. Je suis confus. Le sommeil, le vin et Vénus m'ont troublé l'esprit. Quelle veille est-il ? Lydé.

— Tu comptes les heures près de moi, mon beau Carthaginois ! Tu n'es donc pas bien, quand je te tiens, là, dans mes bras, sous mon souffle, caressé de mes cheveux. Tu n'es pas heureux, mon ! Apollon même, la divinité qui séduit, envierait ton sort.

— Tu as raison ; mais il faut partir, Rome m'appelle.

— Elle t'attend Hannibal ! Elle est prête à te repousser.

Ces mots furent dit avec un accent de triomphe qui fit tressaillir le général africain.

il lui paie un tribut, le pape, en échange, réduit le roi [illegible] celui de commissaires de police et de délateurs. Le peuple ne tarda pas à se lasser de ce régime, et, en 1820, il réclama à main armée la constitution promise. Le roi céda en apparence ; mais bientôt des intrigues et l'intervention autrichienne remirent le despotisme sur le trône. Le fameux ministre-conseiller Canoja, que le roi ramena avec lui, décréta l'ignorance, la misère et le bâton. On sait qu'il disait au roi : « *Ignoranza, miseria e bastone vi faran sicuro del populo.* » Un autre ministre, le Medici, renversé par la révolution, reviendra au pouvoir pour chercher à se venger. Celui-là ne voulait laisser aux Napolitains que les yeux pour pleurer.

» Ce gouvernement se traîna jusqu'en 1830. A cette époque, on craignit une nouvelle insurrection. Le roi actuel, en montant au pouvoir, promit de faire des réformes. On publia une amnistie avec beaucoup d'exceptions, on mit un peu d'ordre dans les finances, on fit des promesses qui s'envolèrent avec la peur.

» Aujourd'hui tout le pouvoir est aux mains de la police qui a son chef indépendant, le ministre, représenté dans les provinces par les intendants et surintendants. Les intendants ne sont nullement des préfets de police, comme le disent les *Débats*, mais les chefs de la police et de l'administration qui leur est subordonnée. Ces chefs de police nomment les conseils provinciaux, les maires, les conseils communaux, *i decurionati*, et même les gardes urbaines. L'ordre judiciaire n'est pas indépendant de cette police, car un intendant peut évoquer à soi un procès, en déclarant qu'il contient un délit politique. L'influence des conseils provinciaux est nulle, le gouvernement ne les garde que comme de vains fantômes destinés à faire étalage de libéralisme, auprès des étrangers. La garde nationale n'existe pas ; il y a dans chaque ville un ramas d'hommes désorganisés, sans chefs, choisis et sous les ordres de la police, qui refusent leur service comme une honte, et qui le subissent comme une nécessité. Dans la révolution calabraise on a poussé ces gardes urbaines contre les libéraux, mais on a eu soin de placer à leur côté des Suisses chargés de les fusiller s'ils prenaient le parti des libéraux. Voilà ce qui explique l'horreur qu'excite chez nous cette institution, et qui donne le droit au digne correspondant des *Débats* de calomnier sa patrie, en déclarant qu'elle se refuse à une œuvre nationale. La garde nationale n'a existé chez nous que pendant la révolution de Naples, mais cette institution comme toutes les autres franchises, fut anéantie par l'invasion autrichienne.

» Il nous fallut payer à prix d'or ces nouvelles chaînes de fer du despotisme, et plus de 100 millions de francs furent dépensés pour relever un trône de boue et de sang. Un peu plus tard, on contracta une autre dette plus grande que la précédente. Les fantaisies royales en ajoutèrent de nouvelles. François Ier, dans son voyage en Espagne, pour accompagner Christine, dépensa 25 millions de francs. Ajoutez à tout cela l'ignorance, le désordre, les gaspillages dans l'administration, et vous pourrez concevoir comment, en peu d'années, la dette de 70 millions de francs que Murat avait laissée sur le royaume, fut portée jusqu'à 400 millions. Dans le royaume, il n'existe presque pas de fabriques ; malgré cela les produits étrangers nécessaires à la consommation ou au luxe sont frappés d'un impôt presque égal à leur valeur. De là la représaille des autres pays pour les produits napolitains, ce qui cause, en définitive, l'élévation des produits étrangers, l'engorgement des produits indigènes, la misère universelle dans le peuple. Le gouvernement a bien cru se mettre à l'abbri des reproches, en s'enveloppant de mystère, en persécutant tous ceux qui pouvaient porter plainte devant l'opinion publique ; mais il ne donnera le change qu'au *Journal des Débats*. On veut attendre de ce gouvernement qu'il mette la main à l'arche sainte de ses abus, et si on les détruit que restera-t-il d'un tel gouvernement ? C'est un instinct désespéré de conservation, qui le retient convulsivement attaché aux abus du passé ; mais, puisque le journal l'affirme, nous devons y croire. On sait qu'il n'a jamais menti.

UN NAPOLITAIN. »

ALLEMAGNE.

Le congrès postal. — La Suisse et les journaux allemands. — Diètes de Bavière et de Hongrie.

Le 30 octobre le congrès postal allemand, composé des représentants de l'Autriche, de la Prusse, de la Bavière, de la Saxe, du Hanovre, de Tour et Taxis et de plusieurs autres principautés de l'Allemagne, a tenu sa sixième séance.

L'Autriche a, avant tout, demandé qu'on adoptât des principes uniformes en matière postale. L'extension que cette branche d'administration reçoit tous les jours, par suite de l'établissement des chemins de fer, exige que le port des lettres soit mis sur un pied aussi uniforme que possible ; car, tout en augmentant le personnel des bureaux, le temps ne permettrait pas de déterminer la taxe et de l'indiquer sur la lettre avec exactitude.

La Prusse propose cinq zones pour la taxe des lettres ; elle déclare qu'elle est prête à faire des sacrifices pécuniaires dans l'intérêt de l'union postale, mais s'oppose au partage de la surtaxe entre deux parts égales, et surtout avec omission des Etats par lesquels les lettres passeront.

La Bavière est pour la taxe unique, sans avoir égard aux distances, et se déclare, du reste, pour les principes exprimés par la Prusse.

La Saxe se déclare pour les propositions de l'Autriche.

Le Hanovre et Taxis ont trouvé la taxe proposée par l'Autriche trop élevée.

Après des discussions confidentielles assez longues, on est arrivé dans cette sixième séance au résultat suivant : La taxe d'une lettre simple, c'est à dire dont le poids ne dépassera pas 25 grammes, paiera, dans les Etats de l'union postale, 2 kreutzer (8 c. 1/4) pour la distance de six lieues ; 5 kreutzer (22 c.) pour vingt lieues, et 10 kreutzer (41 c. 1/4) (monnaie conventionnelle) pour toute distance au delà de vingt lieues.

Les journaux sont dans l'erreur au sujet du congrès postal ; ils s'imaginent que l'Autriche agit dans le but de réformer l'organisation des postes, tandis que cette mesure est seulement de sa part un moyen d'étendre sa police, et de répandre dans les provinces allemandes ses agents qui pourront espionner toutes choses et renseigner régulièrement le cabinet de Vienne.

Les habitants de Mannheim voulaient envoyer une adresse à la Diète fédérale en Suisse ; mais leur bourgmestre les en a empêchés. La Diète est vigoureusement défendue par les journaux allemands, même par les feuilles semi-officielles de Prusse. La *Gazette de Carlsruhe* seule a pris parti pour le Sonderbund.

La session de la Diète de Hongrie s'est ouverte le 11 novembre. Le discours de l'empereur contient une proposition importante, non-seulement pour la Hongrie, mais pour tout l'empire, ainsi que pour le Zollverein. Cette proposition demande la suppression de la ligne des douanes entre la Hongrie et les Etats héréditaires allemands. Si la conclusion de l'union douanière italienne (dont les préliminaires ne font pas mention du royaume Lombardo Vénitien, quoiqu'on y exprime l'espoir de l'accession prochaine du duc de Modène) représente une espèce de déclaration de guerre pacifique, la suppression des barrières entre la Hongrie et les Etats héréditaires, est une réponse énergique à cette mesure importante.

[illegible] assemblés à 2 heures, et le parlement a été ouvert par commission royale. A 2 heures et quelques minutes, les commissaires nommés pour inaugurer la session entrent dans la salle. Il est donné lecture de la commission royale ; puis le lord chancelier prononce les paroles suivantes :

» Milords et Messieurs, S. M. nous a ordonné de vous annoncer que vous serez instruits ultérieurement de la cause de la convocation du parlement ; mais comme il est nécessaire qu'un président soit, avant tout, choisi pour la chambre des communes, vous voudrez bien, messieurs des communes, retourner à l'endroit désigné pour vos séances, y élire un président (*speaker*), et présenter ici demain, à 2 heures, à l'approbation de S. M., la personne que vous aurez ainsi élue. »

» Les membres de la chambre des communes se retirent.

» A 3 heures, la chambre s'ajourne jusqu'au lendemain 19, à 2 heures. »

Chambre des communes. — Séance du même jour, 18 novembre. — A deux heures, près de quatre cents membres sont présents. — A 2 heures 1/4, l'huissier de la verge noire entre dans la salle, et dit : « Messieurs, les lords, à ce autorisés par une commission de S. M., demandent que cette honorable chambre se rende à la barre de la chambre des lords pour prendre lecture de cette commission. » Après cette parole, l'huissier de la verge noire se retire, suivi du greffier et de trois cents membres. Pendant l'absence du greffier et des membres, qui l'ont accompagné à l'autre chambre, lord John Russell s'entretient pendant quelques minutes avec lord Georges Bentinck, le chef de l'opposition. — Au bout d'un quart d'heure (à 2 heures 1/2), le clerc et les membres reviennent de la chambre des lords. Lord Seymour propose comme président le très honorable Shaw-Lefèvre, qui, dit-il, s'est acquitté de ces importantes fonctions à la satisfaction générale dans la session précédente. Il ne doute point que la Chambre ne le réélise à l'unanimité. M. John-Abel Smith seconde cette motion et prononce à son tour quelques paroles flatteuses pour le candidat.

Lord George Bentinck et sir Robert Inglis (les leaders du parti tory) se rallient à la motion. Dans une occasion précédente, ils se sont, disent-ils, opposés à l'élection de M. Shaw-Lefèvre ; mais l'expérience qu'ils ont faite depuis de l'esprit d'impartialité, de la dignité et de la convenance avec laquelle ce personnage dirige les débats des communes, a changé leur manière de voir, et ils votent pour qu'il conserve le fauteuil. M. Shaw-Lefèvre remercie les deux préopinants des choses obligeantes qu'ils viennent de dire à son adresse ; pour bien remplir les devoirs de sa charge, il pense que l'appui des deux côtés de la chambre lui est nécessaire, et il s'estime heureux de l'obtenir. (Applaudissements.)

Après ce peu de paroles, l'honorable membre est conduit au fauteuil au milieu des acclamations. Lord John Russell félicite la chambre de son choix. Il a la confiance que l'honorable membre qui vient d'être élu saura tout à la fois maintenir l'ordre et la liberté de discussion. Il propose à la chambre de s'ajourner, motion qui est adoptée. La chambre s'ajourne donc à 3 heures 5 minutes.

IRLANDE.

On lit dans le *Daily-News* du 19 novembre :

« Les nouvelles du comté de Mayo sont très affligeantes. La détresse dépasse tout ce que l'on peut imaginer. Dans les îles de Clare et d'Innesturk, la population meurt de faim, en proie aux plus atroces souffrances. La maison d'union de Westport, qui regorge de pauvres ne peut distribuer de secours en dehors. Une effroyable tempête, dans ces parages, a noyé plus de trente personnes. Parmi les victimes étaient des pères qui rapportaient quelques aliments à leurs enfants affamés.

— Quelle joie t'anime, Lydé ? Tu veux donc ma défaite, que tu parais te réjouir de la prévoyance de mes ennemis ?

— Non, je ne veux pas ta défaite, Hannibal, dit-elle avec élan, je veux ta...

— Ma mort !

— Ah ! par Hermès, peux-tu le penser ?

— On le dirait, au ton que tu prends... Mais ce sont des enfantillages, esclave. Il faut que j'aille exterminer les Romains.

La Grecque pâlit.

— Qu'as-tu ? tu frémis. Es-tu Romaine ?

— Tu dois m'entendre, je suis Grecque.

— Eh bien ! laisse-moi venger ton injure avec la mienne. Les Romains n'ont-ils pas opprimé ta patrie ? Qu'ils payent tous leurs crimes en un seul châtiment ! Il faut nous séparer.

Il se leva à demi. La Grecque, rassemblant ses forces, le fit retomber sur son lit, et frôla de sa joue celle de son amant.

— Attends encore à demain. Aussi bien, qu'importe que tu partes aujourd'hui. Les Romains sont prêts à te recevoir maintenant. Dix mille soldats échappés de Cannes sont rassemblés à Canouse. Huit mille esclaves sont armés pour défendre la ville. Tous les jeunes gens, depuis l'âge de seize ans, sont aussi enrôlés. Marcellus a envoyé quinze cents hommes de sa flotte. On a imploré l'appui des dieux par des sacrifices extraordinaires et des prières publiques. Quatre esclaves ont été immolés. L'oracle de Delphes a promis à l'avenir des succès. Tu vois bien, Hannibal, que les Romains ne sont pas vaincus, ni même abattus, qu'ils sont préparés à se défendre, et que la déesse Fortune ne leur est point à jamais contraire. Presse-toi ou non, tu trouveras Rome dans un état qui te coûtera bien des soldats, peut-être sans fruit.

— Tu parais bien instruite des affaires intérieures de Rome pour une étrangère de ta classe. La langue grecque a dans ta bouche un accent doux mais bizarre...

La femme rougit et dit :

— C'est que j'aime les Romains.

— Par les mânes de mon père ! tu fais cet aveu au fils d'Amilcar, à moi qui jurai dès l'enfance, devant l'autel, une éternelle haine à ce peuple ennemi de mon peuple, moi qui ai promis à mon père d'anéantir sa puissance, son nom, jusqu'à sa trace ; moi qui, pour venger ma querelle, ai traversé les mers, fendu les Alpes avec du vinaigre, combattu les neiges et le soleil, moi qui sens à la vue d'un fils de Romulus la fièvre enflammer mon sang, moi, Hannibal ! Tu mourras !

A ces mots, il se dirige vers son épée qui pendait non loin de là. Le premier mouvement de la Grecque fut la terreur et le dépit. Elle pâlit, se mordit les lèvres, puis s'écria avec explosion :

— Non, je t'abusais. Les Romains ! je les hais ! Oui, je voudrais voir leur cité détruite et leur nom effacé de la mémoire des peuples, comme une figure tracée sur le sable. Que Jupiter les confonde et que la nuit de l'Erèbe les engloutisse !...

Cette imprécation, débitée avec véhémence, avait quelque chose d'étrange. On eût dit qu'elle manquait de vérité et que celle qui la prononçait s'adressait à d'autres qu'à l'objet présent de ses menaces. Hannibal, qui portait déjà la main sur son glaive, s'arrêta pour l'écouter ; puis, comme satisfait de ce qu'il avait entendu, revint s'asseoir en bâillant sur le bord de la couche. La Grecque ne le laissa pas échapper. Elle se rapprocha de lui, et dit en prenant une de ses mains qu'elle ne pouvait contenir dans les siennes :

— Non, Hannibal, je ne hais pas les Romains. (Il fit un mouvement.) Je ne sais faire d'autre emploi de mon cœur que de t'aimer. (Le Carthaginois lui sourit doucement.) Et d'ailleurs, réfléchis, avant d'exposer une vie aussi précieuse que la tienne à l'amour comme à la patrie. Sais-tu ce que tu fais en marchant sur la capitale de l'Italie. Elle est peuplée d'une foule immense. Ses habitants sont aguerris par un exercice continuel des travaux de Mars. Ses fortifications sont excellentes, et plus de deux légions la défendent, sans compter les soldats esclaves ou enfants dont je t'ai parlé. Crois-tu que prendre Rome d'assaut soit un projet praticable et qu'il y ait prudence à le tenter ?

— Quelle profonde politique pour une femme ! s'écria le général en s'éloignant involontairement. Est-ce une embûche qu'on m'a tendue ? Me trompes-tu, Lydé ?

— Moi ! (Ses yeux se remplirent de larmes.) Moi ! ma vie, je t'aime (1). (Une main guerrière sécha les yeux de la Grecque.) Demain ! demain ! mon âme ! c'est encore bien près. La journée passe si vite quand on est heureux ! Accorde encore aujourd'hui au plaisir, au repos. Demain, la gloire ! Demain, tu me quitteras... pour toujours !...

En prononçant ces paroles avec un accent de tristesse attendrissante, la jeune femme penche sa tête rêveuse sur l'épaule du Carthaginois, la retire précipitamment et reste quelque temps dans le silence. Puis, comme épuisée par un violent effort, elle s'étend sur la couche et son amant l'imite. Ils dorment !

VI.

Hannibal ne sortit qu'après l'hiver de la capitale de la Campanie. Rome fut sauvée par les plaisirs. L'armée carthaginoise, amollie par les débauches, avait perdu son ancienne valeur. Son chef, pendant l'espace d'une année, eut peu de succès en Italie.

Le charme de sa fortune était rompu.

Il prit Catilin par la disette, et pendant que les affaires puniques prenaient une mauvaise tournure en Espagne, le sénat africain aggrava la position de son général ; il ne lui envoya ni troupes ni argent, mais un collègue incommode : Asdrubal.

Le consul Sempronius ayant battu les alliés des Carthaginois, les Capouans, au bourg de Hama, Hannibal, qui était campé sur le mont Tifate, au dessus de Capoue, accourut à leur secours ; mais, quand il arriva au lieu de sa défaite, croyant trouver encore ses soldats occupés à dépouiller les morts, il ne vit plus rien que le champ de bataille vide et désert. Sempronius s'était retiré dans la ville de Cumes. Hannibal l'assiégea sans succès.

Les Cuméens se défendirent avec un courage intrépide.

A l'un des assauts, l'ennemi avait mis sa confiance dans une grande tour qui dominait les murs. Les Romains y mettent le feu et profitent de la confusion causée par l'embrasement pour faire une sortie. Les deux portes de la ville s'ouvrent et vomissent sur les ennemis en désordre des flots de soldats. Ils avancent et poussent toujours les Carthaginois. Ceux-ci se réfugient dans leur camp ; mais ils y sont suivis. Enfin Hannibal parut l'assiégé et non le consul. Les Romains, semant le carnage sur leurs pas, pénétraient déjà dans le centre du camp et entouraient le général ennemi, lorsqu'un spectacle horrible se présenta à leurs yeux et ralentit leur courage. Dans une grande tente, des femmes égorgées étaient réunies en un sanglant amas. Elles étaient toutes frappées au cœur, et quelques-unes rendaient le dernier soupir. On les reconnait pour des dames romaines aux mots qu'elles prononcent, bien que leurs vêtements soient grecs, quand on leur porte secours.

— Dieux puissants ! s'écria le consul, ce sont les matrones qui ont fui la ville ! Voici, Métella, la fille du sénateur Calavius, et ici la femme de l'édile Carlo, et celle de Trébanus-le-Consulaire !

A ces mots, une d'elles se soulève et dit :

— Romains, souvenez-vous de nous ! Les Romaines se sont livrées au vainqueur par dévouement et se sont tuées par honneur. Consul, tu diras au consulaire Caïus que son épouse lui recommande ses...

Elle se tait, ferme les yeux, baisse la tête et expire.

— Soldats, dit le tribun, enlevez ces corps ! Ils sont dignes des honneurs militaires. Elles aussi ont combattu pour la patrie !

Les Romains chargent les cadavres sur leurs épaules et rentrent dans la ville troublés d'admiration et d'horreur. Sans cet incident, c'en était fait peut-être pour jamais d'Hannibal, et la guerre punique était finie. Les Romaines sauvèrent les ennemis, après leur mort, comme leur vie avait sauvé leur pays, et elles ne purent nuire à la patrie que quand elles ne furent plus.

Sempronius écrivit au sénat cet évènement remarquable, et le patriotisme romain loua cette étrange vertu. On découvrit ainsi que les cent matrones déguisées en courtisanes grecques avaient retenu Hannibal loin de la ville dans les liens du plaisir, et leur action fut appelée héroïsme et grandeur d'âme. Mais on décréta que, vu la nature de ce dévouement sublime et de crainte qu'il ne fût imité, il n'en serait pas fait mention dans les annales, que les cœurs seuls en garderaient la mémoire, et qu'elle ne serait transmise qu'aux enfants mâles, à l'âge où ils quittent la robe prétexte (17 ans) pour entrer dans le rang des hommes. C'est pourquoi nous n'avons reçu de l'histoire aucun témoignage sur les causes réelles du retard d'Hannibal, qu'un hasard heureux nous a fait découvrir.

ALFRED DE MARTONNE.

(1) C'était une expression consacrée en galanterie chez les Romains. Ces mots se prononçaient en grec ; *zoé mou sas agapô*, disaient les dames romaines.

M. Emile Chevé ouvrira trois nouveaux cours de musique vocale et d'harmonie aux époques suivantes :

1° Le mardi, 30 novembre, à huit heures du soir, chez lui, rue St André des Arts, 60 ;

2° Le lundi, 6 décembre, à onze heures du matin, chez lui ;

3° Le mardi 14 décembre, à quatre heures un quart, rue St Honoré, 274, en face le passage Delorme.

Messieurs les sénateurs et les députés,

« C'est avec la plus douce émotion que je vous vois de nouveau groupés autour du trône, prêts, comme toujours, à contribuer par vos efforts à lui donner plus d'éclat, ainsi qu'à consolider l'ordre et les institutions qui nous régissent et qui sont les bases sur lesquelles reposent la paix et le bonheur des peuples.

» Nos relations avec les puissances amies n'ont pas souffert d'altération depuis la dernière législature, et il est très satisfaisant pour moi de vous annoncer que les négociations pendantes avec la cour de Rome, grâce surtout à la présence d'un délégué apostolique en Espagne, approchent d'un heureux terme, tel qu'il convient à la paternelle sollicitude et à l'esprit éclairé du chef commun de l'Eglise, et à la piété et aux sentiments d'un peuple éminemment catholique.

» Sous la protection et à la faveur de la juste sollicitude de la mère-patrie, nos fidèles provinces d'outre-mer, dont la prospérité et la richesse s'accroissent chaque jour, jouissent d'une tranquillité inaltérable ; et si, sur quelques points de la Péninsule, on ne jouit pas actuellement du même bienfait, j'ai l'espoir que très prochainement une prudente énergie de la part de mon gouvernement, la coopération des cortès, les efforts et la loyauté constante de l'armée et de la marine, consolideront partout l'empire de la loi.

» Mon gouvernement dans la conviction que, de cette manière seulement, il sera possible de se consacrer avec l'assiduité et le zèle convenables à l'encouragement et au développement nécessaires de la richesse publique, en améliorant et réformant les branches de l'administration générale qui le réclameront, est fermement décidé à observer un régime égal, de nature à protéger le citoyen paisible, aussi bien qu'à contenir et réprimer quiconque tenterait, d'une manière ou d'une autre, de se mettre au-dessus de la loi; mon gouvernement, dis-je, doit soumettre immédiatement à votre examen et à votre approbation les projets jugés par lui indispensables pour concilier l'application assurée des principes de la légalité avec l'action libre et sans entraves du gouvernement, aussi essentielle pour le maintien de l'ordre que pour le paisible développement de la liberté bien entendue.

» En même temps, on vous présentera le budget des recettes et des dépenses pour l'année 1848, sinon avec la réforme radicale que projette mon gouvernement, et qu'il doit soumettre un jour à l'approbation des cortès, du moins avec les améliorations et les économies qu'ont permises et que permettront la situation de l'administration, les circonstances où se trouve le pays et la rigueur du temps. Il vous sera aussi présenté successivement d'autres projets d'importance et d'urgence reconnues, notamment celui qui doit pourvoir définitivement et dignement à la dotation du culte et du clergé; celui qui déterminera le droit de la presse subordonné aux principes les plus sacrés et aux doctrines constitutionnelles; le projet relatif à l'organisation judiciaire avec les améliorations et les réformes possibles en ce qui touche l'administration de la justice, ainsi que d'autres lois également réclamées par les besoins du pays, et que les cortès examineront avec le zèle et l'activité dont elles ont donné des preuves si honorables.

» Ainsi arrivera enfin l'heureux instant de la réconciliation de tous les Espagnols, heure fortunée où le souvenir même des discordes passées étant éteint, on ne verra plus autour du trône que des Espagnols fraternisant, disposés tous à coopérer à la consolidation de la paix publique, influence salutaire, sous laquelle seulement prennent racine et prospèrent les institutions, et qui donne au citoyen des garanties, et au peuple bonheur et liberté !

» Messieurs les sénateurs et les députés, telle est la grande œuvre à laquelle les cortès sont appelées à travailler avec le trône. Vous connaissez à cet égard mes sentiments et mes vœux et ceux de mon gouvernement. Donnez leur, j'y compte, votre ferme et loyal appui, et n'en doutez pas, la Providence bénira les communs efforts en faveur d'un peuple aussi profondément éprouvé par le malheur qu'il est digne d'être heureux. »

Après le départ de Sa Majesté, qui a été saluée par de nombreux vivats, les opérations préliminaires du congrès ont commencé sous la présidence de M. Barona, doyen d'âge.

L'élection de M. Mon à la présidence définitive paraît certaine,

La suspension des paiements de la banque de l'Union continue d'occuper l'attention publique.

Nécrologie. — On nous écrit de Nimes : « Notre département vient de faire une perte qui est vivement sentie par toute la population. M. Randon de Grolier, directeur des contributions indirectes, a succombé le 14, à une courte maladie dont personne ne prévoyait l'issue funeste. Indépendamment de ses hautes qualités privées, M. Randon de Grolier possédait ce tact, si précieux dans les fonctions qu'il remplissait, de savoir concilier les devoirs de sa charge avec les intérêts du pays avec lequel il s'était parfaitement identifié. Doué d'un esprit juste et d'un jugement sain, il était au-dessus de toutes ces tracasseries fiscales qui ne font qu'entraver la marche des affaires et semer des mécontentements sans être plus profitables au trésor.

Le nombreux cortège qui a suivi le convoi a témoigné hautement des sentiments d'estime et d'affection que la population a voués à M. Randon de Grolier. »

FAITS DIVERS.

Toutes les chambres de la cour de cassation se sont réunies aujourd'hui en audience solennelle pour statuer sur l'affaire Gambon. La cour, après délibération, a ordonné que M. Gambon, juge-suppléant du tribunal de Cosne, sera cité à sa barre pour le 29 de ce mois.

— Les suicides se multiplient dans le monde gouvernemental.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* du 17 novembre : « Un douloureux évènement est arrivé cette nuit à l'hôtel du Nord. Un ancien député, M. Carrichon, de Villefranche, s'est donné la mort dans son lit, au moyen d'un pistolet de poche. M. Carrichon était arrivé la veille dans l'hôtel. »

— Depuis quelque temps, des baleines, en grand nombre, se sont jetées dans la baie d'Esbo, près d'Helsingfors (Finlande). C'est, dit-on, la première fois qu'on les voit dans ces parages.

— Mercredi, à cinq heures du soir, il est tombé de la neige à Bourges pour la première fois depuis le commencement de la mauvaise saison. Quelques personnes assurent que dans la matinée, le tonnerre s'était fait entendre.

— Le roi, sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, a rendu l'ordonnance suivante :

« La condition de se vouer pendant quinze ans au moins au service de santé militaire ou de la marine, prescrite par l'art. 1er des ordonnances des 16 mai 1841 et du 15 mai 1842, cessera d'être exigée des chirurgiens-élèves ou sous-aides de la guerre et des chirurgiens ou pharmaciens de troisième, de seconde ou de première classe de la marine, qui réclameront l'application desdites ordonnances. »

secrétariat d'Etat pour les affaires de l'Algérie. Un secrétaire général réunirait les autres attributions attachées aujourd'hui aux fonctions de M. Martineau-Deschenetz.

On nous affirme encore que le général Bocquet sera remplacé au service du génie. (*Patrie.*)

— Le nouveau service des postes entre Londres et Paris commencera le 1er janvier. Il y aura deux courriers par jour.

— De mémoire de marinier parisien, les eaux de la Seine n'ont été vues aussi basses au mois de novembre qu'elles le sont en ce moment. Hier, le niveau du fleuve ne marquait, aux échelles métriques du Pont Royal, que 60 centimètres au-dessus du point de départ de ces échelles, le niveau des plus basses eaux connues, celles de 1719.

La navigation reste toujours interdite sur la haute Seine aux grosses embarcations. Cette circonstance est très défavorable aux approvisionnements généraux de Paris.

— La dixième livraison de la clef de l'analogie en botanique, par M. le docteur Déchenaux, est déposée à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25. — La dixième planche représente les feuilles du troisième degré de composition.

SOINS DE L'ENFANCE. — Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, tandis qu'un enfant âgé de deux ans dormait dans le moulin situé sous la route de Guibray, près Falaise, des rats ont monté sur son lit, lui ont horriblement déchiré la figure, et ont traversé entièrement ses mains avec leurs incisives. Fort heureusement, on l'entendit crier, on vint à son secours, et sans cela il eût peut-être péri.

TESTAMENTS LIBÉRAUX. — M. Auguste Lafon père, négociant, ancien président de la chambre et du tribunal de commerce de Marseille, qui vient de mourir, a donné dans son testament deux beaux exemples de charité et d'intérêt pour la classe ouvrière. Voici deux de ces dispositions testamentaires :

« Je laisse à la caisse d'épargne de Marseille la somme de 12 000 fr. qu'elle distribuera, en livrets de 50 à 100 fr. de capital, à des filles et garçons d'ouvriers, âgés de moins de dix ans, lesquels ne leur seront délivrés qu'à leur majorité, avec l'accumulation des intérêts. Je lui recommande de faire porter son choix sur les enfants de parents probes, travailleurs, et qui les élèvent dans les principes de la religion et de la morale.

» Outre les 12 000 fr. dont je dispose en faveur de la caisse d'épargne de Marseille, je charge mes héritiers de distribuer 13 000 fr. aux pauvres de Marseille de la manière qu'ils jugeront le plus convenable.

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ. — Il y a quelque temps, un Hollandais, père de sept enfants, a adressé à son gouvernement une demande par laquelle, se fondant sur la loi impériale du 29 nivose an XIII, il réclamait que le gouvernement lui accordât un secours pour élever son septième enfant.

La requête fut rejetée, par la raison que la loi serait tombée en désuétude ou qu'elle aurait été abrogée. Mais le père, avec l'obstination caractéristique du Hollandais, ne se tint pas pour battu ; il s'adressa aux tribunaux, qui lui donnèrent gain de cause, et déclarèrent que sa réclamation était légale.

Aussitôt après que ce jugement eut été rendu, une multitude de pères vinrent assiéger le gouvernement de leurs demandes en faveur de leur septième enfant. On fut obligé de faire droit à la majorité de ces réclamations, en sorte que le gouvernement s'est vu dans la nécessité de présenter aux états-généraux un projet de loi par lequel il demande un crédit de 70 000 florins pour exécuter les clauses de la loi impériale, et de plus un crédit de 36 000 florins pour payer les frais de ce procès.

LE LAC D'HUDSON IL Y A 200 ANS. — Une découverte intéressante pour les antiquaires et les archéologues vient d'être faite dans le Canada :

« Il y a quelques jours, dit un journal anglais, les Canadiens exploitant un lieu écarté, dans le voisinage de Penetanguishem, trouvèrent, à environ six milles de là, une cavité dans laquelle ils introduisirent leurs bâtons et déplacèrent un ou deux crânes humains ; mais ils ne poussèrent pas plus loin leurs investigations.

» MM. Henry Thompson et Hill, de Mohauk, ayant entendu parler de cette cavité, résolurent de la visiter. Ils y trouvèrent cinquante crânes humains et une grande quantité d'ossements ; auprès de ces ossements, il y avait trente-six ou trente sept vases en cuivre de forme plate, évasée, d'un quart de pouce environ d'épaisseur et de trois pieds de diamètre. Quelques-uns de ces vases étaient entourés d'un fort cercle de fer, et si fort que le marteau ne put le casser qu'à l'endroit où il avait été soudé. Plusieurs étaient entiers, d'autres étaient brisés ou usés. Une couleur rougeâtre, que le temps avait fait disparaître, se voyaient au fond. Chacun d'eux pouvait contenir vingt gallons.

» Avec ces restes humains, on trouva trois conques marines, et nos lecteurs savent que ce coquillage est étranger aux eaux du Canada. Çà et là il y avait des chapelets, dont les grains n'étaient ni de corail, ni de verre, ni de porcelaine, mais de petits coquillages troués, et des mêmes contrées que les conques. On trouva aussi une hache de fer rongée par la rouille. Tous ces ossements, ces petits meubles et ces ornements étaient symétriquement étendus sur des peaux de castors, privées de leur poil par l'humidité ; mais le parchemin était resté à peu près entier.

» Ce soin apporté par ces naturels à l'ensevelissement de leurs compatriotes constraste étrangement avec leur vie rude dans les forêts. Un lit de peaux de castors ! combien d'êtres civilisés envieraient un pareil tombeau à la place d'une chambre humide et glaciale !

» A peu de distance de là, à Bautry's-Island, on a fait une découverte semblable. On a trouvé de plus, chose remarquable, quelques pièces de cuivre de la forme d'un triangle isocèle, pesant chacune deux ou trois onces, et une espèce d'instrument d'agriculture, également en cuivre, qui a dû être fixé à un manche en bois.

» Les phrénologistes qui ont étudié ces crânes leur ont trouvé des ressemblances caractéristiques avec ceux des anciens Egyptiens. Les vases de cuivre et les autres objets trouvés près d'eux ont évidemment une origine fort ancienne; il a suffi de les voir pour en être convaincu.

» La singularité de cette découverte, qui n'est pas la seule dans ces contrées désertes, consiste dans ce fait : c'est qu'un arbre, provenant probablement d'une graine tombée dans cette cavité, a aujourd'hui dix-huit à vingt pouces de diamètre, ce qui accuserait un âge de deux deux cents ans au moins. De ces observations naissent ces questions archéologiques : Quels étaient les possesseurs de ce pays en l'an 1647 ? Qui alors traversait les forêts jusqu'au lac d'Hudson et habitait les petites îles voisines ? Qui leur avait appris à fabriquer des vases de cuivre d'une forme régulière, de l'épaisseur d'une pièce de deux sous et de trois pieds de diamètre ? Pour quel usage ces vases ont-ils été fabriqués ?

et les mœurs de la partie la plus nombreuse de la population, l'Almanach est, sans contredit, un des livres les plus véritablement utiles. Son importance a été parfaitement comprise par un de nos éditeurs, bien connu par le succès de ses publications populaires. Après avoir fait du viel Almanach liégeois, autrefois rempli de grossières erreurs, un livre intéressant, instructif et moral, l'éditeur Pagnerre a voulu faire des Almanachs pour toutes les spécialités, toutes les intelligences, tous les goûts, tous les besoins, toutes les bourses. Les Almanachs qu'il publie embrassent, par leur variété, toutes les connaissances humaines : la littérature sérieuse ou légère, les arts, les sciences, la politique, l'agriculture, etc., fournissent chaque année la matière de toutes ces publications, qui se vendent à plus de deux millions d'exemplaires, et dont voici les principaux titres : *Almanach de l'Illustration, Almanach populaire, Almanach prophétique, Almanach du Jardinier, Almanach du Cultivateur et du Vigneron, Almanach de la Franc-Maçonnerie, Almanach phalanstérien, Almanach liégeois, Almanach normand*, etc. C'est par l'Almanach seulement, il faut bien le reconnaître, que plus de dix millions de Français apprennent les évènements qui intéressent leur pays. L'Almanach est le précurseur du journal ; c'est le *journal annuel*, et, à ce titre, la presse périodique doit tous ses encouragements à ceux qui, en propageant ces publications populaires, associent ainsi toutes les classes au mouvement intellectuel de la société.

MM, les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priés de le renouveler avant l'échéance, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du Journal.

Plusieurs personnes se sont méprises sur la portée de l'arrêté pris, il y a trois mois, par M. le ministre des finances, qui interdit aux directeurs de poste de prendre des abonnements aux journaux. — Les directeurs de poste sont obligés de délivrer à toute personne qui le demande un mandat sur la poste de Paris, et ils ne peuvent prélever d'autre droit que 2 pour cent de l'argent versé, trente-cinq centimes pour le timbre du mandat, soit en tout :

	fr.	cent.
Pour un mandat de 12 fr.	»	59
Pour un mandat de 24 fr.	»	83
Pour un mandat de 48 fr.	1	31

Ces chiffres prouvent qu'il y a une grande économie à s'abonner immédiatement pour un an; on évite ainsi toute chance de retard et quatre affranchissements.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

Question des Enfants-Trouvés.

Nous avons mentionné le vote unanime par lequel le Conseil général de la Seine a vivement recommandé à l'étude de l'administration le mémoire de M. le docteur Savardan, proposant la création d'un établissement rural de 400 enfants-trouvés. Voici, comme nous l'avons annoncé, le texte du rapport sur cette intéressante fondation, présenté au Conseil général, par M. Victor Considerant, au nom de la Commission :

Messieurs,

La question des enfants-trouvés se compose de deux parties distinctes : celle qui a rapport à la partie financière du service et celle qui concerne les améliorations qu'une administration éclairée et humaine ne doit pas cesser d'apporter au sort des enfants dont elle a charge.

(Le rapporteur, après avoir discuté la partie financière de la question, continue ainsi :)

En ce qui concerne les améliorations à apporter à l'état des enfants, vous connaissez déjà, Messieurs, les mesures adoptées par l'administration, en vue de leur assurer les bienfaits de l'instruction primaire et de l'instruction religieuse ; vous savez que l'on a été obligé d'avoir recours à un système d'allocations aux nourrices et aux instituteurs communaux pour lutter contre la tendance des premières à spéculer sur un emploi trop précoce du travail des enfants, et contre les préférences naturelles des communes en faveur de leurs propres enfants indigents.

Ces mesures et les dépenses qu'elles ont entraînées prouvent que l'administration du département de la Seine ne recule devant aucun des moyens qui lui paraissent propres à améliorer chaque année le sort des malheureuses créatures abandonnées sur lesquelles elle étend sa sollicitude.

Néanmoins, nul de nous ne l'ignore, le sort de ces enfants est bien loin d'être encore ce que nous souhaitons pour eux, et même ce que réclament l'intérêt de la société et les vues d'une économie supérieure et prévoyante.

Ces enfants, en effet, malgré les mesures protectrices dont ils ont déjà été l'objet, fournissent encore un contingent énorme à la mendicité dans les campagnes, aux maisons de correction, aux hôpitaux et aux prisons ; ils ne donnent que par exception des sujets sains et valides à l'armée, et c'est dans leurs rangs que Mettray recrute les deux tiers de ses colons.

Ces faits, qui ne sont que trop réels, vous amèneront, Messieurs, à écouter avec bienveillance l'analyse d'un Mémoire consciencieux, dont l'examen a été renvoyé à votre commission, et où se trouve élaboré dans les plus grands détails un projet digne de fixer votre attention.

L'auteur de ce projet, M. le Dr Savardan qui exerce depuis dix ans les fonctions de maire de la Chapelle Gaugain, se propose la fondation d'un établissement que nous pourrions appeler *Asile rural* et qui, dans des conditions très économiques, aurait pour effet, en commençant par 20 enfants seulement, d'en élever 400 et de les former aux travaux de la campagne.

Le projet consiste à créer successivement sur un même terrain et sous la surveillance d'une administration centrale,

Une crèche rurale,
Une salle d'asile,
Une école primaire,
Une école professionnelle agricole et des ateliers de métiers ruraux, tels que maréchallerie, charronnage, etc.

La réalisation du plan embrasse une période de vingt-et-un ans, et l'établissement se borne à admettre chaque année vingt enfants nouveaux-nés.

La crèche construite pour 40 enfants ne serait au complet que la seconde année.

Au commencement de la troisième année, la crèche verse les vingt enfants de deux ans dans la salle d'asile préparée pour 100 enfants.

... que dès la vingt-deuxième année, la subvention extraordinaire pourrait être retirée et la colonie dès lors se suffire à elle-même.

Cette subvention de 20 000 fr. pendant vingt-et-un ans, ou, en d'autres termes, de 1 000 fr. une fois donnés, soit 48 fr. par an pour chaque enfant, paraîtra une bien faible somme, si on la compare aux avantages matériels, moraux offerts par un pareil établissement.

M. le maire de La Chapelle-Gaugain ne se borne pas à conduire les enfants jusqu'à leur majorité, les renvoyant alors de la colonie avec un trousseau et un pécule de 100 fr., il veut que le jeune homme qui, attaché à la colonie comme un enfant à la maison paternelle, désirerait ne pas la quitter, puisse y rester dans des conditions qui mettraient son intérêt d'accord avec son bon sentiment.

Il propose en conséquence, par une combinaison ingénieuse, que la propriété sur laquelle la fondation sera faite soit l'objet d'une estimation préalable, et que, à la fin de la vingt-et-unième année, la plus-value, constatée par une nouvelle expertise, soit convertie en actions dont le partage sera effectué dans des proportions à déterminer entre le propriétaire et la colonie. Des coupons de ces actions de plus-value, représentant leur pécule, seraient, au commencement de la vingt-deuxième année, donnés aux colons majeurs qui resteraient à la colonie, et leur créeraient dore et déjà des droits dans la répartition des dividendes de l'année suivante. Les valeurs de ces coupons et les bénéfices ultérieurs seraient employés en acquisitions de terrains voisins ou placés à l'extérieur.

La réalisation du projet ne saurait être considéré que comme un essai; mais les bases nous en ont paru assez raisonnables pour que nous ayons voulu chercher ses rapports avec la question tout entière. Or, en statuant sur le chiffre actuel des enfants abandonnés, nous trouvons qu'il faudrait cinquante-cinq établissements du même genre, pour recevoir chaque année onze cents enfants; ces cinquante-cinq établissements coûteraient par an onze cent mille francs, pendant 21 ans, en sus de la dépense actuelle des Enfants-Trouvés.

Cette somme est considérable, sans doute; mais il en faut déduire ce que les enfants abandonnés coûtent à la société, soit en forces perdues par défaut de travail, soit dans les maisons de correction, les hôpitaux, et ensuite dans les prisons et les bagnes; et il faut ensuite mettre en regard de cette dépense vingt-trois mille enfants bien élevés, formés aux occupations de la campagne, et dont le travail dispenserait, après 21 ans, de toute subvention extraordinaire et diminuerait de beaucoup les charges à venir; car c'est par les abandonnés eux-mêmes, en grande partie, que se reproduit et se multiplie l'abandon des enfants.

L'auteur est médecin, maire d'une commune où l'administration des hospices entretient une soixantaine d'enfants. Il se livre avec succès, depuis douze années, à la culture d'un domaine de 120 hectares, placé dans de bonnes conditions de salubrité et de développement agricole. Il est secrétaire du comice de son canton, membre du comité supérieur d'instruction primaire et inspecteur du travail des enfants dans les manufactures de son arrondissement. Il a déjà, dans sa maison, une dixaine d'enfants des hospices, et tous ses calculs paraissent avoir été faits en parfaite connaissance des éléments de la question.

M. Savardan offre de se consacrer lui et sa terre à la réalisation du plan dont vous venez d'entendre l'analyse.

Votre Commission, Messieurs, a vu avec la plus grande faveur le projet de M. Savardan et sa proposition; elle pense que le département, la ville de Paris, l'Etat et la charité publique pourront être cumulativement appelés à fournir les moyens de réaliser un semblable essai, et elle vous propose d'en renvoyer et d'en recommander vivement l'examen et l'étude à l'administration.

M. Considerant ajoute encore ce qui suit :

L'attention de votre Commission, Messieurs, s'est portée sur un autre point qui touche à l'objet de ce rapport.

Il arrive fréquemment que des enfants qui ont dépassé l'âge de douze ans, perdent leurs parents et se trouvent dans un état de dénuement complet et d'abandon absolu. Or, la loi n'a pourvu au cas d'abandon que jusqu'à 12 ans. Au delà de cet âge, les abandonnés sont assimilés à des vagabonds et traités correctionnellement. Cette disposition est véritablement barbare. Il importe à la morale publique et à l'humanité que la prévoyance légale soit étendue, pour les abandonnés et surtout pour les filles, au delà de l'âge de 12 ans, et nous vous proposons d'émettre un vœu à cet égard.

Cette proposition est également approuvée par le conseil.

Mouvement socialiste de la presse.

On lit dans un article sur l'octroi publié par la *Provence* d'Aix :

« Il est une vérité qui est bien au-dessus de toutes les fictions et de tous les mécanismes politiques, de toutes les combinaisons et de tous les systèmes, par cela même qu'elle est la vérité. C'est que les réformes politiques seront impuissantes à amener quelque bien-être, tant qu'elles ne procéderont pas des réformes sociales.

» Que ces mots de *réformes sociales* n'effarouchent pas les susceptibilités dynastiques et les esprits sagement conservateurs. Leur définition et l'explication du sens que nous leur attachons ra-sureront toutes les craintes. Nous n'entendons pas, par réformes sociales, le bouleversement de ce qui est et son renouvellement radical; nous ne voulons pas faire table rase de ce qui existe, arracher les lois et les institutions du sol de la patrie, pour les remplacer par d'autres. Par réformes sociales, nous entendons les améliorations pacifiques, progressives et sagement raisonnées de tout ce qui touche au bien être moral et matériel du peuple. Développer à la fois les bienfaits de l'éducation, répandre et généraliser l'instruction parmi les masses, c'est une réforme sociale qui modifie heureusement la condition intellectuelle de la classe la plus intéressante de la société, celle qui féconde l'agriculture et l'industrie, celle qui défend notre nationalité les armes à la main. Mais l'amélioration de la nourriture, du vêtement et de l'habitation du peuple est le complément indispensable de son éducation. Le progrès intellectuel et le progrès matériel doivent marcher ensemble et s'équilibrer. Car le développement de l'intelligence agrandissant les besoins et donnant un essor plus grand à nos facultés, il faut que ces besoins soient satisfaits, que ces facultés trouvent à s'alimenter dans le monde physique ou s'exercice leur sphère d'activité. »

— Le *Phare de la Manche*, journal conservateur de Cherbourg, publie sous le titre dans laquelle la science sociale est ainsi définie :

« Une théorie qui, tout en respectant complètement la religion, le gouvernement, la propriété, la famille et tous les droits acquis, a la prétention de donner à toutes les vocations le moyen de se développer librement; d'assurer à tous les membres de la société humaine, cette liberté complète après laquelle tous aspirent, mais qu'il est impossible de réaliser aujourd'hui; et enfin d'extirper ce paupérisme, qui va engendrant le mouvement des populations vers les villes et des moyens d'y remédier. Nous en extrayons le passage suivant, qui propose, comme moyen d'améliorer le travail des campagnes, la facile fondation des comptoirs communaux :

« Il importe grandement de mettre un terme aux embarras pécuniaires de nos agriculteurs; mais il faut, en même temps, que les exigences du prêt laissent aux débiteurs la possibilité de tirer du capital emprunté, un profit supérieur au loyer qu'ils seront tenus de payer. C'est à quoi ont songé bien des esprits, et dans notre ville de Nantes, même, il a été produit des systèmes de crédit assez bien combinés. Malheureusement, aucun de ces systèmes n'entrait assez avant dans le cœur de la question.

» Aussi bien, la gêne du cultivateur n'existe pas seulement au moment de l'exploitation. Après avoir obtenu à grande peine une récolte déjà endommagée par le service des intérêts énormes revenant au capital emprunté, il ne leur est pas même donné de tirer un parti convenable des fruits de leur travail. Il y a devant eux divers créanciers qui les menacent, et, pour satisfaire aux engagements contractés pendant le dur labeur, il leur faut vendre sur-le-champ. Tous, au même moment, immédiatement après la récolte, sont donc forcés de partir pour se rendre au marché offrir leurs produits. Ce qu'il advient alors est facile à saisir. La concurrence des vendeurs l'emporte de beaucoup sur celle des acquéreurs, et la denrée est abandonnée à vil prix, de telle sorte, souvent, que les premiers restent en perte.

» Qui profite de cette situation? Est-ce le consommateur? Tout le monde sait qu'il n'en est rien. Producteurs et consommateurs sont également rançonnés par l'intermédiaire, muni de capitaux, qui se place entre eux. Aussi, la classe intéressante des agriculteurs se trouve dépouillée du fruit de ses sueurs. Son état est tel que, si son travail échappe à l'action destructive des accidents de température ou autres cas de force majeure, il ne sert qu'à enrichir certains individus étrangers à la production. De là, en partie, cette misère qui, malgré les efforts courageux de la population des champs, reste constamment son partage; de là aussi, très souvent, la cause des émigrations vers les villes.

» Assurément, l'existence d'agents intermédiaires entre le producteur et le consommateur est suffisamment justifiée par la nécessité de faire circuler les denrées d'une contrée à l'autre; mais le mal à détruire est dans ce fait, que le nombre des intermédiaires se multiplie outre mesure, et qu'ils profitent de la position gênée de la classe laborieuse pour l'exploiter d'une manière déplorable. C'est surtout dans les années d'abondance que se manifestent pleinement les conséquences funestes d'un pareil état de choses. Alors, s'il était donné au cultivateur de pouvoir attendre le moment favorable à la vente, ses profits l'indemniseraient des pertes antérieures. Faute de cette faculté, il est obligé de livrer ses produits à vil prix, et, en somme, bonnes ou mauvaises, les récoltes ne lui rapportent jamais un profit supérieur. Aussi, les propriétaires n'obtiennent-ils qu'à grand'peine le prix du fermage, et beaucoup, pour cette raison, se dégoûtent-ils des spéculations agricoles.

» Pour sortir de cette situation qu'avons-nous à entreprendre? La chose est simple et facile. La Grande-Bretagne nous a devancés sous ce rapport. Voici ce qu'elle est parvenue à réaliser :

« Les fermiers d'un riche propriétaire de l'Irlande subissaient le sort commun aux habitants de cette malheureuse contrée, c'est-à-dire qu'ils étaient misérables au dernier degré. Le landlord avait le cœur généreux. Soit qu'il ait été inspiré par les publications de l'une de nos écoles socialistes, soit qu'il ait lui-même trouvé la combinaison des *comptoirs communaux*, il avisa au moyen d'en faire profiter les cultivateurs établis sur ses propriétés. Un vaste logis fut, à cet effet, édifié au centre des terres à cultiver. Parmi les fermiers, on prit les plus intelligents pour constituer une sorte d'administration; et cela fait, tous les cultivateurs furent prévenus qu'ils pourraient, à l'avenir, déposer dans ce logis leurs denrées. Sur ce gage matériel, le propriétaire leur accorderait toute facilité de paiement, et leur avancerait même des fonds, jusqu'à concurrence de la valeur du dépôt.

» Le but de cette institution était facile à saisir; c'était pour permettre aux fermiers d'attendre l'occasion la plus favorable à la vente des produits, et les délivrer ainsi de la griffe des spéculateurs et des usuriers. La pensée du landlord, méconnue un instant, finit par être réalisée avec tant de succès que le bienfait en arriva promptement et qu'aujourd'hui, sur ce point de l'Irlande, l'aisance est revenue, et, avec elle, l'amélioration des terres et l'exactitude des paiements.

» Ce qu'un landlord a trouvé le moyen de faire pour le bien de ses fermiers, il faut l'entreprendre d'une manière plus régulière et plus complète en faveur de toute notre population rurale. Il faut commencer par établir dans chaque commune une institution dont l'objet sera de recevoir en dépôt les produits agricoles, et d'avancer à leurs propriétaires des sommes s'élevant aux deux tiers ou trois quarts des objets consignés. Une semblable institution, qui ne serait pas autre chose qu'une maison de commission, instituée au profit de la commune, aurait pour attributions principales :

» 1° De recevoir les produits en consignation;

» 2° De faire des avances aux cultivateurs sur les denrées par eux consignées;

» 3° De vendre ces denrées dans l'intérêt des déposants.

» Le tout moyennant un droit déterminé de magasinage et un droit de vente destiné à payer les frais et les agents. Les fonds nécessaires aux opérations de l'établissement seraient fournis par une société d'actionnaires, si non par la commune elle-même. Dans aucun cas, le comptoir communal ne devrait prendre un caractère mercantile ni devenir un instrument d'exploitation. Pour prévenir toute inquiétude à cet égard, le nombre d'actions prises par un individu serait rigoureusement limité. Avec cette précaution, les souscripteurs seraient nécessairement nombreux et nul ne pourrait, par la supériorité de son apport, détourner la société de l'esprit essentiellement philanthropique qui aurait présidé à sa constitution. On mettrait à la tête de l'établissement un homme capable de le bien diriger, ayant sous ses ordres un caissier et des gardes-magasins; un syndicat, ou commission de surveillance, nommé par tous les actionnaires et déposants, contrôlerait les opérations. Quant aux bénéfices, ils seraient répartis entre les actionnaires, les consignataires et les employés proportionnellement au capital, à la valeur des denrées déposées et au taux des appointements.

» Ces quelques explications suffisent pour faire apercevoir toutes les conséquences heureuses qui dériveraient d'une pareille institution dans la commune. Non seulement les cultivateurs y trouveraient une source de crédit pure des inconvénients graves qui accompagnent les emprunts actuels; non seulement ils échapperaient à cette nécessité ruineuse qui, en forçant aujourd'hui le plus grand nombre à vendre au même moment, avilit le prix de la denrée et interdit les bénéfices, mais il ressortirait encore de l'installation des comptoirs communaux mille avantages précieux pour la manipulation et la conservation des denrées. Qui ne sait combien il est peu d'exploitations pourvues de ... en toute circonstance, nos ressources en ce genre, ... de disette, comme celle par où nous venons de passer, nous serions à l'abri des coups de mains de ces accapareurs qui maintiennent l'alarme dans le pays pour en exploiter la détresse. L'administration du comptoir à même de pourvoir aux approvisionnements des habitants de la commune pourrait, en outre, mettre un frein à l'avidité des vendeurs. »

REPRODUCTIONS.

L'*Estafette* a reproduit nos articles : Au Secours du Ministère des Travaux publics. — Le Thermomètre du Progrès.

Le *Messager de la Haute-Marne* : Le Thermomètre du Progrès.

Le *Courrier d'Alsace*, le *Populaire* : Séquestrations odieuses.

L'*Avenir national*, l'*Echo de Vésone* : L'Emprunt.

L'*Intérêt public*, l'*Impartial de Bruges* : Triomphe des Usuriers.

Le *Sémaphore* : La question coloniale.

La *Suisse* : Les Jésuites et la Suisse.

Le *Courrier de Marseille* : Colonie de Liberia, correspondance corse.

Le *Débat social*, la *Patria* : Correspondance suisse.

La *Tribune de Liége* : Correspondance belge.

L'*Univers religieux*, le *Messager de la Haute-Marne* : Remède contre la rage. (Variétés.)

Le *Progressif cauchois* : Rabelais à la Basmette. (Feuilleton.)

Le *Sémaphore* : La Princesse Yasado. (Feuilleton.)

Le *Journal de Rouen* : Félix Mendelshon. (Feuilleton.)

L'*Echo de la Creuse* : Perdriel la Valeur. (Feuilleton.)

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants : L'Angleterre protège la Suisse. — Le Commerce civilisé. — Traités et Chartes. — La Politique divisé. — Les Réformes politiques et les Réformes sociales. — Au Secours du Ministère des Travaux publics. — Le Mouvement réformiste. — Un nouveau décret de M. de Rothschild. — Transformation des Armées. — Conseil général de la Seine. — La *Presse* et le *Conservateur*. — Nouvelles de la Suisse, de l'Italie, de la Grande-Bretagne, d'Allemagne, des Etats-Unis, du Portugal, etc. — Absurdité douanière. — Faits divers. — Procès d'Hortense Labousse. — VARIÉTÉS : Le Sort des Femmes dans l'Antiquité. — Etudes sur le Corps à l'Etat sphéroïdal. — FEUILLETONS. Revue dramatique. — Revue musicale. — Rabelais à la Basmette (4 feuilletons). — La tache enlevée, fable. — Le *Travail intellectuel*.

PETITE CORRESPONDANCE.

Gand. — M. de F. — A vous compliments de bienvenue. — La ville de Gand manquait sur notre carte; elle y aura bientôt conquis une belle place. — Nous allons vous écrire.

Genève. — M. B. — Reçu les 200. — Remerciements à tous les fidèles.

Montbéliard. — M. W. — Reçu les 200. — Merci. — Continuez à marcher ainsi.

Nîmes. — M. E. C. — Reçu les 124. 50. — Nous expédions les alm. — Votre lettre précédente n'était point assez précise à cet égard. — Cordial accueil aux deux nouv. — Nous vous voyons avec joie en voie de rapide progrès.

Nîmes. — M. D. de S. A. — Félicitations sincères. — Nous recevrons avec plaisir et lirons avec vif intérêt. — Vous avez fait vos preuves.

Weissembourg. — M. L. — Reçu les 275 50. — Nos compl. les plus vivement sympath. à la famille S. et aux Dlles H. — Nous expédions.

Besançon. — M. J. M. — Nous prions J. G. de venir lui-même choisir l'exempl. qui vous sera envoyé.

Grenoble. — M. G...l. — Nous recevons les titres et ferons notre possible.

Grenoble. — M. G. — Nous prenons bonne note pour l'avenir. — Les actions, prêtes depuis longtemps, seront jointes au premier envoi.

Nonancourt. — M. D. — Nous recevrons et examinerons avec intérêt.

Plaisance. — M. F. — Vous devez savoir, ami, combien, tous, nous sympathisons avec votre douleur !...

Nîmes. — M. R. de G. — Et vous aussi, ami, qui subissez la même cruelle épreuve !...

Morlaas. — M. B. F. — Envoyé les livres à Rouen, moins l'*Emancip. de la Femme*, épuisé, et fourni fr. 19. 05[illegible], sur Rouen, au 31 déc. proch., suivant v. avis.

Bourse du 20 novembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours	Plus haut	Plus bas.	Dern. cours
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au C	116 10	116 2[illegible]	116 05	116 [illegible]
— — fin courant.	116 2[illegible]	116 2[illegible]	116 10	116 20
3 p. 0/0 J. du 22 juin au C	76 85	76 9[illegible]	76 80	76 9[illegible]
— fin courant	77 85	76 9[illegible]	76 80	76 9[illegible]
Id. Emp. 1847, J. 22 déc. au C.	76 6[illegible]	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant.	76 65	76 70	76 6[illegible]	76 70

4 1/2 J. 22 s. d. cours	[illegible]	Banque de Fr. au cours	3300 »»		
4 0/0 J. »	» 100 »»	C. V. de Paris	»	1300 »»	
Emp. 1844. au Ct	» »» »/»	C. hyp.	»	»»» »	
— fin Ct	» »» »»	— Gouin	»	»»»» »»	
B. du Trés.	» 1 7/8	— Gann.	»	963 »»	

PRIMES.		fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0	d. 10	»» »» »» »»	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» »»» »»	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct d. cours	»	»/»	ROM. D. C.	97 1/2	»»
— Récep. Rotsch.	»	100 75	BELG. 2 1/2	»	»» »/»
Esp. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	»» »/»
— — pass.	»	» »/»	— d° 1840	»	98 3/4 »/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »»	— d° 1842	»	99 3/4 »»
Dette intérieure	»	35 1/4	— Banque	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »»	— d° Em. 1841.	»	»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »»	PIEMONT	»	»»»» »»
HAITI	»	»»» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
Can. 5 0/0	1190 »»
Act. d.J. »	»» »»
Ch. S.G. »	»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— [illegible]	»»» »»
— — nouv.	»»» »»
— [illegible] gauche	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— Orléans	1206 25
— à Rouen.	912 50
R.-Havre.	505 »»
Avignon	570 »»
Str. à Bâle.	168 75
Paris-Str.	421 25
Tours-Nant.	401 25
Orl.-Vierz.	532 50
— du Nord	567 50
Mont.-Haz.	»»» »»
[illegible]-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	487 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	408 75
Bord.-Teste	»» »»
[illegible]	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»
[illegible]	»»» »»
Union fin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	916 25	Orléans à Vierzon.	[illegible] »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	507 50	Bordeaux à Cette	[illegible] 25
Paris à Orléans	1221 25	Marseille à Avign.	572 50	Nord	572 50
— à Lyon	410 »»	Paris à Strasbourg	423 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 67 fr.; décembre, 66 fr.; 4 premiers mois 1848, 62 à 63 fr.; 4 d'été, 62 fr.

Narbonne, 48 fr. — Béziers, 48 à 49 fr. — Lunel, 47 fr. — Bordeaux, 58 fr. —

Fécule et betterave, »» fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible et courant du mois, 101; décembre, 10[illegible] premiers mois 1848, 101 à 102; toute l'année 1848, 101 fr.

Huile épurée, 107.

Savon dis[illegible]

Lille e[illegible]

SOUSCRIPTION PERMANENTE A LA **THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE**, ouvrage capital de FOURIER. 40 livraisons à 50 c. la livraison. — On peut prendre plusieurs livraisons par semaine. L'ouvrage entier, avec les vignettes et le portrait de Fourier, revient, par ce mode, à 20 francs. En prenant les 4 volumes brochés, on les obtient pour 18 francs.

Les autres ouvrages de Fourier sont en vente à la Librairie phalanstérienne, savoir :
Le NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL, 1 vol., 5 fr.
La THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS, 1 vol., 6 fr.

MANIFESTE DE **L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE** fondée par FOURIER, ou *Bases de la Politique positive*. Paris, 1842 (*écrit par* M. CONSIDERANT, *et adopté par le Conseil de l'École*). Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, 1847. Un beau vol. in-18. Prix : 1 fr. 25 c. Par la poste, 1 fr. 60 c.

THÉORIE DE L'ÉDUCATION NATURELLE ET ATTRAYANTE, par V. CONSIDERANT. 1 vol. in-8°, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 80 c.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL, par F. CANTAGREL. Dialogues sur la théorie de Fourier. 2e édition. 1 fort vol. grand in-18, format Charpentier. — Prix : 3 fr. Par la poste, 3 fr. 50 c.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, dialogue familier sur l'éducation, extrait du FOU DU PALAIS-ROYAL, par F. CANTAGREL. Petit vol. in-32. Prix : 40 c. Par la poste, 50 c.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET DE L'ASSOCIATION, par MATH. BRIANCOURT. — 1 beau vol. in-32, 1re édition. Prix : 2 fr. Par la poste, 2 fr. 50 c. — 2e édition, 1 vol. in-32. Prix : 80 c., et par la poste, 1 fr.
Il ne reste que quelques exemplaires de la première édition.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par LE MÊME. 1 vol. in-32. Prix : 30 c. Par la poste, 40 c.

DES **BOULANGERIES SOCIÉTAIRES**. Brochure in-32. Prix : 40 cent., et par la poste, 50 c.

CHANSONS SOCIALES, CRITIQUES ET POPULAIRES, de LOUIS FESTEAU, avec musique et épigraphes, 1 vol. in-32, orné de 20 vignettes. Prix : 2 fr. 25 c., et par la poste, 2 fr. 50 c.

COUP-D'ŒIL SUR LA THÉORIE DES FONCTIONS, par A. Tamisier, ancien élève de l'École polytechnique. Brochure, in-18, 2e édition. Prix, 50 c. ; par la poste, 55 c.

APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS. — AGENCE DE L'ORGANISATION SOCIÉTAIRE, par JUST MUIRON. 2e édition, in-12, Paris, 1840. Prix : 2 fr. ; par la poste, 2 fr. 50 c.

FOURIÉRISME. CONTRE-CRITIQUE avec EXPOSITION DE PRINCIPES. Par M. CH. MANDET, avocat. Se trouve aussi à Riom, chez E. Leboyer, imprimeur-libraire.

DE L'OCTROI DE PARIS, de son influence sur la falsification, et le prix des vins, et des moyens de prévenir la falsification. RÉPONSE à une brochure de M. le marquis de La Grange, député de la Gironde, intitulé : PARIS ET SON OCTROI, par M. LANQUETIN, négociant, membre du conseil général de la Seine et de la chambre de commerce de Paris. Broch. in-8 ; prix : 1 fr., par la poste, 1 fr. 25 c.

DU CRÉDIT ET DE **LA CIRCULATION**, par AUGUSTE CIESZKOWSKI, docteur en philosophie. 1 vol. in-8°. Prix : 5 fr., et par la poste, 6 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 novembre.

8 h. 1/2 OPÉRA. — La Fille de Marbre, Lucie de Lammermoor.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Louis XI.
8 h. 1/2 ITALIENS. —
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Fiancée, Actéon.
6 h. 1/2 ODÉON. — George Dandin, la Mère coupable, le Malade imaginaire, la Journée à Versailles.
7 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza, les Premiers Pas.
7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Coin du Feu, une Jeune Vieillesse, la Brioche d'Honneur, le Chevalier d'Essonne.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Catherine, le Lansquenet, Danseurs, la Filleule à Nicot, Pantomime, Ma Femme et mon Parapluie.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Tirelire, Mathéus, Clarisse, Agathe.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Jacques le Fataliste, l'Ordonnance du Médecin, les Trois Dimanches, A qui le Moutard?
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Le Curé, la Famille improvisée, Mlle de La Faille.
6 h. 1/2 COMTE. — Kokoli, intermèdes, magie, Parade, la Poule.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les premiers Beaux Jours, Mlle Fatibole, Gentilhomme.
5 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Une Mode anglaise, la Belle aux Cheveux rouges, Douvres et Calais, l'Orpheline, Polkette.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Charpentiers, Aline Patin, Jocrisse, Amazones.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De ... h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour. Jeudi et dimanche 2 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 22 NOVEMBRE.

Intervention diplomatique en Suisse.

La Gazette universelle de Prusse contient l'article suivant sous la rubrique de Londres. « Les affaires de la Suisse ont enfin attiré sérieusement l'attention des représentants des cinq grandes puissances à Londres ; et il y a tout lieu de croire que des négociations seront entamées pour tenter une médiation entre les cantons dissidents. On croit que le gouvernement britannique s'opposera fortement à une intervention armée, à l'égard de laquelle la France et l'Autriche seraient résolues, sachant bien que la situation intérieure actuelle de l'Angleterre n'est pas dans une position de pouvoir diriger ses forces avec succès sur les affaires du continent.

La même nouvelle est reproduite dans diverses feuilles. Un journal ministériel français affirme que le cabinet de Londres s'est prononcé par l'ouverture de conférences, en s'expliquant même sur les moyens que les représentants auraient à employer pour connaître le véritable état de la question.

Le langage de plus en plus violent du *Journal des Débats* indique aussi quelle est la disposition des cours de France et d'Autriche à l'égard de la Suisse. Ce journal déclare expressément qu'il n'y a plus de *Suisse légale* pour notre ambassadeur, — c'est-à-dire que, dans les conférences du congrès, on ne s'occupe pas seulement de ramener la paix en Suisse, mais d'y refaire une constitution.

Et, en effet, ce n'est pas la guerre civile qui déplaît en Suisse aux cours de France et d'Autriche, mais le triomphe des principes libéraux contre les anciens principes aristocratiques qui avaient jusqu'ici dominé dans la partie de ce pays la plus rapprochée de la France.

Pourquoi donc la France interviendrait-elle en Suisse ?

La France n'interviendra pas, mais le ministère français, ce qui est bien différent. Le ministère français ne sert par les vues du pays, mais des intérêts tout différents de ceux de la France. C'est là une distinction profonde qu'il faut constamment maintenir dans l'examen de la direction imprimée à la politique extérieure.

Quand donc le pays sera-t-il assez fort dans les Chambres et les conseils du roi pour que l'on y adopte enfin une politique conforme à ses vœux, à ses droits et à ses intérêts ?

L'Armée peut-elle être appliquée aux travaux d'utilité publique?

Avions-nous raison de dire, il y a peu de jours, au *Moniteur de l'Armée* que les hommes d'épée sont plus dévoués que ne le pense ce journal au progrès des lumières et de la liberté ? Voici que M. le maréchal duc d'Isly défend aujourd'hui notre thèse dans les colonnes mêmes du *Moniteur de l'Armée*. Nous donnons *in extenso* la lettre du maréchal :

A Monsieur le rédacteur du MONITEUR DE L'ARMÉE.

La Durantie, le 15 novembre 1847.

Monsieur,

Je n'ai pas été peu surpris de lire dans le *Moniteur de l'Armée* du 11 de ce mois, *que l'emploi de l'armée aux travaux dits d'utilité publique, était une de ces théories que l'on croyait entièrement abandonnées.*

Vous auriez été dans le vrai, Monsieur, si vous aviez dit qu'il n'était plus nécessaire de discuter ces théories, puisqu'elles avaient passé dans la pratique. En effet, pendant que l'on discutait en France, que l'on faisait des livres pour démontrer qu'il n'y avait pas d'avantage public à faire travailler l'armée, et que celle-ci perdrait sa discipline, son instruction, son esprit militaire, l'armée d'Afrique ne cessait de travailler aux choses d'utilité générale que lorsqu'elle entrait en campagne pour combattre les Arabes.

Nous n'avons pas remarqué qu'elle ait perdu de ses qualités, en exécutant de grands travaux ; bien au contraire, nous croyons qu'elle y a gagné en discipline, en santé et en moralité.

Il est vraiment étrange qu'un aussi grand fait, qui dure depuis nos premiers pas dans l'occupation de l'Algérie, et qui a pris plus de développement dans les six dernières années, ait été tellement inaperçu, que l'on dise aujourd'hui que la question du travail de l'armée est une théorie abandonnée. Si la *Presse* a abandonné cette thèse pendant que l'armée d'Afrique lui donnait complétement raison, c'est que ce journal a toujours vu les choses d'Afrique selon les tendances de son esprit et non pas selon les réalités.

Je vous prie, Monsieur, de me ranger au nombre de ceux qui sont encore convaincus que l'armée peut travailler d'une manière avantageuse pour le pays et pour elle. Il faudrait sans doute changer plusieurs de nos préjugés et réformer bon nombre de nos habitudes ; il faudrait surtout renoncer à satisfaire les prétentions d'une multitude de localités qui veulent avoir des garnisons, ce qui morcelle l'armée de la manière la plus déplorable pour son instruction, pour sa discipline, pour son esprit militaire et aussi pour la sécurité publique.

Je ne fais ici, Monsieur, qu'effleurer la question. J'aurai probablement l'occasion de la développer à la tribune ; je ne la laisserai pas échapper, parce que je suis très convaincu qu'il y a là pour le pays et pour l'armée une grande source d'améliorations. Je ne veux cependant pas terminer cette lettre sans vous dire que ce n'était pas seulement une nécessité absolue qui nous faisait employer l'armée d'Afrique aux travaux d'utilité publique, mais aussi parce qu'il était parfaitement démontré qu'il y avait économie de plus de trois quarts quand on mettait les soldats à la tâche. L'économie ne serait pas aussi grande en France, parce que la main-d'œuvre civile n'y est pas aussi chère qu'en Afrique, mais on économiserait au moins moitié.

On répètera que, si l'armée exécute les grands travaux d'utilité publique, elle privera de travail les ouvriers ordinaires. Cette objection n'a rien de réel. En supposant qu'on employât aux travaux généraux 100 000 hommes, après avoir pourvu largement aux garnisons des grandes villes, que serait-ce en comparaison des millions d'ouvriers qu'emploie la France ? Il y a du travail pour tout le monde, et l'agriculture seule emploierait fructueusement une fois de plus d'ouvriers qu'elle n'en a. Les routes départementales, les chemins de grande vicinalité qui restent inachevés à défaut de ressources pécuniaires, pourraient être exécutés par l'armée avec grand bénéfice pour les départements.

Une haute considération de force, de dignité nationale, fera adopter tôt ou tard en France la longue pratique d'Afrique ; on ne disputera plus sur le chiffre de l'armée quand on saura concilier son utilité industrielle avec sa discipline, son instruction et son esprit militaire.

Quoique je n'aie nullement l'intention d'engager une polémique avec l'auteur de l'article qui a provoqué cette réponse seulement esquissée, je vous prie de vouloir bien insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro. Il importe de ne pas laisser sans aucune réponse l'assertion que la question du travail de l'armée est définitivement abandonnée.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

MARÉCHAL DUC D'ISLY.

On aurait tort de croire que le *Moniteur de l'Armée* se tienne pour battu. Si l'emploi de l'armée aux travaux d'utilité publique lui paraît possible, c'est seulement en Afrique, c'est seulement en pays conquis ; mais dans l'intérieur, et en principe, non ! « N'auriez-vous pas demain les soldats industriels, les soldats capitalistes ? » Et puis la discipline, et puis l'instruction, etc., etc.

Après avoir ramassé tous les vieux arguments que vient de détruire par avance la lettre du maréchal Bugeaud, le *Moniteur de l'Armée* invoque l'expérience des routes stratégiques de l'Ouest. — M. Molé n'a-t-il pas constaté que les travaux de la Vendée avaient coûté un tiers de plus que ne les auraient fait payer les ouvriers civils ? et M. l'ingénieur en chef Derrien n'écrivait-il pas dans son rapport du 27 mars 1837 :

> En temps de paix, les bras ne manqueront jamais ; en temps de guerre, on trouve encore assez de bras libres. Je pense donc que, par des motifs d'économie, il faut encore renoncer à l'emploi des troupes dans les grands travaux civils.

Vous voyez donc que « l'application de l'armée aux travaux *civils* serait contraire à la législation, nuisible à l'esprit militaire, onéreuse au Trésor. »

Il faudrait être bien obstiné en effet pour ne pas se rendre à de si fortes raisons. M. Molé a constaté un fait, et M. Derrien, partant du même fait, a conclu contre l'emploi de l'armée aux travaux publics !

Et nous aussi nous avons constaté les caractères de l'expérience des routes stratégiques de l'Ouest. Certes, si l'on s'était donné pour problème de démontrer l'impossibilité de l'emploi de l'armée aux travaux publics, on ne s'y serait pas pris autrement qu'on ne l'a fait en Vendée. Dans un écrit publié dernièrement par la Librairie sociétaire (1), M. J.-B. Krantz a démontré, pièces en main, qu'au lieu de ne remettre aux troupes que ce qui, le soldat nourri et l'Etat indemne, fût resté à l'Etat comme bénéfice en calculant les travaux exécutés comme s'ils l'eussent été par les moyens ordinaires, on a remis au soldat tout ce qu'on avait calculé comme constituant la différence entre le prix de sa journée et ses frais d'entretien. Et dans quelle circonstances a-t-on exécuté ces travaux ? Les a-t-on divisés par tâche comme le recommande le duc d'Isly ? Nullement ! Et n'a-t-on pas réuni, logé, barraqué trois fois plus de soldats qu'il n'en fallait, aux termes mêmes du règlement, pour le nombre d'hommes occupés aux travaux ? Et, même, sur ce nombre de travailleurs, n'a-t-on pas constamment entretenu un chef pour dix soldats, quand un surveillant suffit pour trente hommes ? Et ces chefs, ces surveillants portaient-ils intérêt au travail ? Non, ils y étaient tous ou presque tous ouvertement hostiles !

Et l'on s'étonnerait qu'une telle expérience ait donné des résultats onéreux ! et l'on voudrait nous faire accepter l'opinion de M. Derrien, qui, n'envisageant pas ce fait spécial dans ses conditions, mais se bornant à l'accepter dans ses conséquences, en tire néanmoins une conclusion économique d'ordre général ! Et c'est en nous faisant pour des idées absolues qu'on nous jette néanmoins à la tête la conclusion absolue tirée par M. Derrien d'un fait entièrement relatif !...

Ah ! sans doute, nous aussi, nous nous opposerions à ce que l'armée fût appliquée aux travaux d'utilité publique, si l'on voulait recommencer sans cesse le déplorable essai des routes stratégiques de l'Ouest !

Mais pourquoi le *Moniteur de l'Armée* se borne-t-il à citer cette expérience ? Pourquoi n'examine-t-il pas l'expérience autrement concluante des fortifications de Paris, bien que celle-là aussi ait été faite dans des conditions d'infériorité que repousseraient tous les partisans de l'application ? Si le *Moniteur* voulait étudier avec un peu de sincérité cette dernière épreuve, s'il voulait déduire

(1) *Etude sur l'application de l'armée aux travaux d'utilité publique*, grand in-8°. — 2 fr.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 23 NOVEMBRE.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON. — *Faute d'un pardon*, drame en cinq actes, par MM. Paul Foucher et A. Jarry. — VAUDEVILLE. *Une jeune Vieillesse*, étude en cinq tableaux, par M *** — *La Brioche d'honneur*, vaudeville en un acte, par M. E. Garnier. — VARIÉTÉS. *Jérôme le maçon*, vaudeville en deux actes, par MM. Bayard et de Bieville. — GYMNASE. *Didier l'honnête homme*, vaudeville en deux actes, par MM. Scribe et Michel Masson. — AMBIGU. *Les Paysans*, drame en cinq actes et huit tableaux, par MM. Dennery, Cormon et Granger.

Cinq et cinq font dix, et un onze, et quatre quinze, et huit vingt-trois. Vingt-trois actes ! voilà le contingent de la semaine dramatique, et quels actes encore ! Il est parfois de petits actes éveillés, coquets, jaseurs comme un babil de pinson, gracieux comme le regard d'une espiègle de quinze ans, de ces actes qui vous sourient tant que vous êtes-là et qui vous suivent quand vous êtes parti en faisant résonner leur musique argentine de joyeux rires, de gracieuses ou sentimentales causeries ; mais les vingt-trois actes de cette semaine, sont d'un lugubre à désarçonner les rieurs les plus intrépides, d'une lenteur à fatiguer ces braves bourgeois qui, de cinq heures à une heure du matin, avalent trois mélodrames bien corsés, sans désemparer les banquettes peu rembourrées de la Gaîté. Ajoutez que, pour mieux mettre la critique à la torture, les directeurs s'entendaient pour jouer leurs pièces nouvelles le même jour, à la même heure. Le même signal faisait lever la toile aux deux bouts de Paris ou du boulevard, à la place de la Bourse et à l'Odéon, aux Variétés et au Gymnase. Il est vrai que pour cette fois on eût pu se contenter de voir le commencement d'une pièce sur une scène, sauf à voir la fin sur une autre.

Donc mercredi, deux théâtres avaient convié les feuilletonistes aux deux bouts de Paris. En pareil cas, s'il est consciencieux, le critique doit agir en raison inverse de ses prédilections. Il faut se hâter parfois ; il est des drames qui ne vivent que ce que vivent les roses, des vaudevilles qui se fanent avant d'être éclos. L'Odéon donnait un drame de M. Paul Foucher. Les œuvres de l'auteur de *Sébastien de Portugal* ne sont pas de celles qui ne durent qu'un jour, on pouvait être sûr de retrouver le lendemain son drame en bonne attitude. La pièce annoncée au Vaudeville ne se présentait pas avec les mêmes chances. On chuchotait beaucoup alentour, on promettait de l'inattendu. Or, le public n'aime pas l'inattendu au théâtre ; on avait fait même intervenir le nom d'un académicien, homme d'esprit assurément, mais tout meurtri encore d'une chute récente. Le jour de la représentation pouvait n'avoir pas de lendemain, et les lecteurs de la *Démocratie* se voir privés du compte-rendu de cette comédie mystérieuse. Mes sympathies étaient pour la pièce de l'Odéon, je me rendis au Vaudeville.

Mais, l'actrice qui joue le principal rôle au Théâtre-Français s'est trouvée indisposée, l'affiche l'assure, à la suite de la première représentation, la seconde n'aura lieu que jeudi ; la *Démocratie* se trouve donc à son grand regret privée de vous dire ses impressions à l'endroit du nouveau drame. Elle ne peut que répéter ce qui lui en a été dit, savoir que c'est une œuvre de passion et de larmes, une histoire d'amour qui s'en va et d'amour qui naît, un drame d'intérieur à quatre, un mari, une femme, un amant et une amante, qui se déroule en cinq actes écrits avec le cœur et presque sans exagération. La donnée en est remplie d'intérêt, l'action habilement développée, et le style littéraire. nous y reviendrons mardi.

La donnée de l'*Etude* du Vaudeville se rapproche du drame de l'Odéon. Ici encore il s'agit d'un mariage de convenance et d'une épouse qui couve dans son cœur un amour adultère. Lord Derby, du Derbyshire, pair d'Angleterre, s'en va mourant de trop boire et de trop aimer ; son médecin lui prédit que, s'il ne s'amende, c'est-à-dire s'il ne se marie, la mort va venir le prendre. Lord Derby tient à la vie ; il a près de lui une jeune orpheline qu'on a mise sous sa protection ; elle est jeune, elle est jolie, il l'épouse.

Mais l'orpheline donnerait tous les lords d'Angleterre, fussent ils cent fois plus chamarrés encore de croix et de rhumatismes, pour certain petit secrétaire sans fortune qui l'a défendue un beau jour et veut l'enlever à tout prix. Elle le repousse, il est vrai, par reconnaissance pour leur bienfaiteur commun, mais dans le fond de son âme elle ne serait pas assurément fâchée de voir se briser cet obstacle qui est venu s'interposer entre elle et ses rêves d'autrefois. Ajoutez que le mari lui-même a encouragé cette passion ; se croyant près de mourir il a fiancé les deux jeunes gens en recommandant seulement au fiancé de s'éloigner pour un an. Le fiancé a obéi, mais le mari au bout de l'année est plus vivant que jamais et surtout plus jaloux. Il résulte de cette situation une foule de scènes pathétiques étudiées avec amour par l'auteur et par Mlle Nathalie, chargée de les interpréter ; on y rencontre aussi, entre autres, certaine tirade sur le sort des femmes dans la société, que Beaumarchais ne désavouerait pas.

Par malheur la situation est toujours la même et ne change pas sensiblement du second acte au dernier. On dirait un de ces discours où l'orateur, après un exorde magnifique, se perd quand il s'agit de conclure, et divague en attendant le trait final de sa harangue, qui semble fuir malicieusement devant lui. Il paraît même que l'auteur y a cousu un dénouement de rechange. Ducis lui écrivait un dénouement pathétique pour lui-même, et un dénouement heureux pour le public. M. *** a suivi le procédé contraire. A la première représentation, le mari, qui s'était placé entre les deux amants, buvait, sans y songer, un verre d'eau empoisonné que sa femme avait préparé pour elle ; le public ayant sifflé l'escamotage au moyen duquel s'opérait cet empoisonnement, l'auteur l'a changé et a fait empoisonner la femme, dénouement qui ne dénoue rien. Dans nos mœurs et sous l'empire d'une législation qui n'admet pas le divorce, il n'y avait qu'un moyen possible de sortir de ce drame : la mort du mari ; mais il l'eût fallu placer au moment où le pathétique menaçait de s'épuiser, dès la fin du second acte. Des détails nouveaux eussent pu sauver la banalité de ce suicide final. M. *** est un de ces écrivains qui ont besoin de collaborateurs.

A propos de collaborateurs, en voici deux, l'oncle et le neveu, le soleil et le parhélie, qui se sont brouillés pour... une histoire de la Morale en action, déjà traitée par Picard voilà quarante années. Des accusations de plagiat ont même été lancées. On a renouvelé la querelle de Dufrény et de Régnard, à propos de leur *Joueur*, conçu ensemble, disait-on, exécuté solidairement et que l'un entendait faire représenter sous son nom seul et à son profit. Tous deux se hâtèrent de faire arriver leur ouvrage le même jour sous les yeux du public, mais dans cette lutte l'inventeur fut dépassé par le plagiaire, et l'honneur resta au larron. Ainsi ont agi les deux collaborateurs en vaudevilles. M. Bayard faisait répéter *in petto* son *Jérôme le maçon* aux Variétés. M. Scribe en a vent, il se met à l'œuvre ; la représentation aura lieu dans huit jours, il n'importe ; on se presse ; on passe la nuit en répétitions : d'indiscrets échos vont l'annoncer aux Variétés ; les Variétés veulent avoir la primeur ; ils affichent pour le vendredi, le Gymnase fait force de rames, et les deux pièces apparaissent le même jour et à la même heure devant le public ; l'une tout imprégnée encore de plâtras, l'autre exhalant un âcre parfum d'eaux marines.

Jérôme le maçon est un brave et honnête ouvrier qui a vécu toujours honnête et toujours pauvre. Il ne songerait pas à se plaindre cependant si son fils, — un jeune architecte d'avenir, — ne se voyait refuser une belle jeune fille dont il est aimé, par cela seul qu'il est sans fortune. Comme il se désespère, le hasard lui envoie en même temps

Le *Moniteur* préfère agir par insinuation sur les préjugés de l'officier. « Les travaux ordonnés, dit-il, par un maréchal de France à l'ombre du drapeau ne sauraient être comparés aux ouvrages qu'UN INDUSTRIEL demanderait à nos grenadiers. »

Peut-il se croire entièrement de bonne foi l'écrivain qui ne craint pas d'employer une telle formule pour conclure immédiatement à l'impossibilité d'appliquer l'armée aux travaux CIVILS ? Déplacer ainsi le problème pour se donner une apparence de raison, n'est ce pas laisser voir à tous que l'on a complètement tort?

Mais on s'est fait le champion d'une opinion, on a dit d'un air tranché que l'emploi de l'armée aux travaux publics était une théorie entièrement abandonnée ; on n'en veut pas démordre, et, d'ailleurs, à part l'intérêt que l'on peut avoir dans la question, ne suffirait-il pas de ce faux point d'honneur, qui n'a que trop cours encore dans la vie de garnison, pour nous inspirer cent mille détestables arguments plutôt qu'un aveu franc et loyal ?

SUISSE. — **Départ de M. Bois-le-Comte.** — L'ambassadeur français, M. Bois-le-Comte, a bien positivement brisé avec la Diète, et quitté Berne. Voici la lettre qu'il a écrite au général Dufour, le 17, en quittant ce canton, et qu'il a fait insérer dans une feuille obscure de Berne :

« Général,

» Je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date du 16, et par laquelle vous m'annoncez ne pouvoir me donner le sauf-conduit que je vous avais demandé pour l'un de messieurs les secrétaires d'ambassade que je me proposais d'envoyer à Lucerne.

» Je regrette d'autant plus ce refus qu'il me met dans la nécessité de quitter Berne.

» Ce n'est pas seulement que je ne puisse en un cas quelconque admettre un principe qui retrancherait du nombre des cantons souverains près desquels je suis accrédité, un nombre déterminé de cantons et qui y suspendrait les effets de mes pouvoirs et de ma protection sur les Français. Mais je vois la Suisse partagée en deux camps armés qui se combattent ; et si je continuais à rester dans l'un après que l'on m'y a officiellement refusé la liberté de mes communications avec l'autre, je m'exposerais à ce que l'on en tirât des inductions que je dois prévenir par mon départ. Cédant à ces considérations, je compte quitter Berne dans la journée pour me rendre dans l'un des cantons qui se sont abstenus de prendre part aux votations d'où est sortie cette malheureuse guerre. »

Un de nos correspondants nous écrit que la publication de cette lettre a produit peu de sensation à Berne. Il paraît hors de doute que le refus opposé par le général Dufour à notre ambassadeur était parfaitement motivé. Voici, d'après notre correspondant, qui est en position d'être bien informé, les particularités de cette affaire.

On sait que plusieurs agents diplomatiques avaient demandé au général Dufour des sauf-conduits pour aller retirer plusieurs élèves du pensionnat des jésuites à Fribourg, et que M. le général en chef s'est prêté très complaisamment à ces demandes. C'est au moyen de ce concours empressé de la part du général que M. de Massignac a pu remplir très heureusement et à deux reprises sa mission à Fribourg.

A peine de retour à Berne de son expédition sur Fribourg, le général Dufour reçut de M. Bois-le-Comte une lettre qui lui annonçait l'intention d'envoyer à Lucerne son second secrétaire, M. le comte de Bonarelli, en lui demandant un sauf-conduit jusqu'à la frontière lucernoise, sous *menace* de quitter Berne de suite si on n'acquiesçait pas à sa demande. M. Dufour, qui est la bienveillance personnifiée, se trouva choqué de cette menace, et renvoya un refus poli à celui qui la lui adressait. Il avait d'autant plus le droit d'agir ainsi, qu'il était à sa connaissance que des papiers, saisis par la Diète, inculpaient gravement le rôle joué par l'ambassadeur français dans les démêlés des deux partis. Ce rôle ne consistait en rien de moins qu'à colporter des lettres qui donnaient connaissance à l'ennemi des résolutions du Vorort et [illegible] généraux, ont commis eux-mêmes des actes de représailles. Des gens tarés, qui ne sont d'aucun parti et qui exploitent tous les malheurs publics, se sont signalés là, comme ailleurs, par le pillage.

Le 16 novembre à midi, les commissaires fédéraux ont adressé de Fribourg une lettre au président de la Diète pour lui annoncer leur arrivée dans cette ville et leur conférence avec le colonel Rilliet-Constant. Voici les principaux passages de cette lettre :

« Le désordre et l'anarchie règnent partout où il n'y a pas de troupes fédérales. Il y a encore des bandes armées du landsturm, surtout dans le district allemand. Nous avons, d'accord avec le commandant des troupes, pris des mesures pour leur désarmement. On dit qu'aujourd'hui 17, dans l'après-midi, deux hommes du landsturm ont été fusillés pour avoir tué des sentinelles fédérales et mutilé leurs corps. Le 12e bataillon de Berne occupe une partie du district allemand pour achever le désarmement des landsturms et mettre un terme aux menaces et aux excès des individus de ce corps. »

Des lettres de Fribourg du 17 parlent de nouveaux actes d'hostilité commis par les landsturmers rôdant dans la campagne. Deux d'entre eux ont fait feu sur M. le commandant Girardin de Porentruy, qui était à cheval à la tête de son bataillon ; le commandant brûla la cervelle d'un coup de pistolet à l'un de ces assassins. On raconte qu'un individu, surpris avec les landsturmers et qui se faisait passer pour un paysan, fut arrêté par une colonne qui était sortie de Fribourg ; lorsqu'on lui fit ôter son bonnet, on le reconnut pour un jésuite ; quelques soldats de la colonne voulurent le coucher en joue, mais ils en furent empêchés par l'officier, qui donna même un coup de sabre à ce soldat. Le jésuite profita de ce moment pour prendre la fuite en toute hâte en se dirigeant vers une forêt voisine. Les soldats firent immédiatement feu et le couchèrent par terre. C'est un des regrettables effets de la guerre.

Plusieurs des chefs des troupes du Sonderbund fribourgeois, dit un correspondant du *Constitutionnel*, ont été préservés par les troupes fédérales des fureurs des gens du landsturm. Pour prouver combien est grande actuellement l'exaspération du peuple contre ses séducteurs, il suffit de dire que la maison de l'avoyer Fournier et des auteurs des calamités qui pèsent sur le canton de Fribourg a été envahie et pillée par les gens de son propre parti. Le bruit qu'il avait été tué dans sa fuite ne se confirme pas. S'il était resté à Fribourg, il aurait probablement couru les plus grands dangers. On se rappelle que M. de Courten, à Sierre, tomba, il y a peu d'années, sous les coups des gens qu'il avait lui-même armés.

Cependant, à la date du 18 au soir, la situation intérieure de Fribourg s'était déjà bien améliorée. Les mesures prises par le commandant en chef des troupes d'occupation ont eu pour effet de purger la ville d'une masse de gens sans aveu. Le nouveau gouvernement provisoire est installé et fonctionne déjà régulièrement. M. Kœser, n'ayant pas accepté sa nomination, a été remplacé par M. Castella. M. le docteur Berchtold, historien du plus grand mérite, a été élu chancelier. M. Torrant remplace, comme préfet de Fribourg, M. Ammann, député à la Diète.

Notre correspondant de Berne nous écrit, que, dans la journée du 18, vingt-cinq jésuites, cachés chez l'évêque de Fribourg, ont demandé à être conduits à Neuchâtel et qu'il a été fait droit à cette demande.

Une députation du district de Morat est arrivée à Berne pour solliciter la séparation de Fribourg et sa réunion à Berne. Cette députation a été mal reçue par le vice-président de la Diète, M. Schneider, de Berne, qui lui a déclaré que ni Berne, ni la Diète n'entendaient porter atteinte au territoire et la souveraineté des cantons, tels qu'ils sont aujourd'hui. Les membres de cette députation sont partis de Berne sans renouveler leurs démarches.

Situation de Lucerne. — Un fugitif de Lucerne, arrivé en Argovie, dit la *Suisse*, assure qu'une grande consternation règne dans ce canton. Les grands conseillers de la campagne se sont presque tous réfugiés à Lucerne. Comme on se méfie des libéraux de cette ville, on en avait mis environ deux cents en lieu sûr. On projetait une nouvelle incursion dans le Freiamt, à la date du 15. Un transfuge, en uniforme mais sans armes, a été arrêté avant-hier près de Reinach. Il raconte [illegible] tions, et le grand-conseil s'est rassemblé pour traiter, dit-on, la question de soumission. »

ITALIE. — **Affaire de Fivizzano. Outrecuidance du duc de Modène.** — On lit dans l'*Alba* :

« Deux compagnies de fusiliers, deux autres de volontaires et un détachement d'artillerie sont arrivés à Pietrasanta. On dit qu'une autre compagnie de fusiliers s'est embarquée à Livourne pour le fort de Marmi, qui n'est pas loin de Pietrasanta. On y attendait encore un détachement de dragons. Une compagnie de grenadiers était aussi partie la nuit pour Lucques, suivie d'un peuple nombreux. Et en même temps partait pour Modène un courrier du gouvernement porteur de l'intimation énergique d'évacuer Fivizzano ; en cas de refus, le gouvernement toscan est décidé à reprendre cette ville par les armes. »

Le duc de Modène s'amuse à jouer au petit despote du moyen-âge. Voici le texte d'un édit qu'il vient de publier :

« Instruit que plusieurs individus de toute classe, dans beaucoup de villes d'Italie, sous différents prétextes, bien qu'ils soient innocents et louables, ne font qu'exciter des attroupements et des désordres parmi les populations, dont ils abusent pour leurs buts perfides, nous croyons devoir avertir le public que les attroupements sont sévèrement défendus, et que de quelque côté qu'ils se forment dans les domaines de la maison d'Este, la troupe, forcée à se servir des armes, ne pourra guère distinguer les filous et les coupables de ceux qui y seraient entraînés par le seul mouvement de la curiosité.

« *Signé*, Marquis Louis DE BUOI. »

La ville de Carrare a été condamnée à entretenir 200 soldats de gardes urbaines envoyés de Massa ; elle paiera aux officiers environ 4 francs par jour et 1 franc aux soldats. Plusieurs citoyens ont été bannis ; vers le soir, toutes les fenêtres doivent être fermées.

La lettre autographe écrite à ce sujet par le petit souverain est plus curieuse encore et plus violente que son édit. Elle est adressée au maire de la ville :

« Monsieur le comte, j'ai appris avec une extrême indignation les scènes scandaleuses qui se renouvellent chaque jour à Carrare. Décidé à m'opposer coûte que coûte à de tels désordres et à empêcher que la peste révolutionnaire qui nous environne s'introduise dans mon État, je vous avertis que j'ai donné la plus ample faculté à ma troupe de dissoudre et disperser des attroupements séditieux, en employant les armes de toute manière et sans aucune considération pour les conséquences possibles.

» A cet objet la garnison de Carrare sera augmentée aux frais de cette commune, qui devra s'en indemniser sur les citoyens par une surtaxe combinée avec le gouvernement. Cette troupe restera à Carrare un mois après chaque sédition, tumulte ou autre acte subversif de l'ordre public.

» Je ne céderai jamais, je me défendrai de mon mieux comme le capitaine d'une forteresse combat avec désespoir contre l'ennemi qui l'assiège, en recourant, s'il le faut, aux moyens les plus violents.

» En attendant, sachez, Monsieur, que, si mes forces seules ne suffisaient, j'ai une réserve de 500 000 hommes au delà du Pô : pour le moment donc, ils voient bien qu'ils ne me font pas peur.

» *Signé* FRANÇOIS. »

On sait que l'expression habituelle employée en Italie dans la conversation et les journaux pour désigner le duc de Modène est celle de chien (*cane*).

— On mande de Milan à la *Patria* de Florence que le comte de Ficquelmont est malade et que le gouvernement a cru devoir agir politiquement en venant en aide à l'entreprise de *la Scala* qui devait engager Mlle Elsler pour le carnaval prochain. Voilà les réformes du gouvernement autrichien. — Il paraît que le livre intitulé *l'Autriche et la Lombardie* fait un grand effet dans le pays et y est lu avec avidité. *Indè iræ*, et des arrestations en grand nombre pour des motifs futiles, des propos tenus dans les banquets particuliers, des toasts, etc. Le gouvernement autrichien fait son possible pour découvrir ceux qui le menacent et pour faire peur, il n'y réussit pas. La veille de l'arrivée

---

un honorable enrichi qui lui fait un sermon sur sa grande probité, et un trésor caché dans un mur qu'il répare. Pris de vertige, Jérôme emporte le sermon dans son cœur et le trésor dans sa hotte.

Mais avec le trésor, l'honnête ouvrier a introduit les soucis dans sa mansarde ; sa femme soupçonne quelque mystère, et furète si bien qu'elle découvre le magot et l'ébrèche considérablement sous prétexte qu'elle a trop de dettes et pas assez de vêtements. Le voisin, averti que Jérôme est un riche honteux, vient lui offrir sa fille pour bru ; tout lui sourit ; mais sa conscience est moins accommodante ; après de courts moments d'hésitation, le brave ouvrier fait si bien qu'il parvient à découvrir le propriétaire de son trésor au moment où il s'employait à lui ravir le sien propre, à séduire sa fille. Jérôme lui remet tout sans vouloir rien garder et se console en chantant qu'il n'y a pour réussir que la probité, maxime qui fait plus d'honneur à son cœur qu'à son talent d'observation.

Au Gymnase, les conditions sont changées. Là, Jérôme est devenu négociant à Cherbourg et s'appelle Didier l'honnête homme. Bien que commerçant, il n'a jamais fait de concurrence déloyale, sophistiqué ses produits, rançonné le producteur ni l'acheteur. Il s'est enrichi par son travail. — On s'enrichit encore par son travail à la comédie. — Mais des faillites surviennent, Didier est hors d'état de payer, même en sacrifiant son patrimoine, la dot de sa fille. Il apprend alors qu'un ami lui a légué une fortune considérable, il reçoit même à compte 300 000 francs pour ses échéances du jour et la joie rentre en sa maison, bien que mouillée de larmes. Mais une lettre arrive, une lettre dont le contenu est inconnu à tous ; son ami ne lui a légué ses biens que pour qu'il les transmette à un fils naturel que le négociant marseillais a quelque part à travers le monde. Un combat violent s'engage alors dans le cœur de Didier mais la vertu triomphe à la fin, — il gardera la lettre et rendra l'argent. Le hasard qui, dans la comédie, favorise toujours les bons, veut que l'héritier soit précisément l'amant aimé de Blanche, la fille chérie du négociant. La fortune sort de la maison par un côté, elle y rentre par l'autre.

Les deux pièces sont bien faites ; dans l'une et dans l'autre l'intérêt est habilement suspendu. La seconde cependant est plus habilement agencée, plus spirituelle et conduite avec un art supérieur. Le principal rôle de l'une est confié à Bouffé, l'autre est remise au talent de Ferville ; le premier a plus d'art et d'étude, il détaille davantage, et creuse plus profondément son personnage ; le second a plus d'entrain et de naturel ; il se fie volontiers à l'imprévu, et son émotion, rire ou larmes, moins cherchée, est plus franche et plus sympathique. Tous deux sont de grands artistes, le public voudra voir l'un et l'autre, car la couleur des deux ouvrages est tellement différente qu'on oublie volontiers la ressemblance du fond. A côté de Ferville citons Mlle Meley, la grâce décente, la sensibilité sympathique, le sourire ému, et Geoffroy, excellent dans un rôle comique jeté à travers la pièce pour en varier la vertu.

La Morale en action n'a rien à démêler avec l'immense mélodrame de l'Ambigu. Au contraire, il ne serait pas fort difficile à un procureur-général d'y montrer une excitation à la haine et au mépris d'une classe de citoyens. Il est vrai que ces citoyens sont des paysans, gens mal en cour généralement et brouillés avec la finance, et par conséquent avec les procureurs-généraux. Mais la calomnie à leur égard est d'autant plus dangereuse et déloyale qu'il leur est impossible de se défendre. Que l'on montre les classes supérieures et bourgeoises composées uniquement de gredins et de filous, chacun sait qu'il y a exagération, on se méfie de l'écrivain ; mais on n'est que trop disposé à ne voir que vices et crimes dans les couches inférieures de la société. Cela repose l'égoïsme et dispense de s'occuper des victimes. L'égoïsme raisonne à faux cependant. Si l'homme n'est bon qu'autant qu'il est riche, il y a nécessité de donner la richesse à tous.

Que les travailleurs agricoles soient souvent grossiers et intéressés, jaloux même, à qui la faute ? n'est-ce pas à leur manque d'éducation, à leur pauvreté, au travail pénible auquel on les condamne ? Les anciens hobereaux et nobles de village ont laissé presque partout des traces sanglantes de cruautés et de capricieuses tyrannies. N'est-ce pas trop exiger du paysan que de vouloir qu'il oublie tout à coup une haine accumulée de père en fils pendant tant de siècles et transmise comme un héritage de génération en génération ? Les vices et les crimes sont les conséquences nécessaires de notre ordre social, et nulle classe n'en est exempte ; mais celle des laboureurs est comparativement la plus probe, la plus rangée et la plus patiente à supporter les douleurs du prolétariat. Le drame de MM. Dennery et consorts est une calomnie gratuite à l'encontre des pauvres ; c'est une mauvaise action. — Il est vrai qu'il y a une circonstance atténuante : ce n'est pas un bon drame.

Vous saurez donc que ce gredin de Vaudoyer dont le père a été pendu à la porte du château de Luxeuil, pour je ne sais quelle peccadille, a, par vengeance, assassiné le chef de la famille, et que de plus il l'a volé à l'aide de ce gredin de Charmoulu le ménétrier. Or, il se trouve que c'est sur le frère de la victime que tombent les soupçons ; il se laisse juger et condamner par défaut, se déguise en aveugle de grand chemin et poursuit sa réhabilitation, tandis que Vaudoyer poursuit l'expulsion de la famille. Toute cette histoire est entremêlée d'une foule d'assassinats, de vols, de meurtres, de candides jeunes filles et d'épouvantables vauriens, de gens qu'on tue et qui ressuscitent. — Il y en a au moins huit, un par tableau — de serpents rampant sous l'herbe et de cyniques atrocités, vulgaire rapetasserie de tous les vieux haillons du mélodrame et de la parade, et qui ne dure pas moins de huit heures d'horloge.

Un épisode seul a des prétentions à la nouveauté ; c'est une prétendue critique en action de la ferme associée que M. Eugène Sue a décrite à la fin de son *Martin*. Certain millionnaire fort niais a la fantaisie d'avoir aussi sa ferme modèle, et sans notion aucune d'agriculture ni d'organisation, il achète un terrain, embauche des ouvriers, leur donne une charte, les paie d'avance et s'imagine qu'ils vont travailler. Comme ils n'ont aucune part dans les produits, comme leur salaire sera le même que la moisson se fasse ou non, ils se donnent à cœur joie de danse, de repos et de bombance, empressés quand sonne la cloche du dîner ou le crin-crin du ménétrier, engourdis de sommeil quand vient l'heure du travail. Puisque les auteurs des *Paysans* voulaient critiquer la ferme-modèle décrite par M. Eugène Süe, ils auraient dû lire auparavant sa description. Ils auraient vu que le romancier socialiste commence par abolir le salariat qu'il remplace par l'association du capital et du travail, c'est-à-dire que, si les paysans du Grand-Genévrier dormaient au lieu de travailler comme ceux de Préval, il leur faudrait se résoudre à mourir de faim, absolument comme les ouvriers que la société actuelle laisse sans occupation. Mais la commune associée a cet avantage que tout homme qui veut travailler y trouve toujours de l'emploi, et que la part de richesse acquise par chacun profite à lui-même et à tous, au lieu d'être confisquée au profit d'entrepreneurs parasites.

Il n'a manqué à MM. Dennery et consorts que deux choses : la logique et l'esprit. La partie comique de leur drame distille l'ennui le plus intense : c'est un brouillard épais et froid qui engourdit et paralyse jusqu'à la faculté de siffler. Une exagération portée au delà du possible gâte également l'épisode de Fleur-de-Lys, jolie habituée de Mabille, à qui il prend fantaisie de redevenir rosière.

Somme toute, ce mélodrame, quelques coupures que l'on y fasse, restera fort au-dessous du *Fils du Diable*, qui ne valait pas *Mademoiselle de Marsan*, qui ne valait pas la *Closerie des Genêts*. La merveilleuse habileté de la mise en scène a seule sauvé la pièce d'une chute complète. Les caricatures de paysans sont excellentes. Costumes, tenue, langage, c'est la nature prise sur le fait. Chilly, Matis, Saint-Ernest tirent tout le parti possible de leurs rôles ; Chilly surtout, chargé du personnage difficile de Vaudoyer ; Mme Naptal est charmante de distinction et de candeur. — Nous croyons que les spectateurs ne se plaindraient pas de la suppression de certaine soupe distribuée aux paysans vers le milieu de la pièce, et dont le parfum obstiné poursuit l'odorat jusqu'à la fin de la soirée.

J. FLEURY.

la banque de l'Union devrait [illegible] un des directeurs, avec [illegible] le [illegible] teur, M. C. Samson. M. Samson avait placé sur cette banque 40 000 liv. sterl. C'est lui qui, de concert avec la justice, chercherait à jeter du jour sur ce malheureux événement.

M. Louis Blanc vient d'adresser à la *Presse* la lettre suivante en réponse à quelques critiques soulevées par son second volume de l'*Histoire de la Révolution* :

Monsieur,

Vous avez publié, au sujet du second volume de mon ouvrage sur la révolution, un article où à des appréciations bienveillantes se mêle un reproche qui éveille les plus légitimes susceptibilités de ma conscience.

Oui, monsieur, je suis d'un parti, et je n'ai pas à m'en défendre, parce que ce parti est pour moi celui de la justice, et qu'il ne faut pas faire à la justice cette injure de l'aimer timidement. Mais si, au lieu de demander au passé des enseignements utiles, je n'y avais cherché qu'un aliment de discordes ; si, amené à dire quelles fautes précipitèrent la chute de la monarchie, j'avais passé sous silence ce qui les engendra ou les explique : si, ayant à juger une reine, j'avais oublié, après le combat et dans les calmes régions de l'histoire, les égards dus à une femme ; si j'avais refusé à la dignité du malheur le respect que je refuse aux majestés factices ; si, pour connaître le passé, j'avais interrogé la haine..., en cela, monsieur, loin de rester fidèle à mon parti, je l'aurais déserté.

Suivant l'auteur de l'article, c'est « dans l'arsenal équivoque des colères du moment » que j'aurais puisé ce que je raconte de Marie-Antoinette. C'est une grave erreur, et qui m'étonne de la part d'un homme qui a eu mon livre entre les mains. Les nombreux libelles lancés contre Marie-Antoinette, non seulement je les ai rejetés, mais je les ai flétris, en montrant qu'ils venaient de la cour et non du peuple. Mes autorités, en ce qui concerne la reine, j'ai eu soin de les faire connaître : ce sont des écrivains royalistes : le baron de Besenval, le duc de Lévis, le prince de Ligne, le comte de Tilly, Mme Campan, Montjoie, Weber, frère de lait de Marie-Antoinette.

Pour ce qui est de l'affaire du collier, j'ai tiré mes preuves de documents officiels, irrécusables, du dossier même de la procédure ; et je n'ai cité les *Mémoires justificatifs de Mme de La Motte* qu'en les signalant comme un *libelle suspect et calomnieux*. Je vous prie, du reste, monsieur, de remarquer que la nature de cette affaire célèbre n'autorisant aucune affirmation absolue, je me suis abstenu de toute [illegible] personnelle. J'ai fidèlement rapporté les faits : j'ai résumé les opinions contraires, laissant au public la décision. Or, parmi les circonstances favorables à la reine, en est-il une seule que je n'aie pas mise en relief? J'ose affirmer qu'il serait impossible de la produire.

J'ai [illegible] dans mon livre que, la veille du 4 août, Malouet ayant adjuré ses collègues d'établir des ateliers de travail, une sourde rumeur s'éleva et que l'assemblée passa outre. L'auteur de l'article m'oppose le *Moniteur*. On peut l'ouvrir. On y lira : « Cette motion excite quelques rumeurs ; elle est renvoyée aux bureaux. » A quoi l'auteur de l'article ajoute arbitrairement *pour y être examinée*. Il aurait dû dire *pour y être enfouie*. Car cette motion, qui était d'urgence, ne fut l'objet ni d'un examen, ni d'une discussion, ni même d'un simple rapport. Il est donc parfaitement vrai que l'on passa outre.

Un mot encore, monsieur. La révolution est assez grande, Dieu merci ! pour se passer des faveurs de la partialité ; et la passion qu'elle inspire aux [illegible] les élève dans une sphère trop haute pour que de vulgaires haines y puissent atteindre.

En ce qui me touche, il me serait bien difficile de trouver au fond de mon cœur des sentiments implacables, au souvenir de ceux qui ont souffert et péri dans la conquête ; car, pendant la terreur, mon père n'a échappé à la mort que par l'exil, et mon grand-père est mort sur l'échafaud.

LOUIS BLANC.

FAITS DIVERS.

Le *Siècle* rapporte que le ministère avait arrêté la création de sous-secrétaires d'état. M. Magne devait être nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre ; M. Bebic à la marine, M. Goulard à l'agriculture. L'élection de Dieppe a fait craindre que ces députés ne fussent pas réélus par leurs collèges ; c'est pourquoi les arrangements ministériels ont été ajournés. Le *Siècle* ajoute :

« M. le maréchal-de-camp de la Rue est nommé lieutenant-général et quitte la direction des affaires de l'Algérie ; il est remplacé par M. Magne.

» La direction du contentieux du ministère des finances, que va quitter M. Magne, est donnée à M. Dessauret, directeur des cultes au ministère de la justice. Il avait été question d'appeler à la direction du contentieux le sous-directeur actuel, M. Tournus ; on dit même que M. Dumon lui avait annoncé assez formellement cette promotion ; mais le conseil des ministres a délibéré, et il a décidé que cette place importante ne pouvait être donnée qu'à un député. Voilà donc un fonctionnaire capable, estimé, laissé à l'écart pour la troisième ou quatrième fois. D'ailleurs, un jeune député sollicitait la place de M. Dessauret, il fallait bien en trouver une autre pour celui-ci. M. Dessauret est donc nommé directeur du contentieux.

» M. Moulin, avocat-général à la cour royale de Riom, est nommé directeur des cultes. Ce député n'est connu jusqu'à présent que par un évanouissement à la tribune, évanouissement qui est venu le tirer fort à propos d'embarras au milieu d'une mauvaise thèse et d'un mauvais [illegible]. Cet accident, comme on voit, n'a pas nui à sa fortune.

» Les [illegible] que nous venons de rapporter paraissent certains [illegible] trouver dans le *Moniteur* les ordonnances qui, dit-on, sont déjà signées depuis plusieurs jours.

» Le ministère [illegible] les réélections à l'aide de ce simple raisonnement que MM. Magne et Dessauret n'obtiennent pas d'avancement et changent simplement de direction ; quant à M. Moulin, il se dit sûr du vote des Auvergnats d'Issoire qui le nomment député.

» On nous assure cependant que M. Dessauret va obtenir par sa mutation un surcroît de traitement. Ce sera à la Chambre à décider s'il doit [illegible] soumis à la réélection. »

— [illegible] est arrivée à Alger le 10 novembre.

— L'exploitation de la seconde section du chemin de fer de Boulogne, d'Abbeville à Neufchâtel, a commencé aujourd'hui 22 novembre.

— Une aurore boréale, projetant une lumière très vive, a été vue vendredi à huit heures, à Orléans, dans la direction du Nord.

— M. Dobreton, colonel au corps royal d'état-major, est nommé, par décision royale du 13 novembre, commandant en second de l'Ecole

M. Damersay, qui rapporte de son voyage [illegible] publication de nature à faire connaître l'état actuel des grands établissements autrefois fondés dans cette partie de l'Amérique par la célèbre compagnie.

— Les versements reçus par la Caisse d'épargne de Paris les dimanche 21 et lundi 22 novembre de 5 868 déposants, dont 442 nouveaux, sont de 518 210 fr.

Les remboursements effectués la semaine dernière à 4 671 déposants, dont 434 soldés, sont de 561 595 fr. 54 c.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 73 374 fr. 60 c.

Les demandes de remboursements du 21 novembre sont de 576 416 francs.

— M. Mimey, ancien capitaine d'habillement au 66e de ligne, ayant été dénoncé comme ayant commis de graves irrégularités dans l'exercice de ses fonctions, nous prie d'annoncer qu'un conseil d'enquête, présidé par M. le général Ruelle, a été formé pour examiner les diverses plaintes portées contre lui, et que cette enquête a eu pour résultat sa pleine et entière justification. Mais cette enquête et le rapport advenu à la suite au ministre de la guerre n'ont pas été rendus publics, et M. Mimey nous demande la publication de ces faits pour détruire les impressions défavorables qui auraient pu subsister sur la probité de son administration.

— L'Autriche vient d'interdire l'entrée dans ses états de tous les journaux romains.

— Deux dames de Berlin, habitant seules une maison, reçoivent ces jours derniers par la poste, et sans savoir de qui ils venaient, deux billets pour l'Opéra. Croyant à quelque galanterie d'une main amie, elles se hâtent d'en faire usage. Mais lorsque, vers minuit, elles rentraient chez elles, le donateur inconnu s'était payé du prix des billets, en ayant déménagé de leur appartement tous les objets précieux.

AMÉLIORATION DU SERVICE DES POSTES. — Le *Post Office* anglais a publié un avis d'après lequel le public aura le privilége de pouvoir écrire ou faire des remarques sur les journaux expédiés par la poste, en ayant soin d'attacher à ces journaux un timbre de 2 sous. Dans les cas où les journaux sont actuellement assujétis au droit de poste de 2 sous (comme lorsqu'ils sont mis à la poste et distribués dans la même ville), l'écriture ou l'observation n'entraîneront pas de nouveaux frais.

Le privilége sera le même quant aux inscriptions faites sur les journaux mêmes. Il ne s'étendra pas à l'enveloppe, sur laquelle il ne devra toujours être mis que l'adresse.

Si le journal avec observations est expédié sans le timbre de 2 sous (*penny stamp*), ou si l'on a fait des écritures sur l'enveloppe, le journal paiera le même port qu'une lettre non affranchie du même poids. Ce nouveau règlement ne s'applique pas aux journaux des colonies ou de l'étranger. Ces derniers, lorsque l'on écrira dessus, ou lorsqu'ils contiendront des écritures incluses seront passibles d'un port triple de celui qu'ils paient actuellement.

DOUBLE SUICIDE. — On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* : « On a retiré de la Maine, près du rocher de la Baumette, deux corps entrelacés et attachés avec des mouchoirs. On les cherchait depuis dimanche. Ces corps étaient ceux d'un sergent-major du régiment et de la fille d'une des cantinières. Voici, dit-on, dans quelles circonstances ce déplorable suicide a eu lieu. La jeune fille, qui n'avait pas seize ans, pressée par sa mère de se marier avec un autre sous-officier, bien qu'elle eut des engagements avec le sergent-major qui l'avait déjà rendue mère, avait enfin consenti à cette union, en l'absence de son amant en détachement à Beaupréau. Mais celui-ci, prévenu par un de ses amis, a demandé et obtenu une permission de vingt quatre heures. Arrivé à Angers, il a fait parvenir, samedi, une lettre à la jeune fille, la priant d'aller le trouver le lendemain matin sur le pont Brionneau. Elle s'y est rendue à sept heures, et c'est de là qu'ils sont partis pour aller se jeter dans le Maine, en face du rocher de la Baumette.

AUTRE SUICIDE dans la diplomatie. — Un douloureux événement est venu affliger hier les habitants de la maison rue du Faubourg-Poissonnière, 19. La détonation d'une arme à feu, partie d'un appartement occupé par M. de N..., attaché de l'ambassade de Portugal, ayant été entendue, on s'empressa d'entrer dans l'appartement, et l'on reconnut que M. de N... venait, dans un moment de délire, de chercher à se donner la mort en se tirant un coup de pistolet dans la tête. Un médecin fut appelé et prodigua des soins à la victime, qui portait à la tête une blessure grave. Les secours bien entendus qui ont été administrés à M. de N... font espérer qu'on parviendra à le conserver à la vie.

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES. — On annonce que le frère Léotade vient de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation qui le renvoie devant les assises de la Haute-Garonne comme auteur présumé du double crime de viol et de meurtre. M. le président de Labaume venait, comme on sait, de lui faire subir un interrogatoire, après lequel Léotade avait pu de nouveau communiquer avec ses défenseurs. Immédiatement après le pourvoi, le prévenu a été remis au secret. Un acte protestatoire aurait été signifié en son nom tant au procureur général qu'au concierge de la prison.

L'incident du pourvoi fait, jusqu'à un certain point, conjecturer l'effet qu'a produit sur la défense le résultat connu par elle de l'interrogatoire ; il aura pour effet immédiat de reculer l'instant où l'affaire se déroulera devant le jury.

AURORE BORÉALE. — Depuis quelque temps, les aurores boréales deviennent fréquentes dans nos parages. Hier encore, dans la direction du nord, entre Senneville et les phares, un de ces météores est apparu au firmament : de petite proportion d'abord, il s'est ensuite développé, passant du rouge au violet, s'étendant et se rétrécissant capricieusement. Un moment on a cru que cette lueur était produite par un incendie, on craignait qu'une ferme située dans cette direction ne fût devenue la proie des flammes ; mais peu à peu la teinte s'est affaiblie, le météore a disparu et avec lui toute appréhension.

(*Mémorial* [illegible])

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. — [illegible] nouveaux détails sur ce douloureux événement.

Ce n'est point une locomotive venant de Tours [illegible] convoi mixte, parti de Paris, comme l'administration [illegible] de fer d'Orléans l'avait d'abord annoncé [illegible] locomotive de secours partie d'abord d'Orléans, et [illegible] suivantes :

Un convoi, parti d'Orléans pour Paris, à minuit trente minutes, avait été forcé de s'arrêter à quatre kilomètres d'Orléans, faute de vapeur ; une locomotive de secours fut appelée d'Orléans, et poussa le train par derrière jusqu'à Toury, où une locomotive de réserve se plaça en tête du convoi, qui continua sa route pour Paris.

La locomotive de secours reprit la voie de retour vers Orléans, et

[illegible] gare et ont dressé des procès-verbaux.

Le lieu du sinistre offrait, après l'accident, un pêle-mêle affreux. Les blessés étaient gisants sur la voie, poussant des cris déchirants et appelant du secours. Les wagons étaient pour ainsi dire réduits en copeaux, des morceaux de fer énormes avaient été tordus et aplatis. La locomotive seule qui avait donné le choc était à peu près intacte.

Lorsque les inspecteurs qui étaient sur la locomotive aperçurent le convoi, ils serrèrent les freins, mais il n'était plus temps, la locomotive arrivait à toute vapeur. Le choc, comme nous l'avons dit, fut épouvantable. C'est par un miracle que les voyageurs, qui étaient au nombre de cent cinquante, n'ont pas été mis en pièces.

Par une fatalité étrange, le convoi, qui depuis plusieurs jours arrivait constamment trop tard, s'était au contraire trouvé beaucoup trop en avance dans la matinée de l'accident.

On assure que, lors du choc, ce convoi était depuis trois quarts d'heure arrêté à la station.

Le signal destiné à avertir de la présence du convoi avait été haussé, suivant l'usage, sur la ligne ; mais il paraît qu'il n'a pas été aperçu par le conducteur de la machine qui est venue heurter le train des voyageurs.

La plupart des victimes ont des blessures fort graves à la tête. Nous avons, entre autres, entendu citer deux jeunes gens qui ont sauté d'un wagon sur la voie au moment du choc, et dont l'un a le nez, l'autre une joue horriblement mutilés, un troisième a une oreille littéralement arrachée.

Le *Journal du Loiret* du 20 porte le nombre des blessés à 30, ainsi répartis :

Blessures mortelles.	2
Fractures.	8
Autres blessures graves.	7
Contusions et blessures légères. . .	13
Total.	30

Voici les noms des dix-sept individus les plus grièvement blessés qui se trouvent en traitement à l'hôpital d'Orléans :

Penin, Pierre, 49 ans, paveur, marié, né à Saint-Hilaire-la-Treille (Haute-Vienne).

Brunet, François, 47 ans, paveur, marié, né à Saint-Hilaire-la-Treille (Haute-Vienne).

Chavroche, Antoine, 28 ans, militaire au 74e, né à Chatelus (Allier).

Charasson, 26 ans, maçon, marié, né à Lourdouaix (Creuse).

Renbux, Nicolas, 37 ans, maçon, marié, né à Limoges, y demeurant (Indre).

Troubat, François, 25 ans, charpentier, né à Cheniers (Creuse).

M. Maillochu, Claude-Auguste, 28 ans, charpentier, marié, né à Lourdouaix (Creuse).

Cheronneau, 49 ans, Château-Ponzac (Haute-Loire), grièvement blessé.

Morgas, Jacques, 49 ans, paveur, marié, né à Saint-Hilaire-la-Treille (Haute-Vienne).

Bouffard, Georges-Honoré, 40 ans, marchand de vins à Toury, fortes contusions à divers endroits du corps.

Bardet, René, 34 ans, maçon, marié, né à Lourdouaix (Creuse).

Laguide, Laurent, 25 ans, maçon, né à Chaillot (Indre), y demeurant.

Beauchoux, Sylvain, 52 ans, maçon, marié, né à Saint-Dizier (Creuse).

Gayaut, François, 31 ans, maçon, marié, né à Genouillat (Creuse).

Baibargeat, 23 ans, maçon, né à Chaillat (Indre).

Lanizet, 20 ans, militaire au 74e de ligne.

Mlle Baron Vallery, 25 ans, née à Limoges. Contusions à la tête et au bras.

NAUFRAGE DE LA GLOIRE ET DE LA VICTORIEUSE. — Voici quelques détails sur la perte de la frégate *la Gloire* et de la corvette *la Victorieuse*, qui viennent d'échouer dans l'archipel qui borne les côtes occidentales de la Corée. Ces détails sont extraits d'une lettre particulière publiée par un journal du matin :

On a des nouvelles de la Chine, sous la date du 28 septembre :

« Les deux bâtiments qui composaient la division navale de France dans les mers de la Chine se sont perdus : la frégate de 50 canons *la Gloire*, commandée par M. Dapierre, capitaine de vaisseau, et la corvette de 20 canons *la Victorieuse*, commandée par M. Rigault de Genouilly, capitaine de corvette. Nous nous hâtons d'ajouter que ce double sinistre, qui a mis en péril les existences de plus de 600 hommes, n'a coûté la vie qu'à deux matelots de *la Victorieuse*.

» Partis avec la mousson du sud pour aller visiter le nord de la Chine et la côte occidentale de la Corée, les deux bâtiments ont échoué le même jour, 10 août, et au même instant, sur un banc que n'indiquent aucun phénomène naturel ni aucune carte. Bien loin de là, la carte dressée par les Anglais pour le voyage de lord Amherst donne pour indication du sondage, dans le lieu où ils se sont perdus, 12 et 14 brasses d'eau (72 et 74 pieds de profondeur), tandis que nos marins n'ont trouvé que quatre pieds d'eau.

» Dès que nous eûmes touché, dit la lettre, toutes les mesures furent aussitôt prises pour essayer de nous relever.

» La brise était très fraîche alors, et, pour comble de malheur, la marée achevait de monter, de telle sorte que, quand elle descendit, le corps de nos navires était presque tout entier hors de l'eau. Quand le flot revint, les bâtiments s'étaient enfoncés dans la vase de façon à ne pouvoir plus se relever ; des voies d'eau que nos pompes ne purent franchir se déclarèrent de toutes parts, et il fallut renoncer à l'espoir de sauver les bâtiments.

» Le 11, la brise tomba un peu, heureusement, et nous employâmes activement la journée à sauver les provisions, les armes et les munitions. Dans la matinée du 12, nous fîmes notre débarquement sur une île voisine ; toute la journée fut employée à cette opération. Dans la soirée du 13, les deux commandants quittèrent les derniers leurs malheureux navires.

» Nous nous sommes établis sur une île où par bonheur nous avons trouvé assez d'eau pour nos besoins ; en même temps nous avons déjà retiré assez de vivres pour nous nourrir pendant au moins deux mois, nous travaillons de notre mieux à augmenter nos magasins. La chaloupe de *la Gloire* part pour aller chercher des moyens de sauvetage à Schang-Haï, dont nous ne sommes pas éloignés de plus de 150 lieues !

» *La Gloire* n'a pas perdu un homme ; *la Victorieuse* en a perdu deux dans un canot qui a chaviré en allant porter une ancre au large pour essayer de relever la corvette. Ce sont Joseph Galvez, quartier-maître de manœuvre, et Joseph Touqué, matelot de 2e classe. Nous sommes tous d'ailleurs en bonne santé. Les équipages travaillent activement à sauver tout ce qu'il est possible de recueillir de nos débris ; dans quelques jours leur travail sera fini, car il ne restera plus rien, la mer aura tout emporté.

» Nous avons eu quelques relations avec les Coréens. Quand nous

corvette *le Childers*, et le brick *l'Espiègle*, informés du malheur arrivé à nos marins, sont allés recueillir les trois cents et quelques hommes qui n'avaient pas pu, faute de place, prendre passage sur *le Dedalus*, et ils les ont ramenés à Shang-Haï, d'où le *Jeremiah-Garnetti* a dû les ramener à Macao.

» A Hong-Kong, le gouvernement anglais a mis à la disposition de M. Lapierre le bâtiment à vapeur *le Vultur*, pour le transporter, avec ses matelots, à Macao, lieu beaucoup plus sain que Hong-Kong, et où le commandant Lapierre se propose de fréter les bâtiments nécessaires pour ramener ses équipages en France. »

LE CHOLÉRA ET LES OURAGANS EN TURQUIE.—Le choléra a cessé de sévir à Trebisonde et à Bagdad, mais il est décidément à Constantinople. Ce qui rassure pourtant c'est que la maladie ne se montre pas avec un caractère très violent. Voici ce que dit le *Journal de Constantinople*.

« Dans l'espace de treize jours, on n'a eu à signaler que neuf accidents; et bien que les maladies épidémiques graves montrent ordinairement, dès leur début, une grande violence, et épargnent rarement leurs premières victimes, des neuf personnes attaquées, quatre seulement ont succombé, une se trouve entièrement rétablie, trois sont en voie de guérison. Quant à la neuvième, le cas est trop récent pour qu'on puisse dire quelle en sera l'issue.

» On a donc tout lieu d'espérer que le choléra n'exercera pas de grands ravages à Constantinople. Faisons remarquer, d'ailleurs, que la plupart des personnes atteintes jusqu'à présent étaient dans les conditions les plus favorables pour contracter la maladie. Ainsi, d'après les renseignements que nous avons pris, les unes appartenaient à la dernière classe du peuple et se trouvaient en quelque sorte dans [...] passager n'a pu se sauver.

Mercredi, dans la nuit, la violence du vent a été telle, que l'échafaudage de la mosquée de Sultan Bayézid, que l'on reconstruit, s'est écroulé.

On demande à louer, au faubourg Saint-Germain ou dans un quartier central, un vaste rez-de-chaussee avec jardin, pour établir une ecole.— Donner réponse au bureau de la *Démocratie pacifique*.

Bourse du 22 novembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dern. cours
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au C.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— — fin courant.	116 75	116 95	116 »	116 »
3 p. 0/0 J. du 22 juin au C.	76 85	76 85	76 75	76 75
— — fin courant.	76 80	76 85	76 70	76 75
Id. Emp. 1847, J. 22 déc. au C.	76 55	76 55	76 50	76 50
— — fin courant.	76 65	76 65	76 40	76 55

4 1/2 J. 22 s. d. cours	104 »	Banq. de Fr. d. cours	» »
4 0/0 J. »	100 »	O. V. de Par. »	1340 »
Emp. 1844. au C. »	»	C. hyp...... »	230 »
— fin C. »	»	— Gouin.... »	1135 »
du Trés. »	»	— Gann..... »	960 »

PRIMES.		fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0	d. 10	» »	» »
5 p. 0/0	d. 50	» »	» »
REPORTS.		du C. à fin du mois.	d'un mois à l'autre.
3 p. 0/0		» »	» »
5 p. 0/0		» »	» »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER	
Can. 3 0/0	1190 »
Act. d J.	» »
Ch. S. G.	» »
V. r. dr.	965 »
— Ob. anc	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	» »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1205 »
— à Rouen.	910 »
R.-Havre.	487 50
Avignon..	362 75
Str. à Bâle	165 »
Paris-Str...	465 »
Paris-Nant	» »
Orl.-Vierz	551 25
du Nord	563 75
Fampo-Haz.	» »

Huile de colza (les cent kilog., en tonnes) disponible, courant du mois et décembre, 102-50; 4 premiers mois 1848, 102 à 101; toute l'année 1848 101.
Huile épurée, 108-50.
Savon disponible, belle qualité, 104.
Pas de cours de Lille.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 novembre.

» h. »|» OPÉRA.—
7 h. »|» FRANÇAIS.—Cléopâtre.
8 h. »|» ITALIENS.—Gemma di Vergi.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—La Sirène, l'Eau.
6 h. 1|2 ODÉON.—Panurge, Spartacus, Partie de Chasse.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Aline, Une Bonne Fortune.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE.—1er Malade, Jeune Vieillesse, Brioche, le Chevalier.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS.—Les Impressions, Jérôme le Maçon, Fille terrible.
6 h. 1|4 GYMNASE.—Didier, la Déesse, Mari anonyme.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Jacques, Ordonnance, Existence, A qui le Moutard?
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—Martin et Bamboche.
6 h. 1|2 COMTE.—Ricco, magie, la Poule, intermèdes.
5 h. 1|2 FOLIES.—Représentation extraordinaire.
5 h. 1|2 DÉLASSEMENTS.—L'Orpheline, la Femme de Marbre, Polkette.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS.—Fille et Garçon, Pauvre Idiot, Aline, Amazones.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour. Jeudi et dimanche à 2 heures.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 23 NOVEMBRE.

Folies gouvernementales.

Le ministère du 29 octobre a conçu, contre la république suisse une fureur si déraisonnable, qu'il se fait révolutionnaire pour mieux la combattre. Il imprime aujourd'hui dans les *Débats* « que le Vorort radical n'est pas une autorité légale que les puissances aient jamais reconnue. » Comment! le Vorort n'est pas une autorité légale ! N'a-t-il pas été légalement nommé par la majorité légale de la Diète ? — Oui, mais le Vorort est *radical*, et, d'après les *Débats*, ce titre lui ôterait toute autorité légale, et les Suisses conservateurs auraient le droit légal de s'insurger contre lui, et de méconnaître l'autorité de la Diète.

Ce raisonnement est plus que bizarre; car, s'il était juste, il donnerait à chacun, en tous pays, le droit de renverser le gouvernement, « Le ministère du 29 octobre est conservateur-borné, donc il n'est pas légal, » pourraient dire les Français mécontents de ce ministère, et ils sont nombreux.

Le ministère du 29 octobre est légal, mais il est criminel, car il n'aide pas la France à remplir sa grande mission ; loin de là, il la gâte, la corrompt et veut faire d'elle un instrument de honte et de despotisme au profit des idées les plus arriérées, des intérêts les plus égoïstes.

Dans ce même numéro, la feuille ministérielle s'efforce de disculper le cabinet du 29 octobre d'avoir hâté la guerre civile en Suisse. En vérité, le cabinet des Tuileries oublie-t-il les injures qu'il a déversées sur la majorité de la Diète, et qu'il pousse aujourd'hui jusqu'à méconnaître l'autorité de cette Diète? Oublie-t-il que ses encouragements imprudents ont seuls déterminé la minorité à soutenir la guerre? Avec du calme et de l'impartialité, les ambassadeurs étrangers auraient, selon toute probabilité, prevenu une guerre civile, où les deux partis ont des torts réciproques à se reprocher.

Mais non! l'ambassadeur autrichien, celui du 29 octobre, ont attiré les haines, les colères, ils ont jeté de l'huile sur le feu, et parce qu'au lieu d'être une monarchie la Suisse est une république, notre ministère se hâte de déclarer que la guerre civile, provoquée, désirée par lui, détruit toute autorité légale en Suisse, qu'il n'y a *plus de Vorort légal*, qu'il n'y a *plus de Suisse légale!*

Vos paroles sont d'accord avec votre conduite. Vous avez demandé, provoqué un prétexte pour intervenir en Suisse, à la suite de l'Autriche, votre nouvel alliée, et vous n'avez pas craint d'allumer le feu de la guerre civile pour avoir ce prétexte!

Mais les Chambres vont s'assembler, — votre politique insidieuse aura honte de s'y montrer dans tout son jour. La tribune détruira, nous l'espérons, l'œuvre honteuse de votre diplomatie, en faisant connaître à l'étranger les véritables sentiments de la France.

SUISSE. — **Nouvel engagement dans le Tessin.** — Le journal la *Suisse*, à la date de Berne 20 novembre, contient les nouvelles suivantes :

« Les craintes que nous avons exprimées sur la situation du Tessin, n'étaient que trop fondées. Le Sonderbund avait entrepris une expédition contre de Freiamt pour opérer une diversion en faveur de Fribourg ; cette expédition a heureusement échoué. Il vient d'en exécuter une autre contre le Tessin, en faveur de Lucerne ; celle-ci a jeté quelque trouble dans le canton tessinois. Le 17 du courant, le jour même où, dans ce journal, nous appelions l'attention de l'autorité militaire sur l'insuffisance des forces fédérales autour du Saint-Gothard, plus de 3 000 soldats de la ligue, suivis d'une forte artillerie, descendaient de cette montagne et marchaient contre Airolo pour venger leur défaite. Une rencontre eut lieu près de ce village. On combattit vaillamment des deux côtés; mais enfin les Tessinois durent céder à des forces très supérieures et se retirer à Bellinzone où M. le colonel Luvini concentrait les forces du Tessin. Il y a eu des morts et des blessés dans les deux camps.

» Une première faute a été commise en négligeant d'occuper le Saint-Gotthard. Les Grisons ne pouvant opérer une diversion utile, à cause des dispositions équivoques de l'Oberland, il y avait nécessité absolue d'envoyer des renforts dans le Tessin. Nous disions que de graves difficultés, peut-être des malheurs étaient à craindre. L'événement a confirmé nos prévisions.

» La soldatesque du *Sonderbund* ne manquera pas d'exercer d'ignobles vengeances dans le pays qu'elle pourra momentanément occuper. C'est tout ce que nous avons à craindre. L'entrée très prochaine des troupes fédérales dans les cantons du *Sonderbund* obligera les troupes de la ligue à quitter le Tessin, si les milices de cet Etat n'ont pu les repousser.

» A Locarno aussi bien qu'à Lugano on ne doutait pas de la complicité de l'Autriche dans cette expédition. On s'attendait même à une intervention armée.

» Nous n'avons reçu aucune nouvelle importante du théâtre de la guerre. Le quartier-général du commandant en chef est toujours à Aarau. Les opérations ont commencé par le désarmement et l'occupation de quelques villages lucernois de la frontière. Il est à présumer que l'on suivra vis-à-vis de Lucerne le même plan qui a réussi à Fribourg, c'est-à-dire qu'on serrera de près la ville en occupant successivement les positions les plus importantes. Ce n'est donc que dans quelques jours que nous apprendrons le résultat de ces opérations, à moins qu'une nouvelle péripétie n'amène plus tôt un dénouement de la crise actuelle plus heureux que ce qui que nous assurent la supériorité de nos armes, la valeur et l'intrépidité des troupes fédérales.

» Ce n'est pas, ainsi que nous l'avons annoncé hier d'après une version inexacte, le district schwyzois de Pfæffikon qui a été occupé par les troupes fédérales. Suivant une lettre d'Aarau, en date du 17, M. le colonel Egloff a fait occuper le village lucernois de Pfæffikon, à la frontière d'Argovie, et distant de 5 lieues de Lucerne. Ses troupes ont enlevé toutes les armes qu'elles ont trouvées dans les maisons. On a trouvé un fusil chez le curé du lieu et découvert chez le maire une quantité d'armes cachées derrière un tas de bois à brûler. »

Le général Dufour, à la nouvelle des désordres commis à Fribourg, a adressé à l'armée l'ordre suivant :

Ordre à l'armée.

« Le commandant en chef ayant appris que de graves désordres ont été commis à Fribourg, a ordonné ce qui suit :

» 1° Le commandant des troupes stationnées dans le canton de Fribourg fera arrêter les hommes les plus compromis dans ces désordres.

» 2° Deux auditeurs se rendront immédiatement à Fribourg pour informer et livrer les coupables aux tribunaux.

» 3° Les bataillons auxquels ils appartiennent seront provisoirement renvoyés dans leur canton pour y attendre ce qui sera ultérieurement décidé à leur égard.

» Le commandant en chef espère qu'à l'avenir, de pareils désordres ne souilleront plus le drapeau fédéral.

» Le 18 novembre 1847.

Au quartier-général d'Aarau. »

MM. les auditeurs sont partis le 19 pour Fribourg.

Bruits de négociations avec Lucerne. — D'après une lettre écrite le 19 d'Aarau, le général en chef continuait à résider dans cette ville, et l'opinion générale, parmi les officiers de son état-major, était que le mouvement d'attaque ne s'opérerait pas avant le 22 au plus tôt.

D'un autre côté, on parlait beaucoup d'une réunion du grand conseil de Lucerne, qui se serait, dit-on, assemblé pour mettre en délibération la question de se soumettre, sans combat, aux arrêtés de la majorité de la Diète.

Quelques personnes allaient jusqu'à assurer que non-seulement la résolution de se rendre avait été positivement arrêtée, mais encore que des négociations secrètes étaient entamées entre Lucerne et le quartier-général de l'armée fédérale pour la stipulation de l'acte de la capitulation dont la clause essentielle serait l'inviolabilité du territoire de Lucerne.

S'il faut en croire d'autres correspondances, il n'y aurait rien de fondé dans ce bruit de négociation pour une capitulation de Lucerne. Ce canton est toujours hermétiquement bloqué. Le grand conseil se serait assemblé pour tout autre question que celle de capituler. La *Nouvelle Gazette de Zurich* contient à ce sujet une correspondance d'Aarau, en date du 18, qui explique par le fait suivant ces bruits de négociations :

Hier, dans l'après-midi, un parlementaire lucernois (1er lieutenant de cavalerie Göckner) portant un petit drapeau, passa la frontière près de Meuzikon. Il était porteur de dépêches du colonel Elgger au colonel Ziegler et au général Dufour. Il fut conduit chez le premier à Hallwyl. Tout le monde s'imaginait qu'il était porteur de propositions de capitulation, mais loin de là, la dépêche contenait au contraire la demande impérative de remettre en liberté le bailli de Schongau, que le colonel Ziegler avait amené comme ôtage à son excursion sur le territoire de Lucerne et la plainte qu'une église avait été profanée (fait d'ailleurs controuvé). On assure que le général Dufour, dont le quartier général est à Aarau, a refusé de recevoir ce parlementaire qui a dû aussitôt repasser la frontière.

— La *Gazette de Bâle* du 20 contient les lignes suivantes : « On fait les préparatifs nécessaires dans ces deux cantons de Zug et Schwytz pour inonder le pays, afin d'empêcher le passage des troupes fédérales. Les contingents de Schafhouse qui occupent une position près de Richterschweil ont, dit-on, empêché l'écoulement des eaux du Huttensee, de sorte que les moulins de Wollrau ne peuvent plus tourner. Les Schwyzois ont envoyé un parlementaire à Richterschweil, avec la menace qu'ils tireraient à boulets rouges sur le village, si l'on n'ouvrait pas les écluses du lac, mais ce fut en vain. La division de Gmur est, dit-on, forte de 20 000 hommes sur la frontière de Zug.

» L'état de choses sur le St Gothard est toujours le même. Une lettre de Coire, du 18, mande que la veille les Uranais ont fait replier les Tessinois jusqu'au Dazio-Grande, à deux lieues au-dessous d'Airolo. Deux bataillons de Grisons passeront, dit-on, le Bernhardin, la route sur l'Alpe supérieure à Ursern n'étant plus praticable. »

ITALIE. — **Toscane et Modène.** — Le 16 novembre, jour de la fête du grand-duc de Toscane, la garde nationale de Florence a commencé à remplacer la troupe pour la garde du souverain. Le courrier expédié à Modène pour demander l'évacuation de Fivizzano est revenu ce jour vers onze heures. Le conseil des ministres s'est assemblé aussitôt. Dans la soirée, le duc, qui se trouvait au spectacle, disparut tout à coup ; le conseil s'assembla de nouveau, et après une délibération qui se prolongea fort avant dans la nuit, un courrier fut expédié à l'issue de la délibération.

Des dépêches du gouvernement toscan, venant de Pontremoli, ont été saisies par des soldats modénais, et lues avant d'être rendues au courrier.

Le duc de Modène a, dit-on, donné ordre à ses troupes de s'emparer de Pontremoli ; ces ordres seraient signés par l'archiduc Maximilien et non par le duc François. Les habitants de Pontremoli continuent à se préparer à défendre leur territoire. Les montagnards sont descendus dans la ville, et c'est un spectacle touchant, dit la *Patria*, de les voir s'agenouiller, recevoir les bénédictions de l'évêque, puis se rendre à leurs postes. Rien n'est négligé, ni dans les rues, ni dans les maisons, ni dans les églises. Toute hauteur a ses vedettes, toute porte ses défenseurs. Tout le monde est prêt à la lutte, sans distinction de sexe, d'âge, ni de condition. Il est venu de Zizi 150 hommes armés de carabines enlevées aux Français en 1799. Tous jurent qu'ils mourront plutôt que de devenir sujets du duc de Modène. Il est arrivé des frères de Fivizzano qui accourent prêter main forte à leurs frères de Pontremoli. Quelques habitants de Pise et de Livourne sont arrivés aussi.

Des souscriptions se sont ouvertes sur divers points pour aider les résistances des Pontremolesi. L'*Alba* rapporte que le major des carabiniers et deux lieutenants ont été envoyés par le gouvernement toscan à Pontremoli pour organiser la défense et encourager la population. 2 800 Pontremolesi sont sous les armes.

Des arrestations nombreuses continuent à se faire à Massa et à Carrara. On dit à ceux que l'on emprisonne : « Va prier Pie IX de t'ouvrir la porte. »

Le colonel Ricci, frère de l'ambassadeur de Sardaigne à Vienne, a traversé Florence dans la soirée du 9 courant. Il est chargé par S. M. Charles Albert d'une mission diplomatique près la cour de Modène. Bien qu'il dût présenter une lettre autographe du roi de Sardaigne au grand duc, telle était sa précipitation, qu'il a envoyé la lettre à Pitti et qu'il n'a fait que relayer. La plupart des habitants riches de Fivizzano ont quitté la ville et se sont retirés sur le territoire toscan.

ESPAGNE. — **Chambre des Députés.** — Les élections du bureau de la chambre espagnole continuent à être favorables en grande majorité au parti conservateur. M. Mon, comme on l'a vu, a été élu président de la chambre des députés par 153 voix sur 171 membres qui assistaient à la séance; M. San Miguel, candidat progressiste, n'a obtenu que 29 suffrages. Le résultat du scrutin pour la nomination des vice-présidents et des secrétaires n'a pas été moins décisif. M. Ros a obtenu 126 voix, M. Gonzalès Romero 112, M. Arteta 119, et M. Tejada 110. Pour la vice-présidence, les progressistes ont eu 27 voix, qui se sont partagées également entre MM. Madoz, Lujan, Laserna et Lasalo. Il y a eu d'une et d'autre part quelques votes perdus. Ont été nommés secrétaires, MM. Tasara par 89 voix, M. Lafuente Alcantara par 80, M. Sanchez Silva par 28, et M. Huelves par 25; le chiffre des votants était de 142.

Le scrutin terminé, M. Mon a occupé le fauteuil et adressé à la chambre un discours dans lequel il l'a remerciée de l'honneur qu'il venait de recevoir, et il a exprimé les espérances fondées qu'il avait que la session qui venait de s'ouvrir rendrait des services utiles au pays. Il a proposé ensuite de voter des remerciements au président provisoire ; cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

M. Mon, dans ce discours a fait une allusion délicate à la présidence du malheureux marquis de Girone, et il a protesté de l'impartialité avec laquelle il présiderait. M. Mon possède l'énergie et la flexibilité nécessaire pour remplir dignement les fonctions délicates de la présidence.

La chambre des députés a entendu : 1° La lecture par le ministre des finances, de la demande tendant à obtenir l'autorisation de continuer à percevoir les contributions; 2° la lecture par le ministre de l'intérieur d'un projet de loi concernant l'ordre public. Le reste de la séance a été occupé par des discussions d'un intérêt local, et par le tirage au sort de plusieurs commissions, et notamment de celle de la réponse au discours du trône. Les noms des commissaires ne sont pas encore connus.

La séance du sénat a été purement réglementaire. Elle s'est bornée à l'élection des secrétaires, MM. Ruiz de la Vega, Médrano, Pezuela et Alcantara Navarro. Aujourd'hui il sera procédé à la nomination des commissaires et des bureaux, comme l'indique le règlement.

Il paraît que la commission d'enquête qui tient à approfondir l'examen des opérations financières de M. Salamanca continue ses délibérations. Les membres les plus influents de la commission paraissent désireux de poursuivre l'accusation.

PRUSSE. Berlin, 20 novembre. — Le roi de Prusse a adressé aux autorités de la province de Neuchâtel et de Valendis la proclamation suivante : Nous, Guillaume IV, par la grâce de Dieu, etc., après avoir pris connaissance de la résolution adoptée par le corps législatif, en date du 29 octobre de cette année, proclamant la neutralité du pays pendant la guerre civile qui vient d'éclater en Suisse, et nous être assuré de l'assentiment complet des quatre bourgeoisies, du clergé et des organes les plus influents du pays, nous déclarons par les présentes que nous approuvons entièrement les motifs qui ont dicté cette résolution du corps législatif. En conséquence, en notre qualité de prince souverain, nous ratifions et confirmons ladite résolution, et nous proclamons notre principauté de Neuchâtel et Valendis pays neutre et inviolable pendant toute la durée de la guerre civile, ainsi que cette neutralité et cette inviolabilité ont été déterminées par le corps législatif et le conseil d'Etat de Neuchâtel. En foi de quoi, nous avons signé la présente déclaration et nous y avons fait apposer le sceau de l'Etat.

Donné à Berlin, le 19 novembre de l'an de grâce 1847, la 8e année de notre gouvernement.

Signé : FRÉDÉRIC-GUILLAUME. Contresigné : WERTHER.

Banquet réformiste de Montargis.

C'est hier lundi qu'a eu lieu cette réunion patriotique à laquelle ont assisté près de 200 électeurs.

Plusieurs notabilités parlementaires sur la présence desquelles comptaient les commissaires de la fête, ont été empêchées par des obligations antérieures ou par des devoirs impérieux de prêter leur concours à cette manifestation.

Si leur absence a été regrettée, elle n'a cependant rien enlevé à cette nouvelle protestation contre la marche rétrograde du gouvernement, de son caractère significatif, d'autant plus significatif que les électeurs de Montargis sont appelés, dans cinq jours, à émettre leur opinion sur l'avancement dont vient d'être l'objet celui qu'aux dernières élections l'arrondissement a choisi pour son représentant.

L'assemblée se composait d'électeurs, de fonctionnaires municipaux et d'officiers de la garde nationale.

La présidence du banquet avait été déférée au brave général O'Connor, l'ami des Lafayette et des Lasteyrie.

M. RONDEAU, électeur, vice-président du banquet, s'est levé au commencement du repas, et a dit :

Messieurs, votre comité avait cru de son devoir d'inviter à cette fête toute patriotique quelques-uns des députés de l'opposition ; les invitations qui sont parvenues à leur adresse ont reçu des réponses dont il va vous être donné connaissance ; quant aux autres, si elles ne nous ont pas valu de nouvelles adhésions, c'est, nous en sommes sûrs, parce que ceux à qui elles ont été envoyées sont absents. M. Abattucci, député d'Orléans, est en Corse en ce moment, et M. de Cormenin, ancien député, parcourt l'Italie.

L'honorable vice-président a donné ensuite la lecture de diverses lettres écrites à MM. les commissaires du banquet par MM. O. Barrot, Crémieux, Larabit, Moreau (de la Seine), et Roger (du Loiret). Toutes ces lettres contiennent l'expression sincère et chaleureuse du regret qu'éprouvent ces honorables membres de la Chambre des députés de ne pouvoir prendre part à la manifestation réformiste de Montargis, soit parce que des invitations antérieures les appellent à d'autres manifestations de cette nature en ce moment même, soit parce que des motifs graves et douloureux les retiennent au sein de leur famille.

Après cette lecture, le repas s'est accompli au milieu du plus grand ordre et de la plus franche gaieté.

A la suite du repas, M. Rondeau, vice-président, s'est levé de nouveau et a proposé un toast au roi constitutionnel des Français :

Messieurs, a-t-il dit, nous portons ce premier toast au roi constitutionnel des Français. La plupart des banquets réformistes ont omis le toast au roi. Quels ont été leurs motifs? Il est facile de les reconnaître et de les apprécier. Ce serait manquer de bonne foi que de les chercher dans un sentiment d'hostilité contre la royauté constitutionnelle. Un pareil sentiment serait une contradiction choquante, dans des réunions dont le but unique et annoncé est de protester contre la violation de la Charte, et d'en demander énergiquement la plus entière et la plus loyale exécution. Mais, depuis qu'il existe, le ministère s'est toujours appliqué à éluder avec adresse le premier des de-

qu'on nous provoque à rompre le silence, nous ne nous bornerons pas à ce simple toast au fonds, et nous y joindrons quelques commentaires qui prouveront que cette question n'a rien qui nous embarrasse. (Ecoutons! écoutons!)

Ce qu'il faut remarquer d'abord, c'est l'enchaînement des conséquences forcées d'une mauvaise loi. Cette conduite du ministère envers le roi serait une trahison, si elle n'était de la servilité. Mais d'où provient donc cette faiblesse évidente du ministère dans ses rapports avec la royauté? D'où vient son incapacité absolue de résistance à l'ascendant de l'autorité royale? En disant quelle est la conséquence de l'imperfection de notre loi d'élection, il semble au premier abord que l'on avance une proposition plus que hasardée; et pourtant, rien n'est plus vrai. C'est la loi électorale qui fait les électeurs: ce sont les électeurs qui font la chambre des députés; c'est la chambre qui fait les ministres, et ce sont les ministres qui font ou laissent faire les actes contre lesquels nous venons ici protester. (Oui! oui! — Applaudissements prolongés). Qu'on suppose au contraire une loi électorale plus parfaite, une loi qui n'abandonne pas les hommes à la merci de leurs mauvais instincts, et qui protège la conscience politique contre l'intérêt privé, vous aurez alors une véritable chambre des représentants de la nation, une chambre forte et résolue; et alors ausssi, il n'y aura de possible que des ministres résolus et forts, forts contre toutes les influences et toutes les tentatives contraires à la Charte, de quelque part qu'elles viennent; alors, enfin, au lieu d'un Guizot, vous aurez un Casimir Perrier. (Cris d'enthousiasme.)

Il est bon, Messieurs, que des hommes simples et obscurs comme je le suis et comme nous le sommes presque tous, expriment eux-mêmes leurs sentiments sur de pareilles matières. Nous n'avons ni la science du publiciste, ni la finesse du diplomate, mais nous avons ce qui leur manque souvent, le bon sens et la bonne foi, pour nous aider à trouver la vérité; nous ne sommes point dans la mêlée politique, et nous n'en subissons ni les entraînements ni les erreurs. Nous sommes peuple, nous sentons comme peuple, parlons donc ouvertement comme peuple, librement et directement, et qu'on reconnaisse à notre langage que ce sont bien nos propres sentiments que nous exprimons. (Très bien! très bien!)

Eh bien! la vérité, pour moi, je le déclare, c'est qu'il est impossible d'absoudre la corruption, mais qu'il faut accuser surtout et avant tout, la loi de 1831. Si les hommes font les lois, les lois aussi font les hommes, forment leurs mœurs et déterminent leurs actions. Le législateur sait bien qu'il y a dans notre nature des qualités et des défauts, des vertus et des vices. Sa mission est de favoriser les uns et de comprimer les autres. S'il fait le contraire, il déchaîne sur la société des éléments de ruine et de dissolution. C'est ce qu'a fait la loi de 1831 sur les élections. En laissant les mauvaises passions des électeurs et des députés libres et sans frein, en face de la royauté, elle a fait naître l'occasion et la tentation, et les a poussés les uns et les autres à tous les désordres qui nous affligent et nous mettent en péril. Elle a joué à leur égard le rôle d'agent provocateur. (Vive et longue approbation.)

J'attache une grande importance à ce que cette vérité soit bien sentie, parce qu'elle montre clairement à tous la véritable cause du mal, et qu'elle doit amener tous les hommes honnêtes à y appliquer d'eux-mêmes le remède le plus simple et le plus facile. Il y a parmi nous un grand nombre de citoyens bien intentionnés, mais timides, qui veulent sincèrement le bien, mais qui craignent d'être entraînés à faire le mal par ignorance ou précipitation. La vérité même la plus évidente les effraie, lorsqu'elle leur apparaît sous une forme passionnée, et ils ne peuvent se résoudre à panser la blessure la plus dangereuse, lorsqu'il faut lui appliquer un remède violent. Eh bien! c'est à eux surtout que je m'adresse, parce que je sens combien leur concours est nécessaire pour le triomphe des moyens pacifiques. Il faut donc leur faire bien sentir le danger qui nous menace; leur faire sentir que nous ne devons compter que sur nous-mêmes pour le prévenir, et que le moyen d'y parvenir est à la portée des intelligences les plus timides et des courages les plus tempérés. (Applaudissements.)

Notre gouvernement représentatif est fondé sur la pondération des pouvoirs. Le pouvoir monarchique comprenant la pairie, et le pouvoir démocratique y partagent l'empire. L'un sert de contrepoids à l'autre. Mais si ces pouvoirs ont besoin de contrepoids, s'il faut leur opposer une résistance incessante, c'est évidemment parce qu'ils ont un penchant naturel à sortir de leurs limites. C'est en effet sur ce principe reconnu que sont fondées toutes les constitutions présentes et passées. (Très bien! très bien!)

Or, lorsque cet incident se présente, lorsque l'un des pouvoirs sort de ses limites et envahit tout ou partie de la part de puissance réservée à l'autre, c'est moins la faute du pouvoir envahissant que celle du pouvoir envahi. Le premier n'a fait qu'obéir à sa nature reconnue, à l'impulsion irrésistible qui l'entraîne. L'autre, au contraire, n'a pu être que lâche ou traître; il a manqué à ses promesses et à ses serments, en désertant le poste que la charte lui avait confié. Ou bien, alors, il faut avouer et reconnaître qu'il n'était pas assez fort, assez bien constitué pour opposer une résistance suffisante. (Adhésion.)

La royauté ne s'exerce pas d'elle-même; il faut nécessairement un homme pour la mettre en action. Or, plus cet homme a de puissance personnelle, de génie et de capacité, plus l'action naturelle de la royauté devient énergique et envahissante. Charles X a voulu dominer le pouvoir démocratique, et n'a pu y parvenir. Napoléon l'avait terrassé et réduit à rien; Louis-Philippe a fait ce que Charles X n'avait pu faire. Les qualités du cœur comme celles de l'esprit ne font qu'augmenter les forces et les effets de cette action. Si l'empereur eût eu moins d'attachement pour ses frères, il eût peut-être été moins ambitieux. Si Louis-Philippe n'était pas si bon père de famille, nous aurions des griefs de moins contre son gouvernement. (Triple salve d'applaudissements.) Ainsi, les vertus les plus précieuses pour l'homme privé, deviennent pour le roi les auxiliaires d'un penchant fatal. Et quand l'institution et l'homme tendent si invinciblement vers un but déterminé, ne leur demandez pas compte des moyens qu'ils emploient pour y parvenir. La nature physique se développe également par l'exercice et par la fièvre. Quand c'est la nature qui parle et son instinct qui pousse, ne cherchez ni moralité ni raison dans les actes qu'ils produisent. (Adhésion.) On se trompe également en les appelant iniquité ou en les nommant sagesse. (Assentiment.)

Qu'on ne dise pas que c'est là une théorie nouvelle; c'est tout simplement la théorie de la Charte (Oui! oui!) Elle ne s'amuse pas, elle, à prescrire des principes de moralité aux deux pouvoirs qu'elle institue, elle leur donne, ou plutôt elle veut qu'on leur donne à chacun un bon contrepoids, une résistance de fait suffisante pour les maintenir dans le cercle qu'elle leur a tracé. Il est si vrai qu'il n'y a ni raison ni sens dans leur action envahissante, que tous les avertissements les plus imposants, tous les dangers les plus manifestes, tous les exem-

parole; car je suis convaincu qu'un homme, au moment de devenir roi, peut être de bonne foi, et faire des promesses et des serments avec la résolution de les tenir; mais qu'il est condamné irrésistiblement et fatalement, par l'entraînement de sa nouvelle position, à les violer ou à les éluder tous, si la loi ne le protège contre sa propre faiblesse. (Adhésion.) On peut juger de la force de cet entraînement en face des intérêts immenses de la royauté, lorsqu'on voit tant d'autres hommes agir de la même manière, pour satisfaire les plus mesquines ambitions. Et vous savez si ces exemples nous manquent, et s'il faut les chercher bien loin. (Non! non!) Aussi, de nos jours, l'art de tromper et d'abuser en politique, a fait de si grands progrès, que c'est un talent des plus communs et des plus ordinaires, que de savoir tout promettre, sans prendre aucun engagement. Nous en avons aujourd'hui même la preuve, dans la circulaire qui vient de nous être distribuée par l'honorable candidat ministériel. (Rire général d'approbation.)

Il n'y a absolument rien à attendre du seul pouvoir existant aujourd'hui, du gouvernement personnel, pour sortir d'embarras et prévenir le mal. Autant vaudrait-il, pour éviter les débordements, aller prier la Loire de remonter vers sa source. (Très bien! très bien!) Faisons avec la royauté ce que nous faisons avec la Loire. Rétablissons nous-même, de nos propres mains, les digues qu'elle a rompues: forçons-la de rentrer dans le lit, qui lui a été creusé par la Charte, et donnons au pouvoir chargé de l'y maintenir la force et la consistance qui lui manquent. (Applaudissements.)

Mais comment? mais le moyen de parvenir à ce grand résultat, et surtout d'y parvenir sans violence et sans secousse? Vous le voyez, Messieurs, c'est toujours à la classe timide et avant tout pacifique des citoyens que je m'adresse. Je sens et je respecte ses craintes, parce que je les partage, et si je cherche à la satisfaire, c'est parce que j'ai cherché à me satisfaire moi-même.

Messieurs, les constitutions sont l'œuvre de la raison humaine, éclairée par l'expérience des siècles. On ne les adopte qu'après des épreuves bien longues et bien chères. Ce n'est qu'après avoir vu le pouvoir monarchique seul à l'œuvre pendant tant de règnes successifs, qu'après avoir vu le pouvoir démocratique, aussi seul à l'œuvre pendant quelques années seulement, mais qui peuvent bien passer pour un siècle, que nos pères ont persisté à penser que le meilleur gouvernement doit résulter de l'union de ces deux pouvoirs dans des conditions et des rapports déterminés. Respectons la pensée de nos pères, de ces hommes si éclairés, si courageux, à l'héroïsme desquels nous devons cette liberté, que nous voulons conserver et transmettre à nos enfants. Que la confiance dans leur sagesse, que la piété pour leur mémoire nous donnent la force de résister à toutes les affreuses déceptions que nous subissons depuis tant d'années. (Applaudissements.)

Eh quoi! ne verrons-nous donc jamais, véritablement en action, ce système de gouvernement, si bien fait pour séduire la raison et le cœur des hommes? Ces deux pouvoirs marchant avec ensemble, avec la même liberté et la même force, vers le même but, le bien public. S'observant sans s'attaquer, se résistant sans se nuire, et présentant le concours régulier de deux volontés divisées sans être ennemies, et bienveillantes sans faiblesse. (Vives approbations.)

Ce gouvernement, tout le monde, à peu près, en France, le veut. (Oui! oui!) La classe la moins aisée plus énergiquement encore que les autres. Pour qui s'est-elle levée en 1830? pour la charte, pour le véritable gouvernement représentatif. Pourquoi, après trois jours de combats et de victoires, est-elle rentrée si paisiblement dans ses ateliers? Parce qu'elle a cru l'avoir conquis. C'était donc là ce qu'elle voulait conquérir. Pourquoi la classe aisée, cette classe intermédiaire qui compose la moitié de la nation, et qui nous comprend, nous tous qui sommes ici rassemblés, pourquoi cette classe a-t-elle défendu si ardemment, si constamment, cette conquête chimérique? C'est qu'elle en sentait tout le prix, c'est qu'elle était dans ses affections, et l'objet de ses désirs. (Adhésion marquée.) Oui! l'immense majorité en France, veut le véritable gouvernement constitutionnel, et tout le monde reconnaît que nous ne l'avons pas. (C'est vrai! c'est vrai!) Nous l'avons beaucoup moins qu'en 1830. (Oui! oui!) Car alors la démocratie constituée était vivante, aujourd'hui elle est morte. (Très bien! très bien!) La chambre de 1830 remplissait sa mission, elle résistait au mauvais penchant de l'autorité royale. La chambre de 1847 ne remplit aucune mission, elle ne résiste à rien, elle reconnaît elle-même qu'elle n'est propre à rien. (Applaudissements.) Si, je me trompe, elle est un cachet, un timbre dans la main du ministère avec lequel il fait passer ses énormes budgets, ses forteresses et ses alliances étrangères. (Bravo! bravo!)

Ainsi, le pays reconnaît qu'il n'a pas ce qu'il veut avoir. Mais il est donc bien difficile de se le procurer? Chose étrange! après tant d'efforts sans résultats, il n'est pas possible de dire que cela soit facile, et cependant, pour l'obtenir il n'y a qu'à le demander. Ce que tout le monde veut, que tout le monde le dise, l'écrive, le signe. Que le pays annonce clairement sa volonté, et il ne faut rien de plus pour que cette volonté soit faite. Il y a dans l'expression de cette volonté, une puissance à laquelle aucune autre ne peut résister. Devant elle, toutes les forteresses élevées par l'instinct monarchique s'ouvriront d'elles-mêmes; toutes ces armées, si laborieusement travaillées, entonneront l'hymne national, et ce tas d'avidités serviles et de sentiments dégradés, qui prétend *se conserver* toujours triomphant et bien repu, disparaîtra, comme disparaissent les mouches devant la première bise de l'hiver. (Approbation unanime.)

Eh bien! ce moyen si facile, si pacifique, qui ne peut produire aucun mal, et doit amener tant de bien, voilà donc enfin que nous commençons à le comprendre et à le pratiquer. Voilà donc cette grande voix de la nation qui se fait entendre de tous les points de l'horizon. Et savez-vous quelle est la classe de citoyens qui achèvera de lui donner cette force à laquelle rien ne saurait résister? C'est celle que je vous ai déjà indiquée. Cette classe habituée à s'abstenir, moins par peur de se compromettre que par crainte de mal faire (Très bien! très bien!), qui veut le bien sans jamais rien faire pour l'obtenir, et qui ne se détermine que lorsque le temps favorable est passé. Je le déclare avec une profonde conviction, la responsabilité de l'avenir pèse aujourd'hui tout entière sur cette classe de citoyens, et cette responsabilité est immense. (Sensation.) Le mouvement est donné, il est paisible, modéré, honnête; qu'elle le suive! Sans elle, le vœu de la nation serait incomplet et son effet incertain. Des deux partis ennemis du gouvernement représentatif, l'un n'y verra pas une autorité qui l'arrête, l'autre y verra un mécontentement qui l'excite. Le désespoir du présent donnera des forces réelles et décisives, aux passions qui menacent l'avenir, tandis que la royauté, avec cet aveuglement que les rois nommeront toujours fermeté (Vive adhésion.), conservera ses illusions sur les forces apparentes dont elle ne cesse de s'entourer. Car qui donc aurait le pouvoir de lui faire comprendre que le sang de 89 et de 1830 qui circule dans le corps de la nation, circule aussi dans les membres; que la force des armées n'est pas dans le nombre, mais

naissons d'avance ceux qui l'auront amenée: Que la responsabilité tout entière pèse donc sur leurs têtes; nous, nous aurons fait notre devoir! (Triple salve d'applaudissements.)

M. DE CORMENIN FILS. — *A la jeunesse française!*

Messieurs,

Lorsqu'en 1793 la République eût à lutter contre l'Europe coalisée, la jeunesse française s'enrôla et vainquit l'Europe avec le *Chant du Départ*.

Lorsqu'en 1814 Napoléon joua cette formidable partie, qu'il a perdue près de Waterloo, vous savez comment, Messieurs, la jeunesse française combattit à Montmirail, comme elle avait combattu à Lutzen.

Lorsqu'en 1830 le peuple brisa entre deux pavés cette royauté que l'étranger avait imposée comme alliance, et qui était devenue une oppression, la jeunesse française se leva et emporta le Louvre.

A qui sait lire l'histoire, les dates sont des enseignements. Rapprochez par la pensée 93, 1814, 1830.

Cette même jeunesse qui avait cru à la patrie en 93, à la gloire en 1814, à la liberté en 1830, que croira-t-elle en 1847?

Je le dis ici, Messieurs, avec un profond sentiment d'amertume, le jour n'est pas loin peut-être où cette jeunesse ne croira plus à rien. (Mouvement.)

Car ce n'est pas croire que de croire à l'intérêt matériel, de croire à l'habileté de main des politiques, de croire à la force aveugle de l'argent. (Très bien! très bien!)

La jeunesse est le cœur des nations. Quand le cœur ne bat plus, les nations sont mortes.

Tant d'humiliation, tant d'abaissement, la France au second rang, où la foi se réfugiera-t-elle? (Sensation.)

La Suisse combat, l'Italie espère, la Pologne pleure, mais la France se tait. Vous vous nommez la France, et vous baissez la tête! (Applaudissements.)

Nous sommes une nation, allons-nous devenir un comptoir? (Approbation énergique.)

Quoi! nos glorieux pères auront-ils versé leur sang, auront-ils répandu leurs larmes, auront-ils combattu, auront-ils souffert pour que nous, fils dégénérés, nous nous affaissions dans l'indifférence et nous nous éteignions dans l'oubli?

Les vieillards, en s'en allant, pousseront-ils ce cri désespéré: Il n'y a plus de jeunesse!... (Non! non!)

Non, Messieurs, cela ne sera pas; car cela ne peut pas être. Serrons-nous autour de cette noble et vaillante patrie, aimons-la pour ceux qui furent le passé, aimons-la pour nous qui sommes l'avenir.

Préparons-le, cet avenir, travaillons-y du cœur et de l'esprit, dans un saint élan d'amour et de liberté! Qu'elle se lève, cette France jeune encore de quatorze siècles de gloire, qu'elle marche, et le monde rajeuni marchera!... (Vive et longue approbation.)

M. DANICOURT, rédacteur en chef du *Journal du Loiret*. — *A la liberté de la presse!*

Dans une réunion réformiste que je pourrais à bon droit appeler la sœur aînée de celle-ci, je portais dernièrement un toast à la souveraineté du peuple. Je remercie la commission du banquet de Montargis de m'avoir assigné aujourd'hui le toast à la liberté de la presse; car non-seulement il me convient à moi, vieux soldat de la presse (oui! oui!) mais il m'appartient surtout comme corollaire obligé de mon toast d'Orléans. La liberté de la presse, la souveraineté nationale sont en effet des droits inhérents l'un à l'autre, et dont le sort est nécessairement inséparable, car il n'y a pas de souveraineté nationale possible là où la presse n'est pas libre, pas plus qu'il n'y a de liberté de la presse là où la volonté de la nation ne prévaut pas. (Très bien! très bien!)

Mais pourquoi faut-il que ce que j'ai dit au sujet de mon toast d'Orléans s'applique si exactement au sujet de mon toast de Montargis? Pourquoi faut-il qu'au lieu d'avoir à vous entretenir d'un droit acquis, d'un progrès réalisé, je n'aie à vous parler que d'une espérance? (Explosion de rires et de bravos.)

Et, en effet, la presse est-elle sortie de la révolution de juillet moins maltraitée que la souveraineté nationale? (Non! non!) à ceux qui diraient oui, je demanderais ce que c'est qu'une liberté enlacée dans les mille réseaux tendus autour d'elle, et s'ils regardent sérieusement comme des garanties de liberté les lois de septembre, la jurisprudence Bourdeau, les jurés triés, les annonces judiciaires, le timbre, la prison, les amendes, les lois sur la diffamation, l'inadmissibilité de la preuve en matière correctionnelle, les brevets d'imprimeur, etc... (Rires d'assentiment.)

Mais, disent les satisfaits, race d'hommes qui n'abonde nulle part, mais dont on trouve des échantillons partout (Très bien! très bien!): la presse est aussi libre que le comporte l'état de nos mœurs. Lisez tel journal, ne pousse-t-il pas le franc-parler jusqu'à la licence? s'abstient-il de personnalités? Cependant, il n'est pas poursuivi. — Admirez, Messieurs, la bonne foi de ces honnêtes optimistes. Savez-vous quels sont ces journaux si hardis qu'on ne poursuit pas? Ce sont des feuilles ministérielles! (Nouveaux rires d'approbation.) Et ce fait n'est pas nouveau. Sous la Restauration aussi c'était la presse de l'opposition qui était modérée; c'étaient les journaux du gouvernement qui étaient violents: (oui! oui!) témoin le fameux *Drapeau blanc*, d'insultante mémoire. (Très bien! très bien!) Et cela se conçoit. Les gens les plus prompts à se fâcher sont toujours ceux qui ont tort.... (Hilarité.)

Quant aux journaux indépendants, vous ne sauriez imaginer tout ce qu'il leur faut de prudence, de précautions, je dirai même de dextérité pour traiter certains sujets, pour soulever certains voiles. Un prisonnier à qui l'on ouvrirait toutes les portes sans le délivrer de ses chaînes, serait loin de se prétendre libre; la condition de la presse n'est-elle pas celle de ce prisonnier (approbation); et c'est avec toutes ces entraves qu'elle marche à la conquête intellectuelle du monde; étonnez-vous donc qu'elle ne marche pas vite! (Rires et applaudissements.)

Je conçois très bien que le pouvoir ait besoin de se garantir contre certains excès; mais il ne faut pas que l'exagération des garanties dégénère en tyrannie, et c'est là une juste mesure que la législation actuelle n'a pas su trouver. Veut-on savoir pourquoi? La raison en est simple: quand un gouvernement a oublié son origine, quand il va contre la nature des choses, contre son propre intérêt et contre l'équité, il rencontre dans la presse, gardienne vigilante, une résistance proportionnée aux méfaits dont il se rend coupable, et il est fatalement conduit à user de violence envers elle. (Adhésion.) Supposons, au contraire, un gouvernement sage, bienveillant, attentif à respecter les droits et les intérêts de tous, la presse ne lui sera pas hostile, car elle ne le pourrait sans se nuire à elle-même. Quelle est, en effet, la fortune d'un journal? Sa bonne réputation, les habitudes de loyauté qu'il apporte dans ses actes et dans ses appréciations. Qu'il sorte de cette

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Victor Considerant. (Mouvement général.)

L'orateur monte à la tribune... (Applaudissements).

M. VICTOR CONSIDERANT.

Messieurs, des manifestations semblables à celle qui nous réunit dans cette enceinte éclatent sur tous les points de la France : les sentiments dont vous venez d'entendre l'expression retentissent dans toutes les cités, et trouvent des échos dans tous les cœurs indépendants. (Oui ! oui !)

Il faut dire hardiment, Messieurs, ce que ces manifestations signifient... (Ecoutez ! écoutez !)

Messieurs, ces réunions de citoyens actifs, amis de la liberté, amis de l'ordre et de la dignité du pays, sont un symptôme, un symptôme grave. Elles expriment le mécontentement profond, universel, des hommes de cœur et d'initiative. (Assentiment.) Elles signifient que la nation ne veut plus de la politique de ceux qui, à force d'intrigue, de corruption, d'abus des influences, comme ils disent, se sont rendus maîtres du pouvoir (Non ! très bien ! très bien !), de ceux qui se déclarent ouvertement aujourd'hui les ennemis des principes de nos deux révolutions et qui trahissent les intérêts, les traditions et les destinées de la France. (Applaudissements.)

Ces réunions si nombreuses, si spontanées, empreintes d'un caractère si frappant d'unité, malgré quelques inévitables et imperceptibles dissidences que l'on s'efforce bien vainement de grossir, c'est le réveil du sentiment national (Assentiment unanime), c'est l'explosion longtemps comprimée de la moralité et de la dignité du pays (Oui ! oui !); c'est l'insurrection pacifique et légale de la conscience publique trop longtemps, trop profondément outragée ! (Applaudissements.)

Messieurs, ceux qui ont corrompu l'élection dans son principe, ceux qui ont organisé dans le pays un honteux commerce de votes et de suffrages, ceux qui ont tout fait pour substituer à nos grandes traditions nationales la religion de l'égoïsme, le culte du matérialisme et du dieu-argent (bravo ! bravo !) ; ceux qui foulent aux pieds tous les principes de liberté, de justice, d'émancipation et d'honneur à l'aide desquels ils ont renversé l'ancien ordre de choses pour y substituer leur prépotence, (Nouvelle approbation.) ceux-là, messieurs, aujourd'hui que le sentiment public menace leur domination satisfaite, tentent d'effrayer les consciences timorées et traitent vos manifestations de révolutionnaires. (Oui ! c'est vrai ! mais qu'importe !)

Eh bien ! les véritables révolutionnaires, ceux qui sapent nos institutions, ceux qui préparent des commotions, ceux qui sèment des orages et des tempêtes, je vous les dénonce, moi, et je dis que ce sont ceux-là précisément qui vous accusent. (Triple salve d'applaudissements.)

Et d'abord, pour leur emprunter à eux-mêmes une forme de langage, je vous le demanderai, à vous, agriculteurs, à vous, commerçants, à vous, propriétaires, à vous, électeurs, à vous tous, citoyens paisibles qui m'écoutez, vous sentez-vous ennemis de nos institutions (non ! non !). Vous sentez-vous amis de la guerre et des troubles civils (non ! non !) Vous sentez-vous révolutionnaires enfin, dans le sens subversif, destructeur, barbare qu'ils attachent à ce mot? (Nouvelle et unanime dénégation.) Non, messieurs, et votre dénégation est éclatante, parce qu'elle est sincère. (Vive adhésion.)

Demandez-vous maintenant, demandez à l'histoire, demandez-leur à eux-mêmes, qui, dans tous les temps, a provoqué les révolutions, qui a excité les grandes réactions politiques ou sociales? Vous le savez, l'histoire le dit avec autorité, et leur silence vous répondra pour eux-mêmes : les véritables révolutionnaires politiques et sociaux ont été, dans tous les temps, les pouvoirs qui ont méconnu, froissé, outragé les besoins et les sentiments politiques et sociaux des peuples. (Bravo ! bravo !)

Les véritables révolutionnaires, messieurs, ce ne sont jamais les peuples, car les peuples ne s'insurgent jamais que quand des gouvernements oppresseurs ou corrompus ont trop longtemps lassé leur patience. (C'est vrai ! c'est vrai !) Dans les sociétés comme dans la nature, vous le savez, messieurs, ce ne sont jamais les vallées et les plaines, ce sont les hauteurs et les nues qui fomentent la foudre et font éclater les orages. (Nouvelle explosion de bravos.)

Il faut le dire, Messieurs, et il est temps que cela soit compris de tous, parce que tous ont intérêt à le comprendre, ce qui fait aux yeux de l'humanité et de l'histoire la véritable légitimité des gouvernements, ce n'est pas seulement, comme une politique grossière le voudrait faire croire, le respect des formes légales, la conservation matérielle de la constitution. Sous le texte, Messieurs, il y a l'esprit (très bien ! très bien !) ; sous les formes de la constitution il y a son âme. On peut être parjure à la constitution avant d'en avoir violé la lettre (approbation), et les coups d'état ne sont pas les seuls cas de déchéance légitime des gouvernements, ils n'en sont que les cas extrêmes. (Vif assentiment.)

Pour moi, Messieurs, je ne connais de gouvernements légitimes dans toute la force du mot, que ceux qui travaillent avec sincérité, avec ardeur, avec intelligence, avec efficacité, à la gloire et à la prospérité des peuples dont ils ont charge. (Très bien ! très bien !)

Les seules bases solides des dynasties et leurs droits véritables, savez-vous où ils sont? ils sont dans le cœur des populations, dans leur amour, dans leur reconnaissance, dans l'assentiment de l'opinion publique. (Tonnerre d'applaudissements.)

On oublie, Messieurs, qu'au-dessus du gouvernement et du pays légal, il y a le pays, le véritable pays, un grand peuple de trente-six millions d'âmes, dont le pays légal et le gouvernement ne sont que les mandataires, qui a le droit de juger ses mandataires et qui les juge. (Oui ! oui !) Or, croit-on que ce jugement du pays soit aujourd'hui favorable? Croit-on le pays bien passionné, bien chaud, bien reconnaissant pour la manière dont son gouvernement prend soin de ses intérêts, de sa dignité et de ses affaires? (Non ! non !) Sans doute il y a des électeurs et des députés *satisfaits* (quoique cependant ce soient précisément ceux-là qui demandent toujours). (Explosion de rires et de bravos.) Mais croyez-vous que l'opinion publique, elle aussi, soit et se déclare satisfaite ? (Nulle part !) Non, mille fois non, et c'est ce qu'il y a de sérieux dans la situation présente. (Approbation marquée.)

Il y a, messieurs, un pays légal que l'on est parvenu à endormir, à abuser, mais qui, pourtant commence à se réveiller, et le grand pays qui est mécontent, dont le mécontentement grandit et éclate également, paisiblement aujourd'hui, dans des manifestations dont le sens est clair, car ces manifestations sont partout appuyées des vives sympathies des populations et d'une bonne partie du pays légal lui-même. (C'est vrai ! c'est vrai !) Ces manifestations sont donc un AVERTISSEMENT, un avertissement grave (Oui ! oui !), il faut que le pays légal, aussi bien que le gouvernement le comprenne. (Adhésion.)

... qui les corrompent, qui les dégradent et qui les usent ! (Oui ! oui ! — Longue et profonde émotion.)

Messieurs, on n'arrête pas plus la destinée d'un grand peuple qu'on n'arrête le flot de la marée montante. (Bravo! bravo!) Quand on fait la folie de le tenter, on ne fait qu'accroître la pression ou exciter le courroux des vagues. (Tonnerre d'applaudissements.)

Eh! croyez-vous donc que le France a fait deux révolutions, qu'elle a proclamé à la face du monde les principes d'affranchissement, de justice, d'égalité et de fraternité des individus et des peuples, et versé pendant vingt ans son sang pour les défendre; qu'elle a brisé enfin l'aristocratie de la race et l'ancien régime, pour voir peu à peu, à force d'intrigues, de ruses, de corruption, reconstruire ce passé sous d'autres formes (Non! non!) ; pour souffrir que son gouvernement mendie bassement la dédaigneuse alliance des ennemis de la liberté et de l'indépendance des peuples (Nouvelle énergique dénégation.); pour replacer enfin au-dessus du peuple, au-dessus de la bourgeoisie elle-même, cette aristocratie égoïste, grossière et corruptrice de la spéculation et de l'agiotage, qui a atteint déjà des proportions colossales ? La bourgeoisie française a-t-elle donc brisé le joug d'une noblesse qui avait du moins des traditions d'honneur et de gloire, pour subir celui de ces hauts barons de la finance (Non! mille fois non!) à qui le gouvernement a déjà livré les clefs de la circulation et du commerce national, en attendant qu'il laisse bientôt leurs capitaux et leurs compagnies féodales achever l'envahissement de l'industrie et s'abattre sur l'agriculture? (Bravo! bravo!)

Messieurs, la révolution avait livré sa dernière bataille en 1830. Le combat de 1830 devait clore l'ère des luttes intestines et des guerres, et commencer l'ère pacifique de l'organisation, de l'application sage, régulière, progressive des principes de 89. (Oui! oui!) Si le gouvernement s'obstine à méconnaître cette tâche grande et glorieuse, s'il croupit (Plusieurs voix : *Croupit* est le mot.) plus longtemps dans la fainéante quiétude d'un égoïsme repu et satisfait ; s'il s'obstine à refuser toutes les réformes, à se faire appeler le sauveur du pays, parce qu'à force de bureaux de tabacs (Explosion de rires et de bravos.) et de lambeaux de budgets il aura enrégimenté quelques centaines de votes serviles et se sera composé une sorte de majorité mécanique (Très bien ! très bien !) ; s'il essaie plus longtemps de noyer le sentiment public dans une mare d'indignité et de corruption (Tonnerre d'applaudissements!) eh bien ! qu'il le sache, il aura remis tout en question lui-même, et préparé des malheurs... (Sensation prolongée. Approbation unanime.)

Et maintenant, Messieurs, que nous avons fait entendre avec vigueur à nos adversaires la voix des principes, sachons l'entendre aussi et soyons assez forts pour nous dire la vérité à nous-mêmes. (Très bien ! très bien !) Reconnaissons-le franchement, Messieurs, dans cette grande déroute de l'opinion nationale, déroute dont elle se relève glorieusement aujourd'hui, tout n'a pas été le fait seul du gouvernement, et l'opposition parlementaire n'est pas elle-même sans avoir à se reprocher quelque chose. (C'est vrai ! c'est vrai!) Un parti national, Messieurs, ne tombe jamais exclusivement par les intrigues de ses adversaires. L'opposition, dans les chambres, confessons-le donc, ne s'est pas montrée toujours par le passé à la hauteur de son rôle. (Nous ne le savons que trop !) Elle n'a pas compris assez largement la situation et l'époque, et elle a trop souvent oublié les principes pour s'amoindrir et se perdre dans la stratégie des personnes. (Oui ! oui !) L'opposition, comme vous la voulez, comme le pays la veut, et permettez-moi d'ajouter comme je la comprends moi-même, ne consiste pas à faire à tout propos une guerre de négation et de taquineries au gouvernement (Vive adhésion), à lui susciter systématiquement des querelles et des embûches, ou à s'enfermer dans un cercle trop étroit de questions exclusivement politiques. (Très bien ! très bien !) Elle ne consiste pas non plus à prendre pour le drapeau de la dignité du pays le petit pavillon de quelque ambition turbulente. (Approbation.)

Voyez aussi, Messieurs, comme le cercle de l'opposition parlementaire a été subitement élargi dans les manifestations de l'opinion du pays. Dans ces banquets qui se répondent en chœur sur tous les points du territoire, l'opinion du pays se renferme-t-elle dans la sphère exclusive d'une simple réforme électorale, toute nécessaire que soit cette réforme? Non ! le pays est plus avancé, plus compréhensif, plus large que ses représentants. Partout il prouve qu'il comprend les besoins généraux de l'époque ; partout il ajoute à la réclamation des réformes posées dans le parlement, la réclamation des réformes économiques, administratives, sociales, dont il n'a pas moins besoin que des réformes purement politiques ; partout il fait entendre la voix des grands principes de la Révolution française qui s'est trop longtemps tue ou diminuée dans l'enceinte de nos Chambres. (Bravo ! bravo ! — Vive Considerant !)

Que les représentants du grand parti national se retrempent donc dans le sentiment de la nation, qu'ils s'inspirent à ces larges manifestations de la pensée publique ; qu'ils comprennent que le pays appelle l'organisation progressive de tous les droits ; qu'il a besoin d'institutions prévoyantes et tutélaires pour tous les intérêts et pour toutes les classes, et qu'ils fassent comprendre au monde que le rôle de la France, à notre époque, n'est plus la guerre et les conquêtes, mais l'organisation du travail, de la prospérité et de la moralité publiques (Nouvelle approbation) qui s'organisent, Messieurs, par de bonnes institutions ; qu'ils usent largement et intelligemment d'une initiative dont la loi leur reconnaît le droit précieux ; et bientôt tous les cœurs honnêtes que l'on a convertis à l'immobilisme en exploitant la peur, rentreront dans la ligne glorieuse qu'un grand peuple ne peut pas quitter longtemps sans aller se perdre dans un abîme effrayant de dégradation et de honte. (Triple salve d'applaudissements.)

Messieurs, le pays se réveille; l'opinion publique se reconstitue, et tout n'a pas été perdu dans ces dix-sept ans de luttes, car bien des préjugés sont tombés, bien des idées salutaires, lumineuses, fécondes, entrées dans la conscience du pays, ont fortifié l'esprit public ! Soyons unis, soyons fidèles, soyons calmes, soyons forts, et bientôt le Dieu du progrès et de l'humanité bénira la bonne cause ! (Explosion de bravos ; long cri d'enthousiasme.)

DE TOUTES PARTS. Vive Considerant ! Vive Considerant !

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Souesme, électeur, pour lire la lettre par laquelle M, Lherbette, député, a répondu à l'invitation du comité de Montargis.

M. SOUESME. Voici cette lettre :

M. LHERBETTE à M. le président du banquet réformiste de Montargis :

Monsieur,

On me transmet votre invitation à l'instant où j'allais quitter Paris pour plusieurs jours. Je m'empresse de vous exprimer mes regrets de la recevoir aussi tard et de ne pouvoir m'y rendre. Je me serais fait un devoir de développer au milieu de vous les ... les idées, les principes que j'ai déjà développés dans d'autres occasions.

... tiennent-ils assez haut le drapeau de la France, les hommes qui l'ont incliné dans les questions de l'Orient, et dans celle du droit de visite, et dans celle de Taïti, et dans tant d'autres ; qui dernièrement encore se courbaient sous les traités de 1814 et 1815 violés si indignement par les autres puissances ? Les hommes qui entravent les réformes de Pie IX et envoient secrètement des armes aux jésuites du Sonderbound? (Approbation unanime.) Et n'oubliez pas que s'il suffit d'un changement de volontés pour modifier de mauvaises mesures au dedans, il faut souvent des flots de sang pour laver les taches faites à l'honneur national. (Profonde sensation.)

A l'intérieur, demandez-vous aussi : Le ministère a-t-il jamais été souillé directement de plus d'actes fâcheux auxquels il a pris part, et sali de plus d'éclaboussures, par des hommes qui se soutenaient et qu'il soutenait ? (Non ! non !)

Ministère a-t-il jamais autant mis en pratique et érigé en théorie la démoralisation ? (non ! non !) Et rappelez-vous que si les erreurs des systèmes se corrigent, les plaies faites par la corruption sont souvent incurables (C'est vrai ! Très bien !)

Alors, au moment d'écrire votre bulletin, électeurs, voyez s'il faut nommer un ami ou un adversaire d'un tel ministère; un satisfait ou un mécontent ; un homme qui poussera le char plus avant dans le bourbier, ou un homme qui fera des efforts pour l'en retirer. (Bravo ! Vive Considerant !)

Et lorsque dans cette élection comme dans tant d'autres, on viendrait, *offrant des places à vous, des bourses à vos enfants* (très bien ! c'est vrai ! Cela s'est fait, nous le savons !), et à tous des avantages de diverses natures, vous dire : « Est-ce qu'en les acceptant vous
» vous sentiriez corrompus ? (Voix unanimes : Oui ! oui !) Répondez
» oui ! Ceux qui acceptent ne valent pas mieux que ceux qui offrent.
» (Tonnerre d'applaudissements). Oui ! celui qui vend un vote dont il
» est investi par la délégation du pays, et qu'il doit dès lors exercer
» dans l'intérêt général, est aussi malhonnête homme que celui qui
» l'achète avec des fonds, des places, des titres, des valeurs quelcon-
» ques du gouvernement, dont il n'a également droit de disposer que
» dans l'intérêt du pays, et d'après les règles de l'équité, dans des
» conditions formelles ou tacites.

» Oui! ministère, candidats, électeurs, acheteurs, vendeurs, entre-
» metteurs, tous contractants dans ces marchés honteux, sont dignes
» d'un égal mépris. » (Explosion de bravos.)

Que si l'on vous parle enfin de candidats influents, croyez-en notre expérience, d'accord avec le simple raisonnement : en politique, rien pour rien. (Rires approbateurs.) Un ministère n'accorde de faveurs qu'à qui lui accorde autre chose, et ce qu'un député peut accorder, c'est son vote (C'est vrai, nous le savons encore !) Solliciter, c'est donc s'offrir; qui dit *député influent*, dit donc *député vendu* ou *à vendre*, et le candidat qui achète des consciences d'électeurs, est décidé, pour les payer, à vendre sa conscience de député (Assentiment général.)

Ainsi, un homme honnête de cœur et indépendant de position, qui place la probité avant tout, voilà ce qu'il faut pour lutter contre un ministère qui la place au dessous de tout. L'opinion politique n'est que secondaire aujourd'hui, car ce n'est plus aux opinions que la guerre est déclarée, c'est à l'immoralité. (Oui! oui! — Vive Considerant!)

Tels sont, Messieurs, les sentiments que j'aurais voulu proclamer au milieu de vous, et dont je regrette de ne pouvoir jeter sur le papier qu'une expression bien faible et bien rapide, pressé que je suis par le porteur de votre invitation, qui attend ma réponse pour l'emporter dans quelques heures.

Agréez, je vous prie, et faites agréer à Messieurs les membres du comité, l'hommage de ma reconnaissance pour l'invitation qu'ils ont bien voulu m'adresser, et l'assurance des sentiments de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur,

Signé : **LHERBETTE.**

(La lecture de cette lettre est suivie d'une longue salve d'applaudissements.)

M. BARTHÉLEMY GAGER a la parole pour porter un toast. — ***A la réalisation de la fraternité!***

Messieurs, dit-il, cette devise de nos pères, liberté, égalité, fraternité, est indivisible.

Qui dit liberté, dit égalité et fraternité !... Quiconque veut la pratique de la liberté, ne peut l'obtenir que par la réalisation de l'égalité et de la fraternité.

Aucun de vous, Messieurs, ne démentira ces principes.

Ceux qui sont venus ici n'auront jamais d'autre mobile que l'intérêt public. (Assentiment.)

En s'asseyant à ces tables fraternelles, ils ont banni loin d'eux toute pensée d'intérêt personnel pour n'avoir qu'une seule pensée : le triomphe de la liberté et de l'égalité, par l'esprit de fraternité qui est un esprit d'ordre et de paix. (Applaudissements.)

Reconnaissons donc aujourd'hui que dans la nation française il ne doit plus y avoir des questions de personnes, mais seulement des questions de principes.

D'un côté, les principes de fraternité, qui sont ceux de justice et de vérité; d'autre part, les misérables intrigues de partis et de personnes. (Très bien ! très bien !)

De quel côté devons-nous être ?

De quel côté sommes-nous ?

Sondez bien vos consciences... Celui-là est grandement coupable qui n'apporte à la chose publique qu'un esprit indécis, qu'un enthousiasme irréfléchi, qu'un calcul de circonstance !

Celui-là surtout mérite le mépris de tous qui ne veut se servir de l'opinion des citoyens que comme un marchepied pour arriver aux honneurs, au pouvoir, à la richesse.

Messieurs, parmi tous ceux qui assistent à cette réunion, il ne doit y avoir qu'un seul désir ; aussi, fidèles à notre conviction, nous nous entretenons maintenant de notre but commun, qui est d'étendre le droit électoral, afin d'arriver pacifiquement à la réalisation de la fraternité, terme dernier des sociétés humaines. (Approbation.)

M. SOUESME. Messieurs, je vous propose un dernier toast :

Aux invités !... (Bravo ! bravo !)

Citoyens !... car vous tous qui êtes ici, vous êtes véritablement dignes de ce nom... Citoyens, vingt-cinq ans se sont écoulés depuis qu'un illustre orateur, de patriotique mémoire, faisait entendre à la tribune nationale ces belles et prophétiques paroles : « Il y a de l'écho en France quand on y prononce les mots sacrés d'honneur et de patrie !... »

DE TOUTES PARTS. Oui ! oui ! nous l'avons prouvé et nous le prouverons encore !

M. SOUESME. Permettez-moi de vous proposer un toast qui, lui aussi, trouvera de l'écho parmi vous :

électorale pût jamais laisser enfouir tombe... d'un véritable représentant du peuple!...

DE TOUTES PARTS. Bravo.

M. SOUESME. Buvons à nos hôtes et travaillons de toutes forces à un succès qui serait le triomphe de la liberté, du patriotisme et de la moralité!

VOIX UNANIMES. Bravo ! bravo !

M. VICTOR CONSIDERANT. Je ne puis laisser passer les nobles et chaleureuses paroles que vous venez d'entendre, sans y répondre par un mot, au nom de ceux qui ont eu l'honneur d'être appelés au milieu de vous. Des remerciements, vous ne nous en devez pas ; nous sommes heureux et fiers d'avoir pu nous associer à une manifestation provoquée par l'explosion de sentiments dont le réveil fera bientôt la gloire de notre pays. (Applaudissements.)

Trop longtemps les véritables sentiments de la France se sont oblitérés... (Oui ! oui !) Trop longtemps la grande et généreuse pensée de nos pères a été méconnue... (C'est vrai ! bravo !) Trop longtemps.... peu m'importe l'incorrection de mon langage ! Je suis tout entier à l'émotion qui déborde mon âme !... Je dis que depuis 17 ans nous avons vu la France, ce pays de l'honneur et du dévouement, se laisser envelopper, engourdir, dominer par les doctrines d'un matérialisme honteux et qu'il est temps enfin que ce pays se réveille dans toute sa force et dans toute sa grandeur!... (Bravo ! bravo !)

Oui, il est temps que la France relève sa tête appesantie ! Son réveil doit sortir de ces manifestations imposantes qui se produisent sur tous les points du territoire !... Qu'on ne s'y trompe pas ; nos paroles n'ont rien de révolutionnaire ; la France doit se replacer à la tête des nations, non plus par la conquête, mais en leur donnant l'exemple du progrès accompli, de la liberté assurée, des bonnes institutions consolidées, institutions reconnaissant et satisfaisant tous les droits, opérant la fusion des classes et faisant cesser entre elles les haines et les hostilités; institutions constituant la fraternité, cette devise éternelle des sociétés intelligentes et fortes, vers laquelle nous graviterons tant qu'il nous restera une pensée dans le cerveau et un soupir dans le cœur !... (Applaudissements prolongés.)

Encore un mot : N'oubliez pas, messieurs, que je ne suis parmi vous qu'un simple porte-drapeau... Vous, messieurs, vous êtes les combattants : A cinq jours la bataille !... (Explosion de bravos.)

L'assemblée se sépare aux cris dix fois répétés de vive Considerant !

L'orchestre exécute la *Marseillaise* que les convives chantent en chœur au sortir de la salle.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publiera prochainement, annoncent les *Débats*, l'ordonnance royale qui convoque les chambres pour le mardi 28 décembre prochain.

— Le collége électoral de Murat s'est réuni le 20 novembre, pour nommer un député en remplacement de M. de Castellane, décédé.

Le nombre des votants était de 156.

M. le marquis de Contades, candidat conservateur, a obtenu 106 voix ; il a été proclamé député.

— On annonce comme certaines les nominations suivantes dans le haut personnel diplomatique :

A l'ambassade de Turin, M. Napoléon Duchâtel, préfet de Toulouse, pair de France et frère du ministre de l'intérieur ;

A l'ambassade d'Espagne, M. Piscatory ;

A l'ambassade de Naples, M. de Bacourt, actuellement ministre aux Etats-Unis.

M. de Bacourt devait, dans une première combinaison, comme on le sait, avoir à Madrid la succession de M. le comte Bresson, mort d'une façon si tragique. On avait d'abord parlé, comme obstacle au départ pour l'Espagne de ce diplomate, d'une maladie qui le retenait à Paris. Il paraît que le climat de Naples a été ordonné par les médecins, pour guérir la maladie toute politique de M. de Bacourt. (*Patrie*.)

— L'élection de Dieppe a singulièrement dérangé les projets du gouvernement au sujet des faveurs nouvelles qu'il promettait à la foule des députés *bien pensants*. M. Duchâtel a prudemment pensé qu'il y aurait péril à envoyer aujourd'hui devant les électeurs ces fidèles amis, à les soumettre aux chances d'une réélection. En conséquence, on aurait décidé que la nomination projetée des sous-secrétaires d'état dont nous avons parlé hier, serait indéfiniment ajournée.

(*Union monarchique*.)

... leurs efforts n'ont pu aboutir qu'à maîtriser le feu au bout de deux heures et demie de travail, et à le concentrer dans le bâtiment incendié, dont il ne reste plus littéralement que les quatre murs. Les maisons avoisinantes ont été préservées. Quant aux deux meules, on les a laissé brûler pour ne pas rendre inutiles les secours en les divisant ; parce que, d'ailleurs, de prime abord, on a vu qu'il ne fallait pas songer à les sauver. La rumeur publique attribue à un crime ce sinistre, dont le dommage peut s'évaluer, pour le bâtiment seul et les fourrages, qu'il contenait, à 7 ou 8 000 fr. Ce qui a pu faire croire à une vengeance particulière dont M. Hatton eût été l'objet, c'est que le magasin incendié et la meule de paillassons lui appartenaient, et que les incendiaires ont pu facilement croire que la meule d'hivernaches à laquelle ils ont aussi mis le feu, lui appartenait également. La justice informe. »

— La *Revue de la Marne* signale aussi depuis quelque temps un grand nombre d'incendies en Champagne : aujourd'hui encore elle en rapporte trois nouveaux. On ne sait à quelle cause attribuer ces sinistres multipliés.

FANATISME MUSULMAN. — On écrit de Trébisonde, 4 novembre :

« La femme turque, surprise en adultère avec le médecin grec Paléologue, vient d'être assassinée sur la route d'Erzeroum, et c'est son père qui se vante d'avoir fait le coup.

Vous savez que le sultan qui a à peu près aboli la peine de mort en Turquie, avait ordonné de déporter les deux amants adultères, l'un en Crète, l'autre ici dans notre ville. C'est le père de la dame qui l'amena, mais le choléra ayant commencé, le père et la fille s'éloignèrent dans l'intérieur. Le vieux Turc est revenu seul, il dit à qui veut l'entendre que de sa propre main il a vengé l'islamisme, la religion, Mahomet lui-même, en massacrant la sacrilége musulmane qui avait eu des faiblesses pour un vil djiaour, pour un Grec raya.

Il va, assure-t-il, confier tous ses biens à sa mosquée, la Bayézide à Constantinople, et partir pour Candie. Il veut attaquer le médecin, lui livrer le *combat sacré*, comme il dit, et ensuite mourir martyr de l'islamisme si le sultan ordonne sa mort. »

MAUVAISE PLAISANTERIE. — On lit dans le *Courrier d'Anvers* :

« Cette nuit, à quatre heures, le canon d'alarme a jeté l'épouvante dans notre ville. La frayeur s'accrut encore lorsqu'on entendit de tous côtés s'élever un bruit épouvantable de coups frappés sur les portes des maisons habitées par des officiers qu'on venait appeler en toute hâte. Le canon continuait de tonner par intervalle d'une minute. Bientôt on entendit les pas pressés des bataillons, le roulement lugubre des lourdes pièces d'artillerie, et les commandements brefs et sonores des officiers. Le canal au sucre fut occupé par un bataillon et quatre pièces, le Rivage par une force pareille, la plaine des Facons et bien d'autres places encore. L'artillerie de siége courait ventre-à-terre aux forts et aux différents bastions de la ville, et le canon d'alarme de grondait toujours. — Que se passe-t-il donc, grand Dieu? De quoi sommes-nous menacés? Est-ce l'ennemi? où est-il? quel est-il! Ou bien allons-nous assister aux scènes sanglantes d'une émeute populaire? Ah! mais... oui, c'est cela. C'est pour dissiper les rassemblements qui se forment depuis quelques soirs régulièrement dans la rue des Peignes et le rempart des Tailleurs-de-Pierre. C'est un coup de main prêté par l'armée à la police.

» Eh bien, non ! ce n'est pas cela du tout, ce n'est rien. M. Chazal était curieux de savoir au juste combien de minutes il faut à nos officiers et à nos soldats pour faire leur toilette. La politique nouvelle n'aime pas le doute; elle a voulu éclaircir ce mystère, voilà. On nous assure que c'est de la haute stratégie. Ce qu'il y a de certain, c'est que la solution de cette question a été particulièrement désagréable à tout le monde.

L'ÉTHER ET LE TÉTANOS. — L'Académie de Reims a repris la semaine dernière le cours de ses travaux, et parmi les communications qui ont été faites à l'assemblée, le fait suivant, rapporté par le docteur Landouzy, a paru d'un haut intérêt : Un ouvrier charpentier avait marché sur un clou qui lui était entré dans le pied. La blessure, assez légère, ne tarda pas à se cicatriser, et on comptait sur la guérison, lorsque se déclarèrent tous les symptômes du plus violent tétanos. Les membres étaient raides, les mâchoires comprimées, la suffocation paraissait imminente.

Un médecin, appelé en toute hâte, voyant qu'aucun des moyens ordinaires n'apportait de soulagement contre ce mal terrible, eut l'idée de soumettre le malade aux inhalations de l'éther; les membres reprirent aussitôt leur flexibilité; mais, dès qu'on cessait l'opération, le tétanos reprenait. Ce triste état de souffrance se prolongea pendant quinze jours; mais, après chaque nouvelle inhalation d'éther, la gravité du mal s'atténuait, et on parvint enfin à la guérison, à tel point que

... sous leurs forces et arrache leurs toitures.

» Plusieurs propriétaires n'ayant pas fui assez tôt ont été surpris et écrasés par les toitures qui s'ébranlaient avec fracas. L'hôtel du gouvernement a été si fort en danger, que le lieutenant gouverneur et sa famille ont été obligés de demander asile dans une maison voisine. Le gouverneur a convoqué un conseil et publié une proclamation dans laquelle il demande instamment le compte-rendu de tous les détails de cet effroyable sinistre. — Les résidents et les plus considérables de Scarborough ont prêté serment en qualité de constables, et ils font des patrouilles de nuit pour la protection de la vie et de la propriété dans cette ville désolée. Un mémoire doit être adressé à la reine pour implorer secours et commisération. On a déjà commencé à relever les bâtiments publics qui ont le plus souffert. »

Bourse du 23 novembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 85	116 »	115 85	116 »
— — fin courant.	115 95	116 10	115 95	116 10
3 p. 0/0 J. du 22 juin au C	76 75	76 85	76 75	76 85
— fin courant	76 65	76 80	76 65	76 75
Id. Emp. 1847, J. 22 déc. au C.	» »	» »	» »	» »
— — fin courant.	76 35	76 55	76 30	76 55

4 1/2 J. 22 s. d. cours	108 »	Banq. de Fr. d. cours	3200 »
4 0/0 J.	» »	O. V. de Par.	1310 »
Emp. 1844. au Ct	» »	C. hyp.	200 »
— fin Ct	» »	— Gouin.	1125 »
B. du Trés.	4 7/8	— Gann.	960 »

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0 d. 10	» »	» »	» »	» »
5 p. 0/0 d. 50	» »	» »	» »	» »

REPORTS.	Du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	» »	» »	» »	» »
5 p. 0/0	» »	» »	» »	» »

FONDS ÉTRANGERS.

Naples, au Ct d. cours	» »	Rom. .... Der C.	96 3/4
Récép. Rotsch.	» »	Belg. 2 1/2	» »
Esp. Dette act.	23 »	— 4 1/2	» »
— — pass.	» »	— d. 1840	98 3/4
— 3 p. 0/0.	» »	— d. 1842	» »
Dette intérieure	» »	— Banque	» »
Portug. 5 0/0 1837	» »	— d. Em. 1841.	» »
Holl. 2 1/2	» »	Piémont	» »
Haïti	380 »	Autriche	» »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1190 »
Act. d. J.	» »
Ch. S. G.	» »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	» »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1202 »
— à Rouen.	910 »
R.-Havre.	493 50
à Vierzon.	567 50
Str. à Bâle.	167 50
Paris-Str.	403 »
Tours-Nant.	415 »
Orl.-Vierz.	551 25
C. du Nord	565 »
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc.	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	485 »
Cent. à Tr.	» »
Paris-Lyon	402 50
Nord-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber.	» »
... l AV.	» »
Union fin.	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» »	Paris à Rouen	910 »	Orléans à Vierzon.	551 25
— (r.-g.)	» »	Rouen au Havre	493 50	Bordeaux à Cette.	486 25
Paris à Orléans	1212 »	Marseille à Avign.	567 50	Nord	565 25
— à Lyon	400 »	Paris à Strasbourg	413 75	Boulogne à Amiens	» »

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Monsieur,

Voulant prouver au public la réalisation de mes promesses, je viens vous prier de lui transmettre mon appel pour l'inviter à constater, aujourd'hui mercredi 24 courant, à huit heures du soir, les résultats obtenus par mes préparations appliquées publiquement sur des têtes chauves depuis 12, 15, 18 et 22 ans.

J'ai l'honneur d'être, etc.

RAYMOND G., rue de la Chaussée-d'Antin, 26, reçoit de onze heures à quatre heures.

Spectacles du 24 novembre.

» h. » OPÉRA. — Relâche pour la répétition de Jérusalem.
7 h. » FRANÇAIS. — Les Aristocraties.
» h. » ITALIENS. —
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice, le Maçon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Faute d'un Pardon.
7 h. » OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza, les Premiers Pas.
7 h. » THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Coin du Feu, 3 Loges, le Chevalier, Brioche.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Les Impressions, Jérôme le Maçon, Fille terrible.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Didier, Geneviève, Mari anonyme.
6 h. » PALAIS-ROYAL. — Jacques, Ordonnance, Existence, A qui le Moutard?
6 h. » PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. » AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. » GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. 1/2 COMTE. — La Dinde, Perrin, la Roule.
5 h. 1/2 FOLIES. — Le Chevalier, les Premiers Beaux Jours.
5 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — L'Orpheline, Douvres, la Folie.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
6 h. » BEAUMARCHAIS. — Fille et Garçon, l'Pauvre Idiot, Aline, Jocrisse.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Discours de la Reine d'Angleterre.

Ce document royal, si impatiemment attendu, est arrivé ce soir à Paris, par voie extraordinaire. Il ouvre la marche aux manifestations officielles du même genre qui vont appeler la discussion de la tribune sur les graves questions sociales et politiques dont l'opinion de l'Europe s'émeut depuis six mois.

Ce discours effleure à peine ces sujets de préoccupations générales. Cependant il les indique à l'attention sérieuse du parlement anglais, et c'est là l'important. La pénurie financière et manufacturière de l'Angleterre est le premier point soumis à cet examen. Le ministère anglais se borne sur ce point à prier les chambres de sanctionner les mesures par lesquelles il croit avoir suffisamment remédié aux souffrances du crédit public. Il est douteux qu'une discussion approfondie fortifie les illusions du cabinet anglais sous ce rapport.

Quant à l'Irlande, cette plus grave de toutes les plaies de l'Angleterre et de la civilisation européenne, le ministère britannique demande autre chose qu'une simple sanction légale. Quoiqu'il s'efforce d'atténuer la hideur du mal sous quelques phrases relatives à l'abondance de la nouvelle récolte et aux secours déjà votés, il est facile de découvrir l'aveu d'un embarras extrême dans les deux paragraphes qui réclament le concours du parlement pour assurer en Irlande la répression des crimes et des améliorations sociales compatibles avec les intérêts de la propriété.

Un seul point de la politique extérieure est abordé dans ce document: c'est la guerre civile qui déchire la Suisse. La reine d'Angleterre déclare qu'elle a vu avec un vif regret l'explosion de cette guerre, et elle annonce comme positive l'intention de son gouvernement de faire partie du concert européen, qui se propose la pacification de la république helvétique. Cette formation d'un congrès médiateur en Suisse est donc hors de doute, et sollicite désormais toute l'attention politique à l'extérieur.

Hélas! Il est à craindre que les idées libérales et les véritables sentiments de l'Europe ne se trouvent bien mal représentés dans ce concert européen, et que ce ne soit là un ingénieux moyen d'étouffer le droit sous la force, de comprimer l'idée de liberté et d'indépendance sous une nouvelle coalition absolutiste.

Voici le discours de la reine d'Angleterre :

CHAMBRE DES LORDS. — *Séance du 23 novembre.*

La chambre s'est réunie à deux heures pour entendre la lecture du discours de la couronne, lecture faite par la commission. La chambre des communes avait été mandée, comme de coutume, par l'huissier de la verge noire, à la barre des lords.

Voici le discours :

Mylords et Messieurs,

Sa Majesté nous a ordonné de vous déclarer les causes qui l'ont engagée à assembler le parlement à cette époque. Sa Majesté a vu avec un vif regret la détresse qui règne depuis quelque temps parmi les classes commerciales.

Les embarras du commerce ont été un instant aggravés par un sentiment si général de méfiance et d'alarme, que Sa Majesté, pour rame-[illegible] teurs de la Banque d'Angleterre de suivre une marche appropriée à une semblable crise.

Cette marche eût pu aboutir à une infraction à la loi.

Sa Majesté éprouve une grande satisfaction à vous informer que la loi n'a pas été violée, que les craintes se sont apaisées, et que la pression qui se faisait sentir sur les banques et sur le commerce a été atténuée.

La bénédiction d'une récolte abondante a allégé les maux qui accompagnent toujours le manque de travail dans les districts manufacturiers.

Sa Majesté a cependant à déplorer le retour d'une misère cruelle en Irlande, par suite de la disette des denrées nécessaires à la subsistance du peuple.

Sa Majesté espère que cette misère sera matériellement soulagée par les efforts qui ont été faits pour mettre en vigueur la loi votée dans la dernière session afin de secourir les nécessiteux.

Sa Majesté a appris avec satisfaction que les propriétaires fonciers avaient tiré parti pour améliorer les terres, des moyens mis à leur disposition par la libéralité du parlement.

Sa Majesté déplore les crimes atroces qui ont été commis dans certains comtés d'Irlande, et l'esprit d'insubordination qui s'est manifeste et qui a conduit à une résistance organisée contre les droits légaux.

Le lord lieutenant a employé avec vigueur, avec énergie, les moyens que la loi met à sa disposition pour découvrir les malfaiteurs et pour prévenir le retour des crimes et délits.

Sa Majesté sent néanmoins que son devoir envers ses sujets paisibles et affectionnés (*well disposed*) l'oblige à demander l'aide du parlement pour prendre des précautions ultérieures contre la perpétration des crimes dans certains comtés et districts d'Irlande.

Sa Majesté envisage avec la plus profonde anxiété, avec le plus profond intérêt, la situation actuelle de l'Irlande, et elle recommande à l'examen du parlement des mesures qui, tout en sauvegardant les droits de la propriété, puissent faire progresser l'état social du peuple et tendre à l'amélioration durable de cette partie du Royaume Uni.

Sa Majesté a vu avec un vif regret l'explosion de la guerre civile en Suisse.

Sa Majesté est en communication (*is in communication*) à ce sujet avec ses alliés, et elle s'est montrée prête à employer, de concert avec eux, son influence amicale, pour rendre à la confédération suisse les bénédictions de la paix.

Sa Majesté a confiance dans le maintien de la paix générale en Europe (*Looks with confidence to the maintenance of the general peace of Europe*).

Sa Majesté a conclu avec la république de l'Equateur un traité pour la suppression du trafic des esclaves; Sa Majesté a donné des ordres pour que ce traité vous soit soumis.

Messieurs de la chambre des communes,

Sa Majesté a donné des ordres pour faire préparer le budget de l'année prochaine, afin qu'il vous soit présenté. Ce budget sera établi avec toute la sollicitude que réclament les besoins du service public.

Milords et Messieurs, S. M. recommande à l'attention du parlement les lois qui règlent la navigation du Royaume-Uni, dans le but de constater si l'on peut introduire dans ce système quelques modifica-[illegible] loppement des intérêts commerciaux et coloniaux de l'empire.

S. M. a jugé à propos de nommer une commission chargée de faire un rapport sur les meilleurs moyens d'améliorer l'hygiène de la capitale, et S. M. recommande à votre sollicitude les moyens qui vous seront soumis dans l'intérêt de la santé publique.

Sa Majesté a éprouvé une sympathie profonde pour les classes ouvrières dans les districts manufacturiers de la Grande-Bretagne et dans une grande partie de l'Irlande, et Sa Majesté a vu avec admiration la patience avec laquelle ces souffrances ont, en général, été supportées.

La détresse qui a régné parmi les classes commerciales a affecté beaucoup de branches importantes du revenu; mais Sa Majesté a la confiance que le temps n'est pas éloigné où, avec la bénédiction de la divine Providence, le commerce et l'industrie du Royaume-Uni auront repris leur activité accoutumée.

Les Salles d'asile et l'Univers.

Le journal l'*Univers* a consacré, le mois dernier, quatre longs articles à la question des salles d'asile. Ces articles se ressentent de cet esprit d'intolérance, regrettable péché auquel notre confrère se laisse habituellement emporter, par excès de zèle. Sans compter le péché, la précipitation produit l'aveuglement, et l'aveuglement enfante l'erreur.

L'*Univers* s'efforce de démontrer que, dans les rapports du gouvernement avec l'œuvre des asiles, tout est illégal, et que, dans la direction imprimée à cette œuvre, tout est mauvais.

Nous examinerons un autre jour la question de légalité. Nous voulons simplement aujourd'hui reprocher à notre confrère mal informé l'excès de ses critiques et la précipitation de ses jugements en ce qui regarde le gouvernement actuel des asiles.

Pour juger d'une chose, il faut la connaître; et encore, quand on croit la connaître, faut-il toujours se tenir en garde des jugements téméraires.

D'abord, l'*Univers* ne connaît pas l'histoire de l'institution des salles d'asile. L'honneur d'avoir conçu et réalisé cette œuvre ne saurait être attribué à Mme la marquise de Pastoret. Cette noble dame paraît avoir eu la première idée de la *crèche*; elle en produisit le germe informe vers 1801. La première ébauche de la salle d'asile est due à un bon prêtre des Vosges, Oberlin, et elle remonte à 1770.

Avant la marquise de Pastoret et Oberlin, il est aisé de retrouver cette tendance à l'adoption collective, à l'éducation sociétaire. Sans parler de la grande œuvre spéciale de saint Vincent de Paule, nous pouvons rapporter à l'inspiration du génie chrétien toutes ces maisons gardiennes qui existaient depuis longtemps dans les pays de l'Occident, et notamment dans les Etats-Romains. Mais ce ne sont là que lueurs confuses.

Les premiers actes, où se déterminent les caractères de la salle d'asile et de la crèche, sont ceux d'Oberlin et de Mme de Pastoret. Et ce n'est encore là qu'une faible aurore.

Le jour se fait enfin; la lumière se fixe dans l'œuvre du socialiste-communiste Owen et de son ouvrier Buchanan, et dans l'œuvre de M. Marbeau. Owen fonde la salle d'asile (*infant school*) à New-Lanarck, en 1816; M. Marbeau fonde la crèche à Paris, en 1843.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 25 NOVEMBRE.

Ouverture de l'Opéra-National

LE 15 NOVEMBRE 1847.

Prologue. — *Gastibelza*. — M. Maillard.

Enfin le voilà donc ouvert ce troisième théâtre lyrique, que tant de pronostics intéressés déclaraient impossible, chimérique, utopique, absurde. Il est aujourd'hui passé à l'état de fait, et de fait éclatant. L'Opéra-National compte déjà dix jours d'existence, dix jours marqués par dix représentations fructueuses pour le présent et pleines d'excellents germes pour l'avenir.

Ce qui était vraiment chimérique, absurde, impossible, c'était la prétention d'entretenir nos deux grands théâtres lyriques d'artistes et de compositeurs, alors qu'on n'offrait aucun champ où les uns et les autres pussent se produire et se développer. Et le fait n'a-t-il pas victorieusement démontré l'utopie de cette prétention? Où en sont aujourd'hui le Grand-Opéra et l'Opéra-Comique? Réduits tous deux à chercher leurs premiers sujets sur les bancs du Conservatoire, comme si, sauf exception parmi les exceptions, les dispositions naturelles, si brillantes qu'elles soient, pouvaient suffire à constituer un artiste de premier ordre. On ne rencontre pas tous les jours des Falcon.

Aussi, nous voyons l'administration de l'Académie royale de Musique s'épuiser à la recherche d'un premier ténor et d'une première chanteuse; battre les quatre coins de l'Europe sans pouvoir se procurer ces deux éléments indispensables; épuiser la patience de son public au spectacle du laborieux dégrossissement d'artistes italiens qui ont à la fois leur talent à acquérir et notre langue à apprendre. Une autre fois c'est une cantatrice anglaise dont on nous promet d'avance des merveilles, et quand arrive le jour de la répétition générale, on reconnaît qu'il n'y a pas moyen de faire accepter à des oreilles parisiennes du français revêtu d'une enveloppe britannique par trop apparente; enfin, de guerre lasse, après avoir inutilement pourchassé des premiers ténors dans tous les pays où l'on chante, le Grand-Opéra ne voit plus d'autre ressource que d'enlever celui de son voisin, l'Opéra-Comique, au risque de le voir périr par la transplantation.

Quant aux embarras résultant de la pénurie des compositeurs, ils sont assez connus et se manifestent assez clairement pour qu'il soit superflu d'en parler.

Nous ne doutons pas, pour notre part, que, d'ici à quelques années, l'influence du troisième théâtre lyrique aura sensiblement amélioré les ressources de la France, sous le double rapport des chanteurs et des compositeurs, et que les deux théâtres au nom desquels on a tout mis en œuvre pour faire ajourner indéfiniment la fondation de ce que l'on appelait un nouveau concurrent, ressentiront bientôt les bons effets de cette amélioration.

Nous savons bien, après cela, que les intérêts de l'être de raison qu'on appelle un théâtre ne sont pas toujours d'accord avec ceux de l'entrepreneur qui momentanément tient à ferme cet établissement, et qu'une direction, chose éphémère de son essence, peut fort bien ne pas s'accommoder de mesures dont la fécondité ne doit se manifester qu'à plus ou moins long terme; mais ce n'est pas notre faute si les choses ont été établies de manière à créer un antagonisme entre l'intérêt général de nos institutions artistiques et les intérêts privés auxquels l'exploitation de ces établissements est livrée; entre ceux-ci et celui-là notre choix ne saurait être douteux. C'est donc avec toute sympathie que nous verrons le troisième théâtre lyrique grandir, prospérer et se développer. Indépendamment de l'amélioration générale qu'il introduira, avec le temps, dans le régime lyrique de Paris, le Théâtre-National par sa position topographique et par le genre des ouvrages qu'il se propose de jouer, ouvre un nouveau champ à la musique, et fera pénétrer le goût des compositions élevées dans une couche de la population aux oreilles de laquelle ne parvenaient jusqu'à présent que les flons flons du vaudeville et les ritournelles écourtées du mélodrame. C'est un nouvel élément de luxe mis à la disposition de peuple qui le crée, et qui est si rarement appelé à en jouir. La direction du Théâtre-National a compris sa mission sous ce rapport, et dans les deux ouvrages qu'elle a déjà montés, elle a conservé soigneusement les traditions de pompe et de richesse que lui avait léguées le théâtre du Cirque. Un personnel nombreux, de beaux décors, de riches costumes, un corps de ballet bien monté où déjà quelques personnalités brillantes se sont manifestées, un orchestre bien composé et bien conduit, et par dessus tout cela, le comfort de toutes les places destinées aux spectateurs, témoignent du soin que l'administration a pris pour complaire en tout au public *souverain* qu'elle convie à ses fêtes quotidiennes.

Ce public, de son côté, s'est montré digne des égards que l'on avait eus pour lui, et c'était vraiment un spectacle intéressant que l'aspect de ces triples et quadruples rangées de têtes curieusement penchées aux balcons des trois rangs d'amphithéâtres et de galeries qui dominent les loges, têtes animées par l'attention la plus intelligente et la plus soutenue, écoutant dans un profond silence et ne laissant rien de remarquable passer inaperçu. Nous conseillons sincèrement aux directeurs de l'Opéra-National de s'en rapporter entièrement à la spontanéité de sensation et à l'appréciation naïvement juste des spectateurs impressionables qui formeront toujours la majorité du public de leur théâtre. Ici, point n'est besoin du stimulant artificiel et honteux de la *claque* pour réveiller la somnolence des gens ennuyés qui ne vont chercher au théâtre qu'un moyen de tuer quelques heures d'une journée rendue si péniblement longue par l'oisiveté, et l'on peut compter que des gens qui ne dépensent leur argent et leur temps qu'avec l'intention bien arrêtée et bien délibérée de s'amuser, laisseront libre cours à la manifestation bruyante de leur joie chaque fois qu'ils rencontreront motif de contentement. Laissez donc à vos spectateurs la libre et entière responsabilité de leur jugement, et mettez ainsi vos artistes à même de profiter de cette école si précieuse du véritable public, école qu'on ne retrouve plus nulle part aujourd'hui, et dont vous pouvez vous faire une spécialité qui tournera, soyez en sûrs, au profit de tout le monde, de vous-mêmes et de l'art.

De l'ancienne salle du Cirque on n'a conservé que les quatre murs dans toute la partie destinée au public. Une distribution intelligente a permis d'asseoir commodément dans cette enceinte près de deux mille quatre cents spectateurs, plus que n'en contient l'Opéra. Les courbes gracieuses des galeries, soutenues par de légères colonnettes et sur le fond blanc desquelles se détachent ici des guirlandes de fleurs, à des ornements de cuivre estampé et doré, sortis comme ceux qui ornent tous nos théâtres, des ateliers de M. Fugères, la disposition architecturale élégante des avant-scènes, la grâce de la coupole, formée d'une immense treille recouverte de feuillage, donne à la salle un aspect de fraîcheur coquette tout à fait réjouissant. Une ceinture de torchères à bougies de gaz ajoute sa lumière à celle du beau lustre de l'ancien Cirque, et rend la salle une des plus claires de celles que nous ayons à Paris. La seule chose à regretter dans cet ensemble, c'est le ton sombre et triste, mélange de chocolat et de pain d'épice, du papier de tenture des loges et galeries.

Les représentations ont été ouvertes, comme cela était de rigueur, par un prologue. MM. Gustave Vaez et Alphonse Royer ont mis en scène deux jeunes compositeurs riches d'inspiration, mais pauvres d'argent, abritant leur misère et leurs espérances dans une triste mansarde, et attendant le moment où il leur sera possible de communier avec la publicité, cette atmosphère vitale de l'art en dehors de laquelle s'étiolent et meurent asphixiées, tant d'intelligences qui ne demandent que de l'air et de l'espace pour vivre et produire. Eux aussi mourraient à la peine si la fée de la musique ne les prenait en pitié, et, pour les sauver, ne se décidait à conclure alliance avec le génie du mélodrame qui se montre bien un peu récalcitrant, mais finit par céder et par accepter un hymen d'où naît le troisième théâtre lyrique. Autour des deux jeunes gens groupez deux jeunes filles dont les gosiers n'attendent plus qu'un public pour les applaudir, un joyeux *titi* qui pratique et protége les arts, un oncle, marchand bonnetier de Limoges (lisez Limauges), qui anathématise les vauriens paresseux qui passent leur vie à faire de la musique, comme si la musique n'était pas un amusement, et comme si un amusement pouvait être un travail; supposez un dialogue assez banal, assaisonné de plaisanteries un peu

La liste des personnes qui ont rendu de notables services à l'œuvre serait déjà trop longue, et nous ne citons que celles dont les noms reviennent en ce moment avec plus d'éclat à notre mémoire.

A cette liste il faut, à moins de déni de justice, ajouter, et à une place d'honneur, un nom que l'*Univers* prononce avec une sainte horreur, celui de M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique. Le ministère, en général, nous cause assez d'ennuis, sa politique nous cause assez de répugnance pour que nous ayons grande joie à distinguer par un éloge l'un de ses membres. Notre opposition, hautement professée contre le mauvais esprit qui dirige aujourd'hui la France et qui prépare de grands malheurs à notre pays, est une sorte de garantie de notre sincérité, quand il nous arrive d'applaudir aux actes d'un membre de ce triste cabinet.

L'*Univers* n'est donc pas suffisamment éclairé sur l'histoire des salles d'asile, puisqu'il omet les noms des deux vrais fondateurs de l'œuvre Oberlin et Owen. Serait-ce parce que ni l'un ni l'autre de ces bienfaiteurs de l'humanité n'appartiennent à l'église catholique romaine? Leur mérite n'est-il pas compté, parce que l'un était pasteur protestant, parce que l'autre affiche l'athéisme? Nous ne voulons pas supposer que l'*Univers* oublie cette parole de Jésus-Christ : « *Je vous bénis, mon père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et de ce que vous les avez révélées aux petits.* »

Si l'*Univers* avait su l'histoire des salles d'asile, il se fût abstenu peut-être de reprocher au gouvernement son insouciance longtemps prolongée à l'égard de cette œuvre. Il est bien vrai que le gouvernement attendit « le jour où l'expérience tentée eût complètement réussi, le jour où les asiles, devenant florissants, commencèrent à récompenser, par les bénédictions du pauvre, le désintéressement des dames fondatrices. » Mais, d'abord, cette lenteur de l'Etat est-elle un fait nouveau dont on doive s'étonner? Et puis l'Etat est-il seul coupable? Il y a bien longtemps, hélas! que les autorités, l'Eglise aussi bien que l'Etat, se mettent tristement à la suite de l'individu et semblent renoncer à toute initiative dans le mouvement des sociétés humaines. La crèche, la salle d'asile, la colonie agricole ne sont sorties ni du Vatican ni des Tuileries, ni d'un évêché, ni d'une préfecture; et nous verrons le Phalanstère, à son tour, s'édifier sans le concours des grands pouvoirs sociaux. Ces pouvoirs commencent toujours, en face d'une chose nouvelle, par se sentir saisis d'une défiance inquiète, d'une sorte de peur. Et, quand ils se décident enfin à suivre l'impulsion venue d'en bas, ce n'est pas toujours l'autorité cléricale qui prend les devants. La querelle aventureuse de l'*Univers* nous remet en mémoire que déjà les autorités politiques, en France, avaient fait acte de sollicitude et d'adoption, lorsque le chef spirituel du monde, Grégoire XVI, proscrivait, dans ses états, les salles d'asile. Ces temps malheureux sont passés, pour ne plus revenir; la papauté reprend désormais sa place à la tête de l'humanité, et le souffle chrétien, qui vient de Rome, se fait sentir même dans les voiles encore mal orientées de l'*Univers*. Mais, quand on se pose en défenseur systématique de l'Eglise contre l'Etat, il faut un peu avoir la prudence du serpent, et ne pas réveiller les souvenirs historiques pénibles, pleins de comparaisons fâcheuses.

Si l'*Univers* avait étudié l'histoire des salles d'asile, il n'eût pas représenté comme une usurpation le secours prêté à l'œuvre par le Conseil des hospices. Ce sont, en effet, les dames fondatrices qui, sentant l'insuffisance des souscriptions privées, [...] tablir, au lieu d'associer et de fortifier; il fait ensuite un coup de suprême maladresse, car il est de toute évidence que personne ne suivra son conseil.

De l'histoire et du fait passons au domaine de l'idée. Nous allons constater, avec un nouveau chagrin, que les sages et les prudents de l'*Univers* ne paraissent pas, pour le moment, avoir compris l'esprit même de l'institution des asiles.

Quand on reproche à l'autorité sa politique à l'égard des asiles, il faudrait indiquer une politique meilleure. Quand on réclame la liberté absolue de l'enseignement, il faudrait laisser soupçonner qu'on saurait tirer de cette liberté des fruits et plus beaux et plus nourrissants. Quand on parle d'une institution, il faudrait, pour le moins, montrer qu'on en apprécie le génie et le but. Or, il est évident que le publiciste de l'*Univers* n'en est pas même aux notions élémentaires.

Le but de la salle d'asile, qui est complexe, peut, en ce qui regarde l'enfant, être exprimé en ces termes : 1° asile contre le mal ; préservation du mal physique, du faussement intellectuel et de la corruption morale ; 2° développement harmonique du corps, de l'esprit et du cœur, pour le bien de l'individu, pour le bonheur de ses semblables et pour la gloire de Dieu.

Ce but, le perfectionnement intégral de l'être humain, est avoué, est proclamé par l'*Ami de l'Enfance*, journal publié sous la direction de la Commission supérieure des salles d'asile, sous le patronage du ministre de l'instruction publique. Nous prouverons, l'un de ces jours, par des citations, que l'*Ami de l'Enfance* comprend souvent, d'un esprit très large et très libéral, le but supérieur de l'éducation.

Voyons, à cet égard, où en est l'*Univers*.

L'*Univers* trouve parfaitement ridicule que des garanties de capacité soient exigées des directrices d'asile, « qui ont tout bonnement pour mission de tenir propres des enfants de deux ans, de » leur donner leur soupe et leur bouillie, et de leur apprendre » leurs lettres et leurs prières. »

L'*Univers* sait bien qu'il s'agit d'enfants de deux à sept ans ; s'il parle seulement d'enfants de deux ans, c'est sans doute pour la mesure de sa phrase, à moins que ce ne soit pour colorer sa critique et faire mieux passer le trait spirituel de la bouillie. Quoi qu'il en soit, nul n'ignore que, pour le développement régulier des forces physiques de l'enfance, il y a autre chose à faire assurément que le débarbouillage et que la distribution de la soupe.

D'un autre côté, pour l'éducation intellectuelle du premier âge, il y a bien aussi autre chose à montrer que les lettres de l'alphabet. Un savant ami de l'enfance, discourant, dans une assemblée nationale sur les avantages des salles d'asile, disait :

« La curiosité de l'enfant est irrésistible et sa soif de connaître » aussi universelle qu'elle est insatiable. De dix-huit mois ou deux » ans jusqu'à six ans (je veux toujours dire cinq), il apprend beau» coup plus sur le monde matériel, sur ses propres facultés, sur la » nature des autres corps, sur son intelligence à lui et sur celle » des autres, qu'il n'apprendra jamais dans toutes les années de [...] méthode générale pour le gouvernement et l'instruction des enfants de deux à six ans ; c'est la *méthode de l'amour chrétien* : elle conduit l'enfant à la connaissance par l'affection et par l'attrait. Nous engageons fort le rédacteur de l'*Univers* à en faire quelque étude pour le profit de sa polémique.

L'*Univers*, protestant ailleurs contre l'institution des dames inspectrices, s'écrie : « Il ne nous sera pas permis de donner » *quelques sous* à un enfant de deux à six ans sans que ce ne » soit par l'intermédiaire de madame l'inspectrice ! C'est une » mauvaise plaisanterie... » Rassurons d'abord la charité inquiète de notre confrère. Personne ne l'empêchera jamais de donner ses deux sous ; seulement les dames inspectrices l'engageront à aller, hors de l'asile, répandre ses libéralités. L'institution nouvelle est un asile contre toutes les flétrissures, contre toutes les atteintes morales. Or, les dames protectrices de l'œuvre, âmes élevées et délicates, savent que l'aumône individuelle enseigne en quelque sorte la mendicité à l'enfant : elles veulent conserver à l'homme sa dignité ; elles savent encore (et ceci est élémentaire) qu'il est fort maladroit de donner deux sous à de très petits enfants, qui en peuvent faire un mauvais usage. Voilà pourquoi la générosité du rédacteur de l'*Univers* ne serait pas de mise dans l'institution nouvelle.

Et voilà comment l'*Univers* s'est chargé lui-même de démontrer qu'il n'entend rien à l'esprit nouveau de l'éducation, qu'il n'est pas éclairé sur le but des asiles, sous tous les rapports, physique, intellectuel et moral ; en un mot, que Dieu a caché ces choses à sa sagesse et à sa prudence.

Il reste donc à notre confrère à *chercher* quelque peu, s'il veut *trouver* la science de ces questions délicates, et s'il veut que sa parole inspire confiance.

Par exemple, il découvrira la merveilleuse fécondité d'un principe, dont il paraît ignorer les propriétés, le principe de la variété, si utilement appliqué même à la récitation des prières, à l'enseignement religieux. Après avoir fait l'énumération moqueuse de tous les objets mobiliers jugés nécessaires dans un asile, sans se douter que le trait de son ironie se retourne contre lui-même et le blesse lui seul, le profond publiciste s'amuse particulièrement de ce principe de l'*alternance* recommandé aux instituteurs. Pas plus de 10 ou 15 minutes pour chaque exercice : n'est-ce pas bien ridicule? quelle mauvaise plaisanterie!... Il est bien vrai que ceci est d'un monde nouveau vers lequel l'*Univers* n'est pas tourné ; il est bien vrai qu'il s'agit ici d'une application de ce principe de la variété, recommandé par Fourier comme base de l'organisation du travail ; il est bien vrai que les législateurs de l'œuvre des asiles consentent à satisfaire le besoin de mouvement naturel à l'enfant, et savent utiliser pour le bien cette mobilité, cette passion du changement, que l'*Univers* proscrirait peut-être comme inspiration diabolique. Et pourtant notre confrère sait, comme un autre, se plier aux exigences de cette damnable passion. La lecture de l'*Univers*, certes, est agréable. Mais supposez que, chaque jour, on y traitât de pédagogie sur six colonnes de longueur, quel homme honnête n'y succomberait? Au contraire, grâce à la variété des sujets, l'esprit impatient du lecteur est contenté. Pas plus de 10 ou 15 minutes pour chaque question... et l'on passe ainsi alternativement, avec un plaisir toujours nouveau, des belles idées pédagogiques de notre confrère à ses aménités évangéliques contre [...]

(1) De 1826 à 1829 l'Administration des hospices donna au Comité (des Dames) des encouragements ; mais ce ne fut qu'en 1829, et *sur la demande réitérée des dames*, que le Conseil général se décida à prendre les Salles d'asile sous son adoption et sa tutelle.

(Compte-rendu fait, au nom du Comité des Dames, par Mme Emilie Mallet, *Archives des Salles d'asile*, t. 11, p. 34.)

(1) Discours sur l'éducation du peuple, prononcé à la Chambre des lords le 21 mai 1835.

---

lourdes, bien qu'écrit par deux hommes d'esprit, faites précéder d'une ouverture de M. A. Adam, où l'on remarque l'heureuse intervention d'un chœur vocalisé derrière le rideau, intercalez sept ou huit morceaux de musique, dont un grand air de baryton de M. Carafa, un grand air à roulades de M. Auber, des couplets de *titi* et un charmant duo pour baryton et soprano, de M. Adam, une tendre romance de M. Halévy, un quatuor scénique et comique, et un grand morceau d'ensemble, et vous aurez le prologue d'ouverture auquel nous n'avons qu'un seul reproche à faire, mais grave : c'est, lorsqu'il s'agissait d'inaugurer un théâtre de musique, d'avoir mis en scène un grand morceau d'ensemble qui a la prétention d'être pathétique et élevé, et dont les paroles empruntées à une note de blanchisseuse, et offrant des vers dans le genre de ceux ci : *Deux paires de chaussettes*, — *Un mouchoir, cinq serviettes*, — *Deux foulards, un jupon*, — *Trois bonnets de coton*, etc., etc. L'invention peut être bouffonne, mais *non erat hic locus*.

La première pièce sérieuse du nouveau répertoire est l'œuvre d'un de ces jeunes compositeurs qui, sans l'ouverture du nouveau théâtre, aurait couru grand risque de voir blanchir ses cheveux avant même d'obtenir un de ces actes perfides avec lesquels on achève les prétendants aux palmes de la composition lyrique. M. Maillard, lauréat de l'Institut en 1842, est plus heureux que la plupart de ses collègues, puisque, à peine à l'expiration de sa pension, le rêve de tout compositeur, la publicité du théâtre, est réalisé pour lui. Sa partition, du reste, justifie pleinement le choix que l'on a fait de lui pour inaugurer la nouvelle ère ouverte aux jeunes compositeurs.

La chanson de Victor Hugo, rendue si populaire par la musique de Monpou, a, comme le titre de *Gastibelza* l'indique, servi de texte à MM. Dennery et Cormon pour bâtir leur libretto. M. Dennery pense sans doute comme Molière, qu'il peut *prendre son bien où il le trouve*; mais, à l'encontre du grand comique qui enchâssait dans son magnifique écrin les perles éparses çà et là dans le fouillis dramatique de ses prédécesseurs, perles qui sans lui eussent été perdues pour les générations futures, M. Dennery trouve moyen de prendre un joyau dans un véritable écrin, et de l'enfouir si bien sous un fatras de vieilles nippes, que tout son éclat disparaît. Heureusement que le drame n'empêche pas la chanson de rester dans les œuvres du poëte qui l'a écrite, pas plus que la pièce de *don César de Bazan* n'a tué le gentilhomme-bohémien de *Ruy Blas*, et que la pièce indigeste des *Paysans* n'effacera les rares qualités d'analyse du roman de M. de Balzac. Dans la pièce de M. Dennery, *l'Homme à la Carabine* de V. Hugo est devenu le *comte* de Gastibelza. Il a à se plaindre du roi d'Espagne qui n'a pas récompensé en lui les services de son père. Sabine, la brune fille de la bohémienne, est devenue dona Sabine de Mendoça, fille d'un grand d'Espagne, condamné par coutumace comme convaincu d'avoir donné la mort au fils du roi. Le comte de Saldagne est ministre; c'est lui qui, d'accord avec un héritier collatéral, a fait mourir le jeune prince, et a jeté les soupçons sur Mendoça. Dona Sabine est en parfaite entente avec Gastibelza, et ils se sont fiancés l'un à l'autre devant Dieu ; plus tard, si elle feint d'accepter l'amour du comte de Saldagne et prend la place d'une jeune fille à qui le comte a remis son anneau d'or, c'est que cet anneau doit lui ouvrir la porte d'un château où elle sait que sont cachés des papiers qui établissent l'innocence de son père. Gastibelza, en voyant Sabine entrer dans ce château, devient fou de douleur et de jalousie. Il s'empare des papiers libérateurs au moment où dona Sabine vient de les retrouver ; dans sa folie, il les remet au premier individu qu'il rencontre se promenant dans la campagne. Ce premier venu c'est le roi lui-même, qui punit les traîtres, réhabilite l'innocent, et marie dona Sabine au comte de Gastibelza, réintégré dans tous ses biens et dignités, et que le bonheur rend à la raison. Victor Hugo n'aurait certainement pas trouvé tout cela.

Quoi qu'il en soit, et bien que dépourvu de toute sa poésie sauvage, le sujet a retenu encore assez de situations émouvantes pour donner place aux inspirations du compositeur. La plupart des nombreux morceaux qui forment la partition de M. Maillard offrent des qualités remarquables de facture et d'inspiration. Il y a là la sève d'une imagination vivante et la puissance d'un véritable talent. Les chœurs surtout sont bien traités, francs d'allure et d'une bonne sonorité. Un petit chœur en sourdine, au 2e acte, est un véritable joyau qui ne déparerait point les plus jolis ouvrages d'Auber; on regrette qu'il ne soit pas plus développé. Des couplets à boire qui ouvrent le second acte ont été bissés. Un grand septuor avec chœur, à la manière italienne, donne la mesure des excellentes études sur lesquelles repose le talent de M. Maillard. La cavatine de Gastibelza, au 3e acte, est pleine de suavité et d'expression pénétrante. La marche funèbre qui amène le final, est coupée par une psalmodie d'un très beau caractère et du plus grand effet ; les airs de danse sont bien réussis ; en un mot, M. Maillard a touché dans cette partition, et d'une main très heureuse, presque tous les éléments de la musique théâtrale. On peut donc, tout en applaudissant à l'œuvre actuelle comme elle le mérite, augurer beaucoup pour l'avenir ; car, il ne faut point oublier que la science du compositeur s'acquiert principalement par les études qu'il peut faire sur sa propre musique. Rien ne peut remplacer l'expérience personnelle dans le maniement de cette machine essentiellement complexe qui réunit un orchestre, des chœurs et des parties récitantes.

Le lendemain de l'ouverture on a repris avec un grand luxe de mise en scène le charmant opéra de Berton, *Aline, reine de Golconde*. Nous avons applaudi de grand cœur ces suaves mélodies dont le temps n'a point altéré la fraîcheur. Hélas! pourquoi Berton n'a-t-il pas vécu jusqu'à cette tardive réhabilitation, lui à qui l'Opéra-Comique a refusé impitoyablement cette suprême satisfaction d'entendre encore une fois avant de mourir son œuvre favorite!

Disons maintenant quelques mots du personnel de l'Opéra-National. On aurait mauvaise grâce à se montrer exigeant envers ce théâtre qui vient de naître, et qui non-seulement est livré à ses propres ressources, mais a dû payer une prime de 100 000 fr. pour obtenir le droit d'exister, tandis que les vieux théâtres lyriques, soutenus par des subventions formidables, laissent tant à désirer.

Dans le prologue, Mlle Préty a fait applaudir les hardiesses souvent heureuses d'une vocalisation très habile; Mlle Clara a joué le rôle du Titi avec une assurance de désinvolture et un entrain merveilleux; M. Cabel manie avec aisance une voix de baryton juste, étendue et souple ; M. Lebel a été très amusant dans le rôle de l'oncle Crétignac, et M. Dupuis, le génie du mélodrame, a fait une excellente imitation chargée des jeunes premiers du boulevart du crime.

Dans *Gastibelza*, Mme Chérie-Couraud a montré une distinction de manières, un goût et un talent de cantatrice qui font regretter que sa voix n'ait pas plus de puissance ; M. Chenetz a révélé un talent dramatique vrai et profond dans le rôle de *Gastibelza* ; il a su jouer la folie sans exagération et d'une manière tout à fait saisissante ; M. Pauly a une belle voix de baryton et s'en sert avec beaucoup d'habileté; M. Junca possède une belle tête, une magnifique prestance et une voix de basse d'un timbre velouté rare ; M. Delsarte jeune, de la gaieté et de l'intelligence musicale.

Dans *Aline*, la jolie Mlle Bourdet a joué avec infiniment de grâce et chanté avec goût le rôle de Zélie ; Mlle Petit-Brière a bien chanté le rôle d'Aline : l'habitude de la scène lui manque, mais cela s'acquiert; M. Kelm, excellent comique, a eu un succès de fou rire, sous la grotesque figure du chef des eunuques ; M. Huner a du goût et du talent : il a dit avec beaucoup d'expression la romance à trois notes de *Carisandre*, intercalé dans *Aline*; MM. Fosse et Béraud ont très convenablement joué les rôles d'Usbeck et de Saint-Phar.

N'oublions pas le succès brillant et mérité de Mlle Auriol dans les danses de *Castibelza*; il est impossible de réunir à un plus haut degré la vigueur, la souplesse, la grâce et l'audace. Au surplus, sauf une seule exception, le corps de ballet nous a paru très gracieusement composé. Joignez à cela, ainsi que nous l'avons dit, un jeune orchestre plein d'ardeur et de talent, parfaitement dirigé par M. Bousquet, lauréat de l'Institut, qui bientôt, sans doute, sera appelé à conduire l'exécution d'un de ses propres ouvrages, et vous aurez un ensemble de conditions plus que suffisantes pour assurer la carrière du nouveau théâtre dont la prospérité, nous le répétons, doit tourner au profit de tous les intérêts respectables.

— L'Opéra annonce pour vendredi sans remise la *Jérusalem*, de M. Verdi.

ALLYRE B.

... amis du courage et de la liberté.

L'*Univers* ne sera pas peu surpris d'apprendre encore que ces examinatrices en Sorbonne, qu'il plaisante avec tant de grâce, sont également du nombre de ces femmes chrétiennes, dont il gravait naguère les noms dans la reconnaissance des rares amis du courage et de la liberté. Eh quoi ! un journal se disant religieux, qui sait que, sans les femmes, tout sentiment et toute croyance eussent peut-être disparu de l'humanité, que les femmes ont été, un moment, les seules fidèles gardiennes de la foi, ce journal, au lieu de se réjouir quand la femme et son pur génie pénètrent dans l'Université, ne trouve dans l'emportement de sa polémique intolérante, que dédains et ridicules sarcasmes ! Un organe des principes du catholicisme s'irrite, parce que l'Etat confie à des mains maternelles et pieuses le gouvernement de la première éducation, et s'efforce de ridiculiser l'idée de *fonctionnaires féminins !* Jusqu'à quel excès pousse l'esprit d'opposition systématique ! Voulez-vous donc que l'on doute de votre bonne foi ? Faut-il supposer que vous voulez non la transformation du pouvoir laïque, mais sa destruction ; non la conversion, mais la mort du pécheur ?

L'*Univers* s'écrie : « Voyez-vous d'ici une commission de dames faisant passer gravement à un grand garçon, qui ne peut avoir moins de 24 ans accomplis, un examen sur sa capacité à faire l'éducation morale et physique de petits enfants de deux à six ans ? Et prenez bien garde qu'il y a dans cet examen une partie *morale*, une partie d'*instruction* et une partie *pratique*. Franchement, nous paierions cher pour voir fonctionner *pratiquement* un aspirant âgé de 24 ans et se destinant à la carrière des salles d'asile ! »

Nous regrettons beaucoup de ne pas avoir connu plus tôt les dispositions libérales de l'*Univers*. Nous l'aurions convié à ce spectacle étrange d'un grand garçon passant gravement son examen devant une commission de dames, et nous aurions tâché de lui faire payer cher sa place, au profit de l'œuvre des asiles. Désireux, pour notre part, de connaître à fond les choses dont nous avons à entretenir le public, nous avons chargé l'un de nos principaux rédacteurs d'étudier les asiles et d'y prendre ses grades. Nous engageons fort l'*Univers religieux* à suivre dans cette voie la *Démocratie pacifique*, avec l'humilité que la religion commande, et nous avons confiance que son candidat sortira de ces épreuves, comme le nôtre, avec de meilleures dispositions à l'impartialité, avec des sentiments de vive sympathie et de profond respect pour les nobles femmes qui consacrent leur vie au progrès de l'admirable institution des asiles.

Que l'*Univers* daigne étudier, sur nouveaux frais, cette question des asiles ; qu'il apporte à l'examen des choses un meilleur esprit de justice : alors nous promettons de travailler fraternellement avec lui à signaler les imperfections encore nombreuses de l'œuvre nouvelle, à indiquer les réformes utiles. Ensemble, nous aiguillonnerons le zèle des autorités et nous tâcherons d'éclairer leur marche. Et, si le pouvoir s'arrêtait, ou faisait fausse route ou tentait de rétrograder, nous nous unirions de grand cœur à notre ardent confrère pour attaquer rudement l'Université. La salle d'asile contient le germe de l'éducation harmonienne, qui doit émanciper le peuple et faire le bonheur de tous les enfants ; la salle d'asile est, comme l'a si bien dit l'abbé Lambruschini, *une nouvelle révélation*; c'est de la salle d'asile que nous vient l'espérance d'un monde nouveau, car c'est là que nous commençons à concevoir comment toutes les forces et toutes les facultés de l'enfant peuvent être utilisées pour le bien, comment le mal peut être vaincu, le péché originel effacé, comment le règne de Dieu peut être conquis par des hommes nouveaux.

Ce but supérieur, l'utilisation des passions, paraît avoir été entrevu par le ministre, qui, dans sa circulaire du 2 octobre 1845, disait : « Leur mission (des directrices des asiles) est de détruire chez » l'enfant ses premiers instincts lorsqu'ils sont mauvais, ou plutôt » de donner une heureuse direction à ses instincts, en détournant » son ardeur et son activité sur tout ce qui est bien, sur tout ce » qui est bon. » La sublime espérance d'une régénération sociale paraît être pressentie par le groupe encore peu nombreux des personnes éminentes dévouées à l'œuvre des asiles. Voilà pourquoi nous suivons leurs travaux avec une respectueuse sympathie, voilà pourquoi nous défendons aujourd'hui leur œuvre. Et, nous l'avouons avec regret, nous doutons que l'*Univers*, dans la plénitude de sa liberté, puisse donner des fruits comparables à ceux que cultive aujourd'hui l'Université dans le champ des asiles. D'après l'échantillon connu de ses idées, nous ne pourrions espérer de notre confrère et de son parti que l'application des vieux systèmes. Il y faut réfléchir : quand on aura conquis la liberté de l'enseignement (que nous voulons aussi bien que l'*Univers*), ce n'est pas avec des *garderies* confuses qu'il sera possible de faire concurrence aux salles d'asile organisées par l'Université.

Nous espérons que notre avis sera entendu, et que la sagesse et la prudence de l'*Univers* demanderont désormais à l'étude et à la prière de meilleures inspirations sur la question capitale des salles d'asile.

SUISSE. — **Expulsion des jésuites de Fribourg.** — Voici le décret par lequel le gouvernement provisoire du canton de Fribourg expulse les jésuites du territoire fribourgeois :

Le gouvernement provisoire du Canton de Fribourg,

Appelé par les circonstances à prendre les mesures les plus urgentes pour arrêter le cours des maux qui accablent la patrie et en prévenir le retour ;

Considérant que l'accession du canton de Fribourg à la ligue antinationale dite le Sonderbund est principalement l'œuvre des jésuites et de leurs affiliés ;

Vu l'arrêté de la Diète fédérale en date du 3 septembre 1847, qui a déclaré la société des jésuites incompatible avec l'ordre et la tranquillité de la Suisse, et qui a invité le canton de Fribourg à les éloigner de son territoire ;

Voulant assurer au pouvoir civil la liberté d'action que réclame une pacification durable du canton ;

Ensuite des pouvoirs étendus qui lui ont été conférés par la résolution populaire du 15 novembre dernier,

Décrète :

1° Les jésuites, les corporations, congrégations et corps enseignants ... tout le canton dans le terme de ... publication du présent décret.

5° Tous les biens, meubles et immeubles que possèdent les corporations sus-mentionnées sont réunis au domaine public. Leur produit sera employé à l'instruction publique.

A cet effet, il sont mis sous séquestre ; inventaire immédiat en sera dressé, et ils seront placés sous administration civile.

Les cessions ou contrats onéreux, passés, en soustraction d'une partie quelconque de ces biens, dès le 15 octobre sont déclarés de nul effet.

6° Les directeurs des départements de la police et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret, chacun pour ce qui le concerne.

7° Le présent arrêté est rendu exécutoire, dès après sa promulgation, et sera publié et affiché aux lieux accoutumés.

Fribourg, le 19 novembre 1847.

Le président, SCHALLER.

Le chancelier, Doc eur BERCHTOLD.

Affaires du Tessin — Des lettres de Berne, à la date du 20 et 21, confirment la défaite essuyée le 17 par les Tessinois dans leur engagement avec les Valaisans et les troupes des petits cantons qui étaient de beaucoup supérieures en nombre. Différents renforts dirigés d'Uri et du Valais sur le canton de Tessin pour soutenir les troupes qui occupent le St Gothard, ont porté les forces de la ligue à près de quatre mille hommes et leur a promis de prendre une offensive rigoureuse. Le 17, après une action meurtrière, elles ont emporté Airolo, où le bataillon Caselini et une compagnie de carabiniers se trouvaient seuls pour tenir tête à cette attaque favorisée d'ailleurs par le brouillard. Le détachement tessinois s'est d'abord replié sur Faido, à trois lieues de distance et de là sur Bellinzona où le colonel Luvini concentrait toutes ses forces (quatre bataillons d'infanterie, quatre compagnies de carabiniers et une batterie et demie d'artillerie) pour livrer, écrit-on, une bataille décisive.

— Le *Republicano* du 18 exhorte le peuple tessinois à prendre courage ; il prétend que la défaite du 17 est moins regrettable à raison du grand nombre des morts qu'à raison de l'occupation de la contrée d'Airolo par les Uraniens. Les arquebusiers tessinois se sont bien battus ; mais les Uraniens, passant sur les cadavres de leurs et favorisés par le nombre, ont gagné de plus en plus du terrain. Les Tessinois sont parvenus à sauver un canon et l'ont conduit à travers l'ennemi jusqu'à Airolo ; mais les troupes se sont retirées par Faido et Biasca vers Bellinzona. On dit que les Uraniens sont maîtres d'Airolo. On écrit de Coire que mardi soir un grand nombre d'Oberlandais sont allés rejoindre les Uraniens en traversant la montagne. Les troupes des Grisons sont accourus au secours des Tessinois. La nuit de mercredi elles étaient à Tassis ; jeudi à Spluyen et vendredi à Roveredo.

Situation de Lucerne. — Les rapports des feuilles conservatrices sont tout à fait en opposition avec ceux des journaux radicaux, en ce qui concerne les dispositions des esprits à Lucerne. Les feuilles conservatrices prétendent que les escarmouches du Freienamt, loin d'être des défaites, ont plutôt encouragé les soldats. On ne songe pas à se rendre, on est au contraire résolu à combattre. Il n'est pas vrai que le fils de M. de Sonnenberg ait été tué. On prétend que dans la nuit du 20 au 21 des coups de canon ont été entendus dans la contrée du Zingue. On présumait que la division Appenheim avait attaqué les redoutes des Lucernois à la frontière de Lemmenthal. De même qu'à Fribourg, le général Dufour, qui avait été à son quartier général à Muri, paraît avoir retenu toutes les nouvelles des mouvements de ses troupes. Une lettre de la contrée du lac de Hilwyl, du 21 novembre, nous apprend que dans la nuit du samedi au dimanche on a entendu jusqu'à minuit, dans la direction de Zug et de Sirsée, une forte canonade, et que le tocsin d'alarme avait sonné dans tout le canton de Lucerne. On présumait, en conséquence, que Lucerne avait été attaqué de deux côtés. Enfin le bruit s'est perdu vers Lucerne, mais les troupes des environs se sont maintenues tranquilles.

Le *Bulletin quotidien* du 21 novembre contient ce qui suit : Nous venons d'apprendre que hier soir les milices de Zug et de Schwytz, complètement armées, ont fait une expédition contre Knonau, où il n'y avait que le bataillon Brunner avec un canon ; cependant elles auraient été repoussées et poursuivies par les Zurichois, jusque dans le village de Steinhausen. On a fait feu sur les Zurichois du haut des maisons ; alors une maison a été incendiée. Ce matin, un parlementaire de Zug est arrivé chez le colonel Gmür qui l'a renvoyé au général en chef Dufour. D'après des lettres de Zurich et d'Aarau, le bruit courait que Zug avait fait sa soumission, mais on ne sait pas encore si c'est la ville ou le canton.

L'*Ami de la Constitution de Berne* contient ce qui suit, sous la rubrique Meiringen du 17 novembre : « Depuis quelque temps des hommes du landsturm d'Unterwald franchissent par petites troupes nos frontières par le Brunig et le Hasleberg. Ils ont établi un poste, très considérable sur l'Ochs, montagne qui domine le défilé de Brunig à quelques centaines de pas sur notre territoire. M. Amacher de Briegenzwiler, qui possède un pâturage près de la frontière, et qui s'y trouvait, a été assailli par des troupes du landsturm, bâillonné et conduit avec accompagnement de coups de baïonnette au quartier-général du Keppi. Un officier d'Unterwald qui, du haut de l'Ochs, était témoin des mauvais traitements infligés à M. Amacher, accourut pour lui sauver la vie, et le fit mettre en liberté, tout saignant de diverses blessures. — Des gens de la vallée de Gadmen nous apprennent que les Uraniens ont établi sur le Susten (territoire de Berne), de petits passages pour se soutenir sur trois sommets dominant la route ; mais jusqu'à présent, ils ne les ont pas encore occupés.

» Le même journal mande de Lucerne : 200 hommes de l'Oberwald ayant appris qu'il y avait des Bernois sur le Brunig, nous ont quittés pour aller défendre leurs foyers. »

— On écrit de Glaris, en date du 17 novembre, à la *Gazette de Bâle*, ce qui suit : « Hier soir, les artilleurs et les arquebusiers qui se trouvaient encore ici, ont reçu l'ordre de partir promptement pour la frontière. Les arquebusiers cantonaux les ont suivis presqu'immédiatement. Le tocsin sonne dans tout le pays et le landsturm s'arme. On disait que les Schwyzois, forts de 4 000 hommes, marchaient sur Bilten, mais qu'ayant vu qu'ils étaient attendus, ils avaient pris le parti de rester chez eux. »

— Un officier de cavalerie polonais qui s'est établi en Suisse depuis la ruine de la nationalité polonaise avait sollicité du général Dufour la faveur de servir dans l'armée fédérale comme volontaire. Le général lui a répondu dans les termes suivants : « Monsieur le capitaine, quoique votre offre m'ait vivement touché et que j'en sois très reconnaissant, je suis forcé de la refuser, parce que les règlements militaires et tous les antécédents ne permettent point d'admettre des officiers étrangers dans nos rangs, surtout quand il s'agit d'une guerre civile. Le parti qui accepterait un pareil secours s'attirerait le mépris. C'est avec regret que j'ai été obligé de faire la même réponse à beaucoup d'autres ... dimanche. Ces troupes étaient vaudoises.

Le ministère français, dit notre correspondant, pousse ostensiblement et partout à une intervention. Il va même jusqu'à proposer un partage de la Suisse entre les grandes puissances comme le plus sûr moyen d'éteindre ce foyer de démocratie et de républicanisme. Une conférence va avoir lieu à Baden-Baden, où M. Bois-le-Comte est déjà arrivé.

ITALIE. — **L'Archevêque de Turin et les Réformes.** — On écrit de Turin, 13 novembre, à la *Patria* : Le conseil municipal s'est réuni hier pour discuter plusieurs points importants. Il a pris les résolutions suivantes : 1° Un monument sera élevé pour conserver à la postérité la mémoire du 30 octobre 1847 ; le conseil souscrit pour 50 000 lire. 2° Il sera chanté incessamment un *Te Deum* dans les églises de Turin, pour rendre grâces à Dieu des réformes promises, et cela sans en demander l'avis à l'archevêque, qui, après avoir défendu de prier pour le pape réformateur, vient de publier une circulaire pour défendre toute fête ecclésiastique en l'honneur des réformes du roi de Sardaigne ; 3° enfin le conseil a nommé une députation de huit membres pour aller faire à Gênes un pacte d'amitié et de fraternité avec les Liguriens. C'est la première fois que les Piémontais sympathisent ainsi avec les Génois. La loi promise sur la police vient d'être adoptée par le sénat, après une légère modification. — L'archevêque de Turin garde rancune non seulement aux réformes, mais aux mesures de bienfaisance. Le clergé se préparait à faire une souscription pour secourir les pauvres l'hiver prochain, l'évêque a défendu sous des peines sévères aux prêtres qui dépendent de lui de prendre part à cet acte de bienfaisance.

Affaire de la Lunigiana. — Le même journal donne les détails suivants sur l'état actuel de la Lunigiana, si brutalement envahie par ordre du duc de Modène : « Les nouvelles ne parviennent qu'avec peine de cette partie du pays, car la police ouvre toutes les lettres et fait fouiller tous les courriers ou messagers particuliers. On s'efforce maintenant de gagner par des promesses mensongères cette population de Fivizzano dont on a répandu le sang. On cherche à faire revivre de vieilles haines de peuple à peuple. Du reste, les soldats commettent toutes sortes d'excès. Dans la paroisse de San-Terenzio, des militaires ont tiré trois coups de feu sur trois jeunes enfants de moins de dix ans qui criaient *vive Pie IX !* Les habitants de Pontremoli, menacés par le duc de Modène, continuent à s'organiser militairement et font preuve du plus grand enthousiasme. La population de Livourne, en voyant partir une batterie de campagne que l'on disait être dirigée sur Pietra-Santa, a fait grand fête aux artilleurs, et voulait les accompagner pour combattre les Modénais. Les communications avec la Lunigiana sont devenues d'une extrême difficulté et d'un grand danger. Dernièrement, un négociant qui voyageait sur cette route a failli être tué d'un coup de fusil pour ne pas avoir répondu sur-le-champ à une sentinelle qu'il n'avait ni vue ni entendue. »

A Pise, le peuple a brisé les vitres d'une maison que l'archiduc Maximilien d'Est possède dans cette ville.

Pietra-Santa se fortifie ; il y a eu des querelles aux environs de la ville entre les habitants et les Modénais sur la limite des frontières, mais personne n'a été blessé.

Modifications dans l'Administration napolitaine. — On écrit de Naples, 14 novembre, au *Nouvelliste* :

« Le chevalier Fortunato passe aux finances. Cet homme, âgé de plus de 73 ans, n'est connu que par ses nombreuses palinodies : depuis 1789, il a servi et trahi tour à tour tous les partis. D'une avarice et d'une ambition démesurées, rien ne lui a coûté pour parvenir au poste qu'il occupe aujourd'hui. M. Ferri a été nommé président de la cour des comptes, en conservant le titre de ministre honoraire. Le portefeuille de l'intérieur, qui comprenait les travaux publics, le commerce, l'agriculture, les secours publics, l'instruction publique et l'administration civile, vient d'être divisé en deux ministères, dont l'un devait être conservé par M. Santangelo, ancien titulaire. Mais M. Santangelo a résigné ses fonctions. Le roi n'a pas hésité à accepter la démission. Il est à peu près certain que les deux parties de ce ministère seront occupées, l'une par le prince Comitini, homme intelligent et d'une intégrité reconnue, qualité bien rare aujourd'hui chez nos hommes d'Etat, et l'autre par le chevalier Spinelli, membre de la consulte et intendant provisoire de Naples, qui inspire assez de confiance.

» L'éloignement de Santangelo et ces modifications administratives étaient compris dans les conditions proposées par M. Pietracatella ; il ne serait donc pas impossible que d'autres améliorations s'ensuivissent et que cet honorable ministre consentît à reprendre la présidence du conseil.

» On dit encore que Delcarretto quitterait la police pour entrer au ministère de la guerre. Or, le ministère de la guerre est inoccupé depuis une dixaine d'années, et fait l'objet du travail particulier du roi Ferdinand, qui s'en occupe avec passion ; il est donc permis de douter que Delcarretto obtienne les attributions effectives de cette administration ; ce serait alors une transition à un éloignement projeté dans l'esprit du roi. Dieu veuille qu'il en soit ainsi !...

» L'union douanière italienne obtient l'adhésion unanime de notre commerce ; la présence au pouvoir des trois anciens commissaires qui ont élaboré, dans ces trois dernières années, les traités commerciaux conclus par notre pays, fait espérer que le roi, ouvrant les yeux sur les vrais intérêts du royaume, consentira aux propositions faites pour cette ligue nationale.

L'escadre anglaise croise depuis quelque temps entre les côtes de Naples et de la Sicile. On s'attend chaque jour à la voir mouiller dans notre golfe. Mais je ne pense pas qu'elle paraisse ici jusqu'à l'arrivée de lord Minto. La présence de lord Minto à Naples se rattache évidemment à la note remise à notre gouvernement sur le parlement de Sicile, mais encore plus à la conclusion de l'union douanière. L'Angleterre là-dessus fonde de grandes espérances pour son commerce. J'ai de bonnes raisons pour croire à ces probabilités, et j'espère vous les faire connaître bientôt.

» Le bruit court à Naples que les cantons suisses avaient rappelé leurs compatriotes au service de Ferdinand, ce qui est assez invraisemblable.

» La levée extraordinaire de douze mille hommes, ordonnée par le roi, paraît avoir servi de texte à ce bruit. »

FAITS DIVERS.

Les représentants de l'Angleterre, de la Prusse et de l'Autriche se sont assemblés hier dans l'après-midi au ministère des affaires étrangères ... après une conférence de deux heures, un courrier ... est parti pour la Suisse. Le cabinet espère que la dépêche arrivera avant l'attaque de Lucerne par les troupes de la Diète.

(*Patrie.*)

— Une maladie chronique du foie forcerait, dit la *Patrie*, M. le

— Le gérant du *National* a reçu hier soir assignation à comparaître devant la cour d'assises de la Seine, le 4 décembre prochain, comme prévenu d'avoir commis trois délits. La chambre des mises en accusation, dit ce journal, a bien voulu nous dispenser du quatrième ; nous l'en remercions. Le jury, nous l'espérons, fera le reste.

ASSASSINAT COMMIS PAR UN PRÊTRE. — On écrit de Saint-Lô, le 16 novembre, au *Journal de Caen* :

« Un grand crime vient d'être commis dans notre arrondissement. Un prêtre a tenté de donner la mort à une jeune fille qu'il avait en vain cherché à séduire. Le nommé Briône, âgé de 50 ans, né dans l'arrondissement de Mortain, résidait depuis quelques mois dans la commune de Montrabot. Il logeait au presbytère. Les habitants de la commune lui avaient accordé un petit traitement pour leur dire une première messe chaque dimanche. Il paraît que cet homme avait occupé dans deux diocèses des fonctions ecclésiastiques dont les évêques l'avaient reconnu indigne et qu'ils lui avaient retirées. Brône ne tarda guère à tenir à Montrabot une conduite scandaleuse et à se montrer tel qu'il était, ivrogne et libertin.

» Il donnait des leçons au fils du sieur Delarue, l'un des plus riches propriétaires de Montrabot, et tenta de séduire une jeune servante de la maison, Madeleine Triquet. Cette fille ayant repoussé ses honteu ses propositions, il la menaça et lui dit que sa vengeance serait terrible, et qu'***au moment où elle s'y attendrait le moins, il la déplanterait d'un coup de pistolet***. L'effet de cette menace ne se fit pas longtemps attendre. Madeleine, en présence de Briône, ayant dit à son maître qu'elle ne pouvait rester à son service si l'indigne prêtre qui donnait des leçons à son fils continuait à fréquenter sa maison, Briône se porta contre elle à quelques voies de fait et sortit. Il alla au presbytère, chargea deux pistolets avec du plomb, prit la précaution de les armer et les plaça dans ses poches ; puis, étant retourné chez Delarue, il y trouva Madeleine, et lui déchargea sur la tête, à bout portant, un de ses pistolets. La jeune fille tomba sans connaissance tout ensanglantée. Heureusement que les plombs ont glissé sur sa tête et n'ont occasionné qu'une blessure peu grave.

» Briône est ensuite venu à Saint-Lô déclarer son crime au procureur du roi. Cet homme a confessé qu'il avait l'intention de tuer Madeleine Triquet, qu'il avait chargé ses pistolets avec du plomb, à défaut de chevrotines, qu'il s'était muni de ses deux pistolets pour être plus certain d'immoler sa victime, mais que l'ayant vue tomber au premier coup, sa vengeance s'était trouvée assouvie, et qu'il n'avait pas senti le désir de s'assurer si l'objet de sa haine avait reçu le coup de la mort. Du reste, il soutient qu'il n'a pas cherché à séduire la fille Triquet, mais qu'il a voulu se venger parce qu'il était calomnié. »

Le prix de l'abonnement au *Conseiller des femmes* est, pour Paris, de 40 fr. par an ; pour la province, 42 fr. — On s'abonne aux bureaux, 469, rue Montmartre, à Paris ; et dans les départements, en prenant un mandat de poste à l'ordre du directeur du journal, chez tous les libraires et dans tous les bureaux de messageries.

— En asssociant entre eux les ***nouveaux auteurs***, afin de publier leurs travaux avec le cachet de l'inspiration personnelle, la **SOCIÉTÉ DES AUTEURS-UNIS** arrivera à détruire le monopole littéraire et à fonder une école nouvelle. Voir le prospectus chez **HERMITTE**, rue Dauphine, 20, à Paris.

PETITE CORRESPONDANCE.

Béziers. — M. F. B. — Reçu les 63. Merci. — Nous faisons la mutation. Vous trouverez des amis là-bas.

Rennes. — M. M. — Reçu les 66. — Nous renvoyons un bull. à M. M.

Colmar. — M. J. — Reçu les 60 pour M. D. Merci. — M. D., sur qui est fourni le mandat, attend le compte des ann. du *Gl* pour le solder. — ?

C. — M. A. — Merci pour votre dernière. Nous allons expédier. — Les reçus sont partis.

Clermont-F. — M. G. — *Imp.* voulait dire impayé.

R. — L. T. R. — Compliments et remercîments à l'auteur.

Alger — M. X. — Nous avons bien reçu les 100 en temps utile. — Nous désirons vivement un prompt rétablissement.

AVIS DE NOS MANDATS.

Avignon. — M. F. R. — 26,55 au 5 décembre, au dom. de MM. Berton frères, pour solde, d'après l'avis de M. A., de Marseille.

Marchés.

La Chapelle, 23 novembre. — **Taureaux** : amenés, 4 ; vendus, 4 ; prix, le kil. sur pied, »,»»-0,70. — **Vaches grasses** : amenées, 92 ; vendues, 60 ; prix : 1,10-0,80. — **Veaux** : amenés, 437 ; vendus, 437 ; prix, 1,45-1,28-1,10. — **Vaches laitières** : amenées, 83 ; vendues, 40 ; prix, 190 fr. à 470. — **Porcs** amenés, »»»» ; vendus, »»»» ; prix, »,»»-»,»»-» »».

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 69 ; décembre, 68 fr. ; 4 premiers mois 1848, 64 fr. ; 4 mois d'été, 63 fr.

Narbonne, 48 fr. — Béziers, 49 fr. (99 pièces.) — Bordeaux, 58 à 59 fr.

Fécule et betterave, 66 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, courant du mois et

5 p. 0/0	d. 50	»» »»	»» »»	»» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

Naples. au Ct d' cours	» »/»	ROM. .... Der C.	»» 97 »/»
emp. Rotsch.	» »» »»	ESPAG. 3 1/2	» »» »
Esp. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2	93 5 8
— — pass.	» » »/»	— d° 1840	98 3 4 »/»
— 3 p. 0/0.	» »» »	— d° 1842	89 1 2 »
Dette intérieure	» »» »/»	— Banque	»» »»
5 0/0 1837	» »» » »	— d° Em. 1841	»» »»
2 1/2	» »» » »	PIÉMONT	1115 »»
[illegible]	» »» »/»	AUTRICHE	402 50

Tours-Nant	402 50
Orl.-Vierz	557 50
C. du Nord	173 50
Fam.-Haz	»» »»
Dieppe-Féc.	»» »»
Bo. à Am	»» »»
Orl.-Bord.	403 »»
Mont. à Tr	»» »»
Paris-Lyon	407 50
Bord-Teste	»» »»
Ame V. M.	»» »»
Lin Mabor.	»» »»
[illegible]	»» »»
Union in.	»» »»

CHEMINS DE FER À TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	915 »»	Orléans à Vierzon.	557 50
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	500 »»	Bordeaux à Cette.	491 50
Paris à Orléans	1247 50	Marseille à Avign.	575 »»	Nord	571 25
— à Lyon	416 25	Paris à Strasbourg	420 »»	Boulogne à Amiens	»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 novembre.

» h. »/» OPÉRA. — Relâche pour la répétition de Jérusalem.
7 h. »/» FRANÇAIS. — Les Aristocraties, le Jeu.
» h. »/» ITALIENS. — Gemma di Vergi.
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Relâche.
6 h. 1/2 ODÉON. — Faute d'un Pardon.
7 h. »/» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Aline, une Bonne Fortune.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Coin du Feu, Jeune Vieillesse, le Chevalier, Brioche.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Les Impressions, Jérôme le Maçon, Fille terrible.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Didier, Geneviève, Mari anonyme.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Jacques, Ordonnance, le Lait, l'Almanach.
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. »/» GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. 1/2 COMTE. — L'Anguille, intermèdes, magie, Parapluie, la Poule.
5 h. 1/2 FOLIES. — Le Chevalier, les Premiers Beaux Jours.
5 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — L'Orpheline, Douvres, la Folle.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Fille et Garçon, Pauvre Idiot, Aline, Jocrisse.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Les Questions sociales et le journal le Commerce.

Le travail de transformation que subit de nos jours l'intelligence publique marche rapidement.

L'IDÉE POLITIQUE se fait de plus en plus SOCIALE.

Et comment ne pas voir le doigt de Dieu et la loi des destinées humaines dans cette transformation, quand on remarque qu'elle s'accomplit pour ainsi dire dans une sphère supérieure aux agitations mesquines et aux contradictions des partis, par le concours des esprits et des volontés les plus contraires?

Ainsi voyons-nous tour-à-tour les Don Quichotte du passé et les pionniers de l'avenir, les représentants de la conservation immobile et ceux du progrès légal, formuler également le dogme nouveau : garantie du travail pour tous, organisation du travail, association.

A toutes les preuves de ce mouvement profond que nous avons déjà enregistrées, joignons-en une nouvelle.

Le journal le *Commerce*, qui, depuis peu, aborde volontiers le terrain social, non-seulement y prenait avant-hier une solide position, mais encore y entraînait, peut-être malgré lui, M. de Lamartine.

Aux brillantes mais vagues aspirations qui terminent le programme de l'illustre publiciste :

« La fraternité sociale en principes et en institutions ; — la charité sociale érigée en nombreuses lois d'assistance à tous les besoins ; — un ministère de la bienfaisance publique, un ministère de la vie du peuple ; »

Le *Commerce* oppose ces fortes et scientifiques considérations :

« La charité sociale érigée en lois nombreuses d'assistance à tous les besoins, à toutes les souffrances, n'est pas même un progrès : c'est un retour vers les plus mauvaises traditions des sociétés mal organisées. Vous voulez promulguer en de nouvelles lois la charité, c'est-à-dire l'assistance de l'homme qui possède, qui travaille et qui vit de son travail ou de son patrimoine, à celui qui ne possède point ou qui manque de travail. Ce n'est point sur de tels objets que doit se tourner aujourd'hui la préoccupation du législateur. Le législateur, au dix-neuvième siècle, doit cesser d'être exclusivement le médecin qui guérit les maux du corps social au fur et à mesure que ces maux éclatent. *Sa mission est tout autre; elle consiste avant tout à donner à ce corps un régime qui prévienne les accidents funestes, la maladie et les souffrances.* LE TRAVAIL A TOUS : telle est la seule assistance digne des citoyens d'un pays libre. *L'organisation du travail, ou plutôt l'ordre dans la production à la place du chaos qui règne aujourd'hui*, suffirait à lui seul pour faire disparaître la plupart des misères qui frappent encore la population dans toutes ses parties. Avec cette organisation, problème difficile sans doute, *mais digne d'exciter les intelligences les plus nobles et les plus élevées, digne de M. de Lamartine*, à quoi servirait un budget de la libéralité de l'Etat, un ministère de la bienfaisance publique, un ministère de la vie du peuple : brillants et fastueux palliatifs de maux *qui ne sont point incurables, et qui ne seront plus un jour que de rares exceptions dans la vie du peuple, ayons-en l'espoir.* »

C'était à peu près dans les mêmes termes que la *Presse* posait aussi, il y a quelques jours, le problème social. Nous lui avons montré que la seule garantie *du travail pour tous* réclamait un système complet d'organisation de l'industrie, dont le principe d'association contenait seul le germe.

Peu nous importe, d'ailleurs, que le *Commerce*, au début même de cet article, où il porte si loin le sentiment du vrai, croie devoir s'abandonner à des déclamations peu éclairées contre les représentants directs, contre les promoteurs infatigables de cette même organisation du travail, dont il confesse la nécessité et prophétise les bienfaits.

Quand des écrivains animés d'une évidente bonne foi viennent combattre pour notre cause et partager notre apostolat, comment l'injustice, ou plutôt la méprise qu'ils commettent à notre égard pourrait-elle nous atteindre?

Le *Commerce* déclare magistralement que le socialisme en « est encore aux travaux de l'apostolat, aux tâtonnements de l'école; le passé ne lui fournit aucune tradition, le présent ne lui offre point de base, et il échafaude sur des vœux, sur des aspirations, sur de vaporeuses utopies, l'édifice de ses rêves. Aussi, il ne faut pas s'attendre à trouver chez les néophytes de cette église un système complet, un faisceau de doctrines, un symbole formel ; bien plus, ceux d'entre eux qui arrivent enfin à circonscrire leurs idées dans un milieu logique et complet, nous ne disons pas possi-sible, *cessent aussitôt d'être des socialistes : ils prennent un autre nom ; ils sont communistes ou phalanstériens.* »

Ce dernier trait prouve surabondamment toute la sincère, toute la naïve ignorance du *Commerce* à l'endroit des théories et des écoles socialistes. Il continue avec le même aplomb :

« Le propre des socialistes est d'aspirer sans cesse, de ne jamais définir leur aspiration, et de poursuivre le plus grand bien possible pour le plus grand nombre, à travers un brouillard d'idées qui les égare sans cesse et les égarera toujours dans cette poursuite. »

Il ne résulte qu'une chose de ces affirmations, c'est que le *Commerce*, en empruntant au socialisme les idées nettes et précises qu'il émet sur l'organisation du travail, en indiquant aussi clairement qu'il le fait, où il faut chercher désormais la solution du problème de la misère, réfute péremptoirement lui-même ses accusations, et que, avec non moins de candeur que M. Jourdain, le *Commerce* fait du *socialisme* sans le savoir.

Aussi, dans sa répulsion pour le *nom*, quand la *chose* lui agrée si *fort*, le *Commerce* s'empresse-t-il d'exorciser M. de Lamartine des démons socialistes de toutes les couleurs :

« **Hâtons-nous de rendre cette justice à M. de Lamartine, qu'il ne sera jamais communiste ni phalanstérien : l'homme politique,** [illegible] *poète repousse la classification passionnelle de Fourier..* »

Si les bonnes intentions du *Commerce* nous étaient moins clairement démontrées, nous lui demanderions par quelle étude de la *classification passionnelle de Fourier* il a été conduit à croire que le sentiment poétique de M. de Lamartine repousse cette classification? Nous lui demanderions si un système d'organisation du travail qui se contenterait de réglementer le côté matériel de l'activité humaine, sans remonter jusqu'aux sources intimes de cette activité, lui semblerait digne de la haute intelligence de M. de Lamartine et de la sienne?

Le *Commerce* trouve-t-il plus poétique de considérer le travailleur comme une simple machine à laquelle il faut fournir l'huile nécessaire pour qu'elle fonctionne régulièrement, que de songer aussi à son âme, que de développer ses facultés, que d'anoblir et de moraliser ses instincts, que de faire vibrer harmonieusement toutes les cordes de la lyre mystérieuse des passions?

Tant que le travail, qui, dans son expression la plus haute, n'est autre chose que la vie sociale tout entière, ne donnera pas un large et religieux épanouissement à chacune des puissances, à chacun des amours dont Dieu a composé le tissu de l'âme humaine, peu de chose aura été fait pour l'affranchissement réel et pour le bonheur du pauvre.

Mais à quoi bon cette démonstration? Le *Commerce* ne sait pas: voilà tout. C'est un crime dont l'avenir et ses bons instincts l'absoudront tôt ou tard. Sa péroraison nous laisse même espérer que ce sera bientôt. La voici :

« M. de Lamartine ne fait qu'effleurer très légèrement l'idée sociale dans son programme de Mâcon ; mais, ce qu'il ne développe point, ce qu'il réserve, se laisse deviner à travers la transparence des deux ou trois principes qu'il nous expose. La spéculation du philosophe et l'imagination du poète ont été un peu étouffées par les projets de l'homme politique qui songe à organiser sur le suffrage universel les fonctions parlementaires et les libertés publiques. Mais nous croyons encore, malgré cet amoindrissement tout apparent des tendances naturelles de M. de Lamartine, que là se trouve sa véritable préoccupation où sa pensée s'est montrée avec le plus de timidité. »

Nous pensons exactement de même à l'égard du *Commerce*.

Le *Times* du 24, dans sa correspondance particulière de Paris, explique ainsi ce qui se serait passé entre les puissances à l'occasion de la question suisse. Le gouvernement français a proposé aux quatre autres puissances d'adresser au gouvernement suisse une note collective pour le sommer de suspendre les hostilités et d'envoyer des députés dans une ville où des conférences auraient lieu, et où l'on jetterait les bases d'un arrangement. (L'endroit indiqué était Bâle, Neuchâtel ou Fribourg-en-Brisgau.) La note française recommandait une menace d'intervention en cas de refus du Vorort. La Prusse et l'Autriche acquiescèrent sans difficulté à ces ouvertures. La réponse de la Russie n'est pas encore arrivée; mais on sait d'avance qu'elle sera conforme au plan proposé. La réponse de lord Palmerston a été remise à M. Guizot. Le noble lord approuve le fond de la note française ; mais il se prononce pour des procédés moins rigoureux. Au lieu de la coercition directe, lord Palmerston recommande la médiation, et il conseille une conférence à Londres où deux députés fédéraux et deux du Sonderbund pourraient se rendre. Malgré les réponses favorables de l'Autriche et de la Prusse, malgré celle non moins favorable que l'on attend de la Russie, on croit à Paris que la modification proposée par lord Palmerston a été jugée accceptable par M. Guizot, et qu'elle sera adoptée aussi par les trois cours du Nord.

Election de Montargis.

La candidature de M. Victor Considerant à Montargis rencontre de nombreuses sympathies dans la presse indépendante.

Le *Siècle*, dans son numéro du 21, reproduit avec bienveillance un extrait de la circulaire de M. Victor Considerant aux électeurs de Montargis.

L'*Union monarchique* appuie son élection par les lignes suivantes :

Les colléges de Montargis et de Rochefort se réuniront dans quelques jours, par suite des promotions récentes dont MM. de Salles et Dumas ont été l'objet.

MM. de Salles et Dumas tiennent de fort près au château ; et on les a vus, dans toutes les circonstances, suivre avec un dévouement plus ou moins désintéressé la bannière de M. Guizot. Il y a là deux raisons majeures de combattre leur réélection.

Nous formons le vœu que les nuances diverses de l'opposition sacrifient leurs rancunes et leurs animosités particulières, pour se réunir dans un but honnête et utile. Le succès serait certain si, à Montargis et à Rochefort, elles parvenaient à se mettre d'accord comme elles l'ont fait dernièrement à Dieppe.

Déjà, il y a un an, les colléges de Montargis et de Rochefort ont prouvé que toute vie politique, tout désir d'une représentation loyale et sincère n'étaient pas éteints chez eux. Ils doivent persévérer dans la voie où ils sont entrés.

Le *Commerce* et la *Patrie*, en reproduisant une partie du discours prononcé par M. Victor Considerant au banquet de Montargis, accompagnent cette citation des lignes suivantes :

Ce sont là de nobles idées noblement exprimées. Les électeurs de Montargis connaissent aujourd'hui M. Considerant tout entier.

Ils savent la différence qui existe entre ses idées progressives et le servilisme politique de M. de Salles, toujours prêt à suivre les ordres du cabinet. Nous espérons qu'ils s'en souviendront quand l'heure sera venue de nommer un [illegible] dans trois jours que s'engagera la bataille. La candidature de M. Considerant est de nature à être soutenue par l'opposition de toutes les nuances; si nos amis s'entendent et s'opposent aux [illegible] de l'administration, aux influences venues de Paris, M. Considerant triomphera à coup sûr.

[illegible] **current de M. Victor Considerant pendant la dernière session :**

M. de Salles, promu colonel par népotisme, nommé député à la place de M. Cotelle, dont la retraite n'a pas été clairement expliquée, a voté *pour* l'annulation de l'élection de M. Drault ; *contre* l'amendement de M. G. de Beaumont ; *contre* la proposition de M. Duvergier de Hauranne ; *contre* la proposition de M. de Rémusat ; *contre* l'abaissement de la taxe des lettres ; *pour* l'ordre du jour proposé par M. de Morny. En conséquence de ses éminents services, M. de Salles vient d'être promu au grade de maréchal de-camp.

Le *Journal du Loiret* appuie avec une vive et franche sympathie la candidature de M. V. Considerant. Ce journal reproduit en entier son discours au banquet de Montargis, et résume en ces termes l'impression produite par cette manifestation réformiste :

L'organisation du banquet de Montargis a été parfaite, et la tenue des convives, à la fois mêlée de gravité et d'enthousiasme, a fait voir que le feu sacré était loin d'être éteint dans cette ville. Montargis doit être fière et heureuse d'avoir pu montrer une telle réunion. Une ville qui compte un si grand nombre d'hommes éclairés et patriotes, une jeunesse si intelligente et si dévouée, ne saurait rester au rang des bourgs-pourris. Ce n'est donc, au pis aller, qu'une question de temps. Dans peu de mois, dans peu de jours peut être, l'arrondissement de Montargis, qui nous était d'un si grand secours pour nos victoires électorales d'avant 1830, aura recouvré sa place au premier rang. A coup sûr, si le corps électoral eût pu assister en masse au banquet, pas une conviction ne fût restée hésitante, pas une voix indépendante n'eût manqué au candidat de l'opposition. Nous appelons l'attention des conservateurs eux-mêmes sur le discours de M. Considerant.

Malgré toutes les manœuvres du parti des corrompus, le succès de la cause du progrès et de la probité a des chances qui deviennent plus belles de jour en jour.

Cours de M. Victor Hennequin à Lille et à Bruxelles.

Nous avons reçu les deux lettres suivantes sur la mission de propagation orale que remplit avec un si heureux dévouement notre ami Victor Hennequin :

Lille, 17 novembre 1847.

Toute notre presse est encore en émoi de notre banquet réformiste, de sorte que les séances de M. Victor Hennequin n'ont pas été suivies d'un compte-rendu bien complet dans les journaux de Lille. Cependant notre public ne s'est pas tellement acharné sur les miettes du festin du 7 novembre, qu'il n'ait accordé le plus vif intérêt à la parole éloquente du jeune orateur phalanstérien. A chacune des cinq séances de son cours, la salle était comble ; un auditoire composé en grande partie de ces hommes sérieux qui aiment à suivre, d'un œil attentif, la marche des idées, a constamment accueilli l'enseignement de la science sociale avec la bienveillance la plus marquée. De chaleureux bravos interrompaient à chaque instant le professeur.

Vous savez qu'il existe ici une association organisée pour l'étude de la doctrine phalanstérienne : à la fin de la dernière séance, un membre de cette société a pris la parole pour adresser des remercîments publics à M. Victor Hennequin, et l'auditoire s'est aussitôt associé, par ses applaudissements, à cette manifestation de gratitude. Ce même soir, M. Hennequin a été reconduit à son hôtel par une escorte nombreuse de phalanstériens lillois, et bientôt après, des chœurs de jeunes chanteurs sont venus lui donner une sérénade.

Là ne se sont pas arrêtés les témoignages de sympathie : lundi dernier un banquet a été offert à M. Hennequin. Divers toasts à la propagation de la science sociale y ont été portés et accueillis avec enthousiasme. Enfin, M. Hennequin a dû quitter Lille avec la conviction que son passage y laisserait des traces profondes et salutaires.

Bruxelles, 19 novembre 1847.

M. Victor Hennequin a ouvert avant-hier son cours de doctrine sociétaire, dans l'ancienne salle de la société philharmonique. Plus de **800** personnes, parmi lesquelles beaucoup de dames, assistaient à la première séance : ce nombre n'a fait que croître depuis. Je ne vous parlerai pas du talent de l'orateur, que vingt triomphes ont déjà illustré ; mais il paraît impossible, lorsque des vérités aussi belles, aussi grandes, sont développées avec une précision et une grâce aussi remarquables, que les esprits les plus prévenus ne soient pas convaincus et entraînés.

Dans une première séance, après avoir parlé du fléau qui ronge la Belgique, le paupérisme des Flandres, et avoir assigné à ce mal sa cause première, le remplacement du tissage à la main par le tissage à la mécanique, l'orateur nous a fait assister à l'enfantement de la Théorie de l'unité universelle dans le puissant cerveau de Fourier. Cet enfant, qui devint plus tard un nouveau Moïse, subit de bonne heure ces déceptions cruelles que réserve aux intelligences droites l'incohérence d'une société qui n'enfante que fourberie, mensonge et misère. A chaque pas qu'il fit dans la vie, Fourier rencontra une épine qui lui déchira le pied ; mais Fourier luttant contre la société — imprévoyante et égoïste — c'était la lutte de la vérité contre le mensonge. Comme Descartes il douta de tout, c'est-à-dire qu'il douta que les éléments sociaux actuels — l'absence de solidarité — pussent jamais produire autre chose que le mal ; mais il ne douta pas de l'universalité de la Providence ; comme les moralistes, il ne lutta pas contre la nature ; le premier ***il fléchit devant elle, en étudiant l'attraction, organe de ses décrets***. La nature de l'homme admise, Fourier devint le plus grand architecte connu; il bâtit le milieu dans lequel elle pût librement se conserver et se développer par l'exercice intégral de toutes ses facultés. Ce milieu, c'est le phalanstère, c'est la commune sociétaire de 1 800 âmes.

La création de l'industrie organisée ne vient heurter ni les gouvernements ni les religions ; mais l'économie des ressorts y est garantie par l'association, et l'exercice des vocations naturelles par l'éducation unitaire ; tandis que dans les sociétés modernes, même les plus avancées, le droit de vivre n'existe pas par suite de la ***détresse*** générale ; dans la commune phalanstérienne, l'abondance des produits que le travail attrayant doit amener donnera le moyen d'assurer à chacun la nourriture et l'abri. L'ordre et la liberté, que la politique n'a jamais su concilier, trouvent dans l'organisation des groupes et des séries un satisfaction pleine et entière.

Après avoir parlé, dans sa première séance, du phalanstère qui doit un jour abriter l'humanité, M. Hennequin a abordé le second jour le développement du théorème : ***les attractions sont proportionnelles aux destinées.*** La théorie de Fourier, dit-il, qui se rattache à la terre et tend à s'implanter dans le sol par les fondements du phalanstère se

prier d'ouvrir également un cours dans cette ville. M. Hennequin doit y commencer son exposition le 27. D.

L'*Indépendance belge* constate en ces termes l'affluence sympathique qu'attire le cours de M. Victor Hennequin :

Depuis mercredi dernier l'ancien local de la Société philharmonique, Marché-aux-Poulets, est chaque soir envahi par une grande affluence. M. Victor Hennequin, l'un des membres les plus distingués de cette école socialiste qui s'intitule phalanstérienne, expose devant un nombreux public, parmi lequel on remarque beaucoup de dames, les principes généraux et les divers modes d'application de la théorie sociale dont Charles Fourier est le fondateur.

La nouveauté et l'originalité de l'enseignement, le remarquable talent du jeune professeur font obtenir un grand succès à cette exposition, dont les séances sont publiques.

Le nom de M. Hennequin n'est pas inconnu parmi nous. M. Victor Hennequin est le fils du célèbre avocat qui fut chargé par la ville de Liége de plaider dans l'affaire du cœur de Gretry. M. Hennequin père était député et appartenait au parti légitimiste. Il paraît que son fils n'a pas hérité de ses doctrines politiques.

Nous lisons dans le *Libéral liégeois* sur le même sujet :

L'empressement du public n'a pas fait défaut à l'homme généreux qu'avait précédé à Bruxelles la renommée des succès qu'il avait conquis dans sa patrie. Dès l'ouverture de son cours, la sympathie de ses nombreux auditeurs lui a été assurée. Son rare talent d'élocution, la lucidité de sa pensée, l'enchaînement logique des idées, nouvelles à beaucoup d'égards, qu'il venait soumettre à des esprits généralement peu disposés à les admettre de confiance, ont fait une impression profonde qui certes ne restera pas stérile.

Dans l'auditoire on remarquait des membres des chambres législatives, des magistrats, des officiers et des fonctionnaires supérieurs, l'élite de la capitale ; des dames en beaucoup plus grand nombre qu'on ne le voit ordinairement aux cours qui traitent de matières aussi sérieuses, avaient suivi l'élan général. La salle presque pleine dès la première séance, était comble à la seconde. C'est là un indice irrécusable de la valeur de l'enseignement auquel vient d'être conviée la population de Bruxelles et de l'intérêt commandé par ses développements.

M. Victor Hennequin continuera son exposition à Bruxelles jusque vers le milieu de la semaine prochaine ; il ira ensuite à Louvain où l'ouverture de son cours est impatiemment attendue.

Algérie. — On lit dans le *Moniteur algérien* du 18 novembre :

« Nous avons reçu de Gigelly, par le dernier courrier de l'est, la nouvelle intéressante et très inattendue de la soumission de la grande tribu des Beni-Fougal. Le territoire de cette tribu, qui occupe le milieu de l'intervalle entre Milah et Gigelly, en touchant la mer à l'est, renferme entre cette ville et la tribu d'autres populations beaucoup moins importantes, soumises à son influence, et dont la soumission, déjà partiellement obtenue, ne peut manquer de devenir entière dans ce nouvel état de choses. « Vous êtes forts et justes, ont dit les Beni-Fougal au commandant supérieur de Gigelly, nous voulons sortir de nos longs troubles et vivre heureux sous votre protection. » Le kaïd et six des principaux scheiks se sont rendus à Constantine auprès de M. le lieutenant-général Bedeau.

» Une razzia tentée par le chérif Mouley ou Mohammed sur les Ouled-Kraïfalla lui a été fatale. Tous les troupeaux enlevés ont été repris par les cavaliers de Bou-Akkas, et le chérif a perdu du monde. Plusieurs soumissions de fractions dissidentes de la grande tribu des Beni-Yala, sur la route de Sétif à Bougie, ont été la conséquence de ces événements. Toute cette contrée du Sahel, de Sétif, Collo et Gigelly, ébranlée par les opérations de M. le maréchal duc d'Isly et de M. le lieutenant-général Bedeau, en mai et juin derniers, tend de plus en plus à se pacifier et à reconnaître notre domination. Dans l'ouest, toujours mêmes nouvelles de l'émir Abd-el-Kader et des forces marocaines qui l'observent ; toujours la même tranquillité.

» Nous avons parlé de la tendance de la tribu des Smelas, voisine d'Oran, à construire des villages. Cette tribu n'a pas seule prêté l'oreille aux exhortations des autorités françaises. Un village de 25 maisons est déjà construit par les principaux chefs des Hachem-Garabas, à Keurt, dans la banlieue de Mascara ; et un autre village, qui ne comptera pas moins de 150 feux, est commencé par les Beni-Chougran, à Ardjet-Reda, sur le chemin de traverse de Mascara à Mostaganem. Les pluies sont enfin venues, et à la faveur d'une tranquillité qui s'étend et s'affermit chaque jour, colons et indigènes entreprennent avec ardeur les travaux de labour. »

SUISSE. — **Capitulation du canton de Zug.** — Notre correspondance de Berne, à la date du 22 au soir, nous adresse copie de la lettre suivante adressée au Vorort par le général en chef Dufour :

Quartier-général à Aarau, le 21 novembre 1847.

Le commandant en chef à M. le président du Vorort, à Berne.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous envoyer copie de la capitulation du canton de Zug, conclue ce matin entre les délégués de ce haut Etat et moi, sous réserve de ratification.

Je n'ai pas voulu attendre cette ratification pour vous envoyer la copie de la convention, parce que le bruit qui s'en est répandu aurait pu vous parvenir indirectement. D'ailleurs tout me fait présumer que la ratification sera donnée par le landrath.

Au moment d'agir offensivement contre Lucerne, cette convention nous est très avantageuse, parce que l'occupation de Zug par les troupes fédérales assure le flanc et les derrières de notre principale colonne.

Aussitôt que la ratification me sera parvenue, j'aurai l'honneur de vous la transmettre.

J'ai l'honneur, etc. Signé : G.-H. DUFOUR.

Pour copie conforme : le secrétaire d'Etat de la confédération, SCHIESS.

Notre correspondant ajoute à cette communication les deux lignes suivantes :

« L'armée fédérale a commencé aujourd'hui à entrer dans le canton de Lucerne.

» Les Valaisans se sont arrêtés à Fardo. Les troupes des Grisons sont arrivées dans le Tessin. »

Le journal la *Suisse* qui nous arrive aujourd'hui publie sur les mêmes faits les détails suivants :

M. le colonel Ochsenbein. Ce chef rappelle la reddition de Fribourg et l'expulsion des jésuites de cette ville. Nos frères d'armes, dit-il, sont à trois lieues de Lucerne ; accourons leur prêter notre concours, partager leur succès. C'est là qu'est le principal ennemi de la Confédération ; il faut l'en chasser, comme à Fribourg. Mais soyons humains, surtout envers les hommes désarmés ; point de dégâts sans nécessité ; ordre et discipline avant tout.

« Voici maintenant le bulletin de la chancellerie d'Etat :

« Ensuite d'une capitulation conclue entre les délégués du canton de Zug et M. le général Dufour, capitulation pour la ratification de laquelle le conseil cantonal de Zug sera sans aucun doute interve nu, ce canton est occupé, aujourd'hui 22 novembre, par les troupes fédérales. Voilà donc déjà deux des cantons de la ligue ramenés sans combat à leur devoir envers la Confédération.

» Berne, le 22 novembre 1847.

» La capitulation a été signée de la part de Zug par MM. Léonce Schmidt et Schwerzmann, délégués à cet effet par la commission du gouvernement. En voici la teneur :

» 1° Le gouvernement du canton de Zug prend l'engagement formel de se retirer de l'alliance connue sous le nom de *Sonderbund*.

» 2° Les troupes fédérales prendront possession du canton de Zug le 22 novembre au soir.

» 3° Ces troupes seront, autant que de besoin, logées et nourries suivant les règlements fédéraux.

» 4° Le gouvernement du canton de Zug licencie sur-le-champ ses troupes, et fait déposer leurs armes dans l'arsenal cantonal ; les troupes des autres cantons évacueront immédiatement le canton de Zug.

» 5° Le landsturm sera désarmé de la même manière ; ses armes, déposées provisoirement dans l'arsenal, seront rendues aux communes après le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité.

» 6° Zug rétablira promptement les communications nécessaires à Sins et le pont de la Sihl ; quant aux frais de construction des ponts endommagés, il se réserve son recours contre les auteurs des dommages.

» 7° Les troupes fédérales maintiendront l'ordre et la tranquillité, et veilleront à la sûreté des personnes et des propriétés dans le canton de Zug.

» 8° Toutes les questions qui ne sont pas d'une nature militaire sont réservées à la décision de la haute Diète.

» Fait double à Aarau, le 21 novembre 1847, à 8 heures du matin.

» Les ratifications devaient être échangées aujourd'hui 22, à 2 heures de l'après-midi, entre les mains de M. Gmur, chef de division, à Knonau.

» Voilà donc le *Sonderbund* bien affaibli, comme on voit. Malgré tous les présages sinistres, nous ne désespérons pas de la reddition de Lucerne. »

Affaires du Tessin. — « Les nouvelles arrivées le 22, du Tessin, dit la *Suisse*, sont moins tristes qu'on ne s'y attendait. Les braves carabiniers tessinois et les volontaires ont opposé une héroïque résistance aux troupes de la ligue et n'ont cédé au nombre qu'après leur avoir tué beaucoup de monde. Les Tessinois n'ont eu que deux morts, mais une dixaine de blessés. C'est à la faveur d'un épais brouillard que le Sonderbund a surpris les troupes tessinoises devant Airolo. Ainsi que nous l'avons dit, M. le colonel Luvini les a concentrées à Bellinzone, dans une position à l'abri de tout danger. Les Uraniens et leurs auxiliaires du Valais ont fait halte à Faido, à trois heures environ d'Airolo. Bellinzone est à neuf heures de Faido. C'est donc à tort que le bulletin de la *Gazette de Bâle* du 21 annonce l'arrivée à Bellinzone des Uraniens.

» On vient de prendre la mesure que nous avons conseillée. Deux bataillons fédéraux viennent d'être envoyés dans le Tessin. Les Grisons, avertis du danger, faisaient avancer leurs troupes dès samedi. Le conseil-d'Etat du Tessin vient de déclarer en état de guerre ce canton. Les municipalités pourvoient à la sûreté de leurs communes et arment chacune un nombre d'hommes proportionné à leur population pour être mis à la disposition de l'autorité supérieure.

» Locarno est couvert par Bellinzone, place forte. »

Lucerne. — La *Gazette de Bâle* du 23 contient, sous la rubrique de Lucerne 22, les lignes suivantes : « Aujourd'hui, toute l'armée fédérale franchira les frontières des cantons de Lucerne, Schwytz et Zug. Le quartier général sera transporté d'Aarau à Muri. Le général en chef a rendu l'ordre du jour suivant :

« Soldats fédéraux, vous entrerez dans le canton de Lucerne ; dès que vous aurez franchi la frontière, oubliez votre colère et ne songez qu'à l'accomplissement du devoir que la patrie vous impose. Marchez hardiment à l'ennemi ; battez-vous bravement et restez auprès de votre drapeau jusqu'à la dernière goutte de votre sang ; mais aussitôt que la victoire se sera prononcée pour nous, oubliez tout sentiment de vengeance, conduisez-vous en guerriers généreux, épargnez les blessés, vous prouverez ainsi un véritable courage. Faites, dans toutes les circonstances, ce que je vous ai demandé ; respectez les églises et tous les édifices consacrés au culte. Rien ne déshonorera autant votre drapeau que les outrages à la religion. Prenez sous votre protection tous les individus sans défense, ne souffrez pas qu'ils soient offensés ou maltraités, ne détruisez rien sans nécessité, ne détournez rien ; en un mot conduisez-vous de manière à mériter l'estime, et à vous montrer dignes du nom que vous portez. Quartier-général d'Aarau, 22 novembre. Signé : le général en chef DUFOUR. »

— Aarau, *22 novembre*. — Aujourd'hui les troupes fédérales ont franchi sur toutes les lignes la frontière de Lucerne. On prétend avoir entendu toute la journée une forte fusillade. Probablement les troupes lucernoises ont pris la fuite en tirant. Le landsturm aussi s'est replié sur la ville. Les quartiers généraux des divisions étaient hier soir comme suit : Ochsenbein dans Entlibach ; Donat à Willifau ; Burckardt à Sursée ; Ziegler à Münster, Gmur à Zug.

ANGLETERRE. — **Débat sur l'Irlande.** — Le parlement anglais s'est réuni le 23 et a voté, séance tenante, le projet d'adresse en réponse au discours du trône. La situation de l'Irlande, comme on devait s'y attendre, a été l'objet principal du débat. Nous empruntons au *Morning Chronicle* le résumé de la discussion sur ce point important.

M. GRATTAN proposant un amendement à l'adresse. L'orateur commence par établir fort longuement que les Irlandais ne sont ni des mendiants ni des assassins ; il prétend que le parlement n'a pas fait assez pour alléger la détresse de ce pays, et que la loi des pauvres n'a pas atteint le but qu'on s'était proposé. Il continue ainsi :

Le discours de la couronne aurait dû indiquer une mesure spécifique

M. G. GREY. Je m'oppose à l'adoption de l'amendement, il contient un principe dangereux et dégradant, il invite les Irlandais à compter toujours et exclusivement sur l'appui du gouvernement, alors qu'il faudrait, au contraire, leur inculquer l'idée de ne compter que sur eux-mêmes. La loi des pauvres n'a pas été aussi nulle dans ses effets que certains membres l'ont pensé trop promptement. Je ne peux consentir à ce que la chambre s'engage comme le voudrait l'auteur de l'amendement à faire tout ce qui dépend d'elle pour le peuple irlandais en lui inspirant l'espoir d'obtenir toujours des secours de l'Angleterre, secours qui lui ont été tant de fois accordés en présence d'une impérieuse nécessité.

Je puis assurer la chambre que, toutes les fois qu'un secours sera nécessaire, le gouvernement fera un judicieux emploi des moyens déjà mis à sa disposition par le parlement ; mais je ne pense pas qu'il devienne nécessaire de solliciter un nouveau vote de fonds pour cet objet. — En ce qui concerne les crimes que l'on a présentés comme désolant toute l'Irlande, le gouvernement n'a reçu aucun avis officiel qui l'autorise à penser qu'il en soit ainsi ; au contraire, les crimes sont limités à quelques districts. — Le lord-lieutenant s'est occupé sérieusement de la question concernant les rapports des propriétaires et des fermiers, et le gouvernement se propose de présenter prochainement à la chambre une mesure sur cet objet. Quant à la loi des pauvres, je prie les honorables membres de vouloir bien suspendre leur jugement jusqu'à ce que l'administration de la loi des pauvres ait présenté son travail. Je prie M. Grattan de vouloir bien retirer son amendement et de laisser voter l'adresse à l'unanimité.

M. JOHN O'CONNELL. La loi des pauvres ne produira jamais aucun bien, si l'on n'y joint quelques mesures législatives larges pour assurer des secours et des aliments au peuple. Je n'ai pas besoin d'attendre de plus amples informations pour savoir cela ; la situation de l'Irlande est pire aujourd'hui que l'année dernière à cette époque et je regrette que le gouvernement n'ait indiqué aucune mesure destinée à alléger la détresse actuelle qui est sans précédent, si le gouvernement ne soumet et n'exécute certaines mesures. Je ne consentirai point à l'armer de pouvoirs extraordinaires pour la répression des crimes en Irlande. L'objet de l'amendement est d'obtenir du gouvernement une déclaration spécifique concernant des mesures de ce genre, et j'espère que la chambre l'adoptera.

C'est pour avoir essayé d'exécuter un bill de coërcition, sans avoir porté la hache à la racine de l'arbre, que sir Robert Peel est tombé, et le gouvernement ne suit il pas aujourd'hui précisément la même politique qui a perdu ses prédécesseurs. Je prie le gouvernement de vouloir bien se rappeler que lui-même a déclaré, il y a dix-huit mois, que la justice allait prendre la place de la coërcition en Hollande. Aujourd'hui, le gouvernement prétend faire tout le contraire. Il a de nouveau recours à la coërcition, sans avoir, pendant dix-huit mois, fait aucun acte de justice envers l'Irlande, après l'avoir si éloquemment défendue dans l'opposition.

SIR B. HALE. Après le discours de sir G. Grey, j'avais espéré que l'amendement serait retiré, et il l'aurait été sans l'intervention du soi-disant chef du peuple irlandais ; M. J. O'Connell prétend que, durant les dix-huit derniers mois, rien n'a été fait pour l'Irlande. Je me bornerai à cet égard à lui rappeler les mesures adoptées par le parlement dans la dernière session. L'honorable membre, qu'a-t-il fait lui-même dans l'intervalle des deux sessions ? Il a approuvé les discours séditieux prononcés dans plus d'un meeting auquel il a assisté, lui-même a tenu un langage qui excitait indirectement au meurtre et à l'assassinat, et il a écouté sans faire la moindre observation des paroles du même genre, émanées d'un personnage haut placé dans l'église à laquelle il appartient.

L'orateur se livre à des considérations diverses pour prouver que les chefs irlandais se moquent du peuple. Il continue ainsi :

De ce que deux ou trois propriétaires du comté de Tipperary peuvent sortir de leur maison à toute heure de la nuit et n'ont pas besoin de barricader leur porte, il ne s'ensuit pas qu'il faille lier les mains au lord-lieutenant et l'empêcher de réprimer des crimes qui sont malheureusement si nombreux que ces propriétaires ne sont qu'une exception. J'ai autrefois voté contre les mesures coërcitives ; mais aujourd'hui, vu la gravité des circonstances, je suis prêt à justifier l'action gouvernementale. L'archidiacre Laffan a tenu, dans un meeting récent, un langage atroce, et les membres du parlement qui l'ont entendu ont eu tort de ne pas le blâmer.

Au fond, l'amendement proposé est une demande d'argent déguisée, et je ne consentirai à voter de nouveaux fonds pour le peuple irlandais que lorsque toutes les ressources disponibles de ce pays seront épuisées.

M. O'CONNELL. Si le discours que la chambre vient d'entendre et la manière dont elle l'a écouté, ajoute à l'irritation des esprits en Irlande, sir B. Hall en portera toute la responsabilité. En terminant son discours, l'archidiacre Laffan s'est élevé énergiquement contre les crimes qui désolaient l'Irlande. L'honorable baronnet aurait dû citer cette partie du discours, mais aurait manqué son but. Il y a plusieurs districts en Irlande dans lesquels il n'y a pas de vivres pour deux mois. Cela prouve combien le gouvernement est insensé de vouloir employer des voies de coërcition pour sortir de la situation actuelle. Mais les membres irlandais ont déjà fait échouer un bill de coërcition ; ils n'ont pas oublié la tactique qu'ils ont suivie dans cette occasion, et, cette fois, avec la protection de Dieu, ils espèrent réussir encore en faisant rejeter la proposition actuelle.

M. S. CRAWFORD. La plupart des maux sociaux de l'Irlande doivent être attribués à l'état défectueux de la législation qui règle les rapports des propriétaires et des fermiers ; le gouvernement est responsable de tout le sang qui a coulé depuis la dernière session, car si on avait modifié convenablement la loi, aucun des meurtres qui ont récemment déshonoré les annales de l'Irlande n'aurait été commis. Quoique disposé à soutenir une mesure de coërcition, je ne l'adopterai que si l'on y joint quelques mesures propres à extirper la véritable cause des maux de l'Irlande.

SIR W. SOMERVILLE. Les districts d'Irlande, où il se commet le plus de crimes, ne sont pas les plus malheureux. Quant à la loi des pauvres, ses résultats en Irlande ont dépassé toutes les espérances. Peut-être est-elle inefficace dans certains districts ; mais ce n'est pas une raison de ne pas en appliquer les dispositions. Que l'on emploie d'abord les ressources de l'Irlande pour soulager les pauvres, et quand elles manqueront, je ne doute pas que le parlement ne vienne à leur secours, comme il l'a déjà fait. Les crimes qu'il s'agit d'arrêter sont locaux, et comme le remède proposé sera local aussi, j'espère que l'on n'insistera pas sur l'adoption de l'amendement.

M. O'BRIEN. Le parlement, après avoir imposé la propriété foncière en Irlande en faveur des pauvres, doit aussi protéger les propriétaires et les mettre en état de remplir leurs obligations. En Irlande, les

la situation du pays, immédiatement avant l'adoption de la mesure. On a dit qu'une partie des profits que la Banque tirerait des émissions additionnelles autorisées par la lettre du 25 octobre irait grossir le revenu public. S'il en était ainsi, le gouvernement percevrait un impôt sans l'autorisation du parlement, ce qui serait au moins inconstitutionnel. On prétend que la loi n'a pas été violée, et qu'ainsi il n'y a pas de bill d'indemnité à demander. Je pense que le gouvernement doit faire approuver par les chambres la mesure qu'il a adoptée.

LE CHANCELIER DE L'ÉCHIQUIER. Je pensais que la discussion s'engagerait sur la politique financière du gouvernement, et je voulais y prendre part; mais l'amendement proposé sur les affaires de l'Irlande a empêché que la chambre ne s'occupât de la question financière. L'heure est trop avancée pour entamer ce sujet, je le traiterai mardi prochain ; car j'ai annoncé une motion pour ce jour là. Le gouvernement n'a violé aucune loi, ainsi il n'a pas l'intention de solliciter un bill d'indemnité. Quant aux lettres et aux documents demandés, je les communiquerai. Quant à la Banque, elle est actuellement dans une situation telle que le retour de la confiance générale se conçoit aisément; car elle possède des lingots pour dix millions un quart de livres sterling. — L'adresse est adoptée. La chambre s'ajourne.

ITALIE. — **Ouverture de la consulta de Rome. — Froideur des populations.** — La fête qui a eu lieu à Rome le 15, pour l'inauguration de la première session des députés des provinces réunis en conseil d'Etat a été des plus brillantes et des plus fastueuses, si on en croit le récit de la *Pallade*, journal de Rome.

Les citoyens de Rome et des provinces s'étaient réunis en foule immense dans la cour du Quirinal, sous leurs bannières respectives pour suivre leurs représentants. Cette masse d'hommes et de couleurs précédés d'instruments harmonieux entourant les vingt-quatre carrosses de gala dans lesquels étaient les députés et les conduisant au Vatican, offrait un spectacle magnifique. Les guirlandes, les draperies éclatantes, l'or, l'argent, les fleurs, ornaient tous les palais. Dans la soirée et dans la nuit, les rues, les places, les palais, les cafés et les magasins resplendissaient d'illuminations et étaient animés par des danses populaires.

Cependant, un correspondant du *Courrier de Marseille* publie sur cette fête des détails moins enthousiastes. Il paraîtrait qu'un nuage de crainte et de défiance élevé depuis peu entre l'âme de Pie IX et celle de son peuple a troublé la joie et l'espérance de Rome :

« Le pape, dit cette correspondance, n'a pas prononcé de discours, comme cela se pratique dans les divers Etats constitutionnels de l'Europe ; mais Sa Sainteté a adressé une allocution aux vingt-quatre députés de la capitale et des provinces, lorsqu'elle les a admis au baisement de pied, avant qu'ils allassent occuper la salle du Vatican, destinée à leurs séances. Cette allocution n'ayant été ni préparée ni écrite, les journaux de Rome n'en rapportent que des fragments retenus de mémoire. »

Voici comment le pape se serait exprimé :

« Je remercie les députés de leur bon vouloir, et je fais grand compte d'eux pour le bien de la chose publique. C'est pour obtenir ce bien que, dès le premier moment de mon élection, et, suivant l'inspiration divine, je me suis trouvé disposé à tout faire pour l'avenir, sans diminuer en rien le pouvoir souverain que j'ai reçu, plein et entier, de mes prédécesseurs, et que je dois transmettre tel à ceux qui viendront après moi. Trois millions de sujets me sont témoins, et l'Europe l'est également, de tout ce que j'ai fait jusqu'à ce jour pour me rapprocher de mon peuple, pour l'unir à moi, pour connaître de près ses besoins et pour les satisfaire... C'est dans ce but que j'ai réuni autour de moi une consulta permanente pour recueillir ses avis dans mes résolutions souveraines... Ce serait se tromper grandement que de voir autre chose dans son concours ; ce serait se tromper grandement que de voir dans la consulte quelque moderne utopie, et le germe d'une institution incompatible avec la souveraineté pontificale. »

Ces dernières paroles ont été prononcées avec chaleur et vivacité ; mais presque aussitôt le pape, revenant à son ton habituel de douceur et de bénignité, a poursuivi en ces termes :

» Cette vivacité et ces paroles ne s'adressent à aucun de vous, honorables chevaliers, dont je connaissais, quand j'ai fait choix de vous, l'éducation sociale, la probité chrétienne et civile, la loyauté de sentiments et la rectitude d'intentions ; ces paroles ne s'adressent pas non plus à la plus grande partie de mes sujets, dont je connais la fidélité et l'obéissance, et dont les cœurs sont unis au mien dans un commun désir d'ordre et de concorde. Par malheur, il en est, bien qu'en petit nombre, qui, n'ayant rien à perdre, aiment le trouble et la sédition et abusent des concessions qui leur sont faites. C'est à ceux là que s'adressent mes paroles, et puissent-ils en comprendre la signification!

» Dans la coopération des députés, je ne veux voir que l'appui de personnes qui, mettant de côté toute considération privée, tendront avec moi au bien public, et m'aideront dans tout ce qui sera le plus propre à la sûreté du trône et au bonheur des sujets. »

L'allocution terminée, le Saint-Père a admis les députés, un à un, au baisement de pieds ; puis, se levant, il ajouta ces mots :

« Allez, avec la bénédiction du ciel, entreprendre vos travaux ; je ne doute pas qu'ils ne soient féconds et selon les désirs de mon cœur. »

Ces allocutions ont été reçues froidement. Le pape lui-même n'avait pas sa cordialité accoutumée ; on a cru remarquer, disent unanimement les correspondances, qu'il était sous l'impression de craintes que son nouvel entourage avait cherché à lui inspirer. On prétendait, en effet, que le peuple devait s'insurger ce jour-là, que le souverain pontife devait être insulté. On dit que l'ambassadeur de France avait contribué à répandre ces bruits.

Quoi qu'il en soit, des mesures de minutieuse précaution avaient été prises dès le matin. Une lettre de Rome, adressée à la *Patria* de Florence, porte ce qui suit : « La foule était immense, mais froide et silencieuse... Le soupçon était dans le cœur des bons citoyens par suite de l'intervention inattendue de la police, qui, d'accord avec l'ennemi de l'Italie, a empêché l'union dans le cortége des bannières des divers états italiens et étrangers. La défense fut publiée de vive voix et sans notification légale par les agents du gouvernement dans les cafés et cercles fréquentés pendant la soirée qui précéda la fête. Tous ceux qui, dans la matinée, se présentèrent avec des couleurs étrangères à l'état romain, furent contraints de se retirer. La police avait menacé de faire feu sur ceux qui se joindraient au cortége pour faire fraterniser les peuples italiens. Tant que le pape ne saura pas s'émanciper des exigences étrangères et des ténébreuses machinations de la secte jésuitique, c'est en vain que l'on se flattera de voir le principe religieux devenir l'élément fécondant de la régénération de l'Italie. »

Conformément au règlement, la consulte d'Etat s'est divisée en sec-

l'Angleterre ! etc., etc.

Parmi les nombreuses inscriptions que l'on lisait sur le passage du cortége qui accompagnait les 24 députés au Vatican, nous ne citerons que celle du cercle romain :

« J'ai vu un arbre jeune et robuste, arbre à vingt quatre beaux rameaux, le feuillage en est vert, les fleurs abondantes, le terrain fécond, le soleil bienfaisant, ***on attend les fruits*** ; le cultivateur a préparé la serpe, il coupera les rameaux stériles et les remplacera par de meilleures greffes. »

Le 17, dans la seconde séance, la consulte d'Etat a approuvé l'adresse dans laquelle les députés expriment qu'ils sont pénétrés de l'importance, de la responsabilité et de la dignité de leur mission, parlent des besoins urgents du pays et des droits du peuple qu'ils soutiendront avec courage et fermeté.

On attend avec anxiété de connaître quelle impression fera cette adresse sur le cœur du souverain pontife.

Le 18, le marquis d'Azeglio est arrivé à Rome ; il a passé par Florence en revenant de Turin, où il a largement coopéré à la concession des réformes promises par le roi de Piémont.

La commission nommée par Pie IX pour diriger la loi sur la presse a proposé au Saint-Père la publication de celle qui sera rendue en Piémont. On croit généralement qu'une loi uniforme sur cette matière sera appliquée aux trois Etats italiens, la Toscane, le Piémont et les Etats-Romains.

La correspondance du *Courrier de Marseille* ajoute : « Mgr Savelli est arrivé à Rome pour prendre la place de gouverneur, cédée par M. Morandi ; des personnes bien instruites pensent qu'il n'en a pas pour deux mois de vie politique; que M. Morandi ne se retire un moment devant sa propre impopularité que pour revenir exercer sur le pape une influence dont S. S. devrait se garder, disent elles, comme le diable de l'eau bénite.

On attend d'un jour à l'autre les armes de France pour armer la garde nationale, et le peuple ne cesse de suspecter le gouvernement français de vouloir en empêcher l'expédition.

Affaire de la Lunigiana. — On écrit de Fivizzano à la *Patria*: « On ne distribue de lettres aux habitants de Fivizzano qu'après les avoir ouvertes. Tous les journaux leur ont été supprimés par la police modénaise. » — L'*Alba* ajoute, d'après une personne très digne de foi, « que l'ex duc de Lucques, qui se trouve à Massa en ce moment, a dit avoir remis entre les mains de l'Autriche le sort de Pontremoli, pour que cette puissance en fasse ce que bon lui semblera, soit qu'elle cède cette ville à la Toscane, soit qu'elle s'en empare. »

Il y a eu à Massa trois arrestations. — Les troupes modénaises se concentrent vers Massa et évacuent la Lunigiana. La flotte française a fait voile du golfe de la Spezzia pour Gênes.

L'organisation de la garde nationale se poursuit avec ardeur en Toscane. Livourne aura 4 bataillons, chacun de 1 200 hommes pour le service actif, et tout autant pour la réserve. On songe aussi à former un escadron de cavalerie et une batterie d'artillerie.

La commune a fait don de 1 000 fusils à percussion, et la chambre de commerce se dispose à en faire autant. En outre, des souscriptions sont ouvertes pour activer les achats d'armes, de canons et de fournitures militaires.

Le grand-duc a quitté l'uniforme autrichien et a adopté le costume de lieutenant-général de la garde civique. L'armée va également répudier la devise allemande, et prendre l'uniforme italien.

— On écrit de Venise à la *Gazette* d'Aix-la-Chapelle : « On remarque fréquemment depuis peu, assure-t-on, surtout dans les nuits calmes, éclairées par la lune, sur les côtes de la mer Adriatique, entre Fiume et Venise, de petits bâtiments qui s'approchaient avec précaution du bord et semblaient examiner la nature de la rive. Des douaniers qui rôdent le long des côtes, ayant considéré ces bateaux comme appartenant à des contrebandiers, ont plusieurs fois fait feu sur eux sans que jusqu'à présent, une plainte ait été portée à cet égard. On assure maintenant que ces barques, qui prenaient toujours le large à la vue des douaniers, étaient dirigées par des officiers de la marine anglaise, que les grands vaisseaux envoyaient avec mission de dessiner les côtes et de rectifier les cartes de cette contrée maritime.

AUTRICHE. — Vienne, 16 novembre. Les représentants des magnats et de l'élite de la nation hongroise ont remarqué avec intérêt la présence à la diète de S. M. l'empereur, entourée seulement de conseillers hongrois. Le prince de Metternich et le ministre d'état comte de Kollowrath n'étaient pas, selon l'usage, à ses côtés. Cette circonstance a fait une profonde sensation sur l'opposition, qui considère à tort comme des ennemis les ministres d'origine allemande. Ainsi la diète hongroise a débuté sous des auspices favorables ; on en augure des résultats heureux sous la direction du nouveau palatin.

— Les marches des troupes sur le Pô et à la frontière de la Suisse continuent toujours. On assure que ces troupes prendront une position pour protéger le territoire impérial. Une intervention ne semble être l'intention ni du cabinet autrichien ni celle des autres grandes puissances ; mais les événements peuvent amener l'imprévu.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie l'ordonnance royale qui convoque les Chambres pour le 28 décembre.

— On écrit de Toulon :

« L'escadre d'évolutions est prochainement attendue à Toulon. Le prince de Joinville devra, dit-on, être rendu à Paris pour le jour de l'ouverture des Chambres. »

— Il est question de donner une organisation nouvelle et plus étendue à la direction générale des haras du royaume.

— Les bruits de remaniements administratifs prennent de la consistance. La nomination de M. Magne aux affaires de l'Algérie est toute prête, dit-on, et n'attend plus qu'une signature. Le département de la guerre est fort mécontent de cette nomination. On se demande, dans les bureaux, quels étaient les titres du rapporteur annuel du budget à cette fonction si importante. On prononce le nom de M. Bugeaud, dont M. Magne serait la créature.

La nouvelle de la prochaine élévation de M. Béhic aux fonctions de sous-secrétaire d'Etat aux finances est parvenue jusqu'au collége d'Avesnes, que représente ce député. A certains préparatifs de l'administration dans ce collége, on devine de reste qu'il sera prochainement convoqué.

Ainsi, la création des sous-secrétaires d'Etat semble définitivement arrêtée.

(*Patrie.*)

— On prépare en ce moment, dit-on, au ministère de l'intérieur, un grand travail sur la mendicité. Ce travail se rapporte à un projet de loi qui doit être présenté aux Chambres, dans la prochaine session, sur cet objet.

— C'est mardi prochain que le tribunal correctionnel (8e chambre) doit s'occuper de la plainte en dénonciation calomnieuse portée contre M. Warnery. Les plaignants sont M. Moline de Saint-Yon, pair de France, ancien ministre de la guerre ; M. le général Delarue, directeur des affaires de l'Algérie ; M. Fellmann, chef de bureau à la direction de l'Algérie; M. Farey, idem ; M. Urtis, ancien chef de bureau à la même direction, et MM. Talabot.

Mes Baroche et Duvergier sont chargés de la défense des plaignants, et Me Berryer, dit le *Courrier français*, de celle de M. Warnery.

Les témoins assignés sont au nombre de vingt-cinq.

— M. Baroche, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, est le candidat de l'opposition à Rochefort contre M. Dumas.

— Voici le bilan de nos pertes maritimes depuis deux ans. L'Etat a donc perdu douze navires : ***le Berceau***, corvette de 30 canons, qui a sombré en mer ; ***le Colibri***, aviso de 4 bouches à feu, qui appartenait, comme ***le Berceau***, à la station de Bourbon, et qui a sombré également ; ***la Doris***, goëlette de 8 caronnades de 18, qui a sombré en vue de Brest ; ***la Levrette***, cutter de 6 bouches à feu, naufragée sur les côtes d'Amérique, ***la Seine***, corvette de 24 canons, échouée à la Nouvelle-Zélande ; ***la Gloire***, frégate de 54 canons, et ***la Victorieuse***, de 24, échouées sur les côtes de Corée ; ***le Groënland***, frégate à vapeur de 450 chevaux, échoué sur la côte d'Afrique, au retour de l'expédition de Mogador ; ***le Caraïbe***, de 450 chevaux, perdu au Sénégal ; ***le Papin***, corvette à vapeur de 160 chevaux ; ***le Sphinx***, aussi de 160 chevaux ; ***l'Eridan***, de 60 chevaux, naufragé à la Guiane.

— On lit dans l'***Indépendant de la Moselle*** : « On nous annonce à l'instant qu'un funeste accident vient d'enlever à l'armée, M. le maréchal-de-camp Lefèvre de Gouy, commandant le département de la Meurthe. Cet officier général s'est tué en tombant ou en se précipitant d'une voiture dont les chevaux s'étaient emportés.

« Nous manquons de détails sur ce triste évènement, qui rappelle la mort fatale du prince à jamais regrettable dont M. de Gouy avait eu l'honneur d'être le colonel lorsqu'il commandait le régiment des hussards de Chartres. »

MENDELSOHN. — Dans un feuilleton nous avons rendu compte des œuvres de Mendelsohn Bartholdy. Les journaux allemands nous apprennent une particularité intéressante sur sa mort.

Mendelsohn a été élevé avec une sœur qui s'est mariée à un peintre nommé Haensel. Lui-même a épousé, il y a dix ans, la fille d'un sénateur de Francfort. Ces deux familles n'en firent qu'une. Mendelsohn et sa sœur, Fanny Haensel, ne formaient qu'une âme, car cette femme distinguée était elle même un compositeur distingué qui guida les premiers pas de son frère.

Il y a neuf mois Fanny Haensel composa une symphonie qu'elle dirigea elle-même dans ses salons. Arrivée au cinquième acte, Mme Haensel tomba morte frappée d'une attaque d'apoplexie.

Depuis ce temps, M. Mendelsohn erra comme une ombre parmi les vivants. Dans une lettre adressée à sa femme, il dit : « Notre âme commune s'est envolée vers le ciel, je crains bien que je n'aille la rejoindre bientôt; car Fanny m'a toujours promis qu'elle viendrait me prendre sur la terre si elle mourait avant moi. »

Deux mois après, Mendelsohn est mort d'une attaque d'apoplexie.

RÉVÉLATIONS CRIMINELLES. — La justice vient enfin de découvrir les auteurs de l'horrible assassinat commis, il y a deux mois et demi, à Bruxelles, sur la demoiselle Evenepoel et ses deux servantes.

Il paraît que cette découverte est due à l'indiscrétion d'un homme détenu en ce moment aux Petits-Carmes, qui lui-même aurait reçu, quelque temps avant l'assassinat, des propositions criminelles de la part de l'un des deux accusés.

Sur les indications de cet homme, la justice a fait procéder, il y a quelques jours, à l'arrestation des auteurs présumés de l'assassinat, et, après un interrogatoire qui, dit-on, n'a pas duré moins de cinq heures, l'un des deux individus arrêtés aurait fait l'aveu complet de son crime.

Il paraît que cet homme habitait, au faubourg d'Anderlecht, une maison appartenant à la demoiselle Evenepoel, et se trouvait en retard pour le paiement du dernier terme de son loyer. Il communiqua son embarras à son complice, et celui-ci, s'il faut l'en croire, lui suggéra la première idée du crime.

Il fut convenu qu'ils se rendraient ensemble, le 2 septembre, dans la soirée, chez Mlle Evenepoel, que l'un d'eux, le locataire, entrerait le premier et demanderait à Mlle Evenepoel un délai de deux ou trois jours pour payer le terme échu ; que cinq minutes après son entrée, son complice sonnerait pour se faire introduire à son tour, et qu'une fois admis tous deux dans l'intérieur de la maison, ils mettraient leur crime à exécution.

Ce projet réussit. Le locataire entra le premier, exposa sa demande à Mlle Evenepoel, qui l'accueillit, et se disposa à sortir, n'ayant pas le courage d'attendre son complice. Mais, au même instant, un coup de sonnette se fit entendre, et le complice se présenta. Le premier accusé, qui se trouvait déjà dans le vestibule, prêt à franchir le seuil de la porte, retourna sur ses pas, et tous deux entrèrent dans l'appartement occupé par Mlle Evenepoel.

Surprise de ce retour inattendu, Mlle Evenepoel en demanda la cause à son locataire, et celui-ci, dit-on, répondit : « Nous venons vous payer à l'instant même. » Aussitôt l'un des deux accusés, armé d'un instrument en fer, en asséna un coup violent sur la tête de Mlle Evenepoel, qui tomba baignée dans son sang. Son complice tira un couteau-poignard et coupa la gorge à la malheureuse victime.

Pendant que ce dernier égorgeait Mlle Evenepoel, l'autre accusé monta à l'appartement occupé par les deux servantes, et les assomma tour à tour. Comme l'une d'elle donnait encore signe de vie, le meurtrier qui avait égorgé Mlle Evenepoel accourut, le couteau sanglant à la main, et coupa également la gorge aux deux servantes.

Après l'accomplissement de ce triple assassinat, les deux meurtriers dévalisèrent la maison et en emportèrent les objets les plus précieux, dont une partie fut vendue et l'autre enfouie dans la cour d'une maison à Bruges.

Tels sont, paraît-il, les détails circonstanciés donnés par le coupable qui a fait l'aveu de son crime. Son complice s'est renfermé, jusqu'à présent, dans un système de dénégation absolue.

Aujourd'hui la justice s'est rendue à Bruges, accompagnée du meurtrier qui est en aveu, pour aller déterrer les objets enfouis.

(*Indépendant belge.*)

INCENDIE D'UNE CASERNE ET EXPLOSION D'UN MAGASIN A POUDRE A SCUTARI. — On lit dans le *Journal de Constantinople* : « Dans la nuit de mercredi, le canon annonça qu'un incendie venait d'éclater dans la capitale. Les flammes dévoraient, en effet, la magnifique caserne de la garde impériale située à Scutari, la plus belle, sans contredit, de l'empire. Le vent soufflait avec violence, et, malgré les nombreux secours qui arrivèrent sur les lieux pour combattre l'incendie, on ne parvint pas à s'en rendre maître. Il y avait un dépôt de poudre qui fit explosion, ainsi qu'un dépôt d'habillement et d'armes qui devinrent la proie des flammes. La perte matérielle occasionnée par ce désastre est évaluée à 5 ou 6 millions de piastres, et l'on dit que quelques soldats y ont perdu la vie.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

PETITE CORRESPONDANCE.

Châtellerault. — M. L. — Nous recevons les 76, pour la R. de M. L. et l'ab. de M. V. — Merci.

						— Orléans	1217 50
Emp. 1844. au Ct	»	»» »|»	C. hyp.	»	»» »»	— à Rouen.	917 50
— fin Ct	»	» »»	— Gouin.	»	1130 »»	—Havre.	504 25
B. du Trés.	»	1 3 4	— Gann.	»	965 »»	Avignon.	576 25

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0|0	d. 40	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0|0	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»
REPORTS.		du Ct à fin du mois.		d'un mois à l'autre.
3 p. 0|0		»» »|» »» »|»		»» »|» »» »|»
5 p. 0|0		»» »|» »» »|»		»» »|» »» »|»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »|»	ROM.	DerC.	»» 97 »|»
Récnp. Rotsch.	»	101 »»	BELG. 2 1|2	»	»» » »
ESP. Dette act.	»	23 »|»	— 4 1|2	»	93 5 8
— — pass.	»	» »|»	— do 1840	»	99 »» »|»
— 3 p. 0|0.	»	23 3 4	— do 1842	»	99 1 4 »
Dette intérieure	»	25 13|16	— Banque	»	875 »»
PORTUG. 5 0|0 1837	»	»» »»	— do Em. 1841.	»	» »»
HOLL. 2 1|2	»	»» »»	PIEMONT	»	1110 »»
HAITI	»	»»» »|»	AUTRICHE	»	402 50

Str. à Bâle.	176 »»
Paris-Str.	422 50
Tours-Nant	401 25
Orl.-Vierz.	560 »»
C. du Nord	168 75
Marap-Haz.	»» »»
Disp.-Féc.	»» »»
Boul. à Am.	»» »»
Orl.-Bord.	493 50
Mont. à Tr	»» »»
Paris-Lyon	407 50
Bord-Teste	»» »»
Linc V. M.	»» »»
Lin Maber.	»» »»
... V.	»» »»
Union	»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	917 50	Orléans à Vierzon.	560 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	504 25	Bordeaux à Cette	493 75
Paris à Orléans	1217 50	Marseille à Avign.	573 75	Nord	168 75
— à Lyon	407 50	Paris à Strasbourg	430 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3\|6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 68 à 69 fr.; décembre, 67 à 68 fr.; 4 premiers mois 1848, 64 fr.; 4 mois d'été, 63 à 64 fr.

Narbonne, 48 fr.—Pézénas est venu: pour Pézénas, 48-50; — pour Cette, 49-50; — pour Béziers, 50 fr. — Lunel, 48 à 49 fr. — Bordeaux, 59 fr. — Rouen, 69 fr.

Fécule et betterave, 66 fr.

Huile de colza (les cent kilog. en tonnes) disponible, courant du mois et décembre, 102; 4 premiers mois 1848, 101 à 102; toute l'année 1848, 101.

Huile épurée, 108.

Savon disponible, belle qualité, 104.

Lille : Colza, 87-50. — Lin, 90.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 novembre.

7 h. »\|» OPÉRA.—1re repr.: Jérusalem.
7 h. »\|» FRANÇAIS.—Verre d'Eau, Ecole des Maris.
» h. »\|» ITALIENS.—
7 h. »\|» OPÉRA-COMIQUE.—La Dame Blanche, le Châlet.
6 h. 1\|2 ODÉON.—Faute d'un Pardon.
7 h. »\|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Gastibelza, les Premiers Pas.
7 h. »\|» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1\|2 VAUDEVILLE.—Coin du Feu, Jeune Vieillesse, le Chevalier, Brioche.
6 h. 1\|4 VARIÉTÉS.—Les Impressions, Jérôme le Maçon, Fille terrible.
6 h. 1\|4 GYMNASE.—Didier, Geneviève, Malheurs.
6 h. »\|» PALAIS-ROYAL.—Jacques, Ordonnance, le Lait, les 3 Dimanches.
6 h. »\|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »\|» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »\|» GAITÉ.—Martin et Bamboche.
6 h. »\|» COMTE.—Fils du Pêcheur, intermèdes, l'Anguille, la Poule.
5 h. 1\|2 FOLIES.—Le Chevalier, les Premiers Beaux Jours.
5 h. 1\|2 DÉLASSEMENTS.—L'Orpheline, Douvres, la Folle.
6 h. 1\|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
6 h. »\|» BEAUMARCHAIS.—Fil du Diable, Toto, Aline, Amazones.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 26 NOVEMBRE.

La Suisse au tribunal des Cinq.

Les armes se prononcent pour la cause libérale en Suisse. La ligue des Sept n'est plus que la ligue des Cinq, des Quatre peut-être au moment où nous écrivons. Les puissances absolutistes et celles qui regrettent de ne pas l'être s'en sont profondément émues. On se flattait que le Sonderbund décimerait au moins l'armée radicale, et il cède presque sans coup férir. Si les puissances n'écoutaient que leurs désirs, une intervention armée aurait bientôt anéanti la Diète fédérale et rétabli dans Berne cet ordre qui régnait autrefois à Varsovie; si elles ne l'ont pas fait, c'est qu'elles ont peur de soulever les colères des peuples et l'opposition des gouvernements moins passionnés à l'encontre du libéralisme. Que l'Autriche, que la Russie, que le gouvernement du knout, que le cabinet organisateur du massacre de la noblesse par les paysans galliciens se fussent mis à la tête de cette croisade de la force brutale contre l'idée, on le comprendrait: le contact de la liberté fera crouler ces monarchies caduques. Mais, par une anomalie qui semblerait inconcevable si nous n'étions chaque jour témoins des efforts de nos gouvernants pour oublier leur origine et replâtrer à leur profit les institutions du passé, c'est un gouvernement issu d'un mouvement libéral, ce sont les fils d'une révolution semblable à celle qui a placé au pouvoir les membres actuels de la Diète helvétique, c'est le gouvernement de juillet, qui va par l'Europe mendiant des ennemis à la Suisse libérale, avec une impudeur telle que la Prusse, dit-on, un pays absolutiste, s'en est effarouchée d'abord et n'a cédé qu'à une suite de ces manœuvres à la Tartufe dont le *Journal des Débats* nous donne de si fréquents échantillons!

Après l'opposition de la Prusse, le ministère français a rencontré celle de l'Angleterre. Le gouvernement britannique, qui n'est pas cependant fort scrupuleux en pareil cas, ce gouvernement que nous avons vu naguère traîner la France à sa remorque dans une expédition au bénéfice de la souveraine parjure de Portugal vaincue par ses sujets indignés, le gouvernement britannique a reculé à son tour à l'idée de prendre sa part de responsabilité et d'action dans l'oppression d'un peuple libre et indépendant, trop restreint pour influer jamais par la force dans les destinées de l'Europe. A l'intervention menaçante, l'Angleterre a opposé l'offre d'une intervention amicale; lord Palmerston s'est prononcé pour la formation d'un congrès, ou plutôt d'une sorte de tribunal devant lequel on veut, dit-on, faire comparaître deux délégués de chacun des partis qui ont pris les armes en Suisse.

Nous n'aurions rien à objecter à la formation d'un tribunal arbitral chargé de prononcer sur les dissentions qui s'élèveraient entre les peuples. Autrefois, quand deux voisins se disputaient une propriété, ils se battaient, et l'objet en litige demeurait au plus fort. Aujourd'hui, les antagonistes se présentent devant les tribunaux, qui décident au nom de la loi et de l'équité. Si les nations n'en sont encore qu'au procédé barbare et sanglant, l'institution juridique passera dans le droit public comme elle a passé dans le droit civil, et les nations cesseront d'employer à la destruction des forces dont elles peuvent faire un meilleur usage.

Mais le tribunal investi d'un tel droit doit présenter de sérieuses garanties. On ne peut remettre à quelques gouvernements seulement, et aux plus forts, le droit de le composer. Dans ce cas, ce n'est plus un tribunal de paix chargé de prononcer sur un de ses membres, c'est une coalition des grands contre les petits, des forts pour écraser les faibles. Tel est le cas du tribunal devant lequel on prétend citer la Suisse à comparoir. Cinq puissances seulement sont appelées à y siéger.

Mais, en supposant même qu'elles fussent toutes appelées à composer cet aréopage européen, à quel titre interviendraient-elles dans les affaires intérieures de la Suisse? Que sont aujourd'hui la plupart des gouvernements de l'Europe? Des gouvernements de fait et non de droit. On se soumet à eux non parce qu'ils représentent et résument les intérêts des populations, mais parce qu'ils existent; presque partout, au contraire, il y a opposition complète entre le gouvernement et les citoyens; le roi et le peuple représentent deux termes ennemis. Les gouvernements actuels ne représentent que le principe de la force et de la compression; qu'on les appelât à juger d'une question d'équilibre entre les forces des diverses puissances, cela se comprendrait jusqu'à un certain point; mais hors de là leur compétence est nulle.

Or, est-ce une question de ce genre qui s'agite en Suisse? La Diète victorieuse annonce t-elle des velléités de conquêtes impossibles d'ailleurs? Personne ne peut le craindre. La guerre qu'elle soutient et que le *Journal des Débats*, d'accord avec les feuilles jésuitiques, n'a pas peu contribué à faire éclater, cette guerre est purement une guerre d'idées et d'intérieur, qui n'engage en rien la constitution politique de la Suisse. A l'issue de la lutte, l'Helvétie aura peut-être conquis une plus compacte unité intellectuelle; mais la subdivision cantonale ne sera pas modifiée; les principaux membres de la Diète l'ont cent fois déclaré. Les gouvernements ne sauraient voir dans la guerre civile de la Suisse aucune question de forces ni d'équilibre européen. Ils n'y voient pas davantage une question d'humanité; si les armes du Sonderbund l'eussent emporté, ils se seraient bien gardés d'intervenir; il n'y a là qu'une question d'idées, une question de liberté.

Or, qu'ont de commun avec les idées l'absolutisme du tzar et le gouvernement paternel de M. de Metternich? Quel respect des nationalités peut-on attendre de ceux qui ont confisqué la Pologne après l'avoir baignée dans le sang de ses fils?

Quelle intelligence de la liberté pourrait-on espérer des auteurs de tant de massacres, des gouvernants qui enfouissent dans les mines de Sibérie ou dans le *carcere duro* ceux qui osent ne pas penser comme eux? Sur quelle dose d'impartialité peut-on compter de la part d'un gouvernement qui a fait passer des munitions au parti de l'obscurantisme en Suisse, et affecte de ne plus considérer la Diète comme un gouvernement légal? Et quel édifiant spectacle de voir siéger la Russie et l'Autriche, qui devraient être mises au ban de l'Europe pour leurs infâmes raffinements de cruautés contre les hommes d'idées et de cœur, et le gouvernement français, à l'effet de juger et de condamner un peuple libre et ami, qui a cru qu'il pouvait se permettre de faire chez lui ce que M. Guizot a fait chez nous. Car c'est une condamnation qui attend la Diète fédérale dans cette conférence de Londres. La France, l'Autriche et la Russie n'hésiteront pas, et la Prusse se joindra à elles. C'est une majorité de quatre voix sur cinq que M. Guizot s'est réservée, et peut être l'unanimité.

Et l'on donne à ce tribunal le nom de médiateur! Il n'y a pas de médiation dans cet acte, il n'y a que la nomination d'une commission militaire chargée de condamner.

Un congrès du même genre se forma dans l'Europe, voilà cinquante années, pour combattre notre grande révolution. Toutes les puissances de l'Europe y prirent part. Les prétextes étaient moins étranges que ceux que l'on invoque contre la Suisse, mais le but était le même; on voulait comme aujourd'hui étouffer la liberté dans son germe, et comprimer l'élan de doctrines fatales au règne de la force et de l'oppression. Nos pères poursuivirent leur œuvre sans s'effrayer du bruit qui se faisait autour d'eux, et consolidèrent ces institutions qui ont placé la France à la tête du progrès.

Que la Diète fédérale poursuive aussi son œuvre sans trop se préoccuper du piége que les puissants de l'Europe tendent à sa faiblesse; qu'elle profite des délais que l'Angleterre lui procure par sa proposition de congrès, qu'elle sache surtout user de sa victoire avec cet esprit de justice et de modération qui font pardonner aux vainqueurs; les gouvernements de l'Europe coalisés seront bien forcés de s'arrêter devant les faits accomplis, et ils y regarderont à deux fois avant de se lancer dans une guerre odieuse qui les vouerait à l'exécration des peuples.

L'abondance des matières et le nombre croissant des manifestations réformistes nous ont empêché et nous empêchent encore d'insérer un compte rendu détaillé des derniers banquets. Voici un exposé très succinct de ceux de Dijon, de Compiègne, de Valence et de Lyon:

BANQUET DE DIJON.

Le banquet de Dijon a eu lieu dimanche dernier: il a été complètement radical. Quoique improvisé, il a réuni onze cents souscripteurs, et l'insuffisance du local n'a pas permis d'admettre un plus grand nombre de convives. Des invitations avaient été adressées à MM. Dupont (de l'Eure), F. Arago, F. Lamennais, qui ont répondu par des lettres d'adhésion.

La salle était ornée de drapeaux, d'attributs révolutionnaires et d'inscriptions patriotiques, parmi lesquelles figurait l'immortelle devise de la république: ***Liberté, égalité, fraternité.***

Le banquet était présidé par M. Hernoux, ancien député de Dijon, membre du conseil municipal.

Parmi les notabilités de la ville, on remarquait MM. Magnin-Philippon, membre du conseil-général de la Côte-d'Or et du conseil municipal de Dijon; Drevon, bâtonnier de l'ordre des avocats, conseiller municipal et professeur à l'Ecole de droit, et deux autres professeurs de la même école; Monnet, Chevillard, Mathieu, membres du conseil municipal; Langeron, rédacteur en chef, et Bertrand, gérant du ***Courrier de la Côte-d'Or;*** MM. L. Blanc, Et. Arago, Flocon et Ledru-Rollin; des avocats, des notaires, des maires des communes voisines, etc.; le docteur Clertan, le colonel Vaudrey, James de Montry, qui, durant le banquet, s'est multiplié pour l'ordre et l'éclat de cette importante manifestation; puis encore de nombreux négociants, des industriels, plusieurs prêtres et environ trois ou quatre cents ouvriers, dont la tenue calme et digne a noblement protesté contre les calomnies dont on les accable si souvent. De nombreuses députations de Beaune, de Gray, de Saint-Jean-de-Losne, Semur, etc., étaient venus fraterniser avec les patriotes de Dijon.

Le banquet a été ouvert aux accents de la ***Marseillaise***, et, après le premier service, on a procédé au développement des toast dans l'ordre suivant:

Aux démocrates de Lille! par M. Lignard.
A la réalisation des principes démocratiques! par M. Marlet.
A la jeunesse démocrate! par M. Quillot.
Au courage civique! par M. Fiassières.
Au journal la Réforme! par M. Jules Carion.
A la démocratie! à la vérité de son principe! par M. James Demontry.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 26 NOVEMBRE 1847.

Nouveau moyen de produire l'insensibilité.

LE CHLOROFORME.

Quelque merveilleux que fussent les résultats obtenus de l'inspiration de la vapeur d'éther, ce ne devait pas être là le dernier mot de la science en fait de ressources à opposer à la douleur. Voici un nouveau composé qui, tout en agissant à la façon de l'éther, le laisse bien loin derrière lui quant à la rapidité des effets anesthésiques, et quant à la facilité de son administration. Ce composé est le *chloroforme* ou *perchlorure de formyle*, combinaison de chlore et du radical de l'acide formique. C'est un liquide limpide, incolore, très volatil, d'une odeur agréable et d'une saveur sucrée.

Ce corps, qui a été découvert et décrit en 1831 par M. Soubeiran, en 1832 par M. Liebig, et dont M. Dumas a déterminé la composition en 1835, vient d'être employé par M. Simpson, avec un succès qui tient du prodige, à procurer l'insensibilité dans les opérations chirurgicales et dans les accouchements. Avec le chloroforme, il n'est plus besoin d'appareil d'aucune espèce: il suffit de répandre quelques gouttes de ce liquide sur un mouchoir ou sur une éponge qu'on approche de la bouche et des narines du malade pour le plonger aussitôt dans un profond sommeil, qui le soustrait complètement au sentiment de la douleur. On n'éprouve, à ce qu'il paraît, au sortir de ce sommeil aucun des troubles, aucune des impressions pénibles qui suivent parfois l'éthérisation. Celle-ci vous laissait en outre imprégné de l'odeur de l'éther pour deux ou trois jours. Nul inconvénient de cette nature avec le nouvel agent d'insensibilité.

Mais, d'un autre côté, quelle arme en des mains mal intentionnées, qu'une substance dont le mode d'action est si prompt et si énergique; qui, à peine approchée de votre visage, vous enlève la conscience de vous-même et vous livre, privé de connaissance et de sensibilité, à la discrétion de ceux qui vous entourent! Sans doute il y a là, en même temps qu'une découverte précieuse, la source de graves dangers, un redoutable instrument pour de criminels desseins. Mais telle est la loi de toute conquête du génie humain qu'une fois accomplie, elle ne saurait être abandonnée quelques périls qu'elle apporte avec elle. Il faut bien en prendre son parti: du moment qu'une découverte a vu le jour, il n'est plus en la puissance de personne de la rejeter dans le néant par mesure de prudence et à raison des abus qui en pourraient être faits. La seule chose possible et praticable (ceci est un droit de la société, un devoir pour les pouvoirs publics), c'est de prendre les mesures les plus propres à prévenir les abus, sans interdire ou gêner le salutaire et légitime usage. Il s'agit là, nous le savons, d'une question fort délicate et pleine de difficultés; question, du reste, que soulève pour ainsi dire chaque invention qui se produit dans le monde.

Au surplus, quelque luxe de précautions qu'on prenne par la voie des lois et des règlements de police, nous ne pensons pas que cela puisse suffire contre les mille et mille agents nouveaux que met entre les mains de l'homme le progrès incessant des sciences physiques, chimiques et physiologiques. Sans négliger les ressources de la législation préventive et pénale, nous croyons qu'il faut chercher d'un autre côté pour mettre la société complètement à l'abri de ce genre de danger qui résulte des découvertes mêmes de la science. Ce qui est puissant pour le bien le sera presque inévitablement pour le mal. Tâchons donc de faire en sorte qu'il n'y ait plus, s'il se peut, pour personne tentation de mal faire. Ce que chaque découverte proclame, c'est l'urgence de constituer l'état social de façon à réduire de plus en plus les oppositions d'intérêt et les antagonismes qui divisent les hommes. Pourquoi ce sentiment d'inquiétude et de défiance qui s'éveille à l'annonce d'un agent nouveau d'influence de l'homme sur ses semblables? C'est qu'on sent bien que, dans l'état actuel des rapports sociaux, la malveillance envers le prochain n'est pas rare, et que l'idée d'employer au détriment d'autrui le nouvel agent, la nouvelle force qui vient de se révéler, on pressent bien, disons-nous, que l'idée d'en mésuser de diverses façons ne manquera pas de germer dans beaucoup d'esprits. A l'annonce de phénomènes tels que ceux qui sont déterminés par le hatchis, par l'éther, par le chloroforme enfin, nous concevons que la société se mette sur le qui-vive. Elle ferait mieux encore, suivant nous, si elle s'interrogeait profondément, et le-même à ce propos, et si elle se demandait une bonne fois d'où vient qu'une si forte proportion de ses membres soit toujours prête à transgresser ses lois et à se faire arme de tout pour le mal...

Mais laissons là ces considérations qui nous ont déjà entraîné quelque trop loin, et revenons à la découverte de la propriété anesthésique du chloroforme.

C'est M. Flourens qui, le premier, a constaté, dans des expériences sur les animaux, et signalé publiquement cette propriété. L'éther chlorhydrique ayant produit, entre les mains du célèbre expérimentateur, les mêmes effets que l'éther sulfurique, et même avec plus de célérité et d'intensité, il fut conduit à essayer le chloroforme. « Au bout » de très peu de minutes, disait M. Flourens dans la séance de l'Académie des sciences du 8 mars dernier, l'animal soumis à l'inhalation » du chloroforme a été tout à fait éthérisé. On a mis alors la moelle » épinière à nu; la région postérieure, les racines postérieures étaient » insensibles. »

Malheureusement on n'a pas songé, chez nous, à tirer parti de l'expérience de M. Flourens dans un but opératoire. Il a fallu, pour en arriver là, que M. le professeur Simpson, d'Edimbourg, l'un des plus zélés et des plus hardis partisans de l'éthérisation, désireux de procurer le bénéfice de l'insensibilité exempt des désagréments qu'avait encore l'éther, essayât diverses substances qui lui paraissaient susceptibles d'influencer d'une façon analogue le système nerveux. D'après le conseil de M. Waldie, il expérimenta en dernier lieu le chloroforme. Ce liquide ayant été, suivant ce qu'on raconte, inspiré même légèrement par le professeur et deux de ses élèves, ils tombèrent tous trois dans le sommeil, et M. Simpson, qui s'éveilla le premier, put s'assurer de l'état d'insensibilité de ses deux compagnons.

L'expérience n'avait eu d'inconvénient pour personne. Après quelques autres essais confirmatifs de l'insensibilité produite et de l'innocuité du moyen, M. Simpson se décida à faire usage du chloroforme dans les opérations. Par un heureux hasard, notre savant chimiste, M. Dumas, se trouvait à Edimbourg à l'époque où ont été pratiquées les premières opérations chirurgicales dans lesquelles on ait publiquement employé les inspirations de chloroforme. Ces opérations ont été pratiquées à l'Infirmerie royale d'Edimbourg. Nous allons en rapporter quelques-unes, d'après l'***Union médicale***, feuille à laquelle il faut savoir gré du soin qu'elle a mis à tenir les médecins de notre pays au courant des intéressantes applications que M. Simpson a su faire de l'éthérisation:

« Un enfant de quatre à cinq ans, atteint de nécrose de l'un des os de l'avant-bras, qui ne parlait que le dialecte gaélique, et auquel, par conséquent, on ne pouvait expliquer ce qu'on voulait lui faire, a été soumis le premier aux inspirations du chloroforme. Lorsqu'on approcha de son visage un mouchoir sur lequel un peu de chloroforme avait été répandu, cette manœuvre, qu'il ne comprenait point, l'effraya, et il fit des efforts pour s'enfuir. Mais le docteur Simpson le retint avec douceur et le força de respirer les vapeurs qui s'élevaient du mouchoir. Après un petit nombre d'inspirations, l'enfant cessa de crier et de se mouvoir, tomba dans un sommeil profond et se mit à ronfler. Aussitôt le professeur Miller pratiqua une incision profonde pénétrant jusqu'à l'os malade, et, avec des pinces, retira le radius presqu'en totalité à l'état de sequestre. Pendant cette opération et l'exploration de la plaie avec le doigt, l'enfant ne donna pas le moindre signe de dou-

BANQUET DE COMPIÈGNE.

Le banquet de Compiègne a eu lieu dimanche 21 novembre avec le plus grand éclat. On n'a eu à demander aucune permission à l'autorité. On a trouvé, dans une construction récente élevée aux frais d'une société particulière, une salle assez grande pour contenir 400 personnes ; mais il a fallu limiter les convives à ce chiffre, qui ne représente pas, à beaucoup près, tous les partisans de la réforme dans l'arrondissement. Outre MM. Odilon Barrot, Crémieux, D. Marquis, Beaumont (de la Somme), députés, on remarquait au nombre des invités M. Aumont-Thiéville, ancien député, et plusieurs membres des conseils-généraux de l'Oise et de l'Aisne. L'ordre le plus parfait n'a pas cessé de régner, soit pendant, soit après le banquet.

Un premier toast a été porté par M. Barillon, auquel a répondu M. Donatien Marquis.

Les autres toasts ont été portés dans l'ordre suivant :

Au conseil-général de l'Oise, par M. Gérard de Bincourt, membre du conseil d'arrondissement de Clermont. M. Leroux, autre membre du conseil-général de l'Oise, a répondu à ce toast.

A l'union des honnêtes gens de toutes les opinions, par M. Tondu-Dumets, membre du conseil d'arrondissement de Compiègne.

A l'agriculture, par M. Beaumont (Somme).

A l'amélioration morale et physique des populations laborieuses et à la réforme charitable, par M. Fiye, membre du conseil-général de l'Oise.

A la réforme électorale et parlementaire, par M. Crémieux.

Aux invités, par M. Decrouy-Chambly.

A la franchise, à la vérité dans la politique, par M. O. Barrot.

Les discours prononcés par les orateurs ont été fréquemment interrompus par de chaleureux applaudissements.

BANQUET DE VALENCE.

Le dimanche 14 de ce mois a eu lieu à Valence le banquet réformiste dont nous avons déjà parlé en quelques mots.

M. Monier de la Sizeranne, ayant refusé de présider cette manifestation, parce qu'on ne devait pas y porter de toast au roi, la présidence a été déférée à M. Léo de Sieyès, qui l'a acceptée. 450 citoyens, occupant généralement des positions élevées dans la société, ont assisté à cette fête imposante ; parmi eux, on comptait près de 280 électeurs ou éligibles, des membres tant du conseil-général que du conseil d'arrondissement, de nombreux conseillers municipaux, des commandants de la garde nationale, etc.

Nous avons publié le toast *à l'union des réformistes* développé par M. Rittiez, rédacteur en chef du *Censeur* de Lyon.

Le compte-rendu que nous recevons aujourd'hui contient les autres toasts ; ils ont été développé dans l'ordre suivant :

A la réforme électorale et parlementaire ! par M. Léo de Sieyès, président du banquet.

A la souveraineté du peuple ! par M. Boveron-Desplaces, avocat, vice-président du banquet.

Au peuple ! par M. Repelin, avocat, rédacteur du *Patriote des Alpes*.

A l'union des honnêtes gens contre les ennemis de l'intérieur ! par M. Coste, conseiller municipal du Bourg-du-Peage.

A l'organisation du travail ! par M. Cornier, avocat.

A l'amélioration de notre situation politique ! par M. Amédée de Sieyès.

A la liberté ! par M. Philippe Mathieu, rédacteur du *Solitaire*, à Romans.

Tous ces toasts, développés d'une manière très remarquable par les orateurs, ont produit une vive impression.

BANQUET DE LYON.

Quinze cents citoyens étaient réunis, mardi dernier, dans la vaste salle du Colisée, aux Brotteaux. On distinguait parmi eux M. Marion, député de l'Isère, des magistrats, des membres du conseil-général et

envoyé leur adhésion, entre autres, MM. Isambert, Gustave de Beaumont et Vavin. Parmi les souscripteurs, on compte des membres du conseil-général, des conseils municipaux et d'arrondissement, et un grand nombre d'officiers de la garde nationale.

Election de Montargis.

Nous lisons dans le *Courrier français* :

Le *Journal des Débats* combat la candidature de M. Victor Considérant à Montargis ; c'est un signe que le *Journal des Débats* la redoute. Des lettres que nous recevons de Montargis nous assurent, en effet, que la candidature de M. Considerant offre de très sérieuses chances de réussite. Nous n'avons pas besoin de dire combien nous désirons que M. Considerant arrive à la Chambre ; on connaît les questions sur lesquelles nous sommes divisés ; on connaît également celles sur lesquelles nous nous réunissons, et ces dernières, Dieu merci, sont assez nombreuses, assez importantes, pour que nous voyions en M. Victor Considerant un déterminé champion de la réforme et de la liberté.

SUISSE. — **Investissement de Lucerne.** — Nous lisons dans le journal *la Suisse*, à la date de Berne 23 novembre :

« C'est hier, ainsi que nous l'avons dit, que l'armée fédérale s'est ébranlée sur tous les points et s'est mise en marche contre Lucerne. Elle formait quatre colonnes ; la divisisn Ziegler a pris la route de Munster, bourg lucernois situé sur une petite rivière nommée Wyna ou Wynen, laquelle descend en Argovie, à 1 1/2 lieue N. E. de Sursee et à 4 1/2 N. de Lucerne ; la division Donats a été dirigée sur Sursee, petite ville située sur la Suhr, à 5 lieues de Zofingue et à 4 lieues N. N. O. de Lucerne ; la division Burckhardt a passé par Willisau, autre petite ville sur la route de Lucerne à Berne ; la division de réserve bernoise, commandée par M. le colonel Ochsenbein, est entrée sur le territoire lucernois par le chemin le plus difficile et le plus dangereux, par l'Entlibuch. Le chef-lieu de ce district est à environ 5 lieues O. S. de Lucerne. On assure qu'un combat d'avant postes a eu lieu entre les tirailleurs de cette réserve et les Lucernois et que six de ces derniers ont perdu la vie. Le commandant de la réserve bernoise aura sans doute été désigné aux coups des carabiniers du Sonderbund, et l'on peut s'étonner qu'il ait pu traverser les sites montagneux de l'Entlibuch sans avoir été atteint.

» Le chef de l'état-major a fait paraître le même jour la proclamation suivante :

» Habitants du canton de Lucerne !

» On vous trompe lorsqu'on vous dit que les confédérés attentent à votre indépendance, à votre liberté, à votre religion ; nous voulons au contraire respecter tous ces biens précieux. N'avons-nous pas aussi des catholiques dans nos rangs ? Croyez-vous que nous veuillons vous attaquer dans ce que nous tous nous avons de plus cher ? Non ! notre but unique est de maintenir les droits méconnus de la Confédération et de mettre à exécution les arrêtés de l'autorité suprême fédérale. Cette autorité suprême de la Confédération, c'est la Diète ; comme nous, vous lui devez obéissance.

» Vous qui ne faites pas partie des combattants, restez dans vos demeures ; il ne vous sera fait aucun mal ; mais celui qui sera pris les armes à la main s'expose au traitement le plus sévère.

» Recevez-nous en frères confédérés, vous trouverez aussi en nous de fidèles confédérés ; toute offense faite à l'armée, vous auriez à l'expier.

» Le 22 novembre 1847.

» Par ordre du commandant en chef de l'armée fédérale,
» Le colonel fédéral chef d'état-major,
» Signé : FREI-HEROSÉ.

» Ce n'est donc qu'hier, dans la soirée, ou plus vraisemblablement aujourd'hui 23, que l'armée fédérale a dû se trouver en présence des

ville du Freiamt, on aurait entendu non-seulement des coups de canon, mais des feux de bataillon.

» On dit que la division a livré un rude combat dans l'Endlebuch, près de Schüpfheim. Suivant un autre rapport, cette division aurait éprouvé de si grands obstacles, qu'elle se serait dirigée à gauche vers Hellbühl. »

Capitulation de Zug. — On ne sait pas encore officiellement, dit la *Suisse*, si le landdrasth de Zug a ratifié la capitulation ; mais il n'y a aucun doute à cet égard.

L'occupation de Zug par l'armée fédérale est un grand échec pour le Sonderbund et le canton de Schwyz.

On sait que les troupes schwyzoises étaient chargées de défendre Zug. Leur retraite de ce canton paraît annoncer, de la part de Schwyz, l'intention de capituler. Le bourg le plus populeux de ce dernier canton, Arth, est situé à l'extrémité méridionale du lac de Zug. On comprend que les troupes fédérales ne rencontreront aucun obstacle sérieux à l'occupation de Schwyz.

Samedi 20, une seconde escarmouche s'est engagée entre le bataillon zuricois Brunner, stationné à Knonau, et les troupes de Zug. Les Zuricois faisaient une promenade militaire aux frontières de ce canton. Des coups de fusil furent échangés avec les avant-postes zugois. Les Zuricois ont eu deux hommes légèrement blessés. Les Zugois furent repoussés avec perte auprès de Steinhausen ; on leur fit deux prisonniers. On sonna le tocsin dans le canton de Zug, à la nuit un signal fut allumé sur le Rigi. Dans cette même après-dînée, les deux parlementaires de Zug paraissaient à Affoltern devant le colonel Gmur, qui les renvoya au quartier-général d'Aarau. On sait que le lendemain 21, la capitulation fut signée dans le chef-lieu de l'Argovie.

Affaires du Tessin. — Un mot maintenant des affaires du Tessin. Rappelons, dit la *Suisse*, que nous tenons nos renseignements des meilleures sources et le plus souvent officielles.

L'expédition des Uraniens dans le Tessin n'a pas eu seulement pour but une diversion au profit de Lucerne, mais aussi celui de s'ouvrir des voies de communication pour recevoir par le Piémont les vivres qui allaient manquer surtout aux petits cantons. Le 19 novembre, les troupes du Sonderbund étaient encore à Faido ; on leur supposait le projet de marcher vers Bellinzone, qui est à 6 heures de Faido, et non pas à 9 heures, comme on l'a imprimé hier par erreur. Peut-être, dans l'après-midi du 19, se seront-elles avancées jusqu'à Giornico, pour abréger la route au lendemain, si effectivement elles ont voulu tenter le sort des armes. M. le colonel Luvini réunissait ses troupes dans une position favorable à un quart d'heure en avant de Bellinzone : c'est une élévation au pied de laquelle coule une rivière nommée Moesa.

Les troupes tessinoises se composaient d'environ 3 000 hommes, soutenus par six pièces d'artillerie. On attendait un corps de volontaires grisons. C'est donc aux abords de la Moesa que la bataille a dû s'engager, si les Uraniens sont allés jusque là, ce qui était encore douteux au départ des dépêches. Cette bataille perdue serait un très grave échec pour le Tessin : Locarno et Lugano seraient la proie des Uraniens, à moins qu'une levée en masse ne vînt les arrêter. On regretterait d'avoir abandonné le Tessin à ses propres forces, quand on devait prévoir une invasion que le Sonderbund avait tant d'intérêt à exécuter.

On voit que nous signalons ici les mauvaises chances. Les Tessinois, quoique seuls encore, défendront vaillamment leur territoire et ne tarderont pas à en chasser l'ennemi.

La canonade entendue à Langenthal, et dont nous avons parlé hier, était un signe d'alarme donné par les Lucernois.

Les opérations contre le Valais ont aussi commencé hier. La 1re division a dû franchir le territoire valaisan par divers points. Aujourd'hui 23, M. le commandant de cette division est parti de Fribourg pour aller diriger ces opérations militaires et soumettre le Valais.

---

leur. Il resta profondément endormi et fut reporté à son lit dans cet état. Au bout d'une demie heure, semblable à un enfant qui sort d'un sommeil bienfaisant, il avait l'œil pur et gai, et la physionomie douce et paisible, ce qu'on n'observe point ordinairement après l'éthérisation.

» Après cet enfant, ce fut le tour d'un soldat qui portait à la joue une plaie consécutive à une exfoliation de l'os maxillaire. Le chloroforme lui fut présenté sur une éponge de forme concave. D'abord il parut disposé à agiter ses mains ; mais bientôt il s'endormit en ronflant. Le professeur Miller fit alors une large incision qui croisait la mâchoire inférieure ; la peau indurée, qui adhérait à cet os, en fut séparée par une longue dissection, les bords de l'ulcère furent avivés, et la totalité de la plaie fut maintenue par plusieurs points de suture. Cet homme avait subi antérieurement deux opérations analogues, mais moins graves ; elles n'avaient point réussi, et il les avait mal supportées ; dénué de toute fermeté, il s'était plaint amèrement de la souffrance. Dans le cas présent, il n'eût pas le moindre tressaillement et ne proféra pas la moindre plainte. Revenu à lui, il affirma qu'il n'avait rien senti. Son premier mouvement, lorsqu'il paraissait à peu près à moitié réveillé, fut de saisir brusquement l'éponge imprégnée de chloroforme et de la réappliquer sur sa bouche, ce qui démontrait qu'il s'en fallait de beaucoup que l'inhalation de ce liquide lui fût désagréable. Ce fait offre surtout de l'intérêt en ce qu'il s'agit ici d'une opération pratiquée dans la région buccale, et qu'on a dit que les inhalations éthérées n'étaient point applicables aux cas de cette espèce. A coup sûr, il eût été impossible d'opérer si un appareil compliqué eût été placé sur la bouche du malade. »

Nous continuons d'emprunter à l'article de l'*Union médicale*, rédigé par M. Richelot, sur des notes communiquées par M. Simpson lui-même, les observations et considérations suivantes :

« Un jeune dentiste se fait arracher deux dents, l'une sous l'influence de l'éther, l'autre après l'inhalation du chloroforme. Dans le premier cas, il faut qu'il inspire l'éther pendant plusieurs minutes, et, bien qu'il n'éprouve aucune souffrance, il a la conscience de tout ce qui se fait. Dans le second, un mouchoir, sur lequel on a versé environ deux grammes de chloroforme, étant appliqué sur sa bouche et son nez, il devient complètement insensible en quelques secondes. En outre, l'effet stupéfiant du chloroforme se dissipe plus promptement que celui de l'éther ; après quelques minutes, il peut reprendre ses occupations ordinaires.

» M. Simpson, qui, depuis plus de six mois, emploie les inhalations éthérées, à très peu d'exceptions près, dans tous les cas d'accouchements qui se présentent dans sa pratique, et cela avec les plus beaux résultats, ne pouvait manquer de faire intervenir ici le nouvel agent anesthésique. La première femme à laquelle il en ait fait l'application avait eu déjà un premier accouchement, qui, après trois jours de souffrance, n'avait pu se terminer que par la perforation du crâne du fœtus. A son second accouchement, trois heures et demie après le commencement des douleurs, et avant que la première période du travail ne fût accomplie, M. Simpson la plaça sous l'influence du chloroforme. Pour cela, il roula un mouchoir de poche en forme d'entonnoir, mouilla l'extrémité évasée de ce mouchoir avec une demi-cuillerée à café du liquide, et l'appliqua sur la bouche et le nez de la femme. Par suite de l'évaporation, il fallut humecter le mouchoir une seconde fois dans l'espace de dix à douze minutes. L'enfant fut expulsé vingt-cinq minutes après le début de l'inhalation. La mère resta ensuite endormie plus longtemps qu'il n'arrive avec l'éther. Les cris de l'enfant ne l'éveillèrent point, comme on l'observe habituellement lorsque ce dernier agent a été employé ; elle ne se réveilla que quelques minutes après la sortie du placenta et après que son enfant eût été emporté dans une autre chambre. Alors elle regarda autour d'elle en disant qu'elle venait de jouir d'un bon sommeil dont elle avait grand besoin, et qu'elle aurait plus de force pour accoucher. On eut beaucoup de peine à lui faire croire qu'elle était accouchée et que l'enfant qu'on lui présentait était bien le sien. M. Simpson a par devers lui plus de cinquante cas d'inhalation chloroformique, qui lui ont permis de formuler les conclusions suivantes :

» 1° Il faut beaucoup moins de chloroforme que d'éther pour produire l'insensibilité ; cent à cent vingt gouttes, et quelquefois beaucoup moins, suffisent.

» 2° Son action est beaucoup plus rapide et complète ; elle est généralement plus durable. Il suffit, le plus souvent, de dix à vingt larges inspirations. Le temps du chirurgien est donc épargné ; en outre, la période d'excitation, qui appartient à tous les agents narcotiques, se trouvant abrégée ou même annihilée au point de vue pratique, le malade n'offre pas la même tendance à l'hilarité et au bavardage.

» 3° L'inhalation du chloroforme est beaucoup plus agréable que celle de l'éther.

» 4° Son odeur ne s'attache point aux vêtements, et il ne s'exhale point d'une manière désagréable de la poitrine de celui qui l'a inspiré, comme cela a lieu pour l'éther.

» 5° Il ne réclame l'emploi d'aucun appareil ou instrument. Il suffit, en général, pour produire l'effet voulu en une ou deux minutes, de répandre un peu de ce liquide dans le creux d'une éponge de forme concave, ou sur un mouchoir de poche, ou sur un morceau de papier, qu'on tient sur la bouche et sur les narines, de manière que l'inspiration en soit bien faite.

» Les savants, dit M. Simpson, auxquels nous devons la connaissance du chloroforme, ne se doutaient guère de l'utilité pratique que devait avoir un jour le produit qui était l'objet de leurs recherches, en apparences purement spéculatives. N'est-ce point une belle réponse, entre tant d'autres, à tous ceux qui n'estiment une découverte qu'autant qu'elle a une utilité pratique immédiate, et qui condamnent toute recherche inspirée par l'amour seul de la science ? Voilà une substance qui d'abord ne paraissait avoir de l'intérêt que comme objet de curiosité scientifique, et qui tout à coup acquiert une importance immense par les bienfaits qu'elle est appelée à répandre sur l'humanité !

» *Préparation du chloroforme.* — Le procédé employé par M. Soubeiran consiste à traiter l'hypochlorite de chaux par 1/24e de son volume d'alcool. Au bout de vingt-quatre heures, on distille à une douce chaleur, en ayant soin de ne remplir la cornue qu'aux deux tiers, pour que la masse ne déborde pas. On ajoute de l'eau au produit pour séparer de l'alcool le perchlorure de formyle, que l'on rectifie au bain-marie. Pour l'avoir parfaitement pur, on le laisse en digestion sur du chlorure de calcium, et on le distille de nouveau avec de l'acide sulfurique concentré. »

On a commencé cette semaine à se servir du chloroforme dans les hôpitaux de Paris. Des malades assoupis par l'inspiration de cette substance ont été opérés sans ressentir aucune douleur. Au réveil, ils n'ont accusé aucun malaise. En un mot, les résultats ont en général répondu à l'attente que faisaient concevoir les faits transmis par M. Simpson.

P. S. Les notabilités chirurgicales de Paris qui ont déjà employé le chloroforme sont unanimes pour attester son efficacité merveilleuse. Au bout d'une minute en moyenne, l'inspiration des vapeurs chloroformiques procure un sommeil parfaitement calme et permet de pratiquer les plus graves opérations, sans exciter la moindre impression de douleur. Absence de tout désordre, de toute agitation, de toute souffrance pendant et après l'usage de l'agent stupéfiant, voilà les précieux avantages qu'offre le chloroforme. Après en avoir fait usage hier et avant-hier, à l'hôpital St-Louis, dans diverses opérations, dans une amputation de cuisse et dans une opération de cataracte entre autres, M. Jobert, de Lamballe, praticien qu'on sait peu porté à l'engouement, et qui n'avait donné qu'avec réserve son adhésion à l'éther, M. Jobert, de Lamballe, s'écriait : « C'est admirable ! ça ne laisse plus rien à désirer ! »

Malheureusement le chloroforme est une substance assez rare pour le moment. Sans doute, aujourd'hui qu'on en connaît la précieuse propriété, on va en préparer dans nos laboratoires de chimie, et bientôt les pharmacies en seront pourvues.

Dr PELLARIN.

Nouvelliste de Marseille contient ce qui suit :

Turin, 16 novembre.

« Je vous annonce qu'on fait ici les plus magnifiques préparatifs pour le retour du roi. Dans chaque paroisse, douze dames ont été nommées pour faire des collectes dont le produit est destiné à habiller tous les pauvres qui seront présentés à Charles-Albert.

» De plus, le commerce s'est cotisé pour faire hommage aux Génois d'une riche bannière comme gage de gratitude pour les sympathies qu'ils ont témoignées au Piémont. Samedi dernier, les délégués chargés de faire cette offrande ont été nommés.

» Les prêtres, qui ont si chaleureusement épousé la cause de la réforme, ont été invités par l'évêque à s'abstenir désormais de toute manifestation publique. Cette conduite de l'évêque a été généralement mal accueillie. Le 15 du courant, le gouvernement a fait publier une proclamation dans laquelle il annonce que le roi est très satisfait de toutes les démonstrations d'amour de son peuple, et qu'il l'engage à ne rien faire qui puisse troubler l'ordre public.

» Plusieurs nobles du pays, peu contents des réformes adoptées par Charles-Albert, intriguent en secret pour faire avorter ses libérales entreprises; mais, surveillés de près par le peuple, ils ne tarderont pas à s'apercevoir que toutes leurs ténébreuses menées n'aboutiront à rien, sinon à appeler sur eux une légitime répression.

» On se préoccupe beaucoup ici du projet d'union douanière. Si le roi de Naples et le duc de Modène acquiesçaient à ce projet, la question italienne serait résolue. Mais on compte peu sur l'adhésion de ces deux princes. Quoi qu'il en soit, leur résistance ne saurait empêcher la ligue de se former entre la Sardaigne, Rome et la Toscane; tant pis pour les Etats qui ne voudront pas participer à ses bienfaits ! »

ANGLETERRE. — **Discours de lord John Russell**. — Dans la séance du 24 de la Chambre des communes, la politique empirique et indécise du cabinet anglais a été attaquée assez vivement par M. Osborne et par lord G. Bentinck. Lord John Russell a pris la défense de son administration. Le noble lord commence par assurer à M. Osborne que l'acte dit *million-act* (l'acte du million) est aujourd'hui en pleine activité. On avait demandé un million et demi sterling, la trésorerie a déjà accordé un demi-million au moins, et l'on est occupé à faire des enquêtes préliminaires pour s'assurer de la sécurité des garanties présentées par les propriétaires qui sollicitent des avances. Un bill pour la vente des propriétés hypothéquées, semblable à celui qui a été présenté, mais non voté dans la dernière session, sera bientôt soumis, continue le ministre, soit à cette chambre, soit à l'autre. Je compte aussi proposer une mesure pour l'amélioration des lois du grand jury irlandais, et une autre pour le règlement, sur un meilleur pied des relations entre le propriétaire et le tenancier. Je pense que ceci prouvera qu'il n'est pas vrai que les ministres ne se préoccupent que de la coërcition. Répondant ensuite à lord George Bentinck, le ministre promet pour mardi prochain un exposé complet des motifs qui ont provoqué la mesure du 25 octobre dernier, et des conséquences qui ont découlé de cette mesure.

Puis, il s'attache à montrer tout ce qu'il y a de peu rationnel dans l'espèce d'hymne de triomphe que lord G. Bentinck vient d'entonner à propos de la détresse de l'Angleterre et de la situation florissante des autres nations. Lord John Russell, pour montrer que le contraste est forcé, cite surtout les conditions auxquelles l'Angleterre et la France ont conclu leur dernier emprunt, conditions qui prouvent, ajoute-t-il, que le crédit de la Grande-Bretagne reste entier. « Lord G. Bentinck, continue le ministre, n'a nullement prouvé la relation qui existerait entre la crise actuelle et les lois de la circulation ou le système du *free-trade*.

» En 1775, en 1793, en 1825 et en 1838, il y a eu des paniques commerciales et une grande dépréciation dans les affaires; et cependant alors les lois protectrices étaient en vigueur et elles n'ont pas détourné ces crises passagères. Malheureusement, soit que nous eussions la protection ou le *free-trade*, un papier-monnaie non conversible ou une circulation métallique, il s'est élevé un crédit factice sur notre prospérité, et ce crédit factice a trop souvent abouti à de violentes réactions. — Les mots honte et banqueroute employés par lord G. Bentinck ne sont pas applicables à la situation actuelle. Nous ne sommes pas en état de banqueroute. Le marchand anglais, à l'aide des avantages qu'il retire des tarifs actuels, se relèvera de ses embarras momentanés, supérieur à tous ses concurrents étrangers.

» Les relevés des neuf derniers mois ont prouvé que nous n'étions pas dans l'état désespéré qui fait la joie de lord Bentinck. — Nous souffrons d'une détresse toute provisoire; les subsistances mêmes que nous avons tirées d'Amérique, ont déjà provoqué une exportation considérable de nos manufactures. — Le ministre compte sur l'augmentation de ces exportations, sur l'état favorable des changes avec l'étranger et sur plusieurs autres symptômes heureux (qu'il ne désigne pas) pour voir renaître la prospérité. — Le budget des dépenses, ajoute-t-il, sera établi avec toute la sollicitude possible pour la situation du pays. Si le revenu diminue, le gouvernement demandera au parlement les crédits nécessaires pour le maintien de nos établissements et pour la défense du pays. Car l'empire britannique doit être muni de tous les moyens de défense nécessaires et maintenu au niveau de son ancienne grandeur. Je ne doute point que les embarras de notre situation actuelle ne disparaissent, je ne dis pas par la sagesse du gouvernement, mais par l'énergie et le noble caractère de la nation, et par l'action du gouvernement combinée avec cette énergie, avec ce noble caractère. »

ESPAGNE. — La *Gazette de Madrid* du 19 novembre contient un décret par lequel S. M. accorde leur grâce à tous les individus qui auraient été condamnés à une peine n'excédant pas deux années d'emprisonnement ou de présides. Pour les condamnés pour cause purement politique, ce terme s'étend à quatre années.

On assure que M. Concha n'accepte pas le poste d'ambassadeur à Paris.

Le 20, à la chambre des députés, M. Rios Rosas, secrétaire de la commission de l'adresse, a donné lecture du rapport, dans lequel se trouve un vote de censure explicite sur la politique générale de l'ancien cabinet. On a ensuite entendu la lecture de la proposition de la commission d'enquête ou d'investigation, par laquelle on demande au gouvernement la production de plusieurs documents. Cette proposition a été longuement appuyée par M. Santiago Tejada. M. Salamanca y a également adhéré. La proposition, également appuyée par M. le ministre des finances, a été prise en considération à l'unanimité, à l'exception des ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, qui ont cru devoir s'abstenir.

Le bal donné le 19 à la cour a été très brillant.

— On lit dans le *Clamor publico* du 20 novembre : « Sous la présidence de M. Mon se cache un ministère en perspective, que l'on or-

ETATS-UNIS ET MEXIQUE. — On a reçu à Liverpool, par le navire à voiles le *Monarch*, des nouvelles de New-York, du 4 novembre; la veille, le 3, le paquebot de la compagnie française-Herout et de Handel y était entré, relevant d'Halifax.

L'élection de l'Etat de New-York avait eu lieu, les whigs ont obtenu la majorité.

Les nouvelles du Mexique sont peu importantes. On n'avait pas de dépêches du général Scott, on savait seulement que Santa-Anna était parti de Puebla. Après son départ, la canonnade avait cessé ; le feu s'était déclaré dans le magasin de M. Valesco, où étaient 2 000 balles de coton qui avaient servi à faire des retranchements. On craignait que les Américains n'abandonnassent leurs retranchements et qu'ils ne donnassent l'assaut à la ville.

Les bruits les plus contradictoires se répandaient au sujet de la conduite ultérieure de Santa-Anna. On disait qu'un messager parti du siége du gouvernement, à Queretaro, l'avait rejoint sur la route de Puebla et rappelé immédiatement, et que, s'étant assuré qu'il n'y avait aucun piége caché sous cet ordre, il s'était décidé à y obéir. On en concluait qu'il reprendrait volontiers la présidence, qui allait lui être offerte.

D'autres versions disent au contraire que Santa-Anna s'est mis en route par le bord de la mer, où il va chercher une occasion favorable de s'embarquer.

Le colonel Dusolle, de Philadelphie, est, dit-on, envoyé de Washington à Rome par le gouvernement américain, qui désire se mettre en relation avec le Saint-Siége.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

— Le *Moniteur* publie la liste, par ordre de mérite, des élèves nommés à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, par décision ministérielle du 20 novembre 1847, d'après le classement du jury d'admission établi en conformité de l'ordonnance du 7 mai 1847.

— Les électeurs censitaires et départementaux inscrits sur la liste électorale du 2e arrondissement de Paris sont convoqués pour le mardi 7 décembre, à l'effet de nommer douze candidats aux fonctions de maire et d'adjoint, en remplacement de M. Halphen, décédé, et de M. Froger-Deschesne, démissionnaire.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Par décision royale du 18 novembre, M. le lieutenant-général Daullé est nommé président du comité des fortifications en remplacement de M. le vicomte Dode de la Brunerie, élevé à la dignité de maréchal de France.

— Les cours de l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes commenceront le lundi prochain 29 novembre, à la Bibliothèque royale.

— Le banquet annuel des anciens élèves de Sainte-Barbe aura lieu le samedi 4 décembre prochain, à six heures précises, chez Lemardelay, restaurateur, rue Richelieu, 104.

La souscription est ouverte jusqu'au vendredi soir, 3 décembre, chez M. Corcellet, Palais-Royal, 104.

— Tous les décorés de Juillet sont invités à se présenter chez leurs délégués dans chaque arrondissement de Paris, afin de signer une pétition adressée à la Chambre des députés pour leur intérêt commun.

— Les pommes sont tellement abondantes en Bretagne, qu'on les laisse pourrir au pied des arbres, et cependant on vend encore à Paris le cidre 35 centimes le litre, 25 centimes la bouteille et 40 centimes le verre ! ! !

— Le *Moniteur* reproduit ces lignes, insérées dans d'autres journaux :

« On nous prie de démentir le bruit que le prince de Monaco aurait été en négociation avec le roi de Sardaigne pour la cession de sa principauté. »

— Le ministre des travaux publics a invité les compagnies de chemins de fer à lui faire connaître le système de signaux qu'elles ont adopté, ainsi que les mesures spéciales de précautions qu'elles ont arrêtées relativement à la circulatation des trains sur les plans inclinés et dans les souterrains à une ou à deux voies.

Les propositions des diverses compagnies concessionnaires de chemins de fer traversant des souterrains, transmises à l'administration, ont été approuvées, et seront mises à exécution conformément à l'ordonnance portant règlement d'administration publique sur la police et la sûreté des chemins de fer.

— Le *Progressif cauchois* demande instamment à l'administration du chemin de fer du Havre de rassurer les populations effrayées sur la solidité du viaduc de Barentin, qui a éprouvé, il y a quelques jours, un subit affaissement.

ENCORE UN DIPLOMATE MORT DE CHAGRIN. — On a annoncé aujourd'hui, dit un journal, la mort de M. de Varennes, ambassadeur à Lisbonne, désavoué par M. Guizot, à cause de ses relations avec le parti juntiste, dont il regardait les plaintes comme justes et les demandes comme fondées sur une convention solennelle. Les détails que l'on donnait sur cet événement donneraient à croire que M. de Varennes a succombé au chagrin dont ses derniers moments ont été remplis. Les dernières nouvelles ne lui annonçaient en effet qu'il avait demandé son rappel parce qu'il ne pouvait se résoudre au rôle humiliant que lui imposaient ses *instructions*.

AFFAIRE DE PONT-SAL. — L'affaire du vol commis sur la malle-poste de Nantes à Brest, occupe beaucoup les esprits ; on ne lira pas [illegible] gens égarés et les meneurs qui les ont perdus. L'une des personnes arrêtées a répondu aux magistrats qui la pressaient de questions : « *J'aime mieux mourir en prison que mourir assassiné.* »

» Le parti légitimiste va partout répétant que les réfractaires n'existent plus ; qu'ils sont dès lors innocents de l'évènement de Pont-Sal, et que, s'il y a des brigands, ils n'appartiennent pas au pays. Mais personne n'est dupe de ces assertions. Il est évident pour tous que des malfaiteurs étrangers au département, ne parlant pas la langue de nos campagnes, ne trouvant dès lors aucune sympathie dans la population, auraient été immédiatement arrêtés ou au moins dénoncés. Une réunion de trente personnes au moins, armées et chargées d'argent, ne disparaît pas comme par enchantement, un jour de foire et à une heure où tous nos cultivateurs sont déjà levés ; et si la justice ne reçoit pas de révélations, c'est que personne ne veut ou n'ose parler.

» On fera peut-être quelque bruit d'une cachette où l'on aurait trouvé des armes, etc.

» Celle que l'on a découverte non loin du théâtre du crime ne contenait qu'un vieux fusil de guerre anglais. »

ÉTHÉRISATION SANS APPAREIL. — AMPUTATION. — On lit dans l'*Echo de l'Oise* : « Le 17 novembre, vers 2 heures, un jeune homme de 20 ans, domicilié à Nogent-les-Vierges, alla chez son voisin, le sieur Bouchinet, maréchal-ferrant, pour nettoyer son fusil. Dans cette intention, il fit partir d'abord une capsule, et souffla dans la cheminée de la batterie afin de la déboucher; il répéta une seconde fois cette opération sans succès; enfin, il essaya d'une troisième capsule, et quelques secondes après avoir soufflé dans la cheminée, le fusil qui était chargé fit explosion, et la charge alla frapper un jeune ouvrier de la maison, âgé d'une quinzaine d'années. Ce malheureux eut l'avant-bras droit si horriblement fracassé, qu'il ne tenait plus que par quelques lambeaux de chair. M. le docteur Leclercq, de Senlis, appelé sur-le-champ, jugea qu'il fallait amputer le blessé sans délai, et commença par l'éthériser, selon la méthode de M. Mayor de Lauzanne, c'est-à-dire sans appareil. Une cuvette remplie d'éther fut placée sous la face du jeune homme, dont on enveloppa complètement la tête, comme s'il s'agissait de faire prendre une fumigation. Il est à remarquer que le patient, qui ne voulait ni se laisser éthériser ni se laisser amputer, et qui jetait les hauts cris, pour s'opposer à l'opération, finit bientôt par s'endormir profondément. Pendant son sommeil, M. Leclercq et M. le docteur Boursier, de Creil, amputèrent le jeune homme, qui ne ressentit aucune douleur. L'opération dura 15 minutes à peu près, et le blessé ne s'en aperçut même pas, puisqu'en se réveillant, il cria encore qu'il ne voulait pas qu'on lui coupât le bras. L'amputation a eu lieu en présence de M. Houbigant, maire de Nogent, et de M. le curé, qui sont restés émerveillés de cette manière d'éthériser, et de la réussite complète de l'opération qu'ils regardaient comme un miracle. »

SUICIDE D'UN COLLÉGIEN. — On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« Hier matin, un enfant âgé d'environ treize ans s'est coupé la gorge dans la salle d'études de l'école publique de Ludlow-Street. Il paraît que, ne pouvant le corriger de son insubordination, et le voyant sur le point d'être chassé de l'école, son père avait déclaré qu'il allait le faire embarquer comme mousse. On suppose que cette menace l'aura poussé à commettre cet acte de désespoir. »

AFFAIRE CÉCILE COMBETTE. — Le dossier de la procédure instruite contre Louis Bonafous, en religion frère Léotade, vient d'être transmis à la cour de cassation, par suite du pourvoi formé le 16 de ce mois par le frère Léotade contre l'arrêt de la cour royale de Toulouse (chambre d'accusation), qui l'a renvoyé devant la cour d'assises de la Haute-Garonne sous l'accusation de viol et de meurtre sur la personne de Cécile Combette.

LES MARTYRS DU TRAVAIL. — On écrit de Valenciennes au *Journal de Lille* : « Un triste événement vient d'arriver avant hier aux mines de houille de Fresnes-Midi. Un ouvrier de Vieux-Condé travaillait dans la fosse *Soult*, placé sur un échaffaudage au-dessous duquel se trouvait un bas-fond rempli d'eau jusqu'à une hauteur d'environ dix mètres. Par suite d'un accident dont les causes sont inconnues, l'échaffaudage s'est brisé et le malheureux ouvrier est tombé dans cette espèce de précipice. De prompts secours lui ont été apportés, mais plus de vingt minutes ont dû s'écouler avant qu'on pût parvenir à le retrouver, et lorsqu'il a été enfin retiré de l'eau, il ne donnait plus aucun signe de vie.

— Lundi dernier, 22, le sieur Durand, ouvrier mineur à Denain, a été tué à la fosse *Napoléon*, où il travaillait, par suite de la chûte d'une pierre qui est tombée sur sa poitrine. La mort a été instantanée. Ce malheureux était père de famille : il laisse une veuve et trois enfants.

— Un troisième accident a eu lieu hier à Lourches; l'appareil à vapeur employé dans la distillerie appartenant à MM. David et Ledieu-Debaive, a fait explosion. M. et Mme David, ainsi que deux ouvriers de l'établissement, sont dangereusement brûlés. L'un des ouvriers surtout est, nous assure-t-on, dans un état qui ne laisse aucun espoir de le sauver.

Paille d'avoine, 2e »».

MARCHÉ DE NANGIS du 24 novembre.— Veaux 380, vendus de 1,20 à 1,40. Bœufs, 38; vendus de 0,90 à 1,05. — Vaches 0, vendues de 0,60 à 0,70. — Moutons, 64; vendus de 0,80 à 0,90. —Porcs, 19; vendus de 1,10 à 1,20.

Grains: Blé froment, 213 hectolitres au prix moyen de 21 fr. 50 c. l'hectolitre; avoine, 180 do, 10 fr. 50 c.; méteil d'orge, 12 do, 14 fr. 35 c.; orge, 9-00 do, 10 fr. 50 c.; seigle, »» do, »» fr, »» c.; haricots, 1-00 do, 30 fr. »» c.; lentilles, 1-50 do, 30 fr.; pommes de terre, 30 do, 4 fr. »» c.—Hausse sur le blé de 15 c. par hect. L'avoine sans variation.

Taxe du pain: 1re qualité, 32 c. le kilog; 2e qualité, 27 c. id.

Marché fort vente facile.

MARCHANDISES.

3|6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 68 fr.; décembre, 66 fr.; 4 premiers mois 1848, 63 à 64 fr.; 4 mois d'été, 63 fr.

Emp. 1848 au Ct » »/» — fin Ct » »/» — B. du Trés. 4 7/8 | C. hyp. » »»» »» — Gouin » 1130 »» — Ganneron » 970 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 40	»» »/»	»» »»	—	»» »»	»» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	»»» »»
REPORTS.		du Ct à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0		»» »/»	»» »/»		»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0		»» »/»	»» »/»		»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»	» »/»	ROME	DrC. 97	97 1/4
Récép. Rotsch	»	»»» »»	BELG. 2 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	23 »/»	— 4 1/2	»	»» »/»
— — pass.	»	»» »/»	— do 1840	»	99 »/» »/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— do 1842	»	»» »/» »/»
Dette intérieu.	»	25 1/8	— Banque	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» » »	— do Em. 1841	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	1140 »»
HAITI	»	»»» »/»	AUTRICHE	»	400 »»

—à Orléans	1220	»»
—à Rouen	920	»»
R.-Havre	502	50
Avignon	572	50
Str. à Bâle	»»»	»»
Paris-Str	422	50
Tours-Nan	405	»»
Orl.-Vierz	560	»»
C. du Nord	572	50
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep-Féc	»»»	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord	495	»»
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	405	»»
Bord-Teste	»»»	»»
Zinc V. M	»»»	»»
Lin Maberl.	»»»	»»
F. de l'Av.	»»»	»»
Union lin.	»»»	»»

ODÉON.—Faute d'un Pardon.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Gastibelza, les Premiers Pas.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE.—Coin du Feu, Jeune Vieillesse, le Chevalier, Brioche.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS.—Les Impressions, Jérôme le Maçon, Fille terrible.
6 h. 1|4 GYMNASE.—Didier, Simplice, Irène.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Chambre à 2 Lits, Ordonnance, Jacques, Porteur.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—Martin et Bamboche.
6 h. »|» COMTE.—Kokoli, Jocrisse, la Poule.
5 h. 1|2 FOLIES.—Finesses de Gribouille, César Birotteau, Princesse.
5 h. 1|2 DÉLASSEMENTS.—L'Orpheline, Douvres, Polkette.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS.—La Fortune du Pot, Gaspardo, Mlle Brusquambille.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton. D. 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 27 NOVEMBRE.

La lutte des intérêts.

Dans les derniers banquets réformistes, quelques orateurs ont avancé qu'il n'y avait plus de *classes* dans notre société, qu'il n'y avait plus que des *intérêts*.

Cette assertion est exacte.

Il n'y a plus de priviléges politiques comme avant 89, cela est incontestable. Les grandes catégories d'autrefois, noblesse, clergé, tiers-état, ne sont plus que de l'histoire. En principe, tous les Français sont égaux devant la loi, et tous sont également admissibles aux emplois civils et militaires.

Mais n'y a-t-il pas des priviléges *industriels*? Parmi les *intérêts* dont on constate l'existence, n'y en a-t-il pas de plus favorisés les uns que les autres? Tous ces intérêts sont-ils associés, harmonisés? N'offrent-ils pas au contraire le plus déplorable antagonisme? Et cette divergence, cette lutte des intérêts, ne peuvent elle pas produire aussi de grands bouleversements?

Evidemment, ce n'est pas la théorie du laissez faire qui harmonisera tous ces intérêts. Cette théorie n'a qu'une valeur négative. L'expérience le démontre, la théorie du laissez-faire ne donne pas la liberté aux masses laborieuses; elle a pu être bonne, il y a un demi-siècle, pour battre en brèche les priviléges de l'ancien régime; mais, à l'heure qu'il est, elle ne sert plus qu'à aggraver la position des travailleurs, et à remplir les coffres-forts des hauts-barons de la finance. Tandis que, du haut de leurs chaires, les économistes professent la théorie du laissez-faire, les financiers et le pouvoir politique se donnent la main pour comprimer tous les progrès, pour soutirer le plus pur de la richesse sociale.

Chose étonnante! les mêmes hommes qui, à la tribune nationale, dans la presse et dans les banquets réformistes, font une guerre acharnée au pouvoir politique, prêchent le laissez-faire en faveur de la féodalité financière. Eh quoi! ne voient-ils donc pas, ces fiers opposants, qu'il y a aujourd'hui une connexion intime entre la politique et l'économie politique? Ne voient-ils donc pas que les gouvernements actuels s'appuient sur les intérêts privilégiés de l'industrie?

La théorie du laissez-faire ne saurait avoir une valeur organisatrice, car elle est fondée sur deux hypothèses entièrement fausses. Nous les trouvons ainsi énoncées par l'un des pères de l'économie politique. Turgot, dans son éloge de Gournay, s'exprime en ces termes: « Il regardait comme impossible que, dans le com» merce abandonné à lui-même, l'intérêt particulier ne concou» rût pas avec l'intérêt général. » Et quelques lignes plus bas, nous lisons: « L'acheteur étant toujours libre d'acheter ou de ne » pas acheter, il est certain qu'il choisira entre les vendeurs celui » qui lui donnera au meilleur marché la marchandise qui lui » convient. »

Deux exemples feront sentir toute la fausseté de ces deux hypothèses.

Nous n'irons pas chercher bien loin le premier exemple, et l'on va voir que c'est de l'histoire contemporaine. Il y a disette de céréales; la récolte de l'année a été mauvaise, et l'on ne peut pas savoir encore si la prochaine sera bonne. Un marchand de grains ou de farine a ses magasins encombrés. Son intérêt est-il de vendre? N'est-il pas, au contraire, d'attendre que la disette ait atteint son plus haut degré? Est-ce que l'intérêt particulier de ce commerçant *concourt* avec l'intérêt général? Mais, dira-t-on peut-être, les autres commerçants auront intérêt à apporter, de tous les points du globe, des blés là où règne la disette. Cela est vrai; mais, avant qu'ils aient effectué cet apport, les populations ne mourront-elles pas de faim, et l'intérêt du commerçant détenteur ne sera-t-il pas de les laisser mourir de faim? Et, supposons même l'apport effectué, qui nous assure que l'engorgement ne succédera pas à la pénurie, et que la plupart des commerçants en grains ne seront pas ruinés? Est-ce que leur intérêt particulier *concourra* avec l'intérêt général, alors qu'ils se verront forcés de déposer leur bilan?

Le second exemple est permanent, et il s'offre aux yeux de tout le monde. Une famille d'ouvriers n'a que soixante-quinze centimes à dépenser pour certaines provisions alimentaires. Evidemment, son intérêt est d'avoir le plus possible de denrées de la meilleure qualité pour ces soixante-quinze centimes, tandis que l'intérêt des marchands du quartier est de lui en donner le moins possible, et de la moins bonne qualité. Il y a plus; l'intérêt des marchands est de contraindre cette famille d'ouvriers à débourser chaque jour ses soixante-quinze centimes, et de bien se garder de lui faire crédit, puisque, d'une part, ils gagnent davantage en vendant au comptant, et que, de l'autre, ils ne courent pas la chance de perdre leurs avances, au cas où la maladie viendrait à frapper ces pauvres gens. N'est-il pas dérisoire de prétendre que cette famille d'ouvriers est *libre* d'aller acheter ailleurs? N'est-il pas matériellement impossible que, pour chaque emplette partielle, cette famille envoie faire une course au loin chez tous les marchands de la ville, afin de savoir quel est celui qui vend à meilleur marché et de meilleure qualité? N'est-il pas matériellement impossible qu'elle réclame contre toutes les petites fraudes dont elle sera la victime? Faudra-t-il qu'elle dépense cinq centimes de chaussures et un temps précieux, pour gagner une centime sur chaque emplette? Faudra-t-il qu'elle soit sans cesse à solliciter les gens de loi et les agents de l'autorité! A-t-elle les moyens de vérifier si le poids est exact, si les denrées sont frelatées? Dans ces transactions infiniment multipliées, n'est-il pas certain que la balance penchera toujours du côté des marchands? Où est la *liberté* de l'acheteur? Hélas! contraint de se laisser tromper légalement, contraint de laisser percevoir sur ses besoins la dîme la plus odieuse, il verra le marchand faire fortune au bout de quelques années!

Voilà les résultats de la fameuse théorie du laissez-faire; ils sont mortels pour le peuple, pour les masses laborieuses; ils ne sont utiles qu'à quelques individus, et aux individus les plus pervers. C'est le triomphe de l'égoïsme, de la dureté et de la mauvaise foi. La théorie du laissez faire constitue des priviléges de fait, qui tendront toujours à se revêtir de la sanction du droit; et c'est ainsi que la société est menacée de tourner dans un cercle vicieux. A mesure qu'ils se forment, les priviléges mercantiles s'allient avec ce qui reste encore des vieux priviléges féodaux. Les intérêts privilégiés pèsent de plus en plus sur ceux qui ne le sont pas. Loin de faire à chacun sa place légitime, loin de les développer tous harmoniquement, l'économie politique les abandonne à une épouvantable mêlée, où les plus forts écrasent les plus faibles; et, si les plus faibles s'avisent de réclamer, la politique est là avec ses baïonnettes et ses canons.

Pour sortir de ce cercle vicieux, il faut une nouvelle force morale. Nous n'avons pas à refaire le passé, nous avons à faire l'avenir. Que l'on réhabilite le drame sublime et terrible de la Révolution française, c'est là sans donte une œuvre qui a son côté utile; mais, en définitive, c'est toujours de l'histoire, et nous ne sortirons pas du marais fangeux où les intérêts se livrent bataille, pour retourner sur nos pas. Non, non, ce n'est ni dans le constitutionalisme de Lafayette, ni dans le républicanisme des Girondins, ni dans le radicalisme de Robespierre et de Marat, ni dans le despotisme militaire de l'Empire, ni dans le libéralisme étroit de la Restauration, que notre époque ira puiser ses inspirations. L'abattement et la langueur de l'esprit public n'ont-ils pas suffisamment démontré que la politique et l'économie politique sont également impuissantes à nous faire marcher vers l'avenir? Il est temps de creuser plus avant l'idée d'ordre et de liberté; il est temps de lui demander la notion d'une organisation industrielle qui transforme progressivement les priviléges actuels, et qui harmonise tous les intérêts légitimes!

Oui, ce qu'il faut à notre époque, c'est une *paix nouvelle* des intérêts, la paix par l'ASSOCIATION. Ce qu'il faut à notre époque, c'est une lumière sociale qui éclaire les intérêts, et les dirige, par leur propre instinct, vers la solidarité. C'est là le complément indispensable de la théorie du laissez faire.

Nous savons bien que les intérêts sont incompressibles de leur nature, comme les molécules des corps sont indestructibles. Mais les molécules des corps, s'unissant selon certaines lois, forment des composés dans le creuset des chimistes. Il en sera de même des intérêts humains. Dans un nouveau creuset social, celui de l'association, l'intérêt du maître et celui de l'ouvrier, l'intérêt du producteur et celui du consommateur, l'intérêt du pauvre et celui du riche, l'intérêt du travailleur et celui du capitaliste, formeront de magnifiques solides.

Oui, que l'esprit de vie, l'esprit d'association, l'esprit de fraternité, anime cette poussière d'intérêts qui tourbillonne à tous les vents, et l'on verra sortir, du chaos et de l'antagonisme même, la création et l'harmonie!

La Liberté individuelle et les Maisons de refuge.

Dans trois articles, publiés du 9 septembre au 17 octobre, nous avons appelé l'attention de l'autorité judiciaire sur un établissement fondé à Saint-Etienne, sous le nom de Maison de refuge, que diverses lettres écrites de cette ville nous signalaient comme le théâtre d'actes odieux de séquestration et de cruauté commis sur des jeunes filles de la classe ouvrière. Nous demandions une enquête sur ces faits, que nous rapportions sans les affirmer. Notre article du 17 octobre se terminait par ces lignes:

Voici les différents points de la thèse qui doit être débattue judiciairement et dans la presse:

Il existe à Saint-Etienne un lieu appelé refuge, où 80 à 100 jeunes

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 28 NOVEMBRE.

LES JEUX INNOCENTS.

I.

TURLAIS-L'EMPEREUR.

PIGEON VOLE, BERLIN PESTE, CORBILLON et tous les autres amusements qu'on désigne sous le nom de jeux innocents, occupent souvent les loisirs du dimanche, en hiver, dans les villages du Haut-Anjou. Tandis que les châtaignes de Craon cuisent en grommelant dans la bouilloire vis-à-vis d'un grand feu de famille, les maîtres du logis, leurs enfants et leurs voisins, vieillards, jeunes hommes et jeunes filles rient à belle gorge des maladroits qui perdent des gages aux jeux mignons.

Mais la gaîeté n'est jamais aussi éclatante qu'au moment des pénitences.

Mariette, Jeanne et Louise, mes belles aux grands yeux demi-voilés, vous avez beau faire les prudes, il faut bon gré malgré que Bastien, Claude et Simon déposent de gros baisers sur vos joues veloutées comme des pêches de vigne. Vous avez encouru la jolie peine du *chandelier*, le supplice charmant de l'*horloge*, soumettez-vous de bonne grâce, ou, si vous refusez, que ce soit du moins en disant comme l'amoureuse du poète: « Un doux nenni avec un doux sourire. »

Les trois gars embrassèrent les trois coquettes, et le tour vint au digne Turlais-l'Empereur de retirer du giron de Gervaise Ménard, la gardienne des gages, sa vieille pipe de terre magistralement culottée.

Turlais-l'Empereur datait de l'ancien temps, du bon temps, comme il aimait à le dire; il portait sur sa figure et dans tous ses mouvements le cachet irrécusable de son passé. Il avait soixante douze ans et pourtant il se tenait cambré comme un jeune homme, marchait crânement, portait des moustaches grises longues et drues: sa perruque à bourse était recouverte d'un vaste bonnet de police cassé en valuqueur sur l'oreille gauche. C'était un de ces nobles débris de la grande armée, dont le type robuste a été si célèbre: Turlais n'aurait pu se défendre de sa qualité de grognard: seulement il n'avait pas ce rayonnement de joie commun à tous ses frères d'armes; ses yeux éteints, ses traits flétris semblaient indiquer le ravage d'une douleur profonde. On n'avait jamais su dans le village quelle était cette peine intime; seulement on remarquait chaque année que, le 27 novembre, comme le 5 mai, il allait à la messe portant au bras un crêpe de deuil.

Turlais, interrogé sur ses souvenirs, ne parlait jamais que de son Empereur; il est vrai qu'il en parlait souvent, si souvent même que ses compatriotes avaient uni le titre du maître à celui du troupier inconnu, ce dont le brave homme était aussi fier que s'il eût remporté à lui seul la bataille d'Austerlitz.

On l'aimait beaucoup dans le village. Il avait sans relâche quelques triomphantes narrations à faire, bien longues, bien émouvantes. Les plus insensibles se laissent presque toujours prendre aux expressions pittoresques du style militaire; aussi maître Turlais remportait-il dans son petit auditoire des succès immenses, tantôt de rires, tantôt de larmes.

Il était de toutes les parties, des jeux innocents surtout, parce que la gentille dépositaire des gages ne manquait jamais — à son grand contentement — de lui imposer pour châtiment un récit qui d'habitude remplissait le reste de la soirée.

Ce jour-là, Gervaise ne manqua pas à l'usage.

— Père l'Empereur, dit elle, si vous voulez votre *vieille*, comme vous l'appelez, vous allez nous dire une histoire.

— Avec honneur et plaisir, mon capitaine, répondit Turlais en portant la main à son bonnet de police; mais quel genre d'histoire veux-tu que je te débiatère?

— Quelque chose de bien gentil.

— Une prise d'armes? une retraite? un assaut? une bataille?

— Non, dit en souriant la jeune fille, vous en racontez tous les soirs; il nous faut aujourd'hui quelque chose de plus intéressant.

— Mille tonnerres, interrompit Turlais, on t'en fera du plus intéressant, je voudrais bien savoir quoi par exemple!

— Là, là, ne vous fâchez pas, père, ou bien je ne vous embrasserai plus, reprit Gervaise en se penchant câline vers le vieillard. Tenez, je vas jurer comme vous... Vive l'empereur, sapristi! mais contez-nous une histoire d'amour.

— Moi, dit l'ex-grenadier stupéfié de cette demande, mais singulièrement radouci par les flatteries enthousiastes de la jeune fille, tu crois que je vais me détériorer le gosier à te chanter une romance? Merci, je ne suis pas un mirliflor, un galant...

— Dites que vous ne l'êtes plus, père l'Empereur, mais autrefois vous l'avez été, j'en suis bien sûre.

— Qu'entends-tu par là? repondit Turlais avec trouble.

— Oh vous le devinez bien [illegible], quand vous étiez jeune, vous avez dû aimer aussi, n'est-ce pas?

Le vieillard à ces mots inclina sa tête blanchie sans répondre: sa physionomie, éclaircie depuis un instant, reprit son expression ordinaire de tristesse; il se mit à tourmenter [illegible] sa moustache, ce qu'il ne faisait jamais que dans les [illegible] grave émotion; quelques larmes perlèrent lentement au bord de ses paupières et roulèrent dans les rides de ses joues hâlées. [illegible] parlait dans sa voix quand il reprit en balbutiant:

— Oui, Gervaise, dans le temps j'ai connu, j'ai aimé une jeunesse bonne et dévouée... On n'en trouve plus de comme ça maintenant.

— Ah! père l'Empereur, se récrièrent en minaudant toutes les jolies commères de la veillée.

— Pardon, excuses, mes mignonnes, ce n'est pas pour vous offenser ce que j'en dis, mais il n'y en a qu'une dans tout le pays qui lui ressemble!

— Et qui donc? fit Gervaise.

— L'enfant sans parents, l'orpheline inconnue qu'a adoptée Jacques Poitou, le matin où il la trouva priant près de sa mère la mendiante, morte dans la grange où il les avait logées pendant la nuit.

— Alice! reprit Gervaise; oh! vous avez raison, père l'Empereur, c'est une bonne fille.

— Un ange du bon Dieu, ajoutèrent presque tous les autres villageois.

— Ne parlez pas si haut, dit une femme placée près de la porte; j'entends sa voix, la voici qui vient avec son père adoptif.

— Eh bien! alors, puisque votre amoureuse lui ressemblait, reprit Gervaise en sourdine, nous l'aimons déjà à l'avance, père l'Empereur; parlez-nous-en bien vite.

Comme la jeune fille murmurait encore ces mots à l'oreille de Turlais, un mouvement se fit dans la salle de la ferme; c'était Jacques Poitou qui entrait avec sa chère protégée. Alice était ravissante; ses yeux bleus reflétaient un sentiment exquis de douceur; des bandeaux opulents de cheveux blonds naturellement ondés encadraient ses joues fraîches. Elle sourit gracieusement avec une belle révérence en allant prendre place près de Gervaise; de petits mots d'amitié répondirent de toutes parts à son salut, et le brave Turlais sentit pour un instant s'évanouir sa tristesse devant ce visage naïvement joyeux.

Alice apprenant que Gervaise avait demandé au vieux grenadier le récit de ses amours, se joignit à son amie, et le narrateur entraîné par leurs prières, commença en ces termes:

— Le régiment dont auquel j'avais l'honneur de faire partie avant de passer dans la garde de Sa Majesté l'Empereur Napoléon, alla vers 1803 en garnison à Bayeux, vieille ville où le bourgeois pas bête ne manque pas d'égards pour le soldat. Les bourgeoises surtout nous témoignaient de l'estime; car les Normandes, voyez-vous, ont le sang superbe, et la réputation aussi... ce qui n'empêche pas... suffit, vous comprenez la chose, car je vous ai déjà dit que mon régiment, sans le flatter, enfonçait les pékins sur toute la ligne, par son physique avantageux et ses agréments personnels. Nous n'étions pas dans ce temps là, comme à cette heure, des propres à rien, des retraités des invalides. Bref, le sexe de Bayeux, flatté de se voir adorer par trois bataillons de tambours majors, ne dédaigna pas leurs avances, et nombre de vertus se laissèrent subjuguer. Le guerrier ici présent qui a celui de vous développer son histoire, fut seul privé de conquêtes pendant les quinze premiers jours de son séjour en Normandie, patrie des pommes, du cidre, des bœufs et des avocats.

— Tiens, comment donc ça? dit Gervaise, à qui la langue déman-

par la vie commune, et les forçant au travail par les moyens les plus illégaux.

La presse de Saint-Etienne, sourde pendant longtemps, a enfin rompu le silence la semaine dernière. Dans son numéro du 12 novembre, l'*Union de Saint-Etienne* nous apprend qu'une enquête a été faite, et que cette enquête a démontré la non-existence des faits qui nous avaient été signalés. Nous voulons bien le croire, mais des explications plus catégoriques eussent été nécessaires pour nous persuader.

L'*Union* affirme, il est vrai, que le refuge de Saint-Etienne n'est jamais « une prison complaisamment ouverte à des pères, à des mères tyranniques, qui, moyennant finance, font enfermer leurs enfants. » Mais, dans le paragraphe suivant, ce journal s'exprime ainsi :

Les pensionnaires du Refuge se composent d'orphelines recueillies dans la cité ; de jeunes filles abandonnées, ayant fui le domicile paternel, ou d'enfants que ***leurs parents laissent au Refuge jusqu'à leur majorité***, pour les tenir éloignées des périls d'une perversité précoce. Une fois admises, ***elles ne peuvent en sortir qu'à leur majorité***, à moins d'être redemandées par leur famille. On comprend que, si elles étaient libres de sortir du Refuge, elles retomberaient immédiatement dans l'abime d'où il importe avant tout de les sauver.

Cette rédaction embarrassée laisse subsister les faits qui nous ont été dénoncés par notre correspondant. Ces jeunes filles abandonnées ou ayant fui le toit paternel, ces enfants que les parents *laissent* au refuge, comment entrent elles dans cette maison? Aux termes du code pénal, l'enfant au-dessous de 16 ans peut être détenu pendant un mois au plus, et ce, en vertu d'un ordre d'arrestation délivré par le président du tribunal civil ; l'enfant au-dessus de 16 ans, et non majeur, peut être détenu pendant six mois, et ne peut l'être que sur un ordre de l'autorité judiciaire, ordre qui peut être refusé, contre lequel l'enfant détenu peut réclamer dans un Mémoire adressé au procureur-général près la cour royale. Ces formalités s'accomplissent-elles à l'égard des jeunes filles que l'on enferme au refuge? Voilà ce qu'il s'agissait d'éclaircir, et dont l'*Union* ne dit rien. Le cas est grave cependant. La loi qui n'a pas voulu qu'on pût, sous un prétexte coupable ou plausible, priver personne de sa liberté, la loi punit des travaux forcés à perpétuité et même de la mort ceux qui se rendent coupables de séquestrations non autorisées par l'autorité judiciaire.

L'*Union* dément quelques-uns des faits qui nous ont été transmis, mais ces faits ne sont ni les seuls ni les plus importants. Faut-il conclure de son silence la vérité de ceux qu'elle ne nie pas? Nos correspondants le prétendent ; ils soutiennent même la vérité de quelques-uns de ceux que l'*Union* a niés, et nous citent des noms propres.

L'*Union* nie qu'une femme qui avait fait au Refuge une commission à la place d'une jeune fille qu'on y voulait enfermer ait été retenue à sa place ; elle nie ce fait — présenté comme douteux — qu'une pensionnaire du Refuge ait été *égarée* à Lyon ; qu'une jeune fille se soit pendue, qu'une autre ait défilé la chaîne au cou devant la communauté, et qu'on ait refusé à une mère de voir sa fille à l'agonie. Notre correspondant nous cite de nouveau des noms propres à l'égard de ce dernier fait.

l'emploi d'un cachot et d'instruments de tortures. Elle se tait sur les moyens de violence ou de ruse employés pour faire entrer les jeunes filles dans cette prison ; elle se tait sur le régime intérieur, sur la surveillance tyrannique dont elles sont l'objet lorsque leurs parents se présentent pour les entretenir, sur les drogues débilitantes, etc. Aveux, silence, démentis, tout ici est également significatif.

Le journal stéphanois ajoute que les habitantes du Refuge interrogées ont nié l'exactitude des faits rapportés par nos correspondants. L'*Union* en avoue assez sur le régime de la maison pour que ces dénégations perdent toute valeur. Il est évident qu'une révélation de la part de ces jeunes filles eût été sévèrement punie. Si la justice tenait à s'éclairer, ce n'est pas les habitantes actuelles du Refuge qu'elle devait interroger, mais celles qui en sont sorties, et qui peuvent dire la vérité sans crainte et sans danger.

L'*Union* ajoute que les jeunes filles ne sont pas déshonorées en sortant du Refuge ; que les dames patronesses « placent elles-mêmes les pauvres filles dans des maisons honorables, dans des ateliers de travail dont la moralité leur est garantie ; et, que grâce à ces précautions, l'œuvre si bien commencée dans la communauté s'achève dans le monde. Un grand nombre d'entre elles, ajoute l'*Union*, sont aujourd'hui de bonnes mères de familles, jouissant d'une estime méritée. »

Nous n'avons jamais mis en question les bonnes intentions ni le dévouement des dames qui patronent cette institution. Nul doute qu'elles ne s'emploient à compléter l'œuvre qu'elles se proposent d'accomplir, en plaçant les réfugiées rendues à la liberté. Mais le public sait ou suppose qu'une jeune fille n'entre au Refuge qu'après une ou plusieurs fautes ; — l'institution n'a été créée que pour le repentir ; — le préjugé est contre ces jeunes filles, fondé ou non, il existe, et, quoi qu'en dise l'*Union*, l'abandon et les rechutes de ces libérées doivent être fréquentes.

Qu'un certain nombre de ces jeunes filles se fassent au régime du refuge et s'y fixent avec le titre de Madeleines, à l'époque où elles pourraient en sortir ; que quelques-unes reviennent voir les sœurs après leur sortie, comme le dit l'*Union*, ce ne sont-là que des faits isolés. Ce qui ressort même du plaidoyer de l'*Union*, c'est que les pensionnaires du refuge n'y entrent pas volontairement, qu'elles ne sont pas libres d'en sortir ; que leur liberté individuelle est violée en dehors des cas où la loi permet cette violation ; c'est, en un mot, qu'il existe en France des maisons de détention, où des jeunes filles sont enfermées et soumises à un régime pénitentiaire, malgré elles, sans qu'un jugement soit intervenu et en dehors de toutes les garanties que donne la loi alors même qu'elle condamne. C'est là une audacieuse violation de la loi qui interdit les séquestrations, une atteinte violente à la liberté individuelle, que les meilleures intentions ne sauraient excuser.

Quelques lignes du défenseur officieux de la maison de Refuge de Saint-Etienne nous dénoncent une autre illégalité qui pouvait avoir des conséquences terribles. L'*Union* rapporte que « l'autorité judiciaire a prescrit la tenue de registres réguliers qui lui permettront d'être parfaitement renseignée sur chacune des habitantes du Refuge. »

Il résulte de cette prescription que jusqu'ici il n'était pas tenu de registres réguliers de l'entrée et de la sortie de chacune des

où l'on n'emploierait ni tortures, ni compression morale, le seul fait de détenir un être humain contre son gré est un crime contre la société.

Nous avons vu avec plaisir que nos articles ne sont pas restés inutiles ; l'attention des dames patronesses, de l'autorité judiciaire, du public, est éveillée ; nous nous dispenserons en conséquence de reproduire les autres faits que nous signalent nos correspondants, et qui d'ailleurs ne diffèrent que par les noms de ceux que nous avons racontés. Nous avons l'espoir que les vexations et les tortures dénoncées par nous ne se renouvelleront plus. Mais ce n'est pas assez ; il faut que les maisons de refuge, qui en effet tiennent aux institutions à venir, cessent d'être une prison et deviennent réellement un asile ouvert au repentir, mais au repentir libre, et non au repentir contraint ; il faut qu'en dehors des cas où la loi permet la détention d'un mineur, les pensionnaires aient pouvoir de sortir si elles le jugent à propos. C'est aux directrices de l'établissement à rendre le régime de l'asile tel que leurs pensionnaires ne soient pas tentées de le quitter.

La Question sociale aux Colonies.

LETTRE DE M. JOLLIVET.

Nous avons reçu de M. Jollivet la lettre suivante :

Paris, 21 novembre 1847.

Monsieur le rédacteur,

Je lis dans votre journal du dimanche 21 :

« Il est quelque chose que nous apprécions encore plus que les protestations, déjà si instructives, de M. le baron Dupin. Nous voulons parler de l'aveu échappé à cet autre délégué des colonies, le jour où, vertement réprimandé et pour ainsi dire chassé du palais de la Chambre des pairs par le président d'une commission législative, on l'entendit s'écrier en se retirant : Peut-on faire un pareil métier pour de l'argent ! »

Aucun délégué, Monsieur le rédacteur, n'a tenu le propos que vous lui prêtez, et le personnage qui vous a dit l'avoir entendu, a abusé de votre crédulité.

Aucun délégué n'a été chassé de la Chambre des pairs.

Le président d'une commission n'ayant pas eu, pour les délégués appelés dans cette commission, les égards auxquels ils croyaient avoir droit... M. de Jabrun, délégué de la Guadeloupe, M. Dejean de la Bâtie, délégué de Bourbon, se retirèrent spontanément.

Je me retirai comme mes collègues.

Vous entendez encore vous occuper de moi, Monsieur le rédacteur, et vous ne le nierez pas, quand vous ajoutez :

« Tandis que le Martiniquais se nourrit de cette haine qu'on lui a insufflée contre l'Anglais, on se nourrit ici des écus et des faveurs de l'ambassade anglaise, dont on vient, si toutefois la rumeur publique ne nous a pas trompés, de se faire nommer l'avocat. »

La rumeur publique, monsieur le rédacteur, ne vous a pas mieux servi que votre écouteur de la Chambre des pairs.

Je n'ai pas mis les pieds à l'ambassade d'Angleterre depuis 1840, et je ne suis point son avocat.

Je vous prie, Monsieur le rédacteur, et au besoin je vous requiers d'insérer ma lettre.

Recevez l'assurance de mes sentiments distingués,

A. JOLLIVET.
Délégué de la Martinique.

Bien que M. Jollivet ne fût ni nommé, ni désigné, dans notre ar-

---

geait toujours...

— Silence dans les rangs ! reprit Turlais. Je n'ai pas besoin de vous récupérer, villageois, les motifs et raisons de ma conduite. Qui n'est vanté que de soi ne mérite pas même la confiance de son caporal de chambrée. Vous saurez donc seulement que le jour de notre arrivée à Bayeux, comme je flânais le sac au dos, le fusil sous le bras et mon billet de garni à la main pour me rendre chez le particulier à qui l'autorité faisait l'honneur de me loger, je rencontrai, dans une rue détournée, une jeune fille jolie, bien faite, avec une petite bouche qui riait et des yeux grands comme ça.

— Croisez *yette*, que je dis alors en moi-même ; et je m'arrêtai tout court devant la belle en saluant militairement.

Elle eût peur et jeta un cri.

— Ne me faites pas de mal, qu'elle dit, monsieur le soldat.

Sa voix était douce à faire périr de jalousie la petite flûte du régiment, qui se vantait pourtant de chanter comme un enfant de chœur ; je fus tout remué sans le vouloir, et mes sentiments se mirent au port d'armes.

— Ma charmante, que je lui dis, le troupier français, amoureux par caractère et galant par habitude, ne fait jamais de mal aux femmes, — au contraire ; si vous voulez accepter mon bras je vous conduirai invariablement où vous voudrez, même dans votre chambre.

La jeune fille ne répondit rien à ce feu de peloton, et sans vouloir prendre le bras que je lui tendais avec volupté, ainsi que m'avait appris à le faire le fourrier Fleur-d'Amour, un gaillard qui subjuguait les femmes du sexe à volonté, elle passa devant moi et fila tout droit son chemin en courant.

— Bah ! me dis-je, tu as beau courir, je saurai toujours ce que je veux savoir.

Je la suivis donc, et, sans en avoir l'air, je remarquai particulièrement le nid où perchait le joli petit oiseau que j'avais fait lever.

Deux jours après, j'allai faire un temps de planton le soir devant sa porte, en grande tenue, pour produire mon effet, habit à revers, chapeau à cornes et guêtres blanches. La faction dura trois heures sans que je pusse rien voir. C'était long, mais on a de la patience quand on est amoureux ; j'attendis encore.

Vers neuf heures, une fenêtre s'ouvrit au quatrième étage de la maison, une tête se pencha vers la rue ; la lune l'éclairait en plein, je reconnus la jolie *voltigeuse* qui avait si bien battu en retraite devant l'artillerie de mes déclarations.

Je me mis d'en bas à la fusiller de baisers ; elle referma sa fenêtre ; mais alors je remarquai, grâce à la chandelle qui brûlait dans son logement, qu'elle soulevait les rideaux, sans doute pour regarder encore.

— Bon, que je m'écriai, tu es prise, toi... je connais ça... tu veux voir l'ennemi sans être vue, attends un peu !

Aussitôt dit, je prends la rampe de son escalier, même que je me souviens qu'elle n'était pas commode et que je tombai deux fois, vu l'obscurité, ce qui me fit salir mon fourniment aux murailles, j'arrive au quatrième en face d'une petite porte sur laquelle je lus le lendemain ces mots : « Marie, lingère. »

Je frappe : toc ! toc ! toc !

On ne répond pas.

Très bien ! qui ne dit rien consent... J'ouvre, on crie ; j'entre, on se fâche ; je m'asseois sur une chaise, on veut appeler au secours ; puis la colère diminue peu à peu, bientôt il n'y en a pas plus que sur la main et nous voilà tous deux causant comme une vieille paire d'amis.

Ah ! les bonnes choses qu'elle me dit, et comme elles me firent plaisir ! car au bout de deux jours j'étais déjà pris comme un conscrit, amoureux fou, quoi ! Ah ! mille millions de cartouches ! comme mon cœur battait la chamade dans le joli casernement de Marie, côte à côte près d'elle sur son bahut de chêne. Pauvre vieux cœur ! il ne bat plus guère maintenant, il est sec comme un bidon vide... Eh bien ! si, pourtant, je sens qu'il remue encore... Tiens, tiens, mets y ta main pour voir, Gervaise.

La jeune fille se prêta en souriant au caprice de son vieil ami, et lui répondit affirmativement par un signe de tête pour ne pas l'interrompre ; mais Turlais-l'Empereur était trop agité pour continuer sur le champ son récit. Ses souvenirs absorbaient toutes ses facultés, il murmurait des mots inentendus mêlés de sanglots ; il vivait tout entier alors dans la rêverie du passé, sans remarquer les regards tournés vers lui qui demandaient la fin de l'histoire.

La salle de la ferme se taisait dans l'attente ; on n'entendait plus que le glou glou de la bouilloire aux châtaignes et le pétillement du foyer dont Turlais regardait fixement la flamme avec des yeux pleins de larmes.

Alice vit la douleur du vieillard, et poussée par cette sensibilité charmante qui attire les femmes vers ceux qui souffrent, elle s'approcha de lui, prit sa main rude et calleuse en lui disant pour l'arracher à son pénible rêve :

— Père l'Empereur, pourquoi pleurez-vous?

— Sa voix ! c'est sa voix ! répondit Turlais avec un brusque mouvement vers la jeune fille. Tiens, c'est toi, ma petite Alice, poursuivit-il quand il l'eut envisagée, je suis fou, je croyais encore entendre Marie, comme je croyais la voir tout à l'heure pleurant à mes genoux après avoir été maudite par son père.

— Comment ! dirent toutes les voix.

— Hélas, oui, mes amis ; tenez, moi, vieux soldat, qui me suis battu partout depuis vingt ans contre un tas de Prussiens, d'Autrichiens, de Russes et d'Espagnols, moi qui ai reçu autant de blessures qu'il peut tenir de cartouches dans une giberne, moi, Turlais l'Empereur, sacredié, vous allez me traiter de lâche, et vous aurez raison, je n'ai été qu'un lâche ! Cette jeune fille chez laquelle je m'étais introduit pendant la nuit comme un pas grand chose, je ne la respectai pas. Au bout de quinze jours de connaissance, j'eus la bêtise de suivre un mauvais conseil de ce gredin de Fleur-d'Amour, le séducteur à mort, et j'enjôlai si bien la petite ouvrière sans expérience que je lui fis oublier le mot d'ordre de sa mère, une digne femme qui avait pris sa feuille de route pour l'autre monde un an auparavant. J'avais promis le mariage pour amener la capitulation, et, morbleu ! je faisais une infamie ; car, voyez-vous, je mentais comme un kaiserlich. J'étais amoureux, c'est vrai, mais je n'avais pas plus envie d'épouser que d'avaler une pièce de huit en travers. Ce que j'en disais, c'était une frime pour débaucher Marie.

— Ah ! fit Alice toute tremblante.

Un frémissement triste et coupé de soupirs suivit cette exclamation involontaire.

— Oh ! je vous fais honte, je le vois bien, mes amis, reprit Turlais, eh bien ! tant pis, je vous dirai tout ! ça me pèse sur le cœur comme une pile de boulets... faut que la bombe éclate, c'est de ma faute, j'y ai mis la mèche... Et puis je serai soulagé d'avoir fait ma confession, de ne pas paraître meilleur que je suis ! Il y a longtemps que j'y songeais, mais le courage me manquait... Ecoutez-moi, mes bons amis, mais ne me méprisez pas trop, j'ai été malheureux comme un homme dégradé à la tête de sa compagnie.

L'angoisse des regrets suffoquait le vieux grenadier ; il s'arrêta encore.

— Eh bien ! lui dit Gervaise avec un accent profond d'amitié compatissante.

— Eh bien ! ma fille, après avoir séduit Marie, j'eus la cruauté de l'abandonner. Au lieu de faire comme des camarades, qui emmenaient leurs amoureuses avec la permission des chefs, je ne dis pas même adieu à la pauvre fille le jour où le régiment déménagea de Bayeux pour aller à Caen.

— Quoi ! vous ne l'aimiez plus ? dit Jeanne la brune aux yeux bistrés, qui avait laissé le beau Bastien compter six heures sur ses joues.

— Je le croyais, répondit Turlais, ou plutôt je dois dire la vérité, on me le faisait croire. La vivandière du régiment, une grosse boulotte qui avait besoin de bras solides pour l'aider dans ses tripotages de cuisine, jeta son dévolu sur moi. Elle avait un boursicot bien rempli, à force de marauder sur les sous-officiers qui prenaient pension chez elle. Or donc, un jour que nous étions seuls tous deux dans sa cambuse, elle me fit voir son magot, les jaunets me donnèrent dans la paupière ; elle m'offrait de partager si je voulais l'épouser... Cette proposition perfide et de plus malhonnête, j'ose le dire, me fit oublier Marie. Je me crus amoureux de Fanchon la cantinière ; le désir d'avoir à discrétion des sous de poche et des petits verres de fil-en-quatre me fit passer sur ma haine du *conjungo*, je consentis à ce qu'elle voulait... Mais j'en fus bien puni, sacré mille noms de nom, et, dès mon second mois de mariage avec cette espèce de tambour-maître en jupons qui me commandait toujours sous le prétexte d'un pantalon d'ordonnance qu'elle portait sous sa robe, je regrettai la jeune fille que j'avais laissée enceinte à Bayeux. Fanchon fila bien la parade deux ans après, mais il n'était plus temps : j'avais repoussé Marie, je l'avais reniée, par peur de l'autre, du tambour-maître.

— Vous avez donc revu Marie? demanda Gervaise.

— Si je l'ai revue ? ah ! je crois bien, répondit Turlais d'une voix

[illegible] publiques, qu'il est impossible de ne point s'arrêter à son témoignage, pour ainsi dire officiel en de pareilles matières ; dire tout cela, ce serait, nous le sentons bien, n'opposer que des probabilités à la déclaration si formelle, si explicite de M. Jollivet. Ces probabilités sont néanmoins d'un grand poids. Le public appreciera.

Quant à notre assertion, relativement au traitement fâcheux que l'un des délégués de nos colonies aurait eu à subir dans le sein d'une commission législative de la Chambre des Pairs, nous la maintenons plus fortement que jamais. Le fait, qui d'ailleurs est notoire, nous avait été rapporté de telle façon, dans des circonstances telles, et par des hommes revêtus d'un tel caractère, que nous n'avions jamais pu en douter. La protestation de M. Jollivet nous a fait un devoir de recourir à de nouvelles informations, et, nous le répétons, nous tenons maintenant ce fait pour aussi sûr, pour aussi avéré que possible. Seulement nous avions, en l'énonçant, commis une erreur que nous devons nous empresser de réparer. L'anecdote, si elle en devient moins piquante, n'en sera que plus instructive.

Voici donc notre erreur : — Nous avons mis dans la bouche du délégué en question les paroles que nous aurions dû mettre dans celle du président de la commission. « Si vous continuez, je vais vous » faire sortir » avait dit le président au délégué. Ce dernier s'étant retiré à ces mots, et n'ayant fait que suivre en cela l'exemple que lui avaient donné ses collègues, le president, se retournant vers l'un des membres de la commission, s'écria : « Peut-on faire un » pareil métier pour de l'argent !... — Voilà ce que nous affirmons de nouveau ; voilà ce qui est indéniable, ce qui, d'ailleurs, n'est pas nié.

Devons-nous, comme les fabulistes, après avoir raconté l'histoire, en exposer la moralité? Non, cela n'est pas nécessaire. On sait de quel degré de considération jouissent quelques-uns des délégués de nos colonies, soit dans les Chambres, soit dans le public. Nous ne connaissons rien de pire qu'une fausse position, et quand cette fausse position est signalée, ne le fût-elle pas aussi vertement que dans la circonstance dont nous venons de parler, nous ne comprenons pas que l'on y persévère.

Ce n'est pas en vue de nuire à certains individus, pour lesquels nous ne saurions avoir que la plus parfaite impartialité ; ce n'est pas pour paraître espiègles et malins que nous nous sommes livrés, dans notre numéro de dimanche dernier, à ce que l'on pourrait appeler des personnalités. Les personnalités de cet ordre sont graves et sérieuses, comme les questions auxquelles elles se rattachent. L'abolition de l'esclavage, la transformation des conditions du travail, non-seulement dans les colonies françaises, mais par tout le globe, dans toutes les contrées où il existe encore des esclaves, des serfs, des opprimés, des exploités : telle est la grande œuvre providentiellement assignée à notre époque. Rien de ce qui peut faciliter ce mouvement de transformation, rien de ce qui peut l'arrêter ou le ralentir, ne doit être par nous négligé. Nous ne perdrons pas une seule occasion de combattre la fâcheuse influence qu'exerce dans les questions coloniales le parti dit de la résistance ; et si ce parti ne nous paraît avoir pour principe d'action, au lieu de convictions arrêtées et de nonciation avait été suivie de la recommandation faite au conseil colonial de la Martinique d'envoyer à la Guadeloupe des emissaires, lesquels auraient eu pour mission d'arrêter, dans cette dernière colonie, le mouvement émancipateur, et d'y organiser de nouveau et plus fortement que jamais le système de la resistance. Sont-ce là des faits ? Parlent-ils assez haut ? Que ne doit-on pas faire pour déjouer de pareilles tentatives et pour ouvrir les yeux aux colons sur le caractère de l'œuvre dont, grâce à Dieu, ils connaissent aujourd'hui les artisans ?

Que certains individus mettent d'ailleurs la main sur leur cœur, et qu'ils nous disent si, de leur propre aveu, la position que leur a faite, dans le parlement ou ailleurs, leur participation salariée à la délégation coloniale, n'est pas une de ces fausses positions dont nous parlions tout à l'heure ; qu'ils nous disent s'il n'est pas vrai que cette fausse position, non-seulement ne leur permet pas d'être utiles, mais les rend même nuisibles aux intérêts qu'ils ont mission de représenter ; qu'ils nous disent enfin s'il n'est pas vrai que les colons, grâce à eux, souffrent à la fois dans leur intérêt et dans leur considération !... S'ils sont sincères, nous attendons leur réponse avec confiance.

(*La suite prochainement.*)

Le Conseil municipal de la Seine et le Chemin de fer de l'Ouest.

L'adjudication des travaux à exécuter pour le raccordement au chemin de fer de Versailles (rive gauche) avait été indiquée pour le 9 novembre, présent mois.

Une heure avant celle fixée pour l'adjudication, il a été annoncé, par ordre supérieur, qu'elle serait ajournée indéfiniment.

Depuis, le bruit s'est répandu que M. le ministre des travaux publics avait l'intention de faire adjuger, avant l'ouverture de la session, les travaux pour le raccordement, et avec le chemin de la rive gauche, et avec celui de la rive droite.

Les représentants des arrondissements les plus intéressés à la solution de la question se sont émus à cette nouvelle et ont considéré qu'une telle mesure serait une violation manifeste de la loi.

En conséquence, ils se sont réunis et sont allés remettre à M. le ministre la dernière délibération prise, comme les précédentes, à l'unanimité par le conseil général le 16 de ce mois.

Elle est ainsi conçue :

« Le conseil,

« Vu la loi du 21 juin, qui dispose que si la fusion des deux compagnies des chemins de fer de Versailles (rive gauche et rive droite), n'est pas opérée dans un délai déterminé, le chemin de fer de l'Ouest devra être embranché sur le chemin de Versailles (rive gauche);

« Vu les vœux émis par le conseil municipal de Paris le 29 mai 1844 et le 9 juillet 1847;

« Considérant que la sécurité publique et les intérêts de la circulation dans Paris exigent impérieusement que les grandes lignes de fer soient réparties entre les divers embarcadères existant à la circonférence de la capitale, et suivant les directions naturelles;

« Considérant que l'administration supérieure a reconnu ce principe, et que, l'appliquant à la circonscription formée par les trois arrondissements de la rive gauche de Paris, elle a solennellement pro-

Banquet réformiste d'Albi.

Albi vient d'avoir sa manifestation réformiste. Trois cents convives étaient réunis dans une salle entièrement tendue de blanc et décorée de branches d'arbres.

Des toasts nombreux et chaleureusement applaudis ont été portés dans l'ordre suivant :

A la souveraineté du peuple! par un homme du peuple, M. Bancarel.

A la réforme électorale et parlementaire! par M. Clarenc, avocat.

Au triomphe des principes qui ont amené les révolutions de 1789 et de 1830! par M. Pagès, député de la Haute-Garonne.

Aux députés réformistes! par M. Victor Doat.

A la liberté de la presse! par M. Isidore Janot, rédacteur de l'*Emancipation de Toulouse*.

A l'amélioration des classes laborieuses! par M. Maurice Dupuy.

A l'union des peuples! par M. Joly, ancien député.

Aux réformistes d'Albi! par M. Bauguel, propriétaire.

Voici le toast de M. Maurice Dupuy :

A l'amélioration du sort des classes laborieuses!

Oui, messieurs, à ces millions de travailleurs qui attendent dans le silence et la résignation les bienfaits qu'un demi-siècle de luttes et d'héroïques efforts leur ont fait espérer. Avant le sublime élan de 89, le peuple était courbé sous un joug dégradant, enchaîné à la glèbe, spolié par la dîme et livré à tous les caprices révoltants d'une caste seigneuriale. On l'appelait la classe des vilains et des serfs. Taillable et corvéable, il était traité à l'égal de la bête de somme!

D'un autre côté, les finances étaient épuisées, et l'Etat allait succomber sous le poids d'une ruine profonde, lorsque quelques esprits d'élite, éclairés par le flambeau de la philosophie, révélèrent au peuple ses droits méconnus et lui montrèrent sa dignité foulée aux pieds. Alors, au cri de la patrie en danger, saisi d'un saint enthousiasme, il se lève comme un seul homme pour annoncer au monde la France régénérée et la liberté naissante. Elles ne périront point. C'est contre la Bastille, ce monument imposant du despotisme, qu'il se rue, et, sous les coups terribles de sa vengeance, si longtemps comprimée, forteresse, prison, tombeau disparaissent, aux acclamations de plusieurs millions d'âmes.

Lancé dans la voie de la liberté, le peuple ne doit plus s'arrêter qu'après avoir assuré le triomphe de ses droits. Nu pieds, sans pain, le fer au poing, il s'élance à la frontière et fixe la victoire que le génie décrétait. Après avoir balayé le sol des hordes étrangères, il regagne ses ateliers avec cette noble abnégation et ce dévouement admirable qui placent toute sa gloire dans la gloire de la patrie!

Nous ne suivrons pas ce peuple magnanime dans sa vie de privations, d'angoisses et de douleurs ; j'aime mieux dé[roul]er à vos yeux les merveilles et les magni[fic]ences, les tissus précieux, les instruments utiles, les inventions ingénieuses sortant de ses mains calleuses pour aller parer, sous les lambris dorés, le monde élégant. J'aime mieux vous le montrer élevant dans nos villes, sur nos places publiques, ces édifices imposants, ces fontaines, ces colonnes qui commandent l'admiration et l'étonnement ; ces canaux, ces grandes routes, ces chemins de fer qui sillonnent la surface du pays ; j'aime mieux vous rappeler enfin que, grâce au peuple, l'agriculture et l'industrie sont les mamelles nourricières de la France.

Pour un si riche apport, pour tant de bienfaits, que lui donne-t-elle en échange cette société ingrate qui s'habille, se nourrit et se loge par les soins des travailleurs? Ceux qui ont tout donné, leur jeunesse et quelquefois leur sang pour la défense de la patrie durant la guerre, les produits de leurs travaux pendant la paix, qu'ont-ils ob-

---

amère, et c'est là le plus triste de cette histoire... tenez, je n'ose pas vous le dire, le cœur me manque.

— Courage, mon ami, courage, dit Jacques Poitou : Dieu n'est pas méchant ; nous ne devons pas l'être plus que lui : à tout péché miséricorde.

— Merci, vieux, ce que tu me dis là me fait autant de plaisir que les seuls mots qui m'aient jamais été adressés par l'Empereur : « Turlais, qu'il me dit le soir de Friedland, saperlotte, je suis content de toi ! » — Merci encore, Jacques Poitou, tu m'as donné la force de continuer. Voici, mes amis, tout ce que je sais de Marie. Elle avait pleuré à se détruire les yeux, après notre départ pour Caen ; elle aurait voulu venir me rejoindre, mais ses jambes manquaient à l'appel toutes les fois qu'elle essayait de marcher. Bref, fatiguée par le chagrin aussi bien que par l'état où elle se trouvait, elle tomba malade ; et comme ses petites économies ne suffirent pas pour la soigner, on la conduisit... à l'hôpital. Son père, fermier des environs, un digne et honnête homme, ce qui est plus rare à ce qu'on prétend qu'un maquignon en Normandie, sut par ouï dire qu'elle était en danger : vite il attela sa carriole et partit pour aller la voir. Mais ne voilà-t-il pas qu'une satanée religieuse s'avise, dès qu'il est entré dans l'hospice, de lui conter le malheur dont j'étais cause. La colère le prend, comme de juste ; il court au lit de sa fille et lui dit des injures à bouche que veux-tu, même que jamais je n'en aurais dit de pareilles à la femme d'un Cosaque : il veut battre la pauvre Marie, et bien sûr il l'aurait fait si on ne l'avait pas retenu. Enfin il se met à crier :

— Tu m'as déshonoré, tu n'es pas plus ma fille à présent que n'importe qui, je te déshérite, je te maudis.

Là-dessus il s'en va : mais ce n'est pas tout. La frayeur causa une révolution à Marie absolument comme un jour de bataille le canon à la femme de mon capitaine; les douleurs la prirent, elle battit la campagne et accoucha le lendemain d'une petite fille un mois avant terme. Cette crise la mit bien bas, et cependant elle en réchappa. Quand elle fut guérie, elle vint à Caen à pied, portant son enfant dans ses bras comme une Bonne Vierge. Elle ne put me prévenir de son arrivée sans que Fanchon l'apprît : ce qui fait que la maudite vivandière courut à son auberge et la traita comme la dernière des dernières. J'aurais dû la défendre ! eh bien ! non, j'étais ensorcelé. Fanchon, pour m'effrayer, me menaça, si je revoyais Marie, de le faire savoir au général de division, un dur-à-cuire sur la morale, qui m'aurait sévèrement puni. Cependant, à force de me guetter, Marie finit par me rencontrer seul, un soir, sur la promenade. Mais elle eut beau se jeter à mes pieds, me montrer notre enfant, et me raconter ce qu'elle avait souffert, je fus assez brute pour continuer d'avoir peur de ma femme ! Je voulais pour parvenir à un grade, éviter de mauvais rapports. Marie me quitta ou plutôt c'est moi qui la laissais encore une fois seule et presque morte.

C'était le 27 novembre : voilà pourquoi ce jour-là je porte un crêpe comme à l'anniversaire de la mort de mon Empereur. Depuis, je n'ai jamais eu de renseignements sur Marie ; je ne sais pas ce que Dieu en a fait. Aussi, je sens là son souvenir avec un remords ; j'entends toujours ses derniers cris, sa voix me réveille la nuit en sursaut ; elle a sans doute péri de misère avec son enfant : c'est moi qui l'ai tuée et c'est son âme qui me *revient*... Pauvre Marie ! au lieu de me maudire pourtant quand je l'ai abandonnée, elle me parlait encore d'amour, elle embrassait tour à tour notre fille et un petit crucifix d'ébène que je lui avais donné.

— Un crucifix d'ébène, dites-vous, père l'Empereur ! s'écria subitement Alice, qui semblait depuis quelques instants suivre le récit avec anxiété.

— Oui, avec un Christ en argent ciselé.

— Attaché par de petits clous d'or, n'est-ce pas?

— Sans doute ; mais comment sais-tu?...

— Et il était suspendu au cou de celle qui le portait par une tresse de cheveux et de soie?

— Oui, c'est vrai ; mais qui te l'a dit ?

— J'en ai un semblable, voyez !

Alice mit la main dans sa gorgerette et montra le crucifix noir.

— Alice, Alice ! où as-tu pris ce crucifix ?

— C'était celui de ma mère.

— De ta mère ! la mendiante?..

— Oui, c'est tout ce qui me reste d'elle ; c'est mon bon père Jacques qui l'a recueilli pour me la donner.

— Oh ! mon Dieu, mon Dieu ! s'écria Turlais tremblant et pâle, vous m'avez trop puni en la frappant... Pardonnez-moi !

— Mais tu vois bien qu'il te pardonne, dit le bon Jacques Poitou, puisqu'il te rend ta fille.

— Et toi, mon enfant, mon Alice, dit le vieux soldat en se levant, tête nue, avec respect, pour embrasser l'orpheline, me pardonnes tu ?

— Je vous aime, mon père, repondit Alice.

— Merci, mon Dieu ! s'écria Turlais, tombé à genoux sous le poids de l'émotion qui l'écrasait. Je puis mourir en paix maintenant : Marie m'a souri dans sa fille et j'ai retrouvé mon enfant.

Une scène muette et pleine d'étreintes mystérieuses suivit cet élan de reconnaissance. Turlais-l'Empereur, toujours agenouillé, entourait de ses deux bras tremblants la taille souple d'Alice qui, courbée vers lui, couvrait de baisers son front couronné de mèches argentées, en même temps que sa main droite serrait avec force la main de Jacques Poitou, son second père, debout près d'elle et versant à flots de douces larmes.

Gervaise et les autres jeunes filles admiraient en silence le sein palpitant et les paupières humides ce tableau touchant d'un bonheur grand et vrai. Alice était une de ces âmes privilégiées qui n'éveillent que des sympathies et contre lesquelles la jalousie semble impossible ; toutes ses compagnes étaient donc heureuses de sa joie !

Après les premiers transports d'une émotion bien naturelle, Turlais-l'Empereur sortit de son délire de bonheur et pressa Alice de questions sur sa mère.

Mais Alice, à peine âgée d'un an lorsqu'elle était devenue orpheline, n'avait aucun souvenir.

— Ce que je ne puis comprendre, répétait le père l'Empereur, c'est comment cette chère Marie se trouvait en Anjou, dans mon village... Il y a tant d'étapes d'ici à Caen, et ces étapes sont bien longues.

— Attends donc, je crois me rappeler quelques mots de la pauvre femme, dit Jacques Poitou.

— Oh ! dis-les, je t'en prie, mon ami.

— Oui, c'était le soir qu'elle vint à la ferme comme les mendiants y viennent souvent selon l'usage de ce pays, me demander une place dans la grange avec une botte de paille pour se coucher.

— Ne me parle plus de cela, Jacques, interrompit Turlais; car, sacredieu ! c'est me répéter que je suis un bourreau.

— Eh bien ! sois tranquille, je ne te le dirai plus... Elle venait, me dit-elle, chercher dans ce village des parents de son mari pour leur confier sa fille. Je lui demandai leur nom ; elle ne put me le dire. Ses idées étaient troublées, l'épuisement avait tué sa mémoire ; elle ne put faire entendre que des mots entrecoupés, sans suite, et, le lendemain, quand je retournai pour la voir, elle était morte !

— Morte, oui, par ma faute ! dit sourdement Turlais.

— Allons, mon ami, tes remords et ta douleur ont longuement expié cette faute... De la joie maintenant, n'attristons pas Alice, notre chère fille, car elle est à nous deux à présent.

— Oui, Jacques, à nous deux, tu le mérites bien ; c'est ta croix d'honneur, à toi.

— Et la vôtre, père Turlais, dit Gervaise radieuse, vous ne la portez pas ; je croyais pourtant que l'empereur Napoléon vous avait décoré ?

— Ah ! c'est que jusqu'ici je m'en jugeais indigne, répondit le vétéran ; parce que le ruban de la Légion, mes amis, ça ne va pas sur le cœur d'un lâche, et je l'avais été ; mais j'ai mon pardon, je la porterai maintenant, je l'aurai dimanche soir à la veillée.

— Vous l'aurez ce soir, dit Gervaise, en prenant la fontange rouge du bonnet d'Alice pour la fixer à la poitrine du vieux soldat.

Turlais la remercia par un sourire.

— Vive Turlais l'Empereur ! cria la jolie fille après avoir terminé sa gracieuse opération.

Tous les villageois répétèrent ce salut de cordiale amitié.

— Merci, mes amis, leur dit Turlais, je tâcherai de vivre encore un peu pour mon Alice et pour vous répéter souvent cette consigne : « Profitez de mon exemple ! suivez vos penchants pour vous marier et ne sacrifiez jamais l'amour à l'argent. »

GEORGES OLIVIER.

[illegible] garantir l'indépendance des membres du corps social et la stabilité des institutions libres, il faudra que ces droits soient consolidés par l'organisation du travail, car que deviendraient les classes laborieuses riches de tous ces autres droits, si elles étaient privées du plus important de tous, du droit au travail et à l'existence?

Je vous porterai donc ce vœu bien sincère :

A l'organisation du travail! A cette œuvre immense, élaborée par nos pères en 89, et dont nous poursuivons la réalisation dans l'intérêt de la régénération sociale! A cette œuvre d'humanité qui affranchira le prolétaire de la servitude dégradante dans laquelle il gémit! A cette œuvre de justice et de moralité qui répartira les fruits de la terre aux travailleurs et à leurs familles, selon leurs besoins, et, les dégageant d'un travail sans relâche, leur permettra de développer leur âme et de s'instruire sur leurs droits et leurs devoirs.

Par l'organisation du travail, Messieurs, vous mettez un terme aux désastreux résultats de cette concurrence effrénée qui brise les petites industries pour élever quelques princes du monopole au faîte d'une fortune insolente. Par l'organisation du travail, vous enchaînerez l'usure qui ruine et désole nos campagnes, vous vaincrez cette cupidité industrielle qui spécule sur la vie de l'ouvrier et absorbe dans un intérêt d'égoïsme industriel, les sueurs, le sang et l'existence du travailleur. Dès lors, plus de crimes inspirés par la faim et le désespoir. Dès lors, plus de haines profondes, plus de coalitions menaçantes. La solidarité règnera parmi les hommes, et la fraternité cimentera tous les cœurs, comme ils le sont en cette enceinte. » (Bravos.)

L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner pendant cette réunion fraternelle. Après le prononcé des toasts, l'assemblée s'est séparée au chant de la *Marseillaise*.

Banquet réformiste de Lyon.

Ce banquet a eu lieu mardi 23 novembre, au Colisée, sous la présidence de M. Alcock, conseiller à la cour royale de Lyon, ancien député. Cette manifestation avait réuni 1 600 convives.

Voici l'énoncé des toasts qui ont été portés :

A la réforme électorale pour forcer le pouvoir par des moyens légaux et constitutionnels d'entrer dans la vérité et les conditions du gouvernement représentatif! par M. Alcock.

A la souveraineté nationale! par M. Chepier, négociant.

A la réforme de l'instruction publique! par M. le docteur Lortet.

Au comité central de Paris! aux députés de l'opposition! par M. Bergier, membre du conseil municipal de Lyon.

Aux électeurs lyonnais! par M. Marion, député de l'Isère.

Au réveil politique de Lyon! par M. Tranchant, président du tribunal civil de Bourgoin.

A la prompte réalisation de la réforme électorale et parlementaire! par M. Ritiez, rédacteur en chef du *Censeur*.

A la conquête des droits électoraux! par M. Kauffman, rédacteur du *Censeur*.

Au progrès pacifique et à l'application sérieuse dans nos lois et dans nos institutions des principes de justice absolue et de solidarité! par M. Morellet, avocat.

A l'Italie! par M. Larat, négociant.

Au chef des doctrinaires! toast ironique par M. Ordinaire, rédacteur en chef de la *Mouche* de Mâcon.

A la Suisse libérale! au triomphe de ses armes! par M. Ph. Faure, médecin.

A la jeune armée! par M. Lardière, avocat.

A la Pologne! par M. Edouard Degeorge.

Enfin M. Auguste Morlan, négociant, a porté le toast suivant : *A l'organisation du travail!*

Le travail n'a été jusqu'à ce jour qu'une charge pour le prolétaire. Cependant, c'est par son intelligence et par ses mains que sont créés les produits de l'industrie qui fait la richesse publique. Pour le travailleur, cette charge est d'autant plus lourde, que non seulement il ne peut prendre part à la consommation des objets qu'il a manufacturés, puisqu'il lui a donné une quadruple valeur, mais qu'il ne peut encore, par ce travail qui ne lui est pas assuré, pourvoir aux besoins de sa famille. Pour lui, sa femme et ses enfants il n'y a donc que privations.

Pour cette classe laborieuse n'y a-t-il rien à faire? Faut-il continuer de laisser l'industrie, le commerce à l'abandon du laisser-faire et du laisser-passer? Non. Une organisation du travail est nécessaire, est indispensable. Force est donc d'obliger le pouvoir de s'en occuper activement, car, si on n'y prend garde, la France, comme l'Irlande, deviendra une vaste vallée de misères.

Je n'entreprends pas ici d'indiquer le mode d'organisation : la tâche est trop forte. Nombre de penseurs ont déjà fait la production de différents systèmes; que l'on se hâte de faire la proposition aux chambres de l'établissement d'un tel ordre de choses, et qu'on y fasse adopter de tous les systèmes le plus applicable suivant notre époque, car déjà le peuple attend, mais bientôt il ne le pourra plus. (Applaudissements.)

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Un banquet réformiste a été tenu à Montargis. Le toast au roi a été porté par M. Rondeau avec une fermeté et une liberté de langage qui conviennent aux citoyens d'un pays affranchi par deux révolutions, et que des égoïsmes rétrogrades veulent ramener au servilisme des cours. M. Considerant, candidat à la députation de cet arrondissement contre M. de Salles, ministériel promu à un nouveau grade, a aussi prononcé un discours sur les mauvaises tendances du ministère actuel, et, aux applaudissements de l'assemblée, a invoqué l'avènement d'une politique plus digne des hautes destinées de la France.

— Quatre autres banquets réformistes ont été tenus, l'un à Dijon, l'autre à Compiègne, le troisième à Lyon et le quatrième à Valence. Des appels énergiques s'y sont fait jour contre les détestables principes du cabinet corrupteur du 29 octobre.

— En attendant la réforme électorale, un ministériel, M. le marquis de Contades, a été élu député à Murat par 106 voix contre 30.

— Le ministère vient encore de tuer un des siens. M. de Varennes, député, ambassadeur du ministère français à Lisbonne, vient d'y mourir, consumé par le chagrin et la honte que lui imposait le rôle auquel l'avait condamné en ce pays la politique avilissante de ses patrons.

— Tandis que les sciences morales et politiques montrent chaque jour leur vanité par les désordres de toute nature où elles retiennent

SUISSE.

Capitulation de Zug. — Prise de Lucerne.

Les évènements de cette semaine ont été décisifs en faveur de la cause libérale. La persévérante énergie de la Diète et le courage de son armée triomphent à la fois du fanatisme de la ligue et de l'intimidation des puissances étrangères. A la capitulation de Fribourg est venue se joindre celle du canton de Zug. Cette dernière était à peine connue, que la nouvelle de la prise de Lucerne, après de sanglants combats, est parvenue à Paris, par dépêche télégraphique. En moins de dix jours, les deux principaux centres de résistance du Sonderbund ont été réduits. La ligue des sept cantons n'en compte plus que quatre dont la soumission volontaire ou forcée ne peut plus faire doute.

Le départ de M. Bois-le-Comte, de Berne, et sa rupture avec le vorort n'ont arrêté en rien la marche des évènements. Le cabinet des Tuileries qui avait encouragé ouvertement et appuyé secrètement la résistance de la ligue a laissé succomber ses alliés sans leur accorder le secours qu'il leur avait promis. Notre politique timorée a eu peur, au moment d'agir, du conflit qu'elle avait excité. M. Guizot n'a pas même osé prendre pour prétexte d'intervention directe en Suisse, le refus de sauf-conduit fait à M. Bois-le-Comte pour son secrétaire d'ambassade. Notre grand ministre s'est borné à prendre occasion de ce fait pour charger d'invectives nouvelles les colonnes du *Journal des Débats*. Il renonce positivement à une intervention directe et soumet la décision à prendre sur la Suisse à un congrès médiateur des cinq puissances qui traduiront à leur barre à Londres, deux députés de la Diète et deux députés du Sonderbund. Avant que ce tribunal arbitraire ne soit assemblé, il est probable que la ligue suisse sera complètement vaincue et que la Diète sera en mesure d'invoquer les faits accomplis et de faire respecter son droit de liberté intérieure.

Voici ce que contient la *Gazette d'Augsbourg* du 23, relativement à ce projet de médiation :

« En combinant les nouvelles les plus récentes de Paris, de Berlin et des autres capitales sur l'état international européen de la question suisse, on trouve ce qui suit : « Les tentatives faites par une ou plutôt deux puissances allemandes pour engager les quatre Etats limitrophes de la Suisse à adopter des mesures en commun contre le danger croissant étant restées infructueuses, il paraît qu'on a pris la résolution de porter cette question sur un terrain politique plus élevé, c'est-à-dire, à l'exclusion des Etats limitrophes, devant les cinq grandes puissances; en laissant, dit-on, l'initiative à la France. Là-dessus, le cabinet des Tuileries proposa aux cours de Londres, de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, d'ouvrir des conférences à Bade-les-Bains ou à Fribourg (en Brisgau), pour adopter une mesure en commun, dans le but d'éviter de plus grands malheurs. Comme on ne peut admettre que les cinq grandes puissances ou celles d'entre elles qui ont pris l'initiative de cette conférence méconnaissent l'urgence des circonstances, on ne peut douter qu'il ne s'agisse de mesures qui, depuis longtemps délibérées et préparées, n'attendent qu'un assentiment final pour être mises à exécution; car, s'il fallait encore négocier longtemps à Fribourg, la guerre civile serait terminée en Suisse avant que la conférence eût adopté une résolution. Par la même raison, il faut admettre que M. de Krudener est autorisé éventuellement à une adhésion; qu'on a une garantie pour celle d'Angleterre, et qu'il ne faudra d'échange de courrier avec Londres ni même avec Saint-Pétersbourg. La première mesure commune consistera probablement dans une déclaration unanime menaçante des cinq puissances à la Suisse, et cette déclaration sera adressée, non à la Confédération, mais aux vingt-deux cantons souverains. Enfin, comme l'efficacité d'une pareille déclaration dépend nécessairement de la possibilité et de la vraisemblance d'une intervention armée de la part des puissances, nous croyons ne pas nous tromper si nous la mettons en perspective pour des cas extrêmes, sans cependant pouvoir rien affirmer de positif sur ce dernier point. »

C'est le 22 que l'armée radicale s'est mise en marche sur quatre colonnes contre Lucerne, dont elle n'était éloignée que de cinq ou six lieues. Toutes les troupes se sont mises en mouvement à la fois, de manière à se trouver en face des avant-postes de la ville de Lucerne au même moment. La division Ziegler se dirigeait sur Munster, bourg situé sur une éminence, à quatre lieues N. de Lucerne; la division Donat sur Sursée, petite ville située à l'extrémité septentrionale du lac de Sempach, à quatre lieues N.-N. O. de Lucerne, et où le parti libéral comptait de nombreux partisans; la division Bourckardt sur Willifau, où elle a pris le chemin de Ruswyl, qui s'embranche sur la route de Sursée; enfin la division de la réserve bernoise sous le commandement du colonel Ochsenbein, se dirigeant dans la longue vallée de l'Entlibuch. Quant à la division Gmur, chargée de l'occupation du canton de Zug, une partie des troupes en était détachée pour seconder les opérations dans le district même de Lucerne par Root et Ebikon qui n'est qu'à une lieue de cette capitale.

Tous ces mouvements se sont opérés avec ordre et sans obstacle, dans la journée du 22, et dès le 23 des engagements décisifs avaient mis la place de Lucerne à la merci des troupes fédérales. Notre correspondant de Berne nous adresse une copie du bulletin adressé le 23 au soir au président du Vorort par le général en chef Dufour, dont le quartier-général était à Sins. Voici ce bulletin :

« Monsieur le président,

» Les troupes fédérales, après un combat opiniâtre, sont parvenues à enlever la position principale de l'ennemi, savoir les fortifications et le pont de Gislikon. La division n° 4 et l'artillerie de réserve se sont distinguées dans cette attaque. Une batterie de Soleure a tenu ferme malgré le désavantage de la position qu'elle a dû prendre pour battre les fortifications de Gislikon. Deux pièces ont été démontées par notre artillerie. Le pont a été enlevé vers les quatre heures, et à la nuit nos troupes avaient allumé leurs feux de bivouac, en avant de Roth, du côté de Lucerne et fort haut sur le Rothenberg.

» Je n'ai pas de rapports des autres commandants de division. Il m'a seulement été rapporté verbalement que la division n° 5, qui était chargée d'attaquer par Meyers-Kappel sur le revers du Rothenberg, avait aussi réussi et avait pris des positions déjà très avancées du côté de Lucerne. S'il en est ainsi, les plans de l'attaque se seront développés comme ils ont été prévus.

» Il y a beaucoup de blessés, peu de morts en proportion. Je n'en connais pas encore le nombre.

» Malheureusement, il y a eu quelques maisons brûlées soit par les [illegible] avançaient toujours. Elles délogèrent les Lucernois de Honau, et, toujours combattant, les repoussèrent dans la matinée jusqu'à Root, village du district de Lucerne, situé à 2 lieues N.-E. de cette ville, sur la route du Zug. Après midi, les troupes fédérales étaient entrées à Root.

» Obligés de sortir de leurs retranchements de Honau, les Lucernois se sont enfuis précipitamment du côté de Lucerne. Mais Root étant pris, un gros de l'armée du Sonderbund s'est trouvé enveloppé par les troupes des divisions Ziegler et Gmur. On assure que ce corps a été fait prisonnier. La nouvelle du passage du pont de l'Emme, effectué par les troupes fédérales dans l'après-midi, est également venue de bonne source.

» Tel est le résultat le plus important de la journée d'hier. On peut dire que ce résultat a décidé du sort de Lucerne. Maîtresses des hauteurs qui entourent cette ville, protégées par leur artillerie, les troupes fédérales peuvent se porter facilement sur la capitale du Sonderbund, le long de la rive gauche de la Reuss. Si Lucerne ne se rend pas, nous espérons qu'elle sera prise presque sans effusion de sang.

» Voici sur la brillante affaire de Gislikon d'autres détails rapportés par un autre témoin oculaire :

» Un pont de bateaux fut jeté sur la Reuss, à Sins; à 7 heures du matin il était prêt; 3 bataillons zuricois, 4 argoviens, 4 ou 5 compagnies de carabiniers, deux batteries, une bernoise et l'autre soleuroise, le franchirent. Comme nous venons de le dire, ces troupes étaient commandées par M. le colonel Egloff, brigadier. Elles marchèrent vers Honau où s'élevait une formidable redoute en avant de Gislikon. En même temps une compagnie de cavalerie soleuroise de la brigade Muller se portait sur Dietwyl, feignant une attaque de front contre la susdite redoute. A 9 heures, le Sonderbund ouvrit le feu de ses batteries contre ce corps qui se retira.

» Cependant l'artillerie de la colonne Egloff se porta au grand galop sur Hunenberg. Alors le combat s'engagea vivement. De son côté la brigade Muller vint attaquer la redoute de Honau. Le feu du Sonderbund n'était pas moins vif. Une autre batterie commandée par le colonel Danzler arriva à une heure. Bientôt la redoute lucernoise cessa le feu, et la colonne Egloff s'en emparait. Cette colonne avança, et un nouveau combat commença à 2 heures et demie sur le Rothenberg; il dura une heure. L'artillerie et le feu des carabiniers jouaient le principal rôle; ici l'infanterie eut son tour; les détails manquent encore, mais on peut présumer que le combat a été meurtrier.

» C'est à la suite de ce combat qu'une colonne du Sonderbund, composée de trois bataillons, dit-on, a été enveloppée et prise par les troupes fédérales. On ajoute que le général de Salis-Soglio est au nombre des prisonniers.

» Une dépêche du général en chef M. Dufour, arrivée aujourd'hui à Berne, confirme les détails qu'on vient de lire et la nouvelle que nous donnons plus haut que les troupes fédérales étaient maîtresses des positions les plus importantes devant Lucerne.

» M. le commandant en chef annonçait avant-hier au Vorort qu'il avait la plus grande confiance dans le succès. C'est à cette opération militaire que le général Dufour faisait allusion sans doute; ses prévisions viennent d'être confirmées par les évènements de la journée du 23. M. de Salis-Soglio, déjà battu à Rickenbach où il commandait lui-même l'expédition contre le Freiamt, vient d'éprouver sur la route de Lucerne à Zug un échec dont il ne se relèvera pas.

» Les pertes ont été peu considérables de notre côté. D'après les renseignements les plus authentiques, nous avons tout au plus huit morts et six ou huit blessés. Si la nouvelle se confirme, nous aurons à regretter la perte du capitaine Buck, de Hochdorf. C'est un patriote lucernois qui servait de guide à la division Ziegler.

» De bonnes nouvelles sont aussi arrivées du côté de Sursée. Là les troupes de la division Donats ont fait prisonnier un corps de Valaisans venus en aide aux Lucernois.

» Divers bruits ont couru hier à Berne concernant la division de réserve, commandée par le colonel Ochsenbein. On prétendait qu'elle avait éprouvé de grandes pertes; on allait jusqu'à dire qu'on lui avait tué deux mille hommes. Il n'y a eu qu'un engagement de tirailleurs que nous avons mentionné hier; deux carabiniers bernois ont été légèrement blessés; deux traîneurs ont été tués par le landsturm lucernois : voilà tout ce qu'il y a de vrai. Le quartier-général de la division Ochsenbein était, la nuit dernière, à Schupfheim, l'un des cercles du district de l'Entlibuch. Des munitions ont été demandées pour cette division; elles partaient de Berne aujourd'hui à midi. »

La nouvelle de la reddition de Lucerne, qui est arrivée hier à Paris par dépêche télégraphique, est déjà publiée par la *Nouvelle Gazette de Zurich*, à la date du 24, à trois heures du soir, par les lignes suivantes :

« En ce moment, nous recevons la nouvelle certaine que Lucerne a envoyé un parlementaire au général Dufour, qui est arrivé ce matin de bonne heure. Il a demandé un armistice de 48 heures. On ne sait si cet armistice a été accordé par le général, mais il est certain que la division Gmur est devant Lucerne, et des hommes faits prisonniers disent que le landsturm a été licencié dans le canton de Lucerne, et qu'aujourd'hui les troupes de Berne ont occupé de bonne heure la ville de Lucerne. Le bataillon Brienner compte deux morts et huit ou dix blessés. »

— Le *Messager suisse* du 24 dit aussi :

« Les troupes du Sonderbund, ayant été battues dans l'affaire d'hier, se sont dispersées. Celles des cantons primitifs sont rentrées dans leurs foyers. Le soir, une députation est arrivée au quartier-général de Sins, et a demandé à capituler. Le général Dufour a répondu qu'il était trop tard et a demandé une soumission absolue. Cette soumission a été consentie ce matin, et les troupes fédérales se sont emparées de Lucerne. »

— On écrivait de March (Schwytz), le 23 novembre :

« Les troupes fédérales de la brigade de réserve Keller sont entrées aujourd'hui dans le canton de Schwytz, elles se sont avancées sans coup férir par Reichenbourg, Schabelbach et Siebnen, vers Lachen. Une députation du district de March a demandé à capituler. D'après la convention arrêtée, le district de March se soumettra aux résolutions de la Diète, désarmera le landsturm, et les autorités sommeront les miliciens absents de retourner dans leurs foyers et de déposer leurs armes. Le colonel Blumer attaquera le 24 Wollerau. On espère que la résistance ne sera pas vive et que le district de Pfassikon se soumettra aussi. »

— A la même date du 23, une lettre de Sursée porte ce qui suit :

« Hier, les troupes fédérales sont arrivées ici et ont été accueillies avec jubilation. Le drapeau blanc a été arboré. Le préfet Attenhofer a été amené comme ôtage. Les troupes du Sonderbund avaient évacué la ville, se retirant sur Lucerne. A Grasswangen, on voyait la lueur d'un incendie. Le colonel Ochsenbein s'est avancé de là vers Russwyl. Hier, à dix heures, la lutte s'engagea à la frontière entre Zug et Lucerne, vers le pont de Gislik et a duré jusqu'à quatre heures du soir.

blessés. On dit que la perte de l'ennemi a été plus grande. Hier, on a fait plusieurs prisonniers, parmi lesquels cinq Schwytzois qui ont été conduits à Zurich. Les troupes fédérales se sont avancées hier soir jusqu'à Meggem. On disait à Zug que, dans les combats d'hier, les troupes fédérales avaient eu 45 morts et 40 et 50 blessés. — Hier, dans la nuit, le doyen Schlumpf a été amené prisonnier de Steinhausen à Zug. »

La Diète s'est réunie le 23 au soir. Elle avait été convoquée notamment pour prendre les mesures que nécessitait la soumission du canton de Zug à ses arrêtés. On a donné lecture de deux lettres du commandant en chef, M. Dufour, par lesquelles il transmet la capitulation de Zug et les ratifications de cette capitulation. M. le Dr Kern, rapporteur de la commission de la Diète, à laquelle les pièces avaient été transmises, a fait ensuite un rapport et des propositions semblables à celles qui ont été faites à l'égard de Fribourg pour l'envoi de commissaires à Zug.

Les députés de la majorité ont adopté les propositions de la commission, ainsi que le député de Bâle-ville. La majorité a donc été de 13 1/2 voix. Les deux représentants nommés sont : MM. Hoffmann, président du grand-conseil de Saint-Gall, et Hegetschweiler, préfet dans le canton de Zurich.

ITALIE.

Ouverture de la consulte d'état à Rome. — Fraude des rédacteurs du Diario di Roma. *— Outrecuidance du duc de Modène. — Changements dans l'administration napolitaine.*

Des délégués des provinces romaines, réunis sous le nom de consulte d'état, ont ouvert leur session le 15. Le pape a prononcé un discours qui n'étant pas écrit d'avance n'a pas été reproduit textuellement ; mais on y a remarqué avec un assez vif mécontentement une phrase dans laquelle le souverain pontife déclare, comme le faisait l'an dernier Frédéric-Guillaume, qu'il n'entendait pas faire de l'assemblée qu'il venait de réunir autre chose qu'une institution consultative. On voulait faire de cette ouverture une fête tout italienne, et les citoyens des autres états s'étaient promis de se joindre au cortège portant chacun les couleurs de leur pays respectif ; mais la police a fait défendre cette manifestation. Une adresse a été votée dans les premières séances de la consulte. Cette adresse, qui n'a pas été publiée, a été présentée dans la journée du 17 au pape, qui a appelé immédiatement les députés auprès de lui ; on ignore encore le résultat de cet entretien.

La popularité de Pie IX a considérablement baissé depuis quelque temps. Le *Diario*, journal officiel est tout dévoué aux jésuites. Ils se sont même permis, dans ce journal, une fraude dans la traduction qu'ils ont faite de la lettre adressée par le pape au P. Perrone, jésuite. Le pape avait écrit que la compagnie de Jésus se réjouit d'*avoir eu* des hommes distingués (*habuisse lætatur*), ils ont traduit que la compagnie a maintenant beaucoup d'hommes distingués.

— Le duc de Modène, irrité de la résistance qu'il trouve à s'emparer de la Lunigiana, se livre parfois à des accès de despotisme qui seraient grotesques si les suites n'en devaient pas retomber sur les populations. Il a adressé, il y a quelques jours, au gonfalonier de Carrare, une lettre dans laquelle il l'avertit que ses soldats ont ordre de tirer impitoyablement et sans avis préliminaires sur tous les attroupements qui pourront se former ; il ajoute qu'il se défendra jusqu'au dernier moment comme un capitaine de forteresse, qu'il ne reculera devant aucun acte de violence pour empêcher l'entrée dans ses états de la peste révolutionnaire ; et qu'enfin, s'il ne semble pas assez redoutable par lui-même, avec sa petite troupe et son petit duché, il a à son service 200 000 Autrichiens, stationnés sur le Pô et prêts à marcher à son ordre. — L'*Amorosissimo Duchino*, comme l'appellent les journaux de Florence, se vante évidemment. Il ne serait pas impossible cependant que l'audace avec laquelle il a occupé Fivizzano lui eût été inspirée par l'Autriche, qui ne serait pas fâchée d'avoir un prétexte pour intervenir dans cette Italie, dont les réformes gouvernementales l'effraient et la menacent.

Les habitants de la Lunigiana et de Pontremoli continuent leurs préparatifs pour résister à une invasion ; toutes les villes de Toscane votent des fonds pour l'armement de leurs gardes civiques. Partout règne le plus vif enthousiasme patriotique. Le clergé prend une part très active à ces manifestations. L'archevêque de Turin est presque seul à se tenir en dehors du mouvement général ; mais il y met de l'obstination. Il a fait d'abord des mandements contre les salles d'asile, puis il a défendu les prières pour les réformes papales, enfin il a interdit à son clergé les démonstrations à la suite des réformes piémontaises.

Quelques membres de la haute administration napolitaine viennent d'être remplacés, mais ce ne sont ni les plus réactionnaires, ni les plus compromis. On en espère cependant quelques améliorations. — Douze condamnés à mort viennent d'obtenir une commutation de peine.

GRANDE-BRETAGNE.

Le parlement anglais a commencé les travaux de la session par une lutte assez vive entre le ministère et les deux chefs du parti tory, lord *Stanley*, à la chambre des lords, et lord *George Bentinck*, à la chambre des communes.

L'adresse en réponse au discours de la reine a fourni l'occasion de ces premiers débats. Voici les principaux points du discours royal :

« Milords et Messieurs,

» Sa Majesté nous a ordonné de vous déclarer les causes qui l'ont engagée à assembler le parlement à cette époque. Sa Majesté a vu avec un vif regret la détresse qui règne depuis quelque temps parmi les classes commerciales.

» Les embarras du commerce ont été un instant aggravés par un sentiment si général de méfiance et d'alarme, que Sa Majesté, pour ramener la confiance, a autorisé ses ministres à recommander aux directeurs de la Banque d'Angleterre de suivre une marche appropriée à une semblable crise.

» Cette marche eût pu aboutir à une infraction à la loi.

» Sa Majesté éprouve une grande satisfaction à vous informer que la loi n'a pas été violée, que les craintes se sont apaisées, et que la pression qui se faisait sentir sur les Banques et sur le commerce a été atténuée.

» La bénédiction d'une récolte abondante a allégé les maux qui accompagnent toujours le manque de travail dans les districts manufacturiers.

[illegible] que son devoir [illegible] sujets paisibles et affectionnés (*well disposed*) l'oblige à demander l'aide du parlement pour prendre des précautions ultérieures contre la perpétration des crimes dans certains comtés et districts d'Irlande.

» Sa Majesté envisage avec la plus profonde anxiété, avec le plus profond intérêt, la situation actuelle de l'Irlande, et elle recommande à l'examen du parlement des mesures qui, tout en sauvegardant les droits de la propriété, puissent faire progresser l'état social du peuple et tendre à l'amélioration durable de cette partie du Royaume-Uni.

» Sa Majesté a vu avec un vif regret l'explosion de la guerre civile en Suisse.

» Sa Majesté a jugé à propos de nommer une commission chargée de faire un rapport sur les meilleurs moyens d'améliorer l'hygiène de la capitale, et Sa Majesté recommande à votre sollicitude les moyens qui vous seront soumis dans l'intérêt de la santé publique.

» Sa Majesté a éprouvé une sympathie profonde pour les classes ouvrières dans les districts manufacturiers de la Grande-Bretagne et dans une grande partie de l'Irlande, et Sa Majesté a vu avec admiration la patience avec laquelle ces souffrances ont, en général, été supportées. »

L'état social de l'Irlande et l'état commercial de l'Angleterre sont, comme on le voit, les principales préoccupations du parlement. L'Irlande surtout présente de grandes difficultés.

Dès le commencement des débats, M. Grattan a proposé un amendement à l'adresse. L'orateur commence par établir fort longuement que les Irlandais ne sont ni des mendiants, ni des assassins ; il prétend que le parlement n'a pas fait assez pour alléger la détresse de ce pays, et que la loi des pauvres n'a pas atteint le but qu'on s'était proposé. Il continue ainsi :

« Le discours de la couronne aurait dû indiquer une mesure spécifique contre les crimes qui se commettent aujourd'hui en Irlande, et je déclare que les membres irlandais sont disposés à appuyer le gouvernement dans la proposition d'adopter d'énergiques mesures de répression, pourvu que ces mesures soient limitées aux districts troublés. Mon amendement s'applique au septième paragraphe de l'adresse. Je le formule ainsi : « Quoique la loi actuelle des pauvres soit propre à alléger la misère dans certains districts, elle ne saurait l'alléger dans d'autres, par conséquent il est urgent d'adopter immédiatement des mesures pour détourner la peste et la famine d'un nombre considérable de sujets de Sa Majesté dans ce pays. »

M. ROCHE. J'appuie l'amendement, et je proteste contre tout recours à des mesures coërcitives, tant qu'il n'aura pas été prouvé que les lois en vigueur sont insuffisantes pour assurer la tranquillité de l'Irlande.

M. DRUMMOND. On aura beau prendre des mesures pour améliorer l'état de l'Irlande, ces mesures seront inutiles aussi longtemps que l'Église de la minorité sera l'Église dominante. Il est urgent de protéger la vie des sujets de Sa Majesté en Irlande, et l'on n'atteindra ce but que lorsque l'on aura non-seulement puni les auteurs de crimes, mais aussi livré à la justice leurs instigateurs et complices.

M. G. GREY. Je m'oppose à l'adoption de l'amendement. Il contient un principe dangereux et dégradant, il invite les Irlandais à compter toujours et exclusivement sur l'appui du gouvernement, alors qu'il faudrait, au contraire, leur inculquer l'idée de ne compter que sur eux-mêmes. La loi des pauvres n'a pas été aussi utile dans ses effets que certains membres l'ont pensé trop promptement. Je ne puis consentir à ce que la chambre s'engage comme le voudrait l'auteur de l'amendement à faire tout ce qui dépend d'elle pour le peuple irlandais en lui inspirant l'espoir d'obtenir toujours des secours de l'Angleterre, secours qui lui ont été tant de fois accordés en présence d'une impérieuse nécessité.

M. S. CRAWFORD. La plupart des maux sociaux de l'Irlande doivent être attribués à l'état défectueux de la législation qui règle les rapports des propriétaires et des fermiers ; le gouvernement est responsable de tout le sang qui a coulé depuis la dernière session, car si on avait modifié convenablement la loi, aucun des meurtres qui ont récemment deshonoré les annales de l'Irlande n'aurait été commis. Quoique disposé à soutenir une mesure de coërcition, je ne l'adopterai que si l'on y joint quelques mesures propres à extirper la véritable cause des maux de l'Irlande.

SIR W. SOMERVILLE. Les districts d'Irlande, où il se commet le plus de crimes, ne sont pas les plus malheureux. Quant à la loi des pauvres, ses résultats en Irlande ont dépassé toutes les espérances. Peut-être est-elle inefficace dans certains districts; mais ce n'est pas une raison de ne pas en appliquer les dispositions. Que l'on emploie d'abord les ressources de l'Irlande pour soulager les pauvres, et quand elles manqueront, je ne doute pas que le parlement ne vienne à leur secours, comme il l'a déjà fait. Les crimes qu'il s'agit d'arrêter sont locaux, et comme le remède proposé sera local aussi, j'espère que l'on n'insistera pas sur l'adoption de l'amendement.

L'amendement a été ensuite retiré par M. Grattan.

Dans la séance du 24, la politique du cabinet anglais a été attaquée assez vivement par M. Osborne et par lord G. Bentinck. Lord John Russell a pris la défense de son administration. Le noble lord commence par assurer à M. Osborne que l'acte dit *million act* (l'acte du million) avancé aux propriétaires obérés, est aujourd'hui en pleine activité. On avait demandé un million et demi sterling, la trésorerie a déjà accordé un demi-million au moins, et on est occupé à faire des enquêtes préliminaires pour s'assurer de la sécurité des garanties présentées par les propriétaires qui sollicitent des avances. Un bill pour la vente des propriétés hypothéquées, semblable à celui qui a été présenté, mais non voté dans la dernière session, sera bientôt soumis, continue le ministre, soit à cette chambre, soit à l'autre. Je compte aussi proposer une mesure pour l'amélioration des lois du grand-jury irlandais, et une autre pour le règlement, sur un meilleur pied des relations, entre le propriétaire et le tenancier. Je pense que ceci prouvera qu'il n'est pas vrai que les ministres ne se préoccupent que de la coërcition. Répondant ensuite à lord George Bentinck, le ministre promet pour mardi prochain un exposé complet des motifs qui ont provoqué la mesure du 25 octobre dernier, et des conséquences qui ont découlé de cette mesure.

Puis, il s'attache à montrer tout ce qu'il y a de peu rationnel dans l'espèce d'hymne de triomphe que lord G. Bentinck vient d'entonner à propos de la détresse de l'Angleterre et de la situation florissante des autres nations.

Dans la journée du 25, une députation de membres irlandais s'est présentée chez lord John Russell pour lui soumettre la série de résolutions adoptées avant la réunion du parlement, dans les séances du conseil national à Dublin, et pour solliciter de prompts secours en faveur des populations des districts irlandais qui sont en proie à la disette.

M. H. GRATTAN a exposé au ministre le but de cette démarche, il a dit que la députation désirait avoir son avis sur les diverses mesures [illegible] de prendre. Quant au reste du pays, nous comptons sur la loi des pauvres et sur l'augmentation de travail que procurera la gentry qui a déjà réuni un demi million en vertu du bill qui prescrit des améliorations de biens fonds. Il serait dangereux de laisser le peuple irlandais croire qu'il pourra toujours compter sur des aumônes du Royaume-Uni. L'année dernière, les terres n'ont pas été cultivées comme de coutume, et des pêcheurs ont refusé de se rendre à la mer parce que le gouvernement avait fait distribuer des secours.

Voilà un état de choses dont il faut se garder ; un système différent serait rejeté par de grandes majorités parlementaires. Ainsi, on n'allouera des secours qu'aux vingt-deux unions dont j'ai parlé : et comme il y a un excédent de blés dans les magasins du gouvernement de l'année dernière, le gouvernement en usera pour parer aux besoins.

UN MEMBRE. Il me semble qu'il faudrait établir des dépôts additionnels de denrées pour sauver le peuple de la famine.

LORD J. RUSSELL. Le gouvernement a pris des mesures pour combattre la détresse là où la loi des pauvres serait inefficace.

M. J. O'CONNELL. La députation, qui se compose de membres venus de diverses parties de l'Irlande, ne croit pas que la nouvelle loi des pauvres puisse atteindre le but que l'on s'est proposé, de faire vivre le peuple. L'expérience a prouvé que cette loi n'empêchait pas les ravages de la famine. Des fonctionnaires ont donné leur démission, parce qu'ils n'ont pu satisfaire à toutes les demandes.

LORD J. RUSSELL. Le gouvernement est animé du désir de proposer des lois libérales pour l'Irlande ; je regrette qu'il faille accepter un système de coërcition partielle ; mais on y joindra des mesures qui amélioreront la condition du peuple et assureront la vie et la propriété des sujets de S. M.

La députation s'est ensuite retirée.

Les faits et les débats prouvent que l'état social de la Grande-Bretagne est devenu extrêmement grave. Malgré toute l'habileté des classes privilégiées et du journalisme intéressé à détourner les débats de questions fondamentales au profit de questions secondaires, la nature même des choses a amené forcément la discussion générale de deux questions sociales d'un ordre capital : celle de la propriété et celle de l'intérêt usuraire de l'argent. Les grands propriétaires et les grands banquiers, à force de privilége et d'habileté, sont enfin parvenus à rendre suspect tout l'échafaudage de droits et de coutumes par lesquels ils se sont gorgés de richesses en réduisant à la plus affreuse misère des populations entières de travailleurs.

En Irlande, il y a guerre ouverte entre les propriétaires et les tenanciers, également ligués en secret pour se faire une guerre à mort et soutenir de part et d'autre ce qu'ils regardent comme des droits sacrés ; d'un côté, le droit *sacré* de la propriété ; de l'autre, les droits non moins sacrés de vivre. La question étant ainsi posée par la nécessité même des choses, ne peut pas manquer de devenir une cause permanente de guerre civile, jusqu'à ce que les deux partis belligérants se voient forcés d'étudier la science de l'association, qui concilie tous les droits sans en léser aucun.

En Angleterre, la Banque nationale vient d'établir un intérêt usuraire de 8 1/2 pour cent pour ses escomptes, et cet acte exceptionnel a fourni aux journaux libéraux l'occasion de discuter savamment et longuement la question du droit plus ou moins inique de l'usure en lui-même, en faisant voir en même temps de combien l'*intérêt* en tout degré touche de près au principe spoliateur de l'usure.

L'état féodal et mercantile de la société, dite *civilisée*, dans laquelle nous vivons, dépend tout entier des deux prétendus droits en question : le droit absolu et abusif de la propriété individuelle, et le droit non moins abusif de l'intérêt usuraire de l'argent. Si les événements amenaient forcément la discussion universelle sur ces deux grandes questions fondamentales, comme tout semble l'indiquer chez nos voisins, il en serait fait de l'incohérence *civilisée*. La question de l'association des intérêts serait nécessairement à l'ordre du jour, en Europe, comme unique moyen d'empêcher une guerre sociale dans l'Europe entière. Ce que la propagande pacifique des idées n'a pas pu faire en vingt ans, la gravité même des faits subversifs, et des droits abusifs l'accomplirait en fort peu de temps; car il est impossible que la guerre ouverte entre les droits méconnus du travail et les droits abusifs du capital, telle qu'elle existe déjà en Angleterre et en Irlande, puisse continuer longtemps sans provoquer, soit une révolution générale, soit de grandes réformes sociales et industrielles.

ALLEMAGNE.

Plusieurs journaux allemands ont parlé de la nomination de M. de Billing, au poste d'envoyé de France près la confédération germanique, en remplacement de M. Chasseloup-Laubat. Ils prétendent que le gouvernement français a nommé M. de Billing dans l'intention de tenter une intervention diplomatique dans la question des deux duchés de Schleswig et de Holstein. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Correspondant de Nuremberg* :

« On assure que M. de Billing doit s'occuper de la question des duchés et qu'il va prendre parti pour le roi de Danemark. Nous pouvons assurer d'avance, que vraie ou non, cette nouvelle n'aura pas la moindre influence ni sur la Diète ni sur l'opinion publique. Que M. Guizot conseille, menace ou prie, la Diète ne l'écoutera même pas; les affaires intérieures de l'Allemagne, ni celles de l'Allemagne avec un État autre que la France, ne le regardent pas, et la Diète certainement passera outre. Du reste on sait à quoi s'en tenir sur une intervention morale ou active du gouvernement français. On en rit, voilà tout. »

Nous ne croyons pas que M. Guizot songe à intervenir en Allemagne au sujet de cette question, bien que, contrairement à toutes les règles du bon sens, le gouvernement français ait pris parti pour le roi de Danemark; mais nous sommes sûrs que le journal de Nuremberg est un organe fidèle de l'opinion publique en Allemagne, et qu'une note diplomatique présentée à la Diète par M. de Billing serait reçue avec une indifférence toute stoïque. Le gouvernement français ne fait plus peur à personne, excepté toutefois aux Français.

ESPAGNE.

Aucune nouvelle importante ne nous est arrivée de Madrid dans le cours de cette semaine.

Les élections du bureau des chambres ont fait triompher à une forte majorité tous les candidats du parti conservateur.

Un décret de la reine accorde leur grâce à tous les individus qui auraient été condamnés à une peine n'excédant pas deux années d'empri-

... les principes. Puisse le ciel, madame, écarter de votre trône et de votre peuple de nouveaux malheurs, afin que la paix publique se rétablisse partout, que les factions soient entièrement détruites, que la concorde soit rétablie parmi les citoyens, et qu'il n'y ait dans la sphère politique d'autre mouvement que la lutte des partis légaux dans la noble et fertile arène de la monarchie constitutionnelle!

» La chambre des députés se promet de concourir, sous les yeux de V. M., à la réussite d'une si haute entreprise. Elle a confiance dans l'aide du Tout-Puissant pour répondre dignement aux vœux de la nation, qui met toutes ses espérances dans le pouvoir bienfaisant de V. M. et dans sa liberté politique, qu'elle a rachetée au prix de son sang. »

Le *Times* annonce, d'après une correspondance de Paris, que le gouvernement français a reçu la nouvelle de la grossesse de la reine d'Espagne.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie plusieurs ordonnances royales par lesquelles M. Magne, directeur du contentieux au ministère des finances, est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre; M. Dessauret, directeur des cultes au ministère de la justice, est nommé directeur du contentieux au ministère des finances, en remplacement de M. Magne; et M. Moulin, avocat-général à la cour royale de Riom, est nommé directeur-général des cultes, en remplacement de M. Dessauret.

— Un journal italien, le *Popolo* de Rome, au sujet de la mort de M. Bresson, rapporte l'anecdote suivante:

« Une lettre que M. Bresson écrivait de Madrid et qui renferme cette phrase: « Nous avons chansonné le roi de Naples, et bafoué (*scornato*) le prétendant Trapani, » vint en la possession de la diplomatie napolitaine. Lorsqu'il fut reçu en audience privée, M. Bresson entendit de la bouche du roi ces ironiques paroles: « Comment vous êtes-vous imaginé de demander l'ambassade de Naples? Vous avez sans doute supposé que j'avais tout oublié, et vous avez eu raison. Prenez cette lettre, vous en ferez l'usage que voudrez. » Deux jours après, M. Bresson s'est coupé la gorge. »

— Les bâtiments qui avaient été envoyés dans le temps à l'entrée des Dardanelles et au détroit de Gibraltar pour donner la remorque, en cas de besoin, aux navires de commerce chargés de grains, à destination des ports français, étaient rentrés à l'exception de la frégate l'*Orénoque*, commandée par M. Béchamell, capitaine de vaisseau, qui vient d'arriver sur la rade de Toulon.

— Les officiers de plusieurs bâtiments brésiliens, capturés à la côte d'Afrique, comme soupçonnés de se livrer à la traite des noirs, écrivent de Brest pour se plaindre de ce qu'ils sont détenus depuis fort longtemps dans les prisons de cette ville, et pour demander que le ministre de la marine hâte l'instruction de leur procès. On a déjà eu occasion de publier des réclamations semblables, émanées d'autres officiers qui, depuis, ont été reconnus non coupables et mis en liberté.

La situation des marins brésiliens actuellement détenus à Brest est absolument la même que celle des officiers qui ont déjà été mis en liberté. On ne peut guère douter qu'ils ne soient également déclarés innocents, conformément à la jurisprudence adoptée par le conseil-d'Etat. Il y a donc de l'inhumanité à retenir prisonniers, sous l'inculpation de piraterie, des hommes qui ne sont pas des pirates et qu'on devra relâcher tôt ou tard comme innocents. Au surplus, ces marins ne réclament en ce moment qu'une chose: c'est que leur affaire ne continue pas à traîner en longueur, et qu'on les juge enfin. Ce vœu est trop légitime pour qu'on ne s'empresse pas d'y satisfaire.

— Un banquet s'organise à Vannes, sous le titre de banquet réformiste du Morbihan. Il doit être présidé par des notabilités parlementaires.

DÉGOUT DE LA VIE. — PARRICIDE. — On lit dans l'*Industriel de Champagne*: « Les débats de l'affaire des époux Georges, accusés de parricide et d'assassinat, devant la cour d'assises de l'Aisne, se sont terminés, mardi 25 novembre, par l'acquittement de la femme de Georges et par la condamnation de ce dernier à la peine des parricides, c'est-à-dire à mort et à être conduit à l'échafaud pieds nus et la tête couverte d'un voile noir.

« Lorsqu'après avoir prononcé l'acquittement de la femme, M. le président a demandé à Georges s'il avait quelque chose à dire à la justice, celui-ci s'est levé, a croisé les bras et a répondu d'une voix à peine émue que c'était un grand malheur que d'être traité comme un coupable quand on était innocent.

» Reconduit dans le préau des prisonniers, Georges s'est livré sans résistance aux gendarmes, qui l'ont enchaîné. Pendant cette opération, il leur disait d'une voix saccadée et frémissante: « Je suis content... je suis très content!... je ne voulais pas me faire de mal... Ils se sont chargés de moi! » Voulant sans doute dire qu'il était fatigué de la vie, et qu'il était satisfait qu'on l'en débarrassât. »

AFFAIRE LAHOUSSE. — PROCÈS DES PHARMACIENS. — La cour royale de Douai, chambre des appels de police correctionnelle, a rendu son arrêt dans l'affaire du pharmacien de Lille, poursuivi pour avoir vendu du poison à Hortense Lahousse. M. Damoude était défendu par Mᵉ Talon, et M. Bataille, son élève, par Mᵉ Deledicque. M. Damoude a été condamné à 500 fr. d'amende, et M. Bataille à 50 fr.

INTERROGATOIRE DE M. LE COMTE MORTIER. — On lit dans le *Droit*: « A l'issue de l'audience de la première chambre du tribunal de la Seine, le tribunal s'est réuni en chambre du conseil pour interroger M. le comte Mortier, contre lequel, à la suite de la scène que nous avons rapportée, a été introduite une demande en interdiction. M. Boucly, procureur du roi, s'est également rendu dans la chambre du conseil pour assister à cet interrogatoire.

» M. le comte Mortier, extrait de la maison de santé du docteur Mitivier, à Ivry, a été conduit au Palais par des agents du service de sûreté, qui l'ont, aussitôt après son interrogatoire, ramené à Ivry.

ATTENTATS A LA PUDEUR. — On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*: « Deux jours seulement se sont écoulés depuis l'ouverture de la quatrième session des assises de Maine-et-Loire, et déjà presque tous les vols portés au rôle ont été soumis à l'appréciation du jury. C'est que, contre l'habitude, ce ne sont point cette fois les vols qui forment la majorité des crimes à juger; mais bien les attentats à la pudeur. On en compte huit ou neuf; si bien que le huis-clos, qui commence aujourd'hui mercredi, va se continuer presque sans interruption jusqu'à samedi. »

ENLÈVEMENT D'UN EMPLOYÉ. — SÉQUESTRATION ET EXTORSION ... crier, la tapissière dans laquelle il avait été porté, était déjà partie, et roulait rapidement vers le faubourg Saint-Antoine.

En chemin, M. X... voulut essayer d'appeler à son aide, mais aussitôt une large main lui comprima la bouche, et il fut forcé de se taire.

Ce fut dans son domicile que l'ébéniste conduisit l'employé. Il le renferma dans une chambre et lui dit qu'il n'en sortirait que lorsqu'il aurait souscrit de nouveaux billets. Il le retint cinq heures dans cette position, et, le croirait-on, il alla trouver le commissaire de police pour lui raconter naïvement ce qu'il venait de faire. Il était toujours persuadé qu'il avait agi le plus légalement du monde. Le commissaire de police eut beaucoup de peine à lui faire comprendre son tort.

M. X..., mis en liberté, a porté aussitôt une plainte.

CENT BATEAUX-PÊCHEURS DE BOULOGNE RANÇONNÉS, ET LEURS PATRONS FAITS PRISONNIERS PAR LES ANGLAIS. — On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais*:

« Les concessions faites aux Anglais par notre gouvernement, au sujet du droit de visite et dans les questions de politique extérieure, ont été l'objet de vives et fréquentes récriminations, mais on n'a point suffisamment insisté sur la gravité de celles que renferme le règlement concernant les pêcheries, signé par les commissaires des deux nations, le 24 mai 1843, et sanctionné par une loi du 25 juin 1846, antérieurement à la rupture de l'entente cordiale. Cependant, ce règlement contient le germe de l'anéantissement de la pêche française dans la Manche et dans la mer du Nord, et, comme conséquence, celui de l'amoindrissement de notre marine.

» Il est un fait constaté depuis longtemps et que certainement le gouvernement français n'ignorait pas, c'est que le poisson préfère le voisinage des côtes de l'Angleterre à celui des côtes opposées du continent.

» Le hareng et le maquereau, qui fournissent les dix-neuf trentièmes du produit total de la pêche boulonnaise, se tiennent toujours, comme la plupart des autres espèces de poisson, beaucoup plus près du littoral britannique que du nôtre; néanmoins, le règlement précité défend aux Français d'approcher des côtes de l'Angleterre au delà de la distance de trois milles à compter de la laisse de la basse mer, et non compris l'intérieur des rades dont l'ouverture n'excède pas dix milles. Voilà donc une bande dont la largeur est d'environ six kilomètres, réservée aux Anglais!

» Il est évident que cette fixation de limites équivaut à l'interdiction de la pêche du hareng et du maquereau; elle explique pourquoi des marins, ne pouvant prendre du poisson, en achètent aux Anglais et viennent le revendre dans nos ports.

» Les marins qui ne pêchent pas sont comme les ouvriers sans ouvrage, ils meurent de faim et leurs familles aussi. Or, depuis huit jours, ceux de Boulogne ne prenaient rien; pressés par le besoin, ils se décidèrent à aller mouiller sur un point peu éloigné de la rade des Dunes et à y jeter leurs filets. Au lieu de les sommer de s'éloigner, les Anglais les laissèrent s'installer, abattre leurs mâts et se mettre ainsi hors d'état de fuir; puis, quatre bâtiments garde-côtes sortirent du port de Deal, fondirent sur eux et s'emparèrent des patrons, qu'ils amenèrent prisonniers à Deal.

» Ce qui autorise à croire que le coup était préparé, c'est qu'ordinairement il n'y a qu'un seul garde-côte à la station de Deal. Quoi qu'il en soit, presque tous les bateaux de pêche de Boulogne allèrent successivement tomber dans le piège. La corvette française *la Surveillante*, s'étant montrée dans ces parages, au moment du conflit, nos pêcheurs l'appelèrent à leur secours, le commandant, M. de Mourcroy, se rendit à Deal et plaida énergiquement la cause de nos compatriotes; mais ce fut en vain, tous les équipages furent condamnés à des amendes dont quelques-unes s'élevèrent jusqu'à 450 fr., et les patrons ne furent relâchés qu'après paiement.

» Nous avons vu des reçus de sommes payées par nos marins. Leur laconisme est frappant. Ils portent seulement: « reçu du n°... 31 livres sterling » et sont signés par le maire de Deal. Ainsi la cause du paiement n'y est pas indiquée; la quittance est informe et sur un chiffon de papier.

» Mais voici l'événement le plus grave:

Vendredi dernier, au soir, le bateau n° 33, patron Gournay, se trouvait sous voiles en face de Douvres, à peu de distance de la ligne de démarcation, soit en deçà, soit au delà, lorsqu'un croiseur anglais qui ne lui avait fait aucun signal, lui lâcha un coup d'une petite pièce de canon nommée pierrier et lui lança un projectile qui cassa la carlingue et troua la grande voile. Procès-verbal de ce fait a été dressé à Boulogne par les fonctionnaires compétents, après la rentrée du bâtiment. »

Procédés de préparation des bois — Le docteur Boucherie. — Voyage dans la forêt de Compiègne.

Je viens demander à ceux des lecteurs de la *Démocratie pacifique* du dimanche qui se souviennent encore d'un article sur la préparation des bois, par le procédé Payne, publié dans le numéro du 12 septembre, la permission de leur donner à mon tour quelques renseignements sur le même sujet. Je suis un peu en retard, il est vrai; mais cela vient de ce que le docteur Boucherie est un de ces savants plus que modestes, qu'il faut aller chercher au fond de leur cabinet, de leur laboratoire (ou de leurs forêts), pour obtenir d'eux les éléments nécessaires à la réfutation d'une erreur faite à leur préjudice. A toutes mes tentatives à cet égard, il avait été simplement répondu que 20 000 traverses de chemin de fer demandées par la compagnie du Nord, étaient en préparation dans les bois de Compiègne. Il fallait donc trouver toute une journée de liberté pour cette partie de plaisir, et voilà la cause première du retard.

Il y avait encore une autre difficulté pour mon voyage. Je tenais essentiellement à pouvoir disposer à mon retour d'une ou de deux colonnes du journal; je tenais surtout à un compagnon de route qui voulût bien partager et éclairer mes convictions, et je dus choisir le moment le plus favorable pour enlever de vive force le très occupé, très serviable et très responsable *rédacteur gérant*, dont le nom se trouve plus bas comme contre-seing de mon article. Enfin, un beau matin, nous nous sommes acheminés tous deux vers Compiègne par la voie de fer. Puis, comme nous voulions prendre un plaisir composé (et aussi parce que nous ne pouvions pas faire autrement), nous sommes montés dans un de ces *coucous* peu suspendus, comme il en reste encore à Compiègne, qui offrent à la fois les avantages de la voiture couverte et les bienfaits de l'exercice du cheval.

... devint conséquemment celui-ci: « *Remplacer la sève, dans l'arbre abattu, par une liqueur conservatrice*, une dissolution de sel métallique, par exemple. »

Ce fut alors que par une inspiration du génie, le docteur Boucherie résolut d'utiliser, au profit de son idée, la circulation naturelle de la sève dans l'arbre fraîchement abattu. Un bouquet de fleurs, pensait-il, placé dans un verre d'eau, aspire et absorbe une partie de cette eau. L'arbre ne devait-il pas en faire autant?... — Et aussitôt un hêtre fut livré à la cognée; on plongea son extrémité inférieure dans un baquet rempli d'une liqueur bleue (indigo); le docteur regardait immobile... la liqueur est aspirée! — A la voix émue du savant, les ouvriers portent la scie sur le haut du tronc, ô joie! l'intérieur de l'arbre est bleu partout. On casse une branche, on coupe un rameau, on déchire une feuille... branche, rameau, feuille, tout était bleu, tout était pénétré. Le problème était résolu.

Maintenant, au lieu de cette eau d'indigo, supposez toute autre liqueur, et le bois s'imprègne de couleurs variées, de parfums, de tout ce qu'on voudra. Qu'il s'agisse de le rendre durable, flexible, invariable, incombustible, tout cela n'est plus qu'un jeu d'enfant. Poussez vos désirs jusqu'à la pénétration des fruits, des fleurs, des feuilles, une source d'inépuisables richesses, un monde de merveilles s'ouvrira devant vos yeux éblouis.

Certes ce moment dut être beau pour l'homme laborieux et modeste que nous connaissons. En ce moment, il dut aspirer à pleine poitrine la confiance et la force dont il aurait besoin plus tard pour supporter la série de chagrins qui assaillent, dans la société actuelle, tout homme en qui a lui un éclair de génie, son invention niée, sa gloire disputée, sa fortune perdue, que sais-je encore? Mais Dieu tient en réserve pour ses élus une force particulière, heureusement! et quand nous aperçûmes le docteur Boucherie, au milieu de son chantier de Compiègne, en habit de travail qui ne relevait pas même le ruban rouge que le Roi a pourtant attaché à sa boutonnière, sa physionomie nous parut plus radieuse que ne le sera jamais celle du riche spéculateur qui vient de gagner un million d'un coup de Bourse.

Nous voici donc en plein chantier, et au beau milieu de la forêt. Sur cette pelouse triangulaire, quatre cents arbres sont en préparation à la fois. Mais que les choses ont changé depuis la première expérience du baquet, et combien le *procédé pratique* est lui-même digne de remarque par sa merveilleuse simplicité. Qu'il nous soit permis de nous y arrêter un instant, cela en vaut bien la peine.

Cela en vaut la peine; car les chemins de fer emploient une immense quantité de traverses en bois, et il faut bien qu'on sache comment le docteur Boucherie peut fournir au dessous du prix du cœur de chêne des bois blancs préparés dont la durée est *illimitée*. Il faut bien qu'on sache comment sa confiance à cet égard peut être telle qu'il offre de *louer* des traverses aux compagnies au prix de UN FRANC par année, offre qui répond péremptoirement à toutes les objections sérieuses, à toutes les légitimes hésitations des entrepreneurs. Si nous réussissons à décrire clairement le procédé, les convictions pourront s'établir sans qu'il soit besoin de nous montrer ces arbres préparés dans une moitié de leur longueur seulement, enfouis dans le fumier depuis plusieurs années et présentant le frappant contraste, sur la même bille, de l'inaltération la plus parfaite et de la pourriture du bois arrivé à l'état de pâte molle. La compagnie du Nord sait déjà tout cela.

Or donc, ces quatre cents arbres ont été abattus, puis dépouillés de tout ce qui ne doit pas être préparé; le tronc seul, la *bille*, a été transporté au chantier. Deux longues gouttières communiquant avec le réservoir de sulfate de cuivre liquide établi à l'un des sommets du triangle, sont placées transversalement au-dessus des billes de Hêtres, Peupliers, Bouleaux, Charmes, Grisards, etc. C'est dans ces gouttières, élevées d'un ou deux mètres au-dessus du sol, que va être pris le liquide conservateur destiné à pénétrer les troncs d'arbres couchés côte à côte sur le gazon. Voyons de près comment on prépare l'un d'entre eux: l'opération est la même pour tous. Un trait de scie a été donné au milieu de la bille, et la scie s'est arrêtée juste à temps pour ne pas séparer entièrement les deux parties. Au moyen d'une *cale*, on soulève très peu l'arbre vers cet endroit, si bien que les deux parties s'écartent comme les lèvres entr'ouvertes d'une bouche bien fendue. Une petite corde est placée alors autour des lèvres, et introduite au marteau, dans toute la périphérie entr'ouverte, *à fleur d'écorce*. Au moment où on enlève la cale, les lèvres se referment sous le poids même de l'arbre, pressent fortement la corde, et nous avons ainsi un réservoir intérieur au milieu du tronc de l'arbre. Un trou percé en biais, partant de la surface et aboutissant dans ce réservoir intérieur, reçoit l'extrémité inférieure (bois) d'un tuyau de toile qui part de la gouttière apportant le liquide. Or, dès que le tuyau est placé, avant qu'on ait le temps de compter trente secondes, on voit, des deux extrémités de la bille, la sève s'écouler et sortir sous la pression naturelle du liquide remplaçant. Cette sève, recueillie dans des gouttières inférieures, est repompée dans le réservoir principal, saturée de sel de cuivre et remise en œuvre; c'est une circulation sans fin, interrompue seulement toutes les 24 heures, au moment où les arbres pénétrés font place à de nouveaux venus. (1)

Tous ceux qui connaissent l'excellent ami qui m'accompagnait peuvent se représenter les éclats de franc rire qui sortirent de ses vastes poumons, quand, en présence de ce spectacle, si simple et si grand à la fois, il se rappela la description pompeuse, insérée dans son journal du 12 septembre, de « cet énorme cylindre, plein » de traverses de bois, dans lequel on expulse l'air par l'introduction de la vapeur, entretenue à une température élevée, pour » ensuite opérer le vide au moyen d'une machine pneumatique, et

(1) Quand on veut conserver la bille dans toute sa longueur, l'opération se fait par l'une des extrémités, coiffée d'une feuille de plomb.

sève à l'intérieur, de renfermer le loup dans la bergerie.

A Dieu ne plaise cependant qu'en rétablissant ici ce que nous croyons être la vérité sur la question des bois préparés, nous veuillons courir la chance de blesser l'inventeur anglais Payne et ses cessionnaires français. Nous désirons très sincèrement que, s'ils ont dépensé de bonne foi de grosses sommes pour leurs énormes appareils, ils puissent trouver à ces appareils des applications utiles. Je demande même la permission de donner en note leur adresse (1), et j'ajoute seulement, pour être juste envers tout le monde que celle du docteur Boucherie est, à Paris, dans le passage Sainte-Marie-du-Roule, n° 32. Le journal me passe cette fantaisie et m'autorise à faire a doub e reclame.

Le reste de notre voyage, je le passe sous silence; cela ressemblerait trop à une suite d'enchantements. Le *petit* chantier d'*épreuves*, la cabane du docteur, les fioles du laboratoire nous ont montré plus de merveilles que nos yeux fascinés ne pouvaient en supporter. Nous remontâmes dans le *coucou*, la tête en feu, le cœur plein d'émotions, comprenant plus que jamais la grandeur infinie de Dieu et la beauté de l'intelligence humaine. Puis laissant flotter les rênes sur le cou de *la grise*, bonne jument normande que le docteur Boucherie gratifie de sa bienveillance en échange de ses services journaliers, nous traversâmes la forêt par un splendide soleil couchant. Tous ces beaux arbres, dont nous connaissions maintenant l'anatomie, vivaient pour nous; ils frémissaient d'aise à notre approche; à coup sûr, nous entendions circuler la sève; et nous rentrâmes à Compiègne et à Paris sans avoir dîné, mais ivres de parfums sylvestres, de brises d'automne, de reflets du soir et d'admiration.

JULES DELBRUCK.

Mouvement socialiste de la presse.

Le *Museo scientifico, litterario et artistico*, revue bi-mensuelle de Turin, publie des articles fort bien faits sur Fourier et sur l'organisation phalanstérienne, avec un portrait de Fourier et une vue du phalanstère. Ces articles sont signés de M. Vecchi.

— Nous trouvons dans le *Contemporaneo*, journal de Rome, un article du même écrivain sur l'*Utilité du sel*, dans lequel l'auteur propose l'association des capitalistes et des travailleurs et l'organisation du travail.

— Il vient de se fonder, à Barcelone, un journal socialiste hebdomadaire, intitulé: la *Fraternidad*. Nous traduirons prochainement quelques articles de cette publication que nous avons déjà signalée.

— Une feuille agricole de Paris, la *Presse du Dimanche*, apprécie en ces termes, dans sa revue des journaux, la ligne de conduite que nous suivons et les principes dont nous avons entrepris la propagation:

« La *Démocratie pacifique* justifie son titre en s'occupant avec une persévérance admirable d'éclairer les questions sociales. Elle prend acte des doctrines émises la semaine dernière par la *Presse*, et se glorifie avec raison d'avoir, la première, jeté dans la publicité les éléments de ces questions, organisation et répartition du travail, équilibre de la production avec la consommation, extinction de la mendicité. Puis elle poursuit la solution de ces graves problèmes, et prétend qu'on est assuré de les trouver dans la mise en pratique de l'association telle que l'a comprise son maître Fourier. »

— L'*Union de Saintes* traite ainsi qu'il suit la question du travail:

» En se transportant maintenant au milieu de la civilisation moderne, que trouve-t-on? la propriété constituée, le sol divisé, l'occupation complète; si celui qui naît n'a pas le droit de dire à ses semblables: Serrez-vous pour me faire une place au soleil, il faut donc qu'il meure? Non, la société lui doit une compensation; il ne peut changer l'ordre des lois existantes, bouleverser les bases de la propriété, en dénaturer l'assiette par un mouvement incessant et inégal; mais il a le droit de réclamer du milieu social dans lequel il vit l'équivalent de ce que la terre, cette mère commune, lui eût fourni, s'il fût venu dès le principe puiser à ses fécondes mamelles. Cet équivalent c'est le *droit au travail*. — La loi agraire est le rêve d'un fou; la concentration de la propriété dans les mains de l'Etat est, comme nous l'avons dit, une dangereuse utopie; la prudence et la raison, la justice même défendent de toucher aux bases actuelles de la propriété; mais il ne faut pas oublier que tout homme, par cela seul qu'il est né, a le droit de vivre et c'est à la société à lui en fournir les moyens. «Dieu, disait Turgot dans son édit de 1776, a fait du droit de travailler *la propriété* de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. »

» Le droit du travail naît donc du droit de vivre, et l'on arrive ainsi par une transition naturelle à la nécessité d'organiser le travail.

» Sans vouloir aborder ici cette question à l'avenir de laquelle les destinées de la société actuelle sont peut être attachées, nous croyons pouvoir déclarer que nous croyons à la possibilité de sa solution pacifique; mais revenons au travail pris en lui-même. Loin de le considérer comme une punition, nous l'envisageons comme un droit, comme un privilège, comme une conséquence de notre nature éminemment active. Le travail n'est que le mouvement sous différentes formes, avec des manifestations diverses, dans des conditions éminemment variables par leur spécification, mais uniques dans leur principe et communes dans leur but. Le mouvement c'est la vie. Et le mouvement ne peut pas plus exister sans la vie que la vie sans le travail. — Tout homme a une mission à remplir, chaque rouage a son utilité dans le grand mécanisme des sociétés civilisées. En haut, en bas, partout il n'y a que des sociétés civilisées. Le magistrat sur son siége, le ministre dans son cabinet, le prêtre à l'autel, l'ouvrier dans l'usine, le paysan à la charrue, le soldat sur le champ de bataille, le marin au milieu de l'océan, tous, tous travaillent et rendent hommage à la grande loi du mouvement qui dirigent les mondes. Nous n'approuvons pas quant à nous ces classifications arbitraires et dangereuses qu'on a introduites depuis quelques années dans le langage politique. On a l'air de vouloir mettre les *travailleurs* à part de la nation, d'en faire une classe à part et tour à tour de les proscrire ou d'exalter leurs droits, comme s'ils étaient autre chose qu'une partie de ce grand tout qu'on appelle le peuple.

» Sans doute, il est vrai, que les prolétaires, ceux que, par un abus de langage, on appelle plus particulièrement les travailleurs, n'ont été que trop sacrifiés aux intérêts des classes dites supérieures; sans doute, il est vrai que la bourgeoisie a confisqué à son profit toutes les garanties des pactes arrachés aux époques révolutionnaires, et qu'elle représente une sorte d'aristocratie d'orgueil vis-à-vis de la masse des

(1) MM. Watteux et Cᵉ., Brochard, faubourg Saint-Martin, 59.

« Le malaise général qui se fait sentir provient d'autres causes: l'impuissance et la pauvreté. Il faut le redire sans cesse, avec ce flot de population qui monte, monte toujours, les subsistances ne tarderont pas à manquer, si l'on ne s'empresse d'aviser; n'attendons pas que les campagnes soient ruinées pour les secourir; elles succombent aujourd'hui sous les impôts de toutes sortes qui les grèvent si lourdement; allons à leur secours alors qu'il en est temps encore. Les classes laborieuses sont trop souvent épuisées, étiolées par l'industrie, décimées par l'immoralité, abruties par le vice ou l'imprévoyance. Organisons le travail. Voilà des réformes utiles, nécessaires, philanthropiques; si elles n'appellent pas le bruit, la célébrité du moment sur leurs auteurs, elles leur assureront la gloire bien plus solide d'avoir été les bienfaiteurs de leur pays. »

REPRODUCTIONS.

L'*Observateur des Pyrénées* reproduit notre article: Répartition des fruits du Travail.

Le *Libéral liégeois*, la *Tribune de Liége*: Douleurs de la petite Propriété.

Le *Débat social*: Séquestrations odieuses.

L'*Intérêt public*, le *Journal de Béziers*: Triomphe des Usuriers.

Le *Progrès du Pas-de-Calais*: Le Mouvement réformiste.

Le *Courrier de Nantes*: Questions d'Enfants-Trouvés.

Le *Journal de l'arrondissement du Havre*: Des falsifications.

Le *Courrier du Nord*: Les Réformes Politiques et les Réformes Sociales.

L'*Industriel de la Champagne*: Rôle européen de la Suisse. — La Politique divisé.

L'*Impartial de Smyrne*: Questions Sociales. — Un Acte significatif de Pie IX.

Le *Conservateur de la Dordogne*: Ministère spécial de l'Agriculture.

L'*Impartial de Bruges*: Ordre du Travail en Belgique.

Il Popolare di Roma: Toast de M. Hennequin à Chartres.

Le *Courrier de Saint Quentin*: Toast de M. Hennequin à Valenciennes.

L'*Authie*: Les Femmes (Poésies).

Le *Courrier de Nantes*: Causes des Pertes fréquentes des bateaux à vapeur de l'Etat (Variétés).

Le *Journal de Castres*: Un peuple de Sots et de Fous (Feuilleton).

L'*Eclaireur de Saint Omer*: Valérie (Feuilleton).

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants: Intervention diplomatique en Suisse. — Folies gouvernementales. — La Suisse devant le tribunal des Cinq. — Les questions sociales et le journal le *Commerce*. — Les salles d'asile et l'*Univers*. — L'armée peut-elle être employée aux travaux d'utilité publique? — Discours de la reine d'Angleterre. — Banquet réformiste de Montargis. — Election de Montargis. — Banquets divers. — L'Angleterre et la Suisse. — La guerre civile en Suisse. — La consulta de Rome. — Le parlement anglais. — Nouvelles d'Italie, d'Angleterre, d'Espagne, d'Algérie, des Etats-Unis, d'Allemagne, etc. — Lettre de M. Louis Blanc. — Faits divers. — FEUILLETONS: Revue dramatique. — Revue musicale. — Le Chloro-forme, nouveau moyen de produire l'insensibilité.

PETITE CORRESPONDANCE.

Houdan. — M. L. — Reçu les 104. — Merci. — Parfaitement d'accord.

Châlons-s.-M. — M. A — Nous recevons votre lettre et les 2 fr. des mains de M. d'E., qui vous portera les bulletins et le reçu. — Remerciements. — Nous ne pouvons remédier à rien pour M. A. si les inexactitudes ne sont pas précisées.

Lyon. — M. D. — D'accord, et nous fournissons 90. 50, selon votre avis.

Clermont. — M. G. — Nous expédions et répondons.

Lyon. — M. B. — La dde de livres et le compte que vous annoncez être joints à votre lettre ne se trouvent pas dans l'enveloppe. — Vous pourriez déjà vous approvisionner de certains livres près de Mlle B. — Sur votre avis, nous passerons les écritures conformes. — Votre lettre s'est croisée avec une de F. C., très urgente.

Langres. — M. G. — Reçu les deux ex. — Merci de votre offre, que nous mettrons à profit

Paris. — M. X. — Ces observations, qui ne sauraient être mal reçues, gagneraient en force si on en connaissait l'auteur, et on pourrait au moins les discuter.

Bourse du 27 novembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 45	116 50	116 45	116 50
— — fin courant	116 35	116 55	116 35	116 50
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct.	77 »»	77 10	77 »»	77 10
— — fin courant	76 95	77 05	76 95	77 »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	76 80	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	76 70	76 80	76 70	76 80

4 1/2 J. 22 s.	dr cours	104 »»
4 0/0 J.	»	»»» »»
Emp. 1848. au Ct	»	» »/»
— fin Ct	»	» »/»
B. du Trés.	»	4 3/4

Banq. de Fr	dr cours	3295 »»
O. V. de Par.	»	»»»» »»
C. hyp.	»	»»»» »»
— Gouin	»	»»»» »»
— Ganneron	»	975 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 10	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.	D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»
3 p. 0/0	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»	»/»
Récép. Rotsch	»	102 »»
ESP. Dette act.	»	»» »/»
— — pass.	»	»» »/»
— 3 p. 0/0.	»	29 »/»
Dette intérieu.	»	23 1/8
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»
HAITI	»	325 »/»

ROME	DrC.	97 3/4	»/»
BELG. 2 1/2	»	»»	»/»
— 4 1/2	»	93	5/8
— do 1840	»	99 »/»	»/»
— do 1842	»	99 1/2	»/»
— Banque	»	»»»	»»
— do Em. 1841	»	»»»	»»
PIÉMONT	»	1120	»»
AUTRICHE	»	»»»	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
— O. anc. »	»»» »»
— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1217 50
— à Rouen	918 75
R.-Havre	»»» »»
Avignon	570 »»
Str. à Bâle	»»» »»
Paris-Str.	421 25
Tours-Nan	402 50
Orl.-Vierz.	560 »»
C. du Nord.	570 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	493 75
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	406 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av.	»»» »»
Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	918 75	Orléans à Vierzon.	560 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	502 50	Bordeaux à Cette.	495 »»
Paris à Orléans	1217 50	Marseille à Avignon	570 »»	Nord	568 75
— à Lyon	403 »»	Paris à Strasbourg.	422 50	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible et courant du mois, 66 fr.; décembre, 66 fr.; 4 premiers mois 1848, 63 à 64 fr.; 4 mois d'été, 73 fr.

Narbonne, 49-50. — Béziers, 49-50. — Cette (... pipes), 49 fr. — Bordeaux, 59 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Huile de colza disponible, courant du mois, décembre, 4 premiers 1848, 102-50; année, 101.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

HUMEURS, BILE, GLAIRES, PITUITES, Maladies qu'elles engendrent,

MOYEN DE LES COMBATTRE PAR LA

TEINTURE GERMANIQUE

MODIFIÉE, préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 38.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité, admise par les anciens médecins, et MÉCONNUE DEPUIS 40 ANS par les modernes, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (V. la BROCHURE délivrée gratis), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre TEINTURE PURGATIVE. Cette préparation à la fois TONIQUE et PURGATIVE, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou de deux au plus; elle est agréable et purge sans coliques ni tranchées. PRIX : 5 fr. 12 PURGATIONS.

TAVERNE BRITANNIQUE. RESTAURANT à l'usage du beau monde. Rue Richelieu, 104.

DARTRES. Nouveau traitement. *On ne paie rien avant le succès*, rue Hauteville, 57.

BAS ÉLASTIQUES sans coutures pour combattre les **VARICES**

FLAMET Je, seul inventeur breveté (sans gar. du gouv.), rue Saint-Martin, 87. MÉDAILLE DE 1844. (Affr.)

TAPIOCA DE GROULT J^ne^.

Le Tapioca du Brésil, préparé et pulvérisé par la maison Groult, jouit d'une préférence qui l'a rendu l'objet de nombreuses contrefaçons et imitations d'enveloppes, à l'aide desquelles sont vendus des Tapiocas inférieurs.

Pour mettre un terme à ces contrefaçons, que n'ont pu détruire plusieurs condamnations du tribunal de commerce, confirmées par la cour royale de Paris, M. Groult a l'honneur de prévenir le public que le Tapioca de sa maison sera vendu, à l'avenir, sous la désignation de TAPIOCA DE GROULT J^e^, et que chaque paquet portera une garantie d'origine et sa signature.

Chez Groult j^e^, fournisseur de la Reine, passage des Panoramas, 3, rue Sainte-Apolline, 16. Dépôts chez les principaux épiciers de Paris et des départements.

ABONNEMENT DE MUSIQUE

le plus complet, 97, r. Richelieu, chez BRANDUS et Ce. — 30 fr. et 50 fr. par an. — Outre la lecture, l'abonné a droit de garder en toute propriété pour 100 fr. de musique à son choix.

PILULES STOMACHIQUES 3 francs la boîte.

Seules autorisées contre la constipation, les vents, les étourdissements, la bile et les glaires. Pharmacie COLBERT, passage Colbert.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PLACEMENT DE FONDS

EN RENTES SUR L'ÉTAT.

47 MILLIONS DE SOUSCRIPTIONS,

Reposant sur 54,000 têtes.

L'ÉQUITABLE

CAISSE D'ÉPARGNES COLLECTIVES

EN CAS DE SURVIE.

CONSTITUTION DE DOTS, — DE RENTES VIAGÈRES, — DE CAPITAUX DIVERS, — PAIEMENT DES FRAIS D'ÉDUCATION, D'ÉTABLISSEMENT, ETC.

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE ROYALE ET ADMINISTRÉE SOUS LA SURVEILLANCE DE COMMISSAIRES SPÉCIAUX DU GOUVERNEMENT.

COMMISSAIRE DU ROI (service de l'année 1847), **M. LEGOUX**, ancien préfet. — **CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUÉ PAR LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE : M. LE BARON DE CHAUBRY**, conseiller à la cour royale de Paris, membre du conseil-général de la Marne, *président*; — **M. BLONDEL**, conseiller référendaire à la cour des comptes; — **M. LABOT**, avocat à la cour de cassation et aux conseils du roi; — **M. LE BARON SERRURIER**, avocat à la cour royale; — **M. LASSON**, maître de forges; — **M. GAVIGNOT**, avoué à la cour royale; — **M. FOYATIER**, sculpteur; — **M. MITHOUARD**, propriétaire; — **M. LE BARON DE KINKELIN**, *secrétaire*.

BUT DE L'INSTITUTION. — L'ÉQUITABLE offre le moyen le plus économique de subvenir à tous les besoins de la vie, à toutes les charges de la famille.

Avec un capital une fois versé, ou avec des économies prélevées annuellement sur son revenu, chacun peut pourvoir aux *frais d'éducation* de ses enfants, aux *frais de libération du service militaire*, à la *constitution d'un capital d'établissement*, ou bien encore *se préparer une ressource pour l'âge mûr*, une *rente* pour sa vieillesse, pour celle de ses parents, de sa femme ou de ses serviteurs.

BÉNÉFICE DES PLACEMENTS. — A l'époque fixée pour la répartition, chaque survivant reçoit, *outre le capital qu'il a versé et qu'on lui restitue, augmenté d'abord de l'intérêt capitalisé,* UNE PART :

1° Dans les capitaux des sociétaires prédécédés; — 2° dans les intérêts composés produits par ces mêmes capitaux; — 3° dans l'intérêt composé des annuités versées par les sociétaires qui n'ont pas rempli leurs engagements en entier; 4° dans les bénéfices auxquels auraient droit ces mêmes sociétaires survivants, mais déchus.

MODE DE SOUSCRIPTION. — Chaque déposant en entrant dans l'association, signe un contrat qui stipule les conditions de son placement et les époques de remboursement. — Les versements peuvent se faire en une seule fois ou par annuités. — Les dépôts, si minimes qu'ils soient, peuvent s'effectuer : — à PARIS, à la Caisse de la Direction, et dans les DÉPARTEMENTS, à la Caisse des Receveurs-généraux.

Ces fonds sont convertis en rentes sur l'Etat, et *une ampliation de l'extrait d'inscription de rente au grand livre de la dette publique, signée par le Caissier et le Directeur, et contresignée par un membre délégué du Conseil de surveillance, est envoyée au souscripteur, qui a ainsi entre les mains la preuve que ses fonds ont été convertis dans les délais prescrits par les statuts.*

GARANTIES EXIGÉES PAR L'ÉTAT. — Les garanties imposées à L'ÉQUITABLE par le gouvernement consistent : 1° Dans un cautionnement, dont le chiffre maximum est de près de 800,000 fr.; ce cautionnement est déposé à la Caisse des consignations; 2° dans l'inspection de tous les actes de l'administration par un conseil de surveillance; 3° *dans le contrôle immédiat de la commission royale chargée par le gouvernement de constater journellement la situation des livres, les recettes, et de s'assurer de leur emploi exact en rentes sur l'Etat;* 4° dans l'intervention du ministre des finances aux répartitions qui se font en titres de rente, *de telle sorte que l'administration n'a le maniement d'aucuns fonds.*

MOUVEMENT DES OPÉRATIONS DE L'INSTITUTION.

	f.	c.
—Pendant le mois d'octobre 1847, les engagements, au nombre de 9[illegible]2, se sont élevés à	1,[illegible],212	»
Dans le mois correspondant de l'année 1846, les engagements, au nombre de 831, se sont élevés à	1,004,066	»
Différence en faveur du mois d'octobre 1847, sur le nombre des engagements, 141; sur les sommes engagées	1[illegible]8,146	»
Au 1er novembre courant la situation générale de l'institution donnait le résultat suivant :		
Nombre de têtes sur lesquels les placements reposent	53,[illegible]	»
Total des sommes placées	[illegible]	31

PATE PECTORALE

MÉDAILLE D'OR en 1845. — à la régisse DE GEORGE, Pharmacien d'Épinal (Vosges). — MÉDAILLE D'ARGENT en 1845.

La seule infaillible pour la prompte guérison des

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGE.

W. ROGERS

Dentiste de S. A. IBRAHIM-PACHA, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques, seul et unique inventeur des DENTS OSANORES INDESTRUCTIBLES, posées SANS CROCHETS NI LIGATURES. — RATELIERS COMPLETS LIVRÉS EN 24 HEURES. 270, RUE SAINT-HONORÉ. — Affranchir.

COPAHINE MEGE

Un rapport à l'Académie et plus de mille essais dans ses hôpitaux prouvent qu'elle guérit en 6 jours, sans nausées, sans coliques ni délabrements d'estomac. A Paris, Jozeau, pharm., rue Montmartre, 161; et tous les pharm.

Maladies contagieuses.

TRAITEMENT DU DOCTEUR

C^h^ ALBERT

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Dr ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Rue Montorgueil, 21.

Consultations gratuites tous les jours.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (*Affr.*)

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25.

PROJET DE CRÉATION D'UNE ARMÉE DES TRAVAUX PUBLICS.

Grand in-8°. Prix : 1 fr. 50 c., et par la poste, 1 fr. 80 c.

Par J.-B. KRANTZ, ingénieur des ponts-et-chaussées, ancien élève de l'Ecole polytechnique.

ÉTUDE SUR L'APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE

Grand in-8°. Prix : 2 fr., et par la poste, 2 fr. 50 c.

Par le même auteur.

DU CRÉDIT AGRICOLE MOBILIER ET IMMOBILIER.

Rapports faits au Congrès central d'Agriculture, au nom de la Commission du Crédit agricole.

Grand in-8°. **Par M. CIESZKOWSKI et J. DUVAL.** **Prix : 50 c.**

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25.

ALMANACH PHALANSTÉRIEN POUR 1848.

Un beau ET FORT volume in-16, orné d'un grand nombre de vignettes parmi lesquelles UNE VUE DE LA MAISON NATALE DE FOURIER.

PRIX : 50 CENTIMES; ET PAR LA POSTE : 80 CENTIMES.

Les personnes qui prendront à la fois douze Almanachs au Bureau de la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, rue de Beaune, 2, les recevront pour CINQ francs. Celles qui nous adresseront de la province une demande FRANCO, accompagnée d'un bon de SIX francs sur la poste ou sur une maison de Paris, recevront aussi FRANCO une douzaine d'Almanachs. Celles qui nous enverront le prix de cent Almanachs, c'est-à-dire CINQUANTE francs, recevront 130 Almanachs.

TABLE DES MATIÈRES. — Préface. — Tables des Matières. — Concordance des Ères des différents âges. — Calendrier. — Eclipses. — Signes du Zodiaque et Planètes. — Diverses espèces de temps et de jours. — Table de corrections. — Grandes Marées. — Tableau des Syzygies. — Positions géographiques. — Découverte de la Planète Le Verrier. — Annuaire de 1846-1847. — Etat numérique des chemins de fer dans le monde. — Statistique des Souverains. — Les Fils de France. — Bou-Maza. — La Charité et la Fraternité. — Etablissement philanthropique — L'Homme sans cœur. — Habitations rurales. — Une Utopie. — Levée en masse de la France en 92. — Les Deux Héroïnes de 92. — Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. — Jugement sur la Convention. — Une Heure au Phalanstère. — Chant des Martyrs. — Une Exécution au seizième siècle. — Médecine des Plantes. — Erreur des Communistes. — Maison natale de Fourier. — La Rente de l'Ecole Sociétaire. — Banquet de Fourier. — Nécrologie phalanstérienne. — Brise-lame flottant. — L'Eclair et l'Arc-en-ciel. — Nouveau procédé d'extraction des roches à la mine. — Chemin de fer de Sceaux. — A l'Article de la mort. — **Les Faibles** : aux Femmes, — aux Enfants, — aux Pauvres, — De la domestication des animaux. — La Terre promise. — De l'insensibilité produite par l'éther. — L'Orchestre. — Méthode Guenon, relative à la production du lait. — Stances prophétiques. — Les Deux Prostitutions. — Larme. — Les Fleurs au Phalanstère. — Colonies agricoles. — Crimes de la Propriété. — Singularités. — Originalités.

On trouve, à la même Librairie, des Almanachs pour 1845, 1846 et 1847, aux mêmes prix que ci-dessus. La LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE adresse *franco* son Catalogue aux personnes qui en font la demande.

PARIS, 29 NOVEMBRE.

Avis à la Bourgeoisie.

Si nous parlons de la féodalité industrielle, de ses dangers, et de l'oppression qu'elle exercera sur les masses, la Bourgeoisie traite nos craintes de rêveries; et, « après tout, dit-elle, à supposer qu'en effet cette féodalité si menaçante vienne à s'introniser, nous ferons partie de l'aristocratie nouvelle, et les prolétaires seuls, les ouvriers, continueront à demeurer asservis comme ils l'ont été à toutes les époques, sous tous les régimes, mais nous, bourgeois, bourgeois affranchis par la révolution de 1789, nous conserverons et notre indépendance et notre suprématie. »

La Bourgeoisie est ici dans une profonde erreur, et il importe de la désabuser.

La nature même de la Bourgeoisie est d'être un état mitoyen entre la noblesse, le corps aristocratique dirigeant et le peuple, le corps d'esclaves accomplissant sous ce nom ou sous celui de salariés les travaux les plus grossiers, les plus pénibles, et dont la vie, le travail, l'intelligence appartiennent aux classes supérieures.

La Bourgeoisie n'est donc pas le premier corps de l'Etat; elle n'est que le second. C'est ce dont il faut bien qu'elle se persuade, et ce qu'elle semble avoir oublié. La cause de son erreur, de son oubli est facile à expliquer.

En 1792, la noblesse ayant été abolie, l'effet immédiat de la révolution fut de placer *momentanément* la Bourgeoisie à la tête de la société, et cela a duré pendant un certain nombre d'années.

Mais l'agitation violente qui avait troublé tout le pays, fait disparaître la première classe, mis la seconde à la place de la première, cette agitation s'est calmée, chaque chose tend à reprendre son niveau naturel, — *naturel* dans l'ordre des sociétés incohérentes et subversives.

La Bourgeoisie se subdivise en une multitude de classes. Les premières, c'est-à-dire les plus riches, conserveront sans contredit leur ascendant, parce qu'elles conserveront les signes de la puissance, l'argent, la richesse, le sol. Elles s'allieront avec les débris de l'ancienne noblesse, qui a gardé le culte de la tradition et sauvé des portions encore assez importantes de sa splendeur passée. De leur fusion naîtra un corps nouveau, dans lequel il pourra se trouver un grand nombre de distinctions et de séparations, mais qui, en réalité, ne sera pas la Bourgeoisie, mais bien une belle et bonne Aristocratie, flanquée de titres et appuyée sur une base réelle, l'argent et la *direction* de l'industrie.

Cette nouvelle noblesse ne sera pas exclusive comme la noblesse de naissance, qui, au surplus, se recrutait souvent dans la roture; mais, parce que les limites ne pourront en être exactement fixées, elle n'en formera pas moins une classe à part, une classe supérieure dans la nation.

Autrefois, ce *nobliau* des petites villes et des campagnes, qui se disait aussi noble que le roi, il était souvent malaisé de le distinguer du bourgeois ou même du manant. La Noblesse en existait-elle moins comme corps séparé? De même, dans la noblesse nouvelle, faites abstraction de ces chaînons intermédiaires, de ces positions ambiguës qui relient les diverses classes entre elles, et cette aristocratie nobiliaire et financière se détachera nettement du corps de la Bourgeoisie, de ce corps qui, par son essence même, est mixte entre l'Esclave et le Seigneur, entre le Prolétaire et le Noble.

Laissez le temps agir, et ces distinctions seront de plus en plus profondes — (nous ne mettons pas en ligne de compte les révolutions, nous supposons la société abandonnée à un mouvement naturel de paix et d'industrie, dans un milieu morcelé et non associé). — Toutefois, il serait téméraire de vouloir dès à présent préciser quelles seront et les démarcations et les prérogatives de la noblesse nouvelle. Contentons-nous de la prendre sur le fait dans ce moment même, et par ce qu'elle est aujourd'hui, à sa naissance, on en induira facilement ce qu'elle sera à l'époque de sa virilité.

Prenons pour exemple les Compagnies de chemins de fer, qui sont le plus magnifique germe de féodalité mercantile que l'on puisse imaginer.

D'abord le chemin de fer est un monopole; — en second lieu, c'est une branche dérivée au profit de quelques particuliers de l'administration publique. — Ces deux points de vue sont capitaux, nous ne les indiquons aujourd'hui qu'en passant; c'est aux esprits réfléchis à les examiner dans toutes leurs conséquences.

Un chemin de fer est une association de capitaux, de capitaux énormes: on en voit de 100 à 200 millions. — Qui fournit ces capitaux? Pour 200 millions, ils peuvent se trouver répartis de la manière suivante: 100 millions entre 40 à 50 000 petits capitalistes, 80 millions entre 4 à 5 000 capitalistes plus riches, et 20 millions entre 50 à 100 gros capitalistes. — Bien. Et qui dirige l'association? D'abord les 50 000 petits capitalistes sont exclus, — parce que leur petit nombre d'actions ne leur permet guères d'avoir accès aux assemblées générales, — puis parce que dans ces assemblées générales leur influence est nulle, et que, sauf certaines circonstances, plus une affaire est forte, moins elle est susceptible d'être dirigée en assemblée générale. Le pouvoir administratif reste donc en entier entre les mains de quelques-uns des actionnaires *moyens*, et de la totalité ou presque totalité des *gros* actionnaires.

Ces quelques administrateurs, ces 50 individus sur 50 000 prétendus associés, manient donc et concentrent entre leurs mains cette somme immense de 200 millions, cette *force en capital* dont la majeure partie ne leur appartient pas. Ne sont-ils pas véritablement une aristocratie, une noblesse au-dessus de leurs associés, bourgeois et prolétaires dont ils gouvernent les intérêts d'une manière absolue et sous un contrôle illusoire?

Comment ces seigneurs financiers se sont-ils élevés à ce rang de seigneurs? Parce qu'ils ont su rassembler une nombreuse armée de petits capitalistes, dont ils se sont servis comme soldats. Voyons ce qu'ils ont conquis avec cette armée de soldats volontaires.

Ils se sont conquis une position élevée, des appointements considérables, une influence énorme. N'est-ce rien que d'être l'un des chefs d'une compagnie de 100 à 200 millions, et de remplacer le gouvernement dans une de ses fonctions capitales? N'est-ce rien que de présider au mouvement immense de cette machine si considérable appelée chemin de fer, et d'agir d'une manière plus ou moins directe sur toutes les industries qui avoisinent le chemin de fer et en relèvent?

Quelle multitude d'employés! Que sont tous ces employés, sinon pour le plus grand nombre les prolétaires, pour le plus petit nombre les bourgeois du chemin de fer? Sans initiative, sans liberté, ils sont gouvernés despotiquement par leurs Nobles, et chaque jour de plus en plus rivés au travail, à un travail ingrat et mal payé.

Ah! qu'ils viennent ici les prolétaires proprement dits, les ouvriers sans éducation, façonnés à des travaux rudes et grossiers, qu'ils viennent ici, et, sous ces habits plus propres, sous cette mise plus soignée, ils verront les fils des bourgeois, ces jeunes hommes élevés dans l'Université, pourvus d'une éducation complète, aptes à remplir toutes les fonctions, ils les verront condamnés à un labeur incessant, un labeur de manœuvre, un labeur stupide par son uniformité, un labeur pauvrement rétribué, et ils les verront plus malheureux qu'eux-mêmes; car, plus que les prolétaires des champs et des ateliers, ces prolétaires de l'éducation et des bureaux se torturent dans cette lutte désespérante et vaine, où ils aspirent incessamment à sortir de leur position inférieure et gênée. Mais ils y sont toujours replongés pour côtoyer toute leur vie la richesse, ayant à peine en poche de quoi vivre mesquinement.

Ce sont vos fils, Bourgeois qui vous prétendez libres, ce sont vos fils qui sont ainsi les esclaves, les esclaves toujours désespérés des plus riches, des plus adroits, — et vous niez les progrès de la féodalité financière!

Mais encore un exemple. Allez sur ces hauteurs du nord de Paris, voyez ce qu'on exige de ce doux fruit de vos entrailles, pour lequel vous aviez rêvé des destinées si brillantes. Après de nombreuses sollicitations vous êtes parvenu à faire entrer votre fils dans un bureau de chemin de fer et avec quelques chétifs appointements. Peut-être qu'un jour, à force d'intrigues ou par un mérite transcendant, il s'élèvera au dessus de ses vulgaires compagnons, mais en attendant que fait-il? Ce génie en herbe aligne des chiffres toute la journée, ou se livre à tout autre travail non moins intelligent: selon le calcul des probabilités, il fera la même chose toute sa vie.

Mais ne le dérangez pas, son temps ne lui appartient plus, il l'a vendu pour 1 800 fr. d'appointements, et si bien vendu que depuis quelques mois ses chefs se sont aperçus qu'il leur volait de ce temps. Le malheureux n'avait-il pas l'audace de déjeuner au milieu de la journée. « Non pas, lui ont-ils dit; vous nous appartenez en entier depuis huit heures et demie du matin jusqu'à cinq heures du soir: déjeunez avant d'arriver (1). »

Tous les jeunes employés n'en sont pas réduits là, c'est vrai; mais pourquoi? Vous allez le savoir: — Le fils aîné de M. de Rothschild a vingt ans; son père l'emploie dans un de ses chemins de fer. — Mais, si les fils du roi Louis-Philippe arrivent d'emblée aux grades de capitaine, de colonel, de général, pourquoi le fils de M. de Rothschild commencerait-il par être simple expéditionnaire? Il a été nommé d'une façon tout à fait dynastique et sans préparation administrateur-adjoint, et à ce titre il jouit, assure-t-on, d'un traitement de plus de 15 000 fr.

Comprenez-vous maintenant, Bourgeois, quelle différence se trouve entre vous et cet autre bourgeois qu'on appelle M. de Rothschild? Il y a cette différence que vous vous n'êtes en effet qu'un bourgeois, et que M. de Rothschild est un noble, un véritable noble... de par son capital.

N'allez pas vous irriter, Bourgeois, ne vous insurgez pas contre le capital, mais grondez-vous vous-mêmes, grondez votre ignorance, grondez vos préjugés, et, si vous êtes enfin convaincus que la féodalité industrielle menace aussi bien les Bourgeois que les prolétaires, associez vos forces, vos capitaux, votre intelligence et vos personnes, et alors, dans des combinaisons sociales nouvelles, conformes aux lois de la Providence, vous conquerrez pacifiquement pour vous et pour vos enfants, l'indépendance, l'aisance et le bonheur.

L'Entente cordiale et la Suisse.

Il paraît aujourd'hui évident que le gouvernement anglais n'a pas cessé de remplir, dans l'affaire de la Suisse, le rôle libéral,

(1) On en est venu jusqu'à mettre en doute le droit des employés de grignoter, dans leurs moments perdus, la flûte classique de M. Bellemain.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 30 NOVEMBRE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. *Un Caprice*, comédie en un acte, par M. Alfred de Musset. — ODÉON. *Faute d'un pardon*, drame en cinq actes, par MM. Paul Foucher et A. Jarry. — Les miracles de l'*Univers*.

C'est un caprice, en effet, une fantaisie, un rien, un parfum qui s'évapore mais qui charme et qui enivre. Comment vous donner une idée de cette comédie? Comment raconter toutes les finesses féminines, ces éblouissantes girandoles de charmantes frivolités, ces intentions que révèle un sourire, ces sourires que commentent les paroles, ces phrases innocentes au premier abord, et qui contiennent tant de malices ou de larmes, comment analyser ces mille arabesques de la pensée, ces petits caprices du style, ces riens qui vont au cœur, tout ce bavardage si délié, si spirituellement futile, et que Marivaux ne dépassa jamais avec toute le précieux de sa diction. Autant vaudrait saisir ce papillon attardé qui voltige avec ses ailes richement nuancées sur les chrysanthèmes maladifs et les roses du Bengale, et, après l'avoir pressé dans les doigts pour l'empêcher de se débattre, le présenter comme le brillant petit maître du parterre!

Qu'il vous suffise de savoir qu'il s'agit d'une course au clocher entre deux bourses, la rouge et la bleue. Le prix est un jeune mari, les jockeys deux femmes charmantes, l'une toute naïve, toute gracieuse, tout aimante, qui pleure et qui sourit avec un égal abandon; l'autre étourdie, hardie, femme de tête... pour les chiffons, rieuse et sensée, adroite et capricieuse. L'une aime, pleure et se désole, l'autre intrigue, coquette, furète, elle taquine et subjugue si bien le pauvre mari, qu'il lui fait une déclaration à brûle-pourpoint et des plus pressantes, puis va une minute après tomber dans les bras de sa femme, vaincu, soumis, corrigé, amoureux de la bourse rouge et de celle qui l'a brodée.

Crébillon fils, Marivaux, Hoffmann et cent autres esprits délicats ont passé par là et côtoyé cette idée, et cependant tout ce pastel étincèle de nouveauté, de charme, d'imprévu; rien de merveilleux cependant: trois personnes qui causent au coin du feu, une théière, deux bourses et du babil; tout cela dure une heure; on sait d'avance la fin de cette causerie, et cependant on l'écoute mot à mot, coup d'œil à coup d'œil, sourire à sourire, et Dieu sait cependant si elle prend ses aises, si elle craint les lenteurs, si elle redoute le bavardage; puis l'on sort de là tout enchanté, tout enivré de cet art, de cette observation, de cette finesse, un peu cherchée, peut-être, mais qui n'emprunte rien de la routine et du métier.

C'était réellement une belle soirée que celle où cette comédie, égarée jadis dans la *Revue des Deux-Mondes*, a franchi la rampe, en compagnie de Mme Allan-Despréaux, une autre égarée aussi, qui, partie du Gymnase jeune et intéressante amoureuse, nous revient de Russie grande coquette et sûre d'elle-même, et reprend au bruit des applaudissements sa place sur cette scène où elle débutait voilà 25 ans dans le rôle de Joas enfant, et sous les auspices de Talma.

L'auteur du *Caprice* est, ainsi que Mme Allan-Despréaux, un enfant gâté du public, poète charmant, tour à tour débraillé et sentimental, capricieux écrivain, dont le rire et les pleurs sont également sympathiques, maniéré parfois en haine de la vulgarité, admirateur de Shakespeare et de Byron, sur les brisées desquels il se lance parfois sans le vouloir, l'ironie aux lèvres et les larmes dans le cœur, écrivain de hasard qui écrit des pages ravissantes et s'égare dans l'ensemble, qui ne sait s'astreindre ni à rimer, ni à choisir un cadre. Les docteurs du métier, ceux qui jugent et confectionnent les drames à la toise, ne manquent pas de dire que son proverbe manque d'action et contient nombre de maladresses; les entrepreneurs de charpente littéraire répètent bien haut qu'il n'y a là ni combinaison savante ni scène à effet; mais le public, lassé de ces œuvres si savamment agencées, de ces échafaudages magnifiques, dont les ambitieuses proportions font encore mieux ressortir le vide et l'inanité, le public s'applaudit de voir arriver au théâtre un poète éminent qui s'obstinait à donner à ses caprices dramatiques une forme qui leur rendait la scène inabordable. Les charpentes dramatiques les plus habiles ne valent pas un mot du cœur, un bon vers, un sourire.

Un Caprice a été merveilleusement rendu, non-seulement par Mme Allan, la coquette, mais aussi par Mlle Judith, qui joue avec un naturel charmant son rôle [illegible] épousée, surtout dans la scène des larmes, et par Brindea[illegible] heureusement inspiré de son entourage.

Le drame de M[illegible] Jarry a enfin reparu sur la scène de l'Odéon. Le sujet est traité d'une façon un peu maigre peut-être, et demanderait de plus vastes développements, mais il est profondément pathétique. Une jeune fille, Henriette de Limeyrol, a épousé par dévouement et reconnaissance, un général chargé de lauriers, mais chargé aussi d'années, féroce d'amour, mais non moins féroce de jalousie. Henriette ne demanderait pas mieux que de s'en tenir à son vieil époux: mais le cœur n'abdique pas ainsi. A vingt ans, l'amour fermente toujours dans l'âme, soit qu'il trouve son objet, soit qu'il se consume lui-même. Le cœur est alors semblable à ces plantes grimpantes toujours prêtes à lancer leurs vrilles, ne les projetant que si elles trouvent un appui, mais s'affaissant sur elles-mêmes et mourant si elles n'en trouvent pas. Henriette a rencontré le sien. Un ami du général, admis dans le tête-à-tête conjugal, a aimé la jeune femme et s'en est fait aimer. Mais, dans la vie solitaire où son mari la retient, cet amour s'exalte à mesure que celui de son amant s'évapore. Un jour elle apprend qu'il est compromis dans une affaire politique; rien ne l'arrête, ni la crainte de son mari, ni celle du déshonneur, ni le danger de sa vie; elle part de nuit et va à quarante lieues de là, par une soirée tempêtueuse, aux îles Sainte-Marguerite, acheter pour lui l'impunité à prix d'or.

Mais, au moment même où elle accomplissait cet acte d'amour, Léonce ne songeait qu'à épouser une belle jeune fille du nom de Blanche, ange de douceur, de grâce et de perfection, qui logeait dans un château voisin, et il écrivait à la comtesse une lettre de rupture un peu crue, un peu brutale. En apprenant le dévoûment de celle qu'il n'aime plus, il jure de renoncer à Blanche, à l'amour, au bonheur; mais les trois amants font si bien avec leur amour et leur jalousie, que le mari apprend la vérité. S'il pardonnait, le bonheur pourrait renaître encore pour lui et pour ceux qui l'entourent; Léonce s'éloignerait avec Blanche devenue son épouse, et Henriette tâcherait d'oublier. Mais son amour le rend implacable. Le jour fixé en secret pour le mariage de Blanche, fixé par Henriette elle-même, le mari parvient à mettre en présence la femme coupable et son amant, il les jette dans les bras l'un de l'autre, et les force à partir ensemble, après avoir fait voir à sa femme la lettre dans laquelle Léonce confesse qu'il ne l'aime plus. — On les retrouve au bout d'un an, languissant sur la terre étrangère. Henriette meurt de n'avoir pas été pardonnée, et en mourant lègue son amant à Blanche qu'il n'a pas cessé d'aimer.

Ce drame, comme l'on voit, transpose dans le ton grave la morale, que beaucoup de comédies exécutent sur le ton plaisant. C'est une leçon d'indulgence à l'adresse des maris trompés. En pareil cas, la pitié, le pardon sont préférables sans doute, mais dans une organisation où le mari est nécessairement responsable des actes de sa femme, où le ridi-

Je dois, dit le correspondant de la *Presse*, vous parler d'un bruit qui circule depuis ce matin à Berne, et qui détruirait complétement l'opinion qu'on a cherché à accréditer à l'étranger d'une prétendue neutralité de la part de M. le chargé d'affaires d'Angleterre.

Je vous annonçais hier que le chapelain de l'ambassade anglaise avait été envoyé au quartier-général de l'armée fédérale, avec une mission secrète de M. Peel.

D'après quelques indiscrétions, il serait avéré ici que le départ a eu lieu immédiatement après l'arrivée d'un courrier anglais à Berne, et il paraîtrait de plus que la mission mystérieuse conférée à M. le chapelain avait pour but d'engager le général Dufour à pousser vivement *jusqu'au bout*, c'est-à-dire jusque dans les petits cantons l'attaque dirigée contre le Sonderbund, *afin d'enlever tout prétexte à des projets d'intervention de la part des puissances étrangères*.

Ce qui donnerait quelque consistance à tout ceci, c'est que déjà depuis plusieurs jours le bruit courait ici que deux des petits cantons, Schwytz et Unterwald, étaient résolus, en cas d'attaque directe, à réclamer des puissances signataires du traité de Vienne, l'exécution des garanties formelles de *liberté et d'indépendance cantonales* spécialement données à ces deux cantons pour décider leur adhésion au pacte fédéral de 1815.

Cette conduite du cabinet anglais en faveur de la Suisse, rappelle assez celle que notre gouvernement a tenue en 1840 au sujet de l'Egypte. Nous voulûmes aussi à cette époque presser les événements et faciliter un arrangement direct, afin de rendre inutile une intervention des cinq puissances. Nous échouâmes dans cette tactique, parce que lord Palmerston nous prima de résolution et de vitesse. Aujourd'hui, puisque les rôles sont changés, puisque nous ne soutenons avec les puissances absolutistes qu'une politique rétrograde, il est à désirer pour l'honneur de la France et pour l'intérêt de la Suisse, que lord Palmerston gagne encore de vitesse la politique boiteuse de notre cabinet.

Du reste, il paraît qu'après avoir tout fait pour isoler l'Angleterre sur la question suisse, M. Guizot commence à s'apercevoir qu'il a donné à lord Palmerston une position magnifique. — C'est pourquoi il essaie en ce moment de renouer l'entente cordiale en même temps que le concert européen. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un journal anglais, l'*Express* :

On dit à Paris que l'Angleterre et la France vont redevenir les meilleures amies. On oubliera les rivalités ministérielles ; on passera sur les roueries diplomatiques, et même la grande affaire des mariages espagnols sera excusée comme péché véniel et peu important. On a même dit à la Bourse que le duc de Broglie avait rétabli l'entente cordiale ; des spéculateurs financiers et politiques font, en ce moment, avec la même ardeur, des châteaux en Espagne. Quoi qu'il en soit, il est certain que, dans la dernière quinzaine, un changement notable et soudain a eu lieu dans les relations diplomatiques des deux pays, et que le premier pas a été fait pour mettre un terme à cet antagonisme diplomatique entre la France et l'Angleterre qui a produit pour nous si peu de résultats satisfaisants. Pour en finir, il faudrait que les cabinets des Tuileries et de Saint-James s'abstinssent de toute intervention ultérieure à Madrid, à Athènes ou à Lucerne ; mais nous craignons qu'il ne puisse en être ainsi. Le cabinet des Tuileries voudra conserver ce qui est, ce qui veut dire rendre pire le mal existant, et, dans ce cas, il faudra que nous le laissions faire ou que nous l'approuvions, ce qui serait plus fâcheux. Une pareille entente cordiale aurait pour effet de faire perdre au gouvernement anglais l'appui de ses partisans libéraux qui désirent l'amitié de la France, mais non au prix de l'indépendance de la Suisse ou de la Péninsule. Nous devons à lord Palmerston la justice de dire que, dans les affaires de la Suisse, sa conduite a été habile, libérale et heureuse. Il a adopté ce juste-milieu de libéralisme modéré que le roi Louis-Philippe a abandonné avec l'âge. C'est ainsi que le noble lord a empêché l'Autriche et la France d'intervenir. Une intervention armée pour soutenir le Sonderbund aurait anéanti le gouvernement républicain en Suisse ; une intervention pour le rétablir, maintenant qu'il est vaincu, serait égale-

l'année dernière, c'est-à-dire suivre une politique dont l'état actuel des choses à Lisbonne montre aujourd'hui les tristes et déplorables résultats.

Ainsi l'Angleterre félicite avec raison son gouvernement de sa conduite en Suisse, pendant que la France entière rougit de la politique du sien. Ainsi les éloges adressés à lord Palmerston par l'Europe libérale doivent faire pressentir à M. Guizot les critiques que la tribune française lui réserve et le triste jugement que l'histoire portera sur sa diplomatie de l'année 1847.

On lit ce soir dans la *Patrie* :

Le gouvernement espagnol vient d'admettre tout à coup une mesure qui suspend notre commerce et cause à une branche importante de notre industrie un dommage très notable.

Un décret royal rendu le 21 novembre courant frappe, à l'entrée en Espagne, d'un droit de 50 pour 100, tous les tissus pure laine en 0 75 c. de large, et d'une prohibition absolue tous les articles laine et coton, fil et coton, en un mot tous ceux dans lesquels le coton entre pour un tiers au moins. La nouvelle de ce décret est parvenue à Paris, il y a deux jours, à deux maisons considérables de nouveautés pour hommes. Le décret imprévu du gouvernement espagnol affligera particulièrement, en France, Paris, Lille, Roubaix, Amiens, Elbeuf, Reims, Sedan.

L'annonce de ce décret a été répandue hier dans Paris. Le ministère ne l'a point fait démentir ni dans ses journaux du soir, ni dans ses journaux du matin.

Nous ne commenterons pas la mesure hostile que le gouvernement espagnol vient de se permettre contre nos intérêts commerciaux. Il est des actes qui malheureusement parlent par eux-mêmes.

Mais on peut, et l'on doit tirer, de ce qui vient de se passer en Espagne, une conclusion sur l'utilité des alliances princières. Nous avons sacrifié nos relations extérieures et presque notre politique en Europe à l'avantage de nous rattacher l'Espagne par le mariage d'une infante et d'un prince français. Le mariage a été fait. L'avènement du ministère Narvaez devait en assurer toutes les conséquences. Mais la vanité de nos projets dynastiques éclate ; elle éclate en Espagne par une espèce de déclaration de guerre à notre commerce.

SUISSE. — **Détails sur la prise de Lucerne**. — Voici la dépêche par laquelle le général en chef Dufour a confirmé au Vorort la prise de Lucerne :

« J'ai l'honneur de vous annoncer que les troupes fédérales sont entrées à Lucerne aujourd'hui à midi.

» Ce matin, avant le jour, j'ai reçu un parlementaire qui m'a demandé un armistice de 48 heures. J'ai refusé et ai demandé que la ville nous fût remise purement et simplement, aussitôt que nos préparatifs seraient faits pour y entrer. C'est ce qui a été exécuté. Les troupes, qui sont nombreuses ici, me paraissent animées d'un bon esprit ; elles montrent de la gaieté ; elles se sont bien battues la veille ; elles ont le sentiment d'avoir fait leur devoir. J'ai immédiatement adressé une sommation aux trois Etats de Schwytz, Uri et Unterwalden.

» Agréez, etc.

» Lucerne, 24 novembre 1847 au soir.

» Le général en chef de l'armée fédérale,
» Signé G.-H. DUFOUR. »

« L'issue des combats du 23, dit la *Suisse*, avait décidé du sort de Lucerne, ainsi que nous l'avons dit. Les auxiliaires des petits cantons ont sur-le-champs pris le chemin de leurs villages. Dans la nuit du 23 au 24, un parlementaire lucernois fut annoncé au quartier général de Sins; il demandait une capitulation, au nom du conseil municipal de la ville. M. le général en chef lui a répondu *qu'il était trop tard*, que l'ordre d'attaquer Lucerne était donné, et qu'il fallait se rendre sans conditions. Dans la matinée, les portes lucernoises furent ouvertes; aujourd'hui le courrier de Lucerne lui-même, qui arrive pour la première fois à Berne depuis que les communications avaient été interrompues, confirme la nouvelle que les troupes fédérales sont entrées hier à midi dans la ville où fut le Sonderbund, et qu'elles ont été bien reçues par

repoussé, et la colonne bernoise bivouqua sur la rive gauche de l'Emme, près de Schupfheim. Le lendemain 23, le Sonderbund vint de nouveau attaquer la réserve ; son artillerie ouvrit le feu en face du camp ; l'artillerie de la réserve, soutenue par les carabiniers, répondait au feu de l'ennemi. Cependant un combat s'engageait plus loin. Une colonne d'Unterwaldois, à ce que l'on croit, descendait des hauteurs par la vallée de Fuble, dite de Giusstalden, vallée qui s'étend au midi de Schupfheim jusqu'au pied de montagnes escarpées au milieu desquelles l'Emme s'est frayé un passage, cette colonne de carabiniers vint attaquer les nôtres sur les flancs.

Une partie de nos troupes, de carabiniers surtout, se portèrent à la rencontre des auxiliaires de Lucerne et les mirent en fuite après un combat qui dura une heure environ. Nos troupes les poursuivirent vivement ; le feu de nos carabiniers dura jusqu'à 11 heures. Pendant ce combat, quatre maisons près de Schupfheim devinrent la proie des flammes.

D'après une lettre écrite sur les lieux, nos troupes ont eu six morts et trente blessés. M. le colonel Ochsenbein a failli être atteint ; un boulet a passé à quelques pouces au-dessus de sa tête. La division de réserve bernoise était dès hier matin à Kriens, c'est-à-dire à une demi-lieue S. S. O. de Lucerne.

La journée du 23 a aussi été funeste à nos troupes ; les Appenzellois, commandés par Banziger, le célèbre carabinier, les Argoviens commandés par Heussler et les chasseurs argoviens ont le plus souffert, d'après les relations non-officielles parvenues à Berne. La compagnie d'artillerie Muller avait épuisé toutes ses munitions ; elle n'a éprouvé que de légères pertes.

Des lettres officielles reçues le 26 à Berne, annonçaient que Schwytz a demandé un armistice qui a été accordé ; il expirait aujourd'hui à midi. Unterwald s'est borné à accuser réception de la sommation du général en chef. Au départ de l'estafette, on ne savait pas quelle décision avait prise le gouvernement d'Uri. C'est dans ce canton que se sont réfugiés les meneurs de Lucerne, avant tout ce qu'ils ont pu emporter.

Nous apprenons aussi de source certaine que nos troupes ont été reçues avec joie dans la ville de Lucerne. C'est une armée libératrice pour cette ville, livrée depuis plusieurs années au despotisme du régime jésuitique.

L'inquisiteur Ammann, le bourreau des patriotes lucernois, est tombé au pouvoir des troupes fédérales. On sait qu'il avait formé et s'était mis à la tête d'une compagnie de fanatiques, qui s'appelait le *corps des vengeurs*.

Une lettre du commissaire général des guerres mande qu'on a fait prisonniers à Lucerne un corps de Valaisans, composé de 262 soldats, 13 officiers et un officier supérieur.

On avait conduit à Lucerne, comme des trophées, les 52 soldats pris à Dietwyl le 16, et 17 Tessinois que les Uraniens avaient également fait prisonniers le 17 près d'Airolo. On avait prédit que Lucerne ne garderait pas longtemps nos prisonniers. Le 24, ils étaient rendus à la liberté.

C'est la division Ziegler qui est entrée la première à Lucerne ; elle a été suivie par la brigade de réserve bernoise, commandée par M. le colonel Ochsenbein.

Le parlementaire qui alla demander une capitulation au quartier-général, est M. Mahler, de Lucerne. Une heure après, une députation de cette ville, précédée d'un drapeau blanc, apporta l'acte de soumission et la nouvelle que le gouvernement avait pris la fuite. Elle supplia M. le général en chef de hâter son entrée dans la ville, afin d'y rétablir l'ordre.

Un adjudant du général Salis-Soglio, un M. Goumoëns, du Valais, fut assez heureux pour se soustraire à la fureur des landsturmers lucernois ; il se réfugia auprès de M. le colonel Ziegler, qui le prit sous sa protection.

Le général Salis-Soglio a été blessé par un éclat de grenade, les uns disent à la joue, les autres à la nuque. On dit qu'après l'affaire de Gislekin, ce général retourna à Lucerne. On lui annonça qu'à l'exception de M. Ruttimann, tous les hommes du gouvernement s'étaient retirés. Alors, il déclara qu'il n'eût pas accepté le commandement, s'il eût pensé avoir affaire à de pareils misérables.

Il paraît que les gouvernants de Lucerne ont pris la fuite à la suite

---

cule s'attache à l'époux indulgent, le pardon restera toujours et devra rester l'exception. Quand les époux seront complètement émancipés des liens de fortune, quand la position pécuniaire et civile de la femme sera rendue indépendante de la position pécuniaire du mari, quand les enfants ne seront plus à la charge du ménage familial, c'est-à-dire de l'époux, dans la grande majorité des cas, alors, mais seulement alors, l'indulgence prêchée par les auteurs de l'œuvre nouvelle pourra être comprise et passer dans les mœurs. Quoi qu'en dise le titre de leur drame, on se refuse à condamner aucun des personnages ; la femme, le mari et l'amant sont également excusables. Il y a là une complication de douleurs qui dépend non des hommes, mais des institutions, et dont il est impossible de sortir dans l'organisation actuelle de la société.

Faute d'un Pardon, a rencontré à l'Odéon de convenables interprètes, Luguet dit fort bien ; Mme Durey, qui a remplacé Mme Laurent malade, ne manque pas chaleur, et Mlle Henriette Henry est charmante de naïveté et de grâce dans le rôle de Blanche. C'est une jeune actrice qui fera son chemin. Le personnage de Léonce n'est pas favorable à Delaunay. *Faute d'un pardon* est un succès pour le Second-Théâtre-Français.

Les jésuites avaient autrefois leurs théâtres où ils faisaient jouer par leurs élèves des comédies imitées de Molière et des tragédies imitées de Voltaire, qui n'étaient pas sans mérite. Leur organe à Paris tient à rester fidèle aux traditions, et il donne de temps à autre sa petite parade de miracles. Il nous en a fourni deux la semaine dernière. La première à laquelle il attachait moins d'importance sans doute était perdue dans une correspondance de Suisse. On y lisait que la Sainte Vierge avait fait tomber Fribourg pour le sauver ; et plus loin : « Voici une preuve *irréfragable* que le ciel était pour Fribourg : Un soldat a reçu une balle qui a percé sa capote, son gilet et sa chemise. Ici, elle a rencontré une médaille de l'Immaculée Conception ; elle s'est aplatie sur elle, en a pris l'empreinte et est tombée. »

Mais ceci n'était que bagatelle de la porte. L'autre récit était placé en évidence, en premier-Paris, de manière à fixer l'attention. C'est qu'il s'agit ici d'un miracle bien autrement important, d'un miracle sur l'emplacement duquel on a fait construire une église, d'un miracle tel, qu'aujourd'hui encore, bien qu'un an et plus se soit écoulé depuis lors, « tout le pays d'alentour en exhale encore la suave odeur. » On comprend qu'il s'agit de cette fameuse apparition de la Vierge à deux bergers des Alpes, alors qu'elle leur dit qu'il était inutile de semer parce qu'il n'y aurait plus de récoltes ; que les pommes de terre seraient gâtées et que les petits enfants mourraient de convulsions, si les hommes continuaient à manger de la viande les jours défendus et à travailler le dimanche. Le journal pharisien, après avoir témoigné son étonnement que les journaux se soient contentés de rire de ce miracle au lieu de le discuter, publie, sur la miraculeuse apparition, quelques extraits d'une brochure de Mgr l'évêque de La Rochelle, parmi lesquels on remarque celui-ci :

Pourquoi douter encore ? s'écrie le pieux prélat. C'est Jésus, c'est Marie, qui interviennent dans une affaire sainte. Jésus est irrité contre des criminels : peut-on trouver sa colère injuste, ou ceux qui l'outragent innocents ? Marie, qui est toute miséricorde, arrête le bras de son fils et invite les pécheurs à l'apaiser : *qu'y a-t-il donc ici qui ne soit honorable au fils et à la mère ? Veut-on que le fils approuve ce qui est horrible, ou que les entrailles de la meilleure des mères ne soient pas émues* des calamités prêtes à fondre sur ses coupables enfants ?

Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire d'autres extraits d'une naïveté non moins piquante. Mgr l'évêque de La Rochelle, à ce que nous apprend une note, a écrit sa brochure au bénéfice d'une église de l'île de Ré. Que le prélat quête pour une église, nous sommes loin de l'en blâmer ; mais ne craint-il pas que les moyens qu'il emploie pour se procurer l'argent nécessaire, que la vente de son miracle, ne fassent l'édifice désert alors qu'on sera parvenu à l'élever ? En vendant des indulgences pour décorer Rome de ses beaux édifices religieux, Léon X donna le signal de la Réforme.

L'Odéon annonce pour demain la première représentation des *Geais*, comédie en deux actes et en vers, et le Gymnase la première représentation de *Suzanne de Croissy*, vaudeville en un acte, dont le principal rôle est confié à Mme Rose Chéri.

J. FLEURY.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. — *Jérusalem*, MM. Alph. Royer et G. Vaez. — M. Verdi. — 1re représentation le 26 novembre 1847.

Commençons par donner à la nouvelle direction de l'Académie royale de musique les éloges que son activité mérite ; nous aurons malheureusement trop de part à donner à la critique dans l'article qu'on va lire. Il fallait absolument monter pour le commencement de cet hiver un grand ouvrage lyrique. Ni M. Auber ni M. Halevy ne sont prêts ; M. Meyerbeer trouve que les réclames de la presse européenne n'ont point encore suffisamment épuisé le thème de son silence obstiné, et il attend sans doute que les désirs soient passés à l'état de rage ou complétement éteints pour donner l'une des deux partitions avec les titres desquelles il nous tantalise depuis si longtemps déjà ; Rossini est décidément bien mort ; Donizetti, hélas ! est frappé cruellement au milieu de ses triomphes ; les noms nouveaux sont à naître ; les directeurs ne pouvaient donc mieux faire que de s'adresser au jeune maëstro qui remplit toute l'Italie du bruit de sa gloire, et supplante sur tous les théâtres *di Cartello* de la péninsule, non pas Rossini, dont il n'est plus question depuis longtemps, mais Bellini que l'on oublie, et Donizetti lui-même. Le succès de *Nabuco*, au Théâtre-Italien de Paris, était une indication de plus, et si les *Due Foscari* avaient jeté un peu d'ombre sur l'éclat naissant en France du nom de Verdi, on avait pour contrebalancer cet échec la réputation énorme de *I Lombardi alla Crocciata*. Tout s'accordait donc pour légitimer le choix du jeune maëstro, et comme le temps manquait pour obtenir de lui une partition entièrement neuve, on dut naturellement recourir au procédé qui a doté notre scène française du *Siége de Corinthe* et de *Moïse*. Deux poètes d'une habileté éprouvée furent donc chargés d'improviser une action dans laquelle pussent venir s'encadrer les principales situations musicales de *I Lombardi*, et M. Verdi accepta la tâche de composer les morceaux rendus nécessaires par le nouveau livret. Les directeurs, de leur côté, disposèrent tout pour une mise en scène splendide, et sous ce rapport ils n'ont rien à se reprocher.

Voici en bloc l'analyse du livret :

Le comte de Toulouse et Gaston, vicomte de Béarn, au moment de partir pour la croisade, abjurent une haine profonde qui séparait les deux familles, et la main d'Hélène, fille du comte de Toulouse, sert de gage à cette réconciliation. Un oncle d'Hélène, Roger, qui nourrit pour elle une passion profonde, paie un assassin pour frapper le vicomte de Béarn, au pied même de l'autel où se célèbre le mariage. L'assassin se trompe de victime et frappe le comte de Toulouse. Arrêté presque aussitôt, il désigne, sur le conseil de Roger, le vicomte de Béarn comme instigateur du crime. Tout le monde accepte, sans autres preuves, et, malgré les protestations de Gaston, cette odieuse accusation. Toute alliance est rompue, le légat lance contre Gaston le terrible anathème, et la toile tombe.

Au deuxième acte nous sommes en Palestine. Roger, pour expier son crime, *a fait pieds nus le saint pèlerinage*, et il se livre depuis, dans le désert, aux macérations les plus cruelles. Les croisés arrivent ; Hélène, toujours convaincue de l'innocence de Gaston, qu'elle sait en Palestine, vient chercher quelques traces auprès du cénobite : là, elle rencontre l'écuyer de Gaston qui lui apprend que son maître est prisonnier à Ramla, dont on aperçoit au loin les blancs minarets et

sévère. Si demain, de bonne heure, c'est-à-dire aujourd'hui, car le rapport est d'hier, on ne capitule pas, le canton sera attaqué. Ce rapport est officiel. »

— « On avait annoncé, dit la *Gazette de Bâle*, que Schwytz avait capitulé, mais cette nouvelle a besoin de confirmation. On avait dit la même chose d'Unterwald; mais on prétend maintenant que ce canton s'était borné à accuser réception de la nomination du général Dufour. — Suivant des nouvelles arrivées aujourd'hui de Lucerne, on disait que les trois cantons avaient capitulé. »

Fribourg. — L'évêque a demandé la suspension du décret d'expulsion des jésuites et des ordres affiliés en ce qui concerne les congrégations de femmes, mais le gouvernement provisoire a résisté avec beaucoup de fermeté, de calme et de persévérance; Sa Grandeur a fini par se rendre et promettre qu'elle concourrait au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité.

Les populations fribourgeoises sont très bien disposées dans ce moment. On espère de bonnes élections. Partout s'élèvent des arbres de liberté.

— La Diète a tenu, le 26, une courte séance. Ayant reçu la nouvelle officielle de l'entrée à Lucerne des troupes fédérables, un rapport lui a été fait par sa commission, ainsi que des propositions semblables à celles qui ont été adoptées à l'égard de Fribourg et de Zug. Un nouvel article a été ajouté; il charge les représentants fédéraux à Lucerne de procurer la remise de la caisse de guerre et des effets d'hôpitaux appartenant à la Confédération.

Les propositions de la commission ont été adoptées. La Diète a ensuite nommé trois représentants fédéraux pour Lucerne; ce sont: MM. le docteur Kern, premier député de Thurgovie, Bolkier, conseil d'état à Zurich, et Latour, des Grisons.

Les trois cantons. — La *Gazette de France* publie les lignes suivantes en *post-scriptum*: « Les trois cantons de Schwytz, Uri et Unterwalden ont, dans la journée du 26, demandé à capituler, sous la seule condition qu'ils ne seraient pas occupés militairement et qu'ils n'auraient pas à payer les frais de la guerre. Il n'est pas douteux que ces conditions ne soient acceptées. La guerre est donc terminée. Si les vainqueurs savent user de la victoire comme leur intérêt le leur commande et mieux qu'ils n'ont fait à Fribourg, la médiation qu'un journal ministériel annonce aujourd'hui en termes catégoriques n'aura plus à s'exercer.

En apprenant la demande de capituler faite par les trois cantons, l'ambassade française a témoigné une grande mauvaise humeur. Il y a été prononcé des paroles dures contre ces braves qui viennent de s'illustrer au Gislikon et dont on calculait à son aise les ressources pour prolonger la guerre jusqu'à ce qu'il ait plu à la diplomatie de les secourir. Ce dernier trait prouvera aux Suisses de tous les partis qu'il n'y a rien de généreux dans le cœur de ces spéculateurs politiques auxquels ils ont cru un moment pour leur malheur.

— —

ITALIE. — **L'union douanière et le prince de Modène.** — On écrit de Turin à la *Gazette d'Augsbourg*: « Après que le gouvernement de Modène eût écarté l'invitation que lui avait faite la Sardaigne et les Etats-Romains de prendre part aux délibérations relatives à la formation d'une union douanière italienne, S. S. le pape et le roi Charles-Albert adressèrent des lettres autographes au duc de Modène, par lesquelles ce dernier était engagé à ne pas s'exclure des délibérations relatives à ce sujet et à ne pas perdre de vue les intérêts commerciaux du pays. A Modène, on semble, au contraire, convaincu que les crises commerciales invoquées à Rome et à Turin n'ont joué qu'un rôle tout-à-fait secondaire dans les négociations qui ont pour but la conclusion d'une union douanière; que le véritable but de ces négociations est purement politique et de nature à amener tôt ou tard des collisions, peut-être même à remettre plus tard en question, non seulement l'existence garantie de Modène, mais même celle de la Toscane. Le radicalisme, qui se développe de plus en plus en Italie, et qui exerce déjà une influence irrésistible sur plus d'un gouvernement italien, dirige en ce moment toute son activité sur le territoire de Modène, et cherche, par tous les moyens en son pouvoir, à établir son centre d'action sur le Pô. On ne doit pas être surpris,

Le Journal des Débats à l'étranger. — On lit dans *Il Corriere Livornese*: « Pise, 18 novembre. Hier au soir, au café de l'Union, on a foulé aux pieds le *Journal des Débats* et la *Bilancia*, pour *calomnies et attentat de lèze majesté envers le peuple*. Ce soir on se propose de brûler le *Journal des Débats*. »

— —

ANGLETERRE. — Les opérations du parlement anglais ont été peu importantes le 26, dans les deux chambres.

Le comte Grey a déposé sur le bureau de la chambre des lords la correspondance étrangère entre le premier lord de la trésorerie et le chancelier de l'échiquier et les directeurs de la banque, avant la lettre du 25 octobre dernier.

Les communes, sur la proposition du chancelier de l'échiquier, ont voté la prise en considération d'un bill ayant pour objet de prolonger le terme pour l'acquisition des terrains et l'achèvement des travaux par les compagnies de chemins de fer.

— —

ETATS-UNIS. — On a reçu des journaux de New-York jusqu'à la date du 9 novembre. Voici les nouvelles les plus importante du Mexique:

« Des journaux de Matamoras du 16 octobre annoncent que le colonel Rendall avait mis en sûreté les fonds du gouvernement à Monterey. La route entre Camargo et Monterey était sûre. Le docteur Galven est arrivé à Vera-Cruz le 18 octobre, venant de la capitale. Il était entré à Guatimala le 11, et il avait appris que Lane y était arrivé si inopinément que Santa-Anna avait à peine pu s'échapper. Les Américains avaient fait prisonniers le général Lavega et son fils Iterbridge, et pris plusieurs pièces de canon.

» A Guitimala, Santa-Anna avait 1 000 chevaux. Le général Regis lui avait amené un renfort de 1 500 hommes; ils y étaient restés jusqu'à l'arrivée de Lane, qui les a battus et poursuivis en leur tuant 70 hommes et faisant 20 prisonniers.

» Le décret, nommant Pena y Pena président, avait été révoqué. Santa-Anna avait de nouveau été déclaré président.

» Le général Paredès établissait une monarchie à Tueilango; le général Bravo était, sur parole, dans la capitale.

— —

La Diète de Suède s'est ouverte le 16. La séance royale n'a eu lieu que le 23.

— Les cortès espagnoles s'occupent de la discussion de leur adresse en réponse au discours du trône. On parle d'une nouvelle crise ministérielle.

— Un journal allemand dit que des troubles ont éclaté à Cassel, à l'occasion du changement de règne. On assure que l'électeur a refusé de signer l'acte qui maintient la constitution; mais la *Gazette universelle de Cassel* ne fait aucune mention de ce fait.

— Le *Sun* rapporte que le roi Ferdinand de Portugal, en sa qualité de général en chef de l'armée, a rendu un ordre du jour concernant l'intervention des militaires dans les élections. Ce document est important, il prouve que les cabralistes ont eu recours à des fraudes dans les élections municipales qui ont eu lieu récemment. — Les cabralistes blâment sévèrement cet ordre du jour, et l'*Estandarte*, leur organe, conteste au roi le droit de donner un avis sur une affaire de ce genre.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur parisien* publie ce soir les résultats suivants des élections qui viennent d'avoir lieu à Montargis et à Rochefort:

MONTARGIS. — Votants. 417
M. le général de Salles, candidat du ministère. 276
M. Considerant, candidat de l'opposition. . . 102
M. de Cormenin, id. id. 35
Voix perdues. 4

M. le général de Salles a été proclamé député.

ROCHEFORT. — Votants. 487
M. Baroche, candidat de l'opposition. 246
M. le général Dumas, aide-de-camp du roi, ex-député. 235

M. Baroche a été proclamé député.

sidence du conseil d'Etat, en remplacement de M. Girod (de l'Ain), qui est dans un état de santé désespéré.

— Par suite de la nomination de M. Magne comme sous-secrétaire d'état au département de la guerre, M. Dessauret comme directeur du contentieux au ministère des finances, de M. Moulin comme directeur-général de l'administration des cultes, les collèges électoraux de Périgueux, de Saint-Flour et d'Issoire sont convoqués pour le 18 décembre prochain.

— Nous avons annoncé il y a peu de jours, dit le *Constitutionnel*, que M. le vicomte Napoléon Duchâtel, aujourd'hui préfet de Toulouse, était appelé à l'ambassade de Turin. Cette nouvelle était vraie. M. Guizot avait dit en effet presque publiquement à plusieurs députés conservateurs: « J'ai nommé M. Napoléon Duchâtel à l'ambassade de Turin. Je sais que je fais une faute, mais je suis forcé de la faire. »

La publicité que nous avons donnée à cette nouvelle, les termes assez peu obligeants pour la famille Duchâtel, dont s'est servi M. Guizot en faisant connaître cette nomination, le mécontentement qu'elle a excité dans le corps diplomatique, et surtout parmi les membres des deux chambres, ont, dit-on, décidé M. le vicomte Duchâtel à donner sa démission d'ambassadeur avant d'avoir été nommé officiellement. Quelques-uns de ses amis prétendent même qu'il veut se démettre de ses fonctions de préfet et rentrer dans la vie privée.

Nous verrons quelles suites seront données à toutes ces résolutions.

— On lit dans l'*Hermine* de Nantes:

« M. le docteur Perussel, un des propagateurs les plus zélés de l'homœopathie, et qui avait publié cette année un important ouvrage, intitulé la *Vérité en médecine*, vient de recevoir de S. S. Pie IX, à qui il avait fait l'hommage de son livre, un bref du 4 octobre, par lequel le souverain pontife lui fait adresser ses remerciements, et comme gage personnel de sa haute satisfaction lui envoie sa bénédiction apostolique. »

— Le commissaire de police de Périgueux a fait informer les boulangers de cette ville qu'à l'avenir les pains de luxe ou de fantaisie, quelle que soit leur forme, devront avoir rigoureusement le poids à raison duquel ils sont vendus.

— Le prix du pain augmentera de 1 c. par kil. le 1er décembre: il sera taxé à 36 centimes.

— Des communistes sont poursuivis, à Saint-Quentin, pour association illicite. Il ne s'agissait d'abord que de deux ouvriers. « Nous apprenons, dit le *Guetteur*, que le chef de l'école lui-même, M. Cabet, est impliqué dans le procès et devra comparaître sous la même prévention devant le tribunal correctionnel de Saint-Quentin. Une visite domiciliaire a dû être faite au domicile de M. Cabet. »

— Le gérant de l'*Hermine*, de Nantes, paraîtra devant la cour d'assises, le 7 décembre prochain, sous la prévention du délit de provocation à la désobéissance aux lois, en excitant les contribuables à refuser l'impôt légalement établi.

— Les membres de la société suisse du Grutli s'étaient réunis dimanche dernier aux Vendanges de Bourgogne (Chapelle-Saint-Denis), pour fêter le quatrième anniversaire de l'installation de leur société à Paris. Des guirlandes ornaient la salle; chaque table avait son écusson aux couleurs cantonales, et deux transparents dans le fond représentaient le serment des trois Suisses et d'autres scènes historiques. Plus de 300 convives étaient réunis, et des toasts analogues aux circonstances avaient été préparés. L'autorisation avait été demandée à la police et accordée comme les années précédentes; mais cette fois la police y avait ajouté une restriction: elle avait défendu qu'aucun toast ne fût porté. Cette restriction a d'autant plus étonné les membres assemblés, que jamais dans leurs réunions ils ne se sont occupés de politique en dehors de ce qui a trait à leur pays. Le gouvernement a voulu leur faire payer le mécontentement que lui ont fait éprouver les dernières nouvelles arrivées de la Suisse.

— C'est aujourd'hui mardi, à huit heures du soir, que M. Emile Chevé, ouvre, chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60, son nouveau cours de musique vocale et d'harmonie.

MOUVEMENT RÉFORMISTE. — Le mouvement réformiste se propage. Nous apprenons aujourd'hui qu'un banquet s'organise à Châlon-sur-

---

les murailles échancrées. Hélène aussitôt pénètre dans la ville, sous le costume arabe; mais, bientôt reconnue et arrêtée, elle est conduite à l'émir, qui s'empresse de la renfermer avec Gaston. Sur ces entrefaites, les croisés attaquent Ramla. Hélène et Gaston veulent fuir ensemble, mais ils sont arrêtés et séparés.

Au troisième acte nous retrouvons Hélène dans les jardins du harem, où les femmes se livrent entre elles aux plaisirs du chant et de la danse. (Ballet.) Pendant ce temps les croisés pénètrent dans la ville. Gaston profite du tumulte pour échapper à ses gardiens, et les croisés le retrouvent avec Hélène dans le harem. Gaston a été condamné à la dégradation et à la mort; on l'arrête; les croisés le maudissent; le comte de Toulouse maudit le sacrilège amour de sa fille; Gaston maudit tous ceux qui le croient coupable, et Hélène appelle la malédiction du ciel sur ceux qui condamnent son amant. La scène change, et nous assistons sur la grande place de Remla au saisissant spectacle de la dégradation de Gaston. Chaque pièce de son armure est brisée par la main du bourreau, après que le hérault a proclamé la terrible formule: *Ceci est le heaume, la targe, l'estoc d'un traître déloyal chevalier.* A chacune de ces proclamations Gaston répond d'un accent désespéré: *Tu mens! tu mens!* Mais sa voix est couverte par les malédictions de la foule et les versets du chant funèbre entonné par les pénitents. Il n'était pas possible de donner à un compositeur un plus beau motif d'inspiration grandiose.

Au quatrième acte, nous sommes dans la vallée de Josaphat; l'attaque de Jérusalem se prépare. Gaston, gardé dans une tente, attend l'heure de son supplice. Le légat charge Roger de le préparer à la mort. On comprend combien ce rapprochement est dramatique. Roger profite de l'autorité que lui a transmise le légat, sur les sentinelles, pour rendre à Gaston la liberté et une épée, et lui-même va chercher la mort à l'assaut de la ville sainte.

Jérusalem est prise; les croisés triomphent dans la tente du comte de Toulouse et ils entourent avec respect un guerrier inconnu qui, le premier, a planté l'étendard chrétien sur les remparts. Ce guerrier relève sa visière, et tous reconnaissent Gaston. Roger, blessé à mort, revient confesser son crime et justifier Gaston; puis il demande avant de mourir à voir la cité du Seigneur. Le fond de la tente s'ouvre et montre un panorama de Jérusalem, justification du titre choisi par les auteurs.

On le voit, si l'œuvre de MM. Alphonse Royer et Gustave Vaez sent un peu la précipitation, si les scènes manquent de liaison, et si les situations ne sont pas toujours justifiées, elle présente cependant un canevas assez riche, et ne manque pas surtout de motifs lyriques élevés.

Malheureusement le compositeur est loin d'avoir atteint à la hauteur de la plupart des données du livret.

L'introduction exceptée, qui renferme quelques passages éclatants et vigoureux, comme ceux qui ont fait le succès de *Nabuco*, la partition entière se traîne de mélodie commune en harmonie grossière et banale, d'efforts de vigueur avortés en contresens dramatiques, et de vociférations en tapages d'orchestre sans raison ni mesure.

Nous avons la douleur de dire que le succès de la première représentation a été un des plus foncés en enthousiasme que nous ayons jamais vus. Les applaudissements à triples salves éclataient du haut en bas de la salle, et il n'a pas tenu au public de cette première représentation que cinq ou six morceaux ne fussent recommencés; après chaque tableau les chanteurs étaient acclamés et rappelés; en un mot, tous les caractères du triomphe le plus complet et de l'ovation la plus sincère. Est-ce donc que nous seul nous nous serions trompé au milieu de toute cette assemblée? Et pourtant nous n'étions sous l'empire d'aucune de ces idées de parti-pris qui pussent nous porter à rechercher de préférence les côtés faibles, vulnérables de l'œuvre nouvelle. Au contraire. Nous avions applaudi sincèrement dans le temps aux nombreux morceaux que nous avions trouvés pleins de sève et de vigueur dans *Nabuco*; nous n'étions point égaré par un sentiment de patrioterie étroite qui nous fît désirer l'insuccès d'un compositeur italien sur notre première scène française; nous nous étions associé avec un vif plaisir aux applaudissements provoqués par un brillant passage symphonique destiné à peindre un lever du soleil; bien qu'il ne nous parût se distinguer par aucune qualité poétique bien remarquable, mais seulement par un habile emploi de la sonorité. Le sextuor qui termine l'introduction nous avait fait bien augurer du reste de la partition, parce que nous y retrouvions les qualités d'élan que nous avions appréciées dans *Nabuco*. Malgré tout cela, il nous a été impossible de saisir la moindre trace de style, d'inspiration mélodique, de mise en œuvre habile et de préoccupation dramatique intelligente dans le reste de la partition, si on en excepte le cantabile chanté par Roger (Alizard) au commencement du 2e acte, l'air d'Hélène qui suit presque immédiatement le motif de la marche funèbre qui précède la dégradation, et le trio, morceau capital des *Lombardi*, qui termine le premier tableau du quatrième acte. Nous n'avons pas pu trouver qu'il fût convenable de faire chanter sur un rhythme de marche héroïque des pélerins qui meurent de soif au milieu des sables et des rochers de la Palestine, et qu'il fût très à propos de mettre en tête des croisés un corps de musique de Sax exécutant un pas redoublé de 1847; s'il était joli encore! mais il n'y a pas un chef de musique dans l'armée qui n'eût fait mieux en ce genre. Nous avons cherché vainement une parcelle de sentiment religieux dans le chœur des croisés qui parcourent en procession les lieux témoins de la passion du Christ, pour se mieux préparer à l'assaut de Jérusalem; rien, rien, rien en un mot n'est venu nous révéler ou le génie de l'inspiration ou, du moins, à défaut, celui de la réflexion; car en musique, comme dans tous les arts, la réflexion profonde et mûrie peut parfois, aussi bien que l'inspiration, conduire à la convenance parfaite de l'œuvre, et la convenance parfaite est bien près d'être le beau, si ce n'est pas le beau lui-même.

C'est avec une vive peine que nous verrions perdus les brillants accessoires qui font de *Jérusalem* un des ouvrages les mieux montés que nous ayons vus sous le rapport des décorations et du luxe pompeux de la mise en scène; mais d'un autre côté le succès à Paris d'une pièce qui musicalement nous paraît être la négation absolue de toutes les conditions primordiales de l'art, nous semblera le signe d'une dégénérescence déplorable dans le goût du public. C'est un résultat, au surplus, qui ne nous atteint pas *ex abrupto*, comme un coup de foudre; on pouvait le prévoir depuis longtemps, et pourquoi d'ailleurs en serions-nous exempts plus que les Italiens qui ont bien un passé aussi glorieux et aussi pur que le nôtre? Nous leur devrons cette misère comme nous leur avons dû bien des splendeurs.

Mme Julian-Van-Gelder, qui débutait dans le rôle d'Hélène, est un *soprano sfogato* bien caractérisé. Sa voix, pleine d'éclat dans la demi-échelle supérieure, domine pure et éclatante le tumulte de l'orchestre et des chœurs réunis; elle possède les qualités d'élan et d'audace heureuse qui accompagnent ordinairement ce genre de voix. Nous n'osons lui imputer le défaut de style dans les *cantabile*, ce défaut pouvant être le fait unique du compositeur, ainsi que tendrait à le prouver l'inutilité des efforts de Duprez et d'Alizard pour faire croire à des mélodies absentes. Hors les trois personnages que nous venons de citer, tous les autres rôles sont sans importance.

Mlles Maria, Plunkett, Fuoco et Robert se sont fait justement applaudir dans le divertissement assez insignifiant du troisième acte.

Pour terminer, comme nous avons commencé par des éloges, adressons les plus vifs compliments à MM. Séchan, Dieterle et Desplechin pour leur thébaïde, leurs jardins du sérail, leur vallée de Josaphat et leur lumineux panorama de Jérusalem; et à MM. Cambon et Thierry pour leur belle place de Ramla; enfin, abstraction faite du corps de musique qui la précède, applaudissons à l'armée des croisés qui, par le nombre, la variété et la richesse, présente un des plus beaux défilés que l'Opéra ait jamais offerts au public. Grâce à tout cela, *Jérusalem* vaut la peine d'être vue.

ALLYRE B.

l'enthousiasme de l'assemblée.

LA REINE DE MADAGASCAR. — On lit dans le *Journal du Havre* : « Nous recevons les journaux de Bourbon jusqu'à la date du 17 août. Ils contiennent sur les tentatives de l'amiral Cécile pour renouer les relations commerciales avec Madagascar, quelques détails qui montrent que ces démarches n'ont eu aucun résultat. En voici le résumé :

» Dans une visite faite à l'amiral Cécile, à Nossi-Bé, par M. Gévint, capitaine du trois-mâts anglais l'*Ariel*, l'amiral lui aurait dit que, dans les quelques pourparlers qu'il avait eus avec M. Delastelle à Sainte-Marie, ce dernier lui avait laissé penser que le gouvernement d'Emyrne, souffrant tout autant que nous de la rupture des anciennes relations avec notre colonie, paraissait disposé à les reprendre, et qu'une simple démarche de sa part à Tamatave amènerait sans aucun doute le rétablissement du commerce. L'amiral lui aurait répondu que la reine, nous ayant elle-même fermé ses ports, pouvait nous les rouvrir, si elle le jugeait convenable, mais qu'il n'avait aucune démarche à faire pour obtenir *cette faveur*. Les choses sont donc restées dans le même état.

»Neanmoins, M. Gévint se proposait, nous dit-on, avant son retour à Maurice, de visiter Tamatave, et tâcherait d'obtenir, soit des bœufs, soit du riz. D'un autre côté, le brick de la colonie l'*Arzac*, sur lequel M. Delastelle avait pris passage pour se rendre à Sainte-Marie, doit être encore à Tamatave, et nous saurons sans doute, au retour de ce navire, à quoi nous en tenir sur les dispositions nouvelles de la reine. »

L'AN CLIMATÉRIQUE DES SOUVERAINS RUSSES. — L'empereur de Russie aura accompli, le 1er décembre prochain, la vingt-deuxième, année de son règne, et dans trois ans il aura atteint une époque que les czars n'ont jamais franchie avant lui. Il existe en Russie une loi fondamentale qui remonte plus haut que Pierre-le-Grand, et d'après laquelle l'empereur ne peut pas régner plus de vingt-cinq ans. Après cette période, il est obligé d'abdiquer en faveur de l'héritier présomptif de la couronne impériale, ou, s'il voulait se maintenir sur le trône, il devrait braver toute la haute aristocratie russe, et il courrait risque de se voir poignarder ou étrangler dans son palais. Telles étaient du moins les mœurs des anciens czars de Russie, car depuis longtemps l'on n'en a pas vu atteindre la vingt-cinquième année de leur règne. On s'occupe beaucoup depuis plusieurs années, à Pétersbourg, de la résolution que prendra l'empereur à cette époque. Quelques personnes croient qu'il abdiquera en faveur du prince impérial Alexandre Nicolaïwitsch, qui est maintenant âgé de vingt-neuf ans, et qu'il se retirera en Allemagne. Mais d'autres personnes pensent qu'il con-

UN SERMENT EN JUSTICE. — A la dernière audience du tribunal de paix du 4e arrondissement, dans une affaire où le serment avait été déféré, M. Xucelle, juge de paix, avant de faire prêter le serment déféré, crut devoir adresser au sieur Pierre cette question :

— De quelle religion êtes-vous ?

— Je suis Picard, monsieur le président, répondit Pierre.

— Vous ne répondez pas à ma question. Je vous demande si vous êtes catholique ?

— Catholique... je connais pas.

— Enfin êtes-vous chrétien ?

— Chrétien... je sais pas.

— Il faut pourtant que je sache de quelle religion vous êtes. Lorsque vous étiez enfant, avez-vous été au catéchisme ?

— Au catéchisme ?... je crois bien que oui.

— Alors, vous êtes chrétien ; prêtez votre serment. (*Droit*.)

Marchés.

HALLE DE PARIS, 26 novembre.—***Farines***. (Prix les 100 q.) — Arrivages, 1 791 q. 32 k. — Ventes, 1 890 q. 28 k. —Restant, 6 124 q. 50 k. — Cours moyen du jour, 39-62.—Cours-taxe de quinzaine, 39-38.

Marché de la barrière d'Enfer du 27 novembre. — Foin 1re qualité, 64 à 67; 2e 61 à 63; 3e »» à »». —Luzerne, 1re, 65 à »»; 2e 62 à »»; 3e »» à »».— Paille de blé, 1re q., 32 à 31; 2e 30 à 33; 3e »» à »».—Paille de seigle, 1re qualité »» à »»; 2e »» à »».— Paille d'avoine, 1re »» à »» ; 2e »» à »».

Marché Saint-Antoine du 26 novembre.— Foin, 1re 66 à 68; 2e 63 à 65; 3e, 60 à 62. — Luzerne 1re »» à »»; 2e 62 à 64; 3e »» à »». — Trèfle 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». —Paille de blé, 1re 31 à 32; 2e »» à 30; 3e »» à »». — Paille de seigle 1re 32 à 33; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille d'avoine 1re »» à 65; 2e »» à »»; 3e »» à 50.

Marché St-Martin du 27 novembre.—Foin 1re 66 à 70; 2e 58 à 65; 3e »» à »» —Luzerne, 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e, »» à »». — Trèfle, 2e »»; 3e »».— Paille de blé 1re 30 à 32; 2e 27 à 29; 3e »» à »».— Paille de seigle, 1re 33 à 35. Paille d'avoine, 2e »».

MARCHANDISES.

Esprit 3|6, disponible, courant du mois et décembre, 65 fr.; 8 premiers mois 1848, 62 à 63 fr.

Narbonne, 49 fr.; après le marché, 48 fr. — Béziers, 48 à 49.— Cette, 49 à 48-50 fr. — Bordeaux, 58 à 59 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Huile de colza disponible, courant du mois, 101 fr.; décembre, 100-50; 4 premiers 1848, 100.

Huile épurée, 107.

5 p. 0/0......	d. 50 »» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0......	»» »/»	»» »/»		»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.	»» »/» 7	»» »/»		»» »/»	»» »/»

Tours-Nan	400	»»
Orl.-Vierz..	557	50
C. du Nord.	570	»»
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep-Féc...	»»»	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord..	495	»»
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	406	25
Bord-Teste	»»»	»»
Zinc V. M.	»»»	»»
Lin Maberl.	»»»	»»
F. de l'Av..	»»»	»»
Union lin..	»»»	»»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»	»/»	ROME..............	DrC.	97 1/2	»/»
Récép. Rotsch.	»	102	»»	BELG. 2 1/2.........	»	»»	»/»
ESP. Dette act.	»	23 1/2		— 4 1/2..........	»	93 1/4	
— — pass.	»	»»	»/»	— do 1840.........	»	99 »/»	»/»
— 3 p. 0/0.	»	29	»/»	— do 1842.........	»	99 1/2	»/»
Dette intérieu.	»	»»	»/»	— Banque..........	»	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847	»	»»	»»	— do Em. 1841 .	»	»»»	»»
HOLL. 2 1/2.....	»	»»	»/»	PIÉMONT...........	»	1120	»»
HAITI...............	»	»»»	»/»	AUTRICHE..........	»	»»»	»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	918 75	Orléans à Vierzon.	557 50
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	502 50	Bordeaux à Cette.	495 »»
Paris à Orléans......	1216 25	Marseille à Avignon	570 »»	Nord................	570 »»
— à Lyon..........	406 25	Paris à Strasbourg.	421 25	Boulog. à Amiens.	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 30 novembre.

» h. »|» **OPÉRA**.—

7 h. »|» **FRANÇAIS**.—Cléopâtre.

8 h. »|» **ITALIENS**.—Lucia.

7 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE**.—Les Mousquetaires, le Nouveau Seigneur.

6 h. 1|2 **ODÉON**.—1re repr. : Les Geais.

7 h. »|» **OPÉRA-NATIONAL**. (Bd du Temple.)—Aline.

7 h. »|» **THÉATRE HISTORIQUE**.—Le Chevalier de Maison-Rouge.

6 h. 1|2 **VAUDEVILLE**.—La Brioche, la Vicomtesse Lolotte, le Chevalier d'Essonne.

6 h. 1|4 **VARIÉTÉS**.—Les Chroniques Bretonnes, Jérôme le Maçon, la Fille obéissante.

6 h. 1|4 **GYMNASE**.—1re repr. : Suzanne, Mari anonyme, Petit-Fils.

6 h. »|» **PALAIS-ROYAL**.—Jacques le Fataliste, l'Ordonnance, l'Almanach des 25 000 Adresses, A qui le Montard ?

6 h. »|» **PORTE-SAINT-MARTIN**.—La Belle aux cheveux d'or.

6 h. »|» **AMBIGU**.—Les Paysans.

6 h. »|» **GAITÉ**.—Martin et Bamboche.

6 h. »|» **CIRQUE**.—Fils du Pêcheur, Michel Cervantes, Parapluie.

5 h. 1|2 **FOLIES**.—Finesses de Gribouille, César Birotteau, Princesse.

5 h. 1|2 **DÉLASSEMENTS**.—La Femme de Marbre, Douvres et Calais, l'Orpheline, Polkette.

6 h. 1|2 **LUXEMBOURG**.—Le Pied de Mouton.

6 h. »|» **BEAUMARCHAIS**.—Le Favori, le Fil, Aline, la Fortune.

DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton, De 9 h. à la nuit.

THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 30 NOVEMBRE.

Le Socialisme du journal le Commerce.

Le journal le *Commerce* vient d'exécuter la même manœuvre que la *Presse*, autour de la question sociale.

On sait que la *Presse*, après s'être avancée dans sa polémique avec l'*Union monarchique* jusqu'à démontrer péremptoirement que le plus urgent de tous les problèmes était celui de la meilleure répartition du travail et de ses fruits, et que, pour la solution des questions sociales, il fallait *sortir des routes battues et s'inspirer d'un esprit nouveau*, a cru devoir quelques jours plus tard, dans sa polémique avec la *Démocratie*, réduire à la plus modeste expression ses vœux de réforme sociale et déclarer qu'elle n'aspirait qu'à *améliorer les moyens de gouvernement*, comme par exemple à réduire quelques impôts, à affranchir certains ouvriers du service militaire, etc. La *Presse* agissait ainsi dans la crainte évidente qu'on ne la crût tombée dans cette utopie du Phalanstère, contre laquelle, à son avis, l'ironie est encore loin d'avoir épuisé tous ses traits.

Le *Commerce* agit de même. Ce journal, comme nous l'avons vu, a pris texte du programme de M. de Lamartine, pour faire observer au célèbre écrivain :

Que sa charité sociale érigée en lois nombreuses d'assistance à tous les besoins, à toutes les souffrances, loin d'être un progrès était un retour vers les plus mauvaises traditions des sociétés mal organisées; que la mission du législateur au dix-neuvième siècle consiste avant tout à donner au corps social un régime qui prévienne les accidents funestes, la maladie et les souffrances ; que le TRAVAIL A TOUS, L'ORGANISATION DU TRAVAIL, l'ordre *dans la production à la place du chaos qui règne aujourd'hui devaient seuls faire disparaître ces misères* et constituaient un problème difficile sans doute, mais digne d'exciter les intelligences les plus nobles et les plus élevées, etc.

Félicité sincèrement par nous pour ces convictions, qui sont aussi les nôtres, pour ces formules qui sont celles de la plupart des écoles socialistes, le *Commerce* s'empresse de faire savoir « *à ces Messieurs du phalanstère qu'il n'a rien de commun avec eux, et que, s'il était convaincu qu'en dehors de l'église fouriériste il n'y a point de salut, il briserait sa plume et remettrait à la* Démocratie pacifique *le soin d'un avenir qu'il ne devrait pas voir.* »

La peur de se compromettre dans l'esprit de ses lecteurs pousse même le *Commerce* plus loin. La *Presse* n'a vu l'utopie ou le danger du ridicule que dans le Phalanstère, le *Commerce* lui les voit dans le socialisme tout entier.

« Le propre des socialistes, a-t-il écrit, est de ne jamais définir leurs aspirations, et de poursuivre le plus grand bien possible pour le plus grand nombre, à *travers un brouillard d'idées* qui les égare sans cesse et les égarera toujours dans cette poursuite. »

Et pour ne paraître ni socialiste ni phalanstérien, le *Commerce* commence à réduire à des proportions presque aussi modestes que les conclusions de la *Presse* ses vœux de réforme sociale. Il dit bien encore *que le travail pour tous est la grande règle* qui doit présider aux conditions des sociétés modernes ; mais, pour qu'il soit bien entendu, qu'il repousse toute solidarité avec les écoles socialistes, il donne à sa pensée le commentaire suivant :

Avant de nous prouver comment le phalanstère nous donnerait cette règle d'une manière absolue, les socialistes de Fourier devraient commencer par nous prouver que notre système social actuel ne saurait point en approcher autant qu'il est possible aux choses humaines d'approcher de la perfection. Cette répartition équitable, selon nous, *sera naturellement réalisée par l'organisation même du travail, c'est-à-dire par l'ordre dans la production*. Pour produire avec ordre, il y a une condition essentielle : c'est de savoir pourquoi, comment et combien on consomme. Laissez donc à la *raison individuelle de l'homme son libre arbitre et son activité propre*. Lorsque *les progrès de l'instruction* auront pénétré dans toutes les couches de la population, lorsque le gouvernement aura compris qu'il doit au pays, non-seulement le budget de ses impôts, mais encore le budget de ses forces productrices et absorbantes, vous verrez l'organisation du travail se faire naturellement par ces travailleurs qui engendrent eux-mêmes le chaos et le désordre aujourd'hui, parce qu'à de rares exceptions près ils ne connaissent point le marché.

La parfaite connaissance du marché, tel est le secret d'une régénération de l'industrie dans laquelle le travail pour tous ne sera plus une utopie. Cette connaissance, on peut la trouver ailleurs que dans la *Théorie des Quatre Mouvements*.

Nous avons dit au *Commerce* qu'il faisait, comme M. Jourdain, du socialisme sans le savoir. Nous sommes forcés de convenir que nous étions dans l'erreur. Le *Commerce* fait du socialisme en parfaite connaissance de cause, mais il fait de ce socialisme qu'il a défini lui-même en ces termes : « Le propre du socialisme est *de ne jamais définir ses aspirations* et de poursuivre le plus grand bien possible *à travers un brouillard d'idées qui l'égare sans cesse et l'égarera toujours*. »

En effet, si le *Commerce* a défini à sa manière le socialisme, il y a trois choses qu'il a négligé de définir et qui, dans ses colonnes, restent couvertes du plus épais brouillard. Il se sert à chaque ligne du terme : *répartition équitable du travail*, et il n'indique nullement ce qu'il entend par ces mots; il nous laisse ignorer entre quels agents et dans quelles proportions le travail et ses fruits doivent se répartir. Il ajoute que cette répartition équitable *sera naturellement réalisée par l'organisation même du travail*, sans daigner nous indiquer par quelles *idées justes et pratiques*, étrangères à nos *théories exubérantes*, *à nos plans d'utopie*, s'opéreront naturellement cette miraculeuse répartition équitable et cette organisation meilleure du travail. Le *Commerce* ajoute encore, il est vrai, *que l'organisation du travail et l'ordre dans la production sont la même chose ; que, pour produire avec ordre, une condition essentielle, c'est de savoir pourquoi, comment et combien on consomme* ; *qu'il faut laisser à la raison individuelle de l'homme son libre arbitre et son activité propre* ; *que le progrès de l'instruction et la publication par le gouvernement du budget des forces productrices et absorbantes donneront une parfaite connaissance du marché, et que cette connaissance est tout le secret de la régénération de l'industrie* ; mais nous ne trouvons pas que cette explication dissipe le moins du monde le *brouillard d'idées* que le *Commerce* reproche au socialisme. Il nous semble, au contraire, que ce brouillard s'épaissit plus que partout ailleurs sous la plume du *Commerce*. Au moins, quand la *Presse* concluait à l'amélioration des moyens de gouvernement en matière de réforme sociale, elle expliquait sa pensée par des exemples de réductions d'impôts et de palliatifs à la loi de conscription. Mais, sincèrement, naïvement, absolument, nous déclarons au *Commerce* ne pas comprendre comment la simple *connaissance du marché* peut à elle seule créer *l'ordre dans la production*, enfanter une *meilleure organisation du travail* et une *répartition plus équitable* ; comment le *libre arbitre et l'activité propre de la raison individuelle de l'homme, aidés par les progrès de l'instruction*, pourront garantir le travail pour tous et dissiper le chaos et le désordre.

Certes, s'il est un gouvernement qui ait une connaissance parfaite du marché du monde, c'est évidemment le gouvernement anglais ; car il n'a d'autre soin que de faire triompher la propagande industrielle et commerciale de la Grande-Bretagne. Ce gouvernement a subventionné la guerre pendant vingt ans en Europe pour garantir à la production nationale le marché du continent. L'Angleterre n'a étendu sa puissance maritime et coloniale sur les deux hémisphères, et n'ouvre à coups de canon la Chine et bientôt le Japon, que pour assurer de nouveaux débouchés à ses manufactures. Il n'y a pas, en Angleterre, une seule maison de commerce et d'industrie qui ne soit parfaitement renseignée sur toutes les forces productrices et sur tous les besoins de consommation des différents peuples. L'*instruction* ne manque pas plus aux industriels anglais que le *libre arbitre de leur raison individuelle et de leur activité propre*. Eh bien ! c'est néanmoins dans ce pays que les vices de l'industrie et les dangers de la liberté individuelle se révèlent sous les symptômes les plus graves, les plus sinistres ; c'est là que la répartition du travail et de ses fruits est la plus inique. Le gouvernement anglais, malgré tous ses efforts pour mettre en harmonie les moyens de production avec les débouchés, est de tous les gouvernements de l'Europe le plus incapable de donner du pain aux masses d'affamés qui le menacent. Si ce gouvernement, suivant l'avis du *Commerce*, voulait demain ramener lui-même la production à de plus modestes limites et assurer en même temps le travail à tous, il ne pourrait y parvenir qu'en se faisant lui-même entrepreneur général de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, et qu'en réalisant par conséquent le bouleversement social le plus radical et le plus révolutionnaire.

Voilà où l'aversion que le *Commerce* professe pour tout ce qui est *socialisme, utopie et brouillard d'idées*, paraît logiquement le conduire.

Mais que le *Commerce* se rassure! Il peut aller beaucoup plus loin en études économiques et sociales sans compromettre sa réputation d'esprit prudent, pratique et positif. C'est à grand tort qu'il nous suppose l'intention de le forcer à reconnaître qu'en dehors de l'église fouriériste il n'est point de salut. Il a certainement raison de prétendre que, si le progrès social se trouve quelquefois en germe dans les écoles philosophiques et sociales, ces écoles ne sont point elles-mêmes tout le progrès. Le progrès social est, en effet, partout en germe ou en fruit, en théorie ou en pratique, en dehors des écoles socialistes comme dans leur propre sein. Le progrès social est dans l'esprit du *Commerce* lui-même, puisqu'il est poussé irrésistiblement à agiter les questions économiques, quoiqu'il ne les connaisse pas. Ce journal, qui recule devant le principe d'association et qui tourmente sa polémique pour éviter de lui rendre hommage, aurait tort de ne pas l'accepter parce qu'il est phalanstérien. Ce principe d'association est vieux comme le monde et constitue l'essence même de tout progrès social. L'association des capitaux, les sociétés d'actionnaires, les assurances mu-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 1er DÉCEMBRE.

LES RIVAUX.

I.

Les Débuts.

Il était six heures du soir. Deux jeunes gens se livraient avec ardeur à l'exercice d'un galop pédestre dans une chambre située au dernier étage d'une maison couverte d'un épais manteau de neige à rendre le Mont-Blanc jaloux. Ces deux jeunes gens paraissaient à peu près du même âge, mais leur tenue formait un contraste frappant avec le dénuement de la chambre. Comme nos héros sont devenus des personnages historiques, comme l'anecdote que nous avons à raconter marque leur entrée dans le domaine de l'histoire, on nous permettra, non pas de poser un décor de fantaisie, mais de décrire succinctement la réalité de leur pauvre demeure. La chambre était grande, beaucoup trop grande pour le mobilier qu'elle contenait; aussi nos deux jeunes gens, vu la rigueur du froid, essayaient-ils de s'en servir comme d'un champ de manœuvre; car, hélas! le feu dans le foyer brillait par son absence. Ils avaient donc repoussé le long des murs déserts les chaises et les vieux fauteuils, afin de se ménager un plus grand espace, au milieu duquel ils tourbillonnaient, à l'imitation des ardents coureurs lancés dans un manége. Deux lits, deux tables, un buffet étaient également rangés contre les murailles; une bougie sur la cheminée éclairait un amas confus de volumes, de brochures et de toutes sortes de papiers manuscrits. L'aspect de cette grande chambre sans feu, et à peine éclairée eût suffi pour faire grelotter, lorsque la neige, qui frappait aux vitres des croisées, n'aurait pas annoncé décembre. Quant aux deux habitants de cette demeure inhospitalière, ils étaient vêtus sinon richement, du moins avec une certaine élégance qui semblait une aspiration vers un sort meilleur.

Tout à coup, celui qui galopait en avant s'arrêta, et, croisant les bras sur sa poitrine, il dit d'une voix essoufflée à son compagnon qui reprenait haleine :

— Ah! ça, Halhed, Dante n'a pas inventé un pareil supplice dans son enfer?

— Il était trop humain, répondit Halhed.

— Oh! l'enfer! l'enfer! Eh bien! il y a en enfer quelque chose de consolant pour de pauvres diables de pécheurs comme nous, Halhed : il y a du feu gratis; au moins on n'y grelotte pas de froid. Imagine-toi donc des flammes! des flammes! et puis encore des flammes! Que cela doit être bon!

— C'est le paradis!

— Moi, je suis brisé, je me sens étourdi, et j'ai froid aux ongles. Ce métier de roue de moulin m'a creusé l'estomac et ne m'a pas réchauffé. Voyons, Halhed, imaginons autre chose, ou bien ce païen d'Ixion nous attaquera en contrefaçon, car nous lui contrefaisons son supplice infernal : c'est triste!

Halhed fit un tour sur lui-même en regardant de tous côtés dans la chambre, puis il s'approcha de la cheminée.

— Voici des paperasses, dit-il : pendant trois secondes nous pouvons jouir de l'avant-goût des fourneaux de M. Satan.

— Nos manuscrits! brûler nos manuscrits! O sacrilége! Veux-tu donc que la postérité te place, dans ses malédictions, à côté d'Omar, l'incendiaire des chefs-d'œuvre de la bibliothèque d'Alexandrie?

— Ecoute, Sheridan, raisonnons; ces manuscrits feraient la ruine d'un libraire, aussi n'en trouvons-nous pas qui veuille les publier; ils feraient la fortune d'un chiffonnier, mais...

— Mais... mais le froid te monte à la tête, mon cher Halhed : quoi! tu es le Pylade littéraire de celui que la postérité appellera un jour le grand Richard Brinslay Sheridan, et tu doutes de l'avenir? et tu veux brûler nos vaisseaux encore sur le chantier? O Halhed! ô mon précieux ami! le froid aurait-il donc sur toi cette funeste influence de glacer ton courage?

— A moi? Ah! ah! *Tu Marcellus eris*, ô Richard! tu deviendras grand comme ton papa Thomas; je ne doute pas de ton avenir. Mais il me semble que, si nous brûlions nos vaisseaux, cela nous réchaufferait d'abord, ensuite nous serions plus à l'aise pour suivre la fortune...

— Aux Indes! toujours cette idée?

— C'est une idée d'or! je le crois; et puis j'en ai une autre.

— Attends, dit Sheridan en interrompant Halhed, nous avons encore trois heures à rester ici, mais il faut que nous trouvions le moyen de nous chauffer pendant ces trois heures. Il fait un froid de poëte; je grelotte.

— Moi, je pars à huit heures.

— Tu vas au concert entendre et admirer miss Linley? demanda Sheridan en regardant fixement Halhed.

— Non, répondit celui-ci avec indifférence, mais toi?

— Moi non plus. J'irai chez cet *honest Jago* de directeur du théâtre, lui demander des nouvelles de notre comédie.

— Il m'a tout l'air de se jouer de nous, [illegible] Jago, grand homme; quant à moi, le rôle d'auteur [illegible] comédie de théâtre me paraît aujourd'hui le plus mauss[illegible] ai-je imaginé une petite intrigue que je veux cond[illegible] non plus à la clarté des lampes, à l'aide de marion[illegible] , et dont le dénouement sera mon propre m[illegible]

— Bah! ton mariage? Et quel[illegible] dans ta comédie, Halhed?

— Celui de mon premier témoin[illegible]

— C'est toujours cela. Après?

— Après nous irons aux Indes.

— Bon, bon, dis-moi ton intrigue, que je voie si elle est selon les règles; et d'abord, le nom de ta future?

— Ah! pour le nom, tu me permettras de le taire.

— Cela commence bien, très bien, et je me sens déjà furieusement intrigué. Continue.

Ici la confidence d'Halhed fut interrompue par un pétillement aigu aussitôt suivi d'un jet de lumière qui illumina la chambre. La bougie arrivée à son dernier instant jetait des étincelles d'agonie; elle avait enflammé, dans les convulsions de sa lueur expirante, la bobèche de papier du flambeau. Mais ce fut un éclair, le papier brûlé s'éteignit et les ténèbres envahirent la chambre.

— Bon, voici que nous n'avons plus ni feu, ni lumière, maintenant. Halhed, je verrai demain mon frère.

— Moi, je verrai mon oncle.

— Il me donnera des conseils.

— Mon oncle me donnera un sermon.

— En ce cas, mon cher Halhed, nous pouvons très bien nous procurer, pour ce soir, de quoi nous éclairer et de quoi nous chauffer. Tu enverras, à ton oncle pour l'aider à préparer son sermon, l'honnête négociant chez lequel tu trouveras le plus de lumières; moi j'enverrai à mon frère, pour lui inspirer de chaleureux conseils, celui chez lequel je trouverai le plus de feu. En campagne! Et tu me conteras ton intrigue matrimoniale qui m'intrigue déjà si furieusement.

A ces mots les deux amis s'entraînèrent l'un l'autre, au milieu des ténèbres, du côté de la porte de la chambre.

Richard Brinslay Sheridan avait alors vingt-deux ans; c'était en l'année 1775. Sans fortune, quoique descendant d'une illustre famille, Sheridan en était à cette époque de la vie où le jeune homme, nouvellement éclos au monde, plein de sève et de fougue ambitieuse, tourne de tous côtés les yeux, incertain de la carrière qu'il doit prendre, et comme l'aiglon au moment où il quitte son aire s'élève au plus haut du ciel pour regarder les points de l'horizon. Cet instant pendant lequel l'imagination, encore indomptée, n'entrevoit pas d'obstacles, où tout sourit, même le froid et la faim, est en général l'instant des excès soit du travail, soit de la débauche, et souvent de l'un et de l'autre réunis. Il faut que le trop plein de cette sève ardente s'épanche, il faut que cette fougue surabondante s'use. Et dans cette orgie des facultés de l'intelligence, dans cette diffusion des forces du corps, les faibles succombent ou s'étiolent, les robustes se retrempent. C'est la flamme qui épouve l'or.

« Sheridan et Halhed étaient liés depuis l'enfance. Ils avaient étudié, tous deux, dans le collége d'Harrow, sur la colline, où étudièrent Byron et sir Robert Peel, beau et bon collége, d'où les esprits supérieurs sortaient à la fois poëtes et hommes d'Etat, dotés de cette solidité de vues et de cette verve qui ont fait de Byron un sublime rêveur à Venise et à Florence, à Missolonghi un patriote éclairé et un hardi

A la souveraineté nationale, à l'égalité devant la loi! par M. le docteur Turk.

A la probité politique! par M. Habert, avocat à Remiremont.

A l'indépendance et à l'émancipation des peuples! par M. Deblaye, commandant de la garde nationale d'Epinal.

Au rétablissement de l'influence et de la dignité nationales à l'extérieur! par M. Najean, avocat.

Aux classes ouvrières et à leur émancipation prochaine! par M. Magnien, notaire à Remiremont.

Au conseil-général des Vosges! par M. Grandjean, notaire à Charmes.

Aux députés indépendants des Vosges! par M. Marchal.

A Pie IX! au régénérateur de l'Italie! par M. Lhuillier.

SUISSE. — **Soumission d'Unterwald et de Schwytz.** — Les affaires marchent vite en Suisse; les puissances arriveront trop tard avec leurs protocoles. Les deux centres principaux ont capitulé d'abord; puis voici les cantons de la Suisse primitive, où le Sonderbund, retranché dans les montagnes, devait se défendre, disait-on, jusqu'à la dernière extrémité, et braver les attaques de l'armée fédérale; voici les cantons primitifs qui capitulent, Schwytz et Unterwald se sont rendus; on assure qu'Uri en a fait autant. De la ligue des sept cantons il ne reste plus que le Valais, dont une grande partie est radicale.

La *Suisse* du 28 publie une dépêche du colonel Ochsenbein, dans laquelle il annonce qu'au moment où il se trouve avec ses avant-postes sur la ligne de Winkel et de la Reugg, le seul passage qui conduise dans l'Unterwalden, au bas de la frontière du canton de Zug, tandis que la première brigade de sa division est sur le Brünig, trois envoyés du gouvernement d'Unterwald viennent lui proposer un armistice de 24 heures.

C'est à la suite de cette démarche que la capitulation a été conclue. Voici le texte de la capitulation d'Unterwald-Obwald; celle d'Unterwald Nidwald est exactement la même. Elle a été conclue et signée à Lucerne le même jour et à la même heure. Au nom d'Unterwald-Nidwald ont signé MM. Ackermann, landamann et banneret; Zilger; Wursch; Niederberger, secrétaire; Odermatt, secrétaire:

« Entre S. Exc. M. le général Dufour, commandant en chef l'armée fédérale, dans le but de remplir de la manière la plus amicale la mission qui lui a été confiée par la haute Diète, de dissoudre le Sonderbund, et les envoyés d'Unterwald-Obwald, MM. Michel, banneret, et Bretschgi, conseiller, adoptant le même but et se référant à la proclamation de la Diète, du 20 octobre dernier, par laquelle elle garantit la religion, les droits et la liberté de tous les cantons, la convention suivante a été conclue:

» 1° Le canton d'Unterwald-Obwald déclare se retirer du Sonderbund;

» 2° Toutes les troupes, ainsi que le landsturm, déposent les armes dans l'arsenal cantonal, où elles resteront pendant toute la durée de l'occupation militaire fédérale;

» 3° Le canton accepte sans résistance les troupes fédérales, et les traitera suivant les prescriptions des règlements fédéraux;

» 4° Les troupes fédérales maintiennent l'ordre public, veillent à la sûreté des personnes et des propriétés;

» 5° Toutes les questions politiques qui pourraient s'élever sont de la compétence de la haute Diète.

» Fait en double, au quartier-général de Lucerne, le 25 novembre, à onze heures du soir. »

— « Nous avons sous les yeux, dit la *Suisse*, une dépêche de M. Sidler, administrateur des fonds de guerre fédéraux, sous date de Lucerne, 25 novembre. Il annonce qu'après les combats de Honau et du pont de Gislikon, le gouvernement de Lucerne a pris la fuite par le bateau à vapeur, emportant la caisse fédérale et celle du canton. L'avoyer Ruttimann et le général Sonnenberg sont restés. La fuite du gouvernement...

— Le même journal ajoute ce qui suit, en post-scriptum:

« La Diète s'est réunie ce soir à 5 heures. Elle a nommé les représentants fédéraux pour Unterwald et Schwytz, dont la capitulation est semblable à celle d'Unterwald.

» MM. le Dr Schneider, de Berne, et Peter Bruggiser, d'Argovie, représenteront la Diète à Unterwald; MM. Hungerbuhler, de Saint-Gall, et Heim, de Gais (Appenzell ext.), la représenteront à Schwytz.

» L'expédition contre le Valais a été ajournée à la semaine prochaine.

» Le bruit court qu'Uri a aussi capitulé. »

Nouvelles du Tessin. — La *Suisse* publie également les nouvelles suivantes du Tessin, venant d'une source *officielle*:

» Les Uraniens et leurs auxiliaires ont continué à battre en retraite ou plutôt à s'enfuir. Ils voulaient d'abord s'arrêter à la douane de monte Piottino, mais la nouvelle qui leur est sans doute parvenue que les forces du Tessin s'augmentaient considérablement, leur a fait abandonner ce projet. Le temps leur a aussi manqué pour détruire deux ponts, l'un en pierre, l'autre en bois, ils ont abandonné cette besogne à peine commencée. Cependant ils ont pillé et emporté tout ce qu'ils ont pu, sans négliger les armes et les munitions qui leur sont tombées sous la main. Ils ont fait venir à Airolo des voitures pour transporter dans leur vallée d'Urseren le produit de leurs rapines. Enfin mercredi 24, à 10 heures du matin, ils quittaient Airolo et prenaient le chemin du St Gothard. Il n'est pas à présumer qu'ils continueront d'occuper cette position après la défaite du Sonderbund. »

— Voici la traduction d'une nouvelle proclamation qu'ils ont répandue dans le Tessin:

« Les habitants des pays occupés sont invités à rentrer dans leurs foyers et à s'y tenir tranquilles. Nous ne sommes pas venus ici en ennemis, mais seulement pour nous assurer le libre transport des subsistances. Les personnes et les propriétés seront respectées.

» Tessinois! vous êtes nos frères; nous vous demandons nos munitions qu'on a interceptées à Lugano. Vous êtes nos amis, aidez-nous à défendre les droits des catholiques, opprimés par une majorité illégale et ennemie de notre religion.

» Vous êtes aussi catholiques; donnez-nous la main. Nous ne voulons pas occuper votre pays; nous ne prendrons rien à personne, mais nous voulons ce qui nous appartient.

« Le commandant des troupes. »

Chronique. — On lit dans le *Narrateur fribourgeois*: « Petit à petit tout reprend son cours régulier à Fribourg. Le service divin se célèbre de nouveau depuis hier, jour de la sainte Catherine, patronne du canton de Fribourg, comme précédemment; les cloches, qui avaient été muettes plus de quinze jours, se font de nouveau entendre. Chacun circule librement dans nos rues; les persécutions dont parlent certains journaux se réduisent à zéro, personne n'est insulté ni molesté. Les troupes d'occupation qui se trouvent encore ici appartiennent exclusivement aux cantons de Vaud et de Genève. Nous n'avons qu'à nous louer de leur conduite. »

— On lit dans le *Bulletin de la Gazette de Zurich* du 27 novembre: « La campagne du général Sonnenberg, près de Kastela, a été incendiée le 21, ainsi que la maison du secrétaire de la commune qui était située tout près. On suppose que le feu a été mis par les Lucernois, mais on ne sait si ce sont les rouges ou les noirs. Immédiatement après la prise de Fribourg, on trouva, dans un couvent de jésuites, plusieurs milliers de cordons avec des anneaux, qui ne pouvaient avoir d'autre but que de pendre les fédérés après les avoir fait prisonniers. On a trouvé de ces cordes sur les gens du landsturm. Il en circule à Berne, et nous en avons vu une qui ressemble à une corde de bourreau. »

Le cabinet anglais et la Suisse. — Le *Times* du 29 annonce en ces termes que les cabinets de Londres et de Paris se sont mis d'accord sur la question suisse: « Nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement français a acquiescé sans hésitation au contre-projet proposé au nom du cabinet britannique comme base de...

» Nous avons le droit d'espérer que la tolérance remarquable et le bon vouloir que le gouvernement britannique et les agents à l'extérieur ont montrés *seuls* envers le Vorort actuel de Suisse donneront un poids plus qu'ordinaire aux représentations d'un envoyé britannique, dont la médiation est appuyée par la sanction de toute l'Europe, et la reddition de Lucerne, que nous annonçons d'autre part, engagera sans doute les cantons catholiques à accepter des conditions honorables. Si donc, une médiation est possible, c'est sous la forme qui paraît lui avoir été donnée par les ministres de la reine d'Angleterre et de ses alliés. Dans la conduite de la guerre actuelle, les autorités fédérales ont eu l'adresse et la prudence de confier à des hommes d'un caractère modéré et justement estimé des mesures extrêmes et injustes de leur nature. Le commandement de l'armée fédérale a été donné, non à des démagogues, à des boute-feux, mais à des officiers tels que Dufour, Burckhardt et Ziegler, qui certes ne peuvent être rangés dans la faction radicale extrême, bien qu'ils aient obéi à l'impulsion partie de cette faction contre le Sonderbund. Reste à voir maintenant si ces hommes ont acquis assez d'ascendant militaire et politique dans le pays pour résister à la mission de ceux qui sont prêts à se porter à n'importe quelle extrémité. Nous avons encore à apprendre si le succès des opérations de la Diète doit être suivi par le triomphe des principes radicaux et par la domination de chefs radicaux, dans les cantons mêmes où ils sont le plus abhorrés, ou si, après avoir accompli leur mission spéciale, c'est à dire après avoir fait exécuter les décrets de la Diète, les forces fédérales se retireront et laisseront la paix se rétablir.

» Ces deux espèces de politique auront, bien entendu, chacune leurs partisans, et dans la situation actuelle de la Suisse, avec la majorité qui reste dans la Diète, nous désirons, plus que nous l'espérons, le triomphe de la modération sur la violence, de la paix sur la discorde. Il est néanmoins évident que s'il y a, parmi les autorités fédérales actuelles de la Suisse, les éléments d'un parti modéré, les intérêts des cantons et de l'Europe exigent que ce parti soit soutenu. Si l'on aidait le Sonderbund à résister aux forces des autres confédérés, la guerre deviendrait plus sanguinaire, une réconciliation plus improbable, une intervention étrangère plus inévitable. Si l'on encourageait les radicaux qui ont usurpé le caractère d'un parti libéral, le dessein qu'ils ont d'opérer une révolution complète dans le gouvernement de la Suisse, arriverait à maturité. Le seul espoir de rétablir la paix et l'ordre repose sur l'influence des citoyens les plus paisibles qui, satisfaits d'un dénouement convenable de la guerre, désirent arrêter les progrès des plans plus révolutionnaires. S'il y a de ces hommes en Suisse, la mission de sir Stratford Canning et la médiation des grandes puissances leur offrent un moyen honorable de mettre en pratique leurs vues politiques; mais on doit comprendre en Suisse et dans toute l'Europe que, si le plan de médiation britannique échouait malheureusement, on a médité ailleurs d'autres projets infiniment plus funestes à l'indépendance de la Suisse.

« Nous avons fait observer l'autre jour que la question suisse était la pierre de touche de l'entente étroite dont on a supposé depuis quelque temps l'existence entre les cabinets de France et d'Autriche, et que la conduite de M. Guizot dans cette question aurait une signification plus qu'ordinaire. C'est donc avec une grande satisfaction que nous remarquons, quant à présent du moins, que le ministre français a vu l'affaire sous un autre aspect que le prince de Metternich, et qu'il s'est joint à l'Angleterre pour repousser l'idée d'une intervention armée. Cette circonstance est d'autant plus remarquable que le cabinet français avait déjà obtenu l'assentiment des trois cours du Nord aux propositions qu'il a abandonnées depuis. Le revirement a été trop rapide et trop tranchée pour ne pas être remarqué: mais c'est un revirement du bon côté, et nous ne nous préoccuperons pas des motifs qui l'ont produit. Quelle qu'ait été l'issue des transactions dans lesquelles le cabinet français s'est lancé seul (*single handed*) dans ces derniers temps, M. Guizot ne peut avoir perdu de vue que les plus grands services que le gouvernement français ait jamais rendus à la cause de la liberté et de la paix l'ont été d'accord avec ce pays (l'An...

---

soldat; de Sheridan un orateur caustique au parlement et un comique presque sans égal à Drury-Lane. »

Cependant, Sheridan, à l'époque de sa vie où nous en sommes, pouvait seul avoir le pressentiment de son génie; ses études au fameux collège d'Harrow avaient été d'une grande faiblesse, ses parents eux-mêmes le considéraient comme étant complètement dépourvu de moyens et inhabile à tout emploi. Pauvre et dans la nécessité de se créer des ressources, il était venu habiter King's-Mead-Street, à Bath, avec Halhed son compagnon d'études et de plaisirs, aussi pauvre et non moins embarrassé que lui. Là, nos deux aventureux amis travaillèrent en commun. Ils firent des parodies, des traductions, des contes et des comédies, fort médiocres et fort mal reçus, et, par contre, des projets sans résultat et des folies sans nombre. Néanmoins, cette vie de joie et de misère commençait à les fatiguer tous deux, lorsque l'anecdote, qui fait le sujet de notre récit, vint décider de leur avenir.

Halhed remonta le premier dans la chambre froide et obscure de King's-Mead-Street. Il appela Sheridan, mais Sheridan n'était pas rentré. Alors Halhed se dirigea du côté de la cheminée en heurtant çà et là les meubles au milieu des ténèbres. Il déposa sur un siége un paquet volumineux qu'il portait entre ses bras, puis il chercha pendant un moment à tâtons parmi les livres et les manuscrits accumulés les uns sur les autres. Enfin, il poussa un soupir. Il tenait un briquet, il en fit jaillir la flamme, et, saisissant vivement un manuscrit au hasard, il le froissa, l'alluma et le jeta dans le foyer. Cela fait, Halhed se hâta de dénouer le paquet qu'il venait d'apporter. C'était véritablement un beau paquet de bougies de la plus belle cire. Halhed, à la lueur fugitive de la flamme du manuscrit, alluma une bougie qu'il mit dans un flambeau. Ensuite, il ouvrit une armoire près de la cheminée, où se trouvaient un bon nombre de bouteilles vides. Il groupa ces bouteilles sur les meubles, et planta dans le goulot de chacune d'elles une bougie; en un moment la chambre fut illuminée comme un palais des contes orientaux. Halhed s'étendit sur un fauteuil et ferma les yeux.

Toutefois un bruit de pas se fit entendre au dehors. La porte de la chambre fut poussée brusquement; Sheridan rentra, suivi de deux hommes chargés de paniers. Il fit déposer les paniers sur les fauteuils, et donna six pences à chacun des porteurs, qui se retirèrent en le remerciant.

— Que nous apportes-tu là dans ces paniers? dit Halhed à Sheridan, qui faisait sauter au plafond sa bourse vide.

— Du feu, pardieu! du feu, mon ami! Mais quelle féerie! quelle splendide illumination! Oh! cela ne peut pas manquer de te procurer un sermon éblouissant de la part de ton oncle.

— Et ce feu ne peut pas manquer d'échauffer la verve de ton frère, répliqua Halhed qui, s'étant levé, tirait de l'un des paniers plusieurs bouteilles.

— Et qui a monté cette lumière?

— Moi-même.

— Ah! ah! tu es plus fort que l'ami Pierrot, Halhed; lui porte la lune dans son tablier, toi tu portes le soleil entre tes bras.

— Je n'avais pas un shilling.

— Moi je n'ai plus un penny.

— J'aurai voulu prendre un pain, mais je n'ai trouvé dans ma poche que le vide qui me ronge l'estomac.

— Quand on n'a pas un penny pour se payer un morceau de pain, mon ami, on achète pour une guinée de gâteaux.

— De même, lorsqu'on ne peut se payer de la houille pour se chauffer.....

— On achète du punch, hélas, oui! L'honorable négociant qui vous refuserait crédit d'un morceau de houille ou de pain, vous appellera milord, et mettra sa bourse à votre disposition si vous lui ordonnez de vous monter du punch et des pâtisseries.

Mais Sheridan s'interrompit, il regarda son ami et reprit tout à coup.

— Ah! ah! mais tu es ce soir d'une tristesse désespérante, Halhed; quelles banalités misanthropiques me fais-tu psalmodier là! Quoi! nous étions tout à l'heure sans lumière et sans feu et nous riions! Et voici que quarante bougies au moins.....

— Cinquante, mon cher, cinquante; dix paquets, à cinq dans chacun.

— Et voici que cinquante bougies...

— Première qualité.

— Première qualité nous éclairent, si bien que nous pourrions nous croire transportés dans le soleil; et voici que du punch...

— Du rhum, mon cher, du rhum.

— Et voici que du rhum flambe...

— Pas encore, pas encore, attends, Sheridan, j'y vais mettre le feu... Là... continue. « Rhum flambe. »

— Flambe... Mais non, il s'éteint. Tiens, Halhed, laisse-moi faire, tu ne sauras jamais allumer un bol.

Et Sheridan, abandonnant sa péroraison, se mit à s'occuper de l'importante affaire d'allumer le bol de rhum qu'Halhed avait préparé sur une table pendant qu'il discourait. Bientôt la flamme s'éleva, et le parfum alcoolique se répandit dans la chambre.

— Oh! la belle flamme bleue! s'écria Sheridan, dont le regard étincelait d'impatience et de plaisir. Oh! comme cela monte, ondoie, frémit! Eh bien! mon pauvre ami, ce feu-là ne vaut-il pas ton feu de houille? sens-tu? vois-tu? entends-tu? quel parfum! quel murmure: quel prisme!

— C'est le vertige! dit Halhed qui se sentait défaillir, épuisé de besoin; c'est l'enfer!

Mais Sheridan, inattentif à l'accent douloureux de cette exclamation, reprit d'un ton grave et inspiré:

— O adorable colonne de flamme, où dansent, comme des salamandres, tous les djinns de la folie! Flambeau sacré de l'ivresse, je veux marcher à ta lueur à travers les ténèbres de la vie! tu me guideras, comme l'antique colonne de feu guidait les enfants d'Israël au désert!

On sait que, durant le cours de sa longue carrière, Sheridan se montra particulièrement fidèle aux promesses de cette invocation. Devenu vieux, mais toujours demeuré joyeux compagnon, bruyant et fou convive, on le vit présider, en cheveux blancs, aux orgies du jeune Byron avec Peel et Moor. Le souvenir de ses saillies et de son intarissable gaieté suivit Byron jusqu'au fond de l'Italie.

Cependant la flamme du rhum s'élevait et flamboyait magnifiquement. La chambre resplendissait de la lumière des cinquante bougies apportées par Halhed. Ces bougies, fichées dans les goulots de bouteilles et distribuées sur les meubles, formaient de place en place des foyers incandescents qui ne tardèrent pas à adoucir le froid de l'atmosphère, chargée de vapeurs spiritueuses. Halhed s'était laissé tomber sur un siége; en l'état d'épuisement où il se trouvait, ces vapeurs lui montaient au cerveau et l'enivraient. Sheridan se retourna vers lui, il le vit pâle, défait, exténué.

— Mais tu as faim? s'écria-t-il.

— Pardieu! répondit Halhed en se soulevant péniblement, voici deux jours de suite que j'oublie de dîner!

— Mais tu n'as donc pas fouillé dans la seconde corbeille? Il y a là de quoi nourrir une armée de poètes à jeun.

Halhed, à ces paroles, se dressa convulsivement sur ses pieds. Il fit un bond et plongea ses deux mains dans le panier.

Toutefois, il s'arrêta tout à coup:

— Quoi! encore des échaudés... et rien que des échaudés? dit-il en relevant la tête avec découragement, après avoir retourné le contenu de la corbeille.

— Oui, j'ai choisi cela, répondit Sheridan, parce que mon pâtissier n'avait pas autre chose; et, ma foi! c'est un mets aussi léger que salubre à l'estomac.

— A l'estomac des serins!

— Des serins et des poètes, — cela facilite le chant.

Halhed parut se résigner; il se mit à entamer bravement la corbeille. Du reste, s'il n'y avait que des échaudés, en revanche il y en avait beaucoup, et celui qui les aimait pouvait en satisfaire pleinement son goût, si vorace qu'il fût. Quant à Halhed, à défaut de passion pour cet aliment délicat, il avait une faim pantagruélique, une faim à dévorer, sans scrupule, la bouillie des sorcières de Macbeth. Il fit, en quelques coups de dents, une large trouée au contenu du panier, puis Sheridan vint se mettre de la partie, et nos deux amis arrosèrent de punch brûlant ce poétique festin, qu'Homère n'eût pas imaginé.

— Maintenant, dit Sheridan après les premières rasades, conte-moi ton intrigue. Tu veux divorcer, n'est-ce pas? L'existence d'oiseaux de paradis que nous menons te fatigue?

AMÉDÉE GOUET.

(*La suite au prochain numéro.*)

les travaux publics, dont le portefeuille a été confié au conseiller d'Urso, homme estimable qui jouit de la considération générale; 2° celui de l'intérieur, qui comprend l'administration civile et auquel a été appelé M. Parisi, intendant de Messine, qui s'est conduit si honorablement dans l'insurrection de cette ville en opposant une courageuse résistance aux cruautés du général Landi; 3° enfin, celui de l'agriculture et du commerce, auquel on a provisoirement annexé l'instruction publique, qui devra plus tard, d'après ce que laisse pressentir le décret, constituer un ministère spécial. Ce portefeuille a été confié au chevalier Spinelli dont je vous ai plusieurs fois fait l'éloge.

» M. Santangelo, qui cumulait toutes ces attributions dans un seul ministère, vient d'être dédommagé de sa retraite forcée par les titres de marquis et de conseiller d'Etat honoraire. En sortant du palais, M. Santangelo a été accueilli par les huées du peuple. On assure que la police, qui fait un ministère à part, sera agrégée au ministère de l'intérieur, et que le sinistre Delcarretto sera remercié. On dit également que Mgr Cocle, confesseur du roi, sera éloigné, mais rien n'est positif à cet égard.

» Ces modifications ne paraissent qu'un acheminement à des modifications plus sérieuses; car le prince Comitini, ministre sans portefeuille qui a travaillé avec M. Pietracatella à cette nouvelle organisation et qui a du reste la confiance du roi, n'a pas encore de portefeuille; on prétend qu'il sera appelé au département des affaires étrangères; mais je crois plutôt qu'il s'agit d'une réforme pour la Sicile, qui se bornerait à l'envoi du prince Trapani en qualité de vice-roi avec les princes Comitini et Campofranco pour conseils. Cette réforme serait certainement peu du goût des Siciliens, qui tiennent plus aux principes qu'aux hommes, et qui n'ont aucune confiance dans le prince de Trapani.

» Maintenant voici des faits dont je puis vous garantir l'exactitude: Un ministre a déposé dans les mains du roi un manuscrit intitulé: *Mes pensées sur l'union douanière*; il est entièrement hostile à ce projet, parce qu'il pense qu'il serait le germe d'une union politique. Le roi semble partager cette opinion; cependant ce matin il a convoqué le conseil-d'état pour s'occuper de cette affaire; dans ma prochaine lettre je vous ferai connaître la délibération qui aura été prise. »

ESPAGNE. — On lit dans *El Espagnol*: « Un journal du soir annonce ce qui suit: Avant-hier est parti un aide-de-camp du capitaine-général de Madrid, pour mettre en état d'arrestation le général Ortega, s'il parvenait à l'atteindre dans la démarcation de ce district militaire. Ce journal ajoute que le général Ortega et l'aide-de-camp ont dû entrer ce matin à Madrid. Le général Ortega était toujours à Villacastin parce qu'il s'était dernièrement blessé grièvement au bras, sa voiture ayant versé. »

Les cortès continuent la discussion de leurs adresses.

RUSSIE. — Le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 18 novembre publie un ukase impérial, en date de Péterhoff, 22 août (2 septembre) 1847, qui ordonne l'ouverture d'un emprunt de 14 millions de roubles argent à l'étranger, afin de pourvoir aux dépenses pour la construction du chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Moscou, dans l'année 1848. Cet emprunt sera négocié sur les mêmes bases qui ont été adoptées pour le quatrième emprunt à 4 pour 100. Le *Journal de Saint-Pétersbourg* ajoute à cette nouvelle: « A l'occasion de l'ouverture du cinquième emprunt à 4 pour 100, le ministère des finances a jugé utile d'acquérir une somme de huit millions de roubles, argent, en inscriptions de cet emprunt, pour compte de la caisse des billets de crédit de l'Etat, attendu que cette opération épargne les frais considérables qu'entraîne l'achat des fonds publics aux bourses étrangères. On n'aura, par conséquent, à réaliser sur ledit emprunt qu'une somme de six millions de roubles argent. »

FAITS DIVERS.

Par ordonnance royale du 25 novembre, insérée au *Moniteur*, sont nommés membres de la commission chargée de l'examen des comptes à rendre pour la session législative de 1848:

MM. Maillard, pair de France, président; Belmart, membre de la Chambre des députés; Monnier de la Sizeranne, id.; Vitet, conseiller d'Etat; Pérignon, maître des requêtes; Gautier de Lizoin, conseiller maître des comptes; Martin, conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes; Thomas, conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes; Petitjean, conseiller référendaire de 2e classe.

— On annonce plusieurs nominations et mutations de sous-préfets. M. Alphonse Besson, membre du conseil général d'Indre-et-Loire, serait nommé à la Châtre (Indre), M. Ducos, sous-préfet de Paimbœuf, passerait à la sous-préfecture de Morlaix; il serait remplacé par M. Girard de Villesaison, membre du conseil de préfecture de l'Hérault; M. Odent serait nommé sous-préfet à Trévoux, en remplacement de M. Paulz-d'Ivoy, qui est passé à la sous-préfecture de Compiègne.

— Un courrier de cabinet, dit la *Gazette de France*, est parti hier pour Bâle. Il porte son rappel à M. Bois-le-Comte. La nouvelle marche du cabinet nécessitait ce rappel. Mais ce que l'on pouvait épargner à M. Bois-le-Comte, c'est le blâme que l'on exprime avec amertume dans les régions officielles. Il est difficile de servir le gouvernement tout à fait à son gré, et surtout il faut réussir pour obtenir son approbation.

— On lit dans la *Semaine*:

« M. Devaisne, attaché au ministère des affaires étrangères, et parent du ministre, vient de quitter Paris pour se rendre à Vienne. Il est, dit-on, chargé d'une mission particulière de M. Guizot, auprès de M. de Metternich. »

NOUVELLES DU CHOLÉRA. — On écrit de Trébizonde, 6 novembre: « Les personnes qui ont fui le choléra sont revenues. La maladie a cessé, et les cas isolés qui ont encore lieu n'entraînent pas la mort. Nous apprenons que les armements en Perse s'opèrent maintenant dans la direction du sud-est. Le schah a commandé, dit-on, 400 000 fusils en Angleterre. »

— On écrit de Posen, 18 novembre: « Nous apprenons que le choléra est arrivé tout près de la frontière de la Pologne, en sorte que nous recevrons probablement bientôt la nouvelle de l'arrivée de ce fléau à Varsovie et dans la Gallicie. Il n'est pas vrai, comme l'ont prétendu certains journaux, que le choléra fasse des ravages à Odessa. »

INCENDIE A CANTON. — On lit dans la *Gazette de Hong-Kong* ce qui suit, sous la rubrique de Canton, 5 septembre: « Ce matin, un terrible incendie a éclaté dans quelques magasins et boutiques, sur la rive nord du fleuve, à l'est des factoreries joignant immédiatement Aming's-Hong. Heureusement, le vent soufflait du nord. S'il eût soufflé de l'est, les flammes se seraient probablement étendues aux factoreries. Aming's-Hong a été dans un grand danger. Il a fallu de grands efforts pour se rendre maître du feu; 50 ou 40 bâtiments ont péri. Je

... il est objet.

Le baron Franceschi était administrateur de la compagnie du chemin de fer de Lyon à Avignon. Une fusion fut faite avec la compagnie Talabot; par suite il fallut échanger les anciens titres d'actions contre de nouveaux, et ce fut le baron Franceschi qui, naturellement, devait délivrer ces titres.

Au nombre des principaux actionnaires se trouve le général Ventura, et dans une vérification qu'il fit dernièrement à l'administration, on découvrit que le titre qu'il présentait faisait double emploi avec d'autres. Cette découverte donna lieu à un examen plus approfondi, d'où il résulta d'une manière évidente que le baron Franceschi avait fait l'émission d'un grand nombre d'actions doubles.

Le général Ventura intenta une action contre les administrateurs du chemin de fer, qui à leur tour ont porté plainte contre le baron Franceschi.

Par suite, une perquisition fut faite au siége de la société, rue Mogador. On a saisi toutes les pièces qui appuient l'accusation portée contre le baron Franceschi, qui, informé à temps, a pu échapper aux suites de cette enquête. (*Droit.*)

LA MORT DE LA COMTESSE DE GOERLITZ. — On écrit de Darmstad 24 novembre: « L'autopsie du corps de la comtesse de Gœrlitz a non seulement fait découvrir qu'elle a été empoisonnée, mais aussi que les assassins, sans doute parce que le poison n'agissait pas avec la promptitude qu'ils désiraient, ont étranglé cette malheureuse femme, et que ce n'est qu'après la consommation de ce dernier crime qu'ils auraient essayé de brûler son corps.

» Quant à cette dernière opération, les médecins qui ont fait l'autopsie pensent qu'elle a été exécutée de la manière suivante. On aurait d'abord humecté la tête, le cou, les épaules et la partie supérieure de la poitrine avec un liquide inflammable, probablement de l'esprit-de-vin; puis on aurait allumé le liquide. Il paraîtrait que le feu s'est éteint plusieurs fois avant de brûler les chairs, et que chaque fois que cela est arrivé, on a versé de nouveau du liquide inflammable. »

LA MISÈRE EN ANGLETERRE. — On lit dans le *Morning-Post*: « Des symptômes de la détresse des classes ouvrières par suite de la suspension générale des travaux commencent à se faire sentir à Londres d'une manière alarmante pour les négociants et marchands, et surtout pour le lord-maire. Le nombre des vols commis dans les magasins de Londres augmente, et ces vols ne sont pas commis par des voleurs de profession, mais par des ouvriers sans travail. Les bijoutiers et les marchands de denrées sont surtout exposés à ces méfaits. Il y a des ouvriers qui volent ouvertement pour s'assurer un asile en prison pendant les mois d'hiver, et certainement le mal deviendra plus grand si l'on n'adopte des remèdes efficaces... »

Le *Globe* du 27 ajoute: Les travaux d'un grand nombre de chemins de fer ayant été récemment suspendus, une foule d'ouvriers se sont trouvés sans occupation. Il en est résulté que plusieurs milliers de ces hommes sont accourus dans la capitale; les principales rues en étaient encombrées ce matin; un grand nombre demandaient l'aumône aux boutiquiers. Une demande de secours en faveur de ces ouvriers a été adressée aux magistrats de divers bureaux de police; car la majorité est dénuée de tout.

L'AGIOTAGE. — Nous avons rapporté le bruit que l'on avait fait courir à la bourse de Londres d'un accident arrivé au roi Louis-Philippe. Le comité de la bourse n'est pas encore parvenu à découvrir les individus qui ont propagé ce bruit, non plus que ceux de l'intervention des Autrichiens en Suisse, et qui a produit une réaction si sérieuse dans les consolidés. Il est très probable qu'il y avait eu un complot à cet égard, car nous apprenons que ces fausses nouvelles avaient été envoyées à Francfort et y avaient occasionné une baisse momentanée des fonds.

Tribunal de police correctionnelle.

PRÉSIDENCE DE M. D'HERBELOT. — Audience du 30 novembre.

Affaire Warnery. — Dénonciation calomnieuse.

On se rappelle qu'à la suite d'une longue et violente polémique soutenue par M. Warnery contre plusieurs hauts personnages à propos des affaires d'Algérie, une lettre fut adressée par lui à chacun des membres de la Chambre des pairs, et une dénonciation déposée au parquet de M. le procureur-général.

Une instruction eut lieu par suite de cette dénonciation, et une ordonnance de non-lieu intervint en faveur des personnages accusés de forfaiture par M. Warnery.

Voici la liste de ces personnages:

MM. Moline de Saint-Yon, Delarue, Vauchelle, Fellman, Farcy, Urtis, Jules Talabot, comte Davoust, notamment MM. le maréchal Soult, Moline Saint-Yon et Delarue.

La conséquence de cette ordonnance de non-lieu fut le dépôt d'une plainte en dénonciation calomnieuse et l'arrestation de M. Warnery, qui comparaît aujourd'hui en police correctionnelle pour se défendre contre cette plainte.

M. Warnery est introduit et prend place sur le premier banc des prévenus, le second est aussitôt envahi par les avocats; l'auditoire est rempli d'une foule nombreuse attirée sans doute par le désir d'entendre des voix qu'elle n'entendra pas et d'assister à un débat qui ne doit pas s'engager au fond.

Quelques-uns des plaignants sont à la barre, assistés de Mes Duvergier et Chaix-d'Est-Ange. Me Baroche, qui doit plaider dans le même intérêt qu'eux, est encore à Rochefort, où il vient d'être nommé député.

M. Warnery déclare se nommer Auguste-Alfred Warnery, publiciste et délégué de la ville de Bone.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez déjà été condamné, en 1841, à six mois de prison, par le tribunal correctionnel de Rouen, pour diffamation? — R. Par défaut.

D. Ce premier jugement a été confirmé la même année. — R. Toujours par défaut.

D. Il est devenu définitif. Vous avez interjeté appel, et la cour royale de Rouen a confirmé à son tour la sentence des juges correctionnels. — R. Par défaut encore: j'étais malade alors.

D. On a dit que vous aviez formé une demande en grâce. — R. Il est vrai, monsieur le président.

D. Laissez-moi achever mon observation. Lorsqu'on vous a interpellé sur cette demande en grâce, vous avez répondu d'abord que c'était là une fausseté scandaleuse, et cependant nous avons au dossier trois lettres de vous, l'une du 20 janvier 1842 adressée au roi, l'autre du 18 août 1842 au garde-des-sceaux, la troisième du 25 mars 1845 au directeur des affaires criminelles et des grâces. Ces lettres sont trois demandes en grâce signées de vous. Je n'entends pas vous reprocher d'avoir eu recours à la clémence royale, mais il m'est permis de m'étonner de l'énergie avec laquelle vous avez repoussé l'interpellation qui vous a été faite, lorsque nous avons au dossier trois preuves que vous avez demandé grâce. Avez-vous quelque chose à répondre? — R. Quant à présent, rien.

... d'une dénonciation calomnieuse concernant des fonctionnaires publics à propos de leurs fonctions, délit qui, d'après les principes du gouvernement constitutionnel, n'est justiciable que du jury.

Le défenseur entre dans d'assez longues explications au sujet des antécédents de son client, et rappelle le mandat qu'il a reçu des habitants de la ville de Bone.

M. LE PRÉSIDENT. Il faudrait peut-être commencer par préciser le caractère de cette mission. A la date du 1er janvier 1847, un mandat qui est aux pièces, a été donné à Warnery, mandat qui, dans ses termes, impliquerait pour lui le droit de représenter à Paris, par une sorte d'agence, les intérêts civils et matériels de la ville de Bone.

M. WARNERY. Je proteste contre cette interprétation de M. le président. Nous ne plaidons pas au fond, mais sur une exception. Le temps m'a manqué pour faire étudier mon affaire; je n'ai eu que huit jours pour faire appeler mes témoins. Puisque nous ne nous occupons pas encore du fond, il me semble qu'on devrait au moins laisser en dehors tout ce qui s'y rattache. Quand le moment sera venu, je m'expliquerai complètement sur le point qui vient d'être indiqué.

M. LE PRÉSIDENT. Mais alors il faut qu'on se borne à exposer simplement les moyens d'incompétence. Si l'on s'appuie sur le mandat dont on parle, il sera indispensable d'en faire connaître le véritable caractère.

Me RIVIÈRE développe ses conclusions, et soutient que le jury seul peut être appelé à apprécier les imputations dirigées contre des fonctionnaires publics.

Mes LOUVEAU et GLANDAZ, avoués des plaignants, prennent des conclusions tendant à ce que le tribunal se déclare compétent.

M. BOUCLY, procureur du roi, conclut à la compétence du tribunal.

Me RIVIÈRE réplique et termine en se plaignant des mauvais traitements dont son client avait été l'objet.

M. LE PROCUREUR DU ROI. — Quels mauvais traitements?

M. WARNERY. — On m'a mis au secret.

M. LE PRÉSIDENT. Les mesures d'instruction ne regardent pas le tribunal et vous savez à qui vous devez vous plaindre, si en réalité de mauvais traitements ont été exercés contre vous. Mais d'ailleurs le tribunal sait que les magistrats sont assez soucieux de leur honneur pour ne prendre que des mesures utiles et les concilier avec l'humanité.

M. WARNERY. Quand j'ai été arrêté, j'ai protesté. M. le juge d'instruction m'a dit que l'on ne m'arrêtait que pour assurer ma présence aux débats, et cependant j'ai été mis au secret et je n'ai pu voir personne. Quand je vais au parloir pour communiquer avec mes avocats, je suis fouillé. Il me semble qu'on ne devrait pas m'assujétir aux mauvais traitements qu'on emploie envers les misérables, les malfaiteurs et les assassins.

M. LE PRÉSIDENT. Les mesures d'instruction, je le répète, ne regardent pas le tribunal.

M. LE PROCUREUR DU ROI. D'ailleurs, il n'y a pas eu de mise au secret.

M. WARNERY. J'ai été mis au secret, et je n'ai pu communiquer avec personne.

M. LE PROCUREUR DU ROI. Vos conseils ont pu communiquer avec vous aussitôt qu'ils l'ont demandé.

M. WARNERY. Depuis le 20 seulement. Je n'ai pu voir mon avocat qu'une fois.

M. LE PROCUREUR DU ROI. C'est qu'il n'a demandé à vous voir qu'une fois.

M. WARNERY. J'ai été mis au secret; je n'ai pu communiquer avec personne; dans l'état de la cause, le débat est impossible; je n'ai été assigné que le 20, et il faudrait au moins quinze jour d'un travail consciencieux pour étudier le volumineux dossier de mon affaire.

M. LE PROCUREUR DU ROI. Vous avez été assigné il y a quinze jours.

M. WARNERY. Je n'ai été assigné que le 20.

M. LE PRÉSIDENT. C'est donc une demande en remise?

M. WARNERY. Non, monsieur le président, mais une protestation.

Le tribunal se retire pour en délibérer.

Le tribunal, après vingt minutes de délibération, prononce un jugement par lequel,

« Reconnaissant que la loi de 1830, qui détermine d'une manière précise les délits qui doivent être déférés au jury ne comprend, dans aucune de ses parties, le délit de dénonciation calomnieuse, à quelque personne ou à quelque ordre de fonctionnaire que s'applique cette dénonciation;

» Et attendu que le tribunal est saisi d'une dénonciation calomnieuse, exclusivement déférée au tribunal correctionnel par l'art. 373 du code pénal;

» Il se déclare compétent et renvoie la cause à quinzaine. »

M. LE PRÉSIDENT. Prévenu Warnery, nous remettons à quinzaine parce que vous avez dit que vous aviez hâte d'entrer dans le débat, et que cependant votre avocat avait besoin de quelque délai pour votre affaire.

M. WARNERY. Je suis pressé d'entrer dans le débat, mais devant la cour d'assises.

M. LE PRÉSIDENT. A quinzaine.

M. WARNERY. Mais je puis appeler du jugement.

M. LE PRÉSIDENT. Certainement, c'est votre droit. (*Patrie.*)

CRITIQUE.

De la politique des Français en 1846, par le comte JEAN D'HARCOURT; 1 gros vol. in-8. — Guillaumin, rue Richelieu, 14.

La plupart des candidats qui se présentent pour solliciter les suffrages des électeurs n'ont souvent pour tout bagage politique que leurs promesses, leurs espérances, des services rendus et des amis dévoués et remuants. Il en est même qui ne dédaignent pas des moyens plus matériels encore, ainsi que nous l'ont prouvé les scandaleuses révélations de divers procès. En se présentant aux électeurs de Cherbourg, M. le comte d'Harcourt a pris une voie plus loyale et plus rationnelle; aussi hâtons-nous de dire qu'il n'a pas été élu. Ce n'est ni la gloire antique de son nom, ni le souvenir des énergiques discours de son père à la Chambre des pairs, qu'il a invoqués en descendant sur le stade électoral. Il a voulu prouver qu'il avait étudié les questions qu'il aurait à résoudre comme représentant de la nation, et il a résumé ses idées sur la politique intérieure et extérieure de la France dans un travail qui devait n'être qu'une brochure et qui a fini par former un volume de plus de 700 pages in-8. Une profession de foi reste dans le vague et ne prouve rien; un livre pose le but et les tendances de celui qui l'a écrit. M. d'Harcourt a donné un exemple dont les candidats devraient bien profiter. Il est vrai qu'il n'est pas à la portée de tous.

Beaucoup d'électeurs — nous parlons des honnêtes et des consciencieux, — s'imaginent, par réaction contre l'avocasserie et les

la guerre. Depuis, peu à peu les partis en sont venus à s'interdire l'action pour échapper à la critique. Le gouvernement s'est croisé les bras attendant l'opposition, et l'opposition s'est croisé les bras attendant le ministère. La première a critiqué et entravé les actes gouvernementaux sans indiquer ce qu'il fallait faire à la place, et le ministère a brisé sans pitié les propositions de l'opposition sans vouloir se donner la peine de chercher une meilleure solution aux problèmes. Il en est résulté ce système d'immobilité et d'inaction qui a paralysé toute vie dans les régions supérieures de la politique. Les questions les plus graves, les plus urgentes s'agitent dans la nation, le monde gouvernemental n'en est pas atteint, parvenu qu'il est à s'isoler de la région des orages. Le ministère actuel doit sa longévité, non pas à ses actes, mais à son apathie, à la faiblesse de ses adversaires, gens habiles à l'attaque et à la guerre négative, étrangers à la science qui crée et qui organise, gens de critique, mais non de pratique.

Le temps de cette tactique est passé; le jour de l'action est venu pour les pouvoirs politiques, sous peine de s'annihiler et de perdre la direction du mouvement de la société. Que la Chambre et le gouvernement continuent à s'effacer comme ils l'ont fait en présence des problèmes sociaux et politiques qui les pressent de toutes parts, la nation agira par elle-même et fera ce que ses législateurs n'auront pas su faire.

Ainsi donc, ce que le corps électoral, ce que le pays doit chercher avant tout dans les hommes qu'il députe à la Chambre, ce n'est pas seulement l'honnêteté, c'est la puissance d'initiative, c'est l'étude consciencieuse, la science de ce qui est, de ce qui pourrait et devrait être, et l'habileté de parole convenable pour faire entendre à la Chambre et au pays d'austères et piquantes vérités. A tous ces titres, nous regrettons que le nom de M. Jean d'Harcourt ne soit pas sorti de l'urne électorale.

Le livre de M. d'Harcourt est divisé en trois grands chapitres : *Intérieur, Dehors, Forces,* sous lesquels il traite successivement de l'organisation intérieure, de nos rapports avec les autres puissances, et des moyens d'action mis entre les mains du gouvernement pour agir au dedans et au dehors.

Ce livre est d'un esprit élevé et calme, qui voit juste le plus souvent, et ne craint pas, au besoin, de rompre en visière avec les préjugés. Nous ne partageons pas toutes les vues de l'auteur, mais elles méritent d'être examinées et discutées.

M. d'Harcourt trouve « admirable en principe » le gouvernement du pays par les classes moyennes; il n'en blâme que la mauvaise application. « Les classes moyennes, dit-il, sont le cœur de la société; elles sont le lien entre les classes élevées et les classes pauvres; elles offrent un asile au grand qui descend, un piédestal au pauvre qui monte. » A la bonne heure ! mais pourquoi gouverner à l'aide d'une classe, et non avec l'appui de toutes trois? Pourquoi vouloir que le gouvernement, au lieu de représenter toute la nation, n'en représente qu'une partie? Dès qu'une classe prédomine, quelle qu'elle soit, et fût-elle la plus nombreuse, on retombe dans les inconvénients de l'oligarchie, le pire de tous les gouvernements. Le gouvernement national est celui qui tient compte de tous les éléments de la nation, les concilie et les harmonise.

L'administration intérieure semble à l'auteur beaucoup trop compliquée. Il voudrait qu'on licenciât à la fois une grande partie de l'armée des fonctionnaires, bureaucrates, écrivains, tailleurs de plumes, et une grande partie de l'armée des soldats, gens qui coûtent beaucoup à l'Etat, et dont il ne sait tirer aucun profit. Il voudrait des examens pour les places, la résidence imposée aux fonctionnaires, la confection des listes électorales par les sous-préfets, comme membres plus éloignés du centre administratif; l'élection au chef-lieu du département, comme moyen de paralyser les influences locales; l'école communale au chef-lieu de canton, comme moyen d'avoir des instituteurs plus instruits et convenablement payés. Il est peu partisan de l'adjonction des capacités sur les listes électorales; mais, en revanche, il voudrait que tout citoyen fût éligible. Il désirerait surtout que le pouvoir exécutif fût moins prépondérant. Quant à la pairie, il la préférerait héréditaire; mais il en résulterait pour elle une impopularité telle, qu'il n'y a pas lieu de s'en préoccuper. Sa constitution actuelle lui semble du reste ce qu'elle est en effet, la pire de toutes; il voudrait que les pairs fussent à la nomination des conseils-généraux des départements.

M. d'Harcourt a raison dans toutes ses critiques de l'administration, mais il n'est pas toujours heureux dans les réformes qu'il propose. L'élection au chef-lieu de département, l'école au chef-lieu de canton, constitueraient un privilége réel en faveur des riches; beaucoup d'électeurs se dispenseraient d'aller voter; beaucoup de parents d'envoyer leurs enfants à l'école, par crainte des dépenses et du temps perdu. Nous ne voyons pas non plus pourquoi l'on mettrait les petits séminaires en dehors de la loi qui régit les établissements d'instruction publique; l'Etat a droit de s'informer

Nous sommes heureux de nous trouver en accord avec M. d'Harcourt sur d'autres points. Ainsi, par exemple il réfute fort bien les prétentions du commerce à se dire producteur, et le réduit à ce qu'il est en effet, un intermédiaire souvent tyrannique. Il réfute aussi ce préjugé qui veut voir dans l'abondance de la population un indice de bien-être, et prouve que c'est précisément dans les pays les plus pauvres que la population pullule davantage. L'état de l'agriculture lui inspire des réflexions pleines de justesse : « L'agriculture française, dit-il, tourne dans un cercle vicieux : les laboureurs sont faibles et malingres parce qu'ils ne mangent pas assez de viande; ils ne mangent pas assez de viande, parce qu'il n'y a pas assez de bétail sur les champs; les champs ne produisent pas tout ce qu'on en pourrait tirer, parce qu'ils manquent de bras robustes et, disons-le, de cultivateurs intelligents, et par suite de capitaux; car le temps, l'intelligence, la richesse, tout se tient. »

La grande culture aurait, bien entendu, les sympathies de M. d'Harcourt pour l'économie et l'abondance de la production, mais il voit des avantages sociaux à la petite culture, et il se prononce pour celle-ci. Sur ce point, comme sur les autres, il renonce trop vite à chercher la solution intégrale du problème. L'association des habitants d'une commune pour la production et la consommation aurait pour effet de combiner les avantages matériels de la grande culture avec les avantages sociaux de la petite.

Dans le chapitre intitulé *Dehors*, l'auteur, après un regard jeté sur l'histoire moderne et sur les peuples qui ont tour à tour prédominé en Europe, discute la question polonaise et cherche à prouver par des chiffres que la France aurait pu tenter sans danger une expédition en faveur de la Pologne. — La question de Syrie lui semble aussi avoir été très mal exposée; il entre à ce sujet dans des détails très intéressants et nouveaux; mais ici, comme pour ce qui a trait à la Pologne, il est pour l'action et non pour les voies diplomatiques. L'envoi d'une petite flotte sur les côtes de Syrie, après une entente préalable avec les populations, lui semble le meilleur et même l'unique moyen de résoudre la question syrienne.

L'Algérie et les autres colonies attirent aussi son attention. Il voudrait pour l'Algérie l'occupation restreinte et un ministre spécial. Quant à nos colonies américaines, il ne croit pas possible d'y faire vivre en paix la race blanche et la race nègre, et il propose tout simplement d'abandonner le territoire aux mulâtres et de transporter les noirs en France, en Algérie, au Sénégal.

Ces solutions peuvent sembler plus ou moins heureuses, mais au moins elles sont neuves, et l'auteur ne les formule qu'après une discussion sérieuse.

Le chapitre des *Forces* est également intéressant, et nous regrettons que l'espace nous manque pour nous y arrêter plus longtemps. La réduction d'une armée dont le chiffre est exorbitant comparativement à celles des autres Etats de l'Europe, l'organisation de la réserve, la simplification du système des fortifications et de l'administration compliquée de la marine, telles sont les conclusions de cette troisième partie. M. d'Harcourt réclame des inventaires sérieux du matériel maritime à la fin de chaque année. Il proteste contre le système qui place les forêts de l'Etat dans l'administration des finances. Le ministère des finances vend ses bois à bas prix à des particuliers qui les revendent fort cher au ministre de la marine. Il y a là un gaspillage que l'auteur propose de prévenir par la création d'un ministère des eaux et forêts. Cette réforme nous semble également fort désirable. Nous pensons seulement que ce ministère des eaux et forêts devrait avoir dans ses attributions tout ce qui a trait à l'agriculture, et composer un ministère spécial du travail agricole, détaché de celui du commerce.

Nous croyons en avoir assez dit pour engager les hommes que ces questions intéressent à lire le livre de M. d'Harcourt. Le style de l'écrivain est simple, il n'affiche aucune prétention, mais il est ferme, concis, entraînant. Son livre est un discours familier sur toutes sortes de sujets, mais où le mot propre et pittoresque arrive à propos, mais où les notions précises et les chiffres trouvent place sans raideur et sans pédanterie. Bien qu'il porte la date de 1846, ce volume est un manuel de politique bon à consulter dans tous les temps.

J. FLEURY.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS. — L'Odéon annonce pour demain la première représentation des *Geais*, comédie en vers, et le Gymnase la première représentation de *Suzanne de Croissy*, vaudeville en un acte, dont le principal rôle est confié à Mme Rose Chéri.

La Société philanthropique des marchands tailleurs de Paris, prépare en ce moment une *Fête de Nuit*, au bénéfice de la caisse de secours et pensions, pour les ouvriers malades ou infirmes, nationaux ou étrangers. La jolie salle Herz, étant insuffisante pour la foule qui s'y pressait l'année dernière, les magnifiques salons de la rue Saint-Honoré, n° 359, nouvellement et splendidement décorés, seront ouverts, pour cette bonne œuvre, le jeudi 23 décembre. A l'attrait si puissant de la bienfaisance se joindra celui d'une décoration exquise inondée de lumière; l'orchestre de danse, dirigé par

HALLE AUX GRAINS du 29 novembre. — *Grains* (l'hectolitre). Froment, 19-»» à 23-»». — Seigle, 13-»» à 14-»». — Orge, 13-00 à 14-00. — Sarrazin, »»-»» à »»-»». — Maïs, »»-»» à »»-»». — Avoine, 11-00 à 13-00. — *Issue de blé* (l'hect.) Son, 3-00 à 3-50. — Recoupe, 4-00 à 5-00. — Remoulage, 5-00 à 6-00. — *Légumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, 33-35 à 35-35. — Id. de Liancourt, 26-65 à 28-00. — Id. ordinaires, 22-35 à 34-60. — Id. flageolets, »»-»» à »»-»». — Id. suisses blanc, »»-»» à »»-»». — Id. suisses rouge, »»-»» à »»-»» à »»-»». — Id. rouge de Chartres, »»-»» à 32-»». — Id. nains, 21-30 à 25-32. — Pois verts, 35-35 à 37-30. — Id. gris, »»-»» à »»-»». — Id. jarras, »»-»» à »»-»». — Id. cassés, »»-»» à »»-»». — Lentilles Gaillardon, 50-»» à 70-»». — Id. pays et autres, 33-35 à 76-»». — Lentillons, 25-30 à 26 65. — *Graineterie* (l'hectolitre). — Vesces de printemps, »»-»» à »»-»». — Id. d'hiver, »»-»» à »»-»». — Sainfoin, »»-»» à »»-»». — Senevé, »»-»» à 43-30. Lin, »»-»» à 32-65. — Chenevis, »»-»» à 22-»». — Millet, 22-00 à 28-00. — Colza, »»-»» à »»-»». — Navette, »»-»» à »»-»». — Sanve, »»-»» à »»-»». — Criblures, »»-»» à 7-20. — Luzerne, les 100 kil., »»-»» à »»-»». — Trèfle, d°, »»-»» à »»»-»». — Minette, d°, »»-»» à »»-»».

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 24 novembre. — Demoiselle A. THOUVENIN, passementière, passage Bafour, 9. Juge-comm., M. Vernay; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

Du 25 novembre. — P.-F. DUCLOS, tailleur, rue Neuve-Saint-Marc, 7. Juge-comm., M. Plaine, syndic prov., M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

Bourse du 30 novembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 55	116 65	116 55	116 65
— — fin courant	116 55	116 65	116 50	116 55
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct.	77 15	77 25	77 15	77 20
— — fin courant	77 10	77 20	77 10	77 10
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	76 85	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	76 85	76 90	76 80	76 90

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3285 »»
4 0/0 J. » »	»»» »»	O. V. de Par. »	1355 »»
Empt 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp....... »	»»» »»
— — fin Ct »	» »/»	— Gouin....... »	1125 »»
B. du Très. »	4 3/4	— Gauneron. »	1005 »»

PRIMES.	fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0.......	d. 40	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0.......	d. 50	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.......	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	» »/»	ROME........... DrC.	98 »/» »/»
Récép. Rotsch. »	101 75	BELG. 2 1/2....... »	52 3/8
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2....... »	»» »/»
— — pass. »	»» »/»	— do 1840....... »	98 3/4 »/»
— 3 p. 0/0. »	29 »/»	— do 1842....... »	»» »/» »/»
Dette intérieu. »	24 7/8	— Banque....... »	»»» »»
PORT. 5 0/0 1857 »	»» »/»	— do Em. 1841. »	»»» »»
HOLL. 2 1/2.... »	»» »/»	PIÉMONT.......... »	»»»» »»
HAITI........... »	»»» »/»	AUTRICHE......... »	»»» »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	[illegible]
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
—O. anc. »	»»» »»
— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Se.	»»» »»
—à Orléans	1220 »»
—à Rouen..	913 75
R.-Havre...	500
Avignon....	567 50
Str. à Bâle..	168 75
Paris-Str...	421 25
Tours-Nan	402 50
Orl.-Vierz..	557 50
C. du Nord.	567 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	492 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	406 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av..	»»» »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	913 75	Orléans à Vierzon.	557 50
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	500 »»	Bordeaux à Cette.	492 50
Paris à Orléans......	1217 50	Marseille à Avignon	567 50	Nord...............	567 50
— à Lyon.........	406 25	Paris à Strasbourg.	421 25	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et décembre, 65 fr.; 8 premiers mois 1848, 62 à 63 fr.

Narbonne, 49 fr.; après le marché, 48 fr. — Béziers, 49 à 48. — Cette, 49 à 48-50 fr. — Bordeaux, 58 à 59 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Huile de colza disponible, courant du mois, 101 fr.; décembre, 100-50; 4 premiers 1848, 100.

Huile épurée, 107.

Savon disponible, belle qualité, 103.

Lille : Colza, 85-26 à 86-50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er décembre.

8 h. »|» OPÉRA. — Jérusalem.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Un Caprice, les Aristocraties.
» h. »|» ITALIENS. —
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs, Cendrillon.
6 h. 1|2 ODÉON. — Les Geais, un Roman.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Aline, les Premiers Pas.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — La Brioche, Trop Heureuse, le Protégé, le Chevalier d'Essonne.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Les Chroniques Bretonnes, Jérôme le Maçon, un Mousquetaire.
6 h. 1|4 GYMNASE. — Chacun chez Soi, Didier, Suzanne, l'Article 213.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Jacques le Fataliste, l'Ordonnance, l'Almanach des 25 000 Adresses, A qui le Moutard?
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. »|» COMTE. — Le Sourd, Michel Cervantes, l'Anguille.
5 h. 1|2 FOLIES. — Finesses de Gribouille, Birotteau, la Fille, Gentilhomme.
5 h. 1|2 DÉLASSEMENTS. — La Femme de Marbre, Douvres et Calais, l'Orpheline, Polkette.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — Mlle Bruscambille, Gaspardo, intermèdes.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Médiation des Puissances en Suisse.

Comme on a pu le voir par l'article du *Times*, que nous avons reproduit dans notre numéro d'hier, les bases de la médiation des grandes puissances en Suisse sont arrêtées. Un protocole a été signé à Londres, vendredi dernier, par le duc de Broglie et par lord Palmerston, avec le concours des ambassadeurs des puissances du Nord, et sir Stratford Canning, ancien ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, a quitté Londres pour se rendre à Paris, d'abord, et ensuite à Berne, où il signifiera à la Diète une espèce d'ultimatum des puissances.

S'il faut en croire le *Times*, le mode de médiation que sir Stratford Canning va proposer de la Diète est purement d'idée anglaise et le plus favorable à tous de l'indépendance de la Suisse. M. Guizot, en *acquiesçant sans hésitation* à ce contre-projet proposé par le cabinet britannique, aurait par ce fait renoncé tout à coup à *l'entente étroite* qui existait entre lui et M. de Metternich, et se serait converti brusquement et entièrement à l'opinion de lord Palmerston, qui repousse l'idée d'une intervention armée. Le *Times*, en constatant ces faits, félicite M. Guizot ironiquement, comme on le pense bien, et fait sentir le plein triomphe d'habileté que lord Palmerston a obtenu sur son cordial antagoniste.

Le *Journal des Débats*, qui a fort à faire à venger tous les échecs d'amour-propre que subit notre ministre des affaires étrangères, publie aujourd'hui quelques lignes pour essayer de corriger le mauvais effet de l'indiscretion malicieuse du *Times*. M. Guizot s'est bien rendu, par un revirement subit, à l'opinion de lord Palmerston; mais il ne veut pas que cela le brouille avec son nouvel allié, le prince de Metternich. Aussi les *Débats* essaient-ils d'insinuer que, s'il est vrai que M. Guizot a adopté le contre-projet de lord Palmerston, ce contre-projet a cependant été, « de la part de M. le duc de Broglie, l'objet de modifications dont la gravité et la portée ne pourront manquer plus tard d'être suffisamment appréciées. » Le *Journal des Débats* se tait absolument et prudemment sur ces graves modifications, afin de ménager à la fois lord Palmerston et M. de Metternich; mais il finit par déclarer « qu'il partage sans hésitation le plaisir qu'éprouve le *Times* à voir la France et l'Angleterre unies de nouveau dans une pensée et dans une action communes. »

Le point de savoir si le *Journal des Débats* et son patron, M. Guizot, n'ont joué dans l'affaire suisse et dans leurs furibondes menaces d'intervention armée contre la Diète, qu'une comédie qui avait pour but sérieux d'effrayer lord Palmerston et de le forcer à renouer bien ou mal l'entente cordiale, est un point intéressant, mais secondaire, qui ne tardera pas à s'éclaircir. Quant à nous, nous avons déjà exposé comment on peut expliquer par une *sotte peur de l'isolement* les aberrations récentes de notre politique en Portugal, en Suisse et en Italie.

Mais le point important à examiner, la question la plus grave que cette triste comédie soulève, c'est encore le droit que s'arrogent les cinq puissances d'intervenir en Suisse d'une manière quelconque. Quoique de l'intervention armée dont nous menaçaient les *Débats*, on en soit venu au modeste contre-projet d'une médiation pacifique et amiable, il y a encore en jeu dans cette médiation des principes d'une gravité immense. Le droit que croient avoir les cinq [...] et sous toutes les formes, constituer un précédent dangereux.

Nous avons souvent signalé l'étroite analogie qui unit notre système de politique extérieure à notre manière de gouverner à l'intérieur. Nous avons même reconnu qu'il devait y avoir unité de principes entre ces deux modes d'action du gouvernement. Mais nous avons en même temps pris texte de cette analogie pour démontrer que les tendances de nos gouvernants étaient mauvaises au dehors comme au dedans, et que la majorité qui décide les choses diplomatiques était souvent aussi arbitraire, oppressive et corrompue, que celle qui exploite, dénature ou ajourne les questions de progrès et de prospérité à l'intérieur.

A nos yeux même, le mode représentatif dans les régions diplomatiques est encore plus faux et plus arriéré que le mode représentatif du dedans. Les *abus d'influence* sont encore plus faciles à l'extérieur qu'à l'intérieur. Il est plus aisé à quelques diplomates de s'entendre pour entraver, gêner ou opprimer l'indépendance d'un peuple faible, d'une nation secondaire, qu'il n'est aisé en France, à nos ministres et à nos grands capitalistes, d'acheter une majorité et de violer les lois en opprimant la liberté des individus. L'Europe, n'ayant pas comme la France un code arrêté, une législation uniforme et libérale, peut devenir impunément le théâtre d'iniquités plus scandaleuses que celles dont les personnes seraient menacées. Il n'y a pas de lois, de pénalité ou de garanties humaines qui puissent empêcher les diplomates de Paris, Londres, Vienne, Berlin et Pétersbourg, d'abuser de leurs forces réunies et de comprimer les moindres mouvements des petits Etats, plus despotiquement qu'aucun gouvernement monarchique n'a jamais abusé du pouvoir contre ses sujets. A défaut d'un droit européen qui n'est encore qu'en germe et qui ne peut s'obtenir qu'au moyen de la fédération de l'Europe entière, il y a désormais plus d'inquiétudes à concevoir pour l'indépendance des nationalités que pour la liberté des citoyens.

Dès lors, ce qui va se passer en Suisse mérite toute l'attention des hommes qui militent pour le triomphe des principes de liberté, de justice et de progrès dans le monde. Tant que les congrès des grandes puissances n'ont eu pour but que de régulariser la formation des Etats nouveaux comme en Belgique, ou d'initier la Barbarie à la Civilisation comme en Grèce et en Egypte, l'opinion du monde a pu tolérer et sanctionner même les décisions prises par une majorité de trois ou quatre voix diplomatiques. Mais, du moment où les grandes puissances se mettent en mesure d'abuser de cette tolérance jusqu'à empêcher une nation de se gouverner à l'intérieur comme elle l'entend; du moment où le prétendu concert européen sert de masque à l'absolutisme pour étouffer les sentiments les plus généreux des peuples; du moment où les principes de solidarité et d'association ne sont employés par les forts que pour opprimer les faibles, toutes les voix encore libres dans le monde doivent s'élever et protester avec énergie contre de tels méfaits.

Il ne s'agit donc plus seulement de réclamer à l'intérieur une réforme électorale comme moyen de purifier le pouvoir et d'assurer la représentation sincère des intérêts français, il s'agit encore, et non moins instamment, de solliciter à l'extérieur une autre espèce de réforme électorale diplomatique, qui permette aux Etats faibles d'avoir leur voix dans les conseils de l'Europe comme les Etats forts, et d'obtenir que toutes les mesures qui intéressent [...] jorité des suffrages de ces nationalités elles-mêmes.

Nous croyons que le plus grave enseignement qui jaillit déjà des affaires de la Suisse se résume dans ce vœu de la constitution d'un congrès européen complet et sincère; dans cette nécessité d'un ralliement fédératif de tous les Etats de l'Europe pour faire triompher les notions de liberté, d'égalité et de justice dans la diplomatie, comme elles triomphent déjà dans la législation intérieure des pays constitutionnels.

Nous devons reconnaître, selon le proverbe, qu'à quelque chose malheur aura été bon, si l'acte d'intervention qui se prépare en Suisse démontre à l'opinion du monde qu'il y a aussi loin du congrès des cinq puissances au véritable concert européen, qu'il y a loin de la coalition des capitalistes à la véritable association des intérêts.

Opinion des journaux anglais sur les affaires de Suisse.

Le *Times* du 30 publie un nouvel article sur la Suisse. La chute de Lucerne, connue à Londres depuis la veille, n'a rien de surprenant, dit ce journal, si l'on considère l'énorme disparité de forces entre l'armée fédérale et les troupes du Sonderbund. Le *Times* ajoute que le nombre et la discipline des forces fédérales ont de beaucoup surpassé l'attente des amis et des ennemis de la Suisse. Peut-être la Diète a-t-elle voulu non-seulement rendre toute résistance inutile de la part du Sonderbund, mais encore faire ressortir les dangers et les difficultés d'une intervention étrangère.

Après ce préambule, le *Times* pose en fait que, déguisées sous n'importe quelle forme, les résolutions de la majorité de la Diète ont désormais un caractère conquérant plutôt que légal, et que la position des cantons catholiques après l'issue de la dernière lutte, ressemble à celle de sujets plutôt qu'à celle d'Etats souverains.

Le Sonderbund, dit-il, n'est plus en état d'opposer une résistance armée aux desseins de la majorité radicale de la Diète. Mais les droits de la majorité ne sont pas le moins du monde augmentés par sa victoire, quelque disposée que cette majorité puisse être à se laisser aller aux derniers excès du pouvoir arbitraire. C'est sur ce point que reposent aujourd'hui la restauration de la paix et le succès de la médiation des grandes puissances. Car, à coup sûr, il y a tout à craindre des passions du parti qui a précipité cette crise.

La Diète revendiquait le droit d'interpréter le pacte et d'exécuter ses décrets en prenant des mesures nécessaires au bien-être de la Suisse. Mais incontestablement cette assemblée n'a pas le droit de fouler aux pieds une partie des confédérés, de proscrire tels ou tels ordres religieux dans tel ou tel canton, de confisquer les propriétés particulières et d'infliger à quelques uns de ses propres membres toutes les rigueurs arbitraires des lois martiales. Les mesures déjà prises à Fribourg et ailleurs sont certainement d'un fâcheux augure. A Vaud et à Zurich même, la liberté de la presse a été suspendue par des édits qui prohibent la publication des nouvelles reçues du théâtre de la guerre, excepté lorsque ces nouvelles ont obtenu la sanction préalable de l'autorité. Les clubs de Berne et les conseils des cantons radicaux chercheront à convertir sur le champ les succès de l'armée fédérale en un triomphe révolutionnaire, et toute l'autorité des personnages modérés commandant les troupes sera nécessaire pour faire exécuter des conditions seules capables de rendre la paix à la Suisse.

Si cette autorité, si cette influence fait défaut, la médiation des puissances européennes avortera; et au fait, il est probable maintenant que sir Stratford Canning n'arrivera pas en Suisse avant qu'il n'ait été proposé quelque autre arrangement définitif; mais nous ne pouvons croire qu'il existe un arrangement capable de pacifier le peuple et de fermer les blessures de la lutte, s'il n'est basé sur des prin[...]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 2 DÉCEMBRE.

LES RIVAUX. (1)

I.

Les Débuts. (Suite.)

Halhed brisa deux échaudés entre ses doigts et les mit dans sa bouche; puis il répondit d'une voix entrecoupée par l'obstruction de l'aliment réparateur :

— Je ne te cacherai pas, Sheridan, que j'éprouve quelquefois la tentation — bien vaine, hélas! — de descendre des nuages de notre empyrée sur la terre, où je dînerais volontiers comme un simple mortel, si ma bourse me permettait cette licence! L'échaudé est, sans aucun doute, le mets des dieux; mais mon oncle...

Ici Halhed fut obligé d'avaler, coup sur coup, deux verres de punch : le mets des dieux l'étouffait.

— Mais ton oncle? répéta Sheridan impassible.

— Eh bien, oui, mon oncle, reprit Halhed d'une voix animée par le breuvage alcoolique, il faut bien que j'en arrive, un jour ou l'autre, à te dire cela, Sheridan, mon oncle me fait une guerre d'oncle à héritage, une guerre d'oncle qui se sent mon avenir dans son coffre-fort. Je n'ai pas un penny au présent, et il m'a juré qu'il me brûlerait sous le nez son testament, si je n'abandonnais pas la carrière, pleine de gloire, que nous poursuivons ensemble, l'estomac creux!

— Et que lui as-tu répondu, à ton oncle?

— Je lui ai répondu... que tu connaissais un pâtissier qui fabriquait beaucoup plus d'échaudés qu'il n'en vendait, en telle sorte qu'il nous donnait son reste à très bon marché.

— La réponse était sans réplique. Après?

— Après? après? après? Ah! voilà... Il m'a dit que nous n'avions jamais rien fait qui vaille; qu'au collège j'étais un âne, et qu'il ne s'étonnait pas que je me fusse attelé avec toi; que tous nos ouvrages, parodies, traductions, contes, comédies étaient bons à mettre au cabinet. Que nous étions des fous.

— Et tu lui as répondu?

— Je lui ai répondu qu'Homère avait mendié son pain, que le Tasse avait été, lui aussi, traité de fou; que Dante avait été mis en prison, que Shakespeare avait gardé les chevaux à la porte du théâtre, que Colomb avait découvert l'Amérique, que le public était un sot, et que nous étions, nous, des hommes de génie!

— Sublime! sublime! Alors?

— Alors il m'a dit qu'il avait écrit à ta mère, que ta mère était de son avis sur ton compte; qu'elle avait toujours pensé que toi et ton frère vous ne réussiriez jamais. « Qu'elle n'avait jamais vu deux cerveaux aussi obtus que les vôtres. » (1)

— Aussi obtus! Vois jusqu'où peut aller l'illusion de l'amour maternel!! Et ton oncle?

— Et mon oncle? Eh bien! mon oncle me déshérite si je refuse une place qu'il m'a obtenue dans la Compagnie des Indes-Orientales.

— Et tu acceptes?...

— J'accepte... c'est-à-dire que nous sommes en train de passer un traité. J'accepte la place et je pars, s'il veut consentir à...

— A quoi?

— A mon mariage! Oui, Sheridan, tu vois devant toi un malheureux en qui la passion des vers et des échaudés se trouve étouffée par une autre passion, par une passion qui, il le sent, est toute son existence, et à laquelle il sacrifierait vers, échaudés, héritage, oncle et pays!

— Alors, je te plains, mon pauvre Halhed.

— Non, ne me plains pas, Sheridan, car si je suis malheureux aujourd'hui, demain je serai peut-être heureux. Ne me plains pas, mais accorde-moi la grâce que je vais te demander, ce me sera d'un bon présage. Sheridan, mon ami...

Halhed s'interrompit et considéra, d'un air incertain, Sheridan dont le regard, clair et pénétrant, allait chercher sa pensée au fond de son âme.

— Eh bien! oui, reprit enfin Halhed d'une voix émue et souriante, en tendant la main à son ami Sheridan, tu le vois, nous sommes, sans aucun doute, des hommes de génie, mais le monde est aveugle, mais le monde est méchant, mais le monde est profane, il ne sait rien apprécier à sa valeur : nous ne réussissons pas, nous avons froid, nous avons faim, nous souffrons. Nous consumons nos forces dans un travail ingrat et sans avenir. Nous roulons comme le diamant perdu, ou plutôt inconnu encore, sous les pieds des passants; chacun nous écrase, chacun nous couvre de boue, et malgré nos efforts, nous ne parvenons pas à percer l'enveloppe obscure et dédaignée qui nous renferme, à luire au soleil. On nous renie, on nous maudit. Nos parents, nos amis, nos connaissances qui devraient nous encourager, ou tout au moins nous tenir compte de nos veilles, de nos études, du martyre que nous impose une ambition toujours respectable, fût-elle chimérique, nos parents, nos amis, nos connaissances, dans ce concert de railleries furibondes et de malédictions, dont les bruits arrivent jusqu'à nous, font entendre, plus haut que tous les autres, leurs voix acharnées. Nous vivons isolés et fuis comme des parias; et quand, par hasard, nous faisons une rencontre, on nous jette un sourire amer, un regard de pitié, un haussement d'épaules, et l'on passe; car il semble que l'on rougisse de nous avoir connus. Non, non, non, ce n'est pas vivre, cela. Ah! je savais que la couronne que nous essayons de conquérir était tressée d'épines, mais j'ignorais que ces épines fussent empoisonnées de fiel!!

Cette tirade, commencée sur le ton de la plaisanterie, s'éteignit dans un soupir de souffrance profonde. Halhed était découragé. Ce retour sur les misères qui défendent, comme les dragons de la fable, l'accès des carrières qui sortent des voies communes, le souvenir de ses illusions d'autrefois, de ses travaux opiniâtres, des privations qu'il avait endurées et qu'il endurait journellement pour soutenir de malheureux débuts; l'aspect du vide affreux que sa persévérance et ses efforts multipliés élargissaient autour de lui, la réprobation de ses parents, avaient rempli lentement son âme ardente de doute, de lassitude, de défiance de lui-même. Le but où il aspirait, ce but, qui lui était apparu si brillant et si facile à atteindre, lui semblait aujourd'hui sombre et inaccessible. Il se demandait, tristement, accablé de soucis et de malédictions, abandonné et fui de tous, si le sentier où il s'était engagé conduisait à la gloire ou bien aux gémonies... Son regard étincelait de dépit et de colère. Sheridan se tenait devant lui calme et froid; mais ses lèvres serrées et frémissantes semblaient révéler que ce calme n'était qu'apparent, et qu'il ressentait, non moins douloureusement que son ami, l'amertume de la situation où ils se trouvaient tous deux.

— Tu as le punch triste ce soir, Halhed, dit-il en raidissant sa voix. Ne sais-tu donc pas que, sur le chemin que nous suivons, nous devons marcher comme marche l'acrobate sur sa corde, c'est-à-dire inattentifs aux murmures de la foule, si nous ne voulons pas que le vertige nous prenne. Mort-dieu! tel qui se raille aujourd'hui de nous, nous applaudira demain! Seulement il nous faut frapper un coup d'éclat, il faut que l'aiglon donne d'un violent coup de bec pour sortir de sa coquille. Et puis ai-je besoin de te dire, Halhed, que ceux qui se montrent maintenant les plus ardents à nous décourager, seront les plus heureux de nos succès? Va, crois-moi, ami, pour réussir; pour, du bas de l'échelle — où nous sommes, — arriver au sommet; il n'est besoin que d'une chose : Vouloir!

Il y eut une pause.

Sheridan emplit de punch le verre de son ami, et, portant le sien à ses lèvres, il ajouta en souriant :

— Mais, n'avais-tu pas une proposition à me faire, Halhed?

— J'avais à te proposer de partir avec moi aux Indes, mon ami, répondit Halhed; mon oncle t'obtiendrait facilement une place...

(1) Voir le numéro d'hier.

(1) Ce jugement fut en effet porté par la mère de Sheridan sur ses deux enfants, Charles et Richard, dont l'un devint ministre, et l'autre ambassadeur en Suède.

[illegible] des deux gouvernements ! Pendant que l'Autriche, malgré l'anxiété qu'elle éprouvait à l'endroit du radicalisme suisse, s'abstenait de tout acte diplomatique propre à exciter le ressentiment du gouvernement fédéral, l'ambassadeur de M. Guizot se lançait dans des intrigues de compte à demi avec les cantons rebelles contre la Diète. Lorsque, sauvegardant toutes les apparences, l'ambassadeur d'Autriche eut quitté avec une sorte de dignité le théâtre de la guerre civile, M. Bois-le-Comte resta à Berne pour servir d'intermédiaire entre les divers cantons du Sonderbund, et il ne s'éloigna, sous le prétexte le plus frivole, qu'après s'être convaincu qu'il ne pouvait continuer ses intrigues avec Lucerne.

Quelle différence aussi entre les organes de la presse ministérielle dans les deux pays. En Autriche, M. de Metternich s'est contenté de faire insérer dans l'*Observateur autrichien* un ou deux articles condamnant le principe radical en Suisse, mais exempts de toute irritation, de toute injure.

A Paris, les organes de M. Guizot, les *Débats* et le *Conservateur*, ont prodigué journellement les épithètes outrageantes au gouvernement fédéral, et l'ont accusé de tous les crimes que pouvait inventer l'imagination d'un ennemi. La conduite de M. Guizot a été constamment peu digne et peu convenable, et s'il y a un congrès pour l'ajustement définitif des affaires de Suisse, il y prendra part sans apporter avec lui la confiance des amis de la paix, sans pouvoir se flatter de représenter les vœux et les sentiments de son propre pays, sans être entouré de la considération des autres puissances.

— Le *Daily-News* du 30, à propos de la nouvelle de la médiation européenne en Suisse, annoncée par le *Times* de la veille, s'exprime ainsi : « La meilleure, la plus juste politique pour la France, dans un pareil état de choses, serait de convenir de ses erreurs et de laisser les Suisses terminer eux-mêmes leurs affaires. »

Il en résulterait pour Lucerne, la restauration de ce gouvernement éclairé et de cet esprit libéral qui, pendant de nombreuses années, avaient placé le canton à la tête de la Confédération. L'homme d'état le plus distingué de toute la Suisse est Casimir Pfyffer, de Lucerne, catholique sincère et homme de sentiments modérés. Sous un pareil chef, Lucerne n'aurait pas à craindre l'ascendant protestant ou la diminution de ses droits cantonaux.

Congrès des Agriculteurs du nord de la France.

Le congrès des agriculteurs du nord de la France vient de s'assembler à Mezières. Les départements associés sont ceux de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Le président de l'assemblée, M. le baron de Tocquéville, a inauguré la session par un discours où, après avoir résumé l'histoire du congrès agricole, il a indiqué diverses lois et institutions faites dernièrement en faveur de l'agriculture et dues en grande partie à l'initiative des congrès ; telles sont les lois sur l'irrigation et le droit d'appui, la création des fermes modèles, etc.

« Plusieurs autres améliorations, continue M. de Tocqueville, mises à l'étude par le congrès, sont presque toutes en voie de réalisation ; ce sont celles du desséchement des marais, du reboisement des montagnes, du défrichement des landes et des biens communaux, du parcours et de la vaine pâture, des engrais, du crédit agricole; de la réforme du système hypothécaire, et plus récemment des subsistances et de la statistique agricole, enfin de l'organisation de l'agriculture.

» De semblables questions posées avec décision et persévérance par les agriculteurs d'un pays, sont bien près, Messieurs, d'être résolues.

L'orateur signale ensuite les questions qui lui semblent les plus urgentes, ce sont les trois suivantes, si intimement liées entre elles [illegible] la confusion qui accusent sur ce point une profonde incurie chez le premier, annoncent une ignorance inexplicable, et comme un reste de barbarie chez le second ; il est permis, en effet, de douter qu'une nation ait atteint les limites extrêmes d'une civilisation perfectionnée lorsqu'elle n'a point encore découvert les moyens de connaître exactement, chaque année, sa situation réelle quant à ses moyens d'alimentation, et qu'elle s'abandonne avec une honteuse insouciance aux hasards des saisons qui menacent continuellement de la ruiner et de la décimer en l'affamant.

« L'année difficile qui vient de s'écouler a mis cette redoutable vérité en lumière ; la France passant subitement de la tranquillité la plus profonde et de la plus remarquable prospérité à d'amères souffrances, à de poignantes anxiétés et à de sourdes agitations ; les doctrines sociales les plus fausses et les plus funestes commençant à se faire jour et à émouvoir les masses en proie aux angoisses de la faim ; la société se sentant enfin ébranlée sur ses bases dans l'inquiète attente des résultats éventuels d'une récolte, c'est-à-dire à la merci de l'*inconnu* ; telle est, Messieurs, la périlleuse situation par laquelle nous venons de passer, et dont nous devons à tout prix nous efforcer de prévenir le retour ; tels sont les dangers qui, pour tout homme sérieux, élèvent désormais les questions agricoles et, en particulier, celles de l'organisation légale de l'agriculture, de la statistique et des subsistances à la hauteur des questions d'Etat. »

Le programme de la session de 1847 avait été arrêté ainsi qu'il suit par la commission d'organisation : 1° révision des statuts ; 2° cadastre ; 3° amélioration de la race chevaline ; 4° amélioration des races bovine et ovine ; 5° réforme postale ; 6° subsistances, statistique agricole ; 7° impôt du sel ; 8° mise en culture des terrains vagues ; 9° Vaine pâture et parcours ; 10° Glanage.

Après une assez vive discussion sur la question cadastrale, le conseil a émis le vœu : 1° qu'un projet de loi sur le renouvellement et la conservation du cadastre soit présenté aux Chambres dans le plus bref délai possible ;

2° Que ce projet contienne les dispositions nécessaires pour qu'il soit fait application du cadastre à la propriété, de telle façon que la loi à intervenir n'ait pas seulement pour objet l'assiette de la contribution foncière, mais qu'elle ait encore pour effet d'identifier le cadastre avec la propriété, qui serait définitivement fixée par les pièces et plans du cadastre. Sur les paragraphes suivants des conclusions de la commission, le congrès ne voulant pas entrer dans l'examen des voies et moyens, a passé à l'ordre du jour. — M. Gomart a ensuite présenté et fait adopter une disposition additionnelle tendant à ce que l'administration saisisse cette occasion de favoriser, par tous les moyens possibles, la réunion des parcelles morcelées, particulièrement par l'exemption des droits d'enregistrement sur les actes d'échange ou d'acquisition destinés à opérer ces réunions.

La matinée du dimanche a été tout entière consacrée au concours et à la distribution des primes : quatre jurys avaient été constitués, l'un pour la race chevaline, l'autre pour la race bovine, un troisième pour la race ovine et le dernier pour les instruments aratoires.

La fin de la séance du dimanche a été consacrée à la discussion du rapport de la commission sur la vaine pâture et le parcours, présenté par M. le comte de Jaubert. Les conclusions suivantes ont été adoptées dans l'intérêt de l'agriculture :

1° Le parcours de commune à commune doit être formellement interdit ;

2° La vaine pâture peut être tolérée sur les terres arables et dans les bois communaux où elle est actuellement permise, laissant aux progrès de l'agriculture la mission d'en modifier, d'en restreindre ou d'en supprimer entièrement l'usage ;

3° Des règlements basés sur les lois existantes doivent être faits partout où il n'en existe pas, pour renfermer dans les limites prescrites l'exercice de la vaine pâture ;

[illegible] par tous des sacrifices pour cet objet, et en suivant les indications fournies par ces associations sur les races d'animaux les mieux appropriées aux besoins des diverses localités des sept départements ;

2° Que les concours régionaux pour les bêtes grasses des espèces bovine et ovine soient établis dans les départements du nord de la France ;

3° Que le gouvernement persévère dans les moyens de répandre et de populariser la méthode Guénon, si intéressante pour l'agriculture.

Sur le rapport de la cinquième commission, présenté par M. Ch. Gomart, le congrès a émis les vœux suivants :

1° Que le système de protection continue à être appliqué au travail national et aux diverses industries de la France ;

2° Que la taxe des lettres soit fixée d'une manière uniforme à 20 centimes par chaque lettre simple, quelle que soit la distance parcourue ;

3° Que le gouvernement persiste dans les mesures qu'il a prises pour favoriser des essais d'irrigation dans les localités qui présentent les conditions les plus avantageuses;

4° Que sous aucun prétexte les propriétaires d'usines ne puissent enfreindre les ordonnances royales qui fixent et déterminent la hauteur des eaux, et qu'une prompte répression soit appliquée aux contrevenants par l'administration des ponts-et-chaussées.

Ce dernier vœux a été exprimé comme complément du vœu émis par le congrès central en 1847, sur les cours d'eau non navigables, vœu que le congrès avait réitéré dans l'une des précédentes séances.

Le congrès a aussi réitéré le vœu de l'organisation de l'agriculture ainsi que celui sur la réduction de l'impôt du sel.

Sur les terres non cultivées, le congrès s'en est tenu à ce vœu général : que les terrains vagues des communautés soient mis dans le plus bref délai en rapport selon le mode le plus avantageux.

Le congrès a encore émis le vœu suivant sur le glanage : 1° qu'il soit procédé, dans la session de mai, en conseil municipal, à la liste des habitants indigents autorisés à glaner ; — 2° que le glaneur soit toujours tenu de présenter le permis qui lui sera délivré par le maire et qui contiendra l'article entier de la loi ; — 3° que la gendarmerie parcoure les campagnes pendant le temps des moissons, pour encourager et soutenir les gardes-champêtres, les surveiller, rendre compte du plus ou moins de zèle qu'ils apportent dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils négligent de telle sorte que le glanage a lieu avant l'enlèvement des récoltes et n'est souvent qu'un pillage.

Enfin, avant de se séparer, le congrès a décidé que la session de 1848 se tiendrait dans le département de la Marne, en déléguant néanmoins à la commission d'organisation le droit de désigner la ville, et même dans le cas où la réunion dans le département de la Marne rencontrerait des obstacles sérieux, la faculté de choisir un autre département.

ALGERIE. — Nouvelles d'Oran et du Maroc.

L'*Echo d'Oran* nous apporte aujourd'hui des nouvelles en date du 19 novembre. La province continue d'être calme, et les travaux d'utilité publique se poursuivent avec activité. Des groupes de diverses tribus indigènes se fixent autour de la ville, et concourent aux travaux de la route commencée d'Oran à Sidi-bel-Abbès, établissement dont les progrès intéressent au plus haut point le développement de la colonisation des plaines basses.

L'empire de Maroc pourrait cependant causer quelques inquiétudes. Le 16 novembre, des cavaliers du caïd d'Oudjda ont apporté des nouvelles à Oran. Le caïd, selon eux, aurait réussi à faire entendre sa voix aux tribus de son commandement.

Les Haugades et les Beni-Senassen, qui tiennent la première place parmi elles, se seraient décidés à former autour du nouveau caïd une réunion dans laquelle lui-même compterait 200 cavaliers. A la tête de ces moyens, il surveillerait les mouvements qu'Abd-el-Kader pourrait être amené à faire.

— Non. Mon étoile est ici, répliqua Sheridan. D'ailleurs, tu ne partiras qu'autant que ton oncle donnerait son consentement à ton mariage. N'est-ce pas ?

— Ce consentement est à demi donné. Mon oncle doit voir celle que je recherche, et si elle lui plaît...

— Et... elle lui plaira... crois-tu ?

Halhed sourit. Le nuage de tristesse qui voilait son front se dissipa. Une délicieuse expression de bonheur se répandit sur ses traits ; ses yeux exprimèrent le ravissement.

— Mon ami, répondit-il d'une voix émue et profonde, demande-moi si les rayons du soleil levant peuvent plaire aux yeux d'un vieillard, mais ne me demande pas si elle plaira, *elle* !

— Pardieu ! tu en parles, comme je parlerais de miss Linley !

A ce nom, Halhed tressaillit ; une légère pâleur couvrit son visage. Cependant, le sourire ne disparut pas de ses lèvres.

— Ne serait-ce pas miss Linley ? demanda Sheridan.

Halhed avala deux à trois gorgées de punch, puis il répondit en tournant la question :

— Miss Linley, mon cher, est aimée du chanteur Norris, du capitaine Mathews, de ton frère Charles, de Vauderlan, enfin de toute la population masculine de Bath et d'Oxford.

— Cela n'empêcherait pas que tu y prétendisses. Elle est pauvre et ton oncle vous ferait une dot.

— L'appât de la fortune semble avoir peu de prise sur cette belle jeune fille. Son père, tu sais cela aussi bien que moi, Sheridan, son père voulait la marier à sir Long ; mais, au moment de se rendre à l'église, elle a supplié ce bon gentilhomme de ne pas la forcer de l'épouser, et sir Long s'est éloigné en la dotant de 3 000 liv. sterling, qu'elle touchera à l'époque de sa majorité.

— Oui, mais sir Long était vieux, et tu es jeune.

— Celle que j'aime n'est pas moins belle que miss Linley. Elle a son doux visage, sa belle chevelure, sa taille légère ; elle chante aussi admirablement qu'elle, mais, oh ! je ne voudrais pas qu'elle se livrât dans un concert en proie à huit cents regards, cela fait trop souffrir !

— Allons, à tes fiançailles, Halhed ! dit Sheridan en vidant son verre. Tu es, je le vois, amoureux comme Pétrarque et discret comme un sphinx. Quant à moi...

Et Sheridan entraîna Halhed du côté de la croisée, qu'il ouvrit vivement.

La température de l'intérieur de la chambre s'était adoucie. Nos deux amis, bourrés d'échaudés et échauffés par de profondes libations de punch, avaient d'ailleurs complètement oublié qu'il fît froid. Au dehors la neige couvrait au loin les maisons, qui apparaissaient à la clarté des étoiles comme les mamelons supérieurs d'une chaîne de hautes montagnes. Le silence était solennel. Le bruit de la ville n'arrivait pas jusqu'à l'étage où se trouvait située la modeste demeure de Sheridan et d'Halhed.

Sheridan étendit le bras par la croisée, et, saisissant de son autre main celle de son ami, il dit d'une voix agitée et convulsive :

— Vois-tu, Halhed, ici est Bath.., sous nos pieds... là est Oxford ; plus loin Londres. Eh bien ! c'est à Londres que je veux aller, moi ; à Londres, la ville opulente, la ville orgueilleuse, la ville royale ; à Londres qui passe ses jours à peser l'or qui lui arrive des cinq parties du monde, et qui consume ses nuits dans l'orgie ; à Londres qui est à la fois le cœur de l'Angleterre et le point central du globe ; à Londres où toute renommée se fait, où toute gloire s'élève, où toute domination s'établit ; c'est là que je veux aller, moi ! Et celui dont Bath se raille, qui vit à Bath d'échaudés rassis et de rhum frelaté, Londres le recevra, Londres le comblera de richesses et d'honneurs, Londres criera son nom à l'univers, Londres l'élèvera au plus haut poste où l'ambition d'un homme puisse prétendre, et cela... parce qu'il le veut ! !

Halhed considéra son ami avec admiration et surprise. L'air du visage de Sheridan, ordinairement joyeux et ironique, s'était transformé. Ses traits s'étaient empreints d'une gravité à la fois enthousiaste et méprisante. L'éclair jaillissait de ses yeux, ses lèvres frémissaient. Il regardait par la croisée de la chambre, et il semblait que son regard d'aigle vît à travers l'espace et les ténèbres Londres qu'il convoitait. C'était quelque chose de l'attitude du Satan de Milton. L'insuccès, qui avait engendré dans le cœur trop sensible d'Halhed l'atonie et le découragement, révélait, à cette âme fière et indomptée, la trempe énergique de son génie créé pour la lutte, et que la lutte devait en effet grandir.

Cependant Sheridan reprit tout à coup avec exaltation :

— A Londres ! à Londres ! Oui, il faut cette mer à ma nacelle !

Et, se retournant, il poursuivit :

— Mais, avant de quitter Bath, la ville des malédictions, je veux lui enlever sa perle, son trésor, son palladium ; car, moi aussi, j'aime ! Halhed, mais j'aime comme le lion, et celle que j'aime sera à moi !

— Parce que tu le veux ? dit Halhed en souriant à son ami.

— Oui, parce que je le veux ! répondit Sheridan, tu verras.

Toutefois, à ce moment la porte fut ouverte. Une bouffée de vent s'engouffra dans la chambre avec violence et éteignit presque toutes les bougies. Un homme entra, et Sheridan partit de rire en s'écriant :

— Ah ! ah ! pardieu ! c'est tomber sans transition du ciel dans l'enfer, du sublime dans le bouffon ; voilà quelque chose que je n'aurais certainement pas voulu !

— Aussi, ne vous consulte-t-on pas, répondit le nouvel arrivant d'une voix raide. Je comprends que ma présence ne doive pas vous être très agréable, mon petit monsieur.

— Vous avez considérablement d'intelligence, mon gros monsieur.

— Mais payez moi, ou je ne quitte pas d'ici, poursuivit le fâcheux d'un ton péremptoire.

— Moi, je quitte, dit Sheridan en prenant son chapeau; je vous abandonne la place.

— Non pas, non pas ! s'écria le créancier avec fureur, je vous tiens, je ne vous lâche pas. Ah ! maintenant que vous avez mangé mes brioches, vous allez porter votre pratique à mon confrère ? Eh bien ! payez moi !

— Vos brioches m'étouffaient, bien qu'un peu rances, et je n'ai pas d'argent.

— Nous allons voir.

Mais Sheridan renversa vivement, d'un coup de poing, les bougies qui restaient allumées, de manière à plonger la chambre dans les ténèbres, et répondit tragiquement :

— Voyez, si vous pouvez !

A ce trait, l'honnête pâtissier ne se connut plus de colère. Il se précipita pour saisir son irrévérencieux débiteur, bouscula les chaises et les tables, et tomba sur le tout en s'écriant d'une voix entrecoupée :

— Ah ! petit malheureux ! vous ne savez faire que des dettes. Ah ! vous laisserez vos os dans quelque *Marshalsea* (1) si vous continuez !

— Et vous, gros heureux, vous ne savez faire que des brioches, et vous laisserez vos os sur mon plancher si vous continuez, répondit impitoyablement Sheridan en sortant de la chambre à pas lents, tandis que le pâtissier se relevait, les membres meurtris, et, comme une corneille aveugle, allait donner contre la muraille.

Halhed retrouva son ami au bas de l'escalier.

— Où vas-tu ? lui demanda Sheridan.

— Chez mon oncle, répondit Halhed.

— Moi, je vais chez le directeur du théâtre.

En même temps, les deux amis se serrèrent cordialement la main et prirent des directions différentes.

Cependant, après un moment, ils se heurtaient l'un contre l'autre et se reconnaissaient, avec stupéfaction, à la porte de la salle des concerts où se faisait entendre la belle miss Linley.

AMÉDÉE GOUET.

(*La suite à demain.*)

(1) *Marshalsea* est l'une des prisons pour dettes de Londres. — Notons, du reste, en passant, que cette prédiction du marchand de brioches faillit se réaliser Sheridan, après avoir atteint le sommet de l'échelle, se laissa tomber si bas que les hommes de justice vinrent se saisir de lui, à son lit de mort, pour l'emmener en prison. Ce ne fut que grâce à l'intervention généreuse de son médecin qu'il put rendre en liberté le dernier soupir.

...ment provisoire. Il est chargé de veiller à l'expulsion des jésuites et à la punition des fondateurs du Sonderbund, ainsi que de ceux qui ont appelé les Jésuites. Du reste, il y aura une amnistie générale. Il sera nommé un nouveau grand-conseil qui sera en même temps un conseil de Constitution. »

— On écrit de la même ville au *Nouvelliste vaudois* : « Trois compagnies de Valaisans ont été abandonnées à Lucerne. Elles se composent d'un officier d'état-major, 11 officiers et 262 hommes, et sont conduites à Bâle sous escorte militaire, où elles restent prisonnières de guerre jusqu'à la fin de la campagne.

» Le colonel Ziegler est nommé commandant de la place.

» Après le combat de Gislikon, le général Salis-Soglio revint à Lucerne. Ayant demandé des nouvelles du gouvernement et ayant appris que tous s'étaient enfuis à l'exception de M. Rüttimann, il dit qu'il n'aurait jamais accepté cette place, s'il avait cru avoir affaire à de pareils hommes. »

Capitulation de Zug. — Le triple Landrath a été réuni à l'extraordinaire le 22 courant pour délibérer sur la capitulation de ce canton. Au premier tour de votation la capitulation a été ratifiée par 80 voix contre 35, et au second tour par 93 contre 21. Nous reviendrons sur cette séance.

— Suivant la *Gazette de Bâle* l'enthousiasme pour la cause du Sonderbund augmente de plus en plus à Vienne, et beaucoup de jeunes gens, surtout des officiers, manifestent le vœu de suivre l'exemple du prince Frédéric Schwartzenberg. Il est trop tard.

ANGLETERRE.— Discussion dans le Parlement sur l'Irlande. — Dans la séance de la chambre des communes du 29 novembre, sir G. Grey s'est exprimé ainsi :

Je demande à la chambre la permission de lui présenter un bill ayant pour objet de prévenir les crimes et les délits dans certains districts de l'Irlande. Le ministre, après avoir parlé de la famine qui règne en Irlande et rappelé les mesures prises par le gouvernement, tant pour alléger la détresse du peuple que pour améliorer sa position sociale, continue ainsi :

Ces mesures, je l'avoue à regret, n'ont pas rapproché les différentes classes de l'Irlande ; mais je ne désespère pas d'atteindre le but une fois que vous aurez assuré protection à la vie et à la propriété des sujets de S. M. Les crimes contre la propriété ne s'étendent pas à toute l'Irlande ; ils ont au contraire beaucoup diminué dans ces dernières années. Ainsi la mesure que je propose n'est pas un bill d'accusation contre l'Irlande entière ; mais je prouverai qu'il y a des districts dans ce pays où le crime est organisé systématiquement, où l'on conspire en secret contre la propriété ; où l'assassinat, la terreur et l'intimidation sont à l'ordre du jour. C'est ce qui a lieu notamment dans les comtés de Fermanagh, Tipperary, Limerick, Clare, Roscommon, etc. Une partie de la population sympathise avec les coupables, et le système de terreur et d'intimidation qui y règne empêche de les découvrir et de les livrer aux tribunaux.

Dans ces circonstances, le gouvernement ne vous demande pas un bill général contre l'Irlande. Je vous propose d'investir le lord-lieutenant de pouvoirs extraordinaires dont il devra faire usage sous sa responsabilité. Le premier article du bill autorise le lord-lieutenant à en appliquer les mesures à tout comté, cité de comté, baronie ou district moins étendu. L'art. 2 assure la publication des proclamations. Le lord-lieutenant pourra augmenter le nombre des constables dans les districts déclarés soumis au bill. Il pourra porter la réserve de 400 hommes à 600. Les frais de police seront payés par le district proclamé, et à titre de peine sur-le-champ. Le port d'armes sera défendu généralement dans les districts proclamés. On ne pourra en avoir que dans l'intérieur des maisons, sous peine de deux mois d'emprisonnement. Cette disposition ne s'appliquera pas aux officiers de police, aux militaires, aux administrateurs de la loi des pauvres, etc.

Le lord-lieutenant pourra, s'il y a nécessité, défendre d'avoir des armes dans les maisons, et d'ordonner, pendant le jour, une visite pour les saisir. Ceux qui en auraient, devront, après une proclamation, les livrer au bureau de police le plus voisin, sous peine de deux ans d'emprisonnement. Les juges de paix et les constables pourront requérir toutes personnes de 16 à 60 ans de les aider à rechercher et découvrir les auteurs d'assassinat. La peine, en cas de refus, serait de deux ans d'emprisonnement. Le gouvernement et le lord-lieutenant pensent qu'un pareil bill donnerait les moyens de réprimer, d'une manière efficace, les crimes et délits en Irlande, et je prie la chambre, quelle que soit son opinion sur l'efficacité des mesures proposées de permettre que le bill soit présenté. Si la chambre autorise la première lecture du bill, je fixerai un jour prochain pour la discussion.

SIR ROBERT PEEL dit qu'il s'associe à la pensée du bill.

Le très honorable baronet examine la question de l'émigration au point de vue de la pacification de l'Irlande, et il trouve ce moyen insuffisant et ne valant pas la dépense qu'il entraîne. Quant à la question des droits de propriétaire à franc tenancier, son opinion est que, sous ce rapport, la loi de la propriété en Angleterre devrait être adoptée en Irlande sans distinction aucune. Après avoir critiqué quelques détails de la mesure ministérielle, le très honorable baronet exprime l'opinion qu'il sera important que certains districts soient assujettis à un système de coërcition permanent. Il faudra augmenter la police, et il faudra procéder avec le plus grand soin à l'enregistrement des armes et des personnes suspectes et dangereuses ; il approuve complètement la partie du bill qui fait peser les dépenses extraordinaires de surveillance et de répression sur les districts en état de perturbation. Les témoins doivent être protégés et défendus. Il est urgent que le gouvernement procède avec énergie, et je le prie d'accepter mon cordial appui (Applaudissements), et j'espère que les honorables membres, qui me refusèrent les pouvoirs que je demandais en 1846, appuieront aussi la mesure ministérielle pour peu qu'ils prennent pitié de la partie calme de la population irlandaise. (On applaudit.)

M. MAURICE O'CONNELL espère que la durée du bill sera aussi courte que possible.

M. DISRAELI. Si nous avons combattu dans la précédente session la proposition d'un bill de coërcition, c'est parce que nous étions sans confiance dans le ministère qui le présentait. Le ministère actuel a parfaitement agi en prenant, dès le début de la session, l'initiative de ce sujet.

SIR G. GREY se lève pour donner quelques explications. (Aux voix ! aux voix !) Il expose que l'intention du gouvernement est de limiter la durée du bill au 1er décembre 1849, et à la fin de la prochaine session du parlement. La sanction donnée par le parlement à la mesure proposée, donnera assez de force au gouvernement pour qu'il n'ait pas besoin de proposer de nouvelles mesures de rigueur. Mais, si ces pré...

...protesté contre les manifestations de la presse piémontaise. C'est incroyable, mais c'est vrai. La protestation fut présentée au ministre des affaires étrangères par l'Autriche, Naples et la *France* ! L'Angleterre et la Prusse refusèrent noblement de s'associer à cette protestation. Le ministère français joue là un fort beau rôle ! Le roi de Sardaigne en a été justement indigné. Il dit et répète qu'il fera tout par lui-même, paroles dignes d'être sculptées dans tous les cœurs des Italiens.

Troubles à Livourne. — Des troubles ont eu lieu à Livourne le 22. Nous traduisons le récit de la *Patria* : « Dans la nuit précédente, entre onze heures et minuit, un certain Lazzari passait dans la *Via Grande*, le parapluie ouvert. Il fut assailli par cinq malfaiteurs armés de stylets. Il se défendit de son mieux avec son parapluie, qui fut brisé en plusieurs morceaux, et appela au secours. Il paraît qu'une patrouille de la garde civique accourut la première, et qu'un des gardes reçut un coup de stylet qui lui fit peu de mal. Survint alors une patrouille de soldats expédiés de la grand'garde voisine, qui se mit à la poursuite des assassins qui s'étaient réfugiés dans la rue de l'Olio, feignant de se disputer entre eux. Pendant que la patrouille s'en approchait pour les arrêter, le caporal, resté un peu en arrière, fut frappé à la gorge d'un coup de stylet, et il expira presque sur-le-champ. Un des assassins fut pris et conduit à la grand'garde. Le peuple, qui s'était assemblé, réclamait l'assassin. Ce rassemblement dura jusqu'à trois heures après minuit, et se dissipa.

» Mais, dans la matinée qui suivit, la nouvelle de l'accident s'étant répandue, l'irritation devint extrême contre les assassins, qu'on dit être des repris de justice placés sous la surveillance de la police. On savait qu'il y en avait un d'arrêté, mais le peuple voulait à tout prix cet assassin. Une grande foule se porta chez le commissaire Zannetti pour réclamer le prisonnier. Le commissaire ayant refusé, comme c'était son devoir, fut pris lui-même et conduit à la prison, pour que là il donnât l'ordre de remettre le prisonnier au peuple. De là le bruit que le commissaire avait été arrêté, ce qui n'est pas vrai.

» La foule, arrivée aux prisons, réclama l'assassin plus vivement, mais elle ne força pas la prison. L'avocat G. Ricci, homme très aimé du peuple, chercha à apaiser la foule en lui parlant d'une fenêtre ; mais on ne voulut rien écouter ; on voulait au moins voir l'assassin. Ricci ayant obtenu de la foule sa parole d'honneur qu'il ne lui serait fait aucun outrage, on fit paraître le malfaiteur. Il répondit aux interrogations du peuple, qu'il était un des cinq, mais non celui qui avait frappé. Il nomma celui-ci et ses complices. La multitude commença alors à se calmer et à entendre raison. Toutes les dispositions furent prises pour l'arrestation des coupables ; le meurtrier a été pris ; on dit même que ses autres complices l'ont été également. L'indignation du peuple s'est un peu calmée. Mais la crainte qu'il ne reste à Livourne des individus placés sous la surveillance de la police et qui méditent de nouveaux assassinats, agite tous les esprits. La garde civique défend les prisons. La magistrature de la commune, qui s'est réunie le 22, a nommé une députation chargée de venir à Florence expliquer les faits et convenir des précautions à prendre.

» Dans la nuit du 22 au 23, une trentaine de libérés en surveillance qui se trouvaient à Livourne, contrairement aux lois, ont été arrêtés, et ce danger détruit, la tranquillité s'est complètement rétablie à Livourne. »

Nouvelles de Syrie. — (Correspondance particulière.) — Beyrouth, 16 novembre 1847.

Les choses sont toujours ici dans le même état. Les Druses font tout ce qu'ils peuvent pour vexer les Maronites, et ils y réussissent assez bien, grâce aux chefs (1) des villages mixtes ou autres, qui sont presque tous pris dans leurs rangs, tandis que ceux-ci, semblables aux mendiants dont les plaies, réelles ou factices, sont entretenues et étalées avec soin, pour attirer la piété des bonnes âmes, exagèrent et exploitent à qui mieux mieux toutes leurs blessures passées, présentes et à venir, en tendant la main aux nations chrétiennes, à la France surtout, pour demander et demander encore de l'argent, ce baume divin qui guérit tous les maux, ici comme partout.

Pauvres Maronites ! pendant que leurs affiliés travaillent à Paris à exciter la compassion des uns, l'indignation des autres, et qu'ils fournissent aux honorables philanthropes des deux chambres un arsenal d'armes terribles qui doivent foudroyer M. Guizot à la prochaine session, ils reçoivent du rusé ministre un coup de Jarnac auquel ils ne s'attendaient guère.

MM. le comte de Lallemand et Boré ont terminé la tournée qu'ils avaient commencée dans le Liban par ordre de M. le ministre des affaires étrangères. Ces jeunes et intelligents diplomates ont été guidés dans leurs courses par le révérend père Leroy, supérieur des Lazaristes, l'homme du monde qui connaît le mieux la montagne et les Maronites, et qu'est-il résulté de ces recherches ? Qu'il faut rabattre, rabattre beaucoup des histoires lamentables racontées à Paris ; que le gouffre ouvert par la guerre n'est pas aussi profond qu'on l'a bien voulu dire, et que, pour le combler, il faut moins, bien moins d'argent qu'on n'en demande. Un petit exemple : il y a dans quelque gorge du Liban certain village qu'on pourrait nommer, qui poussa des cris à attendrir les rochers d'alentour depuis qu'un atroce pillage eut venu arracher de son église seule pour 900 000 fr. de meubles, ornements ou joyaux de toute espèce ; eh bien ! les chercheurs de vérité à l'usage de M. Guizot ont trouvé, après avoir bien mûrement examiné la question sur les lieux, que le chiffre des dommages *réels* était, non pas tout-à-fait de 900 000 fr., mais bien de 40 000 piastres ou 10 000 fr. !

Soutenons les Maronites, il le faut, il y a toutes sortes de raisons pour cela, en dehors des vertus chrétiennes ou autres de ces braves gens, qui, au fond, ne valent pas mieux que les Druses, mais ne soyons pas leurs dupes.

On a annoncé ici officiellement la prochaine arrivée de la commission envoyée à Constantinople pour opérer les travaux du cadastre, si impatiemment attendus. Il faut cela pour porter la lumière dans le dédale inextricable produit par les derniers événements. Beaucoup de localités ne paient pas l'impôt, et dans les villages mixtes il est presque tout rejeté sur les Maronites.

Je vous dirai à l'oreille que le colonel Rose (consul-général de l'Angleterre) est en défaveur marquée auprès de ses chers Druses, et qu'il commence à se tourner du côté des Maronites ; ce revirement est remarquable. Serait-ce que les Druses, moins bien payés par lui que leurs adversaires par la France, auraient voulu avoir leur part du gâteau ? Je ne sais, mais à coup sûr il n'a qu'à ouvrir sa bourse, et les uns comme les autres seront vite à lui.

(1) Ces chefs ou caïmacans sont détestés et à charge à tous, Druses et Maronites demandent maintenant des caïmacans turcs.

...qui ont su frapper notre marine ; les journaux de Hong Kong, les lettres particulières et les récits de personnes arrivées par la dernière malle ne laissent plus aucune espérance à cet égard.

» *P. S.* Les travaux de M. Bourdaloue, pour le nivellement du canal de Suez, seront terminés dans les premiers jours de décembre, dit-on ; quant à ce qu'on ne dit pas, mais que je *vous assure*, c'est que la commission autrichienne est tout à fait contre la possibilité du port de Péluze, à moins d'y enfouir des sommes énormes. C'est ce qui explique pourquoi le rapport des ingénieurs ne paraît pas. »

MEXIQUE.— Le *Genius of Liberty*, qui s'imprime à la Vera-Cruz, porte ce qui suit : « Une force de 1 000 hommes s'est emparée de Atlixco. Cette grande ville n'a pas résisté. Orizaba doit être maintenant au pouvoir des forces américaines. Le gouvernement mexicain a remplacé Santa-Anna dans le commandement de l'armée. Le général Rincon a été appelé à ce commandement. Le général Santa-Anna proteste hautement contre cette violation de ses droits comme premier magistrat de la nation, ainsi qu'il en prend le titre. Il refuse d'obéir aux ordres du gouvernement ; il s'est retiré provisoirement à Tehuacan. Le général Scott et son état-major ont visité dernièrement la ville de Guadeloupe. Le général Almonte est parvenu à gagner Queretoro. La ville de Mexico retentissait de bruits annonçant la paix. On dit qu'une partie du congrès mexicain s'est assemblée à Queretaro, et que la majorité s'est prononcée en faveur d'un règlement amical des difficultés entre les deux gouvernements. Il n'est pas douteux que les Américains se soient emparés d'Orizaba qui s'est rendu. Ces nouvelles sont apportées par *le Caledonia*, parti de New-York le 15 novembre.

Nous mettons en vente aujourd'hui une édition en brochure du programme politique et social de la *Démocratie pacifique*, depuis longtemps demandée par nos amis. C'est un écrit à répandre abondamment. Nous l'avons établi dans les mêmes conditions que notre Almanach, c'est-à-dire au prix de 50 centimes et 4 fr. la douzaine. La même brochure, suivie du compte-rendu du procès de la *Démocratie*, 75 centimes ; la douzaine 6 francs.

FAITS DIVERS.

Une ordonnance royale insérée au *Moniteur*, sous la date du 28 novembre, porte entre autres nominations dans l'ordre judiciaire celles suivantes :

Avocat-général à la cour royale de Riom, M. Dupré, procureur du roi près le tribunal de première instance de Carcassonne, en remplacement de M. Moulin, appelé à d'autres fonctions ;

Conseiller à la cour royale d'Angers, M. Laigneau-Duronceray, président du tribunal de première instance de Mayenne, en remplacement de M. Guedon, décédé ;

Conseiller à la cour royale de Colmar, M. Huder, substitut du procureur-général près la même cour, en remplacement de M. Gloxin, décédé ;

Substitut du procureur-général près la cour royale de Colmar, M. Véran, substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Strasbourg, en remplacement de M. Huder, appelé à d'autres fonctions.

— Le *Moniteur* d'aujourd'hui contient également les nominations, dans l'ordre administratif, annoncées par nous hier ; il y a ajouté celle de M. Leziart, sous-préfet de Morlaix, à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne, en remplacement de M. Delange, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— Le bruit courait hier au Palais que des changements importants allaient avoir lieu dans la magistrature.

M. de Belleyme, président du tribunal de première instance de la Seine, passerait conseiller à la cour de cassation. Il serait remplacé par M. Boucly, procureur du roi près le même tribunal. M. Hély-d'Oissel, substitut du procureur général, deviendrait procureur du roi, et M. de Belleyme fils, avocat, serait nommé substitut du procureur général, en remplacement de M. Hély-d'Oissel.

— La *Gazette de France* assure qu'il est question de la promotion de trois membres de l'épiscopat à la dignité de pair de France.

— On lit dans la *Sentinelle* de Toulon du 28 :

« Le prince de Joinville a quitté notre ville le 27 au soir, pour se rendre à Paris. D'après les adieux qu'il a faits à l'escadre, on croit qu'il n'en reprendra plus le commandement. »

Le prince vient d'arriver à Paris.

— D'après une lettre de la Spezzia, lorsque l'escadre française a quitté cette station, le 21, l'escadre anglaise n'y était pas encore arrivée ; mais on l'y attendait d'un moment à l'autre, ainsi qu'une escadre américaine.

— Les ambitions font toujours curée autour des postes laissés vacants par la folie de M. Mortier et par le suicide de M. Bresson. Voici, d'après ce qui nous est rapporté, le dernier état des intrigues.

M. de Bacourt, qui devait avoir l'ambassade de Naples, sera, dit-on, ambassadeur à Turin. C'est M. de Baraute qui aura l'ambassade de Naples. Il y aurait ici un échec pour M. Duchâtel, qui voulait ce dernier poste pour M. son frère. Mais M. Duchâtel frère ne perdrait pas à ce changement : M. le ministre de l'intérieur, dont les exigences croissent avec les échecs, ne demanderait rien de moins, pour M. Napoléon Duchâtel, que le poste de Madrid.

Il paraît avéré que M. de Varenne, qui n'est point mort, comme on l'avait dit par erreur, rentre dans la vie privée, et qu'il sera remplacé à Lisbonne par le fils de M. Decazes. (*Patrie.*)

— M. Stratford-Canning n'a pas encore quitté Paris. On nous assure qu'il a eu aujourd'hui avec M. Guizot une très longue conférence. Lorsqu'il aura terminé sa mission en Suisse, M. Stratford-Canning doit se rendre, dit-on, en Italie et renouveler à toutes les cours les assurances qu'y a déjà portées lord Minto. (*Gaz de France.*)

— M. Wolowski, professeur de législation industrielle, doit reprendre son cours samedi prochain 4 décembre, à huit heures et demie du soir, dans le nouvel amphithéâtre du Conservatoire des arts et métiers.

BOULANGERIES SOCIÉTAIRES. — Dimanche dernier a eu lieu à Brest, une réunion ayant pour but d'organiser une boulangerie sociétaire. Une commission a été nommée pour examiner les projets qui ont été soumis à cet égard. Le but de cette création est d'établir un contrepoids aux exigences des boulangers. On écrit à l'*Armoricain* de Brest qu'une boulangerie du même genre, qui existe à Landivisiau,

…immédiatement à la mer.

» Pendant que s'achevait cette horrible boucherie, le matelot blanc, qui avait entendu des cris, monta en hâte sur le pont, mais il n'y trouva personne. Après y être resté quelques secondes, il fut épouvanté par de nouveaux gémissements, qui sortaient cette fois de la chambre; il se précipita alors de suite à l'arrière, et vit les deux saclaves la hache levée sur le capitaine, qui en avait déjà reçu un coup sur la tête et un autre sur l'épaule gauche. Les noirs, le croyant mort comme leur première victime, l'abandonnèrent pour remonter sur le pont, dans le dessein de faire subir le même sort au matelot blanc. Une réflexion de leur part sauva celui-ci; ils ne savaient ni gouverner, ni faire leur point d'estime, et le malheureux marin leur était nécessaire pour les conduire à terre. Ils lui enjoignirent donc de se mettre à la barre. Le matelot pleurait et protestait qu'il ne connaissait pas la route pour les conduire à Nossi-Bé. Furieux de cette résistance, les esclaves lui abattirent d'un coup de hache la main droite, au moment où il la tenait posée sur les bords de la lisse; puis, le frappant à coups de bâton, ils forcèrent l'infortuné à gouverner de la main gauche.

» Une fois en vue de terre, au lieu de venir sur la rade, ils descendirent dans le canot, où ils chargèrent tout ce qu'ils purent voler à bord, argent, montre, etc., et se dirigèrent dans le Sud de Nossi-Bé, où ils débarquèrent et allèrent se cacher dans les bois.

» Cependant le capitaine, qu'ils croyaient mortellement blessé, ne l'était pas aussi dangereusement que s'en étaient flattés ces monstres. Il sortit après leur départ du lieu où il s'était caché pendant leur présence sur le pont du navire, monta et trouva son pauvre matelot avec une main de moins. Tous deux purent alors descendre heureusement à terre, où ils furent déposés à l'hôpital pour y recevoir tous les soins qu'exigeait leur état, et d'où ils sont, depuis, sortis complétement guéris.

» Dès son arrivée, le capitaine avait fait son rapport sur cet événement, et au bout de trois jours les assassins étaient pris et conduits, les fers aux pieds et aux mains, à bord du stationnaire *la Lionne*, d'où ils ont été dirigés sur Bourbon, par la goëlette *l'Iris*, afin d'y passer en jugement.

» Le capitaine qui commandait le navire où s'est passée cette affreuse scène est M. Giron; il est de Nantes, et avait à bord du *Berceau* un frère qui est retourné en France à la suite d'une blessure reçue à Tamatave. »

CRITIQUE.

Jacquemin-le-Franc-Maçon, par JEAN DES SEPCHÊNES, 1 vol. in-18. — **Les Fabliaux du moyen-âge**, colligés par JACQUES LOISEAU, 1 vol. in-18.

Fille de Salomon ou de Zoroastre, née des mystères religieux de l'Egypte ou de la Grèce, juive ou païenne, artistique ou philosophique, la franc-maçonnerie remonte à une haute antiquité, et s'est conservée, grâce au pouvoir de l'association, à travers les âges et les ruines des dynasties, des institutions, des empires.

On sait qu'au moyen-âge les constructeurs, imagiers et statuaires, étaient organisés sous la direction fraternelle d'un architecte arrivé graduellement à ce poste par son mérite. Ils vivaient de la sorte en bonne intelligence, se protégeaient mutuellement, parcouraient ensemble les provinces, laissant à chaque pas après eux des merveilles artistiques. Le pape Boniface IV leur avait accordé, en 614, par une bulle spéciale, des prérogatives nombreuses. Plus tard, de riches seigneurs guerriers, dont la main était inhabile à manier le ciseau et la truelle, voulant toutefois jouir des priviléges accordés par Boniface, et augmentés depuis le septième siècle, se soumirent à la discipline de l'association et furent admis sous le titre de maçons libres ou *francs-maçons*. Les préjugés du rang et leur incapacité empêchant ces seigneurs de concourir personnellement aux labeurs de la société ils payaient leur part de travail en argent ou par le don des matériaux

[illegible] deux à fouiller dans tout ce qui traite de la franc-maçonnerie; il n'a même pas dédaigné les feuilletons. Une nouvelle de M. André Van-Hasselt, *la Chapelle des Boucs*, publiée par l'*Emancipation*, de Bruxelles, a augmenté *Jacquemin-le-Franc-Maçon* d'un chapitre qui n'est pas le plus mauvais.

Ce livre fait partie de la bibliothèque *approuvée* d'éducation des frères Perisse, libraires catholiques et liturgiques; c'est assez dire l'esprit dans lequel il est conçu, et que la pudeur légale n'y trouverait rien à reprendre. Ce pauvre Jacquemin va son chemin seul, sans amour, et le récit de ses pérégrinations était digne en tous points de se morceler en feuilletons au bas de l'*Univers religieux*.

La même librairie met en vente un recueil de fabliaux, revus et considérablement diminués. Les ciseaux de la censure religieuse sont aussi peu littéraires que ceux de la censure politique; ils taillent brutalement dans le vif des ouvrages, et tout jet plantureux de style qui les offense, tombe et meurt sous leurs lames pudibondes, comme au printemps les branches trop vigoureuses de sève sous la serpe de l'émondeur.

On ne retrouve plus le charme des fabliaux gothiques dans un recueil écrit en langue moderne, écourté de ses détails les plus curieux, sous prétexte de morale.

La littérature de nos pères doit garder son style avec ses écarts, ses licences et sa naïveté: le Roman de la Rose, translaté de vers en prose par un scribe du quinzième siècle, a déjà beaucoup moins de mérite que l'œuvre primitive de Jean de Meung et de Guillaume de Lorris. Que sera-ce donc si l'on vient nous raconter les aventures de Bel-Accueil en manière de roman-feuilleton?

Les fabliaux étaient l'expression la plus vive de la critique sociale de leur temps. Ils frondent rudement tous ceux qu'ils coudoient sans privilége de castes, de rangs ou de dignité. Ces hardis chercheurs de chroniques scandaleuses bravaient couvents et châteaux pour aller, pèlerins de la poésie, colporter en tous lieux leurs sirventes de feu, leurs *lais* de guerre farouche, leurs fabliaux mordant comme une discipline à pointes d'acier. Seigneurs, dames, damoiselles, pages, varlets, moinillons, nonnettes, prêtres, évêques, rois, tous, jusqu'au pape, ce demi-dieu, courbent chacun à leur tour la tête sous les accusations des conteurs. Les chevaliers ont beau être puissants dans leurs châteaux perchés sur la montagne comme des nids d'aigle, le clergé allume vainement de tous côtés les bûchers, le poète malin se rit des gibets de haute justice et des tortures de l'inquisition; il confie ses contes drolatiques, dont l'œuvre de Rabelais est la plus complète expression, à la mémoire populaire. Les serfs qui trouvent dans ces vers une vengeance contre ces gens de haut lieu qui les oppriment, retiennent, répètent et propagent les sanglantes satires. Le fabliau vole de toutes parts; les nonnes le lisent en secret; le novice fatigué de la solitude du cloître s'amuse à en forger de nouveaux pour charmer ses ennuis; on voit jusqu'à des rois se délasser de la couronne dans ces travaux de littérature grivoise. Le compère Louis XI, qui priait tant dévotement la benoîte Vierge Marie, a contribué aux *Cent Nouvelles nouvelles*, qui certes ne sont pas des plus chastes. C'est encore à la même source qu'ont puisé Bonaventure Despériers et Boccace, deux joyeux amuseurs, si bien imités par le bonhomme Lafontaine.

Le volume, badigeonné par la librairie catholique, renferme, avec *Tyl-l'Espiègle* et le *Roman du Renart*, deux œuvres de longue haleine réduites à leur plus simple *expression*, un grand nombre de *devis* burlesques ou gracieux. Mais, hélas! les acteurs de ces folles comédies n'ont plus de rouge au visage, ils ne secouent plus en dansant leurs grelots et leurs loques; la censure les a dépouillés.

Qui reconnaîtrait l'œuvre délicieuse de Barbe de Verue dans cette *Griselidis* fade, sans amour et faisant de la morale comme une vieille dévote?

Où est le tonneau de provocations supercoquentieuses que mons Charnage, personnification des bons festins, déverse libéralement, pour matagraboliser maître Carême, son maigre adversaire, le jeûneur pâ-

[illegible] original du récit.

GEORGES OLIVIER.

Bourse du 1er décembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 50	116 55	116 50	116 55
— — fin courant	116 90	117 05	116 90	117 05
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct.	77 15	77 35	77 15	77 35
— — fin courant	77 35	77 50	77 35	77 45
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	76 90	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	77 05	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s.	dr cours	104 »»	Banq. de Fr	dr cours	3200 »»
4 0/0 J.	»	»»»» »»	O. V. de Par.	»	1335 »»
Emp. 1848. au Ct	»	» »/»	C. hyp...	»	»»» »»
— fin Ct	»	» »/»	— Gouin...	»	1125 »»
B. du Trés.	»	4 3/4	— Ganneron.	»	1010 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0...	d. 40	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0...	d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0...	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0...	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»	» »/»	ROME...	DrC.	98 »/» »/»
Récép. Rotsch	»	101 50	BELG. 2 1/2...	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2...	»	»» »/»
— — pass.	»	»» »/»	— do 1840...	»	98 3/4 »/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— do 1842...	»	99 1/2 »/»
Dette intérieu.	»	24 3/4	— Banque...	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— de Em. 1841.	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2...	»	»» »/»	PIÉMONT...	»	»»»» »»
HAITI...	»	»» »/»	AUTRICHE...	»	»»» »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.		
4 Can. 5 0/0	»»»»	»»
Act. d. J. »	»»»	»»
Ch. S.-G. »	»»»	»»
V. r. dr. »	995	»»
— O. anc. »	»»»	»»
— nouv.	»»»	»»
V. r. gauc.	»»»	»»
Paris à Sc.	»»»	»»
— à Orléans	1225	»»
— à Rouen..	915	»»
R.-Havre...	502	50
Avignon....	570	»»
Str. à Bâle.	170	»»
Paris-Str...	422	50
Tours-Nan	405	»»
Orl.-Vierz..	560	»»
C. du Nord.	467	50
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep-Féc...	»»»	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord..	193	75
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	407	50
Bord-Teste	»»	»»
Zinc V. M.	»»»	»»
Lin Maberl.	»»»	»»
F. de l'Av..	»»»	»»
Union fin..	»»»	»»

CHEMINS DE FER EN LIQUIDATION (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen...	912 50	Orléans à Vierzon.	557 50
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre...	502 50	Bordeaux à Cette.	495
Paris à Orléans...	1227 50	Marseille à Avignon	575 »»	Nord...	568 75
— à Lyon...	407 50	Paris à Strasbourg.	422 50	Boulog. à Amiens.	»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3|6, disponible et courant du mois, 65 fr.; décembre, 64 fr.; 8 premiers mois 1848, 62 fr.

Narbonne, 48 fr. — Béziers, 48 fr. (289 pièces). — Cette, 48 fr. — Pézénas, 47 fr. — Bordeaux, 58 à 59 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Huile de colza disponible, courant du mois, décembre et 4 premiers mois 1848, 101.

Huile épurée, 107.

Savon disponible, belle qualité, 103.

Lille: Colza, 87-50 à 87 fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 décembre.

» h. »|» OPÉRA.—
7 h. »|» FRANÇAIS.—Un Caprice, les Aristocraties.
8 h. »|» ITALIENS.—Semiramide.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—La Sirène, le Trompette.
6 h. 1|2 ODÉON.—L'Ami Grandet.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Gastibelza.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE.—La Brioche, Trop Heureuse, le Protégé, le Chevalier d'Essonne.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS.—Un Mousquetaire, la Filleule, la Nuit aux Soufflets, les Chroniques Bretonnes.
6 h. 1|2 GYMNASE.—Didier, Suzanne, l'Article 213, 3e Larron.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Le Bonheur, la Garde-Malade, Jacques le Fataliste, A qui le Moutard?
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—Martin et Bamboche.
6 h. »|» CONTE.—Michel Cervantes, Ricco, magie.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 2 DÉCEMBRE.

Une erreur de philanthropes.

« La science (la science politique, économique et morale) a fait » de l'homme social un être inférieur à l'animal, un être dont » l'honneur tient à la possession d'une pièce d'argent, un être » condamné au travail et à qui la Société ne garantit ni travail ni » subsistance, un être nécessairement vicieux, puisqu'il n'arrive » à la fortune que par le mensonge, et marche à sa ruine par la » vérité. »

C'était par ces paroles qu'un homme d'un grand esprit condamnait naguère notre société actuelle, et, en réalité, à la voir s'enfoncer chaque jour davantage dans une voie de perdition, on en vient facilement à approuver cette dure sentence.

Mais nos chantres de perfectibilité, nos savants, nos philosophes, nos politiques s'exclament à tout moment sur les beautés de notre constitution et la fusion des classes en une seule classe. Ils vont même jusqu'à proclamer que le règne de l'association est arrivé, est réalisé par les grandes sociétés industrielles qui s'élèvent de toutes parts. — Bien mieux, quelques-uns accusent les partisans de l'École sociétaire de méconnaître le principe de l'association, d'être infidèles à la doctrine du Maître en se refusant à reconnaître l'application bienfaisante de ce merveilleux principe, qui, selon nos détracteurs, trouve ses sectateurs les plus zélés et les plus calomniés dans les hautes régions industrielles.

Vraiment, nous ne pouvons nous résoudre à croire que l'association intégrale soit réalisée là où il n'y a que concentration de capitaux, là où la masse des travailleurs continue à ne recevoir qu'un mince salaire, tout en restant assujettie à un travail énorme.

Si l'on se contentait de nous dire qu'il y a plus de place dans la féodalité industrielle pour la science et la capacité véritable, — que l'invention, la confection, la direction des engins de production exige et dénote un plus grand développement de forces intellectuelles que celles des engins de destruction; qu'il ne fallait pas de science à un chef de soudards et de pillards, et qu'il lui suffisait d'un courage assez brutal pour être un grand homme aux yeux de ses contemporains, — nous en conviendrions volontiers, mais là n'est pas la question.

La force brutale pure a cessé d'être maîtresse exclusive. Oui, mais elle n'a fait que partager son trône; et elle règne en société avec la ruse et le mensonge. C'est toujours de la force, de la contrainte, mais de la force déguisée, de la force embellie de fictions et de vernis moral.

Nos anciens chefs étaient bardés de fer des pieds à la tête, et se glorifiaient de ne pas savoir lire. Nos chefs actuels sont peu guerriers, même sous la capote nationale, mais sont très savants, et connaissent fort bien toutes choses, surtout celles qui ont rapport à l'argent. Mais quelle différence cela fait-il en réalité pour la masse? Que tous ces chefs s'associent entre eux, au lieu de se battre comme le faisaient les barons du moyen âge, qui, à vrai dire, aimaient peu l'association et lui préféraient une guerre continuelle, quel avantage supérieur en retire l'immense majorité des citoyens?

La naissance et la force du poignet secondant la vaillance si naturelle aux races aristocratiques mettaient l'ancien noble à un rang élevé au-dessus des vilains, des manants; aujourd'hui c'est l'argent, gagné soit par naissance, soit par astuce, l'astuce ayant remplacé la violence brutale. Donc il est bien vrai, comme le dit l'auteur cité en commençant, que l'honneur tient à la possession d'une pièce d'argent, et que ceux qui ne possèdent pas cette pièce d'argent sont les serfs des autres, les manants. Or ceux-là, à qui il arrive de ne pas posséder cette pièce d'argent, sont de beaucoup les plus nombreux, et, malgré tout l'étalage d'association dont on fait si grand bruit, il ne leur a pas encore été permis d'entrer dans ces associations, et ce par une excellente raison. Elles ne sont que des associations de capitaux: donc ceux qui se présentent à la porte sans la bienheureuse pièce d'argent, son refusés: « On n'entre pas, » leur dit-on.

Nos philosophes et philanthropes qui hantent la Bourse et les cabinets des banquiers ne devraient pourtant pas se faire illusion, car certainement ils y ont appris que l'argent est le seul signe d'honneur qui y ait cours, — par argent nous entendons tant l'argent acquis que celui qui est à la veille de l'être par la valeur particulière de l'individu, par une certaine manière de considérer et manier les affaires qui pronostique une belle fortune, et qui est aujourd'hui ce qu'était la vaillance chez les anciens barons. — Or, là où l'argent est le seul signe d'honneur; comment peut-on dire qu'il y ait association, puisque tout l'effort du cœur et de l'esprit n'y tient qu'à une chose: gagner de l'argent, c'est-à-dire enlever de l'argent aux autres? Car, des deux manières de gagner de l'argent, la première, travailler, produire une utilité réelle; la seconde jouer et spéculer; celle-ci est la plus honorable, puisqu'elle est la plus profitable. Trente millions de Français sur trente-quatre ou trente-six millions travaillent comme des forçats, et gagnent à peine de quoi vivre; la richesse ne va et ne peut aller qu'aux joueurs, aux spéculateurs divers.

Ce n'est pas là de l'association véritable et intégrale. Comment nos philanthropes et philosophes font-ils pour s'y méprendre?

L'Angleterre et la Suisse.

Dans la séance du 30, à la chambre des communes, lord Palmerston a donné, sur la médiation des puissances en Suisse, des explications qui atténuent singulièrement l'importance de cette médiation. Nous les reproduisons d'après le *Times*:

M. URQUHART se lève pour adresser au secrétaire d'État des affaires étrangères l'interpellation qu'il a annoncée relativement à la Suisse. La question posée par l'honorable membre est ainsi conçue: L'intention du gouvernement de S. M. est-elle d'intervenir dans les affaires de Suisse autrement qu'à titre de médiateur appelé par les deux partis.

LORD PALMERSTON. Je pourrais presque me borner à répondre à cette question en m'en référant au paragraphe du discours de la reine ayant trait aux affaires de Suisse; mais je dois déclarer à la chambre que l'intention primitive du gouvernement de S. M. était de s'abstenir de toute intervention de n'importe quelle nature (*of any sort or kind*) dans les affaires de Suisse. Cependant, à la pressante requête du gouvernement de France, le gouvernement de S. M. a consenti, de concert avec les quatre autres puissances, à offrir sa médiation entre les deux partis qui se combattent en Suisse, afin d'amener, si c'est possible, un arrangement amical des différends qui ont abouti dans ce pays à des hostilités. Mais le gouvernement de S. M. n'a consenti à se joindre aux quatre autres puissances, pour faire cette offre, qu'à la condition expresse que les deux parties ou l'une quelconque d'elles seraient libres d'accepter ou de refuser la proposition, et que le refus fait par les deux parties ou par l'une d'elles de l'offre de médiateur ne pourrait, en aucune hypothèse, être considéré comme un grief susceptible de motiver de la part de quelqu'une des puissances des mesures hostiles ou une intervention armée. (Écoutez!) Il est juste toutefois que j'ajoute que, d'un autre côté, les puissances ont demandé qu'il fût bien entendu que cette condition ne pourrait être considérée comme de nature à lier les mains à aucune de ces puissances, quant à l'exercice des droits qu'elles se croiraient appelées à faire valoir en vertu des traités. Je crois opportun de rappeler à la chambre une circonstance que beaucoup d'honorables membres peuvent ne pas avoir présente à l'esprit, savoir que, par une déclaration signée par les cinq puissances à Paris, en novembre 1815, ces puissances ont déclaré garantir l'indépendance et l'inviolabilité des territoires de la Confédération suisse, tels que ces territoires ont été définis par le congrès de Vienne et par le traité de Paris; elles ont déclaré, en outre, que c'était dans l'intérêt de toute l'Europe que cette indépendance, cette inviolabilité devaient être respectées, et que par conséquent le territoire suisse devait être à l'abri de toute intervention étrangère.

J'ai expliqué la marche que le gouvernement de S. M. a suivie et je puis ajouter que nous sommes prêts, d'accord avec les autres puissances, à offrir nos bons offices pour régler les différends entre les deux partis en Suisse; mais que la Grande-Bretagne ne concourra à aucune intervention à l'aide de moyens coërcitifs (*forcible* intervention) entre les deux partis. (Écoutez! écoutez!)

M. OSBORNE. Le gouvernement consent-il à déposer sur le bureau de la chambre les pièces relatives à cette négociation?

LORD PALMERSTON. Le gouvernement de S. M. ne verra aucun inconvénient à la production des documents réclamés, aussitôt que les négociations seront assez avancées pour permettre la communication des pièces. — Sur une autre interpellation de M. J. O'Connell, le noble lord ajoute que le pacte fédéral entre les divers cantons pacte, conclu d'accord avec les huit puissances, a pour base la souveraineté indépendante de chacun des cantons composant la confédération.

M. URQUHART. Le noble lord a répondu d'une manière satisfaisante à la question que je lui ai posée; j'aurai maintenant à lui adresser une autre interpellation. L'Angleterre, en s'abstenant elle-même de toute intervention qui sortirait du rôle de la médiation, s'opposera-t-elle à toute tentative que d'autres puissances feraient pour intervenir activement?

LORD PALMERSTON. Je suis sûr que la chambre comprendra qu'il ne serait pas convenable de déclarer ici *à priori* quelle marche le gouvernement de S. M. croirait devoir suivre dans une éventualité donnée.

On prétend que, lors des premières communications faites au cabinet anglais par le ministère du 29 octobre, sur l'intervention armée conçue par ce ministère contre la Suisse, lord Palmerston aurait répondu: « Vous voulez donc faire de la Suisse une république de Cracovie. »

Ce mot, vrai ou non, peint exactement la situation de ce ministère apostat, qui se fait en Europe l'ennemi de la liberté et le soutien du despotisme... croyant ainsi consolider une dynastie à laquelle la France a donné une couronne."

Qui prouve mieux le perpétuel cercle vicieux dans lequel se traînent misérablement les affaires humaines dans l'ordre social, faux

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 3 DÉCEMBRE.

LES RIVAUX. (1)

II.

La Cantatrice.

— Comment, te voilà? dit Sheridan, je te croyais chez ton oncle.

— Moi, je te croyais chez le directeur du théâtre? répondit Halhed.

— Le directeur n'y est pas.

— Mon oncle est absent.

— Mais tu ne peux avoir eu le temps d'aller jusque chez lui; il demeure au bout de la ville, et je t'ai quitté il n'y a qu'un moment.

— Mais le directeur du théâtre demeure dans le faubourg, bien plus loin que mon oncle, comment as-tu donc fait pour être sitôt de retour?

— Moi j'ai pensé que le directeur ne pouvait manquer d'assister ce soir au concert où je lui parlerai.

— Moi, j'ai réfléchi que mon oncle avait dû quitter son wish pour venir entendre miss Linley et le cercle des dilettanti, où je le rencontrerai.

— Comme cela tu n'as pas été chez ton oncle?

— Comme cela tu n'as pas été chez le directeur?

— Non, dit Sheridan, mais franchise pour franchise; nous jouons là un jeu de cache-cache indigne de notre amitié; réponds-moi, la main sur la conscience, Halhed: ce n'est pas dans le but d'y rencontrer ton oncle, mais bien pour y voir miss Linley que tu viens au concert, n'est-ce pas?

— Je te répondrai comme tu m'interroges, Sheridan, la main sur la conscience; ce n'est pas dans l'intention d'y chercher le directeur du théâtre, mais bien pour...?

— Oui, oui, tu as raison, interrompit vivement Sheridan, je viens, moi, pour les beaux yeux de miss Linley.

— Moi je viens pour sa belle main.

— C'est donc elle que tu veux épouser? C'est donc elle que tu aimes?

— Oui.

Sheridan resta muet et considéra fixement Halhed, comme étourdi de cette réponse.

— Allons donc! allons donc! dit-il enfin, on a bien de la peine à obtenir de toi la vérité ce soir. Mais tu es mon rival, sais tu cela?

— Tant pis, répondit Halhed avec tristesse, car l'un de nous deux sera malheureux.

— Mais, est-ce que tu l'aimes bien véritablement, Halhed, voyons, réponds-moi? demanda Sheridan d'un air inquiet et étonné.

— Je l'aime comme la vie! répondit le jeune homme avec un douloureux sourire.

— En ce cas, elle ne sera pas pour toi, mon pauvre Halhed, elle ne sera pas pour toi. Tu l'aimes comme Pétrarque aimait Laure, c'est-à-dire d'un amour élégiaque et pacifique, et c'est une proie héroïque, qu'il faut aimer comme Persée aimait Andromède, qu'il faut disputer au dragon!

— Au Mathews, le capitaine de dragons? demanda naïvement Halhed, qui, dans le langage allégorique de son ami, voyait une allusion à ce terrible rival; et pourquoi ne la lui disputerais-je pas? Si elle me préfère à ce porte-sabre, pourquoi ne l'épouserais-je pas?

— Parce que... parce qu'avant qu'elle t'ait souri, ce porte-sabre t'aura tué.

A ces mots, Sheridan entraîna son ami dans la salle du concert, dont ils avaient obtenu l'important privilége de franchir le seuil gratuitement. La salle était pleine de monde, cependant miss Linley n'était pas encore arrivée.

Miss Maria Linley, dont le talent comme musicienne et la rare beauté avaient fait merveille à Londres, la ville des merveilles, était revenue depuis peu de temps à Bath pour y respirer, pendant un moment de trêve, quelques bouffées de l'air du foyer paternel; car la charmante jeune fille était de Bath, ce dont ses compatriotes se montraient à la fois heureux et fiers, suivant l'expression consacrée. En effet, miss Linley, pour occuper d'une manière utile les loisirs de ses vacances, donnait à Bath et à Oxford des concerts où se rendait avec empressement la foule de ceux qui aiment non-seulement ce qui est beau, mais aussi l'esprit, une belle voix, une belle âme; miss Maria passait pour avoir tout cela. Le fait est que Londres l'avait couronnée de fleurs, que les plus belles jeunes filles avouaient qu'elle n'était pas mal, et que, par son travail, elle subvenait aux besoins de sa pauvre famille. Cependant miss Linley, à laquelle tant et de si louables qualités auraient dû faire un sort heureux, paraissait quelquefois, dans les entr'actes de ses triomphes, accablée de souffrance et d'inquiétude; c'est que, dans la pureté de son cœur, la suave jeune fille sentait combien était fragile le piédestal sur lequel on l'élevait; c'est qu'elle se voyait incessamment environnée de séductions et presque sans défense contre l'autorité, l'adresse ou la force des séducteurs. Elle craignait de succomber. Elle était effrayée de son isolement; son père, vieux et infirme, était incapable de la protéger; sa mère... que peut une pauvre femme en pareille circonstance? Miss Maria n'avait pour tout chaperon, pour toute protection, que sa candeur [illegible] de réserve. Cependant elle avait entraîné après elle, [illegible] radieuse comète, de Londres à Bath, une nuée ardente d'[illegible] au nombre desquels se trouvait le capitaine Mathews, c[illegible] auquel nos amis Halhed et Sheridan n'[illegible] songeaient [illegible].

Le capitaine Mathews, dont les [illegible] envers miss Linley, avaient précipité le départ de [illegible] était un de ces hommes désœuvrés qui emploient le con[illegible] facultés dont la nature les a doués, à poursuivre une intrigue [illegible] avec cette ténacité superbe qui en ferait des héros historiques [illegible] héros de romans, si le but de leurs tentatives était noble et généreux. Mathews pouvait avoir trente ans. Il était de haute taille, et ses nombreuses bonnes fortunes l'avaient confirmé dans la pensée qu'il existait en lui un attrait irrésistible. Peut-être, en somme, sa figure n'était-elle pas désagréable; mais en sa qualité de capitaine de dragons, Mathews croyait devoir prendre cet air vainqueur et formidable des capitans de l'ancienne comédie. Du reste, l'existence de ce personnage eut sans doute pu fournir des inspirations à l'auteur de *Clarisse Harlowe*; c'était cette existence débraillée de ruelles et de débauches entremêlée de coups d'épée, si en honneur à cette époque, et que Richardson a personnifiée en Angleterre dans la création de Lovelace; Louvet en France dans celle du chevalier de Faublas.

Mathews s'était d'abord présenté à miss Linley avec cet air avantageux de preneur de belles. La jeune fille, froissée et outragée, l'avait repoussé; mais notre héros, enchanté de rencontrer de la résistance dans une petite cantatrice dont la beauté et le talent occupaient les gazettes de Londres, avait aussitôt entamé son premier chapitre de roman en action; cela lui promettait des émotions que ses faciles conquêtes ne lui avaient jamais données. Miss Linley était isolée, cependant elle tint bon contre les séductions et les piéges de toutes sortes qu'Amour permettait en ce temps-là. Le capitaine se piqua au jeu; il déploya toutes les ressources de la stratégie galante; enfin, dépité, blessé dans son orgueil, il passa des prières aux menaces. La belle cantatrice avait heureusement autour d'elle une cour d'adorateurs qui se surveillaient et s'entre-jalousaient l'un l'autre, comme autrefois les amants de la noble dame Pénélope. Elle avait, en outre, un vieux maître de chant, du nom de Grand, qui l'affectionnait vivement et la menait dans les concerts comme un père aurait fait de sa fille. Grand, témoin des impertinentes menaces du capitaine, eut un jour le courage d'y répondre. Mais la colère de Mathews tomba comme la foudre sur le digne vieillard; Mathews mit l'épée au poing et frappa Grand d'un coup mortel dans les appartements mêmes de miss Linley. Plus tard, c'avait été le chanteur Norris, provoqué et blessé dans une circonstance analogue.

Cependant le capitaine dut bientôt comprendre que ses formidables coups d'épée n'avançaient pas ses affaires d'amour. Miss Linley, loin de se rendre à de pareils arguments, témoignait de jour en jour, à l'endroit du meurtrier de Grand, une horreur plus profonde. En outre, les jeunes enthousiastes dilettanti qui formaient sa cour menaçaient de se liguer contre l'Artaban furieux, qui paraissait vouloir se faire une échelle de cadavres pour arriver à flétrir le beau lys dont la douce sérénité excitait leur verve. Mathews était homme à braver fièrement de front la ligue de ses rivaux; la résistance avait développé dans ce cœur de fer une effrayante audace. Toutefois, à la grande surprise de miss Maria elle-même, il changea brusquement de conduite. Il rengaina ses menaces et ses airs provocateurs; puis, soit que cette intrigue qu'il avait nouée par désœuvrement eût engendré une passion sérieuse, soit qu'il voulût racheter sa défaite, Mathews demanda tout à coup, comme un simple amoureux, la main de miss Linley. Mais miss Linley repoussa énergiquement ces avances; cet homme lui faisait peur;

(1) Voir les numéros des 1er et 2 décembre.

On lit dans l'*Emancipation* de Bruxelles :

Le banquet offert à M. Victor Hennequin, à la suite de ses conférences phalanstériennes, a eu lieu lundi à cinq heures, à l'hôtel du Belier. Il était présidé par M. Ducpétiaux et comptait cinquante convives, parmi lesquels on remarquait plusieurs dames. Des toasts ont successivement été portés à M. Hennequin, — à la propagation de la doctrine de Fourier, — à M. Considerant, — aux dames, — et à la foi dans l'avenir d'une société phalanstérienne. La réunion s'est prolongée jusqu'à dix heures du soir.

M. Hennequin a commencé, samedi dernier, à faire l'exposé de la doctrine de Fourier à Louvain. Plusieurs centaines d'auditeurs assistent à ces conférences qui ont lieu au local de la Société de Lecture.

M. Cabet nous adresse la lette suivante, que nous nous empressons d'insérer.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez annoncé des poursuites dirigées contre moi à Saint-Quentin.

Le 30 novembre, postérieurement à votre annonce, un commissaire de police est venu, en effet, saisir les dossiers de mes correspondants de Saint-Quentin et de Reims et toutes les minutes de mes lettres, avec les pièces de comptabilité, sous prétexte d'un délit d'association ou réunion illicite, qui résulterait de ce que quelques ouvriers communistes icariens se seraient réunis dans un lieu public pour fraterniser. J'ai protesté contre cette saisie, tant dans l'intérêt général de la presse que dans l'intérêt particulier du journal le *Populaire*, et j'ai déclaré que j'étais prêt à prendre fait et cause pour mes correspondants et mes abonnés fidèles à nos doctrines.

Deux heures après j'ai reçu un mandat pour comparaître le 8 décembre devant le juge d'instruction de Saint-Quentin.

On m'accuse d'exciter aux associations illicites, ce que je nie, puisque tout mon système est fondé sur la propagande légale et pacifique. On m'accuse aussi d'exciter à la propagation du communisme icarien, ce que j'avoue hautement : mais ici c'est l'opinion, c'est l'idée, c'est la doctrine, c'est le droit de discussion, c'est la liberté de la presse qu'on attaque, et je serai heureux d'avoir à les défendre.

Agréez, etc. CABET.

Paris, 2 décembre 1847.

Le contre-amiral Trébouart, en prenant le commandement de l'escadre de la Méditerranée, a adressé à tous les bâtiments sous ses ordres, communication de la lettre suivante, que vient de lui adresser M. le prince de Joinville :

Toulon, le 26 novembre 1847.

« Amiral,

» Je remets entre vos mains le commandement de l'escadre d'évolutions. Je quitte en ce moment Toulon. Vous me pardonnerez ce brusque départ ; mais j'ai voulu éviter des adieux qui m'eussent été fort pénibles. Forcé par l'état de ma santé de renoncer au commandement de cette belle escadre, mon cœur se serre, et je ne puis songer sans regret aux deux années qui viennent de s'écouler. J'en conserverai précieusement le souvenir. Je me rappellerai avec reconnaissance l'accueil qu'on m'a fait dans l'escadre, à moi prince, à moi si jeune pour commander aux autres !

» Je n'oublierai pas non plus nos évolutions. Nous avons sillonné la Méditerranée en tout sens, heureux de montrer à l'étranger nos beaux vaisseaux, heureux de pouvoir, loin de la France, rêver à sa grandeur et à sa puissance, et à lui préparer de nouveaux éléments de succès. Avec quelle joie nous aurions mis en œuvre, avec quelle joie nous au-

que le 10 sur le bateau à vapeur le *Véloce*, pour se rendre à Nemours (Djemma-Ghazaouat). Ce départ du général avait été motivé par les mouvements qui ont eu lieu dans le Maroc. On a appris en effet que les troupes d'Abderrahman venaient de faire un mouvement offensif contre l'émir, qui se trouvait campé à cinq heures de Melliliach, avec 1 500 hommes d'infanterie et 500 cavaliers. Le général Lamoricière, en partant pour Nemours, avait ordonné au général Renault et au colonel Mac-Mahon de se mettre en marche pour le rejoindre avec leurs colonnes. On croit que son intention est de soutenir les troupes d'Abderrahman et de s'emparer de l'émir s'il entrait sur le territoire français.

Le général Lamoricière se trouvera sur ce point à la tête de 5 000 hommes de troupes.

SUISSE. — **Capitulation du Valais.** — Un de nos correspondants de Lausanne nous écrit, en date du 29 novembre :

« J'ai le plaisir de vous annoncer que ce matin le Valais a capitulé ; les troupes fédérales, sous le commandement de M. Rilliet, ont dû faire leur entrée à Saint-Maurice entre dix et onze heures du matin. Il n'y a eu aucune résistance.

» M. Ochsenbein est rentré aujourd'hui à Berne avec sa division. Il est assez probable qu'il partira de suite pour occuper Neuchâtel, qui a aussi refusé d'obéir à la Diète. »

Le roi de Prusse et le canton de Neuchâtel. — Il ne reste plus à régler par la Diète que les affaires du canton de Neuchâtel ; mais cette question est la plus grave. Les puissances semblent s'être réservé cette porte pour intervenir ; c'est la Prusse qui va en avant, et qui, prétextant de ses droits sur le canton de Neuchâtel, prétend interdire à la Diète d'achever sa victoire.

Le roi de Prusse vient d'adresser à ce canton le rescrit royal suivant :

« Ayant pris connaissance de la résolution du corps législatif dans sa séance du 29 octobre dernier, proclamant la neutralité du pays, la guerre civile durant qui vient d'éclater en Suisse, et informé de la pleine adhésion des quatre bourgeoisies, du clergé et des principaux organes du pays à cette résolution, déclarons par les présentes que les motifs qui l'ont dictée au corps législatif ont obtenu notre pleine et entière approbation ; qu'en conséquence et en qualité de prince souverain, la ratifions et sanctionnons de notre propre mouvement, et déclarons notre principauté de Neuchâtel et Valengin pays neutre et inviolable pendant toute la durée de la guerre civile actuelle, ainsi que cette neutralité et cette inviolabilité ont été entendues et définies par le corps législatif et notre conseil d'Etat de Neuchâtel ; en foi de quoi nous avons signé la présente déclaration de notre main et y avons fait apposer le sceau de nos armes royales. Fait à Berlin, ce 19 novembre de l'an de grâce 1847 et de notre règne le huitième. »

« Cette note, qui a été communiquée à la Diète dans sa séance de samedi soir, y a produit, dit la *Suisse*, une stupéfaction générale. On sait, en effet, que tous les actes relatifs à la réunion de Neuchâtel à la Suisse protestent contre cette médiation de la part de la Prusse. Il en résulte explicitement que cette puissance s'est engagée à ne se mêler en quoi que ce soit des affaires de Neuchâtel vis-à-vis de la Confédération dont cet état fait partie.

» Aussi le député de Neuchâtel n'a-t-il pas osé soutenir les prétentions du cabinet prussien. En présence de l'acte de réunion, dont lecture a été donnée par M. James Fazy, premier député de Genève, M. le député de Neuchâtel s'est contenté de dire qu'il n'a rien à ajouter au contenu d'une note qui émane du roi de Prusse en sa qualité de souverain de Neuchâtel et qui est remise par son ambassadeur. »

En effet, un plein pouvoir donné par le roi Frédéric-Guillaume, en date du 18 juin 1814, pour traiter de la réunion de la principauté à la Suisse, porte ce qui suit :

« Nous annonçons et déclarons que nous autorisons notre susdit

aucune ratification ni sanction ultérieure.

» Art. 2. Le canton de Neuchâtel accède à toutes les dispositions du pacte fédéral qu'il sera appelé à jurer, à l'instar des autres Etats de la Suisse. »

Les journaux suisses publient encore plusieurs pièces tout aussi explicites et qui prouvent péremptoirement que le roi de Prusse n'a aucun droit d'intervenir.

Que fera la Diète en cette circonstance? Elle est complètement dans son droit en occupant Neuchâtel. Mais ne sera-ce pas un prétexte pour les puissances coalisées d'intervenir et d'écraser la Suisse libérale?

— On lit dans la *Gazette d'Elberfeld*, sous la rubrique de Berlin, ce qui suit : « On dit que M. de Radowitz est chargé d'offrir à l'Autriche d'intervenir militairement en Suisse, collectivement avec les troupes autrichiennes. Des troupes françaises entreraient en même temps en Suisse.

— La *Gazette de France* publie ce soir les lignes suivantes sur la capitulation du Valais et sur la question de Neuchâtel :

« La capitulation que les membres du gouvernement de ce canton, le dernier en armes, ont signée, avait été envoyée toute rédigée par le général Dufour, d'après le modèle fourni par la Diète. Le Sonderbund a donc cessé d'exister, et il dépend maintenant de la Diète de prouver s'il avait été formé à tort ou à raison. Les fédéraux ont entre leurs mains leur condamnation ou leur justification.

» Le *Journal des Débats* annonce aujourd'hui que les divisions Burckhardt et Ochsenbein ont reçu l'ordre d'occuper le canton de Neuchâtel, où les logements sont déjà préparés pour les troupes fédérales. Cette nouvelle manque du caractère de la vérité, et heureusement elle n'est point vraie. La Diète a un moyen bien plus sûr de contraindre Neuchâtel à exécuter ses ordres, qui ne peuvent plus aujourd'hui concerner que le paiement en argent du contingent fédéral ; elle n'a qu'à exclure Neuchâtel de la Confédération, la laisser au roi de Prusse. Elle prendra vraisemblablement ce parti, si les choses vont à l'extrémité, et Neuchâtel aurait trop à en souffrir pour ne pas préférer se soumettre à une espèce d'amende pécuniaire. »

— Un gouvernement provisoire de sept membres s'est formé à Lucerne. Il a décrété la suppression de tous les couvents et la confiscation de leur biens. Dans la nuit du 24 au 25, on a voulu ravager et piller l'église des jésuites. Un des aides-de-camp du général en chef, M. de Watteville, s'y est rendu à la tête d'une compagnie vaudoise, par ordre du général, et il a été obligé, pour empêcher que l'entrée de l'église ne fût forcée, de faire croiser la baïonnette à sa troupe.

ITALIE. — **La consulte d'Etat.** — La *Patria*, de Florence, publie le texte de l'adresse présentée au pape par la consulte d'Etat. Nous analysons ce curieux document :

« Après avoir offert au souverain pontife l'expression de la reconnaissance et de l'admiration de toutes les provinces, notamment au sujet de la consulte, qui est « *le plus important bienfait* » de la libéralité de Pie IX, « *la participation des laïques à la chose publique*, » dans les mesures permises par les conditions essentielles du pouvoir » pontifical, » les consulteurs, dans leur Adresse, déclarent qu'ils s'apprêtent à examiner avec franchise et impartialité, sans timidité, sans exagération, tout ce qui concerne les réformes suivantes :

« L'introduction de l'égalité civile et de l'unité dans toutes les parties de la législation ;

» L'équilibre des revenus et des dépenses, l'égale répartition de l'impôt, la diminution ou la suppression des charges qui pèsent sur la classe pauvre, ou qui s'opposent au rapide développement de la richesse nationale, le rétablissement du crédit public, la destruction des monopoles, l'extension de la liberté commerciale;

» L'introduction dans l'administration de mesures qui y garantis-

---

elle le considérait comme son mauvais génie, elle tremblait à la seule pensée de le voir. Depuis ce refus, le capitaine s'était attaché aux pas de la jeune miss, il la suivait, sombre comme un spectre, dans les concerts, dans les soirées, dans les théâtres, et, bien qu'il ne l'obsédât plus de ses prières menaçantes, bien qu'il affectât de ne plus lui parler, cependant il exerçait autour d'elle une surveillance jalouse et opiniâtre. On répétait que, n'ayant pas réussi à devenir l'amant de la belle cantatrice, il s'en était fait le cerbère ; on ajoutait qu'il avait juré qu'elle ne se marierait pas avec un autre que lui ; ce qui donnait cours à ce bruit, c'est que des nombreux adorateurs de miss Linley, aucun ne semblait se présenter pour l'épouser. L'implacable Mathews avait effectivement fait parvenir à la malheureuse jeune fille un ultimatum analogue à celui que le public avait imaginé, et miss Linley, dans la crainte d'exposer la vie des généreux jeunes gens qui demandaient sa main, répondait à tous qu'elle ne voulait pas se marier.

Néanmoins, aux premiers rangs des adorateurs passionnés de la célèbre miss, se pressaient le chanteur Norris, Vanderlan, Charles Sheridan, Richard Sheridan et Halhed, que Mathews, par son influence invincible et mystérieuse, retenait, comme autant de Tantales, éloignés de la coupe de bonheur où ils brûlaient de s'abreuver.

Les concerts de Bath étaient suivis avec une ardeur que l'intensité du froid ne diminuait pas. Les jours où se donnaient ces concerts étaient des jours de fête. On illuminait les maisons, on les pavoisait de drapeaux. Oxford, Bristol, Malmesbury envoyaient à l'heureuse ville ses jeunes hommes et ses jeunes femmes joyeusement parés.

On se réunissait chez le lord-maire, qui avait mis les salles de la maison commune à la disposition de son illustre et charmante compatriote. La salle principale pouvait contenir environ huit cents personnes ; c'était une ancienne chapelle gothique, à la voûte sonore, aux profondes arcades de pierre, merveilleusement brodées de ciselures. Miss Linley et les instrumentistes chargés de l'accompagner, se plaçaient dans la partie de la nef autrefois occupée par le chœur. De nombreuses banquettes étaient rangées sous les arcades. Des tentures rouges appliquées aux murailles, des guirlandes de rubans suspendues aux colonnades, une brillante illumination en verres de couleurs dissimulaient le caractère sévère de l'édifice, et lui donnaient un air de fête approprié à la circonstance.

Sheridan et Halhed avaient trouvé, en entrant, toutes les places des banquettes envahies par la foule ; cependant, malgré la mauvaise volonté générale, ils étaient parvenus, grâce un peu sans doute aux inspirations alcooliques de leur souper, à se faufiler, entre les rangs pressés de la multitude, jusque vers le fond de la nef. Ils s'étaient arrêtés au bas des marches de pierre qui marquaient la limite du chœur, c'est-à-dire sur la première ligne du groupe des dilettanti zélés et des adorateurs assidus.

Alors Sheridan avait dit à Halhed en lui montrant le capitaine Mathews, qui se pavanait superbement au milieu de ce groupe d'élite en grand uniforme :

— Vois-tu, Halhed, celui qui domptera ce maître batteur de fer obtiendra miss Linley!

Halhed, soit qu'il ne partageât pas l'opinion de son ami, soit qu'il la méditât en silence, ne répondit rien.

Mais un murmure immense et prolongé retentit tout à coup sous la voûte de pierre de la salle. Miss Linley entrait appuyée au bras du chanteur Norris ; des dames et des jeunes filles se précipitèrent au devant d'elle avec empressement ; car on n'admirait pas moins la belle conduite de la charmante cantatrice que son merveilleux talent : miss Linley avait su conquérir à la fois les applaudissements et l'estime de tous.

Cependant, le silence se rétablit. Chacun reprit sa place en dehors de l'enceinte du chœur. Norris devait tenir le clavecin, d'autres instrumentistes étaient rangés au fond de la nef ; toutefois, l'orchestre était peu nombreux, peu bruyant ; c'était un orchestre de soirée et non de théâtre.

Miss Linley était vêtue de blanc. Sa magnifique chevelure blonde, relevée sur sa tête suivant la mode de l'époque, formait un edifice monumental qui n'était pas sans grâce. Ses traits étaient réguliers et purs. Une légère pâleur couvrait sa douce physionomie. Les cils de ses yeux baissés faisaient ombre sur ses joues blanches et du galbe le plus suave. Elle avait la beauté angélique de ces vierges que le divin Guido évoquait de son âme inspirée.

Lorsque les premiers accords de l'orchestre retentirent sous la coupole, au signal donné par Norris, miss Linley releva ses paupières ; et ses beaux yeux humides d'émotion parcoururent le cercle des dilettanti qui se pressaient aux premiers rangs de la foule, le sourire de l'admiration aux lèvres et le visage épanoui de bonheur. Cependant la pauvre jeune fille parut éprouver tout à coup un douloureux frissonnement. Sa figure devint plus pâle, ses yeux étaient fixes, sa poitrine haletante. Sheridan, qui la dévorait de ses regards étincelants d'amour, inquiet de ce changement soudain, tourna son attention sur la personne qu'elle semblait considérer. C'était Mathews. Le capitaine examinait curieusement la jeune miss et souriait aussi, mais d'un sourire tellement amer et infernal, que Sheridan, oubliant la musique et la solennité, bondit en se frappant le genou d'un coup de poing à se briser la jambe. Halhed le retint par le bras.

— Qu'as-tu donc? lui dit-il à mi-voix.

— J'ai... j'ai... rien! répondit Sheridan ; c'est un éclair qui m'a traversé la cervelle. La vie est une mer orageuse dont la mort est le port, et... la vengeance est le plaisir des enfants des hommes...

Halhed n'entendit pas la fin de cette belle tirade. Miss Linley s'était promptement remise de l'émotion douloureuse que lui avait causée le regard de Mathews, et les préludes de l'orchestre annonçaient qu'elle allait chanter.

Tout à coup sa voix s'éleva pure et vibrante au milieu du silence. La belle cantatrice, en cet instant solennel, parut se transformer complètement. Ce n'était plus la timide jeune fille, que les regards de la foule faisaient trembler et pâlir. Son front, humblement incliné, s'était redressé, son doux visage s'animait, ses yeux rayonnaient d'enthousiasme, sa bouche mélodieuse, tantôt grave, tantôt souriante, avait des expressions qui eussent ranimé Policlète, pétrifié par l'horrible tête de Méduse. Elle chantait une cavatine du fameux chef-d'œuvre de Pergolèze, la *Serva Padrona* (la *Servante Maîtresse*) qui, représenté à Paris, venait d'enjamber la Manche et était encore, en Angleterre, dans toute sa nouveauté. Son chant était hardi, fier, passionné, et les flots d'harmonie qui s'échappaient sans fatigue de ses lèvres suspendaient le souffle de l'auditoire silencieux.

Quand miss Linley eut jeté aux échos de la voûte la dernière note de la cavatine, un frémissement eut lieu dans l'assemblée, puis ce fut tout à coup un tonnerre d'applaudissements à faire crouler les murs de l'antique édifice. Des bouquets avaient été apportés, malgré la rigueur de la saison : l'enceinte où se tenait la séduisante cantatrice en fut bientôt jonchée.

Cependant, après un moment, l'orchestre préluda de nouveau. Norris devait faire sa partie dans l'*Orphée*, de Gluck, opéra qui venait de révéler au monde musical un maestro de premier mérite. *Orphée*, représenté d'abord à Rome, avait obtenu à Paris, malgré la faiblesse du drame et l'invraisemblance des situations, un succès d'enthousiasme, et de Paris avait passé sur toutes les scènes de l'Europe. Norris commença le solo touchant *J'ai perdu mon Eurydice*, qui obtint de légitimes applaudissements; ensuite vint le fameux duo *Quels tourments insupportables*! où le chanteur, soutenu par miss Linley, et piqué d'une noble émulation, s'éleva au-dessus de lui-même. Son beau talent, électrisé par le contact de l'exaltation chaleureuse de la jeune miss, lui fit trouver une puissance de pathétique qu'il ne se connaissait pas; aussi, quand il reprit l'air qu'Orphée chante aux démons, *Laissez-vous toucher par mes pleurs*, des larmes, de véritables larmes, coulèrent des yeux.

Néanmoins Norris ne devait pas jouir de ce triomphe. En effet, il fut pris tout à coup d'une suffocation douloureuse, son visage devint d'une pâleur verdâtre. La blessure que lui avait faite Mathews à la poitrine était à peine cicatrisée, il venait de tenter des efforts inouïs et il succombait à la douleur. On l'emporta de la salle en proie à des convulsions violentes.

Cet accident émut profondément la multitude. Cependant la soirée était peu avancée, et tout ce monde était venu pour entendre miss Linley; il fallut donc que la pauvre jeune fille continuât de chanter malgré l'inquiétude que lui causait la funeste situation de Norris.

Toutefois on devait d'abord songer à remplacer Norris au clavecin; plusieurs dilettanti se levèrent avec empressement et se présentèrent dans l'enceinte du chœur. Mathews s'était également levé, plus prompt que tous les autres, il alla saluer miss Maria tremblante et se dirigea fièrement du côté du clavecin abandonné. Les jeunes gens interdits se retirèrent de l'enceinte et reprirent leurs places en silence. Le capitaine était redouté, sa conduite à l'égard de miss Linley était pleine de mystères ; on ne savait pas, d'une manière précise, ce qu'on en devait penser, et dans cet état d'incertitude on préférait s'abstenir.

AMÉDÉE GOUET.

(*La suite à demain.*)

des tumultes et des conflits; leurs conquêtes ont coûté des larmes et du sang.

» Mais, parmi nous, c'est la première autorité et la plus respectable qui se fait l'initiatrice des progrès que réclame la civilisation; elle-même dirige les esprits avec un mouvement pacifique et mesuré; elle nous guide ainsi vers ce terme suprême de l'activité humaine, qui est le règne de la justice et de la vérité sur la terre. »

FAITS DIVERS.

Par ordonnance royale du 1er décembre, rendue sur le rapport de M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes, MM. Blanche (Alfred-Pierre), Delacour (Denis-Albert), Faure (Joseph-Antoine-Félix), le comte Martin (Ernest), le comte de Mosbourg (Michel-Pierre-Antoine-Laurent), et Trubert (Pierre-Eugène), licenciés en droit, ont été nommés auditeurs de seconde classe au conseil-d'Etat, après avoir préalablement subi l'examen exigé des aspirants à l'auditorat par l'art. 8 de la loi du 19 juillet 1845, devant une commission présidée par M. le baron Girod (de l'Ain), vice-président du conseil-d'Etat, et composée en outre de MM. le baron de Fréville, vice-président du comité de l'agriculture, du commerce et des travaux publics; Maillard, vice-président du comité de l'intérieur et de l'instruction publique; Macarel, conseiller d'Etat en service ordinaire, et Baumes, conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Par une autre ordonnance du même jour, MM. Etignard de La Faulotte, Sers et Bernon, auditeurs de seconde classe au conseil-d'Etat, ont été nommés auditeurs de première classe.

— Par ordonnance du roi, en date du 13 novembre, ont été nommés élèves de l'Ecole normale supérieure, les candidats dont les noms suivent :

1° Pour la section des lettres. — A bourse entière : MM. Lenient, Weiss, Fillias, Berthet, Dottain, Delacoulonche, Poujet de Saint-André, Guibillon, Soehnée, Ducos. — A demi-bourse : MM. Assolant, Nelf, Vasseur, Postelle, Couillard de Parnajon, Delacroix, Ferri, Perraud, Aubé, Repellin, Jung, Gaillissans.

2° Pour la section des sciences. — A bourse entière : MM. Drion, Valson, Feuvrier, Beaussire, Seré-Guino, Courcière, Debray. — A demi-bourse : MM. Drot, Roger, Renard, Girraudet, Lucas, Humblot, Grenier, Mazure.

— Le 26 novembre dernier ont été échangées à La Haye les ratifications du traité de commerce et de navigation conclu entre les Pays-Bas, la Suède et la Norwège, et qui a été signé en cette résidence le 25 septembre dernier.

— Le roi de Bavière a pris des mesures pour éloigner de l'Université de Munich et des autres Universités de ses états, les Suisses qui ont fait leurs études chez les jésuites.

AFFAIRE GAMBON. — On se rappelle que M. Gambon a été cité devant la cour de cassation pour une lettre dans laquelle il expliquait au nom d'un comité réformiste dont il faisait partie, comment il était opposant à ce que l'on portât un toast au roi.

Depuis vingt-sept ans, c'est-à-dire depuis le procès Madier de Montjau, tous les magistrats cités devant la cour suprême avaient été jugés à huis-clos et sans débat public. Aujourd'hui, dans l'affaire Gambon, après un délibéré de quatre heures, la cour est revenue au précédent de 1820, et faisant droit à la demande de l'inculpé, elle lui a non-seulement accordé un défenseur, mais aussi la publicité du débat.

Cet arrêt préparatoire ayant été rendu, M. Gambon a été interrogé, et, après ses réponses, il a été défendu éloquemment par Me Martin (de Strasbourg), assisté de Me Marie.

M. Gambon a été condamné à une suspension de cinq ans.

(*Gazette de France*.)

LE PÉAGE DES TROIS PONTS. — Le juge de paix de Versailles, saisi de cette question, a rejeté les conclusions de MM. Hingray, Banet et Moreau, et la demande reconventionnelle formée par la compagnie en 20 000 fr. de dommages-intérêts.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DU NORD. — Nous recevons d'une personne bien informée les détails suivants sur un accident qui a eu lieu aujourd'hui à une heure après midi à La Chapelle sur le chemin de fer du Nord :

« Le départ du train de marchandises qui devait partir à midi et un quart de la gare de La Chapelle pour Valenciennes fut retardé par divers détails de service jusqu'à une heure cinq minutes. Au moment où ce train sortait de la gare et était dans le changement qui réunit la gare à la voie de départ en traversant la voie d'arrivée, il fut croisé par un convoi de voyageurs venant d'Enghien qui devait arriver à Paris à une heure quinze minutes. Le brouillard était si épais qu'on n'apercevait pas à cinquante pas la lumière d'une lanterne-signal; en sorte que les cantonniers ne purent pas voir l'accident qui se préparait et faire les signaux nécessaires pour le prévenir, et quand les mécaniciens eux-mêmes s'aperçurent du danger, ils ne pouvaient plus empêcher une rencontre. Le choc a été très violent, mais heureusement les suites n'ont pas été très graves.

» Aucun des voyageurs n'a été blessé dangereusement : le mécanicien de la machine à voyageurs a eu une jambe cassée et plusieurs côtes enfoncées; celui de la première machine à marchandises, nommé Mouret, a été étouffé sous la machine à voyageurs en cherchant à se sauver; mais les personnes qui se trouvaient dans le convoi n'ont eu que de légères contusions. Le mécanicien de la seconde machine à marchandises et les trois chauffeurs n'ont pas été atteints.

» Les machines à marchandises ont déraillé, elles ont été replacées sur la voie en deux heures, et le convoi de voyageurs pour Amiens a pu partir à 4 heures 15 minutes, comme à l'ordinaire. La machine à voyageurs a été culbutée et jetée sur le flanc; elle sera enlevée ce soir vers dix heures, et le service sera complètement rétabli. »

NAUFRAGE D'UN NAVIRE DE L'ÉTAT. — On lit dans le *Courrier de la Plata*, du 30 septembre : « Dans la nuit du 19 au 20 courant, la goëlette française de l'Etat, *la Vénus*, a essuyé un violent coup de vent près de la Colonia. Entraînée vers la côte par la force du courant, elle a dû appeler les secours du vapeur *le Fulton*, qui était mouillé à Colonia. Des embarcations furent armées, et, malgré la violence du vent, elles franchirent la faible distance à parcourir et aidèrent efficacement *la Vénus*, qui est mouillée dans le port de Montevideo depuis quelques jours, sans avaries. »

EXPOSITION DE 1848. — Conformément à la décision du roi, rendue sur la proposition de l'intendant général de la liste civile, le directeur des musées royaux a l'honneur de prévenir MM. les artistes que l'exposition annuelle et publique de leurs ouvrages ouvrira le 15 mars 1848 et sera close le 15 mai suivant.

Le musée royal sera fermé, *sans aucune exception*, le 1er février 1848, pour les travaux préparatoires.

de Smith Hill (comté de Roscommon) a été tué sur la grande route, au moment où il revenait de célébrer le service divin. Il était propriétaire d'un domaine donnant un revenu de 2 000 liv. st. par an; mais depuis longtemps il ne recevait que la moitié de cette somme, et dans ces derniers temps on ne lui payait plus rien. »

ARRESTATION DE DEUX SOLEILS. — On lit dans le *Journal de Saint-Quentin* :

« L'autre soir, il y a eu un grand émoi dans une maison du quartier d'Isle. Derrière leurs rideaux à peine entrebâillés, les locataires suivaient avec frayeur les mouvements suspects de deux êtres dont l'obscurité empêchait de reconnaître exactement la nature; ce ne pouvait être, selon toute probabilité, que deux voleurs attendant l'heure propice pour se livrer à leurs coupables manœuvres. L'épouvante était très grande, on le devine, dans les cinq ou six ménages, spectateurs effarés et silencieux, des hardis préparatifs de nos malfaiteurs; le mari ne songeait pas à battre sa ménagère, la femme oubliait ses maussades gronderies, les enfants eux-mêmes se taisaient, blottis sous leurs draps. Il fallait cependant sortir d'une situation très pénible, qui menaçait de se prolonger longtemps. Un jeune homme s'échappe à toutes jambes et va prévenir le locataire du jardin; celui-ci arrive à la hâte et se place en observation, avant de prendre un parti. Les têtes des deux malfaiteurs continuaient de s'agiter insolemment au-dessus du mur. Jugeant alors qu'il pourrait y avoir quelque péril à affronter en dérangeant les voleurs, notre homme court à la police déposer sa plainte et requérir la salutaire assistance de quelques agents. Ceux-ci se présentent et observent à leur tour; les têtes des deux malfaiteurs s'agitent toujours au-dessus du mur. Les agents déclarent alors qu'il ne leur est pas permis de procéder à l'arrestation des coupables, que la loi remet ce soin délicat à la gendarmerie; on prévient donc celle-ci qui se rend en force sur les lieux; les gendarmes traversent résolument le jardin, escaladent rapidement le mur qui les sépare des malfaiteurs, et se trouvent en face de deux grands individus... du genre *helianthus*, vulgairement *soleil*, qui, agités par le vent, balançaient au-dessus de la muraille, leurs têtes gigantesques. »

GRÉGOIRE-LE-GRAND ET L'EMPLOI DU SEL EN AGRICULTURE. — A propos de l'emploi du sel pour la nourriture des bestiaux, un membre du comice agricole de Gien, M. l'abbé Pelletier, curé de Gien, vient de prouver péremptoirement, le 18 de ce mois, que, dès le sixième siècle de l'ère chrétienne, l'usage du sel, pour l'amélioration des bestiaux, était général, au moins en Italie. Un auteur de cette époque, un pape célèbre mort en 604, saint Grégoire-le-Grand, dit expressément, dans sa dix-septième homélie sur le dixième chapitre de l'Evangile selon saint Luc : « Nous voyons souvent mettre devant les » animaux une pierre de sel, afin qu'ils soient forcés, en léchant cette » pierre, d'en consommer quelques parties, et, par là, de s'améliorer. » *Sæpe videmus quod petra salis brutis animalibus anteponitur, ut ex eadem salis petra lambere debeant et meliorari.* Malheureusement il est presque impossible de faire, en plein dix-neuvième siècle, ce que les éleveurs lombards ou visigoths du sixième faisaient si librement et si fructueusement; car il est à remarquer que saint Grégoire présente le procédé dont il s'agit, non comme une innovation, mais comme un moyen généralement connu et pratiqué.

EXPÉDITIONS ANGLAISES AUX RÉGIONS POLAIRES. — On lit dans l'*Atheneum* : « Le gouvernement anglais va envoyer des expéditions aux régions polaires pour rechercher sir J. Francklin et ses collègues. Ces expéditions sont au nombre de trois; l'une partira dans quelques jours pour le détroit de Behring; la seconde partira aux premiers jours du printemps pour la baie de Baffin, sous le commandement de sir J. Ross; la troisième sera dirigée par sir John Richardson. »

LES SUITES DU BAL MABILLE. — Une jeune fille victime des coupables complaisances de la fille Fanny, la demoiselle Francine, honteuse d'un moment d'égarement, s'est donné la mort. C'est au nom de la famille de cette infortunée qu'une demande en 10 000 fr. de dommages-intérêts est aujourd'hui soumise au tribunal.

L'avocat raconte que, dans le cours de l'été dernier, la jeune Francine D..., à peine âgée de 17 ans, se laissa entraîner au bal Mabille, par la jeune Fanny Cortey. Un jeune homme, amant de la fille Fanny, se trouvait déjà dans le jardin avec un de ses amis, M. Achille Capiron, caissier d'un hôtel de la rue de Rivoli, qui avait remarqué et courtisé depuis longtemps déjà la jeune Francine. Achille Capiron profita du bal pour se rapprocher d'elle, et, vers onze heures, les deux amis proposèrent aux demoiselles Fanny et Francine de les reconduire.

Une voiture fut appelée, on y monta; puis on s'arrêta au café Foy; là, un souper fin fut servi, et lorsqu'on quitta le restaurant, la nuit était déjà avancée. La pauvre Francine de pleurer, de supplier; il était déjà trop tard pour qu'elle pût rentrer chez son beau-frère chez qui elle demeurait. La fille Fanny de la consoler, en lui disant qu'elle prenait tout sur elle, que le lendemain elle n'aurait qu'à raconter à son beau-frère qu'elle avait passé la nuit chez son amie. Ces raisons décidèrent Francine, qui, renfermée dans la voiture, croyait être conduite chez la fille Fanny, lorsque en réalité elle était menée chez l'amant de cette femme.

Ici encore, Francine en s'apercevant qu'on l'avait trompée, supplia qu'on la reconduisît chez son beau-frère, mais ses prières furent repoussées par les plaisanteries de la fille Fanny, en même temps que M. Achille Capron et son ami, dans le domicile duquel on arrivait, juraient à la malheureuse fille tout éperdue qu'elle n'avait rien à craindre, qu'elle aurait pour elle et la fille Fanny une chambre à part, séparée où elle n'aurait rien à craindre. Francine céda; elle monta, fut en effet enfermée avec son amie dans une chambre où, au milieu de la nuit, M. Achille s'introduisit.

Francine seule résista aux propositions du jeune homme; la fille Fanny combattit ses scrupules de pudeur... la pauvre enfant céda, et le lendemain, quand elle rentra dans sa famille, elle avait perdu l'honneur.

Après ce premier moment de faiblesse, Francine perdit la tête, elle quitta la demeure de ses parents, et vint habiter une chambre garnie que lui avait louée son séducteur, qui ne tarda pas à l'abandonner. Alors et après quelques semaines de vie commune, le remords la prit, elle avala un verre d'huile de vitriol, et, après trente-trois jours de torture et d'agonie, elle mourut.

Le tribunal a remis, sur la demande des plaignants, la cause à huitaine. (*Droit.*)

CRITIQUE.

La présidence du Conseil de M. Guizot et la Majorité de 1847, par UN HOMME D'ÉTAT. — Amyot, éditeur, rue de la Paix.

L'ouvrage qui vient de paraître sous ce titre est généralement attribué, et avec raison, ce nous semble, à un ancien légitimiste, historien de la Restauration, et rallié depuis peu à la dynastie nouvelle. Eût-il

dentelles, entre les éléments du parti conservateur, tient moins au fond des choses qu'à la différence des éducations, à la nature des questions soulevées, à l'impatience des uns, aux prétentions des autres, aux imaginations plus actives ou plus calmes, etc...; qu'un changement ministériel dans les éléments essentiels deviendrait une révolution absolue d'idées, de système et de politique générale...; enfin, qu'il ne faut pas conclure de là que le beau idéal de la politique soit l'immobilité, mais qu'il faut que la majorité agisse, qu'elle travaille à sonder les véritables plaies, à guérir les maux réels, les périls positifs de la société. »

C'est sans doute cette dernière thèse qui a fait traiter d'*imprudent* l'auteur du livre de *la Présidence du conseil de M. Guizot*, car c'est là qu'il se sépare des doctrines et de la volonté du gouvernement. Faire de la politique du système une sorte de révélation divine, et de son premier homme une sorte de demi-dieu, c'était aux yeux du pouvoir agir sagement et dans le sens conservateur; se permettre de lui donner des conseils et lui dire d'entreprendre enfin quelque chose d'utile, de fécond, c'est s'écarter de la raison, de la prudence, du devoir. Nos gouvernants peuvent aimer la louange, mais ils ne tolèrent pas les avis.

S'il fallait croire sur parole l'auteur du livre sur *la Présidence du conseil de M. Guizot*, jamais nous n'aurions eu un gouvernement plus intelligent, plus fort, plus moral, plus dévoué aux grands intérêts du pays. L'opinion qu'il représente « aime le peuple pour le grandir et le moraliser, lui assurer le bien-être et la paix, le travail par l'ordre, le secours par la corporation, la consolation des âmes par le sentiment religieux. »

Voilà certes une belle, une magnifique profession de foi. Il est fâcheux que les doctrines de l'ouvrage ne viennent pas la confirmer et que la science qu'il renferme soit absolument stérile à l'endroit des moyens propres à réaliser de si précieux bienfaits.

Après avoir loué pompeusement le Système d'avoir comprimé la propagande, repoussé le principe de la *fraternisation* des peuples et maintenu la paix au milieu des difficultés politiques de toutes sortes qui ont surgi depuis plusieurs années, l'*homme d'Etat* aborde en particulier les questions de Taïti, du Maroc, de l'Orient, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie, de la Pologne et de l'Espagne, et sur chacune d'elles il ne manque pas d'émettre les opinions les plus étroites, les plus égoïstes, les plus anti-françaises.

Ainsi, « l'affaire Pritchard a été réglée dans la dignité des deux gouvernements. La France n'a souffert ni dans son pavillon, ni dans sa souveraineté. Tout ce qu'elle a demandé, elle l'a obtenu. » C'est ainsi que l'apologiste de M. Guizot et de sa politique écrit l'histoire. Ces choses-là ne se réfutent point.

Poursuivons.

« L'Angleterre, qui déjà nous voyait avec inquiétude dans notre établissement d'Algérie, a-t-elle empêché notre glorieuse campagne du Maroc?... Si aujourd'hui les intrigues de lord Palmerston amenaient encore une prise d'armes du Maroc, est-ce que la France hésiterait un moment dans son devoir et sa gloire? » Eh! non, sans doute, en en faisant les *frais*!

« A Constantinople, notre ambassade est relevée, respectée, active, intervenante; tout ce qu'elle a demandé, elle l'a obtenu. Le pavillon de France sert d'abri à toutes les infortunes, et les réparations ont été empressées, efficaces, réelles : indemnités en argent, destitution de pachas, firmans de protection pour les Maronites. » — Ne trouvez-vous pas que ces assertions tranchantes s'accordent à merveille avec les interpellations qui ont été adressées au cabinet, dans les deux Chambres à la session dernière, et avec les réponses embarrassées, évasives du ministre des affaires étrangères?

« Le communisme et le désordre se sont formulés en gouvernement dans la Diète helvétique, qui se personnifie sous la présidence de l'ancien chef des corps. Là est l'explication de l'appui que cet état de choses trouve dans l'esprit révolutionnaire en France..... La Suisse veut devenir le centre d'une grande propagande qui s'étendra sur l'Italie et l'Allemagne. Une fois la Suisse unitaire et révolutionnaire, elle répandra ses doctrines perverses par le Piémont sur toute l'Italie, par les quatre cantons jusque dans l'Allemagne centrale; par la Franche-Comté et la Bourgogne jusque parmi nous. Les chants bachiques des cabarets de Berne et de Genève répondent aux toasts du *Château-Rouge* et de Mâcon : c'est pourquoi la révolution applaudit et l'Europe veille. » C'est avec cette hauteur de vue, cette loyauté, cette dignité que l'homme d'Etat de M. Guizot traite un noble peuple que les intrigues de quelques despotes voudraient plonger dans l'anarchie pour le dominer brutalement ensuite.

Le panégyriste de la politique de M. Guizot a pour tactique, dans les appréciations des affaires européennes, d'identifier les peuples avec les souverains, de manière à les effacer, à les cacher entièrement sous les couronnes. Ce procédé pouvait être accepté au moyen-âge, sous le règne des rois absolus; aujourd'hui il ne prouve, de la part de ceux qui l'emploient, que de l'ignorance ou de l'escobarderie. C'est donc parler un langage tout à fait inexact que de dire que les différents Etats de l'Italie redoutent nos idées libérales et se sont jetés dans les bras de l'Autriche, aussi longtemps que le gouvernement français ne leur a pas donné des gages. Que les gouvernements, que les souverains aient agi de la sorte, c'est malheureusement ce que l'expérience a trop prouvé; mais les peuples, eux, n'ont jamais eu peur de nos sentiments de fraternité et d'émancipation pour eux.

Du reste, voici une réflexion de *l'homme d'Etat*, qui, sous les dehors de la raison, indique assez les véritables sentiments qui l'animent. « Mes craintes sont, dit-il, que, dans sa généreuse pensée d'innovations, Pie IX n'aille trop loin; les Italiens ont l'imagination ardente et le bras faible; ils arborent hardiment des idées, des drapeaux qu'ils n'ont pas toujours la force de soutenir; le carbonarisme a ses vieux rêves de république unitaire, et il salue le souverain pontife moins dans ce que ce pieux caractère a de saint et de splendide, que dans ce qu'il a de favorable à ses projets de bouleversement; l'Italie n'est pas très avancée pour la liberté; elle est turbulente sans être libérale; la classe moyenne sur laquelle on veut s'appuyer, n'est pas assez forte, assez considérable; la noblesse rêve des projets à la Rienzi, et déjà Rome a son Lafayette dans le chef de la milice. »

C'est, comme on le voit, toujours le même système de dénigrement et de calomnie à l'égard des efforts courageux que peuvent tenter les peuples pour s'affranchir, conquérir les droits et la dignité qui leur appartiennent.

Maintenant veut-on savoir l'opinion de *l'homme d'Etat* nouvellement acquis au ministère, touchant la Pologne, cette nation martyre chargée par la Providence de supporter les dernières fureurs de la tyrannie expirante, c'est qu'on devrait l'abandonner et se garder même d'émettre les moindres vœux en sa faveur, dans la crainte d'*irriter nos rapports avec la Russie*. Quant à l'annexion de Cracovie, le ministère du 29 octobre « a rempli pleinement son devoir et tout ce qui lui imposait. » D'ailleurs « la cause première de la [illegible] occupation de Cracovie est dans cette agitation, cette turbulence que la propagande jette partout. »

« L'honneur de M. Guizot en ce qui touche la question espagnole,

qu'il a faites, et nier les bienfaits dont sa politique inonde les Espagnes!

Et l'intervention en Portugal, où sont les ignorants, les brouillons qui ont eu l'audace de la blâmer? « Dans l'histoire diplomatique, les traités publics de mutuelle garantie se signent entre souverains, pour le maintien de leurs droits respectifs; si donc ces droits sont attaqués, méconnus par les sujets, l'intervention est obligatoire dès qu'elle est invoquée par une des parties signataires. Et remarquons bien qu'en cette hypothèse les alliés n'ont point à s'inquiéter de la nature des différends entre le prince et ses sujets; il suffit que la royauté soit en danger et que le souverain invoque l'appui, le concours de ses alliés. » Que vous semble, à notre époque, avec nos institutions actuelles, de cette théorie? Ne se croirait-on pas revenu aux splendeurs monarchiques de Louis XIV? Et cette diplomatie, qui n'a point à se préoccuper des droits des peuples, qui ne leur en reconnaît pas, qui ne les compte absolument pour rien, ne trouvez-vous pas tout cela du meilleur air et surtout fort commode pour justifier tous les actes de despotisme et de bon plaisir? En vérité, il est dommage qu'un *homme d'Etat*, si bien imbu des saines doctrines et des bonnes traditions, ne soit pas venu au monde deux siècles plus tôt, il n'aurait certainement pas manqué d'ajouter au lustre de la monarchie.

La nouvelle recrue de M. Guizot a bien raison de dire qu'il n'y a eu ni faiblesse, ni entraînements, ni concessions dans notre système diplomatique depuis sept ans; mais au contraire, une marche droite, historique et traditionnelle dans les *voies tracées par les gouvernements antérieurs*. C'est là, en effet, l'idée fixe dominante de ce cabinet servile, qui a entrepris de consommer la ruine de la France au profit de ce qu'il considère comme un intérêt dynastique. Réagir d'une manière constante, revenir au temps où les nations étaient absorbées dans la royauté, où les institutions ne dépendaient que du bon plaisir des souverains, voilà bien le but de nos gouvernants actuels, but qu'ils ne prennent même plus la peine de dissimuler. Aussi, comme leurs apologistes gagés saisissent avec empressement toutes les occasions d'exalter les faits qui marquent les étapes de cette rétrogradation.

L'auteur de la *Présidence du conseil de M. Guizot* professe, du reste, les opinions monarchiques les plus absolues. D'après lui, il faut que le roi règne et gouverne pour la force et la sécurité de la France. Cette manière de voir est tellement importante à ses yeux, qu'il ne néglige aucune occasion de louer hautement tous les actes qui peuvent tendre à la restauration des traditions de l'ancienne monarchie, comme aussi toutes les mesures qui peuvent assurer le succès de la réaction du système. Ainsi, non content d'applaudir à la fantaisie ridicule de la création d'un maréchalat-général, il déclare qu'un grand-amiral de France, un colonel-général, un connétable, choisis parmi les princes, serait une chose en harmonie avec le principe monarchique, un fait en rapport avec la constitution de l'Etat.

Relativement à la double élévation de M. le maréchal Soult et du duc d'Aumale, voici comment s'exprime notre *homme d'Etat*: « Selon moi, je crois que tout ce qui attache les esprits aux formes monarchiques, tout ce qui élève les cœurs dans ce respect du pouvoir, dans la reconstitution de notre passé historique, est une chose bonne, digne des applaudissements de tous, et c'est ce qui fait de M. Guizot un esprit à part, pour les les hommes de traditions en Europe. » — « Le roi, dans ma pensée, peut tout, continue-t-il plus loin au même propos, et la France ne sera heureuse que quand il en sera ainsi. » — Un trait de plume suffit donc à notre ultra-conservateur pour effacer les institutions que nous avons conquises au prix de tant d'efforts et de sang. — Le *Journal des Débats* n'a-t-il pas eu raison d'appeler un pareil panégyriste un *imprudent ami*? Oui certes, et si imprudent que, si ses conseils insensés pouvaient jamais prévaloir, c'en serait fait de notre dynastie nouvelle comme de celle qui fut précipitée en 1830.

On conçoit qu'avec un semblable point de vue, l'auteur du livre dont nous parlons doive être aussi enthousiaste des fortifications de Paris qu'ennemi acharné de la presse et de ses libertés. « Dès que les fortifications ont été achevées dans des proportions babyloniennes, dit-il, le ministère actuel a dû donner une vie, une signification à cette œuvre gigantesque par la loi d'armement, et il a complété, développé le système des forts détachés sur des bases très étendues. C'était l'esprit, la conséquence d'une mesure qui, en définitive, ne pouvait pas se résumer en un mur d'octroi, ou en une grande muraille de la Chine; l'armement a donc été le résultat naturel des fortifications et des travaux militaires autour de Paris, un complément indispensable de l'enceinte continue. On a appelé cela des bastilles: les partis ont un profond instinct de tout ce qui peut les contenir ou les réprimer, et ils sont habiles à donner des noms odieux à ce qui gêne leurs desseins pervers. Les forts détachés ne seront pas des bastilles, mais des *menaces permanentes contre l'émeute et la perturbation* dans les crises publiques. » — Il y a au moins là le mérite de la franchise et du courage.

Quant à la presse, un ancien légitimiste, passé dans le camp d'un cabinet qui compte dans son sein M. Hebert, ne pouvait manquer de la poursuivre avec acharnement. Les lois odieuses qui sont venues frapper cette institution précieuse sont donc à ses yeux beaucoup trop douces encore, il voudrait qu'on les complétât de manière à rendre toute manifestation indépendante impossible. — Mais en même temps, ce qu'il refuse aux esprits non satisfaits de l'état des choses, il l'accorde largement au pouvoir: il voudrait voir la France inondée de feuilles bien pensantes et travaillant, à force de subventions, à l'édifi-

ne l'avons pas en majorité quand il s'agit de punir ces sortes de délits, qui ne touchent qu'à la partie sociale des idées, au domaine des discussions philosophiques. Je crois que le gouvernement se trompe: quel que soit le ravage fait par la mauvaise presse dans les cœurs, je pense que lorsqu'un parquet portera avec calme les questions d'attaques contre la famille et la propriété devant un jury, la répression viendra forte et infaillible, et si elle ne vient pas, il faudrait à tout prix sortir d'une juridiction qui ne peut rien pour préserver la société. Ce serait vraiment à faire douter du principe même. On devrait voir si, en *agrandissant la force salutaire des lois de septembre*, il ne faudrait pas qu'une loi assurât à la Cour des pairs le jugement de ces sortes d'attentats qui touchent par la presse aux personnes, à la famille, à la propriété, à l'ordre social tout entier. »

Un homme qui entend ainsi les choses de gouvernement doit naturellement supporter avec peu de patience les manifestations libres des esprits et des consciences. Les opinions exclusives, le fanatisme, faux ou sincère, mènent forcément à l'intolérance. Cette vérité brille avec la dernière évidence dans l'ouvrage sur *la Présidence du conseil de M. Guizot*. Il n'y a pas d'outrage qu'il ne jette à la face de l'opposition. Nous ne voulons certes pas la justifier de toutes les attaques qu'on peut diriger contre elle; car nous savons trop qu'elle n'a pas toujours fait ce qu'elle devait et ce qu'elle pouvait. Cependant nous croyons qu'on est mal venu quand on défend les théories creuses d'un ministre comme M. Guizot et les actes d'un système de contre-révolution tel que celui qui s'est imposé au pays, nous croyons qu'on est mal venu à insulter ceux qui consacrent au moins des efforts désintéressés à la chose publique. L'insulte et le cynisme sont de mauvais moyens pour prouver qu'on a raison et de combattre ses adversaires. Si ces moyens réussissent auprès des gens sans principes et sans moralité, ils échouent heureusement auprès des gens honnêtes qui peuvent pardonner des fautes, mais non pas l'effronterie révoltante qui a la prétention de les couvrir. Il est à remarquer, d'ailleurs, que cette tactique à la Granier (de Cassagnac) manque toujours son effet en ne permettant plus aucune dignité de langage, ainsi qu'on peut le voir dans les passages suivants:

« Selon moi, il y a du mal et du bien dans ces manifestations (banquets réformistes): du mal, parce qu'elles développent l'esprit dévorant de la démocratie; on se permet tout *l'insulte et le mépris envers ce qui est sacré*; on apprend au peuple *l'insurrection*, aux masses le mépris des choses sacrées; et s'il n'y avait pas une force compressive, le sentiment que tout désordre serait violemment réprimé, nous verrions des émeutes correspondre à *ces agitations brutales*. Eh, mon Dieu, ne croyez pas que cela soit fait sans dessein; on veut entretenir les passions, on veut créer un malaise dans les âmes pour dominer ensuite les pouvoirs politiques.

« Un grand bien est à côté: c'est que ces pouvoirs politiques seront éclairés sur les véritables tendances de l'opposition. Le *vice* est naïf: Bacchus rubicond aime à *gambader* dans les saillies; il n'y a pas d'hypocrites à table, on y dit tout. Ce qu'on a récité dans les banquets est certes d'un très bon effet comme enseignement; nous y voyons le fond de la pensée de chacun, ceux qui n'y vont pas écrivent; ceux qui y parlent vont très loin, trop loin peut-être, même l'habile M. Odilon Barrot. Derrière lui est M. Duvergier de Hauranne, M. Drouyn de Lhuys. M. Thiers n'y va pas, mais il témoigne ses sympathies par le *Constitutionnel*. C'est une faute généralement en politique, lorsqu'on dîne trop, on s'y révèle à ses amis et à ses ennemis. » — Pasquin devenu politique aurait-il mieux dit?

(*La suite prochainement.*) JULLIEN LEROUSSEAU.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 30 novembre. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages, 0 868 q. 22 k. — Ventes, 0 971 q. 43 k. — Restant, 5 960 q. 73 k. — Cours moyen du jour, 39-38. — Cours-taxe de quinzaine, 39-29.

Marché Saint-Antoine du 30 novembre. — Foin, 1re »» à »»; 2e 64 à 66; 3e, »» à 62. — Luzerne 1re »» à »»; 2e 64 à 66; 3e »» à »». — Trèfle 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re 30 à 32; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille de seigle 1re »» à 30; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille d'avoine 1re »» à 65; 2e 54 à 55; 3e »» à »».

Marché St-Martin du 30 novembre. — Foin 1re 66 à 70; 2e 60 à 65; 3e »» à »» — Luzerne, 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e, »» à »». — Trèfle, 2e »»; 3e »». — Paille de blé 1re 29 à 31; 2e 25 à 28; 3e »» à 2». — Paille de seigle, 1re 33 à 35. Paille d'avoine, 2e »».

MARCHÉ DE NANGIS du 1er décembre. — Veaux 284, vendus de 1,10 à 1,40. Bœufs, 32; vendus de 0,90 à 1,10. — Vaches 7, vendues de 0,70 à 0,80. — Moutons, 16; vendus de 0,80 à 0,90. — Porcs, 64, vendus de 1,10 à 1,20.

22 génisses, vendues de 250 fr. à 300 fr. l'une.

Grains: Blé froment, 122 hectolitres au prix moyen de 20 fr. 35 c. l'hectolitre; avoine, 183 d°, 10 fr. 65 c.; méteil d'orge, »» d°, »» fr. »» c.; orge, 18 d°, 10 fr. 35 c.; seigle, »» d°, »» fr. »» c.; haricots, 1-00 d°, 28 fr. »» c.; lentilles, 1-75 d°, 29 fr. 50 c.; pommes de terre, 3-50 d°, 3 fr. 50 c. — Baisse sur le blé de 1 fr. 15 c. par hect. — Hausse sur l'avoine de 15 c.

Taxe du pain: 1re qualité, 34 c. le kilog.; 2e qualité, 29 c. id.

Marché ordinaire, vente lente.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 29 novembre. — P.-A. CHIGNON, marchand de vin, rue de la Fidélité, 32. Juge-comm., M. Davillier; syndic prov., M. Morard, rue Montmartre, 173.

Récép. Rotsch.	»	101 75	BELG. 2 1/2	»	»» »/»	Orl.-Bord.	495 »»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	»» »/»	Mont. à Tr.	»»» »»
— — pass.	»	»» »/»	— d° 1840	»	98 7/8 »/»	Paris-Lyon	406 25
— 3 p. 0/0.	»	29 »/»	— d° 1842	»	99 3/8 »/»	Bord-Teste	»»» »»
Dette intérieu.	»	24 3/4	— Banque	»	»»» »»	Zinc V. M.	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— d° Em. 1841	»	»»» »»	Lin Maberl.	»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	»»»» »»	F. de l'Av.	»»» »»
HAITI	»	»»» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»	Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	915 »»	Orléans à Vierzon	560 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	500 »»	Bordeaux à Cette	495 »»
Paris à Orléans	1217 50	Marseille à Avignon	572 50	Nord	567 50
— à Lyon	405 »»	Paris à Strasbourg	422 50	Boulog. à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 63-50 à 64; courant du mois, 64 fr.; 8 premiers mois 1848, 61 à 62 fr.

Pézénas, 47-50 fr. — Bordeaux, 49 fr. — Rouen, 68 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Huile de colza disponible, courant du mois et 4 premiers mois 1848, 101.

Huile épurée, 107.

Savon disponible, belle qualité, 103.

Lille: Colza, 86-50.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

La troupe des *danseurs hongrois*, qui a eu l'honneur de paraître au spectacle de la cour, où elle a produit le plus grand effet, vient d'être engagée pour quelques représentations aux SPECTACLES-CONCERTS. — Samedi, 4 courant, elle débutera par deux intermèdes qu'on dit d'une piquante originalité.

Spectacles du 3 décembre.

8 h. »|» OPÉRA. — Lucie, le Diable à Quatre.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Cléopâtre.
» h. »|» ITALIENS. —
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — L'Eclair, le Trompette.
6 h. 1|2 ODÉON. — La Couronne de France.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Aline, une Bonne Fortune.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — La Brioche, Frisette, intermède, le Chevalier d'Essonne, la Tirelire.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Un Mousquetaire, la Filleule, les Chroniques Bretonnes, la Sirène du Luxembourg.
6 h. 1|4 GYMNASE. — Premières Amours, Didier, Suzanne, le Petit-Fils.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Brelan de Troupiers, la Garde-Malade, Jacques le Fataliste, Père et Portier.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. »|» COMTE. — Michel Cervantes, Gentil-Hussard, la Poule.
5 h. 1|2 FOLIES. — Finesses de Gribouille, Birotteau, Gentilhomme, Primeur.
5 h. 1|2 DÉLASSEMENTS. — La Fille du Diable, les Vieilles Amours, Claude.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — Charpentiers, Aline Patin, Amazones.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 3 DÉCEMBRE.

La Suisse et les traités européens.

D'après les explications données par lord Palmerston dans la séance du 30, à la Chambre des communes, il paraît y avoir deux projets d'intervention en Suisse :

1° L'offre d'une médiation toute pacifique et conciliatrice faite par l'Angleterre à la tête des cinq puissances, afin d'amener, *si c'est possible*, un arrangement amical des différends qui divisent la Suisse ; médiation entièrement subordonnée à l'acceptation des deux parties et qui ne saurait par le refus de ces parties ou de l'une d'elles, *et en aucune hypothèse*, motiver de la part de quelqu'une des puissances des mesures hostiles ou une intervention armée.

2° La faculté que se sont réservées plusieurs puissances d'intervenir d'une manière indépendante du concours de l'Angleterre, pour exercer en Suisse les droits qu'elles se croiraient appelées à faire valoir en vertu des traités.

L'offre de médiation amiable des cinq puissances dans les termes par lesquels lord Palmerston la définit, ne présente, nous devons le reconnaître, aucune espèce de danger pour l'indépendance de la Suisse. C'est une manifestation officieuse et amicale faite au nom d'un sentiment d'humanité et qui, accueillie ou repoussée par la Suisse, ne peut être considérée par elle que comme un bon procédé. Si les cinq puissances, dans toutes les questions qui intéressent en Europe l'indépendance des nationalités, voulaient bien s'en tenir désormais à cet offre d'arbitrage amiable, et s'interdire elles-mêmes toute mesure de coërcition contre les partis qui divisent un pays, elles résoudraient bien plus facilement les difficultés qu'elles aggravent souvent, et feraient faire dans tous les cas un progrès incontestable au droit européen. Pourquoi lord Palmerston n'a-t-il pas réduit à ces conditions de médiation toute amiable son concours à l'intervention en Portugal ? C'est sans doute parce qu'il a reconnu à Lisbonne l'illégalité et le danger d'une intervention armée qu'il s'oppose à la reproduction du même abus en Suisse. Il faut, en effet, que M. Guizot et le cabinet des Tuileries tout entier aient perdu la vue pour ne pas s'apercevoir qu'en sapant eux-mêmes le principe de non-intervention proclamé en 1830, ils détruisent la base sur laquelle notre dynastie s'est fondée et mettent la conservation de notre forme de gouvernement à la merci d'une majorité de trois ou quatre voix diplomatiques.

Donc, si la médiation des cinq puissances en Suisse n'avait pas été rendue inutile par la soumission des sept cantons ; si elle avait pu être acceptée à temps par la Diète et s'exercer dans des termes purement officieux, elle eût été certainement approuvée par l'opinion européenne. Cette offre de médiation n'a que le tort d'être venue trop tard, et de n'avoir pu empêcher, par conséquent, l'effusion du sang. Aujourd'hui, il nous paraît impossible qu'il y soit donné suite, et que les représentants des cinq puissances ne trouvant plus devant eux que la Diète victorieuse, essayent de remettre en discussion des différends qui ont été tranchés par les armes. Le Sonderbund n'existant plus ne saurait être ressuscité pour se voir uniquement consulté sur la question de savoir s'il devait vivre.

Mais si la défaite du Sonderbund rend inutile la médiation amiable des cinq puissances dans le premier but qu'elles se proposaient, elle paraît devoir laisser entre la Suisse et quelques-unes de ces puissances de nouveaux sujets de contestation. L'affaire de Neuchâtel est le seul différend auquel se réduise la question suisse ; mais ce différend est d'une nature plus compliquée que celui soulevé par les sept cantons, puisqu'il met à partie contre la Diète la souveraineté que le roi de Prusse se reconnaît sur Neufchâtel. C'est donc seulement pour cette difficulté nouvelle qu'il y a danger d'une intervention étrangère, et que la réserve de cette intervention a été faite à Londres au moment de la signature du protocole qui avait pour objet l'affaire du Sonderbund. C'est une éventualité de guerre extérieure qui remplace en Suisse un sujet de guerre civile ; c'est une question d'interprétation des traités de 1814 et 1815 qui vient s'ajouter à l'interprétation du pacte fédéral.

Or, empressons-nous de le dire, dans cette nouvelle difficulté, le droit de la Diète nous paraît plus net, plus précis, plus explicite que dans son différend avec la ligue des sept cantons. On pouvait très bien contester que le droit de police intérieure et d'ordre public dont le pacte fédéral investit la Diète pût s'étendre jusqu'à l'expulsion de certaines corporations religieuses, adoptées et protégées par les autorités cantonales ; mais ce droit une fois admis ou toléré, il est impossible qu'on conteste cet autre droit qu'a la Diète de faire exécuter à Neufchâtel ce qu'elle a fait exécuter à Fribourg, à Lucerne, à Zug et dans tous les cantons rebelles. Cette prétention du canton de Neufchâtel de se soustraire à telle mesure prise par la Diète plutôt qu'à telle autre est d'autant moins fondée, que ce canton n'est pas en scission avec l'autorité fédérale ; qu'il ne nie pas, comme le Sonderbund, la légitimité de la Diète et la légalité de ses actes, et qu'il borne son opposition à refuser son contingent de troupes de guerre, s'offrant de doubler en compensation son contingent d'argent.

Ce n'est pas une protestation de droit qu'élève le canton de Neuchâtel, c'est une protestation de convenance particulière et de privilége ; ce n'est pas le pacte fédéral qu'il invoque, c'est la suzeraineté nominale du roi de Prusse. Ce canton se soumet de droit à l'autorité fédérale, puisque ses représentants n'ont pas cessé de siéger à la Diète ; puisqu'il offre de payer un double contingent d'argent. Il croit seulement pouvoir s'y soustraire sur un fait, et appeler à son secours l'autorité du roi de Prusse. Eh bien ! une pareille contestation ne pourrait entraîner une intervention européenne en Suisse qu'en violant les traités même qu'on paraît invoquer pour la justifier.

En effet, il y a trois choses plus sérieuses et mieux écrites dans les traités de 1814 et 1815 que la suzeraineté du roi de Prusse sur Neuchâtel. Il y a :

1° Le plein pouvoir donné par le roi Frédéric-Guillaume, en date du 18 juin 1814, pour traiter de la réunion de la principauté de Neuchâtel à la Suisse, plein pouvoir qui déclare : « que l'exécution des engagements que l'Etat de Neuchâtel contractera comme membre de la Confédération concernera exclusivement le gouvernement dudit lieu, et qu'à l'égard des affaires générales de la Suisse, des formes dans lesquelles elles se traitent et de la participation à leur résultat, Neuchâtel se place dans les rapports qui existent entre les cantons. »

2° Il y a l'acte même de réunion de Neuchâtel à la Suisse qui assimile en ces termes ce canton aux autres cantons :

Art. 1er. L'Etat souverain de Neuchâtel est admis dans la Confédération suisse en qualité de canton. Cette admission a lieu sous la condition expresse que l'accomplissement de tous les engagements que l'Etat de Neuchâtel contracte comme membre de la Confédération, la participation de cet Etat à la délibération des affaires générales de la Suisse, la ratification et l'exécution des arrêtés de la Diète concerneront exclusivement le gouvernement résidant à Neuchâtel, sans exiger aucune ratification ni sanction ultérieure.

Art. 2. Le canton de Neuchâtel accède à toutes les dispositions du pacte fédéral qu'il sera appelé à jurer, à l'instar des autres Etats de la Suisse.

3° Enfin, il y a la déclaration signée par les cinq puissances à Paris en novembre 1815, et invoquée par lord Palmerston dans la séance du 30 novembre dernier, « déclaration par laquelle ces cinq puissances ont entendu garantir l'indépendance et l'inviolabilité des territoires de la Confédération suisse, tels que les territoires ont été définis par le Congrès de Vienne et par le traité de Paris, et ont déclaré que c'était dans l'intérêt de toute l'Europe que cette indépendance, cette inviolabilité devaient être respectées, et que, par conséquent, le territoire suisse devait être à l'abri de toute intervention étrangère. »

En citant ce texte des traités de 1815, lord Palmerston a voulu faire sentir au parlement anglais et à l'Europe elle-même que les signataires du dernier protocole relatif à l'offre de médiation, en se réservant vaguement la faculté d'exercer en Suisse les droits que leur confèrent les traités, n'ont pu songer sérieusement à intervenir à main armée dans les affaires suisses, puisque les traités eux-mêmes interdisent cette intervention. Si les *modifications graves* que le *Journal des Débats* prétend avoir été apportées par M. de Broglie au contre-projet de l'Angleterre ne sont pas autres que cette vague réserve en faveur des droits découlant des traités, il faut avouer que la gravité du *Journal des Débats* est bien puérile et que M. Guizot n'a pas voulu mieux comprendre les traités de 1815 que le pacte fédéral.

On peut donc conclure que, si la Diète helvétique tient ferme dans l'affaire de Neuchâtel contre le roi de Prusse, comme elle a tenu ferme dans l'affaire du Sonderbund contre la France et les puissances du Nord, elle sera soutenue par l'Angleterre dans le second cas comme dans le premier, et qu'elle aura pour elle, dans le second cas surtout, le texte des traités européens. En présence de ce texte, rappelé par la tribune anglaise, si le roi de Prusse persiste à vouloir soustraire Neuchâtel aux décrets de la Diète, et à faire de l'entrée des troupes fédérales dans ce canton un cas d'intervention armée en Suisse, cette intervention sera encore plus arbitraire que n'eût été l'intervention projetée en faveur du Sonderbund, et pourra, à ce titre, soulever un conflit européen.

Mais il est probable que les menaces du roi de Prusse n'auront pas plus d'effet que celles de M. Guizot, et que la Suisse libérale devra deux fois de la reconnaissance à l'habile fermeté du cabinet anglais.

Voici, d'après le *Times*, les termes de la médiation offerte à la Suisse par les cinq puissances :

1° Les cantons catholiques s'adresseront au Saint-Siége pour prendre ses conseils sur la partie religieuse de la querelle ; 2° la Diète entreprend de protéger les cantons dont la souveraineté est menacée ; 3° la dissolution du Sonderbund est prononcée ; 4° il y aura désarme-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 4 DÉCEMBRE.

LES RIVAUX.[1]

II.

La Cantatrice. (Suite.)

Mais tout ce mouvement n'avait pas échappé à Sheridan. Il considéra miss Linley, dont le pâle visage était couvert d'une douloureuse expression d'effroi contenu. Alors, plus affermi dans sa conviction, relativement au rôle adopté par Mathews, il dit à mi-voix à Halhed avec vivacité :

— Halhed, j'aime cette jeune fille ; cette jeune fille que tu aimes, je l'aime avec passion ; cependant tu es mon ami... Halhed, veux-tu épouser miss Linley ?

— Si je le veux ? dit Halhed, dont le regard rayonna de surprise ; mais sans doute je le veux !

— Eh bien ! voici qu'une occasion toute naturelle se présente de t'en faire aimer : vas chasser d'auprès d'elle le misérable qui prétend remplacer au clavecin Norris qu'il a tué, alors miss Linley t'aimera... et, de l'amour au mariage, il n'y a que la distance de Bath à Gretna-Green.

Halhed pâlit ; puis il sourit et répondit :

— Je ne sais pas toucher du clavecin.

— Ni moi non plus, dit Sheridan en escaladant les marches de pierre du chœur ; cependant tu vas voir...

Halhed voulut retenir son ami, mais Sheridan s'échappa de ses mains ; il traversa l'enceinte réservée, salua en passant miss Linley, et alla droit au capitaine Mathews. Halhed sentit la sueur lui venir aux tempes.

Mathews était debout ; une main appuyée sur le clavecin, il semblait prendre connaissance de la partition chantée par Norris.

— Capitaine, lui dit Sheridan avec cet air archiloque, qui plus tard fit si souvent tressaillir de colère et d'effroi l'impassible Pitt lui-même, vous connaissez parfaitement l'estoc et la taille, vous vous servez de votre épée aussi bien que le scorpion se sert de son dard. Vous avez fait vos preuves, ajouta-t-il en jetant un coup d'œil du côté de la porte par où venait de sortir Norris ; mais ne craignez vous pas, capitaine, que votre main, si savante à écorcher, ne nous écorche les oreilles en touchant de ce clavecin.

Mathews se redressa ; son visage devint d'une pâleur livide ; ses yeux s'ouvrirent démesurément ; il toisa d'un air stupéfait notre jeune héros, qui le regardait froidement le sourire aux lèvres.

— Qui êtes-vous ? demanda-t-il d'une voix étouffée.

— Je suis... d'un dilettantisme très sensible des oreilles, répondit Sheridan, et votre voix, mon capitaine, ne me paraît pas assez juste en ce moment pour accompagner ; il semble que vous soyez ému. Cédez-moi donc votre place, car vous nous feriez quelque *fiasco* scandaleux qui troublerait notre belle miss Linley, et vous nuirait dans l'estime des amateurs de bonne musique.

Mathews, en présence de cet audacieux sang-froid, restait pétrifié.

Sheridan approcha tranquillement un siége et s'assit devant le clavecin.

— Du reste vous allez voir comment je procède, reprit-il avec négligence, et, en retour de la petite leçon que je consens à vous donner ce soir, vous voudrez bien, j'espère, me procurer demain l'agrément de vous montrer un coup d'estoc que vous ignorez peut-être...

— Oh ! oui, dit le capitaine dont les lèvres blémissaient de rage, je vous comprends enfin, monsieur !

— C'est bien heureux ! répliqua Sheridan en poussant un soupir, si j'ai l'oreille sensible, vous l'avez terriblement dure, mon capitaine.

— Votre nom ? dit Mathews qui ne se maîtrisait plus.

— Je suis à vous dans un moment, répondit le jeune homme, il faut que je remplace ce bon Norris, dont vous avez si malheureusement tué la voix, après, je le vengerai...

— Nous verrons cela !

Sheridan frappa sur le pupitre du clavecin, et l'orchestre fit entendre les premières mesures de l'*Orlando*.

Mathews habitait Londres, il n'était venu à Bath que pour y suivre miss Linley. Quoique Sheridan n'eût pas manqué un des concerts donnés par la jeune cantatrice, soit à Bath, soit à Oxford, il n'est pas surprenant que le capitaine, tout en le remarquant dans la foule, parmi les plus empressés, ne le connût pas de nom. Quant à Mathews, il n'était personne qui ne sût plus ou moins exactement l'histoire de ses tentatives auprès de miss Maria.

Les paroles échangées, à voix basse, entre l'ami d'Halhed et le capitaine avaient vivement piqué la curiosité du public. Cependant, quand on vit que Sheridan demeurait maître du clavecin, il n'y eut aucun murmure de surprise ; on pensa que la place avait été cédée librement par Mathews ; car l'idée qu'un jeune homme osât provoquer le terrible capitaine et que celui-ci se retînt devant lui, cette idée ne pouvait venir à personne. Mathews, qui, d'après les derniers mots de Sheridan, pensait qu'il avait affaire à un ami de Norris qui le provoquait pour arriver à venger le chanteur, si malheureusement atteint par son coup d'épée. Quant à miss Linley qui, tremblante de frayeur, avait suivi, du milieu de l'enceinte, les gestes de cette vive altercation, elle ne s'était pas un moment trompée sur le but du chevaleresque Sheridan, qu'elle avait du reste déjà favorablement remarqué parmi ses plus fervents adorateurs. Elle s'approcha du clavecin, et se penchant sur le jeune homme comme pour regarder la partition, elle lui dit d'une voix vivement émue :

— Oh ! monsieur ! monsieur ! qu'avez-vous fait ? Oh ! il vous tuera, il vous tuera comme il a tué Grand, comme il aurait tué Norris !

— Qu'importe ! si vous vous souvenez de moi comme vous vous souvenez d'eux, répondit Sheridan en se tournant à demi du côté de la jeune fille, dont il sentait l'haleine brûlante sur sa joue.

Mais Maria Linley regarda fixement l'héroïque jeune homme, et il y avait dans la fixité de son regard l'expression d'une si profonde angoisse que Sheridan se hâta de répondre :

— Ne craignez rien, ne craignez rien, belle miss. Je ne cours aucun danger, ne voyez-vous pas que je suis tranquille, que je vous souris.

Et il lui souriait en effet.

— Monsieur, je vous prie, je vous supplie de ne pas vous battre contre cet homme, dit la jeune fille dont la voix était mouillée de larmes. Oh ! je vous en supplie, que je n'aie pas encore votre mort à me reprocher. Mon Dieu ! je suis bien malheureuse !

— Malheureuse ! vous, malheureuse ! oh ! demain vous ne le serez plus ! répondit Sheridan avec exaltation. Ne craignez rien pour moi, miss ; je ne cours aucun danger. Vos paroles m'ont donné la force du lion : non, vous n'aurez pas ma mort à vous reprocher, car je dois vivre, et je sens que je vivrai ! Merci, miss, oh ! merci, c'est de penser à vous qui me fera vivre !

Miss Linley devint toute pâle. Elle considéra Sheridan comme dans un rêve, et tout à coup, portant la main sur sa poitrine, elle poussa un profond soupir ; le sang afflué dans son cœur en débordait avec violence ; le rouge lui monta au front. La jeune miss recula, effrayée de l'exaltation de Sheridan, effrayée d'elle-même.

Cependant les dernières mesures des préludes de l'*Orlando* se firent entendre. Miss Linley, rappelée à elle-même, jeta un coup d'œil sur l'auditoire qui lui souriait avec admiration et bienveillance ; puis tout à coup elle entama le grand air d'Angélique, mais avec tant de verve, tant de passion et d'une manière si victorieuse, que l'assemblée transportée se leva spontanément ; des applaudissements frénétiques partirent à la fois de tous les points de la salle.

Sheridan ne savait pas toucher du clavecin, comme il l'avait dit à Halhed ; il ne savait pas chanter ; mais il ne paraissait pas s'inquiéter le moins du monde du rôle de chef d'orchestre dont il s'était chargé. Assis à la place conquise sur Mathews, les bras croisés sur la poitrine, il écoutait de toutes ses oreilles la belle miss Maria, il la

(1) Voir les numéros des 1er, 2 et 3 décembre.

dernier mois.

Dans l'exaspération où le malheur et le despotisme des propriétaires anglais ont jeté ce pays, tout propriétaire est désormais considéré comme un ennemi dont il faut à tout prix se débarrasser, et cette pensée n'est pas celle de quelques individus, c'est celle de la population tout entière. Des listes sont dressées de ceux que l'on considère comme les plus exigeants et les plus cruels, et tous ceux qui sont portés sur cette liste seront tués un jour ou l'autre, à l'angle d'un chemin ou dans leur foyer. Le meurtre accompli, l'assassin remet son fusil sur son épaule et s'en retourne tranquillement chez lui. Tous le voient, mais personne ne le dénonce. Une enquête judiciaire a-t-elle lieu, tous déclarent n'avoir rien vu, rien entendu; c'est un complot dont toute la nation est complice. Des domestiques, d'accord avec les meurtriers, s'arrangent de manière à ce que leurs maîtres restent sans défense. Dernièrement, des Irlandais pénètrent armés dans une maison dont les propriétaires étaient portés sur la liste fatale; ceux-ci tentent de se défendre et déchargent quatre coups de fusil à bout portant sur les aggresseurs; mais les quatre coups ratent; des gens de la maison avaient enlevé la charge. Les enfants même sont complices des meurtres, et l'on en a vu donner le signal de la décharge qui doit tuer un propriétaire proscrit.

On réclame une loi de protection pour les témoins, il sera facile de la voter, mais elle ne sera pas exécutée, parce qu'elle ne peut l'être. Tout délateur est sûr de mourir assassiné. Qu'il reste dans le pays, qu'il passe sur le continent, qu'il cherche un asile en Amérique, peu importe. Il se trouvera partout quelque Irlandais qui se chargera d'exercer la vendetta de sa patrie.

Dans un pays où la masse en est venue à ce point de désespoir et d'exaspération, il est évident que les lois resteront complètement impuissantes, qu'on se rira de toutes les mesures coërcitives. C'est dans le cœur qu'est la sanction réelle des lois; la seule intervention de la force restera toujours impuissante à les faire observer.

Le *Journal des Débats*, qui enregistre ces faits ce matin, à titre de petite vengeance contre le cabinet anglais, ne voit qu'un remède à cet état de choses. « Il faut, dit-il, que les idées de la société irlandaise soient transformées; il faut qu'elle acquière des notions plus précises du bien et du mal. » Le *Journal des Débats* a-t-il la naïveté de croire que les meurtriers des propriétaires ne savent pas qu'il n'est ni loyal ni juste de tuer son prochain? Les Irlandais meurent de misère par milliers, par suite de l'oppression qu'exercent sur eux les descendants des conquérants, ravisseurs d'un sol qui nourrissait leurs pères. Toutes les morales et toutes les lois du monde se tairont devant la faim, le désespoir et le ressentiment contre des possesseurs qui, monopoleurs des moyens de production, ne savent ou ne veulent pas se faire pardonner leur usurpation en donnant au moins le bien-être à ceux qu'ils ont dépossédés.

Les meurtres et pillages dont les propriétaires irlandais sont chaque jour victimes, sans que l'on puisse prévoir de terme à ces actes de violence, devraient avoir enfin instruit l'Angleterre. Il est évident que la paix, l'abondance, la sécurité ne rentreront jamais en Irlande tant que les Anglais y garderont des propriétés. C'est au parlement et aux intéressés à s'entendre pour rechercher les moyens les moins défavorables de rendre l'Irlande aux Irlandais.

[illegible] du dialogue qui sert de préface à l'*Exposition abrégée du système phalanstérien*, par M. Victor Considerant.

Banquet de Saint-Germain. — Le banquet réformiste de Saint-Germain a eu lieu dimanche dernier. M. Odilon Barrot en avait accepté la présidence. M. Crémieux, député, était au nombre des convives, parmi lesquels figuraient aussi plusieurs conseillers généraux et municipaux, des maires, des électeurs et des officiers de la garde nationale. Les murs de la salle décorée en vue de cette solennité étaient couverts d'écussons, de drapeaux tricolores et d'inscriptions patriotiques.

M. Barrot a prononcé un discours sur la réforme électorale.

M. Crémieux a ensuite développé un toast « à la souveraineté nationale et aux institutions de juillet! »

Les autres toasts ont été portés dans l'ordre suivant:

« A la probité politique! » par M. Dubail.

« A la réforme électorale et parlementaire! » par M. Perrache.

« A la grandeur de la nation! »

« A la propagation des idées françaises de 89 et de 1830! » par M. Ferdinand de Lasteyrie.

« A la prospérité de l'agriculture! » par M. Garnon.

M. Alexandre Dumas, qui devait assister au banquet de Saint-Germain, en a été empêché par la grippe.

SUISSE. — **Le canton de Neuchâtel.** — Aux textes officiels que nous avons cités ce matin sur la question de Neuchâtel nous ajoutons les suivants:

L'article 6 du traité de Paris porte que « la Suisse, indépendante, continuera de se gouverner elle-même. » L'article 75 du traité de Vienne est ainsi conçu:

« « Le Valais, le territoire de Genève, la *principauté de Neuchâtel* sont *réunis* à la Suisse, et *formeront trois nouveaux cantons.* »

Le traité ne forme aucune sorte d'exception pour Neuchâtel, qui se trouve Suisse au même titre que Genève et le Valais.

Et cependant ce même traité de Vienne, si positif à l'égard des droits de la Diète, contient une arme en faveur du roi de Prusse. L'article 26 lui confère en *toute propriété et souveraineté* divers pays, parmi lesquels se trouve compris la même *principauté de Neuchâtel*, devenue canton suisse par un autre article.

Ainsi, les diplomates ont déposé dans la même pièce le germe d'un conflit qui devait éclater tôt ou tard.

— La Diète a renvoyé à la commission des sept l'examen de la protestation du roi de Prusse, dont nous avons parlé hier.

— On écrit de Zurich, à la *Gazette de Bâle*: « Le conseil exécutif a fait une réponse à la note du roi de Prusse; il dit qu'il ne peut répondre à une pareille communication, attendu qu'il n'est qu'une autorité cantonale. Il doit se borner à en donner communication à l'autorité fédérale et attendre la réponse. Le même conseil a résolu de donner connaissance de la réponse à la note aux 12 1/2 États, de même qu'à Bâle-ville, Appenzell (R. E.) et au gouvernement provisoire de Fribourg, en leur conseillant de répondre dans les mêmes termes. Le conseil de Neuchâtel a fait parvenir au gouvernement de Zurich la lettre circulaire du roi de Prusse concernant la neutralité et l'inviolabilité de Neuchâtel. Le conseil prie le gouvernement de Zurich de donner à ses députés des instructions dans ce sens. Le gouvernement de Zurich a répondu qu'il ne s'occupait pas en ce moment de donner de pareilles instructions. »

— On écrit de Berne, 30 novembre, au même journal: « Les adres[illegible] et la population qui reste crie: « Vive la Confédération et le canton de Vaud! » à notre passage.

» On apprend que le bataillon valaisan qui était dans le canton de Lucerne a dû être forcé à coups de baïonnettes à partir, et il a été singulièrement réduit par la désertion avant d'être parvenu à sa destination: au Saint-Gothard il n'y a eu avec les Uraniens que des landsturms.

» J'apprends qu'un secrétaire de l'ambassadeur français a passé à Saint-Maurice, il y a quelques jours, pour se rendre à Lucerne, par la Fourche, mais il est revenu sans s'être rendu à Lucerne; ce secrétaire d'ambassade a répandu des infamies sur la conduite des troupes fédérales à Fribourg. »

Les troupes fédérales ne sont entrées que le 30 à Sion.

Détails sur la capitulation de Lucerne. — La *Gazette de la Suisse catholique* (Lucerne) a encore paru le 23; le 24, en revanche, elle a été remplacée par un bulletin renfermant diverses pièces dont voici l'analyse:

Le 23, la municipalité de Lucerne écrit au Conseil exécutif pour le prier d'intervenir auprès du conseil de guerre du Sonderbund afin qu'il soit pris des mesures au sujet de la conservation de la ville, si les événements prenaient une tournure malheureuse. Elle offrait son concours dans ce but.

Là-dessus arriva à l'Hôtel-de-Ville le rapport que le gouvernement s'était dissous de fait et s'était dispersé dans sa grande majorité. Presqu'au même instant on apportait à la municipalité la lettre suivante du général Salis-Soglio:

« Je vous annonce par la présente que j'ai l'intention de proposer » un armistice aux troupes fédérales pour sauver la ville. J'y suis autorisé par le conseil de guerre et le Conseil exécutif du canton de » Lucerne. »

Bientôt après le général a dû s'éloigner avec son état major, etc.

Dans cet état de choses la municipalité adressa, le 24, aux habitants de Lucerne une proclamation leur annonçant que, le gouvernement s'étant dissous, elle veillerait à la sûreté publique, et que, dans ce but, elle mettait la gendarmerie sous les ordres de la police locale.

Le matin, à dix heures, la municipalité ouvrait la lettre du général en chef M. Dufour au gouvernement de Lucerne, datée du quartier-général de Sins, quatre heures et trois quarts du matin, dans laquelle on invitait Lucerne à ouvrir sans résistance ses portes à l'armée fédérale et à arborer sur quelques tours le drapeau fédéral. La municipalité donna une déclaration écrite dans ce sens et envoya trois de ses membres pour aller sur des points différents à la rencontre des troupes fédérales. Les drapeaux fédéraux furent arborés à dix heures et il entrait un détachement de Schaffhousois.

A onze heures, le délégué de la municipalité revenait de sa mission au quartier-général, rapportant la nouvelle consolante que la discipline la plus sévère régnait parmi les troupes fédérales, que les personnes et les propriétés seraient respectées.

— Le 25 au soir a eu lieu au théâtre une assemblée populaire; après une allocution courte et énergique de M. Hertenstein, il a été nommé une commission exécutive provisoire, chargée d'aviser à la reconstitution du canton. Cette commission, de sept membres, est composée de MM. Hertenstein, Ed. Schnyder, H. Billiger, J. Aregger, négociant, lieutenant-colonel; F. Troxler, professeur; Dula et Schumacher-Uttenberg, syndic de Lucerne. La proposition de supprimer les couvents, de couvrir les frais de la guerre avec leurs biens et d'employer le reste dans des buts d'utilité publique, a été généralement applaudie.

Le gouvernement provisoire a rendu l'arrêté suivant:

1° Les jésuites et les ordres qui leur sont affiliés évacueront le canton dans deux fois vingt quatre heures.

---

dévorait des yeux ou l'applaudissait à se rompre les mains. Quelques dilettanti, étonnés de cette étrange manière de remplacer Norris, se le montraient en riant, tandis que le capitaine, stupéfié et pâle de colère, lui lançait des regards qui l'eussent poignardé.

Mais toute l'attention de l'auditoire était portée sur miss Linley. La belle cantatrice, bien qu'elle ne fût plus secondée par les savantes mesures de Norris, semblait trouver, dans sa poitrine inspirée, des accents plus fermes, plus vrais et plus touchants. Ce n'était plus le même feu corrosif qui, si nous pouvons nous exprimer ainsi, causait, en brûlant l'épiderme, une sorte de commotion épileptique de joie ou de souffrance, c'était une chaleur pénétrante qui allait au cœur et en échauffait toutes les fibres; ce n'était plus, en un mot, l'imitation forcée du langage passionné, c'était le langage de la passion même. L'assemblée ne s'y trompa pas, aussi accueillit-elle bien différemment cette autre manifestation du talent de la cantatrice où l'art se montrait moins que la nature. Il semblait qu'une révolution se fût tout à coup opérée chez la jeune miss. Elle-même était émue, non plus de la présence du public, mais de ce qu'elle chantait; des larmes mouillaient les phrases harmonieuses qui s'échappaient de ses lèvres. L'auditoire n'avait jamais éprouvé une pareille impression. Sheridan, troublé à ne plus se reconnaître, sentait son cœur se fondre dans sa poitrine. Cependant il frémit tout à coup lorsque miss Linley, se tournant à demi de son côté, dit ces deux vers d'Angélique à Roland:

Soyez heureux loin d'elle,
Mais ne l'oubliez pas!

Ces deux vers, qu'il pensa un moment que miss Linley lui adressait, le firent bondir avec impétuosité sur son siége. Mais, dans ce brusque mouvement, le malheureux jeune homme renversa un pupitre placé devant lui; il voulut retenir ce pupitre et se jeta en avant, mais, plus malheureux encore, il heurta, d'un choc irrésistible, le clavecin qui tomba et se brisa sur le plancher avec un épouvantable fracas.

Sheridan resta muet, étourdi, consterné. Miss Linley poussa un cri d'effroi. Un frémissement d'inquiétude parcourut l'assemblée qui se leva comme un seul homme.

Cependant Sheridan revint de suite à lui. Alors faisant quelques pas en avant, il s'écria, de toute la vigueur de sa puissante poitrine:

— Messieurs, ne vous tourmentez pas! J'ai renversé un clavecin qui a eu la maladresse de se briser; voilà tout. Miss Linley n'a aucun mal. Applaudissez!

Et, joignant l'action aux paroles, [illegible]:

— Applaudissez miss Linley!! applaudissez!!!

L'auditoire, entraîné [illegible], ne s'arrêta pas à songer à la mésaventure [illegible] applaudit à outrance sa cantatrice chérie; une pluie de bouquets et de couronnes de fleurs vint joncher de nouveau l'espace réservé.

Cependant cet accident marqua la fin de la soirée. Miss Linley, fatiguée, prise de vertige, en proie à une émotion qu'elle ne s'expliquait pas, fut reconduite chez elle en triomphe par la foule qui poussait des hurlements d'enthousiasme.

Quant au capitaine, il n'avait pas quitté des yeux Sheridan; dès que la multitude se fut écoulée, il alla à lui:

— Vous êtes un artiste habile, monsieur, lui dit-il en grimaçant un sourire de dédain et de colère.

— J'étais sûr d'obtenir votre savante approbation, capitaine, et vous m'en voyez fier, répondit Sheridan en s'inclinant d'un air grave. Cela a marché parfaitement, je ne vous ai pas écorché les oreilles au moins, moi!

— Je le crois bien, vous êtes resté muet.

— Et c'est là précisément mon mérite, il y a aujourd'hui tant de gens qui se mêlent de faire du bruit, que, pour rester muet, il faut véritablement avoir du mérite.

— Allons, monsieur, vous faites de l'esprit.

— Hélas! oui, c'est mon métier, comme le vôtre, capitaine, est de faire le dragon.

Les impitoyables sarcasmes de Sheridan recommençaient à fouetter le sang de Mathews.

— Me direz-vous enfin qui vous êtes? me direz-vous enfin votre nom, monsieur? s'écria-t-il en grinçant des dents: votre nom!

— Monsieur, voici une heure que je l'ai sur les lèvres.

— Dites-le donc!

— Eh! vous m'interrompez toujours.

— Ah!!! fit le capitaine avec un cri de rage.

— Je m'appelle, répondit froidement notre héros, Richard Brinslay Sheridan.

Mais, à ce nom, Mathews recula d'un pas; sa colère parut se calmer.

— Richard Brinslay Sheridan? répéta-t-il comme un homme qui cherche ses souvenirs.

— Oui, monsieur.

— N'est-ce pas vous, reprit le capitaine, qui avez fait cette pièce... cette comédie... cette parodie que l'on a jouée ces jours derniers au théâtre de Bath?

— Qu'importe!..

— Cette pièce qui a été huée, sifflée et qui est tombée?

— Qui a eu le don de faire braire les ânes, monsieur; mais qu'importe!

— Ah! c'est vous? alors je ne m'étonne pas de la pièce que vous m'avez faite ce soir; puisque c'est votre métier, je ne m'en étonne plus, mais voici comment j'y répondrai.

En même temps, le capitaine de dragons porta à ses lèvres le bout du manche de sa cravache, où se trouvait un sifflet d'argent et siffla outrageusement.

— Vos oreilles sont habituées à cette musique? reprit-il, mais votre mystification de ce soir ne vaut pas mieux que celle de l'autre soir; adieu.

A ces paroles, Mathews, enchanté de son trait d'esprit, s'éloigna en sifflant et en riant à gorge déployée.

A vrai dire, Sheridan ne s'était pas attendu à cette réplique, qui frappait droit sur cette fibre toujours si sensible, si irritable, que l'on appelle l'amour-propre d'auteur, et il demeurait à la même place, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris.

Cependant, il fit effort sur lui-même, et secouant cette imbécile stupéfaction, il se lança sur les pas du capitaine, mais le capitaine était déjà loin, il ne put l'atteindre. Il courut par la ville, tout en méditant un éclat qui forçât Mathews à prendre ses provocations au sérieux, mais Mathews fut introuvable.

Enfin, exténué de lassitude et d'épuisement, Sheridan rentra chez lui et se jeta sur son lit, où le sommeil vint bientôt distraire ses sombres projets de vengeance.

AMÉDÉE GOUET.

(*La suite prochainement.*)

Cinq concurrents se présentent aux suffrages de l'Académie française pour occuper le fauteuil laissé vacant par la mort du baron Guiraud. Ce sont MM. Emile Deschamps, Vatout, de Saint-Priest, G. de Beaumont et Mgr Giraut, cardinal évêque de Cambrai.

Les titres de ces concurrents nous paraissent très inégaux; mais on sait que la question littéraire n'obtient au sein même de son aréopage naturel que le second rang.

Pour préjuger les chances de la lutte, il faut donc demander avant tout quel est le candidat le mieux appuyé dans les régions officielles. Sous ce point de vue, il paraît que Mgr Giraut et M. Vatout brillent au premier rang; ce n'est peut-être pas tout-à-fait leur place au point de vue du mérite littéraire.

L'évêque de Cambrai se présente au combat armé de ses mandements, où nous avons eu occasion de signaler quelques généreuses tendances.

M. Vatout apporte ces Notices élégantes sur les châteaux de France et ses bons mots d'une réputation plus équivoque. Néanmoins, si l'opinion publique, dont l'influence devrait peser souverainement en pareille matière, était consultée, les suffrages de l'Académie se tourneraient probablement d'un autre côté.

Et d'abord, l'auteur de l'*Irlande* et du *Système pénitentiaire* n'est pas seulement un écrivain de talent et un des orateurs distingués de la chambre, mais encore un homme de cœur dont tous les travaux respirent un libéralisme et une philantropie éclairés.

La muse de M. Emile Deschamps est sœur de celle de l'*immortel* défunt; et il semblerait naturel de léguer au gracieux poète des créchés l'héritage de la touchante épopée du *Petit Savoyard*.

[illegible] 20 couvents, et même 22, si l'on compte le double établissement des jésuites à Fribourg et à Estavayer.

Fribourg a une population de 94,000 âmes. Ajoutons enfin que de tous les couvents supprimés, aucun n'existait en 1815 et qu'ils n'étaient donc nullement sous la protection du Pacte.

— La *Nouvelle Gazette de Zurich* annonce que les 22, 23 et 24 novembre, on a vu courir vers le Simplon des estafettes du Sonderbund, se rendant à Milan et à Turin. La *Gazette des Grisons* annonce le même fait et ajoute qu'il s'agissait d'appeler le secours de l'Autriche.

ANGLETERRE. — **Question d'Irlande.** — Les chartistes de Derby ont fait une pétition contre tout bill de mesures coërcitives à l'égard de l'Irlande. Lundi soir, la pétition était couverte de 800 signatures. On l'a envoyée immédiatement à M. Fergus O'Connor pour la présenter au parlement. Des lettres ont été adressées à MM. Strutt et Gower pour les prier d'appuyer la pétition.

— On écrit de Dublin au *Morning Chronicle* : « Il est arrivé des rapports extrêmement fâcheux des districts de l'Ouest qui, jusqu'à ce jour, étaient restés dans un calme parfait, bien qu'ils fussent très malheureux. » — Une lettre de Borrisokane (Tipperary), du 29 novembre, contient ce qui suit : « Aujourd'hui on a trouvé sur la grande route un homme assassiné de la manière la plus atroce ; il avait été lapidé ; on ne sait pas son nom ; il était vêtu comme un fermier. Le gouvernement va diriger des troupes vers les districts où les désordres ont éclaté. »

ITALIE. — **Affaire de Fivizzano.** — On écrit de la frontière d'Italie à l'*Observateur rhénan* :

« Le roi de Sardaigne a offert aux deux partis sa médiation dans la contestation au sujet de l'occupation de Fivizzano ; elle a été acceptée par la Toscane. Mais le cabinet de Vienne aurait déclaré que, dans le cas où la Toscane ferait une démarche violente pour arriver à la solution de la question en litige, il appuierait le gouvernement de Modène par la force des armes. L'Autriche fait, du reste, beaucoup d'efforts pour applanir ces difficultés. La France a aussi offert, dit-on, sa médiation, mais elle a été devancée par la Sardaigne. »

Les journaux de Florence ne parlent pas de cette médiation, mais nous lisons dans la *Patria* du 26 : « Quelques faits donneraient à penser que la majorité du conseil aulique de Vienne l'aurait emporté sur le parti qui voudrait la guerre en Italie, et que l'on peut par conséquent, espérer un arrangement pacifique des questions de Ferrare et Fivizzano, à l'honneur des Etats libéraux d'Italie. »

L'*Alba* de la même date raconte qu'un soldat modénais, ayant passé à cheval à la frontière toscane, avait voulu retourner en arrière et avait reçu des sentinelles l'ordre de s'arrêter. Il refusa d'obéir et répondit par quelques paroles injurieuses ; à la frontière, la dernière sentinelle croisa la baïonnette ; le cheval fut tué, et le cavalier, dont la jambe avait été effleurée, s'enfuit à pied en toute hâte.

La *Patria* rapporte, comme on-dit, que, d'après une convention entre les gouvernements de Toscane et de Modène, les troupes modénaises, à partir du 24 novembre, seraient internées sur la frontière, de Pietra-Santa à Massa, et que les troupes toscanes en feraient autant, et se concentreraient à Pietra-Santa et Saravezza.

La même feuille annonce que le ministre de la guerre de Toscane a ordonné la formation de quatre compagnies de volontaires. « C'est peu, dit ce journal, mais enfin c'est un commencement. »

Le gouvernement toscan renforce toutes les garnisons de sa ligne frontière, et partout les troupes de ligne sont accueillies avec acclamation par les habitants.

Le roi de Naples. — La politique du gouvernement napolitain n'a jamais renié ses principes : elle a été toujours vague, ennemie du progrès et sottement confiante dans l'avenir. L'Autriche, les ministres, mais plus que tout autre le confesseur du roi, Mgr Cokle, sont ceux qui règnent sur ce malheureux pays et sur le roi Ferdinand lui-même. Ces trois pouvoirs, partagés par des intérêts tout à fait différents, s'allient cependant pour tromper la faible conscience du roi sur les véritables intérêts de son peuple, et ils s'engagent à repousser loin de lui les idées de réforme, qui sont pourtant sa seule chance de salut. Nous avons montré l'aveuglement de Ferdinand, ses actes despotiques et les moyens employés par ses ministres pour rester au pouvoir. Nous avons dit quelles étaient les rigueurs de la censure, les mesures vexatoires de la police, les infamies tout à fait dignes du moyen-âge, exécutées par les généraux Statella, Landi, Vial et Nunziante dans les Calabres et en Sicile, et par le colonel Cutrofiano dans les Abruzes, à Naples par le ministre Del Carretto, et par son commissaire Campobasso, dont la férocité servile a reçu dernièrement pour récompense la croix du Mérite civil. Il paraît que nous avons à joindre, et de beaucoup, les atrocités napolitaines. Une lettre adressée de Naples à la *Patria*, de Florence, journal très bien renseigné, fait mention du malheureux état de ce pays, et parle encore des nouvelles concussions et des iniquités de tous les ministres, ainsi que de l'aveugle opiniâtreté du prince.

Pour concilier les nouvelles contradictoires répandues sur les combats soutenus par les troupes en Calabre, il faut savoir que Nunziante et les autres chefs qui lui ressemblent, ne pouvant pas attaquer les révoltés dans les gorges des montagnes avec la ligne, s'efforcèrent de pousser la garde urbaine par des menaces et des séductions (c'est horrible à dire) à la chasse de leurs propres concitoyens ; ceux-ci, en général, épouvantés ou séduits, relancèrent leurs frères, les poursuivirent comme des bêtes fauves ; il y eut beaucoup de blessés et de prisonniers ; quelques-uns, comme le malheureux Romeo, furent tués pour une infâme récompense. Les soldats n'ont eu d'autre gloire dans ces combats que de pousser les urbains au massacre et de fusiller les victimes.

On craint ici les provinces, et c'est pour ce motif que Nunziante, Cutrofiano et d'autres héros de même valeur restent avec leurs forces pour maintenir les mêmes positions ; l'on craint aussi la capitale à cause des libéraux et du peuple. Comme on croit à Naples que le peuple ne peut être contenu que par la garde civique, on a ordonné à celle-ci de monter des factions dans le quartier-général. Chaque jour, outre la compagnie de service, il y a autant de caporaux que de bataillons des différents quartiers. Le gouvernement a donné de ordres, les uns connus, les autres secrets : les premiers, notifiés à toute la garde civique, disent qu'au premier coup de canon, tous doivent se réunir dans leurs propres quartiers, on ouvrira une lettre cachetée qui est actuellement dans les corps-de-garde, et dès qu'elle sera lue, les capitaines doivent publier les ordres qu'elle contient, chacun à son bataillon. Ces ordres, qui devaient être un secret, sont maintenant con-

jeste veut-elle anéantir les pays rebelles ? »

Lorsque la nouvelle arriva que le consul napolitain de Livourne, en provoquant la population, l'avait fait surgir contre lui et contre le gouvernement qu'il représente, le prince Scilla, autrefois bouffon de la cour, maintenant membre du conseil, s'avisa de dire à la valetaille de son maître, dans son jargon habituel : « Si j'étais le roi, j'enverrais des frégates à vapeur à Livourne, je ferais bombarder la ville, et après advienne que pourra. »

Pietracatella, président du conseil des ministres et de l'Académie des sciences, fait répandre dans le public par ses affidés, fameux par leur ignorance, qu'il a persuadé au roi de reformer la consulte, l'instruction publique et la presse, et que son maître le lui ayant promis d'abord, puis refusé, il a donné sa démission. Mais examinons ses actions *visibles*. Il est vrai qu'il s'abstient d'intervenir dans le conseil des ministres et dans celui de l'Etat ; le premier cependant se réunit chez lui, dans une chambre voisine de son bureau ; et, dès que le conseil est terminé, il court auprès du roi et il y reste en de longues conférences.

On vient de publier un décret par lequel sept individus estimés comme capables et honnêtes sont nommés consulteurs d'Etat. Mais quel sera le devoir de ces hommes dans la consulte ? Ils discuteront sur des questions futiles qui surgissent sans cesse au milieu des confréries du royaume. Nous sommes donc convaincus que, sauf un miracle, on ne peut rien espérer par la voie ordinaire, parce que la raison, la justice, l'humanité sont méprisées. La gazette officielle a l'impudence de publier que Nunziante, après avoir très fidèlement accompli ses devoirs de *royal exécuteur*, se réjouit dans des fêtes inqualifiables, taché du sang des citoyens ! Cependant, le roi tremble et dit des oraisons jaculatoires dans ses appartements et dans la chapelle royale, afin que le Seigneur vienne à son aide !

Débarrassez-vous, ô roi ! de cette fatale erreur sur votre droit, délivrez-vous aussi de cette autre erreur plus pernicieuse encore, que la vérité doit être repoussée lorsqu'elle vient du peuple. Ce n'est pas le peuple, ô roi ! qui invente la vérité, c'est Dieu qui la manifeste par la bouche du peuple. Si vous connaissiez déjà la vérité que le peuple vous répète, eh bien ! réjouissez-vous en la voyant confirmée par lui.

Que cette voix se lève, qu'elle tonne et qu'elle reçoive de Dieu le pouvoir d'émouvoir votre esprit. La nation oubliera les cinquante années de carnage qu'elle a souffertes, elle ne se rappellera que le commencement de votre règne, lorsque vous l'appeliez malheureuse et que vous lui promettiez tous les *sacrifices* désirables pour la rendre florissante et glorieuse. Alors vous avez proclamé la paix, et un frémissement de joie et de reconnaissance trouva partout un écho. Vous appeliez alors ce peuple *un peuple généreux* ! Hélas ! quel fut le démon qui souffla sur votre âme pour y éteindre une flamme qui maintenant vous ferait entourer de vénération et d'amour ? Toute la nation ne confondit-elle pas ses larmes avec les vôtres sur le tombeau alors ouvert de votre belle et vertueuse Christine ? Hélas ! quel fut le démon qui souffla sur votre âme ? Cette nation est maintenant opprimée, et à votre première joie ont succédé des jours troublés et tourmentés. O roi ! notre passage sur cette terre est un éclair ! Et pourquoi voulez-vous y laisser une trace de sang et de malédiction ! Pourquoi ne voulez-vous pas vous présenter devant votre Créateur et lui dire :

— Seigneur, vous me confiâtes un peuple malheureux, maltraité, avili, j'ai tâché de le rendre florissant, heureux, plein de gloire. Répandez, ô Seigneur, vos bénédictions sur mes descendants !

FAITS DIVERS.

Un banquet réformiste aura lieu à Castres, le 5 décembre prochain, sous la présidence de M. Léon de Malleville, vice-président de la Chambre des députés.

— La commission du banquet réformiste de Lyon a décidé que l'excédant de la recette sur les dépenses qui, avant le produit de la quête, s'élevait à 2 000 fr. environ, sera employé à des actes de bienfaisance. 500 fr. ont été affectés à l'hospice des vieillards de la Guillotière ; 800 fr. à Lyon ; 500 fr. à la Croix-Rousse ; 200 à Vaise.

Ces trois dernières sommes seront délivrées aux enfants les plus pauvres et les plus studieux des écoles élémentaires, sous forme de livret à la caisse d'épargnes, de 20 fr. chacun.

— MM. les électeurs du deuxième arrondissement municipal de Paris, appelés le 7 décembre courant à former la liste des douze candidats aux fonctions de maire et d'adjoint, sont invités de nouveau à aller retirer leurs cartes à la mairie du deuxième arrondissement, rue Chauchat.

— Une résolution du grand-duc de Bade, en date du 26 novembre, convoque les Etats pour le 7 décembre.

— L'empereur de Russie a refusé sa médiation pour arranger le différend turco-grec. Il a invité le roi Othon, à qui il a écrit, à faire droit, le plus tôt possible, aux demandes du Divan.

— Par une ordonnance royale du 26 octobre, MM. Riquier, sergent au régiment d'artillerie de marine, et Dard, sergent à la deuxième compagnie d'ouvriers d'artillerie de marine, ont été promus au grade de sous-lieutenant, en remplacement de MM. de Dompierre-d'Hornoy et Monistrol, promus.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DU NORD. — Aux détails que nous avons déjà donnés viennent se joindre les suivants publiés par le *Siècle* :

« Aussitôt après le choc, les voyageurs sont sortis comme ils ont pu des voitures dans un grand désordre, et ceux qui pouvaient marcher se sont rendus à pied à l'embarcadère en suivant la ligne de fer, on leur a dit que l'accident dont ils venaient d'être victimes devait être attribué à la négligence d'un employé qui n'avait pas placé un disque indicateur dans la position exigée pour annoncer un embarras sur la voie. Au moment où les voyageurs gagnaient à pied la gare, le train d'Enghien partait de Paris ; l'accident n'était pas encore connu à l'embarcadère, aucun coup de sifflet, aucun signal télégraphique ne l'avait annoncé, et l'arrivée du convoi d'Enghien sur le terrain de l'accident aurait pu compliquer gravement le sinistre, mais heureusement le mécanicien qui le dirigeait a aperçu les voyageurs, dont quelques-uns avaient la figure ensanglantée, et il s'est arrêté.

» Un quart d'heure après l'événement, les voyageurs arrivaient à l'embarcadère et y apportaient les premiers la nouvelle de l'accident. »

HUILE DE GRAINS DE RAISIN. — Un propriétaire du département du Gers adresse à un journal de la localité la lettre suivante, au sujet d'une récente découverte dont nous avons parlé :

« Il y a quelques jours, vous avez inséré dans vos colonnes qu'on

» Attendu que, dans un écrit imprimé et publié et qui porte à la suite de son nom sa qualité de *juge*, Gambon a qualifié de *formalité dérisoire* un hommage légitime au roi des Français, et qu'il a déclaré cet hommage antipathique à la majorité de ses concitoyens ;

» Que, dans une autre partie du même écrit, il a attaqué violemment les lois auxquelles le magistrat ne doit pas seulement obéissance, mais qu'il est également de son devoir de faire respecter et exécuter ;

» Qu'en cela il a gravement compromis la dignité de son caractère et manqué aux devoirs que lui impose son serment ;

» La cour déclare Gambon suspendu pendant cinq années de ses fonctions de juge-suppléant, et le condamne aux dépens. »

AIGUILLE DE CLÉOPATRE. — On sait que le vice-roi d'Egypte a depuis longtemps fait présent au gouvernement anglais de l'obélisque de Cléopâtre, dont la hauteur est de 21 mètres 33 centimètres, et qui pèse 180 tonnes. Le gouvernement de S. M. britannique n'avait pris aucune mesure jusqu'à présent pour faire transporter en Angleterre cet énorme bloc de granit, qui figure encore sur une des places d'Alexandrie. Il paraît que des ordres ont été donnés à des ingénieurs anglais pour opérer le transport de l'obélisque d'Alexandrie à Londres.

L'aiguille de Cléopâtre est ornée de nombreux hiéroglyphes sculptés à une profondeur d'un pouce dans le granit.

CHUTE D'UNE DILIGENCE. — On lit dans le *Mémorial bordelais* du 30 novembre :

« La diligence de Bayonne, qui devait être hier à cinq heures du matin à Bordeaux, apportant les nouvelles d'Espagne, n'est pas arrivée par suite d'un très fâcheux événement. Dimanche soir, vers dix ou onze heures, au moment où le vent et la pluie se joignaient à la plus profonde obscurité, la voiture a roulé, entre Dax et Mont-de-Marsan, dans un bas-fond, et les quatorze voyageurs qu'elle contenait, dit-on, ont été plus ou moins grièvement blessés.

» Reconduits à Mont-de-Marsan, six ou sept des voyageurs ont dû y rester pour recevoir des secours ; les autres sont arrivés hier à Bordeaux, vers dix heures du matin, par la voiture de Pau.

» Personne, heureusement, n'a été tué ; on cite une dame assez dangereusement blessée. M. le colonel du 54e, qui se trouvait dans la même voiture, n'a été que contusionné, ainsi que plusieurs autres. Tels sont les détails incomplets qu'on nous donne à l'instant. »

UN MIRACLE DE L'AMOUR MATERNEL. — On écrit de Wesel à la *Gazette de Cologne* :

« Le capitaine M... reçoit la nouvelle que son fils, élève de la maison des cadets, est dangereusement malade. La mère du jeune homme s'empresse de se rendre auprès de son fils pour lui prodiguer ses soins ; mais, à son arrivée, elle trouve l'objet de sa tendresse mort et le corps déjà déposé dans le cercueil. En proie à la plus vive douleur, cette pauvre mère pousse des cris lamentables et se jette sur le corps inanimé de son fils. Mais quelle est la joie de la mère lorsqu'elle voit son fils bien-aimé ouvrir les yeux, tiré de sa léthargie par les cris du désespoir de celle à qui il devait le jour. »

LES MAGISTRATS USURIERS. — Nous avons raconté, il y a quelque temps, l'arrestation de plusieurs membres d'une famille de magistrats accusés d'usure. Le principal inculpé a tenté de se donner la mort. Voici les détails qu'on écrit au *Droit* à ce sujet :

« Aux premiers symptômes alarmants, M. le juge d'instruction et M. le procureur du roi furent avertis ; ils se transportèrent immédiatement à la prison et firent appeler les deux médecins de Monpont. L'un d'eux crut être sûr de l'empoisonnement, et, bien que les symptômes ne fussent pas ceux décrits par les auteurs, il soupçonna l'emploi de la morphine ; il ordonna un verre d'eau sucrée, dans laquelle il jeta secrètement de l'émétique. Le malade but la moitié du verre ; mais, reconnaissant le goût de l'émétique, il jeta le reste à terre, et en fit autant de ce qui lui fut présenté ensuite. Les médecins, ne pouvant vaincre sa résolution, conseillèrent de faire appeler un prêtre.

M. le curé de Monpont fut introduit au moment où l'émétique produisait des vomissements, qui soulagèrent beaucoup le malade. Lorsque M. le curé se retirait, Emile Lamarque lui remit un papier qui fut aperçu par le gendarme de planton ; les magistrats en furent informés, et demandèrent la remise de ce papier, si toutefois il ne touchait pas à la confession, déclarant s'en rapporter à l'affirmation de M. le curé sur ce point. Il fut loyalement répondu par cet ecclésiastique que ce papier n'avait aucun trait à la confession. Les magistrats insistèrent pour sa remise. M. le curé demanda alors, pour mettre sa responsabilité à couvert, une réquisition écrite et signée, et remit en échange, pour obéir à la justice, le papier à lui confié, qui était conçu en ces termes :

« Je jure devant Dieu que je suis innocent des faits d'usure, d'escroquerie, d'abus de confiance et des faux qu'on m'impute.

» Je demande pardon à ma chère femme et à mes enfants d'avoir attenté à ma vie par le sulfate de morphine.

» Mes frères, Emile surtout, sont innocents comme moi.

» J'ai acheté ou fait acheter ce médicament.

» Je désire être enterré aux pieds de mon vénérable père et de ma chère mère.

» Je prie ma femme d'élever mes enfants dans l'estime de leur père, et toute ma famille d'abandonner le Périgord.

» Signé Sylvain LAMARQUE. »

Depuis lors, le malade se rétablit sensiblement.

FAITS DE PUBLICITÉ.

CRITIQUE.

La présidence du Conseil de M. Guizot et la Majorité de 1847, par UN HOMME D'ÉTAT. — Amyot, éditeur, rue de la Paix (1).

Les banquets réformistes tiennent tellement au cœur de *l'homme d'Etat* qu'il y revient sans cesse dans sa longue apologie du 29 octobre, et toujours dans les termes pleins de noblesse et de dignité que

(1) Voir le numéro d'hier.

sont jamais dangereuses; elles portent en elles-mêmes leur antidote.

Une tactique familière au publiciste pour l'œuvre duquel le ministère s'est si gravement compromis qu'il n'a pas même osé essayer une justification, la calomnie, en un mot, est un moyen que *l'homme d'Etat* du pouvoir actuel ne se fait pas faute d'employer non plus. Ainsi, veut-il nuire à une idée, jeter sur elle de la déconsidération, il ne manque pas de la confondre avec le communisme. Le communisme, voilà le grand épouvantail qu'il ne cesse de brandir au-dessus de sa tête. Tous ceux qui demandent des réformes; des améliorations, ceux-là même qui se bornent à vouloir la sincérité dans notre régime constitutionnel sont des hommes de désordre, des perturbateurs, des communistes.

Une question qui embarrasse singulièrement l'apologiste de M. Guizot, c'est celle des œuvres du cabinet. En présence de l'accusation : *Rien, rien, rien*, prise en épigraphe par la *Presse*, notre avocat nouvellement converti au juste-milieu ne sait trop comment se tirer d'affaire. Tantôt il soutient que le gouvernement n'a pas pu faire davantage à cause des embarras que lui créent une majorité hétérogène et une opposition tracassière; tantôt il affirme, d'un ton tranchant et avec cet aplomb immense qui le distingue, que sa responsabilité est considérable, et que des sueurs incessantes doivent couler de son front. « Un gouvernement, s'écrie-t-il, n'est pas un joueur de bourse, un empirique fondateur d'établissement industriel; *il fait* quand il maintient la paix du pays; *il fait* quand il apaise les partis, *il fait* quand il protége la sécurité des intérêts; *il fait* quand il donne à la nation le développement simple, fécond, de ses ressources; *il fait* quand il assure la circulation et la vie au commerce et à l'industrie; *il fait* donc toujours, partant, sur toutes choses, à tous les instants, sans tenir boutique d'affaires ni écriteau d'activité. »

Voilà donc le pouvoir qui fait tout ce qu'il peut, partant tout ce qu'il doit. Nous allons voir bientôt que la force des choses contraint notre grand *homme d'Etat* à se contredire et à déclarer que les sueurs qui tombent du front du système ne sont pas aussi fécondes qu'on le pourrait croire au premier abord.

« Les pouvoirs ne peuvent, ne doivent pas être hésitants, paresseux; quand il s'agit du bien public, il faut qu'ils fouillent, qu'ils recherchent ce qui est utile alors même que l'essai ne serait pas fructueux. Il serait dans le devoir d'une majorité conservatrice de donner l'exemple de cette sollicitude, vive, profonde, pour les classes souffreteuses, et de prendre réellement ce rôle de protection populaire que veut en vain se donner la gauche. » — Oui, voilà, en effet, ce que devrait faire une majorité conservatrice, mais elle a bien d'autres choses plus pressées. Et les places, et les bénéfices, et les honneurs, pour qui seront-ils donc, si non pour les honorables qui composent les majorités parlementaires?

Abordant la question économique, l'auteur du livre qui nous occupe fait, en énumérant les améliorations impérieusement demandées, la plus amère critique de la paresse et de l'incurie du gouvernement.

« Ce n'est pas la terre qui manque, dit-il, mais l'absence d'une grande culture... La liberté a amené un déplacement de toutes choses; l'agiotage s'est emparé des grains; plus de grenier d'abondance et par conséquent plus d'action et d'influence gouvernementales sur les cours. Nul moyen de sollicitude pour élever les bestiaux : la masse des bœufs, des veaux, des moutons diminue en France à mesure que la population s'accroît... Dans un terme très prochain, gouvernement et pouvoir politique doivent juger, approfondir et résoudre ces questions de grande et petite culture... Il faut dégrever le sel, modifier la loi postale, cela est impérativement demandé; il faut prendre un moyen d'accepter ces nécessités... Il n'y a plus qu'à chercher dans une meilleure répartition de l'impôt et dans des ressources nouvelles le moyen de combler le déficit que cet amoindrissement des recettes va nécessairement opérer.. Beaucoup de personnes ont parlé comme d'une grande ressource de revenus d'essayer un impôt sur le luxe, en démontrant surtout que ce serait une compensation pour les sueurs du pauvre... Oui, certes, et la justice sociale le veut ainsi... L'impôt demeurerait-il improductif, qu'il faudrait encore le tenter, parce qu'il est juste et bon de constater le souci, la vigilance de l'administration dans les choses qui tiennent au bien-être des peuples... Quand il y a des besoins, des habitudes, des vices mêmes inhérents à la société, c'est bien le moins qu'ils contribuent à la chose publique plus que la sueur du pauvre.

» 1° Les domestiques ne pourraient ils pas être soumis à une taxe proportionnelle? 10 fr. pour les domestiques femmes; 50 fr. pour les domestiques hommes, s'élevant à 100 fr. quand il y en a deux; à 200 f. quand il y en a quatre; jusqu'à 300 fr. par tête lorsqu'il y a dix domestiques et au-dessus...;

» 2° Taxe sur les chevaux, en partant de 5 fr. pour le cheval du roulier, 100 fr. pour le cheval de luxe, et successivement dans la même proportion que les domestiques;

» 3° Elévation de la taxe des voitures de maître, remises, etc., de 100 fr. à 1,000 fr.;

» 4° Taxe sur les chiens de 2 à 50 fr.;

» 5° Augmentation de la taxe sur les cartes à jouer, les frapper d'un timbre de 3 fr. par jeu;

» 6° Taxe sur les billards, les dominos, sur les cafés, les réunions moins praticables tous ces projets, qui ne sont ni neufs, ni bien féconds. On sait que pour nous les impôts réellement bien assis sont ceux qui correspondent à des services publics et non ceux qui viennent imposer des entraves à la liberté. Cependant nous devons convenir que la tendance à rechercher les moyens de soulager les classes pauvres et nombreuses est excellente.

Abordant plus particulièrement les questions de réformes sociales, l'*homme d'Etat* du système s'exprime ainsi :

« L'éducation primaire a été bonne, mais l'atelier est détestable. L'ouvrier est matériellement abruti par ce travail de toute une vie; le même du matin au soir, qui s'étend de l'enfance à la vieillesse; il l'est moralement, car l'apprenti y perd toutes les bonnes empreintes qu'il a reçues dans l'enseignement primitif; il entre dans ce travail sourd et communiste qui mine la société comme les catacombes de Rome. »

Veut-on savoir quel puissant remède oppose le critique à ce mal profond? Le voici :

« Il n'y aura de sécurité pour l'Etat que lorsque la corporation sera dirigée vers la double action des *lois religieuse et politique*; l'atelier doit devenir une succursale de l'école; le gouvernement doit s'en occuper, non point pour le surveiller au moyen d'une police ignoble et secrète, mais pour y faire pénétrer les *vérités morales et politiques*, enseigner l'*amour de Dieu et du roi*, des *institutions protectrices*, de la *société qui nourrit ses enfants* et de ces *riches bienfaisants* qui s'occupent du pauvre avec tant de sollicitude. » — C'est en enseignant toutes ces belles choses que notre auteur arrivera infailliblement à rendre le travail moins lourd, moins monotone, moins abrutissant et plus lucratif. Quand il peut opérer de tels miracles avec de si simples moyens, n'a-t-il pas le droit de dire aux écoles sociales qu'elles n'apportent rien de nouveau et de remontrer tout le monde avec le ton tranchant qu'on lui connaît?

Et cependant l'*imprudent ami* du ministère sent la gravité des questions sociales : « Elles sont, dit-il, bien autrement importantes à mes yeux dans leur examen que les réformes dont on s'occupe avec tant de bruit pour les institutions politiques; une majorité s'honorerait si elle entreprenait courageusement de les résoudre. Sur ce terrain, la paix devrait être faite entre toutes les consciences honnêtes, dévouées au pays, entre les chrétiens et les philosophes, entre les croyants et les sceptiques; il n'y aurait que des nuances bientôt confondues dans un égal amour du bien public. Qu'on s'occupe d'améliorer les lois agricoles, fausses par le morcellement exagéré des terres (la loi successorale est un danger politique); que le prêt sur hypothèque devienne plus facile; le droit d'enregistrement moins onéreux; que partout la culture en grand soit protégée, afin que la France n'ait pas besoin de l'étranger pour ses chevaux, ses bœufs et même ses céréales. Reboisez vos montagnes, plantez vos plaines sablonneuses, assurez des primes à la culture par grandes masses; que l'ASSOCIATION *se mette au cœur de la propriété comme dans l'industrie; faites des grandes terres collectives*, puisqu'il n'y en a plus d'individuelles. Rappelez, par des lois favorables, la masse des populations des villes dans les campagnes; rendez à la terre des bras qui s'usent et des âmes qui se corrompent dans les manufactures; moralisez les masses que rien n'élève, ne console et n'ennoblit. Voilà le digne travail que Dieu imposa à ceux qui s'occupent des affaires et des lois de l'humanité : voilà l'initiative qui appartient au gouvernement; il doit la prendre au plus vite. »

A la bonne heure, voilà de sages conseils, des idées vraiment progressives et salutaires, des conceptions réellement dignes d'un homme d'Etat. Malheureusement, toutes ces bonnes et hautes pensées sont en opposition directe avec la manière de voir, les instincts et les intentions de ceux qui nous gouvernent; et, en les énonçant, l'auteur du livre que nous venons de parcourir, prononce bien plutôt leur condamnation qu'il ne couronne leur éloge. Aussi ces remarquables passages seront-ils considérés par le pouvoir comme la partie utopique de l'ouvrage, tandis qu'il ne manquera pas de se conformer, s'il le peut, aux avis rétrogrades, qui le conduiront vers l'abîme. En attendant, cette choquante contradiction entre une admiration sans bornes et une justification absolue d'un gouvernement auquel on se croit néanmoins en droit de demander tant de choses, ne permet pas d'hésiter sur le jugement à porter sur le livre de *la présidence du Conseil de M. Guizot*, c'est l'œuvre légère, incohérente, improbe d'un scribe gagé ou d'un ambitieux sans élévation qui mendie une récompense.

JULLIEN LE ROUSSEAU.

Marchés.

HALLE AUX GRAINS du 2 décembre.—*Grains* (l'hectolitre). Froment, 18-»» à 22-65. — Seigle, 13-»» à 14-»». — Orge, 13-00 à 14-00. — Sarrazin, »»-»» à »»-»». — Maïs, »»-»» à »»-»». — Avoine, 11-00 à 13-00. — *Issue de blé* (l'hect.) Son, 3-00 à 3-75. — Recoupe, 4-00 à 5-00. — Remoulage, 6-00 à 7-00. — *Legumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, 33-30 à 35-30.— Id. de Liancourt, »»-»» à 28-00. — Id. ordinaires, »»-»» à 24-60. — Id. flageolets, »»-»» à »»-»». — Id. suisses blanc, »»-»» à »»-»». — Id. suisses rouge, »»-»» à »»-»» à 24-»». — Id. rouge de Chartres, »»-»» à »»-»». — Id. nains, »»-»» à 23-30. — Pois verts, 32-»» à 36-»». — Id. gris, »»-»» à »»-»». — Id. jarras, »»-»» à »»-»». — Id. cassés, 46-70 à 55-30. — Lentilles Gaillardon, »»-»» à

comm., M. Barthelot; syndic prov., M. Hullet, rue du Paradis-Poissonnière, 56

RENARD, négociant en coutellerie, rue de Flandres, 160, à La Villette. Juge-comm., M. Vernay; syndic prov., M. Colombel, rue Castellane, 12.

Bourse du 3 décembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 45	116 45	116 40	116 40
— — fin courant	116 95	116 95	116 75	116 75
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct.	77 10	77 15	77 05	77 05
— — fin courant	77 30	77 35	77 05	77 10
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	76 75	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	76 95	76 90	76 75	76 75

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 »»	Banq. de Fr dr cours	3295 »»
4 0/0 J. »	100 »»	O. V. de Par. »	1350 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp... »	»»» »»
— fin Ct »	» »/»	—Gouin... »	1125 »»
B. du Trés. »	4 7/8	—Ganneron. »	1010 »»

PRIMES.		fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0...	d. 10	»» »» . »» »»	»» »» . »» »»
5 p. 0/0...	d. 50	»»» »» . »»» »»	»»» »» . »»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0...	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»
3 p. 0/0...	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»	» »/»	ROME... DrC.	98 »/»	»/»
Récép. Rotsch.	»	»»» »»	BELG. 2 1/2... »	»»	»/»
ESP. Dette act.	»	»»» »/»	— 4 1/2... »	92	1/2
— — pass.	»	»»» »/»	— do 1840... »	99 »/»	»/»
— 3 p. 0/0.	»	29 »/»	— do 1842... »	99 3/8	»/»
Dette intérieu.	»	25 1/8	— Banque... »	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— do Em. 1841. »	»»»	»»
HOLL. 2 1/2...	»	»» »/»	PIEMONT... »	1115	»»
HAITI...	»	»»» »/»	AUTRICHE... »	»»»	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1187 50
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv. »	»»» »»
V. r. gauc.	207 50
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	1216 25
—à Rouen..	910 »»
R.-Havre...	592 50
Avignon...	566 25
Str. à Bâle.	167 50
Paris-Str...	421 25
Tours-Nan	402 50
Orl.-Vierz..	555 »»
C. du Nord.	465 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	490 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	302 50
Bord-Teste.	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av..	»»» »»
Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r. d.)...	»»» »»	Paris à Rouen...	907 50	Orléans à Vierzon.	555 »»
— (r. g.)...	»»» »»	Rouen au Havre...	592 50	Bordeaux à Cette.	490 »»
Paris à Orléans...	1216 25	Marseille à Avignon	566 25	Nord...	563 75
— à Lyon...	402 50	Paris à Strasbourg.	421 25	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 67 fr.; courant du mois, 66 à 67 fr.; 8 premiers mois 1848, 62 à 63 fr.

Narbonne, 48 fr. — Béziers, 48 fr. — Cette, 48 fr. — Lunel, 48 fr.; après le marché, 49-50. — Bordeaux, 56 fr. — Rouen, 67 fr.

Fécule et Betterave, 64 fr.

Huile de colza disponible et courant du mois, 101-50; 4 premiers mois 1848, 101; 8 derniers mois, 101.

Huile épurée, 107-50.

Savon disponible, belle qualité, 103.

Lille : Colza, 87-50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Mercredi 8, les SPECTACLES-CONCERTS donneront une grande représentation au bénéfice d'un artiste. — MM. L. MOCKER, SAINTE-FOY, JOURDAN et Mlle LEMERCIER, de l'Opéra-Comique; PAULY, JOSEPH KELM, Milles AURIOL et MARIE, de l'Opéra-National, ainsi que plusieurs autres artistes distingués, prêteront à cette solennité le concours de leur talent. Le prix des places n'est que de 2 fr. au parquet et 4 fr. dans les loges et stalles louées d'avance; c'est annoncer que la salle sera trop petite.

Spectacles du 4 décembre.

» h. »|» OPÉRA.—

7 h. »|» FRANÇAIS.—Un Caprice, les Aristocraties.

8 h. »|» ITALIENS.—Sémiramide.

7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Pré aux Clercs, Cendrillon.

6 h. 1|2 ODÉON.—Faute d'un Pardon, l'Ami Grandet.

7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Gastibelza, une Bonne Fortune.

7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.

6 h. 1|2 VAUDEVILLE.—Brioche, Lolotte, intermède, le Chevalier.

6 h. 1|4 VARIÉTÉS.—Un Mousquetaire, la Filleule, les Chroniques Bretonnes, la Sirène du Luxembourg.

6 h. 1|4 GYMNASE.—Suzanne, Didier, Trois Larrons, Petit Homme gris.

6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Le Bonheur, l'Enfant de Quelqu'un, Frisette.

6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.

6 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.

6 h. »|» GAITÉ.—Martin et Bamboche.

6 h. »|» COMTE.—Michel Cervantès, le Parapluie, la Poule.

5 h. 1|2 FOLIES.—Finesses de Gribouille, Birotteau, Gentilhomme, Primeur.

5 h. 1|2 DÉLASSEMENTS.—La Fille du Diable, les Vieilles Amours, Claude.

6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.

6 h. »|» BEAUMARCHAIS.—La Laponne, Jarvis, Barbier de Séville, Fortune.

DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.

THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 4 DÉCEMBRE.

—

Le Pont volant.

L'idée la plus fausse de toutes celles qui aveuglent la politique moderne, c'est que la stabilité est possible dans les conditions sociales où nous nous trouvons. Les hommes qui dirigent les affaires de l'Europe ayant perdu, dans les secousses révolutionnaires, dans les réactions et revirements politiques de toute sorte, la conscience de l'idéal, de l'itinéraire de leur siècle, croient que leur devoir de prudence est d'arrêter quand même la marche des événements, et de fixer, de conserver bonnes ou mauvaises les institutions qui ont survécu aux révolutions.

Nos hommes d'Etat ressemblent à des généraux qui, ayant construit un pont de bateaux sur un fleuve pour donner passage à une armée entière, renoncent tout à coup à poursuivre plus loin la campagne, et, fixant leur tente sur ce pont fragile, retiennent sur les deux rives leurs bataillons divisés et impatients.

Qu'est-ce que notre gouvernement actuel, si ce n'est un pont jeté entre la monarchie et la démocratie, entre la liberté et la souveraineté d'un seul et la liberté et la souveraineté de tous? Qu'est-ce que notre philosophie moderne sous le nom d'éclectisme, si ce n'est une transition laborieuse entre une foi mystique et une foi vivante, entre un Dieu invisible, partial, qui a des réprouvés et des élus, et un Dieu universellement juste et se révélant à tous par la vie, la pensée, la force et l'amour? Que sont les sciences et les arts modernes avec leur procédés de diffusion, de vulgarisation et d'application démocratiques, s'ils ne sont le passage naturel de l'ignorance à la lumière, du mystère à la certitude, du doute à la vérité; s'ils n'élaborent un dogme nouveau? Qu'est-ce que la propriété bourgeoise se légitimant par le travail et se morcelant, se pulvérisant chaque jour par l'héritage, par la concurrence, par l'agiotage et la ruine, si ce n'est le pont volant entre le privilége de naissance, et le droit social, entre la propriété exploitante et abusive et la propriété associée et harmonique? Qu'est-ce enfin que la liberté de la pensée, de l'industrie, du commerce, si ce n'est le procédé de transition entre la misère et la richesse, entre le dénuement des sociétés anciennes et le luxe démocratique d'un nouveau mobilier social? A quoi nous sollicitent enfin toutes les découvertes du génie qui rapprochent les distances, qui multiplient entre les individus et entre les peuples les relations d'intérêts, les échanges d'idées, de sentiments et de richesses, si ce n'est à la réalisation d'une nouvelle société plus active, plus heureuse et plus fraternelle?

Or, les hommes d'Etat qui essaient d'arrêter le pouvoir sur ce pont volant et de retarder la marche impatiente de toutes ces institutions humaines ne jouent-ils pas le jeu le plus périlleux et le plus insensé?

Heureusement, il ne dépend plus de quelques hommes d'arrêter la marche de l'humanité. Puisque les gouvernements se refusent à diriger eux-mêmes cette évolution du progrès, les peuples les débordent et traversent eux-mêmes à gué le torrent des obstacles. Si le pouvoir s'arrête, la philosophie, la science, l'industrie et le génie des découvertes ne s'arrêtent pas. Le mouvement d'émancipation démocratique qui, bien conduit, eût pu se poursuivre sans victimes nouvelles, sans convulsions ni déchirements, se continue quand même par les efforts de tous ceux qui souffrent, par les tendances irrésistibles des sociétés. En vain le pouvoir moderne, singeant l'antique monarchie, nous fait-il un dieu philosophique à son image, un dieu qui n'est plus seulement esprit, mais qui n'est pas non plus purement matière, un dieu constitutionnel, inviolable, mais irresponsable, à qui tout le bien doit remonter, mais de qui aucun mal ne découle, qui règne et ne gouverne pas, qui se soumet aux lois votées par les agents de la nature et souffre des attentats sans les prévenir; ce dieu n'est pas le dieu vivant et universel que pressentent les aspirations nouvelles de notre époque, ce dieu n'est pas assez populaire pour être le vrai dieu. En vain aussi ce pouvoir s'appuie-t-il sur la féodalité de l'argent et sur les priviléges de la propriété comme l'ancienne monarchie s'appuyait sur la noblesse; en vain espère-t-il s'assurer par cet égoïste concours une égale immobilité, la féodalité de l'argent soulève déjà autant de répugnances que celle du moyen-âge inspirait de craintes, et la propriété divisée, morcelée ne pouvant se suffire avec ses seules ressources de crédit et d'action, souffre presque autant que le peuple et sollicite instinctivement elle-même un nouveau progrès social.

Il n'y aura pas de fixité possible dans les choses du pouvoir tant que la démocratie elle-même ne sera pas organisée dans toutes les institutions sociales; tant que la liberté et la sécurité ne seront pas également garanties dans tous les modes de l'activité publique. Il n'y aura pas de stabilité pour le pouvoir tant que dans la société elle-même l'instabilité des moyens d'existence et la lutte anarchique des intérêts n'auront pas fait place à une organisation complète des industries, à une solidarité rationnelle entre les ressources, les efforts et les besoins. Il n'y aura pas de repos pour le pouvoir tant que la propriété sera menacée par des esclaves dont le salaire décroît, par des prolétaires que la création des machines et la concurrence affament; — tant que l'industrie soumise aux hasards d'une guerre intestine et extérieure sera le théâtre de la ruine des faibles par les forts, des spoliations exercées par les gros capitalistes sur les petits industriels; — tant que la subsistance des masses, la répartition du travail et de ses bénéfices n'auront d'autre arbitre que l'agiotage et le laisser-faire. Il n'y aura pas la moindre garantie de durée pour le pouvoir moderne tant que l'ignorance et la misère aigriront les âmes, que le scepticisme rongera les consciences et que le Dieu moderne ne fera sentir sa bonté que sous une forme purement bourgeoise, éclectique et constitutionnelle.

Toutes nos institutions modernes sont des ponts jetés sur le gouffre des révolutions entre le passé et l'avenir, entre la tradition et le droit, entre le bien être de quelques-uns et le bien-être de tous. Vouloir se servir de ces institutions dans un autre but que le développement démocratique, c'est forcer leur destination, c'est s'exposer à les briser. Puisque le Pouvoir a déjà aidé la Bourgeoisie à traverser l'abîme et à s'abriter, bien ou mal, sur la rive, il doit favoriser la même manœuvre pour le Peuple et s'empresser de construire pour la société entière une arche définitive; sans cela, il ne saurait lui-même ni vivre ni durer.

M. Victor Nancy, l'auteur de la brochure : *Les Droits de l'Etat dans la grande question des chemins de fer*, dont nous avons parlé dans notre numéro du 19 novembre, vient d'être nommé, par avancement, commissaire spécial du gouvernement, pour la section de Montereau à Troyes. Cette juste récompense accordée à un homme qui vient courageusement au secours de l'Etat contre les envahissements de la féodalité financière, mérite toute approbation et nous donne l'espoir que le gouvernement sent le besoin d'encourager ceux qui ne craignent pas de prendre sa défense contre le grand pouvoir, nous dirions presque le seul pouvoir, de notre époque.

Embouchure du Rhône. — On sait les obstacles qu'éprouve la navigation du Rhône à la jonction de ce fleuve avec la Méditerranée. Plusieurs plans ont été proposés pour faire disparaître les difficultés du passage.

Deux projets restent aujourd'hui en présence : l'un aborde le problème directement; il consiste dans un rétrécissement du lit inférieur du Rhône, au moyen de digues submersibles et insubmersibles; l'autre tourne la difficulté et nous semble, *à priori*, promettre un succès plus certain : il consiste en un canal maritime de grande navigation et mettant en communication les eaux profondes du Rhône en amont de la *barre* avec les eaux profondes de la mer.

Ce canal constitue véritablement une embouchure nouvelle, située en mer, hors des influences du fleuve, et doit, par cela même, assurer à la navigation une issue constante et sûre.

Nous reviendrons sur ce grand travail, qui intéresse directement plus de trente départements et indirectement la France entière.

Des enquêtes administratives sont ouvertes sur ces deux projets à Arles, à Marseille, à Nîmes et à Lyon, et marchent, dit-on, à leur fin.

Banquet offert à M. V. Hennequin, à Bruxelles.

On nous écrit de Bruxelles, 29 novembre :

M. Victor Hennequin a terminé jeudi son exposition de science sociétaire. Plus de 1 200 personnes ont assisté à ses dernières séances. Le portrait de Charles Fourier et la lithographie du Phalanstère, que chacun allait admirer, décoraient la salle.

A la suite de ce cours, qui a duré pendant huit séances, un banquet a été offert à M. Hennequin, à l'*Hôtel du Bélier*. Des dames phalanstériennes ont bien voulu, par leur présence, ajouter à l'attrait de cette réunion. C'était de leur part une marque de sympathie et pour les idées qu'elles avaient entendues et pour la manière gracieuse et convenante avec laquelle ces idées avaient été développées par M. Hennequin.

Le banquet était présidé par M. Ducpétiaux, conseiller communal de la ville de Bruxelles, inspecteur-général des prisons. C'est lui qui a porté le premier toast dans les termes suivants :

« Mesdames et messieurs, appelé à porter le premier toast dans cette réunion, je pense être l'interprète fidèle de vos sentiments unanimes en proposant ce toast à l'homme généreux, à l'orateur éloquent qui est venu nous prêter à Bruxelles l'appui de ses convictions et de son talent.

A M. Victor Hennequin.

Ce nom doit être désormais inséparable dans nos cœurs de celui de Victor Considerant, que nous avons possédé parmi nous, il y a deux ans, à peu près à la même époque, et qui le premier nous a initiés aux sublimes vérités d'une doctrine qui depuis a conquis de nombreux partisans dans notre patrie.

Victor Hennequin est venu compléter la tâche commencée par Victor Considerant; c'est à nous maintenant à étendre et à propager les bienfaits de leur enseignement; c'est à nous à faire lever les germes qu'ils ont semés. Mais, pour que la moisson soit bonne et abondante,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 5 DÉCEMBRE 1847.

LES PAQUERETTES.

RÊVERIES.

I.

AU COIN DU FEU.

... J'avais vingt ans, continua le vieillard, lorsque j'écrivais ces pages, jour par jour, à mes heures d'émotion. Récit et réflexions sont d'une naïveté juvénile et d'une inexpérience qui ne doute de rien; mais j'y retrouve quelque chose de frais et d'ému qui me ragaillardit. La vie de l'homme est un cercle; arrivée à un certain point, elle se recourbe, et la fin tend à se rapprocher du début, la décrépitude et l'enfance se confondent... — Mon œil est las, prends le livre et lis à ton tour, mon ami.

L'adolescent tourna un feuillet et lut ce qui suit :

II.

L'ALBUM.

C'était par un de ces jours de mai...

— Oui, en ce temps-là, on commençait toujours ainsi, dit en souriant le vieillard.

— C'était par un de ces jours de mai, tristes et sombres comme on n'en voit que sur les côtes de la Manche, pendant lesquels on se croirait encore en février, n'était la vigueur de la végétation. L'air exhalait cette chaleur maladive qui énerve. Le vent soufflait violent et fiévreux dans les arbres à demi feuillés. Je m'étais couché dans les luzernes hautes qui commençaient à épanouir leurs bouquets d'un bleu cabalistique. Quelques graminées les dépassaient de toute la tête et en se courbant sous les rafales du vent, simulaient un vaste tapis de velours vert d'une teinte foncée où se mariait gracieusement le bleu violet des luzernes. De jeunes pommiers étendaient çà et là leurs parasols embaumés de fleurs blanches et roses. Dans les haies, les lilas livraient languissamment leurs parfums à la brise, et les aubépines, surchargées de bouquets emmiellés, abritaient des milliers d'oiseaux jaseurs nichés dans leurs rameaux. Le chant de ces oiseaux avait quelque chose de doux et de tristement rêveur qui allait à l'âme et s'harmonisait merveilleusement avec le bruissement sourd et saccadé du vent.

Mon esprit errait paresseusement à travers l'espace; j'écoutais les mille voix de la nature et des travaux des hommes, les yeux fixés sur un champ placé en face de moi sur la croupe d'une colline, tout diapré de paquerettes blanches et de renoncules jaunes, aussi rapprochées que des flocons de neige; je suivais les mouvements saccadés et continus de ces pauvres petites fleurs battues par la tempête, et je songeais aux tribulations incessantes des âmes sensibles à travers la vie. Un coup les frappe, elles ploient, mais se relèvent aussitôt; un nouveau coup revient qui les force à baisser le front encore une fois, et lorsque l'effet du premier choc n'était pas encore détruit... Chacun de ces accidents n'est pas un malheur, peut-être, mais la somme de tous ces maux compose une existence mille fois plus à plaindre que si elle était semée de ces catastrophes qui semblent si déplorables. On s'apitoie sur la misère et les grandes infortunes : on a raison; mais ces misères inconnues, pour se dérober au grand jour n'en deviennent que plus poignantes et plus profondes, et ce ne sont pas celles-là qu'il importe le moins de guérir...

Peu à peu, mes idées prirent une forme moins précise, mon âme se perdit dans les mille parfums qui circulaient dans l'atmosphère, dans les mille voix qui bourdonnaient, chantaient, hurlaient, maudissaient autour de moi, sommant l'humanité de rentrer dans les voies de Dieu. Je ne sais quel vent murmura à mon oreille, quelle aromale existence me souffla tout-à-coup deux noms, deux noms de victimes, Clotilde et Blanche, unis dans mes souvenirs, et dont un abîme me sépare, un abîme infranchissable : la mort!

III.

BUCOLIQUES.

Pauvre petite Clotilde! il me semble encore la voir enfant, avec ses grands yeux veloutés et son regard profond, avec ses longues boucles de cheveux noirs flottant sur ses épaules, enveloppés seulement d'une résille qui permettait d'en admirer la finesse, le ton chaud de son teint méridional et ses mains si petites et si gracieuses! Comme moi elle vivait mélancolique et rêveuse, trop grave pour se plaire aux jeux de ses compagnes. Un jour — nous étions du même âge — je la rencontrai assise près d'une fontaine; elle pleurait et ses larmes tombaient dans l'eau qui reflétait son image. Je lui demandai la cause de son chagrin; elle tourna vers moi ses grands yeux noirs, et me regarda longtemps; puis me faisant une place sur le gazon auprès d'elle, elle me raconta je ne sais quelle contrariété qui gonflait sa poitrine ou s'échappait en sanglots. Je la pris sur mes genoux [illegible] des myrtilles — les *vaccinia nigra* de Virgile — [illegible] dans le bois voisin. Elle m'embrassa et se co[illegible]

Depuis lors nous ne nous quittâmes plus. Sa demeure était voisine de la mienne, et, sans nous être prévenus, nous nous rencontrions toujours à la moitié du chemin. Nous aimions à courir tous deux seuls à travers champs, à observer les plantes, les animaux, les petits surtout, et ceux qui peuvent parcourir l'air sur leurs ailes. — [illegible] donner des noms de convention aux objets qui nous entouraient. — Les fleurs les plus sveltes, les plus rêveusement belles, portaient son nom plus ou moins modifié; elle avait donné le mien aux jeunes arbres, aux arbustes vigoureux, et dont l'aspect révélait la résolution et l'enthousiasme. Nous cherchions des nids de pinsons dans les pommiers, de fauvettes et de grives dans les aubépines, de mésanges dans les ronces, de perdrix et de cailles sur le sol et dans les moissons blondes; mais nous nous gardions d'y toucher, curieux de voir croître les oiselets dans leur berceau de laine et de mousse, et de leur donner de notre pain. Cependant, quand la ponte était nombreuse, je prélevais quelques œufs des plus gracieux, œufs azurés de fauvettes, œufs blancs et roses de troglodytes, pour en faire un collier à ma ravissante compagne.

Lorsque nous courions ensemble en sautant dans les trèfles, on eût pu nous prendre pour deux perdrix joyeuses, ou plus souvent à nos bras enlacés, aux baisers que nous échangions pour deux tourterelles ivres d'amour. Si la fatigue venait nous surprendre, nous nous couchions dans les blés et les herbes hautes; je faisais à Clotilde un lit de fougères, j'allais couper des branches pour l'abriter contre le soleil, et je la laissais dormir, pendant qu'assis près d'elle, je tressais une couronne de bluets et de millepertuis ou de lychnides rouges et blanches dont je couronnais son front au réveil.

Souvent aux premiers jours de mai lorsque les hannetons commencent à bourdonner, les papillons à papillonner, les aubépines à faire éclore la neige de leurs fleurs, et les haies le tapis vert-tendre de leurs feuilles, à cette époque de l'année où tout est éveillé comme le matin d'un beau jour, frais comme l'adolescence de la vie, il pleut souvent de ces pluies bruissantes et chaudes qui relèvent les plantes et les embellissent, comme les larmes d'amour embellissent le visage d'une femme. Ces pluies nous surprenaient parfois au milieu des champs; alors nous nous mettions à l'abri sous une haie d'aubépine, dans quelque niche que je savais découvrir, et là, nous attendions la fin de l'ondée, écoutant la musique de la pluie sur les feuilles, respirant le parfum de vie qui s'exhalait de la terre fécondée.

L'orage éclatait-il? Clotilde se rapprochait de moi et ses grands yeux effrayés me demandaient asile et protection. Elle était si belle ainsi; j'étais si heureux de cette frayeur que je n'avais garde de songer au danger qui pouvait nous menacer. Peut-être même n'est-ce que le souvenir de ces heureux moments qui fait qu'à l'approche d'un orage, mon cœur se dilate, ma vie se précipite, et que j'éprouve une indicible jouissance à ouvrir ma fenêtre pour contempler les éclairs et voir tomber la pluie sur les cerisiers en fleurs. — Quand le nuage pluvieux avait passé, il nous fallait parfois parcourir les champs à travers les herbes hautes; alors, pour éviter à ma Clotilde des reproches sur son étourderie, je la soulevais sur mon épaule, elle passait ses bras autour de mon cou, et je la portais ainsi, prenant le plus long pour avoir un prétexte de tenir plus longtemps ce gracieux fardeau...

[illegible] nationalité [illegible] leur caractère origin[illegible]

Vous possédez sans réserve la liberté d'enseignement, la liberté d'association : gardez ces trésors ; vous ne devez pas y renoncer pour notre corruption politique, pour nos lois, libérales en apparence, despotiques en réalité.

L'ambition de la France aujourd'hui n'est pas de reculer ses frontières jusqu'au Rhin, mais de faire au loin rayonner toutes les idées dont elle est dépositaire et qui sont bien autrement larges que ses lois ; l'ambition de la France est de faire reculer devant ses enseignements les barrières de la misère, de l'oppression, de l'ignorance; grande campagne où vous serez ses alliés, conquête qui n'aura pas d'autres limites que les bornes mêmes de la terre.

Vous avez un rôle providentiel dans la propagation, dans la réalisation de la Théorie phalanstérienne. Protégée par la tolérance de vos institutions, elle se répand en Belgique avec plus de rapidité qu'ailleurs. Il fallait que ce pays, où la sainte alliance des rois remporta sa dernière victoire, comprît et cimentât le premier la sainte alliance des peuples.

C'est près d'ici, à Waterloo, que, suivant l'expression de lord Byron, l'aigle impériale, après avoir essayé de reprendre son vol, tomba pour la seconde fois sous les coups de l'Europe civilisée. Il faut que d'ici, l'aigle immortelle qui représente le génie impérissable de l'humanité prenne son essort, afin de planer sur le monde entier dans un océan de lumière.

Pour remplir notre tâche, que devons-nous faire, nous tous initiés à cette Théorie qui renferme les secrets de l'avenir ? Chacun sait déjà, dans cette ville, que nous ne réclamons ni l'abolition des constitutions politiques ni celle de la propriété ou de la famille. Nous aspirons à faire régner à la fois dans le monde ces deux principes si longtemps hostiles, l'ordre et la liberté. Mais, dans tout état social transitoire où ces deux principes ne pourraient se concilier pleinement, nous n'hésitons pas à déclarer que, pour nous, les intérêts de l'ordre passent avant ceux de la liberté.

Loin de songer à détruire les germes d'organisation qui peuvent exister aujourd'hui, nous tendons vers un ordre supérieur, et, tout en travaillant à le réaliser, nous ne nous croyons nullement affranchis de nos devoirs envers la société actuelle. Il faut qu'un ministre de la guerre reconnaisse des officiers phalanstériens à leur patriotisme et à la ponctualité de leur service ; il faut que le magistrat phalanstérien soit le plus intègre de tous, que le commerçant phalanstérien résiste à la contagion des fourberies mercantiles, et que la femme phalanstérienne fasse honorer l'opinion qu'elle personnifie par l'accomplissement de tous ses devoirs de mère et d'épouse.

Fourier nous a montré que le minéral, que la fleur, que la nature entière était symbolique ; il y a des emblèmes aussi dans l'histoire des nations. Ce phalanstère que nous voulons élever, n'en trouvons-nous pas l'allégorie transparente dans le temple de Salomon, dont la reconstruction est le but mystique de la franc-maçonnerie ? Eh bien, la Bible nous dit qu'au temps d'Esdras, lorsque les Juifs, au retour de la captivité, bâtissaient leur temple, ils étaient entourés d'ennemis auxquels il fallait faire face, et que, d'une main ils tenaient l'épée, de l'autre main ils construisaient le religieux édifice. Ainsi les phalanstériens aujourd'hui faisant face aux exigences de la société actuelle et à ses nécessités, doivent tenir d'une main leurs instruments professionnels, et de l'autre main apporter leur pierre au temple de l'humanité.

Les autres toasts ont été prononcés dans l'ordre suivant :

M. ARNTZ, avocat et professeur à la faculté de droit de l'Université de Bruxelles.

A la mémoire de Charles Fourier ! de l'homme dont l'intelligence a le mieux saisi la pensée de Dieu ; qui a le mieux démontré que toutes les lois de la nature doivent concourir au bonheur de l'humanité, si l'humanité sait les comprendre et en faire la base de l'organisation [illegible] le bonheur des individus, la paix et la fraternité entre les hommes comme entre toutes les nations, l'union et l'unité du genre humain. Gloire donc à Fourier ! qui, dans le long cours de sa carrière, n'a jamais désespéré, qui n'a jamais, pendant un instant, perdu la foi que l'humanité arriverait à la terre promise qu'il lui révélait ; à sa mémoire impérissable et à la propagation de ses idées !

Un élève de l'Université catholique : *A la Propagande phalanstérienne !*

Déjà, au commencement du dix-neuvième siècle, le principe de l'ordre exclusif et le principe de la liberté exclusive ressemblaient à deux arbres sans sève qui avaient donné tous leurs fruits : et alors, par une de ces lois providentielles qui fournissent à chaque saison des fleurs et des fruits nouveaux, l'idée phalanstérienne, c'est-à-dire la combinaison de ces deux principes, naquit dans la puissante tête de Fourier. Aujourd'hui qu'il n'y a pas pour l'humanité de progrès en dehors de cette doctrine, il faut la propager, il faut la répandre dans le monde comme la lumière, comme la chaleur.

Ah ! s'il y a parmi vous des hommes qui ont rêvé dans leur première jeunesse de belles destinées, et dont une société égoïste et désordonnée a brisé les plans, qu'ils se consolent ; s'ils sont phalanstériens, ils peuvent encore être grands, en convertissant à Dieu, à l'espérance, et à l'amour, tant d'esprits qui doutent et se découragent, en arrachant à l'abîme ténébreux et glacé de la *civilisation* tant d'âmes perdues, à qui ils crieront : Redressez-vous ! voilà le soleil, réchauffez-vous à ses rayons ! Je sais qu'il n'y a que les privilégiés qui aient reçu du ciel le don d'enthousiasmer la foule; ceux-là feront de la propagande large, immense devant une grande assemblée ; mais je sais que la propagande individuelle a aussi son charme et sa puissance, et c'est celle-là que je recommande surtout à ceux qu'aiguillonne l'amour de la vérité ; cette propagande individuelle est à la portée de tous, et elle a cet avantage qu'elle vous permet de ne lâcher votre adversaire que quand il a douté de la nécessité du mal et commence à entrevoir l'espoir du règne de Dieu.

Lorsqu'on entend de loin les sourds murmures des classes inférieures, quand on voit des hommes qui, en présence de la misère croissante, vont jusqu'à méconnaître les droits acquis, il faut se hâter de prévenir l'invasion des barbares et de sauver la société des commotions violentes, par la propagande phalanstérienne. Vous savez qu'elle apporte au monde la paix et l'abondance, et qu'elle peut fonder, sur les ruines de la lutte, de la misère et du crime, la fraternité universelle !

Vous savez ce que notre brillant orateur disait tout à l'heure de notre pays libre et hospitalier; ailleurs les idées naissent, mais ici elles se propagent, ici elles fructifient; les adhésions, monsieur, les dévouements ne manqueront pas à la cause que vous représentez ; car nous n'oublierons pas que, pour vaincre le doute, le mal et la misère, il faut de la propagande, toujours de la propagande et encore de la propagande !

M. HOUZEAU, aide-astronome à l'Observatoire de Bruxelles :

Messieurs, je viens vous proposer un toast à la Foi !

A aucune époque des temps modernes, la science n'a eu d'aussi grandes facilités pour se répandre : à la parole des orateurs elle joint la presse, et les relations toujours plus développées de la parole. Jamais elle n'a proclamé des vérités aussi importantes ; jamais l'homme n'a vu ouvrir devant lui une route plus sûre ni mieux explorée. Et cependant nous n'y répondons plus que par l'immobilité.

Il manque évidemment quelque chose à notre époque. Il ne suffit pas de la science qui éclaire, il faut y joindre le sentiment qui échauffe, il faut y joindre la Foi qui soutient.

..... Sans la Foi, nous n'avons ni force ni courage pour améliorer notre sort et celui de nos semblables. La science ne nous a pas laissé d'impression, la vérité n'a fait, pour ainsi dire, que passer devant nos [illegible]

A la Foi en Dieu, suprême [illegible] de lumière et principe de toute science, source infinie d'amour et principe de toute charité !

A la Foi dans sa Providence, dans son incessante sollicitude pour tous les êtres, dans l'appui qu'il leur accorde ; — dans sa Providence, qui soutient chacun dans sa voie, et qui nous donne les grands hommes quand nous restons trop longtemps dans l'ornière !

A la Foi dans la Nature, ce vaste ensemble organique de corps roulant à travers l'espace, où chaque globe, couvert de son humanité particulière qui le cultive et le féconde, est une nouvelle image de notre terre !

A la Foi dans l'Humanité, du sein de laquelle nous sortons tous également, l'humanité qui doit parcourir une longue et brillante carrière à peine à son début, l'humanité que les tiraillements de la croissance agitent encore, mais qui s'approche de l'âge d'harmonie !

A la foi dans la fécondité de la terre, notre globe nourricier, qui ne fera pas défaut à ses travailleurs, qui satisfera, au contraire, avec luxe, à tous leurs besoins, quand nous aurons organisé sa culture et son exploitation unitaires !

A la Foi dans l'avènement de l'Harmonie, cet âge d'accord et d'unité, où tous les organes qui se sont développés individuellement par la lutte, s'unissent et se fécondent mutuellement dans la paix; où les tendances les plus opposées concourent, parce que l'unité générale les domine ; où l'homme est libre ; où il est heureux !

A la Foi dans les merveilles du Phalanstère !

M. DESFOSSÉS, architecte :

Messieurs, il est encore un toast que je veux vous proposer, et je suis heureux de ce que cette tâche si attrayante m'ait été réservée. C'est aux dames présentes à ce banquet, en particulier : en général, c'est à la femme que je le destine, et je viens vous prier de vous joindre à moi pour le porter avec toute la sympathie, toute la reconnaissance qu'il réclame.

Aux dames qui ont bien voulu embellir la solennité de ce jour, et qui viennent ainsi confirmer par leur présence la conviction qu'a laissée dans leur esprit la parole savante et passionnée tout à la fois de notre illustre convive.

A la femme en général, comme mère, sœur, amante, épouse, pour les charmes qu'elle répand sur notre existence, par ses grâces et la finesse de son esprit ; pour les consolations qu'elle prodigue au malheur par sa charité inépuisable et la délicatesse de ses sentiments.

Entre les divers jalons marquant le pas de la société humaine vers la perfection, on s'arrête avec satisfaction près de ceux qui indiquent qu'alors la femme était chérie, libre, honorée. Il est établi qu'alors aussi l'homme était en voie d'amélioration. Espérons que la réalisation de la doctrine amènera l'homme à son point de civilisation le plus élevé, puisque la femme sera, dans l'heureuse société qu'il nous est permis d'entrevoir, et plus chérie et plus libre et plus honorée qu'elle ne l'aura jamais été.

Aux femmes donc, Messieurs, parce qu'enfin elles réunissent en elles la beauté qui séduit les yeux, l'esprit qui charme le cœur et la bienfaisante sensibilité qui commande l'estime et le respect !

M. B. a porté un dernier toast :

A l'ami de Victor Hennequin, à l'auteur de *Destinée sociale*, qui, le premier, a enseigné parmi nous la théorie de Fourier, à Victor Considerant !

Ce toast a été, comme les précédents, accueilli par les acclamations de toute l'assemblée.

On peut affirmer que M. Hennequin n'a pas semé ici sur un terrain ingrat ; sa parole brillante a rallié à la science de Fourier un grand nombre d'intelligences. Patience, patience, la terre n'est pas couverte de fruits immédiatement ; le soleil fait mûrir les épis et la propagande fait penser les cerveaux. Ces grandes assemblées,

---

D'autres fois, nous coupions des branches d'arbres pour construire des cabinets de verdure. Nous avions soin d'y planter des rosiers, des chèvrefeuilles, des herbes odorantes. C'était là que nous passions une partie de nos journées quand le temps n'était pas favorable aux excursions lointaines ; c'était là qu'elle venait travailler, étudier, ou lire de ces longues histoires qui la faisaient pleurer...

L'hiver, nous ne nous quittions pas davantage. Je dessinais près d'elle, elle lisait près de moi, ou bien nous chantions ensemble ces cantilènes mineures que le peuple chante dans notre Normandie, elle de sa voix pure, et moi en tâchant de tenir aussi juste que possible la mienne qui ne pouvait soutenir deux phrases musicales sans changer de ton. Nos jours ainsi passés l'un près de l'autre s'écoulaient si rapidement que nous répondions par un sourire d'incrédulité à ceux qui se plaignaient de la longueur du temps.

Mais tout a son terme dans la vie, tout, excepté la douleur qui ne se lasse jamais de torturer le cœur de l'homme. Clotilde fut envoyée dans un couvent, moi au collège et nous nous perdîmes de vue.

Lorsque les vacances revenaient, nous courions encore joyeux l'un vers l'autre, mais ce n'était qu'un éclair. Le père de Clotilde intervenait, et, de sa grosse voix de vieux marin, il lui défendait de rester avec moi. Tout se borna désormais à quelques baisers lancés dans l'air à travers un vaste obier-boule-de-neige qui masquait la fenêtre de sa chambre, à quelques doux et rêveurs sourires échangés de loin, aux instants où nous n'étions plus observés.

L'ex-officier de marine réservait Clotilde à un de ses camarades blessé à ses côtés à la bataille de Navarin...

IV.

L'AMOUR EN L'AIR.

J'étais venu demeurer à la ville ; une des fenêtres de ma petite chambre d'étudiant s'ouvrait sur des jardins et j'aimais à m'y placer le matin pour aspirer l'air frais et le soleil. Un jour, en furetant de l'œil çà et là à la recherche des visages humains, j'aperçus à travers les branches d'un cerisier en fleurs, une tête blonde de jeune fille qui venait respirer comme moi l'air du matin. Elle n'apparut qu'un moment à sa fenêtre ; mais le lendemain, à la même heure, je revis ce même visage, ainsi le sur-lendemain et plusieurs fois de suite; je finis par m'y habituer tellement, que je n'ouvrais plus ma fenêtre sans porter les yeux vers ce point de mon horizon, certain d'apercevoir ma voisine, ou du moins de ne pas l'attendre longtemps. L'éloignement m'empêchait de distinguer nettement ses traits, mais je me la peignais jeune et belle. Elle se tenait ordinairement la tête nue ; une fois pourtant, j'aperçus quelques fleurs bleues dans sa chevelure, d'où je conclus que ses yeux étaient bleus et sa peau blanche et fine. Je veillais fort tard à cette époque, et je voyais successivement toutes les fenêtres s'éteindre longtemps avant la mienne ; toutes, excepté la sienne, qui, semblable à une étoile mystérieuse, me tenait compagnie et semblait me dire de prendre courage, puisque je n'étais plus seul à travailler.

Je faisais sur ces veilles prolongées les conjectures les plus bizarres. J'aimais à me représenter cette jeune fille occupée à quelque œuvre mystérieuse et digne d'amour ; à répandre sur elle les attraits que l'on prête aux anges, et à m'associer à elle par la pensée. Chaque nuit, je mettais fin à mes travaux quand sa lampe venait à s'éteindre, et si un matin la jeune fille manquait de m'apparaître, si un soir je n'apercevais pas sa lampe, j'en étais triste pour tout le reste du jour, ou découragé pour le reste de la veillée.

Etait-ce timidité, circonspection ? Etait-ce crainte de voir mon apparition se transformer en une femme ordinaire, comme aux premiers souffles du matin se changent en une masse informe ces charmants tissus de gaze perlés par la rosée et trempés d'arc-en-ciel que les araignées se sont plu à tisser avec tant de symétrie? Je l'ignore ; mais je me complaisais dans ce mystère, dans cet inconnu, qui laissait place à toutes les fantaisies de l'imagination, et je ne parlai de ma voisine à personne.

Un jour, c'était à l'un de ces bals du printemps, où la jeunesse, que l'été va disjoindre, se jette avec l'ardeur désespérée d'une femme qui sent qu'elle en est à son dernier amour. De l'embrasure d'une fenêtre, je suivais ce joyeux pêle-mêle de visages roses qui, échappant à cette surveillance de tous les instants exercée sur les âmes osaient s'animer au son de la musique, au contact d'une main aimée; je m'enivrais de cette odeur parfumée de femmes et de fleurs...

— Blanche ! dit tout à coup une voix près de moi.

Je tressaillis ; quelque chose — magnétisme, sympathie, on peut appeler cela comme on voudra — quelque chose m'avertit qu'il s'agissait de ma mystérieuse voisine. C'était elle, en effet, avec ses blonds cheveux nattés; sa taille de sylphide, sa petite main, son petit pied rasant furtivement le parquet... Elle prit place dans un quadrille. Il y avait dans ses poses tant de gracieuse élégance, tant de mollesse onduleuse dans ses formes et ses mouvements, tant d'enivrement dans sa personne, que dix fois, moi, pauvre cloîtré je faillis m'élancer vers elle pour la serrer dans mes bras. Et cependant ce qui enivrait le plus en elle, ce n'était pas sa grâce, c'était sa mélancolie, son sourire voilé de larmes, la *morbidezza* ravissante de ses poses, et dans mon émotion il y avait plus d'attendrissement encore que de volupté. Elle souffrait, et j'aurais donné tout au monde pour la rendre au bonheur, eût il dû m'en coûter le sacrifice de ma vie.

Je m'avançai vers elle tout tremblant, tout ému ; son regard alors se leva sur le mien. Elle tressaillit à son tour, un nuage passa sur ses yeux ; puis, quand elle reconnut que je venais l'inviter pour une contredanse, son regard s'empreignit d'une supplication si fervente, que je m'arrêtai et fis quelques pas en arrière. Quand je me retournai, son regard me suivait brillant de gratitude et de bienveillance attendrie.

Que pouvait signifier cette étrange accueil ? Quel mystère se plaçait entre moi et cette jeune fille, dont j'ignorais la famille, le passé, dont je venais d'apprendre le nom par hasard ? Je questionnai ceux des mes amis que je rencontrai, je n'en obtins que des réponses banales. Cette jeune fille appartenait à l'une des familles bourgeoises les plus considérées de la ville; elle était riche, et la mélancolie que j'avais cru voir sur ce visage, personne n'en connaissait la cause.

Le bal tirait à sa fin ; déjà plus d'une mère avaient drapé sur les épaules nues de sa fille le manteau préservateur; déjà plus d'une enfant amoureuse de la danse avait senti son pauvre cœur se gonfler de se voir obligée de rentrer si vite dans la vie familiale et pluvieuse. Un vieillard à cheveux gris vint rejoindre Blanche, qui partit avec lui. Sur le seuil elle se retourna et son dernier regard fut pour moi.

Ce regard m'empêcha de dormir; j'étais à ma fenêtre avant l'aube, Blanche ne tarda pas à paraître à la sienne; mais elle disparut aussitôt.

Plusieurs jours s'écoulèrent ainsi; les apparitions étaient plus courtes, mais plus rapprochées. Je passai dès lors plus fréquemment dans sa rue. Dans une ville où chacun vit chez soi, où les jeunes gens ne se rencontrent guère qu'aux bals d'hiver et à l'église, c'est souvent ainsi que s'ébauchent les amours. La jeune fille s'assied près d'une fenêtre donnant sur la rue, et là elle attend le passage de celui qu'elle préfère, un regard s'échange, quelquefois un demi-sourire, mais imperceptible, et c'est du bonheur pour toute une journée. Des romans se nouent ainsi qui parfois ont leurs bouderies et leurs raccommodements, plaisirs de prisonniers. — Un jour, en passant sous la fenêtre de Blanche, j'aperçus une tête blonde qui s'avançait pour me regarder, et deux yeux bleus qui rencontrèrent les miens. Ce ne fut qu'un éclair, et cependant j'ai rarement éprouvé plus de bonheur.

Mais ce bonheur devait être le dernier. Ce fut en vain que je passai de nouveau sous sa fenêtre, en vain que j'attendis mon ange chaque jour, en vain que chaque soir j'épiai le lever de mon étoile; mon ange et mon étoile étaient allés se perdre dans les cieux.

V.

LA FLORAISON DES OEILLETS.

Je me trompe, je la revis encore une fois. Le soleil dorait joyeusement les cimes feuillues et pleines d'oiseaux chanteurs, la mer roucoulait d'amour, j'étais sorti dès le matin et je m'acheminais vers la campagne, lorsqu'aux abords du cimetière, je rencontrai un cercueil orné de fleurs escorté par des jeunes filles vêtues de blanc ; par derrière suivait un vieillard à cheveux gris, dont le visage exprimait une ineffable douleur.

— Blanche ! m'écriai-je hors de moi-même.

SUPPLEMENT.

réclamation de l'honorable M. Jollivet. Nous nous faisons un devoir d'accéder à son désir d'insertion immédiate ; mais nous ne le ferons pas sans lui manifester quelque étonnement de ne recevoir que ce soir, et fort tard, une lettre qu'il eût été assez naturel de nous adresser tout au moins vingt-quatre heures plus tôt, afin de nous laisser la possibilité de la faire lire aux rédacteurs qui peuvent avoir à y répondre.

Paris, 4 décembre 1847, samedi.

Monsieur,

Vous aviez dit dans votre numéro du 21 novembre « que je venais de » me faire nommer avocat de l'ambassade anglaise... pendant que » j'insufflais la haine de l'Angleterre aux colons de la Martinique. »

Je vous ai répondu que le fait n'était pas vrai.

Vous persistez, malgré ma dénégation, dans votre numéro du 28, avec une variante toutefois : je ne me serais plus fait nommer « mais » confirmer avocat de l'ambassade, par lord Normanby, etc.

» Vous tenez cette nouvelle de personnes dignes de foi, qui la tien» draient elles-mêmes d'un homme si haut placé dans l'échelle des » fonctions publiques, qu'il est impossible de ne point s'arrêter à son » témoignage, pour ainsi dire officiel en pareille matière. »

Je vous répondrai, monsieur, sans égard *pour l'homme haut placé dans l'échelle des fonctions publiques*, fût-il ministre ou chef de bureau, qu'il vous a trompé, sans doute, parce qu'il a été trompé lui-même, et je prends l'engagement de vous apporter sa rétractation dès qu'il aura consenti à quitter l'anonyme.

Du reste, si, comme je n'en veux pas douter, vous cherchez la vérité, je vous indique un moyen infaillible de la découvrir. Veuillez interroger lord Normanby, il vous dira qu'il ne m'a ni nommé ni confirmé avocat de son ambassade.

Vous m'aviez encore prêté, monsieur, un propos que je n'avais pas tenu.

Vous êtes forcé d'en convenir; mais par un nouvel erratum, et pour ne pas perdre ce propos auquel vous paraissez tenir, vous le placez maintenant dans la bouche d'un président d'une commission de la Chambre des pairs, et vous ajoutez que cela ne sera pas nié.

Je vous en demande pardon, je le nie, et à l'appui de ma dénégation j'invoque le témoignage de M. de Jabrun, délégué de la Guadeloupe, de M. Dejean de la Bâtie, délégué de Bourbon, de M. le baron Dupin, membre de cette commission ; ils sont prêts à vous affirmer qu'ils n'ont point entendu le propos que vous attribuez à son président, propos qui eût été injurieux pour eux comme pour moi, et que ni eux ni moi n'aurions souffert, quelque haut placé qu'eût été son auteur.

Je regrette, monsieur, que vous m'ayez mis deux fois dans la nécessité de vous écrire.

Permis à vous de penser que les *personnalités* sont utiles à votre cause ; continuez-les donc, si cela peut vous agréer.

Mais permettez qu'à mon tour je vous donne un conseil : c'est de vous tenir en garde contre les personnes qui se sont chargées de vous approvisionner de nouvelles et d'anecdotes... me concernant.

Peut-être sont-elles mues par quelque sentiment qu'elles ne vous avoueraient pas. Qui sait? par l'envie, par une ambition déçue.

Vérifiez donc leurs nouvelles et ne vous en faites l'éditeur responsable que quand elles auront, ce qui manque entièrement à celles dont je suis le sujet... un peu de vérité.

J'attends de votre impartialité l'insertion de ma réponse dans votre numéro de demain, l'article auquel je réponds ayant été inséré dans votre numéro du dimanche 28 novembre, et votre numéro des dimanches, ayant, comme vous avez bien voulu me l'apprendre, *des abonnés spéciaux et un plus grand nombre de lecteurs, surtout aux colonies.*

Veuillez recevoir l'assurance de mes sentiments distingués.

A. JOLLIVET.

— L'affaire du péage des [illegible] sur la Seine a été jugée par la première juridiction, celle du juge-de-paix, au profit de la Compagnie exploitante, qui dans le temps sût faire interpréter et étendre à son profit une clause équivoque. Or, nos prévoyants législateurs ont livré toute la circulation pour un siècle ou un demi-siècle, sous la garantie d'un cahier de charges !

— Il a été prouvé par les explications données au parlement anglais que c'était le ministère français qui avait *provoqué* l'intervention armée contre la Suisse, justifiant ainsi sans pudeur l'attaque armée faite en 91 par les puissants monarques étrangers contre la Révolution française et s'efforçant toujours de se laver aux yeux des empereurs de Russie et d'Autriche du crime de la révolution de 1830 !

SUISSE.

Les cinq puissances et la Suisse. — Mystification de M. Guizot. — Le canton de Neuchâtel et la Prusse. — Soumission du Valais. — Les cantons vaincus.

La guerre est terminée en Suisse: quinze jours ont suffi pour réduire ce Sonderbund, imprenable au dire du *Journal des Débats*, et qui s'est presque partout rendu sans coup férir, parce qu'il a senti qu'il lui manquait l'appui des populations. Plusieurs chefs, et des plus ardents ont déserté au moment de la lutte. Le gouvernement de Lucerne, qui s'est le plus vivement défendu, s'est enfui avec la caisse ; il l'a renvoyée plus tard, il est vrai, quand il a vu que les cantons primitifs, Uri, Schwitz, Unterwald, ne voulaient pas soutenir la guerre, mais après l'avoir allégée d'un DEMI-MILLION, ce qui n'empêchera pas les chefs de jeter les hauts cris, si la Diète leur impose une contribution pour payer les frais de la guerre.

Des gouvernements provisoires ont été établis dans tous les cantons, au moyen d'élections faites à la hâte. La première mesure des nouveaux gouvernements a été l'expulsion des jésuites et de quelques autres congrégations établies dans les cantons depuis 1815. Quelques pillages ont eu lieu à Fribourg, mais les journaux amis du Sonderbund les ont beaucoup exagérés. On comprend, du reste, qu'il n'a guères pu en être autrement ; ce n'est pas sans une vive surexcitation que les Suisses se sont décidés à se battre contre leurs frères, et une fois exaltée, la foule ne sait pas toujours s'en tenir à la sagesse et à la modération. Quoi que l'on fasse, une réaction suit toujours la victoire.

La conduite du gouvernement français pendant cette lutte intérieure de la Suisse a commencé par être inique et a fini par être ridicule. Nos gouvernants ont un merveilleux instinct pour choisir toujours la cause qui les rendra odieux aux nations. A la cour de Turin ils font cause commune avec les ambassadeurs de Naples et de l'Autriche ; à Rome, c'est avec l'Autriche encore que les agents français s'entendent ; un souverain italien a toutes les sympathies du *Journal des Débats*, c'est le seul qui ait érigé l'absolutisme en principe et qui se refuse aux réformes dont les autres souverains prennent l'initiative. En Suisse, c'est avec l'Autriche encore, avec les massacreurs de la Gallicie, que notre gouvernement s'est allié ; c'est avec ses anciens ennemis, les légitimistes, qu'il conspire contre la cause du progrès et de la liberté, et, s'il n'eût tenu qu'à lui, gouvernement né d'un mouvement démocratique, la démocratie suisse ne serait déjà plus qu'un souvenir.

C'est l'Angleterre, le pays des castes et de l'aristocratie territoriale et industrielle, l'Angleterre qui l'a entravé dans ces velléités d'intervention armée dont le *Journal des Débats* nous a fait confidence; c'est l'Angleterre, il faut bien le reconnaître aujourd'hui, qui a sauvé la cause libérale et l'indépendance de la Suisse. Le simple rapprochement des faits le démontre.

Le Sonderbund, privé de sa tête, se décomposait, l'Angleterre a enfin consenti à entrer dans un congrès qui s'occupera de régler les affaires de la Suisse, non par une intervention armée, comme le voulaient la France et l'Autriche, mais d'une façon purement amicale, et sans que la force puisse intervenir dans aucun des cas ; par un arbitrage enfin que les parties auront la faculté de repousser s'il ne les satisfait pas. Il y a plus : de peur que cet arbitrage proposé trop tôt ne paralysât l'action de la Diète, l'Angleterre, cela du moins semble ressortir des faits, a pressé l'armée fédérale d'en finir au plus tôt, afin que l'on pût s'abriter derrière les faits accomplis.

Les faits se sont accomplis en effet. Il n'y a plus de Sonderbund. Le tribunal arbitral des forts s'est, grâce à l'Angleterre, interdit toute mesure coërcitive, la Diète évidemment n'acceptera la sentence qu'autant qu'elle y trouvera son avantage. Ainsi, M. Guizot a été complètement joué par lord Palmerston ; ce qui ne l'empêche pas de se vanter dans ses journaux de la victoire qu'il a remportée sur les répugnances du gouvernement anglais. Belle victoire, en effet, qui aura pour résultat d'assurer le triomphe en Suisse de ce parti radical contre lequel le *Journal des Débats* déverse chaque matin l'outrage avec une rage furibonde !

Le Sonderbund n'existe plus, avons-nous dit. Les *Débats* ne sont pas de cet avis, ni M. Guizot non plus. La capitulation amiable du Valais est connue à Paris depuis deux jours, mais ce matin le journal de M. Guizot voulait douter encore.

Des représentants de l'ex-Sonderbund doivent se trouver, dit-il, quelque part dans le Haut-Valais, et c'est là que la note des puissances doit leur avoir été expédiée ; car ce journal nous apprenait hier que cette note avait été expédiée par M. Bois-le-Comte à la Diète et au Sonderbund. Plusieurs journaux s'égaient beaucoup ce matin de cette prétention de M. Guizot et de M. Bois-le-Comte de savoir l'adresse du Sonderbund depuis son déménagement.

Non-seulement lord Palmerston a voulu que la médiation fût tout amicale, mais il s'est arrangé de manière à la rendre nulle. Il a déclaré que l'Angleterre n'interviendrait dans aucun cas par les armes, et il a ajouté que, si les autres puissances qui n'ont pas voulu prendre le même engagement tentaient une intervention, l'Angleterre verrait alors ce qu'elle aurait à faire.

Il est évident qu'aujourd'hui la mission des médiateurs n'est pas de remettre en question ce qui est résolu ; il ne reste à résoudre que l'incident soulevé par le roi de Prusse relativement au canton de Neuchâtel, pays hybride qui relève du roi de Prusse et fait partie de la confédération helvétique. Le roi de Prusse a abandonné authentiquement à ce canton le droit d'entrer dans la confédération, et celle-ci ne l'a admis qu'à la condition d'accepter les charges comme les avantages du pacte fédéral. Neuchâtel a prétendu rester neutre pendant la guerre, la Diète s'est opposée à cette prétention. Le roi de Prusse a fait remettre un rescrit à la Diète, qui a chargé la commission des Sept de l'examiner. Il paraît que la commission proposera de demander au canton de Neuchâtel s'il reconnaît le droit qu'avait la Diète de réclamer son contingent; s'il répond affirmativement, comme on n'en doute pas, on recevrait la contribution en argent qu'il a offerte et l'on s'en tiendrait là.

Les nouvelles suivantes nous arrivent aujourd'hui de la Suisse.

Voici les pièces officielles relatives à la soumission du Valais :

« Le commandant de la première division, M. L. Rilliet, vient de transmettre à M. le président de la haute Diète la capitulation qu'il a conclue avec les plénipotentiaires du grand-conseil du Valais. Il annonce que ce canton a horriblement souffert et se trouve dans un état d'épuisement qui mérite tout l'intérêt de l'autorité fédérale. »

— Oui, me dit un brave homme qui en ce moment se trouvait près de moi, c'est Mlle Blanche M..., morte de langueur à dix-huit ans.

Je m'éloignai tout bouleversé, je ne savais plus ce que je faisais, ni si ce que j'avais vu était bien réel. C'est ainsi que je parvins, sans m'en apercevoir, jusqu'à l'église de mon village. Là aussi m'attendait un autre coup de foudre, un autre mort, un autre cercueil couvert de fleurs, porté par des jeunes filles vêtues de blanc. Clotilde aussi était morte de la veille!

Je n'essaierai pas de peindre ma stupéfaction et ma douleur. Je restai deux jours à courir les campagnes comme un insensé.

Quand je rentrai chez moi, j'y trouvai un paquet à mon adresse, que l'on était venu y déposer mystérieusement. Je l'ouvris, il contenait une lettre de Clotilde et une boucle de ses cheveux.

Le docteur tira d'une cassette placée devant lui une boucle de cheveux noirs et une lettre qu'il pressa sur ses lèvres ; l'adolescent reprit sa lecture.

Je copie ici cette lettre qui ne me quittera plus :

« Il y a bien longtemps que je ne t'ai vu, ami. Les fleurs de l'obier n'interceptent plus les regards depuis longtemps, et tu ne passes plus. Loin de moi la pensée de t'en faire un reproche. Je ne condamne personne ; mon père t'a repoussé ; il n'a rien négligé pour te rendre odieuses les promenades où j'aurais pu t'apercevoir ; il m'a sequestrée de toi et du reste du monde; j'étouffe dans cette solitude et je meurs !

» Ne t'irrite pas contre lui, je t'en supplie; car il m'aime, il m'aime d'un amour qu'il n'eut jamais pour personne. S'il croit que je désire une parure, il me l'apporte ; une science, il me l'a fait enseigner. Il me comble de présents et d'amitiés ; il donnerait cent fois sa vie pour mon bonheur... Mais il entend faire ce bonheur tout seul, et serait jaloux qu'un autre y fût pour quelque chose.

» Pardonne-lui, ô mon bien-aimé ! Hier encore, je murmurais contre lui de cette réclusion... Il m'a trouvée en pleurs, et, à force de caresses, il m'a arraché mon secret. Son œil s'est animé alors et a lancé des flammes. « Puisqu'il le faut, a-t-il dit, apprends la vérité ! » Mon père avait laissé asseoir un ami à son foyer domestique ; cet ami dévoué lui enleva sa femme.... Je n'ai pas profité de la leçon. Moi aussi, j'ai introduit chez moi un frère d'armes.... Et ta mère, ma pauvre enfant, oui, ta mère tant aimée s'est enfuie avec lui, et t'a laissée orpheline!

» J'ai voulu lui parler de toi, j'ai voulu te défendre, et sa colère a redoublé.... Tu n'es encore qu'un enfant, a-t-il dit ; il as ta carrière à faire, et d'ici là il se passera bien du temps... Il nous permettra de nous voir quand nous serons trop vieux pour nous aimer !... Et pourtant je ne saurais lui en vouloir... Pauvre père ! si tu savais tout ce qu'il souffre de me voir souffrir !

» Je suis malade, ami, bien malade ; chaque jour je sens que ma vie s'en va. Je n'ai d'autre bonheur que de penser aux beaux jours de notre enfance, à ces douces heures de liberté et d'amitié que nous passions ensemble dans les champs... Mais le souvenir de ce bonheur même me rend plus amère la solitude présente. Si au moins je t'apercevais comme autrefois !... Une minute de ta présence, c'est une semaine de bonheur !

» Je t'écris ces quelques lignes en secret ; on te les remettra de même lorsque je ne serai plus. Adieu, ami bien cher! Quand s'épanouiront les œillets de notre parterre et les bluets de nos champs, tu viendras prier sur la tombe de celle qui meurt d'amour pour toi ! »

VI.

INTERRUPTION.

L'adolescent suspendit sa lecture.

— Pauvre Clotilde ! dit le vieillard, elle m'a précédé de bien longtemps ; mais je la reverrai ; l'heure approche où je la reverrai !... Continue, mon enfant.

— Il y a plusieurs pages blanches dans le manuscrit.

— En effet, l'histoire de l'*autre* manque. Je l'ignorais alors ; je ne l'ai sue que plus tard... C'est quelque chose de bien étrange... et cependant de plus fréquent qu'on ne le soupçonne...

— Racontez-moi cette histoire, docteur.

— Volontiers, mon enfant ; fais ajouter une bûche à ce foyer qui s'éteint, puis écoute-moi.

VII.

UNE ÉQUIPÉE DE PENSIONNAIRES.

Blanche avait été placée par ses parents dans le couvent d'une ville voisine pour y faire son éducation. Cette ville possédait un port, une administration nombreuse, et son pensionnat religieux passait pour un des meilleurs du pays. Je n'ai pas besoin de dire que parmi toutes ces jeunes filles de diverses classes, des groupes amicaux s'étaient formés. Blanche se lia surtout avec une pensionnaire, mariée aujourd'hui à un personnage illustre, et que, pour cette raison, je ne désignerai que sous son prénom de Lucile. Blanche et Lucile ne se quittaient pas, et c'était un charme de les voir ensemble, — Blanche svelte, élancée, taille de guêpe, front mélancolique, — et Lucile plus forte, plus vigoureuse, ornée d'un embonpoint précoce, la peau blanche et appétissante, l'œil humide. Toutes deux étaient blondes, mais de nuance diverse; les cheveux de Lucile souriaient dans leur teinte chaude et dorée, tandis que ceux de Blanche tournaient au brun ; ses yeux, bleus comme ceux de sa compagne, étaient plus foncés et semblaient vouloir se cacher sous d'élégants sourcils noirs ; ceux de Lucile s'ouvraient, au contraire, tendres, ardents, amoureux à ravir saint Antoine!... L'une symbolisait l'Amour, l'autre la Volupté.

Blanche et Lucile se donnaient le bras à la promenade, leurs pupitres étaient voisins aux heures d'études, et la nuit même, aux heures de sommeil, elles trouvaient moyen de se rapprocher pour chuchoter tout bas leurs mystérieux épanchements; amitié agitée du reste, semée de bouderies et d'ardentes caresses. L'amour qui s'éveillait dans ces existences de quatorze ans s'égarait sur l'amie à défaut de l'ami qui ne se présentait pas, chaste composé des deux enthousiasmes de la jeunesse, qui réunissait à la sainte pureté de l'amitié les capricieuses inquiétudes et le dévouement sans bornes de l'amour.

Il est peu de cœurs aimants qui n'aient passé par là aux premiers jours de l'adolescence; mais cette intimité eut pour Blanche des suites graves... terribles, puisqu'elle en est morte.

Quelques soins qu'apportent les maîtres à les proscrire, des romans, des écrits plus ou moins licencieux se glissent et circulent à travers les pensions et les couvents, apportés on ne sait d'où, mais lus avec d'autant plus d'ardeur qu'ils sont défendus, commentés d'autant plus longuement et minutieusement qu'ils sont peu nombreux et qu'on ose les garder moins longtemps. Lucile surtout se montrait fort avide de ces lectures, auxquelles elle associait Blanche, et, la réclusion aidant, leurs jeunes têtes fermentaient, et toutes deux attendaient avec une impatience fébrile qu'un regard amoureux se levât sur elles.

Il y avait cependant à cet égard une grande différence entre les amies, et l'évènement l'a montré. Lucile éprouvait la fièvre d'amour et pensait surtout à l'amant. Blanche songeait surtout à l'amie ; prête à suivre Lucile partout où elle voudrait la conduire, mais non sans lutte intérieure, sans résistance et sans regrets.

La chapelle du couvent, décorée comme un boudoir, où les pensionnaires se rendaient le dimanche, s'ouvrait sur l'extérieur pour les curieux. Dans une ville où l'on ne voit guère les femmes qu'à l'église, les hommes sont généralement dévots. Nombre de jeunes gens se rendaient à la chapelle dans l'espoir de rencontrer le regard des jolies pensionnaires, séparées du public par une grille qui interceptait les communications directes, mais non les regards.

La ville venait, à cette époque, de s'enrichir d'une école préparatoire de la marine ; les cours étaient en activité, mais l'ancien local se trouvait trop étroit, et, en attendant qu'un nouveau fût construit, les élèves, même étrangers à la ville, vivaient en dehors comme ils l'entendaient, astreints seulement à suivre les cours, et complètement libres du reste. Deux de ces jeunes gens expatriés, cœurs romanesques, têtes libertines, hardis et entreprenants, entrèrent un jour par hasard dans l'église du couvent. L'un d'eux rencontra le regard de Lucile, regard voluptueux et fascinateur ; il le chercha à son tour, respectueux au début, passionné ensuite. Son ami, de son côté, regarda Blanche, qui le laissa faire. Ce fut d'abord un commerce de regards, puis de sourires ; puis l'on parvint à s'écrire des billets doux et à se faire passer des livres, la nuit, par dessus les murs, à l'aide d'hameçons et de paniers à ouvrage. — Si bien qu'un beau

» 3° Les troupes de toutes armes, milices et landsturm, valaisannes, seront immédiatement licenciées ; les armes seront déposées à l'arsenal cantonal ou dans les dixains aux lieux désignés par l'autorité militaire fédérale pour être rendues aux communes après que la tranquillité et l'ordre auront été rétablis.

» 4° Les troupes fédérales maintiendront l'ordre et la tranquillité et garantissent la sécurité des personnes et des propriétés dans le canton du Valais.

» 5° La décision de toutes les questions qui pourront s'élever et qui ne seront pas du ressort militaire, appartiendra à la haute Diète.

» Ainsi fait en double, au quartier-général, à Bex, le 29 novembre à dix heures du matin. »

— M. Bois-le-Comte, qui ne voulait pas reconnaître la Diète fédérale, a, dit l'*Helvétie*, reconnu le gouvernement provisoire de Fribourg. Il lui a écrit deux lettres, datées de Bâle, pour intercéder en faveur des religieuses expulsées de Bulle et de Montey.

— Ce gouvernement a rendu, le 27 novembre, un décret sur les élections, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'assemblée populaire du 15. Nous allons en faire connaître les principales dispositions.

Le grand conseil sera en même temps corps constituant et corps législatif. Il sera élu directement par le peuple, réuni en six cercles électoraux. Il sera composé de 64 membres, à raison d'un délégué par 1 500 âmes de populations, plus de 10 membres nommés par le grand conseil lui-même.

Sont habiles à voter : tous les citoyens fribourgeois domiciliés dans un cercle et qui ont 20 ans révolus. Sont exclus : les ecclésiastiques et les militaires au service étranger ; ceux qui ont perdu leurs droits politiques ; ceux qui sont en discussion ou sous le poids d'une sentence de prise de corps ; ceux qui ont reçu depuis trois mois des secours d'une caisse des pauvres, ceux qui ont été flétris par un jugement.

Les citoyens des Etats confédérés où la réciprocité est offerte jouissent également du droit de voter.

Le grand conseil sera élu pour neuf ans (la constitution de 1831 avait fixé la même durée). Pour être éligible, il faut jouir de ses droits politiques et civils et avoir accompli sa vingt-cinquième année.

L'assemblée électorale est présidée par l'un des préfets du cercle ; il nomme quatre scrutateurs. Les élections ont lieu par mains levées. Le bureau décide s'il y a majorité. En cas de doute, il est procédé à la séparation et au recensement des votants.

Le grand conseil est fixé au 10 décembre prochain. Le grand conseil constituant se réunira immédiatement après.

— La *Suisse* donne de curieux extraits de la *Gazette du Simplon*, feuille jésuitique du Valais. On y raconte par exemple que le canton de Fribourg *a remporté une brillante victoire sur l'armée combinée des cantons radicaux*, lesquels appelaient les Sonderbundiers *une poignée de lâches*. Ailleurs on lit que le général du Sonderbund, M. de Salis-Soglio, *s'est rendu maître de Zurich sans coup férir*, etc. Il est évident que, sans ces mensonges des chefs, qui trompaient les populations, il n'y aurait pas eu de lutte.

Les jésuites de Schwitz ont pris la fuite, et leur maison a, dit-on, été pillée par les leurs mécontents.

—On lit encore dans la *Suisse* : «Le Sonderbund vaincu, loin d'avoir laissé des regrets, n'emporte que les malédictions des populations qu'il a fanatisées et exploitées. C'est à grand'peine si, à Uri même, on a pu soustraire l'agitateur Siegwart à l'indignation d'une compagnie de carabiniers. Il a franchi la Furka, avec Bernard Meier ; ils n'auront fait que traverser le Valais, sans doute, pour se rendre dans les états sardes. Uri a été occupé le 29 ; le Valais le 30. — A Lucerne, le gouvernement provisoire a résolu de sévir contre les anciens membres du

Les corps-francs de Bade. — Progrès de la Bavière.

L'attention de l'Allemagne est portée tout entière vers la Suisse. Les journaux allemands sont dans la jubilation de l'heureuse issue de la guerre. Déjà des troupes de corps-francs s'organisaient dans le duché de Bade, pour aller au secours de la Diète. Les Tessinois étaient tout préparés à tenter une diversion en Italie et à soulever les populations lombardes, courbées sous un joug qu'elles abhorrent, pour peu que l'Autriche eût fait un mouvement pour intervenir. — Un nombre considérable de villes allemandes ont envoyé des adresses et de l'argent à la Diète.

Le ministère de Bavière chancelle, dit-on, mais ce ne sont pas les conservateurs qui gagneraient à ce changement : le cabinet en expectative est un cabinet libéral. Dans les discussions dont les chambres de ce royaume viennent d'être le théâtre, il s'est prononcé un grand nombre de discours très libéraux et à tendances élevées. M. Thiersch, disgrâcié sous le ministère jésuitique, vient d'être placé à la tête de l'Université. On le voit, la Bavière marche dans la voie du progrès.

Les journaux allemands répètent que l'affaire de Ferrare est sur le point de s'arranger.

ITALIE.

Adresse de la consulte d'Etat au Pape. — Réformes et agitation à Naples. — Le roi de Naples et les lazzaroni. — Les soldats de plomb du duc de Modène. — Réformes dans le personnel de l'administration piémontaise.

Les journaux de Florence et de Rome nous apportent le texte de l'adresse présentée au pape par les membres de la consulte d'Etat. Nous reproduisons en entier ce document intéressant :

« Les membres de la consulte d'Etat comprennent que leur premier devoir, en même temps que leur plus ardent désir, est de déposer devant le trône de Votre Sainteté les actions de grâces des provinces d'où ils ont été appelés, l'assurance unanime de leur dévouement et de leur reconnaissance, et de la confiance que vos sujets ont placée dans l'esprit élevé et le cœur magnanime de Votre Sainteté. Au milieu des hommages qui lui arrivent de toutes les parties de la chrétienté et de l'univers, ceux que lui rendent ses sujets lui seront une source de joie et de satisfaction.

» Dès l'origine de son pontificat, Votre Sainteté a entrepris de concilier les progrès de la civilisation du siècle avec les principes éternels de la religion catholique : alliance admirable qui, d'un côté, assure à l'Eglise une plus grande indépendance et prépare de nouveaux triomphes à la foi, et de l'autre apporte aux peuples la force et le salut, et appelle ces belles contrées à de nouveaux destins.

» L'institution de la consulte est le plus grand des bienfaits que Votre Majesté ait accordés à son peuple. Par elle, vous avez enfin fait participer les laïques à l'administration de la chose publique, et vous leur avez donné une de ces fermes garanties qui ne compromettent en rien les conditions essentielles du gouvernement pontifical. Pleins de la confiance dont nous avons été honorés, nous nous efforcerons d'y répondre dignement.

» En même temps nous ne cesserons pas un moment de coopérer de toutes nos forces à la difficile entreprise de la réorganisation de l'Etat, nous ferons en sorte que la vérité et la vérité seule règne entre un père si généreux et ses fils.

» Encouragés par les bienveillantes paroles de Votre Sainteté et par la bénédiction du ciel que vous avez appelée sur nous, nous nous préparons à examiner franchement et impartialement les matières importantes de l'administration publique qui nous sont soumises, en nous gardant à la fois d'une inerte timidité et de prétentions immodérées.

» Nous serons heureux de concourir à la grande œuvre de la législation que Votre Sainteté a depuis longtemps entreprise, et nous ferons en sorte que la justice, l'égalité civile et l'uniformité soient introduites dans toutes les parties de la loi nouvelle.

» Quant aux finances, notre devoir sera de proposer les moyens de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes ; nous ne perdant pas de vue le but que Votre [illegible] par l'insti-tution des auditeurs de cette consulte.

» Un de nos devoirs les plus chers sera de favoriser l'agriculture, notre industrie fondamentale, et toutes les autres industries, ayant toujours et surtout en vue le bien-être des classes nombreuses et indigentes.

» Quand il vous plaira de nous consulter sur les affaires militaires, nous nous prononcerons pour le perfectionnement d'une armée nationale fortement organisée et entourée de toutes les institutions accessoires, et qui soit en quelques sorte la clef de voûte de cette garde civique qui défend avec tant de zèle l'ordre public, et, s'il le faut, l'indépendance de vos Etats.

» Nos soins s'étendront aux prisons et aux maisons de correction, qui, loin d'être des écoles de perversité, peuvent devenir des instruments d'amélioration, et ramener à la religion et à la morale des esprits égarés.

» Un des premiers soucis de Votre Sainteté, même avant l'institution de la consulte d'Etat, a été celui des conseils municipaux et provinciaux. Vous avez montré par là que la réorganisation des communes était la base des réformes à venir.

» Ce sera donc là un des principaux objets de nos méditations, et nous nous efforcerons de concilier, dans les projets que nous présenterons à Votre Sainteté, le plus grand développement possible des institutions locales avec l'unité de direction et la force du gouvernement central.

» Toutes ces réformes, jointes à un vaste système d'éducation et d'instruction publique et à une police juste et morale, qui surveille, prévienne et réprime, seront de nature, nous en avons la ferme confiance, à garantir la sécurité, la prospérité et la dignité de tous vos sujets.

» Mais cette œuvre si grande et si difficile réclame, pour être menée à bonne fin, la maturité des conseils, beaucoup de temps et une paix complète. Nous avons confiance dans la noble tranquillité dont vos peuples ont donné tant de preuves. Ils attendront avec patience les fruits salutaires des semences que vous avez jetées d'une main généreuse.

» Votre œuvre n'est point entreprise pour favoriser un ordre unique de citoyens; vous embrassez tous vos sujets en un même amour, et cet amour est tel que votre exemple est admiré et suivi par les autres souverains de l'Italie, réunis à leur peuples dans l'alliance des principes, des sentiments et des intérêts.

» On a vu trop souvent les réformes commencer dans le monde à la suite des exigences populaires, elles sont développées au milieu des tumultes et des conflits ; leurs conquêtes ont coûté des larmes et du sang.

» Mais, parmi nous, c'est la première autorité et la plus respectable de toutes qui nous veut initier aux progrès que réclame la civilisation; elle-même dirige les esprits dans un mouvement pacifique et mesuré; elle nous guide vers ce but suprême qui est le règne de la justice et de la vérité sur la terre. »

Au lieu de ces mots : l'*armée nationale*, le *Diario di Roma* porte l'armée civique. La *Patria* de Florence assure que c'est une falsification des rédacteurs du *Diario*.

—Une correspondance de Naples du 25 novembre, adressée au *Nouvelliste*, contient ce qui suit :

« Dans la soirée du 22 courant, un rassemblement d'environ six à huit cents personnes se porta devant le palais du roi, pendant que la musique militaire jouait, sous les fenêtres, comme il est d'usage.

» La première symphonie était à peine achevée, que des cris nombreux et énergiques partirent des groupes et on n'entendit plus que : Vive le roi ! Vive Pie IX ! ! Vive l'union italienne !

Dans l'intervalle qui suivit l'exécution du deuxième morceau de musique, l'enthousiasme augmentant, les cris de Vive la constitution vinrent se mêler aux premiers.

» Plus tard, une notable portion des personnes qui formaient ce rassemblement se portèrent au Théâtre-Nuovo, où se trouvaient le

---

jour, deux écoliers manquèrent au collège et deux pensionnaires au couvent.

Grand fut l'émoi de part et d'autre, au pensionnat surtout ; on se garda d'ébruiter un événement qui eût entamé l'honneur du couvent. On fit disparaître les traces de l'évasion. On dit les absentes malades et condamnées à ne voir personne par ordre du médecin, puis on se mit en quête de les retrouver.

La recherche ne fut pas longue ; dans sa fuite précipitée, Lucile avait laissé tomber un fragment de lettre dans laquelle le plan d'évasion était tracé. Les fugitifs devaient gagner en toute hâte un petit port voisin d'où un navire partait le surlendemain pour Jersey. Là, les quatre amoureux vivraient d'amour et des leçons qu'ils donneraient, jusqu'à ce que l'on consentît à les marier.—Le chapelain du couvent et l'une des sœurs s'empressèrent de courir au port indiqué.

L'évasion s'était faite à minuit; des chevaux attendaient les fugitifs au sortir de la pension, de sorte qu'ils arrivèrent au port dans la matinée. Ils descendirent dans une auberge qui se trouvait à l'entrée du village, mirent leurs chevaux à l'écurie pour qu'on remarquât moins leur arrivée, et non à la porte comme c'est la coutume, puis se firent donner le plus copieux déjeuner qu'on pût se procurer dans l'endroit, du poisson frais à la crème, une omelette au lard et des huîtres, le tout arrosé de vins fins qu'ils avaient pris la précaution d'emporter. Sous prétexte qu'il gelait un peu, ils s'étaient fait servir dans la chambre à coucher des voyageurs, devant un feu flamboyant. La liberté, après une réclusion prolongée, le romanesque de la situation, le fumet des vins, la gaieté du foyer pétillant, la jeunesse, la curiosité, l'amour, l'inexpérience, tout se réunissait pour enivrer les amoureux émancipés...

Ce fut le lendemain seulement, lorsque les fumées du vin, du sommeil et de l'amour se furent dissipées que l'on songea à compter et à partir. Mais l'aubergiste avait traité les fugitifs en marins et la dépense s'élevait à une somme bien supérieure à leur estimation. Le capitaine voulait avant de les embarquer des passeports en règle et non de simples passeports d'étudiants à l'intérieur, et se montrait plus exigeant qu'on ne l'avait supposé pour le prix du passage. Les quatre amoureux se trouvaient dans le plus grand embarras; l'un des jeunes gens jurait, l'autre cherchait à vendre ses effets à vil prix, Lucile se perdait en projets impraticables, et Blanche pleurait tout bas, — lorsque le chapelain et la sœur entrèrent dans cette chambre tout imprégnée encore du désordre bachique de la veille.

Les écoliers s'emportèrent, les écolières pleurèrent, la scène fut très vive, mais elle finit par la réintégration des deux évadées au couvent. Les écoliers, à bout de ressources, retournèrent au collège dont le proviseur fut averti. On s'arrangea de manière à les expédier sans bruit pour une autre ville. Après quelques jours de réclusion et de larmes, Blanche et Lucile reparurent au milieu de leurs compagnes, qui ignorèrent toujours leur escapade, ainsi que les parents.

VIII.

SCRUPULES.

Lucile pleura beaucoup, mais elle finit par se consoler : elle se maria même l'année suivante. Blanche ne se consola pas ; non qu'elle aimât l'écolier qui l'avait enlevée. Elle s'était laissée entraîner par l'exemple, mais elle s'était donnée sans amour, et dans les larmes qu'elle versait le lendemain de cette fatale orgie, ce n'est pas son amant qu'elle pleurait, mais sa pureté perdue, mais la profanation qu'elle venait de subir ; elle pleurait parce qu'elle avait honte de son amant d'un jour !

Rentrée chez son père, une profonde mélancolie s'empara d'elle, et d'autant plus poignante qu'elle n'osait confier à personne le secret qui l'oppressait. Plusieurs partis s'offrirent, elle les refusa, sans vouloir même entendre les noms des prétendants, résolue à ne se marier jamais, ne voulant ni tromper un mari ni révéler un secret qui l'eût forcée à rougir.

Elle vivait ainsi retirée, sortant peu et cherchant dans les arts une compensation au renoncement qu'elle s'imposait. Mais une âme aussi aimante ne pouvait vivre ainsi sans amour. Elle avait remarqué ma lampe solitaire comme j'avais remarqué la sienne. Cette fenêtre en vint bientôt à la préoccuper. Quand l'amour se présentait sous les traits d'un jeune élégant de province, elle s'en défiait et l'évitait. Les attentions assidues dont je l'entourais de loin lui semblèrent d'abord sans danger. L'attrait du mystère la fascina comme il m'avait fasciné moi-même, et elle se prit à s'intéresser à moi comme je m'intéressais à elle.

Son père un jour lui dit en riant qu'il comprenait la cause de son dédain pour les prétendants qui s'étaient présentés. Blanche tressaillit et le regarda avec terreur ; il lui montra la fenêtre où je me tenais. Elle se remit un peu, en voyant qu'il ne savait rien ; mais, à l'idée qu'elle pourrait être aimée, qu'elle pourrait aimer elle-même, elle fut saisie d'effroi, et, s'exagérant le sentiment qui germait en elle, elle s'obséda si bien de ma pensée qu'elle en vint à m'aimer d'un véritable et profond amour.

Elle prit alors la résolution de ne plus me rencontrer, de ne plus me voir, de ne plus regarder ma fenêtre, mais le soin constant qu'elle mettait à écarter tout ce qui lui rappelait ma présence, l'attachait davantage à cet amour désespéré. Si j'eusse vécu moins isolé d'elle, s'il m'eût été permis de la rencontrer parfois, d'échanger avec elle autre chose que ces phrases banales qu'on ne prononce bien que lorsqu'on n'y prend pas garde, je lui aurais montré tant d'amour, de respect, de déférence, que je l'aurais rassurée. — Elle se serait reprise à la vie en se purifiant par un amour vrai, des souillures d'un moment de surprise et d'oubli... Mais elle vivait loin de moi, trésor gardé par des dragons plus terribles que ceux des jardins enchantés, les convenances. Re-

pliée en elle-même, elle s'exagéra sa faute passée, son amour présent, sa honte possible, ma susceptibilité jalouse. Elle voulut m'éviter, mais comme on évite un précipice qui charme, en penchant de temps à autre la tête vers l'abîme que l'on redoute, si bien que l'on finit par rouler au fond.

C'est ainsi qu'elle fut amenée à repousser avec effroi une contre-danse qui eût placée sa main dans la mienne, et permis à mon bras d'entourer sa taille, au milieu de la foule tourbillonnante du bal ; par ce rapprochement, si froid quand on n'aime pas, elle eut peur de resserrer le lien qui nous unissait. Elle refusa la main que j'allais lui tendre, mais elle accepta le cœur que mes yeux lui offraient. Je ne dormis pas après cette soirée, mais elle, elle prit la fièvre, une de ces fièvres qui attaquent la vie dans ses organes essentiels, une de ces fièvres qui ne se calment pas. — On se disait : — Elle se meurt de langueur et de faiblesse! Les malheureux, ils ne voyaient pas qu'elle se mourait d'amour et d'isolement !

Et le docteur frappait du pied et froissait amèrement dans ses doigts un nœud de ruban bleu qu'il avait tiré de la cassette ouverte devant lui, seule relique qu'il eût conservée de la malheureuse Blanche.

Après un moment donné à la douleur profonde qu'excitait chez lui ce souvenir, le vieillard fit un signe, le jeune lecteur reprit l'album qu'il avait déposé et lut encore ce qui suit :

« Pauvres fleurs! m'écriai-je, quand je me fus rappelé ces événements, quand j'eus achevé de me raconter l'histoire de ces deux jeunes filles qu'un destin commun enleva, mortes toutes deux à leur matin, le même jour, enterrées à la même heure, — pauvres fleurs que le souffle de l'hiver a déracinées ; non, je ne dois plus vous pleurer, car vous êtes retournées dans une vie meilleure, d'où vous prenez en pitié nos agitations et nos douleurs, plus heureuses que ces pauvres paquerettes vos sœurs, qui luttent si douloureusement contre l'aquilon ; plus heureuses que ces pauvres femmes qui traversent notre vie, et dont le fardeau est parfois si lourd à supporter qu'on serait en droit d'accuser Dieu d'injustice, pour avoir exposé à tant de douleurs surhumaines un corps si frêle, un cœur si facile à briser ! »

IX.

AU COIN DU FEU.

— Ce n'est pas Dieu qu'il faut accuser, dit l'adolescent, mais l'homme qui n'a pas compris l'œuvre de Dieu, et qui refusant d'écouter les leçons que lui donnent à chaque instant la douleur et le plaisir....

Cætera desunt.

J. FLEURY.

... ont été mis hors la loi.

» Quelque louable que soit cet acte, dû évidemment à l'influence de M. Pietracatella, nous ne voyons point là une amnistie dans l'acception du mot, c'est tout simplement une réparation, assez tardive même, donnée aux familles des malheureux qui depuis plusieurs mois gémissaient dans les prisons, sans qu'on pût attribuer leur incarcération à des motifs plausibles.

» Le 24, l'enthousiasme augmentant, les rassemblements se portèrent à la même heure devant le palais du roi, mais cette fois au nombre de cinq à six mille personnes.

» Les manifestations devinrent encore plus énergiques que la veille. Aux cris de : Vive le roi ! vive Pie IX ! vive l'union italienne ! vive la constitution ! se joignaient hautement les vœux d'une amnistie complète et de réformes significatives.

» Cet immense attroupement parcourut ensuite la Via Toledo jusqu'au palais du nonce apostolique, où les cris redoublèrent. Des milliers de petits papiers jonchaient les rues et portaient ces mots : « Le peuple des Deux-Siciles prie le roi d'accorder une amnistie absolue. Vive le roi ! vive la ligue italienne ! »

» Il est à remarquer qu'aucun désordre n'a marqué ces rassemblements, pendant lesquels la police s'est montrée interdite et sans force devant le généreux enthousiasme de la population. »

— On nous cite le trait suivant du roi de Naples :

Lorsque l'hiver passé, le peuple de Naples mourait de faim et apercevant le roi Ferdinand à la promenade, arrêta ses chevaux pour lui demander du pain ; le roi répondit :

— Dieu vous punit à cause de vos péchés.

A quoi les lazzaroni ripostèrent :

— Non, majesté, ce n'est pas pour nos péchés. La misère qui nous accable n'a autre cause que l'ignorance et les iniquités de vos ministres.

— On nous écrit de Livourne :

On sait que la troupe en activité de service, dans le *vaste empire de Modène*, ne va pas au delà de 2 000 hommes, et que les quelques repris de justice et leurs dignes confrères, enrégimentés çà et là dans les campagnes, constituent une force illusoire plutôt que réelle, indisciplinés qu'ils sont et refusant de se battre sous les ordres de leurs chefs. Ils ont l'habitude du poignard ; ils méprisent le fusil ! C'est pour cela que, le 19 du mois passé, une société de patriotes de Livourne a bien voulu venir en aide à S. A. R. François V, duc de Modène et archiduc d'Autriche, en lui adressant deux caisses dans lesquelles ont été emballés avec beaucoup de soin de petits soldats de plomb, comme en ont les enfants. Ceux qui ont fait ce présent au magnanime descendant des Hercule d'Este l'ont accompagné d'une lettre fort respectueuse dans laquelle ils le prient d'agréer leur offre et de compléter ainsi la réserve de 300 000 Autrichiens qu'il a rêvée derrière le Pô. Avec ces petits joujoux, il pourra repousser la funeste contagion des réformes, établir un redoutable cordon sanitaire pour sauver ses Etats *de la peste révolutionnaire, qui les entoure*, et donner gain de cause en Italie à son patron et tuteur, le prince de Metternich. »

— Un correspondant nous écrit de Turin :

« Charles-Albert a très bien accueilli à son retour à Turin la députation municipale piémontaise qui était allée fraterniser avec celle de Gênes. Il l'a invitée à dîner et lui a dit que les temps sont difficiles, la guerre probable, et qu'il est décidé à défendre l'indépendance italienne jusqu'à la dernière goutte de son sang. Le roi a donné des ordres pour pourvoir le mieux possible à la défense du pays et l'assurer contre les attaques de l'Autriche. Dans l'administration gouvernementale il y a eu aussi des grands changements ; des hommes nouveaux et bien placés dans l'opinion publique ont été chargés de réaliser les réformes. Auparavant c'étaient la naissance et les protections qui présidaient aux choix des employés ; maintenant, c'est le talent et le mérite individuel.

» Au commencement de l'année prochaine, les notables seront convoqués en conseil d'Etat, et tout fait espérer que le nouveau sénat se montrera digne de la liberté, de l'indépendance et de la grandeur de la noble patrie. »

GRANDE-BRETAGNE.

Les débats du parlement anglais sont très verbeux, mais peu intéressants. Le chancelier de l'échiquier (ministre des finances) a fait un long discours qui n'explique rien, et qui conclut à une enquête sur les causes des embarras récents du commerce et de la Banque. Tous les débats roulent sur des questions de cet ordre et sur les mesures de coercition pour l'Irlande. Voici le résumé de la séance du 2 décembre :

LE COLONEL THOMPSON présente une pétition d'habitants du Yorkshire contre toute mesure coërcitive à l'égard de l'Irlande et en faveur des mesures destinées à améliorer la condition sociale du pays.

M. J. O'CONNELL. Mercredi prochain, je proposerai à la chambre de se former en comité général, pour examiner la détresse actuelle de l'Irlande et les moyens que donneraient les lois en vigueur pour la soulager, ainsi que les mesures qu'il conviendrait d'adopter.

LORD J. RUSSELL. Je ne présenterai que le 16 courant le bill concernant l'abrogation des incapacités civiles et politiques des israélites.

La chambre reprend la discussion sur la motion du chancelier de l'échiquier, tendant à la nomination d'une commission pour examiner les causes de la détresse commerciale.

Les journaux de provinces annoncent que les faillites deviennent moins fréquentes, et que l'industrie manufacturière a repris un certain degré d'activité.

La Banque d'Angleterre a réduit le taux de l'escompte de 8 1/2 à 6 % depuis la semaine dernière. Cette réduction a produit un très bon effet sur le commerce et les affaires de la Bourse.

L'Irlande est toujours dans le même état de misère et de fermentation. La conspiration organisée des tenanciers contre les propriétaires a gagné, disent les journaux, le comté du Sligo, qui jusqu'à présent était resté paisible.

Le parlement qui ne propose que des mesures de coërcition et de misérables palliatifs, ne paraît pas se douter même de la gravité du mal et de la vraie nature des remèdes devenus indispensables.

ESPAGNE.

Les nouvelles d'Espagne sont insignifiantes. Les cortès discutent leur adresse. Quelques mouvements continuent d'avoir lieu en Catalogne. Le gouvernement a déporté un chanteur du Cirque, accusé, dit-on, d'avoir plu à la reine.

MAROC.

La *Presse* publie ce matin la correspondance suivante, en date d'Algésiras, 21 novembre :

« Je reçois à l'instant l'avis qu'Abd-el-Kader a battu les troupes de

Les derniers avis de la Vera-Cruz et de Mexico sont du 1er novembre, et se résument en deux faits également importants : la reprise de Puebla par les Américains, et la déchéance de Santa Anna, traduit devant un conseil de guerre par le gouvernement qu'il a lui-même établi. Voici les détails que nous trouvons à ce sujet dans divers journaux :

« En arrivant à Perote, le général Lanne fut rejoint par le capitaine Walker et continua sa marche sur la route de Puebla jusqu'à la petite ville de Dreyes. Là, le capitaine Walker reçut l'ordre de marcher sur Huamantla, en passant par San-Francisco et Guapastla, avec une force de 250 hommes. A Huamantla, cette petite troupe trouva la ville défendue par 1 600 Mexicains ; cependant, le capitaine n'hésita pas à engager le combat, et, après une lutte acharnée, les Américains parvinrent à mettre l'ennemi en fuite avec une perte de 200 hommes et de trois pièces de canon ; pour leur part, ils n'eurent à regretter que cinq ou six tués, mais parmi ces derniers figure le célèbre capitaine Walker des *rangers* texiens, dont la mort constitue à elle seule une perte irréparable. Ce brave officier qui, depuis le commencement de la guerre, a rendu de si grands et de si constants services à la tête de ses éclaireurs, a eu une fin non moins dramatique que glorieuse. Il chargeait à la tête des siens, et l'ennemi pliait devant lui ; tout à coup un Mexicain, dont il venait de renverser le fils à ses pieds, oubliant tout danger dans un élan de désespoir paternel, fond sur le capitaine et lui passe son épée au travers du corps. La petite troupe vengea la mort de son chef en achevant la victoire qu'il avait commencée.

» Après avoir accompli la dispersion des Mexicains, seul but de cette petite expédition, les vainqueurs évacuèrent Huamantla et allèrent rejoindre le général Lane, qui reprit sa marche sur Puebla. Il trouva cette ville en pleine insurrection, et y fit entrer ses troupes par pelotons, sous la protection d'un feu bien nourri qui ne cessa qu'après la retraite définitive de l'ennemi et le rétablissement de la tranquillité. Le général Rea, ainsi chassé presque sans résistance de sa conquête passagère, s'enfuit avec environ 400 hommes de guerillas dans la direction d'Atlixco. Mais les Américains n'ont pas dû tarder à le suivre dans ce nouveau refuge, car le *Génie de la Liberté*, publié à Vera-Cruz, le 1er novembre, annonce qu'un détachement d'environ 1 000 hommes a pris paisiblement possession de la ville d'Atlixco. Le bruit courait aussi qu'Orizaba, ville de 16 000 habitants, avait été occupé sans résistance par un corps de 400 hommes seulement, qui avait été la sommer de se rendre, sommation à laquelle les habitants eurent le bon sens d'obéir, disent les correspondances américaines.

» Quant à Santa-Anna, sa déchéance est définitive ; elle lui a été signifiée par un ordre émané du nouveau ministre des affaires étrangères.

» Santa-Anna s'est soumis à cette injonction avec une docilité qu'explique l'abandon absolu où paraissent l'avoir laissé ses troupes. Il paraîtrait aussi que le gouvernement avait conçu quelque défiance contre Paredès, car celui-ci a reçu l'ordre de demeurer à Tilcolapan.

» Du reste, Mexico était tranquille, et, quelques jours auparavant, le général Scott avait fait une reconnaissance avec son état-major jusqu'à Guadalupe. Des bruits de paix étaient généralement répandus. Le congrès mexicain, réuni à Queretaro, où l'on annonce l'arrivée du général Almonte, avait, disait-on, réussi à se former en corps délibérant, et la majorité s'était prononcée pour le prompt arrangement des difficultés avec les Etats-Unis. Il est difficile toutefois de pressentir ce qu'il peut y avoir de réel et de sérieux au fond de ces rumeurs qui ont déjà couru tant de fois et ont été tant de fois démenties.

» A l'abri du calme qui se rétablit chaque jour davantage, la ville de Mexico, ajoutent les correspondances, s'américanise de plus en plus. De toutes parts surgissent des établissements *à l'instar* des Etats-Unis : hôtels, tavernes, salles de billards, voire même théâtres, s'élèvent comme par enchantement. Un nouveau journal y a paru sous le titre de *North American* et sous la direction de M. W.-C. Toby, ancien rédacteur de la feuille de Philadelphie qui porte le même nom. »

Voici comment le journal de New-York le *Herald*, annonce la fin de la guerre du Mexique :

« La brillante campagne du Mexique est terminée par l'occupation de la capitale et des ports de la république. On a reçu à Washington les dépêches officielles du général Scott, qui bientôt reviendra aux Etats-Unis. Il sera précédé par le général Taylor et beaucoup d'autres officiers généraux.

» Ainsi s'est accomplie, en dix-huit mois, la conquête d'une vaste république, où nous avons donné au monde le spectacle de grandes actions *qui surpassent même celles de Napoléon en Italie* ; car, à l'armée d'Italie, il n'y avait qu'un Napoléon, tandis que notre armée *est une armée de Napoléons*. »

BOURBON.

Communications entre Suez et Bourbon.

Le gouvernement paraît décidé à tenter d'établir une communication régulière, par voie de vapeur, entre Bourbon et Suez. Depuis longtemps la colonie fait des vœux pour que ce service soit fondé : le conseil colonial s'est, à diverses reprises, occupé de la question ; il a même voté une subvention de 75 000 fr. en faveur de toute compagnie qui se présenterait pour exécuter le projet. Les chambres de commerce de nos principaux ports ont été consultées ; on s'est adressé à plusieurs compagnies de l'Inde et de Londres ; mais, jusqu'ici, les seuls résultats qu'on ait pu obtenir, du moins nous le croyons, semblent avoir été bornés à des vœux plus ou moins ardents, à l'expression de vives sympathies pour le succès de l'entreprise ; aucune société de commerce n'a voulu entreprendre à sa charge les premiers frais.

Le ministre de la marine a pensé que, dans une affaire de cette importance, et qui peut avoir des conséquences si fécondes pour notre commerce et pour nos établissements de la mer des Indes, il appartenait à son département de donner l'impulsion. La marine se charge de tracer la meilleure route à suivre ; elle prend pour elle les dangers, s'il s'en rencontre, et les difficultés d'un premier essai ; elle indiquera au commerce les chances de gain ou de perte de cette entreprise. Deux bâtiments à vapeur de 220 chevaux sont affectés à la division navale de Bourbon : le *Cassini* va partir, un autre ne tardera pas à le suivre ; ces bâtiments, en même temps qu'ils coopéreront au service de la station, pourront réaliser le projet, si longtemps rêvé, d'une communication régulière entre Bourbon et Suez. Nous applaudissons de tout notre cœur à cette utile pensée du duc de Montebello, de faire servir les forces de la marine de l'Etat, non-seulement à la protection, mais aussi à tout ce qui peut contribuer au développement de notre commerce maritime et de notre industrie coloniale et nous en suivrons la réalisation avec le plus vif intérêt. (*Débats.*)

La Librairie phalanstérienne a mis en vente cette semaine une édition en brochure du programme politique et social de la *Démocratie pacifique*, depuis longtemps demandée par nos amis. C'est

... tribunal de commerce et des quatre conseils de prud'hommes.

Ils continueront à être désignés, moitié par le tribunal de commerce et moitié par la chambre de commerce.

— Une résolution du grand-duc de Bade, en date du 26 novembre, convoque les Etats pour le 7 décembre.

— Hortense Lahousse, condamnée par la cour d'assises du Nord pour empoisonnement, ne s'est point pourvue en cassation. Elle a essayé de faire adoucir sa position en offrant de révéler le nom d'un complice qui lui aurait conseillé le crime et fourni les moyens de le commettre ; mais ces prétendues révélations n'ont semblé offrir aucun caractère de véracité.

Elle avait également prétendu être enceinte, mais le médecin chargé de vérifier le fait lui a donné un démenti formel.

— M. Payen commencera ce matin, à onze heures, son cours public et gratuit de chimie appliquée aux arts, dans le nouvel amphithéâtre du Conservatoire ; il le continuera les mardis à 7 heures et demie du soir et les dimanches à 11 heures du matin.

— Le projet des sous-secrétaires d'Etat est décidément abandonné, dit le *Constitutionnel*. Ce projet avait été médité et arrêté par les deux ministres politiques du cabinet, MM. Guizot et Duchâtel. Lorsqu'il fut porté en conseil, il eut une singulière fortune : chacun des autres ministres s'empressa respectueusement d'en adopter le principe ; mais chacun d'eux invoqua des raisons péremptoires pour refuser le sous-secrétaire d'Etat qu'on lui donnait.

— Une opération césarienne vient d'être pratiquée par M. le professeur Stolz, à la clinique d'accouchements de la Faculté de médecine de Strasbourg. La femme a été éthérisée, et cette opération autrefois si cruelle a été exécutée sans que la personne qui l'a subie en ait eu conscience.

— Une dépêche télégraphique a annoncé la relâche à Cherbourg, avec une voie d'eau, du steamer transatlantique *l'Union*, parti du Havre le 24 novembre, pour New-York.

Dans les premiers jours qui ont suivi ce départ, le navire s'est bien comporté ; mais la mer étant venue à s'élever, l'eau commença de monter aux pompes ; on parvint d'abord à franchir, mais bientôt la voie d'eau augmenta au point d'envahir les machines ; le capitaine fit immédiatement réunir un conseil, dans lequel la relâche à Cherbourg, ou dans le port le plus voisin, s'il était nécessaire, a été unanimement décidée.

DOUANIERS ET FRAUDEURS étaient récemment en guerre ouverte sur notre frontière du nord. Les fraudeurs, petits et grands, ne pouvaient plus rapporter de Belgique, même pour leur usage particulier, l'un, deux hectogrammes de sucre ; l'autre, un paquet de café ou de sel, sans voir poindre le procès-verbal. Aussitôt, dès que les habitants de cette même frontière ne purent faire leurs provisions en Belgique, ils ont mis en interdit MM. les douaniers, et leur ont refusé toutes les denrées dont ces derniers avaient l'habitude de se fournir auprès d'eux ; si bien que les préposés étaient, en quelque sorte, condamnés à mourir de faim. La position n'était pas tenable, et les préposés ont demandé et obtenu l'autorisation de fermer à peu près les yeux sur la petite fraude.

La capitulation a été signée et s'exécute au contentement des parties belligérantes ; le paysan a du café et du sucre, et le douanier n'est plus réduit à manger son pain sec et sa soupe sans beurre.

NAUFRAGE DANS L'ARCHIPEL. — Une tempête qui a duré du 3 au 4 novembre, a causé de nombreux naufrages dans les îles de l'Archipel et jusque dans le port même de Syra, où six bâtiments ayant successivement perdu leurs ancres, ont été poussés vers la terre et ont échoué. A Andros, deux bricks de commerce, l'un grec et l'autre français, ont été jetés à la côte. Tout l'équipage du bâtiment français a pu se sauver, cinq hommes de l'équipage grec ont péri. Au cap de Korthios, deux bricks et trois petits navires ont également fait naufrage ; enfin, un brick spetziote s'est perdu sur le rivage de Ténia. En conséquence de ces naufrages, l'île a été soumise à une quarantaine de huit jours.

Un bateau à vapeur français est parti du Pyrée pour aller à Andros aider au sauvetage du brick de commerce dont le naufrage est annoncé plus haut.

Les derniers orages n'ont pas occasionné dans la mer Noire autant de sinistres qu'on l'avait craint d'abord. Une huitaine de bâtiments seulement ont péri ; mais la perte la plus considérable est celle de la frégate de charge turque le *Feïz-Rhamen*, dont nous avons déjà parlé et qui était allée chercher, pour l'arsenal, du charbon de terre à Erégly. Cette frégate a péri près de Cara Bournou ; battue par la tempête, elle s'est entr'ouverte, et a sombré sans qu'on ait eu le temps de préparer les moyens de sauvetage. D'après les nouveaux renseignements, le capitaine et soixante hommes de l'équipage ont disparu dans les flots ; cinquante-deux hommes sont parvenus à gagner la côte, et ont été recueillis et ramenés à Constantinople par le paquebot à vapeur de l'état l'*Erégly*, expédié par l'amirauté à la première nouvelle du sinistre.

UN SERMENT EN JUSTICE DE PAIX. — On lit dans l'*Emancipation de Bruxelles* : « A l'audience de simple police d'hier un compagnon se présente pour prêter serment :

» Le juge : Vous jurez ?

» Le témoin : Oui, monsieur.

» D. Dites que vous jurez. — Oui, monsieur.

» D. Allons, répétez ce que je dis : Je jure. — R. Vous jurez.

» D. Non, c'est vous qui jurez, dites : Je jure. — R. Je jure.

» D. De dire la vérité. — R. Oh oui, de dire la vérité, pourquoi pas ?

» D. Ainsi m'aident Dieu et ses saints. — Oh ça est juste.

» D. Répétez : *Ainsi m'aide Dieu.* — R. Ainsi, messieurs.

» D. Et tous ses saints me soient en aide. — R. Et tous ses saints me soient en l'air.

» Le juge : Non, en aide.

» Le témoin : Et tous ses saints me soient *honnêtes*.

» Le juge : Allez vous asseoir.

» Le témoin : Allez vous asseoir.

» L'huissier est obligé de prendre le témoin par le bras et de lui faire répéter mot à mot le serment, ce qui n'est pas chose facile ; il n'y parvient qu'après 10 minutes d'effort. »

[illegible]
les départements de l'ouest et du midi de la France.

Si l'on pense aux difficultés inouïes que rencontrent toutes les entreprises à leurs débuts, on a peine à se rendre compte de la faveur marquée qui a accueilli cette institution nouvelle. On dirait que les capitalistes si rudement maltraités par les chemins de fer, ont enfin compris que des garanties matérielles devraient leur être données en échange de leurs capitaux, et qu'il ne pouvait y avoir de succès possible pour une entreprise sans cette condition essentielle qui est le principe de vitalité

En effet, le capital de la compagnie étant garanti par les terrains acquis à bas prix et revendus avec bénéfice par suite de l'exploitation, il n'y a donc en réalité que des chances certaines de gains sans nulle chance possible de perte. C'est, en un mot, un placement hypothécaire, avec cet avantage que les propriétés, servant de garantie aux capitaux, gagnent toujours en valeur.

Mais il y a surtout dans ce projet une pensée morale qui contribuera puissamment à son succès : celle de mettre un terme à l'émigration des classes pauvres qui vont au hasard demander à l'étranger un pain souvent amer que la patrie elle-même leur refuse.

Une institution qui tend ainsi à arrêter l'émigration, tend vers un but essentiellement national, car la population sera toujours la principale richesse d'une nation . or ce but, c'est celui que veut atteindre la compagnie. Ainsi elle fournit à *bas prix* et à *terme*, aux familles laborieuses, des terrains en état de culture, des matériaux pour les constructions, des instruments aratoires et autres, en un mot, tout ce qui est nécessaire à l'exploitation des terrains concédés.

Quand on songe aux résultats incalculables que peut donner au pays la réalisation d'un pareil projet , il ne faut plus s'étonner si le succès répond déjà si bien à l'attente de tous ceux qui lui ont prêté leur concours, et si les sympathies des hommes intéressés au bien-être du pays sont acquises à une institution, qui chaque jour grandit, se consolide et réalise sans bruit la plus belle pensée d'économie sociale et politique. Nous pensons que cette entreprise fera honneur, non-seulement à l'homme qui l'a conçue, mais encore à tous ceux qui prendront une part quelconque à son édification.

Voyage dans l'intérieur de l'Algérie.

... Je viens de faire le voyage le plus intéressant, le plus curieux qui se puisse imaginer. Vous savez déjà que je devais partir avec Si-Ibrahim-ben-Osman-Bey, khalifat de Mascara. Avant tout je vous retrace son portrait. Il était au nombre des neuf chefs arabes qui assistaient à notre distribution des prix. Grand, gros, mais non pesant ; une belle tête très brune, mais assez douce ; à Paris, toujours vêtu à la turque, avec le turban, la veste brodée, des souliers et des bas. Il blâme beaucoup le khalifat de Tlemcen d'avoir été partout à Paris, chez les ministres, chez le roi, dans le costume qu'il porte au milieu des montagnes. Pour le voyage, Si-Ibrahim avait revêtu le bournous blanc et mis par-dessus le capuchon, le turban au lieu de la corde en poil de chameau.

Notre départ s'effectua dans cet ordre : en avant, à une assez grande distance pour ne pas être vu de notre troupe, était le cortége des femmes et des bagages. A six heures du matin, nous quittâmes la ville. En tête, le khalifa et un vieillard, quelque personnage important de sa maison. Derrière eux marchant quatre Arabes, le fusil droit sur la cuisse, mais revêtu de son fourreau rouge, sans doute pour montrer que c'est une expédition pacifique; puis deux autres, le fusil pendu à l'arçon de la selle, et deux autres serviteurs, puis deux Français, savoir : un inspecteur du domaine, à cheval et en uniforme, et, comme il faut que la chose la plus sérieuse ait toujours son côté ridicule, votre serviteur en costume très bourgeois, assis commodément sur une mule équipée comme celle que j'ai déjà dépeinte dans le voyage de Medeah. Du reste, mon équipage était beaucoup plus ridicule à mes yeux que pour les gens du pays, puisque la mule est la seule monture dès qu'on a quelque bagage. — Ce n'est qu'au bout d'une heure à peu près que nous avons quitté l'ordre de bataille et que chacun a marché à sa fantaisie, laissant toujours le khalifat en tête. Jusque vers dix heures et demie, il ne s'est rien passé de remarquable, si ce n'est que nos deux Arabes armés profitaient de toutes les plaines pour se lancer en avant, et, revenant sur nous ventre à terre, nous tiraient des coups de fusil presque à bout portant. Quel pays que celui que nous traversions alors ! Une terre végétale excellente et profonde, que l'on pourrait arroser à peu de frais et que les malheureux laissent complètement inculte, ou, si par hasard ils y font pousser du blé, du maïs ou du fourrage, ils ne se donnent même pas la peine d'arracher les chardons et les palmiers nains qui couvrent les trois quarts du terrain. Les montagnes sont plus boisées que du côté d'Alger, mais toujours des arbres rabougris et de mauvais bois, incapables de servir à la construction. C'est de Trieste que vient le bois pour les bâtisses. « On ne trouverait pas dans le pays, me disait un colon, de quoi faire un bon manche de bêche. » Enfin, ce bois est même mauvais pour le chauffage, car on ne brûle que des fagots et des racines ; sur les côtes, on a du bois en bûches, mais il vient de Suède.

Vers dix heures et demie, nous entrons sur le territoire soumis au khalifat, et déjà nous voyons les Arabes qui sont sur notre passage, se précipiter à bas de leurs chevaux pour venir baiser la main de Si-Ibrahim, puis l'agha des Beni-Chougran, puis le caïd et tous se joignent à notre troupe et nous arrivons une vingtaine à l'Abra, où nous trouvons une tente préparée. Nous nous y installons sur des tapis, et un grand coussin placé derrière nous permet de nous étendre si nous ne préférons nous asseoir à la turque. (Remarquez que nous signifie toujours Ben-Osman et les deux Français.) L'Agha, le caïd et d'autres principaux Arabes sont sur les deux côtés. Rien ne les distingue des autres Arabes ; tout au plus le bournous blanc de l'agha est-il un peu plus fin. De toutes parts accourent les habitants qui viennent baiser la main du bey et se rangent debout à l'entrée de la tente. C'est une cour complète avec les ducs et pairs qui ont le droit de s'asseoir et la plèbe des courtisans qui recueille avidement les paroles du souverain. La position était belle pour un homme qui cherche la couleur locale. Et cependant, quoique tout ce mouvement, ces usages attirassent bien vivement mon intention, la partie la plus intéressante a été pour moi la conversation lorsqu'on n'a plus été qu'en petit comité.

Si-Ibrahim venait de France, il avait passé trente-sept jours à Paris ; que de choses on avait à lui demander. Il faut rendre justice à ceux qui l'ont conduit, et à lui aussi, on l'a parfaitement guidé et il a admirablement compris, car il expliquait très clairement tout ce qu'il avait vu; et savait parfaitement mettre ses idées si neuves, si étranges, à la portée de ses auditeurs. On pense bien que, dans cette séance d'une demi-journée, il n'a pas tout dit à ses visiteurs, mais ce qu'il a dit était bien choisi pour les remplir d'admiration pour la France. D'abord les idées générales, la grandeur de Paris, cette ville immense dont, en voiture, on ne peut faire le tour en moins de six heures ; où les maisons sont si hautes qu'un homme est fatigué pour arriver au [illegible] y attacher les chevaux) ; Versailles, ce palais qui est à la Casbah ce que la Casbah est aux gourbis des Arabes, ce palais où les jambes plient avant d'avoir parcouru toutes les chambres. Mais quelle n'a pas été l'attention des auditeurs lorsqu'il est venu à décrire ces voitures de feu dont beaucoup avaient entendu parler, dont aucun n'avait et n'a probablement encore une idée exacte, malgré les explications vraiment étonnantes du khalifat. Un Français habitué à ces idées n'aurait pas mieux décrit la forme des roues et celle des rails, la manière, dont ceux-ci sont maintenus à distance, l'accélération progressive et le ralentissement de la marche au départ et à l'arrivée, ainsi que la vitesse prodigieuse ; puis les travaux gigantesques entrepris et exécutés. Ces montagnes, ces vallées qui ont disparu , ces souterrains si longs qui percent les montagnes de part en part, qui passent sous des villes. Par exemple, disait-il, ce que mon œil a vu (et il mettait le doigt sur son œil), mais ce que mon esprit ne peut comprendre, ce sont des voitures qui marchent, et il n'y a pas de cheval, il n'y a pas de machine, il n'y a pas de feu. Comme on comprend bien le mot du poète « l'assemblée était suspendue à la bouche de l'orateur. » Il fallait voir l'attention, il fallait entendre les exclamations des Arabes, ces hardis cavaliers, pendant que le bey leur racontait les exercices de Franconi ! Les exercices sur quatre chevaux, le saut à travers le cerceau de papier pour retomber, non pas assis, mais debout sur le dos du cheval, eussent trouvé bien des incrédules si le khalifat n'eût assuré l'avoir vu de ses yeux. Tout cela avec bien d'autres choses que je passe sous silence, entre autres la description de la fête de nuit à Vincennes, était sans doute fort intéressant pour moi ; mais jugez de mon étonnement, de mon émotion même lorsque Si Ibrahim a raconté et expliqué mieux que ne je pourrais le faire peut-être la colonne Vendôme. *De tous les Arabes présents*, j'étais le plus attentif.

J'en ai dit bien long sur la conversation du khalifat, cela ne montre que mieux l'impression qu'elle m'a faite Revenons un peu aux faits. L'usage est que, lorsqu'un chef passe dans une tribu, la tribu lui offre un ou plusieurs repas, selon le temps qu'il reste. C'est comme chez nous, moins les harangues. Nous avions fait nos dix lieues sans avoir rien pris qu'une tasse de café ; vers les midi, nous nous contentâmes de manger quelques provisions froides que Si-Ibrahim avait apportées : l'agha ne fournit que la pastèque et le classique couscoussou ; mais, lorsqu'il sût que je n'en avais jamais mangé, il le fit emporter se réservant de faire soigner celui du soir. Le soir, cuisine arabe tout entière, mais avec table, fourchettes, cuillères, par conséquent rien d'extraordinaire, si ce n'est que le couscoussou était fort bon et le reste très bien accommodé, mais avec plus de poivre et de piment que de viande. Heureusement une belle pastèque bien douce et de magnifiques raisins vinrent éteindre l'incendie. Nous n'étions que nous trois à table et le bey s'était muni de vin, il n'a pas osé en boire devant tout le monde, mais, je le dis tout bas, il en a fait verser en cachette dans l'eau qu'il a bue entre ses repas.

Après une nuit passée sous la tente, nous partons à 5 heures et demie, et notre marche prend un caractère plus sévère et plus régulier. Les quatre gardes d'honneur sont toujours à une cinquantaine de pas en avant, derrière eux une espèce de lieutenant avec un baudrier d'or passé par-dessus le bournous et un sabre à fourreau d'argent. Notre troupe augmente de plus en plus , de sorte que nous arrivons plus de deux cents à Mascara, et comme la route est tout le temps au milieu de montagnes très sinueuses et assez bornées, cette masse mouvante de bourneus blancs et bruns que l'on voit ondoyer à travers les broussailles est d'un effet très pittoresque et imposant en même temps.

Arrivés à Mascara à 10 heures et demie, nous avons déjà fait trois repas, et quels repas ! sans parler du café pris au départ. C'étaient là de véritables *diffas* (repas d'hospitalité) avec leur grossièreté et leur abondance. Ici plus d'assiettes, de fourchettes, de couteaux , rien que la simple nature, du pain et une cuillère de bois pour manger le couscoussou. On apporte un pieu de cinq à six pieds de long passé entre les côtes d'un demi-mouton ; deux hommes saisissent le rôti, l'arrachent de sa broche et le posent sur un tapis de laine autour duquel nous nous accroupissons. Un nègre donne quelques coups de couteaux en long et en large, puis chacun prend délicatement avec les doigts un des morceaux presque détachés, et le mange avec un peu de pain sans levain, mais épais et bien compact.

C'étaient là des plats solides, et cela allait bien ; cela allait encore pour le poulet que le nègre *dépeça* très lestement, prenant avec les mains les deux ailes qu'il sépara du corps de même les cuisses, et cassant la carcasse en deux ; mais ma curiosité ne fut pas peu excitée lorsque je vis apparaître des terrines contenant des ragoûts avec des sauces très longues. Comment faire, n'ayant ni fourchette pour pêcher les morceaux, ni cuillère, ni assiette pour servir les sauces.

Je n'eus pas la solution du problème et ne fus que plus intrigué lorsque je vis jeter devant chacun des convives quelques *serviettes* (aucun mot ne rend mieux mon idée ni la flexibilité de la chose) faites en pâte cuite. C'était pourtant bien simple, et il fallait être un civilisé comme moi pour ne pas comprendre. Chacun, déchirant un morceau de sa serviette, en faisait un petit tampon qu'il trempait dans la sauce, puis, pinçant avec le bout du pouce un petit bout de viande, se faisait une bouchée digne d'un prince. J'avais bien entendu parler de ce repas à la gamelle et à la force des doigts, mais je me l'étais figuré beaucoup moins propre que cela n'est réellement. Après que dix personnes ont mangé, le plat est aussi propre qu'au commencement et ne doit pas inspirer le moindre dégoût à ceux auxquels on le porte ensuite, car la pâte des *serviettes* est assez ferme pour qu'aucune parcelle ne s'en détache, et on ne plonge dans le plat rien qui ait touché la bouche des convives. N'est-ce pas préférable à la gamelle de nos soldats faite dans un *sceau* (c'est ainsi sur les bâtiments de l'Etat, où chacun plonge tour à tour sa cuillère, et est-il bien séduisant de voir le lendemain ce même sceau en bois qui a servi au ragoût servir ensuite pour faire le café, que les Français mangent à la gamelle après y avoir émietté leur biscuit.

Deux choses cependant, je l'avoue, laissent à désirer : c'est l'équarissage du poulet, et le tapis de laine où l'on pose les rôtis ; je conviens qu'une serviette blanche lavée chaque fois serait mieux. La moitié de mouton vous a déjà donné une idée de l'importance des plats ; mais comment peindre le plat de couscoussou ? Je ne sais si un boisseau de blé suffit à remplir cette immense terrine de bois large au moins comme notre plus grande marmite, et dans laquelle le couscoussou s'élève en cône. Les gens délicats creusent un puits dans le flanc de la montagne de froment qui se trouve en face d'eux, y font verser du lait chaud ou froid, y émiettent un œuf dur, et ont ainsi un plat très friand.

Rien de particulier à dire sur Mascara ; de même que Mostaganem, elle est devenue ville française et augmente rapidement depuis deux ans; mais il n'y a pas de commerce, l'état des hôtels le prouve assez. L'agriculture commence à y prendre quelques développements. J'avais vu des Arabes tout ce que je voulais en voir et l'on m'avait prévenu

Mouvement socialiste de la presse.

Le journal portugais *A Revoluçāo de Septembro* publie sur l'*Histoire de la Révolution*, de M. Louis Blanc, un article de M. Lopez de Mendonça, dans lequel nous remarquons des passages où l'auteur proclame la supériorité de Fourier. Nous en traduisons quelques paragraphes :

« M Louis Blanc, avant d'entreprendre son *Histoire de la Révolution*, avait publié *l'Organisation du travail* et l'*Histoire de dix ans*. Le premier de ces écrits est un pamphlet socialiste, palpitant de vie et d'enthousiasme, mais où l'auteur nous semble s'être éloigné du caractère que doit avoir le socialisme. Renier la vérité de l'économie politique, demander au pouvoir central son action immédiate dans les problèmes industriels, investir l'autorité de fonctions exorbitantes, c'est pour ainsi dire la convier à l'abus. Il n'est qu'un moyen pour combattre les maux de la concurrence : l'association ; mais l'association doit être établie par la force des idées, soutenue par les convictions de la société, et libre de toute influence gouvernementale. »

L'auteur de l'article craint peut-être trop en principe l'action du gouvernement, mais cette répulsion pour l'initiative gouvernementale a bien sa raison d'être chez un sujet de dona Maria.

« Fourier a trouvé à notre avis l'idée-mère du socialisme, l'organisation par l'association, mais si l'inconnue du problème social est trouvée, dit-il plus loin, il reste encore à l'appliquer. » M. Lopez de Mendonça craint que la transition ne soit trop brusquée par l'application immédiate des théories de Fourier. Cette crainte ne nous semble pas justifiée. Si l'inconnue du problème est trouvée pourquoi ne pas la placer dans sa fonction et la mettre en œuvre ? Si la société de Fourier est l'idéal, pourquoi en vouloir reculer indéfiniment la conquête ?

M. Lopez de Mendonça, du reste, ne partage pas l'amour de la portion congrue, cultivé encore par certains communistes. Il dit de Mably : « Ecrivain d'une emphase qui touche au ridicule, il préconise un stoïcisme de pauvreté qui ne cadre pas avec les merveilles de l'industrie moderne. La civilisation ne peut retourner au brouet noir des Lacédémoniens ni à la monnaie de fer de Lycurgue; vouloir la pousser de ce côté, c'est méconnaître son caractère et sacrifier la société humaine aux absurdités d'un système factice. »

— La *Fraternidad* de Barcelone a inscrit sur son frontispice le programme suivant, qui la classe parmi les communistes pacifiques :

« Nous ne voulons ni l'individualisme, ni la loi agraire, ni la répartition des biens.

» Nous voulons une société fondée sur la fraternité, et par conséquent nous voulons la charité organisée, la liberté, l'unité, basées sur l'éducation, le travail, le mariage et la famille.

» Voici la formule de notre doctrine :

» Chacun pour tous, tous pour chacun.

» — De chacun selon ses forces et sa capacité, à chacun selon ses besoins. »

— L'*Atelier démocratique*, de Bruxelles, parlant de l'exposition phalanstérienne faite par notre ami V. Hennequin, apporte à l'examen de la théorie sociale une franchise et une loyauté dont nous le remercions.

La *Presse du Dimanche* a reproduit en grande partie le toast de M. Victor Considerant au banquet de Montargis, en donnant l'adhésion la plus complète aux doctrines sociales développées dans ce discours.

— Le *Journal de l'Aisne* avait rendu compte, il y a quelque temps, de la brochure phalanstérienne sur les boulangeries sociétaires ; il annonce aujourd'hui et appuie vivement la création d'un établissement de cette nature à Laon.

— La *Gazette de Cambrai* s'exprime ainsi sur la nécessité d'éteindre la mendicité : « Plusieurs catégories d'individus se livrent à la mendicité. Les uns sont valides, les autres ne le sont pas. Les mendiants valides se subdivisent, à leur tour, en deux classes distinctes. Chez les uns, c'est une paresse invétérée qui les porte à tendre honteusement la main. Chez les autres, c'est le manque absolu de travail, le dénuement de toutes ressources qui les oblige à faire ce triste métier.

» Aux mendiants invalides la société doit du pain. Aux mendiants valides qui ne font ce métier que par horreur pour le travail, la société ne doit rien, et c'est envers ceux-là seulement, et aussi longtemps qu'ils persévèrent dans leur coupable industrie, que les moyens de répressions doivent être sévèrement employés ; aux mendiants valides, mais courageux, la société doit du travail.

» Ces points établis, quel moyen pratique de porter un remède efficace à tant de douleurs, à tant de misères ?

» Ce que nous allons dire n'est point une vaine utopie, et les moyens que nous allons proposer ont pour eux la *sanction de l'expérience*. C'est à un écrit qui nous est passé sous les yeux que nous devons le fond de notre travail, et c'est parce que nous avons appris qu'il était question d'élever, dans notre arrondissement, un établissement modèle autour duquel cent autres pourraient venir se grouper plus tard, que nous n'avons pas reculé devant la tâche que nous nous sommes imposée. Heureux que nous serions d'avoir posé une des premières pierres de l'édifice!

» Loin de nous donc le sot orgueil de nous attribuer le mérite d'une première pensée que nous n'avons pas eue, nous ne sommes, dans cette circonstance, qu'un humble ouvrier mettant en œuvre des matériaux qui nous sont tombés sous la main. On nous a confié le plan de l'édifice, c'est à nous de l'élever.

» A peu de distance de nos frontières, en Belgique, sur les confins du Hainaut et à proximité des Flandres, au village de Saint-Sauveur en un mot, on rencontre une réunion de jeunes gens qui ont constitué il y a quelque temps, une société légale pour l'exploitation d'une ferme d'environ 13 hectares dans le but non-seulement de suffire à eux-mêmes, mais encore de venir en aide à un nombre plus ou moins grand de familles indigentes. Cette association s'est installée dans un vaste local autrefois à usage de pensionnat et aujourd'hui elle est déjà en position de supporter jusqu'à dix fondations d'un lit pour l'admission des pauvres invalides, soit du village où elle est établie, soit des localités voisines.

» Ce sont des fermes de ce genre, de ces *Fermes de Bienfaisance* que nous voudrions voir s'élever dans chacune de nos communes.

» Voyons d'abord ce qui se fait pour arriver à l'examen de ce qui se peut faire.

» Nous l'avons dit, au village de Saint-Sauveur, une association de jeunes gens, sous le nom de *Société des bons ouvriers*, s'est constituée à l'effet de subvenir non seulement à tous les besoins des sociétaires, mais encore au soulagement d'un nombre plus ou moins grand de familles indigentes.

» Quatre éléments infaillibles de succès ont assuré l'existence de

Sauveur, sa prospérité matérielle et sa haute moralité.

» Qu'est-ce, en effet, qu'une *Ferme de bienfaisance?*

» C'est un établissement tout à la fois agricole et industriel, où chacun travaille pour soi, où chacun travaille pour tous, selon ses forces et son aptitude; c'est un établissement où l'on consomme annuellement, à une légère réserve près que l'on ménage pour les jours de disette, tout ce que la terre produit, sous quelque forme que la production se présente; où les céréales donnent le pain; où la basse cour donne le lait, le beurre, le fromage, le lard nécessaires à l'alimentation des habitants de la ferme; où le lin, la laine, se transforment en tissus pour leur usage. C'est une ferme où, au lieu de semer et de planter pour approvisionner le marché, dans le but d'assurer au propriétaire la rente qui lui est due, de se former un pécule pour ses vieux jours ou pour l'établissement de ses enfants, on ne sème ou on ne plante que pour la consommation des ouvriers de l'exploitation. Au lieu de vendre les matières premières, le lin, le chanvre, par exemple, à des marchands, on ne les produit en abondance que pour les faire travailler par le personnel même de l'établissement ou par les pauvres du dehors; c'est enfin une ferme dont le personnel, pris dans la classe la plus pauvre, aura une nourriture grossière, mais bien préparée; des vêtements grossiers, mais toujours propres et toujours bien entretenus; où la vie en un mot sera celle des bons ouvriers de nos campagnes.

— L'*Impartial du Nord* combat les optimistes et démontre les vices de l'organisation sociale:

« Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, et mille fois coupables sont les insensés qui poursuivent la réalisation d'un progrès impossible, oubliant que le mieux est l'ennemi du bien! C'est ainsi que tous les jours on répond aux généreux efforts des ouvriers de l'avenir, et, sur la foi de ces banalités, le monde ferme les yeux à la lumière et bafoue les disciples de la vérité. Cependant, sur tous les points surgissent les désordres les plus scandaleux, les plus épouvantables; et, pour ne parler que de l'organisation sociale, les faits les plus éclatants se succèdent sans relâche pour donner un démenti à cet optimisme hypocrite. Tout est pour le mieux, dites-vous? Mais, si l'état actuel est normal, s'il répond aux conditions de notre existence, s'il ne doit pas, s'il ne peut pas être modifié par l'action combinée de la science et du dévouement, il faut reconnaître que notre nature est bien incomplète, et que la vie de l'humanité n'est qu'un long désespoir. Les réflexions qui précèdent s'appliquent à l'organisation sociale dans son ensemble; mais réduisons encore notre cadre, bornons-nous à une des faces de cette question multiple, demandons-nous quelle est la situation du crédit commercial et industriel. En simplifiant ainsi notre tâche, nous la rendrons plus facile, sans que nos conclusions en soient moins exactes.

» Nous vivons sous le principe apparent de la liberté, pour ce qui touche la répartition des instruments de travail, et, selon nos adversaires, tout ce qui tendrait à régulariser cet état de choses, constituerait une monstrueuse usurpation. A la bonne heure! mais enfin, voyons si les phénomènes produits par la concurrence répondent, même de loin, à l'idéal vanté par les docteurs de l'école anglaise. »

Après avoir passé en revue les conditions de travail et de salaire actuellement existant en Angleterre, en Belgique et en France, l'*Impartial du Nord* termine par ces mots:

« Pour nous résumer, nous dirons que, plus un pays est riche et industrieux, que plus il produit, plus il renferme de pauvres et moins sont assurés les travailleurs de leur pain du lendemain, les chefs d'entreprise du crédit qui leur est nécessaire. La perspective est consolante, il faut l'avouer, et, en vérité, nous avons bien tort, pauvres rêveurs que nous sommes, de demander aux sages un système qui laisse moins de place à l'imprévu, qui garantisse à tous et à chacun la satisfaction de ses besoins, qui mette le travailleur à l'abri du chômage, et, en lui assurant un salaire équitable, l'élève à la condition de consommateur, qui protège enfin les chefs d'industrie contre ces chutes soudaines, ces retours de fortune qui sont si fréquents dans l'état actuel des choses. »

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants: —Avis à la Bourgeoisie. — L'Entente cordiale et la Suisse. — Le Socialisme et le Journal le *Commerce*. — Médiation des Puissances en Suisse. — Opinion des Journaux anglais sur les Affaires de Suisse. — Une Erreur de Philanthropes. — L'Angleterre et la Suisse. — La Suisse et les Traités européens. — La Morale et la Faim. — Congrès des Agriculteurs du Nord. — Nouvelles de Suisse, de Turin, de Florence, de Rome, de Naples, d'Espagne, d'Algérie, du Mexique, de la Syrie et de l'Egypte, de l'Angleterre, du Portugal etc. — Faits divers. — Procès Warnery. — VARIÉTÉS: *De la Politique des Français en 1846*, par M. d'Harcourt. — Revue littéraire. — *La Présidence du Conseil de M. Guizot et la Majorité en 1847*, par un homme d'Etat (2 articles). — FEUILLETONS: Revue dramatique. — Revue musicale. — *Les Rivaux*, roman (4 feuilletons). — De la prochaine élection à l'Académie française.

PETITE CORRESPONDANCE.

A TOUS. — Nous prions tous nos correspondants d'activer le plus promptement possible les règlements de la R., de la libr. et des abon. — Nous prions instamment aussi ceux de nos souscript. à la R., abonnés, etc., qui n'ont point un de nos corresp. à leur portée, de régler directement et sans retard leur position par des mandats sur la poste, que l'on délivre dans tous les bureaux, moyennant un droit de 2 pour cent, plus 35 c. pour le timbre, quand il s'agit de sommes au-dessus de 10 fr. C'est encore un des moyens les plus économiques de transmettre les petites sommes. — Indépendamment des charges qui accompagnent ordinairement une fin d'année, il y a un grand intérêt à ce que les comptes d'un exercice puissent être clos avant l'ouverture du nouveau.

Gray. — M. D. — Reçu les 41. — Remerciements et compliments.

Laon. — M. G. — Cordial accueil à tous. — M. G. vous portera rép et *Bull*.

Les Brosses. — M. E. C. — Reçu. — Merci. — Nous vous accept. avec empress.; mais nous n'avons pas reçu d'invit.

Niort. — M. S. — Nous avons avec intention ramené l'éch. de votre *D. P.* à celle de votre *Ph.* — De là la différence de 4 fr. pour un mois d'abon., et votre R. est au courant.

Bonn. — M. C. — Nous recevons de M. D. les 54. — A raison de 48 fr. pour l'année, cela porte votre échéance au 31 juillet 1848.

Havre. — M. L. — N'attendez donc pas la fin de l'année pour nous envoyer la nouvelle liste.

Veuve LALLEMANT, couturière, rue Grange-Batelière, 22. Juge-comm., M. Gallais; syndic prov., M. Hérou, faubourg Poissonnière, 14.

J.-M. DUFFAUT, tailleur, rue d'Amboise, 9. Juge-comm., M. de Rotrou; syndic prov., M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19.

H.-J. VINOUSE, mécanicien, rue du Grand-Prieuré, 3. Juge-comm., M. Marquet; syndic prov., M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

P.-E. HOUGNAT, marchand de vin, rue de Bièvre, 22. Juge-comm., M. de Rotrou; syndic prov., M. Biet, rue des Bons-Enfants, 32.

L.-F D HATEAU, bottier, rue Neuve-Saint-Eustache, 14. Juge-comm., M. Denière fils; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

F.-M.-C. COMBIER, filateur de soie, rue Sainte-Appoline, 7. Juge-comm., M. Gallais; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

Du 16 novembre. — SCELLIER, négociant, rue du Marché-Neuf, 4. Juge-comm., M. Klein; syndic prov., M. Bourley, rue Geoffroy-Marie, 5.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 2 décembre. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages, 0 730 q. 18 k. — Ventes, 1 078 q. 59 k. — Restant, 6 960 q. 02 k. — Cours moyen du jour, 38-73. — Cours-taxe de quinzaine, 39-05.

Marché de Poissy, 2 déc. — Bœufs: amenés, 2109; vendus, 1869; poids moyen, 347; 1re q., 1,08; 2e, 0,96; 3e, 0,80. — Vaches: amenées, 193; vendues, 182; poids moyen, 229; 1re, 1,04; 2e, 0,88; 3e, 0,80. — Veaux: amenés, 574; vendus, 568; poids moyen, 60; 1re, 1,62; 2e, 1,42; 3e, 1,22. — Moutons: amenés, 8757; vendus, 7252; poids moyen, 20; 1re, 1,28; 2e, 1,08; 3e, 0,88.

Bourse du 4 décembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J du 22 sep. au Ct.	116 50	116 50	116 35	116 40
— — fin courant	116 70	116 85	116 55	116 80
3 p. 0/0 J du 22 juin au Ct.	77 »»	77 10	76 90	77 10
— — fin courant	77 05	77 15	76 95	77 15
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	76 65	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	76 70	76 85	76 65	76 85

4 1/2 J. 22 s. dr cours	100 »»	Banq. de Fr dr cours	»»»» »»
4 0/0 J. »	100 »»	O. V. de Par. »	1240 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp. »	»»» »»
— fin Ct »	» »/»	— Gouin. »	1130 »»
B. du Trés. »	4 7/8	— Ganneron. »	1010 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0	d. 50	»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	» »/»	ROME. Dr C.	97 1/2 »/»
Récép. Rotsch. »	101 75	BELG. 2 1/2 »	»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2 »	»» »/»
— — pass. »	»» »/»	— de 1840 »	99 3/8 »/»
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	— de 1842 »	99 3/8 »/»
Dette intérieu. »	25 1/8	— Banque »	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847 »	»» »/»	— dr Em. 1841 »	»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT »	1090 »»
HAITI »	390 »/»	AUTRICHE »	»»» »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1187 50
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	995 »»
— O. anc. »	»»» »»
— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	212 50
Paris à Se.	»»» »»
— à Orléans	1217 50
— à Rouen..	906 75
R.—Havre...	»»» »»
Avignon....	360 75
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str...	420 »»
Tours-Nan	402 50
Orl.-Vierz..	555 »»
C. du Nord.	466 25
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	468 75
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	402 50
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av..	»»» »»
Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER 15 COURANT (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	906 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	211 »»	Rouen au Havre	400 »»	Bordeaux à Cette.	488 »»
Paris à Orléans	1212 »»	Marseille à Avignon	363 »»	Nord	562 »»
— à Lyon	402 »»	Paris à Strasbourg.	421 »»	Boulog à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 67 fr.; courant du mois, 66 à 67 fr.; 8 premiers mois 1848, 62 à 63 fr.

Narbonne, 48 fr. — Béziers, 48 fr. — Cette, 48 fr. — Lunel, 48 fr.; après le marché, 47-50. — Bordeaux, 56 fr. — Rouen, 67 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Huile de colza disponible et courant du mois, 101-50; 4 premiers mois 1848. 101; 8 derniers mois, 101.

Huile épurée, 107-50.

Savon disponible, belle qualité, 103.

Lille: Colza, 87-50.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 5 décembre.

» h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — Les Enfants d'Edouard, Don Juan.
8 h. »/» ITALIENS. — Sémiramide.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires, le Châlet.
6 h. 1/2 ODÉON. — Faute d'un Pardon, Vision du Tasse, Mariage de Figaro.
7 h. »/» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza, Premiers Pas.
7 h. »/» THEATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Brioche, Pierre-le-Rouge, intermède, le Chevalier.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Mousquetaire, la Filleule, les Chroniques, le Moulin.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Suzanne, Didier, Petit Homme gris, Mari anonyme.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Brelan, Henriette, l'Enfant de Quelqu'un, Jacques.
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. »/» GAITÉ. — Martin et Bamboche, Toupinel.
6 h. … — Michel Cervantes, Fils du Pêcheur, Dinde, magie.
… — Courte-Paille, Gentilhomme, Faribole, Beaux Jours.
… — La Fille du Diable, les Vieilles Amours, Claude.
… — Le Pied de Mouton.
… BEAUMARCHAIS. — Beaumarchais, Aline, Fil du Diable, la Fortune.
… Bonne-Nouvelle, 22. — Vue de Chine, prise à Canton.
… nuit.
… — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures.

En vente à la **LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE**, quai Voltaire, 25.

PRINCIPES DU SOCIALISME

MANIFESTE DE LA DÉMOCRATIE AU XIXe SIÈCLE.

Par V. CONSIDERANT, ancien élève de l'École polytechnique, membre du Conseil-général de la Seine.

BROCHURE IN-18. — SUIVI DU PROCÈS DE LA **DÉMOCRATIE PACIFIQUE**.

Prix (avec le procès)	75 centimes.	Prix (sans le procès)	50 centimes.
La douzaine	6 francs.	La douzaine	4 francs.

Cette brochure est la reproduction du programme politique et social de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Prix	5 centimes.	Par la Poste	10 centimes.
La douzaine	30 centimes.	La douzaine	60 centimes.

APPEL AU RALLIEMENT DES SOCIALISTES,

CONTENANT :

1° Lettre de M. Rey (de Grenoble), communiste, ancien conseiller à la Cour royale, aux rédacteurs de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

2° Les DEUX COMMUNISMES, réponse à M. Rey, par M. V. Considerant, phalanstérien, membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine.

ALMANACH PHALANSTÉRIEN POUR 1848.

Un beau ET FORT volume in-16, orné d'un grand nombre de vignettes parmi lesquelles UNE VUE DE LA MAISON NATALE DE FOURIER.

PRIX : **50 CENTIMES** ; ET PAR LA POSTE : **80 CENTIMES.**

Les personnes qui prendront à la fois douze Almanachs au Bureau de la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, rue de Beaune, 2, les recevront pour CINQ francs. Celles qui nous adresseront de la province une demande FRANCO, accompagnée d'un bon de SIX francs sur la poste ou sur une maison de Paris, recevront aussi FRANCO une douzaine d'Almanachs. Celles qui nous enverront le prix de cent Almanachs, c'est-à-dire CINQUANTE francs, recevront 130 Almanachs.

On trouve, à la même Librairie, des Almanachs pour 1845, 1846 et 1847, aux mêmes prix que ci-dessus. La LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE adresse *franco* son Catalogue aux personnes qui en font la demande.

PARIS, 6 DÉCEMBRE.

Le droit de vivre.

Tout homme, par le seul fait de sa naissance, a le droit de vivre, en travaillant s'il est valide, aux dépens de la société s'il ne l'est pas.

Le globe terrestre a été donné à l'humanité avec un matériel et des forces latentes adaptés aux besoins de l'homme. Le sol est la matière que ses bras et son intelligence sont appelés à féconder. Les germes de tout ce qui peut assurer son bien-être sont enfouis dans le sol; minéraux, ils attendent que le travail les extraie, les épure et les façonne; animaux et végétaux, que l'homme, usant des agents que la nature a mis à sa disposition, les fasse éclore, les multiplie, les perfectionne et les approprie à son usage. Il y a donc deux parts dans toute production, celle de la matière fournie par la nature et celle du travail.

La première, qui est un don fait à l'humanité, n'appartient à personne; elle constitue la part des enfants, des vieillards, des infirmes, elle est l'apport social de ceux qui sont hors d'état de se rendre utiles au genre humain. La société, en venant au secours de ces invalides, ne fait pas un acte de dévouement; elle accomplit un devoir rigide; elle rend au faible la part que Dieu lui a réservée.

Mais l'action des agents naturels est insuffisante sans le travail, qui seul peut multiplier la puissance dans une proportion énorme. De là pour tout homme l'obligation de concourir à la production jusqu'à ce qu'elle ait atteint un développement suffisant pour assurer le bien-être de tous.

Mais cette obligation constitue un droit. Si les individus sont obligés de travailler pour le bien de la société, la société d'autre part est également obligée d'accepter leurs services, de leur trouver un emploi avantageux pour eux et pour elle. Voyons cependant ce qui se passe. D'un côté, les travaux qui restent à exécuter sont immenses; de l'autre, des individus dépérissent chaque jour de faim et de misère. La mer déchire nos côtes, le vent brûle nos sables, les inondations désolent et ravagent nos vallées, une grande étendue de terres vagues restent sans culture, des marais fiévreux portent la mort dans les chaumières. Le cultivateur croupit dans ses fumiers, l'ouvrier pourrit dans son grenier, dans sa cave, dans ses taudis infects, dans ses chambrées pestilentielles; la température se détériore. Nous avons des falaises et des montagnes à reboiser, des terres à irriguer, des friches à mettre en culture, des marais à dessécher, des routes à construire, la demeure du pauvre à assainir, une température à ramener à ses conditions normales. Tout est à faire autour de nous, et des bras se croisent faute de travail, et des individus vigoureux meurent de faim parce qu'on ne sait pas utiliser leurs forces, des hommes sont obligés de voler pour avoir un asile, des femmes de se prostituer pour vivre!

Les travaux deviennent plus urgents chaque jour, le paupérisme grandit à vue d'œil plus effrayant et plus terrible, et nos puissants du jour se bornent à détourner les yeux pour ne pas voir; les mieux intentionnés s'apitoient sur les malheurs de la société et les douleurs du pauvre, et se perdent en palliatifs dont ils sont réduits bientôt après à confesser l'impuissance. Qu'ils y songent cependant, quand le mal est réel, il faut bien l'envisager, car un moment de retard peut le rendre incurable. Si l'on ne résout les questions sociales par la voie pacifique, les masses entreprendront de les résoudre elles-mêmes, et leurs souffrent depuis bien longtemps!

Trois souverains italiens viennent de faire à leurs populations quelques concessions, ils ont entrepris quelques réformes; leurs pouvoir n'en sera pas entamé, mais ils se sont créé dans les populations un appui immense, une reconnaissance sans bornes, qui se manifeste de toutes parts, par des ovations, des fêtes, des cris d'enthousiasme et d'amour. Qu'ont-ils accordé en définitive? La création d'une garde nationale, d'un conseil-d'état, une demi-liberté de la presse. C'est beaucoup pour le peuple, pour les souverains ce n'est rien.

Cette reconnaissance, ces ovations, nos gouvernants eussent pu les partager s'ils l'avaient voulu, et il leur en aurait coûté tout aussi peu. Que le gouvernement eût accordé une petite réforme électorale, une réforme postale, le dégrèvement du sel, la conversion des rentes, ou même une seule de ces réformes à la fois en faisant espérer les autres peu à peu, il eût acquis les sympathies de tous, et, en définitive, il n'eût fait que des concessions d'une importance fort secondaire, et qui n'eussent ébranlé ni son crédit ni son autorité.

Il a mieux aimé ne rien faire.

A l'extérieur la tâche eût été tout aussi facile. Déclarer nettement dans la question de Cracovie que la France considérait les traités de 1815 comme rompus; accorder un appui tout moral aux gouvernements réformateurs, le pape, la Toscane, le Piémont; rester à l'égard de la Suisse dans l'attitude neutre, et peut-être un peu amicale de l'Angleterre; laisser à la Grande-Bretagne l'odieux d'une intervention en Portugal, c'est-à-dire mettre presque constamment en pratique l'abstention qui fait la base de la politique ordinaire de notre cabinet; l'opinion n'en demandait pas davantage.

Tout cela n'était assurément ni difficile ni compromettant. Les puissances étrangères elles-mêmes eussent trouvé cette conduite toute simple et logique de la part d'un gouvernement libéral.

Eh bien! nos gouvernants ne l'ont pas voulu, ils ont mieux aimé s'allier à l'Autriche et faire cause commune en Italie avec les oppresseurs et les réactionnaires; ils ont été odieux en Portugal, odieux et ridicules en Suisse, où ils demandent le désarmement des partis au moment où le Sonderbund n'existe plus; où ils veulent faire payer par la confédération une indemnité aux jésuites causes de la guerre, par assimilation sans doute avec l'indemnité Pritchard, et défendre aux cantons de revenir sur leur constitution politique intérieure, alors que la France, la Belgique, l'Espagne l'ont fait sans réclamation; le tout au nom de ces traités de 1815 que l'an dernier la Chambre proclamait abolis!

Les actes de nos gouvernants se résument en deux mots: au dedans, rien; au dehors, des actes odieux ou ridicules; et tout cela accompli gratuitement. C'est vraiment du vertige!

Le *Times* du 4 décembre publie un article qui, tout en maintenant contre le *Journal des Débats* le succès complet obtenu par lord Palmerston dans l'affaire de la médiation en Suisse, donne lieu de craindre que le ministre anglais n'envisage pas la question de Neuchâtel avec l'impartialité qu'il a déployée dans la question du Sonderbund. Le cabinet britannique paraît avoir beaucoup plus de ménagements pour S. M. le roi de Prusse que pour le gouvernement de Vienne et de Paris.

Le *Times* prétend, en effet, que la neutralité de Neuchâtel, telle que le roi de Prusse se dispose à la défendre, est *inattaquable d'après les traités*, et que la Diète ne pourrait occuper militairement ce canton *sans violer le territoire de l'une des grandes puissances européennes*.

Cette assertion étrange laisserait croire qu'il y a, entre lord Palmerston et le cabinet de Berlin, quelque *entente étroite* comme celle qui s'est établie entre M. Guizot et le cabinet de Vienne. On ne peut raisonnablement pas supposer que le *Times* n'ait lu que l'article 23 du traité de Vienne, qui reconnaît la souveraineté du roi de Prusse sur Neuchâtel, et qu'il ait négligé de lire l'article 75 du même traité, qui incorpore la principauté de Neuchâtel dans la Confédération helvétique au même titre que Genève et le Valais. Il faut penser que l'influence de la Prusse empêche lord Palmerston de pousser le respect des traités et de l'article 23 jusqu'à l'article 75, et qu'il croit devoir faire quelques concessions amicales à l'absolutisme de Berlin pour contrebalancer un peu celles que M. Guizot a prodiguées à l'absolutisme autrichien.

Malheureusement, cette faiblesse de lord Palmerston aurait pour effet de rendre très difficile la solution de la question prusso-neuchâteloise; elle deviendrait même impossible sans une guerre européenne en Suisse ou sans une modification des traités.

Procès des Polonais à Berlin.—Condamnation.

La presse indépendante ne se trompait pas, lorsqu'elle annonçait, il y a quelques mois, la condamnation de Louis Mieroslawski à la peine capitale; en vain les journaux officiels des divers gouvernements de l'Europe donnèrent à cette nouvelle un solennel démenti; elle n'était alors que prématurée. L'événement vient justifier aujourd'hui nos pressentiments; l'arrêt qui devait terminer le procès des Polonais, a été prononcé par la cour criminelle de Berlin.

Captifs sous forme préventive depuis la révolution de 1846, les insurgés de Posen et de la Lithuanie ont connu leur sort le 2 décembre dernier.

Huit d'entre eux, les plus intelligents et les plus forts, ou, comme dit le texte de l'arrêt, *les auteurs de l'entreprise ayant pour but de détacher une partie de la monarchie prussienne*, déclarés coupables de haute trahison, sont condamnés à la peine de mort par la hache, à la dégradation civique et nobiliaire; leurs biens sont confisqués et ils doivent se voir arracher la cocarde nationale par la main du bourreau. Voici leurs noms:

Louis Mieroslawski, Wladislas-Eusèbe Kosinsky, Stanislas-Félix Sadowsky, Séverin Elzanowsky, Joseph-Albert-Stanislas Lebodski, prêtre, Stanislas-Florian Czynowa, Joseph Puttkammer-Kleszinski, Appolonius Kurowsky.

Trois autres, Adolphe Malczewski, Hippolyte Trapezinski et Charles-Frédéric Liebelt, célèbre écrivain polonais, sont condamnés à 25 années de forteresse et à la confiscation de leurs biens. Cinquante-trois autres doivent subir, comme complices, la détention perpétuelle, soit 25 ou 15 années de forteresse, avec perte de leurs titres, de leur rang, de la cocarde et de tous les droits civiques; vingt-six ont pour peine de 8 à 10 années de réclusion, avec dégradation; deux, prévenus d'avoir cherché à délivrer les prisonniers, sont condamnés à 2 ans de prison, quinze à la même peine pour tentative d'excitation à la révolte; cent trente-quatre sont acquittés, et l'arrêt est ajourné à l'égard de quatre autres pour cause de maladie des accusés.

Tous les journaux allemands s'accordent à dire qu'une amnistie générale arrêtera l'exécution de cette sentence. Nous espérons avec eux cet acte de Frédéric-Guillaume. Les juges de Berlin ont appliqué les lois de leur pays qui sévissent contre la rébellion, mais la révolution de Pologne était souverainement juste. Les in-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 7 DÉCEMBRE 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON. Les *Geais*, comédie en 2 actes et en vers, par M. Watrin. — *La Bonne Fortune*, comédie en 1 acte, par M. Charles Narrey. — GYMNASE. *Suzanne de Croissy*, vaudeville en 2 actes, par M. Ph. de Marville. — PALAIS-ROYAL. L'*Enfant de quelqu'un*, vaudeville en 2 actes, par M. Lefranc.

« Un geai muait, un paon prit son plumage, etc., » tel est le sujet d'une petite comédie jouée cette semaine à l'Odéon. Que de geais dans le monde qui se parent des plumes du paon! Maîtres qui confisquent à leur profit la gloire de leurs ouvriers; généraux, celle de leurs soldats; capitalistes, celle de leurs agents; collaborateurs en pied, celle des collaborateurs inconnus; orateurs, celle de leur secrétaire; commerçants, celle des producteurs: mouches du coche, qui se donnent et se font accepter comme agents essentiels et productifs. L'orateur politique se pare des bribes du journal, le journal dépouille le livre, les livres nouveaux dépouillent les livres anciens, qui avaient dépouillé leurs aînés. Partout les parasites ravissent à l'agent actif le profit et la renommée, geais du monde humain qui, tout en se pavanant, affichent le plus profond mépris pour les travailleurs inconnus dont ils exploitent le travail, la modestie et la misère. L'entrepreneur industriel, l'entrepreneur artistique et littéraire, mettent leur estampille sur les produits confectionnés sans eux; ils signent l'œuvre, et l'œuvre s'en va par le monde porter leur nom, tandis que le créateur meurt de faim et d'oubli au fond de son grenier. C'est la conséquence directe de l'anarchie sociale où nous nous débattons.

Ce titre: les *Geais*, affiché par l'Odéon, offrait donc un horizon des plus vastes. L'auteur s'en est tenu à une seule race de geais: les entrepreneurs littéraires qui font confectionner des drames et des romans qu'ils endossent et mettent en circulation. L'entrepreneur ici est une femme aimable et quelque peu intrigante, jadis actrice à Beaumarchais, et qui, devenue un grand écrivain, grâce à son secrétaire, spécule sur sa gloire pour contracter un riche mariage. Inutile de dire que le mariage ne s'accomplit pas, et que le secrétaire exploité trouve sa revanche. Nous sommes à la comédie.

Dans cette pièce, l'Odéon est le *Deus ex machinâ* qui dénoue l'intrigue; c'est le théâtre ennemi de la fraude qui apparaît à la conclusion pour venger la morale et l'innocence, comme Louis XIV à la fin de *Tartufe*. Le public n'a pas voulu troubler la joie des compliments réciproques que s'adressent à cette occasion le théâtre et l'écrivain. L'œuvre de M. Watrin a réussi, bien que faible d'intrigue et un peu vieille de forme et d'intention. Elle contient de jolis vers d'amateur, mais trop souvent rimés avec un sans-façon qu'on ne permet pas même à M. Alfred de Musset.

Quelques jours avant la représentation des *Geais*, le théâtre de la rive gauche s'en était allé *en bonne fortune*. Par malheur, cette bonne fortune-là est quelque peu passée, et chacun de nous peut l'avoir rencontrée le soir à quelque angle de rue, trottinant et agaçant le promeneur du geste et de la voix. Autrement dit, la comédie de M. Narrey, mise en circulation depuis deux siècles au moins, a roulé de théâtre en théâtre, tour à tour vaudeville ou comédie, opéra-comique ou pantomime, jusqu'à ce qu'enfin elle soit venue s'abattre sur l'Odéon, traîtreusement, un dimanche, et sans crier gare! C'est un dialogue à deux acteurs, un valet et une soubrette. Le valet se déguise en grand seigneur, la soubrette en grande dame; tous deux se rencontrent, se plaisent, se démasquent et s'épousent. Les détails et bons mots sont du même âge que l'idée de la pièce, et le tout est à la hauteur du jeu de Mlle Laurentine, qui remplit le principal rôle.

Le Gymnase nous ramène également à l'époque des Frontins et des Lisettes, au 18e siècle, mais de façon plus gaie. Le comte de Chamillart et le marquis de Croissy sont l'un et l'autre amoureux de la Guimard; mais l'un est aimé et l'autre ne l'est pas. L'amant heureux est garçon, l'amant malheureux est marié depuis deux ans à une charmante jeune fille qu'il a épousée enfant, et qu'il doit aller rejoindre à Rouen un jour ou l'autre, dans une semaine, un mois, un an, lorsqu'il sera las de la vie de garçon; enfin; et en attendant, il s'en donne à cœur que veux-tu. Or, un soir, *inter pocula*, ou plutôt un matin, car le jour avait surpris les convives à table, le marquis [illegible] le comte qui n'est pas moins ivre, de lui céder la Guimard [illegible] sent, mais à une condition, c'est qu'il sera autorisé à [illegible] jours la cour à la jeune femme de son ami. La con[illegible] la convention est écrite, paraphée des deux amis [illegible] témoins qui s'en portent garants. Le marquis se rend en effet chez la Guimard, comptant bien que la quinzaine se passera avant que sa femme n'arrive. La danseuse accepte la substitution, mais le marquis est moins accommodant lorsqu'à son retour il trouve sa femme en tête-à-tête avec le comte; d'autant que la susdite femme est ravissante, et qu'il en devient amoureux fou. Vous voyez d'ici ses angoisses, ses agitations, ses terreurs, sa mauvaise humeur, et les airs triomphants du rival qui garde dans sa poche le contrat fatal, autorisé à le communiquer à la femme, si le mari refuse, par exemple, d'aller à sa requête voir si la statue d'Henri IV est toujours sur le Pont-Neuf. La situation est égayée par les naïvetés de la belle épousée et les stratagèmes rouennais de maître Jean, son chaperon; et le tout se termine par le triomphe de la vertu et du lien conjugal. L'amant est éconduit, le contrat déchiré sans être lu, et la petite marquise va revoir sa Normandie en compagnie de son mauvais sujet de mari, dûment amoureux et corrigé.

Le dénoûment pourrait être plus dramatique; mais la pièce est amusante. Mme Rose-Chéri a retrouvé là un de ces jolis personnages de jeunes filles qu'elle rend si bien. Tisserant, le marquis débraillé, Deschamps, l'amoureux mari, traduisent les leurs avec la verve et l'entrain qu'on leur connaît. Geoffroy est excellent dans le rôle merveilleusement esquissé du paysan normand.

Sainville est marguillier, il aspire au conseil-général, au prix Monthyon peut-être, aussi est-il d'une rigidité féroce, à l'endroit d'autrui surtout. Il avait accordé sa nièce à un prétendant, mais au moment de la signature, il apprend que le futur est né de parents inconnus. Tout est rompu dès lors. Il n'encouragera pas une infraction à la morale en donnant sa fille à un bâtard. Le prétendant a deux heures pour se trouver une famille. S'il réussit, le mariage se fera: sinon, non.

Les amoureux pleurent et se désolent; mais leur ami Ravel s'interpose, et se met en quête du père demandé. Comme il se montre tout disposé à payer, il en rencontre plusieurs et à tout prix: Un père à 30 000 francs, agent de change ruiné, qui trouve dans l'affaire un moyen de rétablir sa fortune et son crédit; un père à 12 000 fr., un bon garçon qui a besoin de cette somme pour épouser la jolie Mlle Durand; un père à 800 fr., un naturel du faubourg Saint-Marceau, à lunettes vertes et redingote marron, etc. Mais c'est d'une fille et non d'un fils que la respectable épouse de l'agent de change devint mère avant le mariage; le père à 12 000 francs est trop jeune, le père à 800 francs trop râpé. Si bien que c'est le respectable Sainville lui-même qui, d'imbroglio en imbroglio, finit par reconnaître dans son

teur, membre du conseil des postes. Ainsi, tandis que toutes les autres parties du service actif sont soumises à la surveillance de l'inspection et au contrôle des postes, le service d'exploitation à Paris échappe à tout contrôle et à toute surveillance efficaces ; car les affaires de toute nature qui l'intéressent ne sont connues du conseil et du directeur-général des postes que par les rapports de l'administrateur par qui ce service est dirigé. »

L'ordonnance destinée à remédier à ces inconvénients est ainsi conçue :

« Art. 1er Le service d'exploitation à Paris formera une section composée de deux bureaux placés sous les ordres d'un chef de section, savoir : 1° *Bureau du départ et de l'arrivée* : Réception et expédition des dépêches originaires ou à destination des départements et de l'étranger. — 2° *Bureau de service de Paris* : Réception des dépôts de lettres, journaux ou imprimés de Paris pour Paris, les départements et l'étranger, distribution générale dans Paris, articles d'argent payés et reçus, réception et expédition des estafettes ; conservation des lettres non distribuables à Paris jusqu'à l'expiration des délais fixés pour leur mise au rebut.

Art. 2. Ce service cessera d'être dirigé exclusivement par l'un des administrateurs des postes ; il sera surveillé par les quatre administrateurs composant le conseil, selon la nature et dans les limites des attributions respectives de chacun d'eux.

Art. 3. Il sera contrôlé dans toutes ses opérations par un inspecteur spécial, qui rendra compte à notre directeur général de tous les faits du service.

Art. 4. La quatrième division administrative sera composée : 1° Du bureau des non-valeurs ; 2° du bureau de la caisse ; 3° du bureau des articles d'argent, qui cessera d'appartenir à la troisième division.

Cours de M. Victor Hennequin à Louvain.

Nous lisons dans le *Journal de Louvain* :

« Le cours de Science Sociale que M. Victor Hennequin vient de donner à Louvain, est un véritable événement sans antécédent dans notre ville. Voici un savant modeste qui vient présenter dans une ville étrangère un enseignement grave, sur une matière en elle-même peu attrayante, et la foule se presse autour de lui, et sa parole est écoutée pendant une semaine entière avec l'attention la plus soutenue, avec un intérêt constamment croissant. C'est que le public a senti que cet homme était mû par un sentiment d'humanité, et que les idées généreuses, quoi qu'on en dise, exercent sur les esprits une influence irrésistible ; c'est que l'auditoire de M. Hennequin a compris que les questions abordées par lui étaient des questions vitales pour les Sociétés, et que rien de ce qui touche de près au sort de l'humanité ne saurait être indifférent aux hommes. D'autres voudront expliquer le succès du cours de M. Hennequin par le talent de l'orateur ; pour nous, nous ne saurions admettre cette explication purement mécanique et matérialiste. Sans doute, le talent de M. Hennequin est grand, immense, mais toute l'élite d'une ville n'ira pas écouter six jours de suite de simples paroles, des paroles sérieuses, quelque sonores et brillantes qu'elles puissent être. La forme sans l'idée n'exerce guère plus de séduction que l'idée sans la forme. Il ne peut y avoir de véritable succès sans la réunion de l'une et de l'autre.

» L'Administration de la Société de l'Académie de Musique avait généreusement mis à la disposition de M. Hennequin la grande salle de la Table-Ronde. Le jeune professeur y a exposé en six séances la Théorie phalanstérienne découverte par Charles Fourier. Douze à quinze cents auditeurs, magistrats, fonctionnaires, officiers, professeurs, étudiants, bourgeois, remplissaient chaque soir la salle jusqu'aux galeries, et la foule, loin d'aller en diminuant, ne faisait qu'augmenter à chaque séance.

Nous ne nous permettrons pas de juger légèrement la Théorie que M. Hennequin a rapidement développée à Louvain. Cette Théorie qui étonne par ses proportions grandioses, qui effraie par sa vaste profondeur, nous n'avons pas la présomption de l'avoir comprise dans son ensemble après quelques heures d'audition. M. Hennequin lui-même a déclaré qu'il n'y a donné son adhésion qu'après avoir étudié

remarquer le premier député de Vaud.

La délibération, analysant les traités, a démontré que le roi de Prusse n'a pas le moindre droit d'intervenir, comme prince de Neuchâtel, dans les affaires de ce canton. Si Neuchâtel est canton souverain, c'est précisément parce qu'il n'y a pas besoin de demander à qui que ce soit la sanction de ses actes. Le prince de Neuchâtel n'a sur ce canton que des droits seigneuriaux ; le député de Genève a comparé ce canton à un Etat médiatisé de l'Allemagne sous l'empire.

Une réponse de la Diète à la note de la cour de Prusse a donc été adoptée par la majorité connue, plus Bâle-ville, qui vote maintenant avec la majorité.

Voici ce document important :

A S. Exc. M. le conseiller intime de légation de Sidow, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse près la Confédération suisse

La note datée du 26 novembre dernier, que S. Exc. l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse près la Confédération suisse, a adressée au directoire, ainsi qu'à tous les gouvernements cantonaux, a été portée par le directoire à la connaissance de l'autorité suprême fédérale actuellement assemblée, et celle-ci a l'honneur d'y répondre comme suit :

La première condition sous laquelle le canton de Neuchâtel a été reçu comme canton dans la Confédération est, d'après l'acte de réunion des 6 avril et 19 mai 1815, conçue dans les termes suivants :

Art. 1er. L'Etat de Neuchâtel est admis dans la confédération suisse en qualité de canton. Cette admission a lieu sous la condition expresse que l'accomplissement de tous les engagements que l'Etat de Neuchâtel contracte, comme membre de la Confédération, la participation de cet Etat à la délibération des affaires générales de la Suisse, la ratification et *l'exécution des arrêtés de la Diète*, concerneront exclusivement le gouvernement résidant à Neuchâtel, sans exiger aucune ratification ni sanction ultérieures.

D'après cette disposition claire de l'acte en question, le prince souverain de Neuchâtel est exclu de toute action sur les rapports de droit fédéral entre la Confédération et le canton de Neuchâtel. Ce dernier a, en sa qualité de membre de la Confédération, absolument les mêmes droits et obligations que tout autre canton, et l'article mentionné de l'acte de réunion n'a pas d'autre but que de garantir à la Confédération cette assimilation de la position de Neuchâtel.

Or, S. M. le roi de Prusse, soumettant à sa sanction un acte du corps législatif de Neuchâtel, relatif aux rapports fédéraux, communiquant en outre cette sanction officiellement à la Confédération, et exigeant que, dans les affaires intérieures de la Suisse, le canton de Neuchâtel soit reconnu comme territoire neutre, la Diète fédérale doit y voir une intervention impliquant contradiction avec l'art. 1er de l'acte mentionné, et réserver de la même manière la plus solennelle les droits et l'indépendance de la Confédération.

D'après le pacte fédéral du 7 août 1815 et un usage qui n'a jamais été contesté, la Diète suisse est compétente pour décider la question de savoir si un canton a accompli les obligations que le pacte lui impose, tout comme la Diète a, dans le cas contraire, le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les droits et l'autorité de la Confédération. Si elle doit en agir ainsi à l'égard d'un canton quelconque, conformément au devoir qui lui est imposé et au serment qu'elle a prêté sur le pacte, cet acte exclut nécessairement toute présomption d'offense ou d'hostilité, et la Diète doit repousser l'interprétation exprimée à cet égard dans la note

La Confédération a de tout temps reconnu les droits de la principauté de Neuchâtel comme telle, et ne s'est point immiscée dans les rapports du pays avec son prince. En général les antécédents et le propre intérêt de la Confédération sont une garantie suffisante qu'elle s'efforcera constamment d'entretenir et de cultiver les rapports d'amitié avec d'autres Etats, en observant religieusement les observations internationales. D'un autre côté, la Confédération exprime toutefois la juste attente que l'on saura aussi respecter sa souveraineté et son indépendance, et elle sait que sa mission et son devoir sont de la défendre de toutes ses forces.

La Diète ne peut s'empêcher de rappeler encore que, dans des circonstances absolument semblables, elle a proclamé déjà une fois les

lité. Abstraction faite de cela, la Confédération doit réserver son droit de régler elle-même ses affaires, et à plus forte raison que dans la question actuelle il ne s'agit ni de complications avec d'autres Etats, ni d'une guerre entre quelques cantons, mais l'emploi de la force fédérale contre des membres confédérés rénitents. Au surplus, la Confédération a de nouveau fourni la preuve qu'elle a la volonté aussi bien que la force nécessaire pour réprimer énergiquement par elle-même les perturbations momentanées de la paix intérieure.

La Diète saisit, etc.

Berne, le 2 décembre 1847.

La Diète a ensuite adopté un arrêté par lequel les frais de la guerre qui vient de finir sont mis à la charge des sept cantons du ci-devant Sonderbund. Ils auront à payer un million à compte, d'ici au 20 décembre courant, et le reste après que le compte final aura été approuvé par la Diète. L'occupation militaire durera jusqu'à ce que les obligations imposées aux sept cantons soient complètement remplies.

Au commencement de cette séance, la Diète a nommé trois représentants fédéraux pour le Valais : ce sont MM. Francini, conseiller-d'état du Tessin, Delargeaz, conseiller-d'état de Vaud, et Frie, de Bâle.

Détails sur la soumission du Valais. — Un de nos correspondants suisses nous écrit, à la date de Vaud, 1er décembre :

» Le Sonderbund a vécu ; sa ruine, commencée à Fribourg, vient de se consommer dans le Valais.

» C'est hier matin, 30 novembre, que les troupes fédérales, sous le commandement du colonel Rilliet, ont franchi le Rhône par quatre points différents. Aujourd'hui, le quartier général est à Martigny ; demain il sera à Sion.

» Il n'y a pas eu la moindre résistance. Cependant les travaux de défense, rendus faciles par la nature des lieux, étaient considérables. Les Valaisans auraient pu défendre leur territoire pied à pied, et faire éprouver à nos troupes des pertes sensibles : ils ne l'ont pas même essayé. Il est vrai que cela n'aurait abouti qu'à prolonger la lutte pendant quelques jours, sans remettre à flot le Sonderbund, à jamais coulé ; et que le Valais, déjà si misérable, le serait devenu plus encore.

» Hier, à Sion, une assemblée populaire a dû prononcer la déchéance de l'ancien gouvernement, et nommer un gouvernement nouveau. La tâche de ce dernier ne sera pas des plus aisées. Se composera-t-il d'hommes assez forts pour dominer la position, assez capables pour bien comprendre ce qu'elle exige d'eux, assez magnanimes pour oublier les ressentiments passés et ne plus songer qu'à l'avenir ? C'est ce que j'ignore. Toutefois, j'ai quelque crainte à ce sujet.

» Quelques bataillons occuperont le canton pour en désarmer les milices et le landsturm, et pour y maintenir le bon ordre. Il y aura aussi des commissaires fédéraux. Quant aux jésuites de Brigg, s'ils n'ont pas encore franchi les Alpes, ils ne tarderont probablement pas à le faire ; car on n'en veut décidément plus en Suisse où ils n'ont fait que trop de mal.

» Notre pays entre donc dans une ère nouvelle. Grâce aux sages mesures prises par la Diète, et à l'habileté avec laquelle s'est conduit notre général en chef, nous voici délivrés de la guerre civile. Elle aura coûté peu d'hommes, mais les frais obèreront longtemps les cantons qui l'ont provoquée. Là est la plaie. Il est malheureux qu'en pareil cas, les innocents paient pour les coupables. Ceux-ci ont lâché pied honteusement, tandis que leurs populations, ignorantes, égarées, fanatisées, se battaient et se faisaient battre pour eux.

» La leçon servira, je l'espère. Il est bien temps que les masses comprennent qu'elles n'ont qu'à perdre, en soutenant des intérêts diamétralement opposés aux leurs. Il est temps aussi que les oppresseurs des peuples reconnaissent que, persister dans une voie qu'ils n'ont que trop suivie, c'est marcher vers l'abîme. Y tomberont un peu plus tôt ou un peu plus tard tous les égoïstes, sous quelque dénomination qu'ils s'abritent d'ailleurs. »

— On écrit de Lucerne que le nonce est revenu et qu'il a fait une visite à M. le général Dufour. Le lendemain, le général a rendu sa visite au prélat. Il était accompagné des colonels Ziégler, Zuniati et de quelques aides-de-camp.

---

nouveau tuteur un fruit oublié de sa jeunesse libertine, un fils illégitime du diable avant que le diable fût fait marguillier. La signature du contrat ne rencontre plus d'obstacles et tout se termine à la satisfaction de tous et du public.

Sainville est d'une gravité fort comique dans le rôle du marguillier. Ravel et Lhéritier sont amusants ; Mmes Durand et Pauline sont fort jolies.

Arnal est décidément engagé au Gymnase où il emporte son répertoire. — Bouffé est tombé évanoui la semaine dernière en jouant le rôle de Jérôme le maçon. On a été obligé de le transporter chez lui. Son état cependant ne présente pas de danger. L'Odéon vient de reprendre. — l'*Ami Grandet* de M. Ancelot.

J. FLEURY.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-NATIONAL. — ITALIENS. — SOCIÉTÉ DE MUSIQUE CLASSIQUE.

Un mois s'est écoulé depuis l'ouverture de l'Opéra-National et l'affluence du public ne s'est pas encore ralentie. Chacune des représentations de *Gastibelza* fait salle comble et nous l'avons appris à nos dépens, car ayant voulu, il y a quelques jours, utiliser notre droit d'entrée pour revoir cet ouvrage, nous avons été condamné à rester debout, en compagnie de beaucoup d'autres, dans un couloir. On peut sans doute attribuer une part de cet empressement à la curiosité qu'excite toujours un établissement nouveau ; et ce motif peut être d'autant mieux mis en avant que la nouvelle salle et la nouvelle scène offrent assez de confortable, étalent assez de luxe pour attirer longtemps encore le public par elles seules ; toutefois, nous avons pu nous convaincre que le succès de la musique de *Gastibelza* se consolidait et promettait d'être durable : cette partition se distingue réellement par d'excellentes qualités d'inspiration et de facture.

Aline montée, ainsi que nous l'avons dit, avec beaucoup de goût et de luxe, obtient aussi un très légitime succès.

On a repris un des premiers ouvrages de M. Ad. Adam, *une Bonne Fortune*, jolie partition inspirée par une bouffonnerie très amusante. J. Kelm a joué le principal rôle en acteur consommé. Ce rôle et la grotesque figure qu'il a su donner au chef des Eunuques, dans *Aline*, placent J. Kelm parmi les comiques les plus désopilants.

On annonce pour cette semaine *Félix ou l'Enfant trouvé*, de Sedaine et Monsigny, qui sera presque immédiatement suivi d'un nouvel ouvrage d'un de nos jeunes compositeurs : le *Carrefour Gaillon*.

La direction de l'Opéra-National a fait preuve jusqu'à présent d'assez d'activité et d'habileté pour que l'on puisse espérer qu'elle mettra en bonne voie l'esquif qu'elle a eu le courage de lancer contre vents et marées pour sauver de l'inanition les malheureux artistes impitoyablement relégués depuis si longtemps loin des rivages de la publicité.

Nous avons été heureux de voir l'unanimité de la presse à soutenir le troisième théâtre lyrique. Cette fondation est à tous les titres une bonne œuvre et promet de devenir une belle œuvre.

Mme Alboni a débuté aux Italiens dans le rôle d'Arsace de *Sémiramide* : elle a pleinement justifié les espérances qu'avait fait concevoir son éclatant succès dans les trois concerts donnés à l'Opéra. A ses admirables qualités vocales, à son beau talent de cantatrice, elle joint beaucoup d'intelligence dramatique, un geste simple, noble et juste, une diction nette et une déclamation vraie. C'est une artiste de premier ordre ; M. Vatel doit savoir gré à MM. les directeurs de l'Opéra de l'avoir mis dans l'obligation de compléter le personnel de son théâtre par cet engagement. L'événement a prouvé que Mme Grisi, si tant est que les bruits répandus à ce sujet soient vrais, avait tort de redouter la concurrence de Mlle Alboni. C'est une règle générale que le talent est beaucoup plus rehaussé par un talent contrasté que par le voisinage d'une nullité. Il en est de cela comme des couleurs : ce n'est point par le noir, mais par le contraste, que l'on parvient à faire valoir les unes les autres. La voix si richement timbrée de Mme Grisi, dans toute l'étendue de l'échelle, a merveilleusement ressorti auprès de l'organe puissant, mais inégal et surtout faible dans le médium, de Mlle Alboni.

Gemma di Vergi a eu cette année peu de succès ; indépendamment de ce que c'est une assez mauvaise partition, elle a été chantée déplorablement par M. Ronconi d'abord, qui, hors les quelques rôles où la passion et le mouvement le soutiennent, prend de plus en plus l'habitude de divorcer avec le diapason de l'orchestre ; puis par M. Gardoni, qui ne donne aucun accent, aucune couleur, aucune passion à son chant, et enfin par Mme Grisi elle-même, dont les aptitudes musicales et vocales ne s'accommodent pas très bien du style ou plutôt de l'absence de style du nouveau répertoire. Enfin, M. Tagliafico est, sans contredit, de tous celui qui a tiré le meilleur parti de son rôle.

La première séance de la société de musique classique a eu lieu dimanche 28 novembre. Elle a prouvé tout d'abord ce que l'on pouvait attendre de cette réunion d'excellents artistes. Un quatuor de Mozart un trio de Mendelsohn, un nonetto de Spohr et deux fragments de Gluck admirablement interprétés par l'intelligence de M. Delsarte, formaient un programme des plus attrayants. Mme Wartel a joué d'une manière tout à fait supérieure la partie de piano dans le trio de Mendelsohn.

Nos sympathies les plus vives sont acquises à cette société, pour qui la question de spéculation n'est que très secondaire. C'est un véritable service rendu à l'art que la vulgarisation des trésors de mélodie et d'harmonie qui ont disparu de la circulation ou n'y ont jamais été mis. Il y a là une inépuisable source de jouissances profondes pour le public et d'éducation précieuse pour les artistes.

ALLYRE B.

C'est une heureuse idée d'avoir transformé en une jolie salle de spectacle une cave du bazar Bonne-Nouvelle, et le directeur des Spectacles-Concerts doit s'applaudir de son entreprise ; car les encouragements du public ne lui manquent pas. La musique d'orchestre, la chansonnette et le ballet forment un très agréable divertissement.

Nous désirerions pourtant un peu plus de choix dans la musique d'orchestre, un peu plus d'imagination dans le ballet. Ainsi, dans *Rotomago*, le dernier ballet représenté, c'est toujours l'éternel amour d'Arlequin et de Colombine. Le magicien Rotomago donne à Arlequin une batte enchantée, et Arlequin s'en sert pour faire toutes sortes d'espiègleries surnaturelles à son rival et au père de Colombine. Ce rapprochement entre Arlequin et un magicien est devenu bien banal. Arlequin est essentiellement sceptique et vaillant ; toute sa magie consiste dans son adresse, son agilité et ses bons tours. Arlequin n'a pas besoin d'autre magie pour obtenir le cœur et la main de Colombine. Du reste, Rotomago ne paraît qu'un moment, au commencement et à la fin du ballet ; son rôle est entièrement nul, et on ne comprend guère pourquoi il a donné son nom à la pièce. Puisqu'on était bien aise d'avoir un peu de féerie, il eût été facile de se placer en plein moyen-âge, en conservant les mêmes rôles, et en faisant d'Arlequin et de Colombine deux jeunes amoureux de ce temps-là. Il eût été bien plus piquant de voir un amant naïf et ingénu ensorceler le futur beau-père et le prétendant, les enfermer dans un cercle magique, les changer en statues, leur faire danser la danse de saint Guy ; toutes ces farces eussent été plus amusantes pour le contraste, et la donnée eût été pleinement acceptée par l'esprit du spectateur.

X.

[illegible] encore [illegible] de Naples [illegible] mauvais génie du roi de Naples paraît devoir l'emporter encore sur tous les bons conseils qui lui sont prodigués. Malgré les tristes leçons du passé, ce monarque semble vouloir se raidir opiniâtrement contre les vœux de son peuple, alors même que ces vœux sont présentés sous les formes les plus modérées et les plus sympathiques. Nous avons déjà fait connaître le vif mécontentement que Ferdinand éprouva à Portici en apprenant la première démonstration dont il fut l'objet. En apprenant la nouvelle de l'autre manifestation qui eut lieu le 24, il se livra, dit un correspondant du *Nouvelliste de Marseille*, à l'emportement le plus déchaîné, et, bien que cette manifestation fût toute pacifique et respectueuse pour sa personne, il déclara hautement qu'il était prêt à monter à cheval pour dissiper lui-même, à la tête de ses troupes, les rassemblements populaires qui pourraient se former encore.

D'un mot, dit le *Nouvelliste*, d'un signe paternel, Ferdinand eût pu opérer des prodiges dans l'esprit de son peuple qui ne demanderait pas mieux que d'oublier le passé et de sceller avec son roi une inviolable alliance. Et c'était précisément pour ôter tout prétexte à la violence que la population napolitaine prenait pour devise et pour point de ralliement dans les démonstrations publiques auxquelles elle vient de se livrer, les mots : Vive le roi ! En se séparant dans la soirée du 24, elle se promit de revenir le lendemain pour inviter le corps de musique militaire qui se fait entendre chaque soir devant le palais du roi, à jouer l'air patriotique connu sous le nom de *Inno Borbonico* (hymne Bourbonnien).

« Mais depuis ce moment deux escadrons de cavalerie furent, par ordre du roi, appelés dans les cours du palais, indépendamment de la nombreuse garde qui l'occupe, et dans la matinée du 25 la police procéda à de nombreuses arrestations.

» L'ordre du jour suivant fut publié dans toute la ville :

PRÉFECTURE DE POLICE.

Les cris de Vive le roi ! et les applaudissements qui ont accueilli jusque dans un théâtre de cette capitale certains actes du gouvernement, pourraient, en se renouvelant, compromettre la paix publique.

Dans le but de prévenir ces désordres, le préfet de police ordonne ce qui suit :

Les applaudissements, les cris quels qu'ils soient, et les rassemblements dans les rues et sur les places publiques, ou tous autres lieux, sont sévèrement interdits, lors même que ces manifestations auraient pour but d'applaudir aux actes du gouvernement. Leurs auteurs et fauteurs seront poursuivis et punis avec toute la rigueur des lois, comme perturbateurs de l'ordre public.

Naples, le 25 novembre.

Le préfet de police, CÉSAR GALOTTI.

» Voilà donc où en sont les Napolitains en fait d'améliorations politiques ! voilà comment le roi de Naples répond à la loyale confiance et à la longanimité de son peuple ! Il ne dépendra pas de lui qu'un conflit sanglant ne s'engage entre la population et les estafiers de la police ; et certes, si le sang ne coule pas, on le devra seulement à la modération, à la sagesse, aux instincts pacifiques du peuple napolitain.

Malheureuse France ! malheureux roi ! s'écriait le *Journal des Débats* quelque temps avant la révolution de juillet, en présence de l'entêtement [illegible] du gouvernement de Charles X. N'est-ce pas le cas de [illegible] ces paroles alors à la fois si sinistres et si prophétiques, et de nous écrier à notre tour, en tournant nos regards vers les Deux-Siciles : Malheureux roi ! malheureux pays ! »

Cependant on lit aujourd'hui dans le *Journal des Débats* les lignes suivantes qui feraient espérer encore une certaine conversion dans l'esprit du roi de Naples :

« Le duc de Serra-Capriola, ambassadeur de Naples à Paris, vient d'être [illegible] appelé près de son souverain.

» On dit que le roi de Naples, frappé de la sourde inquiétude et du malaise qui se manifestent sur plusieurs points de son royaume, a l'intention de le nommer son lieutenant-général, jadis vice-roi en Sicile. Tous ceux qui connaissent l'élévation, la fermeté et la généreuse modération du caractère du duc de Serra-Capriola, qui savent combien ses principes conservateurs s'allient sincèrement à la conviction d'un progrès désormais inévitable pour sa patrie, ne peuvent qu'applaudir [illegible]. Ce [illegible], en effet, aux yeux de l'Europe, la meilleure garantie [illegible] bienveillantes du roi pour son peuple.

» M. de Serra-Capriola jouissait à Paris de la plus haute considération, et il emporte les regrets de tous ceux qu'attiraient la plus élégante hospitalité et l'urbanité la plus gracieuse. »

Installation de la municipalité à Rome. — On écrit de Rome, le 27 novembre :

« Aujourd'hui a eu lieu l'installation de la municipalité romaine. Les cent conseillers, réunis au capitole, ont nommé les trois parmi lesquels doit être choisi le sénateur. Ces trois candidats sont : le prince Tommaso Corsini, qui a obtenu la majorité absolue des votes, le prince Marc-Antonio Borghèse et le prince Doria Pamfili.

» Avant le départ des conseillers du Quirinal, le pape leur a adressé une allocution éloquente et dans les idées les plus libérales, mais moins encore que celle du cardinal prince Altieri, qui l'a terminée par ces mots : Rome a été, elle est, et elle sera.

» Le peuple n'approuve pas la nomination de quelques conseillers. Il est mécontent surtout de ne pas voir dans le nombre Angelo Brunetti, surnommé Ciceruacchio.

» Cette inauguration de la nouvelle municipalité semble perdre un peu de son importance au milieu des graves préoccupations auxquelles est livrée l'opinion publique. Tous les regards sont tournés vers la consulte, qui se propose de prendre l'initiative des réformes, malgré l'opposition du sacré collège et de la diplomatie.

» C'est surtout sur la publicité à donner aux débats que la lutte s'est engagée entre les libéraux et les rétrogrades. La presse s'est unanimement prononcée à ce sujet, et le pape, qui ne répugne de lui-même à aucun progrès, lorsque ses scrupules religieux ne sont point exploités, serait, dit-on, porté à l'accorder. Mais les grégoriens font des efforts inouïs. Il est évident que l'institution de la consulte sera complètement annihilée si les discussions ne sont point reproduites par la voie de la presse.

» M. Minghetti, député de Bologne, qui a rédigé l'adresse de la consulte, a soutenu avec beaucoup de fermeté devant le pape la nécessité de la publicité à donner aux discussions et aux actes de la consulte.

» On dit que 6,000 fusils viennent d'arriver à Civita-Vecchia pour l'armement de la garde civique romaine.

» Le député Bacchi vient d'être autorisé par une lettre des magistrats de Ferrare à offrir à la municipalité de Rome un drapeau, en signe de fraternité. Il portera les emblèmes de la ligue lombarde, avec ces mots : La ligue est sainte, Dieu est avec nous. (*Santa è la Liga, Dio è con noi.*)

» Le 2 novembre était le jour désigné pour le départ des Autrichiens [illegible] que ces deux souverains [illegible] avec le duc de Modène, dans l'intérêt de la Toscane.

ESPAGNE. — Les cortès espagnoles ont tenu leur séance le 20 novembre. Après quelques débats au sujet de deux ou trois élections, on a repris la discussion de l'adresse. M. Cortina, membre de l'opposition progressiste, a blâmé la neutralité du ministère relativement à l'amendement du paragraphe 8. Strictement attaché à la doctrine constitutionnelle, il n'admet pas que les ministres et la majorité puissent ne pas marcher d'accord ; le cabinet est, pour ainsi dire, le fruit de la majorité ; il doit donc la diriger, et non être dirigé par elle, mais encore moins être en désaccord avec elle. L'orateur jette un coup d'œil rapide sur la formation des divers cabinets qui se sont succédé en Espagne depuis la chute du ministère Isturitz, et il en conclut qu'aucun de ces cabinets n'avait été formé conformément aux principes et aux pratiques du régime représentatif. Le cabinet Pacheco est surtout l'objet des plus sévères accusations de M. Cortina.

Dans la séance du 29, M. Cortina a encore occupé la tribune pendant toute la séance, et parlait encore au départ du courrier ; son discours a eu pour principal objet aujourd'hui d'attaquer le ministère actuel parce qu'il est anti-parlementaire, et qu'il a commis de actes arbitraires ; il a rappelé, entre autres, celui du bannissement de Mirall (le chanteur). M. Cortina a insisté beaucoup sur les inconséquences du ministère, qui n'a pas craint de destituer comme criminels et conspirateurs des fonctionnaires estimables et haut placés, tels que les généraux Concha, Cordova, Ros de Olanos, et de les combler immédiatement après d'honneurs et de grâces.

Le discours de M. Cortina a été d'une grande violence contre le cabinet.

Le ministère n'a pas encore annoncé qu'il acceptait l'adresse telle qu'elle est rédigée : cette déclaration doit être faite après que M. Cortina aura terminé son discours.

M. Olozaga doit aussi prendre part à la discussion de l'adresse.

— On lit dans le *Fomento* du 29 novembre que la colonne de Tona, en arrivant à Coll de Romagate, a capturé Juan Navarro, officier de la bande de Pocuroba, et Francisco Leonard, dit Cap de Badella ; ce dernier, connu par les atrocités qu'il a commises, avait déjà été condamné à mort précédemment. Les prisonniers ont été conduits à Vich avec deux autres tombés aussi au pouvoir des troupes royales.

Un autre cabecilla, nommé Fabol, a été surpris dans une maison où il se cachait, aux environs de Cabra, avec un de ses camarades.

Le commandant de la colonne del Esquirol s'est emparé, après une affaire assez vive, à Hoital de Tavartet, entre les troupes et vingt-quatre rebelles aux ordres du cabecilla Marichan, du chef en second, de trois autres factieux et de diverses armes et munitions.

La faction de Fernos a complètement disparu.

— La *Gazette de Madrid* du 29 novembre annonce, d'après le *Journal de Barcelone*, l'exécution à San-Quentin, le 21 courant, du cabecilla Miguel Abellon, dit l'Estallador, fameux par sa férocité.

HONGRIE. — Dans la séance des Etats du 27 novembre, dit la *Gazette universelle de Prusse*, après une délibération de six jours, le projet d'adresse présenté par le député du comitat de Pesth, chef du parti de l'opposition (Louis de Kossuth), a été adopté à la majorité de 4 voix. Le projet du comte Etienne de Szechenyi n'a obtenu que 23 voix. Le député du comitat de Dazanya qui avait également présenté un projet particulier, s'était déclaré avant d'aller aux voix, pour le projet plus libéral du comte de Szechenyi. Rien ne saurait donner une idée de l'intérêt qui se manifestait sur toutes les physionomies au moment du vote. Louis de Kossuth a pris le dernier la parole et a terminé son discours en disant que l'adoption du projet du comte de Szechenyi ne mènerait pas à Bude, mais à Vienne. Le triomphe de l'opposition produisit un tel effet sur les deux partis que les Etats se trouvèrent trop impressionnés pour continuer leurs travaux, et, sur la proposition de M. Kossuth, fut renvoyée au lendemain.

SUÈDE. — La session de la Diète de Suède s'est ouverte le 22 novembre. Dans le discours du trône, le roi annonce qu'un projet nouveau de code criminel, plus conforme aux mœurs et aux idées de l'époque actuelle que celui qui était en usage, sera présenté à la Diète ; qu'une commission est chargée de s'occuper du développement des questions qui se rattachent à la représentation nationale, etc. Le roi se félicite entre autres de la liberté qu'il a donnée par diverses mesures au commerce et à l'industrie, aux mines et forges, de manière à assurer « à chaque individu des moyens plus faciles de pourvoir à sa subsistance. » Il se félicite du développement donné à l'enseignement primaire, et demande de nouveaux crédits pour l'étendre encore. Il a annoncé aussi qu'il vient de rendre une ordonnance sur l'entretien des indigents, conformément au désir exprimé par la Diète.

INDES-ORIENTALES. — Le courrier mensuel de Bombay a apporté les lettres et les journaux de cette présidence jusqu'à la date du 1er novembre.

La seule nouvelle de quelque intérêt qui nous soit transmise est celle de la mort de l'ex-radja de Sattarah, dont les malheurs ont excité en Angleterre de si vives sympathies. Dépossédé de son trône, accusé de conspiration contre le gouvernement anglais sans qu'on ait jamais prouvé la vérité de cette accusation, il est mort prisonnier d'état à Bénarès, le 14 octobre dernier, à l'âge de soixante ans. Il y a quelques jours à peine, M. Hume avait annoncé dans la chambre des communes qu'il ferait, au sujet de ce malheureux prince, une motion, pour demander que justice lui fût rendue. Tous les ans cette motion se représentait au parlement comme à la cour des directeurs, où une minorité considérable pensait qu'on avait agi avec trop de rigueur contre le radja.

Après le départ du général sir Charles Napier, le vainqueur de Meani et le conquérant du Scinde, cette province a été définitivement annexée à la présidence de Bombay, et le gouverneur, M. Clerk, a reçu l'ordre du gouverneur général, lord Hardinge, de se rendre dans le Scinde pour y organiser l'administration.

TURQUIE. — La Porte-Ottomane a adressé au gouvernement grec un nouveau mémorandum annonçant sa résolution de mettre à exécution de nouvelles mesures de coercition jusqu'à ce qu'elle ait obtenu la réparation de l'offense faite à l'ambassadeur du sultan à Athènes.

Quoique nous ne soyons pas alarmistes, nous croyons devoir publier un fait dont, à notre connaissance, aucun journal n'a parlé, et dont nous pouvons garantir l'exactitude.

Il y a dix-huit jours, un homme, connu par la simplicité et la [illegible] comme dans tous les grands centres de population ?

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« M. le lieutenant-général de Rostolan, commandant l'Ecole royale Polytechnique, inspecteur général des écoles de tir, est nommé membre du comité consultatif de l'infanterie.

» M. le lieutenant général Aupick, inspecteur général d'infanterie, est nommé au commandement de l'Ecole royale Polytechnique, en remplacement de M. le général de Rostolan, appelé à d'autres fonctions. »

— On lit dans la *Seybouse* du 30 novembre :

« Le vapeur français de station le *Lavoisier* est parti de Tunis le 16 pour Alger. Il transporte le général Sidi-Reschid, chargé d'aller complimenter le gouverneur-général de l'Algérie, au nom du bey Ahmed. Le prince saisit toutes les occasions de manifester ses vives sympathies pour la France et pour les augustes membres de la famille royale. M. Alphonse Rousseau, premier interprète du consulat, accompagne le général Reschid. »

— M. Stratford Canning a quitté Paris hier dimanche même ; il se rend à Berne par Neuchâtel ; il est porteur de l'exemplaire anglais de la note des puissances, il est de plus le représentant de l'Angleterre dans la conférence qui va s'ouvrir. L'Autriche y sera représentée par M. le comte de Colloredo, ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg ; la France, par M. Bois-le-comte.

— On annonce le prochain mariage de M. le marquis de Boissy, pair de France, avec Mme la comtesse Thérèse Guinioli, fille du comte Roger Gamba, de Ravenne.

La famille Gamba, une des plus nobles de la Romagne, est célèbre en Italie par le dévouement traditionnel de ses membres à la cause sainte de la liberté. Le comte Piétro, frère de la comtesse Guiccioli, est mort à Missolonghi en combattant pour la régénération de la Grèce.

Cette union a été récemment décidée à Rome, où le noble pair s'était rendu pour étudier de près la révolution pacifique de l'Italie. On dit que S. S. Pie IX, qui connaissait déjà la famille Gamba lorsqu'il était évêque d'Imola, a daigné approuver le mariage de la comtesse avec M. le marquis de Boissy.

— M. Wolowski a ouvert samedi son cours de législation industrielle devant un très nombreux auditoire qui remplissait entièrement le nouvel amphithéâtre du Conservatoire des Arts-et-Métiers, une des plus vastes et des plus belles salles de cours que possède la capitale. Cette première leçon a été consacrée à l'exposition des *droits du travail et de l'action de l'Etat* ; M. Wolowski terminera ce sujet dans sa leçon de demain, mardi 7 décembre, huit heures et demie du soir. Nous rendrons compte très prochainement de l'ensemble de ces premières leçons.

— Le *Courrier de Marseille* constate un mouvement remarquable de progression dans les rapports de la France avec l'Inde et la Chine.

Ainsi, la malle partie de Londres le 24 novembre et arrivée à Marseille le 28 au soir, a apporté 46 boîtes anglaises et 27 boîtes françaises, ce qui, à raison de 5 000 lettres par boîte, fait un total de 230 000 lettres pour l'Angleterre et 135 000 pour la France.

On se rendra compte de la progression, en sachant que l'année dernière, à pareille époque, le nombre des boîtes françaises ne dépassait jamais le chiffre de 10.

— Les médecins sanitaires envoyés en Orient sont partis le 1er de Marseille pour leur destination. Ce sont MM. Burguières, Fauval, Amstoix et Prus.

— On écrit de Vienne (Autriche), le 28 novembre :

« Nous venons de recevoir la nouvelle que le choléra a éclaté dans le cercle de Tarnapol de la Gallicie, et qu'il y sévit avec une certaine violence. Ce qui favorise le développement et la propagation de l'épidémie dans cette contrée, c'est la grande disette de vivre qui y règne actuellement. »

— Depuis plusieurs jours la grippe règne avec intensité à Orléans. Elle n'a pas encore cessé à Toulouse et à Lille, où elle a sévi sur une grande partie de la population.

— Mardi matin, dit le *Courrier de la Drôme*, on a ressenti à Valence une assez forte secousse de tremblement de terre qui a duré quelques secondes. Les oscillations ont eu lieu de l'est à l'ouest. Plusieurs personnes ont été réveillées par un mouvement violent imprimé à leur lit.

— On lit dans la *Semaine* :

On organise en ce moment un certain nombre de musiques militaires pour le service de nos stations navales. Cette amélioration sera d'un excellent effet sur l'esprit des équipages et sur celui des peuples avec lesquels nos marins sont sans cesse en rapport.

— L'*Echo de Vesone* signale un cas de choléra asiatique à Sivrac, qui a emporté le malade en sept heures.

LA VIEILLESSE D'UN ARTISTE. — Voici encore un exemple de ce que notre société fait de ses membres les plus actifs et les plus honnêtes ! M. Moutier, une basse taille remarquable, qui créa le rôle d'Arnold dans *Robin des Bois*, à l'Odéon, lorsqu'on jouait l'opéra à ce théâtre, après avoir rempli des rôles importants dans des théâtres de province : à Rouen, à Metz, à Lille, engagé au théâtre d'Anvers, blessé presque mortellement en jouant la *Juive*, ruiné par la faillite de la direction, par celle d'un banquier de Rouen, qui emporta ses économies en Amérique, sans emploi et plongé dans la plus profonde misère, est réduit à demander une place de portier ou d'homme de peine. C'est là une infortune digne de tout l'intérêt de nos amis. S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville, 122.

ASSASSINAT CONJUGAL. — Un assassinat a été commis dans la nuit de lundi à mardi sur la personne du sieur Marceau-Charpentier, demeurant à Montluçon (Allier), par sa femme. Cette malheureuse vivait mal avec son mari ; elle a profité du moment où il était plongé dans un profond sommeil, pour lui asséner sur la tête un violent coup avec le dos d'une forte serpette : la mort a été instantanée. Après son crime elle a eu la froide et audacieuse pensée d'enlever le lit de plumes sur lequel gisait le cadavre encore chaud de son mari, et s'enfuir de la maison conjugale en emportant cet objet.

Cette femme a été mise en état d'arrestation le soir du même jour.

(*Mémorial de l'Atelier.*)

MISÈRE ET PROBITÉ. — On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

« Pierre Trigoly, habitant Metz depuis peu, rue Gisors, a trouvé [illegible] dernier, un sac d'argent contenant 150 fr. Apprenant que ce sac avait été perdu par le commissionnaire de Fresnes-en-Woëvre, il s'est empressé de courir après lui et de le lui remettre.

un peu de terre antique qui, en se brisant sous un coup de pioche, avait répandu sur le sol des pièces d'or et d'argent. L'habitant de Saint-Denis, qui voulait, disait-il, les vendre tout simplement au poids à quelque orfèvre, avait été détourné de ce projet par un voisin, qui lui avait conseillé de montrer ces pièces au chanoine, lequel l'adressait à M. G..., certain que celui-ci en donnerait un prix beaucoup plus élevé.

Tout en disant ces mots, le cultivateur tirait de dessous sa blouse un sac de cuir crasseux qu'il délia lentement, et dont il étala le contenu sur le bureau de M. G... C'étaient des médailles romaines. Il y avait des *Néron* parfaitement conservés, des *Antonius Pius* et d'autres pièces plus ou moins frustres. M. G... les examina en amateur, les toucha sur la pierre, les pesa au trébuchet, puis, montrant au paysan qu'il y en avait pour 400 fr. environ, il lui dit qu'il lui en offrait 6. Celui-ci refusa; il en avait, dit-il, espéré davantage. On débattit le prix, et enfin M. G... resta maître des précieuses médailles, moyennant 800 fr., qui allèrent les remplacer dans le large sac de cuir.

Plus de huit jours s'étaient écoulés, et l'heureux numismate avait classé sa nouvelle acquisition dans son médailler, lorsque hier il reçut une seconde visite de son vendeur. Celui-ci, l'air embarrassé et confus, venait lui déclarer qu'il l'avait trompé en lui disant être de Saint-Denis, et avoir fait sa trouvaille dans un jardin qu'il n'avait jamais possédé. En réalité, poursuivit-il, je suis employé comme terrassier aux fouilles qui se font au parvis Notre-Dame, et c'est là, qu'avec un camarade, nous avons trouvé le pot qui s'est cassé et dont nous avons partagé le produit. Il ajouta que son camarade ayant parlé de leur trouvaille, on l'avait interrogé, menacé de la prison et intimidé tellement qu'il avait rendu sa part en déclarant que l'on trouverait le reste entre les mains de son compagnon. Cet individu ajouta qu'il avait promis de rapporter à ce magistrat les médailles, et que, s'il ne les rendait pas, il allait être arrêté.

On peut se faire une idée de la surprise, de l'embarras de M. G.... Son premier soin fut d'offrir de rendre les médailles contre l'argent qu'il avait déboursé; mais déjà il n'en restait plus rien entre les mains du vendeur. Pour éviter un éclat fâcheux, il se résigna donc à restituer à cet homme la totalité des médailles, en lui recommandant de les porter tout de suite au commissariat, sans parler de ce qui s'était passé et surtout sans le nommer.

Débarrassé désormais de toute inquiétude, et le premier moment de trouble passé, M. G... conçut cependant quelques soupçons. Pour les éclaircir, il se rendit au parvis Notre-Dame, et il lui suffit de s'adresser au directeur des travaux pour acquérir la certitude qu'il avait été dupe d'un audacieux fripon. Sur la plainte qu'il a portée, deux individus ont été arrêtés. L'un d'eux a été reconnu par lui dans une confrontation qui a eu lieu devant le commissaire de police du quartier de la Cité. S'il faut en croire les premiers éléments de l'enquête, les médailles qui ont servi à faciliter ce singulier abus de confiance, proviendraient d'un vol commis à Saint-Cloud dans la maison d'un haut fonctionnaire de l'ancienne liste civile. (*Gazette des Tribunaux.*)

UNE MENDIANTE. — Une pauvre vieille, la veuve Montel, est appelée devant la police correctionnelle (6e chambre), pour répondre au délit de mendicité qui lui est reproché. Cette malheureuse, qui est détenue préventivement depuis près d'un mois, s'avance péniblement ap-

M. le président : Votre mère demeure-t-elle avec vous?

La jeune fille : Oui, monsieur... rue Saint-Denis, 351. Je suis frangière en châles, et je puis subvenir à tous les besoins de ma mère.

Cette jeune personne fait passer à M. le président un livret de la caisse d'épargnes, constatant le dépôt successif de plusieurs petites sommes qui, à en juger par trois pages de ce livret entièrement remplies, doivent faire un petit total assez rond.

M. le président : Comment se fait-il, ayant quelques ressources, que vous laissiez votre mère se livrer à la mendicité?

La jeune fille : Oh! Monsieur! est-ce que je le souffrirais! Mais il est impossible que ma mère ait mendié; elle ne sort jamais... une fois par semaine seulement pour aller à la messe.

M. le président : Eh bien! il paraît que ce jour-là elle demande l'aumône.

La jeune fille : Elle n'a pas besoin de cela, je ne la laisse manquer de rien.

M. le président : D'où provenaient les trois francs saisis sur elle?

La jeune fille : C'était pour des emplettes de la maison.

M. le président : Il est fort étonnant que ce soit votre mère, infirme comme elle l'est, qui soit chargée de l'approvisionnement de la maison.

La jeune fille : Ma mère est fort difficile, comme tous les vieillards. Elle n'était pas contente de la viande que j'achetais; alors je lui avais remis de l'argent pour en acheter comme elle l'entendrait.

Le tribunal, malgré ces petites invraisemblances, acquitte la pauvre vieille et la rend au pieux dévouement de la jeune fille.

(*Gazette des Tribunaux.*)

—

FAITS DE PUBLICITÉ.

Outre les quatorze élèves de l'institution préparatoire de M. Barbet, admis cette année à l'École polytechnique, treize autres élèves de la même maison viennent d'être admis à l'école militaire de Saint-Cyr.

Nécrologie. — M. Vauthier, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, membre correspondant de l'Académie des sciences de Turin, est mort à Roanne, le 29 novembre dernier.

Membre distingué du corps auquel il appartenait, il a rendu de grands services à la science et à l'art de l'ingénieur par ses belles recherches sur l'hydraulique, auxquelles on n'a pas encore complètement rendu justice.

Son intelligence élevée et son âme sympathique l'avaient fait adhérer depuis longtemps à nos idées d'organisation pacifique. Encore un vide dans notre phalange dévouée!

PETITE CORRESPONDANCE.

Alger. — M. J. S. L. — Reçu les 85. — Merci. — Nous allons vous écrire.
Liège. — M. B. — Cordial accueil aux cinq nouveaux. — Mais il nous manque une liste intermédiaire de 8 à 10. — ? — La Belgique se place en tête de colonne.
R. — M. L. T. R. — Reçu les 100, dont 18 pour la *Ph.* et le reste en compte.

3 p. 0/0......	d. 40	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»	Paris-Str...	425 »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	»»» »»	Tours-Nan.	406 25
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.			Orl.-Vierz..	558 75
5 p. 0/0......		»» »/»	»» »/»		»» »/»	»» »/»	C. du Nord.	566 75
3 p. 0/0......		»»» »/»	»» »/»		»» »/»	»» »/»	Famp-Haz.	»»» »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»	»	»/»	ROME..............	Dr C.	97 1/2	»/»	Diep-Féc... »»» »»
Récép. Rotsch.	»	101	75	BELG. 2 1/2.......	»	»»	»/»	Boul. à Am. »»» »»
ESP. Dette act.	»	»»»	»/»	— 4 1/2.......	»	»»»	»/»	Orl.-Bord. 492 50
— — pass.	»	»»»	»/»	— do 1840.......	»	»»» »/»	»/»	Mont. à Tr. »»» »»
— 3 p. 0/0.	»	»»»	»/»	— do 1842.......	»	»»» »/»	»/»	Paris-Lyon 406 25
Dette intérieu.	»	»»»	»/»	— Banque.......	»	870	»»	Bord-Teste »»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»»»	»/»	— do Em. 1841 .	»	»»»»	»»	Zinc V. M. »»» »»
HOLL. 2 1/2.....	»	»»»	»/»	PIÉMONT...........	»	»»»»	»»	Lin Maberl. »»» »»
HAITI............	»	800	»/»	AUTRICHE.........	»	»»»	»»	F. de l'Av.. »»» »»
								Union lin.. »»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 décembre.

» h. »|» OPÉRA.—
7 h. »|» FRANÇAIS.—Un Caprice, les Aristocraties.
8 h. »|» ITALIENS.—Sémiramide.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Le Braconnier, la Dame Blanche.
6 h. 1|2 ODÉON.—Les Geais.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Gastibelza, Premiers Pas.
7 h. »|» THÉÂTRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE.—Brioche, le Trésor du Pauvre, le Coin du Feu.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS.—Les Chroniques, (1re) Dernière Conquête, Moulin, Ether.
6 h. 1|4 GYMNASE.—Suzanne, Didier. Paul Homme gris, Baranda.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Jacques, Bas-Bleu, l'Enfant, Je suis enrhumé.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—Martin et Bamboche.
6 h. »|» COMTE.—Michel Cervantes, la Poule.
5 h. 1|2 FOLIES.—Gentilhomme, les Finesses, une Primeur, César.
5 h. 1|2 DÉLASSEMENTS.—La Fille du Diable, Claude, l'Orpheline.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS.—Aline, Fille et Garçon, le Brasero, la Fortune.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
THÉÂTRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 7 DÉCEMBRE.

Les apostats.

« L'initiateur meurt..... ou se fait apostat.....»

Il est un symptôme irrécusable de la fausse organisation de la société, c'est, en politique, l'interversion des idées et des actes accomplie par les hommes d'État qui se trouvent poussés au pouvoir par les évènements.

De tout temps, le malaise social a créé, a entretenu, dans tous pays, un corps d'hommes d'État qui ont parlé, qui ont écrit, qui ont agi en faveur des réformes. Il est arrivé parfois que quelques-uns de ces hommes sont parvenus au pouvoir. Qu'ont-ils fait alors? Hélas! il faut en convenir, la plupart d'entre eux n'ont rien fait, — bien plus, beaucoup se sont montrés hostiles aux idées qu'ils préconisaient auparavant, beaucoup ont apostasié. — Or, un apostat, on le sait, est le plus terrible des ennemis, pour ses anciens amis, pour ses anciens frères.

Il ne faut point en accuser leur ambition, qui, une fois satisfaite, n'a plus songé qu'à jouir d'un pouvoir longtemps convoité. Non, l'ambition, l'intérêt personnel n'était pas leur seul mobile; un aiguillon plus noble les poussait, l'amour du bien public, l'irritation que cause à toute âme généreuse la vue des innombrables iniquités de l'ordre social. Pourquoi donc, ayant la puissance en main, n'ont-ils cherché à réaliser aucune de leurs pensées antérieures, pourquoi s'en sont-ils montrés souvent les adversaires les plus acharnés?

Il en est deux causes. Les voici :

Ils voyaient, ils connaissaient le mal; leur âme, jeune encore, s'en indignait; ils frondaient, ils attaquaient leurs gouvernants; mais en savaient-ils plus qu'eux pour réformer la société? Car, sans doute, ce malaise qui nous dévore n'est point un mal léger, c'est un cancer profond qui ronge le corps de l'humanité; de bonnes intentions ne suffisent pas à le guérir, ni même quelques médications superficielles. Or, qu'apportaient avec eux aux pouvoirs nos opposants, nos hommes de progrès? Un bagage assez léger, de la bonne volonté, mais aucun moyen d'activité, aucune science réelle, aucun sentiment véritablement profond de la fausseté des bases sociales.

Intronisés au pouvoir, ils rencontraient les mêmes difficultés que leurs prédécesseurs; ils n'en savaient pas plus qu'eux, et le seul avantage qu'ils avaient sur ceux-ci, *la bonne volonté*, s'évanouissait rapidement au rude contact des hommes et des choses.

Qu'est-ce qui se prenait la place dans l'âme de nos libéraux, de nos philosophes, de nos amis du peuple et de la perfectibilité? Une étrange révolution s'y accomplissait. Ils avaient la conscience de leurs bons désirs, de leur force intellectuelle, de l'accomplissement de leurs devoirs, il avaient la certitude de représenter au timon de l'État la portion la plus active, la plus avancée de la société, et cependant tout leur était obstacle, et ils entendaient gronder et s'élever contre eux la terreur populaire.

Les malheureux! leur cœur s'ulcérait, et ils ne trouvaient de refuge que dans l'orgueil et la colère! Ils ne songeaient pas à suspecter leurs propres forces, à suspecter la mauvaise disposition des formes sociales qu'eux-mêmes avaient attaquées si longtemps; ils préféraient maudire cette société, maudire les passions, maudire les hommes, pour s'absoudre eux-mêmes. Titans superbes, ils continuaient, comme dans leurs études antérieures si incomplètes, si fausses, à dédaigner de suivre, de rechercher la trace des lois divines, dont l'application peut seule rendre la société heureuse; ils s'imaginaient qu'il appartenait à leur faible raison de remplacer Dieu sur la terre et d'y dicter des lois, meilleures suivant eux, que celles dictées par la raison non moins faible de leurs prédécesseurs.

Et les autres hommes n'acceptant pas ces lois, ces caprices de la raison (la raison n'a que des caprices lorsqu'elle ne se modèle pas sur les éternelles lois de la nature), n'étant pas satisfaits du régime que ces lois instables leur faisaient, continuant à protester sans cesse, par leurs murmures, par leurs révoltes, par leurs excès, par leurs malheurs, contre ce régime faux dont leur politiques, leurs prêtres, leurs philosophes ne savaient pas les débarrasser, nos hommes du progrès poussaient jusqu'au bout leur désespoir, en venaient jusqu'à ceindre hautement le bandeau de l'apostasie et se déclaraient les ennemis de tous ceux que leur orgueilleuse raison n'avait pu convaincre.

Puis (c'est la seconde cause dont nous avons à parler), en gravissant les degrés du pouvoir, ils avaient apporté avec eux quelques améliorations, il avait été donné en leur personne quelques satisfactions à un vœu, à un principe longtemps méconnu. Et c'est là que leur conscience, troublée par leur orgueil insatiable, trouvait une consolation, une excuse, une glorification. « Comment! s'écrient-ils dans leur angoisse, on se plaint, on a tort; car nous avons beaucoup fait, *et c'est assez*! — A quoi la voix du peuple répond : « Ce n'est rien! »

C'est une de ces illusions complaisantes où aiment à se reposer les esprits fatigués, épuisés : la contemplation de ce qu'ils ont exécuté. Ils vieillissent dans leur passé, sans s'apercevoir que le monde rajeunit sans cesse, et parce qu'ils ont été jusque-là, et pas plus loin, ils ne veulent point, ils ne conçoivent point que les autres aillent au-delà.

Ainsi, sous la Restauration, les idées libérales n'embrassaient dans le cercle de leurs prévisions que la bourgeoisie, la classe moyenne. Depuis 1830, sont venus les socialistes, qui étendent leurs désirs jusqu'à l'amélioration positive, réelle, des classes inférieures. Les socialistes, par cela seul, sont l'objet des défiances, des haines des libéraux de la Restauration.

C'est la destinée commune, et une comparaison va l'expliquer. On rencontre encore dans Paris quelques vieux trottoirs élevés de 1815 à 1830, construits comme la chaussée en pavés plus ou moins petits : tous ces trottoirs sont sales, mal entretenus, impraticables. Pourquoi? parce qu'à côté d'eux en ont surgi d'autres plus perfectionnés, en dalles ou en asphalte, et que ni les particuliers ni la municipalité ne se soucient de réparer et d'entretenir les anciens trottoirs. Et pourtant ces vieux trottoirs, ces *trottoirs libéraux* ont été en leur temps un progrès, et ne sont plus maintenant qu'une rétrogradation.

Il en est de même des *principes libéraux* de la Restauration; les hommes qui les soutiennent se font les défenseurs d'une chose bonne en son temps, mais aujourd'hui usée, inférieure et dégradée.

En terminant ces réflexions, citons un exemple actuel. Certes, sous la Restauration, M. Guizot était le libéral par excellence. Eh bien! depuis qu'il est ministre, quelle interversion d'idées et d'actions! Prenons seulement la déclaration de guerre que dans son dépit il lance aujourd'hui contre la Suisse par l'organe des *Débats*.

Quel est le motif de cette guerre? Ce n'est plus le *Sonderbund*, ce n'est plus la souveraineté des cantons, le voici : « Les radicaux » suisses se préparent à aller plus loin (plus loin que la reconstitution de la Confédération helvétique). Ils le disent assez haut » dans la Diète, dans les clubs, et par tous les organes dont ils » *disposent* chez eux ou *ailleurs*; ils avouent ouvertement leur » dessein de seconder *dans les États voisins* de la Suisse le mouvement révolutionnaire, et correspondent avec tous ceux qui » entretiennent dans ces États l'esprit de subversion et de révolte. » Entre leurs mains, le territoire de la Confédération n'est plus » qu'une espèce de port franc ouvert à tous les perturbateurs de » l'ordre général; c'est au cœur même de l'Europe un foyer de » désordre et un laboratoire d'anarchie. La question n'est pas circonscrite dans les limites de la Suisse; elle s'étend bien au delà; » c'est la lutte générale du radicalisme contre l'ordre et la paix. » C'est de ce point de vue que la question devait être jugée; c'est » ainsi qu'elle a été envisagée dès l'origine par M. Guizot. *Le* » *gouvernement français revendique à juste titre l'initiative* » *qu'il a prise en appelant sur cet état alarmant de la Suisse l'attention de l'Europe.* »

Est-il une preuve plus décisive de l'interversion fatale des sentiments imposés à nos hommes d'État par les vices de la société, que cet article écrit, sinon par M. Guizot lui-même, du moins sous sa dictée immédiate, et qui est presque la copie de la déclaration faite par l'Autriche lors de la suppression de l'État neutre de Cracovie. Voilà un homme élevé au pouvoir par une révolution populaire; voilà un gouvernement bâti au milieu des barricades pour conserver et soutenir les principes révolutionnaires et émancipateurs de 89; les voilà qui se font les inquisiteurs, les juges, les bourreaux dans les pays alliés de toute pensée continuatrice de cette œuvre sainte; les voilà qui songent à exécuter ce que n'ont pas même conçu les ennemis-nés, les ennemis déclarés de la liberté, c'est-à-dire l'anéantissement de la Suisse, comme nation neutre, comme asile des proscrits de tous pays. Et sous quel prétexte? Sous ce prétexte ridicule que la Suisse pourrait bien révolutionner les États voisins!

Plus tard, quand elle aura atteint les âges de bonheur et d'harmonie, combien l'Humanité sera pénétrée de tristesse à la lecture de nos annales; ce mélange d'horreurs et de folies, d'orgueil et de bassesses, de turpitudes et de ridicules à travers lequel auront roulés nos ancêtres, sera pour elle un épouvantail hideux, qui ira jusqu'à troubler ses joies divines par la crainte de retomber dans cet abîme de maux d'où elle se sera échappée avec tant de peines et d'angoisses.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 8 DÉCEMBRE.

LES RIVAUX.[1]

III.

L'Insulte.

Le lendemain le soleil était levé, que Sheridan dormait encore. La fée des songes avait remplacé dans son imagination l'odieux souvenir du capitaine Mathews par la charmante apparition de miss Linley; doucement bercé de rêves d'or et d'amour, il dormait de ce délicieux sommeil que doit goûter un jeune sultan enivré de *hachych*, lorsqu'un parfum suave vint éveiller son estomac que la faim tenait toujours sur le qui vive. Il ouvrit les yeux.

Mais l'étonnement se peignit aussitôt sur sa figure.

Une table était dressée au milieu de la chambre, à quelques pas de son lit, et de cette table, où se trouvait disposé symétriquement un magnifique couvert, s'élevaient au plafond des nuages de vapeur dont le fumet savoureux eût quintuplé les tortures de Tantale, ce type satanique de notre malheureuse espèce humaine en général, et des poètes en particulier.

Sheridan se demanda s'il n'était pas toujours sous le charme d'un songe : son cœur était encore ému de la douce vision de miss Linley, et il sentait les fibres de son estomac s'épanouir aux longues aspirations de parfums succulents, et il voyait devant lui, à la portée de sa main, une chère sardanapalesque, comme il en avait si souvent entrevue dans les extases de ses rêves faméliques.

Il se frotta les yeux et sauta à bas de son lit, mais Halhed entra tout à coup dans la chambre.

— Ah! le voilà, le voilà donc enfin qui s'éveille! dit-il, Dieu me damne! Je commençais à craindre que ce dragon de Mathews ne t'eût jeté le sort de la belle au bois dormant, et de désespoir je m'allais mettre à table seul!...

— C'est donc vrai... que nous allons déjeuner ce matin? dit Sheridan qui n'en pouvait croire encore ni ses yeux, ni ses oreilles, ni son nez, c'est donc vrai? Ah ça, tu reviens donc des Indes?

— Non, mais j'y dois aller, répondit Halhed, la chose est arrêtée; mon oncle a vu miss Linley, et... la chose est arrêtée.

— Quelle chose? demanda Sheridan en se redressant, tandis que ses yeux, encore voilés par le sommeil, s'allumaient, aux paroles de son ami, comme deux charbons à demi éteints au souffle d'un puissant soufflet de forge, quelle chose? Qu'y a-t-il d'arrêté?

— Eh! mon mariage, pardieu!

— Ton mariage?

— Avec miss Linley.

— Avec miss Linley!!

— Celle que j'aime.

— Celle que tu aimes!!

Halhed regarda Sheridan qui debout et en chemise au chevet de son lit, le considérait avec stupéfaction.

— Par Jupiter! mon ami, s'écria-t-il, tu me fais l'effet de la nymphe Echo, dans ce costume innocent et folâtre. — Allons, habille-toi, parlons décemment des choses décentes, habille-toi et je t'inviterai à mes noces... habillé; et nous déjeunerons.

Sheridan s'habilla; puis il reprit :

— Je croyais t'avoir dit, Halhed, que j'aimais miss Linley.

— Tu me l'as dit, j'en suis certain!

— Eh bien?

— Eh bien!.. je t'ai répondu que je l'aimais aussi. Mais par où commençons-nous?.. par les huîtres, hein? continua Halhed en s'asseyant devant la table.

— Oui, par les huîtres, répondit Sheridan dont l'estomac n'était pas moins affamé que le cœur. Et ton mariage est arrêté, dis-tu? ajouta-t-il.

Les deux amis, assis vis-à-vis l'un de l'autre, se prirent, tout en poursuivant, leurs confidences rivales, à attaquer vaillamment le formidable déjeuner qu'Halhed avait fait dresser en avant-propos de ses noces.

— Oui, mon mariage est arrêté, répondit l'heureux amphitryon en avalant une huître,— c'est-à-dire arrêté... — ces huîtres sont parfaites! — tu comprends, arrêté entre mon oncle et moi; miss Linley... — et ce chablis rosé... sangdieu! quel bouquet! mon ami; goûte donc ce vin, ô le grand homme que Noé! — miss Linley ne sait rien encore; mon oncle doit aller demander aujourd'hui sa jolie main pour moi.

— Mais, si elle ne t'aime pas?

— Si elle ne m'aime pas?... Mon cher, mais il est impossible que ces huîtres nous viennent de Guernesey; elles viennent de Cancale, regarde plutôt.

— Si elle te refuse cependant?

— Elle m'aime! mon cher, elle m'aime!

— Elle t'aime? et pourquoi t'aimerait-elle? demanda Sheridan avec stupeur en laissant tomber son poing sur son assiette.

— Veux-tu cette aile de perdreau? dit Halhed en servant son ami. Hier, reprit-il, tu t'en souviens, lorsque le capitaine... — tiens des truffes, il est truffé.

— Le capitaine!

— Eh! non, le perdreau.

— Lorsque le capitaine?...

— Lorsque le capitaine t'eût happé au sortir de la salle du concert, moi j'ai suivi la foule, entraîné par le courant, je me disais... — La sauce est un peu courte...

— Ah! tu disais cela?

Halhed leva le nez sur son ami, et le regarda en lui tendant sa cuiller, où il venait de recueillir le peu de jus qui se trouvait dans le plat au rôti.

— Tiens, railleur, lui dit-il, tu ne sais donc pas que, si j'ai le cœur plein, j'ai l'estomac vide; et que ces deux puissances, mon cœur et mon estomac, sont en ce moment aux prises, l'un impatient de se remplir, l'autre brûlant de s'épancher. En telle sorte que le cri de la faim peut bien venir croiser à mon insu le récit de l'amour. Je ne me possède plus, je suis trop heureux pour savoir ce que je te dis.

— Ce que tu me dis maintenant? soit; mais ce que tu te disais hier? reprit impitoyablement Sheridan, hier, alors que tu n'avais pas encore cette double dose de bonheur qui te monte au cerveau?

— Voici, répondit Halhed avec plus de calme; je me disais que, s'attaquer, comme tu le faisais, au capitaine pour arriver au cœur de miss Linley, c'était ressusciter les fantaisies de don Quichotte, le bon chevalier de la Triste-Figure, qui se créait des monstres imaginaires afin de les combattre en l'honneur de la dame de ses pensées... c'était s'exposer aux railleries, et que l'amour est surtout ennemi du ridicule, voilà ce que je me disais... Attrape!

Sheridan se ressouvint des coups de sifflet dont le capitaine avait accueilli ses provocations; un nuage passa devant ses yeux, un sourire plein d'amertume et de sourde colère effleura ses lèvres.

— Ensuite? dit-il avec impatience en frappant son verre sur la table.

— Ensuite?... Voici du pouding d'une mine friande; prends une assiette, mon cher, et débouchons le vin d'Espagne.

— Tu as suivi la foule?

— Oui, j'ai suivi la foule, tout en méditant *in petto mio* le problème ardu d'appliquer à la passion qui me consume l'axiome géométrique qui dit que le plus court chemin d'un point à un autre est la ligne droite.

— Et... tu as réussi? demanda Sheridan en attachant son regard fixe au visage de son ami.

— Oui, j'ai réussi à me persuader que je devais m'adresser directement à miss Linley; une fois son agrément obtenu, que m'importait la risible fureur de ce matamore de capitaine, si tant est qu'il soit le dragon fabuleux que tu prétends; miss Linley, crois-le bien, n'épousera jamais que le jeune homme qui aura su lui inspirer de l'amour.

— Et tu as eu ce talent?

— Peut-être... Mais je dois d'abord te dire qu'en tout ceci j'ai cru respecter le pacte de notre vieille amitié; tu m'as dit que tu aimais miss Linley, je t'ai répondu que je l'aimais aussi, je ne t'ai pas considéré un moment comme un rival sérieux, toi qui as dans le cœur autant de passions qu'il y a de belles jeunes miss en Angleterre. Mes rivaux sont ton frère Charles, le quaker Vanderlan, Norris, et peut-être le capitaine Mathews. Quant à toi, tu aurais à surmonter, non pas seulement la rivalité de ce capitaine et des autres prétendants, mais encore l'opposition de ta famille, de la famille de miss Linley et la détresse de ta propre situation; il te faudrait un travail de Titan, tu n'as aucune chance...

— Merci! nous verrons bien, répondit Sheridan d'une voix brève et serrée.

— Je te parle sérieusement parce que je sens que je vais entrer dans mon époque sérieuse; l'amour, a-t-on dit, est le roman de la vie, dont le mariage est l'histoire; mon mariage, à cette heure, doit être en délibération.

---

(1) Voir les numéros des 1er, 2, 3 et 4 décembre.

Dans l'acte du congrès de Vienne (20 mai 1815), les puissances déclarent :

Que, dès que la Diète helvétique aura donné son accession en bonne et due forme aux stipulations renfermées dans la présente transaction, il sera fait un acte portant la reconnaissance et la garantie, de la part de toutes les puissances, de la neutralité perpétuelle de la Suisse dans ses nouvelles frontières, lequel acte fera partie de celui qui, en exécution de l'article 32 du susdit traité de Paris, du 30 mai, doit compléter les dispositions de ce traité.

La transaction est ainsi conçue :

Article 1er. L'intégrité des dix-neuf cantons, tels qu'ils existaient en corps politique à l'époque de la convention du 19 décembre 1813, est reconnue pour base du système helvétique.

Les huit autres articles concernent l'annexion du Valais, de Neuchâtel, de Genève, et d'autres petits territoires, et n'ont aucun trait à l'existence politique de la Suisse.

Après l'article 9 viennent ces mots :

Les puissances intervenantes dans les affaires de la Suisse donnent, par la déclaration ci-dessus, une preuve manifeste de leur désir d'assurer la paix intérieure de la Confédération. Elles se font également un devoir de ne rien négliger qui puisse en hâter l'accomplissement.

» En conséquence, *elles s'attendent à ce que les cantons*, sacrifiant au bien général toute considération secondaire, *ne tarderont plus à adhérer au pacte fédéral librement arrêté* PAR LA GRANDE MAJORITÉ *de leurs co-états*, l'intérêt commun exigeant impérieusement que toutes les parties de la Suisse se réunissent le plus tôt possible sous la même Constitution fédérale.

L'accession de la Confédération suisse ayant été donnée par acte du 27 mai 1815, la transaction du 20 mars devint définitive.

Il n'y a assurément dans ces textes rien qui s'oppose à la possibilité d'une révision du pacte. Les traités posent seulement en principe la neutralité de la Suisse et l'intégrité des territoires dans les limites des nouvelles frontières qui leur étaient assignées. Les puissances entendaient si peu s'opposer à des modifications dans l'intérieur de la Suisse qu'elles ont laissé s'accomplir sans protestation la subdivision du canton de Bâle. Le texte des traités de 1815 suppose également la souveraineté en matière de pacte de la majorité des Etats, et non l'unanimité comme le demande M. Guizot dans la note que nous publions plus bas.

Algérie. — Nous lisons dans le *Sémaphore* de Marseille du 4 décembre :

« Le paquebot de la compagnie Bazin-Périer, *le Mérovée*, capitaine Allègre, parti d'Alger le 1er décembre, est entré hier matin dans notre port. Ce paquebot a retardé son départ de quelques heures, par suite du gros vent qui a régné le 30 sur toute la côte d'Afrique.

» Les nouvelles que nous avons données dans notre numéro de lundi dernier, sur les mouvements qui se préparent dans le Maroc, sont pleinement confirmées par les correspondances qu'a apportées le *Mérovée*. A l'arrivée à Alger du courrier de l'ouest, M. le duc d'Aumale a expédié des dépêches au général de Lamoricière par le bateau à vapeur *le Solon*. On disait à Alger qu'Abd-el-Kader avait offert de faire sa soumission à M. le duc d'Aumale. »

L'une des tribus, dont le territoire était traversé par les fils de l'empereur, tribu compromise déjà par ses relations avec l'émir, ayant commis plusieurs meurtres sur les fourrageurs des camps impériaux, les fils de Muley-Ab-er-Rhaman l'ont livrée à leurs cavaliers : tout a été pillé, brûlé, exterminé.

Cette sanglante exécution a jeté la terreur dans les tribus qui s'étaient mises en rapport avec l'émir, a relevé le courage de celles qu'il avait soumises par la force ; toutes se sont retirées de lui et s'empressent de répondre à l'appel des fils du sultan et des commandants de ses troupes.

Resserré dans son campement, privé des ressources qu'il avait tirées jusque-là du pays, Abd-el-Kader a, comme nous l'avons dit, ramené sa deïra sur les silos de Zaïs, à deux heures sur la rive gauche de la Molouïa, lieu où il a depuis longtemps formé des dépôts de grains. De là il a envoyé, dit-on, aux fils de l'empereur des négociateurs qui ont été repoussés. En même temps, pour soutenir la confiance des gens de la deïra, il tentait, suivant sa tactique ordinaire, d'accréditer le bruit de sa paix avec les Français, en faisant partir publiquement pour Nemours un personnage assez important, qu'il prétendait faire arriver avec des lettres jusqu'au prince gouverneur général. Ce négociateur a été reconduit sans réponse jusqu'à la frontière.

SUISSE. — **Note de M. Bois-le-Comte.** — Après le drame, la comédie, après l'odieux, le ridicule. Il était écrit que la Suisse devait être le tombeau de la réputation politique de M. Guizot. Après avoir, par ses envois d'armes et ses encouragements secrets à la guerre civile, soulevé contre lui l'indignation de l'opinion libérale, M. Guizot devait provoquer une hilarité générale en Europe par la manière dont il évoque du néant l'ombre du Sonderbund. Jamais ambassadeur n'a joué un aussi triste rôle que ce pauvre M. de Bois-le-Comte, qui, le jour même de la capitulation du dernier canton rebelle, le Valais, a été tenu d'adresser la communication suivante au président de la Diète, qu'il ne reconnaissait pas comme autorité légale quelques jours avant, et au président du conseil de guerre du Sonderbund, qui n'existait plus :

AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE.

A son excellence M. le président de la Diète suisse.

« Le soussigné, ambassadeur de S. M. le roi des Français près la confédération suisse, a reçu l'ordre de son gouvernement de faire à son excellence M. le président de la Diète suisse et à M. le président du conseil de guerre du Sonderbund la communication suivante :

» Le gouvernement du roi, animé du plus vif désir de voir toutes les parties de l'Europe continuer à jouir des bienfaits de la paix, inspiré par les sentiments les plus sincères d'amitié pour la nation suisse, et fidèle aux engagements que la France, comme l'une des puissances signataires du traité de Vienne de 1815, a contractés envers la confédération suisse, a vu avec le plus profond regret le commencement de la guerre civile entre les cantons qui composent cette confédération. Désirant faire ses efforts et employer ses bons offices dans le but d'aplanir les différends qui ont été la source de toutes ces hostilités, le gouvernement du roi s'est mis en communication à ce sujet avec les gouvernements d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie ; et, trouvant ces gouvernements animés des mêmes motifs, il a résolu, de concert avec ses alliés, de faire une offre collective de la médiation des cinq puissances, dans le but de rétablir la paix et la concorde [...] pour le rétablissement de la paix en Suisse.

» D'abord, les sept cantons du Sonderbund s'adresseraient au Saint-Siége pour lui demander s'il ne convient pas, dans l'intérêt de la paix et de la religion, d'interdire à l'ordre des jésuites tout établissement sur le territoire de la Confédération helvétique, sauf une juste et suffisante indemnité pour toutes les propriétés en terres et maisons qu'ils auraient à abandonner.

» En second lieu, la Diète, confirmant ses déclarations précédentes, prendrait l'engagement de ne porter aucune atteinte à l'indépendance fédérale et à la souveraineté des cantons, telle qu'elle est garantie ; d'accorder à l'avenir une protection efficace aux cantons qui seraient menacés par une invasion des corps-francs, et de n'admettre, s'il y a lieu, dans le pacte fédéral aucun article nouveau sans l'assentiment de tous les membres de la Confédération.

» Troisièmement, les sept cantons du Sonderbund dissoudraient alors, formellement et réellement leur ligue séparée.

» Quatrièmement, et enfin, dès que la question des jésuites serait complètement résolue, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 1er, les deux parties licencieraient leurs forces respectives et reprendraient leur attitude ordinaire et pacifique.

» Le soussigné est chargé d'exprimer le vif espoir du gouvernement du roi que cette équitable proposition sera accueillie avec empressement par les deux parties belligérantes ; il est chargé, en outre, de solliciter une prompte réponse de la Diète.

» Le soussigné prie son excellence M. le président de la Diète d'agréer l'assurance de sa haute considération.

» *L'ambassadeur de France,*

» COMTE DE BOIS-LE-COMTE.

» Bâle, 30 novembre 1847. »

Effet produit par la note de M. de Bois-le-Comte. — Si on veut juger jusqu'à quel point la note de notre ambassadeur et la médiation posthume qu'elle offre à la Diète sont prises au sérieux à Berne, on n'a qu'à lire les lignes suivantes du journal la *Suisse*, qui est, comme on le sait, l'organe semi-officiel du gouvernement helvétique :

« Berne, 4 décembre.

» Bien qu'une communication diplomatique nous soit arrivé de Paris, par l'entremise de M. l'ambassadeur de France résidant à Bâle ; bien que sir Stratford-Canning soit attendu à Berne, d'après l'avis que nous apporte le *Times*, on est parfaitement tranquille, fort insouciant dans nos régions politiques ; on a l'air de ne pas se douter que *des projets infiniment plus funestes à l'indépendance de la Suisse* que ceux que l'on va nous apporter, *ont été médités* par le ministère sorti des barricades de juillet ; on affiche une dédaigneuse incrédulité. La Diète, que nous nous attendions à voir siéger aujourd'hui pour prendre en grande considération la note de M. Guizot, la Diète va jouir à son aise des rayons encore tièdes du soleil de décembre, tout comme si de rien n'était. On dirait vraiment que la Confédération est au lendemain de son Austerlitz.

» Pardonnons-lui son insouciance ; les affaires ne seront pas négligées. Aussi bien est-ce sa faute si la communication de M. Guizot est arrivée le 3 décembre ?

» Le Sonderbund, on le sait, a cessé de vivre ; on aurait même oublié qu'il a vécu, si les journaux et la diplomatie n'en parlaient encore, chacun pour ses motifs. Il y a un nouveau gouvernement à Fribourg, que M. l'ambassadeur de France a, dit-on, reconnu ; il y en a un au

---

— N'importe ; conte-moi la fin du roman.

— Approche ton verre.

— Tu suivais la foule ?

— Oui, j'ai suivi la foule qui reconduisait miss Linley en triomphe. Arrivé devant la maison de la charmante fille, je me postai dans un angle de la muraille, d'où je pouvais apercevoir les fenêtres de sa chambre. La foule, après vingt minutes de hurlements de joie et d'enthousiasme, se dissipa ; je restai seul, appuyé contre le poteau d'un réverbère. J'avais les yeux attachés sur les croisées de la jeune miss ; je les vis s'éclairer. Puis je vis un coin de rideau se soulever, et j'entendis le bruit d'une fenêtre que l'on ouvre. Miss Linley, — c'était elle — s'offrit alors à moi comme une apparition mystique. Ses cheveux dénoués descendaient en longs anneaux d'or jusque sur sa robe blanche. La pâle clarté de la lune lui faisait au front une sorte d'auréole. Elle leva les yeux au ciel et poussa un profond soupir. L'expression de son visage était triste et mélancolique. Je l'admirai silencieusement. Cependant elle abaissa tout à coup son regard. La lueur du réverbère tombait à plomb sur moi. Miss Linley m'aperçut, elle parut me considérer avec attention et se retira. J'étais désespéré de m'être montré, j'entendis la fenêtre se fermer, je vis la lumière disparaître. L'apparition s'évanouit comme un songe.

— Après ? dit Sheridan dont les lèvres frémissaient d'impatience, après ? — Que tu es prolixe ce matin, Halhed, que tu racontes mal !

— Qu'importe, pourvu que mon histoire t'intéresse, répondit le jeune homme avec nonchalance en vidant une bouteille dans le verre de son ami.

Puis Halhed jeta la bouteille vide dans un coin de la chambre.

— Est-ce tout ? demanda Sheridan.

— Si c'est tout ? Non pas, non pas. Nous en avons encore cinq : deux du val de Penas, une de Porto, une de Xérès et une de Champagne.

— Je te demande si ton histoire est finie ?...

— Ah ! mon histoire, voilà ! répondit Halhed qui semblait prendre un malin plaisir à tourmenter son rival auquel l'inquiétude faisait perdre ses avantages. Voilà, j'étais donc désespéré de la disparition de miss Linley. Cependant, j'attendis quelques moments, le regard braqué sur les fenêtres, redevenues noires comme les orbites de deux yeux dont on aurait arraché le globe.

— Fais-nous donc grâce de ces frais de style !

— Cette comparaison du globe est d'Homère, mon cher ; on te prendrait pour Zoïle. Je te parle le langage que l'aveugle de Chio parlait aux Grecs triomphants.

— Parle-moi comme Halhed doit parler à Sheridan.

— Echec et mat, soit. Je regardai donc les fenêtres noires, le nez levé et la mine attrapée, lorsqu'un bruit soudain me fit baisser les yeux. Alors je vis la porte de la maison de miss Linley s'entr'ouvrir doucement. Une bonne femme vint à moi, elle me demanda si je n'étais pas M. Halhed. Je la suivis.

— Chez miss Linley ? s'écria Sheridan en bondissant avec une indicible expression de surprise et de dépit.

— Chez miss Linley, répondit froidement Halhed. La charmante jeune fille m'attendait dans un petit salon. Elle avait relevé ses cheveux et réparé sa toilette. Oh ! elle était belle, Sheridan, belle comme la vierge des rêves de Sanzio ! Il faut te dire que j'avais plusieurs fois sollicité avec prière la grâce d'être admis à lui parler, que plusieurs fois, le soir, j'étais resté devant ses croisées des heures entières, et qu'elle m'avait sans doute remarqué.

Sheridan s'empara d'une bouteille de Porto et la vida coup sur coup, à pleins verres, comme s'il eût voulu éteindre le feu de sa pensée. Ses yeux étincelaient, son regard devint d'une fixité stupéfiante. Il appuya ses bras au bord de la table, en les croisant étroitement sur sa poitrine.

— Continue, dit-il.

— Bois donc du val de Penas, dit Halhed avec un sourire singulier, cela reconforte mieux le cœur que le Porto.

Sheridan prit, sans mot dire, une bouteille du val de Penas, la déboucha et se mit en devoir de répondre à la provocation de son ami.

Halhed continua :

— Cependant quand j'arrivai, quand je me vis près de miss Linley, l'ange de mes nuits sans sommeil, je sentis mes idées s'embrouiller et ma langue s'alourdir ; mais la charmante enfant n'était pas moins troublée que moi. Je balbutiai quelques mots à mi-voix, elle me répondit sur le même ton. Puis nous parlâmes du concert, de Norris, du capitaine Mathews, de toi. Elle me demanda si tu ne devais pas te battre avec le capitaine ; je lui répondis que non.

— Que non ?

— Mais sans doute. Est-ce que tu dois te battre ?

— Non, non, tu as eu raison. Après ?

— Après... elle m'a dit qu'elle serait au désespoir si tu te battais contre Mathews à cause d'elle ; elle m'a prié de veiller sur toi, moi, ton ami ; elle m'a répété que par là je gagnerais son amitié. Ce fut alors que je m'enhardis à lui dire ce que j'avais sur le cœur, ce fut alors qu'elle m'abandonna sa main que je couvris de baisers.

— Et elle te répondit ?

— Rien. Mais, quand je relevai les yeux, son visage était baigné de larmes. Je la quittai. J'allai trouver mon oncle ; le digne homme l'avait vue avant le concert ; il consent à tout. J'épouserai miss Linley, je l'emmènerai aux Indes. Mon oncle m'a donné vingt guinées pour célébrer le pacte de notre réconciliation. Maintenant, Sheridan, maintenant, mon ami, continua Halhed d'une voix affectueuse et souriante, ne m'en veuille pas trop de t'avoir supplanté dans un amour qui était pour toi sans but, et, je le crois aussi, n'est-ce pas, sans profondeur ? Tu aimes, miss Linley, Sheridan, comme tu aimes toutes les belles jeunes filles ; moi, vois-tu, je te l'ai dit, je l'aime comme la vie : il me semble que je mourrais s'il me fallait désespérer de l'obtenir. D'ailleurs, mon pauvre ami, ce n'est pas toi que je supplante ici, tu n'as aucune chance, toi ; sans position, sans dot, brouillé avec ta famille, isolé, rebuté comme je l'étais moi-même encore hier, tu n'as aucune chance, tu ne pourrais être accepté par les parents de miss Linley ; et si je n'obtenais pas la charmante fille, bien d'autres l'obtiendraient avant que ton tour vînt, ne m'en veuille donc pas, et écoute-moi, tu peux me rendre tout-à-fait heureux. Sheridan, consens enfin à partir avec nous : j'ai parlé de toi à mon digne oncle, il met une place comme la mienne à ta disposition. Partons ensemble, ne nous séparons pas. Aux Indes, nous trouverons la fortune, tu trouveras une femme et le bonheur, tandis qu'ici c'est la misère, la misère et les malédictions !

Ces dernières paroles, prononcées par Halhed d'une voix vibrante d'émotion, trouvèrent Sheridan impassible. Halhed, disons-le, n'était pas moins franc dans son amitié que dans son amour ; il ne croyait pas que Sheridan aimât sérieusement miss Linley ; et, l'eût-il cru, la situation de son ami était tellement précaire, son avenir tellement obscur et chargé de nuages, qu'on ne pouvait pas supposer un moment que le père de la jeune miss consentît jamais à lui donner sa fille. Sheridan, sans fortune, sans position et vivant au jour le jour de ce travail des lettres si ingrat au début, si plein d'amertume et de désappointements, n'avait en réalité aucune chance à la main de miss Linley ; il semblait devoir être le moins favorisé des prétendants.

— Mon ami, reprit Halhed, je t'en supplie, fais comme moi, brise ta plume, abandonne ce stérile métier de chercheur d'idées. Le beau passe-temps, en vérité, que de se morfondre la cervelle à intriguer des comédies dont le dénouement est presque toujours un leurre pour celui qui les fait. Sheridan, continuons à travailler ensemble, mais non plus le drame imaginaire ; le monde est devant nous, que le monde soit désormais le théâtre où nous placions nos intrigues. Que diable ! nous, qui trouvons tous les jours pour les héros de nos contes des expédients qui les sortent des plus abominables périls, qui les enrichissent et les élèvent au faîte des honneurs, ne saurions-nous pas trouver pour nous-mêmes une idée triomphante, une ressource ?...

— Oui, oui, j'y songe, dit Sheridan en hochant soucieusement la tête.

Halhed bondit sur son fauteuil ; il crut avoir ébranlé les résolutions de son ami.

— Nous partirons ensemble pour les Indes ? dit-il.

— Non : moi, je reste, répondit Sheridan d'un ton ferme.

Puis il reprit, avec un accent qu'Halhed ne lui connaissait pas :

— Halhed, tu m'as fait souffrir ce matin plus que je n'ai jamais souffert ; ton amitié m'a frappé sans pitié. Maintenant je te le demande, la main dans ma main, dis-moi, Halhed, est-il vrai que tu aies vu miss Linley, est-il vrai que tu lui aies parlé ?

— Si c'est vrai ! mais sans doute, et mon oncle donne son consentement à mon mariage. Mais, je te l'ai dit hier, c'est une intrigue que je mène depuis six mois.

— Eh bien ! Halhed, gare au dénouement ! dit Sheridan en fronçant le sourcil.

— Bois donc du Xérès, mon ami, ce val de Penas t'a rendu sombre comme un spectre d'Holbein.

— J'ignore comment j'arriverai au but, dit Sheridan inattentif aux railleries de son rival ; mais j'y arriverai, Halhed, sois-en sûr !

A ce moment, la porte de la chambre fut ouverte : un homme grand et gros, d'un âge incertain, et de la tenue la plus excentrique, se présenta sur le seuil. Cet homme, avant d'entrer, prit gravement un binocle qui lui pendait au cou, et se mit à examiner, avec une expression étrange de curiosité, l'aire de nos deux aiglons.

AMÉDÉE GOUET.

(La suite à demain.)

partie trop belle, elle sera assez modeste pour ne pas profiter de tous ses avantages.

» Si le diplomate anglais nous arrive, nul doute qu'en considération aussi de ses éminentes qualités, il ne soit très bien reçu à Berne. Sir Stratford-Canning recueillera ici des renseignements qui manquaient encore à Paris.

» Tout est si bien terminé, en ce qui concerne le Sonderbund, que nous pensons que des mesures vont être prises, de concert avec le général Dufour, pour licencier les troupes dont on n'a plus besoin.

» Tout est aussi fini dans le Tessin. Le Saint-Gothard a été évacué le 28 novembre par les débris du Sonderbund. »

Résultat de l'assemblée populaire dans le Valais. — Après une discussion assez vive, l'assemblée populaire, réunie à Sion le 2 décembre, a pris les résolutions suivantes :

» 1. La dissolution du grand-conseil et du conseil-d'état ;

» 2. La suppression des immunités du clergé ;

» 3. L'incompatibilité des fonctions civiles et ecclésiastiques ;

» 4. Le retrait de la collature des bénéfices paroissiaux à l'abbaye de Saint-Maurice et du Saint-Bernard ;

» 5. Que les biens du clergé et des corporations religieuses seront placés sous la haute surveillance de l'Etat et au besoin régis par lui ;

» 6. Que les dispositions législatives prises par le gouvernement provisoire seront sanctionnées par le grand-conseil !!!!!

» 7. Que le grand-conseil sera nommé dans le courant du mois de décembre, sera revêtu de pouvoirs constituants, et que sa durée sera de 5 ans pour la première nomination ;

» 8. Que le gouvernement provisoire décidera la question de savoir si les élections auront lieu par dixain ou par cercle, seront directes et à main levée ;

» 9. Que le grand conseil procédera immédiatement à la nomination du conseil-d'Etat ;

» 10. Qu'une enquête sera faite pour constater la conduite des couvents et que ceux dont l'existence est incompatible avec la tranquillité publique seront supprimés ;

» 11. Que les lois, les décrets et les jugements ayant pour cause des délits politiques rendus depuis 1844 seront mis à néant,

» 12. Que les frais de la guerre seront supportés par les corporations religieuses et par les personnes qui l'ont votée, conseillée ou prêchée ;

» 13. L'assemblée recommande au grand-conseil qu'il accorde la naturalisation aux citoyens qui ont pris les armes pour la défense du pays, de la cause de la liberté et du progrès ;

» 14. L'instruction civile sera surveillée et dirigée par l'Etat ;

» 15. L'expulsion des jésuites du canton est ordonnée ;

» 16. La séparation du canton aura lieu, si la Confédération n'y met pas d'obstacle ;

» 17. Le gouvernement provisoire est composé de :

» 1° Maurice Barman, président ;
» 2° Antoine de Riedmatten, vice-président, à Sion ;
» 3° Pignat, à Vouvry ;
» 4° Zen-Ruffinen, Haut-Valais ;
» 5° Filliez, avocat, à Bagne ;
» 6° Dufour, colonel ;
» 7° Alexandre de Torenté.

» Suppléants : François-Joseph Rey et deux autres citoyens. »

ITALIE. — Le duc de Modène a accepté, ainsi que le grand-duc de Toscane, la médiation de Charles-Albert et de Pie IX dans l'affaire de Fivizzano.

Progrès de Rome. — M. Paradisi, l'un des rédacteurs du *Contemporaneo*, a publié dans ce journal plusieurs articles dans lesquels il accusait le plus puissant banquier de Rome, le prince Torlonia, d'avoir fait avec l'Etat des marchés usuraires dont il n'avait même pas rempli les conditions. Le baron de la finance a attaqué l'écrivain en diffamation ; mais le cardinal Ferretti lui a conféré une fonction importante, il l'a chargé de dresser la statistique administrative. Sous Grégoire XVI, M. Paradisi eût été envoyé aux galères. Cet acte de résistance à la féodalité financière est un de ceux qui honorent le plus l'administration du cardinal Ferretti.

Les correspondances de Rome redeviennent plus favorables au souverain pontife ; elles prétendent que deux fois par mois les jésuites et les rétrogrades excitent une crise, mais que la dernière tournera en définitive à l'avantage des idées libérales.

— D'après une lettre de Rome, en date du 25 novembre, une députation de douze habitants notables de cette ville, appartenant à l'opinion libérale, se serait rendue chez le général des jésuites pour le prier, au nom de l'humanité, de rappeler immédiatement de la Suisse les membres de son ordre, afin de faire cesser la guerre civile de ce pays.

Lorsque cette démarche a eu lieu, on ignorait encore à Rome la défaite et la dissolution du Sonderbund.

Gênes et le roi de Sardaigne. — Une correspondance de Gênes en date du 1er décembre, adressée au *Nouvelliste*, donne de nouveaux détails sur la popularité du roi Charles-Albert :

« Gênes, l'orgueilleuse cité qui n'a jamais abdiqué le souvenir de son ancienne constitution républicaine, est prête à se dévouer au moindre signal de Charles-Albert.

» Dans un entretien qu'il a eu avec plusieurs personnages éminents de notre ville, continue le correspondant de la feuille marseillaise, le roi, rappelant les armements de l'Autriche et l'accroissement qu'ils semblent devoir prendre d'ici au printemps, a assuré avec satisfaction que toutes nos places fortes étaient parfaitement armées, et nos frontières à l'abri de toute insulte. « Si un conflit doit avoir lieu, a-t-il ajouté, j'ai pleine confiance dans la valeur de nos soldats, dans le dévouement de mes sujets, et l'énergique coopération de Rome et de la Toscane, car tous les peuples italiens se confondront dans un seul, le jour où il leur faudra défendre leur indépendance et repousser l'agression des étrangers.

» Je n'oublierai pas de vous faire connaître la singulière détermination qui vous donnera une idée de la réaction qui s'opère contre le joug occulte, mais réel, que les jésuites ont jusqu'ici fait peser sur les familles. Tous nos jeunes gens se sont engagés par serment à n'épouser aucune fille qui se confesserait aux jésuites, ou dont les parents seraient connus pour avoir des rapports avec eux. »

FAITS DIVERS.

M. le lieutenant-général comte de Rumigny, aide-de-camp du roi, a été chargé par S. M. de remettre à M. le maréchal comte Molitor, gouverneur de l'hôtel royal des Invalides, le drapeau enlevé par les troupes

— On assure que M. le général Dumas, qui vient d'échouer au collège électoral de Rochefort contre M. Baroche, va être élevé à la dignité de pair de France.

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :

« Une pétition signée José Prats vient d'être adressée au congrès pour dénoncer le prince de la Paix, Manuel Godoy, comme débiteur envers la nation espagnole de trois cent vingt millions de réaux.

On a déposé au secrétariat du congrès les pièces dont la proposition de Tejeda a demandé la production. »

— L'Espagne compte à peu près huit cents généraux pour cent mille hommes : un général pour 125 officiers, sous-officiers et soldats.

MEURTRE D'UNE FEMME PAR SON MARI. — Le *Mercure d'Orthez* annonce un de ces crimes malheureusement trop fréquents depuis quelques années : « Un paysan de Castelbon, nommé Bonnassis, a tué sa femme en l'étranglant avec ses mains et en lui brisant les vertèbres à coups de sabots. D'un coup de pied il lui a fait au ventre une large déchirure, et le reste du corps était couvert de contusions.

» L'assassin, père de quatre enfants, dont un à la mamelle, est écroué à la prison d'Orthez. »

UN MAIRE IGNORANT. — On lit dans le *Journal d'Elbeuf* : « Voici un fait étrange qui prouve qu'il y a des maires ignorant jusqu'aux plus simples règles de la législation.

» Dans une commune très voisine d'Elbeuf, un mari et sa femme se rendirent à la mairie et demandèrent des passeports pour l'Algérie, aux conditions auxquelles le gouvernement les accorde aux indigents.

» Plusieurs jours après avoir pris leurs passeports, ces personnes changèrent d'avis et résolurent de rester en France.

» Or, le maire s'imagina qu'il avait le droit d'exiger que ceux qui avaient pris les passeports se missent en route. Il leur signifia que, s'ils ne partaient pas de plein gré pour le lieu d'embarquement, il allait donner des ordres à la gendarmerie pour les faire conduire de brigade en brigade.

» Heureusement les pauvres gens demandèrent conseil à quelqu'un de mieux informé. On leur dit qu'ils étaient parfaitement libres de ne pas quitter leur commune. Le fonctionnaire municipal fut fort surpris quand il apprit que la terrible menace prononcée par lui ne pouvait avoir d'effet. »

FÊTES INDUSTRIELLES. LES MINEURS DE LA LOIRE. — Sainte Barbe est la patronne des mineurs, et les ouvriers de Saint-Etienne l'ont célébrée cette année avec pompe. Nous trouvons à ce sujet les détails suivants dans le *Rhône-et-Loire* :

« Vendredi soir, des salves d'artillerie ont préludé à la fête du lendemain, qui, hier matin, a commencé par de nouvelles salves. Pour ne pas trop déplacer les ouvriers, chacun des trois bassins de Bérard, de la Ricamarie et de Rive-de-Gier a eu ses cérémonies et ses réjouissances. La musique et les tambours du régiment se sont rendus à la maison d'asile du Soleil, dès huit heures du matin ; là les ouvriers de chaque puits, drapeau en tête, ont successivement défilé jusqu'à dix heures et demie au son des marches guerrières, et se sont rangés dans la vaste cour de l'établissement, trop étroite pour recevoir cette foule nombreuse. Le cortège s'est ensuite rendu à la belle église élevée récemment à Outrefurens. Le curé de cette commune a célébré une messe en musique et a adressé aux mineurs une touchante allocution. La musique a ensuite reconduit le cortège jusqu'à la maison d'asile, où la foule s'est partagée en groupes pour aller aux banquets qui attendaient leurs joyeux convives dans les auberges de tous les villages d'alentour. »

CE QUE COUTE UNE VACHE A UN PLAIDEUR NORMAND. — Le *Journal de l'arrondissement du Havre* raconte sous ce titre comment, à la suite de divers procès, comprenant citation devant le tribunal de commerce, pourvoi en cassation, assignation devant le juge de paix, appel devant le tribunal civil, contre-appel devant la cour d'Evreux, un paysan de Saint-Gilles a fini par payer 5,100 fr. une vache que le vendeur lui avait cédée pour 90 fr. Si pareille aventure était advenue du temps de Racine, il aurait eu beau jeu à en rire dans ses *Plaideurs*.

MONNAIES EN BRONZE. — On vient de préparer, à l'hôtel des Monnaies de Paris, deux essais de pièces de monnaies en bronze destinées à compléter notre système monétaire. Ces essais doivent être présentés aux Chambres, dès l'ouverture de la session, par M. le ministre des finances. Voici l'indication de ces monnaies :

	Modèle A.	Modèle B.
Pièce de 1 décime.	10 gramm.	15 gramm.
Pièce de 5 centimes.	5 id.	7 id.
Pièce de 2 centimes.	2 id.	3 id.
Pièce de 1 centime.	1 id.	1 1/2 id.

L'effigie du roi est d'un côté, avec cette légende :

Louis-Philippe Ier, roi des Français. 1847.

Sur le revers, on voit la Charte surmontée de la couronne royale, et au bas le coq gaulois au milieu d'une couronne de chêne. A gauche est le chiffre indicateur de la pièce, et à droite la lettre C, centimes.

(*Presse.*)

FAITS DE PUBLICITÉ.

Des Banques de France,

Par M. LOUIS DE NOIRON (1).

L'influence des banques sur la solution des grands problèmes de l'ordre matériel, a été généralement exagérée par les économistes, et elle est encore pour beaucoup d'entre eux un vaste sujet d'illusions. Cette influence est à nos yeux assez limitée ; mais, toute bornée qu'elle est, elle agit cependant, dans une certaine proportion, sur les deux ordres de faits dans lesquels viennent se résumer tous les problèmes de la science économique :

Augmentation de la production nationale ;

Répartition de la richesse plus ou moins conforme à l'idée de justice, à l'intérêt social, aux besoins de l'homme.

C'est principalement à l'égard du premier de ces deux ordres de faits, qu'on s'est exagéré la puissance des moyens de crédit et de circulation réalisés par l'institution des banques. Cependant, l'influence de celles-ci est incontestable sur le phénomène de la distribution des richesses ; elle se produit par la fixation du taux de l'intérêt dans les transactions commerciales. Le taux de l'escompte, fixé d'une manière à peu près permanente, à 4 pour cent par la banque de France, maintient, dans la sphère d'action de cet établissement, le loyer des capitaux à un prix incontestablement plus bas qu'il ne pourrait l'être, si Paris était privé d'un établissement ayant la faculté d'émettre des billets au porteur, qui équivalent par le fait à une circulation d'espèces métalliques.

Ainsi, sous ce rapport, l'influence des banques est réelle ; mais elle est limitée, comme nous le disions plus haut, en ce sens que la perception d'un taux d'intérêt annuel est loin d'être la seule forme sous laquelle s'effectuent les prélèvements du capital dans la masse nationale. Ces prélèvements s'opèrent aussi sous la forme de bénéfices commerciaux, prix de vente ou d'achat, différences sur les salaires au profit de l'entrepreneur, courtages et commissions, loyers d'immeubles et meubles de toute nature ; et sur ces divers éléments de la répartition des richesses, l'influence des banques se fait sentir d'une manière bien moins parfaite qu'elle ne s'exerce sur le taux même de l'intérêt annuel.

En ce qui concerne l'accroissement des produits eux-mêmes, et non la distribution de la richesse, dont ils sont les différents termes, nous devons faire remarquer en quoi l'influence des banques est réelle, et aussi en quoi cette influence est limitée.

Pour apprécier l'un est l'autre point, il suffira de constater la différence qui existe entre la commandite et l'escompte.

La commandite a pour effet de constituer au travail commercial, agricole, ou industriel, un capital qui lui demeure affecté pour une longue période de temps, et sur lequel pèsent, dans une proportion déterminée, les chances favorables ou défavorables des entreprises. L'escompte est au contraire une avance à très courte date, et pour laquelle le prêteur reçoit un taux fixe d'intérêt ou de commission, sans courir en aucune manière les risques de l'opération à laquelle ses fonds seront employés. Le plus souvent même il ignore la nature de cet emploi.

Entre les résultats produits par ces deux espèces de contrats, il existe une très grande différence. La commandite permet au producteur de se constituer un établissement, d'acquérir à grands frais les instruments de travail nécessaires à son industrie, d'acheter certaines matières premières et de solder certains frais de main-d'œuvre, que l'accumulation de ses bénéfices peut seule le mettre à même de rembourser, souvent après un laps de temps très considérable.

L'escompte donnant lieu, par ses conditions mêmes, à un remboursement dont la date est toujours très rapprochée, ne peut remplir la même fonction que la commandite. Le producteur agricole, industriel ou commercial, qui voudrait améliorer une terre, fonder une usine, armer des navires, au moyen d'un emprunt remboursable à trois mois, et dont il espérait le renouvellement indéfini, se livrerait à la plus dangereuse des illusions, et marcherait à une ruine inévitable.

Mais la production n'a pas seulement besoin de ces instruments de travail, de ces constructions dispendieuses, de ces avances immobilières, qu'Adam Smith et ses successeurs ont fort bien nommés les *capitaux fixes*, et que l'association commanditaire a pour objet de lui fournir. Elle a aussi besoin de renouveler sans cesse et le plus rapidement possible ses capitaux circulants et les produits qu'elle crée. Ces capitaux se renouvelleraient eux-mêmes avec toute la rapidité désirable, si les produits entraient en consommation à l'instant où ils sortent des mains de l'industriel et si celui-ci était immédiatement remboursé de leur valeur. Mais il n'en est pas ainsi. Tout le monde sait qu'entre le moment où un produit est achevé et celui où le consommateur en rembourse les frais de création, il s'écoule toujours un laps de temps plus ou moins long, pendant lequel la production pourrait se trouver diminuée ou même suspendue, si l'escompte ne venait au devant du producteur pour lui verser, antérieurement à la réalisation de ses marchandises, la valeur de celle-ci, sous la garantie de ses acheteurs ou de ses consignataires.

Accélérer ainsi le mouvement des échanges, ajouter à la rapidité de la production, et par là en augmenter la puissance, telle est, on vient de le voir, la fonction propre des opérations d'escompte. Là s'arrête leur utilité. Elles ne peuvent en rien suppléer la commandite, quant à la création de *capitaux fixes*, qui servent de base à la production ; l'une des plus graves erreurs où l'on soit tombé en science économique et financière a consisté précisément à ne pas tenir un compte suffisant de la différence profonde qui sépare ces deux natures de contrats. On s'est trouvé conduit par là même à attribuer aux opérations des banques, quant à l'accroissement des richesses, une portée plus étendue que ne permet de le concevoir la nature même des choses.

Les banques, en effet, sont constituées pour l'escompte et non pour la commandite. Tous les capitaux dont elles disposent, à commencer par ceux qui proviennent de l'émission de leurs billets, sont des capitaux flottans, prêts à rentrer à tout instant dans la masse de la circulation générale, qui peut les remporter au moment même où elle les apporte. Aucune d'elles ne peut juger sûrement, d'un mois à l'autre, l'étendue précise de ses ressources disponibles, ni donner avec quelque certitude la mesure des remboursements qui leur seront demandés. Dans cette position, toutes les banques du monde ne peuvent

(1) M. Louis de Noiron signale comme ayant pris une très grande part à l'élaboration des idées contenues dans son livre, M. Alexandre Delehaye, fondateur de la banque de Lille.

l'adoption de ses idées seraient, nous n'hésitons pas à le dire :

Une large expansion sur tous les points du territoire des ressources du crédit, agissant aujourd'hui dans un cercle beaucoup trop étroit ;

Un système de circulation de valeurs entre les divers points du royaume, fort supérieur à celui qui existe aujourd'hui, non seulement en France, mais dans le reste de l'Europe ;

La réduction du prix des capitaux dans les relations commerciales à un taux généralement uniforme et fort inférieur à celui qui domine aujourd'hui dans la masse des localités ;

La disparition presque complète des changes de place, qui grèvent un grand nombre de transactions ;

Un levier puissant mis aux mains de l'Etat pour la réalisation de ses emprunts et les besoins de son service financier ;

Et d'autres avantages encore, que nous n'énumérons pas, mais que la lecture du livre de M. de Noiron fera suffisamment apprécier.

L'esprit de coordination, de solidarité et de hiérarchie, ces trois termes congénères de la tendance vers l'unité, se manifestent dans cet ouvrage, dont la forme est simple et claire, et dont le fond est solide. C'est là une excellente disposition pour aborder l'étude des grands problèmes dont les sciences sociales sont hérissées à chaque pas. Aussi avons-nous regretté que beaucoup de questions importantes, et dont la discussion exige la sagacité et la profondeur de l'esprit, n'aient pas trouvé place dans ce livre, au sujet duquel elles se rattachent cependant d'une manière nécessaire. Voici deux de ces questions, entre mille, sur lesquelles nous croyons devoir appeler l'attention de l'auteur.

1° Adam Smith et Sismondi, ces deux grands investigateurs, ont pensé que la création d'une grande quantité des billets de banque dans un Etat, a pour résultat nécessaire d'éloigner de la circulation et de faire sortir du pays même une somme à peu près équivalente de numéraire métallique. La discussion de cette thèse se rattache étroitement, et d'une manière fondamentale, à la théorie des institutions de crédits. Cette thèse soutenue avec une grande force de conviction et d'intelligence par les deux penseurs éminents que nous venons de nommer, est-elle vraie, est-elle fausse, sinon totalement, du moins en partie? C'est un point qu'il est indispensable d'éclaircir, pour peu que l'on veuille essayer de déterminer les principes qui doivent présider à la direction, et même à la constitution des banques.

2° Voici une autre question plus grave encore. Le mouvement de l'industrie, de la politique, des mœurs générales et des opinions les

fit entre les affections individuelles et le devoir social. — Vif regret.

En mer, dans le Levant. — M. M. — C'est charmant, bien dans le ton. — Achevez. — Mais évitez les enjambements, difficiles à franchir pour des marmots. — Les vents et la muse vous soient favorables !

Riom. — M. C. M. — On vous répond à Marseille.

Au Château-de-N. — M. A. D. — — Voilà ! — Nous sommes d'accord, et tâcherons de vous le prouver. — C. a-t-il adressé précéd les deux premiers volumes de D. S. à M. de B.?

Bourse du 7 décembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J du 22 sep. au Ct.	116 55	116 55	116 50	116 50
— — fin courant	116 95	116 95	116 80	116 50
3 p. 0/0 J du 22 juin au Ct.	75 65	75 60	75 50	75 50
— — fin courant	75 75	75 80	75 55	75 55
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	76 85	76 85	76 75	76 75

4 1/2 J. 22 s.	dr cours	104 »»	Banq. de Fr	dr cours	3305 »»
4 0/0 J. »	»	»»» »»	O. V. de Par.	»	1320 »»
Emp. 1848. au Ct	»	» »/»	C. hyp...	»	230 »»
—— fin Ct	»	» »/»	— Gouin... ...	»	1130 »»
B. du Trés.	»	4 7/8	— Ganneron.	»	1005 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0.......	d. 40	»» »»	»» »»	——	»» »» »» »»
5 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.......	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»	» »/»	ROME............	DrC.	97 1/2 »/»
Récép. Rotsch	»	102 »»	BELG. 2 1/2.......	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2.......	»	92 »/»
— — pass.	»	»» »/»	— do 1840.......	»	»» »/» »/»
— 3 p. 0/0.	»	29 1/2	— do 1842.......	»	99 1/8 »/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque.......	»	870 »»
PORT 5 0/0 1847	»	»» »/»	— de Em. 1841 .	»	»» »»
HOLL. 2 1/2.....	»	»» »/»	PIÉMONT..........	»	1090 »»
HAITI............	»	»»» »/»	AUTRICHE.......	»	400 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
à Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	1221 25
—à Rouen..	906 25
R.-Havre...	487 50
Avignon....	561 25
Str. à Bâle .	165 »»
Paris-Str...	418 75
Tours-Nan	400 »»
Orl.-Vierz..	550 »»
C. du Nord.	556 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord .	486 25
Mont. à Tr.	»» »»
Paris-Lyon	397 50
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av..	»»» »»
Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen......	906 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre....	477 »	Bordeaux à Cette.	485 »»
Paris à Orléans....	1212 »»	Marseille à Avignon	561 »»	Nord.............	556 »»
— à Lyon.........	395 »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 67 à 68 fr.; courant du mois, 66 à 67 fr ; 8 premiers mois 1848, 62 à 63 fr.

Voici un livre appelé au succès de la Russie en 1839, du marquis de Custine : *l'Egypte, les Turcs et les Arabes*, par M. Gisquet, l'ancien préfet de police. Cet ouvrage devra sa vogue à la nouveauté, à la vérité, à la singularité des récits autant qu'à l'intérêt inspiré par cette vieille terre des Pharaons et à sa civilisation renouvelée. Jamais Méhémet-Ali n'a été montré de si près, ni jugé avec autant de sagacité, mais en même temps de sévérité

CHEMINS DE FER DE VERSAILLES, RIVE GAUCHE. — MM. les actionnaires de la compagnie sont instamment priés de produire leurs actions jusqu'au 11 courant inclus, place de la Bourse, 8, de dix heures à quatre heures, dans un bureau spécial de la compagnie, où il leur sera délivré des cartes d'admission pour l'assemblée générale, indiquée définitivement au lundi 13 décembre, dans laquelle seront traitées les questions les plus importantes et les plus graves pour l'avenir de la société.

Aujourd'hui, aux *Spectacles Concerts*, grande représentation au bénéfice d'un artiste, avec le concours de l'Opéra-Comique et de l'Opéra-National. Toute la salle sera louée. — Demain, pour la dernière fois, les *Danseurs hongrois*, ces charmants étrangers, accueillis chaque soir par d'unanimes bravos.

Spectacles du 8 décembre.

» h. »|» OPÉRA.—Jérusalem.
7 h. »|» FRANÇAIS.—Un Caprice, les Aristocraties.
» h. »|» ITALIENS.—
7 h »|» OPÉRA-COMIQUE.—Fra Diavolo, Nouveau Seigneur,
6 h. 1|2 ODÉON.—Faute d'un Pardon, l'Ecole des Maris, Journée à Versailles.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Aline.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE.—Brioche, le Trésor du Pauvre, le Chevalier.
6 h 1|4 VARIÉTÉS —Les Chroniques, Dernière Conquête, Moulin, Ether.
6 h. 1|4 GYMNASE.—Suzanne, Didier, la Croisée, les Malheurs.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Jacques, Bas-Bleu, l'Enfant, Grippe, Seconde Vue.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN —La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—Martin et Bamboche.
6 h. »|» COMTE.—Michel Cervantes, la Poule.
5 h. 1|2 FOLIES.—Gentilhomme, les Finesses, une Primeur, César.
5 h. 1|2 DÉLASSEMENTS.—La Fille du Diable, Claude, l'Orpheline.
5 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS.—Aline, Fille et Garçon, le Brasero, la Fortune.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 8 DÉCEMBRE.

Les Suisses et les Français ne se feront pas la guerre.

Pour détruire les mauvais effets de la politique de colère suivie par M. Guizot à l'égard de la Suisse, il suffit de la signaler.

On sait que, sur la provocation de l'estimable ministère du 29 octobre, et persuadé par celui-ci, à qui les réfugiés de Genève versaient tout le fiel de leur ressentiment contre leur patrie, les cabinets étrangers ont arrêté un projet de médiation en Suisse. Chacun croyait que la guerre déplorable qui a divisé ce pays aurait une durée plus longue, et que les notes diplomatiques trouveraient le *Sonderbund* encore existant. Il n'en a pas été ainsi ; la ligue des sept cantons s'est évanouie au premier coup de canon, et cette ligue, en fait, n'existe plus.

Les puissances, assez embarassées, ont tardé jusqu'ici à faire la remise de leur note à cette idéalité appelée *Sonderbund*, mais ce triste M. Bois-le-Comte, représentant à Berne du cabinet des Tuileries, a été forcé par son ministre de continuer sa ridicule comédie, et a produit aux yeux de l'Europe ce témoignage honteux des aberrations du gouvernement français.

Le cabinet s'entête dans sa folie, et voici en quels termes il renouvelle, ce matin, ses malencontreuses incartades, par son organe dévoué les *Débats* : « Aux yeux des puissances les deux partis se » présentent avec des droits égaux. Elles ne reconnaissent pas, » comme la Diète prétendait le faire admettre, d'un côté la Diète, » c'est-à-dire le gouvernement régulier et légal du pays, de » l'autre des rebelles. Non, elles voient la Suisse légale dans le » *Sonderbund* tout aussi bien, et PEUT-ÊTRE PLUS JUSTEMENT que » dans la majorité. »

Ainsi il n'y a pas de gouvernement suisse, il n'y a que deux partis, — bien plus, — s'il y a une Suisse légale, elle est peut-être *plus justement* dans le *Sonderbund* que dans la majorité. Ce bout d'oreille decèle imprudemment la politique des cabinets français et autrichien. Oui, pour eux, la vraie Suisse est dans le *Sonderbund;* le *Sonderbund* n'existe plus, c'est vrai, mais ils voudraient le faire revivre, ils voudraient sous son nom dicter des lois à la majorité de la Suisse.

En vérité les *Débats* ne songent pas que, par l'application du même principe, les empereurs de Russie et d'Autriche pourraient avec autant de droit, en voyant que nous ne sommes pas tous parfaitement d'accord en France, venir présenter des notes collectives à la branche aînée et à la branche cadette des Bourbons, et leur dire : « Nous ne reconnaissons pas, comme elle prétend le faire admettre, d'un côté la branche cadette, c'est-à-dire le gouvernement légal et régulier du pays, de l'autre une branche déchue : Non, nous voyons la France légale dans la branche aînée, tout aussi bien et *peut-être plus justement* que dans la branche cadette ; en conséquence nous allons interposer notre médiation »

Cette note desdits empereurs serait certainement moins ridicule que la note de M. Bois-le-Comte et les commentaires des *Débats*. Car au moins s'appuierait-elle sur les principes constants, sur les désirs secrets des deux cours impériales, tandis que la note de M. Bois-le-Comte n'est que le produit adultère d'intrigues sans bonne foi et sans conviction.

L'article fâcheux des *Débats* se termine d'une manière non moins malheureuse par un trait de dédain envers la Suisse : « Per- » sonne ne veut blesser les justes susceptibilités de cette *petite et* » *intéressante* république, et la France, en particulier, attachera » toujours du prix à vivre en bonne intelligence avec elle. »

La *petite* et *intéressante* république suisse peut être plus grande par le courage et par le patriotisme qu'un empire plus étendu où les chefs sèment, en toute occasion, l'égoïsme, la religion de l'or, la corruption et l'oubli de tout sentiment généreux. Oui ! cette *petite* et *intéressante* république est chère à la France véritable, à la France non officielle, qui ne ment pas lorsqu'elle proclame, par tous les journaux indépendants et par toutes les voix libres, « qu'elle attachera toujours du prix à vivre en bonne intelligence avec la Suisse, » et qui s'étonne seulement que l'on parle de cas de guerre puisqu'entre la Suisse et la France, entre les Suisses et les Français, il n'existe aucun sujet de mésintelligence.

En quoi donc les Suisses et les Français se seraient-ils blessés ? En rien ; ils sont unis par une étroite amitié, ils se tiennent l'un près de l'autre dans la *sainte-alliance* des peuples, et parce que dans quelques régions élevées se tourmentent l'intrigue et la colère, ces deux peuples se feraient la guerre... ce seraient les Français qui iraient attaquer les Suisses, pour protéger des roueries diplomatiques ?... Oh ! c'est impossible !...

La mystification que lord Palmerston fait subir à M. Guizot sous le prétexte de médiation en Suisse est complète.

Comme il l'avait déjà déclaré en plein parlement anglais, c'était précisément pour empêcher une intervention réelle dans les affaires de la Confédération qu'il avait imaginé cette offre de médiation et fait semblant de donner une mission sérieuse à sir Stratford-Canning. Le rusé diplomate comprenait que, si M. Guizot prenait au sérieux cette offre de médiation, il se couvrirait de ridicule en Europe. Cela n'a pas manqué. C'est très sérieusement que notre ambassadeur a adressé son offre de médiation au président de la Diète et à feu le président du conseil de guerre de feu le Sonderbund ; c'est très sérieusement encore que le *Journal des Débats* soutient tous les jours et de plus en plus que le Sonderbund existe encore ; qu'il *est plus légal que la Diète*, et que les cinq puissances *vont mettre fin aux sanglants différends qui divisent la Suisse*. La Diète rit, la Suisse pacifiée rit, l'Europe rit ; mais celui qui rit encore plus haut que tout le monde, c'est le cordial antagoniste de M. Guizot, c'est l'heureux lord Palmerston.

En effet, le jour même où le rédacteur des *Débats* écrivait sous la dictée de M. Guizot que l'ambassadeur d'Angleterre en Suisse devait jouer à Berne le même rôle que M. Bois-le-Comte et poursuivre quand même la médiation des cinq puissances, lord Palmerston montait à la tribune du parlement anglais pour annoncer que, le Sonderbund étant mort, il n'y avait plus de médiation possible en Suisse, et se faisait applaudir à ces paroles autant que nos ministres et leur organe se font siffler.

Voici en quels termes cette déclaration faite par lord Palmerston à la chambre des communes, dans la séance d'avant-hier, est rapportée par les journaux anglais sous le titre : PLUS DE MÉDIATION EN SUISSE !...

M. OSBORNE voudrait savoir si le gouvernement a reçu des nouvelles de l'envoi d'une note en Suisse, et si la médiation collective des diverses puissances aurait son effet dans la situation actuelle des affaires de ce pays.

LORD PALMERSTON répond qu'on a reçu des communications qui prouvent que la guerre civile est terminée, et que cela étant, et les parties n'étant plus en lutte, la question de médiation est nécessairement terminée. (Applaudissements.)

La mort de M. Halphen laissait vacante la place de maire du deuxième arrondissement de Paris. Les électeurs se sont réunis hier mardi, et à un premier tour de scrutin ont été nommés candidats à porter sur la liste de présentation au roi les onze candidats de l'opposition dont les noms suivent : MM. Berger, 1 370 voix ; Baroche, 1 328 ; Lupin, 1 280 ; Lagneau, 1 270 ; Sédillot, 1 238 ; Trulhard, Ducorps, Fourneyron, Lefebvre-Martineau, Goudechaux, de Montfleury.

La liste a été complétée aujourd'hui par la nomination de M. Flon, douzième candidat de l'opposition, qui a réuni 1 158 voix. — Les candidats ministériels qui ont réuni le plus de voix après ces douze candidats de l'opposition ont été M. Lebeau, 1 038, et M. Leroy, 1 035.

Cet échec complet du ministère a fait une vive impression.

Il s'est élevé dernièrement au sein même de l'Académie des sciences morales et politiques, dans le sanctuaire de la science économique, une discussion très animée sur les principes de cette science. Quelques-uns de ses apôtres se sont permis de révoquer en doute l'exactitude de ses principes. Dans la séance du 20 novembre, M. Cousin avait fait incidemment une sortie à cet égard, et avait signalé les inconvénients qu'aurait l'enseignement de l'économie politique dans les colléges. M. Ramon de la Sagra, membre correspondant de la section d'économie politique, y est revenu dans la séance de samedi dernier, et a lu un mémoire dans lequel, après avoir comparé les caractères des sciences positives avec le vague de l'économie politique, il conclut : que l'économie politique manque de principes fixes et certains ; qu'elle ne contient aucune théorie vraie et acceptée par les maîtres eux-mêmes ; que les difficultés éprouvées par les doctrines économiques à entrer dans la pratique, ont pour cause l'inexactitude de cette prétendue science et les contradictions de ses apôtres, et que par conséquent elle ne doit pas entrer dans le cadre de l'enseignement secondaire.

Cette lecture a, comme on s'en doute bien, soulevé un violent orage. MM. Dunoyer, Passy, Dupin aîné, etc., ont protesté en faveur de leur science et de leur Académie, dont ils ont cru voir l'existence mise en question par le mémoire de l'économiste espagnol.

Nous reviendrons sur cette question lorsque le mémoire de M. Ramon de la Sagra aura paru dans le *Compte-rendu* de l'Académie.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 9 DÉCEMBRE.

LES RIVAUX.(1)

XIV.

L'Insulte (Suite).

Or, Sheridan et Halhed se trouvaient environnés en cet instant d'un luxe de désordre inouï. Les cinquante bougies de la veille étaient restées fièrement fichées dans les bouteilles éparses sur les meubles. De plus, au fur et à mesure que les plats et les flacons du gala s'étaient vidés, Halhed les avait déposés sans façon par terre, autour de la table, en forme de barricades. Les volumes et les manuscrits vierges des deux amis étaient amoncelés sur la cheminée d'une manière indigeste et bizarre ; leurs lits n'étaient pas encore faits. Un brasier, qui eût fondu de l'airain, flambait dans le foyer et répandait dans la chambre une chaleur suffocante. Mais Sheridan et Halhed, échauffés par l'ardeur de l'entretien et les fumées généreuses des vins andalous, subissaient sans doute à leur insu quelque chose de cette influence homœopathique découverte depuis par Hahneman : ils ne semblaient pas trop s'apercevoir de la température torride de la chambre.

Le premier coup d'œil jeté dans ce sanctuaire de l'amitié et du génie en lutte avec la pauvreté était, nous devons le dire, peu favorable ; cependant un regard de satisfaction passa sur le visage du nouvel arrivant.

Ce nouvel arrivant, qui n'était autre que le quaker Vauderlan, l'un des prétendants à la main de miss Linley, était remarquable par sa formidable corpulence et son singulier costume. Il avait un chapeau rond aux larges bords relevés des trois côtés, à peu près semblable à ceux que portent aujourd'hui encore en France les Frères ignorantins ; une perruque à marteaux non poudrée lui tombait sur le cou ; de sa cravate s'échappait un volumineux rabat de fine batiste, dont les flocons de neige lui couvraient la poitrine ; son habit brun avait une coupe patriarcale ; il s'appuyait de la main droite sur un long bâton blanc à pomme d'ivoire, qu'il portait comme un suisse d'église porte sa hallebarde. Cet homme avait l'air bienveillant et grave ; toutefois, un nuage de tristesse rêveuse voilait son front puissant.

Il s'avança dans la chambre à pas lents, accentuant chacun de ses pas du heurt de sa canne magistrale sur le plancher.

Quand il fut arrivé devant Halhed, il s'arrêta, posa la main sur sa poitrine, et dit d'un ton interrogatif plein de douceur et de mansuétude, en inclinant légèrement la tête :

— Mon fils aime miss Maria Linley.

Halhed qui, depuis six mois, se trouvait mêlé à la foule des adorateurs de la belle cantatrice, n'avait pas été sans se rencontrer souvent avec Vauderlan ; il connaissait les étranges formules de langage du quaker et ses habitudes plus étranges encore, aussi ne fut-il pas surpris de sa question.

Il se leva, et offrant le siége sur lequel il était assis.

— Que notre hôte, dit-il, veuille bien s'asseoir à notre table et se souvenir que Dieu mûrit le vin dans la grappe afin que l'homme s'abreuve...

Ce disant, Halhed plaça devant le quaker une bouteille et un verre.

— Inspire aux pâtissiers de faire des gâteaux afin qu'il mange.

Halhed approcha une pyramide de pâtisseries.

— Et crée, ajouta-t-il, les belles jeunes filles afin qu'il aime...

— Dieu crée la jeunesse généreuse, répondit le quaker en s'asseyant; merci, mon fils.

Puis il reprit en considérant fixément Halhed.

— Oui, c'est bien toi que j'ai vu hier au soir entrer chez miss Maria Linley.

— Miss Maria est ma vie! répondit le jeune homme.

Vauderlan parut réfléchir profondément. Toutefois, après un moment, relevant le front, il dit :

— Ecoute, mon fils, je sais que depuis longtemps tu recherches *l'élue;* je sais que depuis longtemps tu voltiges autour de miss Maria comme l'abeille autour d'un lys ; mais consulte ton cœur : vois s'il n'est pas dans la ville, dans le comté, en Angleterre, une autre jeune fille que tu puisses aimer; car alors cette jeune fille t'appartiendrait, fût-elle de haute naissance et comblée de tous les dons de la fortune.

Halhed regarda Sheridan avec surprise. Bien qu'il eût entendu parler dans le monde de la conduite pleine de singularités mystérieuses du quaker, il n'en aurait pas attendu une pareille proposition. Il répondit :

— Mon hôte, je sais que vous êtes mon rival à la main de miss Linley — rival plein de loyauté et de courtoisie; — mais quand je parviendrais à oublier la charmante fille au point de rechercher une autre fiancée — idée impossible qui jusqu'ici ne m'était pas encore venue ! — quand je me retirerais, vous auriez encore à éconduire bien d'autres prétendants... Mathews, le terrible capitaine, Sheridan Richard, mon ami, Charles Sheridan, son frère, le chanteur Norris et tant d'autres...

Le quaker devenait rouge pourpre; il paraissait au moment de suffoquer, mais, hâtons-nous de le dire, c'était de chaleur. La température de la chambre était en effet excessive. Cependant Vauderlan se raffermit sur son fauteuil, il essuya tranquillement son visage baigné de sueur et répondit avec le calme qui semblait lui être habituel.

— Mon fils, écoute, c'est à Londres que j'ai rencontré pour la première fois miss Maria ; il y a de cela trois ans. Dès l'instant que je la vis, miss Maria fut mon élue. Depuis trois années, je la suis pas à pas, de ville en ville, comme son ombre, et l'ai conservée aussi belle et aussi pure qu'à l'instant où elle sortit des bras de sa mère. Cependant bien des frelons, bien des papillons, bien des abeilles sont venus et viennent encore journellement voltiger autour de cette coupe d'élection !... A Londres, ce fut d'abord le jeune comte Hamilton. Hamilton était beau, riche et brave, il avait un cœur d'or et une tête de fer, comme il l'a prouvé depuis ; il aimait miss Linley avec toute la fougue de son âme généreuse ; il mettait aux pieds de la pauvre jeune cantatrice sa noblesse, son rang et sa fortune. Il était libre de ses actions, son père avait pour lui la tendresse aveugle dont un fils pareil semblait digne, et allait au devant de ses vœux. L'époque du mariage fut fixé, le père de miss Linley fit le voyage de Londres... Cependant quelques jours avant la célébration de ce mariage, miss Maria reçut une lettre de son fiancé. Le jeune comte Hamilton lui adressait les plus touchants adieux, il s'expatriait, il partait pour les Indes à la tête d'un régiment, où il esperait se faire tuer, lui écrivait-il dans le désespoir de sa douleur. Du reste, il ne mentionnait pas les motifs de ce brusque changement, mais on sut depuis que le jeune comte, dont les biens sont situés aux Indes, avait été mis en demeure de choisir entre la ruine, s'il épousait miss Linley, et le quintuplement de sa fortune, s'il ne l'épousait pas. Il avait choisi.

Halhed se souvint que son oncle lui avait dit la veille que Vauderlan possédait aux Indes un patrimoine de plusieurs milles d'étendue, dont la richesse était incalculable. Ce souvenir traversa comme un trait de feu la pensée du jeune homme et le fit tressaillir. Il regarda le quaker avec effroi et surprise et dit d'une voix tremblante :

— Qui donc avait mis le comte Hamilton en demeure de choisir entre miss Linley et sa fortune ?

— Moi, répondit froidement Vauderlan.

Halhed frissonna. Sheridan emplit alors avec gravité le verre de son rival et dit.

— Bois du val de Peñas, mon ami, cela réconforte le cœur.

Un sourire amer passa sur les lèvres d'Halhed ; toutefois, répondant comme avait fait Sheridan au défi qui lui était porté, il avala d'un trait le généreux breuvage.

Puis il dit en se redressant :

— Notre hôte, vous nous racontez là une histoire qui ne prouve qu'une chose, il me semble, à savoir que le comte Hamilton a été plus effrayé du danger de perdre sa fortune que transporté du bonheur de posséder miss Linley.

— Peu de mois après le départ du comte, reprit le quaker avec tranquillité, un jeune homme pauvre, mais d'une bonne famille de Cantorbery, Arthur Merula, était rapporté chez lui, à demi-mort et couvert de sang. Arthur venait de se battre en duel, pour la troisième fois depuis quinze jours ; et, bien que les causes de ces duels demeurassent un mystère, chacun s'accordait à les attribuer à la jalousie ; Merula était un des adorateurs de miss Linley, à la main de laquelle il prétendait hautement. On ne disait pas si la jeune miss était touchée de ses soins, cependant on pensait qu'aussitôt après le rétablissement d'Arthur l'union des deux jeunes gens aurait lieu. Arthur se rétablit ; il revint se placer, plus passionné que jamais, au premier rang des prétendants ; les prévisions de tous semblaient de-

(1) Voir les numéros des 1er, 2, 3, 4 et 8 décembre.

Par M. Donatien Marquis, député : « A l'agriculture et à l'industrie ! »

Par M. Petit : « A la presse ! »

Par M. Leroy d'Etioles : « A l'union des oppositions ! »

Par M. Debesdin, négociant, membre du conseil municipal : « A l'amélioration du sort des classes laborieuses ! »

Par l'un des délégués du comité central de Paris : « A l'union des oppositions ! »

Par M. Vulfran Mollet, négociant, membre du conseil municipal : « A la prospérité du commerce d'Amiens ! »

Par M. Jolibois, avocat : « A la probité politique ! »

Par M. Odilon Barrot, député : « A la réforme électorale et parlementaire ! »

L'honorable M. Crémieux devait porter un toast : « A la dignité de la France dans ses relations avec l'étranger ! » Mais des motifs graves l'ayant empêché de se rendre à Amiens, M. Creton a dû le remplacer.

Le plus grand ordre n'a pas cessé un instant de régner. Aussi c'est en pure perte que l'autorité, feignant des craintes qui ne pouvaient être sérieuses, avait consigné dans leurs casernes les hussards et les fantassins de la garnison, comme si l'ennemi eût été aux portes d'Amiens.

Dans la soirée, les groupes nombreux d'ouvriers, qui, pendant la manifestation, se présentaient aux abords de la salle, mêlant leurs applaudissements aux bravos de l'intérieur, ont envoyé à M. Odilon Barrot, par un de leurs camarades, un magnifique bouquet.

Banquet réformiste de Condom.

L'*Etoile d'Aquitaine* nous apporte aujourd'hui le compte-rendu de cette manifestation, présidée par M. Gavarret, membre du conseil-général du Gers, ancien député démissionnaire. Auch, Mirande, Lectoure, Agen, Nérac et Mezin étaient représentés par des députations. Trois cents électeurs étaient présents, ainsi que le barreau des villes voisines ; cent vingt chefs d'ateliers représentaient les travailleurs.

Voici l'énoncé des toasts prononcés :

« A la réforme électorale et parlementaire ! » par M. Pagès, député de la Haute-Garonne.

« A l'article 1er de la charte ! » par M. Grisony, ancien député.

« A la probité politique ! » par M. Carbonneau, membre du conseil-général.

« A l'honneur national ! » par M. Mahé, colonel d'artillerie.

« A l'union de toutes les opinions indépendantes sur le terrain national de la réforme ! » par M. Jules de Miuvielle, avocat.

« Aux classes laborieuses ! » par M. Lamarque, rédacteur en chef de l'*Etoile d'Aquitaine*.

« A Pie IX ! » par M. Edouard Dubutz.

« Au dévouement politique ! » par M. Gounon.

« A la souveraineté nationale ! » par M. Cazeneuve.

« A la commission du banquet ! » par M. Caillovet, avocat.

« Aux invités ! » par M. Edmond Bezian.

Nous citons quelques passages du toast de M. Lamarque.

« La vie par le travail, voilà, dit-il, ce que veulent les classes laborieuses ! Le travail organisé, voilà la charte qu'elles réclament ! Créatures de Dieu, les travailleurs demandent leur part de bien-être, leur place au banquet social ; ils ne veulent pas que ce mot : égalité, inscrit dans nos constitutions et dans nos lois, soit une insultante et amère dérision. Peu préoccupés des fictions plus ou moins pompeuses sous lesquelles se cache l'oubli le plus complet de leurs besoins, ils désirent que leurs voix pénètrent au sein de la représentation nationale. Ils ne veulent pas de révolutions parce qu'ils savent ce qu'elles leur coûtent et qui en profite. (Oui ! oui ! c'est cela !) Travailleurs, le leur poitrine pour étouffer la faim et les sanglots (nouvelle sensation), et pour que la faim cesse et que les larmes tarissent, buvons à la réalisation de ce divin symbole : *Liberté, Egalité, Fraternité* » (Explosion d'applaudissements.)

ESPAGNE. — **Dernières séances des Cortès.** — Les dernières séances du congrès espagnol ont un peu fait diversion au calme plat dans lequel les affaires semblaient s'assoupir depuis quelques semaines de l'autre côté des Pyrénées. Nous avons déjà parlé du long discours de M. Cortina, qui a occupé toute la séance du 28 et la majeure partie de celle du 29.

M. Cortina a, en quelque sorte, fait leur procès aux trois cabinets Pacheco, Goyena ou Salamanca et Narvaez, qui tous trois auraient été placés dans des conditions anti-parlementaires et auraient commis, en outre, de nombreuses illégalités.

Le duc de Valence a répondu dans la séance du 29 à M. Cortina, et, il faut le reconnaître, il l'a fait avec adresse et bonheur, au moins quant aux principaux points.

« Si je ne me trompe, a-t-il dit, les griefs exposés par M. Cortina sont au nombre de quatre : il accuse le cabinet d'être en désaccord avec la commission de l'adresse, et partant avec la majorité du congrès. »

Il reproche à tous les ministères, depuis celui du duc de Sotomayor jusqu'à celui que j'ai l'honneur de présider, de n'avoir pas été formés d'une manière parlementaire.

Il signale des maux qui pèsent sur la nation, et que nous déplorons tous également.

Enfin il dénonce des illégalités que le cabinet aurait commises.

« Je vais prouver que le ministère, la commission de l'adresse et la majorité du congrès sont parfaitement d'accord ; je vais prouver que, depuis la mort de Ferdinand VII, il n'a pas existé de ministère plus parlementaire que celui qui occupe actuellement le pouvoir. » (Mouvement sur les bancs des députés : quelques murmures se font entendre dans les tribunes publiques.)

LE PRÉSIDENT. Huissiers, veillez à ce que le plus profond silence règne dans les tribunes publiques, et expulsez-en sur-le-champ quiconque troublerait l'ordre et la majesté de ces débats.

Le duc de Valence répète sa phrase avec énergie.

Arrivant aux illégalités dénoncées, le général Narvaez passe sous silence tout ce qui a trait au chanteur Mirat, lacune que nous sommes surpris de n'avoir vu relever par aucun membre du congrès ; sur le fait de l'exil du général Ortega, il soutient que le gouvernement n'a point violé les privilèges parlementaires quant au général Ortega ; que ce général, ayant reçu une faveur du gouvernement (le grade de maréchal-de-camp), était sujet à la réélection et n'était plus député quand le gouvernement l'a fait sortir de Madrid ; qu'il avait commis contre la discipline une faute pour laquelle il doit comparaître devant un conseil de guerre, et que, loin de vouloir venir occuper son siége aux cortès, il avait sollicité, au moment même de l'ouverture de la session, un congé pour se rendre à l'étranger. Du reste, le fond de cette affaire, c'est que le général Ortega voulait la capitainerie générale de l'Aragon, que le gouvernement, qui ne peut ni ne veut satisfaire toutes les ambitions, ne lui a point donnée.

Relativement au duc de la Victoire, le général Narvaez soutient que le gouvernement n'a jamais cherché à empêcher ce personnage de rentrer en Espagne. Lorsqu'on eut nommé le duc de la Victoire ambassadeur à Londres, on écrivit au chargé d'affaires espagnol de cette résidence de ne point lui délivrer de passeport avant qu'il n'eût annoncé officiellement son refus, dans le cas où il n'accepterait point l'ambassade. Ce que le gouvernement voulait, ce n'était pas retenir le duc hors d'Espagne, mais se ménager l'occasion d'insister pour lui [illegible]

[illegible] affaires publiques, et il conclut en disant qu'il croit à la vérité du programme parce qu'il a confiance dans la sincérité de l'homme qui l'a présenté.

M. Olozaga a reproché ensuite au gouvernement sa conduite envers le général Ortega, et il termine en promettant au cabinet l'appui du parti progressiste, si le ministère tient les engagements qu'il a pris dans le programme.

Le président du conseil lui a répondu avec adresse. Il a cherché à rapprocher les partis, en ménageant avec quelques modérations les exaltés. Mais on s'attend sous peu à une ferme manifestation qui puisse redonner à la majorité la confiance que tous ces discours des orateurs de l'opposition pourraient avoir un peu ébranlée.

La discussion de la séance du 2 décembre a eu peu d'intérêt jusqu'au moment où M. Pidal a pris la parole ; son discours a déterminé la chambre à clore la discussion de l'adresse, qui sera votée à une grande majorité.

La bande du cabecilla Bon a été complètement dispersée en Catalogne. Le cabecilla lui-même a pu s'échapper ; mais il est serré de près.

ITALIE. — Le royaume de Naples veut à tout prix s'isoler. Dernièrement le commerce de Marseille recevait l'avis qu'aucune provenance de cette ville ne serait admise qu'autant qu'un certificat du conseil napolitain accompagnerait la patente nette délivrée par l'intendance sanitaire. Mais d'un autre côté le consul de Naples à Marseille recevait secrètement l'ordre de ne délivrer aucun de ces certificats jusqu'au 20 décembre. Le *Nouvelliste*, qui rapporte ce fait, ajoute que la même recommandation a dû être donnée dans les divers ports d'Italie et de Malte.

— Une lettre de Bologne du 30 novembre annonce que le 4 décembre sera mise à exécution la convention conclue entre le cabinet de Vienne et le gouvernement pontifical relativement à Ferrare. Par suite de cette convention, les Autrichiens occuperont la forteresse, les deux casernes et l'hôpital. La barrière qui conduit à Porte di Lugo-Sacro sur le Pô, sera gardée par deux détachements en nombre égal, l'un de troupes autrichiennes, l'autre de troupes papales. Cette convention ramène l'Autriche à un ordre de choses dont elle voulait sortir, mais elle a l'inconvénient de donner une approbation implicite à l'art. 103 du traité de Vienne, contre lequel la cour de Rome avait jusqu'à présent protesté.

Il paraît en outre que, pour arriver à ce résultat, le gouvernement romain a dû sacrifier le cardinal Ciacchi, dont la protestation énergique a mécontenté le cabinet de Vienne. Le cardinal est remplacé provisoirement dans le gouvernement de la légation de Ferrare par le comte Gaziadei.

— Une lettre de Rome adressée au *Journal allemand de Francfort* dit que l'on peut considérer comme certaine l'adhésion de Naples à l'union de douanes. Le prince Comitini est chargé d'examiner le traité préliminaire et de faire un rapport au conseil des ministres. On a aussi de bonnes nouvelles de Modène ; le ministre Molza s'est prononcé pour l'adhésion.

SUISSE. — La Diète ne s'est pas réunie le 4. On comptait que le 5 elle aurait une séance pour entendre le projet de réponse au gouvernement français, dont M. Druey, député de Vaud, a été chargé.

Le général en chef a passé le 4, sur les grands remparts de Berne, une revue de toutes les troupes qui sont dans cette ville, et parmi lesquelles on remarquait deux beaux bataillons zurichois et une magnifique compagnie de carabiniers saint-galloise. Le général Dufour a été l'objet des manifestations les plus méritées et les plus flatteuses. Il devait recevoir dans la soirée une brillante sérénade.

---

voir se réaliser. On n'y apercevait pas d'obstacle. Néanmoins, un jour Merula disparut tout à coup, et l'on apprit bientôt que, quoique pauvre et sans titres de noblesse, il venait d'épouser l'opulente miss Juliette, fille de lord Dumby, pair d'Angleterre.

Au fur et à mesure que le quaker parlait, la physionomie d'Halhed se couvrait d'une indéfinissable expression d'épouvante et de tristesse. Quant à Sheridan, il écoutait avec une apparente indifférence, les yeux attachés au visage de son ami. Vanderlan s'interrompit : Halhed resta muet et immobile, comme frappé de stupeur. Alors Sheridan emplit de nouveau le verre du malheureux jeune homme en lui disant d'un ton grave :

— Bois ce Xérès, Halhed : le val de Peñas t'a rendu sombre comme un spectre d'Holbein.

Mais Halhed n'eut pas la force de répondre à cette cruelle répétition du second défi, qu'il avait lui même porté à son ami un moment auparavant. Il repoussa le verre.

Et dit avec amertume en essayant de sourire :

— Notre hôte, mais il me semble que ce Merula malgré sa jalousie batailleuse, avait au cœur plus d'ambition que d'amour... Et quel fut donc le Pandarus qui lui vint jeter entre les bras l'opulente miss Dumby, lorsqu'il recherchait la belle miss Linley ?

Le quaker, impassible devant le sarcasme injurieux d'Halhed comme devant son tressaillement d'effroi, répondit :

— Moi.

— Vous ! s'écria Halhed en jouant la surprise.

— Moi, répondit Vanderlan du même ton calme.

Puis il poursuivit.

— Merula était pauvre, j'allai le trouver. Je lui dis : Miss Linley n'est pas moins pauvre que toi ; tu ne peux pas épouser miss Linley. Il se récria. Consulte ton cœur, ajoutai-je, vois s'il n'est pas à Londres, s'il n'est pas, en Angleterre une autre jeune fille que tu puisses aimer ; car alors cette jeune fille t'appardiendrait, fût-elle de haute naissance et comblée de tous les dons de la fortune. Il me répondit en riant qu'il choisissait miss Dumby. Soit, répliquai-je, tu épouseras miss Dumby. Un mois après, la célébration du mariage avait lieu.

— J'ai, en effet, entendu parler de cette union, fit observer négligemment Sheridan qui ne s'était pas encore mêlé à l'entretien ; mais on disait aussi que ce Merula était tout à coup devenu riche comme une mine de Golconde.

— Ensuite ? dit convulsivement Halhed, qui voyait avec une inexprimable inquiétude les nuages envahir son ciel, le matin si pur et si brillant.

— Après l'abandon de Merula, répondit le quaker avec le sangfroid du chirurgien qui opère un malade sans se préoccuper de ses cris de souffrance, ce fut le tour du major Wilson, qui devint colonel ; de l'attorney Jacobus, qui devint lord-maire ; du baron Macdonald, qui devint comte de Preste... et de plusieurs autres. Cependant, malgré ces abandons successifs, miss Linley était toujours la divinité au culte de laquelle se vouait tout ce qu'il y avait à Londres de jeunes hommes enthousiastes ; seulement le nombre des prétendants à sa main diminua de jour en jour. On s'habitua à penser que cette fleur harmonieuse ne devait appartenir à personne. On se contenta de l'admirer, de l'écouter, de l'adorer sans convoitise, comme l'Italien adore sa madone, car elle était restée chaste, pure, honorée, invulnérable. Plus tard, il y eut bien quelques êtres dépravés qui, sans prétendre à sa main, tentèrent grossièrement de la séduire, comme on fait d'une simple et pauvre femme, enhardis par son isolement apparent. Mais de ceux-là il n'y avait aucune inquiétude à avoir ; on pouvait se reposer à leur égard sur la manière dont miss Linley devait les accueillir.

— Merci, homme, dit Sheridan, ce témoignage que vous rendez ici de la pureté inaltérable de miss Linley me comble le cœur de joie. Si je m'étais trouvé à Londres à l'époque dont vous parlez, j'aurais volontiers écorché vif ce Mathews pour faire de sa peau un cadeau de noces à celle qu'il outrageait.

— Mathews n'était pas à craindre alors, répondit le quaker, du jour où il est devenu à craindre, il a disparu.

— Mais il était encore ici hier au soir ?

— Il n'y est plus ce matin.

A cette réponse, Sheridan et Halhed échangèrent un coup d'œil de surprise. La manière étrange dont se présentait le quaker les étourdissait : ils le considéraient, le regard fixe, comme dans un rêve. Halhed était accablé. Avec la mobilité des natures ardentes, Halhed était passé, en un moment, de la joie folle du matin, si impitoyable pour son ami, à un découragement profond. Cependant il redressa la tête et dit d'une voix altérée.

— La puissance que vous donne l'immensité de vos richesses, Monsieur, rend certainement votre rivalité plus redoutable que celle du capitaine Mathews, qui n'a, lui, que son épée ; mais vous nous parlez ici seulement de gens ambitieux, de gens qui mettent leur ambition au dessus du bonheur d'aimer et d'être aimé. Ne pensez-vous donc pas qu'il puisse exister quelqu'un, — un jeune homme, par exemple, — capable de sacrifier à son amour fortune, titres, grades, places, honneurs ?

— Je n'en ai pas encore rencontré, répondit froidement le quaker.

— Il peut en exister cependant. Mais, quand il n'en existerait pas, croyez vous donc que vos trésors, si grands qu'ils soient, suffiront à satisfaire l'avidité de ceux qui se présentent et se présenteront dans l'avenir pour épouser miss Linley ? Pourquoi ne l'épousez-vous pas, vous-même ? Parce qu'elle ne vous aime pas ? Mais c'est donc son malheur que vous voulez ? Vous voulez la forcer de vous épouser ou créer la solitude autour d'elle ? Mais c'est affreux !

— Mon fils, répondit le quaker d'un ton grave et lent, miss Linley n'a été encore aimée, comme tu l'as dit, que par des jeunes hommes ambitieux. Or, cette fleur d'élection ne s'éteindra pas, moi vivant, dans la honte ou la douleur...

A ces paroles, Vanderlan se leva comme pour prendre congé d'Halhed, mais la porte de la chambre fut ouverte, et Charles Sheridan, le frère de Richard, entra brusquement. Charles, à l'aspect du quaker, s'arrêta.

Il y eut un instant de silence.

— Eh bien ! Charles, dit enfin Sheridan à son frère, qui regardait avec surprise la table, ordinairement sobre de nos deux amis, laquelle se trouvait en ce moment couverte de nombreuses bouteilles et de plats entamés, nous célébrons les noces d'Halhed Gamache. *Non vos, non vobis, mellificatis apes*, hélas !

— Ma mère est ici, s'écria Charles sans écouter Sheridan, et nous dinerons ensemble ce soir, en l'honneur de mon prochain mariage !

— Quoi ! tu veux aussi te faire gamachonner ?

— J'ai une place de cinquante livres au *foreign office*, poursuivit Charles, dont le cœur était trop plein pour qu'il s'arrêtât à se faire expliquer les hardiesses néologiques de Sheridan, ma mère s'est enfin décidée. Elle est venue avec moi. Elle a vu mistress Linley qui lui a répondu que si je plaisais à sa fille tout était dit.

— Et moi ? fit Halhed, que cette nouvelle atterait.

— Oui, je viens de rencontrer ton oncle, Halhed, répondit Charles, il m'a dit que tu te mariais aussi.

— Avec miss Linley ! s'écria Sheridan en partant d'un éclat de rire, et moi aussi !

— Oui, toi aussi, en effet, reprit Charles, dont le visage se rembrunit tout à coup. Toi aussi, vois.

En même temps Charles tira de sa poche un journal qu'il remit à son frère.

— Au bas de la page, dit-il.

Sheridan déplia le journal, le parcourut des yeux quelques moments, puis son front devint pâle, son regard étincela de surprise et de colère.

Il lisait ce galant apologue :

> En vingt endroits divers une pauvre cigale,
> Après avoir traîné son chant et ses amours,
> Toute honteuse, au trou de sa terre natale,
>   Vient cacher le scandale
> Et de sa voix flétrie et de ses tristes jours.
>
> Mais là, — de Dieu le père admirez la sagesse, —
> Vit un pauvre grillon tristement bafoué,
> De même race qu'elle, enfant de la paresse,
>   Que ronge la détresse,
> Misérable sans cœur, des siens désavoué.
>
> Bath, sois fière ! Applaudis, ville sotte entre toutes !
> Exalte ta cigale et ton grillon sifflé,
> Noble couple qui s'aime : oui, sans que tu t'en doutes,
>   Tu dois, si tu m'écoutes,
> Marier Sheridan avec ta miss Linley.
>
> MATHEWS, capitaine de dragons.

A la lecture de cette inqualifiable épître, Sheridan se sentit comme pris de vestige. Il froissa convulsivement le journal dans ses mains, releva le front et se précipita tout à coup hors de la chambre.

Le quaker était parti depuis un moment.

Halhed regarda Charles avec stupeur.

AMÉDÉE GOUET.

(*La suite à demain.*)

de la ville, et formant un autre établissement distinct, sont plus riches encore en biens sous le soleil, sans préjudice des prêts sur hypothèques faits plus spécialement à des étrangers domiciliés dans ce canton.

Le *Journal des Débats* prétendait hier que des troubles, des *scènes sanglantes* avaient eu lieu à Neuchâtel. Rien n'a confirmé cette nouvelle. Neuchâtel, comme le journal ministériel l'annonce lui-même, a consenti à verser son double contingent en argent dans la caisse fédérale et renoncé à sévir contre les radicaux qui, en dépit de l'interdiction du gouvernement neuchâtelois, étaient allés servir comme volontaires à l'attaque du canton de Fribourg. Les difficultés paraissent donc s'effacer là comme ailleurs.

PRUSSE. — Nouveau code pénal. — La *Gazette universelle de Prusse*, du 6 décembre, contient le décret suivant du roi de Prusse :

« Nous, Frédéric-Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc. — Dans notre message du 24 juin de cette année, aux Etats assemblés à la Diète réunie, nous avons déjà exprimé notre intention de présenter au comité des Etats réunis le projet de nouveau code pénal, et prenant en considération les observations des Etats provinciaux qui nous sont parvenues à ce sujet, et de le convoquer à cet effet dans le plus bref délai, attendu que les préparatifs nécessaires sont terminés, nous avons résolu de faire ouvrir le comité réuni le 17 janvier 1848, dans notre capitale et résidant à Berlin. Nous avons nommé maréchal le prince de Solmy-Hohensolms-Lich, et vice-maréchal le lieutenant-colonel Adolphe de Rochaw de Stulpe. En même temps nous ordonnons que la section du comité nommée pour le projet de code pénal, d'après les paragraphes 6 et 7 du règlement du comité réuni des Etats du 2 de ce mois, pour préparer les délibérations plénières, entrera en fonctions avant l'ouverture du comité des Etats réunis, et s'assemblera par conséquent à Berlin, le 29 décembre prochain. Notre ministère d'Etat est chargé d'ordonner la convocation du comité des Etats réunis par le ministre de l'intérieur et de faire les préparatifs nécessaires. Donné, etc. »

ETATS-UNIS. — Il est arrivé des nouvelles de New York. On avait reçu des nouvelles intéressantes du théâtre de la guerre. Les nouvelles de la Vera-Cruz étaient du 6 novembre et celles de Mexico du 2. La guerre est déclarée entre le général Santa-Anna et le général Paredès. Ce général avait publié un manifeste dans lequel il déclare Santa-Anna traître envers son pays. Deux combats ont eu lieu près de Puebla. Les Mexicains ont perdu 100 hommes et les Américains 15. Le 26 octobre Santa-Anna se trouvait à Tépacat. Une espèce de guerre civile avait éclaté parmi les guérillas, et une rencontre sanglante avait eu lieu entre les clans de Jaranta et de Canalojo ; 50 hommes avaient été tués. Un courrier avait été expédié de Washington au général Scott. On pensait qu'il était porteur d'instructions enjoignant au général de ne pas faire de nouvelles ouvertures de paix.

— La guerre du Mexique, dont les causes sont si diversement jugées, a produit la plus profonde sensation dans les différentes parties du Nouveau-Monde. Plusieurs républiques de l'Amérique du Sud se sont émues à la pensée qu'un jour, et à la première discussion, elles pourraient se voir envahies par les Etats-Unis, et elles ont résolu de former entre elles une ligue offensive et défensive. Des négociations dans ce but sont ouvertes en ce moment, et il est probable qu'elles aboutiront à un traité définitif. Les quatre Etats qui paraissent s'être entendus jusqu'ici sont les républiques du Chili, du Pérou, de la Nouvelle-Grenade et de l'Equateur.

Nouvelles des Indes et de la Chine. — On lit ce qui suit dans l'*Englishman*, journal de Calcutta, du 19 octobre dernier :

« Nous avons des journaux de Singapore jusqu'à la date du 2 septembre, mais ils ne contiennent que quelques nouvelles de Java. Il y a eu plusieurs secousses de tremblement de terre à Ternate pendant les mois de décembre, février et avril derniers ; mais elles n'avaient occasionné aucun dommage. Dans la résidence de Samarang, une plantation de tabac a été frappée par la foudre et entièrement brûlée. Au mois de mars dernier, la montagne Nioubeack, située à trois journées de marche de Kolpang, dans l'île de Timatoo, s'est affaissée, entraînant la ruine d'un grand nombre d'établissements.

» Depuis l'expédition de sir John Davis, il a été décidé que le port de Canton serait ouvert aux Anglais dans deux ans ; mais on croit que les hostilités commenceront avant trois mois, attendu que les mandarins chinois ne sont pas assez puissants pour mettre un frein à l'insolence du peuple. »

ILE BOURBON. — Nous apprenons que des faits d'une extrême gravité se sont passés à l'île Bourbon. La population blanche de Saint-Denis ayant accueilli par des huées et des sifflets un vicaire apostolique auquel on supposait des doctrines libérales excessives, le commandant de la force armée aurait fait charger sur les rassemblements, sans sommation préalable. Plusieurs personnes auraient été blessées. L'île entière a été pendant trois jours dans une grande agitation ; on craignait un soulèvement des esclaves.

Nous pourrons demain exposer et apprécier ces faits déplorables.

Nous rappelons à toutes les personnes qui ont fait l'acquisition des 2e et 3e volumes de *Destinée sociale* que la Librairie phalanstérienne vient de rééditer le 1er volume, épuisé depuis longtemps. Le prix est de 6 fr., et par la poste, 7 fr. 50 c.

FAITS DIVERS.

M. le général de Bellonnet, candidat conservateur, a été réélu par le collège électoral de Belfort; il a obtenu 191 voix contre 107 données à M. Rossée, premier président de la cour royale de Colmar, candidat de l'opposition. Il y avait 300 votants.

— Nous n'imiterons pas, dit la *Patrie*, l'exemple des journaux ministériels qui croient habile de chanter sur un mode unique les victoires et les défaites des favoris de M. Duchâtel. Nous croyons seulement devoir faire remarquer qu'à la dernière élection de Belfort, au mois d'août 1846, M. Bellonnet fut élu *sans concurrence*, et sa position semblait inexpugnable. Eh bien ! M. Rossée, candidat de l'opposition, a obtenu contre lui, il y a trois jours, 107 voix.

Vienne l'heure d'une élection nouvelle, et le collège de Belfort, nous en avons la confiance, secouera entièrement le joug ministériel.

— On offre à la Suisse, dit la *Gazette de France*, de la préserver

rue des Pyramides, 8; Boulouze, rue de Richelieu, 60; Amédée Gratiot, rue du Bouloi, 25; Crapelet, rue de Vaugirard, 9; et chez M. Douix, restaurateur.

— Dimanche 5 décembre a eu lieu au Cadran-Bleu, boulevard du Temple, le repas anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée, auquel une foule de sourds et muets de tous les pays et de toutes les classes de la société, suivie d'une députation de jeunes élèves de l'institution royale, était accourue avec son empressement accoutumé. Plusieurs notabilités gouvernementales et littéraires s'étaient également fait un plaisir d'assister à cette réunion, où des toasts de reconnaissance ou de vœux progressifs ont été couverts d'applaudissements énergiques et unanimes.

AFFAIRE DE PONT-SAL. — ARRESTATIONS. — La *Vigie* du Morbihan annonce que dix personnes ont été arrêtées aux environs de Pont Sal, à l'occasion de l'attaque de la malle-poste de Nantes à Brest. La cour royale vient d'évoquer la connaissance de cette affaire.

CHARLATANISME RELIGIEUX. — On lit dans un journal du Cantal : « Il y a quelque temps des missionnaires prêchaient le jubilé à Aurillac. Les fidèles apprirent bientôt qu'il se faisait un miracle auprès de la maison des révérends pères. C'était au sommet d'une colline, à côté d'un arbre isolé. Pendant plusieurs jours une vierge y apparut dans un cercle de lumière, et la foule de venir, de s'ébahir et de grossir de jour en jour.

Mais les plus belles choses ont le pire destin.

Des indiscrets qui s'étaient apostés, s'élancent et mettent la main sur des miroirs, des chandelles et trois demoiselles, dont une posait et deux autres faisaient le guet. On a dit depuis lors que ces faits avaient été déférés à la police correctionnelle ; mais la vérité est qu'on qu'on a laissé les charlatans impunis et qu'ils continuent leurs tournées dans les campagnes. »

UN CANARD A ÉCHASSES. — Plusieurs journaux de Paris contiennent ces jours-ci la nouvelle suivante :

On écrit du Havre : « Hier, en chassant aux oiseaux de passage à l'embouchure de la Seine, M. Duchêne, pharmacien, a tué un magnifique ibis bleu. On ne s'explique pas comment cet oiseau a pu abandonner l'Egypte, sa patrie, pour venir s'égarer à l'embouchure de la Seine. Cet oiseau va être préparé et placé au Musée du Havre. »

Mais le *Courrier du Havre* démontre aujourd'hui la fausseté de cette nouvelle. « L'ibis bleu, dit-il, oiseau de la famille des échassiers, est un phénomène introuvable. On connaît des ibis de plusieurs couleurs, l'ibis noir, l'ibis blanc, l'ibis Tantalus, l'ibis falcinelle. L'ibis bleu, resté seul ignoré jusqu'à ce jour, sera pour nous, jusqu'à preuve du contraire, de la famille des *canards*. »

ATTENTAT HORRIBLE A LA PUDEUR. — On lit dans le *Courrier de l'Eure* : « Une jeune fille de six ans et demi avait quitté la classe de la sœur de M. le curé de Damville, à quatre heures du soir, et s'en retournait chez ses parents, au village des Minières. Un individu, encore inconnu, était caché, probablement exprès, dans un bois appelé la Garenne. Il aurait pris l'enfant dans ses bras, l'aurait portée dans un endroit isolé de ce bois et aurait commis sur elle un attentat horrible. Cette jeune fille est arrivée chez sa mère tout ensanglantée ; elle déclare que l'individu avait une longue barbe noire et qu'il portait une redingote doublée en rouge. Tout porte à croire qu'il est de Damville ou des environs. La justice informe. »

QUESTIONS SOCIALES. — La société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne vient de décider qu'une médaille d'or de 300 fr. serait décernée, dans sa séance publique de 1848, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

« Quels seraient les moyens, sans nuire à la liberté des transactions et sans amener une perturbation sociale, d'améliorer le sort des classes ouvrières; en leur assurant sans interruption un salaire proportionné au travail et des ressources pour le temps des infirmités et de la vieillesse ? »

ATELIERS D'EDUCATION INDUSTRIELLE. — On lit dans le *Journal du Cher* :

« Il est question d'établir à Uzerche une colonie industrielle pour les enfants pauvres. Le but de la société, qui compte parmi ses fondateurs les hommes les plus honorables du canton d'Uzerche, est de créer un atelier de quincaillerie et de serrurerie dans lequel on occuperait les enfants pauvres. Les enfants seraient logés et nourris dans l'établissement et recevraient un certain salaire.

» La colonie se composerait de vingt-cinq enfants pris parmi les plus pauvres du canton d'Uzerche. La direction des ateliers serait confiée à un habile contre maître, et de bons ouvriers initieraient les enfants aux premiers travaux de leur profession. Plus tard, lorsque les ressources de l'établissement le permettraient, d'autres enfants pauvres du département seraient admis, moyennant une faible rétribution, dans la colonie agricole d'Uzerche.

» Une somme de 50 000 fr., divisée en actions de 1 000, 500 et 250 fr., serait affectée à cette œuvre de bienfaisance. Les actionnaires renonceraient à tout intérêt pendant la première année ; la seconde année, ils auraient droit au dividende au prorata de leur mise de fonds. Ce dividende, dans aucun cas, ne pourrait excéder 5 0/0, et, s'il y avait excédent, on l'emploierait à donner plus de développement à la colonie et à améliorer le sort des jeunes colons. »

OURAGANS. — Presque tous les journaux de province racontent les désastres causés récemment par des trombes et des vents très violents. Les journaux de Lille en particulier déplorent un grand nombre d'accidents arrivés avant-hier. Des toits, des arbres, des moulins, des meules ont été enlevés par la tempête. Le *Courrier du Havre* parle en ces termes du mauvais temps qui a soulevé la mer :

« Depuis longtemps, dit-il, on n'avait vu au Havre un ouragan pareil à celui qui règne depuis hier soir sur notre côte. Un vent terrible, une mer houleuse, une pluie battante et continue, une grêle dont les grêlons étaient d'un diamètre extraordinaire, et qui n'a pas tombé pendant moins d'une demi-heure, ont contribué à porter le ravage sur toute la partie de la plage comprise entre la jetée nord et la commune de Sainte-Adresse, ainsi que du côté des travaux de fortification et des constructions maritimes de la plaine de l'Eure.

» Du côté de l'Eure, des assises de pierre ont été enlevées, des planches, des pièces de bois, des outils ont été entraînés par les vagues. Sur la jetée nord, les *sonnettes* à roue dentée qui servent à la construction de la risberme, ont presque toutes été attaquées, les chaînes de fer ont été rompues, et les charpentes cassées.

» Sur le rivage, les épis ont été endommagés, particulièrement celui qui se trouve derrière l'Epi-à-Pin, près de l'établissement des bains Frascati. Les pierres de taille qui forment le talus ont été descellées, pour la plupart par la mer qui, gagnant jusqu'aux [illegible] chantiers du Perrey, a renversé des piles de planches, [illegible] pans de clôture et de nombreuses pièces de charpente. »

[illegible]

» Lorsque Vandenplas était à la kermesse de Vilvorde et y régalait des amis, l'un d'eux dit en plaisantant, en montrant Vandenplas : « Je crois que, si on mettait la main sur celui-là, on mettrait bien certainement la main sur l'un des assassins de Mlle Evenepoel. » Vandenplas sourit et continua la *régalade*, qui ne cessa que lorsqu'on eut vidé *quarante* bouteilles de vin. »

UN PRÊTRE INFAME. — On écrit d'Angoulême : « Un curé du canton de Larochefoucault s'est livré il y a quelques jours à des actes infâmes sur des enfants. Une plainte a été rédigée par dix conseillers municipaux et déposée par l'adjoint entre les mains du préfet et du procureur du roi d'Angoulême. Mais, loin de sévir contre le misérable prêtre, on aurait cherché à effrayer les plaignants ; ils ont courageusement persisté dans leur plainte. On ne doute pas qu'on n'assure la fuite du coupable pour le soustraire au châtiment qu'il a mérité.

» Ces faits sont graves. L'indulgence avec laquelle le parquet agit à l'égard des individus qui tiennent au clergé et aux congrégations, est une violation imprudente du principe de l'égalité devant la loi. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

LA PHALANGE,

Revue de la Science sociale (1).

DEUXIÈME SEMESTRE 1847.

Sous ce titre : *Considérations positives sur la science sociale*, M. Léopold Bresson, ancien élève de l'Ecole polytechnique, a commencé, dans la livraison de juin 1847, et a continué en six articles du 2e trimestre 1847, un travail considérable tendant à déterminer les bases scientifiques des croyances générales de l'humanité; c'est à la philosophie *positive*, à la méthode positive qu'il demande cette réorganisation spirituelle; c'est par elles qu'il en cherche les moyens. Disciple de M. Comte, c'est sur lui qu'il s'appuie dans ses rigoureuses déductions, exigeant de la science la vérification de toute idée, de toute donnée, et rejetant impitoyablement tout ce qui ne se fait pas accepter par la raison.

Dans un premier chapitre de considérations générales, il établit le principe fondamental de la philosophie positive, et, après avoir démontré la nécessité d'une théologie pour guider les premières observations de l'homme, il signale l'avènement de l'esprit positif et ce qui lui manque encore. Dans le second chapitre, il jette un coup d'œil rapide sur les classifications antérieurement proposées pour les sciences positives, et pose le principe général de toute classification rationnelle. — Dans le chapitre 3e, il entre dans un examen approfondi des mathématiques, et dans le chapitre suivant, il poursuit la revue des sciences positives par une étude spéciale de l'astronomie. Dans les articles postérieurs, il passe également en revue les principales connaissances acquises en Physique et en Chimie.

Nous recommandons ce travail comme une gymnastique nécessaire aux esprits qui se laissent trop emporter aux ardeurs de leur imagination, et dédaignent trop les habitudes rigoureuses de la science.

M. Victor Meunier a publié dans ce semestre deux articles intitulés : des *Sciences naturelles*. Nous ne les analyserons pas, et nous nous contenterons de rapporter du deuxième article, la conclusion dont l'importance fera pressentir au lecteur quelles sont les hautes pensées qui dirigent le travail de notre ami.

.... On doit pressentir la conclusion à laquelle nous allons aboutir. Rappelons-en les éléments.

De Candolle et Gœthe ont étudié le régime végétal à un point de vue philosophique, et le règne végétal leur est apparu comme un seul végétal, ou, en d'autres termes, comme l'ensemble de toutes les manifestations de la végétabilité ou de l'idée végétale.

Carus, Geoffroy-Saint-Hilaire, Oken ont étudié avec la même disposition d'esprit le règne animal, et ils ont vu qu'il forme comme un seul animal, ou, en d'autres termes, que l'ensemble du règne animal est la manifestation intégrale de tous les développements possibles de l'animalité ou de l'idée animale.

Des philosophes et des historiens se sont rencontrés qui ont considéré l'humanité comme un seul homme, ou, en d'autres termes, comme le développement de l'idée hominale.

Ainsi, chacun des règnes terrestres, étudié dans son ensemble, forme un tout, une unité.

Forment-ils autant de tous distincts? ou bien de la même façon que les formes particulières comprises en chacun d'eux sont contenues dans une forme typique, se réunissent-ils tous ensemble dans une unité supérieure?

Tout être, en se développant, passe par les conditions des êtres qui l'ont précédé. Cela est vrai pour tous les êtres, quelle que soit leur nature; et cela est vrai en histoire comme en anatomie, pour les peuples comme pour les individus.

---

(1) Paraissant le 5 de chaque mois, par livraisons de 6 feuilles grand in-8. Prix : 18 fr. par an, 9 fr. pour six mois, 5 fr. pour trois mois. — 2, rue de Beaune.

Les souscripteurs sont priés de renouveler leur abonnement avant le 1er janvier, pour la détermination du nombre d'exemplaires à tirer. — Le numéro de janvier ne sera pas envoyé à ceux d'entre eux qui n'auront pas renouvelé l'abonnement.

la nature de l'individu, il faut y voir en outre ce qu'elle nous enseigne touchant la collectivité. Or, quand un individu répète tout ce qui a été développé avant lui, cela atteste qu'il appartient à un plan général, à un vaste ensemble dont il n'est qu'un élément, un organe particulier; de sorte que ce qui existe en lui n'est qu'un image concentrée de ce qui existe en dehors de lui, et qu'ainsi tous les enseignements qu'il peut fournir touchant sa propre individualité doivent servir à éclairer le champ plus vaste dans lequel sa place est marquée; de sorte qu'on peut conclure de lui à l'ensemble, et qu'en particulier l'unité qui brille en lui n'est qu'un reflet de l'unité qui règne entre toutes les parties de ce qui a en lui un représentant.

Si donc dans un être, et dans l'être le plus élevé, dans l'homme, la vie minérale, la vie végétative, la vie animale, la vie spirituelle se trouvent réunies, associées, unitéisées, la même unité doit exister dans le vaste déploiement de toutes les forces de la vie à la surface de la terre, et ainsi :

Le règne minéral est la base ou la substance, le règne végétal est l'organe de nutrition, le règne animal est l'organe de relation, et l'homme est l'agent intellectuel de l'être collectif vivant à la surface de la terre.

Ainsi la vie universelle s'est manifestée sur notre globe dans un organisme dont l'homme est le prototype.

Nous avons accueilli avec plaisir dans notre recueil une lettre adressée à l'Académie des sciences par M. Vallée sur la *Théorie des Imaginaires*; cette publication sera, nous le pensons, recherchée par tous les mathématiciens.

M. Tito Pagliardini a terminé par un tableau très bien fait et fort étendu les considérations qu'il avait émises sur *l'analogie des langues*. Sa dernière table ne contient pas moins de *quatre mille mots* anglais, français, italiens, latins, etc., comparés entre eux; l'étude de ce tableau simplifierait singulièrement la connaissance des langues.

M. T. Robertson, a donné sur l'enseignement des langues quelques vues théoriques et pratiques qu'il serait important de bien réaliser. Il a développé le plan d'une association des divers professeurs de langues, d'une praticabilité évidente et qui, nous n'en doutons pas, produirait dans une grande ville comme Paris, une émulation extrêmement féconde pour le progrès des élèves et l'intérêt des maîtres. Donnons les premières lignes de ce plan :

Supposons qu'il s'élevât dans Paris un vaste établissement consacré à l'étude des langues modernes, avec de nombreuses salles de cours, spacieuses et commodément disposées, une bibliothèque, un salon de lecture, une salle de conférences et une salle de spectacle; supposons que des hommes spéciaux, orateurs, artistes, professeurs et littérateurs y fussent invités de toutes les parties du monde; que, pour l'enseignement de chacune des langues les plus importantes, il y eût quinze à vingt professeurs différents, rivalisant de zèle et de talent; qu'à certains jours de la semaine les étudiants les plus avancés y trouvassent l'occasion de causer ou de discuter avec un grand nombre d'étrangers, Anglais, Allemands, Espagnols, Italiens, Arabes; qu'ils y pussent prendre part, comme acteurs ou comme spectateurs, à des représentations des chefs d'œuvre dramatiques de tous les pays; n'est-il pas vraisemblable qu'un immense succès répondrait aux efforts des fondateurs de cet établissement?.....

Sous ce titre : *Éducation de la mémoire pittoresque*, M. Lecoq de Boisbaudran, professeur de l'École royale de dessin, a détaillé le procédé ingénieux appliqué par lui avec succès pour faciliter et accélérer les études de ses élèves.

La commission du crédit agricole instituée au Congrès central d'agriculture, tenu cette année au palais du Luxembourg, se composait d'hommes progressifs. Cette commission a déposé deux rapports, l'un de M. A. Cieszkowski sur le crédit foncier et les lettres de gage, l'autre de M. Jules Duval, sur le crédit mobilier et les comptoirs agricoles. Nous avons eu la bonne pensée d'insérer dans notre revue ces deux rapports qui résument les idées les plus avancées sur le crédit, et fournissent surtout, par les comptoirs agri-

O disciple de Pan, pasteur aux blonds cheveux,
Sur quels destins plus beaux se sont portés tes vœux?
Souviens-toi qu'un dieu sombre, inexorable, agile,
Dessèchera ton corps comme une fleur fragile...
Et tu le supplieras, et tes pleurs seront vains!
Moi, je t'aime et suis belle, et dans mes bras divins
Je sauverai du temps ta jeunesse embaumée.
Vois! d'un cruel amour je languis consumée;
Je puis nager à peine, et sur ma joue en fleur
Le sommeil en fuyant a laissé la pâleur.
De quelque nom terrestre ou divin qu'on la nomme,
Quelle vierge plus belle, entre ses bras, jeune homme,
Sur la mousse ou la pourpre, avec des pleurs plus doux,
Rafraîchissant ton front de ses baisers jaloux,
Te pressera jamais aux heures de l'ivresse?
Où les dieux cachent-ils la jeune enchanteresse
Qui, domptant ton orgueil d'un sourire vainqueur,
D'un regard plus touchant amollira ton cœur!
Sais-tu quel est mon nom, et m'as-tu contemplée
Lumineuse et flottant sur ma conque emperlée?
Clytios, je suis belle et je t'aime! — Insensé,
Pour qui méprises-tu les larmes de Glaucé?
Daigne m'apprendre, ô marbre à qui l'amour me lie,
Comme il faut que je vive, ou plutôt que j'oublie!

Après avoir donné deux articles intéressants sur l'*École sociétaire en Allemagne*, M. Clovis Guyornaud en a écrit deux autres *sur la religion, la science et l'art en Allemagne*, qui témoignent d'une connaissance étendue des mœurs et de la littérature de nos voisins d'outre-Rhin.

M. Alexandre Weill a continué dans deux nouveaux articles, *la Guerre des Anabaptistes*, commencée en mars dernier. Nos lecteurs connaissent la manière originale, incisive de notre collaborateur.

Nous leur signalons du même écrivain un article intitulé *Moïse, Spinoza et Fourier*, plein d'esprit et de verve.

Nous signalerons aussi dans les *Mélanges* un charmant article intitulé *Incipe, parve puer*. Il est de notre ami P. Bre.... dont la tranquille nonchaloir nous désespère, si son esprit nous charme.

Nous avons continué dans les *Mélanges* à harceler cette science pleine de trouble et de confusions qu'on appelle l'Économisme, et nous l'avons enfin amenée à nous répondre tout récemment... par les petits pâtés de Babylone. Victorieuse réponse, et très habile pourtant, car nos adversaires semblent n'avoir rien de mieux à dire.

Dans les divers articles *bibliographiques*, on remarquera le compte-rendu écrit par Mme Rozanne Bourgoing, de *Nélida* et *Valentia*, romans de Daniel Stern.

Dans un deuxième article nous rendrons compte des manuscrits de Fourier publiés pendant le second semestre 1847.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 6 décembre.— *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages, 1 079 q. 95 k. — Ventes, 1 130 q. 40 k. —Restant, 6 108 q. 45 k. — Cours moyen du jour, 38-89.—Cours-taxe de quinzaine, 38-96.

Marché de Sceaux, 6 déc. — Bœufs : amenés, 779; vendus, 762; poids moyen, 331; 1ʳᵉ q., 1,12; 2ᵉ, 1,00; 3ᵉ, 0,86. — Vaches : amenées, 304; vendues, 281; poids moyen, 236; 1ʳᵉ, 1,08; 2ᵉ, 0,94; 3ᵉ, 0,78. — Veaux : amenés, 310; vendus, 239; poids moyen, 56; 1ʳᵉ, 1,58; 2ᵉ, 1,38; 3ᵉ, 1,18. — Moutons : amenés, 7266; vendus, 6746; poids moyen, 20; 1ʳᵉ, 1,34; 2ᵉ, 1,16; 3ᵉ, 0,98.

Marché de la barrière d'Enfer du 7 décembre. — Foin 1ʳᵉ qualité, 65 à 68; 2ᵉ 60 à 64; 3ᵉ »» à »». —Luzerne, 1ʳᵉ, 64 à 66; 2ᵉ »» à »»; 3ᵉ »» à »».— Paille de blé, 1ʳᵉ q., 31 à 32; 2ᵉ 30 à »»; 3ᵉ »» à »».—Paille de seigle, 1ʳᵉ qualité »» à »»; 2ᵉ »» à »».— Paille d'avoine, 1ʳᵉ »» à »»; 2ᵉ »» à »».

La Chapelle, 8 décembre. — Taureaux : amenés, 2; vendus, 2; prix, le kil. sur pied, 1,»»-»,90. — Vaches grasses : amenées, 75; vendues, 75; prix : 1,»»-»,95. — Veaux : amenés, 258; vendus, 258; prix, 1,60-1,50-1,40. — Vaches laitières : amenées, 78; vendues, 60; prix, 300 fr. à 450. — Porcs, amenés, »»»»; vendus, »»»»; prix, »,»»-»,»»-»,»».

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Cᵗ dᵉʳ cours	»	»	»/»	ROME	Dᵉʳ C.	97 1/2	»/»	Boul. à Am.	»»»	»»
Récép. Rotsch.	»	102	»»	BELG. 2 1/2	»	»»	»/»	Orl.-Bord.	[illegible]	25
ESP. Dette act.	»	»»»	»/»	— 4 1/2	»	92	»/»	Mont. à Tr.	»»»	»»
— — pass.	»	»»»	»/»	— dᵒ 1840	»	99 1/2	»/»	Paris-Lyon	391	25
— 3 p. 0/0.	»	29	1/2	— dᵒ 1842	»	»»»	»/»	Nord-Teste	»»»	»»
Dette intérieu.	»	25	3/8	— Banque	»	870	»»	Zinc V. M.	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847	»	»»»	»/»	— dᵒ Em. 1844	»	»»»	»»	Lin Maberl.	»»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	»»»	»/»	PIÉMONT	»	1090	»»	F. de l'Av.	»»»	»»
HAITI	»	»»»	»/»	AUTRICHE	»	»»»	»»	Union lin.	»»»	»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»»	»»	Paris à Rouen	900	»»	Orléans à Vierzon	»»» »»
— (r.-g.)	»»»	»»	Rouen au Havre	476	25	Bordeaux à Cette	[illegible] 25
Paris à Orléans	1205	»»	Marseille à Avignon	561	25	Nord	553 75
— à Lyon	390	»»	Paris à Strasbourg	413	75	Boulog. à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 68 fr.; courant du mois, 66 à 67 fr.; 2 premiers mois 1848, 63 fr.; 8 premiers mois, 62 à 63 fr.

Pézénas est v un, pour Pézénas, 46-50; — pour Cette, 47 fr.; pour Béziers, 47 fr. — Bordeaux, 56-50. — Rouen, 68 fr.

Savon disponible, belle qualité, 103

Huile de colza disponible et courant du mois, 100 fr.; année 1848, 101 fr.

Huile épurée, 106 fr.

Lille : Colza, 86 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Les Radicaux et le Sonderbund, tel est le titre d'un livre que vient de publier l'éditeur Amyot, et qui nous fait assister aux débats intérieurs qui ensanglantent la Suisse. Ce ne sont pas les réflexions d'un étranger, mais les lettres révélatrices écrites du lieu même du combat. — On ne recherche pas avec moins d'empressement le volume intitulé : *l'Autriche et son avenir*, dans lequel la question du rôle que l'Autriche jouera dans la politique future de l'Europe est débattue et éclairée avec beaucoup de force, ainsi qu'un autre ouvrage précieux dans les circonstances actuelles : *De l'Italie, par Mazzini.*

Spectacles du 9 décembre.

» h. »|» OPÉRA.—
7 h. »|» FRANÇAIS.—Les Aristocraties, un Caprice.
8 h. »|» ITALIENS.—Sémiramide.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Les Mousquetaires, l'Eau.
6 h. 1|2 ODÉON.—L'Ami Grandet, les Tribulations d'un Grand Homme.
6 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Gastibelza.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE.—Brioche, le Trésor du Pauvre, le Chevalier.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS.—Les Impressions, Dernière Conquête, Moulin, Ether.
6 h. 1|4 GYMNASE.—Suzanne, Didier, la Croisée, les Malheurs.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Jacques, Bas-Bleu, l'Enfant, Grippe, Seconde Vue.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—Martin et Bamboche.
6 h. »|» COMTE.—Michel Cervantes, magie, intermèdes, exercices.
6 h. 1|2 FOLIES.—Gentilhomme, les Finesses, une Primeur, César.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS.—La Fille du Diable, Claude, l'Orpheline.
5 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS.—Fille et Garçon, Aline, le Brasero, la Fortune.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton. — De 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 9 DECEMBRE.

La viande pour le peuple.

L'élève du bétail est l'industrie la plus avantageuse de la production agricole, soit pour les produits qu'elle rend, soit pour les engrais dont elle enrichit le sol. D'un autre côté, la viande est l'aliment à la fois le plus agréable et le plus substantiel. La production des céréales épuise le sol, la production du bétail l'enrichit. L'usage des céréales et des légumes pour principal aliment affaiblit, l'usage habituel de la viande fortifie. Il est donc désirable à la fois pour le producteur et pour le consommateur, pour l'industrie agricole et pour le bien de l'humanité, que la viande devienne la base de l'alimentation.

Il est loin d'en être ainsi cependant. L'usage de la viande est fort rare encore dans beaucoup de campagnes, et même chez le peuple des villes c'est un aliment de luxe. On a dit que le peuple a des préjugés relativement à la cherté de la viande, le préjugé, si c'en est un, disparaîtrait bien vite s'il pouvait être démontré que l'alimentation par la viande ne coûte pas réellement beaucoup plus à l'indigent que l'alimentation par les céréales. Mais il est bien loin d'en être ainsi. On a cherché d'un autre côté la cause de cette abstinence de viande dans la disette de la production. Mais cette cause disparaîtra rapidement dès que la consommation tendra à s'augmenter. Il est de l'intérêt de l'agriculteur d'élever beaucoup de bestiaux, dût même le prix de vente en souffrir quelque peu; mais il est de son intérêt aussi de ne pas produire au delà des besoins de la consommation, car le bétail propre à être abattu ne peut être conservé sans dépérir. La consommation probable est connue, l'agriculteur produit en conséquence; augmentez les débouchés, il produira davantage, son intérêt en répond.

Le principal obstacle à la consommation de la viande dans les campagnes, c'est le morcellement infini des propriétés, qui donne en nature, à chaque agriculteur, à peu près ce dont il a besoin pour nourrir sa famille; dans les villes, c'est l'organisation du commerce de la boucherie, qui, par le fait, est un véritable monopole.

A Paris, par exemple, où le nombre des bouchers est fixe, les principales boucheries appartiennent à un petit nombre de capitalistes qui font la loi au marché, les autres bouchers s'approvisionnant d'ordinaire chez eux et vendant de seconde main. Il n'existe par conséquent entre les bouchers aucune concurrence réelle, et les consommateurs s'en ressentent. A Londres, par exemple, et dans les campagnes, les bouchers vendent la viande de boucherie 10 centimes en moyenne par demi-kilogramme de moins qu'ils ne la paient sur pied; cela tient à ce qu'ils sont censés n'acheter et qu'ils ne paient en réalité que la viande nette, et qu'ils ont en plus les bénéfices qu'ils font sur le cuir, le suif et tous les abats. A Paris il en est autrement. Les bouchers vendent la viande abattue plus cher qu'ils ne l'achètent sur pied.

Mais il est un autre perfectionnement qui leur appartient, et dont les inconvénients pèsent principalement sur la classe pauvre. Le consommateur qui achète régulièrement et des quantités considérables est convenablement servi; mais il n'en est plus ainsi du pauvre qui n'achète qu'en petite quantité et irrégulièrement. La viande placée à l'étal est de bonne qualité, mais celle-là est destinée à flatter l'œil des passants; il en est d'autre au fond de la boutique, vieille parfois, de qualité inférieure toujours, que l'on impose aux modestes acheteurs et qu'on leur fait payer au prix de la qualité supérieure. On fait plus, on les oblige à accepter comme viande substantielle, et à payer en conséquence, une quantité d'os, qui peut aller au quart, parfois au tiers du poids, sous prétexte de *réjouissance*. Et notez que ces os qui ne font pas partie du morceau appartiennent rarement au même animal que la chair. Ce sont des os étrangers recueillis on ne sait où, et dont les bouchers se font apporter des provisions. Lorsque la vente n'est pas très rapide, la vente au petit détail surtout, la plus favorable à l'émission de ces provisions, elles entrent en fermentation, et empestent le voisinage, en attendant qu'elles empoisonnent les acheteurs.

On a proposé divers moyens de remédier à ces inconvénients, l'abaissements des droits d'octroi, une plus grande latitude accordée aux marchands forains, etc. Mais ces moyens, à quelques avantages joignent de graves inconvénients; ce ne sont d'ailleurs que des palliatifs. Le seul moyen vraiment efficace, d'une facile application, le seul qui atteigne le but sans avoir rien de vexatoire ni de révolutionnaire, c'est l'établissement des boucheries communales, comme il s'en est déjà établi dans plusieurs villes de France, comme il en existe une à Turin depuis de longues années.

La boucherie communale de Turin ne s'attribue nullement le monopole de l'approvisionnement; elle fait simplement concurrence à la boucherie libre. On l'avait établie d'abord uniquement pour l'approvisionnement des hospices et des colléges, mais le public a été autorisé à en profiter. Le surintendant-général de la police envoie un commissaire et des agents aux marchés d'approvisionnements, soit à Turin, soit dans les villes voisines. La boucherie est administrée par des agents salariés. L'étalage à domicile n'étant pas autorisé, tous les étals sont concentrés dans de vastes halles. La boucherie communale est située au centre, et les acheteurs se trouvent partout en face de denrées garanties et vendues à prix normal. « Toutes les semaines, dit le *Moniteur de la Propriété*, auquel nous empruntons ces détails, le directeur des marchés publie un tableau dans lequel sont inscrits le prix d'achat des animaux, leur rendement, les frais généraux et spéciaux de la semaine, enfin le prix de revient de la viande qui doit être débitée. »

Le bulletin contient également une évaluation du bénéfice qui peut être accordé aux vendeurs. Ceux-ci ne sont nullement astreints à vendre à ce prix, mais le public est averti, et il peut se soustraire à leurs exigences en s'approvisionnant à la boucherie communale.

Un tel établissement ne blesse aucune liberté; il n'a rien du caractère vexatoire des mesures de police, et il a pour effet d'empêcher la fraude, et de sauvegarder à la fois les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs. On se demande comment, alors que Turin possède depuis longtemps une pareille institution, Paris, où la fraude s'exerce si audacieusement, n'a pas encore la sienne? La boucherie communale de Paris, qui pourrait se réserver le monopole de la fourniture des hôpitaux et des colléges, serait dès le début assurée de ne pas être en perte, et elle rendrait des services immenses à toute la population, à la population pauvre surtout, qui pourrait alors se procurer à un prix raisonnable de la viande saine et garantie, et la faire entrer pour une part plus considérable dans son régime habituel.

Nous engageons le ministère et ses adhérents à réfléchir aux événements qui s'accomplissent de toutes parts. A l'intérieur et au dehors le mouvement des idées libérales se traduit en faits de plus en plus irrésistibles.

Les banquets réformistes, malgré les spirituelles railleries des *Débats*, entament visiblement la phalange sacrée des électeurs bien pensants. Dans le petit nombre de réélections tentées par le ministère, une notable portion se tourne contre lui. La manifestation électorale du deuxième arrondissement de Paris, l'un des plus riches de la capitale, n'est-elle pas d'une haute éloquence? Douze candidats étaient demandés, douze candidats de l'opposition sont sortis de l'urne. Si la bourgeoisie financière abandonne le système, que lui restera-t-il?

Au dehors, les conditions de notre diplomatie sont tellement bouleversées, qu'on ne saurait prévoir ce qui se passera bientôt.

Non seulement le gouvernement de la France ne représente plus en Europe le principe de la révolution; non seulement la cordiale entente, cette pierre angulaire de la politique du juste-milieu, n'existe plus; mais encore M. Guizot subit de la part du ministère anglais la mystification et le persifflage le plus outrageux qui se soient vus jamais.

Aux portes de la France, un peuple de deux millions d'âmes se rit de la colère et des menaces de la grande politique. Il accomplit énergiquement sa révolution libérale, tandis que le représentant de la France s'épuise misérablement à ameuter contre *cette petite et intéressante république* tous les despotes de l'Europe.

L'Italie, malgré toutes les intrigues et toutes les entraves imaginables, l'Italie marche et présente au monde le beau et étrange spectacle de princes aimant la liberté et s'efforçant de la donner à leurs peuples!

Ainsi, tout cet échafaudage de petites choses, dressé laborieusement contre les idées s'écroule; ainsi l'opinion publique si laborieusement endormie par les lois de septembre, les agiotages de chemins de fer, l'abus des influences et l'éloquence de M. Guizot, se réveille et s'indigne!

Le système rêve maintenant son salut dans un supplément de bastilles et dans l'alliance de M. de Metternich! Que les bastilles et M. de Metternich sauvent le système!

Le prix vénal de beaucoup de produits fabriqués a considérablement baissé depuis quelques vingt ans; on en conclut que le bien être est devenu plus accessible. Les industries qui ont abaissé leur prix de vente ont réduit le salaire de leurs travailleurs; la

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 10 DÉCEMBRE.

LES RIVAUX.(1)

XV.

Le Duel.

Sheridan, fou de colère, descendit quatre à quatre l'escalier de la maison et fut en un moment dans la rue. L'air était vif, le froid sec, la neige durcie par la gelée. Sheridan, enivré par les chaleureuses libations du matin et la fièvre de rage que lui causait l'épître de Mathews, sentait le sang lui brûler les artères, et son crâne en feu lui semblait sur le point d'éclater. Il ramassa instinctivement de la neige dans ses mains et s'en mouilla les tempes. Il était sorti tête nue, ses cheveux tombaient en désordre sur son cou, sa cravate était dénouée, son gilet ouvert; toute sa personne témoignait du trouble profond de son esprit. Cependant le froid de la neige parut calmer un peu cette fièvre volcanique; il parvint à rassembler ses idées. Alors il reprit sa course, traversa la ville et ne s'arrêta plus que devant la demeure de Mathews. Mais on lui dit que Mathews était parti le matin même.

— Où? demanda-t-il.

— A Londres, lui fut-il répondu.

— A Londres...

Sheridan, à travers les nuages dont sa pensée était voilée, se souvint que le quaker Vauderlan avait annoncé à Halbed ce départ du capitaine; il alla chez Vauderlan. Mais il ne le trouva pas. Il retomba dans la rue, irrité et grondant comme un tigre muselé qui verrait sa proie lui échapper.

— A Londres! murmurait-il, le misérable! le lâche!

Et, dans le désespoir de sa rage impuissante, l'infortuné Sheridan pressait de ses mains convulsives ses tempes à les briser.

Il alla chez miss Linley.

C'était la première fois qu'il se présentait chez la pauvre jeune fille; néanmoins, en sa qualité de poëte-parodiste — illustration malheureuse de la ville — il était connu de mistress Linley comme de tous les habitants de Bath.

Il trouva la famille de la belle cantatrice plongée dans la douleur. Le fatal journal où se trouvait l'apologue du capitaine était ouvert sur une table au milieu du salon. M. Linley était sorti à la recherche de Mathews. Miss Maria, assise dans un coin de la chambre, repliée sur elle-même, fondait en larmes, le visage caché dans ses mains. Sa mère, à demi agenouillée devant elle, lui adressait de bonnes paroles. Mais la jeune fille essayait vainement de retenir les sanglots qui lui brisaient la poitrine. On voyait ses pleurs couler entre ses doigts. Son beau front était couvert de la rougeur de la honte.

Sheridan, en présence de ce triste spectacle, sentit un redoublement de fureur, le vertige le reprit. Mais, au bruit de ses pas, mistress Linley tourna la tête et se leva. La mère de Maria était une femme d'environ quarante ans, dont la sévère beauté avait défié l'âge. Elle parut, au premier moment, étonnée et effrayée à l'aspect de Sheridan. Elle se jeta devant sa fille comme pour lui faire un rempart de son corps. Toutefois ce mouvement instinctif fut aussitôt réprimé; la mère de Maria se redressa, et, lançant au jeune homme un regard de menace, de mépris et de colère, elle s'écria:

— Malheureux! Et vous osez vous présenter ici... devant moi, devant ma fille que votre conduite impertinente a compromise!

Sheridan resta muet, il regarda mistress Linley, étourdi de cette brusque apostrophe.

— Voyez! continua la mère de Maria avec plus de force en montrant de la main le journal diffamateur, voyez votre ouvrage, monsieur! Et qu'avez-vous fait, qu'avez-vous fait, dites malheureux, qu'avez-vous fait hier soir au concert? Qu'est-ce qui a pu suggérer à ce misérable capitaine les infamies qu'il débite contre mon enfant?

— Sa propre infamie! dit Sheridan d'une voix sourde et brisée.

— Ah! vous avez perdu Maria! Vous avez perdu ma fille, vous êtes un malheureux!

— O ma mère! ma mère! s'écria miss Linley en découvrant tout à coup son beau visage baigné de larmes, ma mère, n'accusez pas monsieur; je vous l'ai dit, monsieur est innocent de tout cela.

— C'est lui qui t'a perdue, c'est lui qui t'a compromise, ma fille!

— C'est lui qui m'a protégée, c'est lui qui, hier, s'est jeté entre le capitaine et moi. O ma mère! si vous aimez votre enfant, remerciez monsieur plutôt que de l'accuser, comme je le remercie, moi, du fond de mon âme!

— C'est lui qui t'a compromise, répéta obstinément mistress Linley. Où donc ce capitaine aurait-il été chercher, sans cela, de pareilles infamies?

La belle cantatrice leva, sur sa mère, ses yeux voilés de pleurs et dit d'un ton doux et triste où se peignait le plus profond désespoir:

— Oh! vous ne savez pas quel homme c'est que ce capitaine, ma mère, je ne vous l'ai pas dit, non, cela vous eût rendue trop malheureuse!

Puis après un moment, Maria reprit d'une voix plus triste encore:

— Cet homme veut mon... déshonneur... il veut ma perte!... il a tué Grand... il a blessé Norris; il me persécute incessamment de ses outrages! ô ma mère, ma mère! cet homme me tuera!..

Et la pauvre jeune fille, brisée par la douleur, laissa retomber son front dans ses mains en sanglotant.

Sheridan, qui s'était tenu muet et immobile devant les cruels reproches de la mère de Maria, fit alors un pas vers miss Linley et dit en raidissant sa voix:

— Miss Maria... cet homme, dès aujourd'hui, n'est plus à craindre pour vous, je le jure! et je jure en outre de vous rapporter, avant cinq jours, la rétractation de ses calomnies... Adieu!

A ces mots Sheridan sortit de la chambre en laissant mistress Linley et sa fille pétrifiées d'étonnement. Son parti était pris; il devait aller à Londres, et ne pas s'arrêter avant d'avoir obtenu satisfaction de Mathews. Toutefois, dès qu'il fut redescendu dans la rue, une misérable considération vint lui traverser tout à coup la pensée et l'arrêta.

Il porta d'un mouvement instinctif les mains dans les poches de son gilet, mais il n'y saisit que le vide..., et ce vide affreux de ses poches lui parut un abîme jeté entre lui et le capitaine. Comment sans un penny faire le voyage de Londres? Sheridan n'avait jusqu'alors jamais été bien riche; mais, cette fois, la détresse inhérente à sa nature de poëte lui fit horreur; il devint pâle de confusion et de rage. Le capitaine l'avait outragé publiquement, lui et miss Linley, avec le dernier mépris. Il venait de s'engager sur l'honneur à obtenir du misérable une rétractation solennelle... et...—Oh! il est donc des circonstances où, faute de quelque argent, on peut passer pour parjure et pour lâche! se dit-il en grinçant des dents. Heureusement Sheridan se souvint que son frère Charles était à Bath et qu'Halhed avait touché la veille vingt guinées de son oncle. Il reprit le pas de charge et fut en un moment à la porte de sa chambre. Mais il n'y trouva ni Halhed ni son frère; c'était à se briser la tête contre les murs! Sheridan, rejeté dans la rue, alla au hasard dans tous les endroits où il pouvait espérer de rencontrer Charles et son ami. Courses inutiles! Charles et Halhed furent introuvables. Enfin il s'en revenait tristement, le désespoir dans le cœur, inattentif aux regards des bons bourgeois de Bath, qui, ayant lu dans le journal du matin les vers du capitaine, accouraient sur le pas de leurs portes pour voir passer notre malheureux héros, lorsqu'une voix rude lui cria aux oreilles:

— Eh! bonjour, monsieur Sheridan!

Sheridan leva les yeux. Il se trouvait devant le manège de la ville, qu'il visitait toutes les fois qu'il avait réussi à arracher quelques sourires sterling à la fortune.

— Bonjour, Fag, répondit-il en rendant machinalement le salut au garçon d'écurie qui l'interpellait.

Et puis il lui tomba dans l'esprit, comme un trait de lumière, l'idée d'emprunter un cheval au maître du manège; idée absurde à laquelle il ne se fût pas arrêté s'il eût été de sang-froid; mais, dans la situation désespérée où il se trouvait, on se raccroche à tout ce qui se présente. Sheridan se rapprocha donc du garçon d'écurie de l'air facile et souriant que doit prendre celui qui, la poche vide, médite de demander un service qui se paie.

Le garçon d'écurie étrillait en ce moment une malheureuse bête étique et efflanquée.

— Oh! oh! maître Fag, dit Sheridan d'une voix expansive, corps-dieu! le superbe coureur! Oh! oh! mais savez-vous, Fag, que vous êtes un homme admirable, que vous êtes la perle des panseurs de chevaux, et que je voudrais être le roi des trois royaumes, uniquement afin

(1) Voir les numéros des 1er, 2, 3, 4, 8 et 9 décembre.

Voilà où les progrès de la civilisation, sous l'empire de la libre concurrence et de l'anarchie industrielle, ont réduit une notable portion de la classe laborieuse dans les grandes villes. Et notez même que ce travail est intermittent, et que le chômage vient encore réduire ce misérable salaire.

Non seulement il y a dans la situation faite à ces travailleurs quelque chose de profondément navrant, mais aussi il y a un grave danger. Toute cette population, qui ne trouve pas son existence dans un travail honnête, se voit contrainte de la chercher dans un travail illicite. C'est une armée d'ennemis cachés ou patents, de pionniers qui minent sourdement ou dissolvent la société par le vol, la prostitution, l'escroquerie, le vagabondage, et créent, au centre même des grandes cités, une guerre civile permanente qui, si l'on n'y met ordre, finira par faire sauter la société.

L'ordre que l'on établit à la surface, quand tous ces éléments de désordre grouillent au fond, est un ordre factice. C'est une bergerie bien fermée avec le loup à l'intérieur, une poudrière bien gardée avec un charbon à portée d'une traînée de poudre.

C'est là un état de choses bien autrement dangereux pour la société officielle que ne peut l'être le succès des radicaux suisses, qui empêche M. Guizot de dormir, et inspire tant d'actes insensés ou ridicules.

Le *Morning Chronicle* du 7 renferme un article des plus mordants contre la politique du gouvernement français en Suisse. Jamais, dit ce journal, homme d'État n'a eu recours à des stratagèmes plus variés, et n'a compromis la position de son gouvernement et de son pays d'une manière plus sérieuse au profit d'un but chimérique et périlleux, que ne vient de le faire M. Guizot pour soutenir le Sonderbund. Jamais peut-être, depuis le temps où l'ânesse de Balaam a montré plus d'esprit que son maître, on n'a vu prophètes, ou plutôt clique de prophètes, plus complètement désappointés par l'événement que le *Journal des Débats* et son écho anglais (le *Times*). Jamais on n'a vu diplomates et journalistes se fourvoyer de la sorte. Ordinairement, quand l'une de ces grandes influences patauge et se perd dans le bourbier, l'autre la soutient, lui tend la main, la décrotte, la loue, la patronne ou la subventionne suivant l'urgence du cas; quelquefois c'est le journaliste qui, à l'instar de Sancho, est berné dans la couverture au lieu de son maître. Mais ici le don Quichote de la cause du jésuitisme et ses deux Sanchos « *arcades ambos et cantare parati* » ont partagé le même sort, etc.

Le *Morning Chronicle* termine son article par quelques observations sur la politique autrichienne en Suisse. Cette politique, dit la feuille anglaise, est d'autant plus odieuse, qu'il est notoire que le cabinet de Vienne se défie des jésuites chez lui, et que, depuis près de 50 ans, il s'attache à ne les y laisser prendre aucune influence.

Banquet réformiste de Montpellier.

On nous écrit de cette ville que le banquet réformiste qui y a eu lieu dimanche a été très significatif. Six ou sept cents convives s'y

Voici les faits :

Le dimanche, 12 septembre, débarquèrent à Saint-Denis M. Poncelet, préfet apostolique, et M. l'abbé Monnet, vice-préfet. Ces deux prêtres avaient déjà exercé leur ministère dans la colonie pendant plusieurs années. Leur retour était vu avec regret par une partie de la population blanche.

Aussitôt que leur arrivée fut connue, un rassemblement se forma autour de la maison curiale, et fit entendre des sifflets, des huées, des cris injurieux et menaçants.

Le gouverneur et le colonel commandant des forces étaient dans les quartiers éloignés de l'île. Le lieutenant colonel Bruno, chargé de l'autorité militaire en leur absence, donna l'ordre de dissiper le rassemblement. Les soldats chargèrent sans sommation préalable. Un jeune homme reçut quelques contusions.

Le lendemain les scènes scandaleuses recommencèrent. Les pauvres prêtres furent de nouveau insultés par la foule, et le charivari fut encore interrompu par une charge à la baïonnette, toujours sans sommation préalable. Cette fois la collision eut des suites funestes. Un nombre assez considérable de citoyens reçurent des blessures graves. Une personne a été tuée. On compte une femme parmi les blessés.

Cette collision se compliquait déjà d'une intervention menaçante. Des groupes de noirs s'étaient réunis à la cure pour protéger les prêtres, et de ces groupes des pierres furent lancées sur les blancs.

Heureusement l'effort généreux de M. de Rontaunay, commandant des milices, de M. C. Azéma, adjoint au maire, et de quelques autres citoyens, mit fin à ces luttes cruelles.

Le gouverneur, M. Graëb, accourut à la nouvelle de ces évènements pour veiller au maintien de l'ordre. Après la proclamation d'usage, son premier acte fut de faire embarquer M. l'abbé Monnet.

Tels sont les faits. Au départ du courrier, le 15, les esprits étaient assez agités dans les diverses classes de la population; mais il y a lieu d'espérer qu'aucun désordre ultérieur ne sera venu affliger encore la colonie.

Nous voulons condamner d'abord les autorités locales. L'acte de violence commis par le lieutenant-colonel Bruno est inexcusable. Ce sont là des procédés expéditifs, indignes d'un pouvoir juste et sensé. Les autorités de l'île Maurice, en 1832, dans des circonstances semblables, lors des troubles causés par le séjour du procureur-général Jérémie, donnèrent un exemple de modération dont le souvenir doit faire honte au gouvernement de Bourbon. Nous espérons bien que M. Bruno sera immédiatement rappelé. Sa présence dans la colonie serait désormais un scandale et un sujet de trouble.

La conduite du gouverneur mérite également un blâme sévère. M. Graëb, en renvoyant M. l'abbé Monnet, a d'abord manqué à son devoir de juste protection envers ce prêtre; de plus, il a déconsidéré le pouvoir par un acte de faiblesse; enfin, il ne paraît pas avoir compris que cette faiblesse serait préjudiciable même à la cause coloniale. On ne manquera pas, en France, avec l'emportement habituel de la passion, d'accuser le gouvernement de connivence coupable avec les colons en cette triste affaire.

Quant à la conduite des habitants de Saint-Denis envers MM. les préfets apostoliques, elle nous inspire des sentiments de douleur.

MM. Poncelet et Monnet étaient-ils des fanatiques violents, révolutionnaires? Rien ne l'indique. Nous avons pris des informations auprès de personnes parfaitement instruites. M. l'abbé Monnet, qui paraît avoir particulièrement excité l'irritation de quelques colons, est un prêtre dont les opinions actuelles sont modérées. Il est vrai qu'il témoigne une sympathie vive pour le sort des noirs esclaves; mais il serait vraiment étrange que ce dévouement pour le faible et pour l'esclave ne se

core le malheur des noirs et occasionnerait la perte des colonies.

» Enfin, je défie qui que se soit, ou Colon ou Européen, de me convaincre d'une parole ou d'un fait contraire à cette opinion, que j'ai soutenue devant tous ceux qui m'ont demandé ce que je pensais sur cette question.

» Quand j'ai eu à prêcher l'Evangile aux blancs et aux noirs, je me suis toujours rappelé que je me devais tout à tous, sans acception de personnes, et que mon ministère devait être un ministère de paix, d'ordre et de charité.

» J'ai l'honneur d'être,

» Monsieur le Rédacteur,

» Votre très humble serviteur,

» L'abbé MONNET. »

Voilà une déclaration précise, formelle. M. l'abbé Monnet ne veut ni de l'émancipation sans indemnité, ni de l'émancipation immédiate même avec indemnité. Que reste-t-il donc des accusations portées contre lui? Où trouver l'excuse de l'accueil grossier fait à cet homme revêtu d'un caractère sacré? Créoles de Bourbon, que vont dire de vous vos ennemis? Que vont penser de vous vos amis? Vous demandez des ministres de l'Evangile pour instruire le noir, pour le rendre digne de la liberté; et, s'ils remplissent leur ministère avec indépendance, vous les accablez d'insultes et vous les chassez du pays! Voulez-vous donc qu'on dise que vous n'attendiez du prêtre que l'enseignement de la servitude?

Certes, un acte d'un tel caractère rendrait les colons de Bourbon indignes de toute sympathie, si cet acte pouvait être attribué à la population blanche tout entière. Heureusement il n'en est rien. Tous les bons citoyens, tous les hommes sérieux, dans la colonie, ont vu eux-mêmes avec affliction ces excès insensés. C'est la faute de quelques esprits faibles, pauvres aveugles qu'on égare; c'est le crime de quelques meneurs, fanatiques ou roués, hommes dangereux, qui poussent les colonies dans un abîme. Les hommes de la résistance, qui sont encore représentés dans le conseil des délégués, n'ont jamais su donner aux colons que des inspirations folles et périlleuses. Qu'elle retombe sur eux la responsabilité du malheur qui vient de frapper l'île Bourbon! Et puissent toutes nos colonies ne pas devoir bientôt à leur déplorable politique des maux plus profonds et plus terribles!

Algérie. — On écrit d'Alger, le 1er décembre, au *Conservateur* :

« Le bruit s'est répandu à Alger que deux navires européens avaient fait naufrage vers l'embouchure de l'Oued-Safsaf, entre Dellys et Bougie, pendant la tempête qui a régné sur nos côtes. On ajoutait que les Kabyles s'étaient précipités sur leurs épaves, les avaient pillées, et avaient emmené tous les hommes composant les équipages comme captifs dans l'intérieur des terres.

» S. A. R. M. le duc d'Aumale a pris immédiatement toutes les mesures pour faire remettre les naufragés aux autorités françaises. Des courriers extraordinaires ont été expédiés sur-le-champ à Dellys, à Bougie, à Aumale et à Sétif, pour y transmettre les instructions du gouverneur-général. Le prince a écrit, dit-on, à Bel-Kassem, celui de nos chefs investis qui jouit de la plus réelle influence dans ce pays, pour le presser de faire rendre la liberté aux captifs, lui donnant à entendre que les mauvais traitements auxquels pourraient être en butte les Européens attireraient sur les Kabyles, ses frères, les plus terribles représailles.

» Cet évènement, qui a produit ici une certaine sensation, paraît heureusement avoir été exagéré. Une lettre particulière, arrivée aujourd'hui même de Dellys, ne parle que d'un naufrage, celui du brick

---

de vous avoir pour mon grand écuyer. Sang-dieu! comme les chevaux prospèrent entre vos mains, la belle bête!

Le garçon d'écurie regarda Sheridan le sourire aux lèvres, ne sachant pas si le jeune homme voulait railler ou parlait sérieusement. Mais l'expression du visage de Sheridan était grave et convaincue.

— Le fait est, répondit Fag rassuré, que ce pauvre Liseron (c'était le nom du cheval) a été bien malade, mais bien malade, et qu'aujourd'hui, dame! ça revient...

— Pardieu! fit Sheridan.

— Mais regardez-moi donc Al-Borak, vous qui vous y connaissez, reprit le garçon d'écurie avide d'éloges. En voilà un qui a du feu dans le ventre, on croirait que je le nourris avec du salpêtre celui-là, il a une patience de poudre à canon.

A ces mots Fag quitta Liseron et alla prendre Al-Borak, qui rongeait son frein, attaché au mur du manège. Al-Borak était en effet un superbe animal à l'allure fière et impatiente, et dont les yeux brillaient comme deux charbons ardents.

— C'est un arabe, un vrai arabe, dit Fag. Ah! c'est celui-là qui vous en ferait voir de belles, monsieur Sheridan, tout bon écuyer que vous êtes!

A ce moment le maître du manège sortit d'une écurie. M. Tomas était un petit homme très gros, très rouge, très bavard et qui cultivait l'épigramme.

— Bah! dit-il d'un ton jovial, M. Sheridan monte tous les jours une bête plus ombrageuse qu'Al-Borak et qui l'expose même à de fameuses chutes.

— Quelle bête? dit Fag.

— Eh! pardieu son Pégase! répondit le gros M. Tomas à brûle-pourpoint, en riant à gorge déployée.

Sheridan, enchanté du sarcasme qui lui fournissait une entrée en matière, repartit en regardant dédaigneusement le superbe Al-Borak :

— En effet, cet animal me paraît avoir du sang de mouton dans les veines, je le conduirais la bride sur le cou.

— Essayez voir, dit le maître du manège piqué de la réplique.

Sheridan sauta vivement sur le cheval, qui se trouvait sellé et bridé. Fag lui mit la bride dans les mains, et Al-Borak partit comme l'éclair. Il traversa l'étendue du manège en bondissant, se cabrant et menaçant vingt fois de désarçonner son cavalier. Sheridan entendait derrière lui les éclats de rire homériques du gros M. Tomas et les cris d'effroi de Fag. Il se raidissait sur Al-Borak, dont il ne pouvait contenir les bonds impétueux. Cependant, arrivé au bout de la carrière, il parvint peu à peu à dompter sa monture et revint au trot sur ses pas. Il vit de loin M. Tomas qui se tenait les côtes. L'honorable maquignon était en belle humeur, il songea aux termes dans lesquels il devait lui présenter sa demande. Et puis il réfléchit qu'il était impossible que le digne homme, eût-il la générosité du Timon de Shakespeare, consentît jamais à lui prêter un de ces précieux coureurs pour faire un voyage de plus de cent vingt milles, et l'idée de cette impossibilité le fit tressaillir brusquement sur la selle. Mais le fougueux Al-Borak, à la secousse du tressaillement du jeune homme, mordit son frein, secoua la tête et se cabra de nouveau. Sheridan perdit un de ses étriers, vacilla, se raidit et fut emporté à l'aventure par l'animal indompté.

— Hurrah! hurrah! s'écria maître Tomas dans une explosion d'hilarité épigrammatique. Al-Borak a du sang de mouton dans les veines, mais il sait que votre Pégase vous a habitué aux chutes!! Hurrah! hurrah!

Sheridan perdit son autre étrier. Al-Borak, excité par les cris sauvages de Fag et les éclats de la bruyante gaieté de son maître, se dressait sur ses pieds et bondissait d'une effrayante façon. Tout-à-coup il reprit sa course à travers le manège, rapide comme une gazelle, franchit les barrières et sauta sur la route en emportant son cavalier. Sheridan entendit M. Tomas, dont les rires avaient cessé, qui lui criait d'arrêter en le donnant au diable; mais le bruit des imprécations du digne maître du manège n'arriva bientôt plus jusqu'à lui.

Al-Borak lancé en avant, courait à fond de train. Sheridan, pâle, les cheveux au vent et ne respirant plus, se tenait d'une main à la selle, de l'autre il tentait vainement de gouverner sa monture : l'indomptable Al-Borak ne sentait plus le mors. Cheval et cavalier disparurent en un moment aux regards stupéfiés de Fag et de maître Tomas.

Cependant Sheridan parvint à ressaisir ses étriers. Alors, s'affermissant en selle, il passa la main sur la crinière luisante d'Al-Borak.

— Dieu me damne! dit-il, mon cher Al-Borak, il y a dans ton crâne de cheval plus d'intelligence que dans ma cervelle de poète. Tu as deviné mon intention, merci, merci. Nous sommes en bon chemin, courage!

En même temps Sheridan piqua légèrement l'animal comme pour faire acte d'autorité. Al-Borak se précipitait à perte d'haleine. Sheridan parvint peu à peu à modérer l'ardeur de cette course échevelée qui eût promptement mis sa monture hors de service.

Et puis il pensa au but de son voyage, à cette pauvre miss Linley, à ce misérable capitaine. Il se trouvait sur la route d'Oxford, cette route allongeait bien un peu le trajet; mais à Oxford était la maison paternelle, et il réfléchit que sa bourse était vide.

Al-Borak prit insensiblement un galop plus égal. Notre héros s'abandonna alors de tout cœur à l'allure franche du généreux coureur, et aux joies que lui causait la pensée de la double vengeance qu'il se croyait au moment d'atteindre. Cependant un bruit de voix se fit entendre tout à coup au loin derrière lui. Il tourna la tête. Alors il vit se détacher, sur la blancheur de la nappe de neige qui recouvrait le sol, deux points noirs qui arrivaient de son côté au milieu d'un nuage de vapeurs. Dans ces deux points noirs Sheridan n'eut pas de peine à deviner deux cavaliers. Or ces deux cavaliers qui criaient après lui en le poursuivant, ne pouvaient être que le maître du manège et Fag, il pressa le pas d'Al-Borak. — Oh! oh! maître Tomas, se disait-il, cela vous apprendra à faire des épigrammes; vous me suivrez, si vous voulez, jusqu'à Londres!

Sheridan avait une grande avance. Cependant M. Tomas, pour se mettre à sa poursuite, avait pris un coureur qui ne le cédait pas en force à Al-Borak; mais il était retardé par Fag, dont la monture, bien qu'excellente, ne pouvait rivaliser avec ces deux illustres princes de la race chevaline.

Al-Borak, piqué par Sheridan, allongea le cou, abaissa ses oreilles et se lança ventre à terre. L'ami d'Halhed avait trop à cœur de rattraper Mathews pour retourner sur ses pas; car c'était Mathews qu'il poursuivait, Mathews qui, en s'enfuyant, lui avait emporté son honneur, Mathews qu'il s'était engagé devant miss Linley à atteindre et à châtier; et puis ce gros M. Tomas avait abusé envers lui de son esprit; il lui donnait la réplique.

Le maître du manège envoyait à Sheridan de sa voix tonnante autant de malédictions que la rapidité de la course le lui permettait. Sheridan entendait gronder derrière lui l'écho de ces malédictions que lui apportait le vent; mais il ne tournait plus la tête. Il courait lancé en avant de toute la vitesse de sa monture.

C'était un magnifique *steaple chase*. Le soleil descendait sous l'horizon, ses rayons inclinés coloraient la neige de lueurs rougeâtres. La route était large, droite et unie. Les chevaux écumaient, et de leurs membres échauffés s'échappait une vapeur épaisse.

Cependant maître Tomas, qui voyait avec colère Al-Borak gagner de moment en moment du terrain malgré ses cris, abandonna tout à coup Fag, éperonna son cheval et partit comme la foudre.

Maître Tomas était meilleur cavalier que Sheridan; il montait un coureur non moins vigoureux qu'Al-Borak; aussi ne désespérait-il pas d'atteindre l'ami d'Halhed. En effet, dès les premiers bonds de sa monture, il regagna le terrain qu'il venait de perdre en s'obstinant à courir de conserve avec Fag. Mais l'imprudent redoubla ses cris; il avait une poitrine de fer. Sheridan entendit les cris se rapprocher, il serra l'éperon et précipita le pas d'Al-Borak.

Toutefois il perdait de son avance. Maître Tomas, ardent de fureur, ensanglantait les flancs de son cheval. Bientôt Sheridan put entendre sur ses talons les malédictions du digne maquignon.

Il se jeta à travers champs.

Maître Tomas l'y suivit.

Sheridan lança le fougueux Al-Borak par dessus les haies, les fossés et les buissons; le maître du manège était sur sa trace et sautait après lui. Sheridan se trouvait au moment d'être atteint, son cheval couvert d'écume fléchissait épuisé de fatigue; maître Tomas n'était plus qu'à vingt pas.

Tout à coup Al-Borak devant un buisson hésite, mais Sheridan l'arrête, l'animal s'abat. Cependant, maître Tomas arrive; son cheval lancé à toute bride l'emporte par dessus le buisson.

Un éclat retentit.

Maître Tomas est tombé dans une mare, dont la surface gelée s'est brisée sous le poids de son cheval.

Sheridan se relève. Il voit de l'autre côté du buisson le maître du manège sortir de l'eau, la barbe limoneuse, comme un dieu marin; il entend ses imprécations et ses menaces. Sheridan avait sur le cœur les derniers sarcasmes de maître Tomas; impatienté de ses imprécations qui roulaient sur le même fond épigrammatique :

— Pardieu! s'écria-t-il, maître Phaéton, vous n'êtes pas habitué aux chutes, vous, mais celle-ci devrait, il me semble, vous rafraîchir l'esprit, et vous inspirer des plaisanteries plus neuves.

Fag arrivait. Sheridan n'attendit pas la réplique du maître du manège. Il remonta en selle et gagna la route.

AMÉDÉE GOUET.

(*La suite à demain.*)

...par le passage suivant d'une pétition au gouvernement provisoire, signée par un grand nombre de communes.

« Le gouvernement qui vient de succomber, y est-il dit, a su perfidement associer les intérêts religieux à sa propre existence. Au moyen de ce puissant levier, il n'est point de sacrifice qu'il n'ait su arracher à une population si vivement attachée à la foi de ses pères. Impôts écrasants, épuisement des finances, temps du travail employé sous les armes, nullité du commerce et de l'industrie, isolement complet, dépérissement graduel de tout bien-être, de toute ressource, ***nous avons tout supporté sans murmure, dans la persuasion que ces maux incalculables nous étaient imposés pour sauver notre sainte religion.*** Nous ne parlerons pas de l'indignation que nous avons éprouvée en acquérant la certitude que ***tous nos maux n'étaient que le résultat d'un affreux calcul, d'une infernale ambition.*** »

La pétition demande que, suivant les principes d'une stricte justice, le gouvernement provisoire fasse ***peser sur les auteurs de tant de misères les conséquences d'une administration désastreuse imposée au pays par la fraude et par l'hypocrisie.***

C'est ce que le gouvernement vient de faire par un décret qui met en accusation, comme prévenus, soit de haute trahison, soit de complicité dans ce crime, et passibles d'indemnité envers l'Etat : 1° les membres de la majorité du conseil d'Etat qui ont conclu l'alliance séparée ou qui ont adhéré à sa conclusion, ou à la résistance aux arrêtés de la Diète ; les membres du conseil diplomatique, les membres fribourgeois du conseil de guerre du Sonderbund, et les députés de la Diète qui ont quitté leurs siéges le 29 octobre ; 2° les membres de la majorité du grand-conseil qui ont voté, le 9 juin 1846, l'adhésion du canton de Fribourg à l'alliance séparée, ou, le 15 octobre 1847, la résistance aux décrets de la Diète ; 3° les chefs de corps militaires, les ecclésiastiques, fonctionnaires, employés et autres personnes qui, pour préparer ou soutenir la guerre civile, ont, soit excédé les obligations que pouvaient leur imposer leurs fonctions, soit commis des actes auxquels leur condition ne les obligeait pas. Toutes ces personnes seront traduites devant les tribunaux ordinaires, qui statueront sur les peines qu'elles auront encourues, d'après les lois en vigueur, et sur la part d'indemnité que chacune d'elles aura à supporter pour les pertes éprouvées par l'Etat, et les frais de guerre, qui pourront être mis ultérieurement à sa charge.

Le gouvernement provisoire vient d'exposer la ***situation financière du canton de Fribourg, le 14 novembre 1847.*** Il ressort de cette situation un déficit de 2 529 000 fr., résultat des dilapidations des deniers publics et des dépenses de la guerre. Le gouvernement provisoire demande au peuple qui doit couvrir ce déficit?

Selon le ***Journal des Débats***, le radicalisme est en minorité dans le canton de Fribourg ; le gouvernement provisoire a été nommé par une assemblée populaire de 300 individus seulement. Après la prise de Fribourg, on aurait dû, toujours selon les ***Débats***, convoquer immédiatement les assemblées électorales et les appeler à nommer un grand-conseil ou une assemblée constituante. Le ***Journal des Débats*** s'est peut-être imaginé que le gouvernement provisoire voulait garder éternellement le pouvoir ? Qu'il se rassure, les élections auront lieu le 10 décembre, en vertu d'un décret du gouvernement provisoire en date du 27 novembre dernier. Jusqu'ici la représentation nationale était factice, elle doit devenir une vérité. C'est pour cela que le décret cité porte que le ***peuple nommera directement*** (jusqu'ici les élections étaient ***indirectes***) 64 membres, lesquels éliront eux-mêmes 40 membres. A cet effet, le canton a été divisé en six cercles électoraux : la ***Montagne***, la ***Glane***, la ***Broye***, la ***Sarine***, la ***Singine*** et le ***Lac***. Je puis vous prédire que ces élections porteront au grand-conseil constituant une imposante majorité libérale.

Note de l'Autriche. — Le ministre d'Autriche en Suisse, M. de Kaisersfeld, a adressé au directoire fédéral et au président du conseil du Sonderbund une note toute semblable à celle de M. Bois-le-Comte. Elle est datée de Bregens, le 30 novembre ; ainsi, elle porte la même date que celle de l'ambassadeur de France, qui est écrite de Bâle.

Le texte des deux notes, dit un correspondant, est, mot pour mot, le même, avec cette différence, 1° que la note de l'Autriche est adressée ***au Directoire***, et non ***au président de la Diète***, comme celle de M. Bois-le-Comte ; 2° que le copiste autrichien n'a pas fait la même omission que le scribe français. En effet, à l'endroit où l'ambassadeur de France dit que les gouvernements des cinq puissances sont ***animés par les mêmes motifs***, ce qui n'a pas de sens, M. de Kaisersfeld dit plus exactement qu'ils sont ***animés des mêmes sentiments et mus par les mêmes motifs***.

Ovations au général Dufour. — Des chants et de brillantes fanfares ont été exécutés à Berne sous les fenêtres du général Dufour. Un des membres de la ***Ludertafel*** a adressé au général des félicitations qui ont été suivies d'un triple hourah et d'applaudissements. M. Dufour a répondu en français à peu près en ces termes :

« Concitoyens ! je suis profondément touché du témoignage que vous venez de me donner. Si j'ai fait quelque chose de bien, si mes efforts ont été de quelque efficacité pour faire cesser l'état de crise où nous nous trouvions, c'est à notre brave armée, à son persévérant concours, à sa conduite admirable que l'on en est en grande partie redevable ; mais c'est d'abord à la haute Diète que nous devons d'avoir pu réaliser la grande tâche qui nous était confiée ; c'est elle qui, par son énergie, a préparé les éléments d'une paix durable, c'est elle qui a prouvé au monde entier qu'elle sait maîtriser les menées du dedans, aussi bien qu'elle saura triompher des ***intrigues et des exigences du dehors***. Oui, c'est dans ces moments d'épreuve que nous sentons que nous avons une patrie dont nous pouvons être fiers, une Suisse enfin capable de se faire respecter de l'étranger, et qui saura repousser ***les attaques dont son indépendance pourrait être menacée de quelque part qu'elles émanent***. Qu'elle vive, cette patrie bien-aimée, forte et heureuse ! Vive la Confédération ! »

— Nous lisons dans la ***Suisse***, en date du 6 décembre :

« Sir Stratford-Canning a dû arriver le 1er à Neuchâtel, où venait d'arriver aussi, dit-on, M. l'ambassadeur de France. Nous apprenons, d'un autre côté, qu'un personnage haut placé dans le gouvernement de Neuchâtel s'est rendu la veille avec toute sa famille à Motiers-Travers, où il possède une maison de campagne, pour recevoir à son passage, dans une maison préparée ***ad hoc***, M. l'envoyé d'Angleterre.

» On voit que MM. de Neuchâtel s'empressent de faire bon accueil à la diplomatie étrangère, dans l'espoir qu'elle comprendra ***qu'on ne fait rien pour rien***.

» ***N. B.*** La Diète siégera demain matin. Elle répondra à la note de M. Guizot et à son offre de médiation. »

ITALIE. — **Changement de ministère à Naples.** — On écrit de Naples, en date du 1er décembre, que tous les ministres ont ... [illegible] ... table dans ses exigences. Heureusement le bon sens du roi et la fermeté de ses ministres ont fait justice de ces intrigants et de ces fauteurs de désordre.

On va fonder à Gênes un journal dont les rédacteurs en chef seront le marquis Pareto et le marquis Ricci. L'avocat Canale, David Chiossone et l'avocat Alizeri publieront l'***Aurora***, journal littéraire scientifique. On a déjà fondé à Turin la ***Concordia***, qui est rédigé par MM. Valerio, Sineo, Pinelli, et qui aura pour collaborateurs MM. Gioberti, Durando et l'anonyme Lombard.

Le parti aristocratique ne veut pas rester en arrière. Il se montre déjà, le comte de Cavour en tête, et menace de doter le Piémont d'un journal doctrinaire, qui sera l'écho des ***Débats*** en Italie.

L'empereur d'Autriche a bien voulu conférer l'ordre impérial de la Couronne de fer au comte de Salis-Zizers, commandant les troupes de Parme, eu égard à ses mérites particuliers dans la répression de l'élan patriotique des Parmesans pour les réformes romaines, toscanes et piémontaises.

ETATS-UNIS. — Les journaux américains que nous recevons aujourd'hui nous apportent des nouvelles jusqu'au 18 novembre :

Le général Scott annonce qu'il va occuper Atlixco, Toluca, capitale de l'Etat de Mexico, peut être même Orizaba ; mais qu'il n'entreprendra pas d'expédition lointaine avant d'avoir reçu des renforts et connu les intentions ultérieures de son gouvernement.

Il paraît que le commissaire américain, M. Trist, a fait des ouvertures de paix au gouvernement mexicain avec plus de chance que jusqu'à présent il n'en a eu de réussir. On trouve des indices d'un arrangement probable dans la facilité avec laquelle des membres du congrès mexicain, allant à la réunion de Queretaro, ont obtenu les saufs-conduits qu'ils ont demandés au général Scott ; dans le consentement de M. Trist de reprendre des négociations qui ont plusieurs fois échoué déjà ; dans la disgrâce de Santa-Anna qui, faisant ses adieux à ses soldats, leur dit qu'il va peut-être assister à la conclusion d'une paix honteuse qu'il n'a pas voulu signer lui-même ; enfin, dans l'éloignement du général Peredès, que l'on sait être un partisan de la guerre à outrance.

Situation politique de la Valachie. — Nous recevons sur ce sujet la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Le journal la ***Presse***, dans son numéro du 11 novembre, en annonçant une publication récemment parue à Bruxelles, sous ce titre : ***La principauté de Valachie sous l'hospodar Bibesco***, conclut en disant que tout parti en Valachie semble invoquer le protectorat russe, et que tous les hommes d'Etat devront prendre connaissance de cette remarquable publication.

La conclusion de la ***Presse*** est complètement erronée ; car cette publication n'exprime que les vœux et les opinions d'une dixaine de personnes au plus, reste de l'ancien parti phanariote, qui a été si pernicieux pour la Moldo-Valachie, et qui, aujourd'hui encore, est si justement détesté par tous les Roumains. Ce parti, après avoir dominé les principautés pendant un siècle, en signalant son administration par la spoliation des habitants, par la dégradation du caractère national et par la corruption des mœurs, fut vaincu et chassé par l'insurrection nationale de 1821. Mais, lors de la dernière guerre des Russes et des Turcs, il fut relevé par la Russie, qui voulut l'opposer au parti national, et se conserver ainsi son influence dans les affaires intérieures des Roumains, en intervenant toujours dans la lutte entre ces deux partis. Avec le prince Alexandre Ghyka le parti russo-phanariote monta au pouvoir. Mais le système désastreux par lequel ce prince et son parti gouvernèrent la Valachie pendant huit années, souleva l'indignation publique, et, en 1842, le parti phanariote put céder le pouvoir au parti national. La Russie, malgré ses sympathies pour les phanariotes, n'osa pas s'opposer aux vœux du pays, et souscrivit elle-même à cette révolution. Le parti renversé commença alors une opposition systématique au nouveau prince Bibesco ; mais ayant été vaincu de nouveau et privé de tout moyen légal d'agiter le pays, il ne lui resta que la faculté de publier des libelles tels que la publication ci-dessus mentionnée. Nous croyons donc que les hommes d'Etat auraient grandement tort de croire que les vœux et les opinions exprimés dans cette publication soient ceux des Roumains.

UN ROUMAIN DE LA VALACHIE.

Nécrologie.

La ***Tribune Lyonnaise*** consacre quelques lignes sympathiques à la mémoire d'un homme qui s'est montré, durant sa vie, ardent propagateur de la doctrine sociétaire :

« M. Louis Romano, homme d'une profonde intelligence, d'une science peu commune, doué d'un vif amour du progrès, avait ouvert son âme à toutes les idées régénératrices. Il se trouvait à Paris au moment de l'insurrection de juillet et fut l'un des combattants dans ces héroïques journées ; blessé, il aurait eu droit aux récompenses décernées, mais Romano ne savait pas intriguer, d'ailleurs il n'avait pas craint de signer une protestation célèbre à cette époque. Apôtre Saint-Simonien, il fut un des derniers à quitter le costume adopté à Menilmontant. Devenu disciple zélé de la doctrine de Fourier, il est un de ceux qui ont le plus contribué à la populariser à Lyon.... Il présida plusieurs banquets publics jusqu'à l'époque où, séduit par des offres avantageuses qui ne se réalisèrent pas, il abandonna Lyon pour aller à Marseille. C'est dans cette dernière ville qu'il est mort, le 12 novembre dernier, de chagrin et de misère. Ainsi s'éteignent à la fleur de l'âge des hommes pleins de dévouement pour leurs frères, mais auxquels une société marâtre ne sait pas faire une place.

» M. Romano avait fait partie de la loge ***la Bienveillance***, du rit de Misraïm, et à sa dissolution, il était entré dans celle des ***Chevaliers du Temple***, où bientôt il fut appelé à remplir la fonction d'orateur.

» Nous devions personnellement un dernier tribut de reconnaissance à la mémoire de M. Romano, qui fut notre ami et l'un de nos collaborateurs au commencement de la fondation de la ***Tribune Lyonnaise***. »

FAITS DIVERS.

Hier matin, dit la ***Gazette*** [illegible] a reçu des communications de Londres. On [illegible] incident qui s'est élevé à la chambre des communes [illegible] et lord Palmerston, des applaudissements [illegible] la chambre cette ... coup de crédit.

— On dit que c'est surtout la défense qui avait été faite par le..... ministère au prince de Joinville d'aller faire une visite au pape qui a déterminé le prince à quitter son escadre. (***Echo du Nord.***)

— Par ordonnance royale, rendue sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur :

M. le baron de Jessaint, préfet d'Eure-et-Loir, a été nommé préfet du département de Haute-Marne, en remplacement de M. de Mentque.

M. de Mentque, préfet de la Haute-Marne, a été nommé préfet du département d'Eure-et-Loir, en remplacement de M. le baron de Jessaint.

— Le ***Propagateur des Ardennes*** signale plusieurs incendies considérables qui ont éclaté à Charleville et dans ses environs. Le chiffre des pertes est énorme.

— Les journaux riverains de la Loire annoncent une crue rapide de ce fleuve. Les eaux ont déjà atteint à Roanne 3 mètres 70 cent.

— L'administration des douanes vient de publier le ***tableau général des mouvements du cabotage pendant l'année*** 1846, formant la suite et le complément du tableau du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, pour la même année. Cet ouvrage est mis en vente à la librairie du commerce, rue Sainte-Anne, 71, à Paris.

— M. Warnery a reçu citation à comparaître après demain vendredi, devant la cour royale de Paris (chambre des appels correctionnels). Il s'agit de l'appel interjeté par lui du jugement par lequel le tribunal s'est reconnu compétent sur l'affaire de dénonciation calomnieuse.

— Le gérant et le rédacteur en chef du journal l'***Indépendant des Pyrénées-Orientales*** ont formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine de lundi dernier, qui les a condamnés comme coupables d'infidélité de compte-rendu.

PROCÈS DE PRESSE. — ACQUITTEMENT. — L'***Hermine*** a comparu le 7 décembre devant la cour d'assises de la Loire-Inférieure, pour avoir à répondre de plusieurs articles sur le ***refus de l'impôt***. Ce journal a été défendu par M. de la Giraudais, dont l'éloquence a produit sur les jurés et sur l'auditoire une profonde sensation, et après un quart d'heure de délibération le jury a rendu un verdict d'acquittement. De nombreux applaudissements ont éclaté dans toute la salle.

UN SAUVETAGE. — On écrit de Port-Louis au ***National de l'Ouest*** : « Une embarcation montée de deux hommes, et allant de Port-Louis à l'île de Croix, a chaviré à huit kilomètres de terre, vers les cinq heures du soir. Un des deux hommes qui étaient à bord s'est noyé immédiatement, l'autre s'est accroché à un bout de corde de l'embarcation, et est resté dans cette position jusqu'à huit heures du soir, où il a été sauvé par une chaloupe de Croix.

» Ce malheureux était sans connaissance, et il était enflé à ce point qu'on a été obligé de couper ses habits avec des ciseaux pour les avoir. Peu de temps après, il a pu heureusement reprendre son travail. »

RARE PROBITÉ. — On lit dans le ***Courrier du Havre*** : « Une liasse de billets de banque avait été perdue sur la route royale du Havre à Lille, dans la traverse d'Ocqueville ; un individu, dont nous ignorons même le nom, l'ayant trouvée, a remis la totalité des billets chez le sieur Bertin, commissionnaire de fabrique à Ocqueville, près Cany, lequel les remettra au propriétaire, sur désignation. »

NOUVELLES DE LA PLATA. BLOCUS DE BUENOS-AYRES. — Le transport à vapeur ***le Cormoran***, arrivé des mers du Sud en Angleterre, a apporté des nouvelles de Rio-Janeiro du 16 octobre.

Il paraît que les agents anglais sont parvenus, par une médiation amiable, à faire suspendre temporairement, les hostilités dans la Plata. Les croiseurs français n'en maintenaient pas moins le blocus de Buenos-Ayres, ce qui obligeait le commodore anglais sir Thomas Herbert à rester devant Colonia avec sa frégate ***le Raleigh*** et quatre bateaux à vapeur : ***Firebrand***, ***Alecto***, ***Harpy*** et ***Lizard***, ces deux derniers en fer.

On avait espoir de relever la corvette anglaise ***le Comus***, de 18 canons, qui avait été jetée à la côte.

BOULANGERIES SOCIÉTAIRES. — Tout le monde a compris l'utilité d'organiser, dans chaque localité importante, une boulangerie sociétaire ; Saint-Quentin ne pouvait rester en arrière du mouvement ; aussi un noyau d'actionnaires s'il déjà formé pour l'organisation d'une ***Meunerie-Boulangerie sociétaire***, qui ne sera pour personne une source de bénéfices exagérés et qu'on entend placer sous la surveillance et la protection de l'administration municipale. (***Guetteur.***)

LE BANQUET RÉFORMISTE DE CAMBRAI aura lieu du 20 au 25 décembre. M. de Lamartine a accepté l'invitation du comité d'organisation, et déjà il a envoyé l'énoncé suivant du toast qu'il veut développer : ***A la ville adoptive de Fénelon ! à l'application de la philosophie de la politique !***

SACRIFICES HUMAINS. — On écrit de la rivière de Bonny (côte d'Afrique), au journal la ***Flotte***, sous la date du 2 septembre dernier :

« Vous vous rappelez qu'un journal anglais avait publié que des nègres avaient été égorgés par les traitants qui ne pouvaient les vendre ; le fait est inexact ; la traite ne se fait pas au Vieux-Calabar, où le seul commerce est l'huile de palme. Mais, s'ils ne font pas la traite, ils font pis ; ils font des sacrifices humains dans certaines occasions. On ignore toujours le nombre des victimes, parce que ces scènes se passent dans les bois, et qu'ils se taisent là-dessus.

» Il y a cinquante jours à peu près, Eyamba est mort ; ce vieux infâme, qui avait toujours promis de faire tous ses efforts pour abolir cette atroce coutume, a ordonné en mourant de faire, en son honneur un sacrifice. Voici à peu près comment cela se passe : on creuse un grand souterrain ; on égorge, on assomme des femmes, généralement des captives, de celui qui vient de mourir ; ces cadavres sont arrimés comme des bûches, et on étend dessus le corps du mort, puis on ferme ce caveau. On égorge ensuite un nombre quelconque de captifs, qu'on empile dans un deuxième caveau, à l'entrée du premier ; on le ferme ; puis on brise bras et jambes à d'autres captifs ; on les mutile en ayant soin, assure-t-on, de ne pas les tuer tout-à-fait ; puis on les jette dans un troisième caveau.

» Tout ceci n'est qu'un sacrifice provisoire, le grand n'aura lieu que dans quelque temps. Quand ? où ? personne n'en sait rien. Nous n'avons pas pu obtenir qu'il n'aurait pas lieu. Eyo a fait déjà plusieurs fois des propositions pour détourner ses voisins de ces atrocités ; il leur a offert autant de bœufs, de moutons qu'ils voudraient, il n'a pu réussir encore ; comme il nous le disait : « Les vieillards sont enracinés dans leurs idées superstitieuses et ne veulent pas en démordre. » Il est probable que la génération actuelle renoncera enfin à ces

pour tacher de suivre... avaient été forcés d'aller chercher un sentier éloigné pour descendre, et, par conséquent, de perdre un temps assez long, leur surprise fut grande, une fois en bas, de ne plus rien voir. Ils suivirent en vain le bord de la mer, examinèrent le rivage avec attention ; leurs recherches furent vaines. Mais, au moment où ils allaient s'éloigner, l'objet qu'avait aperçu l'un d'eux reparut à une grande distance et semblait fuir avec rapidité dans la direction du sud. Ils acquirent bientôt la conviction que ce ne pouvait être qu'un poisson d'une dimension énorme, car, à diverses reprises, ils le virent plonger et reparaître pendant longtemps, et ils purent suivre ses évolutions.

» Il serait assez curieux qu'une nouvelle baleine, sans tenir compte du sort qu'a subi le cétacé de même espèce échoué récemment sur nos côtes, vînt témérairement s'y aventurer. Enfin, ne serait-ce pas un compagnon ou une compagne de ce dernier ? Les mœurs de ces gigantesques habitants de la mer sont-elles assez connues pour que nos naturalistes puissent décider si, pendant l'époque de l'accouplement, ils ne voyagent pas ensemble ? »

—

Cour d'assises du Puy-de-Dôme (Riom).

Audiences des 29 et 30 novembre.

INFANTICIDE COMMIS PAR UN PRÊTRE. — DEUX ACCUSÉS.

Une foule nombreuse remplit le prétoire ; à neuf heures, le prêtre Louis Cellier et Marie Gidon sa complice, sont introduits.

Louis Cellier a conservé sa soutane, que recouvre un long et vaste pardessus semblable à ceux que portent les prêtres. Sa physionomie, calme et impassible en apparence, est difficile à décrire ; sa figure est pâle, terne, maladive ; ses cheveux sont courts et hérissés, son regard est à la fois mobile et incertain, son nez droit, ses lèvres blêmes et minces. Il paraît indifférent à tout ce qui va se passer ; ce sang-froid, cette immobilité font mal, et laissent involontairement pénétrer une pensée pénible et sinistre dans le cœur de ceux qui le voient.

Marie Gidon, nièce de Cellier, n'a pas encore vingt ans ; elle paraît accablée sous le poids du rôle déplorable qu'elle va remplir dans ce drame silencieux et sombre accompli dans une pauvre chambre du presbytère de la petite commune de Saint-Gal. Elle se cache la figure dans son mouchoir.

On procède à la lecture de l'acte d'accusation, qui peut se résumer dans les faits suivants.

Louis Cellier, après avoir pris pour servante sa nièce âgée de dix-sept ans, la séduisit. Elle devint enceinte, accoucha le 16 mai dernier ; mais son enfant disparut. Le maire procéda à une enquête. Le curé avoua l'accouchement de sa nièce, et procéda lui-même à l'inhumation de l'enfant, mort, disait-il, une demi-heure après sa naissance. Mais, à la sortie du cimetière, une scène éclata : le desservant fut apostrophé par un habitant du village, qui lui reprocha, dans les termes les plus énergiques, sa cruauté envers le malheureux enfant, et le menaça de dénoncer sa coupable conduite. Au lieu de protester contre l'imputation, l'abbé Cellier, suivant l'expression du témoin qui raconte ce fait, se rendit aussitôt. Il se jeta au cou de son accusateur en le suppliant instamment de ne rien dire, et, le lendemain, il envoya chercher

L'enquête a prouvé que l'accusé avait le libre exercice de ses facultés, et que son mutisme n'était que le résultat d'une volonté intelligente et ferme.

M. LE PRÉSIDENT procède ensuite à l'interrogatoire des accusés.

M. LE PRÉSIDENT. Reconnaissez-vous avoir eu des relations intimes avec Marie Gidon, votre nièce et votre domestique ? — R. Oui.

D. Reconnaissez-vous être le père de l'enfant dont elle est accouchée ? — R. (hésitant) Je ne sais... Oui... J'ai remarqué qu'elle avait des familiarités avec mon sacristain.

D. Mais quelles familiarités ?

Cellier ne répond pas.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous ne vous expliquez pas. Cependant, si ces familiarités avaient été telles que vous paraissez le supposer, vous ne les auriez pas supportées, vous qui aviez des relations antérieures avec Marie Gidon.

Cellier ne répond pas.

M. LE PRÉSIDENT. Dans quel endroit est accouchée Marie Gidon ? — R. Dans ma chambre.

D. Puis que s'est-il passé ? — R. Elle a coupé le cordon, l'enfant est tombé ; elle est allée dans sa chambre et je l'ai suivie ; au bout d'une demi-heure, j'ai touché l'enfant ; il était froid ; je l'ai cru mort, et je l'ai jeté dans une malle. Le lendemain, je l'ai enterré dans la cave.

D. Vous n'avez exercé sur lui aucune violence ? — R. Non.

D. Ce n'est pas après avoir éteint la chandelle que vous avez broyé le crâne et étranglé votre enfant ? — R. Non.

D. Combien a duré l'accouchement ? — R. Environ une demi-heure.

D. N'avez-vous pas ondoyé l'enfant avant de le jeter dans une malle ? — R. Oui.

D. Pourquoi cette précaution, si vous le croyiez mort ? — R. Il était froid.

M. LE PRÉSIDENT poursuit l'interrogatoire de l'accusé sur les autres faits du procès et sur la réalité des nombreux actes de bizarrerie ou d'excentricité qu'il a commis. Il répond presque toujours par monosyllabes ou ne répond pas.

M. LE PRÉSIDENT. Marie Gidon, vous convenez que Cellier est le père de l'enfant dont vous êtes accouchée ? — R. Oui.

D. On prétend que vous auriez eu des familiarités avec le sacristain ; est-ce vrai ? — R. (avec énergie) : Oh ! non, jamais, jamais !

D. Pourquoi avez-vous dissimulé votre grossesse ? — R. M. Cellier me l'a dit ; je voulais aller chez ma mère, il m'en a empêchée en me promettant de me faire entrer dans une maison.

D. Racontez-nous comment vous êtes accouchée. — R. Le soir, à neuf heures, je suis accouchée dans la chambre de M. Cellier. J'étais appuyée sur son épaule. J'ai reçu l'enfant dans mes mains. Il m'a donné des ciseaux et j'ai coupé le cordon. L'enfant est tombé à terre sur un drap. De là je suis allée me coucher dans ma chambre ; il m'a suivie. La chandelle était éteinte. Il était assis au bord de mon lit. Nous avons gardé le silence pendant une demi-heure ; j'entendais crier mon enfant. Tout à coup il n'a plus crié. J'ai demandé à M. Cellier s'il était mort ; il m'a répondu : « Oui. » Il a emporté l'enfant, et je ne l'ai plus vu depuis.

L'interrogatoire se continue et constate à peu près les mêmes faits reconnus par Cellier.

Les dépositions des témoins confirment les faits dénoncés par l'acte d'accusation.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. le procureur-général Letourneux, qui soutient l'accusation contre Cellier, et l'abandonne à l'égard de Marie Gidon. Après la plaidoirie de l'avocat de Cellier, et une délibération qui a duré près de deux heures, le jury a rendu un verdict par lequel Louis Cellier est déclaré coupable d'infanticide avec circonstances atténuantes. Marie Gidon est acquittée.

La cour condamne Louis Cellier à cinq ans de travaux forcés et le dispense de l'exposition publique.

Pas une impression, même fugitive, ne se révèle sur la figure du condamné.

—

PETITE CORRESPONDANCE.

Issoudun. — M. C. — Reçu les 73. — Remerciements.

Marseille. — M. A. — Hâtez le plus poss. les recouv. — Votre propos. mérite examen sérieux ; il y sera répondu très proch.

Lyon. — M. B. — Nous avons reçu hier seulement votre lettre du 1er, nous portant le c. reçu.

Château-de-N. — M. A. D. — C'est l'abon. de M. N. qui a échu le 30 novembre. — Le vôtre a toujours été servi à Paris. — Nous l'envoyons jusqu'au 20 là-bas. — Le no d'avant-hier vous satisfera.

Langres. — M. C. — Reçu les 12. — Merci de votre bonne lettre.

Valence. — M. C. — Nous recevons.

65 ; 2e »» à 55 ; 3e »» à »».

Marché St-Martin du 8 décembre. — Foin 1re 65 à 68 ; 2e »» à »» ; 3e »» à »». — Luzerne, 1re »» à »» ; 2e »» à »» ; 3e, »» à »». — Trèfle, 2e »» ; 3e »». — Paille de blé 1re 30 à 31 ; 2e 27 à 29 ; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re 33 à 36. Paille d'avoine, 2e »».

Bourse du 9 décembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct.	116 20	»»» »»	»»» »»	»»» »»
— — fin courant	116 70	116 70	116 45	116 50
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct.	75 45	75 45	75 25	75 25
— — fin courant	75 60	75 60	75 15	75 20
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	76 60	76 60	76 50	76 30
— — fin courant	76 60	76 60	76 20	76 20

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours		»»» »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par.	»	1320 »»
Emp. 1848. au Ct	» »/»	C. hyp........	»	»»» »»
— fin Ct	» »/»	— Gouin.......	»	1130 »»
B. du Trés.	4 7/8	— Ganneron.	»	1007 50

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
REPORTS.		du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0......		»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.		»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	» »/»		ROME..............	DrC.	97 1/2 »/»
Récép. Rotsch.	»	102 »»	BELG. 2 1/2......	»	100 »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2......	»	93 1/2
— — pass.	»	»» »/»	— do 1840......	»	»» »/» »/»
— 3 p. 0/0.	»	30 »/»	— do 1842......	»	98 1/2 »/»
Dette intérieure	»	25 1/4	— Banque......	»	870 »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— do Em. 1841	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2.....	»	»» »/»	PIÉMONT........	»	»»»» »»
HAITI............	»	»»» »/»	AUTRICHE........	»	»»»» »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.		
4 Can. 5 0/0	1200	»»
Act. d. J. »	»»»	»»
Ch. S.-G. »	»»»	»»
V. r. dr. »	287	50
— O. anc. »	»»»	»»
— — nouv.	»»»	»»
V. r. gauc.	»»»	»»
Paris à Se.	»»»	»»
— à Orléans	1205	»»
— à Rouen..	990	»»
R.-Havre...	471	25
Avignon....	552	10
Str. à Bâle.	»»»	»»
Paris-Str...	405	»»
Tours-Nan	390	»»
Orl.-Vierz..	542	50
C. du Nord.	542	10
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep-Féc...	»»»	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord..	481	25
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	382	50
Bord-Teste	»»»	»»
Zinc V. M.	»»»	»»
Lin Maberl.	»»»	»»
F. de l'Av..	»»»	»»
Union lin..	»»»	»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen......	000 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre...	471 25	Bordeaux à Cette.	486 25
Paris à Orléans......	1207 50	Marseille à Avignon	552 50	Nord...............	382 50
— à Lyon.........	383 75	Paris à Strasbourg.	405 »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3|6, disponible, 68 à 69 fr. ; courant du mois, 67 fr. ; 2 premiers mois 1848, 63 à 64 fr. ; 8 premiers mois, 62 à 63 fr.

Béziers, 47 fr. — Bordeaux, 56 fr.

Savon disponible, belle qualité, 103.

Huile de colza disponible, courant du mois et année 1848, 101 fr.

Huile épurée, 107 fr.

Lille : Colza, 86-50 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 décembre.

7 h. 1|2 OPÉRA. — Jérusalem.
7 h. 1|2 FRANÇAIS. — Cléopâtre.
» h. »|» ITALIENS. —
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Actéon, Fra Diavolo.
6 h. 1|2 ODÉON. — Tribulations d'un Grand Homme, les Précieuses, Barbier.
» h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Aline.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Brioche, le Trésor du Pauvre, le Chevalier.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Les Impressions, Dernière Conquête, Moulin, Ether.
6 h. 1|4 GYMNASE. — Suzanne, D dier, Homme Gris, les Malheurs.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Jacques, Bas-Bleu, l'Enfant, Grippe, Seconde Vue.
7 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. »|» COMTE. — Michel Cervantes, magie, intermèdes, la Poule.
6 h. 1|2 FOLIES. — Gentilhomme, les Finesses, une Primeur, César.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS. — La Fille du Diable, Claude, l'Orpheline.
5 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS. — Lazare le Pâtre, intermèdes, Folies amoureuses.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 10 DÉCEMBRE.

Pie IX et le Gouvernement français.

Après la Révolution de Juillet, on devait penser qu'un gouvernement né de l'insurrection, inauguré au chant de la *Marseillaise*, et s'annonçant comme la meilleure des républiques, serait en Europe le représentant des idées libérales les plus avancées, et qu'il traînerait tous les autres gouvernements à sa remorque.

Il n'en fut pas ainsi. La monarchie de Juillet n'eut pas le sentiment de l'avenir ; elle ne comprit pas que les agitations politiques dont elle était sortie n'avaient fait que préparer le terrain pour de nouvelles institutions sociales et que son rôle était d'ensemencer le sol doublement remué par le soc révolutionnaire en 89 et en 1830 ; elle ne vit pas qu'il fallait y faire germer l'association, l'organisation du travail, la solidarité de toutes les classes, semences qui devaient produire une si belle récolte pour les gouvernements comme pour les peuples.

Nos hommes d'Etat, ces hommes qui ont su se conserver au pouvoir, s'embaumer comme des momies, mais qui n'ont pas su agir, ces hommes dont la postérité réduira singulièrement la renommée et contestera l'habileté prétendue, n'ont pas voulu reconnaître qu'il y avait des progrès sociaux à réaliser et que ces progrès pouvaient, devaient être pacifiques et conciliateurs. La sympathie qui accueillit les premiers efforts des saints-simoniens, la rapide propagation du communisme dans la classe ouvrière, le paupérisme croissant, la popularité maintenant acquise à ces termes : droit au travail, organisation du travail, *minimum*, tout cela ne leur a pas fait sentir que les problèmes sociaux, agités partout, réclamaient une solution ; ils ont dédaigné d'examiner celles qui leur étaient présentées ; le mouvement socialiste leur a paru chimérique et sans but. Accordant plus d'importance à l'agitation politique, ils ont décrété qu'elle n'avait plus d'objet légitime après les avoir portés au pouvoir, et le génie progressif de la France est devenu pour eux un monstre qu'il fallait enchaîner comme le dragon de l'Apocalypse dans une citerne scellée.

Puisqu'ils ne voulaient rien faire eux-mêmes, puisqu'ils aspiraient à l'immobilité comme les fanatiques de l'Inde, au moins devaient-ils à leur origine, aux principes qui les avaient enrichis, de ne pas faire obstacle au bien provenu d'ailleurs et de laisser passer le progrès sous la figure douce et conciliatrice d'un pape.

Eh bien, non ! ce progrès même les effraie ; ils veulent s'appuyer sur le catholicisme, mais sur le catholicisme étroit et littéral du moyen-âge, sur celui qui prête des armes à l'oppression et qui enjoint à tous les malheureux de se résigner à des misères incurables. Ainsi à ce christianisme consolateur qui répand partout les bénédictions et l'espérance, et qui poursuit le mal sur cette terre au lieu d'attendre les joies du ciel avec un fatalisme stupide, nos hommes d'Etat le redoutent et le proscrivent comme le plus dangereux des agents révolutionnaires.

Loin d'encourager Pie IX dans l'accomplissement de sa mission sublime, ils ont tout fait pour l'en détourner, et, si dans ces derniers temps, la popularité de ce grand pontife a pâli, si l'on a pu craindre un instant qu'il regardât en arrière et laissât inachevée sa grande œuvre, c'est sur le gouvernement français, livrant le pape aux jésuites et à l'Autriche, que retombe la responsabilité de ces moments d'oubli.

Oui, les amis de Pie IX, de l'Italie, de la liberté, du progrès social ont eu des craintes sérieuses, et nous n'avons aucune raison pour les dissimuler, nous qui, des premiers, avons célébré les excellentes intentions du nouveau pontife, nous dont l'impartialité, dont le bon vouloir ne peut être mis en doute par personne. Un moment vient pour tous les pouvoirs où les amis les plus dévoués se reconnaissent aux plus sévères avis.

L'Europe a vu avec un douloureux étonnement les cantons suisses en venir aux mains sans que la voix du pontife rappelât ces jésuites, cause ou prétexte des hostilités. Aujourd'hui, chassés avec la responsabilité du sang répandu, ils se seraient retirés, il y a six semaines, avec le respect attaché à des ministres du Christ qui ne veulent pas devenir, quels que puissent être leurs droits, une occasion de guerre fratricide.

L'Europe libérale, qui avait attribué aux nécessités de la position cette triste encyclique dans laquelle Pie IX accuse la raison humaine de faire boire aux nations le fiel du dragon dans le calice de Babylone, l'Europe s'est vue tout récemment obligée d'excuser de nouveau un pompeux éloge des jésuites et un discours rétrograde adressé aux membres de la consulte.

Enfin, car nous ne devons rien celer, dans un pays ami du catholicisme, en Belgique, la confiance dans le gouvernement romain vient de recevoir une forte atteinte. Il s'agit de l'affaire qui, sous le nom *d'incident de Rome*, occupait, il y a peu de jours, à Bruxelles, la chambre des représentants.

Le ministère catholique récemment tombé a commis la faute, lorsque déjà la majorité lui échappait, que sa chute était inévitable, de nommer *in extremis* un ambassadeur à Rome, M. le comte Vanderstrathen-Ponthoz. Le ministère libéral que M. Rogier dirige avait besoin à Rome d'un agent sûr : on révoqua M. Vanderstrathen pour le remplacer par M. Leclerc, un libéral assurément, mais des plus modérés, et tel que le parti catholique, dans plusieurs séances de discussion à la chambre, n'a pu formuler aucune accusation contre lui.

Cédant à des intrigues inexpliquées jusqu'à ce jour, et fidèle aux mânes du ministère catholique décédé, la cour de Rome déclara qu'elle n'agréait point M. Leclerc. Aussi la Belgique est-elle aujourd'hui sans représentant à la cour romaine. Le gouvernement belge est vivement froissé dans sa dignité, et une souscription organisée dans la garde civique bruxelloise pour la garde civique romaine a été brusquement interrompue.

Ainsi, Pie IX vient de perdre du terrain dans l'opinion de plusieurs peuples libres. Nous sommes convaincus que ce grand pontife regagnera la souveraine position qu'il s'était faite dans tous les esprits ; le mal ne peut venir de lui, et les actes qui l'ont signalé à l'admiration des âmes généreuses émanent assurément d'un noble cœur ; mais Pie IX a pour ennemis les Autrichiens et leurs principicules de Parme et de Modène ; le dernier cabinet de Naples lui était hostile, les jésuites l'entravent, ses fonctionnaires ecclésiastiques sont douteux. Sur quelle base pouvait-il s'appuyer quand la France lui faisait défaut ? Pie IX, nous l'espérons, reprendra son ancienne confiance dans la reconnaissance des Romains, dans l'appui moral qu'à défaut des gouvernements lui prêtent tous les peuples ; son astre n'aura subi qu'une éclipse passagère, et des velléités rétrogrades de la cour de Rome il ne restera qu'une tache de plus pour ce cabinet français qui a imposé dona Maria aux Portugais, encouragé le duc de Modène, insulté les libéraux italiens, comme la majorité suisse, et qui court aujourd'hui après le fantôme du Sonderbund comme Orphée après l'ombre d'Eurydice.

« ..... Tout ce qu'on peut conclure de cet empiétement de l'agiotage devenu puissance dirigeante, c'est que la Civilisation a passé en vibration descendante. Elle y tend irrésistiblement, elle s'y engouffre depuis que la philosophie a fortement affaibli les préjugés nobiliaires et superstitieux, pour mettre en scène la classe mercantile et la faire intervenir comme rouage principal du système social....

» ..... Dans ce nouvel ordre qui n'est qu'à son aurore, mais qui prend de l'accroissement, toute l'influence est envahie par les traitants et les agioteurs. Ils éclipsent le clergé déjà déconsidéré par sa pauvreté. Ils balancent la noblesse avec qui ils interviennent pour tenir le prince et la cour en tutèle. Enfin ils préparent peu à peu l'asservissement des moyens et petits propriétaires à un monopole féodal de l'industrie. » (FOURIER.)

Le banquet réformiste du 14e arrondissement, qui depuis longtemps a reçu mille adhésions, n'aura pas lieu à Paris, ainsi qu'on l'avait annoncé. La commission s'est vue forcée, par des chicanes dont il n'est pas besoin d'indiquer la source, de renoncer à occuper le local qu'elle avait loué dans la capitale. Elle a dû accepter avec reconnaissance l'offre qui lui a été faite par M. Chalamel, propriétaire d'un magnifique établissement à Saint-Denis. Cet honorable industriel a mis gratuitement à la disposition du comité une immense salle, où se réuniront les mille souscripteurs et leurs invités, au nombre de cinquante. Parmi ces derniers, on compte MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Marie, Garnier-Pagès, Barrot, Lamartine, Duvergier de Hauranne, Lherbette, Lasteyrie père, etc., etc.

Le banquet, présidé par M. Ferdinand de Lasteyrie, député de l'arrondissement, aura donc lieu à Saint-Denis, porte de Paris, chez M. Chalamel, le mardi 14 courant, à midi précis. A une heure les portes seront fermées par mesure d'ordre.

Les souscripteurs sont prévenus que les cartes sont essentiellement personnelles, et que toute carte présentée par une autre personne que le titulaire sera refusée par les commissaires.

ALGERIE. — **Situation critique d'Abd-el-Kader.** — Le retour de la corvette à vapeur *le Solon*, expédiée extraordinairement pour Oran le 1er décembre, et rentrée à Alger dans la matinée du 5, a mis le *Moniteur algérien* à même de confirmer et de résumer les

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 11 DÉCEMBRE.

LES RIVAUX. (1)

IV.

Le Duel. (Suite.)

Heureusement cette course au clocher, à travers les champs, avait été faite dans la direction d'Oxford. Sheridan prit le trot ; bientôt la nuit vint, mais il poursuivit son chemin avec courage. Il arriva, avant le lever du soleil, en vue de la maison paternelle, qu'il avait marquée dans son itinéraire comme lieu de ravitaillement.

Personne dans la maison n'était levé. Sheridan fit lever tout le monde. Mais, en bon cavalier, il s'occupa d'abord du vaillant Al-Borak. Il le confia aux soins du serviteur de la famille.

— Laisse-le se reposer, dit-il au serviteur, fais-le manger, et dès qu'il aura recouvré ses forces, tu le reconduiras au maître du manége de Bath, auquel tu diras qu'il mérite une statue... équestre, son cheval.

Ce point réglé, Sheridan passa dans le salon où l'attendait sa sœur, qu'il avait fait prévenir de son arrivée.

Miss Emilia Sheridan, d'une année moins âgée que son frère, était une grande jeune fille au teint rose, plein de fraîcheur, aux yeux vifs, pétillants d'esprit. Elle remplissait dans la maison les fonctions d'intendante, car, nous l'avons dit, la famille Sheridan n'était pas riche ; la jeune miss gouvernait les menues dépenses du ménage, et avait, pour cette destination, une petite caisse entre les mains. C'était à elle que notre poète, dans ses moments d'extrême détresse, s'adressait de préférence.

Toutefois, miss Sheridan, à la vue de son frère, dont les vêtements étaient dans un affreux désordre, ne put retenir un cri de surprise, qui se traduisit aussitôt par un feu roulant de questions. Mais Sheridan interrompit la charmante petite fille d'Eve. Il était pressé de continuer son chemin.

— Ma chère Niette, dit-il, ne me questionne pas aujourd'hui ; je n'ai pas le temps de te répondre, je passe, je vais à Londres où j'ai à régler une affaire de la dernière importance. Tu le vois, j'arrive de Bath à franc étrier sur un cheval que j'ai emprunté au manége malgré maître Tomas, car je n'avais pas un penny pour payer ma place dans la voiture... As-tu quelques guinées va l'amie ?

— Mais ta dernière pièce de comédie ?... Elle devait te rapporter plus de mille guinées, me disais-tu ?

— Oui, elle m'aurait effectivement rapporté plus de mille guinées... si elle avait pris. Du reste, je fais maintenant un drame ; — c'est pour cela que je vais à Londres... en presser le dénouement, — et ce drame, j'y compte bien, me fera gagner un trésor inappréciable.

Miss Sheridan n'était informée de rien, elle ne pouvait donc soupçonner le sens terrible du langage énigmatique de son frère.

— Ah ! ah ! ah ! s'écria-t-elle en souriant avec malice, ce qu'il y a de bon chez toi, mon cher Dick, c'est que l'espoir ne t'abandonne jamais. Tu es comme le géant Antée : tu ne tombes que pour te relever avec de nouvelles forces.

— As-tu quelques guinées ? répéta Sheridan.

— Ecoute, dit la jeune fille, la dernière fois, maman m'a grondée, mais bien grondée, je t'assure. J'avais passé dans mes comptes de dépenses ce que je t'avais donné, et maman a eu l'air de croire que je lui retenais de l'argent.

— Il fallait donc lui dire que tu m'en avais prêté, Niette !

— Oh ! bien oui... Elle me retirerait la caisse.

— O mère ! donnée par Dieu à l'enfant comme la source de vie ! Le lait de l'amour maternel est-il donc tari dans ton sein, ô mère ! !

— L'as-tu vue à Bath, maman ?

— Non, non, j'ai vu Charles. Mais est-ce que tu n'as pas quelques guinées ? Voyons, là... vraiment, j'en ai bien besoin. Eh ! tu diras que les légumes augmentent, que les gigots de mouton sont hors de prix, que le charbon se vend au poids du diamant. On te croira, toi, qui ne mens presque jamais. Voyons, voyons, fouille bien ton petit coffre-fort. Tu passeras cela à l'article des fonds secrets.

— Mais je n'en ai pas d'article de fonds secrets.

— Eh bien ! tu diras que j'ai enlevé ta caisse, car, vois-tu, je suis dans une telle détresse et j'ai tellement besoin de quelques guinées, que je serais capable de l'enlever sans honte, ta petite caisse, aussi vrai que je te vole ces deux gros baisers, Niette.

En même temps, Sheridan embrassait bruyamment sur les deux joues la jeune fille.

— Voyons, dis-moi où elle est ta caisse, reprit-il, que je l'enlève. Et si tu veux, pour mettre ta responsabilité à couvert, je vais te lier les bras, je te couperais la langue et te laisserais un pan de mon habit. Vite ! vite ! car il faut que je reparte à l'instant. Où est cette caisse de Pandore ?

Miss Sheridan ne résista plus, elle livra la clef du trésor.

— Fais des économies, mon enfant, lui dit Sheridan en manière de consolation, fais des économies... car j'aurai bientôt besoin, je crois, de te faire un nouvel emprunt.

Les guinées en poche, Sheridan passa dans la chambre de son frère absent, où il se munit d'un manteau, d'un chapeau, — car il était venu sans chapeau, — et de deux épées qu'il cacha sous le manteau ; puis il revint embrasser sa sœur et partit.

Une chaise de poste, qu'il avait fait demander en arrivant, attendait en bas. Il monta dans la chaise, paya au postillon double ... et roula bientôt sur la route de Londres, enveloppé dans ... de Charles, où le sommeil le prit pour ne le quitter qu'à la p... demeure du capitaine Mathews.

Il s'éveilla l'esprit rafraîchi et le corps dispos, mit ses épées sous son bras, et se fit annoncer chez le capitaine.

Mais le capitaine était occupé ; Sheridan fut introduit dans une antichambre.

Il y était depuis dix minutes, attendant patiemment, assis sur un sofa et les épées cachées entre ses jambes par les plis du manteau, lorsque le bruit d'une conversation, jusqu'alors indistinct, s'éleva et lui vint aux oreilles, à travers la porte du cabinet de Mathews.

C'était d'abord le capitaine qui disait :

— Monsieur, je ne partirai pas ! Vous m'avez obtenu le brevet de colonel ; je me suis retiré, j'ai quitté Bath suivant nos conventions ; je ne partirai pas ! — Corps-dieu ! je veux rester à Londres ! Aller aux Indes ?... mais c'est presque un exil, monsieur !

— Colonel, répondit une voix lente et calme, c'est un exil.

— Comment ?... Prétendriez vous donc me punir... vous ? répliqua Mathews d'un ton méprisant et colère.

— Colonel, reprit froidement la voix, vous vous êtes retiré suivant nos conventions, c'est vrai ; mais vous vous êtes retiré en jetant sur miss Linley le venin d'une infâme calomnie...

Sheridan dressa les oreilles, il reconnaissait la voix du quaker.

— Vous vous êtes retiré, poursuivit Vauderlan (c'était lui en effet) comme le Parthe, colonel, en lançant derrière vous un trait empoisonné... Seulement, cette lâcheté est impardonnable chez vous, car votre trait était dirigé contre une jeune fille sans défense, qui n'a pour tout bien que son honneur... et vous lui avez tué son honneur.

Sheridan fut au moment de crier bravo ! Mais la voix de Mathews se fit entendre frémissante de rage :

— Cette lâcheté ! cette lâcheté ! avez-vous dit ? Monsieur, c'est la première fois qu'un mot semblable m'est adressé... Vous m'en devez raison !

— Colonel, votre métier est de tuer les hommes, répondit Vauderlan du même ton grave et impassible, pour moi, je suis quaker.

— C'est-à-dire, s'écria le capitaine, qui ne se maîtrisait plus, c'est-à-dire, monsieur, que, retranché derrière les principes absurdes d'une absurde secte, vous vous croyez permis d'insulter un homme d'honneur ! Monsieur, vous m'insultez, et vous ne pouvez pas, prétendez-vous, me donner satisfaction ; mais cela est aussi lâche que si vous m'insultiez, sachant que je ne peux pas, moi, vous rendre raison ;

— Colonel, répliqua lentement le quaker, vous oubliez que vous avez insulté miss Linley... une jeune fille qui ne peut pas vous demander cette raison sanglante dont vous êtes avide... Quant à moi, je ne vous insulte pas, je qualifie votre acte comme vous venez de le qualifier vous-même, si cette qualification vous indigne, colonel, c'est à vous qu'il faut vous en prendre, car c'est vous qui avez commis l'indignité. Maintenant, en punissant cette indignité, en protégeant miss Linley ... et sans défense, je fais ce que tout homme de cœur à le devoir de faire. Vous partirez pour les Indes.

... paroles prononcées d'un ton ferme et glacé ; Mathews fut un ... sans répondre.

... dit d'une voix sourde et brisée par la colère :

— ... sieur, je ne partirai pas pour les Indes... Voici votre brevet ...

... fit comme le déchirement d'un parchemin.

(1) Voir les numéros des 1er, 2, 3, 4, 8, 9 et 10 décembre.

[illegible] de ses réserves de grains, dans un terrain où il lui est plus facile de se garder et de se défendre qu'à Karbat-Zelouan. Tout en faisant ce mouvement, pour rassurer son monde du côté des Français, Abd-el-Kader recourait à sa ruse ordinaire et faisait partir ostensiblement pour Nemours son ancien résident à Oran après la paix de la Tafna, El Hadj-Tabid, chargé de lettres pour S. A. R. Mgr le gouverneur-général et pour M. le lieutenant-général de Lamoricière.

» L'envoyé a été, comme de coutume, reconduit sans réponse à la frontière. On a répété de nouveau, à lui et à tous les chefs arabes présents, que le meurtrier de nos soldats prisonniers pourrait recourir encore à la clémence et à la générosité du roi des Français, mais que tout traité avec lui et ses adhérents, que toute reconnaissance d'une autorité quelconque en sa faveur était impossible. — Le mouvement de la colonne de l'ouest, renforcée et portée à l'extrême frontière, l'arrivée du lieutenant-général de Lamoricière et les mesures qu'il a prises, ont achevé de démontrer aux populations le mensonge du sultan déchu.

» Les inquiétudes sont donc à leur comble à la déïra. Deux chefs secondaires, envoyés vers les fils de Muley-Abderrhaman, sont rentrés, ayant reçu pour toute réponse que le kalifa Bou-Hammedi seul serait agréé pour porter à l'empereur à Fez la soumission pleine et entière de l'émir et de tous les réfugiés composant la déïra. Il paraît qu'après d'assez longues hésitations on s'est résigné à cette dure condition. Bou-Hammedi s'est mis en route, dit-on, avec quatre des personnages les plus importants, conduisant deux chevaux, les plus beaux qu'on ait pu trouver, et un mulet chargé de l'argent enlevé aux Guelaïa, afin de fléchir la colère du sultan du Gharb. — Le kalifa comprend bien qu'il est un otage exigé par l'empereur en garantie de l'exécution des conditions qu'il imposera, et a fait ses dispositions comme un homme qui ne s'attend pas à revenir.

» Telles étaient les nouvelles regardées à Oran comme très probables, sinon comme certaines, au moment du départ du *Solon*. — On voit que, malgré des apparences favorables à notre cause, de grandes incertitudes subsistent encore sur l'issue de cette crise, la plus grave qu'Abd-el-Kader ait subie jusqu'à ce jour. »

SUISSE. — Séance de la Diète. — Réponse à la note de M. Bois-le-Comte. — La Diète s'est assemblée le 7 pour remercier, comme on devait s'y attendre, les cinq puissances de la sollicitude qu'elles témoignent à la Suisse, et pour refuser poliment leur offre de médiation. Voici, d'après le journal la *Suisse*, le compte-rendu de cette séance :

Présidence de M. Ochsenbein.

« Le protocole de la dernière séance est lu et adopté, après quelques rectifications. Le premier député de Vaud (M. Druey) demande entre autres l'insertion du protocole d'une observation que nous avons reproduite, à savoir que l'acte de réunion de Neuchâtel à la Suisse ne donne pas seulement des droits à la Confédération, mais aussi à ce canton lui-même, que la Diète est tenue de protéger contre ses propres faiblesses.

» M. le président annonce l'arrivée de deux communications diplomatiques : une de l'ambassade française, dont la lecture dans quelques passages provoque l'hilarité, l'autre de l'ambassade autrichienne. Cette dernière pièce diffère de la première dans un point essentiel : l'Autriche s'adresse seulement au Vorort ; elle a compris que le Sonderbund, auquel s'adresse en même temps l'offre de médiation du gouvernement de S. M. Louis Philippe, a cessé d'exister.

» La Diète suisse a pris connaissance de l'office que M. le comte de Bois-le-Comte, ambassadeur de S. M. le roi des Français près la Confédération suisse, a adressé à M. le président de cette assemblée, sous la date de Bâle, le 30 novembre écoulé, office par lequel l'ambassadeur fait à la Diète, de la part du gouvernement du roi, l'offre collective de sa médiation conjointement avec celle des gouvernements d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, dans le but, dit Son Excellence, de rétablir la paix et la concorde entre les cantons dont se compose la Confédération suisse.

» Bien que la Diète soit fort reconnaissante de la sollicitude que les hautes puissances daignent vouer à la Suisse, elle ne saurait cependant accepter l'offre qui lui est faite, soit parce que les faits supposés par le gouvernement du roi et ses alliés n'existent pas ou ont cessé d'exister, soit surtout parce que le principe même de la médiation proposée ne se concilie ni avec la position que les traités ont reconnue à la nation suisse en Europe, ni avec la constitution de la Confédération.

» En effet, le but de la médiation est de faire cesser la guerre civile en Suisse et d'opérer une réconciliation entre la Diète et le Sonderbund. Cette médiation suppose l'existence de la ligue séparée, l'existence de deux parties belligérantes.

» Mais nous avons la satisfaction d'annoncer à V. E. que les hostilités ont complètement cessé depuis plusieurs jours, qu'ainsi il n'y a point de guerre civile ni de parties belligérantes en Suisse ; que les sept cantons qui formaient le Sonderbund y ont expressément renoncé ; que leurs troupes sont licenciées et désarmées ; qu'une partie considérable de l'armée fédérale a été congédiée ; que les troupes qui sont encore sur pied ont été reçues en amies dans les sept Etats qu'elles occupent essentiellement en vue d'y maintenir l'ordre et de préserver les personnes et les propriétés des vengeances des partisans du Sonderbund irrités contre ceux qui les ont conduits à leur perte, en les fanatisant et les trompant indignement.

» Ce n'est point une guerre civile proprement dite que la Suisse a eu à déplorer ; il n'y a point eu de guerre entre les cantons ; non, mais l'autorité fédérale compétente a dû recourir à l'exécution armée pour faire respecter ses arrêtés, pour dissoudre une ligue inconstitutionnelle et préjudiciable à la Confédération, incompatible avec son existence ; pour faire rentrer une faction rebelle dans le devoir, rétablir l'ordre et la tranquillité, maintenir la sûreté intérieure de la Suisse, ainsi que le pacte fédéral lui en fait un devoir. Grâces à la fermeté de la Diète et des gouvernements cantonaux fidèles au pacte, à l'appui de la population, au courage et à l'enthousiasme des troupes fédérales, ainsi qu'à l'habileté et à l'humanité de leurs chefs, on a réussi à rétablir en peu de temps l'ordre et la légalité. Il y a eu fort peu de sang versé comparativement, et des sept membres de la ligue, qui ont dû faire leur soumission, six se sont rendus par voie de capitulation, dont cinq sans qu'il ait été besoin de leur livrer combat sur le territoire. L'accueil fait aux troupes de la Diète dans les sept cantons, lesquels n'ont point été traités en pays ennemi ou conquis, la joie exprimée par les populations de ces Etats en se voyant délivrées du Sonderbund, l'abdication de la plupart des anciens gouvernements, la fuite de deux d'entre eux, prouvent assez que la ligue séparée était une œuvre factice au service des jésuites, mais repoussée par la meilleure partie de la population.

» Si la Diète avait à entrer en matière sur les bases d'une médiation qu'elle ne saurait accepter, il nous serait facile de montrer que, par suite des faits qui viennent de s'accomplir, la médiation n'a réellement plus d'objet.

» Mais nous laissons ces questions de côté, parce qu'étant du do[...] [illegible] représentants de la Diète, et moins encore à ceux des cinq puissances ; le président du conseil de la guerre du Sonderbund n'est point ou plutôt n'était pas l'égal du président de la Diète. S'il en était ainsi, il y aurait deux Confédérations en Suisse, deux ou plusieurs alliances séparées, c'est-à-dire qu'il n'y aurait plus de Confédération. Or, en posant le Sonderbund et ses dépendances à l'égal de la Confédération et de ses autorités, en appelant un représentant du Sonderbund à la conférence proposée, en assimilant ce représentant à celui de la Diète et même à ceux des puissances, la médiation pose un principe que la Suisse ne saurait admettre sans se suicider, celui qu'il y aurait deux Confédérations rivales, et que le Sonderbund aurait pris place parmi les Etats européens. Si cela était, la Diète protesterait de toutes ses forces contre une pareille atteinte à l'intégrité de la Suisse, contre une violation si flagrante de ses droits et des traités.

» Non, le Sonderbund n'était et ne pouvait être qu'une minorité factieuse dans la Confédération suisse. Les cantons ne sont point les uns à l'égard des autres des puissances indépendantes et étrangères, comme la France et la Grande-Bretagne, par exemple, mais bien les membres d'un même corps unis par un lien fédéral.

» Ce corps, la Confédération, a des intérêts communs à tous les cantons. Aussi la Suisse a-t-elle une constitution générale, le pacte fédéral, qui est au dessus des constitutions cantonales, comme la souveraineté fédérale prime celle des cantons ; elle a une assemblée générale, la Diète, où les délibérations se prennent à la majorité des voix et non pas à l'unanimité comme dans le congrès des souverains ; elle a un directoire fédéral exerçant essentiellement le pouvoir exécutif ; une capitale, le Vorort ; une armée, un drapeau, un sceau ; des propriétés, des revenus, des caisses publiques, des administrations, des fonctionnaires, des codes, des lois, des règlements, des tribunaux, en un mot, tout ce qui constitue un gouvernement ; la Diète déclare la guerre et conclut la paix, elle seule fait des alliances avec les puissances étrangères ; c'est elle qui conclut les traités de commerce. Ce ne sont pas les cantons qui sont représentés auprès des états européens, mais c'est la Confédération qui a des chargés d'affaires et des consuls ; c'est auprès de la Confédération et non pas auprès des cantons que les ambassadeurs, les ministres et les chargés d'affaires des puissances sont accrédités en Suisse ; les peuples des vingt-deux cantons, malgré leur diversité d'origines, de mœurs, d'institutions locales et de religion, forment une seule et même nation, la nation suisse.

» Jamais, depuis des siècles que la Confédération existe, la souveraineté des cantons n'a été absolue et illimitée au fond ; elle n'a jamais été que relative et subordonnée à celle de l'ensemble de la Confédération. L'histoire entière de la Suisse, tant ancienne que moderne, aussi bien que ses constitutions successives, établit que les membres de la Confédération ont toujours formé un corps helvétique par le lien fédéral qui les unit. Quoique, d'après les anciennes alliances antérieures à 1798, les cantons eussent moins d'objets mis en commun que par le pacte de 1815 qui a beaucoup plus centralisé, le lien fédéral, tantôt plus serré, tantôt plus relâché, a toujours obligé la minorité des cantons à se soumettre aux décisions prises par la majorité des Etats ou des voix dans les Diètes générales de la Suisse ; et lorsque la majorité et la minorité étaient en désaccord sur la question de savoir si l'objet était oui ou non dans la compétence de la Diète, c'est encore la majorité qui tranchait la question, parce qu'il faut bien que quelqu'un décide en dernier ressort et que si, pour se soustraire à une décision de la Diète, il suffisait à une minorité de contester la compétence de l'assemblée dans une question, l'autorité centrale serait paralysée et la Confédération impossible.

» Admettre le principe de la médiation offerte, c'est-à-dire traiter [...]

— Vous partirez pour les Indes en qualité de capitaine, alors, répliqua le quaker froidement.

— Non, non ! non et mille fois non ! s'écria Mathews exaspéré. Je donnerais plutôt ma démission.

— Vous donnerez donc votre démission, car, je vous l'ai dit, l'outrage que vous avez fait à miss Linley ne doit pas rester impuni.

— Monsieur, vous êtes un homme affreux !... vous êtes un homme affreux ! s'écria Mathews dont les dents claquaient. Vous venez de me dire des choses pour lesquelles j'aurais déjà vingt fois mis sous mes pieds... Tenez !.. quittons-nous ! quittons-nous ! je vous en prie, je vous en supplie ! car je sens que ma tête s'égare ! quittons-nous, ou je ne réponds plus de moi !

— Les mauvaises passions engendrent le crime et la folie ! dit sentencieusement le quaker.

Puis la porte du cabinet fut ouverte, et Sheridan put entendre le pas lent et mesuré de l'étrange protecteur de miss Linley qui venait de son côté. Vauderlan passa, habillé du costume que nous lui connaissons, son long bâton blanc à pomme d'ivoire à la main. Il sortit de l'antichambre sans tourner la tête, sombre et grave comme la statue du commandeur.

Mathews, arrêté sur le seuil de son cabinet, le regardait sortir l'œil fixe, le front pâle, la poitrine haletante, dans un état d'éréthysme horrible, presque méconnaissable.

Sheridan attendit que le bruit des pas du quakar eût cessé de se faire entendre dans l'éloignement ; puis il se leva, s'avança vers le capitaine, et, tirant de dessous son manteau ses deux épées, il en présenta les gardes, sans mot dire, à Mathews.

Mathews considéra le jeune homme pendant un moment, comme dans un rêve... Enfin son regard s'éclaircit. Il tressaillit, et, saisissant brusquement l'une des gardes des épées, il s'écria d'une voix altérée de vengeance en poussant un long soupir :

— Ah ! j'aime mieux cela ! !

— C'est plus humain, répondit Sheridan.

— Oh ! cet homme, cet homme, n'est pas un homme ! s'écria Mathews encore tout frémissant du trouble que lui avait causé la visite du quaker, et, jetant un regard inquiet sur la porte par où il venait de sortir, c'est Satan, c'est le démon, c'est une statue de glace avec un cœur de bronze ; il est effrayant !

— C'est le remords, capitaine, dit Sheridan d'un ton grave.

— Et vous, demanda Mathews en riant avec une sorte d'égarement, qui êtes-vous ?

— Moi, je suis le châtiment ! répondit le jeune homme en tirant à demi son épée du fourreau.

— C'est bien, c'est bien ! répliqua Mathews d'une voix brève et convulsive, j'avais juré de ne plus me battre pour cette enfant perdue, mais vous arrivez mal, monsieur ! tant pis pour vous ! !

— J'arrive bien, capitaine, puisqu'en arrivant je vous trouve au point où je voulais vous amener, dit froidement Sheridan. Seulement hâtons-nous, car j'ai promis hier à miss Linley de lui rapporter, avant cinq jours, la rétractation de vos calomnies, et voici que le second jour se passe.

— Ah ! vous avez promis cela !

Et Mathews s'interrompit pour envoyer chercher deux officiers et un chirurgien de ses amis, à la caserne des dragons de Piccadilly.

— Vos témoins seront les miens, dit Sheridan, j'ai pour moi... une double injure à venger.

Les officiers arrivèrent.

Sheridan, Mathews, les témoins et le chirurgien se rendirent aussitôt derrière le parc de Saint-James

Le capitaine, bouleversé par les sanglants reproches du quaker, étouffait de honte et de fureur. Il tenait Sheridan ; c'était sur lui qu'il se disposait à venger les blessures poignantes que lui avait faites Vauderlan. Le quaker, inattaquable et inflexible comme un juge, avait prétendu le punir de sa conduite envers miss Linley en l'obligeant de s'expatrier. Mathews venait d'éprouver combien cet homme était puissant ; un brevet de colonel lui avait été délivré d'un jour à l'autre sur sa simple demande ; son influence semblait immense comme sa fortune. Et il n'avait, lui, pauvre capitaine, que son épée pour lutter contre un pareil adversaire, son épée qui encore ne pouvait lui être d'aucun secours, car Vauderlan, en sa qualité de quaker, ne devait jamais consentir à lui donner satisfaction. Mathews se sentait lié et sans défense à la discrétion de cet homme, et il rugissait de rage comme un tigre tombé dans les filets du chasseur.

Heureusement Sheridan était venu à lui : c'était une proie sur laquelle il comptait passer sa colère.

Quant à Sheridan, la manière dont Mathews avait accueilli sa provocation à Bath lui avait fait craindre que le capitaine ne se dérobât à ses recherches, et n'en vînt à lui rendre raison qu'après des difficultés et des lenteurs dédaigneuses. Il était descendu de voiture avec le dessein arrêté de brusquer l'explication et de pousser, de suite, les choses à l'extrémité. Mais il avait trouvé Mathews en disposition parfaite ; il était donc satisfait. Néanmoins cette satisfaction se trouvait étouffée dans le cœur héroïque du jeune homme par une inquiétude nouvelle qui menaçait, au moment de la lutte, de paralyser ses forces. Vauderlan, dont la rivalité à la main de miss Linley lui avait paru jusqu'ici peu redoutable, venait de s'élever, dans sa pensée, comme un obstacle d'autant plus grand qu'il s'enveloppait de plus de mystères, et qu'il semblait ne pas exister de moyens de le combattre. Sheridan ne voyait plus le danger du côté de Mathews, Vauderlan seul l'inquiétait.

Cependant il était venu pour obtenir la rétractation des indignes calomnies que le capitaine avait fait publier dans le journal de Bath contre lui et miss Linley.

Il pouvait être quatre heures du soir. La neige tombait à gros flocons. Les promenades du parc Saint-James étaient désertes, et derrière le parc régnait la plus complète solitude.

Sheridan et le capitaine s'arrêtèrent au pied d'une haute muraille, à l'abri du vent et de la neige. Les témoins choisirent le terrain, tirèrent les épées au sort et donnèrent le signal.

La lutte s'engagea.

Sheridan était calme, réfléchi, et paraissait plutôt ennuyé qu'inquiet. Le capitaine souriait comme sourit une hyène qui tient sa proie pantelante sous sa griffe ; ce sourire, ou plutôt ce grincement de dents, était affreux.

Mathews attaqua de suite avec fureur ; Sheridan, préoccupé, détournait machinalement les coups qui lui étaient portés.

— Capitaine, dit-il, je suis venu chercher une rétractation...

— Elle est au bout de mon épée ma rétractation... Tiens, prends-la ! interrompit Mathews en portant un coup furieux.

— Mais vous me tutoyez, je crois, monsieur ! répondit Sheridan d'un ton fâché, tout en écartant l'épée de son adversaire. Prenez garde, si vous mettez le tu de la partie, vous me ferez souvenir que je suis venu aussi pour vous tuer.

Ce mauvais jeu de mot valut à Sheridan une piqûre au bras.

— Oh ! oh ! reprit-il, vous me rendez ma pointe, grand merci !

Le capitaine, en relevant son arme, le blessa légèrement à l'épaule.

— Allons ! ma langue n'est pas de force à ce jeu-là contre votre épée, dit le jeune homme. Reparlons de la rétractation.

Le calme de Sheridan exaspérait d'une effrayante manière l'irritation de Mathews. Le visage pâle du capitaine s'était coloré, la sueur perlait sur son front ; il haletait. Il se précipitait en avant avec une sorte d'égarement farouche. Son épée frappait sans merci. Sheridan était parvenu jusqu'ici à soutenir le combat ; néanmoins il était blessé au bras et à l'épaule. Depuis que Sheridan avait découvert que la rivalité du quaker à la main de miss Linley était infiniment plus dangereuse que celle de Mathews, il ne ressentait plus autant de haine contre ce dernier. Le capitaine se trouvait d'ailleurs en but à la colère et aux persécutions de Vauderlan, qui ne paraissait pas disposé à pardonner, et dont la froide vengeance semblait devoir être bien autrement pernicieuse au superbe dragon qu'un coup d'épée. Sheridan ne songeait plus qu'à obtenir une rétractation.

— Capitaine, reprit-il, consentez à rétracter votre méchante épître, et je m'engage à ne vous faire, avec la pointe de mon épée, qu'une légère saignée qui calmera la fièvre frénétique qui s'empare de vous.

Le combat, au point où en était arrivé l'exaspération de Mathews, ne pouvait durer bien longtemps. Et, en effet, à peine Sheridan eut-il dit ces derniers mots, que le capitaine lui porta un coup d'une violence irrésistible en s'écriant d'une voix étranglée par la fureur :

— Tiens ! voici comment je me rétracte !

Sheridan devint pâle, son bras retomba sans force le long de son corps, et le sang inonda son vêtement. Mais le capitaine s'affaissait en même temps sur la neige. Dans l'élan de cet assaut terrible, Mathews avait transpercé le bras de son adversaire et s'était enferré.

Il y eut un instant de silence.

Mathews rejeta par la bouche plusieurs gorgées de sang, tout en essayant encore, quoique succombant, de ressaisir son épée.

— Capitaine, lui dit alors Sheridan d'un ton grave, vous avez été malheureux aujourd'hui. Mais je vous prie de rétracter votre épître du journal de Bath, et je m'engage, de mon côté, à vous donner, où et quand vous voudrez, votre revanche.

— Oh ! oui, dit Mathews avec un sourire farouche, si je survis !

Le chirurgien examina la blessure et déclara qu'elle n'était pas mortelle.

— Vous vous rétracterez donc ? dit Sheridan.

— Et vous... vous me donnerez ma revanche, maladroit ! répondit Mathews.

(*La suite prochainement.*) AMÉDÉE GOUET.

...la Diète a vu, dans l'office de M. de Bois-le-Comte, que le président du conseil de guerre du Sonderbund est placé sur la même ligne que le président de l'assemblée fédérale, le chef de la Confédération. Un rebelle posé par un gouvernement comme l'égal de l'autorité légitime !

» Certes, M. le ministre, si l'ambassadeur de Sa Majesté ne nous eût donné l'assurance positive que le gouvernement du roi est inspiré par les sentiments les plus sincères d'amitié pour la nation suisse, la position que le gouvernement a officiellement donnée à l'ex-président du ci-devant conseil d'une ligue dissoute serait de nature à faire naître les plus étranges suppositions, telles que l'intention de faire revivre le Sonderbund ou de lui donner appui. Il ne se trouverait dans le plus grand nombre des Etats confédérés pas un seul magistrat qui consentît à siéger dans une conférence avec un individu qui a dû fuir devant la juste colère des citoyens des cantons qu'il avait entraînés dans la lutte de funeste mémoire. Le sentiment national se trouverait profondément blessé de la supposition qu'il pût en être différemment.

» La Diète ne doute point que lorsque le gouvernement du roi et ses hauts alliés auront connaissance de l'état réel des choses en Suisse et pesé les considérations qui précèdent, ils ne comprennent les motifs qui s'opposent à ce que l'assemblée fédérale accepte une médiation dont le principe implique la reconnaissance du Sonderbund avec toutes ses conséquences désastreuses, car elles peuvent conduire à l'anarchie. Ce serait bien contre la volonté des cinq puissances, mais un pareil résultat n'en serait pas moins fatal.

» Une semblable ou toute autre intervention est d'autant moins motivée que les événements qui viennent de s'accomplir en Suisse n'ont nullement compromis la sûreté des Etats voisins. Leur territoire n'a été ni envahi, ni menacé; leurs institutions et leur tranquillité n'ont couru aucun danger. C'est que, soucieuse de remplir ses obligations internationales, la Suisse en a heureusement le pouvoir. Les mesures qu'elle a su prendre pour le prompt rétablissement de l'ordre et la tranquillité dans le pays, pour le maintien de sa sûreté intérieure et extérieure, pour conserver sa neutralité, mesures que les articles I, II, VI et VIII du pacte fédéral ont placées dans la compétence de la Diète, les forces militaires que la Confédération a déployées, le courage, l'intelligence et la discipline de ses milices, les sentiments de modération dont les populations de la Suisse sont animées envers les autres nations, la prudence et l'énergie dont les autorités ont fait preuve sont pour les pays voisins et l'Europe en général le meilleur garant contre les dangers auxquels des renseignements inexacts ou incomplets, trop souvent puisés à des sources intéressées ou passionnées, ont pu le faire croire.

» Nous saisissons cette occasion pour prier Votre Excellence d'agréer l'assurance de notre haute considération.

» Berne, 7 décembre 1847. »

(Signatures.)

La délibération s'est ouverte et n'a donné lieu à aucun incident important.

Le projet de réponse a été adopté par les députés de Zurich, Glaris, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Appenzell intérieur, Appenzell extérieur, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud. — Le député de Neufchâtel a déclaré qu'il était sans instructions et a pris le *referendum*.

La Diète a ensuite adopté une proposition de Berne concernant la distribution des dons qui lui sont arrivés d'Allemagne et de Suisse (entre autres de Rochefort, canton de Neuchâtel), en faveur des victimes dans la récente lutte. Enfin, le secrétaire de la légation suisse à Paris a été chargé de gérer provisoirement les affaires de la Confédération.

— On mande au journal la *Suisse*, de Domo-d'Ossola (Piémont), le 1er décembre, que M. Siegwart-Muller venait d'arriver dans cette localité avec quatre énormes et lourdes caisses. On présume qu'elles renferment l'argent qu'on n'a plus trouvé dans la caisse fédérale. La police piémontaise n'a pas permis à M. Siegwart-Muller de continuer son voyage.

— On écrit de la frontière du Tessin, que le 3 décembre le général Salis-Soglio est arrivé à Milan, par Arona; il a quitté M. Siegwart à Domo-d'Ossola. Le prince de Schwartzenberg était arrivé auparavant à Milan. On dit qu'il n'est pas content de l'ancien gouvernement de Lucerne.

— La caisse militaire du Sonderbund a été ouverte le 6 décembre, dit la *Gazette de Bâle*. On y a trouvé 10 000 fr. en pièces d'or de Sardaigne et de France. On avait prêté sur la caisse 50 000 fr. au Valais et à Fribourg sur hypothèque. Le gymnase des jésuites de Brig avait été hypothéqué. D'après les documents trouvés, la caisse contenait 175 400 fr. On ne sait pas encore d'où venait cet argent.

ITALIE. — **Bannissement du rédacteur du** ***Contemporaneo***. — Le rédacteur en chef du *Contemporaneo*, Mgr Charles Gazola, qui a publié dans son journal un article remarquable intitulé : *Il Partito cattolico*, a été forcé de quitter définitivement les Etats pontificaux et de trouver un refuge en Toscane. Son crime, vis-à-vis des ennemis de la liberté (qui pour le moment ont repris quelque avantage à Rome), est d'avoir dit que le catholicisme n'est pas un parti politique; la preuve, c'est qu'il admet toutes les formes de gouvernements. Il ajoutait que les catholiques belges avaient bien eu tort en s'opposant au nouveau ministère; et ceux de la Suisse encore plus tort, en résistant aux déterminations de la Diète pour soutenir les jésuites. Il terminait en rappelant qu'une semblable conduite avait perdu Charles X et occasionné les glorieuses journées de juillet.

Cet article n'effaroucha personne à Rome; le pape même le lut et il ne s'en scandalisa pas. Trois mois après environ, l'*Univers*, un peu *Religieux*, dénonça, dans son numéro du 14 octobre, le *Contemporaneo* et l'auteur de l'article sur le *Parti catholique* comme entachés d'hérésie. Les rétrogrades de Rome mirent sous les yeux de Sa Sainteté le numéro de la feuille romaine et la critique des jésuites de Paris. On sait le reste. L'abbé Vincent Gioberti, qui certes peut être un juge très compétent dans toute affaire théologique, par une lettre adressée le 14 novembre, de Paris, au courageux Mgr Gazola (que la *Patria* de Florence a reproduite), s'exprime en ces termes :

« Je vous répète donc, mon très cher Monseigneur, que vous ne devez être nullement affecté au sujet de l'article publié dans votre journal. Ce qui peut mettre le comble à la tranquillité de votre esprit, c'est la pensée que le parti contraire par votre article est l'ennemi du pontife. Ce grand pape compte certainement des admirateurs dans le *parti catholique* belge et dans les cantons dissidents de la Suisse; au moins je croirais les calomnier en les jugeant différemment; mais il n'en est pas moins vrai qu'il a compté parmi eux des ennemis acharnés, ardents, implacables, lesquels oublient trop souvent que le prince reformateur des Etats romains est aussi le chef suprême de l'Eglise,

Manifestation populaire à Palerme. — Le correspondant du *Nouvelliste de Marseille* lui apprend qu'à Palerme, dans la journée du dimanche 28 novembre dernier, il s'est produit une manifestation semblable à celle qui a déjà éclaté à Naples. Une multitude de citoyens rassemblés dans le jardin de Flore, où la musique joue tous les dimanches, fit entendre, vers une heure de l'après-midi, les cris de : Vive le Roi ! Vive Pie IX ! Vive la constitution ! Vive la garde civique ! Un jeune homme, déployant ensuite un drapeau tricolore, le fit flotter au vent, et cette exhibition fut saluée par des trépignements d'enthousiasme.

Au milieu du jardin s'élève une statue colossale représentant Palerme. Cette statue fut enveloppée dans le drapeau aux trois couleurs, aux applaudissements de la foule, qui vit dans cette allégorie sa régénération prochaine. Un peu plus tard, ces concitoyens, qu'on évalue au nombre de 20 000, se portèrent vers le palais royal, résidence du *lieutenant du roi*, et renouvelèrent les cris qu'ils avaient fait entendre dans le jardin de Flore, puis ils se dispersèrent dans l'ordre le plus parfait. Nous ferons observer qu'on remarquait à la tête de cette manifestation l'élite de la société de Palerme; un grand nombre de dames même de la plus haute distinction s'étaient mêlées aux groupes.

Le soir, les mêmes démonstrations ont eu lieu au théâtre Carolino. Le lieutenant du roi et le féroce Viale, représentant de Delcaretto, ont témoigné une vive agitation; ils ont même fait un mouvement pour sortir; mais l'attitude digne et imposante du public, les yeux fixés sur eux, les a forcés à rester.

Le correspondant du *Nouvelliste* assure qu'il n'y a pas eu le moindre désordre à déplorer.

Les dernières nouvelles reçues de Naples ne mentionnent aucun fait nouveau en politique, mais elles nous confirment l'inquiétude qui agite tous les esprits. Malgré l'injuste sévérité du roi, qui continue à se raidir contre tout projet de concession, et les rigueurs de la police, la population de Naples n'avait point renoncé à ses démonstrations pacifiques. Le jour du départ du dernier paquebot, une manifestation devait avoir lieu dans la soirée au théâtre de San Carlo. Mais quelle n'a pas été la surprise des Napolitains en voyant afficher un ordre du roi interdisant la représentation à ce théâtre.

ANGLETERRE. — **Bruit d'une augmentation de l'armée.** — Le bruit court dans des cercles influents, dit le *Morning Chronicle*, qu'il y aura bientôt une augmentation de l'armée. La dernière augmentation qui a eu lieu, il y a dix-huit mois, était de 10 000 hommes. Le dernier ministre de la guerre avait proposé d'organiser une milice volontaire, mais cette idée a été abandonnée par le ministère actuel. Cependant, comme les états-majors de divers régiments ont été portés au complet, la réorganisation de la milice n'occasionnerait pas un surcroît de dépenses bien considérable. Il est bon d'informer le duc de Wellington, et surtout les personnes qui ont coutume d'écrire au noble duc au sujet de la milice, que ce corps ne regarde pas le duc et que l'armée n'est pas sous son contrôle. Le duc est général en chef de l'armée, mais il ne peut introduire aucun changement dans le service sans l'approbation du gouvernement.

Terreur et meurtres nouveaux en Irlande. — On écrit de Dublin 6 décembre : « Les nouvelles que nous recevons du comté de Roscommon sont déplorables. Le *gentry* émigre en masse, et à la fin de la semaine, le comté sera au pouvoir des terroristes. — Lord Crofton et M. Gilbert King sont partis pour Dublin. Plusieurs de leurs voisins se disposent à partir. — Un correspondant de l'*Evening-Mail* lui écrit ce qui suit : « La terreur est au comble, tout le monde porte des armes. Quelques personnes ne se font accompagner par des soldats de la police. Aux funérailles du pauvre M. Lloyd, on était armé et quelques personnes sont descendues armées de leur voiture dans le cimetière. L'instruction sur cet odieux assassinat continue. Deux individus sont arrêtés. — Aujourd'hui, l'association du repeal a tenu sa séance hebdomadaire dans Conciliation Hall. La séance n'a rien offert d'intéressant. La rente pour la semaine s'est élevée à 40 l. st.

— Le *Northern-Standard* annonce que le rév. M. Mayne, ministre de Monaghan, a reçu un coup de feu, et le *Westmeath-Guardian* annonce que dans ce comté un bailli a été attaqué violemment par deux hommes, dont l'un était armé d'une épée, mais qu'il est parvenu à s'échapper.

— Les journaux irlandais du matin contiennent l'avis suivant : « L'assassinat étant à l'ordre du jour, et les meurtriers pouvant braver les lois, j'ai eu l'idée de faire un vêtement à l'abri de la balle, en sorte que l'on pourra en même temps riposter au feu de l'assassin et n'avoir rien à craindre de ses coups. Dans quelques jours, j'espère pouvoir exposer dans mes magasins un échantillon de ce vêtement. On est tout émerveillé de cette remarquable découverte, et l'auteur, pour dissiper tous les doutes, se propose d'aller au tir de Ragley et de faire tirer sur son merveilleux paletot par un peloton de carabiniers. Cependant le jour n'est pas encore fixé. »

FAITS DIVERS.

Par ordonnance du roi en date du 8 décembre :

M. de Bacourt, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. près les Etats-Unis d'Amérique, est nommé ambassadeur auprès de S. M. le roi de Sardaigne, et ministre plénipotentiaire auprès de S. M. l'archiduchesse de Parme, en remplacement de M. le comte Mortier.

M. le duc de Glucksberg, ministre plénipotentiaire près S. M. la reine d'Espagne, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. la reine de Portugal, en remplacement de M. le baron Burignot de Varennes.

M. le baron Burignot de Varennes, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. la reine de Portugal, est nommé en la même qualité auprès de S. M. le roi de Danemark, en remplacement de M. le baron de Billing, nommé précédemment envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de la Confédération germanique.

M. Pageot, ministre plénipotentiaire, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les Etats-Unis d'Amérique, en remplacement de M. de Bacourt.

M. le duc de Bassano, secrétaire d'ambassade à Bruxelles, est nommé ministre plénipotentiaire et chargé, en cette qualité, de gérer par intérim les affaires de la légation du roi près l'électeur de Hesse.

(*Moniteur*.)

— On dit que l'ambassadeur de France à Berlin a adressé au roi de Prusse une supplique dans le but de lui demander la grâce des Polonais condamnés à mort. (*Gazette de France*.)

— M. Terme, maire de Lyon et député de l'arrondissement de Villefranche (Rhône), est mort mercredi 8 de ce mois.

son testament de sa fille, Mlle Deluzy demande d'autre part la remise de divers objets mobiliers qui lui ont été donnés par ses élèves et qui se trouvent actuellement sous les scellés; enfin, en troisième lieu, Mlle Deluzy réclame la restitution d'une somme d'argent confiée à M. de Praslin pour en opérer le placement.

— La cour de cassation a rejeté aujourd'hui, par un arrêt longuement motivé, le pourvoi formé par le frère Léotade contre l'arrêt qui le renvoie devant la cour d'assises de Toulouse, sous la double accusation de viol et de meurtre sur la personne de Cécile Combettes. Il en résulte que cette affaire viendra très prochainement devant les assises de Toulouse.

— La cour royale avait aujourd'hui à statuer sur l'appel de M. Warnery contre le jugement de la 8e chambre correctionnelle, qui s'est déclarée compétente pour connaître de la plainte de MM. Moline Saint-Yon, Delarue, etc. La cour a confirmé le jugement purement et simplement.

— La première chambre du tribunal civil avait à statuer sur la demande en interdiction formée par Mme la comtesse Mortier contre son mari, à l'occasion des faits que nous avons fait connaître. Par suite, et l'avis du conseil de famille ayant été contraire à la demande en interdiction, Mme Mortier a suspendu l'instance pour en entamer une en séparation de corps. Mais M. le comte Mortier demandait aujourd'hui, par l'organe de Me Baroche, qu'il fût statué tout de suite sur la poursuite en interdiction. Le tribunal a remis à lundi pour entendre Me Chaix-d'Est-Ange, avocat de Mme la comtesse Mortier.

— L'Institut historique tiendra, dimanche prochain, à deux heures, dans son local, rue Saint-Guillaume, 9, une séance extraordinaire, dans laquelle on entendra la lecture de plusieurs mémoires intéressants.

— Toute la presse départementale constate le succès du chloroforme dans les opérations chirurgicales.

— M. J. Girsorme, ex-rédacteur en chef du *Bien public*, de Mâcon, vient de passer au même titre à l'*Océan* de Brest. Il publie aujourd'hui une profession de foi très libérale et promet de vouer sa plume à la défense des classes laborieuses.

CHEMIN DE FER DE STRASBOURG. — Suivant le *Journal de la Marne*, on est assuré maintenant qu'avant la fin de 1848, la ligne de Paris à Strasbourg sera livrée à la circulation sur trois points différents, savoir : de Paris à Epernay, de Frouard à Nancy, et de Sarrebourg à Strasbourg. Toute la ligne, ajoute-t-on, sera en activité à la fin de 1849.

ESSAI DE GARANTISME. — On lit dans l'*Argus soissonnais* : « Il s'est formé à Saint-Quentin une association entre dix-neuf ouvriers qui consacreraient leurs ressources et leur travail à l'exploitation sociétaire de divers métiers. Il ne s'agirait nullement d'un essai de société communiste; à ce qu'il paraît, la répartition aurait lieu proportionnellement à l'apport et au travail. »

BIZARRES EFFETS DE LA FOUDRE. — Le 6 décembre, dit le *Mémorial bordelais*, la foudre est tombée à Caudéran; elle a pénétré dans l'appartement par la cheminée, dont les deux montants en marbre ont été brisés en plusieurs morceaux; sur la table de la cheminée se trouvait un porte-montre qui contenait une montre en or, il a été renversé et la montre s'est arrêtée, mais sans avoir été endommagée. Un phénomène assez extraordinaire a été remarqué : le cuivre qui garnissait l'intérieur du foyer a été arraché et s'est trouvé, après l'accident, sur un lit placé dans la chambre, qui a été remplie tout à coup par une forte odeur de soufre.

RÉVOLTE DE PRISONNIERS A BORD D'UN VAISSEAU. — JUSTICE ANGLAISE. — On lit dans le *Courrier du Havre* : « Le brick brésilien *Romero-Primero*, arrêté sur la côte d'Afrique par des croiseurs anglais, a été expédié à Sainte-Hélène, sous la conduite du lieutenant Mansfield, ayant quatre matelots avec lui. Le bâtiment étant mauvais et luttant difficilement contre les vents contraires, le capitaine de prise changea sa route et fit bonne voile pour Sierra-Leone.

» Le 11 août, deux de ses matelots étant dans la hune et les deux autres dans la salle d'armes, le lieutenant seul sur le pont fut assailli par un des prisonniers brésiliens. Ceux-ci étaient à bord au nombre de quatre, et on les laissait en liberté pendant certaines heures de la journée. Le lieutenant reçut par derrière un coup de hache de cuisine dont son assaillant s'était armé. Au même instant, les deux matelots qui étaient en bas furent attaqués par les autres Brésiliens.

» Une lutte désespérée s'engagea. Les matelots anglais surpris, blessés, s'échappèrent, sans songer même à s'armer. Le lieutenant Mansfield, une bûche à la main, se défendait contre le Brésilien armé d'un sabre. Cet officier reçut neuf blessures, dont sa capote diminua la gravité. Néanmoins, il se traîna jusqu'aux deux matelots qui descendaient en toute hâte de la hune pour venir à son secours.

» Un des matelots étant blessé à mort, et le lieutenant resté étendu sans connaissance sur le pont, les trois autres matelots anglais attaquèrent à leur tour les Brésiliens et parvinrent à en jeter un à la mer. Ils se rendirent ensuite maîtres des trois autres, qu'ils allaient jeter aussi à la mer, si le lieutenant ne leur avait pas fait comprendre qu'il valait mieux les livrer à la justice.

» Arrivés à Sierra-Leone, deux matelots ont succombé; le lieutenant Mansfield s'est rétabli à l'hôpital. Le bâtiment a été condamné par jugement de la cour d'amirauté de Sierra-Leone; mais les trois matelots brésiliens ont été acquittés et mis en liberté, attendu, dit le jugement, qu'il s'agit d'un crime commis sur la haute mer par des Brésiliens à bord d'un bâtiment brésilien, et, par conséquent, hors de la juridiction d'un tribunal anglais. »

LE DOIGT MORDU. — Le mari et la femme sont assis à côté l'un de l'autre sur un des bancs de la salle du tribunal correctionnel. Tous deux sont jeunes et dans toute la beauté d'une santé florissante; ils causent à voix basse, se sourient entre eux; leur gaîté, leur bonne intelligence sont à rendre jaloux. Tout à coup, à l'appel d'une cause, ils se lèvent tous deux; le mari se dirige vers le banc des prévenus, la femme se tient debout à la barre.

Tous deux disent leurs noms et profession; le mari est porteur à la Halle, la femme est marchande de poissons.

M. le président, à la femme : Vous avez porté une plainte en voies de fait contre votre mari ?

La femme : Une bêtise que j'ai faite.

M. le président : Y persistez-vous ?

La femme : Plus souvent.

M. le président : Dites, néanmoins, pour quelle cause et dans quelles circonstances il vous aurait frappée ?

La femme : Nous avions tous les deux un doigt de vin et des raisons, j'y ai mordu le sien à cet homme.

Le mari : Oui, mais pas fort, et moi je t'ai donné une giffe comme un tendre.

Emp. 1846. au Ct	»	» »/»	C. hyp.	»	950 »»
— fin Ct	»	» »/»	— Gouin	»	1130 »»
B. du Trés.	»	4 7/8	— Gameron.	»	»»» »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 40	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	»»» »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.		
5 p. 0/0	30	25	»» »/»	45 »/»	»» »/»	
3 p. 0/0	15	20	»» »/»	25 »/»	»» »/»	

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»	»/»	ROME	DrC.	97 1/2	»/»
Récép. Rotsch	»	»»»	»»	BELG. 2 1/2	»	400	»/»
ESP. Dette act.	»	»»	»/»	— 4 1/2	»	»»	»/»
— — pass.	»	»»	»/»	— do 1840	»	96 1/2	»/»
— 3 p. 0/0.	»	»»	»/»	— do 1842	»	96 1/2	»/»
Dette intérieu.	»	24	3/4	— Banque	»	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847	»	»»	»/»	— de Em. 1841	»	»»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	»»	»/»	PIÉMONT	»	»»»»	»»
HAITI	»	»»»	»/»	AUTRICHE	»	»»»	»»

— à Rouen	997	50
R.-Havre	871	25
Avignon	565	»»
Str. à Bâle	»»»	»»
Paris-Str.	493	75
Tours-Nan	388	25
Orl.-Vierz.	545	»»
C. du Nord.	546	25
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep-Féc.	»»»	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord.	482	50
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	382	50
Bord-Teste	»»»	»»
Zinc V. M.	»»»	»»
Lin Maberl.	»»»	»»
F. de l'Av.	»»»	»»
Union fin.	»»»	»»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 68 fr.; courant du mois, 67 fr.; janvier et février, 63 fr.; mars en août, 62 fr.

Spectacles du 11 décembre.

7 h. 1/2 OPÉRA.—
7 h. 1/2 FRANÇAIS.—Les Aristocraties, un Caprice.
8 h. 1/2 ITALIENS.—Semiramide.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 ODÉON.—Les Tribulations, Mère Coupable, Regardez.
6 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Premiers Pas, Gastibelza.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Brioche, le Trésor du Pauvre, le Chevalier.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS.—Chroniques, Dernière Conquête, Moulin, Lansquenet.
6 h. 1/4 GYMNASE.—Suzanne, Didier, Homme Gris, les Malheurs.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Jacques, Bas-Bleu, l'Enfant, Grippe, Seconde Vue.
7 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. 1/2 AMBIGU.—Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 GAITÉ.—Martin et Bamboche.
6 h. 1/2 COMTE.—Michel Cervantes, magie, intermèdes, la Poule.
6 h. 1/2 FOLIES.—Gentilhomme, les Finesses, une Primeur, César.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS.—Claude, 86 moins Un, Douvres et Calais.
5 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 11 DÉCEMBRE.

Les Banquets réformistes et la Liberté.

Les réunions réformistes, qui se multiplient sur tous les points du sol français, annoncent le réveil de cet esprit indépendant et progressif qui fait la gloire de notre pays. Toutes ces manifestations poussent le pouvoir en avant. Il est vrai que, suivant l'esprit des localités, on y a montré des idées plus ou moins avancées, plus ou moins hardies; une extension de la liberté politique a été réclamée partout; sur plusieurs points seulement on a formulé des vœux pour les libertés sociales. Cependant, ces deux termes sont solidaires. La liberté politique, si elle n'enfante pas l'amélioration des institutions sociales, demeure stérile comme une fleur qui se dessèche avant d'avoir donné le fruit. Si l'on n'améliore pas les conditions mêmes de la société, l'amélioration politique est un leurre : 1789 et 1830 devraient nous l'avoir appris.

Ces deux époques furent fécondes en promesses. Par deux fois le simple travailleur fut appelé à partager les périls du combat. Que la classe des heureux partage avec lui la victoire; élargissons l'exercice des droits conquis. Il ne faut pas qu'on puisse appliquer à la classe moyenne cet apologue du renard qui sort de l'abîme en se hissant sur les épaules de son compagnon d'infortune, et qui lui dit avec ironie, une fois hors du puits :

Tâche de t'en tirer et fais tous tes efforts.

L'extension du droit électoral aux classes d'où sont sortis les combattants de 1789 et de 1830 est une justice; mais sachons à l'extension des droits politiques faire correspondre aussi, sans spoliation pour personne, l'extension des avantages sociaux.

Liberté pour tous ces opprimés que nous n'avons pas encore affranchis! liberté pour le prolétaire soumis à la tyrannie de la faim et privé souvent du premier des droits, celui de vivre. L'étincelle d'existence départie par la Providence à chaque membre de la famille humaine doit être sacrée pour les gouvernants, et, quand leur imprévoyance la laisse éteindre avant l'heure, ils sont plus coupables que ne l'était la prêtresse romaine laissant mourir le feu de Vesta.

Liberté pour le vieillard que nous enfermons dans les dépôts de mendicité, s'il est pauvre, que nous laissons trop souvent dépérir dans l'isolement, s'il a été riche! Liberté pour le vieillard qu'on abandonne à sa faiblesse, et qui demeure dépouillé comme le vieux chêne frappé de la foudre, tandis que les glands tombés de ses rameaux germent et verdoient!

Liberté de vivre en travaillant pour la fille du peuple, qui réussit rarement à trouver une chétive existence dans une tâche dérisoirement payée, fréquemment interrompue! Liberté pour l'ouvrière, si souvent entraînée par surprise dans ces *asiles, refuges ou providences*, geôles décorées de noms honorables, où des vampires industriels se nourrissent de ses sueurs, et où des murs étouffent ses plaintes!

En demandant la réforme électorale, demandons aussi la liberté pour tous ceux qui souffrent et qui, dans leurs cachots, diversement déguisés, attendent encore les rayons du soleil de 89! Que la liberté française, plus d'une fois terrible aux oppresseurs, ait un regard bienveillant pour les opprimés; qu'elle leur tende une main désarmée, et, sur ces ruines féodales dont notre sol est jonché encore, construisons enfin un temple assez vaste pour abriter l'humanité tout entière!

La Question sociale aux Colonies.

Nous avons reçu de M. Dejean de la Bâtie, délégué de Bourbon, lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de réclamer, dans l'intérêt de la vérité, contre les inductions que vous tirez de la manifestation hostile dont M. l'abbé Monnet a été l'objet à l'île Bourbon.

Vous accusez de cette manifestation *les hommes de la résistance, qui sont encore représentés dans le conseil des délégués*, et qui *n'ont jamais su donner aux colons que des inspirations folles et périlleuses*.

Celui que vous entendez désigner comme le représentant de ces hommes n'a jamais reculé devant l'expression de ce qu'il droit être la vérité, et, s'il pensait que l'instruction religieuse des esclaves a des périls ou des inconvénients, il s'en déclarerait ouvertement l'adversaire; mais, au contraire, il a toujours considéré l'instruction religieuse des esclaves comme un devoir sacré des maîtres. A ses yeux, cette instruction est un devoir, non-seulement parce qu'elle leur a été imposée dès l'origine comme une condition de leur autorité paternelle, de leur juridiction domestique et de tous leurs droits, mais encore parce que la religion importe au salut de l'esclave et qu'elle est pour chacun le principe et la règle de tous les devoirs.

Ainsi, en ce qui me concerne, votre accusation porte à faux. Mais, ce qui est plus grave et ce que je tiens surtout à relever, c'est votre injustice envers les habitants de l'île Bourbon, lorsque vous attribuez les tristes scènes des 12, 13 et 14 septembre, *à la vive sympathie de l'abbé Monnet pour le sort des noirs*. Les personnes auprès de qui vous avez pris des informations, et que vous dites *parfaitement instruites*, vous ont trompé, si ce sont elles qui ont formé là-dessus votre opinion.

Je ne veux pas me rendre juge des griefs de la colonie contre M. l'abbé Monnet, mais je dois affirmer que l'esprit de résistance aux ordonnances sur l'instruction religieuse des esclaves n'est pour rien dans la manifestation qui a eu lieu. J'en apporte pour preuve la tranquillité parfaite avec laquelle, au moment même de l'émeute, l'instruction des noirs se faisait dans l'église paroissiale, sous la direction de M. l'abbé Levavasseur.

J'en apporte encore pour preuve l'empressement avec lequel le conseil colonial vota en 1844, un secours de 3000 fr. en faveur de trois prêtres qui s'étaient volontairement et spécialement voués à l'instruction des esclaves et qui, faute d'allocation au budget, auraient été obligés de quitter la colonie. Voici quel fût à cette occasion le langage colonial :

« Votre Commission, Messieurs, vous propose d'ajouter à ce titre un secours de 3 000 fr. pour trois ecclésiastiques qui ne sont point classés parmi le clergé séculier de Bourbon, parce qu'ils appartiennent à une congrégation connue sous le nom du Sacré-Cœur-de-Marie. Ces ecclésiastiques, qui ont fait vœu de pauvreté, sont venus ici aux frais du gouvernement du roi et se sont spécialement dévoués à l'instruction religieuse des esclaves. Vous connaissez tous leur zèle et le bien immense qu'ils font dans cette grande œuvre de moralisation des esclaves que nous désirons tous si vivement. Mais, quelque grand que soit leur zèle, quelque étendu que puisse être leur désintéressement, il faut cependant qu'ils vivent, et ce que nous demandons pour eux, parce qu'ils ne le demanderaient certainement pas eux-mêmes, c'est le strict nécessaire.

» La métropole, si intéressée à la réformation des mœurs des esclaves dans les colonies, fait les frais de l'entretien des ecclésiastiques, et cependant il paraîtrait que ceux-ci ne reçoivent pas leur part de cette subvention; force serait donc à eux de retourner en France si cette position n'était pas régularisée; et, au lieu de désirer de les voir nous quitter, nous voudrions en voir augmenter le nombre. Nous vous proposons, en conséquence, d'accorder à chacun d'eux un secours de mille francs. Nous ne devons pas douter que, lorsque le gouvernement du roi connaîtra leur position, il leur assurera la juste rétribution due à leurs pénibles travaux, et que ce ne sera pas pour longtemps qu'ils se seront trouvés subventionnés et soutenus par le budget du service local. »

C'est ainsi que les colons de Bourbon résistent à l'instruction des esclaves.

Les personnes si *parfaitement instruites* qui sont venues vous renseigner et vous dénoncer ce nouveau méfait de *l'esprit de résistance*, n'ont pas dû ignorer ces circonstances qui ôtent à l'irritation des colons de Bourbon contre l'abbé Monnet, le caractère que vous lui attribuez. Elles n'ont pas dû ignorer non plus l'esprit général de la population, son attachement à la religion, sa confiance dans les ministres du culte, et le concours libre et généreux qu'elle a toujours prêté au zèle de M. l'abbé Monnet lui-même, avant qu'il ne fût curé de Saint-Paul et pendant que, connu sous le nom de *père des noirs*, entouré de l'affection et de la confiance de tous, il s'occupait exclusivement de l'instruction des esclaves.

J'ai l'honneur, etc.

J. DEJEAN DE LA BATIE,
Délégué de l'île Bourbon.

A Monsieur Dejean de la Bâtie, délégué de l'île Bourbon.

Monsieur,

Lorsque nous faisions allusion à ces conseillers de qui viennent pour les colonies les inspirations folles et périlleuses, nous songions quelque peu à vous, mais nous ne songions pas précisément à vous seul. Est-ce un beau dévouement qui vous fait prendre toute cette croix? ou n'est-ce pas plutôt le sentiment de votre importance personnelle qui vous fait revendiquer tout l'honneur de la proscription? Vous êtes en effet aujourd'hui, dans le conseil des délégués, le seul colon (nous ne ne disons pas créole, l'île de Bourbon n'a pas l'avantage de vous avoir vu naître), le seul colon qui représente ce que l'on appelle le parti de la résistance. A ce titre votre responsabilité est plus grande.

Quoi qu'il en soit, vous sentant justement piqué, vous ne pouviez manquer à la riposte, disposé que vous êtes toujours à satisfaire ce besoin de parler et d'écrire qui est l'un de vos attributs naturels. Dieu nous garde de contrarier aujourd'hui ce besoin, car nous avons nous-mêmes un vif désir de causer un moment avec vous.

Un mot d'abord sur les objections de votre lettre :

Par l'effet d'une disposition qui vous est propre, monsieur, vous glissez une confusion dans notre pensée. Nous allons tâcher de nous faire mieux comprendre de tout le monde et de vous-même.

Vous nous reprochez d'avoir, à tort, attribué l'accueil fait à M. l'abbé Monnet à un esprit de résistance aux ordonnances sur l'instruction religieuse des esclaves, et vous prouvez par une citation que le conseil colonial de l'île Bourbon désire sincèrement l'éducation religieuse des noirs. A ce sujet vous prenez, avec une bienveillante indignation, la défense des habitants de l'île Bourbon, injustement accusés.

Permettez, monsieur; ne confondons pas. Les habitants de Bourbon, en général, et les membres du conseil ne sont pas en cause. N'avons-nous pas dit : « Tous les bons citoyens, tous les hommes sérieux dans la colonie, ont vu eux-mêmes avec affliction ces excès insensés. C'est la faute de quelques esprits faibles, pauvres et aveugles qu'on égare; c'est le crime de quelques meneurs fanatiques ou roués, hommes dangereux qui poussent les colonies dans un abîme. (1) » Vous le voyez, monsieur, nous mettons en cause seulement les individus qui ont insulté les deux prêtres, et surtout les hommes dont les influences funestes ont préparé ce scandale. Assurément les membres du conseil colonial n'étaient pas mêlés à cette grande folie, et nous affirmons qu'il n'est pas un seul d'entre eux qui n'en ait gémi.

Chose étrange, monsieur, qu'emporté par l'impatience de vous défendre vous-même, vous n'ayez pas senti la faute immense que vous commettez en ce moment. Nous, nous dégagions la responsabilité de tous les gens de bien et de tous les gens sensés; nous n'accusions que la folie de quelques meneurs et la légèreté de quelques jeunes gens. Vous, sans y songer et avec la meilleure volonté du monde, vous faites peser la solidarité d'un acte coupable

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 20.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 1847.

ISAURE.

Isaure à Paul de N.....

C'est à toi, Paul, que je veux tout dire; à toi, mon unique ami, mon soutien dans le douloureux voyage dont je vais me reposer. C'est de toi seul que m'est venue la consolation; c'est par toi seul que j'ai connu la croyance, que j'ai espéré, que j'ai vécu. Reçois donc la confidence de mes malheurs, elle t'appartient sans réserve. Ce m'est encore un dernier soulagement de te dire ma triste vie; mon souvenir te restera plus connu, plus aimé. Morte, je vivrais du moins en toi.

Oui, Paul, je vais mourir; je vais te quitter au moment même où, par toi, je touchais au bonheur. Après des années de misère, de tourments intérieurs, de désespoir muet; après avoir traîné mon âme aux sentiers du doute et du désir impuissant, je vais dire adieu pour jamais à l'espérance qui me riait, à l'amour qui voulait enfin de moi. Pauvre ami! C'est pourtant ta main qui m'abat; c'est à ta voix que je me suis perdue; c'est en me faisant vivre que tu m'as tuée! Ame damnée, au fond de l'abîme où tout était ténèbres, j'ai entrevu les clartés célestes : la vue d'un bonheur inespéré, immense, m'a été insupportable. Au prisonnier privé d'air et de lumière le grand jour apporte la suffocation et l'aveuglement.

O ma mère, quelle triste vie vous m'avez faite! Par quels fatals enseignements vous m'avez perdue!

Paul, je te dirai tout. Je verserai en toi mes joies trop courtes, mes douleurs plus nombreuses.

Je n'ai jamais su la cause de la profonde tristesse de ma mère, et je n'ai jamais cherché à l'approfondir. J'ai toujours respecté le secret de ses malheurs; leur confidence m'eût été sans doute refusée. Ce secret, quoi qu'il soit, doit être terrible. La vie sombre et sans sourire de ma mère m'en est une preuve douloureuse et suffisante. Était-ce le chagrin d'avoir perdu mon père tué en duel un an après ma naissance? Nous en causions quelquefois et sans effort. Ma mère me parlait de ses qualités généreuses, de sa tendresse pour moi, mais sans passion, froidement : ses regrets n'étaient pas là. L'indifférence de ses souvenirs me l'assurait assez. Pauvre père! que n'a-t-il vécu pour mon bonheur! Mon cœur qui ne voulait qu'aimer, se confier, eût sans doute trouvé dans son âme la consolation et l'amour.

Souvent le soir, en entrant dans la chambre (j'étais alors bien petite), je trouvais ma mère assise dans son grand fauteuil, et lisant des lettres. Son premier mouvement, à ma vue, était toujours de surprise, je dirai presque désagréable. Quand je m'approchais, elle fermait les lettres, comme par crainte de m'en voir surprendre le sens. Elle oubliait que je lisais à peine, et qu'il m'aurait été de toute impossibilité de découvrir son secret. Elle me prenait alors sur ses genoux, et fixait sur moi ses yeux sombres, dont le regard glacé me donnait froid jusqu'au fond de l'âme. Ce regard sans vie, sans espérance, je l'ai compris plus tard dans sa triste profondeur; instinctivement alors, il me faisait peur. Je sentais, en le subissant, un poids sur mon cœur. Je m'échappais doucement des bras de ma mère pour respirer plus à l'aise. J'avais besoin d'air.

Quand j'eus dix ans, je fus mise en pension. De cette époque commencent tous mes malheurs, et la déplorable éducation qui les fit naître. Chaque jour ajouté à ma vie creusa l'abîme sans fond où mon âme fut engloutie avec toutes ses espérances. Chaque mot tombé de la bouche de ma mère fut comme une sinistre révélation de misères sans nombre et sans pitié. Lèvres maternelles que Dieu créa pour sourire et consoler, deviez-vous être pour moi pleines de fiel et de désespoir! Pauvre mère, sans doute cruellement trompée dans ses plus chères croyances, quel affreux partage elle me réservait de ses désillusions! Pauvre âme ulcérée, que de tortures elle m'a préparées! Quelle était donc la blessure faite à son cœur, pour persévérer ainsi dans cette horrible mutilation, dans ce sacrilège de tous les jours!

Ma journée se passait en pension. Les études terminées, je revenais partager le dîner de ma mère. Je restais pendant la soirée près d'elle. C'est durant ces heures réservées aux récréations de mon âge, que je reçus les premiers enseignements dont ma vie a dépendu, et qui m'ont tuée à seize ans.

Privée, comme je l'étais, de toute expansion possible, dévorée du besoin de m'attacher, ne demandant qu'un cœur pour y verser le mien, j'eus une amie intime au bout de trois jours. Avec quelle joie, quelle ardeur je me mis à aimer! Blanche était tout pour moi. Plus âgée de quelques années, elle prenait sur mon âme un ascendant facile, qui accroissait encore ma tendresse et ma foi en elle. Toutes mes impressions présentes : mes ennuis, mes plaisirs; tous mes chagrins passés : ma vie contrainte, l'affection glaciale de ma mère, je les confiais au cœur de mon amie. Absorbée en elle, ne vivant, pour ainsi dire, que de la vie que j'en recevais, j'étais devenue jalouse à ne pouvoir supporter les marques de son attachement pour une autre. La pauvre enfant, sans le vouloir, me tortura souvent à caresser nos jeunes camarades. C'était un vol fait à moi-même de l'attention qu'elles me dérobaient; c'était m'abandonner, ne fût-ce qu'un instant.

On juge mal en général du cœur des enfants. Quand ils le donnent, c'est tout entier et sans réserve; leurs transports, leurs jalousies, leur amour ont toute la violence des ardeurs les plus senties. Leur petit cœur se froisse avec autant de susceptibilité, se brise avec autant de douleur que le cœur des personnes que l'âge a complétées. Les impressions toutes nouvelles, toutes fraîches à leur âme, s'y gravent profondément, les passions s'agitent turbulentes dans ces petits corps qui semblent créés seulement pour des plaisirs naïfs et sans portée. Quant à moi, je n'avais de contentement qu'avec Blanche; mes jeux ne me récréaient que partagés par elle; je la regardais comme une sœur aînée, protectrice de ma vie : c'était l'ange commis par Dieu à la garde de mon bonheur.

Le soir, en revenant à la maison, je laissais à la porte toute ma joie. L'aspect morose, les paroles froidement caressantes de ma mère formaient un pénible contraste, qui changeait ma gaieté en abattement, mon sourire en sérieuse tristesse.

Un jour, je rentrais toute en larmes : mes chagrins venaient de Blanche. La méchante enfant, sans donner attention aux jalousies qu'elle ne comprenait guères, m'avait délaissée toute une journée pour des amies que sa fantaisie me préférait. J'avais le cœur si gros, l'âme si navrée, que, malgré l'espèce de répulsion que la vue de ma mère me causait, je me jetai dans ses bras en sanglotant. Il me fallait à tout prix confier mes chagrins : je n'aurais pu les garder en moi, et ce m'était une consolation nécessaire de les raconter. J'en fis donc la confidence entière. Je dis ma vie de tous les jours, ma tendresse profonde pour Blanche, mes jalousies, mes tourments. Tandis que je parlais, ma mère fixait sur moi ce regard railleur et sans espérance que je redoutais tant. Elle resta ainsi quelques minutes, immobile, plongée dans une rêverie que [illegible] dédaigneuses me disaient amère. Ses yeux sombres sem[illegible] chercher dans les miens le secret de ma destinée; les muscles [illegible] de son visage rendaient apparent le travail intérieur qu[illegible] le combat de deux volontés dont

grande chrétienne.

Il y a dans l'Evangile deux sortes de commandements. L'un est absolu; c'est la Loi et les prophètes : « Aimez Dieu par dessus toute chose; aimez votre prochain comme vous-même. » Le monde civilisé a compris ce que contient ce commandement divin. Le commentaire en est à toutes les pages du Livre saint, et se résume dans ces paroles de Jésus-Christ :

« Je suis venu pour prêcher l'Evangile aux pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé d'affliction et de douleur; pour annoncer aux captifs qu'ils vont être délivrés, et aux aveugles qu'ils vont recouvrer la vue; pour mettre en liberté ceux qui sont accablés sous les fers; pour publier le temps des miséricordes du Seigneur, et le jour auquel Dieu rendra à chacun selon ses œuvres.

» Vous savez que les princes dominèrent les nations, et que les puissants font peser leur empire sur les hommes...

» Qu'il n'en soit plus ainsi parmi vous; mais que celui qui voudra être le plus grand d'entre vous, soit votre serviteur;

» Comme le fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir.

» Moi, le seigneur et le maître, j'ai lavé vos pieds.

» Vous donnant cet exemple, afin que, ainsi que j'ai fait, vous fassiez à votre tour. »

Il y a dans l'Évangile un autre commandement, dont voici l'expression diverse : « Soyez soumis... Contentez-vous de ce que vous avez... Obéissez à vos maîtres... Rendez à César ce qui est à César. » Ce précepte d'obéissance est le signe de l'esprit pacifique du Sauveur, qui nous commandait de chercher par la science et d'accomplir progressivement la loi de fraternité, sans bouleversement et sans violence.

Telle est donc la loi chrétienne sous son double aspect. Le but, le principe fondamental, c'est l'abolition de toute servitude et l'unité fraternelle entre tous les hommes. Le moyen, le principe secondaire, ce sont les voies progressives par la modération et la douceur.

Or, il est arrivé, et il arrive encore tous les jours que les hommes, inspirés par l'égoïsme, ont pris le relatif pour l'absolu, ont oublié le but supérieur; et que, pour conserver leur domination abusive, les puissants se sont efforcés de cacher aux captifs les promesses divines.

Et c'est ainsi, Monsieur, que certains aveugles des colonies, menés par des sophistes, peuvent résister, non pas aux ordonnances sur l'instruction religieuse, mais à l'instruction religieuse elle-même, lorsqu'il advient que le prêtre prêche la parole dans son intégralité, et accomplit son ministère à l'exemple même de Jésus. Et c'est ainsi que ces prêtres peuvent souvent être méconnus et blâmés par les sophistes dont nous parlons et par leurs écoles. Et c'est ainsi que M. l'abbé Monnet, connu, dites-vous à Bourbon, sous le nom de *père des noirs*, a pu paraître un ennemi des blancs à quelques personnes professant de certaines doctrines sur la servitude nécessaire de la race noire.

Par exemple, monsieur, pensez-vous qu'un vrai missionnaire du Christ pût s'accorder avec celui qui a produit la doctrine sociale suivante :

« La prison ne punit pas le noir : il est nourri, il se repose, il dort; c'est son bonheur, c'est en définitive une amende infligée au maître. On fait de notre temps un étrange abus de la prison; cependant, ce genre de peine ne peut avoir et n'a, en effet, qu'une utilité spéciale : c'est de séparer de la société ceux qui l'ont offensée ou qui peuvent la corrompre; mais que, pour une faute quelconque, l'homme comme l'enfant soient emprisonnés, c'est, pour un esprit non prévenu, un abus intolérable. *Le châtiment qui convient à l'enfant comme au noir, c'est le* FOUET; il corrige sûrement, promptement, prévient la rébellion de l'esprit, ne porte aucune atteinte à la santé, et distingue aussi utilement que *moralement* ce qui est de discipline, de ce qui est de justice civile ou criminelle.

Nous disons donc que le *fouet* est, par ces raisons, le châtiment représentant des hommes qui votent des subsides pour les missionnaires, et qui demandent l'instruction religieuse pour les noirs! Et vous n'avez pas compris, Monsieur, que vous étiez, à Paris, un obstacle vivant à toute confiance, à toute conciliation! Et vos commettants n'ont pas compris qu'il y aurait répugnance contre la délégation de la colonie tant qu'elle serait aux mains d'un pareil porte-drapeau! Et l'on s'est imaginé que l'agrément de vos relations privées, que la bonhomie de vos apparences, que la petite souplesse de votre esprit, que la molle fluidité de vos discours feraient compensation à la fausseté de votre situation et à l'insanité de vos doctrines! Et voilà six ans que, par un système de futiles détours, vous découragez les amis sincères des colonies en France, tout heureux et fier d'amuser ainsi les préjugés d'un groupe de vieux colons attardés.

Vous avez quitté Bourbon en disant : « Bons vieux colons, mes amis, l'opinion publique est égarée en France, et l'on ne sait pas vous défendre. L'esprit libéral, c'est une lueur folle; mon éloquence va souffler dessus, et l'éteindre. Notre régime est bon, il est juste, et nous le garderons, j'en donne ma parole. » Dans l'île voisine de Maurice, où vous fûtes envoyé pour faire une enquête, vos discours sur les questions de liberté et d'esclavage stupéfièrent les colons, naguère possesseurs d'esclaves. On vous prit pour un professeur doctrinaire expédié par quelque Pharaon d'Egypte ou par notre aïeul Abraham. Un émissaire de la reine ma égache Ranavalo n'eût pas mieux dit.

Vous êtes venu, vous avez vu et vous n'avez pas vaincu. Vous avez couru bien des bords, vous avez dissimulé tant bien que mal votre pavillon; Dieu nous pardonne! vous avez dit et vous avez écrit que vous aimiez la liberté! Vous savez bien, monsieur, que tout le monde en France a accueilli cette déclaration avec un sourire; et si l'on n'a pas accusé tout haut votre bonne foi, c'est qu'il y a une certaine naïveté dans vos confusions sur l'esclavage et la liberté; c'est aussi que votre bienveillance, toute à tous, ne permet guère d'user envers vous de procédés rigoureux.

Cette bienveillance universelle est proverbiale. Votre courtoisie est parfaite. Vos parties sont toujours fort civiles. Mais cette bienveillance et cette courtoisie, si laborieusement appropriées au temps et aux choses, constitue l'un des côtés dangereux de votre politique. Depuis six années, vous usez sans relâche de procédés insinuatifs et anodins pour expulser et évacuer l'esprit libéral, cette maladie de la France et de l'Europe. Ces façons, à la fois naturelles et calculées, ne sauraient faire passer vos doctrines, ni rendre à la délégation de Bourbon la haute considération dont elle a besoin; mais elles conservent votre personne, et l'innocence de l'homme privé sauve l'homme public d'une juste réprobation.

Le temps des ménagements est passé, car le danger est imminent. Nous prenons avec chagrin, à votre égard, un parti décisif; mais il est des moments où les petites convenances mondaines doivent céder devant le devoir social. Et vous trouverez bon, Monsieur, puisque vous nous y provoquez, et à l'occasion de cette lettre, où vous engagez si maladroitement la population blanche de Bourbon, cette lettre, l'un des actes qui caractérisent le mieux la portée et les illusions de votre esprit, vous trouverez bon que nous nous soyons débarrassés, et pour toujours, de cette chaîne de bienveillance abusive dont votre bonhomie entortille les gens, et que nous vous disions désormais la vérité toute sèche, pour le plus grand bien de la cause coloniale.

Nous avons à répondre aujourd'hui à la lettre de M. Jollivet, insérée dans notre numéro de dimanche dernier; nous y répondrons en peu de mots; car nous avons hâte d'en finir sur une question toute personnelle.

M. Jollivet déclare de nouveau qu'il n'est pas, qu'il n'a jamais été l'avocat de l'ambassade anglaise. Soit; mais pourquoi donc cette seconde déclaration? Nous répéterons de nouveau que Jabrun et Dejean de la Bâtie avaient, au club, déjà descendu la salle où la commission tenait sa séance, quand le président, qui venait de voir sortir tous ces messieurs et M. Jollivet lui-même, acheva de donner un libre cours à sa mauvaise humeur. Les paroles n'ont donc pas été entendues de MM. de Jabrun, Dejean de la Bâtie, et c'est par erreur que M. Jollivet voudrait donner à penser que, suivant notre récit, ils les auraient entendues. Nous renvoyons sur ce dernier point M. Jollivet à notre article du 28 novembre.

Nous ne saurions non plus accepter le témoignage de M. le baron Dupin. Ce collègue de M. Jollivet à la délégation de la Martinique cumule tant de fonctions, et doit être parfois si absorbé, si distrait, qu'il peut fort bien n'avoir pas entendu les paroles en question.

Mais il est un homme dont nous accepterions volontiers le témoignage, parce que sa position de rapporteur de la loi dont s'occupait la commission lui faisait un devoir de ne rien perdre de ce qui se disait à la séance. Cet homme, ce pair de France, c'est M. le comte Foy : nous avons, il est vrai, de fortes raisons pour croire que M. Jollivet aurait quelque peine, ici, à obtenir une déclaration conforme à son désir.

Nous recevons de la Guadeloupe, par le *packet* d'hier, des documents qui éclaireront d'un nouveau jour les ténébreux projets de quelques-uns des hommes qui représentent à Paris, dans le conseil des délégués, le parti de la résistance. C'est à n'y pas croire!... Nous regrettons que ces documents nous arrivent ce soir trop tard pour que nous puissions les mettre sous les yeux du public.

Chemins de fer de Paris à Versailles.

« Par décision de M. le ministre des travaux publics, et d'après l'avis conforme du conseil-général des ponts-et-chaussées, les travaux de raccordement du chemin de fer de Chartres avec les deux chemins de Versailles (rive droite et rive gauche) viennent d'être approuvés. En conséquence, par arrêté du préfet de Seine-et-Oise, leur mise en adjudication a été fixée au 11 janvier prochain, à la préfecture de Versailles. »

On nous écrit de Versailles au sujet de cette note, insérée hier dans le *Moniteur parisien* :

..... C'est évidemment une intrigue de Bourse, destinée à influencer les actionnaires de la rive gauche pour l'assemblée du 15, puisque cette décision a été rendue avant d'avoir l'avis de la commission d'enquête réunie à Versailles mercredi dernier. Que dire de si honteuses intrigues? Que dire d'un ministre qui s'y prête?

Je m'empresse, Monsieur, de vous donner connaissance de cette décision de la commission d'enquête que l'on me communique à l'instant, et qui renverse tout cet échafaudage d'intrigues en empêchant cette adjudication, pour que vous puissiez détruire l'effet de l'article du *Moniteur parisien* :

Voici le fait :

« La commission départementale, réunie à la préfecture pour donner son avis sur le chemin de fer de Paris à Rennes (traversée de Versailles), a terminé hier soir, 10 du courant, ses opérations. Son avis a été que le tracé de la courbe de rebroussement fût modifié de manière à éloigner le plus possible le chemin de fer des étangs Gobert, afin de porter moins de perturbation dans le système des eaux de Versailles.

» De plus, elle a émis l'avis que l'on examinât s'il ne serait pas possible d'agrandir la gare de Versailles (rive gauche), pour qu'elle pût recevoir les marchandises venant de l'ouest, et que, dans ce cas, il deviendrait indispensable de supprimer la ligne du tracé dite directe, qui faisait double emploi avec la ligne de rebroussement. »

Je vous garantis, Monsieur, l'exactitude de ce renseignement, et, comme l'art. 10 de la loi du 3 mai 1841 exige que lorsqu'une commission d'enquête a émis un avis contraire au tracé, on procède à de nouvelles études et à une nouvelle enquête, on ne peut passer à

---

l'expression se trahissait par une pâleur nerveuse. Je baissai les yeux; j'attendis qu'elle parlât! Je sentais que ma vie allait se décider.

— Ma fille, me dit-elle, d'une voix basse et ferme, prends garde. Ta déplorable sensibilité te réserve bien des souffrances, bien des malheurs. A ton âge, à aucun âge, ajouta-t-elle comme en se reprenant, on ne doit dépendre ainsi du caprice d'autrui. Tu avais cru à l'amitié de ton amie, tu vois ce qu'elle vaut. Tu as donné tout ton cœur et on l'a brisé comme un jouet inutile; tu as pris au sérieux l'affection et l'on s'est ri de toi. Pauvre enfant! de grands malheurs t'attendent si tu crois ainsi aux prétendus amis. Tôt ou tard tu seras trompée, cruellement trompée. Je ne te parle pas de moi, je ne puis te dire ce que j'ai souffert des affections déchirées. Je suis jeune encore et je ne crois plus à toutes ces choses. Si je n'ai pas les joies que donne le cœur, je n'ai plus ou moins les chagrins amers qu'il nous réserve. Va, laisse-là ta Blanche et essuie tes larmes. Ne prodigue pas à des âmes sèches et sans ardeur les trésors de la tienne. Tu n'es point faite pour être aimée, car tu aimes vraiment. Tu seras toujours dupe de ta sensibilité. On te parlera de tendresse, on te promettra beaucoup, et tu seras délaissée comme une chose inutile et sans prix. Un cœur brisé est comme un vase en éclats dont on réunit en vain les débris. La main de Dieu seule peut restaurer une âme mutilée. J'ai trop souffert pour te mentir : je veux épargner à ta vie les douleurs que j'ai senties, crois-en la parole de ta mère.

Je restai comme anéantie. Tout mon petit être tressaillit convulsivement à l'horrible sensation du fer rouge passé sur les fibres de mon cœur; mes larmes se séchèrent d'elles-mêmes, je regardai ma mère comme pour la supplier de revenir sur cet arrêt : toute ma vie s'émaillait à entendre de pareilles choses. Ainsi donc, il fallait renoncer à Blanche, à sa tendresse, ou plutôt, à la mienne. J'étais trompée, trahie!

Ce fut là ma première désillusion, bien triste, bien inattendue.

Le lendemain, je ne m'occupai plus de Blanche, je ne lui parlai pas. Elle s'inquiéta à peine de ma froideur, un pareil délaissement de sa société fut pour elle un événement presque inaperçu, elle ne m'en fit voir ni regrets ni amertume. Les tristes paroles de ma mère me revenaient plus frappantes : elles avaient si tristement raison! Ma nature tout aimante souffrit cruellement de cette rude épreuve : j'en eus l'âme navrée. Défiante désormais, je ne pouvais plus me reposer sur un cœur sincère, quel dédommagement pouvais-je espérer de la perte de Blanche!

Ma mère poursuivit chaque jour son œuvre désolante. Ramenée fatalement vers elle par la triste réalisation de ses avertissements, je croyais en ses paroles. Pour éviter les malheurs qu'elle présageait à mon avenir, je me façonnais une nature froide et calculée, tandis que mon âme ne demandait qu'à se donner, qu'à vivre en commun. Chaque rêve d'espoir confié à ma mère se dissipait bientôt au souffle glacé de sa hideuse expérience, chaque fleur était flétrie, chaque illusion tombait sous sa main. Pendant six ans, elle s'attaqua comme à plaisir à tout ce qui portait en moi noblesse et générosité. L'ascendant naturel que lui donnait sur moi l'autorité bouleversa ma nature et vint à bout de tous ses instincts vivifiants; et là où germaient autrefois les vertus douces et pleines : la confiance, l'amour, vinrent se fixer pour ma perte les misères décevantes de l'*incroyance*.

Quelle triste voie pour me conduire au bonheur, quelle route fatale la malheureuse avait choisie! dans quelle nuit noire ne m'a-t-elle pas précipitée pour m'avoir voulu donner trop de lumières! Oh! je ne puis la maudire : on ne maudit pas sa mère, même en en recevant la mort; mais que de souffrances, que de cuisantes douleurs ne lui dois-je pas? Pauvre femme! elle me voulait heureuse. Elle croyait me garder des tourments en abolissant en moi les passions pures et naturelles, et elle laissait, pour combler le vide, la désolation et le besoin.

A seize ans je sortis de pension; mon éducation était terminée. Je devais, l'hiver suivant, entrer dans le monde. Je partis pour la campagne, en attendant le mois de novembre. Ma santé, naturellement faible, avait reçu de rudes atteintes aux luttes journalières que je livrais à mon cœur. Ma mère m'envoya aux Pyrénées chez une de mes tantes.

J'avais passé toute ma vie à Paris; je ne connaissais du ciel que ce qu'on en voit dans les rues. La nature vigoureuse et saisissante des campagnes n'existait pas pour moi. Je fus enivrée de la vue des champs; je revécus. Mon âme, réveillée au souffle bienfaisant des montagnes, retrouvait sa première fraîcheur; ses premiers épanouissements; elle s'élevait vers Dieu, vers l'amour, de toutes les forces qu'un cruel énervement lui avait laissées. Des aspirations soudaines, des extases indéfinissables à propos d'une fleur, d'un nuage lumineux, rendaient à mon cœur la vie et le mouvement; je me sentais comme renaître. Je détestais mon passé sombre et muet; je croyais à la beauté du ciel, aux arbres, au soleil, à la nature enfin qui ne pouvait pas me manquer de parole. L'amour que je lui prodiguais, elle me le rendait en délices de tous les instants. Les promenades solitaires à travers les bois jaunis me donnaient récompense de mon admiration, de mes larmes saintes. Oh! que de moments pleins de douce consolation n'ai-je pas passés sous les arbres à rêver d'un avenir meilleur! que de nuits écoulées dans des transports silencieux! que de félicités descendues des étoiles au fond de mon cœur! Ma mère n'était point là pour m'arracher à une mes joies les plus chères : je jouissais à l'aise d'un sentiment inconnu qui me remplissait tout entière : je pouvais aimer sans crainte d'être trompée : la nature ne pouvait m'échapper comme l'amitié.

Je passai ainsi, dans une extase de toutes les heures, trois mois qui me semblèrent un moment. Ma santé, qui dépendait de mon cœur, devint pleine et vigoureuse comme la campagne qui me la donnait. Mon âme avait comme partagé la sérénité des montagnes, et la douce chaleur du ciel pénétrait tout mon être.

L'hiver venu, il fallut quitter ma retraite bien heureuse. Je partis le cœur serré, pleurant ces jours passés qu'un pressentiment sinistre semblait refuser à mes espérances. O ma vallée si calme! ô mes bois rayonnants! ô douces rêveries du soir! ô joies du cœur tombées de la main de Dieu! je ne vous aurai donc plus, disais-je en sanglotant. Promenades tranquilles où je songeais du bonheur, larmes bienfaisantes qui jaillissiez de mon cœur, purs transports qui ne tourmentiez pas, solitudes, demeures sacrées, vous ne serez donc plus pour moi! il faut vous dire adieu!

Je partis. A chaque arbre du chemin, il semblait que je laissais un lambeau de mon cœur. J'étais à demi-morte. Paris me semblait une prison affreuse où j'allais retrouver toutes mes amertumes, toutes mes désolations passées. A chaque relais, je sentais ma poitrine se serrer d'angoisse; je retombais peu à peu dans mon ancien malaise; un nuage noir descendait sur mes yeux pour me montrer les choses sous un voile sombre : j'allais revenir à mes souffrances d'autrefois, je sentais au découragement profond qui me gagnait.

J'arrivai ainsi à Paris. C'était au mois de novembre. Le jour tombait. Un brouillard pluvieux et glacé me pénétrait jusqu'aux os. La cohue des passants, le bruit des voitures, le reflet sanglant des réverbères dans les flaques d'eau boueuse donnaient à la ville l'aspect détestable d'une officine de crime et de débauche. L'air, plein de miasmes qui me couvraient le cœur remplaçait le suave parfum des montagnes; les cris qui se heurtaient à mes oreilles, les chants des oiseaux campagnards. Enfoncée dans un coin de la voiture, je repassais en silence mes joies perdues, mes bonheurs évanouis. J'allais appartenir au monde, à ses égoïsmes; j'allais rentrer dans la réalité désolante, j'allais revoir ma mère. Plus rien à aimer, plus rien à qui se confier, plus de ces pleins contentements que me donnait la nature, plus

SUPPLEMENT

critiques; il avait appris aussi que plusieurs personnes avaient té-moigné le désir de lui présenter en public des objections au sujet des idées que lui-même avait exposées.

Aussitôt M. Hennequin s'était empressé de faire connaître que, — bien que, dans les villes où il donnait un cours, il n'eût pas coutume de provoquer de ces sortes de discussions, et qu'ordinairement il se contentât de répondre aux objections qui lui étaient adressées par écrit, — il se prêterait volontiers à donner à Louvain une séance publique, dans laquelle il serait permis à chacun de lui faire des objections à propos du système harmonien.

Cette séance publique avait été fixée à vendredi dernier. Un honorable membre du barreau de cette ville, prenant l'initiative de la discussion, avait adressé à M. Hennequin une série d'objections par écrit. Dans la séance de vendredi, M. Hennequin prit ces objections une à une, et essaya de les réfuter. Pendant près d'une heure la lutte se maintint, avec des avantages divers, entre ces deux adversaires.

En ce moment, un jeune professeur de notre Université, dont chacun apprécie les convictions sincères et le remarquable talent, s'élança à la tribune, et, à son tour, dans une improvisation chaleureuse, dans laquelle il jeta à profusion les fleurs les plus riches de sa féconde imagination, il prit à partie tout le système de Fourier, au point de vue de la propriété, de la morale, des sentiments de famille et de la liberté individuelle. Inutile d'ajouter que les paroles de l'orateur, s'adressant tour à tour à la raison et aux sentiments de ses auditeurs, furent interrompues à différentes reprises par des applaudissements unanimes. On lui a reproché d'avoir peut-être exagéré les inconvénients devant résulter de l'application des idées de Fourier, d'avoir chargé outre mesure les vices de la société imaginaire que prétendent fonder les disciples du maître. Mais, en vérité, ce reproche est-il mérité, et l'indignation de l'orateur ne semble-t-elle pas légitime, quand on se rappelle les accusations acerbes que, dans ses diverses séances, M. Hennequin avait jetées à la face de la société actuelle?

Cet extrait mutilé ne dit pas que M. Victor Hennequin répliqua le soir, et que, si des applaudissements avaient accueilli les paroles de son adversaire, des applaudissements accueillirent aussi les siennes. Cependant, ce compte-rendu n'aurait soulevé de notre part aucune espèce de réclamation. On sent bien que l'auteur n'adopte pas toutes nos idées, mais il reste à peu près impartial. Dans un auditoire de quinze cents personnes, nul n'était chargé de s'ériger en juge du combat, et de décider qui l'avait emporté de la théorie de Fourier ou des préventions qu'on lui oppose. La question ne peut être vidée que par l'accroissement du nombre des phalanstériens à Louvain, et nous avons la confiance que cet accroissement ne se fera guère attendre.

Le journal catholique de Bruxelles, qui représente en Belgique notre *Univers*, n'a pas compris le sentiment de convenances qui doit empêcher des parties intéressées de se décerner la palme. Dans une lettre qu'il reproduit comme rédigée par un étudiant de Louvain, on déclare que M. Hennequin a écouté le professeur catholique avec une émotion pénible, et qu'il est sorti de la salle meurtri et tout mutilé. Voici le dernier paragraphe de la lettre :

Je n'exagère pas en vous disant que le triomphe oratoire remporté par M. Schollart a excité à Louvain une sensation extraordinaire. C'est l'événement du jour, tout le monde en parle, ou, pour mieux dire, on ne parle plus que de cela. On n'éprouve qu'un regret, c'est que le discours du jeune et éloquent professeur soit perdu pour le public. Improvisé tout entier sans aucune espèce de préparation (M. Schollart, poussé à la tribune par ses amis, a parlé en quelque sorte malgré lui), il restera dans l'esprit de tous ceux qui l'ont entendu; mais il a une valeur trop grande, il réfute trop bien les erreurs de Fourier et de son école, pour qu'on ne souhaite pas que M. Schollart le recompose de mémoire. C'est par ce vœu que je termine ce bien pâle et bien incomplet compte-rendu de l'une des joûtes oratoires les plus remarquables dont il m'ait été donné d'être témoin.

Agréez, etc.

Les cris de joie du *Journal de Bruxelles* nous obligent, malgré nous, à parler de l'Université catholique et de son défenseur officieux.

L'Université catholique de Louvain se trouve en concurrence avec [illegible] à son discernement. Tout ce que je puis constater, c'est le zèle et la bonne volonté qui règnent à l'université catholique. Elle fait ce qu'elle doit : Obtiendra-t-elle ce quelle désire? C'est le secret de Dieu.

Et plus loin :

... C'est dans les classes de l'Université libre qu'on condamne, au nom de la science, les immuables enseignements de l'Eglise; c'est de là qu'on retourne au foyer domestique avec la haine et le mépris de tout ce que respectaient nos pères. Il ne nous appartient pas de donner aux parents de plus amples conseils; si la foi vit dans leurs cœurs ils trouveront au fond de leur conscience les paroles que nous destinions à clore cette brochure.

L'université catholique ne pouvait pas être ingrate envers le jeune étudiant qui embrassait ainsi sa cause. Elle le fit professeur. Par quelle dignité le récompensera-t-elle d'avoir excité les plus aveugles préjugés contre la théorie de Fourier? Nous l'ignorons; mais il est demeuré clair pour tout le monde, à Louvain, que M. Schollart soutenait un rôle. Le discours, *improvisé tout entier sans aucune espèce de préparation*, avait été débité la veille à M. Hennequin dans un café en présence de plusieurs personnes, qui en déposeraient au besoin, et débité mot à mot avec toutes les invocations *au père, à la mère, à la famille, à la société*, qui firent une explosion nouvelle à la séance du lendemain. M. Schollart n'aura donc pas trop de peine à recomposer son discours, et nous désirons vivement qu'il le publie. Les contradictions, les contresens qu'il a émis et qu'il aura sans doute la bonne foi de reproduire, n'étant plus dissimulés sur le papier par les prestiges de l'éloquence, sa nouvelle brochure sera un excellent moyen de propagation pour la Théorie sociétaire, et nous la reproduirons intégralement dans nos colonnes si elle ne présente pas des dimensions trop exagérées.

En quittant Louvain, M. Victor Hennequin a fait parvenir à M. Schollart la lettre suivante. Sans le triomphe prématuré du *Journal de Bruxelles*, nous ne l'eussions pas publiée :

Monsieur,

Je ne veux pas quitter la ville de Louvain sans vous communiquer l'impression que m'a causée votre discours.

Vous avez montré de l'éloquence, vous avez touché des sentiments qui répondent toujours quand on leur fait un appel; mais il est impossible que, de sang-froid, dans votre for intérieur, vous puissiez vous payer vous-même des arguments que vous avez présentés.

A la guerre, certaines armes sont prohibées par le droit des gens. Croyez-vous qu'il soit permis dans les discussions d'attribuer à des adversaires des intentions et des opinions qui ne sont pas, qui n'ont jamais été les leurs?

J'avais dit plusieurs fois, et Fourier répète à chaque page que, dans le phalanstère, la mère ne sera pas *contrainte* à subir un mode d'éducation imposée à son enfant. Les *séristères* consacrés à l'enfance sont un avantage social et non pas une entrave. Ils ne sont pas plus obligatoires que la crèche et la salle d'asile actuels et se prêtent bien mieux que ces établissements déjà bénis par tout le monde aux relations de chaque jour, de toute heure entre la mère et sa progéniture. Et cependant, Monsieur, vous avez cru pouvoir vous livrer à un mouvement oratoire en faveur de la mère *à qui nous arrachons son enfant*.

J'ai dit, monsieur, que le morcellement agricole n'était pas le beau idéal de la propriété, même au point de vue du propriétaire et de ses intérêts. J'ai dit que je ne reconnaissais pas à un homme le droit absolu de soustraire une partie du globe à l'usage collectif, d'en user et abuser, de la laisser en friche, au risque d'affamer les populations; et la législation des peuples civilisés commence partout à limiter ce droit, à revenir sur cette formule païenne : *uti, abuti*. Déjà, pour beaucoup de jurisconsultes, ce dernier mot n'est pas traduit par *abuser*, comme vous l'avez fait, mais par *disposer*, et ce droit de disposer lui-même se modifie. De l'appropriation du sol, les mines sont exceptées; l'expropriation pour cause d'utilité publique est souvent admise, et naguères la loi française défendait au propriétaire lui-même de chasser dans sa terre quand elle était chargé de ces récoltes dont il doit être le premier gardien.

Si l'on ne reconnaît pas, avez-vous dit, le droit de l'homme à s'ap- [illegible] d'autres attirés par les avantages des premières expériences.

Il est vrai que, la transformation une fois opérée, nul dans l'avenir ne pourra dissoudre l'association pour revenir à l'exploitation morcelée avec ses déperditions sans nombre. Mais comment recevrait-on maintenant celui qui voudrait revenir à l'esclavage, à l'exploitation de l'homme par l'homme, sous prétexte que ses goûts ne seront pas satisfaits s'il n'a pas quelque Davus à fustiger, à jeter aux murènes. Le droit de gaspiller, le droit *d'abuser*, comme vous dites, qu'il s'applique à l'homme ou à la terre, aucune société intelligente ne l'acceptera. L'association, d'ailleurs, doit enfanter trop de merveilles au profit de tous, pour que nul, dans son sein, pense à revendiquer les joies solitaires de l'égoïsme.

Vous avez posé en principe qu'il n'y aurait pas de famille dans le phalanstère, et vous vous êtes appuyé sur un passage de la *Théorie des Quatre Mouvements*, où l'on parle de femmes ayant un époux, un géniteur, un favori. Vous avez présenté comme une loi générale les mœurs d'un seul groupe, c'est-à-dire la part que Fourier fait à la liberté, précisément dans l'intérêt des unions exclusives et constantes. Ne fait-on pas à cette liberté une part bien autrement large dans la société actuelle? Vous la dites morale, vous faites éloquemment appel à tous les maris en leur demandant *s'ils doutent de la fidélité de leurs épouses*, comme si le premier caractère du mari trompé n'était pas sa confiance absolue, et vous ne songez pas que, pour garder telle quelle la pureté de vos ménages vous êtes forcés d'ouvrir, dans toutes les villes civilisées, ce gouffre de la prostitution où tombent tant de malheureuses jeunes filles quand le travail vient à chômer. C'est là, pour vos bonnes mœurs, une soupape de sûreté indispensable; dites-nous comment vous la fermeriez sans explosion!

Non, Monsieur, dans le phalanstère il n'y aura pas de prostituées, c'est-à-dire de femmes vendant leur amour au comptant, de femmes adonnées exclusivement à la matière, de femmes se livrant sans sympathie et sans choix, de femmes exclues de toute industrie, de toute activité intellectuelle, et livrées en proie par la police à la luxure des masses. La liberté que je conçois dans l'avenir, et que l'organisation du travail doit précéder, sera désintéressée, franche, exempte de calculs et de détours. Elle n'existera que pour garantir la sincérité des unions constantes, fidèles, dont l'or sera séparé de tout alliage. Ces unions exclusives sourient plus à la nature de la femme que vous ne le pensez; elles seront plus générales que vous ne le dites, et, dans le mariage d'harmonie, où la dot n'entrera pour rien, où la sympathie seule unira les cœurs, la filiation sera plus certaine que dans le mariage actuel, quoi qu'il soit d'un bon effet oratoire de faire appel à la confiance des époux.

Vous avez invoqué, Monsieur, les souvenirs de la Révolution française; vous l'avez glorifiée, et les disciples de Fourier vous en sauront gré, car leur but est de réaliser pacifiquement ces beaux principes que 89 proclama, que 93 compromit par ses violences. J'ai éprouvé un vif plaisir à entendre un professeur de l'Université catholique célébrer la liberté, l'égalité, la fraternité. Cela m'a prouvé que nous pourrions un jour nous entendre, et que vous avez fait du chemin dans la voie du progrès depuis le temps où dans une brochure intitulée : la *Religion catholique vengée*, vous traitiez (page 38) cette révolution d'*infâme*.

En résumé, composant une théorie de Fourier qui n'est pas la nôtre, vous nous avez attribué, Monsieur, l'idée d'arracher les enfants à la mère, de faire régner tôt ou tard la communauté dans tous les modes de propriété, et cela quand les communistes nous reprochent chaque matin la consécration que nous donnons aux droits du travail, et surtout du travail accumulé ou du capital. Vous prétendez que nous voulons effacer du monde le titre de père, et cela sans tenir compte des séries vouées à la constance, ni des analogies multipliées qui prouvent qu'un jour, la femme, généralement stérile, aura besoin, pour enfanter, de le vouloir et de suivre un régime spécial. Enfin, vous nous avez adressé ces deux reproches contradictoires : dans la société de Fourier, toute passion est un droit, le gouvernement ne peut invoquer aucun principe contre l'attrait; ne peut lui imposer aucune barrière, *car il n'y a plus de gendarmes*; dès lors on peut tuer, voler, violer même impunément. La théorie de Fourier, c'est la licence arrivée à son dernier terme.

Puis, vous avez ajouté : Dans la théorie de Fourier plus de liberté individuelle, plus de spontanéité; le gouvernement règle tout, détermine toutes les fonctions; il organise un despotisme abrutissant (toujours sans gendarmes), et l'homme devient un instrument *que l'on foule aux pieds en regardant le ciel.*

Vous connaissez trop bien les secrets de l'éloquence, Monsieur,

---

ces soins harmonieux où le concert de mon cœur s'unissait à celui des campagnes, plus de paix, plus de plaisirs tranquilles et satisfaisants. J'allais entrer dans une société que je connaissais d'avance sous de si tristes aspects, et qui ne me réservait que fiel et dégoût. Les murs gris des maisons me semblaient autant de linceuls jetés sur mes espérances. L'âme pouvait-elle, dans ces sépulcres de pierre, s'élancer aux passions généreuses, aux nobles aspirations, comme au milieu des champs, sous le regard du soleil et de Dieu!

Le soir de mon arrivée fut un des moments les plus tristes de ma triste existence. Ma mère fut cependant pleine de caresses : elles chassèrent pour un moment mes sombres préoccupations. Le soulagement ne fut pas de longue durée. L'habitude du grand air, la vue continuelle d'un ciel sans bornes, le pouvoir de courir à mon gré par les champs, tout me faisait sentir davantage que j'étais prisonnière entre quatre murs étroits. Les objets indifférents prenaient un aspect odieux; les meubles me semblaient maussades, le bruit des rues assourdissant. Je me retirai dans ma chambre; tout m'y attrista. La prière, si douce aux étoiles, se taisait sur mes lèvres. Pouvais-je remercier Dieu d'être heureuse, quand mon âme était en deuil, mes yeux pleins de larmes!

Le lendemain, en me réveillant, je sentis comme un poids sur ma poitrine; j'étais oppressée, sans force de corps ni d'âme. Mes regrets plus vifs encore et plus cuisants donnaient à tout ce qui m'entourait une forme froide et désolante. Le cœur s'accoutume si vite au bien-être et à la quiétude! J'avais été si heureuse, si pleinement heureuse! mes joies avaient été si pures, si douces à savourer! J'avais joui du bonheur de m'attacher, d'aimer, et je revenais maintenant au pays de mes premières larmes, de mes premiers tourments. A qui confier mes chagrins? à qui dire mes souffrances intimes? à qui faire partager mes contentements passés, mes ennuis présents? D'où me viendrait le soulagement? Etait-ce de ma mère à qui je devais tous mes malheurs, et dont la cruelle persévérance avait détruit tout espoir? Ses hideuses précautions n'avaient que trop bien gardé mon âme. Les fruits les plus doux en apparence n'avaient que cendre au-dedans, me disait-elle, et mes lèvres ne voulaient toucher à aucun, malgré l'ardent désir qui me consumait.

Mon entrée dans le monde se fit sans plaisir, sans curiosité. Quel intérêt pouvais-je prendre aux fêtes où j'assistais tous les soirs sans les partager? Que me disaient-elles? Quels souvenirs aimés pouvais-je en rapporter? le plaisir de la toilette était pour moi peu de chose. Je ne voyais dans la beauté qu'une promesse de bonheur et point le bonheur lui-même. Que m'importait d'être trouvée belle, si, rentrée chez moi, je n'avais personne à qui consacrer les louanges des indifférents! Les triomphes d'amour-propre laissent l'âme vide et désireuse. Je n'étais pas née pour ces tristes satisfactions; des besoins plus nobles, plus impérieux grondaient dans mon cœur, me demandaient le complément de mon être, l'amour! l'amour enfin voulait de moi, et je n'y croyais pas, pas plus qu'à l'amitié! Ma mère avait été conséquente dans ses avis funestes, j'avais appris à le nier, dans les autres du moins, avant de l'avoir connu moi-même. Guidée par les leçons maternelles, je voyais en tout le côté réel et désolé. Les paroles des jeunes hommes, qui portaient à d'autres le désir et l'enivrement, n'étaient pour moi qu'une manière de dire obligée dans les réunions du plaisir. Pensaient-ils un seul mot de tous leurs beaux discours? n'allaient-ils pas les répéter à la première venue? Et puis, quelle différence entre eux tous, quelle originalité de sentiments? Aucune. C'étaient les mêmes phrases, les mêmes compliments, les mêmes questions, les mêmes réponses, et cela toujours et tous les soirs.

Je rentrais fatiguée d'ennui, rongée de désirs inassouvis, déplorant d'avance mon avenir assombri. J'essayais du sommeil; je ne pouvais trouver le repos; je soupirais, je tendais fortement les bras comme pour appeler la consolation; les larmes venaient bientôt, chaudes et larges comme les premières gouttes d'une pluie d'orage, et je tombais dans ces désespoirs mornes qui n'ont d'issue que dans la mort.

Ma santé redevenait celle d'autrefois : ma vie s'en allait : je me consumais peu à peu. Tout m'énervait, me fatiguait. J'avais constamment la fièvre, je n'en parlai point. Que m'importait de guérir, que me faisait de vivre! L'inquiétude de ma mère croissait chaque jour; elle me voyait dépérir triste et silencieuse : elle avait sous les yeux l'ouvrage détestable de ses soins journaliers, et elle ignorait que la mort me venait d'elle-même.

J'arrive au dernier période de ma maladie, aux dernières secousses qui m'ont brisée.

Toi, Paul, dont l'amour me promettait la vie, et qui m'as tuée par cet amour même, pauvre ami, tu comprendras tous les déchirements de mon âme, toute la violence de mes tourments, au récit de mes souffrances les plus aiguës. Pourquoi me refuser de vivre, ô mon Dieu! au moment où le bonheur était venu? Pourquoi, après avoir épuisé jusqu'aux dernières gouttes toute l'amertume que vous me réserviez, n'ai-je pu toucher au fruit de l'espérance sans lui laisser ma vie qu'elle seule pouvait consoler? Oh! sentir qu'on a été trompée, égarée; qu'on vous avait menti des choses et des hommes; revenir sur une erreur fatale; voir lever la malédiction qui vous entourait; croire à l'amour, au bonheur, aux doux transports, aux félicités de l'abandon; et, après tout cela, mourir en tendant les bras vers un avenir qui échappe! oh! cela est affreux, affreux!

Paul, il y a cinq mois, je te vis pour la première fois. T'en souviens-tu comme moi-même? Ce jour, qui illumina ma vie, vivra-t-il dans ton souvenir comme il vit dans mon cœur? le garderas-tu avec toi comme je l'emporte dans la tombe, sombre et rayonnant, terrible et miséricordieux à la fois? Oui, ce fut pour moi toute une révélation. Je me sentis renouvelée. J'allais atteindre au but qui fuyait toujours, j'allais croire malgré tout, je le sentais, là. Et cependant que de combats dans mon cœur, que de sombres désespoirs, quand le doute rentrait en moi! J'allais au fond de toutes tes paroles, je scrutais chacun de tes regards, j'y cherchais la sincérité d'un sentiment auquel on m'avait défendu de croire. Ton sourire me donnait souvent des frissons involontaires : il m'y semblait voir le démenti de tes promesses. J'espérais, je désespérais tour à tour. Je tombai du ciel dans un abîme sans fond. O mère inexorable, qui m'avez préparé de pareils supplices!

Ai-je assez combattu pour avoir mon heure de joie? Ai-je assez pleuré, crié pour appeler enfin le bonheur? Et il est venu, et j'ai cru à ton amour, Paul, ô bien-aimé. J'ai cru, et je meurs de ma croyance : la foi m'a tuée. Mon âme, resserrée par le doute, s'est brisée en s'ouvrant; mon corps a succombé aux derniers efforts de la lutte.

Oh! bénis sois-tu mille fois, toi par qui je m'en vais contente du moins d'avoir vécu un jour! Bénies soient tes lèvres qui ont versé en moi l'amour, bénis tes yeux qui ont vu ma souffrance et pleuré sur moi, bénies tes mains qui m'ont guidée aux sentiers espérés. Si je pars bien jeune, j'emporte tout entier le trésor des souvenirs : ce sera mon bonheur en t'attendant. Je t'ouvre le chemin qui mène à Dieu. Au jour qu'il désignera, tu retrouveras celle que tu aimes, et rien ne pourra plus nous séparer. Je sens que la vie m'abandonne : viens vite, viens essuyer mes dernières larmes, partager mon dernier sourire. C'est de tes bras que je veux m'élancer à Dieu.

Deux jours après, Isaure était morte..... morte d'une péricardite, à ce que dirent les médecins.

GUSTAVE DE BÉRARD.

[illegible] tenons en effet de bonne source que M. Guizot a dit ce matin à un homme politique ces paroles : « La Sicile est en pleine révolte ; la constitution de 1817 est proclamée, et toute communication est interrompue avec la terre ferme.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Il est deux manières pour un militaire d'avancer dans la carrière des armes. — Suivre, selon le style antique, Bellone ou Pallas, c'est-à-dire aller se battre en Algérie ou déposer des boules ministérielles au palais Bourbon. Par le premier moyen on acquiert une gloire certaine, car on tue plus ou moins d'hommes, mais le bivouac est ennuyeux ; par le second, on ne s'honore pas beaucoup, mais on ne se déshonore pas non plus, et il est temps que, dans ce siècle de mercantilisme, les guerriers en viennent à dire comme les marchands : nous ne travaillons pas pour la gloire, mais pour le profit. Bref, plusieurs élections récentes ont réglé les comptes de divers généraux avec le ministère ; et il en restait une dernière pour solde, celle de M. le général de Bellonet, qui soumis à la réélection du collège de Belfort, a reçu de 191 de ses concitoyens contre 107 la permission de continuer à protéger les ministres sur les bancs de la chambre.

— Il s'agissait de remplacer au deuxième arrondissement de Paris un maire et un adjoint. Or, les maires et adjoints sont nommés par leurs concitoyens.... avec cette petite restriction que ceux ci forment une liste de 12 candidats sur lesquels le roi choisit ; or, comme il est très difficile que dans 12 candidats il n'entre pas des hommes de tous les partis, la nomination des chers concitoyens se réduisait comme tant d'autres choses à une fiction constitutionnelle, autrement dit à un mensonge perfectibilisé. Cette semaine cependant elle est devenue une vérité. Les sottises multipliées du ministère commencent à lui aliéner les conservateurs, et 12 membres de l'opposition ont été seuls portés sur la liste des candidats.

Le *Moniteur* annonce plusieurs mutations diplomatiques ; M. de Bacourt est nommé ambassadeur en Sardaigne, M. de Gluksberg en Portugal, M. de Varennes en Danemark, M. Pageot aux Etats Unis, M. Piscatory en Espagne.

M. Guizot semble destiné à cesser pendant quelque temps d'être l'éditeur responsable de la politique gouvernementale. Poussé par le désir de remplacer l'entente cordiale avec l'Angleterre par une entente encore plus humble avec le cabinet autrichien, excité par quelques Genevois de ses amis, réfugiés qui auraient volontiers mis le feu à Genève pour venger leurs ressentiments, M. Guizot a provoqué de la part de l'Europe (son journal l'a dit en lui en faisant un titre de plus) une intervention contre la liberté suisse. L'Autriche a accédé avec empressement, la Prusse n'a pas refusé, la Russie a attendu. Mais l'Angleterre a changé l'*intervention* en *médiation*, et a fait dire sous main à la Diète suisse de hâter son opération. Profitant de l'avis, celle-ci a dissipé avec vigueur et promptitude la ligue du *Sonderbund*, qui s'est évanouie au premier coup de canon.

Or, voilà que le *Journal des Débats* déclarait que la Diète suisse n'était plus le gouvernement légal de la Suisse, et la Diète se faisait obéir partout en Suisse. — Que le Sonderbund était aussi légal, *peut être plus légal* que la Diète, et le *Sonderbund* n'existait plus. — Voilà que ce pauvre M. Bois-le Comte, envoyé du cabinet français en Suisse, adressait à la Diète et au *Sonderbund* (défunt) une note imposant la médiation sous menace du cabinet français entre la Diète et le *Sonderbund* (défunt), absolument comme l'a dit le *Charivari*, comme il eut pu l'offrir à Xerxès et à Thémistocle, à Caïn et à Abel, et à d'autres querelleurs dont les affaires sont terminées depuis fort longtemps.

SUISSE.

Echos de la diplomatie européenne en Suisse. — Colère implacable de M. Guizot.

La diplomatie des cinq grandes puissances a seule donné un intérêt nouveau à la Suisse dans le cours de cette semaine. La petite république helvétique, depuis la soumission du dernier des sept cantons, qui a eu lieu le 30 novembre, eût été le plus tranquille des états européens, si les diplomates ne s'étaient avisés de la troubler ou de l'inquiéter de nouveau pour avoir l'honneur de la pacifier à leur manière. Les diplomates vont plus loin que les hommes de loi et de chicane ; non seulement ils empêchent les parties de régler leurs différends à l'amiable, sans forme ni frais de procédure, mais encore ils voudraient les forcer à recommencer le débat, alors qu'il est épuisé.

La prompte victoire de la Diète fédérale sur le Sonderbund a étonné et irrité les cabinets européens au lieu de les calmer. Ce n'est pas évidemment à la plus rapide pacification possible de la Suisse que ces cabinets voulaient arriver ; c'était au triomphe de la minorité sur la majorité ; c'était à la constitution d'une *coalition conservatrice* qui, s'arrogeant le droit d'intervenir dans toutes les luttes intestines des peuples, eût étouffé en eux toutes les tendances libérales et régénératrices. MM. Guizot et Metternich qui ont les premiers connu ce projet de coalition et qui se sont réciproquement engagés à le faire prévaloir, ne peuvent pardonner à la Suisse de s'être pacifiée elle-même, de manière à rendre impossible l'application de leur système de pacification. Ces deux hommes d'Etat en veulent aussi beaucoup à lord Palmerston qui, par son refus de porter atteinte à la neutralité et à l'indépendance de la Suisse, les a empêchés d'intervenir à temps, et n'a fait semblant de coopérer à une *offre de médiation* en Suisse qu'au moment où cette offre de médiation ne pouvait que couvrir de ridicule ceux qui la prendraient au sérieux.

Le ridicule est tombé en plein sur M. Guizot et le cabinet des Tuileries. La note que M. l'ambassadeur de France en Suisse a été chargé de remettre au président de la Diète et au président du conseil de guerre du Sonderbund, le lendemain même du jour où, par la soumission du Valais, le Sonderbund avait cessé d'exister, a soulevé contre notre grande politique une hilarité générale, plus funeste que ne l'eût été une bataille perdue. Cette hilarité est surtout devenue stridente et cruelle lorsqu'elle a accompagné les paroles par lesquelles lord Palmerston a fait savoir au parlement anglais, dans la séance du 6, que la lutte étant terminée en Suisse, il ne pouvait plus être question d'offre de médiation.

[illegible] depuis six jours entre la résolution absurde autant que désespérée d'une guerre en Suisse qui serait le signal d'une rupture violente avec l'Angleterre et le projet de donner sa démission. Les bruits qui ont couru à ce sujet s'accordent à dire qu'une haute influence repousse à la fois cette faiblesse et cette folie. Il est donc probable que M. Guizot survivra à son accès de désespoir et de colère, et qu'il remettra de nouveau son sort aux mains de sa majorité satisfaite.

D'après un journal, le cabinet aurait même déjà trouvé une issue sinon honorable, au moins *avouable* pour sortir de la triste impasse où il s'est fourvoyé dans la question suisse. Voici ce qui serait à peu près arrêté à ce sujet.

D'ici à quelques jours, on adresserait à la Diète une note déclarant que l'intention du gouvernement français est de n'accorder un consentement tacite à tous les changements qui pourraient être apportés au pacte fédéral, que dans le seul cas où ces changements auront été sanctionnés dans l'assemblée fédérale, à l'unanimité des votes.

Or, il est plus que probable que cette unanimité existera, puisque les nouveaux représentants des cantons, formant l'ancienne alliance du Sonderbund, auront tous, sans exception, été nommés sous l'influence des idées, du parti vainqueur.

Quant à la députation de l'état de Neuchâtel, la seule peut-être qui pourrait encore faire de l'opposition dans cette circonstance, on pense avec raison qu'elle se trouvera trop heureuse de pouvoir, sous la forme d'un simple acte de complaisance envers le cabinet français, se tirer avec honneur du mauvais pas où elle se trouve elle-même engagée, conjointement avec la Prusse.

Cependant, si on croit les informations d'un autre journal, la *Presse*, il serait arrivé au ministère des affaires étrangères des nouvelles notes qui indiqueraient que les trois puissances du Nord persistent plus que jamais à intervenir dans le règlement des affaires de Suisse, en procédant, comme en 1831 dans les affaires de la Hollande, d'abord par l'emploi des protocoles, et en recourant au besoin, en dernier lieu, à l'emploi de la force armée.

Les trois puissances exprimeraient de plus le désir que la ville de Neuchâtel fût le lieu fixé pour la tenue de conférences. On assure que le cabinet français a immédiatement répondu par un double consentement à ces deux propositions. L'Autriche se fera représenter dans cette circonstance par M. le général comte de Colloredo, et la Prusse par M. le général Radowitz, qui serait en outre nommé gouverneur militaire de Neuchâtel pour S. M. prussienne.

On ne désigne pas encore le représentant de la Russie.

Quant aux choix du gouvernement français, il est certain qu'il ne se fixera pas sur M. de Bois-le-Comte, dont les relations personnelles avec M. Ochsenbein se trouvent envenimées au dernier point.

Il serait question de confier cette mission à M. de Lagrenée.

La note de la Prusse, dit la *Suisse*, est aussi arrivée à Berne. Elle est adressée à M. le président du Vorort et à la représentation des sept cantons. Les diplomates de Berlin et de Vienne ont évité le ridicule où M. Bois-le-Comte est tombé. Ils ont compris qu'il n'y a plus de Siegwart-Muller ni de Sonderbund. Voilà un pas de fait. Du reste les notes autrichiennes et prussiennes sont à peu près une traduction de la note française. Sir Stratford-Canning est arrivé le 8 à Berne, et devait être reçu le 9 en audience particulière par M. le président du directoire fédéral.

ITALIE.

Insurrection de la Sicile. — Le pape et les réformes. — Affaires de Ferrare et de Fivizzano.

L'oppression que le roi de Naples fait peser sur la Sicile vient, à ce qu'il paraît, de produire son effet naturel. Les rigueurs excessives déployées par le gouvernement, dans un intérêt mal entendu de conservation, les incarcérations en masse, les exécutions à mort ont porté leur fruit ; le pays entier est maintenant soulevé et les soldats ont refusé de faire usage de leurs armes contre des populations justement exaspérées. La Sicile s'est soulevée, à ce qu'il paraît, et a proclamé la constitution de 1812. On écrit de Naples, 2 décembre, au *Sémaphore* de Marseille :

« La Sicile est en feu. On a proclamé dans toute l'île la constitution de 1812, garantie alors par l'Angleterre. Les troupes ont refusé de tirer sur le peuple. Les bateaux à vapeur attendus de la Sicile n'arrivent pas. Cette nouvelle est venue, assure-t-on, par le télégraphe, et l'interruption qu'éprouvent les communications avec la Sicile ne peuvent qu'ajouter à la confirmation des graves évènements qui ont éclaté dans cette île.

» Nous avons remarqué avec surprise qu'une grosse frégate à vapeur anglaise, qu'on suppose être *le Terrible*, s'est approchée de notre golfe et s'est mise en devoir de sonder le littoral depuis Castellamare. Elle a repris le large sans communiquer. On suppose que *le Terrible* vient de Malte et de Sicile. »

— On adresse d'un autre côté au *Nouvelliste* les nouvelles suivantes, qu'il publie dans un supplément :

« Au départ du *Virgile*, qui a quitté Naples le 2 courant, les bruits les plus graves circulaient dans cette ville et ajoutaient la plus vive anxiété à la sourde agitation provoquée par les brutales mesures qui ont accueilli les loyales et inoffensives manifestations des Napolitains. La version la plus accréditée était qu'une dépêche télégraphique venait d'annoncer au gouvernement que la Sicile était de nouveau en pleine insurrection ; la constitution de 1812 aurait été proclamée dans les principales villes. Sur ce point, surtout, les Siciliens paraissaient compter sur la coopération au moins diplomatique de l'Angleterre. On ajoutait encore que, non seulement la troupe avait refusé de combattre les insurgés, mais encore que bon nombre d'entre elles allait faire cause commune avec eux.

» Un fait, sans signification dans d'autres circonstances, est venu, sinon vérifier ces rumeurs, du moins leur donner un certain crédit. Le *Vesuvio*, qui dessert une ligne entre Marseille et la Sicile, touchant à Naples et dans les principaux ports d'Italie, aurait dû quitter Palerme et arriver à Naples dans la journée du 1er et repartir pour notre port. Malgré le beau temps et sa régularité connue, ce navire qui, le premier, devait apporter des nouvelles directes de la Sicile, n'avait point encore paru à Naples au moment du départ du *Virgile*. On supposait généralement que *le Vesuvio* avait été retenu par les insurgés ou pour les besoins des autorités militaires de Palerme.

» On concevra qu'en l'absence de toute communication directe, ces bruits ne doivent être accueillis qu'avec la plus grande réserve. Il est assez difficile, en effet, de croire qu'une seule et même dépêche télégraphique ait pu faire connaître le résultat spontané d'une insurrec-

— Nous avons exprimé nos craintes que les menées des rétrogrades n'entravent le pape dans la voie des réformes. Une correspondance adressée au *Sémaphore* contient des promesses que nous désirons beaucoup voir se réaliser. Elle est datée du 2 décembre et est ainsi conçue :

« Tout est parfaitement tranquille. Le saint-père persévère dans son projet de faire le bien, et il rencontre le plus efficace concours dans l'attitude et le patriotisme des députés. La confiance a succédé aux hésitations et aux doutes. Déjà ces messieurs se sont mis à l'œuvre avec un zèle au dessus de tout éloge et s'occupent activement des moyens d'assurer la régénération de cet intéressant pays ruiné par de si grands abus et les désordres incroyables du précédent régime.

» Décidément la crise est passée. Les rétrogrades et les partisans de l'ancien ordre de choses, les jésuites enfin ne peuvent plus s'opposer à la réforme qui a repris son cours, protégée par les institutions de la *consulte, de la municipalité, de la presse et par le concours de trois millions d'hommes armés*. Toute tentative pour arrêter ou faire rétrograder le mouvement serait désormais une entreprise insensée. Voilà la situation, et nous augurons bien de l'avenir des Etats Romains ; il faut avouer que pape, conseil d'Etat, municipalités, provinces, tout le monde enfin, sauf quelques cardinaux et leurs acolytes, est animé d'un seul esprit et agit dans le même but. Le peuple contribue beaucoup par son attitude admirable, par son intelligence et par son amour pour le souverain et pour le maintien de l'ordre, au développement de l'œuvre si glorieusement poursuivie par Pie IX. »

Le gouvernement romain vient cependant d'accorder aux rétrogrades deux graves concessions. Il a banni M. Gazzola, l'un des fondateurs du *Contemporaneo*, pour un article contre les menées du parti dit *catholique*, en Suisse et en Belgique ; et il a sacrifié le cardinal Ciacchi, qui avait protesté si énergiquement contre l'occupation de Ferrare par les Autrichiens. Il paraît que l'Autriche a exigé ce sacrifice. On annonce du reste que l'évacuation aura lieu très prochainement.

— L'affaire de Fivizzano, occupé brutalement par le duc de Modène, et sur laquelle le pape et la Sardaigne ont été acceptés pour arbitres, paraît devoir s'arranger ainsi : Fivizzano restera au duc de Modène, qui s'excusera de son procédé sommaire, et la Toscane gardera Pontremoli. On avait demandé pour les habitants de Fivizzano le maintien de leurs franchises et privilèges ; mais on ne dit pas si cette demande, qui avait soulevé une vive opposition de la part du principule de Modène, a été enfin consentie. Les soldats modenais ont, assure-t-on, été destitués ; les canons emportés de Fivizzano, et le comte de Guerra destitué.

L'Autriche vient d'envoyer de nouvelles troupes à Plaisance.

GRANDE-BRETAGNE.

Les journaux anglais annoncent que la crise commerciale et industrielle du pays commence à diminuer, et que bon nombre d'usines et de filatures qui avaient fait suspendre ou ralentir les travaux, ont repris leur activité habituelle. Il y a néanmoins beaucoup d'ouvriers sans travail dans les grandes villes manufacturières. Le *Glasgow Examiner* dit que dans cette ville il y a plus de deux mille tisserands entièrement inoccupés, et un nombre d'ouvriers presque aussi considérable dans d'autres corps de métiers.

Le parlement anglais continue à être presque exclusivement occupé du bill de coërcition pour l'Irlande. Ce malheureux pays est toujours dans le même état de misère et de violence.

Le *Times* du 10 décembre dit cependant que les nouvelles arrivées des comtés du midi sont plus favorables. Elles ne font pas mention de nouveaux assassinats. Dans l'Ouest, au contraire, l'anarchie fait des progrès, et les propriétaires quelqu'humains qu'ils soient d'ailleurs, sont exposés à des attaques continuelles. — Sir Robert Gore Booth, connu par ses sentiments philanthropiques, étant retourné après quelques semaines d'absence à sa résidence dans Lissadill, comté de Sligo, apprit qu'on l'avait condamné à mort et que la sentence avait été affichée dans une chapelle du voisinage. — Dans Roscommon, la liste de proscription augmente chaque jour. — Nous apprenons que les magistrats de Tipperary (district du Nord), vont adresser au parlement une pétition pour signaler l'inefficacité du bill de répression des crimes, présentés par le gouvernement et solliciter des pouvoirs plus étendus.

Le bill de coërcition vient de passer par l'épreuve de la seconde lecture à une majorité de 277 voix contre 19. Voici le résumé des derniers débats du parlement.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 9 décembre.*

SIR G. GREY, secrétaire d'État de l'intérieur, engage M. Ausey à ajourner à quinzaine, dans l'intérêt de la prompte expédition du bill pour la répression des crimes et délits en Irlande, la motion-monstre (*monster-motion*, dit le *Chronicle*), qu'il avait annoncée sur les relations extérieures de la Grande-Bretagne.

M. JOHN O'CONNELL demande à sir George Grey s'il peut donner aux membres irlandais quelques renseignements quant à l'époque où des mesures de soulagement (*remedial measures*) seront soumises à la législature.

SIR G. GREY répond que ces mesures sont encore soumises à un examen, et qu'elles seront présentées au parlement aussitôt qu'elles seront prêtes.

M. JOHN O'CONNELL a, dit-il, écouté avec patience, étonnement et chagrin le discours de sir George Grey, qui semble traiter comme la chose la plus simple, la plus naturelle du monde, une violation de la constitution en ce qui touche l'Irlande. — Au fait, ce ministre et ses collègues ont la certitude que le parlement les absoudra facilement de tout ce qu'ils pourront se permettre à ce sujet. — Le parlement éprouve une répugnance de plus en plus grande à s'occuper des affaires d'Irlande, et c'est aujourd'hui, pour les membres irlandais, un pénible devoir que d'assurer à leurs commettants qu'il n'y a plus d'espoir pour eux. La politique de l'Angleterre envers l'Irlande a toujours été une politique de haine ; je crains qu'elle ne continue éternellement sur ce même pied, et je ne vois pour le peuple irlandais que le plus absolu désespoir. — En résumé, s'écrie-t-il, votre bill est tout plein de minuties vexatoires ; c'est une mesure insidieuse, trompeuse et plate ; il eût été plus franc et plus viril (*manly*) de présenter tout de suite un bill pour décréter le despotisme pur et simple.

M. FEORGUS O'CONNOR attaque violemment le bill dans un langage figuré qui excite, à diverses reprises l'hilarité de la chambre. C'est ainsi, par exemple, qu'il compare le bill à un canif que l'on présente fermé au parlement, mais dont le lord-lieutenant d'Irlande fera jaillir à volonté autant de lames qu'il lui plaira.

Le bill, dit-il, augmentera le nombre des assassinats. Si les proprié-

…ur du bill, 277.

Le bill est lu pour la seconde fois et passera au comité le jour même.

M. ROCHE déclare qu'il ne fera pas d'opposition ultérieure au bill, dont il laisse désormais toute la responsabilité aux ministres.

M. JOHN O'CONNELL regrette vivement le parti que vient de prendre son honorable ami. Quant à lui, il s'opposera de toutes ses forces, jusque dans le comité, à plusieurs clauses du bill.

La chambre s'ajourne.

Comme on le voit, le parlement anglais est presque unanime pour la coërcition, qui est la continuation de la vieille politique anglaise à l'égard de l'Irlande. On conçoit facilement, du reste, que les législateurs, grands propriétaires et privilégiés de l'Angleterre et de l'Irlande, ne sachant rien faire pour améliorer la condition politique et sociale des travailleurs salariés, soient tout préoccupés de la nécessité de se défendre contre les violences et les dangers qui menacent la vie et les intérêts de ceux qui possèdent. On conçoit aussi, non moins facilement, que les prolétaires, travailleurs et petits fermiers, réduits au désespoir par l'écrasement perpétuel du système actuel de la concurrence et du monopole, se livrent à tous les excès de la vengeance parvenus à l'état de paroxisme; mais ce que l'on ne conçoit pas sans difficulté, c'est qu'un groupe d'hommes d'Etat éclairés, tel que celui qui constitue le ministère anglais aujourd'hui, puisse s'aveugler au point de croire qu'il sera possible de pacifier l'Irlande, mourant littéralement de faim et réduite au désespoir, au seul moyen de mesures de compression et d'espionage politique.

La coërcition politique peut suffire pour arrêter des troubles purement politiques; mais, pour remédier à un mal social, il faut un remède social.

C'est véritablement chose étrange de voir l'abrutissement des hommes politique les plus habiles de l'Europe, dès qu'il s'agit d'une question ou d'un mouvement social. Il semblerait que la vue intellectuelle leur manque, et que le vertige les prend, quand il s'agit d'autre chose que d'intrigues diplomatiques et parlementaires. Au lieu d'apaiser les esprits agités, et de satisfaire les besoins sociaux, ils sembleraient vouloir précipiter des révolutions et des guerres d'exermination, par des mesures de rigueur, qui mettent les classes hostiles en état de froissement perpétuel et de lutte acharnée.

La coërcition en Irlande peut amener une révolution terrible dans toute l'Europe, car elle constitue une déclaration de guerre en règle, entre les privilégiés et les non privilégiés de la société. Avec des promesses illusoires et quelques semblants d'amélioration sociale, le cabinet anglais aurait pu laisser mourir presque tranquillement de faim les malheureux Irlandais, pendant longtemps encore; avec la coërcition directe, il va de gaieté de cœur à un dénouement qui lui sera nécessairement funeste. Il pose brutalement la question entre le droit de la propriété d'une part, et de l'autre, le droit de vivre.

Telle n'est pas son idée, selon toute apparence; mais telle est nécessairement et inévitablement la nature de cette mesure, dans l'état actuel des esprits et des tendances générales.

ALLEMAGNE.

Nouveau coup d'Etat contre les Etats de Bohême. — Réaction en Saxe. — Conversion du ministère Beck en Bade. — Libéralisme en Bavière. — Le nouveau code pénal en Prusse et l'ancien code pénal en France.

Plusieurs journaux allemands avaient annoncé que le gouvernement autrichien était sur le point de céder aux *Etats* de la Bohême et de reconnaître leurs droits. Des correspondances directes de Prague nous apprennent que, loin de céder, le prince Metternich a nommé un comité chargé d'examiner d'abord toutes les propositions faites par les membres de la Diète, lesquelles propositions, rejetées par le comité, ne pourront jamais être soumises à la Diète. Ce comité est composé de créatures du prince Metternich, dont la mission est d'éloigner toute proposition entachée de réforme. C'est un second coup porté à l'indépendance de la Diète. En outre, le journal *les Grenzboten*, qui paraissait à Leipzig, et qui a pris la défense de la Diète, vient d'être défendu sous peine de 100 florins d'amende, pour chaque exemplaire reçu ou lu. Le libraire qui se charge de l'expédition de ce journal est menacé d'une plus forte amende et de la perte de sa patente.

La Saxe va de front avec le despotisme autrichien. Le gouvernement de ce pays, allié à la famille autrichienne et influencé par le parti jésuite, vient de défendre à la presse de soumettre à sa critique les titres des candidats conservateurs à la députation. Le conseil municipal de Leipzig a répondu à ce défi par l'élection de M. Robert-Blum, chef du parti radical. Le gouvernement refuse de valider ce choix; le conseil persiste dans ses prérogatives. La lutte entre l'opposition et le gouvernement va donc recommencer de plus belle. Il faut espérer qu'elle sera moins stérile dans l'avenir que dans le passé.

Dans le duché de Bade, les chambres sont convoquées. On sait que le gouvernement de ce pays refuse aux fonctionnaires de siéger à la chambre, à moins d'une permission expresse du ministère. C'est M. Beck, naguère dans l'opposition, qui a combattu cette mesure avec toute la force de son éloquence. Aujourd'hui M. Beck est ministre, et c'est lui qui fait la même défense aux fonctionnaires, députés de l'opposition.

Cela ne nous étonne pas, nous qui avons vu en France même, tant de conversions de ce genre. Dans notre société l'homme est esclave de sa position et de ses intérêts. Il y a très peu d'hommes au-dessus de leurs intérêts, et maîtres d'eux-mêmes. Cela n'empêche pas nos hommes d'opposition, prêts, à leur insu, à changer de principes en changeant de position, de prétendre que c'est la faute des individus plutôt que de la mauvaise organisation de la société, cette société qu'ils déclarent sainte et sacrée, et qui n'est qu'un amas confus d'injustices, de sottises et de contradictions.

En Bavière, le vent est au libéralisme. Le gouvernement redevient populaire. Les jésuites sont battus, et M. de Wallerstein, l'ancien ministre de 1832, est revenu. On a prononcé, dans les chambres, de dures vérités contre la censure, la poste, le clergé et la police. La chambre a émis des vœux, et elle a accordé au gouvernement l'autorisation de faire un emprunt pour les chemins de fer, et d'émettre du papier-monnaie pour six millions de florins. La Bavière aura donc des chemins de fer et du papier-monnaie, mais elle n'aura ni la liberté de la presse, ni la liberté de conscience. Nous verrons que, dans la session prochaine, les mêmes plaintes vont se reproduire. A la fin, il y aura

reste quelquefois dix mois en prison pour être acquitté. Mais le comble de l'absurde et de l'iniquité est une loi qui décrète *à priori* que *la preuve n'est pas admise*. Autant vaut dire ici : *La vérité n'est jamais admise*.

FAITS DIVERS.

Par ordonnance du roi en date du 10 décembre, M. Piscatory, pair de France, ministre plénipotentiaire près le roi de Grèce, est nommé ambassadeur près la reine d'Espagne.

— Quoique de fréquents entretiens préparatoires, dit l'*Union monarchique*, aient déjà lieu, chaque jour, entre MM. Guizot, Duchâtel et Hébert, le travail de rédaction du prochain discours de la couronne n'a pas encore été officiellement mis à l'étude au sein du conseil des ministres. On attend, pour s'occuper sérieusement de cette grande affaire, l'arrivée de Louis-Philippe, qui revient, le 18 de ce mois, fixer sa résidence à Paris.

— Le ministre de l'intérieur vient de prendre un arrêté qui institue une commission pour examiner les questions relatives à l'entretien des enfants-trouvés.

Sont nommés membres de cette commission, qui s'assemblera sous la présidence du ministre :

MM le comte d'Argout, pair de France, vice-président; le comte Beugnot, pair de France; le comte de Bondy, pair de France; le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, pair de France; Gabriel Delessert, pair de France, préfet de police; Vivien, conseiller d'Etat, député; le vicomte de Saint-Aignan, conseiller d'Etat, député; Dufaure, député; Chasles, député, Passy, sous-secrétaire d'Etat, député; Boscher, préfet du Calvados; Narjot, préfet de la Somme; François Delessert, membre du conseil-général des hospices de Paris; Charles Giraud, Villermé, Benoiston de Châteauneuf, membres de l'Institut; le vicomte de Melun, Darieu, le baron de Vatteville, inspecteurs-généraux des établissements de bienfaisance.

— Le nombre des députés présents à Paris s'élevait, il y a deux jours, à 257.

— M. Legrand, directeur des ponts-et-chaussées, et M. Félix Réal, se présentent comme candidats à la succession de M. de Fréville, dans le poste de vice-président du comité des travaux publics au conseil d'Etat.

— Le banquet réformiste de Rouen aura décidément lieu le 23 décembre courant. Le comité reçoit tous les jours des adhésions nouvelles. A la liste des 21 députés qui s'étaient déjà engagés à concourir à la grande manifestation de la Seine-Inférieure, on ajoute les noms de MM. Crémieux, Donatien Marquis, Vavin et Oscar de Lafayette. La présence de ces honorables membres de la gauche constitutionnelle ne peut qu'ajouter à l'éclat d'une fête véritablement nationale qui se prépare sous les meilleurs auspices.

Le banquet de Saintes est fixé à demain 12 décembre.

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES. — UN NOUVEL INCIDENT vient de se produire dans le procès intenté à Toulouse à la suite de l'assassinat de la fille Cécile Combettes. On se rappelle les difficultés que rencontra la justice dans l'instruction de ce procès; on sait que le supérieur général des frères des écoles chrétiennes, devançant les résultats de l'instruction, représentait les inculpés comme innocents; on n'a pas oublié ces visites épiscopales faites en grande pompe à la maison des frères; ces témoins suscités pour dérouter les magistrats instructeurs. Il paraît que les auteurs de toutes ces machinations ne se tiennent pas pour battus. Il y a quelques jours encore, dit aujourd'hui l'*Emancipation*, de nouvelles démarches ont été essayées, et cette fois ce fut auprès de la mère de la malheureuse victime. Un individu se présente à elle, et tout en paraissant prendre part à son malheur, il lui demande si la malheureuse Cécile n'était pas dans l'habitude d'aller quelquefois prier seule dans le cimetière de Saint-Aubin, en faisant remarquer que le crime alors aurait bien pu être commis en dehors de la maison des frères et par une personne étrangère à cet établissement; qu'il serait bien fâcheux qu'un innocent fût puni pour un coupable, et qu'elle devait à sa conscience et à Dieu de révéler toutes les circonstances qui pouvaient mettre la justice sur la bonne voie.

La femme Combettes demanda son nom à cet individu, mais il prit congé d'elle sans vouloir le lui dire; elle le suivit cependant pour savoir qui il était, et, au bout d'une heure, ayant rencontré une personne qu'elle connaissait, elle chargea d'aller prévenir du fait le commissaire de police qui fit arrêter cet individu. La justice est saisie de cet incident.

SUICIDE D'UN JUGE. — On écrit au *Droit* : « M. P., juge au tribunal de Saint-Brieuc, s'est donné la mort à Saint-Quentin, où il était allé passer quelques jours. Sa femme, qui couchait dans la même alcôve que lui, mais non dans le même lit, s'est réveillé au bruit du râle de ce malheureux. Quel a été son effroi, lorsqu'elle a aperçu, à la clarté d'une lampe, son mari baigné dans son sang, et tenant encore le rasoir dont il s'était servi pour se couper la gorge.

» Cependant une épreuve plus cruelle encore lui était réservée : la mère de M. P., en apprenant la nouvelle de la mort de son fils, s'est écriée que, n'ayant aucun motif pour déserter la vie, il n'était pas possible qu'il se fût suicidé, et, dans son exaspération, elle est allée, dit-on, jusqu'à faire planer sur sa bru des soupçons qui font frémir; ses accusations ont même pris un tel caractère de persistance, que l'autorité a cru devoir faire garder Mme P. à vue par deux gendarmes. »

QUESTIONS SOCIALES. — La Société académique de Macon a mis au concours la question suivante sur la proposition de M. A. de Lamartine : « Quels sont les avantages et les inconvénients du travail dans les prisons, et quels sont les moyens d'organiser le travail des prisonniers sans faire une concurrence ruineuse et nuisible aux libres? »

NAUFRAGE. — Le navire à voile de 900 tonneaux, *le Frank-Field* allant de Callao à Liverpool, a péri près de l'île d'Anglesey, 20 personnes ont été noyées.

SUICIDE PAR MISÈRE. — Un pauvre écrivain public, que les gens de son voisinage s'accordaient à citer comme un modèle d'honnêteté, d'exactitude laborieuse et de résignation dans sa condition plus que précaire, vient de se donner la mort dans des circonstances bien faites pour exciter les regards et la commisération. Dans les vêtements dont était recouvert son cadavre, que des mariniers ont repêché près du pont de Saint-Cloud, on a trouvé l'écrit suivant :

« La faim et le manque de logement me forcent au suicide. Je demeurais rue Guérin-Boisseau, 32, depuis quatre ans et demi, avec ma femme et ma petite fille, qui a près de neuf ans. Me trouvant en retard de pouvoir payer mon garni, on m'a refusé ma clef.

» Signé Philippe TOUSSAINT. »

LE MARI, LA FEMME ET L'AMANT. — On lit dans l'*Echo de l'Oise* :

Vervel, propriétaire à Néry, célibataire âgé actuellement de trente ans; et que son mari s'étant absenté pendant quatre jours pour aller voir ses parents, Vervel avait passé trois nuits chez elle et lui avait apporté de l'arsenic pour empoisonner Amory à son retour.

» Amory revint de son voyage et l'œuvre s'accomplit. Pendant plusieurs jours, les deux paquets d'arsenic furent mêlés à ses aliments, et, lorsque la mort eut brisé une chaîne que la femme coupable trouvait trop lourde, cette malheureuse, épouvantée de son crime, écrivit une lettre dans laquelle elle dénonçait son complice, et elle tenta, en se suicidant, d'échapper à ses remords.

» M. le juge-de-paix de Crépy, qui avait commencé l'instruction, fit arrêter Vervel et l'interrogea. Vervel avoua également ses relations avec la femme Amory; il reconnut lui avoir donné les deux paquets d'arsenic qui avaient servi à l'empoisonnement, mais il nia toute complicité morale, et prétendit surtout n'avoir jamais excité la femme Amory à faire mourir son mari.

» En présence de faits aussi clairement établis, et quelle que soit d'ailleurs la part du sieur Vervel dans cet horrible drame, les magistrats instructeurs ne craignaient pas de frapper un citoyen honnête et innocent des rigueurs d'une détention préventive. Aussi, M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction de Senlis, qui s'étaient transportés le 5 décembre à Néry avec M. le lieutenant de la gendarmerie, n'hésitèrent-ils pas à décerner deux mandats d'arrêt contre la femme Amory et Albéric Vervel, qui ont été conduits et écroués dans la prison de Senlis.

NOUVELLE PLANTE OLÉIFÈRE. — Son existence a été révélée par la récente exposition agricole de Bruxelles. Le climat du nord convient particulièrement à sa culture. Voici ce qu'en dit l'*Emancipation belge* :

« Des enfants de douze à quatorze ans, filles ou garçons, suffisent pour le labour, qui ne doit être qu'un sarclage peu profond, pour ne pas nuire aux racines de l'*Olcaster*, mais qui ne se répète que quatre ou cinq fois par année. La cueillette des fruits est encore de la compétence d'enfants du même âge, l'arbuste n'atteignant qu'une hauteur d'un mètre, et des ciseaux suffisent pour en détacher les fruits, à peu près comme on vendange les raisins dans le *Médoc*. Il n'y a de travaux un peu pénibles, et qui réclament des bras adultes, que la préparation du sol et la plantation des arbrisseaux, après quoi le champ peut être remis aux mains des enfants qui suffisent à cette culture.

» L'extraction de l'huile est facile et peu coûteuse; la pulpe du fruit qui la contient étant beaucoup plus molle que celle de l'olive, une faible pression suffit pour en exprimer le suc. Après le temps de repos, reconnu nécessaire, ce suc s'est divisé en deux liquides différents : le supérieur conserve la couleur blanche qu'avait le *moût* sous l'action du pressoir, et l'inférieur, si le vase est transparent, apparaît comme une huile limpide et dorée, qui peut être tirée au clair par un robinet placé au vase, lorsque la personne chargée de ce soin juge que l'instant est arrivé. Ce mode de décanter est le plus convenable, parce que le marc qui surnage et qui forme un tiers à peu près du liquide total, se mêlerait de nouveau à l'huile, si l'on décantait par en haut ou par le côté. Le surplus des manipulations et des soins à donner à l'huile, s'apprend par l'exemple ou les leçons de ceux qui les ont déjà pratiquées. »

Tribunal civil de la Seine.

M. LE COMTE ET Mme LA COMTESSE MORTIER.

Dans la première semaine de novembre, le jour même où l'on apprenait que l'ambassadeur français à Naples venait de se suicider, le *Journal des Débats* raconta qu'un autre ambassadeur, M. le comte Mortier venait d'être frappé d'aliénation mentale, et conduit dans une maison de santé au moment où il se disposait à tuer ses deux enfants et à se tuer lui-même avec un rasoir. Vendredi se sont ouverts devant le tribunal de la Seine des débats qui tendraient à changer complètement le caractère de cet évènement.

Mme la comtesse Mortier avait présenté une requête pour parvenir à faire prononcer l'interdiction de son mari. Sur ses instances, un conseil de famille fut réuni le 20. Il était composé, du côté paternel, de MM. le duc de Trévise, Fregnet-Despréaux et Lacourte; du côté maternel, de Mme la baronne Mortier, mère, de M. Henri Mortier, et de M. Lebailly d'Enghesem. Il estima que M. le comte Mortier n'était et n'avait jamais été dans un état habituel d'imbécilité, de démence ou de fureur, et par suite, il a décidé d'un aveu unanime que M. Mortier, ne se trouvant pas atteint d'aliénation mentale, il ne pouvait pas y avoir lieu à prononcer son interdiction. Le juge de-paix, qui présidait l'assemblée fut au contraire d'avis que l'interdiction devait être prononcée.

Après un court résumé des faits, le président a donnée la parole à Me Baroche, avocat de M. Mortier. Nous donnons les passages les plus curieux de sa plaidoirie.

M. le comte Mortier est arrivé à Paris le 5 novembre dernier; il amenait avec lui ses deux enfants; il est descendu à l'hôtel Chatam, où il avait eu pendant un temps l'habitude de prendre sa résidence quand il venait à Paris. Il quittait Bruges, où habitent sa mère, Henri Mortier son frère, et d'autres membres de sa famille. Il avait passé quelque temps chez Mme la baronne Mortier, sa mère, avec sa femme et ses enfants; et là, s'il faut en croire Mme Mortier, se seraient passées des scènes de la plus grande violence.

La vérité, s'il faut en croire M. le comte Mortier, c'est que, depuis longtemps, le ménage des époux Mortier était troublé par les dissensions les plus graves.

Mais M. Mortier affirme que des troubles avaient été dès longtemps suscités par la conduite de Mme Mortier, à laquelle il se croit fondé à adresser les reproches de la nature la plus grave.

Et cependant M. le comte Mortier avait pendant longtemps dissimulé les chagrins dont il était dévoré, parce que, disait-il, c'était appeler sur lui, sur ses enfants, un déshonneur devant lequel il reculait, aimant mieux ensevelir dans le néant et l'oubli les torts de Mme Mor-

M. Cordier sous le nom de [illegible], par allusion à ses générosités envers ses domestiques.

Le 7 novembre au matin, il écrit à Mme la baronne Mortier, sa mère, une lettre dans laquelle on trouve les phrases suivantes :

« Seulement, on me dit de différents côtés que je perdrai ma fille... ce serait le coup de la mort pour moi !... Cette horrible femme passe sa vie chez les avocats et à rédiger des mémoires pour eux...

» Plains-moi, je suis bien malheureux, et mes pauvres enfants aussi !... »

En même temps qu'il écrivait cette lettre, M. le comte Mortier, dès le matin, avait préparé un second écrit, une grande lettre adressée à Mme la comtesse Mortier et qu'il lui a enfin envoyée dans la journée, et qui est la pièce la plus importante du débat.

« Lorsque ces lignes vous parviendront, votre fils, votre fille et moi n'existerons plus. Notre fin prématurée devant (*sic*) être le résultat inévitable de vos machinations et de votre infâme conduite vis-à-vis de moi, depuis la naissance de ma fille. Vous m'avez chassé de votre lit, infligé les humiliations les plus dures et les plus poignantes pour un homme d'honneur. J'ai tout supporté pour l'amour et l'honneur de mes enfants. Je ne vous aimais pas, je vous idolâtrais ! Vos exigences pour être à Paris, vos moindres caprices et désirs ont été remplis avec autant d'empressement que de bonheur... Rien n'a pu satisfaire votre caractère intraitable. Lorsqu'il y a trois ans vous étiez à Paris et moi à Turin, convaincu par une triste expérience de quatre ans que je vous étais à charge, que vous m'aviez pris en aversion, je vous ai offert une liberté *honnête*, mais ce n'était point celle qui vous convenait... Je vous disais alors dans mes lettres de chaque jour : Si, comme je le crois, vous avez une aversion morale ou physique pour moi, soyez assez franche pour l'avouer. Je ne vous demande pas d'entrer à cet égard dans des explications ; répondez par oui ou par non. Si votre réponse est affirmative, je vous offre de nous séparer *à l'amiable*, car l'existence que nous menons n'est convenable ni pour vous ni pour moi, elle n'est honorable ni pour l'un ni pour l'autre. Vous me refusez de coucher avec moi, vous me refusez d'avoir des enfants, pourquoi donc m'avez-vous épousé ? Je vous engageais à vous retirer chez M. votre père, et je vous promettais de vous laisser mes enfants. C'était assurément le plus grand sacrifice que je pusse m'imposer. Je vous proposais aussi de vous rendre votre fortune et de vous faire, pour l'éducation, la nourriture et l'entretien de mes enfants (car je ne voulais pas qu'ils fussent à la charge de M. votre père), une pension de 20 000 fr. aussi longtemps que je resterais au service. Vous avez persisté à garder le silence, et lorsque je suis venu à Paris, que j'ai provoqué une explication, vous m'avez répondu :

» Quand vous me chasserez de chez vous, il sera temps pour moi de demander un asile à mon père. Ce n'est donc point une liberté honnête que vous vouliez. Il vous fallait du scandale ; vous cherchiez à attirer sur vous l'attention et la pitié publiques !!! Je n'ai pas voulu vous l'accorder. Quand vous êtes revenue à Turin avec moi, vous avez été dame et maîtresse dans ma maison, ce qui ne vous a pas empêchée de continuer à m'humilier comme mari, comme homme devant le public. Vous couriez les rues seule, contrairement à mes représentations et aux usages du pays, où j'étais revêtu d'un caractère officiel. Que vous importait ! c'était une humiliation de plus pour votre mari ; vous vouliez l'exaspérer, vous faire chasser de lui !

» Lorsqu'il y a trois mois, contrairement à mes désirs, à mes devoirs peut-être, j'ai été forcé de demander un congé pour vous accompagner ici, j'avais le pressentiment de ce qui m'arriverait. A Ostende, vous n'avez pas été dure pour moi... vous avez été cruelle et barbare, vous m'avez refusé le nécessaire. Je ne mourais pas assez vite pour vous.

» L'impatience et l'ennui d'être obligée, par bienséance, de me soigner, étaient peints sur votre visage. Vous avez apporté ces dispositions chez ma pauvre mère, que vous avez accablée d'humiliations de tous genres. Pour éviter de la voir mourir d'une attaque d'apoplexie, j'ai dû vous forcer à partir de chez elle. Je remplissais en cela vos désirs, car une lettre, évidemment écrite quatre heures avant votre départ, et trouvée dans votre lit, m'annonçait votre fuite et l'abandon de vos enfants.

« Ce papier seul aurait suffi devant un tribunal pour vous faire condamner à tout ce que j'aurais voulu. Mais je hais l'éclat et le scandale vers lesquels votre destinée et les conseils que vous avez reçus semblent vous pousser. Vous êtes triomphante aujourd'hui ! vous m'avez réduit au désespoir !!! (*sic*). Vous avez votre liberté entière, aucune entrave ne vous gêne. Mari et enfants sont anéantis ; c'est ce que vous cherchiez depuis longtemps avec des dehors d'une hypocrite humilité et le masque de la religion. Aujourd'hui, vous êtes maîtresse de votre fortune et de votre temps ; vous vous amuserez et aurez les moyens de satisfaire vos amants, parce que vous les prenez dans cette classe de la société qui se fait payer *les services qu'elle rend*. Vous avez parlé dans ma famille, depuis longtemps, à ce qu'on m'assure, de la scène de Berne. Vous m'obligez par là à divulguer un secret que je m'étais promis devant Dieu de renfermer dans mon cœur. Dans nos mauvais jours, je n'ai même pas voulu y faire allusion. »

Ici Me Baroche, interrompant sa lecture, déclare qu'il lui est impossible de lire publiquement le texte de la lettre. Il raconte en quelques mots la scène que ce passage de la lettre renferme. M. le comte Mortier était malade à Berne ; sa femme, s'approchant de son lit, lui fit confidence qu'elle était grosse de trois mois. Son mari s'écria que cela ne se pouvait pas. Il eut alors à supporter les reproches de son beau-père. Ayant appris que sa femme avait eu une hémorrhagie, il fit des recherches, et il acquit la certitude que cette grossesse était une réalité. Il en tira la conséquence qu'il était déshonoré. Me Baroche continue ainsi :

« Dans cette douloureuse position, je n'avais que deux partis à prendre : vous déshonorer, déshonorer mes enfants, afficher mon malheur ou me taire ; faire disparaître, ce que j'ai fait moi-même dans les latrines, la preuve de votre crime. Je me suis résigné, j'ai renfermé ma honte en moi-même, je vous ai pardonné. Quelle a été la récompense de ma générosité ? Vous m'avez fait subir une vie qui me faisait envier celle d'un galérien : combien de fois ne vous l'ai-je pas dit !

» Si j'ai associé mes chers et malheureux enfants à mon triste sort, c'est que je voulais *soustraire ma fille à la honte et à l'ignominie que vous lui réservez*. Elle deviendrait la proie et la victime d'un de vos amants, vous la mettriez dans son lit ; votre cœur et votre imagination sont assez corrompus pour cela. Quant à votre fils, le pauvre enfant a une intelligence si précoce, qu'il a deviné la triste position de ses parents. Il comprend toute la honte que vous allez faire rejaillir sur lui ; il s'en afflige et me prodigue les soins les plus tendres. Je préfère voir au ciel ces deux anges que j'ai créés (*sic*) que de les voir entre vos mains infâmes. Votre fils ne tarderait pas à vous accabler de ses mépris, et vous demanderait sans cesse compte de la mort prématurée de son père et de la honte dont vous l'avez couvert.

» Je vous préviens que j'adresse à plusieurs personnes une copie de [illegible] renoncer à mon projet, [illegible] qui voulait me rapprocher une dernière fois de vous. Je n'ai plus la force de rien ajouter. Adieu. »

» 2e *P. S.* Réjouissez-vous, mon agonie dure depuis cinq heures du matin. Je tremble devant mes pauvres enfants dont je dois trancher l'existence, pour soustraire ma fille à vos mains infâmes. Non, vous ne l'aurez jamais malgré vos avocats et les conseils ignominieux de votre exécrable père, que vous maudirez un jour, malgré les mémoires que vous avez rédigés pour me couvrir d'infamie avec nos enfants. Notre sang sera imprimé sur votre visage, et là où votre effronterie et votre assurance vous conduiront, vous ferez horreur et serez repoussée !... »

M. Mortier, en écrivant cette lettre, cédait-il à une hallucination furieuse, ou écrivait-il sous l'impression d'une douloureuse conviction confirmée par des faits ?

Le matin, il envoie la gouvernante chez Mme la comtesse Mortier, pour savoir à quelle heure de l'après-midi elle voudra recevoir ses enfants ; elle fait répondre qu'elle ne sera pas libre avant trois heures. A midi, M. le comte Mortier déjeune avec ses enfants. A peu près à la même heure, à midi, M. Decoster, tailleur, vient chez M. le comte, invité qu'il a été par lui à apporter à son jeune fils quelques objets d'habillements qui lui avaient été commandés. M. Decoster déclare qu'il est resté quelque temps avec M. Mortier ; qu'il l'a trouvé triste, sous le poids d'une douleur qu'il ne cherchait pas à dissimuler, mais parfaitement calme, sain d'esprit. A midi un quart, M. Mortier envoie de nouveau la gouvernante à la comtesse, pour savoir si elle consentait à recevoir ses enfants à une heure et demie. Mme la comtesse fit répondre qu'elle ne pourrait à cette heure recevoir ses enfants, parce qu'elle était occupée avec ses hommes d'affaires. Cette réponse était bien dure au cœur de M. Mortier, car c'était dire que Mme Mortier allait réaliser sa menace de demande en séparation de corps. C'est alors que M. le comte Mortier envoya par la gouvernante des enfants la lettre qu'il avait écrite le matin même. Il était alors une heure moins le quart. La lettre de M. le comte Mortier disait à sa femme : « Quand vous recevrez cette lettre, votre fille, votre fils et moi nous n'existerons plus !... »

Mme Mortier, au lieu de courir à l'hôtel Chatam, court chez M. le chancelier Pasquier et chez M. le préfet de police. Il est une heure moins le quart. Quand M. le préfet de police et M. le chancelier arrivent, prévenus non par Mme la comtesse Mortier, mais par la domestique de Mme de Boignes, il est deux heures et demie. Ainsi de une heure moins un quart à deux heures et demie, M. Mortier a été renfermé avec ses enfants. Le temps est long quand des pensées de suicide fermentent. Si M. Mortier avait eu la pensée d'un double crime arrêtée, il aurait eu malheureusement plus de temps qu'il n'en fallait pour l'accomplir... On avait appelé un serrurier que M. Mortier avait vu passer dans la cour de l'hôtel Chatam. C'est alors que, craignant une invasion, M. le comte Mortier s'est barricadé dans son appartement à l'aide d'une banquette trouvée dans l'antichambre et de plusieurs malles vides.

Vous savez que M. le préfet de police a tenté inutilement de pénétrer auprès de M. le comte Mortier. Plus tard, vers trois heures, M. le comte Mortier était toujours seul dans son appartement ; mais on n'entendait pas les propos de meurtre et de sang dont on a parlé.

A trois heures M. le chancelier Pasquier arrive. Des pourparlers s'engagent. A trois heures et demie, Mme la comtesse arrive enfin, M. le comte Mortier consent à la recevoir elle seule. Il entr'ouvre la porte ; aussitôt des agents se précipitent : la porte est forcée, on entre dans l'appartement et les enfants sont enlevés.

M. le comte Mortier se réfugie au fond de l'appartement. Il a toujours un rasoir à la main. M. le préfet de police se retire. M. le comte Mortier est seul ; alors le suicide est possible. Il est seul jusqu'à six heures du soir. A cinq heures un quart il écrit à M. le garde des sceaux : il invoque son appui. Il proteste contre la violation de son domicile, et contre l'attentat à la liberté individuelle dont il se dit victime.

M. Hébert lui écrit pour le prier de venir à la chancellerie s'entendre avec lui sur les mesures à prendre. M. Mortier sort vers 6 heures ; des agents de police cachés l'entourent. On le met dans un fiacre et on le conduit à la maison de santé de M. le docteur Mitivié, à Ivry.

Me BAROCHE donne lecture du procès-verbal du commissaire de police. Ce procès-verbal raconte les nombreuses tentatives faites pour pénétrer auprès de M. Mortier. Il refusa longtemps de laisser entrer personne.

« Mme la comtesse, dit le procès-verbal, insiste seule et à plusieurs reprises, demandant à voir ses enfants. M. le comte Mortier, qui d'abord avait obstinément refusé, répond qu'il ouvrira, mais seulement par la petite porte à droite de la précédente, et à condition que Mme la comtesse entrera seule ; que, si l'on tente d'entrer avec elle, il arrivera un grand malheur. On entend le bruit du dérangement de quelques meubles à l'intérieur, et enfin M. le comte entr'ouvre la porte de droite sus indiquée, pour s'assurer si sa femme est seule.

» A l'instant, nous appuyant fortement sur cette porte, contre laquelle nous nous étions à l'avance placés, nous l'ouvrons, faisant par cet effort reculer M. le comte Mortier, et prenant les deux enfants qui sont à côté de lui, les remettons à M. le pair de France, préfet de police, qui nous suivait et qui les remit lui-même à leur mère et à M. le chancelier, qui s'éloignent. Pendant ce court intervalle que demande la remise des enfants, M. le comte Mortier, qui n'est qu'en parti vêtu, couvert d'une robe de chambre et le col nu, se sauve un rasoir à la main, criant à la trahison et menaçant de se frapper si on l'approche. Nous pénétrons plus avant, et M. le comte Mortier, faisant retraite devant nous, se réfugie de pièce en pièce jusqu'à la dernière. Là, il nous tient à distance en continuant ses menaces de se frapper avec le raisoir, qu'il tient constamment près de son col, à la première tentative faite pour le saisir.

» Des explications ont eu lieu ; M. le préfet de police, et nous-mêmes, employons tous les raisonnements possibles pour l'amener à quitter son rasoir, mais il ne veut rien entendre. Chacune de ses réponses le ramène à l'idée fixe qui le domine : qu'il a le droit de se tuer s'il le veut, que personne n'a celui de l'en empêcher ; que notre intervention, pour arriver à ce résultat, est une énormité ; qu'il veut conserver les moyens de se tuer si nous approchons de lui, que dans ce cas il emploiera ces moyens ; que, dès lors, il ne veut pas abandonner son rasoir ni même l'éloigner de son cou tant que nous ne nous serons pas retirés... »

Le reste n'ajoute que des détails peu importants aux précédents récits. Arrêté par les agents de police, M. Mortier s'est contenté de protester ; il ne s'est pas défendu, il n'a pas tenté de s'évader. Il a reconnu que les agents qui l'accompagnaient se sont convenablement conduits.

Le premier certificat du médecin est ainsi conçu :

» Ivry, 8 novembre.

» Je soussigué, médecin de la Salpétrière, certifie que M. le comte [illegible] contre son arrestation, ceux qui l'ont fait arrêter.

Le conseil de famille, réuni le 26, et dont la plupart des membres avaient vu M. Mortier dans la maison de santé, a déclaré, à l'unanimité, qu'il n'y aurait pas lieu de demander l'interdiction.

Me BAROCHE donne lecture du certificat suivant donné par M. Mitivié, en date du 22 novembre :

« M. le comte Mortier, conduit dans mon établissement le 7 novembre 1847, par ordre de M. le préfet de police, comme atteint d'aliénation mentale, n'a pas persisté dans la résolution qu'il avait manifestée d'abord, de ne prendre aucun aliment, aucun repos, de ne recevoir aucun soin. Dès le surlendemain de son installation à Ivry, il s'est nourri, il s'est livré au sommeil, aux soins de sa personne convenablement. Il n'a pas cessé d'être calme, régulier dans ses actes et dans sa conversation. Il convient qu'exaspéré par des tracas domestiques et par l'appréhension du déshonneur d'un débat public en séparation de corps, il a eu la pensée de s'ôter la vie pour se soustraire à ce déshonneur, et d'ôter la vie à ses enfants pour les soustraire au déshonneur qui devait rejaillir sur eux. Mais il n'admet pas que cette pensée et les actes du dimanche 7 novembre, qui ont été comme le commencement ou les préparatifs de sa réalisation, soient une pensée et des actes déraisonnables, dénotant qu'il avait, au moins momentanément, perdu l'intégrité de ses facultés mentales, que son esprit était égaré, qu'il n'était pas *compos sui*. Cette réserve de M. Mortier doit faire craindre qu'il ne sente pas toute la gravité de la situation dans laquelle il s'est trouvé et commande la plus grande circonspection dans l'appréciation de son état mental. »

M. Mortier aurait pu sortir de prison par un jugement non motivé, mais il ne l'a pas voulu. Il a voulu, dit son avocat, que sa justification fût aussi éclatante que l'accusation, et qu'il pût répondre à cette espèce de dégradation civique qu'on lui avait infligée.

Me BAROCHE donne lecture de l'interrogatoire de M. Mortier. Nous en reproduisons les passages les plus saillants :

D. Dans la nuit du 6 au 7 octobre dernier, à Bruges, n'avez-vous pas injurié, frappé votre femme, et appelé, par des violences de paroles ou d'actes, l'attention de toutes les personnes de l'hôtel ? — R. Non, je déclare l'accusation complètement fausse ; je dirai plus, imaginaire. J'avais été très souffrant à Ostende, et obligé de garder la diète six semaines ; je suis arrivé avec peine à l'hôtel de ma mère, à Bruges ; mais, après quelques jours, étant obligé d'observer la diète, je me suis réveillé la bouche épaisse et du tartre aux dents, et j'ai voulu prendre un verre d'eau sucrée, que je croyais préparé et déposé sur ma table de nuit. Ne l'ayant pas trouvé, je me suis levé, pensant trouver de l'eau et du sucre sur ma commode : il n'y en avait pas. J'ai ouvert alors le tiroir de ma commode où se trouvaient mes effets de barbe, j'ai pris un curedent pour satisfaire le besoin que j'éprouvais, et je me suis recouché presque immédiatement. J'ai entendu que Mme Mortier se levait ; elle couchait près de moi, dans un lit placé dans la même alcôve. Lui ayant demandé ce qu'elle faisait, elle m'a répondu : Je ne suis pas en sûreté ici ; vous avez un rasoir à la main, vous êtes un assassin. Je lui fis observer que je n'avais rien entre les mains, car il y avait une lampe de nuit dans la chambre, et je l'engageai à regarder dans mon lit ; elle a continué à s'habiller, et, lorsque sa robe de chambre a été passée et quand elle a été levée, elle a manifesté l'intention de sortir de la chambre ; je suis sorti de mon lit et lui ai dit que, pour lui prouver que je n'étais pas un assassin, j'allais lui ouvrir moi-même la porte de la chambre, ce que je fis effectivement. Je dois ajouter qu'il existe dans notre chambre à coucher deux portes en bois de sapin, mince, l'une communiquant dans la chambre où couchait ma mère avec la femme de chambre, et l'autre porte communiquant dans la chambre où couchait la femme de chambre de ma femme. Peut-on admettre que, dans de pareilles circonstances, quelqu'un battu, et sachant que d'autres personnes se trouvaient à sa portée, n'ait point crié au secours ?

D. D'où pouvait venir à Mme Mortier cette crainte d'assassinat et de rasoir ? — R. Il y a des femmes qui désirent être le sujet d'un roman, et passer pour victimes, dans le genre de Mme de Praslin, moins la chose. Cela s'expliquera plus tard, s'il y a lieu.

D. Madame votre mère n'est-elle pas intervenue pour vous modérer ? — R. Désirant partir seul pour Paris, et voulant, avant le départ, avoir une dernière explication, j'entrai dans cette chambre où ma femme était encore couchée, et je lui dis en riant : « Vous devez être bien étonnée de vous trouver en présence d'un assassin ! » Et, sur ce mot, j'ai été invectivé par ma femme de toutes les façons ; je lui ai répondu de la même manière ; c'est alors que ma mère est entrée dans la chambre, et que Mme Mortier, lui ayant déclaré qu'elle ne voulait plus coucher dans la chambre commune, a déclaré à ma mère qu'elle voulait coucher dans la chambre des enfants ; ma mère lui a offert sa propre chambre ou celle que sa femme de chambre occupe, qui est une chambre de maître, pour être auprès d'elle ; Mme Mortier a persisté à rester dans la chambre de ses enfants, et c'est alors que j'ai dit que l'un ou l'autre quitterait la maison, voulant mettre fin à la position de ma mère, car je pouvais craindre une attaque d'apoplexie. (Ici, dit Me Baroche interrompant la lecture, ce malheur est arrivé.) Sur ces mots, Mme Mortier s'est levée, nous sommes sortis de la chambre, et, arrivés sur le palier, Mme Mortier a fait tous ses efforts pour se faire pousser et jeter en bas de l'escalier ; je ne l'ai pas touchée. Je suis rentré dans ma chambre, pensant bien que ma femme s'était retirée dans une autre pièce de la maison. C'est dans la soirée, et pour la première fois, que j'ai fait part à ma mère et à deux neveux de la situation dans laquelle je me trouvais envers ma femme depuis la naissance de ma fille.

D. Pourquoi, dans la matinée du 7, avez-vous refusé toute visite ? — R. Parce que j'étais sous la préoccupation de la lettre que j'avais écrite à ma femme, et je n'étais pas naturellement disposé à m'occuper de choses frivoles. Ma lettre n'a eu pour but que d'amener Mme Mortier chez moi, et, en lui présentant et rendant ses enfants, de la conjurer d'abandonner le projet dont on m'avait fait menacer, d'une séparation qui devait donner lieu à des détails scandaleux, et de nature à porter atteinte à mon honneur, perdre l'avenir de mes enfants et celui de Mme Mortier elle-même.

D. Par suite des menaces contenues dans la lettre de Mme Mortier, n'avez-vous pas pris un rasoir, et ne l'avez-vous pas fait paraître aux yeux de vos enfants ? — R. Je nie le fait. Sous la préoccupation de la honte et du déshonneur que les projets de Mme Mortier me réservaient, je me suis dit : « Mille fois plutôt mourir que de supporter une pareille ignominie ! » Et c'est alors que, me promenant dans mon appartement, et voyant mon tiroir de toilette ouvert, j'y ai pris un rasoir. Ma petite fille, qui, à mon insu, se trouvait à côté de moi et avait entendu les paroles que je venais de prononcer, m'a dit : « Papa, je veux mourir avec toi ! » J'ai rassuré l'enfant en lui disant qu'il n'était pas question de mourir, et je l'ai engagée à aller jouer dans une autre chambre où se trouvait son frère.

D. En sortant pour aller chez le garde-des-sceaux, pourquoi aviez-vous deux rasoirs dans vos poches ? — R. En entrant dans ma chambre, mon tiroir était ouvert, j'ai vu deux rasoirs et je les ai mis dans ma

Deuxième semestre 1847. — MANUSCRITS DE FOURIER.

Les manuscrits *inédits* de Fourier publiés dans le 2e semestre de 1847 comprennent 208 pages (plus du tiers du volume, qui contient 592 pages).

1° *Du clavier puissanciel des caractères.* — Ce petit traité de **85 pages est certainement** un des mieux faits pour dérouter toutes **les sciences morales**, qui, avec leur prétendue connaissance du cœur **humain, sont toujours** restées plongées dans une obscurité profonde **et un inextricable chaos**. Nous n'essaierons pas d'analyser toutes ces vues nouvelles et si lumineuses sur les caractères. Ceux qui connaissent la *langue* de Fourier comprendront par le sommaire seul des chapitres l'importance du sujet traité. Voici les plus importants :

Des caractères en général, et spécialement des monogynes ou âmes simples. — Des degrés caractériels et de leurs comminatifs. — De l'intégralité de l'âme. — Gamme intégrale de l'âme, ou distribution numérique du clavier puissanciel des 810 caractères. — Distribution typique des caractères de tous degrés. — Définition des monogynes des 5 ordres. — Contresens de la morale en régie de caractère monogyne. — Notions sur les caractères ambigus ou polymixtes. — De l'essor composé des polygines. — Des polygines transcendants et de leur emploi. — Des omnigynes comme pivot de mouvement infinitésimal. — Des caractères de gamme bi-puissancielle. — Des préjugés ou indices relatifs aux sympathies et antipathies, etc., etc.

Citons en outre un passage important sur l'intégralité de l'âme :

Chacun de nous se croit pourvu d'une âme tout entière. C'est une erreur plus grossière que celle d'un soldat qui prétendrait former à lui seul un régiment tout entier : on lui répondrait qu'il n'en forme qu'un millième, si le régiment est de 1 000 hommes. L'erreur de ce soldat serait bien moins choquante que celle qu'on a commise au sujet de l'intégralité de l'âme : car le soldat est de même nature que le capitaine et le colonel ; il peut les remplacer, tandis qu'en clavier de caractères, un monogyne ou âme à une seule dominante est de nature bien différente d'un digyne, d'un trigyne, etc. ; ils ne peuvent pas se suppléer ; on ne peut pas même remplacer un monogyne par un autre monogyne différent de dominante ou de tonique. Jugeons-en par un exemple.

S'il s'agissait de former un jeu de cartes et que le cartier présentât mille as de cœur, on n'en accepterait qu'un seul des 1 000. Un second serait superflu. Il en est ainsi de la mécanique passionnelle, dont les 810 caractères sont comparables à un jeu formé de 810 cartes différentes. Or, de même qu'une carte quelconque ne représente que la 52e partie d'un jeu, ainsi un caractère quelconque ne représente que la 810e partie d'une âme, et 1 000 individus qui seraient tous de même titre, tous monogynes à dominante d'amour et tonique d'inconstance, ne pourraient pas intervenir pour composer une âme de 810 caractères ; ils ne fourniraient que la 810e partie des 1 000 âmes, et, s'il s'agissait de former un tourbillon d'épreuve, on ne pourrait accepter qu'un seul de ces 810 caractères ; on serait forcé de rejeter les 999 autres. . . .

Le corps humain ne jouit pas comme les végétaux de l'androgynéité ou faculté de se reproduire isolément. Un chou, s'il parlait, pourrait se vanter de constituer pleinement l'espèce chou, car il se reproduit par lui-même, étant pourvu des deux sexes. Un homme n'est pas fondé à penser ainsi ; car il est corps divisé incomplet, ne pouvant se reproduire isolément ; il est bissexuel. D'autres corps sont trisexuels, comme l'abeille. Il faut trois sexes pour produire une abeille. Or, si la nature, qui distribue tout en progression, a établi la progression sexuelle de 1, 2, 3 pour le corps du chou, de l'homme, de l'abeille, elle a bien pu établir les progressions de 1,000, 2,000 pour les intégralités des âmes, témoin celles des abeilles dont il faut jusqu'à 20,000 pour former une ruche ou âme intégrale de l'abeille ; elle se compose donc d'environ 20,000 âmes disséminées sur 3 sexes.

Dira-t-on que les 3 abeilles sexuelles, la reine, l'ouvrière et le bourdon font une abeille intégrale ? Non, puisqu'à eux 3 ils ne peuvent pas former la ruche ; ils ne sont que des parcelles qui, associées à un grand nombre de parcelles semblables, formeront l'âme intégrale apte à développer en plein les facultés d'abeille.....

Il en est ainsi de l'homme, on ne l'a jamais vu sur notre globe en âme intégrale, en mécanisme de société naturelle et attrayante, nous ne voyons que des parcelles d'âmes humaines, disséminées sans assemblage harmonique. Telles seraient des abeilles dans un pays dépourvu de fleurs, qui sont l'élément de leur association ; elles seraient abeilles sauvages, avortons sociaux et non pas abeilles d'intégralité sociale. Tel est l'état de l'homme en horde sauvage ; il n'est point l'homme intégral, il n'est point dans son état naturel, puisqu'il manque de 2 éléments, la grande industrie et le calcul de l'attraction qui lui seraient nécessaires pour s'élever à sa destinée ou Harmonie sociale ; et dans l'ordre barbare ou civilisé, il n'a qu'un de ces 2 moyens, que la grande industrie, aussi ne parvient-il point à la destinée et ne développe-t-il point son âme. On ne connaîtra l'âme intégrale de l'homme que lorsqu'on l'aura vue exercer par attraction et sans contrainte les facultés sociales et industrielles dont il est susceptible. Or, dans l'ordre civilisé il n'exerce que par contrainte ; la preuve en est que, si l'on supprimait les gibets, la Civilisation serait à l'instant renversée par ses peuples mêmes.

Le retard d'intégralisation n'a point de terme ; il pourrait durer 100,000 ans pour des hommes et des animaux. Si l'on place des castors dans une île dépourvue de bois et meublée seulement de broussailles, ils y vivront 100 000 sans pouvoir s'élever à l'intégralité de l'âme, aux fonctions sociales attrayantes dont ils n'auront pas les éléments. L'homme est sujet au même retard tant qu'il manque de l'un de l'un des 2 éléments d'intégralisation ; voilà 800 000,000 d'hommes et point d'âme intégrale. Ils attendent, sans le savoir, le second élément de leur intégralisation, le calcul de l'attraction, et jusque là ils sont tous plus ou moins atteints d'une secrète impatience, d'un malêtre ou vide spirituel, absence de destinée, qu'Horace déplorait déjà. « *Post equitem sedet atra cura.* » Jusque-là nous jugeons l'âme aussi faussement que celui qui, ne connaissant pas les travaux de l'abeille et du castor, et étant piqué par l'abeille, mordu par le castor, traiterait l'une de mouche malfaisante et l'autre de stupide et méchant quadrupède. C'est ainsi que nous raisonnons sur les âmes ou caractères les plus précieux, tels que Néron et Robespierre, qui sont deux touches très brillantes et de haut degré en clavier caractériel ; mais,

(1) Paraissant le 5 de chaque mois, par livraisons de 6 feuilles grand in-8. Prix : 18 fr. par an, 9 fr. pour six mois, 5 fr. pour trois mois. — 2, rue de Beaune.

Les souscripteurs sont priés de renouveler leur abonnement avant le 1er janvier, pour la détermination du nombre d'exemplaires à tirer. — Le numéro de janvier ne sera pas envoyé à ceux d'entre eux qui n'auront pas renouvelé l'abonnement.

[illegible] rait bizarre, parce qu'il épargne les deniers et prodigue les ducats. De tels êtres nous semblent discordants avec eux-mêmes. Il n'en est rien : ce sont des caractères d'ordre composé, qui sont les plus brillants dans l'Harmonie, mais qui n'ont point d'emploi en Civilisation. Ils sont faits pour concilier en mécanique générale deux monogynes (caractères à une seule passion *dominante*) antipathiques, tels qu'Harpagon et Mondor, touches d'extrême avarice et d'extrême prodigalité. Il faut, dans les relations d'Harmonie, mettre ces deux hommes en rapport avec un troisième, qui ait les deux passions en même degré, former un mariage politique entre le polygyne (caractère à plusieurs dominantes) Lucullus, d'une part, et les deux monogynes d'autre part. La Civilisation ne fournit aucune chance à pareille association. L'Harmonie en donne les moyens, et de là naît l'accord d'intervention. *Quæ sunt eædem cum uno tertio sunt eadem inter se* : deux choses identiques avec une troisième sont identiques entre elles. Si donc nous trouvons le moyen de concilier en ligne passionnelle Harpagon avec Lucullus, et Mondor avec Lucullus, nous aurons indirectement concilié Harpagon et Mondor, quoique ces deux personnages, quant aux relations directes, soient incompatibles au suprême degré.

J'ai dit qu'il existe entre les deux caractères monogyne et polygyne la même différence qu'entre les instruments à partie simple ou à partie double. Un violon, une flûte, un cor, un basson n'exécutent que la partie simple en dessus ou basse, tandis que l'orgue, le clavecin, la harpe exécutent les deux parties à la fois, et sont instruments d'ordre composé, fonctionnant simultanément en basse et dessus. Il nous restait à savoir que certains caractères ont la même propriété, non par duplicité accidentelle, comme les 404 mixtes qui sont à double emploi en ordre vague et par faiblesse de dominantes. Les polygynes font le double service franchement et fixément, mais nous avons beaucoup de peine à discerner en eux cette propriété. J'en ai dit la cause, c'est que l'ordre civilisé étouffe constamment l'essor d'une de leurs gammes passionnelles. Nous n'en pourrons donc citer que des indices, et non des développements. Par exemple, à juger selon les apparences, je gagerais que Lucullus, dont le nom est symbolique de la prodigalité, était en divers sens aussi avare que l'usurier Caton. Après la lecture de cette notice, on croira facilement que Lucullus avait les deux passions en degré correspondant, et que, forcé par le mécanisme civilisé à opter pour l'une des deux, il choisit la magnificence.

Comme les Civilisés de classe polygyne n'ont aucun moyen de développer de front les deux contraires, d'être à la fois avares et prodigues, on les voit souvent modifier en alternat, et, après avoir longtemps exercé dans un caractère, passer tout à coup à l'extrême opposé, devenir hommes nouveaux. J'ai observé plus haut que cet effet n'est qu'éruption de l'une des deux gammes qui avait été comprimée par l'éducation ou les circonstances. Comme cette propriété se manifeste fréquemment, et qu'on trouve partout de ces gens qui ont passé de l'extrême libertinage à la conduite la plus régulière, *et vice versâ* je m'appuie de cet effet très connu pour en tirer un indice de la faculté de caractère composé accordée aux 430 polygynes. Il faut l'admettre provisoirement, et quand nous aurons analysé l'effort et l'influence de la Civilisation pour étouffer dans chacun l'une des deux gammes du caractère, on se convaincra de leur existence d'autant plus facilement qu'on apprendra à quels emplois cette bi-gamme caractérielle est réservée dans l'Harmonie. Quant à présent, les Polygynes, bornés à un seul développement, sont comparables à un homme qui ne jouerait du clavecin ou de la harpe que d'une seule main, et ne ferait qu'une partie simple, qu'un dessus sans basse, ou une basse sans dessus. Cette lacune transforme les polygynes civilisés en eunuques sociaux, et s'est opposée à ce qu'on fît aucune attention à leur propriété d'essor contrasté et de double gamme. Les contrariétés qu'on remarque en eux les ont fait considérer comme originaux, gens plus ou moins inconséquents, selon leur degré, et qui ont besoin des leçons de la philosophie pour être ramenés à l'équilibre et à la raison.

Le plus élevé en degrés, en caractère, l'Omnigyne, quoique supérieur à tous les autres, n'est pas le plus beau, mais seulement le plus précieux. La nature aime à diviser ses faveurs ; elle donne la grâce aux uns, l'utile aux autres. L'Omnigyne, qui est la touche la plus utile, est comme le rayon blanc comparé aux 7 rayons. La couleur blanche n'est pas si belle que l'écarlate ni l'azur, mais elle a des propriétés plus utiles et des emplois plus étendus.

Les Omnigynes sont, en certains détails, bizarres à leurs propres yeux autant qu'à ceux d'autrui. Les qualités aimables sont [illegible] du côté des heptagynes, comme César, Alcibiade. Les Omnigynes sont bornés à l'utile qu'ils possèdent au suprême degré. On ne peut pas tirer vanité de ce caractère, et, je le répète, je [illegible] parce que je serai obligé de me citer pour exemple, ne connaissant point d'autre Omnigyne que moi. J'ai trouvé facilement des modèles dans tous les autres titres, mais je ne découvre aucun Omnigyne parmi les hommes qui ont joué un rôle. On voit de très beaux heptagynes, témoin César et Alcibiade. On voit des hexagynes plus fameux que beaux, comme Frédéric et Bonaparte ; mais je ne trouve pas, dans mes souvenirs d'histoire, un seul Omnigyne, et je remercierai l'érudit qui m'en indiquera. Il faut pour cela lui définir leurs propriétés....

Nos éternels débats sur le vice et la vertu sont vides de sens tant que nous ne connaissons pas les emplois harmoniques de certaines qualités titrées de vices comme l'avarice ou l'inconstance. Nos moralistes, qui voudraient couler tous les caractères en un seul moule, rendre les hommes tous frères, tous républicains, tous amis du commerce, ressemblent à celui qui voudrait faire couper tous les habits sur une même taille. Avant de rien statuer sur le bien et le mal, il fallait connaître les emplois que Dieu assigne en Harmonie à ces penchants que nous appelons mal, et qui sont pour la plupart les plus belles propriétés de l'espèce humaine, comme l'Omnigyne, dont la gamme inutile [illegible], toute composée de penchants et d'excès [illegible], devient dans l'Harmonie le diamant passionnel et le foyer de toute perfection sociale.

On comble d'éloges démesurés ceux qui sont monogynes d'affections familiales ; on les proclame bons pères, bons fils, bons cousins, bons républicains, gens qui se pâment de tendresse dans leur [illegible] ménage, tandis que leurs voisins meurent de faim. Un Omnigyne brille fort peu par ces affections paternelles exclusives que prône la morale et les gazettes ; il aimera ses enfants suffisamment, mais on le verra aimer et apprécier ceux d'autrui. Comme il doit développer de front les 7 passions primaires et de plus l'[illegible] qui en est le résultat, il faut que l'amitié, [illegible] leurs droits sur lui. Ces [illegible] fourniraient complètement des affections [illegible] quelques semaines jouir [illegible] car les Omnigynes sont [illegible] mais la longue sera courte [illegible] sur lui son empire. Il sera un [illegible] qu'on définit chaque être [illegible] de bons pères, bons fils, bons cousins, bons républicains. Vrais [illegible]

[illegible] est de son propre aveu un [illegible], et les philosophes lui adressent continuellement le reproche. C'est pourtant la seule des trois qui atteigne à un demi développement. Quelle serait sa dépravation si l'essor était complet ! Convaincus de ce danger, nos entrepreneurs de perfectibilité opinent qu'il faut étouffer le naturel, maintenir le monde social dans l'immobilité passionnelle, dans l'état chrysalide. A quoi aboutissent ils ? à organiser la bégueulerie universelle.

Des jeunes filles sont bien catéchisées, moralisées par les prêtres, les pères et les philosophes ; mais, si quelque incident les dégage de toute entrave, éloigne d'elle tout supérieur, elles deviennent des Messalines et des Phrynées. Des jeunes gens, dans leurs années de collège, ont été bien imbus de maximes philosophiques sur le mépris des richesses et des voluptés ; mais si, au sortir de là, on leur donne la volée, *tandem custode remoto*, ils vont dès l'instant suivant se vautrer dans la débauche, et bientôt dans le crime pour s'élever à la fortune. Voilà les résultats constants de l'éducation ; elle n'a d'autre levier que ceux de la politique algérienne, n'opère qu'autant que la contrainte subsiste.

Cependant, elle nous étourdit de principes appelés libéraux et qui ne sont que des germes de fausseté. Quand l'homme conserve les empreintes de cette éducation cauteleuse et équivoque, elle se compose de cinq impressions contradictoires, exposées précédemment. La plus influente est celle des pères qui forment le fils aux astuces décorées du nom de prudence et de sagesse ; les pères, convaincus que la fortune est le premier gage de bonheur en Civilisation, s'accordent tous à façonner le fils à la souplesse, voire même à l'hypocrisie et souvent à la rapine, comme il arrive dans les familles du commerce et du barreau. L'éducation publique oppose bien quelque frein de maximes à ces impulsions cupides, mais elle est bientôt confondue par l'usage du monde qui réduit au rang de visions toutes ces visions réchauffées de la belle antiquité sur la résistance aux passions. Il ne reste de tout ce conflit d'institution, que l'art de travestissement des caractères, que la bégueulerie universelle ou étalage impudent de vertus dont on est dépourvu. Tout marchand soutient, en vous leurrant, qu'il ne ment jamais, et qu'il vend pour obliger et non pour gagner ; tout procureur se dit loyal et s'étonne d'être suspecté, tout financier nie qu'il ajoute des zéros à ses comptes, tout juge se prétend exempt de passions et de vénalité, tout fermier se dit fidèle gérant, et toute femme fidèle épouse. Dieu sait ce qu'il y a de vrai dans tout cela. Que penser de la science de perfectibilité qui a établi cette bégueulerie universelle, cette mascarade des caractères, et qui n'obtient de l'homme qu'un vice d'hypocrisie du moment où elle l'abandonne à l'influence des principes contradictoires en double sens, en morale publique et domestique, qu'on lui a inculqués ? Comment a-t-elle pu tarder jusqu'ici à reconnaître qu'il y a vice radical ou dans la science, ou dans le système social, ou dans l'un et l'autre, et qu'il faut provoquer la recherche, ou d'une nouvelle science d'institution politique et morale, ou d'un nouvel ordre social, ou plutôt de l'un et l'autre ?

L'effet le plus remarquable de ce chaos politique est que les 7/8 des hommes ne peuvent développer leur caractère en aucun sens. Ils se trouvent réduits à un état bâtard ou stagnation expectante. Ils ne peuvent pas prendre l'essor naturel ou harmonique, les voies de [illegible] de liberté, parce qu'elles sont incompatibles avec l'ordre civilisé. Ils ne peuvent pas non plus prendre les voies de vice, fraude, rapine, débauche, etc. ; ces voies n'étant ouvertes qu'au très petit nombre qui possède la fortune ou les chances de demi-liberté. Ainsi les 7/8 du monde policé sont réduits à l'immobilité passionnelle, qui est l'antipode de la nature et de la destinée, à moins qu'on ne veuille supposer Dieu ennemi du mouvement et ami de la stagnation, ce qui serait la plus monstrueuse des hérésies......

Les 810 caractères ont, comme le mouvement, double essor, l'harmonique et le subversif, qu'on peut comparer à la chenille et au papillon, produits contraires d'un même germe. Néron et Robespierre ont été, avant leur essor de malfaisance, des hommes très recommandables. Jamais souverain ne gouverna mieux que Néron dans ses premières années. Jamais avocat ne fut plus estimable que Robespierre avant d'entrer dans la carrière politique. Ils ont imité le germe qui serait papillon avant d'être chenille ; l'espèce humaine ayant cette propriété de passer indifféremment de l'essor harmonique au subversif, ou du subversif à l'harmonique, c'est-à-dire qu'un homme, après avoir fourni la carrière abominable de Néron et de Robespierre, pourrait repasser tout à coup à une bonté proportionnée et devenir un ange de vertu. Il est même très probable que, si Robespierre eût triomphé au 9 thermidor, il aurait, après le massacre de ses antagonistes, établi un gouvernement libéral et fort sage, en rejetant tout l'odieux de la Terreur sur les vaincus qu'il aurait suppliciés. Auguste, le vil et perfide Auguste, a suivi cette marche, et le bourreau de Cicéron est devenu l'idole de Rome, et son nom est encore le sceau de la magnanimité dont il n'eut que le fard.

Rien n'est mieux constaté que cette propriété inhérente à nos caractères de se développer en double sens, en harmonique et en subversif. Entre ces deux essors, se trouve un état mixte qui est à tous deux ce que la chrysalide est à la chenille et au papillon ; elle forme la transition de l'un à l'autre, elle participe donc de l'essence de l'un et l'autre. Tels sont les caractères civilisés, partout comprimés par l'éducation, la violence, la misère, etc. L'immense majorité des civilisés reste dans cet état mixte, dans cet engourdissement passionnel qui ne permet pas d'apprécier leur caractère. Nulle chance d'essor ne l'ayant développé en l'un ou l'autre sens, jusque-là il faut le juger sur la possibilité d'alternative, d'où il résulte que tel qui a les degrés et gamme passionnelle de Néron et Robespierre imiterait ces deux scélérats s'il avait les mêmes chances d'essor en Civilisation...

Néron semblait bon, il l'était réellement et conditionnellement, car [illegible] les caractères [illegible] essor. Il avait pris la bonne voie, la pente harmonique, mais une légère entrave le développement [illegible] les reproches d'Agrippine, les remontrances de Sénèque l'irritent et l'entraînent à tous les forfaits. Robespierre fournit une longue carrière comme jurisconsulte estimable ; tout à coup des obstacles mis à son ambition font de lui le plus sanguinaire des bourreaux. Qu'est-ce donc que les caractères vertueux en Civilisation si le plus léger incident les transforme ainsi en monstre de vice, et peut-on douter que bien des sages n'aient [illegible] des sages conditionnels qui, dans telle autre chance, auraient égalé les crimes des plus grands scélérats ? [illegible] Titus ou Fénelon, ne l'ont été que faute d'entraves [illegible] qui ne les irritaient qu'à demi [illegible] dans le crime. J'ai observé que, si l'on classait les caractères de tous les scélérats connus, chacun au rang qu'il occupe [illegible] du clavier général, on verrait que la plupart des hommes vertueux sont de même titre que tel scélérat [illegible] S'ils ont persévéré dans le bien, malgré quelques traverses, c'est que les voies [illegible] ne leur ont pas été ouvertes. Il n'y a donc [illegible] essentiellement bon en Civilisation, parce que

Les Brosses. — M. E. C. — Nous ferons le changement. — Faites et envoyez.
Dijon. — M. B. — Reçu les 50. — Remerciements.
Lyon. — M. B. — Cela n'est pas gai. — S. a maintenant une lettre de nous. — En avant ! — On fera ce que vous demandez.
Epernay. — Au journal. — Remerciements cordiaux.
Ambert. — *Echo de la D.* — Idem.
Vienne. — Au journal. — Idem.

Bourse du 11 décembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 40	116 40	116 20	116 20
— — fin courant	116 60	116 60	116 55	116 55
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct.	75 15	75 25	75 15	75 25
— — fin courant	75 25	75 35	75 25	75 30
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	76 50	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	76 45	76 45	76 40	76 40

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 »»	Banq. de Fr. dr cours	3325 »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par. »	1315 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp.... »	»»» »»
— fin Ct »	» »/»	— Gouin..... »	1130 »»
B. du Trés. »	4 7/8	— Ganneron. »	1000 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0.......	d. 10	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0.......	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.	D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0.......	»» »» »» »/»	»» »/» »» »/»
3 p. 0/0.......	»» »» »» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»» »/»	ROME.............	DrC.	97 1/4	»/»
Récép. Rotsch. »	102 25	BELG. 2 1/2.......	»	»»»	»/»
ESP. Dette act. »	23 1/2	— 4 1/2.......	»	»/»	»/»
— — pass. »	»» »/»	— do 1840.......	»	98 »/»	»/»
— 3 p. 0/0. »	30 1/4	— do 1842.......	»	»» »/»	»/»
Dette intérieu. »	25 1/4	— Banque.......	»	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847 »	»» »/»	— do Em. 1841 .	»	»»»	»»
HOLL. 2 1/2.... »	»» »/»	PIÉMONT...........	»	»»»»	»»
HAITI............ »	300 »/»	AUTRICHE.........	»	400	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	193 »»
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	1193 »»
—à Rouen..	902 50
R.-Havre...	472 50
Avignon....	553 75
Str. à Bâle .	162 50
Paris-Str...	408 75
Tours-Nan	390 »»
Orl.-Vierz..	542 50
C. du Nord.	545 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord .	480 25
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	385 »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Mabert.	»»» »»
F. de l'Av..	»»» »»
Union fin..	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 68 fr.; courant du mois, 67 fr.; janvier et février, 63 fr.; mars en août, 62 fr.
Béziers, 47 fr. — Bordeaux, 56 fr.
Savon disponible, belle qualité, 103.
Huile de colza disponible, courant du mois et année 1848, 101 fr.
Huile épurée, 107 fr.
Lille : Colza, 86-50 fr.

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, r. de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

SOUSCRIPTION PERMANENTE À LA THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, ouvrage capital de FOURIER. 40 livraisons à 50 c. la livraison. — On peut prendre plusieurs livraisons par semaine. L'ouvrage entier, avec les vignettes et le portrait de Fourier, revient, par ce mode, à 20 francs. En prenant les 4 volumes brochés, on les obtient pour 18 francs.

Les autres ouvrages de Fourier sont en vente à la Librairie phalanstérienne, savoir :
Le NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL, 1 vol., 5 fr.
La THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS, 1 vol., 6 fr.

LES AMOURS AU PHALANSTÈRE, ... ment l'exposé clair et rapide, d'un point de doctrine sur lequel on sait que l'École sociétaire a fait toutes réserves, mais qui n'en est pas moins, pour quelques esprits, une cause de préjugés contre la nature de notre mouvement. Le prix est de 50 centimes. En prenant douze exemplaires à la fois, on les obtient pour 4 francs.

CHANSONS SOCIALES, CRITIQUES ET POPULAIRES, de LOUIS FESTEAU, avec musique et épigraphes; 1 vol. in-32, orné de 20 vignettes. Prix : 2 fr. 25 c., et par la poste, 2 fr. 50 c.

LA DERNIÈRE INCARNATION. Légendes évangéliques du XIXe siècle, par A. CONSTANT. Prix : 60 c.; par la poste, 75 c.

LES TROIS MALFAITEURS, légende orientale, par A. CONSTANT. Cette légende, qui a paru dans un des numéros de huitaine de la *Démocratie pacifique*, est en quelque sorte un annexe de la DERNIÈRE INCARNATION, du même auteur. — Brochure in-18. — 30 centimes.

PORTRAIT DE FOURIER. Gravé par *Calamatta*, d'après le tableau de *Gigoux*. Epreuves d'artiste, sépia, 50 fr.; sur chine, 40 fr.; avant la lettre, sépia, 35 fr. sur chine, 30 fr.; sur blanc, 24 fr.; après la lettre, sépia et chine, 15 fr. sur blanc, 12 fr.

VUE DE LA MAISON NATALE DE FOURIER, lithographiée à deux teintes, par M. PELLETIER (de Metz). Prix : 1 fr. 50 c.

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

CONSEILS SUR LA ROYAUTÉ A Monseigneur le COMTE DE PARIS, par JULES DE PRESLES. Brochure de 120 pages. Prix, 1 fr., et par la poste, 1 fr. 25 c.

UNION OUVRIÈRE, par Mme FLORA TRISTAN, 3e édition, contenant la *Marseillaise de l'Atelier*, mise en musique par M. A. Thys. — Paris, 1844, vol. in-18. Prix : 50 c. — Pour les ouvriers, 25 c., pris au bureau.

CONSIDÉRATIONS SUR LES SALLES D'ASILE et de leur influence *sur l'avenir des classes pauvres*, par EMILE DEPASSE, maire de Lannion. 1 vol. grand in-18, format Carpentier. Prix : 1 fr. 25 c., et par la poste, 1 fr. 50 c.

FABLES DE LACHAMBEAUDIE, 2 vol. in-12. Prix : 1 fr. 50 c.; par la poste, 2 fr.

VOYAGE EN ANGLETERRE ET EN ÉCOSSE, SUIVI DE MELANGES, par VICTOR HENNEQUIN. 1 vol. in-8o. Prix : 6 fr.; par la poste, 7 fr. 50 c.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 décembre.

h. 1/2 OPÉRA. — La Juive.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Marion Delorme, Famille Poisson.
h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable, le Maçon.
6 h. 1/2 ODÉON. — L'Avocat Patelin, Roméo, en Bonne Fortune, l'Ami Grandet.
6 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Aline, une Bonne Fortune.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Brioche, Trésor du Pauvre, Jeune Vieillesse, Polka.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Catherine, Moulin, Dernière Conquête, ma Femme.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Suzanne, Didier, Mère de Famille, les Malheurs.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Jacques, Bas-Bleu, l'Enfant, Grippe, Seconde Vue.
7 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
h. 1/2 AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. 1/2 CIRQUE. — Michel Cervantes, magie, intermèdes, Jeux aériens.
6 h. 1/2 FOLIES. — Gentilhomme, les Finesses, une Primeur, César.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Claude, 83 moins Un, Douvres et Calais.
5 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — 1re rep. : Jacques II, Fille, Aline, Brasero, la Fortune.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25.

Trois Volumes in-octavo.

DESTINÉE SOCIALE

Trois Volumes in-octavo.

Par V. CONSIDERANT.

Belle édition avec vignette. — Chaque volume se vend séparément. Le 1er volume (2e édition), 6 fr.; — le 2e volume, 5 fr.; — le 3e volume, 3 fr. — L'ouvrage entier, 14 fr.

PARIS, 13 DÉCEMBRE.

—

Mouvement des idées en Belgique.

La France ne connaît pas la Belgique et dédaigne d'étudier les institutions de ce pays. Nos législateurs n'en tiennent pas compte, bien que l'unité officielle de langage, la proximité du territoire, la fraternité des lois et des mœurs fassent de la Belgique un champ d'expérience très intéressant pour nous. Ce n'est pas l'étendue du sol qui rend l'histoire d'une nation plus ou moins précieuse pour l'humanité. La Grèce antique a pesé dans les décrets de la Providence plus que la Scythie aux déserts sans bornes, et la petite Suisse attire plus nos regards que la Polynésie tout entière.

Les disciples de Fourier disent avec raison que le problème social peut être pleinement résolu dans limites d'une commune. Il peut se résoudre *à fortiori* dans les limites d'un état agricole, industriel, qui contient des centres de population aussi puissante que Bruxelles, Liége, Gand, Bruges, Anvers, Mons, Namur, etc.

L'homme d'État non socialiste, et se plaçant au point de vue de la civilisation actuelle, aurait lui-même grand intérêt à savoir quels effets produisent en Belgique le maintien du divorce aboli chez nous, les libertés d'enseignement et d'association que nous ne possédons pas, l'indemnité que la Belgique alloue à ses représentants, les réglements spéciaux de sa Cour de cassation, son régime pénitentiaire différent du nôtre, ses chemins de fer exploités par l'État et non par des compagnies.

Mais le Français croit avoir fait assez pour les autres peuples quand il s'est offert à leur admiration. Il n'étudie pas leurs institutions plus que leur langue.

Une seule classe d'écrivains a le privilége de nous entretenir de la Belgique, ce sont les touristes, les auteurs d'impressions de voyage. Ces messieurs ne se proposant que d'amuser leurs lecteurs, aigris d'ailleurs par la contrefaçon de leurs livres, grief trop fondé, nous dépeignent dans une queue de feuilleton les Belges comme un peuple de singes qui s'évertue à tousser, à marcher, à s'asseoir, comme on tousse, comme on marche, comme on s'assied en France, et qui meurt de regret de ne pas être englobé dans la frontière de notre pays.

Nos romanciers les plus célèbres ont traversé la Belgique; l'un se plaint de n'avoir pas trouvé *même un œuf* au splendide hôtel de Bellevue et d'avoir entrevu Liége *à vol d'auberge*, accusation contre laquelle le maître d'hôtel a protesté en affichant la note des dépenses faites par l'illustre conteur ; un autre conclut un voyage en Allemagne en déclarant que la France doit reprendre *ses frontières du Rhin*; l'affaire lui paraît présenter quelques difficultés au sujet des provinces rhénanes ; il faudra négocier, offrir des compensations à la Prusse ; quant à la Belgique, on l'absorbe sans lui demander même son avis.

Ce vieux thème des frontières du Rhin nous a fait bien des ennemis en Europe ; il a été démonétisé par l'école phalanstérienne, et c'est un de ses titres de gloire aux yeux de gens qui sont loin de partager toutes ses convictions.

Assez longtemps les peuples se sont étendus par voie d'absorption ou de conquête, leur unité dans l'avenir doit être une association, et le caractère fondamental de l'association c'est d'être libre, de respecter la spontanéité, le caractère original de tous les éléments confédérés. Ce mot d'originalité appliqué à la Belgique, le pays des contrefaçons, fait sourire. Eh bien ! nous allons vous dire en quoi la Belgique est un pays original.

En fait de littérature légère, elle invente peu; elle se pare de nos dépouilles et réimprime au rabais nos auteurs sans les consulter; mais cette piraterie occasionnée par les prix exorbitants que la librairie française a longtemps voulu maintenir, est le fait des éditeurs belges; les écrivains de ce pays protestent autant que les nôtres contre un abus qui amène à la douane française des représailles contre leurs écrits, et qui arrête à Bruxelles même la propagation de leurs ouvrages par suite de la concurrence terrible que leur font Victor Hugo, Lamartine, Blanc, Michelet, vendus à bas prix.

Les écrivains belges? en existe-t-il? — Oui, vraiment. Nous en parlerons tout à l'heure.

Commençons par établir que, dans les arts en général, le Belge n'est pas réduit à ramasser les miettes de la table étrangère; pour la musique, les compatriotes de Grétry sont mieux doués que la moyenne du peuple en France; leurs orchestres militaires et leurs sociétés philharmoniques en sont la preuve. En fait de peinture, la Belgique possède encore les trophées de sa vieille école flamande, et, pour ne pas citer vingt autres noms, Van Buckoven, le peintre d'animaux, à Bruxelles, Genisson, le peintre d'églises, à Louvain, imitent la nature et ne copient personne.

Dans les Flandres, l'architecture surtout revêt des formes caractérisées, élégantes, imprévues, la tour de Courtray, l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles avec sa flèche transparente, l'Hôtel-de-Ville de Louvain, la cathédrale d'Anvers n'ont pas été daguerréotypés sur Notre-Dame de Paris ni sur Saint-Sulpice. N'est-ce pas un art tout local que cette sculpture sur bois qui a fait des chaires de Sainte-Gudule, de la cathédrale à Anvers, de Saint-Pierre à Louvain, autant de chefs-d'œuvre ; qui groupe des personnages autour du prédicateur, suspend sur sa tête des nuages, des draperies, des des rameaux, et cache l'escalier qui l'a porté sous un vivant rideau d'oiseaux, et feuillage et de fleurs !

Il n'est pas jusqu'à la serrurerie qui ne tende en Belgique à prendre les caractères de l'art. Quand vous aurez visité la citadelle d'Anvers et ses bastions gazonnés, le port encombré de bateaux flamands et de navires, l'Escaut large comme un bras de mer, vos regards tomberont sans doute, devant la cathédrale, sur une fontaine ornée de branches et de fleurons en fer battu; c'est l'ouvrage de Quentin-Metsis ; il fabriqua *au marteau* cette fontaine, chef-d'œuvre qui l'élevait au premier rang parmi les ouvriers, mais qui ne le fit pas encore adopter par les artistes.

Quentin-Metsis aimait la fille du peintre Franc-Floris. Elle ne pouvait appartenir qu'à un peintre, le serrurier fut rebuté, mais pendant un voyage en Italie, il apprit l'art de manier la palette; de retour au pays, il s'introduit dans l'atelier de Floris et peint une mouche sur une ébauche du maître. Floris, en rentrant, essaie plusieurs fois de chasser l'insecte, et reconnaît avec étonnement que la mouche est peinte. On en découvre l'auteur. Il venait de faire ses preuves et de s'inscrire parmi les peintres ; il épousa celle dont l'amour l'avait transformé.

Ces œuvres musicales, ces tableaux, ces monuments, ces sculptures, ces légendes elles-mêmes, tout nous dit que la Belgique n'est pas dépourvue d'esprit créateur; elle ne manifeste pas cette puissance dans la littérature légère et ne peut le faire, car, au point de vue de la langue, elle est, comme notre Alsace, un pays de transition. Sa langue populaire, dans plusieurs provinces, est le flamand, qui figure encore à Bruxelles au dessous du français, dans tous les avis publiés par l'autorité ; servir de lien entre le génie de la France et ceux de l'Allemagne, de la Hollande, c'est une gloire sans doute, mais cette gloire a ses conditions. La langue française, bien qu'idiome naturel de Liége et de la race wallonne, bien qu'exclusivement usitée dans les classes éclairées, bien qu'officielle dans toute la Belgique, ne s'y parle pas avec la facilité, la verve et l'entrain de Paris. En Belgique les grands orateurs et les brillants écrivains sont rares.

Mais, si notre langue n'est pas maniée dans ce pays aussi légèrement que chez nous, si la France défraie la Belgique de romans, de feuilletons, de vaudevilles, c'est l'instrument qui fait défaut au Belge et non l'esprit inventif. Il prouve son originalité, sa puissance de conception dans tous les arts, dont les procédés lui sont familiers. Il sait créer avec des notes, avec des couleurs, avec des pierres, avec du bois qu'il transfigure. La langue française n'est pas assez complètement à son service pour qu'il la façonne au gré de la fantaisie artistique, pour qu'il l'assouplisse à des caprices de poète, mais il la possède et la discipline assez bien pour lui faire exprimer de sages idées économiques, industrielles, sociales; à chaque instant il paraît en Belgique des livres et des brochures où ces sujets sont traités d'un point de vue supérieur. Dans ce pays plus qu'en France, le socialisme se développe; loin d'y prendre un caractère violent, subversif, il se répand surtout parmi les fonctionnaires, les administrateurs, les hommes intéressés à l'ordre. Tous commencent à comprendre que le paupérisme croissant dissoudra les États européens s'ils ne cherchent leur salut dans une théorie d'association. Si la France n'y prend garde, ce pays qu'elle affecte de dédaigner et qui l'a devancée dans la réalisation matérielle des chemins de fer, la devancera également dans la solution des questions économiques et sociales. C'est surtout par la facilité qu'elle accorde à la propagation des théories progressives, par la bienveillance qu'elle leur témoigne, par les facilités de réalisation qu'elle leur promet, que la Belgique mérite un rang élevée parmi les nations. Nous nous proposons de l'étudier sous ce point de vue, et de faire connaître à nos lecteurs *la Belgique socialiste*.

Le *Journal des Débats*, qui d'abord a reproduit sans observations la réponse de la Diète suisse à la note de M. Bois-le-Comte, se décidait hier enfin à balbutier sur ce sujet quelques réflexions embarrassées qui dénotent assez la perplexité où se trouve M. Guizot pour opérer sa retraite, aujourd'hui qu'il se voit désavoué par l'Angleterre et repoussé par la Diète fédérale. Nous citons quelques lignes de cette réponse, en soulignant celles qui mettent à nu la maladresse du gouvernement français :

Nous ferons d'abord à ce sujet une première remarque : c'est que la Diète, en adressant principalement au gouvernement français sa protestation contre cette partie de la note collective, *se trompe, jusqu'à un certain point, d'adresse*. Si nous ne nous trompons, *ce n'est pas M. Guizot qui aurait eu le premier cette idée de partager officiellement en deux la Confédération, et il aurait prévu les obstacles* que *rencontrerait naturellement cette proposition*. Il était *plus conforme à l'esprit du pacte* et au principe même de la souveraineté cantonale que tous les cantons fussent individuellement représentés dans la conférence comme ils le sont dans la Diète, et nous croyons savoir qu'une disposition de cette nature faisait partie du projet primitivement proposé par M. Guizot. Ce n'est pas que le gouvernement français n'eût une opinion arrêtée sur la question de savoir de quel côté était le droit ; mais *ce n'est pas à lui, nous le croyons, qu'il faut attribuer l'initiative de cette reconnaissance officielle de deux Confédérations* ; et peut-être la Diète, si elle avait été *mieux instruite* sur ce point, aurait-elle mis moins de vivacité dans sa protestation.

L'article se termine ainsi :

Les derniers événements ont changé, dans une certaine mesure, l'état de choses auquel devait s'appliquer la médiation, et en ont nécessairement altéré les termes. La Diète aura sans doute remis sa réponse aux gouvernements dont les représentants lui avaient adressé la note collective; dès que cette communication aura été faite officiellement, *il est probable que les puissances auront à en faire l'objet de nouvelles délibérations sur lesquelles la conduite ultérieure de la Diète ne sera pas sans influence.*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 14 DÉCEMBRE.

REVUE DRAMATIQUE.

—

ODÉON. Les *Tribulations d'un grand homme*, comédie en trois actes, par M. Frédéric Béchard. — VARIÉTÉS. *Une dernière conquête*, vaudeville en deux actes, par M. Rosier. — VAUDEVILLE. *Le Trésor du Pauvre*, vaudeville en trois actes, par MM. E. Nus et Ch. Desnoyers.

La comédie politique est la première forme de la comédie ; le premier balbutiement de la muse comique dans Athènes fut une satire sociale et politique. Aristophane n'en écrivit pas d'autres. Aristophane, ce merveilleux bouffon qui se fit dans l'Attique l'apôtre de la conservation, et tourna sa verve contre la cause populaire. Le Rabelais hellénique est à peu près le seul exemple d'un grand homme qui se soit prononcé contre le progrès ; il forme le contingent de l'exception dans les annales littéraires de l'humanité. Le progrès est son ennemi perpétuel ; il l'attaque sous toutes ses formes, il le flagelle dans tous ses représentants, les philosophes, les utopistes, les poètes, les femmes, la jeunesse, le peuple ; il prêche la conservation, l'immobilisme, l'esclavage des femmes, l'esclavage des hommes, l'aristocratie et la religion pour le peuple dont les grands se moquent. Socrate émancipe la raison de la tradition religieuse; Euripide émancipe le drame de l'influence sacerdotale; Cléon émancipe le peuple de l'oligarchie conservatrice ; Platon cherche à émanciper la femme du despotisme conjugal; des théories sociales nouvelles apparaissent, ébauches grossières sans doute, mais nées d'un généreux sentiment ; Aristophane se pose en ennemi de ces hommes et de ces idées ; il les frappe de ridicule, d'ostracisme, de mort même quelquefois, et tout lui réussit.

Ses personnages ne sont pas des caractères, ce sont des personnifications, des caricatures. Ils ne disent pas ce qu'ils diraient s'ils étaient hommes, ils disent ce qu'ils doivent dire pour être ridicules, ce que l'auteur veut que le spectateur pense d'eux. Ils ne parlent pas, ils n'agissent pas d'après les règles de la raison ou de la passion, ce sont des bouffons qui se donnent en spectacle et s'amusent à se faire bafouer. Leurs discours sont des critiques d'eux-mêmes, brutales parfois, inattendues souvent, ingénieuses toujours. La comédie d'Aristophane n'est pas une comédie comme nous l'entendons, ce n'est pas une critique des mœurs et des caractères, c'est une critique des idées, une dissertation philosophique d'une bouffonnerie et d'une gaîté étourdissantes.

Ce procédé constitue ce que N. Lemercier appelait l'emploi du style satirique. Dans ce système, on ne voit pas les personnages, on ne voit que l'auteur qui parle successivement par la bouche de tous. Molière, toujours si vrai, n'emploie jamais cette forme, applicable surtout à la critique des idées; c'est au contraire la forme affectionnée par Regnard, Dufresny, Voltaire surtout. Le *Candide*, cette merveilleuse satire de l'optimisme de Leibnitz et des optimistes de tous les temps, *Candide* est la perfection de ce procédé, qui sera toujours beaucoup mieux placé dans le roman qu'à la scène, dans le livre que dans le drame. Au théâtre, le public, à moins d'être bien prévenu qu'il assiste à une farce, qu'il n'a devant lui que des êtres allégoriques ou une bouffonnerie bien caractérisée, le public s'obstine à prendre au sérieux les personnages qu'on lui présente sous forme humaine, avec des costumes analogues à leurs rôles, et, lorsque ces personnages ne sont que des pantins qu'un fil intérieur dirige, il s'irrite souvent et avec raison; non que cette forme de la comédie satirique, quoique inférieure, soit mauvaise en elle-même, mais parce qu'elle n'est pas à sa place et demande une autre optique.

Ces observations s'appliquent au fond et à la forme de la pièce que M. Frédéric Béchard vient de faire représenter à l'Odéon. La comédie *les Tribulations d'un grand homme* est une œuvre toute politique. Il s'agit d'un certain brasseur de bière anglais, Jobson, qui ne possède en propre qu'une vanité bien mousseuse et un assez beau revenu, et qui rêve les honneurs de la députation. Son incapacité semble tellement notoire que son concurrent, sir Punch, désespérant de l'emporter au moment décisif, se tourne vers lui avec tous ses amis, sûr qu'il sera bientôt usé et démonétisé. Il a même à sa disposition un journal qui accable le député d'éloges ridicules, pour l'écraser sous sa gloire à son premier fiasco, qui ne peut tarder. Mais Punch a compté sans un certain secrétaire, jaloux d'épouser la fille de Jobson, qui place à propos sous la main du député des discours magnifiques et qui ravissent d'aise le parlement, les journaux et le public. Aucune ovation populaire ne manque alors au brasseur : les porteurs d'un journal viennent le féliciter, déguisés en jeunes gens des écoles, et les dames de la halle lui offrent des bouquets. Un jour pourtant que son discours est escamoté par une espiègle cousine qui était dans la confidence, Jobson patauge à faire pitié au maréchal Soult ; il déclare alors qu'il donnera sa démission s'il lui est permis de prendre sa revanche. Le discours se retrouve, Jobson revient radieux à l'assemblée, les applaudissements lui reviennent aussi ; mais il ne s'y laisse plus prendre et lègue ses électeurs et sa fille au laborieux auteur de ses discours.

Cette pièce est une audacieuse satire de la popularité, des élections, du système représentatif, des réformateurs politiques et sociaux, une œuvre de scepticisme et d'aristocratie, qui rappelle assez bien celles d'Aristophane pour le fond. Les personnages de M. Béchard ne se prennent pas plus au sérieux que ceux du comique grec. La bêtise de sir Jobson est pyramidale, dépassée encore par celle des électeurs, du public, des journaux, du parlement, qui tous applaudissent des discours que Jobson lit sans les comprendre. Sir Punch, qui se donne les airs de Figaro, dont il parodie le fameux monologue, n'est également qu'un imbécile, qui se laisse jouer comme un enfant et débite gravement une série d'absurdités qu'il a l'air de prendre pour des idées. La pensée de transformer des porteurs de journal en jeunesse des écoles est peu généreuse. Quand le culte des intérêts prédomine, il est beau de voir la jeunesse protester à sa façon contre les lâchetés de la diplomatie et les faiblesses de nos gouvernants pour le culte de l'obscurantisme et du veau d'or, et M. Béchard eût dû laisser à M. Granier de Cassagnac le triste rôle de railler ces nobles manifestations.

Il y avait assurément une très belle comédie à faire avec nos élections bourgeoises où les votes se négocient pour de l'argent et des promesses; avec nos chambres, marchés aux suffrages, où les destinées du monde se mesurent à la jauge des intérêts personnels ; nos ministres, où le favoritisme, l'incapacité, la paresse trônent dans toute leur suffisance; mais il eût fallu pour cela une conception puissante et un pinceau de délicatesse exquise, une grande force comique dans la charpente du drame, une grande habileté dans l'exécution. Il se commet dans le monde officiel bien des lâchetés et des trahisons, il s'y accomplit bien des marchés honteux, mais tout cela se cache sous [illegible]

L'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer de la rive gauche a été tenue aujourd'hui dans la salle Herz. La grande question à l'ordre du jour était celle des traités de fusion des deux compagnies de Versailles, préparés et conclus par le Conseil d'administration de la compagnie rive gauche, sauf approbation de l'assemblée générale.

La lutte entre les deux partis qui divisaient l'assemblée a commencé dès le début sur la nomination du président. M. Tarbé des Sablons, président provisoire, en qualité de président du Conseil d'administration, s'est présenté lui-même comme candidat à la présidence définitive et il était soutenu par tous les partisans de la fusion. Les actionnaires non fusionistes ont présenté de leur côté M. Vavin, député. Après une lutte très longue dans laquelle s'est manifesté tout d'abord le parti pris des partisans de la fusion d'enlever le vote par tous les moyens possibles, on a procédé à un scrutin qui a donné pour M. Tarbé 205 voix et pour M. Vavin 372.

Après avoir vainement cherché à faire ajourner l'assemblée et à rendre impossible toute décision, la minorité a quitté le champ de bataille. Le scrutin ouvert sur la question des traités de fusion en a prononcé le rejet à une immense majorité.

On a procédé ensuite à la nomination de trois membres du conseil d'administration. M. de Sauville, administrateur sortant, opposé à la fusion, a été réélu, et MM. le marquis de Giac et Bureaud de Riofray ont été nommés en remplacement des deux autres membres sortant.

Le résultat de cette séance est des plus importants pour les véritables intérêts des actionnaires de la rive gauche. On cherchera sans nul doute à faire éprouver aux actions à la Bourse une baisse momentanée. Evidemment cette baisse ne pourra être que le résultat d'une manœuvre, et nous engageons les actionnaires à ne pas s'en alarmer. La rive gauche n'a qu'une chance d'avenir : c'est sa position de tête de chemin de l'Ouest; le vote d'aujourd'hui lui assure la conservation de ses droits naturels et légaux à cette position.

Banquet réformiste d'Arras.

Organisé en quinze jours, grâce aux efforts combinés de toutes les oppositions nationales, le deuxième banquet réformiste qui a eu lieu à Arras comptait plus de cinq cents souscripteurs; ainsi, en un mois, le département du Pas-de-Calais aura fourni plus de 1 000 souscripteurs aux banquets réformistes.

Le 8 décembre, après une pluie battante mêlée de neige, les souscripteurs au banquet réformiste d'Arras arrivaient dès le matin de tous les cantons de l'arrondissement d'Arras et des arrondissements de Saint-Pol, et du canton de Calais.

Les toasts ont été portés dans l'ordre suivant :

M. Repécaud, colonel du génie, commandeur de la Légion-d'Honneur, président de l'académie d'Arras : « A la souveraineté nationale, à la réalité du gouvernement représentatif fondé en 1830 ! »

M. Riglet, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine, délégué du comité central : « A la réforme électorale et parlementaire ! »

M. le marquis d'Avrincourt, membre du conseil-général du Pas-de-Calais : « Aux vrais principes conservateurs ! »

M. Corne, ancien député, président du tribunal civil de Douai : « A l'indépendance des électeurs ! »

M. Leleux, rédacteur en chef de l'*Echo du Nord* : « A la presse ! »

M. Peytaud, rédacteur en chef du *Courrier du Nord* : « Aux classes laborieuses ! »

M. Pierron, fabricant de sucre : « A l'agriculture ! »

M. Beaumont (de la Somme) a répondu à ce toast.

M. Lantoine Harduin, propriétaire, membre du conseil général du Pas-de-Calais, a porté le toast : « A l'éducation politique des citoyens ! »

M. D. Morice, rédacteur en chef de la *Feuille de Douai* : « A l'égalité des droits politiques ! »

M. Denglet, conseiller à la cour royale de Douai : « Au règne de la justice ! »

M. Boulanger, juge au tribunal civil de Valenciennes, membre du conseil général du Nord : « A la garde nationale ! »

« A la réforme électorale et parlementaire ! » par M. Maurat-Ballange, député de Bellac et président du banquet.

« Aux députés réformistes ! » par M. Collet-Boisse, médecin.

« A la dignité de la France au dehors et au dedans ! » par M. d'Assailly.

« A la probité politique ! » par M. Frichon, avocat à Limoges.

« A l'indépendance des électeurs ! » par M. Poquillon.

« A la souveraineté du peuple ! » par M. Ch. Desbrégères.

« Au développement de la vie politique ! » par M. Rabaud-Laribière.

« Aux travailleurs ! » par M. Victor Roche, médecin.

« A la Pologne ! » par M. Reybaud, négociant.

La manifestation de Rochechouart portera ses fruits. Elle a réveillé l'esprit public dans une contrée dont la population, calme à l'excès, semblait tout à fait étrangère aux nobles élans de la vie politique. Une nation qui sommeille est bientôt perdue; mais une nation qui veille brise tôt ou tard la résistance injuste qu'opposent les bornes officielles aux sages développements de la liberté, et nulle puissance au monde ne saurait arrêter l'accomplissement de ses destinées.

Union des Slaves. — A la réunion qui a célébré à Paris le 17e anniversaire de la révolution polonaise, un réfugié russe M. Bakounine, a prononcé un discours empreint des sentiments les plus généreux et en même temps les plus éclairés. Il a témoigné la plus vive sympathie pour l'indépendance de la Pologne, et cela sans renier sa qualité de Russe, sans abdiquer son patriotisme ; il a fort bien montré au contraire que les vrais intérêts, que la gloire du peuple russe étaient incompatibles avec le despotisme de Nicolas, et que les phalanges moscovites marchant contre Varsovie, devaient regretter à jamais de n'avoir pas compris cette devise écrite sur les drapeaux polonais : *Pour notre liberté et pour la vôtre.*

Le discours de M. Bakounine, terminé par un appel à la réconciliation des Russes et des Polonais, a excité chez les auditeurs le plus chaleureux enthousiasme.

ALGÉRIE. — **Soumission d'Abd-el-Kader.** — On lit dans le *Sémaphore de Marseille* :

« Le paquebot de la compagnie Bazin-Périer, *le Philippe-Auguste*, capitaine Arnaud, parti d'Alger, le 5 du courant, est entré hier à Marseille. Nous recevons par cette voie l'importante nouvelle de la soumission d'Abd-el-Kader à l'empereur du Maroc. Bou-Hamedi avait été envoyé par Abd-el-Kader auprès de l'empereur pour lui offrir sa soumission. Ce khalifa de l'émir est revenu à la deira accompagné d'un envoyé marocain et a annoncé qu'Abd-er-Rhaman avait refusé les premières propositions faites par l'émir, et qu'il n'accepterait sa soumission qu'à la condition expresse qu'Abd-el-Kader dissoudrait immédiatement sa deira; que les principaux chefs qu'il avait conservés auprès de lui se soumettraient à habiter isolément les lieux qui leur seraient désignés par le gouvernement français et l'empereur du Maroc; enfin que l'émir lui-même ne quitterait plus la résidence dont on lui laissait le choix. Notre correspondant nous annonce qu'Abd-el-Kader, dont la situation était devenue des plus fâcheuses, a accepté ces conditions et qu'il a choisi pour sa résidence un lieu qu'il a désigné dans les environs de Fez. La deira de l'émir a été immédiatement dissoute, et, en présence de l'envoyé marocain, suivant la coutume arabe, ses chevaux ont eu les jarrets coupés. »

Insurrection de la Sicile. — Les bruits d'une insurrection générale en Sicile ne se confirment pas. Voici ce qu'on lit dans les journaux de Marseille :

Sémaphore. — « Nos lettres d'Italie annoncent que le bruit qui avait couru à Naples, au départ du *Virgile*, d'une insurrection en Sicile, ne s'est pas confirmé. Il règne seulement dans cette île, ainsi que dans tout le royaume, un sourde et menaçante irritation, présage de quelque grande commotion politique. Des arrestations nombreuses ont été faites à Naples, par suite des manifestations populaires qui ont eu lieu dans cette capitale dans les journées des 22, 23 et 24 novembre. »

Nouvelliste. — « Nous avons été bien inspirés en n'accueillant, hier, qu'avec la plus grande réserve les bruits qui couraient à Naples au départ du *Virgile*, relativement à une insurrection qui aurait éclaté dans le sang de nos concitoyens. »

« Le soldat a été ensuite mis en liberté.

« Nous publierons de plus longs détails. »

ROME. — **Travaux de la consulte.** — La section législative de la consulte a reçu pour mission de s'occuper d'une loi sur l'expropriation en cas d'utilité publique. Dans leur première réunion, présidée par Antonio Silvani, les membres ont examiné les bases sur lesquelles cette loi doit reposer. Au moment où on va se livrer à la construction de plusieurs chemins de fer, et surtout de celui de Rome à Civita-Vecchia, la prompte adoption et mise à exécution d'une pareille loi sont d'une nécessité indispensable. Il est question aussi de rectifier plusieurs rues ; d'en ouvrir de nouvelles, et l'on conçoit combien l'exécution de ces travaux serait contrariée et retardée, en l'absence des mesures que la consulte est chargée de préparer.

Mgr Morichini, pro-trésorier général, a présenté à la consulte son rapport sur le déficit progressif du trésor.

Manifestation à Rome à l'occasion de la prise de Lucerne. — On écrit de Rome à la *Patria*, de Florence :

« Le 5 décembre, il y a eu à Rome, dans la soirée, une manifestation populaire devant le palais du consul suisse, pour fêter la prise de Lucerne. La foule partit de la place *del Popolo* avec des flambeaux allumés et les bannières des cantons fédéraux, celle du pape et la bannière tricolore italienne. Le cortége traversa presque toute la rue *del Corso* et s'arrêta sous les fenêtres du palais du consul; elle se dispersa après avoir été renforcée par lui à diverses reprises.

» Les cris poussés étaient ceux-ci : *Vive la Confédération suisse! Vive la prise de Lucerne! Vive Gioberti! Vive la Confédération italienne! Vive Pie IX!* Les fenêtres par où passa le cortége furent toutes illuminées, et de toutes on faisait écho aux cris de ceux qui passaient dans la rue. Les cris de : *Vive Gioberti! Vive la prise de Lucerne!* retentirent lorsque le cortége passa sous les fenêtres du collége *dei Nobili*, dirigé par des jésuites. »

— Le *Contemporaneo* assure que si le cardinal Ciacchi quitte Ferrare, c'est par des raisons de santé et non par suite des exigences de l'Autriche.

Triomphe de Charles-Albert. — Le roi de Sardaigne est l'objet d'ovations continuelles depuis qu'il s'est associé au mouvement libéral de l'Italie. Nous empruntons au *Nouvelliste de Marseille* une correspondance où règne la plus grande confiance dans ce prince, mais celui qui l'a rédigée s'aventure beaucoup en déclarant que le cabinet français voit sans déplaisir l'esprit nouveau adopté par le gouvernement sarde. Les plaisants efforts de M. Guizot pour galvaniser le Sonderbund ont donné la mesure de son libéralisme.

« Turin, 5 décembre.

» Hier, à quatre heures de l'après-midi, le roi est arrivé de Gênes. Je renonce à vous dépeindre l'enthousiasme avec lequel il a été reçu.

» Plus de 20 000 personnes ont été le recevoir et l'ont accompagné jusqu'au palais. Cette masse de population se composait de magistrats, d'avocats, de négociants et de toutes les corporations d'arts et métiers réunis. Tous étaient parés de la cocarde nationale et le plus grand nombre portaient également le drapeau sarde.

» Les étudiants, au nombre de 2 200, formaient un corps magnifique à voir. Ils étaient précédés par le comte Robert d'Azello, frère de l'illustre écrivain.

» Quinze ou vingt provinces avaient également envoyé une députation à cette fête nationale. Rien n'a manqué enfin pour prouver au roi combien son peuple est heureux des réformes si dignement entreprises.

» Dans cette circonstance solennelle le commerce de Turin s'était cotisé pour offrir au roi un magnifique drapeau. Huit personnes tirées au sort ont été le lui offrir. Après les avoir vivement remerciées, S. M. a ajouté ces deux mots significatifs : « Soyez persuadés que je ferai PLUS ENCORE que vous ne croyez ! » Ces mots, connus bientôt de la foule, ont triplé immédiatement les cris de : Vive le roi Charles Albert ! Vive Pie IX ! Vive l'Italie !

» En arrivant au palais, le roi s'est immédiatement présenté au balcon nu tête. Tous les corporations ont défilé par peloton et dans un ordre admirable, entonnant en chœur l'hymne au roi et à la régénération de l'Italie. Ce défilé n'a pas duré moins de deux heures ; après quoi chacun s'est retiré dans l'ordre le plus parfait, et, chose remar-

---

droites apparences ; la corruption est partout, mais elle se dissimule et se déguise. Ce sont ces finesses qu'il fallait mettre à jour, ces capitulations de conscience habilement dissimulées qu'il fallait frapper des stygmate, du ridicule. Là est le rôle de la comédie; les ventes patentes des suffrages sont l'affaire de la cour d'assises.

La popularité ne tient ni au hasard, comme le dit M. F. Béchard, ni au génie, comme le pensent les hommes populaires. Celui-là est populaire qui, avec des qualités réelles, mais non essentiellement transcendantes, parvient à s'emparer du sentiment qui agite les masses, à se l'identifier, à l'incarner en lui et à s'en faire l'écho. L'homme populaire a toujours été la voix du peuple à un jour donné ; il garde son rôle jusqu'à ce que ce sentiment ait obtenu satisfaction, ou que le vœu qu'il résumait ait été dépassé. L'homme populaire ne conserve sa puissance qu'à la condition de marcher toujours ; pour peu que la masse le devance, elle l'abandonne et cherche un nouvel organe de ses secrètes et souvent vagues inspirations. Elle ne s'égarera jamais sur un Jobson.

La comédie de M. F. Béchard est tout simplement un pamphlet, mais un pamphlet spirituel, piquant, mordant et gai, où il y a du style parfois, de l'audace souvent. C'est une œuvre de jeune homme pour la forme, de vieillesse pour l'intention. Ce premier essai promet; les applaudissements qui l'ont accueilli devront encourager l'auteur à tenter des œuvres plus artistiques, d'une inspiration plus élevée. Le scepticisme absolu est une monstruosité chez un jeune homme de 22 ans.

Le régisseur, après les trois saluts qui ne sont plus d'usage, a répondu en ces mots à la claque qui réclamait l'auteur : « Messieurs, M. Frédéric Béchard me charge de vous remercier de l'honneur que vous lui avez fait d'assister à la première représentation de sa pièce. »

L'imitation de Beaumarchais apparaît à certains passages de la comédie de M. Béchard, elle ressort à toutes les lignes du vaudeville de M. Rosier : *Une dernière Conquête*. Mais le procédé des deux écrivains diffère grandement. L'imitation de M. Béchard a quelque chose d'un peu brutal ; celle de M. Rosier est subtile parfois et se confond avec l'imitation de Marivaux. Son nouveau vaudeville est faiblement agencé et n'a rien de bien neuf pour le fond, mais tout cela est joli, pimpant, délicat, spirituel ; c'est peigné, paré ; pas un mot qui tombe à terre, pas une phrase qui n'ait son intention, et ce sont là des qualités trop rares pour qu'on n'en tienne pas grandement compte au vaudevilliste qui daigne encore les chercher.

Lafont se fait vieux, il avoue quarante ans, et cependant il est amoureux de Mlle Marquet comme s'il n'en avait que quinze. — Il va sans dire que nous sommes au temps des marquis et des paniers. — Or, Lafont a pour rival un jeune homme bien amoureux, et bien aimé que la belle baronne a promis d'épouser après un temps d'épreuve plus ou moins long. Afin de la décider, l'amoureux, qui n'est autre que P. Laba, obtient du ministère une commission pour aller guerroyer en Allemagne ; il l'envoie à sa cruelle avec une lettre dans laquelle il la supplie de mettre un terme à son martyre. Dans le cas où elle refuserait, il serait inutile de lui répondre. Elle n'aurait qu'à lui renvoyer son brevet et il partirait sans murmurer. La baronne se laisse séduire, elle répond par une lettre fort tendre, et donne le brevet à Lafont pour le rendre au ministre à moins qu'il ne préfère s'en servir pour lui-même. Lafont jeune eût lutté de grâces et d'amabilité avec le jeune amoureux; mais il en est à sa dernière conquête et tout moyen lui semble bon ; il parvient à escamoter la lettre et rend le brevet au chevalier qui part pour l'Allemagne non sans avoir écrit à la baronne une lettre insolente et indignée.

Le mariage s'accomplit. Lafont se retire dans ses terres, se livre à la culture des prunes et des poules ; mais le hasard jette chez lui l'amoureux chevalier; une explication a lieu entre lui et l'épousée; elle s'attendrit et s'indigne; mais Lafont, qui a tout entendu, manœuvre si bien de son côté, qu'il marie l'amant de sa femme à certaine nièce fort amoureuse du volant et des papillons, et l'expédie à Paris, tandis qu'il reste à la campagne avec sa dernière conquête qui lui a tout pardonné.

Inutile de dire que Lafont joue son rôle en comédien consommé. C'est chez lui péché d'habitude. Mlle Anna Potel est une charmante soubrette. La pièce a été fort applaudie.

Mais chut ! entendez-vous, c'est le tambour qui vous appelle? Garde à vous ! La *Marseillaise* serpente à travers les vallons, c'est l'armée révolutionnaire qui défile, fatale aux ennemis de la liberté. Parmi les ennemis de la liberté se trouve un certain marquis dont la tête est à prix, et qui erre à travers l'armée française sans qu'on veuille le reconnaître, — et parmi les soldats un brave et noble Champenois en danger de tomber, par un quiproquo, amoureux d'une marquise qui s'est encanaillée jusqu'à épouser un perruquier qu'elle déteste. Mais la nuit et le proscrit veillent en faveur de la morale; un fils naît au perruquier, une fille naît au soldat, en dépit du menuet de la Camargo.

Ce vaudeville, le *Trésor du pauvre*, qui s'annonce comme un mimodrame du Cirque et se développe comme un mélodrame de la Gaîté, est tout simplement une histoire d'amour paternel. Le trésor du pauvre c'est la fille du soldat, qu'un ravisseur lui enlève et qu'un amoureux lui ramène; le tout après une suite de péripéties que l'on n'est guère accoutumé de trouver au Vaudeville. Cet amour, cette adoration de père pour sa fille est rendu par Bardou avec un naturel et une bonhomie profondément pathétiques. La pièce est bien montée et jouée avec ensemble. Auteurs : MM. E. Nus et Ch. Desnoyers.

Mlle Déjazet est rentrée depuis huit jours aux Variétés plus vive, plus gaie, plus alerte et plus jeune que jamais.

Le Théâtre-Français va, dit-on, puiser encore deux proverbes dans le recueil de M. Alfred de Musset. *On ne badine pas avec l'amour* et *Il ne faut jurer de rien*. L'école du bon sens s'est émue du succès d'*Un Caprice*, et elle réclame, ce matin, le ravissant poëte par l'organe du *Constitutionnel*. L'œuvre entier de M. Alfred de Musset proteste contre cette classification. La *Ballade à la Lune*, raillerie charmante des exagérations du romantisme, prouve tout au plus l'indépendance de l'écrivain, et sa répugnance à jurer sur la parole d'un maître. Mais ce serait lui faire payer trop cher cette plaisanterie que d'en profiter pour l'enrôler côte à côte avec MM. Galoppe d'Onquaire et Latour de Saint-Ybars).

C'est décidément à l'Odéon qu'apparaîtra la tragédie marseillaise; *Une Fille d'Eschyle*, qui devait d'abord se lever au Théâtre-Historique. — M. Alexandre Dumas annonce pour mercredi la 1re représentation de sa traduction d'*Hamlet*.

L'Opéra-National va reprendre d'ici à peu de jours deux charmants opéras-comiques de l'ancien répertoire, *Félix* et les *Rendez-vous bourgeois*. — Un journal annonce que la santé de Donizetti s'est un peu améliorée à Bergame.

J. FLEURY.

Le 7 décembre, au théâtre de Covent-Garden, a eu lieu une représentation au bénéfice du fonds formé pour le rachat de la maison de Shakespeare. La représentation, composée d'un prologue de circonstance et de fragments empruntés aux principaux chefs-d'œuvre de l'immortel poëte, a produit 800 l. st. (20 000 fr.).

« Le trait de dévouement du pasteur Streiff, aumônier d'un bataillon glaronais, mérite d'être cité. Quelques soldats fédéraux avaient fait prisonniers 4 landsturmiens, contre lesquels ils étaient fort irrités, parce qu'un de leurs camarades avait été cruellement maltraité par eux. Les ayant arrêtés à une petite distance de M. Streiff, ils leur crièrent de se mettre à genoux, et qu'ils allaient mourir. Les sonderbundiens, tremblants, demandaient grâce, lorsque M. Streiff s'élança et conjura les soldats de ne pas souiller leurs mains dans le sang d'hommes sans défense. Un prisonnier avait déjà reçu un coup dans la cuisse, M. Streiff se plaça devant la baïonnette, et, montrant sa poitrine, dit qu'on la lui percerait avant que les prisonniers fussent massacrés. Cela fit effet. La fureur des soldats s'apaisa, et les prisonniers furent conduits au bataillon.

» D'après des renseignements certains, nous pouvons affirmer que la totalité des pertes de l'armée fédérale dans la campagne qui vient d'être terminée ne s'élève pas à plus de cinquante morts constatées, à peu près cinquante soldats dont on ignore le sort, et environ deux cents blessés. On ne croit pas que les pertes des troupes du Sonderbund soient beaucoup supérieures. »

— On écrit de Milan à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Un grand nombre de chefs du Sonderbund sont arrivés ici : les Allemands les accueillent favorablement, mais la population italienne paraît animée d'idées tout-à-fait différentes. Une personne qui a fait partie du Sonderbund, prétend que le plus grand malheur de la ligue est venu de ce que le gouvernement se composait de deux tiers de lâches et d'un tiers de traîtres, tandis que les fédéraux étaient parfaitement d'accord. »

TURQUIE. — Le *Journal de Constantinople* du 26 novembre porte que la réponse de l'empereur de Russie à la lettre du roi Othon, dont on avait prématurément annoncé l'arrivée, n'est parvenue dans cette ville que le 24, par le paquebot d'Odessa. Elle a été expédiée le lendemain à Athènes, par le paquebot du Lloyd autrichien de Trieste. A la suite de la réception de cette réponse et des instructions qui l'accompagnent, le ministre de Russie, M. de Titow, a eu une longue conférence avec le ministre des affaires étrangères du cabinet ottoman. Comme il était facile de le prévoir, cette réponse, conçue d'ailleurs en termes conciliants, approuve la conduite de la Porte et engage le cabinet grec à ne pas différer davantage d'accorder au divan la juste satisfaction qu'il réclame.

Ce journal contient en outre deux pièces diplomatiques : une haute importance : le *memorandum* adressé par le gouvernement hellénique aux représentants des cinq grandes puissances, et la réponse de la Porte de ce *memorandum*.

MEXIQUE. — Le bateau à vapeur français le *New-York*, parti de New-York le 25 novembre, est arrivé le 12 décembre en rade du Havre, avec des nouvelles du Mexique des premiers jours de novembre. En voici le résumé :

Le général Patterson a quitté Vera-Cruz, se rendant dans l'intérieur à la tête d'un corps composé d'environ 4 500 hommes, et le général Lane a eu à repousser, le 1er novembre, une tentative des Mexicains pour reprendre la ville de Puebla. Pour maintenir la communication libre entre le littoral du golfe et Mexico, on assure que le général Scott a pris à gages un corps d'indigènes composé de 500 hommes, aux efforts duquel on doit l'arrivée du porteur des dépêches qui sont parvenues à Washington.

Santa-Anna serait, dit-on, parvenu à s'embarquer à bord d'un steamer anglais à Tampico. D'un autre côté, la présence de Paredès parmi ses compatriotes est aussi devenue le motif de toutes sortes d'hypothèses, et l'on continue à lui attribuer certains projets concernant l'établissement d'une monarchie au Mexique ; mais on regarde généralement l'accomplissement de ce projet comme une utopie, un rêve impossible à réaliser.

Un journal américain, en date du 5 novembre, dit que les membres du congrès, au nombre de cinquante-cinq, se sont assemblés dans la ville de Queretaro, afin de s'entendre sur les moyens à choisir pour délivrer le pays. On assure aussi que le gouvernement de Queretaro a convoqué les gouverneurs de chaque état afin de concourir par leur opinion au but proposé, soit pour songer à la possibilité de continuer la guerre, soit pour régler les bases du traité, s'il doit enfin être signé. »

FAITS DIVERS.

L'Académie des Sciences, réunie en comité secret, a entendu la lecture du rapport de la commission chargée de présenter une liste de candidats pour la place d'académicien, rendue libre par la mort de M. Benjamin Delessert. La commission a présenté, en première ligne, M. Largeteau, membre du bureau des longitudes, en deuxième ligne, et *ex æquo*, M. Bussy, directeur de l'école de pharmacie ; M. Jean Reynaud, principal rédacteur de l'*Encyclopédie nouvelle*, et M. Vallée, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées.

— Le grand théâtre de Bordeaux a failli être détruit ; un commencement d'incendie s'y était déclaré après le spectacle. Par bonheur, le régisseur, attardé dans la partie supérieure, s'en était aperçu, et des pompes à feu habilement dirigées ont arrêté les progrès de la flamme en quelques instants.

— Le journal de Tournai annonce que des jésuites de Lucerne et de Fribourg sont arrivés à Brugelette.

— Un banquet réformiste s'organise à Toulouse. M. Joly, ex-député, en sera le président.

M. DUCHATEL donne au whist huit heures par jour, et fait gravement des Patiences pour savoir à quoi s'en tenir sur le sort que la majorité réserve au cabinet en lambeaux que la présidence du conseil décernée à M. Guizot a remis à neuf. Qu'on ne rie pas de cette manière de faire, rue de Grenelle-Saint-Germain, de la politique et de l'administration ; c'est la manière antique. A Rome, consuls et Césars ne consultaient-ils pas gravement les augures ? N'est-ce pas un temps pour le moins aussi bien employé que celui qui serait consacré à recevoir et à interroger d'importuns préfets ? — à se fatiguer l'esprit à méditer sur des questions épineuses dont il eût bien plus simple de renvoyer l'examen à des commissions ? — à réprimer dans les bureaux de son département les abus scandaleux qui ne sont ignorés de personne ? etc ? Une Patience qui a réussi au gré de M. Duchâtel a la vertu de le délivrer de toute préoccupation. Le lendemain, il part plus dispos pour la chasse. Qu'importe que les affaires du pays languissent ; que les préfets, même ceux mandés à Paris, attendent, pendant des mois entiers, dix minutes d'audience impossible à obtenir ? Le pays n'est-il pas trop heureux que M. Duchâtel, qui a pour piédestal une si haute position, daigne sacrifier à la France une moitié de ses

... dant de l'Ouest avait cette semaine deux procès à vider devant la cour royale d'Angers. Le premier arrêt l'a condamné à six mille francs de dommages-intérêts et à des frais qui atteindront peut-être la moitié de cette somme. Le second arrêt, rendu jeudi 9, a prononcé la suppression du journal, une amende de 4 000 francs contre chacun des gérants, MM. Müller et Lemoine, et a fixé à un an la contrainte par corps.

SUICIDE PAR AMOUR. — On écrit de la Nouvelle-Orléans au *Courrier des Etats-Unis* : « Un Français nommé Constantin s'est suicidé le 12 de ce mois. Il s'est plongé trois fois un poignard dans la poitrine, puis voyant que la mort tardait à venir, il a saisi un rasoir qui se trouvait sur la cheminée, et s'est coupé la gorge. Cette dernière blessure a mis fin à ses jours : il est tombé lourdement sur le parquet, au milieu d'une mare de sang. On attribue cet acte de désespoir à la disparition d'une jeune fille avec laquelle Constantin vivait depuis quelques années et qui l'avait rendu père de deux enfants. Cette fille disparut il y a environ deux semaines, emmenant avec elle ses enfants. Constantin fut si affecté de ce brusque départ qu'il tomba dans une morne tristesse et manifestait même parfois certains signes d'aliénation mentale. C'est probablement dans un de ces moments qu'il a attenté à sa vie. »

HORRIBLE TRAGÉDIE EN MER. — Le capitaine Smith, de la goëlette *la Caroline*, arrivé récemment à Boston, vient de faire connaître les détails du naufrage de ce navire. *La Caroline* avait quitté la rivière de Savannah le 24 octobre dernier, à destination de Bath. Le 26, le navire essuya une violente tempête qui le désempara totalement, et pour comble du malheur, jeta à la mer les provisions et l'eau potable qui se trouvaient enfermées dans la cabine à provisions placée sur le pont, à l'exception d'une seule barrique d'eau. Le 5 novembre, l'eau était complètement épuisée, mais ce jour-là on parvint à recueillir un peu d'eau de pluie ; puis, à partir de cette époque jusqu'au 10, l'équipage, composé de dix hommes, ne prit aucune espèce de nourriture et n'eut plus rien pour satisfaire sa soif. On résolut alors de tirer au sort et de tuer celui que le hasard désignerait, pour servir d'aliment à ses compagnons d'infortune. Le sort tomba sur un Irlandais, nommé Charles Brown, homme d'une force herculéenne, et pesant 180 livres. Aussitôt Brown s'arma d'un couteau et déclara qu'il le plongerait dans le sein du premier qui l'approcherait pour exécuter l'arrêt du destin. A ce moment le capitaine descendit dans la cabine, disant qu'il ne voulait pas être témoin de ce qui allait se passer. C'est alors qu'un jeune homme de 19 ans, Hughes Rose, poussé par un sentiment généreux, déclara que c'était à lui, comme le plus jeune, à mourir, et s'offrit en holocauste. Brown, acceptant avec joie ce sublime dévouement, s'emparait déjà de Rose pour le mettre à mort, lorsque le capitaine, remontant sur le pont, l'étendit à terre d'un coup de hache et l'acheva immédiatement. Aussitôt on le dépeça en morceaux qui furent étendus sur le pont pour sécher, et le sang qu'il rendit fut recueilli précieusement pour servir de breuvage. Ces malheureux vécurent ainsi trois jours et finirent par être recueillis le 13 par le navire *Tampico*. Le capitaine dit que jamais il n'eût eu le courage de tuer Brown, si celui-ci n'avait voulu échapper à la mort en acceptant inhumainement le généreux dévouement de Rose.

MARTYR DU TRAVAIL. — On écrit de Soissons, le 2 décembre, à l'*Industriel de la Champagne* :

« Un enfant de douze ans, qui ne travaille pas à la fonderie, mais qui était venu apporter quelque aide à son père, s'occupait à regarder passer la farine à travers les soies des bluteries. Il eut le malheur de s'approcher trop près de l'arbre qui met en mouvement la roue du moulin : sa blouse s'enroula autour de cet arbre, et bientôt le malheureux enfant était serré à l'arbre, à perdre haleine : des ouvriers qui se trouvaient là lui crièrent de ne pas bouger et de se laisser tourner. Ils descendirent un étage pour arrêter le mouvement de rotation. Pendant ce temps, si court qu'il fût, les jambes du malheureux enfant traînèrent sur le plancher, et, quand on le retira, on s'aperçut qu'il était grièvement blessé. L'infortuné père, qui se trouvait près de là, le transporta chez lui, et lorsque, le soir, un médecin visita le blessé, on découvrit qu'il avait une jambe cassée et le genou de l'autre fortement contusionné.

» Le sieur Prosper, qui a eu le bonheur d'arrêter à temps le moulin, a déjà, dans pareille circonstance, sauvé une autre personne. »

LA REINE POMARÉ. — Une correspondance anglaise donne les détails suivants sur la reine Pomaré :

« S. M. et son royal époux ont pris possession de leur nouveau palais, et y tiennent une existence alimentée par la rente que leur fait le gouvernement français, jointe à quelques milliers de dollars qu'ils reçoivent, toujours de la France, pour le loyer des *domaines de la couronne*.

» C'est, dit le narrateur, parlant de Pomaré, une personne affable, pleine de naturel, qui a été jolie et est encore fort avenante. Son mari n'est pas moins bel homme, et ils vivent ensemble très amicalement. Ils ont cinq enfants, et les apparences annoncent une prochaine addition à la famille. On les voit souvent se promener dans les rues de Papaete, sans bas ni souliers, mais parés de la plus vive allégresse. Cependant, dans les grandes occasions, la reine se couvre en profusion de dentelles et de soie, ornant de brocarts, de satin et de franges un bonnet tressé avec les fibres d'une plante nationale, et se montre sous les atours d'une superbe lady.

» Quant à son mari, par goût et par habitude, il affectionne les vêtements de l'âge d'or, et faisait une triste figure à la cour avant que les autorités françaises l'eussent habillé de pied en cap d'un brillant uniforme. Du reste, cette modestie s'explique : n'ayant ni le titre de roi ni de prétentions à la couronne, on comprend qu'il n'ait pas le droit de porter, comme sa femme, cette magnifique coiffure que nous venons de décrire. A tout seigneur tout honneur. »

LES HÉROS AUTRICHIENS. — Une rixe grave a éclaté à Vienne entre les troupes et les bourgeois dans une rue du faubourg Landstrasse. Depuis deux ans, les soldats ne pouvaient entrer dans cette rue à cause de querelles antérieures. A peine la défense fut-elle levée que des grenadiers pénétrèrent dans la rue et cherchèrent querelle aux bourgeois. Ils tirèrent leurs sabres, deux journaliers ont la tête fendue.

VANITÉ DES VANITÉS. — John Bruce, qui a été pendant quelques années, joueur de cornemuse de sir Walter Scott à Abbotsford, est mort victime de la fièvre qui règne en ce moment dans cette ville.

Il était devenu fou. Il s'était figuré être un descendant du grand Robert Bruce, parlait de ses prétentions au trône et disait que, s'il ne les faisait pas valoir, c'était par égard pour la jeune reine Victoria. Aucun parent n'ayant réclamé son corps, on l'a envoyé à l'amphithéâtre d'anatomie.

UN PRÊTRE INDIGNE. — Le *Patriote de la Meurthe* rapporte ce qui suit :

« Un nommé Boulanger, du département de la Meurthe, qui avait été ordonné prêtre en 1834 par M. l'évêque de Nancy, puis frappé

... présentant la somme de huit cent francs de comestibles consommés en détail par l'Académie ! »

DOUBLE NAUFRAGE. — On lit dans le *Journal du Havre* : « Un bateau de pêche de Boulogne, portant le numéro 98, entrait à Calais, après avoir essuyé un accident où six hommes de son équipage ont perdu la vie. Le 9 décembre, se trouvant, vers midi, à six milles dans le sud de Douvres, ce bateau de pêche rencontra une goëlette anglaise abandonnée, parfaitement debout, mais ayant ses voiles mal orientées. Six hommes de l'équipage du bateau de pêche s'empressèrent de monter à bord, et manœuvrèrent pour se rendre aux Dunes. Mais à peine dix minutes étaient-elles écoulées que la goëlette s'inclina sur le côté de tribord et sombra bientôt avec les six pêcheurs, en dépit des efforts de quelques hommes restés dans le bateau. Au nombre des victimes, se trouve le patron, laissant une veuve et cinq enfants.

UN BIENFAIT. — Paulette Renard, jeune et jolie fille de seize ans, allait être condamnée à subir un emprisonnement dans un refuge par arrêt de la police correctionnelle, quand une dame d'un extérieur respectable se lève au fond de l'auditoire, et dit : Monsieur le président, puis-je dire un mot ?

M. le président : Avancez, madame. Quel est votre nom ?

— Mme Barré, rentière.

— Est-ce que vous vous intéressez au sort de cette enfant ?

— Je me présente ici au nom de Mme de Lamartine. Mme de Lamartine a entendu parler de la position de la jeune Paulette Renard ; elle m'envoie ici pour la réclamer ; elle se charge de la placer et d'en avoir soin.

M. le président : La charité de Mme de Lamartine nous était déjà connue ; elle n'aura jamais trouvé une meilleure occasion de l'exercer.

M. l'avocat du roi : Nous nous en rapportons à la prudence du tribunal.

Le tribunal renvoie la prévenue des fins de la plainte, et ordonne qu'elle sera remise à Mme de Lamartine. (*Droit.*)

INCENDIE D'UNE USINE. — On écrit de Salvages, près de Castres, aux journaux de Toulouse :

« Cette nuit, à onze heures, le feu a pris à l'usine de M. Cumenge. Avant minuit, tout ce vaste établissement était devenu la proie des flammes. Une papeterie mécanique, une filature de laine peignée, une fabrique mécanique de bouchons, une portion du moulin ont été entièrement détruits. Demain, plus de deux cent cinquante ouvriers seront sans pain.

» Le village des Salvages, par suite de ce désastre, va jeter dans l'arrondissement une population errante et dénuée de tout moyen d'existence.

» Les deux cent cinquante ouvriers privés de travail faisaient vivre quatre ou cinq cents individus.

» Comme tous les malheurs qui frappent l'industrie, cet affreux événement est un malheur public.

» Cinq heures du matin. — L'embrasement général commence à diminuer d'intensité. Tout est à peu près consumé.

» Nous avions visité nous-mêmes les usines des Salvages quelques heures avant que l'incendie n'eût dévoré l'un de ces immenses établissements placés sur la rivière de l'Agoût.

» Le premier que l'on rencontre est celui de la société Guibal. C'est une filature de lin et de chanvre, industrie nouvelle pour le Midi, intéressante à plus d'un titre, et établie sur de vastes proportions.

» Le second bâtiment, distant de 7 à 800 mètres de la filature de lin, renfermait la papeterie, la fabrique de bouchons, la filature de laine et un moulin. Le moulin seul a été sauvé.

» Quant à la filature de lin et de chanvre, son éloignement du lieu de l'incendie l'a préservée complètement.

» On évalue les pertes à la somme de sept ou huit cent mille francs : tout était assuré. »

Une quête a été faite pour les malheureux ouvriers à la suite du banquet réformiste de Castres.

Cour d'Assises de la Seine.

AFFAIRE DU *National*.

La cour d'assises de la Seine vient de frapper encore un journal indépendant. Le *National*, condamné dernièrement par défaut à un an de prison et 8 000 fr. d'amende, se présentait aujourd'hui devant la cour d'assises comme appelant de ce jugement dans la personne de son gérant, M. Delaroche.

L'accusation reprochait au *National* : 1° d'avoir fait remonter à la personne du roi la responsabilité et le blâme des actes de son gouvernement ; 2° d'avoir adhéré à une autre forme de gouvernement ; 3° d'avoir offensé la personne du roi et des princes de la famille royale.

M. l'avocat-général de Thorigny, qui occupait le siège du ministère public, a donné lecture des passages incriminés. Les voici :

« .... Il est temps d'appeler au partage de cette souveraineté qui appartient à tous, cette masse immense de prolétaires, victimes de la plus injuste usurpation.

» La réforme électorale, tel est le moyen. Qu'on s'en serve, et les souffrances sociales dont nous nous plaignons tous disparaîtront, et les trois termes dans lesquels se résume la doctrine démocratique, liberté, égalité, fraternité, atteindront enfin à leur réalisation. Aussi, nous associons-nous du fond de notre cœur aux sympathiques et chaleureux accents de notre ami M. Marie, demandant avec cette éloquence qui puise ses inspirations dans l'âme la plus noble, la plus élevée, pour les classes laborieuses, si patientes, si braves, si dévouées, et pourtant toujours souffrantes, toujours sacrifiées, la part qui leur appartient légitimement. Cette part, c'est au nom du grand principe inscrit en tête de la Charte que nous la revendiquons, et nous ne sommes pas les seuls. Un autre, homme honnête, caractère modéré, mais esprit ferme et résolu, M. Abbatucci, président de Chambre à la Cour royale et député d'Orléans, ne l'invoque-t-il pas lui aussi ? Ce n'est pas un radical, celui-là ; il espérait dans la révolution de juillet, il avait confiance dans le gouvernement qui en est sorti ; mais il le voulait sincère, probe, libéral. Naïves illusions qui n'ont pu survivre à l'expérience de dix-sept années.

Et aujourd'hui, c'est en rappelant que la loi électorale, qui a pour base, comme la constitution, la souveraineté nationale, ne donne satisfaction à aucun principe, ne garantit aucun intérêt, qu'il sollicite la réforme...

« ... Il faut que l'agitation légale se propage d'un bout à l'autre du pays, et que le cri de la nation réclamant d'une même voix la réforme électorale, contraigne le gouvernement, qui osait nier le besoin et le désir de la réforme, à s'incliner devant le vœu unanime de l'opinion. Il doit céder, ou tomber s'il refuse ; mais, quoi qu'il fasse, le salut de la France est au bout. »

Le second article incriminé est une réponse au *Siècle* toujours au sujet des banquets réformistes :

« ... Nos docteurs consentent volontiers à reconnaître que tous

perpétuée depuis dix-sept ans à travers toutes les révolutions ministérielles? N'a-t-elle pas dans son propre sein des hommes qui, pour avoir essayé de résister à cette volonté immuable, s'y sont brisés? Sur quoi fondent-ils l'espérance d'obtenir d'elle dans l'avenir ce qu'elle leur a refusé dans le passé? Voilà toute la question; car, on le comprend de reste, la réforme, parvint-on à l'obtenir ou à l'imposer, serait parfaitement inutile, si les amis du *Siècle* n'ont pas, par devers eux, quelque secret pour maitriser l'influence personnelle, prédominante aujourd'hui?

Mais, si par hasard il reste avéré que l'opposition reste désarmée contre le péril auquel nous faisons allusion, alors elle nous permettra sans doute d'essayer de calmer la peur que lui inspire la multitude. Une chose doit contribuer d'ailleurs à rassurer le *Siècle*. A tout prendre, il n'est pas possible que, sous l'empire de la democatie, la situation soit pire qu'elle ne l'est aujourd'hui. Le tableau qu'il trace lui-même de notre gouvernement défie le pinceau des plus ardents ennemis du régime républicain,

En définitive, rien ne dût-il s'améliorer avec d'autres institutions, que nous y gagnerions toujours quelque chose, puisqu'il y aurait une liste civile de moins!

Concluons sérieusement en demandant au *Siècle* de renoncer à ces insinuations ridicules contre les tendances anarchiques des démocraties. Ce qui se passe aujourd'hui prouve, ce nous semble suffisamment, que ce n'est pas d'en bas que partent les provocations à la révolte et les tentatives en dehors de la légalité.

Le *Siècle* s'est trompé d'adresse; le peuple n'a pas besoin qu'on le rappelle au respect des lois, et, s'il l'oubliait jamais, les exemples venus d'en haut ne pourraient-ils pas lui servir de justification?

M. de Thorigny soutient les trois chefs d'accusation.

Me Marie, avocat du *National*, s'attache à établir qu'il est impossible de trouver dans les paroles prêchées le triple délit dont la feuille radicale est accusée, et il s'étonne surtout que le ministère public, qui poursuit le *National* pour avoir fait adhésion à une forme de gouvernement qu'il croit préférable, ne poursuive pas l'*homme d'Etat* qui a fait adhésion formelle au gouvernement absolu.

Après une délibération d'une demi-heure, le jury a répondu ***négativement sur toutes les questions***, excepté sur celle d'offense au roi.

En conséquence, la cour a condamné le gérant du *National* à ***huit mois de prison et 6 000 fr. d'amende.***

---

pouvait prouver que les circonstances qui ont motivé le séjour dans une maison de santé n'existent plus.

Abordant ensuite les faits qui font la base de la double demande en interdiction et en séparation de corps formée par Mme la comtesse Mortier, Me Chaix-d'Est-Ange s'est attaché à établir par des documents et des témoignages, que sa cliente n'a jamais perdu le sentiment de sa dignité et de ses devoirs.

Quant aux pièces produites au procès, et dont on semble vouloir se faire une arme contre Mme la comtesse, on n'a qu'à les lire attentivement, et l'on reconnaitra sans peine qu'elles émanent d'un cerveau malade, qui accuse sans cesse, injustement; qu'un mot, qu'un geste irrite, qui veut qu'on sacrifie tout aux soins de sa personne, que la moindre résistance pousse à des violences capables de compromettre la vie de sa femme, de ses enfants et la sienne.

Pour repousser la demande en séparation, on allègue que la demanderesse y aurait été poussée par son père, M. Cordier. Toutes les personnes honorables qui connaissent M. Cordier savent tout le soin qu'il a pris constamment, dans sa sollicitude paternelle, à maintenir et à rétablir entre les deux époux la bonne harmonie, souvent troublée par les exigences du mari, et personne ne croira jamais qu'il ait conseillé une rupture que l'état de M. le comte Mortier seul a rendu nécessaire et indispensable.

Me Chaix-d'Est-Ange, après avoir relevé la qualification d'arbitraire donnée à l'arrestation de M. le comte Mortier et déclaré que c'était une justice qu'il fallait rendre et qu'il rendait aux deux hommes éminents (M. le chancelier et M. le préfet de police) que cette qualification injuste pouvait atteindre, a discuté toutes les pièces produites et soutenu que, de leur ensemble et des témoignages acquis au procès, la demande de Mme la comtesse Mortier était parfaitement fondée et qu'il devait y être fait droit.

Après une réplique de Me Baroche, M. l'avocat du roi Thévenin a prononcé son réquisitoire et conclu à un complément d'enquête sur les faits énoncés, s'en remettant à la justice quant à la décision qui doit intervenir.

Le tribunal a renvoyé ensuite à mercredi pour prononcer son jugement.

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 67-50 fr.; courant du mois, 67 fr.; janvier et février, 63 fr. nominal; mars en août, 62 fr. nominal.

Narbonne, 47 fr. — Béziers, 47 fr. — Cette, 49 fr. — Lunel, 47-50 — Bordeaux, 56 fr.

B. du Trés.	»	4 7/8	— Gangneron.	» [illegible]

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»	»/»	ROME.......... DrC.	97 »/»	»/»
Récép. Rotsch.	»	102 »»	BELG. 2 1/2......	»	»»» »/»
ESP. Dette act.	»	23 1/2	— 4 1/2......	»	»»» »/»
— — pass.	»	»» »/»	— do 1840......	»	97 3/4 »/»
— 3 p. 0/0.	»	30 1/4	— do 1842......	»	98 1/2 »/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque......	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— do Em. 1841	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2.....	»	»» »/»	PIÉMONT........	»	1090 »»
HAITI........	»	300 »/»	AUTRICHE........	»	400 »»

Avignon....	355	»»
Str. à Bâle.	»»»	»»
Paris-Str...	407	50
Tours-Nan.	390	»»
Orl.-Vierz..	342	50
C. du Nord.	343	75
Famp.-Haz.	»»»	»»
Diep.-Féc..	»»»	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord.	481	25
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	385	»»
Bord.-Teste	»»»	»»
Zinc V. M.	»»»	»»
Lin Mabert.	»»»	»»
F. de l'Av..	»»»	»»
Union lin..	»»»	»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen......	607 75	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1185 »»	Marseille à Avignon	555 »»	Nord..............	543 75
— à Lyon..........	383 75	Paris à Strasbourg.	407 50	Boulog. à Amiens.	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 décembre.

» h. »|» OPÉRA.—
7 h. »|» FRANÇAIS.—Un Caprice, les Aristocraties.
8 h. »|» ITALIENS.—Semiramide.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Le Braconnier, l'Eclair.
6 h. 1|2 ODÉON.—Les Tribulations, Clotilde, le Dépit.
6 h. »|» OPÉRA-NATIONAL (B. du Temple.)—Gastibelza, Bonne Fortune.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE.—Brioche, Trésor du Pauvre, Jeune Vieillesse, Polka.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS.—Chroniques, Lansquenet, Dernière Conquête, Richelieu.
6 h. 1|4 GYMNASE.—Croisée, Didier, Suzanne, les Malheurs.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Bas-Bleu, Mlle Camus, Grippe, Seconde Vue, la Garde-Malade, Henriette et Charlot.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—Martin et Bamboche.
6 h. »|» COMTE.—Magie, les Reproches, le Montagnard, l'Anguille, Michel.
6 h. 1|2 FOLIES.—Gentilhomme, les Finesses, une Primeur, Oscar.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS.—Claude, 8 moins Un, Douvres et Calais.
5 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS.—Gaspardo le Pêcheur, intermèdes, la Mort de Byron.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 14 DECEMBRE.

Aristocratie et démocratie.

Aristocrates! démocrates! Ces mots retentissent chaque matin dans les journaux; les partis se les jettent tour à tour au visage comme une injure. A entendre les partisans de l'une et de l'autre de ces formes sociales, il semble qu'il y ait une incompatibilité absolue entre ces deux termes, que, dès que l'une de ces institutions apparaît, l'autre soit par cela même fatalement obligée de disparaître.

C'est une erreur. L'aristocratie, ne nous y trompons pas, correspond à un sentiment de l'âme humaine. A quelque époque de l'histoire que nous remontions, nous trouverons partout l'aristocratie. Faut-il nous contenter de renier le passé et de maudire l'histoire? Non pas. Tout ce qui a été a eu sa raison d'être, et les formes qui semblent les plus opposées au progrès sont parfois celles qui l'ont aidé le plus puissamment à leur insu. Lorsque les instruments du travail n'étaient pas au pouvoir de l'homme, lorsque les machines ne venaient pas encore suppléer à l'impuissance des bras, et que ce n'était pas trop de toutes les forces de l'humanité pour conquérir le sol, l'aristocratie de l'énergie brutale, tout inique qu'elle était, n'en a pas moins servi la cause du progrès. Si tous les hommes eussent été condamnés au travail matériel, ils se seraient abrutis comme nos paysans sur leur tâche laborieuse, leur intelligence se fût engourdie, ni les arts, ni les sciences n'eussent pu surgir et se développer. Le travail, l'esclavage des uns, assurant aux autres les loisirs et les besoins du luxe, les savants, les inventeurs, les artistes, les industriels ont été excités à la production, au perfectionnement. Ils ont travaillé en vue de quelques-uns, qui n'agissaient qu'en vue de leur satisfaction personnelle et égoïste, mais la conquête une fois faite sur la nature ne retournait pas au néant. L'humanité possédait une force de plus, dont les masses entières allaient réclamer les avantages; elle avait, à son matériel acquis, ajouté un nouveau levier émancipateur. Oppresseurs, opprimés, esclaves et privilégiés, tous préparaient, sans le savoir, le bonheur et l'émancipation des races futures.

Mais aujourd'hui la situation est changée. L'homme possède ou peut posséder, dès qu'il en éprouvera le besoin, tous les instruments de travail nécessaires à la culture intégrale du globe. Ce qui est trop pénible pour ses bras, les machines l'entreprennent et l'exécutent au rabais. Le travail qu'exigent aujourd'hui les besoins de l'humanité peut s'accomplir sans que toute une classe d'hommes soit obligée de se courber sur une tâche répugnante et monotone. Les progrès accomplis à l'aide de l'inique aristocratie de la force ont tué cette aristocratie. La guerre n'est plus la loi souveraine des puissances, et elle tend de plus en plus à disparaître avec l'aristocratie militaire dont elle était le prétexte. Les idées d'association popularisées rendent inutile la concentration des capitaux dans les quelques mains privilégiées des barons de la finance. La mission de ces vieilles aristocraties, utiles un jour et longtemps malfaisantes, cette mission est terminée, et la société doit les rejeter, comme on démolit, la maison bâtie, les échafaudages qui ont servi à l'élever.

Mais est-ce à dire que toute aristocratie doive disparaître? Nullement; l'aristocratie est dans son essence, une des formes de la hiérarchie, une traduction du sentiment de l'ordre, comme la démocratie est la traduction des sentiments de l'égalité et de la fraternité. L'aristocratie, le gouvernement des meilleurs, est non-seulement dans l'histoire, mais elle est dans les faits, elle est indispensable dans toute organisation. Toute réunion a besoin d'un président, tout État, d'un gouvernement régulateur qui équilibre la production et la consommation, tout atelier, d'un ou plusieurs directeurs qui voient l'ensemble des travaux à accomplir, apprécient les forces et l'aptitude de tous et de chacun. La production est impossible sans hiérarchie, et toute hiérarchie est une sorte d'aristocratie. Le problème à résoudre est donc celui-ci: Constituer une hiérarchie, un *gouvernement des meilleurs* qui, sans blesser les susceptibilités des masses, sans léser l'égalité de droits reconnue à tous, puisse garantir l'ordre dans le corps social et lui donner la puissance d'action qui résulte de la concentration combinée des forces productrices.

Ce problème si difficile au premier abord, les enfants le résolvent chaque jour. Voyez-les réunis dans les cours aux heures de récréation. Pour peu qu'ils soient nombreux, des groupes se forment par affinités, et dans ces groupes, où tous sont complètement égaux en droits, il en est un qui commande et se fait obéir sans difficulté et par les plus mutins. Qui lui a donné ce privilège? Est-ce la force? Non pas. Il en est qui tentent de s'emparer de ce pouvoir par la force, mais leur règne est de courte durée. Celui à qui tous obéissent, non seulement sans murmure, mais avec plaisir, c'est le plus habile, le plus capable au jeu ou au travail qu'on s'est proposé. Il s'est senti la science du commandement, et son pouvoir a été reconnu par ses égaux qui le voient tous les jours à l'œuvre. Le groupe se dissout-il, se forme-t-on pour un autre jeu, le chef de tout à l'heure cède son rang presque toujours, un autre prend sa place et il peut se trouver le dernier du second groupe. Un nouveau changement d'occupation poussera un troisième enfant au pouvoir, et, si les amusements sont très multipliés, chacun pourra à son tour occuper tous les degrés de l'échelle des rangs. L'émulation de tous est mise en mouvement, le jeu plus animé, la haine n'a pu entrer dans les cœurs, et toutes les ambitions ont trouvé leur satisfaction légitime. Une aristocratie réelle s'est constituée au sein de la république égalitaire des écoliers, et aucun ne s'est senti blessé dans sa fibre démocratique.

Ce que font les écoliers pour le jeu, les hommes peuvent le faire pour l'industrie. Qu'au lieu de rester confinés chacun dans un travail rebutant, parce qu'il est monotone et souvent solitaire, les hommes, appliquant les principes des économistes sur la division du travail, se réunissent par groupes; qu'ils puissent passer d'un travail à un autre, varier et alterner leurs fonctions, exercer tour à tour leurs membres et leur intelligence, le travail perdra ce caractère déplaisant qui en fait un supplice; l'aristocratie du talent, qui se fera jour d'elle-même au milieu de cette libre organisation des travaux, n'offensera les susceptibilités de personne, tous étant appelés à commander dans la spécialité vers laquelle leur vocation les portera de préférence; la somme générale des travaux s'accroîtra, et les sentiments de l'émulation, de l'association feront un plaisir d'une tâche aujourd'hui rebutante. Le talent obtiendra sa complète expansion, sans que sa puissance puisse jamais devenir oppressive, sans que sa prépotence puisse jamais susciter de ces haines vigoureuses qu'engendrent aujourd'hui les luttes de l'ambition. L'élection alors figurerait à tous les degrés de l'échelle. Les instincts aristocratiques trouveraient leur place à côté des instincts populaires, et l'aristocratie, ainsi conçue, loin d'être ennemie de la démocratie, en serait inséparable; ce serait la démocratie organisée.

La Féodalité financière à l'œuvre.

Nous avons vu hier une de ces scènes dont il faut avoir été témoin pour savoir jusqu'où peut aller l'audace des agents de la Féodalité financière. Le spectacle auquel nous avons assisté est un de ces enseignements que l'on éprouve une sorte de triste contentement d'avoir reçu: il apprend à connaître ce que ce siècle d'argent et de matérialisme a fait de la conscience et de la pudeur.

Hier, comme nous l'avons dit ce matin, s'est tenue, dans la salle Herz, l'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer de Paris à Versailles, rive gauche. La grande question à l'ordre du jour était la ratification des traités de fusion qui devaient livrer au Minotaure financier la grande ligne, dont la possession lui manque pour avoir barre sur la France dans les quatre directions cardinales, est, ouest, nord et sud.

Le début de la séance, convoquée pour onze heures, a été caractérisé par un fait significatif.

M. Tarbé des Sablons, président du conseil d'administration de la Compagnie, l'auteur des traités qui livraient la rive gauche aux grands financiers des chemins de la rive droite et de Saint-Germain, et président provisoire au terme des statuts, a proposé lui-même sa candidature à la présidence définitive de l'assemblée, en rappelant que, dans les trois assemblées précédentes, cet honneur lui avait été accordé à l'unanimité; etc., etc.

M. Considerant, présent à la séance, a demandé la parole pour proposer un autre candidat. M. Tarbé des Sablons lui a refusé net la parole se fondant sur cette étrange doctrine: que ce n'est pas au président mais à l'assemblée à donner la parole et qu'il devait consulter l'assemblée. L'assemblée consultée s'est levée *pour*, à une immense majorité. M. Tarbé des Sablons a déclaré que l'épreuve était incertaine....

Les réclamations de l'assemblée contre cet escamotage de vote, ont permis à M. Considerant de proposer la candidature de M. Vavin, député, et de la motiver sur ce que les traités dont M. Tarbé était l'auteur devant être mis en discussion, M. Tarbé ne pouvait cumuler la prétention de les défendre et de diriger le débat. Les deux tiers de l'assemblée se sont levés, en masse compacte, en faveur de M. Vavin, candidat des anti-fusionnistes. Eh bien! M. Tarbé a eu l'audace de déclarer une seconde fois la majorité douteuse! Reconnaissant que la bataille était complètement perdue, il avait déjà pris pour tactique de faire avorter la séance

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 15 DÉCEMBRE.

LES RIVAUX.(1)

V.

La Rétractation.

Sheridan et le chirurgien accompagnèrent Mathews chez lui. La blessure du capitaine, quoique déclarée non mortelle, était grave. L'épée de Sheridan avait pénétré obliquement dans la poitrine en effleurant le poumon; une hémorrhagie abondante se produisait au dehors. Le chirurgien posa le premier appareil et recommanda au blessé de se coucher et de garder le silence. Mais, si Mathews avait le courage d'une bête farouche, il en possédait aussi le tempérament. Il ne se taisait guère que lorsqu'il ne pouvait plus parler, et ne se couchait que terrassé par la maladie, lorsqu'il ne pouvait plus se tenir debout. Une fièvre violente l'agitait d'ailleurs en ce moment et lui donnait une force factice que soutenait l'énergie de sa volonté. Insoucieux des recommandations du chirurgien, Mathews alla donc s'asseoir, à demi dépouillé de ses vêtements, devant un bureau, et dit à Sheridan d'une voix entrecoupée de hoquets, pendant lesquels il rejetait le sang par la bouche:

— Monsieur, dictez-moi ma rétractation, je vous dicterai votre promesse d'une revanche, et nous échangerons nos papiers.

— Capitaine, répondit Sheridan, véritablement ému du féroce courage de cet homme qui, dans l'état alarmant où il se trouvait, paraissait n'avoir qu'une pensée, celle de prendre sa revanche d'une lutte où il avait failli périr, et dont les suites n'étaient rien de moins que rassurantes, capitaine, vous vous tuez! Guérissez-vous, ensuite nous verrons!

Mais Mathews se leva convulsivement de son siége, et tandis que son regard fauve étincelant de fièvre et de fureur lançait la menace au visage de Sheridan.

— Lâche! dit-il d'une voix étouffée.

— Capitaine! s'écria le jeune homme en bondissant vers lui.

— Dictez, monsieur! dictez, ou je reprends mon épée!

Ici un violent hoquet fit retomber Mathews sans force sur son siége, un flot de sang sortit de sa bouche.

— Cet homme est en délire, dit le chirurgien en s'adressant à Sheridan, dont il s'occupait de panser le bras blessé, contentez-le, dictez ce qu'il vous demande, ou nous allons le voir étouffer sous nos yeux.

— Eh bien, soit! répondit Sheridan, je dicterai donc cette rétractation que je suis venu chercher avec l'épée. L'état où je voyais cet homme a pu me faire hésiter un moment... Mais, puisqu'il en est ainsi...

— Dictez, mais dictez donc! répétait Mathews à travers le hoquet qui lui déchirait la poitrine.

— Ecrivez! dit Sheridan.

Le capitaine arrangea devant lui une feuille de papier et prit une plume.

Sheridan dicta alors les lignes suivantes:

« Monsieur,

» Commettre une méchante action, dans un transport de jalousie ou de colère, est sans doute chose triste; mais, lorsque le sang-froid est revenu, ne pas se hâter de reconnaître son erreur est une lâcheté, dont je ne me rendrai pas coupable. »

— Avez-vous écrit?

— Oui, répondit Mathews.

« Je vous déclare donc spontanément, reprit Sheridan, en rétractation des calomnies odieuses... »

— Monsieur! s'écria le capitaine en brisant sa plume sur la table...

— Quoi donc? dit Sheridan, ne sont-ce pas des calomnies odieuses!... Quoi! vous avez répandu contre une pauvre jeune fille, dont la conduite est pure comme l'âme, des imputations flétrissantes qu'un matelot ivre de Waping aurait eu honte de proférer contre une Phryné de taverne, et vous n'appelez pas cela des calomnies?... Ecrivez, monsieur, écrivez!

Mathews frémissant de rage, et comme subjugué par la parole haute et sévère de Sheridan, reprit une plume en murmurant:

— O ma revanche!

— Je l'ai promise, répondit le jeune homme, je vous la donnerai, mais écrivez...

Puis il continua de dicter:

« Je vous déclare donc spontanément, en rétractation des calomnies odieuses contenues dans la pièce de vers publiée sous mon nom dans le journal de Bath, contre miss Maria Linley et M. Sheridan, que, depuis le jour où j'ai eu l'honneur d'être admis dans les cercles de miss Linley, je n'ai jamais entendu élever, relativement à sa conduite, un doute qui pût légitimer aucune des imputations renfermées dans ladite pièce de vers. »

— Avez-vous écrit?

— Ensuite! répondit Mathews, qui broyait convulsivement sa plume entre ses doigts.

« Qu'au contraire, poursuivit Sheridan, la réputation de miss Maria Linley a été, à ma connaissance, toujours pure et entourée du plus profond respect. Que pour moi, je n'ai rien vu qui pût faire tache à la pureté de cette réputation, soit de la part de M. Sheridan, soit de la part d'aucun autre.

Le capitaine s'arrêta.

— N'est-ce pas vrai cela, monsieur? demanda Sheridan.

Le capitaine reprit sa plume sans répondre.

« Je reconnais donc, continua le jeune homme, que j'ai, dans la pièce de vers signée de mon nom, outragé miss Linley, à laquelle je demande pardon de cet outrage; n'ayant d'ailleurs aucune excuse à présenter de ma conduite, si ce n'est de dire que j'ai agi sous l'empire d'un violent transport de jalousie que je maudis et dont je me blâme. »

— Signez....

Mathews signa, plia le papier et se leva avec effort.

— Monsieur, dit-il, je vous ai promis sur le terrain cette rétractation que j'avais d'ailleurs l'intention de faire avant votre arrivée...

— Cette intention était bonne, monsieur, répondit Sheridan en attachant son regard profond au visage du capitaine. Seulement il eût fallu l'exécuter de suite; peut-être auriez-vous ainsi désarmé la colère du quaker Vauderlan....

A ces paroles le capitaine parut éprouver un éblouissement soudain; puis ses lèvres frémirent, le hoquet le reprit; il rendit plusieurs gorgées de sang.

— J'ai deviné juste, pensa Sheridan, c'est moins à mon coup d'épée et à ma promesse d'une revanche, qu'à la crainte que lui inspire Vauderlan, que cet homme accorde une rétractation qui peut apaiser le terrible quaker.

Cependant Sheridan regretta ses paroles qui produisaient sur le capitaine un si cruel effet.

Mais Mathews, dès qu'il eut repris haleine, lança au jeune homme un de ces regards farouches qui semblaient vouloir le poignarder.

— Monsieur! s'écria-t-il, le visage en feu, les lèvres sanglantes, que me parlez-vous de ce quaker! Ai-je l'air d'un homme pusillanime, dites? Ai-je l'air d'un homme qu'un fantôme d'homme effraie? Ce quaker! ce quaker! poursuivit le malheureux que le bruit de ses propres paroles paraissait troubler, oh! que ne puis-je me rencontrer face à face avec lui une épée à la main!

Cette dernière exclamation vint confirmer Sheridan dans sa pensée. Cet homme si résolu, ce soldat d'un courage si fier, ce bretteur redouté se troublait à la pensée de Vauderlan; le quaker, un fantôme d'homme, l'épouvantait. C'est que Mathews, comme la plupart de ceux qui ont vécu dans les camps, n'avait que cette bravoure de lutte corps à corps qui veut, pour se déployer, un terrain solide, un adversaire que l'on puisse voir, saisir et combattre; et contre Vauderlan, contre ce quaker, ennemi ténébreux, qui ne répondait pas à la provocation d'une épée, Mathews se sentait désarmé.

Cependant il se remit peu à peu de son émotion, et reprit d'une voix affaiblie:

— Mais vous, monsieur... mais vous, vous paraissez oublier votre promesse, vous paraissez oublier...

— Non, capitaine, je n'oublie rien, répondit Sheridan. Dictez... j'écris.

En même temps Sheridan prit une plume et du papier.

Mathews dicta alors ce qui suit:

« Je soussigné, Richard Brinslay Sheridan, déclare reconnaître que, dans un combat singulier, le capitaine de dragons Mathews, après un quart d'heure de lutte, m'a allongé, suivant les règles de l'art, une estocade dehors et sur les armes... »

Sheridan regarda le capitaine avec surprise.

(1) Voir les numéros des 1er, 2, 3, 4, 8, 9, 10 et 11 décembre.

[illegible] paroles et gagner du temps malgré la lassitude de la majorité qui, après avoir longtemps et patiemment écouté, comprenait, la nuit arrivant, qu'on la jouait, qu'on voulait faire avorter la séance; les efforts de M. Vavin qui, malgré l'abus évident et voulant mettre un excès de bon droit du bon côté, maintint jusqu'ou bout la parole au parleur; l'ouragan de la minorité, groupée tout entière à la gauche du président en tête de la salle, pour l'empêcher de mettre aux voix la question de la ratification des traites; les mots d'ordre de tumulte hautement et impudemment criés à la minorité turbulente par un des séides du président du conseil d'administration; tout cela composait un spectacle très instructif, nous le répétons, pour les hommes qui suivent les développements de la féodalité financière et qui étudient les ravages que son matérialisme a fait dans la conscience humaine à notre époque.

L'ordre n'a pu se rétablir qu'à la suite de l'intervention du commissaire de police accompagné de huit ou dix gardes municipaux, dont l'arrivée dans la salle a été saluée par les applaudissements unanimes du côté droit, composé de la plus grande masse des adversaires de la fusion.

Nous aurons de graves conséquences à tirer de ces scènes en revenant sur une thèse que nous avons déjà maintes fois traitée : celle de *l'exploitation de la masse actionnaire par les officiers de la Féodalité financière*; nous n'ajouterons aujourd'hui qu'un mot, mais ce mot couronne notre récit. Voici la note édifiante et véridique que contenait ce matin sur cette assemblée, la feuille officielle de M. de Rothschild, le *Journal des Débats* :

Une assemblée générale des actionnaires du chemin de fer de Versailles (rive gauche) a eu lieu aujourd'hui : elle a été signalée par des scènes d'une violence sans exemple jusqu'ici dans les assemblées de ce genre; des cris partis de tous les côtés ont rendu la discussion impossible. La force armée est intervenue; le conseil d'administration s'est retiré en protestant que tout ce qui a été fait, tout ce qui pouvait être fait dans une semblable assemblée était forcément entaché de nullité.

Toute la presse indépendante a signalé l'excessive sévérité de l'arrêt qui condamne le gérant du *National* à huit mois de prison et à six mille francs d'amende pour avoir imprimé que la ville d'Orléans protestait par son patriotisme contre le triste hasard qui lui avait donné le nom de la famille régnante; le minimum de la peine, d'après la loi du 17 mai 1819, eût été six mois et cinq cents francs. Ceux mêmes que la phrase du *National* aurait blessés devront trouver la leçon de convenances payée bien cher; la Restauration même n'en donnait guères de semblables. Les rigueurs déployées depuis quelque temps contre la presse sont évidemment sans puissance pour rallier où même pour soumettre les esprits.

Il est sans exemple dans l'histoire des Etats constitutionnels qu'un pouvoir se soit affermi en sévissant contre la presse; on a toujours vu, au contraire, les poursuites multipliées, les sentences rigoureuses précéder les crises. Au lieu de persécuter les journaux, si le gouvernement voulait, pouvait encore entrer dans une voie populaire, tenir compte à l'intérieur et à l'extérieur des sympathies nationales, toutes les attaques dirigées contre lui seraient repoussées par l'opinion publique elle-même; il pourrait se passer [illegible] qui semble retrouver de nouvelles forces et une nouvelle éloquence toutes les fois qu'il s'agit de plaider la cause de la réforme.

Une souscription a eu lieu pendant le banquet en faveur de l'école polonaise des Batignolles.

SUISSE.— La Diète fédérale, dans sa séance du 11 décembre, a décidé que le canton de Neuchâtel, pour avoir refusé son concours aux mesures prises contre le Sonderbund, et protesté même contre les décisions fédérales, serait soumis à une indemnité de **500 000** livres suisses.

Le représentant de Neuchâtel, M. Calame, reconnait que, dans un évènement si grave, à la suite d'une crise qui a imposé tant de sacrifices, son canton doit supporter une part quelconque de ces sacrifices. Le conseil d'Etat de Neuchâtel a prévu que sa responsabilité s'engageait là-dessus et aboutirait là. Le député accepte donc le principe de l'indemnité, mais non pas le *facteur*, le chiffre. Il ne le discutera pas maintenant. On demande **500 000** livres suisses à Neuchâtel, soit en espèces, soit en titres de créance : c'est le budget annuel de ce canton. Il est sans instructions quant au chiffre; quant au principe, Neuchâtel s'y soumettra.

Suivant le député de Genève, M. J. Fazy, il serait temps que Neuchâtel renonçât à un système qui le sépare de plus en plus de ses confédérés. Dans ce canton, les partisans de la Suisse sont exposés aux vexations de ceux qui s'appellent royalistes; il y a eu contre eux des tentatives d'assassinat. Neuchâtel devait être occupé par des troupes, car la Diète doit protection aux confédérés. Là-dessus, la Diète pourra néanmoins agir suivant les circonstances. La situation de Neuchâtel attirera son attention. On ne veut pas constater que Neuchâtel appartient à la Suisse; le nom de *canton* n'y est pas prononcé, c'est toujours la dénomination de *principauté* qu'on lui donne dans les actes publics. Que Neuchâtel réfléchisse sur cette position, et qu'il avise à faire cesser un conflit dangereux. Qu'il suive l'exemple de Bâle, qui a su faire opportunément des concessions à l'esprit actuel du pays. Avec un peu de *patriotisme suisse*, ce serait le moment d'en faire autant.

— La *Gazette nationale* de Suisse publie la lettre suivante, que l'ex-président du grand-conseil du Valais a écrite, le 23 novembre dernier, au gouvernement de Lucerne.

« Monsieur Ferdinand de Monthey (commissaire de guerre).— Service militaire. Pressée. Confidentielle.— A Lucerne.— Sion, le 23 novembre 1847.

» Monsieur,

» Je m'empresse de vous faire part, que le Valais ne peut bientôt plus entretenir ses troupes, faute de vivres. Je crains au reste que le Sonderbund ne soit trop faible pour résister. Je vous engage à parler aux membres du conseil de la guerre à Lucerne, pour qu'il sollicite l'intervention de la France et de l'Autriche, pour empêcher un épouvantable massacre. Veuillez, s'il vous plait, m'écrire aussi souvent que possible pour me tenir au courant de ce qui se passe à Lucerne.

» Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Signé : le président, BOVIER. »

—Une délibération a eu lieu touchant la part d'indemnité qu'aura à supporter Appenzell intérieur, qui n'a pas non plus fourni son contingent.

M. le président annonce ensuite l'arrivée d'une nouvelle note de la Prusse, en date du 30 novembre, elle est conçue à peu près dans les mêmes termes que celle de M. l'ambassadeur de France. M. le président propose qu'il y soit répondu comme à la précédente.

Le cabinet anglais et la médiation. — Les journaux [illegible] Le Sonderbund, dit-il, n'existe plus, mais ses droits sont encore debout. Cet argument vient certainement de Fribourg. Qu'on se souvienne, d'ailleurs, que la médiation offerte par les cinq puissances à la Diète helvétique n'avait que le caractère d'un bon office, et que la Diète était libre de l'accepter ou de la rejeter. Peut-être les amis de M. Guizot croient-ils que la médiation était forcée, et qu'en cas de refus il y aurait eu une intervention armée? Certes le gouvernement anglais n'eût pas accédé à cette manière de voir, évidemment injuste et impolitique.

Le Sonderbund, fût-il encore debout, la Diète pourrait repousser l'offre de médiation, sauf à chaque gouvernement d'agir conformément à ses intérêts et à ses droits. Si la Suisse donnait asile aux révolutionnaires des autres pays, qui, à l'ombre de l'hospitalité conspireraient et organiseraient une invasion, chaque puissance aurait le droit et le devoir de veiller à sa propre défense; mais rien de semblable n'est allégué, et par conséquent une intervention dans les affaires intérieures de la Suisse manquerait même de prétexte. La Suisse n'est point Cracovie. Si l'on avait bien compris le caractère de la confédération helvétique, on n'aurait même pas songé à offrir une médiation combinée. En tous cas, le gouvernement français doit se féliciter que l'on n'ait pas menacé la Diète d'une intervention en cas de refus de la médiation. Il lui sera plus facile maintenant de sortir d'une position qui n'est encore que ridicule, mais qui deviendrait dangereuse peut-être si on la conservait.

— Le *Times* du 13 publie un article sur les affaires de la Suisse. Lord Palmerston, dit ce journal, a mis hors de doute ce point que la conclusion de la lutte en Suisse a, dans l'opinion du gouvernement britannique, mis un terme à la médiation des cinq puissances sur les bases convenues à Londres. D'après la réponse de la Diète à la note présentée par M. Bois-le-Comte, il est extrêmement douteux qu'en aucune circonstance la médiation eût été acceptée. En tout état de cause, les évènements des trois premières semaines ont changé matériellement la position de la Diète suisse en Europe, et ont beaucoup augmenté la conscience que cette assemblée pouvait avoir de sa force et des ressources nationales. Le *Times* constate que le succès si décisif et si rapide des armes fédérales en Suisse a produit la plus vive sensation chez le parti populaire en Allemagne et en France, et que les cabinets conservateurs des grandes puissances continentales de l'Europe se trouvent dans le plus cruel embarras entre l'alternative de laisser un gouvernement révolutionnaire exercer son influence du sein d'une forte position au centre de l'Europe, et celle de s'engager dans la périlleuse entreprise d'une intervention contre-révolutionnaire. Ce journal répète ensuite que l'intervention en Suisse équivaudrait à une violation directe de l'un des principes les plus essentiels établis en 1815 pour le maintien de la balance du pouvoir; et il ajoute qu'aujourd'hui une pareille tentative serait suivie des conséquences les plus sérieuses et les plus alarmantes en France et en Allemagne.

Les gouvernements qui se décideraient à une pareille entreprise, continue le *Times*, devraient s'attendre chez eux aux démonstrations populaires les plus formidables. Ni en France ni en Prusse le gouvernement n'est assez fort pour accomplir un objet contraire aux vœux des populations, un objet qui leur répugne d'autant plus qu'il a l'assentiment et l'appui du prince de Metternich. Il ne nous reste donc qu'une seule chose à faire en Suisse, c'est de tâcher d'employer l'influence amicale des puissances européennes en faveur des hommes modérés et de la politique de conciliation.

Ce qui a plus d'importance encore que le langage de la presse anglaise ce sont les rapports pleins de cordialité qui viennent de s'établir à Berne entre l'ambassadeur anglais sir Stratford Canning et le président de la Diète.

Le 9 décembre, sir Stratford, dans une audience de trois heures, a

---

« Mais, poursuivit Mathews tout entier au travail de la rédaction, qu'au lieu de parer en tierce méthodiquement, c'est-à-dire du vrai tranchant de mon épée, je touchai de quarte en ce moment contre toutes les règles... »

Nouvelle et plus grande surprise de Sheridan.

« Grâce à ce jeu vicieux de ma part, continua de dicter le capitaine inattentif à l'étonnement du jeune homme, jeu de maladresse et de malheur, que les maîtres désapprouvent, et contre lequel le plus habile tireur ne saurait se tenir en garde, le capitaine de dragons Mathews s'est enferré, et son épée, au lieu de m'atteindre en plein cœur, où s'adressait et devait frapper invinciblement l'estocade, m'a transpercé le bras gauche. »

— Mais qu'importe cela? dit enfin Sheridan d'un air stupéfait.

— Qu'importe cela? répondit Mathews en fronçant le sourcil. Cela importe à me garder mon honneur, monsieur. Je tiens à ce qu'il soit bien constaté que c'est grâce à votre maladresse que je me suis enferré et que je ne vous ai pas tué!

— Bah! dit Sheridan ébloui de cette réponse, vous placez là singulièrement votre honneur!...

— Je suis dragon, repartit Mathews, je place mon honneur dans la manière de me servir de mon épée, comme vous, monsieur le poète, vous placez le vôtre dans la manière d'intriguer une comédie ou un conte, ou telle autre baliverne...

— Au moins vous avouerez que ma maladresse, dans une circonstance pareille, a le mérite de l'adresse. Vous vous êtes enferré, et j'ai le cœur encore intact dans la poitrine. Cet aphorisme fameux de l'art des armes « qui touche a raison...

— Est absurde! monsieur, interrompit violemment le dragon, et j'aime mieux m'être enferré sur votre coup irraisonné que de l'avoir porté!

— C'est là une affaire de goût, permettez-moi de vous le dire.

— Car, si je suis blessé, poursuivit Mathews en portant la main sur sa blessure, au moins mon honneur est sauf! Mais continuons. Je connais votre jeu et je prendrai ma revanche. Ecrivez.

— J'y suis.

Et le capitaine se reprit à dicter en ces termes :

« Je m'engage donc, ici formellement, à me représenter sur le terrain au premier appel du capitaine de dragons Mathews, quels que soient d'ailleurs le lieu, la position et les circonstances où je me trouverai au moment de cet appel. Déclarant me lier, par le présent engagement, de la manière le plus expresse, et qu'invoquer aucune excuse, prétexte ou raison dans le but de m'y soustraire serait manquer à la foi et à l'honneur.

» Lequel engagement j'ai laissé entre les mains du capitaine de dragons Mathews, qui en fera, dans le cas de déni de ma part, tel usage que bon lui semblera. »

— Signez.

Sheridan signa, se leva et dit à Mathews :

— Capitaine, puissiez-vous être bientôt guéri; ce serait pour moi un remords cruel que d'apprendre qu'un aussi galant homme que vous a succombé aux suites d'un coup d'épée donné contre les règles de l'art. Tel ne doit pas être votre destin, non; je compte bien le prouver à notre prochaine rencontre.

— Nous verrons cela! monsieur, répondit Mathews avec un sourire convulsif.

Et les deux adversaires, le cœur gonflé de haine et de menace, se séparèrent en se promettant, pour une époque que le rétablissement du capitaine devait déterminer, un rendez-vous mortel. Cette époque arriva bientôt, du reste, comme nous verrons.

Cependant Sheridan emportait la rétractation qu'il s'était engagé, envers miss Linley, à obtenir de Mathews. Il se jeta dans la chaise de poste qui l'avait amené et repartit aussitôt pour Bath,

Il n'était resté que trois heures à Londres. Néanmoins, oubliant le dragon et les prétentions excentriques de son point d'honneur de spadassin, Sheridan, dès qu'il fut remonté dans sa chaise, ordonna au postillon de brûler la route. La pensée d'un danger plus imminent, et surtout plus redoutable que celui qui pouvait provenir des grands coups d'épée méthodiques de Mathews, l'aiguillonnait. Vauderlan, l'inflexible quaker qu'il avait trouvé à son arrivée chez le capitaine en train de gourmander celui-ci, était sans doute retourné à Bath auprès de miss Linley. Et, contre la puissance mystérieuse et inattaquable de cet homme, Sheridan, comme Mathews, se sentait désarmé. Il n'avait qu'un espoir, c'était que miss Maria le détestait, c'était que la charmante fille refuserait de l'épouser, malgré sa fortune séduisante, comme elle avait déjà précédemment refusé de se donner à sir Long, ce bon gentilhomme qui, par une noble revanche, l'avait dotée de trois mille livres sterling. Toutefois cet espoir auquel Sheridan se rattrapait, était loin de le rassurer complètement, car, le quaker éliminé, bien d'autres prétendants, qui avaient le pas sur lui, se présentaient encore. C'était une lutte titanique, mais le but en était si beau!

Sheridan, à la sortie de Londres, donna ordre au postillon de reprendre le chemin d'Oxford. Les pauvres guinées de la petite caisse de miss Sheridan s'usaient sur la route avec une rapidité désespérante; et notre héros, du milieu de ses rêves éthérés d'amour et de gloire, se sentait tirailler, à chaque relais, par le vide qui se faisait dans sa bourse, vers les misérables considérations de la réalité nécessiteuse où il se trouvait.

Etre sans le sou—chose toujours triste, hélas!—Mais aimer avec cela et avoir à disputer l'objet de son amour contre un Vauderlan qui consacrait les immenses ressources de sa fortune écrasante à éconduire ses rivaux, contre Halhed, Norris, Charles Sheridan et tant d'autres vaillants jeunes hommes plus ou moins favorisés du sort; et qui tous avaient déjà fait entamer, chacun de son côté, par de vénérables ambassadeurs, les premiers pourparlers du mariage; être seul, soi; et rebuté, repoussé, honni, n'avoir pour conseil que sa passion, pour ressource que le pécule problématique détourné d'une pauvre caisse de menues-dépenses de ménage, n'était-ce pas à désespérer du succès? Cependant Mathews était écarté du nombre des prétendants, et Sheridan venait de tirer vengeance des outrages que l'audacieux dragon n'avait pas eu honte de faire publier dans le journal de Bath contre celle qui le repoussait; il espérait que cela lui serait compté.

Il arriva à la maison paternelle où il retrouva miss Sheridan seule encore. Mais la jeune fille, en le voyant revenir blessé, pâli, les traits altérés, tressaillit d'effroi et de surprise.

— Grand Dieu! que t'est-il donc arrivé? s'écria-t-elle d'une voix tremblante en se précipitant vers lui.

Sheridan fut un moment sans répondre. Suivant une disposition bizarre de son esprit à la fois plein de feu et réfléchi, il se mit à étudier le trouble que causait à sa jeune sœur l'appréhension de l'état où elle le voyait, comme il eût étudié, mentalement, le jeu d'une situation dramatique; puis, lorsqu'il eût laissé grandir à son gré, par son silence, l'angoisse de la pauvre jeune miss, il s'écria en l'embrassant :

— Très bien, cela fera de l'effet?

— Quoi? qu'est-ce qui fera de l'effet, mon frère?

— Oui! oh! oui, répondit notre poète avec entraînement, le cœur de miss Linley ne sera pas plus insensible que le tien, chère Niette! En me voyant arriver chez elle dans l'état où tu me vois, miss Linley sera, comme te voilà, inquiète, tourmentée. Elle pâlira comme tu as pâli. Elle m'aimera, n'est-ce pas qu'elle m'aimera?

Miss Sheridan ne comprenait pas le langage énigmatique de son frère. Sheridan lui fit alors la confidence de son amour; il lui raconta ses tentatives et les démarches de ses rivaux; il lui montra le journal de Bath où se trouvait l'apologue injurieux de Mathews; il lui fit lire la rétractation qu'il en avait obtenue, et termina en lui demandant le secret et en la priant de lui venir en aide. La jeune fille, touchée de la confiance que lui témoignait son frère et émerveillée de cette iliade amoureuse, promit du fond de son cœur de seconder Sheridan autant qu'elle le pourrait. Sheridan la quitta sur cette assurance, et retourna en toute hâte à Bath, heureux, dans l'isolement profond où il se trouvait, d'avoir enfin mis quelqu'un de son parti.

A peine arrivé à Bath, son premier mouvement fut de se présenter chez miss Linley, mais la réflexion lui vint, il changea de tactique. Renonçant à l'effet foudroyant que ne pouvait manquer de produire sur miss Linley et sa famille son retour inattendu, la vue de ses blessures et la profonde altération des traits de son visage, il parut vouloir se dérober aux éclats du triomphe. Il se rendit obscurément à la direction du journal de la ville où il laissa une copie de la rétractation du capitaine; puis il rentra dans sa chambre. Halhed, depuis qu'il s'était réconcilié avec son oncle, avait quitté le poétique sanctuaire de Knig's-Mead-Street, Sheridan ne l'y retrouva plus. Cependant, il fit mettre en ordre les meubles de la pauvre demeure, et, lorsque le feu eut été allumé dans la cheminée, il envoya chercher un médecin, car la blessure de son bras, engourdie par la fatigue, le froid et l'excitation de la route, commençait à lui causer des élancements intolérables. Puis, en attendant la visite du médecin, notre héros se mit à écrire en ces termes à miss Linley le bulletin de sa campagne :

» Miss,

» Le capitaine Mathews a expié son crime.

» Celui qui espère vivre pour vous.

R. B. SHERIDAN. »

C'était simple, bref et sublime comme un bulletin de César. Sheridan mit sous le même pli l'original de la rétractation de Mathews et envoya le tout à miss Linley.

AMÉDÉE GOUET.

(La suite à demain.)

[illegible] ...festations toutes pacifiques se sont reproduites le lendemain, et jours suivants. Le 29 surtout, le peuple palermitain parcourant en masse les principales rues, proposant aux notables habitants et à la noblesse de diriger le mouvement en promettant sa loyale coopération pour l'obtention des réformes. Quelques personnages marquants répondirent à la population qu'il serait inutile et même dangereux de réclamer bruyamment ou par la force les améliorations qu'il souhaitait, et qu'il devait s'en rapporter à la sagesse du roi. Mais le peuple, peu satisfait par ces prudentes considérations, répondit qu'on l'avait trompé assez souvent et qu'on ne manquerait pas de le tromper de nouveau. Cependant, pour montrer sa déférence à ses principaux concitoyens, il consentit à se retirer paisiblement.

» Dans la soirée, la population se répandit encore dans les rues, et un chef populaire, déployant un drapeau tricolore, se mit à la tête d'un immense attroupement qui parcourut la rue de Tolède et arriva bientôt sur la place du Dôme. Là ce tribun improvisé, montant sur le piédestal de la statue de Sainte-Rosalie, patronne de Palerme, fit entendre les cris de : Vive le roi ! Vive l'Italie ! Vive la constitution ! Et, après avoir exposé à la foule la condition politique de la Sicile, il lui fit promettre de se fier au conseil des classes intelligentes. Le but que vous poursuivez, dit-il, elles se le proposent aussi ; l'accord unanime peut seul vous promettre le succès, et, lorsque toutes les voies de la justice et de la modération seront épuisées, s'il est besoin d'un appel aux armes, vous y répondrez avec dignité et résolution, de manière à vous attirer l'estime et les sympathies des nations civilisées.

» Le peuple jura avec enthousiasme de suivre ces sages et patriotiques conseils.

» Pendant que ces faits avaient lieu sur la place du Dôme, l'élite de la population réunie au Casino, délibérait sur les circonstances et avisait aux moyens d'utiliser pacifiquement l'enthousiasme populaire. Quelques instants après la foule s'arrêtait devant le Casino pour connaître les délibérations de ses membres, dont les principaux venaient d'être appelés par le général Viale, commandant de la place et chef de la police, qui les invita à se présenter chez le lieutenant du roi. Ce personnage déclara à ces notables qu'il était prêt à leur accorder l'institution d'une garde civique, et les engagea à revenir le lendemain, assistés du corps municipal, pour en recevoir l'autorisation.

» Cette décision satisfit le peuple qui se retira confiant et dans le plus grand ordre.

» Mais il se fit que les instructions demandées à Naples par télégraphe, interdirent positivement au lieutenant du roi d'autoriser la garde civique, lui enjoignant au contraire de réprimer avec la plus grande énergie toute démonstration populaire. Quelle ne fut point, le lendemain 30, la confusion de ce fonctionnaire, contraint d'avouer à la commission et à la municipalité, que le gouvernement n'avait point voulu ratifier l'autorisation qu'il s'était fait fort d'obtenir. Les membres de la municipalité et de la commission se retirèrent consternés et n'osant plus se montrer au peuple.

» Pour toute réponse, les Palermitains n'aperçurent que des placards de la police défendant, sous les peines les plus sévères, tout rassemblement, et même les cris les plus insignifiants. Les placards furent immédiatement arrachés.

» Sur ces entrefaites, un groupe inoffensif passait devant le bureau du commissariat, et sans aucune provocation de sa part, il recevait des soldats de garde une décharge de mousqueterie, qui tua une personne et en blessa quatre dangereusement.

» La population de Palerme n'apercevait plus ses chefs ; les cris de trahison se faisaient entendre, et, la fermentation augmentant, ceux-ci se décidèrent enfin à se montrer. Après des efforts inouïs pour ramener la confiance de leurs concitoyens, ces chefs réussirent à les calmer en leur promettant de les seconder toujours avec la même ardeur dans leurs vœux si légitimes pour obtenir les réformes qu'ils sont prêts à payer de leur sang.

» Hier, le roi a présidé un conseil d'Etat qui n'a pas duré moins de sept heures. On croit généralement qu'on y a discuté sur la marche à suivre en face des nouvelles circonstances qui se produisent. »

Solution de l'affaire de Fivizzano. — La *Gazette de Florence*, du 7 courant, contient la notification officielle suivante :

« La question de Fivizzano est résolue. Le gouvernement toscan avait deux buts à atteindre :

» 1° Appuyer autant que possible les vœux manifestés par les populations comme par celles du pays d'Abbiano, de Rico, de Calice et de Terrarossa, de n'être pas séparées de la Toscane.

» 2° Pourvoir à son propre honneur relativement à l'occupation consommée de Fivizzano.

» Tous les efforts pour atteindre le premier but sont restés inutiles, S. A. R. le duc de Modène n'ayant rien voulu céder des droits que lui attribuent sur ce pays les traités anciens et modernes.

» Quant au second, Sa Sainteté et S. M. le roi de Sardaigne, prenant le plus bienveillant intérêt à la chose ont interposé leurs bons offices pour une amicale et honorable solution. Une convention a été conclue à Modène le 2 décembre courant, sous les auspices de leurs envoyés, en vertu de laquelle le capitaine Guerra a quitté Fivizzano avec ses troupes et s'est retiré à Pallerone sur l'ancien territoire modenais. Les commissaires toscans et modenais doivent se rencontrer ce matin, 7, à Fivizzano, chacun avec une escorte d'honneur de dix hommes et un officier des troupes de ligne de chaque côté. Le commissaire royal toscan publiera, au nom de son souverain, une proclamation par laquelle les Fivizzanais sont déliés de leur serment d'obéissance. Il procédera ensuite à l'acte solennel de cession et livraison, après quoi le commissaire modenais publiera aussi une proclamation convenue. Le plus complet oubli est assuré par le nouveau prince aux habitants pour tout acte ou démonstration politique antérieure à ce jour.

Quant aux conditions de ce concordat, qu'il suffise de dire que le Saint-Père et S. M. le roi de Sardaigne ont, par leurs représentants à Modène, reconnu dans l'accord du 2 décembre tous les termes de justice et de convenance pour la Toscane, le gouvernement ne pouvait exiger rien de plus et devait s'en remettre au vœu des deux augustes princes italiens médiateurs dans une aussi délicate circonstance.

» Les négociations relatives aux territoires de Pontremoli et de Bagnone sont encore pendantes. »

L'anniversaire de l'expulsion des Autrichiens. — On se rappelle, dit le *Nouvelliste de Marseille*, avec quelle spontanéité les Appennins s'illuminèrent dans la nuit du 10 décembre de l'année dernière, par quel enchantement ces feux, jaillis des pics liguriens, se propagèrent jusqu'aux âpres sommets de la Calabre pour se refléter dans les flots d'Ionie. L'Italie, agitée par l'espérance, tournait déjà ses regards sur le grand pontife qui venait de monter sur la chaire de saint Pierre, et se souvint que ce jour était le centième anniversaire de l'expulsion des Autrichiens. Malgré l'indécision qui liait encore ces princes généreux nommés aujourd'hui avec amour, les Génois, les premiers, donnèrent le signal de cette muette mais éloquente manifestation. C'est de Gênes aussi que, cent ans auparavant, était [illegible] de la fusion de l'île avec les Etats de la Terre-Ferme a été bienveillamment accueillie par le roi. Le principe de l'union la plus complète a été admis. Le roi a donné les ordres nécessaires pour que tout soit exécuté en conséquence. Ce sera un immense bienfait pour les Sardes, un nouvel et grand pas vers l'union italienne.

— On vient de détacher les ministères de l'instruction publique et de la police du ministère de l'intérieur.

CATALOGNE. — On lit dans le *Fomento* du 6 décembre : « Les nouvelles que nous avons aujourd'hui sur l'état des rebelles sont très importantes. Le parti carliste marche à sa ruine avec une rapidité inespérée. En un seul jour on a reçu la nouvelle que deux cabecillas importants avaient été pris, que le chef qui conservait le plus de prestige parmi eux avait été défait ; que l'on avait capturé une partie des factieux, et qu'un grand nombre de rebelles convaincus de l'impuissance de leurs efforts et entièrement désillusionnés avaient fait leur soumission.

Mais la nouvelle la plus intéressante, qui est confirmée par les lettres et les dépêches de tous les points de la Catalogne, est que les populations, jusqu'à ce jour apathiques et indécises, coopèrent maintenant avec ardeur au rétablissement de la paix en se joignant aux troupes royales.

Percement de l'isthme de Suez. — (Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*) — Camp du Lac Timsâh (isthme de Suez), 14 novembre 1847.

J'ai pensé que quelques détails sur les travaux qui se font en ce moment dans l'isthme de Suez, pourraient peut-être vous être agréables. Comme j'accompagne les personnes venues de France à cet effet, je puis vous donner des renseignements positifs.

Il y a dix opérateurs, tant géomètres que niveleurs, sous la direction de M. Bourdaloue, ingénieur résidant du chemin de fer du Gard. Ces messieurs ont fait un premier nivellement, au Caire et dans ses environs, ainsi qu'aux Pyramides, et l'ont rattaché au mékias de l'île de Rouda. Après ce travail préliminaire, l'expédition est venue camper à Demerdache, vis-à-vis le camp des Pèlerins. S. A. le vice-roi a mis à la disposition de l'ingénieur en chef une demi-compagnie de soldats de l'artillerie, une trentaine de tentes et 120 chameaux.

La division centrale, réunie à la première division, s'est dirigée immédiatement sur le lac Timsâh ; on a relevé le lac et les environs, à la boussole et au théodolite, puis on a fait des nivellements. Pendant ce temps, la deuxième division, restée aux portes du Caire, s'avançait vers la division centrale, en faisant les mêmes opérations, pour la partie cultivée qui borde le désert et toute la vallée de l'Ouadi. La réunion au lac Timsâh s'est faite le 9 novembre ; de là, une des divisions a pris la route de Péluze, et l'autre celle de Suez.

Ces messieurs espèrent avoir terminé leurs opérations à la fin du mois, et être rendus au Caire vers le 5 de décembre. Ils s'embarqueront à Alexandrie probablement le 20 du même mois.

Je puis vous assurer que ce travail est fait par des employés très habiles et très consciencieux ; excepté un ou deux malades, tout le monde travaille avec zèle et gaieté, mais aussi avec le désir de retourner promptement en France. Un service de chameau fort bien établi entre le Caire et le lac Timsâh, qui est le point central, permet une alimentation très confortable pour le désert. La commission a bien traité ses employés sous le rapport de la bouche ; mais, sous d'autres, il y a eu un peu d'indifférence. On aurait pu faire plus d'attention au coucher des employés. Dans la journée et sous la tente, on dort très bien sur le sable ; mais, la nuit, c'est différent ; pour des personnes qui travaillent depuis le matin jusqu'au soir, un tapis et deux couvertures ne suffisent pas.

On a littéralement étudié et suivi le projet de Linant-Bey ; pour Péluze et Suez il a tracé les limites où il croit convenable de faire les études, d'après l'invitation de M. Bourdaloue. On a mis entre les mains des opérateurs des copies de la carte de l'isthme de Suez faite par Linant-Bey, carte qui doit être à Paris en ce moment, car son dernier Mémoire sur la question de l'isthme est parti du Caire une huitaine avant le 4 octobre, jour du campement au désert.

J'ai lu ce Mémoire et j'y ai vu que, sur les moyens de réalisation, il est d'accord avec la *Démocratie pacifique.* Cette coïncidence d'idées m'a fait un grand plaisir, sous ce rapport que c'est une voix de plus dans notre sens.

Je n'ai pas pour le moment d'autres renseignements à vous donner ; j'attendrai la fin de la campagne pour compléter ceux qui précèdent. Je suis bien aise de suivre ce travail, et je regarderai toujours comme un bonheur de faire partie des travailleurs qui exécuterons cette grande œuvre. Malheureusement, ce n'est pas sur le terrain que sont les principales difficultés. Néanmoins, j'ai l'espérance que celles-ci ne retarderont pas de beaucoup l'avènement de la grande politique, dont l'ouverture de l'isthme sera le signal. Dans une conversation de Linant-Bey avec le pacha, ce dernier lui aurait dit : « Donne-moi un traité des puissances, et aussitôt je te donne tous les pouvoirs pour exécuter ce travail. »

FAITS DIVERS.

Les électeurs légitimistes de Cambrai viennent de décider qu'un banquet réformiste aurait lieu incessamment dans leur ville. Le comité organisateur invitera toutes les fractions de l'opinion libérale à y concourir.

— M. Laurent, ancien député, avait intenté un procès à la *Réforme* et au *Courrier français*, par suite d'un article où ces deux journaux s'occupaient des travaux exécutés au port de Lorient. Nous apprenons que le tribunal de Lorient vient de renvoyer des fins de la plainte les gérants de la *Réforme* et du *Courrier français*.

— L'Académie des sciences a procédé à l'élection d'un membre libre en remplacement de M. Pariset. Sur 63 suffrages, M. Largeteau en a réuni 33, M. Bussy 19, M. Vallée 10, et il y a eu un billet blanc. En conséquence M. Largeteau a été proclamé élu ; sa nomination sera, selon l'habitude, soumise à l'approbation du roi.

UN FOU FURIEUX EN WAGON. — Le *Journal de la Somme* rapporte le fait suivant, arrivé sur le chemin de fer du Nord, et qui aurait pu avoir de graves résultats.

« Un soldat, appartenant au régiment de dragons actuellement en garnison à Beauvais, était parti de Paris par le convoi d'une heure, dans un wagon de troisième classe ; deux minutes après le départ, cet homme fut pris d'un accès de folie furieuse qui mit en danger, pendant près d'une heure, les jours des voyageurs qui l'accompagnaient ; c'est à grand'peine que plusieurs d'entre eux ont pu le maintenir et l'empêcher de se précipiter sur la voie. Arrivé à Pontoise, on a pu déposer cet homme à la station. »

[illegible] d'hiver. Depuis que les campagnes versent à flots leurs populations au sein des villes celles-ci, s'étendent et grandissent indéfiniment. Les jardins disparaissent, le moellon envahit le sol, l'air, la lumière et surtout la verdure. En compensation de la verdure d'été, qui nous fait défaut, nous aurons la verdure d'hiver. Un jardin d'hiver est une œuvre éminemment caractéristique de notre siècle, œuvre d'industrie manufacturière, d'art et de culture. Un jardin d'hiver est un rendez-vous naturel de plaisir et de science. Le jardin d'hiver de Lyon, dû au talent de M. Horeau, architecte de Paris, s'ouvrira samedi prochain. Le jardin de Paris, dû au talent de plusieurs artistes, suivra promptement son exemple.

Quand donc les populations étiolées de nos ateliers et de nos fabriques auront-elles leur jardin d'hiver ? Ne désespérons de rien. Sous l'empereur Justinien, la soie s'échangeait encore à Constantinople contre de l'or, poids pour poids, et récemment, sous l'empire, les indiennes imprimées coûtaient plus que la soie. Espérons !

UNE VENGEANCE D'AMOUR. — On lit dans la *Charente-Inférieure* le fait suivant, qui s'est passé près de Saintes :

« Pierre avait recherché l'affection de Marie et l'avait obtenue, à la condition qu'un maire et un curé les attacheraient l'un à l'autre par un lien indissoluble.

» Marie tint ses engagements, Pierre rompit les siens, et rien, ni supplications ni menaces, ne put déterminer l'infidèle à conduire la constante fille à l'autel.

» De la déception au désespoir, du désespoir au désir de vengeance il n'y avait que deux pas à faire, et Marie en franchit résolument l'intervalle.

» Elle mit un jeune frère dans sa confidence, et le pria de se procurer un pistolet ; elle trouva dans ce frère un instrument docile ; l'arme fut apportée, et les deux jeunes gens marchèrent hardiment vers le séducteur qu'ils rencontrèrent fauchant dans un pré.

» Marie lui rappela ses serments, le pria de revenir à elle, de lui donner sa main en signe d'union, promettant de ne jamais reprocher au mari les torts de l'amant. L'amant lui répondit en lui riant au nez. Et elle, irritée de cette dernière offense, tira de dessous sa cape le pistolet qu'elle y avait caché.

» Trois fois elle ajusta Pierre Rochet, et trois fois celui-ci sembla conjurer l'arme fatale qui refusa de donner la mort.

» Marie, lassée de cette triple tentative, passa l'arme à son frère en le priant de la mettre en état de faire feu. Le jeune garçon amorça de nouveau, battit la pierre, s'assura des ressorts et remit le pistolet à sa sœur, qui en dirigea le canon vers l'amant, épouvanté cette fois et qui eut hâte de détourner le coup. Bien lui en prit, car enfin l'explosion eut lieu, mais la charge frappa dans le vide, et Marie ne fut pas vengée.

» Puisse la pauvre fille n'avoir à déplorer que le malheur d'être abandonnée ! Puisse la justice, pesant les torts, reconnaître que celui de la femme n'est pas le plus grave ! »

PAS MÊME UN CERCUEIL ! — On lit dans l'*Impartial de la Meurthe* : « Il y a quelques jours on enterrait une malheureuse femme de la Ville-Vieille décédée dans un tel état de misère qu'elle a été transportée dans le corbillard des pauvres, enveloppée seulement d'une toile d'emballage. Les prières des morts ont été récitées sur le cadavre à la porte de l'église. Nous aimerions à douter de la vérité de ce fait, car, s'il est exact, on ne pourrait que s'indigner d'un acte aussi scandaleux qu'inhumain. »

UNE EXPLOSION D'EAU THERMALE. — Un évènement digne de fixer l'attention publique et surtout celle du monde savant, dit la *Presse roannaise*, vient d'arriver à l'établissement thermal de Sailles-Châteaumorand : l'administration ayant jugé nécessaire de faire rechercher la source qui alimente la grande piscine, pour en augmenter le volume d'eau, avait vu ses fouilles presque infructueuses, quand une des nuits dernières une énorme trombe d'eau chaude jaillit violemment du sein de la terre avec un bruit terrible. Les ouvriers n'ont eu que le temps de s'échapper, laissant leurs pompes et leurs outils dans la vaste et profonde excavation qui s'est remplie en peu d'instants. Depuis ce jour, cette source, peut-être la plus belle des sources thermales de France et même d'Europe, ne cesse de couler avec une abondance telle, qu'elle fournit par minute plus de douze cents litres d'eau d'une chaleur de 36° centigrades. La tranchée qu'on a été obligé d'ouvrir pour l'écoulement de la source, semble une véritable rivière d'eau chaude qui, en ce moment, inonde toutes les prairies de la vallée de Sail. Un phénomène des plus remarquables aussi, c'est que les autres sources thermales de l'établissement n'ont éprouvé aucune diminution, ce qui achève de prouver encore mieux le complet isolement de ces sources les unes des autres, qui toutes, bien que de natures diverses, viennent de points tout opposés jaillir si étrangement dans la même localité.

INONDATIONS EN ALGÉRIE. — Nous trouvons ce qui suit dans l'*Akhbar* : « Dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre courant, une inondation affreuse a causé de grands dégâts dans la plaine. A dix heures du soir, trois ouvriers nommés Roulet, Didier et Gardia, se trouvèrent entraînés par le courant de l'Arrach, à cent cinquante mètres environ de la grande route, qui les séparait de la ferme Vidal. Ils poussèrent des cris de détresse, mais personne n'osait s'aventurer à leur secours. La nuit était fort obscure et la pluie tombait par torrents. Cependant, un nommé Philippe Conrad se dévoua, monta à cheval, et prit une lanterne aux dents, car il avait besoin de ses mains pour guider son cheval et le forcer à nager au milieu d'un courant très fort.

» Boulet et Didier, assez bons nageurs, purent se diriger sur la lanterne et se sauver ; mais jamais Conrad ne put arriver jusqu'à Gardia, qui, ne sachant pas nager, s'était cramponné dans une broussaille. Il l'entendit crier quelques instants, l'encourageant, mais inutilement, à venir à lui, puis il n'entendit plus rien.

» L'eau augmentant à vue d'œil, et le courant devenant plus violent, le cheval commençait à être lui-même entraîné, lorsque Conrad, pour ne pas périr victime de son dévouement, fut obligé de s'éloigner avec la satisfaction d'avoir sauvé deux hommes et fait même tout ce qu'il était humainement possible de faire pour sauver le troisième.

» Sur un autre point, le nommé Jacob Tiedricht et sept autres ouvriers s'étaient réfugiés sur des arbres ; mais Tiedricht, craignant de nouveaux accidents, ne voulut pas rester et réussit à se sauver, tantôt nageant, tantôt marchant là où il pouvait prendre pied. Le lendemain, il retourna vers ses camarades, et étant parvenu à établir solidement une grande corde à travers le principal courant, qu'il passa à la nage, il vint à bout de les sauver tous. Ces malheureux, demi-morts de froid, furent transportés à l'hôpital par les soins de M. le commissaire civil de Coléah, qui vint lui-même les chercher sur les lieux du sinistre, accompagné de dix hommes et d'une prolonge d'artillerie. »

SINGULIÈRE PROTESTATION. — M. Stettler, professeur de droit à l'Université de Berne, a eu la singulière idée d'annoncer qu'il cesse-

intraitable, emporté, violent, et quelquefois, par un travers intérieur de son esprit, il s'animait, il s'enflammait, il faisait des scènes de fureur, il se livrait à toutes les violences, de toute nature et de toute espèce. Ce caractère n'avait qu'une trop grande notoriété, et les étrangers en étaient victimes ; il avait partout des discussions, ses domestiques en avaient à souffrir, il les appelait de tous les noms qu'on attendrait le moins dans la bouche d'un homme comme lui : il les frappait. Sa femme, placée près de lui, était incessamment témoin, incessamment victime de ses violences, qu'elle cachait avec un soin précieux, car elles auraient pu troubler sa carrière et entraver son avancement, ses enfants eux-mêmes qu'il aimait, et comment ne pas les aimer ! qu'il appelait des anges, ses enfants eux-mêmes, rarement, bien rarement, il s'emportait contre eux ; sa colère alors était aveugle, violente, et il se laissait aller à des actes qu'il déplorait plus tard. »

Dans l'enquête administrative, une dame Glaver, attachée à la maison, a déposé ainsi :

A Turin, le 1er janvier dernier, M. le comte était en grand costume avec ses décorations, tout prêt pour la réception à la cour, quand il demanda sa voiture, qui ne se trouva pas prête, parce que la veille il avait indiqué une autre heure.

Il entra dans une violente rage, il frappa avec force ses poings sur le balcon, ses pieds sur le plancher. Il était effrayant à voir. Il criait, jurait, et les habitants des maisons voisines l'entendaient, tant il gardait peu de mesure et était hors de lui ; les domestiques se sauvèrent et le laissèrent seul, tant il leur inspirait de crainte.

Il fit plusieurs tours en courant dans la maison, et, quand la voiture fut prête et qu'il fut monté dedans, au moment où elle sortait de la porte, il avança la tête hors de la portière et cria devant le maître d'hôtel et le concierge qui se trouvaient là : cochon, brigand ! Ces injures s'adressaient au cocher.

Voici comment l'avocat de Mme Mortier raconte la scène de Bruges :

« Le 7 octobre, après une nuit agitée, il se leva tout à coup sur son séant et s'écria, en mettant le poing sous le menton de sa femme : « Vous avez assez joué la comédie ; vous ne me soignez que par devoir. Eh bien ! laissez-moi ; allez courir avec votre confesseur, qui était votre amant il y a dix ans. D'ailleurs, vous faites les yeux doux à tout le monde, et si je meurs je serai vengé, car vous allez prendre pour amant un forçat libéré qui vous ruinera et séduira votre fille. Aussi je la tuerai plutôt que de vous la donner, comme je vous souhaite d'avoir les côtes brisées et les os rompus. Oui, je me vengerai ; le jour de la vengeance va venir pour moi. »

» En même temps, et dans un transport de frénésie, M. Mortier se leva, courut à sa commode, et prit un rasoir. Ce mouvement, fait avec fureur, fut entendu par la femme de chambre de Mme Mortier, qui couchait dans la chambre voisine. Mme Mortier demanda à son mari s'il voulait lui couper la gorge ; alors il la poussa violemment vers la porte en l'accablant d'injures, et, comme elle le suppliait de revenir à lui, de réfléchir, il ouvrit la porte et jeta Mme Mortier dans le corridor avec une telle violence qu'elle alla se heurter la tête contre le mur, puis il courut comme un furieux allumer à la lampe de nuit une lumière qu'il remit si rudement entre les mains de Mme Mortier, que son bonnet et ses cheveux manquèrent d'être brûlés, et alors il referma la porte de la chambre avec violence. Mme Mortier resta deux heures dans le corridor presque évanouie, à peine vêtue, transie de froid et de peur. Enfin, elle alla chercher un asile dans la chambre de la gouvernante des enfants, dont elle fut obligée de partager le lit.

» Le lendemain, à trois heures, elle était dans la chambre de ses enfants lorsque M. Mortier y entra, et, se précipitant sur elle, le poing levé, il renouvela la scène de la nuit précédente en proférant les plus horribles menaces et des injures que l'on n'ose répéter, disant à sa femme que c'était devant ses enfants qu'il voulait la traiter ainsi ; qu'il la traiterait ainsi publiquement et allait s'attacher à ses pas. Puis, la chassant : « Allez au salon trouver ma mère, » s'écria-t-il furieux. Mme la comtesse Mortier, tremblante, au comble de la terreur, se hâta de sortir ; il la suivit et la poussa rudement dans l'escalier. Puis, à peine arrivé au salon où se trouvait sa mère, il s'écria à diverses reprises : « Je me vengerai ! le jour de ma vengeance viendra. » Il sortit ensuite sans rien dire et remonta chez lui avec impétuosité.

» Ce fut à ce moment que la femme de chambre qui travaillait dans une chambre voisine de celle de M. Mortier, l'entendit de nouveau courir à sa commode pour y saisir un rasoir.

» Mme la baronne Mortier questionna sa belle-fille, qui, par ménagement, ne voulut pas lui révéler dans tous leurs détails les odieux traitements qu'elle venait de subir.

» Dans la même journée, Mme la comtesse Mortier, se faisant accompagner par sa belle-mère, dans la crainte d'être la victime de quelque attentat insensé, s'était rendue dans la chambre de la gouvernante pour y prendre un peu de repos, quand tout à coup M. Mortier reparut et s'adressant à sa mère : « Je veux, s'écria-t-il d'une voix furieuse, que ma femme couche cette nuit dans la chambre à côté de la mienne. » Mme Mortier, résistant pour la première fois de sa vie, répondit avec fermeté qu'elle ne le voulait pas.

» Alors son mari la prit par les épaules, et, au milieu des invectives les plus obscènes, lui déclara qu'il la chassait.

» Mme Mortier sortit alors ; il la suivit sur l'escalier. Là, sa mère, à genoux devant lui, le pria de ne pas donner un pareil scandale à ses enfants. Il n'écouta rien, et dans le vestibule, devant les domestiques stupéfaits, il continua à accabler sa femme d'injures, puis enfin il s'écria qu'il la chassait de la maison, et la prit par le cou... Ce fut un grand malheur dans la maison. » A minuit, M. Mortier est remonté dans sa chambre, et plusieurs fois dans la nuit Mme la baronne Mortier et ses petits-fils sont venus concerter avec l'exposante ses préparatifs de départ.

» La femme de chambre de Mme Mortier avait été cachée de son côté dans un tas de foin, dans le grenier de l'écurie. A minuit, on alla la délivrer. A quatre heures du matin, on fit sortir de sa retraite Mme la comtesse Mortier. MM. de Tilleghem faisaient le guet pour s'assurer que son mari n'entendait rien. Enfin, on ouvrit avec précaution la porte cochère, et Mme la comtesse Mortier se trouva dans les rues de Bruges, sans appui, au milieu d'une ville étrangère et loin de ses enfants. Elle prit alors le chemin de fer de Courtray, et vint à Paris demander un asile à son père. »

Voici les détails donnés par Me Chaix-d'Est Ange sur le séjour de M. le comte et de Mme la comtesse Mortier à Lucerne, en réponse à ceux qui ont été produits par Me Baroche :

« Au mois de juillet 1843, le comte Mortier, ministre du roi en Suisse, alla à Lucerne pour assister à l'ouverture de la Diète. Il fut convié à un dîner donné par le nonce du pape ; là, tout à coup, atteint d'une attaque subite, inexplicable, violente, on le ramena chez lui ; c'était l'époque où une grave question s'agitait, la question des couvents d'Argovie. Les journaux du temps annoncèrent, malgré les dénégations officielles et complaisantes, toute la gravité de sa situation.

» On fit tout au monde pour le guérir ; on alla à des bains, on le soigna, sa femme ne le quitta pas ; sa guérison s'opéra lentement et difficilement. Mme la comtesse Mortier avait souffert ; au bout de quelque temps, elle crut qu'elle allait donner le jour à un enfant que le comte Mortier désirait ardemment. Elle le dit à M. Mortier ; il sembla s'en préoccuper et déclara que cela n'était pas possible, qu'il était malade. Cependant cette espérance d'une maternité prochaine ne se réalisa pas ; c'était une espérance trompeuse, c'était un dérangement dans la santé de la comtesse, pas autre chose. Deux mois se passèrent.

» M. le comte Mortier était toujours agité. Cependant son état semblait s'améliorer, lorsqu'à la fin de septembre, tout d'un coup, le matin, Mme Mortier venait de se lever, à sept heures, il se dresse, il l'accable d'injures ; aucune querelle, aucun motif, aucune préoccupation, aucun antécédent, rien n'avait eu lieu ; il l'accable d'injures et lui déclare qu'elle est indigne, qu'elle est enceinte, qu'il n'est pas père de cet enfant, et il ajoute que celui qui en est le père, c'est François, le valet de pied. Je ne veux pas vous dire le désespoir de la comtesse Mortier.

» Le comte Mortier alors la menace, prend un rasoir, elle tombe évanouie ; le bruit de sa chute amène son père. M. Mortier s'élance sur lui, le prend au cou, et, lorsque les gens de la maison arrivent, on reporte sur son lit Mme la comtesse Mortier étendue et évanouie.

» Cela n'empêchait pas M. Mortier d'écrire quelques mois après à sa femme des lettres pleines d'amour et de reconnaissance. »

Voici deux de ces lettres :

« Turin, le 17 novembre 1843.

» Chère bonne Léonie de mon cœur, cette nuit il y a eu tourmente sur le mont Cenis, et la poste n'est arrivée qu'à onze heures ; mais enfin elle nous est parvenue et m'apporte ta bonne et excellente lettre du 13. J'ai pleuré de joie en la lisant. Je suis si heureux, ma minette chérie, quand tu me dis que tu m'aimes ; ta tendresse, ton amour, ton dévouement peuvent seuls me rendre heureux. Souviens-toi que tu es à mes yeux tout ce qu'il y a de plus noble, de plus pur, de plus élevé et de plus distingué. C'est peut-être parce que j'ai de toi cette opinion, qu'elle est enracinée au fond de mon cœur, que ton amour m'est nécessaire, que j'ai soif et besoin de toi. Près de toi, toujours avec toi, mon ange adoré, je me sens toujours meilleur... »

» Berne, le dimanche 7 avril 1844.

» Quelle bonne inspiration tu as eue, chère et bonne Léonie de mon cœur.......

» Adieu, chère Léonie de mon cœur, je t'aime de toutes les forces de mon âme, soigne-toi pour moi et ne te préoccupe pas de ma santé, elle est bonne et continuera j'espère à l'être si ceux que j'ai laissés à Paris sont bien portants......

» Adieu, ma bonne Léonie, mon idole, embrasse nos chers enfants pour moi, parle-leur souvent de leur père. Je te couvre de tendres et brûlants baisers, adieu, mon amie chérie. Embrasse ton bon père pour moi, je lui écrirai demain. Adieu encore, mille tendres baisers........ »

Pour expliquer cette conduite, continue Me Chaix, on dit : Il ne voulait pas compromettre sa femme ; il ne voulait pas déshonorer la mère de ses enfants, soit ! Mais les enfants, il les laisse à leur mère ; c'est elle qui les soigne, qui les gouverne, qui les dirige. C'est à cette femme indigne qu'il abandonne complètement l'éducation de sa fille, l'avenir de son fils Hector.

Dites, messieurs, dites, comment pouvez-vous comprendre que cet homme ait fait cela ? Comment expliquez-vous, je vous le demande, qu'il ait écrit les lettres que je vous lisais tout à l'heure ? Il savait que sa femme s'était couverte de boue et d'infamie, qu'elle avait été la maîtresse d'un laquais... Tenez, messieurs, l'homme contre lequel nous plaidons serait le dernier des êtres, le plus infâme des hommes s'il n'était pas un insensé !

Je n'oserais pas dire jusqu'à quel point il est criminel, si je ne savais qu'il est fou.

Me BAROCHE a terminé sa réplique par ces mots : Je comprends la protestation de mon adversaire au nom de Mme Mortier ; mais je dois

Saint-Etienne. — M. T. — Nous acceptons avec reconnaiss. — Envoyez-nous les pièces nécessaires et la procur. en blanc.

Montpellier. — M. B. de C. — Nous venons de voir votre fils ; bien portant et disposé à renouveler quelquefois ses visites.

Nîmes. — M. de S. A. — Reçu les analog.

Chatelus. — M. D. L. — Reçu les 1 010. 85. — Merci. — F. C. goûte peu la plaisanterie ; il fera en sorte de tenir son premier rendez-vous.

Graudjouan. — M. L. O. — Reçu les 13. — Merci. — Vous n'avez point remarqué que l'abonn. pour les départ. était de 12 au lieu de 10. — ?

Smyrne. — M. M. — Nous expédions. — A. B. vous serre affectueus. la main, et ne peut pas vous en vouloir.

Marseille. — M. D. — Le voyag. n'a rien autre chose à faire qu'à prendre un bull. de sa place et à nous l'envoyer.

Nîmes. — M. C. — Reçu les 177. 80. — Merci des explications très claires, et qui confirment nos prévisions. — Les alm. sont remis chez M. A. depuis le 16 nov.

New-York. — M. B. — Reçu les 110. — J. B. va vous écrire.

Moulins. — M. C. — Reçu les 28.

Ruelle. — M. M. — Reçu les 9. — Les symptômes heureux que vous remarquez se manifestent aujourd'hui de toutes parts.

Castres. — M. A. G. — Nous vous remercions d'avoir appelé notre attention sur un discours que nous avions déjà remarqué.

Bonnétable. — M. L. — On nous remet vos lettres et les 12. — Nous remettons livres et quitt. — Cordial accueil à M. R.

Bourse du 14 décembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 30	116 40	116 35	116 40
— — fin courant	116 50	116 70	116 45	116 65
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct.	75 10	75 10	75 »»	75 05
— — fin courant	75 15.	75 30	75 15	75 30
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	76 40	76 40	76 30	76 40

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3325	»»
4 0/0 J. » »	100 »»	O. V. de Par. »	1315	»»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. Hyp........ »	»»»	»»
— fin Ct »	» »/»	— Gouin...... »	1130	»»
B. du Trés. »	4 7/8	— Ganneron. »	1000	»»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0.......	d. 10	»» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»
5 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»» »/»	ROME............ DrC.	97	»/»	»/»
Récép. Rotsch. »	102 »»	BELG. 2 1/2........ »	»»»		»/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2........ »	91		»/»
— — pass. »	»» »/»	— do 1840........ »	»»	»/»	»/»
— 3 p. 0/0. »	30 »/»	— do 1842........ »	96	»/»	»/»
Dette intérieu. »	»» »/»	— Banque........ »	860		»»
PORT. 5 0/0 1847 »	»» »/»	— de Em. 1841 . »	»»»		»»
HOLL. 2 1/2..... »	»» »/»	PIÉMONT.......... »	»»»»		»»
HAITI............ »	330 »/»	AUTRICHE......... »	[illegible]		»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
A Cap. 5 0/0	»»»» »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	281 25
— O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	167 50
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1197 50
— à Rouen..	908 75
R.-Havre...	471 25
Avignon....	560 »»
Str. à Bâle .	162 50
Paris-Str...	412 50
Tours-Nan	390 »»
Orl.-Vierz..	547 50
C. du Nord.	547 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord .	485 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	390 »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av..	»»» »»
Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen......	908 75	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre....	471 25	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1197 50	Marseille à Avignon	560 »»	Nord.....................	550 75
— à Lyon.........	387 50	Paris à Strasbourg.	412 50	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3|6, disponible, 67-50 fr. ; courant du mois, 67 fr. ; janvier et février, 63 fr. ; mars en août, 62 fr.

Narbonne, 47 fr. — Béziers, 47 fr. — Cette, 49 fr. — Lunel, 47-50. — Bordeaux, 56 fr.

Savon disponible, belle qualité, 103 à 102-50.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 101-50 ; 4 premiers mois, 102 ; 8 derniers mois, 101 à 102.

Huile épurée, 107-50.

Lille : Colza, »».

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 décembre.

8 h. 1|2 OPÉRA. — Jérusalem.
7 h. 1|2 FRANÇAIS. — Château de Cartes, le Roman, ma Place et ma Femme.
8 h. 1|2 ITALIENS. —
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants, le Braconnier.
6 h. 1|2 ODÉON. — Faute d'un Pardon, la Couronne de France.
6 h. 1|2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Premiers Pas, Aline.
6 h. 1|2 THÉATRE HISTORIQUE. — Hamlet.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Brioche, Trésor du Pauvre, Pierre-le-Rouge.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Chroniques, Lansquenet, Dernière Conquête, Richelieu.
6 h. 1|4 GYMNASE. — 3e Larron, Didier, Suzanne, les Malheurs.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Garde-Malade, 3 Dimanches, Henriette et Charlot, Grippe, Mlle Camus, scènes de Robert Houdin.
7 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'or.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Martin et Bamboche.
6 h. 1|2 COMTE. — Magie, les Reproches, Cendrillon, Pierrot, Michel.
6 h. 1|2 FOLIES. — Gentilhomme, les Finesses, une Primeur, César.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS. — Claude, 86 moins Un, Douvres et Calais.
5 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS. — Aline, Jacques II, Brasero, la Fortune.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 15 DECEMBRE.

Le Journal des Débats.

Tous ceux qui voient avec peine, avec inquiétude la déconsidération du pouvoir en France se demandent quel est le fait qui, dans ces derniers temps, a porté le coup le plus funeste à la situation morale du gouvernement; les uns allèguent la corruption, pratiquée sur une si grande échelle aux dernières élections, d'autres les scandales qui se rattachent à feu l'*Epoque*; d'autres encore, ces procès célèbres qui ont mis à nu, dans les classes officielles, tant de misères et d'infamies. Il en est qui, se rejetant sur la politique extérieure, allèguent la restauration de dona Maria, l'alliance autrichienne, le pape abandonné, la Suisse libérale outragée; mais, à notre avis, ce qui résume et domine aujourd'hui tous ces griefs, ce qui perd complètement le ministère dans l'opinion, c'est qu'il continue à se laisser, ou plutôt à se faire servir par le *Journal des Débats*.

Un moment vient où, par suite de leur dévouement peut-être, mais d'un dévouement qui ne choisit pas les moyens, certains agents se trouvent tellement compromis, qu'il devient impossible de les employer plus longtemps. On peut mettre le cabinet au défi de fonder un journal rédigé ostensiblement par les hommes de l'*Epoque*. Croient-ils donc que le *Journal des Débats* leur fasse beaucoup plus d'honneur?

On n'a pas oublié l'indignation excitée par ce journal chez tous les peuples généreux, amis de la nation française; le roi de Naples faisant distribuer les numéros des *Débats* pour décourager les partisans des réformes; l'*Alba*, de Florence, et d'autres organes du sentiment libéral adressant à cette feuille des démentis et des sommations restés sans réponse; le représentant de la Diète suisse à Paris, protestant contre ses insinuations calomnieuses. La déloyauté de sa polémique à l'égard des banquets réformistes est dans toutes les mémoires. On l'a vu raillant les chefs de l'opposition de ce que le toast au roi n'était pas porté, les raillant encore quand on le portait; mais, ce qui nous paraît surtout empreint d'un étrange aveuglement, et qui pis est, d'un aveuglement volontaire, c'est le langage tenu par ce journal au sujet des manifestations socialistes.

Nos lecteurs trouveront plus bas le récit du banquet de Castres. ils prendront connaissance des pensées émises par MM. Guibal et Lavergne; ces discours expriment avec franchise des idées avancées, mais sages, conciliatrices, et les intentions des orateurs sont assez nettes pour qu'on ne puisse les travestir sans calomnie préméditée. Ils demandent, non pas la révolution, non pas la réalisation du communisme, mais l'association pacifique du capital, du travail et du talent comme moyen de prévenir à jamais les agitations populaires. Ils se déclarent conservateurs et le sont en effet plus que ceux qui usurpent ce titre, qui poussent le gouvernement vers un précipice et qui nient l'existence des abîmes au lieu de faire un effort pour les éviter. Savez-vous ce que le *Journal des Débats* a voulu voir dans ces discours?

> A Castres, l'école socialiste a dominé dans les orateurs du peuple. On n'a pas porté de toast au roi; en revanche, on en a porté un *à l'organisation du travail*. C'est un problème que M. Léon de Maleville se propose sans doute de résoudre à son prochain avènement au ministère.
>
> Nous ne savons si M. de Maleville aura l'honneur de résoudre ce problème ou plutôt d'en appliquer la solution, nous le désirons pour lui. Ce qui est certain, c'est que ce problème a besoin d'être résolu, qu'il doit l'être, qu'il le sera. Bien aveugles, bien égoïstes, bien imprudents sont ceux qui ne voient pas dans l'ouvrier sans travail, dans la mère qui mendie pour ses enfants, dans la prostituée même les questions les plus urgentes à examiner pour l'homme d'Etat, questions bien autrement intéressantes pour l'humanité que la résurrection du Sonderbund et cette risible utopie qui fut si chère aux *Débats*. Continuons:
>
> Nous n'en sommes déjà plus, comme on le voit, au radicalisme; nous arrivons au socialisme, *qui n'est lui-même qu'une variété du communisme*.

Messieurs des *Débats*, on avait droit d'espérer que vous ne parleriez plus de socialisme depuis le jour où l'un des hommes chargés dans vos colonnes de la partie littéraire et spirituelle, M. Cuvillier-Fleury a montré une si amusante ignorance en faisant de M. Louis Blanc un fouriériste décidé. Voici maintenant que le socialisme est une variété du communisme. Eh! non vraiment, c'est le contraire. La qualification de socialiste embrasse tous les novateurs qui ont voulu améliorer les conditions morales de l'industrie; les écoles communiste, saint-simonienne, phalanstérienne sont autant de branches du socialisme. Croyez-en M. Louis Reybaud, qui intitule ainsi la requête présentée par lui à l'Académie dans le but d'être couronné: LES SOCIALISTES MODERNES, *Owen*, *Saint-Simon*, *Fourier*. Mais vous devez savoir tout cela, messieurs, vous avez dans votre arrière-boutique assez de saints-simoniens pour vous l'enseigner. Votre ignorance est volontaire, votre unique but est de faire prendre à vos lecteurs tous les socialites, c'est-à-dire tous les hommes qui proposent des remèdes à la misère générale, pour des communistes, pour des ennemis de la propriété. En cela vous trahissez le pouvoir que vous paraissez servir, vous cherchez à le détourner de toute étude, de toute étude progressive, et votre raison secrète, c'est que les partisans, non pas du communisme comme vous faites semblant de le croire, mais de *l'association volontaire*, appellent à cette association les travailleurs; c'est qu'ils sont les ennemis des accaparements, des monopoles, des injustes coalitions de capitaux; c'est qu'ils combattront toujours et partout cette féodalité industrielle, pouvoir illégal dont vous publiez le moniteur.

Continuez votre tâche, travestissez les doctrines des socialistes, noircissez leurs intentions, obscurcissez, si vous le pouvez, les lumières que la *Presse*, votre rivale redoutable, répand dans votre propre parti, mais sachez qu'un nouveau ministère en France ne sera considéré comme honnête et ne consolera la conscience publique que s'il répudie à jamais votre concours.

Banquet réformiste de Castres.

400 convives, presque tous électeurs, se sont réunis à Castres le 5 de ce mois, sous la présidence de M. Léon de Malleville.

Le président a développé un toast *à la réforme électorale!* puis M. Guibal, membre du conseil municipal, a prononcé ce discours socialiste que nous signalons à la sympathie de nos lecteurs.

A l'amélioration du sort des classes laborieuses par l'organisation du travail!

Un grand poète, un profond philosophe, a dit quelque part: *Les utopies d'un siècle sont les faits du siècle suivant.*

En effet, Messieurs, les idées qui portent avec elles des réformes sociales, marchent d'abord lentement à travers les obstacles que les intérêts et les préjugés leur opposent; peu à peu elles grandissent: les penseurs s'en emparent, l'opinion publique s'en émeut, d'isolées et presque oubliées qu'elles étaient, elles se font envahissantes; plus tard elles deviennent populaires; c'est la dernière période de leur marche; arrivées à ce haut degré de puissance, elles sont irrésistibles, s'emparent d'une génération dont elles modifient les préjugés, les esprits et la conscience, et pénètrent rapidement dans les faits.

C'est ainsi que procèdent toutes les grandes révélations de l'esprit humain, qui doivent à jamais laisser leur empreinte sur l'humanité tout entière.

Sur cette même terre que nous habitons, il fut une époque où l'esclave travaillait au profit du maître, sans aucun salaire, et cela était bien, car la conscience humaine le trouvait bien ainsi. Après la venue du Christ, la conscience humaine changea; ceux qui vivaient de l'ordre ancien crucifièrent le Christ; il y eut après lui d'autres martyrs. Mais la conscience humaine ne recule jamais, le maître et l'esclave étaient devenus frères; et depuis dix-huit siècles, tout ce qui se meut dans le monde prend le mouvement et la vie aux sources de ce principe éternel. Athées, blasphémateurs, impies, croyants, tous marchent, poussés par le même souffle, vers l'accomplissement des destinées humaines, vers la réalisation de la fraternité. (Applaudissements.)

Et cependant, toute déduction nouvelle de ce principe jette une commotion dans le monde, et ceux qui vont être atteints crient au renversement de tout ce qui est. Mais le flot monte, monte toujours, et ces cris impuissants vont se perdre dans l'abîme, toujours ouvert, des révolutions humaines.

Où en sommes-nous aujourd'hui de cette marche à travers les siècles? Il y a cinquante ans, nous avons jeté chez tous les peuples de l'Europe ces mots de liberté et de fraternité; tous ont accepté ces promesses: les avons-nous réalisées pour nous-mêmes? Les déshérités de l'ordre ancien, ne sont-ils pas encore les déshérités de l'ordre nouveau? Le travail a-t-il conquis la place à laquelle il a le droit de prétendre?

Non, messieurs, c'est en vain que l'esclave de l'antiquité et le serf du moyen-âge ont été transformés en travailleurs libres, si l'esprit seul a été affranchi. La société a relégué comme dans le passé, aux derniers rangs de l'échelle sociale, perdues dans le dénuement et l'abandon, des populations de travailleurs qui, sous le nom de prolétaires, continuent jusqu'à nos jours cette succession de misères et de douleurs, compagnes séculaires du travail.

Eh quoi, messieurs, c'est le travail qui est pauvre, qui trop souvent meurt de faim ou mendie; lui, la source de toute richesse; lui qui, après Dieu, a continué sur la terre l'œuvre de la création! Sans doute, c'est une impiété, une violation de la loi divine; mais cela est, et c'est pour cela que de tous côtés les penseurs, les philosophes, tous ceux qui aiment leurs frères, demandent qu'il n'en soit plus ainsi, et viennent résumer leurs vœux, leurs travaux et leurs espérances dans une réforme éminemment conservatrice: *l'organisation du travail*.

Ce n'est pas dans une assemblée comme celle-ci que l'on sème en vain de généreuses idées. Ecoutez ces paroles qui, de tous les points de la France, annoncent le réveil de l'esprit public; partout où, comme ici, des hommes de cœur se sont trouvés réunis, il y a eu une pensée pour les misères des classes laborieuses; revendiquons, nous aussi, en leur nom, ce droit imprescriptible de toute créature humaine, le droit de *vivre en travaillant*.

Disons aux égoïstes: Venez avec nous, nous vous le demandons pour l'amour de vous-mêmes, car *la solidarité humaine* n'est pas un vain mot que l'on puisse impunément méconnaître. Disons à ceux dont le dévouement sommeille dans un stérile repos: Venez aussi avec nous, nous vous le demandons pour l'amour de l'humanité.

Venez, et nous travaillerons tous ensemble *à l'amélioration du sort des classes laborieuses par l'organisation du travail.*

Puisse l'avènement de cette œuvre de salut, être une des gloires du dix-neuvième siècle. (Applaudissements prolongés.)

D'autres toasts ont été portés par M. Camille Dugrès, propriétaire: *Au réveil de la conscience publique!* par M. Ch. Daragon, député du Tarn: *A la probité politique!*

Par M. le docteur Lavergne, membre du conseil d'arrondissement: *Aux réformistes!*

Cet orateur a donné à sa pensée des développements pleins d'intérêt, mais les dimensions de notre journal nous obligent à citer seulement quelques fragments de son discours. Ils suffiront pour

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 16 DÉCEMBRE.

LES RIVAUX.(1)

V.

La Rétractation (suite).

Il était sept heures du soir. Depuis son départ de Bath l'héroïque jeune homme n'avait dormi que dans la chaise de poste. Il était accablé de lassitude, épuisé par les émotions ardentes de tous ces événements tragiques qui depuis quelques jours se succédaient sans trêve dans sa vie habituellement tranquille, et que le seul travail de la pensée agitait. Son bras gonflé le faisait souffrir davantage. Il sentait la fièvre lui venir, le vertige le prendre. Alors il songea à la dernière phrase de la lettre qu'il venait d'écrire à miss Linley, à cet espoir de vivre qui était bien réellement dans son cœur, mais qui, ainsi formulé au bas de cette lettre, exhalant dans son lugubre laconisme une odeur de sang, pouvait être considéré comme une déclaration partie de la couche d'un mourant. Il comptait que miss Linley l'expliquerait ainsi, et il en voulait attendre la réponse. Cependant la fièvre augmentait, sa tête devenait brûlante, ses idées confuses; la souffrance que lui causait la blessure de son bras était horrible. Il essaya de lutter, il se raidit sur son siège avec effort. Enfin, brisé par la douleur, il se jeta tout habillé sur son lit, où il sentit s'échapper les dernières lueurs de sa pensée.

Le médecin vint, l'examina et hocha soucieusement la tête.

Le mal se compliqua rapidement de symptômes graves. Dès le lendemain Sheridan était méconnaissable: ses joues s'étaient creusées, ses lèvres étaient devenues blêmes: ses yeux hagards étincelaient de fièvre et de délire.

Cependant, soutenu par la vigueur factice que donnait à ses membres brisés le feu qui lui brûlait le sang et l'énergie d'une passion qui survivait à la perte même de la connaissance, il essaya de se lever encore; mais il retomba aussitôt sans force sur son lit, en s'écriant avec désespoir:

— Ah! le quaker l'emporte! Maria est perdue pour moi!

Quinze jours s'écoulèrent pendant lesquels Sheridan ne recouvra pas un instant lucide.

Toutefois, à travers les nuages qui troublaient sa pensée et ses yeux, le malheureux jeune homme, pendant ces longs jours d'agonie, voyait confusément, comme dans un rêve, passer et repasser devant sa couche l'ombre chérie de celle qu'il aimait; et dans les transports du délire il sentait une main légère essuyer son front brûlant, il entendait un doux murmure de voix qui semblaient le plaindre.

Ces visions fantastiques allaient chercher la vie au fond de son cœur et lui causaient de tranquilles extases, pendant lesquelles il paraissait oublier ses souffrances.

Enfin, l'intensité du mal céda aux bons soins dont il était entouré et à la vigueur de son sang généreux.

Un matin que, plus calme, la tête doucement reposée sur l'oreiller de sa couche, il suivait des yeux dans la chambre cette ombre amie qui semblait s'occuper avec sollicitude de ses moindres besoins, le voile qui couvrait sa pensée parut tout à coup se déchirer, son regard s'éclaircit, sa poitrine haleta, ses narines frémirent; il étendit le bras en avant et dit de cet air naïf et incertain du malade qui s'éveille d'un long évanouissement:

— Maria!

Une jeune fille se trouvait en ce moment près de la cheminée, où elle préparait une infusion. A l'accent de la voix du pauvre Sheridan, elle tressaillit et se retourna.

— Maria! répéta le malade du même ton enfantin.

Mais, à ce second appel, la jeune fille quitta brusquement la bouilloire qu'elle tenait et se précipita, légère comme un oiseau, au chevet du lit, où elle tomba à genoux en saisissant avec bonheur dans ses mains jointes la main qui lui était tendue.

Sheridan la considéra alors fixement, et ses yeux rayonnèrent de surprise.

— Niette? dit-il.

C'était en effet miss Sheridan.

— Oui, oui, c'est moi, mon cher Dick, répondit-elle, c'est moi, regarde-moi bien. Tu me reconnais, n'est-ce pas? Oh! que je suis heureuse!

— Mais Maria? où est Maria? demanda Sheridan avec stupéfaction.

— Tais-toi. Elle n'est pas ici.

— Oh! je l'ai pourtant vue... je l'ai pourtant reconnue et entendue, reprit le pauvre blessé avec d... Tu n'es pas seule ici, Niette?

En même temps, le... ...it ses regards, avec anxiété dans la chambre.

Une vieille garde-malade avait pris la place de miss Sheridan, au coin de la cheminée où elle s'occupait de préparer l'infusion abandonnée par la jeune fille.

Sheridan, à la vue de cette vieille, laissa retomber sa tête sur l'oreiller du lit. Une grande pâleur se répandit sur ses traits, des larmes vinrent au bord de ses paupières.

Il y avait dans cet accablement muet l'expression d'une si profonde douleur que la jeune fille, émue et bouleversée, s'écria tout à coup d'une voix altérée:

— Elle t'aime, mon cher Dick, elle t'aime! Elle est venue!

Sheridan tressaillit et regarda sa sœur avec égarement.

— Qu'ai-je dit? Je suis folle! reprit aussitôt la jeune miss effrayée de la fixité du regard de son frère.

— Elle est venue?... Elle m'aime! répéta le malade.

— Allons, allons, mon cher Dick, sois calme, nous reparlerons de cela, dit la jeune fille en souriant avec tristesse. Tiens, vois-tu, mon pauvre frère, il faut d'abord songer à te guérir. Dans l'état où tu es, tu ne pourrais supporter ni une bonne ni une mauvaise nouvelle; l'une comme l'autre te feraient mal et retarderaient le moment de ta guérison. Admets donc que je n'ai rien dit. Espère, l'espoir échauffe le cœur et soutient les forces. Miss Maria est libre encore; elle est femme: elle ne peut pas détester celui qui l'aime. Espère, mon ami, et pense à te guérir promptement.

— Dis-moi, Niette, si elle m'aime? demanda Sheridan dont la poitrine se gonflait de bonheur, dont les yeux étincelaient d'inquiétude.

— Espère, espère, répondit la jeune fille.

— Si elle est venue?

— Nous reparlerons de cela.

Sheridan multiplia ses questions et les tourna de cent façons, mais la jeune miss, sans lui répondre d'une manière positive, s'appliqua à laisser au pauvre malade l'espoir dont il avait tant besoin. Cependant, si Sheridan n'eût pas été affaibli par la souffrance, si son regard et sa pensée eussent été plus lucides, le ton de découragement qui perçait dans les réponses évasives de sa jeune sœur n'aurait pas manqué de le frapper d'une funeste clarté.

En effet, miss Maria pouvait bien être venue chercher des nouvelles de celui qui lui avait montré tant de dévouement; elle pouvait l'aimer; mais miss Maria n'était pas maîtresse de disposer de sa main, et Sheridan malade laissait le champ libre à ses rivaux.

Bien des jours s'écoulèrent encore pendant lesquels l'infortuné jeune homme renouvela ses questions avec insistance. Miss Sheridan dissimulait, autant qu'elle le pouvait, l'inquiétude dont elle était pé-

(1) Voir les numéros des 1er, 2, 3, 4, 8, 9 10, 11 et 15 décembre.

prenant, que tant que l'on tient le goupillon béni, on s'en serve aussi pour les autres et qu'on les baptise mal, rien de plus naturel encore; mais apparemment il sera permis de rechercher si les noms sont bien donnés. Un nom ne prouve rien : n'est pas nécessairement dévôt tout enfant que l'on a appelé Théophile. Et il pourrait même advenir que celui que l'on se donne conviendrait mieux à son adversaire. Jugez-en : voici une maison qui croule; lequel des deux est le *conservateur* de celui qui s'obstine à y dormir telle qu'elle est ou de celui qui veut auparavant y faire les réparations nécessaires? (Bravos.)

Un nouveau parti s'élève. Né d'hier, déjà puissant aujourd'hui — surtout par la valeur des hommes qu'il enrôle sous sa bannière — il semble appelé à absorber dans son unité toutes les nuances des aspirations démocratiques. Frappé comme les autres des misères sociales, mais investigateur plus profond et plus hardi, il a porté le scalpel jusqu'au cœur de nos institutions économiques et en a mis à nu le mensonge, l'hypocrisie, l'immoralité. Et il a montré ce mensonge, cette hypocrisie, cette immoralité de relations sociales découlant nécessairement... de la nature de l'homme? — Non : de ces institutions mêmes. — Profondément religieux, quoi qu'on on dise, et heureux de pouvoir rejeter cette immoralité sur la civilisation, œuvre des hommes, plutôt que sur l'homme, œuvre de Dieu.

Eh bien! il a fait voir la misère des masses résultant fatalement de l'état des choses; par conséquent, brisant avec courage d'antiques illusions, il a cessé de chercher dans le changement des formes gouvernementales le remède des souffrances du peuple. Que le gouvernement soit franchement libéral, il ne lui faut que cela. *Mais il lui faut cela.*

Donc, messieurs, le parti socialiste, ayant tout pesé et répondant à tout, certain d'une part de l'insuffisance des palliatifs que la philanthropie généreuse, mais peu éclairée de nos jours propose, et de l'autre prenant souci de la dignité de l'homme, qui répugne à tendre toujours la main, le parti socialiste, dis-je, aborde hardiment le nœud de la question et ose poser devant le monde le problème de l'*organisation du travail*.

Messieurs, que ce problème nous plaise ou nous épouvante, il faut bien que nous l'acceptions. L'engagement formel de le résoudre fut pris implicitement le jour où l'on voulut l'éducation du peuple.

Car ce serait une étrange contradiction que de donner, d'une part, au peuple la connaissance de ses droits, et, de l'autre, de lui en interdire l'usage. Ce serait une folie bien grande que de lui faire sentir que la société lui doit *travail* et *part proportionnelle* dans le travail, et, après cela, ne lui garantir ni l'un ni l'autre... Et pour le lui garantir, que faut-il?... *Organiser le travail.*

Je le demande à ces hommes du jour qui lancent l'anathème aux socialistes : qu'opposeront-ils aux masses, qui, le fer et le feu dans les mains, réclameront peut-être non pas seulement comme nous une part proportionnelle dans les produits du travail, mais un partage égal de richesses?

Leurs moyens ordinaires sont le sabre et les maximes d'économie politique. Mais le sang appelle le sang, et nous savons, par expérience, à qui reste en définitive la victoire dans les révolutions. Et, pour ce qui est des verbiages économiques, je doute fort que l'on calme les prolétaires en tâchant de leur prouver avec Malthus, qu'ils n'ont aucune place à réclamer en ce monde si, en naissant, ils ne l'y trouvent toute faite et qu'ils doivent s'abstenir de faire des enfants.

Ce jour-là, les hommes qui n'auront pas d'autre digue à présenter aux déchaînements populaires seront les hommes du passé, et les sauveurs de l'humanité seront ceux que le pouvoir insulte aujourd'hui... (Oui! oui! Applaudissements.)

La Banque de France et le comptoir l'Unité de Valenciennes.

On lit dans la *Presse* :

Un fait excessivement grave vient de se passer à Valenciennes. Les gérants du comptoir l'*Unité* de cette ville, ayant présenté le 8 décembre dernier pour 10 000 fr. de billets de la Banque de France au comptoir établi dans cette ville, le caissier refusa des

... empêcher le renouvellement du privilège de la Banque de Bordeaux, parce que, dit-elle, ses comptoirs auraient sur les banques départementales l'immense avantage de faciliter la circulation des espèces et l'échange des billets de banque.

Ce qui vient d'arriver à Valenciennes exige que quelque mesure réglementaire soit adoptée pour l'échange des billets par les comptoirs. Il est certain que ceux-ci ne pourraient pas rembourser à présentation pour des sommes considérables de billets de banque; il faudrait donc statuer qu'un comptoir sera toujours forcé de rembourser à présentation pour une forte somme de billets de banque centrale, comme, par exemple, 5 ou 6000 fr., et qu'elle devra prendre l'engagement de rembourser tous les billets qu'on lui présentera, quel que soit le montant de la somme, en prenant le délai nécessaire pour faire venir les espèces de l'établissement central.

Nous ajouterons à ces observations de la *Presse* que nous ne pouvons comprendre l'inintelligence qui engage la Banque à prendre des mesures aussi restrictives de son propre crédit que celle du refus fait par le Comptoir de Valenciennes; il est déplorable de voir nos premiers financiers engagés dans cette voie de timidité qui ne leur permet pas de comprendre que la Banque de France doit faire office du grand instrument de crédit dans notre pays.

En outre, pour le cas particulier dont il s'agit, il faut remarquer qu'il est absurde que les Comptoirs de la Banque en province, *émettant et donnant en paiement les billets* de la Banque centrale, ne seraient pas tenus de les rembourser à vue.

Elections libérales à Fribourg. — (Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*).

Fribourg, 10 décembre 1847.

Ce jour comptera dans les fastes de notre pays. La révolution nationale qui vient de faire rentrer le canton de Fribourg dans l'alliance helvétique, a reçu la sanction solennelle du peuple souverain. Les élections qui viennent d'avoir lieu ont donné un éclatant démenti aux assertions du *Journal des Débats* et des autres organes du parti rétrograde à l'étranger comme en Suisse.

Le peuple avait été appelé à se nommer soixante-cinq représentants. *Tous, excepté sept, appartiennent à l'opinion libérale.*

Le *Journal des Débats* ne manquera pas de dire que ce résultat est dû à la terreur, et que les baïonnettes fédérales ont étouffé la voix de l'opposition.

Pour prouver le contraire, il me suffit de vous dire qu'à Fribourg, chef-lieu du cercle de la Sarine, la nomination de certains plébéiens (de M. Castella, par exemple) a été chaudement disputée, et qu'ils n'ont passé qu'à la majorité de 1 097 voix contre 707. Ces 707 voix n'ont pas craint de se prononcer dans le sens rétrograde, et personne ne leur en a voulu à cause de leur liberté d'opinion.

Dans les cercles de la Montagne, Morat et de la Broye, les nominations ont eu lieu dans le sens libéral à une unanime majorité.

Fribourg est sauvé.

MAROC. — **Mouvement des troupes d'Abd-el-Kader.** On lit dans l'*Echo d'Oran* du 26 novembre : « Les premiers bruits qui ont circulé sur les évènements du Maroc annonçaient quelque chose de plus décisif, que ne l'ont été jusqu'ici, malgré beaucoup de sang versé, les divers épisodes du débat de Muley-Abd-er-Rahman et d'Abd-el-Kader.

» Voici ce que nous savons aujourd'hui de l'état des choses : Il y a douze ou quinze jours, l'émir a quitté Bordj-Zelouan, cette petite bourgade voisine de Melillia et de la mer, sur laquelle il s'appuie depuis plusieurs mois. Il est venu aux fontaines de Zaïo, avec son camp et sa déïra qui y fit déjà séjour, lorsqu'elle traînait à sa suite nos malheureux prisonniers. C'est à Zaïo qu'il a emmagasiné dans les silos l'amende en grains que lui ont dernièrement payée les Guelaïa. C'est un point bien couvert à l'Est par la Moulouïa, qui est tout à fait in-

... *L'intervention en Suisse réclamée par M. John O'Connell et refusée par lord Palmerston.*

CHAMBRE DES LORDS. — *Séance du 13 décembre.*

Les lords s'assemblent à cinq heures du soir et attendent plusieurs heures le bill pour la répression des crimes et délits en Irlande, qui leur est enfin apporté à huit heures du soir, après avoir passé dans l'autre chambre. — Les lords entendent la première lecture du bill et s'ajournent immédiatement après cette lecture.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du même jour.*

LORD JOHN RUSSELL annonce que lundi prochain il fera la motion de l'ajournement de la chambre jusqu'au 3 février.

En réponse à une interpellation de M. Gladstone, le noble lord déclare qu'il a le projet de présenter jeudi prochain le bill tendant à faire cesser les incapacités des juifs

SIR JOHN GREY fait alors la motion de la troisième lecture du bill pour la répression des crimes et délits en Irlande.

M. JOHN O'CONNELL, conformément à ce qu'il a annoncé, propose de renvoyer cette troisième lecture à six mois.

M. W. SMITH O'BRIEN seconde cette motion.

M. MORGAN-O'CONNELL vote au contraire pour le bill, en faisant observer qu'après avoir mis cette arme aux mains du gouvernement, il sera d'autant plus exigeant envers lui, quant à la politique, qu'il adoptera envers l'Irlande.

M. BRIGHT s'exprime dans le même sens et réclame avec force des mesures de soulagement et d'amélioration pour l'Irlande. L'orateur blâme d'ailleurs les membres irlandais de ne savoir que récriminer sans jamais prendre eux-mêmes l'initiative d'une proposition utile et pratique en faveur de leurs malheureux compatriotes. Selon M. Bright, le véritable fléau de l'Irlande, c'est l'oisiveté.

SIR B. HALL essaie de prendre la parole pour faire ressortir l'inconséquence de M. J. O'Connell, qui a commencé par approuver le bill et qui le combat ensuite de toutes ses forces; mais la chambre, que cette discussion impatiente, interrompt l'orateur par des cris nombreux de aux voix! aux voix!

Le scrutin de division donne le résultat suivant : pour l'amendement de M. J. O'Connell, 44; contre, 173.

Le bill est lu pour la troisième fois et passe définitivement.

LE CHANCELIER DE L'ÉCHIQUIER demande la présentation du rapport sur les chemins de fer.

M. STRAFFORD appelle à cette occasion la sollicitude de la chambre sur les ouvriers des chemins de fer, et annonce qu'après les vacances il présentera une série de mesures à ce sujet.

SIR G. GREY ajourne ce qu'il aurait à dire à cet égard jusqu'à la présentation des mesures annoncées. Il engage toutefois M. Strafford à ne pas fonder, quant à ce point particulier, de trop grandes espérances sur la législature.

Le rapport est présenté et accepté. — Le bill des travaux publics (Irlande) passe au comité.

M. LABOUCHÈRE demande, au nom du gouvernement, l'autorisation de présenter un bill destiné à suspendre l'exécution d'une partie de l'acte qui règle l'organisation gouvernementale dans la Nouvelle-Zélande.

Les avis officiels reçus de cette colonie, dit M. Labouchère, font mention de difficultés presque insurmontables que les autorités locales rencontrent pour exécuter le bill de cette année, qui étend au groupe de la Nouvelle Zélande la forme constitutionnelle de gouvernement. En conséquence, le gouvernement de la métropole présente un bill destiné à suspendre la charte actuelle de la Nouvelle-Zélande pendant cinq années.

Après une discussion sans intérêt, la chambre se prononce pour la prise en considération du bill.

M. THOMAS BARING demande au secrétaire d'Etat des affaires étrangères si des négociations sont en ce moment pendantes avec la France pour la levée du blocus que cette puissance maintient dans la Plata.

LORD PALMERSTON répond qu'il a eu une conférence à ce sujet avec

---

nétrée. Elle lui répondait toujours le sourire aux lèvres :

— Espère! espère!

Et souvent, après cette réponse, la douce enfant se détournait pour essuyer une larme furtive, car cet espoir, qui était la vie de son frère, et qu'elle s'efforçait d'entretenir, elle ne l'avait plus...

Cependant le malade renaissait à la vie, ses forces revenaient, sa blessure était presque complètement cicatrisée. Il se levait et avait même une fois tenté de sortir.

Mais avec la santé, la passion profonde qu'il éprouvait pour miss Linley redevenait plus impérieuse et plus inquiète.

Miss Sheridan avait laissé grandir toutes les illusions charmantes dont il s'était bercé; elle n'osait plus le contredire, et le pauvre Sheridan bâtissait un monde de projets, il se croyait à la veille de voir se réaliser l'Eldorado de ses rêves.

Or, un soir qu'il sommeillait tranquillement, la tête pleine de songes d'or et d'amour, un bruit léger se fit entendre tout à coup à la porte de la chambre. Miss Sheridan veillait au chevet du lit de son frère, elle se leva, le regarda, et, marchant sur la pointe du pied, elle alla ouvrir. Une personne qui se tenait dans l'ombre sur le palier lui dit à voix basse quelques mots auxquels elle répondit :

— Il dort... Viens...

Une jeune fille entra alors dans la chambre suivie par une femme dont l'extérieur annonçait une servante. La jeune fille écarta le voile qui lui couvrait le visage.

C'était miss Linley.

Elle était pâle. On pouvait suivre sur ses joues décolorées la trace de larmes récentes.

Miss Sheridan regarda Maria avec crainte en jetant un coup d'œil de côté sur le lit où reposait son frère.

Maria parut comprendre cette muette interrogation. Elle saisit avec effusion la main de la jeune fille, et dit en étouffant un soupir :

— C'est fini!

A cette réponse, miss Sheridan devint aussi pâle que Maria. Elle laissa retomber sa main le long de son corps d'un air découragé.

Il y eut entre les deux jeunes filles un moment de pénible silence.

Puis miss Sheridan entraîna doucement miss Linley du côté de la cheminée. Elle la fit asseoir près du feu, et, allant au lit de son frère, elle en tira les rideaux avec précaution, de manière à ce que le malade ne pût pas voir Maria, s'il venait à s'éveiller. Cela fait, la jeune fille revint à sa pauvre désolée compagne.

— Voyons, lui dit-elle en lui prenant les mains avec amitié, qu'est-ce qu'il y a, Maria? qu'est-il arrivé aujourd'hui? pourquoi ce désespoir et ces larmes?

— Je pars ce soir! répondit Maria d'une voix étouffée par les sanglots.

Miss Sheridan tressaillit et releva la tête.

— Ce soir! dit-elle; où donc?

— A Londres.

Il y eut une nouvelle pause.

Maria mit sa main sur ses yeux, qui s'emplissaient de larmes.

— Allons, allons, reprit miss Sheridan; eh bien! nous irons à Londres dès que ce pauvre Dick sera rétabli, et peut-être que ton père se laissera fléchir...

— Jamais! murmura la jeune fille.

— Pourquoi cela?... Voyons... parle... dis-moi... que s'est-il passé aujourd'hui?

— Aujourd'hui, répondit miss Linley avec effort, mon père a voulu que je choisisse définitivement un mari. Il me proposait ton frère Charles, M. Norris, M. Vauderlan ou M. Halhed; je lui ai répondu que je choisissais ton frère Richard.

— Alors?

— Alors il s'est récrié en disant que nous étions toutes les mêmes, que nous choisissions toujours le fruit défendu, que j'étais une vraie fille d'Eve et mille autres choses... enfin, que jamais Richard ne m'épouserait, qu'il fallait que j'y renonce.

— Et ta mère?

— Ma mère consentait, elle... Elle disait que si j'aimais bien réellement Richard, je devais l'épouser, qu'elle se reprocherait toute sa vie d'avoir, en forçant mes inclinations, causé mon malheur.

— Et ton père?

— Mais mon père, en voyant que j'étais soutenue, s'est emporté. Il m'a dit que Richard... mais je ne te répéterai pas tout cela... enfin il m'a demandé quel était celui que j'aimais le mieux des autres. Je lui ai répondu que si j'aimais Richard, c'est que j'étais sûre qu'il m'aimait, lui; qu'il s'était dévoué pour moi, qu'il était juste que je lui payasse de mon amour le sacrifice qu'il m'avait fait de sa vie. Je lui ai répété tout ce que tu m'avais dit relativement à son voyage de Londres et à son duel avec le capitaine Mathews. Je lui ai avoué que j'étais venue te voir ici quelquefois et que j'avais entendu des paroles échappées au pauvre Richard pendant son délire qui prouvaient qu'il m'aimait bien profondément. Enfin je lui ai dit, que pour MM. Vauderlan, Norris et autres, la plus grande marque d'amour qu'ils pouvaient me donner, c'était de ne plus me rechercher, que je ne les aimais pas. Ma mère prenait mon parti, mais mon père...

— Eh bien?...

— Eh bien, il veut que j'épouse Vauderlan. Il prétend qu'il est très riche, qu'il m'aime et qu'il me rendra heureuse. Voilà pourquoi il m'emmène. Vauderlan nous suivra dans une chaise de poste. A Londres, je dois l'épouser et nous partirons ensuite pour la France et de là pour l'Italie. Tout cela est arrêté. Cet homme a même envoyé aujourd'hui un exprès à Londres retenir des places sur un bâtiment afin que nous n'éprouvions pas de retard.

— Et que vas tu faire?

— Rien, je ne puis rien, mon Dieu! Je venais te chercher...

— Moi?

— Oui, tu peux encore supplier mon père, il t'écoute toujours; la dernière fois, tu l'avais ébranlé; moi, il ne m'écoute plus. Tu lui demanderais seulement de retarder le voyage.

— Oh! oui, oui, répondit miss Sheridan, d'une voix brève et convulsive.

Et jetant un long regard sur le lit où reposait son frère, elle ajouta :

— Car ton départ le tuerait peut-être, Maria, si tu savais combien il t'aime!

Les deux jeunes filles restèrent pendant un moment encore l'une près de l'autre et les mains dans les mains.

Puis miss Sheridan se leva, traversa rapidement la chambre sur la pointe du pied, entr'ouvrit avec précaution les rideaux du lit, et regarda Richard qui fit un mouvement.

Cependant la jeune fille revint près de Maria en disant :

— Il dort... partons...

En même temps miss Sheridan jetait une mante sur ses épaules. Elle prit le bras de sa compagne, et toutes deux sortirent de la chambre suivies par la jeune femme qui servait de chaperon à Maria.

Mais à peine étaient-elles parties, que Sheridan tira violemment les rideaux de son lit et s'assit sur son séant.

La garde-malade, qui se tenait à son chevet, lui demanda ce qu'il voulait.

Sheridan était pâle, ses traits étaient contractés; il paraissait en proie à une agitation violente; il avait entendu quelques mots de la confidence de miss Linley à sa sœur, et il comprenait que son bonheur était au moment de lui échapper.

Il renvoya la garde-malade sous un prétexte quelconque, et dès qu'il fut seul il se leva, s'habilla vivement et sortit de la chambre.

AMÉDÉE GOUET.

(*La suite à demain.*)

— Demain, jeudi, on reprend au théâtre de la Porte-Saint-Martin, le *Chiffonnier*, drame de M. Félix Pyat.

[illegible] puissances qui ont garanti, en 1815, l'indépendance cantonale.

LORD PALMERSTON répond que le gouvernement britannique a reçu un avis officiel des mesures prises par le gouvernement de Fribourg, afin de bannir les jésuites et autres religieux dépendant de cette congrégation ; mais qu'il est sans avis officiel quant à la décision de Lucerne sur les mêmes points. — Il ajoute que, d'après tous les rapports qui lui sont parvenus, le gouvernement ne croit point avoir le droit de se mêler de cette affaire.

ESPAGNE. — On lit dans le *Fomento* du 5 décembre : « Le chef de la colonne de Las Novas, ayant opéré une reconnaissance sur le point où eut lieu la rencontre du commandant Travesa avec la bande de Marsal, a capturé le sergent Juan Alcala et un autre factieux nommé Juan Andrea, blessés l'un et l'autre dans cette affaire. On a su par eux que le nombre des rebelles qui composaient la bande dont ils faisaient partie était de 200 fantassins et de 16 cavaliers et que leur dessein était de pénétrer dans les villages de la côte. On fit transférer les deux prisonniers à Girone; le sergent mourut en route et son compagnon mourut à l'hôpital. Avant-hier une petite troupe de rebelle essaya d'imposer une contribution forcée aux habitants d'Argentona, mais elle se retira sans avoir accompli son projet, ayant appris qu'une colonne de troupes royales s'approchait. Les soumissions partielles continuent dans diverses localités.

Choléra. — On écrit de Mossoul, 23 novembre :

« ... Le choléra menace de sévir avec force. Depuis son arrivée, autant de cas autant de morts. Le médecin de l'intendance sanitaire recommande la transpiration et la boisson du thé.

» Nous attendons de Bagdad des médecins et des médicaments, et M. Loëwe-Weymars, consul de France dans cette ville, fera tout ce qui dépendra de lui dans cette circonstance, nous en sommes persuadés. Déjà, lorsque le fléau sévissait dans sa résidence, il a fait preuve de courage et de capacité. C'est même pour cela que S. S. le pape lui a envoyé la décoration de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. »

FAITS DIVERS.

Le journal la *Presse* donne à peu près comme certain que M. Guizot vient de se décider à rappeler M. de Bois-le-Comte, notre ambassadeur en Suisse.

— M. Legrand, sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics, conseiller d'Etat et membre de la Chambre des députés, est nommé président du comité des travaux publics au conseil d'Etat, en remplacement de M. de Fréville, décédé.

— On assure que le roi a signé hier l'ordonnance qui nomme l'honorable M. Berger aux fonctions de maire du 2e arrondissement.

— M. Michelet ouvre son cours, jeudi 16 décembre, à une heure.

— Le télégraphe électrique est maintenant en pleine activité entre Paris et Lille.

— L'inauguration du chemin de fer de Marseille à Avignon aura lieu dans les premiers jours de janvier 1848.

— L'*Echo d'Oran* annonce qu'il est question de fonder en Algérie une école d'agriculture qui servirait de succursale à tous les établissements de ce genre qui sont en France. Les élèves de ces écoles iraient tour à tour passer trois années en Afrique pour étudier la culture spéciale de ce pays.

— La petite vérole sévit avec force dans le département de la Vienne; l'arrondissement de Châtellerault surtout est décimé.

— On assure que les états secondaires qui ont pris part aux conférences de Vienne, ont protesté contre le congrès que veut faire établir M. Guizot, pour le réglement des affaires de la Suisse, sous prétexte qu'elles ont droit de prendre part à ce congrès, comme aux conférences de Vienne.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DU NORD. — Un nouvel accident qui aurait pu avoir de tristes résultats, est encore arrivé sur le chemin de fer du Nord. Nous lisons ce qui suit dans le *Journal de Lille* :

« Un train de wagons chargés de terre se trouvait à l'endroit du chemin de fer appelé *les aiguilles du faubourg de Paris*. Plusieurs ouvriers étaient auprès de ces wagons, à sept heures du matin. Un mécanicien reçut l'ordre de partir de la station de Douai avec sa locomotive pour aller chercher ce train. Il partit à grande vitesse, sans le piqueur qui devait l'accompagner, et arriva brusquement sur le convoi vers lequel il se dirigeait. Un choc des plus violents s'ensuivit. Les wagons pesamment chargés résistèrent, mais le tender de la locomotive se brisa. D'un autre côté le mécanicien ayant négligé de faire siffler sa machine, les ouvriers qui se trouvaient près des wagons eurent à peine le temps de se sauver. Quelques-uns même furent atteints légèrement. »

MARINE SUÉDOISE. — Une résolution du roi de Suède porte que désormais il ne sera plus construit de vaisseaux de ligne à voiles; ceux qui existent seront conservés et modifiés. La force principale de la marine suédoise consistera désormais en navires à vapeur. L'effectif naval se composera de 272 bâtiments de guerre, dont 52 bateaux à vapeur, et 21 608 matelots.

LES BOURGEOISES RIDICULES. — La plaisante aventure! Lundi matin, au moment où la diligence qui part de l'hôtel de la Dorade pour Tarbes allait se mettre en route, il se fit autour d'elle un certain bruit; il y eut presque un attroupement. Que se passait-il donc?... Mme Dorval devait prendre une place dans le coupé; il s'y trouvait déjà deux dames du chef-lieu des Hautes-Pyrénées, fort *collets montés*, à ce qu'il paraît. A peine eurent-elles entendu prononcer le nom de leur compagne de voyage, que, se croyant compromises si elles roulaient en voiture côte à côte avec Mme Dorval, elles s'écrièrent : « Nous ne voulons pas nous trouver à côté d'une comédienne! » Le grand mal, nous vous le demandons, que deux humbles bourgeoises soient, pour quelques heures, placées à côté d'une femme illustre, d'un esprit d'élite, d'une intelligence supérieure, que des foules entières ont applaudie, fêtée, couronnée!!

Vraiment on ne sait de quoi s'étonner le plus de la sottise ou de l'impertinence de ces deux dames de Tarbes. Mme Dorval releva, comme le méritait, cette ridicule outrecuidance; et rendant à ces dames mépris pour mépris: — Vous aurez, leur dit-elle, l'honneur de voyager avec mon domestique! » Elle le fit en effet placer dans le coupé entre ses deux dames, et prit elle-même une place à la banquette.

(*Observateur des Pyrénées.*)

[illegible] que nous n'essaierons pas de décrire. Rosseel, en pleurant, a embrassé sa femme et a donné la bénédiction à son jeune enfant, âgé de deux ans et demi. Il a également demandé pardon de ses fautes à son beau-frère, qui est un honnête ouvrier ferblantier, travaillant à Bruxelles depuis une dizaine d'années.

» L'épouse Rosseel est réellement digne de pitié; minée par les chagrins, enceinte de près de sept mois, d'une santé très chancelante, il est peu probable qu'elle survive longtemps à une aussi épouvantable rupture. Elle a été recueillie par son frère et n'est pas partie pour la Hollande, comme on l'a dit. Son départ pour Bréda où elle a sa famille n'aura lieu que dans trois semaines et, après avoir eu avec Rosseel une seconde et dernière entrevue qu'il a vivement sollicitée avant qu'elle ne s'éloigne pour toujours de Bruxelles...

» Rosseel a témoigné à sa femme et à son beau-frère le plus vif repentir de ses forfaits, où l'a entraîné, a-t-il dit, la fréquentation des mauvaises sociétés.

» La famille avait refusé de continuer des relations avec les époux Rosseel depuis qu'ils s'étaient décidés à tenir une maison de débauche qu'ils abandonnèrent au bout d'un certain temps. »

CIVILISATION PERFECTIBLE. — On écrit de Bath, le 8 décembre, au journal le *Sun* :

« Un crime affreux vient d'être commis dans notre ville, la femme d'un pauvre ouvrier brasseur s'est coupé la gorge après avoir coupé la gorge à ses quatre enfants; depuis samedi le malheureux ouvrier était à son travail et n'était pas rentré; il avait laissé la mère avec ses enfants. Depuis quelque temps sa femme paraissait en proie à un profond découragement. »

LE JUGEMENT DE SALOMON. — On lit dans l'*Echo d'Oran* : « Une Mauresque des environs d'Oran avait pour maris deux Arabes à la fois. Cette digne fille d'Eve avait su, d'ailleurs, si bien prendre ses mesures, que nul ne se doutait du manège, les deux Arabes moins que tous autres; elle recevait l'un pendant le jour l'autre pendant la nuit.

» Bientôt, cependant, elle devint enceinte, et mit au monde un enfant mâle. Grand embarras.

» Les deux pauvres maris se rencontrèrent; force fut à la femme d'avouer sa faute. Tout s'arrangea pourtant sans effusion de sang; restait à savoir auquel des deux époux appartiendrait l'enfant, et chacun le voulait.

» Il fut convenu d'un commun accord, qu'on porterait le débat devant le cadi du lieu.

» Celui-ci, parties ouïes, décida que l'enfant, s'il était né durant le jour, devait échoir à l'homme du jour, ou à l'homme de la nuit s'il était né durant la nuit; mais, pour surcroît d'embarras, la mère déclara que le marmot était né à l'heure du crépuscule, ou, comme nous disons, entre chien et loup.

» Allah permit qu'un marabout passât alors en cet endroit. Il se fit conter l'affaire, réfléchit un instant, puis demanda des œufs de poule et des balances. Il cassa les œufs par le milieu, les vida et pesa avec le plus grand soin trois coquilles vides, de sorte qu'elles eussent chacune exactement le même poids. S'approchant ensuite de l'enfant, objet du litige, il lui fit au bras une légère incision, et recueillit son sang dans une des coquilles d'œuf; il pratiqua la même opération sur chacun des deux Arabes. Lorsque les trois coquilles furent également pleines, il pesa, toutes deux ensemble, celles qui contenaient le sang des pères présumés; une d'elles pesait plus, l'autre moins. L'homme du désert prit alors la coquille où était le sang du nouveau-né, la posa dans un des plateaux de la balance, comme terme de comparaison, et recommença à peser avec elle, mais cette fois séparément, chacune des deux autres coquilles; une de ces dernières se trouvant juste égal en poids avec la coquille de l'enfant, le nouveau Salomon déclara que celui-ci appartiendrait à l'Arabe dont le sang avait la même pesanteur, signe manifeste qu'il en était le père. »

CURIEUX RAPPROCHEMENT. — L'assassinat de la demoiselle Evenepoel et de ses deux servantes nous rappelle un crime affreux qui fut commis il y aura bientôt 50 ans sur la personne du grand-père de l'une des malheureuses victimes de la place Saint-Géry.

C'était en 1801, le sieur Smeets, grand-père de la fille Smeets, l'une des servantes assassinées de la demoiselle Evenepoel, maire de la commune de Curange (près de Hasselt), retournait paisiblement à son domicile, le soir, vers onze heures; il était accompagné de son garde-champêtre, qui passait pour être son ami intime et auquel il avait prodigué les plus grands bienfaits. Tout d'un coup le malheureux Smeets fut assailli par quatre brigands, complices du garde-champêtre, qui le massacrèrent de la manière la plus affreuse.

Non contents d'avoir accompli cet horrible assassinat, ces misérables s'acheminèrent vers la demeure du sieur Smeets, et là, après avoir exercé sur la mère et sur la femme de l'infortunée victime les plus horribles traitements, ils dévalisèrent toute la maison. Le garde-champêtre seul fut découvert par la justice; il avoua son crime; mais il se refusa obstinément à faire connaître ses complices. Condamné à la peine capitale, il fut exécuté à Maestricht en 1801.

(*Libéral liégeois.*)

LES LOIS SOMPTUAIRES EN FRANCE SOUS LA RÉPUBLIQUE. — La taxe sur les domestiques était ainsi réglée :

Domestiques hommes :	
Le premier	6 fr.
Le second	25
Le troisième	75
Le quatrième	100
Domestiques femmes :	
La première	4 fr. 50 c.
La seconde et les autres	5

La taxe des chevaux et mulets de luxe, de selle, de carrosse, de cabriolet et de litière, était de 25 fr. pour le premier et de 50 fr. pour le second, dans les villes de 50 000 âmes et au dessus.

De 15 fr. pour le premier et de 30 fr. pour le second et les autres, dans les communes de 40 000 à 50 000 habitants.

La taxe baissait ainsi jusqu'à 2 000 habitants.

La taxe sur les voitures et litières de luxe était :

Pour une voiture à deux roues et suspendue	50 fr.
Pour une litière	50
Pour une voiture à quatre roues et suspendue	100

La taxe était moindre pour les loueurs de voitures et marchands de chevaux patentés.

Il y avait des exceptions pour les militaires, les fonctionnaires, les manufactures, l'agriculture, le roulage et le transport des denrées et comestibles.

INCENDIE D'UN NAVIRE EN MER. — Une lettre adressée de Tréguier à ses consignataires, par le capitaine Gorham Howland, commandant le navire américain *R.-S. Shaw*, brûlé en mer, donne les détails suivants sur ce sinistre :

[illegible] à la remorque dans le canot de sauvetage, tandis que le feu, qui déjà avait mis en ébullition le goudron des coutures, augmentant d'intensité, ne laissait plus aucun espoir de sauver le *R.-S. Shaw*.

» Cependant la grosse mer ne tarda pas à faire rompre l'aussière qui retenait l'embarcation à l'arrière, et, obligé de lutter contre le vent et des lames énormes, les naufragés perdirent bientôt de vue le navire qui fuyait avec sa voilure, en laissant derrière lui une trace de fumée.

» On fit route pour la côte de France, qui était la terre la plus proche, et, le 10 au soir, les malheureux, épuisés de fatigue, débarquèrent au Tréguier, petit port des Côtes-du-Nord. La précipitation avec laquelle ils ont dû abandonner le navire ne leur a pas permis de sauver autre chose que les vêtements qu'ils avaient sur eux. Le capitaine avait mis sa malle à bord du canot avec ses papiers les plus importants; mais, menacé de chavirer à tout instant, il fut obligé, pour le salut commun, de sacrifier ses propres intérêts, et lança la malle par dessus le bord. Les papiers furent aussi emportés par la mer, qui déferlait avec furie sur l'embarcation.

» Le capitaine Howland a adressé son rapport sur tous ces événements au consul des Etats-Unis à Brest. »

LA NAVIGATION DU DANUBE. — On écrit de Gerlatz, 23 novembre, au *Nouvelliste* :

« La navigation du Danube est décidément fermée pour l'année 1847. Notre port et celui d'Ibraïla sont encombrés de près de trois cents navire du commerce qui vont y hiverner. La mer Noire n'est pas tenable. Des paquebots autrichiens qui, reliant leur ligne avec ceux de Belgrade, de Vienne, de Lintz et de Ratisbonne, font de notre fleuve l'artère la plus puissante du corps européen, de ces paquebots-là, disons-nous, nous avons vu que le dernier n'arriverait pas, et nous étions en peine sur son compte. C'est *le Comte-Kolowrat* qui, cette année, clôture la navigation danubienne. Il n'a pas pu, pendant quatre jours, déboucher du Bosphore dans la mer Noire; il lui a fallu se réfugier tantôt à Bouyoukdéré, tantôt à Féneraki. Après avoir triomphé des obstacles et avoir vu périr trois navires sans pouvoir leur porter secours, il s'est, à trois reprises, réfugié à Warna, à Kustendjé, à Burgas. »

Les Ecoles d'Idiots.

L'auteur des *Mystères de Paris* a fait comme ces saints des légendes qui, à une femme ivre de parures et de sensuelles voluptés, montraient un cadavre en décomposition, pour lui rappeler combien la beauté est passagère et les plaisirs imparfaits. Il a soulevé le rideau qui cachait aux élus de la société les hideurs et les monstruosités qui grouillent dans ses bas-fonds. Il s'en faut cependant qu'il ait tout montré, tout indiqué. Chez ces victimes de la société, victimes patientes ou révoltées, victimes de la misère ou du crime, de la faim ou de l'absence d'éducation qu'il a fait comparaître, quelque chose d'humain subsiste. L'instinct moral est souvent perverti, mais l'intelligence survit encore. Il est quelque chose de plus horrible que la misère, de plus hideux que le crime et la dépravation : c'est la folie et l'idiotisme. Des êtres marchent, parlent, agissent, hommes par l'extérieur, et cependant ce qui fait le propre de l'homme, l'intelligence, est absent de ces corps. Cet œil terne, cette face grimaçante, ces tics, ces discours incohérents dans une organisation humaine ont quelque chose d'anormal qui effraie et déchire le cœur le moins susceptible d'attendrissement.

La société aurait tort de se laver les mains de cette dépravation de l'intelligence humaine. L'aliénation mentale, qu'elle se produise dès la naissance ou qu'elle se développe sous l'empire des circonstances de la vie, est un résultat de la constitution sociale. Les anciens avaient peu de fous, le moyen-âge en avait beaucoup. Cela tenait à plusieurs causes. Dans le monde grec ou romain, le père usait souvent de la faculté qui lui était donnée de faire périr l'enfant mal conformé. Sparte avait même une caverne spéciale destinée à ces exécutions. Il n'y avait donc pas d'idiotie congéniale. Parmi les hommes faits, les cas de folie étaient fort rares, parce que la plupart des causes qui les produisent n'existaient pas. L'esclavage contenait un préservatif contre la misère. L'esclave vivait courbé sous le fouet, mais il ne souffrait pas de la faim. Le travail était pénible, mais il s'exécutait presque toujours en plein air, et non dans des ateliers infects, dans ces sales demeures que notre société réserve au pauvre. L'intelligence et le corps recevaient à la fois leur développement. Les savants, les artistes, les philosophes grecs vivaient en plein air, et non pas courbés dans un étroit espace; au lieu de rester assis tout le jour, exerçant à peine leurs doigts, ils communiquaient leur science dans des jardins, en causant, ou dans de vastes salles ouvertes et librement parcourues par les courants d'air.

La gymnastique entrait forcément dans toute éducation; le corps et l'intelligence recevaient à la fois leur développement normal, et l'équilibre établi entre les facultés physiques et intellectuelles maintenait l'équilibre dans les intelligences. Ajoutons qu'on ne connaissait pas ces horribles maladies qui vicient les générations dans leur germe et rendent l'enfant victime du vice ou de l'imprudence des parents; qu'on n'avait pas inventé l'art de falsifier les denrées; qu'il existait peu de métiers insalubres.

Tout cela nous est arrivé avec le moyen-âge. Le christianisme a tenu plus grand compte de l'enfant, il a appris à respecter la nature humaine même dans sa difformité, il a émancipé l'esclave qui a gagné en dignité, mais qui a perdu en insouciance, et qui a dû souvent se courber sous la misère. L'industrie, en se développant, a créé la concurrence anarchique, fatale à la fois à ceux qui dirigent les travaux et à ceux qui les exécutent; de là les excès de travail, l'asservissement de l'homme à une seule fonction, à une seule pensée, l'éducation incomplète développant outre mesure certains instincts qui ne peuvent être satisfaits, l'entassement des individus dans d'étroits espaces, les sophistications de tout genre, les émanations pestilentielles des métiers insalubres, la nécessité des spécialités en tout genre, suite de l'uniformité du travail, l'ennui et la corruption précoce à l'atelier, au collége, au couvent. Les générations affaiblies sont devenues plus sensibles aux influences délétères, physiques, plus nerveusement impressionnables aux douleurs morales, la race humaine a dégénéré, et le nombre des monstruosités humaines, fous, idiots, va se multipliant chaque jour, proportionnellement aux progrès de la civilisation.

C'est à toutes ces causes ensemble qu'il faut s'attaquer pour détruire cet horrible fléau qui fait descendre les êtres surhumains au des-

finissent par mériter de s'y asseoir.

Qui a opéré ce prodige? Le travail, le travail en plein air, le labeur accompli en groupes et sur des mouvements rhythmiques. Le rhythme et l'association produisent des effets étonnants sur ces natures d'où l'intelligence est sortie. L'hospice possède une ferme dans la commune de Gentilly : fous et idiots y sont conduits et s'emploient à la cultiver, calmes, doux, laborieux. Si parmi eux il s'en trouve qui témoignent d'aspiration pour des travaux mécaniques ou même artistiques, on leur facilite le moyen de s'y livrer. Il y a dans l'hospice des ateliers de menuiserie, de chaussonnerie, de cordonnerie, des écoles de dessin et de musique. On fait alterner les divers travaux de manière à ne fatiguer ni l'esprit ni les membres, et ces enfants perdus de la famille humaine se trouvent, par le fait, beaucoup mieux traités que la plupart des travailleurs leurs frères, qui jouissent de toute leur raison.

Mais cette raison perdue, la recouvrent-ils? Hélas! la machine humaine est devenue bien fragile sous l'empire de tant de causes débilitantes; quand elle s'est une fois dérangée, elle ne retrouve que bien difficilement son équilibre. Il s'opère des guérisons complètes, mais elles sont toujours rares et elles ne s'accomplissent que fort lentement : mais n'est-ce rien que d'avoir rendu au bien-être et à la production des êtres à charge à eux-mêmes et à la société ?

Cette amélioration du reste ne date que d'un petit nombre d'années; et l'on n'en peut apprécier tous les résultats. Une révolution plus complète encore s'est opérée dans le domaine des idiots.

Les idiots vivaient ou plutôt végétaient autrefois dans les bas fonds des hospices, enfants mal conformés que l'on nourrissait par charité et dont on supposait l'intelligence à jamais engourdie. Des hommes se sont dévoués à régénérer ces intelligences, à réveiller ces sens endormis, à rendre la vigueur et la rectitude à ces appétits dépravés. Cette œuvre de régénération qui fait reculer les hommes ordinaires, dont la seule pensée horripile les natures nerveuses, M. Vallée l'a entreprise, et, grâce à la précieuse collaboration de l'habile directeur de l'hospice, il a déjà obtenu des prodiges.

Tout était à faire dans ces éducations. Ce que l'enfant ordinaire apprend de lui-même et par ses seules observations, l'idiot l'ignore plus ou moins complètement. Non-seulement il y a chez eux l'intelligence à faire éclore, il y a les sens à développer, car presque tous les idiots les ont plus ou moins obtus, hors un seul, l'instinct sexuel. Il fallait apprendre à ces êtres à goûter, à entendre, à distinguer les formes, les couleurs, à marcher, à sentir. L'instituteur s'est mis à l'œuvre; il a appelé à son aide le rhythme, la musique, les couleurs brillantes, les formes, les nombres, les poses; le son du tambour a marqué le pas et dirigé les évolutions; la musique a dirigé l'émission des sons; la danse et l'escrime sont venues donner de la précision et de la grâce aux mouvements; les exercices gymnastiques de la force aux membres, et un travail suivi a rendu cette vigueur profitable. Occupé toute la journée, avec ses compagnons, à des exercices pour tous, au plus d'éducation, demandez-lui de multiplier ... deux chiffres par deux chiffres? à l'instant même l'opération sera faite de mémoire;—trois chiffres par trois chiffres? réponse immédiate; — quatre chiffres par quatre chiffres? même facilité: le calcul est improvisé avec la rapidité de la parole... C'est à faire regretter à plus d'un caissier de n'avoir pas été idiot.

» L'autre élève, Charles Emile, est moins fort sans doute, mais son éducation constitue une merveille plus surprenante encore. C'était, à son entrée, l'idiotisme dans sa plus hideuse acception : privé tout-à-fait de l'odorat, de l'ouïe et du tact, il ne possédait qu'imparfaitement les deux autres sens. Il broutait l'herbe, dévorait ses excréments, se mouvait par bonds désordonnés et se ruait sur tous les obstacles, personnes ou choses, pour les mettre en pièces. — Voyez Charles aujourd'hui, il n'a conservé que certains tics qui dénotent encore son état originel : son œil est mobile, ses mouvements sont un peu brusques, sa parole saccadée : il vous frappera, au premier aspect, comme un homme mal organisé. Mais interrogez-le : — son œil distingue les couleurs et sait les assortir, distingue les chiffres et sait les combiner; les yeux bandés, ses doigts reconnaissent au simple toucher tou es les figures de géométrie; son oreille saisit les notes de musique sur tout instrument et sa voix les désigne; son nez aspire toutes les odeurs et son goût perçoit toutes les saveurs. L'intelligence s'est développée en lui en même temps que les sens, et Charles qui, laissé idiot, n'avait pas six mois à vivre, a obtenu, élève, un premier prix et fait déjà un bon menuisier. »

Voilà où en sont venus ces idiots et imbéciles qui mangeaient de l'herbe et de la terre il y a quelques années à peine. Leurs facultés se sont réveillées. Leur visage, leur son de voix, leurs tics sont encore de l'idiot, leurs actes intellectuels et physiques sont de l'homme.

Ce résultat a été obtenu en trois années seulement. Les philanthropes étrangers qui visitent cette école en sortent avec la pensée de doter leur pays d'une institution semblable, car il n'en existe encore en aucun autre pays. La Prusse, il est vrai, aura bientôt la sienne. L'Angleterre et les Etats-Unis aussi tiennent à ne pas rester en arrière. Enfin une maison spéciale pour l'éducation des idiots de familles aisées qui répugnent à la pensée de placer leurs enfants à l'hospice vient d'être fondée à Gentilly même, et reçoit les soins de l'instituteur de Bicêtre.

Aucun enfant idiot n'a encore pu être rendu à la liberté, mais on espère en amener un certain nombre à une guérison à peu près complète.

Par ce que l'éducation en commun, le travail exercé par groupes grossiers et dans des conditions d'association tout à fait défavorables, a produit sur des idiots, c'est-à dire sur des êtres chez lesquels l'intelligence est complètement oblitérée, on peut conclure ce qu'une éducation harmonienne produirait sur des natures intelligentes, sur des êtres placés dans des conditions normales.

J. F.

Récép. Rotsch.	»	101 50	BELG. 2 1/2........	»	»»» »/»	Orl.-Bord.	183 86
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2........	»	94 »/»	Mont. à Tr.	»»» »»
— — pass.	»	»» »/»	— de 1840........	»	97 1/2 »/»	Paris-Lyon	397 50
— 3 p. 0/0.	»	30 »/»	— de 1842........	»	98 1/2 »/»	Bord-Teste	»»» »»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque........	»	»»» »»	Zinc V. M.	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— de Em. 1841 .	»	»»» »»	Lin Mabert.	»»» »»
HOLL. 2 1/2.....	»	»» »/»	PIÉMONT..........	»	»»»» »»	F. de l'Av..	»»» »»
HAITI............	»	330 »/»	AUTRICHE.........	»	400 »»	Union lin..	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La direction des *Spectacles-Concerts* prépare activement ses fêtes de nuit, dont la première aura lieu le 26 courant; on en dit des merveilles : un éclairage splendide aux bougies, des fleurs, des tapis, des arbustes, un vaste amphithéâtre qui dominera toute la salle, un orchestre formidable dirigé par *Fessy*, en voilà plus qu'il ne faut pour attirer la foule élégante.

Spectacles du 16 décembre.

8 h. »|» OPÉRA.—
7 h. »|» FRANÇAIS.—Les Aristocraties, un Caprice.
8 h. »|» ITALIENS.—Norma.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—La Dame Blanche, le Maçon.
6 h. 1|2 ODÉON.—1re repr.: Les Atrides, le Legs, l'Avocat Patelin.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL (B. du Temple).—Gastibelza, une Bonne Fortune.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Hamlet.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE —Brioche, Coin du Feu, Nuit Blanche, Petites Misères.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS.—Chroniques Richelieu, Dernière Conquête, le Moulin.
6 h. 1|4 GYMNASE.—Tirelire, Didier, Veuve Pinchon, Suzanne, une Femme.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Mlle Camus, un Bas-Bleu, Grippe, la Seconde Vue, Deux Papas très bien, Père et Portier.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
6 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—La Grâce de Dieu.
6 h. »|» COMTE.—Fils du Pêcheur, 4 Gitanos, M. Chastonn, Michel.
6 h. 1|2 FOLIES.—Gentilhomme, les Finesses, une Primeur, César.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS.—La Fille du Diable, les Pages de Louis XV.
5 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS.—Charpentiers, Jacques II, le Brasero, Amazones.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 10 DECEMBRE.

L'Instinct du mal.

« Défendez une chose absurde, disait dernièrement un journal, vous verrez qu'il se trouvera le lendemain des hommes qui la feront. » Là-dessus, le journaliste concluait à la perversité de l'homme et à son amour inné du mal. Il ne voyait pas que cet accomplissement d'un acte absurde en lui-même est une protestation de la liberté contre le despotisme et l'arbitraire. C'est la liberté levée qui se pose en face d'une prohibition irrationnelle et tient à prouver son indépendance.

Fouillez au fond de tous les actes de perversion que l'on attribue à la nature humaine, vous y trouverez toujours une cause qui les explique et les justifie dans une certaine mesure. Ceux qui ont rompu violemment avec la société, voleurs, assassins, bandits, filous, c'est la société qui les a rejetés hors de son sein pour n'avoir pas su utiliser leurs vocations, leurs aptitudes, pour n'avoir pas développé leur moralité par l'éducation, pour n'avoir pas su employer les forces vives qu'ils venaient lui apporter. C'est la misère le plus souvent, ce sont les conditions répugnantes du travail, des lois vexatoires et en contradiction avec les tendances de la nature humaine qui les jettent dans une guerre sans fin contre la société. Le voleur de profession déploie plus d'énergie, d'adresse, de courage pour violer les lois qu'il ne lui en faudrait pour les observer. Le contrebandier, au milieu de sa vie de dangers et de fatigue, use plus d'énergie en un jour qu'il n'en faut pendant un an à l'ouvrier des fabriques. Mais le travail régulier est répugnant parce qu'il est monotone, solitaire parfois, mal payé toujours. La vie du voleur et du contrebandier met en jeu toutes les facultés physiques et intellectuelles, elle satisfait le sentiment de lutte et offre toutes les chances fiévreuses du jeu. Elle doit nécessairement exercer une vive séduction sur les natures énergiques, aventureuses, amoureuses du changement et de la lutte que le hasard a jetées au bas de l'échelle sociale et privées d'occasions régulières d'utiliser leurs facultés. Supprimez la misère par l'organisation du travail, perfectionnez l'éducation générale, ouvrez une voie aux capacités, transformez les conditions du travail, le vol deviendra inutile, les ambitions satisfaites ne songeront plus à se révolter.

Les autres crimes contre les personnes, les propriétés, la chose publique naissent également du vice des institutions. Que quelques attentats étranges se produisent inexplicables au premier abord, ce sont d'infiniment rares exceptions. Dans un état social où tous les instincts sont froissés, les uns contraints à se rapetisser, les autres à s'annuler complètement, il n'est pas étonnant, qu'à la longue, il se produise des maladies morales, comme il se produit des maladies du corps et de l'esprit. Une longue série d'oppressions et de réactions dans l'humanité a fini par abrutir le sens intime chez certains individus. Ils sont à l'état d'aliénation morale, comme d'autres sont à l'état d'aliénation mentale. Que la société se replace dans ses conditions providentielles, ces maladies se guériront, ces aberrations disparaîtront avec les autres produits morbides de notre chaos social.

L'instinct du mal chez l'homme n'est qu'une réaction ; le mal physique, le mal moral que nous rencontrons à chaque pas sur notre globe sont une protestation contre les fautes de la société humaine, un avis donné à l'homme qu'il s'écarte de sa voie, comme un choc l'avertit qu'il se heurte à un obstacle. Tous les faits de l'histoire et de l'observation prouvent victorieusement cette vérité, et protestent contre cette insulte gratuite adressée à Dieu par certaines théories qui attribuent à l'homme, image de Dieu, une perversion native, un amour inné du mal et de la subversion.

Une existence factice.

Les esprits sont tellement habitués au régime de la force qu'on éprouve une peine infinie à leur donner l'idée d'un régime de liberté. C'est en vain qu'ils verraient écrit sur le frontispice de l'abbaye de Thélème : *Fais ce que vouldras*, ils s'imagineraient toujours que l'on trouve là des lois qui obligent à accomplir certains actes déterminés. On a beau répéter que l'organisation du travail, telle que l'entend l'École phalanstérienne, suppose la liberté la plus absolue, que cette organisation est la seule institution sociale qui puisse assurer aux tendances de l'homme une satisfaction complète, en même temps qu'elle garantit l'ordre dans la production ; l'idée d'ordre pour le grand nombre implique toujours une idée de contrainte.

Il serait difficile au reste qu'il en fût autrement dans le milieu où nous vivons. L'esprit, pour arriver à l'idée complète de la liberté a trop à oublier. L'ordre n'est maintenu dans nos sociétés qu'à grand renfort de gendarmes, de soldats, de canons, de précautions minutieuses. La moitié du genre humain est occupée à se prémunir contre l'autre ou à la surveiller. Les travaux de précaution, de défense, de compression, de répression, sont plus considérables, plus compliqués, plus difficiles que ceux de production. Il y a plus à faire pour garantir une nation contre les nations, pour protéger une partie de la population contre une autre partie, que pour subvenir aux besoins de tout le genre humain.

Et notez bien que cette surveillance constante de l'armée, de la police, de la justice, du génie, de la marine, ces prisons, ces bagnes, ces pénitentiaires de tout genre, ces forteresses, ces camps, ces canons, tout cela est indispensable aujourd'hui. Si ces précautions venaient un jour à être négligées, si cette surveillance se démentait, toutes ces passions enchaînées, que la chaîne a rendues féroces, se précipiteraient les unes sur les autres, et ne laisseraient pas une pierre de tout ce bel échafaudage social, qui place le voleur au pinacle et renvoie l'honnête homme à l'hôpital.

Une société obligée de s'appuyer pour vivre sur un tel déploiement de force brutale est fatalement condamnée à périr, et sa chute est d'autant plus proche, que, chaque jour, ceux qui la défendent redoublent d'aveuglement, de folie et d'imprévoyance; tandis que ceux qui l'attaquent redoublent d'ardeur, d'habileté et même de science; car la science vient à leur secours comme élément dissolvant. Le coton-poudre, l'ether, le chloroforme, cent autres substances chimiques nouvellement découvertes peuvent se transformer en agents dangereux entre les mains d'une société corrompue, ou même devenir des agents de destruction aux mains des malfaiteurs. Chaque jour augmente le nombre des affamés et des révoltés. Chaque jour, la mine qu'ils creusent sous la société devient plus menaçante, est plus près de faire explosion. Que les gouvernants continuent à fermer les yeux sur la misère et les souffrances des masses, que le monde officiel persiste dans son superbe dédain des questions sociales et dans le système de corruption dont il nous donne depuis quelque temps le scandaleux spectacle ; les efforts de ceux qui veulent réformer pacifiquement la société pourront rester impuissants à contenir le mouvement dans les bornes légales, et la société s'abîmera dans un épouvantable cataclysme, dont les plus terribles révolutions du passé ne peuvent donner l'idée.

Chemin de fer de la Rive gauche.

Nous recevons de M. Vavin la lettre suivante :

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien donner place dans votre journal au récit suivant, que je vous certifie exact, des faits qui se sont passés dans la réunion dont vous avez parlé il y a deux jours.

Une assemblée générale des actionnaires de la Rive gauche a eu lieu lundi dernier : L'objet principal de l'ordre du jour était le rejet ou l'adoption du traité de fusion des deux Compagnies, Rive droite et Rive gauche. Des actionnaires opposés à la fusion étaient venus en grand nombre me prier avec instance d'assister à cette assemblée et d'occuper la présidence, si elle m'était déférée. Convaincu que l'intérêt de la Compagnie était identiquement le même que l'intérêt général et l'intérêt des arrondissements de la rive gauche, j'avais consenti à devenir, pour cette circonstance, actionnaire et à paraître à l'assemblée.

M. de Jouvencel, député du dixième arrondissement, M. le baron Séguier, conseiller à la cour royale et conseiller municipal du dixième arrondissement, MM. Beau et Considerant, conseillers municipaux du dixième arrondissement ont pensé, comme moi, qu'une telle démarche était conforme à l'intérêt public, aussi bien qu'à l'intérêt de la Compagnie et sont venus également en qualité d'actionnaires sérieux à cette assemblée générale.

Le président du Conseil d'administration, M. Tarbé, président provisoire de l'assemblée, a insisté auprès des actionnaires pour être conservé dans la présidence : cette prétention ayant été repoussée, il a été procédé à la nomination par la voie du scrutin. Cette opération s'est faite avec ordre et a donné le résultat suivant : 205 voix pour M. Tarbé, 372 pour M. Vavin.

La minorité a commencé, dès ce moment, à demander, mais vainement, l'ajournement de l'assemblée.

L'opinion favorable à la fusion longuement développée dans un rapport du Conseil d'administration a été écouté en silence; elle a été combattue pendant dix minutes par un anti-fusionniste, puis reprise et défendue par M. Tarbé à qui j'ai maintenu la parole pendant une heure et demie : un actionnaire a répliqué et a parlé pendant environ un quart-d'heure.

La majorité a réclamé alors la clôture et le scrutin sur la fusion : le résultat n'en pouvait être douteux : aussi la minorité a fait tous ses efforts pour empêcher le vote et faire lever la séance; n'y pouvant réussir, elle a eu recours à des moyens de violence et de désordre tels, que l'intervention du commissaire de police est devenue indispensable.

Le bureau ayant été envahi, le scrutin commencé a été annulé sans réclamation : l'ordre enfin rétabli, il a été de suite, sous les yeux mêmes de l'autorité, procédé à un scrutin définitif, dont le résultat, à une immense majorité, s'est trouvé contraire à la fusion. Les autres opérations mises à l'ordre du jour ont été également accomplies avec régularité.

Tel est, Monsieur, le récit exact des faits; je l'atteste comme président : il est certifié par les personnes honorables que j'ai nommées ci-dessus, et de plus par les membres du bureau au nombre desquels figure un membre (non sortant) du conseil d'administration.

Veuillez, etc.

VAVIN,
Député, président de l'assemblée.

J. DE JOUVENCEL, Député, secrétaire de l'assemblée; SAINT-ELME PETIT, administrateur de la Rive gauche, l'un des scrutateurs; TOURNEMINE, avocat, l'un des scrutateurs; A. SÉGUIER, conseiller à la cour royale et membre du conseil municipal de Paris ; BEAU, membre du conseil municipal de Paris; V. CONSIDERANT, *id.*

P. S. J'allais vous adresser cette lettre lorsque j'ai lu ce matin l'article du *Journal des Débats*. Comme réponse à cet article qui contient tant d'inexactitudes malveillantes, j'enverrai au rédacteur le procès-verbal de la séance et j'y joindrai l'une des délibérations du Conseil municipal de Paris. Ces deux pièces, autrement concluantes que les plaisanteries hasardées du *Journal des Débats*, prouvent que l'intérêt loyalement compris des actionnaires de la Rive gauche est entièrement conforme à l'intérêt de la capitale. En attendant la publicité de ce double et irrécusable document, je vous prie, Monsieur, de recevoir et de publier cette déclaration. M. de Jouvencel, M. le baron Séguier, et nous tous signataires de la lettre qui précède, nous n'avons effectivement jamais pris aucun intérêt dans aucune entreprise de chemin de fer, et si, par une exception toute spéciale, nous avons consenti à intervenir dans la réunion des actionnaires de lundi dernier, nous n'avons pas pour cela donné un démenti à nos principes de désintéressement hautement et sincèrement professés à la tribune ou ailleurs; nous avons voulu seulement venir en aide à des intérêts sérieux, respectables, qui nous paraissaient abandonnés, et nous avons fait un acte de dévouement et de courage que sauront apprécier tous les hommes honnêtes et impartiaux.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 17 DÉCEMBRE.

LES RIVAUX. (1)

VI.

Le Dénouement.

L'air était froid encore. Un épais brouillard augmentait l'obscurité du soir. Sheridan s'était enveloppé d'un manteau; cependant, dès ses premiers pas dans la rue, l'âpreté du vent le saisit, et il sentit ses jambes affaiblies par le repos et la diète de sa longue maladie se dérober sous lui. Mais il avait une volonté de fer. Il se trouvait d'ailleurs à l'un de ces instants solennels où toute l'énergie de la vie se concentre pour un acte suprême de salut ou de désespoir ; la fièvre de sa pensée le soutenait et le lançait en avant.

Miss Linley l'aimait. Il avait entendu de la bouche même de la jeune fille l'aveu de cet amour. Cependant miss Linley lui échappait ; on l'obligeait d'épouser un homme qu'elle n'aimait pas.

Sheridan ne savait pas d'une manière précise où il allait, ni ce qu'il allait faire. Il sentait bouillonner dans sa tête ses idées confuses. Le sang lui montait au cerveau et lui gonflait le cœur. Il étouffait, et, en proie au vertige de mille projets impossibles, il éprouvait des accès de rage inouis, qui se brisaient silencieusement dans sa poitrine ou s'exhalait de ses lèvres en longs soupirs et en paroles entrecoupées.

Cependant, il ne s'arrêtait à aucune détermination. Il marchait poussé en avant par le délire de son esprit en travail. La satisfaction qu'il eut dû ressentir en apprenant que miss Maria l'aimait, augmentait l'âpre douleur que lui causait le danger de la perdre.

Il marchait incertain de ce qu'il allait tenter. Néanmoins au milieu des nuages de cette incertitude, il était un point qui demeurait fixe et clair dans sa pensée : c'était qu'il empêcherait le départ de miss Linley ou qu'il partirait avec elle. Car il se sentait toujours en lui, bien qu'épuisé par la souffrance, cette résolution robuste presque invincible qui ne cède à l'obstacle qu'avec la vie.

Il arriva, dans ces dispositions, à la demeure de M. Linley. Mais on lui dit que M. Linley était au concert de la ville avec sa famille. Sheridan prit rapidement le chemin de la salle du concert.

M. Linley, désirant sans doute se dérober aux obsessions des prétendants à la main de la belle cantatrice et des dilettanti admirateurs de son talent, avait décidé que le départ s'effectuerait clandestinement pendant le concert où il se proposait de se montrer d'abord avec sa fille. Depuis le jour où le journal de Bath avait publié contre elle l'impertinente poésie du capitaine Mathews, et malgré la rétractation qui en avait été faite, miss Maria s'était tenue éloignée du public. Sa réapparition inattendue devait faire évènement et calmer toutes les inquiétudes.

Les habitants de Bath, à l'entrée dans la salle du concert de la charmante jeune fille, la joie et l'orgueil de la ville, avaient en effet applaudi à outrance, la confiance avait reparu sur tous les visages, et les nombreux admirateurs de miss Maria étaient venus présenter au père leurs félicitations. Tout paraissait donc favoriser le plan adopté par M. Linley qui comptait bien arriver à marier sa fille à Londres, avant même que son départ de Bath ne fût connu. Cette dernière présentation de miss Linley aux habitués du concert avait d'ailleurs encore un autre motif, motif de convenance qui devait couvrir celui que nous venons d'indiquer : Maria, après le scandale des imputations infâmes répandues contre elle par le capitaine Mathews, ne pouvait pas quitter la ville comme une coupable qui eût craint de se montrer ; elle devait en outre à ceux qui l'avaient comblée de témoignages d'intérêt une sorte de visite de reconnaissance et d'adieu avant de partir.

Cependant miss Maria avait réussi à s'échapper pendant un moment de la salle du concert ; elle était allée implorer, comme nous l'avons vu, l'assistance de miss Sheridan : le projet de départ furtif arrêté par M. Linley était donc éventé de ce côté-là.

Au moment où Sheridan se disposait à pénétrer sous le vestibule qui précédait l'entrée particulière de la salle du concert, il vit arriver une chaise chargée de malles de voyage et attelée de deux chevaux de poste. Cette chaise s'arrêta le long de la muraille au milieu de l'obscurité.

Le postillon fit claquer son fouet.

Aussitôt M. Linley, enveloppé d'un manteau et le chapeau sur les yeux, sortit des bâtiments. Il alla au postillon et lui dit quelques mots, puis il revint à mistress Linley qui l'attendait sur le seuil du vestibule.

Le père et la mère de Maria paraissaient inquiets. La rue était obscurcie par une brume épaisse dont leurs regards essayaient de percer la profondeur. M. Linley adressait à sa femme des paroles vives et impatientes.

— Elle ne vient pas ! Elle ne vient pas ! disait-il en frappant du pied la terre. Mais où peut-elle être ? Mon Dieu ! quelle idée à toi de la laisser sortir !

— Ecoute donc... elle avait oublié de mettre sa petite Bible dans sa malle. Raisonnablement, elle ne pouvait pas partir sans sa Bible...

— Sans sa Bible ! sans sa Bible ! Tiens, femme ! quand j'entends l'une de vous couvrir une démarche de ces raisons-là...

— Eh bien ?

— Eh bien ! il me vient des soupçons comme lorsque j'entends un *attorney* vanter sa probité !

— Que veux-tu dire ?

— Je veux dire que, lorsque j'entends un *attorney* vanter sa probité, je mets la main sur mes poches, femme ! Que lorsque j'entends l'une de vous invoquer ces raisons-là... je... je... enfin suffit. L'arbre du mal était aussi le plus beau des arbres du paradis... et les plus belles raisons couvrent souvent les plus méchantes actions !

— Linley, si tu avais un peu d'humanité, tu ne me parlerais jamais en paraboles. Je ne te comprends pas, Linley. Que dis-tu ?

— Je dis que ta fille n'est pas allée chercher sa Bible. Est-ce clair ?

— Et où est-elle allée ?

— Elle est allée... elle est allée... Tiens, femme ! tu me ferais dire des choses que je ne voudrais pas croire.

— Eh bien, Linley, ne les dis pas ces choses... Ta fille est allée chercher sa petite Bible, et puis faire ses adieux à miss Sheridan...

— Ah ! c'est donc vrai ?

— Qu'est-ce qui est vrai ?

(1) Voir les numéros des 1er, 2, 3, 4, 8, 9 10, 11, 15 et 16 décembre.

que nous avons déjà décrite ; il n'avait pas perdu de temps pour y préparer une résistance désespérée contre une attaque qu'il devait désirer ; il est certain qu'une action eût mieux valu pour lui que le blocus, à distance, dans lequel il s'est trouvé renfermé à Zaïo ; abandonné des tribus, devenues menaçantes pour lui, sous l'influence des camps du magzen, il devait bientôt manquer de ressources pour faire vivre ses troupes et sa déïra surtout, qu'il ne pouvait déplacer, n'ayant aucun lieu plus sûr où la conduire. D'ailleurs, un pareil mouvement eût été, selon toute apparence, le signal d'un désastre. La présence de la colonne du général Lamoricière, sur la frontière, augmentait encore ses vives inquiétudes.

» C'est dans ces circonstances que Bou-Hamedi a quitté Abd-el-Kader, il y a douze ou quinze jours, pour aller implorer la clémence de Muley abder-Rahman. Cette mission, que le juste ressentiment de celui-ci ne présentait pas comme sans dangers, était digne de l'homme qui a soutenu le plus énergiquement la fortune de l'ex-émir ; son départ aurait eu lieu au milieu des vœux et des larmes.

» A en juger par les démarches de Bou-Hamedi, il allait offrir à Fez une soumission complète ; pour s'y rendre, il est passé au camp de Kasbah-el-Messoûm où se trouvent réunis les deux fils du chériff ; il a immolé devant eux trois bœufs, acte éclatant d'une humilité absolue.

» On ignore les conditions qui ont été faites par l'empereur. Les plus influents marabouts se seraient réunis pour le fléchir, et Bou-Hamedi, retenu sans doute de sa personne, comme ôtage, aurait envoyé aux siens des nouvelles favorables, qui, à une date très récente, ont excité à la Deïra, si lassée de sa misérable existence, une joie générale. On aurait même tiré le canon comme réjouissance.

Parlement anglais. — La séance du 14 décembre a offert beaucoup d'intérêt à la chambre des lords. Le bon sens du marquis de Landsdowne a protesté contre cette vieille tradition de l'intolérance anglicane, suivant laquelle l'Angleterre ne doit pas être officiellement représentée auprès des papes.

LORD STANLEY appelle l'attention de la chambre sur l'absence prolongée de lord Minto. Ce personnage est lord du sceau privé ; ce poste, sans être très assujettissant, est de la plus haute importance ; il exige une attention constante et dévouée, dit lord Stanley, et cependant le noble lord qui le remplit se trouve absent, au moment d'une session extraordinaire du parlement. On associe généralement cette absence à l'idée d'une mission près de la cour de Rome, et bien que cette mission ait été niée dans l'autre chambre, il est impossible de douter que lord Minto ne soit, d'une manière ou de l'autre, le représentant du gouvernement britannique à Rome.

La question que je vais faire au marquis de Lansdswne est celle-ci : 1° A-t-on pris des mesures et quelles mesures pour faire remplir les fonctions de lord du sceau privé pendant l'absence de lord Minto ; 2° en admettant que lord Minto se trouve en Italie avec une mission du gouvernement, est-il accrédité non auprès du pape ce qui serait contraire à la loi, mais auprès de quelqu'un des États italiens, et quelle est la nature exacte des pouvoirs que le gouvernement lui a conférés ? Le marquis de Lansdowne répond qu'il est prêt à donner au noble lord tous les éclaircissements qu'il désire.

Le noble lord doit savoir que les fonctions du sceau privé ne sont pas de nature à exiger la présence continuelle de celui qui en est chargé.

Le gouvernement britannique, envisageant avec raison comme très important le mouvement de l'Italie, a cru que le moment était venu de donner les conseils amicaux (*friendly*) de l'Angleterre aux divers gouvernements et au peuple de ce pays.

Lord Minto a quitté l'Angleterre pour remplir cette mission, et il est accrédité auprès de tous les souverains d'Italie, excepté auprès d'un seul, avec lequel les lois du pays n'autorisent pas en effet de relations diplomatiques officielles.

Pendant que lord Minto remplissait envers les autres souverains cette mission toute bienveillante, tout amicale, il eût été étrange qu'il s'abstînt d'aller à Rome et de se mettre au courant de la situation des affaires dans cette partie de l'Italie, de manière à en rendre un compte exact au gouvernement.

J'irai même plus loin, ajoute le marquis de Lansdowne ; j'oserai dire que ce pays (l'Angleterre) est représentée dans toutes les cours et auprès de tous les gouvernements d'Europe, d'Amérique et d'Asie, et possède tous les moyens de se procurer les meilleurs renseignements officiels, il est monstrueux qu'il existe au centre même de l'Europe une cour avec laquelle nous n'ayons aucune communication.

lutte, l'offre de médiation s'est trouvée non-avenue et nous n'avons plus rien de commun avec les offres que pourraient faire d'autres puissances.

M. LE DUC DE RICHMOND demande à quelle époque des médailles seront données aux officiers, sous-officiers et soldats qui ont fait la guerre de la Péninsule. Si l'on tarde beaucoup à faire cette distribution, ajoute le noble lord, un grand nombre des vétérants qui auraient dû y être compris ne pourrait plus en jouir ; car la mort en enlève chaque année quelques-uns.

LE COMTE GREY répond qu'en juin dernier le gouvernement a publié une ordonnance spécifiant les batailles pour lesquelles les médailles seraient accordées. — Il a déjà été satisfait depuis, dit le ministre, à 2 000 demandes ; les médailles seraient prêtes aujourd'hui, sans un accident arrivé à l'artiste chargé de ce travail.

SUISSE. — Voici le dispositif que la Diète fédérale a rendu contre Neuchâtel :

L'Etat de Neuchâtel a, en expiation du non accomplissement de ses devoirs fédéraux, à payer à la Confédération, jusqu'au 20 de ce mois, une somme de 300 000 de Suisse en argent comptant ou en titres de créances valides. Cette somme sera employée pour créer un fonds de pension dont les intérêts serviront à fournir des secours convenables aux militaires blessés, ainsi qu'aux veuves et orphelins de ceux qui ont péri au service de la Confédération.

La Diète règlera et surveillera l'administration de ce fonds, et elle se réserve de pouvoir en disposer librement et en tout temps.

La Diète a voté ensuite un arrêté semblable à l'égard d'Appenzell intérieur. Ce second arrêté est motivé sur ce que cet etat n'a voulu donner son contingent de troupes qu'à la condition qu'elles ne seraient pas employées contre les sept Etats du Sonderbund, et sur ce, que le commandant en chef n'ayant pu ainsi les employer, a dû les licencier. Appenzell intérieur aura à payer à la Confédération, jusqu'à la fin de ce mois, la somme de 15 000 francs de Suisse en argent comptant ou en titres valides. Cette somme sera aussi employée comme il est dit ci-dessus.

ITALIE. — (Correspondance particulière du *Courrier de Marseille*). — Rome, 7 décembre.

Je dois, avant tout, vous parler de la mort de l'avocat distingué Antonio Silvani, un des députés de Bologne, à la consulte d'État. Cette perte a été ressentie par Rome entière, et il en sera de même dans les provinces. Le bruit s'était d'abord répandu que Silvani avait été empoisonné par les jésuites, et on donnait pour fondement à cette accusation, le projet présenté par le défunt, à la consulte, d'éloigner du centre de la cité tous les couvents et les monastères, enveloppant ainsi, dans la généralité, la splendide demeure des pères. L'agitation des esprits était telle que le gouvernement a dû ordonner l'autopsie cadavérique à laquelle assistèrent plusieurs professeurs, dont quelques-uns avaient été *délégués par le peuple*. L'autopsie démontra que Silvani était mort d'une hernie étranglée, et ainsi avortèrent les projets tramés contre les jésuites.

Les funérailles du *député* (le peuple s'obstine à repousser le titre de *consulteur*) ont été magnifiques. Le cercueil était entouré de 100 conseillers municipaux et des 23 députés, collègues du défunt. Je passe les nombreuses députations, les bannières enveloppées de crêpes, etc. Le prince Aldobrandini-Borghèse commandait les détachements de la garde civique.

Un mouvement populaire a éclaté dans la journée du 5, dans le quartier transteverin, où se trouvent plusieurs fabriques, et notamment des filatures de laine. Il s'agissait d'y mettre le feu et de briser les machines qui *enlèvent le pain au peuple*. Le fameux Ciceruacchio a apaisé la sédition par sa seule parole ; cependant on a renforcé les postes et fait stationner des troupes, dans la crainte de nouvelles tentatives.

Le choix des conseillers municipaux a fait naître, dès le principe, un grand mécontentement. Le 1er décembre, on a répandu un imprimé clandestin intitulé : *Amica veritas*. Personne n'y est épargné.

Le 1er décembre, le professeur Orioli a fait sa première leçon d'archéologie à l'Université romaine, où il est professeur. Il a été accueilli, à son entrée, par un tonnerre d'applaudissements, et a été reconduit à sa maison par toute l'école. A son passage, tous les écoliers de la Sapience se sont mis aux fenêtres, et l'ont salué de leurs vivats. Le cours de l'illustre professeur est suivi assiduement par tout ce que Rome renferme d'hommes érudits et distingués. Dans sa leçon du 4 de

tout le monde, et même à ceux qui se plaisent à accuser notre parti d'être porté à persécuter ses adversaires, qu'il est impossible de porter plus loin que ne le font les modérés la tolérance et l'oubli des erreurs. Ce seul fait répondra éloquemment à toutes les diatribes des journaux étrangers. »

L'absolutisme en Portugal. — Il est arrivé des nouvelles de Lisbonne jusqu'à la date du 9 courant. Les cabralistes avaient triomphé dans toutes les élections. Voici ce qu'on écrit de Lisbonne, en date du 8 courant :

« Je vous ai annoncé dans ma dernière lettre que Cabral avait obtenu la majorité dans les élections de cette capitale. Aujourd'hui, j'ajouterai que les cabralistes ont obtenu le même succès dans les provinces de Mino-Douro, Haut-Beira, Estramadure, Alentejo et Algarves. On ne connait pas encore les élections de Tras-os-Montès et du Bas-Beira, mais il est à peu près certain que les cabralistes y ont également obtenu la majorité.

« Dans quelques districts, les cabralistes se sont laissé vaincre, afin de donner un air de loyauté aux élections : mais personne n'est dupe de ce stratagème. Il est probable que Cabral arrivera au pouvoir dans six semaines. L'élection des députés est fixée au 12 courant, et les cortès se réuniront le 2 janvier. On cite les personnes suivantes comme devant entrer dans son administration : Président du conseil, duc de Saldanha ; intérieur, Cabral ; justice, Silva Cabral ; guerre, duc de Terceira ; finances, comte Tojal ; marine, Falcao ; affaires étrangères, marquis de Fronteira.

» 9 décembre. — Il est certain maintenant que les cabralistes l'ont emporté dans les huit provinces et que par conséquent le parti populaire sera totalement exclu des cortès. »

Procédé Boucherie. — L'*Armoricain* de Brest, dans un article où il conseille l'emploi combiné du fer et du bois pour la construction des navires, parle en ces termes de l'invention de M. le docteur Boucherie :

Ce serait le cas de recourir au précieux procédé de conservation des bois inventé par M. Boucherie, dont la marine ne paraît s'être nullement préoccupée. Comment se fait-il qu'en présence d'un matériel flottant sans cesse décroissant, d'arsenaux dégarnis d'approvisionnements de bois de réserve, on ne songe pas à recourir au seul moyen de réparer les fautes du passé, en construisant désormais des bâtiments d'une durée indéfinie, et en se créant un approvisionnement à l'abri de la destruction qui atteint une notable partie des bois de nos arsenaux, et surtout exempt des frais considérables qu'entraînent les imparfaits moyens de conservation actuellement en usage ? Cette indifférence ne s'explique pas, ou plutôt ne s'explique que trop par la confusion qui paralyse tout dans l'administration de notre marine. Quoi, cependant, de plus naturel que d'adopter avec empressement un moyen de prolonger indéfiniment la durée des matières, d'augmenter le nombre des variétés employées, quand malgré un budget énormément élevé on est constamment à court ? Les bois ne manquent pas en France ; tous, même les plus légers, peuvent, par le procédé de M. Boucherie, acquérir d'excellentes propriétés qui en permettraient l'emploi dans une foule de cas où ils sont aujourd'hui soigneusement répudiés.

Il est vraiment inexplicable qu'il n'existe pas encore un seul navire construit avec des bois conservés, dans le but d'expérimenter à la mer et sous des climats destructeurs une découverte qui aurait dû valoir une magnifique récompense nationale à son auteur, et qui aurait dû être essayée de toutes les manières, avec l'empressement que mérite son extrême importance. Mais M. Boucherie a agi fort maladroitement dans l'intérêt de son invention ; il eût dû la porter tout d'abord aux Anglais, qui nous l'auraient rapportée. Alors, nous l'eussions reçue et adoptée avec empressement, comme le gaz éclairant, comme la filature du lin à la mécanique, et tant d'autres découvertes qui ont été impitoyablement repoussées chez nous, tant qu'elles ne nous sont point venues anglaisées. Voilà notre patriotisme. C'est sans contredit pour les Français qu'a été fait le proverbe : nul n'est prophète dans son pays.

FAITS DIVERS.

A compter du 16 décembre, le prix du pain dans Paris est fixé comme suit :

Le pain de première qualité à 35 centimes le kilogramme.

Le pain de deuxième qualité à 28 centimes le klogramme.

— Elle est allée chez miss Sheridan.

— Mais oui, puisque je le lui ai permis.

— Femme ! femme ! tu perdras ma fille !

— Et toi, tu me la tueras ! Ah ! c'est trop fort ! et ta cruauté fatiguerait la résignation d'un ange ! répondit mistress Linley du ton de Clytemnestre apostrophant Agamemnon sur le point de livrer sa fille au fer de Calchas, c'est trop fort ! Que t'a donc fait cette malheureuse enfant ? et que t'ai-je fait moi, pour que tu te plaises à nous tourmenter ainsi toutes les deux ? Barbare époux ! père sans pitié ! sans entrailles ! sans cœur ! sans foi ! sans amour ! homme abominable, exécrable, maudit, damné ! Prends garde, Linley, prends garde ! Ah ! tu te fies à la douceur de mon caractère. Ah ! parce que je ne m'emporte jamais, parce que je te montre la patience d'une martyre, parce que je courbe la tête sous toutes tes volontés, tu cries et tu menaces ! Ah ! c'est inutilement que je te donne l'exemple de la modération et du calme... Eh bien ! prends garde, Linley, prends garde ! On a vu la résignation d'une sainte être poussée à bout, et mon humeur, si douce qu'elle soit, pourra bien un jour s'échauffer, entends-tu ? Sache-le d'ailleurs, démon ! sache-le d'ailleurs : si je te laisse arranger le mariage de ma fille avec le quaker, c'est parce que ce mariage me convient, sans quoi il ne se ferait pas, sans quoi il ne se ferait pas ! J'ai une volonté peut-être, et je ne suis pas plus folle que toi. Je n'aurais pas été donner ma fille à ce mendiant de poète, à ce Sheridan qui ne pourrait pas la nourrir. Oh ! tu as beau me regarder avec des yeux ébahis. Oui, c'est moi qui ai reçu la déclaration du quaker Vauderlan, c'est moi qui l'ai encouragé cet homme, qui te l'ai envoyé. Si tu es le père, je suis la mère, et nos droits sont égaux. Mais je suis plus clairvoyante que toi, moi. Ce mariage me convenait, et je ne l'ai pas dit, car je ne voulais pas broyer d'un coup le cœur de notre pauvre chère enfant. Elle aime ce Sheridan qui s'est dévoué pour elle. Elle l'aime et il fallait ne pas être sans pitié, il fallait l'écouter, la plaindre, la consoler ; il fallait lui passer quelque chose. Je sais ce que c'est qu'une amourette dans une jeune tête comme la sienne, et, si je n'avais pas été là, ta brutalité aurait tout perdu. Mais vous êtes toujours comme cela, vous autres hommes, vous ne savez rien ménager, aussi est-ce parmi vous que l'on choisit les bourreaux !

Ici mistress Linley perdit haleine ; l'indignation et la colère la suffoquaient. Cependant M. Linley demeurait ébloui de la profondeur politique de sa douce moitié. Dans cette négociation si difficile du mariage de sa fille il avait cru agir, contre son ordinaire, en opposition de sa femme, ce qui le rendait presque altier, le digne homme, mais il découvrait qu'il n'avait été là, comme en d'autres circonstances, que le bras... que le bourreau, — le mot venait d'échapper. — Sa morgue tomba. Il humilia sa sagesse, ainsi que tout bon mari doit faire en pareille occurrence, devant la sagesse de mistress Linley.

— Femme, tu as eu raison, répondit-il ; Maria est une perle qui doit être enchâssée dans l'or ; tu as eu raison de penser à la marier au quaker Vauderlan.

— Et ne valait-il pas mieux qu'elle aimât ce Sheridan plutôt qu'un autre ; tout l'univers nous approuvera de n'avoir pas consenti à ce mariage impossible. Seulement il faut ne pas froisser les gens, il faut prendre des tempéraments.

— J'en prendrai.

A quelques moments de cette petite explication conjugale, Maria arriva. Elle tomba dans les bras de sa mère, qui lui prodigua les plus douces caresses tout en l'entraînant du côté de la chaise de poste. M. Linley ne disait plus rien. Une interpellation significative de mistress Linley lui fit comprendre qu'il devait remonter sur son dada de père grave. Il pressa Maria de prendre place dans la chaise.

— Allons, dit-il d'une voix inexorable, les heures s'écoulent. Partons, Maria. Et vous aussi Lucy, ajouta-t-il en s'adressant à la femme de chambre de la jeune fille, montez, vous partez avec nous.

Maria, dont le visage était baigné de larmes, jeta un regard suppliant sur sa mère qui lança un coup-d'œil de reproche à l'inflexible M. Linley, lequel tout étourdi et tout ému de cette scène, répétait machinalement :

— Nous partons, nous partons !

Maria monta dans la chaise aidée par Lucy et sa mère. La pauvre jeune fille poussait de profonds sanglots qu'elle s'efforçait d'étouffer en appuyant son mouchoir sur sa bouche.

M. Linley, tombé à l'état d'automate, répétait toujours :

— Nous partons, nous partons !

Lucy monta et s'assit près de Maria. M. Linley enjamba le marchepied de la chaise. Mais à ce moment il se sentit pris par le bras et tiré en arrière. Il tourna la tête. C'était miss Sheridan qui, les yeux en larmes, venait tenter un dernier effort en faveur de son frère.

— Oh ! écoutez-moi, oh ! écoutez-moi, disait la jeune fille, je vous en supplie !

L'excellent M. Linley n'en pouvait plus d'émotion. Tiré avec force par miss Sheridan, qui se suspendait après lui, il se laissa aller en bas du marchepied. La jeune fille l'entraîna vivement à quelques pas de la voiture. Et là, elle se mit à supplier avec toute l'éloquence de son bon petit cœur tout gonflé de sanglots le digne homme incapable de la comprendre, de l'entendre, et qui, au milieu de l'obscurité, la reconnaissait à peine.

Cependant, Sheridan s'était avancé dans l'ombre, près de la muraille. Témoin inaperçu de ce drame lamentable dont il était en quelque sorte le nœud, il cherchait avec angoisse dans sa tête, où tout était confusion et vertige, le moyen d'y intervenir utilement. Il avait entendu l'incartade de mistress Linley à son mari ; il ne pouvait rien espérer de cette femme ; il ne devait rien espérer des supplications de sa pauvre sœur. Cependant, Maria allait partir, partir pour Londres ! quelques minutes encore, et elle était à jamais perdue pour lui ! Oh ! c'était le désespoir, c'était la mort, c'était l'enfer ! Et rien, pas une idée ne lui venait ! Il n'avait pas un moment pour réfléchir ! Le malheureux jeune homme sentait son cœur se briser dans sa poitrine.

Néanmoins, il releva tout-à-coup la tête et se jeta en avant.

Alors une guinée, qui ne sortait pas de la bourse de M. Linley, vint se placer dans la main du postillon, et une voix altérée dit :

— Nous partons !... Ventre à terre !

Le postillon flaira vivement la guinée, la coula dans sa botte, et, voyant un manteau escalader le marchepied de la chaise, il fouetta ses chevaux, qui se lancèrent aussitôt à fond de train.

Un homme courut après la chaise jusqu'à la sortie de la ville, en criant avec fureur ; mais le bruit des roues et des coups de fouet du postillon couvraient sa voix. Cet homme ne pouvait d'ailleurs être aperçu, tant le brouillard augmentait l'obscurité du soir. Il dut renoncer à l'espoir de faire arrêter la voiture.

Maria assise dans un coin de la chaise, repliée sur elle-même, et le visage caché dans ses mains, pleurait avec douleur. Lucy, sa jeune femme de chambre, essayait de la consoler. Elle adressait aussi la parole à M. Linley qu'elle croyait dans la voiture. Mais M. Linley ne lui répondait pas.

Maria pleura jusque vers le milieu de la nuit, puis ses sanglots s'é-

placé dans son grade à l'état-major de la 14e division militaire, pour être chargé du commandement temporaire de la place de Rouen.

M. Bernard, chef d'escadron au corps royal d'état-major, aide-de-camp de M. le lieutenant-général Le Pays de Bourjolly, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 12e division militaire, en remplacement de M. de Surineau, promu lieutenant-colonel.

M. Saint-Chapelle, capitaine au corps royal d'état-major, aide-de-camp de M. le général Prévost, est nommé à l'emploi de professeur-adjoint d'art et d'histoire militaire, à l'école d'application d'état-major, en remplacement de M. Levret, promu chef d'escadron.

— M. Durrieu, chef d'escadron au 5e régiment de spahis, est nommé par décision ministérielle chef de la direction divisionnaire des affaires arabes de la province d'Alger.

— On lit dans la *Gazette de France* : « En France, on le sait, il n'est pas de question si grave qu'elle soit, qui ne donne lieu à un jeu de mot ou à ce qu'on appelle un trait d'esprit. Il en est un qui depuis deux jours égaie les salons diplomatiques ; il s'agit de l'inscription suivante qu'on a trouvée tracée au crayon sur le mur de la loge du Suisse de l'hôtel des affaires étrangères :

« *Ne parlez pas au Suisse.* »

» Nous ignorons si M. Guizot l'a fait effacer. »

— On dit que la famille Rothschild a décidé la fondation d'une maison aux Etats-Unis d'Amérique.

— Les journaux de Marseille annoncent que cette année la récolte des olives est magnifique. Le prix des huiles a déjà baissé.

— Un banquet réformiste s'organise à Niort (Deux-Sèvres).

— Le *Messager du Gard* annonce que M. de Mérode fils va entrer dans un couvent.

— L'ambassadeur persan, Mirza-Mohamed-Ali-Khan, s'est embarqué samedi avec sa suite à Marseille, à bord du paquebot-poste *le Sésostris*, pour retourner à Téhéran, par Constantinople, Trébizonde, Erzeroum, Khoï et Tauris. Ali-Khan parle et écrit le français avec facilité. Ses secrétaires témoignaient de vifs regrets de s'éloigner de Paris.

— Le mouvement progressif et national auquel participent maintenant presque tous les états de l'Italie, aura prochainement son organe dans les états sardes. Nous sommes heureux d'annoncer la publication du journal politique et quotidien la *Concordia*, qui va paraître à Turin, et dont le programme exprime les sentiments les plus généreux.

— On lit dans les journaux de Bordeaux : « MM. Lamarque frères ont été transférés de Monpont à Ribérac. L'instruction judiciaire dont ils sont l'objet embrasse un si grand nombre de faits, qu'il est difficile d'en prévoir le terme et les résultats. Dans le cas où la nature des faits qui leur sont imputés les rendrait justiciables de la cour d'assises, il est probable qu'ils seront jugés hors du département de la Dordogne : c'est du moins l'opinion généralement répandue dans l'arrondissement où leur affaire s'instruit.

» On parle aussi de l'évocation de la cour royale, vu la qualité de deux des prévenus. »

AFFAIRE MORTIER. — JUGEMENT. — A l'audience du 15 décembre, M. le président de Belleyme a donné lecture d'un jugement très longuement et très fortement motivé, qui déclare le tribunal valablement saisi par la requête de M. le comte Mortier. En outre, avant faire droit, le tribunal ordonne que les différents faits allégués par Mme Mortier seront vérifiés à Berne, Ostende, Dieppe et Bruges.

Que M. le comte Mortier sera visité par trois médecins que le tribunal a désignés, et qui devront, dans la quinzaine du présent jugement, faire connaître si, d'après eux et sans inconvénient, M. le comte Mortier peut être transféré dans une maison de santé non spécialement affectée aux fous.

Désigne M. Cazenave, l'un des juges, pour présider l'enquête.

Dépens et moyens réservés.

AFFAIRE DE CLAIRVAUX. — Le *Propagateur de l'Aube* annonce que MM. Petit et Etienne Ardit, entrepreneurs des fournitures de la maison de Clairvaux, ont été arrêtés à Bar-sur-Aube à leur sortie du cabinet du juge d'instruction et déposés à la maison d'arrêt.

PROCÈS DE PRESSE. — STATISTIQUE. — On lit dans le *Courrier français* : « Dépouillement fait avec soin des journaux judiciaires, on trouve que depuis dix-sept ans 1 129 procès ont été faits à la presse française ; 57 journaux ont été tués par les parquets et la sévérité des

UN AMATEUR DE DANSE. — Lundi soir, au moment où finissait le bal Valentino, et alors que la foule se pressait aux abords du vestiaire, une assez vive discussion s'engagea entre un jeune homme et un sergent de ville chargé de maintenir l'ordre. Tout à coup le jeune homme leva la main sur le sergent de ville et lui porta un soufflet. Saisi aussitôt et amené au bureau de l'officier de paix de service, ce jeune homme, sommé de décliner ses noms et qualité, déclara qu'il était le duc de... Consigné provisoirement au violon, où il passa la nuit, il a été le matin envoyé à la disposition de la justice, comme inculpé d'outrages par paroles et de voies de fait contre un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

UN VAGABOND. — Aujourd'hui mercredi, vers midi, un homme, ayant le cou entouré de linges sanglants et les mains fortement attachées par des cordes, traversait la grand'salle des Pas-Perdus, conduit par deux gendarmes qui le firent descendre dans le corps-de-garde connu sous le nom de souricière, et placé précisément au-dessous de la 8e chambre.

Nous rapportons ici les bruits qui se répandirent au Palais au sujet de l'arrestation de cet individu.

Hier dans la soirée, des gendarmes de la commune de Clichy, faisant leur ronde accoutumée, auraient pénétré dans une maison en construction pour s'assurer si aucun vagabond n'y avait cherché asile. Un des gendarmes, qui avait à la main une lanterne, aperçut blotti dans l'encoignure d'une cave un homme vêtu d'une mauvaise blouse, qui se dressa sur son séant d'un air inquiet dès qu'il vit les soldats descendre jusqu'auprès de lui.

— Que faites-vous-là ? lui dit le brigadier ; pourquoi vous coucher ici ? pourquoi, à cette heure, ne pas être rentré chez vous ?

— Je suis sans asile, sans domicile.

— Alors, vous êtes en état de vagabondage ; suivez-nous.

— Ah ! vous m'arrêtez ? Soit... mais laissez-moi emporter mon paquet au moins...

En même temps, il faisait semblant de chercher, de rassembler des effets, mais presqu'aussitôt il se leva, et les gendarmes virent briller dans sa main la lame luisante et acérée d'un couteau-poignard ; puis, par un mouvement plus rapide que l'éclair, lançant un coup de pied dans la lanterne que le gendarme portait, il la fit tomber à terre, et l'obscurité la plus complète entoura les acteurs de cette scène.

— Allons, place ! hurla cet homme ; mais déjà un gendarme s'était précipité sur lui, et, l'étreignant entre ses bras, s'efforçait de le désarmer. Alors, au milieu des ténèbres, il s'engagea une lutte horrible ; l'inconnu brandissait son arme et se dérobait aux efforts de son adversaire ; il lui labourait le bras et la poitrine de coups de poignard. Pendant ce temps, les autres gendarmes, qui avaient mis le sabre à la main, hésitaient, craignant de se blesser l'un l'autre ; ils entendaient le bruit sourd des coups qui atteignaient leur camarade, qui s'affaissa, affaibli, terrassé par douze blessures ; puis ils entendaient leur brigadier s'écrier qu'il venait d'avoir la main traversée par un coup de couteau ; puis enfin tout à coup un silence de mort succéda à ce bruit de lutte : l'inconnu venait de disparaître, il avait pris la fuite. Il fuyait, mais il fuyait blessé : un coup de sabre lui avait traversé le cou, et à peine avait-il fait quelques pas, qu'il fut arrêté par les voisins accourus aux cris et au bruit qu'avait occasionnés cette lutte.

C'était cet homme qui, ce matin, était amené au Palais pour être interrogé par un de MM. les juges d'instruction. (*Droit.*)

FAITS DE PUBLICITÉ.

Le JARDIN D'HIVER, cette nouvelle merveille de Paris, ouvre lundi ses portes. Rien n'égale la splendide élégance de cette cage gigantesque, où l'on a rassemblé les trésors et la parure de la végétation des plus belles latitudes, où l'on a greffé sur notre sol morose un morceau du sol luxuriant des *îles Fortunées*. La pensée artiste qui ressort de l'aspect magnifique de cet établissement sans rival et sans modèle frappe d'abord ; mais à mesure que l'on descend dans les détails, on s'aperçoit que le coté industriel est le plus brillant encore de cette brillante entreprise. L'établissement définitif de notre meilleur glacier, M. Blanche, de magnifiques salles de concert, de banquets, d'assemblées, un salon de lecture, un salon pour la vente des fleurs en bouquets, parures naturelles, etc. ; un marché permanent de toute espèce de fleurs, vendues aux mêmes prix que sur les marchés en plein air, et de plus transportées gratuitement toutes les fois que l'achat dépassera 5 fr. ; vente de graines et de tous les instruments qui ont rapport à l'horticulture et à l'agriculture ; salles d'exposition d'objets

juste d'insister quelque peu sur l'idée mère de cette production.

De l'histoire de Samuel Hivernau, le vieux poète, il résulte clairement que l'art n'est pas tout dans la vie et que l'idée est au-dessus de la forme, comme l'action est au-dessus du rêve. Si les chants harmonieux du barde villageois n'ont pu améliorer le sort des paysans qui les écoutaient avec complaisance, si leur vibration profonde a troublé et perverti une nature engourdie, si le malheur et la mort sont éclos de la lyre, ce n'est pas que la muse soit funeste, mais elle n'est pas le pivot du monde. Il faut la mettre à sa place et elle fructifiera, comme tout ce qui est dans l'ordre. Aux hommes des champs, n'ouvrez pas cette porte de la vie intellectuelle trop brusquement. Ne leur versez pas tout à coup cette forte liqueur. Ils s'enivreraient, ils se tueraient. Le salutaire breuvage peut devenir un poison. Prêchez-leur le travail, loi de tous, l'amour du sol, qui est l'amour filial. Ne faites pas déserter les charrues pour les encriers. Ne faites pas des hommes d'affaires déshonnêtes et rusés de paysans laborieux. Procédez graduellement, et considérez d'abord avec le respect de l'intelligence la progression lente, mais sûre, de l'humanité par les voies profondément cachées de l'harmonie des êtres avec les lieux et des choses avec les temps.

Voilà ce que dit en un langage meilleur le vieux poète au moment de la mort à ses paysans rassemblés. Nous devons remercier M. Ponroy d'avoir écrit dans son livre cette honnête pensée, qui le vivifie et l'illumine. Poète et historien d'un poète, on pourrait craindre une exagération contraire, et une déification de la muse n'eût pas étonné de sa part. Ce qui fait donc le mérite de ce livre, c'est sa valeur intime, son sens caché plus que sa forme et son écorce. Le style aurait pu être plus coloré, plus constamment soutenu, le souffle général plus élevé et plus cadencé ; mais la pensée ne saurait être plus vive, plus émouvante, l'ensemble plus heureux. L'intérêt anime toutes les pages. L'auteur a répandu un grand charme sur des événements très simples : on poursuit sa narration d'une haleine et sans repos, et quand on a fini, on cherche un troisième volume. Le style lui-même s'empreint parfois d'une poésie ou saisissante, ou douce, ou forte et dramatique, ou gracieuse et chaste. Quelques scènes sont chaudement colorées. Nous avons remarqué celle où Claude Pivert tue sa vieille mère, drame sombre et terrible dont l'effet combiné très tragiquement, est en tout digne de l'auteur du *Vieux consul* ; le chapitre de l'incendie dont on suit avec émotion les phases successives, dont on ressent toutes les douleurs. C'est un morceau d'un incontestable talent et qui ferait seul le succès d'un livre.

Hélas ! pourquoi cette douce histoire d'amour et d'art finit-elle si tristement ? Le soleil s'éteint dans une funèbre tempête. Tout cela est mélancolique comme la vie. Ce n'est plus un roman, c'est une réalité. On y meurt ; on y verse des larmes. Pourquoi rentrer dans l'existence, puisque nous étions dans le riant domaine des fictions ?

Le volume est complété par une nouvelle du genre oriental, intitulée les *Rois de Grenade*, que nous avons lue quelque part, et dont nous avons gardé un bon souvenir.

Passons du roman à la critique, de la littérature purement d'imagination à la littérature savante et historique.

Parmi les hommes que l'on honore ou stigmatise du nom de critique, M. Philarète Chasles est un de ceux envers lesquels les natures purement d'imagination doivent être le plus clémentes et le moins hostiles. Ce professeur, en effet, s'est toujours montré sympathique dans ses examens, enthousiaste jusque dans ses discussions. Il a proclamé partout, et dans ses livres et dans son cours au Collège de France, la grande loi de l'amour universel. Il a dit, il a écrit que la marche véritable du développement littéraire est la sympathie générale, que la vie est dans le vaste accord de l'humanité, que la littérature, comme la législation de haine, est finie, et que c'est par la fraternité, par l'union, qu'il faut à l'avenir gouverner le monde, celui des intelligences comme celui des corps. Nous devons donc juger en frères celui qui nous appelle si sincèrement à l'immense association qui fait notre espoir.

Nous avons sous les yeux quatre volumes récemment publiés par M. Philarète Chasles.

Olivier Cromwell est un *portrait en pied* du grand politique, « portrait minutieux et approfondi qui ne prétend pas aux honneurs de la grande histoire, » ainsi que le dit l'auteur avec modestie. Nous trouvons dans cette intéressante monographie la vie privée du protecteur, ses discours publics et sa correspondance particulière. Cromwell y apparaît sous trois faces : jeune homme, — homme de guerre et chef de parti, — chef de la république d'Angleterre. Les *curiosités* de l'ouvrage se composent d'une *iconologie de la famille Cromwell*, d'un résumé chronologique très détaillé de la vie de Cromwell ; enfin d'une

---

teignirent peu à peu, et la malheureuse enfant, brisée par la fatigue de ce cuisant désespoir, succomba au sommeil. Toutefois, le matin, avant le jour, les larmes jaillirent encore de ses yeux. Elle voulut supplier son père, mais son père ne lui répondit pas.

La chaise ne s'arrêtait aux relais que le temps nécessaire pour changer l'attelage. Elle roulait avec rapidité ; et Bath était déjà loin.

Cependant les ténèbres de la nuit se dissipaient de moment en moment. La pâle clarté du crépuscule annonça bientôt que le soleil se levait à l'horizon. Mais, aux premiers rayons lumineux qui pénétrèrent dans la voiture à travers les glaces inondées de vapeurs, Lucy poussa un cri perçant d'effroi et de surprise. Maria, au cri de la jeune femme, tressaillit sur son siège. Elle abaissa les mains qui couvraient son visage, puis elle demeura muette, pétrifiée, ébahie. Ses larmes furent violemment refoulées ; ses yeux se séchèrent. La figure de miss Linley devint blanche et tout à coup se couvrit d'une vive rougeur.

Sheridan, assis devant la jeune fille, pâle et incertain, la regardait avec prière.

Ce fut un moment d'inquiétude indicible.

Enfin miss Linley se redressa. Son regard s'éclaircit, ses lèvres frémirent. Alors, retrouvant la voix, elle dit avec stupeur :

— Monsieur... comment êtes-vous ici ? Où est mon père ? Mon père ! Oh ! monsieur ! je ne vous aurais pas cru capable... Où est mon père ! Arrêtez ! arrêtez !

En même temps Maria se jeta sur la portière de la chaise qu'elle essaya d'ouvrir.

— Maria ! Maria ! s'écria Sheridan en retenant la jeune fille. Vous voulez me tuer ! Oh ! par pitié, par grâce, écoutez-moi !

Lucy demeurait immobile de surprise. Cependant elle vint en aide à Sheridan, car sa jeune maîtresse, éperdue de honte et de frayeur, pouvait, en ouvrant la voiture, aller se briser sur le pavé du chemin.

Maria retomba, sans force, assise. Puis cette jeune fille, qui tout à l'heure encore suppliait en fondant en larmes M. Linley, qu'elle croyait près d'elle, de la marier à celui qu'elle aimait, par une contradiction étrange, mais tellement naturelle que personne n'en sera surpris, en se voyant seule avec Sheridan, entraînée sur une grande route, se mit à appeler, comme un enfant perdu, avec des cris déchirants, son père à son secours.

Sheridan, étourdi de l'effet que produisait sa présence, effrayé des cris de Maria et des efforts désespérés de la malheureuse jeune fille, qui se débattait entre les mains de Lucy, et menaçait à chaque instant de s'échapper de la voiture, sentait sa poitrine se serrer, son cœur se fendre et le vertige lui monter au cerveau. Mains jointes, il suppliait miss Linley, qui ne l'écoutait pas. Elle se meurtrissait la tête contre les parois de la chaise et s'arrachait les cheveux.

C'était une scène de confusion et de désespoir impossible à décrire.

Cependant Maria, en proie au paroxisme d'une exaltation fébrile qui arrivait presque jusqu'au délire, se tordait convulsivement sur son siège, pâle, les yeux égarés, la figure bouleversée. Mais ses paupières se fermèrent tout à coup ; brisée par l'émotion, elle s'évanouit.

La voiture roulait toujours.

Quand miss Linley rouvrit les yeux, rappelée au sentiment par les bons soins de Lucy, elle regarda Sheridan comme éveillée d'un rêve ; puis elle cacha son visage dans ses mains et répandit des larmes abondantes. Toutefois, la pauvre jeune fille semblait plus calme. Alors Sheridan, d'une voix entrecoupée de sanglots, lui raconta comment il en était arrivé à prendre la place de M. Linley dans la voiture. Il la supplia de l'écouter et de lui pardonner ; et il y avait dans ses paroles tant de feu, tant de respect et l'expression d'un si profond amour, que miss Linley, à demi persuadée, et pressée d'ailleurs par Lucy qui, tout émue, commençait à prendre le parti du jeune homme, découvrit sa pâle et douloureuse figure en disant :

— Monsieur, vous savez que je vous aime... je vous pardonne... mais à la condition qu'au premier relais nous retournerons à Bath.

Sheridan retomba anéanti sur son siége : retourner à Bath ! c'était retourner en enfer, après avoir entrevu le paradis...

Quant à miss Linley, rassurée complètement sans doute par la pensée de ce prochain retour dans sa famille, elle parut se remettre tout à fait de son trouble. Elle essuya ses beaux yeux encore voilés de pleurs, et les sanglots qui gonflaient sa poitrine se calmèrent peu à peu.

Un silence embarrassé régna pendant quelques moments dans la voiture. Miss Linley regardait machinalement sur la route les grands arbres couverts de givre qui semblaient courir avec rapidité dans la direction opposée à celle que suivait la chaise. Sheridan regardait miss Linley. Lucy regardait tour à tour le jeune homme et la jeune fille.

Ce fut Lucy, la moins embarrassée des trois, qui rompit ce pénible silence.

— Mon Dieu ! dit-elle, il est probable que M. Linley est monté dans la voiture de M. Vauderlan, et qu'il se sont mis à nous poursuivre. Nous n'aurions pas besoin de retourner à Bath, miss Maria ; ils viendront nous prendre au relais, et de là nous continuerons notre chemin jusqu'à Londres, où vous devez épouser le gros quaker.

Miss Linley, aux paroles de Lucy, tressaillit douloureusement. Ses sourcils et sa bouche se froncèrent. Elle se retourna et jeta un long regard sur Sheridan.

— Est-il gros, ce quaker ! reprit Lucy d'une voix mordante, est-il gros ! Vous aurez là un bien gros mari, miss Maria. Mais on dit qu'il est aussi riche que gros, c'est une compensation...

Le sarcasme de la soubrette fit monter le sang aux joues de miss Linley.

— Maria ! Maria ! dit Sheridan d'une voix altérée, vous n'aimez pas cet homme. Non, vous ne pouvez pas l'aimer, Maria ! Oh ! est-il donc possible que vous me haïssiez à ce point, moi dont la vie est à vous ! Vous n'aimez pas cet homme et vous vous donnerez à lui !

— Jamais ! murmura la jeune fille en détournant la tête.

Après ce court dialogue le silence se rétablit dans l'intérieur de la voiture.

AMÉDÉE GOUET.

(*La fin au prochain numéro.*)

CHRONIQUE DES THÉATRES. — La musique de *Gastibelza* a fourni de délicieux motifs pour les quadrilles qui seront exécutés par l'orchestre des bals du troisième théâtre lyrique. — A la Porte-Saint-Martin, Frédérick-Lemaître vient de rentrer avec un immense succès par le *Chiffonnier*, de Félix Pyat. — Le théâtre de la Gaîté a repris, ces jours derniers, la *Grâce de Dieu*, avec Mme Albert, le rôle de Marie a fourni à l'émouvante actrice l'occasion de déployer ses qualités dramatiques, et le public lui a prodigué les applaudissements et les bouquets. — Le Palais-Royal doit donner, la semaine prochaine, sa grande revue de l'année, le *Banc d'huîtres*. — L'Opéra-Comique prépare activement *Haïdée*, ouvrage en trois actes, de MM. Scribe et Auber.

[illegible] du volume, M. Ph. Chasles esquisse successivement la Bible, Homère, Euripide, Cicéron, Virgile. Nous signalerons, comme particulièrement curieux, le chapitre sur les ***femmes grecques avant l'ère chrétienne***, où l'auteur examine les portraits de Sapho, d'Erinna, d'Hypatea et d'Anne Comnène, et le chapitre qui traite des femmes libres de la Grèce.

Cette dernière partie cependant manque un peu de suite et de liaison. Trop de faits s'y entrechoquent ; les matières sont trop subdivisées, les titres trop longs, trop multipliés. On comprend difficilement ce chaos soigneusement étiqueté et numéroté par paragraphe, titre et sous-titre. Quelques beaux noms propres éclatants, seuls inscrits, comme Homère, Euripide, Racine, Télésilla, Nossis, Anyta, Miro, Cicéron, Virgile auraient jeté une lumière vive sur tous ces détails et donné de l'unité à ces études curieuses et intéressantes d'ailleurs.

Les ***Etudes sur les premiers temps du christianisme et le moyen-âge*** offrent un peu plus de méthode. Voici d'abord une dissertation de rhétorique ***sur l'autorité historique de Flavius Josèphe***. Les vingt paragraphes consacrés aux mœurs et à ***l'organisation de la société chrétienne du troisième au cinquième siècle*** forment un tableau complet. Les ***Etudes sur le moyen-âge*** sont très variées. On y lit d'abord une dissertation piquante : ***Des créations industrielles sous le bas-empire***, ensuite quelques mots ***sur la rhétorique d'Aristote*** thème à peine rajeunissable ; ***Hraswita***, cette religieuse du dixième siècle qui écrivit un théâtre latin catholique à l'imitation de Terence, a fourni à l'auteur un chapitre qu'il faut mettre pour la couleur pittoresque à côté de celui qu'il a entrepris sur Guttenberg et l'intérieur de son atelier. Les ***Etudes sur Dante Alighieri et les Platoniciens d'Italie et sur les sources germaniques du roman moderne*** se recommandent par plus de sérieux et autant d'originalité ; mais il nous semble qu'elles auraient pu être ramenées à un système plus unitaire et plus simple.

Les ***Etudes sur l'Espagne et sur les influences de la littérature espagnole en France et en Italie*** nous satisfont plus à ce point de vue. L'auteur était nécessairement retenu dans sa voie. Sa marche y a gagné en logique, comme en clarté et en force. En effet, après avoir étudié le drame espagnol chez lui, avoir tracé les portraits littéraires de Caldéron et d'Alarcon, le critique suit naturellement les influences espagnoles dans les pays limitrophes. Il raconte l'histoire d'Antonio Perez, d'Escovedo et de la princesse d'Eboli. Il arrive au Marino, génie espagnol-italien, qui a si profondément agi sur l'esprit français au dix-huitième siècle ; il montre notre pays soumis littérairement à nos voisins des Pyrénées, dans les ouvrages de Saint Amaut, de Théophile, ces victimes de Boileau, et jusque dans Corneille lui-même. Enfin le génie espagnol est suivi à la trace, comme un cerf blessé et saignant, jusque dans la Dalmatie, où le linguiste trouve, au dix-huitième siècle, Charles Gozzi, cet esprit bizarre, établissant un théâtre métis, et dont la vie aventureuse et romanesque n'est pas la partie la moins intéressante du récit de M. Chasles.

La chronologie n'est sans doute pas très respectée dans ce curieux récit des voyages du génie d'un peuple maintenant éteint ; mais ce que nous demandons surtout c'est la suite des idées et la déduction [illegible] même ses victoires et ses talents. N'importe, l'historien est homme, c'est-à-dire qu'il est ému. Il possède un cœur avant une plume. Son jugement involontaire devance la postérité.

Le livre de M. Dutilleul, que nous avions cru d'abord une véritable histoire, se termine en mémoire à consulter, mémoire excellent, il est vrai, clair, équitable, savant, honnête, intéressant.

Nous demanderons encore à M. Dutilleul pourquoi les nombreuses et longues citations qui parent son livre sont toutes sans nom d'auteur, indiquées seulement par de vagues éloges : ***un magistrat excellent, un des meilleurs écrivains de nos jours***. Des noms propres n'auraient nui en aucune sorte à la valeur des autorités que l'auteur invoque avec raison. La sincérité incontestable n'est qu'une demi-justice.

L'ouvrage de M. Dutilleul sera consulté avec fruit par les personnes qui voudront s'éclairer sur la question encore suspendue des modes de l'association religieuse et civile au dix-neuvième siècle.

ALFRED DE MARTONNE.

PETITE CORRESPONDANCE.

Colmar. — M. G. — Reçu les 548. — Merci. — Félicitations à vous et à notre excell. doct. J., pour votre activité constante. — Nous expédions.

Mulhouse. — M. S. — Reçu les 645. — Remerciements à tous. — Nous ferons tous nos efforts pour vous satisfaire.

Angers. — M. E. B. — Reçu les 77. 60. et le man. — Merci.

Toulon. — M. K. — Reçu les 168. — Nous serons heureux de vous revoir. — Patience ! patience !

Marciguy. — M. S. — Reçu les 138. — Compl. affect.

Gros. — M. J. A. D. — Bravo ! défendez partout et toujours les bons principes.

Nantes. — M. S. — Nons désirons vivement une rép. à la lettre relat. à nos expédit. vers Maurice. — ? —

Marchés.

HALLE DE PARIS, 15 décembre. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages, 0 864 q. 68 k. — Ventes, 0,964 q. 32 k. — Restant, 5 476 q. 01 k. — Cours moyen du jour, 38-68. — Cours-taxe de quinzaine, 38-68.

Marché Saint-Antoine du 14 décembre. — Foin, 1re 68 à 76 ; 2e 64 à 66 ; 3e, »» à 62. — Luzerne 1re »» à »» ; 2e 64 à 65 ; 3e »» à 60. — Trèfle 1re »» à »» ; 2e »» à »» ; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re »» à 32 ; 2e »» à 30 ; 3e »» à 28. — Paille de seigle 1re »» à »» ; 2e »» à »» ; 3e »» à »». — Paille d'avoine 1re 59 à 60 ; 2e »» à 56 ; 3e »» à »».

Marché St-Martin du 15 décembre. — Foin 1re 65 à 68 ; 2e 63 à 64 ; 3e »» à »» — Luzerne, 1re »» à »» ; 2e »» à »» ; 3e, »» à »». — Trèfle, 2e »» ; 3e »». — Paille de blé 1re 29 à 31 ; 2e 26 à 28 ; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re 33 à 35. Paille d'avoine, 2e »».

La Chapelle, 15 décembre. — Taureaux : amenés, 4 ; vendus, 4 ; prix, le kil. sur pied, 1,»»-»,70. — Vaches grasses : amenées, 93 ; vendues, 80 ; prix : 1,06-»,74. — Veaux : amenés, 319 ; vendus, 319 ; prix, 1,52-1,32-1,12. — Vaches laitières : amenées, 81 ; vendues, 40 ; prix, 200 fr. à 450. — Porcs, amenés, »»»» ; vendus, »»»» ; prix, »,»»-»,»»-»,»».

MARCHÉ DE NANGIS du 15 décembre. — Veaux 317, vendus de 1,30 à 1,60. Bœufs, 32 ; vendus de 0,90 à 1,10. — Vaches 8, vendues de 0,70 à 0,85. — Moutons, 351 ; vendus de 0,60 à 1,10. — Porcs, 36 ; vendus de 1,20 à 1,40.

Emp. 1848, au Ct	»	» »/»	C. hyp........	»	250	»»
—— fin Ct	»	» »/»	— Gouin.......	»	1130	»»
B. du Trés.	»	4 7/8	— Ganneron.	»	1005	»»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0.......	d. 10	»» »»	»» »» ——	»» »»	»» »»
5 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »» ——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»	»/»	ROME............	Dr C.	97	»/»	»/»
Récép. Rotsch.	»	101 50	BELG. 2 1/2.......	»	»»»	»/»	
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2.......	»	94	»/»	
— — pass.	»	»» »/»	— de 1840.......	»	97 1/2	»/»	
— 3 p. 0/0.	»	30 »/»	— de 1842.......	»	96 1/2	»/»	
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque.......	»	»»»	»»	
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— de Em. 1841	»	»»»	»»	
HOLL. 2 1/2.....	»	»» »/»	PIÉMONT........	»	»»»»	»»	
HAITI............	»	320 »/»	AUTRICHE.........	»	400	»»	

— Orléans	1175 75
— à Rouen	900 »»
R.-Havre.	470 »»
Avignon...	556 25
Str. à Bâle.	160 »»
Paris-St...	410 »»
Tours-Nan.	303 75
Orl.-Vierz.	542 50
C. du Nord.	543 25
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	462 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	387 50
Nord-Vesle	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av.	»»» »»
Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	897 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1193 75	Marseille à Avignon	557 50	Nord..............	545 »»
— à Lyon.........	383 75	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible et courant du mois, 65 fr.

Narbonne, 48 fr. — Béziers, 48 fr. — Cette, 48-50. — Pézénas, 47-50. — Bordeaux, 55 à 56 fr.

Savon disponible, belle qualité, 103 à 101.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 102 à 101-50 ; 4 premiers mois 1848, 102 ; 8 derniers mois, 101.

Huile épurée, 108.

Lille : Colza, 87.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 décembre.

8 h. »/» OPÉRA. — Giselle, l'Ame en Peine.
7 h. »/» FRANÇAIS. — Le Château de Cartes.
» h. »/» ITALIENS. —
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Ne Touchez pas à la Reine, Fra-Diavolo.
6 h. 1/2 ODÉON. — Les Atrides.
7 h. »/» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Aline.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Hamlet.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Brioche, Partie à Trois, Nuit Blanche, la Polka.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Fille terrible, Jérôme, Dernière Conquête, un Scandale.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Chacun chez Soi, Didier, Ve Pinchon, Suzanne, Femme.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Mlle Camus, un Bas-Bleu, Grippe, la Seconde Vue, Deux Papas très bien, Père et Portier.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. »/» GAITÉ. — La Grâce de Dieu.
6 h. »/» COMTE. — Magie, Montaguard, Ma Brunette, M. Chastonn, Michel.
6 h. 1/2 FOLIES. — Adine, Sans Dot, Birotteau, Gribouille.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — La Fille du Diable, les Pages de Louis XV.
5 h. 1/4 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Aline, Jacques II, le Brasero, la Fortune.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 17 DECEMB[RE.]

—

Les requins et les anti-requins.

Lorsque nous combattions pied à pied pour l'exécution et l'exploitation des chemins de fer par l'Etat, nous ne cessions de montrer quelles graves conséquences entraînerait leur abandon aux chefs de la Féodalité financière. Vous préparez, disions-nous à l'Opposition qui, dans des vues étroites, repoussa d'abord le principe de l'exécution par l'Etat, et au gouvernement qui, plus tard, maître de la majorité, abdiqua devant les grandes Compagnies, vous préparez le vasselage de l'industrie et du commerce national. Les Seigneurs du capital, une fois maîtres des grandes lignes de fer, s'empareront bientôt de toutes les fortes positions : possesseurs des voies de la *distribution*, ils domineront bientôt partout le marché du pays, ils imposeront leur loi à la *production* et à la *consommation*, il ne dépendra que de leur volonté de ruiner villes, ports de mer et provinces; ils seront les arbitres de la vie économique du pays puisqu'ils en tiendront en main les artères...

Ces conséquences étaient évidentes. Bien des industries, bien des commerces ont déjà appris, sur nombre de points, quels bienfaits leur réservait la prépotence des grandes Compagnies financières et l'instauration de la nouvelle Féodalité.

Voyons! commence-t-on enfin à se rendre compte, oui ou non, des conséquences d'un état de choses qui menace de se formuler ainsi : *M. de Rothschild et son Etat-major sont définitivement maîtres des deux grands diamètres de fer qui, se croisant à Paris, traversent la France, de la Belgique à la Méditerranée et du Rhin à l'embouchure de la Loire?*

Refuse-t-on de comprendre que les monopoles de tous les approvisionnements des plus grands centres de population, de tous les commerces, de toutes les industries, doivent fatalement pousser sur les branches de cette immense croix de fer, si elle est elle-même un monopole aux mains du Roi de la finance?

Quoi! c'est à la Puissance qui domine déjà votre Bourse, qui domine vos emprunts et qui se montre partout ardente à l'organisation des monopoles industriels et commerciaux, c'est à cette Puissance que vous voulez remettre le monopole des deux grands diamètres conjugués de la vie industrielle et commerciale de la France? Et vous ne comprenez pas que tout le système économique du pays est soumis dès-lors à cette Puissance? Et vous croyez qu'à côté de cette Puissance, de ce Gouvernement industriel, commercial, financier, maître de vos artères vitales, agissant de son plein droit dans son seul et unique intérêt, vous croyez qu'à côté de ce Gouvernement IRRESPONSABLE, il y a place pour un gouvernement du pays, pour un gouvernement constitutionnel, pour un gouvernement sérieux?

Quoi! vous n'oseriez traiter avec M. de Rotschild et son Etat-major pour leur livrer l'armée, le budget de la guerre, pour les charger, *à l'entreprise*, de la défense et de la sûreté du pays; et vous ne craignez pas de leur abandonner l'investiture et le monopole des grandes voies de la circulation nationale? Et vous ne comprenez pas que, sur le terrain de cette guerre permanente de concurrence que se font les capitaux et les industries, livrer à cette Puissance la circulation du royaume, c'est lui livrer les clefs du commerce, et par conséquent l'atelier national tout entier? Et vous ne voyez pas que, cela faisant, vous jetterez en France, les bases de la plus redoutable Féodalité? que vous abandonnez le sort des villes, des ports et des provinces aux caprices ou aux calculs des intérêts de ces grands vasseaux et du Chef financier sous la souveraineté duquel ils se rangent?

On dit que M. de Rothschild vient de passer des traités pour jeter à Dunkerque les bases d'établissements gigantesques qui ne tarderont pas à enlever au Havre le mouvement commercial des mers du Nord. Et pourquoi, en effet, maître du chemin du Nord, M. de Rothschild ne *gouvernerait-il pas* le mouvement de la circulation commerciale de façon à l'attirer là où il convient à son intérêt qu'il arrive.

M. de Rothschild n'est pas l'Etat; il n'est pas chargé de pondérer les choses pour le plus grand bien du pays; il n'est pas responsable de la prospérité ou de la ruine des provinces. Il agit dans son intérêt et il est dans son droit; nous n'avons rien à dire et nous ne disons rien de lui. Il use comme il lui convient des armes terribles qu'on a eu la coupable imprudence de lui abandonner. Ce n'est pas le Veau-d'or que nous accusons, ce sont ceux qui ont fait litière au Veau-d'or des intérêts de l'avenir et des droits de l'Etat!

Dans la position qu'on lui a faite, et avec les forces financières dont il dispose, nous le répétons, il dépend déjà de lui de prononcer sur le sort de bien des industries, de dicter à bien des villes, a bien des provinces sa loi et sa volonté, de les ruiner ou d'y établir les bouches des pompes aspirantes au moyen desquelles il soutire le plus clair de la richesse publique.

Or, pour compléter ce grand système de monopole, pour envelopper dans les quatre branches de sa croix de fer toutes les lignes de second ordre qu'il a abandonnées à des Compagnies inférieures et qu'il fera capituler à merci quand il sera maître des quatre branches, que manque-t-il au Roi de la finance?

Il lui manque le chemin de l'Ouest... et il a signifié au gouvernement qu'il veut l'avoir...

Nous ne referons pas l'histoire des luttes et des intrigues inouies au moyen desquelles les aides-de-camp du grand Banquier israélites ont cherché à emporter la fusion des deux chemins de Versailles, fusion qu'ils ont toujours considérée comme la clef de la possession de la ligne de l'Ouest, et à laquelle d'ailleurs ils ont, par la gare Saint-Lazare, par la propriété des terrains environnants, etc., des intérêts immenses. Nous ne rappellerons pas les dernières complaisances du gouvernement, l'ajournement illégal de l'adjudication du raccordement du chemin de Chartres, et la mise en adjudication de la jonction des deux chemins de Versailles... quelques jours avant l'Assemblée du 13. Nous nous bornerons aujourd'hui à faire justice des diatribes que l'organe dévoué du gouvernement israélite vient d'adresser aux représentants des intérêts de la rive gauche de Paris, et aux actionnaires du chemin de cette rive, à l'occasion de la révolte de ceux-ci contre les volontés du Souverain.

C'est que, en vérité, cette révolte est une chose abominable. Comment! des actionnaires qui osent trouver mauvais que la majorité de leur conseil d'administration, (et non l'*unanimité*, comme on a eu l'audace de l'écrire dans le rapport officiel) livre leur chemin à M. de Rothschild qui en a envie, qui en a besoin, qui le veut! Mais c'est d'un exemple détestable... Hélas! on voit bien que l'esprit de révolution coule à pleins bords! l'autorité légitime n'est plus respectée! Voyez ce que c'est que de laisser, sur un seul point, libre cours aux mauvais principes : n'est-ce pas un contre-coup de l'agitation des banquets et de cette affreuse révolution suisse? Laissez prendre un pied en Europe à l'esprit de révolte, et bientôt tous les Pouvoirs les plus saints seront ébranlées : déjà le trône et l'autel chancellent sur leurs antiques bases; l'ombre de Robespierre sort de son tombeau; la Suisse est un volcan prêt à lancer sur les monarchies des torrents de laves: et voici que, ô comble de la désolation! des actionnaires s'insurgent contre les hauts et puissants Seigneurs qui ont bien voulu consentir à prendre leur argent pour rendre au pays le service de s'emparer de toutes les grandes affaires?... Hélas! hélas! c'est le commencement de la fin, et les rois vont bientôt s'en aller...

Le *Journal des Débats* est donc très monté contre les quartiers de la rive gauche et contre les mauvais citoyens qui ont soufflé la révolte dans les rangs des actionnaires. Il ne lui faut rien de moins qu'un immense article pour venir en aide à l'autorité légitime; mais comme il n'est pas moins nourri d'esprit que de bons principes, il juge que le sophisme et le ridicule sont les deux armes dont il pourra tirer, en cette occasion, le meilleur parti pour la sainte cause.

Après un historique, entièrement de sa façon, sur les antécédents de l'affaire, le digne journal s'étudie, c'est assez habile nous en convenons, à faire prendre le change sur deux questions parfaitement distinctes, la *fusion* des deux chemins de Versailles et leur *jonction*. Il dit fusion pour jonction, jonction pour fusion; fusion et jonction sont synonymes. Cela posé, on va vite en besogne : voyez donc ces habitants de la rive gauche, et ces actionnaires du chemin de la rive gauche, n'ont-ils pas bonne façon, quand le gouvernement, quand les Chambres ont décidé qu'il y aurait une *jonction* entre les deux chemins, que les provenances de l'Ouest pourraient arriver à Paris sur la droite et sur la gauche, de s'opposer à la loi, à l'intérêt commercial, aux besoins du transit, de déclarer qu'ils ne veulent pas de la... *fusion?* « Quel homme de » sang-froid a pu imaginer qu'une idée que le plus simple » bon sens suggère, qui est d'intérêt public, qui a été l'objet » de votes formels des deux Chambres (ce qui n'est pas vrai, » pour le dire en passant), celle de donner au chemin de l'Ouest » l'entrée dans Paris, qui est déjà toute ouverte sur le chemin de » la rive droite, en même temps que l'accès par la rive gauche, » serait abandonnée parce qu'il a plu à une assemblée d'action- » naires de le signifier aux trois pouvoirs de l'Etat?»

Cette Assemblée, remarque plus loin le *Journal des Débats*, était une bonne personne précédemment; elle se laissait dépouiller, fusionner, plumer et croquer sans crier; « elle n'est devenue cas- » sante, intraitable, que depuis que l'Ecole de l'harmonie est venue » lui souffler ses inspiration. »

Voilà donc qui est bien entendu, l'Assemblée — qui n'a pas eu le moins du monde à s'occuper de la question de *jonction* des deux chemins, mais qui a repoussé la *fusion* des deux Compagnies, c'est-à-dire la combinaison la plus absurde, la plus monstrueuse au point de vue des intérêts de l'Etat, des intérêts de l'Ouest, des intérêts municipaux et des siens propres, mais la seule agréable à Messieurs de Saint-Germain, — l'Assemblée a prétendu dicter ses lois à l'Etat et lui ordonner la démolition des travaux de *jonction* des deux chemins quand ils seront exécutés! Quelle bonne foi dans le journal du Banquier juif, et combien l'Ecole de l'harmonie est inconséquente! La jonction des deux chemins, n'est-ce pas la fusion des deux Compagnies, et la fusion des deux Compagnies, n'est-ce pas l'harmonie? Et le *Journal des Débats* nous rappelle, d'un ton paterne, à nos principes : « Si M. Victor » Considerant, s'écrie-t-il pathétiquement, s'est proposé de faire » voir que l'Ecole des Phalanstériens, dont il est le chef, et qui a » pour devise l'harmonie, excelle à semer la discorde et la guerre, » il a réussi. » (Il aurait fallu là un point d'exclamation.) « C'était » cependant superflu, ajoute notre Mentor, le public le savait » déjà; il en trouve chaque jour la preuve dans le *pacifique* jour- » nal quotidien de l'Ecole. »

La leçon, comme on voit, est en partie double; c'est complet : nous trahissons nos principes d'harmonie sur le terrain politique aussi bien que sur le terrain économique. Nous nous tiendrons donc pour avertis désormais; nous saurons, grâce au *Journal des Débats*, que nos principes d'harmonie exigent que nous acceptions avec résignation, douceur ou joie, tous les actes du ministère et toutes les volontés de la Royauté israélites; l'harmonie consiste à reconnaître et à servir toute les Puissances *de fait*, à s'incliner devant l'auréole politique qui orne la tête de M. Guizot, devant le nymbe financier qui rayonne autour de celle de M. de Rothschild, et à se déclarer toujours *satisfait*. Dès aujourd'hui l'Ecole sociétaire s'enrichit d'un nouveau Maître et d'un nouvel organe : elle élève M. de Morny sur le piédestal où elle n'avait élevé que Fourier, et le *Journal des Satisfaits* est un second organe de la

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 18 DÉCEMBRE.

LES RIVAUX. (1)

VI.

Le Dénouement (suite).

On arriva au relais. Il pouvait être dix heures du matin. Encore quelques heures de voyage et la chaise atteignait Londres. Sheridan supplia miss Linley d'abandonner le projet de retourner à Bath.

— Oh! vous savez combien je vous aime, Maria, lui disait-il d'une voix tremblante et mouillée de larmes, vous savez que vous êtes mon avenir! mon espoir! ma vie! — Retourner à Bath! mais c'est retourner en enfer! O mon Dieu! retourner à Bath! vous reconduire à ce quaker qui vous épousera malgré vous! à ce quaker que vous n'aimez pas! à ce quaker qui n'a pas dans la poitrine un cœur qui puisse battre à l'unisson du vôtre! Oh! Maria! Maria! est-ce que vous croyez que je survivrai au supplice de vous voir passer entre les bras de cet homme!

— Retournons! retournons! répondait Maria en se défendant contre le vertige qui s'emparait d'elle aux paroles du jeune homme.

— Oh! mon Dieu! mon Dieu! pourquoi ce brigand de Mathews ne m'a-t-il pas tué! dit Sheridan en se laissant aller sur le siége de la voiture avec découragement.

Mais, à ces derniers mots qui la frappaient au cœur, miss Linley tressaillit. Elle considéra fixement Sheridan, et lui tendit spontanément la main. Puis elle dit d'un ton ferme et grave :

— Parce que vous m'aimez, Richard, parce que je vous aime, et que vous devez vivre pour moi. Vous m'avez fait le sacrifice de votre vie, j'ai fait dans mon cœur le serment d'être à vous. Seulement je veux que vous me receviez de mon père.

— Mais il ne consentira jamais à notre union! s'écria Sheridan transporté de bonheur et torturé d'inquiétude à la réponse de la jeune fille.

— Nous devons aller jusqu'au bout, dit Maria en abandonnant sa main aux baisers brûlants du jeune homme. Retournons à Bath.

Lucy était descendue de la chaise. Elle revint donner la nouvelle, vraie ou fausse, que le maître de la poste n'aurait pas de chevaux pour retourner sur la route de Bath avant deux heures.

— Eh bien, nous repartirons dans deux heures, répondit Maria inébranlable dans sa résolution.

Sheridan, miss Linley et Lucy quittèrent la voiture et entrèrent dans l'hôtel de la poste pour y attendre l'arrivée des chevaux. Une chambre fut mise à leur disposition.

Maria était redevenue calme, ou du moins elle se possédait assez pour ne laisser rien voir au dehors de l'émotion qui devait l'agiter. Sheridan resta près d'elle. Quant à Lucy, elle s'occupa de faire remiser la chaise et de donner dans la maison différents ordres, d'une grande importance sans doute, à en juger par l'air mystérieux dont elle parlait et les guinées ou les shillings qu'elle distribuait généreusement.

Toutefois, les ordres de l'intelligente soubrette n'eurent pas le pouvoir de hâter l'arrivée des chevaux; mais peut-être n'avaient-ils pas ce but-là. Quoi qu'il en fût, deux heures s'écoulèrent, puis deux autres heures sans que le maître de la poste, qui paraissait cependant bien disposé, pût fournir un attelage pour retourner sur la route de Bath.

Maria commençait à se désoler. Sheridan, qui ne la quittait pas, était heureusement parvenu à lui faire oublier les heures. Notre héros n'avait gardé de son émotion que ce qu'il en fallait pour être plus persuasif auprès de la jeune fille. L'existence artistique de miss Linley, cette existence de voyages et de représentation publique lui avait donné une fermeté de caractère et de résolution que l'on chercherait en vain dans une jeune fille qui n'aurait pas quitté l'aile de sa mère. Miss Linley, âgée seulement de dix-sept ans, avait l'attitude et l'expérience d'une femme de vingt-cinq. Elle savait d'ailleurs que Sheridan l'aimait de toutes les forces de son âme, et la confiance née d'un sentiment partagé avait bientôt établi entre les deux jeunes gens une intimité que la puissance même de l'amour qu'ils ressentaient l'un pour l'autre contenait dans les bornes du plus profond respect. Oubliant leur premier effroi, ils s'entretenaient donc avec effusion en tête à tête dans la chambre de l'hôtel de la poste. Cependant Sheridan, malgré le feu de son éloquence, ne réussissait pas à changer la résolution qu'avait prise Maria de retourner à Bath.

Les heures s'écoulaient. Déjà les rayons du soleil montaient sur les toits des maisons.

Miss Linley, que l'impatience gagnait de plus en plus, courait à la fenêtre toutes les fois que le bruit des pas d'un cheval retentissait sur le pavé de la route. Mais tandis qu'elle regardait au dehors, un moment arriva où Sheridan la vit tout à coup trembler et pâlir. Il s'approcha de la croisée. Alors il reconnut Halhed et son frère Charles, dont les chevaux couverts d'écume venaient de s'abattre devant la porte de l'hôtel. Les deux cavaliers mirent pied à terre. L'hôtelier sortit des bâtiments et alla au devant d'eux. Halhed et Charles l'interrogèrent avec vivacité en jetant sur la route de longs regards inquiets.

— Ils nous poursuivent! dit Maria à mi-voix, comme si elle eût craint d'être entendue du dehors.

La vigilante Lucy alla aux nouvelles et rentra bientôt dans la chambre, dont, avant toutes choses, elle eut la précaution de fermer la porte au verrou.

— Eh bien? demanda miss Linley avec stupeur.

— Eh bien! répondit la soubrette d'un air mystérieux et profond, je vous l'avais dit : M. votre père et M. votre futur époux nous poursuivent. Bath est en révolution. M. Halhed et M. Charles, qui ne savent pas les choses, ont fait cause commune avec le quaker et se sont mis de la chasse.

— Mais mon père? où est mon père? interrompit miss Linley.

— M. votre père est dans la voiture de M. Vauderlan, miss Maria, ainsi que je vous l'avais dit. Seulement, comme M. Vauderlan est très gros et par conséquent très lourd, la voiture s'est cassée en route. Ils sont à un mille d'ici, arrêtés sur le bord du chemin. M. Charles et M. Halhed viennent chercher un carossier.

A ce moment, Lucy fut interrompue par le bruit des pas précipités de plusieurs cavaliers. Maria, Sheridan et la soubrette coururent à la fenêtre. C'étaient M. Linley, M. Vauderlan et deux postillons qui ar-

(1) Voir les numéros des 1er, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 15, 16 et 17 décembre.

encore et de goûts, et nous vous obligez à dire au journal israélite et satisfait que sa campagne contre les *anti-requins* et les *anti-baleines* nous ramène au sentiment de notre situation respective. Nous lui dirons donc en terminant : Non, hélas non ! ô *Journal des Débats!* nous ne pouvons faire de l'harmonie ensemble. Vous êtes le journal des *loups-cerviers*, des *requins* et de la *Baleine*; vous vous entendez si bien avec la *Baleine* que vous vivez dans son ventre depuis plus de six ans, quand le prophète Jonas lui-même, avec l'aide de Dieu, n'a pu parvenir à y rester plus de trois jours ! Or, nos *anti-loups-cerviers*, nos *anti-requins* et nos *anti-baleines* ne sauraient s'accorder avec vos bêtes. Force est à nous d'en prendre notre parti : nos deux ménageries ne peuvent pas s'entendre !

M. Tarbé des Sablons a osé affirmer par deux fois en pleine séance de l'assemblée générale du 15, devant 600 personnes, que MM. les maires des trois arrondissements de la rive gauche, auxquels il avait communiqué ses projets de traité, soumis à la ratification de l'Assemblée, s'en étaient montrés *très satisfaits* et avaient déclaré qu'ils ne croyaient pas que l'on pût rien de mieux en faveur de la rive gauche. Les trois maires à qui cette communication a été faite, étaient MM. Demont, maire du 11ᵉ, Thierlet, maire du 10ᵉ, Jubé, maire adjoint du 12ᵉ. Eh bien ! nous croyons savoir que cette affirmation est absolument fausse, et nous ne doutons pas que MM. les maires susnommés ne s'empressent de la démentir. Mais on est capable d'en affirmer bien d'autres, quand on est de force à déclarer, comme président d'une Assemblée, que 375 voix contre 205 faisaient, par assis et levés, une majorité *douteuse*...

M. Guizot et l'empereur de Russie. — Dans la réunion générale de l'émigration polonaise à Paris, qui a eu lieu le 29 novembre au soir, dans la salle Valentino, M. Bakunin, réfugié assistant, a prononcé un discours contre un des oppresseurs de la patrie commune, contre l'empereur de Russie.

M. Guizot vient de faire signifier, par le préfet de police, à M. Bakunin, l'ordre « *de quitter Paris en vingt-quatre heures, et la France dans le plus bref délai.* »

Nous signalons à l'indignation de tous les honnêtes gens cet acte inhospitalier et inhumain de M. Guizot, cette basse condescendance de notre ministère aux frayeurs de la tyrannie du czar. (*Patrie.*)

Le service des postes à Paris. — M. le ministre des finances vient de pourvoir aux emplois de l'administration des postes créés par l'ordonnance royale du 2 décembre, sur l'organisation des services du départ et de l'arrivée, et du service de Paris.

M. Gouin, chef du départ et de l'arrivée, est mis à la retraite à dater du 1ᵉʳ janvier prochain. — M. Monnot, chef-adjoint de M. Gouin, est nommé chef du bureau du départ et de l'arrivée, et M. Charron, chef de route, est nommé chef-adjoint de ce service.

M. Wischer, qui n'est jusqu'ici connu, dit un journal, que pour précéder la cour dans ses voyages et faire disposer les chevaux à cet effet, reste chef-adjoint avec ses huit mille francs. M. le comte Dejean ne l'a pas mis à la tête des relais de poste comme M. Wischer en avait envie, mais il n'a pu lui faire donner sa retraite.

M. de Lindre conservera, dit-on, les fonctions de chef du service de Paris. On a créé des classifications nouvelles d'employés ; mais le personnel est conservé ; ce personnel qui a fait inventer la locution proverbiale : *mal fait comme le service de la poste à Paris.*

Banquet de Neufbourg (Eure).

Plus de 800 citoyens ont assisté à ce banquet, présidé par M. Dupont (de l'Eure.)

1° Discours de M. Dupont (de l'Eure.)

2° A la réforme électorale et à M. Dupont (de l'Eure) ! par M. Picard, secrétaire du comité électorale de l'Eure.

Nous regrettons que l'étendue de ce journal ne nous permette pas d'insérer en entier l'éloquent discours prononcé par M. Picard, au

3° A la renaissance de l'esprit public dans le corps électoral ! par M. Legendre, ancien député.

4° A l'union de toutes les opposition ! par M. Pagnerre.

5° A l'industrie agricole et manufacturière ! par M. Charlemaine.

6° A la presse indépendante, au comité central de la Seine et aux députés de l'opposition ! par M. Davy.

7° Réponses pour la presse, par M. Sarrans, rédacteur du *National*; pour le comité de la Seine, par M. Vitcoq.

8° A la souveraineté nationale ! par M. Garnier-Pagès, député.

SUISSE. — **Les Élections de Lucerne.** — On écrit de cette ville au journal la *Suisse* :

« Les élections ont eu ici un résultat encore plus satisfaisant qu'on ne l'espérait. Pas un seul partisan du Sonderbund ou des jésuites n'a été élu. A Weggis seulement, il y a eu quelques troubles ; l'élection de ce cercle a été ajournée.

» On a amené prisonniers à Lucerne MM. Vincent Muller, l'architecte du pont de la Nydeck, à Berne, et membre du gouvernement déchu, et M. l'ancien landammann Schmid, d'Uri, ce dernier pour avoir refusé de comparaître devant les représentants fédéraux. On a aussi transporté à Lucerne les 47 caisses de M. Siegwart, qu'on a saisies à Altorf. Ce qu'il avait de plus précieux a été saisi à Domo-d'Ossola, ainsi qu'on l'aura vu plus haut. »

Ce canton aura à supporter de lourdes charges. Sa part des frais de guerre s'élève à 2 050 000 livres suisses ; la somme enlevée à la caisse fédérale par le gouvernement Siegwart est de 221 000 livres ; le déficit dans la caisse de l'Etat de 250 000 livres ; les emprunts contractés au dehors, 300 000 livres ; en tout : 2 821 000 livres suisses.

La caisse de Siegwart-Muller. — Deux correspondances de Domo-d'Ossola (Piémont) confirment une nouvelle que nous avons déjà annoncée il y a quelques jours. Le 3 du courant, des carabiniers royaux ont saisi entre autres chez l'expéditionnaire Gentinetta, qui hébergeait Siegwart-Muller et sa famille, une caisse renfermant 30 000 livres suisses. Siegwart-Muller fut conduit à la police, où il déclara que cet argent appartenait à S. A. le vice-roi de Lombardie ; suivant un autre correspondant, il a répondu qu'il avait reçu cet argent de l'Autriche et qu'il voulait le restituer lui-même à Milan. Il y avait ordre de le traduire à Novare devant le gouverneur ; le commandant des troupes valaisannes, Kalbermatten, obtint qu'on le laissât partir sans escorte avec sa famille. La caisse renfermant le numéraire a été mise sous séquestre.

Les Gouvernants de Neuchâtel. — On écrit à la *Suisse*, de Berne :

« Les conseils des quatre bourgeoisies ou plutôt les quatre maîtres-bourgeois en chef, qui viennent de mendier l'intervention du roi de Prusse dans les affaires de la Confédération, à cause de leur complicité dans l'affaire du Sonderbund, n'ont pas jugé à propos, dans cette question vitale pour le pays, de consulter leurs commettants. Dans cette occasion, ils ont fait comme en 1814, où, de concert avec le gouvernement, ils ont, malgré les serments qui les liaient à Berthier, offert le pays au roi de Prusse, sans se donner la peine de consulter le peuple. Aujourd'hui ils ont préféré commettre une lâcheté de plus, en mendiant l'intervention et en engageant le roi de Prusse à faire une démarche compromettante pour lui et pour sa dignité. Pourquoi ces magnats de l'aristocratie bourgeoise n'ont-ils pas osé convoquer leurs bourgeois et leur soumettre un acte aussi important ? C'est que, selon toute probabilité, les bourgeois de Neuchâtel, Valengin et Boudry auraient vu clair à la démarche insensée qu'on vient de faire en leur nom et l'auraient désapprouvée à une grande majorité.

» Pour nous convaincre de la vérité de ce que nous venons de dire, jetons maintenant un coup d'œil sur la manière dont se font les élections des maîtres-bourgeois. A Neuchâtel, un conseil inamovible, qui se recrutait encore lui-même, il y a quelques années, et dont les membres sont nommés maintenant par la petite fraction des bourgeois résidant à Neuchâtel, choisit dans son sein, chaque année, un maître-bourgeois en charge pendant quatre ans et qui forme avec ses collègues le collège des quatre ministraux. Le choix a donc lieu sans la coopération d'aucun bourgeois interne ou externe. A Boudry et au Landeron, l'aristocratie de village règne en souveraine et fait tourner

chose, et ils disent parler d'assentiment des bourgeois, alors qu'ils n'en ont consulté aucun ! »

Affaire de Pontremoli. — On lit dans la *Patria* de Florence : « L'affaire de Pontremoli est terminée. Cette ville restera à la Toscane tant que Charles-Louis de Bourbon (le prince de Lucques) n'ira pas à Parme. L'avenir est dans la main de Dieu. »

— L'*Alba* raconte qu'une démonstration solennelle a eu lieu à Florence pour célébrer le triomphe de la Diète radicale suisse. Plus de 20 000 personnes ont pris part à cette démonstration.

ESPAGNE. — **Mention.** — Sous ce titre, le *Clamor publico* du 12 publie un article dans lequel il se plaint de voir les jours et les semaines s'écouler sans qu'aucune des magnifiques promesses du général Narvaez s'accomplisse. Malgré un programme libéral, le peu d'actes que le ministère a posés jusqu'ici offre des tendances décidément rétrogrades. S'il doit en être de la liberté individuelle, de la liberté de la presse, du droit de suffrage, de la quotité des impôts, en un mot, de toutes les branches gouvernementales, ce qu'il en a été jusqu'ici, qu'aurons-nous gagné au programme du général Narvaez ? demande *el Clamor*.

— La *Gazette de Madrid*, du 12 décembre, publie une ordonnance royale qui nomme une commission chargée de proposer l'unité pondérale qui devra être adoptée en Espagne pour obtenir l'uniformité dans le système des poids et mesures. Cette commission formulera un projet de loi sur les moyens d'établir cette réforme importante.

La loi salique en Espagne. — Si nous en croyons une correspondance adressée des bords du Danube au *Mercure de Souabe*, les puissances absolutistes, enhardies par l'appui que le gouvernement français voulait leur prêter dans les affaires de Suisse, auraient résolu d'intervenir également dans le règlement des affaires d'Espagne. Il est certain, en effet, qu'elles n'avaient pas plus de droits dans un cas que dans l'autre, et que ceux qui ont admis le droit d'intervention des puissances absolutistes en faveur du Sonderbund doivent reconnaître le droit d'intervention des mêmes puissances en faveur des héritiers de don Carlos et leur immixion dans le règlement des affaires intérieures de l'Espagne. Voici cette correspondance :

« A l'époque critique actuelle, les grandes puissances ont fixé de nouveau leur attention sur l'ordre de succession en Espagne, question qui, par suite de l'attitude qu'ont prise récemment dans cette affaire les cabinets de l'ancienne quadruple alliance, renferme, en effet, plus que toute autre, des dangers pour la paix de l'Europe. On a eu occasion, dans l'intervalle, d'apprendre à connaître les avantages de la loi salique en Espagne, par les conséquences qu'elle a entraînées ; et la France comme l'Angleterre, si elles ont sérieusement à cœur la prospérité du pays qu'elles ont pris sous leur protection et le maintien de leur bonne entente réciproque, ne peuvent trouver de moyen plus efficace pour rétablir cette prospérité qu'en réparant la faute de Ferdinand VII, qui a introduit la succession des femmes au trône d'Espagne. Ce que les cabinets de France et d'Angleterre doivent désirer pour leur réconciliation et pour le maintien de la paix, les puissances *conservatrices* l'envisagent comme un ancien droit, et les négociations qui, à ce que nous apprenons de bonne source, se poursuivent actuellement à ce sujet, fourniront une nouvelle garantie de l'accord des gouvernements et de l'insuccès des tendances révolutionnaires en Europe. »

Le journal anglais l'*Observer* dit que sir Robert Gore, récemment nommé consul à Montevideo, a reçu des instructions pour attendre à Rio-Janeiro l'arrivée d'un envoyé qui sera nommé par le gouvernement français. En même temps que ce nouvel agent, M. Gore devra se rendre à Rio-de-la-Plata, où tous deux devront agir de concert pour presser avec force (*to enforce*) les termes de pacification convenus entre l'Angleterre et la France.

Les Druses et les Maronites. — Une lettre de Syrie, publiée dans notre numéro du 2 décembre dernier, a excité des réclamations. On nous écrit que l'auteur de cette lettre n'a pas été juste envers les Maronites en les représentant comme exploitant les

---

rivèrent sur les chevaux dételés de la chaise du quaker. Un domestique était resté sur le chemin pour garder la voiture brisée.

Miss Linley, pâle et oppressée, avait une main appuyée sur sa poitrine, comme pour étouffer les battements de son cœur. Elle regardait avec anxiété Sheridan et Lucy.

— Mais mon père va savoir que nous sommes ici ! dit elle à sa jeune femme de chambre.

— Il le saura quand vous le voudrez, miss, répondit Lucy. J'ai recommandé à l'hôtelier d'attendre vos ordres. Voulez-vous que je le prévienne ?

Et la malicieuse soubrette tirait le verrou de la porte.

— Non, attends, répondit Maria tremblante d'indécision et d'inquiétude.

La voix de M. Linley se fit entendre dans le couloir. Maria tomba sans force sur un siége. Quant à Sheridan, il se trouvait en proie à une agitation facile à comprendre.

Cependant, une porte s'ouvrit ; M. Linley, suivi de M. Vauderlan, entra dans une chambre voisine.

Le bruit de la voix irritée de M. Linley arriva sans peine, à travers la mince cloison qui séparait les deux chambres, aux oreilles de nos pâles héros.

— Cet hôtelier se trompe ! disait le père de Maria ; ils ont dû passer par ici vers le milieu du jour. Ils ne se sont pas changés en fumée entre deux relais peut-être ! Cet homme se trompe ; ils doivent être maintenant à Londres.

— Je le crois, répondit le quaker de sa voix lente et formelle. Mais, je vous le répète, je crois aussi que mistress Linley me faisait espérer à tort l'amour de miss Maria. Cette démarche de sa part est significative....

— Cette démarche ne signifie rien du tout ! Maria vous aime ou vous aimera. Maria n'est pas une sotte ! Un misérable se jette dans ma chaise au moment de notre départ, prend ma place et l'entraîne. Que voulez-vous qu'elle fît, pauvre jeune fille sans défense contre ce brigand qui ne respecte rien. C'est un enlèvement, c'est un rapt, c'est une violence dont les tribunaux nous ferons justice ou que je châtirai, moi ! Voilà tout ! D'ailleurs, Maria vous est promise, elle sera à vous bon gré mal gré. Je vous l'ai dit.

— Miss Maria ne peut être à moi que de sa pleine volonté, répondit le quaker. Mistress Linley m'a dit souvent que j'en étais aimé ; c'est parce que j'espère encore qu'elle m'aime, c'est parce que j'espère encore qu'elle se trouve en ce moment victime d'un rapt infâme que je ne renonce pas à mes projets sur elle.

A ces paroles, Maria qui écoutait, en étouffant le souffle de sa poitrine, se leva de son siége avec effort.

Elle prit la main de Sheridan et dit à mi-voix :

— Cet homme est bon et honnête. Je vais me déclarer à mon père.

Mais Sheridan, effrayé, retint la jeune fille par le bras.

M. Linley répondait au quaker.

— Maria vous aime ou vous aimera ; nous saurons bien l'obliger de vous aimer, Vauderlan, dès que nous l'aurons arrachée à son infâme ravisseur !

— Entendez-vous, Maria ? dit Sheridan. Entendez-vous ? *l'obliger*.... Oh ! dites, croyez-vous que votre père consente jamais à vous donner à l'infâme ravisseur de sa fille ?

Miss Linley laissa tomber sa tête avec découragement sur l'épaule du jeune homme, dont elle sentait la main trembler convulsivement dans la sienne.

Au même instant, un bruit de voix furieuse s'engouffra comme la tempête dans l'étroit couloir.

— Grand Dieu ! c'est le capitaine ! dit Maria, pâle d'épouvante en se rapprochant de Sheridan.

La parole tonnante du capitaine Mathews se faisait entendre en effet par dessus les voix de Charles et d'Halhed.

— Grand merci, Messieurs, de vous avoir rencontrés, disait le dragon, je serai à vous... demain... après-demain... quand bon vous semblera. Mais j'allais à Bath, car il est une dette sacrée que je dois payer avant toutes les autres. Voici trois mois que j'attends, cloué sur un lit de douleur, ce jour des représailles. Le misérable a fait publier dans le journal de votre sotte ville la lettre que j'avais confiée à sa discrétion. J'ai fait publier en retour sa promesse d'une revanche, et le lâche n'est pas venu au devant de moi ainsi qu'il s'y était engagé. J'allais donc le trouver, car, cette fois, il faut que je le tue ou qu'il me tue !... Mais il a quitté Bath, me dites-vous, en enlevant la très vertueuse miss Linley ? Ah ! ah ! mais cela vient en confirmation de mes pauvres petits vers, Messieurs, que l'on a tant calomniés ; qu'en pensez-vous ? Pardieu ! je ne savais pas être prophète ! Du reste, je me range de votre parti, et nous les poursuivrons ensemble, si vous le permettez. Vous prendrez la belle Hélène, si elle ne vous dégoûte pas trop ; quant à moi, je ne veux avoir affaire qu'au charmant Pâris, merci de l'Hélène !

Dans ces paroles du capitaine, il y avait tant de défi et d'outrage que Sheridan, hors de lui, oubliant Maria, oubliant tout, se précipita sur la porte de la chambre avec fureur. La porte était heureusement fermée au verrou ; miss Linley eut le temps d'arrêter le jeune homme.

— Grand Dieu ! qu'allez vous faire ? Richard, qu'allez-vous faire ? dit Maria dont le regard étincelait d'effroi.

Et saisissant Sheridan par les deux bras :

— Si vous m'aimez, restez ! ajouta-t-elle. Si vous m'aimez, Richard, moi qui vous aime !

La colère de Sheridan tomba devant la prière de la jeune fille. Il se laissa entraîner à l'autre bout de la chambre.

— Plus tard ! dit-il entre ses dents. Oh ! mais plus tard !

Cependant les menaces insultantes de Mathews, les malédictions de M. Linley, de Vauderlan et d'Halhed se croisaient et se répondaient avec un horrible bruit.

Tout à coup la voix de Charles se fit entendre et imposa le silence.

— Je viens de voir une chaise dans la cour de l'hôtel, disait le frère de Richard. Ils sont ici. Ils doivent être ici ! l'hôtelier nous trompe !

— Ah ! le Caïn ! murmura Sheridan avec rage.

— Ils sont ici ! dit M. Linley ; je m'en doutais. Il faut exiger que l'on nous ouvre toutes les chambres. Mais voyons d'abord la chaise.

Maria tremblait de tous ses membres. Elle appela Lucy, mais Lucy n'était plus là.

Toutefois la fidèle soubrette entra tout à coup par une porte qui donnait sur un escalier dérobé. Elle entraîna Maria, qui entraîna Sheridan.

La chaise, attelée et prête à partir, attendait au bas de l'escalier.

Miss Linley y monta, puis Lucy. Sheridan s'élança sur le marchepied en criant au postillon :

— Deux guinées pour toi ! Ventre à terre !

Au même instant, Mathews arrivait dans la cour. Il saisit la barre du pavillon de la voiture et s'y cramponna. Mais la secousse était

L'état des chrétiens est toujours le même ; toujours souffrants, toujours persécutés, toujours dans la pauvreté ; n'ayant aucune espérance de tranquillité quant à présent, toujours les injures, toujours les injustices contre les chrétiens, et toujours cependant dans l'espérance de la France. Toujours sacrifiant leur sang par attachement et pour l'amour de la France et du Christ, et n'ayant aucune honte de notre attachement pour l'une et pour l'autre ; nous savons que comme nous aimons la France, la France nous aime.

A cause de cet amour de la France, les infidèles se trouvent contre nous ; aucun chrétien ne peut sortir de son village sans se voir exposé à être massacré. Un musulman a tout récemment tué un chrétien du village de Duppiy. Les chrétiens ont supplié le gouvernement de venger cette mort, et l'assassin a été mis en prison ; mais, au bout de quelques jours seulement, il a été rendu à la liberté sans autre punition. Un petit enfant de quatre ans, fils unique, du village d'El-Kamar, a été victime de la cruauté des infidèles ; ils lui ont fait subir la flagellation et l'ont crucifié comme le Christ. Après une absence de quelques jours, le père et la mère de cet enfant se mirent à sa recherche, et trouvèrent son cadavre dans le désert, horriblement mutilé. Ils firent déclaration au gouvernement turc de cet affreux assassinat : le gouvernement fit arrêter les coupables et les fit mettre en prison, et, quelques jours après, ils furent élargis, encore sans aucune punition. A Damas, des petits enfants ont péri de la même manière, et les assassins n'ont pas été poursuivis !...

Un religieux, qui avait déclaré être français, fut frappé et maltraité de toutes manières. Il était exposé à la mort de la part des soldats turcs, mais, dans l'imminence du péril, il se rétracta et leur fit comprendre qu'il était Anglais et sous la protection de l'Angleterre ; alors on ne lui fit plus de mal ; maintenant il reste comme Anglais.

Plusieurs autres chrétiens de divers villages ont été massacrés il y a peu de jours.....

Saïd-Gunblat, gouverneur druse, continue toujours à s'emparer des propriétés des chrétiens. Il exige des chrétiens des districts mixtes l'exhibition de leurs actes de propriété, et les oblige à les lui remettre par la cruauté des traitements qu'il leur fait endurer, ensuite il se déclare propriétaire ; et si, alors, on lui conteste la possession, ce sont de nouveaux mauvais traitements, de nouvelles tortures qu'il faut endurer. Les chrétiens ont adressé au gouvernement suppliques sur suppliques, sans pouvoir rien obtenir, et, par conséquent, ils sont réduits de plus en plus à la plus extrême pauvreté.

Nous pourrions vous raconter beaucoup d'autres choses sur les malheurs des chrétiens du Liban, mais nous nous abstenons dans la crainte de trop vous affliger. Nous avons l'espérance dans la France, mais jusqu'à présent la France n'a encore rien fait pour nous. Les deux hommes que vous avez annoncé devoir venir pour prendre connaissance des affaires du Liban n'ont point été dans la montagne ; ils sont restés à Beyrouth, qui est, comme vous savez, sur le bord de la mer, et n'ont pu avoir de renseignements que de nos ennemis ; en conséquence, ces représentants ont fait pour nous plus de mal que de bien.

Nous vous prions de faire connaître toutes ces choses à nos protecteurs, afin qu'ils aient pitié de nous, et que, par leur médiation, nous puissions être rétablis dans nos droits, afin de jouir de notre tranquillité comme autrefois, car s'il en était autrement nous péririons tous.

M. N.

FAITS DIVERS.

Par ordonnances royales rendues sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Berger a été nommé maire, et M. Lupin aîné a été nommé adjoint du 2e arrondissement de Paris.

La mairie se trouve ainsi composée :

M. Berger, maire ; adjoints, MM. Poullain Deladreue et Lupin aîné.

— Les Neuchâtelois établis en assez grand nombre à Genève viennent de faire parvenir à la Diète fédérale une adresse dans laquelle ils protestent contre la conduite que leur canton a tenue lors des derniers événements.

— L'Académie royale de médecine a, dans sa séance de mardi dernier, proposé les prix suivants pour l'année 1849 :

Prix de l'Académie.—La fièvre typhoïde est-elle contagieuse? — Ce prix sera de 1 500 fr.

Prix Portal.—De la cirrhose.— Ce prix sera de 1 200 fr.

— On lit dans l'*Indépendance de la Moselle* du 15 décembre : « Une découverte des plus précieuses pour l'avenir industriel de notre département, et même pour celui de la France entière, vient d'être faite à Petite-Rosselle, arrondissement de Sarreguemines. A la suite d'un sondage pratiqué par la maison de Wendel, un gisement de houille, très belle et très pure, a été rencontré à 121 mètres de profondeur. La puissance de la couche est de 1 m. 90 c. Il reste maintenant à savoir quelle est l'étendue de la couche ; mais le fait, tel qu'il est, a déjà une importance qui sera comprise par tout le monde. »

— Il résulte d'un document officiel qui vient d'être publié en Angleterre, que, depuis le 1er août 1846, le parlement britannique a voté pour le soulagement de la population irlandaise, ainsi que pour l'exécution d'un grand nombre de travaux d'utilité publique en Irlande, la somme de 10 342 500 liv. sterl., sur laquelle il en a été dépensé 7 815 552. Reste à dépenser, 2 016 448 livr. sterl.

LES LIVRES ET LES PRISONNIERS. — Une innovation salutaire, et qui a pour objet l'amélioration morale des détenus, vient d'être introduite dans la prison d'Aix : c'est l'établissement d'une bibliothèque qui se compose de deux cents volumes choisis. Outre les ouvrages religieux, il y a des traités de géographie, des livres d'histoire et autres publications utiles. Les prisonniers se montrent avides de lecture, et il est à remarquer qu'ils ont le plus grand soin des livres. Cette mesure a déjà produit d'heureux fruits, non seulement pour ceux qui peuvent lire, mais encore pour les individus qui ne le savent pas. Les premiers, pour se rendre utiles à ceux-ci, lisent souvent à haute voix. Un autre résultat, et non moins important, mérite d'être signalé ; c'est que les prisonniers, qui autrefois consumaient leur temps dans l'oisiveté ou dans les propos obscènes, l'emploient maintenant à s'instruire et à acquérir dans d'excellents livres la connaissance des principes de la religion et de la morale.

PROCÈS DE PRESSE. — L'*Étoile d'Aquitaine*, journal publié à Condom, avait articulé contre le procureur du roi de cette ville différents faits dans lesquels ce magistrat était attaqué non point dans sa vie privée, mais à titre de magistrat. Le procureur du roi n'a pas jugé à propos de s'adresser au jury pour obtenir réparation. Il a préféré recourir aux tribunaux, devant lesquels la preuve n'est pas admise, et, par devant le tribunal civil de Condom, il a fait assigner l'*Étoile*, en requérant contre elle *vingt mille francs* de dommages-intérêts.

MENDICITÉ.— La maison d'arrêt d'Altkirch contient en ce moment 202 prisonniers, tandis qu'il n'y a place que pour 90. Cet encombrement de la prison provient de ce que depuis quelque temps la police de Mulhouse arrête un grand nombre de mendiants qu'elle fait conduire dans les prisons d'Altkirch. Au lieu d'incarcérer ces malheureux, ne vaudrait-il pas mieux prendre des mesures d'organisation qui leur donnassent du travail et le droit de vivre?

UN LEGS. — Le *Corsaire* raconte qu'un des beaux de notre jeunesse dorée, mort récemment au fond d'une province de l'Est, a légué par un codicille 300 000 fr. à son *groom*. La famille a fait opposition à cette volonté inexplicable.

UN QUIPROQUO RUE DE LA LUNE. — Un ancien fonctionnaire retraité qui depuis plusieurs années vit séparé de sa femme, ayant pensé par suite de différentes circonstances qu'il serait convenable de régulariser judiciairement sa position conjugale, n'imagina rien de mieux pour arriver à ce but que de faire surveiller les démarches de sa légère moitié de façon à pouvoir faire constater d'une manière formelle une circonstance entraînant la séparation de corps.

Avant-hier, le domestique de confiance de ce mari tourmenté, vint lui annoncer que sa femme était à l'Opéra-National en compagnie d'un jeune homme. « Très bien ! » dit le mari, et il envoya l'officieux serviteur entendre *Gastibelza*, à la condition toutefois qu'il ne perdrait pas le couple de vue, et viendrait lui rendre compte de ses démarches.

Cet ordre fut scrupuleusement exécuté ; le domestique prit place au parterre, il examina le moindre geste, interpréta le moindre coup d'œil, sortit avant la chute du rideau, et s'alla poster sur le passage du couple amoureux. Mais bien des chapeaux de velours, bien des pelisses et des cabans se ressemblent ; l'observateur guetta, se mit en quête, hésita, puis enfin, bien assuré en dernier lieu d'être sur la piste des deux coupables, il les suivit, prit toutes sortes de renseignements, et revint triomphant près de son maître. Il lui expliqua comme

La personne dont le domicile a été ainsi troublé a exigé que procès-verbal des faits fût dressé, en se réservant d'y donner toute suite qu'elle jugerait convenable.

FAITS DE PUBLICITÉ.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Plusieurs personnes se sont méprises sur la portée de l'arrêté pris, il y a trois mois, par M. le ministre des finances, qui interdit aux directeurs de poste de prendre des abonnements aux journaux. — Les directeurs de poste sont obligés de délivrer à toute personne qui le demande un mandat sur la poste de Paris, et ils ne peuvent prélever d'autre droit que 2 pour cent de l'argent versé, trente-cinq centimes pour le timbre du mandat, soit en tout :

Pour un mandat de 12 fr. . . .	» fr.	59 cent.
Pour un mandat de 24 fr. . . .	»	83
Pour un mandat de 48 fr. . . .	1	31

Ces chiffres prouvent qu'il y a une grande économie à s'abonner immédiatement pour un an ; on évite ainsi toute chance de retard et quatre affranchissements.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

AVIS.—Les abonnés de la PHALANGE sont prévenus que la livraison de janvier 1848 ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement.—Ils sont instamment priés de faire connaître leur renouvellement avant le 1er janvier, pour que nous puissions

---

donnée. Mathews fut obligé de lâcher prise.

Ses imprécations et les cris de M. Linley, d'Halhed, de Charles Sheridan et du quaker poursuivirent nos héros sur la route. La prévoyante Lucy avait heureusement traité avec le maître de la poste afin qu'il ne livrât à la gendarmerie paternelle que ses plus mauvaises montures.

La chaise de poste arriva à Londres pendant la nuit. Toutefois on ne pouvait pas rester à Londres. Ce fut encore la soubrette qui vint en aide aux deux amants. Elle rappela que le quaker avait fait retenir l'avant-veille trois places sur un petit bâtiment en partance pour le continent.

Le lendemain de grand matin, miss Linley, Sheridan et Lucy se présentèrent à l'armateur du bâtiment en question.

Cet armateur, qui n'était autre qu'un honorable marchand d'eaux-de-vie, accueillit les fugitifs sans défiance.

Le sort en était donc jeté. La belle cantatrice de Bath et le poëte de King's-Mead Street allaient traverser la Manche, ce Rubicon de l'amour contrarié.

En effet, ils débarquèrent bientôt à Dunkerque, et dès le soir un prêtre leur donnait la bénédiction nuptiale dans une chapelle de village. Car, à cette heureuse époque, le prêtre ne demandait aux gens pour les unir que le serment de s'entre-aimer et une modique rétribution.

Cependant, Sheridan n'était pas au bout de ses travaux. De Dunkerque il se rendit à Calais avec Maria et Lucy, et de Calais à Saint-Quentin. Maria prit une chambre dans un couvent, à la porte duquel vinrent se briser, peu de jours après son entrée, les réclamations de M. Linley. Miss Linley était devenue mistress Sheridan.

Quant à Sheridan, il avait repassé la Manche, car, dans cette poitrine ardente, la haine n'était pas moins impérieuse que l'amour.

Il se présenta chez Mathews.

Un rendez vous fut arrêté.

Nous ne décrirons pas ce second duel, dont les détails sont horribles et presque incroyables. Les deux adversaires, ayant rompu leurs épées, s'attaquèrent avec les tronçons de leurs armes, puis luttèrent à coups de poings, se prirent corps à corps et se roulèrent par terre l'un sur l'autre comme deux bêtes fauves ; et couverts de sang, déchirés, mutilés, ne s'arrêtèrent que lorsque le sentiment de la vie les eut abandonnés.

Sheridan fut transporté presque mourant dans la maison de son père. Il avait laissé sur le terrain, outre son sang, le bout de l'une de ses oreilles.

Cependant, grâce aux bons soins de sa jeune sœur et de Maria, qui vint en hâte prendre auprès de lui sa place d'épouse, si chèrement conquise, il guérit heureusement. La bénédiction nuptiale fut de nouveau donnée aux deux jeunes gens, dans une chapelle anglaise, mais cette fois avec l'assentiment de la famille de notre héros et de celle de miss Linley.

Quant au capitaine Mathews, il n'en fut plus question. Peut-être mourut-il des suites de ses blessures.

Pour Halhed, il s'enfuit dans l'Inde, après avoir adressé à la belle Maria de nobles et touchants adieux.

Charles Sheridan, les oreilles basses, et mélancolique comme un loup blessé dans ses affections, se retira dans une ferme au fond d'un comté.

Vauderian rentra dans l'ombre. La victoire était complète.

Malheureusement cette victoire n'amenait pas la fortune. Néanmoins Sheridan, malgré la pénurie de son jeune ménage, ne permit pas que sa bien-aimée Maria reparût dans les concerts. Il se remit, avec l'obstination du génie, au travail des pièces de théâtre ; et ce fut en réminiscence des luttes de son mariage qu'il composa la comédie des *Rivaux (the Rivals)*. Du drame animé et plein de péripéties que nous venons de raconter, Sheridan fit une œuvre douce et gaie qui porte avec elle comme un parfum de lune de miel. Il était heureux, il avait atteint la réalisation de ses rêves ; le contentement de la victoire et l'ivresse de l'amour avaient étouffé dans son cœur les derniers ressentiments de la haine. Aussi la satire qui se trouve dans la comédie des *Rivaux* est-elle bienveillante et en quelque sorte aimable ; rien d'âpre, rien de violent ne s'y rencontre. Cependant cette comédie scintillante de verve et qui porte au plus haut point le cachet du mérite particulier de l'homme qui devait, peu d'années après, monter de la scène du théâtre sur la scène politique et dominer à la fois au parlement et à Drury-Lane, cependant, disons-nous, cette comédie, représentée à Covent-Garden, tomba outrageusement, à la première représentation, sous les huées du public. On attribua la cause de cette chute au méchant jeu de l'acteur Lee chargé de l'un des premiers rôles, mais il serait plus juste d'en accuser l'outrecuidante légèreté qui préside en général aux jugements de la foule ; la pièce était assez supérieure et assez spirituelle pour tomber d'elle-même sans le concours du médiocre talent

d'un acteur. Au reste, elle fut reprise à quelque temps de là sur le même théâtre de Covent-Garden à la sollicitation du directeur, qui vint trouver Sheridan et lui promit un triomphe ; Sheridan hésitait, mais le directeur promettait avec tant de conviction qu'il lui céda. Le soir de cette reprise, le théâtre se trouva en effet comble de monde. Les applaudissements éclatèrent à faire crouler les murs. La recette fut énorme. Le lendemain tous les journaux de Londres, les mêmes qui avaient pilorié la malheureuse comédie, lui promettaient l'immortalité et la couronnaient du clinquant de leurs louangeuses hyperboles. Le mouvement était donné. La foule se porta aux représentations et salua, sans rancune, avec enthousiasme, l'œuvre qu'elle avait blasphémée. La bienfaisante rosée de ce triomphe inespéré vint apporter un peu d'aisance au pauvre ménage du poëte. Sheridan ne savait comment expliquer ce brusque revirement de la fortune.

Mais, plus tard, une indiscrétion du directeur de Covent-Garden lui fit connaître qu'il devait le succès de la reprise de sa comédie des *Rivaux* à la généreuse bienveillance du quaker Vauderian, qui avait acheté, le premier soir, toutes les places de la salle du théâtre, et le lendemain avait jeté un gâteau de miel aux cerbères de la critique.

Sheridan, à l'époque où cette révélation lui parvint, était arrivé au sommet de la gloire et de la fortune. Il fit des démarches pour retrouver le bon quaker, mais il apprit qu'il était mort obscurément dans la plus profonde misère.

Son cœur se serra ; car cet homme étrange, en aidant à son premier succès, lui avait ouvert les portes de la carrière triomphante où il était entré. Et peut-être, sans son assistance, malgré sa volonté de fer, eût-il succombé à la peine.

AMÉDÉE GOUET.

FIN.

Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	76 45	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	76 50	76 60	76 45	76 60

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	»»»» »»		
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par.	»	1240	»»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp.	»	230	»»
— fin Ct. »	» »/»	—Gouin	»	1130	»»
B. du Trés. »	4 7/8	—Ganneron.	»	»»»»	»»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»	»/»	ROME	DrC. 97	»/»	»/»
Récép. Rotsch.	»	104 25	BELG. 2 1/2	»	»»»	»/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	»»	»/»
— — pass.	»	»» »/»	— do 1840	»	97 1/2	»/»
— 3 p. 0/0.	»	30 1/2	— do 1842	»	97 3/4	»/»
Dette intérieu.	»	25 3/8	— Banque	»	860	»»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— do Em. 1844	»	»»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	1090	»»
HAITI	»	»»» »/»	AUTRICHE	»	400	»»

V. r. dr.	»»»	»»
—O. anc.	»»»	»»
— nouv.	»»»»	»»
V. r. gauc.	»»»	»»
Paris à Sc.	»»»	»»
—à Orléans	1198	75
—à Rouen..	902	50
R.-Havre...	473	75
Avignon...	562	50
Str. à Bâle.	567	50
Paris-Str...	413	75
Tours-Nan	390	»»
Orl.-Vierz..	547	50
C. du Nord.	550	»»
Famp-Haz.	»»»	»»
Disp-Féc...	»»»	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord.	487	50
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	388	75
Bord-Teste	»»»	»»
Zinc V. M.	»»»	»»
Lin Maberl.	»»»	»»
F. de l'Av..	»»»	»»
Union lin..	»»»	»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»»	»»	Paris à Rouen	907	50	Orléans à Vierzon.	»»»	»»
— (r.-g.).	»»»	»»	Rouen au Havre	473	75	Bordeaux à Cette.	»»»	»»
Paris à Orléans	1200	»»	Marseille à Avignon	562	50	Nord	550	»»
— à Lyon	387	50	Paris à Strasbourg.	413	75	Boulog. à Amiens.	»»»	»»

»»-»». — Pois verts, »»-»» à 34-65. — Id. gris, »»-»» à 24-»». — Id. jarras, »»-»» à 16-65. — Id. cassés, »»-»» à 46-65. — Lentilles Gaillardon, »»-»» à »»-»». — Id. pays et autres, 36-65 à 74-65. — Lentillons, »»-»» à 30-00. — *Grainsterie* (l'hectolitre). — Vesces de printemps, »»-»» à 18-65. — Id. d'hiver, »»-»» à »»-»». — Sainfoin, »»-»» à »»-»». — Senevé, »»-»» à »»-»». Lin, »»-»» à »»-»». — Chenevis, »»-»» à »»-»». — Millet, »»-»» à »»-»». — Colza, »»-»» à »»-»». — Navette, »»-»» à »»-»». — Sanve, »»-»» à »»-»». — Criblures, »»-»» à »»-»». — Luzerne, les 100 kil., »»-»» à »»-»». — Trèfle, do, »»-»» à »»»-»». — Minette, do, »»-»» à »»-»».

Marché de la barrière d'Enfer du 16 décembre. — Foin 1re qualité, 64 à 66; 2e 60 à 63; 3e 58 à »». — Luzerne, 1re, 65 à »»; 2e 62 à »»; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re q., 32 à 33; 2e 31 à »»; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re qualité »» à »»; 2e »» à »». — Paille d'avoine, 1re »» à »»; 2e »» à »».

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Le choix des ouvrages et l'élégance des reliures dont se compose le catalogue de la maison FURNE, nous dispense de tout éloge; car tous les grands noms de la littérature française s'y trouvent réunis. C'est d'abord l'*Histoire des Girondins* de M. DE LAMARTINE, dont le succès va grandissant chaque jour; M. THIERS, le sévère et lumineux historien de la révolution; AUGUSTIN THIERRY, le grand peintre des Mérovingiens et des Normands de la conquête de l'Angleterre; les *Ducs de Bourgogne* de M. DE BARANTE; les *Croisades* de MICHAUD; l'Histoire de VENISE, l'ALGÉRIE, et une foule d'autres

» h. »|» OPÉRA.—

7 h. »|» FRANÇAIS.—Les Aristocraties, un Caprice.

8 h. »|» ITALIENS.—1re repr. : Cenerentola.

7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Les Mousquetaires de la Reine, le Châlet.

6 h. 1|2 ODÉON.—L'Acte de naissance, Mlle de Belle-Isle, en Bonne Fortune.

7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Gastibelza, une Bonne Fortune.

6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Hamlet.

6 h. 1|2 VAUDEVILLE.—Brioche, Pierre-le-Rouge, une Nuit Blanche.

6 h. 1|4 VARIÉTÉS.—Jérôme, Dernière Conquête, les Chroniques, le Moulin.

6 h. 1|4 GYMNASE.—Didier, Ve Pinchon, Suzanne, les Malheurs.

6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Mlle Camus, un Bas-Bleu, Grippe, la Seconde Vue, Deux Papas très bien, Père et Portier.

7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.

6 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.

6 h. »|» GAITÉ.—La Grâce de Dieu.

6 h. »|» COMTE.—Magie, Montagnard, Ma Brunette, M. Chastonn, Michel.

6 h. 1|2 FOLIES.—Adine, Sans Dot, Birotteau, Gribouille.

6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS.—La Fille du Diable, les Pages de Louis XV.

5 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.

5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS.—Aline, Jacques II, le Brasero, la Fortune.

THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.

DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Chine, prise à Canton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 18 DECEMBRE.

Pauvres Riches !

Le procès Mortier n'est pas jugé définitivement. Le tribunal vient d'ordonner un plus ample informé, et nous nous garderons de devancer sa sentence. Mme Mortier prouvera-t-elle judiciairement que son mari, comte, pair de France, ambassadeur en Suisse, en Piémont, a été chargé de représenter notre pays plusieurs années après avoir donné des signes de folie furieuse? Nous ne savons. M. Mortier prouvera-t-il que, si parfois sa tête s'est exaltée jusqu'au délire, la conduite de sa femme en était la cause? Il serait téméraire de l'assurer ; mais ce que nous savons dès à présent, ce qui est prouvé pour tout le monde, c'est que ce couple était profondément malheureux. « Ma vie, écrit M. le comte Mortier, est plus pénible que celle d'un galérien. » Et Mme Mortier, pensez-vous qu'elle n'eût pas des larmes à dévorer pendant ces scènes terribles de Berne, de Bruges, de Paris! Si depuis longtemps la raison de son mari s'est égarée comme elle l'atteste, sa propre existence n'a-t-elle pas dû être empoisonnée? Combien n'a-t-elle pas dû souffrir au spectacle de ces violences qui déconsidéraient son époux, et durant ces longues heures pendant lesquelles le comte Mortier, seul avec ses enfants, affilait un rasoir, et durant ces débats judiciaires où l'on venait, au nom de son mari, l'asperger de fange!

Ils ont été bien malheureux, ils le sont encore. Ah! c'est que tous les hommes sont frères, c'est que tous les hommes sont solidaires. La Providence n'a pas voulu faire du genre humain deux parts destinées l'une au bonheur, parce qu'elle serait riche; l'autre au malheur, parce qu'elle serait pauvre. La Providence n'a pas voulu qu'on pût jouir de la félicité suprême dans les hôtels dorés, pendant que la faim, le froid, les maladies, provoquées par les privations, habiteraient les mansardes. Nous devons tous être heureux ensemble et les uns par les autres. En attendant nous souffrons tous ensemble.

Oui, nous souffrons, et, sous quelque voile orgueilleux que se cache la souffrance des riches, leurs misères morales rachètent cruellement leur bien-être matériel. Qui en douterait maintenant? C'est surtout en 1847 qu'on a pu s'étonner de la quantité de larmes que contenaient les yeux des grands. Voyez ce somptueux hôtel; son avenue s'ouvre sur la rue du Faubourg-Saint-Honoré, ses jardins semblent se confondre avec les Champs-Elysées; là sans doute habite le bonheur, car les valets y sont nombreux, les équipages armoriés, le mobilier splendide; c'est la demeure d'un noble pair, dont l'union a été féconde et dont la compagne donne l'exemple de toutes les vertus.

Ah! vous croyez que le bonheur habite-là, eh bien! entrez-y un matin attiré par des cris funèbres; vous y trouverez une femme baignée dans son sang, assassinée par son mari, après avoir souffert pendant longues années une horrible agonie morale. *Cet hôtel est celui du duc de Praslin!*

Une porte s'ouvre à deux battants. Il y a réception chez un prince, les lumières brillent partout, les pierreries scintillent; un laquais tout galonné annonce l'ambassadeur et l'ambassadrice de France; ceux-là sont heureux, sans doute? détrompez-vous. Bientôt, dans un procès fertile en scandales, la femme accusera son mari de folie furieuse; le mari accusera la femme d'adultère : *C'est le comte et la comtesse Mortier!*

Pauvres riches! nous vous plaignons, et, si nous travaillons de tous nos efforts à une régénération sociale, c'est pour vous, sachez-le bien, tout autant que pour l'homme en blouse et la femme en haillons. Exciter la haine entre les classes! qui pourrait nous prêter une semblable pensée? Le médecin ne hait pas ses malades, il les plaint et les soigne tous. Enfants de la civilisation actuelle, vous êtes tous des malades et vous n'êtes guère moins torturés sur le lit pompeusement drapé que sur la paille. Que le riche ne dise plus : « Le socialisme est une chimère faite pour exalter les » indigents; » le riche aussi a besoin du socialisme, et si le pauvre de la rue pouvait sonder toutes les souffrances de l'aristocratie actuelle, il n'aurait plus d'envie ni de colère, il aurait des larmes; il se rappellerait le mot d'une fille du peuple qui s'écriait au retour de Varennes en voyant le deuil et l'humiliation d'une famille royale : « J'aime encore mieux être ce que je suis que d'être Antoinette. »

Maintenant, ô riches, la dissimulation serait vaine, vous gémissez, vous aspirez tous à une société meilleure; cessez donc de voir des ennemis dans ceux qui la préparent, et ne cachez plus le mal qui vous ronge dans les plis de votre tunique; moins fermes sous la morsure que l'enfant de Sparte, vous vous êtes trahis par des cris de douleur.

Questions à résoudre.

Tandis que le *Journal des Débats* se rit des questions sociales avec l'aimable enjouement des gardes du corps buvant, en 1789, à la santé de Marie-Antoinette, la *Presse* lui démontre éloquemment que ces questions ne peuvent pas être éludées, que refuser de les résoudre, que s'endormir dans un optimiste égoïste, c'est vouloir la ruine de la société. La *Presse* développe aujourd'hui ce thème dans un article dont nous partageons à peu près toutes les vues, et que nous allons soumettre à nos lecteurs :

Il ne nous est pas permis, à nous, de nous faire un jeu de ce qu'il y a de grave, et d'ensevelir gaiement ces doctrines sociales, plus ou moins excentriques, qui viennent de se manifester et ne se laisseront pas bénévolement enterrer. Grâce à la raison humaine, dont la rectitude finit toujours par dominer, il n'y a de questions dangereuses que les questions dont on a peur. La discussion fait la part de l'erreur et de la vérité; le silence est une abdication de la vérité devant l'erreur.

Que vous le vouliez ou non, vous ne pouvez plus lire une page d'histoire, de polémique, de roman même, où vous ne rencontriez ces deux mots : *bourgeoisie* et *peuple* inséparablement accouplés. Ce sont les deux termes obligés d'une antithèse permanente. Trop souvent l'antithèse est la vive expression d'une antipathie réciproque. Quoi qu'il en soit, il ne dépend de personne de supprimer une question immense celle des rapports qui doivent exister entre ces deux forces de notre état social moderne; la question circule par tous les canaux de la phraséologie courante.

Rapprocher ce qui est divisé, concilier ce qui est hostile, mettre le trait-d'union entre les deux termes de l'antithèse, voilà ce que, pour notre compte, nous n'avons cessé de considérer comme la plus grande œuvre de notre époque.

Chaque temps a son problème, c'est celui du nôtre.

Est-il donc possible de se répéter chaque jour : *A demain les affaires sérieuses* ? Il n'y a plus rien à gagner pour la bourgeoisie à s'abstenir davantage d'examiner la question. Ne dites-vous pas vous-mêmes que le peuple a imaginé des solutions extravagantes, et qu'il se repaît de ces rêves monstrueux avec un fanatisme sauvage qui recrute rapidement de nouveaux prosélytes? Et vous temporisez?... Quoi! la barbarie résout à sa façon le problème fondamental de la société, et la civilisation se borne à disserter sur la réforme parlementaire et la réforme électorale? Ce serait recommencer le bas-empire.

Certes, nous n'avons jamais dissimulé la difficulté de la question; mais quiconque voudra y réfléchir un moment se convaincra qu'elle ne saurait être insoluble. Pourquoi? parce que la nature des deux parties intéressées, la bourgeoisie et le peuple, comporte un pacte profitable à toutes deux. Il ne s'agit point ici de combiner deux éléments hétérogènes, et, comme on dit vulgairement, de marier l'eau et le feu.

N'en déplaise à tous ceux qui ont prétendu établir un parallèle entre l'aristocratie nobiliaire et ce qu'ils nomment l'aristocratie bourgeoise, la comparaison est fausse. Préjugés de race à part, la noblesse avait grandi et entendait se maintenir sous l'invocation de l'épée. Y avait-il une alliance possible entre une corporation héréditairement militaire et un pays appelé à vivre non plus de la conquête, mais du travail, surtout lorsque les gens de labeur se sentaient, le cas échéant, le bras assez bon pour combattre, la tête assez haute pour commander? Entre ce pays et cette corporation privilégiée, il y avait une incompatibilité radicale. C'est ce que l'apôtre du tiers-état, Siéyès, exprimait avec vigueur dans ces lignes remarquables de sa fameuse brochure :

« Le plus mal ordonné de tous les Etats serait celui où une classe entière de citoyens mettrait sa gloire à rester immobile au milieu du mouvement général, et saurait *consommer la meilleure part du produit sans avoir concouru en rien à le faire naître*. Une telle classe est absolument étrangère à la nation par sa fainéantise. »

Mais cet arrêt est-il donc applicable à la bourgeoisie? Non. Bourgeoisie et peuple ont une même origine, une même mission, le travail, et il n'y a plus lieu à une nouvelle guerre des abeilles contre les frélons. En tant qu'ordre constitué, les frélons n'existent plus. Qu'entre des consommateurs improductifs et des producteurs, l'association fût impraticable, d'accord; mais entre des producteurs, à titre différent, la conciliation est non seulement possible, mais encore inévitable. C'est une famille du même sang, ayant un même patrimoine, la production, et concourant au même résultat par l'exercice de fonctions diverses. Un ordre meilleur déterminera l'importance relative de ces fonctions, et dès aujourd'hui il est permis à tous d'espérer, comme nous l'avons dit ailleurs, « une répartition moins inégale du travail et du bien-être. »

Cependant, direz-vous, une guerre sourde existe entre les maîtres et les ouvriers, entre le capital et le travail, et le *Journal des Débats* dénonce une vaste conspiration des travailleurs du peuple contre les travailleurs de la bourgeoisie. Sans contredit. Occupez-vous donc de remédier aux privations et aux souffrances des masses, sachez aimer le peuple, vous le désarmerez. Ne voyez-vous pas à quelles doctrines le réduit l'optimiste systématique du pouvoir? Le *communisme*, c'est l'ultimatum désespéré du *paupérisme*.

Sera-ce avec des colères d'enfant ou des tendresses de patriarche que l'on remédiera à la situation présente? Il y faut appliquer l'étude et l'effort d'une charité virile, chaque jour il faut se répéter que cette conciliation de la bourgeoisie et du peuple est la grande œuvre politique de notre temps.

Disons-le hardiment : cette œuvre est moins éclatante, mais elle est plus grande que la révolution, dont elle est le développement nécessaire. La révolution a impitoyablement retranché les éléments vieillis, caducs, irréconciliables avec la destinée des sociétés nouvelles, et cette France, si cruellement mutilée, elle l'a défendue contre l'étranger avec un incomparable héroïsme; mais il ne lui a pas été donné d'associer entre eux les éléments pleins d'une sève vitale, qui avaient survécu à sa terrible opération. Elle en a fini avec le despotisme monarchique et le privilége nobiliaire, elle a été impuissante entre le peuple et la bourgeoisie. La race des sacrificateurs n'avait pas qualité pour concilier. Ce n'est pas à des mains sanglantes qu'il appartenait de purifier. Napoléon entrevit la tâche que la révolution léguait à l'avenir, mais son cheval de bataille l'emporta ailleurs, et il n'en fut plus que le prophète. C'est à nous d'accomplir ce qui fut rêvé, à nous de continuer ce que nos pères ont commencé. Et notre génération, pénétrée du sentiment de l'ordre, de la paix, de la concorde, n'est pas indigne

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 19 DÉCEMBRE 1847.

UN DESCENDANT DE CE BON M. TARTUFE,

OU

Un mandarin pris au piége.

(La scène se passe en Chine, à Pékin.)

PREMIER TABLEAU. — Une mansarde d'artiste. — Ki-Kou-Sing, ou pour parler chrétiennement Charles, plongé dans une méditation profonde, est à demi renversé sur un vieux divan, où l'huile, les couleurs, le temps et la fumée ont dessiné les plus capricieuses fantaisies, les plus bizarres arabesques. Son costume, réduit à sa plus simple expression, consiste en une barbe démesurée, une chevelure hyperbolique, une chemise d'une blancheur douteuse, un large pantalon écossais et des pantoufles vertes. Une épaisse et ondoyante fumée s'échappe à intervalles égaux d'une longue pipe, que le jeune artiste semble presser avec amour entre ses lèvres. — Une jeune et jolie Chinoise, fraîche comme une rose, blanche comme un lys, et vêtue en grisette est appuyée sur la fenêtre entr'ouverte de la mansarde, et contemple mélancoliquement les nuages qui passent à l'horizon. Elle répond au nom harmonieux de Mi-Mi-Kan-Kan, en français Paméla.

CHARLES (Il retire brusquement sa pipe de ses lèvres). — Par *Khoung-fou-tsea* et tous les sages du céleste empire, je voudrais bien savoir pourquoi Bouddha, Vishnou, Jupiter ou Jehovah, peu importe! ont eu la sotte fantaisie d'inventer cette ridicule machine ronde, que l'on nomme la terre, et ses stupides habitants?... Il y a des gens qui trouvent cela superbe et qui disent : merci!... Ah! si l'on pouvait se débarrasser des joies de ce monde, comme l'on se débarrasse d'une chaussette usée ou d'un sot ennuyeux! mais non; le poison donne d'affreuses coliques, le pistolet défigure horriblement, le charbon est ignoble, le poignard est héroïque, mais il fait couler le sang, et la vue du sang me fait mal. Si du moins il était permis de vivre au fond des bois, vêtu en sauvage et mangeant du gland comme nos bons ayeux, il n'y aurait que demi mal; mais, halte-là! la morale et la société s'y opposent; les honnêtes gens seraient capables de me faire traquer et chasser par leurs chiens et leurs esclaves... et puis tous ces gens-là parlent de charité, de fraternité, de vertu, de dévoûment, comme des petits saints que l'on va canoniser!... Quel mal leur ai-je fait? aucun. De quoi ont-ils à se plaindre? Je ne leur demandais qu'un petit coin au soleil, où je puisse travailler, rêver et aimer en liberté.... oui, et demain, si je n'ai pas quelques pièces d'argent à leur jeter à la face, mes créanciers vont s'abattre, comme des oiseaux de proie, sur ma pauvre mansarde... triste curée! Ils seront volés, ma parole d'honneur!... O sainte poésie, ô muse! ô idéal! voilà donc la réalité; demain, il ne me restera de tous les beaux rêves de ma belle jeunesse, que cette agréable alternative, ou de piquer une tête définitive au fond de la rivière, ou de m'en aller mendier sur les boulevards... Après tout, des haillons bien portés ont une certaine couleur, et j'ai une assez bonne tête de Diogène!... Diable! j'oublie que l'on a supprimé la mendicité. O loi... chinoise! tu aurais bien dû supprimer aussi la pauvreté!... Ah! être seul, à vingt ans, sans famille, sans appui, seul à heurter du front le mur d'airain de la nécessité! en être réduit, comme le lion captif, à mordre les barreaux de cette cage sans issue, que l'on nomme l'impossible! Se sentir fort, se dire : je veux! et ne pas pouvoir.... en vérité, il est sur cette terre des êtres maudits, et la vie ne vaut pas un éclat de rire.

PAMÉLA. (Elle quitte la fenêtre, essuie furtivement une larme et vient se placer [illegible] en face de l'artiste.) — Charles! Charles! vous êtes un ingrat!

CHARLES. — Tu as raison, mon enfant; pardonne-moi... tous les malheureux sont ingrats plus ou moins, et moi je souffre horriblement. Oui, je suis un ingrat; car, si j'ai connu en ce monde un peu de joie et de bonheur, c'est à toi que je le dois. Ceux dont j'avais le droit de tout attendre, de tout espérer, n'ont pas daigné même se souvenir de moi; toi, tu n'avais que ton amour, et tu me l'as donné. Ta beauté eût pu te faire riche, heureuse et enviée parmi les plus belles, tu as préféré ma pauvreté. Toi, tu t'es donnée à moi sans calcul, sans espoir du lendemain, sans remords hypocrites, tu n'as pas songé de quel nom les méchants et les sots t'appelleraient un jour, en détournant la face; tu m'as dit simplement, avec un bon sourire sur les lèvres et l'amour au cœur : je t'aime, me voici!... Crois-moi, tu es une sainte et digne femme, et s'il est, comme je l'espère, un Dieu là-haut, il te bénira.

PAMÉLA. — Allons! voilà que tu t'attendris maintenant, comme si cela remédiait à nos affaires. Vois-tu! quand tu me parles du bon Dieu, ça me donne toujours envie de pleurer; car il faut que tu souffres bien; je sais que nous ne sommes pas sur la terre pour rire toute la journée, mais enfin, il est toujours temps de se désespérer, quand il n'y a plus de remède.

CHARLES. — Et quel remède vois-tu à notre situation, tête [illegible]

PAMÉLA. — Charles, tu doutes de toi, de ton talent; voilà [illegible] malheur... et ce paysage qui est là, que tu as achevé la semaine dernière?.., tu me diras que je sais mieux broder une manchette [illegible] ger un tableau; je ne le nie pas... mais enfin la nature, ça se voit [illegible] il ne faut que des yeux... Eh bien! je te dis que ton paysage va[illegible] que ce maudit argent qui te désespère.

CHARLES. — Où trouver un acquéreur? Dans le siècle où nous vivons, les marquis de la mélasse et les barons du coffre-fort ne se donneront pas la peine de monter cinq étages pour acheter un tableau. Depuis huit jours, j'ai frappé partout, chez les plus riches marchands comme chez les plus ignobles brocanteurs. — Votre nom? m'a-t-on répondu avant même que j'aie franchi le seuil de chaque magasin... — Imbéciles! si j'avais un nom, viendrais-je mendier un morceau de pain à votre porte? Enfin, un vieux juif, crasseux et fripon, nommé Abraham, a daigné seul jeter un regard sur mon tableau.

PAMÉLA. — Eh bien!

CHARLES. — C'est gentil, m'a-t-il dit d'un air narquois et en me toisant des pieds à la tête avec ses lunettes, vieilles comme son nez. Jeune homme, vous n'êtes point sans talent; travaillez, et vous ferez quelque chose... et il a eu l'impudence de m'offrir vingt-cinq francs et sa protection. Il m'a pris une envie furieuse de lui sauter à la gorge. — Vingt-cinq diables plutôt qui t'étranglent comme un chien, juif maudit! — Tout beau! jeune homme, vous êtes un peu vif; mais j'aime les artistes, et je vous pardonne. Songez que votre toile n'est pas grande, et que MM. les bourgeois veulent avant tout de la quantité. Allons, je veux être bon prince; je vous donne trente francs, c'est mon dernier mot... O Chine! ô mon pays! patrie des beaux arts, du thé vert et des yeux circonflexes! Si, d'ici à demain, je trouve un billet de cinq cents francs oublié dans la doublure de mon gilet, je te jure qu'après-demain je me ferai portier, avocat ou marchand d'allumettes chimiques! (On frappe à la porte.)

CHARLES — Qui est là?

UNE VOIX (du dehors). — Ouvrez, monsieur Charles. C'est une lettre pour vous; il y a dessus : Très pressée.

(Paméla ouvre la porte et remet au jeune peintre une lettre qu'il décachète.)

CHARLES (lisant). Mon cher Ki-Kou-Sing,

« Le fils du ciel, notre divin empereur, a résolu de célébrer avec sa magnificence accoutumée la naissance du troisième descendant de sa race sacrée. Indépendamment des fêtes ordinaires en pareille circonstance, il m'a ordonné de construire pour ses fidèles sujets un splendide jardin d'hiver. J'ai jugé à propos de terminer une des galeries de ce jardin par un grand tableau représentant la Chine armée du [illegible] des combats, vêtue d'indigo, couronnée d'une auréole et chassant devant elle tous les marchands d'opium. Ce projet ayant été adopté [illegible] Liste-Civile du Céleste-Empire m'a prié de lui trouver un peintre [illegible] quelque grand artiste inconnu, plus amoureux de gloire que de ce vil métal pour lequel toutes les listes civiles professent, [illegible] chacun sait, le plus profond mépris. Naturellement j'ai pensé [illegible] je t'ai proposé et tu as été accepté. L'occasion est bonne, je te [illegible] de d'en profiter, et je t'attends demain chez moi pour t'[illegible] plus amplement notre projet.

» Ton vieux camarade,

» Ki-K[illegible]

... principe excellent, mais pour organiser, il faut des idées, et ... les hommes ... pour en faire nos législateurs par cela seul qu'ils auront été nommés sans corruption et sans intrigues. Le mandat de député donne le pouvoir d'appliquer aux questions sociales des solutions; quant aux solutions elles-mêmes, il faut les préparer dans les esprits; elles ne naîtront pas toutes seules; elles ne germeront pas dans les urnes électorales. La mission de la presse est de les chercher et de les faire accepter par l'opinion. Voilà une mission que le *Siècle* nous paraît négliger beaucoup. Que l'agitation de la *Presse* le réveille!

En présence des questions sociales, si le *Siècle* est indolent, nous trouvons le *Constitutionnel* dans une disposition pire. Il est malveillant. Aucun toast, aucun discours se rattachant, de près ou de loin au socialisme, n'a été prononcé dans les banquets réformistes, sans causer à ce journal un accès de mauvaise humeur, et toujours dans ses comptes-rendus il a soigneusement retranché les développements de ces toasts, tandis qu'il n'avait pas assez de colonnes pour les harangues consacrées à la politique pure, c'est-à-dire aux lieux communs les plus honorables assurément, mais les plus rebattus et les plus stériles. Que les journaux de la gauche constitutionnelle cessent enfin de railler l'aveuglement des conservateurs et des barnes, ou qu'ils se décident enfin à vivre avec leur époque. Tandis qu'ils ressassent chaque matin les thèmes libéraux de 1829, la France marche, des lumières nouvelles ont lui dans les masses, chaque jour elles se rapprochent davantage de leur but : *organisation du travail*, *association*, et bientôt le peuple aura besoin de tourner la tête pour voir derrière lui, à une bien grande distance, tout rapetissés par l'éloignement, les hommes d'État qui se croient les chefs du mouvement et les arbitres de l'avenir.

Nous recevons trop tard, pour la publier aujourd'hui, une lettre de M. Dejean de la Bâtie. Nous ne priverons pas le lecteur de cette nouvelle et curieuse épître.

Bourgeoisie et Peuple.

Le *Journal des Débats* est véritablement le docteur subtil de l'ordre de choses. Dans un même article il prouve également bien le pour et le contre. Après avoir établi péremptoirement avec M. Guizot, qu'il n'existe plus de catégories sociales, que la bourgeoisie n'est pas une *classe*, qu'une commune destinée unit tous les mortels, il établit non moins péremptoirement et toujours avec M. Guizot qu'en dépit de toutes les protestations des démocrates, et probablement des affirmations de la charte, une bourgeoisie existe, parfaitement séparée du peuple; objet des respects et des convoitises de celui-ci... et pourtant il n'y a pas de classes sociales : ... la chose qui pourra. Voici notre auteur :

« Première thèse. — Il n'y a pas de classes en France, dans le sens rigoureux du mot. La bourgeoisie n'est pas une classe, c'est une position (admirez bien la puissance des mots) ; on acquiert cette position, on la perd. Le travail, l'économie, la capacité la donnent; le vice, la dissipation, l'oisiveté la font perdre. La bourgeoisie est si peu une classe, que les portes en sont ouvertes à tout le monde, pour sortir comme pour entrer. Rien ne détermine ses limites, comme l'a parfaitement établi M. Guizot, ... Qu'importe que ces privilèges soient exercés successivement par différents individus ou constamment par les mêmes? Quelle différence en résulte-t-il pour celui qui en souffre? » Des hommes nouveaux prennent place dans les rangs de la bourgeoisie, a dites-vous : « les petits en sont-ils moins exploités? Les nouveaux riches, les *parvenus*, ne renchérissent-ils pas, au contraire, sur la tyrannie des anciens?

Des bourgeois tombent dans la misère : « encore une fois, en quoi cela modifie-t-il les conditions sociales des classes, en quoi cela rétablit-il l'équilibre?

La vraie question est celle-ci : les sociétés modernes se composent-elles, oui ou non, d'une immense majorité vivant au jour le jour, d'un travail incertain, abrutissant, ingrat; sans aucun droit politique, sans aucune garantie contre la faim, les maladies, la vieillesse; sans développement intellectuel, sans espérance; et d'une minorité possédant tous les droits politiques et toutes les prérogatives sociales, jouissant à divers degrés de tous les plaisirs du luxe et des arts, perpétuant sa puissance par l'éducation et n'envisageant le prolétaire que comme une machine à argent ou à plaisir?

Et fût-il vrai que c'est le travail, l'économie, la capacité qui donnent la *position de bourgeois* — chose qui semblera particulièrement insoutenable dans un temps d'agiotage et d'exploitation comme le nôtre — que cela ne rendrait pas les privilèges de la bourgeoisie moins énormes, l'esclavage du peuple moins profond, la démarcation des classes moins tranchée.

Arrivons à la seconde thèse de la feuille bourgeoise.

« On nie l'existence de la bourgeoisie, et le langage, quoi qu'on fasse, dément le système.

» Certainement il y a les riches et les pauvres, la bourgeoisie et le peuple. Si M. Guizot l'a dit, il a dit une chose simple, une vérité dont l'évidence frappe tous les yeux et qu'on ne détruira pas en la niant. Le peuple ne s'y trompe pas, et, dans son bon sens, c'est lui qui emploie le plus souvent ce mot que vous voulez retrancher de la langue. L'ouvrier travaille pour son bourgeois; il aspire à devenir bourgeois. Quand vous lui parlez, il vous répond : mon bourgeois. Mais il y a des gens qui veulent faire de ce mot de bourgeoisie et de bourgeois une qualification odieuse, qui cherchent à persuader au peuple que la bourgeoisie est un privilège... »

Ce n'est pas un privilège nobiliaire, non; mais c'est un privilège de fait, ou plutôt une source de privilèges émanant neuf fois sur dix de la naissance ou de l'éducation qui s'y rattache avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire l'occupation de toutes les professions libérales et de toutes les fonctions élevées; une fois sur mille, du travail tout seul; beaucoup plus souvent, de l'intrigue, de la spéculation, de l'exploitation de l'homme par l'homme : voilà la vérité toute pure.

« Si M. Guizot a dit qu'il y avait la bourgeoisie et le peuple, il a dit une chose toute simple. » M. Guizot a dit beaucoup plus, et c'est lui qui va trancher la discussion d'un mot ineffaçable. A ceux qui demandaient si l'homme du peuple ne serait pas élevé quelque jour à la dignité et aux droits de citoyen, il répondit : JAMAIS (1)!

(1) Session de 1846. — Discours contre la réforme électorale.

... jour, s'il étudie ce qu'il a commencé par proscrire; en attendant, une partie de son auditoire le comprend déjà. Voici ce que nous lisons dans le *Débat social*, journal de Bruxelles :

Monsieur,

Je vous prie instamment de vouloir bien insérer l'article suivant dans le *plus prochain* numéro de votre estimable journal.

J'ai essayé d'y retracer les vives impressions que M. Victor Hennequin est venu exciter parmi nous. Je tiens à ce que l'on sache que dans l'établissement auquel j'appartiens, il y a, là aussi, des jeunes gens qui ne resteront pas insensibles aux idées généreuses, au désir de voir un jour se résoudre le grand et véritable problème social.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Un étudiant de l'Université de Louvain.

Voici maintenant l'article que le *Débat social* publie à la suite de cette lettre :

Louvain, le 4 décembre 1847.

Le cours donné par M. Victor Hennequin vient d'être terminé. Les gens éclairés qui ont suivi ses séances avec un empressement des plus vifs sont en ce moment sous l'impression des nouvelles idées que ce savant socialiste est venu répandre parmi nous.

M. Victor Hennequin a exposé avec un talent admirable la théorie de Fourier. Il a su faire passer dans l'âme de ses auditeurs les sentiments nobles, dévoués, les intentions si généreuses, dont cette doctrine est remplie. Il a montré l'humanité en proie, dans l'état de civilisation actuelle, aux maux les plus horribles. Il a prouvé parfaitement combien nos prétendues institutions libérales rencontraient peu leur application dans le domaine des faits. Il a présenté d'une manière saisissante le paupérisme, cette plaie des temps modernes, grandissant de jour en jour, surgissant de toutes parts, produisant les ravages les plus affreux, jusqu'à l'instant, peut-être prochain, où les victimes de ce fléau se rueront sur les classes riches qui, par leur luxe, leur abondance, leur égoïsme et leur corruption provoqueront une vengeance épouvantable.

Pour conjurer l'orage, M. Hennequin est venu nous apporter une théorie sociale, qui a fait naître l'espoir dans bien des cœurs et a jeté un nouveau jour dans les intelligences. Cette doctrine, à laquelle ne peuvent résister les âmes généreuses, paraît offrir, en outre, au penseur froid et réfléchi, de grandes garanties d'ordre social, d'harmonie universelle.

La dernière séance de M. Hennequin a été consacrée à la discussion libre de toutes les personnes qui ne partageaient pas les opinions du grand réformateur, ont présenté une foule d'objections. M. Hennequin les a réfutées à l'instant. Elles n'ont servi qu'à assurer davantage son triomphe.

Un professeur de notre Université a contesté la compatibilité de la doctrine de Fourier avec la conservation de nos grands principes religieux et sociaux, tels que la famille, le mariage, la propriété, la liberté même. M. Hennequin a démontré d'une manière victorieuse que cette compatibilité était parfaitement admissible, et que les principes de Fourier, loin d'être subversifs de ces vérités éternelles, tendaient à les faire passer des constitutions écrites dans le domaine des faits, à les réaliser en un mot, à les appliquer d'une manière complète, et de forme à en faire apprécier la valeur à tous les membres de la grande famille humaine.

Les cours, dans lesquels la parole de M. Hennequin avait su réveiller les plus vives sympathies et de verser l'espoir pour l'avenir, n'avaient pas cessé de battre pour sa noble cause; des témoignages non équivoques le lui ont prouvé à l'instant.

Nous croyons donc être l'interprète de la majorité des auditeurs de M. Hennequin en déclarant que sa présence parmi nous, et le cours d'économie sociale qu'il nous a professé avec un talent ...

PAMÉLA (Elle se jette dans les bras de son amant). Charles! Charles! nous sommes sauvés!

CHARLES. — C'est-à-dire, ma pauvre enfant, que nous sommes un peu moins perdus qu'auparavant. Ce bon Ki-Ko-Kou! il lui est si facile de dire : A l'œuvre, artiste! fais un tableau, et l'avenir est à toi! seulement il oublie que, pour faire ce tableau, il me faut des couleurs, une toile, du temps, des études et de l'argent... Décidément, je tourne dans un cercle vicieux, duquel je ne puis sortir que par une résolution extrême. Paméla!

PAMÉLA. — Charles?

CHARLES. — Mets ta main dans ma main, et regarde-moi en face. Paméla, m'aimes-tu?

PAMÉLA. — A la vie et à la mort!

CHARLES. — Bien! Tu es une brave fille, et tu étais digne d'un meilleur sort... Écoute, mon enfant, je vais te demander la plus grande preuve d'amour que tu puisses me donner; jure-moi que tu ne me le refuseras point!

PAMÉLA. — Tu vas me demander de te quitter, n'est-ce pas? Moi, te quitter, et tu es malheureux! jamais! Veux-tu vivre? vivons. Veux-tu mourir? mourons ensemble. Voilà tout ce que je puis te promettre.

CHARLES. — Paméla, tu es plus qu'une femme, plus qu'un ange, tu es sublime tout simplement, et tu mérites d'être adorée à deux genoux. L'antiquité t'eût couronnée aux jeux olympiques; aujourd'hui, tu n'obtiendrais pas même le prix Monthyon. Je serais un misérable si j'acceptais ton pieux dévouement sans avoir épuisé les dernières chances de salut qui nous restent. Arrière! sot orgueil, stupide vanité; conseillers lâches et perfides! l'amour est plus fort que vous... Paméla, mon enfant, donne-moi mes bottes, mon habit et mon chapeau.

PAMÉLA. — Mon Dieu! Charles, tu me fais trembler... Où vas-tu? Que veux-tu faire?

CHARLES. — Écoute-moi, ma bien-aimée; jusqu'ici je ne t'ai jamais rien dit de mon passé, de ma famille et des événements qui ont fait de moi un modeste rapin, riche de talent, de gaieté et d'espérances, mais en revanche fort léger d'argent et traqué, comme un pauvre chien, par une foule de créanciers impitoyables et féroces. — Mon père était un honnête négociant de Kan-Ton, qui mourut de chagrin à la suite de spéculations malheureuses. Ma mère le suivit de près au tombeau. Il ne restait de toute ma famille qu'un frère de ma mère, jeune et grave mandarin, chargé de défendre avec le plus d'éloquence possible la société chinoise; comme qui dirait un procureur du roi. Il voulut bien prendre soin de mon éducation à la condition expresse que j'embrasserais la carrière dont il faisait l'ornement. Je m'y résignai d'abord à suivre d'assez bonne grâce les cours nécessaires à cette profession. Je m'enfonçai résolûment dans le dédale de nos lois, décrets, règlements, ordonnances et autres inventions ingénieuses à l'aide desquelles la moitié du genre humain dépouille, persécute et assassine l'autre moitié. Je dévorai avec une patience héroïque toutes les sottises qui se débitent, au nom de la justice, devant les cours et tribunaux. Seulement, au bout de six mois, pour ne pas mourir de dégoût et d'ennui, je remplaçai mes livres de jurisprudence par un album, ma plume par un crayon, et je me mis à dessiner toutes ces bonnes têtes de juges et de robins qui posaient devant moi. Un jour, mon cher oncle trouva cet album oublié dans son cabinet de travail; il reconnut le chef vénéré de ses honorables confrères, et entra dans une sainte colère. Je lui répondis que Dieu ne m'avait pas créé pour le métier auquel il me destinait, et que j'étais résolu à me faire artiste. A ce mot, sa colère se changea en fureur; je résistai bravement; il me donna sa malédiction et me mit à la porte. Je secouai devant cette porte inhospitalière la poussière de mes sandales, et je fis le serment de ne jamais en franchir le seuil. Depuis, j'ai vécu comme vivent les petits oiseaux du bon Dieu, à l'aventure; je n'ai plus revu le digne magistrat.

PAMÉLA. — Je devine; tu veux aller t'humilier devant cet homme, n'est-ce pas? non, Charles, je n'accepterai pas un pareil sacrifice.

CHARLES. — Paméla, donnez-moi mon habit et mon chapeau. Du calme et de la dignité, mon enfant! il ne sera pas dit qu'un homme d'esprit se sera laissé mourir de faim et de désespoir, parce que mon oncle n'est qu'un sot, coiffé d'un bonnet carré...; et puis, on assure que la pauvre homme a plus gagné que perdu au désastre de ma famille : ce ne sera donc qu'une restitution. Comme il est bon de tout prévoir dans la vie, écoute, Paméla : te sens-tu toujours le courage de vivre ou de mourir avec moi?

PAMÉLA. — Charles, je n'ai qu'une parole.

CHARLES. — Bien! tu vas acheter un panier de charbon, cette suprême ressource des blanchisseuses qui aspirent à l'éternité. Tu fermeras hermétiquement la porte et les fenêtres de cette mansarde. Tu te feras belle comme une fiancée. Si tu éprouves le besoin de léguer quelque chose à la postérité, tu pourras écrire ton testament, et tes adieux à cette terre ingrate. Si ce soir, à mon retour, le vaudeville que je vais jouer n'a pas réussi, nous essayerons de la tragédie. Maintenant, donne-moi un long baiser, prie Dieu de me venir en aide, et n'oublie pas qu'après tout nous n'avons point à nous plaindre de la destinée, car nous avons aimé.

DEUXIÈME TABLEAU. — Une salle du Palais-de-Justice, dite Chambre du parquet.

SCÈNE Ire.

CHARLES, M. KOUS-KOU-SING.

CHARLES. — Voyons, mon cher oncle, ne vous irritez point ainsi. La colère conseille mal, qui le sait mieux que vous? Daignez conserver cette dignité calme et sereine qui vous distingue entre tous les magistrats du Céleste-Empire. Songez que ce n'est point un criminel qui est devant vos yeux, mais un neveu respectueux et soumis.

M. KOUS-KOU-SING. — Soit! je serai calme. Parlez, monsieur; je vous écoute.

CHARLES. — Qu'avez-vous à me reprocher? de quelles énormités me suis-je rendu coupable?

M. KOUS-KOU-SING. — Vous osez me le demander! c'est à me plaindre de tout, messieurs, de tout, entendez-vous bien! de votre conduite, de vos mœurs, de vos principes, de...

CHARLES. — Pardon, cher oncle! en bonne logique nous devons procéder par ordre, si vous le permettez. Vous ne voudriez pas m'accabler ainsi d'un seul coup. Vous m'avez d'abord parlé de ma conduite; qu'y trouvez-vous à redire?

M. KOUS-KOU-SING. — Parlons de votre conduite. Quelle est-elle, je vous le demande? Comment vivez-vous?

CHARLES. — Fort mal, assurément, et je vous avoue, en toute humilité que je ne dédaignerais point une existence quelque peu moins mortifiée... Après tout, je ne vois pas que ce soit un grand crime de n'avoir point, chaque jour, sur sa table, un chat angora en salmis ou un rat sauté aux truffes et un nid d'hirondelles à la poulette.

M. KOUS-KOU-SING. — Point d'impertinentes railleries, monsieur, ne les aime pas. Qu'êtes-vous? quelle position occupez-vous dans la société?

CHARLES. — Mon Dieu! cher oncle, j'occupe ... une pauvre mansarde dans laquelle j'aurais été charmé de vous recevoir, si vous aviez daigné m'y visiter quelquefois. Quand j'ai faim, je barbouille quelque toile que j'échange contre un morceau de pain; quand je suis rassasié, je fais des châteaux en Espagne, je songe à l'avenir pour oublier le présent, je contemple la fumée de ma pipe en attendant celle de la gloire; je rêve tout bas de peur de m'éveiller, j'admire et j'étudie les œuvres sublimes de la nature, que nous n'imiterons jamais, et je songe qu'un jour je ferai votre portrait, en costume de garde-des-sceaux. Voilà ma vie, cher oncle; je crois qu'il n'y a pas de criminel plus innocent que moi. Quant à ma position dans le monde, je m'occupe peu de lui, et je désire fort qu'il ne s'occupe pas de moi davantage.

M. KOUS-KOU-SING. — Je sais, Monsieur, que vous avez de très belles phrases à votre service; mais l'on m'entendra bien, et grâce à Dieu, je ne me laisserai pas prendre à vos sophismes. Le dernier mot de tout ceci, c'est que vous n'êtes qu'un ...

CHARLES. — Vous oubliez, cher oncle, que vous m'avez promis d'être calme. Cette dernière épithète, vous en conviendrez, est peu parlementaire.

(La suite au prochain supplément.)

... des sentiers battus, des ornières, dans lesquelles la civilisation est actuellement engagée. C'est donc sur la jeunesse éclairée de notre époque, sur cette jeunesse dont le cœur déborde de sentiments généreux et aspire à la réalisation d'un bonheur universel, si vainement attendu jusqu'ici, sur cette jeunesse, dont l'âme est remplie d'espoir dans l'avenir, de courage pour le présent, de dévouement pour toujours, c'est sur cette partie énergique et entreprenante de la société qu'il faut compter pour faire surgir un monde nouveau d'une civilisation incomplète, usée, corrompue. Loin de nous l'idée de pousser à la révolte, de provoquer d'abord un désordre général!

Les disciples de Fourier, tous ceux dans le cœur desquels la parole puissante des apôtres de sa doctrine ont versé des convictions profondes, ne veulent pas procéder ainsi. Jamais ils ne s'associeront à ce qui présenterait le caractère d'une sédition, d'un bouleversement, où la violence tient lieu de justice et de persuasion. Ce qui en fait foi, ce sont les sentiments sublimes de fraternité, d'union entre tous les hommes, dont cette doctrine est remplie; c'est le caractère noble, conciliant, respectable de ces apôtres du Christ moderne, dont la vie aussi, toute de sacrifices, s'épuise dans les luttes qu'ils ont à soutenir, en propageant ces lumières, destinées à éclairer un jour le monde.

M. Victor Hennequin, en quittant notre ville, y laisse un souvenir impérissable pour tous les cœurs généreux. Il compte parmi nous des hommes dévoués à ses principes, d'ardents partisans de sa doctrine, des intelligences qui achèveront de s'éclairer complètement par le travail et par l'étude approfondie de cette magnifique théorie sociale.

Un Étudiant de l'Université de Louvain.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Divers nouveaux banquets réformistes ont été tenus à Arras, à Rochechouart, à Castres, à Saint-Denis, à Neufbourg (Eure), etc.

Au banquet de Castres, il a été prononcé des discours remarquables par leurs tendances progressives et organisatrices. « On n'y a point porté de toast au roi, a dit le *Journal des Débats*, mais on y a porté un toast à l'organisation du travail. » Cette critique nous semble un grand éloge. Le trône constitutionnel existe en France, on n'a pas besoin de souhaiter ce qu'on possède. Mais l'organisation du travail n'existe pas, et son absence cause la misère et la douleur de tout le pays, de toute la terre.

— Le *National* a été condamné à 8 mois de prison et 6 000 francs d'amende pour offense au roi.

— L'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer de Versailles (rive gauche) a rejeté le projet de fusion avec la rive droite, qui avait été proposé dans l'intérêt de la maison Rothschild et de ses adhérents.

— Le ministère, après de nombreuses démarches restées infructueuses, faites par lui auprès des onze autres candidats portés sur la liste des présentations à la place de maire du deuxième arrondissement de Paris, s'est enfin exécuté et a nommé M. Berger, membre de l'opposition, porté en tête de cette liste. — M. Lupin aîné est nommé adjoint.

— On a parlé cette semaine de la retraite de M. Guizot. M. Molé redeviendrait ministre des affaires étrangères, mais tout cela est encore fort vague. Si M. Guizot tombe, il l'aura mérité, car jamais plus belle et plus facile situation ne fut faite à un homme d'État. Le pays tranquille, les despotes d'Autriche et de Russie ajournant indéfiniment leur mauvais vouloir, l'Allemagne se livrant peu à peu au mouvement libéral, l'Angleterre alliée, tous les peuples inclinant encore pour la France, malgré les nombreuses fautes de son gouvernement, tout perdu... la tribune de M. Guizot est admirable, autant en lui la parole est haute, imposante, adroite, victorieuse, autant et plus sa conduite aura toujours été vacillante, incertaine, rampante, sans principes et finalement funeste pour la France.

ALGÉRIE.

On écrit d'Oran :

« S. A. R. M. le duc d'Aumale, dès son arrivée dans la colonie, a adopté un projet d'une grande importance pour l'avenir et la sécurité de la province d'Oran, et dont l'exécution est confiée à son auteur, M. le colonel Walsin Esterhazy, directeur des affaires arabes. Ce projet a pour objet d'associer les indigènes au système général de colonisation.

» Dans ce but, on leur abandonnerait la propriété des terrains dont ils ont seulement l'usufruit, et on leur imposerait l'obligation de construire des habitations fixes. Le colonel Esterhazy a commencé l'exécution de ce projet par les anciennes tribus makezen; quinze villages sont en voie de construction à l'est de la plaine de Melata, dans le pays des Zmelas.

» Il est permis d'espérer que ce premier et heureux essai sera poursuivi et imité dans le reste de la province. »

GRANDE-BRETAGNE.

Le bill de coërcition pour l'Irlande vient d'être adopté par le parlement anglais à une majorité de 173 voix contre 14, et les journaux annoncent que la session va être ajournée jusqu'au mois de février. Cette mesure de répression était donc la principale cause de la réunion précipitée de deux chambres anglaises. Après avoir adopté ce bill et nommé des commissions d'enquête sur les causes de la détresse mercantile en Angleterre, et les remèdes à apporter aux désordres sociaux de l'Irlande, les députés anglais vont regagner leurs foyers et se reposer de leurs immenses fatigues. En effet, ce sont de grandes fatigues pour eux que d'avoir à s'occuper des misères du peuple et des embarras du commerce; surtout dans un siècle où tout le monde s'habitue à ne songer qu'à ses propres affaires.

Les nouvelles de l'Irlande sont un peu moins chargées d'actes de vengeance et de meurtres, mais les plaintes de la misère sont toujours aussi générales. Les propriétaires sont tellement exposés aux coups de feu dans ce malheureux pays qu'on vient d'inventer une espèce de cuirasse légère qui se porte sous l'habillement ordinaire, et qui pourtant suffit, dit-on, pour empêcher une balle de pistolet ou de fusil de faire une blessure mortelle.

Il n'y a rien de nouveau sur le mouvement du commerce et de l'industrie en Angleterre. Les discussions politiques et sociales occupent beaucoup les journaux populaires, et les doctrines les plus radicales sur la propriété et sur les droits du travail font de rapides progrès parmi les classes ouvrières. *L'Irlande pour les Irlandais et l'Angleterre pour les Anglais*, sont des phrases qu'on trouve à chaque page des journaux indépendants.

— On lit dans le *Globe* du 6 courant que la reine d'Angleterre est de nouveau dans la position la plus intéressante où une dame mariée puisse être placée; le terme attendu est la fin de mars.

Les derniers débats de la chambre des communes se rapportent au bill présenté dans la séance du 16, par lord John Russell, pour l'admission des juifs au parlement. Voici la fin du discours du noble lord :

« Je crois que le sentiment général est aujourd'hui que les opinions religieuses quelles qu'elles soient ne doivent entraîner aucune pénalité. Les exclusions encore existantes contre les juifs sont une iniquité. C'est au nom de la constitution que je vous prie d'effacer les derniers ...

... plus menaçante. Grâce aux mauvaises dispositions du gouvernement qui s'obstine à recourir sans cesse aux moyens de terreur quand la seule chance de salut qui lui reste est dans l'adoption d'un système aussi large que possible de concessions libérales, les populations napolitaines semblent condamnées à ne sortir d'une crise politique que pour entrer dans une autre.

Les correspondances racontent que le 29 novembre la magistrature civile de Palerme, précédée du gonfalonier, à laquelle s'étaient réunis des personnages considérables, a présenté au lieutenant du roi une pétition demandant l'établissement de la garde civique. Cette pièce était revêtue de dix mille signatures. Le peuple attendait en masse devant le palais une réponse que le lieutenant ne se pressait pas de donner. Sur ces entrefaites la police affichait et publiait une notification qui défendait les attroupements sous les peines les plus sévères. Le peuple arracha ces placards de tous les coins de rue.

Le lendemain la fermentation fit de nouveaux progrès. Les masses populaires attendaient toujours la réponse du lieutenant qui se décida enfin à faire connaître ses refus. Alors le peuple irrité résolut de se faire justice; mais il fut détourné de ses projets de violence par des personnes influentes qui le haranguèrent sur tous les points de la ville et lui persuadèrent d'attendre. Pendant que ces scènes avaient lieu, on vit avec surprise une voiture découverte et chargée de sacs d'argent traverser la foule, accompagnée seulement de deux fusiliers. Que signifiait l'exhibition de cette voiture et de cet argent protégé par une aussi faible escorte, dans un pareil moment? La police, persuadée que le peuple allait se jeter sur ces trésors, avait imaginé ce beau stratagème, pour inspirer aux nobles et aux bourgeois, suspects de sympathie pour les réformes, la crainte salutaire des révolutions et des excès qu'elles entraînent avec elles. C'était de la morale et de la politique en action. Il s'est trouvé pourtant que les calculs de la police ont été déjoués par l'attitude des masses que de trop nobles inspirations agitaient dans ce moment pour qu'elles pussent songer à autre chose qu'à leurs droits indignement violés. Il a donc été impossible au gouvernement de donner à l'agitation sicilienne les odieuses couleurs de la violence et de la rapine. Ce jour-là on avait mis le drapeau national dans la main de sainte Rosalie, patronne de Palerme. La foule accourut; un homme du peuple prit la parole et fit jurer à ses milliers d'auditeurs de n'en venir à l'effusion du sang qu'après avoir été provoqués par la force armée et si elle voulait s'opposer à la libre manifestation des désirs et des besoins de tout le royaume. On assure que des démonstrations semblables ont eu lieu à Trapini et à Girgenti.

Le sentiment patriotique est tellement puissant et si profondément empreint dans toutes les âmes, en Sicile, qu'il est partagé même par des individus contre lesquels la société a prononcé des peines sévères et qu'elle a momentanément isolés de son sein. Les prisonniers et les galériens de Palerme, au nombre de plusieurs mille et qui sont comme une menace suspendue incessamment sur la cité, ont fait publier une déclaration qu'ils ont, dit-on, tous signée, dans laquelle ils s'engagent à rester tranquilles et à ne troubler par aucun mouvement les démonstrations pacifiques de la population; ils seront satisfaits, disent-ils, d'attendre dans les lieux d'expiation où ils se trouvent le terme de leur peine, si la Sicile obtient le redressement de ses griefs. Cette pièce a produit une vive sensation dans Palerme. L'histoire de notre première révolution offre un fait analogue. Quand les Anglais, en abandonnant Toulon, qu'ils avaient occupé par suite de la trahison des royalistes, incendièrent l'arsenal et les vaisseaux du port, les forçats demandèrent aux autorités d'être mis en liberté tout le temps nécessaire pour aider à combattre les ravages du feu, promettant de reprendre leurs fers quand le danger aurait cessé.

Néanmoins le sang a coulé; un cri s'étant élevé dans la foule qu'un homme avait été arrêté, on se porta vers le commissaire de Saint-Dominique pour demander son élargissement. Alors la garde fit feu, un malheureux a été tué, et quatre personnes plus ou moins grièvement blessées. « D'un moment à l'autre, dit une lettre adressée à l'*Alba* de Florence, nous sommes menacés de quelque vaste incendie; toute l'île ...

M. KOUS KOU-SING. — Elle est juste, Monsieur, trop juste, hélas! quand je songe que vous avez préféré à des fonctions presque augustes, j'ose le dire... quand vous n'aviez qu'à suivre la voie honorable que je vous avais tracée moi-même!...

CHARLES. Je pourrais répondre à cela une foule de vérités qui vous feraient sauter au plafond. Je me contenterai d'une seule question: — dormez-vous en repos lorsque vous avez fait condamner quelque pauvre diable à demi-mort de faim et de misère? — Or, mon cher oncle, je tiens essentiellement à mon sommeil. Passons au second grief; vous parliez, je crois, de mes mœurs?

M. KOUS-KOU-SING. — Monsieur mon neveu, un sage de l'antiquité a dit: « Ne discutez jamais avec les fous. » Je ne m'abaisserai donc pas à discuter avec vous, qui êtes un fou de la pire espèce. Le caractère dont je suis revêtu m'impose des devoirs rigoureux; le premier de ces devoirs c'est de répondre par un dédaigneux silence à vos insolents sarcasmes.

CHARLES. — Mon oncle, vous vous emportez, et vous oubliez que le calme est aussi l'un de vos devoirs. Parlons de mes mœurs, je vous en supplie.

M. KOUS-KOU-SING. — Vos mœurs, monsieur, sont celles d'un homme qui, après avoir foulé aux pieds tout ce que la religion et la morale ont de plus sacré, n'a plus qu'un pas à faire pour tomber dans un épouvantable abîme.

CHARLES. — Il y a du vrai dans cette conclusion; mais veuillez préciser, s'il vous plaît, ô mon oncle...,

M. KOUS KOU-SING. — Je précise. Est-il vrai, que, non content de consumer votre jeunesse et vos facultés dans le désordre, les orgies et la fainéantise, vous viviez dans un commerce aussi immoral que criminel avec une de ces ignobles créatures que la pudeur me défend de nommer? Qu'avez-vous à répondre à cela?

CHARLES. — Rien, mon oncle; ceci est vrai, moins les épithètes.

M. KOUS-KOU-SING. — Et vous osez faire un pareil aveu!

CHARLES. — Pourquoi pas? avez-vous jamais aimé, mon oncle?

M. KOUS-KOU-SING. — J'interroge; c'est à vous de répondre.

CHARLES. — Permettez, cher oncle; cette question est nécessaire à ma défense.

M. KOUS KOU-SING. — Jamais, Monsieur, jamais!.. du reste, finissons-en, je n'ai pas le temps d'écouter vos sornettes; qu'êtes-vous venu faire ici?

CHARLES. — Mon oncle, ne m'avez-vous pas aussi reproché mes principes. Vous qui êtes la sagesse même, je vous serais fort reconnaissant... Vous le savez, à mon âge on s'égare facilement.

M. KOUS-KOU-SING (se drapant dans son fauteuil). — Je voulais vous épargner cette dernière honte, monsieur. Vous me provoquez, soit! mais songez que ce n'est plus à l'oncle faible et indulgent, que c'est au magistrat justement irrité, au magistrat chargé de défendre les intérêts de l'ordre et de la société, que vous allez avoir à répondre.

CHARLES. — Allons, cher oncle, ne vous faites pas plus méchant que vous ne l'êtes, et puis je vous avoue que je m'intimide difficilement. Avec votre air terrible et menaçant, vous me rappelez une anecdote que m'a racontée un jeune artiste français. — C'était un juge d'instruction auquel on avait amené un étudiant coupable d'une danse peu en harmonie avec les institutions de la France. — Monsieur, dit le juge en se renversant sur son siége et en dardant ses lunettes vertes sur le prisonnier, il ne s'agit pas de danse, faites y attention; la danse ici n'est qu'un vain prétexte. — De quoi s'agit-il donc? — On connaît les menées des gens de votre sorte, on sait que vous cachez sous une apparence légère les plus perfides projets contre le gouvernement. Répondez, accusé, de quelle *société* faites-vous partie? — Mon Dieu, monsieur, c'est une société d'aimables garçons, qui ne dédaignent pas le champagne, qui ne méprisent point la lorette, et qui aiment fort le cancan, après boire. — Vous éludez en vain la question, prévenu, vous oubliez que vous êtes devant la justice. — Je n'élude rien, et je vous jure qu'à part quelques arabesques ma danse était des plus régulières; le municipal aura fait un mauvais rêve. A ces mots, le juge d'instruction croise majestueusement les bras sur sa poitrine: Vains subterfuges, dit-il, regardez-moi bien en face... malheureux! vous ne savez donc pas à qui vous avez affaire? Songez que c'est moi qui ai fait tomber la tête d'Avril et de Lacenaire!...—Tenez, mon oncle, laissons aux imbécilles les grands mots et les phrases de cour d'assises. Vous êtes un homme d'esprit et moi aussi; nous pouvons nous entendre. En somme, que me reprochez-vous? — De n'être pas magistrat? que voulez-vous? tous les hommes n'ont pas votre austère courage et vos vertus! — D'être pauvre? ma parole d'honneur, je voudrais être riche. — D'avoir une maîtresse? si vous saviez comme Peméla est jolie, comme ses grands yeux sont noirs et amoureux! — De rêver une autre société, un meilleur avenir? puisque c'est un rêve, que vous importe!... Allons, cher oncle, déridez votre front sévère, descendez un peu des hauts sommets dans notre vallée de larmes, prenez pitié de la faiblesse humaine, ouvrez-moi vos bras, et embrassons-nous comme de faibles mortels.

UN HUISSIER (entrant). — M. le président faif avertir M. Kous-Kou-Sing qu'il est onze heures passées, et que la cour va entrer en séance.

M. KOUS-KOU-SING (à l'huissier). — Je vous suis immédiatement..? N'est-ce pas l'affaire *Dji-dji-li*, cette malheureuse créature coupable d'infanticide, qui doit être appelée la première?

L'HUISSIER. — Oui, Monsieur.

M. KOUS-KOU-SING (il cherche dans ses dossiers). — Bien! cette affaire ne sera pas longue, le crime est avéré... Qui plaide pour cette malheureuse?

L'HUISSIER. — L'avocat Ki-ni-tou.

M. KOUS KOU-SING. — Diable! cela change la thèse, et la partie sera chaude; cet enragé-là est capable de porter la cause sur le terrain politique et social... Grand Dieu! dans quels temps vivons-nous! Si nous n'étions pas là, que deviendrait la société? (Il va pour sortir.)

CHARLES (l'arrêtant). — Mon oncle!

M. KOUS-KOU-SING. — Eh bien! quoi?

CHARLES. — Ne m'avez-vous pas demandé tout-à-l'heure quel était le but de ma visite?

M. KOUS-KOU-SING. — Tu es venu implorer mon pardon. Eh bien! je te pardonne, je consens à tout oublier, va-t-en en paix, et sois plus sage à l'avenir.

CHARLES. — Je vous remercie, cher oncle, de votre indulgence, mais...

M. KOUS-KOU-SING. — Dis de ma faiblesse.

CHARLES. — Soit! mais j'avais encore un petit service à réclamer de votre inépuisable... faiblesse.

M. KOUS-KOU-SING. — Le devoir m'appelle; une autre fois, plus tard; voici mon bureau, vous pouvez m'écrire votre demande.

CHARLES. — Mais, cher oncle, il me faudrait une réponse immédiatement: je ne puis attendre.

M. KOUS-KOU-SING. — A votre âge, Monsieur, on doit savoir attendre; les impatients ont toujours fait le malheur des gouvernements et des familles.

CHARLES. — C'est comme si vous disiez à un homme qui meurt de faim de prendre patience.

M. KOUS-KOU-SING. — On ne meurt plus de faim, Monsieur, sachez-le bien. Ce sont les fauteurs de révoltes et d'anarchie qui ont inventé cette calomnie. Je vous engage, dans votre intérêt, à vous abstenir devant moi de ce langage de démagogue. (Il sort.)

SCÈNE II.

CHARLES. (Seul.) — Jusqu'à ce jour, cher oncle, je ne vous avais cru qu'un sot; n'auriez-vous point aussi hérité quelque peu de l'esprit de ces jésuites dont nous parlent les annales du Céleste-Empire! Sot, avare, tartufe et mandarin, c'est trop de qualités à la fois, corbleu! Si je n'avais pas promis à Paméla de faire avec elle un voyage au pays des chimères, je ne serais pas fâché de soulever le coin de votre masque, pour voir un peu quelle laide figure vous faites là-dessous... Moi, lui écrire! moi solliciter un vil métal de cette main que voici, de cette main qui pourrait créer un chef-d'œuvre! Profanation!... je n'ai déjà fait que trop de sacrifices à ma dignité; il faut en finir... (Il se met au bureau et écrit.) « Vénérable mandarin, quand » vous lirez cette lettre, je serai sans doute en train de faire mes malles pour le grand voyage. Peu m'importe, direz-vous! Que cela » vous touche médiocrement, je le conçois, et je crois même, entre

produisaient un effet surprenant. Les hommes faisaient flotter des mouchoirs où l'on voyait l'image de Pie IX. Des loges et de la galerie tombaient une pluie d'imprimés avec ces mots :

« Le roi a accepté la démission d'un ministre (ici un intervalle) au-» teur de la funeste loi du 31 octobre 1837, qui a réduit la Sicile à » l'état de province, il a réparti les portefeuilles à trois hommes de » bien. Vive le roi !

» Le roi a accordé l'amnistie aux Siciliens insurgés à Messine. » Vive le roi !

» Le roi a laissé partir un..... et en a choisi un autre dévoué à » Pie IX. Vive le roi ! vive Pie IX ! »

» Dans une loge, le fameux Franco, ex-ministre des affaires de Sicile, regardait tristement ce qui se passait. Les cris redoublent, les coussins des banquettes volent dans la loge. Atteints par ces projectiles, Franco et sa femme se lèvent pour sortir, on les retient ; alors, humilié, versant des larmes, l'ex-ministre revint vers le public, qui applaudissait et hurlait des vivats (*urlando il suo viva*). Cependant, de la loge voisine on avait étendu sur celle de Franco un mouchoir avec le portrait de Pie IX. Pendant un quart d'heure, les cris ne cessent pas ; la musique fait entendre l'hymne bourbonnien (*borbonico*) ; les chapeaux volent en l'air, les écharpes et les mouchoirs, noués ensemble, forment une chaîne qui, des loges, descend jusqu'au parterre, et l'on recommence à crier : Vive l'unité italienne ! vive le pape ! vive le roi !

» Enfin on dit de cesser (*si dice di cessare*) et tout redevient tranquille. On reprend la pièce, qui arrive jusqu'à la fin le plus paisiblement du monde, et alors de nouveau les acclamations de Vive le roi ! vive l'Italie ! vive la Sicile ! vive l'union (*la lega*) entre les princes et les peuples italiens !

» La police savait tout ; aussi elle ne fit aucune opposition et se retira d'avance. C'était sagesse, car ce peuple enthousiasmé eût débordé s'il y avait eu opposition ; mais, ayant le champ libre, il sut se maintenir dans les limites de la modération. On pense que cela s'est fait d'après des instructions venues de Naples. Il est impossible de décrire ce qui a eu lieu hier dimanche, à la villa Guilia, vers midi, heure ordinaire de la promenade. Là plus de 6 000 personnes répétèrent, à peu de chose près, la scène du théâtre. La grande statue représentant Palerme, qui est au milieu du jardin, fut couronnée et on lui suspendit au cou des rubans aux couleurs nationales. M. N., un de nos concitoyens, et plusieurs autres personnes de naissance et de dignité montèrent sur des chaises près de la statue, pour haranguer le peuple, prêter serment, etc. Les cris ne cessèrent que quand la voix manquait aux gosiers, et, après trois heures de cette scène touchante, tout redevint tranquille, et là non plus la police n'intervint pas. Le soir, au théâtre, nouvelles acclamations et nouvel enthousiasme ; on avait placé sur l'avant-scène le portrait de Pie IX et celui du roi avec l'écharpe nationale.

» Qui ne voit dans tous ces faits les symptômes les plus graves ?

» Un correspondant d'Italie rapporte que les habitants de Messine ont attaché aux oreilles de chiens et d'autres animaux des *fac simile* des médailles dont le roi de Naples a gratifié ses soldats. Il est certain que le moindre accident peut déterminer une explosion rapide au milieu de ce peuple dont les passions, longtemps comprimées, éclateraient avec une force invincible. »

— Une correspondance de Naples, du 7 décembre, adressée au *Nouvelliste*, contient d'autres détails sur la situation du royaume de Naples.

« Je ne sais trop sur quoi sont fondées les assertions émises en Italie et en France sur l'adhésion arrêtée ou prochaine du roi de Naples à l'union douanière. Jusqu'à ce jour, rien n'a été décidé sur cette grande question, qui a été agitée dans le dernier conseil des ministres. Je suis en mesure de vous affirmer, de la manière la plus positive, que le roi de Naples ne cherche qu'à gagner du temps et à éluder

avaient en quelque sorte dirigé ses démonstrations. S'il vient à s'armer de nouveau, aucun frein ne le retiendra plus.

» Le roi a présidé dernièrement un conseil de ministres. M. Pietracatella a parlé pendant trois heures pour démontrer la nécessité des réformes. Dans la soirée, le prince de Salerne et surtout la reine-mère ont entouré le roi, le suppliant de se rendre enfin aux vœux de son peuple et d'accorder plus de confiance aux conseils sages et éclairés du premier ministre. Mais Ferdinand s'est montré inflexible, disant qu'il ***préférait aller prendre du service en Russie comme simple officier, que d'amoindrir ses prérogatives royales.***

» La police de Naples ayant appris qu'une nouvelle manifestation populaire devait avoir lieu le 5 au jardin royal, un corps de douze cents gendarmes fut stationné sur cette promenade. Cette démonstration devenue impossible sur ce point, la police s'imagina qu'elle était renvoyée au 8, sous le Palais-Royal. En conséquence, les postes sont doublés, et la garde du palais déjà si formidable, vient d'être augmentée.

» Il vient de se passer, à Messine, un fait qui, sans avoir une grande importance, ne donne pas moins la mesure de la scission profonde que l'opinion publique a établie entre les Siciliens et tout ce qui peut leur rappeler le joug immoral que le gouvernement napolitain fait peser sur eux. Vous savez quelle cordiale bienveillance attend tout étranger dans les fêtes italiennes, et la tolérance proverbiale qu'un inconnu même rencontre dans ces réunions nocturnes qui ont tant d'attrait chez nous. Le Casino de Messine donnait un bal en l'honneur de l'intendant Parisi, appelé à Naples pour remplir la fonction de ministre de l'intérieur. Une foule nombreuse et choisie se pressait dans ces riches salons, où quelques officiers s'étaient présentés. Mais, au commencement des danses, ces militaires ayant invité des dames, n'obtinrent qu'un refus méprisant, et furent contraints de sortir du Casino sous les huées de tous les invités. »

— Les différends entre la Toscane et Modène sont réglés. Fivizzano a été remis solennellement au duc de Modène après les formalités convenables. La Toscane conserve Pontremoli et son territoire, jusqu'au jour où le duc de Lucques deviendra héritier de Parme, s'il le devient jamais.

SUISSE.

La victoire remportée par la Diète fédérale sur le *Sunderbund* a été moins due à la force des armes qu'à la force de l'opinion. Une transformation, dans le sens libéral, s'est opérée dans le gouvernement de tous les cantons, Neuchâtel excepté. Trop heureuse d'en être quitte pour une indemnité pécuniaire, l'aristocratie de Neuchâtel a déjà voté le paiement de la somme de trois cent mille francs exigée par la Diète. Quant aux cantons de la Suisse primitive, ils sont renouvelés par l'esprit du jour. Un Suisse, parfaitement placé pour connaître les affaires de son pays, nous écrit d'Unterwalden la lettre suivante :

Monsieur,

Si je ne vous ai plus fait de communications, c'est parce que je me trouve depuis quatorze jours dans le canton d'Unterwalden, qui est aussi ***une petite et intéressante république.***

Vous savez que Unterwalden est partagé en deux cantons souverains, avec deux gouvernements, Obwalden et Nidwalden, qui n'ont qu'une voix à la Diète. Sous des formes démocratiques avec des landsgemeinde auxquelles chaque citoyen de 20 ans peut prendre part, il existe ici de fait un gouvernement tout-à-fait oligarchique. Les magistrats une fois nommés restent pendant toute leur vie membres du gouvernement, les landsgemeinde ne peuvent pas les révoquer, car ces assemblées ont dans la législation seulement le veto, c'est-à-dire, le droit d'accepter ou de rejetter *in globo* les propositions que le gouvernement leur fait, mais elles ne peuvent ni prendre l'initiative, ni modifier une loi qui leur est présentée. Ainsi le gouvernement réunit en lui tous les pouvoirs de l'Etat, les mêmes personnes qui adminis-

gazettes progressives sont interdites dans Nidwalden.

Cependant, j'ai assez bien réussi dans ma mission ; j'ai fait comprendre à ces messieurs qu'ils doivent, dans l'intérêt de leur pays, abdiquer leurs pouvoirs dans les mains du peuple. La semaine passée, dans les landsgemeinde de Sarnen et de Stanz, le peuple a constitué deux gouvernements. Il est vrai que la majorité des anciens fonctionnaires a été renommée ; mais les partisans les plus exaltés du Sonderbund et des jésuites ont été remplacés par des hommes modérés. Même à Obwalden (Sarnen), la landsgemeind a adopté un changement de la constitution, dans ce sens que les membres du gouvernement sont nommés pour sept ans seulement, et que dans les tribunaux au moins la moitié des membres doivent être pris hors du gouvernement.

Les nouveaux gouvernements ont aussi voté l'adhésion à l'arrêté de la Diète concernant l'expulsion des jésuites. Obwalden a déjà envoyé son député à la Diète, et celui de Nidwalden part demain.

Les cantons d'Uri et Schwytz ont suivi l'exemple d'Unterwalden.

Vous pouvez penser quelle influence le clergé doit avoir dans ce pays d'Unterwalden, les écoles sont dans ses mains et se trouvent dans un état déplorable. Mais, il faut le dire, si parmi vingt prêtres il s'en trouve un qui crie la ***religion est en danger***, le peuple suit celui-là, et se déclare contre les dix-neuf autres.

Par suite des enquêtes que nous avons faites ici auprès de MM. Spichtig et Zelger, nous avons la preuve que l'Autriche a fait au Sonderbund un cadeau de 3 000 fusils et un prêt de 100 000 florins de Vienne. ***Deux batteries de quatre pièces de canon de 8 et quatre de 24, qui sont à Lucerne, portent le signe L. P. avec la couronne française.***

ALLEMAGNE.

Ouverture de la Chambre badoise. — Promesses en faveur de la liberté de la presse et d'une landwehr nationale. — Société d'ouvriers à Berlin. — Les journaux prussiens et la question de Neuchâtel. — La Gazette de Cologne *et les* Débats.

Le grand-duc de Bade a ouvert la Chambre le 7 de ce mois. Depuis sept ans, c'est la première fois que le grand-duc ouvre la Chambre en personne; car depuis cette époque ses différents ministères étaient plutôt rétrogrades que progressistes. Le ministère actuel, dont M. Beck est le chef, est sorti de l'opposition constitutionnelle, et il a tenu à ce que le duc ouvrît les Chambres lui-même.

Dans le discours de la couronne, le duc annonce deux mesures importantes.

Se prononçant franchement contre toute censure, il promet de présenter à la Diète une loi répressive sur la presse. Il y a longtemps que la Diète est saisie d'un projet de loi sur la police de la presse dans toute la confédération, mais il a été trouvé si oppressif et si absurde que les journaux ont déclaré qu'ils préféraient la censure telle qu'elle existe. Nous aimons à croire que le grand-duc de Bade est de bonne foi en parlant de la liberté de la presse, mais il est impossible qu'une telle initiative soit agréable à la Diète où l'Autriche prédomine. Ce n'est donc au fond qu'un moyen de calmer provisoirement l'opposition qui, d'ordinaire, fait de la liberté de la presse une question de cabinet.

La seconde mesure, non moins importante, trouvera peut-être une solution plus satisfaisante. Le duc annonce que son ministère s'occupe d'abolir la conscription par tirage au sort et d'introduire à sa place une landwehr à l'instar de celle qui existe en Prusse. Cela nous prouve de nouveau que le progrès, partout où il se trouve, fait de soi-même une propagande active sans qu'on ait besoin d'avoir recours à la violence. La conscription, telle qu'elle existe en France et dans les pays constitutionnels de l'Allemagne, est absurde; elle pèse surtout sur les classes pauvres au profit des riches. La *landwehr* prussienne obvie à

» nous, que vous ne serez pas trop désolé d'être débarassé de moi.
» Un sage du Céleste-Empire l'a dit, il y a longtemps : — Les hommes
» sont séparés ici-bas en deux camps ennemis, et la moitié du genre
» humain n'a eu qu'un but, depuis la création, c'est d'envoyer l'autre
» moitié à tous les diables. — Or, les sots étant en grande majorité... »
(On frappe à la porte.) Qui est là?

UNE VOIX (du dehors). Peut-on entrer?

CHARLES. Peste soit de l'importun !... Entrez.

SCENE III.

Deux agents de la police chinoise entrent en poussant devant eux un petit enfant qui pleure à chaudes larmes, et une femme dont le visage est caché sous un voile épais. Les vêtements des deux prisonniers révèlent une de ces misères contre lesquelles la volonté vaincue lutte encore avec une énergie désespérée.

CHARLES (se levant.) — Que voulez-vous ?

LA JEUNE FEMME (elle écarte son voile, regarde l'artiste, et murmure d'une voix étouffée par les sanglots). O mon Dieu ! ce n'est pas lui !

L'AGENT. — Silence ! on ne parle pas dans le sanctuaire de la justice.... (à Charles.) Monsieur est sans doute le parent ou le secrétaire de notre vénérable mendarin ?

CHARLES. — L'un et l'autre... (à part.) Je ne serais pas fâché de voir comment s'exercent les honorables fonctions de mon cher oncle... (haut.) De quoi cette femme et cet enfant sont-ils coupables ?

L'AGENT. — L'affaire est des plus simples... Tout à l'heure, au coin de la rue, j'avise ce petit drôle, rôdant devant la boutique d'un rôtisseur, et humant avec délice les parfums qui s'en exhalent. La chose me paraît suspecte, quoique naturelle. Je m'approche lentement. L'enfant inquiet se retourne, une femme, cachée dans l'angle d'une porte, lui fait un signe ; l'enfant rassuré lève le bras, et je saisis ce bras au moment où il s'abaisse sur un superbe rat, gras comme un bonze sacré, cuit à point et fort appétissant, ma foi ! Aussitôt la femme accourt et elle s'écrie : — C'est mon fils, on n'a pas le droit de séparer une mère de son enfant ; conduisez-nous devant le juge... j'hésite ; elle m'entraîne par le bras. — Hâtez-vous ! venez, venez !... où diable! l'amour maternel va-t-il se nicher. — Ah ça! vous êtes donc bien pressée de tâter de la prison? Songez que c'est le redoutable Kous Kou-Sing qui va vous interroger ; elle lève les mains au ciel, et s'écrie de nouveau : — Merci ! mon Dieu ! merci d'avoir eu pitié de moi ! — Elle est folle, disait le peuple. — Folle ! admis donc ! voleuse, voilà tout. Je connais ces frimes-là. En route ! — Et nous voici. En attendant le retour de notre vénérable mandarin, que faut-il faire de cette femme et de cet enfant ?

CHARLES. — Laissez-les ici, et attendez dans l'antichambre. Lorsque l'audience sera terminée, on vous avertira. (Les agents sortent).

SCÈNE IV.

LA JEUNE FEMME (Elle s'agenouille lentement, et lève vers Charles ses mains suppliantes). — Une voleuse ! cet homme a dit une voleuse ! Oh ! ne le croyez pas, Monsieur.

CHARLES (Il s'approche d'elle avec intérêt). — Coupable ou non, relevez-vous, pauvre femme. Ce n'est pas devant moi qu'il faut vous incliner ; je ne dois ni vous condamner ni vous absoudre.

LA JEUNE FEMME. — Mais je ne suis pas coupable, Monsieur !

CHARLES. — Cependant, si les faits sont tels que l'agent vient de les raconter, tout vous accuse, et...

LA JEUNE FEMME. — Vous avez raison, Monsieur. Tout m'accuse ; car vous ne savez pas, vous ne pouvez pas savoir... il ne me restait plus que ce moyen de parvenir jusqu'à lui.

CHARLES. — Jusqu'à lui, dites-vous? de qui parlez-vous, Madame?

LA JEUNE FEMME. — Oui, je parlerai... il le faut, car j'étouffe et je sens que mon cœur va se briser... Oui, je vais tout vous dire, Monsieur... il y a quelque chose en moi qui me dit que vous êtes bon et généreux, que Dieu m'a prise en pitié, et que vous pouvez me sauver.

CHARLES (à part). — La sauver ! ma foi ! je ne sais trop si je pourrai me sauver moi-même. (Haut.) Parlez, je vous écoute.

LA JEUNE FEMME. — On me nomme Ni-Mia; mon père était un pauvre matelot mort, il y a quelques années, dans un combat contre les barbares. Ma mère et moi nous habitions une petite chaumière sur les bords du Houang-Ho, et nous vivions du travail de nos doigts et de la pêche. Un jour nous vîmes entrer dans notre cabane un riche mandarin, qui nous demanda la permission de se reposer un instant sous notre toit. Il venait, disait-il, de la ville voisine, et explorait les bords de notre fleuve. Ma mère était malade alors, et la misère était devenue l'hôte assidu de notre pauvre foyer. Le mandarin nous demanda quelque rafraîchissement. Hélas ! nous n'avions que des larmes et l'eau du fleuve à lui donner. — Pauvre enfant ! me dit-il. Sa voix était bien douce; mais son regard me faisait rougir et trembler malgré moi. Ce mandarin sortit; deux mois se passèrent, et nous ne le revîmes plus. Ma mère était toujours malade.

Un soir, en rentrant à la chaumière, après le travail, j'y trouvai de nouveau le mandarin. Ma mère me dit : — Mon enfant, nous sommes bien pauvres, ce seigneur t'aime, il faut l'aimer et je guérirai. J'obéis à ma mère, je feignis d'aimer le seigneur; mais nous restâmes aussi pauvres, et ma mère ne guérit pas.

Un jour, hélas ! je sentis dans mon sein un tressaillement inconnu ; je m'agenouillai devant le mandarin, et je lui dis en pleurant que j'allais être mère. — Vous savez bien, ma chère, ce que l'on fait en Chine des enfants qui sont de trop, me répondit-il d'une voix rude et avec un regard menaçant. Je me relevai indignée, mes larmes cessèrent de couler, et je l'appelai lâche ! Le mandarin sortit; j'ignorais son nom et sa demeure; je ne le revis plus.

Ma pauvre mère ne put résister à ce dernier coup, elle mourut en me demandant pardon. Hélas ! mes faibles ressources furent bientôt épuisées, et je me demandais combien de jours il nous restait à vivre, moi et mon enfant, lorsqu'un soir, en revenant de cueillir quelques herbes sur le rivage, j'aperçus le mandarin à quelques pas. Il cheminait lentement et se dirigeait vers la ville. Je pensai à mon enfant qui allait mourir; je le suivis, et je le vis entrer dans une belle maison, à l'extrémité de la ville. J'interrogeai une vieille femme qui passait : — Priez *Bouddha*, chère petite, de n'avoir jamais affaire à lui. Comment, vous ne connaissez pas le pourvoyeur du diable, le plus inexorable juge du Céleste-Empire, le terrible Kous-Kou-Sing !

CHARLES (stupéfait). — Kous-Kou-Sing, dites-vous ?

LA JEUNE FEMME. — Kous-Kou-Sing.

CHARLES (à part). — Ah ! maître tartufe, maître tartufe !.. (Haut.) Continuez, continuez.

LA JEUNE FEMME. — Je revins quelques jours après, bien résolue à tout oser, à tout affronter pour mon enfant, même la colère du mandarin. On m'apprit qu'il venait de quitter la ville, et qu'il habitait la capitale du Céleste-Empire. Je m'en retournai désespérée ; je vendis la chaumière ; je pris mon fils par la main, et je partis à mon tour. Notre voyage fut long et pénible ; nous ne vivions que d'aumônes et le plus souvent que de l'air du ciel ; je ne voulais pas toucher à mon petit trésor. Ma santé, chancelante depuis longtemps, était épuisée, je pouvais à peine marcher ; mais la vue de mon enfant me redonnait un nouveau courage et de nouvelles forces ; enfin, j'arrivais ici, il y a un mois ; il était temps, je crois que j'allais mourir.

Je fis écrire au mandarin une lettre si suppliante, qu'elle arracha des larmes à celui qui l'écrivait, point de réponse ! Nouvelle lettre ; même silence ! Je me présentai moi-même chez le mandarin ; il me fit jeter à la porte avec d'horribles menaces, que vous dirais-je, Monsieur ? Hier, dans mon désespoir, une pensée, inspirée sans doute par le ciel, me vint tout à coup à l'esprit, je me dis : Cet homme est juge... si mon fils volait, un enfant si jeune, sa mère serait sa complice, et on nous conduirait devant le juge !... Vous savez le reste, Monsieur ; vous voyez bien que je ne suis pas une voleuse, mais une pauvre mère qui demande pitié pour son enfant.

CHARLES. — Rassurez-vous ! par les mânes de mes ancêtres, je vous jure que le juge ne sera point inexorable. Fût-il aussi inexorable que Bouddha en courroux, je me charge de le rendre doux comme un agneau.

LA JEUNE FEMME. — Mais vous ne connaissez pas cet homme, Monsieur, il niera tout ; il me chassera encore, en s'écriant que c'est

ce canton et regardent l'éventualité d'une guerre à ce sujet comme chose impossible. La *Gazette de Cologne* a même osé dire que ce serait un acte de don quichotisme auquel la Prusse ne prendra aucune part.

Ce même journal prend à partie le *Journal des Débats* et sa manie de voir des radicaux dans tous les pays qui se prononcent pour le progrès pacifique.

POLOGNE.

Il arrive souvent que des soldats de la garnison de Varsovie s'allient à des brigands, infectent la forêt qui conduit de Varsovie à Pétersbourg. Plusieurs Circassiens, pris en flagrant délit, ont été pendus à l'instant même. L'année dernière, des voyageurs ont été attaqués par une bande de brigands dans la forêt de Varsovie. On ne laisse entrer en Pologne qu'un petit nombre de journaux étrangers. Parmi ces derniers, figurent le *Journal des Débats*, le *Journal de Francfort*, la *Gazette universelle d'Augsbourg*, celle de *Prusse*, et les *Gazettes de Voss* et de *Spener*. Mais ces journaux mêmes sont indignement mutilés par la censure. Souvent les abonnés ne reçoivent que le titre et les annonces : le reste est coupé ou couvert de cirage. D'après la nouvelle organisation des écoles, il n'y aura en Pologne que quatre collèges, qui seront tous collèges d'internes.

LA PLATA.

La nouvelle et quatrième tentative de médiation dans la Plata, concertée entre les gouvernements de France et d'Angleterre, est en plein cours d'exécution. Dans la Chambre des communes, lord Palmerston a officiellement annoncé l'accord parfait des vues des deux puissances. Il ne s'en est pas tenu là, et déjà il a donné l'ordre à son représentant, M. R. Gore, consul à Montevideo, de se rendre sur les lieux pour y attendre le chargé d'affaires que M. Guizot va y expédier à son tour.

Au reste, la situation dans la Plata est toujours la même. Voici le résumé des dernières nouvelles, d'après les journaux anglais :

« 10 octobre.—Montevideo est toujours investi par le général Oribe, et les habitants ne peuvent se rendre en sûreté à une lieue de la ville. On échange des coups de canon nuit et jour, surtout aux environs du Mont, où les assiégeants ont démoli un phare qui était très utile à la navigation.

» Il ne semble pas, néanmoins, que toute cette poudre brûlée fasse grand mal à personne.

» Les Français continuent à bloquer Buenos-Ayres contre toute approche extérieure ; mais le cabotage entre cette place et Montevideo continue, et l'on voit constamment passer d'un port à l'autre de petits navires pesamment chargés.

» Les forces anglaises se composent de : 1 frégate à voiles, 1 frégate à vapeur et de 3 ou 4 steamers de guerre de moindre dimension. Il se trouvait aussi à Montevideo des forces navales assez considérables sous pavillon français, espagnol, brésilien et sarde.

» Les Français y ont 4 frégates, autant de bricks et 2 corvettes ; les Espagnols, 1 frégate et 2 bricks ; les Brésiliens, 3 frégates et 2 corvettes ; les Sardes, 2 bricks.

» Il y a aussi dans le port un grand nombre de navires marchands de toutes nations : 20 anglais, 40 français, 30 espagnols et autres, dont le port est littéralement encombré. »

La LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE met aujourd'hui en vente le roman de M. A. Constant, publié dans le feuilleton de la *Démocratie pacifique* sous le titre de RABELAIS A LA BASMETTE. Inspiré par la lecture des ouvrages si joyeux et en même temps si profonds du bon curé de Meudon, ce petit livre exhale le parfum pantagruélique le plus pur. C'est une protestation gracieusement dramatisée, élégamment écrite contre l'éducation compressive qui veut imposer à un jeune homme une profession différente de celle vers laquelle l'emportent

FAITS DIVERS.

Sur la proposition de M. le ministre de la justice et des cultes, le roi a rendu, à la date du 14 décembre, une ordonnance qui détermine d'une manière uniforme l'époque de la rentrée des cours et tribunaux du royaume.

Cette rentrée aura lieu le 3 novembre, et, dans le cas où le 3 novembre serait un jour férié, elle aura lieu le 4.

— M. Michelet a repris son cours jeudi dernier, avec un grand succès ; il a eu hâte de reprendre son enseignement, a-t-il dit, après l'année étrange que nous venons de traverser et qui sera *le Waterloo moral de la France*. « L'avenir ne peut qu'être meilleur ; vous avez » touché le fond, s'est écrié M. Michelet, vous ne descendrez plus. »

— M. Vivien, membre de la Chambre des députés, est nommé membre de la commission spéciale des théâtres royaux.

— Le *Mercure ségusien* constate la crue incessante de la Loire. Les eaux du fleuve ont déjà causé des ravages assez considérables sur ses rives.

— Les rapports de toutes les contrées de l'Allemagne s'accordent à présenter le nombre des familles qui se disposent à émigrer comme très considérable. L'année se distinguera sous ce rapport des années précédentes.

— On lit dans la *Patria* de Florence : « Hier soir, 10, la princesse de Belgiojoso, née Trivulce, étant entrée dans le café Ferrunio, fut accueillie avec de grands signes d'estime et de respect par un grand nombre d'assistants. L'avocat Antonio Mordini, se faisant l'interprète du sentiment général, adressa une allocution à cette dame, l'une des plus illustres parmi les Italiennes. »

— On écrit de Tunis à l'*Akhbar*, que le projet d'établissement de la banque n'aura pas de suite, l'Angleterre ayant signifié au bey qu'elle n'entendait pas que les sujets britanniques établis dans la Régence fussent soumis à la retenue de 4 pour 100, dont la condition devait être attachée au remboursement des billets de cette banque, dont la circulation aurait été obligatoire. »

— L'*Akhbar* annonce qu'un notaire d'Alger a été écroué sous l'inculpation de détournement de fonds et d'abus de confiance. Son déficit s'élève à 70 ou 80 000 francs.

PROCÈS DES POLONAIS. — Quarante des Polonais condamnés viennent d'interjeter appel. Parmi eux se trouvent les huit contre lesquels la cour criminelle a prononcé la peine de mort.

Les biens des condamnés qui ont été saisis par le gouvernement présentent une valeur totale d'environ 4 millions de thalers (4 millions de francs) ; mais, de cette valeur, il faut défalquer le montant des inscriptions hypothécaires dont ces biens sont grevés, et qui est très considérable.

Les frais du procès des troubles polonais dépassent 300 000 thalers ou 2 millions de francs.

INCENDIE. — Trois maisons de la rue des Cordeliers à Bayonne ont été dévorées par les flammes. Trois ouvriers, qui travaillaient à combattre les progrès du feu, ont été tués ; plusieurs autres ont été blessés. Une vingtaine de pauvres familles se trouvent par suite de ce malheur sans asile pour s'abriter, sans une paillasse même pour se reposer. Une souscription a été immédiatement organisée en faveur des incendiés : le directeur du théâtre de Bayonne monte une représentation à leur bénéfice.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — L'Exposition de Bruxelles vient d'être terminée par une distribution de récompenses à laquelle assistaient le roi et toute sa famille.

Après plusieurs discours vivement applaudis, lecture a été faite des distinctions décernées au sein de la musique militaire.

UNE PRISON CELLULAIRE. — En ce moment on achève les planchers, les croisées et les préaux de la grande prison cellulaire mo-

... un barreau de fer de leur cellule et descendu, d'une hauteur de 30 mètres, dans le petit cimetière qui sépare la Métropole du Palais des Papes, en faisant usage d'une corde en étoupe qu'ils avaient fabriquée.

Il y a une trentaine d'années, la même évasion fut tentée par un détenu qui ne fut pas aussi heureux que nos jeunes voleurs ; la corde cassa, et le misérable se brisa les membres sur les toits des logements des chanoines.

UN TRAIT DE COURAGE. — Une des dernières audiences de la cour d'assises de la Dordogne, dit l'*Echo de Vesone*, a été signalée par un incident curieux :

« Une femme, qui devait déposer dans l'affaire du nommé François Sibert, accusé d'attentats à la pudeur, s'était mise en route, malgré son état avancé de grossesse. Arrivée de grand matin aux Piles, commune de Sorges, à sept kilomètres de Périgueux, elle fut prise des douleurs de l'enfantement. Elle fut obligée de s'arrêter, et accoucha d'un gros garçon.

» Après sa délivrance, elle se rappela le mandat qui l'appelait à Périgueux, et, malgré ses souffrances et les observations qui lui furent faites, elle résolut d'accomplir son devoir. Elle se mit en route, et arriva à Périgueux, où elle put faire sa déposition devant la cour d'assises.

» M. le président Blondeau, ému de pitié en présence de cet acte de zèle extraordinaire, a ordonné qu'une double taxe serait allouée à la pauvre mère, en sa qualité de nourrice.

» Nous apprenons aujourd'hui que la mère et l'enfant se portent bien. »

LA CHEMISE DU VOLEUR. — Hier, vers deux heures de l'après-midi, des agents du service de sûreté, passant rue Saint-Denis, virent sortir d'une maison une femme tout effarée, toute tremblante, qui réclamait à grands cris aide et assistance. Après un flux de paroles, cette femme, qui était la concierge de la maison, parvint à expliquer que des voleurs s'étaient introduits au quatrième, dans la chambre d'un de ses locataires, de M. Gustave, qui, en rentrant chez lui, avait été fort étonné de trouver sa porte ouverte, et surtout de voir installés deux étrangers dans son domicile. L'un de ces intrus était tranquillement assis sur une chaise, s'occupant à faire un paquet des divers effets que son camarade, fouillant armoire et tiroirs, jetait pêle-mêle au milieu de la chambre. En voyant entrer le propriétaire, celui qui était debout, en train d'inventorier les effets, s'élança pour prendre la fuite ; mais, voyant que M. Gustave voulait l'arrêter, il s'arma d'un poignard, et se faisant ainsi place, il descendit quatre à quatre l'escalier. Alors, le locataire, tirant à lui la porte, avant que le second voleur eût pu sortir, l'enferma dans sa chambre, et se mit à appeler du secours.

C'est à ce moment que les agents arrivaient édifiés par le récit de la portière, devant qui le voleur au poignard avait passé, tout courant ; ils montèrent jusqu'à la chambre de M. Gustave, et y arrêtèrent un homme, qui déclara se nommer Courtois, et être ouvrier ébéniste. Courtois avait encore sur lui deux couteaux, une bague, deux pistolets, tous objets appartenant au maître du logis dans lequel il s'était introduit. Mais, de plus, ce voleur, qui pensait sans doute avoir tout son temps pour dévaliser la chambre, avait eu l'audace de changer de chemise, il avait ôté sa chemise sale, qu'il avait rejetée au milieu de la chambre, et en avait endossé une toute neuve, et d'une blancheur éclatante, prise dans la commode de M. Gustave.

Courtois a été envoyé au dépôt de la préfecture par M. le commissaire de la Porte Saint-Denis.

EXPLOITATION DE L'ENFANCE. — Dans un article sur la mendicité au Havre, le journal de cette ville fait la peinture suivante d'une industrie qui s'exerce à l'aide de pauvres enfants, dont les mendiants se servent comme d'appâts :

« Nous voulons parler de ces myriades d'enfants de tous les âges qui mendient, vaguant par les rues et les places, accroupis à tous les passages et instruits à balbutier de larmoyantes prières. Pieds nus, en haillons, souffreteux, ils étalent l'aspect le plus lamentable et le plus propre à toucher les cœurs. Leurs bandes, pâles, obséquieuses, tena

---

une infâme calomnie.

CHARLES (à part). Il en est, morbleu ! bien capable. (Haut.) Ne vous a-t-il jamais rien donné ? N'avez-vous rien qui puisse servir à le confondre ? (La jeune femme tire de son sein un médaillon et le remet à l'artiste.) Un médaillon... son portrait !... Bravo ! nous le tenons. (A part.) Ma foi ! je commence à comprendre qu'il est bon de vivre, quand ce ne serait que pour se venger.

LA JEUNE FEMME. — Et mon fils, Monsieur ? mon pauvre enfant ?

CHARLES. — Ne vous en inquiétez pas. Le cher oncle s'en chargera.

LA JEUNE FEMME. — Mais son éducation, son avenir ?..

CHARLES. — Le cher oncle y pourvoira.

LA JEUNE FEMME. — Oh ! Monsieur, comment espérer, comment croire...

CHARLES. — Doutez-vous de mes paroles ?

LA JEUNE FEMME. — Tant de bonheur ! est-il possible de ne pas douter...

CHARLES. — Ah ! vous doutez... Eh bien ! pour vous punir, le cher oncle vous épousera ; oui, ventrebleu ! il vous épousera.

LA JEUNE FEMME — Jamais, Monsieur, jamais ! mais vous n'avez donc pas vu mon visage, mon front vieux et ridé avant l'âge, mes traits usés par les larmes et le désespoir ? Je le sens, la mort est là ; et mes jours sont comptés. Tout ce que je demande, c'est que l'on ait pitié de mon enfant, que l'on m'oublie, qu'on me laisse mourir là-bas, au fond de ma vallée, aux bords de notre beau fleuve, au pied de la cabane où est morte ma mère.

CHARLES (Il détourne la tête pour essuyer une larme). — Vous avez raison, je suis un sot et vous êtes un noble cœur, pardonnez-moi... mais le cher oncle ne tardera pas à rentrer, nous n'avons pas un instant à perdre. (Il écrit rapidement.)

« Ma douce Paméla, ma tendre colombe, tu vas éteindre le réchaud » et cesser de soupirer après ton tourtereau. Si le cœur t'en dit, nous » nous asphixierons un autre jour ; aujourd'hui, il y a une bonne action à faire, et un oncle barbare à flageller, double profit. Je crois » décidément que je peindrai la *Chine gros bleu* de l'ami *Ki-Ka-Kou*, » et c'est l'oncle qui va payer l'indigo. Comment cela ? tu le sauras. » Seulement, fais-moi le plaisir de changer au plus tôt ta jolie robe de » cachemire contre les vêtements de la femme qui te remettra cette » lettre, de bien cacher sous le voile ton gentil minois, et de suivre » l'homme qui doit te conduire ici. Ne demande rien, n'interroge pas, » sois muette comme la tombe, et obéis comme un esclave. Telle est la » volonté de ton seigneur et maître.

CHARLES.

» Cette femme doit rester enfermée dans notre mansarde jusqu'à » nouvel ordre. »

CHARLES (à la jeune femme.) — Mon enfant, vous allez porter vous-même cette lettre, et vous ferez tout ce que vous dira celle à qui vous la remettrez. Votre fils doit rester ici. Bon courage et bon espoir ! (Il sonne ; un des agents paraît.) Conduisez cette femme à l'adresse qu'elle vous indiquera. Elle entrera seule dans la maison, vous l'attendrez dans la rue, et lorsqu'elle sortira, vous la ramènerez ici. Allez.

L'AGENT. — Mais, monsieur.

CHARLES. — Allez, vous dis-je ; j'ai l'habitude de prendre pour moi la responsabilité de tout ce que je fais.

TROISIÈME TABLEAU. — (La scène est la même qu'au deuxième tableau. Le jour commence à baisser. Charles est assis dans l'ombre, à l'écart, de façon à ne point être aperçu d'abord par les survenants ; il rêve et il attend.)

M. KOUS-KOU-SING (Il entre et s'essuyant le front, et se jette dans un fauteuil). — Ouf !... j'ai vaincu. Cela n'a pas été sans peine ; mais quelle victoire, grand Dieu ! La prison à perpétuité... C'est presque une défaite. J'en suis honteux... J'ai cru un instant que ces imbeciles de juges allaient s'attendrir... Il est vrai, que la drôlesse était charmante, ma parole d'honneur ! elle pleurait à donner des désirs au fakir le plus mortifié... Ah ! si elle avait été... raisonnable ; mais non, cela fait de la vertu... (Charles pousse un profond soupir ; M. Kous-Kou-Sing se retourne brusquement et l'aperçoit.) Encore ici, Monsieur ; je ne sais en vérité comment qualifier une pareille indiscrétion.

CHARLES (d'une voix lamentable). — O cher oncle, ô vertueux magistrat, pardonnez au plus coupable, au plus infortuné des mortels... Vous venez de parler d'humanité ; oh ! c'est elle que j'implore ! Si votre cœur généreux me repoussait, il ne me resterait plus qu'un seul refuge, le tombeau !

M. KOU-KOU-SING. — Le magistrat vient de faire tout à l'heure son devoir ; l'homme fera le sien. Parlez, Monsieur.

CHARLES (Il prend par la main l'enfant qui est resté près de lui, et le présente à M. Kou-Kou-Sing). — Voyez cet enfant, cher oncle ; regardez-le bien... O honte ! ô remord vivant ! comment soutenir sa vue sans en mourir de confusion !

M. KOUS-KOU-SING. — Que signifie : quel est ce petit mendiant ?

CHARLES. — Trop cruelle expiation ! mendiant, dites-vous ? Mendiant, c'est le mot... Ce mot vengeur sera la condamnation et l'éternel supplice de l'homme sans cœur et sans entrailles, qui a lâchement abandonné ce pauvre enfant.

M KOUS-KOU-SING. — Enfin, Monsieur, m'expliquerez-vous cette énigme... ou cette comédie.

CHARLES. — Par pitié ! quittez ce front sévère et ce regard menaçant, sinon je n'oserai jamais vous avouer...

M. KOUS-KOU-SING. — Avouer quoi, malheureux ? parleras-tu, enfin ?

CHARLES. — Viens, pauvre enfant, viens, tes lèvres pures et innocentes sauront mieux que ma voix trouver le chemin de son cœur, jette-toi aux pieds de ce magistrat intègre, embrasse ses genoux vertueux, conjure-le de ne pas accabler d'un trop légitime courroux ton coupable père, dis-lui que la clémence doit être le plaisir des dieux, des rois et des mandarins ; dis-lui...

M. KOUS-KOU-SING. — Mais ce père, ce père coupable, quel est-il ? où est-il ?

CHARLES. — Il est ici, pâle de honte et le cœur ulcéré par les remords !

M. KOUS-KOU-SING. — Quoi ! c'est...

CHARLES. — C'est... moi.

M. KOUS-KOU-SING. — Cet enfant...

CHARLES. — Abandonné, hélas ! même avant sa naissance, et condamné à la misère dès le ventre de sa mère, je le vois aujourd'hui pour la première fois.

M. KOUS-KOU-SING (de sa voix la plus dramatique). — Voilà donc, Monsieur, où vous ont conduit les détestables principes, les nouveautés impies, l'esprit de désordre et d'anarchie, qui, comme un poison lent et corrosif, se sont infiltrés au cœur de la société ! Une séduction, un rapt peut-être, un enfant abandonné, voilà donc le dernier mot de cette orgueilleuse philosophie, dont, tout à l'heure encore, vous osiez étaler devant moi les maximes effrontées. Malheureux enfant, victime infortunée ! combien il a dû souffrir, et combien de fois déjà il a dû maudire le barbare qui lui a donné la vie !... Et sa mère, Monsieur, sa pauvre mère !... Vous n'avez donc pas songé à sa douleur, à ses larmes, à son désespoir ? Vous n'avez donc senti rien remuer au fond de vos entrailles ? La corruption a donc effacé de votre cœur jusqu'aux plus vulgaires instincts de la brute ?... Pleurez, Monsieur, pleurez de honte et de confusion ; car toutes les lois divines et humaines vous accusent par ma voix ; car vous n'aurez pas trop de toute une vie d'expiation pour apaiser la céleste vengeance.

CHARLES. — O Bouddha, souverain maître de l'univers ! ne soyez inexorable !

M. KOUS-KOU-SING. — Mais cette femme, malheureux, la mère de cet enfant, où est-elle ? que fait-elle ? Pouvez-vous du moins réparer aux yeux de Dieu et de la société, je ne dirai pas votre faute, mais votre crime ?

CHARLES. — Cette réparation, cher oncle, permettez-moi encore ce mot, je la paierais du plus pur de mon sang ; mais, hélas ! comment allier deux misères ensemble... Travaillez, me direz-vous ! Je le voudrais ; mais que puis-je ? Vous ne savez pas, vous, ce que c'est que la misère... Moins coupable, je vous dirais : O mon oncle, venez à mon aide ; vous êtes riche, un millier de taels, qu'est-ce que cela pour

charitables, touchées de pitié, n'ont pu supporter l'image de cette misère. Elles ont couvert la nudité de ces enfants ; elles ont apaisé leur faim; elles ont voulu, pour quelques jours au moins, les mettre à l'abri de ce dénuement extrême. Eh bien ! dès le lendemain, l'enfant avait changé de place, et il était rencontré aussi nu, aussi hâve, aussi dolent qu'auparavant. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Plusieurs personnes se sont méprises sur la portée de l'arrêté pris, il y a trois mois, par M. le ministre des finances, qui interdit aux directeurs de poste de prendre des abonnements aux journaux. — Les directeurs de poste sont obligés de délivrer à toute personne qui le demande un mandat sur la poste de Paris, et ils ne peuvent prélever d'autre droit que 2 pour cent de l'argent versé, trente-cinq centimes pour le timbre du mandat, soit en tout :

Pour un mandat de 12 fr.	» fr.	59 cent.
Pour un mandat de 24 fr.	»	83
Pour un mandat de 48 fr.	1	31

Ces chiffres prouvent qu'il y a une grande économie à s'abonner immédiatement pour un an ; on évite ainsi toute chance de retard et quatre affranchissements.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

AVIS. — Les abonnés de la PHALANGE sont prévenus que la livraison de janvier 1848 ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement. — Ils sont instamment priés de faire connaître leur renouvellement avant le 1er janvier, pour que nous puissions déterminer le nombre d'exemplaires à tirer, qui sera strictement basé sur les souscriptions reçues.

Chacun des cinq tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beauce, 2, au prix de 9 francs.

LA PHALANGE,

Revue de la Science sociale (1).

Deuxième semestre 1847. — MANUSCRITS DE FOURIER.

2º *Des transitions et désordres apparents de l'univers.*

Dans ce cahier, Fourier traite une difficulté des plus ardues et plus l'industrie s'étendait, plus on amassait des moyens pour établir les séries sur un plan plus vaste ; ç'aurait été un sujet d'encouragement général, d'autant mieux que la création prédiluvielle fournissait surtout en quadrupèdes et oiseaux des moyens de progrès rapide : elle était aussi supérieure au mobilier actuel, que le mobilier natif de l'ancien continent l'est au mobilier natif d'Amérique, où l'on ne trouve aucun de nos quadrupèdes et oiseaux domestiques, ni rien d'équivalent.

C'était donc une planète fort bien constituée et meublée que notre petite globule, et quand on saura quel rôle supérieur joue dans un tourbillon la cardinale miniature, on ne s'étonnera plus de ce que Dieu lui avait ménagé tant de moyens de prospérité et de rapide avènement au bonheur.

Tout a été détruit par le déluge, et malheureusement pour nous la loi d'unité hiéroglyphique et d'analogie universelle à laquelle Dieu ne pourrait pas déroger sans fouler aux pieds son propre système, cette loi, dis-je, a exigé qu'on fît de notre globe l'enfer de l'univers en plaçant l'horrible mobilier d'où sont nées les immondes légions d'insectes et de reptiles. La planète ruinée d'arômes et réduite à une longue subversion ne pouvait plus comporter pendant cet âge que des sociétés accablées de pauvreté, prodigues de crimes et raffinées en perfidie. Ces fureurs, ces infamies prévues, il fallut les mouler hiéroglyphiquement dans les 130 serpents et autres immondices de création qui, malgré leur laideur, égalent à peine l'infamie de nos mœurs actuelles, de nos rapines mercantiles, de nos dépravations révolutionnaires, systèmes calomnieux, conspirations factices et ramas d'immondices politiques, à l'aspect desquelles une science dévergondée, la philosophie, a le front de vanter nos perfectibilités.

Certes, la Divinité ne voudrait à aucun prix créer des globes, s'il fallait, pour les acheminer au bonheur, qu'ils fussent réduits à de si terribles épreuves. 100,000 ans d'harmonie ne rachèteraient pas à ses yeux 3 000 ans de tortures civilisées et barbares. Cependant, sur les globes de bas degré, sur les satellites, la subversion est de longue durée, mais elle y est douce comme une belle nuit d'été, les passions y ont peu de jeu composé et beaucoup d'aliment aux harmonies simples. Aucune de ces chances n'existe pour notre globe, c'est une planète véhémente en arômes et en passions d'un caractère bouillant, même parmi celles de haut degré. Elle devait donc tomber dans un abîme de tortures et de fureurs, si quelque fléau troublait sa marche sociale et la privait de ressources pour franchir avec rapidité l'âge subversif. Telle est l'infortune que nous avons essuyée et qui pèse plus que jamais sur nous ; mais, dès ce moment, l'humanité doit sécher ses larmes, l'issue de l'enfer social est découverte, le bonheur s'avance, l'humanité touche à la délivrance.

Et vous, faibles génies civilisés, qui accusez le mouvement de vice, apprenez enfin à distinguer entre le vice essentiel ou subversion nécessaire et prévue dont Dieu a su tempérer les influences, et le vice accidentel ou subversion par catastrophe imprévue suivie d'effets désastreux auxquels on n'a pas pu parer par des mesures antérieures. Quand un globe est victime de semblable accident, il ne doit pas s'étonner d'avoir le sort de l'enfant qui, mutilé dès le berceau par quelque accident, est réduit à se traîner aux béquilles pendant une jeunesse qui aurait été douce et heureuse pour lui. Tel est le sort de notre malheureux globe, estropié dès le berceau. Mais les blessures de ce genre ne sont pas irréparables ; c'est au génie à découvrir le remède, et qu'avait-il à espérer de vous, philanthropes, qui ne voulez ni chercher l'issue du lymbe, ni provoquer cette recherche d'une issue du labyrinthe social où se trouve engagé le genre humain ? C'est donc votre génie pusillanime qu'il faut accuser, et non pas le système du mouvement, qui n'est vicieux dans aucun cas, pas même dans ses effets désastreux comme la création subversive où il est régulier, conforme aux lois d'unité hiéroglyphique et d'analogie universelle.

3º Le troisième traité est intitulé : *Echelle parallèle des attractions sociales.* Il a pour objet l'analyse des attractions plus ou moins fortes qu'éprouvent les diverses formes sociales, les divers

A cela un philosophe Civilisé lui répondra : « Ne crains pas notre religion ni nos lois. Tu auras en secret les femmes d'autrui en dépit de la religion ; tu en seras quitte pour le nier et faire quelques simagrées de fidélité conjugale. Quant aux députés commis pour arrêter le pillage, tu achèteras les plus malins, il feront taire les autres par majorité de votes, ils ne poursuivent que les petits voleurs, et toi qui en es un gros, tu auras l'avantage de piller avec la sanction du peuple qu'ils t'auront vendue. »

Tel est le secret de la législation Civilisée, elle donne aux plus forts les moyens de satisfaire par astuce les passions que la loi Barbare tolère franchement. C'est ce que les philosophes appellent perfectionnement de raison, — astuce qui répugne aux Barbares. Ils méprisent à bon droit une société qui les astreindrait à déployer un vil caractère pour satisfaire leur passion.

Le Barbare, fidèle à la voix de l'attraction, veut réunir tous les plaisirs; il veut, tout en assemblant 300 femmes dans son harem, passer pour un homme religieux et moral ; il veut, tout en pillant, concussionnant et coupant des têtes, passer pour un prince juste et vertueux; quelques flatteurs lui donnent ces titres; il y croit comme un Civilisé croit à ses courtisans, et il est fondé à y croire, puisque sa loi et sa religion ne lui défendent ni la polygamie, ni le despotisme, ni le pillage, ni la ruse. Il se fait illusion sur les dangers de sa condition, et en préférant la Barbarie à la Civilisation, il est dans le sens de l'attraction qui nous pousse à rechercher les richesses, les plaisirs, par voie de vérité et liberté.

Passons plus brièvement sur les classes moyennes de l'état barbare. La bourgeoisie, opprimée par un pacha, voudrait sans doute avoir des garanties contre le despotisme et ses sicaires, mais la fausseté des mœurs civilisées et surtout des relations conjugales inspire encore au Barbare libre tant de mépris, qu'il préfère son état où il est soutenu par un fatalisme qui l'étourdit sur les dangers ; d'ailleurs ses chances de mal-être sont balancées par des prérogatives que la Civilisation lui ôterait, comme celle de changer de femmes et en avoir tant qu'il en peut nourrir; celle de faire beaucoup d'enfants pour les vendre, etc.

Quant aux femmes et esclaves barbares, ces deux classes voudraient sans doute être libres, et quelques uns préféreraient la Civilisation ; mais je ne disserte ici que sur les classes passibles d'un essor d'attraction et non sur les esclaves. Or, il est certain que, parmi les classes libres que j'ai examinées, l'attraction est judicieusement répartie et se rallie exactement aux trois foyers aussi bien satisfaits au degré 0 qu'au degré 1. Quant aux barbares asservis, l'attraction est de même judicieuse chez eux en les poussant, comme l'oiseau en cage, à vouloir sortir de sa prison, en excitant la femme à souhaiter les libertés civilisées et l'esclave à souhaiter l'état de horde sauvage. Ainsi, les attractions collectives sont sagement réparties aux diverses classes de la période barbare.....

Les princes désirent et doivent désirer de se garantir de l'assassinat, qu'ils ne croient pas pouvoir éviter en Civilisation, puisqu'ils s'y entourent de gardes sous tous les régimes. Une famille souveraine est en butte aux attaques des meurtriers et de empoisonneurs. C'est une propriété essentielle du régime civilisé, il suspend sur la tête des monarques l'épée de Damoclès ; en vain s'isolent-ils des réunions populaires, leur vie est souvent le jouet des corporations mêmes sur qui se répandent leurs bienfaits. Paul 1er fut assassiné par ses courtisans, et Henri IV par les fanatiques du culte qu'il avait embrassé. Le Civilisé est essentiellement ingrat. Les rois peuvent-ils se flatter d'être plus heureux que Louis XIV, qui disait : « Quand j'accorde une faveur, je fais cent mécontents et un ingrat. »

Pour garantie de la personne des princes, il faut un ordre où chaque individu ne connaisse le gouvernement que par les faveurs qu'il en reçoit, et les considère comme son ange tutélaire. Tel est l'effet de la période 6e, Garantisme, où l'impôt est déjà abonné et prélevé sur des masses, de sorte que le peuple n'entend pas parler de contributions et ne connaît du prince que l'avantage d'être soutenu par son autorité, d'en obtenir une protection réelle et non pas dérisoire comme celle du paysan civilisé à qui on envoie le garnisaire pour lui garantir la jouis-

(1) Paraissant le 5 de chaque mois, par livraisons de 6 feuilles grand in-8. Prix : 18 fr. par an, 9 fr. pour six mois, 5 fr. pour trois mois. — 2, rue de Beaune.

Les souscripteurs sont priés de renouveler leur abonnement avant le 1er janvier, pour la détermination du nombre d'exemplaires à tirer. — Le numéro de janvier ne sera pas envoyé à ceux d'entre eux qui n'auront pas renouvelé l'abonnement.

---

vous?... Mais comment oser implorer maintenant votre cœur généreux !

M. KOUS-KOU-SING. — Le devoir du sage, retenez-bien ceci, Monsieur, est de ne jamais encourager, par de dangereuses largesses le vice et la fainéantise.

CHARLES (à part). — Le devoir de l'honnête homme est de démasquer les hypocrites et les tartufes. Allons ! à bas le masque, cher oncle, et voyons un peu votre visage. (Haut.) Quelque sévère que soit votre justice, je m'y soumets sans murmurer ; mais, avant de me condamner sans retour, avant que je m'éloigne de vous pour jamais peut-être, oh ! laissez-moi déposer dans votre sein paternel le secret de mon fatal égarement, car ce secret m'étouffe, voyez vous ! et vous seul, vous pouvez l'entendre.

M. KOUS-KOU-SING. — Parlez et soyez bref, j'aime à en finir promptement avec les choses honteuses.

CHARLES. — Sur les bords fortunés du *Hougan-Ho*, à quelques milles de Pe King, il y avait une pauvre chaumière, solitaire et perdue au milieu des joncs sauvages et des vertes bruyères. Deux femmes, l'une vieille et infirme, l'autre jeune et belle comme une fleur immaculée, abritaient sous ce modeste chaume, celle-ci, sa jeunesse souriante, celle-là sa vieillesse douloureuse. Si abandonnées qu'elles fussent, ces pauvres femmes n'étaient pourtant point seules; un terrible visiteur venait chaque jour s'asseoir à leur triste foyer, vous l'avez déjà deviné, c'était la misère. Oh! pourtant, c'était un bien touchant spectacle, que cette belle jeune fille, travaillant, veillant et priant au chevet de sa mère mourante, sans souci de sa jeunesse et de sa beauté ! Oh! c'était une noble et sainte créature, que cette enfant de quinze ans, douce fleur à peine éclose, que les dieux eux-mêmes eussent respectée, et que les hommes hélas! allaient sitôt flétrir! Un homme, en effet, entra un jour, par hasard, dans la pauvre chaumière; le nom de cet homme, c'était... mais que vous importe ce nom ! vous ne le connaissez que trop. (M. Kous-Kou-Sing, pâle et tremblant, s'agite sur son siége.) Or, cet homme n'avait ni cœur ni intelligence; il ne comprit pas même que la misère est une chose sainte, et que c'est un crime de la tenter. Son regard louche et libertin glissa comme un reptile sur le front pur de la jeune fille; il la trouva belle, et... (M. Kous-Kou-Sing s'agite de nouveau.) qu'avez-vous, cher oncle, ce récit vous fait horreur?

KOUS-KOU-SING. — Sans doute... sans doute... Mais une indisposition subite... je ne me sens pas bien. Tout à l'heure ne m'as tu pas demandé cinq cents taels?

CHARLES. — Mille, cher oncle, mille.

M. KOUS-KOU-SING (Il se met à son bureau et écrit). — Voici un bon sur mon banquier. Laisse-moi en repos, et que je n'entende plus parler de toi.

CHARLES (Il met le billet dans sa poche). — Mon cher oncle, non, je ne puis accepter vos bienfaits avant que vous ayez tout entendu. Oh ! je ne sais si j'aurai la force d'achever cet horrible récit... Alors, un passé infernal vint à l'homme dont je vous parlais, il éloigna la jeune fille, il se pencha, comme Satan, vers le chevet de la mourante, il fit briller l'or et les promesses, et il lui acheta son enfant... Mais bientôt l'homme disparut, la vieille mère mourut de désespoir, et la jeune fille enfanta dans l'abandon, les larmes et la misère... Pauvre enfant, que ta présence soit pour ton père le commencement de l'expiation ! Un jour peut-être tu le maudiras, car il fut infâme et lâche.

M. KOUS-KOU-SING (dans le plus grand désordre). — Assez... assez... Vous voyez bien, Charles, que ces détails, que cette histoire me font mal. La faute est grave sans doute ; mais elle n'est point irréparable. On peut assurer un avenir à cet enfant. Vous en feriez un artiste, comme vous... les arts sont une belle carrière... Je ne suis pas riche; mais, si une somme modeste suffisait...

CHARLES (souriant.) — L'artiste vit de peu ; mais enfin il faut qu'il vive. Il me semble que deux mille taels...

M. KOUS-KOU-SING. — Deux mille taels ! (à part) le bourreau, il m'assassine ! (Haut.) Mais songez donc, Charles, un enfant si jeune...

CHARLES. — Précisément ; il n'en a que plus de temps à attendre le talent et la gloire.

M. KOUS-KOU-SING (Il écrit après avoir exhalé un profond gémissement). — Charles, Charles ! vous me rendrez fou... Prenez ce nouveau bon sur mon banquier et éloignez de moi cet enfant. Allez...

CHARLES. — Oh! le modèle des oncles, merci pour lui et pour moi ! Viens, mon enfant, précipite-toi dans ses bras généreux.

M. KOUS-KOU-SING (Il repousse l'enfant avec colère). — Assez, vous dis-je ! trève à toutes ces tendresses... vous voyez bien que j'ai besoin de repos et de solitude.

CHARLES. — O mon oncle...

M. KOUS-KOU-SING (accablé). — Qu'y a-t-il encore?

CHARLES. — Une dernière grâce, un dernier effort de votre générosité et nous allons vous laisser en repos, ce repos que vous venez de si noblement conquérir.

M. KOUS-KOU-SING. — Le misérable ! il me brûle à petit feu, il me fait mourir !

CHARLES. — Non, cher oncle, vous vivrez pour jouir de votre bonheur et de notre reconnaissance... Mais elle, l'infortunée, la pâle victime, que va t-elle devenir ?

M. KOUS-KOU-SING. — Qu'elle reste dans sa chaumière ou qu'elle aille au diable !... et toi aussi.

CHARLES. — Mais, si elle était ici !

M. KOUS-KOU-SING (frémissant). — Que dis-tu ?

CHARLES. — Oui, ici !

M. KOUS-KOU-SING. — Où cela ?

CHARLES — Dans ce cabinet.

M. KOUS-KOU-SING (cachant sa tête dans ses deux mains). — Oh ! c'est un horrible guet-apens !

CHARLES. — Paraissez, victime infortunée !.. (Paméla, voilée, sort du cabinet.)

M. KOUS-KOU-SING (effaré). — Que vois je ?

CHARLES. — Mon cher oncle, lorsqu'un galant homme a commis la faute... que vous savez, je ne connais que deux moyens de la réparer : c'est de se brûler la cervelle ou d'épouser.

M. KOUS-KOU-SING. — Quoi !..

CHARLES. — Oui.

M. KOUS-KOU-SING. — Tu épouserais...

CHARLES. — J'épouse... et je n'attends plus que votre agrément, et la dot que vous destinez à ma fiancée.

M. KOUS-KOU-SING (Il retombe anéanti dans son fauteuil). — Il a juré de m'assassiner !

CHARLES (bas à Paméla toujours voilée). — Nous sommes assez vengés; soyons généreux. La pauvre Ni-Mia n'a que peu de jours à vivre ; nous la garderons avec nous, ainsi que l'enfant, dont nous ferons, je l'espère, un grand artiste. (Haut.) Rassurez-vous, cher oncle, ma fiancée ne veut pas d'autre dot que mon amour, celle-là lui suffit. (Il lève le voile de la jeune fille.) Allons ! Paméla, jetez-vous aux genoux de notre oncle, et demandez-lui sa bénédiction.

M. KOUS-KOU-SING (Il se lève furieux). — Ce n'est pas elle !... Je suis volé.

CHARLES (Il tire lentement de sa poche le médaillon que la jeune femme lui a remis). — Ingrat ! croyez-vous donc que ce portrait ne vaut pas trois mille taels ?... le voici. L'image d'un homme vertueux ne saurait être payée trop cher ; gardez-le précieusement, et finissons, comme dans les mélodrames, en répétant en chœur cette maxime peu neuve mais consolante, que si le vice est toujours puni, la vertu (Il embrasse Paméla.) trouve tôt ou tard sa récompense.

EUG. CAMUS.

Les Druses et les Maronites. — L'article publié sous ce titre dans notre numéro d'hier contient une faute d'impression grave, mais qui, nous l'espérons, n'aura pas trompé nos lecteurs sur nos intentions. Au lieu de : *il est bon* de conseiller à la France l'abandon des Maronites, etc., lisez : *il est* LOIN, etc.

Mais, quand on parviendrait à hausser partout le prix du salaire, on n'aurait rien fait encore pour l'industrie, si on ne trouve pas le moyen de la rendre attrayante ; le bien-être du peuple ne serait qu'un appât de plus à l'indolence tant que l'industrie n'aurait pas d'attrait pour lui, et la populace, travaillant moins à mesure qu'elle gagnerait plus, resterait au même degré de pauvreté ; les germes de révolte ne seraient point extirpés, et la baisse du salaire ne serait qu'un effet de cercle vicieux, caractère de Civilisation.

Le bas prix du salaire n'est pas la seule cause de la pauvreté du peuple, il y arrive par bien d'autres voies, comme les stagnations des manufactures, les ravages de guerre, les intempéries, les spoliations, etc.

La cause radicale de sa misère, et, par suite, des révolutions, est l'absence d'un mécanisme apte à établir combinément les quatre conditions suivantes :

Hausse concurrente du salaire :	Equilibre d'accroissement de population.
Attraction à l'industrie product.	Minimum proportionnel aux castes.

Les souverains ignorent que les garanties qu'ils désirent, soit pour leur sûreté personnelle, soit pour le bien-être de l'Etat, reposent sur un concours de ces quatre ressorts ; ils attribuent à la perversité du peuple des rébellions qui ne sont imputables qu'au défaut de science administrative, d'où résulte la méfiance respective de l'autorité et des sujets.

Laissons ces dogmes théoriques, qui ne conviendront que dans un traité du Garantisme ; bornons-nous ici à notre objet, à l'analyse des garanties dont les souverains sont privés. La Civilisation menace leur sûreté individuelle par les risques d'assassinat et d'empoisonnement. Sous tous les régimes, elle menace leur couronne par les germes de révolution que nulle politique civilisée ne peut extirper, et qui vont croissant en raison de la complication financière et industrielle. Voilà donc les souverains dépourvus de garantie sur les objets principaux de leurs désirs, sur la conservation de leurs personnes, la stabilité de leurs trônes et le bon ordre de leurs finances ; ils n'ont, au lieu de garantie certaine, qu'une politique de compression ; mais comprimer le mal n'est pas l'extirper. On a fort bien observé que la réclusion des mendiants ne tarit pas les germes de l'indigence. Tel est le problème sur lequel échoue partout le génie civilisé ; il ne sait que comprimer le mal, l'étouffer localement et momentanément, sans en arracher les germes. C'est un bienfait réservé à la société 6e, dite Garantisme, et je viens de prouver que la classe des princes, qu'on croirait la plus attachée à la Civilisation, désire, sans le savoir, la chute de cette société et l'avénement du Garantisme, puisqu'elle désire l'extirpation de divers fléaux, le régicide, les révolutions, la confiscation fiscale et la pauvreté du peuple, fléaux qui sont inhérents à l'ordre civilisé, malgré les mesures répressives, et ne peuvent être extirpés et prévenus que par le régime de la période 6e, Garantisme...

Dans une Civilisation de 1re et 2e phase ou de vibration ascendante, le [illegible] trouve ses garanties dans la noblesse et le sacerdoce qui [illegible] pour contenir le peuple.

Dans une Civilisation de 3e et 4e phase ou de vibration descendante, ce sont l'agiotage et la noblesse qui deviennent les appuis du trône....

La Civilisation peut bien modifier, équilibrer les servitudes par des contrepoids, mais si elle entreprend de les détruire, elle va de mal en pis. La France a voulu, en 1789, détruire la noblesse et le clergé ; elle est tombée d'abord sous le joug des bourreaux jusqu'à la chute de Robespierre, ensuite sous celui des agioteurs ; il dura jusqu'à Bonaparte qui changea ce système en rétablissant une noblesse pour contrepoids à l'agiotage qui avait vilainement primé sous le règne du directoire. Bonaparte donna à l'agiotage le rang qu'occupait auparavant le clergé ; il forma sa balance des deux corporations d'anoblis et d'agioteurs. Dans ce balancement je ne fais pas mention du tiers-état ou peuple, puisque c'est pour le contenir qu'on établit et qu'on doit établir des contrepoids en coopération avec le prince.

Aujourd'hui (ceci était écrit vers 1820) renaît un système mixte qui, en paraissant tendre au rétablissement du clergé comme ordre dominant, ne détruit point l'influence colossale des agioteurs et tend au contraire à l'accroître, de sorte que la Civilisation offre pour le moment une confusion en éléments d'équilibre, un superflu de ressorts d'où résulteraient bientôt des convulsions et un empiétement du corps mercantile. Ainsi, les souverains ne prennent aucunement la voie des garanties où ils aspirent et sur lesquelles ils n'ont pas de notions fixes. Tout ce qu'on peut conclure de l'empiétement de l'agiotage devenu puissance dirigeante, c'est que la Civilisation a passé en vibration descendante ; elle y tend irrésistiblement, elle s'y engouffre depuis que la philosophie a fortement affaibli les préjugés nobiliaires et superstitieux pour mettre en avant la classe mercantile et la faire intervenir comme rouage principal du système social.

Dans ce nouvel ordre, qui n'est qu'à son aurore, mais qui prend de l'accroissement, toute l'influence est envahie par les traitants et les agioteurs ; ils éclipsent le clergé déjà déconsidéré par sa pauvreté ; ils balancent la noblesse avec qui ils interviennent pour tenir le prince et la cour en tutelle ; enfin ils préparent peu à peu l'asservissement des petits et moyens propriétaires à un monopole féodal de l'industrie, monopole qui naîtrait forcément pour peu que la Civilisation essuyât encore une tourmente semblable à celle qui vient de finir et qui a ruiné les propriétaires et le clergé pour enrichir les traitants et les agioteurs. [illegible] désordre financier s'augmentait par une nouvelle guerre générale [illegible] peu prolongée, il n'y aurait plus d'autre ressource pour combler le déficit, que de recourir au monopole général de l'industrie commerciale, monopole qui ne serait pas plus vexatoire que la fourberie excessive des marchands, banqueroutiers et agioteurs actuels. Ce monopole constituerait le passage de 3e en 4e phase de Civilisation, et ne mènerait nullement aux garanties désirées par les princes, car ils sont autant et plus asservis par le corps mercantile que par aucune autre puissance. En effet, le gouvernement ose encore résister ouvertement à la noblesse et au clergé, car saint Louis résista aux ultramontains et Richelieu aux grands vassaux ; mais un gouvernement se compromet s'il veut résister ouvertement aux [illegible] c'est la branche la plus inconnue du mécanisme civilisé. Je me charge de la faire connaître et de démontrer que c'est le colosse aux pieds d'argile.

Assurément les cours ne sont pas plus satisfaites aujourd'hui de subir le joug des agioteurs qu'elles ne l'ont été autrefois d'être asservies aux corporations oligarchiques et théocratiques. Ainsi, le prince, en cherchant des garanties pour le soutien de son sceptre, ne les obtient toujours que négatives, ruineuses et oppressives pour lui comme pour les peuples, qu'il n'a pourtant pas l'intention d'appauvrir. Les deux classes dominantes dans l'une ou l'autre vibration, savoir :

Noblesse et clergé en essor ascendant,
Noblesse et Agiotage en essor descendant,

pressurent tellement les peuples qu'elles les réduisent à la misère,

[illegible] des consommateurs.

» Quelques personnes s'occupent en ce moment de la création, dans notre ville, d'une boulangerie formée d'après les principes posés dans cette brochure. L'instant opportun semble en effet arrivé. Les circonstances fâcheuses de l'année dernière ont mis à l'ordre du jour, comme intéressant la santé du peuple et la tranquillité publique, les mesures de prévoyance concernant les subsistances ; plusieurs villes, parmi lesquelles figurent Genève, Bruxelles, Lyon, Poitiers, Brest, Colmar et Limoges, ont fondé leurs boulangeries sociétaires ; enfin, à Laon, plusieurs boulangeries individuelles, par des causes étrangères à leur objet même, ont tout récemment cessé d'exister ; de sorte qu'une boulangerie sociétaire, créée aujourd'hui, ménageant des intérêts purement privés, ne ferait que rétablir l'ancien état de choses, que reprendre aux établissements actuels un supplément de clientèle dont ils n'ont pas besoin et dont ils ne jouissent qu'accidentellement.

» Mais il s'agit là d'une œuvre qui intéresse toute la population et qui a besoin du concours du plus grand nombre des habitants. Aussi les personnes dont le projet attire notre attention, ont-elles pensé qu'avant toutes démarches personnelles de leur part, démarches qui pourraient recevoir des interprétations diverses, il fallait que l'opinion publique se prononçât sur l'utilité de l'établissement projeté.

» Dans la vue d'aider à la manifestation de cette opinion, nous consentons avec empressement à recevoir les adhésions des personnes qui seraient disposées à contribuer à la fondation d'une boulangerie sociétaire à Laon. Et pour qu'on sache bien de quoi il s'agit, nous indiquons sommairement ici l'organisation qu'il paraît convenable de donner à une telle institution, et les avantages qu'on doit en attendre.

» Le capital nécessaire est évalué à 12 000 fr., non compris 2 000 francs environ de cautionnement à fournir par le gérant.

» Ce capital sera divisé en 600 actions de 20 fr. chacune, qui devront être souscrites par le plus grand nombre possible de consommateurs, pour que l'établissement soit d'intérêt général, et pour qu'il y ait fusion des intérêts de l'établissement avec ceux des clients. Dans ce même but, il y aura des coupons ou demi-actions de 10 fr. Il y aura aussi des actions dites de bienfaisance, c'est-à-dire ne produisant pas d'intérêt, et il pourra être fait des dons gratuits à l'institution.

» Les actions ordinaires donneront droit à un intérêt modique qui sera fixé par l'assemblée générale des actionnaires, mais qui ne pourra excéder 5 0/0.

» Les actionnaires ne seront définitivement associés pour la création de la boulangerie que quand les 600 actions ou une partie suffisante des 600 actions auront été souscrites, et qu'une assemblée générale des souscripteurs aura adopté les statuts qui feront la loi de la société.

» Un gérant et des ouvriers composeront le personnel salarié de l'établissement ; mais ils seront dirigés et surveillés par des administrateurs que choisiront parmi eux les actionnaires eux-mêmes.

» Cette surveillance, qui devra être réelle, assurera à l'établissement une marche régulière et prudente ; le premier but qu'elle se proposera et qu'elle atteindra évidemment, nécessairement, sera la loyauté dans la fourniture du pain, c'est-à-dire un *poids exact* et une *bonne qualité*.

» Voilà deux avantages importants dont on jouira tout d'abord et par le seul fait de la formation d'une boulangerie sociétaire.

» Un autre avantage non moins important et qui sera d'une haute portée, puisqu'il profitera surtout aux classes nécessiteuses, — *la diminution du prix du pain*, — sera aussi recueilli. Cette diminution résultera infailliblement, 1° de la nécessité du bénéfice accordé aux bailleurs de fonds ou actionnaires ; 2° de la nombreuse clientèle qu'assureront à l'établissement le grand nombre de ses actionnaires et les avantages qu'il offrira aux consommateurs ; 3° des réductions qu'il obtiendra sur le prix des achats, au moyen de ce qu'il fera généralement ces achats en grand et au comptant ; toutes circonstances qui augmenteront ses profits et lui permettront d'y faire participer les consommateurs par un abaissement du prix du pain au dessous de la taxe légale.

» Il est à désirer que les personnes dont nous recevrons les adhésions nous fassent connaître en même temps le nombre des actions qu'elles ont l'intention de souscrire. »

— Le *Glaneur de Chartres* s'exprime ainsi dans un article sur la nécessité d'éteindre la mendicité :

« Nous pensons que la mendicité est un fléau, une lèpre, que l'intérêt le plus pressant et le plus universel réclame son extinction par tous les moyens possibles, mais néanmoins conciliables avec les droits imprescriptibles de l'humanité. Nous disons donc qu'il ne suffit pas de défendre la mendicité par une ordonnance ; il faut, avant tout, organiser un service de secours et d'assistance pour les hommes vraiment nécessiteux, pour tous ceux que des malheurs imprévus frappent dans leurs travaux.

» Que la prison s'ouvre et se ferme sur le mendiant valide et paresseux, qu'il soit contraint de travailler... c'est la juste exécution de la loi naturelle et sociale, qui impose le travail à tous comme une condition d'existence ; mais, que la même prison s'ouvre pour le malheureux ruiné, soit par une maladie, soit par les rigueurs de la saison, en un mot, que la justice administrative frappe également le mendiant paresseux et l'homme probe et malheureux, voilà un contre-sens que réprouvent et la morale et la raison. Nous ne cesserons, par conséquent, de dire et de répéter aux administrateurs : « *Organisez le travail ; que chacun puisse y prendre part... Réservez vos prisons pour les méchants, car celui qui, sans motif légitime, se soustrait à la loi du travail, est un méchant ! Rappelez-vous enfin ce mot populaire si vrai et si profond* : La cage ne nourrit pas l'oiseau. »

REPRODUCTIONS.

La *Suisse* de Berne a reproduit plusieurs des articles de la *Démocratie*, sur la question helvétique.

L'*Estafette* et le *Courrier de Nantes* : La Viande pour le Peuple.

La *Patria* de Florence : L'Intervention de Suisse.

L'*Observateur des Pyrénées* : [illegible] du Commerce. — Le Droit de vivre. — Le Thermomètre du Progrès.

L'*Echo de Vésone* : Application de l'Armée aux Travaux publics.

Le *Conservateur de la Dordogne* : Les douleurs de la petite Propriété.

Le *Journal d'Elbeuf*, le *Franc-Comtois*, le *Patriote jurassien* : Condamnation des Polonais.

Le *Bien public* : Les Apostats.

La *Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais*, la *Tribune de* [illegible] : Les Banquets réformistes et la Liberté.

(1) Librairie sociétaire, rue de Beaune, 2. Prix : 30 c.

[illegible] (feuilleton).

La *Vigie de l'Ouest* : Les Pâquerettes (feuilleton).

Le *Journal d'Elbeuf* : Les Jeux innocents. — Turlais l'Empereur (feuilleton).

La *Presse judiciaire de Riom* : Vues historiques sur la Propriété (article publié dans la *Phalange*.)

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants : Mouvement des Idées en Belgique. — La Réponse de la Diète suisse.— Assemblée des actionnaires de la Rive gauche.— Aristocratie et Démocratie. — La Féodalité financière à l'œuvre.— Le *Journal des Débats*. — La Banque de France et le Comptoir de Valenciennes. — L'Instinct du Mal. — Une Existence factice. — Chemins de fer de la rive gauche. — Les Requins et les Anti-Requins. — Banquets réformistes d'Arras, de Rochechouart, de Castres, de Saint-Denis, de Neubourg. — Nouvelles de l'Etranger. — Correspondances particulières. Faits divers. — VARIÉTÉS. Les Idiots, revue littéraire. — FEUILLETONS : Revue dramatique. — *Les Rivaux*, roman (4 feuilletons).

PETITE CORRESPONDANCE.

A TOUS. — Nous réitérons à nos correspond. et à nos abonnés la prière instante de ne rien négliger pour que le règlement de tous les comptes relatifs aux abonn. et à la R. soit effectué le plus promptement possible, et les versements opérés avant la fin de décembre.

Louvain. — M. B. — Votre lettre confirme toutes nos espérances. — La Belgique va prendre la tête de colonne ; nous y applaudissons de toutes nos forces. — Vous voilà 23 à la R., et ce n'est que le commencement. — Courage ! et en avant.

Houdan. — M. L. — Reçu les 34. — Merci. — Vos *desiderata* sont les nôtres ; mais.....

Londres. — M. P. — Vos lettres de nov. nous sont parvenues hier. — Nous applaudissons à vos efforts, au bout desquels est un succès certain. — Cordial accueil à M. O. — Compl. affect. à M.

Meaux. — M. K. — Nous attendons rép. de Lyon pour la broch. — Vous aurez, par except. toute spéc., un exempl. du livre que vous nous demandez.— L'échange est accepté et court de notre part.

Les Brosses. — M. E. C. — Vous aurez vu que nous avons fait droit.

Nantes. — M. P. — Reçu les bull. — Merci.

Neufchâteau. — M. D. — Très bien. — Du moment que les semailles germent, on peut compter sur la récolte.

Tonneins. — M. D. — Reçu les 92, 72. — Voilà donc vos efforts qui commencent à porter fruit. — Persévérance !

G. de la Chiffa. — M. G. — Merci des détails. — Trop tard en effet pour la 1re quest. — Les autres sont délicates à toucher. — Le mand. de 12 est arrivé le 23 oct., votre abonn. court donc jusqu'à fin 1847.

Paris. — .... — Nous serions bien obligés à la personne qui nous a signalé un cours où les socialistes ont été attaqués, si elle voulait compléter ses renseignements, ou, mieux, venir en causer avec nous.

Quimper. — M. S. — J. B. a reçu votre envoi et vous remercie.

AVIS DE NOS MANDATS.

Londres. — M. E. O. — Le 2, au 31 déc., conformém. à l'avis de M. M., pour abonn. et R. — Remerciements.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 16 décembre.— *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages, 1 822 q. 67 k. — Ventes, 2 226 q. 90 k. — Restant, 5 776 q. 71 k. — Cours moyen du jour, 39-20.— Cours-taxe de quinzaine, 38-96.

Marché de Poissy, 16 déc. — Bœufs : amenés, 1901; vendus, 1776; poids moyen, 344; 1re q., 1,16 ; 2e, 0,96; 3e, 0,84. — Vaches : amenées, 185; vendues, 180; poids moyen, 247 ; 1re, 1,10; 2e, 0,92; 3e, 0,74. — Veaux : amenés, 850; vendus, 850; poids moyen, 60; 1re, 1,70 ; 2e, 1,55; 3e, 1,40. — Moutons : amenés, 9172; vendus, 8484; poids moyen, 20; 1re, 1,26; 2e, 1,08 ; 3e, 0,90.

La Chapelle, 17 décembre.— Taureaux : amenés, »; vendus, »; prix, le kil. sur pied, »,»»-»,»». — Vaches grasses : amenées, »»; vendues, »»; prix : »,»»-»,»». — Veaux : amenés, 717; vendus, 717; prix, 1,60-1,50-1,30. — Vaches laitières : amenées, »»; vendues, »»; prix, »»» fr. à »»». — Porcs, amenés, 1323; vendus, 1323; prix, 1,40-»,»»-1,30.

Bourse du 18 décembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 90	117 »»	116 90	116 95
— — fin courant	117 65	117 25	117 05	117 20
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct.	75 45	75 60	75 45	75 60
— — fin courant	75 55	75 65	75 55	75 65
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	76 75	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	76 70	76 90	76 65	76 75

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 »»	Banq. de Fr. dr cours 3315 »»
4 0/0 J. » »	100 »»	O. V. de Par. » 1330 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp......... » »»»» »»
— fin Ct »	» »/»	— Gouin......... » »»»» »»
B. du Trés. »	3 3/4	— Ganneron. » 1000 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0......	d. 10	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»
3 p. 0/0......	d. 50	»»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.		
5 p. 0/0......	[illegible]			[illegible]		
3 p. 0/0......	[illegible]			[illegible]		

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»» »/»	ROME......... Dr C.	97 »/» »/»
Récép. Rotsch. »	»»» »»	BELG. 2 1/2......... »	»»» »/»
ESP. Dette act. »	»»» »/»	— 4 1/2......... »	91 »/»
— — pass. »	3 1/2	— do 1840......... »	97 1/2 »/»
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	— do 1842......... »	97 3/4 »/»
Dette intérieu. »	26 »/»	— Banque......... »	860 »»
PORT. 5 0/0 1847 »	»» »/»	— do Em. 1844.. »	»»» »»
HOLL. 2 1/2..... »	»» »/»	PIÉMONT......... »	1080 »»
HAÏTI......... »	»»» »/»	AUTRICHE......... »	460 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
— Q. anc. »	»»» »»
— nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à St.	»»» »»
— à Orléans	1206 75
— à Rouen..	913 75
R.-Havre...	»»» »»
Avignon....	568 75
Str. à Bâle..	162 50
Paris-Str...	417 50
Tours-Nan	300 75
Orl.-Vierz..	550 »»
C. du Nord.	555 »»
Famp.-Hal.	»»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl. à Bord.	400 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	391 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc, V. M.	»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
P. de l'Av..	»»» »»
Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	915 75	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1206 25	Marseille à Avignon	568 75	Nord...........	555 »»
— à Lyon.........	392 50	Paris à Strasbourg.	418 75	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

[illegible] 3/6, disponible, 66 fr.; courant du mois, 65 à 66 fr.; janvier et février [illegible] mars en août, 61 fr.; 4 mois d'été, 61 à 62 fr.

[illegible] de betterave, 63 fr.

[illegible] 50. — Bordeaux, 56 fr.

[illegible] belle qualité, 102 à 101.

[illegible] colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, [illegible] janvier et février, 101 ; 4 premiers mois 1848, 101-50.

et adopté par le Conseil de l'Ecole). Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée. 1842. Un beau vol. in-18. Prix : 1 fr. 25 c. Par la poste, 1 fr. 60 c.

THÉORIE DE L'ÉDUCATION NATURELLE ET ATTRAYANTE, par V. CONSIDERANT. 1 vol. in-8°, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 80 c.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL, par F. CANTAGREL. Dialogues sur la théorie de Fourier. 2e édition 1 fort vol. grand in-18, format Charpentier.—Prix : 4 fr. Par la poste, 4 fr. 50 c.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, dialogue familier sur l'éducation, extrait du FOU DU PALAIS-ROYAL, par F. CANTAGREL. Petit vol. in-32. Prix : 40 c. Par la poste, 50 c.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION, par MATH. BRIANCOURT. — 1 beau vol. in-32, 1re édition. Prix : 2 fr. Par la poste, 2 fr. 50 c. — 2e édition, 1 vol. in-32. Prix : 80 c., et par la poste, 1 fr.

Il ne reste que quelques exemplaires de la premiere édition.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par LE MÊME. 1 vol. in-32. Prix : 30 c. Par la poste, 40 c.

DES **BOULANGERIES SOCIÉTAIRES.** Brochure in-32. Prix : 40 cent., et par la poste, 50 c.

INSURRECTION DES AGIOTEURS. Collection des articles de la *Democratie pacifique*, à propos des manœuvres des compagnies de Lyon et d'Avignon. 1/2 feuille in-8°. Prix : 5 centimes. Douze exemplaires, 30 cent.

SOLIDARITÉ. VUE SYNTHÉTIQUE SUR LA DOCTRINE DE CH. FOURIER, par HIPP. RENAUD, 1 vol. in-18. 3e édition, revue et augmentée par l'auteur. — Prix : 1 fr. 25 c. Par la poste, 1 fr. 50 c. — Ce petit volume est très propre à être mis entre les mains des personnes qui, déjà initiées aux sciences historiques et positives, sont encore au début de leurs études en science sociale : il plaira infailliblement aux saines intelligences et aux nobles cœurs.

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

ETUDE SUR **L'INSURRECTION DU DHARA** en 1846, par CHARLES RICHARD, capitaine du génie, chef du bureau arabe d'Orléansville, ancien élève de l'Ecole Polytechnique. — Contenant la BIOGRAPHIE de

et argentées par les procédés de MM. Elkington et de Ruolz ; ils les préviennent aussi que chacun d'eux possède des modèles qui lui appartiennent exclusivement.

∴ **ENTREPRISE** DE **CHARPENTE.** Cuvillier, rue Châtillon, 8.

∴ **CROS,** à Blois (Loir-et-Cher), place Clouseau, n° 6, fabrique les *charrues, herses, hache-paille, coupe-racines*, en un mot les *instruments aratoires* de toutes sortes. Il confectionne aussi les *bat-bourre* à l'usage des bourreliers, lequel instrument sert aussi à *nettoyer la plume* ; enfin, il fabrique les *pompes* de toute nature, et qu'il a tellement perfectionnées par un procédé nouveau et qui lui est particulier, qu'elles donnent la plus grande quantité d'eau avec le moins de force possible.

∴ **GLOBES TERRESTRE** ET **CÉLESTE** pour lampes, — Ces globes d'un aspect charmant tamisent la lumière de la façon la plus agréable et sont un mobile permanent d'instruction et de conversations intéressantes. 15 centimètres de diamètre, 8 fr. — 19 cent., 10 fr. — 22 cent., 12 fr. — Maison DELAMARCHE, rue du Battoir-Saint-André, 7.

∴ **M. LAVIGNE,** TAILLEUR, rue du Roule, 11.

∴ **M. BECKER.** tapissier et colleur de papier, autrefois rue de la Tour-d'Auvergne, maintenant rue Neuve-Coquenard, 9, cour Saint-Guillaume.

∴ PLACE SAINT-ANTOINE, N° 9, MAISON DU RESTAURANT CHAMARANTE.

M. CELLIER, fabricant de poids en cuivre, flambeaux, boules de chenets et rampes, socles, bougeoirs anglais, éteignoirs, brûle-tout, etc., etc. Dépôt de chandeliers en fer d'Orléans.

∴ **LECLÈRE,** dessinateur lithographe pour bronzes, orfèvrerie, et généralement tous objets de commerce, rue Samson, 6.

∴ **CAPSULES HOUITTE** PERFECTIONNÉES AU BAUME DE COPAHU.—Guérison en 5 à 6 jours des écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. Se trouvent dans les bonnes pharmacies.

∴ **UNE CUISINIÈRE** habile et intelligente, pouvant répondre aux exigences d'un ménage nombreux, désire trouver de l'emploi. — Pour les renseignements, s'adresser au bureau de la *Démocratie pacifique*.

MM. les voyageurs y trouveront toutes les convenances désirables. Cabinets particuliers, restaurant, table d'hôte, et salons pour sociétés et repas de corps; omnibus desservant le chemin de fer, services publics et voitures particulières pour Chambord, Chenonceaux et les environs.

Nous recommandons particulièrement cet hôtel à nos amis, qui y trouveront la *Démocratie pacifique*, la *Phalange* et tous les renseignements phalanstériens désirables.

NOUS RECOMMANDONS ÉGALEMENT :

∴ A MARSEILLE, **L'HOTEL PARADIS.**

∴ A ORLÉANS, **L'HOTEL DE FRANCE.** On y trouve la *Démocratie pacifique*, la *Phalange*, et un dépôt de livres de l'Ecole sociétaire.

∴ A ROMORANTIN, **L'HOTEL D'ANGLETERRE.**

∴ A VALENCE, **L'HOTEL DU COMMERCE.** On y trouve la *Démocratie*.

∴ UN **TENEUR** DE **LIVRES,** homme exact, laborieux, et joignant à ces qualités l'avantage de posséder une très belle écriture, désire trouver un emploi. — On donnera des renseignements aux bureaux de la *Démocratie pacifique*.

Spectacles du 19 décembre.

» h. »|» OPÉRA.—
7 h. »|» FRANÇAIS.—Tartufe, une Chaîne.
8 h. »|» ITALIENS.—Cenerentola.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—La Fiancée, Fra Diavolo.
6 h. 1/2 ODÉON.—L'Acte de naissance, Mlle de Belle-Isle, en Bonne Fortune.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Aline, les Premiers Pas.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Hamlet.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Brioche, Nuit Blanche, les Mémoires, Petites Misères.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS.—Jérôme, Richelieu, les Chroniques, le Moulin.
6 h. 1/4 GYMNASE.—Didier, Ve Pinchon, Suzanne, les Malheurs.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Mlle Camus, un Bas-Bleu, Grippe, la Seconde Vue, Deux Papas très bien, Père et Portier.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
6 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—Martin, Atur-Gull.
6 h. »|» COMTE.—Magie, Montagnard, Steeple-Chase, M. Chaston, la Pie.
6 h. 1/2 FOLIES.—Gentilhomme, Beaux Jours, Fille de Marbre, Pirotteau.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS.—La Fille du Diable, les Pages de Louis XV.

NOTICE SUR LE **CHLOROFORME** et l'ÉTHER, leur emploi dans les opérations de la CHIRURGIE DENTAIRE, par CH. COUSIN, médecin-dentiste de la Faculté de Paris In-8°. Prix : 2 fr.

Chez l'AUTEUR, rue d'Alger, 11, et chez LEDOYEN, libraire, galerie d'Orléans, Palais-Royal.

LUXATIONS DU FEMUR. Maison de Santé, 27, rue Rousselet, pour le traitement et la guérison de ces affections, par L'APPAREIL VALÉRIUS, breveté, s. g. du g. Notice sur cet appareil, 1 vol. avec planches, prix : 2 fr. 50 c. et 3 fr. par la poste. Chez P. VALÉRIUS, 7, rue du Coq-Saint-Honoré, et chez Baillière, libraire, rue de l'Ecole-de-Médecine.

SOCIÉTÉ DES **NU-PROPRIÉTAIRES,** (33, rue Louis-le-Grand). Capital réalisé, cinq millions. Elle achète, d'après des tarifs, les nues propriétés de rentes sur l'Etat, d'actions sur la Banque de France, de créances hypothécaires et d'immeubles.

PAPETERIE MARION.

PARIS, 14, cité Bergère; LONDRES, 152, Regent-Street. Fabrique pour machine à vapeur à COURBEVOIE.

Papiers de luxe de toutes sortes, perlés, filtés, dentelés, moirés, etc., timbrés avec recherche aux chiffres, couronnes et armoiries des acheteurs ; enveloppes de lettres de toutes façons, appropriées à tous les papiers, ainsi que celles dites *postales de sécurité et d'authenticité*, approuvées par M. le directeur général des postes, pour les lettres chargées. Maison spéciale pour la riche et belle papeterie et tous les objets élégants pour bureau, enfin tout ce que l'on peut appeler

ÉTRENNES POUR ÉCRIRE.

PAPIER D'ALBESPEYRES, faubourg Saint-Denis, 84, et dans les pharmacies de province et de l'étranger, pour entretenir, sans *odeur ni douleur*, **LES VESICATOIRES.**

LA GRIPPE. Les journaux de médecine nous apprennent que cette maladie sévit de nouveau dans la plupart de nos grandes villes ; c'est une occasion de rappeler les services que la PATE PECTORALE de REGNAULD AINÉ a rendue dans l'épidémie de même nature qui a éclaté en 1837.

Sa renommée, comme la plus efficace de toutes les pâtes pectorales, s'est trouvée justifiée par les heureux résultats qui ont été obtenus à cette époque, et dont tout le monde a gardé le souvenir.

MALADIES SECRÈTES 2 fr. mieux guéries qu'ailleurs. Bur. du Major, 109, r. Montmartre

TAVERNE BRITANNIQUE. RESTAURANT à l'usage du beau monde. Rue de Richelieu, 104.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

W ROGERS

Dentiste de S. A. IBRAHIM-PACHA, [illegible] INDESTRUCTIBLES, [illegible] RATELIERS COMPLETS [illegible] RUE SAINT-HONORÉ. [illegible]

PATE PECTORALE

MÉDAILLE D'OR en 1845. — à la réglisse **DE GEORGÉ,** Pharmacien d'Epinal (Vosges.) — MÉDAILLE D'ARGENT en 1845.

La seule infaillible pour la prompte guérison des

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France ; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant la signature GEORGÉ.

CODE DES ROIS

PENSÉES ET OPINIONS D'UN PRINCE SOUVERAIN SUR LES AFFAIRES DE L'ÉTAT,

Publié par **EUGÈNE PAIGNON.**

Un volume in-18, avec un frontispice gravé de LOUIS-PHILIPPE Ier.

Prix : 3 francs 50 centimes.

EN VENTE CHEZ **COTILLON,** Libraire-Editeur, Rue des Grès-Sorbonne, 16, à Paris.

EN VENTE CHEZ **COTILLON,** Libraire-Editeur, Rue des Grès-Sorbonne, 16, à Paris.

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25.

RABELAIS A LA BASMETTE

1 volume in-18 de 100 pages. Par **A. CONSTANT.** **Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 20**

ALMANACH PHALANSTÉRIEN POUR 1848.

Un beau ET FORT volume in-16, orné d'un grand nombre de vignettes parmi lesquelles UNE VUE DE LA MAISON NATALE DE FOURIER.

PRIX : **50 CENTIMES**; ET PAR LA POSTE : **80 CENTIMES.**

Les personnes qui prendront à la fois douze Almanachs au Bureau de la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, rue de Beaune, 2, les recevront pour CINQ francs. Celles qui nous adresseront de la province une demande FRANCO, accompagnée d'un bon de SIX francs sur la poste ou sur une maison de Paris, recevront aussi FRANCO une douzaine d'Almanachs. Celles qui nous enverront le prix de cent Almanachs, c'est-à-dire CINQUANTE francs, recevront 130 Almanachs.

On trouve, à la même Librairie, des Almanachs pour 1845, 1846 et 1847, aux mêmes prix que ci-dessus. La LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE adresse *franco* son Catalogue aux personnes qui en font la demande

PARIS, 20 DECEMBRE.

Une Peur qui doit faire Rire.

Le ministère est inquiet sur son sort. Son organe annonce qu'il posera la question de cabinet sur l'élection de la présidence, et qu'il se retirera si M. Sauzet n'est pas réélu. Ce défi est une tactique habile. On essaie d'intimider ainsi, huit jours d'avance, les membres de la majorité dont la conscience serait irrésolue. On place la question de cabinet sur une question de nom propre, afin de la rendre plus facile à résoudre dans le sens conservateur; afin d'obtenir un premier avantage numérique qui influe sur le scrutin de l'adresse.

Le *Journal des Débats* déploie donc tous ses grands effets de stratégie pour rallier, avant le 28, le troupeau conservateur. Chaque matin, le digne journal adresse les exhortations les plus tendres aux députés qui débarquent. Il y a surtout une expédient dont ce journal abuse, c'est la vieille tactique de la peur. Ces jours derniers, déconcerté par les événements suisses, déjà frappé par le ridicule, il ne trouvait rien de mieux pour conserver à M. Guizot les sympathies des puissances absolutistes que de présenter la république helvétique comme un foyer d'anarchie, de révolution et de bouleversements européens. Aujourd'hui, c'est aux brebis errantes et incertaines de son parti qu'il fait peur des loups radicaux, socialistes ou communistes.

« Les banquets, s'écrie-il, ont déchiré le voile ! Il est clair que ce n'est pas au cabinet qu'on en veut, mais à la majorité tout entière, au parti conservateur dans toutes ses nuances, au gouvernement, en prenant ce mot dans son acception la plus étendue. Déjà, il est facile de le voir, le centre gauche est dépassé de beaucoup, la gauche elle-même ne serait pour le mouvement qu'une étape bien courte, un point d'arrêt bien faible. C'est à peine si les radicaux croient encore avoir besoin de se dissimuler derrière M. Odilon Barrot. Les radicaux, à leur tour, ont tout au plus quelques pas d'avance sur les socialistes. Ceux-ci forment le dernier bataillon de l'anarchie, et déclarent sans détour que toute réforme politique ne sera pour eux de quelque valeur qu'à titre de brèche faite à la société. Tout pas imprudent ou mal assuré sur cette pente rapide pourrait-il avoir d'autre résultat qu'une chute affreuse?

On comprend qu'en présence d'une perspective pareille, il n'y ait pas un conservateur qui ne tremble et qui n'enfonce la tête plus profondément dans le sable pour ne pas voir le danger. Nous voilà bien avertis que la force d'immobilité et d'aheurtement du pouvoir croîtra désormais en raison directe de l'énergie et de l'unanimité des vœux du pays. On ne fera pas la moindre concession, on refusera la plus petite réforme politique, parce que cette réforme en entraînerait d'autres, parce que *ce pas imprudent sur cette pente rapide n'aurait d'autre résultat qu'une chute affreuse.*

Seulement, après avoir effrayé ses amis, le *Journal des Débats* les caresse et leur assure que, s'ils lui restent fidèles, ils n'auront aucun danger à courir. L'agitation des banquets réformistes ne sera, dit-il, que superficielle si les conservateurs ne bougent pas. « *Il sera facile de dissiper cette tempête. Si la Chambre s'effraie, le pays s'effraiera. Si la Chambre recule, le cri de sauve qui peut deviendra le signal d'une déroute complète. On ne s'arrêtera pas dans la fuite. Voulez-vous que le fantôme s'évanouisse, conservateurs, montrez-vous unis et fermes dès le début de la session.* »

Il est probable que cet appel sera entendu et que nous verrons, dès la première séance, les conservateurs serrés et pressés sur leurs bancs respirant l'un dans l'autre le courage désespéré de la peur. Grâce à sa force de cohésion minérale, ce parti espère bien résister à l'action du temps et du mouvement universel !

Cependant, si l'opposition sait s'y prendre, il faudra beaucoup moins pour dissoudre et éparpiller ce fier bataillon. Le rire de l'Europe, parti de la Suisse, avait mis en débandade ces jours derniers le ministère. Le ridicule l'avait écrasé. Que l'opposition se serve de la même arme; qu'elle ne prenne pas plus au sérieux ce cabinet à l'intérieur qu'il n'a été pris au sérieux à l'extérieur; que le rire seul réponde aux justifications pompeuses de M. Guizot, et la majorité qui le soutient ne tardera pas à le laisser tomber, honteuse de sa peur et de son triste rôle.

Du choix d'un sous-secrétaire d'Etat des travaux publics.

Lorsque, dernièrement, nous publiions dans ce journal des parties détachées d'une étude sur la réforme des ponts-et-chaussées (1), nous ne nous attendions pas à la retraite de M. Legrand.

M. Legrand vient d'être nommé président du comité des travaux publics au conseil d'État. Par cette nomination, le corps des ponts-et-chaussées, les mines, les bâtiments civils, restent sans chef, ou plutôt le ministre en est momentanément le chef immédiat.

Nous ne savons ce que se propose M. Jayr, ce qu'il pourra faire, ce qu'il fera. Nous ignorons s'il est contraire ou favorable à la réforme. Se bornera-t-il à nommer un président du conseil de chacune des trois administrations que nous venons de désigner? Rétablira-t-il pour les ponts-et-chaussées et les mines la fonction de directeur-général que M. Legrand avait confondue dans celle de sous-secrétaire d'Etat? Remplacera-t-il purement et simplement M. Legrand? Nous ne savons rien, nous ne voulons rien savoir des mouvements et des manœuvres qui s'agitent autour de ce problème.

Notre habitude, on le sait, n'est pas de peser les personnes, mais les opinions; et nous désirons, sur cette question, comme sur tant d'autres, apprécier les actes en mettant de côté les noms propres.

Pourtant, on peut prévoir les dispositions du fonctionnaire en raison de ses antécédents et de ses titres.—Cherchons donc aujourd'hui quelles conditions se prêtent, quels antécédents paraissent s'opposer à ce que le progrès, — un progrès sage et régulier, — se produise dans les rangs de l'administration des travaux publics; et, ces données admises, nous y trouverons plus tard la raison de nos éloges ou de notre blâme.

Formulons tout de suite notre opinion : — Toutes choses égales d'ailleurs, il vaut mieux que le directeur-général, et à plus forte raison le sous-secrétaire d'Etat des travaux publics, n'appartienne pas au corps des ponts-et-chaussées.

Cette solution paraîtra rigoureuse, injuste même, aux ingénieurs qui désirent sincèrement la réforme de leur corporation et qui se sentiraient au besoin le noble courage de l'entreprendre. Nous espérons pouvoir leur démontrer que ce n'est pas à notre formule, mais bien aux conditions sociales qui nous entourent, qu'ils doivent adresser le reproche d'injustice. Et quant aux hommes qui partagent nos convictions et qui pourraient croire que, dans cette question, nous nous écartons des solutions ordinaires de la science sociale, nous avons à leur montrer que cette contradiction n'est qu'apparente.

Dans un milieu organisé pour l'accord des intérêts collectifs et des intérêts individuels, dans une société où les corporations, les administrations diverses, au lieu d'être closes comme aujourd'hui, seraient ouvertes à tout candidat ayant fait ses preuves, nul doute que le chef ne fût toujours pris dans les rangs de ses pairs, puisque là ce serait l'élection qui fixerait les titres et distribuerait les grades. Mais, là aussi, il n'y aurait nul antagonisme entre les fonctions sociales; là, le chef de corps, là, les divers fonctionnaires n'auraient aucune tendance à l'exclusivisme.

Est-ce ainsi que les choses se passent au milieu de nous? Qui ne sait qu'au lieu d'attirer à elle les éléments qui voudraient concourir à son but, toute corporation organisée au sein d'un milieu faux tend à repousser tout ce qui n'est pas elle ? Au lieu de participer aux mouvements d'ensemble, au lieu d'activer la vie de relation, toute corporation tend invinciblement, dans les sociétés incohérentes, à vivre d'une vie exclusive, privilégiée, à se cantonner dans ses préjugés, dans son isolement.

Il n'y a pas dans la société actuelle de ministère—politique, administratif, judiciaire, religieux, universitaire,—qui ne nous fournisse de nombreux exemples à l'appui de cette opinion, et l'histoire de nos soixante dernières années n'est au fond que la lutte des corporations exclusives contre le véritable esprit d'ordre et de liberté.

Le ministère des travaux publics n'échappe point à la règle commune : au contraire! Nous avons eu occasion de montrer que le corps des ponts-et-chaussées est la personnification vivante de l'exclusivisme corporatif.

D'autres causes produisent d'autres effets. D'autres conditions sociales veulent d'autres solutions.

Il s'agit aujourd'hui d'ouvrir la barrière qui isole ce corps des ponts-et-chaussées si obstinément impénétrable aux autres citoyens. Et ici, nous n'avons pas besoin de rappeler tout ce que nous avons dit à cet égard et de protester de nos intentions. L'intérêt que nous portons à ce corps distingué est connu; nous savons tous les services qu'il a rendus au pays, tous ceux qu'il est appelé à lui rendre encore; mais nous voyons qu'à force de résister à l'esprit nouveau, les chefs de cette corporation suscitent des haines et des résistances capables de compromettre le corps lui-même, et c'est dans un esprit de haute et sage conservation que nous voudrions voir adopter une réforme devenue indispensable.

Eh bien! nous posons en fait que, si l'on élève au rang de directeur-général un inspecteur des ponts-et-chaussées, c'est-à-dire un homme imbu de tous les préjugés de corporation que nous venons de signaler, pénétré de cet esprit faussement conservateur, devant lequel ont échoué jusqu'à ce jour les plus justes réclamations, ce nouveau fonctionnaire songera bien plutôt à consolider qu'à ouvrir la barrière.

Il peut se présenter une exception, sans doute. Mais on ne doit pas spéculer sur les exceptions, et, à moins que le nouveau directeur-ingénieur ne fût nommé sur un programme dressé ou accepté par lui, on devrait s'attendre de sa part, beaucoup moins à des mesures larges qu'à des dispositions restrictives.

La société où nous vivons est une société subversive. Dans une telle société les solutions harmoniques ne sont pas toujours de mise. A un monde à rebours il faut des solutions à rebours. Toutes choses égales d'ailleurs, le premier citoyen, pourvu qu'il ait l'amour des grandes constructions, le sentiment de la justice et la science administrative, venu sera bien plus favorable aux réformes qu'appelle le corps des ponts-et-chaussées que ne le serait un ingénieur des ponts-et-chaussées.

Ce que nous venons de dire du directeur-général s'applique *à fortiori* au cas où l'on voudrait donner un successeur direct à M. Legrand, c'est-à-dire nommer un sous-secrétaire-d'Etat des travaux publics.

En effet, le sous-secrétaire-d'Etat n'a pas seulement à diriger le corps des ponts-et-chaussées et celui des mines, il tient encore sous sa main le conseil et toute l'administration des bâtiments civils. Or, à part les raisons que nous avons fait valoir plus

(1) *De l'organisation des travaux publics*, brochure grand in-8°, à la Librairie sociétaire, rue de Beaune, 2. Prix : 1 fr.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,

MARDI 21 DÉCEMBRE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. Le *Château de cartes*, comédie en trois actes et en vers, par M. Bayard. — THÉATRE-HISTORIQUE. *Hamlet*, imité de Shakespeare, par MM. Alexandre Dumas et Paul Meurice. — ODÉON. Les *Atrides*, tragédie en cinq actes et en vers, de M. Arthur Ponroy.— VAUDEVILLE. Une *Nuit blanche*, deux actes, de M. Jousserandot. — GYMNASE. La *Veuve Pinchon*, vaudeville en un acte, par MM. Vanderburk et Laurencin.

Le *Château de cartes* est une comédie *administrative*, genre inventé par M. Scribe. On y parle de conseil d'Etat, de pairie, d'élection, et l'intrigue y roule sur une préfecture à donner. La bureaucratie mise en vers n'est pas toujours amusante, surtout si les vers sont alexandrins; mais M. Bayard, il faut le reconnaître, a su composer avec des éléments pris au monde officiel une comédie piquante et fort spirituellement versifiée.

Voici le sujet : Hortense (Mlle Brohan) est douée d'une âme ambitieuse, et se désole d'être annoncée tout uniment Mme Durand, quand ses amies de pension sont duchesses, comtesses, ou tout au moins générales, présidentes, préfètes; mais qu'y faire? La femme ne saurait se conquérir un titre et briller par elle-même; pauvre lune, il faut qu'elle se contente de refléter son mari le soleil. Par malheur M. Durand (Régnier) ne partage point les vues d'Hortense. Indolent, ami du plaisir, maître d'une belle fortune, il ne songe qu'à jouir en paix des délices parisiennes. Ambitieuse pour lui, Mme Durand l'a mis sur les rangs pour la députation; elle a ouvert sa maison aux électeurs. Truffes, sollicitation, flatteries, rien n'a manqué. Résultat final, Durand a obtenu deux voix, celles de son bottier et de son pâtissier.

Mme Durand ne se décourage pas; elle veut absolument que son soleil brille. Une baronne de ses amies (Mlle Denain) arrive à Paris, quittant la préfecture de Limoges. Elle vient d'être nommée *conseiller d'Etat*, grand-croix de la Légion-d'Honneur et *pair de France*. En présence de ces brillants résultats Mme Durand convoite la préfecture de Limoges; il faut l'enlever au moment où elle devient vacante et prévenir tous les solliciteurs.

Ce plan n'est pas du goût de M. Durand; il se soucie fort peu d'habiter Limoges, même avec l'espoir de conquérir un siège au Luxembourg. Toutefois, dans la crainte des larmes et des attaques de nerfs, il n'ose pas contredire sa femme; il se contente de déjouer sous main toutes les intrigues qu'elle prépare et de se susciter à lui-même des compétiteurs. Cette situation d'un homme ambitieux malgré lui et qu'on veut faire préfet de force, a de l'originalité.

Mme Durand ne sait pas à quel point elle est trahie, mais elle s'étonne de voir avorter ses machinations les mieux conçues; elle remarque la froideur de son époux, et voici comment elle réussit à l'enflammer pour la préfecture limousine :

Durand surprend dans les mains de sa femme un billet entr'ouvert : c'est une déclaration d'amour; elle était adressée à la baronne, mais Hortense la prend pour son compte. « Il est vrai, dit-elle à son mari, le jeune Charles me poursuit de sa passion; c'est intolérable et compromettant; partout je le retrouve; la femme la plus vertueuse a ses moments de faiblesse et le séjour de Paris...

» — Est dangereux pour toi ou plutôt pour moi, n'est-il pas vrai? Eh bien! je t'arracherai à la tentation; partons pour Limoges; une préfecture ou la mort! Je vais de ce pas chez le ministre, me voici solliciteur intrépide; si je rencontre en mon chemin un compétiteur méritant, un génie méconnu, je l'écrase!

» — Enfin! s'écrie Hortense, le voilà lancé! »

Bientôt nous revoyons Durand tout radieux. — Eh bien? cette place? — Je l'ai obtenue. — Nous allons partir? — Non pas, je tiens à l'existence parisienne; l'important pour nous était de t'éloigner de Charles; je l'éloigne de-toi, c'est la même chose; c'est lui que j'ai fait nommer.

Bien qu'il y ait dans la pièce quelques intrigues accessoires et quelques personnages secondaires, parmi lesquels se trouve [illegible] convient, une future pour le jeune Charles, le véritable dénoûment c'est la confusion de Mme Durand; la morale de la pièce, l'impuissance de l'ambition féminine dans la société actuelle. Les observations fines et spirituelles de M. Bayard sont, qu'il le veuille ou non, des accusations contre cette société. Pourquoi voulez-vous [illegible] mari insensible aux honneurs et plus ami du repos, s[illegible] malgré lui au faîte des grandeurs par une femme ambitieuse, [illegible] semble à la tortue enlevée dans les airs par les canards de La Fontaine? Pourquoi voulez-vous, d'autre part que la femme, si elle a besoin d'activité, s'il lui faut un grand théâtre, si elle aspire à monter, soit entravée dans son essor par l'inertie et la somnolence maritales? De quelque manière que vous résolviez le problème, l'un des deux époux sera sacrifié aux penchants de l'autre. Est-ce que la femme ne devrait pas avoir, dans la société, son rôle indépendant? Les femmes sont aussi ambitieuses que nous, plus peut-être; pourquoi donc leur fermer toute carrière? Pourquoi contraindre la compagne d'un imbécille ou d'un paresseux à végéter dans l'obscurité? Pourquoi lui refuser l'espace comme on le refuse à l'aigle captif? Souvent, il est vrai, l'aigle rompt sa chaîne et prend son vol, la femme de génie s'émancipe, mais elle ne le fait qu'en brisant les liens des convenances, qu'en donnant à l'opinion des armes contre elle; un bout de sa chaîne la suit jusque dans les cieux.

Ce que nous voulons, ce sont des institutions assez larges pour que toutes les natures puissent librement s'y mouvoir, un ordre qui comprennent l'essor de toutes les libertés. Dans la commune sociétaire, embryon des sociétés futures, l'ambition de la femme, celle de l'enfant lui-même, pourraient aspirer comme celle de l'homme à des satisfactions régulières; nulle capacité ne serait exclue des nombreuses dignités offertes par les séries agricoles, industrielles; l'enfant et la femme auraient leur place marquée dans la série qui résume et domine toutes les autres : celle de régence ou de gouvernement. De quels éléments se composerait la régence d'un phalanstère?

Nous savons très bien que le public aime les idées vagues, et que beaucoup d'esprits, sympathiques aux aspirations de la science sociale, lui résistent dès qu'elle présente des données précises. Peu importe, nous serons précis, car nos solutions sont justes, et ceux qui les rejetteraient d'abord, à cause de leur exactitude même, y seront ramenés tôt ou tard, lassés de chercher un point d'appui dans les nuages du socialisme confus.

La société harmonienne n'est pas le résultat d'un système individuel, d'une invention arbitraire, c'est la nature, c'est l'âme humaine donnant librement tous ses fruits et se manifestant par les institutions. Le gouvernement d'une phalange doit être une âme puissante où chaque passion soit représentée par un couple; un individu ne suffirait pas; la nature de l'homme et celle de la femme colorent chaque sentiment d'une teinte différente, analogue au ton majeur et mineur que l'on donnerait successivement à la même mélodie.

Dans la régence, l'unitéisme, sentiment de la religion et du dévoue-

tions ou tout au moins les tracasseries dont M. Cabet vient d'être l'objet. Nous ne sommes point partisans du communisme; nos discussions souvent très vives avec le *Populaire* le disent assez; mais c'est comprendre étrangement la liberté que la revendiquer exclusivement pour les hommes de son opinion. La constitution de la France autorise l'émission de toutes les idées qui ne poussent pas à commettre des délits ou des crimes. Or, une communauté qui serait organisée pacifiquement par le seul concours d'hommes convaincus et dévoués ne porterait atteinte à aucun droit. Il n'y a pas délit à proposer l'établissement d'une pareille communauté; autrement, tous les fondateurs d'ordres religieux seraient de grands coupables, et les premiers coupables seraient les apôtres du Christ, qui faisaient bourse commune.

Nous ne croyons pas, nous, qu'une communauté même active, industrielle et librement formée, soit une société parfaite; mais, si le pouvoir avait des idées un peu larges, il favoriserait l'essai local d'un pareil régime. Dans les termes où nous plaçons l'expérience, elle ne serait une spoliation pour personne. En outre, l'école communiste, mise en demeure de devenir pratique, aux prises avec les difficultés du problème, perdrait immédiatement ce caractère d'attaque et de réaction qui lui est reproché par le pouvoir.

L'administration suit une autre marche, et, bien que M. Cabet n'ait encouragé nulle part, à notre connaissance, le communisme violent et spoliateur, bien qu'il ait toujours fait appel à la persuasion, bien qu'il ait détourné les ouvriers de l'émeute et du cabaret, en les conviant à des études sérieuses, l'autorité lui suscite des obstacles; elle est même sur le point de voir un délit dans l'émission et la propagation des doctrines icariennes; cette conduite est un moyen certain d'augmenter la popularité de M. Cabet et son influence sur la classe ouvrière.

Nous croyons ses doctrines vagues, arbitraires et fausses, mais c'est la polémique et non pas la cour d'assises qui peut en juger. Punit-on les journaux toutes les fois qu'ils émettent une idée fausse? A ce compte, combien d'années de prison aurait encourues le *Journal des Débats*?

L'autorité publique est dans son droit quand elle empêche les doctrines communistes de se traduire par des actes de violence, mais il y aurait abus de pouvoir à transformer en délit l'émission et la propagation de cette idée, que les hommes feraient sagement de mettre en commun toutes leurs forces et de se répartir les produits du travail collectif dans la proportion de leurs besoins. C'est une thèse qu'on peut discuter, que nous combattrons toujours à l'avant-garde, mais qui n'est pas du ressort des gendarmes ni du procureur du roi, quand elle ne prétend pas s'imposer.

Les journalistes les plus hostiles au communisme, ceux qui, loin de désirer comme nous une expérience icarienne, voient avec insouciance et peut-être avec joie une persécution dirigée contre M. Cabet et ses amis; ceux-là s'alarmeront sans doute, dans l'intérêt de la presse entière, quand ils sauront qu'à l'occasion d'une promenade et d'une réunion d'ouvriers à Saint-Quentin, deux dossiers ont été saisis aux bureaux du *Populaire*, que le rédacteur en chef, M. Cabet, a été mandé, à quarante lieues de sa résidence, devant le juge d'instruction, qu'on lui a reproché, comme tendances à l'association illicite, le conseil de rédaction de son journal, le nombre de ses correspondants et de ses abonnés, l'existence d'agents voyageurs à son service, les cotisations destinées à soutenir sa feuille, les emprunts qu'il est parfois obligé de faire. Si l'on ne proteste pas contre un pareil précédent, tout journal deviendra une association illégale, destinée, suivant sa couleur, à faire triompher la légitimité, la république, ou même la gauche constitutionnelle et le pouvoir, pour supprimer un organe de publicité,

... tater que son éloquence n'a guère produit d'effet sur les hommes sérieux qui font usage de leur raison. Que signifie donc cet appel au sentiment national, dont M. Schollaert a fait un usage démesuré, en donnant à entendre à son auditoire que M. Hennequin n'était qu'un Français? Qu'est-ce que la science a de commun avec la qualité de Belge ou de Français? Les partisans, même les plus dévoués de M. Schollaert, ont désapprouvé l'emploi de moyens semblables.

Il était 4 heures quand M. Schollaert a terminé son discours.

M. Hennequin monta à la tribune immédiatement après, et, s'adressant au public, il se borna à dire que la séance ayant été démesurément longue, il croyait qu'il était de bon goût de ne pas la prolonger davantage et de remettre la réfutation à 5 heures 1/2 du soir, lorsqu'il donnerait sa dernière séance. Ce sentiment parfait des convenances a été apprécié du public qui l'a approuvé par un tonnerre d'applaudissements. A la séance du soir, M. V. Hennequin n'a pas laissé debout une seule des déclamations passionnées de son antagoniste. Les applaudissements unanimes de la foule durent lui prouver que, si notre population est susceptible de se laisser entraîner par l'éloquence et la fougue, elle ne résiste pas à la raison.

ALGÉRIE. — Le *Moniteur algérien* que nous recevons aujourd'hui dit qu'au départ du dernier courrier de l'ouest il n'y avait encore aucune nouvelle décisive du Maroc. Les camps marocains s'approchaient de la deïra, on savait dans la colonne de M. le lieutenant général de Lamoricière que ces camps la resserraient assez pour lier ensemble leurs attaques. Le kalifa Bou-Hammedi avait été retenu à Fez.

— L'*Echo d'Oran* publie les lignes suivantes sur la situation de la province:

« Dans le Tell, l'activité la plus grande règne dans les labours des indigènes; ils prendront, cette année, une extension plus considérable encore que l'année dernière. Sur les hauts plateaux, les Harars qui avoisinent Tiaret, et dont, jusqu'ici, une fraction assez faible faisait seule exception aux habitudes nomades de la tribu, montrent une tendance particulière à s'attacher au sol par des cultures. Partout, enfin, se révèle une confiance générale dans la durée de la tranquillité. La sécurité des routes dépasse tout ce que l'on pourrait citer en ce genre, dans les Etats d'Europe les mieux policés. Dans le petit désert, les relations des tribus n'ont jamais été aussi multipliées et aussi amicales; il y aurait même lieu d'espérer que les Ahmian-Garabas viendront enfin d'eux-mêmes à résipiscence.

» Cette situation se consolidera de plus en plus, si, comme nous sommes autorisés à le penser, Abd-el-Kader est mis dans l'impuissance absolue de renouveler ces inquiétudes qu'il a été si habile à entretenir dans les populations, alors qu'il n'était déjà plus que l'ombre de lui-même. »

Insurrection en Grèce. — Une correspondance de Malte, 15 décembre, adressée au *Courrier de Marseille*, contient les lignes suivantes:

« Je n'ai que le temps de vous écrire ces quelques mots.

» Le *Flamer* vient d'entrer, venant de Corfou, et il apporte la nouvelle importante d'une insurrection en Grèce. On se bat à Patras, la garnison contre le peuple. Le gouverneur est prisonnier entre les mains des insurgés. Il y a déjà beaucoup de morts et de blessés.

» On dit que Grivas est à la tête de l'insurrection.

» Ces nouvelles, ajoute le *Courrier*, ont été apportées à Marseille par l'*Ardent*, chargé de la malle de l'Inde, capitaine Nowel. Le courrier porteur d'un pli pour le gouvernement anglais, à ordre de *brûler le pavé*.

» Nous n'avons pas appris qu'il y eût des dépêches pour le gouvernement français. »

— Un supplément du *Nouvelliste* contient la même nouvelle:

« Le paquebot anglais l'*Ardent* est arrivé ce matin dans notre port avec la malle de l'Inde; à son passage à Malte, le 13 courant, on venait d'apprendre dans cette ville qu'une grave insurrection venait d'éclater en Grèce. Grivas et ses partisans paraissent vouloir recommencer la lutte contre le ministère; déjà une sanglante collision a éclaté

... faire voter l'amende de 500 000 fr. par le corps législatif. L'occupation était pour eux la tête de Méduse. On trouvera un moyen facile de faire face à cette contribution. Un impôt sur les fortunes aurait déplu à tout le monde, aux libéraux qui répugent à l'amende, car ils voulaient obéir à la Diète, aux royalistes, parce que, malgré leur fidélité, ils sont sensibles à la question d'argent. On dira donc *que le roi veut payer*, abandonner ses revenus jusqu'à extinction de la dette; ce sera un moyen nouveau de fortifier les fidèles dans leurs affections royalistes. En réalité, l'emprunt que l'on va contracter sera éteint par les économies qui se font sur le produit des lods ou droits de mutation, qui sont de 6 0/0. »

— On vient de nommer à Zug les membres de la constituante. La majorité des élus appartient à l'opinion libérale. La constituante doit nommer elle-même onze de ses membres. Les partisans du Sonderbund ont fait leurs efforts pour assurer la majorité à leurs candidats, mais ils n'y ont pas réussi.

La Suisse et les puissances. — Il paraît que les puissances absolutistes n'ont pas encore complètement renoncé à leur congrès pour régler les affaires de la Suisse. On écrit de Vienne, 12 décembre, au *Mercure de Souabe*: « On assure que notre ancien ambassadeur à Saint-Pétersbourg, M. le comte Colloredo-Waldsee, est nommé représentant de notre gouvernement dans les conférences des grandes puissances au sujet des affaires de la Suisse. Le Vorort de Berne a fait remettre ces jours derniers à notre gouvernement, par notre chargé d'affaires auprès de la Confédération helvétique, une note qui serait conçue, dit-on, dans des termes très modérés. Ce qui pourra peut-être amener une solution pacifique des différends, s'il ne surgit pas de nouvelles difficultés. — Les jésuites qui ont été expulsés de la Suisse n'ont pas encore paru dans notre ville, mais il est probable que plusieurs seront attachés en qualité de professeurs aux couvents des jésuites. »

On lit dans les *Feuilles de Francfort* que M. le comte de Pourtalès, secrétaire de légation, est arrivé de Neuchâtel porteur de dépêches pour le gouvernement prussien. On apprend de source certaine, ajoute ce journal, que les officiers anciennement au service de Prusse, qui ont été forcés après la capitulation de Fribourg et de Lucerne, de se retirer en Italie avec les généraux de Salis et de Kalbermatten, ont reçu l'ordre de se rendre à Neuchâtel, pour se mettre à la disposition du gouvernement.

L'Autriche en Italie. — Le *Journal allemand de Francfort* dit que le feld-maréchal comte de Radetzki, qui commande dans la Lombardie, a reçu des pouvoirs plus étendus encore, et l'on annonce que l'armée d'observation concentrée en Italie sera portée à 90 000 hommes. Cependant, des six régiments qui ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir, trois n'ont pas encore quitté leurs cantonnements, et les trois autres resteront momentanément en Styrie.

Un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* prétend que le gouvernement autrichien laisse s'accomplir sans empêchement quelques manifestations d'allégresse pour célébrer les réformes romaines et toscanes. A Trévise, dit ce correspondant, on donnait, il y a quelques jours, l'opéra *I Lombardi*; le passage *Siamo corsi all' invito d'un pio* a été applaudi d'une manière frénétique, et le chant a été interrompu; mais le gouvernement autrichien s'est montré moins tolérant à Padoue: quinze étudiants de l'Université, qui avaient fait une manifestation semblable, ont été incorporés dans un régiment et vont partir pour Graetz.

Le duché de Parme mis en vente. — Le *Clamor publico* rapporte le bruit que Munoz, duc de Riauzarès, se propose d'acheter le duché de Parme, mis en vente par le fils aîné du duc de Lucques. On croit voir, dit la feuille espagnole, une certaine coïncidence entre ce fait et la capitalisation demandée des 5 millions par an dont jouit Marie-Christine.

L'Autriche convoite depuis longtemps le duché de Parme, qui la placerait au cœur même de l'Italie; cette vente n'est-elle pas un moyen de lui en faciliter la prise de possession?

Insurrection de Sicile. — La *Patria* de Florence du 15 renferme les lignes suivantes:

---

ment social, doit être plus largement représenté que les autres passions; c'est lui qui prédomine dans cette série, dont la fonction est d'assurer l'unité de la phalange. A l'unitéisme correspondent quatre couples: 1° Le haut monarque et la haute monarque *de caractère*; ce sont les deux personnes les mieux douées, celles qui possèdent le plus de facultés et de penchants, qui, par suite, peuvent donner l'impulsion à un plus grand nombre de travaux.

2° La haute monarque et le haut monarque de *favoritisme*, c'est ici la femme qui prend le pas. Ce couple n'est pas le plus méritant au point de vue des facultés, mais c'est celui qui charme et qui entraîne le plus; il jouit de la sympathie universelle. Charmante idée d'assurer une place à la faveur; les civilisés ne veulent pas lui faire sa part; ils lui refusent tout en droit, et c'est pour cela qu'ils sont obligés de lui livrer tout dans la pratique.

3° Le haut pontife et la haute pontife *du culte religieux*. La théorie de Fourier laisse tous les cultes libres; elle assure même à leurs représentants une place des plus élevées, et, dans l'église catholique, telle qu'elle existe aujourd'hui, des dignités féminines se décernent. Rien n'empêche la papauté d'en élever les attributions.

4° Le haut pontife et la haute pontife du *culte industriel*, ce sont ceux qui organisent les solennités de l'industrie.

5° La haute vestale et le haut faquir correspondent à la composite ou à l'enthousiasme; la haute vestale, en devenant l'objet des passions les plus héroïques et les plus pures; le haut faquir, en donnant l'exemple de tous les dévouements.

6° La cabaliste, émulation vive qui rallie l'intelligence, est représentée par le haut savant et la haute savante.

7° A la papillonne, mobilité des impressions qui joue un rôle précieux en harmonie sociale, correspondent le haut artiste et la haute artiste.

8° A l'amitié, le haut roitelet et la haute roitelette, dignitaires élus dans les groupes d'enfance, âge du désintéressement et de la camaraderie.

9° A l'ambition, le haut palatin et la haute palatine, qui ont gagné leurs titres dans les campagnes des armées industrielles.

10° A l'amour, la haute fée et le haut fé, maîtres en l'art de discerner les sympathies.

11° Au familisme, la haute reine et le haut roi, représentants des plus anciennes familles; leurs fonctions sont les seules héréditaires.

Au plus bas degré de l'échelle viennent les sens, et pour y correspondre les chefs d'industrie. Le haut gastrosophe et la haute gastrosophe, intendants de l'atelier culinaire, des caves, greniers, approvisionnements, personnifient le goût; la haute ouvrière et le haut ouvrier le tact, car ils travaillent des doigts et façonnent les meubles, étoffes et autres objets nécessaires aux jouissances tactiles; la haute apparitrice et le haut appariteur président aux plaisirs de la vue, à toute la mise en scène du phalanstère; le haut musicien et la haute musicienne représentent l'ouïe; le haut agronome et la haute agronome, l'odorat; ils font éclore les fleurs et marient tous les arômes végétaux.

Nous tenions à présenter aux civilisés le tableau des dignités harmoniennes, et nous les engageons à en rire beaucoup; qu'ils n'épargnent ni la fée ni le faquir ni le gastrosophe. On a ri de toutes les grandes découvertes, et la Théorie de Fourier étant mille fois plus grande que tout ce qui a jamais été conçu par un cerveau humain, les hommes légers, vaniteux ou esclaves du préjugé, doivent en rire mille fois plus qu'on n'a jamais ri de la circulation du sang, de la rondeur de la terre ou de l'invention des aérostats. — Le rire accueille toutes les nouveautés, mais il ne tue que les erreurs et ne peut rien contre la vérité, pas plus que le feu contre l'amianthe. Pour la Théorie de Fourier, les sarcasmes des mauvais plaisants sont des fusils chargés à poudre; ces fusils ne lancent au but aucun projectile dangereux, mais ils peuvent éclater et blesser gravement ceux qui les tirent.

Hamlet, pour le Théâtre-Historique, est un beau succès, un succès tout-à-fait littéraire. MM. Dumas et Meurice ont fait passer dans notre langue le chef-d'œuvre de Shakespeare avec un rare bonheur; leur vers est brillant, chaleureux, et en même temps plus clair, plus voisin de l'original que ne le serait une traduction en prose. Shakespeare a été respecté dans ses excentricités puissantes, et sa grande ombre, comme un génie des *Mille et une Nuits*, sort enfin du petit coffre où l'avait enfermé Ducis. Ducis Bitaube, Delille! bourreaux de Shakespeare, d'Homère, de Virgile, votre règne est passé; l'école romantique a fait l'éducation de la foule, et maintenant elle ose regarder en face la Nature et la Vérité. Le succès des poètes de l'Empire, fort honnêtes gens d'ailleurs et bons convives, serait une accusation terrible contre le goût littéraire de nos pères, si ce succès n'avait plusieurs explications. Au moment où régnait le blocus continental, on pouvait obtenir exceptionnellement, moyennant *licences*, le droit de commercer avec la perfide Albion. Nombre d'armateurs qui allaient chercher des denrées anglaises, obtenaient la licence, en assurant qu'ils répandraient la bonne littérature et la gloire du nom français; ils montraient leurs navires encombrés des œuvres de Delille et compagnie. Une fois en route, nos spéculateurs, connaissant le prix de la pièce, jetaient en mer cette matière encombrante, afin de la remplacer par des denrées coloniales. C'est grâce à ce genre d'écoulement que les poésies de l'Empire obtinrent ce grand nombre d'éditions, autrement inexplicable.

Dans le rôle d'Hamlet, M. Rouvière a mérité de grands éloges; il a été quelque peu fantastique dans ses roulements d'yeux, dans ses soubresauts et dans les entrechats qu'il a battus après chaque période; mais aussi Hamlet n'est pas un personnage ordinaire. Son caractère est vrai mais excentrique, exceptionnel, et M. Rouvière, en jouant plus posément, s'exposerait à perdre avec ses défauts des qualités précieuses. Il ne faut pas avec la tache enlever l'étoffe, comme l'a si bien dit notre ami Lachambaudie.

Que M. Rouvière garde donc sa danse. Nous ne serons pas moins tolérant pour le chant d'Ophélie. A la première représentation, il régnait peu d'accord entre la voix de Mme Person et l'orchestre, mais la chanson de la pauvre folle est touchante. Ce mélange de sons et de paroles produit un effet navrant, d'autant plus navrant peut-être que les notes ne sont pas justes.

En somme, le rôle d'Ophélie est d'une poésie délicieuse, et Mme Person ne l'a pas trop mal rendu. Nous ne vous dirons pas autre chose de la pièce, et vous n'exigez pas sans doute, lecteur, que l'on vous raconte *Hamlet*. Autant vaudrait vous raconter l'*Oiseau bleu*, le *Petit Poucet* ou les *Atrides*.

M. Ponroy, poète de talent et à qui l'avenir n'est pas fermé, a eu le tort de croire que le public n'était pas suffisamment fixé sur l'histoire des Atrides. Cependant on avait déjà beaucoup parlé de ces célèbres criminels. Un grand nombre de personnes savent que la ville de Troie, assiégée pendant dix ans, a été prise au moyen d'un cheval de bois, ou du moins qu'il est difficile de prouver le contraire. On sait encore qu'Agamemnon, le roi des rois, revenant dans Argos, fut assassiné par sa femme Clytemnestre et par Egisthe, amant de cette malheureuse; qu'Oreste, ce type antique d'Hamlet, vengea son père sur sa mère et fut poursuivi par les Furies. Depuis Eschyle jusqu'à M. Lemercier, beaucoup de poètes de toutes les nations ont répété en prose et en vers cette préface des annales du crime. Il s'est fait là-dessus quelques chefs-d'œuvre. M. Ponroy a voulu en faire un de plus; cette idée manquait d'à-propos.

M. Ponroy a de la vigueur et de la sève; le vers est un instrument

à Tripoli. Voici le contenu de cette lettre :

« Avant-hier, le *Locust* a quitté notre port avec des dépêches de la plus haute importance reçue le même jour du consul anglais de Tripoli pour les porter à l'amiral sir W. Parker, qui croise dans les eaux de Livourne. Cette nouvelle a été apportée par le schooner turc *Safah-Cattera*, qui avait en même temps des dépêches pour le gouvernement, qui ont été envoyées à Constantinople par le bateau à vapeur français *le Rhamsès*.

» Des lettres particulières de Tripoli, du 28 novembre, annoncent que tout le pays est en rébellion ouverte contre le pacha, et que, n'ayant pas de troupes pour la comprimer, il a envoyé demander des secours au sultan.

» Les révoltés se composent principalement des tribus presque sauvages, aidées par quelques Albanais ; on ajoute, mais je ne puis vous le donner comme certain, que l'un des fils du bey de Bengasi est à la tête de l'insurrection.

» Tous les Européens sont dans la plus grande alarme, parce qu'il n'y a dans ce moment aucun vaisseau de guerre dans le port pour les protéger.

» Le désordre est arrivé à ce point qu'il y a quelques jours le fils du consul anglais, sir Thomas Reade, a été battu dans la ville, sans qu'on ait pu arrêter les malfaiteurs. »

Les îles Chaffarines, l'Espagne et le gouvernement français. — Le *Chronicle* du 18 appelle l'attention des lecteurs sur le passage suivant d'une lettre de son correspondant de Madrid, en date du 14 décembre : « Il y a sur la côte du Maroc plusieurs îles appelés Chaffarines ou Zaffrines, situées à l'est de Melilla, possession espagnole. Les Espagnols considèrent ces îles comme leur propriété ; on dit qu'elles peuvent au besoin être mises dans un état formidable de défense. On assure que le gouvernement français a obtenu dernièrement de l'empereur du Maroc la concession de ces îles, et qu'un conseil des ministres a été tenu à Madrid, le 10, relativement à une communication à ce sujet. On m'assure en outre qu'après une vive discussion il a été décidé que deux vapeurs de guerre recevraient l'ordre de partir pour ces îles avec des munitions et des approvisionnements de tout genre, et d'y porter en outre deux bataillons d'infanterie et deux compagnies d'artillerie, afin de s'opposer par la force à toute tentative de la part des Français. Je tiens cette nouvelle d'une source digne de foi ; mais je n'oserais pas affirmer que ces mesures énergiques seront poussées jusqu'au bout. »

Le *Clamor publico* du 14 contient la même nouvelle.

Les résultats de l'intervention en Portugal. — Un journal de Londres, le *Daily-News*, adresse à ce sujet les reproches suivants au gouvernement anglais :

« L'état actuel et les évènements récents de Portugal sont une tache indélébile sur le nom britannique. Il est impossible qu'un Anglais lise les nouvelles arrivées de Lisbonne sans rougir pour son pays et pour le parti qui y tient le pouvoir sous la condition de soutenir les principes libéraux à l'intérieur et à l'étranger. Nous n'avons pas besoin de dire par quelle suite d'évènements les choses en sont venues au point où nous les trouvons aujourd'hui. Nos lecteurs les connaissent. Ils savent que notre gouvernement est intervenu entre la reine dona Maria et la junte, sous la condition que les libertés du Portugal seraient respectées et que le peuple élirait librement les cortès. Comment la reine a-t-elle tenu sa parole ? Qu'avons-nous fait pour la rappeler à Sa Majesté ? Après de longs retards, les élections ont eu lieu sous l'impression de la peur des baïonnettes. Les soldats ont voté par pelotons. Les Cabral ont de nouveau monté au pouvoir. Le maréchal Saldanha lui-même courbe la tête et consent à se faire leur instrument. Les mêmes individus qui ont suivi les conseils et servi les intérêts de la France, et qui, dans le temps de leur prépondérance n'ont respecté ni les ambassadeurs de l'Angleterre ni la liberté portugaise, se font de nouveau despotes et tendent la main à Narvaez et à Christine et aux autres agents de la France en Espagne, pour établir un gouvernement militaire permanent dans toute la Péninsule.

» Comment lord Palmerston s'excusera-t-il du rôle honteux que l'on a fait jouer à l'Angleterre dans la politique du Portugal ? A l'égard de

liques prêter le serment dans la forme où il est aujourd'hui exigé d'eux et d'établir pour les juifs une formule de serment aussi rapprochée que possible de la formule catholique qui avec une très légère modification peut être acceptée par les israélites. La résolution que je soumettrai au comité sera donc la suivante : « Il convient de faire disparaître toutes les incapacités civiles qui pèsent actuellement sur les sujets juifs de S. M. avec les mêmes exceptions qui ont été stipulés en ce qui touche les sujets de S. M. qui professent la religion catholique romaine. »

La motion est mise aux voix, adoptée par 250 voix contre 186. La Chambre se forme ensuite en comité, et la résolution est adoptée sans division.

L'Irlande et les Anglais. — On écrit de Dublin au *Times* et au *Morning Advertiser* que les nouvelles des comtés de Nenagh, Tipperary et Limerick sont toujours aussi alarmantes. Les tentatives d'assassinats continuent contre les propriétaires ; les paysans qui ont acheté ou volé des armes à feu, refusent de s'en dessaisir, et dans certaines localités ils vont jusqu'à attaquer des sentinelles isolées pour s'emparer de leurs fusils. De leur côté, les propriétaires expulsent leurs fermiers qui sont en retard de payer leurs fermages.

On écrit de la même ville à l'*Express* que les prélats catholiques romains sont très mécontents de l'abandon où le gouvernement a laissé leur mémoire. On a adopté une mesure de coërcition, mais on n'a imaginé aucun moyen de pourvoir à la subsistance du peuple, en lui donnant une occupation utile. Aussi annonce-t-on qu'à la rentrée du parlement, au mois de février, plusieurs prélats se proposent d'aller à Londres pour renouveler leurs remontrances ; si on les repousse, ils s'adresseront au peuple irlandais pour savoir ce qu'ils auront à faire.

Dans la Chambre des lords d'Angleterre, le bill pour la répression des crimes et délits, en Irlande, a passé définitivement sans opposition.

Les insurgés polonais. — On lit dans le *Journal allemand de Francfort* : « Il paraît que l'on n'attend qu'une démarche de la part des Polonais condamnés, pour leur accorder la grâce royale. Le condamné Kosinski s'est pourvu en grâce auprès du roi : au bout de deux jours il l'a obtenue ; mais on ne sait pas encore si le roi lui a fait remise complète de la peine, ou s'il y aura commutation. Cela dépendra, dit-on, des circonstances. On a demandé des renseignements sur le condamné au tribunal qui l'a jugé.

Les journaux prussiens nous avaient fait mieux espérer de leur souverain, lorsque la condamnation des Polonais fut prononcée. La loi est satisfaite, la répression a eu son arrêt, c'est maintenant à l'humanité à faire son devoir. Le refus de gracier les condamnés serait une inexcusable infamie.

— La Diète de Wurtemberg est convoquée pour le 15 janvier prochain.

— La division de la Gallicie en deux gouvernements est décidée.

Nouvelles du Mexique. — Des lettres venues de Mexico et et de Vera-Cruz expriment l'espoir que le congrès mexicain, qui doit se réunir à Queretaro, posera les bases d'un arrangement acceptable avec les Etats-Unis ; on n'attache aucune importance aux efforts faits par Paredès pour fonder une monarchie au Mexique, et l'on pense qu'aussitôt que les préliminaires de la paix seront arrêtés, le général Scott aidera le pouvoir exécutif à étouffer toute résistance à son autorité.

Le général Santa-Anna a été traduit devant une cour martiale. Non-seulement on lui reproche d'avoir lâchement abandonné, la ville le 13 septembre dernier, avec son armée, mais d'avoir préalablement enlevé toutes les valeurs du trésor, et ensuite, pour écarter tout soupçon d'avoir ordonné d'ouvrir les portes de la prison de l'Accordata aux détenus, ce qui aurait été fait. On dit qu'il s'est formé au Mexique un nouveau parti, qui se propose d'établir deux grands Etats et de les annexer aux Etats-Unis.

mise et pourra bientôt recevoir son exécution. »

— Par ordonnances du roi, insérées au *Moniteur algérien* du 10 décembre :

Il est créé dans la province de Constantine, sur la route d'El-Arrouch à Collo et dans le voisinage de la source dite Aïn-Medjez-Edchich, un centre de population de soixante familles européennes, qui portera le nom de Robertville. Un territoire de 890 hectares est annexé à ce centre.

Il est créé, sur la route de Philippeville à Constantine, au lieu dit Bir-Ali, entre les villages de Saint-Charles et d'El-Arrouch, un centre de population de quarante familles européennes, qui prendra le nom de Gastonville. Un territoire de 535 hectares est affecté à ce centre.

AMÉLIORATIONS DANS LE SERVICE POSTAL ENTRE LONDRES ET PARIS. — Nous apprenons, dit le *Globe*, que le gouvernement a engagé l'administration du chemin de fer du sud-est à faire marcher à grande vitesse son train estafette de nuit entre Londres et Douvres, de manière à parcourir en deux heures et demie la distance de 88 milles (environ 30 lieues) qui sépare ces deux points. Le train partira du pont de Londres à huit heures et demie du soir, chaque jour, pour arriver à Douvres à onze heures.

A onze heures un quart (après l'arrivée de ce convoi), le steamer poste partira de Douvres pour Boulogne avec les dépêches de Londres du même soir.

Les paquebots à vapeur postes de Boulogne partiront tous les matins à quatre heures, et arriveront à Douvres à temps pour le convoi qui part à six heures un quart et arrive à Londres à dix heures dix minutes du matin. Si les paquebots n'arrivent pas de manière à confier leurs dépêches à ce convoi, ils les remettront au train-estafette de huit heures, qui arrive à Londres à dix heures et demie du matin.

Les dépêches arriveront donc, à coup sûr, à Londres dans la matinée, soit par l'un, soit par l'autre de ces trains ; ce sera la deuxième malle de Paris : elle apportera les nouvelles jusqu'à la dernière heure du soir précédent.

Indépendamment du service par Douvres et Boulogne, il y en aura un autre par Douvres et Calais. Les premières malles prendront cette route. Le steamer-poste partira de Calais pour Douvres, tous les soirs, à neuf heures et demie ; et de Douvres pour Calais, toutes les après-midi, à trois heures et demie.

Les steamers entre Douvres et Calais seront ceux du gouvernement français, et ceux qui feront le service entre Douvres et Boulogne appartiendront au gouvernement britannique.

On a l'intention de faire partir à deux heures du matin, de Douvres, au lieu de l'heure actuelle, le premier train du matin du chemin de fer du sud-est. Ce train marchera aussi à grande vitesse, de sorte qu'il sera rendu au pont de Londres tous les matins à quatre heures et demie. Ces divers arrangements doivent être mis en vigueur à partir du 1er janvier prochain.

Le passage par Folkestone et Boulogne restera la route des voyageurs. Les steamers et la compagnie des bateaux à vapeurs du sud-est et du continent régleront leurs heures de départ et d'arrivée de manière à assurer aux passagers un débarquement immédiat et sans danger, et à correspondre avec les convois de chemins de fer.

FALSIFICATIONS COMMERCIALES. — L'*Impartial de Bruges* du 18 contient le fait suivant :

« Hier, onze boulangers comparaissaient devant le tribunal correctionnel de Furnes, sous la prévention d'avoir mêlé au pain du sulfate de cuivre. Cinq d'entre eux ont été condamnés à deux ans de prison et 200 fr. d'amende.

UN NOM. — L'enfant de Maria da Gloria de Portugal, qui a été baptisé le 5 de ce mois, porte les noms suivants : Augusto Maria Fernando Carlos Miguel Gabriel Raphaël Agricola Francisco de Asis Gonzaga Pedro de Alcantara Loyola de Braganza et Bourbon Sajonia Coburgo Gotta.

LES PRIVILÈGES D'UN MARÉCHAL GÉNÉRAL. — On se demandait, en apprenant la promotion de M. le duc de Dalmatie à un grade inconnu dans notre armée, quel nouvel avantage lui conférait cette nomination, et quelle notable différence on trouvait entre un maréchal-général et un maréchal pur et simple. L'illustre guerrier, *qui tient aux droits de sa grandeur*, a fait rechercher dans toutes les chroni

---

qu'il possède ; mais, nous le déclarons hautement, la chute des *Atrides* est une leçon méritée, et nous désirons qu'elle profite. Il n'est pas permis à un jeune homme qui écrit en 1847, au milieu du plus grand courant d'idées neuves et fécondes qui se soit jamais produit dans l'histoire, à un jeune homme qui plus d'une fois dans son chemin a rencontré les théories sociales, leurs représentants et leurs livres, d'écrire une pièce sur les conséquences du siège de Troie, une pièce où l'on ne vise qu'à l'effet de mots, une pièce où les grands problèmes qui donnent à notre époque un caractère si original ne semblent pas soupçonnés. La science sociale éclaire d'un jour tout nouveau même l'histoire de la Grèce antique ; et si ces temps d'esclavage et d'oppression vous séduisent, interprétez-les du moins ; que dans vos vers on sente une protestation de l'âme humaine contre des institutions à demi-barbares, une aspiration vers la justice et la liberté.

Mais ressusciter Agamemnon pour le tuer en cinq actes ; mais se mettre les pieds dans les empreintes d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, de Sénèque, de Baïf, de Sibylet, de Rotrou, de Coras, de Racine, de Leclerc, de Pradon, de Pierre Mathieu, de Boyer, de Tourtain, de Duchat, de Brisset, de Longepierre, de Danchet, de Crébillon, de du Rolley, de Gaumin, de Montléon, de Montauban, de Pralard, de Séguineau, de Guimond de la Touche, de Vaubertrand, de Larcher, de Lagrange-Chancel, de Voltaire, d'Alfieri, de Lemercier et compagnie, voilà une idée malheureuse, qui eût été doublement funeste à M. Ponroy si elle avait réussi ; car il se fût engagé davantage dans une triste voie. Par bonheur pour lui, sa pièce est tombée, complètement tombée, malgré les réclamations de dangereux amis contre la cabale, contre les étudiants, contre le ciel et la terre, réclamations analogues à celles du Sonderbund contre le traître Maillardoz. Nous sommes les amis vrais de M. Ponroy, aussi désirons-nous qu'il ne se fasse pas illusion, que, laissant Agamemnon joindre aux enfers Atrée et Tantale, il consacre son vers coloré, sa forme lyrique, non plus à galvaniser le passé, mais à préparer, à chanter l'avenir.

L'abondance des premières représentations qui ont éclaté tout à la fois comme une gerbe de feu d'artifice, nous a empêché de voir au Vaudeville *Une Nuit blanche*, au Gymnase *la veuve Pinchon*, léger encadrement destiné aux couplets d'Achard. Nous nous bornerons provisoirement à signaler l'apparition de ces pièces, et nous souhaitons qu'elles vivent assez pour que nous puissions bientôt leur faire une visite de nouvelle année.

V. H.

REVUE MUSICALE.

Mlle ALBONI. — *Cenerentola.*

Cette fois il n'y aura ni *mais* ni *si*, ni aucune de ces copulatives qui servent de transition ordinaire entre l'éloge et la critique. Mlle Alboni a restitué au rôle de *Cenerentola* toute sa suave et tendre poésie, tout son éclat brillant et enchanteur. Dès les premières notes de la romance que la pauvre fille soupire, les pieds dans la cendre, pendant que ses sœurs se disputent sur la supériorité d'un bouquet à un nœud de rubans, on sent l'artiste à la fois maîtresse de son art et douée de la sensibilité qui le vivifie. Le charmant duo *Un soave non so che* a été dit par elle dans la perfection et joué aussi bien que le lui a permis l'inertie dramatique de M. Gardoni. Le quatuor *Signor, una parola* a été une nouvelle occasion de triomphe. Les grandes vocalises du final du premier acte ont préparé le public aux merveilles qui devaient clore la représentation : l'allegro final enlevé par tous les chanteurs qu'électrisait l'émulation, a été recommencé aux acclamations du public.

Au second acte le sextuor célèbre *Cuesto è un nodo inviluppato* a été bissé. Quant aux variations finales, nous renonçons à décrire l'effet produit par ce feu d'artifice de vocalises parcourant avec une légèreté inouïe, une admirable netteté, un échelle de deux octaves et demie. Il va sans dire que Mlle Alboni a dû recommencer, et on lui aurait volontiers crié *ter*, car la deuxième exécution a paru encore plus merveilleuse que la première.

Lablache est toujours le *don Magnifico* que tout le monde sait.

Ronconi s'est mis en frais ; il a dissimulé avec adresse les modifications que le peu d'étendue de sa voix, dans le grave, l'obligeaient à faire au texte ; il a joué avec beaucoup de gaîeté et de finesse.

Gardoni a une voix charmante ; il s'en sert même assez bien ; mais le grand art des nuances est encore un livre clos pour lui. Quant à son jeu, il est également, jusqu'à ce jour, inhabile à la comédie et à la tragédie.

Rossini a mis dans la bouche des deux sœurs *Tisbe* et *Clorinda* des phrases trop essentielles à l'effet des ensembles pour qu'il soit permis de les confier à des coryphées que le défaut d'assurance prive, devant le public, de tout le talent qu'elles peuvent avoir en comité d'intimes.

M. Tagliafico se trompe sur le caractère d'*Alidoro* qui doit être d'autant plus grave et doctoral que les autres personnages sont plus bouffons. Nous faisons cette observation à M. Tagliafico, parce qu'il commet la même faute dans le rôle de Basile du *Barbiere*. C'est un lourd contresens que de prêter à ce type de l'hypocrisie sournoise et de la calomnie, la moindre tendance à goguenarder.

L'administration s'est mise en frais de costumes ; les acteurs portent maintenant l'élégant habit allemand du milieu du 18e siècle. C'est rompre un peu violemment peut-être avec les traditions des contes de fées ; mais enfin il faut savoir gré à l'administration du Théâtre-Italien des sacrifices qu'elle fait pour la mise en scène, ne fût-ce que pour l'encourager à entrer résolument dans cette voie.

ALLYRE B.

Chronique dramatique. — Plusieurs changements vont avoir lieu dans le personnel des théâtres. Mlle Brohan a donné sa démission de sociétaire du Théâtre-Français. — Lepeintre aîné et Mlle Fréneix quittent, le premier les Variétés, la seconde le Palais-Royal, pour les Folies-Dramatiques. — Achard retourne au Palais Royal, qu'il n'eût pas dû quitter, mais il emmène avec lui du Gymnase Mlle Désirée, que le théâtre du boulevard Bonne-Nouvelle remplacera difficilement, mais qui se trouvera probablement aussi dépaysée au Palais-Royal qu'Achard l'était au Gymnase. — Arnal, qui devait aller au Palais-Royal, a été adjugé aux Variétés, par M. Dormeuil, qu'on avait pris pour arbitre, mais il proteste, et va, dit-on, faire un procès devant la justice ordinaire.

Bouffé a repris aux Variétés le cours de ses représentations, et Frédérick-Lemaître, qui nous revient mieux inspiré, attire chaque soir la foule à la Porte-Saint-Martin dans la reprise du *Chiffonnier*.

NIL SUB SOLE NOVUM — L'*Emancipation* de Cambrai dit, au sujet du chloroforme, qu'il existe à la bibliothèque de cette ville un volume intitulé : *Proprietates rerum Domini Barholomei Anglici*, édition de 1148. Au livre 17, chapitre 104, on lit cette phrase : « *Mondragoræ cortex, vino mixtus porrigitur ad bibendum, his quorum corpus est secandum, ut dolorem non sentiant soporati.* » Ce qui veut dire : « L'écorce de la mandragore, infusée dans du vin, se donne aux patients dont le corps doit être soumis à quelque amputation, afin que, *plongés dans le sommeil, ils ne sentent pas la douleur*.

[illegible] pour deux, 162 fr. chaque; pour trois, 175 fr. chaque.

Les chevaux de selle appartenant à des particuliers, et ceux qui sont loués, paient : pour un cheval, 56 fr.; pour deux chevaux, 59 fr. chaque ; pour trois chevaux, 65 fr. 50 c. chaque, ainsi progressivement jusqu'à dix, 1 650 fr.; au-delà, pour chaque cheval, 82 fr. 50 c.; le cheval du boucher paie 56 fr.; les juments poulinières et les chevaux des officiers de l'armée sont exempts de la taxe ; le cheval de course paie 87 fr. 50 c.; les poneys ou petits chevaux, 26 fr. 25 c. chacun.

Les chiens paient également un impôt. Ne sont exemptés que le chien du berger et le chien du pauvre. On paie, pour les levriers, 25 fr. par tête, et par an, pour les chiens ordinaires 10 fr.

L'abonnement, pour une meute, est de 900 fr. par an.

Toute personne ayant un cachet avec des armes ou faisant usage d'armoiries ou d'insignes, est passible d'un impôt.

La taxe est de 60 fr., si le contribuable paie déjà l'impôt des voitures ;

Elle n'est que de 30 fr., s'il ne paie que l'impôt des fenêtres ;

Et de 15 fr., s'il n'est passible ni de l'un ni de l'autre

Outre le droit de chasse, il y en a aussi un sur les gardes-chasses et un autre sur la vente du gibier, dont la licence coûte 51 fr. 25 c., outre le droit de chasse, dont le permis coûte 90 fr. 85 c.

Le montant de ces divers impôts somptuaires s'élève à 99 millions de francs environ, y compris la taxe sur la vaisselle d'or et d'argent, sur la poudre à poudrer, etc.

TEMPÊTES. — On lit dans l'*Observateur des Pyrénées* : « La tourmente qui a eu lieu sur nos côtes s'est fait également sentir en Espagne, et notamment à Bilbao et à Santander. Dans ce dernier port plusieurs bâtiments ont péri ainsi que dans les environs. On en porte le nombre à 8 ou 10. Les équipages des bâtiments qui se trouvaient dans le port ont été sauvés : quant à ceux des autres bâtiments, on en ignore le sort.

On écrit de Bilbao : « Un sinistre a eu lieu à six heures et demie du soir, près de notre barre, entre Portugalette et Saint-Ubes. C'est le brik-goëlette espagnol *Diligente*, capitaine Azeorra, venant de la Guayra, qui, par un temps affreux, a été jeté sur les rochers. L'équipage a pu se sauver par un miracle, mais le chargement, consistant en cacao caraque, cuirs et tabac, sera presque entièrement perdu, car le navire s'est brisé sur-le-champ, et les balles de cacao, etc., nagent en mer, et quelques-unes sont entrées en rivière.

« Quarante mille piastres fortes sont assurées sur le chargement par les compagnies d'assurances de Madrid et de Bilbao.

» Plusieurs bâtiments expédiés depuis trois semaines pour la Havane et d'autres ports n'ont pu franchir notre barre pour sortir, et dans ce moment nous avons une tourmente affreuse, qui fait craindre d'autres malheurs dans nos environs. »

UN NOUVEAU VOLCAN vient de se déclarer à Amargoura, île de l'Océanie, située à environ vingt lieues des îles Vavao. Le consul américain Williams et le capitaine Samson, qui ont été témoins de l'éruption, en racontent ainsi les particularités :

« Le 9 juillet et les deux jours suivants, de violentes secousses de tremblement de terre se firent sentir à Vavao, à des intervalles réguliers de quinze ou vingt minutes ; on les ressentait même à bord des [illegible] celle qu'on aurait dû supposer dans un moment où la mousson de nord-est soufflait avec violence. Le 12, à deux heures du matin, le navire américain *Charles-Morgan*, se trouvant à plus de trois degrés au nord-est d'Amargoura, fut surpris par une *averse de sable*. Le vent soufflait cependant de nord'est avec une telle force qu'on avait pris deux ris dans les huniers, la nuit étant d'ailleurs fort belle.

» Un autre navire, le *Massachusets*, éprouva exactement le même phénomène et en même temps que le *Charles-Morgan*, quoiqu'il fût à soixante milles plus loin dans le nord-est. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Plusieurs personnes se sont méprises sur la portée de l'arrêté pris, il y a trois mois, par M. le ministre des finances, qui interdit aux directeurs de poste de prendre des abonnements aux journaux. — Les directeurs de poste sont obligés de délivrer à toute personne qui le demande un mandat sur la poste de Paris, et ils ne peuvent prélever d'autre droit que 2 pour cent de l'argent versé, trente-cinq centimes pour le timbre du mandat, soit en tout :

Pour un mandat de 12 fr. . . .	» fr. 59 cent.
Pour un mandat de 24 fr. . . .	» 83
Pour un mandat de 48 fr. . . .	» 31

Ces chiffres prouvent qu'il y a une grande économie à s'abonner immédiatement pour un an ; on évite ainsi toute chance de retard et quatre affranchissements.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

AVIS. — Les abonnés de la PHALANGE sont prévenus que la livraison de janvier 1848 ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement. — Ils sont instamment priés de faire connaître leur renouvellement avant le 1er janvier, pour que nous puissions déterminer le nombre d'exemplaires à tirer, qui sera strictement basé sur les souscriptions reçues.

Chacun des cinq tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

FONDS ÉTRANGERS.

						Diep-Féc...	2??	»»
NAPLES au Ct dr cours	»»	»/»	ROME..........	DrC. 97	»/» »/»	Boul. à Am.	»»»	»»
Récép. Rotsch.	»	101 50	BELG. 2 1/2.......	»	»»» »/»	Orl.-Bord..	402	50
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2.......	»	»»» »/»	Mont. à Tr.	»»»	»»
— — pass.	»	3 1/2	— dº 1840.......	»	97 3/4 »/»	Paris-Lyon	396	25
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— dº 1842.......	»	97 3/4 »/»	Bord-Teste	»»»	»»
Dette intérieu.	»	26 1/4	— Banque.......	»	860 »»	Zinc V. M.	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847	»	»»» »/»	— dº Em. 1841..	»	»»» »»	Lin Mabert.	»»»	»»
HOLL. 2 1/2.....	»	»» »/»	PIÉMONT.......	»	1080 »»	F. de l'Av..	»»»	»»
HAITI...........	»	»»» »/»	AUTRICHE.......	»	»»» »»	Union lin..	»»»	»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	912 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	478 75	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1212 50	Marseille à Avignon	577 50	Nord................	556 25
— à Lyon.........	396 25	Paris à Strasbourg.	418 75	Boulog. à Amiens.	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 décembre.

7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Un Caprice, les Aristocraties.
8 h. »|» ITALIENS.—Cenerentola.
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Domino noir, Marie.
6 h. 1|2 ODÉON.—Les Atrides, l'Ami Grandet.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Gastibelza, une Bonne Fortune.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Hamlet.
» h. »|» VAUDEVILLE.—Relâche.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS.—Jérôme, Moulin, Turlurette, Dernière Conquête.
6 h. 1|4 GYMNASE.—Didier, Ve Pinchon, Suzanne, les Malheurs.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—1re repr. : Banc d'Huîtres, Revue de 1847.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—Belle aux Cheveux d'Or.
6 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—Grâce de Dieu, le Sonneur.
6 h. »|» COMTE.—Parapluie, Brunette, Steeple-Chase, Michel.
6 h. 1|2 FOLIES.—César, Fille de Marbre, Adine
6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS.—La Fille du Diable, Feu sous la Cendre, 86 moins 1.
5 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS.—Léon, la Prima Dona, intermède, la Fortune.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

et Comp^e., 8, place de la Bourse.

PARIS, 21 DECEMBRE.

Le travail intellectuel.

On ne compte ordinairement de prolétaires que les ouvriers de l'industrie; pour être prolétaire, aux yeux du grand nombre, il faut porter la blouse ou le bourgeron. Que de prolétaires en dehors de ceux-là cependant, qui n'ont d'autre avoir que leur postérité, *proles*, et de ressources que les fruits d'un travail pénible et incertain! Les prolétaires, ce sont tous ceux qui travaillent des bras et de l'intelligence, tous les producteurs qui ne vivent que de leur salaire, employés, commis, professeurs, administrateurs, artistes, peintres, musiciens, gens de plume et de pinceau, gens de lettres et de science. L'immense majorité de ceux qui travaillent de l'intelligence, et la totalité de ceux qui travaillent des mains.

Il ne faut pas croire que les premiers soient moins à plaindre que les seconds et dans une situation moins précaire. L'ouvrier gagne peu quand il est occupé, et il est exposé au chômage; mais le travailleur intellectuel est dans le même cas, si l'on en excepte quelques rares individualités, quelques officiers de l'état-major littéraire ou scientifique, le plus grand nombre des travailleurs intellectuels gagnent peu, sont exposés au chômage, et de plus assujettis à une certaine représentation, soumis à des dépenses obligatoires dont l'ouvrier qui travaille de ses mains se trouve dispensé.

Ainsi, pour ne parler que des gens de lettres, le public, qui se délecte à la lecture des journaux et siffle les pièces de théâtre qui ne l'amusent pas, le public ne sait guère quelle est la vie de la majorité de ces bouffons qui le font rire, de ces conteurs attendris qui le font pleurer, de ces hommes qui gouvernent le monde et font trembler les puissants par la force de leur éloquence et de leur raison, et qui n'ont pas toujours de quoi dîner.

On se croirait en plein moyen-âge, dit à ce sujet M. H. Castille dans un journal destiné à la défense des intérêts scientifiques, littéraires et artistiques, on se croirait au temps où le charpentier qui dressait les tréteaux et l'auteur de mystère recevaient un égal salaire. Nous sommes beaucoup plus malheureux que le prolétaire, car nous ne pourrions pas comme lui porter la blouse et manger à la gargotte, ou, si nous le faisions, c'est pour le coup qu'il nous serait impossible de vendre la copie. Le journal, comme le libraire, comme tous les boutiquiers, a confiance dans les gens bien couverts.

M. Castille a tort d'accuser le journal ou l'éditeur. La librairie, la presse périodique sont dans le cas de la plupart des industries. La concurrence anarchique a fini par ériger ces industries en monopoles comme elle l'a déjà fait ou le fera pour toutes les autres. La masse des entrepreneurs de journaux et la masse des éditeurs sont placés dans une situation tout aussi précaire que celle des travailleurs, écrasés par la concurrence des monopoleurs, le bon marché, la contrefaçon, les parasites, et n'arrivent qu'après d'immenses difficultés à faire face à leurs obligations, à payer leurs dépenses quotidiennes et se débattent sans cesse contre la faillite qui attend la plupart au bout de leur carrière.

Voici le bilan que le *Travail intellectuel* dresse de la répartition du salaire entre les gens de lettres à Paris:

D'après un calcul à vue de clocher, et généreusement traité, la presse périodique tout entière, journaux et revues, ne dépense pas plus de 600 000 fr. pour sa rédaction politique et littéraire. Or, la seule *Société des gens de lettres* se compose de quatre cents membres; vous m'accorderez bien deux cents écrivains en dehors de la Société, si vous voulez remarquer qu'un grand nombre de littérateurs, de journalistes et de poètes dédaignent cette Société parce qu'elle offre peu d'avantage, ou n'y entrent pas faute de 50 fr. pour payer la cotisation: cela fait six cents. Soit: 1000 fr. par écrivain. C'est peu, mais vous allez voir comment se répartissent les 600 000 fr. Le sixième au moins de la somme est absorbé par Dumas et ses collaborateurs... En réduisant à 50 000 fr. les quatre autres écrivains qui occupent la première place dans la littérature, nous trouvons 200 000 fr. Dix plumes du second ordre à 10 000 fr., vingt à 5000, et enfin cinquante diversement rétribuées absorbant collectivement 100 000 fr., — voilà nos 600 000 fr. répartis entre quatre-vingt cinq littérateurs sur six cents. — Il y en a donc cinq cent quinze qui vivent de contemplation.

La librairie, la librairie scientifique exceptée, dépense bien moins que les journaux...

Il y a sans doute quelque exagération dans cette statistique, et nous ne la croyons pas posée comme elle devrait l'être. Beaucoup de membres de la Société des gens de lettres font de la science ou du théâtre, branches qui ne sont pas comprises dans le travail de M. Castille; ce qui porte au double, au triple même, peut-être, la part afférente aux six cents écrivains mentionnés; mais la vérité est que le sort fait à la majorité des gens de lettres est déplorable. Qu'en résulte-t-il? Le travailleur industriel qui ne trouve pas d'emploi se fait voleur; l'ouvrier intellectuel vend sa plume à des industriels de bas étage, il sème la calomnie, l'intimidation, il spécule sur le scandale et la dénonciation; il se fait pour un morceau de pain complice de cette industrie qui n'a de nom que dans la langue des malfaiteurs le chantage.

Voici comment s'exprime à ce sujet le journal que nous citions tout à l'heure:

Il y a parmi nos frères des hommes qui justifient les imputations de nos ennemis; il y a des têtes chargées de toutes les iniquités qu'on voudrait bien attribuer à l'ensemble de la corporation. Il y a à Paris des recueils voués à un ignoble trafic.... Dans ces bouges littéraires vous trouverez toujours quelque homme d'argent, araignée sordide qui tend sa toile aux amours propres artistiques. Le pauvre journaliste se réfugie dans ces antres quand la faim, comme un dogue qui dévore les talons du passant, ne lui laisse ni le temps, ni le jugement nécessaire pour faire choix d'un honnête abri. Il entre par cette porte toujours ouverte, sans s'inquiéter de l'hôte qui lui fait payer le gîte au prix de l'honneur. Le journaliste devient alors un odieux instrument. Là des malheureux écrivent pour quelques sous des lignes qui coûtent des milliers de francs et des mois de prison en police correctionnelle; là on dîne de calomnie, on soupe de diffamation; là on trouve encore des auteurs rossés; là s'est conservée la tradition des coups de bâton de l'ancien régime. — C'est un bien grand crime, sans doute, de vivre au prix de pareilles infamies, et mieux vaudrait s'aller noyer si l'eau n'était pas si froide. Mais, si nous sommes vertueux et puissants, nous serons compâtissants envers ces malheureux, nous ne leur dirons pas d'injures, nous ne leur jetterons pas de boue, parce qu'en cette année 1847, plus on est grand, plus on est haut placé dans la hiérarchie de la fortune et du pouvoir, plus on a besoin d'humilité. — Et puis, de bonne foi, à qui la faute?

Nous appelons quelquefois l'attention des puissants sur cette masse d'hommes sans ressources qui se lèvent le matin sans savoir comment ils dîneront et quel gîte il leur sera possible de trouver pour le soir, loups affamés qui rôdent autour de la société, toujours en quête du côté faible de la bergerie; mais la présence au milieu des grandes cités de tous ces travailleurs intellectuels, gens d'esprit pour la plupart, que l'on pousse à employer leur talent de persuasion, leur influence et toutes les ressources de leur esprit à miner, à dissoudre la société, par la calomnie, par le scandale, par la prédication de doctrines subversives et impitoyables, leur existence au milieu des villes constitue un danger plus grave et plus terrible encore, car aujourd'hui l'empire est beaucoup moins à la force qu'à l'adresse, à la violence qu'au talent et à l'esprit.

Pour n'avoir pas à s'occuper de cette situation, on se récrie contre le nombre toujours croissant des gens de lettres; on rappelle ceux qui s'y jettent sans vocation, sans talent et dans l'espoir de conquérir une fugitive gloriole qui leur échappe, éblouis par le succès de quelques-uns dans la double carrière de l'ambition et de la fortune.

Sans doute, il en est beaucoup qui se jettent dans l'arène littéraire sans talent et sans vocation, mais les autres carrières sont tout aussi encombrées; les antichambres de toutes les administrations, de toutes les entreprises, de toutes les spéculations sont également assiégées de solliciteurs, de surnuméraires affamés se disputant une maigre pitance d'où la plupart restent exclus. Partout dans les villes les bras sont trop nombreux pour le travail qu'on peut leur départir. Dans les campagnes, au contraire, ce sont les bras qui manquent au travail agricole; c'est le fermier ou le propriétaire rural qui subit la loi du travailleur.

Toute cette situation est anormale. De toutes les industries, c'est l'agriculture qui a encore le plus de progrès à accomplir; c'est vers elle qu'il importe de faire refluer les travailleurs qui s'accumulent dans les villes; car c'est seulement grâce à l'abondance des produits qu'il sera possible d'assurer le bien-être à tous les membres de la famille humaine. Mais, pour que cette révolution s'opère, pour que les travailleurs retournent à leurs champs d'où ils émigrent, il faut que l'agriculture arrive à exercer sur les âmes une séduction qu'elle a perdue; il faut que, grâce à l'association et à l'organisation des travaux dans la commune, le travail agricole en vienne à retenir les travailleurs et à garantir à leurs labeurs une juste et complète rémunération.

Toutes les carrières sont encombrées dans les villes parce que le nombre de celles qui exercent quelque attrait, qui offrent un appât d'honneur ou de fortune, est excessivement restreint; parce que, loin de faire éclore les vocations, notre éducation tend à jeter toutes les intelligences dans le même moule, à rendre tous les hommes aptes à la même fonction. Que l'éducation se fasse plus large et plus compréhensive; que les travaux se subdivisent, que dans chaque ordre il y ait place pour les succès d'ambition et les succès d'argent, assurément la carrière littéraire sera moins encombrée, et l'on ne s'y jettera entièrement que si l'on y est entraîné par un goût bien marqué, par des qualités réelles, et chacun alors pourra y trouver la rémunération qui lui est due.

C'est dans une organisation du travail qui réalise ces conditions, et dans cette organisation seulement, que l'on trouvera la solution

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 22 DÉCEMBRE.

MÉMOIRES DE MARIE CLAVEAU

SÉMINARISTE.

DÉDIÉS A M. FÉLIX PYAT.

Cher Félix,

Tu n'as jamais cessé d'encourager mes efforts; tu as toujours fait entrevoir un noble but à ma persévérance. Reçois, en remerciement, la dédicace de mon premier livre. Puisse-t-il refléter la vive lumière qui jaillit de ton cœur sur les douleurs sociales; puisse-t-il te prouver que tes enseignements si chers au peuple sont précieusement recueillis par l'amitié.

J. DE C.

> Ceci, je le sais bien, est leur faute
> encore moins que leur malheur.
> (MICHELET).

AVANT-PROPOS.

Je livre au public le fâcheux spectacle d'un *héros* dont les principes et les actes ont rarement été d'accord.

Je ne prétends point donner un exemple à suivre.

Je crois cependant qu'il est bon de montrer jusqu'à quel point un homme doué des meilleures intentions peut dévier. Tel se croit fort de sa conscience qui subit le sort du méchant.

Cette histoire est la mienne, et je ne veux ni atténuer le mal ni grossir le bien que j'ai fait. Ceux qui se laissent guider par la justice et éclairer par la raison, sauront faire la part des embarras qu'un homme sans ruse éprouve, sous l'influence de certaines circonstances sociales que l'imprévoyance funeste de nos lois laisse grandir de jour en jour.

En effet, nos obligations les plus consacrées ne sont-elles pas souvent en désaccord avec nos besoins actuels? Si le lecteur trouve dans ce simple récit, réponse à cette question, s'il y trouve en même temps quelque plaisir, j'aurai réussi.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

ADOLESCENCE.

J'ai ouï dire qu'en général un nom présentait l'antiphrase ou l'explication de son propriétaire; et, malgré le souverain mépris que j'ai de tout ce qui sent le proverbe, je garde, malgré moi, une sorte de superstition à cet égard. En effet, il semblerait que mes parents, en me baptisant ***Marie***, aient, sans le vouloir, étendu jusqu'à mon caractère une influence féminine. J'ai une faiblesse naturelle, un manque d'énergie, une paresse de volonté qui me laissent tout à fait inhabile à me gouverner dans les circonstances où il faudrait une résolution mâle, une exécution vigoureuse, et même une délibération personnelle. Si j'ai réussi parfois à me tirer d'un mauvais pas, sans faire voir trop de mollesse, je n'en dois point de grâces à mon génie, mais bien à certain sentiment de pudeur qui venait colorer mon front, au moment où j'allais faillir, à une honte innée qui me disait de démentir ce nom malencontreux, et d'agir en homme, quand il s'alliait à la prudence pour me persuader d'agir en femme. On verra que cette disposition d'esprit m'a fait commettre plus d'une sottise, et que, si elle a servi quelquefois à m'attirer un honneur peu mérité, elle m'a plus souvent engagé dans des entreprises téméraires, dont le bon sens aurait dû m'éloigner.

Cette espèce de préparation était nécessaire au lecteur, qui, sans elle assurément, n'aurait pu rien comprendre aux écarts dont furent marqués tous mes pas dans le grand chemin de la vie. Rien n'est ennuyeux comme un préambule, après tout, et je commence.

Où suis-je né? Cette question ne m'a jamais que médiocrement intéressé. Or je ne pense pas qu'elle vous puisse intéresser beaucoup plus que moi. Pourtant, s'il faut vous soumettre mes conjectures les plus admissibles, les voici:

Quand il pleut, je croirais volontiers que je suis né à la Louisiane, tant, ces jours-là, j'éprouve d'amour pour un ciel pur; quand il gèle surtout, je me sens originaire du grand Zahara, nègre enfin, moins la couleur, car le froid m'est insupportable; quand sont venus en France les cinq ou six jours brûlants qui tiennent lieu d'été, je me sens un peu Moscovite, et la glace me sourit assez; mais, quand cet odieux printemps m'arrache par convenance au coin du feu, quand la boue succède à la glace et la pluie à la neige, me voilà redevenu passionnément méridional. Or comme je suis forcément de cet avis à peu près trois cent soixante jours de l'année, j'aurais mauvaise grâce à ne pas me déclarer au moins créole.

Pour ce qui est de ma famille, je n'en pa[illegible] cause. Je pourrais me trouver bâtard d'un coqui[illegible] Charlemagne, j'aurais sucé le lait impur d'une [illegible] d'une rosue; je n'en serais pas plus pas moins [illegible] cultivateur, cité dans plusieurs arrondissements [illegible] sa probité, ses opinions généreuses et sa mauva[illegible]

Je devrais, pour me conformer à l'usage, commencer par quelques détails sur mon enfance, et j'ai regret que ma mémoire ne puisse me fournir assez fidèlement les touchantes gentillesses de mon premier âge. Ce sont choses que racontent avec beaucoup de grâce et de complaisance ceux de nos écrivains auxquels leur fortune bonne ou mauvaise a conservé leurs parents. Pour moi qui n'ai jamais été adulé ni grondé, caressé ni fouetté par les miens, j'ignore absolument si les compagnons de mes jeunes ans m'ont vu pétulant ou maussade, espiègle ou rechigné. Mes plus anciens souvenirs ne remontent guère plus haut que ma seizième année.

J'étais alors où je m'étais toujours vu, où je croyais bien être né, au petit séminaire de Bourges. C'est dans cette ville bénite que germe en grande partie la sainte pépinière qui doit plus tard se répandre et fleurir à la surface du sol berrichon. J'allais terminer mes premières études ecclésiastiques, et passer, dans trois mois, au grand séminaire, où je devais prendre définitivement les ordres, quand j'aurais atteint l'âge requis pour cette formalité. Personne ne m'ayant consulté à cet égard, je ne songeais pas que les choses pussent même se passer différemment ailleurs. Je me figurais sincèrement que tout homme avait été créé et mis au monde par Dieu pour devenir prêtre et mourir; et je ne voyais pas d'autre but possible à la vie humaine ainsi fixée dans le catéchisme: ***Aimer Dieu, le servir, et par ce moyen mériter la vie éternelle.***

Mon domaine scientifique était fort restreint, et mes notions géographiques me portaient à supposer que le globe avait pour pôle arctique la cathédrale, et pour pôle antarctique le cimetière.

J'avais si peu de préoccupations extérieures à mes exercices de piété, je soupçonnais si peu d'objets différents de ceux dont on avait jugé à propos d'orner ma mémoire, que mon esprit et mon cœur, si je puis m'exprimer ainsi, dormaient du sommeil d'Adam, lorsque Dieu n'avait pas encore offert Eve à sa vue.

Mes maîtres semblaient prendre mon indifférence pour une vocation arrêtée; et moi-même, j'attendais sans inquiétude le jour qui devait dresser une barrière de fer entre moi et les hommes. Je devais à cette sécurité profonde qui peut-être étonnera les personnes étrangères à l'éducation des cloîtres, une réputation d'orthodoxie, un relief de sainteté, un parfum de mysticisme fort enviés par les uns et révérés par les autres. La première sensation passionnelle dont j'aie conservé nettement la mémoire, est le mouvement d'admiration pour moi-même que j'éprouvai quand j'eus fait cette remarque.

Dire que j'aie jamais regretté ces jours de calme plat, serait mentir. Mais plus d'une fois depuis, dans les crises violentes de la passion, dans les convulsions tumultueuses de mon âme livrée à de funestes combats, j'ai vainement appelé à mon secours l'insouciance et la paix de ces temps inexplicables.

La fête de la Vierge arriva. Je fus choisi par notre supérieur pour quêter, dans l'église paroissiale, au profit du petit séminaire. C'était la première fois que pareil honneur me tombait en partage et j'en ressentis, je l'avoue, un secret orgueil, d'autant plus que le père Bran-

Il est impossible aujourd'hui qu'une polémique se prolonge et s'anime entre deux journaux, sans aboutir aux questions sociales. La guerre est maintenant engagée entre le *National* et la *Réforme*. Au *National* qui lui demandait si elle était communiste, la *Réforme* repond ce matin par la déclaration suivante :

Au point de vue de la loi sociale, non, la ***Réforme*** n'est pas communiste, car la formule de la ***communauté*** n'est pas une science, et si ses données sont plus favorables que celles de l'économie politique officielle, défendue par le ***National***, aux vues immortelles de la Revolution française, qui se résument en trois mots : ***égalité, liberté, fraternité***, cette formule ne nous promet que la répartition, dans la pauvreté générale ; elle n'implique pas les moyens et les lois organiques de la production suffisante.

Cette déclaration est précieuse; la *Réforme* voit avec raison dans le communisme un mode de répartition, plus ou moins contestable, mais non pas une science, non pas une organisation capable d'augmenter la richesse générale en activant la production. Quand même la *Réforme* s'abstiendrait d'indiquer les conditions et les procédés d'une pareille organisation, il suffit qu'elle en signale la nécessité pour dépasser le *National*, s'il est vrai qu'en fait d'améliorations sociales le programme de ce journal se borne à l'économie dans les finances, à la diminution des octrois, à la réforme postale, aux taxes sur les laquais et voitures, à la distribution de secours, aux conseils de prud'hommes et à la libre concurrence. La véritable économie dans les finances ne consiste pas toujours à dépenser peu, mais à dépenser utilement ; il est telle dépense que nous préférerions de beaucoup à l'une de ces épargnes qui réjouissaient le cœur de M. Auguis. Quant aux octrois, sans approuver la forme de leur perception, nous trouverions la diminution de ces droits funeste; l'abaissement du prix des objets de consommation dans Paris, serait suivi d'une dépréciation correspondante dans les salaires, et, si ce dégrèvement produisait quelque effet, ce serait d'augmenter la déplorable agglomération des prolétaires dans la capitale; dans la réforme postale et dans les taxes de luxe, nous voyons de bonnes petites choses, mais les distributions de secours ne sont toujours que l'humiliante aumône; les conseils de prud'hommes ont besoin de se transformer complètement pour n'être pas un instrument d'oppression, et la concurrence sans garanties pour le public est la mère des falsifications, des accaparements, monopoles et banqueroutes.

Le *National* dans sa réponse pouvera, nous l'espérons, que ce [illegible], si le pouvoir était entre ses mains, il réaliserait de plus larges améliorations dans l'industrie.

Banquet de Châlon-sur-Saône.

Un banquet réformiste a eu lieu le 19 à Châlon-sur-Saône. Deux mille convives assistaient à cette manifestation. Des dames, au nombre de deux cents, bravant la pluie et la boue, ont voulu participer à cette fête, et une tribune spéciale leur a été affectée. Aucune salle assez vaste n'ayant pu être trouvée, on a disposé en salle de banquet l'usine de M. Chaliier, à Saint-Cosme.

« Cette manifestation, nous écrit-on de Châlon, a eu un caractère socialiste. On en jugera par le discours suivant, prononcé par M. Forest, avocat, qui a été, nous écrit-on, souvent interrompu par les applaudissements :

... tre qui s'appelle la faim. Lui, homme libre! Mais avec ses bras robustes, et toute la bonne volonté possible d'en tirer parti, souvent il est réduit au chômage, au chômage qui lui inflige pour supplice immérité la misère et l'humiliation de l'aumône. Ah! messieurs, triste liberté que celle de nos prolétaires! Et cependant, au sein de notre France, au sein de ce pays, tête et colonne de la civilisation, sur 35 millions d'âmes il se trouve 25 millions de prolétaires !

» Messieurs, quel est le but, quel est le devoir d'une société organisée? Evidemment c'est d'assurer à chacun de ses membres le libre développement de ses facultés ; évidemment c'est d'assurer à tous le bien-être. Eh bien! messieurs, une société qui ne sait pas garantir à tout citoyen valide un travail honorable et justement rétribué, qui ne sait pas accorder secours, protection efficace à l'être faible, à la femme, à l'enfant, au vieillard ; une société qui ne sait prévenir ni la misère, ni la prostitution, ni le vice, ni le crime ; une société qui compte dans son sein des millions de parias et de déshérités, est-ce là une société tutélaire et bienfaisante? Est-ce là une société d'hommes libres, une société de frères et d'égaux? Ah! messieurs, vous le sentez aussi profondément que moi, c'est là une société marâtre, une société mal faite, qui exige impérieusement une réforme.

» Et ne croyez pas, messieurs, que les novateurs sociaux, ces hommes que nos soi-disant politiques pratiques traitent si superbement d'utopistes et de rêveurs, ne croyez pas qu'ils s'accordent seuls à condamner notre état social et à en demander la transformation. Voulez-vous connaître sur ce sujet si grave l'opinion des plus grands esprits de ce temps, des rois de notre littérature? écoutez et méditez ces paroles de M. de Châteaubriand :

« La société actuelle, telle qu'elle existe, ne saurait longtemps subsister, à mesure que l'instruction descend dans les classes inférieures, celles-ci découvrent la plaie secrète qui ronge l'ordre social depuis le commencement du monde. Une société où des individus ont deux millions de rentes, tandis que d'autres sont réduits à remplir leurs bouges infects de monceaux de pourriture, une telle société peut-elle demeurer stationnaire sur de tels fondements ! »

» Voilà, messieurs, des paroles bien significatives. Faut-il vous en citer qui ne le sont pas moins, et qui émanent d'un homme non moins grand par le cœur que par le talent et la renommée? écoutez ce cri de douleur, en même temps que d'espérance, échappé à M. de Lamartine :

« Nul plus que moi ne souffre et ne gémit du gémissement universel de la nature, des hommes et des sociétés. Nul ne confesse plus haut les énormes abus sociaux, politiques et religieux. Nul ne désire et n'espère davantage un réparateur à ces maux intolérables de l'humanité. »

» M. de Châteaubriand, M. de Lamartine, confessant et proclamant l'instabilité, le vice de notre état social, certes, messieurs, voilà d'imposantes autorités! Je pourrais vous en citer bien d'autres empruntées soit au siècle présent, soit aux siècles passés. Il me suffira d'ajouter à ces deux autorités imposantes une troisième dont nul parmi nous ne songera à récuser le poids parmi les publicistes éminents dont le parti démocratique est à juste titre fier. Il en est un, messieurs, que nous regrettons tous de ne pas voir assis à ce banquet fraternel. Nous avons tous admiré ses généreux écrits, nous eussions été heureux d'admirer et d'applaudir sa parole éloquente. Eh bien! voici l'opinion de M. Louis Blanc sur notre état social ; vous allez voir qu'elle est exprimée en termes concis, énergiques, mais d'une saisissante vérité :

« Notre société présente pour tout spectacle, en haut, une émulation dévorante et déréglée, en bas une monotonie de douleur menaçante et sombre. »

» Eh bien, messieurs, pensez-vous qu'un état social, ainsi caractérisé par les plus hautes lumières de ce temps, pensez-vous qu'un tel état social soit la destinée de l'homme? Non, messieurs, vous ne le pensez pas, vous êtes de ceux qui croient avec M. de Lamartine que le principe de fra- ...

... soleil, aveugle qui ne l'aperçoit point! » Eh bien! messieurs, j'en dirai autant de la grande idée d'organisation du travail : « Aveugle qui ne voit pas cette lumière nouvelle qui se lève sur le monde pour l'éclairer, le féconder et le sauver !

» Messieurs, je répète mon toast, en en modifiant légèrement les termes :

» A l'organisation du travail, seul moyen d'assurer à tous le bien-être, seul moyen de tarir à jamais la misère et l'oisiveté, ces deux sources empoisonnées de tous les vices et de tous les crimes ! »

» M. Flocon, rédacteur en chef de la *Réforme*, a porté un toast : « Aux droits de l'homme et du citoyen! » qui a été couvert de chaleureux applaudissements, les passages surtout où il a parlé du droit au travail.

» M. Ledru a terminé la séance par un toast : « A l'unité de la Démocratie ! » dans lequel il a dépeint vivement l'esclavage de l'agriculteur et de l'industriel par la misère et le vice des institutions sociales, et a appelé le remède qui doit mettre un terme à tous ces maux.

» Le banquet s'est ouvert par une allocution de M. Mathey, député.

» Les autres toasts ont été prononcés dans l'ordre suivant :

» M. Aug. Thévenin, avocat : « A la liberté de la presse ! »

» M. Bouché de Cluny : « A la réforme ! »

» M. Gindriez : « A la liberté, à l'égalité, à la fraternité ! »

» M. Ordinaire, rédacteur de la ***Mouche***, de Mâcon : « Aux cités progressives ! »

» M. Ernest Noël, de Dijon : « A l'union des patriotes de Dijon et de Châlon ! »

» M. Beaune, rédacteur de la ***Réforme*** : « A la presse démocratique ! »

» M. Sommier, rédacteur du ***Patriote jurassien*** : « A la probité politique ! »

Etrennes phalanstériennes.

Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

— Monsieur, on est mal venu à se moquer d'une idée qu'on ne connaît pas.

— Ah ! bon ! vous voulez m'empêcher de rire du phalanstère !

— A Dieu ne plaise ! Riez, riez, Monsieur, vous en avez le droit ; mais que prouve le rire, si l'ignorance est au fond?

— Pardieu ! vous me piquez.

— C'est bien mon intention.

— Seriez-vous phalanstérien ?

— Oui, Monsieur, et je vous fais remarquer qu'un homme mérite d'être écouté de vous quand il vous parle sérieusement d'une chose qu'il connaît, et dont vous vous moquez sans la connaître.

— Vous avez raison; mais ce qu'on m'a dit du phalanstère...

— Voulez-vous penser par vous-même ?

— Eh! mais, très volontiers.

— Promettez-moi de lire, — mais de lire pour tout de bon — le livre que je vous enverrai...

Que de fois le dialogue qui précède a été pour les partisans de la Theorie sociétaire l'occasion d'une conquête nouvelle! Que de défenseurs zélés nous comptons aujourd'hui, qui ont débuté par le sarcasme !

Pour amener à la Doctrine de Fourier les bonnes intelligences qui la méconnaissent encore, il ne faut souvent qu'une occasion.

Le jour de l'an est une occasion favorable entre toutes. Que de livres sont offerts et acceptés ce jour là ! Les livres, les petites brochu- ...

... tôme, notre aumônier et mon confesseur, avait été mis dans la balance avec moi. Or, la circonstance de ma prochaine mise d'habit, jointe à la régularité irréprochable de ma conduite rarement récompensée, peut-être aussi la laideur repoussante de mon compétiteur et la bonne grâce avec laquelle je portais ma soutanelle, enfin, mon nom de Marie, qui, de cette fête solennelle faisait la mienne ; toutes ces raisons, autant que je pus le supposer, firent pencher la balance en ma faveur. Lorsqu'on vint m'annoncer ma victoire et me dire de m'aller préparer, je ne pus retenir l'expression de ma satisfaction. Le sourire qui se dessina sur mes traits à cette agréable nouvelle se réfléchit sur ceux du généreux vaincu ; car il m'avait toujours témoigné une affection particulière. Mais bientôt son visage devint plus triste que de coutume et je crus voir même, au bord de ses rouges paupières, une larme briller. Je craignis de l'avoir blessé par trop de joie et j'allais m'approcher de lui, quand il m'arrêta par un signe convenu entre nous deux, pour m'avertir de monter à sa chambre. Je fis mes préparatifs à la hâte et je courus chez lui.

Dès que je fus entré, je remarquai sur sa physionomie une dignité malheureuse, une tristesse empesée qui eût prêté à rire à un homme du monde, mais qui pour moi était le présage assuré d'une morale sévère et méritée.

Après un instant de silence, le père Brantôme se leva avec précaution, rouvrit vivement sa porte, parcourut de l'œil le profond vestibule, nous enferma sous le verrou et vint s'asseoir auprès de moi. Alors, ayant croisé les mains, il me tint ce discours, qui me parut d'abord assez peu intelligible, mais que bientôt après je compris, hélas ! et me rappelai tout entier :

— Mon cher Marie, vous me voyez affligé quand vous êtes joyeux. J'espère que vous ne m'en voudrez pas, parce que je vous en ferai comprendre la cause. J'ai toujours eu pour vous le cœur d'un père, sans jamais avoir eu l'occasion d'en exercer les devoirs. Cette occasion est venue. J'aurais désiré qu'elle vînt un peu plus tard. Mais les temps sont mûrs ; que la volonté de Dieu soit faite ! Puisse-t-il me pardonner si l'affection terrestre que je porte à une de ses créatures me rend coupable envers lui. Mais il m'est impossible aujourd'hui de me taire, et je parlerai... Dites-moi, Marie, avez-vous jamais réfléchi seul avec Dieu à toute l'étendue des engagements que vous prendrez dans quelques mois ?

Interpellé pour la première fois sur un sujet pareil, je ne sus que répondre la vérité :

— Jamais, mon père.

— J'en étais bien sûr, reprit-il avec un soupir à la fois triomphant et douloureux. Eh bien! mon enfant, j'y ai réfléchi pour vous, et voici ce que je dois vous dire : Vous allez dans trois mois quitter ces lieux ; votre vieux directeur, votre vieil ami ne vous verra plus, Marie... Mais il s'agit d'autre chose... Vous allez dans trois mois entrer au grand séminaire : une fois là, vos vœux sont comme prononcés d'avance. On ne vous contraindra pas... non, j'espère qu'on n'osera pas en venir là... Mais vous vous repentirez, mon fils, et peut-être alors il sera trop tard. Vous êtes faible, je vous connais... vous le sentirez plus d'une fois avant de recevoir les ordres. Je vous le répète, il sera trop tard. Vous n'oserez pas résister ; vos habitudes seront d'ailleurs trop profondément arrêtées ; vous craindrez même de les changer... et vous ferez un mauvais prêtre... Ecoutez-moi donc bien... Vous allez aujourd'hui vous mêler à une foule mondaine ; vous la trouverez moins horrible qu'on ne vous l'a faite, j'en réponds. Examinez-la très attentivement. Je vous permets les distractions à l'église. Pensez qu'il y va de votre bonheur ; et notre salut, mon fils, dépend en grande partie de notre bonheur, vous pouvez me croire. Examinez donc bien cette foule mondaine, et demain, après avoir étudié les impressions dont vous aurez été frappé durant ce jour d'épreuve, n'oubliez pas de venir me confesser le résultat de vos observations, comme vous me confesseriez vos fautes. Vous croyez sincèrement que vous êtes né pour le Seigneur, mon pauvre Marie? C'est un péché sans doute, que de combattre cette pieuse erreur ; mais faites ce que je vous dis, cher enfant, scrutez avec soin votre conscience ; pour vous laisser plus de liberté à cet égard, je vous dispense des prières jusqu'à demain soir. Alors, si vous venez m'annoncer que j'avais tort et que je m'étais trompé, nous bénirons Dieu ensemble et le prierons de me pardonner ma présomption. Allez maintenant, et gardez-vous de répéter à personne ce que vous venez d'entendre.

Sa voix, en me parlant ainsi, était tremblante et basse, son regard était plein de tendresse et de compassion, son visage, si laid d'ordinaire, avait un charme que je ne lui soupçonnais point ; et, quand il m'ouvrit ses bras, je m'y jetai avec un entraînement qui certes n'avait rien de la répugnance dont le bon père était un objet pour tous nos compagnons. Il me tint embrassé quelques secondes, me reconduisit ainsi jusqu'à la porte, et je le vis pâlir en me montrant du doigt une ombre noire qui s'effaçait derrière un des piliers du vestibule.

(*La suite à demain.*) JULES DE CAUDIN.

LE RÈGNE DE LA FAVEUR.

Dans le Palais-Royal je passais l'autre jour ;
J'entendis ce propos tenu devant Véfour :
« Le talent toujours perce, et je maintiens qu'en France
» Le mérite aujourd'hui vaut mieux que la naissance. »
Un mot surpris au vol rend curieux parfois ;
Je me tournai soudain du côté de la voix
Pour voir le personnage. Un seul coup d'œil rapide
Me découvrit l'aspect de ce nouveau *Candide*.
Son regard enflammé, son teint enluminé,
Me montrèrent assez qu'il avait bien dîné.
Une vaste perruque embellissait sa tête ;
Il avait un gros ventre et portait la rosette.
Dans ces conditions, vous ne trouverez pas
Un homme se plaignant de son lot ici-bas.
Il parlait à voix haute, et je pus à mon aise
L'entendre pérorer et soutenir sa thèse.
Puis je le vis monter en voiture. Il cria
Au cocher galonné ces mots : « A l'Opéra !... »
Ainsi, plus ***satisfait*** qu'un député du centre,
Ce monsieur, tout gorgé, mesurait à son ventre
Les appétits de tous, et sa rotondité
Servait de baromètre à la prospérité !
Certe, je ne suis pas de ceux qui du vulgaire
Approuvent sans raison la sottise grossière ;
Et qui, lorsque la grêle a détruit la moisson,
Ou bien, lorsque la foudre a brûlé leur maison,
S'en prenant au pouvoir, dans leur haine implacable,
Voudraient des coups du ciel le rendre responsable.
Mais je déteste aussi l'égoïsme odieux
De ces puissants du jour, de ces crésus heureux
Qui dans leur sot mépris appellent utopie
Le souci généreux de la philanthropie,
Et qui dans le budget mordant à belles dents
Ne désirant plus rien, se déclarent contents.
N'en déplaise à ces gens, tout cède à l'influence ;
Le mérite aujourd'hui ne vaut pas la naissance.
Léon dont la débauche a miné la santé,
Qui n'ayant sou ni maille a vingt fois accepté,
Sans songer aux protets, maintes lettres de change,
Grand seigneur qui traîna son grand nom dans la fange
Et que Clichy réclame, ***arrivera pourtant***,
Car ses droits sont sacrés... son père est influent !
Ce noble gentilhomme est poursuivi pour dettes,
Mais aux fils de famille on garde les ***recettes*** ;
A ces charmants sauteurs, l'Etat ouvre les bras,
Et pour l'enfant prodigue immole le veau gras.
Qu'il puise à son profit dans la caisse publique,
Muni d'un passeport il gagne l'Amérique.
La police en délivre à tout infortuné
Qui veut fuir Rochefort... ***pourvu qu'il soit bien né !***
Voilà ce que l'on voit.....
..... Que noble ou prolétaire,
Tout homme, quel qu'il soit entre dans la carrière,
Qu'au front des gouvernants remonte la pudeur,
Que le bon droit l'emporte enfin sur la faveur,
Que le bonheur public, l'intérêt de la masse
Des intérêts privés viennent prendre la place,
Avec l'homme ventru, content et satisfait,
Nous redirons alors : « Tout est bien comme il est ! »

PERSE.

[illegible] — Aux femmes, *Parole de Providence*, — l'*Éducation attrayante*, — les *Enfants au Phalanstère*, etc. — Aux économistes, trois brochures sur les *Travaux publics*, et tant d'autres sur les *Assurances*, sur le *Crédit*, sur le *Sel*, etc.; puis *Aperçus sur les procédés industriels*, — *Féodalité ou Association*, — *Boulangeries sociétaires*, — *Ménage sociétaire*, etc. — Aux artistes, *de la Mission de l'Art*, etc. — Aux socialistes des diverses écoles et surtout aux communistes, *Appel au ralliement de tous les Socialistes*; aux ouvriers, le *Livret c'est le Servage*, la *Grève des Charpentiers*, et tant d'autres écrits où la cause du travail est exposée et défendue avec une conviction qui part du cœur. A ceux qu'une objection spéciale arrête sur le seuil de la Théorie, tous les ouvrages de réfutation, notamment *Immoralité de la doctrine de Fourier* et les *Amours au Phalanstère*; à ceux qui désirent passer le seuil, l'*Organisation du Travail*, de Briancourt, l'*Exposition abrégée*, de Considerant, *Solidarité*, puis *Destinée sociale*, le *Fou du Palais-Royal*, l'*Introduction à l'étude de la Science sociale*, enfin les ouvrages de Fourier, et surtout son ouvrage capital, la *Théorie de l'Unité universelle*.

Bornons ici notre énumération ; car nous ne dressons pas un catalogue, nous ne donnons que des indications. N'oublions pas pourtant deux charmants livres d'etrennes : les *Chansons de Festeau* et les *Fables de Lachambaudie*.

Ces deux ouvrages qui, ainsi que l'*Almanach phalanstérien*, peuvent s'offrir à tout le monde, forment pour ainsi dire la transition entre le écrits que la *Librairie phalanstérienne* présente habituellement aux amis de l'association, et des objets qui rentrent plus spécialement encore dans l'ordre des cadeaux du jour de l'an, et dont, cette année, elle met une belle collection à la disposition des donneurs d'étrennes : nous voulons parler des objets d'art.

Et d'abord c'est le portrait de Fourier. Gravure en pied par Calamatta, d'après le tableau de Gigoux, depuis 12 jusqu'à 50 fr. — Lithographie à mi-corps, d'après le même tableau, par Cisneros, depuis 3 jusqu'à 8 francs.

Puis le buste de Fourier en plâtre, par Ottin : grandeur naturelle, 12 francs; réduction, 4 francs.

Puis des camées en émail montés en doublés d'or, broches, épingles, grandes et petites, carrées, ovales, bagues, etc., depuis 6 jusqu'à 15 fr.

Puis une jolie lithographie de M. Pelletier, de Metz, représentant la *Maison natale de Fourier*, 1 fr. 50.

Enfin une très belle lithographie de 55 centimètres sur 39, dessinée par J. Arnoux, d'après les plans de M. Morize, et représentant la *Vue générale d'un phalanstère* avec les campagnes environnantes. Ce beau dessin, dont on peut avoir des épreuves coloriées, et qui forme un véritable tableau (1), fait comprendre tout d'abord le caractère général et les dispositions matérielles du régime harmonien. La meilleure, la plus irrésistible des propagations est toujours celle qui parle aux yeux, car elle s'adresse au grand nombre. Aussi avons-nous réservé pour la fin de cet article, et, comme on dit, pour le bouquet, le charmant dessin de M. Arnoux. Quiconque l'aura vu ne sera plus admis à dire que le Phalanstère n'est autre chose qu'un couvent ou une caserne.

SUISSE. — Transfiguration des petits cantons helvétiques. — On lit dans la *Suisse* : « Le mouvement spontané qui a eu lieu dans les petits cantons, cette réaction subite, presque inattendue contre l'oligarchie qui les a si facilement menés à la lisière pendant si longtemps, ce merveilleux revirement de l'opinion publique chez des hommes qu'on a tenus en charte privée et qui commencent à peine de vivre avec leurs confédérés, voilà des faits non moins étonnants, non moins providentiels que ceux que nous signalions hier. C'est le bon sens, l'instinct qui ont seuls guidé ces populations; elles ont sans doute acquis la conviction que leurs confédérés ne sont pas tels que leurs magnats les représentaient et que leur religion n'est pas plus en danger que leur souveraineté cantonale dans les limites du pacte. La vue du brassard fédéral a fait le reste : on s'est senti Suisse, on a pressenti l'étranger.

» On a dit de l'Espagne que c'est le pays de l'imprévu ; on le dira plutôt de la Suisse : la diplomatie interventioniste en sait quelque chose.

» Les nouveaux députés des cantons naguère séparés vont nous arriver bientôt. La Diète les attend pour reprendre ses séances ; elle sera alors au complet. Néanmoins nous croyons savoir que la réforme du pacte ne sera pas abordée dans cette session. Ce travail sera sans doute l'objet d'une session extraordinaire. »

La Suisse et les puissances. — L'Autriche avait prêté au Sonderbund 500 000 florins de Vienne sans intérêt, et lui avait fait parvenir 3 000 fusils. L'envoyé autrichien en Suisse, M. de Kayserfeld est arrivé le 17 à Bâle. Le docteur Steiger vient d'être élu président du grand conseil à la majorité de 66 voix contre 30. Le public applaudit à cette nomination. Le nouveau président a exprimé le vœu que son plan financier fût adopté afin de ne pas augmenter les charges des citoyens. Il est question de la suppression du couvent de Saint-Urbain. On assure que le déficit de la caisse militaire de Lucerne est déjà comblé par l'intervention de la maison de banque Knoerr.

Don Quichotte et Dulcinée. — L'*Alba* s'amuse beaucoup des peines que s'est données le *Journal des Débats* à trouver le Sonderbund.

« Le *Journal des Débats*, dit cette feuille, court depuis plusieurs jours à la recherche du Sonderbund, pour lui remettre la note des puissances médiatrices. Il a pénétré dans la charbonnerie où se cache M. Siegwart-Muller : il est entré dans le tonneau où M. Fournier reçut l'hospitalité. Il ne l'a pas trouvé : il a couru sur les rochers qui ont servi de voie à M. Cocatrix, et ne l'a pas découvert davantage. Le journal était désespéré, comme les chevaliers errants qui, dans un palais enchanté, entendaient partout la voix de leur amante et ne la rejoignaient jamais. Il était furieux comme don Quichotte en recherche de Dulcinee. A la fin, son correspondant lui annonçait que la grande decouverte est accomplie. *Euréca! euréca!* crient les *Débats* de la voix de Polyphème amoureux, etc., etc. »

La garde civique de Rome et les jésuites. — Les [illegible] font pour un bijou pour le grand-vizir, une tabatière d'or ornée de brillants pour un autre grand dignitaire de l'empire ottoman.

Cordon sanitaire contre les idées libérales. — Le gouverneur des provinces vénitiennes vient de publier un décret fulminant pour empêcher l'entrée, dans le royaume Lombard-Vénitien, de toutes provenances plus ou moins suspectes de libéralisme, entre autres les journaux de l'Italie centrale. En voici quelques passages :

« Considérant que l'état de quasi-anarchie qui va toujours en empirant dans l'Italie centrale a augmenté considérablement le nombre des publications politiques, toutes livrées aux idées du libéralisme moderne et ayant la coupable tendance de renverser l'ordre actuel des choses, sèment continuellement la calomnie et la haine de l'Autriche;

» Il est devenu indispensable d'empêcher que ces coupables produits d'une presse sans frein soient introduits et répandus dans les états autrichiens;

» L'unique moyen d'atteindre ce but est de frapper de la plus rigoureuse exclusion toutes les feuilles et gazettes qui paraissent dans les Etats de l'Italie centrale où se font ces publications de révolte...

» En conséquence, sont rigoureusement prohibées et traitées comme étant placées dans le *damnatur*, non seulement les feuilles de la catégorie indiquée ci-dessous, comme l'*Italia*, l'*Italico*, l'*Alba*, la *Bilancia* le *Quotidiano*, le *Courrier d'Italie*, la *Speranza*, le *Felrinio*, le *Contemporaneo*, etc., etc., mais aussi toutes les autres feuilles qui sont publiées dans les territoires romains, toscans, lucquois, et cela, tant que durera, dans ce pays, l'abus actuel de l'imprimerie. »

L'insurrection de Sicile. — L'*Alba* dit que la nouvelle donnée hier par la *Patria* sur l'insurrection de Sicile, est au moins prématurée.

On écrit de Naples au *Nouvelliste*, 12 décembre :

« Malgré l'agitation qui tient ici tous les esprits en émoi, il est une chose bien digne de remarque et faite pour confondre les appréciations malveillantes que des publicistes étrangers n'ont pas craint de répandre sur le caractère de nos populations et sur leur instinct politique, plus sain qu'on ne le croit généralement; depuis que les peuples des Deux-Siciles sont entrés dans la voie des démonstrations pacifiques, ils n'ont cessé de donner la preuve de la plus parfaite modération, et de cet accord unanime qui, seul, peut assurer le succès des grandes causes. Certes, les provocations les plus directes de la part de la police n'ont pas manqué. Les versions de tous genres n'ont pas cessé de les inviter à recourir de nouveau aux violences, mais elles ont compris qu'il fallait ôter ce dernier prétexte au despotisme qui pèse sur elles. Il faudra donc que les intentions, bonnes ou mauvaises, de la royauté, se montrent enfin au jour.

» A l'exemple de Palerme, les principales villes de la Sicile s'apprêtaient à faire leurs manifestations. L'intendant de Catane, alarmé par l'exaltation des esprits, et craignant que ces mouvements pacifiques ne se changeassent en un appel aux armes, demanda instamment au gouverneur militaire de Syracuse un renfort de troupes. Mais celui-ci répondit qu'il lui était impossible de disposer d'un seul soldat, n'étant pas sûr, avec les forces dont il disposait, de pouvoir dominer les événements, au cas où un mouvement viendrait à éclater dans sa province, où les esprits n'étaient pas moins surexcités.

» Le 4 du courant, une démonstration politique devait avoir lieu au théâtre de Catane, mais le bruit s'étant rapidement répandu que le roi, dans un entretien avec ses ministres, avait blâmé ces manifestations, disant que son peuple devait s'en rapporter à lui, tous les préparatifs furent suspendus, et à Catane, comme sur tous les points du royaume, on attend avec calme les actes qui doivent donner la justification de ces paroles.

» M. Mariano d'Ayala, officier d'artillerie démissionnaire, dont je vous avais annoncé l'arrestation lors des premiers événements, vient d'être relâché après trois mois de détention. On espère qu'il en sera de même pour l'avocat Charles Poërio, aucune preuve n'ayant pu être fourni contre ces messieurs.

» Lors de la funeste apparition du choléra à Naples, en 1837, le roi fit un vœu solennel à la madone, par lequel il s'engageait à faire célébrer chaque année, le 8 décembre, avec pompe et dans le plus grand appareil militaire, une messe commémorative au Champ-de-Mars. Ferdinand avait, jusqu'à cette année, scrupuleusement rempli son vœu pour l'éloignement du fléau ; mais, cette année-ci, la messe a été dite modestement à l'église San-Francesco, située vis-à-vis du palais. »

L'insurrection de Grèce. — Les journaux et lettres d'Athènes ne font aucune mention de l'insurrection annoncée par les lettres de Malte. Le *Sémaphore* croit, d'après ses correspondances, qu'il n'y a eu à Patras que quelques rassemblements excités par l'annonce de l'arrivée de Grivas, mais qui ont été facilement dissipés par la troupe.

Ce journal ajoute : « Le général Grivas, du reste, ne pouvait se trouver dans cette ville, le gouvernement turc ayant, dit-on, l'intention de le faire interner à Monestier. »

Le *Moniteur grec* contient la nouvelle suivante au sujet de ce personnage :

« On écrit de Larisse que le général Th. Grivas vient d'arriver dans cete ville, où il a été reçu avec les plus grands honneurs par les autorités civiles et militaires. A une demi-lieue de distance de la ville, le général Grivas a trouvé toute la garnison sous les armes et attendant son arrivée. Les troupes l'ont escorté jusqu'au konak du pacha, où il a été accueilli avec des honneurs non moins grands. On ne sait pas si le séjour du réfugié grec dans la ville de Larisse sera de longue durée. On dit, mais est-il possible d'ajouter foi à une pareille nouvelle, voyant les prévenances, les attentions dont Grivas est entouré, que la Porte vient d'envoyer l'ordre de le forcer à partir pour Monestier, où il doit être interné. »

Le même journal publie ce qui suit relativement à un autre rebelle réfugié sur le territoire ottoman, le général Griziotis :

« On écrit de Chio qu'un bateau à vapeur ottoman chargé de prendre à son bord le général Griziotis pour le transporter à Bousse, vient d'arriver dans le port, mais qu'il n'a pu jusqu'ici remplir sa mission, le général Griziotis ayant opposé un refus formel à l'ordre de la Porte. L'officier chargé de cet ordre a cru devoir informer le divan de cet obstacle et attendre de nouvelles instructions avant de recourir aux voies de contrainte. Griziotis est brouillé pour le moment avec Zervas et Scourtanioti, ses principaux complices. Cette mésintelligence provient de ce qu'ayant reçu de Constantinople une somme de 60 000 piastres envoyées comme secours aux réfugiés, Griziotis en tant que chef se la serait appropriée tout entière, et aurait refusé de la partager avec ses compagnons. »

Le sénat s'est enfin réuni ; c'est la première fois, depuis les débats de l'adresse que cette assemblée a tenu une séance. Du reste, il y a eu un changement [illegible] contre le grand-vizir.

» Sans mettre tout-à-fait fin à la crise ministérielle, la destitution de Hosrew-Pacha qui émane directement du sultan, a dû déconcerter singulièrement les mécontents, elle fortifie Reschid-Pacha et toute la portion du ministère qui poursuit avec lui l'œuvre du progrès ; il est permis d'assurer que le sultan ne s'en tiendra pas là, et qu'il comprendra aussi la nécessité d'éloigner le séraskier et le ministre de la marine, pour composer un ministère tout-à-fait homogène, et faire cesser ces tiraillements qui épuisent et énervent l'action du pouvoir.

» Depuis la notification officielle du *mémorandum* de la Sublime-Porte, la question turco-grecque se trouve plongée dans le calme le plus parfait. Les représentants des cinq grandes puissances attendent de nouvelles instructions de leurs gouvernements pour poursuivre leurs négociations avec la Sublime Porte, et essayer de concilier les réclamations du gouvernement impérial avec les prérogatives de la couronne de Grèce.

» Le choléra est toujours aussi inoffensif ; quelques attaques ont eu lieu, dit-on, dans les hôpitaux, mais la moyenne des morts est à peine de un sur cinq et le nombre des attaques journalières de deux et trois au plus. Aussi personne n'en parle, personne ne s'en inquiète et le choléra est comme non avenu.

» Des temps épouvantables viennent encore de régner dans la mer Noire, et l'on s'attend à recevoir bientôt la nouvelle de nombreux sinistres. »

FAITS DIVERS.

Dans sa dernière séance, la Société royale d'horticulture de Paris a fixé l'ouverture de sa prochaine exposition publique de fleurs et autres produits de l'horticulture au 23 mars 1848. A cette exposition sont surtout appelés à briller les camélias, les rhododendrons, les azalées, les pivoines, les fraises forcées. Les amateurs et les étrangers sont invités à y concourir, ainsi que les horticulteurs de profession.

— Un nouveau journal de l'opposition vient d'être fondé sous le titre l'*Indépendant de Moulins*. Au nombre des questions qu'il promet de défendre dans son programme, nous trouvons celles-ci : « Les améliorations sociales au profit de tous les intérêts légitimes, et surtout des classes populaires ; une organisation plus équitable du travail manufacturier et agricole ; l'éducation et une instruction saine et religieuse, mise à la portée du peuple. »

— Le conseil-général de la Corse, dit l'*Insulaire* de Bastia, a voté dans sa dernière session une somme de cent francs, pour l'érection de la statue de Jeanne-d'Arc à Orléans.

— La *Semaine* annonce que M. His de Butenval, chargé d'affaires de France à Rio-de-Janeiro, conformément aux ordres de son gouvernement, a remis au ministre des affaires étrangères du Brésil une note en forme de protestation contre les nouveaux tarifs établis en vertu d'une fausse interprétation d'un article des traités.

LE DROIT DE VIVRE. — Une fâcheuse agitation règne depuis quelques jours parmi les nombreux ouvriers qu'occupent à Puteaux, près Paris, les fabriques d'impression sur étoffes. Voici ce qui y aurait donné lieu : un ouvrier qui, depuis plusieurs semaines était sans ouvrage, et auquel la misère s'était d'autant plus fait sentir qu'il n'a que ses bras et son travail pour subvenir aux besoins de sa femme et de cinq enfants, s'étant adressé à un contremaître, en le suppliant de l'occuper, fût-ce même à prix réduit, pour pouvoir donner du pain à sa famille, reçut de ce contremaître un refus, et même, comme il insistait, celui-ci lui aurait répondu : « Si tu ne peux pas nourrir ta femme et tes enfants, jette-les à la rivière, et jette-t'y après eux. » Vrai ou faux, ce propos ayant été répandu parmi les ouvriers, une rumeur d'indignation s'éleva contre le contremaître, dont ils demandèrent impérieusement le renvoi.

Le chef de fabrique, avant de céder aux vœux des ouvriers, ayant voulu acquérir une connaissance personnelle de ce qui s'était passé, et demandant le temps nécessaire pour s'enquérir, fut menacé de voir ses ateliers mis en interdit. Sur ces entrefaites, un second conflit vint augmenter l'agitation des ouvriers. Un compagnon imprimeur sur étoffes, qui avait plusieurs fois demandé du travail à un chef de fabrique, étant venu une dernière fois trouver celui-ci, et éprouvant de sa part un refus, s'emporta contre lui en plaintes sans fondement, et finit par lui dire : « Au fait, il y a longtemps que votre figure et vos manières d'agir nous déplaisent. » Et, en achevant ces mots, il se précipita sur lui et le frappa.

Dimanche, les ouvriers n'ont cessé de remplir les cabarets ; lundi les ateliers ont chômé. Sur la demande du maire des mesures de nature à prévenir le désordre ont été prises. Deux ouvriers qui paraitraient avoir été signalés comme les principaux instigateurs de la fermentation qui se manifeste ont été arrêtés et amenés à la Préfecture de police, de même que celui qui s'est porté à des voies de fait à l'égard d'un chef de fabrique. (*Gazette des Tribunaux*.)

LE SALAIRE EN BRETAGNE. — Un spéculateur achète une partie de bois sur pied 18 000 fr. Pour l'exploiter, il a recours à des ouvriers qu'il met à marché. Ces malheureux, travaillant tantôt sous l'ardeur du soleil, tantôt sous une pluie pénétrante depuis quatre heures du matin jusqu'à huit heures du soir, gagnent par semaine *huit francs*, ci. 8 fr. » c.

Ils mangent par jour un pain de 3 demi-kilogrammes qui leur coûte 80 centimes; donc par semaine . . .	5 fr. 60		
Ils emploient 5 centimes de saindoux par jour dans leur soupe *sans sel*, ci.	»	35	
Ils consomment 5 cent. de tabac par jour, ci .	»	35	
La dépense totale de la semaine.			6 50
Déduction faite de leur salaire hebdomadaire, il leur reste.			1 70 c.

Ils ne mangent jamais de viande, ne boivent que de l'eau, sont à peine couverts de haillons, et couchent dans une étable sur la litière du bétail.

L'exploitation dure un mois. Chaque ouvrier, épuisé par les travaux les plus rudes, débilité par une nourriture insuffisante, presque toujours rongé par la fièvre, se retire emportant *six francs quatre-vingts centimes*, seul fruit de *son labeur d'un mois*, pour alimenter une famille souvent nombreuse dont il est l'unique soutien.

Le capital, sans travail, sans fatigues, fait sur l'exploitation un bénéfice de 12 000 fr... Equitable répartition ! (*Réforme*.)

INCENDIE A BORD. — On lit dans le *Courrier des États-Unis*, du 30 novembre : « Le dimanche 21 de ce mois, le steamer à hélice *le Phœnix* se trouvait à environ dix-neuf milles de Sheboygan (lac Michigan), lorsqu'on découvrit que le feu était à bord. Un vent frais régnait en ce moment, et cette circonstance, jointe à la confusion du moment, rendit inutiles tous les efforts que l'on aurait pu tenter pour arrêter les progrès de l'incendie.

---

(1) Épreuves en noir, 5 fr., et coloriées, 7 fr. — Épreuves de 1er tirage, 8 fr., et coloriées, 12 fr. — Id. de 2e tirage, 5 fr., et coloriées, 9 fr.

— Vous étiez sans domicile ?

— Malheureusement oui, monsieur.

— Vous n'avez donc pas de moyens d'existence ?

— Je n'en ai plus.

— Quel est votre état ?

— J'étais autrefois employé. A l'âge de 60 ans, je me suis retiré avec une petite aisance. Lorsqu'il y a trois ou quatre ans, les promesses d'actions de chemins de fer furent négociées à la bourse, je me jetai dans ces spéculations, et j'ai tout perdu. J'ai perdu mon morceau de pain. Je vous prie d'avoir pitié de moi.

— Votre fortune n'a-t-elle pas été compromise dans les opérations d'un courtier marron qui est en fuite ?

— Oui, monsieur, cet homme m'a bien cruellement trompé. J'avais la plus grande confiance en lui. Il n'achetait pas d'actions pour moi, tout en me disant qu'il en achetait. Mon argent servait à ses propres besoins. Je croyais être nanti, et je n'avais rien entre les mains. De la fumée voilà tout.

— Votre malheur est celui de bien d'autres. Personne ne vous réclame ?

— J'étais seul au monde. J'ai perdu il y a treize ans un fils unique. Je prie le tribunal de faire pour moi tout ce qu'il pourra.

— Le tribunal a égard à votre position. Mais il ne peut faire pour vous qu'une chose : vous envoyer au dépôt de mendicité, où vous trouverez un asile momentané.

— Je serais bien reconnaissant envers le tribunal.

Le tribunal condamne le prévenu à 24 heures de prison, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine il sera détenu au dépôt de mendicité de Saint-Denis. (*Droit.*)

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Plusieurs personnes se sont méprises sur la portée de l'arrêté pris, il y a trois mois, par M. le ministre des finances, qui interdit aux directeurs de poste de prendre des abonnements aux journaux. — Les directeurs de poste sont obligés de délivrer à toute personne qui le demande un mandat sur la poste de Paris, et ils ne peuvent prélever d'autre droit que 2 pour cent de l'argent versé, trente-cinq centimes pour le timbre du mandat, soit en tout :

Pour un mandat de 12 fr. . . . . » fr. 59 cent.
Pour un mandat de 24 fr. . . . . » 83
Pour un mandat de 48 fr. . . . . » 31

Ces chiffres prouvent qu'il y a une grande économie à s'abonner immédiatement pour un an ; on évite ainsi toute chance de retard et quatre affranchissements.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

AVIS. — Les abonnés de la Phalange sont prévenus que la livraison de janvier 1848 ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement. — Ils sont instamment priés de faire connaître leur renouvellement avant le 1er janvier, pour que nous puissions déterminer le nombre d'exemplaires à tirer, qui sera strictement basé sur les souscriptions reçues.

Chacun des cinq tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

La méthode Galin et la méthode Wilhem.

Paris, 8 décembre 1847.

A M. le rédacteur en chef de la Démocratie pacifique.

Par une délibération du 6 novembre dernier, le conseil municipal de Sedan vient de voter à *l'unanimité* des fonds pour remplacer dans les écoles communales la méthode Wilhem par la méthode de Galin. — Cette décision a été prise sur la demande de M. Rondonneau, qui pro-

C'est une grande et noble pensée que de vouloir initier le peuple aux douces jouissances d'un art qui doit contribuer à son bien-être et à sa moralisation ; mais, je le déclare, en mon âme et conscience, le moyen est insuffisant ; les élèves se découragent, se rebutent, et, sauf quelques rares intelligences musicales, aucun n'arrive au but : *lire promptement et bien la musique*. Le professeur, alors, ne pouvant faire des lecteurs, vous fait entendre des chœurs d'une exécution presque irréprochable ; il y dépense un temps, une patience et une énergie dont vous ne vous doutez guère ; le public accourt, applaudit avec vous ; on proclame bien haut les merveilles de la méthode, et la méthode n'y est pour rien. Je le confesse en toute humilité, mes élèves, comme ceux de l'Orphéon de Paris, sont d'assez bons récitateurs, mais ne sont pas lecteurs.

Qu'on ne vienne pas m'accuser, monsieur le maire, d'un amour irréfléchi du changement, ni de briser aujourd'hui l'idole que j'encensais hier ! La méthode Wilhem, comme expression de l'enseignement musical tel qu'il a été pratiqué jusqu'à ce jour, est incontestablement la meilleure ; mais le système est mauvais, puisqu'il fait d'un *art d'agrément* une étude interminable, pleine de difficultés, de dégoûts et d'ennuis, puisqu'il ne permet pas au plus grand nombre d'arriver, à cause de la multiplicité et de la complication des signes. Dans la méthode nouvelle, on est bien obligé d'en venir à l'étude de ces mêmes signes, afin que les élèves puissent étudier la musique avec la notation usuelle ; mais alors on a vaincu, à l'aide des moyens les plus simples, et en très peu de temps relativement, les deux plus grandes difficultés de la musique vocale : l'intonation et la mesure.

Le Comité central d'instruction primaire de la ville de Paris, sur un rapport de sa commission du chant, refuse la nouvelle méthode, ainsi que vous pouvez vous en convaincre par la lecture de la protestation de M. Emile Chevé. Les Frères des écoles chrétiennes de Paris, au contraire, l'adoptent avec empressement et en font les premiers l'application, dans leur demi-pensionnat de la rue des Francs-Bourgeois, 10, au Marais. — J'ai constaté avec admiration l'avancement de leurs élèves, sous l'habile direction de M. Chevé. Ainsi, monsieur le maire, en l'an de grâce et de lumière 1847, les Frères dits ignorantins vont se trouver à la tête du mouvement musical qui se prépare. Que les personnes intéressées à l'art ne s'y trompent pas ! la méthode Galin-Paris-Chevé n'est pas seulement un progrès ; mais, à moins qu'on nie le soleil, et cela est encore possible, elle sera la cause d'une révolution musicale. Les musiciens de mauvaise foi, et les partisans du *statu quo* en musique le sentent bien, puisqu'ils refusent, à Paris comme ailleurs, les expériences comparatives si fréquemment et si généreusement demandées par M. Chevé. Je vous le demande, monsieur, ainsi qu'à tout homme de sens et de bonne foi, refuser toute comparaison, n'est-ce pas s'avouer vaincu ?

Aujourd'hui, monsieur le maire, que j'ai dans les mains un moyen qui me permet d'obtenir, en un an, plus de résultats que je n'en ai obtenus en quatre ans et demi, malgré mes fatigues et mon zèle, j'ai l'honneur de solliciter de vous et du comité d'instruction primaire l'autorisation de substituer, dans les écoles de la ville à la méthode Wilhem la méthode Galin, si admirablement appropriée à la pratique par M. Aimé Paris, M. et Mme Emile Chevé.

Au mois d'août 1848, je vous prierai de vouloir bien, d'accord avec MM. les membres du comité d'instruction, désigner une commission qui devra constater et les progrès des élèves pendant l'année scholaire, et la supériorité *relative* de la méthode que j'ai l'honneur de vous proposer.

Agréez, monsieur le maire, l'assurance de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur,

RONDONNEAU.

Sedan, 18 novembre 1847.

A Monsieur Emile Chevé.

Monsieur,

Vous me demandez de vous tenir au courant des succès que je ne peux manquer d'obtenir dans l'application de votre admirable méthode, que j'ai bien consciencieusement étudiée et définitivement adoptée en remplacement de la méthode Wilhem. Je ne manquerai pas de vous en faire part en temps et lieu, et il est plus que probable que vous n'attendrez pas longtemps, car mon nouvel enseignement ne date que de quelques jours, et mes premiers essais ont déjà surpassé mon attente.

Je veux seulement vous dire aujourd'hui, monsieur, ce que j'ai fait, ce qu'on a fait pour moi ; et, avant tout, vous adresser mes remerciements bien sincères pour le service immense que vous m'avez rendu en me faisant connaître la théorie de Galin, la seule et vraiment rationnelle qui existe, et le travail précieux de Mme Chevé, qui l'a si heureusement complétée.

Le conseil municipal de Sédan, dans sa séance du 6 novembre dernier, m'a autorisé, à *l'unanimité*, a substituer dans les écoles de la ville la méthode Chevé à la méthode Wilhem, que je professais depuis quatre ans. En vertu de cette autorisation, j'ai donné ma première leçon, le 10 novembre, dans les écoles primaire et supérieure. L'étude de la musique est obligatoire pour les élèves de ces deux établissements ; elle est facultative pour ceux du collège, dont quelques élèves seulement se sont joints à ceux de l'école supérieure. Dans quelques jours, je commencerai chez moi un cours pour les jeunes personnes, et le soir un cours gratuit pour les ouvriers. — Voilà pour Sedan.

A Charleville, les couvents du Sacré-Cœur et du Saint-Sépulcre ont adopté la méthode Galin-Paris-Chevé pour leur pensionnat ; deux autres institutions ont suivi ce bon exemple. Tout me fait espérer que je serai à même de commencer très incessamment un cours au collège de Charleville. Les amis du progrès et les musiciens de bonne foi ne manqueront donc pas, dans les deux villes, des moyens de se convaincre de la supériorité de la méthode Chevé sur toutes les méthodes connues. Tout cela, monsieur, s'est fait sans trop de peine, sans obstacles sérieux ; au point que vous me voyez tout confus, moi, soldat obscur, d'avoir triomphé si facilement, quand votre courageux dévouement de chaque jour et votre désintéressement si rare sont encore incompris ou méconnus à Paris.

devons-nous le continuer en 1848 ?

Ambert. — M. N. — Les 27 pour la PA. ont été payés, mais non les 24 pour les livres de mus., dont alors vous ne saviez pas le prix ; voilà l'explic. toute naturelle — Nous ferons ce que vous désirez pour l'aff. qui term. v. let. — Nous ferons traite au 15 janvier.

Cp. de la Bathna. — M. A. — C'est 26. 10.

Metz. — M. de B. — Nous sommes heureux de pouvoir offrir à M. R. tous les numéros qu'il demande. — Vos observ. sont pleines de sens et de justesse. — Complétement d'accord pour les comptes.

Bonnétable. — M. L. — Notre p. c. du 15, vous concernant, doit être consid. comme non avenue. — Nous remettons aujourd'hui le paquet de livres et reçus au bureau des Jumelles. — C'est 46. 75 au lieu de 48.

Bourse du 21 décembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	117 »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
— — fin courant	117 40	117 30	117 40	117 30
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct.	75 60	75 65	75 55	75 65
— — fin courant	75 65	75 65	75 60	75 60
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	76 80	76 85	76 80	76 80
— — fin courant	76 75	76 85	76 75	76 80

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3305 »»		
4 0/0 J. »	» »»» »»	O. V. de Par.	» 1370 »»		
Emp. 1848. au Ct	» » »/»	C. hyp.	» »»» »»		
—— fin Ct	» » »/»	— Gouin	» 1130 »»		
B. du Trés.	» 4 7/8	— Ganneron.	» 1010 50		

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »» ——	»» »»	»» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »» ——	»»» »»	»»» »»
REPORTS.		du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0		»» 03	07 1/2	25 »/»	27 1/2
3 p. 0/0		»» 20	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME	DrC. 97 »/» »/»
Récép. Rotsch.	» 102 »/»	BELG. 2 1/2	» »»» »/»
ESP. Dette act.	» 24 1/2	— 4 1/2	» »» »/»
— — pass.	» 3 1/2	— do 1840	» 97 3/4 »/»
— 3 p. 0/0.	» 30 1/4	— do 1842	» »» »/» »/»
Dette intérieu.	» 26 1/2	— Banque	» »»» »»
PORT. 5 0/0 1847	» »» »/»	— do Em. 1841	» »»» »»
HOLL. 2 1/2	» »» »/»	PIÉMONT	» 1060 »»
HAITI	» »»» »/»	AUTRICHE	» »»» »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
A Can. 5 0/0	1200 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	285 »»
— O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	198 75
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1211 25
— à Rouen	912 50
R.-Havre	478 75
Avignon	582 50
Str. à Bâle	165 »»
Paris-Str.	417 50
Tours-Nan	400 »»
Orl.-Vierz.	331 25
C. du Nord.	553 75
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	375 »»
Orl.-Bord.	402 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	397 50
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Mabert.	»»» »»
F. de l'Av.	»»» »»
Union lin.	»»» »»

MARCHANDISES. — Esprit 3/6. Disponible et courant du mois, 63 fr.; 8 premiers mois, 62 fr.; Cette, 49 fr.; Bordeaux, 54 fr. 50; Rouen, 66 fr.

Savon disponible, belle qualité, 101 fr.

Huile de colza disponible et courant du mois, 101 fr.; 4 premiers 1848, 101 à 101 50; 8 derniers, 100 fr.; épurée, 107 fr.

Lille est venu, colza, 86 fr.; lin, 85 50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 décembre.

» h. »|» OPÉRA. — La Jérusalem.
7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Don Juan d'Autriche.
8 h. »|» ITALIENS. —
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — L'Eclair, le Maçon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Les Atrides, l'Ami Grandet.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Félix, une Bonne Fortune.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Hamlet.
» h. »|» VAUDEVILLE. — Relâche.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Jérôme, Moulin, Turlurette, Conquête, les Chroniques.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Didier, Ve Pinchon, Suzanne, les Malheurs.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres, Revue de 1847.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ. — Grâce de Dieu, le Sonneur.
6 h. »|» COMTE. — Magie, l'Anguille, le Reproche, Steeple-Chase, Michel.
6 h. 1/2 FOLIES. — César, Fille de Marbre, Adine.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — La Fille du Diable, Feu sous la Cendre, 25 moins 1.
5 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — La Fortune, Sans tambour, Jacques II, le Brasero, les Fifres.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

Les nouveaux souscripteurs dont l'abonnement partira du 1er janvier prochain, recevront avec le premier numéro de leur abonnement tout ce qui aura paru du roman de M. de Caudin, LES MEMOIRES DE MARIE CLAVEAU.

PARIS, 22 DECEMBRE.

Application de l'Armée aux Travaux publics.

Malgré la déclaration formelle d'un juge assurément fort compétent, M. le maréchal duc d'Isly, le *Moniteur de l'Armée* proteste encore contre l'application des soldats à des travaux productifs ; il allègue le danger de faire concurrence à *l'industrie* en France, quand il s'agit surtout d'agriculture et de ces travaux agricoles aujourd'hui délaissés au grand détriment de la chose publique, tels que les dessèchements, défrichements, boisements, endiguements, irrigations ; il trouve suffisamment *laborieuse* la journée du soldat, quand, au dire des officiers les plus éclairés, on prodigue, non pour *utiliser* la journée du soldat, mais pour l'absorber et la remplir, les exercices superflus et les minuties. Enfin, le *Moniteur de l'Armée* s'appuie sur ce vieux préjugé que le travail manuel dégrade et qu'il est beaucoup plus honorable pour les officiers et les soldats de passer la journée au café, de blanchir leur fourniment ou de faire l'inspection des boutons de guêtres, que de féconder le sol de la patrie. A cet appel de la *Démocratie pacifique*, « Soldats, à la pioche, à la truelle, à l'enclume ! Le *Moniteur de l'Armée* répond :

« Ainsi, il n'y aurait donc dans nos rangs que des manouvriers, que des goujats ! »

Nous n'avons rien à répondre, si ce n'est que nous considérons avec M. le maréchal Bugeaud la question de l'application de l'armée aux travaux publics comme jugées en principe par l'opinion. Les rapports des nations tendent à se régler, à s'organiser comme les rapports des provinces dans l'intérieur de chaque état ; la guerre est un fléau qui disparaîtra comme la famine et la peste. Quant à la fonction de compression que l'armée remplit en temps de paix, elle deviendrait inutile du jour où le bien-être des masses sera t assuré par une meilleure organisation du travail ; car ce sont toujours les privations qui enfantent les grèves et l'émeute.

Dans un avenir qui, nous l'espérons, n'est pas éloigné, le sabre et la baïonnette seront conservés dans les musées comme des curiosités historiques. Dès à présent, tout en reconnaissant la nécessité de l'organisation militaire, nous ferons observer que les applications de cette force redoutable sont de plus en plus rares, et que la grande majorité des militaires européens, appelés sous les drapeaux depuis l'empire, a terminé le temps de son service sans avoir aperçu le feu. Croyez-vous donc protéger avec intelligence la considération de l'armée quand vous dites qu'elle doit absorber notre plus vigoureuse jeunesse, nos meilleurs chevaux, un matériel de choix, le plus clair du budget national et nous restituer en échange la chance, l'éventualité d'un service que, dans le fait, elle ne rend presque jamais ! Que nos soldats, tout en demeurant armés, deviennent une force productive, et l'opinion publique ne leur marchandera plus, soyez-en certains, ni la considération, ni la solde. Que le *Moniteur de l'Armée* ne s'acharne plus à soutenir des thèses surannées, à restaurer des préjugés vermoulus ! Il n'empêchera pas l'application de l'armée aux travaux d'utilité publique, et le seul usage qu'il puisse faire de ses connaissances spéciales en cette matière serait de chercher par quels procédés de transition cette idée peut recevoir une application graduelle.

Nous ne pouvons nous empêcher de signaler à nos lecteurs la conduite indigne des journaux défenseurs du Sonderbund, et notamment de l'*Univers* et de l'*Union monarchique* envers M. de Maillardoz, commandant des troupes catholiques à Fribourg. Il est rare qu'un parti vaincu ne rejette pas sur la trahison la cause de sa défaite. On n'a pas épargné cette accusation à M. de Maillardoz. Tout homme de bonne foi eût reconnu cependant que la capitulation de Fribourg était due au plan fort sage du général Dufour, qui s'est présenté devant cette place avec des forces tellement imposantes et une artillerie tellement supérieure, qu'à moins d'un *miracle* vainement attendu, la résistance du Sonderbund eût amené un massacre et probablement l'incendie de la ville sans rien changer à l'issue du combat. M. de Maillardoz, en capitulant, a fait preuve d'humanité et d'un genre de dévouement qui a son mérite, puisqu'il s'exposait aux malédictions dont il est aujourd'hui l'objet. Ses ex-amis ne se sont pas bornés à incriminer sa conduite à Fribourg, ils ont voulu le rendre responsable de la chute des Bourbons en 1830, parce que M. de Maillardoz, à cette époque lieutenant-colonel des Suisses de la garde, a exécuté les ordres de retraite qui lui ont été donnés. Cette revanche, que l'esprit de parti essaie de prendre sur un vieillard sans défense, révoltera toute âme généreuse, et nous n'avons pas lu sans émotion ce dernier paragraphe d'une lettre adressée par M. de Maillardoz à l'*Union monarchique* :

En terminant, je vous féliciterai, Monsieur, du succès qu'ont déjà obtenu vos correspondants ou vos propres calomnies dans l'intérêt des jésuites ou autres affiliés, car vous avez déjà réussi à m'aliéner l'affection et les secours des seuls soutiens que j'avais de ma vieillesse et de mon existence.

Besançon, le 10 décembre 1847.

Le marquis DE MAILLARDOZ.

La Peur du Communisme.

Le communisme sert en ce moment à merveille aux vues rétrogrades du ministère. A l'aide de cet épouvantail, il essaie d'exciter le fanatisme conservateur et de rendre la majorité plus aveuglément hostile à toutes les idées de progrès. Il veut justifier son immobilité systématique par l'imminence d'une révolution sociale. Nous espérons que le pays ne sera pas dupe de cette tactique, et comprendra, au contraire, que le danger des doctrines subversives n'est que le résultat de l'aheurtement du pouvoir. Il nous sera facile de rendre prochainement cette démonstration évidente.

Aujourd'hui nous constatons avec plaisir que les organes de l'opposition constitutionnelle découvrent le piège qui est tendu à l'opinion publique, et reconnaissent la main de M. de Metternich dans la nouvelle politique qu'on veut inaugurer en France. Voici en quels termes judicieux la *Patrie* de ce soir démasque l'habile manœuvre de nos gouvernants :

On feint de se préoccuper beaucoup dans le monde officiel des progrès d'une doctrine. Le communisme, dit-on, travaille notre société ; le gouffre se creuse ; ceux qu'un journal ministériel a nommés les *barbares*, nous menacent d'une nouvelle catastrophe. Ce n'est plus 93 et la guillotine qui se dressent devant nous ; c'est un épouvantail d'expropriation générale.

Le danger qu'on nous signale est-il bien sérieux ?

Pour répondre à cette question, nous devons d'abord rappeler que cette menace du communisme n'est point nouvelle ; M. de Metternich l'a inventée depuis plusieurs années. Le mot d'ordre a été donné entre les trois cours du Nord ; il n'y pas eu un mouvement, un soupçon de révolte dans les provinces démembrées de la Pologne, qu'aussitôt on n'ait lancé de Vienne, de Berlin, de Saint-Pétersbourg l'accusation de communisme. Pour M. de Metternich et consorts, tous ceux qui appellent de leurs vœux la résurrection de la Pologne sont des communistes. Il y a ainsi des communistes parmi tous les honnêtes gens de l'Europe. Les choses à cet égard ont même été poussées si loin, que M. le comte de Montalembert, pour ses discours à la chambre des pairs, a été formellement accusé d'être un fougueux partisan du communisme par une feuille dont la cour de Vienne inspire presque officiellement la rédaction.

C'est en pratiquant trop l'amitié de M. de Metternich que notre ministère a contracté l'habitude de parler avec un effroi joué du communisme.

Et nous n'avons pas besoin de dire ici quels sont les motifs honnêtes de cette tactique. Quand on gouverne au nom des principes, on peut répondre à ses adversaires au nom de ces mêmes principes. Mais, quand on ne gouverne que par et pour quelques intérêts matériels, il faut bien se défendre, comme on peut, en surexcitant l'instinct brutal de la conservation. Alors, on jette l'alarme parmi les intérêts. Or, de tous les intérêts, le plus vivace, le plus énergique, le plus puissant, c'est à coup sûr la propriété. On ne peut s'adresser à l'honneur, à la dignité, au droit, à la raison ; on crie à la propriété de prendre garde à des ennemis invisibles qui l'entourent et l'assiègent. Ces ennemis, qu'on ne saurait voir, on les montre charitablement dans tous ceux qui n'approuvent pas une politique et qui demandent la réforme du gouvernement.

Non, le communisme ne menace personne en Europe. Cette doctrine, que nous n'avons pas à juger ici, a placé son idéal trop loin des faits pour qu'elle puisse jamais entrer réellement même dans une tentative pratique. Cette doctrine, si nous ne nous trompons pas, n'a pas été complétement formulée. Elle existe à l'état d'aspiration dans la région métaphysique de quelques principes dont rien encore n'a montré, même en théorie, l'organisation possible. Un homme très compétent sur ce sujet, M. Pierre Leroux, a dit du communisme qu'il n'est pas une doctrine, mais bien seulement un sentiment. Il est même à remarquer que ceux qui partagent ce sentiment paraissent subir l'influence des immenses difficultés qui s'opposent à leurs vœux : aussi se signalent-ils, parmi tous ceux qu'agite l'espoir d'une révolution radicale, par les caractères de la patience et de la douceur.

Toutefois, on ne peut le méconnaître, il est aujourd'hui, sous la dénomination particulière de *questions sociales*, une série de problèmes, d'idées et désirs qui ne manquent pas d'offrir de véritables dangers. Ce n'est pas impunément que l'on fait un culte de la richesse et que l'on propage par toutes sortes d'exemples la passion des jouissances matérielles. Si le gouvernement appelle communisme cette cupidité qui, voyant dans la richesse l'unique moyen de compter pour quelque chose dans l'Etat, veut à son tour être quelque chose et tend avidement à la richesse, certes, le gouvernement a raison de s'effrayer du communisme. Mais qui donc parmi nous est coupable de cette corruption de l'activité de chacun, connue autrefois sous le nom passion politique ?

Qui donc a fait de cette France, jadis illustre par la générosité et l'élévation de ses sentiments et de ses vœux un peuple où l'on compte désormais les opinions désintéressées, les efforts exempts d'ambition personnelle ?

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 23 DÉCEMBRE.

MÉMOIRES DE MARIE CLAVEAU [1]

SÉMINARISTE.

> Ceci, je le sais bien, est leur faute
> encore moins que leur malheur.
> (MICHELET).

II.

L'ÉGLISE.

Dès que je me sentis seul au milieu d'une foule dont la mobilité, la diversité, la richesse inaccoutumées contrastaient si étrangement avec la tenue discrète, uniforme et pauvre du noir essaim que je venais de quitter, un rapide éblouissement troubla ma vue, et je fus obligé de m'appuyer sur le premier banc, avant de présenter aux fidèles la brillante aumônière qu'on m'avait mise entre les mains. Cependant ma faiblesse ne dura qu'un instant. Je repris courage et traversai le banc d'un pas ferme, penchant la tête à chaque main pieuse qui s'avançait pour l'aumône. Bientôt je fus assez maître de moi pour distinguer sans confusion les yeux les plus brillants et les mains les plus blanches ; je pus entendre nettement les voix solennelles des chantres alternant avec les puissantes vibrations de l'orgue ; je discernai avec un plaisir indicible les parfums divers du fenouil et des fleurs, de l'encens et du buis dont la cathédrale était embaumée. Peu à peu la grandeur et le charme saisissant de ces accords, l'énergie de ces émanations enivrantes donnèrent à mon esprit une lucidité de perception inouïe. Alors tout se transfigura devant moi. J'embrassai d'une seule et même aspiration tout l'effet de la pompe théâtrale qui m'entourait : le luxe des bannières, les mille reflets des vitraux de Dagobert, les éclairs du soleil brisés par le poli des croix, des flambeaux et des lampes ; les ondulations d'une fumée bleuâtre, le blanc cortège des jeunes filles, l'élan cadencé des encensoirs, les mouvements fougueux d'une musique triomphale, les contrastes si mélancoliques produits par la voix faible et solitaire de l'officiant, la splendeur du tabernacle, les proportions colossales de la nef, l'audace des colonnes qui, de leur jet unique, semblent guider l'œil et la prière jusqu'aux pieds du Créateur ; en un mot toute la magie sublime du culte catholique me pénétra au fond de l'âme ; chaque détail m'atteignit distinctement au milieu de cette inexprimable harmonie ; tous mes sens furent charmés à la fois par le rituel prestigieux d'une religion dont le but primitif était la mortification des sens.

Il me sembla qu'une révélation d'en haut m'arrivait en ce beau jour ; il me sembla que je n'avais jamais compris la gloire du crucifié ; il me sembla que les voix des anges étaient descendues dans ces accords magnifiques et que leur vol invisible sillonnait ces suaves odeurs. La communion de l'esprit et du corps était si complète en moi que je crus assister au mariage du ciel et de la terre. La fusion des périssables vivants avec les âmes immortelles, du monde réel avec le monde idéal frappa mon imagination d'une manière si vive et si précise que j'attendais presque une apparition divine, une miraculeuse vision. Ma poitrine était dilatée, mon cœur battait violemment, je fendais la presse avec hardiesse et légèreté ; je me sentais comme enlevé sur les ailes de l'enthousiasme.

Au moment de quitter la nef pour monter dans le chœur, je m'arrêtai stupéfait, anéanti.... En face de moi s'avançait une figure à demi-voilée, brillante sous l'or et les perles, mais brillante surtout d'un éclat que ne sauraient prêter ni les perles ni l'or. Elle marchait vers moi, s'inclinant avec un sourire ineffable. Je voulus me prosterner... j'étais immobile. Je voulus prier... ma voix restait muette ; mais, du fond de mon cœur, s'éleva cette oraison qui jusqu'alors n'avait offert nul sens à mon esprit :

« Salut, Marie, pleine de grâce ! vous êtes bénie entre toutes les femmes... »

L'apparition continuait à s'approcher. Je demeurais pétrifié dans mon extase. L'élévation sonna, lorsque mes genoux tremblants ne pouvaient plus me porter. Je tombai machinalement, et je sentis passer sur mon visage, comme un souffle glacé, le voile de la vierge qui s'agenouillait aussi près de moi. Alors seulement je remarquai dans sa petite main gantée une aumônière semblable à celle que je portais.

Cette remarque arrêta brusquement le cours de mon rêve ; mais la secousse du réveil fut si violente, que, pour la seconde fois, un vertige troubla ma vue ; je sentis tourner la terre, mon front heurta l'angle d'une marche, le sang jaillit, et la douleur seule m'empêcha de perdre l'usage de mes sens. [illegible] nerveux avec lequel je me redressai attira l'atte[illegible]uêteuse. Voyant mon visage taché de sang, elle ne [illegible] cri qui se perdit pour tous, excepté pour moi, da[illegible]es du *sanctus*. Aussitôt elle posa sur une chai[illegible]it, plia un mouchoir élégamment brodé, et, n'[illegible]re charitable que pour un acte de charité, elle [illegible]essure. Je m'abandonnai sans résistance aux soi[illegible]créature, et, dans mon admiration, j'oubliai de lui témoigner ma reconnaissance. J'ai appris depuis qu'admirer une femme, c'était la remercier.

J'étais retombé sous l'influence d'un charme nouveau. Toute sensation avait fait place en moi au plaisir ignoré de contempler cette femme, la première qui m'ait personnellement attesté l'existence d'un sexe autre que le mien.

Oh ! qu'il était doux, ce sexe dont on ne m'avait jamais parlé et qui se manifestait à moi sous une forme doublement attrayante, avec la beauté pour apanage et la charité pour mission !

Le monde n'était donc pas fini aux portes du séminaire ? il y avait donc pour l'homme d'autres objets d'amour que son Créateur ? d'autres anges que ceux qu'on ne voit pas ? un autre ciel sur la terre, peut-être, dont on ne m'avait rien dit ?...

Absorbé dans ces idées, affaibli par mes émotions, curieux de tant de charmes, je les épiais naïvement, j'étudiais chaque geste, j'observais avec une stupéfaction délicieuse la souplesse de chaque mouvement, la délicatesse de chaque membre, en un mot, je faisais à peu près le travail d'un naturaliste qui découvrirait un animal inconnu.

Je ne m'aperçus point que le *sanctus* était fini, que moi seul je restais prosterné devant mon idole nouvelle, et je ne pensai à me lever qu'au moment où je la vis près d'échapper à mes regards. Alors je m'élançai sur ses pas, comme si je n'avais eu maintenant autre chose à faire que la suivre et l'admirer.

Mais le suisse impassible, le suisse qui n'avait rien vu qu'une bosse à la tête, le suisse, payé pour être charitable et non pour être enthousiaste, m'opposa le manche de sa hallebarde, et me guida malgré moi d'un autre côté, répétant froidement de sa voix monotone la formule que j'avais oubliée :

« *Pour le petit séminaire, s'il vous plaît* ! »

Je le suivis, mais le petit séminaire eut de ce moment peu d'éloges à me donner sur le soin que je mis à grossir son trésor.

Cependant j'achevai ma corvée, dont je désirais alors le terme, autant que j'en avais accueilli le commencement avec joie. Il me tardait de me trouver seul pour résumer sans gêne tant d'émotions dont les causes premières m'étaient devenues intolérables depuis la délicieuse intervention qui en avait changé la nature et l'objet. J'éprouvais un besoin de solitude plus douloureux que la soif et la faim. Je souhaitais que la terre pût s'ouvrir sous mes pieds et m'isoler du tumulte. La lumière brûlait mes yeux, la musique irritait mes oreilles, les parfums exaspéraient mon cerveau, la pompe me fatiguait, la foule m'accablait, l'encens m'écœurait, tout m'importunait à un point incroyable. Aussi, lorsque je repris au milieu de mes condisciples la rue qui ramenait au séminaire, j'aspirai l'air avec le même plaisir qu'un homme tout à coup délivré d'un cauchemar.

Alors pourtant commencèrent mes tribulations les plus sérieuses, et, dégagé de la foule, je fus moins seul qu'au milieu de la foule ; car

(1) Voir le numéro d'hier,

[illegible], si insuffisantes qu'elles soient !

Tout se lie et s'enchaîne étroitement, dans le mal comme dans le bien, dans une société inquiète et tourmentée, comme dans une société qui se relève et se régénère. L'extrême détresse enfante les sinistres extravagances du communisme. Quelle forme voulez-vous donc que prennent, dans les esprits condamnés à l'ignorance par la misère elle-même, le ressentiment de douleurs toujours vivantes et l'espérance d'une réparation? Pour parler la sublime langue de l'Evangile, ce n'est pas seulement le pain du corps que nous réclamons pour le peuple, mais le pain du cœur et de l'intelligence, les bienfaits de l'éducation, la haute et solide notion du droit et du devoir. Mais à quoi bon lui faire comprendre son droit puisqu'on le dénie? Quant à son devoir, on voudrait bien qu'il le comprît; mais, comme l'idée du devoir est inséparable de l'idée du droit, et que cela pourrait mener trop loin, on trouve plus commode et plus expéditif de lui imposer le devoir. C'est l'affaire de quelques lois et de quelques agents de police : n'est-ce pas un admirable système de gouvernement ?

Oh ! oui, bien admirable, en effet, mais par l'incroyable naïveté du scepticisme qui l'a fondé et qui le pratique, par la grandeur, par l'imminence des périls qu'il a suscités ! Voilà dix-sept ans qu'en dépit des promesses de la charte, on dénie la liberté de l'enseignement, et non-seulement on dénie cette liberté, mais on ne veut pas, on ne sait pas faire quelque chose pour l'enseignement populaire, quel qu'il soit, libre ou non, placé ou non sous la main de l'Etat. L'Université est, à vrai dire, inabordable pour le peuple, et nous sommes tentés d'en féliciter le peuple. L'instruction primaire est livrée partout à une précarité désolante. On a voté une loi pour l'instruction primaire ; et nos centriers repus n'ont oublié qu'un point : ils ont oublié de voter un peu de pain pour l'instituteur.

Quant à l'enseignement professionnel, il est encore tout à fait nul, et c'est une des hontes de ce grand pays de France, si fier de sa civilisation. Mais qu'importent tous ces problèmes, toutes ces douleurs à soulager, tous ces préjugés à détruire, toutes ces idées à répandre ! Oui, qu'importe, pourvu que M. Sauzet soit nommé président et que M. Guizot garde son portefeuille !

M. Vavin a adressé hier la lettre suivante au rédacteur en chef du *Journal des Débats* :

Paris, 20 décembre 1847.

Monsieur,

Dans votre feuille du 16 de ce mois, vous avez publié un article sur les chemins de fer de Versailles et sur la part que j'ai prise aux discussions qui sont relatives à cette affaire.

Je viens y répondre et vous prie de faire paraître ma réponse dans votre plus prochain numéro.

Et d'abord, en ce qui me concerne, voulant de suite débarrasser la discussion de ce qui m'est personnel, je réitère ici cette déclaration déjà faite par moi à l'assemblée générale des actionnaires et ailleurs.

Lorsque précédemment, à la chambre des députés, j'ai repoussé toute division des avantages du chemin de l'Ouest entre la rive gauche et la rive droite (qui aboutirait nécessairement à l'anéantissement du chemin de la rive gauche), tout traité de fusion des deux compagnies, j'étais complètement étranger à l'une et à l'autre, je n'agissais que dans un intérêt public. Dernièrement, des actionnaires de la rive gauche, en très grand nombre, convaincus que leurs intérêts véritables étaient contraires à la fusion, et que, loin d'être soutenus, ils étaient combattus par le président de leur conseil d'administration, président ordinaire des assemblées générales, sont venus me trouver et m'ont prié d'accepter la présidence de l'assemblée du 13 décembre, qu'on était dans l'intention de me déférer.

J'ai refusé d'abord, mais sur de nouvelles instances, je me suis concerté avec des personnes éminemment honorables et élues par les

[illegible] précier les hommes honnêtes et impartiaux ; vous même, monsieur, vous regretterez, j'en suis convaincu, d'avoir cherché à faire naître sur ma conduite et mes intentions des soupçons que repousse ma vie tout entière.

Arrivons maintenant à l'affaire en elle-même.

Vous raisonnez dans votre article comme si c'était dans un intérêt seulement de localité ou de compagnie que, soit l'attribution à la société de la rive droite de la tête du chemin de l'Ouest, soit le partage entre elle et sa rivale, soit la fusion des deux, a été constamment combattu et repoussé. Là est l'erreur : l'intérêt de la ville de Paris, l'intérêt des provinces de l'ouest, réclament l'attribution de la tête de chemin à la rive gauche exclusivement. Peu de mots suffiront pour l'établir. En ce qui concerne la ville de Paris, les trois délibérations du conseil municipal et du conseil général, composé de 44 membres (les représentants de la rive gauche n'y sont qu'au nombre de 9), attestent suffisamment ce que j'avance ; je vais rapporter à la fin de ma lettre, et je vous prierai de comprendre dans votre insertion ces trois délibérations. En les lisant, on reconnaît que, ne pas laisser à la rive gauche l'entrée du chemin de l'Ouest, que lui attribue sa position naturelle, que lui ont solennellement promis à plusieurs reprises les représentants du gouvernement, que lui assure enfin la loi du 21 juin 1846, c'est léser injustement les intérêts municipaux de tous les quartiers de la capitale, ceux de la rive gauche, en les déshéritant d'un avantage qui leur est propre et dont ils ont tant besoin ; ceux de la rive droite, en appelant sur un seul point une agglomération, un encombrement qui les rendraient dangereux et difficiles.

En ce qui concerne les provinces de l'Ouest : Une compagnie sérieuse ne s'organisera pas pour exploiter le chemin, si elle doit être chargée de deux entrées dans Paris, et si, par le fait de la rive droite, elle se trouve grevée d'un excédent de dépense qu'on ne peut pas évaluer à moins de 30 millions, et qui se compose comme il suit :

Rachat des actions de la rive droite.	12 000 000
Dettes de la droite.	6 000 000
Redevance à payer au chemin de fer de St-Germain ; elle s'est élevée, cette année, pour le chemin de Rouen au Havre, à environ **700 000 fr.**, ce qui donnerait un capital de **14 000 000** fr. Ne portons que 1/2. . . .	7 000 000
Les frais d'aggrandissement de la gare rue Saint-Lazare et aux Batignolles.	5 000 000
Total. . . .	30 000 000

Dans ce calcul ne sont pas compris les frais d'un double service, d'une double administration, d'un double matériel, d'un double entretien, etc.

Attacher à la concession ou à l'adjudication du chemin de l'Ouest une condition aussi onéreuse, c'est repousser toute compagnie, c'est compromettre d'avance l'entreprise, c'est priver les provinces de l'Ouest des avantages d'un chemin de fer, c'est, en quelque sorte, les reléguer dans un impasse et les éloigner de la capitale à une distance qui bientôt et par comparaison semblera infranchissable.

Indépendamment de l'intérêt général de Paris, de l'intérêt général des provinces de l'Ouest, l'intérêt politique, et je le développerai dans un autre article, si cette polémique continue, milite en faveur de la rive gauche.

L'intérêt réel des voyageurs enfin le réclame aussi d'une manière impérieuse. En voulant tout attirer dans la gare de la rue Saint-Lazare, tout faire passer sous les mêmes tunnels, sur le même chemin, on exposerait bien imprudemment la vie des citoyens ; on appellerait en quelque sorte des sinistres, des désastres plus épouvantables encore que tout ce qui est arrivé jusqu'ici sur ces lignes de fer et de feu, où il faut tant d'ordre, tant de précautions, où une confusion, où un retard, où l'erreur d'un moment peut être la cause d'un malheur public.

Vous parlez, monsieur, de l'agrément que peuvent avoir les voya-

[illegible] qu'il a fait en faveur de compagnies et de hauts financiers, qui disaient ne pouvoir exécuter leurs engagements envers l'Etat, ne peut exproprier, ne peut ruiner une compagnie qui a fait tous ses efforts pour remplir les siens.

Le devoir du gouvernement, au contraire, je ne crains pas de le dire, est de maintenir la compagnie de la rive gauche, de la seconder, de lui permettre de profiter des avantages incontestables de sa position ; car il assure ainsi, et seulement ainsi, le recouvrement en capital et intérêts de la créance de 5 millions.

Je terminerai, monsieur, en déplorant les scènes inqualifiables de tumulte et de désordre qui ont signalé la dernière assemblée générale, que la honte, que la responsabilité en retombent sur ceux qui les ont protégées ou qui y ont contribué. Les instigateurs, les auteurs de ces scènes étaient évidemment ceux qui, voyant une majorité compacte (372 contre 205, résultat du scrutin qui m'avait appelé à la présidence), voulaient me forcer à lever la séance, rendre impossible le scrutin, et remettre à un autre jour, pour lequel ils comptaient, sans doute, sur le succès de nouvelles manœuvres, la solution de la question relative à la fusion et la nomination des membres du conseil d'administration.

Je crois que les instigateurs de ces désordres en rougissent eux-mêmes aujourd'hui, et ils ont raison ; heureusement le commissaire de police et une escouade de sergents de ville, que je n'avais pas fait venir, mais qui depuis le matin stationnaient dans la cour, où ils avaient été appelés dans la prévision d'un tout autre résultat, sont venus expulser de l'estrade où siégeaient les membres du bureau, et qui avait été violemment envahie, les perturbateurs, parmi lesquels on aurait eu, j'en suis convaincu, bien de la peine à compter quelques actionnaires sérieux de la rive gauche seulement.

Encore un mot et je termine. L'ordre une fois rétabli, il a été procédé au vote : une majorité immense a repoussé la fusion ; l'assemblée a voulu me déférer la place de membre du conseil d'administration ; après avoir remercié les actionnaires de ce témoignage de confiance, je l'ai hautement refusé, parce qu'il doit être bien entendu que je ne veux pas m'immiscer autrement dans les affaires de la compagnie, et que je rentre dans mon caractère de citoyen exclusivement dévoué aux intérêts publics. C'est donc par erreur que quelques journaux ont annoncé que j'avais été nommé président du conseil.

VAVIN,
Député de Paris (11e arrondissement).

Nos lecteurs connaissent déjà ces délibérations, nous nous dispensons de les reproduire.

COMITÉ CENTRAL DES ÉLECTEURS DE L'OPPOSITION DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

La pétition pour la réforme électorale et parlementaire, rédigée par le comité central des électeurs de la Seine, a été partout accueillie comme une formule qui peut convenir à tous ceux qui veulent, à un degré quelconque, la modification de la loi de 1831.

Déjà un certain nombre d'exemplaires couverts de signatures ont été retournés au comité central. Beaucoup d'autres cependant ne sont pas encore rentrés, et bientôt la chambre va se réunir.

Le comité central invite ses correspondants à lui faire tenir très promptement les exemplaires dont ils sont dépositaires.

Il est important que la chambre soit saisie de cette question dans les premiers jours de la session.

Banquet réformiste de Saintes.

Le banquet réformiste de Saintes a eu lieu, comme on l'avait annoncé, le dimanche 12 décembre. Cette réunion a été des plus impo-

---

ce fut le tour de mes maîtres à me torturer de questions, ce fut le tour de mes amis à devenir mes bourreaux ; ce fut le tour du supérieur à s'agiter, à se multiplier autour de moi comme une armée :

« Que signifiaient ma pâleur et mon front ainsi bandé? qu'était-il arrivé à son cher fils ? Souffrais-je beaucoup de cette blessure ! Ne serais-je point trop faible pour quêter à vêpres? N'aurais-je pas besoin d'un peu de sommeil au retour? »

Du repos, certes, j'en avais besoin ; mais le sommeil me semblait pour longtemps banni de mes paupières. J'avais repoussé à force de monosyllabes cet assaut de questions, lorsqu'il me fallut essuyer un nouveau feu. Brantôme, le terrible Brantôme fondit sur moi de toute l'impétuosité de sa tendresse ; il me cerna, me pressa, me poussa, m'enveloppa de ses inquiétudes, et, quand il se fut bien assuré de sa position, il commença à me tirailler de caresses, à me foudroyer de protestations, à me harceler de condoléances, il me pourfendit de sa féroce bonhommie, et me mit enfin hors de combat en me portant un dernier coup de son arme favorite, de son irrésistible : « Je l'avais bien prévu. »

Enfin j'arrivai, plus qu'à moitié mort et totalement incapable de monter sans secours, à ma cellule. Notre fâcheux aumônier, qui n'avait pas abandonné sa victime, se disposait à m'y traîner, lorsque le père supérieur, après avoir tiré violemment sur soi la porte de la cour, vint se placer en face de nous. Il posa une main sur l'épaule de Brantôme, et de l'autre lui montra certain cabinet, que nous appelions, et pour cause, la *Chambre de justice*. Le pauvre homme s'arrêta court. On eût dit qu'il avait rencontré le regard perfide d'un basilic. Le fait est que l'œil du supérieur avait en ce moment une expression terrifiante. En remarquant la pâleur de Brantôme, causée par l'effroi, la pâleur de l'autre causée par la colère, je me sentis pâlir moi-même, et je ne sais lequel de nos trois visages offrait le plus de ressemblance avec la mort. Mon humble ami quitta mon bras sur-le-champ, et s'empressa d'obéir à l'injonction tacite du père supérieur.

Quand je me vis la proie de cet être impérieux, je sentis une secrète horreur succéder à l'ennui que j'éprouvais naguère. Aussi, en regagnant mon gîte, ne m'appuiai-je qu'avec une répugnance instinctive sur le bras d'un homme qui venait en un instant de me devenir odieux.

Aussitôt entré, je me laissai tomber sur mon lit et fermai les yeux, décidé à n'accorder aucune réponse aux questions que je pourrais encore essuyer. Fort heureusement le supérieur ne tarda pas à me croire endormi. Je l'entendis sortir avec précaution, m'enfermer doucement sous clef, puis enfin se retirer d'un pas rapide et sec.

Combien je fus soulagé par ce départ qui me laissait pourtant dévoré d'inquiétude ! Je ne pouvais écarter de mon esprit le regard affreux qui avait fait fuir le bon aumônier. J'étais encore épouvanté de la puissance occulte que ce regard avait accusée, de la peur qu'il avait inspirée à Brantôme, de la promptitude avec laquelle avait obéi ce dernier, en dépit de son affection pour moi, en dépit des inquiétudes qu'il me témoignait à l'instant même. Je tremblais sans pouvoir me surmonter ni me comprendre, en songeant aux causes probables et aux conséquences possibles de ce regard, et cette vague terreur me remplissait en même temps de pitié pour le pauvre abbé et d'aversion pour un homme que j'avais toujours vénéré comme le premier entre les hommes.

Je me rappelai en un instant tous les soins paternels de Brantôme, ses leçons patientes, ses pardons généreux, la tolérance de sa morale, la modestie de sa supériorité, sa douceur dans la réprimande et sa joie de mes succès. Je me reprochai amèrement la froideur avec laquelle j'avais accueilli tant de sollicitude, l'égoïsme par lequel tant de bontés m'avaient semblé mon droit, et plus encore la coupable sagacité de mon esprit à découvrir les ridicules d'un homme qui m'offrait la parfaite image du juste. Alors je l'aimai en un moment plus que je n'avais fait dans tout le cours de ses bons offices, et j'en pleurai.

Mais bientôt ces louables regrets furent envahis par de moins pénibles pensées; et, aussi prompt à l'ingratitude que je l'avais été à la reconnaissance, j'oubliai mon vieil ami de seize ans et sa position affligeante pour les charmes d'un radieux souvenir et le plaisir inconnu d'une affection de trois heures.

Voilà l'homme ! prenez un trébuchet parfaitement équilibré, mettez dans l'un de ses plateaux les intérêts d'un peuple, dans l'autre plateau une chimère qui vous touche seul... vous verrez tomber le plateau vide et le plateau chargé se balancer en l'air.

J'ai beaucoup appuyé peut-être sur des émotions vulgaires, mais ce sont les premières de ma vie; et je n'oublierai jamais que, dans l'espace de trois heures, j'ai fait l'épreuve complète de mon cœur et de mes sens ; j'ai reçu coup sur coup les atteintes jusqu'alors ignorées de l'enthousiasme, de l'amour, de la haine et de l'amitié.

(*La suite à demain.*) JULES DE CAUDIN.

Critique littéraire.

THÉATRE COMPLET DE Mme ANCELOT ; 2 vol. in-8o.

Il y a bien longtemps que les femmes ont conquis leur droit de bourgeoisie dans les lettres. Cette conquête date des Muses, qui ont été plus généreuses que les hommes de lettres, car les Muses ont créé les hommes de lettres, et les hommes de lettres n'auraient pas créé les Muses, ne fût-ce que par crainte de la concurrence. Ce qui n'empêche pas les écrivains de les invoquer dans le moment même où ils pressent leur dernière goutte d'esprit pour railler les bas-bleus.

Soit, disent les plus modérés, les femmes savent faire des romans, des vers lyriques, mais elles n'ont pas encore réussi à faire des pièces de théâtre. Schiller lui même prétend qu'une femme, écrivant une bonne tragédie, mourrait au cinquième actes avec son héros. Ils oublient la religieuse Hrowitha et ses drames attendrissants, échos lointains de Térence et des légendes du moyen-âge; ils oublient qu'une œuvre médiocre signée d'une plume féminine ne doit pas faire condamner un sexe tout entier. Les hommes, après tout, veulent-ils donc se réserver le privilège des pièces médiocres? La femme de lettres a sur eux cet avantage qu'en conversation du moins elle est aimable et spirituelle, tandis qu'un poète mal venu est presque toujours fat, souvent absurde, malfaisant parfois ; car l'homme, s'il ne s'est pas réservé le privilège de faire de bonnes pièces, a gardé celui de faire de mauvaises lois.

De toutes les femmes de lettres de l'Europe, Mme Ancelot est celle qui a le mieux réussi à la scène. On a voulu voir la cause de ses succès dans Mlle Mars.

Pourquoi ne pas convenir tout simplement que Mme Ancelot a de l'esprit, qu'elle sait tracer des caractères pris en flagrant délit d'actualité, et disposer dramatiquement un sujet ? Cette raison en vaut bien une autre, mais ce n'est pas la seule.

Les pièces de Mme Ancelot reposent toutes sur une donnée sociale, incarnée sous une forme parfois fort dramatique comme dans *Georges et Marguerite*. Quand la donnée manque de développements, c'est que l'auteur a senti que son genre est la miniature; mais, dans ce genre, elle est admirable. Si ses dernières pièces ont récolté moins de suffrages que les précédentes, écoutez la littérature contemporaine, et vous en comprendrez la cause.

Quand on vient de lire le *Fils du Diable* ou tel autre roman de même épice, on est peu disposé à goûter les délicatesses du style, les finesses de l'observation.

Mme Ancelot s'est surtout occupée du sort des femmes. Dans toutes ses œuvres, elle a fait ressortir l'inégalité des droits des deux sexes, l'abnégation, le dévouement imposés à la femme. Mais alors que d'autres s'emportent et maudissent, Mme Ancelot sourit ; elle a toujours l'air de dire à l'homme : Frappe, mais écoute.

Mme Ancelot a joint à la nouvelle édition que l'on vient de faire de son théâtre, vingt têtes d'expressions et des dessins représentant des scènes principales. Ces têtes sont pour la plupart manquées. Non seulement elles se ressemblent presque toutes, mais le dessin n'en est ni assez pur ni assez hardi. Par contre, les scènes dessinées sont parfois d'une certaine originalité et ajoutent encore à la valeur de l'ouvrage.

ALEXANDRE WEILL.

Par M. Vallein, rédacteur de l'*Union* de Saintes : « A un meilleur emploi de la fortune publique ! »

Par M. Gaudin, avocat : « Au courage civil ! »

Par M. Drault, député, qui n'a pu arriver qu'à la fin du banquet : « A la dignité dans le pouvoir ! »

Par M. Hamelin, délégué du comité central : « A la réunion de toutes les oppositions ! »

Par M. El. de Saint Marsault : « A l'agriculture ! »

Par M. Renou de Ballou, ancien député : « A la France ! »

Par M. Jobit, avocat : « A l'amélioration du sort des ouvriers ! »

Par M. Crémieux : « A la réforme électorale et parlementaire ! »

Par M. Descombes, président du tribunal de commerce à Saintes : « A M. Crémieux ! »

Une collecte a été faite au profit des indigents.

Le calme, l'ordre et l'harmonie ont constamment régné pendant toute la durée de cette imposante manifestation.

Banquet de Grenoble.

Le banquet réformiste de Grenoble a réuni 1147 citoyens dans le Cirque, transformé en une salle élégante de draperies et pavoisée des couleurs nationales. M. Royé, député de l'Isère, est monté deux fois à la tribune, malgré son état de maladie, qui avait fait décerner la présidence à M. Thévenet.

Parmi les discours prononcés et chaleureusement applaudis, on a remarqué ceux de MM. Royé, Repelin, Crozet, le lieutenant-général Leydet, Crosnier et Falconnet. Ils ont été unanimes pour ***flétrir l'odieux ministère qui pèse sur la France*** (textuel).

MM. Marion et Dubouchage, autres députés de l'Isère, présidaient les banquets réformistes de Romans et de Vienne, et avaient écrit en conséquence ne pouvoir assister à celui de Grenoble.

Souscription nationale pour élever une statue à Jeanne d'Arc.

Une souscription vient de s'ouvrir pour ériger à Orléans une statue équestre de la pucelle d'Orléans, cette courageuse femme qui, en des jours mauvais, releva la nationalité française. Cette souscription est une œuvre patriotique et qui doit éveiller toutes les sympathies. Voici quelques extraits du prospectus publié par la commission :

« Le monument à élever à Orléans doit avoir le caractère triomphal des statues équestres qui rappellent une victoire et représentent les souverains ou les grands capitaines ; car il s'agit de célébrer la France victorieuse, la France délivrée du joug étranger par Jeanne d'Arc. L'exécution en sera confiée à M. Foyatier, le statuaire qui a fait le Spartacus. Son nom est une garantie certaine que l'œuvre sera digne de sa destination.

» Mais un tel monument ne peut appartenir à la seule ville d'Orléans ; il doit être élevé au nom de la nation entière. Les ressources d'une ville ne lui permettraient pas de donner à ce projet la grandeur et la magnificence convenables. Toutefois ce n'est point le principal motif qui a suscité la souscription que nous annonçons : il nous a semblé que la France avait ici un devoir à accomplir, un hommage à rendre à une gloire nationale ; il faut qu'elle consacre une grande époque de notre histoire et le souvenir de la délivrance du pays.

» A quelle province la mémoire de Jeanne d'Arc ne serait-elle pas chère ? Elle est née en Lorraine ; c'est en Touraine qu'elle est venue annoncer sa mission ; c'est là qu'elle a trouvé sa miraculeuse épée ; c'est à Poitiers qu'elle a inspiré les mesures prises pour le salut du royaume. Elle a délivré Orléans, parcouru victorieusement les bords de la Loire, et conduit le roi à Reims ; elle a combattu sous les murs de Paris. A Compiègne, elle tomba aux mains des Anglais ; à Rouen, elle a subi un indigne supplice, lâche vengeance de nos ennemis vaincus. Le règne entier de Charles VII, qui délivra, l'une après l'autre, toutes les provinces envahies, se rattache à la mission de Jeanne d'Arc.

« Tous les ordres de citoyens, toutes les opinions, tous les souvenirs s'associeront unanimement à l'hommage que nous proposons de lui rendre : elle naquit dans les plus humbles rangs du peuple ; simple bergère, elle a vu sa bannière suivie par les princes du sang royal et par la noblesse française ; elle a relevé le cœur de notre armée découragée. Les magistrats des villes lui ouvraient les portes, et leurs citoyens s'armaient à sa voix. Instrument manifeste de la Providence qui protégea notre pays, elle a pour les âmes pieuses un caractère miraculeux et mystique ; elle est, pour tout son sexe, un honneur merveilleux. »

La statue de Jeanne d'Arc sera la première élevée à une femme.

On reçoit les offrandes dans les mairies, chez M. Ganneron fils, banquier, trésorier de la commission, et chez M. Gouin, rue Laffitte.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Plusieurs personnes se sont méprises sur la portée de l'arrêté pris, il y a trois mois, par M. le ministre des finances, qui interdit aux directeurs de poste de prendre des abonnements aux journaux. — Les directeurs de poste sont obligés de délivrer à toute personne qui le demande un mandat sur la poste de Paris, et ils ne peuvent prélever d'autre droit que 2 pour cent de l'argent versé, trente-cinq centimes pour le timbre du mandat, soit en tout :

Pour un mandat de 12 fr.	» fr.	59 cent.
Pour un mandat de 24 fr.	»	83
Pour un mandat de 48 fr.	1	31

Ces chiffres prouvent qu'il y a une grande économie à s'abonner immédiatement pour un an ; on évite ainsi toute chance de retard et quatre affranchissements.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

AVIS. — Les abonnés de la PHALANGE sont prévenus que la livraison de janvier 1848 ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement. — Ils

tions ne constitue pas une obligation mais un privilége de la couronne, et qu'elle fixe uniquement les limites dans lesquelles l'emploi des mesures préventives dépend de la décision du souverain ; voulant en outre donner à notre fidèle peuple une marque éclatante de notre confiance paternelle, ordonnons, jusqu'à nouvel ordre et sous réserve des droits de notre couronne, ce qui suit :

» Art. 1er. A partir du 1er janvier 1848, la censure ne s'exercera plus sur les articles concernant les affaires du pays. Les réglements qui, à dater de 1832 jusqu'à 1837, étaient observés pour cette partie de la presse périodique, rentreront en vigueur.

» Art. 2. A partir dudit jour ne seront soumis à une censure provisoire que, 1° les objets relatifs à la politique étrangère ; 2° les articles par lesquels on transgresse une loi pénale existante ; 3° des attaques contre l'honneur des particuliers. »

L'*Observateur rhénan*, qui ne pouvait entrer en Bavière, y sera admis dorénavant ; c'est sous le ministère Abel que cette feuille avait été défendue.

FAITS DIVERS.

M. Borély, procureur-général à Aix, a prononcé tout récemment un dicours contre la jurisprudence qui enlève la presse à sa juridiction naturelle.

Une ordonnance, publiée par le ***Moniteur*** de ce matin, met M. Borély à la retraite !

— Hier, à midi, dit la ***Patrie***, M. le comte Molé était aux Tuileries. La visite a duré jusqu'à une heure.

— Une ordonnance royale du 20 décembre, insérée dans le ***Moniteur***, nomme vice-président du comité de l'agriculture, du commerce et des travaux publics du conseil d'Etat, M. Legrand, membre de la chambre des députés, conseiller d'Etat en service extraordinaire, sous-secrétaire d'Etat des travaux publics, en remplacement de M. le baron de Fréville, décédé.

— Par une autre ordonnance royale du 19 sont nommés :

Conseiller à la cour de cassation, M. de Boissieux, avocat-général à la même cour, en remplacement de M. de Ricard, admis à faire valoir ses droits à la retraite, et nommé conseiller honoraire ;

Avocat-général à la cour de cassation, M. Glandaz, avocat-général à la cour royale de Paris.

— MM. Magne, Dessauret et Moulin ont été réélus députés par les colléges électoraux de Périgueux, de Saint-Flour et d'Issoire.

— Le gouvernement danois avait chargé une commission scientifique de faire un voyage de circumnavigation, pour voir s'il serait possible d'établir des colonies dans quelques unes des îles Nicobar. A son retour cette commission a fait un rapport au roi, qui vient de décider que deux frégates seraient équipées à Copenhague pour prendre à bord des colons et les objets nécessaires à leur établissement.

(***Morning-Herald.***)

— L'empereur de Russie, pour préluder sans doute au traité de commerce projeté entre la Russie et l'Autriche, et de la conclusion duquel est chargé le conseiller d'Etat de Tengoborski, vient de publier un ukase, en date du 1er octobre, en vertu duquel les articles du commerce importés en Russie par la frontière autrichienne ne seront soumis, à partir du 1er décembre, qu'à un droit beaucoup moins élevé que par le passé. Le tarif est le même que celui établi pour la Prusse.

Les prix des grains diminuent partout. (***Gazette d'Augsbourg.***)

— On lit dans la ***Gazette d'Augsbourg*** : « La nouvelle se confirme que dans quinze jours les régiments en garnison dans l'Italie seront mis sur le pied de guerre, par l'appel de tous les soldats en congé, et que tous les troisièmes bataillons seront complétés par deux bataillons de la landwehr. Le bruit s'est répandu que le choléra et la fièvre jaune régnaient dans la vie de Stanisavow, en Gallicie. Quant au choléra, il n'y a rien de certain, et en ce qui concerne la fièvre jaune, la nouvelle prouve seulement combien les esprits sont accessibles aux bruits exagérés.

» Mercredi, au moment des élections de Stockport, une rixe a éclaté entre les partisans des deux candidats, le major Marshel et M. Kershaw ; dans cette rixe James Brown a été tué. Samedi, le coroner a fait une enquête à l'hôtel-de-ville de Stockport. Un nommé John Murst a été arrêté. Le coroner a entendu des témoins. L'enquête n'est pas terminée. »

— Le grand-duc de Hesse-Darmstadt a fait le 17 l'ouverture des Etats.

— Le *Siècle* affirme que c'est à la médiation de la Grande-Bretagne que le cabinet de Berlin a eu recours pour l'arrangement des difficultés qui s'étaient élevées entre l'autorité fédérale et le gouvernement de Neuchâtel.

TRAVAUX DES CHAMBRES. — La chambre des députés a laissé dans la dernière session à l'état de rapport les projets de loi et propositions qui suivent :

Projet de loi portant réglement des comptes de l'exercice 1845.

Projet de loi relatif à l'établissement d'un service de correspondances transatlantiques.

Projet de loi tendant à modifier les circonscriptions électorales, pour la nomination des membres du conseil général du département de Saône-et-Loire.

Projet de loi sur les livrets d'ouvriers.

Projet de loi relatif à la prorogation du privilége de la banque de Bordeaux.

Projet de loi relatif au chapitre royal de Saint-Denis.

Projet de loi concernant les gardes nationales dissoutes.

Projet de loi sur les marques de fabrique et de commerce.

Projet de loi sur les modèles et dessins de fabrique.

Projet de loi sur les douanes.

Projet de loi sur l'instruction primaire.

Projet de loi sur la liberté d'enseignement en matière d'instruction secondaire.

Projet de loi relatif au régime des douanes à l'île Bourbon et aux Antilles.

Proposition de M. Hallez-Claparède, relative aux servitudes militaires.

Proposition de M. Chapuys-Montlaville, relative aux droits de timbre sur les journaux et les feuilles périodiques.

Proposition de MM. E. Girardin et Glais-Bizoin, concernant les droits de timbre et le port des imprimés.

Proposition de M. Crémieux, concernant les députés intéressés dans les concessions faites par le gouvernement ou par la loi.

On assure qu'un projet de loi sera présenté aux Chambres pour la fondation d'asiles départementaux pour la vieillesse.

BRUITS DE BOURSE. — Nous lisons ce soir dans la ***Gazette de France*** :

« Depuis longtemps la Bourse n'avait pas été aussi agitée qu'au-

... et la stabilité du ministère lui-même.

» Nous n'avons pas besoin de dire que nous ne garantissons aucunement les bruits dont nous venons de rendre compte. »

UN ENFANT VOLÉ. — Une petite fille de cinq ans, appartenant à un marchand de lingerie de la rue Neuve-Saint-Georges, 20, a été volée sur la place Saint-Georges, dimanche dernier, à une heure après-midi, presque sous les yeux de ses parents, et depuis ce moment toutes les recherches ont été infructueuses. Cette enfant se nomme Julie ; elle est blonde, d'une très jolie figure et vêtue d'une robe neuve. Dans l'intérêt d'une famille éplorée, nous invitons tous nos confrères à donner de la publicité à ce fait d'une audace inouïe. (***Débats.***)

LA MER MORTE ET LE LAC DE LA CALIFORNIE. — La corvette de charge des Etats-Unis, ***le Supply***, est partie de New-York pour la Syrie ; une commission est à bord, chargée d'une exploration scientifique de la mer Morte. On s'est demandé, dans les journaux américains, ce que signifiait cette mission, dans quel but elle était entreprise. Le médecin de l'expédition a donné à ce sujet des explications desquelles il résulte que c'est simplement une affaire de science, les Américains étant jaloux de s'associer à ce que font dans cette voie les peuples européens.

Une des lettres publiées par les journaux de New-York au sujet de cette expédition est datée de Washington, le 23 novembre, et contient le parallèle suivant entre la ***mer Morte*** de l'Asie et un ***grand lac salé*** qui se trouve en Amérique :

« L'exploration projetée sur la mer Morte est destinée à nous faire découvrir des faits intéressants concernant cette mer mystérieuse, et relatifs aux prophéties et aux événements historiques dont elle a été l'objet et le sujet.

» Les explorations du grand lac salé de la Haute-Californie, faites récemment par le lieutenant-colonel Fremont, de l'armée des Etats-Unis, ont amené la découverte de grandes analogies entre ce lac et le grand lac salé de l'Idumée. Le lac américain a 120 kilomètres de long sur 25 à 65 de large ; ce sont à peu près les dimensions connues du lac asiatique. De nombreux cours d'eau douce se déchargent dans le lac de la Californie ; le principal est ***Bear River*** (la rivière de l'Ours), dont le parcours est d'environ 330 kilomètres. La mer Morte reçoit une rivière de cette importance, c'est le Jourdain, qui, il est vrai, coule du nord au sud, tandis que la rivière de l'Ours coule du sud au nord.

» La mer Morte est entourée de montagnes rocheuses, au delà desquelles il y a de vastes déserts ; il en est de même autour du lac de l'Ouest, où la structure rocheuse du pays est volcanique comme autour du lac d'Asie. Ni l'un ni l'autre de ces lacs n'a d'issue pour ses eaux : les eaux douces de l'un et de l'autre sont dissipées par l'évaporation.

» Cependant toute similitude entre les deux lacs cesse, lorsqu'on examine l'ensemble de leurs formes géograghiques. Les villes de Sodome et Gomorrhe ont disparu dans une éruption volcanique, et c'est la mer Morte qui a fermé l'abîme ouvert par ce volcan. Les déserts dont cette mer est environnée étaient autrefois couverts de villes grandes et florissantes, par où se faisait le transit du commerce entre l'Egypte et l'Asie ; les ruines de Petra, l'une de ces villes, sont encore aujourd'hui ce qu'il y a de plus grandiose et de plus magnifique au monde. Le Jourdain, fleuve éternellement sacré par son association aux Saintes Ecritures, a coulé, pendant des siècles, à travers le royaume le plus populeux, le plus fertile et le plus guerrier de l'est. Mais le sable du désert a couvert ces plaines naguère si fécondes, et, même à Sion, les fils de Jacob ne sont plus que des étrangers, des pèlerins ou des esclaves.

» Le grand lac salé de l'Ouest n'a aucun de ces précédents. Il n'y a jamais eu de villes dans les déserts qui l'avoisinent, aucun royaume populeux n'a existé sur les rives de l'Ours ; mais les Mormions, comme les fils d'Israël, après avoir marché dans le désert, viennent de s'arrêter, et dans quelques années les Etats-Unis auront sur la rivière de l'Ours une ville comme l'ancienne Jéricho, au sud de la Palestine, sur le Jourdain. Avant la venue d'une autre génération, il y aura entre la mer Pacifique et le grand lac de la Californie, des villes qui surpasseront en richesses et en luxe la capitale de l'Idumée, et qui seront comme cette capitale l'était, entre l'Egypte et l'Asie, l'entrepôt du commerce de l'Asie avec l'Amérique et l'Europe.

» Les pays voisins de la mer Morte et du Jourdain ont eu leurs jours de gloire et de grandeur ; c'est d'hier seulement que date la découverte des territoires que baigne la rivière de l'Ours et qui sont autour du grand lac salé de l'Ouest. Nul doute que le génie d'un peuple, qui a pour instruments de travail la vapeur et l'électricité, ne fasse, en une seule génération, ce qu'il a fallu des siècles pour accomplir, à une époque où le chameau tenait la place de la locomotive, où le piéton de la poste était ce qui ressemblait le plus à nos télégraphes électriques. »

SUICIDE PAR IVRESSE. — Flandin, cocher de voiture, buvait quelquefois, et, dans ses moments d'ivresse, il devenait tout à fait misanthrope.

Hier, en sortant du cabaret du quai Valmy, il se mit à raisonner ou à déraisonner plutôt sur l'instabilité des choses humaines, et à manifester son mépris souverain pour les hommes; puis il conclut par dire qu'il vendrait sa vie pour deux sous. Voyons, dit-il à ceux qui l'entouraient, quel est celui qui veut acheter ma vie deux sous? ce n'est pas cher !

Et, comme personne ne lui répondait, il ajouta : « Vous n'en voulez pas pour deux sous, eh bien ! je vais vous la donner pour rien ! »

En disant cela, il courut vers le canal, et s'y précipita avant qu'on pût le retenir.

Les cris d'effroi poussés par les spectateurs de cette scène tragique, attirèrent le nommé Royer, garde-pontonnier, qui employa tous ses efforts pour sauver le cocher ; mais, lorsqu'il le ramena à bord, il n'existait plus, l'état d'ivresse dans lequel il se trouvait avait déterminé promptement l'asphyxie. (*Droit.*)

INTEMPÉRIES. — Voici quelques détails que nous trouvons dans le même journal sur le furieux ouragan qui a éclaté dans la nuit du 12 octobre sur les côtes de la république de Vénézuéla, et qui a particulièrement sévi sur la ville de Caracas :

« Jamais nous n'avions vu de nuit aussi épouvantable, dit le ***Libéral***. Les rues étaient inondées à ce point que les passants qui s'y hasardaient couraient risque d'être emportés par les eaux et brisés contre les maisons. Divers ponts ont été emportés. Les pertes dans la ville seule s'élèvent à plus d'un million de piastres, et l'on craint de recevoir des nouvelles désastreuses des autres points du pays ; on sait toutefois que Laguayra n'a pas eu à souffrir d'une manière sérieuse ; l'ouragan paraît du reste s'être étendu sur toute la côte occidentale : à Margarita, à Pampatar, à Trinidad, nombre de navires se sont perdus : dans ce dernier port seulement on en évalue le nombre à plus de cinquante. Cette catastrophe emprunte une gravité nouvelle à la situation précaire de ces contrées. »

SÉVICES SUR UN ENFANT. — La *Gazette des Tribunaux* raconte un nouveau fait qui montre à quels horribles traitements l'enfance est exposée aujourd'hui dans le sein de la famille civilisée, et la nécessité de lui assurer une protection préventive plus efficace que celle des tribunaux.

Le nommé Pès, cordonnier, est traduit devant le tribunal de police correctionnelle sous l'inculpation de sévices de la nature la plus grave exercés par lui sur la personne du pauvre petit Varé, âgé de six ans à peine; cet enfant, présent à l'andience, paraît sous le coup d'une telle intimidation, qu'il n'ose pas regarder son maître.

M. le président, au prévenu : Vous avez horriblement martyrisé votre enfant.

Le prévenu : Permettez donc, cet enfant n'est pas à moi d'abord, mais tout simplement à ma femme.

M. le président : Vous n'avez pas le droit d'appeler votre femme celle avec qui vous viviez sans être marié.

Le prévenu : Enfin, c'est son enfant à elle : voilà tout ce que j'é ais bien aise de vous dire, pour vous prouver que je ne suis pas un mauvais père.

M. le président · Vous avez violemment frappé le petit Varé.

Le prévenu : C'est-à-dire que je l'ai corrige quelquefois pour son bien, car il était vicieux, voyez-vous ; il avait des habitudes de vol ; ma femme (se reprenant), ou sa mère, si vous aimez mieux, l'avait vu prendre du sucre et des pruneaux chez l'épicier d'en face : c'est grave, savez vous ?

M. le président : Ce qui l'est encore plus, c'est d'avoir eu la barbarie de faire chauffer des pincettes à votre fourneau d'abord, puis ensuite à votre chandelle, pour brûler le nez de ce pauvre petit.

Le prévenu : En effet, je conviens que je lui ai un peu brûlé le nez avec des pincettes rouges. (Mouvement d'horreur.) J'en ai été bien fâché, allez ! Mais je dois dire que c'est l'enfant lui-même, et non pas moi, qui s'était amusé à les faire chauffer au fourneau et à la chandelle.

M. le président : Une autre fois, armé d'une rude lanière en cuir, vous avez flagellé ce pauvre petit malheureux.

Le prévenu : C'est vrai que je l'ai frappé ainsi que vous le dites ; seulement, ce n'était pas avec une lanière, mais avec mon tire-pied.

M. le président : Enfin, vous avez suspendu en l'air le petit Varé à l'aide de deux cordes passées l'une sous ses bras et l'autre autour de son corps.

Le prévenu : C'est encore vrai, mais il n'était pas suspendu : au contraire, il se tenait assis sur une planchette.

Au reste, il existe au dossier un certificat délivré par le médecin chargé d'examiner le petit Varé, et il en résulte que ce pauvre enfant était couvert de contusions et de blessures d'une telle gravité que le docteur concluait à ce que ce malheureux souffre-douleur fût immédiatement arraché des mains de son bourreau, ce qui a été fait.

Conformément aux réquisitions de M. l'avocat du roi Mongis, qui flétrit l'indigne et odieuse conduite du prévenu, le tribunal condamne Pès à trois mois de prison.

Bourse du 22 décembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 50	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	116 90	117 »»	116 25	116 90
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct.	75 03	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	75 20	75 40	74 70	75 25
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	76 35	76 45	76 20	76 90

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3305	»»
4 0/0 J. »	104 »»	O. V. de Par. »	1370	»»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp. »	»»»	»»
—— fin Ct »	» »/»	— Gouin »	1130	»»
B. du Trés. »	4 7/8	— Ganneron. »	1000	»»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» 05	07 1/2	25 »/»	27 1/2
3 p. 0/0	»» 20	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»»	»/»	ROME. Dr C.	97 »/»	»/»
Récep. Rotsch »	102	»/»	BELG. 2 1/2 »	»»»	»/»
ESP. Dette act. »	»»	»/»	— 4 1/2 »	»»	»/»
— — pass. »	»	»/»	— do 1840 »	97 3/4	»/»
— 3 p. 0/0. »	»»	»/»	— do 1842 »	»» »/»	»/»
Dette intérieu. »	26	1/4	— Banque »	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847 »	»»	»/»	— do Em. 1841 »	»»»	»»
HOLL. 2 1/2 »	»»	»/»	PIÉMONT »	1080	»»
HAITI »	»»»	»/»	AUTRICHE »	»»»	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	190 »»
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	1205 »»
—à Rouen..	»»» »»
R.-Havre...	»»» »»
Avignon....	»»» »»
Str. à Bâle..	161 25
Paris-Str...	410 »»
Tours-Nan	390 »»
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	517 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	487 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	397 50
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Mabert.	»»» »»
F. de l'Av..	»»» »»
Union lin..	»»» »»

MARCHANDISES. — Esprit 3|6. Disponible et courant du mois, 65 fr ; 4 premiers mois, 62 fr.; 8 derniers, 62 à 63 fr.; Béziers, 17 50; Rouen, 65 fr.

Savon disponible, belle qualité, 101 fr.

Huile de colza disponible, 100 50; courant du mois, janvier et février, 101 fr.; 4 premiers, 101 50; 8 derniers, 100 fr.; épurée, 100 50.

Lille est venu, colza, 86 fr.; lin, 85 50 à 85.

Spectacles du 23 décembre.

» h. »|» **OPÉRA.** —
7 h. 1|4 **FRANÇAIS.** — Les Aristocraties.
8 h. »|» **ITALIENS.** — Cenerentola.
6 h. »|» **OPERA-COMIQUE.** — Fra Diavolo, le Braconnier.
6 h. 1|2 **ODÉON.** — La Couronne, Mlle de Belle-Isle, En bonne fortune.
7 h. »|» **OPÉRA-NATIONAL.** (B. du Temple.) — Gastibelza.
6 h. »|» **THEATRE HISTORIQUE.** — Hamlet.
» h. »|» **VAUDEVILLE.** — Relâche
6 h. 1|4 **VARIÉTÉS.** — Jérôme, Moulin, Turlurette, Conquête, les Chroniques.
6 h. 1|4 **GYMNASE.** — Didier, Ve Pinchon, Suzanne, les Malheurs.
6 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — Banc d'Huitres, Revue de 1847.
7 h. »|» **PORTE-SAINT-MARTIN** — Le Chiffonnier.
6 h. »|» **AMBIGU.** — Les Paysans.
6 h. »|» **GAITÉ.** — Simon-le-Voleur.
6 h. »|» **COMTE.** — Magie, le Reproche, Steeple-Chase, Michel Cervantes, le Montagnard, Chastonn.
6 h. 1|2 **FOLIES.** — César, Fille de Marbre, Adine.
6 h. 1|2 **DÉLASSEMENTS.** — La Fille du Diable, Feu sous la Cendre, 88 moins 1.
5 h. 1|2 **LUXEMBOURG.** — Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 **BEAUMARCHAIS.** — Aline, Sans tambour, Jacques II, le Brasero.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Fête chinoise. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 23 DÉCEMBRE.

Impuissance de la Civilisation contre la Traite des Nègres.

La question de la répression de la traite va se présenter aux Chambres sous une nouvelle forme. Quoique le traité signé à Londres le 29 mai 1845, par MM. le duc de Broglie et le docteur Lushington, exige au moins cinq années d'exercice avant de pouvoir être révisé, les résultats des deux premières années d'expérience sont de nature à faire réclamer son abrogation dans le plus bref délai. Non-seulement les stations des escadres françaises et anglaises sur les côtes d'Afrique n'ont été d'aucune efficacité pour la répression de la traite des noirs, mais encore elles ont exposé les marins des deux nations à des souffrances et à une mortalité qui dépassent tous les précédents de ce genre. Il est douteux que quelques nègres de moins aient été vendus, et il est certain que des centaines d'Anglais et de Français ont succombé aux miasmes pestilentiels des côtes et aux fatigues de cet épouvantable service.

La nation la plus zélée pour l'abolition de la traite, celle qui a fait jusqu'ici de cette croisade philanthropique un ingénieux moyen de suprématie maritime, est la première à s'alarmer des résultats de la surveillance exercée sur les côtes d'Afrique. L'Angleterre, depuis quelques jours, proteste, au nom de l'humanité, contre l'inefficacité du nouveau traité avec autant de chaleur que nous protestions nous-mêmes contre l'ancien droit de visite, au nom de la dignité de notre pavillon national. Du moment où les inconvénients de la philanthropie l'emportent sur ses avantages, le peuple anglais, qui sait allier beaucoup d'esprit positif et de bon sens à ses sentiments religieux, n'hésite pas à se raviser et à réclamer la suppression d'une œuvre de sacrifices.

Pendant que notre gouvernement, fidèle à son aversion pour la publicité, craint de faire connaître au pays les supplices endurés par nos marins sur la côte d'Afrique, le gouvernement anglais consulte franchement sa nation sur les faits qu'il lui dénonce et qu'il déplore. L'amirauté anglaise avait chargé une commission de médecins d'étudier la cause de l'effrayante mortalité qui se produit dans les escadres, et de rechercher les moyens les plus propres à protéger les soldats contre les émanations mortelles de la côte. Le rapport de ces médecins a paru et ses conclusions sont d'une nature désespérante.

« Nous déclarons, y est-il dit, page 234, ignorer complètement » les causes de la fièvre, et plus complètement la nature de » cette fièvre quand elle a éclaté. » Quant au traitement qu'il convient de suivre, ils ne sont pas plus avancés. « Le bon sens, disent- » ils, plus que la science, semble indiquer qu'un bon vêtement, » une meilleure nourriture, un travail moins excessif, sont non » pas des remèdes, mais des palliatifs; car il ne faut pas penser » se débarrasser de l'action de l'air empoisonné, quand une fois la » fièvre s'est déclarée. La violence du poison est telle qu'un » homme, condamné à rester sur les lieux, ne peut pas compter » sur plus de quinze à vingt jours de vie. En s'éloignant immé- » diatement de cette côte maudite, ce qui peut lui arriver de plus » heureux, c'est de se voir, pour le reste de ses jours, perclus de » tous ses membres. » (*Rapport à l'amirauté*, page 234.)

La *Presse*, qui publiait hier un article des plus émouvants, d'après ces documents anglais, explique en ces termes l'effrayant service que font les marins des croisières :

La station de la croisière s'étend depuis les îles du cap Vert jusqu'au commencement du désert, au nord du cap de Bonne-Espérance. Les nombreuses rivières qui coupent cette côte marécageuse et pestilentielle, communiquant avec l'intérieur, permettent aux trafiquants de défier la surveillance des croiseurs et servent de jalons à la croisière qui commence entre la Gambie et la Sierra-Leone. C'est là le point le plus meurtrier de la côte. Il est surveillé par [illegible] navires, qui ne sont que deux grandes infirmeries. Entre Sierra-Leone et Cap-Mont, deux autres navires surveillent les rivières Sherbro et Galline, d'où s'exhalent les miasmes accumulés de toute la province. Mais c'est surtout dans le golfe de Guinée que se concentrent les principales forces de l'escadre, obligée d'avoir l'œil sur les quatre grands marchés d'esclaves de Lagos, de Whydah, de l'embouchure du Bénin et de l'entrée du Volta. Après le golfe de Guinée, le point principal de la croisière est la baie de Biafra ; et enfin, au sud de la ligne, le Gabon, Loango et le Congo.

Le service se fait par les embarcations des navires, lesquelles vont en croisière le long de la côte, où elles passent quarante jours. C'est alors qu'elles aspirent les exhalaisons fétides des eaux stagnantes qui arrivent dans les marais chargées de toutes les matières en putréfaction que les rivières de l'intérieur y déposent avec la boue marécageuse qu'elles roulent constamment dans leur cours. C'est dans ces embarcations qu'exposés à l'action d'un ciel brûlant et à des pluies torrentielles, nos marins, mal nourris et harassés par un travail excessif, attendent les négriers, chaque jour plus introuvables. Qu'on se figure ces malheureux, quand le vent souffle et que la pluie tombe, n'ayant pour tout abri qu'une tente et le simple bordage de leur embarcation ! Aussi, quand ils rentrent à bord de leurs navires, les voit-on, semblables à des hommes ivres, chanceler à chaque pas et tomber sous le coup d'étourdissements irrésistibles. C'est alors qu'une irritation générale et une nostalgie qui a quelque chose d'abrutissant se joignant aux ravages de la fièvre, la mort arrive avec des symptômes effrayants ; car il ne faut pas croire que la situation de ceux qui restent à bord soit bien préférable à l'état de ceux qu'on envoie vivre quarante jours dans la boue empestée du Niger : ce que le travail, la fatigue, la mauvaise nourriture et l'intempérie du ciel font pour ceux-ci, le spleen le fait pour les autres. La chaleur étouffante et les insectes rendent tout sommeil impossible ; et le vent, quand il souffle de la côte, apporte à bord des miasmes empreints d'un poison tel, que le fer même ne résiste pas à son action corrosive.

Il faudrait traduire tous les documents publiés par l'amirauté anglaise, si nous voulions donner une idée exacte de ce que le *Times* appelle *un holocauste annuel qui ne diffère des sacrifices humains de l'Inde, que parce qu'il est offert sur un autel plus pur, par des esprits plus éclairés*. Que l'on en juge par le passage suivant de l'un des documents publiés par le gouvernement anglais :

« De l'état-major, il ne restait qu'un lieutenant et le canonnier ; le » reste était mort ou mourant. Les moribonds couvraient le pont, » tantôt inondés par la pluie, tantôt dévorés par le soleil. Le médecin » et son élève avaient succombé des premiers. A bord de la *Sibylle*, il » n'y avait que des mourants, dont la conversation se bornait à cette » question lugubre : Qui jettera-t-on à la mer cette nuit? »

Quant à l'inefficacité de ces sacrifices d'hommes et d'argent, elle est également constatée par le rapport des médecins anglais dans le passage suivant : « Ce qu'il y a surtout de lamentable, c'est que, » malgré tout ce qu'on a fait, malgré les hommes sacrifiés, en- » voyés dans cet exil fatal et abrutis la plupart par un service » épouvantable, *il est parfaitement évident que nous n'avons fait* » *qu'ajouter aux horreurs du commerce des esclaves*. Nous pou- » vons même assurer que les mesures si complètement inefficaces » jusqu'ici n'atteindront jamais le but pour lequel on les a adop- » tées. » Le rapport établit ici, comment, depuis que la traite a été assimilée à la piraterie, le commerce des nègres arrachés à la côte a été considérablement augmenté, tandis que celui des esclaves introduits dans les colonies diminuait dans les mêmes proportions. Ce qui équivaut à dire que, s'il y a moins de nègres vendus, il y en a avantage de tués, de dévorés de faim, de soif, de chaleur ou de vermine dans l'espace étroit et caché où ils sont entassés pendant la traversée. Et dans ces conditions l'horrible trafic continue et devient encore profitable, puisque les négriers risquent jusqu'à cinq armements dans l'espoir de sauver une seule cargaison ! « Les » prises au nord de la ligne, dit le rapport anglais, sont très rares, » mais au sud, où la chasse est donnée plus vigoureusement, le » commerce des esclaves se fait avec une étendue, une audace et » une atrocité sans exemple jusqu'ici. »

Ainsi, voilà deux fléaux au lieu d'un, la traite des nègres et la peste, qui se défendent l'un l'autre, et que la civilisation se déclare inhabile à extirper ou à prévenir ! Après tous les désagréments et tous les frais auxquels le droit de visite a donné lieu pendant quinze années, l'Angleterre et la France viennent, en deux ans, de dépenser 20 millions, et de sacrifier, dit-on, 6,000 de leurs braves marins pour arriver à confesser leur entière impuissance. Sans compter que l'assimilation de la traite avec la piraterie a eu pour effet d'exciter contre nous la juste susceptibilité des marines secondaires, de celle du Brésil, par exemple, qui a protesté avec raison contre la capture de ses navires, et a obtenu de nous la restitution et la réparation coûteuse des bâtiments capturés !

On annonce que des députés se proposent de réclamer du ministère, dans les premiers jours de la session, des éclaircissements sur tous ces faits, et de remettre en discussion la question de la répression de la traite. Nous doutons que, si cette discussion s'engage, elle aboutisse encore à autre chose qu'à un résultat négatif. Les seuls procédés possibles d'abolition de la traite et d'assainissement des côtes d'Afrique sont trop élevés pour que nos hommes d'État puissent y atteindre. Il faudra sans doute encore bien des écoles stériles, bien des mécomptes ruineux pour que les gouvernements comprennent que le seul moyen d'assainir et de moraliser le continent africain, c'est de l'envahir sur tous les points à la fois, avec toutes les ressources de science, de culture et de colonisation dont l'Europe dispose ; et que le marché des esclaves subsistera tant que la civilisation n'offrira pas aux peuplades et aux races diverses une organisation du travail plus libre et plus attrayante que celle de nos colonies actuelles.

Voici, d'après la *Gazette de France*, quelles seraient les conditions d'une société parfaite. Cet idéal est absolument le nôtre.

Le *Messager* dit que son principe *est le progrès par l'ordre*.

Dites donc aussi *le progrès par la liberté*. La liberté et l'ordre ne doivent pas se séparer. L'ordre doit être la combinaison du mode de la liberté, mais il ne peut pas servir à étouffer la liberté. Tous les despotismes se sont fondés sur ce qu'ils appelaient les nécessités de l'ordre. L'ordre, en effet, est la loi inviolable des esprits ; la liberté est la loi des cœurs. Tous nos mouvements doivent être libres, mais ils doivent être réglés par l'esprit.

La loi sociale, qui est l'ordre, doit protéger tous les droits naturels des hommes. Une société est mal faite et menacée d'une révolution quand le droit est violé en elle.

La consulte d'État romaine. — Après un long débat, la consulte a décidé qu'elle publiera le procès-verbal de ses délibérations, et que dans tous les cas les motifs de ses décisions seront expliqués. On a décidé également que les rapports seraient imprimés et publiés afin de faire jouir le public des lumières de la discussion. Il n'y aurait d'exception que pour certaines délibérations relatives aux traités de commerce ou aux rapports internationaux.

Les Transteverins ont excité quelques désordres qui ont été promptement dissipés. Les individus arrêtés ont donné pour motif de leur démonstration le manque de travail et de pain. Le gouvernement a fait distribuer quelques services, mais ce n'est qu'un palliatif du moment.

M. Rossi a annoncé un jour de réception par semaine. Mais nos agents obtiennent à Rome l'accueil qui leur est dû chez les peuples et les gouvernements libéraux. Ses salons restent déserts.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 24 DÉCEMBRE.

MÉMOIRES DE MARIE CLAVEAU (1)

SÉMINARISTE.

> Ceci, je le sais bien, est leur faute encore moins que leur malheur.
> (MICHELET).

III.

DEUX VOITURES.

Le bruit de ma porte qui s'ouvrait interrompit des rêves dont la durée m'avait semblé trop courte ; mais l'espoir de revoir bientôt l'être charmant qui avait rempli ces rêves, me fit trouver un certain plaisir à une interruption que je n'avais point désirée. Je vis entrer le père supérieur, et son visage ascétique me rappela soudain mon confesseur. La répugnance que j'éprouvais à interroger son ennemi retint ma langue prête à prononcer le nom du digne homme. Le sombre chef me prit la main, et de sa voix la plus douce me demanda si le repos avait réparé mes forces. Il examina mon front dont l'état lui parut satisfaisant, et je me félicitai tout bas d'avoir caché sous mes vêtements le précieux bandage qui l'avait enveloppé.

Je me sentais mal à l'aise avec cet homme : pourtant il ne laissa pas de me tenir un assez long discours dont je ne saisis pas grand chose. Il termina en m'exhortant à prendre un léger repas qu'il m'avait lui-même apporté. Je mangeai pour être dispensé de lui répondre. Quand j'eus fini, il me recommanda de me disposer à partir pour l'église, et enfin se retira.

Je fus bientôt prêt, et je descendis à la chapelle où mes confrères avaient déjà formé les rangs pour le départ. Je cherchai des yeux Brantôme, et ne le vis point. Son absence m'étonna d'abord, puis j'en conçus une telle inquiétude que je ne pris aucune part à la prière. Dans mon impatience j'eus peine à garder mes questions jusqu'au moment où la sainteté du lieu ne serait plus un obstacle aux réponses. Mais aussitôt que nous fûmes en marche pour la cathédrale, j'interrogeai vivement mon voisin. On m'avait adjoint le petit frère Philippe, le plus hypocrite et le plus servile espion du séminaire.

Il me répondit, les yeux baissés, que la conduite scandaleuse de l'abbé Brantôme avait enfin reçu un juste châtiment. Le révérend père supérieur avait enfin été éclairé par la grâce divine sur les manœuvres infâmes à l'aide desquelles ce réprouvé s'efforçait d'arracher à Dieu ses plus pieux serviteurs, les brebis de son choix, les saints de son adoption.

En parlant ainsi, le jeune homme tournait vers moi des regards humbles et caressants où brillait tantôt une admiration étudiée, tantôt une perfide pruderie. Mon dégoût faillit m'empêcher de poursuivre, tant il était impossible de me tromper à une si flagrante allusion, tant j'étais convaincu de marcher bras-dessus bras-dessous avec la grâce divine qui avait dénoncé l'aumônier. Pourtant je souhaitais trop de connaître la pénitence infligée au pauvre prêtre pour m'avoir conseillé d'examiner ma conscience.

En rapprochant les circonstances, je me rappelai tout le discours du matin, toutes les précautions que le craintif orateur avait prises pour éviter d'être entendu, la recommandation qu'il m'avait faite de me taire, enfin l'effroi qu'il n'avait pu cacher en voyant fuir l'espion dans le vestibule... Alors je compris bien les *manœuvres infâmes* reprochées au sublime *réprouvé*. Le travail de l'intelligence est rapide chez un ami placé dans une telle conjoncture. Tout ce petit drame, beni devint pour moi très clair en un instant. Je m'expliquai sans peine les projets du père supérieur à mon égard, l'opposition de Brantôme, la pieuse fureur du premier en apprenant l'honorable crime du second; je demandai donc quelle était la peine.

— L'exclusion, me répondit froidement le supérieur en herbe.

— L'exclusion ! balbutiai-je interdit.

— L'exclusion, répéta-t-il avec chaleur. Réjouissez-vous, mon frère, vous ne serez plus exposé à ses [illegible] attaques, et votre sainte vocation ne sera plus entravée par les [illegible] de Satan. Bénissez Dieu, mon cher frère, Dieu juste qui fait [illegible] le coupable le poids de sa justice. Glorifiez le bienheureux père [illegible] qui nous gouverne, d'avoir été ici-bas l'intrument de la vengeance céleste.

Pendant que mon rusé partner s'échauffait ainsi, je n'avais pas envie de l'interrompre. Je roulais dans ma tête un projet soudain qui attestait l'influence de son touchant sermon.

Je regardais venir à nous une charrette énorme chargée de foin. Après avoir bien calculé mes distances, je m'arrêtai un instant, comme pour rajuster un cordon à ma chaussure, je donnai par cette feinte opération, au dernier rang du séminaire, le temps de me dépasser; je laissai la colonne s'engager du côté droit de l'immense attelage traîné par cinq chevaux ; puis, quand je me jugeai protégé convenablement par la perspective, je m'élançai ; mais, comme pour regagner plus vite ma place au milieu de la file, je passai à gauche de la voiture, je rasai les cinq chevaux à toutes jambes, et me précipitai à genoux entre les deux roues, juste au moment où le chariot pouvait me servir de rempart.

Si ce mouvement n'eût pas été exécuté avec une précision mathématique, j'étais mort. Je le savais, et j'avais recommandé mon âme à Dieu.

Je tombai à plat-ventre au milieu du ruisseau ; mais, me ramassant aussitôt, je me glissai, non sans péril, dans un vaste panier de bois suspendu à l'essieu en manière de hamac ; je m'enfonçai dans la paille qu'il contenait, et, sans faire un mouvement, je me laissai ballotter environ une heure...

Quand je conjectural que je n'avais plus de poursuite à craindre, j'écartai la paille tutélaire, et j'eus la satisfaction d'entrevoir la campagne autour de moi.

Certes ma position était trop incommode pour m'engager à la tenir sans nécessité. Je songeai donc à opérer ma retraite. J'y trouvai plus de difficulté que je n'en avais trouvé pour l'assaut. Pourtant j'en vins à bout et me trouvai à terre, les mains bien écorchées, le corps passablement contusionné, l'habit souillé de boue et l'esprit en aussi mauvais état que le reste. Mais au moins j'étais libre et je pouvais espérer de retrouver Brantôme, car ma fugue n'avait pas d'autre but. Ayant causé sa ruine, je lui voulais partager. Cet homme, qui m'avait comblé de bienfaits, je l'en avais payé, quoique innocemment, par la misère ; je devais l'aider à la porter; le moins que je pusse faire et le plus hélas ! c'était d'en prendre ma part. Il était vieux, j'étais jeune; j'avais grandi dans ses bras, il devait mourir dans les miens. Enfin j'étais résolu à le trouver, dussé-je le demander de porte en porte, dussé-je parcourir jour et nuit Bourges en l'appelant.

Me voilà donc seul, sans argent, sans expérience, sans asile, sans ressources, et presque sans souci, tant j'étais fier du succès de ma

(1) Voir les numéros d'hier et d'avant-hier.

l'exercice de la liberté absolue, elle a jugé à propos de modifier, en ce point, la loi en vigueur, tout en la maintenant et en en prescrivant l'observation rigoureuse pour quelques objets accessoires pour lesquels on s'en était relâché. »

Suivent les dispositions du décret : tous les journaux politiques, quels que soient leur forme et le nombre des suppléments, sont désormais soumis à un timbre uniforme de 3 centimes.

Les journaux purement scientifiques et littéraires continuent à jouir d'une exemption absolue.

Par contre, seront rigoureusement soumis au timbre tous les avis, prospectus, programmes, annonces, affichés ou distribués au public. Aucune tolérance ne sera accordée à cet égard.

Bruits de modifications dans le gouvernement de la Sicile. — On écrit de Naples, 11 décembre, au *Nouvelliste* : « Le gouvernement vient d'élaborer plusieurs décrets qui n'attendent, pour voir le jour, que la prochaine arrivée de M. le duc de Sierra-Capriola, ou plutôt le premier jour de l'an. Jusqu'à présent, rien n'est modifié dans notre état politique ; à la vérité, des améliorations sont promises, mais, en revanche, les abus ne cessent pas.

» Tout ce qui a transpiré à Naples sur ces décrets paraît se rapporter, au moins en grande partie, à la Sicile. On dit que M. de Sierra-Capriola, le nouveau lieutenant du roi, sera muni de pleins pouvoirs, et aura sous sa main un conseil formé de sous-secrétaires d'état. Ce gouvernement de la Sicile, ainsi institué, ne correspondrait plus, comme aujourd'hui, avec le ministère, et serait en rapport immédiat avec un ministre spécial, institué pour les affaires de Sicile. Ce portefeuille indépendant est destiné au prince de Comitini, appelé au ministère depuis quelque temps.

» Cette institution, impatronisée par M. de Sierra-Capriola, est sans doute de quelque valeur ; mais bien insuffisante pour satisfaire les justes exigences des Siciliens, qui n'abdiqueront jamais les droits politiques que leur conféra la constitution de 1812, ce qui ne signifie pas que la Sicile est portée à s'isoler du reste de l'Italie : tous ses vœux, au contraire, sont au devant de la ligue italienne. D'ailleurs, quelle garantie peut-elle attendre pour la sincère exécution de ce gouvernement, deux fois institué depuis 1806, et deux fois supprimé par un caprice royal ?

» Il est à peu près certain que la réponse du roi de Naples aux propositions de l'union douanière, était combinée avec celle du duc de Modène, qui a été tout aussi évasive. L'influence délétère de l'Autriche pèse visiblement sur les résolutions de ces deux princes. Qu'en résultera-t-il pour leurs peuples ?

» *P. S.* J'apprends à l'instant, mais je ne vous transmets ceci que sous toutes réserves, que l'illustre Delcaretto serait appelé à l'ambassade de Paris en remplacement de M. le duc de Sierra-Capriola. »

Cruautés du gouvernement napolitain. — On écrit à la *Patrie* en date de Naples, 8 décembre : « Les affaires de ce pays vont de mal en pis : la cruauté la plus persévérante existe chez ceux qui nous gouvernent, l'indolence et la désunion la plus honteuse chez nous, qui obéissons. Les choses sont portées à ce point qu'il me semble difficile qu'elles puissent durer plus longtemps sur un pareil pied, et je serais tenté de croire que c'est la Providence qui veut que l'oppression arrive à son apogée pour que notre régénération politique soit plus éclatante et plus complète. Le fait est qu'une extrême effervescence règne chez toutes les classes de la population et qu'une explosion est regardée comme imminente par ceux-là même dont le devoir serait de la comprimer. Avant hier, on a conduit à leur destination la plupart des malheureux insurgés de Reggio ; entre autres, trois fils ou neveux de D. Giovanni Romeo, envoyés au bagne de Procida. Quelques-uns des condamnés qui avaient des protecteurs à Naples ont obtenu la faveur de rester à Nisida. Don Giovanni Romeo lui-même et quelques autres, sont au bagne de Graniti, en attendant un bâtiment qui les puisse conduire à l'île San-Stefano. Le sort réservé à ces derniers, parmi lesquels se trouve un septuagénaire, don Giovanni Romeo, est affreux. On les déporte dans une île dont le séjour est horrible et l'on enlève à ce vieillard jusqu'à la consolation de se trouver dans la même prison que ses enfants. On a procédé ici au ferrement de tous les condamnés et..... le roi était au balcon de son palais, occupé à contempler ce spectacle à l'aide d'une lunette d'approche. Voilà le point où le despotisme en est venu dans ce pays ; osera-t-on dire qu'il est possible que les choses demeurent ainsi ? Oh ! non,

Conservateur, datés de Neuchâtel, sont tellement tombés en discrédit que l'organe des gouvernants de la principauté, qui naguère les reproduisait, les désavoue maintenant. Ils trahissent, dit-il, de la part de leur auteur une ignorance complète des faits. »

Insurrection de Tripoli. — Les journaux anglais donnent de nouveaux détails sur l'insurrection de Tripoli de Syrie.

On écrit de Malte au *Standard*, 8 décembre : « Dimanche dernier, la nouvelle est arrivée ici que Tripoli de Syrie était en révolte, et que le pacha avait été forcé de demander un secours de troupes au sultan, celles qu'il commandait ayant déserté ou ayant été battues par les insurgés. Les diverses tribus, composées principalement d'Arabes sauvages, avaient secoué le joug, refusant non-seulement de payer le tribut, mais de lui fournir les troupes nécessaires pour sa défense et la protection de la garnison. Il y a quelque temps, un des fils du bey de Bengasi accompagna les restes mortels de sa mère à Tripoli et ensuite à Bengasi, et, comme on sait qu'il s'est rendu à Tunis, où les chefs des tribus errantes sont allés le trouver, on dit qu'il est l'instigateur de l'insurrection. »

— On écrit de Tripoli au *Daily News* : « Les Arabes de ce pays sont en pleine révolte. A Ghéran et à Gebel, ils se sont levés en masse contre les Turcs et ont tué le gouverneur de Gebel, Ahmed-Effendi, et environ 100 Turcs. Il exerçait sur eux une insupportable tyrannie. Pendant treize ans, il n'a fait que les piller, leur enlever leurs femmes et les massacrer. Les familles qui, du temps de l'administration de Garamanli, payaient 20 dollars de tribut annuel aux Turcs, en paient maintenant 100. Voilà pourquoi le peuple de Bengasi, au nombre de 30 000 individus, s'est réfugié en Egypte et à Smyrne. Plus de 40 000 se sont rendus de Tripoli à Tunis. Le gouverneur a demandé un secours de troupes au sultan. »

FAITS DIVERS.

Le *Constitutionnel* rapporte que la veuve de Napoléon, l'archiduchesse de Parme, Marie-Louise, est morte à Parme le 17 décembre.

Cet événement fait revivre la question de Pontremoli, qui était restée en suspens, car l'infant Charles-Ludovic de Bourbon, duc de Lucques, succède à Marie-Louise dans les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla.

— Depuis trente ans, il se publie à Paris une revue qui, sous le titre de *Journal de la Librairie*, enregistre toutes les publications qui se font dans le royaume. Cette publication est faite au moyen de relevés du dépôt de la librairie. M. Beuchot, bibliothécaire de la Chambre des députés, qui dirigeait cette publication depuis longtemps, ayant témoigné le désir de se retirer, le ministre de l'intérieur a nommé pour lui succéder dans cette entreprise particulière, et qui n'a rien d'officiel, un membre de ses bureaux. M. Pillet, propriétaire du journal, a réclamé contre cette concession. La discussion qui s'est élevée à ce sujet dans les journaux a produit en définitive cet heureux résultat, que la communication des relevés officiels de la librairie, que M. Duchâtel défendait, il y a deux jours, comme un privilége, est désormais tombée dans le domaine public. Voici la déclaration du journal officiel :

« Par décision de M. le ministre de l'intérieur, le relevé de toutes les publications déposées en vertu de l'art. 14 de la loi du 21 octobre 1815, et des autorisations accordées pour les dessins et estampes, en exécution de l'art. 20 de la loi du 9 septembre 1835, sera communiqué, à partir du 1er janvier 1848, par le chef du bureau de l'imprimerie et de la librairie, chargé de la rédaction de ce relevé, à tout libraire-éditeur ou à tout gérant de journal qui en fera la demande. »

— MM. les rédacteurs de journaux quotidiens rendant compte des séances de la Chambre des députés, sont invités à se réunir au secrétariat de la questure, vendredi prochain 24 de ce mois, à trois heures du soir, pour former un syndicat chargé de donner son avis sur l'admission aux tribunes réservées à MM. les journalistes.

— MM. les députés sont prévenus que lundi prochain, 27 de ce mois, à trois heures précises, il y aura une réunion préparatoire dans la salle des conférences, pour tirer au sort la grande députation qui doit aller au devant de S. M. le jour de la séance royale.

[illegible]

— M. le préfet de la Seine vient de convoquer pour le lundi 27 décembre, à midi, l'assemblée électorale chargée de procéder au renouvellement partiel de la chambre de commerce.

La séance se tiendra dans la grande salle d'audience du tribunal.

— Une promotion considérable dans la Légion-d'Honneur vient d'être signée par le roi. La liste des décorés ne s'élève pas à moins de 150.

— Le parlement anglais s'est ajourné au mois de février.

— On assure, dit la *Gazette d'Aix-la-Chapelle*, que l'archiduc Maximilien et le prince de Metternich ont adressé une lettre aux cours de Dessau et de Bernbourg en faveur de l'établissement des jésuites à Koethen, que le nouveau gouvernement a l'intention de supprimer.

— La *Esperanza* de Madrid annonce que M. le duc de Sotomayor va se rendre, en qualité d'ambassadeur, à Paris, et que M. Isturitz le remplacera comme ministre des affaires étrangères. Nous avons de justes raisons de croire que cette nouvelle n'a pas le moindre fondement.

— Il y a quelques jours, le soldat Lukas Brissiak est mort à l'hôpital de Trieste à l'âge de 116 ans. D'après son acte de naissance, il est né dans l'année 1731, à Trieste. Il a servi pendant la guerre de 7 ans, et a vu la jeune impératrice Marie-Thérèse à Vienne. Il a été au service pendant 96 ans. Il s'est toujours bien porté, et a toujours bu du vin avec modération et a toujours fumé.

— Les billets ont été vendus aux enchères, à Stokholm, pour la deuxième représentation de Jenny Lind. Ils ont été vendus depuis 45 fr. jusqu'à 225 fr. La recette totale s'est élevée à 55 475 fr.

— Comme la santé de Louis-Philippe devient une cause d'exploitation à toutes les bourses, non-seulement de France, mais de l'étranger, un bulletin de sa santé va être, dit-on, rédigé tous les matins par les médecins de service et placé dans le balcon des aides-de-camp aux Tuileries. (*Gazette de France.*)

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES. — On lit dans l'*Émancipation de Toulouse* : « La visite de M. le président des assises chez les Frères n'avait pas un motif aussi grave que certains journaux ont eu l'air de l'insinuer, et qui avait fait courir en ville mille bruits relatifs à des révélations faites par quelque frère au lit de mort, etc. M. le président est allé vérifier un fait que la conduite des Frères dans cette affaire ne permettait pas de croire sur leur parole. Il a rempli ce devoir dans l'intervalle des pénibles débats qu'il dirige en ce moment. Mais la manière dont cette démarche est considérée par quelques partisans de l'accusé ne prouve pas de leur part un grand respect de la justice. »

CHUTE DU HAUT DES TOURS NOTRE-DAME. — Un événement, qu'on peut véritablement considérer comme un miracle, est arrivé aujourd'hui à l'église Notre-Dame. On sait que cet édifice est de toutes parts entouré de charpentes et d'échafaudages qui supportent les ouvriers employés aux réparations. L'un d'eux, le nommé Faure, se trouvait sur un de ces échafaudages placé contre une des faces de la tour du nord ; en cherchant à soulever une pièce de bois, le pied lui manqua tout-à-coup, et, comme il était tout-à-fait sur le bord, il tomba sans pouvoir se retenir, et se trouva ainsi lancé dans l'espace d'une hauteur épouvantable. Ses camarades jetèrent un cri d'effroi et pensèrent que c'en était fait de ce malheureux ; mais, dans sa chute, Faure rencontra une corde attachée transversalement et en forme d'escarpolette à deux montants de bois ; il eut la présence d'esprit et le bonheur de pouvoir la saisir et de s'y tenir suspendu. Déjà les autres compagnons, qui le suivaient des yeux en frémissant, accouraient de tous côtés pour lui porter secours, lorsque tout-à-coup la corde sur laquelle il s'était mis à cheval se détacha par une de ses extrémités.

Faure ne lâcha pas prise, mais le poids de son corps l'entraîna, et on le vit glisser rapidement le long de la corde. Hélas ! ce moyen de préservation devenait insuffisant, car, arrivé au bout de la corde, l'ouvrier était encore séparé du sol par une vingtaine de pieds. Faure ranima son courage et se tint encore suspendu ainsi par les mains pendant quelques minutes.

Il aurait fallu beaucoup de temps pour préparer des moyens de sauvetage et pouvoir atteindre ce malheureux à la place où il se trouvait. Il sentit ses forces s'épuiser, et, [illegible]

---

faite. Une entreprise aussi heureusement commencée me semblait ne pouvoir mal finir.

Cependant j'étais en méchant équipage et je songeais à gagner la rivière pour réparer l'outrage essuyé par mes habits ; car, rentrer dans la ville ainsi accommodé n'était pas possible, et déjà deux ou trois passants m'avaient lorgné d'une façon très peu encourageante.

Je descendis donc jusqu'à l'*Auron*, où je fis les ablutions indispensables, puis, consultant la tour de Saint-Etienne, je cinglai dans cette direction. Je marchai d'un pas rapide, car j'étais mouillé jusqu'à la peau. Le froid commençait à me gagner, et je me disais que, si un homme trempé des eaux du Stix devenait invulnérable, un homme trempé des flots de l'Auron pouvait devenir très enrhumé. Cette réflexion mythologique de laquelle j'étais redevable aux leçons particulières de l'ex aumônier, me rappela le digne abbé d'une façon plus pressante encore, et je redoublai de vitesse.

En entrant dans la ville, je me dirigeai de manière à ne pas perdre de vue la cathédrale, ne doutant pas que ce fût le seul lieu où j'eusse quelque chance de rencontrer l'objet de mes recherches. En effet, je connaissais Brantôme, et je savais que nul revers ne l'empêcherait de remplir ses devoirs religieux. Or, un jour d'Assomption, il ne pouvait manquer vêpres, et je ne pensai pas qu'il pût les entendre ailleurs qu'à la cathédrale. Du reste un autre motif se joignait à mon raisonnement pour m'amener à commettre la plus grave imprudence. A mesure que ma tête se calmait, certain souvenir tout frais recommençait à voltiger çà et là dans ma pensée, et, quand j'arrivai devant le noble édifice qui était à la fois ma boussole et mon port, je ne pensais guère plus à Brantôme que s'il eût été le plus heureux des mortels.

J'entrai avec précaution par une porte latérale, et, me glissant parmi la foule qui remplissait les bas-côtés de la nef, je cherchai cette sœur de charité au royal costume dont j'avais reçu les soins, fleur du ciel éclose au milieu du luxe terrestre, perle de ce monde, digne d'orner un séjour plus glorieux.

Je l'aperçus au moment où elle entrait dans la sacristie pour y déposer sa collecte. Je conclus de là que l'office était presque fini. Je m'approchais pour la voir plus commodément, quand je vis passer entre la porte et moi la pâle figure du petit Philippe, animée par un air de triomphe moqueur. C'était lui qui remplissait le devoir que j'avais abdiqué d'une façon si peu régulière. Je me crus découvert, et, toute autre préoccupation cédant à une telle crainte, je gagnai le grand portail aussi vite que je pus à travers les assistants étonnés de ma brusque sortie.

J'escaladai les marches sans regarder ; il me semblait que tout le séminaire était à ma poursuite, et que cent yeux allaient me voir traverser la grande place, toujours déserte. Cependant, il la fallait traverser pour atteindre les rues les plus prochaines.

Plusieurs voitures stationnaient sur cette place, attendant les fidèles dont la piété dorée ne se refusait pas les temporelles douceurs. J'avais dû, le matin, mon salut à une voiture : il me vint à l'esprit que Dieu m'envoyait deux fois le même secours. Je voulus m'élancer entre les quatre roues d'une calèche, sans réfléchir que cette fois je n'avais plus affaire à une pesante machine, disposée comme exprès pour un pareil usage, et tranquillement livrée à de paisibles moteurs. Je m'aperçus trop tard que la forme du véhicule ne me présentait plus le même abri. Je voulus reculer, mais l'élan m'emporta, ma soutanelle embarrassa mes jambes ; je fis un faux pas et roulai sous les pieds des chevaux. C'était un couple fougueux, dont la vigueur et la sensibilité faillirent me coûter la vie ; car, aussitôt qu'ils eurent senti le contact de mon corps, ils se cabrèrent ; je sentis deux lourds sabots glisser rudement sur mes côtes, et, sans pousser un cri, je m'évanouis sur le pavé.

(*La suite à demain.*) JULES DE CAUDIN.

Académie française.

RÉCEPTION DE M. EMPIS.

M. Empis a été admis aujourd'hui au nombre des immortels. C'était une fête toute littéraire, ou plutôt de famille. Les hommes politiques, trop occupés de l'agonie de ce pauvre ministère qui se meurt de la mort du mépris, avaient cédé leurs places à l'Institut aux familiers des Tuileries et de la liste civile. M. Empis, directeur de la liste civile, après avoir été secrétaire de la famille royale sous la Restauration, est, on le reconnaît à ses pièces, beaucoup plus un homme d'administration qu'un poète comique. La plupart de ses œuvres cependant, l'*Agiotage*, l'*Héritière*, un *Changement de Ministère*, un *Jeune Ménage*, la *Mère et la Fille*, *Lord Howard*, *Sapho*, etc., ont eu du succès en leur temps, de ces succès d'estime dont l'Académie a mission de dédommager les écrivains.

M. Empis avait, en qualité d'héritier, à prononcer l'éloge de M. de Jouy, un de ses maîtres dans le groupe de la littérature classique de la Restauration ; il a raconté la vie de l'*Ermite* en style circonspect avec des qualités négatives dont on lui saura gré, et l'a entremêlée accidentellement de tirades sur 89, sur Racine, sur Louis-Philippe à Reichenau, voire même sur le duel, pour lequel M. Empis [illegible] particulier.

Le soin de complimenter le récipiendaire avait été confié à M. Viennet. L'auteur des *Fables* adore le même dieu littéraire que M. Empis, mais sa parole est plus vive, plus limpide, plus riche d'inattendu. Son discours, qui, du reste, n'est pas sorti du cercle que lui avait tracé ce nouvel élu, a été écouté avec une grande faveur. Un mot surtout a été fort applaudi : « Le ridicule, de nos jours, s'est réfugié dans la politique. »

Monsieur le rédacteur,

Après les coupures que la *Démocratie* a faites dans mon article de critique sur les pièces de théâtre de Mme Ancelot, il ne m'est plus possible de le reconnaître.

ALEX. WEILL.

CHANSON DU SONDERBUND.

De mauvais plaisants ont appliqué à la déroute du Sonderbund ces couplets d'une chanson enfantine :

Il avait pour toute armée
Quatre-vingt-dix paysans,
Et pour toute artillerie,
Quatre canons de fer blanc ;
Ran tan plan, par derrière,
Ran tan plan, par devant.

Quand il fut sur la montagne,
Mon Dieu que le monde est grand !
L'ennemi vint à paraître,
Sauv' qui peut, allons-nous-en ;
Ran tan plan, par derrière,
Ran tan plan, par devant.

celles de Kalpéni et d'Onderout en particulier, des ravages difficiles à décrire. Violemment chassée du sud-ouest, la mer fit brèche à travers les terres, enleva près de 500 habitants, balaya les moissons, arracha les arbres, et pour comble de calamité, fit disparaître, sous des masses d'alluvion tous les puits et les sources d'eau douce qui fournissaient aux besoins du pays. Les cocotiers même, ces grands arbres surmontés d'un bouquet et dépourvus de branches, qui tiennent au sol par des racines coriaces, plus difficiles à extirper que celles des chênes séculaires, avaient été emportés par le torrent dévastateur.

Ceux des insulaires que le flot ne surprit pas s'embarquèrent précipitamment dans des canots pour aller s'abriter sous le vent, où la mer était moins mauvaise, mais un grand nombre périrent dans cette tentative. Après l'ouragan, les horreurs de la faim et de la soif commencèrent. Les racines des jeunes cocotiers ont été, depuis le mois d'avril jusqu'au 28 août, jour de l'arrivée de *l'Auckland*, la seule nourriture qu'on pût se procurer, et en fort petite quantité, en fouillant au hasard la couche épaisse de sable dont la mer avait recouvert les campagnes. Pas d'autre eau pour boire que celle qui tombait du ciel à de longs intervalles. Aussi porte-t-on à 1 800 le nombre des personnes, surtout femmes et enfants, qui ont péri victimes de cet horrible fléau.

Les plus braves, au nombre de 738, se sont hasardés à faire dans leurs frêles embarcations le voyage de la côte de Malabar, qui se trouve à près de cent lieues des îles Laquedives. Qui sait s'ils n'ont pas été engloutis au milieu de la traversée? du moins n'avait-on pas de leurs nouvelles à Bombay le 15 octobre, plus de deux mois après leur départ.

Dès que l'*Auckland* eût mouillé près de Kalpéni, il fut entouré de canots indigènes, où des hommes languissants, réduits à une maigreur cadavérique, suppliaient en grâce qu'on leur donnât quelque nourriture. Les débris les plus dégoûtants de la cuisine, qu'on avait jetés par dessus le bord, étaient pour ces malheureux des friandises; ils les ramassaient dans la mer et les dévoraient avec joie, en attendant qu'on leur donnât du pain et du riz.

Le capitaine du steamer ne pouvait pas s'empêcher de porter à tant de souffrances tous les secours qui étaient à sa disposition. Il laissa 250 quintaux de riz à Kalpéni, 500 à Onderout, pour fournir aux premiers besoins de tant d'insulaires qui mouraient d'inanition; puis il porta immédiatement la nouvelle de cette calamité au gouverneur de Calicut, qui s'empressa d'envoyer aux infortunés Laquedives toutes sortes de provisions, et une quantité de jeunes plants de cocotiers, d'aréquiers et de manguiers, afin d'y rétablir la végétation.

Le groupe des Laquedives se compose de neuf îles principales, dont quatre, Kalcaire, Cheltac, Kardmat et Améni, appartiennent à la compagnie des Indes; les cinq autres, Achalter, Couzitty, Minicoé, Kalpéni et Onderout dépendent de la princesse de Cananore. On y compte une population d'environ un million d'âmes; mais on n'en retire aucun revenu.

(*Océan de Brest.*)

FAITS DE PUBLICITÉ.

Le *Conseiller des Dames*, dont le succès a été si prompt et si éclatant, vient de s'enrichir d'une précieuse collaboration. Un véritable artiste, M. Borel, qui a poussé le plus loin la science culinaire au dix-neuvième siècle, a bien voulu lui fournir les Menus des Dîners à la mode. — On sait que M. Borel est une autorité du monde gastronomique, et qu'en parlant du célèbre *Rocher de Cancale*, l'homme le plus spirituel et le plus gourmet de notre époque, Rossini, a dit ces paroles mémorables : *Chez tous les restaurants de Paris on mange, chez Borel seul on dîne.* — Ces menus commenceront à paraître dans la livraison de janvier.

Les deux premières livraisons du *Conseiller des Dames* contiennent des patrons de broderies, des dessins de tapisseries de la maison Sajou, des gravures de modes, une romance, une mélodie et une polka par les premiers artistes. Parmi les auteurs on distingue MM. le vicomte d'Arlincourt, Leroux de Lincy, Méry, Mmes Hermance Lesguillon, Anaïs Ségalas, Camille Lebrun, etc.

Chaque abonné du *Conseiller des Dames* reçoit en prime le *Grand-Livre de la maîtresse de maison*, qui lui parviendra le 30 de ce mois. C'est une comptabilité mignonne qui fera les délices des femmes soigneuses.

M. Léo Lespès, dont le dernier ouvrage, les *Esprits de l'âtre*, a obtenu tant de succès, écrit, pour le *Conseiller des Dames*, les *Douze joyaux de la sultane Naïmé*. Le prologue, publié ce mois-ci, fait présager l'intérêt qui s'attachera à cette œuvre gracieuse et sentimentale, qui paraîtra en douze contes publiés successivement dans les douze mois de l'année 1848.

Le *Conseiller des Dames*, paraissant le 1er de chaque mois, coûte 10 francs par an ; province, 12 francs. — On s'abonne à Paris, rue Montmartre, 169, et, dans les départements, chez tous les libraires, les directeurs de postes, de diligences et de chemins de fer.

Le droit d'association. — Les Unionistes. — Les membres d'une association philanthropique avaient été traduits hier devant la 6e chambre du tribunal correctionnel de la Seine dans des circonstances que la *Gazette des Tribunaux* résume ainsi, d'après l'acte d'accusation :

« Dans le courant du mois de mars dernier, M. le préfet de police fut informé de l'existence d'une vaste association non autorisée, fonctionnant à Paris sous le titre de *Société de bienfaisance et de secours mutuels de l'Union*. Des mandats de perquisition furent décernés à l'effet de constater le délit qui paraissait résulter de cet état de choses.

» Les sieurs Béguin et Mourot, tous deux marchands de vins-logeurs, l'un rue Neuve-Saint-Nicolas, 28, l'autre rue Poissonnière, 30, étaient signalés comme louant ou prêtant leurs maisons pour les réunions de cette association. Le 15 mars 1847, deux commissaires de police se transportèrent simultanément chez ces logeurs et constatèrent qu'en effet il existait à Paris, sous le nom de l'*Union*, une association [...] Chacune de ces deux sections avait sa caisse [...]; celle des menuisiers contenait une somme de 245 fr., et celle des serruriers une somme de 595 fr.

» Les présidents de l'une et l'autre section étaient en possession d'un certain nombre d'exemplaires du règlement de l'association, de registres, cachets, timbres et imprimés, qui furent saisis.

» Chez Mourot se réunissait la section des ferblantiers, contenant, par voie d'absorption, les poêliers, fondeurs, couteliers, et dénommés, par cette raison, section des quatre corps d'état. Depuis le mois de novembre 1846, Auger en était le président; il avait succédé dans ces fonctions au nommé Adam. Le reste du bureau se composait de Ledur, secrétaire; Laugier, trésorier, Dury et Guer, syndics. La caisse sociale de cette section renfermait la somme de 139 fr. 10 c.

» Il résulte des dispositions du règlement que toutes les fonctions de l'association étaient électives, et que le bureau central et directeur était à Lyon.

» Indépendamment des réunions mensuelles de chaque section, il y avait tous les trois mois une réunion générale de toutes les sections, qui y étaient représentées par les membres de leurs bureaux. L'association, du reste, n'avait d'autre objet que d'organiser pour les sociétaires des secours mutuels s'étendant à toutes les villes où l'association avait des ramifications.

» Cependant, comme il existait à Lyon un bureau directeur contrôlant toute la puissance d'action de l'association, ayant sous ses ordres des bureaux généraux siégeant à Bordeaux, Marseille, Lyon, Nantes et Paris, et au-dessous d'eux autant de bureaux particuliers qu'il y a de corps d'état associés dans la ville, l'autorité a pensé qu'une telle organisation offrait de véritables dangers, et qu'une association établie sur de pareilles bases pourrait bien devenir, dans un temps de crise, un dangereux instrument de désordre. Ainsi, non-seulement cette association était dangereuse par sa nature, mais illégale comme n'ayant pas été autorisée.

» Il est vrai que l'association des quatre corps d'état avait été autorisée à Lyon; mais cette autorisation, donnée par l'autorité municipale du chef-lieu du Rhône, ne pouvait dépasser les limites du territoire pour lequel elle avait été accordée et n'a aucune valeur à Paris. D'ailleurs, l'autorisation donnée à Lyon ne s'étendait qu'aux quatre corps d'état qui ne sont qu'une minime fraction de la société de *l'Union*, et qui n'a pas été autorisée plus à Lyon qu'à Paris. Il paraît même qu'elle est à Lyon, comme ici, l'objet de poursuites. »

Après l'audition des témoins, M. AMÉDÉE ROUSSEL, avocat du roi, s'exprime ainsi :

« Messieurs, la prévention qui pèse sur les hommes que vous avez à juger n'est pas, nous en sommes dès l'abord heureux de le constater, de cette nature effrayante qui doive appeler votre sévérité. Aussi la condamnation que nous demandons doit-elle être plutôt un avertissement qu'un châtiment, et nous la requérons comme conséquence d'une mesure indispensable dans l'intérêt général comme dans l'intérêt des prévenus eux-mêmes. L'association, dans son but actuel, ne présente pas de danger; nous allons plus loin : une fois régularisée, elle pourra produire d'excellents résultats pour la classe ouvrière; mais il est indispensable qu'elle soit régularisée. Il faut que les mesures prises par l'autorité soient une garantie pour la sûreté publique et empêchent cette association de dévier du but utile qu'elle s'est proposé, car elle présenterait des dangers, répandue comme elle l'est d'un bout à l'autre de la France, si, à côté d'elle, il ne s'établissait des conditions de surveillance dont le point de départ doit se trouver entre les mains de l'autorité judiciaire.

» M. l'avocat du roi termine en requérant contre les prévenus, sur le compte desquels les meilleurs renseignements ont été recueillis, l'application la plus douce possible des articles 1, 2 et 3 de la loi du 10 avril 1836, et 291 du code pénal.

» Me CH. DAIN a présenté la défense des prévenus, et s'est attaché à démontrer que les réunions de l'association n'ayant rien de secret, et s'étant faites pour ainsi dire sous les yeux de la police, qui avait été prévenue, cette tolérance tacite pouvait être considérée comme une autorisation, la loi n'ayant pas spécifié la manière dont l'autorisation serait donnée.

» Le tribunal, faisant application des articles précités modifiés par l'article 463, renvoie Béguin et Mourot de la plainte; condamne les autres prévenus chacun à 5 francs d'amende; déclare l'association dont il s'agit dissoute; condamne les prévenus solidairement aux dépens. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Plusieurs personnes se sont méprises sur la portée de l'arrêté pris, il y a trois mois, par M. le ministre des finances, qui interdit aux directeurs de poste de prendre des abonnements aux journaux. — Les directeurs de poste sont obligés de délivrer à toute personne qui le demande un mandat sur la poste de Paris, et ils ne peuvent prélever d'autre droit que 2 pour cent de l'argent versé, trente-cinq centimes pour le timbre du mandat, soit en tout :

Pour un mandat de 12 fr.	» fr. 59 cent.
Pour un mandat de 24 fr.	» 85
Pour un mandat de 48 fr.	1 31

Ces chiffres prouvent qu'il y a une grande économie à s'abonner [...] par M. Fourmage, rue de Beaune, 2, au prix de 5 francs.

PETITE CORRESPONDANCE.

Laon. — M. G. — Reçu les 196. 50. — Merci à tous.
Nantes. — M. S. — Reçu les 300. — Lettres croisées. — Veuillez excuser notre hâte; les nouvelles reçues de l'île M. nous alarmaient sur le sort de la dernière caisse.
Lille. — M. B. — Vous aurez le premier exempl. qui sera broché.
Boulogne. — M. D. — Reçu les 69. — Merci. — Persévérance !
Lyon. — M. B. — Nous fournissons 600, conform. à v. avis. — L'ordre était donné pour l'éch. avec la R. du L.
Verdun-s.-D. — M. C. — Reçu les 54. — Merci.
Commercy. — M. V. — Nous sommes parfaitement d'accord pour le compte. — Il faut plaindre les aveugles et les sourds !
Paris. — M. Br. — Tâchez de venir, demain, avant 4 heures, causer de votre article.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 22 décembre. — Veaux 274, vendus de 1,30 à 1,70. Bœufs, 34; vendus de 0,90 à 1,10. — Vaches 15, vendues de 0,90 à 1,05. — Moutons, 76; vendus de 0,80 à 1,10. — Porcs, 44; vendus de 1,20 à 1,40.

Grains: Blé froment, 150 hectolitres au prix moyen de 20 fr. 65 c. l'hectolitre; avoine, 210 de, 9 fr. 75 c.; méteil d'orge, 8-50 de, 15 fr. 35 c.; orge, 9 de, 10 fr. »» c.; seigle, 6 de, 10 fr. »» c.; haricots, 1-50 de, 27 fr. »» c.; lentilles, 2-00 de, 28 fr. 50 c.; pommes de terre, 18 de, 3 fr. 70 c.

Blé sans variation. — Baisse sur l'avoine de 45 c. par hectolitre.
Taxe du pain : 1re qualité, 34 c. le kilog.; 2e qualité, 29 c. id.
Marché fort, vente facile.

Bourse du 23 décembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
— — fin courant	116 90	116 90	116 50	116 60
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct.	76 45	76 [illegible]	76 [illegible]	75 [illegible]
— — fin courant	76 25	76 30	74 95	75 95
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	75 10	75 95	»»» »»	»» »»
— — fin courant	76 25	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3310 »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par. »	1355 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp. »	»»» »»
—— fin Ct »	» »/»	— Gouin »	1130 »»
B. du Trés »	4 7/8	— Ganneron. »	1000 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» 15	»» »/»	»» »/»	12 1/2
3 p. 0/0	»» 05	»» »/»	»» »/»	25 »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME	DrC. 97 »/» »/»
Récép. Rotsch. »	102 50	BELG. 2 1/2 »	»»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2 »	91 »/»
— — pass. »	» »/»	— de 1840 »	97 3/8 »/»
— 3 p. 0/0. »	30 »/»	— de 1842 »	97 3/4 »/»
Dette intérieu. »	»» »/»	— Banque »	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847 »	»» »/»	— de Em. 1844 »	»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT »	1000 »»
HAITI »	»»» »/»	AUTRICHE »	»»» »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	1196 75
—à Rouen.	900 »»
R.-Havre.	407 50
Avignon.	471 25
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str.	412 50
Tours-Nan.	»»» »»
Orl.-Vierz.	[illegible] »»
C. du Nord.	546 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	[illegible] 75
Bord.-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	6000 »»
Lin Maberl.	»»» »»
P. de l'Av.	»»» »»
Union fin.	»»» »»

MARCHANDISES. — Esprit 3/6. Disponible et courant du mois, 65 fr.; 4 premiers mois, 62 fr.; 8 derniers, 62 à »» fr.; Béziers, 47 »»; Rouen, 65 fr.
Savon disponible, belle qualité, 100 fr.
Huile de colza disponible, 100 50; courant du mois, janvier et février, 101 fr.; 4 premiers, 101 50; 8 derniers, 100 fr.; épurée, 100 »».
Lille est venu, colza, 67-50 fr.; lin, 86-50.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 décembre.

8 h. »|» OPÉRA. — Jérusalem.
7 h. 1|4 FRANÇAIS. — Don Juan d'Autriche, un Caprice.
» h. »|» ITALIENS. —
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Châlet, Ne Touchez pas à la Reine.
6 h. 1|2 ODÉON. — Les Geais, les Horaces, une Journée à Versailles.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Félix.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Hamlet.
» h. »|» VAUDEVILLE. — Relâche.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Jérôme, Moulin, Conquête, les Chroniques.
6 h. 1|4 GYMNASE. — Didier, Ve Pinchon, Suzanne, les Malheurs.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres, Revue de 1847.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ. — Grâce de Dieu.
6 h. »|» COMTE. — Michel, 4 Gitanos, le Manoir de Briebrok.
6 h. 1|2 FOLIES. — Journal d'une Grisette, Fille de Marbre, Gentilhomme.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS. — La Fille du Diable, Feu sous la Cendre, 86 moins 1.
5 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS. — Aline, Sans tambour, Jacques II, le Brasero.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Fête chinoise. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE-LEVY et Comp., rue du Croissant, 16

POUR
LE DÉTAIL A PARIS
LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE
Quai Voltaire, 25,
PARIS.

PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE PHALANSTÉRIENNE
Fondée par
FOURIER.

LA PROVINCE ET L'ÉTRANGER
LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE
Rue de Beaune, 2,
PARIS.

Il n'est plus permis de rester ignorant ou de parler sur oui-dire d'une Doctrine qui compte de nombreux partisans dans toutes les classes, des organes dans la plupart des pays civilisés, et dont les principes exercent déjà une influence considérable sur les idées modernes.

Fourier a-t-il découvert, oui ou non, la loi du Bonheur de l'Humanité, l'organisation sociale fondée sur les facultés natives de l'homme? Offre-t-il le moyen d'harmoniser tous les intérêts sociaux, de réaliser le royaume de Dieu sur la terre? — Tous ceux qui ont étudié sérieusement les livres de l'École phalanstérienne, répondent : oui! Beaucoup d'autres, même en attaquant et dénigrant des idées qu'ils ne connaissent qu'à demi, confessent la grandeur du génie de Fourier, et déclarent que sa Théorie contient une foule de conceptions neuves, fécondes et du plus grand prix pour l'amélioration sociale.

Tout homme éclairé, tout esprit indépendant, doit aujourd'hui se mettre en état de juger par lui-même la Doctrine de Fourier, et avoir dans sa bibliothèque les principaux livres qui l'exposent.

EXTRAIT DU CATALOGUE.

OUVRAGES D'ÉTUDES PROGRESSIVES.

I. — OUVRAGES PRÉPARATOIRES.

Ces ouvrages, peu volumineux chacun, doivent être consultés par les personnes qui ne veulent que *tâter* d'abord les principes généraux de l'École phalanstérienne, connaître son but et le caractère de ses moyens. Toutefois, si l'on est *décidé* à aborder l'étude de la Doctrine, on peut aller immédiatement aux ouvrages d'Exposition.

PRINCIPES DU SOCIALISME, *Manifeste de la Démocratie au XIXe siècle*, par V. Considerant, ancien élève de l'École polytechnique, membre du Conseil général de la Seine. (Programme des questions sociales ; étude des intérêts généraux et des besoins de l'époque ; solutions des grands problèmes politiques et sociaux). 2e édition, grand in-18. .... 50 c.

PETIT COURS DE POLITIQUE *et d'Économie sociale, à l'usage des ignorants et des savants* ; par le même (Critique familière des préjugés de toutes les opinions) 2e édit., 3e tirage, gr. in 32. .... 40 c.

DEBACLE DE LA POLITIQUE *en France* ; par le même. (Critique id. plus développée.) gr. in-12. .... 1 50

MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE *fondée par Fourier*, ou *Bases de la Politique positive* ; par le même. (Cet ouvrage s'adresse aux esprits habitués aux formes logiques et didactiques.) 2e édit, in-18. .... 1 25

PAROLE DE PROVIDENCE; *suivi de Morceaux choisis* ; par Mme Clarisse Vigoureux. (Éloquente expression religieuse des idées fondamentales de la Doctrine.) 2e édit. gr. in-18. .... 1 50

THÉORIE DES FONCTIONS (*Coup d'œil sur la*), par A. Tamisier, ancien élève de l'École polytech. (Vues générales philosophiques. 2e éd. in-32 50 c.

DE L'ANARCHIE INDUSTRIELLE, *Mémoire inédit de Fourier*. (Critique sociale et économique.) In-32. .... 75 c.

II. — EXPOSITIONS ÉLÉMENTAIRES ABRÉGÉES.

Ouvrages excellents à consulter si l'on veut prendre une première notion générale de la Théorie. Toutefois, aucun d'eux ne donne une lumière suffisante pour déterminer une conviction approfondie.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL *et l'Association* ; par Math Briancourt, 2e édition, 3e tirage, grand in-32 .... 80 c.

— *Précis du même ouvrage*. .... 30 c.

EXPOSITION ABRÉGÉE *du Système phalanstérien de Fourier*, suivi des *Études sur quelques Problèmes fondamentaux de la Destinée sociale* (9 *Thèses*), par V. Considerant, 3e édition, 4e tirage, grand in-32. 60 c.

— *Le même ouvrage* sans les neuf thèses. .... 30 c.

SOLIDARITÉ, *Vue synthétique sur la Doctrine de Fourier*, par Hip. Renaud, ancien élève de l'École polyt. 3e édit., 3e tir., gr. in-18. .... 1 f. 25

III. — EXPOSITION ÉLÉMENTAIRES DÉVELOPPÉES.

DESTINÉES SOCIALE, par V. Considerant. (Cet ouvrage dont on peut aborder la lecture sans préparation, initie complètement à la connaissance de l'Organisation phalanstérienne et aux bases générales de la Doctrine), belle édition avec vignettes. 3 vol. in-8. .... 14 f.

— Chaque volume se vend séparément, le 1er (2e édit.) 6 f ; le 2e, 5 fr ; le 3e, 3 fr.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL, *Dialogues sur la Théorie Phalanstérienne*, par F. Cantagrel. (Complète la connaissance élémentaire après la lecture de l'une quelconque des *Expositions abrégées*.) 2e édit. fort vol. gr. in-18. .... 4 f.

INTRODUCTION A L'ETUDE *de la Science Sociale*, par A. Pagét, docteur en médecine. (Suffit aux esprits didactiques auxquels il convient spécialement.) 2e édit. 1 vol. in-8. .... 3 f.

IV. — OUVRAGES DE FOURIER.

On n'abordera ces ouvrages avec fruit qu'après être parvenu au degré de connaissance donné par les ouvrages de la précédente catégorie.

THÉORIE DE L'UNITÉ UNVERSELLE. (C'est l'ouvrage capital de Fourier.) 2e édit., 4 forts vol. in-8, contenant le *Plan du Traité de l'Attraction*, et quatre vignettes. (Tomes II, III, IV et V des œuvres complètes.) .... 18 f.

— chaque volume séparément. .... 4 f. 50

— Le même ouvrage publié par livraisons. Prix de chaque livraison : 50 c. pris au bureau. — *La souscription est permanente*, une ou plusieurs livraisons par semaine, à la volonté des souscripteurs.

LE NOUVEAU MONDE *industriel et sociétaire*. (Abrégé du précédent, mais néanmoins difficile à lire sans préparation.) 3e édit. fort vol. in-8. (Tome VI des œuvres complètes.) .... 5 fr.

THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS. (Ne peut être lu avec fruit que comme complément d'études, après une connaissance avancée de la Théorie.) 3e édit. 1 fort vol. in-8 (tome I des œuvres complètes). .... 6 f.

— Les 6 volumes précédents .... 28 f.

OUVRAGES DIVERS.

Nous avons rangé dans les catégories précédentes les ouvrages que nous considérons principalement comme *classiques*, c'est-à-dire comme les plus propres à l'étude régulière et progressive de la Doctrine phalanstérienne.

Parmi ceux qui suivent, il en est beaucoup de propres à faire fonction d'engrenage par le développement de telles ou telles vues générales ou applications spéciales de la Théorie.

I. — COMPLÉMENT DES PRÉCÉDENTS.

LIVRET D'ANNONCE *du Nouveau-Monde industriel*, par Fourier, in-8. 1 f.

LA FAUSSE INDUSTRIE, par Fourier. 1 vol. gr. in-12. Paris, 1835-36. 4 f. 50

DE LA POLITIQUE NOUVELLE *convenant aux intérêts actuels de la société*, par V. Considerant. 2e éd. in-18. .... 15 c.

NOTIONS ELEMENTAIRES *sur la Science sociale de Fourier*, par Henri Gorsse. 2e édit. in-18. .... 1 f.

ORGANISATION DU TRAVAIL, *d'après les principes de la Théorie de Ch. Fourier*, par Forest. 2e édit. .... 75 c.

II. — ÉTUDES SUR LES LOIS DE LA VIE.

SCIENCE DE L'HOMME (*Traité élémentaire de la*) *considérée sous ses rapports*, par G. Gabet, ancien avocat. 3 vol, in-8, avec fig. .... 18 f.

NOTIONS DE PHRENOLOGIE (au point de vue de la science passionnelle), par Julien Le Rousseau. 1 fort vol. in-12. .... 4 fr. 50

ESSAI SUR LES HARMONIES *physiologiques*, par B. Dulary, docteur en médecine, anc. dép. 1 vol. in-8 et un cahier de 22 pl. gravées. .... 8 fr.

ANALOGIE DE L'HOMME (*Esquisse d'une*) *et de l'humanité*, par F. Barrier, doct. en médecine, chirurgien en chef désigné de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Broch. in-8. .... 60 c.

III. — RELIGION ET PHILOSOPHIE, INTERPRÉTATIONS HARMONIQUES DES DOGMES, ETC.

LA DERNIÈRE INCARNATION. *Légendes évangéliques du XIXe siècle*, par A. Constant. .... 60 c.

LES TROIS MALFAITEURS, *légende orientale*, par le même. .... 30 c.

PRELUDE A L'UNITÉ *religieuse*, par L. C. de B. In-8. .... 10 c.

LES DOGMES, LE CLERGÉ *et l'État*. In-8. (V. Hennequin, E. Pelletan, H. de la Morvonnais et A. Colin.) .... 2 fr. 50

TROIS DISCOURS *prononcés à l'Hôtel-de-Ville*, par A. Dain, V. Considerant et d'Izalguier. Gr. in-8. .... 3 fr.

EGAREMENT DE LA RAISON, *démontré par les ridicules des sciences incertaines* ET FRAGMENTS, par Fourier. .... 2 f. 50

IV. — POLITIQUE, QUESTIONS INTERNATIONALES, ETC.

COLONISATION DE MADAGASCAR, par D. Laverdant. Grand in-8. avec carte. .... 3 f.

CRACOVIE, *ou les derniers débris de la nationalité polonaise*. (Contient un examen rapide et philosophique de l'histoire de la Pologne.) In-8. 1 f.

PERCEMENT DE L'HISTHME DE SUEZ, *création de la première route universelle du globe*, par A. Colin, In 8. .... 25 c.

COLONISATION DE L'ALGERIE, p. un officier de l'armée d'Afriq. In-8. 75 c.

LE LIBRE ECHANGE, par le docteur Jœnger. .... 30 c.

DE LA SINCERITE *du gouvernement représentatif*, ou *Exposition de l'élection véridique*, lettre adressée au Grand-Conseil de l'État de Genève, par V. Considerant. .... 5 c.

SUR LE TIMBRE *des journaux*, par le même. .... 15 c.

V. — EDUCATION.

LES ENFANTS AU PHALANSTERE, *dialogue familier sur l'Éducation*, extrait du *Fou du Palais-Royal*. In-32. .... 40 c.

L'EDUCATION ATTRAYANTE (*Théorie de*), *Dédiée aux Mères*, extr. de *Destinée sociale*. In-8. .... 8 f.

VISITE A LA CRECHE MODELE *et Rapport général adressé à M. Marbeau sur les Crèches de Paris*, par Jules Delbruck, orné de plusieurs dessins gravés sur bois. .... 1 f. 25

Se vend au profit des crèches des enfants pauvres de Paris.

ETABLISSEMENT DES CRECHES (*Considérations sur l'*) *dans la ville de Lyon*, par le Dr F. Barrier. .... 50 c.

DES CRECHES *et de l'allaitement maternel*, par le D. Imbert, prof. à l'Ec. de méd. de Lyon. .... 50 c.

VI. — QUESTIONS D'ÉCONOMIE SOCIALE : ÉTUDES ORGANIQUES ET CRITIQUES.

Sous ce titre, nous rangeons les publications concernant des questions d'organisation industrielle, administrative, de travaux publics, etc, la critique de la Féodalité financière, de la concurrence anarchique, etc.

APPLICATION DE L'ARMEE (*Etude sur l'*) *aux travaux d'utilité publique*, par J.-B. Krantz, ingénieur des ponts-et-chaussées, ancien élève de l'École polytechnique ; grand in-8. .... 2 f.

CRÉATION D'UNE ARMEE DES TRAVAUX PUBLICS (*Projet de*), par le même ; grand in-8. .... 1 f. 50

DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX PUBLICS, *et de la Réforme des Ponts-et-Chaussées*, par F. Cantagrel. *Id* .... 1 f.

APERCUS SUR LES PROCEDES INDUSTRIELS. — URGENCE DE L'ORGANISATION SOCIETAIRE, par J. Muiron, 2e éd., in-12. Paris, 1840. 2 f.

LE SEL, — *Impôt, — Réduction. — Régie. — ou la question du Sel sous toutes ses faces*, par J.-J. Jullien ; in-8. .... 4 f.

DU MONOPOLE DES SELS *par la Féodalité financière*, par Rémond Thomassy ; in-8. .... 1 f.

DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, par Ch. Dain, suivi d'un article de Fourier. .... 1 f.

FÉODALITÉ OU ASSOCIATION, *type d'organisation du travail pour les grands établissements industriels*, — application à la question des houillères du bassin de la Loire. .... 75 c.

DES BOULANGERIES SOCIETAIRES. In-32 .... 40 c.

MÉNAGE SOCIÉTAIRE ou *Moyen d'augmenter son bien-être en diminuant sa dépense*, par Ch. Harel. 1 vol. in-8 .... 2 f.

QUINZE MILLIONS A GAGNER *sur les bords de la Cisse*, par F. Cantagrel. In-8. .... 25 c.

ORGANISATION UNITAIRE DES ASSURANCES, par R. Boudon. In-8. 1 f.

REFORME DES OCTROIS *et des Contributions indir.*, par le même. — *Question vinicole. — Question des bestiaux*. In-8 .... 75 c.

QUESTION DES SUCRES (*Simple Exposit. de la*), par D. L. Rodet. in-8, 75 c.

DU CREDIT AGRICOLE, *mobilier et immobilier*, rapports au Congrès d'agriculture, par MM. Cieskowski et J. Duval .... 50 c.

DU CREDIT et de la circulation, par Cieskowski 1 vol. in-8. 1839 .... 5 f.

LA LIBRE CONCURRENCE, *considérée comme une cause de diminution du travail et du renchérissement des denrées*, par M. Jobard (de Bruxelles). In-12 .... 30 c.

INSURRECTION DES AGIOTEURS, par E. Bourdon. In-8 .... 05 c.

ALMANACHS PHALANSTERIENS ; 1845, 1846, 1847, 1848. (Articles nombreux et variés. Almanachs beaucoup plus volumineux qu'aucun de ceux qui se vendent au même prix.) In-16. Chaque exemplaire .... 50 c.

LA GREVE DES CHARPENTIERS, par J. Blanc. In-12. .... 1 fr.

LE LIVRET C'EST LE SERVAGE. In-32. .... 15 c.

Aux communistes de bonne foi.

APPEL AU RALLIEMENT *de tous les socialistes, lettre de M. Rey*, communiste, *ancien conseiller à la cour royale de Grenoble, suivie d'observations par V. Considerant*, phalanstérien, *membre du Conseil général de la Seine*. .... 5 c.

VII. — EXPLICATIONS ET DÉFENSES.

Ces ouvrages font justice des mille faussetés dont on affuble la Théorie, des arguments vainqueurs avec lesquels ceux qui n'y comprennent rien ont coutume de la pourfendre.

IMMORALITE *de la doctrine de Fourier* (*Question de l'*), par V. Considerant, in-8. .... 30 c.

LES AMOURS AU PHALANSTERE, par V. Hennequin. .... 30 c.

MONSEIGNEUR L'EVEQUE DU MANS *et le Phalanstère. Correspondance avec l'Evêché*, suivie d'un chapitre intitulé LE CURÉ, par A. Savardan, docteur en médecine. In-18. .... 1 f.

TROIS LEÇONS *du professeur Cherbuliez sur Fourier son école et son système, reproduites et réfutées par un ministre du Saint-Evangile*. In-8 de 500 pages. .... 6 f.

FOURIERISME. *Contre-Critique avec exposition de principes*, par Ch. Mandet, avocat In-8. .... 75 c.

DEFENSE DU FOURIERISME *contre M. Reybaud*, etc, par Forest. 1 f.

ANTIDOTE. Rép. à une compilation, par H. Reynaud. .... 25 c.

FOURIER *et la Champagne catholique*, par J.-J.-F*** .... 30 c.

EXAMEN ET REFUTATION *du discours de M. Massot, avocat-général, sur les réformes sociales*. .... 75 c.

VIII. — QUESTIONS D'ART, POÉSIE, LITTÉRATURE.

DE LA MISSION DE L'ART *et du rôle des Artistes*, par D. Laverdant, grand in-8. .... 1 f. 25

CHANSONS DE LOUIS FESTEAU. 1 vol. in-32. .... 2 f. 25

On trouve à la Librairie sociétaire les deux premiers volumes du même auteur, ce qui formera la collection entière.

LES CIVILISATEURS. Satires, par Fortuné Henry. .... 30 c.

FABLES DE LACHAMBAUDIE, in-18. .... 1 f. 50

OBJETS D'ART.

UN PHALANSTÈRE (*Vue générale à vol d'*) ou *Village organisé d'après la Théorie de Fourier*, avec les campagnes environnantes. (Belle lithographie, de 55 centimètres sur 39, dessiné par *J. Arnoux, d'après les plans de Morize*.

Ce dessin est très propre à faire comprendre le caractère général et les dispositions matérielles du Régime harmonien. Afin de répandre cet utile et charmant paysage, nous en avons, malgré la dimension, fixé le prix à. 3 f.

Id. coloriées .... 7 f.

On peut avoir des épreuves du 1er tirage :

Grand papier, épreuve de luxe. .... 8 fr. .... Coloriées. .... 12 f.

Id. 2e tirage, épreuves choisies. .... 5 fr. .... Coloriées. .... 9 f.

Cette gravure est la première page d'un *Album phalanstérien* qui sera publié progressivement.

Toute personne qui voudra étudier la Théorie harmonienne ne saurait mieux faire que de commencer par examiner attentivement ce dessin, en se rendant compte du dispositif général au moyen de la description. C'est la plus facile, la plus attrayante des initiations du premier degré.

MAISON NATALE DE FOURIER, lithographie à deux teintes. .... 1 fr. 50

EFFIGIES DE FOURIER D'APRÈS LES TYPES AUTHENTIQUES.

I. PORTRAITS d'après le tableau de Gigoux.

Gravure en pied, par Calamatta.

Epreuves d'artiste, sæpia	50 f.	— sur blanc.	24 f.
— sur chine	40	Epreuves après la lettre, sæpia et chine.	15
Epreuves avant la lettre, sæpia.	35	— — sur blanc.	12
— sur chine	30		

Copie lithographique de la précédente, gravure par Couturier (de Chalon-sur-Saône), imprimé par Landa. .... 5 et 6 f.

Très belle lithographie à mi-corps, d'après le même tableau, par Cisnéros. Séries : 1re, 8 f. ; — 2e, 5 f. ; — 3e, 3 fr.

II. — BUSTES, PAR OTTIN.

Bustes en plâtre, grandeur naturelle. .... 12 f.

Réduction à demi-grandeur. 4

III. — CAMÉES.

Malachites gravées, par Mme Considerant, grandeur de broche. 100

— — d'épingles. 50

Broches en émail, montées en doublé d'or. 15

— (petites) *dito*. 10

— grandes épingles, *dito* polies. 7 75

— *dito* non polies. 7 50

— petites, — ovales, polies. 6 50

— — — — non polies. 6

Bagues dito. .... 7 [illegible]

MUSIQUE VOCALE (*Traité élémentaire de*), par M. et Mme Emile Chevet, très grand in-8. .... 9 f.

METHODE D'HARMONIE, par les mêmes. 2 vol. grand in-8. .... 15 f.

CONSEILS SUR LA ROYAUTE, *à Mgr le comte de Paris*, par Jules de Presles. .... 1 f.

INSURRECTION DU DAHRA (*Étude sur l'*) *contenant l'histoire de Bou-Maza*, par Ch. Richard, capitaine du génie, chef du bureau arabe d'Orléansville, ancien élève de l'École polytechnique. 1 vol. in-8. .... 3 fr. 50

SUBSTANCES ALIMENTAIRES (*des falsifications des*) *et des moyens de les reconnaître*, par Ch. Harel et Jules Garnier, in-18. .... 4 f. 50

LEGISLATION FRANÇAISE (*Introduction à l'étude de la*), par Victor Hennequin. — LES JUIFS 2 forts vol. in-8, par le même. .... 12 f.

VOYAGE EN ANGLETERRE *et en Ecosse*, par le même, suivi de mélanges. 1 vol. in-8. .... 6 f.

UNION OUVRIERE, par Flora Tristan, contenant la *Marseillaise de l'atelier*, musique par A. Thys. — 3e édit. .... 50 c

pour les ouvriers. .... 25 c.

L'EMANCIPATION DE LA FEMME, *ou le Testament de la Paria*, ouvrage posthume de Flora Tristan, complété d'après ses notes et publié par A. Constant. .... Epuisé.

LES FEMMES, par Henry Brissac. .... 25 c.

APERÇU STATISTIQUE DES ASSURANCES EN FRANCE, *suivi d'un plan de centralisation des courtages d'assurances*, par M. J. Moreau de Saint-Plaisir. In-8. .... 2 f.

DE L'OCTROI DE PARIS, *de son influence sur la falsification, la consommation, et le prix des vins*, par M. Lanquetin, négociant, membre du conseil-général de la Seine. In-8. .... 1 f.

RUCHE A ESPACEMENTS (*Notice sur la*) *et sa culture*, par Ch. Boris. — Broch In-8. .... 75 c.

CONSIDERATIONS SUR LES SALLES D'ASILE, et de leur influence sur l'avenir des classes pauvres, par Emile DEPASSE, maire de Lannion. — Prix : 1 fr. 25 c., pris à la librairie.

PETITE BIBLIOTHÈQUE PHALANSTÉRIENNE.

OU PUBLICATIONS AU DESSOUS DE 1 FR.
concernant
LA THÉORIE SOCIÉTAIRE

	f.	c.		f.	c.
Almanach phalanstérien, chaque année.	»	50	La dernière incarnation.	»	60
L'organisation du travail (par Briancourt).	»	80	Les trois malfaiteurs.	»	30
Précis du même ouvrage.	»	30	Mémoire sur le libre-échange.	»	30
Exposition abrégée (par Considerant).	»	60	Les enfants au Phalanstère.	»	40
Le même ouvrage sans les 9 thèses.	»	30	Féodalité ou Association.	»	75
Principes du socialisme.	»	50	Des Boulangeries sociétaires.	»	40
Petit cours de politique.	»	40	Insurrection des agioteurs.	»	05
Théorie des fonctions.	»	50	Le livret c'est le servage.	»	15
L'anarchie industrielle.	»	75	Appel au ralliement des socialistes.	»	05
De la politique nouvelle.	»	15	Immoralité de la doctrine de Fourier.	»	30
			Les amours au Phalanstère.	»	30
			Description du Phalanstère.	»	[illegible]

Tout libraire des provinces ou de l'étranger fournit les livres ci-dessus aux prix du Catalogue.

Les nouveaux souscripteurs dont l'abonnement partira du 1er janvier prochain, recevront avec le premier numéro de leur abonnement tout ce qui aura paru du roman de M. de Caudin, LES MÉMOIRES DE MARIE CLAVEAU.

PARIS, 24 DECEMBRE.

LA QUESTION DES QUESTIONS

ou quels sont les vrais Utopistes.

Toutes les questions politiques ou sociales se touchent dans une solidarité étroite. Il est impossible d'en agiter une seule sans que les autres remuent et réclament une satisfaction égale. Aucune d'elles n'est résolue.

Si la Liberté et l'Ordre sont des principes généralement admis, les moyens de conciliation et de réalisation de ces principes restent inconnus. Aujourd'hui, comme il y a soixante ans, les hommes d'Etat ignorent les conditions pratiques de la liberté et de l'ordre dans le pouvoir et dans la représentation politique ; — de la liberté et de l'ordre dans les idées de la presse ; — de la liberté et de l'ordre dans l'enseignement ; — de la liberté et de l'ordre dans la sphère religieuse ; — de la liberté et de l'ordre dans l'exercice du droit d'association ; — de la liberté et de l'ordre dans la production, la distribution et la consommation des richesses ; — de la liberté et de l'ordre dans la famille et dans l'atelier. — Chaque jour, chaque année, ces questions sont débattues et discutées, à des points de vue divers, par des partis ou par des sectes qui se combattent au lieu de s'aider à la recherche d'une solution commune. Chaque jour, chaque année, ces questions sont ajournées après de vains débats qui ont fait ressortir les dangers, les difficultés, les impossibilités de leurs solutions partielles.

Le secret de cette impuissance de réforme est tout entier dans le morcellement de ces questions, dans le *simplisme* des études, dans l'antagonisme des efforts. Le progrès ainsi divisé se neutralise lui-même. On renonce à la poursuite d'une réforme aussitôt que l'on voit qu'elle se complique et en entraîne plusieurs autres. On les agite toutes vainement, parce qu'on ne sait pas qu'elle est celle qui doit les primer, les dominer et les résoudre toutes. Ceux-ci croient encore qu'il suffirait d'un changement de ministère ou de l'amélioration des moyens de gouvernement pour trancher toutes les difficultés. Ceux-là subordonnent tout à une réforme parlementaire ou électorale. D'autres prétendent qu'il n'y a aucune solution possible si on ne ramène pas le pouvoir aux doubles principes de la légitimité et de la sanction nationale. D'autres encore déclarent qu'aussi longtemps que les esprits resteront rebelles à la tradition religieuse ou n'auront pas formulé un dogme nouveau, le progrès social sera une chimère. Il en est qui pensent que les découvertes matérielles du génie, les chemins de fer, la vapeur, les machines réaliseront à eux seuls le bonheur et la justice sur la terre. Les moins nombreux peut-être sont ceux qui prononcent aujourd'hui les mots d'organisation du travail comme formule génératrice des progrès sociaux, et la plupart d'entre eux même ne se rendent encore que très vaguement compte des moyens de réalisation et des conséquences de cette réforme.

Ceux-là seuls cependant sont, à nos yeux, dans le vrai. Précisant la formule, nous affirmons que l'organisation du travail par l'association des intérêts est, en effet, la question des questions, la réforme qui engendre et facilite toutes les réformes, la seul clef du trousseau qui ouvre la première porte d'une société meilleure. Nous croyons que l'essai de toutes les autres clefs a été inutilement fait, que toutes les réformes impliquent celle-là, qu'en dehors de l'association des intérêts, il n'est pas une seule question d'ordre et de liberté entièrement soluble et praticable. Grâce aux nombreux mécomptes déjà essuyés, cette démonstration est devenue facile.

Liberté de la Presse. — Les entraves que la fiscalité et la législation mettent au droit de la libre pensée soulèvent des réclamations légitimes. Une réforme des lois, sur ce point, est nécessaire autant que juste, si on veut empêcher que la puissance des capitaux ne fasse un monopole du droit d'écrire comme elle fait déjà un monopole du droit de voter, de posséder, de commercer et de produire. Mais c'est à d'autres causes que remonte l'espèce de discrédit dans lequel la presse, en général, est tombée. Les abus de la critique, la stérilité des discussions, l'anarchie des idées ont fait plus de mal à la presse que les impôts et les lois de septembre. C'est parce que la presse a divisé les esprits au lieu de les rallier, morcelé, diminué, pulvérisé les idées au lieu de les associer, qu'elle a diminué son propre pouvoir. C'est parce qu'elle s'est entêtée à isoler les questions, à vouloir édifier la liberté sans l'ordre, ou telle liberté sans une autre liberté, un principe sans ses conséquences, un droit individuel sans un droit social, des intérêts de parti en dehors de l'intérêt de tous, qu'elle a énervé et découragé l'opinion publique. Les journaux ne peuvent aujourd'hui reprendre leur empire sur les masses qu'en substituant à leurs tâtonnements aveugles, à leurs programmes trompeurs une étude approfondie des questions ; qu'en faisant de la science au lieu de l'empirisme ; qu'en se mettant d'accord sur le plan d'une société durable ; qu'en préparant l'association des intérêts par l'association des principes et des idées. C'est en ce sens que la liberté et la puissance de la presse se trouvent subordonnées au triomphe du principe d'association.

Réforme électorale. — Ici la démonstration est encore plus sensible. On a échoué jusqu'à ce jour dans la recherche d'une représentation large et sincère des idées et des intérêts du pays, non pas seulement à cause de l'égoïsme des détenteurs des pouvoirs et priviléges politiques, mais encore parce que la question d'une réforme électorale complète ou du suffrage universel implique les questions d'indépendance matérielle et de capacité spéciale, sans lesquelles l'élection n'est plus une vérité. La conscience publique sent vaguement que, dans la situation matérielle et morale où se trouvent les masses, l'ignorance et la misère donnent encore trop de prises chez elles au fanatisme et à la corruption pour que le vote du plus grand nombre soit une garantie de lumière et de progrès. On trouve aujourd'hui généralement possible et juste que l'extension du droit électoral suive le développement des intérêts et de l'instruction publique ; mais on conteste avec raison la capacité politique des masses ignorantes et pauvres. Pour que le suffrage universel soit possible, il faut que l'enseignement de la presse sur le pays soit plus puissant, plus bienfaisant, c'est-à-dire plus persuasif que négatif, plus conciliant que contradictoire ; il faut que l'instruction se répande à flots sur le peuple : il faut surtout et d'abord que le droit de vivre en travaillant soit garanti à tous et par tous. Sans l'association des intérêts, sans l'organisation du travail, le suffrage universel direct est une utopie subversive, folle et dangereuse.

Liberté de l'enseignement. — Comment veut-on répandre l'instruction à flots sur les masses, alors que l'anarchie des intérêts, le morcellement du sol et des industries, les inquiétudes de la vie réelle, l'incertitude du pain quotidien absorbent toutes les préoccupations, toutes les facultés des individus et des familles ? Comment veut-on forcer le petit cultivateur, le petit commerçant ou le petit industriel à livrer leurs enfants aux écoles, lorsque l'instruction donnée dans ces écoles ne peut garantir l'avenir professionnel des enfants, lorsque le père de famille a besoin de tous les bras dont il dispose pour nourrir les siens et faire honneur à ses affaires ? Comment veut-on obliger l'ouvrier, qui, pour vivre, lutte d'activité pendant douze ou quinze heures avec la puissance des machines, avec les nécessités de la concurrence, à étudier, à méditer, à penser, lorsqu'il n'a plus même le temps des relations affectueuses, de la prière ni du repos ? L'instruction est un luxe qui ne peut se démocratiser que lorsque le travail sera constitué et garanti de manière à utiliser, à satisfaire toute la variété des aptitudes, des facultés, des sentiments et des passions de l'homme. Vouloir organiser largement l'instruction publique avant d'organiser le travail, c'est mettre la charrue avant les bœufs; c'est mériter cet épithète de rêveurs ou d'utopistes qu'on nous lance si légèrement. Non seulement l'association des intérêts est l'unique moyen de garantir à tous la liberté et le bienfait de l'enseignement, mais encore c'est le seul procédé qui permette de concilier la libre vocation de l'enfant avec celle du professeur, l'éducation affectueuse de la famille avec la direction sociale de l'enseignement, l'instruction industrielle et professionnelle avec l'instruction classique et théorique, la variété avec l'unité, la religion avec la philosophie. C'est le seul moyen d'harmoniser, dès le berceau, dans une éducation commune, dans les mêmes mœurs policées et fraternelles, les classes riches et les classes pauvres.

La liberté industrielle et commerciale. — L'industrie et le commerce ont été en Europe, depuis près d'un siècle, les champs d'expérience de la plus grande liberté. Or, cette expérience a pleinement prouvé que la liberté sans organisation ni solidarité, est une source de luttes, d'anarchie, de monopoles et de misères. Il n'y a plus que les éditeurs de la doctrine économique du *laissez-faire* qui, par orgueil, méconnaissent ce résultat. Aux yeux du monde entier, il est aujourd'hui évident que la libre-concurrence cause cent misères pour une fortune, fait cent esclaves pour un seul parvenu. Sous ce régime, le génie des machines est devenu lui-même une cause de ruine et de détresse. L'invention, qui doit racheter le travailleur du joug de la matière et l'élever au sentiment de la dignité humaine, l'a rendu jusqu'ici plus esclave et plus malheureux. A défaut d'organisation du travail, à défaut d'association des intérêts et des industries, la liberté économique n'est qu'un leurre; tout progrès industriel ou com-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 25 DÉCEMBRE 1847.

MÉMOIRES DE MARIE CLAVEAU (1)

SÉMINARISTE.

IV.

HÉLÈNE.

Je ne suis point fataliste, mais j'ai cent fois éprouvé qu'il est impossible d'échapper à ce que les fatalistes nomment la destinée. Qu'on appelle cela caprice ou nécessité des choses, logique ou loi des événements, providence ou volonté divine, je n'y crois pas ; je ne suis point fataliste.

Mais j'ai rencontré des enchaînements de faits tellement inexplicables, que la sagesse confondue s'y trouvait forcée de se tourner contre elle-même, des cas auxquels on serait déraisonnable d'appliquer la raison.

J'avoue que je ne suis point fataliste ; mais je dois avouer aussi que j'ai rarement fait ce que j'avais résolu et que j'ai souvent vu mes projets réussir en sens contraire.

Non, je ne suis point fataliste, bien que je ne trouve pas en mon expérience la vertu suffisante à me poser une règle invariable : je ne saurais arrêter la veille ce qui m'adviendra demain. Toutefois, je puis dire que j'ai vu des gens graves ne s'étonner jamais, tandis que moi, j'arrive au terme commun, de surprise en surprise. Oui, vraiment, j'ai vu nombre de baromètres deviner à coup sûr la pluie et le beau temps ; j'en ai vu marquer sans faute la guerre ou la paix ; décider fort bien la vie ou la mort d'un homme ; lorsque je n'ose pas, là-dessus, me fier au soleil, au roi ni aux docteurs. Aussi, croyez-moi, je ne suis point fataliste. La suite montrera si j'ai eu tort ou raison de placer ici ma profession de foi.

J'étais complètement privé de l'usage de mes sens, lorsqu'une vive commotion produite sur mon cerveau par une odeur mordante, me fit ouvrir les yeux et me rendit une lueur de vie. J'aperçus, comme dans un nuage, une figure angélique planant au-dessus de la mienne ; puis je remarquai mes vêtements défaits, l'un de mes bras fixé fortement à ma poitrine ; enfin je sentis mon corps soumis à un mouvement irrégulier, dont les oscillations étaient si douloureuses, que je ne tardai pas à retomber dans mon insensibilité.

J'ignore combien de temps je demeurai dans cet état ; mais quand je revins à moi de nouveau, ma tête me semblait moins pesante et moins remplie que d'ordinaire ; mes membres avaient perdu à la fois toute souffrance et toute vigueur ; mon esprit même n'avait plus son élasticité accoutumée, car je voyais autour de moi des objets inconnus ; je reposai ma tête sur un duvet bien différent de ma couchette ; j'entrevoyais, à travers d'épais rideaux, la jaune lumière d'une lampe, et je ne pressentais, pour ainsi dire, qu'une curiosité passive. Ce que j'éprouvais le plus distinctement, c'était la soif, et je tentais vainement de me soulever pour la satisfaire. Un gémissement qui m'échappa dans mes efforts appela auprès de mon lit cette figure angélique que j'avais déjà entrevue, et qu'il me sembla vaguement reconnaître. Elle vint à moi sans que je l'entendisse marcher, puis approcha de mes lèvres un breuvage fort doux, que je bus d'un trait.

Auprès d'elle vint se placer également, sans bruit, un homme âgé, au front chauve, au maintien roide et pourtant distingué, ce qui tenait peut-être à son costume arriéré d'un demi-siècle. Tout ce mystère, ce silence, cette tranquille pénombre, donnaient à ce qui m'entourait une physionomie étrange qui m'étonnait sans me déplaire. En un mot, je croyais rêver, quand le vieillard prit mon poignet, fit de la tête un geste satisfait, murmura quelques mots à voix basse et disparut.

Je la considérai quelques instants avec une surprise délicieuse, puis tout s'effaça par degrés devant mes yeux, et je tombai dans un agréable sommeil. En m'éveillant, je vis qu'il était jour, l'air que je respirais était frais et me faisait plaisir. Mais j'avais encore si peu de forces, que je me retournai péniblement dans mon lit. Je cherchais du regard quelque objet dont la présence me manquait sans que je pusse m'en rendre compte, une jeune femme s'approcha vivement, et je cessai alors de chercher.

Cette fois, je me rappelai : c'était bien la belle personne qui m'avait offert à boire ; c'était l'ange dont l'apparition avait traversé mon évanouissement ; c'était la vierge de la cathédrale, la divine quêteuse qui m'avait tant occupé tout un jour. Elle me salua de l'air le plus charmant du monde, et je retrouvai l'expression qu'elle avait, en m'attachant son mouchoir au front.

Dès lors mes souvenirs revinrent en foule. Je me souvins en rougissant de ma quête et de ma vision, et de Brantôme, et du père supérieur, et de ma fuite, et de mon hamac au dur réseau, et de mon imprudent retour à l'église, et du petit Philippe, et de ma terreur, et de la calèche, et de mes côtes broyées...

Ma mémoire s'arrêta là. Qu'étais-je devenu depuis ? Où me trouvais-je pour le moment ? Quel hasard me ramenait une personne que je n'aurais jamais dû revoir ? Quel miracle m'avait ressuscité ? Quelles souffrances m'avaient affaibli à ce point ? Toutes ces questions se présentaient à moi, et j'entamais la conversation par ces mots :

— Où suis-je ?

Lorsque ma belle visiteuse, s'adressant à une négresse que je n'avais pas encore remarquée, dit avec chaleur :

— Il parle !.. Oh ! taisez-vous, Monsieur ! Marguerite, il a parlé ! O ma bonne ! il est sauvé, n'est ce pas ? Ne dites rien, mon enfant ; plus un mot, de grâce ; le docteur l'a défendu. Ne vous inquiétez, ne vous informez de rien ; vous saurez tout quand il en sera temps. Bientôt j'espère. Oh ! bonheur ! il est sauvé !

Sa voix était si pure et si mélodieuse, son accent si vrai, son geste si éloquent, son regard si animé, si touchant, si brillant d'émotion et d'espérance, que je me sentis pénétré jusqu'au fond du cœur de reconnaissance et d'amour. Sans doute ma pensée tout entière se peignit sur mes traits, car ma bienfaitrice, je ne lui connaissais pas encore d'autre nom, parut embarrassée et me dit en hésitant :

— Oh ! monsieur, vous ne me devez rien, ou plutôt vous devez me maudire ; sans moi, vous ne seriez pas ainsi couché sur un lit de douleur. Les chevaux qui vous ont si cruellement blessé m'appartiennent, et c'est par mon ordre, hélas ! qu'on les tenait si près de l'église. Fatale précaution ! oh ! combien peu la fatigue m'eût effrayée, combien même elle m'eût été attrayante, si j'avais pu prévoir que je m'en délivrerais à un tel prix !... Mais je dois vous quitter, car je vous vois peu disposé à garder le silence exigé par votre position.

— Non, non, je me tairai, m'écriai-je aussitôt, effrayé de cette menace.

— Eh bien, à la bonne heure, continua-t-elle. Je resterai donc, ma pour vous soigner seulement, et sans vous dire un mot de plus. Le docteur a défendu de parler auprès de vous. Vos yeux déjà sont enflammés de fièvre. Prenez ce breuvage et tâchez de dormir.

Je sentais en effet mes artères battre avec plus de force. Mais je me trouvais si bien que j'aurais souhaité pouvoir répondre librement ce que me dictait mon cœur. Une seule raison me retint : ce fut la crainte de ne plus voir une personne dont la vue me semblait plus salutaire que tout le sommeil d'Epiménide et l'éternel silence d'Harpocrate.

— Va, Marguerite, reprit-elle au bout de quelques instants, va prendre du repos, ma bonne. Je veillerai Monsieur à ta place. Il est juste que j'aide un peu à la guérison d'un mal que j'ai seule causé.

Pour moi, je croyais que la voir avait suffi à me guérir. De son côté, sans doute, elle comprit le bien qu'elle me faisait, car nos yeux ne se quittèrent pas durant trois heures que nous restâmes seuls. Pourtant sa main tenait un livre ouvert.

Elle le regarda pour la première fois, quand Marguerite rentra sur la pointe du pied.

— Hélène, dit la négresse à demi voix, M. Gaillard va venir, cache la fiole, ma mignonne.

Le visage de ma douce garde prit une expression de déplaisir qui me gagna comme par un conducteur électrique. Je vis alors avec étonnement la jeune dame serrer précipitamment dans sa poche une fiole contenant ma potion, et presque aussitôt M. Gaillard entra.

C'était le vieillard que j'avais vu la veille. Il portait un tricorne sous

(1) Voir les numéros des 22, 23 et 24 décembre.

propre et les ressources de son sol. C'est là surtout ... don est le seul remède direct, rationnel et possible.

La question religieuse. — Enfin, nous le demandons, comment le scepticisme et l'athéisme pourront-ils être extirpés des âmes tant que la vie réelle des individus et des familles dépendra des chances de la guerre permanente qui subsiste entre l'intérêt personnel et l'intérêt général? Comment les lois morales de la vérité, de la justice, de la charité et du dévouement seront-elles praticables dans un milieu social où l'homme ne peut vivre et prospérer qu'aux dépens de ses semblables? Comment l'homme peut-il croire à la Providence et au Dieu juste, lorsque son existence entière est soumise à la loi du hasard ou à celle du plus riche, du plus fort? Comment les âmes peuvent-elles s'unir; comment les idées et les sentiments peuvent-ils s'associer et élever une même action de grâces vers le ciel, lorsque sur terre, dans la société elle-même, les intérêts, les facultés et les besoins sont en guerre ouverte, en pleine anarchie et engendrent mille maux dans leurs luttes? Si le ralliement des sectes religieuses est un jour possible, il est évident que ce jour sera celui où l'association aura déjà cimenté les intérêts des individus, des familles et des peuples.

On le voit, toutes les questions qui divisent la société et agitent l'opinion publique sont subordonnées à une question mère, à l'association des intérêts, à l'organisation du travail. Celle qui paraît encore la plus utopique, la moins populaire, est cependant la plus rationnelle et la plus urgente. C'est le nœud gordien qu'il s'agit de trancher pour exaucer les vœux de toutes les classes, de toutes les sectes, de tous les partis. En dehors d'elle, la liberté et l'ordre sont des aspirations sans objet, des principes sans moyens, des problèmes insolubles. Comme il n'y a ni repos ni harmonie possibles dans une famille où le travail et la vie réelle ne sont pas assurés, il n'y a ni sécurité, ni ordre, ni paix durable dans une société où les intérêts sont en lutte, où l'existence du plus grand nombre est sans cesse agitée, compromise et menacée. Pour la satisfaction de tous, pour la solution prompte de toutes les questions politiques, sociales ou religieuses, il faut donc que la question des questions soit au plutôt abordée, étudiée, discutée et résolue.

Heureusement, Dieu a voulu que cette question mère fût aussi la plus praticable, la plus facile à soumettre au critérium de l'expérience. Pendant que toutes les autres s'imposent à la société entière en théorie et réclament pour leur application légale, le concours des majorités et des pouvoirs, celle-là seule dépend du libre emploi des capitaux, des bras et des idées; celle-là seule peut prouver sa valeur pratique sur le terrain réduit de quelques ateliers et de quelques familles; celle-là seule peut se propager ensuite et triompher sur le globe entier par la puissance de l'imitation, par l'irrésistible attrait du succès obtenu, du bien réalisé, du bonheur devenu possible... N'est-ce pas là le signe manifeste qu'elle seule contient le mot des destinées humaines?...

M. de Lamartine et le Communisme.

Invité par M. Cabet à donner son avis sur le communisme, M. de Lamartine a répondu par la lettre suivante, publiée d'abord par le *Bien public*, et ensuite par tous les journaux :

Monsieur et ancien collègue,

J'ai reçu la lettre que vous me faites l'honneur de m'adresser; le ... perpétuant par ses enfants. La propriété, c'est l'organisation du principe de vie dans le monde; le communisme serait la cessation du travail et la mort de l'humanité. Votre rêve est trop beau pour la terre. Même en passant la mer, vous retrouveriez les conditions humaines; restez donc où vous êtes, et bornez-vous à réaliser le plus possible les institutions vraies et pratiques de la fraternité, qui n'est pas seulement le rêve de votre esprit, mais la vertu de votre cœur.

Recevez, monsieur, etc.

A. DE LAMARTINE.

L'illustre signataire de cette lettre a parfaitement raison de considérer la propriété comme un stimulant actif, indispensable même du progrès social; il a raison encore de protester contre cette tendance du pouvoir à persécuter des théories: signe de force en apparence, de faiblesse en réalité; persécuter une doctrine c'est avouer qu'on la redoute et qu'on ne sait pas la réfuter. Il faut louer le ton d'aménité que M. de Lamartine a mis dans sa lettre et qui contraste si fort avec l'oracle tranchant et plein d'amertume rendu par M. de Lamennais en pareille circonstance; mais la courtoisie de M. de Lamartine va trop loin, et le désir de ménager son adversaire l'entraîne à des contradictions comme celle-ci : *Votre rêve est trop beau pour la terre.* Si le communisme est contraire à la nature de l'homme, s'il est fait pour amener la mort du travail, vous ne pouvez croire qu'il soit beau, même comme rêve. Et si, oubliant la première partie de votre lettre, vous pensiez sérieusement que le communisme soit un magnifique idéal, un idéal que Dieu réalisera dans l'autre monde, de quel droit combattriez-vous ceux qui voudraient le réaliser dans celui-ci? L'homme aspire à la perfection, il a soif de la vérité, de la liberté, de la justice absolues; ajourner à l'autre vie la satisfaction de ces généreuses tendances, ce serait nous prêcher le fatalisme des jésuites ou des musulmans. Dire que Dieu nous donne de si saints désirs pour les tromper sans cesse, ce serait lui prêter une conduite que tout père rougirait de tenir avec ses enfants. Plus un système est beau, plus son application doit entrer dans les desseins de la Providence. Admettez-vous que des hommes puissent rêver pour l'humanité des destinées plus brillantes que l'avenir préparé par Dieu lui-même? Serait-ce l'intelligence qui lui manque, ou la puissance, ou la bonté, pour assurer la félicité de ses créatures? Nous savons combien l'imagination de M. de Lamartine est riche, éblouissante, mais tous les tableaux de bonheur que pourrait colorer sa pensée seraient bien pâles auprès de la radieuse transfiguration réservée à notre terre. Un poëte religieux ne devrait pas emprunter à la routine son argument impie : *c'est trop beau pour être possible*. Le jour où M. de Lamartine se trouvera en présence d'un idéal conforme à toutes les aspirations de l'homme, espérons que sa conscience lui criera : *c'est trop beau pour n'être pas possible!*

L'*Union monarchique* essaie de prouver, au nom des révolutions de 89, de 93 et de 1830, qu'il n'y a plus en France de *bourgeoisie*. Ces révolutions, dont l'*Union monarchique* invoque l'autorité d'une manière un peu inattendue, ont porté la bourgeoisie au pouvoir au lieu de la détruire, et, bien qu'à la limite de la bourgeoisie et du peuple, on trouve des transitions insensibles, bien qu'*en droit* la charte ne paraisse pas constituer de classe, personne, *en fait*, ne confondra l'homme qui n'a que ses bras avec le capitaliste grand ou petit, électeur par l'argent, juré par ... l'attraction est dans l'ordre matériel.

La *Presse* rappelait hier ce mot de M. Guizot : *Tout pour le peuple, rien par le peuple*. Le mot n'est pas nouveau, et voici en quels termes Sismondi appréciait, en 1836, la doctrine dont il est le drapeau :

Le *parti du royalisme pur*, abjurant l'ancienne doctrine servile, qui ne proposait aux efforts des sujets que la plus grande gloire de leur monarque, dit aujourd'hui : Tout pour le peuple, rien par le peuple. Ce parti a subi l'influence du libéralisme; il a marché avec la science sociale, quand il est arrivé à dire : Tout pour le peuple. Mais est-il possible de faire tout pour le peuple, quand on ne fait rien par lui? N'est-ce pas au contraire abandonner dès l'abord l'un des deux buts des institutions politiques, le perfectionnement de tous? De toutes les sciences, la plus relevée, la plus digne de l'attention et de l'étude de tous les hommes, la plus intimement liée avec le développement moral, avec la bienfaisance universelle, c'est celle qui enseigne à rendre les hommes heureux. De toutes les sciences en même temps, celle qui développe le plus l'intelligence, celle qui requiert et qui exerce le plus de connaissance, c'est celle du gouvernement. De toutes les fonctions enfin, celle qui élève le plus le caractère, celle qui donne à l'homme le plus haut sentiment de sa dignité, de la probité qui est attendue de lui, de l'honneur qu'il ne doit jamais compromettre, c'est la participation du citoyen à la souveraineté. Aussi, dire qu'on ne fera rien par le peuple, c'est dire qu'on veut priver l'universalité des hommes de ce puissant stimulant vers la vertu, de cette instruction variée, attachante et toujours nouvelle, de cette dignité de caractère, de cette élévation d'honneur que le peuple ne peut trouver que dans la participation au pouvoir, dans la liberté politique.

L'indignation excitée par la brutale expulsion du réfugié russe, M. Bakounine, agite encore tous les cœurs, et voici que le ministère froisse de nouveau tous les sentiments les plus généreux de la nature. Les hommes qui ont armé frauduleusement le Sonderbund, qui n'ont pas rougi de fraterniser avec Metternich et Szela, viennent de prendre encore le parti de la police moscovite contre les hôtes du peuple français!

Voici ce que nous lisons dans la *Patrie* :

L'émigration polonaise devait donner hier un banquet à M. le prince Adam Czartoriski. Tout avait été préparé pour cette fête, que l'offre d'un témoignage de reconnaissance, d'une médaille, avait précédée. On sait que M. le prince Czartoriski représente dans l'émigration polonaise les opinions les plus modérées. Mais hier, au moment où l'on allait se rendre au banquet, on a appris qu'un ordre supérieur venait de l'interdire.

Voici le second acte :

Le ministère a supprimé les subsides à soixante réfugiés polonais. Cette suppression n'a pas été faite, comme on pourrait le croire tout d'abord, à l'égard de personnes à qui les subsides auraient cessé d'être nécessaires. Non, cette suppression a frappé des réfugiés réduits à l'état de gêne que leur a fait l'exil souffert pour la plus noble des causes. Mais ces hommes, à qui l'on vient d'enlever l'indispensable obole que la France leur destine et leur donne, ont été signalés à notre ministère par la police russe comme étant au nombre des émigrés polonais qui, dans l'exil, s'occupent le plus activement de la condition de leur pays, et font parfois connaître à l'opinion les incessantes atrocités des ennemis, des oppresseurs de la race slave.

La police russe qui fonctionne à Paris a donc exprimé à notre ministère le désir d'essayer du besoin pour avoir raison des réfugiés les plus importuns. Notre ministère s'est hâté d'obéir.

---

son bras gauche, une canne longue à pomme de cristal, un habit sombre de velours épinglé, des culottes pareilles et pas d'épée. Sa démarche hardie et ses pieds en dehors, son jabot moucheté de tabac et sa perruque galante lui donnaient toute l'apparence d'un *roué* posthume, d'un *petit-maître* exhumé ou d'un portrait Louis XV ayant tout-à-coup reçu la vie.

Cet homme singulier s'assit à mon chevet, commença par m'ordonner le repos le plus absolu, puis me découvrit, m'écouta respirer, me frappa toutes les côtes du bout du doigt, me fit tourner, retourner, tousser, boire, parler, me tâta le pouls et me donna la fièvre.

Quand il m'abandonna, j'avais réellement besoin de repos et je ne tardai pas à m'endormir, malgré tous mes efforts pour regarder encore celle que maintenant je savais se nommer Hélène.

A mon réveil, la lampe tremblotait dans son globe de verre. Je sentis que j'avais gagné quelque force, et je me crus capable de me mettre à mon séant. Mais à peine eus-je levé ma tête, qu'elle retomba sur les coussins sans que je pusse la soutenir.

Que de bonheur me valut cette impuissante vaillantise! Hélène accourut à moi, remit de ses douces mains ma tête dans une position naturelle, et me gronda d'une façon si charmante, que j'aurais voulu mériter incessamment de tels sermons. J'osai, pour en gagner un autre, la remercier malgré elle, et je le fis avec tant de chaleur, qu'elle me parut sérieusement effrayée. Je consentis à calmer ses craintes, mais à la condition de prendre le lendemain une revanche plus longue et plus proportionnée aux besoins de ma gratitude.

Nos conventions ainsi réglées, cette excellente personne me pria en souriant de quitter ses mains que, sans m'en apercevoir, je retenais avec une étreinte un peu convulsive. J'obéis immédiatement, sans pouvoir comprendre la rougeur qui couvrait le visage d'Hélène. Je craignis de l'avoir maladroitement blessée, et je cherchais dans ma cervelle une double excuse pour ma gaucherie et pour l'excuse même. J'étais sur le point de la trouver, lorsque je vis m'échapper à la fois mon spirituel discours avec ma belle hôtesse.

A sa place était un homme de haute taille et de figure sérieuse. Je ne l'avais point vu entrer, et sa présence inattendue me fit tressaillir.

— C'est bon, dit-il, d'un ton moitié grave, moitié ironique; lorsque le médecin fait peur au malade, l'esprit est sain et le corps ne tardera guère à l'être aussi.

Il se tut et passa une heure à mon chevet. Alors il étudia mon pouls et mon regard, écrivit une ordonnance et disparut comme il était arrivé.

— Maintenant, dit Marguerite à voix basse, va te coucher, mignonne. Tu te fatigues sans raison, chère enfant; si tu tombais malade, qui donc serait la sœur des malheureux? Ce n'est pas moi, d'abord; je ne sais rien faire sans que tu me commandes.

— Il n'est qu'une heure, ma bonne, répondit Hélène. J'ai bien le temps et ne suis point fatiguée. Un peu de patience. Dors un moment, je partirai bientôt.

— Non pas, non pas, le petit prêtre est beaucoup mieux. Sois donc plus raisonnable, et ne me fais pas de chagrin. J'aimerais mieux veiller deux ans un archevêque, vois-tu, que de te veiller une heure. Allons, bonne nuit.

En parlant ainsi, la vieille servante dont j'admirais l'affection poussait doucement sa maîtresse, qui l'embrassa en s'acheminant à regret vers la porte. Lorsqu'elle y fut arrivée, elle se retourna vers mon lit; je lui fis de la main un signe qu'elle me rendit avec une émotion visible, puis elle sortit.

Oh! quand une femme exerce le divin ministère que lui assigna la nature; quand elle semble reconnaître sa faiblesse en assistant les faibles, pressentir ses propres douleurs en soulageant celles d'autrui, bâtir en quelque sorte son toit sous celui du pauvre, sa couche en celle du mourant et sa consolation dans les bras des affligés; oh! quand elle recueille les maux de l'humanité comme un champ semé pour elle; quand elle entoure de sa pitié une fleur qui se penche ou une vie qui s'éteint; quand elle soulage le cœur qui souffre et le corps qui gémit; quand elle orne en chantant une layette ou dispose en pleurant un linceul; oh! c'est alors qu'elle est reine de la création; c'est alors qu'elle offre aux hommes forts l'exemple des grandes vertus et des nobles sacrifices, des ardents courages et des sublimes travaux; car elle est à sa place dans la patience et l'amour comme l'homme dans l'action et les combats; elle est à sa place comme le parfum dans la rose, comme l'oiseau dans l'air, comme la volupté dans l'ombre et le soleil dans les cieux; elle est à sa place comme l'avenir au berceau et le passé dans la tombe; comme l'oppression sur le trône et la révolte au-dessous; oui c'est alors qu'elle règne par la douceur et se fait de son sourire un sceptre légitime, un droit divin de ses pleurs, une inviolabilité de sa faiblesse, un pouvoir absolu de sa beauté; c'est alors que toute société vit par elle et pour elle, c'est alors qu'elle prête au chantre payen la chrétienne Didon, au poëme chrétien la payenne Madeleine, à notre histoire, enfin, l'adorable Malibran.

Tel fut le charme irrésistible dont s'entoura Hélène à mes regards. C'est ainsi qu'elle me fit faire connaissance avec la femme; c'est orné de ces compatissantes vertus que son sexe vint éprouver mon cœur. Aussi me laissai-je bercer par les plaisirs les plus purs, tant que dura ma convalescence. Tout entier au bonheur d'apprendre un monde si nouveau pour moi, j'oubliais que j'eusse vécu avant d'avoir vu cette créature séduisante, j'oubliais que je dusse la quitter et vivre après sans elle.

Ce fut une époque unique et la plus heureuse de ma vie que celle où je voyais à chaque réveil Hélène entr'ouvrir mes rideaux et me saluer de son gracieux bonjour. Elle ne me quittait qu'aux heures où le repos nous était indispensable à tous les deux.

Je m'étais fait de la voir une habitude si impérieuse, que j'en étais impatient même dans le sommeil; j'arrivai à entendre distinctement, quoique endormi, son pas léger sur l'épais tapis de ma chambre. Alors je m'éveillais volontairement, et pour moi commençait une série de merveilles, d'enchantemens, de sensations et d'idées, une abondance de découvertes telle que j'étais séparé complètement du passé; je perdais à chaque heure du jour un préjugé de séminaire, je rougissais à chaque minute d'une opinion jusqu'alors bien assise, je bannissais graduellement le souvenir de mes convictions et de mes espérances; enfin les séductions du présent anéantissaient le passé comme l'avenir, et je ne m'occupais nullement de ce que je deviendrais une fois ma santé rétablie.

(*La suite prochainement.*)

JULES DE CAUDIN.

LA VEILLÉE DE NOEL.

— Maman, tu nous as dit : Enfants, soyez bien sages,
Quand viendra la Noël, le soir, au coin du feu,
De mon grand missel d'or vous verrez les images
Et nous ferons ensemble une prière à Dieu.
Maman, c'est la Noël, nous avons été sages,
Prends ton beau livre d'or, veux-tu? prions un peu.

La mère caressa d'un regard ses trois anges
Et dit : A l'heure sainte où Jésus dans ses langes
Descendit pour souffrir, il faut, ô mes amours,
Il faut prier pour ceux qui souffrent sans secours.

Vous avez quand il neige un grand feu qui pétille,
Des vêtements bien chauds, des fruits et de bon pain;
Mais les pauvres n'ont pas de gai foyer qui brille,
Ils sont nus et souvent ils souffrent de la faim.

Vous avez près de vous une maman mignonne,
Dont la main tous les soirs vous berce dans vos lits,
Mais bien des orphelins délaissés n'ont personne
Qui réchauffe à son sein leurs pieds froids et meurtris.

Il est encore, enfants, bien des pauvres sur terre,
Prions à deux genoux pour tous ces malheureux! —
Et les petits enfants dirent : Prions pour eux,
Longtemps, jusqu'à demain. — Non, répondit la mère,
L'étoile de minuit rayonne dans les cieux,
Vous prierez en dormant! dans la chapelle blanche
Les bons anges viendront rire à votre sommeil,
Je vous mettrai demain vos habits du dimanche,
Et vous aurez chacun dix baisers au réveil.

GEORGES OLIVIER.

24 décembre 1847.

papillonne, cette fureur amoureuse qui permet à la femme d'avoir trente-trois amants en harmonie, sans compter le mari et les deux géniteurs. Je rendrais mauvais compte d'un système que l'on ne peut analyser sans horreur et pitié; le philosophe de Boussac, M. Pierre Leroux, avec qui nous discuterons bientôt la question de la liberté des sectes, l'a parfaitement caractérisé en comparant ses dégoûtants paradoxes à un chapelet d'œufs de crapaud.

On sent bien que nous ne nous abaisserons pas jusqu'à répondre à ces inepties, non plus qu'au paragraphe suivant où l'ingénieux rédacteur prête aux disciples de Fourier l'intention d'émigrer dans quelque Icarie *sous le patronage oculte de la police dynastique*. Nous constaterons seulement que l'*Emancipation de Toulouse* endosse la responsabilité de cet article, en le reproduisant avec empressement et en le faisant suivre de ces lignes :

Tous les mythologues, tous les socialistes, tous les matérialistes doivent conclure au communisme, parce que les uns et les autres ne comptent pas avec l'esprit humain, rejettent l'absolu hors de l'humanité, prennent le phénomène pour la loi, etc. Aussi veulent-ils détruire le droit individuel sous prétexte de *solidarité* : nouvelle invention pour tirer d'affaire les ignorants qui achèvent de se perdre en plaçant un abstrait dans l'abstrait.

S'il y a dans ce passage inintelligible une intention, ce serait celle de faire passer tous les novateurs pour des communistes; l'*Emancipation* doit s'applaudir du touchant accord qui règne à cet égard entre elle et le *Journal des Débats*. Nous aurions beau jeu pour lui dire à notre tour qu'elle est soudoyée par la police, si la calomnie dont ce journal fait souvent usage contre nous était une arme qui pût nous convenir, et si les lignes que nons venons de citer n'expliquaient pas tout naturellement la conduite de l'*Emancipation* par l'ignorance et par la sottise.

La Propriété intellectuelle devant les Chambres belges.

Séance du 20 décembre.

La Belgique a donné de nouveau un exemple d'initiative au peuple initiateur par excellence, en reconnaissant largement la *propriété des œuvres de l'inteligence*; c'est pour ainsi dire condamner la contrefaçon, c'est renoncer franchement au système de piraterie littéraire, artistique, scientifique et industrielle qu'elle a exercée si longtemps à son grand détriment et à celui de ses voisins; c'est faire amende honorable en honnête personne qu'elle est au fond; nous ne pouvons que l'en féliciter et applaudir à l'engagement pris par le gouvernement de poursuivre cette grande œuvre réformatrice, dont les conséquences sont immenses pour son avenir ; car elle se réconciliera immédiatement avec l'Europe littéraire et artistique qui a tant de méfaits à lui reprocher. Voici, d'après le *Moniteur*, les paroles du rapporteur, M. Lejeune :

Messieurs, si, pour le présent, on peut encore se passer de nouveaux impôts, il faut néanmoins y songer pour l'avenir. Quelles que soient les économies que l'on puisse faire et que j'appelle de tous mes vœux, il sera nécessaire de créer de nouvelles ressources, soit pour remplacer ou diminuer quelques-uns des impôts actuels qui sont l'objet de réclamations incessantes, soit pour donner de nouveaux développements aux travaux publics. La section centrale a appelé l'attention du gouvernement sur la législation qui régit les brevets d'invention, sur l'organisation de la propriété intellectuelle, la propriété industrielle artistique, littéraire.

Déjà, à plusieurs reprises, j'ai demandé jusqu'à quel point le gouvernement s'est occupé de cette question. A la dernière discussion du budget de l'intérieur, le gouvernement a répondu que la question s'examinait à la direction de l'industrie, mais qu'elle était très vaste, qu'elle était hérissée de difficultés, qu'on l'examinait cependant et que l'examen portait sur les études qu'on faisait dans d'autres pays.

Aujourd'hui je serais charmé d'apprendre jusqu'à quel point cet examen est avancé, quelles sont les intentions du gouvernement à ce sujet.

Je dois avouer que quelque chose de très utile a été fait. J'ai entre les mains le recueil des lois et règlements sur les brevets d'invention chez les différents peuples. Je remercie l'administration d'avoir fait ce recueil ; pour ceux qui voudront s'occuper de cette matière, c'est un véritable faisceau de lumières. Quelle que soit la difficulté de la question, je ne pense pas qu'il existe encore des motifs graves pour l'ajourner, pour en retarder l'examen définitif.

Il ne s'agit pas d'une innovation qui entraîne à de grandes dépenses ; aucune dépense n'est attachée à la mise en pratique des principes dont nous demandons l'application et qui ont déjà tant occupé les esprits.

N'y a-t-il pas au contraire quelque nouvelle ressource pour le Trésor dans l'organisation de la propriété intellectuelle ? Il y en a qui le pensent ; il y en a qui comptent sur des recettes considérables. Je ne me fais pas illusion, je ne veux pas que d'autres s'en fassent ; mais ce qui est bien certain, c'est que nous recevrions quelque chose, tandis que maintenant nous ne recevons rien. Le chiffre des recettes pourrait être tel, au bout d'un certain temps, qu'il figurerait au budget des voies et moyens comme une véritable ressource pour le Trésor.

D'un autre côté, quels seraient les inconvénients de cet impôt ? Est-il de nature à exciter des réclamations ? Non ; au contraire, ceux qui devraient le payer en appellent l'établissement de tous leurs vœux. Ils ne demandent pas mieux que de payer un impôt en échange des garanties efficaces dont la loi entourerait leur droit de propriété, et cet impôt serait payé, non-seulement par des nationaux, mais par un grand nombre d'étrangers qui viendraient se mettre sous la protection de la loi belge.

Enfin on ne paierait qu'aussi longtemps qu'on le voudrait. On cesserait de payer lorsqu'on serait décidé à abandonner son droit. Ce serait donc un impôt tout-à-fait volontaire et qui pourrait devenir considérable.

Si l'on était déçu dans cette attente, du moins l'on n'aurait engagé l'Etat dans aucune dépense, voilà le côté financier de la question.

Au point de vue moral et politique, il serait difficile de dire quelque chose qui n'eût pas été dit.

Ne serait-ce pas un grand acte de justice d'organiser et de garantir la propriété intellectuelle, d'en venir à mieux appliquer des principes qui ont d'ailleurs été toujours reconnus.

Que demandons-nous ? Que les garanties pour les inventeurs dé[...]triel est à la merci d'un capitaliste puissant et jaloux de ses succès.

J'ai beaucoup d'espoir que l'examen des questions qui se rattachent aux brevets d'invention et qui ont, je le répète, un côté financier, ne tardera plus à arriver à un résultat.

Dans l'avant-propos de l'ouvrage que j'ai cité tantôt, je rencontre d'excellentes idées qu'on n'aurait en quelque sorte qu'à traduire en loi :

« Dans toutes les législations, des dispositions fort sages sont neutralisées par celles qui les suivent.

» Il faut diminuer la taxe, la rendre annuelle et progressive.

» Il faut prolonger la période de la jouissance.

» Il faut donner de la publicité à l'invention. »

Voilà quelques idées sur lesquelles on peut fonder des espérances, si le gouvernement veut bien s'occuper résolûment de la question. Mais je ne fais de reproche à personne de ce qu'on n'est pas plus avancé aujourd'hui. Rien ne doit se faire avec précipitation. Il faut tenir compte de l'opinion publique en matière de brevets d'invention. Il est certain que l'on a longtemps considéré le brevet d'invention comme un monopole plus ou moins odieux et nuisible à la société. Quand on pouvait faire tomber un brevet dans le domaine public, c'était en quelque sorte une conquête. Tant que cette opinion erronée était très répandue, il eût été impossible de modifier convenablement la législation.

Généralement les bonnes choses ont de la peine à se faire jour, et rien n'est plus capable de les compromettre que de les faire éclore avant terme. Aujourd'hui l'opinion publique s'est modifiée, et le moment est venu pour le gouvernement de s'occuper de cette question et de la formuler en loi.

LE MINISTRE DES FINANCES. — L'honorable M. Lejeune a appelé l'attention de la Chambre sur une question qui occupe le public et la presse ; je veux parler de la révision de la législation sur les brevets d'invention ; cette matière n'est pas dans les attributions du département des finances ; mais je sais que l'intention de M. le ministre de l'intérieur est d'examiner cette importante question. Elle est également intéressante pour moi, puisque c'est en même temps une question de recette pour le Trésor. Je crois pouvoir donner l'assurance à la Chambre que le travail qui a été élaboré sera soumis à l'examen d'hommes compétents, dans le but de l'apprécier suivant son importance.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Plusieurs personnes se sont méprises sur la portée de l'arrêté pris, il y a trois mois, par M. le ministre des finances, qui interdit aux directeurs de poste de prendre des abonnements aux journaux. — Les directeurs de poste sont obligés de délivrer à toute personne qui le demande un mandat sur la poste de Paris, et ils ne peuvent prélever d'autre droit que 2 pour cent de l'argent versé, trente-cinq centimes pour le timbre du mandat, soit en tout :

Pour un mandat de 12 fr. . . .	» fr.	59 cent.
Pour un mandat de 24 fr. . . .	»	83
Pour un mandat de 48 fr. . . .	1	31

Ces chiffres prouvent qu'il y a une grande économie à s'abonner immédiatement pour un an ; on évite ainsi toute chance de retard et quatre affranchissements.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

AVIS. — Les abonnés de la PHALANGE sont prévenus que la livraison de janvier 1848 ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement. — Ils sont instamment priés de faire connaître leur renouvellement avant le 1er janvier, pour que nous puissions déterminer le nombre d'exemplaires à tirer, qui sera strictement basé sur les souscriptions reçues.

Chacun des cinq tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

La Suisse et les puissances. — On lit dans le *Times* du 22 :

« Les affaires de Suisse continuent à être, pour le gouvernement français, une source d'inquiétude. La Prusse, à cause de Neuchâtel, et l'Autriche, à cause du voisinage de ses possessions italiennes, pressent la France de se joindre à elles pour tenir une conférence sur cette question. La Russie a refusé d'adresser une lettre au Vorort ; mais elle a promis de s'en remettre à la décision des trois autres puissances continentales. La Diète germanique a également été consultée par la Prusse et par l'Autriche, et il paraît que dans une réunion extraordinaire, convoquée par le président le 10 décembre, et à laquelle assistaient 11 membres, tandis que 6 autres étaient représentés par des délégués, les résolutions des puissances envers la Suisse ont été pleinement approuvées. Cette assemblée a décidé de plus que, si la Suisse changeait sa constitution et adoptait une forme unitaire de gouvernement, les puissances signataires du traité de Vienne auraient le droit de la priver de la neutralité qu'elles n'avaient garantie qu'à la Confédération helvétique. Les dernières dépêches de Vienne, datées du 14 courant, pressaient vivement M. Guizot de nommer un représentant à la conférence, et de ne pas s'arrêter aux objections de l'Angleterre. Le prince de Metternich a même insisté pour que l'on adressât au Vorort une sommation formelle de réinstaller les gouvernements des sept cantons du Sonderbund sur le même pied qu'avant la guerre civile. M. Guizot, abandonné par le roi, qui, à ce qu'il semble, veut maintenant qu'on laisse en repos les radicaux suisses, commence à s'inquiéter sérieusement de l'initiative qu'il a prise dans cette question et de la reculade qu'il prévoit ; lundi dernier, il a dû avoir une entrevue avec Sa Majesté, pour convenir d'une réponse à adresser à l'Autriche et à la Prusse. Le roi Léopold de Belgique, sans prendre parti soit pour

[...] soient mis à la charge des [...] dans quelque position qu'ils se trouvent.

» *Dixain de Monthey*. — L'assemblée se prononce relativement au paiement des frais de guerre dans le même sens que celle de Martigny.

» *Dixain de Conthey*. — L'assemblée électorale du dixain de Conthey a encore déclaré que les frais de guerre doivent être supportés par ceux qui ont excité le peuple à la révolte et à la résistance aux arrêtés de la Diète fédérale.

» *Dixain de Viége*. — L'assemblée électorale de Viége voulait d'abord faire supporter au clergé tous les frais de la guerre; mais, après une longue discussion, elle a décidé que le clergé ferait l'avance des frais, et que le procès sera fait aux coupables, et que ceux-ci seront condamnés aux frais.

» L'assemblée de Brigue a déclaré que les frais seraient supportés par le peuple. »

Affaire de Neuchâtel. — Il circule dans le canton de Vaud une pétition à la Diète dont les conclusions sont ainsi formulées :

« Nous prions la haute Diète : 1° De condamner Neuchâtel à une plus forte amende; 2° de décréter contre ce canton l'occupation militaire par les troupes fédérales, ainsi qu'elle a été imposée aux cantons du Sonderbund : 3° d'exiger du corps législatif de Neuchâtel la révocation du décret du 29 octobre dernier, par lequel cette assemblée a refusé à la Confédération son contingent de troupes. »

Mort de Marie-Louise. — Les journaux de Florence n'annoncent pas encore la mort de l'archiduchesse. Mais on écrit de Parme à la *Patria* que, dans le cas où cette princesse mourrait, les puissances italiennes ne permettraient sous aucun prétexte l'occupation du duché par les troupes autrichiennes. — On assure que l'Angleterre soutiendrait les princes italiens dans cette résistance.

Anniversaire de l'expulsion des Autrichiens de Gênes. — Cet anniversaire a été fêté dernièrement dans cette ville avec une majesté et un éclat extraordinaires. On avait affiché sur tous les coins de la ville des pancartes en gros caractères ainsi conçues : *De l'ordre, frères, l'Italie entière nous regarde !* Dès huit heures du matin, tout le monde se rendit à l'Acquasola, promenade publique au sommet de la colline, et là, Napolitains, Toscans, Milanais, Parmesans, Piémontais et Génois, s'embrassèrent affectueusement en signe de fraternité, d'union et de concorde. Ensuite, plus de 55,000 personnes se mirent en marche pour l'église de Origina, où se conserve religieusement le drapeau conquis sur les Autrichiens en 1746. Toutes les corporations faisaient partie de cette procession patriotique, et chacune avait son drapeau distinct, clergé régulier et séculier, étudiants, femmes, enfants, matelots, bateliers, paysans, négociants, boutiquiers, artisans, étaient précédés par des gonfanons avec des légendes significatives, avec les noms de ceux qui se distinguèrent dans les batailles en 1746, pour la liberté de la patrie et pour la dignité nationale. Les noms des morts dans le combat étaient écrits en lettres d'or. La noblesse se confondait avec le peuple, pour faire oublier, peut-être, que le patriciat, il y a cent et un ans, ne prit aucune part dans l'héroïque défense de Gênes contre l'ennemi étranger. Le marquis Laurent Pareto portait le drapeau génois que le peuple fit respecter alors; et sur celui qui précédait la troupe des enfants, riche présent de Mme Fanny Bassi di Negro, était attachée la lettre autographe écrite en patois à un de ses parents, par Balilla, hardi gamin qui jetta la première pierre, à Portoria, sur les envahisseurs autrichiens.

Les drapeaux des différents Etats de l'Italie et le drapeau tricolore, furent bénis, dans l'église de Origina, par le prêtre Pie Doria, issu de la famille du grand amiral. Là, le drapeau conquis fut remis dans les mains d'un vieillard, cousin de Balilla. Cet homme, vénérable par son âge et par sa descendance, fut le héros de la fête; les habitants des quartiers du Pré, du Môle, de Saint-Vincent, de Portoria, le portèrent littéralement en triomphe, et le lendemain il reçut la collecte que les dames avaient faite durant le trajet.

Le soir la ville fut illuminée; des feux de joie resplendirent sur la crête des Apennins, le long des deux rivières ; des hymnes nationaux furent chantés sur les places publiques toute la nuit. On n'eut à déplorer aucun désordre tant que la police s'abstint de paraître.

La victoire génoise, si honorable pour l'Italie, a été aussi fêtée à Rome le 10. Sur le Janicule, il y eut un banquet où plusieurs vivats furent adressés aux princes réformateurs, aux espérances de la patrie, à la religion chrétienne comme mère de la liberté et de l'indépendance des peuples, et particulièrement à Pie IX. Vers les dix heures, tous les invités descendirent dans le centre de la ville, et une fois arrivés sur la place *del Popolo*, tout le monde salua Ciceruacchio, le grand et modeste tribun.

La disette en Gallicie. — On écrit de ce pays à la *Gazette des Postes de Francfort* : « Le gouvernement est maintenant parfaitement convaincu de la disette qui règne dans notre pays, et les renseignements que lui a fournis le comte Standion ont principalement contribué à ce résultat. En conséquence, il accorde un million pour le soulagement des malheureux. Il règne une grande méfiance à Cracovie, et la proclamation qui établit les cours martiales en est la preuve la plus convaincante. Chacun se demande qu'elle a été la cause de cette mesure. On dit qu'à la frontière d'Autriche, les autorités ont saisi un tonneau de poudre, que l'on voulait faire passer en contrebande dans le tender du convoi de chemin de fer allant à Cracovie. — Les autorités autrichiennes en avaient été informées, et en même temps elles avaient reçu des indices assez clairs d'une propagande révolutionnaire agissant dans l'ombre. Cette découverte aurait été la cause immédiate de l'établissement des cours martiales. »

FAITS DIVERS.

Les bruits qui ont couru ces jours derniers à la Bourse de Paris, sur la maladie de Louis-Philippe, étaient fort exagérés. Louis-Philippe a eu la *grippe*, rien de plus ; mais ses médecins ont cru devoir lui recommander de rester renfermé et de ne recevoir personne, afin d'être certainement en état, comme il le désirait vivement, d'ouvrir en personne la session des Chambres mardi prochain. Ce sont des gens assez bien renseignés pour savoir que Louis-Philippe, sans être sérieusement malade, devait garder rigoureusement sa chambre quelques jours, qui se sont empressés de porter à la Bourse la nouvelle de la maladie, et d'exploiter l'effet qu'elle produirait.

(*Gazette de France.*)

— *Par* ordonnance royale du 23 décembre, sont nommés :

Avocat-général à la cour royale de Paris, M. Hély-d'Oissel, substitut du procureur-général près la même cour ;

correctionnelle, pour avoir rendu compte, dans son numéro du 16 juillet dernier, de la délibération intérieure de la cour des pairs dans le procès Parmentier et consorts, ayant interjeté appel de ce jugement, s'est présenté aujourd'hui devant la cour royale (chambre des appels de police correctionnelle), présidée par M. de Glos, et a demandé, par l'organe de Me J. Favre, son défenseur, l'infirmation du jugement qui l'a condamné.

La cour, après avoir entendu M. l'avocat-général Poinsot et conformément à ses conclusions, a confirmé purement et simplement ce jugement.

— La cour de cassation a rejeté aujourd'hui le pourvoi du nommé Edme Petit, condamné à la peine de mort par la cour d'assises de la Seine, comme complice de l'empoisonnement du sieur Brioude, à Ivry. La veuve Brioude, condamnée aux travaux forcés à perpétuité pour le même crime, ne s'est pas pourvue en cassation.

— Par suite du décès de M. Ternle et de la nomination de M. Legrand aux fonctions de vice président du comité de l'agriculture du commerce et des travaux publics du conseil d'Etat, deux ordonnances royales, en date des 21 et 22 de ce mois, ont convoqué pour le 13 janvier prochain le 5e collége électoral du Rhône à Villefranche, et le 7e collége électoral de la Manche à Mortain, à l'effet d'élire chacun un député.

— Le baron Mertens, traduit devant la cour d'assises de Bruxelles comme prévenu d'avoir tiré sur un enfant de sept ans un coup de fusil qui a déterminé sa mort presque immédiate, vient d'être acquitté. Les débats ont établi que le baron Mertens avait fait, sans l'intention de tirer, le geste de mettre l'enfant en joue, pour l'effrayer seulement, et que son arme, qui était mauvaise, était partie sans qu'il eût pressé la détente. Immédiatement après sa mise en liberté, M. Mertens a fait remettre une somme de 5 000 francs aux parents du pauvre enfant victime du fatal accident.

— La cour d'assises de la Haute-Garonne vient de condamner à la peine de mort les hommes Pierre Garès, Jacques Garès et Bertrand Darbon, déclarés par le jury coupables du double crime d'assassinat et d'incendie.

DISTRIBUTION DES TUILERIES. — Voici comment sont distribués les appartements des Tuileries entre les divers membres de la famille royale :

Le roi continue d'habiter, au premier, les anciens appartements royaux et impériaux.

La reine et la duchesse de Saxe-Cobourg, avec le petit duc de Wurtemberg, occupent le rez-de-chaussée au-dessous des appartements royaux.

Mme Adelaïde est logée au rez-de-chaussée du pavillon de Flore.

Le prince et la princesse de Joinville occupent le premier de ce pavillon.

Mme la duchesse d'Orléans et ses enfants sont logés au rez-de-chaussée du pavillon de Marsan.

M. le duc et Mme la duchesse de Nemours occupent le premier étage.

Le second est réservé au roi et à la reine des Belges.

Enfin, M. le duc et Mme la duchesse de Montpensier demeurent dans l'aile Rivoli, au-dessus du guichet de l'Echelle, au premier.

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES. — On lit dans l'*Emancipation* du 21 décembre : « On annonce que l'affaire du frère Léotade ne sera point jugée dans une session extraordinaire, qui aurait eu lieu, comme on l'avait projeté d'abord, vers la fin de décembre. Le pourvoi dirigé contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation, et tout récemment rejeté par la cour de cassation, a nécessairement retardé la mise en état de cette cause ; à ce motif de retard, il faut ajouter aussi la longueur de la session qui s'est terminée hier.

» Selon toute apparence, l'accusé Léotade sera jugé à la session ordinaire du 1er trimestre de 1848, dont l'époque de l'ouverture n'est pas connue, et qui sera présidée par M. le conseiller de Labaume, qui présidait la dernière session de 1847, et qui est désigné également pour la présidence des assises du 1er trimestre de 1848.

CROISIÈRE D'AFRIQUE. — On écrit de Sierra-Leone, en date du 8 octobre : « Les navires brésiliens saisis par les croiseurs anglais abondent à Sierra-Leone, la confiscation suit immédiatement, et ordinairement tout est dit : mais une circonstance grave vient de se présenter et complique la question. Des Brésiliens ont résisté ; vaincus, ils ont été traduits devant les assises de Sierra-Leone comme meurtriers. Le tribunal n'a pas osé prononcer la sentence de mort réclamée par les officiers des croiseurs anglais ; il a renvoyé les prévenus absous. »

... état mental était tel en ce moment, qu'elle n'eut pas connaissance de ce malheur. Le lendemain de l'accident, dans le cabaret de Fampoux où on l'avait transportée, la veuve Picard reçut la visite d'un agent de la compagnie du chemin de fer du Nord. Il était accompagné du maire de Fampoux. Une somme de 400 fr. fut offerte à la veuve Picard, et on obtint d'elle un désistement.

Aujourd'hui, la veuve Picard soutenait devant le tribunal qu'une pareille convention intervenue dans de telles circonstances n'avait pu lui enlever l'exercice d'une action en indemnité contre la compagnie du chemin de fer du Nord.

Le tribunal condamne la compagnie à payer à la veuve Picard la somme de 600 fr., et à lui servir en outre une pension annuelle et viagère de 500 fr., payable par douzième de mois en mois.

L'AMOUR ET L'ARGENT. — Le morcellement et l'insolidarité qui font la base de notre ordre social obligent de se préoccuper avant tout de la dot dans le mariage, où l'on ne devrait consulter que le penchant mutuel des contractants. De là, chaque jour, une multitude de douleurs, de mécomptes, de crimes et de malheurs. Voici encore un trait à ajouter à la liste, deux amants qui se donnent la mort, parce qu'on ne voulait pas les autoriser à s'unir.

« Il y a quelques mois, dit le *Journal de Valence*, un jeune homme de Vienne s'éprit éperdument d'une jeune fille très belle, mais très pauvre, que ses parents avaient prise pour domestique. Des relations intimes ne tardèrent pas à s'établir entre eux, et, pour en légitimer les suites, l'amant demanda la semaine dernière à son père le consentement nécessaire pour épouser sa maîtresse. Son père refusa. Alors le jeune homme et la jeune fille prirent une résolution extrême, et, se liant l'un à l'autre par une corde, se précipitèrent ensemble dans le Rhône. Leurs cadavres ont été retrouvés à la Voulte, près de Valence. »

PROCÈS DE SUCCESSION ENTRE DEUX PRINCES. — On écrit de Munster, province de Westphalie, le 18 décembre :

« Hier, le tribunal civil de première instance de notre ville a jugé une affaire où il s'agissait de toute une principauté, qui, il y a à peine quarante ans, comptait encore parmi les Etats souverains de l'Allemagne.

» Le prince Frédéric IV de Salm-Kyrbourg réclamait du prince Alfred-Constantin de Salm-Salm toutes ses possessions, consistant dans les deux provinces Ahold et Bochaus, auxquelles il a succédé en août dernier, et cette demande, le prince Frédéric la fondait sur ce que le prince Alfred ne pouvait exercer le droit successif, parce qu'il est issu de la mésalliance que feu son père, le prince Guillaume-Florentin, contracta en épousant, en 1810, une femme d'origine bourgeoise, Mlle Rossi, d'Ajaccio, nièce de Napoléon, et que, par conséquent, en vertu des lois de l'ancien empire d'Allemagne, le territoire formant la principauté de Salm-Salm devait passer au prince de Salm-Kyrbourg, qui en serait le seul héritier légitime.

» Le prince de Salm-Salm a répondu que son père, à l'époque où il épousa la demoiselle de Rossi, était membre de la Confédération du Rhin, que, par conséquent, il s'était marié sous le régime du Code civil français, qui établit l'égalité des droits de tous, sans distinction de rang ni de naissance, et qui ne connaît pas de mésalliance, de sorte que les lois de l'ancien empire d'Allemagne ne seraient pas applicables dans l'espèce.

» Le prince de Salm-Salm a soutenu subsidiairement que, dans le cas même où l'on regarderait le mariage de son père comme morganatique, jamais la principauté de Salm-Salm ne pouvait échoir à son adversaire, le prince Frédéric IV, lequel lui-même a épousé une dame non noble, Mlle Prévôt, native de Bordeaux, et fille d'un simple citoyen français, fait qui, suivant les anciennes lois invoquées par ce prince lui-même, le priverait du droit de posséder non-seulement la principauté de Salm-Salm, qu'il réclame, mais celle de Salm-Kyrbourg, dont il se dit propriétaire.

» Le tribunal, adoptant le premier moyen de défense présenté par le prince de Salm-Salm, a débouté le prince de Salm-Kyrbourg de sa demande, et l'a condamné aux dépens.

» Le prince de Salm-Kyrbourg s'est sur-le-champ pourvu contre ce jugement devant la haute cour d'appel siégeant à Munster. »

Marchés.

HALLE AUX GRAINS du 23 décembre. — *Grains* (l'hectolitre). Froment, 19-»» à 22-00. — Seigle, 12-»» à 13-»». — Orge, 11-00 à 12-00. — Sarrazin, »»-»» à »»-»». — Maïs, »»-»» à »»-»». — Avoine, 10-65 à 12-65. — *Issue de blé* (l'hect.) Son, 3-00 à 4-00. — Recoupe, 5-00 à 6-00. — Remoulage, 6-00 à 7-00. — *Légumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, »»-»» à 32-00. — Id. de Liancourt, »»-»» à »»-»». — Id. ordinaires, 24-00 à 25-30. — Id. flageolets, »»-»»

Bourse du 24 décembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 90	117 »»	116 90	117 »»
— — fin courant	116 90	117 05	116 90	117 »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	75 20	75 30	75 20	75 20
— — fin courant	75 [illegible]	75 [illegible]	75 25	75 [illegible]
Id. Emp. 1847 J. 22 déc. au Ct.	76 30	76 35	76 30	76 35
— — fin courant	76 55	76 55	76 50	76 55

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3210	»»
4 0/0 J. »	100 »»	O. V. de Par.	1350	»»
Emp. 1846 au Ct	» »/»	C. hyp.	»»»	»»
— fin Ct	» »/»	— Gouin	1130	»»
B. du Trés.	» 7/8	— Ganneron	3062	50

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 40	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.	D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0	»» »» »» »/»	»» »/» »» »/»
3 p. 0/0	»» »» »» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME	DrC.	97 »/»	»/»
Récép. Rotsch.	» 102 50	BELG. 2 1/2	»	»»»	»/»
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2	»	91	»/»
— — pass.	» » »/»	— de 1840	»	97 1/2	»/»
— 3 p. 0/0.	» 30 »/»	— de 1842	»	»» »/»	»/»
Dette intérieu.	» »» »/»	— Banque	»	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847	» »» »/»	— de Em. 1841	»	»»»	»»
HOLL. 2 1/2	» »»» »/»	PIÉMONT	»	1050	»»
HAITI	»»» »/»	AUTRICHE	»	405	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
Can. 3 0/0	1195 »»
Act. du J.	»»» »»
Ch. S.-G.	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— G. anc.	»»» »»
— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	7[illegible] »»
— à Orléans	1205 »»
— à Rouen	907 50
R. Havre	»»» »»
Avignon	580 »»
Str. à Bâle	»»» »»
Paris-Str.	415 »»
Tours-Nan.	396 25
Orl.-Vierz.	548 75
C. du Nord.	551 25
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	488 75
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	403 75
Bord.-Teste	»»» »»
Zinc V.-M.	6000 »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av.	»»» »»
Union fin.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible et courant du mois, 64 fr.; 4 premiers, 61 à 62 fr.; 4 mois d'été, 62 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Béziers, 47 fr. — Bordeaux, 53 à 54 fr. — Rouen, 65 fr.

Savon disponible, belle qualité, 101.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois et janvier, 101; 4 premiers mois 1848, 102 ; 8 derniers, 100 fr.

Huile épurée, 107.

Lille. Colza, 87-50. — Lin, 88-50.

Le marché aux suifs a été fort calme et le prix moyen est de 70 fr. dans Paris. — Les suifs de Russie disponibles sont rares sur place et valent environ 70-50. Il en est attendu prochainement et pour les mois prochains on obtient au-dessous du cours actuel.

Chandelle, 74 fr. — Bougie stéarique supérieure, 1-60 la demi-kilog. — Oléine, 88 à 90 fr. — Stéarine, 255 à 260 fr. hors barrière.

L'un des gérants : V. CANTAGREL.

Spectacles du 25 décembre

- » h. »/» OPÉRA. —
- 7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Un Caprice, un Château de Cartes.
- 8 h. »/» ITALIENS. — Cenerentola.
- 6 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Fiancée, Fra-Diavolo.
- 6 h. 1/2 ODÉON. — La Main de Sang, les Tribulations, l'Ami Grandet.
- 7 h. »/» OPÉRA-NATIONAL (B. du Temple.) — Gastibelza.
- 6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
- 6 h. »/» VAUDEVILLE. — Brioche, Nuit Blanche, Chevalier, Petites Misères.
- 6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Jérôme, Moulin, Conquête, les Chroniques.
- 6 h. 1/4 GYMNASE. — Didier, Ve Pinchon, Suzanne, le Réveil.
- 6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres (revue de 1847)
- 7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'Or.
- 6 h. »/» AMBIGU. — Les Paysans.
- 6 h. »/» GAITÉ. — Grâce de Dieu.
- 6 h. »/» COMTE. — Michel, Steeple-Chase, 4 Gitanos, Cendrillon, le Manoir.
- 6 h. 1/2 FOLIES. — Journal d'une Grisette, Fille de Marbre, Gentilhomme.
- 6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — La Fille du Diable, Feu sous la Cendre, 36 moins 1.
- 5 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
- 5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — La Laponne, le Brasero, l'Eléphant, les Fifres.
- THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
- DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Fête chinoise. De 2 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Les nouveaux souscripteurs dont l'abonnement partira du 1er janvier prochain, recevront avec le premier numéro de leur abonnement tout ce qui aura paru du roman de M. de Caudin, LES MEMOIRES DE MARIE GEAVEAU.

PARIS, 25 DECEMBRE.

DISCOURS DU ROI.

Messieurs les pairs, Messieurs les députés,

La France, patiente et modérée, retient dans les limites des lois l'expression de ses besoins, de ses vœux et de ses espérances.

Une récolte abondante est venue dissiper les pénibles impressions de la crise dont a particulièrement souffert notre population laborieuse.

La paix de l'Europe n'a pas été troublée et ne paraît menacée par aucun événement grave.

Cependant, un sentiment de profonde tristesse se mêle cette année aux paroles que j'adresse aux grands pouvoirs de l'Etat.

Messieurs, mon gouvernement a fait fausse route, et ses erreurs ont compromis ma dynastie et la France.

L'année dernière, à pareil jour, la situation de notre politique était admirable. La rupture des traités de 1815 à Cracovie paraissait rendre à la France son libre arbitre et faciliter la constitution d'un nouveau droit européen, plus favorable à l'indépendance des nationalités et à la bonne harmonie des peuples. Le mariage du plus jeune de mes fils avec l'infante d'Espagne renouait à travers les Pyrénées une alliance séculaire et consacrait la dignité et la fermeté de notre politique vis-à-vis d'une autre alliance trop exclusive et trop coûteuse. A l'intérieur, l'urne électorale, en donnant à mon gouvernement le concours d'une majorité immense, lui assurait toute la liberté d'action favorable aux progrès sociaux et aux grandes choses politiques. Les oppositions ambitieuses et factieuses étaient vaincues.

Cette année, l'opposition a pris sur toute la surface du pays un caractère de répulsion morale et d'agitation pacifique qu'elle n'avait jamais eu. Des révélations scandaleuses, des délits officiels ont discrédité mon gouvernement. En se refusant obstinément à l'étude des améliorations et des progrès qui peuvent seuls conserver et consolider nos institutions, mes ministres se sont aliéné en quelques mois tout l'appui moral, toute la sécurité gouvernementale que les élections de 1846 paraissaient garantir aux dernières années de mon règne.

Au dehors, la plus magnifique situation a été également compromise.

Après seize années d'une politique d'abnégation qui avait pour objet de dissiper les dernières défiances de l'Europe et de lui prouver que la liberté et le progrès sont compatibles avec la paix et l'ordre, l'occasion a été perdue de cueillir le fruit de nos sacrifices et de reprendre un ascendant moral sur les peuples, l'appui sympathique que nous re[fus]aient encore quelques gouvernements.

L'année qui vient de s'écouler a été cependant féconde en événements propres à favoriser cet ascendant moral, ce retour à la dignité et à la fermeté dans la [sa]gesse. Comme, par une transformation miraculeuse, les gouvernements les plus hostiles aux libertés modernes, ceux-là même dont toute l'autorité morale s'était perdue à les combattre, ont rendu à la liberté un hommage qui a fait tressaillir la chrétienté entière.

Le souverain pontife a donné au monde le noble exemple des révolutions évitées par des réformes calmes et mesurées. Plusieurs Etats de l'Italie ont suivi avec confiance cette voie du progrès légal où le salut des princes s'opère au moyen de celui des peuples.

La république helvétique, longtemps divisée et agitée par les intrigues des corporations absolutistes auxquelles ses libertés cantonales donnaient trop généreusement asile, a réussi par la fermeté seule de son pouvoir fédéral, à rendre de l'unité morale à la Confédération et à garantir à ses progrès intérieurs le concours unanime des vingt-deux cantons. Ce prompt et facile triomphe des aspirations libérales des peuples contre les obstacles que l'absolutisme leur suscite est une nouvelle révélation des destinées humaines.

En vertu de ces heureuses circonstances, les frontières de la France se trouvaient protégées par la liberté et comme reculées par l'affection des peuples. La Belgique, qui nous prime dans les améliorations sociales; l'Espagne qui se pacifie enfin sous notre influence; la Suisse qui se concentre et se régénère; l'Italie entière qui s'affranchit et se fédéralise sans crimes ni excès, devenaient par leurs progrès libéraux les remparts les plus utiles à notre indépendance. Ainsi entourée et favorisée par la spontanéité des peuples, la France de 1830 n'avait plus à craindre de se trouver isolée.

Ces circonstances favorables ont été méconnues par mon gouvernement. La crainte de l'isolement l'a aveuglé au point de lui faire embrasser la conspiration liberticide des puissances du Nord pour refuge contre le ressentiment de l'Angleterre et pour gage du maintien des mariages espagnols. Mes ministres m'ont fait l'injure de sacrifier les principes de notre immortelle révolution, les sympathies nationales et les traditions de notre grande politique à la préoccupation d'un intérêt dynastique qu'ils ont mal compris.

De misérables intrigues de palais ont seules signalé l'influence de la France en Espagne.

L'Italie libérale a été injuriée par les organes de mon gouvernement, et le Saint Pontife, qui l'initiait à la liberté légale, s'est trouvé entravé et sourdement combattu par l'action de ma diplomatie.

Le pouvoir libéral qui régénérait la Suisse a été plus aveuglément menacé et combattu encore par mes ministres. Un an après avoir protesté contre la violation de l'indépendance et de la neutralité de Cracovie, mon gouvernement a encouragé les puissances coupables de cet attentat à violer également l'indépendance et la neutralité de la Suisse, sous le même prétexte que la république helvétique était devenue un foyer de révolution et d'agitations subversives pour l'Europe. En fait, l'indépendance helvétique a été outragée par des envois d'armes sortis clandestinement de nos arsenaux, et par l'appui plus ou moins ostensible prêté par mon ambassadeur aux cantons rebelles. L'habileté du cabinet anglais, en s'opposant à toute intervention contraire aux traités et en faisant ressortir le ridicule de notre diplomatie, a seule mis un terme à l'aberration de mes ministres.

Ces fautes ont péniblement affecté mon âme. Le toast au roi a été écarté par la plupart des orateurs des banquets patriotiques, et j'ai eu la douleur de voir le plus populaire et le plus aimé de mes fils solliciter vainement à bord de nos vaisseaux, dans les ports de l'Italie, quelques-uns de ces témoignages de sympathie que, depuis des siècles, les patriotes italiens prodiguaient à la France.

Cependant, grâce aux progrès des peuples, les erreurs des gouvernements ne sont plus irrémédiables. Si l'orgueil des gouvernements absolus les fait persévérer dans leurs fautes et subordonne la destinée des empires aux juvéniles folies ou à l'entêtement sénile du monarque, la gloire des royautés constitutionnelles consiste à savoir rectifier les fautes des ministres par les jugements du pays et de ses mandataires. L'élasticité de notre forme gouvernementale, en facilitant ces retours volontaires du pouvoir vers la vérité et la justice, le sauve des révolutions sanglantes.

Messieurs les pairs et Messieurs les députés, je fais solennellement appel à votre patriotisme pour que vous rendiez à mon gouvernement l'autorité qu'il a perdue, c'est-à-dire la confiance du pays et l'estime de l'Europe.

Mon ministère n'a d'autre raison d'être que la majorité de suffrages que vous lui avez accordée jusqu'ici. Aidez-moi donc, par une manifestation imposante, à le renverser constitutionnellement et à constituer une administration nouvelle qui, sans briser avec nos errements de prudence et de modération, sache replacer le pouvoir à la tête de toutes les améliorations possibles, et la France à la tête des nations grandes, libérales et généreuses.

Les masses laborieuses, la Bourgeoisie, la France, l'Europe et le monde attendent de nous la solution pacifique de toutes les crises sociales et politiques qui divisent encore les intérêts, les classes, les gouvernements et les peuples. Aujourd'hui que notre constitution est définitivement assise et que toutes les nations européennes s'associent à la recherche des mêmes solutions, ces études ne peuvent plus être différées et ne sauraient être infructueuses.

Prenez-en l'initiative, Messieurs, et comptez sur mon loyal concours.

Le contraste qui se révélera entre le discours du roi, de la *Démocratie pacifique* et celui que M. Guizot rédige en ce moment, sera pour nous l'exacte mesure de la distance qui sépare notre gouvernement de la vérité, de la conscience publique et de son propre salut.

Le Socialisme en Belgique.

En étudiant l'état actuel des esprits en Belgique, on découvre que ce pays n'est plus absorbé complètement par la lutte des li-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DIMANCHE 26 DÉCEMBRE 1847.

Le nouveau livre de M. Toussenel, l'ESPRIT DES BÊTES, VÉNERIE FRANÇAISE ET ZOOLOGIE PASSIONNELLE (1), sera mis en vente à notre librairie mardi prochain. Ce livre, dont une partie a été autrefois publiée dans la *Démocratie* sous le titre de *Zoologie passionnelle*, renferme un grand nombre de chapitres nouveaux, à l'un desquels nos lecteurs du dimanche nous sauront gré d'avoir consacré notre feuilleton; ils y trouveront toute la richesse d'imagination et la verve poétique dont le spirituel écrivain a fait preuve dans tous ses précédents écrits, et ce spécimen leur donnera, comme à nous, la conviction du succès auquel est destiné l'ouvrage. Nous reparlerons de ce livre que sa valeur et les services qu'il rendra à la propagation nous ont engagés à mettre au rang de nos publications, nonobstant quelques points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord avec l'auteur, et qui ont dû motiver une réserve de notre part.

LA FRANCE EUROPÉENNE,

Son climat, ses habitants, son mobilier zoologique.

La France est un pays favorisé du ciel. C'est la patrie des nobles veneurs et des nobles penseurs, la patrie de la femme reine, des vins délicieux et du gibier exquis. En aucun autre pays du globe Dieu n'a semé plus de chants, de trésors et de fleurs. Esprit, femmes, vins, gibier de France, sont titrés d'un arôme supérieur, ont un bouquet à eux qui ne permet pas qu'on les confonde avec ceux de ses autres crus et des autres contrées.

La France est la contrée la plus chaude du globe, à latitude égale. La ligne isotherme qui passe par Paris situé sous le quarante-neuvième degré, passe par Philadelphie, qui gît sous le quarantième, c'est-à-dire environ à la même distance de l'équateur que Naples. La latitude de Paris où mûrissent en plein champ le raisin et la pêche, est celle de Quebec où gèle le mercure. La température *moyenne* de la France est la même que celle de l'Angleterre; mais le raisin ni la pêche ne veulent vivre en Angleterre. C'est un peu la faute aussi de la population anglaise, population vouée au négoce et au mercantilisme, et qui a prohibé dans son île les rayons du soleil... pour favoriser la consommation de la houille nationale. Le soleil des Anglais n'est qu'une lanterne sourde.

L'admirable disposition de la superficie du territoire français explique ces faveurs de la température. De hautes chaînes de montagnes s'élevant graduellement du nord au midi, y partagent le sol en une vaste série de bassins abrités et profonds, presque toujours ouverts au sud et fermés à la bise. Ces chaînes, dont quelques-unes sont couronnées de neiges éternelles, donnent naissance à des cours d'eau sans nombre, à des fleuves magnifiques qui descendent lentement la pente douce de leur lit, arrosent et fertilisent les vallées, s'abouchent, s'anastomosent et courent parallèlement l'un à l'autre pour relier par des voies de communications naturelles toutes les parties du territoire, et faciliter l'échange de tous les produits du sol entre les habitants des diverses zones. Car il y a véritablement trois zones dans cette France exiguë, que traverse en cinq heures, dans toute son étendue, la grande hirondelle noire. Il y a la zone tropicale, où mûrissent à ciel ouvert l'orange et la grenade; où fleurissent aux versants du midi toutes les fleurs des tropiques; la zone du littoral méditerranéen, les bassins du Var et du Tech, où les frimats sont encore inconnus, où l'atmosphère limpide a la teinte azurée du ciel de la Sicile et distribue avec une prodigalité aussi constante les jours splendides et les nuits étoilées. Il y a la zone du milieu, où croissent la vigne, le mûrier, le maïs et les autres céréales; puis enfin celle du nord, où ne mûrit plus le raisin, mais où mûrissent encore le houblon et la pomme, pour que chaque division naturelle de cette terre bénie eût sa liqueur enivrante. Quelquefois les productions des trois zones s'assembleront sous le même regard et s'étageront l'une sur l'autre en gradins, du pied au sommet de la même montagne aux rivages de la mer bleue : en bas l'olivier, l'arbre à liége; un peu plus haut le mûrier, le noyer et le chêne; puis le châtaignier, puis le hêtre, puis le sapin, puis les arbustes aux feuilles sombres et luisantes, confinant à la région des neiges éternelles où le sol ne vit plus. Au pied du mont l'ortolan, la canepetière, la caille; plus haut la perdrix grise, la grive, la bécasse; plus haut encore la perdrix rouge, le ganga; puis en montant toujours, la bartavelle, le coq de bruyère, la gelinotte; enfin, sur les limites de la région des neiges, le lagopède, compatriote de l'aigle, du bouquetin et du chamois. Les anciens avaient oublié de placer le jardin des Hespérides dans l'une de ces oasis du midi de la France où croît l'arbre à pomme d'or et qu'Esculape assigne aujourd'hui pour séjour aux poitrines débiles et aux tempéraments épuisés. Les poètes modernes ont réparé l'oubli des poètes de la mythologie grecque : « *Si vellet Deus in terris habitare Biterris*, » disent-ils. Ce globe, en effet, n'a pas de plus doux climat que celui des villes de Bézier, Perpignan, Hyères, Antibes.

Heureuse contrée, riche demeure de l'homme, si l'homme qui a mission de créer après Dieu et de parer sa demeure eût su tirer parti des largesses de la nature! Mais l'homme civilisé, cet ennemi acharné de son propre bonheur, n'a pas agi ainsi. Il a porté avec furie la hache dans les forêts des monts qui couvraient les cimes des hautes chaînes, et cardaient les vents de l'orage et tamisaient en douce et féconde rosée la vapeur de la nue. Il a dénudé toutes les hauteurs, a ouvert au souffle dévastateur de l'ouragan et du mistral les [illegible] vallées... et les nuages, noirs de tempêtes, ne rencontrant désormais sur les crêtes qu'ils rasent que des pointes aiguës de roc pour déchirer leurs flancs, les nuages ont crevé sur les collines, et leurs cataractes furibondes ont raviné les pentes et amoncelé dans les plaines les terres des coteaux effondrés. La gelée a brûlé la vigne, le mistral a acculé l'olivier et l'arbre aux pommes d'or aux plages abritées de la mer du midi. Et chaque année quelque nouveau sinistre a frappé les cultures : hier l'inondation, l'ouragan ou la trombe; aujourd'hui la sécheresse ou le mal contagieux du troupeau et de la récolte... et la hideuse famine, la rouge pourvoyeuse d'échafaud, est revenue s'asseoir au foyer du laboureur de la contrée bénie. Honte éternelle à lui et à ses gouvernants!

Une noble terre pourtant et que Dieu avait chérie entre toutes et qu'il avait destinée à être le tombeau de toute barbarie, la terre où dorment depuis tant de siècles les ossements des Huns et des Arabes; une terre où Dieu avait placé le cœur de l'humanité, le foyer de vie intellectuelle où devaient répondre tous les cris de souffrance, toutes les malédictions des peuples opprimés; et d'où devait jaillir jusqu'aux extrémités du monde, comme le sang régénérateur des artères, l'idée régénératrice de liberté et de fraternité..... la Terre du bon Dieu en un mot, la commune patrie de tous les autres peuples, où toute cause juste était sûre de trouver des martyrs, tout proscrit un refuge! Noble France dont les nationalités expirantes invoquaient naguère encore le nom vengeur sous la hache du bourreau, disant : Dieu est trop haut et la France est trop loin!

Noble pays et noble le peuple qui l'habite; ce peuple Franc que le monde ancien salua dès sa première apparition sur la scène de l'histoire du titre de peuple sauveur de l'unité chrétienne, et de bouclier de Dieu. Car, bien avant que le farouche Sicambre n'ait courbé le front sous la bénédiction de l'humble serviteur du Christ, l'extermination des hordes d'Attila, le fléau de Dieu, a déjà proclamé la bravoure du héros franc et la puissance de son bras invincible. Déjà la vierge libératrice et sainte dont la douce auréole doit colorer de si poétiques reflets toute page héroïque de nos annales, a fait irruption dans la légende. . . . .

Pourquoi la cause des libertés populaires fut-elle si longtemps unie en France à la cause de la royauté? Pourquoi les libertés communales naissent-elles sur les rives de l'Oise, au cœur du pays le plus giboyeux de France, sous l'ombre protectrice des maisons royales? Parce que tous les grands rois de France sont chasseurs et que la passion de la vénerie est dans leur cœur comme l'amour de la gloire et la galanterie. Cherchons bien dans cette longue liste de rois qui tient quatorze siècles, et nous verrons que les noms les plus éclatants, les plus chargés de gratitude populaire, sont des noms de rois chasseurs, à commencer par le bon roi Dagobert qui éprouvait tant de peine à se séparer de ses chiens, jusqu'à l'infortuné Louis XVI, si digne d'un meilleur sort,

(1) Un beau volume in-8°, satiné, de 450 pages.—Prix : 6 fr.—LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25.

éviter la honteuse inaction des conservateurs français, et porter ses efforts vers la solution des questions économiques et sociales.

Quant aux catholiques, moins favorablement disposés en général, nous ne pourrions attribuer qu'à des malentendus leur répugnance pour les idées d'organisation par l'association et la liberté. Nous ne pensons pas qu'ils aient de leurs croyances religieuses une assez triste idée pour les juger incompatibles avec le bien-être des masses. Les catholiques n'ont qu'un moyen de rajeunir leur ancienne popularité, de sauver les débris de leur influence, c'est de s'intéresser au sort des travailleurs, de les servir autrement que par l'humiliante aumône. Les démonstrations de quelques enfants perdus de ce parti contre les idées sociétaires seront désavouées, nous l'espérons, par l'ensemble d'une opinion qui compte des hommes réfléchis comme M. de Theux, brusques mais loyaux comme M. de Mérode, modérés et conciliants comme le président de la cour de cassation, M. de Gerlache.

Que demandent aujourd'hui les catholiques? La liberté de conscience? La théorie de Fourier la leur garantit sans réserve ; elle fait pour eux plus encore; elle inspire à ceux qu'elle a transformés une profonde vénération pour le Christ, et bien des hommes, sur qui sermons et controverse théologique avaient perdu toute influence, ont été conduits par cette sublime théorie à comprendre et à respecter l'esprit du christianisme.

Catholiques, ne vous déconsidérez pas en traitant comme des ennemis ceux qui, loin de vous provoquer, viennent parler aux hommes de charité, de fraternité, de concorde; en les attaquant, vous frappez sur l'Evangile, et, si vous dites que votre foi s'oppose au bonheur du genre humain, vous la blasphémez !

Le socialisme en Belgique n'est encore qu'un point sur l'horizon, mais c'est un point lumineux qui rayonne chaque jour plus vivement et qui finira par dissiper toutes les ténèbres.

Les institutions d'ailleurs s'y prêtent merveilleusement à ses progrès.

La Belgique possède la liberté d'enseignement, et c'est à tort que les libéraux français se défient de cette liberté comme devant tourner exclusivement au profit des idées rétrogrades. La liberté sert en tout pays les idées qui ont le plus de vitalité ; ceux qui ne sauraient opposer aux enseignements de Loyola qu'un éclectisme incolore et sans conclusions ont raison de redouter la concurrence ; mais, pour nous, grâces à Dieu, M. Cousin n'est pas le terme de l'horizon scientifique. Maintenant, dans la plupart des Etats européens, il existe en germe des idées sociales assez neuves, assez fécondes, assez attrayantes, et, ce qui est plus précieux, assez conciliatrices, pour détruire par leurs arômes bienfaisants toutes les exhalaisons sorties du sépulcre où le passé dort pour toujours.

Tout ce que nous pouvons désirer, c'est que la lice nous soit ouverte ; elle l'est en Belgique; un missionnaire du socialisme n'a pas dans ce pays d'autorisation à quémander; il lui suffit de trouver une salle, et la liberté d'association favorise l'éclosion des semences qu'il a versées dans son auditoire; il rencontre des saint Thomas qui, pour croire aux bienfaits de l'association, voudraient toucher un phalanstère, il rencontre des hostilités, des préventions et des aveuglements volontaires; mais il sait qu'il n'a pas besoin de tout le monde, et que toutes les intelligences ne sont pas libres de céder à l'attrait de la vérité. Aussi juge-t-il sa mission bien remplie, quand après son départ un petit nombre d'hommes généreux et dévoués se concertent, s'associent pour continuer son œuvre, et profiter d'une législation libérale qui ne défend pas de se réunir pour faire le bien.

... vernement nouveau.

Ces classes n'existent pas en Belgique, ou du moins elles y sont réduites à quelques individus. S'il y a des communistes, ils croiraient se déshonorer en entravant un enseignement socialiste et en se montrant moins tolérants que le pouvoir. Quant au radicalisme politique, il n'a pas de raison d'être ; la constitution est tellement large, la monarchie si peu gênante, qu'un Belge exciterait le rire en affirmant qu'il a besoin, pour la solution des questions sociales, de renverser le roi Léopold.

Après le libéralisme des institutions, des fonctionnaires, le sage esprit de la population prise dans son ensemble, la Belgique possède, à nos yeux, un autre mérite, c'est que, depuis longtemps, elle fait du socialisme pratique ; c'est que son gouvernement n'a pas abdiqué devant la féodalité industrielle, et que, par ses efforts, le pays commence à sortir de cette civilisation corrompue réprouvée par Fourier, pour entrer à pleines voiles dans le *garantisme*. En Belgique, la féodalité industrielle n'a pu se faire adjuger ni l'exploitation des chemins de fer, ni le travail des prisonniers. Ces branches importantes de l'activité publique sont en régie, et le pays n'a point à déplorer notre agiotage effréné, ni des scandales comparables à la mortalité de Clairvaux ; on prépare, à la Chambre des représentants, une loi qui centraliserait les assurances dans les mains de l'Etat. En un mot, les idées phalanstériennes sont dans l'air, elles tendent à s'incarner partout, elles agissent sur les cerveaux qui en connaissent le moins l'origine. Vous trouverez tel homme, sincèrement dévoué au bien général, et qui vous dira : Je n'accepte pas la théorie de Fourier. *Mon système* est tout différent, il repose sur le *droit au travail*.

Hommes impartiaux, prenez les œuvres de Fourier, dites-nous si la formule du *droit au travail* n'y est pas énoncée et développée pour la première fois ! Dites-nous si le droit au travail peut être exercé complètement en dehors de l'association phalanstérienne !

Au surplus, cet éloignement de certains esprits pour le nom de Fourier n'a rien qui nous décourage et nous afflige. Ce n'est pas aux mots que nous tenons, c'est aux choses. La Belgique s'engage de mille manières dans cette phase sociale, inférieure à la pleine association, mais supérieure à la civilisation incohérente et morcelée, dans cette phase intermédiaire que nous appelons garantisme; c'est un grand bonheur. La propagation phalanstérienne en Belgique doit s'appuyer bien moins sur le triste tableau des fléaux civilisés que sur les résultats heureux obtenus par des innovations qui toutes étaient prévues et décrites par l'auteur de la Théorie sociétaire.

Dans les progrès de la Belgique, il existe pourtant une grande lacune : des fléaux civilisés elle a conservé l'indigence du prolétaire ; le paupérisme chez elle est effrayant; Gand, Bruxelles même sont pavés de mendiants. Comme la population d'Irlande, celle des Flandres est ravagée par la faim. Cependant, cette calamité publique aura son côté providentiel. C'est elle qui donnera le coup d'aiguillon aux hommes d'Etat de la Belgique ; il faudra bien qu'ils acceptent le rôle d'organisateur : les circonstances le leur imposent. Tandis que l'administration en France donne l'exemple de l'égoïsme et s'absorbe dans les machinations électorales, il serait beau de voir la Belgique répondre à nos accusations de contrefaçon en nous devançant sur le terrain de l'organisation du travail.

A Monsieur le rédacteur de la Démocratie pacifique.

Monsieur,

Je suis assez mal traité dans votre numéro de dimanche dernier pour avoir le droit de venir encore au secours d'une vérité dont l'in- ... n'est pas là, et je vous ai parfaitement compris ; il est clair que vous ne pouviez mettre en cause que ceux qui ont pris part au désordre ; croyez donc aussi que je n'ai pu entendre justifier que ceux-là, des motifs que vous leur imputez. Je ne sais point quelles sont les personnes qui ont été ainsi compromises dans l'émeute, et auxquelles s'adressent vos accusations, mais quelles qu'elles soient c'est d'elles que j'ai affirmé et que j'affirme de nouveau que, *attribuer leur soulèvement à la vive sympathie de M. Monnet pour le sort des noirs est une injustice*. C'est d'eux précisément que j'ai dit : *Je ne veux pas me rendre juge des griefs de la colonie contre M. l'abbé Monnet ; mais je dois déclarer que l'esprit de résistance aux ordonnances sur l'instruction religieuse des esclaves, n'est pour rien dans la manifestation qui a eu lieu.*

Docteur converti, à ce qu'il paraît, à la complicité morale, vous aviez reporté la cause de ce déplorable évènement *aux folles et périlleuses inspirations des représentants du système de résistance dans la délégation*... Comme vous aviez fait votre profession de foi sur chaque délégué, j'ai dû prendre pour moi votre insinuation charitable; car, apparemment *les personnes parfaitement instruites* que vous avez consultées n'attribuent pas l'émeute de Bourbon à l'influence de M. le baron Dupin ou de M. Jollivet. Vous ne niez pas, d'ailleurs, avoir *quelque peu pensé à moi*; je devais donc vous répondre sur ce point; je l'ai fait par la déclaration de mes principes, en ce qui concerne l'instruction religieuse des noirs : à mes yeux elle est un devoir sacré.

Enfin, quant à l'esprit général des habitants de la colonie plus ou moins exposé aux conséquences de la complicité morale, j'ai cru bon de vous le faire connaître en vous rappelant un vote du conseil qui manifeste ses sentiments.

Je n'ai donc nullement dénaturé ou étendu vos accusations ; je les ai bien comprises, et j'y ai répondu pertinemment.

Reste la diatribe qui m'est personnellement adressée, et dans laquelle, je ne sais à quel propos, vous vous jetez sur mon opinion concernant les châtiments corporels et aussi un peu sur mon dangereux caractère. Permettez-moi de vous le dire, vous abusez de vos avantages, car ma signature vous ouvre le vaste champ de la personnalité, et vous échappez aux représailles par l'anonyme.

Donc vous vous emparez de ce que j'ai dit sur le *fouet*, mot qui comprend depuis la simple tape jusqu'à la bastonnade anglaise, mais dont le sens est restreint dans nos colonies par la douceur des mœurs et de la législation, et vous voulez, à l'imitation d'un confrère dont l'exemple n'est pourtant pas bon à suivre, me couvrir de confusion en citant un passage qui est bien de moi. Ne croyez pas que je le désavoue. Il exprime en effet ce que je pense et je voudrais que vous puissiez le citer sans le tronquer, car il porte en lui-même les motifs qui le justifient, et chacun pourrait les juger.

Sans faire sur ce sujet un long commentaire, je vous poserai seulement ces questions :

Pourquoi la peine du fouet existe-t-elle partout à bord des vaisseaux? pourquoi existe-t-elle dans les armées chez la plupart des peuples les plus civilisés de l'Europe?

Pourquoi l'autorité paternelle et même maternelle y a-t-elle quelquefois recours, quand l'enfant est en bas âge? est-ce par inhumanité ? Pourquoi n'y a-t-elle jamais recours quand le moral de l'enfant est formé ?

Pourquoi l'Ecriture-Sainte, dans laquelle vous paraissez versé comme un rabbin, et pour laquelle vous professez, je pense, un juste respect, a-t-elle dit : *Qui parcit virgæ odit filium suum. Tu virgâ percuties eum et animam ejus de inferno liberabis !*... etc. Est-ce barbarie ? est-ce ignorance ?

Enfin, si la *légèreté du caractère, si l'inconsistance des idées, si l'inconséquence et l'ignorance, si l'absence du sens moral, si la nécessité de distinguer la peine purement disciplinaire de la peine réservée aux scélérats*, si *l'exigence des travaux auxquels la prison fait obstacle* ne justifient pas le châtiment corporel à l'égard des matelots, des esclaves et des enfants, où est la justification de ce qui se pratique dans l'univers entier? Si la justification est bonne pour les blancs, pourquoi ne sera-t-elle pas bonne pour les noirs ? Si elle est

---

C'est Charles Martel, le marteleur des Sarrasins; c'est Pépin-le-Bref qui fait voler la tête d'un lion d'un seul coup de cimeterre; c'est Charlemagne, le grand empereur d'occident, le vainqueur des Saxons, des Lombards et des Avares. Tous ces héros dont la puissante main arrête le débordement des barbares, dont la lourde framée pile comme verre les rapides cavaliers d'Attila et d'Abdérame, ont préludé à ces jeux par la chasse de l'aurochs dans les sombres forêts d'Austrasie. Les chroniques du temps en font foi. Les héros carlovingiens n'habitent pendant la paix que leurs domaines de chasse, Héristal, Aix-la-Chapelle. Le grand empereur, ainsi nommé parce que son pied avait douze pouces de long et servit, pour cette cause, de mesure linéaire à son peuple sous le nom de *pied de roi*, le grand empereur aimait aussi passionnément la chasse que la guerre. Un de ses caprices était de se faire accompagner dans ses expéditions dangereuses par la belle Hildegarde, la plus chérie de ses épouses, la plus habile aussi à planter un fer de lance dans le col charnu du bison. D'autres fois, c'est l'escadron entier de ses nombreuses filles qui vole autour de lui, la lance au poing, huit vigoureuses et gentes écuyères qui ont servi depuis de type aux Bradamantes, aux Marphises et aux Clorindes et dont le burin, la poésie, la musique ont consacré la grâce, la bravoure et la légèreté. Le dernier des héros de cette race glorieuse meurt à la chasse, frappé d'un coup de boutoir dans l'aine, comme le bel Adonis. Chasseurs sont les héros qui figurent aux croisades et qui rapportent en France le faisan, le paon et la fauconnerie. Louis XI, le roi de France qui fit le plus pour son peuple, fut aussi le premier des chasseurs de son temps. Si la haute noblesse, s'appuyant sur le traître Bourguignon, suscite contre lui la guerre du bien public, c'est parce que le roi a voulu dépouiller cette noblesse de son privilège de chasse écrasant pour le labourer; car là où le seigneur a droit, la bête et l'oiseau ont droit, dit le code féodal. Louis XI demanda à être inhumé à Cléry dans un tombeau de cuivre, en costume de chasseur, le cornet au côté; et la poésie cynégétique lui doit une fanfare pour quatrième tête. Louis XII, François Ier, héros galants et troubadours, l'un qui ne croit pas les boulets de canon assez osés pour toucher un roi de France, l'autre qui use trois épées en une seule bataille, Louis XII et François Ier sont des veneurs du plus haut titre. Les écrivains ne tarissent pas sur les nobles qualités du bon roi Louis XII : François Ier tient dans l'histoire de France plus de place à lui seul que dix rois. La chasse a son rayon lumineux parmi tous ceux qui s'échappent du phare brillant de la Renaissance. A cette noble époque se rattache l'introduction du *guépard*, tigre chasseur, dans la vénerie française, auxiliaire oublié depuis. La branche des Valois porte dignement le glorieux héritage cynégétique de son chef. L'amour sous Henri II ressuscite le culte de Diane et bâtit de nouvelles merveilles du monde à sa divinité ; et la Diane de France inspire les sculpteurs et les architectes d'Anet aussi heureusement que la Diane d'Ionie avait inspiré ceux d'Ephèse. Catherine de Médicis, si heureuse de faire un beau coup d'arquebuse, quand l'occasion se présente, disent les chroniqueurs, Catherine de Médicis et son fils Charles IX, si indignement calomniés par l'histoire, pour avoir empêché les grands seigneurs protestants de se partager la France et de réduire le peuple français en ilotisme, comme ont fait des Irlandais les grands seigneurs protestants d'Angleterre, Catherine et Charles IX rehaussent d'un éclat sans pareil les nobles déduits de la vénerie. Le fils consacre les loisirs du trône à méditer et à écrire sur l'importante matière ; la mère rend la pratique de la chasse à courre et de la chasse au vol obligatoire pour les beautés du Louvre; et cette obligation salutaire enfante le charmant essaim d'amazones, si redoutable par la puissance de ses armes, et si connu dans l'histoire de la galanterie française sous le nom mérité *d'escadron volant* de la reine. C'est au roi veneur Charles IX, ainsi que nous l'avons déjà dit, que Jacques du Fouilloux, gentilhomme poitevin, dédie son célèbre Traité de vénerie, chef-d'œuvre d'observation et de science que toutes les nations nous envient et dans lequel les plus savants de nos jours trouvent encore à apprendre. Henri IV, le seul roi, dit-on, dont le peuple ait gardé la mémoire, n'a qu'une passion : la chasse.. après celles de la gloire, des femmes et du jeu. Louis XIII, qui laissa s'exécuter tant de grandes choses sous son règne, tient le veneur dans sa plus haute estime, pleure sur la fauconnerie qui se meurt et élève à la dignité de connétable de France le jeune Albert de Luynes, pour le récompenser de son talent à dresser la pie-grièche au vol du moineau franc. Salnove attribue une fanfare pour renard à ce prince qu'on aurait pu surnommer *le juste*, à raison de la justesse de son coup d'œil, étant le premier prince français qui se soit servi de l'arquebuse pour tirer au vol. Apollon et ses muses, Vénus, Diane et l'Amour ont ceint d'une poétique couronne le front du grand roi à qui ne manque aucune gloire, qui fit plus pour la liberté et l'indivisibilité de la nation française qu'aucun de ceux qui l'ont suivi et pour qui fut confectionné le premier fusil double à pierre. Hélas ! au veneur intelligent qui avait élevé le courre du lièvre au rang de délassement royal, au créateur magnifique des merveilles de Marly et de Versailles, s'arrêtent les splendeurs de la monarchie et de la vénerie françaises.

. . . .

Ainsi donc encore une gloire perdue pour la France que la chasse ! Gloire perdue malgré les bénédictions du ciel qui varia si richement les climats, les accidents et les productions du sol de la France, pour que tous les quadrupèdes et tous les oiseaux de l'Europe y trouvassent une patrie. Vainement Dieu avait placé cette contrée à cheval sur trois mers et au centre du continent pour en faire l'étape principale des oiseaux voyageurs dans leurs migrations périodiques du nord au midi et retour. Vainement Dieu avait ordonné à l'outarde, à la bécasse, à l'ortolan, au bec-figue, à la caille, à la grive et à tous les oiseaux des marécages et des rivières du nord de faire séjour en France deux fois l'an... Les oiseaux ont obéi ; mais, malgré leur obéissance, la masse du peuple français ignore encore complètement la bécasse, l'ortolan et la caille, comme elle ignore hélas ! la simple viande de boucherie, et le vin naturel et le pain de froment. Gouvernement de mon pays, voilà encore une ignorance dont vous répondrez devant Dieu. Ah ! c'est pitié, sur mon honneur, que de voir gaspiller ainsi tant de trésors, et le civilisé ne vaut pas que le ciel s'occupe de lui !

J'ai dit ce que Dieu avait fait pour la France en matière de gibier, ce que l'homme avait fait de la munificence de Dieu à l'égard de la France. Même générosité de la part de la nature, même sottise du civilisé à l'égard de la vigne. Le Franc barbare s'est montré plus reconnaissant que le Franc civilisé des faveurs du soleil. Il a écrit dans sa loi salique un article qui punit de la peine la plus sévère quiconque arrachera un cep de vigne. La vigne est plante sainte et favorite de Dieu, puisque le Christ a pris le sang généreux de la vigne pour remplacer le sien dans le calice de la communion. Moïse n'a fait jaillir que de l'eau claire du flanc du rocher; la vigne en a fait jaillir un nectar parfumé, qui fortifie le travailleur et le console de ses peines, qui lui fait le travail attrayant, et qui tresse, en s'attachant à tous les arbres qu'elle rencontre, des berceaux délectables offrant au voyageur accablé par le poids du jour et de la chaleur un ombrage et des fruits. La patrie de la vigne est une contrée bénie, et nulle contrée du globe ne saurait disputer à la France ce titre glorieux de patrie de la vigne. Or, parce que la vigne est plante sainte, le gibier de la vigne est le plus exquis de tous; et parce que les vignobles de France, parce que les coteaux de la Côte-d'Or, de la Champagne, de la Gironde, du Rhône et de l'Adour sont les premiers vignobles du monde, le gibier de France aussi était gibier hors ligne. Le raisin de France communique aux espèces qui en ont goûté une fois, une succulence de chair et une supériorité d'arôme qui lui assignent à tout jamais la place d'honneur aux banquets d'harmonie. Qu'on me cite quelque chose ici bas qui ressemble au bec-figue de vigne, au bec-figue de vigne qui n'a pas besoin qu'on l'engraisse comme l'ortolan paresseux, au bec-figue, merveille d'embonpoint et de finesse, et de qui il a été dit que, s'il avait la taille du dinde, nulle fortune au monde ne le pourrait payer. Pauvres gastrosophes de la société civilisée, qui ne savent pas que les dindes d'harmonie auront trois fois au moins la taille du dinde actuel, et que la finesse de leur chair atteindra, si elle ne la dépasse, la finesse de la chair des bec-figues d'aujourd'hui !... Et qu'il y aura d'immenses Clos-Vougeot et d'immenses Clos Laffitte, tout exprès plantés des plus précieux cépages pour nourrir des faisans, des cailles et des grives !... Car rien n'approche des bec-figues de vigne, si ce n'est la caille de vigne, la grive et le faisan de vigne. Les Romains, qui étaient de grands mangeurs plutôt que de grands gastrosophes, avaient néanmoins reconnu dans les temps la supériorité de la grive... *Inter aves turdus, gloria prima* (Martial.)

SUPPLÉMENT

aux [illegible] la dernière extrémité, [illegible] sens le veut, l'humanité le commande.

Toutes peines, même disciplinaires, me sont odieuses; je reconnais pourtant qu'elles sont nécessaires.

Comme elles sont très variées, le législateur doit avoir des raisons pour préférer l'une à l'autre.

Dans ma pensée, l'amende est cruelle envers le pauvre ; si la prison de jour ne punit pas l'esclave nègre, la prison de nuit est plus barbare envers lui que le châtiment corporel, parce qu'il est déjà privé de sa liberté pendant le jour. Toute prison est atroce pour l'enfant, parce qu'elle nuit à sa santé et le démoralise, soit en l'assimilant de bonne heure aux scélérats, soit en favorisant par sa prolongation, une fermentation haineuse dens son esprit mécontent.

Vous pensez le contraire, je n'ai rien à dire : Seulement usez, à mon égard, de la même indulgence, et ne croyez pas que je sois un barbare ou un sauvage, parce que je justifie en principe ce que l'usage et la législation maintiennent presque partout comme un fait.

L'admission du châtiment corporel au nombre des peines disciplinaires, ne constitue pas plus un *gouvernement par le fouet* que l'admission de la peine de mort au nombre des peines criminelles, ne constitue un gouvernement par la guillotine; c'est abuser indignement des mots que de se permettre un pareil langage, et je puis vous dire à l'oreille que je connais un très bon philanthrope abolitioniste qui se fait un mérite auprès des colonies d'avoir, par son influence, maintenu législativement en pratique, ce que j'ai défendu philosophiquement en théorie.

Plusieurs d'entre nous, et vous-même peut-être, avez subi dans votre enfance ce châtiment qui vous fait horreur. Bossuet, Racine, Turenne, Voltaire et Napoléon lui-même ont connu dans leur enfance la discipline que vous réprouvez; ils n'en ont été ni moins grands hommes ni moins hommes de bien et de génie, et leur siècle ne fut pas plus dégradé que le nôtre. Sera-ce assez pour me faire trouver grâce devant le phalanstère?

DEJEAN DE LA BATIE.

M. Dejean de la Bâtie persévère : pour nous, nous ne saurions le suivre longuement dans ses confusions, dans ses subtilités et dans ses sophismes.

Nous persistons à croire que le méchant accueil fait, à Saint-Denis, aux deux préfets apostoliques est dû à leurs sentiments de négrophilie, à leur desir d'émancipation pour l'esclave; et nous disons que ces prêtres seraient indignes de leur titre et de leur mission chrétienne, s'ils n'avaient, avant tout, l'amour des faibles et la haine de l'esclavage.

Nous persistons à croire qu'il existe aux colonies un certain nombre d'aveugles, qui s'imaginent qu'on ne peut aimer les noirs sans haïr les blancs, desirer l'affranchissement des uns sans vouloir la ruine des autres; et qu'il existe un petit nombre de dominateurs égoïstes qui veulent cacher à tout jamais à l'esclave les promesses de l'Evangile.

Nous persistons à croire que ces aveugles et ces égoïstes, dont le nombre diminue chaque jour, sont encouragés dans leur fatale politique par un très petit groupe de meneurs imprudents et par un trio directeur, particulièrement connu de M. Dejean de la Bâtie.

Nous persistons à croire que les malheureux évènements du mois de septembre sont dus à ces quelques aveugles égarés par ces quelques meneurs, et qu'une pareille manifestation est condamnée par tous les gens sérieux et tous les bons citoyens de Bourbon.

Nous persistons à croire que M. Dejean de la Bâtie, tout seul, pouvait parler de cette faute et de ce malheur, sans songer à exprimer un blâme, ou du moins un regret ; et que M. le délégué de l'île Bourbon a été mal inspiré, lorsque, absorbé par le soin de sa défense personnelle, il a fait intervenir, dans le débat, toute la

Banquet réformiste de Vienne.

« La ville de Vienne, dit le *Censeur*, a fait mardi sa manifestation imposante et d'autant plus grave, que, parmi les hommes qui y ont pris part, beaucoup, quoique professant des idées libérales, s'étaient abstenus jusqu'ici de toute démonstration.

» Les deux arrondissements de Vienne et de la Tour-du-Pin s'étaient réunis afin de donner plus d'éclat à cette fête, et de tous les points l'on était accouru. Un grand nombre de maires des communes des deux arrondissements, le conseiller municipal qui remplit à Vienne les fonctions de maire, tous les notaires de cette ville et beaucoup des autres cantons, des membres du conseil-général, des conseils d'arrondissement, des conseils municipaux, avaient voulu, en s'asseyant à ce banquet patriotique, témoigner de leur vœux pour la reforme électorale.

— » Le banquet se composait de 580 convives, dont 225 électeurs, 3 conseillers-généraux, 5 membres du conseil de l'arrondissement, 44 maires, 65 conseillers municipaux, 18 notaires, 10 avocats, 12 avoués, 11 médecins, 80 officiers de la garde nationale, 24 négociants notables, 21 électeurs formant une députation de l'arrondissement de la Tour du-Pin; le surplus en négociants et légistes. »

Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette pas de reproduire une partie des discours prononcés en cette circonstance, entre autres celui de M. Kauffmann, rédacteur en chef du *Censeur* : « A la dignité de la France ! » et celui de M. Ponsard : « A la révolution française ! » Forcé de choisir, nous nous bornons à quelques fragments d'un toast socialiste qui a été, nous écrit-on, chaleureusement accueilli par les convives.

M. COUTURIER : A l'union des réformistes et des socialistes! A l'accord, à la concentration de leurs volontés dans un but commun de progrès social !

Réuni avec la pensée unanime de protester contre la funeste direction imprimée de nos jours aux affaires publiques, et contre le système odieux qui a érigé en moyen de gouvernement la corruption et le trafic des consciences, nous aspirons tous à hâter l'avènement d'une politique sagement réformatrice qui améliore graduellement nos institutions, en régénérant et épurant nos mœurs.

Mais, tous ici, nous sentons que le mal n'a pas seulement sa source dans le jeu plus ou moins régulier de nos rouages administratifs. Les perturbations profondes qui agitent incessamment les sociétés, quelle que soit leur constitution politique, les crises violentes auxquelles elles sont periodiquement en proie, témoignent assez que, si le faîte de l'édifice social appelle une main réparatrice, il faut aussi, et plus promptement encore, voir ce qui craque et fléchit à la base, si nous ne voulons être ensevelis sous des ruines.

Oui, messieurs, s'il y a à faire, et beaucoup à faire dans la sphère politique, il y a aussi, dans des régions jusqu'ici trop négligées par l'homme d'Etat, des désordres graves, des souffrances cuisantes, dignes de toute notre sollicitude. Le travail, foyer principal de la vie collective aussi bien que de la vie individuelle, le travail, agent nécessaire de tout progrès humain, est déshérité de protection et d'appui. Il est abandonné sans règle ni loi aux caprices aveugles du hasard, c'est-à-dire à un chaos désastreux qui transforme les rapports d'homme à homme en une mêlée confuse où les luttes violentes, les pièges de toutes sortes, l'oppression du faible par le fort, engendrent haines, vengeances, révolutions.

Si vous voulez que le mot de réforme rallie les masses, si vous voulez qu'il devienne un drapeau, et un drapeau victorieux, élargissez en le sens; appelez la réforme à fermer toutes les plaies, celles du riche comme celles du pauvre; car, dans notre milieu social incohérent et troublé, nous souffrons tous; déshérités comme privilégiés, puissants et faibles, maîtres et subordonnés, sujets et têtes couronnées, à quelque point que les hasards de la naissance ou de la fortune nous aient placés, nous avons tous nos angoisses et nos douleurs.

La réforme que nous demandons, nous socialistes, est large comme les besoins de l'humanité.

Nous voulons que les relations humaines se coordonnent, s'harmo-

envahissements du monopole moderne qui, chaque jour, resserre de plus en plus ses réseaux autour de nous, et menace de détourner à son profit toutes les sources de la richesse publique ;

Nous voulons enfin, comme vous, que la liberté, l'égalité, la fraternité se réalisent sur la terre; mais, pour que ces symboles sacrés, que le christianisme nous a légués, cessent d'être une utopie, nous élevons au-dessus d'eux comme couronnement et comme lien un quatrième terme, la *solidarité et l'association*, sceau pratique de la parole du Christ, nœud vital des sociétés de l'avenir.

Ces pensées, ces aspirations ne nous sont-elles pas communes, messieurs, et les chemins en apparence différents que nous suivons ne convergent-ils pas vers un même point d'arrivée?

Travaillons donc avec unité et accord à transformer ce que nos institutions présentent de vicieux. Continuons l'œuvre de nos pères, qui, du sein des orages révolutionnaires, poursuivaient si héroïquement la double tâche de renverser d'une main les obstacles qui encombraient leur route, et de tracer de l'autre la charte du peuple.

Nous aussi, nous avons deux devoirs à remplir, deux buts à atteindre. Les résistances du privilège sont toujours là, comme par le passé, pour s'opposer à notre marche ; écartons-les, c'est là l'œuvre des hommes politiques. Mais sachons voir au-delà, sachons préparer le nouvel édifice qui doit être substitué à l'ancien, disons-en le plan, et surtout veillons a ce que tous y aient place, car nous sommes tous enfants du même Dieu, car nous sommes tous frères ; que personne ne le nie ! Là est l'œuvre des socialistes ; ne l'adoptez-vous pas, messieurs, et refuserez-vous de vous y associer?

Répétons donc : à l'union des socialistes et des réformistes ; et sur notre drapeau commun, inscrivons : conquête des droits politiques et sociaux pour tous ; organisation du travail ; constitution de la famille humaine sur les bases de l'amour chrétien et de l'équité.

La LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE vient de mettre en vente un livre intitulé : DE L'UNITÉ RELIGIEUSE, par ALP. GILLIOT, dans lequel est traitée avec une haute raison et une connaissance parfaite de la matière, la grande question du ralliement de toutes les communions religieuses qui découlent du Christ. Les lecteurs de la *Phalange* ont pu apprécier la rectitude d'esprit de M. Alp. Gilliot dans le remarquable travail sur la propriété que cette revue a publié au commencement de 1846. Le livre de l'*Unité religieuse* est extrait d'un ouvrage philosophique que l'auteur s'occupe de publier en ce moment sous le titre de : *Esquisses d'une science morale*. (Voir le catalogue à la fin du journal.)

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Le roi a été légèrement indisposé cette semaine. De là des tripotages de Bourse, — et l'économie politique prétend que l'ordre commercial est ou sera le plus parfait possible quand on aura aboli la douane ! C'est résoudre les questions sociales d'après le même tour d'esprit qui fait poser ce problème par le *Charivari* : « Etant donnés la longueur et le tonnage du vaisseau, déterminer l'âge du capitaine. »

— On a fait poursuivre en justice M. Cabet, gérant du journal le *Populaire*, sous prétexte qu'il était impliqué dans un délit d'association. Ce prétendu délit, nous n'y croirions pas si nous n'avions pas lu nous-mêmes l'interrogatoire dans ce journal, consisterait à avoir un conseil de rédaction pour son journal, des abonnés, une correspondance, des souscriptions régularisées, etc., etc. Nous pensons que M. Cabet échappera à ces absurdes accusations ; mais un pareil exemple fait voir quel terrible abus on peut faire de la loi pour étouffer la pensée et l'exercice libre des droits du citoyen. Quel ridicule cercle vicieux que cette Civilisation si perfectibilisée !

— On a ajouté une nouvelle *charge* à toutes celles qui ont pour bu

---

Mais la vigne, ainsi que j'ai dit, était un emblème cardinal d'amitié, par conséquent, la vigne était trop proche parente de la Terre pour n'avoir pas à se ressentir des premières de la mauvaise santé de sa planète. Alors, la vigne a été affligée de sa maladie spéciale, comme le blé et la pomme de terre, comme le chêne, comme l'homme. Sa petite-vérole à elle, sa carie, c'est la désorganisation de ses tissus par déchirement ; c'est le mal de la gelée, mal qui provient surtout de l'influence de la lune rousse, un phénomène de résorption manquée que les Instituts n'expliquent pas. Or, comme les cépages les plus délicats et les plus parfumés étaient naturellement ceux qui avaient le plus à souffrir des ravages du mal, on les a remplacés par des cépages grossiers, et le vigneron ruiné par la gelée, ruiné par les impôts directs, ruiné par les impôts indirects, a renoncé à la qualité pour la quantité, et le gibier exquis des vignobles de France a perdu sa saveur, et le vin français son renom. Alors, les industriels des grandes villes, les manufacturiers de la Normandie où la vigne ne croît pas, ont fabriqué du vin de toutes pièces pour empoisonner le peuple ; et le fisc, voyant là un moyen d'imposer l'eau comme le vin, s'est associé à l'ignoble industrie pour associer la honte de l'administration à celle des empoisonneurs patentés!

Ainsi donc, comme j'ai dit plus haut, de tous les dons précieux que le Ciel fit à la France, un seul, le plus précieux, lui est resté, la femme blonde... une création ravissante dont le suprême ordonnateur des choses a doté les pâles contrées du Nord, pour les dédommager de l'absence du soleil. Je ne médis pas de la femme brune, mais elle est de tous les climats. Je sais que l'égoïsme du temps n'a pas encore faussé la divine nature de la femme de France ; qu'elle seule parmi nous n'a pas sacrifié au veau d'or, qu'elle seule consacre encore au culte de la passion vraie les autels privilégiés de son cœur, et qu'elle garde fidèlement son âme pour le poète et l'artiste, quand la tyrannie paternelle livre son corps au banquier ou à l'homme de loi. C'en est assez pour sauver le monde.

Si ailleurs, en effet, les dons les plus aimés du Ciel, la femme blonde et le vin, ont le défaut d'amortir l'intelligence de l'homme et d'enfumer sa pensée, la femme et le vin de France ont, au contraire, le privilège de donner de l'esprit aux bêtes et de galvaniser l'inertie. Il y a un siècle que la société européenne serait morte du spleen britannique, si l'esprit français n'avait pas été là pour préserver les nations de l'influence désastreuse du constitutionalisme et pour relever les courages abattus... l'esprit français, adorable gaieté du bon sens, aromisée d'expansion fraternelle par le bouquet du chambertin, nuancée de délicatesse et de pudeur par le reflet de la chevalerie. Si l'esprit français a conquis le monde, c'est qu'il a traduit de tout temps l'influence de la femme, c'est que la femme n'a jamais cessé de régner parmi nous. La courtoisie, la galanterie, la loyauté, le mépris du commerce, qui furent, jusqu'à l'invasion des idées anglaises, les traits distinctifs du caractère français, n'étaient que des rayonnements glorieux de la royauté féminine. L'urbanité du langage, autre conquête de la femme, n'est que l'expression de la charité du cœur. Pourquoi toutes les victimes de l'oppression tournent-elles leurs regards vers la France? Parce que c'est le seul pays où la femme ait conservé quelque empire, et que la femme est toujours du côté des victimes ; parce que l'oppression ne peut pas durer là où la femme règne, quand même elle n'y gouvernerait pas. Les enfants de Loyola savaient bien ce qu'ils faisaient, quand ils s'intitulaient les champions de la Vierge.

Pourquoi Molière est-il le plus puissant de tous les penseurs, le plus aimé de tous les poètes? Parce qu'il est le champion le plus redoutable du bon sens et du droit et du libre essor d'amour ; parce qu'il n'est pas une ligne de ses écrits immortels qui ne soit une protestation ardente contre l'oppression de la femme, et qui ne tende à ridiculiser les époux... ridicules. Molière, qui a révolutionné autant de cerveaux que Rousseau et Voltaire, est né et ne pouvait naître qu'à Paris, capitale du bons sens, où jamais les sympathies du parterre n'ont éclaté pour les maris vexés. Et, à propos de cette vexation, que je dise encore à l'honneur de la France que, de tous les maris trompés, et la liste en est longue, celui de ma patrie est le plus discret et le plus généreux. Comme le mari d'Athènes, il oublie et pardonne, ou si parfois, quand la douleur l'égare, il poignarde l'infidèle, il ne l'humilie pas. Il ne la livre pas à la population, comme le mari juif, pour la faire lapider ; encore moins songe-t-il à battre monnaie avec son déshonneur, comme le mari anglais.

Je sais peu de secrets qui aient autant intrigué les philosophes, les poètes et les beautés d'ailleurs, que le secret de cette puissance magique de la femme parisienne, puissance qui amène à capitulation tous les bourreaux de la terre, et qui dompte la sauvagerie des ramiers. Le secret de cette puissance n'est pas seulement, en effet, dans la supériorité de ses charmes corporels ; cette puissance réside surtout dans la supériorité de son titre caractériel, dans sa coquetterie !

L'amour égoïste et les sots ont maudit la coquette, que l'ami de l'humanité lui élève un autel dans son cœur.

La coquetterie, c'est l'ambition de plaire et de régner par l'attrait, c'est le grand art de vaincre et de garder ses conquêtes. Or, pour se rendre maîtresse des volontés d'autrui, il faut commencer par se rendre maîtresse de soi-même. Les ingrats, qui maudissent la coquette, ne savent pas ce que lui coûte la conservation de son pouvoir. Car enfin en amour le plus grand bonheur est d'aimer, non de plaire ; les plus heureux sont ceux qui aiment le plus. De quoi vous plaignez-vous alors, si on vous laisse le beau rôle?... Et ne comprenez-vous pas tout ce qu'il y a d'admirable et de sublime dans l'abnégation de la coquetterie?

Si l'esprit espagnol, l'esprit italien et l'esprit allemand n'ont pas conquis le monde, c'est que l'espagnole, l'italienne et l'allemande ont trop oublié l'art de plaire pour ne s'occuper que de celui d'aimer... Si l'esprit français est en train d'achever l'œuvre du Christ, c'est que la femme de France a toujours su se garder d'une dangereuse ivresse, et maintenir sur son esclave sa supériorité et ses droits. Que la Française eût faibli comme les autres, et l'esprit français ne verserait pas aujourd'hui à tous les peuples la haine de l'injustice et l'amour de la liberté. Le peuple français n'est resté debout que parce qu'il n'a pas jeté à terre son idole, comme les autres, et qu'il n'a pas eu besoin de se courber pour l'adorer. . . . .

La France cependant a toujours été pauvre en espèces de quadrupèdes et d'oiseaux, comparativement aux contrées de l'équateur. Seulement les espèces qu'elle nourrit sont de qualité supérieure ; les cerfs et les sangliers de nos forêts sont plus forts et mieux armés que ceux des autres contrées, ses bécasses et ses cailles ont le fumet plus fin qu'ailleurs. Espèces rares, mais utiles, tel est le caractère de la Zoologie française, bien que les emblèmes du mal y soient en dominance comme partout.

Et d'abord qu'on n'y cherche pas les énormes pachydermes à l'épaisse cuirasse, ni les félins géants à la voix rugissante, ni les boas immenses, ni les sauriens musqués à la mâchoire nue. L'existence de ces monstres semble enchaînée aux déserts sans limites, aux forêts vierges et aux sables brûlants de la Zone de feu, comme celle des dragons de la fable aux jardins enchantés. La calme température des zones mitoyennes a dû modifier la furie des appétits sanguinaires chez les bêtes, comme elle modérait l'essor de la sève dans le tissu des plantes. La famille du tigre se personnifie en France dans le chat domestique ; le boa *constrictor*, qui étouffe des taureaux, y descend aux proportions de l'orvet, le gavial et le caïman à celles du lézard ; et la malfaisance des espèces a décru dans les mêmes rapports que leur taille. Toutefois le mobilier zoologique de la France n'a pas toujours été aussi pauvre qu'aujourd'hui, et sans remonter bien haut dans l'histoire, il fut un temps où les parages les plus dépeuplés de gibier, comme les rives de la Seine, avaient peu de chose à envier aux contrées les plus giboyeuses du Continent européen.

En ce temps-là, l'aurochs, taureau-géant des forêts de la Gaule, honneur perdu de nos climats, tondait en paix les herbes des prairies verdoyantes où peut-être furent depuis le Louvre et l'Institut, les Tuileries et le Palais-Royal. L'élan au col charnu, aux jambes de girafe, l'élan dont le bois rameux abrite sous sa toiture immense près de la moitié de son corps, buvait aux ondes pures de la Bièvre. De lourds bisons embossés par le travers des îles de la Cité, de Louviers, de Saint-Louis, et plongés dans le fleuve jusqu'au poitrail, semblaient comme une flottille de canots postés là pour barrer à la civilisation romaine les chemins de Lutèce (du latin *lutum*, ville de boue). Le renne, ami de la froidure, se fixait aux mêmes bords, séduit par la longueur des hivers et par la persistance et l'éclat de neiges de six mois.

plus courte est la ligne droite.

— Il a été tenu de nouveaux banquets réformistes à Châlon-sur-Saône, à Saintes, à Grenoble et à Vienne.

— Depuis quinze jours, un plus fort courant d'idées sociales a soufflé à travers quelques-uns des grands journaux de Paris; nous prenons plaisir à le constater.

GRANDE-BRETAGNE.

Le parlement anglais s'est ajourné au 8 février. Pendant sa courte session, il a adopté un bill de coërcition pour l'Irlande et un bill pour réglementer les entreprises de chemins de fer. Il a établi en outre un comité d'enquête sur les causes de la détresse commerciale.

Les journaux populaires accusent ce nouveau parlement d'être éminemment bourgeois et mercantile, hostile à la fois à l'aristocratie féodale et à la masse des travailleurs. Le ministère whig, ayant adopté la politique des libre-échangistes et des banquiers agioteurs, est appuyé par une grande majorité dans la chambre des communes. La féodalité financière et industrielle domine à la fois le Parlement, le pays et le ministère. Le peuple s'en alarme et se prépare à recommencer une agitation générale en faveur du suffrage universel et d'une nouvelle charte politique.

L'Irlande est toujours dans le même état. Les prêtres sont accusés d'excitation à la haine des riches, et, dans les provinces les plus agitées, la police envoie un agent pour assister à tous les offices, afin de maintenir le clergé catholique dans les limites de la modération.

Les journaux annoncent de nouveaux meurtres dans le comté de Limerick. Un fermier nommé Murphy a été assassiné à Lodge, la semaine dernière. Les grands propriétaires et leurs agents reçoivent journellement des lettres anonymes qui les menacent de mort, s'ils persistent à prélever les loyers exorbitants et à évincer leur tenanciers en arrière de loyers.

La banque d'Angleterre vient de réduire le taux de l'intérêt à 5 pour cent.

Le *Morning-Hérald* publie le texte de la convention postale, signée à Londres, le 8 décembre 1847, entre la France et l'Angleterre et dont les ratifications ont été échangées le 20 du même mois.

S. M. la reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et S. M. le roi des Français, désirant faciliter encore les communications entre les deux pays, et assurer ce résultat au moyen d'une convention nouvelle, ont nommé leurs plénipotentiaires pour cet objet, savoir : S. M. la reine d'Angleterre, le très honorable Henri-Jean vicomte Palmerston, et le très honorable Ulrik-Jean marquis et comte de Clanricarde, pair du Royaume-Uni, membre du très honorable conseil, maître des postes général de S. M. Britannique. Et S. M. le roi des Français, le sieur Charles-Léonce-Achille-Victor duc de Broglie, pair de France, grand'croix de la Légion d'Honneur, son ambassadeur extraordinaire près de S. M. B. qui, après s'être communiqué respectivement leurs pleins pouvoirs, et les avoir trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

« Article premier. Le principal échange de correspondance internationale ou étrangère, spécifié dans l'article premier de la Convention du 3 avril 1843, aura lieu, à l'avenir, deux fois par jour, savoir : 1° de la part de la France par Boulogne et par Calais alternativement ; 2° de la part de l'Angleterre par Douvres.

» Art. 2. La malle par Boulogne partira de Paris chaque jour à huit heures du soir et arrivera à Boulogne le lendemain à quatre heures du matin et à Londres à dix heures et demie du matin. La malle de Londres, par la même route, sera expédiée chaque jour (les dimanches exceptés) à huit heures du soir. Elle sera rendue au bureau des postes

[...] glaises et y prendront les malles françaises pour les conduire à Douvres.

» Art. 5. Le système de service établi par le précédent article durera un an ; après l'expiration de ce terme, il pourra être, d'un commun accord, ou modifié ou continué tel quel, encore pendant une année, et ainsi de suite.

» Art. 6. Les dispositions des art. 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de la convention du 3 avril 1843 s'appliqueront également aux paquebots anglais établis sur la ligne de Douvres à Boulogne et aux paquebots français établis sur la ligne de Calais à Douvres.

» Art. 7. La présente convention, à considérer comme additionnelle à la convention du 3 avril 1843, sera ratifiée. Les ratifications seront échangées à Londres, le plus tôt possible, et la convention sera mise en vigueur au plus tard le 1er janvier 1848.

» En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et y ont apposé le sceau de leurs armes.

» Fait double, à Londres, le 8e jour de décembre dans l'année de notre Seigneur 1847.

» Signé : PALMERSTON, CLANRICARDE et BROGLIE. »

ITALIE.

Mort de Marie-Louise. — Il Resorgimento. — *Nouvelles de Naples.*

La seule nouvelle importante d'Italie arrivée cette semaine à Paris est la mort de la veuve de Napoléon, Marie Louise, duchesse de Parme, qui s'était remariée voilà quelques mois à son majordome Bombelles.

D'après une lettre reproduite par le *Corriere livornese* et portant la date du 11 décembre, la duchesse aurait couru un grand danger dans une promenade en voiture. Les chevaux, effrayés par la chute du postillon, se sont emportés, et l'équipage impérial n'a dû son salut qu'au dévouement d'un homme du peuple, qui a eu le courage de saisir les rênes en passant. « Les chevaux se sont arrêtés, dit la lettre du *Corriere livornese*, mais la duchesse s'est épouvantée, et depuis deux jours elle garde le lit avec une fièvre violente et de grands maux de tête ; elle a été saignée et des sangsues lui ont été appliquées. »

Cette mort inopinée apporte une complication nouvelle dans les affaires de la Toscane. Les traités de 1815, expliqués depuis par un traité de 1844, stipulaient qu'à la mort de l'archiduchesse le duc de Lucques abandonnerait ses Etats à la Toscane, prendrait possession des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, et recevrait de la Toscane Pontremoli et son territoire.

Lorsque le duc de Lucques, en anticipation de l'héritage de l'archichesse a cédé son duché de Lucques à la Toscane, moyennant une rente, il avait été convenu que Pontremoli resterait à la Toscane jusqu'à ce que le décès de l'archiduchesse de Parme amenât le cas prévu par les traités. Les habitants de Pontremoli s'étaient réjouis d'un arrangement qui les maintenait, pour quelque temps encore, sous l'autorité d'un prince libéral et éclairé. Cette joie n'aura pas été de longue durée, et la mort si brusque de Marie-Louise rend inévitable pour Pontremoli le changement de gouvernement contre lequel ses habitants avaient parlé de s'insurger.

On écrit d'ailleurs de Parme à la *Patria*, qu'à la mort de la duchesse les puissances italiennes ne permettraient sous aucun prétexte l'occupation du duché par les troupes autrichiennes. On assure que l'Angleterre soutiendrait les princes italiens dans cette résistance.

Le duc de Modène a déclaré ne vouloir opposer aucun obstacle au développement de la ligue douanière italienne. Ce prince ne refuse pas son assentiment, il veut seulement rester libre jusqu'à ce qu'un mûr examen de la question et des intérêts de ses sujets le détermine à adopter la ligne de conduite qu'il jugera la plus convenable.

Le prince héréditaire de Sardaigne vient d'être nommé généralissime de l'armée, président du conseil des ministres, et gouverneur de Tu-

[...] garde civique et autres réformes et améliorations.

» Le grand duc eut la gloire d'entrer le premier dans la voie de réformes ouverte par Pie IX, et récemment, Charles Albert a dépassé, dans cette voie, ses prédécesseurs, en mettant au service de la résurrection de l'Italie une armée de cent mille hommes et une population de plus de quatre millions.

» Et le 3 novembre, les trois princes ont sanctionné ces mesures par une ligue dans laquelle ils invitent à entrer tous les autres princes italiens. Evidemment cette résurrection ne ressemble à aucune de celles que l'Italie a pu espérer à diverses époques, depuis la fin du douzième siècle jusqu'à nos jours.

» Et quelle a été l'attitude du peuple en présence de cet heureux état de choses ? Le peuple s'est levé comme un seul homme, et, dans sa reconnaissance a montré une union parfaite d'opinions, une modération dont on ne trouverait pas un autre exemple dans notre histoire.

» Les princes et le peuple concourent donc avec le même zèle, la même ardeur, à la régénération de l'Italie. Cette régénération est donc certaine, infaillible. *Dieu la veut, malheur à qui y touchera.*

» C'est au soutien, au développement de ces principes régénérateurs que les fondateurs et rédacteurs du *Risorgimento* consacrent cette feuille. Ils ont l'intime conviction que les espérances qu'ils viennent d'exprimer ne seront point déçues. »

— Les dernières lettres de Naples sont à la date du 20 ; il y a eu le 15 un mouvement populaire dans cette capitale. La foule s'est portée devant le palais du nonce apostolique, et a fait entendre des cris qui ont mis la police en émoi. Les gendarmes se sont mis en devoir de dissiper les rassemblements, et, si nous en croyons le récit de notre correspondant, une collision aurait eu lieu entre les troupes et la force armée, pendant laquelle un soldat aurait été tué et plusieurs autres blessés. Notre correspondant ajoute que le palais royal s'est transformé en un quartier militaire, et que les soldats sont prêts à faire feu à travers les grilles.

Des écrits ont été affichés ; une nouvelle *protesta* exprimant les vœux des populations et dénonçant les abus odieux du gouvernement, a été imprimée et adressée au roi. Cette *protesta* a été répandue à des milliers d'exemplaires.

Nous recevons de Rome la nouvelle de l'évacuation prochaine de Ferrare par les troupes autrichiennes. Cette mesure serait, s'il faut en croire la *Pallade* de Rome, en voie d'exécution. Les Suisses à la solde du Saint-Siége seraient partis de Bologne pour occuper les postes gardés jusqu'ici par les Autrichiens. Le cardinal légat aurait reçu de son côté l'ordre de présider à l'évacuation.

SUISSE.

La Suisse, émancipée du parti jésuitique et aristocratique qui pesait sur elle, est en travail de reconstitution. Les élections des représentants ont eu lieu dans la plupart des cantons, et les rétrogrades n'ont obtenu qu'un petit nombre de nominations. Il ne s'est, du reste, accompli aucun évènement important depuis huit jours en dehors de ce qui est rapporté dans la lettre suivante, en date du 20, que nous recevons ce matin de notre correspondant de Fribourg :

« Le nouveau grand-conseil s'est réuni le 16 décembre. Voici un court résumé de ses premiers travaux.

» *Séance du 16 décembre.* — Dans cette première séance, le grand-conseil s'est complété par la nomination de dix membres, dont neuf radicaux et un libéral modéré. Ces élections indirectes assurent au parti radical fribourgeois une majorité compacte dans le grand-conseil.

» *Séance du 18.* — M. Landrect, chef du parti libéral modéré, est nommé président du grand-conseil, au premier scrutin par 66 voix sur 70 ; M. Page, radical, est nommé premier vice-président, au premier scrutin, par 59 voix sur 72 ; toutes les autres nominations sont radicales.

» MM. le docteur Bussard, chef du parti radical, et M. Page ont

---

En ce temps-là de sombres et épaisses forêts, théâtres de sanglants sacrifices, couvraient de leur noire verdure les cinq sixièmes du sol. Chaque vallée avait son repaire, chaque fleuve, chaque rivière son marais. Là vivaient doucement sous l'ombrage des vieux chênes, d'innombrables troupeaux de sangliers, race féconde. Là hurlaient, grondaient et se ruaient à l'envi, à la poursuite des fauves, de nobles représentants de la tribu des animaux chasseurs, le grand ours noir de Russie, et les loups argentés, et le chat cervier du Nord, et le lynx et l'isatis à la bleue fourrure. Là bondissaient en hardes plus serrées que celles des moutons de la plaine, les cerfs, les daims, les biches et les chevreuils ; et le glouton perfide, tapi sous les basses branches du hêtre colossal, attendait l'élan au passage pour lui sauter au col, lui incruster ses ongles dans la chair et lui sucer le sang.

Entre temps, l'aigle royal, le gerfaut, le lanier, le sacre, l'autour, sillonnaient l'atmosphère de leur vol tournoyant. Le marsouin se jouait par l'orage sur le dos de la Seine, vierge des ponts de l'homme, mais non des chaussées du castor. L'oiseau cher à Léda y mirait sa blancheur dans le cristal des ondes, recueillant de droite et de gauche, dans son majestueux sillage, les témoignages de vénération et de crainte d'une foule de palmipèdes respectueux. La solitude retentissait à toute heure des cris de la bataille, glapissements aigus tombant du ciel, sinistres hurlements et réclames de mort s'élevant de la profondeur des forêts !

Que les temps sont changés, et comme deux ou trois mille ans, moins encore, suffisent quelquefois pour altérer la physionomie des choses ! Allez donc demander l'élan et le bison aux bois de Romainville, ou bien aux plaines de l'air les orbes du gerfaut !

Décadence trop rapide, hélas ! Dès les premiers jours de l'invasion romaine, l'élan a commencé son mouvement de retraite vers la Baltique ; l'élan a mis le Rhin entre la Gaule et lui ; César le rencontre encore dans la forêt Hercynie en société du *machlis*. Le renne s'est cantonnée aux revers des monts glacés de l'Helvétie et des Cantabres. Les deux nobles races débordées par les flots de la civilisation ont été chassées de repaire en repaire, jusque par delà les régions boréales et l'impasse du cap Nord. Elles ne se sont arrêtées dans leur fuite que là où le sol a manqué sous leurs pas.

Hic tandem steterunt, illis ubi defuit orbis !

Il y a des savants qui ne veulent pas à toute force que le renne de Laponie et l'élan de Norwége aient jamais foulé de leur large sabot le sol des Gaules. Je me suis demandé bien souvent quel intérêt pouvait avoir un savant à refuser aux ancêtres du renne et de l'élan, qui habitent aujourd'hui l'extrême nord, l'agrément d'avoir brouté les jeunes pousses des chênes de la Gaule il y a deux mille ans. Il m'a toujours été impossible de me répondre d'une façon satisfaisante. L'élan se retrouve encore aujourd'hui dans le nord de la Russie d'Europe, dans la Finlande et dans le gouvernement d'Archangel ; il n'est pas invisible en Suède ni en Norwége ; le roi de Prusse en entretient un superbe troupeau dans une des îles du Niémen.

Le bison aussi, ils en ont fait un mythe ; le bison célébré par toutes les chroniques de la France mérovingienne et carlovingienne, et dont s'occupent tous les naturalistes de l'antiquité, Aristote, Pausanias, Pline, le bison si cher aux plaisirs du grand roi Charlemagne, ils l'ont nié, nié par la raison qu'ils ne le connaissaient pas. Moi non plus, je ne connais pas parfaitement l'animal désigné sous le nom de bison, mais ce ne m'est pas une raison de le nier. Ce bison-là est-il le même que le *bonasos* d'Aristote qui porte une crinière étoffée comme celle d'un lion, mais dont le front est orné de cornes inoffensives qui lui retombent sur l'une et l'autre oreille ? Je ne sais pas, mais néanmoins je ne vois guère parmi les bêtes à cornes de ma connaissance que le bison d'Amérique qui réponde au signalement ci-dessus ; et encore, le bison d'Amérique ne ressemble-t-il au bonasos d'Aristote et au bison d'Oppien que par la crinière. Après cela, on sait que les anciens s'échauffaient facilement à propos de cette question de cornes, et que le poète Oppien, par parenthèse, en voulait voir partout, même dans les défenses de l'éléphant. Toujours est-il qu'il existait en France du temps de Charlemagne, une forte race de ruminants sauvages qu'on appelait *bisons* et qui se chassaient dans les chasses royales en société de l'aurochs, puisque le moine de Saint-Gall, rendant compte des fêtes données par le grand empereur d'Occident aux envoyés du calif Haraoun-al-Raschid, parle d'hécatombes d'aurochs et de bisons immolés en cette circonstance (*uros et bisontes*). Pausanias aussi a parlé du bison en décrivant la Phocide. Il explique comment les jeux du Cirque faisaient une consommation effroyable de bisons et comment on s'y prenait pour s'en procurer en Grèce. Le procédé est peu ingénieux ; il consiste à creuser une fosse aux abords glissants, au bas d'une forêt en pente et d'y faire tomber l'animal. L'animal emprisonné, on l'affame, on le dompte. J'admire qu'il n'y ait pas de renseignements plus précis sur une bête qui entrait comme élément de drame et de plaisir dans les fêtes publiques.

Quant à l'aurochs, point de doute sur son identité. Jules César le signale dans un passage du livre 6, *De bello gallico*. Il commence par lui donner une taille voisine de l'éléphant, *magnitudine paulo infra elephantos*, et le gratifie ensuite d'une force et d'une vitesse incomparables, le tout associé à un caractère farouche et indomptable qui le fait se précipiter tête baissée sur tout ce qu'il rencontre, bêtes et gens. Il est impossible de ne pas reconnaître à ces traits l'*urus* de la forêt d'Ardenne du temps de Charlemagne et l'aurochs de la Lithuanie d'aujourd'hui. L'aurochs quitte la France vers la fin de la seconde race ; l'histoire fait défaut sur sa voie vers la fatale époque de l'invasion normande. A cette même époque où l'aurochs s'éloignait de nous sans esprit de retour (878), la France subissait un épouvantable déluge d'insectes malfaisants, d'araignées, de scorpions et de loups enragés qui semèrent partout la désolation et la terreur. Mais, au dire de tous les écrivains du temps, le pire de ces fléaux est encore le Normand, souche du lord anglais. Les derniers débris de la famille de l'aurochs errent aujourd'hui sous les trop frais ombrages des sapins de la Lithuanie. L'individu donné par l'empereur Napoléon au Musée du Jardin-des-Plantes provient de ces forêts. Les *bisons* de Pologne que l'empereur de Russie envoie au jardin des bêtes de Londres pour vexer le gouvernement français, sont des aurochs.

Le glouton et le chat cervier avaient émigré à la suite de l'élan et du renne, leurs victimes de prédilection. Ils ne font plus dès lors que de très rares apparitions dans l'histoire de l'Europe centrale.

L'ours noir, le loup argenté, le renard bleu, s'éclipsèrent totalement, ou peut-être, peu jaloux de conserver une fourrure splendide qui leur faisait trop d'ennemis, renoncèrent-ils à ce vêtement de luxe pour adopter le costume modeste de leurs congénères indigènes.

Le cerf, le daim, délices des chasses royales, ont été entraînés dans la chute de la royauté chasseresse. On en retrouve encore dans les parcs des fournisseurs de vivres ou des entrepreneurs de curage, rois de l'époque, quelques rares individus échappés par miracle aux vengeances révolutionnaires ; car c'est le gibier du gouvernement qui paie généralement en France pour les fautes des princes. Il y a longtemps aussi que la race du loup aurait complètement disparu du sol français comme elle a disparu d'Angleterre, n'était l'institution tutélaire de la louveterie... un corps spécial de hauts et puissants veneurs, préposés à la conservation du loup, ainsi que leur nom l'indique. Le sanglier est près de ses fins comme le loup ; le chevreuil pas encore.

Le lynx a fini en France avec le dix-huitième siècle.

Je ne désespère pas de rencontrer, à l'occasion du castor de la Seine, un membre très savant, d'un Institut quelconque, qui me démontre que ce ne sont pas des individus de cette famille qui ont bâti les deux ponts d'Iéna et d'Austerlitz. Je réponds d'avance à cette objection spécieuse... qu'il est absolument impossible de juger de la capacité intellectuelle et des moyens physiques du castor indigène par les individus qui nous en restent aujourd'hui, tristes débris d'un peuple dispersé à qui l'infortune a fait perdre les traditions de l'art. Le régime de l'association était tout le secret de la supériorité industrielle du castor dans les deux mondes. Du jour où le castor de France a dû renoncer au régime sociétaire, c'en a été fait de son habileté tant vantée, comme de la force de Samson après le coup de ciseau de Dalila. L'association vivifie, l'isolement tue. Le castor gaulois acculé à cette heure sur les rives trop habitées du Gardon et du Rhône, y végète déplorablement, poursuivi sans relâche par l'homme et assailli de perpétuelles terreurs. Quel cerveau humain, si solidement trempé qu'on le suppose, résisterait pendant des siècles à l'influence abrutissante d'un pareil genre de vie ! L'isolement a tué le castor de Fran-

[illegible] la plus vive reconnaissance au gouvernement provisoire pour l'énergie et le courage dont il a fait preuve dans les circonstances critiques où se trouvait la patrie. Enfin, le grand-conseil vote presque à l'unanimité un décret portant que le gouvernement provisoire a bien mérité de la patrie, et qu'il est prié de continuer à exercer le pouvoir exécutif et administratif jusqu'au jour où le grand-conseil, ayant élevé une nouvelle constitution, nommera un conseil d'Etat définitif. Il est donné lecture de diverses communications du gouvernement provisoire. »

RUSSIE.

On écrit de Pétersbourg, 10 décembre, à la *Gazette des Postes de Francfort*: « Par un ukase impérial du 20 novembre dernier, les paysans-serfs dans toutes les parties de la monarchie, auront le droit d'acheter, dans les ventes publiques, des biens de leurs propriétaires fonciers. Par cet achat ils acquerront tous les droits qui se rattachent à la propriété vendue. Ils pourront revendre lesdits biens et faire remplir toutes les conditions appartenant à des propriétaires libres. Mais il faut que toute la commune y coopère, et qu'un certain terrain à cultiver reste dans leur propriété inaliénable à laquelle ils seront attachés. Par cette acquisition ils entrent comme propriétaires libres de biens fonciers dans la juridiction immédiate du ministère des domaines de l'empire; ils seront soumis, comme tous les autres paysans de la couronne aux contributions légales et aux servitudes du pays, mais pour toujours dégagés de l'intérêt dit de biens fonciers qui dépendait des dispositions arbitraires des propriétaires, et qui pèse encore sur tous les paysans-serfs en Russie. On attend prochainement un autre ukase qui contiendra, assure-t-on, une réforme totale des rangs établis dans la caste des fonctionnaires, si nombreuse en Russie. »

Nécrologie. — L. A. V. BARTHÉLEMY.

Encore un vide dans nos rangs! Nous recevons ce matin la nouvelle de la mort de L. A. V. Barthélemy, enseigne de vaisseau. Cœur généreux, esprit élevé, intelligence scientifique de haut titre, Barthélemy était un des plus ardents soldats de la cause phalanstérienne, dans le corps distingué des officiers de marine où l'École sociétaire s'enorgueillit de compter un grand nombre de défenseurs. Ses premiers rapports avec nous dataient de février 1844. Depuis cette époque, il n'a pas cessé de suivre le mouvement de l'École avec la plus vive sympathie et de participer activement aux travaux et aux sacrifices commandés par les besoins de la propagation.

Les lecteurs de la *Phalange* ont pu remarquer des essais d'analogie sur la distribution du système planétaire, et sur la vigne et le dattier, qui ont paru dans le courant de 1846. Barthélemy nous avait adressé, depuis, le commencement d'un grand travail que nous comptons utiliser plus tard, et qui a pour objet la théorie générale de la distribution et de l'aménagement des eaux.

Barthélemy, s'il n'eût été frappé à la fleur de l'âge, aurait sans doute acquis un renom scientifique mérité. Son esprit se préoccupait largement des questions transcendantes, et, au commencement de 1846, il avait adressé à l'Académie un beau mémoire sur le problème de la gravitation, mémoire dans lequel il faisait découler la loi générale des mouvements harmoniques d'une propriété remarquable des sections coniques, que l'analogie lui avait fait découvrir par la discussion de la formule mathématique des mouvements cométaires.

La cause sociétaire perd dans Barthélemy un travailleur précieux; il s'occupait avec activité de rattacher les hautes questions de géométrie supérieure et d'analyse mathématique à la doctrine de Fourier. Déjà il était arrivé à des résultats importants, et certainement c'était là une voie qu'il eût parcourue avec gloire au grand profit des sciences et de la théorie phalanstérienne. Il savait que tout est solidaire dans l'univers, et que, si les rapports nous échappent souvent, c'est parce que les études des savants sont trop spéciales et isolées. Il était donc d'une haute faculté généralisatrice. Nous en avons la preuve dans sa correspondance avec nous; elle porte le cachet de cette préoccupation constante. Il avait appliqué avec succès le calcul à quelques-unes des

[illegible] janvier, elle procédera [illegible] commissaires de l'adresse le 2 janvier.

— Les électeurs du 2e arrondissement de Paris préparent un banquet réformiste qui aura lieu dans le courant de janvier. Ce banquet doit être, pour cette année, le résumé et la clôture des manifestations qui ont commencé au Château-Rouge.

— M. le vicomte du Dresnay, député de Morlaix (Finistère), vient de mourir près Morlaix, à la suite d'une longue maladie. M. du Dresnay n'avait que 37 ans.

— Par ordre du préfet de police, placardé hier matin à Paris, la halle aux grains de Paris devant être fermée le 1er janvier prochain, le marché aux grains, qui devait avoir lieu ce jour, se tiendra le vendredi 31 décembre.

— Le cours moyen de la farine, à la halle de Paris, se maintient dans les limites qui fixent le prix du pain à 53 centimes le kilog. Il est donc à peu près sûr que la taxe ne changera pas à la fin du mois.

PETITES INDUSTRIES PARISIENNES. — On lit dans un journal : « Mercier disait, dans son tableau de Paris, qu'il se levait chaque matin à Paris plus de deux mille individus qui ne savaient pas comment ils pourraient dîner. Combien il y en a-t-il aujourd'hui? Ce serait une statistique fort difficile et fort longue à faire : une statistique non moins intéressante serait de savoir combien il y a dans la capitale d'industriels aux professions équivoques, qui pénètrent dans les maisons, qui s'imposent aux personnes auprès desquelles ils peuvent s'introduire, et qui se font ensuite par intimidation largement rémunérer de leurs prétendus services.

» Dans le nombre de ces professions, il en est une qui est singulièrement exploitée : c'est celle des pédicures.

» Un de ces *artistes* (c'est ainsi qu'ils s'intitulent fièrement) se présente dernièrement chez la grande et belle cantatrice qui s'appelle l'Alboni, et dont le nom est depuis peu devenu européen; or, il s'est trouvé que cette reine du Théâtre-Italien, toute reine qu'elle soit, est affectée de l'une de ces petites misères de la vie humaine, que l'on n'ose pas traiter du nom d'*infirmité*, mais qui, en fait, constituent bien et duement une atroce infirmité..; en un mot, l'Alboni a des cors! c'est la statue d'or aux pieds d'argile.

» L'industriel le savait sans doute; il se présenta et bientôt il fut aux pieds de la cantatrice.

» Il y resta longtemps, et la grande artiste se montra de l'humeur la plus débonnaire du monde; il ne lui échappa pas une seule plainte sur les assiduités de cet homme agenouillé devant elle.

» Enfin l'homme se releva, et lorsque l'Alboni demanda de sa douce voix ce qu'elle devait lui payer pour ses soins : « 200 fr., » répondit effrontément le pédicure.

» L'Alboni est peu versée encore dans l'usage de la langue française; elle crut n'avoir pas compris, elle fit répéter la question, et de nouveau le pédicure demanda 200 fr., et expliqua bien clairement quelle était l'énormité de la somme qu'il réclamait.

» En même temps, il se plaignait tout haut, tempêtait, menaçait et voulait être payé tout de suite. L'Alboni était seule... elle eut peur et elle paya! »

UN MARQUIS DE CARABAS FÉROCE. — On lit dans le *Droit* :

« Aux environs de Saint-Girons et sur les bords du Salat (Arriège), un château féodal perpétue le souvenir de temps qui ne peuvent revenir. C'était le manoir des Roquemaurel, barons de Latour, de trois ou quatre places et autres lieux. Il appartient encore à leur famille, et c'est là que résidait ou plutôt que régnait, avant sa translation, dans l'ancien domicile des comtes de Foix, le gentilhomme qui vient, entre deux gendarmes, occuper le banc des accusés.

» Quoique les Roquemaurel eussent épousé la cause de la Révolution et employé glorieusement leur épée à la défense du pays, celui-ci s'est pris d'une belle passion pour les privilèges féodaux, qui allaient parfaitement à son naturel altier et despotique.

» Jeté fort jeune dans la carrière des armes, Onésime de Roquemaurel devait bientôt s'en dégoûter, ne pouvant se plier à l'obéissan-

[illegible] domaines ou les villages qui relevaient de sa seigneurie. Cela était bon il y a deux cents ans; aujourd'hui, c'est de la folie.

» Déjà l'année dernière, M. de Roquemaurel avait été traduit aux assises pour s'être permis d'exercer violemment des droits seigneuriaux sur la fille de son fermier. Sa famille, à cette époque, avait demandé que l'instruction portât sur l'état de ses facultés intellectuelles. Mais devant le jury la défense omit ce moyen.

» M. de Roquemaurel triompha cependant de l'accusation. Mais le jugement du pays ne sanctionna pas le verdict qui le rendait à la liberté; il devait bientôt en abuser.

» En effet, le 10 juillet dernier, après s'être occupé des préparatifs d'une fantaisie arabe, dont il se proposait d'offrir le spectacle à la fête locale d'une commune voisine, le châtelain voulant consacrer la nuit aux plaisirs de la pêche, ordonna au nommé Guillaume Teychenier, garçon de ferme, de préparer les filets et de les porter au village d'Ourt.

» La nuit venue, l'accusé s'y rendit, accompagné d'un voisin. Ils attendirent vainement le porteur des filets, qui n'avait pu remplir sa commission. Vers minuit, on dut reprendre le chemin du château. M. de Roquemaurel avait dans sa poche des pistolets et un yatagan suspendu à sa ceinture. Pendant la route, son compagnon qui portait une chandelle allumée fut contraint de chanter.

» M. de Roquemaurel se dirigea vers la ferme. Parvenu à la porte, il appelle, on n'ose ouvrir. Comme il va entrer de force, un domestique paraît enfin, tremblant de peur, se confondant en excuses. Un bâton dont la main du maître est armée, et qui se rompt à la violence des coups, récompense sa soumission.

» Le pauvre domestique prit la fuite. M. de Roquemaurel se saisit alors de la chandelle et pénétra dans l'intérieur de la ferme. Guillaume Teychenier s'était caché sous une gerbe de lin; il y est découvert; il s'arme d'une fourche dont il oppose les pointes à son agresseur, en lui criant : Vous êtes donc le fils du diable!

» La lumière s'éteint et la lutte se continue dans l'obscurité; ils étaient déjà dans la cour extérieure, lorsqu'un éclair se produit : une capsule éclate. Guillaume Teychenier aperçoit un pistolet dont le canon est dirigé vers sa poitrine. Heureusement la charge n'a pas pris feu. Mais Roquemaurel dégaine son yatagan et le fer tranche le poignet du malheureux fermier, sa main gauche, complètement désarticulée, tombe à ses pieds.

» Le frère du blessé survint alors et chassa Roquemaurel qui s'enfuit en Espagne, d'où il a été ramené en France, à la suite de divers incidents sans intérêt.

» Traduit devant la cour d'assises de l'Ariége, l'accusé, pendant les débats, porte dans la discussion une lucidité, une intelligence qui attestent toute la sanité de son esprit; il proteste contre le système de défense que sa famille fait plaider par son défenseur, et qui se base sur la folie. « Je ne suis pas fou, dit-il, mais on me rendrait fou, à force de le répéter. »

» Le jury a montré pour la férocité furieuse de M. de Roquemaurel une indulgence qu'on ne lui voit guères pour de pauvres diables. L'accusé n'a été condamné qu'à 18 mois de prison. »

MEURTRE PAR AMOUR-PROPRE FROISSÉ. — Dans une société sagement organisée, tous les sentiments trouveraient leur légitime essor. Toutes les vocations pourraient se développer, chacun trouverait à briller au moins dans une fonction, et cette gloire le dédommagerait de son infériorité dans les autres. Dans la nôtre, au contraire, où presque toutes les vocations sont paralysées, il arrive souvent que le légitime amour-propre des individus ne trouve pas une seule satisfaction; de là, des humiliations qui se transforment en haines féroces, et se traduisent en crimes.

La *Gazette des Tribunaux* nous en fournit ce matin un nouvel exemple :

« Une tentative de meurtre a été commise jeudi, à dix heures et demie du soir, rue Saint-Denis, au coin de la rue Perrin-Gasselin, près de la place du Châtelet, sur la chaussée même, et alors que cette rue avait tous ses magasins encore éclairés et était encombrée de la foule des allants et venants. C'est une malheureuse jeune femme de vingt-

---

ce. De dégradation en dégradation, l'intéressante et noble créature est passée moralement à l'état de rat d'eau. La succession des étages de son terrier trahit encore les études de l'ancien ingénieur; mais, s'il se souvient parfois de son ancien talent de mineur, de charpentier, de maçon, c'est pour l'employer à la destruction des digues et des chaussées faites par l'homme, triste et stérile vengeance!

La fortune du castor de France nous révèle celle que l'avenir réserve au castor d'Amérique pour une époque plus ou moins éloignée. J'ai ouï dire que l'intelligence de cette espèce supérieure avait déjà subi du fait de la persécution une atteinte mortelle. Grande et sainte leçon pour les hommes! Confirmation solennelle de cette haute vérité philosophique *que la misère et l'abrutissement du travailleur sont fatalement au bout de toute industrie morcelée.*

Combien de siècles écoulés aussi depuis que la race généreuse des faucons, à qui l'odeur cadavéreuse des cités soulève le cœur, a déserté le ciel de Paris! A l'époque même des croisades, c'est-à-dire à la date de l'origine de l'institution, les fauconniers se plaignent de la rareté des faucons en France, et sont forcés de tirer leurs sujets de Grèce, de Norwège et d'Ecosse. Aujourd'hui l'atmosphère française appartient en toute souveraineté aux noires bandes des chouces, des corneilles, des étourneaux et des pigeons ramiers. De sa maison de ville l'observateur n'aperçoit plus dans l'air que le rare et rapide sillage de la grande hirondelle des tours ou les évolutions capricieuses du pigeon culbuteur et le vol lourd des oiseaux de nuit autour des vieux clochers.

Il est visible par le tableau qui précède que le propre de la civilisation est de remplacer partout les nobles races par des espèces inférieures et chétives. Qui pourrait reconnaître dans ces misérables conscrits de nos cités industrielles qui ne vont pas même à la taille de leur fusil de munition et qui s'en félicitent, qui pourrait, dis-je, reconnaître la race de ces Francs et de ces Gaulois géants qui marchèrent de chez eux jusqu'à l'Asie-Mineure en chantant, et pillèrent en passant Rome et Delphes? La civilisation a banni du territoire de France l'élan, le renne, le bison, l'aurochs, le daim, le cerf, le sanglier; elle a laissé s'y multiplier dans des proportions désastreuses le rat de Montfaucon et le lapin de choux. Ce n'est pas là un progrès. Encore si la multiplication du faisan, du paon, du dindon et de la pintade avait réussi à compenser tant de pertes! Mais l'homme civilisé n'est de feu que pour la sottise et la destruction; il est de glace pour le bien.

Une administration intelligente et vraiment désireuse de s'immortaliser par de grandes choses devrait n'avoir qu'un seul but aujourd'hui... *faire tomber des alouettes toutes rôties dans la bouche du peuple*; car la popularité la plus durable est celle qui se base sur la gratitude de l'estomac. Si le roi chasseur Henri IV est demeuré dans la mémoire du peuple français pour avoir émis le simple vœu que l'immense majorité de ses sujets pût s'exercer les mâchoires, une fois par semaine, aux muscles filandreux de la poule au pot, coriace, de quelles couronnes de lauriers ce même peuple ne couvrirait-il pas le chef de l'auguste monarque qui l'aurait soumis au régime du poulet rôti quotidien! Et que dis-je, du poulet!... mieux que cela, s'il vous plaît, au régime du faisan et de la bécassine; attendu que la bécassine et le faisan qui ne coûtent aucun frais d'entretien ni d'éducation à l'homme, doivent lui revenir à meilleur marché que le poulet. La même raison s'applique au sucre, qui devrait, dans l'état normal des choses, coûter deux fois moins cher que le pain, à poids égal. Je n'ai jamais été gouvernement qu'une seule fois dans ma vie, en Afrique. Comme le prix de la viande de bœuf dépassait les moyens de mes sujets (elle coûtait 2 fr. 40 c. le kilo), j'avais pris l'habitude de distribuer gratis deux ou trois fois par semaine une certaine quantité de perdrix et de bécasses; mes sujets m'adoraient.

Je répète que je ne sais rien de plus facile à réaliser que ces utopies culinaires. Il ne s'agit, en effet, que d'acclimater une foule d'espèces nouvelles et de multiplier les indigènes. Or, Bakewel, le plus grand homme qu'ait produit l'Angleterre, Bakewel, le sublime artiste qui entra si avant dans les secrets du Créateur, qui fit la chair vivante aussi docile sous la main de l'éleveur que l'argile sous le doigt du potier; Bakewel, à qui la Grèce païenne eût bâti des autels, a résolu des problèmes bien autrement impossibles, et donné la réalité à des rêves bien autrement chimériques.

Un véritable ami des bêtes, un des maîtres les plus aimés de la science, M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a présenté naguère à son gouvernement, qui ne lui en tiendra nul compte, un mémoire d'un intérêt extrême où il est prouvé que la France ne saurait se passer plus longtemps d'une ménagerie d'acclimatation à fonder dans le midi de la France. Parce que le gouvernement français qui n'a plus de honte aime mieux s'occuper à fourbir des armes pour ses bons amis les jésuites de Suisse, que de travailler à l'acclimatation de l'alpaca ou du tapir en France, ce n'est pas une raison de taire mes adhésions chaleureuses aux conclusions du mémoire précité. Je n'attendais pas moins de l'héritier de l'illustre nom de Geoffroy Saint-Hilaire, du savant, du vrai professeur de haut titre qui marche avec tant de bonheur dans les sentiers de la gloire paternelle.

Mais que parlais-je du travailleur soumis de par l'autorité d'un pouvoir paternel au régime du rôti de gibier quotidien? Et où avais-je l'esprit pour oublier à ce point les principes politiques des gouvernements actuels et le temps où nous vivons.

Le temps où nous vivons, c'est l'an de misère et de famine 1847.... à l'heure où j'écris ces lignes (20 janvier), la male mort sévit sur les populations; le froid, la faim, fauchent à coups redoublés dans les rangs prolétaires; la bienfaisance des communes s'arrête épouvantée devant l'immensité du gouffre dévorant des besoins; le riche se cache et tremble à l'aspect de tant de souffrances; et le capital dans sa frayeur riposte par des arrêts de mort aux accès de désespoir et de folie furieuse des travailleurs affamés. Pour parer à tant de fléaux, la providence gouvernementale avait mis le ministère de l'agriculture aux mains d'un fabricant d'étoffes, complètement étranger au gibier et aux moissons, et qui ayant toujours entendu dire dans sa partie que les années de grandes chaleurs et de sécheresses excessives étaient éminemment favorables à la vente du *blanc*, n'a pas pu s'imaginer qu'une telle température pût avoir sur les fruits de la terre une influence moins heureuse. Alors le pays s'est trouvé dépourvu aux jours du déficit, et l'imprévoyance criminelle du pouvoir a fait de la misère publique curée nouvelle au juif et à l'accapareur. Toujours le même refrain : Pauvre agriculture, pauvre France!

En attendant qu'une autre administration plus prévoyante et plus humaine s'occupe sérieusement de réparer et de compléter le mobilier zoologique de la France, voyons toujours le bilan des quadrupèdes mammifères du pays.

A. TOUSSENEL.

La *Société de musique classique* donne aujourd'hui son troisième concert. Nous avons assisté à la précédente séance. Beau choix de musique; exécution pure et savante! C'est un bonheur que d'entendre interpréter ainsi le génie doux et profond de Mozart, la fantaisie grandiose et l'élan fougueux de Beethoven! Un septuor d'Hummel a été rendu d'une manière parfaite. Les chants sublimes de Gluck et de Spontini ont été dits par M. Delsarte avec cette puissance dramatique que nul n'égale aujourd'hui. Si l'organe de cet artiste éminent était plus libre et plus retentissant, ce serait l'art lyrique dans la perfection suprême.

On ne peut imaginer l'ensemble, le goût, la finesse, l'ardeur enthousiaste de ce petit orchestre composé d'artistes supérieurs : Mme Wartel, MM. T. Tilmant, Klosé, Dorus, Rousselot, Verroust, Gouffé, Casimir Ney, A. Tilmant, Guerreau. C'est là un groupe d'élite, dont il faut encourager l'œuvre précieuse pour le progrès de l'art. Nous engageons les vrais amateurs à aller aujourd'hui, à deux heures, salle Herz, entendre ce noble concert.

Voici une nouvelle musicale d'un intérêt puissant. Hier 24 décembre, Roger, le ténor si distingué de l'Opéra-Comique, a signé un engagement avec la direction de l'Académie royale de musique, aux conditions de 50 000 fr. par an et deux mois de congé.

C'est l'influence de Meyerbeer qui a déterminé ce contrat. — Roger débutera sur la scène de l'Opéra le 1er novembre 1848, dans le PROPHÈTE, qui cessera enfin de fuir devant l'espoir des dilettanti. — Après le *Prophète*, Roger jouera dans un opéra nouveau d'Auber, et il n'abordera l'ancien répertoire qu'à la suite de ces deux rôles.

... voisine de leur domicile, un homme se précipita sur elle et la frappa à la gorge de quatre coups d'un couteau poignard, puis après l'avoir renversée sur le trottoir, devant la maison n° 33, il s'acharna sur elle, lui frappa le visage à coups de talons de bottes, et ne l'abandonna, baignée dans son sang et privée de connaissance, que lorsque la foule, qui avait stupidement assisté à cette attaque et n'avait pas tenté d'arracher la victime au meurtrier, commençait à s'émouvoir.

Son état laisse peu d'espoir. V... a été arrêté. »

CE QUE LA SOCIÉTÉ FAIT DE SES INVALIDES. — Chaque jour des ouvriers qui manquent de travail et demandent un asile au dépôt de mendicité, implorent comme une faveur ce dont le législateur a voulu faire un châtiment ; des enfants, que leurs parents maltraitent, repoussent ou ne peuvent nourrir et qui acceptent comme une faveur d'être envoyés au pénitentiaire ; des vieillards des deux sexes, usés par le travail et la lutte, qui meurent de faim, tandis que la société profite du fruit de leurs labeurs, etc., etc., voilà le tableau que présentent tous les jours les salles d'audience des tribunaux, ces miroirs trop vrais de notre société où le morcellement produit nécessairement l'égoïsme. La lecture des journaux judiciaires doit amener forcément au socialisme ceux qui prennent la peine de réfléchir.

Nous lisons ce matin dans le *Droit* :

« La femme Mariton a soixante-douze ans, ce qui est un âge un peu lourd par ce temps de froidure. Que voulez-vous que fasse au mois de décembre une pauvre vieille de soixante-douze ans qui n'a pas de famille, qui n'a pas d'état ! qu'elle mendie ou qu'elle vive en état de vagabondage, c'est ce qu'a fait la vieille Mariton. Elle s'est même rendue coupable de l'un et l'autre délit. Elle a mendié à la porte de l'église Saint-Séverin, et elle n'a pu indiquer de domicile. La voilà devant la police correctionnelle.

» M. le président : Nous n'avez pas de parents qui puissent vous réclamer ?

» — Pas l'ombre d'un... pas l'ombre d'un... Il me restait un petit cousin, le père Bochard ; il est mort en 1845.

» — Vous devez avoir quelques connaissances ?

» — Pas un soupçon de connaissance... On ne connaît pas les pauvres gens...

» — Quelle profession exercez-vous ?

» — Ah ! j'en ai fait beaucoup ; mais je n'en ai plus ; je trempais des allumettes ; mais je ne puis plus... mes mains tremblent trop.

» — Vous n'avez pas de domicile ?

» — Mon logeur m'a mise à la porte ; et, au fait, il a eu raison... ce brave homme du bon Dieu ! car je ne le payais pas depuis plus de trois mois. Je le remercie bien de toutes les bontés qu'il a eues pour moi.

» — Vous avez mendié ?

» — Je ne m'en dédis pas ; mais je ne pouvais aller autrement. Et encore, je n'ai pas beaucoup mangé, allez, depuis le commencement de l'hiver. L'été, il y a du soleil, au moins. Ça réchauffe et ça fait oublier la faim ! mais, à présent, on souffre de toutes les façons. Ah ! si vous vouliez m'envoyer au dépôt de Saint-Denis... Faites-moi cette charité-là, mes bons messieurs, et je vous bénirai bien.

» Le tribunal condamne la femme Mariton à 24 heures de prison, et ordonne qu'après l'expiration de sa peine, elle sera conduite au dépôt.

» La prévenue : Merci, mes bons messieurs, je vais tâcher de rester là-bas jusqu'au printemps... (Souriant.) à moins que Dieu ne m'appelle là-haut, où l'on est bien mieux qu'ici, j'en suis sûre.

ARRESTATION D'UN BANDIT FAMEUX. — LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CORSE. — On nous écrit de Sartène, 16 décembre : « Un des bandits qui ont arrêté, sur la voie publique, le négociant Mathieu Tavera et l'ont mis à rançon moyennant 10 000 fr., dont partie leur a été payée, vient d'être arrêté.

« Cet individu, nommé Jean Arrié, était aussi un de ceux qui, il y a quelques mois, ont incendié une maison à Loreto, afin d'en faire sortir les habitants et de les tuer à coups de fusil, ce qu'ils purent exécuter en partie.

Vers la fin d'octobre, ce misérable avait osé écrire au maire de Loreto qu'il eût à convoquer son conseil municipal afin d'affermer un bois communal et de lui faire tenir le prix du fermage.

L'arrestation de Jean Arrié a eu lieu à Asinao, près Quenza ; il est tombé d'abord dans une embuscade de gendarmes ; mais a pu se sauver en abandonnant son fusil après avoir essuyé dix coups de feu sans en être atteint. Les voltigeurs corses, présumant qu'il reviendrait sur les lieux afin de chercher son fusil qu'il avait jeté dans les maky, se portèrent près du théâtre de la première rencontre, où il ne tarda pas, en effet, à se présenter, et fut arrêté.

« Notre conseil général, qui a si chaudement appuyé l'administration de M. Jourdan du Var, vient de rompre une lance avec notre préfet actuel, et de demander qu'une commission fût nommée par le ministère, pour étudier en Corse les besoins de ce pays.

« Il se forme en ce pays un parti anti-français, encore peu important mais sur lequel le gouvernement fera bien de tenir les yeux ouverts. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Plusieurs personnes se sont méprises sur la portée de l'arrêté pris,

personnes qui auront renouvelé leur abonnement. — Ils sont instamment priés de faire connaître leur renouvellement avant le 1er janvier, pour que nous puissions déterminer le nombre d'exemplaires à tirer, qui sera strictement basé sur les souscriptions reçues.

Chacun des cinq tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

LA PHALANGE,

Revue de la Science sociale (1).

Deuxième semestre 1847. — **MANUSCRITS DE FOURIER.**

Le 4e traité de Fourier, publié dans le second trimestre de 1847, est intitulé : *Détérioration matérielle de la planète*. C'est surtout dans ses vues cosmogoniques et ses considérations sur l'état futur de notre planète, qu'éclate, dans toute sa force, la foi puissante en Dieu et en l'humanité qui animait la pensée de Fourier. Ce cahier traite avec plus d'étendue un sujet esquissé dans la *Théorie de l'Unité universelle*, et reprend toutes les questions avec une verve et une lucidité admirables. Continuons à procéder par citations :

Une qualité très nécessaire pour s'initier facilement à la théorie sociétaire, c'est l'esprit religieux, si affaibli dans notre siècle, surtout en France. On aura besoin dans cette étude des 3 vertus primordiales que recommande la religion, et d'abord de la plénitude de foi et d'espérance en l'universalité de la Providence. Nos préjugés nous ont façonnés à la considérer comme partielle, limitée, insuffisante en mécanique sociale, et ayant oublié ou négligé de composer pour nos relations industrielles un Code unitaire. Il faudra se dépouiller de ce préjugé, et croire à l'universalité ou intégralité de la Providence. Nous sommes de même en arrière sur la 3e vertu, la Charité universelle. Certaines sectes en prennent le masque sous le nom de Philanthropie ; mais qu'ont-elles fait pour le bien des Sauvages et des esclaves Barbares, quand il est évident qu'elles n'ont pas même pourvu aux besoins du peuple Civilisé, et qu'elles ne s'occupent, dans leur prétendu libéralisme, que des intérêts de la classe riche, sans s'inquiéter de garantir au peuple un minimum social ?......

Sans parler des modifications internes que subira l'astre dans ses fluides et l'action de ses organes, j'observe avec étonnement qu'il a fallu bien des siècles à nos physiciens pour se ranger à une opinion dictée par le gros bon sens. Un astre, étant un corps animé, a comme nous des organes, des viscères, des fluides, etc. On s'est enfin résolu à lui accorder un cœur ou foyer de circulation. La concession de cet organe a eu lieu au sujet des dérivations de l'aiguille aimantée. MM. Schweighauser, de Brunswick, et Hartmann, de Christiania, ont résolu le problème par moitié : le premier a admis un viscère central d'où part le fluide conducteur de la boussole, et le second a étendu l'idée en admettant, comme dans le corps humain, 2 conduits ou artères d'issue, versant dans la direction du pôle austral et 2 conduits de rentrée, 2 veines absorbant le fluide aux environs du pôle boréal.

Sous ce rapport, la planète se trouve en analogie parfaite avec le corps humain, excepté que son sang, nommé fluide magnétique, ne circule pas en canaux fermés comme les veines et artères, mais par jets qui, dès leur issue, s'évasent et enveloppent la planète. Si nous lui accordons un cœur, nous pouvons bien lui accorder un foie, un cerveau et tous les autres viscères ; il ne faut donc pas faire de ce cœur ni de ce foie des planètes internes, comme l'a proposé M. Schweighauser, en nommant *Pluton* le cœur de la terre dont il estime la pulsation à 440 ans. C'est prendre la partie pour le tout ; les viscères d'une planète ne sont pas des planètes.

Ce qui a dû abuser nos observateurs au sujet de l'anatomie sidérale, c'est la forme ronde. En voyant les astres dépourvus de bras, jambes et têtes, ils ont eu peine à croire que ce fussent des corps animés et fonctionnant comme nous. Sur ce point les civilisés se montrent bien rétrécis dans l'étude de la nature, dont ils disent pourtant « qu'il ne faut pas la croire bornée aux moyens connus, et qu'il existe » analogie générale dans son système. » Cette analogie doit s'entendre des fonctions et non pas des formes. Quant à l'exercice des fonctions, l'on doit, selon leur opinion, penser qu'il n'est pas subordonné aux moyens connus. En effet, un astre n'a ni jambes ni ailes, et pourtant il chemine bien plus rapidement et plus en mesure que nous ; il n'est donc pas besoin de jambes ni d'ailes pour mouvoir un corps animé, et l'on ne saurait trop rappeler aux civilisés le précepte de leurs philosophes qui recommandent de ne pas croire la nature bornée aux moyens connus. S'il est évident qu'un astre peut cheminer très rapidement sans ailes ni jambes, ne peut-il pas de même travailler sans bras ni mains ? Rien n'est plus certain. Les astres, au moyen des cordons aromaux, exécutent avec rapidité les travaux immenses qui leur sont attribués. Chacun d'eux communique sans cesse divers fluides à tous les autres ; ces fluides courent sur le cordon, comme nous voyons, dans un feu d'artifice, le dragon étincelant glisser sur une corde, ou la foudre glisser le long du paratonnerre. Tel est, parmi les astres, le mécanisme qui fait fonction de bras, mains et doigts.

Quant à la tête, est-il besoin qu'elle soit extérieure et saillante pour qu'un corps jouisse de la pensée et des facultés départies à la tête humaine ? Le polype, qui n'a point de tête, n'est-il pas un être agissant et pensant ? La nature ne peut-elle pas avoir vingt moyens de donner aux êtres la pensée sans faire usage d'une tête saillante, et, puisque le mouvement est sujet aux essors directs, pourquoi n'existerait-il pas des corps à tête rentrante ou interne comme à tête externe ou saillante ? Ne peut-elle pas placer le foyer de la pensée au centre des corps planétaires comme elle place le foyer d'arômes au centre des desdites planètes et le foyer de lumière ou Soleil au centre de leur tourbillon ? La forme appelée tête n'est ni le seul ni peut-être le meilleur moyen de développer la pensée et la raison, et, pour preuve, la race humaine, pourvue d'une ample et lourde tête, n'a pas fait en 3000 ans de grands progrès dans les voies de raison sociale, puisqu'elle n'est arrivée qu'à l'indigence, à la fourberie, au carnage et au cercle vicieux. L'homme civilisé et barbare, socialement considéré, n'est donc, jusqu'ici, qu'un corps sans tête ou une tête sans cervelle ; ses progrès dans certaines branches de science deviennent un grief contre lui : car, plus on avançait dans la carrière des sciences exactes et de

quoi il devient apte à fournir des créations inverses de la première, et donnant la différence de la chenille au papillon, 7/8 de bien pour 1/8 de mal.

A supposer que Dieu pût dès le début nous donner une bonne création (chose impossible), il y aurait absurdité dans cet effet de mouvement. Le créateur serait en contradiction avec lui-même, il tomberait en duplicité systématique s'il adaptait des animaux, végétaux et minéraux bienfaisants aux phases où doivent régner la fourberie, l'oppression et le carnage. Il faudrait par suite créer des animaux malfaisants pour le service des phases où régneront la vérité, la liberté, la philanthropie, phases qui doivent être en rapport de 1 à 8 avec les 2 phases malheureuses : car les harmonies doivent durer environ 70 mille ans, et les deux subversions 10,000 ans seulement y compris la subversion descendante. Or, lequel serait à préférer, en supposant que Dieu en ait l'option ? Dieu doit-il nous donner les bonnes créations pour les âges subversifs qui durent peu, et les mauvaises pour les âges d'Harmonie qui comprennent 7/8 de la carrière du genre humain ? Ce n'est pas même une question à débattre et l'absurdité est notoire. C'est comme si l'on demandait que l'homme fût robuste aux âges de 1 à 6 ans, 76 à 80 ans, et qu'il fût faible de 7 à 75 : telle est la demande ridicule de ceux qui voudraient que Dieu pût tirer de bonnes créations des arômes d'un globe naissant ou moribond, qui dans ces deux âges extrêmes doit mouler en subversif, en essor chenille, tous les germes qui lui sont versés ; puis, quand il est raffiné après un laps de temps suffisant pour sa constitution aromale, devient apte à développer les germes en sens harmonique. Il faut alors qu'il se mette en devoir d'obtenir un nouveau mobilier, qu'il détermine et exécute les opérations nécessaires. C'est à quoi n'a pas songé notre globe ; qu'il ne s'étonne donc plus d'être si mal servi du fait des premières créations dont il peut se débarrasser quand il lui plaira, sauf à garder le peu de bien qu'elles lui ont donné.....

Les globes étant sujets, dans leurs âges extrêmes, aux vices de système aromal, comme les enfants et les vieillards sont sujets à des vices nombreux dans leur constitution humorale, on ne peut pas en tirer une bonne création tant que ces globes sont dans le début de la phase d'enfance.

Bref, le système aromal d'un globe étant sujet, comme tout ce qui existe, aux phases d'accroissement et décroissement, il y aurait violation des lois d'Unité, si Dieu ne plaçait pas l'ordre vicieux aux phases extrêmes et courtes qui sont celles de la faiblesse, puis l'ordre harmonique et fortuné aux phases moyennes et de longues durée qui sont celles de la vigueur.

Tout ce qu'on peut désirer et attendre de la sagacité prévoyante de Dieu, c'est qu'il nous ménage pour les phases extrêmes tous les secours qui peuvent nous aider à franchir promptement la phase d'enfance qu'on peut abréger, et agréablement celle de décrépitude qu'on ne peut pas abréger. Il reste donc à examiner dans les créations actuelles si Dieu nous a ménagé les moyens de franchir promptement la phase d'enfance ou de subversion ascendante.....

Le tort primordial des philosophes, le péché originel des sciences dites incertaines, c'est l'emploi de la raison simple ou raison humaine arbitraire, sans intervention de la raison divine et mathématique.

On n'a jamais commis cette faute en affaires matérielles. Dès que les hommes ont commencé à construire, ils se sont conformés scrupuleusement aux lois géométriques, et ils ont reconnu de plus en plus que tout édifice manquerait de solidité et s'écroulerait avant l'achèvement si on s'écartait des règles mathématiques. Aussi l'homme, dans les travaux matériels, a-t-il fait d'immenses progrès, parce qu'il a eu le bon sens de se rallier à la raison composée, c'est-à-dire d'employer la raison humaine en sous-ordre et en accessoire de la raison divine ou mathématique, et de condamner toutes les fantaisies systématiques nommées lois des hommes, qui sont démenties par l'expérience.

On n'a jamais suivi, en mécanique sociale ou passionnelle, cette méthode dont on avait obtenu un plein succès en mécanique matérielle. On n'a tenu aucun cas de l'expérience ; elle confondait amplement les lois des hommes. Il suffisait des 7 fléaux limbiques, tels qu'indigence, fourberie, carnage, etc., pour démontrer que la raison humaine, à elle seule, n'est pas capable d'aucune conception en harmonie sociale. On n'a pas même songé à rechercher comment on pourrait appliquer la raison divine, c'est-à-dire les mathématiques, aux édifices passionnels et sociaux. Les hommes, dans l'origine de la Civilisation, se crurent capables de faire à eux seuls des lois, des codes et des constitutions qui ne sont que lois arbitraires et non pas un code venant de Dieu. Or, tout ce qui vient de Dieu est mathématiquement réglé en passionnel comme en matériel : dans ses plus petits ouvrages il se conforme à la science éternellement juste et vraie, à la Géométrie, et, depuis les insectes, qui construisent mathématiquement leurs rayons de miel, jusqu'aux planètes, qui gravitent mathématiquement en raison directe des mouvements et inverse du carré des distances, nous voyons que toute Harmonie dirigée par Dieu se conforme strictement aux lois mathématiques ; d'où nous devions présumer que, si l'on voulait arriver à quelque système d'Harmonie pour les sociétés humaines, il fallait en chercher la voie dans l'application des mathématiques au jeu des passions humaines....

A la vérité c'était une recherche fort embarrassante, et les savants auraient couru risque d'y consumer inutilement leurs veilles, tant qu'ils n'auraient pas découvert la clef de ce grimoire, l'ordonnance des passions par séries de groupes contrastés ; mais en avouant que le problème était fort épineux, j'observe qu'on aurait dû au moins le proposer, il aurait conduit aux discussions sur les vues de Dieu, qu'on n'a jamais scrutées raisonnablement. Il n'y a eu partout, au lieu de religion éclairée, que superstition, fanatisme ou demi-religion ; jamais aucune piété raisonnée, aucune confiance raisonnée en la plénitude et l'universalité de la Providence. Pour peu que la foi et l'espérance en Dieu eussent régné chez une nation, elle aurait pensé que Dieu ne peut pas être prévoyant à demi ; qu'il a dû aviser à nos plus pressants besoins, entre autres à celui d'un code social unitaire et applicable à toutes les nations. Tout soupçon de l'existence du code divin aurait conduit à s'exercer sur les voies de recherche et, par conséquent, à étudier par analyse et synthèse l'attraction, seul interprète commun entre Dieu et l'univers.

A défaut d'esprit religieux, chaque siècle a donné dans l'égoïsme et a voulu faire des lois pour une contrée exclusivement. Il était clair que de pareils codes ne pouvaient pas s'accorder avec les vues de Dieu, qui ne fait distinction ni de civilisés, ni de barbares, ni de sauvages, et dont le code social doit être applicable à tous les peuples et applicable par attraction, sans aucune contrainte, puisque Dieu ne régit les univers que par attraction.......

Je pourrais dire que, si la société dont je vais traiter n'était plus la Civilisation ni la Barbarie, on ne doit pas y appliquer les coutumes amoureuses de Civilisation, ni s'étonner que ces coutumes varient de

---

(1) Paraissant le 5 de chaque mois, par livraisons de 6 feuilles grand in-8. Prix : 18 fr. par an, 9 fr. pour six mois, 5 fr. pour trois mois. — 2, rue de Beaune.

Les souscripteurs sont priés de renouveler leur abonnement avant le 1er janvier, pour la détermination du nombre d'exemplaires à tirer. — Le numéro de janvier ne sera pas envoyé à ceux d'entre eux qui n'auront pas renouvelé l'abonnement.

... dispositions ... par le grand maître de l'art,

S'il ne sent point du ciel l'influence secrète,

Eh ! quelle est cette influence du ciel en étude d'attraction ? c'est le penchant aux passions nobles et libérales ; c'est la persuasion que le genre noble ou plaisir de l'âme, est au-dessus du genre ignoble, ou plaisir des sens, autant que Dieu est au-dessus de la matière, quoiqu'elle intervienne concurremment avec lui dans le mécanisme de l'univers.

Ceux qui seront bien imbus des maximes de la philosophie moderne, ceux qui pensent avec les entrepreneurs de perfectibilité qu'il n'y a point de Dieu, point d'âme, qu'il faut mépriser l'esprit religieux, l'esprit céladonique et tous les liens purement spirituels, qu'il faut n'admirer que le commerce, le mensonge et l'agiotage, ceux-là, dis-je, doivent fermer le livre plutôt que de continuer une étude qui les rappellerait à chaque page au respect de la Divinité, de la liberté et des impulsions libérales qui doivent présider à toutes les relations d'Harmonie.

Quel but devons-nous nous proposer dans l'art social comme dans tout autre? C'est de mettre en balance les 3 principes dont se composent la nature, le matériel, le spirituel et le distributif ou mathématique....

Nous allons faire un pas de géant dans la carrière sociale. En passant immédiatement à l'Harmonie, nous échapperons à vingt révolutions qui pourraient ensanglanter le globe pendant vingt siècles encore, jusqu'à ce que la théorie des Destinées eût été découverte. Sachons faire même progrès dans la carrière de la raison, dans la renonciation aux préjugés. Repoussons les idées de médiocrité, les désirs modérés que nous souffle l'impuissante philosophie. Au moment où nous allons jouir du bienfait des lois divines, concevons l'espoir d'un bonheur aussi immense que la sagacité de Dieu qui en a formé le plan. En observant cet univers qu'il a si savamment disposé, ces milliards de mondes qu'il fait graviter en harmonie, reconnaissons qu'un Être si grandiose ne saurait se concilier avec la médiocrité, ET QU'ON LUI FERAIT INJURE SI L'ON S'ATTENDAIT A DES RICHESSES MÉDIOCRES ET A DES PLAISIRS SIMPLES ET MODÉRÉS DANS UN ORDRE SOCIAL DONT IL SERAIT L'AUTEUR.

REPRODUCTIONS.

Le *Journal des Débats*, tous les journaux de Paris, de la province et de la Belgique : Correspondance particulière de l'Isthme de Suez.

L'*Estafette* : Aristocratie et Démocratie. — Persécutions contre M. Cabet.

La *Tribune de Liége* et l'*Helvétie* : Pauvres Riches !

L'*Alba* : Le Ministère français et lord Palmerston.

L'*Observateur des Pyrénées* : La Viande pour le Peuple.

... Application de l'Armée aux Travaux publics. — Impuissance de la Civilisation contre la Traite des Nègres. — La Question des Questions ou quels sont les vrais Utopistes. — M. de Lamartine et le Communisme. — L'*Union monarchique* et la Bourgeoisie. — Une Page de Sismondi, — Expulsion de M. Bakoukine. — *Beati pauperes spiritu*. — La Propriété intellectuelle devant les Chambres belges. — Banquets de Châlon-sur-Saône, de Saintes, de Grenoble. — Nouvelles de l'étranger. — Faits divers. — VARIÉTÉS. Etrennes phalanstériennes. — La Méthode Galin et la Méthode Wilhem. — FEUILLETONS. Revue dramatique. — Revue musicale. — *Mémoires de Marie Claveau, séminariste* (4 feuilletons). — Réception de M. Empis à l'Académie française. — Poésies : Le Règne de la Faveur, la chanson du Sonderbund, la Veillée de Noël.

PETITE CORRESPONDANCE.

Guise. — M. L. — Reçu les 103 et les 14. — Remerciements à vous et à M. G.

Clermont. — M. L. — Reçu les 50. — D'accord. — Il sera fait comme vous désirez.

Nièvre. — M. A. — Reçu les 24. — Nous ne savons rien pour le 1er point. — Nous nous informerons pour le 2e. — Amitié.

Saint-Gervais. — M. P. M. — Reçu les 147. 25. — Vos commissions seront faites.

Nantes. — M. B. — L'avis nous arrive à temps. — Nous avons reçu les 200. — Tout sera fait; mais, d'ordin., veuillez réclam. direct. aux journaux qui ne vous serviront pas exactement.

Bourges. — M. de T. — Nous faisons le changem. et vous réinscriv. — Toutes vos observ. seront bien venues.

Warmeriville. — M. M. — Reçu les 50. — Merci.

Montpellier. — M. B. D. — Reçu la vôtre du 21 et son contenu. — Merci.

Lyon. — M. S. — Une lettre de Vienne nous donne à espérer que nous serons affranchis des délais d'appel par suite d'acquiescement au jugem. homol. le 24. — Vous êtes sans doute instruit. — La délivr. interviendrait alors sous un ou deux mois. — ? —

Impartial de la Fr. C. — Vifs remerciements pour l'excell. ann.

Liége. — M. B. — Fourni sur vous 80. 50, à vue, suiv. v. indication.

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible et courant du mois, 61 fr.; janvier et février, 61 à 62 fr.

Fécule et betterave, » » fr.

Béziers, 47-50. — Cette, 49 fr. — Lunel, 48 fr. — Bordeaux, 53 à 54 fr.

Savon disponible, belle qualité, 100.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois, janvier et février, 101; 4 premiers mois 1848, 102; 8 derniers, 100 fr.

Huile épurée, 107.

Lille; Colza, 87-50. — Lin, 86-50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 décembre.

8 h. » OPÉRA. — La Muette.
7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Le Mariage d'Argent.
» h. » ITALIENS. —
6 h. » OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino noir, la Fiancée.
6 h. 1/2 ODÉON. — La Main de Sang, les Tribulations, l'Ami Grandet.
7 h. » OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Félix.
6 h. » THÉATRE HISTORIQUE. — Hamlet.
6 h. » VAUDEVILLE. — Brioche, Nuit Blanche, Chevalier, Petites Misères.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Jérôme, Moulin, Conquête, les Chroniques.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Didier, Ve Pinchon, Suzanne, le Réveil.
6 h. » PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres (revue de 1847).
7 h. » PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'Or.
6 h. » AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. » GAITÉ. — Grâce de Dieu.
6 h. » COMTE. — Michel, Steeple-Chase, 4 Gitanos, Cendrillon, le Manoir.
6 h. 1/2 FOLIES. — Journal d'une Grisette, Fille de Marbre, Gentilhomme.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — La Fille du Diable, Feu sous la Cendre, 86 moins 1.
5 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — La Laponne, le Brasero, l'Eléphant, les Fifres.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Fête chinoise. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Quai Voltaire, 25.

PARIS.

FOURIER.

Il n'est plus permis de rester ignorant ou de parler sur oui-dire d'une Doctrine qui compte de nombreux partisans dans toutes les classes, des organes dans la plupart des pays civilisés, et dont les principes exercent déjà une influence considérable sur les idées modernes.

Fourier a-t-il découvert, oui ou non, la loi du Bonheur, de l'Humanité, l'organisation sociale fondée sur les facultés natives de l'homme? Offre-t-il le moyen d'harmoniser tous les intérêts rivaux, de moraliser l'industrie, de donner des garanties au travail, à l'ordre, à la liberté, de consolider la propriété, de sanctifier la famille, enfin de réaliser le royaume de Dieu sur la terre? — Tous ceux qui ont étudié sérieusement les livres de l'École phalanstérienne répondent : Oui! Beaucoup d'autres, même en attaquant et dénigrant des idées qu'ils ne connaissent qu'à demi, confessent la grandeur du génie de Fourier, et déclarent que sa Théorie contient une foule de conceptions neuves, fécondes et du plus grand prix pour l'amélioration sociale.

Tout homme éclairé, tout esprit indépendant, doit aujourd'hui se mettre en état de juger par lui-même la Doctrine de Fourier, et avoir dans sa bibliothèque les principaux livres qui l'exposent.

EXTRAIT DU CATALOGUE.

OUVRAGES D'ÉTUDES PROGRESSIVES.

I. — OUVRAGES PRÉPARATOIRES.

Ces ouvrages, peu volumineux chacun, doivent être consultés par les personnes qui ne veulent que idéer d'abord les principes généraux de l'École phalanstérienne, connaître son but et le caractère de ses moyens. Toutefois, si l'on est *décidé* à aborder l'étude de la Doctrine, on peut aller immédiatement aux ouvrages d'Exposition.

PRINCIPES DU SOCIALISME, *Manifeste de la Démocratie au XIXe siècle*, par V. Considerant, ancien élève de l'École polytechnique, membre du Conseil général de la Seine. (Programme des questions sociales ; étude des intérêts généraux et des besoins de l'époque ; solutions des grands problèmes politiques et sociaux). 2e édition, grand in-18. . . . 50 c.

PETIT COURS DE POLITIQUE *et d'Économie sociale, à l'usage des ignorants et des savants*; par le même. (Critique familière des préjugés de toutes les opinions.) 2e édit., 3e tirage. gr. in-32. . . . 40 c.

DEBACLE DE LA POLITIQUE *en France*; par le même. (Critique id. plus développée.) gr. in-12. . . . 1 50

MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE *fondée par Fourier*, ou *Bases de la Politique positive*; par le même. (Cet ouvrage s'adresse aux esprits habitués aux formes logiques et didactiques.) 2e édit. in-18. . . . 1 25

PAROLE DE PROVIDENCE; *suivi de Morceaux choisis*; par Mme Claris e Vigoureux. (Éloquente expression religieuse des idées fondamentales de la Doctrine.) 2e édit. gr. in-18. . . . 1 50

THÉORIE DES FONCTIONS (*Coup d'œil sur la*), par A. Tamisier, ancien élève de l'École polytech. (Vues générales philosophiques) 2e éd. in-32 50 c.

DE L'ANARCHIE INDUSTRIELLE, *Mémoire inédit de Fourier*. (Critique sociale et économique.) In-32. . . . 75 c.

II. — EXPOSITIONS ÉLÉMENTAIRES ABRÉGÉES.

Ouvrages excellents à consulter si l'on veut prendre une première notion générale de la Théorie. Toutefois, aucun d'eux ne donne une lumière suffisante pour déterminer une conviction approfondie.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL *et l'Association*; par Math Briancourt, 2e édition, 2e tirage, grand in-32. . . . 80 c.
— *Précis du même ouvrage*. . . . 30 c.

EXPOSITION ABRÉGÉE *du Système phalanstérien de Fourier*, suivi des *Études sur quelques Problèmes fondamentaux de la Destinée sociale* (9 *Thèses*), par V. Considerant, 2e édition, 2e tirage, grand in-32. . . . 60 c.
— *Le même ouvrage* sans les neuf thèses. . . . 30 c.

SOLIDARITÉ, *Vue synthétique sur la Doctrine de Fourier*, par Hip. Renaud, ancien élève de l'École polyt. 3e édit., 3e tir., gr. in-18. . . . 1 f. 25

III. — EXPOSITIONS ÉLÉMENTAIRES DÉVELOPPÉES.

DESTINÉE SOCIALE, par V. Considerant. (Cet ouvrage dont on peut aborder la lecture sans préparation, initie complètement à la connaissance de l'Organisation phalanstérienne et aux bases générales de la Doctrine), belle édition avec vignettes. 3 vol. in-8. . . . 14 f.
— Chaque volume se vend séparément, le 1er (2e éd.) 6 f ; le 2e, 5 f. ; le 3e, 3 f.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL, *Dialogues sur la Théorie Phalanstérienne*, par F. Cantagrel. (Complète la connaissance élémentaire après la lecture de l'une quelconque des *Expositions abrégées*.) 2e édit. fort vol. gr. in-18 4 f.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE *de la Science Sociale*, par A. Paget, docteur en médecine. (Suffit aux esprits didactiques auxquels il convient spécialement.) 2e édit. 1 vol. in-8. . . . 3 f.

IV. — OUVRAGES DE FOURIER.

On n'abordera ces ouvrages avec fruit qu'après être parvenu au degré de connaissance donné par les ouvrages de la précédente catégorie.

THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE. (C'est l'ouvrage capital de Fourier.) 2e édit., 4 forts vol. in-8, contenant le *Plan du Traité de l'Attraction*, et quatre vignettes. (Tomes II, III, IV et V des œuvres complètes.) . . . 18 f.
— Chaque volume séparément . . . 4 f. 50
— Le même ouvrage publié par livraisons. Prix de chaque livraison : 50 c. pris au bureau. — *La souscription est permanente*, une ou plusieurs livraisons par semaine, à la volonté des souscripteurs.

LE NOUVEAU MONDE *industriel et sociétaire*. (Abrégé du précédent, mais néanmoins difficile à lire sans préparation.) 3e édit. fort vol. in-8. (Tome VI des œuvres complètes.) . . . 5 fr.

THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS. (Ne peut être lu avec fruit que comme complément d'études, après une connaissance avancée de la Théorie.) 3e édit. 1 fort vol. in-8 (tome I des œuvres complètes). . . . 6 f.
— Les 6 volumes précédents . . . 28 f.

OUVRAGES DIVERS.

Nous avons rangé dans les catégories précédentes les ouvrages que nous considérons principalement comme *classiques*, c'est-à-dire comme les plus propres à l'étude régulière et progressive de la Doctrine phalanstérienne.

Parmi ceux qui suivent, il en est beaucoup de propres à faire fonction d'engrenage par le développement de telles ou telles vues générales ou applications spéciales de la Théorie.

I. — COMPLÉMENT DES PRÉCÉDENTS.

LIVRET D'ANNONCE *du Nouveau-Monde industriel*, par Fourier, in-8. 1 f.

LA FAUSSE INDUSTRIE, par Fourier. 1 vol. gr. in-12. Paris, 1835-36. 4 f. 50

DE LA POLITIQUE NOUVELLE *convenant aux intérêts actuels de la société*, par V. Considerant. 2e éd. in-18. . . . 15 c.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES *sur la Science sociale de Fourier*, par Henri Gorsse. 2e édit. in-18. . . . 1 f.

ORGANISATION DU TRAVAIL, *d'après les principes de la Théorie de Ch. Fourier*, par Forest. 2e édit. . . . 75 c.

II. — ÉTUDES SUR LES LOIS DE LA VIE.

SCIENCE DE L'HOMME (*Traité élémentaire de la*) *considérée sous ses rapports*, par G. Gabet, ancien avocat. 3 vol. in-8, avec fig. . . . 18 f.

NOTIONS DE PHRENOLOGIE (au point de vue de la science passionnelle), par Julien Le Rousseau. 1 fort vol. in-12. . . . 4 fr. 50

ESSAI SUR LES HARMONIES *physiologiques*, par B. Dulary, docteur en médecine, anc. dép. 1 vol. in-8 et un cahier de 22 pl. gravées. . . . 8 fr.

ANALOGIE DE L'HOMME (*Esquisse d'une*) *et de l'humanité*, par F. Barrier, doct. en méd., chirurg. en chef désig. de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Br. in-8. 60 c.

III. — RELIGION ET PHILOSOPHIE, INTERPRÉTATIONS HARMONIQUES DES DOGMES, ETC.

LES DOGMES, LE CLERGÉ *et l'État*. In-8. (V. Hennequin, E. Pelletan, H. de la Morvonnais et A. Colin.) . . . 2 fr. 50

TROIS DISCOURS *prononcés à l'Hôtel-de-Ville*, par A. Dain, V. Considerant et d'Izalguier. Gr. in-8. . . . 3 fr.

DE L'UNITÉ RELIGIEUSE, *ou du sentiment religieux dans ses principales manifestations*, par Alph. Gilliot, in-18. . . . 1 f. 50

LA DERNIÈRE INCARNATION. *Légendes évangéliques du XIXe siècle*, par A. Constant. . . . 60 c.

LES TROIS MALFAITEURS, *légende orientale*, par le même. . . . 30 c.

PRELUDE A L'UNITÉ *religieuse*, par L. C. de B. In-8. . . . 10 c.

EGAREMENT DE LA RAISON, *démontré par les ridicules des sciences incertaines* ET FRAGMENTS, par Fourier. . . . 2 f. 50

IV. — POLITIQUE, QUESTIONS INTERNATIONALES, ETC.

COLONISATION DE MADAGASCAR, par D. Laverdant. Grand in-8. avec carte. . . . 3 f.

CRACOVIE, *ou les derniers débris de la nationalité polonaise*. (Contient un examen rapide et philosophique de l'histoire de la Pologne.) In-8. 1 f.

PERCEMENT DE L'ISTHME DE SUEZ, *création de la première route universelle du globe*, par A. Colin. In 8. . . . 25 c.

COLONISATION DE L'ALGERIE, p. un officier de l'armée d'Afriq. In-8. 75 c.

LE LIBRE-ECHANGE, par le docteur Jænger. . . . 30 c.

DE LA SINCERITE *du gouvernement représentatif*, ou *Exposition de l'élection véridique*, lettre adressée au Grand-Conseil de l'Etat de Genève, par V. Considerant. . . . 5 c.

SUR LE TIMBRE *des journaux*, par le même. . . . 15 c.

V. — ÉDUCATION.

LES ENFANTS AU PHALANSTERE, *dialogue familier sur l'Education*, extrait du *Fou du Palais-Royal*. In-32. . . . 40 c.

L'EDUCATION ATTRAYANTE (*Théorie de*), *Dédiée aux Mères*, extr. de *Destinée sociale*. In-8. . . . 3 f.

VISITE A LA CRECHE MODELE, *et Rapport général adressé à M. Marbeau sur les Crèches de Paris*, par Jules Delbruck, orné de plusieurs dessins gravés sur bois. . . . 1 f. 25
Se vend au profit des crèches des enfants pauvres de Paris.

ETABLISSEMENT DES CRECHES (*Considérations sur l'*) *dans la ville de Lyon*, par le Dr F. Barrier. . . . 50 c.

DES CRECHES *et de l'allaitement maternel*, par le D. Imbert, prof. à l'Ec. de méd. de Lyon. . . . 50 c.

VI. — QUESTIONS D'ÉCONOMIE SOCIALE : ÉTUDES ORGANIQUES ET CRITIQUES.

Sous ce titre, nous rangeons les publications concernant des questions d'organisation industrielle, administrative, de travaux publics, etc., la critique de la Féodalité financière, de la concurrence anarchique, etc.

APPLICATION DE L'ARMEE (*Etude sur l'*) *aux travaux d'utilité publique*, par J.-B. Krantz, ingénieur des ponts-et-chaussées, ancien élève de l'École polytechnique ; grand in-8. . . . 2 f.

CRÉATION D'UNE ARMEE DES TRAVAUX PUBLICS (*Projet de*), par le même ; grand in-8. . . . 1 f. 50

DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX PUBLICS, *et de la Réforme des Ponts-et-Chaussées*, par F. Cantagrel. *Id.* . . . 1 f.

APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS. — URGENCE DE L'ORGANISATION SOCIÉTAIRE, par J. Muiron. 2e éd., in-12. Paris, 1840. 2 f.

LE SEL, — *Impôt, — Réduction, — Régie, — ou la question du Sel sous toutes ses faces*, par J.-J. Jullien ; in-8. . . . 1 f.

DU MONOPOLE DES SELS *par la Féodalité financière*, par Raymond Thomassy ; in-8. . . . 1 f.

DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, par Ch. Dain, suivi d'un article de Fourier . . . 1 f.

FÉODALITÉ OU ASSOCIATION, *type d'organisation du travail pour les grands établissements industriels*, — application à la question des houillères du bassin de la Loire. . . . 75 c.

DES BOULANGERIES SOCIETAIRES. In-32 . . . 40 c.

MENAGE SOCIETAIRE ou *Moyen d'augmenter son bien-être en diminuant sa dépense*, par Ch. Harel. 1 vol. in-8 . . . 2 f.

QUINZE MILLIONS A GAGNER *sur les bords de la Cisse*, par F. Cantagrel. In-8. . . . 25 c.

ORGANISATION UNITAIRE DES ASSURANCES, par R. Boudon. In-8. 1 f.

REFORME DES OCTROIS *et des Contributions indir.*, par le même. — *Question vinicole. — Question des bestiaux*. In-8 . . . 75 c.

QUESTION DES SUCRES (*Simple Exposit. de la*), par D. L. Rodet. in-8. 75 c.

DU CREDIT AGRICOLE, *mobilier et immobilier*, rapports au Congrès d'agriculture, par MM. Cieskowski et J. Duval . . . 50 c.

DU CRÉDIT et de la circulation, par Cieskowski. 1 vol. in-8. 1839 . . . 5 f.

LA LIBRE CONCURRENCE, *considérée comme une cause de diminution du travail et du renchérissement des denrées*, par M. [illegible] (de Bruxelles). In-12 . . . 30 c.

INSURRECTION DES AGIOTEURS, par E. Bourdon. In-8 . . . 05 c.

ALMANACHS PHALANSTERIENS ; 1845, 1846, 1847, 1848. (Articles nombreux et variés. Almanachs beaucoup plus volumineux qu'aucun de ceux qui se vendent au même prix.) In-16. Chaque exemplaire . . . 50 c.

LA GREVE DES CHARPENTIERS, par J. Blanc. In-12. . . . 1 fr.

LE LIVRET C'EST LE SERVAGE. In-32. . . . 15 c.

Aux communistes de bonne foi.

APPEL AU RALLIEMENT *de tous les socialistes, lettre de M. Rey*, communiste, *ancien conseiller à la cour royale de Grenoble, suivie d'observations par V. Considerant*, phalanstérien, *membre du Conseil général de la Seine*. . . . 5 c.

VII. — EXPLICATIONS ET DÉFENSES.

Ces ouvrages font justice des mille faussetés dont on affuble la Théorie, des arguments vainqueurs avec lesquels ceux qui n'y comprennent rien ont coutume de la pourfendre.

IMMORALITE *de la doctrine de Fourier* (*Question de l'*), par V. Considerant, in-8. . . . 30 c.

LES AMOURS AU PHALANSTERE, par V. Hennequin. . . . 30 c.

MONSEIGNEUR L'EVEQUE DU MANS *et le Phalanstère. Correspondance avec l'Evêché*, suivie d'un chapitre intitulé LE CURÉ, par A. Savardan, docteur en médecine. In-18. . . . 1 f.

TROIS LEÇONS *du professeur Cherbuliez sur Fourier son école et son système, reproduites et réfutées par un ministre du Saint-Evangile*. In-8 de 500 pages. . . . 6 f.

FOURIERISME. *Contre-Critique avec exposition de principes*, par Ch. Mandet, avocat. In-8. . . . 75 c.

DEFENSE DU FOURIERISME *contre M. Reybaud*, etc, par Forest. 1 f.

ANTIDOTE. Rép. à une compilation, par H. Reynaud. . . . 25 c.

FOURIER *et la Champagne catholique*, par J.-J.-F*** . . . 30 c.

EXAMEN ET REFUTATION *du discours de M. Mauzat, avocat-général, sur les réformes sociales*. . . . 75 c.

VIII. — QUESTIONS D'ART, POÉSIE, LITTÉRATURE.

DE LA MISSION DE L'ART *et du rôle des Artistes*, par D. Laverdant, grand in-8. . . . 1 f. 25

CHANSONS DE LOUIS FESTEAU. 1 vol. in-32. . . . 2 f. 25
On trouve à la Librairie sociétaire les deux premiers volumes du même auteur, ce qui formera la collection entière.

LES CIVILISATEURS. Satires, par Fortuné Henry. . . . 30 c.

FABLES DE LACHAMBAUDIE, in-18. . . . 1 f. 50

OBJETS D'ART.

UN PHALANSTÈRE (*Vue générale à vol d'*) ou *Village organisé d'après la Théorie de Fourier*, avec les campagnes environnantes. (Belle lithographie, de 55 centimètres sur 39, dessiné par *J. Arnoux, d'après les plans de Morize*.)

Ce dessin est très propre à faire comprendre le caractère général et les dispositions matérielles du Régime harmonien. Afin de répandre cet utile et charmant paysage, nous en avons, malgré la dimension, fixé le prix à. 3 f.
Id. coloriées . . . 7 f.

On peut avoir des épreuves du 1er tirage :
Grand papier, épreuve de luxe. . . . 8 fr. . . . Coloriées. . . . 12 f.
Id. 2e tirage, épreuves choisies. . . . 5 fr. . . . Coloriées. . . . 9 f.

Cette gravure est la première page d'un *Album phalanstérien* qui sera publié progressivement.

Toute personne qui voudra étudier la Théorie harmonienne ne saurait mieux faire que de commencer par examiner attentivement ce dessin, en se rendant compte du dispositif général au moyen de la description. C'est la plus facile, la plus attrayante des initiations de premier degré.

MAISON NATALE DE FOURIER, lithographie à deux teintes, par M. Pelletier, de Metz. . . . 1 fr. 50

EFFIGIES DE FOURIER D'APRÈS LES TYPES AUTHENTIQUES.

I. — PORTRAITS D'APRÈS LE TABLEAU DE GIGOUX.

Gravure en pied, par Calamatta.

Epreuves d'artiste, sæpia. . . . 50 f.
— sur chine. . . . 40
Epreuves avant la lettre, sæpia. 25
— sur chine. . . . 20
— sur blanc. . . . 24 f.
Epreuves après la lettre, sæpia et chine. 15
— — 12

Copie lithographique de la précédente, gravure par Couturier, (de Châlon-sur-Saône), imprimé par Landa. . . . 5 et 6 f.

Très belle lithographie à mi-corps, d'après le même tableau, par Cisnéros. Séries : 1re, 8 f. ; — 2e, 5 f. ; — 3e, 3 fr.

II. — BUSTES, PAR OTTIN.

Bustes en plâtre, grandeur naturelle. . . . 12 f.
Réduction à demi-grandeur . . . 4

III. — CAMÉES.

Malachites gravées, par Mme Considerant, grandeur de broche. . 100
— — d'épingles. 50
Broches en émail, montées en double d'or. . . . 15
— (petites) *dito*. . . . 10
— grandes épingles, *dito* polies. . . . 7 75
— *dito* non polies. . . . 7 50
— petites, — ovales, polies. . . . 6 50
— — — — non polies. . . . 6
Bagues dito. . . . 7 50

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

MUSIQUE VOCALE (*Traité élémentaire de*), par M. et Mme Emile Chevé, très grand in-8. . . . 9 f.

METHODE D'HARMONIE, par les mêmes. 2 vol. grand in-8. . . . 15 f.

CONSEILS SUR LA ROYAUTÉ, *à Mgr le Comte de Paris*, [illegible] . . . 1 f.

INSURRECTION DU DAHRA (*Etude sur l'*) *contenant* [illegible], par Ch. Richard, capitaine du génie, chef du bureau arabe d'[illegible], ancien élève de l'École polytechnique. 1 vol. in-8. . . . 3 fr. 50

SUBSTANCES ALIMENTAIRES (*des falsifications des*) *et des moyens de les reconnaître*, par Ch. Harel et Jules Garnier, in-18. . . . 1 f. 50

LEGISLATION FRANÇAISE (*Introduction à l'étude de la*), par Victor Hennequin. — LES JUIFS. 2 forts vol. in-8, par le même. . . . 12 f.

VOYAGE EN ANGLETERRE *et en Ecosse*, par le même, suivi de mélanges. 1 vol. in-8. . . . [illegible] f.

UNION OUVRIERE, par Flora Tristan, contenant la *Marseillaise de l'atelier*, musique par A. Thys. — 3e édit. . . . 50 c.
pour les ouvriers. . . . [illegible] c.

LES FEMMES, par Henry Brissac. . . . 25 c.

APERÇU STATISTIQUE DES ASSURANCES EN FRANCE, *suivi d'un plan de centralisation des courtages d'assurances*, par M. [illegible] de Saint-Plaisir. In-8. . . . [illegible] f.

DE L'OCTROI DE PARIS, *de son influence sur la falsification, la consommation, et le prix des vins*, par M. Lanquetin, négociant, membre du conseil-général de la Seine. In-8. . . . 1 f.

RUCHE A [illegible] Soria. — Broch. In-8. . . . 75 c.

CONSIDERATIONS SUR LES SALLES D'ASILE, [illegible] sur l'avenir des classes [illegible], par Emile [illegible] — Prix : 1 f. 25 c., [illegible]

PETITE BIBLIOTHÈQUE PHALANSTÉRIENNE

OU PUBLICATIONS AU DESSOUS DE 1 FR.

CONCERNANT LA THÉORIE SOCIÉTAIRE.

Titre	f.	c.	Titre	Prix
Almanach phalanstérien, chaque année.	»	50	La dernière incarnation.	[illegible]
L'organisation du travail (par Briancourt).	»	80	Les trois malfaiteurs.	[illegible]
			Mémoire sur le libre-échange.	[illegible]
Précis du même ouvrage.	»	30	Les enfants au Phalanstère.	[illegible]
Exposition abrégée (par Considerant).	»	60	Féodalité ou Association.	[illegible]
			Des Boulangeries sociétaires.	[illegible]
Le même ouvrage sans les 9 thèses.	»	30	Insurrection des agioteurs.	[illegible]
			Le livret c'est le servage.	[illegible]
Principes du socialisme.	»	50	Appel au ralliement des socialistes.	[illegible]
Petit cours de politique.	»	40	Immoralité de la doctrine de Fourier.	[illegible]
Théorie des fonctions.	»	50	Les amours au Phalanstère.	[illegible]
L'anarchie industrielle.	»	75	Description du Phalanstère.	[illegible]
De la politique nouvelle.	»	15		

Tout libraire des provinces ou de l'étranger fournit les livres ci-dessus aux prix du Catalogue.

chez [illegible]

Les nouveaux souscripteurs dont l'abonnement partira du 1er janvier prochain, recevront avec le premier numéro de leur abonnement tout ce qui aura paru du roman de M. de Caudin, LES MEMOIRES DE MARIE CLAVEAU.

PARIS, 27 DECEMBRE.

Où sont les représentants du Christianisme?

Jamais institution n'avait reçu de la Providence une plus belle mission que l'Eglise catholique : perpétuer les enseignements du Christ, le rendre à jamais vivant sur la terre, conserver précieusement et réaliser chaque jour davantage les principes évangéliques d'unité, de charité, de fraternité universelle, telle était sa fonction; l'histoire dira qu'elle ne fut pas toujours remplie; elle dira qu'après plusieurs siècles de dévouement apostolique l'Eglise catholique perdit les traces de son fondateur; que de progressive elle se fit aveuglément conservatrice, qu'elle se rallia aux puissants de la terre pour leur faciliter l'oppression et l'exploitation des peuples.

L'histoire dira que l'Eglise, au lieu de seconder la marche conquérante de l'esprit humain, lui opposa des entraves, qu'elle devint pharisienne, que *satisfaite* de garder un texte mort elle brûla individuellement ceux qui voulaient le vivifier par l'esprit, ou les fit massacrer en masse, si bien que le progrès intellectuel violemment comprimé fit explosion par les hérésies, par les philosophes sceptiques et révolutionnaires.

L'Eglise exploitait le Christ au lieu de le servir. Exagérant la doctrine du péché originel et lui donnant un sens perfide, elle laissait croire que les traces de la chute devaient survivre à la rédemption, que la mort du Christ n'avait ouvert que les portes du ciel, que nous devions toujours être en proie sur la terre aux misères matérielles et morales, à l'indigence et aux mauvais désirs. Excellent moyen de décourager ou de marquer au front comme des impies ceux qui voulaient améliorer le sort de leurs frères, excellent moyen de servir la politique des jésuites, cet ordre mystérieux, impopulaire, dont la secrète pensée est de dérober aux nations le sens libéral du christianisme, de paralyser partout la vie intellectuelle, puis de tondre tranquillement l'humanité transformée en troupeau de brutes humaines.

Si l'arbre du christianisme n'avait pas été planté sur le globe par Dieu lui-même, cette apostasie des catholiques-pharisiens l'eût déraciné depuis longtemps; mais par bonheur, tandis que le Christ est trahi ou travesti en complice de l'ignorance et de l'oppression par ses défenseurs officiels, les véritables et sincères libéraux deviennent plus chrétiens chaque jour; chaque jour ils comprennent mieux la mission de Jésus de Nazareth; chaque jour ils sentent davantage que de Dieu, principe de vie, a dû émaner une loi de vie et non de mort; le cœur et l'intelligence leur disent à la fois que l'Evangile est leur charte, que ce livre est le code de l'émancipation pour tous, et que les théories les plus neuves, les plus hardies, ne peuvent aspirer qu'à la réalisation de ses principes : unité, solidarité, fraternité universelle.

Nous le disons, avec certitude, quels que soient les roueries, les machinations, les efforts désespérés du parti qui compromet l'Eglise, en cherchant dans les livres saints des arguments pour prouver que l'homme est né mauvais et que sa misère est fatale, ce parti est à l'agonie. Ses doctrines repoussantes n'avaient qu'un seul moyen d'action : le prestige attaché au nom du Christ; mais sur quoi peuvent-elles s'appuyer pour tromper les masses, maintenant qu'elles ont pour adversaires les doctrines les plus attrayantes, des doctrines où le travailleur trouve l'espoir de nourrir sa famille, d'élever ses enfants, de participer lui-même, non-seulement au pain matériel, mais aux jouissances de la science et de l'art? Que peut devenir ce parti qui veut le bien-être et la domination pour lui-même, l'aumône ou la faim à perpétuité pour les masses, quand les apôtres de la rédemption sociale confessent en tous lieux que l'Evangile est le premier de leurs livres et que le socialisme leur a enseigné le christianisme? Contre ces enseignements sauveurs les portes de l'enfer ne prévaudront pas. Battu en Italie par ce mouvement national dont Pie IX a été la cause ou l'occasion; battu en Suisse par l'opinion bien plutôt que par l'artillerie, battu aux dernières élections belges, honni en France, désavoué déjà par le clergé intelligent, le catholicisme exploiteur sera bien obligé d'abandonner l'Europe au génie des temps nouveaux, réconcilié avec les traditions les plus sacrées de l'humanité. Il est temps encore pour l'Eglise de répudier toute solidarité avec une secte qui l'a détournée de sa voie, et de regagner le terrain perdu dans la confiance des hommes, en applaudissant à toutes les œuvres vraiment chrétiennes, c'est-à-dire à toutes les œuvres d'amélioration sociale. Si elle renonçait définitivement à sa mission émancipatrice, nous la plaindrions, mais l'héritage du Christ et de l'intelligence humaine ne tombera jamais en déshérence.

Nous lisons dans le *Journal des Débats*, au milieu d'un violent article sur les banquets réformistes et les excès de 93 :

> On nous dit que ces temps ne recommenceront pas. Sans doute, ils ne recommenceront pas si la France est avertie, si elle veille, si elle ne se laisse pas entraîner dans les fautes qui ont perdu la génération de 1789; mais croire que l'on pourrait se permettre de retomber dans les mêmes fautes, sans crainte de retomber dans les mêmes malheurs; ah! c'est une illusion trop grossière!

Les fautes des privilégiés de 89 ont été de résister au mouvement des idées, aux progrès voulus par le temps, de ne pas comprendre que le tiers-état ne pouvait plus être maintenu sous le joug de l'inégalité politique et sociale. Le ministère actuel commet exactement la même faute, il est pour les prolétaires ce que l'ancien régime était pour la bourgeoisie, le procès fait aux *ouvriers unionistes* le prouvait encore hier; quand les capitalistes se coalisent impunément, on ne veut pas que les travailleurs s'associent pour se porter des secours. Aussi aveugle que le gouvernement de Louis XVI dans toutes les questions intérieures, le cabinet actuel froisse bien plus vivement que l'ancien régime les sentiments de la nation dans la politique extérieure. Le cabinet de Versailles défendait en Amérique la cause libérale, le cabinet de M. Guizot la combat en Portugal; il intrigue contre elle en Suisse et en Italie. Ainsi le gouvernement retombe, en les aggravant encore, dans les fautes qui ont perdu la génération de 1789. Puisse la triste conclusion qu'en tirent les *Débats* l'amener à résipiscence.

Le Journal des Débats et la Rive gauche.

Tant pis pour les quartiers de la rive gauche, dit le *Journal des Débats*, si le mouvement et la circulation des voyageurs et marchandises se portent sur la rive droite dans le voisinage de la rue Saint-Lazare et aux Batignolles, de préférence à la barrière du Maine et au faubourg Saint-Germain. Les chemins de fer sont appelés à desservir les quartiers commerçants et non pas ceux des écoles, et où les populations sont allées chercher le repos et la tranquillité...

Si cette raison avait dû triompher dans toutes les discussions qui se sont élevées au sein des Chambres et du Conseil municipal de Paris au sujet de l'emplacement des gares des chemins de fer rayonnant autour de Paris, pourquoi a-t-on mis la gare du Nord au faubourg Saint-Denis, celle de Strasbourg au faubourg Saint-Martin, celle de Lyon au faubourg Saint-Antoine? Chacune de ces lignes, avec un allongement de parcours, qui n'aurait pas dépassé sept kilomètres, différence de longueur entre les chemins de Versailles rive droite et rive gauche, aurait pu aller rejoindre la gare de Saint-Germain, qui veut tout envahir. Pourquoi encore aurait-on donné la gare d'Orléans au boulevard de l'Hôpital? Certes, avant l'ouverture de ce chemin, le boulevard de l'Hôpital et tous les quartiers environnants étaient bien plus déserts que la barrière du Maine; on n'a cependant pas eu besoin d'arriver aux Batignolles ou à la rue Saint-Lazare pour faire du chemin d'Orléans le chemin le plus productif de tous jusqu'à ce jour.

Ce n'est donc pas ici le chemin de fer qui est allé chercher le commerce, mais le commerce, la vie et le mouvement qui se sont portés, sans difficulté ni réclamations, en avant, à l'encontre du chemin de fer.

La tête des chemins de l'Ouest, quoique le *Journal des Débats* fasse semblant de l'ignorer, est acquise aux quartiers de la rive gauche en vertu de la loi du 21 juin 1846. Les voyageurs venant de Chartres descendront au boulevard Montparnasse comme descendent aujourd'hui au boulevard de l'Hôpital ceux qui viennent d'Orléans, et les marchandises de l'Ouest seront, à la barrière du Maine, plus près du centre de Paris qu'à la gare des Batignolles.

Pour rendre la proposition plus sensible, supposons achevé l'embranchement que projette la compagnie de Saint-Germain sur le chemin de fer du Nord, à Ermont. Le *Journal des Débats*, qui est, pour cause, dans tous les secrets de la haute banque, sait sans doute que M. Audrand, devenu concessionnaire d'un chemin d'Asnières à Argenteuil pour y faire l'essai d'un système de locomotion à air comprimé, n'a fait aucune expérience de ce genre, et s'est borné à vendre sa concession à la compagnie de Saint-Germain, qui exécute aujourd'hui ce chemin d'Asnières dans la prévision qu'il ira plus tard rejoindre le chemin du Nord à Ermont.

Ceci fait, la compagnie du Nord sera placée vis-à-vis la compagnie de Saint-Germain dans les mêmes conditions que les quartiers de la rive gauche vis-à-vis la compagnie du chemin de Versailles rive droite, et le *Journal des Débats* pourra alors écrire :

« A quoi bon faire arriver les voyageurs de Lille ou de Bruxelles à l'extrémité de la rue Lafayette, quand ils peuvent, en prenant l'embranchement d'Ermont, descendre à la gare de la rue Saint-Lazare, au centre des affaires? »

Les voyageurs domiciliés rue Saint-Lazare demanderaient volontiers qu'au moyen de l'embranchement d'Asnières à Ermont, la compagnie du chemin de fer du Nord les transportât directement à la porte de leur domicile. D'abord on parlerait d'un train par jour, ensuite d'autant de trains d'un côté que de l'autre, et au bout d'un certain temps, la gare de la rue Saint-Lazare finirait par absorber celle du chemin du Nord.

Il n'y a aucun des raisonnements du *Journal des Débats* en fa-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 28 DÉCEMBRE 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

PALAIS-ROYAL. *Le Banc d'Huîtres*, revue de 1847, trois actes et sept tableaux, par MM. Dumanoir et Clairville. — FOLIES-DRAMATIQUES. *Le Journal d'une Grisette*, vaudeville en trois actes, par MM. Cormon et Granger. — THÉATRE-FRANÇAIS. Reprise de *Don Juan d'Autriche*.

Quand une année marche à sa fin, les théâtres s'en emparent et l'exposent au jour de la rampe pour la couvrir de gloire ou de confusion. Quelle année prêta jamais plus à une exposition que celle de 1847, si la censure avait des ciseaux moins peureux? Comme la décadence s'est marquée en traits de scandale sur nos institutions les plus respectées! Diplomatie, pairie, députation, supériorités sociales, tout y a passé; un pan du rideau s'est levé, et un coin de notre vieille société vermoulue a paru tout-à-coup, non telle qu'elle s'étudie à se présenter, mais ce qu'elle est en effet, pleine de douleurs, d'amertume, de corruption, depuis le cabinet où l'on discute le sort des nations jusqu'à l'alcôve qui abrite les secrets adultères et les hypocrisies conjugales. Un éclair a illuminé les mystères que l'on couvrait d'un manteau protecteur et de mensongères dénégations, et un cri d'indignation et de stupeur a retenti de tous les points, un de ces cris messagers de catastrophes, voix d'un autre Jonas, annonçant la ruine de Ninive, si Ninive s'obstine dans ses fautes.

Dès le début de l'année, le scandale apparaît; il rase le sol d'abord: ce sont de simples concussions et dilapidations dans l'administration de la marine, des connivences entre les fournisseurs et les intendants de l'Etat; peu à peu il grandit: ce sont des députés qui ont acheté leur mandats à beaux deniers comptants et à terme; des membres de l'administration de la guerre qui ont vendu des places et des concessions. Puis, tout à coup, un grand journal, qui avait dévoré en une année plus d'un million pris dans les poches de cette bonne nation française, qui chansonne bien un peu, mais qui paie toujours, et cela, dans le but avoué de ridiculiser tout ce qu'il y a de vrai, de saint, d'honorable au monde, de prêcher le servilisme, le scepticisme, l'immoralité, ce grand journal s'écroule, et de ses débris gouvernementaux on voit s'échapper grouillants, frétillants, sautillants des milliers de scandales de tout genre, qui trouvaient abri dans cet immense pandœmonium, indiscrètes révélations de la vie des hôtes, contributions forcées prélevées sur la vanité, concussions mignonnes, trafics de privilèges, de projets de loi, de croix d'honneur, escompte de promesses et de sourires ministériels, tout ce que l'ordre social veut que l'on tienne sacré mis à l'encan; et dans le personnel même de ces défenseurs intéressés du gouvernement, des assassins, des faux témoins que la justice est obligée de frapper de peines infamantes, sans compter ceux qu'elle ne frappe que d'une sévère admonestation et à qui l'on donne une mission à l'étranger, afin de les soustraire à ses coups.

Dès ce moment, les scandales se sont pris à tomber dru des régions gouvernementales comme les mensonges d'une bouche officielle. C'est un député qui vend pardevant notaire les votes futurs de la chambre. C'est un officier d'ordonnance qui se fait escroc au jeu; ce sont deux pairs de France, deux anciens ministres que leurs pairs sont contraints de condamner à des peines infamantes; un membre de la haute aristocratie qui assassine sa femme avec des circonstances épouvantables d'atrocité; c'est un diplomate, le seul de nos ambassadeurs qui ait fourni à M. Guizot un prétexte plausible de se glorifier, qui se coupe la gorge de désespoir; c'est un autre de nos ambassadeurs les plus honorés qui tente d'assassiner ses deux enfants, et, pour se disculper, accuse sa femme d'une série d'infamies auxquelles elle répond en cherchant à établir qu'il est fou.....

De quelque côté qu'on se tourne, partout les symptômes de la décadence et de la dissolution. La corruption et l'aveuglement en haut, dans les masses une irritation vive et la ferme résolution de conquérir une place au soleil, tel est le spectacle que présente la société; les intelligents parmi les conservateurs le proclament eux-mêmes, et l'un des deux organes du parti passe du côté des socialistes avec armes et bagages, c'est-à-dire avec son influence acquise et sa large publicité. Au milieu de toute cette agitation, nos gouvernants se sentent pris de vertige; ils entassent faute sur faute, maladresse sur maladresse; ils vont opprimer la liberté en Portugal au profit d'une reine parjure; ils entravent le pape dans ses réformes, et se brouillent avec les souverains libéraux de l'Italie pour tendre la main au roi de Naples et partager son impopularité; en Suisse ils se font, comme dans la Péninsule, les complaisants de l'Autriche; ils se liguent contre la Suisse libérale et progressive avec les organisateurs des massacres galiciens, avec les oppresseurs de la Pologne et de la Lombardie; ils se font les exécuteurs des vengeances de la Russie contre des hommes qui ont imploré notre hospitalité, le tout par amour de cette alliance autrichienne, qui fut toujours fatale à la France, alors même qu'elle n'était pas une honte, qu'elle ne constituait pas une insulte aux peuples opprimés.

Voilà ce que nous offre l'année 1847; voilà ce que la scène devrait résumer, si nous vivions en effet sous un régime de liberté.

Nous ne savons ce que la censure a coupé de la revue qui vient d'être jouée par le théâtre du Palais-Royal; mais à la voir on ne se douterait guère de la gravité de la situation, ni des enseignements que l'année qui s'achève a semés sur son passage.

L'an dernier, les auteurs de la revue du Palais-Royal avaient pris pour pivot la poudre-coton, et quelque peu du feu de ce produit avait passé dans leur ouvrage; cette année, ils ont pivoté autour du banc d'huîtres découvert dans la Manche voilà quelques mois, et ce choix leur a porté malheur. Il est des objets dont l'approche est contagieuse, des images qu'il n'est pas prudent d'affronter. A l'aspect d'un banc d'huîtres, on bâille par sympathie, absolument comme à l'aspect d'un numéro du *Conservateur*.

La pièce débute assez bien cependant. Le banc d'huîtres bâillait depuis longtemps à son aise et sans souci des hommes qui l'ignoraient, lorsqu'un jour, pour son malheur, la lune qui s'était attardée dans les bureaux du *Corsaire* — on a pu remarquer que les rédacteurs de ce journal ont pour cet astre une vénération toute particulière — la lune donc oublia de réveiller la marée, la marée oublia de monter, les huîtres oublièrent de se cacher, le banc fut aperçu par des pêcheurs et dûment écorné pour le plaisir des gourmets de Paris et de Londres. Mais quelques-uns de ces mollusques avaient pris la forme humaine, et, à la faveur de déguisements plus ou moins heureux, ils parviennent à échapper aux recherches et s'amusent fort des excentricités qu'ils trouvent à chaque pas dans la capitale de la France.

Ce sont d'abord des journaux qui se rendent en Angleterre, suspendus au télégraphe électrique. — Qu'est-ce? demande l'huître Sainville, en ramassant une des feuilles qui s'est égarée dans son vol. — Moins que rien, répond l'huître Hyacinthe, un journal qui tombe dans l'eau. — Tiens, c'est l'*Etoile*. — Ah! oui... une étoile qui file. — Etoile obscure, dit un autre, qui se vend à la belle étoile sur les boulevards, mais dont personne ne songera jamais à faire un astre. — Goûtez de mes huîtres, leur crie une jolie écaillère, et vous me direz des nouvelles de leur excellence. — Je croyais l'emploi de ce mot prohibé depuis 1830, objecte Hyacinthe. — C'est vrai, répond Sainville, mais pas pour les huîtres. — La pluie survient. Voici Grassot avec son parapluie-omnibus, que l'on prête sur gage et moyennant 30 centimes, chez quelques marchands de tabac, sous la condition de le remettre chez un correspondant, à l'autre bout de Paris; invention utile, en attendant qu'on ait pratiqué partout des arcades comme dans la rue de Rivoli, faible ébauche de la rue-galerie du pha-

[illegible] marchandises qui devront passer de la ligne du Nord sur celles de l'Ouest ou de Rouen et réciproquement, sans exiger de transbordement. Or, nous demandons qu'il en soit de même pour le raccordement des deux chemins de Versailles à Viroflay.

Le *Journal des Débats*, qui s'est posé en ennemi décidé des quartiers de la rive gauche, a dit encore que la loi de 1846 ne leur donnait pas le chemin de l'Ouest. Le souteneur des financiers de Saint-Germain fait semblant d'ignorer le texte de la loi et du cahier des charges qui y est annexé. Qu'il ose donc exprimer cette opinion en reproduisant l'article 5 de la loi et les articles 87 et 88 du cahier des charges!

La Compagnie concessionnaire, tenue, aux termes de ces articles, de construire une gare générale de voyageurs et marchandises sur la rive gauche de la Seine, ne sera-t-elle pas, vis-à-vis la rive droite, après avoir fait cette dépense, dans la même position que celle du Nord à l'égard de Saint-Germain? Y peut-on voir la moindre différence? Cette Compagnie, ayant une tête de ligne complète avec toutes ses dépendances, pourra-t-elle être raisonnablement tenue de construire une seconde gare de voyageurs à côté de celle de la rue Saint-Lazare, des magasins et des ateliers aux Batignolles, et d'entretenir sur tous ces points, pour un illusoire agrément des voyageurs, un double personnel, une double administration?

La rive gauche a aujourd'hui la loi pour elle. Le conseil municipal a invoqué itérativement cette loi, en émettant le vœu que le chemin de Versailles, rive gauche, restât exclusivement la tête du chemin de l'Ouest. Les quartiers de la rive gauche ne s'opposent pas au raccordement *ultérieur* des deux chemins de Versailles à Viroflay, pas plus que la Compagnie du Nord ne s'opposera à l'embranchement d'Argenteuil à Ermont. Mais l'embranchement de Viroflay doit servir exclusivement aux marchandises de transit entre les provinces de l'Ouest et les chemins du Havre et du Nord.

Telle est la combinaison qu'indiquent la raison et tous les intérêts publics et privés engagés dans cette affaire, sauf toutefois ceux des financiers de Saint-Germain, qui n'y ont aucun droit et qui veulent tout y prendre. On sait ce que vaut la plaisanterie du service des deux lignes dans les conditions d'une parfaite égalité. Cette disposition, vraiment facétieuse, est bonne pour amuser la rive gauche. Il est bien certain que, si on l'adoptait, la compagnie de Saint-Germain, maîtresse du service, ne manquerait pas de trouver bientôt de bonnes raisons pour en démontrer l'absurdité. Elle dirait que ni voyageurs, ni marchandises ne demandent à aller sur la rive gauche, qu'il est ridicule d'entretenir deux têtes de lignes, deux administrations, deux personnels et deux matériels, pour faire un service que les besoins du commerce et de la circulation ne réclament nullement, et ses administrateurs tiendraient leurs engagements de double exploitation dans des conditions d'égalité comme ils sont habitués à tenir tous les autres engagements qui les gênent..... comme ils ont tenu leur engagement le construction du chemin atmosphérique de Nanterre à Saint-Germain, pour lequel ils se sont fait donner 1 800 000 fr. par l'Etat! Le *Journal des Débats* devrait bien donner à ses lecteurs des nouvelles de cette édifiante affaire, lui qui doit la connaître. Cela leur apprendrait le compte qu'il faut faire des engagements que ses patrons prennent avec l'État.

[illegible] de le comprendre dans notre hostilité ou dans nos railleries, mais nous avons appliqué le même sentiment de convenance aux théories phalanstériennes que la *Démocratie* développe de temps à autre.

Ce n'est point à dire que le développement de ces théories, pas plus que le système de Fourrier, nous inspirent le moindre attrait, ni que leur complication scientifique nous en impose : l'*Etoile* y a touché plus d'une fois au passage en des termes bien différents de ceux qui masquent d'ordinaire l'insuffisance; — mais nous avons cette opinion, qu'une idée neuve et large, quoique ténébreuse ou impossible à la pratique, mérite néanmoins d'autant plus d'égards, qu'elle se produit pacifiquement et avec foi, à une époque où tant d'esprits vaniteux et turbulents s'arrogent plus ou moins d'autorité sur l'intelligence publique, à l'aide de stupides criailleries qui ne s'appuient pas même sur l'ombre d'une idée.

Que la *Démocratie* ne nous ménage donc pas, si bon lui semble, lorsque nous enfonçons les ongles dans le cartilage de sa politique d'opposition; mais qu'elle ne nous assimile pas à ces épais manœuvres de la facétie qui poussent devant la mémoire de Fourrier le rire de la bêtise insolente.

Tout en enregistrant cette honorable déclaration dont nous tiendrons compte, nous n'acceptons pas la démarcation que l'*Etoile* voudrait établir entre nos théories et notre politique quotidienne. Il est impossible de se rallier de cœur à une théorie généreuse et de ne pas être indigné de la conduite du ministère et de ses agents, en France, en Espagne, en Portugal, en Suisse, en Italie. Nous ne pouvons aspirer à la réalisation de la liberté, de la justice dans l'avenir sans être les adversaires de ceux qui outragent dans le présent ces grands principes, et nous ne profiterons point du conseil de l'*Etoile* qui veut bien nous engager paternellement à éviter le ton du *Siècle* et du *Constitutionnel*. Ce n'est point un intérêt de parti, ce n'est point la sympathie pour tel homme d'Etat *possible*, c'est la conscience qui nous maintient dans une ligne politique où nous resterons tant que l'esprit du gouvernement ne sera pas transformé.

Quant aux idées sociales, nous savons gré à l'*Etoile* de sa réserve; mais elle aurait dû se borner à dire qu'elle ne connaissait pas notre théorie. Elle prétend la condamner et nous croirons difficilement qu'elle a lu Fourier, puisqu'elle ignore jusqu'à l'orthographe de son nom. Cependant, nous attachons à cette observation peu d'importance, et nous n'y voyons pas une raison décisive pour contredire l'*Etoile*. Elle déclare qu'elle n'a point jugé Fourier avec insuffisance, accordons-lui qu'elle l'a jugé avec suffisance et que tout soit dit.

ITALIE. — **L'évacuation de Ferrare.** — Une convention pour l'évacuation de la ville de Ferrare a été signée entre la cour de Rome et celle de Vienne. Le *Diaro di Roma*, journal officiel, l'annonce dans son numéro du 16 décembre. Par cette convention, les Suisses qui sont au service du pape occuperont les postes de la ville; la garde civique occupera le *Castello*, résidence du cardinal-légat, et les Autrichiens occuperont la forteresse et les casernes, comme ils le faisaient il y a six mois.

Cette convention remet les choses dans le *statu quo*, mais elle ne résout malheureusement pas la question d'une manière définitive. « La question de droit, dit le *Diaro*, reste entière pour les deux parties. »

— On lit ce qui suit dans le journal de Rome, la *Pallade* :

« Hier partait de la secrétairie d'Etat l'ordre adressé au cardinal Ciacchi de se rendre immédiatement à Ferrare pour y recueillir les palmes qu'il a si bien méritées. En même temps, ordre de se dissou-

— M. le prince de la Moskowa a été reçu en audience particulière par Pie IX. Le jeune pair a eu également de longs entretiens avec le cardinal Ferretti. Plein de sympathie pour la cause du progrès et de l'indépendance italienne, M. le prince de la Moskowa a voulu étudier de près des questions qui doivent exercer une grande influence sur l'avenir politique de l'Europe. Il a été accueilli avec la plus grande bienveillance par le saint-père et par son premier ministre.

Agitation dans diverses villes d'Italie. — A Venise, l'enthousiasme pour Pie IX est extraordinaire, son portrait se vend partout, malgré la défense, malgré l'œil vigilant de la police autrichienne. La gouverneur a donné dernièrement une fête, et deux dames vénitiennes seulement ont répondu à l'invitation. Le lendemain on a trouvé affichée sur la porte de l'Hôtel-de-Ville, où réside le podesta (maire), une protestation énergique contre l'Autriche et son gouvernement. Dans les provinces lombardes, le peuple frémit, et on espère de grandes choses pour l'hiver prochain. Dans le théâtre, on voulait faire un charivari à une dame parce qu'on la supposait aimée d'un officier autrichien. A Padoue, le restaurant du *Lion-Blanc* avait mis dans son étalage une tourte glacée sous laquelle était écrit : *Viva Pio IX*! La police a fait enlever cette pièce par une escouade de sbires et, après avoir effacé la légende, en a fait cadeau à l'hospice des pauvres.

A Milan, la *Patria* du 19 annonce, d'après sa correspondance de Milan, que les autorités autrichiennes dans cette capitale sont tout en émoi par suite de la motion (déjà connue) faite dans un sens libéral par le conseiller Nazazi, député de la congrégation. — On a arrêté à Milan plusieurs étudiants de l'Université prévenus d'avoir écrit des articles dans les journaux étrangers. — Le comte de Fiquelmont a envoyé à Vienne un rapport fulminant contre les hautes classes de la société milanaise. Dans ce rapport, il provoquait les mesures les plus rigoureuses pour dompter l'esprit de révolte. Cette pièce a paru si étrange et si furibonde qu'on l'a renvoyée de Vienne au vice-roi à Milan. Ce prince a assemblé un conseil extraordinaire, et il paraît qu'il y a été décidé que l'on écrirait à Vienne pour demander qu'il ne fût pas donné suite à la dénonciation du comte de Fiquelmont.

A Gênes, la démission du marquis Paolucci, gouverneur de la ville, a été acceptée par le roi. Il était rétrograde, dévoué corps et âme à l'absolutisme et aux jésuites. Il est maintenant remplacé par le marquis de la Lunurgia, gouverneur jadis de la Savoie. On assure que c'est un homme éclairé et ami du progrès.

A Naples, une adresse signée par 2 000 personnes les plus marquantes de la ville, a été présentée dernièrement au roi. Dans cette adresse, on lui demandait l'abolition de la police, telle qu'elle est exercée par le ministre Delcarretto, et la liberté de la presse. La *Speranza*, de Rome, assure que les 8 000 prisonniers politiques des Calabres et de la Sicile sont sévèrement gardés et soumis aux traitements les plus barbares, et que les insurgés de Cosenza, commandés par le baron Antonio Longobucco, ont fait une diversion dans les provinces de Campobasso et des Abruzes. On trouve de même, dans la *Pallade*, que le roi Ferdinand, pour châtier les insurgés de Reggio, a déclaré que cette ville n'aurait plus de préfecture.

La nouvelle de l'insurrection de Trapani, en Sicile, s'est vérifiée. Le peuple a eu le dessus sur les troupes royales.

Siciliens et Napolitains. — On écrit de Naples, 16 décembre, au *Nouvelliste* :

« De graves dissidences politiques et nationales séparaient naguère encore les Siciliens et les Napolitains. La Sicile, conservant religieusement les traditions des libertés et franchises que lui ont assurées successivement les principes qui ont régné sur elle depuis l'invasion des Normands, n'avait cessé de demander un gouvernement distinct et une représentation séparée de l'administration continentale. Un revirement complet, auquel contribua puissamment le décret de 1837, s'est opéré dans les esprits; Napolitains et Siciliens ne rêvent qu'une

---

lanstère. — Puis voici tour à tour Mlle Juliette avec les six nouvelles chansons de Béranger, le *Déluge*, entre autres, cette prédiction hardie à l'adresse des royautés aveugles; — puis cette Lola Montès, dont l'*Univers* ne prononce jamais le nom qu'après trois signes de croix, cette danseuse devenue reine de la main gauche, dont les charmes ont eu à Munich le même pouvoir que les armes des troupes fédérales en Suisse; — puis Grassot encore et trois autres commères du même sexe, transformées en marchandes d'un cidre de Normandie fabriqué à Paris, et garanti sans mélange... de pommes.

Ces exhibitions pourraient être mieux choisies, mais elles sont médiocrement spirituelles. Poursuivons. Voici trois habitantes du Château-des-Fleurs, la justice individuelle, incarnée sous les traits de Mlle Ozy, costumée en tulipe; la jeune fille modeste et amoureuse sous les traits de Mlle Lambert, costumée en rose; puis la giroflée, l'amour de la grisette, sous les traits de Mlle Pauline. — Mais d'où viennent ces cris aigus qui sont le propre du singe ou du clown Auriol? C'est Auriol, en effet, ou plutôt Mlle Scriwaneck, qui a pris son masque, et s'amuse fort sur les épaules ou entre les jambes de cet impayable gendarme qu'on jurerait être Alcide-Tousez. Mais le gendarme est un gendarme pour de bon, et qui mène Scriwaneck pardevant le conseil de guerre, car Alcide-Tousez est là, au balcon, parmi les spectateurs, ronflant de toute la force de ses narines, et se plaignant d'être mal assis. — La lanterne magique va son train. Ceci vous représente Mlle Ozy, l'un des passages les plus fréquentés de Paris; — ceci c'est le choca, aliment nouveau fait avec de vieilles substances, café au chocolat ou chocolat au café, mais différant essentiellement du chocolat, suivant la judicieuse remarque de Sainville, puisque le chocolat prend le *t*. — Un concert d'injures se fait entendre; ce sont des arracheurs de dents qui continuent en paroles la conversation qu'ils ont établie sur les murs et à la quatrième pages des journaux. Rien n'est à l'épreuve de leurs osanores, ni le fer, ni les pavés; ces dents ne reculent que devant un produit plus dur et plus coriace : les cotelettes de la Maison-d'Or.

L'acte suivant est consacré aux théâtres. Voici le Théâtre-Français avec *Cléopâtre*; l'Opéra-National avec *Quasi-bêta*; la Porte-Saint-Martin avec sa *Belle aux cheveux d'or* et son parc aux statues; le Gymnase avec l'incroyable *Charlotte Corday* de MM. Dumanoir et Clairville, si justement enterrée sous les sifflets, malgré le talent de Mme Rose Cheri. L'Odéon apparaît tout radieux. « Je fais de l'argent, dit-il. — C'est du nouveau. — L'herbe ne croît plus dans mon parterre ni la mousse dans mes loges. — C'est du nouveau. — Mes claqueurs sont polis et tolérants. — C'est du nouveau. — Je viens de jouer les *Atrides*. — C'est moins nouveau. » Puis voici les Italiens avec l'Alboni, dont Luguet parodie le chant et la tournure; l'Opéra avec un ténor incomplet que l'on nous donne pour Duprez, et la Cerrito, que Mlle Durand imite avec beaucoup de grâce et de talent dans une parodie de la *Fille de Marbre*; puis enfin l'Hippodrome avec son *Camp du Drap d'Or*, que toute la troupe du Palais-Royal parodie sur des chevaux de carton, à la clarté d'un appareil électrique semblable à celui dont l'expérience a été faite sur une de nos places. Après cette parodie, la fée du rocher annonce qu'elle va reconduire ses huîtres dans la Manche; mais il est probable qu'elle aura promis plus qu'elle n'a pu tenir : ses huîtres parlantes ont dû rester à Paris.

Tout cela, on le voit, est bien loin des étourdissantes extravagances de la *Poudre-Coton* et des *Pommes de terre malades*. Tel qu'il est cependant, le *Banc d'Huitres* est une folie amusante. La pièce est fort bien jouée d'ailleurs, surtout par Alcide-Tousez, l'imperturbable bouffon, Sainville, Hyacinthe, Mlles Durand et Scriwaneck.

Le théâtre des Folies-Dramatiques a voulu finir son année dans le ton sentimental. Voici ce qu'il nous raconte :

Un fabricant de coton enrichi est père de deux fils; l'un, qui a reçu une éducation brillante, s'éprend de la nièce d'une marquise ruinée et l'épouse; l'autre, qui est resté à diriger la fabrique, s'éprend d'une ouvrière et veut l'épouser. Le père s'oppose à ce mariage, le fils insiste, le père résiste, et l'on finit par convenir d'un compromis. Désirée, l'ouvrière, sera chargée de la tenue des livres de la maison et menée dans le monde. Si elle s'y conduit convenablement pendant trois mois, le fabricant consentira au mariage.

Mais l'épreuve est plus difficile qu'on ne l'avait supposé. La jeune mariée a au cœur un autre amour, et son mari s'est éloigné. Désirée veille sur l'honneur de l'absent et au risque même de se compromettre, elle se dévoue à servir de dérivatif. Le séducteur entrevoit d'abord le piège, mais enlacé dans un triple rendez-vous il finit par se trahir; l'épousée renonce à son amour, Désirée se justifie et tout se termine à la plus grande gloire de la morale et de la grisette.

L'intrigue légère de ce vaudeville est filée avec un art que M. Scribe ne désavouerait pas, et la pièce est représentée avec un ensemble qui n'eût pas été surpassé sur des scènes beaucoup plus élevées. Nous citerons entre autres Mme Martin-Charlet qui joue le rôle difficile de l'ouvrière avec la grâce, l'émotion, le naturel d'une actrice consommée, et Armand Villot, plein de verve et d'entrain dans le personnage de l'ouvrier. Tous, du reste, ont été rappelés, et c'était justice. M. Mourier, qui a eu le tort d'ouvrir trop facilement son théâtre à des œuvres médiocres ou mauvaises, est maintenant en bonne voie. Il vient, dit-on, d'enrichir sa troupe de Lepeintre aîné qui se retire des Variétés, et de Mlle Fréneix qu'il enlève au Palais-Royal. Qu'il tâche de se procurer souvent des pièces comme le *Journal d'une Grisette*, et son théâtre méritera une place distinguée parmi ceux qui se consacrent au vaudeville.

Le Théâtre-Français a décidément reconquis la sienne. La foule en apprend de nouveau le chemin qu'elle avait oublié. En attendant les nouveautés promises, ce théâtre vient de reprendre le *don Juan d'Autriche* de Casimir Delavigne, ce grand succès de 1833, ce fruit des amours incestueux du *Candide* de Voltaire et de la muse romantique. Ce n'est, à proprement dire, ni de l'histoire ni du drame, mais c'est une comédie pleine d'intérêt, d'esprit et d'habileté scénique. Geffroy est toujours admirable de sévérité grave et contenue dans le rôle de Philippe II, une de ses meilleures créations. Samson fait du seigneur Quexada un personnage très comique, un peu exagéré peut-être si l'on consulte la nature, mais non si l'on prend en considération la loi des contrastes qu'exige le théâtre. Mlle Anaïs est toujours le charmant Peblo d'autrefois.

Mlle Judith avait à lutter contre le souvenir de Mme Volnys, dans le rôle de dona Florinde. Elle a vaincu la difficulté en interprétant autrement ce personnage. Mme Volnys en développait le côté ardent, impérieux; Mlle Judith l'a pris par le côté mineur et attendri. Elle a été d'un bout à l'autre de la pièce, touchante, émue, pathétique, énergique même aux moments où le poète la voulait ainsi, et le succès a pleinement justifié ses efforts. Deux rôles seulement sont interprétés d'une manière un peu inférieure dans cette reprise. Beauvallet ne vaut pas Ligier dans le personnage de Charles-Quint, et Brindeau est encore impuissant à faire oublier Firmin; mais on sent qu'il travaille. — On annonce le *Puff*, de M. Scribe, pour les premiers jours de l'année qui va commencer.

J. Fleury.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-NATIONAL. — *Félix* ou *l'Enfant trouvé*, par Sedaine et Monsigny. (Mercredi 22 décembre.)

La première représentation de cet ouvrage, le dernier qui soit sorti de la plume de Monsigny, date de novembre 1777 : il y a soixante-dix ans. Il fut joué d'abord à la cour, ainsi que cela avait lieu pour les ouvrages des auteurs d'un certain renom, et Sedaine était alors dans toute sa gloire. Bientôt après, *Félix* fut représenté à la Comédie-Italienne, qui comptait alors parmi ses premiers sujets Trial, Clairval et la célèbre Dugazon. L'ouvrage fut repris avec un grand succès à l'ancien Feydeau, du temps d'Elleviou. Depuis lors, il avait complètement disparu de la scène. Monsigny était passé, à Paris du moins, à l'état de mythe, embaumé dans les bibliothèques de quelques rares amateurs;

il serait bien difficile au comte d'Aquila de [illegible] la répulsion unanime de la grande masse de la population, qui verra toujours en lui le bourreau souillé du sang des victimes de Reggio.

» La population napolitaine s'est départie hier de ce calme significatif qu'elle s'était imposé dans les efforts tentés chaque jour pour obtenir des réformes devenues inévitables. Des groupes s'étant formés dans la soirée du 15, dans la rue Toledo, les cris de vive Pie IX! vive le roi! vive l'union italienne! se firent entendre : bientôt la police et les gendarmes intervinrent, et un conflit eut lieu dans lequel la police fut assez mal traitée. Il y a eu quelques morts et un certain nombre de blessés.

La cause de ce trouble doit être attribuée d'abord à un manifeste clandestin répandu à profusion, dans lequel sont énumérés les actes arbitraires du gouvernement; les exactions de Delcarretto, et surtout la fausseté évidente des appréciations politiques de la *Gazette officielle*. Les rigueurs inquisitoriales pratiquées chez les imprimeurs et chez tous les gens de lettres, pour découvrir l'origine de cette publication, ont ensuite vivement contribué à soulever l'indignation publique, qui se traduisit alors en démonstrations populaires. »

SUISSE.— **Contributions de guerre des sept cantons.** — La Diète a terminé, dans sa séance du 24, ses débats sur les obligations auxquelles doivent se soumettre les sept cantons. Elle a accordé à Unterwald un terme de cinq ans pour s'acquitter, en payant, chaque année, un à-compte. Elle a ensuite élargi le crédit ouvert à la chancellerie fédérale pour les frais de la représentation fédérale dans les sept cantons.

La séance dans laquelle ces décisions ont été prises est la dernière de l'année. La Diète ne s'est pas ajournée, dit la *Suisse*, mais il y aura vacances, attendu que plusieurs députés s'absentent pour quelques jours : il en restera néanmoins assez pour que la Diète, dans un cas urgent, puisse siéger et délibérer sur les affaires éventuelles.

Le gouvernement de Neuchâtel a envoyé à Berne deux délégués spéciaux pour remettre au Vorort les 300 000 fr. de Suisse imposés à cet Etat par l'arrêté de la Diète du 11 décembre. La presque totalité de cette somme se compose de titres de créances tels que l'autorité directoriale n'a pas jugé à propos de les accepter. En argent comptant, il n'y avait comme appoint, que la somme de 121 000 fr.

Sir Stratford-Canning a donné, le 21 décembre, à l'hôtel du Faucon, un brillant dîner où il n'avait invité que quatorze personnes, savoir : MM. Ochsenbein, président de la Diète; le général Dufour; Funk, vice-président du conseil d'Etat de Berne; les députés à la Diète : Stræmpfli, de Berne; Furrer, de Zurich; Munzinger, de Soleure, Noeff, de Saint-Gall; Sarazin, de Bâle-Ville, et Calame, de Neuchâtel; le ministre d'Espagne et le chargé d'affaires de Belgique.

Il résulte, d'un relevé des dernières élections du canton de Lucerne, que, sur 25 000 citoyens actifs, 20 925 ont pris part aux nominations des membres du grand-conseil; que les candidats libéraux ont obtenu 20 576 voix, et les candidats conservateurs seulement 347 voix.

Le Monastère du Mont Saint-Bernard.—On lit ce qui suit dans la *Gazette de Berne* : « Hier et avant-hier, les commissaires fédéraux Frei et Delarageaz se trouvaient sur le Saint-Bernard, pour demander compte aux moines Augustins du retard qu'ils mettaient à payer les frais, et du détournement de certains objets appartenant au couvent. Les moines répondirent par un refus formel et déclarèrent sans détour qu'ils invoqueraient l'assistance des puissances étrangères, et notamment celle de la cour de Turin. Ils ajoutèrent que l'on n'oserait pas attaquer leurs biens, attendu qu'ils étaient leur propriété, et que d'ailleurs aucune puissance temporelle ne pouvait disposer des biens des couvents, et qu'ils n'obéiraient qu'à une autorité ecclésiastique, parce que le Saint-Père était leur seul juge.

Enfin, ils ont dit que, par suite de la capitulation du Valais, ils avaient envoyé beaucoup d'objets précieux en Italie, et qu'ils ne donneraient pas les clés pour ce qui restait et ne communiqueraient pas

[illegible] comme celles dont nous pouvons disposer à l'intérieur, presque sans artillerie, tout à fait sans réserve, à une armée française comme celle que l'on dirigerait sans doute contre nous, ce serait une tentative aussi folle que désespérée.

» Si les Français paraissaient à l'une des barrières de Londres, le mouvement le plus rationnel que les gardes anglaises pourraient faire serait de se retirer par la barrière opposée. Quant au reste, trois obusiers en viendraient à bout, et le lord-maire serait bientôt occupé à distribuer des billets de logement aux troupes étrangères et à rassembler la contribution de guerre à laquelle Londres aurait été taxée pour se racheter du pillage. »

L'auteur conclut ainsi :

» Nous ne sommes ni des Suisses ni des Tyroliens ; nous sommes, par nos habitudes, la nation la moins militaire du globe.

» Augmentons donc notre armée régulière, et portons-la à un chiffre assez élevé pour qu'un ennemi y regarde à deux fois avant de songer à mettre le pied sur le rivage d'Angleterre. Réorganisons les milices d'après le système le plus avantageux et le moins dispendieux à la fois.

» Encourageons notre yeomanry à cheval. Fortifions nos arsenaux et ceux de nos ports, que l'ennemi pourrait songer à surprendre.

» Mais n'oublions pas que des parapets, sans hommes à mettre derrière et des canons sans artilleurs, sont moins qu'inutiles.

» L'expérience nous prouvera que tout cela peut se faire moyennant une dépense inférieure à la somme que nous dépensons annuellement depuis si longtemps, non pour prévenir les horreurs de la traite des nègres, mais pour les aggraver. Faisons-le donc, et nous aurons quelques garanties du maintien de la paix, sans avoir à l'acheter par quelque sacrifice d'honneur et d'intérêts nationaux, si nous étions même sûrs de l'obtenir à ce prix. »

—Le *Globe* du 25 s'exprime ainsi au sujet du dernier article de l'*Observateur autrichien* : « Cette feuille officielle, dit le *Globe*, insinue que l'Autriche, la Prusse et la France ne souffriront pas le triomphe des principes libéraux en Suisse. C'est là le premier avis positif de la ligue entre ces puissances, ligue dont ont parlé plusieurs journaux de Paris. La première manifestation ultérieure, si les libéraux italiens sont imprudents, aura lieu contre l'Italie. Nous espérons donc qu'ils seront assez circonspects pour déjouer les calculs de leurs ennemis. L'opinion publique peut se manifester autrement que par des émeutes dans les rues. Voyez, par exemple, la conduite de la véritable aristocratie romaine. Le comte Rossi a de la peine à réunir assez d'invités pour ses jours de réception. Ses salons, dit une lettre de Rome, sont presque vides, tandis que l'on se presse, au contraire, dans ceux de lord Minto. Ce fait doit avoir plus d'influence sur l'esprit du pape que les clameurs de la foule, composée en majeure partie d'hommes incapables d'apprécier les motifs de sa conduite. »

FAITS DIVERS.

La Banque de France s'est prêtée à la fantaisie des ministres, qui tenaient à dire un mot sur la prospérité croissante et l'état brillant de la place financière. Elle a fait afficher aujourd'hui à la Bourse, suivant la méthode anglaise et contre tous ses précédents, l'annonce de la réduction immédiate à 4 1/2 du taux de ses escomptes.

— La duchesse de la Victoire, dit la *Gazette de France*, est arrivée hier à Paris. Aujourd'hui même Espartero doit avoir quitté Londres et pris la route de l'Espagne. Sa présence à Madrid peut consolider Narvaez ou le renverser tout-à-fait. Les efforts de ce dernier ont tous tendu, depuis quelque temps, à gagner les principaux chefs du parti progressiste, et ils n'ont pas été complètement infructueux.

— Le conseil des ministres, dit la *Patrie*, s'est réuni à midi, aux Tuileries, sous la présidence du roi. On a donné lecture du discours de la couronne dont les termes ne seront définitivement arrêtés qu'après un conseil qui aura lieu demain à 11 heures.

Barnstable vient de tenir sa [illegible]. L'installation [illegible] avec toute la solennité ordinaire : tout le monde était à son poste : juges, jurés, avocats; rien ne manquait enfin... excepté les procès. Lorsqu'il s'est agi d'appeler les causes, on n'a pas trouvé au rôle le plus petit crime, pas même une pauvre dispute de mur mitoyen : la session a donc fini faute de plaideurs. Heureux comté de Barnstable dans lequel tout le monde a pu vivre en paix pendant six mois !

(*Courrier des Etats-Unis.*)

MÉDAILLE OFFERTE AU PRINCE CZARTORYSKI.—Un nombre considérable de Polonais s'est rendu hier à l'hôtel Lambert pour assister à l'offrande de la médaille que le comité historique polonais a fait frapper pour rendre hommage au mérite éminent du prince Czartoryski, et aux services importants qu'il a rendus à sa patrie. Le prince, entouré de sa famille, a reçu la députation de la Société littéraire, du comité historique de Paris, et de celui de Londres, qui s'est empressé de concourir à cette manifestation nationale.

La médaille offerte au prince Czartoryski a été gravée par M. Barre. Elle présente, d'un côté, le buste du prince d'une ressemblance frappante, et au-dessus on lit : *Virtuti incolumi*; au-dessous : *Societas historica*.

INCENDIE DE COLMAR. — On lit dans le *Courrier d'Alsace* : « Un incendie terrible vient de réduire en cendres presque tout un quartier de notre ville. Dans la nuit de mercredi à jeudi, entre une et deux heures, le tocsin et la générale ont mis la population en émoi. Le feu venait de prendre petite rue Wickramm, dans un quartier de cultivateurs où les bâtiments, tous construits en cloison, sont serrés les uns contre les autres sur une grande étendue, de telle sorte qu'ils sont presque inabordables pour les secours contre l'incendie. Ces bâtiments étaient remplis de récoltes jusqu'aux combles. Lorsque les premières pompes sont arrivées sur le lieu du sinistre, cinq ou six maisons étaient déjà la proie des flammes. Pour surcroît de malheur, les rigoles étaient gelées, et de plus elles n'ont pu être alimentées que tardivement, à raison d'un système vicieux d'écluse destinés à diriger les eaux du canal vers ce quartier. L'eau était donc très rare, et la plupart des habitants ont dû rester pendant plus d'une heure spectateurs inactifs de cette rapide destruction. L'incendie prit alors des développements considérables, qui ne purent être maîtrisés que par les efforts les plus énergiques des pompiers, des habitants et des troupes de la garnison, auxquels se sont associés les pompiers d'Eguisheim, d'Ingersheim, de Wihr, de Horbourg, d'Andolsheim, de Houssen. A cinq heures du matin on était maître du feu. Mais la flamme avait dévoré une trentaine de bâtiments avec leurs mobiliers qu'il avait été impossible de sauver. A peine le calme s'était-il rétabli depuis quelques instants, que le tocsin vint de nouveau, vers sept heures, répandre l'alarme. Une grange qui avait été préservée, prit feu tout à coup, et communiqua l'incendie à plusieurs bâtiments voisins avec une rapidité effrayante. Le sinistre se développa plus fort encore qu'au premier signal ; les flammes s'élevèrent à une hauteur prodigieuse, chassées par le vent vers les maisons qui restaient encore du quartier. Cependant, le service étant organisé, on parvint à préserver de la destruction tout ce que les flammes n'enveloppèrent pas au premier moment. Ce n'est que vers neuf heures qu'on toucha au terme des sinistres de cette nuit de malheur et de désolation pour un grand nombre de familles pauvres ou peu aisées qui demeuraient dans ce quartier, et qui avaient eu l'imprévoyance de ne pas assurer ou de n'assurer qu'en partie leurs bâtiments, leurs récoltes et leur mobilier. En ce moment le quartier entre la rue de l'Ours et de la petite rue Vickramm, présente un grand et terrible spectacle de destruction. On ignore la cause de l'incendie. On évalue les pertes à 350 ou 400 000 francs. »

L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE. — On lit dans un journal : « Des ordres ont été envoyés à Toulon pour remettre promptement au complet les équipages des vaisseaux de l'escadre de la Méditerranée. Il a déjà été expédié des ports du nord, à Toulon, par divers navires de l'Etat, un nombre d'hommes presque suffisant pour remplacer les

---

et complètement oublié de la génération présente, lorsque le succès de la reprise du *Richard* de Grétry donna l'idée au directeur de l'Opéra-Comique de tenter une exhumation plus profonde. Le choix se porta sur le *Déserteur*, conservé encore, à travers les temps, dans le répertoire de quelques troupes ambulantes exploitant, en province, les théâtres de 4e et 5e ordre. La réussite fut complète. Roger, Mlle Revilly et surtout Mocker ressuscitèrent avec un rare bonheur les trois principaux personnages de ce petit drame de famille. L'Opéra-National vient d'obtenir un succès non moins grand avec *Félix*. Pour notre part, il y avait longtemps que nous n'avions passé au théâtre une soirée aussi pleine d'émotions agréables, et parfois même, profondes.

La pièce de Sedaine est assez vieille pour être *renouvelle* et pour qu'il soit convenable d'en esquisser au moins le canevas.

Un brave homme de paysan, Morin, type vertueux le plus pur, trouve un enfant qu'il recueille et élève comme son petit-fils. A quelques jours de là il trouve une valise renfermant une forte somme en or. Après avoir inutilement cherché le propriétaire, et sur l'avis du curé, il achète, avec cet argent, une ferme et des terres, à la mise en valeur desquelles il consacre toute son activité ; mais il s'est engagé vis-à-vis le curé, et surtout vis-à-vis lui-même, à se considérer pendant trente ans comme le fermier du propriétaire inconnu de la valise. Vingt-sept ans déjà se sont écoulés sans apporter aucun indice à cet égard. Morin est devenu assez riche pour faire de ses trois fils un capitaine, un procureur et un abbé. Sa fille est demandée en mariage par un marquis que la dot allèche. Quant à l'enfant trouvé, Félix, c'est à son travail intelligent et assidu que la ferme doit presque toute sa valeur. Félix aime Thérèse Morin ; il en est aimé ; mais peut-il prétendre, lui, pauvre enfant sans nom, à épouser la fille de son père adoptif. Il veut partir. Survient un voyageur qui, attaqué dans le voisinage par une bande de voleurs, est recueilli dans la maison de Morin. On découvre bientôt que ce voyageur, riche seigneur allemand, n'est autre que le propriétaire de la valise. Morin, au grand désespoir de ses fils, opère la restitution à laquelle il s'est engagé. Mais, nouvel inconvénient, le riche allemand reconnaît dans Félix son propre fils, et consent à son mariage avec Thérèse, à laquelle il donne la ferme en dot.

Ce petit drame intime, complètement dépourvu d'artifice, est plein de vérité naïve et de sensibilité, comme tous les ouvrages du bon Sedaine. On sourit parfois à la simplicité vulgaire des détails, mais souvent aussi on se laisse gagner par une émotion qui va presque jusqu'aux larmes.

Le *Déserteur* a déjà rappelé au public le caractère essentiellement naïf et primesautier des inspirations de Monsigny. Aucun musicien n'a su mieux que lui allier la grâce de la mélodie à la vérité de la déclamation. Sous ce rapport, il a précédé Grétry et il ne lui cède en rien : rien de plus fin et de plus joli que les morceaux si longtemps célèbres : *Qu'on se batte, qu'on se déchire ; — finissez donc, monsieur le militaire ; — je t'attends à la caserne*. Dans le domaine du sentiment, la partition de *Félix* renferme deux duos : *Ah ! tu t'en vas* et *Adieu, Félix, adieu, Thérèse!* qui sont deux véritables chefs-d'œuvre de style et d'expression, écrits sous la dictée du cœur. L'air chanté par le père Morin après qu'il a opéré la restitution commandée par sa loyauté, et qui commence par ces deux vers : *Il est dans le fond de mon âme, — une voix qui me dit : C'est bien* ! renferme une des plus belles phrases nobles qui aient été écrites.

Tout considéré, la partition de *Félix* nous paraît encore supérieure à celle du *Déserteur*, et nous savons le meilleur gré à l'Opéra-National d'avoir restitué à la scène cette œuvre remarquable à tous les titres.

Nous ne sommes point systématiquement opposés au travail de retouches que M. Adam fait subir aux ouvrages de l'ancien répertoire pour les ramener au niveau de la sonorité exigée aujourd'hui par les oreilles du public, et nous devons reconnaître que, le plus souvent, ces retouches sont faites avec autant d'habileté que de discrétion ; nous nous bornerons seulement à nous plaindre aujourd'hui de l'intervention des trombonnes dans les duos d'amour ; ces morceaux de haute expression, correspondant à des situations où les personnages craignent de donner essor à la vivacité de leurs sentiments pouvaient se passer de ces adjectifs sonores et essentiellement expansifs.

Nous avons déjà dit qu'il ne nous semblait point raisonnable de se montrer plus exigeant, sous le rapport du personnel, envers l'Opéra-National qu'envers ses deux aînés, si richement subventionnés ; nous ne dirons donc rien des imperfections de l'exécution ; mais nous devons constater que la pièce est jouée avec ensemble et entrain ; que Mlle Préti chante avec beaucoup d'expression le rôle de Thérèse, que Mme Octave est charmante de mutinerie et de vivacité dans le rôle de Manon, que M. Junca représente très noblement la digne figure de l'honnête Morin, et que M. Lapierre joue avec sensibilité le rôle de Félix. Nous serons les premiers à exiger beaucoup quand l'Opéra-National aura conquis la position qu'il est destiné à prendre. En fait, l'ouvrage tel qu'il est joué et chanté à l'Opéra-National nous a causé le plus vif plaisir. Il y a, dans un seul acte de *Félix*, plus d'inspiration musicale vraie que dans toute la partition de *Jérusalem*. Quant à la science du compositeur, bien que ce ne soit pas précisément par là que Montigny ait brillé, il en aurait encore [illegible] à la plupart des *maëstri* de nos jours, qui ne savent [illegible] chœur ou un morceau d'ensemble sans recourir aux [illegible] unisson.

L'orchestre se montre toujours aussi bien discipliné que bien conduit.

— Mme Alboni continue à remporter les plus brillants succès ; elle a réveillé le public des Italiens, que l'engourdissement gagnait, tous les jours plus profond ; elle a galvanisé les artistes eux-mêmes qui se laissaient gagner de plus en plus par cette torpeur. La salle Ventadour a repris l'aspect joyeux et brillant qu'avait, autrefois, la salle Favart aux beaux temps de Rubini, et la preuve a été faite une fois de plus qu'un artiste d'élite, loin d'écraser ses concurrents, les fait valoir, et donne du relief même à ceux que leur médiocrité retient aux arrière-plans. *Arsace* et *Cenerentola* ont ressuscité les Italiens.

—Nous sommes heureux de constater la faveur dont jouit cette année la musique de chambre auprès du public. Le succès des séances de la société de musique classique, que nous avons constaté déjà plusieurs fois, se consolide de plus en plus. D'une autre part, les frères Dancla annoncent une série de séances du même genre, et Mlle Mattmann, l'excellente pianiste, s'associe avec MM. Maurin et Lebouc pour donner quatre soirées, dont la première a eu lieu mardi dernier, et dont les autres suivront de quinze en quinze jours, soirées consacrées aux œuvres les mieux choisies de Mozart, Beethowen, Hummel, Mendelsonhn, etc., etc.

— Dimanche 19, M. Habeneck a fait ses adieux au public par un magnifique concert dans la grande salle du Conservatoire. Une quadruple salve d'applaudissements a témoigné la sympathie du public pour le célèbre chef d'orchestre à qui la France doit d'avoir connu les admirables œuvres de Beethowen. La symphonie en *ut* mineur, le grand septuor et le concerto de violon, admirablement exécuté par Allard, l'élève favori de M. Habeneck, constituaient la base du programme complété par la cavatine de *Sémiramide*, chantée par Mme Damoreau avec la perfection qui est le caractère distinctif de cette cantatrice, et par des fragments du *Désert* de Félicien David. M. Habeneck dirigeait lui-même les mouvements de cette magnifique armée qu'il a tant de fois conduite à la victoire et qui, sous ses ordres, n'a jamais faibli un seul instant. On ne devra jamais oublier les services rendus à l'art musical, en France, par l'illustre fondateur de la société des concerts ; puissent ceux qui lui succèderont se montrer à leur tour aussi hostiles aux obscurants, aussi actifs pour le progrès que M. Habeneck l'a fait lorsqu'il a réussi à force de ténacité et de persévérance à imposer Beethowen aux artistes et au public qui repoussaient avec un égal aveuglement ce resplendissant soleil d'harmonie!

ALLYRE B.

gences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Plusieurs personnes se sont méprises sur la portée de l'arrêté pris, il y a trois mois, par M. le ministre des finances, qui interdit aux directeurs de poste de prendre des abonnements aux journaux. — Les directeurs de poste sont obligés de délivrer à toute personne qui le demande un mandat sur la poste de Paris, et ils ne peuvent prélever d'autre droit que 2 pour cent de l'argent versé, trente-cinq centimes pour le timbre du mandat, soit en tout :

Pour un mandat de 12 fr. . . . » fr. 59 cent.
Pour un mandat de 24 fr. . . . » 83
Pour un mandat de 48 fr. . . . 1 31

Ces chiffres prouvent qu'il y a une grande économie à s'abonner immédiatement pour un an ; on évite ainsi toute chance de retard et quatre affranchissements.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

AVIS. — Les abonnés de la PHALANGE sont prévenus que la livraison de janvier 1848 ne sera envoyée qu'aux

Valence. — M. C. — Reçu les 60. — Merci. — Toulouse s'est regarni à vos dépens ; mais vous saurez combler le vide.
Saint-Amand. — M. R. — Reçu les 54. — Merci.
Avignon. — M. F. R. — Reçu les 100. — Nous comptons toujours sur vous.
Constantine. — M. G. — Reçu les 170. — Nous vous écrirons.
Dunkerque. — M. M. — Reçu les 102. — Nous vous inform. pour le reste.
Rouen. — M. D. — Reçu les 33.
Semur. — M. G. — Le m. de 30 nous a été remis dès le 22.
Nevers. — M. R. — Reçu les 98. 50. — Remerciement cordial.
Meaux. — M. K. — Nous avons vu M. de V. — Très bien. — Nous vous condamnous à 1 500, et si vous réclamez nous doublerons. — Nous n'avons pas encore le S.-et-M. — ? —
Châtelet, près Neufchâteau. — M. B. L. — Nous fournissons sur vous 48, au 15 janvier, sur l'avis de M. L. D., pour son abonn. d'un an.

Bourse du 27 décembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»	4 Can. 5 0/0 1195 »»
— — fin courant	116 30	117 33	117 15	117 30	Act. d. J. » »»» »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	Ch. S.-G. » 1160 »»
— — fin courant	73 73	75 80	»» »»	75 65	V. r. dr. » 285 »»
Id, Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	76 85	»» »»	»» »»	»» »»	—O. anc. » »»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	—— nouv. »»»» »»

Paris à Orléans......	[illegible]	Marseille à Avignon	[illegible]	Nord........	552 50
— à Lyon........	408 75	Paris à Strasbourg.	417 50	Boulogne à Amiens.	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 décembre.

» h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|4 FRANÇAIS. — Bertrand et Raton, Valérie.
8 h. »|» ITALIENS. — Lucia di Lammermoor.
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — 1re repr. : Haydée ou le Secret.
6 h. 1|2 ODÉON. — Faute d'un Pardon, les Etourdis, Regardez.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Félix, une Chinoiserie.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Hamlet.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Nuit Blanche, Rose et Marguerite, le Chevalier.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Jérôme, Moulin, Conquête, les Chroniques.
6 h. 1|4 GYMNASE. — Didier, Ve Pinchon, Suzanne, le Réveil.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres (revue de 1847).
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ. — Grâce de Dieu, Candino, un Réveillon, un Retard.
6 h. »|» COMTE. — Michel, la Diode, le Manoir.
6 h. 1|2 FOLIES. — Journal d'une Grisette, Fille de Marbre, César.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS. — La Fille du Diable, Feu sous la Cendre, 8 moins 1.
5 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS. — La Laponne, le Brasero, l'Eléphant, les Etudiants.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Les nouveaux souscripteurs dont l'abonnement partira du 1er janvier prochain, recevront avec le premier numéro de leur abonnement tout ce qui aura paru du roman de M. de Caudin, LES MEMOIRES DE MARIE CLAVEAU.

PARIS, 28 DÉCEMBRE.

Séance royale.

Aujourd'hui à une heure, le roi a quitté les Tuileries pour faire l'ouverture de la session des Chambres de 1847-1848.

Dès onze heures, une double haie militaire se prolongeait de la place de Bourgogne aux Tuileries, et empêchait la circulation. Un bataillon de chaque légion de la garde nationale de Paris s'alignait sur la droite du cortège ; un bataillon de chaque régiment de Paris était rangé sur la gauche. La foule était tenue à une longue distance de cette double haie par des détachements de gardes municipaux. La voiture du roi, celles de la reine et des princesses étaient escortées par des escadrons de garde nationale à cheval, de chasseurs et de hussards.

La décoration de la salle était à peu près celle des années précédentes.

L'arrivée de la reine et de la duchesse d'Orléans dans la tribune des princesses a été saluée par des *vivats*.

Tous les bancs de la Chambre ont été successivement occupés, à droite par MM. les pairs en habit brodé, à gauche par MM. les députés, qui arrivaient lentement.

La tribune diplomatique était pleine et étincelait de costumes brodés et de décorations brillantes.

Le maréchal Bugeaud, dont la petite tenue se distinguait des riches uniformes de ses collègues, ne faisait pas partie du cortège de M. le maréchal-général duc de Dalmatie, et occupait l'attention par les prévenances dont il était l'objet de la part de MM. les ministres.

Le roi, en uniforme de lieutenant-général de la garde nationale, est entré dans la salle accompagné de trois de ses fils, M. le duc de Nemours, M. le prince de Joinville et M. le duc de Montpensier.

A plusieurs reprises, les cris *Vive le roi !* se sont fait entendre. Le roi est monté d'un pas ferme sur le trône élevé sur le bureau de la présidence, et, après avoir salué et remercié du geste l'assemblée, a prononcé d'une voix un peu enrouée le discours suivant :

Messieurs les pairs, messieurs les députés,

Je suis heureux en me retrouvant au milieu de vous, de n'avoir plus à déplorer les maux que la cherté des subsistances a fait peser sur notre patrie. La France les a supportés avec un courage que je n'ai pu contempler sans une profonde émotion. Jamais dans de telles circonstances l'ordre public et la liberté des transactions n'ont été si généralement maintenus. Le zèle inépuisable de la charité privée a secondé nos communs efforts. Notre commerce, grâce à sa prudente activité, n'a été que faiblement atteint par la crise qui s'est fait sentir dans d'autres Etats. Nous touchons au terme de ces épreuves. Le ciel a béni les travaux des populations, et d'abondantes récoltes ramènent partout le bien-être et la sécurité. Je m'en félicite avec vous.

Je compte sur votre concours pour mener à fin les grands travaux publics, qui, en étendant à tout le royaume la rapidité et la facilité des communications, doivent ouvrir de nouvelles sources de prospérité. En même temps que des ressources suffisantes continueront d'être affectées à cette œuvre féconde, nous veillerons tous, avec une scrupuleuse économie, sur le bon emploi du revenu public, et j'ai la confiance que les recettes couvriront les dépenses dans le budget ordinaire de l'Etat qui vous sera incessamment présenté.

Un projet de loi spécial vous sera présenté pour réduire le prix du sel et alléger la taxe des lettres dans la mesure compatible avec le bon état de nos finances.

Des projets de loi sur l'instruction publique, sur le régime des prisons, sur nos tarifs de douane, sont déjà soumis à vos délibérations. D'autres projets vous seront présentés sur divers sujets importants, notamment sur les biens communaux, sur le régime des hypothèques, sur les monts-de-piété, sur l'application des caisses d'épargne à de nouvelles améliorations dans la condition des classes ouvrières. C'est mon vœu constant que mon gouvernement travaille avec votre concours, à développer en même temps la moralité et le bien être des populations.

Mes rapports avec toutes les puissances étrangères me donnent la confiance que la paix du monde est assurée. J'espère que les progrès de la civilisation générale s'accompliront partout de concert entre les gouvernements et les peuples, sans altérer l'ordre intérieur et les bonnes relations des États.

La guerre civile a troublé le bonheur de la Suisse. Mon gouvernement s'était entendu avec les gouvernements d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie, pour offrir à ce peuple voisin et ami une médiation bienveillante. La Suisse reconnaîtra, j'espère, que le respect des droits de tous et le maintien des bases de la Confédération helvétique peuvent seuls lui assurer les conditions durables de bonheur et de sécurité que l'Europe a voulu lui garantir par les traités.

Mon gouvernement, d'accord avec celui de la reine de la Grande-Bretagne, vient d'adopter des mesures qui doivent parvenir enfin à rétablir nos relations commerciales sur les rives de la Plata.

Le chef illustre qui a longtemps et glorieusement commandé en Algérie a désiré se reposer de ses travaux. J'ai confié à mon bien-aimé fils, le duc d'Aumale, la grande et difficile tâche de gouverner cette terre française. Je me plais à croire que, sous la direction de mon gouvernement, et, grâce au courage laborieux de la généreuse armée qui l'entoure, sa vigilance et son dévouement assureront la tranquillité, la bonne administration et la prospérité de notre établissement.

Messieurs, plus j'avance dans la vie, plus je consacre avec dévouement au service de la France, au soin de ses intérêts, de sa dignité, de son bonheur, tout ce que Dieu m'a donné et me conserve encore d'activité et de force. Au milieu de l'agitation que fomentent des passions ennemies ou aveugles, une conviction m'anime et me soutient : c'est que nous possédons, dans la monarchie constitutionnelle, dans l'union des grands pouvoirs de l'Etat, les moyens assurés de surmonter tous ces obstacles et de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels de notre chère patrie. Maintenons fermement, selon la charte, l'ordre social et toutes ses conditions. Garantissons fidèlement, selon la charte, les libertés publiques et tous leurs développements. Nous transmettrons intact, aux générations qui viendront après nous, le dépôt qui nous est confié ; et elles nous béniront d'avoir fondé et défendu l'édifice à l'abri duquel elles vivront heureuses et libres.

Ce discours du trône n'est pas insignifiant.

Il signifie deux choses importantes :

1° Que le ministère éprouve une certaine honte de sa politique des six derniers mois, puisqu'il essaie d'en déguiser les actes malheureux et les tendances rétrogrades sous le vague des périphrases ;

2° Que ce ministère s'est décidé, au dernier moment et dans son propre intérêt, à rendre hommage à la nécessité des réformes et à la sollicitude toute particulière que réclament les classes ouvrières.

Constater ces deux points, c'est reconnaître que nos ministres, malgré tous leurs efforts de séduction et de corruption, se voient forcés de sacrifier à la peur de l'isolement au dedans comme ils ont sacrifié à la peur de l'isolement au dehors.

Il ne serait pas impossible que cette préoccupation timorée, qui les a mis à la remorque des puissances absolutistes dans nos relations extérieures, les mît à la remorque des idées de progrès dans les efforts qu'ils doivent faire, à l'intérieur, pour conserver une majorité *satisfaite*.

Si l'hypocrisie est un hommage à la vertu, la vertu elle-même devient souvent un expédient habile.

Cependant, le discours du trône tout entier ne peut être pris que pour un éloquent appel aux gens crédules. Il ressemble à tous les éloquents plaidoyers par lesquels M. Guizot est parvenu à étouffer sous de libérales et pompeuses théories, les actes les plus déplorables, les accusations les plus fondées, et à fournir des prétextes à sa majorité. Il rappelle les promesses de Lisieux qui furent si opportunes à la veille des élections générales. Aujourd'hui, comme alors, il s'agit de regagner la crédulité publique ou de périr. Il faut persuader un instant aux esprits faibles [illegible] honnêtes qui forment les appoints des majorités douteuses que la persévérance de leur concours est devenue la seule condition d'un meilleur état de choses. Quitte à susciter ensuite vingt prétextes d'immobilité ou d'ajournement dès que la situation aura cessé d'être critique.

Nous ne saurions prédire si l'expédient du discours du trône réussira demain à la Chambre comme il a réussi l'année dernière à Lisieux. Le ministère a mieux sondé que nous la profondeur des faiblesses humaines. En ce qui nous concerne, nous dirons franchement qu'en prenant même au sérieux les concessions faites par le discours du trône à la conscience publique, en supposant que les projets de loi rédigés, *in extremis*, par le ministère sur le prix du sel, sur la taxe des lettres, sur les biens communaux, sur le régime d'hypothèques, les monts-de-piété et les caisses d'épargne, aboutissent à un résultat positif dans la session actuelle, nous désirons les voir soutenus et discutés sous les auspices de toute autre administration que celle qui nous gouverne. Des hommes

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 29 DÉCEMBRE 1847.

MÉMOIRES DE MARIE CLAVEAU (1)

SÉMINARISTE.

V.

HÉLÈNE ET SON PÈRE.

Hélène de Miran était fille de M. Gaillard, petit gentilhomme berrichon, qui, chassé jeune de son pays par la pauvreté, avait perdu sa femme et trouvé sa fortune aux colonies. En vrai nabab, il s'était consolé de la mort de l'une par l'énorme prospérité de l'autre, et n'avait songé à quitter ses plantations qu'au conseil de la crainte. Ce fut à l'époque où les nègres échangeant enfin la condition de bestiaux contre la condition d'hommes, se décidèrent à considérer leur peau noire avec autant de respect que notre blanche peau. Ils prouvèrent même alors à notre monde surpris qu'ils étaient au besoin d'assez redoutables ennemis, pour des sauvages, et que les pays les plus civilisés fourniraient difficilement d'aussi féroces vainqueurs.

Chassé d'Amérique par la fortune comme il l'avait été de France par la misère, M. Gaillard trouva moyen de regagner sa patrie, avec tous ses trésors et sa fille, agée de deux ans. Aussitôt débarqué, il s'enfonça dans le tranquille Berry, et fit acquisition d'une modeste demeure située aux bords du Cher, dans la commune de Saint-Christophe.

C'est une contrée à part, que le souffle des révolutions enveloppa toujours sans l'atteindre. Ses paisibles habitants regardent le 10 *août* comme un des jours les plus chauds de l'année, 93 comme une époque où la moisson fut bonne, les *journées de septembre* comme la saison du labourage ; enfin, nos dates les plus néfastes ou les plus glorieuses, comme des saints plus ou moins vénérables du calendrier. Ils n'ont pas encore aujourd'hui cessé de payer dîme ou corvée à une espèce de seigneur aussi lettré qu'eux-mêmes ; et j'ai vu de mes propres yeux dans un de leurs manoirs, une image grossière de Louis XIV qu'ils appellent le roi, et qu'ils saluent de père en fils avec un respect héréditaire.

C'est là qu'Hélène grandit vite aux bras de sa nourrice Marguerite, négresse pleine de force et de dévouement que le nabab avait coutume d'appeler ***Marguitone*** et les paysans ***Margoton***.

La petite Américaine eut pour premier maître et pour premier ami le desservant de Saint-Christophe, digne homme qui lui apprit de bonne heure à nourrir les indigents, à soulager les malades, à marier les filles pauvres et à fraterniser avec les orphelins. Son père lui laissait toute licence à cet égard. Il voyait dans son enfant la maîtresse d'une petite colonie, et son amour-propre de père et de planteur était flatté. Au reste, il ne faisait rien que tout contrôler, gronder et battre même quelquefois ses esclaves blancs, préparer son grog et fumer dans une pipe monumentale.

Cet homme, avec un fond de bonté naturelle, gâté par le despotisme, enfant de l'or et de l'Amérique, était devenu insupportable pour tout le monde, excepté pour sa fille, qu'il préférait à un troupeau de vingt mille noirs.

Il commençait à s'ennuyer un peu de son bonheur et attendait avec impatience le retour d'un gouvernement ***stable***, pour hasarder son opulence sur un théâtre plus brillant et plus conforme à ses goûts emphatiques. Dans l'une de ses fréquentes excursions à Bourges, il apprit que l'***usurpateur*** faisait bonne mine à la noblesse. Aussitôt mon nabab, qui se tenait pour noble autant que riche, depuis qu'il avait vu deux mille esclaves trembler à ses genoux, se dirigea sur Bourges avec sa fille et ses trésors. Une fois installé, il rompit son jeûne avec fureur et ne mit pas un mois à fatiguer la ville entière de son luxe effréné. Il avait conservé son costume et ses diamants de gentilhomme des colonies, ses manières d'un autre siècle, et s'était fait un caractère moitié bâton, moitié madrigal. Il était alors âgé d'une cinquantaine d'années.

Hélène avait treize ans.

Tout en aimant avec passion sa fille unique, M. Gaillard exigeait d'elle une obéissance aveugle et n'avait pas grand peine à l'obtenir. En effet, le caractère d'Hélène étant par bonheur aussi souple que celui du planteur était raide, la douce enfant pliait sans effort sous le joug paternel.

En arrivant dans la capitale du Berry, M. Gaillard voulut fournir à cette ville orgueilleuse une jeune personne qui éclipsât toutes les autres par sa fortune comme elle les éclipsait déjà par sa beauté. Alors il accabla ce tendre esprit de vaines études, de sciences superficielles et d'arts incomplets. Hélène, à quinze ans, savait à merveille grimacer un portrait, accoupler deux rimes, traduire l'Arioste, Camoëns, Milton, Lessing et Cervantes à contre-sens ; gratter une guitare, danser, broder, faire des charades et des confitures, des cartes géographiques et des gâteaux feuilletés. En un mot, elle aurait pu passer, en province, pour une demoiselle accomplie, si la justesse de son esprit, la simplicité de son cœur, la grâce native de sa personne et un vrai talent musical ne l'eussent mise au-dessus de cette ridicule célébrité.

Cependant, soit que nul ne se crût assez riche pour lever les yeux jusqu'à une aussi puissante héritière, soit que le tyrannique nabab semblât un beau-père décourageant, aucun prétendant ne s'était encore avancé vers la jeune fille, lorsqu'un matin, à déjeuner, l'autocrate américain daigna la prévenir qu'il la mariait dans huit jours. Habituée au système passif, la soumise fiancée ne demanda pas même le nom de son futur, et, le jour prescrit, elle donna sa main, sa dot et sa jeunesse...... à un vieux comte, qui, ruiné par la Révolution et déconsidéré par la République, s'était trouvé dans l'obligation d'aller se faire mutiler enfin par la victoire.

C'est au lit des malades que la nouvelle mariée avait appris tous ses devoirs d'épouse. Elle s'en acquitta six mois avec la compassion et la charité dévouée dont elle avait donné tant de preuves aux laboureurs de Saint-Christophe.

Ce beau mariage n'eut donc pas de résultats.

Le ***triste enfant de Mars***, comme l'appelait son beau-père, mourut après avoir été l'aïeul et non l'époux, le protégé et non le protecteur d'Hélène.

Ainsi, Mme de Miran se vit à seize ans héritière d'une croix d'honneur, d'un sabre d'honneur, d'un titre sans honneur et d'une dette assez honorable.

La race des époux est moutonnière : un de perdu en amène cinquante qui se disputent sa succession. La jeune et jolie veuve ne tarda pas à se voir *assiégée par les amours*, suivant l'expression de M. Gaillard. Mais sa première épreuve du mariage l'encourageait médiocrement à en tenter une seconde. En conséquence, elle osa déclarer à son père qu'elle souhaitait pour unique époux le malheur, et qu'elle avait résolu de consacrer sa vie à soigner l'humanité plutôt qu'un homme.

Le despote, un peu confus de son premier succès négatif, n'eut garde, pour le moment, de contrarier un tel dessein, se réservant toutefois de le modifier sans scrupule, si plus tard il jugeait que cela fût à propos. Nulle tentative de sa part ne lui réussit mieux par la suite, car les choses en étaient encore là quand je vis Mme de Miran. Agée alors de trente-deux ans, elle en paraissait vingt, et brillait de tout l'éclat de sa beauté créole.

C'est elle qui me donna tous ces détails, sous une forme à la vérité moins railleuse, lorsqu'elle s'attachait à charmer par de doux entretiens l[illegible] ma convalescence.

E[illegible] une terreur si respectueuse que je fus obligé de [illegible] une foule de détails touchant ce caractère si[illegible]

[illegible] l'on s'empressait de cacher mes potions dès que [illegible] dans ma chambre. Il demandait de suite si son o[illegible]. Marguerite alors était obligée de répondre a[illegible] Hélène rougissait et se détournait sans réponse.

(1) Voir les numéros des 22, 23, 24 et 25 décembre.

[illegible]
réussira peut-être à faire passer sa politique en Suisse et en Italie; mais ce ne sera certainement pas sans que cette politique ait été rudement qualifiée, flétrie et condamnée par tous les gens de cœur du parlement. Si le grand ministre du règne se résigne à demeurer au pouvoir après le juste arrêt que prononcera sur ce point l'opposition la plus consciencieuse et la plus modérée, il aura du moins perdu toute autorité morale dans le pays.

Quoi qu'il en soit, l'orgueil de l'aheurtement conservateur cède et s'humilie. Un hommage est rendu par la bouche du roi à *la nécessité de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels de notre chère patrie; de développer en même temps la moralité et le bien-être des populations; d'assurer les progrès de la civilisation générale partout de concert entre les gouvernements et les peuples, sans altérer l'ordre intérieur et les bonnes relations des Etats.* Malgré le vague et l'élasticité des termes, ce sont là des paroles qui engagent et qui font cesser forcément l'enraiement systématique du pouvoir. La pente du progrès est irrésistible; un premier pas irrésolu et craintif doit en déterminer d'autres plus importants et plus rapides. Il n'y a de dangereux sur cette pente que l'aveuglement et la résistance absolue. Loin de croire, comme le *Journal des Débats*, que cette pente conduit le gouvernement à un abîme, nous croyons que lui seul peut, en la descendant à la tête des peuples, éviter les catastrophes et les chutes.

Les mots annoncent les idées comme les idées annoncent les faits. Dans l'année qui s'achève, un hommage à la nécessité des améliorations sociales est sorti de la bouche du roi comme de celle des orateurs politiques et constitutionnels des banquets. Cela doit être au moins considéré comme une bonne augure pour le nouvel an.

La Chambre des députés se réunira demain 29, en séance publique, à une heure. Voici son ordre du jour :

Tirage des bureaux, réunion dans les bureaux, organisation des bureaux, examen des pouvoirs, scrutin pour la nomination du président, des vice-présidents et du secrétaire.

On sait que l'organisation des bureaux est une opération des plus importantes au début de la session, puisque c'est sous cette organisation qu'a lieu la nomination des commissaires de l'adresse. Nous espérons que MM. les membres de l'opposition seront aussi exacts que les membres de la majorité.

Aujourd'hui une assemblée très nombreuse des habitants des [illegible] de la rive gauche a eu lieu à la salle Saint-Jean, de l'Hôtel-de-Ville.

Lecture a été donnée de deux pétitions, l'une adressée à M. le ministre des travaux publics, pour demander la suspension de l'adjudication des travaux de raccordement du chemin de Versailles, rive droite, sur celui de la rive gauche; l'autre pour rappeler aux Chambres les droits de la rive gauche à avoir la tête du chemin de l'Ouest, conformément aux engagements primitifs de l'administration et au texte de la loi du 21 juin 1846.

Ces deux pétitions ont été en un instant couvertes de signatures.

Réponse au Moniteur de l'Armée.

Bien que nous ayons déjà relevé les étranges assertions du *Moniteur de l'Armée*, qui croirait le soldat dégradé par des travaux productifs, nous sommes heureux de publier sur cette question un article dont l'auteur appartient à l'armée. Nos adversaires [illegible]

Nous vous devons une réponse. A la rigueur nous pourrions vous la refuser. Mais nous aimons la discussion, et, puisque vous nous offrez une nouvelle occasion de développer nos principes, de mettre en lumière nos convictions, nous allons essayer de faire bonne justice, en passant, des curieux sophismes dont vous régalez vos lecteurs.

Dans l'article en trois colonnes que vous consacrez à l'examen de l'emploi de l'armée aux travaux publics, nous lisons ce qui suit :

« Tels sont, disions-nous, dans la série d'articles que nous publiâmes, il y a trois ans, sur la question (à l'occasion du savant et si judicieux ouvrage du général Oudinot), telles sont les conditions où se trouvent aujourd'hui renfermées les travaux confiés au zèle patriotique de notre brave armée d'Afrique. »

Nous désirions connaître l'auteur de cette série d'articles. Nous avons feuilleté le *Moniteur* de 1844, et nous avons effectivement trouvé un compte rendu de l'ouvrage du général Oudinot, signé Merson.

C'est donc à M. Merson que nous devons une réponse. Si nous avons bonne mémoire, M. Merson a mis la théorie de l'ordonnance en chansons. On trouve dans le petit volume de vers qu'a publié ce journaliste ministériel des couplets d'une espèce particulière. Nous donnerons prochainement à nos abonnés un échantillon du savoir-faire poétique de notre adversaire. En attendant, laissons les petits vers du rédacteur-poète moisir sur les rayons du libraire, et répondons à son article du 21 décembre.

M. Merson dit que pour nous l'application de l'armée aux travaux publics est une affaire de culte et de propagande. Il ne se trompe certainement pas. Il cite un passage d'un article de notre journal, dans lequel nous nous exprimons ainsi :

« La France tient constamment sous les drapeaux 550 mille hommes, tous robustes, bien constitués. Ces hommes s'ennuient ou même se dépravent dans la vie de garnison. Ils se déshabituent du travail; ils désapprouvent le métier qu'ils commençaient à exercer avec profit lorsque le sort est venu réclamer les sept plus belles années de leur vie. Pourquoi la paix n'utiliserait-elle pas, dans l'intérêt propre comme dans l'intérêt général, ces têtes, ces bras, ces muscles que la Providence ne destinait pas à l'inaction, et qui n'ont d'activité efficace que pour la guerre? Appliquons donc à nos travaux publics toute cette force, toute cette intelligence aujourd'hui perdues.

» Soldats! à la pioche, à la truelle, à l'enclume, reboisez les montagnes, endiguez les fleuves, irriguez les vallées... Ne dédaignez pas d'imiter ces légions romaines dont la renommée ne périra qu'avec le monde. »

Après avoir cité ce passage, M. Merson ajoute :

« Nous demandons, s'il est possible d'accumuler en moins de lignes plus d'idées fausses sur notre profession, plus de préjugés injustes et dégradants, plus d'inconvenantes prétentions, nous dirons même plus d'oubli de services rendus, plus de révoltante ingratitude? »

Tudieu! cher chansonnier, comme vous y allez! Parce que vous avez mis la théorie de l'ordonnance en chansons, vous vous croyez autorisé à faire des incartades qui ne sont pourtant plus de votre âge.

Nous disons : Les soldats s'ennuient. — Vous nous répondez : Rien n'est plus faux. — C'est excessivement impoli, même pour un rimeur.

Les soldats s'ennuient. Comment ne s'ennuieraient-ils pas? Quel attrait peuvent avoir pour eux les travaux futiles auxquels ils sont employés? Est-ce en les exerçant aux différentes manières de rouler une courroie, de plier une couverte, de nettoyer une schabraque, de polir un bouton d'assemblage; est-ce en leur faisant répéter pendant sept ans les mêmes théories, les mêmes manœuvres; est-ce en développant les forces du corps au détriment de celles du cœur, que vous croyez parvenir à désennuyer le soldat?

Il ne s'ennuie pas, dites-vous? Mais, ce qui prouve le contraire, c'est son impatience à attendre le mois, le jour, l'heure de sa libération. Comparez le soldat qui arrive au soldat qui est à la veille de rentrer dans ses foyers : le premier est triste, ennuyé, malheureux; le deuxième est gai, heureux comme l'oiseau en cage à qui on rend la liberté.

« Mais nos soldats s'améliorent, se moralisent sous le drapeau; ils [illegible]

[illegible] nos rangs que des manouvriers, que des goujats? »

Chansonnier, vous êtes injuste, vous êtes ingrat. Ils étaient donc des goujats les soldats qu'Henri IV employait, sous son règne, à des travaux de fortifications, de routes, de canaux, d'aqueducs? Ils étaient donc des goujats ces 6 000 soldats qui furent occupés pendant cinq ans au creusement du canal de Briare, sous la direction d'Evrard, de Bar-le-duc, le premier ingénieur de son temps? Ils étaient donc, ô chansonnier, des goujats, rien que des goujats les soldats des victorieuses demi-brigades que Bonaparte employait à creuser le canal de l'Ourcq? Et nos soldats d'Afrique, et ceux du génie et de l'artillerie, si braves au feu, si adroits au chantier, ce ne sont donc que des goujats?

Ah! pour le coup, rimeur, convenez que vous abusez un peu trop de la liberté de la chanson? Momus vous permet d'agiter ses grelots, mais non pas de manière à faire prendre en grippe sa marotte.

Vous prétendez « que, si les enfants de l'aristocratie lettrée, écrivant dans la *Démocratie pacifique*, étaient tenus comme de simples manœuvres, au service personnel, ils montreraient moins d'ardeur à s'écrier : Soldats à la pioche, à la truelle! »

Vous les connaissez bien mal, ô rédacteur ministériel, « *ces enfants de l'aristocratie lettrée.* » Il en est qui ont porté comme vous le frac et l'épée. *Ces enfants* ont autant de respect que vous pour nos illustrations guerrières, autant d'admiration que vous pour les conquêtes glorieuses accomplies à la pointe de nos baïonnettes.

Ces enfants ont un grand tort à vos yeux, c'est de penser que le temps est venu où les idées de fraternité et d'association doivent remplacer les idées de guerre et de destruction. Ils ont un autre tort à vos yeux, c'est de vouloir substituer dans l'armée le travail attrayant au travail pénible et improductif auquel on la soumet; c'est de vouloir améliorer le sort du soldat dont la vie est si digne de pitié!

Accusez les donc, renouvelez contre eux vos paradoxes, ô poétique disciple du Dieu de la folie, car, les *enfants* de l'aristocratie lettrée de la *Démocratie pacifique* ne cesseront de répéter, au risque de vous déplaire, « que le jour où les chefs de l'armée, et après eux les soldats, auront admis que les mots service public, utilité générale confèrent des titres de noblesse à tous les travaux, le jour où sincèrement réconciliés avec les œuvres utiles de la paix, les officiers voudront diriger les soldats sur les nouveaux champs de manœuvres qui leur seront ouverts, le principal obstacle à l'emploi utile de l'armée aura disparu. »

Les enfants de l'aristocratie lettrée de notre journal ne sont pas les seuls qui partagent nos convictions au sujet de la transformation de l'armée en armée de travailleurs. Dans le nombre des hommes dévoués aux idées de progrès, pourquoi n'avez-vous pas fait figurer M. F. Durand, auteur des tendances pacifiques? C'était à lui qu'il fallait répondre, et non à nous qui ne vous avions rien dit. Quoi! pas un mot de réponse à M. F. Durand, qui vous dit, à propos d'un article du *Moniteur* où vous le mettez personnellement en cause : « Est-il bien qu'un journal rédigé sous le souffle ministériel s'éloigne de ce langage mesuré qui devrait être l'apanage du pouvoir? Pas un mot, pas un seul mot de réponse à un officier qui vous dit avec cette voix du cœur qui ne trompe jamais :

» Sommes-nous donc si coupables ou si ridicules de soutenir de telles pensées, d'être leur constant interprète dans l'armée [illegible], comme le dit l'écrivain du *Moniteur de l'Armée*. Nous sommes constants dans nos convictions, malgré le tort qu'elles nous ont fait aux yeux prévenus de quelques généraux. Nous n'avons point crié un jour : vive le roi! le lendemain : vive la ligue! selon l'intérêt du moment. Nous ne disons pas, selon les gens à qui nous voudrions plaire : Je suis oiseau, voyez mes ailes! je suis souris, vivent les rats! Nous avons le malheur, c'en est un aujourd'hui, de n'avoir qu'une conscience et qu'une voix. »

Pourquoi n'avez-vous pas répondu à ces paroles sévères et justement méritées? C'est qu'il vous a paru plus facile sans doute d'attaquer un journal qui ne reçoit pas le vôtre que de répondre directement au *Spectateur militaire*, que vous aviez attaqué et qui s'est

---

Je la voyais même éprouver en ces moments une gêne si délicate, que je n'eusse jamais osé lui demander le moindre éclaircissement à ce sujet. Du reste, M. Gaillard ne tarda guère à m'informer par sa conduite qu'il s'était fait médecin en ma faveur. Je vis qu'il écrivait de bonne foi des ordonnances qui ne devaient point être suivies. Je vis que pour le laisser dans une erreur qui caressait agréablement une manie générale, sa fille, sous le plus profond mystère, lui opposait, Dieu merci, un vrai médecin, qui me visitait la nuit, et dont je suivais réellement le régime. Toutefois, le nabab ne laissait pas d'admirer la vertu de ses remèdes, tandis que je me félicitais chaque jour de la fraude pieuse qui m'en avait préservé.

Ce vieillard présomptueux mettait continuellement la condescendance de sa fille à d'aussi rudes épreuves; comme il croyait tout pouvoir, il croyait tout savoir. Il passait dans son propre jugement pour la plus parfaite image de Dieu, et je m'aperçus bien vite qu'il n'admirait pas moins ses connaissances musicales, agricoles, théologiques, architecturales, politiques et littéraires que son génie médical. Il était si intimement convaincu à cet égard, que ma guérison ne l'étonna pas le moins du monde, et qu'il parut même un jour regretter qu'on ne m'eût pas ramassé mort; auquel cas, la cure lui eût véritablement fait plus d'honneur.

Quoi qu'il en soit, j'allais de mieux en mieux, et déjà ce n'était plus la peine de me veiller la nuit. Enfin, le docteur annonça que j'étais de force à me lever.

Ce fut un jour de triomphe et de joie pour Hélène, un jour de douleur et d'abattement pour moi. Où elle voyait le retour de ma santé, je voyais la perte de mon bonheur; où elle voyait la fin de ma souffrance, je voyais le commencement d'un autre mal dont je mesurais avec effroi l'étendue. En vain ma charmante garde-malade m'offrit l'appui de son bras pour me guider jusqu'à mon balcon; je n'étais point sensible aux faveurs de ma gracieuse béquille; en vain ses mains délicates traînèrent jusqu'à moi le fauteuil où je devais m'asseoir; en vain elle plaça sous mes pieds un carreau moelleux; en vain me fit-elle un oreiller de son épaule; en vain chercha-t-elle plusieurs fois dans mes yeux un sourire ou même un signe d'intelligence qui la payât de ses mille attentions; mon cœur était gonflé de tristesse; la reconnaissance me devenait pesante et j'eus le chagrin de la sentir changer graduellement en une poignante ingratitude. Je maudis tout bas les cruels bienfaits de ma protectrice; je l'accusai de ne m'avoir pas laissé mourir avant de m'avoir fait connaître et le bonheur de vivre auprès d'elle, et le malheur de la quitter.

Je passai toute la journée dans une angoisse inexprimable. De temps en temps, Hélène me regardait avec douceur, me parlait affectueusement, et je n'avais pas la force de lui répondre. Tout ce qu'elle put obtenir, ce fut l'assurance que mes douleurs physiques n'étaient pas revenues.

Enfin, le soir, elle me demanda formellement la cause de ma tristesse. Je fondis en larmes à cette question et demeurai longtemps sans autre faculté que celle de pleurer.

Premières larmes de ma vie, vous fûtes pour moi le signal de quelques félicités et de souffrances sans nombre. Vous séchâtes bien vite. Que n'en puis-je dire autant de toutes les larmes qui vous ont succédé! O premières larmes de ma vie! que plus tard vous me semblerez douces, quand j'aurai lieu de vous rapporter à des maux plus amers! Que vous me semblerez puériles et superflues, quand mes yeux auront vu de sérieuses infortunes et d'importants chagrins! Que vous me semblerez honteuses même, quand la misère infinie de l'humanité aura pris dans mon âme la place qu'occupaient alors de personnelles douleurs!

Hélène prit mes deux mains et, renonçant à me consoler, elle se mit à pleurer avec moi. Cet argument me calma plus aisément que tout le reste. Quand je vis ma consolatrice plus désolée que moi, je trouvai enfin le courage de lui dire :

— Hélas! madame, vos bontés m'ont fait oublier mon malheur, ou plutôt je m'aperçois seulement aujourd'hui que je suis un être bien faible et bien misérable.

— Que voulez-vous dire, s'écria-t-elle aussitôt, Marie? que vous manque-t-il? Parlez, je vous en supplie. Ce que vous désirez n'est-il pas en mon pouvoir, ou craignez-vous que je puisse vous refuser quelque chose?

— Ne parlez pas ainsi, repris-je, madame, que me manque-t-il chez vous? Comme vous le dites, ai-je eu le temps de former un désir depuis que j'habite sous votre toit? Hélas! vos bienfaits m'ont empêché sans cesse de penser à tout autre chose qu'à vous bénir, et j'ai oublié ici jusqu'à mes devoirs les plus sacrés.

— Je vous entends, monsieur, mais tranquillisez-vous; j'ai fait prévenir la supérieur de votre séminaire; il sait où vous êtes, et vos parents sans doute...

— Je n'ai point de parents, madame, interrompis-je.

— Point de parents! reprit-elle avec une surprise douloureuse. Ah! pauvre Marie! Si jeune et déjà si malheureux! Pardonnez-moi si j'ai ouvert sans le savoir une plaie qui doit à peine être fermée. Vous pleuriez votre mère hélas! et moi...

— Je n'ai jamais connu ma mère.

— Jamais! J'ai donc trouvé un cœur aussi privé que le mien! Ah! cher Marie, c'est une bien triste joie que vous me faites éprouver, mais c'est une joie dont je ne puis me défendre. Dieu nous devait cette fraternité de douleur pour nous prêter mutuellement le secours de nos larmes.

— Vous vous méprenez, madame, sur la cause de mes pleurs.

— Quoi donc? votre père vous a-t-il abandonné le dernier?

— Je n'ai jamais connu mon père.

— Orphelin dès le berceau! Ah! Marie!

Ici les sanglots étouffèrent la voix d'Hélène; elle se rapprocha de moi, et, après quelques moments de silence, elle reprit avec un accent et un regard que je n'oublierai jamais.

— Ainsi votre supérieur était votre unique ami?

— Le supérieur, m'écriai-je avec feu, est un [illegible], et c'est lui qui m'a fait fuir le séminaire.

Je remarquai que ces paroles la frappaient d'un étonnement qui n'était pas sans horreur.

— Oui, madame, poursuivis-je de plus en plus agité, j'avais un ami et le supérieur me l'a enlevé. C'était un noble cœur, je le sens aujourd'hui, et le supérieur l'a éloigné de moi parce qu'il était mon ami, mon protecteur, mon guide et mon père. Et cet homme j'ai pu l'oublier. Oui, madame, c'était pour le chercher que j'avais pris la fuite; je voulais le retrouver, vivre et mourir avec lui; mais vos bontés m'ont enivré. Je ne sais quel fatal bonheur a égaré ma mémoire. O misérable ingrat! comment ai-je pu être si heureux quand Brantôme était dans la détresse? Comment ai-je pu trouver tant de plaisir à la faiblesse qui me retenait près de vous, quand j'aurais dû prier Dieu de centupler mes forces pour chercher en tous lieux mon ami? Comment puis-je encore éprouver tant de terreur à la pensée de vous perdre, quand ma conscience et mon devoir m'appellent loin de vous?

En parlant ainsi, ma poitrine se brisait, j'étais aveuglé par mes larmes, j'étais suffoqué, accablé tout à la fois de honte, de douleur et de volupté. Je rougissais de mon ingratitude, je gémissais de la perte que j'allais faire, et j'éprouvais une folle jouissance à raconter mes douleurs. J'aurais continué plus longtemps peut-être si Hélène ne m'eût arrêté en m'attirant sur son cœur.

Un étrange frisson parcourut tout mon corps, et je sentis frémir jusqu'à mes cheveux. Mes larmes se glacèrent, ma respiration s'arrêta, je me redressai convulsivement enlevant Hélène dans mes bras, puis je retombai à ma place affaibli, étonné, muet, aveugle et sourd. Un instant après je revins à moi. Hélène avait disparu.

JULES DE CAUDIN.

(*La suite à demain.*)

M. H. Prevost, chef du service sténographique de la Chambre des pairs publie depuis quelque temps un recueil judiciaire, le *Sténographe du Palais* (34 bis, rue du Bac), destiné à reproduire les plaidoyers des avocats dans les causes remarquables. Les deux dernières livraisons contiennent les plaidoyers de MM. Baroche et Chaix-d'Est-Ange dans l'affaire Mortier, sténographiés par M. H. Prevost lui-même.

ces du *Moniteur de l'Armée*.

Poursuivi, écrasé par l'implacable argumentation de la *Presse*, le *Journal des Débats*, à bout de sophismes et d'inventions, s'écrie aujourd'hui dans son comique désespoir, que « la *Presse* est devenue *presque communiste* ! »

Banquet réformiste de Rouen.

La manifestation réformiste de Rouen a eu lieu le 25 décembre.

La salle de Tivoli-Normand, où a eu lieu la manifestation, était brillamment décorée. Au milieu de faisceaux de drapeaux, on avait placé les inscriptions suivantes : A la souveraineté nationale ! — A la réforme électorale et parlementaire ! — A la probité politique ! — A l'union du peuple ! — A la révolution de 1789 ! — A la révolution de 1830 ! — A la presse indépendante !

Les portes ont été ouvertes à deux heures. L'ensemble de la réunion présentait 1,000 convives, dont 400 électeurs, parmi lesquels plus de 20 éligibles. Les autres citoyens étaient presque tous des fils ou des parents d'électeurs.

Parmi les invités se trouvaient MM. Desjobert, Osmont, Lavavasseur, Léfort Gonssollin, Larabit, Drouyn de Lhuys, Baroche, Crémieux, Beaumont (de la Somme), Gustave de Beaumont, Havin, Bethmont, D. Marquis, Chambolle, Duvergier de Hauranne, O. Barrot, Georges et Oscar Lafayette, députés; Sevaistre, ancien député; Denoyelles, maire de Neufchâtel et membre du conseil-général; Foy, délégué du comité central de Paris; Merruau, rédacteur du *Constitutionnel*; Degouve-Denuncques, rédacteur en chef du *Journal du Havre*, et les rédacteurs du *Journal de Rouen*.

Le banquet était présidé par l'honorable M. Senard, qui a porté le premier toast : « A la souveraineté nationale ! aux institutions fondées en 1830 ! »

Par M. Desjobert, député : « A la réforme électorale et parlementaire ! »

M. Duvergier de Hauranne a répondu à ce toast.

Par M. Desseaux : « A la réforme financière, à l'économie et au bon emploi des deniers publics ! »

Par M. Drouyn de Lhuys : « Au commerce et à l'industrie ! »

M. Levavasseur, député, a répondu à ce toast.

Par M. Justin, conseiller à la cour royale : « Aux classes laborieuses ! Aux institutions qui doivent leur faire obtenir l'éducation, le bien-être et les droits dont elles sont privées ! »

M. Bethmont, député, a répondu à ce toast.

Par M. Visinet, électeur : « A l'alliance des peuples ! »

M. Crémieux, député, a répondu à ce toast.

Par M. Gustave de Beaumont : « A la presse indépendante ! »

M. Cazavan, rédacteur du *Journal de Rouen*, a répondu à ce toast.

Par M. Germonière : « Au comité central de l'opposition du département de la Seine et aux députés réformistes ! »

Par M. Foy, délégué du comité central : « A la plus complète union de tout ce qui veut la réforme électorale et parlementaire ! »

Un discours de M. Odilon Barrot a terminé cette manifestation réformiste.

Une quête en faveur des pauvres a été faite dans cette réunion et a produit la somme de 2115 francs.

ALGÉRIE. — Position désespérée d'Abd-el-Kader. — Nous lisons dans l'*Akhbar* :

« Le courrier parti d'Alger mardi dernier pour Oran, était porteur de dépêches pressées du prince gouverneur-général pour M. de Lamoricière, commandant la province de l'ouest; arrivé à sa destination, il n'a pas trouvé le général, qui était à Nemours, et le bâtiment de l'état, *le Véloce*, qui se trouvait dans le port d'Oran, a été immédiatement expédié sur ce point, avec les missives apportées d'Alger.

» Nous ne savons si l'autorité supérieure a reçu des dépêches officielles du commandant de la province [illegible] *Véloce*, qui rentrait au port, le 18 au soir, après avoir rempli sa mission, au moment où *le Ténare* partait pour Alger sous le commandement de M. Poutié, capitaine de corvette, a transmis les nouvelles importantes que nous allons enregistrer.

» Abd-el-Kader, dont nous avons fait connaître, dans nos derniers numéros, la triste situation, se trouvant cerné avec sa déira, et dépourvu de toutes ressources, soit en vivres, soit en blé, soit en orge, a pris un parti désespéré. Ne voyant plus de salut que dans une tentative [illegible] attaque sur le camp le plus rapproché et qui était sous les ordres d'un des fils de l'empereur. Il a même, assure-t-on, dit aux Arabes sous ses ordres que ceux qui ne se sentiraient pas le courage de s'attacher à sa destinée étaient libres, et pouvaient aller se rendre aux Français !

» Enfin, il avait choisi la nuit du 11 au 12 décembre courant, pour attaquer le camp marocain. En effet, dès la soirée du 11, il mit en marche toute son infanterie, et la suivit bientôt à la tête de sa cavalerie, dans [illegible]. Il avait imaginé une ruse infernale pour [illegible] Marocains et profiter ensuite habilement de cette terreur. Il a [illegible] précéder de chameaux enduits de poix et de goudron, auxquels on devait mettre le feu aux approches du camp. Qu'on juge de l'effroi et du désordre qu'auraient pu causer ces animaux, se ruant enflammés sur les tentes et sur les soldats. Cette ruse, qui rappelle l'audace et la barbarie des anciens Numides, n'a heureusement pas eu tout le succès qu'en attendait son farouche auteur.

» Les fils de Muley-Abd-er-Rhaman, par d'habiles espions, avaient été instruits de toutes les dispositions d'Abd-el-Kader et s'étaient entendus pour déjouer ses projets. En arrivant au camp marocain, Abd-el-Kader se trouva complètement abandonné et s'imagina sans doute, dans sa haute vanité, que ses ennemis n'avaient pas osé l'attendre. Il mit le camp au pillage et attendit au lendemain pour continuer sa marche; mais quel ne dut pas être son effroi en voyant, au point du jour, toutes les hauteurs qui environnent le bas-fond dans lequel il se trouvait occupées par les Marocains.

» Cerné ainsi par des forces supérieures, il ne trouva d'autre moyen de salut, que de [illegible] ouverte la ligne qui l'enceignait, et s'élança résolument avec sa cavalerie pour opérer une trouée. Il y réussit, mais ce passage lui coûta cher, car il laissa sur le terrain environ 250 de ses plus braves cavaliers, parmi lesquels se trouvaient plusieurs chefs.

» Son intention était de se replier vers sa déira et de revenir vers les tribus sur lesquelles il croyait encore pouvoir compter, mais il s'aperçut bientôt que la direction qu'il avait prise l'en éloignait au lieu de l'en rapprocher [illegible] de revenir sur ses pas [illegible] coup de peine à regagner, avec le peu de monde qui lui restait, les bords de la Moulaya.

» On assure que sa déira a été pillée et faite en partie prisonnière; tout annonce donc que sa position personnelle est aujourd'hui complè- [illegible]

» Son frère Si-Haïd, qui était resté à la déira, a, dit-on, écrit également aux autorités françaises pour faire sa soumission. Rien ne prouve mieux que le prestige qui avait jusqu'ici entouré Abd-el-Kader est tombé pour jamais, et qu'il ne peut plus exercer une influence fatale sur les destinées de l'Algérie. »

Troubles à Reggio (Modène). — On écrit de cette ville à la *Patria* de Florence : « Lundi soir, 13 de ce mois, avait lieu la seconde représentation d'une traduction du *Mari à la Campagne*, de Bayard, où se trouvent de nombreuses allusions aux jésuites et gens rétrogrades. La représentation fut accueillie par des manifestations bruyantes de joie et de réprobation. On cria dans les entre actes : Vive l'Italie ! vive la ligue italienne ! vivent les réformes ! etc. Après le spectacle, la foule, agitée par toutes ses idées, continua ses démonstrations dans les rues, mais d'une façon tout-à-fait pacifique. Des sbires survinrent alors et se jetèrent sur la foule désarmée et dans laquelle les femmes étaient très nombreuses. Des hommes, des femmes furent renversés ; plusieurs reçurent des blessures graves. Les dragons ne faisaient aucune acception du sexe ni de l'âge. Les femmes et les enfants poussaient des cris effrayants. Deux petites filles s'égarèrent dans le tumulte et furent retrouvées pleurant. Un homme parvint à force d'énergie à soustraire sa femme aux outrages. Un jeune homme reçut un coup d'épée dans le ventre et tomba. Le lendemain, sa mère alla trouver le gouverneur, et, après lui avoir exposé le danger de son fils, elle ajouta : Je ne viens pas pour chercher la vengeance, parce qu'il est vil de la demander; je ne viens pas demander justice, car nous savons tous qu'il n'est fait justice à personne; mais je viens vous faire entendre les plaintes d'une mère dont le fils a été assassiné par les hommes que vous armez pour nous opprimer.

— Le même journal rapporte que la consulta de Rome a adopté définitivement son règlement intérieur et le Pape est disposé à le sanctionner. On sait que ce règlement consacre la publicité du compte-rendu des séances.

ESPAGNE. — Madrid, 22 décembre. Les bruits de modification ministérielle ont pris aujourd'hui plus de consistance. Il paraît certain que le conseil des ministres a décidé : 1° Que la démission donnée par M. Orlando, ministre des finances, serait acceptée ; 2° que le portefeuille des finances serait confié *ad interim* à M. Beltran de Lis, ministre de la marine. On croit que la *Gazette* annoncera demain officiellement ces résolutions ministérielles.

La question de l'accusation qui doit être formulée contre le ministère Salamanca continue de préoccuper les esprits. Il eût peut-être mieux valu que cette affaire fût assoupie.

Il vient d'être créé une capitainerie générale sur la côte d'Afrique. Ce poste nouveau est confié au général Antonio Ros de Olano.

FAITS DIVERS.

— M. le baron Girod (de l'Ain), président du comité du contentieux et vice-président du conseil d'État, est mort hier matin à la suite d'une maladie qui l'avait depuis quelques mois éloigné de ses travaux.

— M. l'abbé Monnet, dont la présence a causé à l'île Bourbon des troubles qui ont amené une collision sanglante entre la force armée et la population, vient d'arriver en France sur le *Pionnier*, relâché à Locmariaquer, et attendu chaque jour à Nantes.

— A l'occasion de l'ouverture de la session, des forces nombreuses ont reçu l'ordre de se rapprocher de Paris. On dit que ces forces, qui pourraient être rendues à Paris en quelques heures, et qui sont indépendantes de la garnison qui se trouve au grand complet, s'élèvent à environ 30,000 hommes.

— Nous savons de source certaine que conformément à des instructions émanées de la Place, l'ordre de crier vive le roi ! a été donné ce matin par tous les colonels aux détachements qui devaient former la haie sur le passage du cortège. On craignait apparemment que ce cri ne sortît pas spontanément des poitrines.

Nous demandons ce que devient la dignité de nos soldats et de nos officiers auxquels on commande... l'enthousiasme, c'est à dire le sentiment le plus libre et le plus volontaire de sa nature.

M. LE PRINCE DE JOINVILLE ET M. GUIZOT. — On lit dans un journal : « On raconte que M. le prince de Joinville avait manifesté l'intention de prononcer à la Chambre des pairs un discours destiné à faire le pendant de sa fameuse brochure. M. Guizot, informé de ce fait, se serait adressé au roi qui, tout en promettant d'intimer à son fils l'ordre de se taire, aurait répondu au ministre : « C'est vous qui avez jeté Joinville dans l'opposition. »

» Il paraît, du reste, que le prince amiral et le ministre se détestent cordialement, et voici à quelle occasion : En quittant dernièrement le commandement de l'escadre de la Méditerranée, S. A. R. a adressé au contre-amiral Trehouart une lettre destinée à être mise à l'ordre du jour de la flotte. Mais le contre-amiral, qui sait son Guizot par cœur, a pris sur lui de retrancher une partie de la lettre du prince qui concernait l'honneur du pavillon français, et faisait quelques allusions directes, mais peu flatteuses, à la politique extérieure du système. Le contre-amiral ayant informé le président du conseil de la liberté qu'il venait de prendre à l'égard du prince de Joinville, M. Guizot s'empressa de lui écrire pour le féliciter d'avoir *compris* et rempli son devoir. A cette nouvelle, le prince a manifesté un grand mécontentement. Il s'est plaint amèrement auprès du ministre de la marine, lequel s'est excusé en disant qu'il était complètement étranger à ce qui s'était passé. »

VOIE DE LA MALLE DES INDES. — Une première réunion des délégués des chemins de fer allemands a eu lieu, il y a quelques jours, à Vienne.

L'une des questions les plus intéressantes pour la France, qui a été agitée dans le sein de cette assemblée, composée de plus de cent membres représentant quarante administrations, a été celle qui concerne le passage de la malle des Indes par Trieste.

Le représentant du lloyd de Trieste a appelé l'attention toute particulière des représentants des chemins de fer allemands sur la nécessité, de la part des diverses compagnies, de s'entendre d'abord sur les mesures à prendre les plus propres à lever autant que possible les entraves qui s'opposent à la rapidité du parcours des convois en ce qui concerne, 1° la diversité des usages existants parmi les administrations des différents chemins de fer ; 2° la diversité des monnaies, qui changent en quelque sorte à chaque pas ; 3° enfin le visa des passeports dans chaque État. Cette dernière question présente surtout les plus graves difficultés.

Tout en reconnaissant que l'adoption des mesures propres à faire cesser ces difficultés était le seul moyen d'assurer aux chemins de fer

sait aux abords de Versailles, lui ait tenu ce langage : « Mon maître, tout cela est à vous. » M. Corbin ajoute à cette rectification de ce qu'il appelle une ineptie, le passage de son discours qu'on a mutilé. Or, dans le discours authentique, M. Corbin fait dire cela par M. de Villeroy à Louis XV enfant, ce qui est exact, mais il le fait dire au déclin de Louis XIV, c'est-à-dire Louis XIV n'étant pas mort, tandis que le mot fut prononcé le jour de Saint-Louis, en 1721, comme le prouve le *Droit*, par une citation de la *Biographie universelle*, et, de plus, par un extrait des mémoires de Saint-Simon. M. Corbin a donné une leçon d'histoire au *Droit*, qui lui en rend deux : une d'histoire et une de politesse. La lettre de M. Corbin méritait en effet, par sa forme, un avertissement. M. Corbin prend avec le journal judiciaire un ton d'autant moins convenable, que le *Droit* avait mis beaucoup de mesure dans sa critique des doctrines de M. Corbin. Mais M. Napoléon Duchâtel fait école, et les chefs de ces Messieurs se gardent bien de leur envoyer des circulaires pour les engager à être polis, comme tout le monde, envers cette presse qu'on déteste.

LA LORETTE ET LE VALET DE BONNE MAISON. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Une de ces jeunes femmes qui se sont acquis une sorte de célébrité dans les bals publics par la désinvolture de leur danse et l'excentricité luxueuse de leur toilette, vient d'être avant-hier victime d'un guet-apens dont les audacieuses combinaisons sembleraient avoir été empruntées au génie du plus sombre et du plus inventif de nos romanciers. A la nuit tombante, vers cinq heures, un homme jeune encore, de haute taille, vêtu en domestique de bonne maison, se présenta chez cette jeune femme, qui se trouvait en compagnie de deux messieurs dont l'un est attaché à l'état-major de la place. Il demande dans les termes les plus respectueux à parler en particulier à la jeune dame, et, lorsqu'elle l'a fait passer dans une pièce de l'appartement où personne ne pourra l'entendre : « Je suis, lui dit-il, le valet-de-chambre de M. le marquis de... Mon maître, qui vous a aperçue samedi dernier au restaurant de la Maison-d'Or, lorsque vous veniez de quitter le bal de l'Opéra, m'avait chargé de découvrir votre adresse. Aujourd'hui seulement j'ai pu retrouver votre trace, et j'en ai instruit M. le marquis, qui me dépêche auprès de vous pour vous supplier de lui accorder quelques minutes d'entretien.

» La jeune femme, ainsi qu'on peut le penser, témoigna sa surprise et fit quelques questions auxquelles le prétendu valet de chambre répondit que son maître était trois fois millionnaire, que c'était un vieillard duquel il n'y avait rien à redouter d'inconvenant, et qu'en accédant à son désir elle pouvait s'assurer dans le présent et pour l'avenir une position à la fois brillante et honorable. Il fit si bien enfin qu'il la décida à le suivre. Elle congédia en conséquence ses deux visiteurs, donna quelques minutes à sa toilette, et le suivit jusqu'à une voiture qu'ils rencontrèrent à quelques pas.

» On se mit en route ; le valet de chambre parlait avec emphase des avantages qui allaient résulter pour la jeune femme de la confiance qu'elle voulait bien avoir en lui ; il stipulait en même temps ses propres intérêts, et lui faisait entendre qu'il comptait, de son côté, sur une rémunération pécuniaire. Toutefois, et malgré l'attention que la jeune femme prêtait à cette conversation dorée, elle s'aperçut que la voiture ne suivait pas la direction qu'elle eût dû prendre, car le valet de chambre lui avait dit que le marquis demeurait rue de Lille, et elle voyait courir sur la route les arbres des Champs-Elysées. Elle en témoigna son étonnement à son guide, qui lui expliqua que l'hôtel de la rue de Lille était bien en effet le domicile de M. le marquis, mais que là il demeurait en famille, tandis qu'il avait, à l'entrée du bois de Boulogne, à Passy, une délicieuse petite maison où il s'était rendu pour la recevoir.

» Bientôt on eut traversé Chaillot, et, une fois la barrière franchie, le valet de chambre fit arrêter la voiture d'où il descendit avec sa compagne. Il la conduisit alors à la porte de derrière d'un jardin, et la pria d'attendre là un instant durant qu'on allait venir lui ouvrir. Il s'éloigna, reparut, l'attira quelques pas plus loin encore, puis tout à coup se précipitant sur elle et lui comprimant la bouche de la main gauche, il la renversa au pied du mur, et s'armant d'une paire de pistolets il lui déclara qu'il fallait qu'elle lui cédât ou qu'elle s'apprêtât à mourir.

» Mais déjà, et dès le premier moment, la malheureuse jeune femme avait perdu connaissance. Lorsqu'elle revint à elle, rappelée à la vie par le sentiment du froid et de la douleur, le crime était consommé, et le prétendu valet de chambre avait disparu après lui avoir volé l'argent qu'elle avait dans sa bourse, ses bagues, ses boucles d'oreilles et son châle, d'une valeur assez considérable.

» Sur la plainte portée immédiatement, une enquête a été ouverte, dont le premier résultat a été de faire constater qu'un fait absolument identique avait été déjà commis dans les premiers jours du mois de novembre par un individu dont le signalement est le même, et qui, comme celui qui s'est présenté rue Neuve-des-Petits-Champs, parle le français difficilement et avec un accent allemand très prononcé.

» M. le préfet de police a décerné un mandat et a prescrit toutes les mesures propres à assurer la prompte arrestation du coupable qui toutefois n'a pu être encore découvert. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Plusieurs personnes se sont méprises sur la portée de l'arrêté pris, il y a trois mois, par M. le ministre des finances, qui interdit aux directeurs de poste de prendre des abonnements aux journaux. — Les directeurs de poste sont obligés de délivrer à toute personne qui le demande un mandat sur la poste de Paris, et ils ne peuvent prélever

déterminer le nombre d'exemplaires à tirer, qui sera strictement basé sur les souscriptions reçues.

Chacun des cinq tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

NAPLES au Ct de cours	»	»»»	»/»
Récép. Rotsch.	»	»»»	»»
ESP. Dette act.	»	»»	»/»
— — pass.	»	»	»/»
— 3 p. 0/0.	»	31	»/»
Dette intérieu.	»	»»	»/»
PORT. 5 0/0 1847	»	»»	»/»
HOLL. 4 1/2.....	»	»»	»/»
HAITI	»	»»»	»/»

ROME........			
BELG. 2 1/2.......	»	»»»	»/»
— 4 1/2.......	»	»»	»/»
— do 1840.......	»	97 3/4	»/»
— do 1842.......	»	98 »/»	»/»
— Banque.......	»	»»»	»»
— do Em. 1841..	»	»»»	»»
PIÉMONT...........	»	1080	»»
AUTRICHE.........	»	»»»	»»

Dieppe-Féc.		
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord..	490	»»
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	401	25
Bord-Teste	»»»	»»
Zinc V. M.	»»»»	»»
Lin Maberl.	»»»	»»
F. de l'Av..	»»»	»»
Union lin..	»»»	»»

7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—...
6 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—La Grâce de Dieu.
6 h. »|» COMTE.—Se Manoir, le Parapluie, le Montagnard, l'Anguille.
6 h. 1|2 FOLIES.—Journal d'une Grisette, Fille de Marbre, César.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS.—La Fille du Diable, Feu sous la Cendre, 36 moins 1.
5 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS.—L'Eléphant, la Fortune, Aline, Sans Tambour.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Les nouveaux souscripteurs dont l'abonnement partira du 1er janvier prochain, recevront avec le premier numéro de leur abonnement tout ce qui aura paru du roman de M. de Caudin, LES MÉMOIRES DE MARIE CLAVEAU.

PARIS, 29 DÉCEMBRE.

Procès des Unionistes.

Le procès des unionistes, jugé le 22 de ce mois, par la police correctionnelle de la Seine, a de l'importance dans l'histoire de la classe laborieuse.

L'association n'est pas seulement pour les ouvriers un besoin du cœur, c'est une nécessité de leur position. Tandis qu'on leur annonce mille institutions de prévoyance qui ne s'effectuent pas, c'est en réalité par des associations réunissant les cotisations du dévouement, qu'ils s'entr'aident dans les cas de chômage, de maladie, et qu'ils luttent contre les rigueurs de leur situation précaire.

Les plus anciennes et les plus puissantes associations d'ouvriers sont les *devoirs*, qui se rattachent au compagnonnage, et dont on ne peut méconnaître les services, mais qui enfantent des luttes déplorables en enrôlant la classe ouvrière sous des bannières ennemies. Les haines du compagnonnage se transmettent à chaque génération, comme les *vendetta* corses; elles se traduisent par des scènes de brutalité où l'ouvrier semble perdre le caractère d'homme intelligent, et mériter les surnoms qu'il prend lui-même, de *renard*, de *loup*, de *loup-garou*.

En attendant l'organisation de la commune sociétaire, on pourrait conserver les bons effets du compagnonnage, tout en prévenant ses excès, si l'on réalisait un système d'union ouvrière combinant la variété avec l'unité, c'est-à-dire si les ouvriers groupés par devoir, et dans chaque devoir par profession, par vocation industrielle, se rattachaient à un centre qui veillât aux intérêts de la classe ouvrière, prise dans son ensemble. Le membre d'une pareille association se sentirait frère de tous les ouvriers et lié plus intimement, ce qui est juste et naturel, avec les membres de son devoir et de sa profession. L'on ne verrait plus, comme aujourd'hui, les titres d'*enfant de Salomon*, de *maître Jacques* ou de *père Soubise*, allumer la guerre entre tailleurs de pierre, entre menuisiers, entre forgerons, entre charpentiers.

Le principe de la variété ou du compagnonnage, mais du compagnonnage humain et progressif, a été développé avec beaucoup de zèle par Agricol Perdiguier, le fameux compagnon menuisier. Le principe de l'unité ou du ralliement de tous les ouvriers à une association commune a été soutenu par Pierre Moreau, ouvrier serrurier.

Il est évident, malgré la vive polémique à laquelle ces deux hommes ont pris part, que leurs principes ne sont pas opposés, et doivent un jour se combiner au lieu de s'exclure.

Les ouvriers unionistes ont voulu passer de la théorie à la pratique; le gouvernement aurait dû leur accorder non-seulement de la tolérance, mais des encouragements. Surveiller leur association, en examiner les statuts, tenir la main à ce qu'on en respectât l'esprit, là s'arrêtait sa mission légitime. Mais le pouvoir aujourd'hui se sent impopulaire et se figure que toute association tend à s'armer contre lui. On s'effraya de cette union de prolétaires qui avait choisi pour capitale Lyon, la vieille ville industrielle, et qui tendait à pousser des ramifications dans toute la France. On ne voulut pas voir que l'ouvrier est un être nomade, non-seulement pendant les années consacrées au *tour de France*, mais pendant toute sa vie, qu'une société de secours bornée à une ville serait sans action sur cette population flottante. On ne vit qu'un instrument dont la politique pourrait abuser.

Cette appréciation fausse et regrettable est justifiée en partie par les erreurs et les excès de la vieille faction des émeutes, qui ne pouvait pas voir une société ouvrière sans s'y introduire, et sans s'efforcer de la transformer en section de conspirateurs, de cette faction qui changea les grèves en insurrection, qui deux fois à Lyon même fit intervenir un drapeau politique dans les questions industrielles. Mais ce parti, aussi égoïste dans son ambition que brave au combat, n'a plus d'influence. A quoi servirait au pouvoir de l'avoir écrasé dans les rues et sous les boules d'une majorité compacte, s'il fallait craindre éternellement son fantôme? Les *unionistes* sont de vrais ouvriers agissant dans l'intérêt de la classe ouvrière, on ne doit pas voir autre chose en eux.

Il est vrai que, depuis sept ou huit ans, si les ennemis les plus actifs du gouvernement ont été mis hors de combat, le pouvoir s'en est créé de nouveaux par une marche rétrograde de plus en plus accusée et qui a désaffectionné beaucoup de ses partisans; une atmosphère de réprobation l'entoure; il craint l'avenir et ne veut pas fournir des armes contre lui, mais cette crainte de l'avenir ne devrait pas le rendre hostile aux associations ouvrières, pas plus que l'évocation d'un sanglant passé. L'impopularité du gouvernement n'est pas chose fatale; ce triste phénomène a sa cause; avec la cause disparaîtrait l'effet. Témoignez aux classes laborieuses une bienveillance sincère, *pratique*, ayez confiance en elles, et vous verrez que, si l'homme du peuple est terrible dans les révolutions causées par l'incurable aveuglement des puissances, son cœur est facile à gagner par de bons offices. Ces associations ouvrières que vous redoutez, et qui deviendront hostiles et secrètes si vous les prohibez, seraient votre plus ferme appui si vous vous mettiez à leur tête, si vous saviez, non seulement les autoriser à propos, mais les provoquer même par une généreuse initiative.

Malheureusement beaucoup de fonctionnaires croient bien servir le gouvernement de juillet en répondre à ses intentions en imitant les allures de l'ancien régime ou de la bureaucratie autrichienne et russe. Lorsque les promoteurs de l'*Union* se sont présentés à la police pour faire autoriser leur société, démarche qui était un gage de leurs bonnes intentions, entre autres fins de non-recevoir assez curieuses, on leur a opposé celle-ci (l'instruction en fait foi) :

« *Union*, *concorde*, voilà des noms révolutionnaires! cela rappelle une triste époque. Pourquoi n'avez-vous pas mis votre société sous le patronage d'un saint ? »

Malgré le refus éprouvé, les *unionistes* persistèrent à s'associer. On sait qu'ils furent poursuivis pour ce fait et qu'ils comparurent en police correctionnelle. Constatons cependant que M. Roussel, avocat du roi, s'est montré fort modéré dans son réquisitoire; il n'a requis, n'a obtenu qu'une peine minime. Son discours contient ces mots qui sont une promesse :

« L'association dans son but actuel ne présente pas de danger; » nous allons plus loin : une fois régularisée, elle pourra produire » d'excellents résultats pour la classe ouvrière; mais il est indispensable qu'elle soit régularisée. »

L'organe du ministère public ne peut avoir prononcé ces paroles à la légère; elles nous font croire que, si l'on a frappé l'*union*, c'est pour lui permettre de se reconstituer sur d'autres bases, mais ces bases seront-elles meilleures? Cette affaire, péniblement commencée, aura-t-elle un heureux dénouement?... Nous attendrons pour prononcer que l'*union* se soit relevée de ses ruines, et que l'autorité nous ait montré par des actes ce qu'elle appelle une *association régularisée*.

La nationalité polonaise ne périra pas.
(Les Chambres françaises pendant dix-sept ans.)

Si l'étranger ou la postérité pouvait soupçonner la France, de complicité avec les hommes qui prostituent son nom aux exigences du czar, elle serait tombée au dernier degré de la honte : oui, au dernier, car il y a toujours dans l'estime des peuples quelqu'un au dessous même du bourreau, c'est son valet.

(Le comte DE MONTALEMBERT. Avant propos du livre des *Pèlerins polonais*, par ADAM MICKIEWICZ.)

L'acte de persécution dont le ministère s'est rendu coupable vis-à-vis du prince Czartoryski et de l'émigration polonaise n'a pas encore été suffisamment caractérisé. On ne sait pas encore tout ce qu'il a eu d'odieux. La réunion qu'on a interdite, dispersée, avait un caractère presque exclusivement privé. C'était comme une fête domestique que les amis du prince voulaient lui offrir le jour anniversaire de sa naissance. La princesse Czartoryska, la jeune princesse sa fille, vingt-cinq à trente autres dames polonaises devaient prendre place à la table dont la comtesse Kaminska s'était chargée de faire les honneurs.

En arrivant au lieu du rendez-vous, ces dames ont trouvé un sergent de ville qui leur a fait rebrousser chemin au nom de la loi et de la grande politique!...

Ainsi, ce ne sont plus seulement les nobles proscrits assis au foyer de la France que les ministres du gouvernement de juillet frappent et poursuivent pour complaire ou obéir au czar, c'est le vieillard, le père de famille entre sa femme et sa fille; ce sont des FEMMES placées en vain sous la double protection du sexe et du malheur.

Les dépositaires de la révolution de 1830 ont importé en France des procédés de la Moscovie! La persécution politique ne s'arrête plus devant le sexe! Nous ne croyons pas employer une expression trop énergique en disant que l'acte du ministère n'est plus une bassesse politique, mais une offense à la civilisation même, une atteinte aux mœurs chrétiennes et policées de la nation chevaleresque qui se distinguait déjà, au milieu de la rudesse du moyen-âge, par son respect, par son culte de la femme!...

Il ne faudra pas s'étonner si l'année prochaine M. Duchâtel interdit la vente qui se fait chaque année à l'hôtel Lambert au profit des plus malheureuses victimes de l'émigration, des vieillards, des enfants, des malades... si le czar l'ordonne!

Que le pays considère le chemin qu'on lui a fait parcourir depuis dix-sept ans, depuis les revues où il fallait annoncer à la garde nationale les victoires de la révolution polonaise sur les armées de l'autocrate; aujourd'hui le ministère peut raconter à ses *satisfaits* la grande victoire qu'il a remportée sur la conspiration de trente dames polonaises!

Procès des Polonais. — Epilogue d'un drame. — Notre confiance dans la clémence du roi de Prusse n'était pas sans fondement. Frédéric-Guillaume vient d'admettre le pourvoi en grâce formé par sept des Polonais condamnés à la peine de mort. Leur peine est commuée en un emprisonnement perpétuel; mais une correspondance de Berlin assure que l'intention du roi est de les amnistier complètement dans quelques années, s'il se présente une occasion favorable.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 30 DÉCEMBRE 1847.

MÉMOIRES DE MARIE CLAVEAU (1)

SÉMINARISTE.

VI.

JE CONNAIS L'AMOUR.

La scène qui précède me laissa plongé dans une vive agitation. Une circonstance inquiétante vint y ajouter encore. Hélène, après m'avoir ainsi quitté, s'abstint de me faire compagnie jusqu'à minuit, contre son ordinaire. A sa place, vint Marguerite, qui, depuis quelque temps, avait cessé de me veiller. Je me couchai accablé de fatigue, et ne pus fermer l'œil un instant. Mes membres, irrités, cherchaient en vain dans mon lit une position commode. La fièvre me brûlait, la soif me dévorait et j'épuisai plusieurs flacons d'une boisson rafraîchissante sans pouvoir me rafraîchir.

La vigoureuse Marguerite était sur les dents. A chaque mouvement que je faisais, elle me disait, dans son simple langage :

— Mon Dieu! pourquoi ne voulez-vous pas dormir? Qu'avez-vous donc, pauvre petit prêtre? Seriez-vous *rechuté?* Oh! si madame le savait! elle ne dormirait pas tranquillement comme elle le fait, allez! Mais je n'irai pas la réveiller, n'est-ce pas, chère mignone? C'est la première fois qu'elle se couche sitôt depuis que vous êtes chez nous. C'est la bonté des saints, quoi, cet enfant-là! Mais ça n'empêche pas qu'elle soit lasse.

Ces paroles ne me calmèrent pas du tout. La négresse me les répétait si souvent que je finis par feindre de m'assoupir pour éviter de les entendre davantage. Après une demi-heure de silence, la respiration de ma garde prit une sonorité non équivoque, et je fus charmé que la bonne femme pût goûter elle-même un peu du repos qu'elle n'avait pas pu me procurer. Quand elle fut complètement endormie, je me levai sans bruit, j'endossai un léger costume de chambre qu'Hélène avait fait faire à mon usage, et sentant le besoin d'aspirer le grand air, j'ouvris la porte vitrée qui donnait sur le balcon.

La lune était levée, le ciel sans nuages, l'atmosphère douce et les mille parfums du jardin montaient jusqu'à ma fenêtre. Je m'appuyai sur la rampe et j'admirai quelques instants les charmes d'une belle nuit.

Ma tête se reposait un peu, mes artères battaient plus lentement, une tristesse paisible succédait par degrés à une violente agitation, et je commençais à m'interroger avec assez de tranquillité sur les émotions de la soirée, quand à quelque distance, sous mes pieds, au milieu d'un bouquet de hauts palma-christi, j'aperçus une forme blanche. Cet aspect imprévu rompit mes réflexions et je ne fus pas longtemps à reconnaître Hélène.

Mon cœur bondit. Sans en chercher plus long, je franchis la rampe. Je me suspendis par les mains à la corniche extérieure, et me laissai tomber sur une platebande de marguerites qui amortit ma chute. Le bruit que je fis attira l'attention de la nocturne promeneuse. Elle put voir ma fenêtre ouverte et ne me distingua pas d'abord dans l'ombre où j'étais tombé. Je m'avançai vers elle, et ma vue parut l'effrayer; mais elle me reconnut bientôt à la faveur de la lune et m'attendit.

A la voir blanche et debout, sans mouvement, éclairée par le pâle flambeau des nuits, Hoffmann l'eût prise pour la reine des fleurs veillant sur son joli peuple endormi. Moi qui ne connaissais pas les caprices du conteur et qui du reste avais le cœur trop plein de réalité pour subir une démangeaison fantastique, je ne songeai qu'à rejoindre Hélène.

Quand je l'abordai, le calme, la grâce et la dignité de son maintien m'imposèrent au point que je m'arrêtai devant elle immobile et rêveur. Je fus si longtemps muet qu'elle prit la parole :

— C'est vous, imprudent! me dit-elle d'une voix émue. Que voulez-vous de moi? Quel motif peut vous amener ici à cette heure, et au risque de vous blesser?

— Expliquez-moi plutôt, lui répondis-je, comment j'ai pu vous offenser. Pourquoi m'avez-vous abandonné...

Hélène était trop jeune de cœur pour [illegible] encore plus jeune qu'elle. Habituée aux fatuités [illegible] entendre la plainte banale et injurieuse d'un fat, [illegible] et tendre d'un enfant réellement affligé. Aussi [illegible] dont je fus stupéfait :

— Vous vous méprenez, monsieur; ne puis-je donc avoir affaire sans que vous me croyiez offensée? Ne m'est-il donc pas permis de m'absenter sans vous faire supposer que je vous abandonne?

Cette défense si simple m'arrêta court. Mais, loin d'en être satisfait, j'en fus blessé au vif : j'en sentais l'hostilité réelle à travers l'apparente justesse : je ne trouvais rien à répliquer; je rougissais comme si j'eusse fait un mensonge, et pourtant je savais que le mensonge n'était pas de mon côté. Toutefois, la forme interrogative aussi bien que le silence d'Hélène semblaient appeler une excuse de ma part, et je n'étais point disposé à en faire, l'urbanité, cette hypocrisie charmante, n'ayant pas encore atténué en moi la rude vertu qu'on appelle franchise. J'étais donc dans la plus grande perplexité, quand ma compagne jugeant qu'elle avait assez attendu poursuivit du même ton composé :

— Si vous m'en croyez, monsieur, nous rentrerons; l'air de la nuit est peu favorable à un convalescent.

A ces mots elle prit le chemin de la maison.

Sortant alors de ma stupeur, je lui dis vivement :

— Arrêtez, non, pas encore; ah! madame, de grâce, ne me quittez pas ainsi, j'ai besoin de vous parler.

Mon accent, mon trouble l'arrêtèrent, et, revenant sur ses pas, elle me regarda fixement, puis me dit d'un air plus naturel :

— Parlez, monsieur, je vous écoute.

Qu'avais-je à dire? Je l'ignorais moi-même, et pourtant je ne pouvais la laisser partir. Je balbutiai quelques mots sans suite, afin de la retenir plus longtemps. Je désespérais presque d'y parvenir et le découragement allait m'ôter la parole. Cependant son œil s'adoucit; ma timidité sans doute la flatta, car je l'entendis bientôt, avec joie, me répéter sans nulle trace de sécheresse :

— Je vous écoute, Marie, de quoi voulez-vous m'entretenir?

Une soudaine inspiration jaillit de mon cœur rassuré. Baissant les yeux, j'osai répondre en tremblant :

— Parlons de Brantôme.

Sans doute Hélène se rappela comme moi les délicieuses caresses dont une conversation sur Brantôme avait déjà été le prélude; car ce mot produisit un effet magique. Aussitôt que je l'eus prononcé, je sentis deux bras m'enlacer, un feu rapide circuler dans mes veines, une extase brûlante embraser tout mon être. Il me sembla que j'allais mourir...

O sensation une seule fois goûtée? par quelle sublime poésie te pourrai-je exprimer? par quels mots inconnus des hommes te pourrai-je faire comprendre aux hommes? par quelle formule enchantée

(1) Voir les numéros des 22, 23, 24, 25 et 28 décembre.

trop de force la conduite de ce czar, qui, non content des peines infligées à la plupart des insurgés de Posen, fait intervenir son autorité pour essayer de frapper ceux que le tribunal de Berlin a déclarés innocents.

Cela n'est plus de la justice, mais de la tyrannie.

Conseil colonial de la Guadeloupe. — Adresse au roi.

Nous recevons par le dernier *packet* des Indes-Occidentales une adresse au roi, votée par le conseil colonial de la Guadeloupe, dans sa séance du 16 novembre, à l'unanimité de ses membres présents moins une voix.

Nous publions *in extenso* ce document, dû à l'initiative de l'honorable M. de Bovis qui en a été à la fois le rédacteur et le rapporteur.

Sire, le 14 mai 1844, Votre Majesté faisait présenter à la Chambre des pairs un projet de loi ayant pour titre : ***Loi pour modifier le régime législatif des colonies***. Porté à la Chambre des députés, ce projet devenait la loi dite du 18 juillet. Préparées pour l'abolition, toutes ses dispositions concouraient à ce but. Votre ministre y ajoutait la promesse de rendre compte annuellement aux Chambres des progrès qu'aurait faits la question dans l'intervalle des sessions. Le conseil colonial de la Guadeloupe s'est associé à ces sentiments. Il a compris que le gouvernement du roi résumait l'opinion de la France, et il a présenté à Votre Majesté une adresse où il a déclaré être prêt à marcher dans la voie de l'abolition.

Cet empressement des colons était dû au respect qu'ils portent à Votre Majesté, au dévouement qu'ils ont pour la France. Leur sécurité n'y était pas étrangère ; ils avaient promptement reconnu que les ordonnances qui mettaient en exécution la loi de juillet, compromettaient le présent et perdaient l'avenir de la colonie. Le travail diminuait et menaçait de cesser, l'indiscipline succédait à l'ordre, les poursuites correctionnelles avilissaient le maître, et l'antagonisme, enfant haineux de l'apprentissage anglais, ne réservait à la prochaine réorganisation sociale que des groupes éparpillés, éléments réfractaires au travail.

Il n'y avait pas à balancer !

Le gouvernement de Votre Majesté avait plusieurs fois demandé aux colons leur concours ; ils l'avaient promis... ils le donnent.

Trois vices radicaux avaient compromis l'abolition anglaise, le salaire, la désertion des travailleurs, l'avilissement de l'autorité intelligente.

Le principe de l'association concilie toutes les conditions avec celle de la liberté. Préconisé pour le bien-être d'une liberté déjà ancienne et perfectionnée, il se recommandait davantage à une liberté récente, [illegible] presque de la famille et dégageait les abords de la justice de ces passions effervescentes qu'y avait ameutées le bill anglais ; bon comme préparation et comme transition, il restait tel sous la main du gouvernement, aussi longtemps que les besoins satisfaits conseillaient de le conserver permanent. C'est à ce principe que les colons ont emprunté une nouvelle formule de travail. Ils ont l'honneur d'adresser au gouvernement de Votre Majesté leurs premières études, qui ne peuvent manquer de se perfectionner par de réciproques observations consciencieusement échangées entre lui et le conseil colonial.

Sire, les colons sont malheureux ! Nous ne sommes plus au temps où l'esclavage, défendu comme une nécessité, excitait la France à s'armer contre eux d'une législation rigoureuse. Cette législation, si elle avait pour objet de préparer l'esclave à la liberté, s'écarte évidemment de son but, car la liberté civilisée est inséparable de l'ordre et du travail, et cette législation y porte atteinte. Si c'était le maître qu'elle voulait y préparer, ce but a été dépassé, car les colons ont offert à la France de marcher avec elle dans la voie de l'émancipation. Que Votre Majesté daigne donc tempérer cette législation dont l'exercice est devenu intolérable, qu'elle veuille adoucir ces ordonnances travesties en loi des [illegible] seule un abri, soit pour elle-même, soit pour ceux qui s'y retranchent.

A ce titre, les colonies étaient mieux protégées par la Charte de 1814 qu'elles ne le sont par celle de 1830, car, si la première les couvrait par la royauté, la seconde les abandonne sans défense, à la merci des chambres. A votre prérogative qui leur manque, quel autre appui substitueront-elles, si ce n'est celui de leur propre représentation ? Peut-être l'exception de leur régime les exclut-elles d'une assemblée où domine seul le droit commun ? Mais ce motif d'exclusion émané de la bouche d'un ministre, organe de votre gouvernement, les colons l'ont accueilli comme une promesse et non comme un déni ; car, s'il répondait à une pétition des colons résidants en France, qui demandaient la représentation directe des colonies, en tenant à l'écart la question d'abolition, il tombe aujourd'hui naturellement devant la même demande que le conseil colonial adresse à Votre Majesté, après lui avoir précédemment offert de marcher avec elle dans la voie de l'abolition.

A toutes ces souffrances morales que les colons viennent d'exprimer à Votre Majesté, qu'elle daigne leur permettre de joindre l'expression d'une souffrance matérielle.

La loi des sucres de 1840 a porté ses fruits. Encore quelques instants et le sucre indigène aura définitivement chassé du marché la dernière barrique de sucre des colonies. Habitués à l'insouciance et au dédain, les colons ne fatiguaient plus les Chambres de demandes qu'ils savaient inutiles ; mais un intérêt puissant, celui de la marine, s'est réveillé, et cet intérêt ne parle jamais qu'il ne soit en même temps question des colonies... Elles osent donc faire entendre leur voix à côté de la sienne.

Le temps n'est plus où, fortes de leur destination, les colonies pouvaient réclamer la prérogative d'une consommation réservée. Mais, si elles ne peuvent invoquer vis-à-vis de la France un droit qui ne serait qu'une réciprocité et qu'on est parvenu cependant à faire envisager comme un privilège, elles peuvent, vis-à-vis d'un produit rival, reconnu embarrassant, réclamer une justice égale.

Cette justice, Sire, c'est l'égalité de conditions.

Le sucre de betteraves est rendu sans frais sur le marché ; le sucre des colonies n'y arrive que grevé de frais de navigation et autres, qui ne s'élèvent pas à moins de 26 fr. 50 c. par 100 kilog.

Les colons demandent à Votre Majesté que, par application du principe déjà consacré en faveur de la colonie de Bourbon, il leur soit tenu compte de cette différence, au moyen d'une diminution proportionnée aux distances dans les droits d'entrée.

Ils osent en même temps lui renouveler la demande qu'ils lui ont précédemment faite de la suppresion de ces mêmes droits sur les cafés d'origine française.

Sire, la liberté avec l'ordre et le travail, la liberté avec l'indemnité garantie par la Charte, l'indépendance de la magistrature protégée par l'inamovibilité, l'exercice de nos droits assuré par la représentation directe ; l'égalité dans la production du sucre réalisé par un nouveau tarif : voilà ce que demandent les colons, voilà ce qu'ils espèrent obtenir de la haute sagesse et de la justice de Votre Majesté.

Nous sommes avec un profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Les très humbles, très obéissants et fidèles serviteurs.

Fait à la Basse Terre, au conseil colonial, le 19 novembre 1847.

Le président du conseil colonial,

Signé : AMBERT.

Les secrétaires :

Signé : LE DENTU et A. LÉGER.

Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de publier intégralement, à côté de cette remarquable adresse, le rapport qui en a été présenté au conseil par M. de Bovis. Nous ne pouvons cependant résister au désir de mettre sous les yeux de nos lecteurs le passage suivant de ce rapport :

Si, avant de se déterminer à réaliser l'abolition, qu'il a cependant dit être la conséquence et la fin de la loi du 18 juillet, le gouvernement devait prendre le temps d'aviser, serait-il juste, messieurs, qu'il voulût per- [illegible] proclame l'agrégation et l'association des forces comme principe social, les y prépare-t-on par l'antagonisme et la désaffection ? Si c'est de l'union de la force avec l'intelligence que doit naître un meilleur sort des classes sociales, si à cette union il convient d'appeler un troisième associé, le capital, une modification qui les dissout, qui les sépare ou les détruit, est-elle une idée intelligente ? Et, à ce seul point de vue, la France le serait-elle, le serait-elle à défaut même de compassion, en perpétuant la gêne où vivent les populations de sa colonie ? Dès-lors, votre collègue a été amené naturellement à vous proposer la conclusion de prier Sa Majesté de suspendre la rigueur d'une législation qui, comme il le dit, peut avoir eu son fait et son temps, mais qui, en se prolongeant, compromettrait l'œuvre. L'art emploie bien des caustiques violents, mais il mesure leur durée, car, s'il les continuait, il risquerait d'emporter le malade.

Nous n'avons rien à dire sur cette nouvelle manifestation du conseil colonial de la Guadeloupe. En persistant, contrairement aux suggestions calculées des délégués de la Martinique, dans la politique généreuse dont nous ne saurions trop nous féliciter de lui avoir indiqué les voies, la Guadeloupe se place même au-dessus de l'éloge. Réjouissons-nous donc, et que tous nos amis se réjouissent avec nous de voir enfin inaugurée sur une terre française la politique d'association !

Nous différons cependant en un point du conseil colonial de la Guadeloupe. Il s'agit de la question des sucres et de l'aggravation de taxe que les colons demandent aujourd'hui qu'on impose au sucre de betteraves, en vue d'assurer l'égalité des droits. Nous reviendrons bientôt sur ce sujet.

Qu'il nous suffise de dire aujourd'hui que l'ensemble des moyens à employer, tant pour faire cesser le déplorable antagonisme entre les divers sucres de provenance française que pour concilier l'intérêt des producteurs de cette denrée avec celui des consommateurs, doit, selon nous, consister en ceci : abolition de la surtaxe sur les sucres bruts-blancs coloniaux ; dégrèvement notable tant du sucre colonial que du sucre indigène, et limitation de la production de ce dernier. Nous le croyons fermement, c'est seulement par l'extension de la consommation que peut être résolu ce grave problème de l'équilibre des deux sucres.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAPEY (doyen d'âge). — *Séance du [illegible] décembre.*

M. Sapey, doyen d'âge, occupe le fauteuil de la présidence.

MM. Portalis, de Mérode, Oscar Lafayette et de la Guiche, sont au bureau des secrétaires provisoires.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Immédiatement après cette opération, la Chambre se retire dans ses bureaux pour les organiser.

L'opposition n'a eu la majorité que dans un bureau sur neuf ; 1er bureau, M. Rondeau, président ; M. Hallez-Claparède, secrétaire.

2e bureau, M. Calmon président ; M. Teissereuc, secrétaire.

3e bureau, M. Sapey, président ; M. de Mérode, secrétaire.

4e bureau, M. le maréchal Bugeaud, président ; M. le duc de Plaisance, secrétaire.

5e bureau, M. Lemaire, président ; M. de la Guiche, secrétaire.

6e bureau, M. de Gérente, président ; M. Paturle, secrétaire.

7e bureau, M. Perrier, président ; M. Paillard du Cléré, secrétaire.

8e bureau, E. Thiers, président ; M. Jules de Lasteyrie, secrétaire.

9e bureau, M. Sauzet, président ; M. de Béranger, secrétaire.

La séance publique est reprise à quatre heures moins un quart.

L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs des députés nommés dans les intervalles de session.

Sur le rapport de divers membres de la Chambre, on prononce la validité des élections de MM. les députés Dejean, élu à Castelnaudary ; de Roissigeac, à Carcassonne ; Thil, à Pont-l'Evêque ; Dessauret, à Saint-Flour ; de Contades, à Murat ; Baroche, à Rochefort ; Pagès, à

---

traduire ce qui s'éprouve si peu, qu'on n'a pas eu encore depuis l'origine des temps le temps de le résoudre en langage ? T'appellerai-je douleur ? t'appellerai-je plaisir ?... Mais la douleur m'épouvante, et mille fois je t'ai vainement invoquée ?... Mais le plaisir est durable, et tu n'as été qu'un instant ? mais le plaisir est supportable, et ton passage a failli m'anéantir... Tu participes de la foudre et du poison qui tuent ou vivifient, suivant qu'on les prodigue ou les tempère. Dieu, sans doute, a voulu te placer au commencement de la vie, pour avertir l'homme qu'il recèle en soi le don sacré de la vie et que l'y ensevelir est criminel.

Après ce transport enivrant, nous nous assîmes sur un banc de gazon, nos mains s'entre croisèrent, et nos yeux s'abaissèrent en silence ; une même rêverie vague et délicieuse confondit nos deux âmes comme deux sœurs en un berceau ; nos sens étonnés se calmèrent d'un commun accord ; et, comme si nous eussions craint de troubler ce calme mutuel, nous retînmes jusqu'à notre haleine.

Tels durent être Adam et Eve, quand la première de toutes les caresses leur eût fait pressentir à la fois le bonheur et le péché.

Cependant l'obscurité qui effraie le crime nous rendit quelque hardiesse, et j'entendis bientôt l'ardente et chaste créole murmurer ces mots entrecoupés :

— Insensée que je suis !... Pauvre jeune homme !... Marie, quittez-moi... Retirez-vous... Oh, quittez moi, il en est temps encore... Demain, oui dès demain... plus tard, je ne le voudrais plus... Vous partirez, n'est-ce pas ?... Je vous donnerai un guide... vous trouverez votre ami... noble enfant... j'assurerai votre bonheur.

— Mon bonheur ! interrompis-je, mon bonheur est ici. Que voulez-vous dire, Hélène ? Moi, partir ; moi, vous quitter ? Et pourquoi ? Je suis si bien, avec vous ! N'êtes-vous pas bien, avec moi, Hélène ? Pourquoi donc nous quitter ?

— Pourquoi nous quitter, enfant ? Faut-il donc vous le dire ? Nous nous aimons, ne le sentez-vous pas ?

— Oh ! si, je le sens bien ! et c'est pourquoi je veux rester. Car, à quoi bon quitter ceux qu'on aime ? Voyez, j'ai quitté Brantôme, et déjà je vous aime plus que lui, mille fois plus, Hélène, et désormais je ne veux aimer personne plus que vous.

— Mais vous ignorez donc que m'aimer, pour vous, c'est un crime.

— Un crime pour moi ? Dieu n'a-t-il pas dit : Aimez-vous les uns les autres ?

— Ame candide et pure ! Il est vrai, Dieu a dit cela ; mais il défend au prêtre d'aimer une femme comme vous m'aimez.

— Pourtant je vous aime de tout mon pouvoir.

— Hélas ! voilà le crime !

— Je ne vous comprends pas.

— Ecoutez-moi, Marie. Il est deux sortes d'affections dans le mystère de nos cœurs : l'une, que tout homme doit à son semblable, est douce et mesurée comme celle que vous éprouvez pour Brantôme ; celle-ci, Dieu l'autorise et l'ordonne même : c'est l'amitié. L'autre est violente et sans mesure...

— Comme celle que j'ai pour vous !

— Hélas ! hélas ! ne parlez pas ainsi, Marie ! Celle-là, Dieu la défend et la condamne, excepté chez les époux : c'est l'amour. Que Dieu me pardonne, cher Marie, vous ne pouvez m'épouser.

— Mais je ne suis pas encore prêtre !

— Ah ! vous le serez !... Et d'ailleurs, cent raisons rendent une pareille union folle et impossible.

— Comment, folle ! comment, impossible ! puisque je ne suis pas prêtre, et que nous nous aimons d'amour ?

— Vous ignorez, enfant, les lois que la nature et la société vous imposent : vous êtes trop jeune pour vous marier ; et, quand vous pourrez vous marier, moi, je serai trop vieille... Nos âges fussent-ils mieux en rapport ; nos conditions sont tellement différentes d'ailleurs, qu'en m'unissant à vous, j'encourrais infailliblement la malédiction de mon père. En un mot, tout rend ce rêve irréalisable.

A mesure que tombait mon illusion, je sentais également tomber mon courage. Comment détruire de telles objections ? comment conserver une chimère aussitôt morte que née ? je rougissais de ma puérilité, sans pouvoir en bannir les conséquences. Je maudissais ma fortune, sans pouvoir chasser mon amour. Ma tête tomba sur les mains d'Hélène, que je couvris de larmes et de baisers. Elle ne les retira point, mais, pleurant elle-même, elle reprit :

— Défends-toi, Marie ; ah ! défends mon bonheur... protège-moi contre la raison qui me tue ! Change le cours de la nature et des lois... convertis ma triste conscience en un doux égarement... bouleverse mon esprit qui déchire mon cœur... écarte la vérité, profane la sagesse, ah ! verse-moi le mensonge et la folie... Non, non ! ne m'écoutez pas... vous voyez bien qu'il faut nous quitter sans retard. Ah ! pleurons, ami, pleurons ; vous, parce que votre vie de prêtre commence sous de funestes auspices ; moi, parce que je perds sans retour le bien que j'avais tant cherché ! Heur et malheur ! je t'ai trouvé, je te perds, ô Marie ! je t'adore et tu ne m'appartiendras jamais !... que dis-je ! ô Dieu, reprenez ma raison s'il m'en faut faire un si cruel usage ! reprenez ma vie, s'il me la faut passer dans la douleur, reprenez sa vie, grand Dieu ! s'il faut qu'elle ressemble à la mienne ! desséchez mon intelligence avant qu'elle puisse analyser ses maux.

Elle s'était jetée à genoux pour prononcer cette prière déchirante. Son visage pâle, où la lune faisait briller des pleurs, resplendissait d'une souffrance enthousiaste. Quant à moi, navré, absorbé, je suivais machinalement ses gestes, et me bornais à l'imiter.

Tout à coup, elle se releva pleine de résolution, puis me dit avec entraînement :

— Marie, vous partirez demain. Jurez-moi solennellement par ce Dieu qui nous écoute, que, ne pouvant être à moi, vous ne serez jamais qu'à lui.

— Oui, je le jure, m'écriai-je, Hélène, puisqu'il faut être à lui. Mais je crains bien, hélas ! que jamais il ne soit même votre rival dans mon cœur. C'est lui qui l'a voulu, Hélène.

— C'est lui qui l'a voulu, Marie, prosternons-nous sous sa volonté cruelle ; mais garde bien ton serment et adieu... pour toujours.

A ces mots, elle s'élança vers moi, baisa rapidement la place de mon cœur ; j'ouvris les bras pour l'étreindre une dernière fois, mais je n'eus que le temps d'effleurer sa robe. Elle disparut si vite que je ne songeai pas à la suivre.

Je passai le reste de la nuit sur le banc de gazon, où je finis par céder à la fatigue, et je ne m'éveillai qu'au grand jour en entendant crier :

— Le voilà ! le voilà !

JULES DE CAUDIN.

(*La suite à demain.*)

Une femme dont les lecteurs de la *Démocratie* ont pu apprécier le talent, Mme Swanton-Belloc, vient de s'associer à Mme A. de Montgolfier pour la rédaction d'un journal destiné à compléter l'éducation des femmes. Offrir, sous les formes les plus simples et les plus attrayantes, de grandes et nobles pensées, faire de la jeune fille le charme et la joie de l'intérieur, préparer dans l'avenir la compagne aimable et gracieuse, la mère de famille tendre et éclairée, qui place son bonheur dans l'accomplissement du devoir et sait l'y trouver ; voilà ce qu'avait commencé la première publication de la *Ruche, journal des jeunes filles*, reprise aujourd'hui avec un redoublement de zèle et d'ardeur qui en assure le succès.

Le premier numéro, en vente à la Librairie Agricole de Dusacq, est d'un luxe typographique rare, même à notre époque.

[illegible] 15
M. Dufaure, 9
Voix perdues, 5
Bulletins déclarés nuls, 4

M. Sauzet est proclamé président de la Chambre. (Vive satisfaction au centre.)

La séance est levée à cinq heures et demie.

Ordre du jour du jeudi 30 décembre.

Scrutin pour la nomination des vice-présidents et secrétaires de la Chambre.

La Chambre des pairs a organisé aujourd'hui ses bureaux de la manière suivante :

1er bureau : Président, M. le baron Durrieu ; vice-président, M. le comte de Gasparin ; secrétaire, M. le marquis de Gouvion Saint-Cyr ; vice-secrétaire, M. le comte de Gramont d'Aster.

2e bureau : President, M. le duc de Plaisance ; vice-président, M. Fulchiron ; secrétaire, M. le vicomte d'Andigné ; vice-secrétaire, M. de Lagrené.

3e bureau : Président, M. le comte Dutailly ; vice-président, M. le comte Baudrand ; secrétaire, M. le comte Duchâtel ; vice-secrétaire, M. le baron Darriule.

4e bureau : Président, M. le prince de Joinville ; vice-président, M. le comte de Pontécoulant ; secrétaire, M. le vicomte Victor Hugo ; vice-secrétaire, M. le comte de Ségur.

5e bureau : Président, M. le comte de Tilly ; vice-président, M. le comte Philippe de Ségur ; secrétaire, M. le duc d'Albuféra ; vice-secrétaire, M. le comte de Beaumont.

6e bureau : Président, M. le duc de Nemours ; vice-président, M. le marquis de Pange ; secrétaire, M. le comte de Greffulhe ; vice-secrétaire, M. le baron Gourgaud.

7e bureau : Président, M. le duc de La Force ; vice-président, M. le vicomte Jamin ; secrétaire, M. le comte Foy, vice-secrétaire, M. le comte d'Altho-Shée.

SUISSE. — **Monastère du Saint-Bernard**. — Les lettres du Valais confirment la nouvelle que le Saint-Bernard a été abandonné par les religieux. Les chanoines, aidés de leurs domestiques et d'un très grand nombre des habitants de la vallée d'Aoste, ont enlevé et transporté sur le territoire sarde tout ce qui était de quelque prix, jusqu'aux fenêtres. Ils ont déclaré qu'ils ne veulent reconnaître ni l'autorité du gouvernement du Valais, ni l'autorité fédérale, ni soumettre leur gestion à un contrôle quelconque. Les habitants d'Aoste ont cru faire un acte méritoire en aidant les religieux à détruire un établissement si utile. Le motif principal de cette désertion c'est l'arrêté qui a imposé au couvent du Saint-Bernard une contribution de 80 000 fr. pour le paiement des frais de la guerre. Nous espérons que le gouvernement du Valais trouvera le moyen de conserver l'institution bienfaisante du grand Saint-Bernard.

— Nous lisons dans le journal *la Suisse*, du 23 décembre :

« Le *Conservateur* date maintenant de Genève ses correspondances de Neuchâtel. Les libellistes, genevois ou neuchâtelois, peu importe, continuent dans le nouveau journal ministériel à publier les calomnies dont le *Journal des Débats* a pour le moment cessé de se faire l'éditeur. Ils annoncent entre autres que la Diète impose partout aux vaincus des gouvernements confectionnés à Berne dans les conciliabules du club de l'Ours et que nous en sommes à la *Terreur*. Ces grands seigneurs ont surtout pris en aversion la *plèbe* suisse (c'est ainsi qu'ils appellent le peuple); ils l'accusent de se livrer sans réserve aux hommes d'état qui dirigent maintenant les affaires et de ne voir que par leurs yeux. Pauvres conservateurs ! ils ne voient pas, eux, que ces accusations retombent sur eux. Ces dédains de la *plèbe* pour votre politique, n'est-ce pas votre ouvrage ? Ah ! si la *plèbe* était pour vous, vous ne lui en voudriez pas tant ! »

Mouvement rétrograde à Rome. — On écrit de cette ville :

« Le grand procès intenté contre les meneurs des troubles du 17 juillet, à Rome, vient de se terminer, et, sous peu de jours, tout le monde va savoir enfin le mot de cette affaire mystérieuse. Le gouvernement romain rétrograde de plus en plus ; on se croirait de nouveau au temps de Grégoire XVI avec l'entourage des Bernetti, des Lambruschini, des Mattei et consorts. Ciceruacchio lui-même est en butte à des persécutions dans la personne d'un de ses fils, parce que celui-ci a pris part aux démonstrations en faveur de la Diète helvétique. Les journalistes, harcelés par la censure, qui s'efforce de détruire la liberté de la presse en matière politique, ont envoyé une adresse à la commission chargée d'élaborer un nouveau règlement sur la presse, afin que les articles ne soient plus mutilés et qu'on puisse donner les nouvelles de tout ce qui arrive d'important au dedans et au dehors. On espère que le pape approuvera le règlement intérieur de la consulte. On annonce que M. l'avocat de Rossi, professeur de droit civil à la *Sapienza* (l'université romaine) et consulteur de la province de la Campagne, a remplacé Antonio Silvani dans la présidence de la section législative. En attendant, Bologne va présenter de nouveaux candidats pour la nomination d'un député. On croit que le choix tombera sur le commandeur Marchetti, qui, au talent de l'écrivain, réunit le plus grand dévouement à la cause libérale. »

AUTRICHE. — **Refus de sépulture**. — On écrit de Graetz, 17 décembre, au *Correspondant de Nuremberg* : « Les esprits sont toujours en fermentation par suite du refus du clergé d'inhumer un employé de la municipalité qui n'avait pas reçu les sacrements. A Vienne, l'affaire est regardée comme si importante que la conférence d'Etat, le conseil le plus élevé de S. M. l'empereur, s'en occupe spécialement. Il s'agit non seulement du fait arrivé, mais de prendre des mesures pour l'avenir. Depuis dix ans, de nombreux faits de ce genre ont eu lieu dans le diocèse de Seckau ; non seulement on a fait allusion à cette affaire dans des sermons, mais même un auteur s'est permis d'y faire allusion sur le théâtre pour plaire au public, ce qui est impardonnable.

« L'aumônier du régiment, qui a officié à défaut du clergé, sera sans doute envoyé dans une autre résidence pour avoir fait un acte qui n'était pas de ses fonctions. Il y a quelques temps, de nouvelles recrues sont arrivées ici pour entrer dans le régiment Piret. Ces recrues sont des étudiants de Trévise qui, ayant crié au théâtre de cette ville vive l'indépendance de l'Italie et mort aux Allemands, ont été arrêtés par la police et envoyés ici. »

ANGLETERRE. — **Le comte de Montemolin**. — Le *Times* du 26, reçu par voie extraordinaire, publie, sous la rubrique de Madrid [illegible] et, moyennant le rétablissement de la loi salique en Espagne et la réintégration complète de l'infant don Carlos et de sa famille dans tous les privilèges et honneurs des infants d'Espagne comme avant la guerre civile, il consentirait, lui, comte de Montemolin, à reconnaître la souveraineté de la reine Isabelle et les institutions actuelles de la monarchie espagnole, et ils ajoutèrent que sa réponse serait d'une importance capitale et pour eux-mêmes et pour tous ses autres partisans.

» Le prince les écouta avec attention, causa quelque temps avec eux de la situation de l'Espagne ; mais, ne voulut point leur faire de réponse catégorique. Il est vrai que, pendant le voyage de ces personnes, il était survenu un événement de nature à contrarier beaucoup l'objet de leur mission ; et, lorsque le prince fit valoir cette circonstance pour s'abstenir de répondre, les interlocuteurs furent obligés de reconnaître la validité du motif.

» De ce point, la conversation tourna aux affaires de Catalogne. Si je suis bien informé, le prince déclara de la manière la plus positive, la plus solennelle qu'il n'avait jamais autorisé la prise d'armes des bandes carlistes dans cette principauté. Il ne les avait, ajouta-t-il, ni encouragées ni découragées, et aussi longtemps que les chefs de ces bandes ne commettraient pas des atrocités comme celles qui avaient indigné l'Europe pendant la dernière guerre, il s'abstiendrait de toute déclaration publique à leur égard ; mais, dès l'instant où ils commenceraient un système de pillage et de meurtre, il proclamerait à la face du monde entier que la faction de Catalogne agissait sans son assentiment et sans son approbation. Le principal objet de leur mission ayant échoué, les envoyés quittèrent Londres pour retourner en Espagne. »

Le correspondant du *Times* prétend que la reine Marie-Christine ne tarda pas à apprendre les particularités de ce voyage, et qu'elle voulut faire punir ou tout au moins exiler de Madrid les personnes qui l'avaient fait ; mais qu'elle trouva en haut lieu une résistance que toutes ses représentations ne purent vaincre. Pour prouver que le comte de Montemolin n'aurait pas sanctionné les mouvements carlistes qui ont éclaté sur divers points de l'Espagne, le correspondant du *Times* cite encore le fait suivant : « Un individu nommé Calvente, qui avait servi dans la dernière guerre civile, réunit il y a 10 mois environ une guérilla dans les montagnes de Tolède. »

« Sa bande fut bientôt dispersée ; le bruit courait que lui-même avait été tué, mais il réussit au contraire à s'échapper et à gagner le Portugal. De là, il passa à Gibraltar et plus tard à Londres. A peine arrivé, il fit demander une entrevue au comte de Montemolin, et s'adressa pour cela au général Montenegro. Celui-ci lui répondit qu'il n'avait aucune chance de voir le prince, qui, s'il était en possession du pouvoir, le ferait fusiller pour avoir osé se mettre, sans sa permission, à la tête d'une bande prenant le nom de carliste. On conçoit le désappointement et la mortification de ce pauvre diable, qui s'attendait, au contraire, à des éloges. Ce fut à grand'peine qu'il obtint son pardon, mais sans être admis à voir le prince. « Je ne sais, dit en finissant le *correspondant du Times*, si quelques négociations se suivent en ce moment entre des personnages puissants dans ce pays et le comte de Montemolin. »

Mais ce qu'il y a de certain, c'est que le *Popular*, journal que l'on dit salarié par le gouvernement de Madrid, publie depuis quelque temps des articles élogieux pour les carlistes ; que Narvaez annonce avec confiance à tout le monde la fin de l'insurrection de Catalogne et qu'une foule d'insurgés déposent depuis quelque temps les armes dans cette province. Il est certain aussi qu'une correspondance très active s'échange entre le général carliste Villaréal qui habite Bordeaux et une des personnes attachées à la légation espagnole à Londres.

ESPAGNE. — Madrid, 23 décembre. — La *Gazette* ne publie encore rien aujourd'hui relativement aux combinaisons ministérielles dont on s'occupait hier. Il paraît qu'il existerait un projet de faire entrer au ministère MM. Mon et Pidal, le premier au ministère des finances, et le deuxième au ministère de grâce et justice. Dans ce cas, et si cette combinaison se réalisait, M. Arrazola serait probablement appelé à la présidence de la Chambre des députés en remplacement de M. Mon. On croit, jusqu'ici, que M. Mon n'a pas encore accepté la position officielle qui lui est offerte. S'il refuse, M. Beltran de Lys aurait le portefeuille des finances, et M. Olivan ou le général Figueras serait appelé à la marine. Au reste, rien n'est encore définitivement résolu, et il faut attendre la *Gazette* de demain.

La presse périodique applaudit franchement à la mesure que vient d'adopter le gouvernement vis-à-vis des possessions d'Afrique. Plusieurs journaux la qualifient de sage, prévoyante et éminemment politique.

FAITS DIVERS.

La *Presse* annonce que le rappel de M. Bois-le-Comte, qu'elle avait eu de graves raisons d'annoncer, il y a quelques jours, comme devant être immédiat, est décidément ajourné jusqu'après la discussion de l'adresse.

Il paraîtrait, dit ce journal, que le principal motif de cette nouvelle détermination est la crainte des explications que M. Bois-le-Comte ne manquerait probablement pas de donner à la Chambre des pairs.

— M. le vice-amiral de Mackau est promu à la dignité d'amiral de France.

— Par ordonnance à la même date, M. le contre-amiral Cécile a été promu au grade de vice-amiral.

— M. le contre-amiral Bruat vient d'être promu au grade de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

— M. le vice-amiral Baudin ayant été nommé membre du conseil d'amirauté, M. le vice-amiral Casy le remplace dans la commission mixte des travaux publics.

— M. Cousin a demandé aujourd'hui dans un des bureaux de la Chambre des pairs s'il était vrai que le ministère de la guerre eût envoyé des armes au Sonderbund ; M. le général Trézel, qui n'est pas encore rompu à l'usage des *inexactitudes* politiques, a répondu franchement : oui.

Mais si la Diète vous en avait également demandées, lui en eussiez-vous aussi données ? reprit M. Cousin.

L'infortuné ministre, pris au dépourvu, répondit encore oui.

— L'*Akhbar* annonce que l'hôpital militaire d'Alger va être élevé au rang d'hôpital d'instruction, et que l'enseignement médical y sera organisé comme à l'Hôtel-Dieu de Paris.

— Une des grandes maisons manufacturières de Thann, dit le *Courrier d'Alsace*, vient d'être déclarée en faillite. Le passif de cette banqueroute s'élève à 2 millions.

AFFAIRE DE PONT-DE-SAL. — Les journaux de Vannes et de Lorient [illegible] avait laissé entre les mains les actions dont qu'il en touchait les intérêts.

Une circonstance a pu contribuer à entretenir la confiance du client, c'est que les arrérages lui étaient payés régulièrement par M. Outrebon. Il y a un an environ, le client voulut négocier ses actions, et demanda au notaire les titres dont il avait le dépôt. N'ayant pu rien obtenir malgré toutes ses instances, il se décida à porter plainte, et c'est alors que la justice acquit la preuve des faits reprochés à M. Outrebon. On raconte que le parquet avait reçu déjà plusieurs réclamations de la part des clients de M. Outrebon ; les uns se plaignaient de ne plus entendre parler de sommes importantes qui lui avaient été remises ; d'autres lui imputaient des actes en désaccord avec la probité sévère que comportait son caractère notarial.

Il paraît que la famille de M. Outrebon, dès la première nouvelle de ce triste événement, s'est efforcée d'arrêter les recherches de la justice en désintéressant les plaignants. Son beau-père, dont la fortune est considérable, a, dit-on, fait des offres à cet égard.

Mais les faits matériels paraissant établis, la justice a dû continuer à poursuivre cette affaire avec activité, et les scellés ont été apposés sur les papiers de M. Outrebon.

On ajoutait que, dans cette perquisition, on a trouvé la preuve que ce notaire avait l'intention de se dérober par la fuite à l'action de la vindicte publique.

QUESTIONS SOCIALES. — La Société royale académique de la Loire-Inférieure décernera en 1848 à sa séance annuelle une médaille d'or de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question.

« Quelles sont les causes des coalitions d'ouvriers et de ces inquiétantes suspensions de travail nommées grèves ? Quels seraient les moyens les plus efficaces de les prévenir ? »

ASSOCIATIONS GARANTISTES. — Au village de Saint-Sauveur, une association de jeunes gens, sous le nom de *Société des bons ouvriers*, s'est constituée à l'effet de subvenir non-seulement à tous les besoins des sociétaires, mais encore au soulagement d'un nombre plus ou moins grand de familles indigentes.

L'exploitation de la *Ferme de bienfaisance* par les sociétaires offre des ressources abondantes pour la nourriture et les vêtements des associés. (*Courrier de Saint-Quentin.*)

SUITE DU VOL AU MARQUIS. — Hier nous rapportions les circonstances singulières d'une escroquerie d'un nouveau genre commise au préjudice de plusieurs femmes galantes par le prétendu valet de chambre d'un marquis de... La publicité donnée à ce guet-apens vient d'amener l'arrestation du coupable.

Dès le jour de la plainte portée par la dernière victime, la nommée Louise D..., les ordres les plus sévères avaient été donnés. On savait, en effet, que plusieurs fois déjà, dans les mêmes circonstances, le même stratagème avait été mis en œuvre avec succès.

On savait surtout que, retenues par un sentiment de honte, toutes les femmes qui avaient suivi cet homme n'avaient pas porté plainte.

Les renseignements recueillis avec soin établissaient que le fourbe valet avait rencontré de nombreuses et faciles dupes, et les recherches les plus actives étaient dirigées en tous sens, lorsque, hier, la police fut avertie qu'un homme, au parler allemand, venait de se présenter chez une des plus jolies actrices de l'un des théâtres du boulevard.

Cette fois pourtant, malgré les offres brillantes faites au nom de son prétendu maître, le laquais avait compté sans les journaux ; la publicité donnée à ce *vol au marquis* était parvenue jusqu'à la jeune actrice. Elle feignit d'accepter les propositions qui lui étaient faites, et, donnant rendez-vous vers quatre heures de l'après-midi, elle congédia le valet. Puis elle fit donner avis à la préfecture de police.

M. le chef de service de sûreté envoya au domicile de la dame plusieurs agents, qui arrêtèrent le chevalier d'industrie, lorsqu'il revint, confiant et insoucieux.

Cet individu, amené aussitôt à la préfecture de police, est un jeune homme de vingt-six ans, nommé Philippe Muller, né dans le duché de Nassau. C'est un domestique sans place ; il logeait dans un garni de la rue de Bourgogne, 43.

Muller, d'une taille élevée, d'une figure agréable et candide, ayant la tenue raide d'un Allemand, réussissait sans peine, grâce à son extérieur, à inspirer pleine confiance. Au moment de son arrestation, il était vêtu de noir et portait un frac à la française, une culotte courte et de grandes guêtres collantes ; c'est ainsi qu'il s'était présenté chez la fille Louise D..., avec laquelle il a été immédiatement confronté, et qui l'a parfaitement reconnu.

Muller soutient qu'il est l'objet d'une méprise, qu'il n'a jamais vu la fille Louise D..., et il prétend qu'il n'était venu chez l'actrice que pour réclamer des secours.

HABITUDES DU PAPE PIE IX. — Jean Mastaï est doué d'une vaste intelligence. Il n'est étranger à aucune connaissance de son siècle, et il excelle dans quelques-unes. C'est un cœur intrépide au travail. A l'âge de vingt ans, le jeune Mastaï se rendit à Rome pour s'y livrer à de fortes études. Ses bonnes manières et son instruction variée produisirent dans la haute société une grande sensation. Il demanda au pape Pie VII, qui était fort dévoué à sa famille, la faveur de passer sa vie auprès de lui comme capitaine de ses gardes. Le souverain pontife lui conseilla d'aller auparavant consulter Notre-Dame-de-Lorette. Le pieux Mastaï s'y rendit. A son retour, il fut exhorté, par Pie VII, à entrer dans les ordres sacrés. Quoiqu'il n'eût jamais songé à embrasser l'état ecclésiastique, il s'attacha, sur la parole du pape, à un profond théologien, fit une vaste provision de science sacrée, et, au bout de trois ans, il reçut le sous-diaconat. Un prélat romain le choisit pour l'accompagner dans une mission transatlantique. Au retour, Jean Mastaï fut fait chanoine de Sainte-Marie *in via lata*, puis directeur du magnifique hospice du Saint-Esprit, puis archevêque de Spolette, évêque d'Imola, etc., etc.

Le pape se lève tous les jours à quatre heures du matin, entre dans sa chapelle où il passe une heure en prières, puis célèbre la messe. Il entend, chaque jour aussi, une messe d'action de grâces et rentre dans son cabinet, où il travaille jusqu'à une heure après midi. Alors il dîne ; et, pendant son repas, auquel assiste son secrétaire intime, l'abbé Stella, il s'occupe des affaires de l'Etat avec un ministre, dicte à ses secrétaires, ou se laisse visiter par les étrangers avides de saisir toutes les nuances de cette figure dont le sourire est gracieux, et où dominent l'intelligence, la bonté et la sérénité. Tel est le portrait que trace de Pie IX son inséparable compagnon, l'abbé Stella.

Après son dîner, le pape donne une heure à la promenade dans les galeries ou les jardins du Quirinal ; puis commencent les réceptions, qui durent jusqu'à cinq heures et se font sans aucune étiquette ; car aujourd'hui on entre chez le pape comme chez le peuple. A cinq heures, Pie IX passe une heure devant le Saint-Sacrement, le plus souvent dans la chapelle de quelque communauté ou établissements publics, où il tombe comme la foudre, sans y être attendu et afin de voir les choses telles qu'elles sont. Après cette visite à Dieu et aux hom-

M. Léo Lespès, écrivain de style et d'imagination, et qui possède un rare talent d'être toujours intéressant, a fait paraître, dans les deuxième et troisième numéros, les deux premiers contes du délicieux ouvrage les *Douze Joyaux de la Sultane Naimé*, histoires détachées qui paraîtront successivement dans les douze numéros de 1848.

Les trois premiers numéros du *Conseiller des Dames* contiennent encore trois planches de broderies, des tapisseries coloriées à la gouache de la maison Sajou, de délicieuses gravures de modes, des morceaux de musique de MM. Fébure-Wely, Perrier de l'Opéra et la romance favorite de la fameuse Jenny Lind ; des articles d'*économie domestique* on ne peut plus utiles à toutes les maîtresses de maison, à toutes les mères de famille, des *menus* et des observations sur l'*art culinaire* par M. Borel, propriétaire du Rocher de Cancale.

On ne peut faire à une dame un plus charmant cadeau d'étrennes qu'un abonnement au *Conseiller des Dames*.

Les abonnements pour Paris sont de 10 fr., pour la province 12 fr. — On s'abonne à Paris, rue Montmartre, 169 ; en province, en prenant un mandat de poste ou de banque à l'ordre du directeur, ou bien encore en s'adressant à tous les libraires et dans tous les bureaux de diligences. (Affr.)

NAPLES du C. d. cours	»»»	»/»	ROME	D. C. 96 3/4	»/»	Soul. à Am.	»»»	»»
Récép. Rotsch.	102	25	BELG. 2 1/2	»»»	»/»	Orl.-Bord.	490	»»
ESP. Dette act.	»»	»/»	— 4 1/2	91	1/2	Mont. à Tr.	»»»	»»
— — pass.	»	»/»	— d° 1840	97 3/4	»/»	Paris-Lyon	405	»»
— 3 p. 0/0.	31	»/»	— d° 1842	96 1/2	»/»	Bord-Teste	»»»	»»
Dette intérieu.	»»	»/»	— Banque	»»»	»»	Zinc V. M.	»»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847	»»	»/»	— d° Em. 1841	»»»	»»	Lin Mabert.	»»»	»»
HOLL. 4 1/2	»»	»/»	PIÉMONT	1080	»»	F. de l'Av.	»»»	»»
HAITI	»»»	»/»	AUTRICHE	405	»»	Union lin.	»»»	»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»»	»»	Paris à Rouen	910	»»	Orléans à Vierzon.	»»»	»»
— (r.-g.)	»»»	»»	Rouen au Havre	»»»	»»	Bordeaux à Cette.	»»»	»»
Paris à Orléans	1213	75	Marseille à Avignon	580	»»	Nord	553	75
— à Lyon	405	»»	Paris à Strasbourg.	»»»	»»	Boulog. à Amiens.	»»»	»»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

DIX BEAUX VOLUMES, grand format, imprimés avec luxe, contenant les CENT SOIXANTE-DIX *comédies, vaudevilles, drames, opéras, opéras-comiques* d'EUG. SCRIBE, AVEC CENT SOIXANTE-DIX GRAVURES sur acier par nos premiers artistes, et ornés de *riches couvertures et de tables* ; — voilà, pour le prix réduit de TRENTE-CINQ FRANCS, le plus attrayant cadeau d'étrennes qu'on puisse faire ou se donner. — Rue Neuve-Vivienne, 28, chez M. Larrivière. — Envoyer les 35 fr. en un mandat sur la poste ou par les Messageries, 3 fr. 50 c. en sus pour recevoir FRANCO.

Spectacles du 30 décembre.

- 8 h. 1/2 OPÉRA.—
- 7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Un Caprice, les Aristocraties.
- 8 h. 1/2 ITALIENS.—L'Elisir d'Amore.
- 6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—Haydée ou le Secret.
- 6 h. 1/2 ODÉON.—Le Dépit, 1re repr. : Cécile Lebrun, 1re repr. : Le Dernier Bouquet.
- 7 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Félix ou l'Enfant trouvé.
- 6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Hamlet.
- 6 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Nuit Blanche, le Dernier Amour, le Chevalier.
- 6 h. 1/4 VARIÉTÉS.—Jérôme, Moulin, Conquête, les Chroniques.
- 6 h. 1/4 GYMNASE.—L'Art de ne pas donner d'Étrennes, Didier, Ve Pinchon, Suzanne, une Femme.
- 6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.— Banc d'Huîtres (revue de 1847).
- 7 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'Or.
- 6 h. 1/2 AMBIGU.—Les Paysans.
- 6 h. 1/2 GAITÉ.—Simon-le-Voleur.
- 6 h. 1/2 COMTE.—Le Manoir, Gitanos, Michel.
- 6 h. 1/2 FOLIES.—Journal d'une Grisette, Fille de Marbre, César.
- 6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS.—La Fille du Diable, Feu sous la Cendre, 86 moi us 1.
- 5 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Les nouveaux souscripteurs dont l'abonnement partira du 1er janvier prochain, recevront avec le premier numéro de leur abonnement tout ce qui aura paru du roman de M. de Caudin, LES MÉMOIRES DE MARIE CLAVEAU.

PARIS, 30 DÉCEMBRE.

Halte-là !

Assuré de sa majorité par la nomination éclatante de M. Sauzet, le ministère reprend aujourd'hui dans les *Débats* ce langage haineux et violent qui caractérisait et préparait naguère ses projets d'invasion armée en Suisse. De semblables emportements indiquent-ils de semblables pensées, et devons-nous croire qu'abusant de sa majorité ou *de l'union des trois pouvoirs*, comme l'appelait le discours du trône, il médite un supplément aux lois de septembre? Nous le craignons! Cette rage furibonde, au sein d'une profonde paix, contre des réclamations presque unanimes, dénote dans l'esprit du ministère un vertige auquel aucun excès peut ne pas demeurer étranger.

Qu'est-ce que gouverner? — Pour un despote, c'est considérer le pays comme la propriété du souverain, c'est maintenir les peuples dans la soumission à l'aide d'obéissants mercenaires et de lois restrictives, c'est faire en sorte de transmettre à ses héritiers le dépôt intact de sa toute puissance. Pour une aristocratie, c'est maintenir dans l'asservissement les classes inférieures, et vivre gorgé des richesses créées par ces esclaves à divers degrés, qui travaillent et produisent au profit de maîtres habiles et rusés.

Mais, dans un pays libre, dans un pays affranchi par deux révolutions, dans un pays où ont été proclamés les grands principes de la fraternité, de la solidarité humaine, qu'est-ce que gouverner? C'est, de la part d'une Administration élue par le concours spontané des citoyens, avoir sans cesse présente à la pensée l'œuvre d'émancipation, d'amélioration, de fusion et d'harmonie progressive de toutes les classes, c'est régler tous ses actes en vue de ce but, c'est, à travers les difficultés inhérentes à toute situation neuve et hardie, poursuivre, sans s'en laisser détourner un instant, le grand œuvre de l'association de plus en plus intime, de plus en plus puissante, de plus en plus équitable et divine des individus dans les nations, et des nations dans l'humanité.

Or, est-ce là ce que fait le ministère actuel? Nullement; car, pour défendre son existence, pour excuser ses mauvais penchants, son incurable égoïsme, sa pusillanime inactivité, il suscite la guerre civile en France. Oui, les articles officiels des *Débats* sont un appel permanent à la guerre civile. Sous prétexte de réprimer quelques excès de paroles, qui n'ont été qu'en très petite exception dans les banquets réformistes, il évoque sans cesse les ombres de Marat et de Robespierre, et, faisant parader ces terribles revenants aux yeux de son parti, il tient sans cesse éveillé en lui un esprit de haine, de rage et de peur contre les classes déshéritées, et, s'il souffle ce mépris contre le pauvre dans le cœur des riches et des satisfaits, n'est-il pas l'auteur des sentiments contraires de répulsion et de colère qui, à leur tour, surgissent dans le cœur du pauvre contre ceux dont il lui fait des ennemis d'autant plus acharnés qu'ils redoutent davantage pour leur vie et pour leurs biens?

Oui, le *Journal des Débats* souffle la guerre civile, oui, car nous voyons l'effet désastreux de ses déclamations dans le corps de la Bourgeoisie. Cette fusion des classes que chacun, en public, feint de croire complète, personne ne l'accepte. D'un côté, par peur, de l'autre par colère, on proclame sans détour, dans les conversations privées, dans les confidences intimes qu'il y a guerre entre les deux classes, et qu'il faut s'y préparer, les uns par la défensive, les autres par l'attaque, lorsque le lieu et l'heure seront propices.

Tel est l'effet des paroles de ce journal prétendu *conservateur*. Ce n'est pas un conservateur celui qui divise au lieu d'unir, qui irrite au lieu d'apaiser, qui engendre des haines irréconciliables au lieu d'amortir les dissidences. Ce n'est pas un conservateur celui qui se retranche sans cesse derrière les canons et les baïonnettes pour lancer de là à la foule des paroles hautaines et irritantes.

Oh! ministres du 29 octobre, le pays vous est livré depuis sept ans avec toute facilité pour tout faire, le bien comme le mal... et vous n'avez fait que le mal, et vous amenez les choses au point qu'en lisant vos journaux on se croirait en pleine révolution!... et vous vous dites des hommes de gouvernement!...

Non, c'est à la Nation, c'est aux Chambres, c'est au Trône que nous en appelons contre la direction dangereuse, mortelle où le ministère entraîne l'Administration; c'est au nom de la paix, de l'ordre, de la stabilité des institutions que nous conjurons tous les amis de la paix, de l'ordre, de la stabilité, des institutions et du progrès social de se réunir contre l'ennemi commun, contre les révolutionnaires du 29 octobre!

M. Frank, professeur de morale à la Faculté des lettres, a déclaré dans sa dernière leçon qu'il allait passer en revue les communistes, c'est-à-dire les hommes qui nient la propriété individuelle et territoriale. Il a divisé les communistes en deux classes: les *communistes politiques* cherchant la liberté et n'arrivant dans leurs théories qu'au despotisme le plus abrutissant, et les *communistes industriels* poursuivant le bonheur et concluant à l'immoralité la plus absolue.

Parmi les communistes politiques, M. Frank a placé Rousseau, Mably, Morelly, Babœuf; il a signalé chez ces théoriciens de graves erreurs, mais sans rendre assez de justice à leurs intentions généreuses et sans se donner la peine de chercher quel parti l'avenir pourrait tirer de leurs travaux. Le professeur a réservé pour sa prochaine leçon le système phalanstérien qui rentre, à ses yeux, dans le communisme industriel; il se propose de démontrer que ce système n'est pas neuf, *qu'il est communiste comme toutes les théories socialistes*, qu'il ne contient même aucun aperçu de quelque valeur en dehors de la communauté et que, ce principe retiré, tout le phalanstère s'écroule.

M. Frank a pu dire fort naïvement toutes ces choses, nous voulons croire à sa bonne foi et à l'insuffisance de ses études. Mais à sa place nous serions embarrassés d'un rapprochement qui va se présenter à tous les esprits. Au moment où le *Journal des Débats* repousse tout progrès social en traitant de communistes tous ceux qui se préoccupent du sort des masses; au moment où la *Presse* elle-même est qualifiée de quasi-communiste parce qu'elle n'est pas *satisfaite* de la marche du gouvernement et ne croit pas que l'indigence des travailleurs soit une nécessité; au moment où cette misérable tactique de crier au communisme contre la Diète suisse, contre l'opposition, contre la presse libérale fait lever les épaules à tous les hommes indépendants, et met en campagne les procureurs du roi, voici un professeur qui, par une fatale coïncidence de dates, développe dans sa chaire les thèmes posés par le *Journal des Débats*. Un pareil enseignement pourra bien paraître entaché de politique ministérielle, et rentre dans une manœuvre générale. A la place de M. Frank, nous aurions ajourné de quelques mois nos leçons sur les socialistes, et nous aurions passé ce temps à étudier. Personne n'y aurait perdu.

Nous suivrons de près les développements que le professeur de morale supplémentaire compte donner à sa thèse.

Les troupes autrichiennes en Italie. — Le bruit a couru hier à Paris que des troupes autrichiennes seraient entrées dans les Etats de Modène et de Parme, dans le but de favoriser la prise de possession de Parme par le duc de Lucques.

Les journaux de Florence du 23 ne parlent pas de cette occupation, mais ce qu'ils rapportent peut la faire pressentir.

— On lit dans l'*Alba* du 23: « Une personne, sur la véracité de laquelle nous pouvons compter entièrement, écrit de Mantoue en date du 20. — « Aujourd'hui est arrivé ici une estafette de Milan, portant l'ordre au régiment hongrois Ferdinando-d'Este, qui se trouve dans notre ville, de partir immédiatement pour Modène. L'avant garde partira à 4 heures et demie, et demain tout le régiment. L'estafette est repartie pour Vérone, pour faire venir ici, dit-on, des troupes stationnées dans cette première ville. On attend sous peu un régiment de cavalerie de Hulans. On travaille avec une activité extraordinaire dans l'arsenal de Mantoue. M. Menman, ministre d'Autriche, qui se trouvait à Modène, est parti, en toute hâte et fort courroucé, pour Parme.

» *P. S.* Le colonel du régiment Ferdinando-d'Este est déjà parti en poste pour Modène, pour prévenir le duc, dit-on, de la prochaine arrivée des troupes. Le régiment Haugwitz, qui est ici, a aussi l'ordre de partir, mais on ne sait pas pour quelle destination. On attend l'arrivée du régiment Herbert. »

Les Jésuites à Rome. — Un fait donnera une idée de l'audace des jésuites à Rome et de leur promptitude à relever la tête, après avoir été pris en flagrant délit de conspiration avec les Autrichiens le 16 septembre, jour où l'on devait égorger les patriotes romains, en faisant croire à une conspiration de leur part contre Pie IX.

Le 17 décembre, les jésuites, dans le cabinet de la Chancellerie d'Etat, avaient fulminé une note au gouvernement toscan, au nom du gouvernement romain, pour la *suppression* du journal l'*Alba* à Florence même, tandis qu'à Rome leur chancellerie n'a pas encore osé l'interdire. Par cette mesure, les jésuites espéraient faire accepter à Léopold II tout l'odieux de leur conduite, se réservant en secret de faire vanter leur modération aux yeux des Romains.

Les révérends de la société de Jésus n'agissent jamais autrement.

La note allait partir lorsque Mgr *Savelli* en eut connaissance. Il déclara qu'il se démettrait de sa charge si la note était envoyée.

C'est donc à la généreuse, à l'intelligente et énergique opposition de Mgr Savelli que le gouvernement romain a dû de ne pas se compromettre par des exigences aussi odieuses que ridicules.

— On écrit de Rome à l'*Alba* qu'il ne s'agit de rien de moins à Rome que de l'expulsion du célèbre prédicateur le père Ventura.

— On lit dans le *Contemporaneo*: « M. Aubio, citoyen romain, membre de l'académie de Saint-Luc, a été admis à présenter lui-même à Pie IX le portrait d'Abdul-Medjid. On sait qu'en août dernier sur sa demande gracieusement accueillie, il en avait reçu l'autorisation du sultan lui-même. Il a ainsi servi de lien entre le premier monarque du mahométisme et le chef du christianisme. Le pape l'a félicité et l'a décoré de l'ordre de Saint Sylvestre. »

— On lit dans la *Patria* du 22 décembre, sous la rubrique de Naples, que des nouvelles arrivées la veille à Livourne par le bateau à vapeur, parti de cette capitale le 18, assuraient qu'au moment de son départ une collision sanglante s'était engagée entre les gendarmes et le peuple.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 31 DÉCEMBRE 1847.

MÉMOIRES DE MARIE CLAVEAU (1)

SÉMINARISTE.

VII.

LE NABAB FAIT DES SIENNES.

La personne dont les cris interrompaient si brusquement mon sommeil était M. Gaillard lui-même, qui, sans respect pour ses bas de soie à serpenteaux et sa goutte menaçante, bravait la rosée du matin, qu'une fraîche nuit avait abondamment répandue sur le gazon.

— Eh quoi! jeune valétudinaire, est-ce ainsi que vous en usez avec *Esculape*? me dit-il en me tendant la main. Il faut que vous soyez possédé du délire pour dormir à la belle étoile, quand vous devriez, à l'heure qu'il est, vous dorloter entre deux draps. La jeunesse est imprudente et le sera toujours. Puisse la rosée vous être légère, et la bonne *Hygie* vous protéger contre *Iris*, qui vous a trempé jusqu'aux os! Allons, allons, en avant les rhumatismes. Quant à moi, le diable m'emporte si je ne m'en lave pas les mains comme défunt Pilate! et, si vous mourez d'une fluxion de poitrine, dites sans scrupule un *mea culpa*.

Cette verbeuse apostrophe me réveilla tout à fait, et, quand elle fut terminée:

— Monsieur, répondis-je en m'inclinant, pardonnez si ma sottise a détruit l'effet de vos ordonnances. Mais la nuit m'a semblé si belle, que j'ai voulu en profiter un instant. Sans doute j'avais trop présumé de mes forces, car le sommeil m'a surpris.

— C'est fort bien, si vous n'en mourez pas, mon garçon. Toutefois n'était-il pas urgent de passer par la fenêtre. Quel beau chef-d'œuvre, si, pour couronner la guérison, vous vous étiez cassé le cou! Vous l'avez échappé belle, car cette enragée négresse qui porte un nom de fleur, m'a montré dans un carré de fleurs qui portent son nom, votre forme aussi belle que jamais en laissa lièvre tiré au gîte. Bien vous a pris de choisir sur ces marguerites-là; j'en sais une qui eût été un matelas moins flatteur, convenez-en, mon camarade.

Satisfait de sa double saillie, M. Gaillard se fit rire sans façon; puis, endossant son air médecin, à peu près comme maître Jacques endossait sa jaquette d'écurie ou son bonnet de cuisine, il s'empara de mon pouls et dit avec étonnement:

— Le pouls est meilleur que je n'aurais supposé après cette équipée; n'importe. Allez changer, vous êtes mouillé comme le dieu Neptune quand les marins l'ont fêté sous la ligne.

J'ignorais alors le programme des réjouissances maritimes en usage sous l'équateur, mais je savais parfaitement les avantages d'un vêtement sec, et je suivis sans tarder le conseil du nabab.

Il voulut m'accompagner jusqu'à mon escalier, et me dit en chemin:

— Çà, puisque vous voilà frais et dispos, vous nous ferez ce matin l'amitié de déjeuner avec nous en famille. Dix heures vont sonner, descendez à la salle à manger quand vous aurez passé un costume plus *sain*; pas de soutane surtout, je ne dis pas plus *saint*.

Il épela les deux adjectifs pour mieux me faire goûter la plaisanterie, puis ajouta fort sérieusement:

— Je suis, sans me flatter, le meilleur disciple de feu M. de Bièvre; ainsi, mon cher, ne vous offensez pas du bon mot. Mais, par amitié pour moi, mettez l'habit que vous trouverez étalé sur votre chaise longue. Vous n'en vaudrez pas pis pour n'être pas enfroqué. La couleur noire m'attriste, elle me rappelle mes malheurs d'outre-mer... et puis je trouve qu'elle messied à un adolescent de votre tournure. Allez, Cérès et Bacchus nous réuniront bientôt, et nous nous gausserons de mons Hippocrate *inter pocula*.

Je promis de me conformer aux désirs de mon hôte, et je montai chez moi fort embarrassé du rôle que j'allais jouer à déjeuner. Ma promesse de partir impliquait tacitement celle de ne plus revoir Hélène, et j'étais dans l'obligation d'y manquer.

Combien l'homme est différent, suivant les circonstances! Revoir Hélène! ce plaisir que, si j'avais dû le dérober, j'eusse payé de mon sang, je le trouvais criminel, étant forcé de le prendre.

Je ne laissai pas de faire vite ma toilette, et le regard que je jetai sur la glace me fit confesser avec un soupir qu'un frac vert à la mode et un pantalon moulé sur moi valaient bien ma sombre soutanelle et mes mollets discrets. Je regrettais, je l'avoue, que ce costume dût me servir si peu, et je jouissais à l'avance de l'effet qu'il produirait sur les yeux des convives. Je descendis pourtant avec une certaine hésitation, et je tremblais quand le valet d'office m'annonça dans la salle à manger.

— Ah! voici le rival d'*Endymion*! s'écria M. Gaillard à mon entrée. Et dis-moi, petite, que je n'ai pas fait deux miracles: l'un, d'avoir ressuscité un mort, l'autre, d'avoir métamorphosé un abbé en homme, et en joli homme. Dieu me damne! il est à croquer, mon jouvenceau. A propos, sais-tu, ma mie, ce qu'il a fait cette nuit? Mettons-nous à table, je vais te conter cela la bouche pleine. Je te présente un écervelé qui a quitté son lit pour courtiser Hélène... Tu rougis, mon enfant... Ah! ah! ah! Hélène est, en grec, *Séléné*, en bon français, la lune. Tu ne savais pas, mon cœur, avoir tant de rapport avec la lune?... La science n'est pas faite pour vous autres femmes. A vous les jeux folâtres et les amours badins; à nous les graves études et les affaires sérieuses. Du reste, entre les hellénistes, je suis encore à trouver mon maître.

En lâchant cette bordée scientifique, M. Gaillard ne perdait pas un coup de dent; Hélène était rouge comme une cerise, et je n'étais pas moins rouge qu'elle. Je m'agitais sur ma chaise, aussi près de rire que de pleurer, tant je ressentais vivement à la fois la pénible anxiété de ma chaste complice et le bouffon à-propos du docte nabab. Il reprit, sans remarquer notre embarras:

— Mais, pour en revenir à notre ami, qui ne boit ni ne mange, par parenthèse... une aile de cette caille, monsieur Claveau! Sois donc son *Hébé*, ma petite; cet imbécile de *Ganymède* est à la cave. Je disais donc que le jeune homme a profité du sommeil de ta Marguerite pour *s'en aller marron*. J'ai même cassé deux dents à la drôlesse pour lui apprendre à garder mieux son monde à l'avenir.

— Oh! mon père! s'écria la douce Hélène, d'un ton si compatissant qu'il me gagna jusqu'à l'âme.

— Que veux-tu, mon trésor? ajouta brusquement le père un peu confus. J'en suis fâché, mais le mal est fait. Pourquoi dort-elle? D'ailleurs je lui ai donné deux louis par dent; elle a de quoi se les faire remettre. Je m'engage même à les lui poser gratis; ce sera tout bénéfice pour elle, car je les poserai mieux que le premier charlatan venu, sois tranquille.

— Je ne me pardonnerai jamais, monsieur, dis-je à mon tour, d'avoir attiré par mon imprudence un châtiment si cruel à cette bonne femme, après toute la patience et le dévouement qu'elle m'a témoignés.

— Bah! ce n'est qu'une négresse, après tout, et, si elle n'avait nourri ma fille, je m'en soucierais comme d'un sou. Mais la petite aime ce museau noir comme si c'était une nourrice blanche. Tenez, voulez-vous savoir pourquoi elle ne mange plus? Ce sont les dents en ques-

(1) Voir les numéros des 22, 23, 24, 25, 29 et 30 décembre.

[illegible] reste assez indifférent aux avances qu'on lui a faites ; il est d'ailleurs mécontent de tout le monde, même de Frédéric-Guillaume. Il s'en est à peu près lavé les mains. M. Guizot a d'autre besogne ; il va se trouver en présence des Chambres et il cherche à faire oublier ses incartades diplomatiques. Il ne craint pas les votes : sa majorité *satisfaite* est toujours là ; ce qu'il craint, ce sont les discours de certains orateurs importuns. Il trouvera sans doute que l'on peut en définitive tenir l'une et l'autre conduite dans les affaires suisses.

» Ainsi donc, vis-à-vis de notre pays, la pièce est jouée ; les acteurs se retirent et la toile tombe. Le ministre anglais n'a plus rien à dire au parlement ; l'Autriche et la Prusse n'ont à rendre compte de leur conduite qu'à l'opinion publique, qui les gêne un peu cependant. Reste la pièce constitutionnelle qui commencera au palais Bourbon, lors de la discussion du paragraphe de l'adresse relatif à la politique étrangère. Nous espérons que la discussion sera sérieuse et que le résultat prévu de cette discussion n'empêchera pas l'opposition parlementaire de combattre énergiquement cette politique d'intervention qui prétend imposer sa loi aux nations libres et dignes de l'être.

» Tous les cantons de l'ex-Sonderbund seront incessamment représentés à la Diète. On a vu que les députations d'Unterwald et de Fribourg ont pris leur place dans l'assemblée fédérale. Celle de Lucerne est arrivée hier soir. M. le Dr Robert Steiger, premier député, est encore un robuste vieillard et qui sera longtemps encore, nous l'espérons, un vigoureux défenseur de la cause libérale. Son collègue, M. l'avocat Placide Meier, est également dévoué à cette sainte cause. La députation d'Uri arrivera demain. Un changement important a eu lieu dans son personnel. M. Muheim, prévoyant que, en sa qualité de co-signataire du manifeste sonderbundien, il ne serait pas trop bien accueilli à Berne, a eu le bon esprit de donner sa démission. Il a été remplacé, comme premier député, par un personnage dont le nom seul est une garantie de ses opinions : c'est M. l'avocat Jauch ; il appartient à la famille des Jauch, dont une branche, établie dans le Tessin, a fourni un député qui représente aujourd'hui encore ce canton à la Diète, de respectables magistrats et des officiers supérieurs qui jouissent d'une juste considération. La députation de Schwytz n'arrivera qu'à la fin de cette semaine, celle de Zug ne se fera pas attendre. Le Valais nous enverra ses représentants dans les premiers jours de la nouvelle année. La Diète se réunira du 8 au 10 janvier, elle sera alors au grand complet. »

ANGLETERRE. — **Correspondance du *Times*.** — Le *Times* du 29 publie, sous la rubrique de Paris, une correspondance dans laquelle on remarque les paragraphes suivants : « MM. Colloredo et Radowitz ont été présentés au roi dimanche, le premier par l'ambassadeur d'Autriche ; le second par celui de Prusse. Le prince de Metternich a adressé deux notes conçues dans les mêmes termes, l'une au gouvernement britannique, l'autre à S. M. Louis-Philippe, pour les avertir que S. M. l'empereur d'Autriche a résolu d'augmenter le nombre de ses troupes dans le royaume Lombardo-Vénitien, mais seulement *à titre de mesure de précaution* motivée par le mouvement des Etats voisins.

» M. Guizot a adressé aux cabinets de Londres, Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg, une copie de sa note en réponse au refus que la Diète helvétique a fait d'accepter la médiation des cinq puissances. M. Guizot déclare dans cette note que, la Diète ayant détruit le pacte fédéral, les puissances se regardent comme dégagées des obligations que les traités de 1815 leur imposaient envers la Suisse. »

Les soldats anglais aux Indes. — Une exécution. — Le *Times* s'occupe d'une tragédie militaire qui vient de se passer aux Indes-Orientales : « Un soldat de l'un des régiments de la Reine avait été condamné à être fusillé pour avoir frappé un supérieur. Tous les préliminaires eurent lieu avec le lugubre cérémonial usité en pareil cas : les tambours étaient revêtus d'un crêpe noir ; le prisonnier est placé à genoux près de son cercueil, devant le peloton d'exécution ; le signal de faire feu est donné par un mouvement d'épée.

» On entend une première décharge : le patient reste immobile, et [illegible] aux soldats les illusions qu'ils pouvaient se faire à cet égard ; mais cet avertissement ne produisit aucun effet ; et il fallut en dernier ressort employer les affreux moyens que nous avons décrits plus haut.

» Ceci posé, ajoute le *Times*, examinons les causes de cet état de choses. Ces causes, il faut bien le dire, consistent dans le poids intolérable de l'existence ordinaire d'un soldat aux Indes. L'emprisonnement n'effraie point, parce qu'il offre une perspective encore moins fastidieuse que les devoirs de chaque jour. La même chose se peut dire de la déportation. Les soldats préfèrent n'importe quel avenir aux réalités du présent. C'est ce qui est arrivé pour le malheureux mis à mort dans des circonstances si tragiques. Il a avoué devant le conseil de guerre qu'il n'avait aucun motif de haine contre le supérieur qu'il avait frappé, et que son seul but était de se faire condamner à la déportation, parce qu'il était las de la vie qu'il menait. Le *Times* conclut de tout cela qu'il faut changer le régime intérieur des casernes ; ce ne sont pas les privations, ce n'est pas la fatigue qui produisent l'espèce de maladie morale dont il s'agit, c'est l'oisiveté, c'est l'ennui.

» Dans les stations militaires dont il s'agit, le danger est nul, le service se borne à quelques exercices de routine, les rations et le rhum sont délivrés en abondance ; les officiers sont humains au point de dissimuler à chaque instant les fautes de leurs subordonnés pour ne pas être obligés de les punir. La boisson et l'oisiveté, voilà les seules causes de désorganisation qui attaquent l'armée anglo-indienne. »

Crise commerciale en Espagne. — Madrid, 24 décembre.

Il paraît positif que MM. Mon et Pidal refusent d'entrer au ministère ; il a fallu dès-lors songer à une autre combinaison. Voici, à ce que l'on assure, dans les cercles d'ordinaire bien informés, les arrangements dans le secret desquels la *Gazette* mettra demain le public.

Le général Narvaez continuera de présider le conseil des ministres, mais sans portefeuille ; le général Figueras sera ministre de la guerre, M. Beltran de Lys, ministre de la marine, doit passer aux finances, M. Mariano Roca de Togorès aura le portefeuille de la marine.

La démission de M. Orlando sera officiellement annoncée.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAPEY (doyen d'âge). — *Séance du* 30 *décembre.*

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination des vice-présidents.

Le scrutin est ouvert.

Pendant cette opération, M. Collignon, rapporteur, propose l'admission de M. Dessauret, ajournée dans la séance d'hier pour défaut de production de pièces.

M. DESSAURET est admis et prête serment.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

	Nombre des votants.	355
	Majorité absolue.	178
	Ont obtenu :	
MM.	Bignon.	217
	Lepelletier-d'Aulnay.	210
	Bugeaud.	206
	Delessert.	195
	Léon de Malleville.	112
	Billault.	110
	Georges Lafayette.	86
	Abattucci.	85
	Lasnier.	69
	Lacave-Laplagne.	50
	Debelleyme.	27
	Dufaure.	5
	De Tracy.	4
	Vivien.	4

FAITS DIVERS.

L'article que le *Journal des Débats* a publié ce matin, véritable sonnerie de clairons, a produit une grande sensation à la Bourse. On y a vu la déclaration de guerre faite à l'opposition, non-seulement au nom du ministère, mais au nom de la personne irresponsable que M. Guizot a fait intervenir si audacieusement dans le discours d'ouverture et que les *Débats* ramènent si inconstitutionnellement en scène. Les spéculateurs étaient en général alarmés. Du reste, le mot d'ordre est donné dans toute la haute administration ; ce mot est : Il faut en finir avec la Montagne.

(*Gazette de France.*)

— Espartero a été reçu le 28 à Windsor par la reine d'Angleterre.

— M. Sapey, le doyen d'âge de la Chambre, est un de ces députés qui ont, de temps en temps, des hésitations, des scrupules, mais qui finissent toujours par se porter au secours des gros bataillons. Le bruit s'étant répandu, néanmoins, qu'il devait, dans le discours qui précède ordinairement l'installation du bureau définitif, faire une allusion timide à la nécessité des réformes, M. Duchâtel, tout effaré, est accouru auprès de lui. « Eh quoi ! mon cher collègue, se peut-il qu'un homme expérimenté comme vous veuille commettre une pareille imprudence ? — C'est précisément, monsieur le comte, parce que j'ai de l'expérience que je suis effrayé de la disposition des esprits. Croyez-moi, le mécontentement est plus réel et plus général que vous ne pensez : un avertissement est devenu nécessaire, et je le donnerai du haut de la tribune — Y pensez-vous, cher collègue ? vous vous laissez influencer comme un enfant par les signes d'une émotion passagère. Rappelez-vous le vote sur l'indemnité Pritchard. Un moment nous avons été abattus : on nous conseillait de nous retirer, de céder à l'opinion publique, j'ai tenu bon ; le ministère s'est décidé à attendre, et vous voyez quelle majorité nous avons obtenue dans les élections ! l'émotion des esprits s'est bien vite dissipée : l'agitation réformiste ne laissera plus de traces dans quelque temps. Il en est toujours ainsi en France. » — Il en est ainsi trop souvent, nous devons l'avouer. Espérons que cette fois la nation forcera M. Duchâtel à concevoir d'elle une meilleure opinion.

(*Siècle.*)

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, opticien du roi, marquait 4° 5/10e au-dessous de zéro ; aujourd'hui, à six heures du matin, 6° 4/10e ; à midi, 2° 1/10e.

ENCORE UN MARTYR DU TRAVAIL ! — On nous écrit de Nangis, 29 décembre 1847 :

« Un bien triste accident est arrivé le 24 de ce mois, en la commune de La Chapelle-Rablais, près Nangis. Plusieurs ouvriers travaillaient au château des Moyeux, que le nouveau propriétaire vient de faire réédifier. L'un d'eux était occupé sur les toits à badigeonner un massif de cheminées, lorsqu'une planche sur laquelle il était monté ayant tourné, il perdit pied et tomba d'une hauteur de 20 mètres sur un tas de pierres, où il se brisa. Cependant la mort ne fut pas instantanée ; il fut relevé et porté à bras par tous les autres ouvriers jusqu'à son domicile, à Nangis, distant de 5 kilomètres, où il expira après deux heures d'agonie. Ce douloureux évènement a donné lieu à un beau trait d'humanité de la part des charpentiers, qui, pour fournir le linge nécessaire aux premiers soins, n'hésitèrent pas, malgré le froid, à se dépouiller de leurs chemises ; mais, en regard de ce tableau, il est pénible de mentionner le refus fait par un habitant du lieu de prêter un matelas. Une grande partie de la population de Nangis se pressait aux funérailles du malheureux martyr du travail, qui n'était âgé que de 43 ans et laisse une femme et cinq enfants dont il était le seul soutien. »

VOL AU MARQUIS. — La justice informe contre le nommé Muller, ce jeune domestique allemand, qui a été arrêté avant-hier, au moment où il se présentait chez une actrice d'un théâtre de boulevard. Les renseignements pris par la police ont fait connaître que Muller avait déposé, chez un de ses compatriotes, ouvrier tailleur, rue Traînée-Saint

---

tion qui lui manquent. C'est à sa jolie bouche que j'ai fait mal. J'en suis fâché, te dis-je, ma pauvre Léna, mais, corbleu, ne prends pas tant de chagrin pour deux fragments d'ivoire. — Ecoute ; j'ai là de quoi te consoler. Je donne ce soir un bal en honneur de notre convalescent. Les invitations sont remises d'hier. J'aurai toute la ville, monsieur Claveau ; c'est vous qui ouvrirez le bal avec Hélène.

— En vérité, monsieur, je me tiendrais charmé d'un tel honneur, si j'en pouvais jouir, mais je n'ai pas appris à danser au séminaire.

— Oh ! oh ! n'est-ce que cela ? Je vais vous apprendre. Une leçon de moi vous vaudra six mois du meilleur maître. Je suis un favori de Therpsichore ; vous allez voir. Il suffira que vous me regardiez faire, et vous irez après tout seul.

Notre déjeuner fini, le Vestris des colonies s'essuya la bouche, se leva, prit ses positions avec grâce, et s'évertua en entrechats, ronds de jambes, pas de zéphyr, jetés-battus et autres, jusqu'à ce que son front fût inondé de sueur. Il s'assit alors sans haleine, et me dit d'un grand sangfroid :

— Maintenant vous en savez assez.

Effectivement, il m'avait appris la danse tout comme il m'avait guéri.

— Cet homme, pensai-je, est sans contredit le plus présomptueux des hommes qu'éclaire le soleil.

Tant qu'il était présent, il avait le monopole de la conversation. Sa fille osait à peine ouvrir la bouche de peur de l'offenser dans son orgueil. Je me taisais aussi, tant par le même motif, que par un autre plus affligeant pour moi : j'avais vu dans les regards d'Hélène que ce bal qui me retenait un jour de plus l'affectait péniblement. Cet habit même que je devais à l'ostentation libérale de son père, semblait ajourner indéfiniment nos projets, et son effet sur Mme de Miran avait été moins victorieux que je ne m'en étais flatté.

Bientôt le colon, sans remarquer notre silence, reprit la parole en ces termes :

— Ah çà, beau néophyte, j'ai résolu de jouer un tour au bon Dieu. Tourné comme vous êtes, vous ne pouvez pas vous enterrer vivant dans un froc. *Adonis* ne se fût pas fait prêtre sans l'intervention de *Vénus*. Ecoutez moi attentivement... Vous verrez ce soir nombre de jeunes beautés. Choisissez la vôtre, courtisez-la un temps convenable, et je vous la donne. Votre dot est mon affaire. Puisque ma fille a manqué vous tuer, il est juste...

— Mais, monsieur, interrompis-je avec une malice que j'attribuai à mon habit séculier, vous m'avez rendu la vie, et quand madame, par ses bontés, ne serait pas déjà quitte envers moi, la manière dont vous l'avez secondée suffirait à me mettre en reste envers vous. Permettez-moi donc de vous dire que, grâce à vous, ma santé me permettant de quitter votre toit hospitalier, j'ai résolu de vous débarrasser enfin de ma personne.

— Quoi ? vous dites ?... L'as-tu bien compris, Léna ?

— Oui, mon père ; M. Marie m'a déclaré hier que son intention était de nous quitter aujourd'hui ; mais votre bal, j'espère, le retiendra jusqu'à demain.

— Demain ! oui, je partirai demain, m'écriai-je avec feu.

— Rayez cela de vos papiers, s'il vous plaît, mon jeune maître, répliqua le nabab en colère. Vous partirez demain ! voilà de belles nouvelles, ma foi ! vous partirez, mon cher, quand je serai las de vous, et j'espère bien que cela ne sera pas de sitôt. Partir ! au moment où je commence à l'aimer comme mon sang ! au moment où je veux assurer son bonheur ! au moment où je songe aux moyens de charmer cette vie que je lui ai rendue ! l'ingrat parle de m'abandonner ! m'ôter la gloire de contempler mon ouvrage ! m'enlever la consolation de mes derniers ans ! Vous voulez m'abandonner ! que me chantez-vous là ? vous resterez ici, vous dis-je ! et tant que je le voudrai ! et si vos parents vous réclament, je vous achète... on vous aimera de force, morbleu ! un million s'il le faut, mais je vous garderai.

J'eus peine à calmer l'impétueuse alarme du rude et bon vieillard. Ce n'est pas sans une vive émotion que je lui appris mon amitié pour Brantôme et le devoir sacré que je m'étais imposé. Mais, quand je lui dis que je n'avais point de famille, ses yeux se mouillèrent.

— Tu n'as point de famille ! s'écria-t-il, tu mens, méchant prêtre, embrasse ton père ! (et il m'étouffait dans ses bras). Tu n'as point de famille ! tu en as menti, deux fois menti ! Tiens, embrasse ta sœur ! embrasse, te dis-je, et sans te faire prier, elle te vaut (et il me jeta sur Hélène). Ah ! tu n'as pas de famille !... tu vois bien cette belle dame-là ? c'est ma fille, entends-tu ? je te la donne pour sœur. Tu vois bien ces cheveux gris et ces larmes qui coulent ? ce sont les cheveux et les larmes de ton père, mauvais drôle. Respecte ces cheveux gris et viens essuyer ces larmes, garnement. Tu vois bien que tu as une famille ! Quant à ton ami, c'est du roman que tout cela, mais on te le rendra ton ami, on te le trouvera, te dis-je... et silence ! On a tout ici-bas pour de l'or. Que veux-tu avoir avec ton ami ? voyons, parle... Joseph !... ici Joseph !... (Un domestique entra.) Va-t-en acheter un cheval arabe à mon fils et n'ouvre pas de si grands yeux, animal. Mon fils, c'est Marie Claveau que voilà, ton maître après moi. Vole à présent... ou bien... tu m'as compris ? (Joseph sortit aussi vite qu'il était entré.) Tu vas voir qu'on a tout pour de l'or. Eh ! que diable veux-tu que j'en fasse de mon or, si je ne le partage entre vous deux ? Crois-tu point que la petite Léna le puisse tout manger à elle seule ? Et j'ai si peu de jours à en prendre ma part, que je prétends le laisser à deux héritiers de bon appétit ; elle fera des charités et toi des bamboches. Voilà comme je l'entends.

C'est ainsi que mon père improvisé déraisonna pendant plus d'une heure. Pour moi je restais confondu, sans défense, contre ce choc imprévu, sans résistance contre cette violence opiniâtre, sans raisonnement contre ce sentiment désordonné, sans volonté contre cette volonté de fer.

Joseph revint. Le fougueux nabab lui demanda mon cheval ; mais Joseph avait couru tous les maquignons de Bourges, et, suivant son expression, tous déclaraient n'avoir pas plus de chevaux *érables* que de merles blancs.

Le planteur fulmina, répéta qu'on pouvait tout avoir avec de l'or, me promit de me faire venir un cheval arabe de Paris, et, en attendant, fit venir le commissaire et ses agents, pour s'entendre sur la recherche de Brantôme. Je tremblai secrètement qu'ici le pouvoir de l'or ne fût aussi efficace qu'il l'avait été à l'égard du coursier.

JULES DE CAUDIN.

(*La suite à demain.*)

CHRONIQUE DES ARTS ET DES THÉATRES. — La période carnavalesque est commencée, et les occasions de plaisirs s'offrent au public de tous les côtés. Spectacles et concerts de jour et de nuit, bals parés, masqués, etc. C'est, d'une part, le Diorama avec sa vue enchanteresse du canal de Canton, avec l'illumination féerique de la Fête des Lanternes ; c'est le Jardin d'Hiver avec sa brillante parure de fleurs et les mille occasions de plaisir et de distraction réunis dans la même enceinte. D'un autre côté, tous les théâtres ont ouvert leurs portes à la foule empressée des masques : la vaste salle de l'Opéra avec ses splendeurs accoutumées, la jolie salle des Variétés avec son public joyeux, l'Opéra-Comique, etc. Une nouvelle enceinte, qui peut rivaliser avec les plus vastes et les plus brillantes, s'est ouverte à son tour, et a su attirer à elle dès le premier jour plus de cinq mille masques qui ont pu admirer une salle éblouissante de fraîcheur et de lumière, à laquelle l'administration, encouragée par un premier succès, ne craindra pas d'ajouter encore de nouveaux éléments d'embellissement et de confortable pour le second bal qui aura lieu dimanche prochain 2 janvier.

— M. Auber vient d'obtenir à l'Opéra-Comique un succès qui prouve que l'âge n'a point encore arrêté la sève féconde de sa brillante imagination. *Haydée* prendra rang auprès des meilleurs ouvrages dus à l'heureuse et fertile collaboration de MM. Scribo et Auber.

» Le jour de Noël, une locomotive, montée par M. Talabot, directeur du chemin de fer de Marseille à Avignon, M. Audibert, chef de l'exploitation, et M. Gaduel, ingénieur, a franchi, pour la première fois, le souterrain de la Nerthe et celui de Saint-Louis, et, après avoir parcouru le vallon des Aigalades, est arrivé dans la gare de Marseille à midi et demi précis. La locomotive l'*Hirondelle*, marchant à une vitesse très minime, a mis douze minutes pour traverser le souterrain de la Nerthe, long, comme on le sait, de 4 620 mètres. L'*Hirondelle* es repartie immédiatement pour Arles.

» Hier, M. l'ingénieur en chef du département a dû se transporter sur la ligne pour accomplir la dernière formalité indispensable à la réception officielle des travaux. A cette occasion, une locomotive aura fait quatre fois dans l'après-midi le trajet de Marseille aux Pas-des-Lanciers, et aura conséquemment franchi quatre fois le souterrain de la Nerthe. »

On pense que l'exploitation du chemin de fer commencera dans la première quinzaine de janvier.

AFFAIRE OUTREBON.— Le *Siècle* prétend que le récit des causes de l'arrestation de M. Outrebon, tel qu'il a été publié hier par plusieurs journaux, n'est pas exact. Voici, selon le *Siècle*, à la suite de quelles circonstances ce notaire a été arrêté :

» M. de Fontenay, ministre de France dans une cour du nord, avait remis à M. Outrebon une somme de deux à trois cent mille francs et l'avait chargé de les convertir en rentes sur l'Etat; il avait indiqué lui-même les coupures et demandé, entre autres, une inscription de 8 000 francs de rente. Il s'était passé quelque temps depuis la remise de ses fonds à M. Outrebon et il n'avait pas encore reçu ses titres ; il les demanda par deux fois à son notaire, qui alors seulement lui remit les duplicata des inscriptions acquises pour son compte, ajoutant qu'il conservait les originaux pour pouvoir toucher les arrerages. M. de Fontenay ne trouva pas cette réponse suffisamment rassurante, et, comme il connaissait un employé du trésor, il le pria de vérifier si le grand-livre portait effectivement les inscriptions dont les duplicata lui étaient donnés comme la représentation. On y trouva réellement les titres au nom de M. de Fontenay, moins cependant celui de 8 000 fr. de rentes.

» Il paraît qu'à la suite de cette vérification l'employé du trésor prit sur lui d'informer de ces faits M. le garde-des-sceaux. M. Hébert fit venir le procureur-général, lui fit connaître les faits qui lui avaient été rapportés et lui donna l'ordre de faire chez M. Outrebon une descente et une vérification qui ne laissassent pas de traces si la situation du notaire était jugée régulière et de nature à ne pas inspirer de craintes sérieuses.

» Lundi matin, deux messieurs se présentèrent à l'étude. Le clerc auquel ils s'adressèrent leur répondit que M. Outrebon n'était pas levé encore, mais qu'il allait le prévenir ; et à cet effet il demanda leurs noms aux deux visiteurs, qui répondirent qu'ils l'accompagneraient. Les deux personnages le suivirent donc à l'appartement particulier de M. Outrebon, et ils parvinrent jusque dans la pièce qui précède celle où se trouvait l'officier ministériel, lorsqu'un valet de chambre leur demanda de nouveau leurs noms. L'un d'eux crut pouvoir quitter alors l'incognito et répondit : *M. Boucly*... La porte de communication entre les deux pièces était entr'ouverte: M. Outrebon entendit la réponse; mais il se méprit et s'écria : Mais ne faites donc pas attendre ! Entrez donc, mon cher Bouclier.

M. Bouclier est un notaire confrère de M. Outrebon.

Les deux visiteurs, qui n'étaient autres que MM. Boucly, procureur du roi, et Legonidec, juge d'instruction, entrèrent alors et se trouvèrent en présence de M. Outrebon, auquel ils demandèrent de leur produire le titre de 8 000 fr. de rentes acheté pour le compte de M. de Fontenay, et dont ils lui représentaient la copie.

» M. Outrebon, très ému, balbutia et finit par avouer que l'acquisition n'en était pas faite.

» Une conversation s'engagea alors. M. le procureur du roi fit sentir à M. Outrebon que, s'il n'avait pas fait d'une somme de 160 à 180 000 fr. l'emploi exigé, c'est qu'il fallait malheureusement supposer que ses affaires étaient dans un désordre beaucoup plus grand que l'importance de cette somme, car, avec son crédit, le secours de sa famille et ses propres ressources, il lui eût été facile de se la procurer lors de la réclamation de M. de Fontenay. M. Outrebon, ainsi pressé, dut avouer que son passif se montait à une somme considérable, et, à la suite de cet aveu, il fut immédiatement arrêté et conduit à la Conciergerie, où il est encore aujourd'hui détenu au secret le plus rigoureux.

» On cite parmi les personnes qui seraient atteintes par le sinistre de M. Outrebon une dame Georges, dont le nom a figuré l'année dernière pour une large part dans le testament de M. le prince Tuffiakin. On cite encore, pour une somme très importante, M. de Narbonne. On ajoute qu'un client, qui avait fui l'étude de M. Lehon lors du désastre qui frappa une grande partie de la clientèle de ce notaire, avait porté ses affaires et sa confiance chez M. Outrebon, et se trouverait ainsi menacé de voir compléter la ruine de sa fortune. »

LE NESTOR DES CHEVAUX. — On lit dans le *Progressif cauchois* :

« On nous signale un exemple bien remarquable de longévité dans l'espèce chevaline. Il y a dans une ferme, près des Loges, un vieux cheval qui doit avoir aujourd'hui 36 ou 37 ans, et qui, malgré cet âge presque phénoménal, rend encore quelques services à son maître. La vie de ce Nestor de l'espèce chevaline offre plusieurs particularités assez curieuses. — Le père du propriétaire actuel l'a acheté en 1815, aux Champs-Elysées, lors du séjour des alliés en France, moyennant dix francs et une couverture. Ce cheval, de très petite taille, devait avoir alors quatre ou cinq ans. Il venait de faire une longue route, avait été blessé et était tellement maigre, qu'il ne paraissait devoir rendre aucun service à l'acquéreur. Après quelques soins qui le rendirent en meilleur état, son nouveau maître se décida à l'atteler pour faire une petite course, et grand fut son étonnement de voir l'ardeur et la vivacité de ce pauvre animal si chétif. A quelques jours de là il lui fit faire 30 lieues en 10 heures et le lendemain il se remettait en route pour recommencer une étape à peu près aussi longue.

» Depuis cette époque, 32 ans se sont écoulés, et ce cheval est constamment resté dans la même ferme. A la mort de son propriétaire, le fils de ce dernier a voulu le garder. Il est aujourd'hui atteint d'une cécité complète, mais néanmoins on l'emploie encore pour butter. Il y a deux mois à peine, on l'a attelé dans un cas d'urgence, et il a franchi 16 kilomètres sans paraître souffrir beaucoup. Le propriétaire raconte qu'il y a sept ou huit ans la robe de cet animal a changé presque complètement de couleur dans l'espace de deux mois. D'alezan foncé, qu'elle était primitivement, elle s'est modifiée jusqu'à devenir d'un gris sale. Cette transformation a été si rapide, que, dans un but de plaisanterie, son maître le conduisit à

LE SAUT DU MARIAGE.— Le *Gateshead Observer*, après avoir annoncé la mort d'un vieux contre-maître de la marine britannique, M. Alexandre Brown, Ecossais, âgé de 73 ans, qui avait servi dans toutes les guerres maritimes contre la France et passé plusieurs années dans ce pays comme prisonnier de guerre, rappelle que ce loup de mer avait pris femme d'une manière fort originale.

Il se promenait un jour entre Shields et Hartley, lorsque tout près du parc de Whitley il rencontra un groupe de joyeuses jeunes filles. Quelques plaisanteries furent échangées, et l'une des jeunes filles finit par lui demander s'il n'avait pas envie de se marier ? Il répondit affirmativement. « Eh bien ! laquelle d'entre nous choisirez-vous ? » C'était embarrassant ; Brown n'était pas un Turc, mais un matelot anglais ; il ne pouvait donc songer à la pluralité permise par le coran, et toutes ces demoiselles étaient également attrayantes.

Il résolut, en bon marin qu'il était, de s'en rapporter au hasard : « J'épouserai, dit-il, celle d'entre vous qui sautera le plus loin. »

L'originalité de cette proposition piqua au jeu ces demoiselles, et les voilà sautant à qui mieux mieux... pour conquérir un mari. La jeune et jolie Nancy Nesbitt l'emporta dans cette étrange lutte, et Brown l'épousa dès le lendemain.

Ils vécurent fort heureux ensemble et eurent beaucoup d'enfants, à ce qu'assure le journal anglais.

L'ENFANT ENLEVÉ. — Il y a quelques jours, une petite fille de cinq ans, dont les parents dirigent un établissement de lingerie, rue Neuve-Saint-Georges, 30, disparut subitement. Qui avait enlevé cette enfant ? dans quel but? Personne ne le savait. Quelques voisins avaient remarqué, le jour de l'enlèvement, un homme enveloppé d'un grand manteau, qui se promenait devant le magasin de lingerie ; ils avaient vu cet homme s'approcher de l'enfant, lui parler, l'emmener avec lui jusqu'à la place Saint-Georges ; mais là s'arrêtaient les indices sur l'homme au manteau et sur la petite Julie qui n'était plus rentrée chez ses parents depuis cette rencontre mystérieuse.

Les époux Thomas, désespérés de l'enlèvement de leur fille, ne comptaient plus la revoir, lorsque dimanche matin, huit jours après son départ, un fiacre s'arrêta devant leur porte, et la petite Julie en descendit et vint se jeter dans leurs bras.

Le cocher, questionné aussitôt, se borna à répondre qu'il se trouvait sur la place à la station de la rue du Chaume, lorsqu'une femme d'un âge mûr, tenant l'enfant par la main, l'avait chargé de la ramener rue Neuve-Saint-Georges, 30; en même temps, cette femme avait embrassé affectueusement la petite Julie, en lui disant de faire ses amitiés à ses parents; puis, payant au cocher le prix de sa course, elle s'était retirée, après lui avoir remis un papier portant écrits le nom et l'adresse des époux Thomas, rue Neuve-Saint-Georges, 30.

L'enfant confirmait de tous points le récit du cocher, et racontant avec détail tout ce qui lui était arrivé depuis sa disparition, elle ajoutait que le monsieur au manteau, une fois arrivé place Saint Georges, l'avait fait placer dans une voiture, qui l'avait emmenée très loin, au delà des boulevards; puis, cet homme l'avait fait monter dans un logement qu'il occupait avec la femme qui l'avait mise en fiacre, et pendant tout le temps de son séjour chez ces personnes, les soins les plus assidus lui avaient été prodigués.

Ce récit, fait avec une rare intelligence par l'enfant, ne pouvait guère mettre sur les traces de ses ravisseurs; il fut pourtant recueilli avec soin par le commissaire du quartier, auquel le cocher remit le papier que la femme inconnue lui avait donné en le chargeant de ramener l'enfant à ses parents.

Ce papier se trouva être un lambeau d'ordonnance de médecin dont le nom était parfaitement lisible ; des informations furent prises auprès de ce médecin, qui reconnut son écriture, mais, attaché à un bureau de charité du 6e arrondissement et visitant un grand nombre d'indigents, il ne put se rappeler à qui il avait délivré l'ordonnance en question.

Ces renseignements, si vagues en apparence, rapprochés de la déposition du cocher pris rue du Chaume, paraissaient établir que le logement du ravisseur n'était pas éloigné du boulevard du Temple.

La petite Julie, accompagnée de sa mère et d'agents de police, fut ramenée à la station de la rue du Chaume, et là, réunissant ses souvenirs, elle se dirigea de détours en détours, jusqu'à la rue de Malte, où elle s'arrêta. En effet, dans cette rue, et dans une maison que l'enfant désigna sans hésitation aucune, habite un sieur M..., ouvrier ciseleur, qui a dû avouer immédiatement qu'il avait emmené chez lui la petite Julie.

Seulement, le sieur M... a expliqué que cet enlèvement était le résultat d'une méprise. M..., en effet, vit séparé d'avec sa femme qui habite le quartier Coquenard, et qui a avec elle sa fille; or, M... qui aime ardemment cette enfant dont il est séparé depuis plusieurs années déjà, a songé à la reprendre chez lui.

Trompé par diverses circonstances et surtout par une ressemblance extérieure, il a cru que la fille des lingers de la rue Saint-Georges était la sienne, et il avait enlevé la petite Julie, qu'il s'est empressé de renvoyer à ses parents dès qu'il a pu reconnaître son erreur. M... et la femme qui habite avec lui n'en ont pas moins été mis en état d'arrestation. (*Droit*.)

Académie des Sciences morales et politiques.

Au moment où les Economistes réclament, à chaque page de leurs écrits et dans chaque réunion publique, l'érection de nombreuses chaires dans lesquelles de savants professeurs, bien appointés, puissent dissiper la triste ignorance où gémit la France en fait d'Economie politique, nous accueillons volontiers le discours suivant, prononcé à l'une des dernières séances de l'Academie des sciences morales par M. Ramon de la Sagra, membre correspondant de cette académie. L'auteur de ce travail s'efforce de déterminer jusqu'à quel point l'Economie, d'après l'aveu de ses coryphées, mérite le nom de *science*.

Mémoire sur l'inexactitude des principes économiques et [illegible] enseignement de l'économie politique dans les coll[illegible]

Messieurs, j'ai demandé la parole l'avant dernier [illegible] sur une [illegible] leur importance [illegible] les graves [illegible] qui les constituent peuvent être traitées de puérilités, non par le vulgaire, mais par des hommes respectables, très instruits dans d'autres branches scientifiques, et même par une grande partie de ceux dont les professions et les carrières ont pour but la pratique de ce que prétendent résoudre les théories économiques. C'est ainsi, par exemple, que nous trouvons de nombreux contradicteurs de la science économique parmi les administrateurs, les financiers, les négociants, les manufacturiers, les chefs d'ateliers, etc., etc.

M. Cousin, avec cette clarté de vue qui le fait plonger, pour ainsi dire, dans les profondeurs des questions académiques, même de celles qui sortent du cercle de ses études habituelles, n'a pas été de l'avis des deux savants collègues que je viens de nommer; et, avec cette justesse de jugement qui le caractérise, il a mis en doute, *seulement en doute*, la question de savoir si l'opposition qu'éprouvent les principes économiques à être généralement admis, *n'a point sa cause dans la science en elle-même*, plutôt que dans l'ignorance des administrateurs, des hommes d'Etat, etc., dont il est impossible de suspecter la bonne volonté.

Le *doute* de notre savant confrère est la conséquence probable d'un critérium philosophique qu'il a appliqué, mais qu'il n'a point développé devant nous, et au moyen duquel la démonstration de toute inexactitude dans un principe, lui devient facile. M. Cousin, du reste, s'est borné à faire ressortir le vice de principes qui soulèvent une opposition générale dans le monde des applications. Ce fait lui-même est digne de toute notre attention. Il n'est pas borné à la France : il est universel. Et même, lorsque les apôtres de la science, les professeurs dogmatiques parviennent au pouvoir, où l'application des principes leur serait si facile, aussitôt ils abandonnent leur théorie pour prendre parti, quant à la pratique, parmi les ennemis de la science.

Et cependant les plaintes de M. Dunoyer ont été unanimes parmi les économistes. M. Blanqui, dans son histoire, l'avait constaté nettement :

Après avoir déploré le système généralement adopté dans la pratique, il dit : « Et cependant le système mercantile a survécu au concert de malédictions dont il a été accablé par les économistes du dix-huitième siècle : il règne encore de nos jours dans les conseils des gouvernements, et il maintient, sous le masque d'un patriotisme intéressé, tous les monopoles dont l'Europe souffre et se plaint. »

De l'unanimité des gouvernements, pour résister aux vœux des économistes, n'aurait-il pas dû en résulter, chez les économistes, un doute pareil à celui qui a été exprimé par notre honorable collègue M. Cousin?—N'auraient-ils pas dû se demander, si la résistance unanime des pouvoirs à l'application de leur théorie ne venait point d'une conviction également unanime, que, *dans l'état actuel de l'humanité*, cette théorie est fausse, utopique, c'est-à-dire irréalisable? Ils se sont cependant refusés à ce doute si sage, et ils s'y sont refusés par la raison même qui devait les y porter : *qu'en économie politique, il n'y a rien d'absolu*. En effet, si en économie politique il n'y a rien d'absolu, la résistance unanime des pouvoirs est relative à quelque chose, et c'est *ce quelque chose* qu'il fallait rechercher, à savoir si c'était l'ignorance des gouvernements ou l'état actuel de l'humanité.

L'opinion qu'*il n'y a rien d'absolu en économie politique* se rattache à l'ignorance de notre époque, qui ne connaît encore qu'un absolu *hypothétique*: celui des mathématiques.

Le fait est, Messieurs, que tout *relatif* se rapporte à la matière, au mouvement, à la force ; l'*absolu* à la connaissance réelle, à la vérité, au droit. Séparer l'absolu de la vérité, du droit, c'est soumettre le droit à la force, qui, dès-lors, en devient *seule* l'interprète et la sanction.

Pour justifier le principe qu'en économie politique il n'y a rien d'absolu, les économistes disent que *l'économie politique est une science d'observation, et que sa coordination doit résulter de l'expérience des faits*. Cela est exact pour autant que les sciences économiques restent inhérentes aux sciences physiques. Mais, du moment qu'elles sortent du domaine de ces sciences, du moment qu'elles font partie des sciences morales, elles appartiennent *au droit* ; et, si le droit osait affirmer qu'il n'a rien d'absolu, ce serait déclarer que lui-même n'est que l'expérience de la force.

Alors, et pour éviter les contradictions, ils disent que l'économie politique se divise en *économie pure* et en *économie appliquée* : l'une est la *science*, l'autre l'*art*.

« Pour l'*économie politique pure*, dit M. Rossi, il n'y a qu'un » marché, l'univers ; qu'un atelier, le monde ; qu'une population ouvrière, c'est la population du globe. C'est l'*économie politique appliquée* qui distingue le travailleur anglais du travailleur français, » le marché anglais du marché français, du marché chinois, et ainsi » de suite. » (Tome II, 8e leçon.)

De cette manière l'économie politique pure se trouve seule être la *science*, et, comme cette science n'est relative qu'au cosmopolitisme, et que le cosmopolitisme est considéré comme une *utopie*, vous concevez comment la *science pure* n'est bonne que pour les académies ; comment l'*économie appliquée* ou l'*art* est le domaine exclusif des hommes d'Etat, des administrateurs, et vous concevez encore comment l'économie politique, *science*, se trouve entachée de ridicule et de puérilité aux yeux des hommes d'Etat, pour lesquels l'économie appliquée a seule de l'importance. C'est fort singulier, mais ce que j'ai l'honneur de vous exposer est un fait irrécusable, ainsi que je viens de le constater.

M. Passy attribuait la diversité des opinions sur quelques problèmes économiques à l'état incomplet de la science, qui, comme toutes les sciences, ne parvient pas d'un premier jet au degré d'exactitude désirable. Toutes, selon lui, ont eu des aberrations plus ou moins grandes ; mais la science économique ne se reproche, dit-il, l'émission d'aucun principe dangereux.

Messieurs, du moment que la science n'est point *une*, tous ceux qui prétendent en être, en font partie. Dira-t-on qu'il n'a point été émis, sous le manteau de l'économie politique, des principes dangereux ? — Personne ne le niera. Or, je vais prouver que la science n'est pas une.

Lorsqu'une science a des principes incontestables, elle peut être plus ou moins avancée dans les applications de ces principes ; elle peut avoir pour base un cercle de principes plus ou moins grand ; mais ceux qui la constituent *science* doivent être irrécusables. Car s'ils sont variables, ils ne sont point principes, mais opinions ; et une science fondée sur des opinions n'est une science qu'illusoirement.

« Ce qui constitue la science, a dit l'honorable M. Cousin, c'est la » suppression de toute anomalie, l'ordre substitué à l'arbitraire, la » *réalité à l'apparence*, la raison aux sens et à l'imagination, les » phénomènes particuliers rappelés et élevés à leurs lois générales. » (Introduction à l'*Histoire de la Philosophie*, p. 233.)

[illegible] dire qu'elles doivent dériver de l'expérience en est une autre. L'observation et l'expérience sont des raisonnements. Il y a bon et mauvais raisonnement. Comment distingue-t-on le bon du mauvais raisonnement? Voilà toute la question; il n'y en a point d'autre.

Toutes les sciences, Messieurs, sont d'observation et d'expérience, parce que toutes sont de raisonnement. Toutes, c'est-à-dire chaque branche de la science, sont des réunions de faits. Elles deviennent théories par le raisonnement sur ces faits, raisonnement qui découvre les lois relatives à ces mêmes faits, et le raisonnement se sert des raisonnements déjà faits, des théories déjà établies, pour faire avancer la théorie; en physique indéfiniment, en morale, *jusqu'où*, Messieurs? Jusqu'à la découverte de la vérité, annoncée comme connaissance possible par M. Cousin, ainsi que nous allons le voir. Jusque-là le monde moral est soumis à la force, *nécessairement soumis à la force*, ainsi que M. Cousin l'a dit également. Ceux qui ne l'ont point compris ont dit qu'il justifiait la force, tandis qu'il ne faisait qu'exposer un fait nécessairement en harmonie avec l'ordre moral, à moins de négation de cet ordre.

La différence que je viens d'établir entre les sciences physiques et les sciences morales, ou plutôt entre la science physique et la science morale, différence par laquelle la première marche de connaissance en connaissance par l'observation des faits, tandis que la seconde n'a de connaissance réelle, n'a de point de départ réel que du moment qu'elle est arrivée à la vérité; cette différence, dis-je, constitue ce qui caractérise essentiellement ces deux ordres de science. L'ordre physique renferme les êtres apparents ou réels (ceci n'est pas la question du moment). Il a pour point de départ les phénomènes, les apparences qu'il présente, et pour terme la connaissance de la loi qui le règle. L'ordre moral, s'il existe, est ce qui est à rechercher (malgré ce qu'en dit la prétendue science physique qui ose le nier), l'ordre moral, dis-je, renferme les êtres réels, s'il y a des êtres autrement réels que ne le sont les êtres physiques. Et la connaissance de cet ordre, de la loi qui règle ces êtres, ne se rapporte plus à l'observation *de ce qui est;* mais à ce que la raison dit DEVOIR ÊTRE, QUAND ET COMMENT.

L'ordre physique a pour critérium *ce qui est*; l'ordre moral doit avoir pour critérium *ce qui doit être*, ce qui doit être *d'une manière absolue*, d'une manière indépendante de la force; ce qui, vous le voyez, Messieurs, peut seulement exister lorsque la force devient incapable de servir de base à l'existence de l'ordre, et ce qui est le cas de notre époque. Si alors l'économie politique veut ne point se trouver en opposition avec l'ordre moral réel, tout ce qu'elle renferme de principe *doit*, sous peine d'ignorance, ÊTRE ABSOLU.

Mais l'économie politique, diront les professeurs, ne possède rien d'absolu. C'est vrai, Messieurs, et c'est précisément ce dont je l'accuse.

Pardon, Messieurs, de cette digression, elle était nécessaire; vouloir l'excuser serait vous faire injure. Passons là-dessus et accordons, pour un moment, que l'économie politique ne puisse être qu'une science d'observation *de ce qui est*, et non *de ce qui doit être*. En est-il une seule, parmi celles de ce genre, qui offre autant d'incertitude dans les principes?

Parcourez, Messieurs, la série des connaissances, et dans toutes vous reconnaîtrez des principes généralement admis; principes d'abord déduits de l'observation des faits, et qui, dans l'état plus avancé de la science, obtiennent la sanction d'une démonstration pour ainsi dire mathématique. Ce qui reste en dehors de cette démonstration demeure dans le domaine des opinions, et ne sort de ce domaine pour passer dans celui de la science proprement dite qu'au moment où toute opinion contraire à celle qui devient scientifique serait considérée comme une folie. Avons-nous, Messieurs, un seul point scientifique en économie politique? — Nous allons voir que, dans ce que les maîtres donnent comme principes de la science, on n'y trouve qu'inexactitude, contradiction, vague, indétermination et même l'absurde.

L'honorable M. Cousin, qui n'a fait qu'émettre un *doute* sur le vice de la science, a été plus affirmatif lorsqu'il a marqué la place qu'elle devait occuper dans l'enseignement donné par l'État. Selon lui, l'économie politique doit seulement être enseignée dans les écoles supérieures, et non point dans les écoles secondaires. M. Cousin n'a pas développé les motifs de cette exclusion remarquable, motifs que je ne puis trouver dans le grand nombre des autres connaissances déjà professées aux élèves. Car, si les connaissances d'économie politique étaient réellement nécessaires, elles devraient être données, sauf à restreindre le cadre de autres études moins utiles. M. Cousin, avec cette profondeur des vues que le distingue, a laissé percer le véritable motif de cette exclusion, en prononçant ces paroles bien remarquables:

« *Si l'on professait dans les colléges les connaissances économiques, il en résulterait, vu la liberté de l'enseignement, une telle confusion dans les esprits que bientôt une réaction s'ensuivrait* NÉCESSAIREMENT, *contre la science même.* » — J'ai pris note de cette grave assertion, qui a été appuyée par M. Giraud.

Une autre accusation bien grave, mais passagèrement émise, a été [illegible] en leur faveur. Je les soumets à toute la sévérité de votre examen. Je sais que vous m'accorderez le même droit sur la question discutée à notre avant dernière séance.

J'entre en matière.

Qu'est-ce qui caractérise l'homme?

Le langage.

Qu'est-ce qui caractérise une science?

Une langue commune à ceux qui la cultivent.

Et quel est le premier mot de toute langue possible?

C'est ce qui lui exprime *ce qu'elle est.*

L'économie politique *sait-elle ce qu'elle est*?

La question peut paraître singulière. Voyons néanmoins ce qui en est.

« Le bien, dit Aristote (*Polit. tom.* 1, liv. 3, chap. 8, p. 215), est la » fin des arts et des sciences. Le premier des biens est donc la fin de » la première des sciences. Or, cette science est *l'économie sociale.* » Le premier des biens se trouve donc dans l'ordre politique. Ce bien » est la justice, c'est-à-dire l'utilité générale. »

« La science de l'économie politique, dit M. le vicomte Alban de Villeneuve, suivant la logique du langage et de la pensée, a pour objet l'organisation et le gouvernement de la société. »

Ces deux assertions sont bonnes, mais elles ne déterminent rien quant à l'essentiel, qui est le caractère de justice en rapport avec l'utilité générale, qui doit servir de base à la science.

Dupont de Nemours est respecté des économistes; voici ce qu'il disait à J. B. Say.

« Vous avez trop rétréci la carrière de l'économie politique, en ne » la traitant que comme la science des richesses. Elle est la science » du droit naturel. »

Si nous nous bornions à la science des richesses, je pourrais vous faire voir qu'il n'y a pas *deux* économistes d'accord sur le mot *richesse.* Mais nous verrons tout à l'heure que Say s'est rangé à l'avis de Dupont de Nemours.

Voici maintenant ce que dit J. B. Say à Ricardo: « J'ai reçu avec » votre lettre un exemplaire de la 3e édition de votre ouvrage. Recevez-en mes remercîments. J'y vois une nouvelle preuve que les matières d'économie politique sont prodigieusement compliquées, » puisque, tout en cherchant la vérité de bonne foi, et après que nous » avons les uns et les autres consacré des années entières à approfondir des *questions fondamentales*, il y a plusieurs points sur » lesquels nous ne sommes pas d'accord. » (19 juillet 1821. *Ouvrages posthumes.*)

M. le baron de Morogues est de la même opinion: « Malgré, dit-il, » le nombre d'hommes distingués qui se sont livrés aux recherches » de l'économie politique, la science est encore imparfaite; elle a eu » surtout pour but, jusqu'à présent, la création de la richesse et non » sa répartition dans les masses; en sorte qu'il en est résulté l'accroissement progressif de la misère des classes inférieures concurremment avec la création des richesses nouvelles concentrées dans » les sommités de l'ordre social. » (*Politique*, etc., liv. 6, chap. 1.)

M. Blanqui est plus positif encore. En parlant de la doctrine économique d'Adam Smith, c'est-à-dire des principes fondamentaux de la science, il l'accuse de « porter des fruits amers. Elle a créé des richesses » immenses à côté d'une affreuse pauvreté. Elle a enrichi la nation en » traitant souvent bien cruellement une partie de ses citoyens. Est-ce » là, demande-t-il, le but social de l'accroissement des richesses, ou, » plutôt, n'est-ce pas une déviation malheureuse de la voie sociale? »

Et dans un autre endroit: « L'humanité commande qu'on cesse de » sacrifier aux progrès de l'opulence publique des masses d'hommes » qui n'en profitent point. Ainsi le veulent les lois de la justice et de » la morale, trop longtemps méconnues dans la répartition sociale » des profits et des peines. » (*Hist. de l'Écon. polit.*)

L'accusation contre la science est grave. Voyons ce que dit notre savant collègue M. Dunoyer:

« L'économie politique, qui a un certain nombre de principes » assurés, qui repose sur une masse considérable de faits exacts et » d'observations bien déduites, *paraît loin encore néanmoins d'être* » *une science arrêtée.* On n'est complètement d'accord ni sur » l'étendue du champ où doivent s'étendre ses recherches, » *ni sur l'objet fondamental* qu'elles doivent se proposer. On ne convient ni de l'ensemble des travaux qu'elle embrasse, ni de celui des » moyens auxquels se lie la puissance de ces travaux, ni du sens » précis qu'il faut attacher à la plupart des mots dont est formé son » vocabulaire; et la science, riche de vérités, de détails, laisse infiniment à désirer dans son ensemble; et, comme science, elle paraît » loin encore d'être constituée. Il pourrait être donné de tout ceci » bien des preuves. » (Séance de l'Académie du 17 janvier 1846, *Journal des économistes.*

Est-ce qu'un pareil ensemble de faits, plus ou moins exacts, sans unité et sans langage précis, mérite le nom de *science?* — Et les

MARCHÉ DE NANCY[illegible] — Bœufs, 35; vendus de 0,90 à 1,05. — Vaches 7, vendues de 0,90 à 0,96. — Moutons, 91; vendus de 0,80 à 1,10. — Porcs, 36; vendus de 1,20 à 1,30.

Grains: Blé froment, 95 hectolitres au prix moyen de 20 fr. »» c. l'hectolitre; avoine, 129 do, 10 fr. 35 c.; méteil d'orge, »-»» do, »» fr. »» c.; orge, 24 do, 10 fr. 35 c.; seigle, » do, »» fr. »» c.; haricots, 1-25 do, 27 fr. »» c.; lentilles, 1-75 do, 29 fr. »» c.; pommes de terre, 12 do, 3 fr. 70 c.

Baisse sur le blé de 65 c. par hectolitre. — Hausse sur l'avoine de 60 c., id.

Taxe du pain: 1re qualité, 33 c. le kilog.; 2e qualité, 28 c. id.

Marché ordinaire, vente facile.

Bourse du 30 décembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
— — fin courant	117 »»	»»» »»	»»» »»	116 90
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	75 50	75 55	75 35	75 45
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	76 50	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3200 »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par. »	1360 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp. »	»»» »»
— fin Ct »	» »/»	— Gouin »	1130 »»
B. du Trés »	4 3/4	— Ganneron. »	1000 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	05 »/»	40 »/»	42 1/2
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	22 1/2	20 »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME	Dr C. 96 3/4	»/»
Récép. Rotsch.	»	102 25	BELG. 2 1/2	»	»»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	91 1/2
— — pass.	»	» »/»	— do 1840	»	98 »/» »/»
— 3 p. 0/0.	»	30 3/4	— do 1842	»	98 1/2 »/»
Dette intérieu.	»	26 5/8	— Banque	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1817	»	»» »/»	— do Em. 1844	»	»»» »»
HOLL. 4 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	»»»» »»
HAITI	»	»»» »/»	AUTRICHE	»	405 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	295 »»
— O. anc. »	»»» »»
— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	195 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1210 »»
— à Rouen	»»» »»
R.-Havre	432 50
Avignon	»»» »»
Str. à Bâle	161 25
Paris-Str.	413 75
Tours-Nan	393 75
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord.	551 25
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	365 »»
Orl.-Bord.	407 50
Mont. à Tr.	260 »»
Paris-Lyon	402 50
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	5875 »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av.	»»» »»
Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	906 25	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	1211 25	Marseille à Avignon	576 25	Nord	551 25
— à Lyon	400 »»	Paris à Strasbourg.	412 50	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 62 fr.; courant du mois, 61 fr.

Fécule et betterave, »» fr.

Béziers, 47 fr. — Bordeaux, 53 à 54 fr. — Rouen, 62 fr.

Savon disponible, belle qualité, 100.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois, janvier et février, 101; 4 premiers mois 1848, 101-50; 8 derniers, 100 fr.

Huile épurée, 107.

Lille: Colza, 87-50 à 87-25. — Lin, 80.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 31 décembre.

8 h. »|» OPÉRA.—Paquita, l'Ame en Peine.
7 h. 1|4 FRANÇAIS.—Un Caprice, 1re repr.: La Marinette.
» h. »|» ITALIENS.—
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—La Fiancée, le Caquet.
6 h. »|» ODÉON.—Le Dépit, Cécile Lebrun, le Dernier Bouquet.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Gastibelza.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Hamlet.
6 h. »|» VAUDEVILLE.—Nuit Blanche, le Protégé, le Chevalier, la Polka.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS.—Jérôme, Moulin, Conquête, les Chroniques.
6 h. 1|4 GYMNASE.—L'Art de ne pas donner d'Étrennes, Veuve Pinchon, Suzanne, Tirelire, les Malheurs.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Banc d'Huîtres (revue de 1847).
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'Or.
6 h. »|» AMBIGU.—Le Fils du Diable.
6 h. »|» GAITÉ.—Simon-le-Voleur.
6 h. »|» COMTE.—Le Manoir, le Fils du Pêcheur, Michel.
6 h. 1|2 FOLIES.—Journal d'une Grisette, Fille de Marbre, César.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS.—La Fille du Diable, Feu sous la Cendre, 86 moins 1.
5 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS.—Étudiants et Grisettes, le Brasero, rue de Lappe, Jacques II.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Fête chinoise. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.